STÉPHANE GSELL

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

TOME I

LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE
LES TEMPS PRIMITIFS
LA COLONISATION PHÉNICIENNE ET L'EMPIRE DE CARTHAGE

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

Livre numérisé en mode texte par :
Alain Spenatto.
1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.
spenatto@club-internet.fr

D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :

http://www.algerie-ancienne.com

Ce site est consacré à l'histoire de l'Algérie.
Il propose des livres anciens,
(du 14e au 20e siècle),
à télécharger gratuitement ou à lire sur place.

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

LIVRE PREMIER

LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE

CHAPITRE PREMIER

LES RÉGIONS NATURELLES DE L'AFRIQUE DU NORD

I

La contrée dont nous nous proposons d'étudier l'histoire ancienne, jusqu'à la conquête arabe, s'étend, au Nord, entre le détroit de Gibraltar et l'extrémité Nord-Est de la Tunisie; au Sud, entre l'Anti-Atlas et le golfe de Gabés. Nous adoptons pour la désigner le terme conventionnel d'Afrique du Nord; on a aussi nommée Berbérie, Afrique Mineure. Nous y joindrons, comme une sorte d'annexe, le littoral du fond des Syrtes: dans l'antiquité, cette lisière du Sahara a été rattachée à l'État carthaginois, puis à l'Afrique romaine.

Vaste quadrilatère, baigné par la mer à l'Ouest, au Nord et à l'Est, bordé par le désert au Midi, l'Afrique du Nord est isolée

comme une île : les Arabes ont pu l'appeler l'Île de l'Occident[1]. Mais cet isolement fait seul son unité. Elle est composée d'un grand nombre de régions disparates[2].

II

Celle qu'on nomme le Rif, et qui est encore fort mal connue, s'étend au Nord du Maroc actuel, opposant à la Méditerranée un front escarpé. A l'intérieur, se succèdent, à des intervalles rapprochés, des plis parallèles au rivage ; dans la partie Nord-Ouest du pays, ils se recourbent vers le Nord, constituant avec les montagnes de l'Espagne méridionale un grand hémicycle, que le fossé de Gibraltar a coupé brusquement et qui marque la bordure d'un massif ancien, effondré dans la Méditerranée. La disposition du relief empêche la formation de rivières importantes. Mais, grâce au voisinage de la mer et il l'existence de montagnes élevées, les pluies sont abondantes; les vallées, courtes et étroites, qui sillonnent cette région tourmentée et d'accès malaisé, se prêtent il, l'arboriculture, à l'élevage et, par endroits, à la culture des céréales ; elles peuvent nourrir une forte population, capable de défendre son indépendance.

A l'Est du Rif, débouche la Moulouia, qui, du moins dans

(1) Djezirat ci Maghrith.

(2) Il n'a pas été écrit d'ouvrage général sur la géographie de l'Afrique du Nord depuis Élisée Reclus (*Nouvelle Géographie universelle*, tome XI, 1880). — Pour le Maroc, voir surtout Schnell, *L'Atlas marocain*, traduction Bernard (1808) ;Th. Fisher, Mitelmeer Bilder, I, p, 358 et suiv.; L. Gentil, *le Maroc physique* (1912) ; A. Bernard, le Maroc (1912), p. 11-34. — Pour l'Algérie, Bernard et Ficheur, Les Régions naturelles de l'Algérie, dans *les Annales de Géographie*, XI, 1902, p, 221-240, 330-367, 419-437. — Pour la Tunisie, Pervinquière, La Tunisie centrale, dans *les Annales de Géographie*, IX, 1900, p. 434-455 ; le même, *Étude géologique de la Tunisie centrale* (1913) ; le même, Le Sud tunisien, dans *la Revue de Géographie*, III, 1909, p. 393-410 ; Ph. Thomas, *Essai d'une description géologique de la Tunisie*, première partie, Aperçu sur la géographie physique (1907). — Pour la Tripolitaine, Méhier de Mathuisieulx, dans les *Nouvelles Archives des missions*, XII, 1904, p, 48-59, et dans les *Publications de l'Association historique de l'Afrique du Nord*, V, 1906, p. 47-81.

son cours inférieur, a marqué pendant des siècles une limite entre des royaumes indigènes, puis des provinces romaines.

Au Sud, une longue dépression[1], orientée de l'Est à l'Ouest, établit une communication facile entre l'Algérie et la côte de l'Atlantique.

En suivant un affluent de gauche de la Moulouia, on arrive par Taza à un affluent de droite de l'oued Sebou, fleuve qui se jette dans l'Océan. Ce fut probablement par cette voie naturelle que passa la frontière militaire des Romains dans la Maurétanie Tingitane.

Le reste du Maroc a pour épine dorsale le Haut-Atlas. Cette chaîne commence au-dessus de l'Océan, au cap Ghir, et, se dirigeant du Sud-Ouest au Nord-Est, forme une énorme muraille compacte, dont les sommets atteignent 4500 mètres et où les cols sont élevés et difficiles. Ce n'est qu'au Sud de la haute vallée de la Moulouia qu'elle s'abaisse et se morcelle, ouvrant des passages qui permettent d'atteindre sans peine les oasis sahariennes de l'oued Ziz et de l'oued Guir.

Sur une grande, partie de son parcours, le Haut-Allas est flanqué, au Nord-Est, par les plissements parallèles du Moyen-Atlas, au Sud-Ouest, par la chaîne de l'Anti-Atlas, rattachée au Haut-Atlas par l'énorme volcan éteint du Siroua.

Au Nord et au Nord-Ouest du Haut et du Moyen-Atlas, s'étend, à partir du littoral, une région d'architecture tabulaire, que l'on a proposé d'appeler soit le plateau subatlantique, soit la *meseta* marocaine (parce qu'elle offre la même structure que la *meseta* ibérique, plateau central espagnol). Une longue falaise la divise en deux terrasses superposées, la première d'une altitude moyenne de 150 mètres, la seconde de 500 mètres, coupées par les lits profonds de quelques rivières qui se dirigent vers l'Océan, en s'écartant comme les branches d'un éventail. Étroites au Sud-Ouest, ces terrasses s'élargissent ensuite ;

(1) Qui fut un détroit à l'époque miocène, comme l'a montré M. Gentil.

elles disparaissent au Nord pour faire place à la plaine d'alluvions de l'oued Sebou, entourée d'un pays de collines et de mamelons.

Le long des côtes et sur une profondeur moyenne de 70 kilomètres, cette région est en général suffisamment arrosée par des pluies qu'amènent les vents d'Ouest. Il y a là d'excellentes terres, surtout les sols noirs auxquels on a donné le nom indigène de *tirs* et dont l'origine est encore très discutée. Cette partie du Maroc, dépourvue d'arbres, est, sur de vastes espaces, très propice à la culture des céréales ; elle offre aussi de riches pâturages au gros bétail; chevaux et bœufs. Mais les sources y sont très rares et l'on doit s'y procurer l'eau potable en creusant des puits profonds, ou en établissant des réservoirs.

En arrière, s allonge une zone de steppes, dont la stérilité a pour cause la rareté des pluies, bien plus que la nature du sol. L'irrigation y est difficile à cause de la hauteur des berges des fleuves. On y élève des troupeaux qui, pendant l'été, doivent transhumer.

Enfin, à une altitude moyenne de 600 mètres, au pied même des montagnes, qui attirent les pluies et dont les neiges gardent des réserves d'eau jusque vers la fin du printemps, de nombreuses sources peuvent servir à des irrigations et faire prospérer de magnifiques vergers.

Des ceintures de jardins entourent les villes et les villages qui ont pris naissance dans, cette région élevée, au climat tempéré et salubre.

Le; Haut et le Moyen-Atlas forment des écrans qui arrêtent le, nuages chargés d'humidité. Au delà de ces montagnes, la vie n'est possible que le long des rivières qui en sortent et dont l'eau sert à arroser des cultures.

Du côté de l'Atlantique, entre le Haut-Atlas et l'Anti-Atlas, l'oued Sous parcourt, sur environ 200 kilomètres, une plaine étroite, très encaissée. C'est un désert en dehors de la bande

de jardins qui accompagne la rivière, entièrement utilisée pour les irrigations.

L'oued Ziz, l'oued Guir et d'autres cours d'eau qui les rejoignent naissent sur le versant méridional du massif atlantique et vont alimenter, en plein Sahara, des chapelets d'oasis, dont les plus belles sont celles du Tafilelt. Plus à l'Ouest, l'oued Draa, d'abord à peu près parallèle à ces rivières, tourne ensuite brusquement vers le couchant et son sillon se prolonge jusqu'à l'Océan, à travers le désert. Des oasis bordent les rivières qui le forment et celles qui, sortant de l'Anti-Atlas, cherchent à le rejoindre. Au delà même du coude qu'il décrit, l'oued Draa garde quelque humidité souterraine, et de maigres cultures sont possibles dans son large lit.

III

L'Algérie comprend dans toute sa longueur une zone centrale de grandes plaines, situées à une altitude élevée, et, au Midi et au Nord, deux zones fort accidentées. Au Sud, c'est la série de montagnes, orientées du Sud-Ouest au Nord-Est, qui constituent l'Atlas saharien. Au Nord, s'étend, sur une largeur moyenne de cent kilomètres, le Tell, dont le nom se rattache à un mot arabe signifiant colline, plutôt qu'au mot latin *tellus*, terre cultivable.

Le Tell est hérissé de chaînes confuses de différents âges, dirigées le plus souvent du Sud-Ouest au Nord-Est dans la partie occidentale de cette contrée, de l'Ouest à l'Est dans la partie orientale, jusque vers Bône, où une séparation assez nette est marquée par la plaine basse de la Seybouse. Il est fort difficile de débrouiller le chaos des montagnes du Tell[1].

(1) « Le Tell n'a pas d'unité orogénique. C'est un habit d'Arlequin » ; Gautier, *Annales de Géographie*, XX, 1911, p. 300.

MM. Bernard et Ficheur l'ont tenté dans un mémoire[1] que nous avons beaucoup mis à contribution pour tracer cette rapide esquisse de l'Algérie.

Le littoral est bordé par les débris, épars çà et là, d'un massif ancien, fait de gneiss et de schistes, contre lequel s'est dressée au Sud une chaîne calcaire. Le massif, qui couvrait une partie de l'espace occupé aujourd'hui par la Méditerranée, a été presque entièrement englouti. Le golfe de Bougie est une fosse creusée par cet effondrement, qui eut lieu à l'époque pliocène et fut accompagné de phénomènes volcaniques sur les bords de la fracture [2].

Entre les restes de ce massif, dans le voisinage immédiat de la mer, s'insèrent quelques plaines basses, très étendues, mais dont les anciens n'ont pas pu tirer grand parti. Celle qui s'allonge au Sud-Ouest et au Sud d'Oran, et qu'encombre une cuvette sans écoulement, est rendue stérile par la salure des terres ; ce sel, arraché à des gisements situés sur le rebord de la plaine, est charrié par les eaux et vient s'amasser dans le lac. Plus à l'Est, deux rivières importantes, le Sig et l'Habra, se réunissent et forment, dans la plaine de la Macta, des marécages que les alluvions comblent peu à peu. Dans l'antiquité, le sol humide devait être presque partout impropre à la culture. On ne trouve guère de ruines que sur la lisière méridionale de ces deux plaines, le long d'une voie qui parait avoir marqué, pendant plus d'un siècle et demi, la frontière militaire de l'Empire romain. En arrière d'Alger, la Mitidja, que la colonisation française a rendue si prospère, fut jadis un golfe, puis un lac, qu'un bourrelet de collines séparait de lamer et que les apports des rivières qui viennent du Sud ont lentement comblé : l'écoulement des eaux y est encore imparfait. Le centre de la plaine

(1) Voir plus haut, p. 2, n. 2.

(2) Bernard et Ficheur, l. c., p. 222. — Au Sud-Ouest d'Oran, la région d'Aïn Temouchent présente des vestiges de volcans, dont les cônes détruits et les coulées ont formé des terres noires, très fertiles, exploitées déjà dans l'antiquité.

était probablement marécageux aux premiers siècles de notre ère. Des ruines romaines ne se rencontrent que sur les bords, de la Mitidja, au pied des montagnes qui l'enserrent de tous les côtés. A l'extrémité orientale de l'Algérie, une autre grande plaine s'étend près de la Méditerranée, derrière Bône. Elle, est aussi occupée en partie par des marécages.

Parmi les pays montagneux qui bordent les côtes, le Dahra, limité au Sud par la vallée du Chélif, offre des plateaux dénudés, favorables à la culture des céréales, pourvus de sources abondantes, et des chaînes encadrant plusieurs vallées, dont les parties les plus fertiles ont été exploitées par les anciens. A l'Est du Dahra, la région schisteuse de Miliana est très ravinée et en général stérile, avec de maigres pâturages dans les clairières des forêts et quelques sols cultivables sur les lisières du massif.

La grande Kabylie est constituée au centre par un plateau de terrains anciens, gneiss, schistes, micaschistes, et bordée au Sud par la chaîne calcaire du Djurdjura, aux cimes dentelées, dont la plus haute dépasse 2300 mètres. Des vallées trias encaissées coupent le plateau et « forment de véritables fossés entre les tribus dont les innombrables villages couronnent les crêtes[1] ». Le sol est peu fertile, mais l'eau abonde, grâce aux condensations que provoquent les hautes altitudes et aux réserves de neige que le Djurdjura garde jusqu'au mois de mai. C'est un pays d'arboriculture, où, dans l'antiquité, la population devait être déjà dense, mais où la colonisation romaine ne semble pas avoir pénétré. Au Nord, s'étend, de l'Est à l'ouest, la vallée de l'oued Sebaou, propice aux céréales, puis, entre ce fleuve et la mer, une chaîne de grès, au pied de laquelle des ruines de cités s'échelonnent le long du rivage. L'angle oriental de la Kabylie est aussi occupé, par des grès, qui portent de belles forêts de chênes.

1. Bernard et Ficheur, *l. c.*, p. 226.

A l'Est de la grande Kabylie et jusqu'à Bône, la Méditerranée est bordée presque partout par des massifs très tourmentés, où les rivières se fraient péniblement un chemin. Les grès couvrent de vastes espaces, revêtus de magnifiques boisements de chênes. Les terres, siliceuses, se prêtent mal à la culture des céréales, sauf dans les vallées, d'ailleurs étroites, où des alluvions argileuses se sont déposées. Mais, dans cette région élevée et bien exposée aux vents humides, les pluies entretiennent de belles prairies et des vergers prospèrent autour de nombreuses sources. En dehors des forêts, elle parait avoir été assez peuplée aux temps antiques.

A l'intérieur du Tell, des vallées, de hautes plaines, des plateaux séparent ou pénètrent les massifs montagneux.

Des plaines, d'une altitude moyenne de 400 mètres, se succèdent à l'Est de la Moulouia jusqu'au delà de Mascara. Celle des Angads, qui fait partie du Maroc, est sèche et stérile. Celles qui s'étendent au Nord de Tlemcen et de Lamoricière sont mieux partagées.

La plaine de Sidi bel Abbès est couverte de terres légères, friables, dans lesquelles sont incorporées des par celles de phosphate de chaux et qui n'ont pas besoin de beaucoup d'humidité pour porter de belles moissons. Les pluies, bien réparties il est vrai, atteignent à peine une hauteur annuelle de 40 centimètres à Sidi bel Abbès. La plaine d'Egris, au Nord de laquelle se trouve Mascara, en reçoit moins encore et la constitution du sol y est moins bonne : aussi n'a-t-elle que peu de valeur agricole.

Ces plaines sont bordées au Midi par une série de grands gradins, formés de grès, de dolomies, de calcaires[1]. Des rivières assez importantes prennent naissance dans cette région accidentée et la traversent pour se diriger vers le Nord, coulant dans des gorges ou dans des vallées étroites; elles débouchent

(1) Monts de Tlemcen, de Daya, de Saïda, de Frenda.

brusquement sur le pays plat, quelques-unes par des cascades. Les sources; nombreuses à la lisière des plaines, permettent la création de beaux jardins. Tlemcen, admirablement située à plus de 800 mètres d'altitude, tournée vers la mer, dont elle reçoit les brises rafraîchissantes, défendue des vents brillants du Sud par le vaste talus auquel elle est adossée, s'appelait à l'époque romaine *Pomaria* (les Vergers), et ce nom serait encore très justifié. Sur les gradins, il y a des forêts étendues, mais clairsemées ; quelques zones marneuses sont propres à l'agriculture. Une frontière militaire, établie par les Romains vers le début du troisième siècle, longeait, par Lalla Marnia, Tlemcen, Lamoricière, Chanzy, le rebord septentrional de ce haut pays, qu'elle coupait ensuite, passant vers Franchetti, Tagremaret, Frenda, et traversant, sur une partie de son parcours, des bandes de terrains fertiles. Au delà même de cette frontière, une population assez dense s'est installée, soit dans l'antiquité, soit plus tard, sur les sols favorables a la culture, en particulier aux alentours de Saïda.

Le Chélif, fleuve qui naît dans l'Atlas saharien, traverse les hantes plaines de l'Algérie centrale; s'étant soudé â un cours d'eau méditerranéen, il entre dans le Tell à Boghari. Bientôt, il tourne vers l'Ouest, direction qu'il garde jusqu'à la mer. La vallée qu'il suit forme une longue dépression entre le massif de Miliana et le Dahra, au 'Nord, le massif de l'Ouarsenis, au Sud. Elle était parcourue par une voie militaire romaine, qui a sans doute été faite aussitôt après la conquête de la Maurétanie et qui a développé la colonisation. Cette vallée n'est cependant pas un couloir largement ouvert : des étranglements, formés par des collines, la divisent en trois parties[1]. Les terres alluviales, compactes et profondes, sont très fertiles quand elles sont arrosées. Mais la barrière du Dahra arrête les pluies qui,

(1) Plaines du Djendel et d'Affreville, plaine des Attafs, plaines d'Orléansville et d'Inkermann.

souvent, tombent en trop petite quantité pour assurer la bonne venue des céréales et qui s'infiltrent mal dans un sol peu perméable. C'est par une irrigation bien comprise ou par le choix d'autres cultures que la vallée du Chélif petit prospérer.

Le massif de l'Ouarsenis est formé de plissements confusément entassés autour d'un grand dôme calcaire et coupés par des affluents du Chélif. Il offre de belles forêts, mais, sauf dans quelques vallées, où l'on trouve des ruines antiques, les terrains, schisteux ou gréseux, ne se prêtent guère qu'à l'élevage.

Ce massif est bordé à l'Ouest par la Mina, qui, avant de rejoindre le Chélif dans une large plaine, facilement irrigable, descend un couloir donnant accès au plateau de Tiaret, au Sud de l'Ouarsenis. La région, d'une altitude de 1000 à 1200 mètres, située au Sud et au Sud-Est de Tiaret, se distingue par sa fertilité des plaines élevées du centre de l'Algérie, qui la continuent sans transition. Grâce aux pluies qu'elle reçoit du Nord Ouest par la vallée de la Mina, les terres d'alluvions, riches en phosphate de chaux, qui la couvrent peuvent porter de belles moissons. En grande partie incorporée par les Romains dans leur frontière militaire du IIe siècle, elle a été très peuplée dans l'antiquité, et même dans les temps qui ont suivi l'invasion arabe. Cette zone fertile se continue au Nord-Est, le long du Nahr Ouassel, qui se dirige vers le Chélif. La frontière romaine dont nous venons de parler passait par là, sur la lisière méridionale de l'Ouarsenis, pour aller couper le Chélif vers Boghari.

Au delà des montagnes abruptes et ravinées qui dominent au Sud la plaine de la Mitidja, le plateau, argileux et nu, de Médéa, au relief tourmenté, découpé par les profonds sillons des rivières qui s'éloignent vers l'Ouest, le Nord et l'Est, a de nombreuses sources et n'est pas dépourvu de terres propices aux céréales.

Il forme un passage, d'ailleurs assez difficile, entre la vallée

du Chélif et les trois plaines des Beni Slimane, des Aribs et de Bouira, qui se suivent de l'Ouest, à l'Est, représentant une ancienne vallée, à une altitude de 600-500 mètres. La première de ces plaines souffre de la sécheresse ; plus a l'Est, la région d'Aïn Bessem a de bonnes terres et reçoit assez d'eau de pluie : les ruines antiques y abondent. La plaine de Bouira conduit à la vallée de l'oued Sahel, appelé plus bas oued Soummane, qui borde la grande Kabylie au Sud et à l'Est. Comme celle du Chélif, cette vallée est coupée par des obstacles : sur deux points(1), le fleuve a de se frayer un passage a travers des barrières rocheuses. Le sol d'alluvions est très fertile. Mais, là encore, les pluies sont souvent insuffisantes : la chaîne du Djurdjura les arrête. La culture des céréales est aléatoire ; l'arboriculture, qui craint moins la sécheresse, court moins de risques. L'extrémité de la vallée, près de la mer, jouit pourtant de conditions plus favorables. Les ruines s'y pressent et une colonie importante, Tubusuptu, y fut fondée dès l'époque d'Auguste.

La voie militaire romaine, venant de la vallée du Chétif, ne passait pas par Médéa, ni par les plaines qui se suivent jusqu'à l'oued Sahel. Elle filait plus au Sud, par Berrouaghia, Sour Djouab et Aumale, établie sur une large bande calcaire(2), dans la partie septentrionale d'une région accidentée, que parcourent d'Ouest en Est des chaînes parallèles. Les intervalles ravinés sont occupés çà et là par des marnes, mêlées de phosphate de chaux, qui constituent des terres fertiles, ou par des argiles d'où sortent des sources et qui portent de beaux pâturages. Ce pays montagneux fut enfermé dans la frontière militaire du IIIe siècle, qui en suivait la lisière méridionale, depuis Boghari jusqu'à Sidi Aïssa, au Sud d'Aumale.

Dans le Nord de la province de Constantine, derrière la

(1) A. Takriets et à Sidi Aïch.

(2) Cnutier, *Annales de géographie*, XIX, 1910, P. 232.

chaîne calcaire qui borde le massif ancien, les montagnes de grès ou de calcaire se succèdent, généralement en rangs compacts, jusqu'aux hautes plaines de la zone centrale. Les rivières suivent d'étroites vallées, ou se faufilent avec peine dans des gorges étranglées. Cependant, les plaies sont abondantes, et, là où les terres conviennent aux céréales, à l'arboriculture, à l'élevage du gros bétail, les établissements antiques ont été nombreux. Deux bassins compris dans cette région furent surtout très peuplés. Celui de Constantine est un ancien lac, long d'environ 80 kilomètres de l'Ouest à l'Est, large d'une vingtaine de kilomètres, comblé par des argiles et des poudingues, d'un aspect tourmenté. Quoiqu'il ne soit pas particulièrement fertile, il a été cultivé d'une manière intense, formant en quelque sorte la banlieue de la ville de Cirta (Constantine) ; qui, bien avant la conquête romaine, a dû son importance à une incomparable position défensive, sur un roc abrupt. Le bassin de Guelma, parcouru par la Seybouse, qui en sort en rompant une barrière, offre des marnes favorables à la viticulture et aux céréales. On rencontre partout des ruines romaines au Sud de ce bassin, dans le pays montagneux sillonné par l'oued Cherf, une des branches de la Seybouse, et par ses affluents, par d'autres rivières qui vont se jeter plus loin dans la Seybouse, enfin par le cours supérieur de la Medjerda : des terres fertiles, argileuses, saturées de phosphate de chaux, y couvrent de grandes étendues.

IV

Au Sud du Tell, s'allonge, dans les provinces d'Oran et d'Alger, une région de steppes, qui commence dès le Maroc, entre le Moyen et le haut-Atlas, et qui va se rétrécissant et s'abaissant de l'Ouest à l'Est, avec une altitude de 1200 à 800 mètres.

Elle se compose de vastes plaines, séparées par des rides légères et parsemées de grands lacs, à cuvettes peu profondes, presque à sec en été, réceptacles en hiver d'eaux qui charrient des sels. Le sol des steppes est formé d'alluvions d'ordinaire siliceuses, meubles ou agglomérées, recouvertes à peu près partout par une sorte de croûte calcaire, qui empâte des cailloux et des graviers, et dont l'épaisseur varie de quelques centimètres à plusieurs mètres[1]. L'existence de cette carapace, la nature salée de beaucoup de terres rendraient la région impropre à la végétation arbustive et à l'agriculture, même si les pluies y tombaient en quantité suffisante. Il n'y pousse que d'humbles plantes, qui résistent à la sécheresse et se plaisent dans les terrains salés. C'est un pays de maigres pâturages qui ne durent même pas toute l'année.

Entre ces steppes et les hautes plaines de la province de Constantine, s'intercale le Hodna, bassin fermé, qui offre au centre un grand lac, alimenté par les eaux du pourtour. Région effondrée ou cuvette d'érosion[2], le Hodna n'a qu'une altitude moyenne de 400 mètres, très inférieure à celle des pays qui le flanquent. Il reçoit peu de pluie et ne pourrait être qu'une steppe, malgré la fertilité de ses terres d'alluvions, s'il n'était le déversoir de rivières qui naissent dans les hautes montagnes de la bordure septentrionale du bassin, ou qui les franchissent, permettant des irrigations sur de grands espaces, au Nord du lac. Au Sud, des dunes forment une sorte de désert, avec la belle oasis de Bou Saada, Le Hodna a été incorporé au territoire romain.

Le centre de la province de Constantine est occupé par de hautes plaines, qui se prolongent dans la Tunisie occidentale. Çà et là, surgissent des chaînons, le plus souvent calcaires, morcelés et ravinés par les érosions, aux flancs nus ou portant

(1) Bernard et Ficheur, 1. c,, p. 420.

(2) Voir Gautier, dans *la Géographie*, XXI, 1910, p. 98.

une maigre végétation de pins d'Alep, de thuyas, de genévriers, d'oliviers sauvages. Dans la partie Nord-Ouest de cette vaste région, ils se dirigent de l'Ouest à l'Est, comme les plissements du Tell de l'Algérie orientale. Les autres, beaucoup plus nombreux et qui se rencontrent déjà dans le voisinage du Hodna, sont orientés du Sud-Ouest au Nord-Est, comme l'Atlas saharien ; ils se présentent souvent sous l'aspect de dômes à base circulaire ou elliptique : type caractéristique de l'orographie tunisienne, mais qu'on observe déjà en Algérie. A l'Est, les érosions ont parfois découpé des tables, plates-formes aux pans abrupts, dont la plus remarquable est la Kalaa es Senam, entre Tébessa et le Kef[1].

Les plaines, mamelonnées dans la Medjana et aux alentours de Sétif, plus unies à l'Est, sont situées à des altitudes de 700 à 1000 mètres. Celle de la Medjana s'incline vers le Sud et c'est la direction des cours d'eau qui vont rejoindra l'oued Ksob, avant son entrée dans le Hodna. Les autres plaines septentrionales de la région dont nous parlons appartiennent au versant méditerranéen et sont parcourues par des rivières qui contribuent à la formation de la Soummane, de l'oued et Kébir, de la Seybouse. Au Sud, il y a des plaines à cuvettes centrales, où viennent s'amasser en hiver des eaux souvent salées, absorbées en été par l'évaporation : nous retrouvons là, mais dans de petites proportions, la nature des steppes des provinces d'Oran et d'Alger. Dans l'Algérie orientale et dans la Tunisie occidentale, d'autres plaines ont leur écoulement par l'affluent principal de la Medjerda, l'oued Mellégue, qui prend sa source au Nord de l'Atlas saharien, non loin de Khenchela, et se dirige du Sud-Ouest au Nord-Est, ainsi que par les affluents de cette rivière. Enfin, en Tunisie, des eaux s'écoutent vers le Sud-Est.

(1) La même forme tabulaire se retrouve au Kef. Une table analogue constitue une forteresse naturelle à la Meslaoua, au Nord-Ouest de Batna : Bernard et Ficheur, l. c., p. 362.

Cette zone n'est pas partout fertile. Les sols, imprégnés de sel, qui s'étendent autour des cuvettes des bassins fermés, et même ailleurs, en particulier entre Souk Ahras et Tébessa, ne conviennent guère qui à l'élevage du mouton ; leur superficie est du reste assez restreinte. De vastes espaces, couverts de limons et de marnes riches en phosphate de chaux, se prêtent au contraire fort bien à la culture des céréales. Mais les pluies sont parfois insuffisantes dans les plaines du Nord ; elles le sont souvent dans celles du Sud, sauf en avant de l'Aurès et des monts de Batna, dont les masses provoquent des condensations. Toutes ces plaines sont entièrement dénudées et il est probable que le défrichement n'a fait disparaître que des broussailles, la nature du sol n'étant pas favorable aux arbres[1]. Abandonnées en général aux pasteurs avant la conquête romaine, elles ont été ensuite habitées par une population agricole très dense, surtout autour et au Sud du Kef, sur la lisière de l'Aurès, bien pourvue de sources et où une forte occupation militaire a donné l'essor à la colonisation, enfin au Sud-Est et au Sud de Sétif.

V

La zone centrale de l'Algérie est bordée au Midi par l'Atlas saharien, prolongement oriental du Haut-Atlas marocain. Au Sud des hautes plaines des provinces d'Oran et d'Alger, comme au Sud du bassin du Hodna, s'allongent des plissements parallèles, orientés du Sud-Ouest au Nord-Est, crêtes étroites et nues, formées surtout de grès friables. Les intervalles sont remplis par les débris infertiles de ces chaînes et l'on y retrouve les maigres plantes des steppes. Cependant, le massif du djebel Amour, qui présente dans sa partie orientale de grandes tables aux flancs verticaux, est mieux partagé. Il a de beaux pâturages,

(1) Voir plus loin, au chapitre IV.

entre des forêts de thuyas, de pins d'Alep et de genévriers ; les sources, assez nombreuses, servent à irriguer des vergers et alimentent des villages, qui sont sans doute très anciens.

Dans le Sud de la province de Constantine, s'étend le massif de l'Aurès, auquel on peut rattacher, au Nord-Ouest, les monts calcaires dits de Batna, qui dépassent 2000 mètres et portent des forêts de chênes, de genévriers et de cèdres. Entre ces monts et l'Aurès, un long passage s'ouvre vers le Midi, commandé aujourd'hui par Batna et dans l'antiquité par Lambèse, le grand camp de l'Afrique romaine. Cette voie de communication importante entre les hautes plaines et le désert suit l'oued el Kantara, qui a coupé une barrière transversale par une courte gorge, au delà de laquelle on rencontre aussitôt une oasis saharienne.

Les plissements calcaires, minces et abrupts, de l'Aurès, qui culmine à plus de 2300 mètres, séparent des vallées étroites, s'inclinant vers le Sud-Ouest. Une érosion très intense a profondément creusé ces dépressions et entraîné jusqu'au Sahara des masses énormes de débris. Dans ce massif, où la population indigène était dense aux premiers siècles de notre ivre, les sources abondent et les rivières peuvent servir à des irrigations. C'est surtout, comme la grande Kabylie, un pays d'arboriculture. De belles forêts de chênes verts, de genévriers, de pin d'Alep, de cèdres couvrent les flancs des montagnes.

A l'Est de l'oued el Arab, le djebel Chechar, très tourmenté, coupé de ravins que des cailloux encombrent, fait suite à l'Aurès. Plus loin, les plissements serrés de l'Atlas saharien disparaissent. Le pays des Némenchas, situé au Sud-Ouest de Tébessa, se partage en deux régions distinctes. Au Nord, de vastes dûmes elliptiques ont été décapés, aplanis par les érosions et transformés en plaines, d'une altitude moyenne de 000 mètres, dont les rebords saillants indiquent le pourtour d'an-

ciennes montagnes et donnent naissance à des sources. La région est sans arbres ; il n y pleut pas assez pour la culture des céréales; l'élevage du mouton est à peu près la seule ressource des indigènes. A l'époque romaine, ces plaines furent, on grande partie, plantées d'oliviers et bien peuplées. Au Midi, une série de gradins caillouteux, dirigés de l'Ouest à l'Est, descendent vers le désert, sillonnés et ravinés par des oueds. L'orientation de ces terrasses et du bourrelet qui les termine' au Sud se retrouve dans le relief de la Tunisie méridionale.

Les eaux abondantes qui dévalent du Haut-Atlas font, nous l'avons dit, prospérer de belles oasis au Sud du Maroc, En Algérie, les oasis de la lisière du désert ont beaucoup moins d'importance. Elles doivent leur existence aux oueds qui sortent de l'Atlas saharien, ou aux nappes souterraines qui sont alimentées par des eaux de même provenance. Les principales sont celles de Laghouat, au Sud-Ouest des monts des Ouled Nail et à la tête de l'oued Djedi, qui, s'avançant de l'Ouest à l'Est, creuse un long sillon dans le Nord du désert ; celles dés Zibans, dans la région de Biskra ; enfin celles qui se sont formées aux points où des rivières débouchent de l'Aurès, du djebel Chechar et des terrasses des Némenchas. Au Sud du Hodna, entre des plissements des monts des Ouled Naïl, les Romains ont établi, bien au delà de leur frontière, une ligne de postes militaires, qui ne s'arrêtait qu'à peu de distance de Laghouat et gardait un passage reliant le Hodna et le Sahara. Ils ont occupé les oasis des Mans et, de ce côté, la limite de l'Empire longeait l'oued Djedi ; puis elle suivait le bord méridional du massif de l'Aurès.

VI

La Medjerda naît dans les montagnes qui s'élèvent au Sud du bassin de Guelma et va déboucher dans le golfe de Tunis. Elle pénètre en Tunisie après s'être glissée dans une cluse, limitée par deux plissements d'un massif, dont les chaînes couvrent l'angle Nord-Est de l'Algérie, entre la plaine de Bône, la Calle et Souk Ahras, et se continuent dans la Tunisie septentrionale, au mord du cours moyen du fleuve, en Khoumirie et de Mogodie.

Cette région très accidentée offre des suites de croupes allongées, orientées, comme l'Atlas saharien, du Sud-Ouest au Nord-Est, coupées par de profonds ravins, séparées par des vallées courtes et étroites. Des falaises à pic dominent la Méditerranée entre la plaine de Bône et le cap Blanc, voisin de Bizerte. Elles sont interrompues par des dunes à l'Est de Tabarca, le point du littoral qui communique le plus facilement avec la vallée de la Medjerda. Les grès, du massif, de même nature que ceux qui s'étendent plus à l'Ouest jusqu'à la grande Kabylie, portent de magnifiques forêts de chênes. Les pluies sont très abondantes, les sources nombreuses. Il y a de beaux pâturages dans les vallées et les clairières. Mais le sol siliceux se prête mal à la culture des céréales.

Au Sud d'une bonne partie de cette zone montagneuse, depuis la frontière algérienne jusqu'au confluent de l'oued Béja, la Medjerda traverse deux plaines, celle de Ghardimaou et celle de la Dakhla, qui furent autrefois des lacs. La première a une vingtaine de kilomètres de longueur, l'autre est beaucoup plus étendue; une barrière, coupée par le fleuve, les sépare.

A l'extrémité opposée de la Dakhla, la Medjerda se heurte à des chaînes qu'elle franchit avec peine, par des défilés tortueux,

et qu'elle longe ensuite jusque vers Tébourba. Là, commence sa basse plaine, accrue, dans le cours des siècles, par les alluvions que ses eaux entraînent vers la mer et souvent encore inondée. Comblées par les limons fertiles qu'ont apportés la Medjerda, l'oued Mellégue (qui rejoint ce fleuve dans la Dakhla) et d'autres rivières, les plaines de Ghardimaou et de la Dakhla, les Grandes chaînes des anciens(1), sont d'admirables terres à céréales. Elles ont été exploitées dès l'époque punique.

Le centre de la Tunisie est occupé, au Sud de la Medjerda, par un vaste plateau, d'une hauteur moyenne de 800 mètres(2). C'est, en réalité, un immense dôme, très surbaissé, parsemé de bosses irrégulières, découpé par les érosions en tables, dont les flancs tombent à pic sur des vallées profondes(3). De là, des rivières s'échappent dans toutes les directions. Au Nord, ce sont l'oued Tessa, l'oued Khalled et la Siliana, affluents de la Medjerda ; à l'Ouest, des oueds qui se jettent dans l'oued Mellègue ; au Sud et à l'Est, des cours d'eau qui vont converger vers la sebkha Kelbia, près de Kairouan ; au Nord-Est, l'oued et Kébir, appelé plus bas oued Miliane, qui apporte en toute saison de l'eau au golfe de Tunis. Les vallées, plus ou moins larges, que ces rivières parcourent et qui s'étoilent autour du plateau central, ont un sol formé d'alluvions épaisses et fertiles. Sur le plateau, dominent des marnes, mélangées de phosphate de chaux et propres à la culture des céréales. Les sources ont, pour la plupart, un débit médiocre, mais elles abondent. D'ordinaire, il tombe assez de pluie, grâce à l'altitude. Tout ce pays fut jadis très peuplé, très prospère, même avant la conquête romaine.

Du plateau se détache, à l'Est, la chaîne Zeugitane, formée de calcaires gris ou bleus, aux crêtes dentelées(4). On y retrouve

(1) Polybe, XIV, 7 ; Tite-Live, XXX, 8.

(2) Régions de Ksour, Ellez, Souk el Djemaa, Maktar, Henchir Mided, Kessera.

(3) Pervinquière, *Annales de Géographie*, IX, p. 441-3

(4) Pervinquière, l. c., p. 447-8.

des séries de dômes, souvent morcelés, séparés par des cuvettes : en particulier au djebel Zaghouane, haut de près de 1300 mètres, massif riche en sources, d'où les Romains ont tiré l'eau nécessaire à l'alimentation de la grande ville de Carthage. Cette chaîne se dirige d'abord du Sud-Ouest au Nord-Est, comme toutes les montagnes de la Tunisie septentrionale et centrale ; puis, elle s'oriente vers le Nord et aboutit au fond du golfe de Tunis, près de Hammam Lif. Des plissements secondaires la flanquent et encadrent avec elle, au Nord, la fertile vallée de l'oued Miliane, cultivée partout dans l'antiquité ; au Sud, la longue plaine de l'oued Miliane, rivière qui se détourne ensuite vers le Sud-Est pour rejoindre la sebkha Kelbia. Deux autres plis se prolongent jusqu'à l'extrémité de la péninsule du cap Bon.

Dans la Tunisie orientale, les côtes plates qui courent du golfe de Hammamet au golfe de Gabès précèdent la région dite du Sahel, bande de plaines basses, comme l'Enfida (entre la chaîne Zeugitane et la mer), ou de plateaux très peu élevés, comme celui d'El Djem. Au-delà, s'étendent des bassins, dont la cuvette est légèrement concave et que limitent de faibles bourrelets. Des lacs à fond argileux se forment en hiver au centre de ces plaines, ne laissant guère sur le sol, pendant l'été, que des efflorescences salines. Le plus important, mais non le plus étendu, est la sebkha Kelbia, au Nord-Est de Kairouan, où convergent de nombreux oueds, qui viennent du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Sud-Ouest, et prennent leur origine soit dans la chaîne Zeugitane, soit dans le plateau central. Ils ne sont pas grossis en route par des affluents, car il n'y a que fort peu de sources dans cette région, où il ne pleut guère, et ils n'alimentent que très médiocrement la sebkha, leur eau étant absorbée par l'évaporation, ou s'infiltrant dans des sols très perméables. La sebkha Kelbia n'est cependant jamais tout à fait à sec. Elle a un émissaire qui la relie quelquefois. après de

fortes pluies, à une lagune du littoral, la sebkha d'Hergla. On rencontre d'autres lacs plus au Sud; le plus grand est la sebkha Sidi et Hani, au Sud-Est de Kairouan.

La Tunisie orientale a des espaces salés, qui ne comportent que l'élevage du mouton. Mais, en général, les terres, légères, sont composées d'éléments fertiles. Les blés des environs de Sousse étaient fameux dans l'antiquité pour la grosseur de leurs épis. Par malheur, les pluies sont très souvent insuffisantes pour la bonne venue des céréales : la chaîne Zeugitane et la masse du plateau central les arrêtent du côté du Nord-Ouest. Si les récoltes sont assez régulières autour de Sousse, elles deviennent très aléatoires plus au Sud et à l'intérieur du pays. Mais, comme l'a montré M. Bourde[1], la constitution du sol se prête très bien à l'arboriculture. Sous la couche supérieure, où le sable absorbe rapidement la pluie et que les racines des céréales ne dépassent pas, existe, à une profondeur assez faible, une couche de tuf calcaire, peu perméable. Alors que la surface est complètement desséchée, le sous-sol reste humide c'est là que se développent les racines des arbres. Ainsi, dans des campagnes où les oueds ne traînent que de misérables filets d'eau, taris en été, où les sources sont très rares, une population nombreuse peut vivre par les cultures fruitières. A l'époque romaine; des plantations d'oliviers couvrirent une grande partie des steppes que parcouraient auparavant les troupeaux des nomades.

A l'Ouest de cette zone, au Sud du plateau central et des plaines qui continuent celles de la province de Constantine[2], s'étend une région bordée au Midi par une vaste dépression vers laquelle elle s'abaisse. Cette dépression n'a jamais été, comme on l'a soutenu, un bassin maritime, communiquant avec

(1) *Rapport, sur les cultures fruitières, en particulier sur la culture de l'olivier, dans le centre de la Tunisie*, Tunis, édition de 1809.

(2) On ne peut user la limite que d'une façon assez arbitraire. Ce serait à peu près car ligne passant par Kasserine, Sbéitla, Djilma.

le golfe de Gabès. Elle est remplie par le chott et Djerid, qui projette au Nord-Est un long bras, appelé chott et Fedjedje, par le chott Gharsa et, plus à l'Ouest (au Sud de l'Algérie), par une suite de sebkhas aux contours capricieux,, dont la principale est le chott Melghir.

Dans la Tunisie méridionale, les plissements qui s'allongent vers la latitude de Gafsa et plus au Sud, jusqu aux chotts, sont généralement orientés de l'Ouest à l'Est. Ces chaînes hérissent le pays, limitant des vallées ou des plaine, à profil courbe, dont le centre est occupé, pendant une partie de l'année, par des mares. Au Nord de Gafsa, courent, dans diverses directions, de petites arêtes, isolées ou soudées entre elles, dominant de larges plateaux.

Cette région est presque entièrement dénudée. Les pauvres pâturages des steppes sont broutés par des moutons, des chèvres et des chameaux. Cependant, en maints endroits, le sol n'est pas infertile beaucoup de terres sont riches en débris de phosphate de chaux. Mais la pluie tombe trop rarement pour assurer les récoltes de céréales. Les cultures arbustives, qui résistent mieux à la sécheresse, se sont développées, aux premiers siècles de notre ère, dans les lieux où des aménagements hydrauliques pouvaient procurer aux hommes l'eau nécessaire pour vivre et faire quelques irrigations. Autour des rares sources, se sont formées des oasis, avec leurs palmiers, accompagnés d'autres arbres fruitiers. Ce pays de transition produit à la fois des dattes et des olives[1].

A la lisière même du Sahara, que la domination romaine a atteinte, il y a de belles oasis dans le Djerid, entre le chott el Djerid et le chott Gharsa; dans le Nefzaoua, à l'Est du chott et Djerid et au Sud du chott et Fedjedje ; enfin, sur la, mer, à Gabès.

---

(1) La Blanchère, dons les Nouvelles *Archives des missions*, VII, 1897, p. 83.

VII

Comme nous l'avons dit, nous rattachons à l'Afrique du Nord, pour des raisons tirées de l'histoire, les terres qui bordent au Sud, le vaste golfe des Syrtes. A l'Est de la grande sorte, s'étend la Cyrénaïque, contrée à physionomie bien distincte, sorte d'île qui appartient à la Méditerranée orientale. Une colonisation prospère en fit un pays grec ; plus tard, la Cyrénaïque, devenue romaine, ne forma qu'une province avec la Crête. Géographiquement et historiquement, elle appartient à un monde tout différent de ce que nous appelons, l'Afrique du Nord.

Entre Gabés et le cap Misrata, le littoral, bas, bordé de dunes derrière lesquelles des lagunes s'étalent çà et là[1], semé d'oasis que séparent des espaces déserts, précède un pays de plaines légèrement ondulées, qui s'élève en pente très douce vers l'intérieur.

C'est la Djeffara des indigènes, dont la profondeur atteint 100 kilomètres à la frontière tunisienne et diminue vers l'Est. Sablonneuse et sèche, elle n'est pas habitée. Elle ne l'était pas davantage à l'époque antique, sauf dans sa partie Nord-Ouest, en Tunisie, où elle est très étroite : la proximité du bourrelet dont nous allons parler la fait, de ce côté, bénéficier de quelques pluies et permet d'utiliser jusque dans la plaine les oueds qui descendent des hauteurs, pour des cultures exigeant peu d'eau.

La Djeffara est dominée à pic par une longue suite de falaises calcaires, qui se dressent à une altitude moyenne de 300 mètres, formant un vaste demi-cercle, tourné vers le Sud, depuis les environs de Gabès jusqu'au voisinage du cap Misrata. Cette

(1) Depuis les parages de Djerba jusqu'aux ruines de Sabratha.

zone[1], que les indigènes appellent le Djebel (la Montagne), n'est que le rebord d'un immense plateau saharien. Elle est loin d'avoir l'aspect régulier d un rempart continu. Sur une largeur variable, elle a été découpée, déchiquetée, démantelée par les érosions. Parfois, elle se présente en gradins. Certaines parties ont été détachées de la masse; elles constituent des avant-chaînes dans la partie Nord-Ouest du Djebel[2]. Au Nord-Est, ce qu'un nomme le djebel Tarhouna est un plateau raviné, qui forme une sorte de grand bastion, en saillie sur la bordure, et qui se prolonge, dans la direction de Khoms et de Lebda,.par des collines s'élevant au-dessus du littoral[3]. Le brusque obstacle du Djebel contraint les vents humides qui soufflent quelquefois de la mer à se décharger de la vapeur d'eau qu'ils contiennent ; les pluies, quoique peu fréquentes, permettent à une population assez nombreuse de vivre dans cette région. Des ruisseaux se précipitent en cascatelles à travers les crevasses, les couloirs tortueux, et servent à des irrigations ; sur les pentes, ont été constituées des terrasses étagées, que bordent des murs de soutènement et qui portent des champs d'orge ou des arbres fruitiers, surtout des oliviers et des figuiers. Au pied même des falaises, au delà des éboulis de la frange saharienne, l'irrigation rend la culture possible. Mais les oueds s'épuisent très vite; ils n'ont pas la force de traverser, la Djellara. Derrière le Djebel, commence le désert, immense champ de pierres.

Le littoral occidental de la grande Syrte, au Sud-Est du cap Misrata, est bordé par la longue lagune, aujourd'hui desséchée, de Taorga, vers laquelle convergent de nombreux oueds, venant de l'Ouest. Ces ravins sillonnent le plateau saharien qui, de ce coté, s'incline vers l'Orient et qui n'est qu'une vaste solitude. Mais les fonds plats et souvent assez larges des oueds

(1) Elle porte successivement les noms de djebel Matmata, djebel Demmer, djebel Douirat, djebel Nefousa, djebel Yffrène, djebel Gariana.

(2) Dans le pays des Ourghammas, en avant du djehel Demmer.

(3) Collines de Msellata.

sont imprégnés de quelque humidité, circulant par un parcours souterrain, et ne se refusent pas à de pauvres cultures. Ces thalwegs ont été peuplés dans l'antiquité, comme ils le sont encore aujourd'hui. Dans les intervalles pierreux qui les séparent, la vie a toujours été impossible.

Au Sud de la grande Syrte, le désert s'avance jusqu'au rivage. Il n'y a rien à tirer de cette région; il a suffi aux anciens d'établir, le long de la côte, une route assurant les communications avec la Cyrénaïque.

VIII

Cet aperçu géographique montre combien l'Afrique du Nord manque de cohésion.

Si les régions que renferme la France sont très différentes, elles se groupent autour d'un noyau central, elles se succèdent sans violents contrastes, elles s'ouvrent et se parcourent par des voies faciles, terrestres et fluviales. La France est un pays d'harmonie et d'équilibre. Il n'en est pas de même de la Berbérie. S'étendant sur une longueur de plus de quatre cents lieues, depuis l'océan Atlantique jusqu'au golfe des Syrtes, mais n'ayant qu'une largeur médiocre, elle se prête mal à la formation d'un empire unique, au développement d'une civilisation uniforme. A l'Ouest, il est vrai, la contrée fertile comprise entre l'Océan, le Rif et l'Atlas forme un ensemble assez bien agencé[1] ; à l'Est, un grand plateau, d'ailleurs tourmenté, occupe le centre de la Tunisie, et de nombreuses vallées en rayonnent, Mais, même à proximité de ces deux régions, il en est d'autres que la nature a isolées : au Nord du Maroc, le Rif, hérissé de chaînes

(1) Il ne faut cependant pas en exagérer l'unité ; voir Th. Fischer, *.MittelmeerRilder*, II, p. 370. Au Sud de l'oued Bou Regreg, le pays très accidenté des Zaërs sépare les deus régions qui ont actuellement pour capitales Fez et Merrakech, coupant eu deux le pays obéissant au sultan du Maroc.

compactes ; au Sud, le Sous, qui s'enfonce entre deux hauts remparts ; au Nord de la Tunisie, le massif boisé de la Khoumirie. Dans l'intervalle, l'Algérie est obstruée par des montagnes le long de la Méditerranée, en grande partie occupée par des steppes à l'intérieur des terres.

Dans ce corps long et mince, mal conformé, les cours d'eau n'assurent pas la circulation. La navigation n'est possible que sur deux ou trois fleuves de l'Ouest du Maroc[1], qui sont séparés de la mer par une barre dangereuse. Les autres rivières se dessèchent presque toutes, ou n'ont qu'un débit insignifiant pendant l'été ; en hiver, ce sont pour la plupart des torrents, se précipitant dans un lit encombré de rochers, par de fortes pentes.

Leurs vallées mêmes n'offrent que rarement des voies d'un accès facile. Pour gagner la Méditerranée, de nombreux oueds coupent transversalement des chaînes parallèles à la mer; ils se fraient avec peine un passage par des gorges profondes et tortueuses, ou par de brusques cascades ; d'autres, dont le cours s'adapte à l'orientation générale du relief, sont parfois resserrés entre deux plissements, ou doivent rompre çà et là des obstacles, par des défilés étroits. Le fleuve le plus important de l'Afrique septentrionale, la Medjerda, traverse, en amont et en aval des Grandes Plaines, deux régions tourmentées, où sa vallée se réduit à un couloir. Dans le Tell algérien, les longues vallées du Chélif et de la Soummane s'étranglent en deux endroits. Entre les plaines de Guelma et de liane, la Seybouse est un fossé à parois rocheuses. Plus loin vers l'intérieur, des oueds vont se perdre dans des cuvettes sans issue.

Les rivières de la Berbérie ont quelquefois servi de limites politiques. Mais leur rôle économique a toujours été très modeste. Beaucoup changent de nom, selon les pays qu'elles

(1) Surtout l'oued Sebou.

parcourent : ce qui prouve qu'on ne les suit guère. Au delà du littoral, les villes du Tell se sont élevées auprès de sources abondantes et dans des lieux faciles à défendre ; elles n'ont pas été, comme tant de cités gauloises, des carrefours fluviaux.

Parmi les régions naturelles de l'Afrique du Nord, certains massifs montagneux sont très peuplés, malgré la médiocrité du sol, car les hommes s'y sentent plus en sécurité qu'ailleurs tels l'Aurés, la grande Kabylie, le Rif(1). Il s'y est formé de petites sociétés, jalouses de leur indépendance, n'occupant que des territoires restreints.

La valeur des pays plats est, nous l'avons vu, fort inégale. Les uns ne reçoivent pas assez de pluie, d'autres sont marécageux, d'autres stérilisés par la forte proportion de sel qui se mêle à la terre. Sauf quelques régions étendues, surtout le centre de la Tunisie et l'Ouest du Maroc, les espaces fertiles ne forment que des îlots, qui contrastent avec la pauvreté et la rudesse des pays environnants, et qui communiquent difficilement entre eux, par des passages dont les montagnards sont les maîtres.

Cette vaste contrée était-elle donc destinée à n'avoir d'autre histoire que les annales monotones d'une foule de cantons, agités par des ambitions vulgaires et de mesquines querelles de voisinage ?

Il est certain que les Berbères ont trop souvent dépensé leur énergie dans des luttes, sans grandeur et sans intérêt, d'individus, de familles, de coteries, de villages, de tribus. Ils ont presque toujours manqué des sentiments de large solidarité qui constituent les nations(2).

---

(1) Il n'en est pas de même du Moyen et du Haut-Atlas, où la densité de la population est faible : Bernard, *le Maroc*, p. 136, 163.

(2) On peut dire d'eux ce que Strabon (III, 4, 5) disait des Espagnols : « .., n'ayant d'audace que pour les petites choses, mais incapables d'en entreprendre de grandes, parce qu'ils n'avaient pas su se former en sociétés fortes et puissantes. »

Cependant des rapports se sont établis de bonne heure entre les habitants des diverses régions de l'Afrique septentrionale. Une seule langue s'est répandue partout, celle dont dérivent tous les dialectes berbères. Dans les stations qui remontent à da civilisation de la pierre, on trouve déjà des indices de lointains échanges. La domestication de certains animaux dut rendre les relations plus fréquentes et plus régulières : le climat obligeait, en effet, beaucoup de pasteurs à transhumer. Les nomades du Sud eurent besoin des céréales moissonnées par les agriculteurs du Tell, auxquels ils apportèrent les laines de leurs troupeaux et les dattes des oasis.

Des groupements, que nous appelons des tribus, naquirent sans doute des besoins de la défense et de l'attaque. Plus tard, des États se formèrent, unissant des régions naturelles distinctes, mais coupant en tronçons la longue bande nord-africaine. Carthage s'annexa une grande partie de la Tunisie, un royaume se constitua dans le Maroc, d'autres royaumes s'étendirent sur l'Algérie et la Tunisie occidentale. Enfin, Rome fit, en plusieurs étapes, la conquête de tout le pays. Mais chacune des provinces qu'elle créa vécut de sa vie propre. Tandis que Lyon fut véritablement la capitale des Gaules, Carthage, redevenue aux premiers siècles de notre ère une des plus grandes villes du monde, ne fut que le chef-lieu d'une de ces provinces.

Dans l'antiquité, l'Afrique du Nord n'a jamais eu une entière unité politique et administrative, comme la vallée du Nil et les plaines ouvertes de la Mésopotamie[1]. Ses maîtres n'ont jamais pu faire accepter leur domination d'une manière définitive et complète. Les souverains des grands royaumes maures et numides ne paraissent pas avoir été aussi absolus qu'ils

(1) Où l'agriculture dépend d'irrigations qui exigent des mesures générales et solidaires, par conséquent un gouvernement obéi de tous. Les conditions de l'exploitation du sol sont autres dans la Berbérie.

prétendaient l'être; ils eurent souvent, comme Carthage, il réprimer les soulèvements de leurs sujets. La paix romaine fut fréquemment troublée par des révoltes d'indigènes, dont les moins graves ne furent pas celles qui éclatèrent sous le Bas-Empire, après plusieurs siècles d'occupation.

La structure du pays maintenait chez ses diverses populations le contraste des mœurs et des intérêts. La civilisation et la barbarie vivaient côte à côte : l'une, dans les plaines et les plateaux fertiles ; l'autre, dans les régions déshéritées des steppes, dans les massifs montagneux qui dominaient et isolaient les riches campagnes, et d'où elle guettait les occasions favorables pour se précipiter au pillage. Cette opposition a empêché la formation d'une nation berbère, maîtresse de ses destinées, et, quand la conquête étrangère a pu imposer à l'Afrique septentrionale une apparence d'unité, elle n'a pas réussi à fondre dans une harmonie durable des éléments aussi disparates.

CHAPITRE II

L'AFRIQUE DU NORD DANS LE MONDE MÉDITERRANÉEN

I

L'Afrique du Nord est à peine une terre africaine.

Au Sud, elle est isolée du centre du continent par un immense désert, qui existe depuis de longs siècles[1]. Des textes grecs et latins nous apprennent que des populations noires occupaient dans l'antiquité la plupart des oasis du Nord du Sahara[2]. Mais nous ne savons pas si ces « Éthiopiens » étaient étroitement apparentés aux Soudanais ; en tout cas, ils n'empiétaient pas, du Moins aux temps historiques, sur la Berbérie proprement dite. Le transit entre l'Afrique septentrionale et le Soudan dut se développer avec l'emploi général du chameau, vers les IIIe et IVe siècle de notre ère. Mais il ne créa pas, à notre connaissance, de liens politiques, il n'influa pas sur la civilisation des deux contrées[3]

Du côté de l'Orient, on devine des rapports très anciens

---

(1) Pour le climat du Sahara dans l'antiquité, voir chap. III.

(2), Voir livre II, chap, IV.

(3) Il n'en fut pas de même, il est vrai, à quelques époques plus récentes. Les Almoravides, au onzième siècle, le sultan marocain El Mansour, il la fin du seizième, étendirent leur domination jusqu'au Soudan ; conf. Schirmer, *le Sahara*, p. 237-8. La propagation de la religion chrétienne au Soudan se fit par l'Afrique du Nord.

entre la Berbérie et le Nord-Est de l'Afrique. Les langues ont la même origine lointaine. Les ressemblances physiques d'une partie des habitants permettent de croire à des parentés plus on moins étroites, Vers le second millénaire avant une divinité égyptienne était adorée dans le Sud-Ouest de l'Algérie(1), Mais, à l'époque historique, les relations par terre entre le Nord-Ouest et le Nord-Est du continent n'eurent aucune importance : les déserts qui bordent la grande Syrte séparaient la Cyrénaïque grecque de l'Afrique carthaginoise, puis latine. Ce fut seulement à la fin des temps antiques que la voie de terre fut suivie par les conquérants arabes ; trois siècles après, les conquérants fatimides prirent la même route, en sens inverse, Pour gagner l'Égypte.

La Berbérie appartient à la Méditerranée occidentale, bien plus qu'à l'Afrique. C'est avec les deux péninsules européennes qui s'avancent vers elle, l'Italie et l'Espagne, qu'elle a eu les relations les plus nombreuses et les plus fécondes. Des anciens la plaçaient en Europe(2). « Si vous voulez en croire la renommée, dit Lucain(3), la troisième partie du monde est la Libye, mais si vous tenez compte des vents et du ciel, vous la regarderez comme une partie de l'Europe. » Autant que son climat, sa structure, sa flore, et, dans une certaine mesure, sa faune la rattachent au Sud de notre continent, Elle ressemble surtout à l'Espagne(4) par les hautes terres qui occupent la

---

(1) Voir livre Il, chap. III.

(2) Salluste, Jugartha, XVII, 3 : « In divisione orbis terrae plerique in parte tertin Africam posuere, pauci tantummodo Isiam et Europam esse, sed Africam in Europa. » Voir aussi saint Augustin, Civ. Dei, XVI, 17 ; Orose, Adv. paganos, 1, 2, 4 et 83. Conf. II. Berger, *Geschiekte der wissenschaftlichen Erdkunde der Griechen*, 2e édit., p. 78, n. I.

(3) Pharsale, IX, 411-3 ;

Tertia pars rorum Libye, et credere famae.
Cuncta velis ; at, si ventos caelumque sequaris,
Pars erit Europae.

Je ne crois pas qu'au vers 413 on puisse lire par : pars se justifie par le contexte (*tertia pars*, etc.) et aussi par le passage de Salluste cité à la note précédente.

(4) Conf. Bernard et Ficheur, *Annales de Géographie*, XI, 1902, p. 222 ; Joly, *Bull.de la Société de géographie d'Alger*, XII, 1907, p. 283 et suiv.

majeure partie des deux contrées, par les plaines basses qui, çà et là, s'étendent dans le voisinage du littoral, au pied de montagnes escarpées, par le régime et la disposition des rivières, torrents en hiver, fossés pour la plupart desséchés en été, qui se fraient difficilement un passage vers la mer et sont des sillons plutôt que des voies.

L'Afrique du Nord fut soudée jadis à l'Europe. Le détroit de Gibraltar ne date que du début de l'époque pliocène[1]. La Tunisie a peut-être été reliée à l'Italie pendant une partie de l'époque quaternaire, dans des temps où ces deux contrées pouvaient être déjà habitées par des hommes[2].

Du reste, dans sa forme actuelle, la Méditerranée occidentale n'est pas un obstacle infranchissable, même pour des primitifs, ne disposant que de moyens de navigation très rudimentaires. Le détroit de Gibraltar a seulement quatorze kilomètres de largeur[3] : il convient d'ajouter que les courants et les vents rendent le passage difficile. Ailleurs, les lignes grises des îles, se profilant dans les clairs horizons, pouvaient guider les traversées et promettaient des abris. La mer intérieure n'est que très rarement voilée par des brouillards et, pendant des périodes plus ou moins prolongées, on peut se fier au calme de ses flots. En général, les côtes d'Afrique, entre le détroit et le Nord-Est de la Tunisie,

---

1. Gentil, *apud* de Segonzac, *Au cœur de l'Atlas* p. 707 et suiv. Il est vrai qu'auparavant, la Méditerranée et l'Océan communiquaient peut-être par des détruits, s'ouvrant l'un au Nord de la Cordillère bétique, l'autre au Sud du Rif : Gentil, *le Maroc physique*, p. 93 et suiv. De son côté, M. Boule (dans *l'Anthropologie*, XVII, 1906, p. 283-4) se demande si, à l'époque pliocène, une communication terrestre n'a pas existé, à l'Ouest du détroit, entre le Maroc et la péninsule ibérique.

2. Boule, 1. e., p. 283.

3. Exactement 13800 mètres au point le plus étroit, 16030 au point le plus large. Tissot *(Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions*, IX, 1ère partie, 1878, p. 173 et suiv.) est disposé à croire que le détroit s'est élargi depuis les temps historiques. Strabon (II, 5, 19 ; XVII, 3, 6) indique une largeur de 60 à 70 stades (11100 et 12050 mètres) ; Pline l'Ancien (III, 3 et 4) donne d'autres chiffres, inférieurs aussi aux chiffres actuels. Nous aimais mieux admettre des erreurs dans le calcul des distances.

sont bordées par de grandes profondeurs : avant de les atteindre, on ne risque guère de s'abîmer sur des récifs.

Il est vrai que, fréquemment, des vents violents déchaînent de subites tempêtes[1] : vents qui soufflent de l'Ouest et du Nord-Ouest, en hiver, vents de Nord-Est et d'Est, de mai à octobre. Les parages des Syrtes étaient très redoutés des anciens et célèbres par leurs naufrages[2] : le plus grand de ces golfes est surtout dangereux, soit par les vents du Nord[3], qui poussent les navires à la côte, soit par les vents du Sud, qui, parcourant librement des terres basses, viennent bouleverser les flot[4]. Aux approches des côtes, certains courants peuvent contrarier les marins. Tels sont ceux qui se heurtent autour du cap Bon : tel celui qui, venant de l'océan, longe le littoral du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie : s'il favorise les voyages d'Ouest en Est, il gêne ceux qui s'accomplissent dans le sens opposé. Il faut aussi tenir compte des calmes plats, qui règnent parfois sur la Méditerranée pendant plusieurs jours et qui sont un obstacle à la navigation à voile.

Mais les relations maritimes de l'Afrique du Nord avec les autres contrées méditerranéennes sont surtout entravées par la nature de ses côtes. « Mer sans ports », dit Salluste[5]. L'historien exagère. Il est exact, cependant, que, sur ce littoral, les abris sont peu nombreux. Il n'offre pas de découpures profondes, formant des havres bien protégés : ce qui s'explique, par la plus grande partie de la côte septentrionale, par le parallélisme du rivage et des montagnes qui le bordent. Les golfes

1. « Mare saevum », dit Salluste, Jug., XVII, 3.

2. Périple du Pseudo-Scylax, 110 (*Geographi graeci minores*, édit. Müller, 1, p: 88), Salluste, *Jug*., LXXVIII, 3. Pomponius Méla I, 35 et 37. Lucain, IX, 439 et suiv. Josèphe, Bell. jud., II, 381. Silius Italicus, II, 63 ; III, :320 ; VII, 510 ; XVII, 246, 634. Procope, *Édifices*, VI, 3. Corippus, *Johannide*, I, 356 et suiv. Etc. — Cette mauvaise réputation était d'ailleurs exagérée : voir Perroud, De Syrticis emporiis, p. 117-123 ; Tissot, *Géographie de la province romaine d'Afrique*, I, p. 223.

3. Conf. Stace, *Thébaïde*, VIII, 416-7.

4. Lucain, IX, 310 et suiv. ; Silius Italicus, XVII, 246-7. Conf. Tissot, l. e.

5. *Jug*., XVII, 5 : « mare... inportuosum ».

étendus sont rares[1]. Ceux de l'Algérie s'ouvrent très largement au Nord, celui de Tunis, au Nord-Est, côtés d'où viennent des vents redoutables. Il n'y a ailleurs que des échancrures, creusées par des empiétements de la mer sur des terrains peu résistants : elles sont plus ou moins exposées aux souffles du large. Le littoral septentrional de la Berbérie consiste surtout en des pentes raides ou en des falaises verticales, contre lesquelles les navires, entraînés par les vents, risquent de se briser. Sur quelques points, il s'abaisse, mais il est alors bordé de dunes. A l'Ouest, le long de l'Océan, des suites de falaises et de dunes foraient un rivage monotone, à peu près dépourvu de fortes saillies et de baies[2], sans défense contre les vents d'Ouest et du Nord : on n'y trouve aucun bon abri. Les côtes orientales de la Tunisie, exposées aux vents d'Est et de Nord-Est[3], et celles de la Tripolitaine sont basses, sablonneuse, souvent bordées de lagunes et précédées de hauts-fonds[4] ; là aussi, les abris sûrs font défaut[5]. Dans la petite Syrie, où la marée s'élève jusqu'à trois mètres, le reflux accroît les dangers d'échouement[6]. Pourtant, les marins de l'antiquité avaient besoin de nombreux ports. Pendant longtemps, ils craignirent de s'éloigner des rivages et évitèrent de voyager la nuit. Le soir, autant que possible, ils s'arrêtaient, ils tiraient leur bâtiment sur la grève : ils se rembarquaient au jour, après avoir fait leur provision d'eau. A ce cabotage primitif, il fallait de nombreuses escales[7]. Plus tard, les vaisseaux s'aventurèrent plus facilement en

1. Conf. Srabon, II, .1, 3, 33 ; Pline, V, 1.

2. Strabon (XVII, 3, 2) dit le contraire, mais il a tort.

3. Conf. Corippus, *Johannide*, I, 339-360.

4. Conf. Polybe. I, 39, 3 ; Salluste, *Jug*., LXXVIII, 2-3 ; Strabon, XVII, 3, 20 ; Méla, 1, 33 ; Lucain ; IX, :303 et suiv.

5. Conf. Méla. l. c.; Procope, *Bell. vand*., I, 13, 8.

6. Sur ces marées, voir Polybe, 1. c.; Strabon, XVII, 3, 17 et 20 ; Méla, l. c.: Pline, V, 26 ; Denys le Périégéte, 107, 198 et suiv., et le commentaire d'Eustathe (dans *Geogr. gr. min.* de Müller, II, p. 109, 112, 232) ; Solin, XXVII, 3-4.

7. Voir à ce sujet Bérard, les *Phéniciens et l'Odyssée,* I, p. 303 et suiv.

pleine mer et, dans le port, ils demeurèrent au mouillage. Mais la navigation resta assez timorée, à la merci des sautes de vent, en quête de refuges. Aussi, même à l'époque romaine, les ports abondaient-ils sur les côtes africaines, comme le prouvent les indications d'écrits qui datent du IIe et du IIIe siècle de notre ère[1]. Quelques-uns étaient bons, la plupart médiocres ou mauvais, parfois, ils occupaient des embouchures de rivières c'était le cas de plusieurs ports du Maroc, de Leptis Magna en Tripolitaine[2]. Mais, sur l'Océan, l'accès des fleuves est rendu difficile par l'existence d'une barre ; ailleurs, l'ensablement par les alluvions est un grave obstacle. D'autres ports furent établis en arrière d'une ou de plusieurs îles, très rapprochées de la côte[3]. Les Phéniciens recherchaient ces positions avantageuses : l'île formait un écran contre les vents du large ; elle était aussi un emplacement favorable pour des entrepôts, défendus contre les convoitises des indigènes. Souvent encore, le port était abrité par un cap, pointe en roches dures qui avait mieux résisté à l'érosion que les parages voisins ; sur le littoral septentrional, le havre se trouve en règle à l'Est du cap, qui le couvre des vents dangereux d'Ouest et de Nord-Ouest[4]. Plus tard, on constitua quelques ports artificiels, en construisant des jetées, ou en creusant des bassins intérieurs.

Ce n'était pas seulement la rareté des bons ports naturels qui pouvait écarter les étrangers, de l'Afrique du Nord. C'était aussi la difficulté de pénétrer dans l'intérieur du pays, soit pour y trafiquer, soit pour en prendre définitivement possession. Sur la côte septentrionale, les plaines bordant la mer sont rares et

1. Ptolémée, la Table de Peutinger, l'itinéraire d'Antonin, *le Stadiasme*.

2. Voir aussi Pseudo-Scylax, III (*Geogr. Gr. Min*., I, p. 90) : Il s'agit peut-être de Ténès ; conf. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, I, 12, n° 20.

3. Thapsus, Utique, Tabarca, Alger, Tipasa, Cherchel, Rachgoun (*Portus Sigensis*), Mogador, Voir aussi dans Scylax la mention d'îles situées probablement entre Cherchel (Ιουλίου άχρα) et l'île de Rachgoun et qui paraissent avoir disparu.

4. Bône, Stora, Collo, Bougie, Dellys, Alger, Arzeu, Melilla.

nous avons vu[1] qu'elles n'avaient que peu de valeur pour les anciens. Presque partout, des chaînes de montagnes se dressent comme des remparts, au-dessus de ces plaines, ou immédiatement au-dessus des flots. Il y a bien quelques voies d'accès vers l'intérieur. Des places maritimes ont pu être créées à leur débouché : Tabarca, près de l'oued et Kébir: Hippone, non loin de la Seybouse[2], Bougie, à l'extrémité de la vallée de la Soummane. Mais ces routes s'étranglent bientôt[3]. Au Nord-Est, le golfe de Tunis, sur lequel les Phéniciens fondèrent Utique et Carthage, s'avance d'une cinquantaine de kilomètres dans les terres : il reçoit un fleuve important, la Medjerda. Ce fut dans l'antiquité la porte principale de l'Afrique du Nord, à l'entrée de la Méditerranée occidentale, en face de la Sicile. Cependant la vallée de la Medjerda n'est pas une voie dépourvue d'obstacles[4]. Des côtes de l'Océan et de la Tunisie orientale, la pénétration est plus facile, mais c'est précisément dans ces parages que les ports naturels manquent le plus; en outre, ils sont déjà éloignés des contrées qui font face à la Berbérie et qui sont, par conséquent, destinées à avoir avec elle les relations les plus suivies,

Lorsqu'un conquérant a pris pied dans ce pays, il lui est malaisé de s'enfermer dans les régions dont la possession lui semble profitable. Il est entraîné à étendre sa domination sur les peuplades belliqueuses qui menacent sa conquête ; des plaines fertiles, il doit pénétrer dans les massifs montagneux qui servent de repaires aux pillards; du littoral, il doit s'avancer jusqu'aux espaces parcourus par les nomades, jusqu'aux steppes, jusqu'au Sahara.

---

1. P. 6-7.

2. L'Ubus (la Seybouse) débouchait dans l'antiquité plus à l'est qu'aujourd'hui, par conséquent à quelques kilomètres d'Hippone, et non auprès de cette ville voir Gsell, *Atlas*, t 9, n° 180.

3. Voir p. 20.

4. Voir p. 18.

II

Toutes ces difficultés expliquent l'isolement relatif de la Berbérie, l'attrait assez médiocre qu'elle a exercé. Le détroit de Gibraltar a dû arrêter plus d'un peuple[1] ; dans l'antiquité historique, les Vandales seuls l'ont traversé en masse. Quand les Phéniciens s'établirent d'une manière durable en Afrique, ils paraissent s'être souciés surtout d'occuper l'entrée de la Méditerranée occidentale et de jalonner d'une suite de stations la route qui reliait l'Espagne au bassin oriental de cette mer. Carthage ne se constitua un territoire africain que plus de trois siècles après sa fondation, alors qu'elle possédait déjà un vaste empire colonial. Rome ne s'implanta en Tunisie que pour empêcher son ennemie de renaître et pour garder le passage entre les deux bassins de la mer intérieure ; elle attendit près de deux cents ans pour occuper toutes les côtes africaines, jusqu'à l'extrême Ouest. Ce fut pour se défendre qu'à plusieurs reprises, elle avança ses frontières vers le Sud.

Cependant les affinités de l'Afrique du Nord avec les pays qui sont si voisins d'elle devaient nécessairement créer des civilisations et des dominations communes. Carthage régna en Espagne et sur une partie des îles méditerranéennes, comme sur la Tunisie et sur les rivages de l'Algérie et du Maroc. Elle s'attacha surtout, avec une longue obstination, à maintenir et à accroître ses possessions de Sicile, voulant être maîtresse du détroit qui donne accès à la Méditerranée occidentale. Rome soumit tous les peuples de la mer intérieure; elle répandit les mœurs latines en Afrique, comme en Espagne et en Gaule. Parmi ses provinces africaines, la Proconsulaire fut, à certains égards, un prolongement de l'Italie, la Maurétanie Tingitane, une sorte

1. Les Celtes et les Goths, qui ont conquis une grande partie de l'Espagne, n'ont pas traversé le détroit

de boulevard de l'Espagne. Plus tard, l'Islam s'étendit en Espagne et en Sicile, après avoir conquis le Maghrib ; la civilisation musulmane du Maroc et de l'Ouest de l'Algérie ressembla à celle de la péninsule ibérique. Les Portugais et Charles-Quint ont tenté de s'établir dans l'Afrique du Nord, dont la France est désormais maîtresse.

Depuis des siècles, le commerce de la Berbérie s'est fait surtout avec les autres pays de la Méditerranée occidentale : d'où l'importance qu'ont dans cette contrée les villes maritimes. Même quand elle n'a pas été rattachée à l'Europe par des liens politiques et des relations pacifiques, elle n'a pas pu se passer d'elle : à l'époque vandale, à l'époque turque, elle s'est enrichie à ses dépens par la piraterie.

La pointe Nord-Est de l'Afrique Mineure, qui n'est éloignée de la Sicile que de 140 kilomètres, sépare les deux bassins de la Méditerranée. L'une de ses petites faces est tournée vers le bassin oriental, tandis que sa pointe Nord-Ouest limite avec l'Espagne l'extrémité du bassin occidental. On comprend qu'elle ait pu servir de lieu de passage et de champ de bataille entre l'Occident et l'Orient, que, dans une certaine mesure, elle ait eu une destinée comparable à celle de la France, dont l'histoire est dominée par l'opposition et l'action réciproque du Midi et du Nord[1]. Au seuil des deux bassins, Carthage fut une nouvelle Tyr, qui soumit une partie de l'Occident et y répandit ses marchandises, voire même ses mœurs et ses croyances. Puis, Rome abattit sa rivale et fit régner dans tout l'Occident la civilisation latine. Aux premiers siècles de notre ère, ce fut surtout en Afrique que s'élabora la fusion des éléments orientaux et occidentaux dans le christianisme. A la domination des Vandales, ces Germains qui vinrent par l'extrême Ouest, succéda celle de l'empire byzantin, à la fois héritier de Rome et représentant

1. Jullian, *Histoire de la Gaule*, 1, p. 66 et suiv.

de la civilisation gréco-orientale. Enfin, la conquête arabe rompit les liens qui attachaient l'Afrique au monde latin et y implanta la religion et la langue de l'Islam.

Isolée par la mer et par le disert, d'un abord et d'une pénétration difficiles, l'Afrique du Nord était cependant appelée, par sa position géographique, fit tenir une place importante de l'histoire de la Méditerranée.

Mais elle a beaucoup plus reçu que donné. Incapables de réunir en un faisceau toutes leurs forces, de fonder un empire et de créer une civilisation qui leur fussent propres, ses habitants ont accepté ou subi les suprématies matérielles et les influences morales qui, successivement, se sont présentées à eux. Ils ont même contribué à les propager. Des guerriers libyens ou berbères conquirent l'Espagne au profit de Carthage et de l'Islam; les grands écrivains latins de l'Afrique chrétienne aidèrent puissamment au triomphe d'une religion qui, quelques siècles après, disparut complètement de leur patrie.

CHAPITRE III

LE CLIMAT DE L'AFRIQUE DU NORD DANS L'ANTIQUITÉ

I

Le climat de l'Afrique du Nord s'est-il modifié depuis l'antiquité ? Cette question a été souvent posée[1], et les réponses ne concordent pas. Nous devons l'examiner de très près, car elle est fort importante. Pendant une partie de l'époque dont nous écrivons l'histoire, l'Afrique septentrionale a joui d'une grande prospérité agricole : il s'agit de savoir si cette prospérité a eu pour cause principale un climat plus favorable à la culture que le climat d'aujourd'hui, ou si elle a été surtout l'œuvre de l'intelligence et de l'énergie des hommes ; si nous devons nous borner à regretter un passé qui ne revivra plus, ou lui demander au contraire des leçons utiles au temps présent.

---

1. Voir en particulier: Th. Fischer, Utudien üler, dans *Petermanus Mitteilungen,* Ergäunzungsheft LVIII, 1879, p. 44-46 ; le même,dans *Petermanus,Mitteil*., XXIX, 1883, p. 1-4 ; Partsch, dans *Verhandlungen* des arhten deutschen Geographentages (Berlin. 1899), p. 116-123 ; Cat, Essai sur la province romaine de *Maurétanie césarienne*, p. 40-48; La Blanchère, dans Nouvelles Archives des missions, VII, 1897, p. 23 et suiv. ; Carton, Climatologie et agriculture de l'Afrique ancienne, dans *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, XXVII, 1894, p. 1-43 ; le même, Variations du régime des eaux dans l'Afrique du Nord, dans *Annales de la Société géologique du Nord.* XXIV, 1896, p. 29-47 ; le même, historiens et physiciens, dans *Bull. de l'Acad. D'Hippone*, XXVIII, 1800, p.77.89 ; le même, Note sur la diminution des pluies en Afrique, dans *Revue tunisienne*, III, 1896, p. 87-94 ; Leiter, Die Frage der Klimaänderung während geschichtticher Zeit in Nord-Afrika, dans *Abhandlungen der geographischen Gesellschaft in Wien*, 1900, n° 1.

Indiquons tout d'abord les traits généraux du climat actuel[1].

L'Afrique du Nord est située dans la zone tempérée boréale, mais dans la partie méridionale de cette zone. Elle est comprise en effet entre le 29° de latitude Nord (extrémité occidentale de l'Anti-Atlas) et le 37° (extrémité Nord-Est de la Tunisie). Elle appartient donc à l'aire des pays chauds. Cependant le voisinage ou l'éloignement de la mer et la diversité des altitudes y déterminent des différences de température bien marquées.

Cette contrée offre une très grande étendue de côtes, le long desquelles l'influence régulatrice de la mer établit un climat où les maxima de chaleur et de froid ne présentent pas de grands écarts. Il est rare que le thermomètre descende au-dessous de zéro, du moins dans le cours de la journée, et qu'il s'élève au-dessus de 30 degré centigrades. Il faut néanmoins tenir compte, même à proximité du littoral, des refroidissements nocturnes, qui saut causés par le rayonnement dans les temps clairs, fréquents en Afrique, et qui affectent la couche inférieure de l'atmosphère, jusqu'à une hauteur d'environ un mètre; il arrive souvent en hiver, et parfois même au printemps, que la température, pendant une partie de la nuit, tombe au-dessous de zéro dans le voisinage du sol[2]. Ces refroidissements peuvent être funestes à la végétation. En été, l'humidité de l'air est pénible pourtant, elle atténue l'ardeur des rayons du soleil, modère l'évaporation, et, quand le siroco sévit, tempère sa brûlante sécheresse. De mai à septembre, la brise de mer souffle au milieu de la journée et apporte une fraîcheur bienfaisante[3].

Mais l'Afrique du Nord est, dans son ensemble, un pays de

1. Pour la Tunisie, voir surtout Ginestous, *Études sur la climat de la Tunisie* (Tunis, 1906) ; pour l'Algérie, Thévenet, *Essai de climatologie algérienne* (Alger, 1896) ; pour le Maroc, Th. Fischer, *Mittelmeer-Bilder*, II, p. 303-306, et L. Gentil, le Maroc physique, p. 244-271. Résumé dans A. Knox, *the Climate of the continent of Afrika* (Londres, 1911), p. 32-63.

2. Rivière et Lecq, *Culture du Midi, de l'Algérie et de la Tunisie*, p. 12, 24, 37.

3. Surtout sur la côte occidentale du Maroc, longée par un courant marin froid, qui modère la chaleur en été : voir Gentil, 1. c., p. 232-4.

hautes terres. A mesure qu'on s'élève et qu'on s'éloigne du littoral, l'écart entre les températures extrêmes augmente. En hiver, le thermomètre peut descendre dans la journée à -9° degrés à Tiaret, -11 à Sétif, -13 à Batna, -5 au Kef, -6 à Maktar. Les froids nocturnes que le rayonnement provoque à la surface du sol sont souvent très vifs, même au printemps, dans une saison où la gelée est particulièrement redoutable aux cultures. Dans les jours d'été, la transparence de l'atmosphère laisse toute leur force aux rayons du soleil ; la chaleur et l'évaporation sent intenses. Mais la fraîcheur des nuits exerce une action tonique sur les hommes et les animaux ; le rayonnement produit des rosées, qui réparent, dans une certaine mesure, les effets de l'évaporation diurne.

Parmi les vents, le siroco présente des caractères spéciaux. Ce nom, qui parait venir du grec (d'un mot signifiant dessécher), est donné dans l'Europe méridionale et quelquefois méfie dans l'Afrique du Nord, à des vents d'hiver humides et chauds. Il en est résulté des confusions. Conformément à l'étymologie qui vient d'être indiquée, il convient de réserver le nom de siroco à un vent sec. Tantôt il ne se manifeste que sur une étendue très limitée, tombant verticalement, sans perturbation apparente de l'atmosphère, et durant en général peu de temps. Tantôt c'est un vent d'origine saharienne, dont la direction varie par conséquent du Sud-Est au Sud-Ouest. Il peut traverser la mer et s'avancer jusqu'aux côtes méridionales de l'Espagne et au centre de l'Italie. Il souffle avec violence, obscurcissant l'air par les poussières qu'il entraîne, pompant l'humidité, amenant une chaleur de four, sauf lorsqu'il passe sur des montagnes couvertes de neige. Quoiqu'il puisse éclater en toute saison, il se déchaîne surtout en été et dure soit quelques heures à peine, soit plusieurs jours[1]. Son influence sur les êtres vivants

1. La fréquence du siroco varie beaucoup selon les régions. Le vent chaud du Sud est très rare au Maroc, au Nord du Haut-Atlas, qui l'arrête. A Alger, il ne

est déprimante. Il dessèche la Végétation et est particulièrement redoutable à la vigne ; les céréales, moissonnées au début de l'été, sont moins exposées à ses ravages[1].

Le siroco mis à part, les vents qui dominent pendant l'hiver sont ceux du Sud-Ouest et de l'Ouest au Maroc, du Nord-Ouest en Algérie et en Tunisie. Dans cette saison, ceux du Sud-Ouest et de l'Ouest sont fréquents aussi en Algérie. Les vents dominants d'été viennent du Nord et du Nord-Est au Maroc et en Algérie, du Nord-Est et de l'Est sur la côte orientale de la Tunisie[2].

C'est la quantité plus ou moins forte des pluies et leur répartition plus ou moins favorable à la végétation, beaucoup plus que la qualité des sols, qui font la valeur économique des régions : pays de cultures et d'arbres ; steppes où ne poussent que des plantes permettant l'élevage d'espèces animales sobres ; enfin déserts.

Les pluies sont amenées dans l'Afrique septentrionale par les vents du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Ouest, qui; ayant passé sur de vastes surfaces marines, arrivent chargés de vapeur d'eau. En Algérie, pays au les conditions météorologiques ont été assez bien étudiées, on a constaté que les précipitations les plus fréquentes, les plus abondantes et les plus étendues sont dues aux vents du Nord-Ouest.

La saison pluvieuse coïncide à peu près avec l'hiver, en y comprenant la seconde moitié de l'automne et le début du printemps, entre les mois d'octobre à novembre et d'avril-mai : c'est la période de l'année où les vents dont nous venons de parler dominent et où la vapeur d'eau qu'ils contiennent rencontre au-dessus des terres africaines des températures plus

---

souffle qu'un petit nombre du tours par an. Il est au contraire fréquent dans l'Est et le Sud de la Tunisie, où il ne rencontre pas d'obstacle. M. Ginestous (*l. c.*, p. 404) compte 113 jours du siroco à Sousse, 134 à Kairouan.

1. Surtout l'orge, qui mûrit un mois plus tôt que le blé.

2. Les vents d'Est soufflent presque toute l'année dans le Sud de la Tunisie.

ou moins froides, qui la forcent à se condenser. Il y a souvent dans cette saison deux époques de précipitations plus abondantes, deux maxima, séparés par une période de sécheresse.

Entre mai et octobre, les pluies tombent rarement et sont de courtes ondées, d'ordinaire sous forme d'orage. Elles font presque entièrement défaut en juillet et en août. Les vents dominants du Nord-Est et d'Est ne trouvent pas, au-dessus du sol surchauffé, les conditions atmosphériques nécessaires à la condensation de la vapeur d'eau dont ils se sont imprégnés en passant sur la Méditerranée. Les chaleurs précoces provoquent sur les montagnes la fusion rapide des masses neigeuses, qui, dans des pays plus septentrionaux, constituent des réserves, alimentant les rivières à la fin du printemps et pendant une partie de l'été. Les neiges disparaissent en mai des hauts sommets de la Kabylie. Elles durent plus longtemps sur l'Atlas marocain, beaucoup plus élevé, et ont une influence heureuse sur le débit des cours d'eau ; mais, même dans cette région, elles ont à peu près achevé de se fondre en juillet, sauf peut-être dans des anfractuosités que le soleil ne chauffe pas[1]. On sait ce que sont en été; la plupart des rivières de l'Afrique du Nord.

Cette saison sèche est, il est vrai, un peu atténuée par l'humidité que la brise de mer porte parfois assez loin dans l'intérieur, et aussi par les rosées, Quand elle n'empiète pas trop sur l'automne et sur le printemps, elle n'entrave pas la culture des céréales, dont le développement a lieu pendant la saison des pluies. Elle ne peut être que profitable à la vigne et à l'olivier et, d'une manière générale, elle ne nuit guère à la végétation arbustive, assez résistante pour la supporter. Mais elle crée de grosses difficultés à l'élevage.

Quant, la saison humide, elle se présente avec des irrégula-

1. Cof. Gentil, *le Maroc physique,* p. 263-6.

rités qui font courir des risques graves à l'agriculture. Quelquefois, les pluies manquent presque entièrement : c'est heureusement l'exception. Pour un même lieu, les variations dans la hauteur totale des chutes sont souvent très fortes d'un hiver à l'autre[1], sans qu'on puisse expliquer les causes de ces différences[2].

Mais la quantité des pluies a beaucoup moins d'importance que leur répartition. « A Sidi bel Abbès, la moyenne annuelle des pluies n'atteint pas 0 m. 400, mais, grâce il leur bonne répartition, les récoltes donnent presque toujours les meilleurs résultats[3]. » Il faut surtout que l'eau du ciel tombe en octobre-novembre, afin qu'on puisse labourer les terres desséchées et faire les semailles, puis en mars-avril, afin que les plantes déjà formées s'imbibent de l'humidité nécessaire pour résister au soleil déjà chaud et achever leur maturité, Dans l'intervalle, il faut des alternatives de pluie et de beau temps[4]. Or, souvent, les pluies d'automne se font attendre, ce qui retarde les semailles et, par contrecoup, l'époque de la maturité, qui doit s'effectuer lorsque le soleil est devenu très ardent et après la date normale du maximum des pluies printanières. Souvent, la sécheresse, se prolongeant pendant des semaines et même des mois[5], empêche la germination des grains et la croissance

1. Pluies à Alger en 1893, 0 m. 516 ; en 1889, 0 m. 978 : Thévenet, p. 65. — A Aïn Braham, en 1893, 0 m. 925 ; en 1894, 2 m. 253 ; A Tunis, en 1904, 0 m. 311 ; en 1892, 0 m. 639. Au Kef, en 1897, 0 m. 310 ; en 1898, 0 m. 913. A Gafsa, en 1891, 0 m. 132 ; en 1892, 0 m. 433. Voir Ginestous, p. 219 et 220. — Au cap Spartel, en 1896, 0 m. 872, ; en 1897, 1 m. 143 ; Gentil, l. c., p. 261.

2. On connaît la théorie de Brückner. Ce savant admet des cycles d'une durée moyenne de 33 ans, comprenant chacun une suite de variations dans la température et la pluie, variations qui se reproduiraient au cycle suivant. Mais nous n'avons pas les moyens de contrôler cette théorie pour l'Afrique du Nord. Notons cependant qu'à Alger, il s'est écoulé 36 ans entre les deux maximum de pluies des périodes 1850-4 et 1886-1890 : Gauckler, dans *Annales de Géographie* ; XII, 1903, p.331.

3. Lecq, *l'Agriculture algérienne* (Alger, 1890), p. 12.

4. Lecq, 1. c., p. 9-10.

5. Sur sept années, de 1887 à 1893, M. Saurin (*l'Avenir de l'Afrique du nord*, Paris, 1890, p. 20) a compté, à Tunis six hivers ayant eu des sécheresses d'au moins deux mois.

des plantes. Enfin, les pluies de printemps, décisives pour la récolte des céréales, peuvent manquer tout à fait ou être très insuffisantes.

Ces pluies si capricieuses ne sont pas toujours bienfaisantes. Elles ont fréquemment une allure torrentielle[1]. C'est ce qui explique,par exemple, pourquoi Alger, avec cent jours de pluie, a une tranche d'eau supérieure à celle de Paris, où la moyenne des pluies est de cent quarante jours (Alger, 0 m. 682 ; Paris. 0 m. 594)[2].Au lieu de pluies fines et prolongées qui humectent le sol sans l'inonder et le bouleverser, qui pénètrent jusque dans les profondeurs et y forment des nappes d'où jaillissent les sources, de véritables trombes se précipitent. Alors, surtout dans les terrains argileux, nombreux en Afrique, les eaux ruissellent rapidement sur les surfaces inclinées, sur les sols durcis par le soleil. Dans les ravins où elles convergent, des torrents se gonflent et roulent avec d'autant plus de force que les pentes sont souvent très raides et les différences de niveaux brusques dans cette contrée tourmentée ; ils entraînent d'abondantes quantités de terre végétale, provoquent des éboulements, creusent de profonds sillons, causent par leurs inondations de grands ravages ; presque aussitôt après leur lit est vide. Ces méfaits; du ruissellement ont été aggravés, depuis des siècles, par le déboisement, dont nous aurons à reparler[3]. Les surfaces planes peu perméables, sur lesquelles les eaux de ces pluies sauvages tombent directement du ciel ou dévalent des montagnes, se transformant subitement en des lacs, qui, du reste, disparaissent vite ; car l'évaporation est très forte par suite de l'ardeur du soleil, fréquemment aussi de la violence du

1. Voici quelques exemples pour la Tunisie (Ginestous, p. 384, 398, 403, 417) ; à Kelibia, du 26 novembre au premier décembre 1899, 0 m. 386 de pluie ; au Kef, le 19 septembre 1888, 0 m. 384.

2. Je donne ici les chiffres indiqués par M. Gauckler, dans *Annales de Géographie*, XII, p. 213.

3. Voir chap. IV.

vent[1]. Dans des terres plus faciles à pénétrer, il arrive que le sol se détrempe tellement que les labours d'automne se font dans de mauvaises conditions, que les grains enfouis dans les champs et les racines naissantes pourrissent.

Les précipitations torrentielles prennent parfois la forme d'orages de grêle, qui sévissent dans les pays élevés du Tell, c'est-à-dire de la partie cultivable de la Berbérie. Ils ont lieu principalement en hiver et au printemps : dans cette dernière saison, ils peuvent être fort nuisibles à la végétation.

Les différentes régions de l'Afrique du Nord reçoivent des quantités de pluie fort diverses. Par exemple, à Aïn Draham, en Khoumirie, la moyenne annuelle est de 1 m. 641 ; à Philippeville, de 0 m. 766 ; à Constantine, de 0 m. 632; à Batna, de 0 m. 399 : à Tébessa, de 0 m. 344 ; à Biskra, de il 0 m. 170[2]. Ces inégalités tiennent à plusieurs causes : voisinage ou éloignement de la mer: différences d'altitudes : accès plus ou moins facile que tel ou tel pays offre par son exposition aux courants atmosphériques chargés de vapeur d'eau.

Les vents humides viennent, nous l'avons dit, du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Ouest, après avoir passé soit sur l'océan, soit sur la Méditerranée. Les côtes occidentale et septentrionale du Maroc, les côtes de l'Algérie. la côte septentrionale de la Tunisie, que ces vents rencontrent tout d'abord, sont donc favorisées sous le rapport des pluies. Cependant elles ne le sont pas d'une manière uniforme. En face du Maroc et de la province d'Oran, la Méditerranée est beaucoup moins large qu'en face des provinces d'Alger et de Constantine et de la Tunisie ; elle offre par conséquent un champ d'évaporation moins vaste.

---

1. M. Bernard (*Une Mission au Maroc*, Paris, 1904, p.9) observe que, dans le Maroc occidental, l'évaporation paraît être moins intense qu'en Algérie, la température souvent couvert après les pluies.

2. Les chiffres que je cite ici et plus loin sont empruntés à M. Thévenet (p. 62, 63) et à M. Ginestous (p. 20) : Tunisie, années 1886-1900). Ils ne peuvent prétendre qu'à une exactitude approximative.

A l'angle Nord-Ouest du Maroc, cet inconvénient est compensé par les vents qui viennent de l'Océan[1]. Mais, plus à l'Est, les vents du Sud-Ouest qui arrivent jusqu'à l'Oranie se sont dépouillés de la majeure partie de leur humidité sur l'Atlas marocain ; d'autre part, les vents, particulièrement pluvieux, du Nord-Ouest atteignent le rivage africain après s'être presque débarrassés, de leur vapeur d'eau sur les hautes montagnes du Sud de l'Espagne, et sans avoir pu la remplacer suffisamment dans leur courte traversée de la Méditerranée[2]. Plus loin vers l'Est, et à peu près depuis l'embouchure du Chélif, ils se chargent d'humidité : au-dessus de la mer intérieure, qui s'élargit de plus en plus, et ils viennent aborder de front le littoral, presque perpendiculaire à la direction qu'ils suivent. Il en résulte une augmentation des pluies, surtout au pied des massifs montagneux de la grande et de la petite Kabylie. Les moyennes sont, à Ténès, de 0 m. 594 ; à Alger, de 0 m. 766[3] ; à Bougie, de 1 m. 306 ; à Djidjeli, de 1 m. 007 ; à Bône, de 0 m. 738 ; à la Calle, de 0 m. 861 ; à Tabarca, de 1 m. 094.

Quant à la côte orientale de la Tunisie, les vents pluvieux d'hiver ne l'atteignent qu'après avoir soufflé sur des espaces terrestres auxquels ils ont abandonné la plus grande partie de leur vapeur d'eau. Aussi les moyennes annuelles y sont-elles beaucoup moins élevées : 0 m. 471 à Tunis, 0 m. 415 à Sousse, 0 m. 246 à Sfax, 0 m.190 à Gabès[4].

Soit dans le voisinage de la mer, soit à l'intérieur des terres, il faut tenir compte des altitudes pour expliquer les différences des précipitations. On sait que les montagnes provoquent la

1. En dehors du détroit, au cap Spartel, la moyenne des pluies a été de 0, m. 810 pour la période 1894-1904 : Fischer, *Mittelmeer-Bilder*, II, p. 335.

2. Bernard et Ficheur, dans *Annales de Géographie*, XI, 1902, p. 233. Conf. Thévenet, l. c., p. 62, 71. — Moyenne annuelle à Oran : 0 m. 486.

3. Selon Gauckler, O m. 682 ; voir plus haut, p. 46.

4. Chiffres donnés par M. Ginestous (p. 201), pour la période 1886-1900. Pour la période 1900-1904, M. Ginestous (p. 218) indique les chiffres suivants : Tunis, 0 m. 399 ; Sousse, 0 m. 367 ; Sfax, O m. 130 ; Gabès, 0 m. 159.

formation des pluies : les courants qui viennent les heurter se refroidissent par le mouvement d'ascension qu'ils subissent et par la rencontre de températures plus basses que la leur; ce qui amène la condensation de la vapeur qu'ils contiennent et des chutes d'eau, ou, si l'air est au-dessous de zéro, des chutes de neige. Plus le massif est élevé, plus la barrière qu'il présente aux vents humides est abrupte, plus les précipitations sont abondantes. Mais les montagnes sont de véritables écrans, qui arrêtent la pluie, d'une manière plus ou moins complète, au détriment des pays qui s'étendent en arrière, surtout si ces pays sont des dépressions brusques et profondes : les courants, qui se sont déchargés d'une grande partie de leur humidité en gravissant les pentes, s échauffent dans leur mouvement descendant et la vapeur d'eau qu'ils contiennent encore ne se condense que très difficilement. On peut poser en principe que, dans l'Afrique septentrionale, les côtés Nord-Ouest et Nord d'une chaîne, d'un massif reçoivent beaucoup plus de pluie que les côtés Sud et Sud-Est.

Il s'ensuit qu'à proximité du littoral, les régions à altitude élevée ont, en règle générale, un climat d'hiver plus humide que les terres basses. A Fort-National, dans la grande Kabylie, il tombe 1 m. 121 de pluie ; à Taher, dans la petite Kabylie, 1 m. 153 ; le maximum est atteint en Khoumirie, à Aïn Draham, où, à une altitude de 1019 mètres, on a constaté une moyenne de 1 m. 641[1]. Au contraire, certaines régions très voisines de la côte ne reçoivent que des précipitations peu abondantes, si des montagnes empêchent l'accès des vents humides. Tel est le cas de la vallée du Chélif, dépression séparée de la mer au Nord, par les terrasses et les chaînes du Dahra, dominée en outre au Sud par la massif de l'Ouarsenis, qui attire les nuages : à Orléansville, la moyenne est de 0 m. 442. Il en est de même

1. Années 1886-1900 ;1 m. 670 pour la période 1900-1904.

de la vallée profonde de la Soummane, au Nord et au Nord-Ouest de laquelle le Djurdjura forme une puissante barrière. En arrière de la Khoumirie, la tranche annuelle s'abaisse à 0 m. 478 dans la plaine de la Medjerda, à Souk el Arba.

A l'intérieur, la diminution des pluies devrait être en proportion de la distance qui sépare les diverses régions de la mer, d'où viennent les courants humides, si le relief du sol et l'exposition ne déterminaient pas des variations importantes. Lorsque le relief est disposé de telle sorte que des plans successifs s'étagent, se présentant de front aux vents chargés de vapeur d'eau, lorsque des couloirs inclinés sers la côte ouvrent à ces vents des voies d'accès, les pluies peuvent pénétrer fort loin. Ainsi, la partie centrale de la Tunisie, avec ses hautes plaines, avec ses plateaux, coupés par des vallées encaissées, avec le rempart que forme la chaîne Zeugitane, offre une aire étendue de condensations ; quoique les montagnes situées plus au Nord enlèvent aux vents une bonne partie de leur humidité, elles ne sont pas assez élevées pour l'accaparer. Le Kef reçoit 0 m. 543 de pluie ; Souk et Djemaa, 0 m. 508. Nous avons dit[1] qu'en Algérie, le couloir de la vallée de la Mina permet aux courants humides de parvenir facilement à la région de Tiaret, où la haute altitude est favorable aux condensations[2] : la moyenne est de 0 m. 744. Loin dans le Sud, les massifs montagneux importants provoquent des recrudescences de pluie. Tandis que, dans les steppes des provinces d'Alger et d'Oran, les chutes ne dépassent guère 0 m. 200, elles atteignent presque le double dans l'Atlas saharien, qui forme la bordure méridionale de ces steppes : 0 m. 389 à Géryville, 0 m. 380 à Djelfa.

Mais, en arrière, c'est-à-dire au Sud et au Sud-Est des écrans que forment les montagnes de l'intérieur, la diminution des pluies s'accuse nettement : 0 m. 398 à Sidi bel Abbès, derrière

1. P. 10.
2. Conf. Bernard et Ficheur, *l. c.*, p. 347.

la chaîne du Tessala : 0 m. 453 à Sétif, derrière le massif des Babors (où la moyenne dépasse un mètre) ; O m. 269 à Bou Saada, dans la dépression du Hodna, bordée au Nord par un cercle de hautes montagnes ; 0 m. 450 environ dans l'Enfida, derrière la chaîne Zeugitane ; moins encore à Kairouan (0 m. 364[1]). Au Sud du Maroc, immédiatement en arrière du rempart énorme de l'Atlas, le ciel est serein presque toute l'année dans la région de l'oued Sous et sur la lisière septentrionale du Sahara. Laghouat et Biskra, situées au pied méridional de l'Atlas saharien, ne reçoivent que 0 m. 187 et 0 m.170 de pluie.

Ainsi, existence d'une saison presque entièrement sèche pendant quatre mois au moins (la durée de cette saison varie suivant les pays) ; quelquefois, sécheresse presque absolue pendant toute l'année ; fréquemment, au cours de la saison humide, insuffisance et mauvaise répartition des pluies, périodes de sécheresses prolongées ; régime torrentiel des chutes ; évaporatien abondante et rapide ; distribution fort inégale des pluies sur les régions hautes ou basses, accidentées ou plates qui s'enchevêtrent souvent dans un grand désordre : tels sont les caractères principaux du climat actuel de l'Afrique septentrionale.

II

Quel était le climat de cette contrée dans l'antiquité ?

Depuis l'apparition de l'homme (les historiens n'ont pas à remonter plus haut), il s'est assurément modifié. A l'époque pléistocène ou quaternaire, pendant la période à laquelle appartiennent les plus anciens outils de pierre trouvés en Afrique, il devait être, d'une manière générale, plus chaud et plus humide

1. 0 m.308 pour la période 1900-1904.

qui aujourd'hui[1], comme l'indiquent les ossements de certains animaux, recueillis avec ces instruments : éléphants (de l'espèce dite *Elephas atlanticus*), rhinocéros, hippopotames[2]. Le Sahara, sans doute plus sec que la région méditerranéenne[3], n'était cependant pas un désert[4]. Il est permis de supposer qu il a pu être traversé par des animaux qui ont besoin de quantités abondantes d'eau[5], car on a constaté l'identité d'un certain nombre d'espèces qui existaient alors en Berbérie et qui vivent encore aujourd'hui au Soudan et dans l'Afrique australe[6].

Un climat chaud et très humide régna dans l'Europe centrale pendant une partie de l'époque quaternaire, dans le long intervalle de deux périodes glaciaires ; c'est alors qu'apparaissent dans cette contrée les plus anciens vestiges de l'industrie humaine : puis vint une période de froid humide, suivie d'un climat à la fois sec et froid, caractérisé, au point de vue de la faune, par le renne ; les cavernes servirent de demeures aux hommes. Ce refroidissement dut aussi se faire sentir dans l'Afrique du

---

1. Mais non pas, semble-t-il, pendant toute la durée de l'époque pléistocène : voir Pomel, dans *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, CXIX, 1894, p. 314 et suiv. ;Gautier, *Annales de Géographie,* XX, 1911, p. 442 ; Flamand, *Recherches géologiques et géographiques sur le Haut-Pays de l'Oranie*, p. 744-5. — Noter que, même pendant la période dont nous parlons, il y avait dans l'Afrique du Nord des animaux qui s'accommodent aujourd'hui d'un climat chaud, mais sec : la girafe, le zèbre, le chameau.

2. A Gafsa, dans le Sud de la Tunisie, des alluvions superposés sur une grande épaisseur contiennent des outils paléolithiques offrant les types les plus primitifs. L'étude de la formation de ces alluvions a convaincu M. de Morgan qu'il y avait eu à cette époque des précipitations atmosphériques très abondantes et très violentes (*Revue de l'École d'anthropologie*, XX, 1910, p. 220).

3. Gautier, *Sahara algérien*, p. 20.

4. L'argument tiré de la botanique, que Schirmer (*le Sahara*, p. 135) invoque pour affirmer la très haute antiquité du désert au Sahara, n'est nullement péremptoire. Voir Chudeau, *Sahara soudanais*, p. 130.

5. La question est, il est vrai, très obscure, car il y a lieu d'admettre que, dans une période quaternaire, peut-être celle dont nous parlons, un désert coupant les communications, s'étendait sur le Nord du Soudan : Chudeau, l. c., p. 272 et suiv.

6. Voir chap. IV. Plus tard, la faune de la Berbérie et celle du Soudan se distinguèrent très nettement ; le Sahara ne fut plus un pont, mais une barrière :Kularlt, *Studien zur Zoogengraphie*, l. p. 32 et suiv., 83 ; II, p. 233.

Nord, y causant la disparition[1] ou la diminution de quelques espèces animales, amenant peut-être l'homme à s'abriter sous des grottes. Mais il fut beaucoup moins marqué que dans le centre de l'Europe[2]. Il n'y a probablement jamais eu de glaciers en Berbérie, même sur les montagnes très élevées de l'Atlas marocain[3].

Il est bien difficile de dire ce qu'a été exactement le climat de l'Afrique septentrionale pendant la longue série de siècles qui s'écoula entre cet âge primitif de l'humanité et l'époque à laquelle appartiennent les documents historiques les plus anciens, c'est-à-dire le milieu du premier millénaire avant Jésus-Christ. On peut seulement constater que, dans le Tell, la faune qui accompagne les restes de l'industrie paléolithique la plus récente et de l'industrie néolithique vit, ou pourrait vivre encore dans le pays ; des espèces aujourd'hui disparues ne sont que faiblement représentées[4]. Notons, d'une part, l'abondance des débris d'œufs d'autruche, animal auquel un ciel trop humide ne convient pas[5] ; d'autre part, celle des escargots, qui ne s'accommodent point d'un air trop sec. Les stations, les ateliers, à ciel ouvert ou dans des abris sous roche, que l'on a rencontrés sur divers points du Tell, occupaient des lieux où les conditions climatériques permettraient encore de fonder des établissements permanents[6].

---

1. *Elephas atlanticus*, puis hippopotame et rhinocéros.

2. Ce ne fut pas 1'absence de communications terrestres qui empêcha le renne de venir habiter l'Afrique du Nord ; en Europe même, il ne pénétra pas dans la péninsule italique et il paraît s'être arrêté en Espagne au Nord-Est de la Catalogne.

3. Bernard, *le Maroc*, p. 40.

4. Voir chap. IV.

5. Il faut ajouter que cette affirmation n'est certaine que pour les autruches actuelles.

6. Même pour le Sud de la Tunisie, M. Collignon écrit (*Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, XXI. 1887, p. 197) : « Partout où, de nos jours, on trouve une source, les silex abondent et, où il n'y n pas d'eau, ils manquent, ou sont plus rares... Dans les plaines et le fond des vallées, on ne trouve que des pièces isolées; il en est de même sur les montagnes : mais d'une manière presque constante, le pied de celles-ci est couvert d'ateliers. Partout où il y a de l'eau

Au Sud de la Berbérie, dans l'Oranie surtout, existent des gravures rupestres, exécutées, au moins en partie, dans les derniers temps de l'industrie néolithique. Elles semblent indiquer qu'un climat assez différent du climat actuel régnait alors dans les montagnes qui bordent le Sahara : les éléphants et les grands buffles apparaissent fréquemment parmi les animaux représentés[1]. De nos jours, l'Atlas saharien n'est pas assurément un pays désertique : il tombe près de 400 millimètres de pluie dans le djebel Amour[2], autant qu'à Sidi bel Abbés, presque autant qu'à Sétif et à Sousse ; les sources n'y manquent pas et on y voit des fort ts et de bons pâturages. Il est cependant peu probable que des troupeaux d'éléphants y trouveraient encore, pendant la saison chaude, l'alimentation liquide et solide nécessaire à leur existence. Quant aux buffles, qui se baignent en été et craignent la chaleur sèche, on ne voit guère comment ils pourraient vivre dans l'Atlas saharien. L'hypothèse d'une modification de climat dans cette région n'est donc pas invraisemblable.

Le Sahara est en dehors de la contrée qui fait l'objet de notre étude. Pourtant il ne sera pas inutile d'en parler ici, au moins brièvement, car le climat de cette partie de l'Afrique a pu s'étendre ou exercer une influence plus ou moins marquée sur les pays qui l'avoisinent au Nord.

C'est un fait bien connu que des stations et des ateliers dits préhistoriques se rencontrent, en nombre vraiment extraordinaire, dans le Nord du grand désert[3]. L'importance de beau-

---

à l'heure actuelle, ceux-ci sont considérables ; ils sont moins importants au niveau des thalwegs actuellement arides. » Il faut avouer cependant, qu'aux environs et au Sud de Gabés, l'extrême abondance des stations néolithiques parait indiquer un climat moins sec que le climat actuel. — Gafsa, M. de Morgan, étudiant les alluvions de l'Oued Baïche, a cru reconnaître qu'elles témoignent de pluies beaucoup moins intenses et moins torrentielles depuis l'époque de l'industrie paléolithique récente (*Revue de l'École d'anthropologie,* XX, 1910, p, 220).

1. Voir Livre II, chap. III.
2. 0 m. 389 à Géryville, 0 m. 369 à Aflou.
3. Voir Livre II, chap. I.

coup de ces établissements atteste qu'ils ont été occupés pendant fort longtemps, soit d'une manière permanente, soit par intermittences. On y trouve des mortiers, des pilons, des rouleaux, qui servaient à écraser des grains[1]. Certaines parties du Sahara étaient-elles alors cultivables ? Ces découvertes permettent tout au moins de poser la question[2].

Les outils; les armes en pierre que l'on a recueillis offrent, pour la plupart, des types néolithiques. Au Sud-Est de l'Algérie, dans l'Erg oriental, ils présentent une étroite parenté, souvent même une entière ressemblance avec ceux qui se rencontrent en Égypte et qui datent de plusieurs milliers d'années avant notre ère. Mais il serait imprudent d'établir un synchronisme entre les civilisations lithiques des deux contrées : il est possible, nous le verrons[3], que l'industrie de la pierre, conservant les mêmes procédés, les mêmes formes, se soit maintenue dans le Sahara plus longtemps qu'ailleurs.

Une population nombreuse a donc vécu dans le désert actuel pendant une période aux limites incertaines, mais très longue, qui descend peut-être jusqu'à l'époque historique et remonte sans doute beaucoup plus haut.

Il faut observer que les stations et ateliers du Sahara ne se trouvent guère que dans des régions qui sont encore ou ont été des dépressions, réceptacles naturels des eaux, plaines d'alluvions des anciens fleuves[4]. Mais ces vallées plus ou moins humides se creusaient à travers un pays, dont le climat était déjà assez sec pour que l'autruche y vécût[5] : des restes d'œufs de cet oiseau abondent dans presque toutes les stations néolithiques sahariennes.

Puis les dépressions elles-mêmes sont devenues de moins

1. Gautier, *Sahara algérien*, p. 130.
2. Gautier, ibid., p. 135.
3. Livre II, chap. I.
4. Gautier, p. 134.
5. Cette observation est de M. Schirmer (*le Sahara*, p, 134).

en moins habitables pour l'homme. Des dunes de sable, formées aux dépens des dépôts d'alluvions, façonnées par le vent, les ont peu à peu barrées, morcelées, obstruées, comblées[1]. L'eau qui coulait jadis la surface ou à une faible profondeur est maintenant absorbée par les dunes et se cache sous le sol, au bien elle s'évapore rapidement dans des cuvettes sans issue. On peut cependant se demander si l'engorgement des vallées suffit à expliquer un changement aussi complet dans le régime hydrographique, si la diminution des pluies n'a pas contribué au dessèchement progressif du Sahara.

III

Passons à la période pour laquelle nous disposons de documents historiques. Elle commence, nous l'avons dit, au Ve siècle avant Jésus-Christ. D'autre part, l'invasion arabe, au VIIe siècle de l'ère chrétienne, marque pour l'Afrique du Nord, la fin de l'antiquité.

Nous parlerons d'abord du Sahara[2] Des textes, dont quelques-uns ont été souvent cités, prouvent que cette contrée était alors un désert. C'est Hérodote, indiquant, au delà de la zone maritime et de la zone habitée par des bêtes sauvages, « une région de sables, terriblement sèche et vide de tout[3],… une zone de sables qui s'étend depuis Thèbes d'Égypte jusqu'aux Colonnes d'Héraclès[4]... Au delà, vers le midi et l'intérieur de la Libye, le pays est désert, sans eau, sans animaux, sans pluie, sans bois, et on n'y trouve aucune humidité[5]. » C'est

1. Cela a été bien expliqué par M. Gautier, 1. c., 41 et suiv.

2. Pour le climat du Sahara dans les temps historiques, voir Schirmer, *l. c,* p. 120-138.

3. II, 32.

4. IV, 181 (c'est-à-dire jusqu'à la longitude des Colonnes d'Héraclès).

5. IV, 185.

Théophraste, mentionnant « la partie de la Libye où il ne pleut pas avec des palmiers grands et beaux[1] ». C'est Strabon, qui nous montre, au delà du littoral, la Libye intérieure, « déserte, rocailleuse, sablonneuse[2], stérile et sèche[3] ». — « La région, écrit Diodore de Sicile[4], qui s'étend au Sud (de la Cyrénaïque)... est stérile et manque d'eau courante. Elle ressemble à une mer, ne présentant aux yeux aucune variété, entourée de déserts difficiles à franchir. On n'y voit ni oiseau, ni quadrupède, sauf la gazelle et le bœuf [c'est-à-dire, sans doute, l'antilope bubale], ni plante, ni rien qui puisse récréer le regard. Au loin, vers l'intérieur, la terre n'offre que des amas de dunes. » — « La plus grande partie de l'Afrique, dit à son tour Pomponius Méla, est inculte et recouverte de sables stériles, ou déserte à cause de la sécheresse du ciel et des terres[5]. » Le vent violent du Sud « y pousse les sables comme les vagues de la mer[6] ». Citons enfin Sénèque[7] : « Si les solitudes de l'Éthiopie[8] sont sèches et si l'on ne trouve dans l'intérieur de l'Afrique que peu de sources, c'est, dit-on, parce que la nature du ciel y est brûlante et que l'été y règne presque toujours. Aussi les sables arides, qui ne reçoivent que rarement let pluie et la boivent sans retard, s'étendent-ils, sans arbres, sans cultures. » Quoique ces divers passages[9] contiennent certains détails contestables, ils ne laissent aucun doute sur la nature désertique du Sahara à l'époque historique.

Il convient cependant d'observer qu'au delà du Maroc, en un

1. *Hist. Plant.*, IV, 3, 5.

2. II, 5, 33.

3. XVII, 3, 23 (il s'agit de la région située un delà de la grande Syrie et de la Cyrénaïque).

4. III. 59.

5. I, 31.

6. I, 39. — Voir encore Méla, I 32 : à l'Ouest des Garamantes (Fezzan actuel), s'étend sur un vaste espace une région inhabitable. Conf. Pline l'Ancien, V, 43.

7. *Naturales quaestiones*, III, 6.

8. Pour les anciens, l'Éthiopie commençait au Sud de notre Berbérie.

9. Voir encore Lucien, *Dipsad*, I.

point du littoral de l'Atlantique qui parait répondre à la Saguia el Hamra, entre les caps Juby et Bojador, le Carthaginois Hannon remonta un grand fleuve, émissaire d'un vaste lac ; celui-ci communiquait avec un autre grand fleuve, plein de crocodiles et d'hippopotames[1]. Ces indications, sur lesquelles nous reviendrons[2], montrent que, vers le Ve siècle avant notre ère, la région de la Saguia el Hamra offrait, un aspect bien différent de celui qu'elle présente aujourd'hui. Mais d'autres textes prouvent aussi que le littoral de l'Océan, au Sud du Maroc, était déjà un désert[3], On doit chercher à expliquer par des causes particulières l'existence des fleuves et du lac mentionnés par Hannon ; on ne doit pas conclure de ses assertions que le Sahara, dans son ensemble, ait joui d'un climat beaucoup plus humide que de nos jours. Nous venons de citer les auteurs qui attestent le contraire.

Il est pourtant probable qu'on le traversait plus facilement. Si nous sommes très mal renseignés sur les relations que 1'Afrique'septentrionale a eues dans l'antiquité avec le Soudan, ce n'est pas une raison pour les nier[4]. Dès l'époque carthaginoise, des caravanes franchirent le Sahara[5]. Plus tard, vers la fin du premier siècle de notre ère, des troupes, conduites par des officiers romains et accompagnées par des Garamantes, firent

1. *Périple*, 9 et 10 (*Geogr. gr. min*., I, p. 8-9).

2. Voir Livre III, chap. III.

3. Outre le passage d'Hannon dont nous parlerons plus loin, voir Strabon. XVII, 3, 1 (la Libye, à l'intérieur et le long de l'Océan, est en majeure partie déserte) ; XVII, 3, 5 (le pays des Éthiopiens occidentaux, au-dessus de la Maurusie, le long de la mer extérieure, est très peu habité) ; XVII, 3, 8, d'aprés Artémidore (le pays des Éthiopiens occidentaux est sec et très chaud) ; Méla, III, 100 (le littoral de l'Océan, au milieu de l'Afrique, est ou torride, ou enseveli sous les sables).

4. Conf. Schirmer, l. c., p. 323.

5. Athénée (II, 22, p. 44, c) parle d'un Carthaginois, Magon, qui traversa trois fois le désert. — Hérodote (IV, 183) indique qu'on mettait trente jours pour aller de chez les Lotophages (c'est-à-dire du littoral entre les deux Syrtes, où il y avait des villes de commerce phéniciennes) au pays des Garamantes. Peut-être n'était-ce que la première partie d'une route de caravanes conduisant au Soudan, Les Garamantes, chasseurs d'Éthiopiens (Hérodote, *ibid*,), ont pu être les convoyeurs, et aussi les pourvoyeurs de ces caravanes.

de même[1]. Des pistes, partant du rivage des Syrtes, s'enfonçaient dans le désert. La grande prospérité des villes de la Tripolitaine, de Leptis Magna, d'Oen, de Sabratha, de Gigthi, de Tacapes[2], l'occupation par les Romains de certaines oasis, qui, au delà des frontières de l'empire, commandaient ces routes[3], ne s'expliquent guère que par un trafic actif avec le Soudan : trafic dont les maîtres du littoral profitaient et qu'ils cherchaient à protéger, mais qui ne pouvait pas se faire sans l'entremise des indigènes. Comme les Touaregs actuels, les Garamantes durent être les convoyeurs du Sahara[4].

Or, nous savons que l'emploi du chameau[5] comme bête de somme est assez récent dans le Nord de l'Afrique[6]. Il ne figure pas sur les gravures rupestres préhistoriques[7]. On ne connaît, selon M. Basset[8], aucun nom berbère qui le désigne. Il n'est jamais mentionné au temps de la domination carthaginoise[9].

Pline l'Ancien, qui parle des chameaux de la Bactriane et de l'Arabie, qui dit expressément que l'Orient est la patrie de ces

---

1. Gsell, *Essai sur le règne de L'empereur Domitien*, p. 230.

2. Conf. Schirmer, p. 321-5, 328.

3. Voir Toutain, dans *Mélanges de l'École française de Rome*, XVI, 1896, p. 63 et suiv.

4. Toutain, *1. c.*, p. 65.

5. Ou, pour parler exactement, du dromadaire. Seule, l'espèce à une bosse existe en Afrique.

6. Sur cette question, voir entre autres : Tissot, *Géographie de la province romaine d'Afrique*, I, p. 349-354 ; Reinach, dans *Collections du musée Alaoui*, p. 33.44: Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, 2e édit., p. 331-3 ; Flamand, dans *Bull. de la Société d'anthropologie de Lyon*. XX, 1901, p. 210-4.

7. Le chameau a pourtant existé dans le Tell à une époque très ancienne. Des ossements de cet animal ont été trouvés à Ternillne, avec des outils de type chelléen et des restes d'éléphants, d'Hippopotames, et de rhinocéros ; voir chap. III (remarquer que le chameau actuel craint les climats humides). On a aussi constaté l'existence du chameau (dromadaire) dans quelques stations néolithiques. Il n'est pas impossible qu'il ait disparu avant l'époque historique et qu'il n'ait été réintroduit dans l'Afrique du Nord qu'aux environs de notre ère.

8. *Actes du XIVe congrès des Orientalistes*, II, p.119 et suiv. (conf. *Revue africaine*, XLIX, 1903, p. 341) : tous; les dialectes berbères se servent pour désigner le chameau, d'un mot que M. Basset croit d'origine arabe.

9. Les Romains, qui firent des expéditions en Afrique au cours des première et seconde guerres puniques, ne connurent le chameau que plus tard, dans leur guerre contre Antiochus : Plutarque, *Lucullus*, II.

animaux[1], parait ignorer leur existence dans l'Afrique septentrionale. Il y en avait cependant dans cette contrée dès l'époque de Jules César[2], mais on n'en faisait sans doute qu'un usage restreint[3]. Le premier texte qui nous montre un grand nombre de chameaux servant à des transports, à la lisière du désert, date du Bas-Empire[4] ; il est confirmé par d'autres textes du VIe siècle[5] et par des documents archéologiques[6], qui sont aussi d'une époque tardive[7]. Peut-être des découvertes futures permettront-elles d'assigner une date plus reculée à l'emploi général du chameau dans les caravanes sahariennes[8] cependant

1. VIII, 77.

2. *Bell. afric*., LXVIII, 4 (vingt-deux chameaux de l'armée de Juba, pris par les Romains).

3. Une terre cuite de Sousse, qui date probablement du second siècle de notre ère, représente un homme sur un chameau (Reinach, l. c.). Il n'est pas certain, cependant, que cette figurine ait été faite sur un moule fabriqué dans l'Afrique latine. Voir aussi une peinture murale de la région de Sousse, qui date du Haut-Empire : *Catalogue du musée Alaoui*, Supplément. P. 40, n° 88.

4. Ammien Marcellin, XXVIII, 6, 3 ; : en 363, le général Romanus exige des habitants de Leptis Magua quatre mille chameaux pour faire ses transports. — Voir aussi Végèce. III, 23 (conf. Cagnat 1. c., p. 333, n. 4) ; Vibius Sequester, dans *Geographi latini minores*, p. 147, l. 29-30.

5. Procope, *BeII vand*, 1, 8, 23 et suiv. ;II, 11, 17 et suiv. Corippus, *Johanide*, II, 93, 474 ; IV, 397 ; V, 351, 377, 422 et suivi., 489 ; VI, 83, 194 ; VII, 238, 341; VIII, 40.

6. Dessins et bas-reliefs ; *Mélanges de l'École de Rome*, X, 1899, p. 580, et Corpus inser. lat.. VIII, 17 171978, n° 33 (au Sud-Ouest de Biskra) ; *Bull. de l'Académie d'Hippone*, XVIII, p. XXIV et 123, pl. VII, fig. 3 (au Sud-Ouest de Tébessa) ; *Bull. archéologique du Comité*, 1902 p. 407, pi. XLVII, fig. 7 ; ibid., 1906, p. 116 (Sud de la Tunisie); Denham et Clapperton, *Narrative of travels and discoveries*, pl à la p. 303 (conf. Tissot, 1, p, 353, fig. 22) ; Méhier de Mathtuisieulx, dans *Nouvelles Archives des missions*, XII, 1904, pl. X (Ghirza en Tripolitaine ; plusieurs images de chameaux, dont l'un est attelé à une charrue). Aucune de ces images ne parait être antérieure au Bas-Empire. — Lampe chrétienne : Catalogue du monde Alaoui, Supp1., p. 246, n° 1436, pl. XCVII. fig. 6.

7. Les chameaux furent aussi employés dans le Tell ; voir Ammien Marcellin, XXIX, 5, 53; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1900, p. 118). Mais ils s'y répandirent peu, semble-t-i1 ; le climat du Tell ne leur convient pas. Au VIe siècle, les chevaux des troupes vandales et byzantines qui allaient combattre dans le Sud n'étaient encore accoutumés ni à leur aspect, ni à leur odeur.

8. La prospérité économique de la Tripolitaine prit certainement un grand essor sous la dynastie des Sévères, dont le chef était originaire de Lupus Magna, Ce fut à cette époque que Rome fait des garnisons dans les oasis situées sur les routes du Soudan, ce qui favorisa évidemment le commerce des caravanes. Peut-être le développement du trafic transsaharien fit-il alors adopter définitivement l'usage du chameau. — Notons qu'à la fin

le silence de Pline, qui était allé en Afrique, parait interdire de remonter plus haut que la fin du premier siècle(1).

Au temps d'Hérodote, au Ve siècle avant notre ère, c'était sur des chars attelés de quatre chevaux que les habitants du Fezzan actuel, les Garamantes, allaient donner la chasse aux Éthiopiens troglodytes(2), qui vivaient peut-être dans le Tibesti. Des Éthiopiens occidentaux, établis sur la côte de l'Océan, en face de l'île de Cerné, dans un pays privilégié, il est vrai, mais enveloppé par le désert, passaient pour de bons cavaliers, au IVe siècle avant Jésus Christ(3). Outre leurs chevaux, les Garamantes possédaient des bœufs(4), qui servaient de montures(5) et probablement de bêtes de somme. Ils ont pu employer aussi des ânes(6), quoique aucun texte n'en mentionne. Or, si le chameau peut rester une huitaine et même une dizaine de jours sans boire, le cheval, pour ne pas parler du bœuf(7), est beaucoup plus exigeant. Les indigènes qui s'avançaient à travers le Sahara à cheval ou sur des chars s'astreignaient-ils à emporter des provisions, destinées à abreuver et à nourrir leurs bêtes

---

du IIIe siècle, l'Africain Arnobe (Il, 23) parle du chameau comme d'un animal qu'il connaît bien : « discit) ramelus sese submittere, sive cum sumit onera, sive com ponit ».

1. Rolfs (cité par Schimer, p. 131) a soutenu que le méhari est un animal propre au Sahara, distinct du chameau d'origine arabe, mais cette opinion est certainement erronée. Le méhari est un chameau dont les qualités de vitesse et d'endurance ont été obtenues par sélection et dressage ; conf. Gautier, la *Conquête du sahara*, p. 84-87.

2. Hérodote IV, 183.

3. Pseudo-Scylax, *Périple*, 112 (Geogr. gr. Min., I, p. 94.

4. Hérodote, IV, 183. —Il existe au Sahara (dans le Fezzan, à Telliz Zarhène, et dans le Tibesti) des gravures rupestres représentant des bœufs. Celles de Telliz Zarhène paraissent être antérieures aux temps dont nous parlons ici ; l'âge de celles du Tibesti est incertain.

5. *Questiones ex utroque Testamento mixtim,* 115 (écrit attribué à Saint Augustin dans Migue, *Patrologie latine* XXXIV-V, p. 2350 : « Garamuntum, qui supra Tripolim Afrorum sunt, regibus tauri placurunt ad sessum. »

6. Conf. Gautier, *Sahara algérien*, p. 54.

7. Il y a des bœufs à bosse (zébus, d'origine soudanaise, non seulement dans l'Adrar des Horass et dans l'Aïr, qui sont à la lisière méridionale du Sahara, mais aussi plus au Nord, dans l'Ahaggar ; Duveyrier en a signalé dans l'oasis se Ghat : voir Gautier, p. 108, 137, 318 ; Chudeau, Sahara soudanais, p. 203. Mais, quoique la chose ne soit pas absolument impossible (Schirmer, p. 128 ; Gautier, p. 137°, il serait déraisonnable de traversern le Sahara avec des bœufs.

durant plusieurs jours ? C'est possible[1] : cependant on est en droit de supposer que les points d'eau, et aussi les pâturages, étaient alors moins espacés le long des pistes du désert. Leur nombre a pu diminuer par suite des progrès des dunes, qui s'accumulent de plus en plus dans les anciennes vallées du Sahara. Peut-être aussi les pluies qui alimentaient ces points d'eau sont-elles devenues plus rares. Mais il ne faut pas se faire illusion sur la fragilité d'une telle hypothèse.

IV

A-t-on au moins des raisons d'admettre que le climat se soit modifié à la lisière septentrionale du Sahara et dans la partie de la Berbérie qui borde le désert au Nord ? La Blanchière a écrit à ce suje[2] : « Il est une partie de la Libye du Nord où, certainement, s'est produit, et depuis les temps historiques, un grand changement hydrographique, hygrométrique, météorologique. Il est tout à fait hors de doute que le Sud de cette contrée, le Nord du Sahara, a été, au moins en partie, une région très mouillée, pleine de marécages et, naturellement. de grands végétaux. Cette humidité s'étendait sur les espaces contigus. La cuvette des chotts, que les textes[3] ne nomment jamais que *paludes* ; les fonds, également trempés, des plateaux les moins élevés; le bassin de ce Nil, de ce Niger, de ce fleuve vague que les auteurs anciens entrevoient presque tous derrière la Berbérie ; la dépression qui existe en effet au pied de l'Atlas saharien ; les vallées, encore imprégnées, du djebel Amour, de l'Atlas marocain ; les longs thalwegs de l'Igharghar, de l'oued

1. Conf. Strabon,n XVII, 3, 7 ; il dit que, pour traverser le désert, les Pharusiens (peuple vivant dans le Sud du Maroc) attachent des outres pleines d'eau sous le ventre de leurs chevaux.

2. *Nouvelles archives des missions*, VII, 1897, p. 31-33.

3. Ces textes réduisent, je crois, à Méla, I, 36 ; « ingens palus… Tritunis… » Conf., si l'on veut, Hérodote, IV, 178 ; Ptolémée, IV, 3, 6.

Mia, de l'oued Ghir, de l'oued Djedi, ceux de l'oued Draa, de l'oued Guir, de l'oued Zousfana, qui, d'Igli à Figuig, est encore un marais : tout cela fut jadis une espèce de jungle, reliée ou non aux forêts du Nord... Comment s'est faite la transformation ? Comment la sécheresse a-t-elle triomphé, la flore disparue, la faune, émigré vers le Sud ? C'est ce que nous ne saurions dire. Mais il en a été ainsi... Au moment où l'Afrique du lord est entièrement colonisée, l'agriculture, quand elle Vient buter contre le Sahara, s'y heurte bien à un désert... Les colons le découvrent tel qu'il est aujourd'hui, en meilleur état toutefois, bien plus riche de sources, du puits et d'oasis. »

L'étude des textes ne permet pas d'adopter cette opinion. De l'Océan jusqu'au fond de la grande Syrte, la plupart des témoignages grecs et latins, les plus anciens comme les plus récents, nous montrent une suite de régions sèches, véritables vestibules du désert. Nous les examinerons tout d'abord[1] ; puis nous apprécierons la valeur de ceux qui semblent les contredire.

Vers le Cinquième siècle avant Jésus-Christ, Hannon longe le désert dès qu'il a dépassé le Lixos, c'est-à-dire l'oued Draa, au Sud du Maroc[2]. Au milieu du premier siècle de notre ère, le général romain Suétonius Paulinus le rencontre dès qui il a franchi l'Atlas marocain, en s'avançant dans la direction du fleuve Ger, peut-être l'oued Guir d'aujourd'hui. Il trouve des solitudes de sable noir, où, ça et là, font saillie des roches qui paraissent brûlées ; quoique l'expédition ait lieu en hiver, ce pays est inhabitable à cause de la chaleur[3] : La rivière que le roi Juba identifiait avec le Nil et qui prenait sa source dans une montagne au Sud de la Maurétanie, non loin de l'Océan coulait

1. A ceux que nous allons citer, ajouter Salin (XXVII, 5). Il dit de l'*Africa*, c'est-à-dire de la Berbérie : « Latere quod ad meridiem vergit fontium inops et infamis siti. »

2. *Périple*, 8 (*Géogr. gr. min*., I, p. 6).

3. Pline, V, 14.

à travers une région « déserte, brûlante, sablonneuse, stérile[1] »

Au Sud du massif de l'Aurès, Vadis (aujourd'hui Badès) était située « dans des sables secs, brûlés par le soleil[2] ».

Dans le Sud de la Tunisie[3], le chott el Djerid et le chott et Fedjedje n'étaient pas plus étendus dans l'antiquité que nos jours[4]. La croûte de sel qui forme la surface de ces lac, ne s'est pas abaissée. Au milieu même du chott et Djerid, sur une piste, on rencontre un puits ancien (Rir el Menzol), obstrué depuis longtemps, qui s'alimentait par une nappe d'eau douce. Or le rebord de ce puits ne dépasse que de deux ou trois pieds le sol environnant[5]. Il est évident qu'autrefois la croûte saline qui permettait de l'atteindre ne devait pas, ou du moins ne devait guère s élever au-dessus du niveau actuel. La grande voie militaire, établie au début de l'ère chrétienne, qui reliait Tébessa à Gabès, franchissait l'extrémité Nord-Est du chott el Fedjedje, et une borne, blatte au 155e mille, a été trouvée c sur le bord du chott, près des dernières terres cultivables[6] peut-on conclure que, comme aujourd'hui, il n'y avait à cet endroit que des efflorescences salines, faciles à traverser, même pour de lourds chariots.

Tacapes (Gabès) était, au témoignage de Pline, qui parait l'avoir visitée, une oasis au milieu des sables[7]. Au sud des chotts, au sud-Est de Gabès et le long de la route qui reliait l'*Africa* à la Cyrénaïque, on essayait de remédier à la pénurie

1. Pline, V, 31 et 32 : «per deserta et ardentia ».

2. Corippus, *Johannide*, II, 138.

3. Il ne faut pas, pour cette région, chercher des arguments en faveur d'une modification de l'hydrographie dans les indications qu'Hérodote, le Pseudo-Scylax et Ptolémée donnent sur le lac Tritonis et le fleuve Triton. Voir dans Tissot, Géographie, I, p. 100 et suiv., la critique de ces textes, qui contiennent manifestement de graves erreurs.

4. Conf. Partsch (écrit cité plus haut, p. 40.

5. Tissot, I, p. 126, Thomas, *Essai d'une description géologique de la Tunisie*, I, p. 111 et fig. 19, à la page 112 (d'après un croquis de Tissot).

6. Toutain, dans *Mémoires des antiquaires de France*, LXIV, 1903, p. 204 et carte.

7. Pline, XVIII, 188 : « in mediis harensis ».

de l'eau courante par des puits et des citernes, si nécessaires aux voyageurs que les Itinéraires anciens les mentionnaient[1]. C'eût été un prodige, au dire d'un poète africain, de voir les ravins des Syrtes apporter de l'eau à la mer[2]. Entre le rivage, où s'élevaient les villes de Sabratha et d'Oea, et le rebord du plateau saharien, il n'y a. pas de ruines dans la région plate appelée aujourd'hui la Djeffara[3] ; on ne pouvait pas plus y vivre autrefois qu'aujourd'hui[4]. Le littoral de la grande Syrte est, dit Strabon[5], un pays sablonneux, desséché, stérile. Des vers de Lucain[6] décrivent cette côte, où il ne pleut pas, où la chaleur et la poussière s'opposent à toute végétation. Cinq cents ans plus tôt, Hérodote indiquait déjà[7] que le pays situé dans le fond de la Syrte était dépourvu d'eau[8].

Tel était le littoral. A l'intérieur, au delà de la bordure du plateau saharien, dont les falaises dominent à pic la Djeffara, citait le désert brûlant, inhabitable, « de vastes déserts, dit Pline[9], s'étendant dans la direction du pays des Garamantes » ; « des lieux tristes, où il n'y a nul moyen d'aller ni de vivre », dit Corippus[10]. Pour se rendre de la côte chez les Garamantes,

---

1. Table de Peutinger: Puico (au Sud des chotts) ; *Patea Pallene, Ad Cisternus* (conf. Ptolémée, IV, 3, 4), Puten nigra (sur la route du littoral). — Voir aussi *Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie*, I, p. 202 et suiv. ; II, p. 17 et suiv. ; Carton, *Étude sur les travaux hydrauliques des Romains en Tunisie* (Tunis, 1897), p. 34.

2. *Anthologia latina*, p. 275, n° 349. — En 347, les Byzantins et les indigènes se livrèrent une grande bataille pour la possession d'une rivière qui donnait de l'eau, à une quarantaine de kilomètres au Sud-Est du Gabès ; Corippus, Johannide, VI, 473 et suiv., 493 et suiv., 513.

3. Conf. Supra, p. 23.

4. Méhier de Mathuisieulx, *Nouvelles archives des missions*, XIII, 1904, p. 82. — Conf. Corippus, II, 116-117 : « Muctuniana manus calidis descendit ab oris Quae Tripolis deserta calit. »

5. XVII, 3, 20 et 23.

6. IX, 431 et suiv. ; conf. *Ibid*., 402-3, 523-5.

7. IV, 173 ; conf. IV, 175.

8. Voir aussi Diodore, XX, 42 (à la fin du Ive siècle avant J.-C., l'armée d'Ophellas s'engage, le long de la grande Syrte, dans un désert sans eau, infesté de serpents) ; Salluste, *Jugurtha*, LXXIX, 3.

9. V, 26 : conf. V, 35.

10. *Johannide*, VI, 283-6 ; conf. Ibid., 294.

on suivait des pistes jalonnées par des puits. Il suffisait aux indigènes de combler ces puits avec du sable pour supprimer les communications[1].

Citons maintenant quelques témoignages qui paraissent aller à l'encontre de ceux que nous venons d'indiquer.

Sur l'Atlantique, Hannon, arrivant à l'embouchure du Lixos, qui vient, dit-il, de hautes montagnes, trouve un grand fleuve, sur les rives duquel des nomades font paître des troupeaux[2]. Le Lixos, on le sait[3], est l'oued Draa. Or, de nos jours, sauf dans des crues exceptionnelles, l'oued Draa n'apporte guère d'eau à la mer. Depuis le coude à partir duquel il se dirige vers l'Ouest, sur une longueur de 600 kilomètres, c'est d'ordinaire, un large fossé, n'ayant qu'un cours souterrain. Sans doute, il faut tenir compte des irrigations qui saignent le fleuve dans la partie supérieure de son cours, mais, même si cette cause d'épuisement disparaissait, le courant n'atteindrait probablement pas l'Océan. Il semble bien qu'il en ait été autrement au temps d'Hannon : celui-ci n'aurait pas qualifié de grand fleuve un lit desséché[4]. Plus tard, Polybe (ou Agrippa), décrivant la côte, signalait des crocodiles dans le Darat, qui paraît correspondre aussi à l'oued Draa[5]. Cela ferait croire que les montagnes qui alimentent ce fleuve et ses affluents, c'est-à-dire le Haut-Atlas et l'Anti-Atlas, recevaient plus de pluie qu'aujourd'hui[6].

---

1. Pline, V, 38.

2. *Périple*, 6 (*Géogr. gr. min*., I, p. 5, 6.

3. Voir plus haut, p. 63.

4. Je noterai cependant, sans insister sur cette remarque, que les riverains du fleuve étaient, au dire d'Hannon, des pasteurs nomades, et non des sédentaires qui auraient utilisé l'eau du Lixus pour des cultures.

5. Pline, V, 9. Il est malaisé de dire si c'est une citation d'Agrippa (voir Riese, *Geographi latini minores*, note à la page 5) ou de Polybe (comme on le dit généralement : opinion défendue par Klotz, *Quaestiones Plinianae geographicae,* dans *Qellen undForschungen* de Sieglin, XI, 1906, p. 14-15)..

6. Kobelt (*Studien zur Zoographie* I, p. 79) suppose qu'il existait autrefois, sur le cours supérieur de l'oued Draa, un ou deux lacs, qui lui servaient de réservoirs et lui assuraient un débit abondant en toute saison. Mais ce n'est là qu'une fragile hypothèse.

Il y avait aussi des crocodiles dans une ou plusieurs rivières qui, comme l'oued Draa. sortaient de l'Atlas et que des anciens identifiaient avec le Nil[1]. Avaient-elles plus d'eau que n'en ont de nos jours l'oued Ziz ou l'oued Guir ? Il ne faudrait pas l'affirmer trop vite[2]. Des crocodiles pourraient vivre dans les rivières que nous venons de nommer ; il en vit encore en plein Sahara[3].

A peu de distance au Sud de l'oued Djedi, qui naît près de Laghouat et se prolonge vers l'Orient jusqu au Sud-Est de Biskra, on peut suivre, sur environ soixante kilomètres, la trace d'un gigantesque fossé. Il partait de la rivière et on l'a naturellement regardé comme un ouvrage d'hydraulique agricole. S'il en était ainsi, il serait nécessaire d'admettre que l'oued Djedi fournissait un volume d'eau assez considérable pour suffire à des irrigations très étendues[4]. Mais on n'a retrouvé aucun débris de l'immense barrage de dérivation qu'il aurait fallu construire sur le lit de la rivière : d'ailleurs, d'autres raisons portent à croire que ce fossé marquait une frontière romaine et qu'il est resté toujours à sec[5].

Sur les bords de l'oued Itel, dont le lit est parallèle à celui de l'oued Djedi, à une cinquantaine de kilomètres au Sud, existent des vestiges de bourgs, construits par des maçons indigènes. Pourtant les dispositions de certains ouvrages défensifs

---

1. Pline, V, 51 (d'après Juba) ; Pausanias, I, 33, 6 ; Dion Cassius, LXXV, 13. Voir aussi Méla, III, 96 : Ammien Marcellin, XXII, 15, 8 ; Paul Orose, 1, 2, 29. — Pline (V, 52) indique également, d'après Juba, des crocodiles dans un lac situé chez lez Masaesyles, dans la Maurétanie Césarienne.

2. Pausanias (I, 33, 5), dont les indications sont du reste très sujettes à caution, parle de trois rivières qui descendent de l'Atlas, mais qui sont aussitôt absorbées par le sable.

3. Crocodile (espèce du Nil) capturé en 1909 par le capitaine Niéger, dans le Tassili des Azdjers ; la dépouille, adressée à M. Flamand, a été envoyée par ce dernier à Paris, au Muséum (indications de M. Flamand). Voir aussi Schirmer, le *Sahara*, p. 142.

4. Conf. Dinaux, dans *Enquête administrative sur les travaux hydrauliques anciens en Algérie*, p. 142.

5. Gsell, dans *Mélanges Boissier,* p. 227 et suiv. ; le même, *Atlas archéologique de l'Algérie*, Ier 48, n°69.

prouvent que l'on s'est efforcé d'imiter les forteresses romaines ou byzantines. Sur le sol de ces anciens établissements gisent des fragments de poteries vernissées, de fabrication romaine. De nombreux tombeaux sont des tumulus, type de sépulture qui remonte sans doute à une haute antiquité; mais on y a trouvé des objets en fer, des poteries vernissées. Ils ont probablement été élevés par les villageois voisins[1]. Il n'est pas certain que ces ruines datent toutes de la même époque, car les centres habités ont pu se déplacer. En tout cas, elles attestent, sinon un peuplement très dense, du moins des mœurs sédentaires, dans un pays qui n'est plus occupé que par des nomades, et seulement pendant une partit de l'année. Faut-il admettre un changement de climat ? Suffirait-il, au contraire, de faire des barrages sur la rivière, de creuser des puits, pour ranimer la vie passée ? C'est ce que nous ignorons.

Les ruines romaines abondent au Sud et au Sud-Est du massif de l'Aurès, comme aussi au Sut-Est de Gabès. entre les Monts des Matmatas et la mer. Les anciens. nous le savons, ont choisi pour l'exploitation de ces régions des cultures exigeant très peu d'eau, et ils ont utilisé,de la manière la plus judicieuse et la plus attentive, les ressources que pouvaient leur offrir les oueds descendant des montagnes, les pluies, les nappes souterraines. On est cependant tenté de se demander si ces vestiges ne témoignent pas d'une densité de population que ne comporterait point le climat actuel, dans des conditions semblables d'exploitation du sol et d'emploi de l'eau disponible[2].

Pline l'Ancien, après avoir décrit la province d'Afrique,

1. Hamy et Lerny, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1896, p. 10-13. Blanchet, *Bull. archéologique du Comité,* 1899, p. 137-142.

2. Conf., pour le pays du Sud-Est de Gabès, Carton, *Annales de la Société géologique du Nord*, XV, 1887, p. 44. — Dans le Nefzaoun, à l'Est du chott el Djerid, l'existence de citernes qui ne pourraient plus être alimentées aujourd'hui, permet de croire que le « régime des pluies s'est modifié défavorablement depuis l'époque romaine » : Toutain, *Bull. archéologique du Comité*, 1903, p. 339.

parle des deux Syrtes. « Pour aller, dit-il[1], à la petite Syrte[2], il faut traverser des déserts de sable, infestés de serpents. Viennent ensuite des *saltus*[3], pleins d'un grand nombre de bêtes sauvages et, plus à l'intérieur, des solitudes où vivent des éléphants ; bientôt, de vastes déserts et, au delà, les Garamantes, qui sont éloignés des Augiles de douze journées de marche. » D'après ces indications, les *saltus* et les lieux habités par des éléphants devaient se trouver entre le golfe de Gabès et le Fezzan, sur la bordure du plateau saharien, dans la zone appelée par les indigènes le Djebel (monts des Matmatas, Djebel Douirat, djebel Nefousa)[4].

Des bois très épais sont signalés par Hérodote[5] à deux cents stades de la mer, à la colline des Grâces, d'où sort le fleuve Cinyps[6], c'est-à-dire dans le pays situé au Sud de Lebda (autrefois Leptis Magna). Le même historien parle avec enthousiasme du pays parcouru par ce fleuve[7] : « La région du Cinyps vaut les meilleures terres du monde pour les céréales et ne ressemble en rien au reste de la Libye. Le sol est noir, arrosé par des sources ; il n'a pas à craindre la sécheresse, ni l'excès des pluies, car il pleut dans cette partie de la Libye. Le produit des récoltes y est avec la semence dans le même rapport que sur la terre de Babylone..., de trois cents pour un. »

Les terres élevées qui dominent presque le rivage, en arrière de Lebda, arrêtent les vents chargés d'humidité et reçoivent quelques pluies. Ou y voit encore « de belles plantations

1. V, 26.

2. En venant du Nord, comme le prouve le contexte.

3. C'est à dessein que nous ne traduisons pas ce mot, qui signifie, d'une manière générale, lieu couvert de végétation naturelle : soit forêt, soit maquis, soit pâturage. Ici le sens parait être maquis.

4. Dans un autre passage (VIII, 32), Pline reparle de ce pays où l'on trouve des éléphants : « Éléphantos fert Africa ultra Syrticas solitudines. »

5. IV, 175.

6. Le Cinyps est l'oued Oukirré, qui débauche dans la mer à peu de distance au Sud-Est de Lebda et dont le cours est plus étendu que ne le croit Hérodote. Voir Méhier de Mathuisieulx, *Nouvelles Archives des missions*, XIII, 1904, p. 96.

7. IV, 198.

d'oliviers, de vastes champs d'orge, d'innombrables troupeaux de moutons[1] ». Ce n'est plus cependant le paradis décrit par Hérodote. Peut-être l'informateur de celui-ci a-t-il exagéré[2].

Quoiqu'elle reçoive aussi un peu de pluie, la région du Djebel est moins favorisée. Il serait sans doute impossible à des éléphants d'y vivre.

L'examen des textes et des documents archéologiques dont nous disposons peut donc autoriser quelques hésitations. Pourtant il parait certain que, dans le demi-millénaire qui précéda l'ère chrétienne et dans celui qui la suivit, la lisière septentrionale du Sahara était déjà une zone sèche. Mais il est permis de croire que les montagnes qui la bordent recevaient un peu plus de pluie. Elles accaparaient l'eau du ciel ; plus boisées peut être qu'aujourd'hui[3], mieux garnies du terre végétale, elles emmagasinaient mieux cette eau, qui ressortait ensuite par des oueds, ou formait des nappes souterraines, qu'on atteignait par des puits.

V

Il nous reste à étudier le climat de la Berbérie proprement dite. On produit quelques arguments pour soutenir qu'il était plus humide dans l'antiquité que de nos jours.

C'est d'abord le desséchement ou l'abaissement d'un certain nombre de sources et de puits[4]. Plusieurs causes peuvent être

1. Méhier de Mathulsieulx, dans *Publications de l'Association historique de l'Afrique du Nord*, V, 1906, p. 67.

2. S'il pleuvait dans cette région, les pluies n'y étaient pas très abondantes, du moins sous la domination romaine. On y a ménagé les eaux avec le plus grand soin. M. de Mathuisieulx (*l. c.*) parle de barrages colossaux, de vastes citernes, de puits profonds.

3. Les bois épais de la colline de Grâces ont disparu, de même que ceux qui sont indiqués par Strabon (XVII, 3, 18) au cap Céphales, aujourd'hui cap Misrata, à l'Est de l'embouchure du Cinyps ; conf. Tissot, l, p. 213-6.

4. Carton, dans *Annales de la Société Géologique du Nord*, XXIV, 1886, p. 32. La Blanchère, dans *Archives des missions*, troisième série, X, 1883, p. 63.

invoquées pour expliquer ses faits : 1° la diminution des pluies ; 2° l'aggravation du ruissellement, conséquence du déboisement, de la destruction des terrasses construites en étages sur les pentes, de la diminutions des étendues ameublies par les labours ; 3° les mouvements du sol, qui ont pu modifier ou obstruer les issues des sources et bouleverser les nappes souterraines : on sait que les tremblements de terre sont fréquents dans l'Afrique du Nord. Dans les deux dernières hypothèses, il s'agirait de phénomènes locaux, qui n'intéresseraient pas le climat. Ajoutons que l'assèchement de certains puits, la disparition de certaines sources ne sont sans doute qu'apparents. Sources et puits sont simplement obstrués, par la faute des indigènes, qui négligent de les curer[1]. Bien différente était la conduite des anciens, qui recherchaient les sources avec beaucoup de soin ; il y avait, dans l'Afrique romaine et même vandale, des ingénieurs spéciaux (*aquilegi*) dont c'était le métier[2]. D'autres fois, le point d'émergence de la source s'est seulement déplacé[3]. Ailleurs, on constate qu'une source cesse de couler pendant quelque temps, puis reparaît[4], qu'une autre, importante à l'époque romaine, mais aujourd'hui misérable, coulait assez. abondamment il y a peu d'années[5] : ces caprices doivent être attribués soit à des mouvements de terrain, soit

1. Voir par exemple, Poulle, dans *Recueil de Constantine*, XVIII, 1870-7, p. 568-570 ; Mougel, dans *Bull. de l'Académie d'Hippone*, XX, 1885, p. 166-7 ; Notice sur *l'hydraulique agricole en Algérie* (Alger, 1900), p. 62-63 ; Bourde, *Rapport sur les cultures fruitières dans le centre de la Tunisie* (édit. De 1899), p. 6 ; Payen, *Rec. De Constantine*, VIII, 1864, p. 3.

2. Cassiodore, *Var. épist*., III, 53. « Comperimus aquilegum Roman venisse de partibus Africanis, ubi ars ipsa pro locorum siccitate magno studio semper excolitur, qui aridis locis aquas dare possit imatiles, ut benefico suo habitari faciat loca nimia sterilitate siccata. » — Une inscription du troisième siècle (*C. I. L* VIII, 8809) mentionne dans la Medjana, au Sud-Ouest de Sétif, une source qui, depuis lontemps avait disparu, et que des travaux y remédièrent.

3. Enquête sur les *installations hydrauliques romaines en Tunisie*, I, p. 66 et 70 ; II, p. 149, 150. Carton, dans *Bull. archéologie du Comité*, 1898, p. 128.

4. Papier, dans *Rec. de Constantine*, XIX, 1878, p. 280.

5. *Enquête Tunisie*, I, p. 73.

aux alternatives de périodes d'années pluvieuses et, de sècheresse.

Il faudrait donc, pour que l'argument eût une réelle valeur, l'appuyer sur des constatations certaines, nombreuses et embrassant des régions étendues. Jusqu'à présent, on ne dispose que de quelques observations, faites, pour ainsi dire, au hasard(1). Plusieurs méritent de ne pas être perdues de vue, bien qu'on ne puisse pas encore en tirer une conclusion générale. Dans le pays des Némenchas, au Sud-Ouest et au Sud de Tébessa, M. Guénin(2) a remarqué que « de nombreux puits antiques, déblayés de nos jours, sont demeurés à sec ». Entre Gafsa et Sfax et autour de Sfax, le nettoyage de beaucoup de puits n'a pas donné de meilleurs résultats(3). Il s'agit, on le voit, de pays peu éloignés du Sahara.

La plupart des sources qui alimentaient des centres romains existent encore : c'est même pour cette raison que nos villages de colonisation s'élèvent presque toujours sur l'emplacement de ruines. Leur débit a-t-il diminué depuis une quinzaine de siècles ? Il nous est impossible de répondre avec précision, mais de rares constatations permettent de croire qu'en divers lieux, ce débit ne s'est pas modifié(4).

Cependant, dans certains pays,, qui sont couverts de ruines attestant l'existence d'une population nombreuse, les sources sont rares aujourd'hui et très peu abondantes, ou bien elles manquent tout il fait. Tel est le ces pour les régions situées à

---

1. Mercier, dans *Bull. archéologique du Comité*, 1888, p. 109 (région de Guelma). Carton, *Étude sur les travaux hydrauliques des Romains en Tunisie*, p. 80 (au Sud de Madjerda) ; M. Carton observe : « C'est le seul exemple bien net que j'aie rencontré d'une source complètement disparue depuis l'époque romaine. » Germain de Montauzan, dans *Nouvelles archives des missions*, XV, 1908, p ; 87 ; le débit de l'aqueduc de Carthage devait être à l'époque romaine notablement supérieur au débit actuel. Mais l'auteur ajoute : « On peut attribuer cet appauvrissement soit au déboisement des montagnes, soit à l'obstruction des veines d'eau souterraines. »

2. *Nouvelles Archives des missions*, XVII, 1090, p. 76.

3. *Enquête Tunisie*, I, p. 256. Carton, *Étude*, p. 12.

4. A Lambèse : Moll. Dans *Annuaire de Constantine*, III, 1836-7, p. 159-160. A Thelepte, Cillium, Sufetuin ; Bourde, *Rapport*, p. 6.

l'Est de Saïda, au Sud et au Sud-Est de Tiaret[1], au Sud du Sétif, au Sud-Est de Khenchela, au Sud de Tébessa[2] et aussi pour la Tunisie méridionale. Il faudrait étudier très attentivement les moyens que les anciens ont employés dans ces différentes régions, afin de se procurer, indépendamment des sources, l'eau dont ils avaient besoin et dont ils paraissent S'être servis surtout pour l'alimentation ; il conviendrait d'examiner si ces moyens ne permettraient pas encore un peuplement aussi dense. D'autre part, nous répéterons ici une observation déjà faite plus haut. Ces ruines peuvent se répartir sur une assez longue série de siècles[3]. Deux bourgs, dont les vestiges se rencontrent à peu d'intervalle, ne sont peut-être pas contemporains ; l'un a pu remplacer l'autre. Il ne serait pas prudent d'additionner les populations de ces divers centres, pour essayer de fixer un total s'appliquant à une époque déterminée. Il n'y a donc pas là une preuve péremptoire de la diminution des sources et, par conséquent, des pluies.

On a fait observer que certaines forêts sont en décadence, que les vieux arbres y meurent d'épuisement, sans être remplacés, en quantité suffisante, par de jeunes sujets[4]. La diminution des pluies en serait cause. Là encore, une enquête minutieuse serait nécessaire pour déterminer quelle est la part des

1. La Blanchère, dans *Archives des missions*, 3e série, X, 1883, p. 60-61, 63. Conf. Joly, dans Association française pour l'avancement des sciences, Lille, 1900, II, p. 885.

2. Guérin, l. c., p. 76.

3. Les archéologues oublient trop que l'Afrique est restée très cultivée, très peuplée pendant les siècles qui ont suivi l'invasion arabe. Il suffit, pour s'en convaincre de lire les géographes, El Yacoubi, Ibn Haucal, El Bekri. Beaucoup de ruines qu'on qualifie de romaines pourraient bien être des ruines de constructions berbères, dans lesquelles avaient été employés des matériaux datant de l'époque romaine. Je parle ici des habitations et non des édifices officiels et religieux, qu'il est aisé de dater, au moins approximativement.

4. P our les forêts de l'Oranie, voir Battendier et Trabut, dans *Bull. de la Société botanique de France*, XXXVIII, 1891, p. 320 (« ces forêts semblent s'éteindre naturellement par suite d'un changement climatologique, survenu à une époque relativement récente »). Les forêts de cèdre des monts de Batna et du massif de l'Aurès sont aussi en décadence : Vaissière, *Revue africaine,* XXXVI, 1892, p. 128 ; Battendier et Trabut, *l'Algérie*, p. 40.

hommes et du bétail, et quelle est celle du climat dans le dépérissement progressif de ces forêts[1] Si le dessèchement est réel, il importerait de déterminer, dans la mesure du possible, quand il n commencé : il peut être dû à des causes récentes.

Enfin, on a souvent indiqué, comme preuve d'une modification de climat, l'existence de l'éléphant dans l'Afrique du Nord à l'époque antique.

Les textes mentionnant des éléphants dans cette contrée sont très nombreux et se rapportent à une période de plusieurs siècles[2]. Hannon en signale, vers le cinquième siècle avant Jésus-Christ, dans le Maroc actuel[3] ; Hérodote, au même siècle, dans le pays qui, selon lui, se trouve à l'Occident du fleuve Triton, c'est-à-dire en Tunisie[4]. Puis viennent Aristote, qui dit qu'il y a dans la région des Colonnes d'Héraclès des éléphants, comme en Inde[5] ; Agatharchide[6] ; Polybe, qui affirme que la Libye est pleine d'éléphants[7] et raconte, d'après le roi Gulussa, fils de Masinissa, que, dans le Sud de l'Afrique (Berbérie actuelle), aux contins de l'Éthiopie, les défenses d'éléphants sont tellement abondantes qu'on s'en sert pour faire des poteaux, des haies, des clôtures de parcs à bestiaux[8] ; le poète Manilius[9] ; le roi Juba[10], auquel sont probablement empruntés la plupart des passages d'Élien relatifs aux éléphants afri-

1. On attribue la décadence actuelle des forêts de cèdres de la province de Constantine à une cause accidentelle, — une période de grande sécheresse, qui a duré de 1874 à 1881 et qui a tué beaucoup de vieux arbres. — et aux ravages causés depuis lors aux jeunes sujets par les chèvres. M. Lapie (dans *la Revue de Géographie,* III, 1909, p. 119), qui constate aussi la décadence des boisements de cèdres du Djurdjura, croit que la faute en est aux indigènes et à leurs troupeaux.

2. Sur les éléphants de l'Afrique du Nord, voir en particulier : Armandi, *Histoire militaire des éléphants,* p. 13 et suiv. ; Lacroix, dans *Revue africaine*, XIII, 1869, p. 173-5, 350-1 : Tissot, *Géographie*, l. p. 363-373.

3. Périple, l (*Geogr. gr. min*., l, p. 3).

4. IV, 191.

5. *De Caelo,* II, 14, 15.

6. *Geogr. gr. min*., l, p. 117, n° 9.

7. XII, 3, 5.

8. Cité par Pline, VIII, 31.

9. IV, 664.

10. Voir *Fragmenta historicorum graecoram*, édit. Müller, III, p. 474-5.

cains[1] ; Strabon, qui mentionne des éléphants en Maurusie (Maroc)[2] ; Pline, qui en indique dans le même pays[3], ainsi qu'au Sud des Syrtes[4] ; Juvénal[5] et Lucien[6], qui parlent de l'ivoire que les Maures expédient à Rome et des bandes d'éléphants qu'on rencontre en Maurétanie[7].

On sait qu'au IIIe siècle ayant notre ère, les éléphants jouèrent un rôle important dans les armées carthaginoises. Pour ne citer que quelques chiffres, Polybe en mentionne 140, employés en Sicile pendant la première guerre punique[8] ; Hannon et Hamilcar eurent à leur disposition 100 et 80 éléphants pendant la guerre des mercenaires[9] ; Asdrubal, gendre d'Hamilkar, en eut 200 en Espagne[10] ; Asdrubal, fils de Giscon, 140 dans l'armée qu'il commanda près d'Utique, en 204[11] ; Hannibal, 80 à Zama[12]. Les remparts de Carthage renfermaient des écuries pour en Loger 300[13]. Les rois numides et maures possédèrent aussi des éléphants de guerre. Dans une bataille, Jugurtha en perdit 44[14] ;

---

1. *Nat. Anim*., VI, 30; VII, 2; IX, 38; X, 1; XIV, 3. *Var. hist*., XII, 33.

2. XVII, 3, 4; XVII, 3, 7 et 8. — Conf. Méla, III, 104 (il indique l'abondance de l'ivoire dans une region qui correspond au Sud du Maroc).

3. V, 5, 13 et 18 ; VIII, 2 et 32.

4. Voir plus haut, p. 69, n. 1 et 4.

5. XI, 124-5

6. *Quomodo historia conscribendu sit*, 28.

7. Tous ces textes montrent combien est fausse l(hypothèse de Kobelt (*Studien zur Zoogeographie*, I p. 70-71), qui se demande si les éléphants dont les Carthaginois firent usage à la guerre ne venaient pas d'ailleurs (du Sénégal ou de pays situés plus au Sud) ; pour éviter des expéditions coûteuses, on aurait établi un certain nombre de ces animaux dans des lieux de Tunisie, où ils auraient vécu en demi-liberté et se seraient reproduits. Il suffit de faire remarquer : 1° que les Carthaginois n'employèrent pas d'éléphants à la guerre avant le IIe siècle, tandis qu'Hannon et Hérodote en signalent dans l'Afrique du Nord, à une époque bien antérieure ; 2° qu'une bonne partie des régions où l'on indique des éléphants n'étaient pas soumises à la domination de Carthage. Il n'y a pas lieu non plus d'admettre l'existence des deux races, l'une indigène, l'autre introduite par les Carthaginois : aucun texte ne justifie cette hypothèse.

8. I, 138, 2. Voir aussi Pline, VIII, 16.

9. Polybe, 1, 74, 75.

10. Diodore, XXV, 12.

11. Appien, *Lib*., 13.

12. Polybe, XV, II. Tite-Live, XXX, 33, 4. Appien, *Lib*., 40.

13. Appien, *Lib*, 95.

14. Salluste, *Jug*., LIII, 4.

Juba Ier en amena 120 aux Pompéiens pour combattre Jules César[1].

Ces éléphants étaient capturés dans l'Afrique du Nord. Appien[2] raconte que, dans la seconde guerre punique, lorsqu'on apprit que Scipion s'apprêtait à passer en Afrique, les Carthaginois envoyèrent Asdrubal, fils de Giscon, à la chasse aux éléphants : il ne dut pas aller les chercher loin de Carthage, car le temps qu il mit à accomplir sa mission fut très court[3]. Un autre Asdrubal, peut-être le gendre d'Hamilcar, put pénétrer chez des Numides, sous prétexte d'y capturer des éléphants, « qui abondent en Numidie », ajoute Frontin[4]. Pompée chassa l'éléphant en Numidie[5]. Les éléphants que Juba 1er mit en ligne à la bataille de Thapsus « sortaient à peine de la forêt[6] ». Pline l'Ancien[7] et Plutarque[8] indiquent, d'après Juba II, comment on s'y prenait en Afrique pour capturer ces animaux. L'éléphant devint, en quelque sorte, le symbole de cette contrée. Il figura sur les monnaies des rois indigènes[9] et l'art hellénistique[10] coiffa l'Afrique personnifiée d'une dépouille d'éléphant[11]. Les Romains, qui avaient déjà eu à combattre les

---

1. *Bell. afric*., l. 4 ; XIX, 3.

2. *Lib*., 9.

3. Armandi, l. c., p. 17-18.

4. *Stratagèmes*, IV, 7, 18.

5. Plutarque, *Pompée*, 12.

6. Florus, 11, 13, 67 ; « bellorum rudes et nuperi a silva. »

7. VIII, 24-25.

8. *De sollertia animalium*, 17.

9. Monnaies de Juba 1er : Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III, p. 43 ; de Juba II : iblid., p. 103, 108 ; *Revue numismatique*, 1908, pl. XIII, fig. 26. — Les monnaies d'argent publiées par Müller, III, p. 17 et 34, paraissent avoir été frappées par les Carthaginois en Espagne ; elles ne doivent donc pas être citées ici.

10. L'exemple le plus ancien est, je crois, une monnaie d'Aghatocle ; voir *Lexikon der Mythologie de Roscher*, s. v. Libye, p. 2039.

11. Claudien, *De consulatu Stilichonis*, II, 236 ; *De bello Gildonico*, 137-8. Doubret et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 42-42 etc. — Il faut remarquer qu'Alexandrie parce qu'elle formait le trait d'union entre l'Afrique du Nord. L'Éthiopie orientale et l'Inde, les trois rentrées où les anciens connaissaient des éléphants.

éléphant, asiatiques de Pyrrhus, connurent les africains lors des guerres puniques. Ils apprirent le nom que leur donnaient les indigènes[1] et les Carthaginois[2], *kaisar* (ou quelque forme voisine).

Les éléphants africains, disent les auteurs, étaient plus petits et moins vigoureux que les indiens[3]. Des images, d'ailleurs imparfaites, nous montrent qu'ils avaient des défenses plus longues et surtout des oreilles plus larges, disposées eu éventail[4], particularité, qui se retrouvent dans l'espèce africaine actuelle (*Elephas capensis*)[5], Quoique la question soit obscure, on peut admettre qu'ils descendaient de l'*Elephas africanus*[6] distinct de l'*Elephas atlanticus* et qui a survécu à ce dernier[7].

Parmi les textes qui nous font connaître l'existence des éléphants, la plupart n'apprennent rien de précis sur leur répartition géographique. Quelques-uns, cependant, nous donnent

---

1. Spartien, *Aelius*, II, 3. « Caesarem... ab elephanto, qui lingua Maurorum caesai dicitur. »

(2) Servius ; *In Aeneid*., I, 286. Ce nom parait se retrouver sur des inscriptions puniques de Carthage : *Corpus inscriptionum semitienrum*, Pars. I, nos 336, 389 (Kaisar). Conf. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, I, p. 230-4.

3. Pline, VIII, 27, Tite-Live, XXXVII, 39, 13. Diodore, II, 16 et 35, Strabon, XV, 1, 45.

4. Monnaies reproduites dans Tissot, l. p. 365 ; voir aussi *Revue numismatique,* 1908, pl. XIII, fig. 26 : Babelon, Monnaies de la République romaine, I, p. 263-5, nos 14, 17-20 ; p. 273-5, nos 38-43 ; p. 278, n° 47 ; II, p. 10, n° 9. Stèle punique de Carthage : *Corpus inscriptionum semiticarum*, Pars, I, n°182, pl. XLV. Mosaïque d'Oudna : *Bull. archéologique du Comité*, 1906, pl. I, fig. 2. Mosaïque de Véirs ; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1899, pl. à la page 170. — On ne retrouve cependant pas ces grandes oreilles sur les deux images d'éléphants du pont de Constantine : *Delamare, Exploration scientifique de l'Algérie, Archéologie*, pl. 118, fig ? 1 (conf. Tissot, I, p. 374, fig 42) ? Je ce connais pas les bas-reliefs du théâtre de Medrina, qui représentaient, comme à Constantine, deux éléphants affrontés : *Bull. archéol. Du Comité*, 1897, p. 423.

5. Pourtant les éléphants de la Berbérie étaient de plus petite taille que les africains actuels, puisque ceux-ci sont plus grands que les indiens. Ils paraissent avoir été faciles à dresser, tandis que le dressage des éléphants modernes d'Afrique offre des difficultés, qui, du reste, ne semblent pas insurmontables (voir Bourdarie, *Association française pour l'avancement des sciences*, Saint-Etienne, 1897, II, p. 364 et suiv.).

6. Sur cette espèce, voir Pomel, *Éléphants quaternaires* (Alger, 1895), p. 20 et suiv.

7. Pomel, l. c., p. 64 et 67.

d'utiles renseignements à cet égard. Rappelons d'abord ceux qui indiquent des éléphants au Sud de la Berbérie, à la lisière du Sahara : les deux passages de Pline qui les signalent au delà des Syrtes, le passage de Polybe, reproduit par le même auteur, où il est question du l'abondance des éléphants aux confins de l'Éthiopie. Il y eu avait aussi, d'après Pline[1] et Élien[2], au pied du Haut-Atlas marocain, et, autant qu'il semble, sur les deux versants, car le texte de Pline parait en mentionner sur le versant méridional, dans le voisinage immédiat du désert. D'autres textes se rapportent à des régions plus septentrionales. Hannon, après avoir doublé le cap Suloeis (le cap Cantin), arriva, en une demi-journée, à la hauteur d'une lagune, pleine de grands roseaux, où il y avait des éléphants, avec beaucoup d'autres bêtes[3]. Les environs de Sala, a l'embouchure du fleuve du même nom (c'est aujourd'hui l'oued Bou Begreg), étaient, au dire de Pline[4], infestés de troupeaux d'éléphants. Aristote[5] et Pline[6] en signalent aux Colonnes d'Hercule. Nous ignorons où se trouvait le fleuve Amilo, situé dans les forêts de la Maurétanie, où, selon une légende rapportée par Plin[7], sans doute écho de Juba, des éléphants venaient se purifier solennellement à la nouvelle lune[8]. Mais des documents de l'époque romaine indiquent, en Maurétanie Césarienne, en Numidie et dans la province d'Afrique, à peu de distance du littoral, des localités dont le nom est significatif[9] :

1. V, 15 (citant Suétonius Paulinus).
2. *Nat. Anim*., VII, 2.
3. *Périple*, 4 (*Géogr. gr. min*., p. 3)
4. V, 5.
6. V, 18. Conf. Solin, XXV. 1.
7. VIII, 2.
8. Il n'est pas certain que l'Amila soit l'oued Amilou (ou oued Mellila), affluent de la Moulouia, comme le veut Tissot, Géographie, I, p. 368.
9. Sur le détroit de Gibraltar, Strabon (XVII, 3, 6) mentionne « *Éléphant* ». Mais ce nom s'explique peut-être par une vague ressemblance de la montagne qu'on appelait ainsi avec la silhouette d'un éléphant : Tissot, dans Mémoires présentés *à l'Académie des Inscriptions, IX, Ière partie, 1878, p. 165.*

Elephantaria[1], peut-être au pied des montagnes qui dominent la Mitidja : le *castellum Elephantum*[2], non loin de Constantine: *Elephantaria*[3], dans le voisinage de Medjez et Bab (vallée de la Medjerda). De telles dénominations paraissent attester que ces lieux out été habités par des éléphants : il est vrai qu'elles ont pu persister longtemps après la disparition de ces pachydermes. C'est ainsi que, dans la province d'Oran, à l'Est de Tlemcen, il existe une source qu'on appelle Aïn Tellout : or telout (sic) est peut-être le féminin ou le fréquentatif du mot *ilou*, qui signifie éléphant dans plusieurs dialectes berbères[4].

Les éléphants disparurent de l'Afrique du Nord dans les premiers siècle de notre ère, Au IVe siècle, Thémistius dit qu'il n'y en a plus dans cette contrée[5]. Au VIIe siècle, Isidore de Séville écrit[6] : « La Maurétanie Tingitane fut autrefois pleine d'éléphants ; maintenant, l'Inde seule en produit. » Cette disparition n'a pas eu nécessairement pour cause une modification de climat Les grandes chasses[7] entreprises pour capturer des animaux destinés aux spectacles[8], le désir de se procurer de l'ivoire[9] suffisaient à l'expliquer[10]. De nos jours, les lions se

1. Géographie de Ravenne, III, 8 (édit. Pinder et Parthey, p. 157) : « Helepantarin ». Ce lieu fut peut-être un évêché : Notice épiscopale de 484, Maur. Cesar., n° 96.

2. *Bull. archéologique du Comité,* 1899, p. CCV. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, l. 17, n° 96.

3. Table de Peutinger : *Elefantaria* (Géographie de Ravenne, III, 6, p. 131). Ce fut probablement un évêché : Mesnage, *l'Afrique chrétienne*, p. 22. Pour l'emplacement, voir Tissot, *Géographie*, II, p. 249.

4. Indication de M. Basset.

5. *Discours*, X, p. 166 de l'édition G. Dindorf.

6. *Etymolog*., XIV, 5, 12. — Conf. Ibid., XII, 2, 16.

7. Conf. Elien, *Nat. Anim*., X, 1.

8. Frieländer, *Sittengeschiechte Roms*, II, p. 490 de la cinquième édition.

9. Élien, l. c., VI, 56, Properer, II, 31, 12, Ovide, Pont., IV, 9, 28, Pline, V, 12 ; VIII, 7, Martial, II, 43, 9 ; IX, 22, 5 ; XIV, 3, 2, Juvénal, XI, 123.

10. Jamais, à notre connaissance, les éléphants ne furent employés dans l'armée romaine d'Afrique, sous l'Empire. Mais l'utilité de ces animaux au pont de vue militaire est incontestable : très souvent, ils s'affolaient au milieu de la mêlée et s'enfuyaient, ou se retournaient contre les troupes qui combattaient de leur

sont éteints très rapidement en Algérie, et il est à prévoir qu'il en sera de même des panthères. Pourtant le climat n'y est pour rien[1].

On ne rencontre plus, à l'époque classique, aucune mention d'hippopotames, ni de rhinocéros, dans la Berbérie proprement dite. Les hippopotames indiqués par Hannon vivaient plus au Sud, probablement dans la région de la Saguia et Hamra[2] L'éléphant est le seul des grands animaux de l'Afrique centrale dont l'existence soit certaine dans l'Afrique du Nord pour la période qui nous occupe.

Pour qui il pût y vivre dans des conditions normales[3], il y a moins de vingt sigles, il fallait qui il trouvât en tout temps des quantités abondantes d'eau et d'herbe. Il existe encore des pays où il passerait la saison sèche sans mourir de soif et de faim : par exemple, au pied de l'atlas marocain et dans le Rif, où les textes anciens le signalent. Mais, à en juger par les autres indications que nous avons sur le climat de la Berbérie, il est permis de supposer que, dans les siècles qui précédèrent leur disparition, les conditions d'existence des éléphants devaient être

---

côté. Quand même les Romains auraient pu disposer de nombreux éléphants, on peut admettre qu'ils ne voulurent pas s'embarrasser d'auxiliaires aussi dangereux.

1. Conf. Armandi, l. c., p. 21-22, M. Engell (*Verbreitung und Häufigkeit des Elefanten und Löwen in Afrika*, dans *Petermanns Mitteilungen, Ergänzungshelt* CLXXI, 1911, p. 6) croit aussi que la destruction de l'éléphant dans l'Afrique du Nord a été l'œuvre de l'homme.

2. Rien n'empêche d'identifier avec le fleuve d'Hannon, le « flumen Bambotum, crocodiles et hippopotamis refertum », mentionné par Pline(V, d'après Polybe ou Agrippa. —Vitruve (VIII, 2, 7) indique un fleuve qui sortait de l'Atlas, en Maurétanie, et qu'il regarde comme le Nil ; il ajoute ; « Ex Mauretania caput nili profluere ex eo maxime cognoscitur quod ex altera parte montis Atlantis sunt alia capita item profluentia ad occidentem in Oceanum, ibique nascuntur ichneumones, crocodili, aliae similes bestiarum pisciumque naturae, praeter hippopotamos ». Mais le mot *praeter*, qu'on traduit d'ordinaire par *outre*, ne signifierait-il pas ici *excepté* ?

3. Je n'ignore pas que cette question est très délicate et qu'on a souvent exagéré les difficultés qu'éprouvent les animaux à s'adapter à des climats différents de ceux qui paraissent leur convenir le mieux. Je n'irai pas cependant jusqu'à dire, avec Lucien (*Dispad*., 2), que les éléphants peuvent supporter la soif et l'ardeur du soleil dans les déserts de la Libye où, assure-t-il, les Garamantes vont les chasser.

ailleurs assez pénibles. Un peut croire que c'étaient des survivants d'une faune appropriée à un climat plus humide, cantonnés peut-être dans certaines régions hors desquelles ils auraient succombé.

Tels sont les arguments invoqués en faveur de l'hypothèse d'un changement de climat. On voit qu'ils méritent l'examen, mais qu'ils n'entraînent pas la conviction. En tous cas, ils ne prouvent pas que ce changement ait été profond.

Ceux qui l'admettent essaient de l'expliquer par différentes causes. Tantôt on fait intervenir des phénomènes généraux : influence du déplacement de l'axe de la terre[1], modification du régime des vents dans la partie méridionale de la zone tempérée boréale. Ce sont là des hypothèses très fragiles. Il est impossible de prouver que la position de la ligne des pôles ait varié, depuis les temps historiques, au point d'agir sur le climat[2] ; en ce qui concerne les vents, nous verrons tout à l'heure que les rares renseignements contenus dans les textes anciens cadrent bien avec le régime actuel.

Tantôt on allègue l'influence que, depuis l'antiquité, le déboisement a dû exercer sur le climat de l'Afrique du Nord[3]. Quoiqu'on en ait souvent exagéré l'importance[4], le déboisement a atteint beaucoup de régions plus ou moins étendues. Il a frappé, non seulement des forêts naturelles, mais aussi de grandes plantations d'arbres fruitiers[5]. Il a eu des conséquences graves, en rendant plus rapide et plus funeste le ruissellement,

---

1. Voir, entre autres, Péroche, dans *Annales de la Société géologique du Nord,* XXIV, 1896, p. 69 et suiv. ; Carton, *la Restauration de l'Afrique du Nord* (extrait du Compte rendu du Congrès colonial de Bruxelles, 1897), p. 17 ; Gnuckler, dans *Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie*, I, p. 122.

2. Hann, *Handbuch der Klimatologie*, I, p. 372 et suiv. (de la seconde édition). Leiter (mémoire cité p. 40, n. 1). P. 139. Voir aussi de Lamothe, *le Climat de l'Afrique du Nord pendant le pliocène supérieur et le pleistocène* (extrait des Comptes rendus du Congrès géologique de Mexico, 1906), p. 6.

3. Carton, dans *Bull. de l'Académie d'Hippone*, XXVII, 1894, p. 5, 14. Le même, dans *Revue tunisienne*, III, 1806, p. 99.

4. Voir chap. IV.

5. Carton, *Étude sur les travaux hydrauliques des Romains en Tunisie*, p. 124.

qui dénude les pentes et bouleverse le bas pays par les trombes d'eau, par les amas de boues et de terres qu'il apporte. Il a pu être cause de la diminution ou de la disparition d'un certain nombre de sources, en permettant aux eaux de pluie de glisser sur des surfaces lisses, au lieu de s'infiltrer lentement dans des terrains meubles. A-t-il eu aussi des effets importants sur le régime des pluies, comme on l'a soutenu maintes fois[1] ?

L'évaporation qui se dégage des forêts maintient l'humidité et la fraîcheur de l'air ambiant. Quand cet air est heurté, ce qui arrive surtout dans les lieux élevés et sur les fortes pentes, — par des courants chargés de vapeur d'eau, il complète leur saturation, les refroidit et favorise par conséquent leur condensation; les arbres font obstacle à leur marche en avant. Il en résulte des brouillards ou des pluies sur la forêt et les alentours immédiats[2]. Pour produire cet effet, il faut naturellement que la forêt soit étendue. Lorsqu'un contraire le sol des montagnes est dénudé, il s'échauffe facilement au soleil, et les vents, qui le balaient sans rencontrer d'obstacles, contribuent encore à le dessécher : à son tour, il échauffe l'air qui l'effleure et l'éloigne de son point de saturation[3].

Il convient évidemment de tenir compte à cet égard du déboisement qui a sévi sur bien des points de l'Afrique septentrionale, du ruissellement qui a dépouillé les ruches de leur revêtement de terre, d'herbe, de broussailles, et en a fait, pour ainsi dire, des plaques de réverbération. Cependant il ne faut pas non plus on exagérer les conséquences. Ces pluies, plus fréquentes et plus régulières, ne devaient pas s'étendre beaucoup au delà des forêts qui les provoquaient ; elles tombaient surtout sur des terrains de montagne qui, soit par leur revête-

1. Par exemple, Carton, *Bull. d'Hippone,* XXVII, p. 5 ; Revue tunisienne, l. e.

2. Voir, entre autres, Buffault, dans *Bull. de géographie historique*, 1910, p. 151.

3. Voir à ce sujet Hann, l. c. I, p. 194-197 ; Brückner, dans les *Geographische Abhandlungen* de Penck, IV, 2 (1890), p. 12.

ment forestier, soit, par leur constitution géologique, soit par leur altitude élevée, n'avaient guère de valeur agricole ; elles étaient tout au plus bonnes à entretenir, à la lisière des bois, quelques pâturages d'été. Mais, si les forêts qui n'existent plus aujourd'hui ont pu accroître les précipitations atmosphériques sur des espaces assez restreints, elles n'avaient aucune influence sur le régime ordinaire des pluies, qui tenait et tient des causes très générales, agissant sur de vastes zones de notre globe.

VI

Certains jugements sommaires que l'on trouve dans des auteurs anciens pourraient nous faire croire que la Berbérie était alors, au point de vue du climat, encore plus mal partagée qu'aujourd'hui. C'est Timée, cité et d'ailleurs réfuté par Polybe[1], qui prétend que la Libye tout entière est sablonneuse, sèche et stérile. C'est Posidonius, qui parle du manque de pluies dans le Nord de la Libye, de la sécheresse qui en résulte[2]. Ce sont ces mots fameux de Salluste[3] : *caelo lerraque penuria aquarum*. Virgile fait dire à un personnage, forcé de s'éloigner de l'Italie « Nous irons chez les Africains altérés[4]. » — « L'Espagne, dit Justin[5], n'est pas, comme l'Afrique, brûlée par un soleil violent. » Frontin[6] affirme que l'Afrique est une contrée très sèche, *regio aridissima*. Le rhéteur gaulois Eumène parle des campagnes assoiffées de la Libye. *Libyae arna sitientia*[7].

---

1. XII, 3, 12.
2. Cité par Strabon, XVII, 3, 10.
3. *Jug*., XVII, 5.
4. Bucol., 1, 65 : At nos hinc alii sitiences ibimus Afros.

Conf. Martial, X, 20, 7 : « *sicci… Poen*i » ; saint Augustin, Lettres, XXXI, 4 : Africam... siccitatis nobilitate laborantem » ; etc.

5. XLIV, 1.
6. De controversiis agrorum, dans *Gromutici veteres*, p. 36.
7. *Orat. Pro restaurandis scholis*, 21.

Ces appréciations sont assurément exagérées. Pour que l'Afrique fût le pays dont la fertilité est proclamée par tant de témoignages, il fallait qu'il y tombât de l'eau, du moins pendant l'époque de l'année où la pluie est nécessaire aux cultures.

Nous allons citer une longue série de textes et de documents archéologiques qui paraissent prouver que le climat de cette contrée ne différait pas, ou ne différait guère, dans l'antiquité classique, de ce qu'il est aujourd'hui.

Parmi les vents, le siroco est mentionné à plusieurs reprises. Je traduirai deux passages d'auteurs africain, qui donnent des descriptions très précises de ses effets : Victor de Vite, historien de la fin du Ve siècle, et Corippus, poète du siècle suivant. Le premier parle d'une sécheresse terrible dont l'Afrique souffrit tic son temps. Voici ce qu'il dit, entre autres détails[1] ; « Si, par hasard, quelque gazon, végétant dans une vallée humide, commençait à offrir la couleur pâle plutôt que verte du fourrage naissant, aussitôt un vent brûlant, enflammé, accourait et le desséchait complètement, car la tempête, grillant tout sous le ciel sec, était venue couvrir le pays entier de ses nuées de poussière. » — *L'Africus* qui votait des hommes, écrit Corippus[2], commence à incendier la terre de son souffle et abat la force et l'ardeur des troupes. Tous les corps se tendent sous l'haleine de ce vent du feu. La langue se dessèche, la figure rougit, la poitrine haletante respire avec peine, l'air qui passe par les narines est embrasé, la bouche brûle, âpre et vide de salive, le feu dévore la gorge sèche. Toute la sueur s'échappe des tissus et trempe la peau, mais la chaleur malfaisante de l'air la dessèche et l'enlève tiède de la surface du corps[3]. »

Comme on le voit, le siroco décrit par Corippus est appelé

1. III, 36.
2. *Johannid*, VII, 322 et suiv. Ce siroco dura dix jours (*ibid*., 370-1)
3. Voir encore Curippus, *ibid*., VI, 272-3 ; VIII, 84.

par lui *Africus*[1]. D'ordinaire, pour les Latins, l'*Africus* est le vent qui, en Italie, souffle du Sud-Ouest, c'est-à-dire de la direction de l'Afrique, vent violent et redouté des marins[2]. Le nom par lequel les écrivains désignent le plus souvent le siroco est *Auster*, le vent du plein Sud. Tantôt ils indiquent exactement les effets de ce vent sec[3], qui peut se faire sentir jusqu'en Italie[4] ; tantôt ils appliquent le nom d'Auster à un vent violent et pluvieux, qui sévit parfois dans la péninsule et qui, en somme, ne diffère guère de *l'Africus*[5]. Pline a soin de distinguer l'Auster d'Italie, humide, de l'Auster africain, qui a amène en Afrique une chaleur brûlante par un temps serein[6] ». D'autres, au contraire, parlent d'un Auster humide, même en Afrique[7]. Cette épithète n'est pas de mise pour le siroco véritable. On peut observer, il est vrai, qu'en hiver, le Siroco est généralement suivi (et non accompagné) de pluie : mais il est plus simple d'admettre que ces écrivains se sont trop souvenus de l'Auster italien.

Par contre, c'est bien le siroco africain qu'Hérodote[8] et Lucain[9] mentionnent dans le voisinage de la grande Syrie, sous le nom d'*Auster,* et dont ils exagèrent beaucoup les effets ; c'est

---

1. Il ne parait pas le distinguer nettement du Notus ou Auster : voir *Johan*., I, 387 ; II, 197 ; VII, 387 et 450.

2. Voir, entre autres, Virgile, *Énéide*, I, 85-86 ; Horace, *Odes*, III, 29, 37-38 ; Tacite, *Annales*, XV, 46.

3. Par exemple, saint Augustin, *Annal. In Job*, 38, 21.

4. Horace, Satires, II, 6, 18. « plumbeus Auster ». Ailleurs, Horace (Odes, III, 23, 5) appelle ce vent *Africus* :

... pestilentem sentiat Africum
Fecunda vitis.

5) Virgile, *Géorgiques*, III, 278 ; Ovide, *Métamorphoses*, I, 65-66. Conf. Nissen, I, p. 387.

6. XVIII, 329 ; « Africae incendia cum serenitate adfert. » Conf. Aristote, Météorol., II, 3, 28 : le vent du Sud (*Notos*) est serrin en Libye

7. Stace. *Silves*, I, 6, 78 ; « ... quas udo Numidae legunt sub Austro. » Claudien, De consulatu Stilichonis, II, 395 : « umidus Auster » (il s'agit de l'Afrique). Conf. Lucain, IX, 328 : « densis fremuit niger imbribus Auster. »

8. IV, 173.

9. IX, 463 et suiv.

le même vent que Salluste[1] indique, sans le nommer, dans les mêmes parages, et qui Soulève, dit-il, des tourbillons le sable. C'est aussi le siroco qu'un traité de la collection Hippocratique[2] décrit exactement : « Le Notos est chaud et sec en Libye, Il y dessèche les productions de la terre et il y exerce sur les hommes, à leur insu, la même action. »

Nous avons dit que, pendant la saison d'hiver, les pluies sont surtout amenées par les vents du Nord-Ouest. Les anciens n'ignoraient pas qu'elles venaient en Afrique des régions septentrionales, comme l'attestent des vers de Lucain, de Stace et de Rutilius Namatianus[3]. Pendant la belle saison, les vents du Nord et du Nord-Est dominent sur le littoral, déterminés par les mêmes causes que ceux qui soufflent du Nord en Égypte (les Vents étésiens des Grecs), On peut citer il à ce sujet un passage de Galien[4] : « En Égypte et en Libye, les pays voisins de la mer Sont moins chauds en été que ceux de l'intérieur des terres, parce qu'ils sont rafraîchis par les vents du Nord. » Sur la côte orientale de la Tunisie, le vent d'Est souffle très souvent durant la saison chaude : Procope[5] le signale un septembre.

---

1. Jug., LXXIX, 6, Conf. Silius Italiens, XVII, 246-8,

2. Hippocrate, du *Régime*, II, 38 ttome VI, p. 532 de l'édition Littré).

3. Lucain, III, 60-70 :

... medium nubes Borea cogente sub axem,
Effusis magnum Libye tulit imbribus annum.

Ibid, IX, 112-3 :

... Arctoos raris aquilonibus imbres
Accipit et nostris reficit sua rura serenis.

Since, Thébaïde, VIII, 410-1 :

...tanta quatitur nec grandine Syrtis,
Cum Libyae Borcas Italos niger attulit imbres

Rutilus Namatianus, I, 147-8 :

Quin et fecundas tibi conferat Africa messes,
Sole suo dives, sed magis imbre tuo.

4. Edit, Kühn, tome XVII B, p. 597. Conf. Oribase, édit. Bussseinnker et Daremberg, II, 14, 17.

5. *Bell, vand.*, I, 14, 17.

En été, le soleil dardait ses brillants rayons[1] ; la pluie ne tombait pas[2], ou, du moins, elle ne tombait que rarement[3] ; les rivières se desséchaient[4]. Cependant, la nuit, les rosées donnaient de l'humidité aux végétaux[5].

Il n'est pas possible de dire si les grandes chaleurs de l'été commençaient et finissaient plus tôt ou plus tard qu'aujourd'hui ; si, d'une manière générale, elles étaient plus fortes[6]. Nous n'avons pas de renseignements précis pour l'époque des

---

1. C, I, L., VIII, 11824, vers 13 (inscription de Maklar) :

Bis senas messes rabido sub sole totondi.

Corippus, Johannide, III, 12-25 (en septembre). « ... solis torridus ardor..., tervens nestale persula. » Columelle, III, 12, *in fine*. Etc. — Naturellement, les étés pouvaient être plus ou moins chauds. Dans un ouvrage écrit en 352, saint Cyprien (*Ad Demetrium*, 3) indique qu'on traversait alors une période d'été tempérés : « Non fragibus aestate torrendis solis tanta flagrantia est. »

2. Aristote, *Histor. Animalium*, VIII, 28 (27), 7 : manque de pluies en libye ; manque d'eau pendant l'été. Pline, X, 201. — Strabon (XVII, 3, 7) indique, sans s'en porter garant, que des pluies tomberaient abondamment en été chez les Pharusiens et les Nigrètes (peuples qui habitaient le Sud du Maroc actuel) ; au contraire la sécheresse règnerait chez eux en hiver. Mais il est permis de douter de l'exactitude de ce renseignement contraire à la règle générale de la climatologie de l'Afrique du Nord : sécheresse en été, pluies en hiver. Peut-être a-t-on transporté au pays des Pharusiens et des Nigrètes des indications qui s'appliquaient à des régions du Soudan ou de la lisière méridionale du Sahara.

3. Saint Augustin (*Enarr. in Psalm*, LXXX, I, et LXXVI, 5) parle de pluies qui peuvent compromettre le battage des récoltes ou la vendange.

4. Appien, *Bell. civil.*, II, 45.

5. Pline, III, 153 ; XVIII, 186.

6. Pline (V, 14) affirme, d'après Suétonius Paulinus que le sommet de l'Atlas est, même en été, couvert de neiges épaisses (conf. Dion Cassius, LXXV, 13, et, d'après Dion, Zonaras, XII, 9, t. II, p. 551 de l'édition de Bonn ; voir aussi Virgile Énéide, IV, 240). Actuellement, la neige ne demeure pendant toute l'année que dans quelques coins bien abrités du Haut-Atlas (voir plus haut, p. 44). Mais il serait sans doute bien imprudent d'en conclure que les chaleurs de l'été étaient autrefois moins fortes. — D'autre part, rien ne prouve que le dattier, qui, pour fructifier, a besoin d'été très chauds et très secs, ait porté des fruits ailleurs que dans les oasis du Sud où il fructifie encore aujourd'hui. Dans l'Ouest du Maroc, Pline (V, 13) indique des restes d'anciennes palmeraies sur un fleuve Ivor, ou Vior, qu'il place entre le Fut (oued Tensit) et l'Atlas. Mais produisaient-elles de meilleurs fruits que les dattiers qui sont si nombreux dans la région de Marrakech ?— Appien (*Lib.*, 71) dit que, chez les Numides, l'hiver n'est pas très froid et que l'été n'est pas d'une chaleur excessive, comme chez les Éthiopiens et chez les Indiens : ce qui ne nous apprend pas grand-chose. Appien lui-même (*Lib.*, 73) parle de la chaleur de l'été africain.

moissons[1]. Pour les vendanges, un texte indique la fin d'août[2], un autre l'automne[3] : dates qui sont encore exactes (elles varient selon la température, l'altitude et même les cépages). En 533, au mois de septembre, les soldats de Bélisaire trouvèrent en abondance des fruits mûrs sur le littoral de la Byzacène[4]. Procope ne donne pas de détails : s'il s'agit de figues, de grenades, de raisins, fruits que nous savons avoir été très répandus en Afrique dans l'antiquité, l'indication concorde avec l'époque actuelle de leur maturité. Quant aux olives, on les cueillait, comme de nos jours, depuis novembre jusque pendant l'hiver[5].

Les hivers étaient-ils plus ou moins rigoureux qui aujourd'hui ? Nous l'ignorons[6]

Mais quelques renseignements nous sont donnés sur le

---

1. En Italie et ou Sicile, en constate qu'aux environs de notre ère, elles se faisaient environ un mois plus tard qu'aujourd'hui : les chaleurs étaient donc, plus tardives et, sans doute, plus modérées. Une pièce de vers, insérée dans une anthologie africaine (*Anthologia latina*, édit. Riesc, p. 133, v. 13), indique la moisson en juillet. Actuellement, la récolte de l'orge se fait en Afrique en mai-juin, celle du blé en juin et dans la première quinzaine de juillet.

2. Columelle, XI, 2, 60. C'est l'époque où, de nos jours, on commence la vendange sur le littoral.

3. Saint Cyprien, *Ad Donatum*, 1; conf. Arnobe, 1, 21. — Une pièce de vers d'un recueil africain (voir à la note 1) indique (V, 18-20) que les raisins sont mûrs en septembre; elle place la fabrication du vin en octobre : ce qui, actuellement, serait une date bien tardive pour l'Afrique.

4. Procope, *Bell. vand*., I, 16, t: I, 17, 10.

5. Saint Augustin (*Enarr. in Psalm*. CXXXVI, 9) dès qu'on met des olives sous le pressoir à la lin de l'année. Sur une mosaïque de la région de Sousse, la figure de l'Hiver est accompagnée d'un homme ramassant des olives : *Catalogue du musée Alaoui*, Suppl., pl. XVI. fig. 2. Dans le poème du recueil africain cité plus haut, la fabrication de l'huile est indiquée en novembre (v. 21.22)

Arva November arans focundo vomore vertit,
Cum teretes sentit pinguis oliva moles.

6. On admet d'ordinaire que la limite d'altitude pour les oliviers fructifères ,est d'environ 900 mètres dans l'Afrique du Nord (en Kabylie) et qu'ils ne doivent pas être exposés à des froids persistants de -6°, Cependant nous trouvons, dans la province de Constantine, des restes de pressoirs à huile à des altitudes dépassant 1000 mètres. Mais cela ne prouve pas que les hivers aient été moins froids qu'aujourd'hui dans les parties hautes de la Berbérie. Les anciens ont pu planter des variétés plus résistantes à la gelée que les variétés cultivées actuellement à des altitudes moins élevées. D'ailleurs, au Maroc, il existe encore des oliviers fructifères à 1300 mètres, et même à près de 1500 mètres d'altitude : Fischer, Der Oelbou ni (*Petermanns Mitteilungen,* Ergänzungsheft (CXLVII, 1904) p.26, 79 et 81.

régime des pluies. Parfois, comme il arrive encore de notre temps, il y avait des années de très grande sécheresse. Quand Hadrien visita l'Afrique, en 128, « la pluie qui, depuis cinq ans, avait manqué, dit le biographe de cet empereur[1], tomba à son arrivée et, pour cette raison, il fut aimé des Africains ». Arnobe, à la fin du IIIe siècle, parle de sécheresses qui, dans l'année où il écrit, ont sévi sur les champs des Gétules et de la Maurétanie Tingitane, tandis que les Maures de la Césarienne et les Numides taisaient de très belles moissons[2]. En 484, affirme un écrivain contemporain, Victor de Vite[3], « il n'y eut aucune pluie, aucune goutte d'eau ne tomba du ciel ». Il est question dans quelques textes d'absences de récoltes, de disettes, causées évidemment par le manque de pluie. Tertullien[4] dit que, sous le gouvernement d'Hilarianus (vers 202), on ne fit pas de moisson. Une inscription de Rusguniae (près d'Alger) célèbre la libéralité d'un magistrat municipal, « qui fournit du blé à ses concitoyens et empêcha ainsi le prix de cette denrée de monter[5] ». A Thuburnien (dans la région de la Medjerda), une autre inscription nous montre le blé atteignant le prix très élevé de dix deniers le boisseau[6] : ce qui ne peut e expliquer que par une mauvaise récolte. Une inscription de Madauros mentionne une disette[7]. Sur une inscription de Rome, un personnage, qui fut proconsul en 366-367, est remercié solennellement d'avoir chassé la faim de la province d'Afrique[8]. En 383, les récoltes

1. Histoire Auguste, *Hadrien*, XXII, 14. Ce fut peut-être alors que le légat de la légion fit à Lambèse deux dédicaces « Ventis, bonarum Tempestatium potentibus », et « Iovi O(ptimo) M(axima), Tempestatium divinarum potenti » : *C. I. L.* VIII, 2610 et 2609.

2. *Adversus gentes*, I, 16.

3. III, 53. — L'année 547 fut aussi très sèche : Corippus, *Johannide*, VI, 247 (« sterilis nam cernitur annus »).

4. *Ad Scapulam*, 3.

5. C. I. L., VIII, 9250.

6. *Bull. archéologique du Comité*, 1801, p. 183.

7. Martin, dans *Recueil de Constantine*, XLIII, 1909, p. 1 et 6.

8. C. I. L., VI, 1736 : « ob... depulsam ab eadem provincia famis et inopiae vastitatem consiliis et provisionibus.. » Conf. Ammien Marcellin, XXVIII, 1, 17.

ne donnent pas de quoi suffire aux besoins du pays et il faut faire venir d'ailleurs des grains pour les semailles[1].

Ces sécheresses, qui avaient des résultats désastreux pour l'agriculture, se prolongeaient parfois pendant plusieurs années : nous venons de voir que, sous Hadrien, cinq ans s'étaient écoulés sans pluie. Un siècle plus tard, saint Cyprien cite, comme un argument en faveur de sa thèse sur la vieillesse du monde, la diminution des pluies qui nourrissent les semences[2]. On était sans doute alors dans un cycle d'années sèches.

Cependant, la sécheresse absolue était, comme aujourd'hui, un phénomène exceptionnel, du moins pour la région du littoral. Dans un discours prononcé à Hippone, saint Augustin fait remarquer qu'au lieu où il se trouve, sur le bord de la mer, il pleut presque tous les ans[3]. Il lui arrive même de se plaindre d'un hiver trop pluvieux[4].

Il est vrai qu'alors comme aujourd'hui, la répartition des chutes d'eau laissait souvent à désirer. La pluie se faisait attendre et l'anxiété s'emparait des cultivateurs. On implorait le secours divin[5] ; les païens s'adressaient surtout à la déesse Céleste, la prometteuse de pluies, comme l'appelle Tertullien[6]. Nous voyons en particulier qu'une sécheresse persistante pouvait

---

1. Symmaque, *Lettres*, IV, 74 (au proconsul d'Afrique).

2. *Ad Demetrianum,* 2 : « ... quod imbres et pluvias serena longa suspendant. » Ibid., 3 : « non hieme nutriendis seminibus tanta imbrium copia est. » Ibid., 7 ; « quereris… si rara desuper pluvia descendat, si terra situ pulveris squaleat, si vix ieiunas et pallidas herbas sterilis gleba producat..., si foutem siccitas statuat. » Ibid., 10 : « quereris claudi imbribus caelum. » Voir encore *ibid*., 8, début.

3. *Enarr. in psalm*. CXLIII, 10 : « pluit hic prope omni anno et omni anno dat frumentum (Deus). »

4. *Lettres*, CXXIV, 1 (hiver de 410-411).

5. Augustin, *Enarr. in psalm.* XCVIII, 14 : « Nonne clamant pagani ad Deum et pluit ? »

6. *Apolog*., 23 : « Virgo Caelestis, pluviarum pollicitatrix. » Conf. une Inscription de Sidi Youcef (C. I. L., VIII, 16810)

Tu nimbos ventosq(ue) cies, :tibi, Juno, sonoros
Perfacilest agitare metus : nam, fraire c[adente],
lntonas, nubigenam terris largita mado[rem].

Les indigènes recouraient, comme aujourd'hui encore, à des procédés magiques : voir Dion Cassius, LX, 9.

retarder le temps,des semailles[1]. Saint Augustin, parlant aux fidèles le jour anniversaire du martyre de sainte Crispine, le 5 décembre, nous apprend que la pluie, depuis longtemps souhaitée, venait seulement de tomber : « Le Seigneur a daigné arroser la terre de sa pluie pour nous permettre de nous rendre d'un cœur plus joyeux au lieu où l'on vénère les martyrs[2]. » De son coté, Corippus[3] nous montre des paysans africains attendant la pluie avec angoisse au printemps et prenant leurs dispositions pour quelle produise sur leurs champs les meilleurs effets possibles « Les cultivateurs de la terre altérée de Libye regardant les nuages, quand les premiers éclairs brillent dans le ciel agité et que le vent du Sud frappe l'air de coups de tonnerre répétés. La foule des paysans court par les campagnes desséchées, espérant la pluie. On nettoie, on nivelle les lieux par lesquels l'eau doit passer, on règle par avance sa course, afin que les ruisseaux coulent par les prés verdoyants (la triste sécheresse l'exige !) ; on forme des obstacles en dressant des, tas de sable; on barre les pentes du sol fertile. »

Quand la pluie tombait, elle se précipitait souvent d'une manière torrentielle, comme de nos jours. Lors de la guerre de Jugurtha, l'armée romaine marchant sur Thala reçoit tout à coup des trombes d'eau[4]. Au début de l'année 46 avant notre ère, les troupes de César, campant dans la région de Sousse, furent surprises pendant la nuit par un orage terrible : un nuage immense s'était formé soudain; la pluie, la grêle tombèrent si dru que les tentes furent bouleversées ou rompues[5], En 212,

---

1. Augustin, *Enarr. in psalm*. LXXX, 1 : « Non pluit Deus, non seminamus. »

2. *Enarr. in psalm*. CXX, 15.

3. *In laudem Iustini*, IV, 215.

4. Salluste, *Jug*., LXXV, 7 : « Tanta repente caelo missa vis aquae dicitur, ut ea modo exercitui satis superque foret. »

5. *Bell, afric*., XLVII, 1 et 6 : « Circiter vigilia secunda noctis, nimbus cum saxea grandine subito est exortus ingens... Itaque subito imbre grandineque consecuta gravatis pondere tentoriis aquarumque vi subrutis disiectisque... »

Tertullien parle des pluies de l'année précédente, qui avaient été un véritable déluge[1]. D'autres pluies torrentielles sont signalées, soit au voisinage du littoral méditerranéen, soit à l'intérieur des terres[2]. Saint –Cyprien[3], saint Augustin[4], Corippus[5] mentionnent aussi des orages de grêle, funestes à l'agriculture. Ces avalanches inondaient les campagnes et les couvraient de boues[6], gonflaient les torrents et causaient des dégâts[7], endommageant en, particulier les routes[8].

Dans l'antiquité comme de notre temps, la quantité des pluies variait beaucoup selon les régions.

Il y avait de l'eau dans les pays voisins du littoral. « La partie de l'Afrique, dit Solin[9], qui est exposée au Nord est bien

---

1. *Ad Scapulam*, 3: « imbres anni praeteriti..., cataclysmum scilicet. »

2. Orage subit pendant une bataille que Marius livre à Jugurtha et à Bocchus, dans la région de Cirta : Paul Orose, V, 13, 15-16. Pluie torrentielle et vent violent lors d'une bataille livrée par Pompée prés d'Utique : Plutarque, Pompée, 12. Pluie torrentielle en 42 environ après dans le désert : Dion Cassius, LX, 9., Orage violent en 238, probablement près de Carthage : Histoire Auguste, *Gordiani ires*, XVI, 2.

3. *Ad Demetrianum*, 7 : « ... si vineam dubilitet grando caedens, si oleam detruncet turbo subveriens. »

4. *Enarr. in psalm.* LXX (Ière partie), 17; LXXVI, 5 ; CXXIX, 8 ; CXXXVI, 5. — Dans la lettre XCI, 8, il est question d'une grêle qui éclata sur Calama (Guelma) au commencement de juin.

5. *Johannide*, III, 256 :

> Ceu glaucam veniens grando destringit olivam,
> Arboris excutiens concusso vertice fructus
> Tum pariter praeceps ad terram pondere nimbi
> Et tener excutitur, quassatus grandine, ramus.

Conf. Ibid., II, 216 et suiv. ; VIII, 513 et suiv. — Voir aussi Actes des martyrs d'Abitine, 3 (dans Ruinar) *Acta primorum martyrum*, Paris, 1680, p. 410).

6. Frontin (De controversiis agrorum, dans Cromatici veleres, p. 47) parle des inondations (« *inundatio camporum* ») qui modifient l'aspect des champs en Afrique,

7. *Bull. archéologique du Comité*, 1908, p. CCXLIII (inscription de la région du Mornag, au Sud de Tunis) : « templum vi fluminis ereptum. » *Ibid*., 1899, p. CLXXXI (inscription de Tigzirt) : « ... cuius voragine semper attrita pecora. »

8. C, I. L, VIII, 10208-9, 10302, 10304, 10308-9, 10315, 10320, 10323, 22371-3, 22379 (bornes milliaires de la route de Cirta à Rusicade) : « viam imbribus et vetustate conlapsam cum pontibus restituit. » *Ibid*., 22307, 22309 ; *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord,* mars 1912, p. XVI (bornes de la région de Djemila, entre Constantine et Sétif) : « vias torrentibus exhaustas.

9. XXVII, 5 : « Africa qua septemtrionem patitur aquario larga. » Conf. Strabon, XVII, 3, 10.

arrosée. » Cette eau était-elle plus abondante qu'aujourd'hui ? Les documents dont nous disposons ne le prouvent pas. Nous avons déjà noté que, le plus souvent, on trouve encore des sources auprès des agglomérations antiques.

L'Océan recevait le Sububus, « fleuve magnifique et navigable », dit Pline[1]. C'est l'oued Sebou, qui est encore navigable sur une cinquantaine de kilomètres en toute saison, et bien plus haut en hiver[2]. A l'Est du détroit de Gibraltar, la disposition des montagnes du Tell empêche la formation de fleuves aussi importants[3]. Quelques rivières du Nord du Maroc sont cependant indiquées comme navigables par Pline[4] : le Tamuda, le Laud, la Malvane ; ce sont l'oued Martil, l'oued Laou, la Moulouia[5]. Si le mot « navigable » veut dire que, pendant une partie de l'année, ces oueds peuvent être remontés par des barques jusqu'à une certaine distance de leur embouchure, l'assertion est encore vraie. Dans le Nord de l'Algérie et de la Tunisie, on rencontre quelques ruines de ponts romains[6] ; ils n'ont pas été construits pour traverser des lits plus larges que les lits actuels, qui, il faut le dire, sont rarement remplis. Ce qui est plus digne de remarque, c'est le nombre assez peu élevé de ces ponts, dans un pays qui ôtait sillonné par beaucoup de routes. Sur bien des points, le tracé des voies n'est pas douteux : on constate qui elles franchissaient des rivières sur lesquelles il ne reste aucune trace de pont. On peut supposer que ces cours d'eau se passaient sur des bacs ou des ponts de bateaux, mais

1. V, 5 : « amnis Sububus magnificus et navigabilis. »

2. Des bateaux à fond plat pourraient le remonter jusqu'à 250 kilomètres de son embouchure. *Annales de Géographie*, XXI, 1912, p. 281.

3. Méla (I, 28) parle des « parva flumina » de la côte méditerranéenne de la Maurétanie, c'est-à-dire, du Maroc.

4. V, 18.

5. Tissot, dans *Mémoires présentés à L'Académie des Inscriptions*, IX, 1ère partie, p. 150-7.

6. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 9-10 ; p. 11, n° 1, n° 2 et n°4. Tissot, *Géographie*, II, p. 251, 266, 273, 282, 330, 371, 441, 449, 536, 570, 576. Saladin, dans *Nouvelles Archives des missions*, II, 1892, p. 403-414, 437-439.

l'hypothèse la plus vraisemblable est qu'ils se traversaient à gué[1]. Il y a donc lieu de croire qu'à l'époque romaine, leur débit maximum ne différait guère de ce qu'il est aujourd'hui.

Suffisamment humectées, les régions voisines de la côte étaient fertiles, sauf dans quelques parties. Polybe[2], réfutant Timée, dit que « la fécondité de la Libye est admirable ». Strabon écrit[3] que « le littoral, de Carthage aux Colonnes d'Héraclès, est en général fertile ». Il dit ailleurs[4] que « tous s'accordent pour déclarer que la Maurusie (le Maroc) est un pays fertile et bien pourvu d'eau, à l'exception de quelques déserts peu étendus » (il indique, parmi ces régions arides, le canton de Métagonion, au cap de l'Agua, près de l'embouchure de la Moulouia[5]). Du Métagonion au cap Tréton (cap Bougaroun), « les terres du littoral sont fertiles[6] ». Méla affirme que l'Afrique est extrêmement fertile partout où elle est habitée[7]. Il fait l'éloge de la côte océanique du Maroc[8].

A l'intérieur des terres, les pluies ne manquaient pas tout à fait, Salluste[9], en mentionne à Capsa (Gafsa), à Thala (probablement dans la même région que Capsa). Mais, bien souvent, elles étaient insuffisantes pour assurer la bonne venue des céréales. C'est ce que remarque saint Augustin[10] : « La Gétulie a soif, tandis que la mer reçoit de la pluie... Ici (à Hippone). Dieu fait tomber la pluie tous les ans, et, tous les ans, il nous donne le blé ; ... là (en Gétulie), il ne le donne que rarement, quoique

1. Certains de ces gués correspondent à ceux d'aujourd'hui. Pour celui de Medjez Sfa, entre Duvivier et Souk Ahras, voir Mercier, *Bull. archéologique du comité*, 1888, p. 116 et 119 ; Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f°. 9, n° 223.

2. XII, 3, 1.

3. II, 5, 33. Conf. XVII, 3, 1.

4. XVII, 3, 4, Conf. XVII, 3, 7.

5. XVII, 3, 6.

6. XVII, 3, 9. Conf. XVII, 3, 15.

7. I, 21.

8. III, 106 : « adeo est fertilis ut frugum genera non cum serantur modo benignissime procreet, sed quaedam profundat etiam non sata.

9. *Jug*., LXXXIX, 6 ; LXXV, 7.

10. *Enarr. in psalm*. CXLVIIII, 10.

en grande quantité. » Le climat étant humide sur le littoral et sec en Gétulie, les grains se conservaient beaucoup mieux chez les Gétules.

Après avoir dit que la côte est fertile entre les caps Métagonion et Tréton, Strabon(1) ajoute qu'au-dessus, sauf quelques parties cultivées, appartenant aux Gétules(2), on ne trouve qu'une suite de montagnes et de déserts jusqu'aux Syrtes. Le géographe grec mentionne bien un pays de marais et de lacs, que les Pharusiens, indigènes du Sud du Maroc, traversent pour aller de chez eux jusqu'à Cirta (Constantine)(3). Mais ces lacs existent encore, au milieu des steppes du Maroc oriental et de l'Algérie centrale ; ils s'appellent chott Gharbi, chott Chergui, les deux Zahrés. Ce sont, nous l'avons dit(4), des bas-fonds, humides en hiver, desséchés en été, s'allongeant dans un pays stérile; les indigènes dont parle Strabon voyagent en emportant des outres pleines d'eau, qu'ils attachent sous le ventre de leurs chevaux. Nous n'avons aucune preuve que ces chotts aient été plats étendus dans l'antiquité que de nos jours. Au contraire, on constate l'existence de ruines romaines à El Khadra, au bord du chott Chergu(5). C'est le seul point des steppes que les maîtres du Tell aient occupé, pour garder un passage de nomades. Ils ne se soucièrent pas d'annexer à leur empire de grandes plaines arides.

Au Sud-Ouest de la province de Constantine, il y a aussi des ruines antiques à la lisière des terres couvertes par le chott et Hodna pendant la saison d'hiver(6). Il est vrai que, dans le bassin de ce chott et autour des sebkhas ou lacs dont nous allons

1. XVII, 3, 9. Conf. XVII, 3, 10.

2. Ce membre de phrase est allégé dans la texte : le sens cet donc incertain.

3. XVII, 3, 7. Conf. XVII, 3, 10, où Strabon indique aussi de grands lacs à l'intérieur des terres.

4. P. 13.

5. La Blanchère, dans *Archives des missions*, 3e série, X, 1883, p. 75. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, 2e édit., p.666.

6. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 26.

parler, les irrigations ont pu diminuer sensiblement les apports des oueds. Mais les habitants de ces régions n'auraient pas eu l'imprudence de placer leurs demeures de telle sorte qu'elles eussent été inondées, si les irrigations avaient été suspendues pour une cause quelconque ; il eût été absurde de leur part de s'infliger l'obligation d'irriguer au moment où quelque pluie survenait et, tout en grossissant les oueds, rendait l'irrigation des champs superflue[1]. Il faut donc admettre que ces habitations étaient situées en dehors des terres recouvertes par les lacs en hiver, à l'époque où les oueds recueillaient le plus d'eau. Les pluies étaient rares, du reste, dans le bassin du Hodna. A la fin du Ve siècle, les environs de Macri et de Thubunae, au Nord-Est et à l'Est du chott[2], passaient leur des déserts[3].

Les sebkhas situées au Sud-Est de Sétif, celles qui s'étendent au Nord de l'Aurès et qui sont alimentées par des cours d'eau descendant de ce massif, n'étaient pas plus grandes qui aujourd'hui, car on rencontre aussi des ruines sur leurs bords[4].

Le Muthul, dit Salluste, — il s'agit de l'oued Mellègue, principal affluent de droite de la Medjerda[5], — traverse une région sèche et sablonneuse ; le milieu de la plaine est désert, par suite du manque d'eau, sauf les lieux voisins du fleuve[6], Capsa, dit encore Salluste, se trouve au milieu d'immenses solitudes; sauf dans le voisinage immédiat de la ville, qui possède une

---

1. Cela pour répondre aux observations de Th. Fischer, dans *Verhandlungen des achten deutschen Geographentages* (1889), p. XV.

2. Gsell, *Atlas*, l. 26, n' 111 ; l. 37. n° 16.

3. Victor de Tonnenns, *Chronique*, à l'année 479 (dans Mommsen, *Chronica minora*, II, p. 189) : « Hugnericus... Tubunis, Macri et Nippis aliisque heremi partibus catholicos relegat. » Conf. Victor de Vite, II, 26 : « exilium heremi » ; ibid., 37 : « solitudinis Ioca ».

4. Gsell, l, c., f° 16, 20, 27, 28.

5. Gsell, l. c., f° 18, n° 519 et 535,

6. *Jug*., XLVIII. 4-5 : « ... arido atque harenoso… Media autem planities deserta penuria aquae, praeter flumini propincua loca. » — La plaine de Cilla, que mentionne Appien (Lib., 40) et qui se trouvait peut-être dans cette région, était sans eau.

source intarissable, tout le pays est désert, inculte, dépourvu d'eau[1]. Thala, ville dont le site est semblable à celui de Capsa, est bien entourée de quelques sources[2], mais, entre elle et le fleuve le plus voisin, sur un espace de cinquante milles, la contrée est sèche et déserte[3]. Métellus, marchant sur Thala, Marins marchant sur Capsa, doivent charger leurs troupes d'abondantes provisions d'eau[4]. Salluste observe qu'à l'intérieur de l'Afrique (c'est-à-dire de l'Afrique du Nord), les indigènes évitent de manger des aliments qui les altéreraient : l'eau pourrait leur faire défaut pour étancher leur soif[5].

A l'époque de la domination romaine, l'eau courante manque presque partout entre Kairouan, Gafsa et Sfax. On ne rencontre on effet dans cette région que de très rares vestiges de barrages sur les ravins[6] : l'abondance d'autres travaux hydrauliques prouve que, si l'on ne tirait pas parti de ces ravins, c'était parce qu'ils restaient généralement vides.

Sur le littoral même de la Tunisie orientale, qui, nous l'avons dit, est aujourd'hui assez sec, les troupes de César, faisant campagne aux environs de Sousse, manquent d'eau en hiver et au commencement du printemps[7]. Six siècles plus tard, en septembre, les soldats de Bélisaire, après avoir débarqué un peu plus au Sud, au cap Kaboudia, se trouvent dans un pays

---

1. *Jug*., LXXXIX, 4 : Erat inter ingentes solitudines... Capsa » ; *ibid*, 5 : « praeter oppido propinqua, alia omnia vusia, inculta, egentia aquae.

2. *Jug*., LXXXIX, 6.

3. *Jug*., LXXV, 2 : « inter Thalanin flumenque proxumum, in spatio milium quinquaginta, Ioca arida atque vasta. »

4. *Jug*., LXXV, 3; XCI, 1 (il faut dire que l'expédition de Marius eut lieu à la fin de l'été : XC, 1).

5. *Jug*., LXXXIX, 7. conf. ce que Pline (X, 201) dit sur un moyen que les Gétules ont trouvé pour se désaltèrer.

6. Blanchet, dans *Enquête sur la installations hydrauliques romaines en Tunisie*, I, p. 40 ; le même, dans *Association française pour l'avancement des sciences*, Tunis, 1856, II, p. 809. — Aucun reste de barrage n'a été relevé dans la région de Kairouan : Enquête, I, p. 205.

7. *Bell. afric*., LI, 5 : César choisit pour établir son camp un endroit où « putei fieri complures poterant ; aquatione enim longa et angusta utebatur » ; LXIX, 5 : l'ennemi s'efforce de faire camper César « ubi omnino aquae nihit esset » ; LXXIX, 1 : « aquae penuriam ».

entièrement desséché, et c'est par un hasard providentiel que des terrassements font rencontrer une nappe d'eau, enfouie sous le sol[1]. Des villes qui furent importantes à l'époque romaine, Leptis Minor, Thysdrus, se passaient d'eau de source[2].

Dans les premiers siècles de notre ère, le travail opiniâtre de l'homme, les façons données au sol pour retenir l'humidité qu'il pouvait emmagasiner, le choix de cultures fort peu exigeantes au point de vue de l'eau ont transformé en de riches campagnes, une bonne partie des régions africaines où la pluie ne tombait guère, où les sources étaient rares, où d'ordinaire les ravins étaient vides. Dans ces pays, on voit partout des restes de bassins, de réservoirs, de citernes, de puits, qui servaient à l'alimentation des hommes et du bétail, bien plus qu'à l'irrigation des cultures[3]. Les eaux qui tombaient du ciel, celles que recélait le sol étaient si précieuses qu'on ne négligeait rien pour les recueillir et qu'on ne les gaspillait pas à des usages vulgaires.

Les travaux hydrauliques ne manquaient pas non plus dans des régions plus favorisées sous le rapport des pluies. Ceux qui alimentaient des villes, des bourgs témoignent surtout du désir que les habitants avaient de boire une eau aussi pure, aussi saine que possible[4]. Mais d'autres attestent que, même dans ces régions, l'eau du ciel -ne suffisait pas toujours aux besoins agricoles. Quand on le pouvait, on recourait aux irrigations, soit pendant la saison d'été, pour les cultures maraîchères et fruitières, soit même pendant l'hiver, dans les périodes de sécheresse persistante qui, nous le savons, n'étaient pas

1. Procope, *Bell. vand*., I, 15, 34 ; *Édifices*, VI, 6.

2. *Enquête Tunisie*, I, p. 9, 11, 59.

3. Conf. Blanchet, dans *Enquête*, I, p. 40.

4. Les aqueducs qui amenaient des eaux de source dans certaines villes importantes étaient parfois très longs (aqueduc principal de Cirta, 35 kilomètres ; aqueduc de Caesarea, 28 ; aqueduc de Carthage, 132). Cela ne prouve pas que les sources manquassent dans le voisinage de ces villes. Mais ou bien l'eau qu'elles fournissaient n'a pas été jugée assez bonne, ou bien-elle eût été insuffisante pour alimenter de très forte agglomérations. Conf. Fischer, *Verhandlungen des achten Geographentages*, p. XV.

rares en cette saison. Une remarque de Frontin mérite d'être citée : « En Italie et dans quelques provinces, sous causez un grave préjudice à votre voisin si vous faites pénétrer l'eau dans sa propriété ; en Afrique, si vous empêchez l'eau de passer chez lui[1]. »

Les textes que nous venons d'étudier manquent souvent de précision; ils ne doivent pas être tous accueillis avec une confiance aveugle. Ils permettent cependant quelques conclusions.

Au Sud de la Berbérie, le Sahara était déjà un désert dans les siècles qui précédèrent et suivirent l'ère chrétienne. Mais il était peut-être un peu moins sec que de nos jours.

Il est inexact de dire que, pendant une partie de l'époque historique, la lisière septentrionale du Sahara ait été une zone humide. On a cependant quelques raisons de supposer que les montagnes qui bordent le désert recevaient un peu plus de pluie qu aujourd'hui.

Quant à l'Afrique du Nord proprement dite, elle jouissait d'un climat, sinon semblable, du moins très analogue au climat actuel : sécheresse habituelle en été, sécheresse parfois pendant toute l'année, pluies irrégulières et souvent torrentielles, bien moins abondantes, d'une manière générale, à l'intérieur du pays que dans le voisinage de l'Océan et de la Méditerranée, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au cap Bon. Que cette contrée ait été un peu plus humide qu'aujourd'hui, cela est possible : à défaut de preuves, on peut invoquer quelques indices, qui ne sont pas dénués de valeur. Mais, en somme, si le climat de la Berbérie s'est modifié depuis l'époque romaine, ce n'a été que dans une très faible mesure.

---

(1) De controversiis egrorum, dans *Gromatici veteres*, p.57 : « In Italia aut quibusdam provinciis non exigua est iniuria si in alienum agrum aquam immittas ; in provincia autem Africa, si transire non patiaris. » Conf. Agenius Urbicus, ibid., p. 88. — Frontin dit encore (*l. c*., p. 36) : « Cum sit regio aridissima (il s'agit de l'Afrique), nihil magis in querela habent quam si quis inhihuerit aquam pluviam in suum influere ; nam et aggeres faciunt et excipiunt et continent eam, ut ibi potius consumatur quam effluat. »

CHAPITRE IV

FAUNE ET FLORE DE L'AFRIQUE DU NORD DANS L'ANTIQUITÉ

I

Nous n'avons pas l'intention de faire ici une revue complète de ce que les restes fossiles, les documents archéologiques, les textes des auteurs peuvent nous apprendre sur la faune et la flore de l'Afrique septentrionale, avant la fin des temps antiques. Nous désirons surtout indiquer, d'une manière rapide, les relations de cette faune et de cette flore avec les hommes, les ressources qu'ils en pouvaient tirer, les obstacles qu'elles leur opposaient.

Parmi les animaux qui vivaient dans le pays à l'époque pléistocène, ou quaternaire, et dont les ossements se trouvent mêlés aux plus anciens témoignages de l'industrie humaine, on a reconnu[1] :

Un éléphant, de grande taille et pourvu d'énormes défenses, qualifié d'*Elephas atlanticus*, espèce éteinte[2] ;

---

1. Voir surtout A. Pomel, *Carte géologique de l'Algérie, Paléontologie; Monographies* (Alger, 1803-1807) ; conf. le compte rendu de cette publication par Boule, dans *l'Anthropologie*, X, 1800, p. 503-571. Boule, ibid., Xl, 1090, p. 6-14.

2. Stations de Tornifine, d'Aboukir du lac Karar, dans le département d'Oran (Industrie paléolithique ancienne) : Pomel, *Éléphants quaternaires*, p. 42-50, pl. VI X, XII, XIII ; *Matériaux pour L'histoire primitive et naturelle de L'homme*, XXII, 1888, p. 232 ; Boule, dans l'Anthropologie, XI, p. 6-7. — A Terniline, Pomet

L'hippopotame, espèce actuelle[1] ;

Le rhinocéros, sans doute le rhinocéros camus, qui vit actuellement en Afrique[2] ;

Le lion[3], la panthère[4], le caracal[5], l'hyène[6] ;

L'ours[7] :

Le sanglier[8] ; le phacochère, qu'on retrouve encore au Soudan[9]. Des zèbres, dont une espèce au moins parait être le dauw actuel de l'Afrique australe[10] ;

(*l, c.*, p. 18-19, pl. I, fig. 2) a cru reconnaître une autre espèce d'éléphant, d'après un fragment d'une petite molaire, en mauvais état.

1. Ternifine ; lac Karar : Pomel, *Hippopotames*, p. 12-27, pl. V-XII ; Boule, l. c., p.10-11. — Grotte d'Aïn Turk, près d'Oran, et grotte des Bains Romains, près d'Alger (époque plus récente) : Pallary, *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, XI, 1892, p. 295 ; Ficheur et Brives, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, CXXX, 1900, p. 1480. M. Flamand (Ass*ociation française pour l'avancement des sciences,* Ajaccio, 1901, II, p. 730) signale encore l'hippopotame dans une grotte de Mustapha-Supérieur (Alger), avec une industrie qui parait néolithique.

2. Ternifine ; Aboukir ; lac Karar : Pomel, *Rhinocéros quaternaires*, pl. I, IV, XI; Boule, l. c., p. 7-9. — Avec une industrie paléolithique plus récente, dans diverses grottes : à Aïn Turk (Pomel, l. c., p. 41-45, pl. III et IV), à Oran (Pomel, p. 46 ; Pallary et Tommasini, *Assoc. française*, Marseille, 1891, II, p. 645), aux Bains. Romains (Ficheur et Brives, l. c., p. 1487), à Constantine, grotte dite des Ours (Pallary, *Rec. de Constantine*, XLII, 1908, p. 150-1), à la Mouillah, dans le département d'Oran (Barbin et Pallary, *Bull. d'Oran*, 1910, p. 85). On a retrouvé aussi le rhinocéros dans des escargotières du Sud-Ouest de la Tunisie : Gobert, dans *Bull. de la Société préhistorique de France*, 24 nov. 1910.

3. Ternifine (douteux) : Pomel, *Carnassiers*, p. 8, pl. VII.

4. Constantine, grotte des Ours : Pallary, 1. e., p. 155,

5. Abris de la Mouillah (indication de M. Pallary).

6. Ternifine Pomel, *Carnassiers*, p. 12, pl. III. — Constantine, grotte des Ours : Pallary, 1. c., p. 155-6.

7. Constantine, grotte des Ours : Pallary, l. c., p. 157-8 ; même lieu, grotte du Mouflon : Debruge, *Assoc. franç*., Lille, 1909, II, p.821. M. Pallary observe que les os d'ours trouvés dans la première de ces grottes ne sont pas brisés, que, par conséquent, l'homme ne les a pas utilisés pour sa nourriture. L'ours a dû vivre dans la caverne à une époque où elle n'était pas occupée par des hommes, peut-être dans des temps antérieurs. — Les ossements de félins, de chacals, d'hyènes qu'on rencontre dans les cavernes ont pu aussi appartenir à des animaux qui les habitèrent dans des périodes où les hommes n'y séjournaient pas.

8. Ternifine ; lac Karar : Pomel, *Suilliens*, p. 12 et suiv., pl. II ; Boule, l. c. p. 11. — Grotte des Ours, à Constantine : Pallary, 1. e., p. 152. Escargotière d'Aïn Mila, dans le département de Constantine : Pomel, l. c., p. 17.

9. Station moustérienne de l'oued Temda, dans le Dahra : Pallary, *Assoc. française*, Tunis, 1898, II, p. 762.

10, Lac Karar : Boule, l, c., p. 9-10. Même espèce à Ternifine : Pomel, *Équidés*, p. 19 et suiv., pl. III-VII (Pomel croit qu'il s'agit d'un cheval, qu'il appelle *Equus mauritanicus*), — Constantine, grotte des Ours : Pallary, *Rec. de Constantine*, XLII, p. 151-152.

Un chameau[1] ;
La girafe, espèce actuelle de l'Afrique centrale[2] ;
Des cervidés[3] ;
Des gazelles[4] ;
L'antilope bubale, ou alcélaphe[5] ;
Le gnou, espèce actuelle du Sud de l'Afrique[6] ;
Des restes d'ovidés[7] ;

Abris de la Mouillah, où le zèbre est très abondant : Barbin et Pallary, Bull. d'Oran, 1910, p. 86. Escargotières de la région de Tébessa et du Sud-Ouest de la Tunisie : Pallary, *Rec. De Constantine*, XLIV, 1910, p. 100.

1. Ternifine : Pomel, *Caméliens et cervidés*, p. 14 et suiv., pl. III-IV ; Pallary, *Bull. de la Société géologique de France*, 1900, p. 909. Il était de plus grande taille et d'une membrure plus forte que le chameau actuel. Pomel n'a pu l'identifier avec aucune espèce vivante ; Boule (dans *l'Anthropologie*, XII, l901, p. 604) pense, au contraire, qu'il est identique au dromadaire. — Le chameau a été aussi signalé dons la grotte d'Aïn Turk : Pallary, *Bull. de la Sodélé d'anthropologie de Lyon*, XI, p. 205.

2. Ternifine : Pallary, *Bull. de la Soc. géologique*, l. c., p. 908. — La girafe figure peut-être dans la faune d'une grotte de Mustapha-Supérieur (Alger), habitée par l'homme à une époque plus récente : Flamand, *Assoc, française*, Ajaccio, 1901, II, p. 730.

3. Lac Karar: Boule, *l'Anthropologie*, XI ; p. 11 (molaire d'un cerf, apparenté au cerf actuel). — Grotte des Bains-Romains (Alger) Ficheur et Brives, l. c., p. 1480 (Cervus pachygenys de Pomel ?). Grotte des Ours à Constantine (douteux) : Rec. de Constantine, XLII, p. 153. Abris de la Mouillah : Bull. dOran, 1910, p: 86. On a trouvé aussi des restes de cerfs dans les escargotières du département de Constantine et du Sud de la Tunisie.

4. Aboukir : Pomel, *Antilopes Pallas*, p. 14, pl. V. — Dans des grottes ; à Oran (Doumergue, *Assoc. française*, Pau, 1892, II, p. 624), aux Bains-Romains (Ficheur et Brives, l. c., p. 1480), à Constantine, grotte des Ours (*Rec. de Constantine*, XLII, p. 153), à la Mouillah (Bull. dOran, 1910, p. 86). Dans des escargotières du département de Constantine : à Aïn Mlila (Thomas, *Bull. de la Société zoologique de France*, VI, 1881, p.120 ; Pomel, l. c., p. 12 et pl. XIII) ; aux environs de Tébessa (Rec. de Constantine, XLIV, p. 100).

5. Lac Karar: Boule, l. c., p, 13 (il pense qu'il s'agit soit de l'*Alcelaphus bubalis*, qui vit encore en Berbérie, soit de l'*Alcelaphus caama* du Sud de l'Afrique). Aboukir, et peut-être Ternifine : Pomel ; *Bosélaphes* Ray, p. 27 et suiv., p. 52 et suiv., pl. IV, VI, X. — Grotte des Bains-Romains : Ficheur et Brives, l. c. Grotte des Ours, à Constantine : *Rec. de Constantine*, XLII), p. 154. Abris de la Mouillah Bull. d'Oran, 1910, p. 80. Escargotières de la région de Tébessa : *Rec. de Constantine*, XLIV, p. 100.

6. Ternifine; Aboukir ; lac Karar : Pomel, *Bosélaphes Ray,* p. 9 et suiv., pl. I-III ; Boule, l. c., p. 11-12. — Grotte des Bains-Romains : Ficheur et Brives, 1, c. Grotte des Ours : *Rec. de Constantine*, XLII ; p.153-4. Abris de la Mouillah : ibid., XLII, p. 154. Escargotières de la région de Tébessa : Ibid., XLIV, p. 100. — Peut-être encore dans la grotte de Mustapha,Supérieur : Flamand ; l. c.

7. Lac Karar : Boule, l. c., p. 12 (molaire d'un ovidé indéterminé). Ternifine : Pomel, Ovidés, p. 22, pl. XI (tronçon de mandibule d'ovidé). — Grotte des Ours Pallary, *Rec. de Constantine*, XLII, p.154 (mouflon).

Un bœuf, appelé par Pomel *Bos opisthonomus*[1], de grande taille, dont les cornes, longues et fortes, se recourbent en avant des yeux[2] espèce éteinte, selon Pomel, mais plus probablement variété du *Bos primigenius* d'Europe et d'Asie[3] ;

Un autre bœuf, plus petit, mal connu, que Pomel qualifie de Bos curvidens[4] ;

Peut-être d'autres bovidés[5].

Les débris d'œufs d'autruche abondent dans les stations paléolithiques récentes[6].

Il y a dans cette faune des animaux identiques ou apparentés à un certain nombre de ceux qui habitèrent L'Europe aux temps quaternaires[7] : hippopotame, rhinocéros, lion, panthère, hyène, sanglier, phacochère, ours, cerf[8] ; les deux continents, certainement unis à l'époque pliocène, communiquèrent peut-être encore pendant une partie de l'époque suivante. D'autres, espèces, qui manquent dans les pays européens, offrent au

---

1. Ce nom a été emprunté à Hérodote (IV, 183). Mais il n'est nullement prouvé que le bœuf indiqué par l'historien grec soit celui qu'on trouve dans les stations primitives; Pomel lui-même le reconnaît (*Bœufs-taureaux*, p. 15, 24-25). Thomas avait appelé ce bœuf *Bos primigenius mauritanicus* (*Bull. de la Société zoologique de France*, VI, 1881, p. 125).

2. Aboukir : Pomel, l. c., p. 15 et suiv., pl. I-IV, VI-VIII, X, XVIII. Peut-être au lac Karar : Boule, l. c., p. 12-13. — Grotte d'Aïn Turk : Pomel, p, 55, pl. IX ; Pallary, *Bull. de la. Société d'anthropologie de Lyon*, XI, p. 295. Grotte des Bains-Romains : Ficheur et Brives, 1. c. Grotte des Ours : *Rec. de Constantine*, XLII, p. 154-5. Abris de la Mouillah : *Bull. d'Oran*, 1910, p. 86. Escargotières du département de Constantine et du Sud de la Tunisie : Thomas, 1. c., p, 125-6 ; Pallary, *Rec. de Constantine*, XLIV, p. 100.

3. Dürst, dans *l'Anthropologie*, XI, 1900, p.147 et suiv.

4. Ternifine; Aboukir : Pomel, l. c., p. 95 et suiv., pl. XV et XVII. — Peut-être à la grotte des Ours : *Rec, de Constantine*, XLII, p.155.

5. Les ossements de bovidés ne sont pas toujours, on le comprend, faciles à classer avec précision. Voir Boule, l. c., p. 12 (lac Karar); Barbin et Pallary, Bull. d'Oran, 1910, p. 86 (abris de la Mouillah) ; Pallary, *Rec. de Constantine*, XLIV, p. 100 (escargotières de la région de Tébessa).

6. *Bull. d'Oran*, 1910, p. 86 (abris de la Mouillah). *Rec. de Constantine*, XLIV, p.63 (escargotières de la région de Tébessa).

7. Trouessart, La faune des mammifères de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, dans *Causeries scientifiques de la Société zoololique de France*, 1, 1005, p.358. Boule, dans l'Anthropologie, XVII, 1906, p.279, 283.

8. Ajouter l'*Elephas africanus*, le macaque, le serval, le chat ganté. Pour le *Bos opisthonomus*, voir plus haut, n.3.

contraire une étroite parenté avec des espèces actuelles du centre et du Sud de l'Afrique[1], soit qu'elles aient pu traverser le Sahara, soit que les communications aient eu lieu par ailleurs.

Plus tard, la Berbérie, isolée par la mer et par le désert, possède une faune d'une physionomie particulière[2], qui présente cependant des affinités avec celle de l'Europe méridionale et, pour las régions sèches, avec celle de l'Égypte et de la Nubie[3]. Elle conserve des animaux qui disparaissent de l'Europe; elle en perd d'autres qui, sauf quelques exceptions, se maintiennent au delà du Sahara.

L'*Elephas atlanticus* s'éteignit d'abord, peut-être par suite du refroidissement et de l'assèchement du climat ; puis ce fut le tour de l'hippopotame et du rhinocéros.

Des débris d'œufs d'autruche se rencontrant en abondance dans les stations néolithiques[4]. On y trouve des restes de félins (lion, panthère. etc.[5]), l'hyène[6], le chacal[7], le renard[8], le sanglier[9],

---

1. Boule, dans l'Anthropologie, X, 1809, p. 371.

2. Polybe (XII, 3, 5) observe que la Libye nourrit quantité d'éléphant, lions, panthères, antilopes, autruches, animaux qui n'existent pas en Europe. Hérodote (IV, 192) énumère une série d'animaux qui vivent dans la pays des Libyens nomades et qui sont, dit-il, propres à ce pays.

3. Conf. Cosson, *le Règne végétal en Algérie* (Paris, 1870), p, 57.

4. On a recueilli aussi des ossements de cet oiseau dans des grottes d'Oran : Doumergue, *Assoc. française*, Pau, 1892, II, p. 625

5. Grotte du Grand-Rocher, près d'Alger : Pomel, Carnassiers, p. 8. pl. IX (lion ?). Grotte voisine d'Oran : ibid., p. II (lion ?) et 12. Grotte de Saïda, dans le département d'Oran : Doumergue et Poirier, Bull. dOran, 1894, p. 109-110 (lion, caracal, serval). Grotte de Mustapha-Supérieur : Flammand, Assoc, française, Ajaccio, II, p. 730 (panthère). Grotte de Bougie : Doumergue, ibid,, Cherbourg, 1905, II, p. 630 (lion).

6. Grand-Rocher, Mustapha-Supérieur : Pomel, l. c., p. 13, 15, pl. V-VII. Saïda : *Bull. d'Oran*, 1894, p.100.

7. Grand-Rocher : Pomel, l. c., p. 28. Mustapha Supérieur: *Assoc., l. c*. Saïda ; Bull. d'Oran, l. c. Grottes d'Oran: p. ex. *Bull. de la Société d'anthropologie de Lyon*, XI. 1892 p. 360).

8. Grottes d'Oran et de Saïda : *Assoc. française*, Marseille, 1891, II, p. 645 ; Bull. d'Oran, 1. c, Pour la présence de ces divers animaux dans les grottes, conf. l'observation faite p. 101, n° 7.

9 Grand-Rocher ; Mustapha-Supérieur; grottes d'Oran : Pomel, *Suilliens*, p. 13, 17, 22, 23, 24, 26, pl. III, IV, VIII. Saïda : *Bull. d'Oran*, l. c., p. 111, Etc.

le phacochère[1], le zèbre, qui semble devenir rare[2], le dromadaire, rare aussi[3], le cerf[4], des gazelles[5] et d'autres antilopes[6], l'alcélaphe[7], le gnou[8], le mouflon[9], le bœuf dit *Bos opisthonomus*[10], d'autres bovidés[11]. Un buffle, dit *Bubalus antiquus*, qui est peu fréquent[12], devait atteindre 3 mètres de longueur, 1 m. 85 de hauteur au garrot et l m. 70 à la

1. Mustapha-Supérieur ; Oran (Grotte dite du Polygone) : Pomel, l. c., p. 29 et suiv., pl. IX-X.

2. Les ossements d'équidés sont en général peu déterminables. Pomel (*Équidés*, p. 26) indique au Grand-Rocher son Equus mauritanicus, qui est probablement un zèbre. Conf. à la grotte de Mustapha-Supérieur : *Assoc. française*, Ajaccio. II, p. 730, — Nous reparlerons des équidés quand nous étudierons les animaux domestiques (livre II, chapitre II).

3. Grottes du Grand-Rocher, de Mustapha-Supérieur, de Fort-de-l'Eau : Pomel, *Caméliens et cervidés*, p. 6-9, pl. 1. Grotte de Saïda : *Bull. d'Oran*, 1894, p. 111. Le dromadaire a été aussi trouvé à l'oued Seguen, entre Constantine et Sétif ; Pomel, l. c., p. 11-12, pl. II. Conf. Flamand, dans *l'Anthropologie*, VIII, 1897, p. 201-2 ; Boule, ibid.,X, 1809, p. 364.

4. Grand-Rocher ; Mustapha-Supérieur : Pomel, 1. c., p. 44, pl. VII ; *Assoc. française*, Ajaccio, II, p. 730.

5. Grottes de Mustapha-Supérieur, d'Oran, de Saïda : Assoc., 1. e. ; Pomel), *Antilopes Pallas*, p. 14, 25, pl. II, V, X ; Pallary et Tommasini. *Assoc. française*, Marseille. 189I, II, p.645 ; Bull. d'Oran, 1804, p. 113. Abri de Redeyel (Sud-Ouest de la Tunisie) : Gobert, dans l'Anthropologie, XXIII, 1912, p. 167.

6. Difficiles à déterminer, Grottes du Grand-Rocher, du Mustapha-Supérieur, d'Oran, de Saïda : Pomel, 1. c., p. 35, 38, 39, 44, pl. VI et X ; *Assoc. française*, Ajaccio, l. c., ibid., Pau, 1892, II, p. 625 ; *Bull. d'Oran*, l. c.

7. Grand-Rocher ; Mustapha-Supérieur ; Oran ; Saïda : Pomel, *Bosélaphes Ray*, p. 31, 32, 36, 38, 41, 45, pl. IV, VII-X ; Assoc. française, Ajaccio, 1. c.; ibid., Marseille,1. c., *Bull. d'Oran*, l. e, Abri de Redeyef : Gobert, l. c.

8. Grotte de Bougie : Debruge, *Assoc. française*, Cherbourg, 1903, II, p, 631. Grotte du Mouflon, à Constantine : ibid., Lille, 1900, II, p. 821.

9. Grottes d'Oran : Pomel, Ovidés, p. 7. 9, pl. VI, VII. Grotte de Mustapha-Supérieur : Assoc., Ajaccio, l. c. On a trouvé aussi le mouflon [et non le bouquetin] dans un abri de Redeyef : *Revue de l'École d'anthropologie*. XX, 1910, p. 271-2 ; Gobert, l. c.

10. Grottes d'Oran, de Saïda, de Mustapha-Supérieur : Pomel, *Bœufs-taureaux*, pl. II-V, VII ; Bull. d'Oran, 1894, p. 112; Assoc., Ajaccio, l. c. Station d'Arbal, près d'Oran : Doumergue, dans Assoc., Nantes, 1898, II, p. 575.

11. *Bos curvidens* (?), à Saïda : *Bull. d'Oran*, 1894, p. 112-3. — Nous reviendrons sur les ovidés et les bovidés dans l'étude des animaux domestiques.

12. Grottes du Grand-Rocher et de Mustapha-Supérieur : Pomel, *Bubalus antiquus*, p.70, pl. IX ; Assoc., Ajaccio, l. c, Probablement dans des grottes d'Oran : Pomel, l. c., p. 77. — *Le Bubalus antiquus* n'a pas encore été rencontré avec certitude dans les stations paléolithiques : Pomel, l. c. (conf. Boule, dans *l'Anthropologie*, XI, 1909, p. 12). M. Flamand (*Recherches sur le Haut-Pays de l'Oranie*, p. 729) dit, il est vrai, que « les gisements incontestables du *Bubalus antiquus* sont, dans le Tell nigérian et dans le Haut-Pays, tous pléistocènes récents » ; que les restes de ce buffle « n'ont jamais été rencontrés dans des

croupe[1]. Pomel croit qu'il s'agit d'une espèce propre à l'Afrique septentrionale, aujourd'hui disparue[2],d'autres l'identifient avec le *Bubalus palaeindicus*, qui vécut en, Inde, dans l'Asie antérieure, et même en Europe, et qui existe encore dans le Nord de l'Inde, sous le nom d'arni[3]. Ce fut alors, sans doute, que les Africains commencèrent à avoir des animaux domestiques ; mais il est difficile d'indiquer dans quelle mesure ceux-ci se rattachent à des espèces sauvages indigènes et de faire la part des importations.

Le lion, le chacal, le sanglier, la gazelle, l'autruche apparaissent sur des dessins rupestres de la région de Guelma[4], qui ne semblent pas dater d'un autre âge que les gravures préhistoriques du Sud de l'Algérie. Ces dernières[5], du moins en partie, sont, croyons-nous, contemporaines de l'industrie néolithique récente. Elles nous montrent souvent des éléphants[6], qui, selon Pomel, auraient appartenu à l'espèce dite *Elephas atlanticus*[7], mais qu'il est plus vraisemblable de regarder comme les descendants de l'*Elephas africanus* et les ancêtres directs des éléphants signalés dans le Nord de l'Afrique à l'époque histo-

---

dépôts actuels »; c'est même un de ses principaux arguments pour attribuer une très haute antiquité aux gravures rupestres, sur lesquelles le Bubalus est très fréquent. Il faudrait tirer celui question au clair.

1. Pomel, l. c., p. 7, 69, 71.

2. L, c., p. 6, 70.

3. Dürst, dans *l'Anthropologie*, X1, 1900, p. 130 et suiv. Pomel (p. 69 et 80) nie cette identité.

4. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 47-48. — Pomel (*Boséphales Ray,* pl. XI, fig. 3) a cru reconnaître des gnous : opinion qui ne semble pas fondée.

5. Gsell, 1. c., p. 41-47. Gautier, *Sahara algérien,* p. 87 et suiv. J'ai, pu consulter des photographies et des dessins exécutés ou recueillis depuis de longues années par M. Flamand, qui les a mis libéralement à ma disposition.

6. Tissot, *Géographie de la province romaine d'Afrique,* I, p. 372, fig. 41. Pomel, *Éléphants quaternaires*, pl. XIV et XV. Flamand, dans l'Anthropologie, III, 1892, p. 140, fig. 1. Etc. — Il y à peut-être aussi des éléphants sur des gravures du la région de Constantine : Bosco et Selignac, *Rec. de Constantine*, XLV, 1911, pl. IV et V, aux p. 338 et 340.

7. L, c., p. 61, 63, 67. A mon avis, les gravures ne permettent pas de dire avec précision quelle était la conformation des oreilles des éléphants, rien ne prouve qu'elle ait été différente du celle que nous observons sur des images d'éléphants des temps historiques.

rique[1]. Le *Bubalus antiquus* est aussi très fréquent[2]. On reconnaît encore le lion, la panthère, le cerf[3], des gazelles[4], d'autres antilopes[5], le mouflon[6], des boeufs[7], l'autruche. La girafe est figurée, mais rarement[8].

---

1. Voir plus haut, p. 77.

2. Flamand, *Bull. de la Société d'anthropologie de Lyon*, XX, 1901, p.194 et suiv., et figures, le même, *apud* Pomel, bubalus antiquus, pl. X. Gautier, l. c., fig. aux p. 91 et 95.

3. Le cerf est représenté à Guebar Rechim.

4. Pomel, Antilopes Pallas, pl. XV, Gautier, p. 99, fig. 18, n°3.

5. *Antilope addax* : Gautier, *ibid*., n°1. Pomel (l. c., fig. 1-4) a reconnu l'oryx leucoryx : ce qui me parait admissible (Gautier, p. 113, en doute). La même antilope parait être représentée sur une gravure signalée à l'Est de Constantine par MM. Bosco et Solignac, *Rec. de Constantine*. XLV, 1911, pl. III, à la p. 330 (conf. p. 337). — L'alcélaphe (antilope bubale) serait figurée à Tazina, selon Pomel (*Bosélaphes Ray,* pl. XI. fig. 7-8) :opinion très contestable (conf. Boule, dans l'Anthropologie, X, 1890, p. 585). Je reconnaîtrais volontiers cet animal à Moghar (Bonnet, *Revue d'ethnographie*, VIII, 1889, p. 151, fig. 2). — Il y a peut-être des antilopes de l'espèce dite mohor, ou nanguer, sur des gravures sahariennes Flamand, *Bull. de géographie historique*, 1905, p. 201, pl. X, n° 8. — Pomel (l. c., fig. 1) croit que le gnou est représenté à Moghar. C'est plus que douteux (Gautier, p. 95).

6. Maumené, *Bull. archéologique du Comité*, 1901, p. 304, fig. 4 ; conf. Delmas, *Bull, de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, IX, 1902, p.144. Flamand, Bull. de la *Soc. d'anthr. de Lyon*, XX, p. 194.

7. Voir plus loin, livre II, chap. II.

8. Elle est très douteuse à Tyout, à Moghar et à El Hadj Mimoun, où elle a été signalée (pour Moghar, voir Bonnet, *Revue d'ethnographie*, 1. c., p. 150 et p.153, fig. 6 ; Flamand, Bull. de la *Soc. d'anthr, de Lyon,* XX, p. 100, fig, IV, n° 5), mais certaine à Guehar Hechim. On la retrouve sur des gravures du Sud du Maroc (Duveyrier, *Bull de la Société de géographie de Paris*, 1870, II, p.136 et pl. n° 48 ; Douls, ibid., 1888, p. 456), et probablement à Barrebi, sur la Zousfana ; au Sud-Ouest de Figuig (Duvaux, Bull. d'Oran, 1091, p. 310 et pl. IV. fig. 8 : gravure qui pourrait être de date relativement récente). Elle apparaît aussi à l'oued Taghit, dans l'Ahnet, en plein Sahara : Gautier, l. c., p. 104 ; fig. 21, n° C, si la p. 103. Une girafe est peinte sur un rocher, dans le Sud du djebel Amour (Maumené, *Bull. archéologique du Comité*, 1901, p. 306 et pl. XXV, fig. 10). Cette image est peut-être plus récente que les gravures préhistoriques de la même région. — Sur une gravure de la région de Figuig, Mme de la Rive a cru reconnaître l'okapi, animal vivant actuellement dans l'Ouganda : de Saussure, dans l'Anthropologie, XVI, 1905, p. 110-120. Cette identification parait hasardée (conf. Gautier, l, c., p. 96). — Le rhinocéros a été reconnu sur une gravure du Sud du Maroc : Duveyrier, l. c., p.132, et pl., n° 42 ; conf. Pomel, *Éléphants quaternaires*, p. 60. Je doute fort de l'hippopotame, signalé au Sud du Maroc (Douls, l. c.), à Tyout et à Moghar (conf. Bonnet, l. c., p. 150 et 156). — Pomel voit un singe sur une gravure du Sud oranais (*Singe et homme*, p. 11 ; pl. II, fig. 9); mais c'est peut-être un homme dans une posture bestiale.

II

On sait que l'éléphant a vécu dans l'Afrique du Nord jusqu'aux premiers siècles de notre ère[1]. Nous n'avons aucune preuve certaine de l'existence, aux temps historiques, du grand buffle (*Bubalus antiquus*)[2]. Il n'est pas impossible que la girafe se soit maintenue çà et là, en Tripolitaine[3] et même dans le Sud de l'Algérie[4].

Les animaux que mentionnent les auteurs grecs et latins, ou que reproduisent des monuments des époques carthaginoise et romaine, vivent encore, pour la plupart, en Berbérie. D'autres ont disparu ou ont émigré depuis peu. Nous ne parlerons pas ici de la faune domestique, que nous étudierons ailleurs[5].

---

1. Voir plus haut, p. 74 et suiv.

2. Il peut avoir survécu plus ne Sud, peut-être dans la région de la Saguia el Hamra. Strabon XVII, 3, 5) mentionne, d'après Hypocrate (ou Iphiernie), dans le pays des Éthiopiens occidentaux, des animaux, appelés rhizes (τούς χαλουμένυς) qui, par leur aspect, ressemblent à des taureaux, mais qui, par leur genre, de vie, leur taille et leur ardeur belliqueuse, rappellent les éléphants.

3. A Ghirza, en Tripolitaine, des bas-reliefs d'époque tardive représentent des girafes : Méhier de Mathuisieux, dans *Nouvelles Archives des missions*, XII, 1904, p.23.

4. Un chroniqueur, Jean de Bichar, raconte qu'en 573, les *Maccuritae* envoyèrent à Constantinople des députés, qui offrirent à l'empereur des défenses d'éléphant et une girafe (dans Mommsen, *Chronica minora,* II, p. 213). On s'est, demandé (Mommsen, l. c., note à la p. 213 ; Diehl, l'*Afrique byzantine*, p. 328) et cette tribu détail pas identique à celle indiquée par Ptolémée (IV, 2, 5) en Maurétanie Césarienne : ceux-ci vivaient peut-être dans le voisinage de la vallée du Chélif (voir Cat, *Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne*, p. 76 ; C. 1. L., VIII, 21492). La girafe mentionnée aurait pu être capturée non loin de là, dans les steppes de la province d'Alger, ou plus au Sud (dans le djebel Amour et dans le Nord du Sahara, des images rupestres représentant des girafes ne sont peut-être pas préhistoriques ; conf. P. 107, n. 8). Mais le rapprochement entre les Maccuritae et les Μαχχοῦραι est incertain; quand même il ferait fondé, on pourrait supposer que l'animal avait été amené du Soudan, d'où venaient sans doute les défenses d'éléphant. — En tout cas, si la girafe existait encore dans l'Afrique septentrionale aux époques romaine et byzantine, elle devait y être rare. Les Romains virent, pour la première fois une girafe en 40 avant J.-C., un siècle après leur établissement en Afrique, et cet animal fut amené d'Alexandrie ; Friedlânder, *Sittengeschichte Rome*, II, p. 495 de la 5e édition.

5. Livre II, chap, II. — Tissot (*Géographie de la province romaine d'Afrique*, I, p, 321-383) a donné des indications, d'ailleurs bien incomplètes, sur la faune de l'Afrique du Nord dans l'antiquité.

Les singes, signalés assez souvent[1], étaient, sans aucun doute, des magots : on en rencontre aujourd'hui sur plusieurs points de l'Algérie et au Maroc (dans le massif de l'Andjera, entre Tétouan et Ceuta)[2], mais non plus en Tunisie, où il y en avait autrefois, d'après le témoignage des textes[3].

L'Afrique était pour les anciens la terre classique des bêtes féroces[4]. Avant la domination romaine, elles abondaient tellement dans certaines régions qu'elles empêchaient les hommes

---

1. Hérodote, IV, 194 : les Gyzantes (peuplade de la Tunisie) mangent des singes, (πιθηχοφαγέουσι), qui existent en très grand nombre dans leurs montagnes. — Diodore de Sicile, XX, 38, 3 : à la fin du quatrième siècle, dans une expédition à l'intérieur des terres, Eumaque, lieutenant d'Agalhocle, traversa un pays où les singes abondaient et vivaient familièrement avec les hommes ; il y avait là trois villes, appelées d'après le nom de ces animaux (en grec Πιθηχούσσαι). Le Périple de Scylax (§ III : *Géogr. gr. min.*, I, p. 90) mentionne, au quatrième siècle, un autre lieu, appelé de même, avec un port, et, en face, une Île avec une ville. Ce lieu était situé entre Bizerte et Philippeville : peut-être à à Tabarca. De son côté, Étienne de Byzance indique un port eu Libye dans la région de Carthage. — Plaute, *Poenalus*, 1074 : singe apprivoisé, à Carthage. — Athénée, XII, 16, p. 518, c, citant Ptolémée Évergète : mention de gens qui venaient acheter des singes en Afrique, au temps de Masinissa. — Strabon, XVII, 3, 4 : la Maurusie (Maroc actuel) abonde en singes. Strabon ajoute que Posidonius, abordant sur le littoral, lors d'un voyage de Gadès en Italie, en vit un grand nombre dans une forêt, spectacle qui le divertit beaucoup. — Mamilius. IX, 600 : il indique en Afrique des *cercopes*, mot fort mal choisi, puisqu'il désigne des singes à queue (chez les magots la queue est très rudimentaire). — Juvénal, X. 103-5 : singes des forêts de Thalbenca (Tabarca). — Lucien, Dipsad, 2 : dans le désert, dit-il. — Élien, *Nat. anim*., V, 54 : ruse des panthères en Maurusie peur prendre des singes. — Anthologia latina, édit. Riese, p. 267, n° 330 : singe savant à Carthage, à l'époque vandale. — Isidore de Séville, Etymol., XIV, 5, 12: singes en Maurétanie Tingitane. — Sur une stèle punique de Carthage, on voit un singe grimpant à un palmier : Comptes rendus à l'Académie des Inscriptions, 1885 p. 102. Les singes représentés sur deux mosaïques d'Oudna (Gauckler, *Inventaire des mosaïques de Tunisie*, n° 392 et n° 381 = Monuments Piot, III, p. 218, fig.12) ne sont pas des singes de Berbérie, car ils sont pourvus d'une longue queue.

2. Et aussi, me dit M. Brives, dans le Haut-Atlas.

3. Hérodote, Juvénal et probablement Diodore de Sicile, ll, cc, — Il y en avait peut-être aussi en Cyrénaïque. Un de ces animaux se voit sur une coupe du sixième siècle représentant un roi de Cyrène, Arcésilas : Perrot, *Histoire de l'Art* IX, pl. XX (à la p. 494).

4. Hannon, Périple, 7 (*Geogr. gr. min*., l, p. 6). Hérodote, II, 32 ; IV, 174 ; IV, 181 ; IV, 101. Aristote. *Hist. Animalium*, VIII, 28 (27), 7. Polybe, XII, 3, 5. Diodore, IV, 17, Strabon, XVII, 3, 4 ; XVII, 3, 6 ; XVII, 3, 15. Vitruve, VIII, 3, 24. Pomponius Méla, I, 21. Pline, V, 9 ; V, 15 ; V, 22 ; V, 26. Appien, Lib., 71. Élien, Nat. Anim., VIII, 5. Solin, XXVI, 2 ; XXVII, 12 Isidore de Séville, *Etymol*., 5, 9 et 12.

d'y vivre et d'y travailler en sécurité[1]. Mais, avec le temps, leur nombre diminua[2]. On les chassa avec ardeur (c'était une occupation favorite des habitants du pays[3]), soit pour se débarrasser d'elles[4] et se procurer du gibier, soit pour fournir à la capitale du monde[5] et à bien d'autres villes[6] des animaux destinés à figurer dans les spectacles. Ainsi, Auguste indique qui environ 3 500 bêtes africaines furent tuées dans vingt-six fêtes qu'il donna au peuple [7]. On en expédia à Rome dès le commencement du IIe siècle avant notre ère[8], et ces envois continuèrent jusque, sous le règne de Théodoric[9]. Des mentions de *ferae libycae*[10], de ferae ou *bestiae africanae*[11], on même simplement *d'africanae*[12] (terme qui désignait principalement les panthères) se rencontrent dans les auteurs et parfois aussi dans

1. Strabon, II, 5, 33 ; XVII, 3, 4 et 15. Méla, I, 21. Salluste (*Jugurtha*, XVII, 6) parle des indigènes « qui bestiis interiere ». Voir encore Virgile, Géorgiques, III, 245-9.

2. Strabon le remarque déjà (II, 5, 33). Conf, Friedländer, 1. c., II, p. 355 (5° édition).

3. Salluste, *Jug*., VI, t ; LXXXIX, 7. Strabon, II, 5, 33. Méla, I, 41. Élien, Nat. anim., XIV, 5. C. l. L., VIII, 212 (l. 29). 17938. Les mosaïques représentant des scènes de chasse sont très fréquentes dans l'Afrique romaine : voir aux index des *inventaires des mosaïques de Tunisie et d'Algérie*, par Gauckler et de Pachtere, s, v. Chasse.

4. Diane est qualifiée de « victrix ferarum » sur une inscription de Maurétanie : C. l. L., VIII. 9831.

5. Friedländer, l, c., p. 348 et suiv., 400 et suiv.

6. Voir, par exemple, pour l'Italie, Pline le Jeune, Lettres, VI, 34 (Vérone) ; C,1. L, IX, 2350 ; ibid., X, 530 (Salerne). Pour Gadès : Columelle, VII. 2, 4. Pour Carthage : *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1910, p. 135-6 ; Passion de sainte Perpétue, 19-21; Audollent, *Defixionum tabellae*, n° 247 ; 250, 252, 253. Pour Rusicade : C.1. L,, VIII, 7960. Ete.

7. *Res gestae Divi Augusti* (Mommsen, 2° édition, p. 94), IV, 39 et suiv.

8. Tite-Live, XXXIX, 22 (en 186) ; XLIV, 18 (en 160). Plaute. *Poenuius*, 1011.

9. Cassiodore, *Chronique*, année 1364 (en 519).

10. Histoire Auguste, *Gordiani tres*, III, 6 ; *Ibid*., Aurélien, XXXIII, 4. C.1. L., X, 549. Conf. Symmaque, *Lettres*, VII, 122 (*Libycae*, pris substantivement). — Dion Cassius, LIII, 27 ; LIV, 26 ; LIX, 7 ; LX, 7 ; Plutarque, *Syllla*, 5.

11. Pline, XXXVI, 40 (*ferae africanae*). Varron, Rust., III, 13, 3 ; *Res geslae Divi Augusti,* 1. c., ; C, I. L., IX, 2350 (*bestiae africanne*).

12. Caclius, *apud* Cicéron, Lettres, VIII, 8, 10 ; VIII, 9, 3. Tite-Live, XLIV, 18, Pline l'Ancien, VIII, 64. Pline le Jeune, Lettres, VI, 34. Suétone, *Caligula*, 18 ; Claude, 21. *Comptes rendus de l'Académie des Inscription*s, 1910, p.136. Conf. *Thesaurus lingude latinae*, I, p. 1262,

les inscriptions. A l'époque de Pline l'Ancien, c'était surtout la Numidie qui les fournissait[1].

Parmi les fauves, ceux que les textes signalent le plus souvent sont les lions[2], qui n'ont disparu de l'Algérie et de la Tunisie qu'à la fin du XIXe siècle et qui existent encore au Maroc. Le lion apparaît sur des monnaies indigènes[3] et il est donné pour compagnon à l'Afrique personnifiée sur des monnaies impériales romaines[4]. Ces animaux étaient très redoutés. Élien[5] parle, peut-être d'après le roi Juba, d'une tribu entière qu'ils détruisirent, dans une région riche en pâturages. Ils osaient même s'approcher des villes : Polybe en vit qu'on avait mis en croix, pour écarter les autres par la crainte d'un pareil supplice[6]. On eut beau leur donner la chasse[7] ; ils restèrent un des fléaux

1. Pline, V, 22.

2. Hérodote, IV, 191. Polybe, XII, 3, 5. Salluste, *Jug*., VI, 1. Plutarque, Pompée, 12. Virgile, *Bucoliques*, V, 27 ; Énéide, IV, 159. Horace, *Odes*, I, 22, 13-10. Ovide, *Ars amal*., I, 183. Manilius, IV, 664. Strabon, XVII, 3, 4 ; XVII, 3, 5 ; XVII, 3, 7. Sénèque, Brevit ? Vitae, XIII, 6. Lucain, IV, 685-6 ; IX, 947. Pline, VIII, 42 ; VIII ? 53, 1-2 ; IX, 71, I. Stace, Silves, II, 5, 8. Lucien, *Quomodo historia conscibenda* sit, 28. Oppien, Cyneg., III, 35 et suiv. Élien, *Nat. Anim*., III, 1 ; VII, 23 ; XVII, 27. Athénée, XV, 20, p. 677, e. Salin, XXVII, 12. Claudien, Bell. Gidon., 358 ; Cons. Stilich., III, 333 et suiv. Saint Augustin, *De Genesi ad litteram,* XII, 22, 47 ; *Snarr. In psalm*, XXXVII, 15, C. I. L., VIII, 21567 (B, I, 12).

3. Monnaies de Juba Ier et de Juba II : Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III, p. 43, n° 58, p. 103, n° 21, p. 107, n° 75 ; *Revue numismatique*, 1908, pl. XIII, fig. 15. — Une tête de lion se voit sur des monnaies frappées en Afrique par Clodius Macer, en 68 après J.-C. : Cagnat, *Armée romaine d'Afrique,* 2e édit., fig à p. 143.

4. Cohen, *Monnaies impériales*, 2e édit., II, p. 117, nos 149, 152 ; III, p. 235, n° 69 et figure ; IV, p. 6, n° 25, p. 52, n° 403 ; VI, p. 590, n° 65, p. 503, n° 91, p. 504, n° 106 ; etc. Conf. Helbig, *Wandgemäle de Städe Campaniens*, n° 1116 (peinture). — Une monnaie frappée par les Pompéiens en Afrique, au milieu du premier siècle avant notre ère (Babelon, Monnaies consulaires, I, p.280, n° 51 ; conf. II, p. 135, n° 21), et des statues en terre cuite de Bir bou Rekba, en Tunisie (Merlin, *le Sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, p. 44-47, pl. III) représentent une déesse à la tête de lion, qu'on croit être le Génie de la terre d'Afrique. Mais l'explication *G(enius) T(errae) A(fricae),* qu'on a donnée des sigles qui accompagnent l'image de la monnaie, me parait bien hasardée.

5. *Nat. Anim*., XVII, 27.

6. *Apud* Pline, VIII, 47. On connaît l'usage que Flaubert a fait de cette indication dans Salambô.

7. Sur la chasse aux lions et les manières dont on les capturait en Afrique, voir Lucain, IV, 685-6 ; Pline, VIII, 54 ; Oppien, *Cyneg*., IV, 77 et suiv. ; Claudien. Cons. Stilich., III, 330-341 ; ainsi que des mosaïques ; Gauckler, *Invent. Tunisie*, nos 6917, 672, 753 ;

du pays[1]. Nous trouvons cependant quelques mentions de lions apprivoisés[2].

Les panthères, qui commencent à devenir rares dans l'Afrique du Nord, y étaient fort nombreuses autrefois[3]. Les auteurs les appellent παρδάλεις[4] *pardi*[5], *pantherae*[6], *leopardi*[7]. Les mot παρδάλεις et pardi, a dû servir aussi à désigner les guépards, qui, plus petits que les panthères, ont à peu près la même robe[8]. Le terme *africanae*[9] a pu s'appliquer, non seulement aux panthères, mais aussi à d'autres félins (guépards, servals, catacals), et peut-être aux hyènes[10]. Plusieurs textes[11] et des mosaïques[12] nous renseignent sur la chasse à la panthère. Les *pardi* apprivoisés,

---

de Pachiere, invent. Algérie, nos 45 (= *Mélanges de l'École de Rome*, XXXI, 1911, p. 337, Pl. XlX-XX), 346, 422.

1. Une ordonnance de, l'année 414 (*Code Théodosien*, XV, II, 1) permit aux particuliers du tuer les lions (la chasse au lion était un droit régalien).

2. Élien, *Nat. Anim*., V, 33 ; Plutarque, *Paecepta gerendae rei publiene*, III, 9 (*Moralia*, Didot, II, p. 976) ; Maxime de Tyr, Dissert., II, 3 (Didot, p. 5). Silius Italeus, XVI, 235 et suiv. Élien, l, c., III, 1. Saint Augustin, *De Genesi ad litteram*, VII, 10, 15 ; Contra epistolam Fundamenti, XXXIV, 38.

3. Elles sont fréquemment représentées sur les mosaïques africaines. Voir en particulier Gauckler. Invent. Tunisie, n° 122 (= Gauckler, Gouvet et Hunnezo, *Musée de Sousse*, pl. I, fig. 2) ; de Pachtere, Invent. Algérie, n° 450 (au musée d'Alger).

4.Polybe, XII, 3, 5. Strabon, XVII, 3, 4 et 7. Elien, Nat. anim., V, 54 et XIII, 10. — Aux second et troisième siècles de notre ère, des colons d'un domaine impérial, situé à l'ouset de Sétif, s'appelaient Pardalarii, ou Pardalarienses : C. I. L., VIII, 8425, 8426.

5. Pline, VIII, 41-43 ; VIII, 63 ; X, 202, Pardus était le nom du mâle.

6. Pline, VIII, 62-63 : XXXVI, 40. Tite-live, XXXIX, 22. Des auteurs regardaient les pardi et les pantherae comme deux espèces différentes : Pline, VIII, 63. — Les πάνθηρες qu'Hérodote signales chez les Libyens nomades sont peut-être non des léopards, ou panthères, mais d'autres félins (des guépards ?) : l'auteur du *Traité de la chasse*, attribué à Xénophon (XI, 1), énumère à la fois (avec les lions, les lynx, les ours) les παρδάλεις et les πάνθηρες.

7. A une connaissance, ce nom apparaît pour la première fois, en latin, dans un écrit africain du début du troisième siècle, *la Passion de Sainte Perpétue* chap. XIX et XXI). Conf. Histoire Auguste, *Probus*, XIX, 7.

8. Voir Trouessart, dans *Causeries scientifiques de la Société zoologiques de France*, I, 1003, p. 381, fig. 9.

9. Voir plus haut, p. 110.

10. Conf. Friendländer, l, c., II, p. 350 et 490.

11. Oppien, *Cyneg*., IV, 320 et suiv, (il prétend que des Africains prennent les panthères en les enivrant). Élien, *Nat. Anim*., XIII, 10.

12. De Patchere, *Invent, Algérie*, nos (= *Mélanges de l'École de Rome*, XXXI, 1911, pl. XIX-XX), 443, 450 ; Guckler, *invent. Tunisie*, n° 672. Conf. Une peinture d'Henchir Tina : *Bull. archéologique du Comité*, 1910, p. 92.

qu'un poète africain nous montre chassant avec des chiens[1], étaient sans doute des guépards, qui, de nos jours encore, sont dressés par les Arabes à forcer la gazelle.

On doit reconnaître le caracal dans le lynx qu'Élien[2] signale chez les Maures : animal qui ressemble, dit-il, à la panthère, avec des poils à l'extrémité des oreilles[3] et qui est excellent sauteur[4].

Diodore de Sicile[5], racontant une expédition faite à l'intérieur des terres par des Grecs, à la fin du IVe siècle avant J.-C., parle d'une haute chaîne de montagnes, longue de deux cents stades (37 kilomètres), qui était pleine de chats ; aucun oiseau n'y faisait son nid, à cause de l'inimitié qui existe entre ces animaux. Il s'agit soit du chat ganté, espèce répandue dans toute la Berbérie[6], soit peut-être du serval, appelé vulgairement chat-tigre africain[7].

L'hyène[8] et le renard[9] sont mentionnés. C'est sans doute le chacal qu'Hérodote[10] indique chez les Libyens nomades sous le

---

1. *Anthologia latina*, édit. Riese, p.281, n° 360.

2. *Nat. anim*., XIV, 6.

3. Conf. Trouessart, 1. c., p. 387, fig.13.

4. Les lynx, ennemis des singes, que mentionne une pièce de vers africaine (*Anthologia latina*, édit. Riese, p. 304 , v. 20), sont aussi des caracals (conf. O. Keller, die antike Tierwelt, I, p. 82). De même, les lynx qui, dit Pline (VIII, 72), abondent en Éthiopie. Voir encore Virgile, *Énéide*, I, 323 : « maculose… lyncis ».

5. XX, 58.

6. Lataste, *Faune des vertébrés de Barbarie, Mamifères* (extrait des *Actes de la Société lianéenne de Bordeaux*, XXXIX, 1885), p. 103 et suiv. Trouessart, l, c., fig. 12, à la p. 387.

7. Lataste, p. 104 ? Trouessart, fig. 10 et 11, à la p. 386. — Conf. Peut-être Timothée de Gaza (dans Hermes, III, 1869, p. 22, §36) : le chat est apparenté au pard en Libye. De Pachtere (Invent, Algérie, n° 115) signale un chat sauvage sur une mosaïque de Timgad.

8. Hérodote, IV, 192 : ὕαιναιn chez les libyens nomades. Pline, VIII, 108 : « Hynenae plurimne gignuntur in Africa » ; conf. Solin, XXVII, é ». — Hyènes sur des mosaïques : Gauckler, l, c., n° 301 ; de Pachtere, l, c., n° 440.

9. Némésien de Carthage, Cyneg., 52 et 307. Chasse au renard sur une mosaïque d'Oudna : Gauckler, n° 375 (=*Monuments* Piot, III, pl. XXIII). — Hérodote, IV, 192 : βασσάρια chez les Libyens nomades. Hésychius Βασσάρια τά ἁλωπέχια οί Λιδυες λέγουσι. Ce sont sans doute des fennecs, petits renards du Sahara ; conf. Trouessart, fig. 7, à la p. 381.

10. IV, 192.

nom de θώς[1], et, l'absence du loup étant à peu près certaine dans l'Afrique septentrionale, on peut supposer que les *lupi* de quelques auteurs latins[2] étaient en réalité des chacals. Tels étaient probablement aussi les λύχοι qui arrachèrent, affirma-t-on, les bornes-limites de la colonie fondée à Carthage par C. Gracchus[3]. Les loups d'Afrique et d'Égypte, dit Pline[4], sont lâches et de petite taille : observation qui s'applique bien aux chacals[5].

L'ichneumon (la mangouste) est signalé par Vitruve[6] dans le Maroc actuel. Strabon[7] mentionne, dans la même contrée, un animal qu'il appelle γαλή, semblable au chat, si ce n'est que son museau est plus proéminent : ce détail fait penser à la genette. Il parle ailleurs d'animaux sauvages africains du même nom[8], dont les habitants du Sud de l'Espagne se servent pour forcer les lapins dans leurs terriers. Les auxiliaires que les Espagnols employaient ainsi étaient sans doute des furets[9] cependant il faut observer qu'il n'y en a pas aujourd'hui en Afrique. Hérodote[10] indique aussi des γαλαῖ chez les Libyens nomades, dans la région qui produit le silphium (à l'Est de la grande Syrte) ; elles ressemblent beaucoup, dit-il, à celles de Tartessos (Sud de l'Espagne)[11]. S'agit-il ici de genettes ? ou dit quelque mustélidé ?

---

1. On identifie généralement avec le chacal l'animal appelé thos par Aristote, Élien, Pline, Solin, et que en dernier (XXX, 27) qualifie de *lupus nethiopicus*.

2. Apulée, *Florida*, 17 : « luporum acutus ululatus ». Nésuénien, *Cyneg*., 52 ; 307. Peut-être Corippus, Johannide, IV, 353 et suiv.

3. Appien, *Lib*., 136 ; *Bell. civ*., I, 24, 105. Plutarque, *Caius Gracchus*, 11. Conf. Tissot, I, p. 373. Les loups, λύχοι, qu'Aristote indique en Cyrénaïque était probablement aussi des chacals : *Hist. Anim*., VIII, 28 (27), 8. — De même, le mot arabe *dib*, qui signifie loup, est employé pour désigner le chacal.

4. VIII, 80.

5. Chacal sur une mosaïque de Cherchel : de Pachtere, l. c., n° 440

6. VIII, 2, 7.

7. XVII, 3, 4.

8. III, 2, 6 : γαλάς ἀγρίας, ἃς ἡ Λιβύη φέρει.

9. Les *viverne* de Pline (VIII, 218).

10. IV, 102.

11. L'espèce dite γαλή Ταρτησσία est aussi mentionnée par Élien (Var, hist., XIV, 4), par une scolie aux *Grenouilles* d'Aristophane (v. 475) et par Suidas.

L'ours, qui existait en Berbérie à l'époque quaternaire[1], vit peut-être encore au Maroc[2], et il est vraisemblable qu il ne s'est éteint en Algérie qu'à une époque assez récente[3]. Pline[4] soutient cependant qu'il n'y a pas d'ours en Afrique. Mais cette assertion est contredite par Hérodote[5], Virgile[6], Strabon[7]. Martial[8], Juvénal[9], Némésien[10], Solin[11]. Ce dernier nous apprend que les ours de Numidie l'emportaient sur les autres par leur férocité et la longueur de leur poil. Les images d'ours sont fréquentes sur les mosaïques africaines[12]. Des ours de Numidie parurent plus d'une fois dans les spectacles de Rome[13] et ce furent sans doute des animaux du pays qui figurèrent dans les amphithéâtres de Carthage[14] et d'autres villes de l'Afrique d u Nord[15].

C'est à tort que plusieurs auteurs[16] ont nié l'existence dans

1. Voir plus haut, p. 101. Il convient d'observer que, jusqu'à présent, on ne l'a pas rencontré dans les stations néolithiques.

2. Trouessart, 1. c., p.:375. Les ours indigènes auraient été signalés au Marne en 1834 ; le fait reste douteux.

3. Reboud, dans *Rec. de Constantine*, XVII, 1875, p. 9-10 (reproduit par Tissot, I, p. 381-2). Conf., sur cette question, Kobelt, *Studien zur Zoogeographie*, II, p. 140-1.

4. VIII, 131 et 228.

5. IV, 191.

6. *Énéide*, V, 37 ; VIII, 368.

7. XVII, 3, 7 (dans le Maroc actuel).

8. I, 104, 5.

9. IV, 99-100.

10. *Cyneg*., 336.

11. XXVI, 3. Voir aussi *Anthologia latina*, édit. Riese, p. 270, n° 334. — Charlemagne reçut un ours d'Afrique : Friedländer, l, c., II, p. 351.

12. Inventaires de Gauckler et de Pachtere, index, s. v. Voir en particulier Gauckler, n° 28 (ours dressé par un dompteur), n° 598 (chasse à l'ours) ; de Pachtere, n° 306 (ours dansant) ; *Procès-verbaux de la commission de l'Afrique du Nord*, janvier 1912, p. XIV (chasse aux ours) ; ibid., février, p. XVIII-XIX (ours apprivoisés).

13. Pline, VIII, 131 : cent ours de Numidie au cirque, en 61 avant J.-C. (c'est à tort que Juste-Lispe et d'autres ont supposé que les Romains qualifièrent les lions d'*ursi numidici*). Dion Cassius, LIII, 27 ; LIX, 7.

14. Passion de sainte Perpétue, 19, Audollent, *Defirionum tabellac*, nos 247, 250, 252, 253.

15. A Thuburbo, en 304 ; *Analecta Bollandiana*, IX, 1890, p. 115 (chap. VI). A Thagaste : saint Augustin, *Coutra Academicos*, 1, 2. — Voir aussi le même, Sermons, XXXII, 20 ; C. I. L., VIII, 10470, n° 51 ; Héron de Villefosse, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions,* 1903, p. 107 ; Carton, ibid., 1900, p. 690.

16. Hérodote, IV, 192. Aristote, *Hist. Anim.*, VIII, 28 (27), 3. Pline, VIII, 228. Élien, *Nat. Enim*., XVII, 10.

cette contrée du sanglier, qui y vit depuis l'époque quaternaire[1], qui y abonde encore, qui, du reste, est signalé par des textes anciens[2] et fréquemment représenté sur les monuments[3], en particulier sur les mosaïques[4].

Les ânes qui errent aujourd'hui dans le Sahara sont des ânes marrons, d'origine domestique, laissés en liberté[5]. Nous n'avons pas de raisons de croire qu'il en ait été de même des ânes sauvages, des onagres que les anciens mentionnent dans l'Afrique septentrionale[6]. Ils vivaient en bandes, formées d'un mâle, qui commandait, et d'un certain nombre de femelles[7] ; on prétendait que le mâle était jaloux au point de châtrer ses petits à leur naissance[8]. Les Africains chassaient volontiers à

1. Voir plus haut, p. 101 (conf. p. 104).

2. Chasse nu sanglier: Némésien, Cyneg., 306 ; saint Augustin, *Sermons*, LXX, 2 ; *Anthol. latina*, édit. Riese, p. 118, n° 307. Sangliers à l'amphithéâtre de Carthage : Passion de sainte Perpétue, 19 ; Audollent. *Defixionum tabellae*, n° 250; *Anthol. latina* p. 204-5, n° 384-5. — On peut encore citer Virgile, *Énéide*, I, 324, et IV, 159, quoique ces textes poétiques aient peu de valeur. — Des dents de sanglier ont été trouvées dans des tombeaux romains, à Cherchel : Pomel, Suilliens, p. 10.

3. Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. XV, fig. 4 (bas-relief).Waille, *Bull. archéologique du Comité*, 1892, p. 463 (moule). Delamare, *Exploration scientifique de l'Algérie*, *Archéologie*, pl. 10, fig. 5-6 (figurine). Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III, p. 60, n° 77 (monnaie). Etc.

4. Gauckler et de Pachtere, *Inventaires*, index, s, v. Surtout Gauckler n° 362, 598, 607, 648, 770 ; de Pachtere, n° 320, 450 : ce sont des scènes de chasse. Voir aussi une peinture représentant une chasse au sanglier : *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. 92 Une pièce de vers de l'époque vandale décrit une peinture dont le sujet était le même : *Anthol. latina*, p. 256, n° 304.

5. Chudeau; *Sahara soudanais*, p. 204-5. Gautier, *Sahara algérien*, p. 317 : « Un de ces animaux fut chassé, abattu et on le trouva châtré » (voir plus loin l'explication que les anciens auraient donnée de ce fait et dont je ne prends pas la responsabilité).

6. Pline, VIII, 108 : « ...Africa, qune et asinorum silvestrium multitudinem fundit » VIII, 39 : « asini feri » ; VIII, 174 : « onagri ». Arrien, *Cyneg,,* XXIV, 1 et 3-4. Lucien, *Dipsad*., 2 (dans le désert). Élien, *Nat. anim*., XIV, 10 (ânes de Maurétanie ; le contexte montre qu'il s'agit d'ânes sauvages, bien qu'Élien ne le dise pas expressément). Solin, XXVII, 27. Passim de Tipasius, dans *Analecta Bollandiana*, IX, 1800, p. 118, chap. III : « onager » dans une forêt, chassé par des cavaliers. Isidore de Séville, *Etymol*., XII, 1, 39 : « Onager interpretatur asinus ferus… Hos Africa habet magnos et indomitos et in deserto vagantes » ; XIV, 5, 8 et 9. — Les ânes sans cornes et qui ne boivent pas, signalés par Hérodote (IV, 192) chez les Libyens nomades, sont peut-être des onagres.

7. Pline, VIII, 108 ; conf. Oppien, *Cyneg*., III,11)1 et suiv. On a observé les mêmes moeurs chez les hémiones de Mongolie et les ânes sauvages d'Asie et de Nubie.

8. Pline, VIII, 108 (conf. Solin, XXVII, 27 ; Isidore de Séville, XII, I, 30). Oppien, 1. c., 197 et suiv. L'auteur du traité *De mirabilibus auscultationibus*, mis sous le nom

cheval ces animaux très rapides; pour les capturer, ils se servaient souvent de lassos[1]. La chair des poulains était très estimée[2]. On pourrait se demander si certains de ces équidés n'étaient pas des zèbres. Nous savons, en effet, que ceux-ci ont été qualifiés quelquefois d'ânes sauvages par les Grecs[3] et que le zèbre a été rencontré dans des stations préhistoriques[4] : il ne serait pas inadmissible qu'il eût subsisté dans quelques régions. Cependant l'hypothèse n'est pas valable pour les ânes sauvages dont parle Oppien, puisque cet auteur affirme qu'ils sont de couleur d'argent[5], c'est-à-dire gris cendré, comme les onagres actuels de Nubie.

Le cerf, dont l'existence est certaine à l'époque préhistorique[6], qui se rencontre encore aux confins de l'Algérie et de la Tunisie et dans l'extrême Sud tunisien[7] vivait en Berbérie pendant l'antiquité historique[8], malgré les affirmations contraires d'Hérodote[9], d'Aristote[10], de Pline[11] et d'Élien[12]. Il est

---

d'Aristote, raconte une histoire analogue à propos des onagres de Syrie (chap. X).

(.) Arrien, l. c., Mosaïque d'Hippone, où l'on voit un âne sauvage pris au lasso par un cavalier : de Pachtere, dans *Mélanges de l'École de Rome*, XXXI, 1911, p. 334, 336-7, pl. XIX-XX (l'animal a des raies transversales aux jambes, comme les onagres de Nubie). — Élien (l. c.,) dit que les ânes de Maurétanie, quoique très rapide, se fatiguent vite et s'arrêtent ; les indigènes qui les poursuivent descendent alors de cheval, leur jettent une corde au cou, puis les emmènent en les attachant à leur monture.

2. Pline, VIII, 174 : « ... onagri... ; pullis eorum ceu praeslantibus sapore Africa gloriatur, quos lalisiones appellat. » Conf. Martial, XIII, 97.

3. Philostorge, *Hist. eccles*., III. 11 (όνος άγριος). On trouve aussi, pour désigner le zèbre, le terme ίππότιγρις : Dion Cassius, LXXVII, 6 ; Théodore de Gaza, dans *Hermes*, III, 1869, p.10. §10. (ίππότιρις έοιχε τοΐς άγίοις όνοις).

4. Voir plus haut, p. 101 et 105.

5. L. c., 186 : άργύρεος χροίην.

6. Voir p. l02 et 105.

7. Reboud, dans *Rec. de Constantine,* XVII, p. 9 et 22. De Bosredon, ibid., XIX, 1878, p. 37. Tissot, *Géographie*. 1, p. 340. Ph. Thomas, Essai d'une description géologique de la Tunisie, I, p. 93. Lataste, *Faune des vertébrés de Barbarie*, p. 164-6. Jolenud, *Revue africaine*, LVI, 1912, p. 476-7.

8. Sur cette question, voir Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale, l'imagerie phénicienne* (Paris, 1880), p. 53-58.

9. IV, 192

10. *Hist. anim.*, VIII, 28 (27), 3.

11. VIII, 120 et 228.

12. *Nat, anim*., XVII, 10.

indiqué par Virgile[1], Arrien[2], Oppien[3], Némésien[4], saint augustin[5], et même par Élien[6] ; des chasses au cerf sont représentées sur des mosaïques africaines[7]. Il n'y a pas lieu, croyons-nous, de supposer qui il ait disparu durant un certain nombre de siècles et qu'il ait été introduit de nouveau sous la domination romaine, après Pline[8].

On trouve quelquefois des daims près de la frontière de l'Algérie et de la Tunisie, dans la région de la Calle[9]. Ces animaux ne sont pas signalés parles anciens[10], car les *dammae*, aux cornes droites, qu'un poète de l'époque vandale, Dracontius, attribue à l'Afrique[11], paraissent avoir été des antilopes[12].

Pline dit avec raison qu'il n'y a pas de chevreuils dans cette contrée[13]. Un poète, qui écrivait sans doute sous la domination

---

1. *Énéide*, I, 184 ; IV, 154 : témoignage qui, s'il était isolé, n'aurait pas grande valeur, comme le remarque Tissot, l. c., p. 347.

2. *Cyneg*., XXIV, 1.

3. *Cyneg*., II, 255.

4. *Cyneg*., 306.

5. *Sermons*, LXX, 2. Voir encore *Anthol. latina*, édit. Riese, p. 258, n° 307. — Le Périple de Seylas (§ 112 : Geogr. gr. min., I, p. 94) mentionne le commerce de peaux de cerfs fait par des Éthiopiens qui habitaient la côte de l'Atlantique, au delà du Maroc.

6. L. c., III, 1.

7. Gauckler, *Invent. Tunisie*, nos 607, 771, 886 (d'Utique; cavalier prenant un cerf au lasso : O. Keller, *Thiere des klassischen Alterthums*, p. 82, fig. 24) ; de Pachtere, *Invent. Algérie*, n° 422. — Toutes les images de cerfs trouvées en, Afrique ne sont évidemment pas des preuves de l'existence de ces animaux dans le pays. Voir cependant Gauckler, n° 124 : cerf dans un paysage de domaine africain; Bull. archéologique du Comité, 1889, p.220, n° 104 : au bas d'une stèle du culte de Saturne, un animal qui paraît être un cerf. Peut-être le cerf était-il parfois offert en sacrifice au dieu ; on s'est demandé si cet animal n'est pas déjà mentionné sur des tarifs de sacrifices puniques : Corpus inscriptionum semiticarum, Pars I, p. 231 ; Rev. de l'histoire des religions, LXI, 1910, p. 282. Voir à ce sujet Clermont-Ganneau, l. c., p. 69 et suiv. ; Joleaud (l. c., p. 489 et suiv.) croit qu'il s'agit du daim.

8. Opinion de Judas, dans *Rec. de Constantine*, IX, 1865, p. 7 (conf. Tissot, I, p. 347)

9. Lataste, *Catalogue des mammifères de la Tunisie* (Paris, 1887), p. 35. Joleaud, l, c., p. 484.

10. On a cependant reconnu le daim sur des monnaies de Cyrénaïque : Rainaud, *Quid de natura Cyrenaicae Pentapolis monuments tradiderint*, p. 76.

11. *Laud. Dei*, l, 313 : « Cornibus erectos sortita est Africa dammas. »

12. Voir plus loin, p. 121.

13. VIII; 228, Par le mot *caprea*, Pline désigne le chevreuil (conf. XI, 124). Cependant, dans le passage où il indique l'absence en Afrique de sangliers, de cerfs, de capreae, il s'inspire d'Aristote (*Hist. anim*., VIII, 28, 3), qui dit que le sanglier, le cerf

des Vandales, en mentionne (*capreae*)[1] : on les avait peut-être introduits pour avoir le plaisir de les chasser.

Les ruminants de la famille des antilopidés, fréquents même sur le littoral aux temps préhistoriques, sont aujourd'hui de plus en plus rares au Nord de l'Atlas saharien[2], mais ils abondent encore dans le désert. Ce sont : plusieurs espèces de gazelles, dont les plus connues sont la gazelle ordinaire (*Gazella dorcas*) et la corinne, ou gazelle de montagne (*Gazelle dorcas hevella*) ; l'antilope addax, l'antilope mohor, ou nanguer, l'antilope bubale (*Alcelaphus bubalis ou Bubalis boselaphus*)[3]. Nous rencontrons dans les auteurs anciens différents termes pour désigner ceux de ces animaux qui existaient dans l'Afrique du Nord à l'époque historique; il est souvent difficile de dire de quelles espèces il s'agit.

La gazelle est mentionnée sous le nom de dorcas par Hérodote[4], chez les Libyens nomades; par Théophraste[5], dans la partie de la Libye où il ne pleut pas ; par Diodore de Sicile[6], dans le désert, au Sud de la Cyrénaïque ; par Strabon[7], dans le Maroc actuel; par Arrien[8], qui indique que les Libyens la chassent à cheval; par Élien[9], qui la décrit et parle aussi des chasses que les cavaliers libyens lui livrent. Le mot *dorcas* a été employé en latin par Martial[10].

Hérodote[11] signale, chez les Libyens nomades, des ὄρυες,

---

et la chèvre sauvage (αἴξ ἄγριος) manquent en Libye. Or il ne semble pas que, par le terme « chèvre sauvage » Aristote ait voulu désigner le chevreuil.

1. *Anthol. latina*, édit. Riese, p. 238, n° 307.

2. Au Maroc, il y a encore beaucoup de gazelles au Nord-Ouest du Haut-Atlas.

3. Conf. Trouessart, l, c., p. 400-410 ; P. Sclater et O. Thomas, the Boock of Antilopes (quatre volumes, Londres, 1894-1900), passim.

4. IV, 192 (ξορχάδες).

5. *Hist. plantar*., IV, 3,5.

6. III, 50.

7. XVII, 3, 4.

8. *Cyneg*., XXIV, 1.

9. *Nat. anim*., XIV, 14.

10. X, 65, 13 ; XIII, 98.

11. IV, 102.

qui sont de la grandeur des bœufs et dont les cornes servent à faire des lyres phéniciennes : on a corrigé, avec vraisemblance, ὀρυες en εόρυγες. L'oryx, au dire de Pline[1], vit dans les parties de l'Afrique, dépourvues d'eau, que parcourent les Gélules; il se passe de boire. Juvénal[2] mentionne aussi l'oryx gétule, dont la chair était appréciée des gourmets. Pline dit encore, à propos des oryx, qu'ils ont le poil tourné vers la tête[3], et qu'ils n'ont qu'une corne[4], indication qu'il a empruntée à Aristote[5]. Il n'est pas sûr que, dans ces divers textes, le terme ὀρυξ, oryx désigne l'antilope appelée aujourd'hui par les zoologistes *Oryx leucoryx*, qui vit en Nubie et dans le Soudan, mais dont l'existence dans le Nord-Ouest de l'Afrique n'a pas été constatée avec certitude. Un ce qui concerne l'animal dont parle Hérodote, je croirais volontiers qu'il s'agit de l'addax[6].

L'*addax* est mentionné par Pline[7] : « Le strepsiceros[8], que l'Afrique appelle addax, a des cornes dressées, autour desquelles tournent des cannelures et qui se terminent par une petite pointe; elles conviendraient pour faire des lyres[9]. » A la fin du IVe siècle, Symmaque[10] était en quête d'*addaces*, destinés à paraître dans des spectacles. On peut admettre que ce strepsiceros,

---

l. X, 201.

2. XI, 140, Voir encore Martial, XIII, 93.

3. VIII, 214.

4. XI, 255.

5. *Hist. anim*., II, 1, 9 ; *Part. anim*., III, 2. Peut-être cette assertion a-t-elle été motivée par des images où l'animal était représenté de profil et où l'une des cornes cachait l'autre, Peut-être aussi l'informateur d'Aristote avait-il vu des antilopes qui n'avaient réellement qu'une corne, l'autre ayant été cassée par accident : le cas est assez fréquent.

6. Pour les cornes en forme de lyre de cette antilope, voir Gautier, *Sahara algérien*, pl. XXXIV.

7. XI, 124.

8. Conf. Pline, VIII, 214 (*strepsiceroles*).

9. « Erecta (cornua) rugarumque ambitu contorta et in leve fastigium exacuta, ut lyras decerent, strepsiceroti, quem addacem Africa appellat. » On n'est pas d'accord sur le sens de ce passage. Littré admet la correction : « ut liras diceres » Il traduit : « Le strepsiceros.., a les siennes droites, parcourues par des cannelures qui forment un léger relief, de sorte qu'on dirait des sillons. »

10. *Lettres*, IX, l44.

ou addax, est bien l'antilope à laquelle le nom d'addax a été donné par les modernes.

Hérodote[1] indique le πύγαργος (« cul-blanc ») dans le pays des Libyens nomades. Le même nom, *pygargus*, se retrouve dans des auteurs latins, Pline[2]. Juvénal[3], Symmaque[4] ; ce dernier réclamait des *pygargi* en même temps que des addaces.

Nous avons parlé des *dammae*, aux cornes dressées, du poète Dracontius[5]. Némésien de Carthage mentionne aussi ces animaux[6]. Pline dit qu'ils habitent de l'autre côté de la mer (par rapport à l'Italie)[7] ; il observe qu'ils ont les cornes recourbées en avant[8]. D'après ce détail, Cuvier les a identifiés avec l'espèce d'antilope dite nanguer, on mohor, qui on rencontre au Maroc et dans le Sahara[9].

Élien[10] décrit un quadrupède africain dont il parle en même temps que de la gazelle ; il a le poil roux, très épais, et la queue blanche ; ses yeux sont de couleur bleu foncé, ses oreilles, remplies de poils fort abondants ; ses belles cornes, se présentant de face, constituent des armes dangereuses. Il court avec une grande rapidité et traverse à la nage les rivières et les lacs.

Les animaux appelés aujourd'hui antilopes bubales sont bien, en effet, ceux que les Grecs désignaient sous le nom de βούβαλος[11].

---

1. IV, 192.
2. VIII, 214.
3. XI, 138.
4. *L. c.*
5. Voir plus haut, p. 118.
6. *Cyneg.*, 51.
7. VIII, 214 (comme les *oryges*, les *pygargi* et les *strepsicerotes*).
8. XI, 124.
9. Conf. Selater et Thomas, 1. c., III, pl. LXXII.
10. *Nat. anim.*, XIV, 14.
11. Voir en particulier la description d'Oppien, *Cyneg.*, II, 300-5. Conf. Hehn, *Kulturpfanzen und Hausthiere*, p. 590 de la 6e édition. Ils sont mentionnés en même temps que les δορχάδες par plusieurs auteurs (Hérodote, Strabon: passages cités plus loin; voir aussi Aristote, *Part. anim.*, III, 2 ; Élien, *Nat, anim.*, X, 25) il s'agit donc de deux genres différents.

ou βούβαλις. Ils sont signalés en Afrique par Hérodote[1], chez les Libyens nomades ; par Polybe[2], qui vante leur beauté; par Strabon[3] et Élien[4] (en Maurétanie) ; par Dion Cassius[5], qui raconte qu'en 41 avant notre ivre, le passage d'une troupe de ces animaux causa une panique, la nuit, dans un camp romain : l'évènement eut lieu dans un pays de montagnes, en Tunisie.

Ce nom a été adopté par les Latins des lampes, portant l'inscription *Bubal*, représentent une antilope bubale[6]. Pourtant, dans le langage populaire, le nom de *bubalus* fut donné à l'urus, bœuf sauvage d'Europe (*Bos primigenius*); Martial lui-même l'a employé dans ce sens[7], bien que Pline[8], eût fait remarquer que c'était là un abus de langage : le *bubalus*, observe le naturaliste, est un animal d'Afrique, qui ressemble plutôt au veau et au cerf[9].

Sur des monuments figurés africains, — ce sont surtout des mosaïques[10] —, on voit des gazelles[11], des antilopes qui nous

1. IV, 102.

2. XII, 3, 5.

3. XVII, 3, 4.

4. *Nat. anim*., III, 1.

5. XLVIII, 23.

6. *Catalogue du musée Alaoui*, Supplément, p.203, n° 984 ; C. I. L., VIII, 22644, n° 9 et 10 (conf. n° 8). Elles n'ont pas été reproduites.

7. *Spectac*., 23, 4.

8. VIII, 38 : « …uros quibus imperitum volgus bubalorum nomen imponit, cum id gignat Africa vituli poilus cervique quadam similitudine. » Conf. Timothée de Gaza, dans *Hermes*, III, 1809, p. 18, § 20,

9. Diodore (III, 60) affirme qu'on ne trouve dans le désert, au Sud de la Cyrénaïque, d'autres quadrupèdes que la gazelle et le bœuf. N'a-t-il pas voulu parler de l'antilope bubale ? Conf. plus haut, p. 57.

10. Il serait utile de revoir avec soin ceux de ces monuments qu'on a décrits sans les reproduire, afin de reconnaître la nature exacte des animaux qui y sont figurés, Une étude spéciale de la faune des mosaïques africaines par un zoologiste serait très désirable. Elle pourrait être intéressante, non seulement pour l'histoire naturelle, mais aussi pour l'histoire de l'art : en ce qui concerne les animaux étrangers à la Berbérie, elle nous donnerait des indications sur l'origine des modèles employés par les mosaïstes.

11. Mosaïques d'Oglet Atha (Gauckler, *Invent. Tunisie*, n° 17; *Bull. archéologique du Comité*, 1899, pl. VII) ; d'El Djem (Gauckler, n° 71 ; *Catalogue du Musée Alaoui*, Supplément, pl. XIV) ; de Sousse (Gauckler, n° 140 et 155 ; Gauckler, Gouvet et Hannezo, Musée de Sousse, pl. VII, fig. 1, en haut, et pl. IX, fig. 1, à droite) ; de Carthage (*Gauckler, Invent*., n° 703 : chasse à la gazelle) ; d'Oued Atménia (de Pachtere, *Invent.*

paraissent être des oryx leucoryx[1], l'addax[2], l'antilope bubale[3]. Les images d'oryx leucoryx n'indiquent pas nécessairement que cette antilope ait alors vécu dans le pays, car elles ont pu être copiées sur des modèles alexandrins. Cependant, comme il est probable que l'oryx est déjà représenté sur les gravures rupestres[4], nous sommes disposé à croire à son existence dans le Nord-Ouest africain, pendant la période historique.

Au dire d'Élien[5], le catoblepon (χατώβλεπον) animal d'Afrique, ressemble au taureau, mais a un aspect plus terrible. Il n des sourcils relevés et épais; ses yeux, plus petits que ceux du bœuf, sont injectés de sang ; il regarde, non devant lui, mais à terre : d'où son nom. Une crinière, ressemblant à celle du cheval, part du sommet de la tête, descend à travers le front et garnit la face, donnant au visage un air encore plus farouche. Le catoblepon se repaît de racines vénéneuses. Lorsqu'il regarde en dessous, à la façon des taureaux, il se hérisse aussitôt et dresse sa crinière; ses lèvres se découvrent et un souffle lourd, fétide, sort de son gosier, empoisonnant l'air au-dessus de sa tête. Cet air est funeste aux animaux qui le respirent : ils perdent la voix et tombent dans des convulsions mortelles. Aussi s'enfuient-ils le plus loin possible du catoblepon, car ils connaissent, comme lui-même, son pouvoir malfaisant.

Algérie, n° 260 et 263 : chasses à la gazelle) ; de Cherchel (de Pachiere, n° 440 ; *Bull. des antiquités africaines*, II, 1884, fig. à la p. 306). — Bas-reliefs de Kaoua, représentant une chasse à la gazelle (Gsell, Monuments antiques de l'Algérie, I, p. 104-6). Même sujet sur des bas-reliefs de Ghirza, en Tripolitaine (Méhier de Mathuisieulx, dans *Nouvelles Archives des missions*, XII, 1904, p. 25).

1. Mosaïques de Sousse (Gauckler, Invent., n° 136 ; Gauckler, Gouret et Hannezo, l. c., pl. VII, fig. 1, en bas, à droite) ; d'Oudna (Gauckler, Invent., nos 359 et 381 ; *Monuments* Piot, III, p. 198, fig. 5, vers le milieu, sur la droite ; ibid., p.218, fig.12, à gauche, vers le bas) ; d'Hippone (de pachtere, l. c., n° 43; *Mélanges de l'École de Rome*, XXXI. 1911, pl. XIX-XX: scène de chasse) ; de Cherchel (de Pachtere, n° 425 ; *Revue africaine*, XLVIII, 1904, pl. III : scène de chasse).

2. L'addax est probablement représenté sur une mosaïque de Tébessa : de Pachtere, n° 3 ; Gsell, *Musée de Tébessa*, pl. IX.

3. Mosaïque d'Oudna : Gauckler, *Invent*., n° 381 ; *Monuments Piot*, III, p. 218, fig. 12, à droite, vers le bas.

4. Voir plus haut, p. 107, n° 5.

5. *Nat. anim.*, VII, 5.

Athénée[1], citant Alexandre de Myndos, parle aussi du catoblepon. En Libye, écrit-il, les nomades disent que la gorgone est le catoblepon, qui vit dans le pays. Il ressemble à un mouton sauvage, ou, selon d'autres, à un veau, De son souffle, affirme-t-on, il tue tous ceux qu'il rencontre. Il porte une pesante crinière, qui descend du front sur les yeux. Il la secoue avec peine quand il fixe quelqu'un, et ce regard est mortel. Dans la guerre contre Jugurtha, des soldats de Marius, voyant la gorgone qui s'avançait tête baissée et se mouvait lentement, crurent que c'était un mouton sauvage. Ils se précipitèrent sur elle, voulant la tuer avec leurs épées.

Effrayé, l'animal secoua la crinière qui lui couvrait les yeux et regarda les agresseurs; ceux-ci moururent aussitôt. D'autres subirent le même sort. Enfin, sur l'ordre de Marius, des cavaliers libyens tuèrent de loin le catoblepon, à coups de javelots, et l'apportèrent au général. Des peaux de ces bêtes sauvages auraient été envoyées par Marius à Rome et placées dans le temple d'Hercule.

Pomponius Méla[2] et Pline[3] signalent le même animal, qu'ils appellent *catoblepas* : ils disent qu'il vit chez les Éthiopiens occidentaux, près de la source que beaucoup croient être l'origine du Nil (c'est-à-dire au Sud du Maroc). Il est de taille médiocre, a des membres inertes et se contente de porter avec peine sa tête, qui est très lourde ; il la tient toujours inclinée vers le sol. Autrement, il serait un fléau pour le genre humain, car tous ceux qui voient ses yeux expirent aussitôt ; c'est son seul moyen d'attaque ; jamais il ne fonce, ni ne mord.

Il convient de rejeter dédaigneusement ces sottises, dont la responsabilité incombe peut-être, en bonne partie, au roi Juba. Pourtant, à certains détails, Cuvier a cru reconnaître l'antilope

1. V, 64, p. 221
2. III, 98.
3. VIII, 77.

gnou, qui vit aujourd'hui dans l'Afrique australe[1]. Le gnou offre des ressemblances à la fois avec le bœuf, le cheval et l'antilope ; il a des touffes de poils sur le museau[2] ; « son regard parait être celui d'un fou[3] ». Il faut ajouter qu'il se meut avec une grande rapidité. Nous avons vu qu'il a existé dans l'Afrique du Nord à l'époque préhistorique[4] ; il ne serait pas impossible qu'il eût survécu dans le Sud de cette contrée.

Des béliers sauvages sont indiqués par Hérodote[5] (chez les Libyens nomades) et aussi par Columelle[6]. Celui-ci raconte que son oncle acheta à Gadès quelques béliers africains d'une couleur étonnante, qu'on avait transportés en Espagne pour les exhiber dans des spectacles[7], et qu'il les croisa avec des brebis de son domaine. Dans Timothée de Gaza[8], nous trouvons la mention d'une espèce de moutons sauvages de Libye, animaux stupides et d'une chasse facile, dont la laine est sans valeur.

Élien[9] parle de chèvres sauvages qui fréquentent les sommets des montagnes de la Libye. Elles atteignent presque la taille des bœufs. Leurs cuisses, leur poitrine, leur nuque, leur menton sont garnis de poils très épais. Elles ont le front bombé, les yeux vifs, les jambes courtes ; au lieu d'être droites, comme chez les autres chèvres de montagne, leurs cornes divergent en sens transversal et descendent obliquement pour se rapprocher des épaules, tant elles sont longues. Il n'y a pas de chèvres plus agiles. Elles sautent avec une grande facilité de crête en crête; quand elles tombent, elles ne se font aucun mal, à cause de la

1. Conf. O. Keller, *die antike Tierwelt*, I, p. 206. Pomel (*Bosélaphes Ray*, p. 7) se refuse à admettre cette identification; il croit qu'il s agit du phacochère.

2. Voir Sclater et Thomas, l. c., I, pl. XI et XII.

3. Brehm, la *Vie de animaux, Mamifères*, trad. française, II, p. 581-2.

4. P.102 et 105.

5. IV, 192 : χριοί ἄγριοι. Voir aussi Athénée, cité p. 124.

6. VII, 2, 4-5.

7. « Cum in municipimn Gaditanum ex vicino Africae miri coloris silveslres ac feri arietes, sicut aliae bestiae, munerariis deportarentur...

8. Dans *Hermes*, III, 1869, p. 21, § 34.

9. *Nat. anim*., XIV, l0.

dureté de leurs membres, de leur crâne et de leurs cornes. Mais il est aisé, même à un médiocre marcheur, de les prendre en plaine, car elles sont sans vigueur pour fuir. Leur peau protège les pâtres et les artisans des froids les plus vifs ; de leurs cornes, on fait de vastes gobelets pour puiser l'eau des rivières et des sources.

Cette description convient au mouflon à manchettes[1] (*aroui* des Arabes), qui vit dans les montagnes du Sud de la Berbérie et dans celles du Sahara[2] : il n'existe pas de véritables chèvres sauvages en Afrique[3]. Les béliers sauvages d'Hérodote et de Columelle sont probablement aussi des mouflons[4]. Un de ces animaux est peut-être représenté sur une mosaïque d'El Djem, en Tunisie[5].

On trouve en Libye, dit Élien[6], une quantité innombrable de bœufs sauvages, vivant en liberté. Les taureaux errent avec les vaches et les veaux. Quand ils ne sont pas fatigués par de longues courses, ils l'emportent en vitesse sur les cavaliers qui les poursuivent et ils parviennent le plus souvent à leur échapper, en se dissimulant dans des broussailles et des bois. Des chasseurs réussissent cependant à s'emparer à la fois d'une vache et d'un veau. Lorsqu'ils ont pu capturer ce dernier, ils l'attachent avec une corde et vont se cacher. La vache accourt; en cherchant à dégager son petit, elle, s'embarrasse les cornes dans les nœuds et demeure prisonnière. Les Libyens, survenant, la tuent, extraient le foie, coupent les mamelles pleines, enlèvent là peau et laissent le reste aux oiseaux de proie.

---

1. Conf. Tissot, *Géographie*, I. p. 340.

2. Voir Trouessart, 1. c., fig.19, à la p. 400.

3. Comme l'observe Aristote, *Hist. anim.*, VIII, 28 (27), 3 ; conf. plus haut, p. 118, n. 13. — Si l'on veut que les « ferae saxi deiectae vertice caprae », dont parle Virgile (*Énéide*, IV. 152), aient été des animaux véritablement africains, on peut y voir des mouflons.

4. Je ne sais pas de quelle espèce Timothée de Gaza veut parler.

5. Gauckler, *invent. Tunisie*, n° 71 ; *Catalogue de Musée Alaoui,* Supplément, pl. XV, fig. 5.

6. *Nat. anim.*, XIV, 11.

Quant au veau, ils l'emmènent chez eux. C'est un mets succulent.

Nous n'avons pas d'autre mention de bœufs sauvages en Berbérie, à l'époque romaine. Étaient-ce des descendants de ces grands buffles qui vivaient dans le pays aux temps préhistoriques[1] ? des bœufs véritablement sauvages ? ou des bœufs d'origine domestique, rendus à la liberté ? Les buffles qu'on trouve aujourd'hui en Afrique sont d'importation toute récente[2]. On a signalé de prétendus bœufs sauvages au Maroc[3], mais ce renseignement est sujet à caution[4].

Les lièvres abondaient[5], comme de nos jours, et l'on aimait à les chasser[6]. Hérodote indique chez les Libyens nomades trois espèces de rats[7] : « Les uns s'appellent δίποδες ; les autres,

---

1. Je suis peu disposé à le croire : ces animaux sont si remarquables par leur taille et leurs cornes que, s'ils avaient abondé en Afrique aux environs de notre ère, nous en aurions sans doute des mentions et des images. Les animaux dont parle Don Cassius (XLVIII, 23) sont des antilopes bubales, et non des buffles voir plus haut, p. 122. Isidore de Séville (*Etymol*.. XII, 1, 33) indique le *bubalus*, après les articles *taurus, bos, vacca, vitulus*, et avant l'article *urus* : « Dubali vocati per derivationem, quod sint similes boum ; adeo indomiti ut prae feritate iugum cervicibus non recipiant. Hos Africa procreat. » Dans la pensée d'Isidore, il s'agit bien ici de bovidés. Mais on peut se demander si les mots : « Hos Africa procreat » n'ont pas été ajoutés par suite d'une confusion entre le bubale d'Afrique (antilope) et l'animal qui, en latin vulgaire, était appelé *bubalus*.

2. Ceux que Tissot (l, p. 345) indique dans le district de Mater sont issus d'animaux lâchés par un bey de Tunis : Kobeït, *Studien zur Zoogeographie*, II, p. 154. — Le prétendu buffle rouge, mentionné par Tissot (I, p. 343) et appelé, dit-il, *begueur el ouahach* par les indigènes, est l'antilope bubale : conf. Lataste, *Faune des vertébrés de Barbarie*, p. 170.

3. Voir Blyth, cité pur Lataste, 1. c., p. 167-170.

4. M. Brives, que J'ai consulté, ne regarde pas comme des animaux sauvages les bœufs très nombreux qui paissent dans la forêt de Mamora, entre l'oued Sebou et l'oued Bou Regreg, au Nord-Est de Rabat.

5. Même au sahara : Théophraste, *Hist*. *plantar*., IV, 3, 5,

6. Inscription trouvée près de Mdaourouch, publiée *Bull, archéologique du Comité*, 1896, p.230, n° 27 :

Iu[veni]bus sen[i]or leporem monstrabat et ipse.

Chasse au lièvre sur des mosaïques : Gauckler, *Invent. Tunisie*, Nos 64, 375, 598, 607, 648 ; sur une lampe africaine : *Rec. de Constantine,* XLII, 1908, p. 268 ; sur une terre cuite : *Bull. de la Société archéol. de Sousse*, IV, 1906, p. 17, fig. 1.

7. IV, 102. Pour des animaux africains que les auteurs appellent μύες mures, voir Aristote, *Hist*. *anim*., VIII, 28 (27), 7 (conf, Pline, X, 201) ; Pline, XXX, 43. Les *mures*

ζεγέριες — c'est un nom libyque, qui signifie en grec βουνοί [collines] — ; ceux de la troisième espèce, έχινέες ». On a admis, avec raison[1], que les δίποδες (« bipèdes ») sont les gerboises[2], qui s'avancent en sautant sur leurs deux pattes de derrière, beaucoup plus longues que celles de devant,[3]. Les ζεγέριες ; sont peut-être des rats de montagne : on a proposé[4] de les identifier avec les gondis[5]. Les έχινέες paraissent être les mêmes animaux que les έχῖνοι, c'est-à-dire des hérissons[6]. Les ὕστριχες, *hystrices*, qu'Hérodote[7], Élien[8] et Pline[9] signalent en Afrique sont nos porcs-épics[10].

III

Aux temps préhistoriques, il y avait partout des autruches, depuis le littoral jusque dans le Sahara. Elles continuèrent à habiter la Berbérie à l'époque historique. Les Carthaginois recherchaient leurs œufs : ils les transformaient en vases, en coupes[11],

---

africani dont il est question dans le *Poenulus* de Plaute (vers 1011) n'ont probablement rien à voir avec les rats. Selon juste-Lipse les Romains auraient désigné ainsi par plaisanterie les panthères.

1. Voir, entre autres, Neumann, *Nordafrika nach Herodot* (Leipzig, 1802). p. 160.

2. Conf. ce qu'Elien (*Nat. anim*., XV, 26) dit, d'après Théophraste, des διποδες d'Égypte, qu'il classe aussi parmi les rats et qui sont certainement des gerboises (image de cet animal dans Trouessart, l. c., p. 308, fig. I7).

3. Une gerboise est représentée sur une mosaïque de Carthage : Gauckler, *Invent. Tunisie*, n° 640. — Pour les gerboises en Cyrénaïque, voir Rainaud, *Quid de natura Cyrenaïcae*, etc., p. 77.

4. Tissot, I, p. 373-4 (d'après Reboud). Neumann, l. c., p. 161.

5. Image de gondi dans Trouessart, p. 300, fig. 18.

6. Conf. Élien, *l. c*., XV, 26 (en Cyrénaïque), il range aussi les hérissons parmi les rats.

7. IV, 102 (chez les Libyens nomades).

8. L. C., XII, 26.

9. VIII, 125. — Porcs-épics sur des mosaïques : Gauckler, *Invent*., n° 508 ; de Pachtere, Invent., n° 221, 223.

10. On ignore ce que sont les διχτυες et les βόρυες, mentionnés par Hérodote (IV, 192) chez les Libyens nomades C'est à tort que Pline (XXXII, 77) indique des castors en Afrique.

11. Cet usage persista : voir Lucien, *Dipsad*., 7 (il prétend même que des indigènes coupent en deux de grands œufs et s'en font des bonnets). Conf. Pline, X, 2.

qu'ils ornaient de peintures et de gravures ; ils les taillaient en disques ou en croissants, sur lesquels ils traçaient des visages[1]. Les autruches sont assez souvent mentionnées dans les textes grecs et latins[2] et représentées sur les monuments africains[3]. Elles figurèrent dans des spectacles à Rome[4]. Au XIXe siècle, on en rencontrait encore en Tripolitaine et dans les steppes de l'Algérie[5]. Elles ont disparu de ces régions et elles sont devenues très rares dans le désert[6].

En qualifiant l'Afrique de mère féconde de grands oiseaux, le poète Némésien de Carthage[7] pense aux rapaces, très nombreux dans cette contrée. D'une manière générale, la faune ornithologique, qui ne se heurtait pas aux mêmes obstacles que les mammifères, devait, comme aujourd'hui, ressembler beaucoup à celle de l'Europe méridionale. On ne trouve à ce sujet que de rares indications dans les auteurs anciens[8]. Quant

1. Voir Gsell, *Fouilles de Gouraya* (Paris, 1903), p. 35-37.

2. Hérodote, IV, 192 (chez les Libyens nomades) ; conf. IV, 175 (les Maces, peuplade des Syrtes, se servent de boucliers en peau d'autruche). Aristote, *Hist. anim*,, IX, 15 (16) ; *Part. anim.*, II, 14 ; IV, 12 ; IV, 14; *Anim. general.*, III, 1. Théophraste, *Hist. plantar.,* IV, 3, 5 (dans le désert). Polybe, XII, 3, 5. Pline, X, 1 : « struthocatneli Africi » Lucien, Dipsad., 2 ; 6 ; 7 (dans le désert). Oppien, Cyneg., III, 482 et suiv.; Halieut., IV, 630. Élien, *Nat. anim.*, XIV, 7. Hérodien, I, 15, 5. Histoire Auguste, *Gordiani tres,* III, 7 : « strutiones Mauri ». Isidorc de Séville, *Etymol*., XIV, 5, 12 (en Mauritanie Tingitane).

3. Stèle de Saint-Leu, prés d'Oran : Doublet, *Musée d'Alger*, pl. III, fig. 2. Stèle d'Abizar (Kabylie) : ibid., pl. IV. Bas-reliefs du Sud de la Tunisie : *Bull. archéologique du Comité*, 1804, p. 394. Bas-reliefs de Ghirza, en Tripolitaine : Tissot, I, p. 338, fig. 10 ; Méhier de Mathuisieulx, *Nouvelles Archives des missions,* XII, 1904, p. 25, Mosaïques : Gauckler, Invent., n° 903 ; de Pachtere, Invent., index, s, v., et surtout le n° 45, reproduit dans *Mélanges de l'École de Rome*, XXXI, 1011, pl. XIX-XX (chasse aux autruches).

4. Depuis le commencement du second siècle avant J.C. : Plaute, *Persa*, 199, Voir Friedländer, *Sittengeschichte Roms*, II, p. 492 (5e édit.).

5. Méhier de Mathuisieulx, *Nouvelles Archives des missions*, XIII, 1904, p, 94. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 30. — Au temps du géographe Edrisi (douzième siècle), l'autruche existait encore dans le pays des Chaouias au Maroc, au Sud de Casablanca : Doutté, *Merâkech*, p. 45.

6. Chudeau, *Sahara Soudanais*, p. 199-200.

7. *Cyneg*., 313.

Lybie, magnarum avium focunda creatrix.

8. Éperviers (*accipitres*) : Pline, X, 22. (les éperviers de toute la Masæsylie naissent dans l'Île de Cerné, sur l'Océan). — Corbeaux : Élien, *Nat. anim*,, II, 48. Étourneaux :

aux oiseaux représentés sur les mosaïques, ils devraient être étudiés par un naturaliste, capable de les dénommer avec précision, de dire quels sont ceux qui appartiennent au pays et ceux qui ont dit être copiés sur des modèles orientaux[1].

Pline[2] et Élien[3] parlent des tortues d'Afrique. Nous avons cité[4] les textes anciens indiquant des crocodiles dans le Sud de la Maurétanie, à la lisière du désert[5]. Dans les lézards longs de deux coudées, qui, dit Strabon[6], se rencontrent en Afrique, on a reconnu[7] des varans[8], sauriens qui atteignent en effet et dépassent même un mètre, et qui abondent dans le Sud de la

---

la Table de Peutinger indique un lieu appelé Ad Sturnos, à l'Est de Sétif. Un Carthaginois s'appelait Hannibal l'étourneau (Ψάρ) : Appien, Lib., 68. — Hirondelles : saint Augustin. *Enarr. in psalm*. XC, Ière partie, 5. — Perdrix lieu appelé Perdices, au Sud de Sétif : Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, I, 26, nos 40-42. — Pintades (méléagrides). Le Périple de Scylax (§ 112) prétend que toutes les méléagrides sont originaires d'un lac voisin de l'Océan, sur la côte du Maroc actuel (conf. Pline, XXXVII, 38, citant Mnaséas) ; selon Tissot (dans *Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions*, IX, Ière partie. p.198), il n'y a plus de pintades dans cette région. Voir aussi Varron, Rust., III, 9,18, et Pline, X, 74. Appelées par les Latins *gellinae Africonae*, Afrae aves, Numidicae, elles devinrent à l'époque romaine des oiseaux de basse-cour. — grues : Élien, l, c., III, 13 (les grues de Thrace vont à l'automne en Égypte, en Libye et en Éthiopie). — Cigognes : saint Augustin, Enarr. in psalm. LVIII, 10 (« annuae nostrae hospites ciconiae ») ; ibid., XC, Ière partie, 5. — Porphyrion, ou poule sultane : Athénée, IX, 40. p. 388, d, d'après Alexandre de Myndos (c'était, dit-il, un oiseau sacré chez les Libyens).

1. On signale les oiseaux suivants (index des *Inventaires* de Gauckler et de Pachtere) : aigle, faucon (employé à la chasse à l'époque vandale : Gauckler, n° 508), corbeau, pie, moineau, hirondelle, rossignol, grive, tourterelle, coq de bruyère, perdrix (voir en particulier Gauckler, n° 302 : mosaïque d'Oudna, sur laquelle est représentée une chasse aux perdreaux), caille, pintade, outarde, poule de Carthage, bécassine, cigogne, héron, grue, poule sultane, flamant, cygne, oie, canard, macreuse.

2. IX, 38 (dans le désert) ; XXXII, 33.

3. *Nat, anim*., XIV, 17.

4. P. 67, n. 1. — Un crocodile, rapporté d'un cours d'eau qui sortait d'une montagne de la Maurétanie, près de l'Océan, fut consacré par Juba II dans le temple d'Iris, à Césarée ; on l'y voyait encore au temps de Pline (V, 51). Strabon (XVII, 3, 4) indique aussi que les fleuves de la Maurusie (Maroc) nourrissent dit-on, des crocodiles.

5. Le crocodile a peut-être vécu sur le littoral à l'époque de l'industrie néolithique : M. Flamand (*Assoc. française*, Ajaccio, 1901, 11, p. 7JI) signale des dents de crocodile dans une grotte de Mustapha-Supérieur, à Alger.

6. X VII, 3, 11 : σαύρας διπήχεις.

7. Tissot, l, p. 320.

8. L'*ouarane* des Arabes.

Berbérie, ainsi qu'au Sahara[1]. Cette identification convient aussi aux crocodiles terrestres, longs de trois coudées et très semblables aux lézards, qu'Hérodote[2] signale chez les Libyens nomades[3]. Pline fait mention des caméléons[4].

L'Afrique du Nord, terre des fauves, était aussi la terre des serpents[5], dont il est question dans un grand nombre de textes[6]. Ces reptiles pullulaient dans certaines régions et y répandaient la terreur. Parmi ceux que les anciens énumèrent[7] et sur lesquels ils donnent des indications plus ou moins vraisemblables, nous citerons : le céraste[8], de la couleur du sable, avec deux cornes sur le front; c'est la vipère à cornes (*lefaâ* des

1. Pausanias (I, 33, 6) indique, auprès d'une source située au pied de l'Atlas, des crocodiles n'ayant pas moins de deux coudées (χροχόδειλοι διπήχεων ήσαν ούχ έλάσσους) : expression dont on peut s'étonner, puisque le crocodile du Nil atteint sept mètres. Peut-être s'agit-il de varans. L'animal, que Dioscoride (*Mater. medica,* II, 66, édit. Wellmaan) mentionne en Maurétanie, paraît être le Varan.

2. IV, 192 : χροχόδειλοι όσον τε τριπήχεες χερσαΐοι, τήσι σαύρησι έμφερέστατοι.

3. Conf. Brehm, la Reptiles, traduct. française, I, p. 247 ; Battandier et Trabut l'Algérie, p. 269.

4. VIII, 120. Voir aussi Tertullien, *De pallio*, 3. — Lézards sur des mosaïques africaines : Gauckler, *Invent*., n° 640, 903 ; de Pachtere, n° 291.

5. Vitruve, VIII, 3, 24 : « Afrien parens et autrix ferarum bestiarum, maxime serpeatium. » Solin, XXVII, 28 : « Africa serpentibus adeo fecunda est, ut mail huius merito illi potiusimum palma detur. » Parmi les noms de la Libye, Alexandre Polyhistor indiquait celui d'Οφιούσσα (la terre des serpents) : apud Étienne de Byzance, s. v. Λιβύη

6. Outre ceux qui seront cités plus loin, voir : Salluste, *Jug*., LXXXIX, 3(région de Gafsa) ; Diodore de Sicile, III, 30) (dans le désert) et XX, 42 (le long de la grande Syrte) ; Horace, *Odes*, III, 10, 18 ; *Satires*, II, 8, 93; Manilius, IV, 602 ; Strabon, XVII, 3, 4 et 14 ; Pline, V, 13 (au Sud de l'Atlas, d'après Suétonius Paulinus) ; V, 26 (dans des déserts, au Sud de la Tunisie) ; Silius Italicus, I, 211-2 ; Oppien. *Cyneg*., II, 254 ; Victor de Vite, II, 37 (dans la région du Hodna) ; Isidore de Séville, Etymol., XIV, 5, 8 et 12 (chez les Gétules et en Maurétanie Tingitane).

7. À propos de la marche de Caton le long de la grande Syrte, Lucain (IX, 700 et suiv.) donne les noms d'une quinzaine de serpents. Il a emprunté ces indications à un contemporain d'Auguste, Æmilius Macer, qui lui-même s'était servi de Nicandre, et peut-être aussi de Sostrate : *Fritzsche, Quaestiones Lucaneae* (Gotha, 1802), p. 10 et suiv. ; Wellmann, dans *Real-Encyclopädie de Wissowa*, I. p. 507 ; Pichon, *les Sources de Lucain*, p. 40-41. Un certain nombre de serpents africains sont énumérés par Solin, XXVII, 28 et suiv. Voir encore Lucien, *Dipsad*., 3.

8. Cérastes. Diodore de Sicile, III, 59 Lucain, IX, 716. Silius Italicus, I, 413. Lucien, 1. c. Élien, *Nat. anim*., I, 57 ; XVI, 28. Nicandre (*Theriaca*, 261) et Pline (VIII, 83 ; conf. Solin, XXVII, 28) prétendent que les cérastes ont souvent quatre cornes.

Arabes), fréquente dans le Sud des steppes et dans le Sahara ; — l'aspic[1], dont le cou se gonfle quand il est irrité ; c'est le naja, qui habite le Sud de la Berbérie ; — la dipsade[2], animal d'assez petite taille, dont la piqûre, mortelle comme celle de l'aspic et du céraste, provoque une soif inextinguible. Les petits serpents, pourvus d'une seule corne, qu'Hérodote[3] indique chez les Libyens nomades, sont sans doute des vipères ammodytes[4]. Des fables nombreuses couraient sur le basilic[5], dont la longueur ne dépassait pas douze doigts (0 m. 22)[6] et qui avait sur la tête une tache blanche, formant une sorte de diadème. Il s'avançait en se tenant dressé sur le milieu du corps. On prétendait qu'il mettait en fuite les autres serpents par son sifflement, que son souffle seul détruisait les broussailles, brûlait les herbes, faisait éclater les pierres, que son venin se propageait le long du bâton ou de la lance qui le frappait ; que, cependant, l'odeur de la belette et le chant du coq le faisaient mourir, etc. Les psylles, tribu du littoral de la grande Syrte, passaient pour être insensibles aux morsures des serpents, avec lesquels ils vivaient familièrement; ils guérissaient les blessés par des

1. Ασπις, Aspic, Hérodote, IV, 101. Aristote, *Hist. anim.*, VIII, 20 (28) , 2. Varron, *apud Priscien. Institut*., X. 32 (Keil, Crammatici latini, II, p. 524). Helvius Cinna, apud. Aulu-Gelle, IX, 12, 12. Lucain, IX, 610, 700 et suiv. Lucien, l. c. Élien, l. c., III, 33 ; VI, 38. Solin, XXVII, 31. — Un aspic est représenté sur une mosaïque d'Oudna : Gauckler, *Invent. Tunisie*, n° 302.

2. Διψάς, *Dipsas*, Élien, l. e., VI, 51, citant Sostrate : serpent blanc, avec deux lignes noires sur la queue (conf. Suidas, s. v.). Lucain. IX, 610, 718, 737 et suiv. Silius Italicus, III, 312-3. Lucien, *Dipsad*., 4 et 6. Solin, XXVII, 31 (il indique la dipsas parmi les *aspides*).

3. IV, 192. όφιες σμιχροί, χέρας έν έχαστος έχοντες.

4. On trouve en Berbérie la vipère dite de Lataste, dont les uns font une espèce particulière, les autres, une variété de la vipère ammodyte. Elle a un « museau atténué en une pointe molle, écailleuse, obtuse, retroussé et incliné en arrière » ; Olivier, dans *Mémoires de la Société zoologique de France*, VII, 1894, p. 124 ; conf. Dommergue, *Bull. d'Oran*, 1901, p. 81.

5. Βασιλισχος, *Basilicus* ou *regulus* (*reguli serpentes* : Tertullien. *De baptismo*, 1). Élien, l. c., II, 7 (citant Archélaos) ; III, 31. Lucain, IX, 724 et suiv., 828 et suiv. Pline, VIII, 78-79 (il indique ce serpent en Cyrénaïque) ; conf. Solin, XXVII, 51-53. Voir Wellmann, dans *Real-Encyclopädie,* s. v. *Basilisk*.

6. Pline, VIII, 78 ; Élien, l. c., II, 5. Solin (XXVII, 51) dit : « à peine un demi-pied » (0 m. 148).

succions et, ajoutait-on, par des applications de salive, des potions bizarres, des pratiques magiques[1].

Des serpents de très grande taille sont mentionnés par quelques auteurs[2] ; ils appartenaient sans doute à la famille des pythons. On racontait sur eux d'étranges histoires. Des marins prétendaient que des serpents d'Afrique dévoraient des bœufs; que quelques-uns de ces reptiles, s'étant lancés du rivage à leur poursuite, avaient retourné un de leurs navires[3]. Tout le monde connaît le serpent que l'armée de Régulus aurait rencontré sur les bords de la Medjerda[4] et qui aurait fait de nombreuses victimes ; les Romains auraient dû employer des machines de guerre pour le tuer. La peau fut envoyée à Rome et exposée dans un temple jusqu'au temps de la guerre de Numance, pendant plus d'un siècle. Cet animal aurait eu une longueur de cent vingt pieds, c'est-à-dire de plus de trente-cinq mètres[5] : ce qu'aucun zoologiste moderne ne peut admettre.

Une araignée de Libye, appelée ῥάξ, est, au dire d'Élien, ronde, noire et ressemble à un grain de raisin ; elle a des pattes très courtes et la bouche au milieu du rentre. Il s'agit probable-

---

1. Élien, l. c., I, 57 ; XVI, 27 (d'après Agatharchide) ; XVI, 28 (d'après Caillas et Nicandre). Varron, *apud* Priscien, l. c. Strabon, XIII, 1, 14 et XVII, 1, 44. Celse, VII, 27, 3. Lucain, IX, 800 et suiv. Pline, VII, 14 ; VIII ; 93 ; XXI, 78 ; XXVIII, 30. Silius Italicus, I, 411 et suiv. ; III, 301-2. Suétone, *Auguste*. 17. Plutarque, *Caton le Jeune,* 56. Pausanius, IX, 28, 1. Aulu-Gelle, IX, 12, 12 ; XVI, 11, 3 Dion Cassius, LI, 14. Arnobe, II, 32.

2. Hérodote, IV, 191 : ὄφιες οἱ ὑπερμεγάθεες. Chez les Éthiopiens occidentaux, au Sud du Maroc, Strabon (XVII, 3, 5) indique, d'après Hypsicrate (ou Iphicrate), de grands serpents, dont le dos est garni d'herbe. Voir encore Diodore de Sicile, III, 51.

3. Aristote, *Hist. Anim*., VIII, 28 (27), 6.

4. Vibius Sequester (De fluminibus, dans Riese, *Geographi latini minores,* p. 147) place l'événement à Musti (« Bagrada iuxta oppidum Musti, ubi Regulus, etc. »). Il ne s'agit pas, en tout cas, de la ville de Musti que nous connaissons (C. I. L., VIII, p.192 et 1301) : elle était située au Sud du Bagrado, loin de ce fleuve.

5. Sur le serpent de Régulus, voir Q. Aelius Tubero, *apud* Aulu-Gelle, VII (VI), 3 ; Valére-Maxime, I, 8, ext., 10 (d'après Tite-Live : conf. Live, Periocha 1. XVIII) ; Pline, VIII, 37, et d'autres auteurs, indiqués par Meltzer, *Geschichte der Karthager*, II, p. 560.

ment de la tarentule. Élien ajoute que sa morsure tue très promptement[1]. De son côté, Strabon[2] signale une espèce d'araignée, très répandue, remarquable par sa grande taille.

Sur des monnaies de l'empereur Hadrien, l'Afrique personnifiée est représentée tenant un scorpion[3]. Divers écrivains anciens[4] mentionnent « ce funeste animal africain », « ce fléau de l'Afrique[5] ». Strabon[6] prétend que, pour écarter les scorpions, les indigènes frottaient les pieds de leurs lits avec de, l'ail et les entouraient d'épines. Selon Élien[7], ils portaient des sandales creuses et couchaient dans des lits très élevés, qu'ils avaient soin d'éloigner des murs et dont ils plaçaient les pieds dans des cruches pleines d'eau. Précautions qui pouvaient être vaines ! Le crédule auteur affirme que les scorpions s'assemblaient sous le toit, d'où ils faisaient la chaîne pour atteindre leurs victimes[8]. A Carthage, on enfouissait sous les maisons des images en métal de ces animaux, talismans destinés à protéger les habitants et peut-être surtout à mettre en fuite les scorpions véritables[9]. C'est sans doute pour les mêmes raisons

1. *Nat. anim.*, III, 38 (sont. Pline, XXIX, 86). Élien parle ailleurs (XVI, 27), d'après Agatharchide, d'araignées dont la morsure est mortelle, sauf pour les Psylles. Voir encore ibid., I, 57.

2. XVII, 3, 11.

3. Cohen, *Monnaies impériales,* 2e édit., II, p. 116, nos 136-147. — Je ne vois pas de bonnes raisons pour admettre, avec M. Jatta (*le Rappresentance figurale delle provincie romane, p. 63*), que ce scorpion est un symbole zodiacal, comme le serait aussi le lion qui accompagne souvent l'Afrique.

4. Pline, XI, 86 et suiv. ; XXCVIII, 24. Dioscoride, II, 141, édit. Wellmann, Plutarque, *Marius*, 40. Lucien, *Dipsod*., 3. Victor de Vite, II, 37. — Sur quelques monuments africains, le dieu Mercure est accompagné d'un scorpion : Merlin, dans *Bull. de la Société archéol. de Sousse,* IV, 1906, p. 125. Voir aussi *Catalogue sommaire des marbres antiques du Louvre*, n° 1735. — Strabon (XVII, 3, 11), Pline (XI, 89), Lucien (*l. c.*) parlent de scorpions volants (voir aussi, pour l'Égypte, Élien; l. c., XVI, 42). On a supposé que s'étaient des panorpes, appelées vulgairement mouches-scorpions. Voir Brehm, les *Insectes*, trad. française, I, p. 510.

5. Pline, V, 42 : « dirum animal Africae » ; XI, 89 : « hoc malum Africae ».

6. XVIII, 3, 11.

7. *Nat. Anim*., VI, 23.

8. Pour les scorpions, voir encore Élien, l, c., XVI, 27.

9. Audollent, *Carthage romaine*, p. 427-8. Gauckler, dans *Nouvelles Archives des missions*, XV, 1907, p. 503. *Catalogne du Musée Alaoui,* p. 118, n° 27, p. 120, n° 23 ; supplément, p. 132. n° 130-1, p. 137, n° 54 et pl. LXX, fig. 4; conf. p. 335, n° 933-4

un scorpion est représenté sur un linteau de porte, dans la région de Dougga[1]. La médecine et la magie avaient inventé différents remèdes contre les piqûres[2]. Les chrétiens faisaient sur la blessure un signe de croix, accompagné de prières ; puis ils frottaient la plaie avec le corps même de la bête écrasée[3] : pratique en usage aussi chez les païens[4], et qui s'est conservée chez les indigènes. *Scorpiace*, c'est-à-dire antidote contre les scorpions, tel fut le titre que Tertullien de Carthage donna à un traité contre les gnostiques, ces êtres malfaisants qui cherchaient à empoisonner et à tuer la foi[5].

Les sauterelles, originaires du Soudan[6], venaient souvent, comme de nos jours, visiter l'Afrique septentrionale[7] ; des œufs qu'elles déposaient dans le sol, sortaient d'innombrables criquets, encore plus redoutables qu'elles. Si ces insectes servaient, en certains lieux, de nourriture aux indigènes[8], on les regardait en général comme une calamité, envoyée par la colère des dieux[9]. Le poète africain Corippus décrit ainsi une invasion de sauterelles[10] : « ... telles les sauterelles, vers la fin

---

(moules). Un scorpion analogue a été recueilli à Bulla Regia . *Cat. Alaoui*, p.118, n° 28. — On a aussi trouvé à Carthage des plaquettes de plomb sur lesquelles un scorpion est représenté : Audollent, *Deflxionum tabellac*, p. XXXV ; *Cat. Alaoui*, Suppl., p. 137, n° 55, pl. LXX, fig. 5.

1. Carton, *Découvertes faites en Tunisie*, p. 318, fig. 108.

2. Tertullien, *Scorpiace*, 1. — La terre de l'île de Galata (La Galite) et celle de Clupea (au cap Bon) passaient pour tuer les scorpions : Pline, V, 42 ; XXXV,

3. Tertullien, l. c.

4. Pline, XXIX, 91.

5. Voir en particulier le chapitre I de ce traité, où Tertullien décrit le scorpion.

6. C'est l'*Acridium peregrinum*. Il y a une autre espèce (*Stauronotus maroca-nus*), qui est indigène. Voir Battandier et Trabut, l'Algérie, p. 288 et suiv.

7. Outre les textes cités dans les notes suivantes, voir Strabon, XVII, 3, 10 (d'après Posidonius) ; Victor de vite, II, 31. — Des sauterelles sont représentées sur un cippe funéraire de Constantine : Doublet et Gauckter, *Musée de Constantine*, p. 21, 75, pl. II, fig. 1.

8. Hérodote, IV, 172 (les Nasomons font sécher des sauterelles au soleil, les pilent et arrosent de lait cette bouillie), Dioscoride, II, 52, édit. Wellmann (dans la région de Leptis). Beaucoup d'indigènes du Sahara et de la Berbérie mangent encore des sauterelles.

9. Pline, XI, 104.

10. *Johannide*, II, 196 et suiv.

du printemps[1], quand 1'Auster (vent du Sud) souffle sous les astres, tombent en se disséminant sur les campagnes de la Libye; telles les sauterelles, lorsque le Notus, du haut des airs, les pousse, les entraîne dans ses violents tourbillons et les précipite vers la mer. Les agriculteurs s'inquiètent et leur cœur tremble de voir l'horrible fléau détruire les récoltes, anéantir les fruits tendres encore, dévaster les jardins verdoyants, ou abîmer les fleurs de l'olivier, pointant sur les rameaux flexibles. » Varron prétendait que certains Africains avaient dû abandonner le territoire qu'ils occupaient, par suite des ravages des sauterelles[2]. Des auteurs indiquent les diverses mesures que l'on préconisait pour se débarrasser d'elles[3] ; il faut dire que plusieurs semblent fort saugrenues. En Cyrénaïque, une loi ordonnait à la population la destruction des œufs, des criquets, des sauterelles adultes, et punissait les contrevenants d'une peine très sévère[4].

L'invasion qui laissa les plus cruels souvenirs fut celle de l'année 125 avant notre ère. « Par toute l'Afrique, dit Paul Orose[5], des multitudes immenses de sauterelles s'amassèrent. Elles ne se contentèrent pas de détruire complètement les céréales sur pied, de dévorer toutes les herbes avec une partie des racines, les feuilles des arbres avec les tiges tendres; elles rongèrent même les écorces et les bois secs. Un coup de vent subit les arracha du sol et les porta longtemps à travers les airs, réunies en masses serrées, jusqu'à la mer, où elles s'engloutirent. Mais les vagues en rejetèrent d'énormes quantités sur les côtes. Leurs cadavres, pourris et décomposés répandirent une odeur délétère. Une peste terrible frappa tous les animaux,

1. Les sauterelles dites pèlerines, venant du Sud, arrivent en avril ou en mai dans le Tell.

2. Pline, VIII, 104 : « M.Varro auctor est… ab ranis civitatem in Gallia pulsam, ab locustis in Africa. »

3. Voir Lacroix, dans *Revue africaine*, XIV, 1870, p. 119.

4. Pline, XI, 105.

5. *Adversum paganos*, V, 11, 2-5.

oiseaux, troupeaux et autres bêtes, dont les corps putréfiés, gisant partout, accrurent encore le fléau... En Numidie, pays où régnait alors Micipsa, on dit qu'il périt quatre-vingt mille hommes ; dans la zone maritime où sont situées Utique et Carthage, plus de deux cent mille. Près d'Utique, trente mille soldats, qui formaient l'armée romaine d'Afrique, furent exterminés par cette peste. Elle se déchaîna avec tant de rapidité et de violence qu'en un jour plus de quinze cents corps de ces jeunes gens furent emportés, affirme-t-on, par une seule porte[1]. »

Aux temps préhistoriques, les Africains étaient grands mangeurs d'escargots, comme le prouve l'abondance extraordinaire de ces mollusques dans presque toutes les stations. À l'époque romaine, on appréciait fort les escargots d'Afrique[2] : ils servaient de mets de choix[3], ou de médicaments[4]. Ils étaient alors L'objet d'un véritable élevage.

IV

La flore de la Berbérie ressemble beaucoup, dans le Tell, à celle de l'Espagne, du Midi de la France, de la Sicile, de l'Italie. Des deux côtés de la Méditerranée, ce sont d'ordinaire les

1. Saint Augustin (*Civit. Dei*, III, 31) raconte les mêmes faits d'après la même source. Il ajoute que, sur 30000 soldats, 10000 seulement survécurent. Voir encore Tite-Live, *Epit*. l. LX (c'est probablement de cet historien que dérivent les indications données par Augustin et Orose); Julius Obsequens, 90 (il nous apprend que le fléau sévit aussi très cruellement en Cyrénaïque).

2. Les plus célèbres étaient les *coeleae Solitanae* (Varron, Rust., III, 14, 4 ; Pline, IX, 173), ou *Iolitanae* (Pline, XXX, 45). S'agit-il d'Iol (Cherchel) ? Dans ce cas, Varron et Pline les auraient qualifiés d'escargots de Maurétanie, plutôt que d'escargots d'Afrique. Les *Cinyphii campi*, dont Stace (Silves, IV, 9, 32-33) vante les escargots, ne paraissent pas être spécialement la région du Cinyps. (en Tripolitaine) : c'est une manière poétique de désigner l'Afrique.

3. Horace, *Satires*, II, 4, 58-59,

4. Scribonius Largus, édit. Helmreich, 122. Pline, XXVIII, 211 ; XXX, 44 et 45 : XXX, 56 et 57 ; XXX, 73 et 74 ; XXX, 127 ; XXXII, 109. Discoride, II, 9, édit. Wellmann, Pelagonius, *Ars veterinaria,* 330 et 331.

mêmes végétaux qui tapissent le sol, qui forment les forêts, où les espèces à feuillage persistant dominent ; ce sont les mêmes plantes, les mêmes arbres fruitiers qui, depuis une longue série de siècles, constituent la richesse agricole. Dans les régions de steppes, on rencontre, à côté d'espèces européennes, des végétaux qui se retrouvent en Égypte, en Palestine, en Arabie, dans la Perse méridionale[1]. Les affinités avec l'Orient désertique sont plus grandes encore au Sahara, où le dattier permet de vivre dans les oasis. « Sous le rapport de la géographie botanique, écrit Cosson[2], s'éloigner du littoral dans le sens du méridien, c'est moins se rapprocher du tropique que de l'Orient[3]. »

Nous étudierons ailleurs la flore agricole et nous nous bornerons ici à examiner les documents anciens qui concernent les forêts[4]. Ils sont malheureusement peu nombreux et souvent peu précis.

L'importance des forêts de l'Afrique septentrionale a étés affirmée par Hérodote et par Strabon. Le premier dit que la Libye occidentale (c'est-à-dire le pays situé à l'Ouest du golfe des Syrtes) « est beaucoup plus boisée que la région occupée par les nomades », « qu'elle est très boisée[5] ». Le second indique que la Maurusie (le Maroc actuel) « est boisée et que les arbres y atteignent une très grande hauteurs »[6] Des textes, que nous avons cités, signalent en Afrique l'abondance de

---

1. En Tunisie, des représentants de cette flore orientale, à caractère désertique, s'avancent au Nord jusqu'à la base de la presqu'île du cap Bon. Dans la province d'Oran, ils atteignent la mer : Battandier et Trabut, *l'Algerie*, p. 51.

2. *Le Règne végétal en Algérie*, p. 57.

3. Conf. Battandier et Trabut, *l, c*., p. 53 : « Sur environ 3000 espèces que comprend la flore algérienne, 1900 se retrouvent en Espagne ; 1600 au moins sont communes a l'Algérie et à l'Italie, 1500 à l'Algérie et à la France ; environ 600 sont spéciales ;... 195 ne sont communes qu'à l'Algérie et à l'orient. »

4. Sur cette question, voir des indications de Lacroix, dans *Revue africaine*, XIII,1869, p. 171-8, et de Tissot, *Géographie*, I, p. 275-282.

5. IV, 191. Il convient d'ajouter qu'Hérodote est mal renseigné pour cette partie de l'Afrique : conf. Bourde, *Rapport sur les cultures fruitières dans le centre de la Tunisie*, p. 9.

6. XVII, 3, 4.

divers animaux dont l'habitat ordinaire est la forêt : singes, panthères, ours, sangliers. D'autre part, des constitutions du Bas-Empire nous apprennent que cette contrée pouvait fournir à Rome de grandes quantités de bois, pour le chauffage des bains publics[1].

Nous voudrions connaître la répartition de ces forêts. Mais les renseignements dont nous disposons sont bien maigres.

Strabon affirme que le mont Abilé (sur le détroit de Gibraltar) porte des arbres élevés[2]. Hannon mentionne sur l'Océan le cap Soloeis (aujourd'hui cap Cantin), couvert d'arbres[3]. Des forêts épaisses, dont parlent Virgile[4], Pline[5], Silius Italicus[6], Pausanias[7], Élien[8], se dressaient sur l'Atlas marocain. Pline indique aussi[9] des forêts, peuplées d'éléphants, près du fleuve Amilo, que Tissot croit être l'oued Amlilou (ou Melillo), affluent de gauche de la Moulouia : ce qui n'est pas certain[10].

On ne sait à peu près rien sur les forêts du pays qui, à l'époque romaine, fut la province de Maurétanie Césarienne (Ouest et centre de l'Algérie)[11]. Le mont Ancorarius, qui porta

---

1. *Code Théodosien*, XIII, 5, 10 (en 304) : confirmation des privilèges accordés jadis aux armateurs africains qui doivent transporter des bois destinés aux usages publics (« navicularios africanos qui idonea publicis dispositionibus ac necessitatibus ligna convectant... »). *Ibid*., XIII, 5, 13 (en 369) : constitution fixant au nombre de soixante les *linteones* (des tisserands, qu'on s'étonne de rencontrer ici) et les armateurs, chargés de ce service par Constantin. Elle défend de leur demander plus que n'exigent les besoins des bains (« amplius... quant necessitas exigit Invacrorum »). Conf. les commentaires de Godefroy. — Symmaque (*Lettres*, X, 40 ; en 384-5) mentionne aussi les « navicularios lignorum obnoxios functioni ».

2. XVII, 3, 6.

3. *Périple*, 3 (*Geogr. gr. min*., I, p. 3).

4. *Énéide*, IV, 248-9.

5. V, 6 ; V, 14 et 15 (d'après Suetonius Paulinus).

6. I, 205-6.

7. I, 33, 6.

8. *Nat. anim*., VII, 2.

9. VIII, 2.

10. Conf. *supra*, p. 78, n. 8.

11. Lamoricière, à l'Est de Tlemcen, on a trouvé une dédicace « Dianne deae, nemorum comiti, victrici ferarum » : *C. I. L.*, VIII, 9831.

de magnifiques boisements de thuyas, épuisés au temps de Pline[1], était situé dans le voisinage de la vallée du Chélif ; on a supposé que c'était l'Ouarsenis[2].

La région forestière de la Numidie que mentionne Solin[3] devait être celle qui s'étend sur le Nord-Est de l'Algérie et le Nord-Ouest de la Tunisie. Les fauves y pullulaient[4]. Il est probable que les bois qu'on expédiait à Rome sous le Bas-Empire en provenaient, car les frais de transport eussent été trop élevés s'il eût fallu les faire venir de l'intérieur. Une inscription indique des pins dans le voisinage de la mer et de l'Amsaga (au Nord-Ouest de Constantine[5]). Juvénal[6] parle des forêts ombreuses, pleines de singes, de Thabraca, aujourd'hui Tabarca[7]. Le *castellum* d'Auzea, au dire de Tacite, était entouré de vastes forêts[8] : ce bourg fortifié se trouvait probablement en Numidie, mais nous ignorons son emplacement exact. Il en est de même des lieux boisés où Jugartha attira Aulus Postumius, qui assiégeait Suthul[9], et de ceux où il s'enfuit après avoir été vaincu par Métellus prés de l'oued mellégue, affluent de droite de la Medjerda[10]. Au VIe siècle de notre ère, des forêts

---

1. XIII, 95 : « Ancorarius mons vocatur Citerioris Mauretaniae, qui laudatissimam dedit citrum, iam exhaustus. »

2. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 23, n° 1.

3. XXVI, 2: « qua parle silvestris est (Numidia)... Conf. Isidore de Séville, *Etymol*., XIV, 5, 9.

4. Pline, V, 22.

5. C. I. L., VIII, 7750 :

In qua frondicoma odoratur ad maro pinus.

6. X, 194 : « ... umbriferos ubi pandit Thabraca saltus. » — On a trouvé à Tabarca une dédicace à Faunus, dieu silvestre italique : *Bull. archéologique du Comité*, 1894, p.241, n° 24.

7. Posidonius, cité par Strabon (XVII, 3, 4), racontait qu'allant de Gadès en Italie, il fut porté sur le rivage de la Libye et qu'il y vit une forêt pleine de singes. Mais rien ne prouve que cette forêt ait été dans le voisinage de Tabarca, comme celles dont parle Juvénal ; elle parait avoir été plutôt située en Maurétanie.

8. *Annales*, IX, 25 : « vastis circum saltibus claudebatur. » Il ne s'agit pas d'Auzin (Aumale), comme on l'a cru : voir Gsell, *Atlas*, l. 14, n° 105) (p. 8, coll. 1. en bas).

9. *Jug*., XXXVIII, 1 : « saltuosa loca ».

10. *Ibid*., LIV, 2 « loca saltuosa ».

s'élevaient autour de la ville de Laribus, aujourd'hui Lorbeus, au Sud-Est du Kef[1]. Une dédicace à Silvain, découverte non loin de là, dans la plaine du Sers, entre le Kef et Maktar, mentionne un bois près d'une source[2], mais ce n'était peut-être qu'un simple bosquet.

Des cèdres de Numidie servirent de bonne heure de matériaux de construction. Pline parle des poutres qui, placées dans le temple d'Apollon à Utique, lors de la fondation de la ville, étaient en bon état 1178 ans plus tard[3]. Si la répartition des forêts de cèdres était la même il y a trois mille ans que de nos jours, ces poutres m'aient dû être apportées de loin, de 1'Aurès ou des monts de Batna[4]. Nous trouvons dans Corippus[5] une allusion aux forêts de l'Aurès, massif qui est encore très boisé.

Au milieu du second siècle avant J.-C., il y avait des bois à peu de distance de Carthage. Le consul Censorinus, qui assiégeait cette ville, traversa le lac de Tunis pour aller chercher des matériaux propres à fabriquer des machines et des échelles[6],

Corippus mentionne fréquemment les forets qui existaient de son temps (au VIe siècle) dans le centre et le Sud de la Tunisie. La plupart de ses indications sont vagues[7] ; et il est

---

1. Corippus, *Johannide*, VII, 143.

Urbs Laribus mediis surgit tutissima silvis.

2. Comptes rendus de l'*Académie des Inscriptions*, 1909, p. 468. Châtelain, dans *Mélanges de l'École de Rome*, XXX, 1910, p, 77 et suiv.

3. Pline, XVI, 216 : memorabile Uticae templum Apollinis, ubi cedro Numidica trabes durant ita ut positae fuere prima urbis eius origine, aunis MCLXXVIII. » — Blümner (*Technologie der Gewerbe*, II, p. 302) croit qu'il s'agit de genévrier. Je ne vois pas de raison d'adopter cette opinion.

4. Il n'y a pas de cèdres en Tunisie, ni dans le Nord de la province de Constantine (sauf au Nord-Ouest de cette province, dans les Babors, région qui, à l'époque de Pline, faisait partie de la Maurétanie, et non de la Numidie).

5. *Johann*., III, 304 :

In mediis tremuit Romanos currere silvis.

Il s'agit d'un personnage qui était chef des tribus de l'Aurès.

6. Appien, Lib., 97.

7. *Johann*., II, 5, 9, 164, 167, 182, 237, 424, 463, 471; 484 ; III, 204, 211, 218 ; IV, 630 : VI, 42 ; VIII, I73. Les telles de Corippus ont été pour la plupart cités par Lacroix, *Rev. africaine*, XIII, p. 340-350 ; conf. Tissot, *Géographie*, I, p. 277 ; Diehl, l'*Afrique byzantine*, p, 403-6.

impossible de dire où était Ifera, « aux forêts épaisses,[1] », dans quelles régions vivaient les Silcedenit[2], les Silvaizan, les Macares[3], dont les territoires étaient boisés. Nous connaissons cependant l'emplacement des forêts au milieu desquelles le général Solomon livra une bataille qui lui fut funeste[4] : elles étaient situées près de Cillium (Kasserine), entre Sbéitla et Fériana[5]. Les *saltus* que Pline signale au delà de la petite Syrte, cers le Sud[6], n'étaient peut-être pas de véritables forêts[7]. Rappelons enfin les bois très épais qu'Hérodote indique à la colline des Grâces[8], au Sud de Lebda, en Tripolitaine, et ceux qui, d'après Strabon, ombrageaient le cap Céphales[9] (cap Misrata), un peu plus à l'Est.

On sait que le mot *saltus* signifiait espace couvert de végétation naturelle[10] et, le plus souvent, forestière[11]. A côté de ce sens propre, nous rencontrons fréquemment en Afrique un sens dérivé : grand domaine[12]. Avant d'être mis en valeur, plus d'un de ces domaines dut être, partiellement ou totalement, couvert de forêts ou de broussailles[13]. Mais il ne faudrait pas croire que,

---

1. II, 57 : densis Ifera silvis ».
2. II, 53-4.

   Silcadenitque forus, celsis qui vivida silvis
   Bella dolis metuenda parat.

3. II, 62-4 :

   Silvaizan Macaresque vagi, qui montibus altis
   Horrida praeruptis densisque mapalia silvis
   Obiectae condunt securi rupis ad umbram.

4. III, 419. Congreditur mediis commiscens proelia silvis.
5. Diehl, l'*Afrique byzantine,* p. 343, 406.
6. V, 26.
7. Conf, plus haut, p. 69, n° 3.
8. IV, 175. Conf. plus haut, p. 69.
9. XVII, 3, 18.
10. Voir, entre autres, Schulten, *die römischen Grundherrschaften*, p. 25.
11. Par exemple, Juvénal, X, 104: « …umbriferos ubi pandit Thabraca saltus. ».
12. Pour ces deux sens, voir en particulier suint Augustin, *Enarr, in psalm*, CXXXI, 11. (à propos du texte « invenimus eam in campis saltuum ») : « Qui sunt campi saltuum ? Non enim quemadmodum vulgo dicitur : sltus ille, verbi gratia, centurias habenv tot. Saltus proprie locus adhuc incultus et silvester dicitur. Nam et quidam codices in campis silvae habent. »
13. Un domaine de la région de Sétif, qu'on appelait Saltus *Horreorum*, était exploité par des colons. qualifiés de Pardalarii : C. I. L., VIII, 8425) (conf. 8426). Ce saltus,

partout où l'on trouve mentionné un saltus-domaine, il y ait eu autrefois un saltus-forêt, puisque le sens du mot s'était modifié. Une remarque analogue doit être faite au sujet des mentions de Silvanus, qui eut de nombreux dévots dans l'Afrique romaine. Que ce dieu ait été adoré en certains lieux comme un protecteur des forêts, on peut l'admettre[1], mais il n'est pas prouvé qu il en ait été toujours ainsi nous savons qu'en Italie, il devint le protecteur du bétail, des jardins, des champs cultivés, des limites. Les inscriptions qui indiquent des saltus et les dédicaces à Silvain ne sont donc guère utiles pour déterminer les emplacements des forêts antiques.

Est-il possible de suppléer à l'insuffisance des textes par l'étude de la répartition des ruines ? Elles sont rares dans des pays aujourd'hui couverts de forêts : par exemple, en Khoumirie, au sud-Ouest de Collo, au sud-Est et au Sud-Ouest de Djidjeli, dans les montagnes des Bibans, dans l'Est de la grande Kabylie, dans le massif qui s'étend au Sud de la Mitidja, dans l'Ouarsenis[2]. Dans ces régions, la civilisation latine s'est très lieu répandue; les villes manquent ; les villages, les hameaux, du reste peu nombreux, sont situés dans les vallées qui offraient des terres cultivables. Quelques ruines romaines que l'on rencontre dans les parties accidentées représentent d'ordinaire des

---

où l'on cultivait des céréales, contenait donc, ou avait contenu, des bois habités par des panthères. — Dans une région de saltus impériaux, une inscription (Carcopino, *Mélanges de l'École de Rome*, XXVI, 1906, p. 368) mentionne des espaces forestiers, que des pétitionnaires demandent à planter en oliviers et en vignes : « ... in paludibus et in silvestribus ». Mais ce dernier mot pourrait désigner de simples broussailles.

1. Cela cet évident pour le Silvanus Silvestris que mentionne une inscription d'Azziz ben Tellis, entre Constantine et Sétif : C. I. L., VIII, 8248. Nous avons signalé (p. 141) une inscription de la plaine du Sers, où Silvanus était adoré dans un bois. Un temple de ce dieu fut élevé sur les hauteurs, encore très boisées, qui laminent Lambèse au Sud : C. I. L., 2671=18107 ; Gsell, Atlas, f° 27, n° 235. On pourrait aussi reconnaître une divinité des forêts dans le Silvanus adoré sur la pente du djebel Chettaba, près de Constantine, et au sommet du djebel Borma, au Sud de cette ville, pris de Sila : C. I. L., 6963 et 5880.

2. Voir l'*Atlas archéologique de l'Algérie*.

habitations isolées, peut-être des fermes, établies sur des clairières. Cependant, il ne faut pas attacher trop d'importance à ces constatations. L'absence ou la rareté de ruines d'aspect romain, de constructions faites en matériaux durables, ne prouvent pas, d'une manière péremptoire, qu'un pays ait été jadis désert ou presque désert, car beaucoup d'indigènes ont pu vivre sous des huttes qui, une fois abandonnées, ne laissaient aucune trace.

Les auteurs ne nous apprennent pas grand-chose sur les espèces qui constituaient la végétation arbustive naturelle de l'Afrique du Nord. Ils mentionnent : le chêne vert, ou yeuse[1] ; le cèdre[2] ; le pin[3], probablement le pin d'Alep, et peut-être aussi le pin maritime[4] ; le frêne[5] ; le peuplier[6] ; le gené-

1. *Ilex*. Pline, XVI, 32 : « gignitur in Africa ». Salluste, *Jug*., XCIII, 4 ; « grandis ilex coaluerat inter saxa ». On faisait une belle teinture rouge avec le *coccum*, qu'on recueillait en Afrique : Pline, XVI, 32 ; XXII, 3 (conf. XXIV, 8) ; Silius italicus, XVI, 354 (« Cinyphio… cocco »). Les anciens le prenaient pour un produit végétal ; il était en réalité tiré d'une cochenille, parasite du chêne kermès (*Quercus coccifera*) et du chêne vert: conf. Battandier et Trabut, *l'Algérie*, p. 10. — Le mot *thakerrouchth*, qui désigne le chêne en Kabylie, vient peut-être de *quercus* : Basset, dans *Orientalische Studien Th. Nöldeke gewidmet*, p. 440, n° 1.

2. Vitruve, II, 19,13 : « nascuntur eae arbores maxime Creine et Africae et nonnullis Syriae regionibus ». Pline, XVI, 197 : « cedrus in Creta, Africa, Syria laudatissima ». Conf. plus haut, p. 141.

3. Virgile, *Énéide*, IV, 248-9 ; Silius Italicus, I, 203-6 (mais ces poètes veulent peut-être parler du cèdre). Selon Duveyrier *(Bull. de la Société de géographie de Paris*, 1876, II, p. 41, n° 2), des indigènes de l'Aurès se servent, pour désigner le cèdre, du mot *bignou*, qui parait être une déformation de *pinus*.

4. *C. I. L*., VIII, 7750 ; conf. plus haut, p. 140, n. 5. Actuellemcnt, le pin maritime, qui exige un climat très humide, ne se trouve qu'entre bougie et la cap Bougaroun, c'est-à-dire dans la région où notre inscription signale des pins le long de la mer: Lefebvre, *les Forêts de l'Algérie* (Alger, 1900), p. 432

5. Corippus, *Johann*., VIII, 612: « fraxineam… hastam ».

6. Un lieu appelé *Popleto* était situé près de Timgad, au Nord de l'Aurès, et le Géographe de Ravenne indique dans la même région, autant qu'il semble, une rivière qu'il nomme *Puplitus* : voir Gsell, Atlas, f° 27, p. 29, col. 2, vers le bas. L'Itinéraire d'Antonin mentionne un *Popleto flumen*, fleuve côtier, à l'Ouest de Nemours : Gsell, l. c., f° 30, n° 2. C'étaient des cours d'eau le long desquels s'élevaient probablement des peupliers. Conf. le nom de *Safsaf* (peuplier) donné par les indigènes à une rivière qui débouche dans la mer près de Philippeville. — Le peuplier libyque dont parle Pline (XVI, 85) doit être une autre espèce : « Quae Libyca appellatur minima folio et nigerrima fungisque enascentibus laudatissima. » S'agit-il du tremble (*Populus tremula*), comme on l'a cru ? Cet arbre est très peu répandu dans l'Afrique du Nord; il ne se rencontre guère que dans les Babors : Lefebvre, l. c., p. 87.

vrier[1] : le térébinthe[2] (pistachier térébinthe. ou peut-être lentisque) ; le thuya[3] ; l'olivier sauvage, dont nous reparlerons[4]. Il faut ajouter l'orme, le nom berbère *thoulmouth*, usité en Kabylie, étant certainement dérivé du latin *ulmus*[5]. Nous n'avons trouvé aucune indication précise sur le chêne lièges[6], qui est aujourd'hui la principale richesse forestière de la Berbérie[7].

Quelques détails nous sont donnés sur le *citrus*[8]. Le bois de cet arbre, déjà renommé à l'époque de Masinissa[9], servit, dans les derniers temps de la République et au début de l'Empire, à faire des tables qui atteignirent des prix fort élevés[10]. Dans les

---

1. Corippus, l. c., II, 131-2.

…lancea duplex
Iuniperum ferro validam suffigit acuto.

2. Pomponius Méla, III. 104 (sur la côte du Maroc) : « Amoeni saltus citro, terebintho, ebore abundant. » — Une ville située en Tunisie, à l'Ouest de Maktar, s'appelait Thugga Terebinthina : *C. I. L.*, VIII, p. 77 et 1217.

3. Voir ci-après.

4. Chap. V. Nous reparlerons aussi de l'amandier, du merisier et du châtaignier.

5. Basset, *l. c.*

6. Il est étonnant que Pline ne parle pas de l'Afrique dans le passage du livre XVI (34) où il traite du liège. Pour le Gaule, il dit expressément qu'elle n'a pas de Chênes lièges, ce qui est inexact. — Diodore de Sicile (XX, 37) mentionne une ville Φελλίνη, qui fut prise par des troupes d'Agathocle à la fin du IVe siècle avant J.-C. Ce nom, comme on l'a fait remarquer, vient peut-être de φελλός, chêne liège.

7. Parmi les arbrisseaux, on indique des myrtes (Salluste, *Jug*., XLVIII, 3), des lauriers (C. I. L., VIII, 1750), des tamarix (Corippus. *Johann*., VI, 572 : « steriles… myricae » ; lieu appelé *Tamariceto*,entre Berrouaghia et Sour Djouab : Gsell, dans *Rev. africaine*, LIII, 1909, p. 22). Pour le lotus, voir liv. II, chap. II. — Pline (XIX, 63) signale comme un fait curieux l'existence d'une mauve en arbre, prés de la ville de Lixus, sur la côte océanique de la Maurétanie : « Elle est haute de vingt pieds et d'une telle grosseur que personne ne peut l'embrasser. » On ne voit pas de quoi il s'agit. Lacroix (*Rev. africaine*, XIII, 1869, p. 164) montre qu'il ne faut pas penser à un cotonnier arborescent.

8. Voir Lacroix, 1. c., p. 171-2, 374-8 ; Tissot, *Géographie*, I. p. 278-2822. Les principaux textes qui indiquent la provenance africaine, et plus particulièrement maurétanienne, du citrus sont ; Varron, *Sat. Menipp*., fragm. 182 (dans *Pétronii Satirae*, édit. Bücheler) ; Pomponius Méla, III, 104 ; Pétrone, Satir., CXIX, 27-28 ; Lucain, IX, 426-430, et X, 144-5, Pline, V, 12 ; XIII, 91 et 03 ; Martial, IX, 22, 5 ; XII, 66, 6 ; XIV. 89 et 90. Allusion dans Strabon, XVII, 3, 4.

9. Masinissa envoya aux Rhodiens du bois de θύσν (il s'agit de *citrus* : voir plus loin), en même temps que de l'ivoire : Suidas, s. v. θύσν

10. Pline, XIII, 92 ; conf. *ibid*., 102, Tertullien, *De pallio*, 5.

belles pièces, il était de la couleur du vin mélangé de miel. Il présentait soit des veines, soit des taches brillantes : de là, les noms de *tabulae tigrinae* et *pantherinae* qu'on donnait à ces tables[1]. On employait pour les faire des loupes qui croissaient sur les souches[2] et qui étaient parfois très Larges. La plus grande table d'un seul morceau appartint à un affranchi de Tibère ; elle mesurait près de quatre pieds. Une autre, que posséda Ptolémée, roi de Maurétanie, était plus grande encore (quatre pieds et demi), mais elle était formée de deux pièces ajustées[3]. On fit aussi avec ce bois des crédences, des placages de meubles et de portes, des lambris, des vases, etc.[4]. Le *citrus* ressemblait, dit Pline l'Ancien, par le feuillage, l'odeur et le tronc, au cyprès sauvage[5]. L'eau de mer le desséchait, le durcissait et le rendait incorruptible[6]. C'est le même arbre[7] que Théophraste[8] appelle θύσν ou θύα et qu'il indique comme existant en Cyrénaïque et dans l'oasis de Zeus Ammon. « Il ressemble au cyprès par la forme, les branches, les feuilles, le tronc, le fruit... ; son bois est entièrement incorruptible. Sa racine est veinée et on en fait des ouvrages très soignés. » D'après ces renseignements, le *citrus* est le thuya (*Callitris quadrivalvis*), dont la souche forme « ces belles loupes noueuses, si richement marbrées de rouge fauve et de brun, qui en font un bois d'ébénisterie des plus précieux[9] ». Actuellement, il est de taille médiocre. Mais nous savons par Pline[10] que les forêts du mont Ancorarius, qui avaient

1. Pline, XIII, 96-97. Voir, *ibid*., 98-99, d'autres détails sur le *citrus*.

2. Pline (XIII, 95) dit : « Tuber hoc est radicis, maximeque laudatum quod sub terra totum fuerit. » Conf. XVI, 185.

3. Pline, XIII, 93.

4. Voir Marquardt, *das Privatleben der Rümer*, 2e édit., p. 722-3 ; Blümner, *Technologie*, II, p.276-7. Il y avait à Rome une corporation de *negotiatores eborarii et citriaril* : *Mittheil, des archäol, Instituts, Römische Abtheilung*, V, 1890, p, 287 et suiv.

5. XIII, 95.

6. XIII, 99.

7. Comme Pline l'indique : XIII, 100.

8. *Hist. plantarum*, V, 3, 7.

9. Battandier et Trabut, *l. c*., p. 43.

10. XIII, 95.

fourni les plus beaux thuyas, étaient déjà épuisées de son temps[1].

Le général Suétonius Paulinus, cité par le même auteur[2], signalait, au pied de l'Atlas (au Maroc), des forêts épaisses, formées d'arbres inconnus ailleurs, d'une grande taille, au tronc poli et sans nœud, ressemblant par leur feuillage au cyprès et exhalant une forte odeur[3] ; « ils sont recouverts d'un duvet léger, avec lequel des gens habiles pourraient faire des étoffes, comme avec de la soie ». Peut-être, ainsi qu'on l'a supposée[4], ces arbres merveilleux étaient-ils simplement des pins, infestés de chenilles processionnaires, qui y auraient construit des bourses soyeuses de couleur blanche, leur servant d'habitations communes[5].

Telles sont les indications que les anciens nous ont laissées sur les forêts de l'Afrique septentrionale.

V

L'étendue et la densité des forêts, la répartition des espèces qui les composent dépendent du climat, de l'altitude et de la constitution géologique du sol[6].

En Berbérie, la région forestière par excellence est la longue zone qui s'étend en arrière du littoral, depuis la grande Kabylie jusqu'au delà de la Khoumirie : zone montagneuse, où les

1. Voir plus haut, p. 139-140.

2. V,14.

3. « Frondes cupressi similes, praeterquam gravitate odoris. » Cela peut vouloir dire soit que l'odeur de ces arbres est moins forte que celle des cyprès, soit qu'elle est, au contraire, plus forte. On a proposé de corriger : « praeterque gravitatem odoris ». Solin (XXIV, 8), qui a copié ce passage, écrit : « Arboribus proceris opacissimus (Atlas), quarum odor gravis, comae cupressi similes, etc. »

4. Guyon, dans *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, XXXIII, 1851, p. 42-43. Lacroix, *l. c.*, p. 165.

5.. Conf. Rivière et Lecq. *Manuel de l'agriculteur algérien,* p. 845-6.

6. Pour ce qui suit, voir surtout Lefebvre, l*es Forêts de l'Algérie*, p. 68 et suiv., avec la note de M. Ficheur.

pluies sont abondantes et où dominent les terrains siliceux, formés surtout de grès, très propices à la végétation arbustive. C'est le pays du chêne liège[1], espèce silicicole, qui exige au moins 0 m. 60 de pluie et qui s'élève jusqu'à 1300 mètres, tout en prospérant surtout entre 600 et 800 mètres. C'est aussi le pays du chêne zéen, qui commence à apparaître à une altitude d'environ 800 mètres et s'élève plus haut que le liège, jusqu'à 1800 mètres environ.

Les terrains calcaires, qui forment une grande partie des montagnes de l'intérieur, sont également des terrains forestiers, mais, comme ils reçoivent en général moins de pluie que la zone côtière, ils portent surtout des espèces qui demandent, peu d'eau. L'arbre typique est le pin d'Alep[2], très peu exigeant .pour le sol comme pour l'humidité (il se contente de 0 m. 30 de pluie). Il s'avance jusqu'à la lisière du Sahara et atteint une altitude de 1500 à 1600 mètres. Il est souvent accompagné du genévrier de Phénicie, petit arbre qui s'élève jusqu'à 1700 mètres.

Parmi les autres espèces, le chêne vert, le thuya et le cèdre s'accommodent aussi bien des grès que des calcaires, Le chêne vert, arbre sobre et robuste, forme des boisements importants entre 600 et 1200 mètres environ, mais il peut atteindre 1700 mètres. Le thuya ne dépasse guère 800 mètres ; il est fréquemment associé au pin d'Alep. Le cèdre vient entre 1300 et 2000 mètres.

Les causes naturelles qui régissent la végétation forestière en Afrique ne paraissant pas s'être modifiées depuis l'antiquité, il n'y a point lieu de supposer que la répartition des espèces ait été différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

En ce qui concerne la densité et l'étendue des forêts, il convient de se souvenir de certains textes anciens, qui montrent

1. Il occupe plus de 400 000 hectares en Algérie et environ 120 000 en Tunisie.
2. En Algérie, il couvre plus de 500 000 hectares.

qu'il y avait dans l'Afrique septentrionale de très vastes espaces non boisés.

Dans la célèbre description de Salluste[1], on lit ces mots : *ager... arbori, infecundus*. Certes, l'affirmation de l'historien est beaucoup trop absolue les documents que nous avons cités l'attestent. Mais, si l'absence d'arbres a frappé Salluste, qui fut, on le sait, gouverneur de l'*Africa nova* (l'Ouest de la Tunisie et l'Est de la province de Constantine), il fallait bien qu'elle fût réelle pour une bonne partie du pays. « En:Numidie, écrit Columelle au premier siècle de notre ère, le sol, généralement dépourvu d'arbres, est ensemencé en blé[2]. » Saint Augustin, voulant montrer, contrairement aux prétentions des donatistes, qu'un passage de l'Écriture, où il est question d'un *mons umbrosus*, ne peut pas s'appliquer à la Numidie, décrit: ainsi, cette région[3] : « Tu y trouves partout la nudité, des campagnes fertiles, il est vrai, mais portant des récoltes; elles ne sont pas riches en oliviers, elles ne sont pas égayées par d'autres arbres. » Ailleurs, il dit[4] : « Prenez un Gétule, placez-le parmi ces arbres agréables (il s'agit des alentours d'Hippone) il voudra fuir d'ici et retourner vers, la Gétulie nue. » César, combattant aux environs d'Hadrumète et de Thapsus, dut faire; venir de Sicile du bois pour fabriquer des machines, car les matériaux nécessaires, observe l'auteur, du *Bellum africum,* manquaient en Afrique[5]. A l'intérieur des terres, les régions de Capsa (Gafsa) et de Thala étaient nues au temps de Jugurtha[6], et

1. *Jug*., XVII, 5.

2. II, 2, 23 : « Numidiae et Aegypto,... ubi plerumque arboribus viduum solum frumentis seminatur. »

3. *Sermons*, XLVI. 16, 30 ; « Sed ostende mihi partem Donati a Numidia de monte umbroso venire. Invenis nuda omnia, pingues quidem campos, sed frumentarios, non olivetis fertiles, non caeteris hemoribus amoenos.

4. *Enarr, in psalm*. CXLVIII, 10 : Apprehende inde Getulum, pone inter istas arbores amoenas ; fugere hine vult et redire ad nudam Getuliam. »

5. XX, 3 : « crates materiemque ad arietes, cuius inopia in Africa esset.

6. Salluste, *Jug*.,. LXXV, 2; LXXXIV, 4. Il en était de même de la plaine parcourue par le Muthul (oued Mellègue) : *ibid*., XLVIII, 4.

si, plus tard, elles se couvrirent d'arbres, ce furent des arbres fruitiers.

Ainsi, ces textes indiquent la Numidie, la Gétulie, une partie de ce qui fut sous le Bas-Empire la province de Byzacène comme des pays dénudés. Par Numidie, saint Augustin n'entend pas la zone côtiére, en arrière des ports de Tabarca, de la Calle, de Philippeville, de Collo. Il y a en effet tout lieu de croire que ces parties de la Numidie étaient boisées dans l'antiquité, comme aujourd'hui : nous avons cité le témoignage de Juvénal au sujet des forêts de Tabarca. L'évêque d'Hippone devait le savoir mieux que personne. La Numidie qu'il vise, celle où ont dominé ces donatistes qu'il réfute, c'est le pays de plaines qui détend au Sud de Constantine, jusqu au pied du massif de l'Aurès. Par le nom de Gétulie, les anciens désignaient une zone intérieure, située entre les régions voisines du littoral et le Sahara. Les plaines méridionales du centre de la province de Constantine appartenaient à la Gétulie. Madauros (Mdaourouch, au Sud de Souk Ahras) était à la limite du pays Gétule et du pays numide[1] (il ne s'agit pas ici de la Numidie dans le sens administratif de ce mot). En Tunisie, Sicca (Le Kef) parait avoir été à proximité de la Gétulie[2].

Ce manque d'arbres sur de grands espaces ne doit pas être attribué à des déboisements que les hommes auraient exécutés pour se préparer des pâturages et des terrains de culture. Il y a dans l'Afrique du Nord des sols qui ne se prêtent pas à la végétation forestière[3]. Telles beaucoup de parties du centre de la

1. Apulée, *Apologie*, 21.

2. Columelle, X, 107.

3. Conf. les réflexions très justes de Niepce, dans la *Revue des Eaux et forêts*, IV, 1865, p. 4 : « Tel sol convient à la végétation forestière, et particulièrement à telle ou telle essence, tandis que les céréales n'y poussent qu'à grand-peine et dans des conditions particulières d'engrais et d'amendement ; tel autre, au contraire, est propre aux céréales et se trouve, pour ainsi dire, dépourvu de végétaux ligneux, sauf quelques espèces rares qui s'en accommodent. C'est à ces conditions, en général, plutôt qu'à des causes de destruction, qu'on peut attribuer l'état de l'Algérie, très boisé dans certaines contrées, complètement nu dans d'autres. »

province de Constantine et de la Tunisie, sur lesquelles s entend une sorte de carapace gypso-calcaire, due à l'évaporation d'eaux remontant par capillarité[1] : cette croûte, quand l'homme n'intervient pas pour la casser, est un obstacle au développement des racines des arbres. Telle aussi une bonne partie des steppes des provinces d'Alger et d'Oran, où existe une croûte analogue et où les pluies ne sont pas assez abondantes pour alimenter des arbres, même très peu exigeants. Telles les terres argileuses de beaucoup de vallées et de plaines, sols qui se dessèchent complètement pendant la saison d'été. Telles enfin les terres fertiles de l'Ouest du Maroc, qui ne forment qu'une mince couche, recouvrant un sous-sol pierreux compact[2]. Quand des écrivains arabes affirment qu'à la fin au VIIe siècle, des ombrages continus s'étendaient de Tripoli à Tanger[3], leur assertion ne peut pas plus être admise que les mots *ager arbori infecundus* de Salluste, même si l'on se souvient que ces auteurs veulent parler d'ombrages formés, non seulement par des forêts, mais aussi par des plantations d'arbres fruitiers[4].

Sur quelques points, la forêt a repris possession de terrains qui, à l'époque romaine, devaient être cultivés, car on y trouve des ruines enfouies dans des massifs d'arbres. Ce fait a été observé en Khoumirie et dans le Nord-Est de la province de, Constantine, entre Souk Ahras et la Calle[5], régions où des pluies abondantes développent la végétation et où les troupeaux,

---

1. Pervinquière, dans *Revue de Géographie,* III, 1909, p. 308. Battandier, et Trabut, *l'Algérie*, 325-6. Une croûte semblable se retrouve souvent dans *le Maroc occidental* : Gentil, le Maroc physique, p. 307, 319.

2. Gentil, l. c., p. 300.

3. En Noweiri, dans la traduction de *l'Histoire des Berbères* d'ibn Khaldoun par de Slane, l, p. 341. Ibn Khaldoun, ibid., p. 214. Conf. El Kairouani, *Histoire de l'Afrique*, trad. Pellissier et Rémusat, p. 25 et 54 ; Moula Ahmed, *Voyages dans le Sud de l'Algérie,* trad, Berbrugger, p. 237.

4. Conf. Toutain, *les Cités romaines de la Tunisie*, p. 41.

5. Goyt, dans *Rec de Constantine,* XXVII, 1892, p. 225. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 10 ; f° 18 (angle Nord-Est). Clerget, dans la Géographie, XXV, 1913, p. 49.

moins nombreux qu'ailleurs, ne l'empêchent pas de se reconstituer. On a de même constaté l'existence dans l'Aurés d'une ruine importante, aujourd'hui cachée en pleine forêt[1].

En revanche, parmi les textes anciens que nous avons cités, plusieurs nous font connaître des forêts qui ont disparu : celles qui entouraient *Laribus*, non loin du Kef[2] ; probablement aussi une grande partie de celles que Corippus signale dans le centre et le Sud de la Tunisie, qui sont aujourd'hui très peu boisés ; celles qui Hérodote et Strabon indiquent dans le voisinage de Lebda, à la colline des Grâces et au cap Misrata[3].

Le déboisement de la Berbérie a dû commencer dès les temps antiques. Si les hommes transformèrent en champs, de céréales beaucoup de sols dénudés ; ou couverts seulement de broussailles (lentisques, jujubiers, genêts, palmiers nains, etc.), s'ils y plantèrent même des arbres fruitiers, il est probable que l'agriculture agrandit aussi son domaine aux dépens des forêts, naturelles.

Aux époques d'insécurité antérieures à la paix romaine, des massifs montagneux servirent peut-être de refuges à des populations qui s'y sentaient mieux défendues que dans les pays plats contre les attaques brusques et le pillage : ce qui dut contribuer à la diminution des forêts.

Dans les premiers siècles de notre ère, l'agriculture reçut

---

1. Vaissière, dans *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, 1800, p. LVIII. — Au Maroc, les ruines de Lixus, près de Larache, sont en partie couvertes par des chênes lièges. — Il y a de nombreuses ruines dans la rabah de Chebba, à l'Est d'El Djem, un Tunisie (Mnumené, dans *Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie*, I. p. 19). Mais cette forêt « n'est en réalité qu'une broussaille peu serrée ».

2. Diehl, dans *Nouvelles Archives des missions*, IV 1803, p. 383 : « A 10 kilomètres à la ronde, dans la plaine et dans la montagne, on ne rencontre pas le moindre Arbre. »

3. On peut noter aussi la disparition des bois indiqués par Hannon au cap Cantin. Le djebel Borma et le djebel Chettaba sont aujourd'hui dénudés ; on doit admettre qu'il n'en était pas ainsi dans l'antiquité, si l'on reconnaît un dieu des forêts dans le Silvanus qui y était adoré.

une impulsion vigoureuse ; des mesures législatives encouragèrent le défrichement. L'Afrique septentrionale était alors très peuplée; au début du IIIe siècle, Tertullien écrivait, non sans emphase[1] : « De riants domaines ont effacé les déserts, les plus fameux, *les champs cultivés ont dompté les forêts,* les troupeaux ont mis en fuite les bêtes féroces... Preuve certaine de l'accroissement du genre humain ! nous sommes à charge au monde... Partout retentit cette plainte : la nature va nous manquer ! » En s'exprimant ainsi, le prêtre de Carthage devait surtout penser à son pays natal.

Par suite de la mise en valeur d'un grand nombre de terres fertiles, dans les plaines et dans les vallées, par suite de l'accroissement de la population, les régions montagneuses et forestières, où les indigènes, restés barbares, étaient refoulés, furent sans doute exploitées plus activement que par le passé. Le récit qu'Ammien Marcellin fait de la révolte de Firmus, à la fin du IVe siècle, atteste le fort peuplement de la Kabylie orientale, d'une partie des Babors, des pays qui bordent la vallée du Chélif, qui entourent Aumale[2]. Procope donne des indications analogues pour le massif de l'Aurès, au VIe siècle[3]. Ces indigènes se livraient soit à l'élevage, soit, quand le sol s'y prêtait, à l'agriculture. Dans les deux cas, ils devaient être tentés de s'attaquer à la forêt, comme à la broussaille, non seulement pour augmenter la surface des terres disponibles, mais aussi pour écarter les fauves, si nombreux, ennemis redoutables des hommes et des troupeaux. En beaucoup de lieux, la végétation naturelle ne subsista peut-être que sur les sols dont on ne pouvait pas tirer un parti plus avantageux.

Ajoutons aux causes de la diminution des forêts une exploitation probablement abusive. Pline constatait déjà la dispari-

1. *De anima*, 30. Conf. *De pallio*, 2, *in fine*.
2. Gsell, dans *Rec. de Constantine,* XXXVI, 1902, p. 32 et suiv.
3. *Bell. Vand.*, II, 13, 1, et II, 10, 19. Conf. Diehl, l'*Afrique byzantine*, p. 43.

tion de certains boisements de thuyas[1]. Des documents du Bas-Empire indiquent, nous l'avons vu, que des quantités importantes de bois étaient expédiées à Rome. En Afrique même, la population, très dense, devait en consommer beaucoup pour la charpenterie, la menuiserie, le chauffage; il fallait du charbon pour traiter les minerais dans des exploitations situées généralement en pays de montagne et de forêt[2].

Les incendies, accidentels ou prémédités, étaient sans doute fréquents, comme de nos jours[3]. Par les chaudes journées d'été, quand souffle le siroco desséchant, une étincelle suffit pour causer des dommages très étendus. Allumé à dessein, le feu préparait le sol pour la culture, en l'enrichissant de la potasse fournie par les cendres ; il mettait à la disposition du bétail, l'année suivante, une végétation herbacée vigoureuse et les jeunes pousses du recrû[4].

La destruction des forêts a pu aussi accompagner les maux qu'entraînaient les guerres, Corippus nous montre des indigènes révoltés brûlant les arbres en Byzacéne[5]. Il est vrai qu'il s'agit surtout d'arbres fruitiers. On nous dit que, vers la fin du VIIe siècle, la fameuse héroïne berbère, la Kahena, fit couper partout les arbres qui, depuis Tripoli jusqu'à Tanger, formaient des ombrages continus[6]. Il y a là, certainement, une forte exa-

---

1. Voir plus haut, p. 140.

2. Carton, dans *Revue tunisienne*, XIII, 1906, p. 585.

3. Strabon (XVII, 3, 8) mentionne, d'après Gabinius, des incendies de forêts en Afrique ; l'auteur qu'il cite prétendait que les éléphants se donnaient la peine de combattre le feu. — Corippus (*Johann*., VIII, 60 et suiv.) décrit un incendie de forêt, allumé volontairement (« ignis... appositus »). Mais ces vers sont une comparaison imitée d'Homère : voir, par exemple, *Iliade*, XI, 155-7 ; XX, 400-2.

4. Conf. les vers de Lucrèce, V, 1243 et suiv.

5. *Johann*., 1, 331-3 ;

> Uritur aimes seges cultos matura per agros,
> Omnis et augescit crescentem frondibus ignem
> Arbor, et in cineres sese consumpta resolvit.

Ibid., III, 451-3

> Raptor ubique furens urbes succendit et agros.
> Noc seges aut arbor, flagrans quae solvitur igne.
> Sola perit.

6. En Noweiri, passage cité plus haut, p. 151, n. 3.

gération. D'ailleurs, la Kahena voulait, assure-t-on, enlever des ressources aux envahisseurs arabes et les empêcher de faire du butin : si les ravages qu'on lui impute ont été véritablement commis, ils ont atteint les plantations d'arbres fruitiers, beaucoup plus que les peuplements forestiers[1]. Il parait donc inexact d'affirmer que les mesures ordonnées par la Kahena aient « accru dans une proportion irréparable la dévastation des forêts africaines[2] ».

Quoi qu'il en soit, ces forêts avaient dû, depuis longtemps déjà, être fort éprouvées. A la fin du Ve siècle, les Vandales faisaient couper en Corse des arbres qui leur servaient à construire des navires[3] ; peut-être leur était-il difficile de trouver en Afrique les matériaux nécessaires.

Les progrès du déboisement ont été sans doute très grands depuis l'invasion hilalienne, qui, au XIe siècle, jeta sur l'Afrique du Nord des milliers de nomades et développa beaucoup la vie pastorale. L'introduction du bétail dans les forêts prospères présente peu d'inconvénients ; elle a même l'avantage de détruire le sous-bois, cause d'incendie [4]. Mais le berger, méconnaissant du reste ses véritables intérêts, est l'ennemi de la forêt, à laquelle il met le feu pour se procurer des pâturages. Elle se reconstitue assez facilement, surtout dans les pays humides du littoral, lorsqu'on la laisse en repos. Il n'en est pas de même des espaces où l'on introduit le bétail. Les moutons, par leur piétinement répété, durcissent le sol et empêchent l'éclosion des germes ; les bœufs écrasent les pousses ; les chèvres et les

1. Conf. El Kairouani, *l. c.*, p. 54 ; « Kahina ordonna aux peuples qui lui étaient soumis de ravager les campagnes et les jardins, de couper les arbres, pour que les Arabes, ne trouvant de ressources nulle part..., ne rencontrassent rien qui pût les attacher à l'Afrique. » Moula Ahmed, *1. c.*, p. 237 : la Kahena envoie l'ordre de « couper les oliviers et tous les arbres à fruits ».

2. Tissot, I, p. 278. Conf. Lacroix, *Rev. africaine*, XIII, p. 177; Diehl, *l'Afrique byzantine*, p. 406.

3. Victor de Vite, III, 20 : « lussi estis in Corsicanam insulam relegari, ut ligna profutura navibus dominicis incidatis.

4. Rivière et Lecq, *Manuel de l'agriculteur algérien*, p. 984.

chameaux broutent les bourgeons naissants, les jeunes tiges avec leurs feuilles et leur écorce.

Les effets de l'invasion se firent sentir là même où les nomades ne pénétrèrent pas. Se retirant devant eux, des indigènes qui habitaient des plaines allèrent se réfugier dans des districts montagneux, dont ils accrurent la population ; il fallut y faire de la place, à l'agriculture aux dépens de la forêt.

On peut apprécier en Algérie les ravages commis dans les régions forestières depuis la conquête française; Ils ont pour causes principales le pacage et les incendies. Ils sont manifestes dans les montagnes qui dominent les grandes plaines de la province de Constantine, au pied méridional de l'Aurès, dans l'Atlas de Blida, dans le djebel Amour, etc.[1]. Les forêts de la Tunisie centrale sont aussi en décroissance. Il en est de même de celles du Maroc[2].

Mais l'œuvre de destruction qui se poursuit sous nos yeux date de loin. Sur beaucoup de points, elle se devine. Des forêts devaient s'étendre jadis sur des montagnes, aujourd'hui dépourvues de végétation, qui offrent les mêmes sols que des chaînes voisines, portant encore des arbres. « Le djebel Mégris, entièrement dénudé, dit M. Ficheur[3], présente la même constitution (grès medjaniens) que le Tamesguida et les crêtes boisées de la région de Djidjeli, à trente, kilometres au Nord... Dans tous les chaînons disséminés sur les plateaux, de Sétif à Aïn Beïda, ce sont les calcaires du crétacé inférieur qui forment ces crêtes mamelonnées ou ces croupes entièrement dénudées, que l'on voit passer progressivement vers le Sud à des montagnes boisées, de constitution et d'allures identiques, dans les Ouled Sellem et le Bellezma[4]. » En général, il est impossible de fixer

1. On trouvera de nombreux renseignements à ce sujet dans une publication du Gouvernement général de l'Algérie : *Commission d'études forestières,* Compte rendu des séances et rapport de la Commission (Alger, 1904.

2. Gentil, *le Maroc physique*, p.277.

3. Dans l'ouvrage de Lefebvre, *les Forêts de l'Algérie*, p. 80 et 83.

4. Voir d'autres exemples cités par Ficheur, l. c., p. 76-77, 88 ; 89, 91.

l'époque de ces déboisements[1]. Ils se sont certainement répartis sur une période très longue, qui commença sans doute aux temps antiques. La reconstitution de certaines forêts n'a pas pu compenser les pertes, qui se sont aggravées de siècle en siècle, qui sont presque irréparables dans les régions de l'intérieur, plus sèches et plus peuplées de bétail que le littoral.

En plaine et sur les pentes douces, la disparition de la végétation naturelle donne aux hommes les terrains de culture qui leur sont nécessaires. Elle a ailleurs des conséquences fâcheuses. Pourtant il faut se garder de les exagérer. Nous ne pensons pas que les forêts aient une grande influence sur la formation des pluies[2]. Elles ne paraissent pas favoriser autant qu'on l'a dit l'alimentation des sources. Les arbres arrêtent une bonne partie de l'eau du ciel que reprend l'évaporation produite par le soleil ou par le vent. Quant à celle qui parvient au sol, elle est assurément moins exposée à s'évaporer que dans les surfaces découvertes, mais elle est souvent accaparée par le terreau et par les mousses, qui s'en imbibent, par les racines des arbres, auxquelles elle suffit à peine dans beaucoup de lieux de l'Afrique septentrionale. La terre en absorbe beaucoup moins que la forêt n'en reçoit[3].

Ce qui est certain, c'est qu'en pays de montagne, le revêtement du sol, forêt ou broussaille, atténue beaucoup le ruissellement. A cet égard, le déboisement a été un mal : personne ne saurait le contester. On peut cependant en diminuer les inconvénients et les dangers, en établissant sur les pentes des terrasses

1. Le déboisement du Chettaba, prés de Constantine, est, parait-il, de date relativement récente : Féraud, *Rec. de Constantine*, XIII, 1809, p. 47-48. De même, le déboisement de diverses montagnes de l'ancienne tribu des Ouled Abd en Nour, au Sud-Ouest de cette ville : *ibid*., VIII, 1804, p.144-5. Le djebel Sadjar, nu Sud du Chettaba, porte un nom qui signifie la montagne des arbres ; il n'y en a plus un seul : Cherbonneau, *ibid*., XII, 1808, p. 405.

2. Voir plus haut, p. 82-83.

3. Voir à ce sujet Rabot, dans *la Géographie*, XVI, 1907, p. 169-170, et, en sens contraire, Buffault, dans *Bull. de géographie historique*, 1910, p. 153 et suiv. La vérité est entre les deux opinions extrêmes.

superposées, portant des cultures. Les anciens ont souvent pratiqué ce mode d'aménagement des sols accidentés.

Des remarques qui précédent, nous pouvons conclure que, dans l'antiquité comme de nos jours, il y avait en Berbérie de vastes régions dénudées, où la constitution du sol et le climat ne se prêtaient pas à la végétation arbustive. Il y avait aussi dans cette contrée des forêts étendues. Elles étaient probablement plus nombreuses qu'aujourd'hui[1]. Dans quelle mesure ? nous l'ignorons. Le déboisement avait commencé dès cette époque, mais ses effets, funestes sur les terrains montagneux, furent combattus en maints endroits par le travail de l'homme.

---

1. Actuellement, les forêts couvrent 2 800 000 hectares en Algérie, dont 2 000 000 pour le Tell, soit 15 à 16 p. 100 de la superficie de cette région. Il faut dire qu'en bien des lieux, ce qu'on appelle forêt n'est qu'une humble broussaille. En Tunisie, la superficie de forêts est d'environ 500 000 hectares, à peine 5 p. 100. En France, la proportion est de 18,2 p. 100, en Allemagne, de 23 (Brunhes, *la Géographie humaine*, p. 418), mais il s'agit de vraies forêts.

CHAPITRE V

LES CONDITIONS DE L'EXPLOITATION DU SOL

I

Pendant tout le cours de leur histoire, les populations de l'Afrique du Nord ont tiré presque uniquement leurs ressources de la culture et de l'élevage. Il n'y eut dans l'antiquité qu'une exception : Carthage, grande ville industrielle et commerçante.

Il ne sera donc pas inutile d'exposer brièvement quelles furent, dans la Berbérie d'autrefois, les conditions de l'exploitation du sol. L'étude des régions naturelles et du climat a montré qu'elles ne pouvaient pas être partout les mêmes, qu'elles ne permettaient point partout des résultats également heureux.

Les végétaux cultivés dans l'Afrique septentrionale à l'époque antique furent ceux dont le choix était indiqué par la situation de cette contrée, ceux qui, depuis une longue série de siècles, sont répandus dans les autres pays de la Méditerranée. Nous n'avons pas à parler ici de certaines plantes dites exotiques, que les anciens ont peu connues ; qu'en tout cas, ils ne paraissent pas avoir acclimatées en Berbérie, où elles ne peuvent réussir que dans quelques lieux privilégiés : tels le cotonnier et la canne à sucre, cultivés çà et là à l'époque arabe[1] ; tel le

1. Pour le cotonnier, voir de Mas Latrie, *Traités de paix et de commerce concer-*

riz, qui n'a été introduit dans l'agriculture méditerranéenne qu'au moyen âge[1].

Dans l'Afrique du Nord, ce sont surtout les sols argilo-calcaires (marnes) et silico-calcaires qui conviennent aux céréales[2]. Les premiers constituent des terres fortes, exigeant un labeur intensif ; les autres, des terres légères, faciles à travailler, absorbant et conservant bien l'humidité, dont l'agronome romain Columelle a pu dire : « En Afrique, en Numidie, des sables friables l'emportent en fertilité sur les sols les plus robustes[3]. »

La distribution des couches de phosphate de chaux est importante au point de vue agricole. On sait qu'elles représentent des sédiments, d'épaisseur variable, qui se sont accumulés le long d'anciens rivages à l'époque tertiaire, dans la période éocène, et où abondent les restes de grands poissons, les coprolithes, les coquilles de mollusques, etc.[4]. L'érosion a attaqué

---

nant let relations du chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale, p. 221 ; Lacroix, dans Rev. africaine, XIII, 1869, p. 166-7 et 314. Pour la canne à sucre Mas Latrie, 1. c., p. 218 ; Lacroix, l. c., p. 167 (conf. Berbrugger, *Rev. africaine*, VI, 1862, p. 116-9).

1. Movers (*die Phönizier*, II, 2, p. 411, note) semble disposé à faire venir le mot latin aryza (riz) du berbère « aruz ». Mais le terme rouz, dont les Berbères se servent, est un mot qu'ils ont emprunté aux Arabes, et oryza est évidemment une transcription du grec. — Un passage de Strabon (XVII, 3, 23), relatif à l'oasis d'Augila, au Sud de la Cyrénaïque, se lit ainsi : ὁρυζοτροφεῖ δ'ἡ γή διά τόν αὐχμόν. Mais dire que la sécheresse est une condition de la culture du riz est une absurdité. Le texte est donc altéré; voir dans l'édition de Müller, p. 1044, les diverses corrections proposées (conf. le même, édition de Ptolémée, n. à p. 671).

2. Les terrains siliceux qui s'étendent sur la majeure partie de la région littorale, dans la province de Constantine et le Nord de la Tunisie, manquent de calcaire et ne sont point propices à la culture des céréales, si on ne les amende pas. Certains sols, comme ceux de la plaine voisine d'Oran, de quelques plaines du centre de la province de Constantine, sont rendus infertiles par leur forte salure.

3. *De re rustica,* 1, préface : « In Africa, Numidia putres arenne fecunditate vel robustissimum solum vincunt. » Conf. le même, II, 2. 25 : « …Numidiae et Aegypto, ubi pterumque arboribus viduum solum frumentis seminatur. Atque eiusmodi terram pingnibus arenis putrem, veluti cinerem solutam, quamvis levissimo dente moveri satis est. » Pline l'Ancien (XVII, 41) parle des terres du Byzacium, où, après les pluies, le travail de là charrue se fait très facilement.

4. Rappelons à ce propos un passage assez curieux de Pomponius Méla (1, 32) : « Interius (à l'intérieur de la Numidie) et longe satis a littore, si fidem rescapit, mirum

ces dépôts en beaucoup d'endroits, en a charrié d'innombrables parcelles, éléments de fertilité qu'elle a mêlés au sol des vallées et des plaines. « Il est curieux d'étudier, écrit un géologue[1], la répartition des ruines romaines [en Tunisie] ; on constate que les raines d'exploitations agricoles sont tout particulièrement nombreuses sur les marnes de l'éocène, qui accusent toujours une teneur notable en phosphate de chaux ». Les principaux gisements de phosphate aujourd'hui connus se trouvent au Sud-Ouest de Kairouan (à Sidi Nasser Allah) ; entre le Kef et Tébessa et dans le voisinage de cette dernière ville ; à l'ouest de Gafsa, sur une longueur d'une soixantaine de kilomètres; au Sud du pays des Némenchas (djebel Ong) ; dans la région de Souk Ahras; dans la Medjana (au Sud-Ouest de Sétif) ; aux environs d'Aumale, de Berrouaghia, de Boghari.

Mais l'étendue des sols géologiquement fertiles surpasse celle des terres où la culture des céréales peut se faire dans des conditions favorables. Une tranche de pluie de 35 à 40 centimètres est en général considérée comme un minimum nécessaire pour le succès des récoltes. Or, d'après un calcul approximatif, il n'y aurait guère, en Algérie et en Tunisie, que 18 millions d'hectares recevant 0 m. 40 de pluies annuelles[2] : c'est à peu près le tiers de la France. Pour suppléer par l'irrigation au manque ou aux caprices des précipitations atmosphériques, il faudrait disposer de réserves d'eaux, superficielles et souterraines, bien plus abondantes qu'elles ne le sont en Berbérie. On évalue à environ 220 000 hectares la surface totale des terres irriguées actuellement en Algérie et en Tunisie[3], et si de futurs travaux

---

ad modum spinae piscium, muricum ostrearumque fragmenta, saxa adtrita, uti solent, fuctibus et non differentia marinis, inflxae cautibus anchorae et alia eiusmodi signa atque vestigia effusi olim usque ad en loca pelagi in campis nihil alentibus esse invenirique narrantur. » Conf. Strabon, XVII, 3, 11.

1. Pervinquière, dans *Revue scientifique*, 1905, II, p. 353. Voir Bernard et Ficheur, dans *Annales de Géographie*, XI, 1902, p. 363.

2. Saurin, *l'Avenir de l'Afrique du Nord* (Paris, 1896), p. 48.

3. Bernard, dans *Annales de Géographie*, XX, 1911, p. 411.

hydrauliques, inspirés par les exemples de l'antiquité, élèvent ce chiffre, ce ne sera pas de beaucoup : peut-être du double. L'irrigation fait prospérer des cultures arbustives ou maraîchères relativement peu étendues; elle n'est possible qu'exceptionnellement pour les vastes champs où l'on sème les céréales. Aussi ce mode d'exploitation est-il très aléatoire dans des régions où la nature des terres s'y prêterait fort bien, par exemple dans le centre et le Sud de la Tunisie.

Même dans les pays qui conviennent aux céréales par la constitution du sol et le climat normal, on doit compter avec les sécheresses, trop fréquentes durant la saison des pluies et particulièrement graves à l'époque des semailles et au printemps[1]. Il en résulte que les récoltes sont bien plus incertaines et d'un produit beaucoup plus variable que dans l'Europe centrale[2]. Les pluies cessant ou devenant rares en mai, parfois en avril, et les chaleurs brusques qui surviennent alors nuisant à la bonne formation des grains dans l'épi, il est nécessaire de semer de bonne heure, afin de moissonner tôt. Mais, pour labourer et semer, il faut que le sol, durci pendant l'été, soit amolli par les pluies, qui tardent souvent en automne. Ajoutons que cette saison d'automne est celle où il est le plus difficile de trouver de la nourriture pour las bœufs de labour.

On peut, il est vrai, remédier, dans une certaine mesure, à ces conditions défavorables, cultiver même en céréales des régions où la tranche de pluie s'abaisse au-dessous de 0 m. 35, où elle n'atteint guère que 0 m. 25. L'agriculture antique a pratiqué les labours préparatoires, exécutés au cours d'une année de jachère : ils facilitent l'absorption de l'eau dans le sol, l'empêchent de s'évaporer, détruisent les herbes qui l'épuiseraient. Il est ainsi possible de semer sans attendre les pluies, dès la fin

1. Voir plus haut, p. 45-46. ,

2. Par contre, la très grande rareté des pluies d'été permet de faire dans de meilleures conditions la moisson et le battage.

de septembre ou le début d'octobre. En semant clair dans les pays secs, on ménage l'humidité qui s'est emmagasinée pendant la jachère et que des plantes trop serrées tariraient vite[1].

Dans une bonne partie de l'Afrique du Nord, à proximité du littoral et à de basses altitudes, la douceur du climat en hiver[2] permet aux céréales de poursuivre leur croissance et de parvenir rapidement à maturité[3]. Mais, dans les hautes plaines de l'intérieur, par exemple dans la région de Sétif, le froid retarde la végétation et, après qu'elle est partie, les gelées printanières peuvent lui être funestes. Les mauvaises herbes (folle avoine, chiendent, etc.) abondent et se développent vigoureusement[4]. Enfin, au printemps, le siroco cause parfois de graves dommages.

« De toutes les cultures méridionales, disent MM. Rivière et Lecq[5], c'est incontestablement celle des céréales qui est le moins bien adaptée au climat méditerranéen. » Cette affirmation est plus vraie encore pour le blé que pour l'orge, qui craint moins la sécheresse et met un mois de moins à mûrir : elle doit donc être préférée au blé dans les pays où il ne pleut guère, dans les années où l'on est forcé de semer tard.

---

1. Voir Bernard, l. c., p. 412 et suiv.

2. Il ne faut cependant pas oublier les refroidissements nocturnes : voir plus haut, p. 41.

3. Conf. Pline, XVII, 31 : « Est fertiles Thracia frugum rigore, nestibus Africa et Aegyptus.

4. Rivière et Lecq, *Manuel de l'agriculteur algérien*, p. 702 ; Battandier et Trabut, *l'Algérie*, p. 49 ; Trabut et Marés, *l'Algérie agricole* en 1906, p. 110. Conf., pour l'antiquité, Corippus, *Johannide*, II, 299-303. — Columelle et Pline donnent, il est vrai, des indications contraires. Columelle. II, 12. 3 : « .... Aegypti et Africae, quibus agricola post sementem ante messem segetem non attingit, quoniam caeli condicio et terrae bonitas ea est, ut vix ulla herba excat, nisi ex semine iacto, sive quia rari sunt imbres, seu quia qualitas humi sic se cultoribus praebet. » Pline, XVIII, 186 : « In Bactris, Africa, Cyrenis... a semente non nisi messibus in arva redeunt, quia siccitas coercet herbas, fruges nocturno, tantum rore nutriente. » On voit qu'il s'agit ici des régions sèches de l'Afrique. Mais, même pour ces régions, les assertions des deux auteurs que nous verrons de citer ne sont pas conformes à la vérité.

5. *Cultures du Midi, de l'Algérie et de la Tunisie*, p. 77.

Malgré les risques quelle comporte, la culture des céréales a pris une .grande extension en Berbérie à l'époque antique. Nous ne savons guère comment elle s'y est établie et propagée. La lutte contre la forêt et le marais dut être moins pénible qu'en Gaule[1] : les sols marécageux sont assez peu nombreux[2] et nous avons vu que beaucoup de terrains ne sont pas favorables à la végétation arbustive[3]. Mais il fallut s'attaquer à la broussaille, qui est souvent très dense et très tenace, surtout dans les bonnes terres[4].

L'identité des conditions naturelles et quelques témoignages explicites[5] permettent de croire que les régions où l'on cultivait les céréales étaient à peu prés les mêmes qu'aujourd'hui. Nous mentionnerons surtout : les plateaux du Maroc occidental, où s'étendent en vastes nappes les terres noires, connues sous le nom de *tirs*, et où des terres rouges sont fertiles aussi ; la plaine de Sidi bel Abbés ; des espaces, d'ailleurs assez restreints, dans les régions de Saïda et de Tagremaret ; le plateau de Tiaret et le Sersou ; les plaines de la Medjana, de Sétif et celles qui sont situées au Sud de Constantine, de Guelma, de Souk Ahras ; les plaines de Ghardimaou et de la Dakhla, traversées par la Medjerda ; le plateau central tunisien et les va1lèes environnantes ;

1. Voir Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 103.

2. Pour les plaines voisines du littoral, voir plus haut, p. 6. Il y a des raisons de croire que les anciens ont desséché le lac Halloula, au Nord-Ouest de la plaine de la Mitidja : Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 4, n° 56. Il est bien plus douteux qu'ils aient mis à sec le lac Fetzara, au Sud-Ouest de Bône : voir *ibid*., f° 9, n° 25. Dans cette dernière région, des marais furent desséchés au second siècle de notre ère, mais peut-être seulement pour établir une route : Cagnat, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 380 et 381. Dans la Tunisie centrale, l'inscription d'Aïn el Djemala-nous montre des colons demandant des concessions de terres marécageuses, afin de les planter en arbres fruitiers : Carcopino, dans *Mélanges de l'école de Rome*, XXVI, 1906, p. 308 (conf. p. 370).

3. P. 140 et suiv.

4. Conf. saint Augustin, Quaest. *in Heptateucham*, II, 2 : « Sicut solel uber terra, etiam ante utilia semina, quadam herbarum quamvis inutilium feracitate laudari, » : Le même, *Contra Faustum,* XXII, 70 : « ... agricolae quam terram viderint quamvis inutiles, tamen ingentes herbas progignere, frumentis aptam esse pronuntiant. »

5. Nous les indiquerons quand nous étudierons l'agriculture carthaginoise et l'agriculture romaine.

une partie du littoral oriental de la Tunisie, au Sud du golfe de Hammamet, au Nord et autour de Sousse. La plupart des pays que nous venons d'énumérer sont des plaines, hautes ou basses. Ailleurs, dans les régions montagneuses, Rif, grande et petite Kabylie, Khoumirie, Aurès, etc., des vallées se prêtent à la culture des céréales, mais les superficies disponibles sont en général peu étendues.

L'arboriculture a été autrefois et redeviendra sans doute très florissante en Afrique. Elle peut réussir sur des terres médiocrement favorables aux céréales. En premier lieu, dans les pays de montagnes, à pluies abondantes, mais à sol pauvre : comme la végétation naturelle des forêts, certaines espèces fruitières s'en contentent. Les sources, nombreuses dans ces régions, servent en été ou durant les périodes sèches de l'hiver à des irrigations, nécessaires aux jeunes plants et utiles aux arbres adultes.

Cependant les arbres fruitiers, surtout l'olivier, le figuier, l'amandier, supportent assez bien de longues sécheresses[1]. Leurs racines puissantes vont chercher l'humidité qui s'est maintenue dans les profondeurs du sol ; alors que le soleil a desséché la croûte supérieure. Cette réserve existe en quantité suffisante, même dans des pays où la tranche de pluie ne dépasse guère 0 m, 25. Si, par l'aménagement habile des eaux disponibles, on s'y procure le liquide nécessaire à l'arrosage des jeunes sujets, on peut y créer de vastes vergers, à récoltes presque assurées. Telle fut, dans l'antiquité et même plus tard, la cause de la prospérité de la Tunisie orientale et méridionale, du pays des Némenchas, du Hodna.

Il est naturel que les centres de quelque importance s'entourent d'arbres fruitiers, dont les produits servent surtout à la consommation locale. Aujourd'hui, encore, bien des villes de

1. Il faut excepter les espèces à pépins, qui craignent les chaleurs sèches, et aussi les cerisiers,el les pruniers.

l'Afrique septentrionale sont parées d'une ceinture de beaux jardins[1]. Il en fut de même au moyen âge, comme l'attestent les géographes arabes, et sans doute aussi dans l'antiquité ; on sait que les vergers de Tlemcen ont succédé à ceux de *Pomaria*. Enfin, dans les oasis du Sud où l'irrigation permet la culture, de nombreux arbres à fruits poussent sons le couvert des palmiers-dattiers, assez chétivement et au prix d'un travail acharné. Seul, le dattier, probablement indigène au Sahara[2], a une véritable valeur économique, que les anciens n'ont pas négligée[3].

Dans la Berbérie proprement dite, les deux espèces principales sont la vigne et l'olivier, qui y existent à l'état sauvage depuis les temps les plus reculés[4]. Des oléastres se rencontrent

---

1. Tétouan, Fez, Sefrou, Meknès, Demunt, Bebdou, Miliana, Mila, Msila, Ngaous, etc.

2. Cosson, le *Règne végéétal en Algérie,* p. 52. De Candolle, *Origine des plantes cultivées*, p. 240-2. Fischer, Die Dellelpalme, dans *Petermanus Mitteil.*, Ergänzungsheft, LXIV (1881), p. 2. Il convient d'ajouter que l'on n'a aucune preuve de l'existence actuelle de dattiers véritablement sauvages dans le Sahara.

3. Hérodote, IV, 172, 182, 183. Théophraste, *Hist. plant*., II, 6, 2 ; IV, 3, 5. Pline. V, 13 ; XIII, 20 (où il est question des dettes qui ne se conservent pas et doivent être consommées sur place) ; XIII, III ; XVIII, 188.

4. Dans l'antiquité, des oliviers sauvages (oléastres) sont indiqués en divers lieux : Pline, V, 3 (près de Lixus, sur la côte occidentale du Maroc) ; Ptolémée, IV, 3 ; Salluste, *Jug*., XLVIII, 3 (région de l'oued Mellègue) ;Table de Peutinger (*Ad Oleastrum*, entre Sfax et Gabès) ; Corippus, *Johannide*, VI, 573 (au Sud-Est de Gabès) ; Périple de Scylax, § 110, dans *Geogr. gr. min*., 1, p. 87 (île de Djerba) ; inscriptions d'Henchir Mellich, d'Aïn Ouassel et d'Aïn el Djemala, epud Toutnin, *Inscription d'Henchir Mettich*, p. 8 (III, 10-11), et Carcopino, Mélanges de l'École de Rome, XXVI, 1906, p.370 (Tunisie centrale). Conf. saint Augustin, Contra Faustam, XXII, 70 : « Agricolae... quem monttem oleastris silvescere adspexerint, oleis esse utilem culture accedente non dubitant. » — Battandier, *Flore de l'Algérie*, Dicotylédones, p. 581 ; « Aucune plante ne peut, d'après sa dispersion actuelle, être considérée comme indigène en Algérie à plus juste titre que l'olivier, qui constitue notre espèce forestière la plus généralement répandue, en dehors de toute action de l'homme. » Conf. Fischer, Der Oelbaum, dans *Petermanns Mitteil*., Ergänzungsheft CXLVII (1904), p. 4, 5, 8. On peut cependant se demander si une partie de ces oléastres ne sont pas des de noyaux provenant d'oliviers cultivés, noyaux que les oiseaux auraient transportés.

La vigne, bien nettement caractérisée, a été trouvée dans des dépôts quaternaires en Algérie (Battandier et Trabut, l'Algérie, p. 20), comme en Europe (de Saporta et Marion, *l'Évolution du règne vegétal.*, II, p. 179 ; en Italie, dès le pliocène). Des textes anciens mentionnent des vignes sauvages. Telles étaient sans doute celles du cap Spartel, qui valurent à ce promontoire le nom d'*Ampelusia*, (Ἀμπελουσια, d'ἀμπελος, vigne) traduction

à peu près partout, fort loin dans l'intérieur des terres[1], et n'attendent que la greffe pour donner d'excellents produits. L'olivier cultivé vient, sans avoir besoin d'engrais, sur les sols les plus pauvres, sauf sur les terrains marécageux[2]. Il peut fructifier à des altitudes assez hautes, plus hautes même qu'on ne le dit d'ordinaire, puisque nous trouvons des restes de pressoirs antiques à plus de 1000 mètres[3]. Cependant il se ressent des froids vifs et persistants de l'hiver, des gelées tardives et répétées du printemps. Au contraire, la chaleur, pourvu qu'elle ne soit pas excessive[4], semble exercer une influence heureuse sur la teneur des fruits en huile : on a constaté que « les mêmes

---

grecque d'un mot indigène ayant, nous dit-on, la même signification (kôtès) : Pomponius Méla, I, 25 ; conf. Strabon, XVIl ; 3, 2, et Ptolémée, IV, 1, 2. Telles 'étaient peut-être aussi ces vignes de la Maurusie (Maroc actuel), au sujet desquelles Strabon (XVII, 3, 4) donne des indications dont il ne se porte pas garant : deux hommes pouvaient à peine en étreindre le tronc et les grappes avaient une coudée de longueur. Les Lixites, habitants de l'Atlas, ce nourrissaient, dit Pausanias (I, 33, 5), du raisin des vignes sauvages (ἀμπέλων ἀγρίων). Pline (XII, 133 ; conf. XXIII, 9) parle du produit de la vigne sauvage d'Afrique, qui servait à des usages médicinaux ; on l'appelait *massaris*. Un traité faussement attribué à Aristote *(De mirabilibus auscultationibus*, 161) signale une espèce de vigne qui existait en Libye et qu'on appelait vigne folle : elle portait presque dans le même temps des fruits mûrs, verts et en fleur. C'était probablement une vigne sauvage. — La vigne pousse encore à l'état sauvage dans beaucoup de lieux de la Berbérie : Battandier et Trabut, *l'Algérie*, p. 20-21 ; Eugler, *apud* Helm, *Kulturpflazen und Hausthier*e, p. 89 de la 6e édition. Il faudrait savoir, il est vrai, s'il s'agit de vignes véritablement sauvages, ou de pieds issus de pépins pris à des plants par des oiseaux : sur les caractères distinctifs de la *Vitis silvestris* et de la *Vitis vinfera* (vigne cultivée), voir Stummer, *Milteilungen der anthropologischen Gesellschaft* (Vienne), XLI, 1911, p. 283et suiv. Dans l'Afrique du Nord, *la Vitis vinifera* à peut-être été introduite par les Phéniciens.

1. On en trouve en plein Sahara : Schirmer, *le Sahara*, p. 190. Dans l'Ahaggar, l'olivier sauvage est Appelé *aleo*, nom qui n'est sans doute que le mot latin olea (olivier cultivé) : indication de M. Basset, d'après le P. de Foucauld.

2. Rivière et Lecq, *Manuel*, p. 353. Conf. Columelle, *De arboribus*, 17, 1.

3. Voir plus haut, p.88, n. 6. — Selon une opinion rapportée par Théophraste (*Hist. plant.*, VI, 2, 4 ; conf. Pline, XV, 1), l'olivier ne croîtrait pas à plus de trois cents stades de la mer (55 kilomètres). D'autres indiquaient une distance plus grande. Columelle, V, 8, 5 : Hane arborem plerique existamant ultra miliarium sexagesimum (prés de 90 kilomètres) a mari aut non vivere, aut non esse feracem. Sed in quibusdam locis recte valet. » On rencontre dans l'Afrique du Nord des oliviers bien plus loin du littoral.

4. Conf. Pliine, XV, 4 : « Fabianus negat provenire in frigidissimis oleam, neque in enlidissimis. » *Géoponiques*, IX, 3 : l'air chaud et sec est nécessaire à l'olivier, comme cela se voit en Libye et en Cilicie.

variétés sont plus riches en matières grasses en Afrique qu'en France, et dans les stations du Sud que dans celles du Nord[1] ». La vigne cultivée prospère admirablement dans les régions à climat tempéré, voisines de la mer. A l'intérieur ; elle peut être très éprouvée par des gelées survenant au printemps, alors quelle a déjà commencé à bourgeonner[2].

Le figuier et l'amandier paraissent être indigènes aussi en Berbérie[3]. Le premier de ces arbres ne souffre ni du froid, ni de la sécheresse ; il accepte tous les terrains et s'élève à de hautes altitudes (1200 mètres en Kabylie), L'amandier est de même très rustique[4] et ne redoute guère, en dehors du littoral, que les froids printaniers.

Parmi les cultures légumières, celle des fèves convient particulièrement à l'Afrique du Nord[5]. Cette plante craint peu la sécheresse, grâce à ses racines très longues. De plus, par la qualité qu'elle a de fixer l'azote de l'air, elle constitue un véritable engrais et prépare le sol à recevoir des céréales; il en est de même, du reste, des autres, légumineuses.

---

1. Battandier et Trabut, *l'Algérie*, p. 80. conf. Fischer. l. c., p. 30-40.

2. D'autre part, la culture de la vigne présente des risques dans les régions où règnent de très fortes chaleurs à l'époque de la vinification (par exemple dans la vallée du Chélif). La fermentation s'y fait dans de mauvaises conditions, à moins qu'on emploi des procédés de réfrigération, inconnus des anciens.

3. Pour l'indigénat du figuier dans les pays méditerranéens, voir Engler, apud Helm, l, c., p.97-98. Le figuier cultivé descend certainement du figuier sauvage : de Candolle, *Origine des plantes cultivées*, p. 236. — L'amandier abonde à l'état sauvage (avec des amandes toujours amères) dans de nombreuses montagnes de l'Algérie. Cosson (*le Règne végétal en Algérie*, p. 26) déclare qu'il est « manifestement indigène ». Battandier, *Flore de l'Algérie, Dicotylédones*, p. 206 ; « Il parait réellement spontané sur divers points.

4. Conf. Columelle, V, 10, 12 ; Palladius, *Agric*., II, 15, 7.

5. Il est possible que cette plante soit indigène en Berbérie. Pline (XVIII, 121) mentionne en Maurétanie une fève sauvage : « (Inba) nascitur et sun sponte plerique in locis,… item in Mauretania silvestris passim, sed praedura et qune peroqui non possit. » On trouve encore dans le Sersou une féverole qui parait être spontanée : voir Trabut, dans *Bull, de la Société d'histoire naturelle de l'Afrique du Nord*, 1911, p. 116-122. — Nous devons toutefois observer que le nom berbère de la fève, ibiou, plur. Ibaouen (en dialecte zouaoua), n'est nullement un Indien d'une très haute antiquité, comme de Candolle (p. 256) semble disposé à le croire ; il vient du mot latin faba ; Stummu, dans *Zeitschrift fûr Assyriologie*, XXVII, 1912 ; p. 122 et 126.

II

Pour l'élevage comme pour l'agriculture, il faut tenir compte de la répartition des pluies. Dans les pays où la moyenne annuelle dépasse 0 m. 35, et lorsque les chutes d'eau ont lieu sans trop d'irrégularité, les conditions d'existence du bétail sont bonnes pendant une grande partie de l'année. En décembre, dès novembre même quand les pluies sont précoces, le sol se couvre d'un talus d'herbes naturelles, graminées et légumineuses, dont beaucoup plaisent aux troupeaux. Elles sont plus savoureuses et plus nutritives dans les régions élevées, telles que les montagnes du Nord du département de Constantine, les hautes plaines de Sétif et de Tiaret. Mais elles se développent mieux dans les parties basses du littoral, où le climat est plus doux. Aux hautes altitudes, le froid ralentit la vie des plantes; les chutes de neige empêchent le bétail de paître; la rigueur de la température et surtout les gelées nocturnes font de nombreuses victimes. A partir du mois de juin, le soleil grille les pâturages que n'humecte plus la pluie, et son action peut être hâtée par des coups de siroco. En juillet. Parfois en août, le bétail s'alimente encore, tant bien que mal, avec les herbes desséchées et les chaumes. Mais, entre le mois d'août, et la fin de novembre environ, la campagne ne lui fournit presque rien, sauf sur des terres où l'humidité est maintenue par des irrigations artificielles, et dans les forêts où les arbres protégent le gazon coutre les ardeurs du soleil. Pendant cette période critique, il est en général nécessaire de nourrir au moins le gros bétail avec des réserves.

Dans les pays de steppes, c'est-à-dire dans le Sud de la Tunisie, dans une partie des hautes plaines de la province de Constantine, dans celles des provinces d'Alger et d'Oran, dans le

Dahra marocain (à l'Est de la Moulouia supérieure), dans la zone intérieure des plateaux qui s'étendent entre l'Océan et l'Atlas, les pluies, peu abondantes et irrégulières, font cependant pousser une végétation chétive, composée de graminées et de salsolacées. L'alfa vient sur les sols calcaires[1], le drinn sur les dunes, l'armoise blanche (chih des indigènes) dans les dépressions limoneuses ; le guettaf est surtout répandu dans l'Est, sur les terres salées. Le bétail ne se nourrit pas d'alfa, il mange de l'armoise quand il n'a pas autre chose à se mettre sous la dent, mais il recherche le guettaf et les petites herbes qui viennent s'intercaler entre l'alfa et le chih[2]. Il y a donc en hiver, dans ces régions, d'utiles pâturages, moins souvent ensevelis sous la neige que les montagnes élevées du Tell. Mais ils s'épuisent vite : ce qui nécessite le déplacement fréquent des troupeaux, qu'exigent aussi la rareté et le peu d'abondance des points d'eau. Le bétail doit subir le froid sans abri, car des étables l'immobiliseraient. Après la saison des pluies, la végétation est encore entretenue pendant quelque temps par des rosées, que provoque un rayonnement nocturne très intense. Mais, en été, l'eau manque dans les steppes, le sol ne donne plus guère de nourriture; les maigres herbes qui le tapissaient en hiver n'ont pas pu être fauchées pour constituer des réserves. Il faut donc que les troupeaux se transportent ailleurs, soit dans les montagnes du Sud, où ils ne trouvent pas toujours l'alimentation liquide et solide dont ils ont besoin, soit plutôt dons le Tell.

Enfin, la lisière septentrionale du Sahara offre çà et là, dans la saison hivernale, des pâturages, vite épuisés.

Les bœufs ne peuvent être élevés que dans les régions à pluies abondantes et à pâturages riches. Ils se plaisent surtout

1. L'alfa est le *spartum africanum* de Pline (XIX, 26 ; XXIV, 65), sorte de jonc, propre à un sol aride, qui est en Attique de taille exiguë et ne sert à rien.

2. Battandier et Trabut, *l'Algérie*, p. 115.

dans les pays montagneux, où les herbes sont fines, où la végétation se conserve plus longtemps qu'ailleurs, grâce aux nombreux suintements des eaux souterraines et au couvert des forêts. Ils sont nombreux au Maroc, chez les Zemmours et les Zaïanes, dont les territoires sont parcourus par l'oued Bou Regreg et ses affluents; dans la pointe Nord-Ouest du Maghrib (entre Tanger et l'oued Sebou) ; dans les régions d'Aumale et de Boghar ; dans le Nord-Est de la province de Constantine (pays de Guelma, de Jemmapes, de Bône, de Souk Ahras) ; dans le Nord de la Tunisie.

Le cheval a besoin de moins d'humidité et peut même vivre dans la steppe. Les pays qui produisent aujourd'hui les plus beaux sujets sont, au Maroc, la province d'Abda (au Sud-Est de safi) ; en Algérie, les régions de Sebdou, de Draya, de Frenda, d'Ammi Moussa, de Tiaret, de Chellala, de Boghar, d'Aumale, les hautes plaines de la province de Constantine (Medjana, régions de Saint-Arnaud, de Châteaudun-du-Rummel, d'Aïn Mlila, de Batna, de Khenchela, de Tébessa), le bassin du Hodna ; en Tunisie, les environs du Kef, les plaines de Kasserine et de Fériana.

Le mouton s'accommode naturellement fort bien des pâturages du Tell[1], et il ne faudrait pas que l'expression banale « pays du mouton », par laquelle on désigne les steppes de l'intérieur de l'Algérie, fit croire qu'elles soient les terres qui lui conviennent le mieux. Ce qui est vrai, C'est qu'elles doivent surtout à cet animal leur valeur économique, d'ailleurs très médiocre. Sur de vastes espaces où l'eau est rare et où les déplacements s'imposent, le mouton peut rester jusqu'à quatre jours sans boire et accomplir de longues marches. Il recherche les herbes salées et accepte les eaux magnésiennes, fréquentes dans les steppes.

1. Sauf dans les pays de froid humide.

Si les chèvres sont très nuisibles par la voracité avec laquelle elles broutent les bourgeons, les écorces et même les rameaux des jeunes arbres, elles savent, quand il le faut, se contenter des plus maigres pâturages, des plus misérables broussailles. Elles supportent au besoin la soif pendant plusieurs jours, comme les moutons, et elles résistent bien aux intempéries. Très prolifiques, elles rendent de grands services par leur lait, leur viande, leur poil et leur peau.

Un des grands obstacles au développement de l'élevage fut, dans l'antiquité, l'abondance des fauves, dont le nombre diminua beaucoup à l'époque romaine[1].

III

Dans certaines parties de l'Afrique septentrionale, on n'a guère l'embarras du choix entre les différents modes d'exploitation que nous venons de passer en revue. Les steppes ne se prêtent qu'a l'élevage ; les hautes plaines du centre de la province de Constantine, les terres noires, de l'Ouest du Maroc, propices aux céréales, ne sont pas favorables, en général, à la bonne venue des arbres ; au contraire, le sol d'une partie du centre et du Sud de la Tunisie convient bien à l'arboriculture, tandis que le climat exclut presque les céréales ; dans les oasis, on ne peut guère faire que des cultures fruitières.

Cependant une classification qui prétendrait répartir les régions de l'Afrique du Nord en terres à céréales, en pays d'élevage, en pays d'arboriculture, serait évidemment inexacte. Beaucoup d'entre elles admettent des exploitations diverses. La monoculture, souvent reprochée à nos contemporains, ne se justifie pas dans une grande partie du Tell. Sous un ciel d'or-

1. Voir plus haut, p. 110.

dinaire clément, l'homme de la campagne peut s'occuper dehors pendant presque toute l'année et il dispose de plus de temps que dans l'Europe centrale ; par suite des conditions de la végétation, les travaux nécessaires aux différentes cultures s'échelonnent de manière à pouvoir être exécutés les uns après les autres par les mêmes bras. « Les labours pour les céréales, dit M. Saurin[1], se font de juillet à fin novembre; à peine les semailles sont-elles terminées qu'il est temps de labourer, de piocher et de tailler les vignes. Aussitôt après, le cultivateur... coupe ses fourrages et ses moissons (avril à fin juin). Les travaux de la vendange interrompent, durant une quinzaine de jours, les labours préparatoires aux semailles. »

Ce ne sont pas seulement les produits qu'ils peuvent tirer du sol qui déterminent les hommes à se fixer dans telle ou telle région. Ils doivent se préoccuper d'avoir à leur disposition l'eau nécessaire à leur alimentation et à celle des animaux domestiques. C'est auprès des sources que s'élèvent les habitations. Or il y a des pays de l'Afrique septentrionale où ces sources sont rares et tarissent même en été. Ils ne peuvent être que très maigrement peuplés, si l'on n'y constitue pas des réserves en emmagasinant les pluies d'hiver, si l'on ne creuse pas des puits pour atteindre les nappes souterraines : tel est le cas du Sud de la Tunisie et d'une bonne partie du Maroc occidental.

Il faut tenir compte aussi de la résistance plus ou moins grande des organismes humains au climat. L'Afrique du Nord est presque partout salubre[2]. Elle l'était déjà autrefois. Hérodote dit que les Libyens sont les plus sains des hommes qui lui soient connus[3]. Salluste parle en ces termes des indigènes :

1. *La Tunisie* (Paris, 1897), p. 14-15.

2. Surtout le Maroc, où la malaria parait être très rare : Fischer, *Mittelmeer-Bilder,* II, p. 361.

3. IV, 187 ; conf. II, 77. Les Maures, dit Élien (*Nat, anim.*, XIV, 5) sont beaux et grands.

« Race d'hommes au corps sain, agile, résistant à la fatigue: la plupart succombent à la vieillesse, sauf ceux qui périssent par le fer ou par les bêtes, car il est rare que la maladie les emporte[1]. » — « Les Numides, écrit Appien[2], sont les plus robustes des Libyens et, parmi ces hommes qui vivent longtemps, ceux dont la vie est la plus longue. La cause en est peut-être que l'hiver est peu rigoureux chez eux et que l'été n'y est pas d'une chaleur torride, comme chez les Éthiopiens et les Indiens. » Masinissa, qui mourut nonagénaire, qui eut, dit-on, un fils à quatre-vingt-six ans et montait encore à cheval deux ans avant sa mort, fut, pour les Grecs et les Romains, le plus bel exemple de cette vigueur et de cette endurance physiques[3]. A l'époque de la domination romaine, les inscriptions latines qui mentionnent des centenaires sont fort nombreuses[4].Certaines régions sont cependant fiévreuses, surtout quelques plaines basses, voisines du littoral ; elles devaient l'être plus encore dans l'antiquité, du moins dans les parties qui n'étaient pas drainées par des canaux artificiels, car le travail des fleuves, comblant peu à peu les marécages par des apports d'alluvions, était moins avancé qu'aujourd'hui. Nous avons dit[5] que la Mitidja était alors à peu près inhabitable ; là même où la terre ferme avait pris la place du marais, la malaria s'opposait à des établissements humains. Il en était sans doute, de même de la plaine de la Macta et d'une partie de celles qui s'étendent en arrière

1. *Jug*., XVII, 6 ; « Genus hominum salubri corpore, velox, patiens laborum ; plerosque senectus dissolvit, nisi qui ferro aut bestiis interiere ; nam morbus haud saepe quemquam superal.

2. *Lib*., 71.

3. Polybe, XXXVI, 16 (édition Büttner-Wobst). Appien, *Lib*., 71. Cidéron. *De senectute*, X, 34.Valère-Maxime, IX, 13, ext., 1.

4. Conf., entre autres, Masqueray, dans *Bull. de correspondance africaine,* I, 1882-3, p. 108 ; Poulle, dans *Rec. de Constantine*, XXII, 1882, p. 291-6 ; *ibid*., XXXI, 1897, p. 344-8. Je citerai en particulier cette inscription de Sétif (C. I. L., VIII, 20387) ; « Pescennia Suturnina vix(it) an(nis) CXXV ; se valente fecit. »

5. P. 6-7.

de Bône. L'air de la ville d'Hippone était assez malsain, du moins en été[1]. A l'intérieur, il y avait aussi des régions insalubres. Une inscription d'Auzia (Aumale) est l'épitaphe d'une femme, qui vécut quarante ans sans avoir souffert des fièvres, *sine febribus*[2] : c'était, dans cette ville romaine, une exception digne d'être signalée[3]. Observons aussi que les nombreux travaux hydrauliques établis par les anciens ont pu çà et là contribuer à la diffusion du paludisme. Au Sud de la Berbérie, les oasis, où les eaux d'irrigation s'écoulent mal, où souvent les rideaux de palmiers empêchent le vent de circuler, sont malsaines pour les blancs ; les nègres et les métis en supportent mieux le climat[4].

Des pestes, dont on n'indique pas en général le caractère exact, sont mentionnées à plusieurs reprises, soit à l'époque carthaginoise[5], soit à l'époque romaine[6]. L'une d'elles, qui éclata à la fin du Ve siècle avant J.-C., parait avoir été propagée par des troupes qui l'avaient contractée en Sicile[7]. Une autre, qui fit beaucoup de victimes à Carthage au milieu du IIIe siècle de notre ère, vint d'Éthiopie et se répandit dans tout le bassin de la Méditerranée[8]. Celle qui sévit sous la domination byzantine,

---

1. Saint Augustin, *Lettres*, CXXVI, 4: « aeris morbidi ». Augustin y mourut des fièvres, à la fin du mois d'août 430) : Possidius, *Vie de saint Augustin*, 29. Conf. Gsel1, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 9, n° 59 (p. 5, col. 1).

2. *C. I. L.*, VIII, 9050.

3. Pour les fièvres d'Afrique dans l'antiquité, voir encore Celse, *Medic.*, III, 4 ; saint Augustin, *Sermons*, XIX, 6.

4. Schirmer, *le Sahara,* p. 251 et suiv.

5. Justin, XVIII, 6, 11 : au VIe siècle, à Carthage. Diodore de Sicile, XIII, 114 : à la fin du Ve siècle, à Carthage et dans d'autres lieux de l'Afrique. Le même, XV, 24 et 73 : vers 370, à Carthage (cette peste fut très meurtrière).

6. *C. I. L.*, VIII, 9048 (Aumale) ; 18792 (région d'Aïn Beïda). *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1906, p. 431 (Carthage).

7. Diodore, XIII, 114.

8. Saint Cyprien, *De mortalitate*, 14 (où il décrit les effets physiques de la maladie) ; *Ad Demetranium*, 10. Pontius, *Vie de saint Cyprien*, 9. Conf. Monceaux, Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, II, p. 224-5, 303 et suiv. — Le martyr Marianus exécuté à Lambèse, en mai 259, aurait prophétisé, au dire de celui qui raconta sa passion peu de temps après, « varias saeculi plagas…, luem,… famem, terraeque motus et cynomiae venena cruciantia (il s'agit de mouches venimeuses) » ; von Gebhardt, *Ausgewählte Märtyracten*, p. 145.

en 543. fut aussi apportée d'orient[1]. Une autre, signalée en 125 avant J.-C., fut provoquée par une terrible invasion de sauterelles ; elle s'étendit en Numidie, dans la province romaine et en Cyrénaïque[2]. Ces contagions désastreuses, comme aussi certains tremblements de terre[3], furent des accidents, qui ne causèrent que des maux passagers.

En somme, l'Afrique du Nord est une contrée où la vie humaine se développe dans des conditions favorables, pour les autochtones aussi bien que pour les immigrants originaires du régions tempérées de l'Europe et de l'Asie; où, d'ordinaire, le climat Affaiblit ni la force physique, ni l'intelligence. Ces qualités doivent se déployer presque partout avec vigueur, car le pays n'est pas une terre bénie qui dispense libéralement ses dons. Nous verrons qu'une grande partie de ses habitants, non seulement les Carthaginois et les Romains, mais encore beaucoup d'indigènes, ont fait bon usage des ressources qui s'offraient à eux, lorsqu'ils ont été libres de travailler en paix, lorsqu'ils ont su qu'ils tireraient de leur travail un profit équitable.

---

1. Corippus, *Johannide*, III, 343 et suiv. Conf. Parisch, édition de Corippus, p. XVI-XVII ; Diehl, *l'Afrique byzantine*, p. 339.

2. Voir plus haut, p. 136-7

3. C. I. L., VIII, 13362 (à Aunobaris, dans la Tunisie centrale : « [templum… per ter]rae motum dilabsum ». — Tremblement de terre en Asie, à Rome, en Libye, en 262 de notre ère. Histoire auguste, *Gallieni duo*, V, 4 : « mota et libya » (mais il n'est pas sûr qu'il s'agisse de la Berbérie). — C. I. L. ; 2480 et 2481 (en 267, à Ad Maiores, au Sud de la Numidie) : [post terra]e motum quod patriae, Paterno et Arcesilao co[n]s[ulibus], hora noc[tis…, sommo f]essis contigit… » Ce tremblement de terre parait avoir aussi causé des dégâts à Lambèse : Wilmanus, au *C. I. L.*, VIII, 2571 ; Cagnat, *l'Armée romaine d'Afrique*, 2e édit., p. 442. — Saint Augustin, *Sermons*, XIX, 6 : en 419, tremblement de terre violent à Sétif ; pendant quinze jours, toute la population campa dans les champs.

LIVRE II

LES TEMPS PRIMITIFS

CHAPITRE PREMIER

LA CIVILISATION DE LA PIERRE[1]

I

Les plus anciens témoignages de l'existence de l'homme dans l'Afrique du Nord sont des armes et des outils de pierre, trouvés avec des restes d'animaux qui habitaient le pays à l'époque quaternaire, pendant une période de chaleur humide[2]. Ces objets appartiennent aux premières phases de l'industrie paléolithique et ressemblent à ceux qui ont été recueillis dans d'autres contrées, surtout dans l'Europe occidentale: les pré-

1. J'ai adopté les grandes décisions indiquées par M. Pallary, dans ses *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le Nord-Ouest de l'Afrique* (*Mémoires de la Société historique algérienne*, t. III, Alger, 1909) ; voir en particulier p. 39-56 (on trouvera une bibliographie aux p. 102-113). M. Pallary a donné plusieurs bibliographies très détaillées du préhistorique de la province d'Oran : *Association française pour l'avancement des sciences*, Marseille, 1891, II, p. 770-5 ; voir aussi Revue africaine, LI, 1907, p. 274-8. Bibliographie du préhistorique saharien par Flamand et Laquière, dans *Revue africaine*, L, 1906, p. 233-7. — Le musée le plus riche en antiquités préhistoriques de l'Afrique du Nord est celui d'Alger : voir Pallary, *Revue africaine*, LV, 1911, p. 306-325. Il y a aussi des collections importantes à Oran et à Constantine (musées municipaux), au musée de Saint-Germain et au musée d'ethnographie du Trocadéro.

2. Conf. plus haut, p. 100 et suiv.

historiens distinguent trois types, qui se rencontrent souvent ensemble, surtout les deux derniers : chelléen (« coups-de-poing » sommairement taillés), acheuléen (« haches » en forme d'amande, d'une technique plus soignée), moustérien (pointes, lames, racloirs, travaillés sur une seule face)[1].

A Ternifine, dans la province d'Oran[2], on a découvert de nombreux instruments en pierre et des ossements, débris de chasse, se rapportant à une faune quaternaire chaude : Elephas atlanticus, rhinocéros, hippopotame, sanglier, zèbre, chameau, girafe, antilopidés, etc. Ils gisaient pêle-mêle[3] au pourtour d'une colline de sable, haute d'une trentaine de mètres, constituée par des apports de sources artésiennes et recouverte d'une couche de grès. Beaucoup d'os présentent des incisions, ou sont cassés au milieu, sans doute pour l'extraction de la moelle. Les outils ou armes sont des coups-de-poing chelléens, en grès et surtout en quartzite, très grossiers, dont la forme est vaguement celle d'une amande, longue de 0 m. 15 à 0 m. 20, ou bien d'un rectangle; des galets de grès, ou des moitiés de galets, en partie bruts (du côté où on les tenait en main), en partie façonnés

1. Nous laisserons de côté les éolithes, pierres qui auraient été simplement accommodées pour l'usage. Ou sait que des préhistoriens placent avant l'industrie paléolithique une longue période éolithique. Que les hommes se soient servis, non seulement de pierres brutes, mais aussi d'instruments très rudimentaires, soit avant, soit après l'invention de la taille, c'est ce que l'on peut admettre, sans difficulté. Mais il faudrait pouvoir distinguer les éolithes accommodés et utilisés, des cailloux qui présentent un aspect tout à fait semblable et qui, pourtant, n'ont été façonnés que par des agents naturels. Dans l'Afrique du Nord, on a signalé, de prétendus éolithes à Chelma (près de Biskra) et à Gafsa : Chantre, dans *Assoc. Française*, Clermont-Ferrand, 1908, II, p. 688 ; Eylert, dans Bull. de la *Société archéologique de Sousse*, IV, 1906, p. 141 et suiv. : Scweinfurth, dans *Zeitschrift für Ethnologie*, XXXIX, 1907, p. 150. Pour ceux de Gafsa, MM. De Morgan, Capitan et Baudy (*Revue de l'École d'anthropologie*, XX, 1910, p. 220) ont montré que ce sont des éclats qui se retrouvent dans des ateliers paléolithiques de la région, avec des pièces chelléennes, acheuléennes et moustériennes.

2. Près du village de Palikao, à l'Est de Mascara : Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie,* f° 32, n°14. — Sur ces trouvailles, voir surtout Pallary et Pomel, dans *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, XXII, 1888, p. 221-232.

3. Nous devons ajouter que toutes les trouvailles faites en ce lieu ne datent pas de l'époque quaternaire. Des restes de poteries grossières (*Matériaux*, l. c., p. 223-4) sont certainement beaucoup plus récents.

à grands éclats; des morceaux de silex et de quartzite, de dimensions moindres, simplement cassés, ou à peine travaillés, qui ont pu servir de pointes et de racloirs.

Des constatations analogues ont été faites au lac Karar, petit réservoir naturel situé au Nord de Tlemcen[1], et ont donné lieu i une étude attentive[2]. Le gravier qui constituait le fond de la nappe d'eau contenait le même mélange d'ossements (*Elelphas atlanticus*, rhinocéros, hippopotame, sanglier, zèbre, etc.) et d'outils primitifs. Parmi ceux-ci, les uns, en quartzite, ont la forme d'une amande, avec une pointe plus ou moins effilée; les plus longs dépassent (0 m. 20. Ils reproduisent exactement les deux types chelléen et acheuléen, Les autres sont des silex de petites dimensions : soit des éclats, qui ont pu être utilisés, soit quelques instruments taillés sur une seule face, pointes et racloirs. Il est très probable que les deux séries sont contemporaines[3].

Ces stations[4] sont datées par la faune associée aux restes du travail humain. Sur bien d'autres points[5], au Maroc[6], en Algérie[7],

1. Près du village de Montagnac ; Gsell, Atlas, f° 31, n° 47.

2. Boule, dans *l'Anthropologie*, XI, 1903, p. 1-21, pl. I-II (découvertes de M. Gentil).

3. Conf. les observations de Boule, l. c., p. 18. Une hache polie et des pointes de flèches à ailerons, trouvés aux abords immédiats de la pièce d'eau, sont d'une autre époque.

4. Une troisème station de la province d'Oran, celle d'Aboukir, au Sud-Est de Mostaganem, a donné des catenires taillés à grands éclats et des bouts de silex, en général non retouchés, avec des ossements d'*Elephas atlanticus*, de rhinocéros, d'antilopes, d'un grand bœuf, et des amas d'escargots. Ces objets étaient ensevelis dans des sables, charriés par une source artésienne. Voir Pomel, dans Matériaux, XXII, 1888, p. 232 ; Pallary, dans *Assoc. Française*, Marseille, 1891, II, p. 605.

5. Dans les notes qui suivent, je ne mentionnerai que les découvertes les plus importantes.

6. Rabat (chelléen) : Pallary, dans *l'Anthropologie*, XVIII, 1907, p. 309-310 ; XIX, 1908, p. 173-4, Oudjda (acheuléen) : Pallary et Pinchon, ibid., XIX, p. 177-8, 427-9.

7. Ouzidane, au Nord de Tlemcen (acheuléen) ; Pallary, *Assoc. Française, Besançon*, 1893, II, p.657-661. Aïn el Hadjar, au Sud de Saïda (acheuléen) : Doumergue, *Bull. d'Oran*, 1892, p. 347-350, fig. 2 et 3. Takdempt, à l'Ouest e Dellys (cheuléen et acheuléen) : Reinach, *Bull. archéologique du Comité*, 1892, p. 496 ; Lacour et Tureal, *ibid*., 1900, p. 313. Diverses stations dans la région de Tébessa, au Nord et surtout au Sud de cette ville (chelléen, acheuléen) : indications de M. Latapie ; conf. le même,

dans le Sud de la Tunisie[1], au Sahara[2], on a recueilli, à fleur de terre ou dans des alluvions, des instruments chelléens et acheuléens, non accompagnés d'ossements Tantôt ils sont seuls, tantôt ils se trouvent avec des objets moustériens[3], pointes, racloirs, auxquels sont souvent mêlés des disques à bords coupants[4] et des galets dont la base est restée brute et dont le côté opposé offre des facettes concaves, alternées de manière à former une arête sinueuse : galets et disques devaient être des projectiles[5].

Nous mentionnerons en particulier les découvertes faites aux environs de Gafsa, dans le Sud de la Tunisie[6]. Les outils chelléens, acheuléens et moustériens abondent dans cette région. Très fréquemment, ils sont confondus et paraissent être de même époque. Ils se rencontrent soit sur des emplacements de stations, situées d'ordinaire en plaine, soit dans des ateliers, établis aux lieux où il y a des gisements de silex utilisable ateliers qui étaient souvent importants, surtout sur les collines

Bull. archéol. du Comité, 1910, p. CCLXI ; Debruge, *Rec. De Constantine*, XLIV, 1910, p. 88 ; Reygasse et Latapie, *ibid*., XLV, 1911, p. 351-4 et trois planches.

1. Oum el Bsob, au Nord-Ouest de Gafsa (acheuléen) : Pallary, *Revue africaine*, LV, 1911, pl. à la p. 312, fig. 1 et 2. Région de Redeyef, à l'Ouest de Gafsa (cheuléen, acheuléen) : Fleury, *Bull. de la Société archéologique de Sousse*, VI, 1908, p. 67-69. Région de Gafsa : voir plus loin. — On n'a pas encore découvert d'outils chelléen et acheuléens dans la Tunisie septentrionale et centrale.

2. Outils acheuléens. Ghardaïa : *Revue africaine*, LV, pl. à la p. 342, fig. 3. Région de Temassinine : Rabourdin, dans *Documents relatifs à la mission Flatters*, p. 254-5 et pl. VII A ; Foureau, *Documents scientifiques de la mission Foureau-Lamy*, pl. XXVI (conf. Verneau, ibid., p. 1114) ; voir aussi Flamand et Laquière, *Revue africaine,* L. 1906, p. 213-4. A 400-500 kilomètres au Nord de Tombouctou : Caplan, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1911, p. 313-8

3. Oudjda : Pinchon, dans *l'Anthropologie*, XIX, 1908, p. 427-430. Ouzidane : Pallary, *Assoc. Française*, Besançon, 1893, II, p. 661, et *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 1895, p. 92-93, Aïn el Hadjar : Doumergue, *Bull. d'Oran*, 1892, p. 547-550. Oum el Ksob : musée d'Alger. Redeyef : de Morgan, Capitan et Boudy, *Revue de l'École d'anthropologie*, XX, 1910, p. 270, Chabet Rechada, dans l'extrême Sud tunisien, ibid., p. 339-342.

4. Voir par exemple, *Revue de l'École d'anthropologie*, XX, p. 273, fig. 69.

5. Pallary, dans *l'Homme préhistorique*, 1909, p. 179-180 ; le même, *Instructions*, p. 17-18. On trouve ce ces galets à éclats alternés et de ces disques dans les industries plus récentes, jusqu'au néolithique berbère.

6. De Morgan, Capitan et Boudy, l. c., XX, p. 110 et suiv.

d'El Mekta, au Nord-Ouest de Gafsa, et de Redeyef, à l'Ouest du même lieu. Les roches employées pour fabriquer les objets des trois types n'étaient pas les mêmes : les coups-de-poing chelléens étaient faits en pétrosilex (craie pénétrée de silice), matière moins cassante que le silex, mais ne comportant pas une taille aussi fine ; les haches acheuléennes sont en silex foncé ordinaire, les instruments moustériens, en silex très fin, de couleur claire. Il s'ensuit que, dans certains ateliers où les artisans exploitaient des gisements déterminés, ils ne se livraient qu'à l'une de ces trois industries, pourtant contemporaines.

Il est vrai que, près de Gafsa, dans une éminence formée de couches d'alluvions, on a cru reconnaître une superposition de divers types paléolithiques, qui permettrait de les attribuer des périodes successives : en bas, des coups-de-poing chelléens, plus haut, des outils moustériens, d'abord mêlés à des haches acheuléennes, puis seuls[1]. Mais l'exactitude de ces observations a été contestée : M. de Morgan a montré[2] que les objets dont il s'agit ont été enlevés par des pluies torrentielles faillit à un campement ou a un atelier, tantôt à un autre, et que leur place parmi les alluvions dépend des hasards du ruissellement. On n'a pas trouvé d'outils chelléens et acheuléens dans des cavernes de l'Afrique du Nord[3]. Les hommes vivaient en plein air ; il n'est d'ailleurs pas impossible qu'ils se soient abrités sous des huttes en roseaux ou en branchages[4]. Ils s'établissaient de préférence près des sources, près des rivières, surtout aux confluents, sur de petits plateaux ou des croupes d'où la

1. Collignon, dans *Matériaux*, XXI, 1887, p. 173-180 ; conf. Capitan et Boudy, *Assoc. française*, Lyon, 1906, II, p. 725-6. Je ne parle pas des prétendus éolithes. — Selon Couillault (dans *l'Anthropologie*, V, 1894, p. 531-3), une superposition analogue existerait dans d'autres couches d'alluvions, situées non loin de là, à 2 kilomètres au Nord du village de Sidi Mansour.

2. *Revue de l'École d'anthropologie*, XX, p. 216 et suiv.

3. Pallary (*Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 1895, p. 87-93) a prouvé qu'à Ouzidane des outils acheuléens, trouvés dans les parois du grottes artificielles, sont bien antérieurs au creusement de ces grottes.

4. Peut-être enduites de terre.

vue s étendait au loin et où il leur était plus facile de se défendre[1]. Dans les pays où le gibier abondait, où l'eau coulait en toute saison[2], ils n'avaient sans doute guère besoin de se déplacer. Nous connaissons trop mal cette période de la préhistoire africaine pour pouvoir dire quelles étaient les régions les plus peuplées, et nous ignorons l'importance des groupes d'individus associés dans une vie commune : on constate cependant qu'autour de Gafsa, les campements étaient nombreux[3], mais en général peu étendus[4].

Ces primitifs avaient peut-être des objets en bois, massues, gourdins, piques dont la pointe était durcie au feu[5]. Des os pointus ont dû leur servir d'armes[6] ; des peaux, de vêtements et de récipients. Les découvertes ne nous renseignent que sur les instruments en pierre. Il y avait des armes et des outils de fortune, simples éclats utilisés comme pointes ou racloirs, sans parler des pierres brutes qui pouvaient être employées comme projectiles, massues, broyeurs. Les instruments chelléens et acheuléens étaient fabriqués en silex dans les hautes plaines de l'intérieur de l'Algérie et dans le Sud de la Tunisie[7] ; en quartzite, en grès et en calcaire dans le Tell algérien, où les galets de silex de bonne qualité sont généralement trop petits pour la confection d'un gros outillage[8]. Les uns ont probablement servi à des usages multiples, d'autres avaient sans doute une destination particulière. D'après leurs diverses formes, ils

1. De Morgan, l. c., p,112. Pallary, *Instructions* p. 62-63.

2. il ne faut pas oublier que le climat était plus humide qu'aujourd'hui : voir plus haut, p. 51.

3. Ce qui s'explique par la proximité de gisements importants de silex.

4. De Morgan, l. c., p.110.

5. A l'époque historique, divers peuples africains ne servaient encore de javelots appointés de cette manière : Hérodote, VII, 71 ; Périple de Scylax, 112 *Geogr, gr. min*., l, p. 94) ; Silius Italicus, III, 303-4.

6. A Ternifine, des cornes d'antilopes et des défenses d'hippopotames ont peut-être rempli cet office : Pomel, dans *Matériaux*, XXII, p. 231 ; Pallary, dans *Assoc. française*, Marseille, 1891. II, p. 600.

7. Dans le Sahara, les outils acheuléens sont soit en silex, soit en grès, soit en quartzite.

8. Pallary, *Instructions*, p. 53.

ont pu être des coups-de-poing, des haches, des marteaux, des coins, des ciseaux, des pics, des pioches pour extraire les racines[1]. Les outils moustériens, en quartzite et surtout en silex, pierre dont les cassures donnent des arêtes coupantes, étaient faits pour percer et trancher, pour gratter les peaux.

La parfaite ressemblance des instruments trouvés dans la Berbérie et de ceux qui ont été recueillis dans d'autres contrées plus ou moins voisines, en Égypte[2], en Italie[3], en Espagne[4], s'explique-t-elle par des relations entre les habitants de ces pays ? ou par l'identité des besoins qui, en différentes régions, aurait fait inventer les mêmes outils ? Il est probable qu'on ne résoudra jamais ce problème. On n'a pas le droit d'écarter comme invraisemblable la première hypothèse, surtout si l'on admet, avec quelques géologues, qu'à l'époque quaternaire, l'Europe a pu être reliée au continent africain[5].

Tandis que les outils chelléens et acheuléens ont disparu de bonne heure[6], les formes moustériennes se sont maintenues très longtemps dans l'Afrique du Nord[7] : nous verrons qu'elles se rencontrent, en différents lieux, pêle-mêle avec des produit d'une industrie beaucoup plus récente[8]. D'autres stations ne

---

1. Conf. Capitan, dans *l'Anthropologie*, XII, 1901, p. 111-7.

2. Voir, entre autres, M. de Morgan, *Revue de l'École d'anthropologie*, XIX, 1909, p. 131 et suiv.

3. Modestov, *Introduction d'histoire romaine*, p.7 et suiv.

4. Pallary, Instructions, p, 28-31.

5. Conf. Capitan, *Revue anthropologique*, XXI, 1911, p. 225 Il faut cependant remarquer que, jusqu'à présent, on n'a pas recueilli d'outils chelléens et acheuléens en Sicile, ni dans le Nord de la Tunisie, deux régions qui, à l'époque de ces industries, n'auraient pas été séparées par la mer.

6. On ne les trouve jamais avec les industries paléolithique récente et néolithique dans les gisements oit l'on peut affirmer qu'il n'y a pas eu de mélanges de diverses époques : par exemple dans les grottes. — Foureau et Verneau (*Documents de la mission Foureau-Lamy*, p. 1082, 1906-7, 1121) croient, il est vrai, qu'au Sahara les hoches acheuléennes sont contemporaines des flèches et autres instruments néolithiques, mais ils ne le prouvent pas. Une opinion contraire est exprimée par Pallary, *Revue africaine*, LI, 1907. p. 77.

7. Conf. Pallary, dans *l'anthropologie*, XXII, 1911, p. 563.

8. Voir plus loin, § IV, au néolithique berbère. Au Sahara, on trouve aussi des outils moustériens, en gris, en quartzite, plus rarement en silex, avec des instruments

contiennent que des types moustériens[1]. Il est impossible de les dater avec certitude, quand la faune et la disposition des couches de terrain ne donnent pas d'indications à cet égard, Mais, dans quelques grottes de l'Algérie, des instruments moustériens apparaissent avec une faune quaternaire, et d'ordinaire au-dessous de couches renfermant une industrie néolithique[2]. D'autre part, l'absence d'outils chelléens et acheuléens permet de croire que ces stations sont postérieures à celles dont nous avons parlé précédemment.

Ce fut alors, en effet, que les Africains commencèrent à séjourner dans des cavernes ou des abris sous roche[3]. Cette coutume s'est perpétuée à travers les siècles, pendant la période néolithique et plus tard encore[4]. Des auteurs anciens mentionnent certaines peuplades de l'Afrique septentrionale qui vivaient, en pleine époque historique, dans des grottes, naturelles ou

---

néolithique : voir Verneau, apud. Foureau, l. c., p. 112, 1116, 1119 ; Capitan, *Bull. archéologique du Comité,* 1909, p. CXXXVII.

1. Pallary (*Instructions*, p. 43, 44, 97) en indique quelques-unes, qui se répartissent de l'Océan au Sud de la Tunisie, du littoral des provinces d'Oran et d'Alger à l'Atlas saharien. Voir aussi Pallary, *Bull. de la Société préhistorique française*, 1911, p.1624 (station de Karouba, purs de Mostaganem.

2. Couche inférieure de la grotte des Troglodytes, à Oran (racloirs, pointes en calcaire, silex et quartzite ; molaire de rhinocéros) ; Pallury et Tommasini, Assoc. française, Marseille, 1891, II. p. 635, 636-7 ; de la grotte du Polygone, au même lieu ; Pallary, *Bull. deb la Société d'anthropologie de Lyon*, XI, 1802, p. 303. La couche moustérienne des grottes d'Oran se distingue par sa couleur, blanchâtre ou rougeâtre, des couches supérieures, néolithiques, qui sont noires. — Grotte voisine d'Aïn Turk, au Nord-Ouest d'Oran (quelques quartzites taillés ; hippopotame, rhinocéros, zèbre chameau, etc.) : Pallary, *Bull. de la Soc. d'anthr. de Lyon*, XI, p. 203-7. — Abri de la Mouillah, près de Lalla Marnia (province d'Oran), couche inférieure jaune, avec des pièces moustériennes en quartzite et parfois en silex (la couche supérieure, à industrie paléolithique récente et grisâtre) : Barbin, *Bull. d'Oran*, 1912, p. 390-1. — Grotte des Bains-Romains, au Nord-Ouest d'Alger (silex moustériens ; rhinocéros, hippopotame, etc.) : Ficheur et Brives, Comptes rendus de l'Académie des Sciences, CXXX, 1900, p.1485-7. — Couche inférieure de la grotte des Ours, à Constantine (racloirs et pointes en quartzite et en silex ; rhinocéros, zèbre, etc.) : Debruge, Rec. De Constantine, XLII, 1908, p. 145-6 et fig. 31 ; Pallary, *ibid*., p. 149 et suiv.

3. Les Libyens primitifs, affirme Pausanias (X, 17, 2), vivaient dispersés dans des huttes ou dans les cavernes qui s'offraient à eux. Mais il dit sans doute cela au hasard.

4. Comme , du reste, dans d'autres contrées : voir, par exemple, pour l'Europe occidentale, Jullian, *Histoire de la Gaule*, l, p. 150.

artificielles[1]. La troglodytisme a persisté depuis lors dans diverses régions : en Tripolitaine et dans le Sud-Est de la Tunisie, sur les bords déchiquetés du plateau saharien ; dans les montagnes du Sud de la province de Constantine; dans l'Atlas marocain[2].

Les cavernes sont des demeures où les hommes peuvent se garder assez aisément des attaques de leurs semblables et des fauves, où ils sont à l'abri de la pluie, du froid des hivers et des nuits, et aussi, ce qui est important en Afrique, des chaleurs excessives de l'été. En Europe, la principale raison qui décida les sauvages de l'époque quaternaire à s'établir dans des cavernes fut sans doute un refroidissement du climat. Nous avons montré que ce refroidissement a été beaucoup moins sensible au Sud de la Méditerranée[3]. En tout cas, beaucoup d'Africains continuèrent à habiter des stations à ciel ouvert.

---

1. Périple d'Hannon, 7 (*Geogr. gr. min*., l, p. 6) : troglodytes dans les montagnes d'où sort le Lixos (oued Dran). — Strabon, XVII, 3, 7 : certains Pharusiens (au sud du Maroc) vivent dans des grottes qu'ils creusent. — Pline, V, 34, mentionne des troglodytes à sept jours de marche au Sud-ouest des Amantes, qui sont eux-mêmes à douze jours à l'Ouest de la grande Syrte. Vivien de Saint-Martin (*le Nord de l'Afrique dans l'antiquité,* p. 116) pense qu'ils habitaient le djebel Gharinne (au Sud-Sud-Ouest de Tripoli), où il y a encore des troglodytes (voir, entre autres, Méhier de Mathuisieulx, *A travers la Tripolitaine*, p. 171 et suiv.). Mais cette région ne correspond guère aux indications de Pline. — Hérodote (IV, 187) dit, que les Garamantes, sur leurs chars à quatre chevaux, vont à la chasse, des Éthiopiens Troglodytes (conf. Méla, I, 44 ; Pline, V, 45, qui parle de grottes artificielles : « specuus excavant »). Vivien de Saint-Martin (l. c., p. 51. après d'autres) croit qu'il s'agit des habitants du Tibesti, qui sont encore troglodytes (ils demeurent dans des grottes naturelles).

2. Ces grottes, qui offrent divers types, ont été presque toutes creusées artificiellement, ou tout au moins aménagées par les hommes. Il y a cependant, pris du Tlemcen, des troglodytes qui vivent dans des cavernes naturelles : Bel, *la Population musulmane de Tlemcen* (extrait de la *Revue des Études ethnographiques et sociologiques*. 1908), p. 34. Aux Canaries, avant la conquête européenne, un grand nombre d'indigènes vivaient aussi dans des grottes.

3. Voir plus haut, p. 53.

II

Après la première période paléolithique, caractérisée par les types chelléen, acheuléen et moustérien, les préhistoriens français distinguent une seconde période, dite âge du renne, pendant laquelle se sont succédé les industries dites aurignacienne, solutréenne, magdalénienne. Il n'est pas possible d'appliquer cette classification à l'Afrique septentrionale[1]. Entre le paléolithique ancien et le néolithique, nous n'y retrouvons, que deux industries bien marquées, l'une à l'Est de la Berbérie, l'autre à l'Ouest.

Des stations des régions de Gafsa[2], de Redeyef (à l'Ouest de Gafsa)[3], de Tébessa[4] et de Négrine[5] (au Sud-Est de l'Algérie), du centre de la province de Constantine[6], nous ont révélé l'industrie que l'on a appelée capsienne[7], ou gétulienne[8]. Quelques-unes occupaient des abris sous roche[9], mais la plupart

1. Conf. Pallary, *Instructions*, p. 44 et 94.

2. De Morgan, Capitan et Boudy, *Revue de L'École d'anthropologie*, XX, 1910, p. 120, 133 et suiv., 211-4, 276.

3. De Morgan, etc., 1. c., p. 207, 270-4. Gobert, Bull. de la *Société préhistorique de France*, 24 novemhre 1910, Récoltes de M. Pallary, au musée d'Alger.

4. Debruge, *Rec. de Constantine,* XLIV, 1910, p. 53 et suiv., avec les planches (conf. Pallary, dans *l'Anthropologie*, XXII, 1911, p. 559-580) ; Debruge, Septième *Congrès préhistorique de France*, Nîmes, 1911, p. 199-200. — Pour la station importante de Bir Oum Ali, entre Tébessa et Fériana, voir Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 40, n° 106.

5. Bir Zarif el Ouar (Gsell, l. c., f° 50, n° 161) ; récoltes Pallary, au musée d'Alger.

6. Stations autour du djebel Sidi Rgheiss (au Nord-Ouest d'Aïn Beïda) : Gsell, *Bull. archéologique du Comité,* 1809, p. 437-8 ; Blayac et Capitan, *Assoc. française*, Angers, 1903, 1, p. 240-1. Aïn Mlila : Thomas, *Bull. de la Société des sciences physiques d'Alger*, XIII, 1877, p. 1-9 (pagination particulière), Châteaudun du Rummel : Mercier, *Rec. de Constantine*, XLI, 1907, p. 171-182. — On a trouvé ailleurs, et jusque dans le Sahara (voir, par exemple, Capitan, *Bull. archéol, du Comité*, 1909, p. CXXXVII), des outils de type aurignacien, ressemblant à ceux de ces stations, mais ils sont mélangés à d'autres types et ne constituent pas une industrie bien caractérisée.

7. De Morgan, *les premières Civilisations*, p. 136. Il classe dans son capsien des stations que nous attribuons à d'autres industries et il lui donne ainsi une grande extension vers l'Ouest (*Revue anthropologique*, XXI, 1911, p. 218-9). Contra : Pallary, *Revue africaine,* LV, p. 319, n, 1.

8. Pallary, Instructions, p. 44-45 ; *Revue africaine,* LV, p. 319-320.

9. El Mekla, au nord-Ouest de Gafsa ; Redeyef : de Morgan, etc., *Revue de l'École*

étaient des campements, parfois assez étendus[1], établis d'ordinaire près des points d'eau[2]. On les reconnaît à des amas énormes d'escargots, mêlés à des couches épaisses de cendres, où se rencontrent, en assez petite quantité, des ossements de cerfs, de zèbres, d'antilopes, de bœufs, de mouflons et même de rhinocéros. Les œufs d'autruche, dont les restes, très nombreux, sont fréquemment calcinés, ont dû servir de récipients pour la cuisine, peut-être surtout pour faire bouillir les escargots[3]. La poterie et les haches polies manquent. Les instruments de pierre, fabriqués en beau silex, dans les campements mêmes, présentent des ressemblances, qui ne doivent pas être fortuites, avec ceux de l'aurignacien d'Europe[4]. Ce sont principalement des lames et des pointes, taillées sur une seule face et dont l'un des côtés longs, formant une sorte de dos, offre souvent des séries de retouches[5] ; des grattoirs, les uns à peu près circulaires, les autres en lame avec une extrémité arrondie; des lames qui paraissent être des burins, se terminant en haut épar une partie concave et une pointe d'angle aiguë. Quelques lames et grattoirs portent des encoches latérales, retaillées avec soin. On rencontre aussi des disques à arêtes coupantes[6] probablement des pierres de jet[7].

---

d'anthropologie, XX, p. 112, 120, 271-3 ; Gobert, dans *l'Anthropologie*, XXIII, 1912, p. 152. Grottes du djebel Sidi Rgheiss, renfermant, dit-on, le même mobilier que les stations des plaines voisines : Gsell, *Bull. archéol. du Comité,* 1890, p, 438.

1. La station de Bir Laskeria, au pied du djebel Sidi Rgheiss, mesurait environ 70 mètres sur 50 (Gsell, l. c., p. 437) ; celle de Châteaudun-du-Rummel, environ 90 mètres sur 50 (Mercier, l, c., p. 173) ; celle d'Aïn Mlila, 80 à 90 mètres de diamètre (Thomas, 1. c., p. 1) ; une autre, près de Tébessa, environ 200 mètres sur 50 (Debruge, *Rec. de Constantine*, l. c., p. 74).

2. Quelquefois dans des lieux escarpés. Conf. Latapie et Reygasse de la *Société préhistorique française,* 20 mars 1912.

3. Debruge, l. c., p. 63. Pallary, dans *l'Anthropologie*, XXII, p. 361.

4. De Morgan, etc., l. c., p..116-7, 207-8 (et *Revue anthropologique,* XXI, p. 220). On ne saurait dire cependant comment cette industrie s'est propagée. Le gétulien manqua jusqu'à présent dans l'Ouest de la Berbérie, dans le direction de l'Espagne.

5. Quelques lames allongées sont retaillées très finement sur les deux côtés : de Morgan, etc., *l, c*., p. 133, fig. 37 a, et p. 208.

6. Par exemple, *ibid*., p. 213, fig, 49 et 50.

7. Conf. plus haut, p. 180.

Cette industrie semble avoir duré fort longtemps ; elle devra, quand on l'aura mieux étudiée, être subdivisée en plusieurs périodes. Il convient d'attribuer à une époque relativement récente, sans doute en partie contemporaine du développement de la civilisation néolithique dans d'autres régions, des escargotières[1] où les outils de très petites dimensions soit nombreux[2] : pointes droites, ou recourbées en bec de perroquet ; silex trapéziformes, qui étaient soit des tranchets, soit plutôt des bouts de rocher, à tranchant transversal. L'os poli, rare dans les stations anciennes, devient plus fréquent ; il est représenté par des poignards, des poinçons, des aiguilles. Des débris d'œufs d'autruche sont ornés de gravures, qui consistent en des traits parallèles, dont deux séries se coupent parfois de manière à figurer un quadrillé, en des suites de filets obliques ou de chevrons, en des lignes de points[3]. De petits disques on des segments d'autre forme, taillés dans des oeufs d'autruche et perforés[4], sont des restes de colliers, de même que des coquilles[5] et des cailloux[6] troués. Des molettes portent des traces d'une couleur rouge (hématite), qui a dû servir à étendre sur la peau un barbouillage, ou à y exécuter des dessins isolés[7].

---

1. Même industrie dans un abri sous roche de Redeyef : Gobert, *l'Anthropologie*, XXIII, p. 153-5

2. Conf. de Morgan, etc., 1. c., p. 277 ; Gobert, *Bull. de la Société préhistorique*, 24 juillet et 24 novembre 1910. — Par exemple, Sidi Mansour, prés de Gafsa : de Morgan, l, c., p. 211-212 ; Aïn Aûchen, Henchir Souatir, Bir Khanfous, près de Tamerza à l'Ouest de Redeyef) : *récoltes au musée d'Alger* ; Morsott, dans la région de Tébessa : Debruge, 1. c., p. 70, fig. 6 ; Bir en Nsa, prés de Sétif : Westerveller, *Rec. de Constantine,* XIX, 1878, p, 309-312, et Jacquot, ibid., XXXV, 1901, p. 103-5, planches.

3. Gobert, l. c., 24 novembre, fig. 7 et 8 (Bir Khanfous et Henchir Souatir). Debruge, l. c., p. 90-97 et fig. 12 (région de Tébessa).

4. Gobert, l. c., fig. 7,

5. De Morgan, etc., l. c., p. 274. Gobert, L e.,11~r. 7.

6. Debruge, I. c., p. PU et pl. X.

7. De Morgan, etc., l. c., p. 274; Debruge, l. c., p. 274 et fig. 13 ; Pallary, *Revue africaine*, LV, p.319. Au cinquième siècle, des peuplades du Sud-Est et de l'Est de la Tunisie se peignaient encore la peau en rouge : Hérodote, IV, 191 et 194. Cette couleur a pu être appliquée aussi sur des objets mobiliers, sur des vêtement. Hérodote, IV, 180,

La seconde industrie, qui rappelle à certains égards le magdalénien européen, est surtout connue par les fouilles faites dans les abris sous roche de la Mouillah, près de Lalla Marnia (Ouest de la province d'Oran)[1]. Les outils en silex, fort petits, sont des lames droites, brutes ou à bords retaillés ; un grand nombre de lames en croissant allongé, à dos retouché ; des grattoirs circulaires ; quelques lames à encoches latérales, destinées peut-être à façonner des os ; des projectiles, à éclats alternés, des disques à arêtes coupantes. Les objets trapéziformes sont encore très rares[2]. Des percuteurs et des *nuclei* (rognons qui ont servi de matière première) attestent que la fabrication avait lieu sur place. Des poinçons ou débris de pointes de sagaies sont en os poli[3]. La faune est à peu près la même que celle des escargotières gétuliennes : elle comprend, entre autres espèces, le rhinocéros et le zèbre. Les escargots abondent, ainsi que les fragments d'œufs d'autruche calcinés. Là aussi, l'on a recueilli des molettes[4] conservant des vestiges de couleur rouge[5], des coquilles perforées[6], des cailloux troués[7]. Là aussi, la poterie et les haches polies sont absentes.

Dans l'Ouest de l'Algérie, quelques campements en plein air offrent la même industrie[8], que M. Pallary a proposé d'appeler ibéro-maurusienne, car elle se retrouve dans des stations paléolithiques récentes du Sud de l'Espagne[9].

---

parle des peaux, coloriées en rouge, que portent les femmes libyennes). On a aussi trouvé des morceaux d'ocre jaune : Pallury, 1. c., p. 319-320. — Des minéraux colorants se trouvent dans les grottes européennes dès le début de l'époque du renne : Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, 1, p. 120, 203 et suiv.

1. Barbin, *Bull. d'Oran,* 1910, p. 77-90, pl. II-111 ; 1912, p. 389-402, pl.XXXIV.
2. Pallary, *Instructions*, 45-46 ; conf. Barbin, l. c., 1910, p. 81.
3. Voir Barbin, l. c., 1912, pl. XXXIV (p. 305).
4. Et aussi de simples galets, qui remplissaient le même office.
5. Barbin, l. c., 1910, p. 82, 84, 87. Morceaux d'hématite rouge : l. c., 1910, p. 84.
6. Ibid., 1910, p. 83 ; 1912, p. 306.
7. Ibid, 1910, p. 83-84.
8. Pallary, *Instructions*, p. 46, 97.
9. Pallary, l. c., p. 31, 45-46.

III

De nombreuses grottes ont livré un mobilier nettement néolithique, comprenant en général des poteries et des haches polies, et appartenant à une époque où les espèces les plus remarquables de la faune chaude des temps quaternaires avaient disparu. On en connaît dans les trois provinces de l'Algérie. Plusieurs de ces abris ont été malheureusement fouillés d'une manière trop peu attentive. Ailleurs, les recherches font encore défaut, en particulier dans le Nord de la Tunisie, L'avenir nous réserve sans doute des découvertes intéressantes. Actuellement, d est dans les grottes d'Oran[1], qu'on a le mieux étudié cette industrie, qui, en plusieurs lieu, se trouve dans des couches superposées il un étage plus ancien, renfermant des outils moustériens[2]. Nous signalerons aussi des cultes explorées au Rio Salado (au Sud-Ouest d'Oran)[3], à Saïda (province d'Oran)[4], au Grand-Rocher (près d'Alger)[5]. à Bougie[6], à Constantine[7], à Bou Zabaouine (près d'Aïn Mlilla, dans le centre de la province

1. Voir Pallary, *Bull. de la Société d'anthropologie de Lyon*, XI, 1892, p. 298-304. Fouilles de MM. Doumergue, Pallary, Tommasini, musées d'Oran et d'Alger. — On peut mentionner en particulier les grottes du Polygone, des Troglodytes (Pallary et Tommasini, *Assoc. française*, Marseille, 1801, II, p. 633-640), du Cuariel, de Noiseux, du Ciel-Ouvert (Doumergue, *Bull. d'Oran*, 1907, p. 391-8), de la Tranchée (Pallary, *Bull. de la Société, d'anthr. De Lyon*, XI, p. 202-4). Ce sont en général, non de véritables grottes, mais des abris sous roche.

2. Voir plus haut, p. 184.

3. Fouilles Siret, dont les résultats n'ont pas encore été publiés. Musée d'alger.

4. Doumergue et Poirier, *Bull. D'Oran,* 1894, p. 105-127.

5. *Bull. de la Société algérienne de climatologie*, XII, 1870, p. 152-9, 188-196 ; conf. Gsell, les Monuments antiques de l'Algérie, l. p. 1-2.

6. Grotte Ali Bacha (qui a servi à des ensevelissements, mais qui, je crois, a été aussi habitée) ; Debruge, *Assoc. française*, Montauban, 1902, II, p. 866-883 ; le même, *Rec. De Constantine*, XL, 1906, p. 134-157. Grotte de Fort-Clauzel : Debruge, *Assoc. française*, Cherbourg, 1905, II, p. 621-632.

7. Grotte des Ours (couche supérieure) : Debruge, *Rec. De Constantine*, XLII, 1908, p. 117-148, Grotte du Mouflon : le même, *Assoc. française*, Lille, 1908, II, p. 813-822 (M. Debruge croit qu'elle a été habitée dès l'époque de l'industrie paléolithique).

de Constantine)[1], à Brezina (dans l'Atlas saharien, au Sud de Géryville)[2], à Kefel Ahmar et à Kef el Mazoui (près de Tébessa)[3] Un abri de Redeyef (Sud-Ouest de là Tunisie) offre, au-dessus de couches gétuliennes, un mélange de la même industrie, dans une phase récente de son développement, et d'objets néolithiques sahariens[4].

Nous avons à peine besoin d'indiquer que le mobilier n'est pas partout le même. Les outils en silex sont naturellement assez rares là où la matière première manquait ou était peu abondante[5]. Certaines catégories d'instruments sont plus ou moins nombreuses. La taille est plus ou moins soignée. Ces différences peuvent s'expliquer soit par le développement inégal des industries locales, soit par des écarts chronologiques[6]. Il est évident, en effet, que cette période de civilisation a été fort longue. A en juger par l'épaisseur des débris[7], des grottes ont été habitées, d'une manière continue ou par intermittences, pendant une série de siècles, et il ne faut pas oublier qu'elles ont dû être plusieurs fois vidées, quand les couches de détritus et de cendres devenaient trop encombrantes[8].

---

1. Robert, *Rec. De Constantine*, XXXIV, 1900, p. 210-231 ; le même, dans *Congrès préhistoriques de France*, Périgueux, 1903, p. 222-234.

2 Delmas, *Assoc. française*, Toulouse, 1910, II, 2e partie, p. 307-370.

3. Fouilles de MM. Latapie et Reygasse (voir *Bull. de la Société préhistorique française*, 29 mars 1912).

4. Gubert, dans *l'Anthropologie*, XXIII, 1912, p. 155 et suiv.

5. Par exemple, dans les régions d'Alger et de Bougie : Flamand, *Assoc. française*, Ajaccio, 1901, II, p. 731 ; Debruge, *Rec. De Constantine*, XL, 1906, 128. — M. Flamand (l. c., p. 731-3 et pl. VI) signale, dans une grotte de Mustapha-Supérieur (à Alger), des coquilles fossiles, taillées intentionnellement pour servir, pense-t-il, des pointes, grattoirs, etc., à défaut de silex ; il croit ces objets contemporains de l'industrie néolithique.

6. A Oran, l'industrie semble être plus ancienne dans les grottes du Polygone et du Ciel-Ouvert que dans celle des Troglodytes. Les grottes de Saïda, du Rio Salado, des Ours (à Constantine) ont été probablement habités à une époque plus récente que celle d'Oran ; voir Pallary, Instructions, p. 49, et Revue africaine, LI, 1997, p. 273. — Noter que le vidage des grottes encombrées a dû faire disparaître en certains lieux des couches qui se sont conservées ailleurs : Pallary, *Assoc. française*, Caen, 1894, II, p. 744.

7. A la grotte des Troglodytes, la couche néolithique atteint çà et là 3mètres d'épaisseur : Pallary et Tommasini, l. c., p. 635.

8. Pallary et Tommasini, l. c., p. 630-644. Doumergue et Poirier, *Bull. d'Oran,*

Les instruments en pierre dont se servaient les troglodytes étaient le plus souvent façonnés sur place, comme le prouvent les percuteurs, les *nuclei*, les éclats de fabrication, les pièces restées à l'état d'ébauche. Ces objets sont pour la plupart en silex. Ils représentent une industrie dérivée de celle de la Mouillah et apparentée à l'industrie néolithique ancienne de l'Europe occidentale, surtout du Sud-Est de l'Espagne[1]. Ce sont des outils petits[2], minces, légers, travaillés sur une seule face : lames non retouchées ou à dos retaillé ; lames à encoches, plus fréquentes que dans l' « ibéro-maurusien »[3] : pointes, les unes non retaillées, les autres retouchées sur tout ou partie de leur pourtour (bouts de flèches, poinçons, perçoirs)[4] : pointes en bec de perroquet (perçoirs ?) ; burins, dont l'une des extrémités est taillée obliquement en biseau; forets en forme de cône étroit ; grattoirs circulaires ; scies : grand nombre de silex géométriques, trapéziformes, triangulaires, quadrangulaires (probablement des bouts de flèches)[5]. Un pédoncule rudimentaire indique parfois que des lames et des grattoirs étaient insérés dans des manches, en os ou en bois[6]. Des pointes de flèches, à ailerons et pédoncule,

---

1894, p. 108. Pallary, *Assoc. française*, Caen, 1894, II, p. 743. Le même, Instructions, p. 61.

1. Sirel, *Assoc. française*, Oran, 1888, l, p. 286-7. Pallary et Tommasini, l. c., p. 649. Doumergue et Poirier, l. c., p. 126. Pallary, *instructions*, p. 33, 40 86.

2. MM. Latapie et Reygasse nous signalent cependant à Kef el Ahmar, près de Tébessa, de grandes lames en silex blond (qui pouraient être des importations sahariennes).

3. Elles ont pu servir, non seulement à polir des os, mais aussi à racler des bois de flèches.

4. Des objets fusiformes, terminés à chaque extrémité par une pointe, ont été regardés à tort comme des hameçons doubles : Lacoste, *Bull. d'Oran*, 1911, p. 387 (conf., pour le Sahara, Flamand et Laquière, *Revue africaine*, L, 1906, p. 223 et fig. 11) ; contra : Pallary, dans *l'Anthropologie*, XVIII, 1907, p. 142. Ce sont probablement des bouts de flèches.

5. Conf. plus haut, p. 188. Des silex semblables ont été retrouvés dans des stations néolithiques d'Europe, d'Égypte et d'Asie : Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, I, p. 505 et suiv.

6. Il y avait dans la grotte de Saïda quelques pointes de javelots pédonculées : Doumergue et Poirier, l. c., p. 119 et fig. 16.

taillées sur les deux faces, ne se rencontrent que par exception[1] ; il est à croire qu'elles étaient fabriquées dans des ateliers éloignés[2], peut-être sahariens[3].

Le quartzite, le grès, le calcaire ont été employés quelquefois, en même temps que le silex, pour façonner de grossiers outils[4].

Les haches polies[5] sont assez rares[6] et généralement petites. Quelques-unes sont faites en grès ou en schiste[7], la plupart en ophite, roche verte tirée des gisements triasiques que l'on trouve sur de nombreux points de la Berbérie[8] et près desquels devaient être établis des ateliers, d'où ces objets étaient exportés dans diverses directions. On distingue deux formes : l'une évasée et assez plate, ressemblant aux types européens; l'autre en boudin, allongée et cylindrique, terminée, du côté opposé au tranchant, par une pointe mousse. Cette seconde forme, propre à l'Afrique du Nord, s'est conservée dans l'industrie néolithique récente, mais souvent avec des dimensions plus grandes.

L'os poli[9], est bien plus abondant que dans les abris de

---

1. Quelques-unes dans les grottes d'Oran : voir, par exemple, Pallary et Tommasini, l. c., p. 630. Deux à Saïda : Doumergue et Poirier, l. c., p. 120, fig. 18 et 19. Quatre à Kef et Ahmar : fouilles de MM. Latapie et Reygasse.

2. Pallary, *Instructions*, p. 49.

3. Voir plus loin, p. 204.

4. Grotte de Fort-Clauzel, à Bougie : Debruge, *Assoc. française*, Cherbourg, 1903, II, p. 620. Grotte Ali Bacha, au même lieu : Debruge, *Rec. De Constantine*, XL, 1906, p. 140 et fig. 14 (je ne crois pas qu'ils soient d'une autre époque que les objets néolithiques). Grottes de Brezina : Delmas, *Assoc. française*, Toulouse, 1910, II, 2 p. 371.

5. Haches, ou coins, ou herminettes. Ces objets ne sont pas toujours polis sur toute leur surface.

6. Il y en avait cependant un assez grand nombre dans une grotte de Brezina : Delmas, *l, c.*, p. 374. la matière première (orphite) se trouve en abondance dans cette région.

7. Doumergue, *Assoc. française,* Pau, 1892, II, p. 627. Debruge, Rec. De Constantine, XLII, 1908, p. 138.

8. Flamand, *Assoc. française*, Paris, 1909, I, p. 210.

9. Deux carreaux d'aragonite, trouvés à l'entrée de la grotte du Grand-Rocher, près d'Alger, présentent une rainure médiane, qui servait sans doute à polir des objets en os : *Bull. de la Société de climatologie*, XII, p. 153. Dans la grotte de Brezina, deux pierres à rainures devaient avoir la même destination : Delmas, l. c., p. 373.

la Mouillah[1]. On faisait en cette matière des aiguilles[2], des poinçons, des lissoirs, des retouchoirs[3], quelques cuillères[4] peut-être aussi des poignards et des pointes de sagaies.

Il n'est rien resté du travail du bois. Quant à celui des peaux, employées sans doute en vêtements, litières, couvertures, il est attesté par les grattoirs et les perçoirs en pierre, et surtout par les poinçons et les aiguilles en os, qui servaient à coudre les pièces.

D'ordinaire, on recueille des tessons de poteries[5], aux parois épaisses, d'aspect grisâtre, noirâtre, rougeâtre, fabriquées à la main, cuites à feu libre. C'étaient des marmites[6], des écuelles[7], des bols à fond arrondi, à bords droits, évasés ou rentrants[8]. La surface extérieure a été souvent lissée avec un tampon d'herbes ou un outil en os[9] ; quelquefois, une couleur rouge a été appliquée à l'intérieur[10]. Beaucoup de ces vases portaient à l'extérieur, vers le haut, une ornementation géométrique rudimentaire, tracée avec des burins en pierre, des pointes en os ou en bois, des peigne, en bois[11] : raies circulaires, simples ou

1. Voir, par exemple, *Rec. de Constantine*, XLII, fig. 22-23, aux p. 138 et 140 ; conf. Pallary, *Instructions*, pl. à la p. 20.

2. D'ordinaire sans chas : conf. Pallary et Tommasini, l. c., p. 640. Quelques aiguilles avec chas dans une grotte voisine de Tébessa ; trois dans l'abri de Redeyef (Gobert, dans *l'Anthropologie*, XXIII, 1912, p. 150).

3. Pallary, *Instructions*, p. 20 (pour détacher par pression de petits éclats de silex).

4. Une à la grotte des Ours, à Constantine : Debruge, *Rec. de Constantine,* XLII, p. 139 et fig. 22. Deux, l'une en os, l'autre en corne, à Brezina : Delmas, l. c., p. 375.

5. Il n'y en a pas dans la grotte de Bou Zabaouiné, dans le centre de la province de Constantine : Robert, *Congrès préhistorique*, Périgueux, 1903, p. 224, A Redeyef, dans le Sud-Ouest de la Tunisie, on ne trouve de tessons que dans la partie supérieure du gisement néolithique : Gobert, l. c., p. 159. D'une manière générale, il semble bien que l'emploi de la poterie ait été plus tardif dans l'Est de la Berbérie que dans l'Ouest. M. Pallary (dans *l'Anthropologie*, XXII, 1911, p. 369) suppose qu'elle était replacée par des œufs d'autruche.

6. Doumergue, *Bull. d'Oran*, 1907, p. 397 ; conf. Debruge, *Rec. de Constantine*, XLII, p. 129.

7. Voir en particulier Doumergue, *l. c.*, et planche (écuelle pourvue d'un téton latéral, qui est foré).

8. Pallary et Tommasini, *l. c*., p. 642, fig. 2 (= Pallary, *Instructions*, p. 47, fig. 40).

9. Pallary et Tommasini, *l. c*., p. 642. Debruge, *l. c*., p. 128.

10. Pallary et tOmmasini, *l. c*., p. 130. Delmas, *l. c*., p. 377.

11. Debruge, *l. c*., p. 135.

parallèles ; suites de points, de trous, fréquemment superposés sur plusieurs lignes ; hachures verticales, obliques, croisées de manière à former un quadrillé ; zones de traits ondulés, dressés ; séries de chevrons[1]. Des sortes de virgules ont été faites à coups d'ongle[2]. Il y a aussi des poteries avec des côtes ou des cordons en saillie, qui sont parfois décorés de hachures[3]. Des mamelons facilitaient la préhension; quelques-uns offrent un trou transversal, qui permettait de suspendre le vase[4]. A Brezina (Sud oranais), des poteries ont été poussées dans un moule en vannerie, selon un procédé que nous retrouverons au Sahara[5].

Des œufs d'autruche servaient aussi de récipients, allant au feu[6]. Ils recevaient quelquefois une décoration de points et de lignes[7]. On a même découvert à Redeyef des fragments portant des vestiges d'images d'animaux (antilope ; peut-être autruche) ; les traits gravés qui indiquent les contours des corps enferment des hachures simples ou croisées[8].

Dans les escargotières gétuliennes et dans les abris de la

---

1. Voir Pallary, *Instructions*, fig. 10, 25, 42-47. Gobert, dans *l'Anthropologie*, XIII, 1912, p. 159.

2. Pallary et Tommasini, l. c., 643. Debruge, l. c., p. 135. Doumergue et Poirier, l. c., p. 123. Delmas, l. c., p. 378.

3. Pallary, *Instructions*, p. 47, fig. 41.

4. Il y a des anses véritables à la grotte des ours, à Constantine (Debruge, l. c., p. 120), et à Kef el Ahmar, près de Tebessa.

5. Delmas, l. c., p. 377. — Dans la grotte des Ours, des fonds de vases montrent des empreintes de toiles à larges mailles, sur lesquelles ils avaient dû être placés avant d'être secs : Debruge, *l. c*., p. 128-9 et fig. 4. Mais ces tessons sont-ils bien de l'époque néolithique. ? La poterie reproduite fig. 4. parait avoir été fabriquée au tour.

6. Une provision d'œufs d'autruche a été découverte dans l'abri sous roche de Kef el Ahmar ; trois d'entre eux étaient percées d'un trou régulier à l'un de leurs sommets (indication de MM. Latapie et Reygasse).

7. A Saïda, deux fragments avec un pointillé et un treillis de lignes obliques : Doumergue et Poirier, *l. c*., p. 123-4. A Kef el Ahmar, quelques fragments portant des ornements géométriques. A Redeyef : Gobert, *l'Anthropologie*, XXIII, 1912, p. 159, 162 et fig. 10.

8. Gobert, *l. c*., p. 162 et fig. 11. — A Bou Zabaouine, M. Robert (Congrès préhistoriques, Périgueux, 1903, p. 225 et fig. 2) a cru reconnaître sur un fragment l'image gravée d'une tête et d'un cou d'autruche ; sur un autre, celle d'un serpent.

Mouillah, on a rencontré les plus anciens témoignages de ce que nous appelons la parure. Ils deviennent bien plus abondants dans la civilisation néolithique : molettes ou galets pour broyer de la couleur rouge, dont ils portent les traces[1] ; restes de colliers en segments d'œufs d'autruche[2] ; coquilles percées[3], cailloux troués[4], dents de sanglier[5], plaquettes en carapace de tortue[6]. Ces pendeloques étaient sans doute moins des ornements que des amulettes.

Les habitants des grottes vivaient dans une saleté incroyable, au milieu des foyers et des détritus de cuisine, presque en contact avec des corps humains, enfouis sous une couche peu épaisse de terre et de cendres.

---

1. Saïda : Doumergue et Poirier, l. c., p. 121 ; Bougie (grotte Ali Bacha) : Debruge, *Rec. de Constantine*, XL, p. 149 ; Bou Zabaouine : Robert, Congrès, l. c., p. 228 ; Brezina : Delmas, l. c., P. 373. Morceaux d'hématite dans les grottes d'Oran : Pallary, *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, XI, 1892, p. 301 ; Pallary et Tommasini, l. c ;, p. 648 ; Doumergue, *Bull. d'Oran*, 1907, p. 308 ; à Saïda : Doumergue et Poirier, l. c., p. 125 ; à Bougie : Dbruge, l. c., p. 148 ; à Kef el Ahmar : indication de MM. Latapie et Reygasse ; à Redeyef ; Gobert, l. c., p. 151. — Cette couleur rouge, avec laquelle on devait exécuter des peintures sur la peau (voir plus haut, p. 188), a été aussi employée pour peindre des vases (voir p. 194), des objets en os (Pallary et Tommasini, l. c., p. 616), des coquilles (ibid., p. 647 ; Debruge, l. c., p. 154, et *Assoc. française*, Montauban, 1902, II, p. 871, 872). — On a également trouvé des morceaux d'ocre jaune ; Pallary et Tommasini, l. c., p. 648.

2. Constantine, grotte des Ours : Debruge, *Rec. de Constantine*, XLII, 1908, p. 147. Brezina : Delmes, l. c., p. 378. Kef el Ahmar. Redeyef : Gobert, l. c., p. 162 et fig. 8, nos I9, II.

3. Grottes d'Oran : voir, par exemple, Pallary et Tommasini, l. ,c., p. 641 et 648. Grotte Ali Bacha, à Bougie : Debruge, *Assoc. française*, l. c. Grotte des Ours, à Constantine : Debruge, *Rec. de Constantine*, XLII, p. 147. Brezina : Delmas, l. c., p. 378.

4. Saïda : Doumergue et Poirier, l. c., p. 124.

5. Grotte du Mouflon, à Constantine : Debruge, *Assoc. française*, Lille, 1909, II, p. 820-1 et fig. 7 (deux pendeloques perforées, taillées dans des dents de sanglier). — A la grotte des Ours, un os poli, long de 0 m. 18, est percé d'un trou de suqpension : Debruge, *Rec. de Constantine*, XLII, p. 140-1 et fig. 26. A Bou Zalaouine, des morceaux de bois de cerf sont troués : Robert, ibid., XXXIV, 1900, p. 220 et pl. XXI ; Congrès préhistoriques, Périgueux, 1905, p. 228 et fig. 5. Ces objets ont pu être des pendeloques.

6. Oran : Pallary et Tommasini, *l. c*., 642. Saïda : Doumergue et Poirier, l. c., p. 124. Constantine : Debruge, *l. c*., p. 140 et fig. 24. Bou Zalaouine : Robert, Congrès, p. 230.

Les débris de leur nourriture consistent, comme dans les stations antérieures, en morceaux d'œufs d'autruche, on coquilles de mollusques, en ossements. Les mollusques sont soit des espèces marines (dans les grottes du littoral), surtout des patelles et des moules[1], soit des escargots, toujours très abondants[2]. Les ossements d'animaux ne représentent sans doute pas tous des reliefs de repas humains : des fauves, qui séjournèrent dans des cavernes temporairement abandonnées par les hommes, ont dû y apporter les restes de leurs victimes et y mourir eux-mêmes[3]. Mais il n'est pas douteux que les troglodytes ne se soient nourris de sangliers, de cerfs, de diverses espèces d'antilopes, de moulions, de moutons, de chèvres, de bœufs, d'ânes, dont ils ont fendu les os longs avec des outils en pierre, pour en extraire la moelle, Nous aurons à examiner au chapitre suivant la question de la domestication de certains de ces animaux[4]. Le cheval et le chien ne se trouvent que dans les couches les plus récentes.

Presque partout, on recueille des ossements humains, en nombre plus ou moins grand. La plupart, sinon tous, ont appartenu à des individus ensevelis dans les grottes[5]. Il n'est pas surprenant que ces os soient confondus avec les débris de cuisine qui constituaient le sol des abris. Cependant on peut à étonner de les trouver très souvent en désordre. Peut-être ont-ils été bouleversés soit par des animaux fouisseurs, soit surtout par les hommes, lorsque ceux-ci vidaient plus ou moins sommairement leur demeure. Le cannibalisme des troglodytes n'est pas inadmissible[6], mais il n'est pas prouvé.

---

1. Pallary et Tommasini, l. c., p, 647.

2. A la grotte du Ciel-ouvert (Oran), les poches des parois étaient pleines d'escargots, constituant peut-être des réserves : Doumergue, *Assoc. française*, Pau, 1892, II, p. 627.

3. Conf. plus haut, p. 101, n. 7. Noter cependant que des Marocains mangent du chacal et que les anciens Égyptiens paraissent avoir mangé de l'hyène.

4. Pour les animaux non domestiques, voir plus haut, p. 104 et suiv.

5. Voir au chap, III de ce livre.

6. Au-dessus de la grotte du Grand-Rocher, près d'Alger, de nombreux osse-

Ajoutons que, dès cette époque, il y avait des indigènes qui se nourrissaient de céréales, comme l'atteste la découverte de meules à grains dans les grottes du Rio Salado et de Brezina[1].

IV

On a retrouvé dans l'Afrique du Nord beaucoup de stations néolithiques en plein air, qui, en général, avaient été aussi des ateliers. Mais nos connaissances sur ces établissements sont encore bien incomplètes. Dans diverses régions, dans le Maroc presque inexploré, dans le Nord de la Tunisie et dans le Nord de la province de Constantine, trop négligés par les préhistoriens, les découvertes ont été fort rares. Des recherches attentives combleront probablement d'apparentes lacunes[2].

Ces stations, dont quelques-unes sont importantes et méritent plutôt d'être appelées villages, n'ont pas été nécessairement occupées d'une manière ininterrompue. On doit cependant admettre que beaucoup d'Africains étaient alors sédentaires. Ce que nous avons dit des chasseurs est vrai aussi des pasteurs, pour les pays où les troupeaux peuvent vivre en toute saison. Même chez des peuplades peu civilisées, élevage n'est pas synonyme de nomadisme. Quand la culture des céréales se répandit, elle attacha fortement les hommes au sol.

Le choix des emplacements ne se faisait pas au hasard. Comme aux temps lointains du paléolithisme, les indigènes recherchaient surtout l'eau et la facilité de la défense. Une langue

---

ments humains, en désordre, ont été trouvés dans un foyer, avec des coquilles de mollusques, des os de gazelle, quelques outils en silex, une hachette en pierre polie et des débris de poteries : *Bull. de la Société algérienne de climatologie*, XII, 1876, p, 153-5. L'hypothèse d'un ensevelissement collectif peut paraître ici moins vraisemblable que celle d'un repas de cannibales.

1. Voir au chap. II de ce livre.

2. M. Collignon dans *Matériaux*, XXI, 1887, p. 196) croit cependant que le Nord et le centre de la Tunisie seul réellement très pauvres en préhistoire. Lui même et d'autres ont fait çà et là des recherches, qui sont restées infructueuses. Conf. Bellucci, *l'Età della pietra in Tunisia* (Roma, 1876), p. 11-12.

de terre presque entourée par la mer, un plateau, une croupe au confluent de deux rivières ou entre des ravins : tels étaient les lieux qu'ils préféraient, quand ils trouvaient une source dans le voisinage immédiat[1]. Peut-être même, dès cette époque, ont-ils quelquefois protégé leurs villages par des remparts, en blocs bruts, ajustés à sec : au djebel et Kalaa, dans la presqu'île du cap Bon, on a constaté l'existence de murs, d'aspect très primitif, à assises disposées en grossiers gradins, barrant les deux extrémités d'une étroite arête rocheuse, longue de 400 mètres, sur laquelle ont été recueillis des instruments en pierre, pointes de flèches et éclats du silex[2].

Une étude approfondie des foyers, de leur répartition et des débris qui les entourent permettrait peut-être de présenter des hypothèses sur l'aspect et le groupement des habitations, de dire si les huttes étaient rondes ou quadrangulaires, si, en quelques endroits, on n'avait pas déjà commencé à édifier des maisons en moellons[3],

La civilisation néolithique des grottes se retrouve dans des stations découvertes sur différents points de l'Algérie[4]. Elles ont été très peu explorées et nous nous abstiendrons d'en parler, car nous ne pourrions que répéter ce que nous avons dit au sujet des troglodytes.

---

1. Conf. Pallary, Bull. de la *Société d'anthropologie de Lyon*, XI, 1892, p. 287 ; Debruge, Assoc. française, Ajaccio, 1901, II, p. 735 ; Pallary, *Instructions*, p. 61, 62, 63.

2. *Atlas archéologique de la Tunisie*, f° de Tozegrane, n° 136.

3. On retrouve des débris du murs en pierres sèches sur l'arête du djebel et Kalan : *Atlas de la Tunisie*, l, c.

4. M. Pallary en mentionne quelques-unes de la province d'Oran, dans l'*Homme préhistorique*, III, 1905, p. 38 et 39, et dans ses *Instructions*, p. 49. La station de la gare d'Arbal, au Sud-Est d'Oran, parait aussi appartenir à cette époque : Doumergue, *Assoc. française*, Nantes, 1898, II, p. 574-5 ; *Bull. d'Oran*, 1905, p. 309, et 1910, p. 411. Il en est peut-être de même de plusieurs stations découvertes au cap Djinet, à l'Est d'Alger (Viré, *Rec. de Constantine,* XXXIX, 1903, p. 759-760 ; ibid., Ajaccio, 1901, II, p. 735-740 ; l'*Homme préhistorique*, III, 1905, p. 270-5) ; de celle d'Aïn el Bey, au sud de Constantine, où l'on ne signale pas non plus de poteries (Thomas, Bull. de la *Société des sciences physiques d'Alger*, XIII, 1877, p. 37-51).

C'est seulement dans des stations en plein air, et non plus dans des abris[1], qu'apparaît une autre industrie néolithique, plus récente : on l'a qualifiée de berbère[2]. Elle a été rencontrée dans un grand nombre de lieux, depuis l'Océan jusqu'à Gafsa, depuis le littoral des départements d'Oran et d'Alger jusque dans le Sahara français occidental (vallées de l'oued Zousfana, de l'oued Souara, Tidikelt)[3]. La décadence de la technique est

1. Pallary, *Instructions*, p. 32. — Dans le Sud oranais, près d'Aïn ed Douis, on trouve des stations situées en avant de cavités naturelles, que les hommes ont agrandies et qui contiennent une partie du mobilier (haches polies) : Flamand, dans *l'Anthropologie*, III, 1802, p. 150-2. Un abri fouillé près de Bougie pourrait bien avoir été habité à l'époque de la civilisation néolithique berbère : Debruge, *Rec. de Constantine*, XXXVII, 1903, P. 146 et suiv. (« Grand Abri »).

2. Pallary, *Instructions*, p. 51. C'est M. Pallary qui a nettement reconnu le caractère récent de cette industrie.

3. L'énumération qui suit n'a pas la prétention d'être complète. Larache, sur l'océan : Pallary, dans *l'Anthropologie*, XVIII, 1907, p. 306-7. Eckmühl, près d'Oran : Carrière, *Bull. d'Oran*, 1886, p. 148-9, fig. 7, 9-23. Canastel, près d'Oran Pallary, *Bull. de la Société d'anthropologie de Lyon,* XI, 1892, p. 287. Takdempt, à l'ouest de Dellys (département d'Alger) ; La Mizrana, à l'Est du même lieu Lacour et Turcat, Bull, archéologique du Comité, 1900, p. 513-6, pl. XXVII-XXVIII ; Viré, *Rec. de Constantine*, XXXIX, 1903, p. 12 et planches. — Oudjda, Lalla Marnia, aux frontières du Maroc et de l'Algérie : Pinchon, dans *l'Anthropologie*, XIX, 1908, p. 432, fig. 12-13 ; Harbin, *Bull. d'Oran*, 1910, p. 89-90. Divers lieux de la région de Mascara (Ras et Mn, djebel Khallel, Sidi Daho, Palikao, etc.) : Pallary, dans *l'Anthropologie*, XX, 1911, p. 503 ; musée d'Alger. Régions de Saïda et de Frenda : musée d'Alger, Région de Chellala : Joly, *Revue africaine* ; LIII, 1909, p. 12. fig. 23. Aïn Sefra, dans le Sud oranais : Lenez, dans l'*Homme préhistorique*, II, 1904, p. 111, fig. 81-83 ; Pallary, ibid., p. 159. — Aïn et Mouhad, à l'Est de Tébessa ; Debruge, *Rec. de Constantine*, XLIV, 1910, p. 78, pl. I et II ; Pallary, dans l'Anthropologie, XXII, p. 503, Nombreuses stations dans les régions de Tamerza, Rodeyef, Gafsa : Couillault, dans *l'Anthropologie*, V, 1894, p. 534 et fig. 3 ; Pallary, *Bull. de la Société archéologique* de Sousse, V, 1907, p. 104-5 ;Fleury, ibid., VI, 1908, p. 71-73, fig. 6-9 ; de Morgan, Capitan et Boudy, *Revue de l'École d'anthropologie*, XX, 1910, p. 274, 276, fig. 73 et 74. — Dans le Sahara occidental français, régions de l'oued Zousfana, de l'oued Souara, Tidikelt : Gautier, *Sahara algérien*, p. 122 et suiv., fig. 38 ; Barthélemy et Capitan, *Revue de l'École d'anthropologie*, XII, 1902, p. 303 et suiv., fig. 93-97 ; musée d'Alger. — Çà et là, mais rarement, on recueille des pointes pédonculées du néolithique berbère au milieu de stations ou l'on trouve une autre industrie (néolithique saharienne), décrite au § V : dans l'extrême Sud Tunisien (de Morgan, etc., 1. c., fig. 93 et 96, à la p. 286), dans les régions d'Ouargla et du grand Erg oriental.(Verneau, apud Foureau, *Documents scientifiques de la mission Foureau-Lamy*, p. 1117 ; Capitan, *Bull. archéologique du Comité*, 1900, p. CXXVI ; musée d'Alger). — A cette industrie berbère appartiennent des objets découverts à Oglat et Hassi, entre Laghouat et El Goléa, nous une couche de travertin formée par des sources, aujourd'hui disparues (conf. Weisgerber, *Revue d'ethnographie*, IV, 1885, p. 421, fig. 164). C'est bien à tort que Tissot (*Géographie*

évidente. Les outils, en silos et en quartzite, sont massifs[1] et taillés hâtivement à grands éclats sur une seule face, au point de ressembler beaucoup à des types moustériens[2]. Ce sont des lames, des pointes, des grattoirs, des pierres de jet (disques coupants et galets à facettes). Ce sont surtout des pointes à pédoncule, épaisses, irrégulières, dont les plus grosses ont dû être adaptées à des javelots et à des piques, les plus petites à des flèches[3]. Les haches polies, souvent de grande taille[4], présentent presque toutes la forme en boudin[5] ; elles sont d'ordinaire fabriquées en roche verte. La poterie est plus grossière que celle des grottes. On n'a constaté cette industrie que dans l'Afrique du Nord[6].

Les gravures rupestres du Sud oranais doivent être de la même époque ; à leur base, se retrouvent fréquemment des campements néolithiques berbères[7]. Elles nous donnent diverses indications sur le costume et l'armement des indigènes. On y voit des gens coiffés, semble-t-il, d'une couronne de plumes[8].

---

de la province d'Afrique, I, p, 380) considère cette station « comme un des plus auciens monuments de l'industrie humaine qu'on ait retrouvés jusqu'à présent ». Il n'est nullement nécessaire d'admettre que la formation de la couche de travertin ait exigé un temps très long ; Rolland déclare qu'elle date de l'époque géologique actuelle : *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, XCI, 1880, p. 246.

1. Il n'y a plus de petits silex à formes géométriques.

2. Conf. Fleury, *Bull. de la Société archéologique de Sousse*, VII, 1909. p. 79 et 84.

3. Barthélemy et Capitan, *Revue de l'École d'anthropologie,* XII, p. 303. Assez souvent, la pointe, cassée, a été retouchée ; l'instrument, est devenu soit un grattoir, soit un bout de flèche ou de javelot à tranchant transversal : Barthélemy et Capitan, l. c., p. 304, fig. 99-101 ; Pallary, *Instructions*, p.51.

4. L'une d'elles, trouvée près de Dellys, dépasse 0 m. 31 (musée d'Alger).

5. Les haches plates deviennent très rares.

6. Pallary, *Instructions*, p. 34, 50. On la rencontre dans quelques îles voisines du littoral, Zaffarines, Habibas, Rachgoun : Pallary, ibid., p. 52.

7. Bonnet, Revue d'ethnographie, VIII, 1889, p. 154. Flamand, dans *l'Anthropologie*, III, 1892, p. 150-2. Pallary, l. c., p. 52. Voir aussi Maumené, *Bull. archéologique du Comité,* 1901, p. 304-5.

8. Moghar et Tahtani : Flamand, *Bull. de la Société d'anthropologie de Lyon*, XX, 1901, p. 190, fig. IV (reproduite dans *Revue de l'École d'anthropologie*, X, 1900, p. 262, fig. 45, et XII, 1902, p. 172, fig. 63). Cette coiffure de plumes se retrouve à Tyout (Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 42 : tête d'un archer) et aussi, semble-t-il, à Asla (Flamand, *Bull. de géographie historique*, 1903, p. 512, fig.11).

Il y en a qui portent des ceintures, minces[1] ou larges[2], dont quelques-unes paraissent serrer de courtes tuniques[3]. Des personnages sont peut-être ornés d'un collier[4], de bracelets[5], de pendeloques tombant autour des bras[6]. Plusieurs chasseurs, accompagnés de chiens, tiennent des arcs[7]. Des objets, adaptés obliquement à un long manche, ressemblent aux haches en boudin qu'on découvre dans les stations[8]. Des instruments coudés pourraient être des bâtons de jet, ou boumerangs[9]. Les boucliers, sans doute en peau, sont soit ovales[10], soit arrondis

1. Tyout : Gsell, l, c., I, p. 42, fig. 10. Ksar el Ahmar : Pamel, *Singe et homme*, pl. I, fig. 1 (c'est une femme).

2. Moghar : Flamand, *Bull. de la Soc. d'anthr. de Lyon*, l. c.

3. Tyout : Gsell, 1. c. (en bas, sur la droite), Moghar: Flamand, l. c.

4. Er Richa : Delmas, *Bull. de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, IX, 1902, p. 140, fig. IV, et p.144.

5. Er Richa : Delmas, l. c., p. 140, fig. IV ; p. 143, fig. VI, et p. 144.

6. Tyout : Tissot, l. c., pl. II, fig. 2 ; Gsell, l, c. Tissot (p. 490) donne une autre interprétation : « une femme semble porter une tunique, dont les mouche sont ornées, de franges ».

7. Tyout : Tissot, l. c., fig. 49 ; Pomel, l. c., pl. II, fig. 2, 3, 7. Gsell, l. c., Conf. une gravure saharienne, vue par Barth dans la région de Ghat : *Reisen und Entdeckungen*, I, fig. à la p. 210.

8. Ksar et Ahmar : Flamand, dans *l'Anthropologie*, III, 1892, p. 148-9 et 151 ; Pomel, l. c., pl. II, fig. 5 ; Gsell, l. c., p. 43, fig. 12 (cet objet est tenu par un homme). Asla : Pomel, l. c., pl. I, fig. 7 (objet isolé). A Tyout, deux personnages tiennent ou instrument allongé, à extrémité coudée, qui peut être une hache emmanchée : Flamand, l. c.

9. Asla : Pomel, l. c., pl. I, fig. 5 et 6 (« casse-tête ») ; conf. Flamand et de Mortillet, *Assoc. française*, Paris, 1900, l, p. 210-1. Peut-être aussi sur une image rupestre de la région de Constantine : Bosco et Solignac, *Rec. de Constantine*. XLV, 1911, pl. IV à la p. 338 (conf. p. 137). — Le boomerang était une arme des Libyens voisins de l'Égypte : Perey Newberry, *Beni Hasan*, I, pl. XLV et XLVII ; Dünichen, *die Flotte einer ägyptischen Königin*, pl. VI et XI. Il était peut-êre encore en usage à l'époque historique chez les *Macae*, peuplade des Syrtes Silius Italicus, III, 277 (« panda inanus est armata calcia ») ; peut-être aussi chez les Garamantes : Silius, III, 318-9 (« cui tragula semper fulmineam armabat, celebratum missile, dextram ») ; conf. Damstè, *Mnemosyne*, XXXVIII, 1910, p. 227-8 et p. 231. — Sur les gravures de Khangnet et Hadjar, dans la région de Guelma, les personnages représentés tiennent soit un instrument coudé (hache emmanchée ? boomerang ? hoyau ?), soit un bâton courbe (boumerang ?), soit un objet qu'on a comparé à une raquette carrée : Vigneral, *Ruines romaines du cercle de Guelma*, pl. IX et X; Gsell, l. c., p. 47.

10. Bou Alem, Bouclier de forme ovale, autant qu'il semble, sur la gravure rupestre saharienne vue par Barth, *Reisen*, l. c. (à moins que ce ne soit un arc). Sur une gravure qui existe prés d'Asla, dans le Sud oranais, un personnage tient peut-être un petit bouclier rond : Flamand, Bull. de *géographie historique*, 1903, p, 512, fig. 11.

en haut et en bas, avec, des échancrures latérales[1], rappelant la forme du bouclier dit béotien[2].

Les gravures de l'oued Itel (au Sud-Ouest de Biskra), qui sont peut-être aussi du même temps, nous montrent des hommes avec un vêtement couvrant le haut de la poitrine et probablement agrafé sur une épaule : on doit supposer que c'est une peau de bête. Un autre personnage, vêtu d'une tunique (?), tient un bouclier à double échancrure[3].

V

Une troisième civilisation néolithique nord-africaine est, au moins en partie, contemporaine de la précédente, puisque, dans diverses stations, on découvre pêle-mêle des objets typiques des deux industries[4]. Mais elle remonte à une époque plus ancienne, partiellement contemporaine du néolithique des grottes, auquel elle est mélangée dans l'abri de Redeyef[5].

Elle peut être appelée saharienne, car elle a couvert de stations et d'ateliers le Sahara oriental français, aujourd'hui si

1. Asla : Pomel, 1. c., pl. I, fig. 9 ; Flamand, l. c., p. 506, fig. 6. Je ne crois pas qu'on puisse y voir une double hache : l'objet présente au milieu un motif allongé, qui ne s'expliquerait pas sur une hache.

2. En usage, au second millénaire avant J.-C., dans la Méditerranée orientale, et plus tard encore eu Grèce: voir Lippold, dans *Münchener archäologische Studien dem Andenken A. Furtwänglers gewidmet*, p. 410 et suiv. ; A. J. Reinach, *Rev. de l'histoire des religions*, 1910, I, p. 210, 215. C'était aussi la forme des ancilia romains, qui se conservèrent dans les cérémonies religieuses. Il n'est du reste pas nécessaire de croire à l'origine commune de ces divers boucliers. Cette forme est naturellement donnée par une peau de quadrupède, tendue sur une armature en bois (conf. A. J. Reinach, ibid., 1900, II, p. 327). Dans l'Afrique australe, les Betchouanas se servent encore de boucliers analogues : voir Schurtz, Urgeschichte der Kultur, p. 352.

3. *Rev. de Constantine*, XXXIII, 1899 pl. à la p. 304. Conf., pour l'homme au bouclier, ibid., XXXVIII, 1904 pl. à la p. 107 ; *Bull. de géographie historique*, 1903, p. 506, fig. 7.

4. Aïn Sefra : Lenez, dans *l'Homme préhistorique,* II, 1904, p. 111-113 ; Pallary, dans *l'Anthropologie*, XVIII, 144-5. Région d'Igli et Tidikelt, dans le Sahara : musée d'Alger. Voir aussi plus haut, p. 200, n. 3 (vers la fin), l'indication de pointes berbères trouvées dans des stations à industrie saharienne.

5. Conf. plus haut, p. 191, n. 4.

désolé[1]. Elle s'est étendue aussi sur la Tunisie méridionale, aux environs[2] et au Sud de Gabès[3]. Des pointes de flèches qui la caractérisent ont été recueillies à Redeyef (à l'Ouest de Gafsa)[4], à Messaad (dans l'Atlas saharien, au Nord-Est de Laghouat)[5], à Aïn Sefra (dans le Sud Oranais)[6], et dans les steppes de l'Algérie centrale[7] : elles avaient été sans doute apportées de loin dans ces différentes régions.

Les stations sahariennes se rencontrent presque toutes, non dans les espaces rocheux et montagneux[8], mais dans les dunes, le long des anciennes rivières[9], souvent dans des lieux où il y a encore des mares, des cuvettes humides, des puits. On recherchait évidemment l'eau et il est certain qu'elle se trouvait beaucoup plus facilement que de nos jours, soit parce que le climat était moins sec, soit parce que les vallées étaient moins obstruées par les sables[10]. Les régions où les silex néolithiques abondent le plus sont celles de l'oued Rhir[11] d'Ouargla[12], de

1. Sur cette civilisation néolithique saharienne, voir surtout Foureau, *Documents scientifiques de la mission Foureau-Lamy*, p. 1003-1096 ; Hamy, ibid., p. 1097-1103 (= Comptes rendus de l'Académie des inscriptions, 1905, p. 58-71) ; Verneau, ibid., p. 1106-1131 et pl. XX-XXIX ; Flamand et Laquière, Revue africaine, L, 1906, p. 204-241.

2. Belluci, *l'Eta delle pietra in Tunisia*, en particulier, inv. III, 5. De Nadillac, *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 1884, p. 7-8. Zaborowski, *Revue de l'École d'anthropologie*, IX, 1809, p. 50, 51. Vassel, *Assoc. française*, Boulogne, 1899, I, p. 284.

3. Gauckler (d'après Tribalet), *Bull. archéologique du Comité*, 1901, p. CLXIII-IV. Schweinfurth, ZZeitschrift für Ethnologie, XXXIX, 1907, p. 905, Chantre, *Assoc. française*, Reims, 1907, l. p. 202-3. Pervinquière, *Revue de Géographie,* III, 1909, p. 466-7. De Morgan, Capitan, Boudy, *Revue de l'École d'anthropologie*, XX, 1910, p. 283 et suiv., 343-4.

4. En assez grand nombre (une cinquantaine) ; Gobert, dans *l'Anthropologie*, XXIII, 1912, p. 157 et fig. 5.

5. Harimayer, *Revue africaine,* XXIX, 1885, p. 144-5 (sous des ruines romaines).

6. Lenez, dans *l'Homme préhistorique,* II, 1904, p. 112-3, fig. 84-91.

7. Joly, *Revue africaine*, LIII, 1909, p. 12.

8. Weisgerber, *Revue archéologique*, 1881, II, p.4. Foureau, *Documents*, p. 1079, 1083. Voinot, Bull. d'Oran, 1908, p. 327-8, « 54. Gautier, *Sahara algérien,* p. 134.

9. Voir plus haut, p. 55.

10. Supra, p. 56.

11. Jus, *Revue d'ethnographie,* VI, 1887, p. 343-6.

12. Hamy, C. *r. de l'Acad. Des Inscriptions*, 1903, p. 60-61 (histoire des découvertes). Chipault, *Revue de l'École d'anthropologie*, VI, 1896, p. 255 et suiv.

l'oued Mya[1], du grand Erg Oriental et de l'Erg d'Issaouane[2]. Il faut abandonner l'hypothèse, présentée tout d'abord[3], mais réfutée par des constatations ultérieures, d'un développement de cette civilisation du Midi vers le Nord[4] : on ignore en réalité comment elle s'est répandue[5].

La matière employée pour la confection des armes et des outils est presque toujours le silex[6]. Çà et là, il y avait des ateliers fort importants : on a même observé que des artisans s'adonnaient exclusivement à la taille de tel ou tel instrument[7].

Les pointes de flèches[8], fines, légères, sont fort nombreuses et souvent d'un travail admirable, surtout autour d'Ouargla, dans le grand Erg et dans l'Erg, d'Issaouane. Il y en a qui offrent la forme d'une feuille de laurier; d'autres, d'un losange, ou d'un triangle[9]. Mais la plupart présentent des ailerons[10], avec ou sans

---

1. Hamy, *Bull. du Muséum d'histoire naturelle*, V, 1890, p. 334-6. Cartailhac, *Assoc. française,* Montauban, 1902, I, p. 251-2.

2. Foureau, *Documents*, p. 1060 et suiv. — Belles collections, récoltées dans ces régions et dans celle d'Ouargla, au musée du Trocadéro (Foureau) et au musée d'Alger (père Huguenot et autres).

3. Rabourdin, dans *Documents relatifs à la mission Flatters*, p. 264. Weisgerber, dans *Revue archéologique*, 1881, II, p. 5, et *Revue: d'archéologie*, IV, 1885, p. 422. Foureau, C. r. de l'*Acad, des Inscriptions*, 1894, p. 21.

4. On avait cru que les instruments en silex les plus fins se trouvaient dans la partie septentrionale du Sahara et les plus grossiers plus avant dans le désert. Il n'en est rien. Au Nord de Touggourt, le travail de la pierre fut médiocre; il devient meilleur entre Touggourt et Ouargla, parfait dans les régions situées entre Ouargla et l'Erg d'Issaounne : Foureau, *documents*, p. 1064 et suiv. Conf, Hamy, C. *r. de l'Acad. des Inscriptions,* 1905, p. 70 ; Flamand et Laquière, Revue africaine, L. 1906, p. 231.

5. Dans le Sud du Sahara, l'industrie de la pierre présente un aspect différent et se rattache au néolithique soudanais : voir Gautier, *Sahara algérien*, p, 126-130, 134,

6. On rencontre cependant des pointes et racloirs, de type moustérien, en grès et en quartzite : voir plus haut, p. 183, n. 8.

7. Rabourdin, dans *Documents Flatters*, p. 241 ; conf. Zaborowski. *Revue de l'École d'anthropologie*, IX, 1899, p. 44 (Hassi et Rhatmaïa, au Sud d'Ouargla). De Nadailine, *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris,* 1884, p. 51 (région de Gabès).

8. Voir la classification de Pallary, dans *l'Homme préhistorique*, IV, 1906, p. 168-173.

9. On peut mentionner aussi la forme en écusson rectangulaire, se terminant par deux pointes aiguës, dont l'une est le pédoncule : Flamand et Laquière, l. c., p.220-2, fig. 8-9.

10. Les flèches à aileron unique sont sans doute des flèches cassées, qui paraissent avoir servi dans cet état : Pallary, dans *l'Anthropologie*, XVIII, 1907, p. 142.

pédoncule[1] ; elles sont très soigneusement taillées sur les deux faces. Quelques-unes sont munies de barbelures sur les bords.

Notons encore des lames diverses (simples[2], à bords retouchés, à dos retaillé, à encoches) ; des instruments fusiformes, pointus aux deux extrémités (prétendus hameçons doubles, mais probablement pointes de flèches)[3] ; de petits trapèzes, qui sont sans doute des bouts de flèches à tranchant transversal[4] ; des outils coupants, de forme semi-circulaire, à dos retaillé, qui ont peut être servi au même usage, à moins que ce ne soient des tranchets ; des grattoirs circulaires ou consistant est une lame terminée par un bout convexe ; des scies, des perçoirs, des burins. Des pointes de javelots ou de piques, en forme de feuille de laurier, taillées sur les deux faces, sont ale -type solutréen.

Cette industrie offre nombre d'instruments semblables à ceux qu'on trouve dans les grottes néolithiques du Tell[5], et aussi dans les escargotières gétuliennes à petit outillage. Mais elle est surtout étroitement apparentée à celle qui florissait en Égypte à l'époque préhistorique et au temps des premières dynasties[6].

Les haches polies[7] sont, pour la plupart, en silex ou en

1. Plus fréquemment avec pédoncuule.

2. Plusieurs lames, trouvée, prés d'Ouargla, sont remarquables par leur taille exceptionnelle (0 m. 20 – 0 m. 25 de longueur) : Chipault et Capitan, *Revue de l'École d'anthropologie*, VI, p. 258 et 261, fig. 46-48.

3. Conf. p. 192, n. 4.

4. Conf. p. 188 et 192.

5. Surtout les petites lames de divers types et les petits trapèzes.

6. Voir Zaborowki, *Revue de l'École d'anthropologie*, IX. 1899, p. 46 et 51 ; Cartailhac, *Assoc. française*, Montauban, 1902, l. p. 252 : de Morgan. Capitan et Boudy, *Revue de l'École d'anthropologie*, XX, 1910, p. 344, 345 : les mêmes, *Revue d'anthropologie*, XX, 1911, P. 210, 220. Ressemblance des lames à bords retouchés, à des retaillés à encoches, des instruments fusiformes à double pointe, des trapèzes, des outils semi-circulaires, des scies, des pointes solutréennes, de quelques poignards ou grands couteaux d'un beau travail (région d'Ouargla, au musée d'Alger), de divers types de pointes de flèches. Pour ces derniers objets, M. Capitan (*Bull, archéologique du Comité*, 1909, p. CXXXVIII) croit même à des importations d'Égypte : hypothèse que réfutent leur abondance et la présence de pièces ébauchées.

7. Conf. Flamand et Laquière, l. c., p. 214-9. — Elles sont extrêmement rares dans les stations du Sud-Est de la Tunisie : Assoc. française, Tunis, 1896, I, p. 209.

calcaire siliceux[1], assez petites[2], aplaties et trapéziformes[3] ; elles ressemblent aux haches égyptienne[4].

Les poteries[5], dont on ne recueille que des tessons, étaient en général de petites dimensions, Comme celles des grottes, elles out souvent reçu une ornementation géométrique très simple : lignes de points, de trous : suites de hachures, de chevrons, de zigzags verticaux ; diagonales croisées ; coups d'ongles. On les a parfois badigeonnées en rouge. Des vases ont été façonnés en poussant de la terre dans des moules en vannerie, qui brûlaient à la cuisson[6] : procédé en usage dans l'Afrique orientale (chez les somalis)[7] : et au Soudan[8].

Les œufs d'autruche ont laissé des débris plus abondants encore que dans les stations du Tell : ils portent souvent des traces de feu. Ils servaient de vases : on en a découvert plusieurs, encore intacts[9]. Quelques fragments sont ornés de dessins géométriques, traits parallèles, chevrons, lignes croisées, formant un quadrillé, suites de points[10].

Il faut aussi mentionner de grands plats en grès[11], et surtout des meules dormantes, également en grès, avec des molettes et des pilons[12]. Ces meules sont de forme a peut près elliptique, et leur surface supérieure est légèrement concave. Il est certain qu'on y a broyé des grains.

---

1. On en trouve aussi in roche ophitique.

2. Quelquefois si petites qu'on s'est demandé si ce n'étaient pas des amulettes.

3. La forme en boudin existe, mais elle est rare.

4. Cartailline, l, c. Flamand et Laquière, l. c., p. 232.

5. Voir Verurau, dans Foureau, *Documents*, p. 1123-8, pl. XXVII-XXIX.

6. Verneau, l. c., p. 1123, Vuinol, *Bull. d'Oran*, 1908, p. 350.

7. Hamy, C, *r. de l'Académie des Inscriptions*, 1905, p. 69.

8. Desplagnes, *le Plateau central nigérien*, p. 27 et 457.

9. Rabourdin, dans *Documents Flatters*, p. 242, Foureau, l. c., II, p. 1072. Flamand et Laquière, l. c., p. 229.

10. Flamand et Laquière, p. 230, fig. 17 (région de l'oued Mya) : voir aussi un fragment recueilli par Foureau : Verneau, l. c., p. 1128.

11. Foureau, l. c., p. 1082. Flamand et Laquière, p. 230. — Foureau (p. 1068, 1073) indique aussi de petites « urnes » en grès et en ophite.

12. Foureau, p. 1063, 1070, 1072, 1073, 1074, 1082. Verneau, *apud* Foureau, p. 1119-1120. Conf. Gautier, *Sahara algérien*, p. 130.

Les indigènes sahariens se paraient de colliers en rondelles ou en segments d'œufs d'autruche[1], en perles formées de tronçons de tiges d'encrines fossiles[2] ; ils portaient parfois aussi des pendeloques consistant en globules de grès ou en cailloux perforés[3].

Nous croyons volontiers que l'industrie de la pierre remonte à des temps très reculés dans le Sahara, comme dans la Berbérie ; que les outils acheuléens qu'on y a trouvés datent de l'âge quaternaire[4] ; que les types néolithiques, en tous points semblables à ceux qui se fabriquaient en Égypte plusieurs milliers d'années avant l'ère chrétienne, ont été connus vers la même époque dans le désert actuel. Cependant les stations que nous venons d'étudier paraissent être, pour la plupart, relativement récentes[5]. Les moules attestent la connaissance des céréale[6] et ces ustensiles sont identiques à ceux que des Touaregs[7] et des Nigériens[8] emploient aujourd'hui. Çà et là, on a ramassé quelques débris d'objets en métal[9] et en verre[10], peut-être contemporains des instruments en pierre auxquels ils étaient mélangés. Il est possible que des tribus néolithiques aient encore habité le Sahara au temps de ces Éthiopiens, voisins de l'Égypte,

---

1. Verneau. L. c., p. 1128. Flamand et Laquière, p. 226, fig. 13.

2. Flamand et Laquière, *ibid*., fig. 14.

3. Foureau, p. 1073. Verneau, p.1129.

4. Voir plus haut. p. 183, n. 6.

5. Certains silex sont très usés ; d'autres, au contraire, offrent un aspect très frais, avec des arêtes encore vives. Mais cela ne prouve pas que les premiers soient beaucoup plus anciens que les autres. Préservés par le sable qui les a recouverts, ceux-ci n'ont été ramenés que depuis peu à la surface par le vent, qui, comme le dit M. Gautier (*Sahara algérien*, p. 122), s'est chargé des fouilles, en décapant le sable.

6. Un cylindre en pierre, long de 0 m. 45, aplati et aminci du bout, qu'on a trouvé dans la région de l'oued Mya, aurait un soc de charrue primitive, selon Hamy (*Assoc. française,* Paris, 1900, I. p. 60, et *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1903, p. 112).

7. Foureau, l. c., p. 1063, 1094.

8. Gautier, l. c., p. 131.

9. Foureau, p.1068 (plaquettes, clou de bronze),

10. Foureau, p. 1070, 1071 (perles), 1077 (débris de bracelets, pour la plupart multicolores) ; conf. Verneau, 1. c., p. 1120. Perles en verre dans une station de la région d'Ouargla : musée d'Alger,

qui, Selon le témoignage d'Hérodote[1] se servaient de pointes de flèches en pierre vers le début du Ve siècle avant Jésus-Christ.

VI

La civilisation de la pierre s'est développée dans l'Afrique du Nord à la fois par des perfectionnements locaux et par des relations pacifiques ou belliqueuses. Nous avons indiqué[2] que les haches polies et les pointes de flèches n'ont pas dû être fabriquées partout où on les trouve. Les silex ont été importés dans les régions où cette matière faisait défaut. Les poteries ont pu aussi voyager : en tout cas, il est difficile d'attribuer au hasard l'identité des motifs qui décorent cette céramique en divers pays. Les industries se ressemblent trop dans le Sud de la péninsule ibérique et dans l'Ouest de l'Algérie, à la fin du paléolithique et pendant la période néolithique ancienne[3], pour qu'on se refuse à admettre des rapports entre ces deux contrées[4]. Des relations, plus ou moins directes, ont évidemment existé entre l'Égypte et les populations néolithiques du Sahara et du Sud-Est de la Tunisie[5]. La domestication de certains animaux a été une étape décisive de l'humanité : cette conquête

1. VII, 120.

2. P. 193 et 201.

3. Voir p. 189 et 192.

4. Plus tard, le néolithique berbère d'Afrique différa beaucoup du néolithique récent d'Espagne : conf. Pallary, *Instructions*, p. 51. cependant il y eut encore quelques rapports entre les deux contrées. Il est impossible de ne pas attribuer une origine africaine à des grains de collier taillés dans des œufs d'autruche, que M. Siret a trouvés en Espagne, dans des couches néolithiques récent (*l'Anthropologie*, XX, 1909, p. 130). A l'époque de la civilisation néolithique berbère, les Africains n'étaient pas incapables de naviguer, puisqu'ils ont occupé des îles voisines du littoral : voir plus haut, p. 201, n. 6.

5. Voir p. 206. Probablement par l'intérieur du Sahara, avec une extension vers le Sud de la Tunisie, plutôt que par une pénétration au fond de la petite Syrte et une extension progressive vers le Midi. Les haches polies de type égyptien se retrouvent dans le Sahara, mais sont, nous l'avons dit (p. 206, n. 7), fort rares dans la région de Gabès.

difficile ne fut sans doute faite que dans quelques pays, d'où elle se répandit au loin, de même que la culture des céréales. Des importations peuvent seules expliquer la présence d'une perle en verre dans une grotte néolithique de Saïda[1] ; d'outils en obsidienne dans une station voisine de Bizerte et dans l'une des îles Habibas, à l'Ouest d'Oran[2] (cette roche n'existe pas en Berbérie[3]) ; de coquilles marines, retrouvées à l'intérieur des terres[4] ; de coquilles étrangères à l'Afrique du Nord, recueillies dans des campements sahariens[5].

Quand la connaissance des métaux[6] pénétra-t-elle au milieu des populations qui se servaient d'instruments en pierre, et

---

1. Doumergue et Poirier, *Bull d'Oran*, 1894. p. 124.

2. Pallary, Instructions, p. 50 ; musée d'Alger.

3. On trouve de 1'obsidienne dans l'île de Pantelleria, en Sardaigne, eu Sicile, sans parler d'autres régions plus éloignées de l'Afrique du Nord : conf. Modestar, *Introduction à l'histoire romaine,* p. 36.

4. Abris de la Mouillah, qui ne sont, il est vrai, qu'à une quarantaine de kilomètres de la mer (coquillages ayant servi d'aliments et d'objets de parure ; Barbin, *Bull. d'Oran*, 1910, p. 83, 87 ; 1912, p. 306. Grotte de Saïda (valve de pétoncle) : Doumergue et Poirier, l. c., p. 125. Station néolithique dans l'Atlas saharien, près d'Aïn Sefra (*Murex trunculus perforé*) : Flamand, dans *l'Anthropologie*, III, 1892, p. 152 ; conf. Revue africaine, L. 1906, p. 228-9 et fig. 15. Abri de Redeyef, à l'Ouest de Gafsa : Gobert, dans *l'Anthropologie*, XXIII, 1912, p. 155, 163.

5. Coquilles du Nil, de la mer Rouge et de l'océan Indien : Rabourdin, *Documents Flatters*, p. 242, 243 ; Zaborowski, *Revue de l'École d'anthropologie*, IX, 1890, p. 44 ; Pallary, dans l'Homme préhistorique, IV, 1906, p. 141-3. Cependant il n'est pas toujours possible d'affirmer que ces coquilles aient appartenu aux habitants des stations néolithiques au milieu desquelles on les trouve : conf. Flamand, *Assoc. française*, Paris, 1900, l. p. 212-3. Les cauris de l'océan Indien sont 'encore en usage comme monnaies dans toute l'Afrique centrale : conf. Deniker, *les Races et les peuples de le terre*, p. 324-5. — Une gravure du Sud oranais a paru représenter un cauris (Pomel, Singe et homme, p. 22, pl. II, fig. 6). Mais, à supposer que cette identification soit certaine, s'agit-il d'une gravure préhistorique ?

6. Je ne parle pas ici des minéraux non ouvrés qui ont servi à fabriquer de la couleur ou à d'autres usages indéterminés, et qui se rencontrent dans des stations paléolithiques récentes et néolithiques. Morceaux ed fer oligiste : Barbin, Bull. d'Oran, 1910, p. 87 ; Pallary et Tommasini, *Assoc. française, Marseille,* 1891, II, p. 640 ; etc. Morceaux de minerai de plomb : Barbin, l. c., 1912, p. 400. Noyau de fer, dans la grotte Ali Bacha, à Bougie ; M. Debruge croit qu'il a servi de percuteur : *Rec. de Constantine*, XL, 1900, p. 151. Morceaux de minerais de fer et de cuivre, dans un foyer au-dessus de la grotte du Grand-Rocher, près d'Alger : *Bull. de la Société algérienne de climatologie*, XII, 1876, p. 154.

quand les leur fit-elle abandonner ? Nous n'avons pas de données suffisantes pour répondre à cette double question. A Bougie, une poche de la grotte Ali Bacha abritait plusieurs centaines de rondelles et de plaquettes quadrangulaires en cuivre : il y avait sans doute en ce lieu un petit atelier de métallurgie[1]. Mais on ne saurait dire s'il est contemporain du mobilier néolithique rencontré dans la caverne. Non loin de là, au pic des Singes, une station, qui fut habitée par des pêcheurs, contenait des silex taillés, des outils en os poli, des tessons de poteries grossières, et aussi quelques objets en cuivre[2] (une pointe, trois hameçons, une tige), ainsi que des débris de colliers, globules de sable aggloméré, revêtus d'émaux de différentes couleurs, dont la fabrication avait lieu sur place. Il en était de même des instruments en cuivre : on a recueilli des scories auxquelles adhérait encore du charbon[3]. Il est probable que nous sommes ici en présence d'un établissement de date récente : un indice permet de supposer qu'à cette époque le fer était en usage dans le pays[4]. Ailleurs, dans un abri sous roche de la Kabylie occidentale, un Hameçon en fer a été trouvé avec des outils grossiers en pierre taillée, une hache néolithique et, quelques fragments de poteries[5].

Dans d'autres contrées méditerranéennes, le fer parait avoir

---

1. Debruge, *Rec. de Constantine*, XL, 1906, p. 142-3 et planche ; conf. *Assoc. française,* Montauban, 1902, II, p. 876 ; l'Homme préhistorique, IV, 1906, p. 275-7.

2. Des fragments de cuivre ont été également trouvés au Grand-Abri, à Bougie, avec des outils grossiers en silex, calcaire, quartzite, des débris de poteries, un poinçon en os, etc. : Debruge, *Rec. de constantine,* XXXVII, 1903, p. 150.

3. Debruge, *Rec. de Constantine*, XXXIX, 1903, p. 72 et suiv. Pour des objets en cuivre, voir p. 97-99 ; pour les perles émaillées, Debruge, dans l'Homme préhistorique, III, 1905, p. 71-73.

4. A cinquante mètres de là, on a découvert des foyers, avec des vases contenant des cendres, et aussi avec d'autres objets qui se retrouvent dans la station. Entre deux foyers, mais à un niveau inférieur, il y avait une lame de fer : Debruge, *Rec. de Constantine*, XXXIX, p. 115.

5. Abri de la Cascade, près de Borj Ménaïel : Viré, *Assoc. française*, Bordeaux, 1895, II, p. p. 875 ; *Rec. de Constantine*, XXXII, 1898, p. 9.

été connu vers la fin du second millénaire avant J.-C., ou vers le début du premier millénaire; auparavant s'était écoulée une longue période, dite âge du bronze, précédée elle-même, au moins dans certaines régions[1], d'une époque où l'on se servit de cuivre pur : celle-ci se confond avec les derniers temps de l'industrie néolithique. Les choses se passèrent-elles ainsi dans l'Afrique du Nord ? Sans vouloir oublier les lacunes de nos connaissances, nous serions plutôt disposé à le nier[2]. Il semble bien que le cuivre et le bronze aient été très peu répandus parmi les indigènes, ou ignorés deus, avant l'époque où ils commencèrent à faire usage du fer[3].

Chez des populations voisines du littoral, des objets en métal durent être introduits par des étrangers, surtout par les marchands des colonies maritimes phéniciennes qui furent fondées a partir de la fin du second millénaire[4]. Ensuite, la métallurgie

---

1. Espagne, Sicile, Italie, pour ne parler que des pays voisins de la Berbérie.

2. Conf. Gautier, *Sahara algérien*, p. 133.

3. On n'a trouvé jusqu'ici que quelques haches de bronze, offrant des haches en usage avant le premier millénaire : une, près de Cherchell (conservée en ce lieu, dans la collection Archambeau) ; une autre, à Saint-Eugène, près d'Alger (Pélagaud, *la Préhistoire en Algérie*, p. 42, fig. 7) ; un fragment au musée d'Alger (de provenance inconnue, mais probablement algérienne). La hache de Saint-Eugène est à talon, d'un type répandu dans l'Europe occidentale vers le milieu du second millénaire, mais qui manque dans la Méditerranée orientale (Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, II, p. 248 ; p. 249, fig. 81, n° 2; pl. III, fig. 2). Celle du musée d'Alger, dont il ne reste que le bout évasé, peut avoir eu la même forme. Je n'ai pas noté la forme de celle de Cherchel. Une hache en bronze aurait été recueillie dans une grotte à Lamoricière, à l'Est de Tlemcen : Cureyras, *Bull. d'Oran*. 1886, p. 127. — Une inscription de Karnak, du temps du roi Ménephtah (XIIIe siècle), indique qu'après une grande victoire, les Égyptiens prirent les vases de bronze du chef des Lebou et des armes de bronze des Mashnounsha ; de Rougé, dans *Revue archéologique,* 1807, II, p. 41 et 43 ; Chalas, Études sur l'antiquité historique, 2e édit., p. 196 et 200. Il s'agit de deux peuples africains. Mais ils habitaient au Nord-Ouest de l'Égypte et rien ne permet de croire qu'ils se soient étendus au delà de la grande Syrte, du côté de l'Occident. — Noter qui les habitacle de l'Afrique du Nord n'ont pu faire usage du bronze qu'en recevant du dehors soit des objets tout fabriqués, soit de l'étain destiné à être allié au cuivre : il n'y a pas d'étain dans cette contrée.

4. Dans les dialectes berbères, le nom du fer est azzel, ouzzel, M. stumma (*Zeitschrift für Assyriologie*, XXVII, 1912, p, 126) se demande s'il n'a pas été emprunté à la langue phénicienne, qui devait désigner le fer par un mot apparenté on identique à l'hébreu *barzel*.

se développa[1]. Le travail de la pierre tomba en pleine décadence, puis disparut. Il a pu cependant se maintenir dans des groupes isolés ou réfractaires au progrès. Le néolithique berbère, si grossier, a peut-être persisté dans certaines régions durant une partie des temps historiques[2]. L'industrie de la pierre se conserva aussi, pendant longtemps, dans le Sud de la Tunisie et dans la partie du Sahara située au Sud de la province de Constantine, contrées où la rareté du bois et sans doute aussi le manque de minerai s'opposaient à l'essor de la métallurgie. Mais elle y demeura fidèle à de vieilles traditions. Elle continua à produire des œuvres d'une technique remarquable, surtout ces flèches, principales armes des tribus sahariennes, des Éthiopiens qui, à l'époque historique, bordaient au Sud la Berbérie[3], et que des auteurs anciens nous signalent comme des

1. Dans l'Afrique septentrionale, comme dans lieu d'autres pays, le fer dut passer pour une nouveauté redoutable. Les forgerons sont encore tenus il l'écart en beaucoup de lieux : Doutté, *Magie et religion donc L'Afrique du Nord,* p. 42-43.

2. Des pointes pédonculées, présentant la forme propre à l'industrie néolithique berbère, ont été découvertes dans les ruines romaines de Sbéitla (Tunisie centrale) : (Collignon, dans *Matériaux*, XXI, 1887, p. 196, pl. VII. fig. 18 ; Pallary, Bull. de la *Société archéologique de Sousse*, V, 1907, p. 190. Mais on peut se demander si ces objets n'ont pas appartenu à quelque station antérieure à la ville romaine et s'ils n'ont pas été mitraillés par le ruissellement jusqu'aux palais où on les a trouvés. Des silex mal taillés, ou plutôt des éclats de silex, ont été recueillis dans d'autres ruines romaines (Collignon, 1, c., p. 200 ; La Blanchère, dans *Archives des missions*, 3e série, X, 1883, p. 41; Pallary, *Assoc. française*, Tunis, 1896, II, p. 496), ou dans des ruines berbères qui ne paraissent pas antérieures à l'ère chrétienne (La Blanchère, 1. c.), voire même dans des ruines beaucoup plus récentes, au Saluera (Gautier, *Sahara algérien*, p.124 : dans la région de l'oued Zousfana). Ils ne se rapportent pas à des types bien définis. Jamais, à ma connaissance, des instruments en pierre, nettement caractérisés, tels que des bouts de javelots à pédoncule, n'ont été trouvés dans des sépultures avec des monnaies et des poteries puniques ou romaines. Quant aux haches polies découvertes dans des ruines romaines et berbères (à Lamoricière, près de Tlemcen, et à Benian Djouhala dans le Dahra : Pallary, *Assoc. française*, Marseille. 1891, II, p. 601, et Tunis, 1896, II, p. 497, 700), leur présence peut s'expliquer par des croyances superstitieuses ou par leur emploi comme coins (voir plus loin), lorsqu'elles n'ont plus été simplement ramassées pour servir de moellons : à Lamoricière, une hache faisait partie d'une maçonnerie de l'époque romaine. J'hésite donc à adopter l'opinion de quelques savants, qui pensent qu'une véritable industrie néolithique s'est perpétuée dans le Nord de l'Afrique jusque sous l'Empire.

3. Voir livre II, chap, IV.

archers[1], tandis que les Numides et les Maures ne combattaient guère qu'avec des javelots[2].

Parmi les survivances de cette industrie dans l'Afrique du Nord, nous pouvons indiquer des instruments en pierre dure polie, identiques aux haches du néolithique berbère, qui servirent dans des carrières et dans des mines[3], soit qu'on fit usage d'objets fabriqués longtemps auparavant, soit qui on en fabriquât sous la domination romaine. Dans les montagnes du Sud oranais et dans le Sahara, des poinçons en pierre tracèrent les gravures dites libyco-berbères[4], à une époque où l'emploi des dromadaires était général, c'est-à-dire plusieurs siècles après l'ère chrétienne. En Tunisie, on dépique encore les céréales avec des éclats de silex, enfoncés dans la face inférieure d'une table de bois, que tirent des animaux[5] ; ce traîneau, décrit par Varron[6], devait être déjà connu des Africains dans l'antiquité[7]. Remarquons enfin qui on retrouve en Berbérie une superstition répandue dans bien d'autres

1. Périple de Scylax, 112 (*Geogr. gr. min*., l, p. 94) : les Éthiopiens voisins de l'Île de Cerné (au delà du Maroc) sont armés de javelots et d'arcs. Strabon, XVII, 3, 7 : les Pharusiens et les Nigrètes (dans le Sud du Maroc) sont archers, comme les Éthiopiens. Festus Aviénus, *Descriptio orbis terrae*, 324-5 : (Garamas) « arundinis usu nobilis ». Silius Italicus, XV, 681 (il s'agit d'un chef que le poète fait venir de l'oasis d'Ammon).

2. M. Gautier (*Sahara algérien*, p. 138) est disposé à attribuer à des nègres l'industrie néolithique du Sahara.

3. Près d'Orléansville, dans une carrière de pierre calcaire, hache en roche noire, qui était encore engagée dans le banc exploité : Galland, *Revue africaine*, XIV, 1870, p. 302-4 ; Pélagaud, *la Préhistoire en Algérie,* p. 16-17. A Khenchela, hache en roche verte dans le filon d'une mine : Pélagaud, l. c., p. 18. Coin en roche verte, dans les mines du djebel Serdj : Gauckler, *Bull. archéologique du Comité,* 1902, p. CXVIII ; *Catalogue du musée Alaoui,* Supplément, p. 364, n° 280.

4. Gautier, *Sahara algérien*, p. 133.

5. Hamy, *Assoc. française*, Paris, 1900, l, p. 63 et fig. 8. Ph. Thomas, *Essai d'une description géologique de la Tunisie*, I ; p. 70. Cette table à dépiquer se retrouve dans d'autres pays : Hamy, l. c., p. 64 ; de Mortillet, *Revue d'anthropologie*, XXI, 1011, p. 91.

6. *Rust*., I, 52 (*tribulum*).

7. Conf. probablement Servius, à Virgile, Géorgiques, I, 164 : « *Tribula*, genus vehiculi omni parte dentatum unde teruntur frumenta, quo maxime in Africa utebantur. »

pays[1] : les haches polies passent pour des pierres tombées du ciel avec la foudre et sont conservées comme amulettes[2].

1. En Afrique, dans la région du Niger : Desplagnes, *le Plateau central nigérien,* p. 33.

2. Haches polies dans des marabouts de l'Oranie : Bleicher, dans *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, XI, 1875, p. 201-2 et fig. 83-86 (conf. Cartailhac, *l'âge de pierre dans les souvenirs et les superstitions populaires*, Paris, 1878, p. 89 et fig. 59-60) ; Pallary, *Assoc. française*, Besançon, 1893, II, p. 688 (Saint-Hippolyte); Doumergue, *Bull. d'Oran*, 1910, p. 420. — Ce fut peut-être pour cette raison que trois haches polies, en silex, furent déposées sous une dalle de pierre, dans l'enceinte qui entourait un dolmen des Beni Snassen (Nord-Est du Maroc) : Vélain. *Revue d'ethnographie,* IV, 1883, p. 310-1 ; que d'autres furent placées dans des dolmens de Guyotville (près d'Alger) et de Djelfa : *Bull. de la société algérienne de climatologie,* VI, 1869, p. 70 (si ces indications sont exactes, ce dont je doute).

CHAPITRE II

ORIGINES DE L`ÉLEVAGE ET DE LA CULTURE

I

« A l'origine, dit Salluste[1], l'Afrique fut habitée par les Gétules et les Libyens, gens rudes et sauvages, qui se nourrissaient de la chair des bêtes fauves et aussi, comme le bétail, de l'herbe des champs... Errants à l'aventure, ils s'arrêtaient là où la nuit les surprenait. »

Il n'y a dans ce passage que de simples hypothèses sur le genre de vie des premiers habitants de l'Afrique du Nord[2]. Il n'est pas nécessaire, nous l'avons dit, de supposer qu'ils aient tous mené une existence vagabonde[3]. D'autre part, les découvertes faites dans les stations préhistoriques prouvent que la chasse leur procurait, en effet, une large part de leur alimentation : chasse qui, surtout à l'époque quaternaire, visait souvent des animaux très vigoureux et où les ruses, les pièges donnaient des résultats plus sûrs que les attaques ouvertes.

Pendant longtemps, les Africains s y livrèrent sans auxi-

---

1. *Jug*., XVIII, 1-2 (d'après un ouvrage écrit en langue punique ; voir plus loin, chap. VI).

2. Voir dans Denys le Périégète (187 et suiv. ; *Geogr. gr. min*., II, p. 112) des indications analogues sur la prétendue vie des indigènes restés sauvages.

3. Voir p. 1 82.

liaires. Le chien n'apparaît que dans quelques grottes à mobilier néolithique[1] ; il s'agit sans doute d'un animal domestiqué hors de la Berbérie et qui n'y fut introduit qu assez tard. A l'époque des stations néolithiques berbères en plein air, il était le compagnon de chasse de l'homme, comme l'attestent les gravures rupestres de Tyout[2]. Les chiens qui y sont figurés ont des oreilles droites : peut-être appartenaient-ils à une race descendant du chacal, auquel se rattache probablement celle qui est aujourd'hui la plus répandue dans l'Afrique septentrionale et qui sert du reste à la garde[3], non à la chasse[4]. Une autre image rupestre du Sud oranais[5] semble représenter un chien apparenté aux *sloughis* actuels (lévriers), race originaire du Nord-Est de l'Afrique[6].

Les primitifs se nourrissaient aussi de mollusques marins et terrestres[7]. Il est vraisemblable, bien que les documents

1. M. Pallary ne le signale que dans les couches les plus récentes des grottes d'Oran : *Assoc. française*, Caen, 1894, II, p. 741. — A la grotte du Grand-Rocher, près d'Alger, on a recueilli de nombreux ossements de chiens : Pomel, *Carnassiers*, p. 30, 32, 34, 35, pl, XI-XIV. Mais appartiennent-ils bien à la couche néolithique ? Flamand (*Assoc. française*, Ajaccio, 1901, II, p. 730) indique aussi le chien dans une grotte de Mustapha-Supérieur, à Alger. Il aurait été également retrouvé dans les grottes des Bains-Romains, près d'Alger : Ficheur et Brives, *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, CXXX, 1900, p. 1486. Mais, si cette détermination est exacte, il me parait difficile d'admettre que les ossements de canidés découverts en ce lieu l'aient été dans la même couche que les restes d'hippopotames et de rhinocéros.

2. Pomel, *Singe et homme*, pl. II, fig. 2 et 3. — Il y a peut-être aussi des images de chiens à Ksar et Ahmar (Pomel, *Babalus antiquus*, pl. X. fig. 1), à Tazina (Flamand. Bull. de la *Société d'anthropologie de Lyon*, XX, 1901, p. 193, fig, II) et à Guebar Rechim, dans le Sud oranais ; à Khanguet et Hadjar, près de Guelma ; à l'oued Itel, au Sud-ouest de Biskra *Rec. de Constantine*, XXXVIII, 1904, planches à la p. 107, « pierre n° 3 ». Un chien parait être représenté auprès d'un homme sur une gravure de la région de Constantine : Bosco et Solignac, *Rec. de Constantine*, XLV, 1911, pl. II, à la p. 336.

3. Nous savons par Valère-Maxime (IX, 13, ext., 2) que Masinissa se faisait garder par des chiens. Étien prétend, d'autre part, que les Libyens nomades n'avaient pas de chiens (*Nat. Anim*., VI. 10).

4. Dans l'antiquité, des chiens africains furent même dressés à la guerre. Pline l'Ancien, VIII, 142 : « Garamantum regem canes ce ab exilio reduxere, proeliati contra resistentes. »

5. Moghar et Tathani (dessin de M. Flamand).

6. Voir C. Keller, *Naturgeschichte der Haustiere*, p. 79, 91, 93.

7. Voir p. 187, 189,197. — Ils ont pu encore se nourrir d'insectes et de reptiles,

archéologiques ne nous apprennent rien à ce sujet, que leur alimentation se composait encore de végétaux : fruits, glands, racines, herbes, plantes. Ces moyens de subsistance se sont perpétués dans certaines régions jusqu'en pleine époque historique[1], combinés avec des ressources nouvelles.

Nous sommes très insuffisamment renseignés sur les débuts de l'élevage en Berbérie. Les ossements, encore peu nombreux, qu'on a recueillis dans les stations néolithiques, n'ont pas été étudiés avec autant de soin que ceux des villages lacustres de l'Europe centrale ; les gravures rupestres sont des documents bien misérables auprès des images si fidèles que nous ont laissées les artistes de l'Égypte, de la Chaldée, de la mer Égée; enfin les races actuelles, dont certaines peuvent exister dans le pays depuis fort longtemps, restent assez mal connues.

Les bœufs qui vivent aujourd'hui dans l'Afrique du Nord[2], sont d'une taille peu élevée. Ils ont une tête petite ou moyenne; avec des cornes courtes et fines, un cou et des membres courts, un garrot épais, une poitrine ordinairement ample, un dos allongé et droit. La robe est le plus souvent rousse ou grise, la tète et les jambes sont fréquemment de couleur noire. Ces animaux sont vigoureux, agiles, nerveux et sobres. Quand ils se nourrissent bien, ils engraissent vite et leur viande est bonne ; mais les vaches ne donnent qu'une quantité peu abondante de

---

comme les mangeurs de sauterelles signalés dans l'antiquité et de nos jours (conf. p.135), comme les Éthiopiens troglodytes du Sahara, qui, au dire d'Hérodote (IV, 183), vivaient de serpents et de lézards,

1. Pour les fruits, voir Pomponius Méla, 1, 41 (« sucus bacarum ») ; Pausanias, I, 33, 5 (raisins sauvages), On connaît les Lotophages d'Homère (*Odyssée*, IX, 84 et suiv.), qui se nourrissaient des fruits du lotus, doux comme le miel. A tort ou à raison, des auteurs grecs identifièrent le lotus du poète avec un arbuste qui parait bien être le jujubier sauvage et dont les haies, à l'époque historique, étaient cueillies par des indignes de la région des Syrtes : Hérodote, IV, 177 et 178 ; périple de Scylax, 110 (*Geogr. gr. min*, I, p. 86 et 87) ; Strabon, XVII, 3, 17 ; conf. Théophraste, *Hist, plantar*., IV, 3, 2, — Les Kabyles s'alimentent encore aujourd'hui avec des glands doux. — Numides mangeurs de racines : Strabon, XVII, 3, 15 ; d'herbes ; Appien, Lib., 11 et 106. De nos jours, les indigènes recherchent les asperges et surtout les cardons sauvages.

2. Je ne parle pas ici des importations européennes récentes.

lait[1]. On distingue plusieurs types, surtout ceux qui sont désignés sous les noms de race de Guelma et de race d'Oran[2]. Cependant il est probable qui il s'agit seulement de variétés et que les bœufs de Berbérie sont tous apparentés étroitement[3] : l'opinion la plus répandue les classe dans la race dite ibérique, qui se retrouve en Espagne, en Italie et dans les îles de la Méditerranée occidentale[4].

On a recueilli dans les stations paléolithiques des ossements de divers bovidés, dont l'un, de forte taille, a été qualifié par Pomel de *Bos opisthonomus* à cause de ses cornes recourbées en avant, mais parait être une variété du *Bos primigenius*[5]. Ce bœuf se rencontre aussi dans des grottes à mobilier néolithique[6] ; rien ne prouve qu'il ait été alors domestiqué.

D'autres ossements, découverts dans des grottes néolithiques[7], ont été attribués par Pomel à la race ibérique[8].

Pomel veut aussi reconnaître cette race sur des gravures rupestres[9]. Mais la grossièreté des images impose une grande réserve. On peut néanmoins constater l'absence presque complète d'animaux pourvus de la bosse de graisse[10] qui distingue

1. Voir Sanson, *Traité de zootechnie,* 4e édit., IV, p. 142 ; Rivière et Lecq, *Manuel de l'agriculteur algérien,* p. 913 et suiv. ; Bonnefoy, *Algérie, Espèce bovine* (Alger, 1900), p. 13-19.

2. Cette dernière devrait être appelée race marocaine. Elle se rencontre principalement dans le Maroc occidental.

3. M. Bonnefoy (l. c., p. 7 et suiv.) le conteste. Il croit la race de Guelma d'origine asiatique, la race marocaine autochtone.

4. Sanson, l. c., p. 137 et suiv.

5. Voir plus haut, p. 103.

6. Voir p. 105.

7. Grand-Rocher, près d'Alger : Pomel, *Bœufs-taureaux*, p. 72, pl. XIII, XVI, XVIII. Mustapha-Supérieur : Flamand, *Assoc, française*, Ajaccio, 1901, II, p. 730. Oran, grotte des Troglodytes : Pallary et Tommasini, *Assoc. franç.*, Marseille, 1891, II, p. 646 (« diffère peu du bœuf domestique »); grotte de la Forêt (douteux) : Doumergue, *Bull. d'Oran*, 1907. p. 393. M. Robert signale aussi le *Bos ibericus* à la grotte de Bou Zabaouine (*Rec. de Constantine*, XXXIV, 1900, p. 218) ; M. Reygasse, à celle de fief et Ahmar, pris de Tébessa.

8. *L. c*., p, 91-92 et 103.

9. *L. c*., p. 93-94 (il s'agit des bœufs à cornes recourbées vers le front : voir plus loin).

10. Un renflement indique quelquefois le garrot, mis ce n'est pas une véritable bosse, sauf peut-être sur un bœuf de Tyout et sur un autre de Bou Alem.

les zébus, nombreux dans l'antiquité en Égypte et de nos jours au Soudan, d'où ils ont été importés çà et là dans le Sahara[1]. La direction et la longueur des cornes sont si variables chez les bœufs qu'on ne saurait en faire des caractères spécifiques. Certaines gravures nous montrent des animaux à cornes recourbées vers le front[2]. Ailleurs, les cornes, à peu près droites, ou recourbées au sommet (soit en avant, soit en arrière), S'élèvent obliquement en avant, ou même verticalement ; elles sont le plus souvent courtes, ou de longueur moyenne[3] ; parfois, cependant, elles atteignent de grandes dimensions[4]. Quelques bœufs ont des cornes dressées, entièrement courbes, dont les pointes se dirigent l'une vers l'autre[5]. Il y a aussi des bovidés pourvus de longues cornes courbes et dirigées en avant[6] ; on peut toutefois se demander si les graveurs n'ont pas voulu

1. Schirmer, *le Sahara*, p. 128, 191 ; Chudeau, *Sahara soudanais*, p. 203 ; conf. supra, p. 61. Rien ne prouve cependant que les bœufs des Garamantes, mentionnés par Hérodote (voir note suivante), aient été des zébus. S'ils avaient eu une bosse, l'historien n'aurait sans doute pas dit qu'à l'exception des cornes et de la peau, ils me différaient en rien des autres bœufs. Les bœufs des gravures rupestres sahariennes, signalées à Telliz Zarbène par Barth (*Reisen und Enideckungen*, l, fig, à la p. 214) et dans le Tibesti par NachtigaI (Sahara und Sudan, I, fig. à la p. 307), ne sont pas des zébus.

2. Nombreux à Tyout : conf. Pomel, 1. c., pl. XIX. Un à Ksar el Ahmar (sud oranais). Peut-être à Aïn Memnouna : Gautier, *Sahara algérien*, fig. 18. n° 5 à la p. 99. — La direction de ces cornes fait penser à la description qu'au Ve siècle, Hérodote donne des bœufs du pays des Garamantes (IV, 183) : « Ils paissent à reculons, parce qu'ils ont des cornes qui s'inclinent en avant. Voilà pourquoi ils vont en reculons ; s'ils allaient devant eux, leurs cornes s'enfonceraient dans la terre. Au reste, ils ne diffèrent en rien des autres bœufs, sinon par l'épaisseur de leur peau et l'impression qu'elle produit au toucher. » Pomel (l. c., p. 92 et 94) observe qu'au rencontre encore fréquemment, dans la race dite de Guelma, des bœufs dont les cornes mont recourbées en avant, mais non pas au point de les forcer à paître à reculons.

3. Khauguel el Hadjar, pris de Guelma. Stations du sud oranais : Tyout, Ksar el Ahmar, Asla, Kef Mektouba, Guebar Rechim (dessins de M. Flamand). Col de Zenaga : Gautier, 1. c., fig. 12, n. à la p. 90) ; Aïn Memnouna : *ibid*., fig. 18. n° 6 et probablement n° 2, à la p. 99.

4. Oued Itel : *Rec. de Constantine*, XXXIII, 1890, pl. à la p. 304 ; ibid., XXXVIII, 1904, planches à la p. 107 (« pierre n° 3 » et « pierre n° 4 »).

5. Plusieurs à Tyout un à Bou Alem. Col de Zenaga : Gautier, l. c., fig. 13, à la p. 91 ; peut-être à Hadjra Mektouba : ibid., fig. 19, n° 3, à la p. 160),

6. Khanguel el Hadjar. Oued Itel : *Rec. de Constantine*, XXXVIII, pl. à la p. 167 (« pierre n° 1 »). Barrebi, au Sud de Figuig : Gautier, l. c., fig. 15, n° 2, à la p. 93.

représenter des buffles, non des bœufs, et s'ils n'ont pas donné aux cornes une direction inexacte, afin qu'elles fussent plus distinctes.

Il est à peu près certain que des bœufs domestiques existaient alors en Berbérie[1]. A Khanguet el Hadjar, dans la région de Guelma, un bœuf, à cornes courtes, est tenu en laisse par un homme[2]. Ailleurs, plusieurs bovidés à longues cornes paraissent porter une sorte de bât ou de housse[3]. A l'oued Itel, au Sud-Ouest de Biskra, des signes ressemblant à des lettres de l'alphabet libyque sont tracés sur le cou et la croupe de l'un d'entre eux[4] : ce sont peut-être des marques de propriété[5].

Ces animaux domestiques étaient-ils issus de bovidés sauvages indigènes[6] ? ou d'individus domestiques importés[7] ? ou de croisements entre des bœufs étrangers et des bœufs indigènes ? Il nous est impossible de le dire. A l'exception du *Bos opisthonomus* de Pomel, nous ne connaissons pas les bœufs

1. Nous savons que des Africains qui vivaient entre l'Égypte et la grande Syrte possédaient des bœufs au XIIIe et au XIIe siècle avant notre ère. Inscription deMénephtah, à Karnak (boeufs du chef des Lehou) : de Rougé, *Rev. archéologique*, 1867, II, p. 41 ; Chabas. *Études sur l'antiquité historique*, 2e édit., p. 196. Inscription de Ramsès III, à Medinet Habou (130 taureaux pris aux Mashaounaha) : Chahas, l. c., p. 244.

2. De Vigneral, *Ruines romaines du cercle de Guelma*, pl. IX (et, d'après lui, Pomel, *Bœufs-taureaux*, pl. XIX, fig. I) : reproduction assez peu exacte (vidi).

3. Oued Itel : *Rec. de Constantine*, *l. c*., Barrebi ; Gautier, fig. 15, n° 2 et 5, à la p. 95. — Dans le Tibesti, Nachtigal (*Sahara und Sudan*, l. p. 307-8) signale des gravures rupestres représentant des bœufs, qui ont une corde enroulée autour de leurs cornes et dont quelques-uns portent des bâts. Mais il n'est pas certain que ces images soient de la même époque que les gravures préhistoriques de la Brebérie.

4. Les signes figurés à la hauteur de la croupe semblent être tracés, non sur la peau, mais sur une housse.

5. *Rec. de Constantine*, XXXIII, pl. à la p. 304. — A Khanguel el Hadjar, on remarque un signe analogue sur le corps d'un quadrupède qui m'a paru être un bœuf : Reboud, *ibid*., XXII, 1882, p. 63 ; Bernelle ; *ibid*., XXVII, 1892, p. 57 ; Gsell, *Bull. archéologie du Comité*, 1890, p. 440.

6. Selon Pomel, il y aurait eu en Berbérie, dès l'époque quaternaire, une espèce qu'il a appelé *Bos eurvidens,* « Elle parait, dit-il (l. c., p. 105), avoir de grands rapports d'affinité avec le bœuf ibérique. »

7) C. Keller (*Naturgeschichte der Haustiere*, p. 135, 137) croit que la race de Berbérie est originaire d'Asie et qu'elle a passé par l'Égypte ; elle se serait répandue en Europe soit par l'Asie Mineure, soit plutôt par le Nord-Ouest de l'Afrique.

sauvages qui vivaient dans le pays à l'époque préhistorique. Nous manquons, d'autre part, de bons documents pour instituer des comparaisons entre les plus anciens bœufs domestiques de l'Afrique du Nord et ceux qui existèrent en Égypte et en Europe depuis des temps très reculés[1].

Les bœufs domestiques fournissaient aux indigènes, comme les bœufs sauvages, leur viande[2] et leur cuir. De leur vivant, ils pouvaient servir de bêtes de bât et de selle[3], et aussi de bêtes de trait, là où le chariot et la charrue étaient en usage. La production du lait se développe par la traite régulière, mais ce n'est pas, nous l'avons dit, une des principales qualités des vaches de Berbérie[4].

Le *Babalus antiquus*, fréquemment représenté sur les gravures rupestres, a-t-il été domestiqué, ou tout au moins dompté ? La puissante stature et la vigueur de ce buffle ne justifient peut-être pas une réponse négative[5], surtout si l'on admet qu'il ait été identique à l'arni, animal domestique en Inde. Nous venons de mentionner des gravures représentant des bovidés qui portent probablement un bât et qui pourraient être des buffles[6].

Les ossements de suidés qui se trouvent dans les stations préhistoriques ont appartenu à des sangliers sauvages[7]. Quant

---

1. Au quatrième millénaire, au plus tard, en Égypte ; à l'époque néolithique dans l'Europe centrale : Keller, l. c., p. 114, 115.

2. A l'imitation des Égyptiens, les Libyens des pays situés à l'Est de la Tunisie ne mangeaient pas de viande : Hérodote, IV, 186. Nous ignorons si les habitants de la Berbérie s'imposèrent la même abstinence.

3. Conf. plus haut, p. 221 et, pour l'époque historique, p. 61.

4. On sait que certains peuples, en particulier ceux de l'Asie orientale, ont horreur du lait. Il n'en était pas de même des indigènes de l'Afrique septentrionale (voir Homère, *Odyssée*, IV, 88-89 ; Hérodote, IV, 172 et 186 ; Périple de Scytax, 112 ; Salluste, *Jug*., LXXXIX, 7 ; Strabon, XVII, 3, 8 et 15 ; Méla, I, 41). Un passage de Synédius (*Lettre* 148) indique, il est vrai, q'en pleine époque chrétienne, les habitants de la Cyrénaïque s'abstenaient de traire leurs vaches. Mais rien ne prouve qu'il en ait été de même en Berbérie.

5. Pomel, *Bubalus antiquus*, p ; 91 : « Il n'est pas probable qu'un pareil et si puissant colosse ait pu être domestiqué à aucun degré. »

6. Voir p. 221.

7. Voir p. 101 et 104.

au porc, qui, dans l'Europe centrale, était domestiqué dès l'époque néolithique, nous n'avons aucune preuve qu'on l'ait élevé en Berbérie avant la domination romaine. Il n'est pas vraisemblable qui il y ait été introduit par l'intermédiaire des Libyens qui habitaient entre la vallée du Nil et la Tunisie, car ceux-ci, à l'exemple des Égyptiens, ne mangeaient pas de cet animal[1] ; les Phéniciens s'en abstenaient aussi[2].

On distingue plusieurs « races » parmi les moutons qui vivent dans l'Afrique septentrionale[3] : 1° des races dites arabes, à queue fine, à tête blanche, noire ou brune, répandues en Algérie et au Maroc, dans les pays de plaines : animaux robustes, sobres, dont la viande est bonne d'ordinaire, la laine « généralement courte, tassée, plus ou moins fine et presque toujours entremêlée de jarre[4] » ; — 2° la race dite berbère, qui se trouve dans les régions montagneuses de l'Algérie : petite, mal bâtie, à la viande coriace, à la laine longue, mais rêche et grossière ; — 3° la race barbarine, dans l'Est de la province de Constantine, dans toute la Tunisie et au delà vers l'Orient : caractérisée par sa large queue, que termine une masse de graisse, dont le poids peut atteindre cinq kilogrammes ; la viande est le plus souvent médiocre ; la laine, qui recouvre presque tout le corps, est de qualité variable, rude chez la plupart des individus, soyeuse chez d'autres. Il y a eu naturellement un grand nombre de croisements entre ces divers groupes,Selon une opinion courante, la race barbarine aurait été importée par les Arabes. Il est certain qu'il existe depuis fort longtemps des moutons, à grosse queue dans l'Asie occi-

1. Hérodote, IV, 186.

2. Porphyre, *De abstinentia ab esu animalium*, I,14. Les porcs, regardés comme des animaux impurs, étaient exclus du temple de l'Herente phénicien, à Gadès : Silius Italicus, III, 22-23.

3. Voir à ce suivi Couput. *Algérie, Espèce ovine* (Alger, 1900), p. 61 et suiv. ; conf. Rivière et Lecq, *Manuel de l'agriculteur algérien*, p. 940-1.

4. Couput, l. c., p. 63.

dentale[1], mais il n'est pas moins certain que des animaux offrant cette particularité ont vécu en Berbérie dès les époques punique et romaine[2]. On peut du reste se demander s'il convient de faire une race à part des moutons qui possèdent ce réservoir de graisse.

La race « berbère » serait autochtone, ou du moins extrêmement ancienne. Parmi les moutons dits arabes, la race à tête blanche aurait été introduite par les Romains, la race à tête brune par les Arabes, qui l'aurait amenée de Syrie. La première serait la souche des fameux mérinos d'Espagne : mais, en Berbérie, elle se serait abâtardie[3]. Ce ne sont là que des hypothèses, très contestables.

Nous mentionnerons encore des moutons de race soudanaise, qui vivent au Sud de la Berbérie, dans le Sahara. Ils ont le crâne étroit, le chanfrein busqué, les pattes hautes et fines ; leur corps est couvert, non d'une toison, mais de poils analogues à ceux des chèvres[4].

Les chèvres indigènes actuelles sont en général de très petite taille, avec des poils long et noirs et des cornes dirigées en arrière; elles donnent peu de lait. Cette race est propre au continent africain, où elle a une grande extension, depuis, l'Abyssinie jusqu'à l'Atlantique[5].

---

1. Voir, entre autres, Hérodote, III, 113. Conf. Hahn, *die Haustiere und ihre Bezichungen zur Wirtschaft der Menschen*, p. 159 ; C. Keller, *Naturgeschichte der Haustiere*, p. 156.

2. Nous citerons plus tard les documents qui le prouvent.

3. Couput, l. c., p. 63. — Il est cependant fort douteux que la race des mérinos ait été, importée d'Afrique en Espagne et qu'elle ait été introduite dans ce dernier pays par les Maures. Il y eut en Espagne, sous l'Empire romain, de très beaux moutons, qui furent probablement les ancêtres des mérinos : voir Strabon, III, 2, 6 ; Calumelle, VII, 2, 4 : etc. Keller (l. c., p. 156, 165-6) croit les mérinos originaires d'Asie Mineure. Ils auraient été transportés en Occident par les colons grecs.

4. Conf. Duveyrier. les *Touareg du Nord*, p. 222-3. — Strabon (XVII, 2, 3) signale des moutons à poil de chèvre en Nubie (conf. Diodore, III. S).

5. Une autre chèvre, élevée par les indigènes et meilleure laitière, est plus grande et sans cornes : Riviére et Lecq, l. c., p. 984. — Les chèvres maltaises, espagnoles et d'Angora sont des importations récentes.

Parmi les restes d'ovidés rencontrés dans les stations de l'époque quaternaire, on n'a pu identifier avec certitude que le mouflon[1], qui se retrouve dans les stations néolithiques[2].

Celles-ci contiennent des restes de moutons[3] et de chèvres[4]. Se fondant sur une cheville osseuse de corne et sur un os maxillaire, Pomel est disposé a admettre une parenté entre ces moutons et les mérinos[5] : opinion qui doit être mise à l'épreuve de documents plus nombreux. Les chèvres pourraient être les ancêtres des chèvres actuelles[6].

Sur les armures rupestres sont représentés quelques moutons. L'un d'eux, à Ksar el Ahmar, accompagne un homme[7]. Il est remarquable, par le profil busqué de sa tête et par la longueur de ses pattes, qui rappellent la race soudanaise[8]. Ses cornes sont recourbées en demi-cercle, avec la pointe tournée en avant; la queue est longue et, autant qu'il semble, épaisse. Il n'y a aucune indication de toison[9].

---

1. Voir p. 102, n. 7.

2. P. 103.

3. Grottes d'Oran : Pomel, *Ovidés*, pl. XII, fig. 6-7 ; Pallary et Tommasini, *Assoc, française, Marseille*, 1891, II, p. 646 ; Pallary, *Bull. de la Société d'anthropologie de Lyon*, XI 1892, p. 380 ; Doumergue, *Assoc. franç*., Pau, 1892, II, p. 626 ; le même, *Bull. d'Oran,* 1907, p. 394. Grotte de Saïda : Doumergue et poirier, *Bull. d'Oran*, 1894, p. 111. Grotte dun grand-Rocher, près d'Alger ; Pomel, l. c., p. 22, 24, 25, pl. XI, XII, XIII. Grotte de Mustapha-Supérieur : Flamand, *Assoc. franç*., Ajaccio, 1901, II, p. 730. Grottes de Bougie : Debruge, *Rec. de Constantine*, XXXVII, 1903, p. 150, 160 : le même, *Assoc. franç*., Cherbourg, 1903, II, p. 630. Grotte de Bou Zabaouine : Robert, *Congrès préhistoriques de France,* Périgueux, 1903, p. 223.

4. Grottes d'Oran : Pallary et Tommasini, l. c., ; Pallary, *Bull. de la Soc. d'anthropologie de Lyon*, l. c., ; Doumergue, *Assoc. franç.* Pau, l. c., Saïda : Doumergue et Poirier, l. c.,. Grand-Rocher : Pomel, l. c., p. 27, pl. XIV. Mustapha-Supérieur : Flamand, l. c. Abri près de Bordj Ménaïel (Kabylie occidentale : Viré, *Rec. de Constantine*, XXXII, 1898, p. 11. Grotte de Kef el Ahmar, près de Tebessa : indication de M. Reygasse.

5. *L. c*., p. 31-32 ; conf. p. 20.

6. Pomel, l. c., p. 32.

7. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, l. p. 45, fig. 12.

8. Conf. Pomel, l. c., p. 19-20, 31 et *Singe et homme*, p. 19.

9. Un mouton à longues pattes et cornes recourbées est aussi figuré à Bou Alem, mais il n'a pas, comme celui de Ksar el Ahmar, le chanfrein busqué. A Moghar, une gravure représente un animal qui parait être un mouton, à longues pattes et à longue queue : Flamand, *Bull. de la Société d'anthropologie de Lyon*, XX, 1991, p. 109, fig. IV, n° 2.

A Bou Alem[1], au col de Zenaga[2], à Er Richa[3], on voit des béliers dont les cornes offrent la même forme. Ils sont coiffés d'un disque ou d'une sphère, et plusieurs portent des colliers. Ce ne sont donc pas des animaux sauvages[4]. Des chèvres sont aussi figurées sur des gravures rupestres[5] ; à Er Richa, il y a un bouc à collier.

Les moutons et les chèvres qui, à une époque antérieure, servirent aux repas des troglodytes devaient être aussi domestiqués. Leur brusque apparition ne s'explique que si l'on admet l'introduction par l'homme d'animaux étrangers[6].

La domestication du mouton et de la chèvre remonte, en Europe comme en Égypte[7], à des temps très lointains. On peut remarquer qu'en Égypte[8], la race la plus ancienne avait des pattes longues, comme le mouton de Ksar el Ahmar, mais des cornes différentes (transversales spiralées) ; dans la vallée inférieure du Nil, elle semble s'être éteinte avant le Nouvel Empire[9]. A partir du Moyen Empire, il y eut en Égypte une autre race, à cornes recourbées en avant ; c'était à celle-ci qu'appartenait le bélier sacré d'Ammon[10], dont des gravures du Sud oranais nous montrent de grossières images (les béliers coiffés d'un

1. L'un de ces béliers de Bou Alem est reproduit dans Gsell, l. c., p. 46, fig. 13 (sur son corps sont figurés des séries de traits qui ressemblent plus à des poils qu'à de la laine : le chanfrein est très busqué). Pour l'autre bélier du même lieu, voir *Bull. de la Soc, d'anthr. de Lyon,* XX, p. 99, fig. 9 (chanfrein busqué, longues pattes, longue queue.

2. Gautier, *Sahara algérien*, fig. 14, à la p. 93 (reproduit par Pallary, *Instructions*, p. 72. fig. 58).

3. Dessin communiqué par M. Flamand (chanfrein busqué, longues pattes).

4. Au col de Zenaga il y a peut-être un mouton avec une corde au cou : Gautier, *l. c*., fig. 11, à la p. 89 ; conf. p. 88.

5. A Khanguel el Hadjar, à Tyout, peut-être aussi à Guebar Rechim (Flamand, *Bull. de la Soc. d'anthr. De Lyon*, XX, p. 204, fig VI ; Pomel, *Antilopes Pallas,* pl. XV, fig. 7, y voit des antilopes) et à l'oued Itel.

6. Le mouflon indigène contribua-t-il à la formation d'une race locale ? Nous l'ignorons.

7. C. Keller, *Naturgeschichte der Haustiere*, p. 155 et 180.

8. Keller, l. c., p. 137. Conf. Lortet et Gaillard, *la faune momifiée de l'ancienne Égypte*, p. 102.

9. Lortet et Gaillard, l. c., p. VI, 87, 209.

10. Lortet et Gaillard, p. 87 et 102.

disque)[1]. Quant aux chèvres, elles ne sont point venues d'Europe, ou l'on ne constate pas l'existence de la race naine africaine. Mais, comme cette race parait se rattacher à la chèvre égagre[2], qui vit encore à l'état sauvage dans l'Asie occidentale, il est probable qu'elle a été importée par le Nord-Est de l'Afrique.

L'élevage de la chèvre et du mouton est si aisé et si utile qu'il dut se développer rapidement en Berbérie, comme chez les indigènes plus voisins de l'Égypte[3]. Cependant il n'y a pas lieu de croire, avec Movers[4], que les Libyens aient été à cet égard les maîtres des Grecs : les arguments invoqués par le savant allemand n'ont, à notre avis, aucune valeur[5].

Nous ne savons pas quel était l'aspect des ânes sauvages qui vécurent dans l'Afrique du Nord jusqu'en pleine époque historique[6]. Des ossements d'ânes ont été recueillis dans quelques

1. Voir chapitre suivant. — On peut se demander si des béliers à cornu transversales ne sont pas représentés sur des peintures rupestres de la région de Constantine (Basco et Solignac, *Rec. de Constantine*, XLV, 1911, pl. IV et V, aux p. 338 et 340). Mais ces images sont d'une facture si maladroite qu'il est impossible de rien affirmer. Peut-être ceux qui les ont tracés ont-ils indiqué les cornes dans une position inexacte, afin qu'elles fussent plus distinctes. Et ces prétendus béliers ne seraient-ils pas des mouflons ?

2. Keller, l. c., p. 185.

3. Au XIIIe siècle, l'inscription de Ménephtah, à Karnak, mentionne les chèvres du chef des Lebou : de Rougé. *Revue archéologique*. 1867, II, p. 41 ; Chabas, *Études*, p. 196, Plus tard, Homère (*Odyssée*, IV, 83-89), un oracle du Delphes (Hérodote, IV. 155), Pindare (*Pythiques*. IX, 6) vantent la richesse en moutons de cette partie de l'Afrique.

4. *Die Phönizier,* II, 2, p. 360-8, n. 7 ; conf. p. 409 et 465.

5. Selon Varron (*Rust*., II, 1, 6), Hercule aurait conquis, dans le jardin des Hespérides, non des pommes d'or, mais des chèvres et des mouflons, qu'il aurait ramenés d'Afrique en Grèce. Si l'on veut prendre au sérieux cette indication, on ne peut guère penser qu'à un souvenir très déformé de l'introduction en Grèce de certaines races propres à l'Afrique (conf. peut-être, pour les moutons, Lortel et Gaillard, l. c., p. 96-97, qui signalent, dans le Sud-Est de l'Europe, une race ovine étroitement apparentée à la race la plus ancienne de l'Égypte). — Quand même Hérodote (IV, 189) aurait raison de dire que les Grecs ont emprunté l'égide d'Athéna au vêtement en peau de chèvre des femmes libyennes, cela ne prouverait pas naturellement qu'ils aient connu par les Libyens la chèvre domestique. — Le mot grec τιτυρος (bouc), qui, selon un commentateur de Virgile (Probus, apud Thiln et Hagen, édit. de Servius, III. 2, *Appendix Serviana,* p. 329), aurait appartenu à la langue libyque, a dû être importé en Cyrénaïque par les Doriens : il n'était pas plus d'origine africaine que les mots latins *capra* et *hircus*, auxquels Movers cherche sans raison une étymologie libyque,

6. Voir plus haut, p. 116.

grottes à mobilier néolithique[1], mais il est impossible de dire si ces animaux étaient domestiqués. Les gravures rupestres ne nous donnent pas non plus d'indications certaines[2].

L'âne domestique, issu d'un âne sauvage qui se rencontre encore dans le Nord-Est du continent africain[3], existait en Égypte dès le quatrième millénaire avant J.-C.[4]. Au XIIIe et au XIIe siècle, les Libyens établis entre la vallée du Nil et la grande Syrte possédaient des ânes[5]. Il est permis de croire que les habitants de la Berbérie apprirent d'eux les services que pouvaient rendre ces précieuses bêtes de somme et de selle. Les ânes actuels appartiennent à une race qualifiée d'africaine, dont les plus beaux représentants se trouvent en Égypte[6]. Ils sont petits, avec une tête forte, aux yeux grands et doux, une

1. Grottes d'Oran : Pallary et Tommasini, *Assoc. française*, Marseille, 1891, II, p. 645 ; Pallary, *Bull. de la Société d'anthropologie de Lyon*, XI, 1892, p. 300. Grotte de Saïda : Doumergue et Poirier, *Bull. d'Oran*, 1894, p. 111. Grotte du Grand-Rocher, près d'Alger (restes abondants) : Pomel, *equidés*, p. 30, pl. IX-XII (p.41 : « âne qui, s'il n'est pas l'africanus actuel, n'en est pas très différent »). Ficheur et Brives (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences,* CXXX, 1900, p.1487) signalent, avec doute, l'âne dans la grotte des Bains-Romains (près d'Alger), abri habité à une époque plus ancienne, du temps de 1'hippopotame et du rhinocéros.

2. A Ennefous, près d'Er Richa, dans le Sud oranais, sont représentés des équidés (Maumené, *Bull. archéologique du Comité*, 1901, p. 303, fig. 2 ; Delmas, *Bull. de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, IX, 1902, p.137-138, fig. 11), que M. Delmas regarde, peut-être avec raison, comme des ânes. Sur l'un d'eux, on voit nettement une croix, formée par deux bandes dont l'une court le long du dos et dont l'autre coupe la première près du garrot ; des zébrures raient transversalement l'une des jambes : ces particularités sont fréquentes chez les ânes africains. M. Mamnené indique des mouchetures sur tout le corps de ces animaux, en faisant cependant observer qu'elles sont très frustes et paraissent avoir été obtenues en frottant la pierre ; M. Delmas signale seulement un polissage de la surface du grés, correspondant aux naseaux, au cou et à une bande horizontale le long du ventre. Si les gravures offrent véritablement des mouchetures, on peut penser à des chevaux pommelés. Il y a aussi un équidé au corps moucheté à Guebar Rechim (Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, I, p.46). Il m'est difficile de reconnaître un âne sur une gravure d'Aïn Memnouna : Gautier, *Sahara algérien*, fig. 18, n° 2, à la p. 99. A Telliz Zarbéne, dans le Sahara, Barth *(Reisen und Enideckungen*, I, p. 210) mentionne un animal qui pourrait être un âne. Mais il n'est pas sûr qu'il s'agisse d'une gravure fort ancienne.

3. *Equus taeniopus* (Nubie et pays des Somalis).

4. Conf. Keller, l. c., p. 217.

5. Ânes du chef des Lebou : de Rougé, l. c.; Chabas, *Études*, p. 196. Ânes des Mashaounsha : Chabas, p. 244.

6. Sanson, *Traité de zootechnie*, 4e édit., III, p. 140 et suiv.

encolure mince, une crinière très courte, un dos court et tranchant, une poitrine étroite ; la robe est le plus souvent grise, comme celle des onagres de Nubie. Ils vivent vieux et montrent des qualités, remarquables de, docilité, de sobriété, d'endurance et d'agilité[1].

Indépendamment des importations récentes[2], il y a en Berbérie deux types de chevaux, le barbe et l'arabe.

Le cheval barbe[3] a une tête assez forte, un front bombé, des arcades orbitaires peu saillantes, un chanfrein busqué, des joues fortes, des lèvres minces, une bouche petite, des oreilles minces et droites, une encolure arrondie et large, à crinière bien fournie, un garrot élevé, un dos et des lombes courts, une croupe courte et tranchante, une queue touffue, attachée bas, des membres forts, mais souvent assez mal plantés[4]. La taille est peu élevée (1 m. 50 en moyenne). La robe est de couleur variable ; le gris domine. L'aspect général est lourd, sans élégance. Mais cet animal possède de grandes qualités : docilité, vitesse,

1. Sanson, 1. c., p. 145-6 ; conf. Rivière et Lecq, *Manuel de l'agriculteur algérien*, p. 1005.

2. Sanson (l. c., p. 81) indique en Berbérie un certain nombre de chevaux qui seraient de race germanique. A supposer que le fait soit exact, l'époque de l'introduction de ces animaux reste très incertaine, car rien ne prouve qu'ils aient été amenés par les Vandales, ni surtout, comme le croit Piétrement (*les Chevaux dans les temps préhistoriques et historiques,* p. 731), par « les blonds constructeurs des dolmens des États barbaresques ».

3. J'indique ses principales caractéristiques surtout d'après Sanson, l. c., p. 62. Voir aussi Aureggio, *les Chevaux du Nord de l'Afrique* (Alger, 1803), p. 82.

4. Sanson (l. c., p. 52-53, 63) a observé que des barbes n'ont, comme, les ânes, que cinq vertèbres lombaires, au lieu de six. Il a constaté aussi (p. 141-2), chez quelques barbes, comme chez les ânes, l'absence de châtaignes aux membres postérieurs. La race, à l'état pur, offrait, croit-il, ces deux caractères, que la plupart des chevaux africains auraient perdus par suite de croisements. La race barbe serait donc apparentée à l'âne. J'ajouterai, d'après une indication de M. Neuville, qu'elle serait aussi apparentée au zèbre, qui, lui aussi, possède seulement cinq vertèbres lombaires et n'a de châtaignes qu'aux membres antérieurs. Mais d'autres savants ont montré que les deux particularités indiquées ne sont pas propres à la race africaine. M. Cossart Ewart (cité par Boule, *les Chevaux fossiles des grottes de Grimaldi*, p. 8, dans *Annales de paléontologie*, V, 1910) en fait des caractères typiques de son *Equus cabullus celticus*. Certains prétendent même qu'il s'agit simplement d'anomalies individuelles : pour les vertèbres, voir Aureggio, *l. c*., p. 64-65, 471-2.

vigueur, résistance aux privations et aux fatigues. Les barbes, dont le type pur est devenu rare par suite de croisements multipliés avec les arabes, sont apparentés à des chevaux qui ont existé ou existent encore dans le Nord-Est de l'Afrique[1].

Le cheval dit arabe a le front plat et large, les arcades orbitaires saillantes, le chanfrein droit ou légèrement concave, les joues plates, les narines plus larges que celles du barbe, les oreilles plus petites, la crinière moins abondante, mais plus fine. Les formes du corps sont sveltes, souples, d'une élégance et d'une harmonie qui n'exclut pas la vigueur. Cette race, dont les exemplaires les plus beaux sont en Syrie, se retrouve aujourd'hui dans tous les pays musulmans. C'est elle qui a donné naissance aux pur-sang anglais, par des individus exportés, au XVIIe et au XVIIIe siècle, soit de Turquie, soit des États barbaresques. Il n'est pas vraisemblable qu'elle soit originaire d'Arabie. Jusqu'aux environs de notre ère, les Arabes montaient des chameaux[2] ; plus tard, ils eurent des chevaux, qui durent venir surtout de Syrie[3] et qui restèrent en petit nombre jusqu'aux conquêtes de l'Islam[4].

En Berbérie, la diffusion de la race arabe, ou plutôt syrienne, ne parait pas dater de bien loin. On croit d'ordinaire, mais sans preuves, qu'elle n'a été introduite que par les musulmans, à partir du VIIe siècle. En tout cas, la plupart des monuments

---

1. C'est la race de Dongola. — La race barbe a été introduite en Espagne (Sanson, l. c., p. 57), peut-être dès l'antiquité.

2. Conf. Hehn, *Kulturpflanzen und Hausthiere*, p. 28-29 de la 6e édition,

3. Il y eut aussi des importations de la côte orientale d'Afrique. Ce sont les chevaux de Berbera [et non de Berbérie], dont il est question dans *Amro'lkaïs*, au VIe siècle : voir de Slane, *Diwan d'Amro'lkaïs*, p. 92. Ils devaient être de la race de Dongola, apparentée à la race barbe. Mais ce ne serait pas une raison pour soutenir que les chevaux qu'on appelle aujourd'hui arabes, et qu'il vaudrait mieux appeler chiens, soient simplement des descendants de chevaux africains. Ils ont, nous l'avons indiqué, des caractères différents.

4. Voir Hahn, *die Haustiere*, p. 190. Il ne faut cependant pas affirmer que les Arabes n'aient eu de bons chevaux qu'après la conquête de l'Afrique du nord (contra : Hehn, l. c., p. 29-30). On sait combien l'éloge du cheval est fréquent dans la poésie antéislamique.

antiques qui représentent des chevaux de l'Afrique du Nord et les textes anciens qui les concernent semblent se rapporter à la race barbe[1]. Depuis quand occupe-t-elle cette contrée ?

Dans les stations paléolithiques, les seuls équidés dont les ossements puissent être déterminés avec certitude sont des zèbres[2]. Nous n'avons aucune preuve que le cheval ait existé alors en Berbérie. Il est également absent ou très douteux dans les stations néolithiques les plus anciennes. Il ne se trouve que dans les couches supérieures des grottes[3]. Il apparaît, mais rarement, sur les gravures rupestres du Sud oranais, contemporaines de l'industrie néolithique berbère. Sur l'une d'elles[4], un quadrupède, fort mal dessiné, mais qui ne peut être qu'un cheval, est « affublé, dit Pomel, d'une large ceinture, probablement en guise de selle[5] ». Une seconde image[6] non moins grossière, nous montre un autre cheval, portant une sorte de housse. On voit qu'il s'agit d'animaux domestiques. Un cheval, recouvert d'une grande housse et attaché à un tronc d'arbre, est aussi représenté sur un dessin du Sud du Maroc, qui semble bien, comme les précédents, appartenir à la série des gravures dites préhistoriques[7].

Dans l'état actuel de nos connaissances, nous pouvons donc admettre que le cheval était étranger à la faune de l'Afrique septentrionale et qu'il a été introduit par l'homme à une époque assez récente.

Aux épaules, aux genoux, aux jarrets de quelques-uns des

---

1. Nous reviendrons sur cette question. Voir Tissot, *Géographie*, 1, p. 354 et suiv. ; Bernard, *Bull. archéologique du Comité*, 1906, p. I et suiv., en particulier p. 16.

2. Voir p. 101.

3. Grottes d'Oran : Pallary, *Assoc. française*, Caen, 1894, II, p. 741. Doumergue et Poirier (*Bull. d'Oran,* 1894, p. 111) indiquent de nombreux restes de chevaux dans la grotte de Saïda ; ne seraient- ce pas des zèbres ?

4. Hadj Mimoun (Sud oranais) : Pomel, *Singe et homme*, pl. I, fig. 8.

5. Observer cependant qu'au même lieu, on voit une « ceinture » analogue autour du corps d'un animal qui parait être une antilope : Pomel, l. c., p1. I, fig. 2.

6. Oued Bridj (Sud oranais) : Pomel, l, c., p. 19, pl. I, fig. 4.

7. Duveyrier, *Bull. de la Société de géographie*, 1876, II, p. 137 et planche, n°51 51.

chevaux représentés sur des mosaïques africaines, on observe des zébrures, qui se voient encore aujourd'hui chez des barbes[1]. Il ne semble pas impossible que cette race se soit constituée par des croisements de zèbres africains et de chevaux domestiques importés[2].

Nous avons dit qu'un type très voisin de celui des barbes se trouve dans le Nord-Est de l'Afrique. Des monuments égyptiens nous apprennent qu'il existait dans la vallée du Nil depuis le Nouvel Empire, vers le XVIe siècle[3] ; auparavant, le cheval parait avoir été inconnu on Égypte[4]. D'où l'on peut conclure soit que la race africaine s'est formée à une époque antérieure dans le Nord-Ouest du continent et que, de la, elle s'est répandue vers l'Est[5], soit, au contraire, qu'elle s'est constituée dans le Nord-Est de l'Afrique, vers le début du Nouvel Empire, ou un peu plus tôt, et qu'elle s'est ensuite propagée en Berbérie. Mais rien n oblige à croire que, dans ce dernier pays, le cheval ait été domestiqué avant le temps où les Égyptiens s'en servirent. Nous n'avons non plus aucune raison d'admettre que la Berbérie ait

---

Autres chevaux sur des gravures, peut-être préhistoriques, de la même région ibid., p. 136, 137 ; planche, n° 17 et 36. — A Telliz Zarhéne, dans *le Sahara*, Barth (l. c., p. 216) a cru reconnaître un cheval parmi des bœufs. Mais ce cheval est-il une gravure préhistorique ?

1. Ridgeway, *the Origin and influence of the thoroughbred horse* (Cambridge, 1905), p. 457, 470 (conf. Reinach, dans *l'Anthropologie*, XIV, 1903, p. 202-3) ; Bernard, l, c., p. 22. Des zébrures analogues se constatent, mais plus rarement, dans d'autres races de chevaux, soit par suite de croisements avec des africains, soit parce que ces races ont eu elles-mêmes des équidés zébrés parmi leurs très lointains ancêtres : conf. Boule, dans *l'Anthropologie*, XVII, 1906, p. 152. Mais il est fort douteux que des équidés véritablement zébrés aient encore vécu en Europe à l'époque quaternaire (Boule, *les Chevaux fossiles*, etc., p. 21). — Les ânes d'Afrique offrent les mêmes indices d'une parenté avec le zèbre : ils ont souvent, eux aussi, des raies transversales aux jambes.

2. Voir aussi l'observation faite à la note 4 de la page 229. On a contesté, il est vrai, que les produits du cheval et du zèbre puissent être féconds. La question parait devoir être tranchée dans le sens de l'affirmative : voir Brehm, *Vie des animaux, Mammifères*, II, p. 432 de la traduction française.

3. Sanson, l. c., p. 54 (« cheval dongolâwi). Piètrement, *les Chevaux,* p. 458-7.

4. Selon l'opinion commune (Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, II, p. 51), il aurait été introduit parles Hyksôs : ce qui n'est pas prouvé.

5. Opinion de M. Ridgeway, l. c., p. 227.

reçu de l'Europe les animaux qui ont formé la race barbe. Au contraire, l'Égypte, à l'époque où elle commença à avoir des chevaux, était en relations suivies avec l'Asie. Or, dans l'Ouest de ce continent, il y a des chevaux qui, tout en offrant un type distinct des barbes, leur sont cependant apparentés[1], et il est certain que cet animal a été employé par l'homme dans l'Asie occidentale plus tôt que dans la vallée du Nil[2]. Sans nous dissimuler notre manque de compétence en cette question et la fragilité de nos hypothèses, nous sommes disposé à croire que le cheval domestique a été importé d'Asie en Égypte, que, dans le voisinage de l'Égypte, peut-être dans la Nubie, soumise aux Pharaons, une race nouvelle s'est formée, par des croisements avec des zèbres, et qui ensuite elle s'est répandue vers le Nord-Ouest[3], dans la seconde moitié du deuxième millénaire avant J.-C., par l'intermédiaire des Libyens habitant entre 1'Egypte et la grande Syrte : ceux-ci avaient certainement des chevaux au XIIIe et au XIIe siècle, mais encore en petit nombre[4].

Chez les peuples de l'antiquité, les chevaux furent d'abord utilisés surtout comme bêtes de trait, attelées par paires à des

---

1. Le général Daumas (les Chevaux du Sahara, p. 30) va jusqu'à écrire : « Tous les cheveux de l'Afrique et de l'Asie peuvent être confondus sous une dénomination commune. » — Il est vrai que certains auteurs (voir, entre autres, S. Reinach, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1903, p. 103) pensent que ces chevaux asiatiques apparentés aux africains sont leurs descendants, non leurs ancêtres; qu'en Asie, il n'y avait auparavant que des chevaux semblables aux chevaux européens préhistoriques (petits, avec une grosse tête). Il faudrait alors admettre, puisque le cheval n'est pas indigène dans le Nord de l'Afrique, que des animaux, introduits soit d'Europe, soit d'Asie dans le continent africain, s'y seraient beaucoup modifiés dans un laps de temps très court. Au reste, M. Boule (*Annales de paléontologie*, mémoire cité) a montré que, dès l'époque quaternaire, il y avait déjà divers types de chevaux.

2. Voir E. Meyer, *Geschichte des Altertums*, 2e édit., I, 2, p. 579. Selon ce savant, la Mésopotamie a pu connaître, vers 1900 avant J.-C. des chevaux importés du plateau iranien, où les Aryens les auraient Introduits.

3. Peut-être y a-t-il eu en Berbérie de nouveaux croisements avec la zèbre.

4. Inscription de Ménephtah, à Karnak (de Rougé, *Revue archéologique*, 1867, Il, p. 43 ; Chabas, Études, p. 200) ; les Égyptiens s'emparent de quatorze paires de chevaux, appartenant au chef des Lebou et à ses fils. A propos de ce chiffre,

chars légers, qui portaient des guerriers. Il en fut ainsi chez les Libyens orientaux[1] : Hérodote prétend même que les Grecs apprirent d'eux à atteler quatre chevaux[2]. Les habitants de la Berbérie eurent aussi des chars, qui sont signalés aux temps historiques[3]. Mais, dès une époque reculée, ils durent se servir de leurs chevaux comme de montures : les gravures rupestres que nous avons mentionnées autorisent cette supposition.

En résumé, nous ignorons l'origine des bœufs domestiques de l'Afrique du Nord ; on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une race issue de bœufs sauvages indigènes. Il en a peut-être été de même des ânes, quoique l'introduction d'animaux domestiques du Nord-Est de l'Afrique nous paraisse beaucoup plus probable. Les moutons, les chèvres, les chiens et les chevaux sont sans doute d'origine étrangère. Les chèvres et les moutons semblent avoir été introduits tout d'abord et il est permis de conjecturer qu'ils sont venus de l'Est. Nous croyons qu'on peut en dire autant des chevaux.

II

L'élevage, associé d'ordinaire à la chasse, resta pendant fort longtemps, jusqu'aux environs de notre ère, la ressource essentielle d'us grand nombre d'indigènes, non seulement dans

---

de Rougé observe : « Il parait que les chevaux n'étaient pas encore très nombreux sur les cotes africaines. » — Inscription de Ramsès III, à Medinet Habou (Chabas, l. c., p. 244) : 183 chevaux et ânes pris aux Mashaouasha.

1. Si l'inscription de Karnak indique des paires de chevaux, c'est sans doute parce que ces animaux étaient attelés à des chars. Parmi le butin fait sur les Mashaouasha, l'inscription de Medinet Habou mentionne non seulement des chevaux, mais aussi 93 chars.

2. IV, 189. Pour les chars des Libyens orientaux, voir encore Hérodote, IV, 170 et 183 ; VII, 86 et 184.

3. Hérodote, IV, 193, Diodore de Sicile, XX, 38, 1 ; XX, 64, 1. Strabon, XVII, 3, 7. On pourrait admettre des influences puniques.

les régions de steppes où le climat interdisait la culture du sol, mais même dans une bonne partie du Tell. Faire paître des troupeaux et recueillir leurs produits est une occupation qui demande assurément moins de peine que le défrichement et l'agriculture, que la plantation, la greffe, l'entretien des arbres fruitiers, et c'était peut-être par indolence que bien des Africains se contentaient des maigres profits qu'ils tiraient d'un travail intermittent et facile. Mais il faut aussi se souvenir que, dans les contrées où la sécurité est précaire, les pasteurs, avec leurs troupeaux mobiles, échappent aux dangers du pillage et de la guerre mieux que les cultivateurs. Ceux-ci doivent être assurés de la possession paisible de leurs terres pendant les mois qui s'écoulent entre les semailles et la récolte, pendant les années qui se passent entre la plantation ou le greffage des arbres et 1'âge de la fructification. Ils ne peuvent pas déplacer aisément leurs provisions : la destruction de leurs vergers les ruine pour longtemps. Si beaucoup d'indigènes se bornèrent à l'élevage, alors que le climat et le sol leur auraient permis un autre genre d'existence, ce fut moins par paresse que par crainte de travailler en vain.

D'autres se, livrèrent à la culture. Des chasseurs, des pasteurs pouvaient vivre, sans s'astreindre à de longs parcours, dans les pays de la Berbérie qui leur offraient en toute saison du gibier et les pâturages nécessaires à leurs troupeaux. Ils n'avaient aucune raison de se déplacer, quand ils ne devaient pas s'enfuir devant des tribus plus fortes, ou quand ils ne convoitaient pas eux-mêmes des territoires plus riches. Ils étaient ainsi dans des conditions favorables pour devenir cultivateurs. En bien des lieux, cette occupation nouvelle a pu être un des effets, et non pas la cause première de la fixité des demeures.

Il n'est pas trop téméraire de croire que quelques légumes aient été cultivés dans l'Afrique du Nord dès une époque fort

ancienne[1], entre autres la fève, peut-être spontanée dans cette contrée[2].

Quant aux céréales, elles furent connues dans certaines régions d'assez bonne heure, en tout cas avant la domination carthaginoise[3], avant même la colonisation phénicienne. Il est vrai que les stations néolithiques du Sahara où l'on trouve des meules à grains peuvent dater seulement de quelques siècles avant notre ère[4]. Mais on a découvert des ustensiles semblables dans une grotte du Rio Salado, sur le littoral oranais[5], et dans une grotte de Brezina (Atlas saharien)[6], avec un mobilier qui appartient à une industrie néolithique vraiment préhistorique[7].

Le sorgho parait être indigène dans le continent africain[8], où il a rendu les mêmes services aux hommes que le millet dans d'autres contrées ; mais nous n'avons pas de preuves qu'il

1. Mais il faut écarter les hypothèses de Movers (*die Phönizier*, II, 2, p. 410), qui attribue à plusieurs cultures légumières une lointaine origine africaine. Ses arguments sont inadmissibles. Le terme *punicum cicer*, qu'on trouve dans Columelle (11, 10, 20 ; IX, I, 8), indique simplement l'existence d'une variété de pois, cultivée par les Carthaginois, et non par les Libyens. Les étymologies berbères que Movers donne des mots *cicer, lens, faba*, sont tout à fait invraisemblables ; dans les cas même où les noms berbères sont réellement apparentés aux noms latins, l'emprunt est imputable aux Africains, non aux Italiens.

2. Voir plus haut, p. 108. Les fèves étaient impures pour les Égyptiens (Hérodote, II, 37), mais rien ne prouve que les indigènes de la Berbérie s'en soient abstenus. A Bougie, on a trouvé des féveroles calcinées, avec des objets d'une haute antiquité, postérieurs cependant à la connaissance du fer : Debruge, *Rec. de Constantine*, XXXIX, 1905, p. 119.

3. Vers 506, Hécatée (*Fragm. Hist. graec*., édit. Müller, I, p. 23, n° 305) indiquait des Libyens laboureurs et mangeurs de blé, probablement dons la Tunisie orientale. Or il est à croire qu'a cette époque, Carthage n'avait pas encore de possessions territoriales en Afrique (conf. Meltzer, *Geschichte der Karthager*, I, p. 82).

4. Voir p. 208.

5. Meule elliptique en basalte, avec un broyeur circulaire, aplati ; au musée d'Alger : conf. Pallaty, *Revue africaine,* LV, 1911, p. 324.

6. Delmas, *Assoc. française*, Toulouse, 1916, II, 2e partie, p. 372 (meules elliptiques), p, 371 (pilons et molettes). — Peut-être aussi à Redeyef, dans le Sud Ouest de la Tunisie : Gobert, dans *l'Anthropologie*, XXIII, 1912, p. 157-8 (débris de meules dormantes en grés ; nombreuses molettes, consistant en galets de grès ; cependant il n'est pas sûr que ces objets aient servi à écraser des grains).

7. Des meules en granit et en grès, des broyeurs en quartzite ont été aussi recueillis à Bougie, mais ces objets sont postérieurs à la connaissance du fer Debruge, l. c., p. 109, 118, 119.

8. De Candolle, *origine des plantes cultivées,* p. 306-7. Körnicke, *die Arten und Varietäten des Getreides*, p, 19 et 302.

ait été cultivé très tôt en Berbérie[1]. Nous ne savons pas où a commencé la culture de l'orge et du blé, ni de quelle manière elle s'est répandue. En général, on est disposé à chercher leur centre de diffusion dans l'Asie occidentale, où ces végétaux existent encore à l'état sauvage[2], quoiqu'un témoignage ancien, d'ailleurs sujet à caution, indique du blé spontané dans une région voisine de la Berbérie, en Sicile[3].

Faut-il admettre une période primitive de culture à la houe ? Ou l'orge et le blé ont-ils été introduits dans l'Afrique du Nord en nième temps que la charrue et l'usage des bovidés châtrés pour la tirer : conditions de l'agriculture des peuples classiques[4], qui étaient réalisées en Égypte dès le début des temps historiques ? les habitants de la Berbérie auraient reçu le tout par l'intermédiaire des Libyens orientaux[5]. Ces hypothèses sont tellement fragiles qu'il vaut mieux ne pas insister[6].

Nous n'avons aucune indication précise sur le lin, dont la

1. On peut même douter qu'il l'ait été aux époques punique et romaine.

2. Pour le blé sauvage de Syrie et de Palestine, voir Anronsohn, *Agricultural and botanicol explorations in Palestine* (Washington, 1910), p. 42 et suiv. Il a pour satellite l'*Hordeum spontaneum* et M. Auronsahn (p. 50) estime que la culture des deux céréales a dû commencer simultanément.

3. Diodore, V, 2 (il cite aussi Homère, Odyssée, IX, 109-110 ; mais il n'est pas certain que le pays des Cyclopes du poète ait été situé en Sicile). — Pomponius Méla (III, 103) prétend même que des céréales poussent spontanément sur la côte du Maroc : « Adeo est fertilis ut frugum genera non cumseratur modo benignissime procreet, sed quaedam profundat etiam non sala. »

4. Hahn, *die Haustiere*, p. 89 et 568.

5. Remarquer qu'actuellement encore la culture à la charrue n'est pratiquée en Afrique (en dehors des colonies européennes) qu'en Égypte, en Abyssinie et dans les pays riverains de la méditerranée : Hahn, *das Alter der wirtschaftlichen Kultur der Mensckheit*, p. 136. Aux Canaries, les Ganches, qui cultivaient le blé et l'orge, n'avaient pas de charrues.

6. Nous noterons cependant la ressemblance des meules néolithiques de la Berbérie et des meules qu'on trouve en Espagne avec un mobilier analogue à celui des grottes africaines : voir Siret, *l'Espagne préhistorique* (extrait de la Revue des question scientifiques, octobre 1893), p. 28 et fig. 125 (avec le commentaire). — Selon Polémon d'Ilion, écrivain de l'époque hellénistique (*Frag. Hist. Graec*., édit. Müller, III, p. 119), les habitants d'Argos prétendaient que c'était chez eux que le froment avait été semé pour la première fois en Grèce et que le héros Argos l'avait apporté de Libye [c'est-à-dire sans doute, du pays situé entre l'Égypte et la grande Syrte] ; conf. Festus, s. v. *Libycus campus*. Nous ignorons les motifs de cette croyance. S'agit-il d'une historiette, inventée pour

culture remonte à une très haute antiquité en Égypte, comme dans l'Europe centrale[1]. Il est fort douteux que quelques rondelles en terre cuite, trouvées dans des grottes à mobilier néolithique, aient été des pesons de fuseaux[2]. Des fonds de poteries, recueillis dans la grotte des Ours, à Constantine, offrent des empreintes de toiles grossières, sur lesquelles on avait placé ces vases pour les faire sécher, mais il ne parait pas certain qu'ils appartiennent à l'industrie néolithique[3].

L'arboriculture exige la pratique de la greffe, la création de vergers, des soins attentifs et une vie tout à fait sédentaire. La vigne, l'olivier, le figuier, l'amandier sont indigènes en Berbérie[4] ; cependant rien ne prouve qu'il y ait eu des espèces cultivées avant la période phénicienne[5], que les autochtones aient connu le vin et l'huile aux temps préhistoriques[6]. Observons toutefois que la langue berbère a, pour désigner l'olivier cultivé, un nom particulier, *azemmour*[7] ; tandis que les Italiens empruntèrent le nom de cet arbre aux Grecs, qui furent sans doute leurs maîtres en oléiculture, 1es Libyens n'ont pas adopté le nom sémitique, importé par les Phéniciens[8]. Il y a

---

expliquer le nom de Λίβυσσα donné à une Déméter adorée à Argos, nom qui n'avait peut-être à l'origine aucun rapport avec la Libye ?

1. Ce n'étaient pas les mêmes espèces qu'on cultivait en Europe et en Égypte. Le lin des stations lacustres croit spontanément en Berbérie : de Candolle, *Origine des plantes cultivées*, p. 98.

2. Grottes d'Oran ; Pallary et Tommasini, *Assoc. française*, Marseille, 1891, II, p. 643 ; Doumergue, ibid, Pau, 1892, II, p. 628.

3. Voir plus haut, p. 105, n. 5.

4. Voir p. 166-8.

5. Fenestella, auteur du début de l'Empire, cité par Pline (XV, I), affirmait qu'il n'y avait d'oliviers cultivés ni en Italie, ni en Espagne, ni en Afrique au temps de Tarquin l'ancien, c'est-à-dire au début du Vie siècle. Nous ne savons pas sur quoi il fondait cette assertion.

6. Au IVe siècle, les habitants de l'île de Djerba faisaient de l'huile avec des fruits d'oliviers sauvages (Périple de Seylax, 110 : *Geogr. gr. min.*, l. p. 87). Mais s'ils n'avaient pas imité les Phéniciens pour la greffe, ils avaient pu apprendre d'eux la fabrication de l'huile.

7. Pour l'olivier sauvage, les Berbères, comme les Arabes, se servent du mot zeboudj ; il est douteux que ce mot soit d'origine berbère.

8. Et donné par eux à la ville de *Zitha*, sur la petite Syrte, près de l'île de Djerba : conf. Tissot, *Géographie*, II, p. 206.

là un léger indice d'une culture très ancienne. Au reste, il est certain qu'on dehors du territoire punique, l'oléiculture et la viticulture ne se sont guère propagées avant la domination romaine.

Au Ve siècle, les Nasamons, peuplade du littoral de la grande Syrte, allaient s'approvisionner de dattes à Augila, au Sud,de la Cyrénaïque[1]. C'était sans doute de l'orient, des oasis égyptiennes, que les habitants de ce lieu et d'autres oasis situées plus à l'Ouest[2] avaient reçu les leçons qui leur permettaient de se livrer à une culture pénible. Peut-être s'était-elle répandue au Sud-Est de la Berbérie dès une époque reculée : nous nous montré l'étroite parenté de la civilisation néolithique saharienne avec celle de l'Égypte protohistorique[3]. En tout cas, il n'y a pas lieu de croire que les Phéniciens aient contribué il la diffusion de la culture du dattier au Sahara[4].

Assurément, les Phéniciens ont pris une part fort importante au développement de la civilisation dans l'Afrique du Nord. Il ne faut cependant pas l'exagérer, comme on l'a fait trop souvent. Les indigènes de cette contrée n'ont pas attendu la venue des navigateurs syriens pour pratiquer l'élevage et l'agriculture. Quelques-uns de leurs progrès furent-ils dus à leur initiative intelligente ? Nous l'ignorons. Mais nous pouvons affirmer qu'ils reçurent beaucoup de l'étranger, nous avons des, raisons de supposer qu'une bonne partie de ces précieuses acquisitions leur vint d'Égypte.

---

1. Hérodote, IV. 172 (conf. IV. 182).

2. Hérodote, IV, 183 (il n'a d'ailleurs que des notions très vagues sur ces oasis).

3. Voir p. 209.

4. Le palmier que l'on voit sur les monnaies frappées par Carthage, depuis la fin dun Ve siècle ou le début du IVe, est une arme parlante, qui s'explique par un jeu de mot grec, φοῖνιξ signifiant à la fois *palmier* et *Phénicien*. Cela ne prouve pas, évidemment, que les Phéniciens aient été les introducteurs de la culture du palmier dans le Nord-Ouest de l'Afrique : le palmier, on l'a fait remarquer, ne fructifie pas en Phénicie (Meltzer, l. c., I, p. 420).

CHAPITRE III

ÉTAT SOCIAL. MAGIE ET RELIGION. ART. PRATIQUES FUNÉRAIRES

I

Nous ne savons à peu près rien sur l'état social des Africains primitifs. Les stations les plus anciennes paraissent n'avoir été occupées que par un petit nombre d'individus ; mais nous ignorons si chacune d'elles servait de demeure à un groupe en quelque sorte autonome, ou si celui-ci n'était pas rattaché par des liens plus ou moins étroits à d'autres groupes du voisinage. Dès les temps néolithiques[1], existent, nous l'avons dit[2], de véritables villages, dont les habitants devaient former des sociétés distinctes.

Les textes grecs et latins qui, à partir du Ve siècle avant J.-C., donnent quelques renseignements sur les indigènes de la Berbérie nous montrent la famille constituée : famille dont l'homme, mari et père, est le chef[3], où la femme est tenue le

1. Et même dès l'époque de l'industrie gétulienne, qui peut être, il est vrai, en partie contemporaine du développement de l'industrie néolithique dans d'autres régions de l'Afrique du Nord : voir p. 187, II. 2.

2.. P. 198.

3. Il y a des exceptions, sur lesquelles nous reviendrons : voir en particulier Hérodote, IV, 180. — Chez les Touaregs qui vivent actuellement dans le Sahara, la paternité n'est pus légalement reconnue, la maternité l'est seule ; les enfants dépendent et héritent de leur oncle maternel, non de leur père (voir, entre autres, Gautier, la *Conquête du Sahara*, p. 191). Il y a là, sans doute, une survivance d'un

plus souvent dans une condition inférieure, où la polygamie est fréquente. Ils indiquent des tribus ou des peuplades, disposant de territoires étendus, soumises, autant qu'il semble, à un régime monarchique[1]. Des États unissent sous une autorité commune un certain nombre de tribus.

Nous ignorons comment se sont formés ces divers organismes sociaux[2]. Peut-être les États ne sont-ils pas très anciens. On peut supposer qu'à une époque antérieure, des tribus se liguaient parfois un cas de guerre et que ces confédérations temporaires étaient commandées par des chefs, Agamemnons dont les pouvoirs expiraient à la fin des hostilité[3]. Mais, à vrai dire, nous sommes dans une incertitude complète à cet égard. Quant aux tribus, elles se sont probablement constituées de bonne heure : il était nécessaire aux hommes de former des associations assez fortes pour se défendre contre les attaques, pour s'assurer la possession de territoires où les troupeaux ne fussent pas à l'étroit sur des champs vite épuisés, où des sols variés pussent offrir des pâturages en toute saison.

état de choses datent d'une lointaine antiquité : ce que l'on appelle souvent, et improprement le matriarcat. Cependant les documents anciens, qui font allusion à l'existence de cette coutume chez les Éthiopiens (Nicolas de Damas, *Frag. Hist. Graec*., édit. Müller, III, p. 463, n° 42), ne la signalent pas chez les Libyens.

1. A une époque plus reculée, dans la deuxième moitié du second millénaire avant J.-C., des documents égyptiens nous font connaître, entre la vallée du Nil et la Berbérie, des peuplades dont les plus importantes paraissent avoir été les Lebou des Mashaouasha ; elles avaient des chefs, qui, du moins chez les Labou, appartenaient à une famille princière.

2. Sur les gravures rupestres préhistoriques de Tyout (Sud oranais), les gens représentés forment souvent des couples et un trait joint leurs parties génitales ; peut-être a-t-on voulu indiquer ainsi le lien du mariage (les sexes ne sont pas distincts ; mais, quand l'un des deux personnages tient un arc, il y a lieu de supposer qu'il s'agit d'un homme). Une de ces gravures nous montre trois individus ainsi associés : l'un est un archer, l'autre pourrait être une femme, le troisième, de plus petite taille, est probablement un enfant : les traits indiqueraient ici à la fois le mariage et la filiation. Conf. Bonnet, *Revue d'ethnographie*, VIII, 1889, p. 156 ; Pomel, *Singe et homme*, p. 18.

3. Tels étaient peut-être Mâratou, prince des Lebou, et Kapour, prince des Mashaouasha, qui, sous Ménephtah et sou Ramsès III, commandèrent des armées que les Égyptiens eurent à combattre : voir Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, II, p. 431-2 et 471.

II

On constate encore de nos jours dans le Maghrib[1], et quelques textes anciens[2] signalent des pratiques dites magiques, destinées à acquérir des biens, à expulser ou à détourner des maux, à nuire à des ennemis. Bien qu'on ne puisse pas le prouver, certaines d'entre elles remontent sans doute à une très haute antiquité. Mentionnons, par exemple, les rites pour provoquer la pluie[3], auxquels un passage de Dion Cassius fait allusion[4] ; les baignades accomplies dans la même intention, lors du solstice d'été : saint Augustin s élève contre cet usage[5], qui a persisté çà et là en Berbérie[6] ; la coutume, indiquée peut-être par Arnobe[7], de nouer à des arbres des morceaux d'étoffe, dans lesquels on croyait fixer les maux dont on voulait se délivrer[8] ; les luttes rituelles, dont parlent Hérodote[9] et saint Augustin[10], et qui avaient, semble-t-il, pour objet l'expulsion

---

1. Voir surtout le livre de Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord* (Alger, 1909).

2. Outre ceux qui seront indiqués plus loin, voir Pline. VII, 16, citant Isigone et Nymphodore (en Afrique, il existe des familles de fascinateurs, dont les incantations font périr les troupeaux, sécher arbres, mourir les enfants) ; Lucain, IX, 913 et suiv. (pratiques magiques des Psylles contre les serpents : conf. Plutarque, *Calon le Jeune,* 56, et Silius Italicus, III, 301). — Il n'y a pas à tenir compte ici de la prêtresse massyle dont il est question dans *l'Énéide* (IV, 480 et suiv.). Ce sont des opérations de la magie classique que Virgile lui attribue : conf. Basset, *Bull. de la Société archéologique de Sousse*, III, 1905, p. 266 ; Pichon, *Revue de philologie*, XXXIII, 1909, p. 248-9.

3. Voir surtout Bel, dans *Recueil de mémoires publié en l'honneur du XIVe congrès des Orientalistes par l'École des Lettres d'Alger* (Alger, 1905), p. 64-68, 70, 71, 85-87, 95-97 ; Doutté, l. c., p. 582 et suiv.

4. LX, 9.

5. *Sermons*, CXCVI, 4 ; « Natali Joannis, de solemnitate superstitiosa pagana christiani ad mare veniebant et ibi se baptizabant. »

6. Doutté, p. 567, 584.

7. I, 39 ; « veternosis in arboribus taenias ».

8. Doutté, p. 436 et suiv.

9. IV, 180 ; combats rituels entre jeunes filles chez les Auses et les Machlyes, sur le littoral de la petite Syrte.

10. *De doctrina christiana*, IV, 24, 53 : dans une fête, d'origine fort ancienne, qui revenait tous les ans à date fixe et durait plusieurs jours (on l'appelait la *Caterva*),

violente des maux logés dans les corps des combattants[1].

C'est une opinion très répandue qu'on est maître de celui dont on possède l'image. Elle a vraisemblablement inspiré, à l'époque préhistorique, les auteurs des gravures rupestres : il est permis de croire que beaucoup de ces dessins ont été tracés pour mettre à la disposition des hommes les animaux qui y étaient représentés[2] ; des paroles magiques, prononcées devant les images, pouvaient en compléter l'effet.

L'animisme est, selon l'acception usuelle de ce terme, la croyance à des esprits doués d'intelligence et de volonté, résidant d'une manière permanente ou temporaire dans des enveloppes matérielles, provoquant les phénomènes dont l'homme est témoin ; êtres bienfaisants ou nuisibles, sur lesquels il convient d'agir par des procédés de contrainte ou de propitiation. Quelques documents de l'époque romaine, que nous aurons à étudier, nous font connaître, en différents lieux, des cultes des montagnes, des eaux, des arbres, qui témoignent plus ou moins nettement de superstitions animistes. Mais les peuples qui, aux temps historiques, ont pris pied en Berbérie ont pu contribuer à les propager : on sait l'importance des hauts lieux dans la religion phénicienne[3] ; les *Genii* des sources, des rivières, des montagnes que mentionnent des inscriptions latines sont, au moins en apparence, des divinités romaines. Nous ne saurions dire non plus si le culte des pierres, prétendues demeures d'esprits puissants, a dans l'Afrique du Nord des origines très lointaines, car rien ne prouve qu'il ait existé avant la venue

---

les habitants de Caesarea (Cherchel), partagés en deux camps, se battaient à coups de pierres. Saint Augustin les fit renoncer à cette coutume.

1. Doutté, Merrâkech, p. 323-4 ; le même, *Magie et religion*, p. 509.

2. Conf. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, l. p. 123 et suiv. (pour l'art quaternaire d'Europe).

3. Maxime de Tyr (*Dissert*., VIII, 7) mentionne (avec des indications géographiques fantaisistes) un culte célébré par les Libyens occidentaux au mont Atlas. Peut-être ce culte était-il proprement indigène.

des Phéniciens[1] cette observation s'applique d'une manière générale au fétichisme, qui attribue un pouvoir protecteur soit à une force impersonnelle, sorte de fluide, soit à des esprits, enfermés dans des objets naturels ou fabriqués, dont on s'assure la possession. Cependant il est probable que les hommes des temps préhistoriques regardaient comme des fétiches, et non comme de simples ornements, les objets dont ils composaient des colliers[2].

Nous pouvons être un peu plus affirmatifs pour l'idolâtrie. Vers le début du Ve siècle de notre ère, saint Augustin attribuait aux Égyptiens seuls le culte des animaux[3]. Il y avait pourtant dans sa patrie des indigènes auxquels ce culte n'était pas étranger. Des vers écrits par Corippus au VIe siècle attestent que les Laguatan, peuplade de la Tripolitaine, adoraient Gurzil, né du dieu Ammon et d'une vache[4] ; il s'incarnait dans un taureau, qu'on lâchait sur les ennemis au moment d'engager le combat[5]. Plus tard, au XIe siècle, El Bekri mentionne une tribu, habitant un pays montagneux dans le Sud du Maroc, qui adorait un bélier[6]. De nos jours, on observe chez les berbères de traits de mœurs qui pourraient être interprétés comme de vagues indices d'une zoolâtrie primitive, ou tout au moins d'antiques alliances entre les bêtes et les hommes : égards particuliers pour

---

1. Notons qu'à Tamentit, dans le Touat, en plein Sahara, on conserve encore un aérolithe, qui fut autrefois vénéré (Gautier. *Sahara algérien*, p. 253). Il s'agit sans doute d'un culte indigène. Mais nous ignorons s'il date d'une antiquité très reculée. Un passage de Quinte-Curce (IV. 7, 23) a pu faire croire qu'à l'oasis d'Ammon, le dieu était adoré sous la forme d'une pierre (voir H. Meltzer, *dans Philologus,* LXIII, 1904, p, 150 et suiv.). Mais *l'umbilicus* que l'auteur latin prend pour le dieu est probablement la chapelle qui contenait son image. — Des traces de l'adoration de pierres dressées se retrouvent dans les contes berbères : voir, par exemple, Masqueray. *Bull. de correspondance africaine*, III. 1885, p. 101. Mais ces légendes s'appliquent souvent à des pierres romaines.

2. conf. p. 196.

3. *Sermons*, CXCVII, 1.

4. *Johannide*, II, 110-1.

5. *Ibid*., V, 22 et suiv. Il y avait aussi des images de Gurzil en bois et en métal : ibid., II, 404-6 ; V, 495-502.

6. *Description de l'Afrique Septentrionale*, trad. de Slane, p. 355.

certains animaux, respect de leur vie, abstinence de leur chair[1].

Outre les vers de Corippus, plusieurs documents anciens témoignent de l'existence en Afrique d'animaux sacrés. Nous laisserons de côté ceux qui concernent peut-être des cultes importés à l'époque historique[2]. Mais il faut citer ici un passage intéressant de Diodore de Sicile[3]. Racontant l'expédition d'Agathocle, qui eut lieu à la fin du IVe siècle avant J.-C., cet historien parle d'un pays peuplé d'une multitude de singes, où se trouvaient trois villes, appelées, d'après ces animaux, d'un nom dont la traduction grecque était Ηιθηχούσσαι (on sait que πιθηχος ; signifie singe en grec). Les singes y vivaient dans les habitations des hommes, qui les regardaient comme des dieux; ils disposaient à leur gré des provisions de bouche. Les parents donnaient de préférence à leurs enfants des noms tirés de ceux des singes. Tuer un singe était dans ce pays la plus grande des impiétés, qu'on expiait par la mort.

Les gravures rupestres préhistoriques de la Berbérie nous permettent de remonter encore plus haut. Parmi les animaux divers qu'elles représentent, il en est auxquels les hommes de ce temps attribuaient assurément un caractère sacré : cela ne peut pas être mis en doute pour les béliers coiffés d'un disque, dont nous parlerons tout à l'heure.

---

1. Voir, entre autres, Duveyrier, les *Touareg du Nord,* p. 401; Monchicourt, *Revue tunisienne*, XV, 1908, p. 12-15 ; Bertholon, ibid., XVII, 1910, p. 139 ; Bernard, *les Confins algéro-marocains*, p. 107-8 ; Cour, *Bull. d'Oran*, 1911, p. 57 et suiv.

2. D'après une indication recueillie par Eusinthe (*Commentaire sur l'Iliade*, XXII, p. 1277, I. 30), les paons étaient sacrés pour les Libyens et ceux qui leur faisaient du mal étaient punis. Eustathe dit aussi (ibid., I. 31) que les Libyens vénéraient l'ibis. Mais le paon ne fut introduit dans les pays de la Méditerranée occidentale que peu de temps avant l'ère chrétienne. Quant à l'ibis, il est très rare en Berbérie : peut-être, si l'assertion d'Eustathe a quelque valeur, s'agit-il de quelque autre échassier (on peut penser à la cigogne, qui est encore très respectée des indigènes). — Athénée (IX, 40, p. 388, d) dit, d'après Alexandre de Myndos, érudit du premier siècle de notre ère, qui se servit des écrits du roi Juba, que le porphyrion (poule sultane) est un oiseau consacré aux dieux en Libye. Rien ne prouve que le respect accordé à cet oiseau remontât à des temps très anciens.

3. XX, 58.

Le totémisme est une croyance sur laquelle on a beaucoup disserté dans ces dernières années, non sans en exagérer l'importance. Un totem est généralement une espèce animale à laquelle un clan, groupe d'hommes unis entre eux par le sang, se prétend apparenté. Le clan prend le nom du totem ; les gens de ce clan vivent, autant que possible, dans la familiarité des animaux de l'espèce élue ; ils s'abstiennent d'ordinaire de les tuer et de les manger. Ils estiment qu'ils n'ont rien à craindre d'eux ; si l'un de ces animaux fait quelque mal à un individu du clan, c'est un signe qu'il a de bonnes raisons de le renier pour son parent. Cette croyance a été constatée de nos jours dans les deux Amériques, en Inde, en Océanie, dans le continent africain[1]. On a produit des arguments, dignes tout au moins d'attention, pour soutenir qu'elle a existé, dans les temps primitifs, chez divers peuples des pays méditerranéens et que, çà et là, il en est resté des vestiges jusqu'en pleine époque historique. Peut-être est-il permis d'alléguer pour l'Afrique du Nord le texte de Diodore de Sicile que nous avons mentionné. Divers détails y font penser au totémisme : « villes » qualifiées de villes des singes ; familiarité des hommes et des singes; respect pour la vie de ces animaux. On peut être aussi tenté de retrouver une superstition totémique dans des indications relatives aux Psylles de la région des Syrtes[2]. Les cérastes (vipères à cornes), ennemis des autres Libyens, avaient, raconte Élien[3], une alliance avec les Psylles[4], qui étaient

1. Rappelons, entre autres exemples, que les Touaregs du Sahara ne mangent pas l'ourane, qu'ils disent être leur oncle maternel (c'est-à-dire le parent qui légalement leur tient lieu de père : conf. p. 246, II, 31 : Gautier, *Sahara algérien*, p. 333.

2. conf. Reinach, *Cultes, mythes et religions,* I, p. 74.

3. *Nat. anim*., I, 57. Conf. *ibid*., XVI, 27, où Élien cite Agatharchide. Voir aussi Pline. VII, 14 ; Varron, *apud* Priscien, *Instit*, X, 32, dans Kell, *Crammatici latini,* II, p. 524 ; Lucain, IX, 898-908 ; Silius Italicus, I, 413 ; Dion Cassius, LI, 14. Varron et Lucain disent que les serpents qui servaient à l'épreuve étaient des aspics.

4. On pourrait se demander si le nom des Psylles n'avait pas quelque rapport avec celui des serpents auxquels ils étaient alliés. Ce nom aurait été une onomatopée, imitant sifflement des reptiles.

insensibles à leurs morsures. Au dire des Libyens, quand un Psylle craignait que l'enfant mis au jour par sa femme ne fût adultérin, il remplissait de cérastes un coffre, dans lequel il jetait le nouveau-né. Si les serpents, d'abord menaçants, s'apaisaient dès que l'enfant les avait touchés, l'auteur de l'épreuve en concluait que cet enfant était bien son fils.

Une forme de la zoolâtrie, dont les rapports avec le totémisme restent fort obscurs[1], a consisté dans l'adoration d'un animal appartenant à une espèce déterminée et choisi d'après certaines marques : on croyait qu'une divinité s'incarnait en lui. L'Égypte ancienne était pleine de ces dieux animaux, qui se retrouvent en Berbérie. Tels devaient être le taureau des Laguatan dont parle Corippus et le bélier des montagnards marocains que signale El Bekri, II faut en dire autant des béliers représentés sur les rochers du Sud oranais avec des insignes spéciaux, qui prouvent qu'on les distinguait nettement du menu peuple de leurs congénères. Nous allons voir que ces animaux sacrés devaient être considérés comme les incarnations d'un grand dieu.

D'autres gravures rupestres nous montrent des images où la forme humaine est associée à une forme animale. Dans le Sud oranais, à Er Richa, c'est un homme assis, il oreilles de lièvre, tenant de la main droite un bâton (?) recourbé[2] ; sur des gravures que Barth[3] a vues à Telliz Zarhène (dans le Sahara, région de Ghat), ce sont deux personnages debout, se faisant vis-à-vis[4] : l'un a une tête de bœuf ou d'antilope et est pourvu d'une queue ; il tient un arc et des flèches; la tête de l'autre offre, selon Barth, une vague ressemblance avec celle de l'ibis[5] ;

1. Si l'on veut admettre des rapports : hypothèse liés contestable.

2. Delmas, *Bull. de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, IX, 1902, p. 140, fig. IV. Dessin qui m'a été communiqué par M. Flamand.

3. *Reisen und Enideckungen*, I, p. 210-2, fig. à la p. 210

4. Entre eux est un boeuf.

5. Cette ressemblance ne me frappe nullement sur le dessin inséré dans l'ouvrage de Barth et que celui-ci qualifie du reste d'esquisse imparfaite.

il tient soit un arc, soit plutôt un bouclier ovale[1]. Des monstres, auxquels la superstition attribuait une existence réelle, ont été adorés par divers peuples de l'antiquité, en particulier par les Babyloniens. En Égypte, le mélange des formes humaine et animale fut une sorte de compromis entre la zoolâtrie et l'anthropomorphisme. Mais il faut probablement admettre ici une autre interprétation. Les personnages figurés peuvent être simplement des hommes, qui se revêtaient de masques dans des cérémonies. De tels déguisements sont fréquents chez les peuples de civilisation primitive ; par ce signe matériel, on s'identifie soit avec les animaux divins, soit, lorsqu'il s'agit d'une espèce totem, avec ceux qui sont apparentés au clan[2].

Quant aux personnages que les gravures représentent sous des traits complètement humains et dans des postures diverses, rien ne nous autorise à les considérer comme des divinités.

Hérodote dit que tous les Libyens offrent des sacrifices au soleil et à la lune ; que c'est au soleil et à la lune seuls qu'ils sacrifient[3]. On ne doit pas invoquer, à l'appui de cette assertion,

---

1. On peul rapprocher de ces images une peinture beaucoup plus récente, tracée dans une grotte artificielle de Tunisie (près de Gromhalin) ; elle représente deux personnages à tête de cerf : Deyerolle, *Bull. de la Société archéologique de Sousse,* I, 1003, p. 60-61. fig. 5 et 6.

2. Voir par exemple, pour l'Afrique centrale, Desplagnes, *le Plateau central nigérien*, p. 308. D'une manière générale : Cartailhac et breuil, *la Caverne d'Altamira*, p. 164 et suiv., 197, 242 ; Cumont, *les Mystères de Mithra*, 2e édit., p. 23 et 127-8. Ces mascarades paraissent avoir été usitées en Espagne et dans le Sud de la France dès l'époque quaternaire : Cartailhac et Breuil, l. c., p. 56-58, fig. 41-43 ; Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, I, p. 223-4 et 257 ; Alcade del Rio, Breuil et Sierra, les *Cavernes de la région cantabrique*, p. 98, fig. 96 et pl. LV. Il convient d'observer qu'elles n'ont pas toujours un caractère sacré : dans certains cas, ce sont des déguisements de chasse.

3. IV, 188. Il fait exception pour ceux des bords du lac Tritonis (au Sud de la Tunisie), qui sacrifiaient aussi à Athéna, à Triton et à Poséidon. — Il indique d'autre part (IV, 184) que les Marantes, qui vivaient en plein désert, à l'Ouest des Garamantes, maudissaient et injuriaient le soleil, dont les rayons trop brûlants desséchaient leur pays ; mais ces Marantes étaient probablement des Éthiopiens, non des Libyens. Conf. Nicolas de Damas, fragment 140, apud Müller, *Fragm. Historic. Graec*., III, p. 403. Pomponius Méla (I, 43) et pline (V, 45) attribuent cela aux Atlantes, par suite d'une altération des manuscrits d'Hérodote, et ils disent que ces indigènes maudissent le soleil à son coucher,

les dédicaces latines à *Sol* et à *Luna* qui ont été découvertes en Afrique, ni les images des deux astres qui apparaissent sur des, stèles, trouvées en général dans des lieux où les civilisations punique et romaine s'étaient fortement implantées ; car il est probable ou certain que ces monuments se rapportent à des croyances d'origine étrangère[1]. Il convient peut-être d'attacher plus d'importance à un passage d'Ibn Khaldoun, qui parle de Berbères païens, adorateurs du soleil et de la lune[2] : on peut supposer qu'il s'agit de cultes vraiment indigènes[3]. Notons aussi un texte de Macrobe[4]. Les Libyens, dit-il, représentent avec des cornes de bélier le dieu Ammon, qu'ils regardent comme le soleil couchant. Il est vrai que cet auteur retrouve le culte du soleil partout ; son affirmation n'aurait guère de valeur, si elle n'était pas corroborée par d'autres témoignages[5].

---

aussi bien qu'à son lever. Diodore de Sicile (III, 9) et Strabon (XVII, 2, 3) indiquent que certaine Éthiopiens maudissent le soleil, lorsqu'ils le voient se lever.

1. Quelques monuments d'un art très grossier pourraient témoigner de croyances vraiment indigènes. Nous citerons : 1° une gravure tracée sur un rocher, non loin de l'oasis de Kriz, sur la rive septentrionale du chott el Djerid (Tunisie méridionale) : elle représente une tête absolument sphérique, surmontée d'un croissant, par conséquent une image de la lune (Duveyrier, *Sahara, Journal de route*, p. 86 et fig. à la p. 85 ; conf. Tissot, Géographie, 1, p. 479-480 et fig. 48) ; — 2° une pierre trouvée près de Bordj Ménaïel, dans l'Ouest de la Kabylie : on y voit une tête radiée, figurée d'une manière fort maladroite (Viré, *Rec. de Constantine*, XXXII, 1898, fig. 3 à la p. 48) ; — 3° une image rupestre existant à l'Est de Constantine (*Atlas archéologique de d'Algérie*, f° 17, n° 144), qui offre aussi une tête radiée (il me parait impossible d'y voir une image de la lune, comme le croit Mercier, *Rec. de Cconstantine*, XXXIV, 1909, p. 191-2) ; une inscription latine (C. I. L., VIII. 5073 = 19107) lui donne le nom d'Ifra, ou peut-être d'Icra, appellation sans doute indigène, qu'on ne retrouve pas ailleurs. Mais le dernier de ces documents et probablement aussi les deux autres appartiennent à l'époque romaine (à Kriz, il y a des inscriptions votives latines sur une roche voisine de celle qui porte l'image de la lune). Ils ne prouvent pas grand-chose pour l'existence d'un culte très ancien du soleil et de la lune en Berbérie.

2. *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, I, p.177.

3. Conf. Basset, *Revue de d'histoire des religions*, 1910, I, p. 302 : « Les Guanches de palma (Canaries) vénéraient le soleil et lui donnaient le nom de Magec, et aussi d'Aman, qui parait avoir signifié Seigneur. »

4. *Saturn*., I, 21, 19 : « Ammonem, quem deum solem occidentem Libyes existimant, arietinis cornibus fingunt.

5. Ne serait-il pas possible de rapprocher du nom d'Ammon celui d'Aman, donné par les Guanches au soleil (conf. n. 3) ?

Les deux principales divinités des Carthaginois furent Baal Hammon et Tanit Pené Baal[1], qui semblent bien avoir été un dieu solaire et une déesse lunaire[2]. Baal Hammon se confondit avec 1'Ammon des autochtones, dont nous allons parler, mais il n'est pas prouvé que ce Baal importé de Phénicie ne soit devenu un dieu solaire qu'après son introduction dans l'Afrique du Nord. Il est également impossible d'affirmer que Tanit Pané Baal ait été transformée dans cette contrée en une déesse lunaire par suite de son identification avec une divinité indigène[3]. On pourrait même être tenté de se demander si le culte du soleil et de la lune, répandu chez les Libyens au temps d'Hérodote, vers le milieu du Ve siècle, ne leur venait pas des Phéniciens. En ce qui concerne la lune, les documents nous manquent pour dissiper nos doutes.

Il n'en est pas de même pour le soleil : il y a de fortes raisons d'admettre que le culte de cet astre est antérieur, en Berbérie, au développement de la colonisation phénicienne.

Nous avons déjà fait allusion aux gravures rupestres du Sud oranais qui figurent des béliers dont la tête est coiffée d'un disque[4], maintenu par une jugulaire : on en connaît à Er Richa (dans l'annexe d'Aflou), à Bou Alem (dans la région de Géryville), où il y en a deux, et au col de Zenaga (près de Figuig)[5]. Sur l'un des dessins de Bou Alem et à Zenaga, le disque est flanqué ou surmonté de deux appendices, qui représentent

1. Transcription conventionnelle d'une appellation phénicienne dont la signification reste douteuse.

2. Nous n'en avons pas de preuves péremptoires pour l'époque carthaginoise. Mais, à l'époque romaine, cela est certain pour le Baal Hammon auquel on érigeait à Maktar des stèles portant des dédicaces en langue punique, comme pour la déesse Caelestis, qui doit être identifiée avec Tanit Pené Baal,

3. Remarquer que le nom de la lune est masculin dans les dialectes berbères (Basset, 1. c., p. 305) : ce qui pourrait faire croire que, si les Libyens primitifs ont adoré la lune, ils en ont fait un dieu, et non une déesse, comme du reste la plupart des peuples de l'orient (Égypte, Arabie, Babylonie, Asie Mineure).

4. Ou peut-être d'une sphère.

5. Pour les références, voir à la p. 226.

des serpents[1]. La signification de cet attribut est indiquée pur un grand nombre de monuments égyptiens, où l'on voit le disque solaire, à droite et à gauche duquel se dresse un serpent naja. Nos gravures nous paraissent donc prouver que, dans le Sud-Ouest de l'Algérie, le culte du soleil s'associa à des superstitions zoolâtriques, dès une époque très ancienne, antérieure sans doute au premier millénaire avant J.-C.

Il n'est pas trop téméraire de donner le nom d'Ammon au bélier sacré que ces images nous font connaître. Elles s'accordent avec le texte de Macrobe, indiqué plus haut, qui attribue au dieu libyen Ammon, à cornes de bélier, un caractère solaire représenté d'abord sous une forme entièrement animale, le dieu fut ensuite figuré en homme, tout en conservant de sa forme primitive soit la tête, soit seulement les cornes[2]. Ce qui est plus important encore, c'est que nos gravures s'accordent avec nombre d'images égyptiennes d'Amon[3] (appelé le plus souvent Amon-Râ, c'est-à-dire Amon-Soleil), où la tête du dieu bélier thébain est surmontée du disque solaire, flanqué de deux serpents[4].

La puissance des Pharaons dont Thèbes fut la capitale, au cours du second millénaire, rehaussa le prestige de la divinité principale de cette ville et répandit son culte, même en dehors de l'Égypte. Ce fut certainement l'Amon de Thèbes qui eut des sanctuaires en Nubie. A l'Ouest de la vallée du Nil, il fut adoré dans l'oasis de Syouah, appelée par les Grecs Αμμώνειον. Les colons grecs de la Cyrénaïque le connurent et l'adoptèrent sous le

1. L'un de ces serpents est bien reconnaissable à Zenaga. A Bou Alem, on a imité très maladroitement des najas au cou gonflé.

2. Sans parler ici des images inspirées par l'art grec, mentionnons une idole grossière à cornes de bélier, trouvée à Saint-Leu, sur le littoral de l'Oranie : Doublet, *Musée d'Alger,* pl. IV, fig. 6.

3. Ou Ammon.

4. MM. S. Reinach et Valdemar Schmidt ont, il est vrai, contesté la justesse de ce rapprochement (*l'Anthropologie*, XII, 1901, p. 537). Mais il me parait s'imposer, malgré la grossièreté des gravures oranaises. M. Schweinfurth (*Zeitschrift für Ethnologie*, XL, 1908, p. 93) est aussi de cet avis.

nom de Zeus Ammon. Les gravures du Sud oranais attestent que le culte d'Ammon s'implanta de bonne heure en Berbérie. Il s'y maintint après la venue des Phéniciens, après la conquête romaine[1], non sans subir, dans une grande partie de cette contrée, des transformations plus ou moins profondes. Il s'étendit donc sur tout le Nord du continent africain.

Nous n'avons aucun motif de croire qu'avant d'être atteints parles influences égyptiennes, les Libyens aient adoré un dieu bélier, qu'ils auraient appelé Ammon[2] et qui, à Thèbes, aurait été un étranger, venu de l'Ouest dès une époque lointaine[3]. Il est certain, d'autre part, que l'association chez ce dieu de la nature animale et de la nature solaire s'est accomplie dans la vallée du Nil. Ce fut, en effet, à Râ, dieu soleil de la ville d'An (Héliopolis), que l'Amon bélier de Thèbes emprunta son second nom ; ce fut en s'identifiant avec lui qui il devint une divinité solaire, comme d'autres dieux, également identifiés avec Râ ; ce fut à la suite de cette identification qu'il reçut comme attribut le disque, flanqué de deux serpents.

Ainsi les gravures du Sud oranais représentent Amon-Râ de Thèbes. Il a dû parvenir jusque-là en passant de tribu en tribu, car rien n'indique que les habitants de la Berbérie aient eu des rapports directs avec les Égyptiens, Ce fut peut-être entre

---

1. Il faut probablement reconnaître le dieu Ammon dans le bélier qui, au temps d'El Bekri (voir plus haut, p. 244), était adoré dans le Sud du Maroc.

2. L'étymologie de ce soin est inconnue. On lit dans le commentaire de Servius sur *l'Énéide* (lV, 196) ; « Libyes ammonem arietem appelant » ; dans saint Athanase (Contra gentes, 24) : Λιβυες πόβτον, ό χαλοΰσιν άμμωνα, θεόν έχουσι. D'après ces indications, ammon aurait été un mot de la langue libyque, signifiant bélier, mouton. A ma connaissance, en ne trouve rien de tel dans les dialectes berbères. Mais, même si cela est exact, le mot a pu être emprunté à l'Égypte.

3. Léon de Pella, auteur d'un traité sur les dieux égyptiens, prétendait, il est vrai, qu'au certain Hammon était venu d'Afrique en Égypte, amenant à Liber (Osiris) beaucoup de bétail, et qu'en récompense, il avait reçu un champ en face de Thèbes (citation faite par Hygin : voir *Fragm. historic, graec.*, II, p. 332, n° 6). L'existence du culte d'Ammon chez les Libyens comme en Égypte a peut-être donné naissance à cette fable, qu'on ne doit pas prendre au sérieux, ainsi que le fait Movers, *die Phönizier*, II, 2, p. 385.

le XVIe et le XIIe siècle, à l'époque de la grande puissance des souverains thébains, à l'époque aussi où les libyens qui vivaient à l'Est de la grande Syrte étaient attirés par l'Égypte, qu'ils tentèrent plusieurs fois d'envahir et que beaucoup d'entre eux habitèrent comme mercenaires[1].

Nos gravures prouvent que, dès ces temps reculés, les indigènes de l'Afrique du Nord n'adoraient pas seulement des génies locaux, des dieux de clans ; le culte d'une grande divinité cosmique, du soleil, était répandu dans le Sud oranais, depuis Aflou jusqu'à Figuig, et sans doute aussi dans les pays intermédiaires entre cette région et l'Égypte.

Il n'est pas impossible qu'un autre dieu égyptien ait été adoré à Bou Alem. Une gravure de ce lieu figure un taureau, portant entre les cornes deux objets allongés. On a pu se demander (ce n'est d'ailleurs qu'une hypothèse) si cette image n'est pas celle du taureau d'Erment, dont la tête était surmontée de deux plumes[2].

Les peuplades voisines de la Vallée du Nil adoptèrent d'autres divinités égyptiennes[3]. Au XIVe siècle, des guerriers libyens portaient aux bras et aux jambes des tatouages représentant le symbole de Nit, la déesse de Saïs[4]. Celle-ci pénétra-t-elle par leur intermédiaire en Berbérie, comme Ammon ? On peut dire seulement qu'une Athéna, — tel est le nom que lui donne Hérodote[5], — adorée au Ve siècle dans le Sud de la Tunisie, ressemble par son caractère guerrier à Nit, identifiée elle aussi avec Athéna[6].

---

1. Cependant il ne serait pas inadmissible de remonter plus haut, au temps des rois thébains de la XIIe dynastie (commencement du second millénaire, selon la chronologie proposée par E. Meyer).

2. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*,1, p. 47, n. I (d'aprês Leri hure).

3. A l'époque d'Hérodote (IV, 186), Isis était adorée par les femmes de la Cyrénaïque. Nais nous ignorons quand elle avait été introduite dans cette contrée.

4. Brugsch, *Geographische Inschriften*, ll, p. 79. Capari, les *Débuts de l'art en Egypte*, fig. 10, à la p. 31.

5. IV, 180 et 188.

6. Conf. Meltzer, *Geschichte Karthager*, I, p. 07.

Hérodote et des auteurs plus récents signalent chez les Libyens, ou qualifient de libyques d'autres divinités qu'ils désignent sous des noms grecs, Nous étudierons plus tard ces textes, qui se rapportent à l'époque historique. Les dieux qu'ils mentionnent n'ont peut-être pas été tous adorés dans la contrée que nous appelons la Berbérie, puisqu'il y eut des Libyens, beaucoup mieux connus des Grecs, dans des régions plus orientales ; d'autre part, il est possible que l'épithète « libyque » n'indique pas toujours une origine indigène, mais qu'elle s'applique parfois à des dieux introduits en Libye par les Phéniciens[1].

Si la connaissance des divinités des temps préhistoriques nous échappe presque complètement, nous ne sommes pas mieux informés des rites.

Des gravures rupestres d'El Haria (à l'Est de Constantine)[2], de Khanguet el Hadjar (dans la région de Guelma[3]), de l'oued Itel (au Sud-Ouest de Biskra)[4], du Sud oranais[5] montrent des hommes et des femmes[6], se tenant debout ou fléchissant les genoux, les bras plus ou moins levés[7]. Tantôt les mains sont ouvertes et vides; tantôt elles tiennent des objets qui sont le plus souvent difficiles à déterminer[8] : à Ksar el Ahmar, probablement une hache emmanchée[9] ; à l'oued Itel, des objets ovales, rayés de stries. L'attitude de cas personnages[10] fait

1. L'Hercule qui passait pour le fondateur de Capsa (Gafsa) est qualifié de libyen par Salluste (*Jugurtha*, LXXXIX, 4), de phénicien par Paul Orose (V, 15, 8).

2. Bosco et Solignac, *Rec. de Constantine*, XLV, 1911, pl. II, à la p. 330.

3. Vigneral, *Ruines romaines du cercle de Guelma*, pl. IX et X.

4. Blanchet, *Rec. de Constantine*, XXXIII, 1899, pl. à la p. 304.

5. A Ksar el Ahmar, Tyout, Moghar, Asla, Karrouba, Voir Pomel, *Singe et homme*, pl. I, fig. 1 ; Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 42, fig. 10, et p. 45, fig. 12 ; Flamand, *Bull. de la Société d'anthropologie de Lyon*, XX, 1901, p. 199, fig. IV ; Delmas, *Bull. de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, IX, 1902, p. 143, fig. VI.

6. A Ksar el Ahmar, le sexe d'une femme est indiqué très nettement (Pomel, l. c.).

7. Ils lèvent généralement les deux bras. Cependant, à l'oued Itel, on voit trois personnages qui ne lèvent que le bras gauche (Blanchet, l. c.). A Karrouba, un homme lève seulement l'avant-bras gauche (Delmas, l. c.).

8. Pour Khangel el Hadjar, voir plus haut, p. 202, n. 9.

9. Voir p. 202, n. 8. Peut-être aussi à Tyout.

10.. On constate déjà cette attitude en Espagne sur des images qui datent des

penser au geste classique de la prière et l'on peut supposer que certains d'entre eux tiennent des offrandes. D'autres gravures, qui se voient à Moghar[1], à Er Richa[2] (dans le Sud oranais) et à l'oued Itel[3] représentent de face des gens assis, les jambes écartées et les mains levées[4] ; s'agit-il aussi d'une posture rituelle ? Nous avons parlé des individus qui paraissent porter des masques d'animaux et qui participent peut-être sous ce déguisement à une cérémonie[5]. Il n'y a aucune image de sacrifice[6]. Près de Tiaret (dans le département d'Oran)[7], existe un grand rocher en forme de table grossière, qui s'est détaché d'une montagne ; la face supérieure porte trois bassins étagés, flanqués de petits trous[8]. On a voulu y voir un lieu saint, d'une haute antiquité, où des sacrifices auraient été célébrés ce qui nous semble une hypothèse bien hasardée[9].

---

temps quaternaires : Cartailhac et Breuil, *la Caverne d'Altamira*, p. 50-58, fig. 41-43 ; Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, I, p. 257 ; Alende del Rio, Breuil et Sierra, *les Cavernes de la région cantabrique*, fig.96 (à la p. 106) et pl. LV.

1. Deux personnages, dont le sexe n'est pas distinct. Flamand, *Bull. de la Société d'anthr. de Lyon*, l. c. ; voir aussi *Bull, de la Société de géographie de Toulouse*, II, 1883, pl. 2, à la p. 40.

2. Dessin communiqué par M. Flamand. Le personnage représenté parait bien être un homme.

3. Deux personnages, dont l'un est certainement de sexe féminin. *Rec. de Constantine*, XXXIII, 1899, planches aux p. 300 et 304 ; conf. ibid., XXXVIII, 1904, planches à la p. 167). — Cette femme a la tête surmoulée d'un objet qu'on a comparé à un turban.

4. Peut-être aussi dans une grotte de la Tripolitaine, à l'ouadi el Cheil, entre Mizda et Ghadamès : « une femme nue dans une posture très indécente » (Rohlfs, Quer durch Afrika, I, p. 52).

5. Voir p. 247-8. Une gravure du Sud oranais (Pomel, *Singe et homme*, p. 11 et pl. II, fig. 9) représente peut-être non un singe, comme le croit Pomel, mais un homme marchant « à quatre pattes », pour imiter l'allure d'un animal.

6. A El Hadj Mimoun (Sud oranais), un homme qui lève la main droite parait entraîner de l'autre main un quadrupède cornu (antilope ?) : Pomel, l. c., pl. I, fig. 2. A Khanguet el Hadjar, un personnage tient un bœuf en laisse (conf. plus haut, p. 221, n. 2). A Ksar el Ahmar, un homme, levant les bras et tenant une hache, est suivi d'un mouton qui semble bien avoir été gravé en même temps : Gsell, *Monuments*, l, p. 45, fig. 12. Sont-ce des animaux destinés à être sacrifiés ? Il serait bien téméraire de l'affirmer.

7. *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 33, n° II.

8. La Blanchère, dans *Archives des missions*, 3e série, X, 1883, p. 41-43, pl. VII, fig. 4, n° 6 ; conf. Basset, *Revue de l'histoire des religions*, 1910, I, p. 296-7.

9. M. Fabre (*Bull. d'Oran*, 1903, p. 130 et planche) signale, à trois kilomètres de

Il est à croire que des actes religieux s'accomplissaient devant ces images qui représentent des êtres divins et probablement aussi des scènes d'adoration. Elles ont été presque toutes tracées sur des rochers en plein air. Cependant, à l'oued Itel, les dessins couvrent les parois de quelques hypogées artificiels, formés d'un couloir d'accès et d'une ou plusieurs galeries, perpendiculaires au couloir et assez régulières[1]. En Tripolitaine, à l'ouadi et Cheil, des gravures tapissent une grotte naturelle[2]. Les cavernes qui, pendant de longs siècles, avaient servi d'habitations durent rester çà et là des lieux de culte. Ce fut peut-être avec une intention religieuse que l'on traça une figure anthropomorphe à l'entrée de la grotte de Bou Zabaouine (près d'Aïn Mlila, dans le département de Constantine)[3]. Il y avait encore en Berbérie des grottes sacrées à l'époque historique, même au temps de saint Augustin. Si l'on peut admettre que, dans quelques-unes, se célébraient des cérémonies d'origine étrangère[4], d'autres servaient sans doute à des cultes véritablement indigènes[5].

---

là un rocher qui offre des dispositions analogues et qui me parait avoir servi de pressoir.

1. Blanchet, *Rec. de Constantine*, XXXIII, p. 296-7 ; conf. Gsell, *Monuments*, I, p. 48.

2. Rohlfs, l. c. A Timissao, en plein Sahara, le sol, les parois et le plafond d'un abri sous roche sont couverts de gravures, dont quelques-unes paraissent appartenir à la série préhistorique : Gautier, *Sahara algérien*, p. 112-3.

3. Robert, dans *Congrès préhistorique de France*, Périgueux, 1905, p. 225, fig. I. Nous ne savons pas de quand date cette figure : il n'est pas prouvé qu'elle soit contemporaine du mobilier néolithique recueilli à l'intérieur de la grotte, M. Robert (*Rec. de Constantine*, XXXIV, 1900, p. 232) signale aussi deux personnages, d'un dessin uniforme, à l'entrée de la grotte de Dekhlet Zitoune, dans la même région. — Un grand nombre de signes, gravés et peints en rouge, ont été tracés, à une époque indéterminée, à l'entrée d'une caverne de Kef el Kherraz (*Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 18, n° 255).

4. Tel était peut-être le cas pour une grotte consacrée à Hercule, près de Tanger (Méla, I, 26). Il est assez vraisemblable qu'il s'agit de l'Hercule phénicien.

5. Conf. Basset, l. c., 297-8.

III

Dans les pages précédentes, nous avons souvent mentionné des gravures rupestres, dont il convient de parler d'une manière plus détaillée[1].

Nous n'avons pas à étudier ici toutes les gravures sur roche de l'Afrique septentrionale[2]. Il est certain, en effet, que beaucoup d'entre elles ne datent pas des temps dits préhistoriques. Ce sont celles que l'on qualifie généralement de libyco-berbères et qui se rencontrent en abondance dans le Sud oranais[3] et dans tout le Sahara[4] ; il y en a aussi dans le Sud du Maroc[5].

---

1. Sur ces gravures, voir surtout Bonnet, *Rev. D'ethnographie*, VIII, 1889, p. 149-158 ; Flamand, *l'Anthropologie*, III, 1892, p. 145-156 ; le même, *Bull. de la Société d'anthropologie de Lyon*, XX, 1901, p. 181-222 ; Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 41-54 (avec la bibliographie) ; Gautier, *Sahara algérien*, p. 87-120. M. Flamand, qui prépare depuis vingt ans un ouvrage d'ensemble sur cette question, a bien voulu mes communiquer ces documents.

2. On a signalé aussi, en divers lieux, des images rupestres non gravées, mais peintes en rouge ou en rouge-brun : 1° au Sud-Est de Constantine : Bosco et Solignac, *Rec. de Constantine*, XLV, 1911, p. 340-2 et planches ; 2° au djebel Blidji, entre Gafsa et Tamerza : Roux, *Revue tunisienne*, XVIII, 1911, p. 320-2 et fig. : le même, *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris,* 1911, p. 31-32 : 3° dans le Sud du Djebel Amour : Maumené, *Bull. archéologique du Comité*, 1901, p. 305-7 et pl. XXV. Je dois me contenter de les mentionner ici, car je crois que de nouvelles études seraient nécessaires pour élucider leur technique et fixer leur âge. On peut se demander s'il s'agit bien de peintures, et non de raclages qui auraient fait apparaître la couleur naturelle rouge de la roche de grès, oxydée à la surface par les agents atmosphériques (comme le croit M. Flamand ; conf. Cartailhac et breuil, la Caverne d'Altamira, p. 171, note à la fig. 129). Par leur style, ces images se distinguent nettement des gravures rupestres préhistoriques. Constituent-elles cependant une série à peu près contemporaine de celles-ci ? ou sont-elles beaucoup plus récentes, et doivent-elles être comparées aux gravures libyco-berbères ? J'avoue que je suis dans le doute.

3. Voir Hamy, *Revue d'ethnographie*, I, 1882, p. 132 et suiv. ; Bonnet l. c., p. 152-3, 157 ; Flamand, *l'Anthropologie*, III, 1892, p. 153-4, et VIII, 1897, p. 284-292 ; le même, *Bull. de la Soc. d'anthr. De Lyon,* XX, p. 215 : Hilaire, *Bull. archéologique du Comité,* 1904, p. 160-2.

4. Foureau, *Documents scientifiques de la mission Foureau-Lamy,* p. 1095, fig. 388-392. Duvaux, *Bull. d'Oran*, 1901, p. 306-311 et planches. Flamand, *Bull. de géographie historique*, 1903, p. 498-526 ; 1903, p. 275-297 et planches. Gautier, l. c., p. 97 et suiv., passim. Benhazera, *Six mois chez les Touareg du Ahaggar* (Alger, 1908), p. 213-9, Etc.

5. Des gravures appartenant à cette série se trouvent certainement parmi celles

Ces images, de petites dimensions, sont pour la plupart tracées en un pointillé grossier, peu profond, qui ne donne que des contours vagues et d'ordinaire fort incorrects[1]. D'autres, cependant, que l'on trouve dans le Sahara, consistent en des traits continus, minces et d'un dessin moins barbare, à l'intérieur desquels la surface du rocher a été souvent grattée[2]. Les instruments employés étaient en pierre[3]. Les sujets représentés sont des guerriers, fantassins et cavaliers, qui tiennent un bouclier et plusieurs javelines, des dromadaires, dont beaucoup sont montés, des chiens, des bœufs, quelquefois bâtés, des mouflons, des girafes (dans le Sahara central)[4], des antilopes, des autruches et probablement d'autres oiseaux, des lézards, etc. Les figures sont très fréquemment accompagnées d'inscriptions en lettres dites *tifinagh*, qui doivent être, pour une bonne part, contemporaines des images[5], comme l'indiquent l'identité de facture et aussi l'identité de patine. Or ces inscriptions offrent un alphabet intermédiaire entre l'écriture dite libyque, usitée dans l'Afrique septentrionale à l'époque romaine, et celle dont les Touaregs du Sahara se servent de nos jours. L'abondance des images de dromadaires prouve que ces animaux étaient très répandus dans le Sud du Maghrib et dans le Sahara qui nous reporte à des temps postérieurs au Haut-Empire romain. Dans le Nord de l'Aïr, une inscription arabe d'un type très ancien a paru à M. Chudeau[6] appartenir à la même époque que les

---

dont les estampages ont été pris par le rabbin Mardochée (Duveyrier, *Bull. de la Société de géographie*, 1876, II, p. 129 et suiv., avec la planche annexe) et celles qu'a signalées Lenz (Timbokto, II, p. 11) : conf. Flamand, *Bull. de la Soc. d'anthr. De Lyon*, XX, note à la p. 183.

1. Bonnet, l. c., p. 152. Flamand, *l'Anthropologie*, III, p. 153 ; VIII, p. 286.

2. Gautier, l, c., p. 112, Flamand, *Bull. de géographie historique*, 1903, p. 501. Ces gravures au trait sont souvent plus grandes que les autres.

3. Gautier, p. 118, 119.

4. Gautier, p. 114, 115.

5. Il y en a de plus récentes, qui recouvrent des figures : voir, par exemple, Foureau, l. c., p. 1095 et 1096.

6. *Bull. de la Soc. d'anthropologie de Paris*, 1907, p. p. 143-4 ; conf. Gautier *l. c.*, p. 115-6.

gravures libyco-berbères qu elle accompagne[1]. Quant aux tifinagh, les indigènes d'aujourd'hui ne les comprennent plus. On peut d'ailleurs admettre que ces figures et ces inscriptions s'échelonnent sur une période assez longue, que les plus récentes datent seulement de quelques siècles[2].

Il était utile de parler brièvement des gravures libyco-berbères, d'abord pour montrer que les renseignements qu'elles nous apportent ne concernent en rien les Africains primitifs, ensuite parte qu'elles nous donnent un indice sur l'époque des autres gravures rupestres, de celles qui peuvent être appelées préhistoriques. En divers lieux[3], elles recouvrent ces dernières, dont la patine très sombre est toute différente[4] et auxquelles elles sont certainement bien postérieures. Il faut donc distinguer deux séries : l'une ancienne, caractérisée, comme nous le verrues, par un tracé large et profond et par une faune qui a en partie disparu de l'Afrique septentrionale ; l'autre, par le dessin en pointillé ou en traits minces et par une faune qui existe encore dans le pays, surtout par le dromadaire. Du reste, il est probable qu'entre ces deux époques l'usage de graver des images rupestres ne s'est jamais complètement perdu : des recherches et des examens attentifs permettront sans doute de constituer une strie intermédiaire[5].

Les gravures préhistoriques sont assez rares dans les pays voisins de la Méditerranée[6]. Dans le département de Constan-

1. En général, les inscriptions arabes tracées auprès des figures et inscriptions libyco-berbères sont plus récentes qu'elles.

2. Dans cette question de chronologie, il n'y a pas à tenir compte de la prétendue aversion des musulmans pour les images d'êtres animés ; conf. Flamand, *Bull. de géographie historique*, 1905, p. 294, n. 2

3. Voir Hamy, l. c., p. 132 et fig. 87-88, aux p. 131 et 133 ; Bonnet, l. c., p ; 154, 157 ; Flamand, *l'Anthropologie*, III, p. 153 et fig. 2, à la p. 154 : le même, *Bull. de la Soc. d'anthr. De Lyon,* XX, p. 208.

4. Bonnet, l. c., p. 152. Flamand, *l'Anthropologie*, III, p. 150. Gautier, l. c., p. 87.

5. Conf. Gautier, p. 110-2 (Mouidir, Ahmet), 114-5 (Ahaggar), 120.

6. Comme l'observe M. Chudeau (*Sahara soudanais*, p. 287), ces gravures ont pu être détruites par les pluies dans les régions humides du Tell plus facilement que dans les pays secs où on les rencontre encore en abondance.

tine, on en connaît au lieu dit Khanguet el Hadjar (au Sud-Ouest de Guelma[1]), et non loin de là, au Sud-Est, à Kef Messiouer[2] ; il y en a aussi dans les régions d'El Haria et du Kroub (à l'Est et au Sud-Est de Constantine)[3].

Elles abondent au contraire dans les montagnes de l'Atlas saharien, au Sud de la province d'Oran (djebel Amour et monts des Ksours)[4] : dans les régions d'Aflou[5], de Géryville[6], d'Aïn Sefra[7] cet, plus au Sud-Ouest, près de Figuig[8]. On en retrouve au delà de cette ville, dans le Sahara, aux abords de l'oued Zousfana et de la haute Saoura[9]. Dans ces pays, elles ont été étudiées avec soin et distinguées des graffites libyco-berbères.

Il n'en a pas été de même des gravures sur roche du Sud du

---

1. Vigneral, *Ruines romaines du cercle de Guelma*, pl. IX et X (dessins qui ne sont pas très exacts. Gsell, *Monuments*, 1, p. 47 (avec la bibliographie).

2. Gsell, l. c., p. 47-48 et fig. 14 ; conf. *Rec. de Constantine*, XXVII, 1892, pl. à la p. 98. A une cinquantaine de mètres de là, autres gravures (gazelles, autruches) : *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 18, n° 255. — On signale encore dans la région située entre Guelma et Constantine, des « dessins libyques », représentant deux chevaux, un bœuf à grandes cornes et peut-être un mouton : *Bull. archéologique du Comité*, 1888, p. 105. S'agit-il de gravures préhistoriques ? Je ne les ai pas vues.

3. Bosco et Solignac, *Rec. de Constantine*, XLV, 1911, p. 324, 333 et suiv., et planches (conf. Laborde, ibid., XXXV, 1901, p. 192-3). — Les grossières figures tracées à l'entrée des grottes de Bou Zabaouine et de Dekhlel Zitoune (voir plus haut, p. 256, n. 3) ne sont peut-être pas de la même époque que les images de Khanguet el Hadjar et de Kef Messiouer.

4. Les stations actuellement connues sont énumérées par Flamand, *Bull. de la Soc. d'anthr. De Lyon*, XX, p. 188-9 et 205.

5. Voir Delmas, *Bull. de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie,* IX, 1902, p. 139-147 ; Maumené, *Bull. archéologique du Comité* 1904, p. 301-5. Les principales stations sont celles d'Aïn Slissifa, de Kef Mektouha et des environs d'Er Richa (en particulier à Enarfous).

6. Stations de Bou Alem (Gsell, l. c., I, p. 46-47 et fig. 13), de Ksar el Ahmar, près de Keragda (ibid., p. 45-46 et fig. 12), de Guebar Rechim (ibid., p. 46), de Tazina (ibid., p. 45 et fig. 11), d'Aïn ed Douis, d'Asia, etc.

7. Djebel Mahisserat (ibid., p. 45) ; Tyout (ibid., 41-43 et fig. 10, avec la bibliographie) : Moghar el Thatani (ibid., p. 43-44 ; ajouter à la bibliographie Jacquot, *Revue de l'École d'anthropologie*, XVI, 1906, p. 289-291).

8. El Hadj Mimoun (Hamy, *Revue d'ethnographie*, I, 1882, p. 131-4, fig. 87 et 88) ; Oued Dermel : col de Zenaga (Gautier, *Sahara algérien,* p. 87-93).

9. Barrebi, dans l'oasis de Taghit (Gautier, l. c., p. 94-97) ; El Aouedj, plus au Sud-Ouest (Barthélemy et Capitan, *Revue de l'École d'anthropologie*, XII, 1902, p. 306 et fig. 108) ; Aïn Memmouna, entre Zousfana et le guir (Gautier, p. 98-99) : Hadjra Meklouha sur la Saoura, entre Beni Abbès el Kerzaz (Gautier, p. 100-101).

Maroc, signalées dans le Sous, dans l'Anti-Atlas et au Sud de l'oued Draa[1]. Les indications données par quelques voyageurs ne peuvent donc être utilisées qu'avec réserve.

A la lisière septentrionale du Sahara constantinois, au Sud-Ouest de Biskra, dans un ravin voisin de l'oued Itel, il existe un groupe intéressant d'images, qui appartiennent a la série ancienne[2].

Il y a aussi quelques gravures dites préhistoriques à l'intérieur même du grand désert[3]. Mais le nombre des dessins récents (avec figures de dromadaires) est infiniment plus élevé. D'autres appartiennent peut-être à une période intermédiaire[4].

Ces images, tracées sur des grès (sauf de rares exceptions, où la roche est calcaire[5]), décorent presque toutes des parois

1. Duveyrier, d'après les estampages du rabbin Mardochée, *Bull. de la Société de géographie*, 1876, II, p. 129-146 et planche. Douls, ibid., 1888, p. 456. Lenz, Timbuktu, II, pl. 11. Ces trois auteurs mentionnent l'éléphant parmi les animaux représentés ; Duveyrier indique aussi le rhinocéros, Douls, l'hippopotame.

2. Blanchet, *Rec. de Constantine*, XXXIII, 1899, p. 294-310 et planches. Gsell, l. c., p. 48-49. Voir aussi *Rec. de Constantine*, XXXVIII, planches à la p. 167.

3. Elles y semble rares : Gautier, l. c., p. 120 et 135. Il y en a peut-être à la gara Bou Douan, dans le Tadmaït (Flamand, *Bull. de géographie historique,* 1905, p. 290 et pl. X, n° 8), et à l'oued Taghit, dans l'Ahnel (Gautier, p. 104, 105). Gautier, p. 104, 105). Gautier (p. 112-3) en signale à Timissao, dans le Tanezrouft ; Foureau (*Documents*, p. 1071, fig. 380), dans le Tassili. — En Tripolitaine, à l'ouadi el Cheil, entre Mizda et Ghadamès, Rohlfs (Quer darch Afrika, I, p. 52) indique, sur les parois d'une caverne, des figures grossières, représentant des éléphants, des chameaux, des antilopes, une femmes : il y a là probablement des gravures préhistoriques et des graffites libyco-berbères (Rohlfs note cependant l'absence de tillnagh). — Pour les gravures de Telliz Zarhène, dans la région de Ghat, voir Barth, *Reisen und Entdeckungen*, I, p. 210-7. Les personnages à tête d'animal (conf. plus haut, p. 247) et sans doute aussi des bœufs appartiennent à la série ancienne, mais il doit y avoir des gravures plus récentes ; Barth signale en ce lieu de nombreux tillnagh. — Nachtigal (*Sahara und Sudan*, I, p. 307-9) a vu dans le Tibesti, sur des rochers du fleuve des Gazelles, des gravures représentant surtout des bœufs. Une figure humaine, isolée, est un guerrier tenant une lance et un bouclier. Une image de chameau, fort mal dessinée, a paru à Nachtigal plus récente que les bœufs. Peut-être faut-il distinguer en effet deux séries d'époques différentes ; mais la plus ancienne est-elle contemporaine de nos gravures préhistoriques ? — Les gravures d'Anaï (au Sud du Fezzan), qu'on a signalées à Duveyrier (*Touareg du Nord*, p. 221, 458), représentaient des bœufs à bosse, traînant des chariots. Il est probable qu'elles n'appartiennent pas à la série préhistorique.

4. Voir plus haut, p. 259, n. 5.

5. A Hadjra Mekouta, sur la Saoura : Gautier, p. 100. Les grottes de l'oued Itel ont été taillées dans des bancs calcaires : Blanchet, l. c., 295. Les gravures sur calcaire

verticales, qui, fréquemment, dominent des points d'eau. A Khanguet el Hadjar, elles couvrent les deux faces d'un vaste rocher (la face principale mesure à peu près 17 mètres de long), à l'entrée d'une gorge et au-dessus d'une, source. A Tyout, elles occupent une paroi longue d'environ 75 mètres, haute de 20. Il est rare qu'elles soient gravées sur des surfaces horizontales, comme à Moghar et Tathani, où elles s'étalent sur une longe série de roches, parsemant le plateau qui domine l'oasis; comme aussi à Aïn Memnouna[1]. Nous avons dit qu'elles tapissent, à l'oued Itel, des grottes faites de main d'homme et; ailleurs, des cavités naturelles[2].

On s'est rendu compte, surtout dans le Sud oranais, de la technique employée[3]. Un trait léger indiquait d'abord l'ensemble de la figure. Sur cette esquisse, l'artisan exécutait, à l'aide d'un poinçon, un pointillé fortement accusé, qu'il polissait ensuite avec soin, de manière à produire un trait régulier, continu, « très net, large de 1 centimètre à 1 centimètre et demi, profond de 10 millimètres, évasé à sa partie supérieure, jamais anguleux, lisse et parfaitement poli ; il semble avoir été obtenu parle frottement prolongé d'un instrument à extrémité mousse[4] ». Cet outil ne pouvait être ni en bois, ni en métal, car il aurait été soit trop mou pour entamer le grès, soit trop tranchant; il était nécessairement en pierre, connue aussi, sans doute, la

---

que Lenz (l. c.) a vues dans l'Anti-Atlas paraissent être en général libyco-berbères ; celles de Tilmas Djelguem, dans le Tadmaït (Flamand, la Géographie, 1900, I, p. 362), sont aussi d'un type récent. — M. Gautier (p. 48-49) fait remarquer que les gravures sur calcaire ont pu être beaucoup plus nombreuses, le calcaire résistant mois à la pluie que le grès.

1. Gautier, *l. c*., p. 98. Il signale aussi des gravures sur des surfaces horizontales au col de Zenaga (p. 88). — Il y en avait peut-être un plus grand nombre plus exposés à la pluie que les gravures tracées dans le sens vertical, elles risquaient plus de disparaître.

2. *Supra*, p. 256.

3. Bonnet, *Revue d'ethnographie*, VIII, 1889, p. 152. Flamand, l'Anthropologie, III, 1892, p. 149-150. Maumené, *Bull. archéologique du Comité*, 1901, p. 301. Conf., pour les gravures de la région de Constantine, Bosco et Solignac, *Rec. de Constantine*, XLV, 1911, p. 337 et 339.

4. Bonnet. *l. c.*

pointe et le poinçon employés préalablement. On a constaté quelquefois un polissage de la roche à l'intérieur des contours[1].

Les dimensions des images sont fort variables. Généralement, elles sont plus petites que nature. Il y a cependant des exceptions : par exemple à Kef Messiouer[2].

A notre connaissance, des plantes, des arbres, des fleurs n'apparaissent nulle part : on sait du reste que les primitifs reproduisent rarement les végétaux. Partout, au contraire, des animaux, sauvages ou domestiques ; nous avons mentionné les espèces représentées[3]. Ce ne sont guère que des quadrupèdes ; sauf des autruches, les oiseaux sont rares[4] ; les reptiles sont exceptionnels[5]. Nous avons parlé aussi des hommes et de leurs attitudes[6]. Il y a quelques objets isolés. A Asla, on reconnaît une hache, un bouclier[7] et peut-être des boumerangs[8]. A Moghar, deux images énigmatiques sont formées de lignes croisées on enchevêtrées[9].

---

1. Bonnet, p. 150 (à Tyout). Flamand, *apud* Pomel, *Singe et homme*, p. 20 (à Ksar el Ahmar), Gautier, p. 92 (à Zenaga). MM. Bosco et Solignac (l. c., p. 341, 342) indiquent, dans la région de Constantine, quelques gravures dont les creux offriraient quelques vestiges d'une couleur rouge-brun. S'agit-il bien d'une coloration intentionnelle, destinée à faire ressortir les images ? ou ne serait-ce pas la teinte naturelle de la roche au-dessous de la croûte plus foncée qui forme la surface ? dans ce cas, les traits qui apparaissent en rouge auraient, pour telle ou telle raison, été préservés de la patine qui a donné aux autres traits une couleur sombre.

2. A Ksar el Ahmar, une femme mesure 1 m. 35 ; Flamand, *l'Anthropologie*, III, p. 148. A Zeunga, les figures sont souvent de grandeur naturelle ; Gautier, p. 88. Etc.

3. *Supra*, p. 106-7, pour les animaux sauvages. — p. 217 (chien), 219-220 (bœuf), 225-6 (mouton et chèvre), 228 (âne), 231 (cheval).

4. Échassier indéterminé à Ksar el Ahmar : Pomel, *Babalus antiquus*, pl. X, fig. 1. Outarde à Tyout, selon Bonnet (l. c., 156) ; Pomel (*Singe et homme*, p. 18 et pl. II, fig. 2) indique aussi à Tyout un oiseau qu'il désigne dubitativement sous le nom d'outarde ; j'y verrais plutôt une autruche. Deux oiseaux indéterminés à Moghar : Jacquot, *Revue de l'École d'anthropologie,* XVI, 1906, p. 289, fig. 97 (conf. *Bull. de la Société de géographie de Toulouse*, II, 1883, pl. 2, à la p. 40). Voir aussi Duveyrier, *Bull. de la Société de géographie de Paris*, 1876, II, planche jointe au mémoires de p. 120-146, nos 42 et 45.

5. M. Bonnet (l. c., p. 156) indique une vipère à cornes à Tyout ; M. Maumené (l. c., p. 301), une ébauche de serpent à Aïn Silssifa.

6. *Supra*, p. 201-3 et 254-5.

7.Pomel, *Singe et homme*, pl. I, fig. 7 et 9.

8. Pomel, *ibid*., fig. 5 et 6. Conf. plus haut, p. 202.

9. L'un de ces objets est reproduit par Bonnet, l. c., p. 152, fig. 5 : sphère aplatie,

Les animaux se présentent de profil; les hommes, au contraire, sont fréquemment de face. Les figures se réduisent d'ordinaire à des contours, à de simples silhouettes; parfois, quelques détails intérieurs sont sommairement indiqués : yeux, poils, ligne des hanches, etc. Le dessin est presque toujours enfantin, gauche, incorrect[1]. Ces images sont assurément très supérieures aux graffites libyco-berbères, mais elles ne peuvent en aucune manière soutenir la comparaison avec les admirables œuvres de peinture, de gravure et de sculpture que les troglodytes quaternaires de l'Europe occidentale nous ont laissées. Bien souvent, il est impossible de distinguer l'animal que l' « artiste » a voulu représenter. Il y a pourtant des exceptions. Les lions, les chacals et le sanglier de Kef Messiouer[2], le bélier sacré de Bou Alem[3], des éléphants[4] et des buffles[5] de plusieurs stations du Sud oranais révèlent des dons d'observation assez remarquables : un profil ferme et net rend avec bonheur l'aspect des animaux, parfois même leur attitude dans tel ou tel mouvement.

Il semble bien qu'en général les images gravées dans chaque station aient été exécutées séparément. En quelques lieux, surtout à Tyout et à Khanguet el Hadljar, les ligures, fort nom-

---

rayée de traits qui ne croisent et pourvue de trois appendices allongés ; on peut ;ce demander si ce n'est pas une sorte de coiffure, destinée à un animal sacré. Pour l'autre, voir Jacquot, *Revue de l'École d'anthropologie*, XVI, p. 206, fig. 98 (conf. *Bull. de la Soc. d'ethnographie de Toulouse,* II, pl. 2, à droite, en haut), — Voir aussi Jacquot, 1, c., p. 289, fig. 97 (eu bas) : deux objets indéterminés, de forme allongée. Flamand, *Bull. de la Soc. d'anthr. De Lyon*, XX, p. 199, fig. IV (en bas à gauche) : objet allongé, qui semble être attaché par une corde (peut-être à la jambe d'un personnage). Pomel, l. c., pl. II, fig. 6 (et p. 22) : peut-être une coquille (conf. supra, p. 210, n. 5). — Dans la région de Constantine, il y a aussi des figures énigmatiques, formés de lignes enchevêtrées : Bosco et Solignac, *Rec. de Constantine*, XLV, 1911, pl. V et VI, à la p. 340.

1. En particulier pour les extrémités.

2. Gsell, *Monuments*, I, p. 48, fig. 14.

3. Gsell, ibid., p. 46, fig. 13. *Zeitschrift für Ethnologie,* XL, 1908, fig. à la p. 92.

4. Pomel, *Éléphants quaternaires*, pl. XIV. Fig. 4 (Guebar Rechim) ; pl. XV, fig. 6 (djebel Mahisserat).

5. Pomel, *Rabalus antiquus*, pl. X ; Flamand, *Bull. de la Soc. d'anthr. De Lyon*, XX, p. 191, 195, 197, fig. 1-m (Ennefous, Tazina, Ksar el Ahmar).

breuses, s'offrent dans le plus grand désordre, avec des dimensions très diverses, en différents sens ; quelquefois même elles se coupent et se mêlent. Cependant ou trouve çà et là des scènes à plusieurs acteurs, des tableaux composés. A Ennefous, près d'Er Richa, c'est lui combat de deux grands buffles[1] ; à Aïn Slissifa, un éléphant protégeant un éléphanteau contre une panthère, en présence d'un autre éléphant[2] : à Kef Messiouer, la curée du sanglier par une famille de lions, tandis que plusieurs chacals semblent attendre le moment de se jeter sur les restes[3] (le tableau comprend dix figures) ; à Guebar Rechim et au djebel Mahisserat, ce sont des troupeaux d'éléphants, s'avançant en file[4] ; à Tyout, des chasseurs, accompagnés de chiens et visant de leur arc quelque gibier, autruche ou quadrupède[5] ; à l'oued Itel, trois personnages alignés, dont la main gauche levée porte peut-être une offrande[6] ; à Telliz Zarhène, deux guerriers couverts, semble-t-il, de masques d'animaux et se faisant vis-à-vis dans une danse sacrée[7].

Les gravures que nous venons d'étudier se répartissent sur une longue suite d'années, sans doute sur plusieurs siècles. Leur abondance en certains endroits, les recoupements que nous avons signalés attestent que de nombreuses générations ont passé par là. Mais il est difficile d'établir la chronologie de

1. Flamand, l. c., p. 191, fig. I (reproduite dans la *Revue de l'École d'anthropologie*, XII, 1902, p. 169, fig. 60 ; dans la *Zeitschrift für Ethnologie*, l. c., fig. à la p. 91 ; dans Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, I, p. 267, fig. 169) ; conf. Maumené, *Bull. archéologique du Comité,* 1901, p. 303, fig. 3.

2. Delmas, *Bull. de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, IX, 1902, p. 135, fig. I ; Maumené, l. c., p. 301, fig. 1).

3. Voir supra, p. 260, n. 2. — Sur la croyance, commune à divers peuples, que les chacals sont les serviteurs des lions et mangent leurs restes, voir O. Keller, *Thiere des classischen Alterthums*, p. 192.

4. Flamand, *l'Anthropologie*, III, 1892, p. 149, fig. 1. Tissot, *Géographie*, l. p. 372, fig. 41 ; conf. Gsell, l. c., p. 45.

5. Gsell, l. c., p. 42, fig. 10 ; conf. Pomel, *Singe et homme*, pl. II, fig. 2 et 3.

6. *Rec. de Constantine*, XXXIII, 1890, pl. à la p. 304. — Sur une gravure de la région d'El Haria, à l'Est de Constantine, il y a aussi, autant qu'il semble, trois personnages debout, alignés : ibid., XLV, 1911, pl. III, à la p. 336.

7. Barth, *Reisen*, I, fig. à la p. 210.

cet art primitif. Constater par l'examen des patines que, dans le Sud oranais, les figures anciennes sont bien antérieures aux graffites libyco-berbères, cela permet seulement de dire qu'elles doivent remonter au moins au premier millénaire avant J.-C. La faune représentée dans cette région, et aussi dans le sud du Maroc, comprend des espèces aujourd'hui disparues et qui avaient probablement besoin d'un climat plus humide que le climat actuel[1]. Mais ce n'est pas une preuve d'une antiquité très reculée[2] : nous savons que l'éléphant existait encore dans l'Afrique septentrionale au début de notre ère[3]. Nous avons dit que les hommes qui tracèrent ces images avaient des animaux domestiques, chiens, moutons, chèvres, bœufs, chevaux ; qu'ils se servaient, autant qu'il semble, de haches emmanchées, identiques à celles que l'on trouve dans les stations néolithiques récentes ; que quelques-unes de ces stations ont dû être habitées par eux[4]. Peut-être est-il permis de préciser davantage, si l'on admet avec nous que le cheval ait été introduit d'Égypte en Berbérie[5] et que les béliers coiffés d'un disque soient des images du dieu égyptien Ammon[6], Il deviendrait vraisemblable que les gravures représentant des chevaux et les béliers sacrés ne sont pas antérieures au Nouvel Empire, qu'elles ne datent guère que de la deuxième moitié du second millénaire[7]. D'autres

1. conf. *supra*, p. 54.

2. Qu'admat M. Flamand (*Recherches géologiques et géographiques sur le Haut Pays de l'Oranie*, p. 728 et 746). Tout en reconnaissant sur ces gravures la présence d'avidés et de chiens domestiqués, et d'une hache « dont la silhouette est tout à fait celle d'une hache néolithique emmanchée », il croit qu'elles « sont du pléistocène récent, c'est-à-dire quaternaires, et non actuelles ; elles remontent donc à une très haute antiquité ». Je regrette de ne pas pouvoir adopter cette opinion.

3. Voir p. 74-75.

4. *Supra*, p. 201.

5. P. 233.

6. P. 250 et suiv.

7. Il y aurait lieu aussi d'invoquer la forme des boucliers à échancrures latérales (conf. p. 203, n. 2), si cette forme n'avait pu être inventée dans diverses régions, restées sans relations entre elles. — Le bouclier rond ne parait pas avoir été en usage dans les pays méditerranéens avant les derniers siècles du second millénaire (A. J.-Reinach, *Revue*

dessins de la série dite préhistorique peuvent être plus anciens ou plus récents.

Des Gravures ont été tracées sur des rochers à des époques et dans des régions très diverses. Elles sont généralement fort différentes des nôtres, même celles de Suède et des Alpes maritimes, qui, elles aussi, pourraient dater en partie du second millénaire[1]. On connaît fort mal les images rupestres qui existent le long du Nil, dans la Haute Égypte[2] et en Nubie[3]. Il faut cependant les mentionner ici, car celles qui paraissent être les plus anciennes et qui représentent, entre autres animaux, des éléphants et des girafes, rappellent les gravures oranaises par leur technique et par leur style[4]. Mais, même si ces ressemblances ne doivent pas être imputées au hasard, on ne saurait en conclure que les hommes qui ont tracé ces figures aient été

---

archéologique, 1910, I, p. 28 et 29 ; conf. *Revue de l'histoire des religions*, 1910, I, p. 208-9). Nous aurions peut-être là un indice chronologique, s'il était certain que cette arme ait été figurée à Asla (voir p. 202, n. 10).

1. Déchelette, *Manuel*, II, p. 492 et suiv. On peut observer que de images d'hommes gravées ou peintes de la région de Constantine (Bosco et Solignac, *Rec. de Constantine*, XLV, 1911, pl. IV, à la p. 338) rappellent assez, par leur style schématique, celles des Alpes Maritimes (conf., par exemple, Issel, *Liguria preistorica, dans Atti della Societa ligure di storia patria*, XL, 1908, p. 472-3). Mais je ne sais si elles sont contemporaines des gravures certainement préhistoriques de la même région. — MM. Capitan, Breuil et Charbonneau-Lassy ont étudié des gravures rupestres, d'époque indéterminée, qui se trouvent à la Vaulx, en Vendée (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1904, p. 132-155). Ils disent au sujet des figures de quadrupèdes (p. 140) : « Leur stylisation est extrême, et, chose singulière, rappelle absolument celle de certaines gravures rupestres d'Algérie. » Si l'on tient à cette comparaison, elle doit s'appliquer aux graffites libyco-berbères, et non aux gravures préhistoriques.

2. Entre Edfou et Silsitis : voir de Morgan (d'après Legrain), *Recherches sur les origines de l'Égypte*, I, p. 163-4 et fig. 487-492 ; Capart, *les Débuts de l'art en Égypte*, p. 194 et suiv. Près d'Assouan : Schweinfurth, *Zeitschrift für Ethnologie*, XLIV, 1912, p. 627-678.

3. Weigall, *a Report on the antiquities of Lowwer Nubia* (Oxford, 1907), en particulier pl. XXXVII et LXVII.

4. M. Capari le remarque (l. c., p. 108). — De quand datent ces images ? On ne saurait le dire. Leur style rappelle beaucoup celui des gravures et des peinture tracées sur des vases égyptiens qui peuvent être attribués au quatrième millénaire (conf. Capart, p. 194 et fig. 101, à la p. 134). Mais cela ne prouve pas qu'elles soient de la même époque. En tout cas, il me parait impossible, malgré la ressemblance des styles, de faire remonter aussi haut les gravures rupestres de la Berbérie.

apparentés. Duveyrier[1] et d'autres après lui[2] ont voulu attribuer celles de l'Afrique septentrionale à des populations noires[3]. Il est vrai qu'à l'époque historique des Éthiopiens occupaient les parties habitables du désert, au Sud de la Berbérie[4]. Il en était sans doute de même dans des temps plus reculés et, malgré l'absence de preuves, nous pourrions admettre que les gravures du Sahara, du sud marocain, peut-être celles du Sud oranais ont été faites par des noirs. Mais nous n'avons point les mêmes raisons de croire que des Éthiopiens aient tracé celles des régions de Constantine et de Guelma. Il n'y a pas à faire intervenir l'anthropologie dans cette question, pas plus que dans celle des dolmens et dans d'autres encore où elle a été imprudemment invoquée.

L'exécution de ces dessins exigeait un travail long et pénible. Ceux qui les ont tracés obéissaient évidemment à d'autres mobiles qu'à un simple instinct d'imitation[5]. Le caractère religieux de plusieurs figures n'est pas contestable : nous l'avons montré pour les béliers coiffés d'un disque. Nous avons indiqué aussi que les attitudes de certains personnages semblent rituelles, que des scènes paraissent être des mascarades sacrées. Nous avons dit encore que les croyances de la magie sympathique expliquent peut-être une bonne partie des gravures : possédant les images des animaux, les hommes pensaient pouvoir se rendre maîtres des animaux eux-mêmes, soit pour s'en nourrir[6], soit pour obtenir leur assistance, ou acquérir les qualités

1. *Touareg du Nord*, p. 279-280 ; *Bull. de la Société de géographie*, 1876, II, p. 144 ; *Compte rendu des séances de la société de géographie*, 1882, p. 50-57

2. Par exemple La Blanchère, *Bull. de correspondance africaine*, I, 1882-3, p. 356-8.

3. Les images d'hommes qu'on rencontre sur les gravures sont si sommaires et si imparfaites qu'elles ne peuvent rien nous apprendre à cet égard. Notons cependant que Rohlfs (*Quer darch Afrika*, I, p. 52) a cru reconnaître le type nègre chez une femme représentée dans une grotte de l'intérieur de la Tripolitaine.

4. Voir plus loin, chap. IV.

5. Conf., pour les gravures et peintures quaternaires d'Europe, S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, I, p. 132 ; Déchelette, *Manuel*, I, p. 268-271.

6. Reinach, l. c., p. 132-3. M. *Reinach* (ibid., p. 126) remarque que les animaux

qu'ils leur prêtaient[1]. Les petits tableaux de Tyout représentant des chasseurs ont pu garantir le succès des chasses véritables[2]. L'image du bélier Ammon rendait le dieu présent au milieu de ses adorateurs. En fixant sur le rocher certains rites que les dévots jugeaient propres à la réalisation de leurs souhaits, ils croyaient peut-être leur assurer une efficacité permanente. Sans doute, il est impossible d'expliquer d'une manière précise la signification de la plupart des gravures. Mais c'est du coté de la religion et de la magie qu'il faut diriger les hypothèses.

IV

Nous terminerons ce chapitre par des indications, malheureusement trop brèves, sur des pratiques funéraires qui témoignent, sinon d'un culte des morts, pour employer un terme dont on a abusé, du moins de quelque souci des défunts.

On a recueilli des ossements humains dans presque toutes les grottes occupées aux derniers temps de la civilisation paléolithique[3] et à l'époque néolithique[4]. On en a rencontré aussi

---

figurés par l'art quaternaire européen sont exclusivement ceux dont se nourrit un peuple de chasseurs et de pêcheurs. Je ne sais si cette explication est rigoureusement vraie pour les gravures africaines. En tout cas, elle ne nous fait pas comprendre pourquoi l'on a représenté certaines scènes, telles qu'une famille de lions dévorant un sanglier, une panthère attaquant un jeune éléphant, un lion dévorant une gazelle (à Er Richa : Delmas, *l. c*., p. 139, fig. III), un combat de buffles, un combat de chèvres (à Guebar Rechim : Flamand, *Bull. de la Soc. d'anthr. De Lyon,* XX, p. 204, fig. VI).

1. On peut aussi se demander si certaines images d'animaux ne sont pas des offrandes permanentes à des divinités.

2. Plusieurs archers de Tyout sont reliés par des traits à d'autres personnages qui appartenaient peut-être à leur famille (voir p. 241, n. 2). Ceux-ci lèvent les bras : prient-ils pour l'heureuse issue de la chasse de leur parent ?

3. Pour les abris de Lalla Marnia et de Reydeyef, voir plus loin.

4. Par exemple, dans des grottes d'Oran (Pallary et Tommasini, *Association française pour l'avancement des sciences*, Marseille, 1891, II, p. 644), de Bougie (Debruge, ibid., Montauban, 1902, II, p. 869-872 : le même, *Rec. De Constantine*, XL, 1906, p. 143, 145, 146), de Khenchela (Julien, *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, XIII, 1877, p. 46).

dans des stations en plein air[1]. Ils apparaissent souvent en grand désordre et brisés. Ce n'est pas, nous l'avons dit[2], une preuve de cannibalisme : des squelettes ont pu être dispersés lorsque les troglodytes vidaient des cavernes encombrées. Du reste, ce désordre ne se constate pas partout. Çà et là, quelques dispositions permettent d'affirmer qu'on se trouve en présence de véritables sépultures.

Dans des abris voisins de Lalla Marnia (province d'Oran), gisaient parmi des cendres des squelettes, dont la tête était placée à l'Ouest et le corps incliné sur le coté droit; plusieurs d'entre eux avaient les jambes pliées. Une pierre plate protégeait la poitrine de chaque mort[3]; une autre avait été parfois placée sous le dos ou sous les reins. Toutes ces pierres, qui présentaient des traces de calcination, avaient appartenu à des foyers. La terre, mélangée de cendres, de débris de charbon et d'un grand nombre d'escargots, qui recouvrait les corps, semblait avoir été fortement tassée[4]. Ces ensevelissements datent de la fin de l'époque paléolithique, comme l'indiquent les objets trouvés à l'intérieur et en avant des grottes.

Un abri de Redeyef (Sud-Ouest de la Tunisie) contenait, entre autres ossements humains, huit squelettes d'enfants, rassemblés dans des positions diverses; deux d'entre eux étaient cachés sous des pierres plates. Les objets qui les entouraient se rapportaient à une industrie gétulienne assez récente[5].

---

1. Escargotières de la région de Tebessa (Debruge, *Rec. de Constantine*, XLIV, 1910, p. 67). de Châteaudun-du-Rummel (Mercier, ibid., XLI, 1907, p. 177-9), d'Aïn Mlila (Thomas, *Bull. de la Société des sciences physiques d'Alger,* XIII, 1877, p. 1-9 [pagination particulière]). Stations néolithiques d'Aïn el Bey (Thomas, *ibid*., p. 40-42), de Roseville (Pallary, dans *l'Homme préhistorique*, III, 1903, p. 30). Etc.

3. Un squelette était même recouvert de trois pierres.

4. Barbin, *Bull. d'Oran*, 1910, p. 85 ; 1912, p. 308-9.

5. Gobert, dans *l'Anthropologie*, XXIII, 1912, p, 164. — Un autre squelette est celui d'un homme qui a été surpris et tué par un éboulement : voir Boudy, *Bull. archéologique du Comité*, 1906, p. CCXLVII ; *Revue de L'École d'anthropologie*, XX, 1910, p. 271-2.

Dans deux grottes à mobilier néolithique, fouillées au Cuartel, près d'Oran, et au Rio Salado, au Sud-Ouest de cette ville, des restes de squelettes ont été trouvés entre de grossiers remparts de pierres[1].

On a recueilli, dans la grotte Ali Bacha, à Bougie, un crâne placé dans une sorte de niche naturelle et recouvert d'une pierre plate ; tout auprès, il y avait des ossements humains en désordre, qui ont pu appartenir au même individu et être dérangés soit par un vidage partiel de l'abri, soit par des carnassiers[2].

Il est donc certain qu'en Berbérie des morts ont été ensevelis dans des grottes naturelles, selon une coutume que l'on constate dans beaucoup d'autres contrées aux époques paléolithique et néolithique, et qui, à proximité du continent africain, s'est conservée chez les Guanches des Canaries jusqu'au XVe siècle de notre ère.

On ne doit pas répugner à la pensée que les troglodytes aient occupé des abris qui auraient été en même temps des lieux de sépulture. Il est possible, cependant, que des cavernes aient servi alternativement de séjour aux vivants et aux morts[3]. A Lalla Marnia, un des abris dont nous avons parlé était en partie barré par de grosses pierres, qui en défendaient l'accès[4].

Nous ignorons si les habitants des grottes, si ceux des stations à ciel ouvert ont aussi enterré les morts en dehors de leurs demeures, au fond de fosses creusées dans le sol[5].

---

1. Indications de M. Pallary.

2. Debruge, *Rec . de Constantine*, XL, 1906, p. 136-7. M. Debruge croit à un décharnement du corps avant l'ensevelissement définitif ; ce qui ne me semble pas une hypothèse nécessaire. Il pense qu'il s'agit d'une sépulture de l'époque moustérienne. Je n'en suis pas certain : il n'est pas prouvé que les outils en pierre trouvés aux abords des ossements (l. c., fig. 14) appartiennent à cette époque ; on en a découvert de semblables en Algérie dans des gisements néolithiques,

3. Conf. Pallary et Tommasini, *l, c*.

4. Barbin, l. c., 1910, p. 84.

5. Au cap Spartel, près de Tanger, des sépultures contenant des squelettes repliés ont été, découvertes dans le voisinage de grottes qui furent habitées à l'époque

Les ossements humains étaient mêlés partout à des cendres ; mais on ne peut pas en conclure que les corps aient été déposés intentionnellement dans des foyers ; ces cendres, avec toute sorte de débris, formaient dans les grottes et dans les campements une couche plus ou moins épaisse, au milieu de laquelle les défunts étaient ensevelis. On ne saurait dire non plus si les objets trouvés en contact avec les ossements, instruments en pierre et en os, coquilles ayant servi à la parure, restes alimentaires[1], avaient été placés à dessein auprès des cadavres. Cette hypothèse est d'ailleurs fort admissible, puisque le dépôt de parures, consistant surtout en coquilles, et parfois aussi d'outils ou d'armes en os et en pierre a été constaté avec certitude dans des sépultures européennes d'une période reculée du la civilisation paléolithique : témoignage de la croyance à une survie matérielle[2].

Dans des grottes occupées à l'époque néolithique, l'une voisine d'Oran[3], l'autre prés de Tébessa[4], deux crises portaient des traces d'une coloration rouge[5]. Des découvertes analogues ont été faites en Europe dans des tombes de l'âge de la pierre[6],

---

néolithique, et aussi plus tard (Bleicher, dans *Matériaux*, XI, 1875, p. 210). Mais il n'est pas certain que ces ensevelissements datent du temps de l'occupation des grottes.

1. Voir, entre autres, Debruge, l. c., p. 149 (grotte Ali Bacha, à Bougie) ; Pallary, *Bull. de la Société d'anthropologie de Lyon*, XI, 1892, p. 20 (grotte du Cnartel, à Oran).

2. Un abri sous roche, fouillé par M. Debruge près de Bougie (*Rec. de Constantine*, XXXVII, 1903, p. 135-140), contenait un quelette qui partait un collier composé de coquillages perforés, de rondelles d'œufs d'Autruche, de cylindres en corail et de quelques perles de coraline ; près du corps, il y avait une boucle en cuivre. Il est évident que ces objets avaient été placés là pour servir de parure au mort. Mais cette sépulture est probablement d'une époque assez récente.

3. Grotte de la Tranchée : voir Pallary, *Bull. de la Soc. d'anthropologie de Lyon,* XI, 1892, p. 203 ; conf. Revue africaine, LV, 1911, p. 315.

4. Grotte fouillée récemment par MM. Latapie et Reygasse : indication de M. Pallary.

5) Dans la grotte Ali Bacha, il y avait un morceau d'hématite rouge auprès d'un crâne que nous avons mentionné (Debruge, *Rec. de Constantine*, XL, p. 138). Peut-être était-ce une provision de couleur laissée au mort (conf. Déchelette, *Manuel*, I, p. 204, 462, 464, 565 ; Modestov, I*ntroduction à l'histoire romaine*, p. 44).

6. Dès l'époque paléolithique.

en Berbérie dans des sépultures qui datent des temps historiques et que nous étudierons plus tard. L'usage des peintures corporelles, que nous avons signalé chez les vivants[1], devait être aussi appliqué aux morts. Il n'est pas nécessaire de croire qu'un badigeonnage ait été fait sur les ossements mêmes, décharnés à la suite d'une exposition en plein air ou d'un ensevelissement provisoire : la matière colorante pouvait être déposée sur le cadavre et, après la disparition des chairs, teindre les os avec lesquels elle entrait en contact[2]. Pour l'époque préhistorique, rien n'atteste avec évidence le rite du décharnement dans l'Afrique du Nord[3]. L'incinération aurait été constatée a Tifrit, près de Saïda (province d'Oran), dans une grotte à mobilier néolithique[4] ; mais cette découverte n'a pas fait l'objet d'un compte rendu détaillé. Peut-être s'agit-il d'ossements calcinés accidentellement, par des foyers qui auraient été établis sur des sépultures.

On a vu qu'à Lalla Marnia plusieurs corps avaient les jambes pliées[5]. Cette attitude se retrouve, en dehors de la Berbérie, dans un grand nombre de tombes primitives. En Berbérie même, elle est très fréquente à une époque plus récente : nous indiquerons les diverses hypothèses qui ont été émises pour

1. *Supra*, p. 188, 196.

2. Conf. Décherette, I, p. 470 ; Cartailhac, les grottes de Grimaldi, *Archéologie*, II, p. 303 et suiv.

3. Le désordre des ossements peut, nous l'avons vu, s'interpréter autrement. L'hypothèse du décharnement expliquerait cependant certains faits (à supposer qu'ils aient été bien observés). Dans une grotte de Khenchela, Jullien (*Matériaux*, XIII, p. 46) a découvert un grand nombre d'ossements humains, d'ordinaire brisés et pêle-mêle, immédiatement au-dessous d'un amas de grosses pierres. Dans la grotte Ali Bacha, M. Debruge croit avoir trouvé deux crânes emboîtés l'un dans l'autre et bourrés d'ossements divers, qui auraient appartenu à plusieurs individus (*Assoc. française,* Montauban, 1902, II, p. 870.

4. Doumergue, *Assoc. française*, Nantes, 1898, II, p. 580 : « C'était plutôt un lieu de sépulture qu'un lieu d'habitation. Je crois y avoir relevé des preuves d'incinération méthodique.

5. Dans la grotte du Mouflon, à Constantine, M. Debruge a trouvé, au sommet de la couche néolithique, un squelette dont, dit-il, « le corps avait été replié sur lui-même, car dans les ossements se trouvaient amoncelés dans un espace relativement restreint » : *Assoc. française*, Lille, 1909, II, p. 822.

l'expliquer lorsque nous décrirons les sépultures indigènes de la période historique[1].

Nous différons en effet l'étude des tombes en pierres sèches, désignées sous les noms de tumulus, bazinas, dolmens, chouchets, qui sont répandues par milliers dans l'Afrique septentrionale et qui se distinguent nettement des sépultures phéniciennes et romaines. Que les types lie ces tombeaux remontent a une antiquité reculée, comme les rites funéraires qu'on y rencontre, nous le croyons sans peine : certains d'entre eux offrent des ressemblances qui ne peuvent pas être fortuites avec des monuments élevés, au troisième et au second millénaire avant J.-C., dans l'Ouest de l'Europe et dans les pays riverains de la Méditerranée occidentale. Mais, dans l'état actuel de nos connaissances, toutes les sépultures africaines en pierres sèches que l'on peut dater appartiennent aux siècles qui ont immédiatement précédé et suivi l'ère chrétienne.

1. Notons dès maintenant que les postures varient. Tantôt, comme à Lalla Marnia, les jambes sont simplement pliées, le reste du corps étant étendu. Tantôt les genoux sont ramenés vers la poitrine, le mort ayant été soit couché sur le flanc, soit assis sur les talons ? en même temps que les jambes, les bras ont souvent été repliés.

CHAPITRE IV

ANTHROPOLOGIE

I

Quel était l'aspect de ces habitants primitifs de l'Afrique du Nord dont nous avons étudié les mœurs dans les chapitres précédents ? En essayant de répondre à cette question, nous nous abstiendrons de l'embrouiller, comme on l'a fait trop souvent, par des considérations sur la langue et la civilisation : anthropologie, linguistique, ethnographie sont des sciences indépendantes, et de nombreux exemples nous apprennent que divers groupes humains peuvent parler le même idiome, mener le même genre de vie, professer les mêmes croyances, tout en différant beaucoup par leur conformation physique.

On sait que les textes classiques concernant les Libyens ne sont pas antérieurs au Ve siècle avant notre ère, qu'ils appartiennent à une période historique où ces indigènes étaient en rapports avec d'autres peuples méditerranéens, où une partie d'entre eux subissaient des maîtres étrangers. Cependant, comme nous le verrons tout à l'heure, les immigrés, les conquérants ne paraissent guère avoir modifié le fond de la population ; si nous trouvions dans les auteurs grecs et latins des descriptions précises des Africains qui vivaient de leur temps, nous pourrions

les invoquer, sans trop de témérité, pour l'époque dite préhistorique. Mais l'anthropologie est une science moderne : les anciens ne se sont guère inquiétés d'observer minutieusement l'aspect des hommes et de les classer d'après cet aspect Si, d'une manière générale, ils distinguent en Afrique les Éthiopiens, c'est-à-dire les gens à la peau très foncée[1], du reste des indigènes[2], ils n'indiquent, ni pour le uns ni pour les autres divers groupes correspondant à un ensemble de caractères physiques. Par les termes Numides, Gétules, Maures, Masæsyles, Massyles, etc., ils désignent les habitants de telle ou telle contrée, les sujets de tel ou tel royaume ; nullement ce qu'aujourd'hui l'on se plait à appeler des races.

Les représentations figurées ne compensent pas l'insuffisance des textes. Les gravures rupestres qui appartiennent à la période que nous étudions offrent quelques images humaines, mais elles sont d'une exécution si rudimentaire qu'elles ne peuvent pas, comme certaines peintures et sculptures égyptiennes, servir de documents anthropologiques[3]. Il en est de même des stèles plus récentes qui nous montrent des indigènes.

L'examen des ossements que contiennent les grottes occupées pendant l'âge de la pierre et les sépultures construites plus tard par les autochtones fera connaître la structure anatomique des Libyens primitifs et de leurs descendants. Mais ces recherches sont à peine ébauchées. Elles ne nous apprendront rien sur d'autres caractères importants : couleur de la peau, des yeux, couleur et forme des cheveux,

Faute de mieux, l'étude des indigènes actuels nous permettra d'indiquer ce qu'étaient leurs lointains ancêtres. On peut

1. Voir plus loin, p. 299.

2. Hérodote (IV, 197) dit nettement qu'en Libye il n'y a que quatre peuples, deux indigènes, les Libyens et les Éthiopiens, habitant les uns au Nord, les autres au Midi, et deux étrangers, les Phéniciens et les Grecs.

3. Conf. p. 268, n. 3.

admettre en effet que, depuis les temps historiques, la population de la Berbérie n'a pas été profondément modifiée par des éléments étrangers.

Les Phéniciens ont fondé sur les côtes des colonies qui, pour la plupart, étaient étroitement enfermées dans leurs murailles, ou ne disposaient que d'une banlieue restreinte. Carthage ne se décida qu'après plus de trois siècles à occuper un territoire qui ne semble pas s'être étendu au delà de la Tunisie septentrionale; rien ne prouve d'ailleurs qu'il ait été fortement colonisé par les conquérants.

Jusqu'à Jules César, les Romains ne détinrent que le Nord-Est de la Tunisie et, sauf une tentative malheureuse pour relever Carthage, ils n'instituèrent aucune colonie. Il est vrai que, dans le demi-siècle qui précéda et dans le siècle qui suivit l'ère chrétienne, la fondation de quelques douzaines de colonies implanta en Afrique un certain nombre d'étrangers, surtout d'Italiens. Nous savons très peu de choses sur cette immigration officielle, mais il ne faut point en exagérer l'importance : on a, par exemple, des raisons de croire que cinq cents familles, tout au plus, furent installées à Thamugadi, qui ne fut assurément pas la moindre de ces communes nouvelles[1]. Nous devons aussi tenir compte de ceux qui obtinrent des concessions sur des territoires non coloniaux, de ceux qui vinrent se fixer volontairement dans les provinces africaines. A leur égard, tout calcul précis est impossible ; cependant il n'y a pas lieu d'admettre qu'ils aient été très nombreux. Ce furent surtout d'anciens soldats des armées d'Afrique qui reçurent des terres non coloniales. Or les effectifs de ces armées ne devaient guère dépasser vingt-cinq mille hommes sous le Haut-Empire et, comme le service militaire durait longtemps (vingt-cinq ans), le chiffre

1. Voir Barthel, *Römische Limitation in der Provinz Africa* (extrait des Bonner Jahrbücher, CXX, 1911), p. 104. — La colonie la plus importante d'Afrique, celle qu'Auguste fonda à Carthage, compta trois mille, colons romains : Appien, *Lib*., 136.

annuel des libérés était peu élevé. Depuis le IIe siècle, les troupes furent composées de gens du pays pour une très grande part, en totalité pour la légion, corps de citoyens romains. L'Italie, dont la natalité était faible, ne pouvait pas fournir de forts contingents à des régions qui étaient au contraire très peuplées. L'étude des mœurs, des croyances, des noms nous révèle moins l'afflux d'immigrants que l'acheminement d'une partie des Africains vers la civilisation latine[1]. Quant aux tribus restées barbares, sur lesquelles Ammien Marcellin, Procope et Coripus nous donnent quelques renseignements au IVe et au VIe siècle, il est évident qu'elles avaient conservé intact le sang de leurs pères[2].

A leur entrée dans l'Afrique du Nord, les Vandales devaient être tout au plus deux cent mille[3]. Ils ne se mêlèrent point aux Africains et lorsqu'au bout d'un siècle, le royaume fondé par

1. Sur le petit nombre de Romains qui vinrent s'établir en Afrique, conf. Toutain, Les cités romaines de Tunisie, p. 246-253 ; Gauckler, *l'Archéologie de la Tunisie*, p. 61-63.

2. Il n'y a sans doute aucun exemple à tenir des prétentions de certains groupes Berbères à descendre des Romains (probablement parce qu'ils ont des ruines romaines sur leur territoire, ou même simplement parce qu'ils ont conservé un vague souvenir de la domination romaine). Voir, pour l'Aurès, Masqueray, *Revue africaine,* XXII, 1878, p. 263-4, 459 ; le même, *Bull. de correspondance africaine*, I, 1882-3, p. 327-332 ; le même, *Formation des cités de l'Algérie*, p. 164 ; Malbot et Verneau, dans *l'Anthropologie*, VIII, 1897, p. 15 ; — au Nord et au Nord-Ouest de l'Aurès : Pont, *Rec. de Constantine*, XII, 1868, p. 223 ; Joly, *Revue africaine*, LV, 1911, p. 415 ; — en Kabylie : Féraud, *Revue africaine*, II, 1857-8, p. 459-460, et *Rec. de Constantine,* XIII, 1869, p. 170 ; Viré, ibid., XXXII, 1898, p. 62 ; Masqueray, *Formation*, p. 114 ; — dans la région de Djelfa : Hartmayer, *Revue africaine*, XXXIX, 1885, p. 149.

3. Victor de Vite (I, 2) indique qu'un recensement ordonné par Genséric, lors de son passage en Afrique, donna un chiffre de 80 000 personnes, parmi lesquelles furent comptés vieillards, jeunes gens, enfants et esclaves. M. Schmidt croit qu'il s'agit de tous ceux qui accompagnèrent Genséric, y compris les femmes. Selon d'autres savants (et leur opinion me parait plus vraisemblable), ce chiffre représenterait seulement ceux que Genséric voulait faire passer pour des combattants. Le nombre des Vandales et des gens que l'on confondait sous ce nom se serait accru pendant le règne de Genséric, par suite de l'excédent des naissances et de l'arrivée d'autres barbares (Procope, Bell. Vand., I, 5, 20). Pourtant, vers l'année 480, Victor de Vite affirme (l. c.) que les Vandales étaient fort loin de compter 80 000 guerriers. Sur cette question, voir Haury, *Byzantinische Zeitschrift,* XIV, 1905, p. 527-8 ; Schmidt, *ibid*., XV, 1906, p. 620-1 ; Martroye, *Genséric*, p. 103-4, 218-220 ; Dieht, *l'Afrique byzantine,* p. 8-9.

Gensèric fut anéanti, ceux qui ne disparurent pas dans la tourmente furent presque tous exilés par les Grec vainqueurs[1]. Ces derniers ne laissèrent pas de traces plus durables : ils défendirent, administrèrent, exploitèrent tant bien que mal les parties des anciennes provinces romaines dont ils purent se rendre maîtres; ils ne les couvrirent pas de colons.

Il en fut de même des guerriers arabes qui détruisirent la domination byzantine, soumirent les indigènes et les convertirent à l'islamisme[2]. Groupés dans les villes et d'ailleurs peu nombreux, ils ne pénétrèrent pas les masses profondes des Berbères, qui, bientôt même, reprirent possession de leur pays. Ce fut seulement au milieu du XIe siècle que l'Afrique septentrionale eut à subir une grande invasion arabe, celle des Ouled Hilal et des Ouled Soleïm. Vinrent-ils au nombre de 150 000, de 200 000, de 500 000, d'un million, de deux millions ? Tous ces chiffres ont été indiqué[3], tous sont arbitraires[4]. Mais il est certain que les nouveaux venus constituèrent désormais un des éléments importants de la population. Pasteurs nomades, ils se dispersèrent dans les plaines du Tell, dans les steppes du haut pays, sur la lisière septentrionale du Sahara. De nombreuses tribus se rattachent à ces envahisseurs. Cependant elles

---

1. Voir Procope, 1, c., II, 5, 1 ; II, 19, 3 ; II, 28, 40. Conf. Hroca, *Revue d'anthropologie*, 1870, p. 309.

2. Je laisse de côté de prétendues invasions d'Arabes himyarites qui, passant par l'Éthiopie et le Sahara, se serraient succédé dons l'Afrique du Nord depuis les derniers siècles avant J.-C. jusqu'à la conquête musulmane (Slouschz, dans *Archives marocaines*, XIV, 1908, p. 319-321). Cette hypothèse ne s'appuie sur aucun argument solide. M. Slouschz a eu un précurseur, Tauxier, qui admettait une immigration arabe dans l'Afrique septentrionale au début du IIe siècle de notre ère : *Revue africaine*, XXIV, 1880, p. 375 et suiv. ; XXV, 1881, p. 138 et suiv.

3. Voir Carette, *Recherches sur l'origine des principales tribus de l'Afrique septentrionale*, p. 397 et 434 ; Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, II, p. 10 ; Masqueray, Formation des cités, p. 12 ; Schimer, le Sahara, p. 297.

4. M. Collignon (*Bull. de géographie historique,* 1886, p. 228 et 325 remarque que, d'après un poète cité par Ibn Khaldoun (*Histoire des Berbères*, trad. de Slane ; I, p. 35), les envahisseurs u'auraient mis en ligne que 3 000 combattants dans une bataille décisive. Léon l'Africain (*Description de l'Afrique*, trad. Temporal, édit. Schefer, I, p. 42) parle d'une invasion de 50 000 combattants et d'un nombre infini de lemmes et d'enfants.

sont toutes plus ou moins mélangées de sang berbère et le type arabe pur y est fort rare[1]. Crâne très renflé au-dessus de la nuque[2] ; figure longue et régulièrement ovale ; nez long, mince et aquilin ; lèvres fines, belles dents ; menton arrondi ; yeux grands, foncés et brillants; sourcils peu fournis, d'une courbe régulière, d'un noir de jais, comme la barbe, également peu fournie; teint mat : telles sont les principales caractéristiques de ce type[3], bien distinct des types indigènes. Les Berbères se sont maintenu, intacts dans la majeure partie de l'Afrique du Nord, surtout dans les massifs montagneux, où les Arabes n'ont pas pénétré.

Les aventuriers, soldats ou corsaires, qui sont venus des régions les plus diverses de la Méditerranée pendant la période turque[4], n'ont presque rien laissé derrière eux. Ils ne se sont pas répandus en dehors de quelques villes du littoral, de quelques garnisons de l'intérieur. Vite emportés par une vie de dangers et de plaisirs, ils fondaient rarement des familles durables : ce n'est guère qu'à Tlemcen qu'ont subsisté des Koulouglis, métis de soldats turcs et de femmes indigènes.

Nous devons mentionner encore d'autres étrangers, dont l'établissement en Berbérie n'a pas été la conséquence d'une conquête.

Il y a environ 300 000 Juifs en Tripolitaine, en Tunisie, en Algérie et au Maroc[5]. Ils étaient déjà assez nombreux à l'époque

1. Resterait à savoir si tous les envahisseurs dits arabes présentaient ce type : ce qui à priori est plus que douteux. Chez les Arabes de Tunisie, M. Collignon (l. c., p. 326 et suiv.) distingue, outre le type classique « à nez aquilin vrai », deux types : 1° type grossier, assyroïde, à nez convexe mésorhinien : 2° type mongoloïde, à nez en museau de chèvre.

2. Occiput « en point d'interrogation ».

3. Conf. Collignon, l. c., p. 320-330

4. Les janissaires étaient surtout des Turcs, venus d'Asie Mineure. Les corsaires vinrent d'abord des rivages de la Méditerranée orientale soumis à l'empire turc, ou furent des Andalous, réfugiés en Berbérie ; il y eut ensuite parmi eux un grand nombre de renégats, dont la plupart étaient originaires du Sud-Ouest de l'Europe.

5. On en compte plus de 60 000 en Tunisie et à peu près autant en Algérie.

romaine et il est à croire que la plupart d'entre eux étaient de véritables Hébreux, se rattachant peut-être à ceux que les Ptolémées avaient transportés en Cyrénaïque[1]. Plus tard, il en vint beaucoup, à diverses reprises, du Sud de l'Europe, surtout de la péninsule ibérique, doù les rois chrétiens les expulsèrent en masse. Ces Juifs formaient des colonies distinctes du reste de la population. On a cependant des raisons de supposer que, vers la fin des temps antiques, la religion israélite se propagea dans certaines tribus indigènes[2] peut-être des descendants de ces convertis se trouvent-ils aujourd'hui confondus avec ceux des Juifs d'origine étrangère. Soit par atavisme, soit par adaptation au milieu, beaucoup de Juifs maghrébins offrent des traits qui rappellent des visages berbères et n'ont rien de « sémitique »[3].

Des Maures ou Andalous, chassés d'Espagne par les chrétiens vainqueurs, ont fondé des colonies dans des villes marocaines[4], algériennes[5] et tunisiennes[6], où ils se livrent surtout au commerce et au jardinage. Ils se distinguent des Berbères par leur physionomie plus douce, leur teint plus clair, souvent

---

Ils peuvent être 15 à 20 000 en Tripolitaine. Au Maroc, leur nombre parait dépasser de beaucoup le chiffre de 100 000, qui est approximativement celui de la population juive des villes importantes.

1. Voir Monceaux, *Revue des études juives*, XLIV, 1902, p. 1-28. On constaterait çà et là en Berbérie de vagues traces d'un judaïsme non talmudique, qui remonterait à une époque reculée : Slouschz, l. c., p. 343 et suiv.

2. Ibn Khaldoun (*Histoire de Berbères*, I, p. 208-9 ; conf. p. 177) indique plusieurs tribus berbères professant le judaïsme. La question est fort obscure. Les groupes juifs que l'on trouve actuellement dans les campagnes croient à leur origine palestinienne et certains indices pourraient faire penser qu'ils n'ont pas toujours tort : voir (sans accepter les interprétations de l'auteur) Slouschz, dans *Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions*, XII, 2e partie, p. 491 et suiv., 539 et suiv. Je ne puis adopter les hypothèses relatives aux Juifs africains que M. Slouschz présente dans son livre intitulé *Hébraeo-Phéniciens et Judéo-Brebères* (Archives marocaines, tome XIV).

3. Conf. Collignon, l. c., p. 307 et 339 ; voir aussi dans *l'Anthropologie*, XVII, 1906, p. 178-180, l'analyse d'un travail de Fishberg.

4. Tétouan, Tanger, Rabat, Azemmour, Fez, Conf. Doutté, *Bull, d'Oran*, 1910, p. 30-38.

5. Coléa, Blida, quartier des Tagarins à Alger, Dellys, etc.

6. Bizerte, Tunis, Téhourba, Soliman, Zaghouane, Testour, Nabeul.

aussi par leur corpulence : différences qui doivent s'expliquer par la diversité des conditions d'existence[1].

Enfin les nègres, originaires du centre de l'Afrique, sont très nombreux au Maroc ; ils ne manquent ni en Algérie, ni en Tunisie, quoiqu'ils aient beaucoup diminué depuis la conquête française et l'abolition de l'esclavage[2]. L'importation de noirs à travers le Sahara date peut-être de loin. Toutefois, dans l'antiquité, elle ne semble pas avoir été très active[3]. Mais, depuis que l'islamisme a pénétré dans le cœur du continent, la traite n'a guère cessé d'amener en Berbérie des convois de Soudanais. La plupart d'entre eux devenaient des esclaves domestiques ; d'autres formaient des corps de troupes au service des souverains du Maghrib ; dans les oasis du Sud, d'autres venaient renforcer la population agricole dont nous parlerons plus loin. Bien traités par les musulmans, qui n'ont pas de préjugé de couleur et qui regardent leurs esclaves presque comme des membres de leur famille, ils ont mêlé largement leur sang a celui des indigènes, surtout au Maroc[4], où des métis ont occupé et occupent encore un rang social élevé[5]. Il convient de tenir compte des altérations que ces mélanges ont pu faire subir aux types berbères primitifs. Mais les traits caractéristiques des Nigritiens, ou nègres du Soudan, — prognathisme, cheveux laineux, nez large et aplati, lèvres charnues et retroussées, —

1. Il y avait sans doute du sang berbère, mêlé à beaucoup de sang espagnol, chez les ancêtres de ces Maures.

2. Au Maroc même, l'importation des nègres est bien moindre depuis l'occupation par la France des régions soudanaises d'où on les tirait principalement

3. Voir plus loin, p. 302.

4. M. Bloch (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1903, p. 574-8) croit que beaucoup de Marocains noirs ne descendent pas de nègres soudanais, mais qu'ils appartiennent à une race spéciale, établie dans le pays depuis des temps très reculés, race non prognathe, qui n'aurait ni les cheveux crépus, ni le nez épaté, n i les pommettes saillantes, ni les lèvres déroulées. Cette hypothèse ne peut pas être rejetée à priori (voir plus loin, p. 304), mais elle est fondée sur des impressions trop rapides pour faire écarter l'hypothèse contraire : à savoir qu'il s'agit de métis de Soudanais et de Berbères.

5. Conf. Faidherbe, *Bull. de la Soc. d'anthr.*, 1873, p. 609-610.

sont aisés à reconnaître et l'on peut constater qu'ils font défaut chez la plupart des Berbères.

En résumé, malgré les apports que nous venons d'énumérer et dont les plus considérables sont probablement ceux des Arabes hilaliens et des nègres, il n'est pas téméraire de soutenir que les habitants actuels de l'Afrique du Nord ne doivent guère différer des hommes qui peuplaient le pays il y a environ trois mille ans. Pour savoir ce qu'étaient ces derniers, regardons autour de nous, sans négliger les rares documents que l'archéologie et les auteurs anciens nous fournissent.

II

Il faut avouer que l'étude anthropologique des Berbères d'aujourd'hui est encore bien peu avancée. Nous ne disposons que d'un petit nombre d'observations précises, minutieuses, et les essais de classement que l'on a présentés ne peuvent pas être regardés comme définitifs[1]. Comme à peu près partout sur la terre, les croisements ont été innombrables entre les indigènes

1. Pour la Tunisie, il existe un excellent travail de M. Collignon, dans *Bull. de géographie historique*, 1886, p. 181-353 ; je m'en suis beaucoup servi (voir aussi le même, *Revue d'anthropologie*, 1888, p. 1-8). On peut encore consulter Bertholon, *Revue générale des sciences*, VII, 1896, p. 972-1008. Études particulières sur l'anthropologie de la Khoumirie et de la Mogadie : Bertholon, *Bull. de géographie historique*, 1891, p. 423 et suiv. ; de l'île de Djerba : le même, dans *l'Anthropologie*, VIII, 1897, p. 399-425. — Pour l'Algérie, presque tout est à faire, Mensurations de Gillebert d'Hercourt, *Mémoires de la Société d'anthropologie*, III, 1868, p. 1-23 ; courtes indications de Topinard : *Bull. de la Soc. d'anthr.*, 1873, p. 623 et suiv., et 1881, p. 438-454, Kabyles : Duhousset, *Mém. De la Soc. d'ethnographie* [=*Revue orientale et américaine*, XII, 1874], p. 17-39 ; Sabatier, *Bull. de la Soc. d'anthr*., 1882, p. 888-895. Dans un travail resté inédit, Prengrueber &a consigné de nombreuses observations sur les Kabyles : Lissauer, *Zeitschrift für Ethnologie*, XL, 1908, p. 516 et suiv. Habitants de l'Aurès : Papillaut, *Bull. de la Soc. d'anthr.*, 1807, p. 537-544 ; Randall-Maciver et Wilkin, Libyan notes (1904), p. 95 et suiv. Oasis de Biskra : Topinard, *Bull. de la Soc. d'anthr*., 1870, p. 548-555 ; la même, *Assoc. française pour l'avancement des sciences*, Alger, 1881, p. 757-764, Mzabites : Amat, *le Mzab et les Mzabites* (1884), 239-252 (conf. *Revue d'anthropologie*, 1885, p. 623-631) ; Huguet, *Revue de l'École d'anthropologie,* XVI, 1906, p. 21, 28, 30-31 ; Chantre, *Bull. de la Société*

des diverses régions de l'Afrique septentrionale[1]. Relations créées par le voisinage, le commerce, les nécessités de la transhumance, migrations causées par les guerres et les famines, transplantations de tribus vaincues ont rapproché et confondu les groupes primitifs[2]. Nulle part, on ne constate l'existence de populations dont tous les individus offriraient un type uniforme[3]. Dans ce chaos, il est malaisé d'introduire l'ordre.

Les classifications proposées se fondent sur les caractères anatomiques (formes, dimensions et proportions du squelette, en particulier du crâne et des os de la face) et sur les caractères extérieurs (couleur de la peau, de l'iris des yeux, forme et couleur des cheveux et des poils). Mais les anthropologistes ne sont pas d'accord sur la valeur respective de ces caractères, sur leur persistance héréditaire, sur la durée des effets du métissage. Les uns attribuent une importance prépondérante à l'étude des crânes ; ils partagent l'humanité en gens à tête longue, large ou moyenne (dolichocéphales, brachycéphales, mésocéphales). D'autres soutiennent que, même dans les groupes les plus isolés, il y a différentes formes de crânes. Certains admettent que ces formes se maintiennent immuables à travers les générations, en dépit des croisements et des circonstances

---

d'anthropologie de Lyon, XXIX, p. 92-94. — Pour le Maroc, on n'a que des mensurations de quelques crânes de Mogador, par Verneau, dans *l'Anthropologie*, XXIII, 1912, p. 667-702. — Exposés généraux dans Sergi, Africa, *Antropologia della stirpe camitica* (1897), p. 273 et suiv. ; dans Weisgerber, *les Blancs d'Afrique*., p. 34 et suiv. MM. Bertholon et Chantre préparent sur *l'anthropologie de l'Afrique du Nord* un ouvrage d'ensemble, au sujet duquel ils ont donné quelques indications : voir, en particulier, *Assoc. française.* Dijon, 1911, Compte rendu, p. 120-8, 130-l. [Cet ouvrage vient de paraître, sous le titre *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale*. Je regrette de ne pas pouvoir 1'utiliser dans le présent chapitre, déjà imprimé. Juin. 1913].

1. Même dans les régions montagneuses, qui ont été des refuges.

2. On peut consulter là-dessus l'ouvrage de Carette, *Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus de l'Afrique septentrionale* (1853).

3. M. Collignon (Bull. de géographie historique, 1886, p. 282), écrit à propos de la Tunisie : « Il n'est pour ainsi dire pas de localité où il ne sait possible de retrouver plusieurs, sinon la totalité des types répandus sur le territoire. » Dans le massif de l'Aurès, en Kabylie, etc., on trouve pêle-mêle des types très divers (conf. papillault, *Bull. dela Soc. d'anthr.*, 1897, p. 539).

extérieures ; d'autres croient qu'elles peuvent se modifier, Pour les uns, la couleur de la peau et celle des cheveux priment, comme éléments de classification, les caractères ostéologiques ; d'autres restent plus ou moins fidèles à la vieille opinion qui rapporte les diversités de la pigmentation aux influences des climats. On ne sait pas exactement dans quelle mesure les conditions de la vie modifient la taille. Il est presque superflu d'ajouter que des individus ayant la même conformation peuvent beaucoup différer d'aspect selon leur alimentation, leur existence sédentaire ou active, l'intensité de la lumière et de la chaleur; sans parler des impressions trompeuses que les costumes provoquent chez des observateurs superficiels. Les pages qui suivent témoigneront de la difficulté et de l'insuffisance des recherches, aussi bien que de l'incertitude des méthodes.

En général, les Berbères ont le visage droit, des yeux horizontaux, non saillants, un nez plus ou moins long, plus ou moins large, mais non pas épaté, comme celui des nègres, Leur corps est d'ordinaire bien proportionné, leur complexion robuste. Ils résistent aux variations de la température, aux privations, aux longues marches et, quand cela est nécessaire, aux durs travaux : ils atteignent souvent une extrême vieillesse[1].

A leur naissance, leur peau est blanche, mais le soleil la brunit rapidement : il ne faut sans douté pas chercher d'autre cause au teint foncé que de nombreux textes anciens attribuent à des indigènes du Nord de l'Afrique[2]. La plupart ont des yeux

1. Conf. plus haut, p. 174.

2. Lucain, IV, 678-9 : « concolor Indo Maurus », Sillus Italicus, II, 439 : « usta cutem nigri soror horrida Mauri » ; VIII, 267 : « adustus corpora Maurus ». Juvenal, V, 54 : « nigri Mauri » ; XI, 123 : « Mauro obscurior Indus ». Némésica, *Cyneg*., 261 : « coloratus Mazax ». Corippus, *Johannide*, I, 215-6 : « Maura videbatur facies nigroque colore horrida » ; II, 137 : « nigra planta » : IV, 321 : (nigrae facies » ; VIII, 415 : « nigro de corpore » ; voir encore V, 341 : VIII, 426 ; VIII, 482. Procope (Bell. vand., II, 13, 20) qualifie les Maures de gens au teint noir : μεανόχοοοι. Polémon (dans *Scrptores physiognomoniae colores*, édit. Franz, p. 184)

noirs, très vifs chez les enfants, des cheveux noirs ou bruns[1] non laineux.

Un type[2] très répandu est de taille élevée. (aux environs de 1 m. 70). Le crâne est long, le front droit, avec des arcades sourcilières bien accusées. La face s'allonge en pointe à partir des tempes, les pommettes étant à peine indiquées. Le nez est mince et long, souvent busqué, le menton droit, la barbe peu abondante. La musculature apparaît sur le corps maigre et sec. Des épaules larges surmontent un thorax qui se rétrécit en tronc de cône renversé. Les individus qui appartiennent à ce type sont très nombreux en Algérie[3] ; selon M. Collignon[4], ils formeraient à peu près la moitié de la population de la Tunisie. On pourrait voir en eux les descendants de ces Africains, grands, secs, maigres, qui sont mentionnés dans 1'antiquité[5].

D'autres Berbères[6] sont petits (en moyenne 1 m. 63). Leur crâne est également allongé, avec des bosses pariétales et un occiput très saillants : vu d'en haut, il présente une forme pentagonale. La face est, au contraire, courte et large; les pommettes sont fortement développées et les angles de la mâchoire très écartés. Le nez, assez large, est d'ordinaire convexe ; le menton,

---

dit que les Libyens ressemblent aux Éthiopiens. — par un jeu de mots, le nom ethnique Maures, employé par les Latins et plus tard par les Grecs : Μαῦρος, fut rapproché du mot grec ἀμαυρός qui signifie sombre, obscur et qui se présente même sous la forme μαῦρος. Voir Manilius, IV, 727-8 : « Mauretania nomen oris habet titulumque sun fert ipsa colore » : Isidore de SéviIle, *Etymol*., IX, 2, 122 ; « ... licet Mauri ob colorem a Graecis vocentur : Graeci enim nigrum μαῦρον vocant, aestifero quippe colore afflati atri coloris specimen ducunt » ; conf. le même, XIV, 5, 10.

1. Conf. Claudien, *De consulatu Stilichonis*, III, 19 : nigris hine Mauri crinibus irent ».•.

2. Je dis type, et non race, terme que j'évite à dessein. — Sur ce premier type, voir Collignon, *Bull. de géographie historique,* 1886, p. 303-9.

3. Conf. les indications de Topinard, *Bull, de la Soc. d'anthr. de Paris*, 1881, p. 446-7 ; de Sabatier, *ibid*., 1882, p. 891-4 ; de Chantre, *Bull, de la Soc, d'anthr. de Lyon*, XXIX, 1910, p. 85 (type I, a).

4. L. c., p. 305.

5. Élien, *Nat. min.*, III, 2 ; XIV, 5.

6. Collignon, *l. c.*, p. 315-221.

saillant, s'encadre d'une barbe bien fournie; la bouche est grande, aux lèvres charnues. Poitrine large, taille fine, hanches très développées. Ce type parait être disséminé dans tout le Maghrib; on l'a signalé en Khoumirie[1], dans la vallée de la Medjerda[2], d'ans le massif montagneux de la Tunisie centrale[3], sur le littoral oriental[4], en particulier à Gabès[5], dans la région d'Alger, dans le Sud de l'Algérie[6]. Par la forme de la tête, il est étroitement apparenté au type dit de Cro-Magnon[7], qui se caractérise par la longueur du crâne et par la largeur de la face[8].

Les types que nous venons de décrire sont très anciens dans l'Afrique septentrionale. Des crânes qui pourraient être classés dans l'une ou l'autre des deux séries se rencontrent dès l'âge de la pierre[9], ainsi que dans des sépultures indigènes plus récentes[10].

---

1. Où il formerait le quart de la population : Bertholon, *Bull. de géographie historique*, 1891, p. 440, 446, 451.

2. Chantre et Bertholon, *Assoc. française,* Dijon, 1911, p. 127.

3. Collignon, l. c. (région d'Ellez et de Kessera).

4. Chantre et Bertholon, l. c.

5. Bertholon, *l'Anthropologie*, VIII, 1807, p. 416.

6. Chantre, *Assoc. française*, Toulouse, 1910, l, p. 353 ; *Bull. de la Soc. d'anthr*. De Lyon, XXIX, 1910, p. 86 (type III).

7. Du nom d'un gisement préhistorique du département de Dordogne.

8. Collignon, l. c., p. 256, 319-320. — La taille de ces Berbère est, il est vrai, plus petite que dans le type de Cro-Magnon. Mais, en Europe, les gens de Chancelade, de l'Homme-Mort, de Baumes-Chaudes, apparentés à ceux de Cro-Magnon, étaient de taille peu élevée, et il y a actuellement encore dans le Périgord des individus de petite taille qui représentent le type de Cro-Magnon : Collignon, *Annales de Géographie*, V, 1895-6, p. 164.

9. Grotte Ali Bacha, à Bougie : Delisle, *Rec. de Constantine*, XL, 1906, p. 107-200, planches à la p. 138 ; conf. *l'Anthropologie*, XVII, 1906, p. 124. Grotte du Grand-Rocher, près d'Alger : Pomel, *Singe et homme*, p. 24-26 et pl. VI. Ecsargotière d'Aïn Mlila : Thomas, *Bull. de la Société des sciences physiques d'Alger*, XIII, 1877, p. 3 [pagination spéciale] ; Pomel, l. c., p. 26-27 et pl. IV. Station néolithique d'Aïn el Bey : Thomas, l. c., p. 41.

10. Dolmens de Roknia : Pruner-Bey, apud,Bourguignat, *Histoire des monuments mégalithiques de Roknia*, p. 39-47 et pl. VII ; Faidherbe, *Bull. de l'Académie d'Hippone*, IV, 1867, p. 54 et suiv., tableaux 1-3 et planches ; le même, *Congrès international d'anthropologie* de Bruxelles, 1872, Compte rendus, p. 412-3 ; de Quatrefages et Hamy, Crania ethnica, p. 96. — Dolmens de Guyotville : collections géologiques de la Faculté des sciences d'Alger ; musée des antiquités d'Alger. — Tombeaux voisins du Médracen, mausolée royal : Letourneau et Papillaut, *Bull. de la Soc. d'anthr*., 1895, p. 347-8. — La platyonémie (aplatissement transversal en lame de sabre, observée sur des tibias de

On a constitué un troisième groupe[1] avec des gens à tête ronde, de stature médiocre (on moyenne 1 m. 64 — 1 m. 65). Visage large et court, front souvent bombé, sourcils épais, se rejoignant presque, nez court et assez large, bouche plutôt grande, menton arrondi, barbe clairsemée, poitrine trapue telles sont les caractéristiques de ce type, très fréquent dans l'île de Djerba et dans les oasis du Mzab[2]. Il se retrouve, plus ou moins pur, sur la côte orientale de la Tunisie[3], dans les montagnes situées au Sud de Gabès[4], en Tripolitaine[5], sur le littoral algérien[6], en Kabylie[7] dans l'Aurès[8], etc.[9]. Beaucoup de Mzabites se distinguent des autres indigènes par leur teint très mat, que le soleil dore, au lieu de le brunir.

C'était peut-être au même type qu'appartenaient des individus à tête large, ensevelis sous des dolmens de Roknia[10] et de Guyotville[11].

---

l'époque néolithique et de la date plus récente (Pomel, l. c., p. 30-31, pl. VII, fig. 3 et 4, pl. VIII, fig. 3-5 ; Tommasini, *Assoc. française*, Oran, 1888, l, p. 201) est un des caractères de la race de Cro-Magnon. Mais il faut ajouter qu'elle est à peu près générale dans l'Afrique du Nord : Collignon, l. c., p. 319.

1. Collignon, l. c., p. 285-303 (conf. ibid., p. 216 et suiv.). Bertholon, *l'Anthropologie*, VIII, 1897, p. 399 et suiv., 419-423.

2. Les Mzabites, on le sait, n'occupent leurs oasis que depuis quelques siècles.

3. Chantre et Bertholon, *Assoc. française*, Dijon, 1911, p. 127. Surtout deux groupes voisins de Sousse : Collignon, l, c., p. 288-9.

4. Bertholon, *l'Anthropologie*, VIII, p. 408. Chantre, *Assoc. française,* Reims, 1907, I, p. 294.

5. Chantre, *Assoc. française*, Clermont-Ferrand, 1908, II, p. 680.

6. Chantre, *Assoc. française*, Toulouse, 1910, I, p. 353 ; ibid., Dijon, 1911, p. 127 ; Bull. de la Soc. d'anthr. De Lyon, XXIV, p. 85 (type II).

7. Sabatier, *Bull. de la Soc. d'anthr. de Paris*, 1882, p. 889-890. Collignon, l. c., p. 297-300. Bertholon, *l'Anthropologie*, VIII, p. 423. Les têtes larges semblent être bien moins nombreuses en Kabylie que les têtes longues : conf. Lissauer, *Zeitschrift für Ethnologie*, XL, 1908, p. 518 (d'après Prengrucher).

8. Bertholon, *l. c.*

9. Il est rare en Khoumirie *(Bull. de géographie historique,* 1891, p. 440, 455), mais ne manque pas dans le centre de la Tunisie (Bertholon, *l'Anthropologie*, VIII, p. 422). — Il parait exister dans le Titteri, à l'intérieur de la province d'Alger : Joly, *Étude sur le Titteri* (extrait du *Bull. de la Société de géographie d'Alger,* 1906), p. 36.

10. Faidherbe, *Bull. de l'Acad. D'Hippone,* IV, p. 55 ; Congrès de Bruxelles, p. 413-4, Bertholon, l. c., p. 423.

11. *Bull. de la Société algérienne de climatologie*, XII, 1876, p. 198.

Cette classification n'est nullement définitive ; elle ne doit pas nous faire oublier qu'en dehors des Berbères se rattachant aux types mentionnés, il en est d'autres, sans doute plus nombreux, qui présentent des caractères mixtes : nous dirions hybrides, si nous voulions admettre que ces trois types seuls sont primitifs, et qu'ils ont produit des variétés en se croisant[1].

Dans la masse des indigènes, on rencontre souvent des barbes et des cheveux blonds, roux, châtains; des yeux bleus, gris, verts; des carnations pales, qui, sous le soleil, rougissent au lieu de brunir, ou bien se couvrent de taches de rousseur. Ces particularités ne sont pas toujours associées, comme elles le sont d'ordinaire dans le Nord de l'Europe. Les yeux clairs, ou du moins très peu foncés, paraissent être bien plus fréquents que les cheveux et les teints clairs. On s'est le plus souvent contenté de noter la couleur des cheveux, sans indiquer d'autres caractères physiques. Il semble pourtant qu'il y ait beaucoup de gens de haute taille parmi ces blonds[2]. Leur présence au milieu d'une grande majorité de bruns a frappé plus d'un observateur au point de

1. Ainsi, selon MM. Chantre et Bertholon (*Assoc. française*, Dijon, p. 128 et 130 ; *Bull. de la Soc. d'anthr. de Lyon*, XXIX, p. 85, type I, b), le premier et le troisième types, en se croisant, auraient produit un sous-type de haute taille, à tendance brachycéphale. — M. Verneau (dans *l'Anthropologie*, XXIII, 1912, p. 671-683) reconnaît au Maroc un type où l'on retrouve certains caractères de nos deux premiers : crâne assez allongé, à bosses pariétales très saillantes, front et face relativement étroits, nez d'ordinaire assez mince, menton saillant. Ce type présente d'autre part un notable prognathisme alvéolaire.

2. Voir, pour les Doukkalas du Maroc, Doutté, *Merrâkeck*, p. 240 ; pour les blonds du voisinage d'Honaïn, Vélain, *Bull. de la Soc. d'anthr.*, 1874, p. 123 ; pour ceux de la Khoumirie, Bertholon. *Bull. de géographie historique*, 1891, p. 455. M. Bertholon classe les Berbères blonds dans le premier des trois types indiqués plus haut ; il croit même que ce type représente une « race » primitivement blonde, qui s'est modifiée par des métissages avec des bruns (*Assoc. française,* Reims, 1907, II, p. 1040). Selon M. Verneau (*Archives des mirssions*, 3e série, XIII, 1887, p. 720 et suiv.), les Guanches, anciens habitants des îles Canaries, étaient, pour une bonne part, des blonds de haute taille, offrant le type de Cro-Magnon. — Il est d'ailleurs certain que les blonds sont loin de présenter un type uniforme : conf. Collignon, l. c., p. 322 ; Elisseïeff, analysé par Doniker, *Revue d'anthropologie,* 1886, p. 353 (il signale des sous-brachycéphales blonds dans l'Aurés) ; Papillault, *Bull. de la Soc. d'anthr.*, 1807, p.543-4 (il note que, dans l'Aurès, ce sont les indigènes les plus petits qui paraissent être les moins pigmentés) ; Viré, *ibid*., 1893,

faire exagérer leur nombre[1]. Étaient-ils plus répandus autrefois ? Nous ne pouvons pas l'affirmer, car il n'est nullement prouvé, comme on l'a cru[2], que, dans toute population mélangée de blonds et de bruns, la proportion des premiers ait tendance à diminuer.

Des blonds ont été signalés depuis le détroit de Gibraltar, jusqu'au delà des Syrtes[3]. Cependant ils ne sont pas répartis d'une manière uniforme. Au Maroc, ils abondent dans le Rif[4], mais ailleurs ils sont beaucoup plus rares[5]. En Algérie, leur nombre est très élevé dans la grande Kabylie[6] et dans le massif

---

p. 71 (eu Kabylie, les blonds ne diffèreraient guère des bruns pour la taille et pour la forme du crâne ; ils auraient cependant la face plus raccourcie, le nez moins convexe et plus charnu) ; Joly. *Étude sur le Titteri*, p. 36 (brachycéphales qui tendent vers le type blond). Tout cela est à reprendre.

1. Conf. les réserves de Faidherbe, *Bull. de l'Académie d'Hippone*, IV, p. 69 : « Sur quatre cents tirailleurs de la garnison de Bône, presque tous Berbères de race, nous n'en avons trouvé que cinq blonds et vingt châtains. » Voir aussi Collignon, *Revue d'anthropologie,* 1888, p. 2-3.

2. Perier, *Mémoires de la Soc. d'anthropologie*, 2e série, I, 1873, p. 42-43, A. de Candolle, *Revue d'anthropologie,* 1887, p. 265. Bertholon, *Assoc. française,* l. c., 1047.

3. Voir, d'une manière générale, Perier, l. c., p. 36-38 ; Schrimer, *De nomine, populorum qui Berberi dicuntur*, p. 59 et suiv. ; Sergi, *Africa*, p. 284 et suiv. ; Bertholon, *Assoc. française*, Reims, p. 1010-1047. Pour la Tunisie, Collignon, *Revue d'anthropologie*, 1888, p. 1-8.

4. Tissot, *Géographie*, I. p. 403-4. Quedenfeld (traduction française), *Revue africaine*, XLVI, 1902, p. 106. De Segonzac, *Voyages au Maroc*, p. 47 (à peu près la moitié de la population).

5. Conf. Quedenfeldt, l. c., p. 107 et 110 ; de Segonzac, l. c., p. 209 ; le même, *au Cœur du Maroc*, p. 169. Tissot (*l. c*., p. 403) se trompait fort quand il écrivait : « On reste certainement au-dessous de la vérité en affirmant que le type blond forme le tiers de la population totale du Maroc. » — En dehors du Rif, on a signalé des blonds chez les Beni Mtir, au Sud de Meknès (Weisgerbert, *les Blancs d'Afrique*, p. 172), chez les Doukkalas, au Sud de Mazagran (Doutté, *Merrâkech*, p. 240 ; ils sont nombreux dans cette tribu ; chez les Aït Aïach, sur la haute Moulouia (Segonzac, *Voyages*, p. 166) ; à Figuig (Quedenfeldt, *Rev. Africaine*, XLVII, 1903, p. 382), et même dans l'extrême Sud (voir Schrimer, l. c., p. 60).

6. Shaler et Daumas, cités par Vivien de Saint-Martin, *le Nord de l'Afrique dans l'antiquité*, p. 50, n. 1. Prévost. *Revue archéologique*, IV, 1847-8, p. 667. Fournel, *Richesse minérale de l'Algérie*, II, p. 106 ? Féraud, *Revue africaine*, II, 1857-8, p. 460. Duhousset, *Mémoires de la Soc. d'ethnographie* (article cité), p. 33. Bertillon, *Bull. de la Soc. d'anthr*., 1882, p. 391-2. Viré, *ibid*., 1893, p. 70. Etc. — M. Viré évalue les blonds, les roux et les châtains au tiers de la population de la Kabylie, ce qui me parait exagéré. Parmi les Kabyles étudiés par M. Prengrueber, la proportion des blonds et des châtains réunis est de 13,44 p. 100 ; Lissauer, *Zeitschrift für Ethnologie*, XL, p. 518.

de l'Aurès[1] ; on en retrouve aussi dans d'autres régions : prés d'Honain (sur la côte oranaise[2]), autour de Saïda et de Tiaret[3] ; de Boghar et de Téniet[4], aux environs de Collo[5], au Nord de la plaine du Hodna[6], au Sud-Ouest et au Sud-Est de Constantine[7] entre Philippeville et Guelma[8]. En Tunisie, l'association du teint, des yeux et des cheveux clairs est exceptionnelle[9] : il existe pourtant de véritables blonds, peu nombreux, en Khoumirie[10], dans les montagnes à l'Est de Gafsa[11], dans l'extrême Sud[12] et çà et là sur la côte orientale[13]. A peu près partout, en Algérie[14] comme on Tunisie[15], on rencontre des cheveux

1. Auteurs cités par Vivien de Saint-Martin, l. c., et par Perier, l. c., p. 44, n. 1. Masqueray, *Revue africaine*, XXI, 1877, p. 98, 104, 107 ; XXII, 1878, p. 112, 278, 280, 459. Randall-Maciver et Wilkin, *Libyan notes*, p. 98. Bertholon, l. c., p. 1042-3. — Là aussi, le nombre des blonds a été exagéré : conf. Papillault, *Bull de la Soc. d'anthropologie*, 1897, p. 540 ; de Lartigue, *Monographie de l'Aurès,* p. 387.

2. Vélain, *Bull. de la Soc. d'anthr*., 1874, p. 125.

3. La Blanchère, *Archives des missions*, 3e série, X, 1883, p. 35 (peu nombreux).

4. Joly, *Étude sur le Titteri,* p. 36, n. 1 (assez communs).

5. Les blonds de Collo ont été déjà signalés par Poiret, *Voyages en Barbarie*, I, p. 125, et par le baron Baude, *l'Algérie*, I, p. 149.

6. Goyt, *Rec. de Constantine*, XXIV, 1886-7, p. 73 (chez les Ouled Hannèche).

7. Féraud, *ibid*., VIII, 1864, p. 255 (chez les Ouled Abd en Nour). Le même, *Revue africaine*, XVI, 1872, p. 406 (chez les Haractas).

8. Sergent, *Bull. de la Soc. d'anthr*., 1870, p. 55 (chez lzq Denhadjas : quelques individus seulement ; des conclusions très contestables ont été tirées de la présence de ces blonds près des dolmens de Roknia).

9. Collignon, *Bull. de géographie historique*. 1886, p. 231, 321-322 ; le même, *Revue d'anthropologie,* 1888, p. 5.

10. Bertholon, *Bull. de géogr. Hist.*, 1891, p. 431-2 ; *Assoc. française*, l. c., p. 1041.

11. Provotelle, *Étude sur la tamazir't de Qalaât es Sened* (1911), p. 2. — Dureau de la Malle (*Province de Constantine, Recueil de renseignements*, p. 181) mentionne aussi, d'après Genville Temple, des blonds plus au Sud, dans la région des chotts.

12. A Chenini : Bertholon, *Assoc., l. c.*, p. 1041, de la Malle (Province de Constantine, Recueil de renseignements, p. 181) mentionne aussi, d'après Grenville Temple, des blonds plus au Sud, dans la région des chotts.

12. A Chemini : Bertholon, *Assoc., l. c*., p. 1039.

13. Collignon, *Revue d'anthropologie*, 1888, p. 6 ; Bertholon, *Assoc., l. c*., p. 1040 ; voir aussi le même, *Assoc*., Lille, 1909, II, p. 908-9 (à El Djem). Sur le littoral, plus ouvert que l'intérieur du pays aux éléments étrangers, des blonds européens ont pu s'introduire dans ces derniers siècles. Voir cependant le texte de Scylax cité plus loin.

14. Voir entre autres, Berttillon, *Bull. de la Soc. d'anthr.*, 1882, p. 391 (Kabylie) ; Papillault, *ibid*., 1897, p. 341 (Aurès) ; Joly, l. c., p. 36 (Titteri). — De même au Maroc ; voir, par exemple, Mouliéras, *le Maroc inconnu*, II, p. 777.

15. Bertholon, *Bull. de géogr. Histor*., 1891, p. 428-431 ; *Assoc*., Reims, p. 1041 (au Nord de la Medjerda). Collignon, *Rev. D'anthr*., 1888, p. 7 (massif central et côte orientale), Bertholon, *Assoc*., Lille, p. 908 (Tunisie méridionale) ; *l'Anthropologie*, VIII, 1897, p. 403-5, 414-5 (île de Djerba). Etc.

et des yeux à nuances intermédiaires entre la couleur claire et la couleur foncée : il est permis de croire que les gens qui offrent ces caractères ont eu des blonds parmi leurs ancêtres. Des blonds sont aussi signalés en Cyrénaïque[1]. Il y en aurait jusque dans les tribus nomades du Sahara, mais ils n'y forment certainement qu'une infime minorité[2]. Notons enfin qu'au Sud-Ouest du Maroc, les cheveux blonds paraissent avoir été fréquents chez les Guanches, qui habitaient les îles Canaries avant l'occupation espagnole[3].

Il est inutile de discuter l'opinion qui rattache ces blonds aux Vandales[4], ou celle qui en fait des descendants de soldats gaulois, introduits par Carthage et par Rome[5]. Nous savons qu'après leur défaite, les Vandales disparurent à peu près de l'Afrique septentrionale[6]. Les Gaulois qui y vinrent au service des Carthaginois et des Romains ne furent pas très nombreux et, en général, ils ne durent pas faire souche dans le pays; il test du reste pas prouvé qu'ils aient été surtout des gens blonds. La grande extension de ce type doit faire admettre qu'il a existé et qu'il s'est répandu on Berbérie dès une époque lointaine.

Il n'était pas inconnu des anciens[7]. Au VIe, siècle de notre ère, au lendemain de la destruction du royaume vandale, Ortaias, prince indigène, affirmait à Procope qu'au delà de son

---

1. Bertholon, *Assoc*., Reims, p. 1038-9 (dans le djebel Lakhdar).

2. Daumas, cité par Vivien de Saint-Martin, l. c., p. 57, note. Deniker, d'après Elisseïeff, *Rev. d'anthropologie*, 1899, p. 354. Duveyrier (*les Touareg du Nord*, p. 382) parle seulement de quelques yeux bleus,

3. Broca, *Revue d'anthropologie*, 1876, p. 402. Verneau, *Archives des missions*, 3e série, XIII, 1887, p. 583-4.

4. Shaw, *Voyages dans plusieurs provinces de la barbarie*, (traduct. française de 1743), I, p. 150, et beaucoup d'autres depuis, jusqu'à Quedenfeldt, *Revue africaine*, XLVI, 1902, p. 107. Contra : Broca, l. c., p. 308-403.

5. Opinion Indiquée par Faidherbe, *Bull. de l'Académie d'Hippone,* IV, p. 68, et *Collection complète des inscriptions numidiques*, p. 19. Conf. Perier, l. c., p. 47.

6. Voir plus haut, p. 270.

7. Pour 1es textes concernant les blonds d'Afrique, voir, entre autres, Mehlis, *Archiv für Anthropologie*, Neue Folge, VIII, 1909, p. 285-6.

territoire (situé à l'Ouest de l'Aurès), il y avait un désert très vaste, puis des hommes qui n'avaient pas le teint noir comme les Maures, mais dont le corps était très blanc, avec des cheveux blonds[1]. Cette indication sommaire ne permet malheureusement pas de dire quelle région ils occupaient. Neuf siècles environ plus tôt, le Périple mis sous le nom de Scylax mentionne des Libyens « blonds... et très beaux[2] » entre Thapsus et Néapolis (en arrière du golfe de Hammamet), c'est-à-dire dans un pays où les blonds sont aujourd'hui fort rares. A l'Est de la Berbérie, les blondes Libyennes de la Cyrénaïque ont été célébrées par le poète Callimaque[3], né lui-même à Cyrène vers la fin du IVe siècle avant J.-C.[4]. Enfin des indigènes qui habitaient à l'Ouest de la vallée du Nil sont représentés avec un teint mat, blanc sale ou jaune clair, des yeux bleus, une barbe châtain sur des peintures égyptiennes de l'époque du Nouvel Empire, dans la deuxième moitié du second millénaire[5].

III

Dans les oasis du Sahara septentrional, depuis le Sud du Maroc jusqu'à la Tripolitaine, vivent des gens à la peau noire ou, tout au moins, très foncée. Ils y séjournent dans des conditions plus favorables que les blancs, car ils sont beaucoup

1. Procope, *Bell. Vand*., II, 13, 29 : οὐχ ὥσπερ οἱ Μαυρούσιοι οἱ μελανόχροοι, ἀλλά λευχοι τε λίαν τά σώματα χαί τάς ξανθοί.

2. § 110 (*Geogr. gr. min*., édit. Müller, I, p. 88) : οὗτοι γαρ ἅπαντες Λίβυες λέγονται ξανθοί, ἄπαστοι (corr. peut-être εὔπλαστοι) χαί χάλλιστοι. Voir pour le contexte, la traduction de M. Desrousseaux, publiée dans la revue de géographie, XXXVIII, 1890, p. 350.

3. Hymne à Apollon, vers 86 (p. 18 de l'édit. Meincke) : ἀνέρες ὡρχήσαντο μετά ξαθήσι Λιβύσσης.

4. Quant aux serviteurs blonds de Cléopâtre (Lucain, X, 120-131), on ignore d'où ils étaient venus en Égypte.

5. Rosellini, *Monumenti dell' Egitto*, I, pl. CLVI (en bas) et pl. CLX ; voir aussi pl. CLIX (en haut).

moins atteints par les fièvres[1]. Ce sont soit des esclaves, d'origine soudanaise, soit des métayers, appelés haratines dans le Sud du Maroc et de l'Algérie[2]. La couleur de la peau des haratines offre des nuances variées : ébène, chocolat, cuivre, cannelle. Il en est dont la physionomie rappelle des visages berbères; d'autres sont de purs nègres, offrant les traits classiques des Nigritiens du Soudan.

Un type qui est très fréquent dans le Sud de la Tunisie, surtout dans le Djerid, où il a été étudié avec soin[3], et qui se retrouve ailleurs[4], offre les caractères suivants : taille au-dessus de la moyenne ; crâne fort long et étroit, dont le sommet est rejeté en arrière; front oblique; arcades sourcilières saillantes ; fortes pommettes, à partir desquelles le devant de la face s'allonge en triangle ; nez à échancrure profonde, court et retroussé, mais non épaté ; grande bouche, avec de fortes lèvres ; menton fuyant ; épaules larges et carrées ; thorax en tronc de cône renversé, très étroit au-dessus du bassin. La peau est très foncée, d'un bruit rougeâtre ; les yeux sont très noirs ; les cheveux, qui ne sont pas crépus, de la couleur du jais.

Il est certain que parmi les cultivateurs des oasis, il y a des fils et des petits-fils d'esclaves soudanais[5], que beaucoup d'autres sont des métis d'Arabes, de Berbères et de Nigritiens. Mais on peut se demander si bon nombre d'entre eux ne descendent pas de populations établies sur les lieux depuis fort longtemps.

---

1. Conf. plus haut, p. 175.

2. Au singulier *hartani*. Sur les haratines voir en particulier Gautier, *Sahara algérien,* p. 265 et suiv.

3. Collignon, *Bull, de géographie historique*, 1886, p. 309-315. Il est fort répandu à Gabès, dans le Nefzaoua, dans l'extrême Sud tunisien : conf. Bertholon et Chantre, *Assoc. française*, Dijon, 1911, Compte rendu, p. 131.

4. Oasis de la Tripolitaine et de l'Algérie ; voir quelques indications données par MM. Bertholon et Chantre : *Revue tunisienne*, II, 1895, p. 23 ; *Assoc. française,* Tunis, 1896, l. p. 209-210 ; Reims, 1907, l, p. 314 ; Toulouse, 1910, I, p. 353 ; *Bull. de la Soc. d'anthr. de Lyon*, XXVI, 1907, p. 150-7.

5. Eux-mêmes le reconnaissent : Gautier, *l. c*., p. 266.

De nombreux témoignages[1] prouvent que, dans l'antiquité, toute la Berbérie était bordée au Sud par des « Éthiopiens[2] », appelés quelquefois Éthiopiens occidentaux[3]. Strabon[4] déclare qu'il ne saurait indiquer les limites de l'Éthiopie et de la Libye, même dans la contrée qui est du côté de l'Océan. On peut cependant tirer des textes quelques renseignements, plus ou moins précis.

La traduction grecque du Périple d'Hannon mentionne des Éthiopiens, non seulement sur les côtes du Sahara[5], où on les retrouve plus tard[6], mais encore au Sud du Maroc, dans la région montagneuse d'où sort le Lixos, c'est-à-dire l'oued Draa[7]. Ce sont peut-être les Éthiopiens Daratites (riverains du fleuve Daraï, qui est aussi l'oued Dara), nommés sur la côte par Pline, d'après Polybe ou Agrippa[8].

Pline classe parmi les Éthiopiens les *Nigritae*, les *Pharusii* et les *Perorsi*[9]. Ces derniers habitaient le littoral de l'Océan ; les *Pharusii*, dit ailleurs Pline[10], étaient en arrière d'eux (à l'intérieur des terres). Du reste, il est vraisemblable que *Pharusii*

---

1. En partie indiqués par M. Bloch ; *Assoc. française,* Tunis, 1896, II, p. 513 et suiv.

2. Outre les textes qui vont être cités, voir d'une manière générale Isidore de Séville, *Etymol*., XIV, 5, 17.

3. Strabon, III, 4, 5 ; XVII, 3, 5; XVIII, 3, 7 et 8. Méla, III, 96. Pline l'Ancien, V, 43 et 77. Eustathe, *Commentaire à Denys le Périégète*, au vers 179 (*Geogr. gr. min*., II, p. 248). Agathémère, II, 7 (ibid., p. 473).

4. XVII, 3, 23.

5. § 11 (*Geogr*. gr. min., l, p. 9).

6. Scylax, 112 (p. 94) : près de l'île du Cerné.

7. § 7 (p. 6). — Sur l'identité du Lixos et du Darat avec l'oued Draa, voir Tissot, dans *Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions*, IX, 1° partie (1878), p. 255-7.

8. Pline, V, 10 : « ... in ora Aethiopas Daratitas. »

9. livre V, 43 : « ... Aethiopum gentes Nigritae a quo dictum est flumine, gymnetes Pharusii, iam oceanum attingentes quos in Mauretaniae fine diximus Perorsi. » D'après la tournure de la phrase, les mots *iam oceanum attingentes* se rapportent à *Perorsi*, et non aux peuples indiqués auparavant (conf. Schweder, dans *Philologus*, XLVII, 1888, p. 638). Le terme grec *gymnetes* parait être une épithète de *Pharusii* : Vivien de Saint-Martin, *le Nord de l'Afrique*, p. 158-9. — Pour les Perorsi qualifiés d'Éthiopiens, voir encore Pline, V, 16, et VI, 105.

10. Livre V, 10 : « (promunturium) Surrentium, postea flumen Salsum, ultra quod Aethiopas Perorsos, quorum a tergo Pharusios.

(du grec Φαρούσιοι) et *Perorsi* ne sont que deux transcriptions d'un même nom africain[1]. L'énumération de Pline allant de l'Est à l'Ouest, les *Nigritae* habitaient plus loin vers l'Orient, — nous verrons tout à l'heure qu'ils devaient s'étendre jusqu'à l'oued Djedi, au Sud des provinces d'Alger et de Constantine, — et Méla doit se tromper[2] quand il affirme qu ils atteignaient la côte[3]. Strabon, qui mentionne également les Pharusiens et les Nigrites[4], dit qu'ils habitent au-dessus [au delà] des Maurusiens, dans le voisinage des Éthiopiens occidentaux, dont il les distingue[5]. Il indique, probablement d'après le Périple d'Ophellas[6], que leur pays est éloigné de trente journées de marche de la ville de Lixus[7]. Si l'on admet que le chiffre est exact, on doit chercher ces deux peuples dans l'extrême Sud du Maroc, vers l'oued Draa,.et sans doute aussi plus à l'Est, dans les régions de l'oued Ziz, de l'oued Guir, de l'oued Zousfana.

Nous ne savons rien de précis sur les Éthiopiens occidentaux contre lesquels Bogud, roi de Maurétanie, fit une expédition[8] : il est à croire qu'ils n'étaient pas très éloignés des états de ce prince. Des Éthiopiens, voisins du royaume maurétanien de

---

1. Pline (V, 46) qualifie les Pharusii de « quondam Persae » : ce qui s'explique par un jeu de mots supposant le nom intermédiaire Perorsi. Ailleurs (V, 16), Pline indique, probablement d'après le général Suétonius Paulinus, que le peuple éthiopien des Perorsi se trouvait non loin du fleuve Guir, c'est-à-dire sans doute de l'oued Guir, par conséquent dans la région où il conviendrait de chercher les Pharusii. — Strabon (voir plus loin) et Méla (I, 22 ; IlI, 103) ne connaissent que les Φαρούσιοι, Pharasii (Méla parait les placer sur le littoral). Comme Pline, Ptolémée mentionne à la fois les IIέρορσοι et les Φαρούσιοι (dans la Libye intérieure).

2. Comme le croit Schweder, l. c., p. 637-8.

3. III, 104 : « Nigritarum Gaetulorumque passim vagantium ne littora quidem infecunda sunt. »

4. II, 5, 33 ; XVII, 3, 3 et 7. Il écrit soit Νιγρῖται, soit Νιγρητες.

5. XVII, 3, 7 (conf. II, 5, 33, où il dit que les Gnramantes, les Pharusiens et les Nigrites habitent au-dessous des Éthiopiens et au-dessus des Gétules). Méla (I, 22) donne une indication semblable ; « Mauri in Atlanticum pelagus expositi. Ultra Nigritae sunt et Pharusii usque ad Aethiopas. » Voir aussi Denys le Périégèle, 215-8 (*Geogr. gr. min.*, II, p. 114).

6. Qui date peut-être de la fin du IVe siècle avant J.-C.

7. XVI I, 3, 3.

8. Strabon, XVII, 3, 5. Il mentionne ailleurs (II, 3, 4), d'après une indication d'Eudoxe de Cyzique, des Éthiopiens voisins du royaume de Bogud.

Bocchus, sont aussi mentionnés dans un fragment d'Appien[1] ; ils s'étendaient vers l'Occident « jusqu'à la montagne de la Maurusie qu'on appelle l'Atlas », par, conséquent jusqu'au Sud du Maroc[2].

Salluste[3] indique des Gétules au-dessus de la Numidie (c'est-à-dire au-dessus du royaume de Jugurtha, situé entre le Maroc et le centre de la Tunisie) ; puis, en arrière d'eux, des Éthiopiens ; plus loin, se trouvent, dit-il, des lieux brûlés par l'ardeur du soleil[4]. Pline affirme que la limite entre la province romaine d'*Africa* (y compris la *Gaetulia*) et l'Éthiopie est le fictive *Nigris*[5], qui parait répondre à l'oued Djedi[6], rivière coulant de l'Ouest à l'Est depuis la région de Laghouat jusqu'au Sud-Est de Biskra. Dans un autre passage[7], il dit que les *Nrigritae* doivent leur nom à ce fleuve[8]. C'est peut-être de ce côté qu'il faut chercher des Éthiopiens mentionnés par Ammien Marcellin ; ils prirent part à la révolte du prince maure Firmus, vers la fin du IVe siècle[9].

---

1. *Numid*., 5 (p. 325 de l'édition Mendelssohn).

2. Pausanias (I, 33, 5) parle des Éthiopiens qui sont voisins des Maures et qui s'étendent jusqu'aux Nasamons (il appelle Nasamons un peuple habitant au pied de l'Atlas).

3. *Jugurtha*, XIX, 6-7.

4. Paul Orose (I, 2, 03) mentionne aussi des Éthiopiens au delà des montagnes qui bordaient au Sud les deux provinces romaines de Maurétanie Césarienne et de Maurétanie Sitifienne, c'est-à-dire l'Ouest et le centre de l'Algérie,

5. V, 30 : « .... et tota Gaetulia ad flumen Nigrim, qui Africam ab Aethiopia dirimit. » Le mot *Africa* a ici un sens administratif : voir le contexte. Il désigne la province d'Afrique, dont faisait partie officiellement la région qui devint plus tard la province de Numidie. Dans deux autres passages, où Pline cite Polybe et Juba, *Africa* semble être un terme de géographie physique, désignant la contrée située au Nord du Sahara: VIII, 31 (« in extremis Africae, qua confinis Aethiopiae est ») ; V, 53 (le fleuve qu'on identifie avec le Nil sort d'une source appelée *Niger*, puis sépare l'Afrique de l'Éthiopie).

6. Voir Vivien de Saint-Martin, *le Nord de l'Afrique*, p. 437.

7. V, 43 (voir plus haut, p. 293, n. 9).

8. Même indication dans Étienne de Byzance :Νίγρητες, έθνος Λιβύης, άπό ποταμοῦ Νιγρητος. — Ailleurs, Pline (V, 44) indique encore des Éthiopiens sur le fleuve Nigris : « oritur inter Tarraelios Aethiopas et Oechalicas », Ptolémée (IV, 6, 5) mentionne le peuple τών Νιγριτών Αίθιόπων au nord du Νίγειρ, mais il est très douteux que ce fleuve soit identique au *Nigris* de Pline.

9. XXIX, 5, 37. Voir à ce sujet Gsell, *Rec. de Constantine*, XXXVI, 1902, p. 30-40.

Selon Paul Orose[1], des tribus d'Éthiopiens « erraient » au delà des *montes Uzarae*, qui bordaient au Midi la Numidie et la Byzacène : il s'agit de l'Aurès et des montagnes situées plus à l'Est. Il y avait des noirs, — de la couleur des corbeaux, dit Corippus[2], — dans la coalition d'indigènes du Sud tunisien et de la Tripolitaine que le général byzantin Jean Troglita vainquit au VIe siècle. Enfin nous devons ranger parmi les Éthiopiens les Garamantes[3], qui, à l'époque d'Hérodote[4] comme au temps de l'Empire romain, peuplaient les oasis du Fezzan.

Les Éthiopiens occupaient donc, dans le voisinage immédiat de la Berbérie, toutes les parties habitables du grand désert. En général, ils étaient les maîtres des régions où ils séjournaient : plus lard, on ne sait quand ni comment, ils furent asservis et partiellement refoulés[5] par les Berbères[6], dont des tribus se

---

1. I, 2, 91-92.

2. *Johannide*, VI, 92-95.

Nec color ipso fuit captivis omnibus unus.
Concolor illa sedet cum nigris horrida natis.
Corvorum veluti videas nigrescere pullos,
Matre sedente super....

3. Solin, XXX, 2 : « Garamantici Aethiopes ». Isidore de Séville (Etymol., IX, 2, 128) indique aussi les Garamantes comme un peuple d'Éthiopiens. Ptolémée (I, 8, 5, édit. Müller) est disposé à les ranger parmi les Éthiopiens. Strabon (II, 5, 33 ; XVII, 3, 19) et Denys le Pèriégèle (V, 217-8) les en distinguent. Hérodote,qui sépare les Libyens des Éthiopiens (voir plus haut, p. 276, n. 2), mentionne cependant parmi les Libyens nomades (conf. au chap. 181 du livre IV) une peuplade de la région de la grande Syrte que les manuscrits appellent Γαράμαντες ; (IV, 174). Mais ces indigènes semblent n'avoir eu rien de commun avec les Garamantes du Fezzan (voir Vivien de saint-Martin, l. c., p. 50) et le texte primitif parait avoir porté Γαμφάσαντες (conf. Méla, I, 47 et 23 ; Pline, V, 44 et 45). — Les Garamantes étaient certainement de couleur très foncée. Ils sont qualifiés de perusli par Lucain (IV, 679), de furvi par Arnabe (VI, 5); un poète africain écrit (*Anthologia latina*, édit. Riese, p. 155, n° 183);

Faex Garamantarum nostrum processit arem
Et picos gaudet corpore verna niger.

4. IV, 183.

5. Au sud du Maroc, sur la côte de l'Atlantique, ou les anciens signalent des Éthiopiens, la limite septentrionale des véritables nègres est aujourd'hui vers le cap Blanc.

6. Il est possible que, dès l'époque d'Hérodote, les Nasamons, peuple libyen du littoral de la grande Syrte, aient possédé l'oasis d'Augila, où ils allaient en automne faire la récolte des dattes (Hérodote, IV, 172 et 182).

répandirent non seulement par tout le Sahara[1], mais même au delà de la boucle du Niger.

Qu'étaient ces Éthiopiens ? Le mot grec Αίθίοπες, que les Latins adoptèrent, veut dire gens au visage brûlé. Il s'appliquait aux véritables nègres[2]. Il a pu désigner aussi des hommes dont la peau, sans être absolument noire, était naturellement très foncée[3]. Il est vrai que Méla, Pline et Ptolémée mentionnent dans le Sahara des Éthiopiens blancs[4] ; mais, à notre avis, il ne s'agit pas d'Éthiopiens à la peau blanche, termes qui auraient été contradictoires[5] : nous croyons plutôt que cette dénomination peut s'expliquer par la coutume qui auraient eue des noirs de se peindre le corps en blanc[6].

Comme les haratines actuels, les Éthiopiens dont parlent les anciens, devaient être doués d'une constitution leur permettant de résister aux fièvres et de se livrer à la culture.

On peut admettre qu'à l'époque historique, des esclaves

---

1. Pour quelques retours offensifs des États nègres dans cette contrée, voir Schirmer, *le Sahara*, p. 226 et 238.

2. Voir, entre autres, Hérodote, VII, 70 : Diodore, III, 8.

3. Les Berbères, dont le teint blanc est noirci par le soleil, sont qualifiés de *nigri* par des auteurs anciens (voir p. 285, n. 2), mais on ne les appelle pas Éthiopiens. Quant aux hommes naturellement foncés, on a peut-être hésité quelquefois à ranger parmi les Éthiopiens ceux qui n'étaient pas tout à fait noirs. Doit-on expliquer par cette hypothèse les contradictions apparentes des textes relatifs aux Pharusiens, aux Nigrites et aux Garamantes ? La question que nous traitons ici est vraiment bien embrouillée. En tout cas, nous ne croyons pas que le mot *Aethiopia* ait été employé dans un sens purement géographique, sans tenir compte de la couleur des habitants. L'Éthiopie était le pays des Éthiopiens, des « gens au visage brûlé ».

4. Méla, I, 23 : *Leucoaethiopes*. Pline, V, 43 : *Leucoe Aethiopes*. Ptolémée, IV, 6.

5. L'antithèse entre « blancs » et « Éthiopiens » est classique. Par exemple, Juvénal, II, 23 : « Loripedem rectus derideat, Aethiopem albus. »

6. Hérodote (VII, 69) dit que les Éthiopiens qui vivaient au Sud de l'Égypte se peignaient le corps, moitié avec de la chaux, moitié avec du vermillon. Il y a encore, au centre de l'Afrique, des nègres qui, dans certaines circonstances, se peignent tout le corps en blanc : Weisgerber, les blancs d'Afrique, p. 5. — Des couleurs sacrées peuvent donner lieu à des dénominations analogues à celle qu'indiquent les trois auteurs cités. Dans la région nigérienne, les *Blancs*, les *Rouges* et les *Noirs* sont appelés ainsi, non pas à cause de leur teint, mais à cause de la couleur qui leur sert d'emblème : Desplagnes, *le Plateau central nigérien*, p. 104-5. — Pour les prétendus Éthiopiens rouges de Ptolémée, voir plus loin, p. 301, n, 4.

furent amenés de l'intérieur du continent jusque dans les oasis du Sahara septentrional. Suivant Hérodote[1], les Garamantes allaient donner la chasse aux Éthiopiens troglodytes, probablement aux habitants du Tibesti[2] ; s'ils gardaient leurs prisonniers, ils les employaient peut-être à des travaux agricoles. Mais il est évident que tous les Éthiopiens établis au Sud de la Berbérie n étaient pas de condition servile. Les textes nous les montrent formant des peuplades, se déplaçant à leur gré[3], faisant la guerre aux Maures et aux Romains. Ils étaient chez eux dans ces régions et ils les occupaient sans doute depuis fort longtemps[4]. Souhaitons que des fouilles de stations ou de sépultures préhistoriques nous apportent des précisions à cet égard. Récemment, on a découvert à Redeyef, dans le Sud-Ouest de la Tunisie, plusieurs squelettes d'individus contemporains de l'industrie gétulienne. Or ils présentent des caractères nettement négroïdes, « mâchoires prognathes,... extrême platyrhinie,... face courte et large,... relief médian de la voûte crânienne donnant à celle-ci, vue de face, un aspect ogival[5] ».

Le Sahara était alors plus habitable et plus facile à parcourir

1. IV, 183.

2. Observer que, s'il s'agit des ancêtres des Tédas, habitants actuels du Tibesti, et n'étaient pas de vrais Nigritiens, mais des gens à la peau bronzée, aux traits réguliers (conf. Schirmer, *le Sahara*, p. 236).

3. Les Pharusiens se rendaient chez les Maures et même jusqu'à Cirta (Constantine) : Strabon, XVII, 3, 7. Avec les Nigrites, ils seraient allés détruire un grand nombre de colonies phéniciennes sur la côte du Marne: XVII, 3, 3.

4. Comme le dit M. Gautier (*Sahara algérien*, p. 266-7), « dans un pays où, pour des raisons climatiques, les nègres sont les seule cultivateurs possibles. et qui d'ailleurs est en libre communication avec la Nigritie, il serait imprudent, et l'on pourrait dire presque absurde, d'alarmer a priori qu'ils ont été un épiphénomène, des immigrants tardifs, ouvriers malgré eux de la onzième heure ».

5. Bertholon, dans *l'Anthropologie*, XXIII, 1912, p. 167. Ces individus étaient de petite taille. — M. Bertholon (*Septième Congrès préhistorique*, Nîmes, 1911, p. 214) a aussi constaté quelques caractères négroïdes sur des crânes trouvés dans une station gétulienne voisine de Tébessa : « léger prognathisme; forme plutôt parabolique des arcades dentaires; largeur du nez, avec aplatissement des os nasaux ; brièveté de la face Tébessa est déjà assez loin du Sahara. Mais on peut supposer que ces individus à caractères négroïdes étaient plus ou moins apparentés à des gens qui vivaient plus au Sud. Il est vrai qu'ils pouvaient l'être aussi à des populations, également négroïdes, qui auraient été établies Jusque dans le voisinage de la Méditerranée : *v. infra.*

qu'aujourd'hui[1] ; à l'intérieur comme au Nord et au Sud de cette contrée, ont pu vivre des populations d'aspect fort semblable[2]. D'autre part, le type, si répandu, du Djerid est nettement caractérisé. Résulte-t-il de croisements entre des noirs et des blancs ? Nous l'ignorons[3]. En tout cas, il y a lieu de croire qu il s'est fixé dès une époque lointaine. Peut-être les gens qui appartiennent à ce type ont-ils quelque parenté avec 1es peuples de haute taille et de couleur brun-rouge qu'on rencontre plus au Sud, en une longue traînée s'étendant depuis la côte des Somalis jusqu'au Sénégal[4], et dont le berceau est probablement l'Afrique orientale[5]. Tel aurait été le fond ancien[6], modifié plus tard par des éléments nouveaux : noirs amenés du Sud, Berbères et Arabes venus du Nord[7]. Les haratines actuels

1. Les habitants du Sud de l'Espagne, disait Éphore (*apud Strabon*, I, 2, 26), racontaient que les Éthiopiens avaient traversé la Libye jusqu'à l'Occident, où une partie d'entre eux étaient restés. Mais c'était probablement une manière d'expliquer la présence de noirs au Sud du Maroc comme au Sud de l'Égypte.

2. Il faut noter cependant que les Éthiopiens de très haute taille qui vivaient en face de l'île de Cerné, au Sud du, Maroc, n'étaient pas des purs Nigritiens, à en juger par ce que le Périple de Scylax dit d'eux (§ 112) : « Ils ont une longue barbe et de longs cheveux et sont les plus beaux de tous les hommes. »

3. M. Collignon ne le croit pas (*Bull. de géographie historique,* 1886, p. 311-3) ; M. Chantre non plus (*Assoc. française,* Reims, 1907, I, p. 304 ; *Bull. de la Société d'anthropologie de Lyon*, XXVI, 1907. p. 157).

4) Gallas, Abyssins, Bedjas, Foulbés, etc. On a voulu leur rattacher des Éthiopiens rouges qui seraient mentionnés par Ptolémée (IV, 6, 5) : Kiepert, *Manuel de géographie ancienne,* trad. française, p.133, n. 3 ; Schirmer, l. c., p. 229, mais d'abord cette mention n'est pas certaine : les manuscrits donnent Γιρρέων, Πυρρέων, Πυραίων, Πυρέων, Πυρραίων (Αίθιόπων) C'est par conjecture que l'on a corrigé Πυρρών ; Müller propose Γειρέων, ou Γειραίων (du fleuve Γωίρ). Quand bien même il y aurait eu des Éthiopiens qualifiés de rouges, l'épithète n'indiquerait pas nécessairement qu'ils aient eu la peau de cette couleur : conf. plus haut ce que nous avons dit des Éthiopiens blancs. Pline (VI, 190) dit, à propos de certaines peuplades noires de la vallée du Nil : « atri coloris iota corpora rubrica inlinunt ». On sait que les l'eaux Rouges d'Amérique ont été appelés ainsi à cause de la couleur qu'ils étendaient sur leur visage.

5. Conf. Chantre, *Bull. de la Soc. d'anthr. de Lyon*, l. c. ; Bertholon, Assoc. française, Lille, 1909, II, p. 905.

6. Divers auteurs estiment que les gens brun foncé des oasis appartiennent à une race saharienne spéciale, distincte des Nigritens : Carette, *Recherches*, p. 305 ; Duveyrier, *les Touareg du Nord,* p. 285, 288 (« race subéthiopienne », ou « garamantique ») ; Topinard, *Bull. de la Soc. d'anthropologie*, 1873, p. 638, n. 1 ; Tissot, *Géographie*, I, p. 400, 402 ; Collignon, *l. c*. (pour le type du Djerid).

7. Les Mélanogétules que Ptolémée mentionne dans la Libye intérieure (IV, 6, 5) étaient-ils des métis, comme on le pense d'ordinaire ? Cela n'est pas certain. D'autres

représentent ces mélanges, où semble prédominer l'élément nigritien, sans cesse renforcé par des apports du Soudan[1].

Depuis la période carthaginoise, des noirs, originaires soit des oasis sahariennes, soit du centre africain, ont été introduits comme esclaves dans les villes ou dans les régions de l'Afrique du Nord voisines du littoral[2]. Ils ne devaient pas être très nombreux. Rien n'indique que la traite ait fourni, sous l'Empire romain, les bras nécessaires à l'exploitation des grands domaines : le pays était assez peuplé pour se passer d'une main-d'œuvre appelée du dehors.

Mais, bien avant la venue de ces étrangers, des hommes que les anciens auraient appelés Éthiopiens n'ont-ils pas vécu dans le Tell ? Hypothèse qui n'aurait rien d'invraisemblable : les fouilles de Menton ont prouvé qu'à l'époque quaternaire il y avait des gens apparentés aux nègres jusque sur les côtes de

---

hypothèses sont possibles. Conf. Duveyrier, 1. c., p. 392. (les Arabes qualifient parfois les Touaregs de blancs ou de noirs selon la couleur de leur voile) ; Avelot, *Bull. de géographie historique*, 1908, p, 55 (il croit que les Mélanogétules était une peuplade dont le noir était la couleur sacrée). — Il n'est pas sur non plus que les *Libyaethiopes* d'Orose (I, 2, 80) aient été des métis : ce mot parait signifier simplement Éthiopiens de Libye (d'Afrique),

1. Conf. Gautier, l, c., p. 137.

2. Crâne de négresse dans une tombe punique de carthage : Bertholon, *Revue générale des Sciences*, 1896, p. 974, n. 1, et apud Delattre, *la nécropole de Douïmès* (extrait du *Cosmos*, 1897), p. 23, n. 1. Nourrice de deux Carthaginoises, dans Plaute, *Pocnulus*, 112-3 : « statura haud magna, corpore aquilost… specie venusta, ore atque oculis pernigris ». Saint Augustin, *Enarr, in psalm*. XXXIII, 2e partie, 15 : esclave « color tetro ». *Passio Marcianae*, 3 (dans *Acta Sanctorum Boll*., Anvers, 1643, Januar., l, p. 569) : à Caesarea de Maurétanie, un gladiateur nègre, « de nation barbare, de couleur noire ». *Anthologia latina*, Riese, p. 155, n° 183 : vers cités plus haut, p. 208, n. 3 ; ils se rapportent à un noir qui était venu du pays des Garamantes à Hadrumète. Lettre du diacre Ferrand à saint Fulgence, dans Migue. *Patr. Lat.*, LXV, p. 378 : mention d'un jeune serviteur nègre à Carthage, « colore Aethiops, ex ultimus credo barbare provinciae partibus, ubi sicco solis ignei calore fuscantur, adductus ». Une mosaïque de Timgad représente un nègre avec exactitude qui semble indiquer que l'artiste avait sous les yeux des modèles vivants : Ballu, *Bull. archéologique du Comité*, 1906. Djem : de Pachtere, *Mélanges de l'École française de Rome*, XXXI, 1911, pl. XIX-XX ; Merlin, *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord*, avril 1913, p. XI). — Il est vrai que des nègres ont pu être amenés d'Orient, par Alexandrie : voir *Anthologia latina*, p. 277-8, nos 353-4 ; p. 251, n° 203 ; p. 155, n° 182.

la Ligurie[1]. En Algérie, des crânes tirés de deux grottes à mobilier néolithique de la région d'Oran[2] ont paru présenter des caractères négroïdes, sur lesquels on n'a pas insisté jusqu'à présent. Sous des dolmens de la nécropole de Roknia (au Nord-Ouest de Guelma), on a aussi trouvé plusieurs crânes qui ont été attribués à des nègres et à des mulâtres[3]. Ces tombes, il est vrai, ne sont probablement pas fort antérieures à notre ère ; les conditions politiques et économiques permettaient alors des relations entre la Berbérie et les pays du Sud habités par des Éthiopiens. Il s'agit donc, peut-être, d'immigrés ou de descendants d'immigrés, venus isolément jusqu'en Numidie. Mais un passage de Diodore de Sicile, relatif à l'expédition d'Agathocle, mentionne, à proximité d'une ville de Phelliné (Φελλίνη), une tribu tout entière, les Asphodélodes, qui rappelaient les Éthiopiens par la couleur de leur peau[4]. S'ils avaient été simplement des gens brunis par le soleil, il ri y avait sans doute pas de raisons pour qu'ils différassent de leurs voisins et leur coloration n'aurait pas frappé les Grecs. Phelliné signifiant, autant qui il semble, la ville des chênes lièges[5], ces Asphodélodes visités par les soldats d'Agathocle ne pouvaient guère habiter que dans le Nord de la Tunisie ou le Nord-Est de la province de Constantine. Était-ce une tribu autochtone ? une colonie d'Éthiopiens venus des oasis sahariennes ou même de plus loin ? Nous ne saurions le dire[6]. Mais il convient d'observer que, dans la Khoumirie,

1. Race dite de Grimaldi.

2. Grotte des Troglodytes à Oran, grotte du Rio Salado : voir Pallary, *Instructions pour les recherches préhistoriques*, p. 79, n. 2.

3. Faidherbe, *Bull. de l'Académie d'Hippone*, IV, 1867, p. 58, 60 (un nègre). Pruner-Bey, apud Bourguignat, *Histoire des monuments mégalithiques de Roknia*, p. 47-49 et pl. VIII (un nègre, deux mulâtres). Selon M. Bertholon, le caractère nègre de ces têtes est contestable : *Assoc. française*, Tunis, 1896, I, p. 210.

4. XX, 57 : τούς χαλουμένους Άσφδελώδεις όντας τώ χρώματι παραπλησιους τοΐς Αίθίοψι.

5. Voir plus haut, p. 143, n. 6.

6. Au début du Ve siècle avant J.-C, il y avait en Sicile, dans une armée carthaginoise, des soldats auxiliaires qui étaient très noirs, « nigerrimi » ,dit Frontin (*Siratag*., I, II, 18). Mais nous ne savons pas d'où ils venaient.

véritable pays du chêne liège, M. Bertholon[1] a constaté l'existence d'un très grand nombre d'individus chez lesquels il a retrouvé le type du Djerid : ils formeraient environ le tiers de la population de cette région montagneuse.

Il y a donc quelques indices de l'existence d'Éthiopiens indigènes dans le Tell à l'époque préhistorique, aux temps antiques, peut être même jusqu'à nos jours. Faut-il voir en eux les plus anciens habitants de l'Afrique du Nord ? Ils auraient été refoulés par les ancêtres des Berbères et ne se seraient maintenus que dans des montagnes d'accès difficile et à la lisière méridionale de la contrée dont ils auraient été auparavant les seuls maures[2] ? Nous pouvons le supposer, mais, à vrai dire, nous n'en savons rien.

IV

Nous ignorons également les origines des Berbères bruns[3]. Toutefois, il est permis d'affirmer qu'ils sont apparentés à une grande partie des habitants des îles méditerranéennes et de

1. *Bull. de géographie historique*, 1891, p. 453.

2. M. Deniker (*les Races et les peuples de la terre*, p, 491) croit que l'Afrique du Nord a été peuplée primitivement par des nègres et qu'un élément blanc, asiatique ou européen, s'est déposé sur ce fond primitif; resté pur chez les Berbères, il se serait transformé, peut-être sous l'influence du mélanges avec les nègres, en une race nouvelle, analogue à la race éthiopienne (c'est-à-dire à la race il laquelle appartiennent les Gallas, les Bedjas, etc.). Voir aussi La Blanchère, *Bull. de correspondance africaine*, I, 1882-3 p. 356. — M. Collignon (*Bull. de géographie historique*, 1886, p. 314-5. 346) est d'avis que le type du Djerid représente la population la plus ancienne de la Berbérie ; conf. Bertholon, *Revue tunisienne*, II, 1895, p. 23. Lissauer (*Zeitschrift für Ethnologie,* XL, p. 527 et 528) admet l'existence d'une population primitive apparentée aux Gallas et portent la langue dont dérivent les dialectes berbères : elle aurait été refoulée vers le Sud par des envahisseurs, ancêtres des Kabyles, venus d'Espagne, qui auraient adopté la langue des vaincus ; conf. Stuhlmann, *Ein Kulturgeschichtlicher Ausflug in den Aures* (*Abhandlungen des Hamburgischen Kolonialinstituts*, X, 1912), p. 127, 135-6.

3. Il nous parait bien aventureux de vouloir déterminer, d'après la répartition actuelle des types Indigènes, leur ordre de venue dans le pays, — à supposer qu'il se

l'Europe méridionale. Nombre d'observateurs[1] ont été frappés de la ressemblance de beaucoup d'entre eux avec des Espagnols, des Français du Centre et du Midi, des Italiens, des Siciliens, des Corses, des Sardes[2]. Il y en a beaucoup aussi qui rappellent des fellahs égyptiens[3]. Ces impressions sont corroborées par l'examen des caractères anatomiques. On a insisté sur l'extrême fréquence, au Sud comme au Nord de la Méditerranée, des mêmes formes de têtes[4], en particulier du type dit de Cro-Magnon, qui, de part et d'autre, se rencontre dès une époque très ancienne[5]. Nous avons noté chez un grand nombre

---

soient succédé. MM. Bertholon et Chantre (*Assoc. française*. Dijon, 1911, p. 127-8) sont disposés à croire que les petits dolichocéphales (notre second type) sont les plus anciens ; que le type à crâne court (troisième type) s'est enchâssé dans le précédent et qu'il à été introduit par une colonisation maritime ; que les grands dolichocéphales (premier type) sont venus les derniers. Conf. Collignon, *l. c*., p. 346-7 ; Stuhlmann, l. c., p. 128.

1. M. Martin, Bull. de la *Soc. d'anthr*., 1881, p. 461 (conf. Deloche, ibid., p. 465). La Blanchère, *Archives des missions,* 3e série, X, 1883, p. 34-35. Collignon, l. c., p. 306. Tissot, *Géographie*, I, p. 404. Lissauer, l. c., p. 518. Etc.

2. Races ibéro-insulaire, Cévenale, Littorale ou Atlanto-méditerranéenne de Deniker, l. c., p. 388-390.

3. Faidherbe, *Bull. de la Soc. d'anthr*., 1872, p. 612. Hatmann, *les Peuples de l'Afrique*, p. 14 et 68. Collignon, l. c., p. 261. Chantre, *Recherches anthropologiques en Égypte*, p. 303 et suiv. F. von Luschan, *apud* Meinhof, *die Sprachen der Hamiten* (*Abh. Des Hamburg. Kolonialinstituts*, IX, 1912), p. 243-4. Etc. Voir par exemple le fellah dont le portrait est donné par Weisgerber, les blancs d'Afrique, p. 262 et 263 (d'après Chantre). Il a tout à fait l'aspect d'un Kabyle. En général, la physionomie des fellahs est beaucoup plus douce que celle des Berbères, mais c'est là une différence peu importante (on pourrait en dire autant des Tunisiens par rapport aux Marocains).

4. Voir pour des crânes berbères et égyptiens, Pruner-Bey, *Mémoires de la Soc. d'anthr*., I, 1860-3, p. 414-5. Ce savant (apud Bourguignat, *Histoire des monuments mégalithiques de Roknia*, p. 49 et pl. VIII) qualifie d'égyptien un crâne des dolmens de Roknia. — Dans divers écrits *(Origine e diiffuzione della stirpe mediterranea*, 1895 ; Africa, 1897 ; Europa, 1898, en particulier p. 111 et suiv., 238 et suiv.). M. Sergi a présenté son Homo eurafricus, originaire d'Afrique, d'où il aurait passé en Europe dès l'époque paléolithique. Diverses formes de crânes, ellipsoïde, ovoïde, pentagonoïde, etc., ne seraient que des variations internes d'une forme fondamentale allongée ; elles se retrouveraient partout où cet homme se serait répandu : dans tout le Nord du continent africain, sur toutes les rives de la Méditerranée, dans l'Europe occidentale.

5. De Quatrefages et Hamy, *Crania ethnica*, p. 96. de Quatresfages, *Histoire générale des races humaines*, p. 445. Hamy, *apud* Bertrand, *la Gaule avant les Gaulois*, 2e édit., p. 287 et suiv. Cartailhac, les *Âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*, p. 327. Verneau, *Revue d'anthropologie*, 1886, p. 10-24 ; le même, dans *Bull. de la Soc. d'anthr*., 1899, p. 27, et dans *l'Anthropologie*, XVI, 1905, p. 351. Collignon, *Annales de géographie*, V, 1893-6, p. 164.

de Berbères la largeur des épaules et l'amincissement du thorax en tronc de cône renversé : cette conformation se retrouve chez les Égyptiens qui, dans l'antiquité, l'ont reproduite fidèlement sur leurs monuments, souvent aussi chez les Espagnols[1] et les Basques[2].

Il conviendra de préciser ces ressemblances. Elles révèlent des origines communes, qui se perdent dans un passé très lointain, Elles ne justifient pas les théories aventureuses d'érudits qui prétendent savoir ce que nous ignorerons toujours. Les uns soutiennent que les ancêtres d'une bonne partie des Berbères[3], entre autres ceux du type de Cro-Magnon[4], sont venus d'Europe en Afrique, surtout par l'Espagne. D'autres croient, au contraire, que ceux qu'ils appellent les Ibères, les Ligures sont originaires du Nord-Ouest de l'Afrique[5]. Des savants ont placé le berceau des Berbères dans le Nord-Est africain[6], ou bien on Asie[7], ou même dans la fabuleuse Atlantide[8].

On s'est aussi efforcé d'expliquer la présence de blonds dans le Maghrib. Comme leur nombre diminue de l'Ouest à l'Est, on les a rattachés à des populations qui seraient venues par le détroit de Gibraltar et dont la force d'expansion aurait décru

---

1. Bertholon, *Bull. de la Soc. d'anthr.*, 1896, p. 665.

2. Collignon, *les Basques* (*Mémoires de la Soc. d'anthr*., 3e série, I, 1893. — Nous avons indiqué la même conformation dans le type du Djerid. Elle se retrouve chez les Berjas, les Abyssins, les Gallas : conf. Deniker, l. c., p. 504.

3. H. Martin, *Bull. de la Soc. d'anthr.*, 1881, p. 451. Tissot, *Géographie*, L, p. 402, Lissauer, *l, c*., p. 527, 528.

4. Hamy, *apud* Bertrand, l. c., p. 204. Verneau, *Revue d'anthr., l. c*.

5. Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, 2e édition, II, p. 331 et suiv. Kobelt, *reiserinnerungen*, p. 214-5. Mehlis, *Archiv für Anthropologie*, XXVI, 1899-1900, p. 1078 ; ibid., Neue Falge, VIII, 1909, p. 273. Modestov, *Introduction à l'histoire romaine*, p. 122. Etc. (conf. la bibliographie donnée par Pais, Atti dell' Academie dei Lincei, Serie terza, Memorie della classe di scienze morali, VII, 1881, p. 276, n. 1)

6. Sergi, dans son livre *Origine*, etc. (voir plus haut, p. 305, n. 4). Modestov, *l. c*., p. 107 et suiv.

7. Kaltbrunner, *Recherches sur l'origine des Kabyles*, extrait du Globe, Genève, 1871. Fr. Müller, *Allgemeine Ethnographie*, 2e édit., p. 42 et 81. Stuhlmann, *Ein kulturgeschichtlicher Ausflug*, p. 127-9.

8. D'Arbois de Jubainville, *les Premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., l, p. 21, 24, 69.

à mesure qu'elles s'avançaient vers l'Orient[1]. On a admis qu'une « race » blonde n'a pu se constituer que sous un climat froid et on a cherché la patrie primitive des blonds africains dans le Nord de l'Europe[2]. On les a qualifiés d'Aryens[3], ou même de Celtes[4] ; on leur a attribué l'introduction des dolmens en Berbérie[5]. D'autres sont d'avis qui ils appartenaient aux « peuples de la mer », signalés par des documents égyptiens, et qu'ils sont venus du Nord-Est, des rives de l'Archipel, au cours du second millénaire avant Jésus-Christ[6].

Mais le terme *aryen* ne signifie rien au point de vue anthropologique et n'a de valeur que pour le linguiste ; rien ne prouve du reste qu'une langue de la famille indo-européenne (nommée inexactement aryenne) ait été parlée dans le Nord-Ouest de

---

1. Tissot, *Géographie*, I, p. 409 ; conf. Broca, *Revue d anthropologie*, 1876, p. 397. — Noter que, si l'on sen tient aux documents de l'antiquité, ou peut croire au contraire que les blonds étaient tort nombreux dans le voisinage de l'Égypte, en Cyrénaïque et sur la côte orientale de la Tunisie.

2. Faidherbe, *Collection complète des inscriptions numidiques*, p. 23-24 ; le même, *Bull. de la Soc. d'anthr.*, 1869, p. 537-8 ;1873, p. 606. Topinard, *ibid*., 1873, p. 645-6. Broca, l. c., p. 303 et suiv. Masqueray, *Revue africaine*, XXII, 1878, p. 278. Bertholon, *Assoc. française*, Lille, 1909, II, p. 969. Luschan, *apud* Meinhof, *l. c*., p. 244-5. Stuhlmann. *l. c*., p. 120. Etc. : voir les indications bibliographiques de M. Mehlis, *Archiv*, N.F., VIII, p. 262. M. Mehlis adopte cette opinion et la précise : la migration, a eu lieu vers la fin du troisième millénaire et l'on peut retrouver à travers l'Europe des traces du passage de ces Aryens septentrionaux.

3. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, 9e édit., II, p. 282 ; VI, p. 606. Tissot, 1. c., p. 409-410. Y. de Lapouge, *l'Aryca*, p, 201. Etc.

4. M. Martin, *Rev. archéologique*, 1867, II, p. 395, et *Bull. de la Soc, d'anthr.*, 1881, p. 462.

5. H. Martin, II. cc. Faidherbe, *ll. cc. et Congrès international d'anthropologie de Bruxelles*, 1872, p. 411. Topinard, 1. c. Broca, l. c. Verneau, *Revue d'anthropologie,* 1886, p. 21. Etc. — Contra : Schirmer, *De nomine populorum qui Berberi dicuntar*, p. 71-72. Comme le fait remarquer Lissauer (*Zeitschrift für, Elthnologie*, XL, p. 528), il n'y a pas de dolmens dans le Djurdjura, où les blonds sont nombreux. — De son côté, M. Collignon (*Bull. de géographie historique*, 1886. p. 320 et 346) serait disposé à attribuer l'introduction des dolmens aux petits dolichocéphales bruns : l'aire de ce type et celle des dolmens concorderaient à peu près dans la Tunisie centrale. On peut renvoyer les deux opinions dos à dos.

6. Lenormant, l. c., II, p, 282-3. Bertholon, *Revue tunisienne*, IV, 1807, p, 417 et suiv. ; VI, 1899, p. 50-51. — M. Brinton (*the Ethnologie affinities of the ancient Etruscans*, dans *Proceedings of the american philosophical Society*, XXVI, 1880, p. 510-1) croit que les blonds africains étaient proches parents des Toursha (Étrusques), un des peuples de la mer, qui vint s'établir en Italie : il fait des Étrusques de grands dolichocéphales blonds.

l'Afrique avant la conquête romaine[1]. Nous ignorons quand, comment et par qui le type de sépulture appelé dolmen s'est répandu dans cette contrée. Les guerriers au teint mat et aux yeux bleus, figurés sur des peintures égyptiennes, sont des Africains[2], et non pas des gens appartenant aux peuples de la mer[3]. Nous n'avons aucune raison de croire que ceux-ci aient été blonds. S'ils se fixèrent en Berbérie, — ce qui est douteux[4], — ils n'étaient vraisemblablement pas en nombre suffisant pour laisser des descendants depuis les Syrtes jusqu'à l'Océan, et dans des régions éloignées des parages où l'on peut Supposer qu'ils prirent pied. Nous ne connaissons guère les conditions da la production et de la diffusion du pigment dans le corps humain, par conséquent les causes des colorations diverses de la peau, des cheveux, des yeux[5] : est-il donc bien nécessaire d'admettre que les Berbères blonds descendent d'immigrés, que leurs ancêtres soient venus des pays froids du globe ? Un fait reste cependant certain. L'Europe septentrionale est la seule partie de la terre où des hommes aux cheveux, aux yeux et au teint clairs forment une population homogène et très étendue, tandis qu'ailleurs ils sont disséminés et relativement peu nombreux[6] : argument spécieux en faveur de l'hypothèse qui place dans cette contrée le berceau des blonds épars à travers le monde, en particulier des blonds du Nord de l'Afrique. Mais il ne faut pas oublier que c'est une hypothèse, une fragile hypothèse.

1. Voir au chapitre suivant.

2. Comme l'indiquent leur coiffure de plumes d'autruche et la disposition de leurs cheveux (avec une mèchen tombant sur le côté). Conf. Sergi, *Africa*, p. 291-2.

3. Parmi ces peuples étaient les Shardana, les Toursha et les Shagalsha, que des monuments égyptiens nous montrent sous un tout autre aspect : voir par exemple W. M. Müller, *Asien und Europa nach altägyptischen Denkmälern*, p. 374-7, 380-1 ; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, II, fig. aux p. 394 et 465.

4. Voir plus loin, p. 348.

5. M. Sergi (*Africa*, p. 296, d'après les recherches de M. Livi) est disposé à attribuer la coloration blonde au climat des montagnes (hypothèse déjà indiquée par Dureau de la malle, *Province de Constantine*, p. 193). Mais si l'on trouve des Berbères blonds dans des pays montagneux, Rif, Kabylie, Aurès, ils paraissent être fort rares dans le Moyen et le Haut-Atlas, dont l'altitude est plus élevée.

6. Comme l'observe Lissaouer, l. c., p. 526.

CHAPITRE V

LA LANGUE LIBYQUE

I

Les indigènes de l'Afrique septentrionale parlent soit l'arabe, importé par la conquête islamique, soit une langue qui se ramifie en un assez grand nombre de dialectes[1], dits berbères[2]. Cet idiome, qui n'a pas produit d'œuvres littéraires[3] et qui n'a conservé un alphabet propre que chez les Touaregs, a subi et subit encore la concurrence de l'arabe, seule langue religieuse admise par les musulmans orthodoxes ; il se défend cependant avec opiniâtreté : en Algérie, il est encore parlé par plus du quart de la population indigène[4].

Entre les dialectes berbères, il y a des différences marquées, qui portent surtout sur la prononciation[5] et sur le vocabulaire, plus ou moins riche, plus ou moins envahi par des termes

---

1. Une quarantaine.

2. Ils ont été étudiés par Brosselard, Newmann, Hanoteau, Masqueray, Motylinski, Stumme, etc., surtout par M. Basset et ses élèves (nombreux fascicules des *Publications de l'École des lettres d'Alger* ; voir en particulier Basset, *Études sur les dialectes berbères*, Paris, 1894).

3. On peut tout au plus mentionner quelques ouvrages religieux, écrits au Maroc : voir de Slane, dans sa traduction d'Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, IV, p. 531 et suiv. ; Luciani, *Revue africaine*, XXXVII, 1893, p.150 et suiv. ; Basset, *Revue de l'histoire des religions*, 1910, I, p. 338, 339, 340.

4. Gautier, *Annales de Géographi*e, XXII, 1913, p. 256.

5. On a proposé un classement des dialectes fondé sur la prononciation. : dialectes forts, faibles, intermédiaires : Basset, *Manuel de langue kabyle*, p. 3.

arabes. Ceux qui en font usage se comprennent mal ou ne sa comprennent pas d'un groupe à l'autre, Mais l'identité du système grammatical et d'une foule de racines ne permet pas de douter que ces dialectes ne se rattachent à une même langue. Celle-ci s'est répandue en dehors de la Berbérie, sur le Sahara, de l'oasis de Syouah à l'Océan[1] ; elle a atteint le Sénégal et le Niger.

Quand même nous n'en aurions aucune preuve, nous devrions admettre qui elle se parlait déjà dans les siècles qui précédèrent et suivirent l'ère chrétienne : nous sommes assez renseignés sur les temps postérieurs pour pouvoir affirmer qu'elle n'est pas d'importation plus récente. Malheureusement, le passé de cette langue berbère, ou, si l'on veut, libyque nous échappe presque entièrement.

On connait quelques centaines d'inscriptions dites libyques, qui datent du temps des rois numides et surtout de la domination romaine. Elles sont écrites en un alphabet qui présente une étroite ressemblance avec celui des Touaregs : les inscriptions dites libyco-berbères du Sud oranais et du Sahara offrent une écriture intermédiaire[2]. Les inscriptions libyques ne sont évidemment rédigées ni en punique, ni en latin, car plusieurs sont accompagnées d'une traduction dans l'une de ces deux langues, qui avaient leur alphabet propre. De plus, beaucoup d'entre elles contiennent un terme que l'on a expliqué : c'est le mot *ou*, qui signifie *fils* et qui se retrouve dans la langue des Berbères. Il est donc certain qu'une bonne partie de ces textes, sinon tous, sont rédigés dans un idiome apparenté aux dialectes actuels, Mais, à l'exception du mot *ou*[3] et d'un grand nombre

1. Le guanche des îles Canaries, aujourd'hui disparu, était aussi un dialecte berbère.

2. Conf. plus haut, p. 258.

3. On peut y joindre le mot *aguellid*, roi, chef, qui se rencontre avec cette signification dans une inscription libyco-punique de Dougga joli il est représenté par le groupe de lettres GLD) : voir *Lidebarski, Sitzungsberichte der preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1913, p. 297.

de noms propres, dont les uns sont puniques et dont d'autres ont une physionomie berbère, les inscriptions libyques sont restées indéchiffrables.

Il n'y a presque rien à tirer des auteurs anciens: on sait qu'en général les Grecs et les Latins ne s'intéressaient guère aux langues des barbares(1). Quelques-uns se contentent de mentionner le parler âpre, sauvage des indigènes(2), de dire que ceux-ci peuvent seuls prononcer les noms de leur pays(3). Ammien Marcellin(4) et, ce qui est plus important, l'Africain Corippus(5) notent la diversité des langues en usage dans les tribus : rien ne Trouve du reste qu'il ne s'agisse pas simplement de dialectes, qui, comme ceux d'aujourd'hui, auraient été assez différents(6). D'autre part, saint Augustin fait remarquer que de très nombreuses tribus barbares d'Afrique parlent une seule et même langue(7), mais les termes dont il se sert ne permettent pas de savoir s'il fait allusion à la langue libyque, dont il aurait connu l'unité sous ses divers dialectes, ou à quelque dialecte fort répandu.

Certains textes(8) signalent des termes qui, nous dit-on, ont

---

1. Salluste se contente d'indiquer incidemment (*Jugurtha*, LXXVIII, 4) que les Numides parlaient une autre langue que les colons phéniciens.

2. Silius Italicus, III, 305 :

> Miscebant avidi trucibus fera murmura linguis.

Corippus, *Johannide*, II, 27

> ... ferea barbaricae latrant sua nomina linguae.

Ibid., IV, 351-2

> Latratus varios, stridentibus horrida linguis
> Verba ferunt.

3. Pline l'Ancien, V, 1 : « Populorum eius [de l'Afrique] oppidorumque nomina vel maxime ineffabilia praeterquam ipsorum linguis. »

4. XXIX, 5, 28 : « dissonas cultu et sermonum varietate nations plurimas ».

5. L. c., V, 36 : « varias… linguas » ; conf. IV, 351 : « Intratus varios ».

6. Saint Hippolyte (Bauer, *Chronik des Hippolytos*, p. 102) mentionne parmi les langues parlées en Afrique celles des Μαῦροι, des Μαχουαχοί (il s'agit des *Baquates*, en Maurétanie). des Γαίτουλοι, des Ἄφροι, des Μάζιχες. Mais on ne saurait dire si cette indication a quelque valeur.

7. *Civ. Dei*. XVI, 6 : « Auctus est autem numerus gentium multo amplius quam linguarum, nam et in Africa barbares gentes in una lingua plurimas novimus. »

8. En partie cités par de Slane, l. c., IV, p. 578-580 ; conf. Bertholon, *Revue tunisienne*, XII, 1905, p. 563 et suiv.

été employés par les Libyens, par les Africains, par les indigènes. Ces indications ne doivent être accueillies qu'avec beaucoup de réserve. Les mots peuvent avoir été altérés en se transmettant oralement ou par écrit, avant de parvenir aux auteurs qui les mentionnent[1] ; il est possible que quelques-uns l'aient été plus tard dans les manuscrits. D'ordinaire, on les a affublés de terminaisons grecques et latines. Il faut aussi se souvenir que les qualificatifs *libyen*, *libyque*, *africain* s'appliquent quelquefois à des hommes et à des choses puniques[2].

Une liste que nous avons dressée comprend une quinzaine de mots[3] : addax[4], ammon[5], βασσαρία[6], βάττος[7], βριχόν[8],

1. Le berbère a plusieurs sons que les étrangers prononcent difficilement.

2. Voir par exemple Arrien, *Indica*, XLIII, 11 : Ἄννων ὁ Λιβυς. Il s'agit du fameux Hannon, roi des Carthaginois, dont nous avons le Périple. — Des listes joins au traité de Dioscoride sur la matière médicale indiquent les noms que les Ἄφροι donnaient à un certain nombre de plantes médicinales. Mais il s'agit de noms puniques. Conf., par exemple, Dioscoride, édit. Wellmann, IV, 150 : Ἄφροι χουσσιμέζαρ et Pseudo-Apulée, *De Medicaminibus herbarum*, édit, Ackermaan, 113 : « Punici cassimezar ». Certains noms ont d'ailleurs une tournure très nettement sémitique : voir Gesenius, *Scripturae linguaeque Phoeniciae monumenta,* p. 383 et suiv. ; Blau, *Zeitschrift der deutschen morgeniäudischen Gesellseschaft,* XXVII, 1873, p. 521-532.

3. Elle est peut-être incomplète.

4. Espèce d'antilope (conf. plus haut. p. 120). Pline, XI, 124 : « strepsiceroti quem addacem Africa appelint ».

5. Servius, *In Aeneid.*, IV, 196 : « Libyes ammonem arictem appelant ». Il y a probablement là une inexactitude. Ammon a dû rester le nom propre du dieu bélier (conf. plus haut, p. 252, n. 2).

6. Petits renards. Hésychius : Βασσάρια τά ἁλωπέχια οί Λίβυες λέγουσι. Hérodote (IV, 102) mentionne des βασσάρια chez les Libyens nomades (conf. plus haut, p. 113). Voir encore Hésychius : Βασσαρίς, ἁλώπηξ, χαί βασσάρη παρά Κυρηναίοις ; Etymologicon magnum (s. v. Βασσάρα) : λέγεται βάσσαρος ή ἁλώπηξ χατά Ἡρόδοτον (ce qui est inexact) ὑπό Κυρηναίων. Le mot est probablement d'origine thrace et a dû être importé en Cyrénaïque par les colons grecs : conf. S. Reinach, Cultes, mythes et religions, II, p. 107 et suiv. Implanté en Libye, il a passé en Égypte, où il s'est transmis au copte (bashar = renard : Peyron, *Lexicon linguae coptieae*, s. v.).

7. Roi. Hérodote, IV, 155 : Λίβυες βασιλέα βάττον χαλέουσι. Ce terme fut adopté par les Grecs de Cyrénaïque.

8. Anc. Hésychius : Βριχόν όνον Κυρηναῖοι βάρβαρον. Faut-il chercher de ce côté l'origine du mot latin buricus, Lurichus (petit cheval : voir Thesauruslinguae latinae, s. v,), qui s'est perpétué dans l'italien bricco, l'espagnol borrico, le français bourrique ?

ουcaesa[1],ζεγέριες[2],χώτης[3],lalisio[4],λίλυ[5],mapalia[6],nepa[7], σαμαθώ[8], τίτυρος (tityrus)[9]. Or un seul se retrouve peut-être

---

l. Éléphant. Spartien, *Aelius*, II, 3 : « elephanto, quilingua Maurorum caesai dicitur ». Servius, in aneid., I, 286 : « elephantem, qui caesa dicitur lingua Poenorum ». Mot indigène adopté par les Carthaginois ? Conf. plus haut, p.77.

(2) Selon Hérodote (IV, 192), c était un nom libyque, qui signifiait en grec *collines* ; il désignait des rats d'une certaine espèce (voir plus haut, p. 128 : οί δέ ζεγέριες (τό δέ ούνομα τοΰτό έστι μέν Λιβυχόν, δύναται δέ χατά Έλάδα γλώσσαν βουνοί). Aucun mot ayant l'un de ces deux sens ne se rencontre dans les dialectes actuels : conf. Duveyrier, *Bull. archéologique du Comité*, 1888, p. 475, n. 1. Tissot (*Géographie*, I, p. 373 ; II. p. 689) veut le retrouver dans un nom propre, Timezegeri turris, que la Table de Peutinger indique dans le Sud de la Tunisie (voir déjà Judas, *Rec. de Constantine*. IX, 1863, p.13-14, 21). Le P. Mesnage (*l'Afrique chrétienne*, p. 34) cite aussi l'ethnique *Auzegerenis*, nom d'un évêché de Byzacène (Notice de 484, *Byzacène*, n° 96). Il s'git probablement d'un mot punique, signifiant colline; un mot dérivé aurait désigné le (rat) de colline, ou rat de montagne. Une addition à l'ouvrage médical de Dioscoride (édit. Wellmann, IV, 123) indique que le Africains (Άφροι) appellent ζίγαρ une plante nommée par les Grecs βουνίον (de colline) ; or le mot Άφροι désigne ici les Carthaginois (conf. plus haut, p. 312, n. 2). Voir à ce sujet Judas, l. c., p.12-13 ; Blau, *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Geseilschaft*, XXVII, 1873, p. 532.

3. Les vignes: nom donné parles indigènes ou cap Spartel et qui fut traduit en grec Άμπελουσία (d'άμπελος, vigne). Pomponius Méla, I, 25 : « promuntarium quod Graccia Ampelusiam, Afri aliter, sed idem significante vocabulo appetlant », c'est-à-dire kôtès : conf. Ptolémée, IV, 1, 2 ; Strabon, XVII, 3, 2 (αί Κώτεις λωγόμεναι).

4. Poulain de l'âne sauvage (conf. p. 117). Pline, VIII, 174 : « Onagri... ; pullis corum.., sapore Africa gloriatur, quos lalisiones appellat. »

5. Eau, Hésychius : λίλυ, τό ΰδωρ Λίβυες. M. Halévy (Journal asiatique, 1874, I, p. 140) prétend retrouver ce mot dans le nom de Lilybaeum, « ville fondée par les Phéniciens en Sicile, car la principale population des colonies phéniciennes était presque toujours composée de Libyens émigrés de l'Afrique ».

6. Pluriel neutre. Huttes des indigènes. Salluste, *Jug*., XVIII, 8 : « aeditteia Numidarum agrestium, quae mapalia illi vocant ». Saint Jérôme, *Comm. in Amos, prologus* (dans Migne, *Patrologie latine*, XXV, p. 990) : « agrestes casae et furnorum similes, quas Afri apperlant mapalia ». Ce mot se présente aussi sous la forme *magalia* (Virgile, Énéide. I, 421 ; IV, 250 ; Servius, *Comm*., IV, 259 ; etc.). Peut-être est-il punique (noter que la lettre p manque dans les dialectes berbères ; elle ne se rencontre que dans la zenaga, au Sénégal : Basset, *Études*, p. 4). Mais, quoi qu'en pense Survius, il parait devoir être distingué du mot *magar*, qui, en punique, aurait signifié *villa* (ferme) : Servius, l, c., à I, 421 ; conf. Isidore de Séville, *Etymol*., XV, 12, 4.

7. Scorpion. Festus, *De verberum significatu* (et Paul Dincre), édit. Thewrewk de Ponor, p. 166-7 : « Nepa, Afrorum lingua sidus quod dicitur nostris cancer, vel, ut quidam volunt, scorpios. Le mot nepa a été employé par les Latins pour signifier soit scorpion, soit écrevisse ; ce dernier sens ne peut pas être d'origine africaine, puisqu'il n'y a pas d'écrevisses en Afrique. Pour le p, voir l'observation à mapalia. Mot, punique ?

8. Grande. Alexandre Polyhistor, apud Étienne de Byzance, s. v. Μάγνα : νήσος Λιβυχή... Ήχατά τήν τών Λιβύων φωνήν Σαμαθώ, ό έστι μεγάλη. M. Bérard (*Annales de Géographie*, IV, 1894-5, p. 420) croit ce mot phénicien.

9. Douc. Probus, à Virgile, *Buc*., I, 1 (dans Thilo et Hagen, édit, de Servius, III, 2,

dans le langage des indigènes d'aujourd'hui λίλω, eau. M. Doutté[1] indique que les gens de Mazagan, sur la côte du Maroc, s'aspergent mutuellement d'eau à la fête de l'Aïd el Kebir et qu'ils appellent cela *helillou*. Aucun des autres mots cités par les anciens n'appartenait-il à l'idiome que représentent les dialectes berbères ? Cette conclusion ne serait pas légitime, car le vocabulaire s'use et se remplace vite[2]. Mais nous devons nous résigner à ne pas tirer parti d'une série de renseignements qui semblaient précieux.

On a allégué[3] des mots berbères, ou prétendus tels, qui ressemblent plus ou moins à des mots grecs ou latins, ayant la même signification, et on a soutenu que ceux-ci ont été empruntés aux Africains. Mais pour les termes qui sont vraiment apparentés, c'est au contraire aux Africains que l'emprunt est imputable[4]. Il n'y a donc pas lieu de chercher de ce côté des informations sur la langue libyque[5].

L'étude des noms propres mentionnés soit dans les inscrip-

Appendix Serviana, p. 320) : Hircus Libyca lingua tilyrus appellatur. » Mais ce mot est dorien et a été introduit par les Grecs en Cyrénaïque, comme en Sicile : conf. Servius, à Virgile, *l. c*. « Laconum lingua tityrus dicitur aries maior » ; Junius Philargyrius, dans *Appendix Serviana*, p, 15 : « Hircum Siculi lityrum vocant. » — Même observation pour σισύρνα, vêtement fait de peaux cousues, qu'on indique comme un mot usité en Libye (χατά Λιβύην) : Scolies d'Aristophane, Oiseaux, 122 ; Hésychius, s. v. — On a cru trouver dans Étienne de Byzance une indication du nom de la chèvre en langue libyque : Αίγουσα, νήσος Λιβύης, χατά Λίβυας λεγομέη Κατρία. Mais ce texte ne dit pas expressément qu'Άΐγουσα (d'αΐξ, chèvre) soit une traduction de Κατρία, comme le veut Movers, *die Phönizier*, II, 2, p.367, note. Il est vrai qu'on invoque à ce sujet (A, J.-Reinach, *Revue de l'histoire des religions,* 1910, I, p. 202) le mot *caetra*, nom d'un bouclier de cuir dont se servaient les Africains et les Espagnols : « caetra est scutum loreum quo utuntur Afri et Hispani » (Servius, *In Aen.*, VII, 732). J'avoue que cela ne me semble pas convaincant.

1. Merrâkech, p. 382.

2. Ajoutons que certains de ces mots n'ont peut-être été employés que dans une région limitée. Ils ont pu disparaître avec le dialecte auquel ils appartenaient.

3. Movers, l. c., II, 2, p. 409-410.

4. Conf. plus haut, p. 236, n. 1.

5. On pourrait cependant retenir une observation de Tissot (*Bull. des antiquaires de France*, 1880, p.180) au sujet d'un mot vatassae, qui se lit sur le tarif de douane de Zraïa : C. I. L., VIII, 4508 (ligne 25) = 18043. Il rapproche ce mot, dont le sens est inconnu et qui n'est sans doute pas d'origine latine, de fattas, fattassa, pois vert, dans le dialecte de Djerba.

tions[1], soit dans les auteurs donne des résultats plus satisfaisants.

Beaucoup de noms de personnes ont une tournure tout à fait berbère[2]. La *Johannide* de Corippus offre un intérêt particulier à cet égard, car le poète, au lieu de latiniser les noms propres, les reproduit en général sous leur forme indigène[3]. Un grand nombre d'entre eux se terminent par la désinence an (Altisan, Audiliman, Carcasan, Esputredan, Guenfan, Imastan, Manonasan, Sidifan, etc.)[4], qui rappelle la formation du participe berbère des verbes qualificatifs, participe tenant lieu d'adjectif par exemple, *aberkan*, étant noir, celui qui est noir. D'autres se présentent avec la désinence *in* (Autufadin, Cutin, Garafin Marzin, Sanzin, etc.), ou avec la désinence *asen* (Hisdreasen, Ielidassen, Macurasen, Manzerasen) : ces formes se sont perpétuées dans le Maghrib; pour l'époque musulmane, on peut citer Bologguin, Tâchfin, Yarmorâcen[5].

Des noms de lieux antiques s'expliquent par les dialectes berbères. Strabon nous apprend que les « barbares » appelaient l'Atlas Δύριν[6] : indication que confirme Pline[7]. Ce mot doit

---

1. Épitaphes latines; quelques inscriptions néopuniques et des inscriptions libyques (qui omettent les voyelles).

2. Nous reviendrons là-dessus quand nous étudierons l'onomastique africaine à l'époque romaine.

3. Voir à ce sujet de Slane, dans sa traduction d'Ibn Khaldoun, IV, p. 581-2 ; Partsch, dans *Satura Viadrina* (Breslau, 1896), p. 34-37.

4. Conf., sur les inscriptions, Cotuzan (C. I. L, VIII, 5218), Vaselan (*idid*., 9725), Mastucaran (*Bull. archéologique du Comité*, 1904, p. 239), etc

5. Pour les noms propres de personnes, on a invoqué aussi le groupe de lettres Mas, par lequel beaucoup de ces noms débutent, Les uns croient que c'est un mot signifiant fils (comme le remarque de Slane, l. c., p. 500, il faudrait supposer que ce qui suit *Mas* représente le nom de la mère, car nous connaissons les pères de quelques personnages dont le nom commence ainsi, et la comparaison ne justifie nullement cette interprétation). D'autres le rapprochent de mess, qui veut dire maître chez les Touaregs. Cela me parait bien aventureux. — Par contre, le nom *Mazic*, *Mazices*, fréquent pour désigner soit des individus, soit des tribus, est sans doute un vieux mot libyque; peut-être signifie-t-il noble, comme une indication de Léon l'Africain permettrait de le supposer (*Description de l'Afrique*, trad. Temporal, édit. Schefer, I, p. 28).

6. XVII, 3, 2 : όρος... όπερ οί μέν Έλληνες Άτλαντα χαλοῦσιν, οί βάρβαροι δέ Δύριν. Conf. Eustathe, Commentaire de Denys le Périégète, V. 66, dans Géog. gr. min., II, p. 220.

7. V, 13 : « amnem Fut ; ab eo Addirim (hoc enim Atlanti nomen esse eorum —

être rapproché de celui qui signifie montagne : singulier *adrar*, pluriel *idraren*; aujourd'hui encore, l'Atlas est appelé par ses habitants Idraren[1]. *Thala* signifie source en berbère : tel était le nom antique d'au moins deux localités situées dans la Tunisie actuelle[2]. *Souf*, rivière, explique le début des noms de *Sufes*, *Sufetula* (villes de la Tunisie centrale) et *Sufasar* (sur le Chélif)[3]. *Ghir, gher,* qui veut dire cours d'eau[4], se retrouve dans Ger, nom donné dans l'antiquité à des rivières sahariennes[5]. *Tasuccora*, nom d'une rivière et d'une ville situées dans la province d'Oran[6], rappelle *thasekkourth*, perdrix[7]. *Agoursal*, me fait observer M. Basset, signifie champignon dans le dialecte de la grande Kabylie[8] : il ressemble fort à *Aggersel*, dans l'Enfida[9], à *Agarsel* et *Agyarsel Nepte*, dans la Tunisie méridionale[10], Thamalla (*Thamallula, Thamalluma*, etc.), nom de deux villes dont l'une était dans la région de Sétif, l'autre dans le Sud de la Tunisie[11], se compare à *thamallalth*, la blanche.

---

il s'agit des indigènes — lingua convenit) cc(milia passuum ». Lire *ad Dirim* (conf. Meltzer, *Geschichte der Karthager*, I, p. 427), ce que n'a pas vu Solin (XXIV, 15), qui, copiant Pline, écrit : de Atlante quem Mauri Addirim nominant » ; Martianus Capella (édit. Essenhardt, p. 220) écrit de même : « hunc (l'Atlas) incolae Adirim vocant ». Vitruve (VIII, 2, 6) indique le Dyris comme un fleuve sortant « ex monte Atlante » : il a dû commettre une confusion : voir Müller, édit. De Ptolémée, n. à p. 741.

1. Conf. de Slane, l. c., p. 579-580 ; Vivien de Saint-Martin, *le Nord de l'Afrique dans l'antiquité*, p. 154 : Tissot), Géographie, I, p. 386, n. 2.

2. Salluste, *Jug*., LXXV. Tacite, *Annales*, III, 21. Conf. C. I. L. VIII, p. 69.

3. Tissot, *l. c*., p. 420, n. 1.

4. Duveyrier, les *Touaregs du Nord,* p. 409 ; le même, *Bull. de la Société de géographie*, 1872, II, p. 226, n. 2.

5. Pline, V, 15 ; Ptolémée, IV, 6, 4. Conf. Tissot, p. 91, n. 3 ; Müller, à Ptolémée, p. 737-8.

6. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, F° 21, n° 23 ; f° 31, n° 76. Bull. d'Oran, 1911, p. 202.

7. Conf. Demneght, *Bull. archéologique du Comité*, 1894, p. 317, n. 1.

8. Ioursel dans d'autres dialectes : Basset, Nédromah et les Traras, p. 140.

9. Table de Peutinger. Conf. Tissot, II, p. 360.

10. Table de Peutinger, Conf. Tissot, II, p. 685 et 686

11. Voir Gsell, Mélanges de l'École française de Rome, XV, 1895, p. 64-66 ; le même, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 26, n° 19 ; Mesnage, *l'Afrique chétienne*, p. 157 et 380.

On a fait d'autres rapprochements qui ne sont pas aussi probants[1] et sur lesquels nous pouvons nous dispenser d'insister ; mais il est certain qu'un savant familiarisé avec les dialectes berbères y trouverait l'explication d'un grand nombre de dénominations géographiques mentionnées dans les documents anciens. Notons l'abondance des noms commençant par *Th* (*Thabraca, Thagaste, Thamugadi, Thamascaltin,* etc.) : c'est peut-être, dans beaucoup de cas, le préfixe qui indique le féminin en berbère.

Les exemples que nous avons; cités concernent des lieux disséminés dans le Maroc, en Algérie et en Tunisie. On en peut donc conclure que l'aire du libyque comprenait toute la Berbérie. C'est un fait remarquable que la diffusion de cette langue dans un pays que la nature a profondément morcelé : elle n'y a été d'ailleurs qu'un faible agent de cohésion, s'il est vrai que, dès une époque lointaine, elle se soit partagée en différents dialectes, nettement distincts[2].

S'étendait-elle aussi, comme de nos jours, sur le Sahara et jusque dans le Soudan ? Nous n'avons pas de renseignements certains à cet égard. Hérodote[3] dit qu'on parlait un idiome mi-égyptien, mi-éthiopien dans l'oasis d'Ammon (ou de Syouah, qui a son dialecte berbère propre[4]). Mais l'information a-t-elle

---

1. On lit dans le *Géographe de Ravenne* (édition Pinder et Parthey, p. 164 : conf. p. 8 et 162) : « Mauritania Gaditana quae et barbaro modo Abrida dicitur. » ce nom a été comparé au mot berbère abrid, chemin : Carette, *Recherches sur l'origine des tribus*, p. 9 : de Slane, *l. c*., p. 580 ; Tissot, l. c., I, p. 386, n. 2. — Tissot (*Mémoires présentés à l'Académie de Inscriptions*, IX, Ire partie, p. 157) rapproche de *tamda*, marais, le nom de *Tamuda* (Pline, V, 18), l'oued Martil, fleuve du Rif dont l'embouchure est marécageuse. — *Aggar*, lieu habité, se retrouverait dans deux noms antiques, *Aggar*, près de Thapsus (*Bell. afric*., LXVII, 1), et *Aggar*, dans la Tunisie centrale (Table de Peutinger) : Tissot, II, p. 685, n. 2. — Pour d'autres comparaisons, voir Tissot, I. p. 40, n. 2 ; p. 516 ; Partsch, édit. De Corippus, p. XXXI (conf. Tissot, II, p. 768-9). Etc.

2. Au temps de Massinissa et de ses successeurs, la langue officielle des rois numides fut le punique. Il n'y avait donc pas de raisons pour qu'un de ces dialectes s'élevât à la dignité de langue nationale et supplantât les autres.

3. II, 42.

4. Voir Basset, le *Dialecte de Syouach* (Paris, 1890).

été puisée à une bonne source ? et qu'était cette langue qualifiée d'éthiopienne ? Selon le même auteur[1], les Éthiopiens troglodytes que les Garamantes allaient capturer, probablement dans leTibesti, se servaient d'un langage qui n'avait rien de commun avec celui des autres hommes et qui ressemblait aux cris aigus de la chauve-souris : quoi qu'on pense de cette affirmation[2], il est à croire qu'ils ne parlaient pas une langue apparentée à celle des Libyens. Du reste, le berbère n'a pas pénétré depuis lors dans le Tibesti. Dans le désert, à dix journées à l'Ouest des Garamantes, Hérodote mentionne un peuple qu'il appelle Atarantes[3]. Ce nom a frappé Barth[4], qui l'a rapproché d'un mot haoussa, *atara*, signifiant *rassemblé*. Si la conjecture est exacte[5], les Atarantes n'auraient pas fait usage de la langue libyque[6]. Hannon, lorsqu'il quitta le littoral voisin de l'oued Draa pour se diriger vers le Sud avec sa flotte, prit chez les Lixites des interprètes[7]. Comment ceux-ci pouvaient-ils se faire entendre des Carthaginois ? parlaient-ils un dialecte libyque, que certains compagnons d'Hannon auraient compris ? ou avaient-ils eu l'occasion d'apprendre un peu de punique ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est qu'ils ne comprenaient pas la langue des Éthiopiens qui vivaient sur la côte du Sahara, au delà du cap Bojador[8]. On peut enfin remarquer que les

1. IV. 183.

2. Peut-être s'agit-il d'un langage conventionnel, destiné aux communications à longue distance, qui n'aurait pas empêché les troglodytes de se servir d'une langue parlée. Sur le langage sifflé, aux Canaries et ailleurs, voir Deniker, *Races et peuples de la terre*, p. 159.

3. IV, 184 : Ἀτάραντες (c'est ainsi qu'il faut lire : voir, entre autres, Neumann, *Nordafrika nach Herodot*, p. 114, n. 1).

4. *Sammlung und Bearbeitung Central afrikanischer Vokabularien*, I, p. CI-CII ; conf. Tissot, I, p. 442, n. 2, et Schirmer, *le Sahara*, p. 327.

5. D'autres veulent au contraire dériver ce nom du mot berbère *adrar* (montagne) : voir Vivien de Saint-Martin, *le Nord de l'Afrique dans l'antiquité*, p. 60 et 154, n. 6.

6. Il est vrai que le haoussa est une langue apparentée aux dialectes berbères. Lepsius (*Nabische Grammatik*, p. LI) veut même voir dans ces Atarantes une colonie de Libyens.

7. Périple, 8 (*Geogr. gr. min*., I, p. 6).

8. *Ibid*., 11 (p. 9).

explorateurs Nasamons, mentionnés par Hérodote[1], rencontrèrent de petits hommes noirs dont le langage leur était inconnu, quand, après avoir traversé le désert, ils arrivèrent à de vastes marais et à un grand fleuve.

Ces divers textes ne nous apprennent pas grand-chose. Cependant ils donnent l'impression que, dans les siècles qui précédèrent l'ère chrétienne, le libyque ne s'était guère répandu au delà du Nord de l'Afrique, dans les régions occupées par les Éthiopiens.

Cette langue a dû beaucoup se modifier depuis le début des temps historiques. Dans le Nord-Est de la Berbérie et sur les côtes, elle a sans doute admis des mots puniques, dont on ne retrouve pas de traces certaines[2], mais qui, eu égard à l'étroite parenté de l'arabe et du phénicien, se dissimulent peut-être sous des mots arabes. Plus tard, elle a reçu des mots latins, qui subsistent encore çà et là, en très petit nombre, il est vrai[3]. Mais les apports les plus considérables ont été ceux de l'arabe. Dans les pays, où la langue de l'Islam n'a pas anéanti les dialectes berbères, elle les a profondément pénétrés. Au Sud du Sahara, il faut tenir compte aussi de l'intrusion des idiomes parlés par les nègres. Les altérations, les emprunts ont porté surtout sur le vocabulaire, la partie la moins résistante des langues; cependant l'influence de l'arabe s'est exercée aussi sur

1. II, 32.

2. Sauf pour le nom de lieu *Agadir* (port de la côte marocaine; ancien nom de Tlemcen). qui s'explique par le phénicien : *enclos, lieu fortifié*. Pline, IV, 120 : « Gadir, ita Punica lingua saepem significante » ; Festus Aviénus. *Ora maritima,* V. 268-9 : « Punicorum lingua conseptmn locum Gadir vocabat » ; conf. le même, *Orbis terrae*, V, 615-6. En hébreu *gadêr* signifie mur. On ne connaît pas de mot arabe semblable. Voir Movers, *die Phönizier*, II, 2, p. 459), 622 ; Meltzer, *Geschichte der Karthager*, I, p, 447 ; Tissot, dans *Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions*. IX, Ire partie, p. 255), n. 1 ; Hassel, *Nédromah et les Traras*, p. XI, n. 4 ; Mowat, *Bull. de la Société des antiquaires de France*, 1910, p. 390-1 ; Stumme, *Zeitschrift für Assyriologie*, XXVII, 1912, p. 123. — Pour quelques emprunts possibles des Berbères à la langue phénicienne, voir Stumme, *l. c.*, p. 125 et 126.

3. Voir des indications données par de Slane, l, c., p. 580-1 ; Tissot, *Géographie*, I, p, 419, n. 1 ; Masqueray, *Bull. de correspondance africaine*, I, 1882-3, p. 243, n. 1 ; Stumme, *l. c*., p. 122.

la grammaire et sur la prononciation. Nous n'avons aucun moyen de dire s'il en a été de même du punique et du latin.

II

On a souvent cherché à rattacher le libyque à d'autres langues, parlées autrefois ou aujourd'hui encore en dehors du Nord-Ouest de l'Afrique. Dans cette question, il faut étudier les faits grammaticaux, bien plus que les mots, qui s'échangent facilement d'un idiome à l'autre. Les comparaisons faites par des érudits entre les dialectes berbères et le basque[1], l'étrusque[2], le grec[3], les langues touraniennos[4] ont été conduites avec des méthodes critiquables et doivent être écartées. Il n'en est pas de même pour l'égyptien ancien, devenu plus tard le copte[5] ; pour des idiomes parlés en Nubie (entre le Nil et la mer Rouge), en Abyssinie et au Sud de cette contrée ; pour ceux des Gallas, des Somalis, des Massaïs ; pour le haoussa (entre le lac Tchad et le Niger) et le peul (disséminé dans le Soudan central et occidental)[6]. La parenté de ces différentes langues entre elles et avec les dialectes berbères peut être aujourd'hui regardée comme

1. Voir, entre autre, von der Gabelentz, *die Verwandischaft des Baskischen mit den Berbersprachen Nord-Africas* (Brunswick, 1894) ; H. Kenne, *Mun past and present*, p. 460-2 ; de Charencey, *Association française pour l'avancement des sciences*. Pau, 1892, II, p. 573-8 ; le même, journal asiatique, 1904, I, p. 534-540. *Contra* : Blade, *Études sur l'origine des Basques*, p. 322-9 ; Tissot, I, p. 424. Il y aura peut-être lieu de reprendre dette question, mais avec d'autres procédés de comparaison.

2. Brinton, dans *Proceedings of the american philosophical Society*, XXVI, 1889, p. 514-527 ; XXVIII, 1890, p. 39-52.

3. Bertholon, *Revue tunisienne*, X-XIII, 1903-6 (*Origine et formation de la langue brebère)* : le libyque aurrait-été un dialecte hellénique, importé par une immigration thraco-phrygienne et encore transparent dans les dialectes berbères.

4. Riun, *Revue africaine*, XXV-XXXIII, 188-9 (*Essai d'études linguistiques et ethnologiques sur les origines berbères*).

5. Pour la comparaison des procédeés grammaticaux de l'égyptien et du berbère, voir de Rochemouleix, dans *Congrès international des Orientalistes, Première session* (Paris, 1873), Compte-rendu, II (1876), p. 66-106.

6. Voir C. Meinhof, *die Sprachen der Hamiten* (*Abhandlungen des Hamburgischen Kolonialinstituts*, IX, 1912). Quelques savants, entre autres M. Deinfosse, excluent de ce groupe le haoussa et le peul.

démontrée. On a ainsi constitué une famille linguistique que l'on appelle d'ordinaire chamitique[1] : famille qui s'étend ou s'est étendue sur tout le Nord du continent africain, depuis le cap Guardafui jusqu'à l'Atlantique, qui s'avance au Sud-Est jusqu'entre le lac Victoria-Nyanza et l'Océan indien, et qui, dans le Soudan, est représentée çà et là au milieu de langues très différentes[2].

Mais cette parenté est évidemment très lointaine. Plusieurs milliers d'années avant notre ère, l'égyptien était constitué et suivait ses destinées ; le libyque, de son côté, a développé son système grammatical d'une manière autonome. Il semble vain de se demander dans quelle partie de la terre a été parlée la langue qui leur a donné naissance, ainsi qu'aux autres idiomes de la famille chamitique.

Celle-ci a été parfois qualifiée de protosémitique[3]. Par ce mot, des savants ont voulu indiquer leur croyance à une parenté, du reste fort éloignée, des familles sémitique et chamitique[4]. On remonterait ainsi à une langue parlée à une époque extrêmement reculée, dans un pays qui a pu être soit en Afrique, soit en Asie (comme on le croit d'ordinaire, mais sans preuves[5]). Les deux branches de cette langue se seraient diversement développées, la famille chamitique s'étant arrêtée à des procédés grammaticaux élémentaires d'où le nom de protosémitique qu'on a proposé de lui donner.

---

1. Renan, *Histoire générale des langues sémitiques*, p. 88 de la 2e édition. Lepsius, Nubische *Grammatik*, p. XV-XVI. Etc.

2. On y a rattaché aussi la langue des Hottentots, au Sud-Ouest de l'Afrique.

3. Basset, *Manuel de langue kabyle*, p. 1.

4. Sur la parenté probable de l'égyptien et des langues sémitiques, voir Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, p. 46 (et n. 2 : indications bibliographiques) : « On peut presque affirmer que la plupart des procédés grammaticaux en usage dans les langues sémitiques se retrouvent dans l'égyptien à l'état rudimentaire. » Pour la parenté des deux familles chamitique et sémitique, voir en particulier L. Reinisch, *das persönliche Fürwort und die Verbalflexion en den chamito-semitischen Sprachen* (Vienne, 1900), surtout p. 308 et suiv. ; Meinhof, l. c., p. 227-8.

5. Voir par exemple Lepsius, *l. c.*, p. XV et XVIII. Reinisch (l. c., p. 314) cherche au contraire en Afrique le berceau du peuple chamito-sémite.

III

Quelles que soient les origines du libyque, nous le trouvons établi dans l'Afrique du Nord à l'époque où l'histoire commence pour cette contrée. Peut-on supposer qu'aux temps préhistoriques, d'autres langues y aient été parlées, sur des espaces plus ou moins étendus, langues qui s'y seraient introduites soit avant, soit après le libyque, et qui auraient ensuite disparu, ne laissant que quelques traces dans cet idiome. Les textes anciens ne contiennent aucun renseignement à ce sujet. Quelques mots qui se rencontrent dans les dialectes berbères et qui rappellent plus ou moins des mots de même signification existant dans d'autres langues, par exemple le basque ou un idiome indo-européen[1], ne prouvent pas grand-chose. Il faudrait être sûr que ce ne sont pas des ressemblances trompeuses : on sait combien de gens, en compulsant quelques dictionnaires, y ont trouvé les matériaux propres à édifier les hypothèses les plus imprévues. Il faudrait être sûr aussi que ces mots ne sont pas d'introduction relativement récente dans l'une des deux langues, ou dans les deux. Quand même on pourrait démontrer que les ressemblances datent de très loin, on n'aurait aucun moyen de dire s'il s'agit d'emprunts faits d'un pays à un autre, ou de vestiges d'une langue conservés dans une autre langue qui aurait remplacé la première.

L'onomastique géographique a plus d'importance : elle a parfois permis de délimiter l'aire d'idiomes disparus ou réduits avec le temps à un étroit espace.

---

1. Hérodote (IV, 159) parle d'un roi des Libyens de Cyrénaïque qui s'appelait Ἀδιχράν. On a supposé que l'historien a pris ici pour un nom propre un nom commun, qu'on retrouverait dans le sanscrit *adikurana*, avec le sens de chef : Tissot, I, p. 419, n. 1 ; conf. Le Page Renouf, *Proceedings of the Society of biblical Archæology*, XIII, 1891, p. 601. Il me parait tout à tait invraisemblable qu'un mot se soit ainsi conservé presque intact à travers les siècles, et comme un témoin isolé, dans deux contrées si éloignées.

Hérodote[1], le Périple de Scylax[2] et Ptolémée[3] indiquent un ou plusieurs lacs et fleuves appelés Τριτωυίς (Τριτυωίτις dans Ptolémée), Τριτωυ, qu'ils placent certainement dans la Tunisie actuelle. Ces noms se retrouvent dans plusieurs régions de la Grèce[4]. Ils ont dû être introduits dans la nomenclature géographique de l'Afrique du Nord par les Grecs. Mais ce ne fut sans doute qu'en pleine période historique, après que ceux-ci eurent pris pied en Cyrénaïque, qu'il y eut aussi un ou deux lacs Τριτωυις[5] Le nom qu'ils donnèrent d'abord à des lacs du pays qu'ils occupèrent, ils l'auraient ensuite reporté plus à l'Ouest, de même qu'ils reportèrent vers l'Occident le jardin des Hespérides et le royaume d'Antée[6]. On ne saurait affirmer, sur ce prétendu témoignage, que des étrangers, parlant le grec, se soient établis en Tunisie à une époque très lointaine[7].

Sur la frontière militaire constituée par les Romains au Sud de la petite Syrte, l'Itinéraire d'Antonin indique un lieu qu'il appelle *Tillibari*[8]. Il faut en convenir : ce nom rappelle fort celui d'*Iliberri*[9], que l'on rencontre dans l'onomastique ancienne de l'Espagne et du Sud de la Gaule, et que l'on regarde comme ibère; le basque atteste qu'*Iliberri* est composé de deux éléments, dont le premier signifie *lieu habité* et le second *nouveau*[10].

1. IV, 178, 179, 180, 186, 187, 188.

2. § 120) (*Geogr. gr. min*., 1, p. 88).

3. IV, 3, 3 et 6.

4. Ver Pape, *Wörterbuch der griechischen Eigennamen*, s, v ; Müller, édition de Ptolémée, n, à p. 625.

5. Müller, *l. c*.

6. Diodore de Sicile (III, 53, d'après Dionysios Scytobrachion) transporte le lac Tritonis et le fleuve Triton tout à fait à l'extrémité occidentale de la Libye, près de l'Océan.

7. Il est vrai qu'un a cru retrouver à profusion, dans l'onomastique de la Berbérie comme dans la langue des Berbères, des mots étroitement apparentés au grec. Citons au hasard *Thagora* et *Tipasa*, où l'un reconnaît en effet sans peine ἀγορά et πάσα (avec un préfixe indiquant le féminin) et qui doivent par conséquent signifier « le marché » et « la complète » *(Revue tunisienne*, X, 1903, p. 489).

8. Édition Parthey et Pinder, p. 34 (un manuscrit donne Tilliberi). Ce lieu est aussi mentionné par Corippus (*Johannide*, II, 89) : *Tillibaris*.

9. Le rapprochement a été fait par Tissot, I, p. 424.

10. Conf., entre autres, Schuchardt, die iberische *Deklination*, p. 5, 8-4 (dans

La lettre T dans *Tillibari* pourrait être le préfixe berbère du féminin. Mais de quand date cette dénomination ? Peut-être seulement de l'époque romaine. Nous pouvons nous demander — je n'insiste point sur cette hypothèse, — s'il ne s'ait pas d'un camp fondé par un corps de troupes composé d'Espagnols qui servaient dans l'armée d'Afrique(1).

D'autres rapprochements ont été indiqués(2), ou peuvent l'être, entre des noms géographiques qui se rencontrent, d'une part dans l'Afrique du Nord, d'autre part dans le Sud et l'Ouest de l'Europe, surtout en Espagne : mots terminés par les groupes de lettres *ili*(3), *gi*(4) et, d'une manière générale, fréquence des désinences en *i*(5) ; quelques noms tout à fait ou presque

---

Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften in Wien, Phil. hist. Klasse, CLVII, 1907).

1. Il y avait dans cette armée plusieurs cohortes espagnoles : voir Cagnat, *l'Armée romaine d'Afrique,* 2e édit., p. 203-4.

2. Movers *die Phönizier*, II, 2, p. 637 et suiv. Philipps, *Sitzungsberichte der Akudernien der Wissenschaften in Wien Phil.-hist. Classe*, LXV, 1870, p. 346-8. Berlioux, *les Atlantes*, p. 81-84. Tissot, l. c., I, p. 419-420, 424-5. Hübner, *Monumenta linguae ibericae*, p. LXXXVII. Waekernagel, *Archiv für lateinische Lexikographie*, XIV, 1904-5 p. 23. Mehlis, *Archiv für Anthropologie*, Neue Folge, VIII, 1909, p. 273 et suiv. Parmi ces rapprochements, beaucoup sont évidemment arbitraires. — C'est bien à tort, le crois, qu'on a voulu retrouver les Libyens dans les noms des *Libui, Libiei, Lebeci* (Italie septentrionale), des *Liburni* (Italie et Illyrie), des bouches occidentales du Rhône dites *Libica* : voir d'Arbois de Jubainville, *les Premiers habitants de l'Europe*, 2e édit. I, p. 37, 40, 70, 71 (il fonde là-dessus l'hypothèse d'un « vaste empire ibéro-libyen », de « conquêtes africaines de la race ibérique » ; conf. Berlioux, l. c., 92).

3. *Volubilis*, au Maroc : C. I. L., WIII, p. 2072. *Cartili*, sur la côte de l'Algérie : Itinéraire d'Antonin, p. 6 : Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 4, n° 1 ; la première partie du mot est probablement phénicienne . *Igilgili* (Djidjeli) ; Gsell, l. c., f° 7, n° 77. Ἀσταχιλίς, en Maurétanie Césarienne. Ptolémée, IV, 2, 6. *Thibilis*, dans l'Est de l'Algérie : Gsell, l. c., f° 18, n° 107. *Zerquilis*, dans l'Aurès : Corippus, *Johannide*, II, 145. Ethnique *Midilensis*, dans la province de Numidie, Notice ecclésiastique de 484, Numidie, n° 41. *Zersilis*, dans la région des Syrtes : Corippus, II, 76. — En Espagne, *Bibilis, Singili*, etc.

4. *Tingi* (Tanger). Ethniques *Mizigitanus* et *Simigitanus*, en Tunisie : Mesnage, *l'Afrique chrétienne*, p. 59 et 143. — En Espagne, *Astigi, Ossigi*, etc.

5. on peut encore noter la désinence uli ou ulii pour des noms de peuples : en Afrique *Gaetuli, Maesulii, Masaesulii* (les Massyles et les Masaesyles : : j'indique les formes données par Tite-Live) ; en Espagne, *Turduli, Varduli, Bastuli.* — Dans les documents latins, la désinence tanus est très fréquente pour les ethniques d'Espagne (voir entre autres, Bladé, *Études sur l'origine des Basques*, p. 316 et suiv.). Elle l'est aussi pour les ethniques de l'Afrique du Nord (voir Wackernagel, l. c., p. 20-22). En ce qui concerne l'Afrique,

semblables (en Afrique, *Ucubi*[1], *Subur*[2], *Tucca, Thucca, Thugga*[3] *Obba*[4], la tribu des *Salassii*[5] ; en Espagne, *Ucubi*[6], *Subur*[7], *Tucci*[8], *Obensis*[9], ethnique formé sans doute d'*Oba* ; sur les Alpes, la tribu des *Salassi*, qui occupait le val d'Aoste[10]. On a surtout comparé l'onomastique des rivières, qui est souvent très vivace[11]. C'est ainsi que 1'on peut alléguer le *Bagrada* (la

---

les Romains l'emploient dès la fin du second siècle avant J: C. (loi agraire de l'année III : C.I. L., I, 200, § LXXIX). On a cru que ces noms, sous leur forme indigène, avaient même terminaison en Afrique et en Espagne, et on y a vu la preuve d'une parenté linguistique (Wackernagel, aprés d'autres). C'est là une erreur. M. Schuchardt (l. c., p. : 34) a montré que, pour les noms d'Espagne, les suffixes *itanus* et *etanus* n'ont rien d'indigène. Pour les noms d'Afrique, la terminaison est presque toujours *itanus* et, sauf quelques exceptions, elle s'applique à des ethniques désignant des habitants de villes, non des peuples. Il est probable que les Latins ont d'abord employé cette forme d'après le suffixe grec ιτης pour certaines villes du littoral que les Grecs fréquentaient comme eux. Puis elle se sera généralisée, s'étendant même à des ethnies pour lesquels la forme ιτης n'existait pas. Pour Mauretania, qui est, je crois, le seul exemple africain de la forme *etan-*, j'admettrais volontiers, avec M. Schuchardl (*l. c.*), une imitation par les Latins des noms d'Espagne qu'ils terminaient de même : *Carpetanus* (Carpetania), *Turdetanus*, etc. — Dans la comparaison des désinences, on devra peut-être tenir compte des noms africains en *enna* : *Certennas*, sur la côte de l'Algérie (Gssel, l. c., f° 12, n° 20) ; *Matugenna*, près de Bône (ibid., ° 9, p. 11, col. 1) : *Uppenna*, en Tunisie (C. I. L., VIII, 11157) ; *Siccenna* : Mesnage, l. c., p. 221-2 ; ethnique *Bencennensis : ibid*., p, 58, et C. I. L., VIII, 15447.

1. En Tunisie : *C. I. L*., VIII, 15069.

2. Fleuve et ville de Maurétanie Tingitane : Ptolémée, IV, 1, 2 et 7. Le même mot se retrouve sans doute dans *Suburbures*, tribu de Numidie (Gsell, l. c., f° 17, n° 214 ; conf. f° 16, n° 468) ; probablement aussi dans *Thubursicu Numidarum, Thubursicu Bure, Thuburnica*, villes situées l'une dans l'Est de l'Algérie (Gsell, l. c., f° 18, n° 207), les deux autres en Tunisie (C. I. L., VIII, p. 177 et 1428).

3. Noms d'au moins trois villes, situées dans la province de Constantine et en Tunisie : Gsell, l. c., f° 8, n° 5 ; C. I. L., VIII, p. 77 et 182.

4. Tunisie, région du Kef : Table de Peutinger; C. I. L., VIII, p. 1562.

5. En Maurétanie Césarienne : Ptolémée, IV, 2, 5. Conf. C. I. L., VIII, 19923 : inscription trouvée dans la région de Constantine, qui mentionne un préfet de la tribu des *Salas*.

6. Ville de Bétique : *Bell. hispan*., VII, 1 ; VIII, 6 ; etc. ; Pline l'Ancien, III, 12.

7. Ville de la région de Tarragone : Méla, II, 90 ; Pline, III, 21 ; Ptolémée, II, 6, 17 ; C. I. L., II, 4271.

8. Villes de Bétique : Pline, III, 10 et 12 ; Ptolémée, II, 4, 9.

9. *Res publica Obensis*, en Béique : C. I. L., II, 1330.

10. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, s. v.

11. Observons cependant que beaucoup de rivières du l'Afrique du Nord ont changé de main depuis l'époque romaine. Sous avons déjà indiqué (p. 26-27) que, dans cette contrée, les cours d'eau n'ont pas la même importance que dans d'autres pays, particulièrement en France.

Medjerda) et le *Magrada*, en Espagne[1] ; l'*Isaris*, dans l'Ouest de l'Algérie[2], et les *Isara* qui s'appellent aujourd'hui l'Isère, l'Oise, l'Isar[3] ; le *Savus*, près d'Alger[4], la *Sava*, dans la région de Sétif[5], et les deux Save, *Sava* et *Savus*, affluents de la Garonne et du Danube[6] ; l'Ausere de la petite Syrte[7] et l'*Auser* d'Étrurie[8] ;1'*Anatis* de la Maurétanie Tingitane[9] et l'*Anas* d'Espagne (la Guadiana). Des deux côtés de la Méditerranée, il y a des cours d'eau dont le nom commence par *Ar*[10] et par *Sar*[11].

Ce sont là de simples indications. Un examen précis et étendu, entrepris par des linguistes, permettra peut-être de dire si elles ont quelque valeur. Il serait, croyons-nous, imprudent d'en faire état pour affirmer, sans plus tarder, qu'avant les temps historiques, une ou plusieurs langues étroitement apparentées ont été parlées en Europe et en Berbérie.

---

1. Dans le Nord de la péninsule : Méla, III, 15 (seul texte mentionnant cette rivière).

2. Géographe de Ravenne, édit. Pinder et Parthey, p. 168 ; conf. Gsell, *Atlas*, f° 31, n° 42: probablement l'Isser de l'Ouest (il y a un autre Isser, en Kabylie). — Il faut peut-être mentionner les deux Ἀσσαράθ de Ptolémée (IV, 2, 2), dans l'Ouest de l'Algérie et près de Djidjeli ; l'*Usar* de Pline (V, 21) et du Géographe de Ravenne (p. 158), qui pourrait correspondre à l'Isser de Kabylie.

3. Cependant, pour l'Isaris d'Afrique, il est possible que ce nom soit simplement le mot libyque signifiant rivière (*ighzer* dans divers dialectes berbères).

4. Ptolémée, IV, 2, 2. (Σαύου, génitif).

5. Gsell, l. c., f° 16, n°6.

6. Mais le nom des cours d'eau africains ne pourrait-il pas être rapproché de souf, asif, qui signifient rivière en berbère ?

7. Table de Peutinger ; conf. Tissot, II, p. 604.

8. Pline, III, 50 ; etc.

9. Pline, V, 9 (citant Polybe). Ce nom est-il certain ? Le même fleuve, autant qu'il semble, est appelé Ασάυα, ou Ασάμα dans Ptolémée (IV, 1, 2), *Asana* dans Pline (V, 13), Ἀυίόης dans le Périple de Scylax (§ 112). Des savants ont d'ailleurs pensé que l'*Anatis* mentionné par Pline est la Guadiana, fleuve espagnol.

10. Armua, sur la côte, entre Hippone et Tabarca : Pline, V, 22. *Armasela*, affluent de la Medjerda : Table de Peutinger ; conf. Tissot, l., p. 72. Ardalio, dans la région de Tebessa : Paul Orose, *Adv. Paganos*, VII, 36, 6. — En Europe, *Arar, Arauris, Arva, Arnus* (Saône, Hérault, Arve, Arno), etc. Il faut dire qu'on en retrouve un peu partout ; conf. Tissot, I, p. 420.

11. *Sardabale* ou *Sardaval*, dans l'Ouest de l'Algérie : Méla, I, 31 ; Pline, V, 21. — En Europe, *Sara, Saravus* (Sarre, affluent de la Moselle) ; *Sara* (Serre, affluent de l'Oise), *Sarnus* (Sarne, en Campanie). — Doit-on aussi mentionner la *Sira*, dans l'Ouest de l'Algérie (Géographie de Ravenne, p. 158 ; conf. Gsell, l. c., f° 21, n° 28) ? Ces rapprochements ne sont guère convaincants.

CHAPITRE VI

RELATIONS DES INDIGÈNES DE L'AFRIQUE DU NORD AVEC D'AUTRES CONTRÉES

I

Des auteurs grecs et latins racontent ou mentionnent diverses invasions de l'Afrique septentrionale qui auraient eu lieu dans des temps très anciens. Avant tout examen, l'on peut écarter ces indications du domaine de l'histoire et les considérer soit comme des tables inventées par des faiseurs de romans, soit comme des traditions très suspectes, puisque, avant d'être écrites, elles auraient passé, pendant de longs siècles, par un grand nombre de bouches et se seraient profondément altérées.

Dans le *Timée*, dialogue de Platon[1], Critias répète, assure-t-il, un récit qui aurait été fait à Solon par un prêtre égyptien de Saïs ; celui-ci l'aurait trouvé dans des livres sacrés.

En avant des Colonnes d'Héraclès, dans la mer Atlantique, existait jadis une île, l'*Atlantis*, plus grande que la Libye et l'Asie réunies. Les souverains très puissants qui y régnaient étendaient leur domination à l'Est du détroit, sur la Libye jusque dans le voisinage de l'Égypte et sur l'Europe jusqu'à la Tyrrhénie (l'Italie). Il arriva qu'une expédition, réunissant toutes

1. P. 24, *e*-25, *d*, Dans le Critias, autre dialogue qui eut resté inachevé, Platon fait de l'*Atlantis* un tableau dont tous les traits sont dus à son imagination.

les forces de cet État, essaya de conquérir l'Égypte, la Grèce et, d'une manière générale, tous les pays de la mer intérieure. Mais les Athéniens arrêtèrent les envahisseurs, sauvèrent les peuples menacés et délivrèrent même ceux qui étaient asservis en deçà des Colonnes. Plus tard, des tremblements de terre et des inondations anéantirent en un jour et en une nuit vainqueurs et vaincus : tous les guerriers Athéniens furent engloutis et l'*Atlantis* s'enfonça dans la mer. Depuis lors, celle-ci est inaccessible dans ces parages, à cause des boues que l'île effondrée a laissées. Cet événement se serait passé neuf mille ans avant Platon(1).

L'Atlantide n'est mentionnée que par Platon et par ceux qui l'ont lu(2). Est-ce une pure invention du philosophe ? Ou faut-il croire que Solon ait véritablement entendu ce récit en Égypte ? Nous ignorons(3). En tout cas, il est impossible aux historiens

---

1. Pour la date, voir *Critias*, p. 108, e.

2. Entre autres, par les Africains Tertullien (*Apolog*., 40 ; *Ad nationes*, I, 9 ; *De pallio*, 2) et Arnobe (I, 5). — Un certain Marcellus, auteur d'un ouvrage historique intitulé Αίκοπιχ, que Procope cite dans son commentaire sur le Timée (édit. Diehl, I, p. 177 ; conf. Fragm. hist. grace., IV, p. 443), parlait d'îles situées dans l'Océan, trois très grandes, dont l'une, celle de Poséidon, était au milieu des deux autres et avait mille stades de tour, et sept autres, plus petites. Les habitants de l'île de Poséidon auraient eu des traditions relatives à une île immense, l'*Atlantis*, qui, pendant fort longtemps, aurait dominé sur toutes les îles de la mer Atlantique, Mais comment Marcellus, qui ne nous est pas autrement connu, a-t-il recueilli ces prétendues traditions indigènes ? et si ses sept îles sont les Canaries, où sont les trois autres ? Il n'y a sans doute dans cette mention de l'Atlantis qu'un écho de Platon. — On n'a donné aucune bonne raison pour rapporter à l'Atlantide un récit, d'ailleurs purement légendaire, que Silène aurait fait au roi Midas (Élien, *Var. hist.*, III, 18, citant Théopompe = *Fragm. hist. graec*., I, p. 289-290) : il y est question d'un continent situé au delà de l'Océan (et non d'une île de l'Océan), d'envahisseurs qui seraient venus de ce continent chez les Hyperboréens (et non en Afrique) et n'y seraient d'ailleurs pas restés. Un passage d'Ammien Marcellin (XV, 9, 4), que l'on a aussi allégué, ne se rapporte pas davantage à l'Atlantide.

3. Il y a dans Platon des contradictions qui mettent en défiance. Dans le Timée, Critias dit que cette histoire avait été racontée devant lui, alors qu'il était enfant, par son aïeul qui la tenait de Salon, et qu'il a dû réfléchir la nuit pour ressembler de lointains souvenirs. Dans le Critias, il affirme qu'il a en sa possession des notes de Salon sur ce sujet et qu'il les a beaucoup étudiées dans son enfance. Solon, de retour dans sa patrie, n'aurait eu aucun motif de se taire sur les exploits attribués aux ancêtres des Athéniens, surtout s'il y croyait au point de vouloir les célébrer lui-même, comme le dit Platon (et aussi Plutarque,

de tenir le moindre compte des assertions de Platon et il nous parait superflu de signaler les nombreuses hypothèses et discussions auxquelles elles ont donné lieu[1]. Des géologues et des zoologistes[2] peuvent démontrer que, dans un passé très lointain, l'Amérique et le Nord-Ouest de l'Afrique furent reliés par un continent ; que des cataclysmes successifs morcelèrent ce pont gigantesque, puis le firent disparaître, sauf quelques débris, Madère, Açores, Canaries, archipel du cap Vert. Ils peuvent soutenir que les derniers effondrements eurent lieu dans des temps assez récents pour que des hommes en aient été témoins ; que le chenal séparant les Canaries de l'Afrique est postérieur à l'époque quaternaire. Mais, puisqu'ils se réclament de Platon, il leur reste à nous convaincre que des contemporains de la civilisation paléolithique, ou même de la civilisation néolithique, ont été réunis en un très grand État, ont formé d'immenses armées, construit d'innombrables vaisseaux, conduit leurs flottes à travers l'Océan jusque dans la Méditerranée; que, dans le même temps, les ancêtres des Athéniens ont constitué un État assez puissant pour repousser cette formidable invasion.

Nous trouvons dans la *Guerre de Jugurtha*[3] le résumé d'un

Solon, XXXI, 7, mais certainement (d'après Platon). Il est vraiment bien étonnant que Platon ait eu à les révéler à ses concitoyens, deux siècles plus tard : on voit en effet, par les termes mêmes dont il se sert, que les interlocuteurs de Critias les ignoraient. — Si l'on veut absolument que Platon n'ait pas inventé ce récit, on peut supposer que c'est lui, et non Solon, qui l'a entendu en Égypte.

1. Voir l'exposé très détaillé fait en 1841 par Henri Martin, *Études sur le Timée de Platon*, I, p. 257-333. La réfutation de Martin n'a pas empêché l'éclosion de nouvelles dissertations sur l'Atlantide : par exemple, Gaffarel, dans la *Revue de géographie*, 1880, I, p. 241-250, 331-345, 421-430, et II, p. 21-29 ; Lagneau, *Revue d'anthropologie*, 1880, p. 460-8; nouvelle réfutation par Ploix, *ibid*., 1887, p. 291-312. Il faut naturellement écarter, avant toutes les autres, les hypothèses qui faussent la donnée du problème (une île immense en avant du détroit de Gibraltar) : par exemple celle de Berlioux (les *Atlantes*, Paris, 1882), qui place l'Atlantide dans le Maroc occidental, au pied de l'Atlas,

2. Voir Gentil, le *Maroc physique*, p. 103-124 ; Termier, dans Revue scientifique, n° du 11 janvier 1913 ; Germain, dans *Annales de géographie*, XXII, 1913, p. 209-226.

3. Chap. XVIII. — Allusions à la légende rapportée par Salluste dans Pomponius Méla, III, 103, et dans Pline, V, 46 : conf. plus loin, p. 334. Je serais peu disposé

long récit qu'on avait traduit à Salluste d'après des livres puniques, *qui regis Hiempsalis dicebantur* (nous reviendrons sur ce membre de phrase) : l'auteur latin ajoute que cet exposé, contraire à la tradition la plus répandue, est cependant conforme à l'opinion des gens du pays ; d'ailleurs, il ne veut pas en prendre la responsabilité[1].

« L'Afrique fut d'abord habitée parles Gétules et les Libyens, gens rudes et sauvages, qui se nourrissaient de la chair des bêtes fauves et aussi, comme le bétail, de l'herbe des champs. Sans mœurs,sans lois, sans maîtres, ils erraient au hasard, s'arrêtant dans les lieux où la nuit les surprenait.

« Lorsque Hercule, selon l'opinion des Africains, mourut en Espagne, son armée, composée de différents peuples, ayant perdu un chef dont beaucoup se disputaient la succession, ne tarda pas à se disperser. Les Mèdes, les perses et les Arméniens qui en faisaient partie passèrent en Afrique sur des vaisseaux et occupèrent les pays voisins de notre mer. Les Perses s'établirent plus loin que les autres, du côté de l'Océan, et se servirent en guise d'habitations des coques de leurs navires, qu'ils retournèrent, car ils ne trouvaient point de matériaux convenables sur place et ils ne pouvaient pas en tirer d'Espagne par achat ou par échange : l'étendue de la mer et l'ignorance de la langue empêchaient tout commerce. Peu à peu, ils se fondirent par des mariages avec les Gétules. Comme ils s'étaient souvent déplacés pour éprouver la valeur du pays, ils s'appelèrent eux-mêmes Nomades[2]. Aujourd'hui encore, les demeures des paysans Numides, les *mapalia*, ainsi qu'ils les nomment, ressemblent à une carène de navire par leur forme oblongue et leur toiture cintrée,

---

à trouver un écho de cette légende (voir Pichon, *les Sources de Lucain*, p. 35, n. 8) dans ces vers de Lucain (IV, 680-1) :

acquaturus sagittas
Modorom, tremulum cum torsit missile, Mazax.

1. Chap. XVII, *in fine*.
2. « Semet ipsi Nomadas adpellavere. »

« Aux Mèdes et aux Arméniens s'unirent les Libyens, qui vivaient plus près de la mer africaine[1] (tandis que les Gétules étaient plus exposés aux ardeurs du soleil, non loin de la zone torride). Ils eurent de bonne heure des villes, car, n'étant séparés de l'Espagne que par le détroit, ils instituèrent avec les habitants de cette contrée un commerce d'échanges. Le nom des Mèdes fut peu à peu altéré par les Libyens, qui, dans leur langue barbare, les appelèrent Maures.

« Cependant la puissance des Perses s'accrut rapidement. L'excès de la population obligea une partie d'entre eux à s'éloigner de leurs familles et, sous le nom de Numides, ils allèrent occuper le pays qui s'appelle la Numidie, à proximité de Carthage. Plus tard, ces deux fractions des Numides, se prêtant un mutuel appui, soumirent à leur domination leurs voisins, soit par les armes, soit par la crainte, et accrurent leur nom et leur gloire : surtout les Numides qui s'étaient avancés jusqu'à notre mer, car les Libyens sont moins belliqueux que les Gétules. La plus grande partie de la région inférieure de l'Afrique[2] fait par tomber au pouvoir des Numides et tous les vaincus se fondirent avec les vainqueurs, dont ils prirent le nom. »

Salluste dit que ce récit est emprunté à des livres[3] en langue punique. Qui les avait écrits ?

Lorsque Carthage disparut, en 146, les bibliothèques que l'incendie épargna échurent à des rois indigènes[4]. Peut-être une partie des ouvrages qui les composaient devint-elle la propriété d'Hiempsal, roi de Numidie au commencement du premier siècle avant notre ère[5], petit-fils et petit-neveu des princes

1. La Méditerranée.

2. La région du littoral.

3. Plus probablement à un ouvrage en plusieurs livres.

4. Pline, XVIII, 22 : « senatus noster... Carthagine capta… cum regulis Africae bibliothecas donaret.... »

5. Il ne s'agit pas d'un autre Hiempsal (fils de Micipsa), qui fut assassiné dès le début de son règne.

contemporains de la destruction de Carthage, Le génitif employé par Salluste (*ex libris punicis qui regis Hiempsalis dicebantur*) marquerait la possession[1], et il faudrait en conclure que l'auteur était un Carthaginois. Cependant on ne voit guère pourquoi Salluste aurait nommé ici Hiempsal, qui n'aurait été, parmi les souverains numides, ni le premier, ni sans doute le dernier détenteur de ces livres : ils durent passer à son fils Juba Ier, roi du pays avant la constitution de la province romaine dont Salluste fut le premier gouverneur. Les termes dont l'historien se sert indiquent plutôt que l'auteur était Hiempsal[2]. Certains princes numides ne dédaignaient pas la littérature : le grand-père d'Hiempsal, Mastanabal, était, nous dit-on, instruit dans les lettres grecques[3] ; son petit-fils, Juba II, fut un écrivain grec célèbre. Il n'y aurait pas lieu de s'étonner qu'Hiempsal se fût servi de la langue punique. Ces rois étaient tout imbus de civilisation carthaginoise : plusieurs d'entre eux portaient des noms puniques (Mastanabal, Adherbal) ; leur langue officielle était le punique, comme le prouvent leurs monnaies; enfin nous Venons de voir qu'ils recueillirent les débris des bibliothèques de Carthage. Ajoutons que cette seconde hypothèse parait mieux justifier la vogue dont le récit traduit par Salluste jouissait parmi les habitants du pays.

Quoi qu'il en soit, nous y reconnaissons un élément proprement phénicien. Cet Hercule, mort en Espagne, était sans doute le dieu qui avait près de Gadès, colonie tyrienne, un sanctuaire fameux où l'on montrait son tombeau[4] : c'était Melqart, le « maître de la ville » (de Tyr), dont le culte se répandit à travers

1. Conf. Quatremère, *Journal des Savants*, 1838, p. 301. Voir aussi Meltzer, *Geschichte der Karthager*, I, p; 435.

2. Opinion de Movers, *die Phönizier*, II, 2, p. 111, et de beaucoup d'autres.

3. Live, *Epit. I. L* : « Graecis litteris eruditus ».

4. Pomponius Méla, III, 46 : « .... templum Aegyptii Herculis conditoribus, religione, vetustate, opibus inlustre. Tyrii constituere ; cur sanctum sit ossa eius ibi sita efficiunt » Arnobe, I, 36 : « Thebanus aut Tyrius Hercules, hie in finibus sepultus Hispaniae, flammis alter concrematus Oetaeis. »

la Méditerranée et que les Grecs identifièrent avec leur Héraclès.

Les légendes qui se rapportent aux expéditions d'Hercule en Occident sont très nombreuses. On peut supposer que certaines d'entre elles se rattachent, d'une manière plus ou moins étroite, à Melqart[1]. Cependant les Grecs, à l'imagination fertile, ont dit prendre une part beaucoup plus importante que les Phéniciens à la formation de ces fables, soit qu'ils les aient attribuées à un dieu purement grec, Héraclès, soit que le culte de Melqart, constaté par eux en divers lieux, ait fourni des traits à leurs contes. De leur côté, les écrivains de langue punique, fortement imprégnés de culture hellénique, purent faire des emprunts aux Grecs. Il est bien difficile, sinon impossible, de démêler les éléments dont se compose chaque légende.

Dans celle que nous étudions, une indication est d'origine grecque : c'est l'étymologie du nom des Numides, identifié avec le mot νομάδες, des nomades[2]. Il s'agit soit d'un nom africain, que les Grecs auraient transformé en Νομάδες, par un jeu de mots, soit d'une appellation purement grecque[3]. Ce furent sans doute aussi des Grecs qui, les premiers, donnèrent le nom de Libyens (Λίβυες) aux habitants de la Berbérie. Ce nom, sous sa forme africaine *Lebou*, désigna d'abord des indigènes qui vivaient au Nord-Ouest de la vallée du Nil ; les Grecs durent le recevoir des Égyptiens et le retrouver ensuite en Cyrénaïque ; plus tard, ils l'étendirent jusqu à l'extrémité occidentale de l'Afrique du Nord. Notons encore que la courte description des mœurs des autochtones répond à une conception en quelque sorte classique, bien que très contestable, de la vie primitive

1. Mais non pas toutes, comme l'a prétendu Movers, *die Phönizier*, II, 2, p. 117 et suiv.

2. Conf. Meltzer, l. c., I, p. 57, 58.

3. Dans la première hypothèse, le latin *Numidae* pourrait reproduire plus exactement le nom indigène ; dans la seconde, les Romains auraient adopté le nom grec, en lui faisant subir une altération difficile à expliquer.

de l'humanité[1] : peut-être est-elle également d'origine grecque.

D'autre part, un détail est africain. C'est en effet l'aspect des cabanes, des *mapalia* des Numides qui a inspiré le passage relatif aux vaisseaux des Perses, retournés et transformés en habitations.

Nous distinguons donc dans notre légende des éléments phéniciens, grecs et africains. Pourquoi amène-t-elle jusqu'en Afrique des Perses, des Arméniens et des Mèdes, dont la venue dans cette contrée est tout à fait invraisemblable[2] ?

Pour les Perses, on peut donner une explication très plausible[3]. Nous avons vu[4] qu'au Sud du Maroc, divers auteurs signalent des *Pharusii* et des *Perorsi*, qui n'étaient probablement qu'un seul et même peuple, bordant le rivage de l'Océan, mais s'enfonçant au loin dans l'intérieur des terres. Par désir de les rattacher à une nation célèbre, on en fit des Perses. Pline[5], mentionnant les *Pharusii*, ajoute : *quondam Persac* ; il y a là une allusion à la légende, comme le prouvent les mots qui suivent : *comites* fuisse *dicuntur Herculis ad Hesperidas tendentis*[6]. Les Mèdes ont-ils été introduits dans cette fable

---

1. Conf. plus haut, p. 216.

2. Quoi qu'en ait dit Movers (l. c., II, 2, p. 124-5), qui croit que ces peuples ont pu prendre part à la colonisation phénicienne, représentée dans le récit d'Hiempsal par Hercule, c'est-à-dire Melqart de Tyr. — Voir le résumé de diverses hypothèses dans Vivien de Saint-Martin, *le Nord de l'Afrique dans l'antiquité,* p. 126. Cet auteur me parait avoir indiqué la vraie solution, du moins d'une manière générale : invention pour expliquer les noms de certaines peuplades indigènes ; conf. Meltzer, l. c., I, p. 57 et 434 ; Tissot ; *Géographie*, I, p. 413, n. 1. Isidore de Séville (*Ethymol*., 1X, 2, 118) présente une explication analogue et aussi absurde peur les Gétules : « Getuli Getae dicuntur fuisse, qui ingenti agmine a locis suis navibus conscendentes loca Syrtium in Libya accupaverunt, et, quin ex Getis venerant, derivato nomine Getuli engnominati sunt. »

3. Vivien, p. 127-8.

4. P. 265-6.

5. V, 46.

6. Conf. *Méla*, III, 103 ; « Pharusii atiquando tendente ad Hesperidas Hercule dites. » Varron (*apud* Pline, III, 8) faisait venir des Perses en Espagne. S'agit-il d'une vieille tradition, d'origine inconnue, qui, avec l'existence des Pharusii, des Perarsi en Afrique, a pu contribuer à la formation de la légende ? Il est plus probable que Varron a connu le récit

pour justifier l'appellation de Maures donnée à une grande partie des indigènes ? Le passage *Libyes... barbara lingua Mauros pro Medis adpellantes* pourrait le faire croire. Il faudrait connaître exactement le nom, employé en Afrique, que les Romains ont transcrit Mauri et dont les Grecs ont fait Μαυρούσιοι. S'il s'agit d'un mot phénicien signifiant les Occidentaux, c'était *Mahourim*, ou quelque forme voisine; mais peut-être le terme dont les indigènes se servaient ressemblait-il davantage au nom que les Phéniciens donnaient aux Mèdes[1]. Quant aux Arméniens, leur prétendue invasion doit s'expliquer de la même manière : il y avait sans doute quelque peuplade africaine portant un nom analogue; cependant on n'a présenté à cet égard que des hypothèses peu satisfaisantes[2].

Puisqu'on faisait venir de si loin les prétendus ancêtres d'une partie des indigènes, il fallait leur donner quelqu'un pour les conduire. Hercule, l'infatigable voyageur, était désigné pour ce rôle ; nous allons voir que ce n'est pas la seule légende

---

reproduit par Salluste dans le *Jugurtha* ; peut-être les deux indications du Misa et de Pline relatives aux Pharusii, que nous venons de citer, lui ont-elles été empruntées.

1. Pour expliquer la mention de ces Mèdes, un a invoqué les noms de plusieurs tribus berbères signalées par des auteurs arabes : les Medâça, les Mediouna (Vivien, p. 127 ; conf. Tissot, I, p. 413, n. t), les Masmouda (Tauxier, *Revue africaine*, VII. 1863, p. 464 ; Bertholon, *Revue tunisienne*. V, 1898, p. 432). On a aussi parlé de la Medjana, grande plaine, à l'Ouest de Sétif (Cat. Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne, p.173 ; ce nom pourrait venir directement d'un terme employé par les Latins, Medianas, mais celui-ci est peut-être d'origine indigène). On peut encore penser à un ethnique qui se retrouverait dans Madghis, Madghes, prétendu ancêtre d'une des deux grandes familles des Berbéres (Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, I, p, 168 et 181 ; conf. III, p. 180 et 181) ; d'où Madghasen, nom donné à un tombeau royal de Numidie (Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 63 et suiv.). Ou bien au mot .Mazic, ethnique qui reparaît dans diverses régions de l'Afrique du Nord ; dans ces mot le *z* avait un son voisin du *d* (*C. I. L.*, VIII, 9613 ; Gsell, *Rec. de Constantine*, XXXVI, 1902, p. 23, n. 2). Mazigh, fils de Canaan, passait pour l'ancêtre d'une partie des Berbères: Ibn Khaldoun, l. c., I, p. 169 et 178. Mais toutes ces conjectures sont évidemment très peu solides.

2. Vivien de Saint-Martin (p. 127) pense aux Ourmana, mentionnés par Ibn Khaldoun (l. c., I, p. 279) ; Miller (dans *Philologus*, LVI, 1897, p. 333), ou bien aux riverains du fleuve Armua, en Numidie (Pline, V, 22), ou même aux Garamantes. Je ne suis nullement convaincu.

où il figure comme chef d'expéditions venues de l'Asie. Les Perorsi étant établis sur la côte de l'Océan, il était naturel de faire passer leurs aïeux par l'Espagne. La mort d'Hercule dans cette contrée expliquait pourquoi les Asiatiques, privés d'un tel chef, s'étaient contentés d'occuper une région limitée du littoral, à proximité de la péninsule ibérique, au lieu de conquérir immédiatement toute la Berbérie.

En somme, tout est fable dans ce récit[1]. Je ne vois même pas pourquoi l'on y chercherait un souvenir très vague d'une grande invasion qui aurait pénétré dans l'Afrique septentrionale par le détroit de Gibraltar[2].

II

Selon Strabon[3], quelques-uns disaient que les Maures étaient des Indiens, qui étaient venus en Libye avec Héraclès. On n'a pas d'autres renseignements sur cette légende[4]. Nous savons ce qu'il faut penser du rôle attribué à Hercule. Quant aux Indiens, rien ne permet de croire qu'ils aient contribué au peuplement de l'Afrique du Nord. Carl Ritter[5] a rapproché, il est vrai, le nom de Berbères, donné par les Arabes aux indigènes du Maghrib, de plusieurs autres noms que l'on rencontre soit en Inde (les Warwara, qui, dans des temps reculés, auraient habité dans le Dekhan), soit sur le golfe d'Aden (la région appelée

1. Que Movers (l. c., II, 2, p. 112 123-4) considère comme un document de la plus haute importance pour l'histoire ancienne de l'Afrique.

2. « Ainsi s'explique la présence, parmi les Kabyles de l'Algérie, de tribus blondes » : Lenormant (et Babelon), *Histoire ancienne de l'Orient*. VI, p. 605-6. Conf. Tissot, *Géographie*, I, p. 414.

3. XVII, 3, 7 : Τούς δέ Μαυρουσίους ένιοι φασιν Ίνδούς εΐναι τούς συγχατελθόντας Ήραχλεΐ δεΰρο.

4. Il parait téméraire de citer ici Lucain (IV, 678-9 « concolor Indo Maurus », et Juvénal (XI, 125) : « Mauro obscurior Indus ». Il se peut cependant que les gens dont parle Strabon n'aient pas eu d'arguments plus sérieux que ces comparaisons pour rattacher les Maures aux Indiens.

5. *Die Erdkunde*, 2e édit (1822), I, p, 554 et suiv. Conf. Vivien de Saint-Martin, p. 208-9.

dans l'antiquité *Barbaria*, où se trouve le lieu qu'on nomme encore aujourd'hui Berbera), soit en Nubie (les Barabra[1], qui vivent dans la vallée du Nil entre la première et la quatrième cataracte; il y a sur le fleuve, en aval du confluent de l'Atbara, un lieu appelé Berber)[2]. Ces noms ne jalonneraient-ils pas la route suivie par les Berbères entre l'Inde et le Nord-Ouest du continent africain ? Mais une telle hypothèse n'est pas soutenable. Sans vouloir discuter l'origine des autres noms indiqués, il nous suffira d'observer que, dans le Maghrib, le terme *Berber* n'est pas un ethnique datant d'une époque très lointaine, qu'il est simplement le mot latin *barbarus*, ou, comme l'on disait dans l'Afrique romaine, *barbar*[3]. Avant l'invasion arabe, il désignait les indigènes restés réfractaires à la civilisation latine ; pour les Arabes eux-mêmes, il s'opposait au terme *Roum*, les Romains[4].

Josèphe[5] donne une très courte indication qui peut faire supposer que certains auteurs attribuaient aux Gétules une origine orientale. L'historien juif, commentant le chapitre X de la Genèse, dit qu'Ευίλας (Hévila), fils de Koush et petit-fils de Cham, fut l'auteur des Εύιλαίοι, « qui maintenant sont appelés Gétules (Γαιτοΰλοι)[6] ». Or les fils de Koush énumérés dans la Bible[7] (le passage semble dater du VIe ou du Ve siècle)

1. Au singulier Berberi.

2. Ritter allègue aussi un passage d'Hérodote (II, 158) : Βαρβάρους δέ πάντας οί Αίύπτιοι χαλέουσι τούς μή σφίσι όμογλώσσους. Mais le mot βάρβαρος est purement grec et Hérodote s'en sert ici pour traduire un terme égyptien.

3. *Appendix Probi*, édit. Heracus, dans *Archiv für lateinische Lexikographie*, XI, p. 397 : [il faut dire] « barbarus, non barbar ». Avec G. Paris et d'autres, je crois que cette liste de fautes de langage a été rédigée en Afrique, au IIIe siècle de notre, ère.

4. Kaltbrunner (référence indiquée à la p. 306, n. 7) a soutenu aussi que, dans les temps préhistoriques, une migration partie de l'Inde était venue peupler tout le Nord de l'Afrique. Il s'est fondé sur la répartition des dolichocéphales et des dolmens : arguments dénués de valeur.

5. *Antiq. jud.*, I, 6, 2.

6. conf. saint Jérôme, *Quaest, Hebraic, in Genesim*, X, 7 (dans Migne, *Patr. lat.*, XXIII, p. 953 ; « Evila, Getuli in parte remotioris Africae eremo cohnerentes. »

7. Genèse, X, 7.

représentent les peuples qui occupaient les pays situés au Sud de l'Égypte[1] et aussi l'Arabie méridionale[2]. Mais, comme nous ne savons nullement pourquoi Josèphe identifie les Gétules avec les Εὐιλαῖοι, il vaut mieux nous abstenir d'inutiles hypothèses[3].

Un récit aussi fameux que celui de Salluste se trouve dates Procope[4], qui prétend expliquer d'où les Maures (Μαυρούσιοι) vinrent en Libye et comment ils s'y établirent.

« Lorsque les Hébreux, après leur sortie d'Égypte, arrivèrent près des limites de la Palestine, Moise..., qui les avait guidés,

1. C'est ce qu'entend Josèphe quand il dit que Χοῦσος fut le chef des Éthiopiens.

2. Il est vraisemblable qu'Hévila est une région de cette dernière contrée : voir Guthe, dans la *Realenfcyclopädie für protest. Theologie* d'Herzog-Hauck, XX. p. 716.

3. Dans le même passage, Josèphe indique qu'un fils de Cham Φούτης, colinisa la Libye, et il signale un fleuve de ce nom qui ce trouvait un Maurétanie : il s'agit d'un cours d'eau débouchant dans l'Océan, que Pline (V, 13) appelle Fat, et Ptolémée (IV, I, 2) Φούθ, aujourd'hui l'oued Tensift. Déjà les Septante ont quelquefois traduit Phout par Λίβυες (Ézéchiel XXVII, 20 ; XXXVIII, 5). Pourtant, dans la Genèse, Phout est le Pouault des Égyptiens, c'est-à-dire le sud de l'Arabie et le pays des Somalis. Est-ce le nom du fleuve mauritanien qui a fait assigner la Libye aux enfants de Phout ? Ce fut peul-être par un motif aussi futile qu'on transforma les Gétules en enfants d'Hévila. — Il n'y a pas non plus à tenir compte d'une autre indication de Joséphe (Antiq. jud., I, 15 ; conf. Eusèbe, *Pruep. Evang.*, IX, 20) : un petit-fils d'Abraham, Ophren (Ὤφρήν), serait allé occuper la Libye, que ses descendants, établis dans ce pays, auraient appelée Ἄφριαη, d'après son nom. Selon Alexandre Polyhistor, que Josèphe cite à ce sujet, deux fils d'Abraham, Apheras et Iaphra, firent compagne en Libye avec Héraclés, lors de son expédition contre Antée ; d'eux vinrent les noms de la ville, d'Aphra et de la terre d'Afrique. Ou voit que ces personnages ont été introduits en Libye (à la suite d'Hercule, comme d'autres) pour fournir une étymologie fantaisiste.

4. *Bell. Vand*., II, 10, 13 et suiv. — Échos du récit de Procope : 1°dans Évagre, *Hist. Eccles*., IV, 18 (Migne, *Patr. Gr.*, LXXXVI, p. 2736) ; il cite expressément Procope ; Georges le Syncelle, *Chronogr*., p. 87 de l'édit. De Bonn ; Théophane, *Chronogr*., 170 (Migne, *Patr. gr.*, CVIII, p. 452) ; Suidas, s. v. Χαναάν ; 2° dans le Talmaud (référence apud Movers, II, 2, p. 427) ; 3° dans Moïse de Kharen (I, 19), dont l'Histoire d'Arménie date du VIIIe siècle, et non du Ve, comme on l'avait cru, et qui, dans ce passage, s'est servi de la même source intermédiaire que Suidas, peut-être un fragment perdu de la Chronique de Malalas (Carrière, Nouvelles sources de *Moïse de Khoren*, Supplément, Vienne, 1804, p. 30 et suiv.) ; 4° dans une indication d'Ibn el Kelbi, cité par Ibn Khaldoun (*Histoire des Berbères*, trad. De Slane, I, p. 177). — Dans une version latine de la Chronique de saint Hippolyte, il est dit aun sujet des îles Baléares : « Harum inhabitatores fuerunt Chananei fugientes a facie Ihesu, Illi Nave… Gades autem ielusei condiderunt et ipsi similiter profugi » : Mominsen, *Chronica minora*, I, p. 110, § 216. C'est certainement une addition inspirée par le récit de Procope.

mourut. Il eut pour successeur Jésus[1], fils de Navé, qui fit entrer ce peuple en Palestine et qui occupa le pays, montrant dans la guerre une valeur surhumaine. Il triompha de toutes les tribus, s'empara sans peine des villes et acquit la réputation d'un chef invincible. Alors toute la région maritime qui s'étend de Sidon jusqu'aux frontières de l'Égypte était appelée Phénicie ; dès une époque lointaine, elle fut soumise à un roi, comme le disent d'un commun accord ceux qui ont écrit sur les antiquités phéniciennes. Là vivaient des tribus qui comptaient une grande multitude d'hommes, les Gergéséens, les Jébuséens et d'autres encore qui sont nommés dans l'histoire des Hébreux. Cette population, lorsqu'elle vit qu'il était impossible de résister au général étranger, sortit de sa patrie et se rendit en Égypte. Mais, constatant que la place lui manquerait dans une contrée qui fut de tout temps très peuplée, elle se dirigea vers la Libye.

« Les nouveaux venus l'occupèrent tout entière, jusqu'aux Colonnes d'Héraclès, et y fondèrent un grand nombre de villes ; leur descendance y est restée et parle encore aujourd'hui la langue des Phéniciens. Ils construisirent aussi un fort en Numidie, au lieu où s'élève la ville de Tigisis. Là, près de la grande source, on voit deux stèles de pierre blanche, portant, gravée en lettres phéniciennes et dans la langue des Phéniciens, une inscription dont le sens est: « Nous sommes ceux qui avons fui loin de la face du brigand Jésus, fils de Navé[2]. »

« Avant eux, la Libye était habitée par d'autres peuples qui, s'y trouvant fixés depuis une haute antiquité, étaient regardés comme autochtones... Plus tard, ceux qui quittèrent la Phénicie avec Didon allèrent rejoindre ces parents, établis en Libye,

---

1) Josué.

2) II, 16, 22 : [στήλαι] γράμματα Φοινιχιχά έγχεχολαμμένα έχουσαι τή Φοινίχων γλώσση λέγοντα ώδε « Ημεῖς έσμεν οί φυγόντες άπό προσώπου Ίησού τοῦ ληστοῦ, υίοῦ Ναυή ».

et furent autorisé, par eux à fonder Carthage. Puis, devenue grande et très peuplée, Carthage fit la guerre à ses voisins, qui, comme nous l'avons dit, étaient venus de Palestine et qui s'appellent maintenant les Maures. Elle les vainquit et les refoula le plus loin qu'elle put. »

Tigisis était située à environ cinquante kilomètres au Sud-Est de Constantine, au lieu appelé aujourd'hui Ain el Bordj[1]. On y retrouve la source abondante dont parle Procope : celui-ci, qui avait accompagné Bélisaire en Afrique et était ensuite resté auprès du général Solomon, avait peut-être visité Tigisis ; en tout cas, il lui était facile d'être renseigné. Nous pouvons parfaitement admettre l'existence dans ce bourg, au VIe siècle, de deux stèles portant des inscriptions en langue et en écriture phéniciennes. On en a découvert dans la région[2] ; elles offrent le type d'alphabet qualifié de néopunique, qui fut en usage sous la domination romaine et même auparavant. Ce sont soit des dédicaces religieuses, soit des épitaphes. Il n'est pas vraisemblable qu'on en fit encore dans le pays à l'époque de Procope; il est même fort possible qu il n'y ait eu alors à Tigisis personne en état de déchiffrer ces textes. Un siècle environ plus tôt, au temps de saint Augustin, le punique était encore parlé, sinon aux environs de Constantine, du moins dans les régions de Bône et de Souk Ahras[3] : mais c'était un idiome dont se servaient les paysans et que les savants dédaignaient : il ne devait guère s'écrire. En tout cas, la traduction donnée à Procope de ces inscriptions plus ou moins anciennes est évidemment fantaisiste. Elle est peut-être une invention de quelque clerc[4], qui savait par la Bible que les Hébreux s'étaient établis à l'Ouest

1. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 17, n° 340.

2. Voir Gsell, dans *Recueil de mémoires publiés en l'honneur du XIVe Congrès des Orientalistes par l'École des Lettres d'Alger* (Alger, 1903), p. 367-8.

3. Gsell, *Recueil* cité, p. 366-7.

4. Ou, si l'on veut, d'un Juif. Ἰησοῦς et Ναυή est une forme adoptée par les Septante ; naturellement, elle ne pouvait pas figurer dans un texte sémitique. Mais il ne faut pas attacher d'importance à ce détail, puisque Procope ne nous donne qu'une

du Jourdain aux dépens de divers peuples, les Gergéséens, les Jébuséens, etc., habitants du pays de Canaan.

Ce dernier nom s'appliquait non seulement à l'intérieur de la Palestine, mais aussi au littoral occupé par les Phéniciens : dans la fameuse énumération des descendants de Noé qui se trouve au chapitre X de la Genèse(1), Sidon est appelé le premier-né de Canaan. Les Phéniciens eux-mêmes s'en servaient(2). Aussi les Africains qui parlaient encore la langue phénicienne à l'époque de saint Augustin reçurent-ils et acceptèrent-ils le nom de Cananéens(3). Un demi-lettré pouvait en conclure qu'ils descendaient des Cananéens de Palestine et, puisque Josué passait peur avoir conquis cette contrée, il était naturel d'admettre que les vaincus l'avaient alors quittée et qu'ils avaient pris le chemin de l'Afrique. Telle parait être l'origine du récit de Procope. Il n'a, comme on le voit, aucune valeur historique.

Quelques savants ont été cependant d'un avis différent(4). Movers a cru que la prise de possession de la Palestine par les

---

interprétation de l'inscription (conf. Schröder, die *phönizische Sprache*, p. 3).

1. X, 15.

2. Voir E. Meyer, *Geschichte des Altertums*, 2e édit., I, 2, p. 389.

3. Augustin, *Epistolae ad Homanos inchoata expositio*, 13 (Migne, *Patr. lat*., XXXIV-V, p. 2096) : « Interrogati rustici nostri quid sint, punice respondentes Chenani, corrupta scilicet voce, sicut in talibus solet, quid aliud respondent quam Chananaei ? ». Les Phéniciens ont-ils introduit ce terme en Afrique, en se désignant par un ethnique dérivé du nom de leur pays d'origine ? Nous n'en avons en tout cas aucune preuve. Peut-être le nom de Cananéens, donné aux Africains parlant le punique, date-t-il seulement du temps où le christianisme et, par conséquent, la connaissance de la Bible, commencèrent à se répandre. Dans plusieurs documents qui dépendent de la Chronique de saint Hippolyte, écrite en 235 de notre ère, il est dit que les Αφροι et Φοίνιχις (*Afri* et *Phoenices*) descendent de Canaan : voir Bauer, *Chronik des Hippolylos,* p. 66 ; Chronique pascale, I, p. 49 de l'édition de Bonn. Cette indication devait se trouver dans l'ouvrage même d'Hippolyte, quoique le mot Afri ait été omis dans le manuscrit de Madrid (Bauer, l. c.). Il est donc probable que, dès le début du IIIe siècle, des auteurs chrétiens ont rattaché à Canaan les Africains de langue punique. Les clercs ont dû répandre cette notion, si bien qu'au temps de saint Augustin, les paysans eux-mêmes se qualifiaient de Cananéens.

4. Voir, entre autres, Schröder, l. c., ; Lenormant (et Babelon). *Histoire ancienne*, VI, p. 490 ; Büdinger, *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften in Wien, Phil.-hist. Classe*, CXXV, 1892, mémoire n° X, p. 37 (il qualifie les inscriptions de Tigisis de « reverenda antiquitatis Phoeniciae testimonia »).

Hébreux détermina réellement le départ d'un grand nombre de Cananéens agriculteurs. Ce n'aurait pas été une exode brusque, mais une série d'émigrations, se succédant pendant plusieurs siècles, depuis l'arrivée de Josué jusqu'à David et Salomon, qui achevèrent la conquête. Ces Cananéens fugitifs auraient passé en Afrique sur les vaisseaux des Phéniciens du littoral syrien. Restés cultivateurs, ils auraient occupé une bonne partie du pays, se mélangeant aux indigènes : ainsi se serait formée une population que les textes anciens désignent sous le nom de Libyphéniciens[1].

Il est, au contraire, très probable que le terme Libyphéniciens désignait, ayant l'époque romaine, les Phéniciens de la Libye, c'est-à-dire les gens d'origine phénicienne qui vivaient dans les colonies fondées sur le littoral africain soit par les Phéniciens de Syrie, soit par les Carthaginois[2]. Plus tard seulement, on l'appliqua à des habitants de l'intérieur du pays, à ceux qui, sous la domination de Carthage, avaient adopté les mœurs puniques et pouvaient être regardés comme des Libyens devenus Phéniciens[3]. La diffusion de la langue, de la religion, des coutumes phéniciennes dans l'Afrique du Nord s'explique par les influences que la civilisation carthaginoise exerça sur les indigènes, de diverses manières et par différentes voies. Ce furent là des faits qui se passèrent en pleine époque historique, qui furent même en partie postérieurs à la chute de Carthage. On ne trouve donc en Berbérie aucune preuve de ces prétendues migrations cananéennes.

D'autre part, nous ne pouvons guère discerner ce qui est vrai dans les récits relatifs à la conquête du pays de Canaan par les

---

1. Movers, l. c., II, 2, p. 16, 413, 435 et suiv., 441-2. Büdinger (l. c., p. 38) croit que la conquête de Josué, qu'il place vers la fin du XIIe siècle, a été la véritable cause de la fondation en Occident de plusieurs importantes colonies phéniciennes, qui datent du même temps.

2. Nous ne parlons pas ici d'un sens administratif qui parait avoir été donné à ce mot et sur lequel nous aurons à revenir.

3. voir Meltzer, l, c., I, p. 60-63, 436-8 ; Gsell, *Recueil* cité, p. 365-6.

Hébreux. Elle ne se fit évidemment pas d'un coup. Les nouveaux venus semblent n'avoir occupé que des îlots dont l'étendue varia : tantôt livrant des combats qui ne furent pas toujours heureux, tantôt concluant avec les Cananéens des accords plus ou moins stables, tantôt s'insinuant parmi eux. Avant les règnes de David et de Salomon se place une période de progrès et de reculs, qui correspond à l'époque des Juges et au début de la royauté, et dont on ignore la durée. Que, pendant cette période, des Cananéens, refoulés par les Hébreux, aient cherché refuge sur le littoral où s'élevaient les villes des Phéniciens, qu'ils aient ensuite participé à la colonisation phénicienne en Occident, c'est fort possible, quoique nous n'en ayons aucune preuve. Mais cette hypothèse n'a qu'un rapport fort éloigné avec le récit de Procope.

Celui-ci fait traverser l'Égypte à ses Cananéens fuyant devant Josué. Des érudits[1] ont cru qu en effet des peuplades de l'Asie occidentale[2] séjournèrent dans la vallée du Nil et que, de là, elles passèrent en Berbérie, mais bien avant l'époque de l'entrée des Hébreux en Palestine. On sait que les Hyksôs, venus par l'isthme de Suez, occupèrent le Delta pendant plus de six siècles, selon les uns, pendant un siècle à peine, selon d'autres. Quelle était l'origine de ces envahisseurs ? Différentes hypothèses ont été proposées ; tout ce que l'on peut affirmer, c est que beaucoup d'entre eux, sinon tous, parlaient une ou diverses langues sémitiques. Leur domination fut définitivement brisée vers le début du XVIe siècle. Mais on n'est nullement autorisé à supposer que, soit à cette époque, soit au temps de leur puissance, des Hyksôs aient pris le chemin de l'Occident et soient allés s'établir parmi les Libyens[3].

---

1. Movers, II, 2, p. 46, 424-6. Ebers, *Ægypten und die Bücher Mose's*, p. 68, 222. Lenormant, *Histoire*, VI, p. 499. Etc.

2. Des pasteurs cananéens, selon Movers.

3. M. Winckler (*Altorientalische Forschungen*, I, p.421 et suiv., et dans *Zeitschrift für Socialwissenchaft,* VI, 1903, p. 356-8, 448-9) croit à des migrations de Cana-

III

Des auteurs grecs indiquent des migrations parties des pays riverains de la mer Égée, Hérodote dit que les *Maxyes* (Μάξυες) se prétendaient descendants des Troyens[1]. Ils vivaient, selon l'historien, à l'Ouest du fleuve Triton, ce qui répond à la côte orientale de la Tunisie. Diodore de Sicile mentionne une grande ville, *Meschela* (Μεσχέλα), qui aurait été fondée par des Grecs au retour de la guerre de Troie[2] ; comme elle fut prise par un lieutenant d'Agathocle, il est probable qu'elle était située dans la partie orientale de la Berbérie, peut-être dans le Nord-Ouest de la Tunisie ou dans le Nord-Est de l'Algérie. D'après une citation d'Étienne de Byzance, Hécatée aurait indiqué une ville des Ioniens, *Cybos*, dans la Libye des Phéniciens et, autant qu'il semble, auprès d'une des deux *Hippo* (Bizerte, Bône)[3]. Plutarque, copiant sans doute le roi Juba, affirme que des Grecs, Olbiens et Mycéniens, furent laissés par Héraclés dans la région de Tanger[4].

Ces textes sont de très mince valeur[5]. Le dernier s'écarte de

---

néens, par terre ou par mer, avant le milieu du second millénaire. Ils auraient conquis une partie de l'Afrique du Nord. Ils se seraient même établis à Malte, en Sardaigne, aux Baléares, en Espagne. Plus tard, Tyr aurait étendu son hégémonis sur ces frères de race. Ce sont là des hypothèses en l'air.

1. IV, 191 : φασί δέ οὗτοι εἶναι τών έχ Τροιης άνδρών.

2. XX, 57 : Μεσχέλαν, μεγίστην οὖσαν, ὠχισμένην δέ τό παλαιόν ὑπό τών έχ Τροίας άναχομιζομένων Ἑλλήνων. Diodore ajoute qu'il en a parlé dans son troisième livre, ce qui est inexact. Mouvers (II, 2, p. 22, n. 54) soutient que le nom de *Mescheta* est phénicien.

3. Édit. Meineke : Κύόος, πόλις Ἰώνων έν Λιβύη Φοινίχων. Ἑχαταῖος περιηγήσει αύτής « χαί λιμήν που άχρη χαί Κυβώ ».

4. Vie de Sertorius, 9 : Ἑλληνιχόν έχοντι στράτευμα τών αύτόθι χατωχισμένων ύφ' Ἡραχλέους Ὀλβιανών χαί Μυχηναίων. Plutarque mentionne Juba aussitôt après. On ne sait pas de quel Olbia l'auteur veut parler.

5. Il ne faut pas y joindre un passage de Palémon (*Scriptores physiognomoniae veteres*, édit. Franz, p. 184) : « οί μέν Λίόυες Αἰθίοψιν όμοιοι, οί δ'εἰσί Κρῆτες ». Ce texte ne signifie pas que, parmi les Libyens, les uns ressemblent aux Éthiopiens et que les autres sont des Crétois ; le second membre de la phrase se

lui-même par le rôle qu'il attribue à Hercule ; il est à croire que, comme les Perses, Mèdes et Arméniens d'Hiempsal, les Olbiens et les Mycéniens de Juba étaient de prétendus ancêtres de peuples africains dont le nom était à peu près semblable[1]. Le passage d'Étienne de Byzance est altéré et il n est pas du tout certain qu'Hécatée ait parlé d'une ville ionienne en Libye[2]. Les anciens ont fait errer et ont établi un peu partout les Grecs après la prise de Troie. Dans ces légendes, la Libye a eu sa part de naufragés[3] et de colons[4], il n'est guère vraisemblable

---

rapporte aux Ibères (voir le contexte) et Κρήτες doit être corrigé en Κελτυΐς : conf. *ibid*., p. 184, n. 17. et p.411. — Naturellement, on doit aussi laisser de côté les contes qu'ont fait éclore des étymologies absurdes. Solin (XXVII, 7), expliquant par le mot grec ἵππεῖς le nom des deux *Hippo*, ajoute : « equites Graeci condidere ».Le même Solin (XXV, 17) dit qu'Icosium (Alger) vient d'εἴχοσι et justifie ainsi cette étymologie : « Hercule illa transcunte viginti qui a comitatu eius desciverant locum deligunt, inciunt moenia ; ac, ne quis inposito a se nomine privatim gloriaretur, de condentium numero urbi nomen datum. » Il n'y a pas non plus à tenir compte des noms grecs donnés à quelques villes du littoral africain : Neapolis, Aphrodision, Megapolis (conf. Tissot, I, p. 429). Ces noms sont probablement des traductions de noms phéniciens ; mis en circulation par les Grecs qui fréquentaient la côte, ils furent adoptés par les Romains.

1. Ptolémée(IV, 2, 3) indique des Μυχήνοι en Maurétanie Césarienne. Conf. la liste de Müller, *ad locum*.

2. Peut-être doit-on lire : Κύβος, πόλις Ἰώνων. [Κυβώ] ἐν Λιβύῃ Φοινίχων. Il s'agirait de deux villes, l'une Ionienne, l'autre phénicienne (en Libye) : conf. Meltzer, I, p. 455. Müller (édit. de Ptolémée, n. à p. 616) fait une autre conjecture. Il remarque que Ptolémée (IV, 3, 6) indique un peuple appelé Ἰόντιοι dans le pays situé à l'Ouest de Thabraca (Tabarca), par conséquent près d'Hippone. Il croit que ce sont les prétendus Ἰωνες d'Etienne de Byzance : Ἵππου ἄχρα serait Hippone, non Bizerte. C'est peut-être trop ingénieux.

3. Ce fut la tempête qui poussa Ulysse au pays des Lotophages (Odyssée, IX, 82-104), que les anciens plaçaient d'ordinaire sur le littoral des Syrtes. — Le roi Juba racontait qu'en revenant de Troie, Diomède fut jeté sur les côtes de la Libye. Le roi du pays, Lycos, fils d'Arès, s'apprêtait à sacrifier à son père, mais sa fille Callirrhoé délivra l'étranger. Celui-ci se rembarqua sans se soucier des tendres sentiments de sa bienfaitrice. Pseudo-Plutarque, *Parallela graeca et romana,* 23 (=*Fragm. Hist. Graec*., III, p. 472, n° 23). — Ménélas, dans ses courses errantes, aurait visité la Libye (Odyssée, IV, 85 ; conf. Hérodote, II, 119), mais ce mot désigne ici le pays situé entre l'Égypte et la grande Syrte (Hérodote, IV, 109 ; Strabon, I, 2, 32, in fine). Il est vrai que certains prétendaient que Ménélas avait fait le tour de la Libye, en passant par Gadès (voir Strabon, I, 2, 31) : ce n'était là qu'un développement de l'indication de l'Odyssée. — Thucydide, VI, 2, 3 : des Phocéens, revenant de Troie, furent portés par la tempête d'abord en Libye, puis en Sicile.

4. Gourneus, chef thessalien, se serait établi en Libye, sur le fleuve Cinyps (entre les deux Syrtes) : *Apollodori Bibliotheca*, édit. Wagner, p. 219 ; conf. p. 218. — Une autre légende installait aussi en libye des Loeriens, compagnons d'Ajax,

que la tradition rapportée par Diodore mérite plus de confiance. Nous ignorons comment Hérodote a su que les Maxyes se disaient Troyens. Ces gens se barbouillaient le corps en rouge et se rasaient la partie gauche de la tête, tandis qu'ils laissaient pousser leurs cheveux à droite : modes inconnues des sujets de Priam et qui rappelaient au contraire celles d'autres tribus africaines[1].

Il est difficile d'indiquer pour quelles raisons des fables grecques ont transporté dans le Nord-Ouest africain certains héros mythiques, Persée, Héraclès, les Argonautes. On peut proposer diverses explications : désir de rattacher à des régions que les Grecs commençaient à connaître des exploits qui se perdaient auparavant dans un vague lointain ; ambitions coloniales qui cherchaient à stimuler le zèle populaire en invoquant des précédents[2] ; peut-être existence en certains lieux d'un culte de l'Hercule phénicien[3]. Mais il ne faut pas voir dans ces légendes des souvenirs, même très troubles, d'une époque où les ancêtres des Hellènes auraient visité les côtes africaines.

Il convient aussi d'écarter les conclusions qu'on a tirées de l'étude des dialectes berbères et de l'onomastique de la Berbérie.

---

fils d'Oilée : Virgile, *Énéide*, XI, 265. D'après des indications données par Servius (*Comm,, ad locum*, et III, 399), on prétendait que des Locriens Ozoles avaient abordé dans la Pentapole(en Cyrénaïque), Selon d'autres opinions, ils se seraient fixés autour des Syrtes ; ils auraient pris possession de certaines îles voisines de la Libye (on disait que l'île de *Cercina*, Kerkenna, avait été occupée par eux) ; ils auraient été les ancêtres des Nasamons ; ils se seraient avancés jusqu'à l'oasis d'Ammon sous la conduite d'un bélier. On racontait aussi qu'ayant abordé à Tinneia, ils étaient allés fonder la ville d'Uzalis. Ce dernier détail a évidemment pour origine un jeu de mots (Uzalis et Ὀζόλαι, les Locriens Ozoles). Quant au prétendu établissement des Locriens sur la petite Syrte, peut-être a-t-il été inventé pour expliquer le nom d'un lieu qu'un document géographique de l'époque romaine, le Stadiasme, appelle Λοχροι et qui était situé entre Sabratha et le lac des Bibân (*Geogr. gr. min*., I, p. 464 ; conf. Tissot, I, p. 210). Tinneia parait être une altération d'un mot qui aurait signifié pêcherie de thons. Faut-il le rapprocher des Ταριχεῖαι qui se trouvaient au lac des Bibân (Périple de Scylax, 110, dans *Geogr. gr, min*., I, p. 86 ; Tissot, I, p. 207) ?

1. Hérodote, IV, l75, 180, 194.
2. Conf. Meltzer, l. c., I, p. 93, 429 et 456.
3. Voir plus haut, p. 333.

Dans un grand nombre de noms et de mots africains, M. Bertholon a cru retrouver des noms et des mots appartenant à des idiomes étroitement apparentés à la langue grecque témoignages, selon ce savant, de plusieurs migrations venues des rivages égéens dans le cours du second millénaire[1]. Mais les rapprochements de M. Bertholon obtiendront difficilement l'approbation des linguistes.

On ne doit cependant pas nier la possibilité de certaines relations entre les habitants du littoral de la Berbérie et les peuples qui occupaient les îles et les côtes de la mer Égée à l'age du bronze, pendant le troisième et le second millénaire avant J: C.

Des influences de la civilisation égéenne se sont alors exercées à Malte, en Sicile, en Sardaigne, aux Baléares, en Espagne[2]. Aux derniers siècles de cette longue période, des objets fabriqués dans des pays du Nord-Est de la Méditerranée furent importés en Sicile[3] et en Sardaigne[4]. Des vaisseaux venus des rivages qui appartinrent plus tard aux Grecs parcouraient donc le bassin occidental de la mer intérieure.

Il est également certain que, dans la deuxième moitié du second millénaire, les indigènes qui vivaient au Nord-Ouest de l'Égypte entretinrent des rapports avec les riverains de la mer Égée. Sous Ménephtah, vers 1220, Mâraîou, roi des Lebou, envahit le Delta avec une armée composée d'Africains (Lebou, Mashaouasha, Kahaka) et de gens venus des « pays de la mer ». Ceux-ci étaient des Akaïouasha, des Toursha, des Loukou, des Shardana, des Shagalasha. Ils étaient nombreux, moins cependant que les Africains; dans la victoire que les Égyptiens remportèrent, 6365 Lebou furent tués; il périt 222 Shagalasha et

---

1. *Les premiers colons de souche européenne dans l'Afrique du Nord*, dans *la Revue tunisienne*, IV-VI, 1897-1899 ; Voir aussi la référence indiquée p. 320, n. 3.

2. Voir en particulier Déchelette, *manuel d'archéologie préhistorique*, II, p. 2, 37, 60, 75, 76, 78, 79, 80 et suiv. ; Mayr; dans *Abhandlungen der bayer. Akademie der Wissenschaften*, Ière Classe, XXI, p. 716-7 ; le même, *die Insel Malta im Altertum*, p. 59.

3. Déchelette, l. c., p. 77, 199, 214, 329.

4. Le même, p. 398.

742 Toursha[1]. Or les Loukou devaient habiter la Lycie[2] ; les Toursha, qu'on peut identifier avec les Tyrsènes, étaient vraisemblablement établis dans le Nord de la mer Égée et dans l'Ouest de l'Asie Mineure; les Shardana et les Shagalasha étaient aussi, semble-t-il, des peuples de l'Asie Mineure, où s'élevèrent les villes de Sardes et de Sagalassos[3], qui rappellent leurs noms ; enfin es Akaïouasha sont peut-être identiques aux Achéens[4]. L'inscription de Karnak qui nous fait connaître l'invasion de Mâraiou ne prouve point, il est vrai, que les Toursha et autres aient eu des colonies sur la côte de la Libye, à l'Ouest du Delta : ceux qui combattirent dans l'armée commandée par le roi des Lebou pouvaient n'être que des alliés récemment débarqués. ou même des mercenaires Plus tard, des Toursha vinrent se fixer dans la Méditerranée occidentale et formèrent la nation des Étrusques. Il est possible aussi que des Shardana soient allés occuper la; Sardaigne, à laquelle ils auraient donné leur nom.

Ces constitutions ne nous autorisent pas à affirmer que des marins du Nord-Est de la Méditerranée aient visité les cotes de la Berbérie, que des colons venus des mêmes régions s'y soient établis. Mais si des découvertes ultérieures dissipent toute incertitude, il ne faudra pas s'en étonner. Les preuves manquent aujourd'hui. Les Égéens auraient dû exercer une influence pro-

---

1. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, II, p. 430 et suiv.

2. Maspero, *l. c*., p. 339, n. 3.

3. Maspero, *l. c.*, p. 360, n. 2 ; p. 432, n. 2.

4. cela n'est pas certain : voir Weil, *Revue archéologique,* 1904, I, p. 65-67. — Pour ces différents peuples, voir d'une manière générale la carte de Maspero, II, p. 361.

5. Des Shardana servirent comme mercenaires dans les armées égyptiennes depuis la dix-huitième dynastie : A. J. Reinach, *Revue archéologique*, 1910, I, p. 53 ; Maspero, II, p. 214 (n. 4), 372, 390 (n. 1), 766. Au temps de Ramsès II, des Loukou furent au service du roi des Hittites : Maspero, II, p. 380, 398. — Que certains peuples de la mer, comme les appelaient les Égyptiens, se soient établis en masse dans l'Afrique septentrionale et soient identiques aux Lebou et aux Mashaouasha, c'est ce dont on a aucune preuve (conf. plus haut, p. 308, n. 3). L'identification des Mashaouasha avec les Maxyes d'Hérodote, ces prétendus Troyens, nous parait très contestable : voir plus loin.

fonde sur la civilisation des indigènes[1], répandre surtout parmi eux l'usage du métal. Or nous avons vu[2] que les objets caractéristiques de l'âge du bronze font presque entièrement défaut dans les inventaires archéologiques de l'Afrique du Nord[3].

M. van Gennep[4] croit cependant que la céramique berbère apporte le témoignage désiré. Dans de nombreuses tribus, les femmes font des vases à décor rectilinéaire, peint en noir ou en rouge sur une couverte claire. Par leurs formes et leur ornementation, ces objets présentent des ressemblances véritablement frappantes avec des poteries qui se fabriquaient dans la Méditerranée orientale au premier âge du bronze (troisième millénaire) et qui sont surtout connues par des trouvailles

1. Il est vrai que M. Stuhlmann (*Ein kulturgeschichtlicher Ausflug in den Aures, dans Abhandl. Des Hamburgischen Kolonialinstituts,* X, 1912) est très disposé à leur reconnaître cette influence. Culture du figuier, de l'olivier, de la vigne (P ; 88, 89, 93), introduction du cheval (p. 97), mode de construction des maisons de l'Aurès (p. 55), métier vertical sur lequel les femmes tissent des étoffes de laine (p. 120, 146), tout cela serait ou pourrait être d'origine égéenne. Je ne suivrai pas M. Stuhlmann sur ce terrain : quand on ne sait rien, mieux vaut ne rien dire.

2. P. 212.

3. Il est douteux, nous l'avons dit (p. 263, n. 2), que les boucliers à échancrures latérales, figurés sur les gravures rupestres, aient été imités des modèles importés. On pourrait supposer que les Libyens avaient emprunté le bouclier rond aux Shardana ou à d'autres peuples de la Méditerranée orientale (voir A. J. Reinach, *Revue de l'histoire des religions*, 1910, I, p. 208-9), si la représentation de ce bouclier sur une gravure du Sud oranais était certaine (conf. p. 202, n. 10). — Quant aux prétendus emprunts des Grecs aux Libyens, ils sont ou très contestables, ou imputables aux colons qui vinrent s'établir en Cyrénaïque au VIIe siècle. Hérodote se trompe évidemment quand il dit (II, 50) que Poséidon est un dieu Libyen, adopté par les Grecs : il s'agit sans doute d'une divinité africaine assimilée au Poséidon hellénique. Le même auteur affirme (IV, 189) que les Grecs ont emprunté aux Libyens l'égide qu'ils donnent à Athéna : l'égide ressemble en effet, dit-il, à un vêtement de dessus en cuir de chèvre, teint en rouge et orné de courroies formant des franges, que portent les femmes libyennes. Il indique aussi (*ibid*.) que les exclamations répétées et bruyantes (ὁλολυγή) proférées par les Grecs dans les cérémonies religieuses lui paraissent être d'origine africaine : car les femmes libyennes en font un usage fréquent et remarquable (ce qui rappelle à la fois les *you-you* des femmes berbères et les ἰού ἰού des anciens Grecs). Ces comparaisons ethnographiques sont curieuses : c'est sans doute tout ce qu'on en peut dire. Pour les cultures et les animaux domestiques, les hypothèses d'emprunts faits aux Libyens par les ancêtres des Grecs sont sans valeur : voir plus haut, p. 227, 236 (n. 1), 237 (n. 6).

4. *Études d'ethnographie algérienne* (extrait de la *Revue d'ethnographie et de sociologie* 1911), p. 62 et suiv. Conf. Stuhlmann, *l. c*., p. 124, 146.

faites dans l'île de Chypre. La même céramique s'est rencontrée en Sicile, dans des habitations et des tombes qui datent du début de l'age du bronze[1]. On en a aussi recueilli quelques exemplaires, d'époque indéterminée, dans l'île de Malte[2]. Peut-on expliquer ces ressemblances sans admettre l'hypothèse d'origines communes ? M. Dussaud le pense[3]. Je ne serais guère disposé à lui donner raison. Mais il ne faut pas oublier que tous les produits actuellement connus de la céramique berbère sont modernes[4]. Quoique L'opinion de M. van Gennep soit, à notre avis, probable, nous estimons qu'il faut attendre pour l'adopter des découvertes attestant que cette classe de poteries est vieille dans le Maghrib de plus de quatre mille ans[5].

IV

Nous avons passé en revue les textes relatifs à de prétendues migrations vers le Nord-Ouest de l'Afrique. Selon quelques auteurs, des Libyens auraient, au contraire, occupé la Sardaigne[6]. Ils auraient eu pour chef un fils d'Hercule, Sardus[7].

---

1. Orsi, *Bull. di paletnologia italiana*, XIX, 1893, p. 41-45, 47-51, pl. V-VII. T. E. Peel, *the Stone and bronze age in Italy and Sicily* (Oxford, 1909), p. 215-9.

2. Mayt, *die Insel Malta im Altertum,* p. 56-57.

3. Institut français d'archéologie, séance du février 1912.

4. M. Carton (*Association française pour l'avancement des sciences*, Dijon, 1911. Mémoires, p. 774 ; conf. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1911, p. 601) a découvert cependant dans le Nord-Ouest de la Tunisie, parmi les ruines romaines de Bulla Regia, des débris de poteries « décorées de traits géométriques et de fleurs, exécutés au pinceau. Leur aspect et leur ornementation révèlent des affinités très réelles avec certaines poteries de la Carthage punique, d'une part, et avec la céramique moderne des Kabyles, d'autre part, constituent ainsi un chaînon qui manquait jusque-là. » Je n'ai pas vu ces tessons.

5. Il importerait de mieux connaître le développement chronologique de cette céramique dans les autres pays méditerranéens.

6. Pausanias (X, 17, 8) parle aussi d'une occupation de la Corse par des Libyens, mais il ne dit pas quand ils y seraient venus.

7. Pausanias, X, 17, 2 : Πρώτος δέ διαβήναι λέγονται ναυσίν είς τήν νήσον Λίβυες ήγεμών δέ τοίς Λίβυσιν ήν Σάρδος ό Μαχήριδος Ήραχλέους δέ έπονομασθέντος ύπό Αίγύπτίων τε χαί Λιβύων. « L'île, ajoute Pausanias, pris le nom de Sardos. Les Libyens ne chassèrent pas les indigènes, mais ils se mêlèrent à eux, vivant

Il nous est impossible de dire s'il convient de rejeter cette invasion dans le domaine de la fable[1], en même temps que le personnage, assurément fictif, qui l'aurait dirigée. L'Héraclès dés Égyptiens et des Libyens dont il aurait été le fils était, dit Pausanias, surnommé Μάχηρις, nom qui est probablement une déformation de *Melqart*. Cette légende renferme donc un élément phénicien : elle doit peut-être son origine à la conquête de l'île par les Carthaginois, qui semblent y avoir établi de nombreux Libyens.

D'autre part, il y avait en Sardaigne un peuple que les Grecs et les Latins appelaient Ἰολάειοι, Ἰολαεῖς, Ἰλιεῖς, *Ilienses*, et qui, à l'époque punique, occupait les régions montagneuses. Aucun texte n'indique que ces hommes soient venus d'Afrique. Mais Pausanias[2] affirme qu'ils avaient tout à fait l'aspect, l'armement et le genre de vie des Libyens[3]. On a rapproché leur nom de celui d'Iol, divinité adorée par les Carthaginois et

---

comme ceux-ci dispersés dans des cabanes et dans des grottes, car les uns et les autres étaient incapables de fonder des villes. » Silius Italicus, XII, 359-360 :

Libyci Sardus generoso sanguine fidens
Herculis, ex sese mutavit nomina terrae

Solin, IV, 1 (Sardus, fils d'Hercule, venu de Libye, a donné son nom à l'île). — Une monnaie qui parait avoir été frappée en Sardaigne au Ier siècle avant notre ère représente ce « Sard(us) Pater », la tête surmontée d'une coiffure de plumes, ce qui est peut-être une allusion à son origine africaine : Babelon, *Monnaies de la République romaine*, I, p. 223-4 et fig. ; A. J: Reinach, *Revue archéologique*, 1910, I, p. 25, fig. 6 (si c'est bien une coiffure de plumes ; d'autres reconnaissent un modius : *Pais, dans Alti dell' Accademia dei Lincei*, Serie terza, Memorie della classe di scienze morali, VII, 1881, p. 324).

1. Je ne crois pas qu'on puisse invoquer (Pais, *1. c*., p. 250) la prétendue ressemblance du nom de la Sardaigne (Σαρδώ en grec) avec les noms de Saldae et de Sardaval, ville et fleuve de Maurétanie.

2. X, 17, 7.

3. Je ne sais s'il convient le parler ici des Σαρδολίβυες, dont il est question dans un fragment de Nicolas de Damas (*Fragm, hist. graec*., III, p. 463, n° 137). Peut-être étaient-ce des nomades d'Afrique, comme paraîtrait l'indiquer la comparaison de ce texte avec un passage d'Hellanicus (*apud* Athénée, Xl, 6, p. 462, a-b =*Fragm. hist. graec*., I, p. 57, n° 93). — M. Pettazzoni (*Revue d'ethnographie et de sociologie*, 1910, p. 219-232 ; voir aussi *Rendiconti dell' Accademia dei Lincci*. 1910, p, 89-91) ne m'a pas convaincu que l'analogie de certaines coutumes des anciens Sardes et de divers peuples africains (pratique de l'incubation, etc.) démontre une « connexion ethnique sardo-africaine ». Ces coutumes ont été constatées chez bien d'autres peuples.

identifiée par les Grecs avec leur Iolaos[1]. Faut-il voir en eux des Libyens ? C'est là, je crois, une hypothèse assez téméraire. Il n'est nullement prouvé qui Iol ait été un dieu africain, et non phénicien. D'ailleurs la ressemblance des noms est peut-être fortuite, et l'on ne saurait dire si ce rapprochement a plus de valeur qu'un autre, fait par quelques anciens : ils prétendaient que les Ioléens étaient des Grecs, amenés en Sardaigne par Iolaos, neveu d'Héraclès[2].

Les tours appelées *nuraghi* en Sardaigne, comme aussi les sesi de l'île de Pantelleria et les *talayots* des Baléares, offrent des ressemblances avec les nombreux tombeaux cylindriques en pierres sèches qu'on nomme *chouchets* en Berbérie[3]. Les chouchets dont l'époque peut être déterminée sont beaucoup plus récentes que ces monuments des îles, qui paraissent dater en général de l'âge du bronze. Cependant je croirais volontiers qu'il s'agit d'un type de sépulture très ancien, qui, comme tant d'autres choses dans l'Afrique du Nord, s'est conservé fort longtemps. Mais, même si l'on admet une véritable parenté entre ces diverses constructions, il n'est pas nécessaire de supposer qu'elles se soient répandues à travers la Méditerranée par suite de migrations importantes[4].

---

1. Pais, *l. c.*, p. 270, 312.

2. On rapprocha aussi ce nom de celui d'Ilion ; de là, une légende qui faisait venir des Troyens en Sardaigne, où ils se seraient mêlés aux Grecs (Pausanias, X, 17, 6). Ces Ioléens ou Iliens se seraient réfugiés dans les montagnes à la suite des conquêtes carthaginoises (Diodore de Sicile, V, 25), ou, comme le dit Pausanias (X, 17, 7), à la suite d'une nouvelle immigration de Libyens, qui aurait été plus importante que la première et qui aurait eu lieu beaucoup d'années après la guerre de Troie.

3. Conf. Pais, l. c., p. 203-300 ; Issel, *Liguria preistorica*, dans *Atti della Societa ligure di storia patria*, XL, 1908, p. 622. — Il y a cependant des différences très notables. Les tours dont nous parlons offrent des chambres rondes voûtées à encorbellement, avec des couloirs d'accès : dispositions qui manquent dans les chouchets.

4. A la suite de M. Pais (*l. c.*, p. 300 ; conf. p. 274), M. Mayr (Abhandi, der bayer, Akademie, XXI, p. 717-720) ; *Insel Malta*, p. 62-64) croit que, vers le début de l'âge de bronze, des Libyens sont allés peupler les Baléares, la Sardaigne, Pantelleria, Gozzo, malte. Mais les comparaisons archéologiques qu'il fait ne me paraissent pas convaincantes.

Les gravures rupestres représentant Ammon-Soleil attestent que, dès une époque lointaine, probablement dans la deuxième moitié du second millénaire, un culte égyptien a pénétré jusque dans le Sud oranais[1]. Nous avons aussi indiqué les raisons qui nous font penser que, vers le même temps, le cheval a été introduit d'Égypte en Berbérie[2]. Des relations directes se sont-elles établies entre les indigènes de cette dernière contrée et les habitants de la vallée du Nil[3] ?

Sous les règnes de Ménephtah (fin du XIIIe siècle)[4] et de Ramsès III (début du XIIe siècle)[5], sont mentionnés des Mashaouasha, qui tentèrent à plusieurs reprises, mais sans succès, d'envahir l'Égypte. D'autres Mashaouasha servaient déjà dans

1. Voir p. 251-3.

2. P. 233.

3. Écartons une série d'arguments sans valeur. « Les flottes de Thoutmès III, écrit Tissot (*Géographie*, I, p. 426), soumirent tout le littoral libyen. » D'Arbois de Joinville dit de son côté (les Premiers habitants de l'Europe, 2e édit., I, p, 71) : « Thoutmos III aurait, a-t-on dit, étendu sa domination jusqu'en Algérie. » Cette enquête de Thoutmosis III (au XVe siècle) serait un fait très important. Mais l'inscription sur laquelle on s'appuie ne dit rien de tel : voir la traduction donnée par Maspero, *Histoire*, II, p. 210 (et n. l). — Un fragment d'une statue de Thoutmosis Ier a été trouvé à Cherchel (Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 11, 85-86, II, fig. 1). Comment est-il Venu là ? Nous l'ignorons. Peut-être cette statue, fut-elle un objet de curiosité, apporté à Caesarea aux environs de notre ère, comme une autre œuvre égyptienne découverte récemment dans le même lieu, une statuette de l'époque ptolémaïque (Bénédite, Bull. archéologique du Comité, 1908, p. CCLIV-V, et pl. XLVII).— L'Hercule égyptien qui aurait atteint et même franchi le détroit de Gibraltar (Diodore, III, 74 ; Méla, III, 46 ; Philostrate, Vit. Apoll., II, 33, et Y, 4-5) n'était autre, en réalité, que l'Hercule phénicien, Melpart (conf. Méla, 1. c.; Pausanias. X. 17, 2). — Le nom de Faraoun apparaît çà et là dans l'onomastique de l'Afrique du Nord : par exemple. Nkal Faraoun, îlots du chott el Djerid (Tissot, I, p. 146) ; djebel Faraoun, dans l'Aurès (Masqueray, *Bull. de correspondance africaine*, III, 1885, p. 102 : conf, p. 82) ; Krett Faraoun, vaste muraille autour du djebel Bou Taleb (Jacquot, *Rec. de Constantine*, XLV, 1911, p. 273 et suiv.); Ksar Faraoun, *l'antique Volubilis*, au Maroc (C. I. L., VIII, p. 2072). Mais ce nom a été introduit dans le pays par les Arabes : il est plus d'une fois question de Pharaon dans le Koran (trad. Kasimirski, VII, 101 ; XI, 99-100 ; XLIII, 45-54 ; etc.). — Je pense que M. Capart (*les début de l'art en Égypte*, p. 258) ne tiendrait pas à insister sur le rapprochement qu'il a fait entre le Touat, pays du Sahara algérien, et la région infernale à laquelle les anciens Égyptiens donnaient le même nom. Voir d'autres rapprochements onomastiques aussi fragiles dans Tissot, I, p. 427, n. 3 (il les explique d'ailleurs par l'affinité des deux langues).

4. Maspero, *Histoire*, II, p. 432.

5. Maspero, II, p. 456, 459, 471.

les armées de Ramsès II[1], et, depuis le XIe siècle jusqu'au VIIe, des Africains que l'on désignait sous ce nom formèrent dans la vallée d'importantes colonies militaires, au service du souverain ou des seigneurs féodaux[2]. Plusieurs savants[3] les ont identifiés avec les Μάξυες qu'Hérodote[4] signale à l'Occident du fleuve Triton, c'est-à-dire en Tunisie ; on a aussi invoqué les Μάζυες, les *Mazices*, les *Maxitani*, les *Mazaces*, que divers textes indiquent dans la Berbérie actuelle[5]. Il ne nous parait pas que la ressemblance des noms soit assez grande pour justifier ces rapprochements. En tout cas, les Mashaouasha dont il est question dans les inscriptions hiéroglyphiques devaient habiter beaucoup plus près de l'Égypte, avec laquelle ils eurent tant de rapports[6]. Quant aux indigènes de la Berbérie, ce fut sans doute par l'intermédiaire des Libyens orientaux qu'ils subirent quelques influences égyptiennes. Certains d'entre eux, tentés par les aventures lointaines, ont pu aller rejoindre les Mashaouasha ou les Lebou et pénétrer dans le royaume des Pharaons, soit en ennemis, soit comme mercenaires ; mais rien ne permet de croire qu'une seule tribu des pays situés à l'Ouest de la Cyrénaïque figure dans les inscriptions de Thèbes[7].

---

1. Maspero, II, p. 300, n. 1.

2. Maspero, II, p.460, 489, 765-8 ; III, p. 161, 499.

3. Brugsch, *die Geographie der Nechbarländer Aegyptens*, p. 80-81. De Rougé, *Revue archéologique*, 1867, II, p. 84. Chabas, *Études sur l'antiquité historique*, 2e édit., p. 237. Meltzer, *Geschichte der Kartager*, I, p. 52 et 64. Tissot, *Géographie*, I, p. 388. Maspero, *Histoire*, II, p. 430, n. 4 ; III, p. 552. E. Meyer, *Geschichte des Alterthums*, Ière édit., I, p. 281.

4. IV, 191. Conf. *supra*, p. 344.

5. Dans le manuscrit de la *Chronique* de saint Hippolyte (Bauer, *Chronik des Hippolytos*, p. 102) sont mentionnés en Afrique des Μαχουαχοί. N'y cherchons pas des descendants des Mashaouasha. C'est simplement un nom estropié (sans doute depuis fort longtemps, car l'auteur d'une des versions latines et celui de la Chronique pascale l'ont voulu ainsi). Il s'agit des *Baquates*, peuple maurétanien, comme l'indique une autre version latine (Bauer, p. 103).

6. M. Maspero ajoute (III, p. 552) : « Vue de ces révolutions fréquentes au désert avait chassé ceux-ci (les Mashaouasha) de leurs territoires au voisinage de la vallée et les avait transportés fort loin à l'Occident, sur les bords du fleuve Triton. » Conf. Meltzer, I, p. 64.

7. Il est surprenant qu'on ait voulu retrouver un fond de vérité historique dans un plat roman de Denys de Millet (Dionysios Seytobrachim), analysé par Diodore de sicile

V

Nous n'insisterons pas sur les indications très diverses données par les écrivains arabes au sujet de migrations qui auraient peuplé l'Afrique du Nord dans des temps très reculés[1]. C'est bien à tort que Movers les a prises au sérieux[2] : elles n'ont aucune valeur historique. Tous ces auteurs font venir les Berbères de l'Asie occidentale, qui était alors le centre du monde pour les musulmans et qu'ils regardaient comme le berceau de l'humanité. Parfois, ils s'inspirent de traditions dont la source lointaine est la série de généalogies énumérées dans le chapitre X dé la Genèse[3]. Les uns, par dédain, rattachent les Berbères à la postérité de Cham le Maudit et les font venir des pays syriens. Les autres attribuent à ce peuple, ou tout au moins à certaines tribus puissantes, l'origine que les musulmans considéraient comme la plus noble[4] : ils en font des Arabes, des frères de race du Prophète.

Les savants modernes ont présenté bien des hypothèses sur les peuples qui seraient venus s'établir en Afrique, ou qui en seraient sortis. Nous avons indiqué la plupart d'entre elles et montré combien elles sont fragiles. Il faut les écarter, comme les légendes anciennes. Il faut se résigner it ignorer les événements

---

(III, 53-55) ; Myrina, reine d'une nation d'Amazones à l'extrémité occidentale de la Libye, près de l'Océan, après divers exploits dans cette contrée, se dirige vers l'Orient, traverse l'Égypte, l'Arabie, la Syrie, l'Asie Mineure, où elle finit par être tuée par des Thraces et des Scythes.

1. Voir l'exposé d'Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères,* trad. De Slane, I, p. 173-185 (et aussi III, p. 180-185). Conf. de Slane, ibid., IV, p. 565 et suiv. ; Fournel, *les Berbers*, I, p. 33-34, 36-40 ; Basset, Nédromah et les traras, p. XIII, n. 2.

2. *Die Phönizier*, II, 2, p. 419 et suiv., 431-5.

3. On trouve même des traces du récit de Procope : Ibn el Kelbi, cité par Ibn Khaldoun, I, p. 177. Il faut tenir compte aussi du rapprochement qui parait avoir été fait entre le mot berbère *aguellid*, roi (conf. *supra*, p. 310, n. 3) et *Djalout* (Goliath) : il en résulta que celui-ci fut donné pour roi ou pour anccêtre aux Berbères qui vivaient, disait-on, en Palestine : voir de Slane, IV, p. 572.

4. Conf. Ibn Khaldoun, III, p. 183-4.

qui ont créé des liens entre les habitants du Nord-Ouest africain et ceux d'autres contrées. C'est déjà beaucoup de pouvoir constater ces liens.

Les recherches des anthropologistes, des linguistes, des archéologues ont établi une série de faits importants

Parenté physique des indigènes de la Berbérie avec les populations du Sud de l'Europe, d'une part, du Nord-Est de l'Afrique, d'autre part. A la lisière du Sahara, peut-être aussi dans quelques régions de la Berbérie, existence d'Éthiopiens, probablement apparentés à d'autres peuples du continent africain, quoiqu'on ne puisse pas encore s'arrêter à des conclusions précises. Dans la Berbérie même, existence de blonds qui nous rappellent ceux du Nord de l'Europe, sans que nous puissions affirmer qu'ils soient venus de cette contrée ;

Parenté de la langue libyque avec d'autres langues parlées dans tout le Nord-Est de l'Afrique. Dans la nomenclature géographique, peut-être des indices de la diffusion d'une ou plusieurs mêmes langues dans le Nord-Ouest africain et dans l'Europe méridionale et occidentale ;

Ressemblance des industries paléolithiques anciennes au Sud-Ouest et au Nord-Ouest de la Méditerranée ; des industries paléolithique récente et néolithique ancienne dans le Tell et dans le Sud de la péninsule ibérique ; de l'industrie néolithique récente au Sahara et en Égypte ;

Introduction probable d'Orient en Berbérie de plusieurs animaux domestiques : chèvre, mouton, à l'époque néolithique ancienne; cheval, chien, dans le cours du second millénaire.

Influences religieuses égyptiennes durant le second millénaire.

A cette énumération, il est permis d'ajouter les ressemblances de certaines constructions en pierres sèches : dolmens d'Afrique et dolmens élevés dons l'Ouest de l'Europe au troisième millénaire; chouchets d'Afrique et tours de l'âge du bronze dans les

îles de la Méditerranée occidentale. On a vu que, malgré l'absence de preuves, nous sommes enclin à faire remonter aux temps préhistoriques l'adoption de ces types de sépultures en Afrique. Nous pouvons ajouter également, mais avec plus de réserve, la presque identité de la céramique berbère moderne à peintures géométriques et de celle qui était en usage au troisième millénaire dans la Méditerranée, depuis la Sicile jusqu'à l'île de Chypre.

Les ressemblances physiques, la communauté d'origine des langues supposent des migrations importantes, mais il est impossible de dire dans quelle direction, de quelle manière ces mouvements de populations se sont accomplis. Les industries, les types de constructions, les animaux domestiques, les croyances ont peut-être propagés sans conquête violente et par un petit nombre d'individus. Il convient de noter les parentés, les relations, les influences probables, mais non pas d'en faire un faisceau pour échafauder quelque système, car il i agit de faits s'échelonnant sur, une très longue suite de siècles, dont l'histoire nous échappe entièrement.

LIVRE III
LA COLONISATION PHÉNICIENNE ET L'EMPIRE DE CARTHAGE

CHAPITRE PREMIER

LES PHÉNICIENS DANS L'AFRIQUE DU NORD FONDATION DE CARTHAGE

I

On peut admettre que la colonisation phénicienne marque pour l'Afrique du Nord le début des temps historiques. Nous sommes malheureusement très peu renseignés sur cette colonisation. Quelques textes tardifs, dont il est malaisé, sinon impossible, de reconnaître les sources : voilà ce dont nous disposons.

« Les Phéniciens, qui, depuis une époque lointaine, écrit Diodore de Sicile[1], naviguaient sans cesse pour faire le commerce, avaient fondé beaucoup de colonies sur les côtes de la Libye et un certain nombre d'autres dans les parties occidentales de l'Europe. » Ces établissements, selon Diodore[2], auraient été antérieurs à la fondation de Gadès.

---

1. V, 20 : Φοίνιχες, έχ παλαιών χρόνων συνεχώς πλέοντες χατ' έμποριαν, πολλάς μέν χατά τήν Λιβύην άποιχίας έποιήσαντο, etc.

2. *L. c*.

Strabon[1] parle des navigations des Phéniciens, « qui parvinrent au delà des Colonnes d'Héraclès et fondèrent des villes dans ces parages, comme aussi vers le milieu de la côte de la Libye, peu de temps après la guerre de Troie ». Il dit ailleurs[2] que les Phéniciens possédaient le meilleur de l'Ibérie et de la Libye avant l'époque d'Homère.

Velleius Paterculus mentionne le retour des Héraclides dans le Péloponnèse, événement qui il place environ quatre-vingts ans après la prise de Troie, c'est-à-dire vers 1110 avant notre ère[3], et il ajoute[4] : « A cette époque, la flotte tyrienne, qui dominait sur la mer, fonda Gadès..., à l'extrémité de l'Espagne et au terme de notre monde ; Utique fut aussi fondée par les Tyriens, peu d'années après. »

Selon Pline l'Ancien[5], on voyait encore de son temps, à Utique, au temple d'Apollon, des poutres en cèdre de Numidie, dans l'état où elles avaient été placées lors de la fondation de cette ville, 1178 ans plus tôt. L'*Histoire naturelle de Pline* fut dédiée à Titus en 77. Utique aurait donc été fondée en l'année 1101 avant J.-C, Dans un traité attribué à tort à Aristote[6], nous lisons qu' « Utique passe pour avoir été fondée par les Phéniciens 287 ans avant Carthage, comme cela est écrit dans les histoires phéniciennes[7] ». Cette date concorde avec celle de Pline, si nous plaçons la fondation de Cartlage en 814-813,

1. I, 3,2 : Φοινίχων ναυτιλία, οί χαί τά έξω τών Ήραχλείων Στηλών έπήλθον χαί πόλεις έχτισαν χάχεΐ χαί περί τά μέσα τής Λιβύης παραλίας μιχρόν τών Τρωιχών ύστερον.

2. III, 2, 14 : τούς Φοίνιχας... χαί τής Ίβηρίας χαί τής Λιβύης τήν άρίστην οΰτοι χατέσχον πρό τής ήλιχίας τής Όμήρου.

3. Pour la date qu'il assigne à la prise de Troie voir I, 8, 4.

4. I, 2, 4 : « Ea tempestate et Tyria classis, plurimum pollens mari, in ultimo Hispaniae tractu, in extremo nostri orbis termino... Gadis condidit. Ab iisdem post paucos annos in Africa Utica condita est. »

5. XVI, 216 ; Memorabile et Uticae templum Apollinis, ubi cedro Numidica trabes durant ita ut positae fuere prima urbis eius origine, annis MCLXXVIII. »

6. C'est, une compilation qui ne date peut-être que du IIe siècle de notre ère.

7. De mirabilibus auscultationibus, 134 : ... ή (=Ιτύχη) : πότερον χτισθήναι λέγεται ύπό Φοινίχων αύτής τής Καρχηδόνος έτεσι διαχοσίοις όγδοήχοντα έπτά, ώς άναγέγραπται έν ταίς Φοινιχιχαΐς ίστοριαις.

conformément aux indications d'un certain nombre de textes[1].

Plusieurs auteurs, Justin[2], Pline[3], Étienne de Byzance[4], disent, comme Velleius Paterculus, qu'Utique fut une colonie de Tyr. Silius Italicus[5] la qualifie de sidonienne, mais ce n'est là, nous le verrons, qu'une contradiction apparente[6]. On a cru trouver la mention d'Utique dans deux passages de Josèphe[7], citations de Ménandre d'Éphèse : le roi de Tyr Iliram, contemporain de David et de Salomon, aurait fait contre elle une expédition, parce qui elle se refusait à lui payer tribut. Mais il s'agit plutôt d'une ville située soit en Syrie[8], soit dans l'île de Chypre[9]. Utique est très probablement un nom phénicien : diverses étymologies ont été proposées; aucune d'elles ne s'impose[10].

Sur le littoral de l'Océan, près de Lixus[11], il y avait un temple d'Hercule, qui était plus ancien, disait-on, que le sanctuaire du même dieu voisin de Gadès[12]. Cette assertion, dont Pline ne se porte pas garant, indique du moins que Lixus était une vieille colonie phénicienne[13].

---

1. Voir plus loin, § IV.

2. XVIII, 4, 2,

3. V, 76 ; « Tyros…, olim partu clara, urbibus genitis Lepti, Utica...

4. S. v. Ἰτύχη.

5. III, 3, 241-2 :

> Proxima Sidoniis Utica est effusa maniplis
> Prisca situ, veteresque ante arces condita Byrsae.

6. Pomponius Méla (I, 34) dit seulement que les fondanteurs d'Utique furent des Phéniciens : « Utica et Carthago..., ambae a Phoenicibus conditae. »

7. *Antiq. jud*., VIII, 5, 3 (146) ; *Contre Apion*, I, 18 (110). Les manuscrits donnent soit Ηύχαίοις, soit Τιτυοΐς (Τιτυαιοις dans une citation faite par Eusèbe). Von Gutschmid (*Kleine Schriften*, II, p. 62 et 88-89) a proposé de corriger Ίτυχαίοις.

8. Beloch, dans *Rheinisches Museum*, XLIX, 1894, p. 123.

9. Peut-être Citium : il faudrait corriger Κιτταιοις (conf. Movers, *die Phönizier,* II, 2, p. 220, n. 33 a).

10. Voir Meltzer, *Geschichte der Karthager*, I, p. 450-1 ; Tissot, Géographie, II, p. 58. « L'ancienne » selon Bochart ; « la station » selon Movers ; « la splendide » « la colonie », selon d'autres.

11. A peu de distance d'El Araïch, dans le Nord-Ouest du Maroc.

12. Pline l'Ancien, XIX, 63 : « Lixi oppidi aestuario, ubi Hesperidum horti fuisse produntur, ce passibus ab Oceano, iuxta delubrum Herculis, antiquius Gaditano, ut ferunt. »

13. Le Périple de Scylax (§ 112 : *Geogr. gr. min.*, I, p. 92) la qualifie de πόνις Φοινίχων Movers (l. c., p. 540) propose pour ce nom une étymologie phénicienne.

Ménandre d'Éphèse, qui s'était servi de documents tyriens, faisait mention d'une ville d'Auza, fondée en Libye par Ithobaal, roi de Tyr (dans la première moitié du IXe siècle)[1]. C'était sans doute une cité maritime. On en ignore l'emplacement : il ne nous parait pas possible de l'identifier avec Auzia[2] (aujourd'hui Aumale, dans le département d'Alger), située à l'intérieur des terres et dans une région assez difficile à atteindre.

Telles sont, en dehors de Carthage[3], les colonies phéniciennes sur la fondation desquelles nous avons des données chronologiques plus ou moins précises.

Salluste en mentionne d'autres, mais sans indiquer de dates[4] : « Les Phéniciens, les uns pour diminuer la population qui se pressait chez eux, les autres par désir de domination, entraînèrent des gens du peuple et d'autres hommes avides de nouveautés, et fondèrent sur le bord de la mer Hippone, Hadrumète, Leptis et d'autres villes. Ces colonies prirent vite un grand développement et devinrent l'appui ou l'honneur de leur mire patrie. »

Dans un autre passage[5], Salluste écrit que Leptis (il s'agit de Leptis Magna, entre les deux Syrtes) « fut fondée par des Sidoniens, qui, chassés, dit-on, par des discordes civiles, avaient débarqué dans ces parages ». Silius Italicus[6] attribue la

---

1. Josèphe, *Antiq*., VIII, 13, 2, (324) : (Ιθώβαλος) έχτισε... Αὔζαν έν Λιβύη.

2. Comme l'ont fait divers savants, depuis Shaw ; voir Gse1l, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 14, n° 105 (p. 8, col, 1). Les noms de lieux commençant par *Auz, Aus*, ne sont pas rares en Afrique. Il n'y a aucune raison d'identifier l'Auza de Ménandre avec Uzita, dans la région de Sousse. Conf, Gsell, dans *Recueil de mémoires publié par l'École des Lettres d'Alger* (1903,), p. 373, n. 5.

3. Nous examinons plus loin l'hypothèse de l'existence d'une colonie sur le site de Carthage antérieurement au IXe siècle.

4. *Jugurtha*, XIX, 1 ; « Phoenices, alii multitudinis domi minuendae gratia, pars imperi cupidine, sollicitata plebe et aliis novarum rerum avidis, Hipponem, Hadrumatum, Leptim aliasque urbis in ora marituma condidere, eaeque brevi multum auctae, pars originibus suis praesidio, aliae decori fuere. »

5. ibid., LXXVIII, I ; « Id oppidum ab Sidoniis conditum est, quos accepimus. profugos ob discordias civiles, navibus in eos locos venisse.. ,

6. III, 256 : « Sarranaque Leptis » (mentionnée avec Sabratha et Oea, villes situées entre les deux Syrtes : Silius parle donc de Leptis Magna, et non de Leptis Minor, qui était près de Sousse. M. E. Meyer (Geschichte des Alterthums,

fondation de Leptis Magna aux Tyriens et Pline[1] cite Leptis (probablement la même ville) comme une colonie de Tyr. Hadrumète, selon Solin[2], était aussi une colonie tyrienne. Il y avait deux Hippo, appelées dans la suite Hippo Regius et Hippo Diarrhytus, l'une près de Bône, l'autre à Bizerte : on ne saurait dire quelle était celle dont parle Salluste[3]. Sur des monnaies à légende phénicienne, du second siècle avant notre ère[4], Sidon parait être qualifiée de mère de plusieurs villes Movers[5] a soutenu que l'une, d'elles est Hippo[6], dont le nom serait représenté par les trois lettres אפא. Mais, même si ces lettres doivent être groupées comme le veut Movers et constituent un nom de ville, l'identification proposée reste plus que douteuse[7]. On croit que les noms d'Hadruméte et d'Hippo sont d'origine orientale[8], et Leptis passe pour un nom libyque[9] : hypothèses fort incertaines.

Le poète Silius Italicus[10] a-t-il voulu rappeler un fait historique en donnant l'épithète de tyrienne à la population de

---

II, p. 807) croit que Leptis ne fut fondée que vers la fin du VIe siècle, par les Carthaginois. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'adopter cette opinion, contraire aux textes anciens.

1. V, 76 (conf. supra, p. 361, n. 3).

2. XXVII. 9 : « Hadrumeto atque Carthagini auctor est a Tyro populus. »

3. Bizerte est appelée dans des textes grecs Ἱππου ἀχρα. Movers (II, 2, p. 144 et 511) croit qu'ἀχρα représente ici le mot phénicien acheret. Le sens aurait été « l'autre Hippo » : on aurait ainsi voulu distinguer cette Ville d'Hippo Regius. Si cette explication était exacte, il serait naturel d'en conclure qu'Hippo Regius était plus ancienne. Mais elle est très invraisemblable. Une telle dénomination aurait été bien bizarre ; du reste, Hippo Regius a peut-être été appelée aussi Ἱππου ἀχρα : conf. Gsell, Atlas, f° 9, n° 59 (p. 5, col. 2).

4. Babelon, *Catalogue des monnaies greques de la Bibliothèque Nationale*, *Rois de Syrie*, p. CX, CXXII, 87 (nos 689-690) et 100 (nos 788-49), pl. XV, fig. 3-4, pl. XVII, fig. 5 ; *Perses Achéménides*, p. et CLXXXVI, 236-7, (nos 1619-1625), pl. XXX, fig. 20-21.

5. L. c., II, 2, p. 134, 144. 510, 511.

6. Il croit qu'il s'agit de Bizerte.

7. Conf. Meltzer, I, p. 471 ; Gsell, *Atlas*, l. c.

8. Tissot, *Géographie*, II, p. 158 et p. 90. Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée* I, p. 454-5 (Hadrumète aurait signifié en phénicien « le cercle de la mort »). — C'est par suite d'un calembour absurde que Solin (XXVII, 7) attribue la fondation des deux Hippo à des « equites Graeci » ; voir plus haut, p. 344, n. 5

9. Movers, l, c., p. 485.

10. *Puniques*, III, 256.

Sabratha (ville située à l'Ouest de Tripoli) ? On peut hésiter à l'affirmer. D'après une indication d'Ératosthéne[1], rapportée par Strabon, trois cents colonies tyriennes auraient existé jadis le long de l'Océan, sur le littoral du Maroc actuel, et auraient été ensuite ruinées par les indigènes[2]. Mais Artémidore et Strabon[3] ont contesté l'exactitude d'un chiffre aussi élevé, qui est en effet fort invraisemblable[4].

Dans la question que nous étudions, ni la linguistique, ni l'archéologie ne permettent de compléter, de rectifier les témoignages des anciens. Les noms de lieux qui se rattachent à la langue phénicienne abondent sur les côtes de la Berbérie, mais nous ignorons quand ils ont commencé à être en usage : peut-être datent-ils seulement de la domination de Carthage, qui fonda de nombreuses colonies maritimes. C'est à la même époque, ou même à des temps plus récents, qu'appartiennent les antiquités de type phénicien découvertes çà et là jusqu'à ce jour.

Quelle est donc la valeur des textes que nous avons énumérés ? On semble en général disposé à la regarder comme à peu près nulle. Selon Meltzer[5], il n'y aurait guère là que des échos d'indications suspectes et d'une chronologie arbitraire, consignées dans l'ouvrage historique qui fut écrit par Timée au IIIe siècle avant J.-C.

Timée a été certainement mis à contribution dans le traité attribué à Aristote et il est, non pas évident, comme on l'assure,

---

1. Peut-être d'après le périple d'Ophellas, qui pourrait dater de la fin du IVe siècle : conf. Strabon, XVII, 3, 3.

2. Strabon, XVII, 3, 3 (χατοιχίας... παλαιάς Τυρίων) et 8. (Φοινιχιχάς πόλεις). Écho dans Pline l'Ancien (V, 8), qui confond ces vieilles colonies avec celles d'Hannon.

3. *LL. cc*, Movers (l. c., p. 525 et suiv.) et Müller (*Geographi graeci minores*, I. p. XVII-XIX) ont cherché en vain à défendre cette assertion. Contra : Illing, *der Periplus des Hanno*, p. 12, n. 39.

4. Strabon (XVII, 3, 2) mentionne sur ce littoral des établissements de commerce phéniciens, Φοινιχιχάς έμποριχάς χατοιχίας. Mais cette expression n'indique pas nécessairement des fondations faites à une époque lointaine par des Phéniciens d'Orient.

5. *L. c*., l, p.106, 108, 450-460.

mais très probable que le passage relatif à la fondation d'Utique vient de lui[1]. Diodore de Sicile s'est aussi beaucoup servi de Timée dans son cinquième livre[2] ; nous pouvons, sans être trop affirmatifs, admettre un emprunt pour le passage cité plus haut[3]. Quant à Strabon, à Velleius Paterculus, à Pline, on n'a pas démontré qu'ils se rattachent à l'historien sicilien[4], non plus que Salluste.

D'ailleurs, lors même qu'il faudrait ramener les textes cités au témoignage du seul Timée, celui-ci mériterait-il d'être récusé ? Timée a pu disposer de renseignements d'origine punique[5] et l'on ne voit pas pourquoi il les aurait altérés. Les Phéniciens eux-mêmes ont pu garder le souvenir des dates auxquelles certaines colonies avaient été fondées. Nous savons qu'ils avaient des ères de temples, en Occident comme en Orient[6]. Pomponius Méla[7] le dit nettement pour le fameux sanctuaire d'Hercule, voisin de Gadès et sans doute contemporain de la fondation de la ville[8]. Les indications de Pline permettent de supposer qu'il en était de même pour les temples d'Apollon à Utique et d'Hercule à Lixus. Le point de départ de ces ères avait-il été fixé après coup, d'une manière arbitraire ?

---

1. Gelfeken, *Timaios' Geographie des Westens* (Berlin, 1892), p. 97.

2. Dans les vingt-trois premiers chapitres de ce livre : Gelfeken, l. c., p. 62 et suiv. (aprés Müllenholt).

3. P. 350.

4. Pour les deux premiers, on indique (sans preuves) des intermédiaires, Posidonius et Trogue-Pompée. Le passage de pline sur Utique se trouve au livre XVI. Or un *Timaeus mathematicus* est indiqué sur la liste des auteurs consultés dans ce livre ; il est cité expressément dans le texte (XVI, 83), à propos de la chute des feuilles. Mais rien ne prouve que ce Timée soit aussi la source du passage qui nous occupe ; il n'est pas certain non plus qu'il soit identique à Timée l'historien.

5. Conf. *De mirab. auscult*., passage cité p. 360, n. 7 : « comme cela est écrit dans les histoires phéniciennes ».

6. Pour le temple d'Heraclès à Tyr, voir Hérodote, II, 44. — Une autre ère tyrienne parait avoir commencé en 1199 ou 1198 : conf. Unger, *Rheinisches Museum*, XXXV, 1880, p. 31-32 ; Rühl, ibid., XLIX, 1894, p. 263 ; E. Meyer, *Geschichte des Altertums*, 2e édit., I, 2, p. 303.

7. III, 46 : « Annorum quis manet ab Iliaca tempestate principia sunt. »

8. Comme l'indiquent Strabon (III, 5, 5) et Diodore (V, 20).

C'est peu probable. A la fin du second millénaire, les Phéniciens n'étaient nullement des barbares, et nous croyons sans peine qu'ils étaient capables de transmettre à leurs descendants la date, de quelques événements capitaux de leur vie politique et religieuse[1]. En ce qui concerne Utique, nous constatons que, plus tard, elle conserva une situation privilégiée dans l'empire de Carthage[2] : il n'est pas trop téméraire de supposer qu'elle l'ait due à une sorte de droit d'aînesse[3]. Rappelons enfin que la date donnée par Josèphe pour la fondation d'Auza a été empruntée à un document tyrien, et non pas à Timée,

On n'a donc pas prouvé que ces divers textes aient une origine commune et dénuée de valeur historique. On n'a pas prouvé non plus que leurs indications soient contraires aux vraisemblances. Évidemment, ce sont des témoignages peu sûrs, puisque leurs sources nous échappent. Mais la suspicion ne nous parait pas devoir entraîner une condamnation sommaire.

Si l'on est disposé à croire qu'ils ne méritent pas d'être écartés, ou doit admettre que les Phéniciens commencèrent à connaître les côtes de l'Afrique du Nord un certain temps avant la fin du XIIe siècle[4] : des colons ne pouvaient pas partir à l'aventure vers des parages inexplorés. Il est probable que, dès

---

1. Naturellement Strabon et velleius ne sont pas suspects parce qu'ils mentionnent la guerre de Troie : ils ont pu combiner des dates exactes avec une date légendaire, mais regardée comme historique.

2. Polybe, III, 24, 1 et 3 ; VII, 9, 5 et 7. Voir au chapitre suivant, § VI.

3. Outre les textes qui donnent une date précise. Silius Italicus (III, 241-2) et Justin (XVIII, 4, 2 et 5, 12) disent qu'Utique fut fondée avant Carthage. — M. Beloch (*Rheinisches Museum*, XLIX, 1894, p. 122) estime que la fondation d'Utique n'a pas pu être antérieure à celle de Carthage, « beaucoup mieux située ». Cet argument me semble avoir peu de valeur. Le site d'Utique offrait des communications plus faciles avec l'intérieur que celui de Carthage ; il était cependant mieux protégé contre les surprises, si l'on admet que la ville primitive était établie dans une île (voir plus loin, p. 369). D'ailleurs il n'est pas certain que les colons phéniciens aient eu le libre choix des emplacements : il leur fallait sans doute tenir compte des dispositions des indigènes.

4. Il est tout à fait impossible d'évaluer la durée de cette période antérieure à la véritable colonisation. Peut-être a-t-elle été assez courte.

le début, les lieux qu'ils fréquentèrent furent assez nombreux : leur navigation, qui devait être surtout un cabotage, avait besoin d'une suite d'abris, d'échelles, où ils pussent se réfugier en cas de tempête, attendre les vents favorables, se pourvoir d'eau, se reposer de leurs fatigues, réparer les avaries de leurs bâtiments[1].

Nous aurons à revenir sur le commerce très actif et très rémunérateur qu'ils firent avec le Sud de la péninsule ibérique. Pour retourner chez eux, ils devaient suivre volontiers le littoral africain : un courant assez fort, qui longe cette côte depuis le détroit de Gibraltar, favorisait les navigations d'Ouest en Est[2]. On a même supposé[3] que leurs premiers établissements en Afrique furent des escales sur la route qui les ramenait d'Espagne. Après avoir parlé des gros profits que leur procura l'argent tiré des mines espagnoles et rapporté en Orient sur leurs vaisseaux, Diodore[4] ajoute qu'ils accrurent ainsi leur puissance au point de pouvoir envoyer des colonies dans diverses contrées, entre autres en Libye. Si cette assertion est exacte, nous devons en conclure que les colonies mentionnées plus haut sont postérieures au développement que donna à leur marine marchande l'exportation de l'argent ibérique. Mais cela ne prouve pas qu'il en ait été de même de leurs plus anciens établissements des côtes africaines. Comme Diodore le dit ailleurs[5], ils purent fréquenter ces rivages pour y trafiquer avec les indigènes, se contentant d'abord de visites plus ou moins longues, puis fondant des comptoirs permanents. Plus tard seulement, ces stations de commerce auraient servi d'escales aux navires revenant d'Espagne ; peut-être furent-elles multipliées pour faciliter le

1. Conf. plus haut, p. 31.

2. Meltzer, I, p. 88 ; Fischer, *Mittelmeerbilder*, II, p. 74. A l'angle Nord-Est de la Tunisie, ce courant se ramifie ; un des bras va rejoindre la Sicile.

3. Meltzer, p. 87-88 ; Tissot, *Géographie*, I, p. 430.

4. V, 35.

5. V, 20 (voir plus haut, p. 359).

retour des bâtiments chargés du précieux métal.

Nous ignorons d'où les Phéniciens vinrent en Afrique[1]. Il est assez vraisemblable qu'ils passèrent par la Sicile, plutôt que par le littoral situé entre l'Égypte et la grande Syrte : nous ne trouvons dans ces parages aucune trace d'établissements qu'ils auraient fondés[2]. La navigation était du reste dangereuse dans le golfe des Syrtes et l'accès par le Nord-Est était plus facile. En quoi consistait leur commerce d'échanges ? Nous l'ignorons également. On peut croire qu'ils emportaient du bétail, des peaux, de la laine, de l'ivoire, des plumes d'autruche[3], qu'ils emmenaient des esclaves[4]. En somme, il faut avouer que les origines de l'histoire des Phéniciens d'Afrique sont enveloppées d'une profonde obscurité[5].

Après avoir reconnu les ressources du pays, ils fondèrent, non plus de simples stations, mais de véritables colonies, qui ne

---

1. En tout cas, il est certain qu'ils y vinrent par mer, comme l'indiquent les textes anciens et le site de ceux de leurs établissements que nous connaissons.

2. Conf. Meltzer, I, p. 449-450. M. Bérard (*Revue de l'histoire des religions*, 1899, I, p. 459) croit qu'Aziris (dans le golfe de Bomba) est un nom phénicien ; mais il ne le prouve pas. M. Sonny (*Philologus* XLVIII. 1889, p. 559) n'a pas prouvé davantage l'origine phénicienne du nom d'Αχαβίς, lieu que Ptolémée (IV, 4, 7, p. 671, édit. Müller) indique en Cyrénaïque, à l'intérieur des terres. Si les Grecs avaient trouvé les Phéniciens établis dans cette contrée lorsqu'ils y vinrent eux-mêmes, au VIIe siècle, il est probable qu'ils en auraient gardé quelque souvenir. Que d'ailleurs le littoral, depuis l'Égypte jusqu'aux Syrtes, ait été visité par des marchands phéniciens, cela est fort possible. Ulysse prétend qu'un de ces marchands, qui l'avait emmené en Phénicie, le prit avec lui sur son navire, sous prétexte d'aller faire du commerce en Libye (ές Λιβύην : Odysée, XIV, 295), mais que le vaisseau fit naufrage après avoir quitté les parages de la Crète. Il se peut qu'ici le mot Libye soit pris dans un sen restreint (comme au chant IV, 85) et désigne le pays situé au Nord-Ouest de l'Égypte, celui qu'habitaient les Lebou mentionnés dans des documents égyptiens.

3. Voir Meltzer, I, p. 80 et suiv. On sait que les éléphants et les autruches abondaient alors en Berbérie ; conf. plus haut, p. 74 et 128.

4. Peut-être les Phéniciens ont-ils apporté des armes aux indigènes et répandu parmi eux l'usage du fer : conf. p. 212, n. 4.

5. Il convient de laisser de côté les prétendues traditions sur des migrations de divinités qu'allègue Movers (II, 2, p. 58 et suiv.). Quand même il s'agirait vraiment de dieux phéniciens, ces légendes ne nous apprendraient rien de précis sur l'histoire des hommes.

furent probablement pas très nombreuses[1], car ils ne devaient pas disposer de réserves inépuisables d'émigrants. Les textes, nous l'avons vu, mentionnent cinq ou six de ces villes. Si l'on accepte leurs indications, on peut constater que les sites furent en général bien choisis. Utique s'éleva près du bras de mer qui relie les deux bassins de la Méditerranée. La vallée d'un fleuve important, la Medjerda, ouvrait une voie vers l'intérieur. Ce fut bien plus tard que cette rivière, se déplaçant, vint encombrer de ses alluvions le lieu où s'élevait la vieille citée[2]. Celle-ci dut occuper d'abord une petite île, très rapprochée du littoral[3] : les colons n'avaient pas à craindre une attaque subite des indigènes et le chenal que cette île abritait contre les vents du large pouvait leur servir de port. Située comme Utique au seuil des deux bassins de la Méditerranée, l'Hippo à laquelle Bizerte a succédé avait un port admirable dans le vaste lac qui s'étend derrière elle et qu'un canal faisait communiquer avec la mer. Elle était le débouché d'une région très propre à l'élevage ; de même que l'autre Hippo, protégée contre les vents les plus dangereux par le massif de l'Edough et le cap de Garde. Hadrumète ne possédait pas un bon abri naturel[4], mais elle pouvait drainer les produits d'une contrée dont la richesse agricole devint plus tard proverbiale. Dans les parages inhospitaliers des Syrtes, Leptis fut établie, faute de mieux, à l'embouchure d'une rivière qui lui servit de port ; dans le voisinage, des terres élevées dominent presque les flots et, recevant des pluies suffisantes, offrent des espaces

1. Diodore (V, 20) dit, il est vrai, que les Phéniciens « πολλάς χατά τήν Λιβύην άποιχιας έποιήσαντο ». Mais il veut peut-être parler des stations, des comptoirs, qui durent être en effet nombreux, et non des colonies proprement dites.

2. Pour les changements de lit de la Medjerda dans l'antiquité, voir surtout Bernard, *Bull, de géographie historique*, 1911, p. 212 et suiv.

3. Barth, Movers (II, 2, p. 513, n. 182), Tissot (II, p. 61) croient cependant que cette île a été créée artificiellement par le creusement d'un canal.

4. Il y aurait là une petite crique, aujourd'hui comblée, qui aurait été le plus ancien port : Tissot, II, p. 156 ; Haunezo, dans *Atlas archéologique de la Tunisie*, f° de Sousse, texte, p. 2 (II du plan).

fertiles, qui contrastent avec la stérilité presque générale du littoral de la Tripolitaine[1]. Sur la côte de l'Océan, les ports naturels sont rares : Lixus s'éleva aussi sur une rivière (l'oued Lekkous)[2], dans un pays propice à l'élevage. Sauf la dernière, ces colonies furent fondées sur la mer même, et non pas, comme Athènes, Argos[3], Rome, les villes des Étrusques, à une distance, du rivage suffisante pour échapper à des attaques venant du large. Marins avant tout, les Phéniciens s'inquiétèrent moins des dangers d'une telle situation qu'ils n'en apprécièrent les avantages.

Surcroît de population dans la mère patrie, discordes civiles, menées d'ambitieux, entraînant à leur suite des gens de condition inférieure et des aventuriers : telles furent, dit-on, les causes qui déterminèrent cette colonisation[4]. Peut-être, — mais il ne faudrait pas l'affirmer, — l'exode des Cananéens refoulés ; par les Hébreux avait-elle contribué à surpeupler le littoral qu'occupaient les Phéniciens[5]. Les cités nouvelles paraissent avoir été, au moins en partie, des créations officielles[6] ; la métropole était assez riche pour subvenir aux dépenses nécessaires[7].

---

1. Conf. plus haut, p. 60.

2. Sur la position de cette ville à peu de distance de la côte, voir Tissot, dans *Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions*, IX, Ière partie (1878), p. 205 et suiv. L'embouchure de la rivière s'est déplacée depuis l'antiquité.

3. Conf. l'observation de Thucidide, I, 7.

4. Voir les textes de Salluste cités p. 362. Pour le surcroît de population, conf. Tertullien, passage cité à la note 6 ; Justin, XVIII, 4, 2 : « cum… multitudine abondarent (Tyrii) » ; Quinte-Curce, IV, 4, 20) : « inventuti qua tunc abondabant (Tyrii) ».

5. Voir plus haut, p. 343.

6. Tertullien, *De anima*, 30 ; « occupant…. Phoenices Africam, dum sallemnes etiam migrationes, quas ἀποιχίας appelant, consilio exonerandae popularitatis, in alios fines examina gentis eructant. » Diodore, V, 35. Quinte-Curce, IV, 4, 20. — Movers (II, 2, p. 7 et 49) croit que dans la phase reproduite plus haut, p. 362, n. 4. Salluste a voulu distinguer très nettement les colonies officielles, fondées pour remédier à l'excès de la population, et les autres, dues à l'initiative de gens entreprenants. A la fin de la phrase, le mot *praesidio* s'appliquerait aux premières, le mot *decori* aux autres.

7. Conf. Diodore, V, 35 ; Justin, XVIII, 4, 2.

La période de colonisation, qui, d'après les textes cités, aurait commencé vers la fin du XIIe siècle, dura sans doute longtemps. Une tradition que nous croyons acceptable place à la fin du IXe siècle la fondation de Carthage, et il lest pas certain qu'elle ait été la plus récente des villes phéniciennes d'Afrique.

On s'est demandé[1] si l'expansion des Phéniciens dans la Méditerranée occidentale ne fut pas une sorte de revanche de la ruine de leurs établissements dans la mer Égée. Chassés des lieus qu'ils avaient occupés, gênés dans leur trafic par de puissants rivaux, ils auraient cherché et réussi à se dédommager ailleurs. Mais l'*Iliade* et l'*Odyssée* nous montrent que, pendant le premier tiers du premier millénaire avant J.-C., le commerce des Phéniciens dans la Méditerranée orientale n'était nullement en décadence. Avaient-ils auparavant, sur les rives de la mer Égée, des possessions territoriales qu'ils auraient dû évacuer et dont on ne trouve plus aucune trace dans les poèmes homériques ? Cela n'est pas prouvé et il nous semble inutile de greffer sur la question difficile que nous traitons une autre question, peut-être encore plus obscure.

Les auteurs indiquent que ces colonies africaines furent fondées par les Tyriens[2]. Les Sidoniens sont mentionnés deux fois, mais au sujet de villes que l'on qualifie ailleurs de colonies de Tyr[3]. Le terme Sidoniens ne désigne pas ici, d'une manière spéciale, les habitants de la cité de Sidon. Comme dans d'autres textes[4], il est synonyme de Phéniciens. C'était le nom que les Phéniciens eux-mêmes se donnaient[5]. Il s appliquait

1. Lenormant (et Babelon), *Histoire ancienne de l'Orient*, VI, p. 507-8. E. Meyer, *Geschichte Alterthums*, 1ère édit., I, p. 337, Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, II, p. 740.

2. Ajouter Strabon, XVI, 2, 22 (mention des colonies fondées par Tyr en Afrique et en Espagne).

3. Voir p. 361 et 362.

4. Par exemple, *Iliade*, VI, 200 ; *Odyssée*, IV, 84 et 618 ; Josué, XIII, 6 ; Juges, X, 12 ; Rois, III, 16, 31.

5. Du moins les Phéniciens établis entre le Nahr el Kelb et le Carmel. Voir *Corpus inscriptionum*, Pars I, n° 5 (où Hiram, roi de Tyr, est qualifié De roi des Sidoniens) ;

par conséquent aux Tyriens. Il n'y a donc pas lieu d'admettre, avec Movers[1], une période de colonisation sidonienne, qui aurait été distincte de la colonisation tyrienne et l'aurait précédée.

A la fin du second millénaire et au commencement du premier, l'affaiblissement des empires égyptien et assyrien avait été mis à profit par les rois de Tyr. Ils avaient étendu leur suprématie sur les autres villes du littoral, depuis le Nahr el Kelb jusqu à la pointe du Carmel ; Tyr était devenue une véritable capitale[2]. Ce fut au temps de cette hégémonie que se fondèrent les colonies d'Occident. Il ne faut pas en conclure que leurs premiers habitants aient tous été originaires de Tyr ; celle-ci n'aurait sans doute pas pu fournir le nombre d'hommes nécessaire. Des émigrants vinrent probablement des autres cités phéniciennes, peut-être même de certaines régions qui étaient en rapports avec Tyr, par exemple, comme on l'a supposé, du pays des Cananéens[3].

Il est possible que certaines colonies d'Occident aient essaimé, à leur tour. Étienne de Byzance[4] indique qu'Acholla (El Alia, au Sud de Mahdia, sur la côte orientale de la Tunisie) fut fondée par des gens de Μελίτη (Malte), c'est-à-dire, sans doute, par des Phéniciens établis dans cette île[5]. Oea (Tripoli) aurait

---

Babelon, *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque Nationale, Rois de Syrie*, p. 86, n° 674 (« Tyr, métropole des Sidoniens »). Conf. de Voguë, *Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions,* VI, 1ère partie (1860), p. 64 et suiv. ; E. Meyer, *Geschichte des Altertums*, 2e édit., I, 2, p. 391.

1. *L. c*., II, 2, p. 133 et suiv., 443.

2. Maspero, l. c., II, p. 741 ; III, p. 279, 282.

3. Les Cariens s'expatriaient volontiers comme mercenaires (en Lydie, en Palestine, en Égypte : Maspero, l. c., III, p. 128, 389, 489). Mais le terme Καριχόν τεῖχος, qui désigne dans la traduction grecque du Périple d'Hannon (§ 5 : *Geogr. gr. min*., édit. Müller, I, p. 3-5) une colonie que celui-ci fonda sur la côte du Maroc, n'est probablement qu'une déformation d'un nom phénicien. Il ne doit pas faire admettre que les Cariens aient pris une part importante à la colonisation phénicienne en Occident, comme l'a cru Movers (II, 2, p. 17 et suiv., 550 ; conf. Müller, *ad locum*).

4. Αχολλα, πόλις Λιβύης, ού πόρρω τών Σύρτεων, άποιχος Μελιταίων. Étienne ne nomme pas sa source.

5. Le nom d'Acholla est probablement phénicien ; il parait signifier « la Ronde » : Meltzer, I, p. 458 ; Tissot, *Géographie*, II, p. 180.

eu, selon Silius Italicus[1], une population mixte de colons venus de Sicile et d'Africains. On peut croire que ces établissements furent antérieurs au développement de la puissance de Carthage, qui, lorsqu'elle domina dans la Méditerranée occidentale, dut se réserver le privilège d'y fonder des colonies nouvelles, surtout sur les côtes africaines[2]. Sur l'Océan, les Gaditains furent d'actifs navigateurs : peut-être créèrent-ils des stations, non seulement en Europe, mais aussi sur le littoral du Maroc[3].

Il était nécessaire aux Phéniciens d'entretenir de bonnes relations avec les indigènes, qui alimentaient leur commerce et pouvaient leur fournir une main-d'œuvre robuste et peu coûteuse. Ils en accueillirent un certain nombre dans leurs murs[4]. Eux-mêmes ne durent pas s'abstenir de pénétrer à l'intérieur des terres[5]. Mais rien n'indique que des colonies aient été fondées ailleurs que sur le littoral[6] : nous avons mentionné[7], pour la rejeter, l'hypothèse qui identifie l'Auza du roi Rhobaal avec Auzin, aujourd'hui Aumale.

---

1. III, 257.

Oeaque Trinacrios Afris permixta colonos...

2. Conf., pour Acholla, Movers, II, 2, p. 353 ; Holm, *Geschichte Siciliens im Alterthum*, I, p. 92 ; A. Mayr, *die Insel Malta im Altertum*, p. 74 (il croit que la fondation d'Acholla est du VIIIe siècle, au plus tard du VIIe). Cependant, pour Oen, ou pourrait se demander si les « Trinacrii coloni » n'étaient pas des Phéniciens que les progrès des Grecs auraient chassés de Sicile et qui auraient été installés en Afrique par les soins de carthage.

3. Sur les reconnaissances des Gaditains le long de la côte, voir Diodore, V ; 20.

4. Silius Italicus, *l. c.*, Salluste, *Jugurtha*, LXXVIII, 4 : (Leptis Magna). Il est à croire que, dès le début, plus d'un colon prit femme parmi les indigènes, car les immigrants devaient être en majorité des hommes.

5. Si les poutres placées dans le temple d'Utique étaient vraiment en cèdre de Numidie, comme le dit Pline (voir plus haut, p. 360), on avait dû les chercher assez loin (conf. p. 141).

6. Conf. Salluste, *l. c.*, XIX, 1 : « Phoenices… urbis in ora marituma condidere. »

7. P. 362.

II

De toutes les villes phéniciennes d'Afrique, une seule, Carthage, a joué un grand rôle historique.

Comme Utique et Bizerte, elle éleva au seuil des deux bassins de la Méditerranée. Au fond d'un vaste golfe, qui reçoit la Medjerda et l'oued Miliane, une langue de terre[1], séparée du continent par des collines assez difficiles à franchir, forme une sorte d'éperon ; à son extrémité orientale, elle est traversée par une suite du hauteurs, qui peuvent offrir des appuis défensifs et d'où la vue s'étend sur le pays environnant et sur la mer. La petite baie du Kram, qui se creuse au Sud-Est, constitue un abri, d'ailleurs médiocre ; une autre anse, comblée plus tard, existait plus au Nord, au pied de la colline de Bordj Djedid ce fut sans doute dans l'une de ces deux échancrures que les premiers colons établirent leur port. Ce lieu, dont le site offrait de grands avantages, était, il est vrai, dépourvu d'eau[2].

Divers textes indiquent que Carthage fut fondée en 814-813 avant J.-C. et donnent des détails sur les circonstances de cette fondation. Avant de les étudier, nous devons rechercher si, à une époque antérieure, une colonie phénicienne n'a pas existé sur le même emplacement[3].

Dans la première moitié du IVe siècle, Philistos, un Grec de Syracuse, affirmait que Carthage, avait été fondée par les Tyriens Azoros (ou Zoros) et Karchedon[4], à une date qui, selon

---

1. Bordée au Sud par le lac de Tunis, au Nord par la lagune de la Soukra, qui était dans l'antiquité une baie.

2. Comme l'observe Eustache, Commentaire de Denys le Périégète, vers 195, dans *Geogr. gr. min.*, II, p. 251. — Nous décrirons plus longuement le site de Carthage lorsque nous étudierons la ville punique.

3. Opinion de Movers (II, 2, p. 133 et suiv.), qui, aujourd'hui encore, a des défenseurs.

4. Eusèbe, apud Georges le Syuncelle, I, p. 324 de l'édition de Bonn (= Eusèbe, Chron., édit. Schöne, p. 50) : Καρχηδόνα φησί Φιλίστος χτισθήναι ὑπό Ἀζώρου χαι Καρχηδόνος τών Τυρίων χατά τοῦτον τόν χρόνον. Ce que saint Jérôme

la Chronique d'Eusèbe, aurait correspondu à l'année 803 d'Abraham, c'est-à-dire à 1213 avant notre ère[1]. Cette indication fut accueillie avec quelque faveur. Elle fut reproduite par Eudoxe de Cnide[2], un contemporain de Philistos : « Les Tyriens avaient fondé Carthage, sous la conduite d'Azaros (*sic*) et de Karchedon, peu de temps avant la guerre de Troie. » On la retrouve dans Appien[3], auquel elle est parvenue par des intermédiaires qui nous sont inconnus et peut-être avec une altération en ce qui concerne la date[4] : « Les Phéniciens, écrit-il, fondèrent Carthage en Libye, cinquante ans avant la prise de Troie; les fondateurs furent Zoros et Karchedon. »

Mais ces noms suffisent pour prouver qu'il s'agit ici d'une fable, inventée par un Grec qui n'était pas tout à fait étranger aux choses phéniciennes. Un homme appelé Karchedon n'a pas pu exister, ce nom grec étant, comme nous allons le voir, une forme corrompue du terme phénicien qui signifiait *Nouvelle ville*. Quant au nom de Zoros, il a été formé de Sôr, nom phénicien de la ville de Tyr. Comment Philistos a-t-il été amené à reporter cette prétendue fondation à une époque antérieure à la prise de Troie ? Nous l'ignorons : les hypothèses qui ont été faites à ce sujet n'entraînent pas la conviction[5].

---

reproduit ainsi (Schöne, p. 51) : « Filistus scribit a Zoro et Carthagine Tyriis hoc tempore Carthaginem conditum. » D'autres indications d'Eusèbe et de saint Jérôme sont des échos déformés de cette légende : Eusèbe, *apud* Syncelle, I, p. 340 ; le même, version arménienne, à l'année d'Abraham 978 ; Jérôme, ann. Abr. 974 (Schöne, p. 60-61). Voir à ce sujet Meltzer, I, p. 458 et 459.

1. D'après la version de saint Jérôme. Certains manuscrits de saint Jérôme placent l'indication en 807, ou en 798. Conf. Gutschmid, *Kleine Schriften*, II, p. 90.

2. Scolie à Euripide, *Troyennes*, 220 : Cobet, dans *Euripidis Phoenissae*, édit. Geelius (Leyde, 1846), p. 304.

3. Lib., 1 : Καρχηδόνα τήν έν Λιβύη Φοίνιχες ώχισαν, έτεσι πεντήχοντα πρό άλώσεως Ίλίου, οίχισται δ'αύτής έγένοντο Ζώρός τε χαί Καρχηδών.

4. A moins qu'on admette des confusions entre différentes ères de Troie : voir Gutschmid, l. c., p. 92 ; Unger, *Rheinisches Museum*, XXXV, 1880, p. 31-32 ; Rühl, *ibid*., XLIX, 1894, p. 264 (ce savant suppose que Philistos s'est servi d'une ère de Troie débutant à l'année 1150 avant J.-C.).

5. Selon meltzer (I, p. 123 ; conf. Pielscchmann, *Gerschichte der Phönizier,* p. 287, n. 1), la lecture de l'Odyssée aurait fait croire que l'Occident était connu des Grecs dès le temps de la prise de Troie. Comme on savait d'autre part que Carthage existait quand

Carthago[1] est une transcription latine d'un nom que les Grecs déformèrent en Καρχηδών, nom dont la forme exacte en phénicien est *Qart hadasht*[2] et dont le sens est *Nouvelle ville*. Caton l'Ancien le savait[3], Tite-Live aussi[4]. Mais ceux qui adoptèrent ce nom ont-ils voulu désigner une ville nouvelle par rapport à un établissement plus ancien, construit sur le même site[5], et non par rapport à une ou plusieurs autres cités de la Phénicie ou de l'Afrique du Nord ? Il est impossible de donner une réponse certaine à cette question.

La preuve, a-t-on dit[6], de l'existence d'une ville antérieure à Carthage, c'est que nous connaissons sou nom, ou plutôt ses noms. Servius[7] affirme que « Carthage fut appelée auparavant Byrsa ». Selon Étienne de Byzance[8], « Karchedon s'appelait la Nouvelle ville, Kadmeia, Oinoussa, et aussi Kakkabé, nom qui, dans la langue du pays, signifie tête de cheval ». Eusèbe[9], qui

---

ils vinrent fonder des colonies dans la Méditerranée occidentale, on en conclut qu'elle datait d'une époque antérieure à la guerre troyenne. — D'après Gutschmid (*l. c*., II, p. 45-46 et 93), une ère de Tyr, commençant à la fin du XIIIe siècle (au début du XIIe, selon d'autres savants ; c. *supra*, p. 365, n. 6), aurait été usité à Carthage, colonie tyrienne ; Philistos aurait cru qu'elle indiquait la date de la fondation de la colonie. Conf. Vuger, l. c., p. 31 ; Rühl, l. c., p. 257.

1. Ou, plus correctement, Karthago : Audollent, *Carthage romaine*, p. I, n. 1.

2. קדת הדשת Légende de monnaies puniques : Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, II, p. 74-75 : Babelon, Carthage, p. 23, fig. 1. Pour une ville du même nom, située dans l'île de Chypre, voir *Corpus inscr. Sem*., Pars I, n° 5.

3. *Apud* Solin, XXVII, III ; « Carthadam…, quod Phoenicum ore exprimit civitatem novam. »

4. servius, *In Aeneid.*, I, 366 : « *Carthago est lingua Poenorum nova civitas, ut docet Livius*. » — Conf. Étienne de Byzance, s. v. Καρχηδών : Έχαλεΐτο δέ Καινή πόλις, etc. ; Eustathe, à Denys, v. 195 (*Geogr. gr. min*., II, p. 251) : Ίάρβας τήν πόλιν... έχάλεσε τή Λιβύων φωνή Καινήν πόλιν, ύστερον δέ έχλήθη ΚαρχηδώνOn voit que ces deux auteurs savent que la ville s'est appelée Καινή πόλις, mais ils ne se doutent pas que c'est la traduction du nom dont les Grecs ont fait Καρχηδών.

5. Comme le pense Movers, II, 2, p. 140. *Contra* : Meltzer, I, p. 91 ; conf. Gutschmid, l. c., II, p. 89.

6. Movers, l. c., p. 136 et suiv. ; voir aussi Meltzer, I, p. 467 et suiv. (exposé et réfutation).

7. *In Aeneid*., IV, 670 : « Carthago ante Byrsa, post Tyros dicta est. »

8. S. v. Καρχηδών ; Έχαλεΐτο δέ Καινή πόλις, χαί Καδμεία, χαί Οϊνουσσα (un manuscrit donne Οϊνουσα), χαί Καχχάβη τούτω δέ χατά τήν οίχείαν αύτών λέξιν ίππου χεφαλή δηλούται.

9. Apud Georges le Syncelle, I, p. 346 (= *Chron*., édit. Shöne, p. 60) : Καρχηδών έπχτίσθη ύπό Καρχηδόνος... Έχαλεΐτο δέ τρό τούτου Όριγώ.

admettait deux fondations, nommait Origo la ville la plus ancienne.

Mais celte dernière indication semble résulter d'une bévue peut-être le prétendu nom propre n'est-il que le mot latin *origo*, mal compris. Dans les derniers temps de la Carthage punique, le nom que les Grecs ont transcrit Βύρσα et qui signifiait peut-être en phénicien lieu fortifié[1], était donné à la colline de Saint-Louis, qui portait la citadelle. Il est vraisemblable qu'à une époque antérieure, ce nom désignait l'ensemble de la ville, encore peu étendue, qui s'élevait soit sur la colline, soit ailleurs[2]. Nous ne savons pas si le terme Qart hadasht était alors usité, en même temps que celui de Byrsa, ou s'il fut adopté plus tard, comme le croit Servius, à la suite d'une circonstance que nous ignorons, peut-être de l'agrandissement de la ville. Il est seul employé, sous la forme Καρχηδών, par les textes grecs les plus anciens, lesquels, il est vrai, ne remontent point au delà du Ve siècle[3]. Quoi qu'il en soit, Servius n'indique pas l'existence d'une ville antérieure à celle qui passait pour avoir été fondée par Didon[4]. C'est aussi à Karchedon, et non à une ville plus ancienne, qu'Étienne de Byzance rapporte les noms de Kadmeia, d'Oinoussa et de Kakkabé. Les deux premiers sont sans doute des épithètes données à Carthage par des poètes grecs[5]. Quant à Kakkabé[6],

1. Meltzer, I, p. 92 ; conf. Audollent, *Carthage romaine*, p. 260, n. 2. Cela est contesté par Winckler, *Altorientalische Farschungen*, l, p. 447, n. 3.

2. Meltzer, II, p.192-3, 344-7.

3. Hécatée (début du Ve siècle, ou peut-être fin du Vie), fragments 313 et 315, dans *Frag. Hist. Graec*., édit. Müller, I, p. 24. Sophocle, fragment du *Triptolème* (représenté en 408), édit. De la collection Didot, p. 313, n° 317, Hérodote, etc.

4. Suidas, S. v. 'Αφριχανός, écrit : ‚Καρχηδών ή χαί Άφριχή χαι Βύρσα λεγομέη. Mais il n'indique pas que le nom de Byrsa soit antérieur à celui de Karchedon.

5. Le légendaire Cadmus personnifiait pour les Grecs la, colonisation phénicienne : c'est ainsi que le poète Nonnus (*Dionysiaques*, XII, 335) lui attribue la fondation de cent villes en Libye, Aussi l'adjectif tiré de son nom est-il souvent synonyme de « phénicien » ; voir, par exemple, Silius Italicus, I, 6 ; « gens Cadmea », et I, 106 : « Cadmeae stirpis alumni » (il s'agit des Carthaginois). — L'épithète οἰνοῦσσα (d'οἶνος, vin) est plus difficile à expliquer. C'est probablement à tort qu'on a voulu retrouver ce mot dans un passage de Timée : voir plus loin, p. 380, n. 3.

6. L'indication d'Étienne a été reproduite par Eusthate (*l. c*., p. 231). Quant au

ce nom est énigmatique[1] : peut-être désignait-il un quartier de la ville[2].

Movers[3] et d'autres après lui[4] ont voulu le retrouver sur des monnaies phéniciennes, frappées au second siècle avant J.-C.[5]. La légende qu'elles portent commence par la mention des Sidoniens, suivie de אם (lettres formant un mot qui signifie mère), puis d'un certain nombre de lettres qui, selon Movers, représenteraient les noms de Kambé, d'Hippone, de Citium et de Sûr (Tyr). Kambé serait désignée par les trois lettres כטב, qui viennent après אם. « On constate parfois, dit M. Babelon[6], une variante dans le nom כטב, remplacé par כככ », lettres qui, pour Movers, signifient Kakkabé. Kambé ou Kakkabé aurait été le nom de la ville, colonie de Sidon, à laquelle aurait succédé Carthage, colonie de Tyr, Mais nous n'avons aucun indice sérieux de l'existence en ce lieu d'une colonie fondée par la ville de Sidon[7]. La « variante » ככב ne figure, à ma connaissance,

---

Violarium d'Eudocia (allégué par Movers, on ne doute plus aujourd'hui que ce ne soit une compilation du XVIe siècle.

1. On l'a rapproché d'un *vicus Caccaba* de Syrie (Marius Mercator, *Patrol, lat*. de Migne, XLVIII, p. 881 ; cité par Sonny, *Philologus*, XLVIII, 1889, p. 550) ; d'*Heracira Caccaburia*, lieu du littoral de la Provence, dans lequel on avoulu voir, sans raison plausible, un établissement d'origine phénicienne (par exemple, Bloch, dans Lavisse, *Histoire de France*, I, 2, p. 16) ; d'Ακκαβιχόν τεῖχος, colonie carthaginoise qu'Étienne de Byzance indique dans le voisinage du détroit de Gibraltar (cité par Sonny, l. c.). — Bochard, Gesenius et d'autres veulent dériver Καχχάβη d'un mot phénicien qui aurait signifié tête (voir Schröder, die *phönizische Sprache*, p. 103, n. 1) ; Sonny (*l. c.*), d'un mot, également phénicien, dont le sens aurait été « hauteur, colline » : dans cette hypothèse, il aurait pu s'appliquer à la colline de Saint-Louis.

2. A-t-on inventé la légende de la tête de cheval (voir plus loin pour justifier l'étymologie, sans doute fantaisiste, qu'on donnait du mot Καχχάβη et qu'Étienne de Byzance nous a transmise ?

3. *L. c*., p. 133 et suiv.

4. Par exemple A. Müller, dans *Sitzungsberichte de Akademie der Wissenschaften in Wien, Philos.-hist. Classe*, XXXV, 1860, p. 35 et suiv.

5. Voir les références données p. 363, n. 4.

6. *Rois de Syrie*, p. CX : conf. Movers, p. 135.

7. Virgile (*Énéide*, I, 619-621) fait de Didon une fille de Bélus, lequel aurait résidé à Sidon (conf. Silius Italicus, I, 87, d'après Virgile) ; ailleurs (*ibid*., I, 720), il parait dire que Bélus était, non le père de Didon, mais son ancêtre. Eustathe (*l. c*., p. 250), qui qualifie Didon de fille d'Agénor, ou Bélos, appelle celui-ci roi des Tyriens. Faut-il voir dans les vers de virgile un écho peu fidèle d'un auteur qui aurait indiqué Bélus, c'est-à-dire Baal, comme un dieu adoré par les Sidoniens, c'est-à-dire par les Phéniciens en général, y compris naturellement les

que sur un seul coin monétaire[1] : ce n'est probablement qu'une faute. Au contraire, on lit Καχχάβη, dans Étienne de Byzance; si, dans Eustathe[2], qui a simplement copié Étienne, plusieurs manuscrits donnent Κάμβη, cette forme est sans doute fautive. L'équivalence Καχχάβη = Κάμβη, n'est donc pas démontrée. Rien ne prouve d'ailleurs que, dans son interprétation des monnaies sidoniennes, Movers ait groupé les lettres comme il convenait et donné des mots ainsi constitués une explication exacte.

On voit combien tous ces arguments sont fragiles[3]. Carthage ne fut assurément pas fondée dans un lieu inconnu des Phéniciens, mais il est impossible d'affirmer qu'elle ait pris la place d'une autre colonie[4].

Tyriens (conf. Josèphe, *Antiq. Jud.*, VIII, 13, 1 : τώ Τυρίων θεώ, δν Βήλον προσαγορεύουσι) ? Il est superflu d'énumérer les vers où Virgile indique que Carthage fut fondée par des Tyriens. S'il qualifie Didon et Carthage de « Sidoniennes » (I, 446, 613, 677-8 ; IV, 75, 683), il applique aussi à Tyr cette épithète (IV, 545), synonyme de « phénicienne ».

1. Sur la monnaie que M. Babelon a publié dans son volume Perses Achéménides, p. 236, n° 1619, pl. XXX, fig. 20.

2. Voir p. 377, n. 6.

3. Une Carthage, fille de l'Hercule tyrien, une Carthéré, femme de Cronos et mère de l'Hercule qu'adoraient les Carthaginois, une Carché, petite-fille de Zeus et de Thélé, sont des inventions de mythographes et ne peuvent pas être invoquées comme indices, même légers, de la très haute antiquité de Carthage. Voir Movers, *l. c.*, p. 183 et, contre l'usage de Movers fait de ces textes, Meltzer, I, p. 104. — M. Winckler (*Zeitschrift für Socialwissenschaft*, VI, 1903, p. 447-9) croit à l'existence d'une vieille cité cananéenne, dont les Tyriens auraient pris possession lorsqu'ils étendirent leur hégémonie sur l'Afrique du Nord et qui, à partir de cette époque, aurait pris le nom de Carthage. Si cette ville, dit-il, avait été une véritable fondation de Tyr, elle aurait eu comme divinité principale Melqart, le grand dieu tyrien. Mais il faudrait prouver que Melqart fut et resta le dieu principal de toutes les colonies de Tyr.

4. il est donc vain de rechercher l'emplacement de cette colonie, que M. Babelon (*Carthage*, p. 9) et Gauckler (*Revue archéologique*, 1902, II, p. 370-1) placent entre les ports intérieurs et la colline de Borj Djedid. Il est inexact de lui attribuer une partie des sépultures découvertes à Carthage. Aucune des tombes explorées jusqu'à présent ne parait être antérieure au VIIe siècle (voir plus loin, p. 400-1).

III

Que pouvons-nous savoir sur les origines de Carthage[1] ?

Timée en parlait dans son histoire. De son récit, il nous reste un court résumé, fait par un compilateur anonyme[2] : « Theiosso[3]. Timée dit que, dans la langue des Phéniciens, elle était appelée Élissa, qu'elle était sœur de Pygmalion, roi des Tyriens, et qu'elle fonda Carthage en Libye. En effet, son mari ayant été tué par Pygmalion, elle plaça ses biens sur un navire et s'enfuit avec quelques-uns de ses concitoyens. Après beaucoup d'épreuves, elle aborda en Libye, Où elle fut appelée Dido par les indigènes, à cause de ses nombreuses pérégrinations. Lorsqu'elle eut fondé la ville, le roi des Libyens voulut l'épouser. Elle s'y refusa, mais, comme ses concitoyens prétendaient l'y contraindre, elle feignit d'accomplir une cérémonie destinée à la dégager de ses serments[4] : elle fit dresser et allumer un très grand bûcher près de sa demeure ; puis, de sa maison, elle se jeta dans le feu. »

Dans Justin[5], abréviateur de l'historien romain Trogue-Pompée, on trouve un récit beaucoup plus circonstancié[6]. Nous le reproduisons, en le résumant un peu.

Mutto[7], roi de Tyr, institua comme héritiers son fils Pygma-

---

1. Sur cette question, voir surtout Movers, II, I, p. 351-368 ; II, 2, p. 150-7 ; Meltzer, I, p. 90 et suiv. ; Gutschmid, *Kleine Schriften,* II, p. 91 et suiv.

2. *fragm. Hist. Graec.*, 2dit. Müller, I, p. 197 (Timée, fragment 23), Geffeken, *Timaios Geographie des Westen*s, p. 163.

3. Θειοσσώ. Mot probablement altéré. (conf. Müller, *ad locum* ; Meltzer, I, p. 463) ont voulu le corriger en Οίνουσσα ; M. Clermont-Gunneau (Recueil d'archéologie orientale, VI, p. 277, n. 2) propose Θειωσώ. Le plus simple paraît être de corriger Δειδώ : Geffcken, *l. c*.

4. Envers son mari mort.

5. XVIII, 4-6.

6. Il est probable qu'ici Justin a fort peu abrégé son auteur. Peut-être s'est-il contenté de le transcrire.

7. Restitution de Movers (II, 1 p. 353, n. 64). Les manuscrits donnent *Multo*, ou omettent le mot.

lion, encore enfant, et sa fille Élissa, vierge d'une grande beauté. Mais le peuple remit la royauté à Pygmalion. Élissa épousa son oncle Acherbas, prêtre d'Hercule, qui, par sa dignité, était le premier après le souverain. Cet Acherbas possédait de grandes richesses, que, par crainte du roi, il avait cachées sous terre. Désireux de s'en emparer, Pygmalion tua celui qui était à la fois son oncle et son beau-frère. Élissa en conçut contre Pygmalion une haine que le temps n'effaça pas, mais qu'elle sut dissimuler. Elle prépara sa fuite en secret, associant à son projet quelques-uns des premiers citoyens, qui délestaient le roi autant qu'elle. Puis, usant d'un subterfuge, elle exprima à son frère le désir de venir demeurer auprès de lui, ne voulant pas, disait-elle, que la maison de son mari lui offrit plus longtemps la triste image de son deuil. Pygmalion y consentit très volontiers, car il pensait qu'avec Élissa l'or d'Acherbas entrerait chez lui. Mais, le soir, Élissa fait embarquer avec tous ses biens les serviteurs chargés par le roi de transporter ce qui lui appartient. Elle gagne la haute mer et contraint ces gens à jeter dans les flots des sacs pleins de sable, liés avec soin, comme s'ils renfermaient de l'argent. D'une voix désespérée, elle invoque Acherbas, en le suppliant de recevoir comme des offrandes funéraires les richesses qui ont causé sa mort. S'adressant ensuite aux serviteurs, elle leur dit qui ils sont maintenant menacés des plus cruels supplices, puisqu'ils ont laissé échapper les biens qu'un tyran avide avait convoités au point l'assassiner son parent. Cet avertissement les fit trembler et ils acceptèrent de l'accompagner dans sa fuite. Elle fut rejointe par des sénateurs qui s'étaient préparés à partir cette nuit même. Après un sacrifice offert à Hercule[1], dont Acherbas avait été le prêtre, ils allèrent tous chercher dans l'exil de nouvelles demeures.

1. Ce sens n'est pas certain : « sacris Hercutis, cuius sacerdos Acherbas fuerat repetitis ». Peut-être Justin veut-il dire que les fugitis emportèrent des objets consacrés à Hercule.

Ils abordèrent d'abord dans l'île de Chypre. Là, le prêtre de Junon[1] vient, avec sa femme et ses enfants, partager la fortune d'Élissa, en stipulant que la dignité sacerdotale sera éternellement conservée à ses descendants. C'était l'usage à Chypre d'envoyer, à des dates fixes, les jeunes filles sur le rivage, pour qu'elles se fissent une dot en offrant leur virginité à Vénus. Élissa fait enlever sur ses vaisseaux quatre-vingts d'entre elles, encore pures, assurant ainsi aux jeunes gens des compagnes, à la ville future des enfants. Cependant Pygmalion s'apprêtait à poursuivre sa sœur, mais les prières de sa mère et les avertissements des devins le firent renoncer à ce projet.

Ayant abordé dans un golfe d'Afrique, Élissa recherche l'amitié des habitants, heureux de l'arrivée de ces étrangers, avec lesquels ils peuvent commercer par échanges. Puis elle achète autant de terrain que la peau d'un bœuf en peut couvrir, afin, dit-elle, que ses compagnons, las d'une longue navigation, puissent se reposer avant de repartir. Mais elle fait tailler la peau en bandes très étroites et peut ainsi occuper un espace beaucoup plus grand que celui qu'elle a paru demander : de là le nom de Byrsa, donné plus tard à ce lieu. Attirés par l'espoir du gain, les gens du voisinage affluèrent et apportèrent aux nouveaux venus beaucoup de marchandises à acheter ; ils s'établirent eux-mêmes en cet endroit. Des envoyés d'Utique vinrent aussi apporter des présents à ceux qu'ils regardaient comme leurs frères et ils les engagèrent à fonder une ville là où le sort les avait amenés. De leur côté, les Africains désirèrent retenir les étrangers. Ainsi fut fondée Carthage, avec l'assentiment de tous. Une redevance annuelle fut fixé pour le loyer du sol. Dans les premiers travaux, on exhuma une tête de bœuf : présage d'une ville où la profit devait coûter beaucoup de peine et

1. Il faut sans doute lire « Iunonis », et non « Iovis ». Conf. Servius, In Aeneid., I, 443 : « Dido fratrem fugiens, cum transiret per quandam insulam Iunonis, illic accepit oraculum et sacerdotem eius secum abstulit. » Voir à ce sujet Meltzer, I, p. 112 et 463.

qui était destinée à rester perpétuellement sujette. Aussi se transporta-t-on ailleurs. On déterra alors une tête de cheval, symbole d'un peuple belliqueux et puissant; c'était la place qui convenait la ville nouvelle. La renommée y attira beaucoup de gens, si bien qu'en peu de temps il y eut là un grand peuple et une grande cité.

Carthage était ainsi prospère, lorsque le roi des Maxitani, Hiarbas, fit appeler dix des principaux citoyens et leur déclara qu'il voulait épouser Élissa; un refus entraînerait la guerre. Les députés, n'osant rapporter la chose à la reine, eurent recours à une ruse vraiment punique. Ils annoncèrent que le roi demandait quelqu'un qui voulût bien enseigner les mœurs civilisées aux Africains et à lui-même, mais pourrait-on, ajoutaient-ils, trouver celui qui consentirait à abandonner les siens, pour aller chez des barbares vivant comme des bêtes ? Élissa leur reprocha de reculer devant un sacrifice qu'exigeait pourtant l'intérêt de la patrie. Ils révélèrent alors le message dont ils étaient chargés, l'invitant à faire elle-même ce qu'elle conseillait aux autres. Surprise par ce subterfuge, elle invoqua longtemps le nom de son mari Acherbas, avec beaucoup de larmes et de plaintes, et répondit enfin qu'elle irait où l'appelleraient le destin de la cité et le sien. Après avoir pris un délai de trois mois, elle fit dresser un bûcher à l'extrémité de la ville, comme pour offrir un sacrifice expiatoire aux mânes de son mari, avant sa nouvelle union. Elle immola de nombreuses victimes. Puis elle prit une épée, monta sur le bûcher et, se tournant vers le peuple : « C'est, dit-elle, auprès d'un époux que je vais aller, comme vous l'avez voulu. » Et elle mit fin à ses jours. Tant que Carthage demeura invaincue, elle fut honorée comme une déesse.

Divers détails de cette narration témoignent d'une certaine connaissance des Phéniciens et de Carthage : importance du culte d'Hercule (c'est-à-dire de Melqart) à Tyr ; existence a Carthage

d'une aristocratie qui gardait le souvenir de ses origines tyriennes ; prostitutions sacrées dans l'île de Chypre, croyance à la haute antiquité d'Utique ; mentions du lieu appelé Byrsa, de la redevance que Carthage paya longtemps aux indigènes, de l'hérédité du sacerdoce de Junon (c'est-à-dire d'Astarté) ; noms phéniciens des personnages mis en scène. Des monnaies puniques qui représentent une tête de cheval ont peut-être inspiré l'épisode de la découverte faite lors des travaux de fondation[1].

Mais il est certain que l'historiette de la peau de bœuf est d'origine grecque, puisqu'elle ne s'explique que par une confusion entre un mot grec βύρσα signifiant cuir, peau[2], et un nom phénicien d'un sens tout différent, qui se prononçait à peu près de la mémé manière.

Ce récit, auquel plusieurs générations ont peut-être collaboré, a donc dû se constituer soit dans un milieu carthaginois hellénisé, soit chez des Grecs qui, — comme ceux de Sicile, — n'ignoraient pas Carthage[3] : il est impossible de préciser[4]. A en juger par l'extrait de Timée cité plus haut, il devait figurer dans l'ouvrage de l'historien sicilien sous une forme qui, sans doute, ne différait guère de l'exposé détaillé que nous lisons dans

1. Meltzer, I, p. 139, 466. Dans Eustathe (l. c., p. 251), la tête de cheval est découverte au pied d'un palmier, ce qui rappelle plus encore les monnaies punique où ces deux images sont associées ; voir *Instructions pour la recherche des antiquités dans le Nord de l'Afrique*, p. 198, n° 34, (conf. n° 38). Ce détail, absent du récit de Justin, se trouvait peut-être dans le récit original (Meltzer, p. 407). Il n'est pas vraisemblable que la légende ait inspiré le type monétaire. Celui-ci semble en effet être une sorte de réduction de deux autres types, dont le premier représente un cheval tout entier, le second, la partie ultérieure d'un corps de cheval : voir *Instructions, l, c*., nos 32, 36, 37 et n° 33.

2. Conf. Servius, *In Aeneid*., I, 367 : « quia byrsa graece corium dicitur ».

3. Conf. Meltzer, I, p. 126.

4. Quelques indices permettant de supposer qu'il a eu cours à Carthage. Servius *In Aeneid*., I, 343 et 738) invoque au sujet des aventures de Didon le témoignage de l'*historia Poenorum, de la punica historia*. Malheureusement, on ne sait pas de quoi il s'agit (conf. plus loin, p. 387, n. 3). Appien (Lib., 1), qui fait un récit semblable à celui de Justin, l'introduit par cette observation : « comme le croient les Romains et les Carthaginois eux-mêmes », Meltzer (I, p. 466) se demande s'il ne s'agit pas des Carthaginois de l'époque d'Appien (IIe siècle après J.-C.), mais on ne voit guère pourquoi l'écrivain aurait mentionné spécialement ces Carthaginois, qui n'étaient en somme que des Romains.

Justin. On peut donc être tenté de croire que Trogue-Pomnpée a reproduit Timée[1]. Cependant, si l'on s'arrête à cette hypothèse, on doit admettre que le texte latin qui nous est parvenu n'est pas une traduction fidèle et complète de l'original grec : peut-être l'abréviateur Justin a-t-il omis quelques détails[2] ; peut-être, entre Timée et Trogue-Pompée, y a-t-il eu un ou plusieurs intermédiaires, qui n'auraient pas été de simples copistes. Nous ne rencontrons pas dans Justin le nom de Didon, que Timée mentionnait, en l'accompagnant d'une étymologie[3]. Le suicide de la reine n'est pas raconté de la même manière dans les deux auteurs.

On retrouve ailleurs des échos d'une tradition fort semblable à celle que Justin nous a transmise : par exemple, dans Virgile[4], qui, à son tour, a inspiré de nombreux écrivains[5] ; dans Appien[6], Servius[7], Eustathe[8]. Je ne parle pas ici de la venue d'Énée à Carthage, de ses amours avec Didon, du rôle attribué à la sœur de Didon, Anna : ce sont là des fictions poétiques, dues à Nævius, à Virgile, à Ovide[9], qui se sont greffées sur un récit à prétentions historiques.

Il est vrai que, dans les divers auteurs qui nous le font connaître, ce récit se présente avec quelques variantes. Servius

---

1. Meltzer, I, p. 114.

2. C'est d'ailleurs peu vraisemblable : conf. p. 380, n. 6.

3. Pourtant Didon est nommée dans un autre passage de Justin (XI, 10, 13), à propos du siège de Tyr par Alexandre : « Augebat enim, Tyriis animos Didonis exemplum, quae Khartagine condita tertiam parlem orbis quaesisset, turpe ducentibus si feminis suis plus animi fuisset in imperio quaerendo quam sibi in tuenda libertate. »

4. *Énéide*, chants I et IV, en particulier, I, 340-368, 441-5 ; IV, 211-4.

5. Voir Rossbach, dans *Real-Encyclopädie* de Wissowa, s. v. *Dido*, col. 129.

6. *Lib*., I.

7. *In Aeneid*., surtout à I, 340, 343, 367, 443 ; IV, 36 et 355. Servius a consulté Tite-Live (I, 343, 366, 738). Celui-ci racontait les origines de Carthage au début de son livre XVI, aujourd'hui perdu : voir *Periocha libri* XVI : « Origo Carthaginaesium et primordia urbis corum referuntur. »

8. Commentaire de Denys, V, 195 (*Geogr. gr. min*., II, p. 250-1) : on y trouve, à côté d'autres éléments, des souvenirs de Virgile.

9. Conf. Meltzer, I, p. 114-5, 119.

appelle le père de Didon Mettes[1] et son mari Sicarbas[2], nom que Virgile a connu[3] et dont il a fait Sychaeus[4]. Les circonstances de l'assassinat sont racontées de différentes manières[5]. Selon Virgile[6], une apparition de Sychée révéla à Didon le crime auquel il avait succombé et le lieu où ses trésors étaient enfouis. Didon, d'après Servius[7], s'empara, pour s'enfuir, de vaisseaux qui étaient destinés à chercher des blés à l'étranger et sur lesquels le roi avait fait embarquer les sommes nécessaires aux achats[8] ; se voyant pressée par ceux que son frère avait lancés à sa poursuite, elle jeta cet argent à la mer, ce qui décida les gens de Pygmalion à revenir en arrière. Parmi les compagnons de Didon, Virgile[9] nomme un certain Bitias. Ce personnage n'a pas été inventé par le poète : Servius, qui cite Tite-Live, dit, autant qu'il semble, qu'il commandait la flotte des émigrants[10]. Iarbas, dit encore Servius[11], repoussa tout d'abord Didon, quand elle aborda en Afrique. D'après Eustathe,

---

1. *In Aeneid.*, I, 343 (les manuscrits donnent *Methres, Melthes, Mettes*).

2. Ibid.

3. Probablement sous la forme Sycharias.

4. Pour des raisons d'euphonie ou de versification, dit Servius (I, 343). — D'après Virgile : Ovide, *Heroid*., VII, 97, 99, 103 ; Silius Italicus, I, 90 et VIII, 123 ; Jean Matalas, p. 162 de l'édition e Bonn ; Eustathe, l. c., p. 250.

5. Virgile, I, 349. Jean Matalas, p. 163. Eustathe, l. c., p. 250. Conf. Movers, II, 1, p. 377.

6. I, 353 et suiv. Conf. Appien, *l. c*.

7. *L. c*., I, 363.

8. Servius dit que Virgile fait allusion à cet épisode (I, 362-3) :

naves quae forte paratae
Corriplunt

Cependant Virgile ajoute :

Onorantque auro ; portantur avari
Pygmalionis opes pelago.

Cela ne cadre pas bien avec les indications de Servius.

9. I, 738.

10. In *Aeneid*., I, 738 : « Bitias classis punicae fuit praefectus, ut decet Livius. » Il me parait probable que ce Bitias était indiqué par Tite-Live comme un compagnon de Didon. Meltzer (I, p. 463) pense au contraire que l'historien romain parlait d'un amiral de ce nom qui aurait vécu beaucoup plus tard ; Servius aurait cité Tite-Live pour montrer que le nom de Bitias, employé par Virgile, était véritablement un nom carthaginois. Cette explication me semble peu naturelle.

11. *L. c*., I, 367. Conf. Eustathe, p. 251.

la tête de cheval fut exhumée au pied d'un palmier[1]. Le même auteur donne le nom de Μάζιχες[2] aux indigènes que Justin appelle *Maxitani*. Servius[3], qui invoque le témoignage d'une « histoire punique », connaît un « Iopas, roi des Africains, un des prétendants de Didon » ; car plusieurs princes indigènes l'auraient recherchée en mariage, comme l'indique aussi Virgile[4]. Servius[5] raconte encore que Didon commença par rejeter la demande en mariage d'Iarbas et que celui-ci déclara la guerre aux carthaginois.

Cependant presque toutes ces variantes peuvent à la rigueur s'expliquer, sans qu'il soit nécessaire d'admettre des emprunts à des récits indépendants de celui qui a été reproduit par Justin. Mettes, Mutto (on trouve aussi la forme Meton[6]) représentent un même nom phénicien, qui signifie « Don (de Baal)[7] » et que d'autres auteurs ont transcrit de diverses manières[8]. Acherbas, dans Justin, parait être une altération de Sicharbas, forme très voisine d'un nom véritablement phénicien[9] : c'était celle qui devait figurer dans le récit original[10]. Il est possible que ce récit ait mentionné Bitias, qu'il ait parlé du palmier[11] ces détails ont pu être sacrifiés dans une version plus récente.

---

1. Voir plus haut, p. 384, n. 1.

2. *L. c* : τοῦ δέ Νομάδων χαί Μαζίχων βασιλέως Ἰάρβαντος.

3. *L. c*., I, 738 : « Iopas (fuit) rex Afrorum, unus de procis Didonis, ut punica testatur historia. » Cette « punica historia » ne peut pas être (comme le croit Meltzer, I, p. 463) le récit que Justin nous a conservé, puisque, dans Justin, il n'est pas fait mention d'Iopas.

4. IV, 37 et 534. Mais, dans Virgile (I, 749 et suiv.), Iopas est devenu une sorte d'aède africain.

5. L. c., IV, 36.

6. *Mythographi Vaticani*, I, 214 (édit. Bode, p. 67) : « Dido Metonis filia ».

7. Movers, II, I, p. 353-4, n. 64.

8. Μάττηνος, dans Josèphe (d'après Ménandre d'Ephèse), *Contre Apion*, I, 18 (124) : il s'agit du même personnage. Μύττυνος : Josèphe, ibid., I, 21 (157). *Muttines* : Tite-Live, XXV, 40. Etc.

9. Il se retrouve dans des inscriptions de Carthage (*Corpus inscr. Sem*., Pars I, nos 1218 et 1354) : סכרבצל.

10. Meltzer, I, p. 111.

11. Il mettrait peut-être aussi la découverte de la tête de cheval en relation avec le nom de Kakkabé ; voir plus haut, p. 378, n. 2.

L'ethnique très usité Μάζιχες, *Mazices*[1] a pu être introduit à une basse époque, à la place d'une forme qu'on ne rencontrait pas ailleurs. L'apparition de Sychée est très vraisemblablement une invention de Virgile[2]. Les détails donnés sur le meurtre du mari de Didon, sur la manière dont les fugitifs se procurèrent des navires ont peut-être été ajoutés par besoin de précision; quelques autres détails, qui ne cadrent pas avec la narration de Justin, ont pu être inventés sans grand effort d'imagination.

Reste le roi indigène Iopas. Sous ignorons comment Timée appelait le roi libyen qu'il mentionnait[3]. Si l'on admet que son récit se retrouve dans Justin, il devait lui donner le nom d'Hiarbas et ne pas parler d'autres prétendants. Pourtant, des la première moitié du IIe siècle avant une tradition relative à la fondation de Carthage connaissait un prince africain qui ne s'appelait pas Hiarbas. Solin[4] nous l'apprend : « Caton, dans un discours prononcé au sénat, disait qu'à l'époque où Iapon régnait en Libye, la phénicienne Élissa[5] avait fondé Carthage et l'avait appelée Carthada, terme qui, dans la langue des Phéniciens, signifie *ville nouvelle* ; que, bientôt, ces deux noms, ayant pris une forme punique, furent modifiés en Elisa et en Carthago. » Il est très probable que cet Iapon n'est autre que 1'Iopas de Servius. Peut-être faut-il corriger Iapon en Iopan ce qui donnerait un nom identique à Iopas, avec une terminaison libyque. On peut supposer que ce sont là des transcriptions

1. Voir, entre autres, Meltzer, I, p. 52 et 431 ; Gsell, dans *Recueil de Constantine*, XXXVI, 1902, p. 33, n. 7.

2. Meltzer, I, p. 117.

3. Il l'appelait Hiarbas, si, comme le croit Geffeken (*Timaios' Geographie des Westens*, p. 48 et p. 73. n. 30, une indication de saint Jérôme vient de Timée (*Adv. Iovinianum*, I, 43, dans Migne, *Patr. lat*., XXIII, p. 273). Mais cela ne me parait pas prouvé.

4. XXVII, 10. Il n'indique pas sa source ; il dit seulement qu'il répète et qu'on trouve dans des « veraces libri ».

5. Meltzer (I, p. 476) lit ici *Elisa* et plus loin *Elissa*, ce qu'autorisent certains manuscrits.

du nom qui est écrit ailleurs Ἰόβας, Iuba, et qui fut porté par deux souverains africains, contemporains de César et d'Auguste.

La mention de ce roi est un indice sérieux de l'existence d'un récit qui ne concordait pas exactement avec la source de Justin. Virgile et Servius disent, il est vrai, que Didon eut plusieurs prétendants, mais ce détail semble avoir été imaginé pour concilier des traditions contradictoires. Quelle a été la source de Caton ? Nous l'ignorons. On ne doit pas penser à Timée si l'on croit que Justin est son écho fidèle ; quant à « l'histoire punique » dont Servius parle à propos d'Iopas, elle reste pour nous une énigme.

Dans un passage reproduit par Josèphe[1], Ménandre d'Éphèse qui se servait, nous l'avons dit, de documents tyriens[2], énumérait les rois de Tyr pendant une période d'un siècle et demi, en donnant sur eux des renseignements chronologiques précis et en relatant certains événements de leurs règnes ; « Pygmalion, écrivait-il, vécut cinquante-six ans et en régna quarante-sept. Dans la septième année de son règne, sa sœur, ayant fui en Libye, fonda la ville de Carthage. « Il n'y a aucune bonne raison d'admettre que cette mention de la fondation de Carthage ait été interpolée par Ménandre et que celui-ci l'ait empruntée à Timée, avec la date qu'il lui assignait[3].

---

1. *Contre Apion*, I, 18 (125).

2. Ibid., I, 18 (116) ; conf. *Antiq. jud.*, VIII, 5, 3 (144).

3. Comme l'observe Gutschmid (*Kleine Schriften*, II. p. 93), il est question dans Ménandre de la fondation d'une autre colonie africaine, Auza (voir plus haut, p. 362 mention de cette ville, qui n'eut aucune célébrité chez les Grecs, s'est évidemment pas une addition de Ménandre. — A la date de la fondation de Carthage, qui seule aurait figuré dans le document tyrien, Ménandre n'aurait-il pas ajouté la mention de la sœur du roi et de sa fuite ? C'est là une hypothèse qu'il est impossible de prouver. A tort ou à raison, les Tyriens ont pu croire à l'existence d'Élissa, quoique je ne veuille pas invoquer à ce sujet la phrase de rhéteur citée plus haut, p. 385, n. 3, non plus qu'une monnaie de Tyr, d'époque tardive (règne d'Etagabale), qui représente et nomme Didon : Babelon, *Monnaies grecques de la Bibliothèque nationale, Perses Achéménides*, p. 327, n° 2231, pl. XXXVI, fig. 20 ; cette monnaie témoigne peut-être simplement de la célébrité de *l'Énéide* de Virgile.

Revenons à Justin. Il nous parait superflu d'insister sur le caractère légendaire de son récit. Les aventures d'Élissa sont un roman, dont certains traits ont peut-être été empruntés à des contes populaires[1], dont un épisode a pour origine un jeu de mots, et un autre, semble-t-il, une image tracée sur des monnaies.

On a même cru pouvoir affirmer que les personnages qui apparaissent dans cette légende sont, non pas des hommes, mais des dieux phéniciens[2]. Pour Élissa, Justin lui-même prête un appui à cette opinion : « Tant que Carthage demeura invaincue, Élissa fut honorée comme une déesse[3]. » Aussi a-t-on soutenu qui Élissa n'est qu'une épithète d'Astarté, signifiant « la joyeuse »[4]. Pour Pygmalion, une, découverte faite, il y a une vingtaine d'années, dans un tombeau de Carthage qu'on peut dater du VIe siècle, semble une confirmation éclatante de l'hypothèse qui l'a érigé en divinité. Sur un pendant de collier en or, se lit cette invocation en langue phénicienne, dont nous donnons la traduction d'après Philippe Berger[5] : « A Astarté à Pygmalion[6], Jadamelek, fils de Padaï ; délivre, qu'il délivre Pygmalion ! » Hiarbas est qualifié de fils de Jupiter Hammon par Virgile[7]. Movers[8] l'a identifié avec un dieu adoré en Afrique, que les Grecs appelaient Iolaos[9], Meltzer[10] croit aussi qu'il s'agit d'un dieu libyque. Un poète lyrique grec,

---

1. Winckler (*Altorientalische Forschungen*, I, p. 439) constate des analogies entre la légende de Didon et celle des Nirbenlungen. Voir aussi Basset, dans *Revue des traditions populaires*, V, 1890, p. 718-9 (légende de la peau de bœuf en Sibérie).

2. Voir surtout Meltzer, I, p. 128 et suiv. Movers, après avoir cru qu'Élissa et Dido étaient deux noms d'une même divinité, a distingué plus tard (II, I, p. 303 ; II, 2, p. 92) Dido, déesse, d'Élissa, personnage historique.

3. « Quam diu Karthago invicta fuit, pro dea culta est. »

4. Meltzer, I, p. 129, 475-6.

5. *Musée Lavigerie de saint-Louis de Carthage*, I, p. 43-45, pl. VI, fig. 8. Conf. *Répertoire d'épigraphie sémitique*, I, n° 5.

6. Ce mot est écrit פגמליו.

7. *Énéide*, IV, 108-9, 206-8.

8. II, 2, p. 504 et suiv.

9. Conf. plus haut, p. 351-2.

10. I, p. 135.

peut-être Pindare[1], aurait, parlé de lui : « Les Libyens disent qu'Iarbas[2], le premier-né des hommes, sortant des plaines desséchées, cueillit le doux gland de Zeus. »

Quoique le sens de l'inscription, de Carthage reste obscur[3], nous ne saurions nier qu'elle n'apporte la preuve de l'existence d'un dieu phénicien Pyomalion[4], peut-être identique à celui que, d'après d'autres documents, on suppose s'être appelé Pumai[5]. Mais il est certain. que les Grecs ont transcrit sous la forme Πυγμαλίων un nom d'homme. C'est ainsi que Diodore de Sicile[6] appelle un roi de l'île de Chypre, contemporain d'Alexandre; c'est ainsi que Ménandre nomme le roi de Tyr[7] sous lequel il place la fondation de Carthage. En ce qui concerne le Pygmalion de Chypre, nous avons une inscription phénicienne qui le mentionne[8] et qui prouve qu'il se nommait en réalité Pumaijaton[9]. Peut-être en était-il de même du souverain de Tyr.

Sur des ex-voto puniques[10], des dédicantes s'appellent Elishat[11]. On reconnaît là le nom que les Grecs ont transcrit Ἔλισσα[12] et qui, par conséquent, fut porté par de simples mor-

---

1. Fragment cité par saint Hippolyte, *Philosophumena*, V, 7 (Migne, *Patr. graeca*, XVI, p. 3127) ; conf. Bergk, *Poetae lyrici graeci* (4e édit.), III, p. 711 et suiv.

2. Ἰάρβαντα : correction de Schneidewin, au lieu de Τάρβαντα.

3. On ne voit pas bien quelle est la relation d'Astarté et de Pygmalion, dont les noms ne sont pas réunis par la conjonction, el, mais ne sont cependant pas soudés : conf. Berger, *l. c*., p. 44. L'interprétation de la fin est incertaine : selon Berger, le sens serait : « Pygmalion délivre qui il lui plait ».

4. Conf. Hésychius : Πυγμαίων (il faut peut-être corriger Πυγμαλίων).

5. Voir Corpus inscr.. sem., Pars I, n° 10 (p. 37) ; Hüsing. Lexikon der Mythologie de Roscher, s. v. *Pygmalion*, col. 3318.

6. XIX, 79 ; sur ce roi, voir *Corpus inser. sem., l. c*. Sans parler des personnages légendaires du même nom (voir *Lexikon* de Roscher, s. v. *Pygmalion*).

7. Noter cependant que le texte de Josèphe (*Contre Apion*, I, 18, 125) donne la forme Φυγμαλίων.

8. Corpus, I, n°11.

9. פמייתו (« Pumai l'a donné ») ; conf., pour le nom, *Corpus*, I, n° 12. Athénée (IV, 63, p. 167, c), d'après Douris de Sumos, appelle ce roi Πυμάτων.

10. *Corpus*, I, nos 256, 270, 383, 481, 600, 628, etc.

11. עלשת.

12. La forme Ἐλέσσαρ, dans l'*Etymologicon Magnum*, est une réminiscence biblique, comme l'observe Meltzer, I, p. 173.

telles. Il est vrai que, malgré quelques témoignages suspects[1], les Carthaginois ne semblent pas avoir divinisé des humains[2]. Mais ne peut-on pas supposer que des Grecs aient confondu la femme qui passait pour avoir fondé Carthage avec une déesse regardée comme la protectrice spéciale de cette ville, comme celle qui avait présidé à sa naissance et à sa fortune; avec une déesse qu'une épithète désignait peut-être comme la fondatrice de la cité ? Habitués au culte des héros, ils auraient retrouvé sans peine dans cette divinité l'Élissa historique, ou prétendue telle[3].

Le nom de Dido, indiqué par Timée, par Nævius[4], par Ennius[5], a prévalu sur celui d'Élissa, sans doute parce qu'il a été adopté par Virgile[6]. Il ne l'a cependant pas fait oublier[7]. Un passage de Velleius Paterculus[8] laisserait croire qu'il n'était pas universellement accepté, et c'est peut-être pour cette raison qu'il a été omis dans le récit reproduit par Justin. D'après Timée, Élissa n'aurait reçu ce nom qu'en Afrique. Servius[9] dit même qu'il ne lui fut donné qu'après sa mort. Timée, on l'a vu, prétendait qu'Élissa fut ainsi appelée par les Libyens à cause de ses nombreuses pérégrinations[10]. D'autres soutenaient que

---

1. Hérodote, VII, 167 (erreur : voir n. 3) ; Polybe, X, 10, 11 (Movers, II, 2, p. 90, croit qu'il s'agit d'un dieu) ; Salluste, *Jug*., LXXIX, 10 (simple fable). .

2. Conf. Movers, I, p. 609. — Silius Italicus (I, SI et suiv.) décrit un temple consacré aux mânes d'Élissa, fondatrice de Carthage ; il aurait été situé au milieu de la ville. Mais ces vers n'ont aucune valeur historique. Silius parait s'être inspiré d'une indication semblable à celle qui termine le récit de Justin et aussi d'un passage de l'*Énéide* (I. 441 et suiv.), relatif à un prétendu temple de Junon que Didon aurait élevé à Carthage.

3. Hérodote (VII, 167) parle d'honneurs divins rendus par les Carthaginois au général Hamilcar, qui périt en 480. Il est très probable que ces hommages s'adressaient en realité à Melqart (Meltzer, I, p. 215-6, 501). Hamilcar a pourtant été un personnage historique, dont personne ne conteste l'existence.

4. Servius, *In Aeneid*., IV, 9.

5. Édit, L. Müller, p. 34 (n° 272) : « Poenos Didone oriundos ».

6. Virgile emploie parfois aussi le nom Élissa : IV, 335, 610 ; V, 3.

7. Ovide, *Fastes*, III, 553 ; *Heroid*., VII, 102, 193. Silius Italicus, I. 81, 98. Juvénal, VI, 435. Slace, *Silves*, III, I, 74 ; IV, 2, 1. Eustathe, l. c., p. 250 et 251. Etc.

8. I, 6, 4 : « Ab Elissa Tyria, quam quidam Dido autumant, Carthago conditur. »

9. *In Aeneid*., I, 340 ; IV, 36, 335, 674.

10. Conf. *Etymologicon Magnum*, s. v, Διδώ où il est dit que ce mot signifie πλανήτις l'errante dans la langue des Phéniciens.

Dido signifiait en langue punique « femme virile[1] », ou lui donnaient le sens de « meurtrière de son mari[2] » : explications dénuées probablement de toute valeur[3]. Les modernes[4] ont proposé diverses étymologies, tirées de la langue phénicienne, ou même du grec. Dido aurait signifié soit l'Errante[5] (sens indiqué par Timée), soit l'Aimée (de Baal)[6] soit le Génie protecteur du lieu[7], soit Celle qui donne[8]. Cet appellatif se serait appliqué à une déesse qui aurait été Astarté, ou celle qu'on est convenu de nommer Tanit[9]. Ce sont là des conjectures peu solides. Du reste, si elles étaient fondées, elles ne permettraient aucune conclusion contre l'existence d'une femme appelée Élissa, puisqu'il n'est pas impossible d'admettre que la femme et la déesse aient été d'abord distinctes. La vérité est que nous ignorons l'origine de ce nom de Dido et les motifs qui l'ont fait associer à celui d'Élissa[10].

Quant à Hiarbas, ou Iarbas, les arguments que Movers a

1. Servius, *l. c*., I, 340 : « Dido nomine Elissa ante dicta est, sed post, interitum a Poenis Dido appellata, id est virago punica lingua » (à cause du courage dont elle fit preuve en se tuant). Conf., ibid., IV, 36, 345, 674.

2. Eustathe, l. c., p. 251. ἀνδροφόνος. Ce nom lui aurait été donné par les indigènes (ἐπιχωρίώ φωνή).

3. Voir *apud* Meltzer, l. p. 475, des hypothèses bien fragiles de Bochart et d'autres sur l'origine de ces interprétations.

4. Un certain nombre de références sont données par Rossbach, *Real-Encyclopädie* de Wissowa, s. v. *Dido*, col. 431.

5. Bochart, Movers (II, 1, p. 363, n. 3 ; II, 2, p. 92), Meltzer (I, p. 128, 475).

6. Littéralement, dit-on, « amor eius » (i. e. Baalis) : Gesenius, E. Meyer.

7. Winckler (*Altorientalische Forschungen*, I, p. 341-3), qui indique qu'il y avait en hébreu un mot דד signifiant *genius loci,* δαιμων. Didon serait le δαίμων Καρχηδονίων qui est évoqué dans le traité de Philippe de Macédoine et d'Hannibal : Polybe, VII, 9, 2.

8. M. Clermont-Ganneau (*Recueil d'archéologie orientale*, VI, p. 273-9) est disposé à croire que le nom Διδώ se rattache au verbe δίδωμι ; il correspondrait à Tanit, que ce savant rattacherait volontiers au verbe phénicien qui signifiait donner.

9. Movers, I, p. 609 et suiv. ; II, I, p. 302 et suiv. ; II, 2, p. 92 et suiv. Meltzer, I, p. 128. — Movers (II, 2, p. 92, 97) croit qu'Anna, indiquée soit comme identique à Didon (Eustathe, l. c., p. 250), soit comme sa sœur, est aussi un nom d'Astarté. Conf. Meltzer, I, p. 129 et 475.

10. Une femme est appelée Dido sur une inscription latine d'Afrique : *Corpus inscr. Lat.*, VIII, 8044. Mais elle reçut sans doute ce nom en souvenir de l'héroïne chantée par Virgile. Cela ne prouve pas qu'un tel nom ait pu être porté par une Phénicienne mille ans auparavant, au temps de la fondation de Carthage. On ne le trouve pas dans l'onomastique punique.

donnés pour l'assimiler au dieu phénicien Iolaos sont très faibles. Il ne convient pas de s'arrêter aux vers de Virgile, qui, le présentent comme un fils d'Hammon et de la nymphe Garamantis : c'est sans doute une manière poétique d'indiquer qu'il était indigène[1]. L'Iarbas du lyrique grec était, non un dieu, mais le premier-né du genre humain. Le même nom, Hiarbas, fut porté par un personnage vraiment historique, un roi numide du 1er siècle avant J.-C.[2].

Le nom du mari d'Élissa, Sikarbal, a été celui de plusieurs Carthaginois[3] ; nous ne connaissons aucune divinité phénicienne qui se soit appelée ainsi.

On n'a donc pas prouvé que les acteurs qui jouent un rôle dans le récit de Justin aient été des dieux et il est certain que leurs noms furent portés par des hommes.

Ont-ils existé ? Cela n'importe guère pour les deux comparses Sicharbas et Hiarbas, ce prétendu prince indigène dont le nom est probablement phénicien[4]. Mais Pygmalion n'est pas un personnage fictif : il était mentionné dans le document tyrien copié par Ménandre, document qui a dit être rédigé d'après des archives officielles et qui, par sa teneur même, inspire confiance. Les indications chronologiques de ce texte, combinées avec ce que nous pouvons savoir sur l'histoire de la Syrie, permettent de dater le règne de Pygmalion de la fin du IXe siècle, c'est-à-dire d'une époque à laquelle il n'est nullement invraisemblable de placer la fondation de Carthage[5].

---

1. Meltzer (I, p. 478) reconnaît que l'indication de Virgile ne prouve pas grand-chose.

2. Tite-Live, *Epit. Libri* LXXXIX (Hiarbas) ; conf. *De viris illustribus* (attribué à Aurelius Victor), Plutarque, *Pompée*, 12 : Ἰάρφας (corr. Ἰάρβας).

3. Voir plus haut, p. 387, n. 9.

4. Movers, II, 2, p. 508. Meltzer, I, p. 136 et 477.

5. Movers (I, p. 127 et 134) ne conteste pas que ce roi ait existé et qu'il ait régné à la fin du IXe siècle. Mais il croit que la ressemblance de son nom avec celui du dieu Pygmalion, qui était mêlé à la légende de la fondation de Carthage, a déterminé Timée à placer cette fondation sous son règne. C'est ce qu'il faudrait prouver.

L'existence d'une sœur de ce Pygmalion, qui se serait appelée laissa et qui aurait émigré en Afrique, a été beaucoup plus contestée[1] et est en effet très contestable. Mais, au risque de nous faire accuser de manque de critique, nous avouons qu'elle ne nous parait pas tout à fait inadmissible[2]. Ménandre d'Éphèse[3] et Caton ont parlé d'Élissa (le premier sans la nommer) et ils ne semblent pas s'être inspirés de la tradition qui nous est parvenue par Justin.

IV

En tout cas, il faut accepter le témoignage des nombreux textes qui affirment que Carthage fut une colonie tyrienne[4]. Fut-elle fondée par des fugitifs, contre le gré du gouvernement de Tyr ? On peut en douter, car elle resta dans la suite étroitement unie à sa métropole[5]. Pendant des siècles, elle attesta son attachement, et même sa dépendance, par des hommages officiels. Tous les ans, une ambassade allait célébrer un sacrifice au temple d'Hercule (Melqart) à Tyr[6] ; elle apportait une

1. Outre l'hypothèse qui fait d'Élissa une déesse, ou en a présenté une autre. Ce nom a été rapproché d'Elishah (אלישה) nom géographique qui est indiqué dans la Genèse (X, 4 : Elishah, Tarshish, Kittim, [R]odanim, enfants de Javan) et dans Ézéchiel XXVII, 7 : pourpre des îles d'Elishah) et qu'on a supposé avoir désigné Carthage : voir (après Schulthess, Stade, E. Meyer) Schöll, dans *Realencyklopädie* d'Herzog-Hauck, IV, p. 712-3. La prétendue fondatrice de Carthage serait un personnage fictif, inventé d'après ce nom de lieu. Malheureusement, le site d'Elishah ne peut pas être déterminé. D'autre part, y a-t-il lieu de confondre le nom de femme עלשת, attesté par des inscriptions puniques, avec le nom אלישה?

2. Un savant comme A. von Gutschmid (*Kleine Schriften*, II, p. 64) a cru à l'existence d'Élissa.

3. C'est-à-dire, peut-on croire, la source tyrienne du Ménandre : voir plus haut, p. 389, n. 3.

4. Outre les textes cités précédemment, voir Diodore de Sicile, XVII, 40, et XX, 14 : Tile-Live, XXXIII. 40, 5 ; Strabon, XVII, 3, 15 ; Pline l'Ancien, V, 76 ; Arrien, *Anabase*, Il, 24, 8 ; etc.

5. Conf. Quinte-Curce, IV, 2, 10 : Carthaginem Tyrii condiderunt, semper parentum loco culti. »

6. Quinte-Curce, *l. c.* : « Carthaginiensium legati ad celebrandum sacrum

offrande qui, d'après une indication de Diodore de Sicile[1], représentait à l'origine la dixième partie de tous les revenus de la république. Plus tard, ajoute cet écrivain, les richesses et les revenus des Carthaginois s'étant beaucoup accrus, ils se bornèrent à des dons plus modestes. Mais les périls dont l'expédition d'Agathocle les menaça leur inspirèrent des scrupules ; ils envoyèrent alors à l'Hercule tyrien de grandes sommes d'argent et de magnifiques offrandes. Les vaisseaux qui portaient à Tyr les présents destinés aux dieux sont encore mentionnés peu d'années avant la destruction de Carthage[2]. On mentionne aussi des dons extraordinaires faits après des victoires : au VIe siècle, la dîme du butin que Malchus fit en Sicile et que le fils de ce général porta à l'Hercule tyrien, sur l'ordre des Carthaginois[3] ; à la fin du Ve, une statue de bronze d'Apollon, provenant d'un temple voisin de Géla et envoyée à Tyr, où elle parait avoir été placée dans le sanctuaire d'Hercule[4].

Dans un traité conclu avec Rome au IVe siècle, les Carthaginois faisaient figurer, auprès de leur nom, celui des Tyriens[5]. Ceux-ci furent encouragés dans leur résistance à Alexandre par

---

anniversarium more patrio tune venerant. » Arrien, *Anabase*, II, 24, 5 : Καρχηδονίων τιές θεωροί ές τιμήν τοῦ Ήραχλέους χατά δή τινα νόμον παλαιόν είς τήν μητόπολιν άφιχόμενοι.

1. XX, 14.

2. Polype, XXXI, 12, en 162 avant J.-C. :ναῦν ίεραγωγόν... τά πλοία... έφ' οἵς είς τήν Τύρον έχπέμπουσιν οί Καρχηδόνιοι τάς πατρίους άπαρχάς τοΐ θεοΐς. — En 195, Hannibal, s'enfuyant sur un vaisseau et passant par I'île de Cercina, prétendit qu'il était envoyé en ambassade à Tyr : Tite-Live, XXXIII, 48, 3.

3. Justin, XVIII, 7, 7.

4. Diodore. XIII, 108. Conf. Quinte-Curce, IV, 3, 22,

5. Polybe, III, 24, 3 : Καρχηδονίων χαί Τυρίων. Polybe (III, 24, 1) note cette mention des Tyriens. Il est vrai que M. Hirschfeld (*Rheinisches Museum*, LI, 1896, p. 476) croit que, dans la traduction grecque dont Polybe se serait servi, il y avait Καρχηδονίων χυρίων. Il s'appuie sur un passage du traité conclu entre Hannibal et Philippe du Macédoine, dans lequel on lit (Polybe, VII, 9, 5) : χυρίους Καρχηδονίους. Je ne vois pas de raison d'adopter cette opinion, non plus qu'une hypothèse de M, Beloch (*Beiträge zur alten Ceschichte*, I, 1901, p. 283-4), qui est disposé à supprimer χαί et à expliquer : « les Tyriens de Carthage ». Voir une autre hypothèse, indiquée au chapitre suivant, p. 423, n. 1.

l'espoir que Carthage les assisterait[1] ; si elle n'osa pas intervenir, elle accueillit du moins un grand nombre de femmes, d'enfants et de vieillards, qui sortirent de la ville assiégée[2].

Quand Tyr fonda-t-elle cette colonie[3] ?

Carthage, détruite, comme on le sait, en 146 avant notre ère, dura six cents ans environ, selon Cicéron[4], sept cents ans, selon Tite-Live[5] et Appien[6]. Ce sont là des chiffres approximatifs. D'autres textes sont plus précis. Timée le Sicilien, d'après le témoignage de Denys d'Halicarnasse[7], plaçait la fondation de Carthage trente-huit ans avant la première olympiade. Cette date correspond à l'année 814 avant J.-C., ou à 813, si l'on compte l'année initiale et l'année finale[8]. Dans la *République*[9], Cicéron indique trente-neuf ans. Il dit aussi de combien d'années la fondation de Carthage précéda celle de Rome ; mais le mot *sexaginta*, qu'on lit dans le manuscrit mutilé, devait être complété par un autre chiffre[10]. Velleius Palerculus marque un intervalle de soixante-cinq ans[11] ; il attribue à Carthage une

1. Diodore, XVII, 49. Quinte-Curce, IV, 2, 10. Justin, XI, 10, 12.

2. Diodore, XVII, 41 et 46. Quinte-Curce, IV, 3, 20. Justin, XI, 10, 14.

3. Sur cette question voir, entre autres: Movers, II, 2, p. 150 et suiv. ; Müller, *Geographi graeci minores*, I, p. XX, note ; Meltzer, I, p.108 et suiv., 461 et suiv. ; II, p. 457-8 ; Gutschmid, *Kleine Schriften*, II, p. 91 et suiv.; Aly, *Rheinisches Museum,* LXVI, 1911, p. 680-6.

4. *De Re publica*, I, fragment 3 (édit. C. F. W. Müller, p. 305) : « nec tantum Karthago habuisset opum fere annos sine consiliis et disciplina ».

5. *Epit. libri LI.*

6. *Lib*,.132 (peut-être d'après Polybe ; Meltzer, I, p. 462). Il faut dire qu'ailleurs (ibid., 51), Appien attribue à Carthage une existence de sept cents ans dès la fin de la seconde guerre punique, c'est-à-dire plus d'un demi-siècle avant sa chute. — Voir encore Suidas, s. v. Ἀφριχανός.

7. Antiq. Rom., I, 74 : Τίμαιος μέν ὁ Σιχελιώτης... ἅμα Καρχηδόνι χτιζομένη γενέσθαι (il s'agit de Rome), ὀγδόω χαί τριαχοστῶ πρότερον ἔτει τής πρώτης ὁλυμπιάδος.

8. L'indication de Denys est confirmée par un passage du traité *De mirabulibus auscultationibus* (§ 134), si l'on admet que ce passage ait été copié dans Timée voir plus haut, p. 360, n. 7.

9. II, 23, 42 :… sexnginia annis antiquior, quod erat XXXVIIII ante primam olympindem condita ».

10. Suppléer « (quinque et) », car Cicéron devait admettre ici la date de 750 pour la fondation de Rome : Meltzer, I, p. 461.

11. I, 6, 4 : « Ante annos quinque et sexaginta quam urbs Romana conderetur... Carthago conditur. »

durée de six cent soixante-sept ans[1], chiffre qui nous conduit à l'année 813. Nous trouverons la date de 814, si nous ajoutons soixante-cinq ans à l'année 751-750, qui correspond à l'ère de Rome adoptée par Polybe et par d'autres, et si nous comptons les années initiale et finale. Le chiffre de six cent soixante-huit ans, qui nous amène à 814 (ou à 813, en comptant les années extrêmes), se lit dans la *Chronique* de saint Jérôme[2], en compagnie, il est vrai, d'une autre date : « Carthage tombe au pouvoir des Romains, six cent soixante-huit ans, ou comme d'autres l'affirment, sept cent quarante-huit ans après sa fondation. » L'intervalle indiqué par Servius entre les fondations de Carthage et de Rome est de soixante ou de soixante-dix ans[3] : en adoptant le premier chiffre et en admettant l'emploi de Père varronienne, nous tombons à l'année 813. Un passage de Justin[4], tel qui il nous est parvenu[5], marque un intervalle de soixante-douze ans. Ou a proposé de corriger ce chiffre en soixante-deux[6] : si nous comptons les années extrêmes et si nous partons de l'ère varronienne, nous arrivons à 814. Selon Solin[7], Carthage fut détruite après une durée de six cent soixante-dix-sept ans ; la correction 667 nous fait revenir au chiffre de Velleius et à la date de 813[8].

---

1. I, 12, 5 : « Carthage diruta est, cum stetisset annis DCLXVII. »

2. A l'année d'Abraham 1871 (Eusèbe, *Chron*., édit. Schöne p. 129) : « Carthago in ditionem Romanorum… redigitur, habens a conditione sui ann. DCLXVIII, ut vero alii adfirmant, DCCXLVIII » (des manuscrits donnent DCLXVIIII et DCCXLVIIII). — Il y a dans Eusèbe et saint Jérôme diverses autres indications, qui sont sans valeur : Movers, II, 2, p. 155-7 ; Meltzer, I, p. 462-3.

3. *In Aeneid*., I, 12, où les manuscrits donnent soit LXX, soit LX ; _ibid., I, 267, où, sauf un, ils donnent LXX.

4. XVIII, 6, 9 : « Condita est haec urbs LXXII annis ante quam Roma. »

5. Et tel que l'a lu Paul Orose, *Adversum paganos*, IV, 6, 1.

6. Meltzer, I, p. 461.

7. XXVII, 19 : « Carthago…, quae past annos DCLXXVII exciditur quam fuerat constituta. » Nous donnons la leçon du manuscrit d'Heidelberg ; pour les autres leçons, voir le seconde édition de Momensen.

8. M. Rühl (*Rheinisches Museum*, XLIX, 1894, p. 268-9) croit, comme Movers (voir plus loin, p. 399, n. 2), que le chiffre 72 doit être conservé dans Justin ; il maintient aussi le chiffre 677 dans Solin, qui dépendrait de Trogue-Pompée. Celui-ci, qui plaçait le fondation de Tyr un an avant la prise de Troie (Justin, XVIII, 3, 5), l'aurait

Nous avons donc une série de textes qui fixent à la fin du IXe siècle la fondation de Carthage, Les uns indiquent une date qui correspond certainement à 814-813 avant notre ère, d'autres donnent une indication semblable si on leur fait subir de légères corrections.

De son côté, Ménandre d'Éphèse, citant un document tyrien[1], plaçait la fondation de Carthage dans la septième année du règne de Pygmalion. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons pas affirmer que cette date corresponde exactement à 814-813[2]. Mais rien n'empêche d'admettre la concor-

datée d'après une ère de Troie très usitée, commençant en 1208, par conséquent de l'année 1209. Il aurait trouvé, soit dans Ménandre d'Éphèse, soit ailleurs, des indications chronologiques semblables à celles que Josèphe nous a conservées (voir à la n. 2 de cette page) et, en les combinant avec la date de 1209, il aurait été conduit à tirer la fondation de Carthage à l'année 824 En retranchant de ce chiffre la date de la fondation de Rome, il aurait obtenu le chiffre 72. On voit combien tout cela est hypothétique.

1. Voir p. 389.

2. Movers (II, I. p. 138 et suiv. ; conf. II, 2, p. 153-5) a cru pouvoir la fixer à l'année 826. Voici sur quoi ce savant se fonde. En additionnant les chiffres qu'il a trouvés dans Ménandre, Josèphe place la fondation de Carthage 155 ans et 8 mois après l'avènement d'Hiram (*Contre, Apion*, I, 18, 126). D'autre part, il dit que la construction du temple de Jérusalem eut lieu dans la douzième année du règne d'Hiram (*ibid*. ; dans la onzième, dit-il ailleurs : Antiq. jud., VIII, 3, 1, 62). Il invoque des annales officielles de Tyr pour affirmer que la construction de ce temple eut lieu 143 ans, 8 mois avant la fondation de Carthage (*Contre Apion*, I, 17, 107 et 108 ; conf. *ibid*., I, 18, 126). Enfin il place la construction du temple 240 ans après la fondation de Tyr (*Antiq. jud*., VIII, 3, 1. 62). Par conséquent, Carthage aurait été fondée (240 + 143=) 383 ans après Tyr. Or Justin (XVIII, 3, 5) indique que Tyr fut fondée un an avant la prise de Troie. Si l'on adopte pour ce dernier événement l'ère de 1208, on arrive à fixer la fondation de Carthage à l'année 826 (1209 - 383=826) : ce qui concorde, selon Movers, avec la date de Justin (72 ans avant la fondation de Rome). Movers croit d'ailleurs que cette date de 826 peut se concilier avec celle de 814-813. La première se rapporterait à la fuite de Didon, la seconde à la construction de la ville de Carthage, construite dans l'intervalle. — Mais 1° il est impossible de dire à quelle ère de Troie se rapporte la date de la fondation de Tyr donnée par Justin. 2° On ignore où Josèphe a pris l'indication d'un intervalle de 240 ans entre la fondation de Tyr et la construction du temple de Jérusalem. 3° Il n'est pas certain que les diverses dates trouvées par Josèphe dans Ménandre aient été toutes exactes ; on peut donc douter de l'exactitude du chiffre total de 155 ans, 8 mois, qui résulte d'un calcul de Josèphe. 4° Il n'est pas certain que la chronologie de Ménandre ait concordé avec l'indication, empruntée sans doute à une autre source, qui plaçait la construction du temple de Jérusalem dans la douzième année du règne d'Hiram. 5° Il est douteux que les annales tyriennes auxquelles Josèphe se réfère aient indiqué l'intervalle qui séparait la construc-

dance[1]. Ce fut en ce temps-là, selon toute probabilité, que Pygmalion régna à Tyr.

La date de 814-813 était celle que Timée avait consignée dans son histoire. On n'a pas prouvé qu'il l'ait inventée[2]. Grec de Sicile, il pouvait sans peine être informé de ce que les Carthaginois savaient sur leur passé[3]. Or nous ne voyons pas pourquoi ceux-ci auraient oublié l'époque de la fondation de leur ville ; on peut même supposer que, comme d'autres cités phéniciennes[4], Carthage avait une ère officielle qui remontait à ses origines[5]. Il n'est pas certain, comme l'a soutenu Meltzer, que les textes des autres auteurs dérivent de Timée ; en réalité, nous ignorons les sources, peut-être diverses, auxquelles ils ont puisé[6].

---

tion du temple de Jérusalem de la fondation de Carthage. Il est au contraire très probable que le chiffre de 143 ans résulte d'un calcul de Josèphe, combinant deux données d'origines diverses : avènement d'Hiram, 155 ans avant la fondation de Carthage; construction du temple dans la douzième année d'Hiram. La première donnée a été, nous l'avons vu, fournie par Ménandre. La seconde pourrait provenir de ces annales tyriennes que Josèphe mentionne, sans nous dire comment il les a connues. Encore est-il permis de se demander s'il n'y a pas eu confusion, si les annales ne mentionnaient pas un temple de Tyr, élevé par Hiram (Gutschmid, *Kleine Schriften,* II, p. 94). 6° En adoptant pour la fondation de Rome l'ère varronienne, les 72 ans de Justin nous conduiraient à 825 un 824, et non à 826.

1. En supposant que les indications de Josèphe soient exactes et en prenant pour point de départ une ère de Troie de 1198 avant J.-C., ce qui reporterait la fondation de Tyr à l'année 1199, un établirait ce calcul : 1199 - 184=815 (le chiffre 184 résultant de l'addition 240 + 144, chiffre rond pour 143 ans, 8 mois). On arriverait même à 814 en admettant que la fondation de Tyr n'eut pas lieu une année pleine avant le début de l'ère troyenne et en la datant par conséquent de 1198.

2. Voir plus haut, p. 394, n. 5, l'hypothèse de Meltzer sur le motif qui aurait déterminé Timée à choisir cette date.

3. Conf. p. 360, n. 7, le passage de De mirabilibus auscultationibus, probablement à Timée, où des histoires phéniciennes sont mentionnées à propos des dates de fondation d'Utique et de Carthage.

4. Voir p. 365.

5. Il convient d'ajouter que, jusqu'à présent, on n'en a trouvé aucune trace dans les documents épigraphiques. Mais nous ne possédons que deux documents puniques qui soient datés (d'après les suffètes annuels) : *Corpus inser. securit., semit*, Pars I, n° 105 ; *Répertoire d'épigraphie sémitique*, I, n° 17 et 183.

6. Apion (apud Josèphe, *Contre Apion,* II, 2, 17) plaçait la fondation de Carthage dans la première année de la septième olympiade (752-1 avant notre ère). Il admettait donc, comme Timée (voir plus haut, p. 397, n. 7), que Rome et Carthage

Cette date de 814-813 n'est pas invraisemblable. Carthage existait au VIIe siècle, au temps où furent creusées les plus anciennes tombes découvertes jusqu'à ce jour dans les cimetières de la ville punique[1]. Vers le milieu du même siècle, elle fonda, dit-on[2] une colonie dans l'île d'Ibiça : ce qui atteste qu'elle tenait alors dans la Méditerranée une place importante. Il est à croire qu'elle ne l'avait pas conquise en quelques années. Nous sommes d'ailleurs trop pauvrement renseignés sur I'histoire de l'Occident avant cette date, pour que l'absence de toute mention de Carthage au VIII siècle[3] et dans la première moitié du VIIe nous autorise a douter de son existence.

Nous dirons donc, en terminant ce chapitre, que Carthage a été certainement fondée par des Tyriens et qu'elle l'a été très probablement en 814-813, sous le règne de Pygmalion (ou peut-être Pumaijaton). Si nous regardons comme légendaires les détails que les textes anciens donnent sur cet événement, nous ne répugnons pas trop à croire qu'une sœur de Pygmalion, Élissa, y ait pris part.

---

avaient fondées en même temps, mais il adoptait, pour la fondation de Rome, une autre date que l'auteur cicilien. C'était là, on le voit une combinaison sans valeur.

1. Cela ne prouve pas qu'il n'y en ait point de Plus anciennes : l'exploration archéologique de Carthage offre encore bien des lacunes.

2. Diodore V 16 (probablement d'après Timée).

3. Thucydide (VI, 2, 6) dit pourtant que, devant l'invasion de la Sicile par les Grecs, les phéniciens se retirèrent à Molyé, Soloeis et Panormos, parce que, de là, la distance entre l'île et Carthage est la plus courte. Si cela est exact. Carthage devait déjà exister dans la seconde moitié du VIIIe siècle et pouvait être un point d'appui pour les Phéniciens de Sicile.

CHAPITRE II

FORMATION DE L'EMPIRE DE CARTHAGE

I

En occident, les Phéniciens s'étaient établis, non seulement sur le littoral africain, mais encore sur d'autres rivages méditerranéens et même au delà du détroit de Gibraltar[1].

Rien n'atteste, il est vrai, qu'ils aient eu des colonies sur les côtes de l'Italie et de la Gaule. On peut tout au plus admettre que leurs commerçants visitèrent ces parages et y fondèrent quelques comptoirs. Ils ont peut-être apporté en Étrurie, dans le Latium, en Campanie de menus objets, de fabrication égyptienne et phénicienne, qui ont été déposés dans des tombes de la fin du IXe siècle, du siècle suivant et de la première moitié du VIIe, ainsi que quelques coupes d'argent phéniciennes, parvenues à Cervetri et à Préneste probablement vers la fin de cette période[2]. Quant aux noms de lieux que divers savants ont qualifiés de phéniciens[3], il n'y en a guère que deux ou trois

---

1. sur cette question voir surtout Movers, *die Phönizier,* II, 2, p. :309 et suiv., 555 et suiv., 588 et suiv. : Meltzer, *Geschichte der Karthager*, I, p. 30 et suiv. ; E. Meyer, *Geschichte des Alterthums*, 1ère édit., I, p. : 337-340, et II, p. 141-4, 476, 508-9, 689-691 ; Beloch, dans *Rheinisches Museum*, XLIX, 1894, p. 117-125 ; pour la Sicile, E. A. Freeman, *History of Sicily*, I, p. 240 et suiv.

2. Kahrstedt, dans *Klio*. XII, 1912, p. 240 et suiv.

3. Voir, entre autres, pour l'Italie, Movers, l. c., p. 313-4 ; Olshausen, *Rheinisches Museum,* VIII, 1853, p. 336-9 ; Bérard, *les Phéniciens et l'Odyssée*. II, p. 114, 208, 350 ; — pour la Gaule, Bloch, dans Lavisse, *Histoire de France*, I, 2, p. 13-16 ; Clerc, *Revue historique de Provence*, I, 1901, p. 202 et suiv.; Bérard, *l, c*., I. p. 219-220.

auxquels nous puissions sans trop d'invraisemblance reconnaître cette origine[1].

C'est certainement à tort que l'on a attribué aux Phéniciens la civilisation déjà avancée qui régna dans le Sud de l'Espagne aux derniers temps de l'industrie néolithique[2]. Il faut même avouer que, jusqu'à présent, aucun document archéologique ne prouve leur venue dans cette contrée avant la fin du VIIe siècle. Mais les témoignages des auteurs anciens ne font point défaut. S'il ne convient pas de les accepter avec une confiance aveugle, ils ne méritent peut-être pas non plus l'incrédulité dédaigneuse que quelques savants leur opposent. « Le pays des Ibères, écrit Diodore de Sicile[3], contient les plus nombreuses et les plus belles mines d'argent que l'on connaisse... Les indigènes en ignoraient l'usage[4]. Mais les Phéniciens, venus pour faire du commerce,... achetèrent cet argent en échange d'une petite quantité de marchandises. L'ayant porté en Grèce, en Asie et chez les autres peuples, ils acquirent ainsi de grandes richesses.... Ce commerce, exercé par eux pendant longtemps, accrut leur puissance et leur permit d'envoyer de nombreuses colonies soit en Sicile et dans les îles voisines, soit en Libye,

---

Contra : E. Meyer, I. p. 338; Jullian, dans Annales du Midi, XV, 1903, p. 207-211 ; le même, *Histoire de la Gaule*, I, p. 176, n. 2, et p. 187.

1. *Agylla* (Cervetri), en Étrurie : voir Olshausen, l. c., p. 333-4 (contra : Beloch, l. c., p. 121). Conf. peut-être *Acholla*, sur la côte orientale de la Tunisie : supra, p. 372, n. 5. — *Rusellae*, en Étrurie : Bérard, l. c., I, p. 442. Ce nom a un aspect bien phénicien : si nous le rencontrons en Afrique, sur les côtes où s'élevèrent *Rusicade, Rusazus, Rusippisir*, *Rusuccara, Rasubbicari, Rusguniae, Rusaddir*, nous n'hésiterions guère sur son origine. Mais, comme il s'agit d'une ville étrusque, située à l'intérieur des terres, le doute parait très prudent. — *Ruscino* (Castel-Roussillon, près de Perpignan) : Clerc, *l. c.*, p. 202-3. On n'y a rien trouvé de phénicien (fouilles de M. Thiers : *Bull. archéologique du Comité*, 1909, p. 121 et suiv.; 1910, p.149 et suiv. ; 1911, p. 208 et suiv.).

2. Siret, *Revue des questions scientifiques*, 1906, II, p. 339 et suiv.; Rerue archéologique, 1901, II, p. 375 et suiv., etc. Contra : Déchelette, *Rev. Archéol.*, 1908, II, p. 240-1, 245 et suiv.

3. V, 35.

4. On a trouvé pourtant de nombreux objets en argent dans des tombes de l'âge du bronze (première moitié du second millénaire), explorées entre Carthagène et Almeria : Déchelette, *Rev. archéol.*, 1908, II, p. 244 ; le même, *Manuel d'archéologie préhistorique*, II, p. 305.

en Sardaigne et en Ibérie. » Nous avons mentionné, au début du chapitre précédent[1], deux passages de Strabon, dont l'un indique que les navigateurs phéniciens allèrent au delà des Colonnes d'Héraclès et fondèrent des villes de ce côté peu de temps après la guerre de Troie[2], et dont l'autre affirme que les Phéniciens possédaient la meilleure partie de l'Ibérie avant l'époque d'Homère[3]. « Les Phéniciens, dit aussi Appien[4], ayant fait depuis une époque très ancienne de fréquentes traversées vers l'Ibérie, pour s'y livrer au commerce, me semblent avoir occupé une partie de cette contrée. »

Le plus fameux des établissements phéniciens d'Espagne fut *Gadir*[5], aujourd'hui Cadix, sur une île voisine de l'embouchure du Guadalquivir. Le nom appartient certainement à la langue phénicienne; comme l'indiquent Pline et Festus Aviénus[6], il signifie « lieu clos ». De nombreux textes[7] affirment que Gadir fut une colonie tyrienne. Mais les circonstances de cette fondation restent fort obscures[8] Velleius Paterculus[9] la place au temps du retour des Héraclides dans le Péloponnèse, peu d'années avant la fondation d'Utique : ce qui correspond à la fin du XIIe siècle avant J.-C.[10]. Sans donner une date précise, Diodore marque que cet événement fut précédé d'une période de

---

1. P. 360.

2. I, 3, 2.

3. III, 2, 14. Voir aussi, I, I, 4 ; XVII, 3, 15 ; III, 4, 5 (où Strabon indique la venue des Tyriens en Espagne avant celle des Celtes ; conf. Varron, *apud* Pline l'Ancien, III, 8).

4. *Iber*, 2.

5. Pour la forme phénicienne de ce nom (dont les Grecs firent Γάδειρα, les latins *Gades*), voir Salluste, *Histor. Fragm*., II, 32, édit. Kritz ; Pline, IV, 120 ; Aviénus, *Orbis terrae*, 610, et *Ora maritima*, 85, 267 ; ainsi que des monnaies phéniciennes : Schröder, *die phönisische Sprache*, p. 80.

6. Voir plus haut, p. 319, n. 2.

7. Énumérés par Movers, II, 2, p. 625, n. 98.

8. Strabon (III, 5, 5) raconte, d'après une tradition des Gaditains, recueillie par Posidonius, deux tentatives que les Phéniciens auraient faites, antérieurement à la fondation de Gadès, pour s'établir d'abord au détroit de Gibraltar, puis dans une île d'Héraclès, située près d'Onoba, à l'Est de l'embouchure de la Guadiana.

9. I, 2, 4.

10. Voir plus haut, p. 360.

commerce et de colonisation dans la Méditerranée occidentale[1] : « Ayant réussi dans leurs entreprises, écrit-t-il, les phéniciens amassèrent de grandes richesses et ils résolurent de naviguer sur la mer qui s'étend en dehors des Colonnes d'Héraclès et qu'on appelle l'Océan. Tout d'abord, ils fondèrent en Europe, près du passage des Colonnes, une ville à laquelle ils donnèrent le nom de Gadeira. »

Ces textes ne nous apprennent ni quand, ni comment les Phéniciens connurent le Sud de l'Espagne[2]. Leur trafic y devint très fructueux par l'exportation de l'argent qui abondait dans le pays et que les indigènes recueillaient pour le leur vendre. Après les comptoirs où le précieux minerai était échangé contre des objets de peu de valeur[3], fut fondée une véritable colonie, Gadès, qui commandait une région fertile et bien peuplée, arrosée par le Guadalquivir, et qui, située presque à l'entrée de l'Océan, était destinée à devenir le grand entrepôt du commerce maritime au délà du détroit. Il ne nous semble pas qui on ait démontré l'inexactitude de la date indiquée par Velleius Paterculus et, d'une manière plus vague, par Strabon[4] et Pomponius Méla[5]. Les Phéniciens fondèrent-ils d'autres colonies dans le Sud et le Sud-Est de l'Espagne ? C'est ce que nous ne saurions dire. En tout cas, rien n'autorise à croire qu'ils aient occupé des territoires étendus, en arrière du littoral[6].

---

1. V, 20. Conf. P. 359.

2. Pour M. Beloch (l. c., p. 124), le premier témoignage certain du commerce phénicien avec l'Espagne méridionale est celui d'Isaïe (chap. XXIII). Il croit que ce commerce n'est pas antérieur au VIIIe siècle.

3. On a supposé que ces premiers comptoirs furent fondés en deçà du détroit ce qui est vraisemblable et ce que Diodore parait du reste indiquer. Mais il est impossible de préciser, de dire, par exemple (Movers, II, p. 632 et suiv. ; Meltzer, I, p. 36 : E. Meyer, I, p. 330-340, et II, p. 680), qu'Abdéra, Sexi, Malaca, Cartéia furent des établissements phéniciens très anciens. Sexi, située à l'Est de Malaga, n'est certainement pas la πόλις Ἀξιτανών que Strabon (III, 5, 5) mentionne « à l'intérieur du détroit », lieu où les Phéniciens auraient pensé à se fixer avant de fonder Gadès : voir Bérard, *l, c*., I, p. 282-3.

4. I, 3, 2 (« peu de temps après la guerre de Troie »).

5. III, 46 (à propos du temple d'Hercule élevé par les Tyriens dan l'île de Gadès) : « annorum quis manet ab Iliaca tempestate, principia sunt ».

6. Malgré Strabon, III, 2, 13. Il dit que les Phéniciens soumirent les indigènes

Pendant des siècles, ils exploitèrent cette contrée, que les livres bibliques appellent, évidemment d'après eux, le pays de Tarshish[1], et les Grecs, le pays de Tartessos[2]. L'expression « vaisseaux de Tarshish[3] » désigna des navires qui, par leur forme et leurs dimensions, étaient sans doute propres à accomplir de longues traversées, avec de lourds chargements. Jérémie[4] et Ézéchiel[5] nous apprennent qu'ils transportaient des métaux : leur témoignage, qui date du début du VIe siècles[6], confirme les indications de Diodore[7]. L'argent était certainement tiré du pays même de Tartessos[8] ; parmi les autres métaux,

---

de la région de Tartessos, au point que la plupart des villes de la Turdétanie (Bétique) étaient encore habitées par eux de son temps. Conf. III, 2, 4, 14 et Appien. Iber., 2 : passages cités p. 404.

1. G. Oppert, *Zeitschrift für Ethnologie*, XXXV, 1903, p. 32 et suiv. Pour l'identité de Tarshish et de Tartessos, voir surtout Movers, II, 2, p. 494 et suiv. On sait que des auteurs anciens et modernes ont cherché ailleurs le site de Tarshish ; c'est ainsi que, dans plusieurs passages de la traduction des Septante, ce mot est rendu par Καρχηδών Carthage : Isaïe, XXIII, 1 ; 10 ; 14 ; Ézéchiel, XXVII, 12, et XXXVIII, 13.

2. On trouve aussi dans Polybe (traduction du second traité conclu entre Rome et Carthage : III, 24, 4 ; conf. ibid., 1) la forme Ταρσήιον, qui se rapproche plus de Tarshish. — sur les emplois du mot Tartessos, voir Movers, II, 2, p. 601 et suiv. ; Müller, *Geogrophi gracei minores*, I, n, à p. 201 ; Unger. dans *Philologus*, IVe Supplementband, 1884, p. 216-7 ; Atenstädt, *Leipziger Studien*, XIV, 1891, p. 9l et suiv. Ce nom a désigné le fleuve qu'on appelle aujourd'hui le Guadalquivir : Stésichore, *apud* Strabon. III, 2, 11 ; Avièns, *Ora*. 225, 284 ; Aristote, *Meteor*., I, 13, 9 ; etc. Ce fut aussi un nom de ville : Hérodote, IV, 152 (ές Ταρτησσόν... Τό δέ έμπορίον τοΰτο) ; Etienne de Byzance, s. v. Ταρτησσός. Les uns prétendaient qu'une ville de ce nom avait existé entre deux, bouches du fleuve Tartessos : Strabon, III, 2, 11 ; Pausanias, VI, 19, 3. Selon le Pseudo-Seymnus (162-4, dans *Geogr. gr. min*., l. c.). qui reproduit Éphore, il y avait une ville de Tartessos à deux journées de navigation de Gadés. D'autres prétendaient que c'était l'ancien nom de Gadir : Salluste, *Histor. Fragm*., II, 32 ; Aviénus, Ora, 83, 269-270 (il n'est pas sûr que cette indication se soit trouvée dans le vieux Périple qu'Aviénus reproduit) ; conf. Arrien, *Anabase*, II, 16, 4 ; Pline, IV, 120. D'autres enfin plaçaient Tartessos à Cartéia, dans le détroit : Méla, II. 92 : Pline, III, 7 ; etc.

3. Voir Movers. II, 3, p. 164.

4. X, 9 (argent apporté de Tarshish).

5. XXVII, 12 (argent, fer, étain, plomb apportés à Tyr par les marchands de Tarshish).

6. Si le passage d'Ézéchiel n'est pas une addition, comme, on l'a supposé.

7. Voir aussi Pseudo-Aristote, De *mirab. auscultationibus*, 135 (d'après Timée).

8. Vers 600, Slésichore mentionne la richesse en argent du pays où naît le fleuve Turtessos : apud Strabon, III, 2, 11. M. Th. Reinach (*Revue celtique*, XV, 1894, p. 2l3) croit qu'une allusion aux mines d'argent du Sud de l'Espagne se trouve déjà dans I'Iliade (II, 857).

l'étain, qui servait avec le cuivre à la fabrication du bronze[1], venait peut-être de bien plus loin[2]. Peut-être des vaisseaux, montés par des marins espagnols, ou même phéniciens, allaient-ils déjà le chercher à l'entrée de la Manche, pour l'amener aux entrepôts de Gadès[3].

Thucydide[4] atteste l'existence d'établissements phéniciens anciens en Sicile : « Autour de toute la Sicile, les Phéniciens occupèrent des pointes qui s'avancent dans la mer et les petites îles situées près du rivage, pour faire du commerce avec les Sikéles. Mais, lorsque les Grecs vinrent par mer en grand nombre, ils abandonnèrent la plupart de ces lieux et se réunirent à Motyé, à Soloeis et à Panormos, près des Élymes, parce qu'ils se fiaient à leur alliance avec les Élymes et parce que, de là, la distance entre la Sicile et Carthage est la plus courte. » Dans un passage cité plus haut[5], Diodore mentionne des colonies fondées en Sicile par les Phéniciens, que le commerce de l'argent espagnol avait enrichis.

A ces deux textes concernant la grande île, on a joint des

— Pour les mines d'argent de cette contrée, voir Ardaillon, dans *Dictionnaire des antiquités* de Saglio et Pottier, s. v. Metalla, p. 1847-8.

1. Σιδώνος πολυχάλχου,dit Homère, *Odyssée*. XV, 425 : « la Phénicie riche en bronze, ou en cuivre.

2. Il y a des gisements dans le Sud de l'Espagne (entre autres dans la région de Grenade), auxquels des textes du Pseudo-Seymnus (165 ; d'après Éphore), d'Aviénus (Ora, 293 et suiv.), d'Étienne de Byzance font peut-être allusion. Mais l'étain se trouve surtout dans le Nord-Ouest de la péninsule (en Galice et dans les Asturies) : voir Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, I, p. 90 ; Unger, dans *Rheinisches Museum*, XXXVIII, 1883, p. 170-1 ; Bérard, l, c., I, p. 436 et 445 ; Jullian, Histoire de la Gaule, I, p. 264, n. 3. Pour l'étain de la Bretagne française, voir Bérard, I, p. 444 ; Jullian, I, p. 78, n. 8; Déchelette, *Manuel*, II, p. 95, n. 3. Cependant il n'est pas prouvé que les mines de la Galice et des Asturies aient été exploitées avant l'époque de la domination romaine (conf. Sieglin, dans *Verhandlungen des siebenten internationalen Geographen-Kongresses*, Berlin, 1899, II, p. 865), ni que l'étain de Bretagne ait été apporté par mer vers le Sud de l'Espagne.

3. Aviénus, *Ora*, 113-4. Conf. E. Meyer, *Geschichte*, II, p. 691-2. Pour les relations maritimes qui ont dû exister à l'époque préhistorique entre le Sud de l'Espagne, les côtes atlantiques de la Gaule et les îles Britanniques, voir Déchelette, *Manuel*, I, p. 503 ; II, p. 27-28, 371.

4. VI, 2, 6.

5. P. 403.

noms géographiques, qui ont paru appartenir à la langue phénicienne. Mais il convient de réduire beaucoup les listes dressées par Movers et d'autres savants[1] : quatre ou cinq noms tout au plus paraissent devoir être retenus[2]. Pas plus que l'Espagne, la Sicile, pourtant mieux explorée, n'a livré de documents archéologiques attestant une colonisation, un commerce étendu des Phéniciens à la fin du second millénaire et au début du premier[3].

Cette constatation doit nous engager à ne pas exagérer leur rafle dans l'histoire de l'île[4]. Elle ne doit peut-être pas nous faire rejeter l'indication de Thucydide[5]. Du reste, le Sud et le Sud-Ouest de la Sicile étaient sur la route maritime qui reliait les ports de la Syrie aux mines d'argent d'Espagne; quelles

---

1. Movers, II, 2, p. 324 et suiv. Holm, *Geschichte Siciliens im Alterthum*, I, p. 81 et suiv. Bérard, l. c., II, p. 381, 382. Etc.

2. Peut-être Pachynos, promontoire au Sud-Est de l'île : Movers, l. c., p. 325 ; Bérard, II, p. 381. Thapsos, au Nord-Ouest de Syracuse : Movers, p. 329 (M. Orsi n'a pourtant constaté aucune trace de Phéniciens en ce lieu et il doute que le nom soit sémitique : *Monumenti antichi dei Lincei*, VI, p. 91, n. 1). En ce qui concerne les trois villes indiquées par Thucydide, le nom de Solicis est certainement phénicien (Movers, p. 337) : celui de Motyé l'est peut-être aussi (Movers, p. 334). Πάνορμος est un nom grec ; on a supposé, d'après des monnaies, que le nom était Sîs, mais cela n'est nullement certain. Freeman, *History of Sicily*, I, p. 251 ; G. F. Hill, *Coins of Sicily*, p. 147. Il n'est pas impossible que Mazara, au Sud-Ouest de l'île, soit un nom phénicien (Movers, p. 333). Pour Héraclès Minoa sur la côte méridionale, à l'Est de Sélinonte, l'origine phénicienne du terme Minoa est plus que douteuse (quoi qu'en dise Bérard, I, p. 216 et suiv.) ; quand au nom d'Ηράχλεια, il paraît avoir été donné à la ville par des Grecs à la fin du VIe siècle : voir Bloch, *Rheinnisches Museum*, XLIX, p. 118 ; Bethe, *ibid*., LXV, 1910, p. 210-1 ; Ziegler, *Real-Encyclopädie* de Wissown, s, v. Herakleia, col. 137. Il n'est pas certain qu'il faille attribuer à cette ville des monnaies du temps de la domination punique en Sicile (IVe siècle), portant la légende phénicienne Rous Melpart (le cap d'Héraclès) : Hill, l. c., p. 142.

3. Voir Orsi, *Monumenti dei Lincei,* II, p. 33 ; *Bull. di paletnologia italiana*, XX, 1894, p. 64, n. 36 ; *Notizie degli scari*, 1899, p. 26. Il n'y a aucune raison d'admettre que les vases et autres objets dits mycéniens, découverts en Sicile, aient été apportés par des Phéniciens : Beloch, l. c., p. 120.

4. Contre les opinions de Movers et de Holm, voir Freeman, l. c., 559 et suiv. ; Pais, *Storia della Sicilia e della magna Grecia*, I, p. 600 et suiv. M. Beloch (l. c., p. 117-8) fait observer qu'à Ortygie, à Mégare, à Naxos, à Zencle, les Grecs au témoignage de Thucidide et de Diodore, ne trouvèrent que des Sikètes.

5. On sait que les sites occupés de préférence par les Phéniciens étaient précisément ceux que l'historien grec indique pour la Sicile : pointes s'avançant dans la mer, petites îles voisines du rivage. Voir plus haut, p. 35.

qu'aient été les causes qui y amenèrent les Phéniciens, on ne peut guère douter qu'ils n'aient occupé dans ces parages des points où relâchaient les vaisseaux de Tarshish, comme aussi ceux qui se dirigeaient vers les côtes de la Berbérie[1]. Cela ne prouve pas qu'outre des factoreries et des escales, dont la population était flottante et l'existence précaire, ils aient fondé des colonies en Sicile, avant de se rassembler à Motyé, à Panormos et à Soloeis. Ce fut peut-être alors seulement que de véritables villes s'élevèrent en ces trois lieux. Motyé fut construite sur une île, dans la baie bien abritée qui s'étend au nord du cap Lilybée, point de la Sicile le plus rapproché de l'Afrique ; Panormos, aujourd'hui Palerme, au fond d'un beau golfe et au débouché d'un pays fertile ; Soloeis (Solonte), moins importante, sur une pointe qui s'avance entre le golfe de Palerme et celui dans lequel se jette le fleuve Himère[2].

Les Phéniciens s'établirent sans doute à Malte[3] à Gozzo, à Pantelleria, îles semées entre la Sicile et l'Afrique, et qui, lors qu'ils s'écartaient des côtes pour voguer en pleine mer, leur assuraient le passage entre les deux bassins de la Méditerranée. Ils durent aussi occuper quelques points dans le Sud et l'Ouest de la Sardaigne, peut-être dans les Baléares et dans l'île d'Ibiça, étapes de leurs navigations à travers le bassin occidental[4].

« L'île de Mélité (Malte), écrit Diodore[5], a été colonisée par

1. Movers, II, 2, p. 310, Holm, I, p. 89. Meltzer, I, p, 34.

2. Sur la position de ces villes, voir Holm, I, p, 83-85 ; Meltzer, I, p. 157.

3. Voir Movers. II, 2, p. 437 ; A. Mayr, die Insel *Malta im Altertum* (1909), p. 72,

4. Conf. Movers. l. c., p. 556-7, 579 ; Meltzer, I, p. 33-34. La Corse était en dehors de cette route maritime ; les Phéniciens ne paraissent pas s'y être établis ; E. Meyer, I, p. 338. Il faut dire qu'on n'a pas non plus de preuves de l'existence d'établissements phéniciens anciens aux Baléares, Il est fort douteux que ce nom (Βαλιαρεῖς, Baliares) soit d'origine phénicienne, comme 1e prétendait Strabon (XIV, 2, 10) et comme l'a soutenu Movers (l. c., p. 584). L'étymologie phénicienne d'Ebusus (Ibiça) est au contraire vraisemblable ; ce nom (qui d'ailleurs peut dater seulement de l'époque carthaginoise), parait signifier « île des Pins » et répondre au nom grec Πιτύουσα (conf. Diodore, V, 16 ; Pline, III, 76) : Movers, p. 586 ; Schröder, *die phönizische Sprache*, p. 99 (*contra* : Suchau et Hübner, *Real-Encyclopädie* de Wissowa, s. v. *Ebusus*, col. 1904).

5. V, 12, probablement d'après Timée.

les Phéniciens, qui, étendant leur commerce jusqu'à l'Océan occidental, se sont emparés de ce refuge, situé en pleine mer et pourvu de bons ports. » Il ajoute que Gaulos (Gozzo), située de même et offrant aussi de bons ports[1], fut également colonisée par eux[2]. Ailleurs, il parle de diverses colonies fondées par les Phéniciens dans les îles voisines de la Sicile et en Sardaigne, à la suite du développement de leur trafic avec l'Espagne[3].

Parmi ces établissements de Sardaigne, il faut peut-être compter Caralis (Cagliari), excellent port, tourné à la fois vers la Sicile et l'Afrique ; Nora, sur une presqu'île rocheuse, au Sud-Ouest du golfe de Cagliari ; Sulci, dans une île[4], au Sud-Ouest de la Sardaigne ; Tharros, sur la côte occidentale, qui fait face aux Baléares, dans une presqu'île fermant au Nord-Ouest une large baie[5].

A Malte, la colonisation phénicienne prospéra peut-être au point de se répandre jusqu'en Afrique : nous avons vu[6]

---

1. Ce qui est peu exact : Mayr, *die Insel Malta*, p. 15.

2. Le nom antique de cette île, גול (Corpus *Inscriptionum semiticarum*, Pars 1, n° 132), Gaulus, est certainement phénicien : il désignait un navire, marchand de forme ronde : Mayr, l. c., p. 27. Quant au nom de Μελίτη, *Melita*, Bochart et d'autres l'ont cru aussi d'origine phénicienne, ce qui est douteux: Mayr, p. 25-26. Le nom phénicien de Malte est peut-être indiqué sur des monnaies par les lettres אנן.

3. V, 35. Voir plus haut, p. 403-4.

4. Isola di S. Anticoa. Au Nord-Ouest de cette île s'en trouve une autre, l'isola di S. Pietro, dont nous connaissons le nom phénicien, *Enosim* : voir *Corpus inscr. sem.*, I, n° 139).

5. Voir Movers, II, 2, p. 537-8, 571-3 ; Meltzer, I, p. 34 ; Perrot, *Histoire de l'Art*, III, p. 233-4 ; E. Meyer, II, p. 144 ; Patroni, *Monumenti dei Lincei*, XIV, p. 255. — Les preuves manquent, car on ne peut guère regarder comme un témoignage historique l'indication de Claudien, qui prétend que Caralis fut fondée par Tyr (*De bello Gildonico*, 520-1 : « Tyrio fundata polenti... Caralis »). Méla (II, 123) prétend que Caralis et Sulci sont les villes les plus anciennes de la Sardaigne ; il ne dit pas qui les a fondées. Selon Pausanias (X, 17, 9), Nora aurait été la plus antique cité de l'île, mais elle aurait été fondée par des Espagnols (conf. Solin. IV, 1). — D'autre part, Pausanias (X, 17, 9) affirme que Caralis et Sulci furent fondées par les Carthaginois. Ceux-ci ne firent peut-être qu'infuser une vie nouvelle à de vieilles villes phéniciennes (Movers, p. 358 ; *contra* : von Duhn, dans *Strena Helbigiana*, p. 60). Sur une inscription trouvée à Nora (*Corpus inscr. sem.*, I, n° 144), l'écriture, comme le font remarquer les auteurs du *Corpus* (p. 102), n'a pas un aspect carthaginois et parait plutôt se rattacher, par une filiation lointaine, à un type de la Phénicie propre.

6. P. 372.

qu'Acholla, sur le littoral oriental de la Tunisie, passait pour avoir été fondée par les Mélitains.

L'île de Pantelleria, dont les côtes abruptes offrent cependant un petit havre au Nord-Ouest[1], parait être restée officiellement indépendante de Carthage jusqu'au IIIe siècle avant notre ère[2]. Peut-être jouissait-elle de cette condition privilégiée parce qu'elle était une vieille colonie phénicienne[3]. Le nom d'Iranim qui lui fut donné est phénicien[4], comme aussi, probablement, son autre nom, Cossura[5].

II

Vers le début du Ve siècle, Carthage était la première puissance maritime et commerçante de la Méditerranée occidentale ; en droit ou en fait, elle commandait aux autres cités phéniciennes, échelonnées sur les rivages de cette mer. Comment sa grandeur s'était-elle édifiée ? Nous l'ignorons presque entièrement. Mais nous pouvons en entrevoir les causes.

---

1. Tissot, *Géographie*, I, 235. Mayr, *Römische Mitlheilungen des archäol. Instituts*, XIII, 1898, p. 360, 381. Orsi, *Monumenti dei Lineci,* IX, p. 345.

2. Les fastes triomphaux romains mentionnent deux triomphes célébrés, pendant la première guerre punique, « de Cossurensibus et Poeneis » : *Corpus inscr. lat*., I, 2e édit., p. 47 (année 500). Si Cossura n'avait été alors qu'une simple colonie de Carthage, elle n'aurait probablement pas été mentionnée à part.

3. Conf. Movers, II, 2, p. 361 ; Mayr, *Röm. Mith.*, l. c., p. 395-6 ; Mowat, *Revue numismatique*, 1907, p. 49.

4. Monnaies à légende punique: Mayr, *die antiken Münzen der Insein Malta, Gozo und Pantelleria* (1893), p. 24 ; Mowat, 1. c., p. 44. *Corpus inscr. sem*., I, n° 265. Le sens est peut-être « île des Victoires » ; Mayr, l. c., p. 27.

5. Monnaies à légende latine : Mayr, l. c., p. 25 ; Mowal, l. c., p. 53 et suiv. On trouve dans les auteurs les orthographes Κόσυρος (Périple de Scylax, 111, dans *Geogr. gr. min*., I, p. 89), Κόσσυρος (Polybe, III, 96, 13), Κόσσουρος (Strabon, XVII, 3, 16), Κόσσουρα (Strabon, II, 5, 19, et VI, 2, 11), *Cosyra, Cossyra, Casura, Cossura* (voir Forbiger, Handbuch der alten Geographie, III, 2e édit., p. 543, n. 53). M. Mowat (*l. c*., p. 45-46) croit que ce nom est apparenté au mot arabe *ksar* (plur. *Ksour*) ; il aurait désigné primitivement l'acropole qui dominait le port (sur cette acropole, voir Orsi, l. c., p. 504 et suiv.). Mayr (*Insel Malta*, p. 27) se demande si le nom n'est pas libyque.

La principale fut la nécessité, pour les Phéniciens de l'Ouest, de résister à l'invasion hellénique.

L'Odyssée nous montre le roi d'Ithaque errant dans divers parages de l'Occident. Peut-être, comme le croyait Strabon[1], des renseignements géographiques d'origine phénicienne ont-ils été mis en œuvre dans le poème homérique[2] ; il n'en est pas moins vrai que la curiosité des Grecs se tournait alors vers ces régions lointaines et stimulait leurs ambitions.

Dès la seconde moitié du VIIIe siècle, des Chalcidiens, des Corinthiens, des Mégariens avaient fondé, sur la côte orientale de la Sicile et sur le détroit de Messine, Naxos, Syracuse, Catane, Leontinoi, Megara Hyblæa, Zancle, Rhégion. Au siècle suivant, Himère, Géla et Sélinonte s'élevèrent sur les côtes septentrionale et méridionale. Puis Agrigente fut fondée[3]. Bientôt après, vers 580. Pentathlos de Cnide vint débarquer au cap Lilybée, à l'Ouest de l'île, avec des Cnidiens et des Rhodiens, et il construisit une ville[4]. L'Italie du Sud se couvrait aussi de colonies et devenait la Grande Grèce; l'Italie centrale était inondée de produits grecs.

Des colons venus de Théra s'établissaient, vers 640, sur le littoral de la région qui s'appela plus tard la Cyrénaïque, au Nord-Est du golfe des Syrtes, dont les rives occidentale et méridionale étaient déjà occupées par les Phéniciens. Quelques années après[5], ils fondaient Cyrène.

Des Phocéens fondèrent, vers 600, près de l'extrémité de la grande voie commerciale du Rhône, la ville de Massalia,

---

1. III, 2, 13 et 14.

2. On sait que cette thèse n'est soutenue de la manière la plus ingénieuse par M. Bérard dans son ouvrage *les Phéniciens et l'Odyssée* (1902-3).

3. Sur la colonisation grecque en Sicile, voir Busolt, *Griechischte Geschichte*, 2e édit., I, p. 385 et suiv., 412 et suiv.

4. Pausanias, X, 11, 3 ; il cite Autiochus de Syracuse (= *Fragmenta historicorum graecorum*, édit. Müller, I, p. 181, n° 2). Diodore, V, 9, d'après Timée. Pausanias écrit par erreur que la colonie de Pentathlos fut établie au cap Pachynos, au Sud-Est de la Sicile.

5. Date incertaine :voir Busolt, I, p. 482, n. 3.

Marseille[1], qui devait être, pendant des siècles, la rivale constante de Carthage ; dans le même temps, ou un peu plus tard, plusieurs autres colonies entre le Rhône et le Sud de la péninsule ibérique[2] : l'une d'elles, Mænacé[3], s'éleva près de Malaga[4], dans le voisinage des montagnes d'où l'on extrayait l'argent.

Vers 640, le Samien Colæos, qui se rendait en Égypte, fut entrain par la tempête jusqu'au delà des Colonnes d'Héraclès ; il fit d'énormes bénéfices en vendant ses marchandises aux gens de Tartessos[5]. Des Phocéens le suivirent, à la fin du VIIe siècle et au début du VIe, et furent très bien accueillis par le roi du pays, Arganthonios[6] ; celui-ci, au dire d'Hérodote, leur aurait même proposé de quitter l'Ionie et de venir s'établir dans ses États[7].

---

1. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 201 et suiv.

2. La côte orientale d'Espagne a pu être fréquentée dès le VIIIe siècle par des Grecs d'Asie Mineure. Ce furent eux, peut-être, qui introduisirent dans la péninsule un style géométrique curviligne, dégénérescence du mycénien, qu'on retrouve sur les poteries ibériques : Pottier, *Journal des Savants*, 1905, p. 583-4. — La date des colonies grecques de cette côte est incertaine : vers la fin du VIe siècle, selon Clerc. *Revue des études anciennes*, VII, 1905, p. 351 ; dans la première moitié du VIe siècle, selon Jullian, ibid., V, 1903, p. 320-2 (conf. *Histoire*, I, p. 210) ; au VIe siècle, selon Meltzer, I, p. 151, 481, et selon Th. Reinach, *Revue des études grecques*, XI, 1898, p. 53. D'autres croient qu'il s'agit de colonies de Marseille, fondées seulement au Ve siècle : voir, par exemple, Atenstädl, dans *Leipziger Studien*, XIV, 1891, p. 56-57.

3. Strabon, III, 4, 2 (d'après Artémidore ou Posidonius) : πή Μαινάχη..., ήν ύστάτην τών Φοχαϊχών πόλεων πρός δύσωι χειμένην πάρειλήφαμεν. Pseudo-Seymnus (d'après Éphore) la qualifie de marseillaise (146-7, dans *Geogr. gr. min*., I, p. 200) : Μασσαλιωτχή πόλις έστιν έγγύς, Μαινάχη χαλουμένη. Ce lieu est aussi mentionné par Étienne de Byzance (s. v. Μάχη) : Μαινάχη χαλουμένη, ce qui parait singifier simplement ville d'Espagne, selon la façon de parler d'Ephore.

4. Festus Aviénus (Ora, [426-7) dit que *Menace* est un ancien nom de *Malacha* ce qui est peut-être une addition au vieux Périple qu'Aviénus reproduit. Unger (Philologue, IV, Supplementband, 1884, p. 236) et Jullian (Rev. ét. anc., V, p. 321, n. 3) sont disposés à croire que cette identification est exacte. Strabon (l. c.,), qui la connaît, la déclare erronée et affirme que Μαινάχη était plus éloignée du détroit que Μάλαχα.

5. Hérodote, IV, 152.

6. Cet Argauthonios passait pour avoir vécu 120 ans (ou même plus longtemps) et il aurait régné 80 ans : Hérodote, I, 163. L'historien (I, 165) dit qu'il était mort lors du siège de Phocée, vers 540. Clerc (*l. c*., p. 342-4) place son régime approximativement entre 625 et 545. Mais le nom que Ies Grecs ont transcrit Arganthonios fut peut-être porté par plusieurs rois, qui se seraient succédé : Jullian, *Histoire*, I, p. 199, n. 1.

7. Hérodote, I, 163. Conf. Appien, *Iber*., 2.

Ce furent aussi des Phocéens qui fondèrent, vers 560, Alalia (Aleria), sur la côte orientale de la Corse, à portée de l'Étrurien[1]. A plusieurs reprises, des Grecs songèrent à prendre pied dans l'île voisine de Sardaigne[2]. Au VIIe siècle, après la seconde guerre de Messénie, les Messéniens vaincus eurent des velléités de s'y réfugier[3] ; vers 545, Bias de Priène conseilla aux Ioniens de s'y rendre en masse, pour échapper à la domination des Perses[4].

De tous côtés, le monde hellénique se déversait sur l'Occident. L'oracle de Delphes, puissance politique autant que religieuse, qui dominait la foule des cités autonomes et souvent hostiles, indiquait aux émigrants le but à atteindre et faisait d'eux les exécuteurs de la volonté divine[5].

Rien ne prouve, nous l'avons dit[6], qu'en Cyrénaïque, en Gaule, en Corse, dans l'Italie méridionale, les nouveaux venus se soient heurtés à des Phéniciens : dans ces régions, l'absence de rivaux facilita sans doute leurs entreprises. D'autre part, les Grecs ne se dirigèrent pas vers les côtes africaines situées entre les Syrtes et le détroit de Gibraltar, le long desquelles les Phéniciens avaient des établissements importants. Cependant il est impossible d'admettre qu'il y ait eu entre les deux peuples une entente pour le partage de l'Occident. Partout où des circonstances favorables leur promettaient le succès, les Grecs accouraient, sans égard pour leurs devanciers. Si ce que Thucydide affirme est exact, ils les contraignirent à abandonner leurs

1. Hérodote, I. 165.

2. Pais (*Alti dell' Accademia dei Lincei*, Serie terza, Scienze morali, Memoria, VII, 1881, p. 308) croit même que des Grecs s'établirent au Nord-Est de l'île, à Olbia (comme parmi l'indiquer le nom de cette ville) ; conf. von Duhn, dans *Strena Helbigiana*. p. 60 ; E. Meyer. *Geschichite*, II, p. 694. Cela aurait eu lieu soit au VIe siècle, vers le temps où des Phocéens se fixèrent en Corse (Pais, l. c.), soit plus lard (Pais, *Ricerche storiche e geografiche sull' Italia antica*, p. 541 et suiv., où il se demande si ce ne fut pas une fondation des Marseillais, au Ve siècle).

3. Pausanias, IV, 23, 5.

4. Hérodote, I, 170.

5. Hérodote, IV, 150, 151, 155, 156, 157 ; V, 43 ; conf. I, 163.

6. P. 308, 402, 409 (n. 4).

comptoirs du pourtour de la Sicile, les réduisant à la possession de trois villes au Nord-Ouest et à l'Ouest de l'île. Ils convoitèrent la Sardaigne, où il est probable que les Phéniciens avaient des colonies depuis longtemps. Ils vinrent faire concurrence à leur commerce dans le Sud de l'Espagne.

Les Phéniciens d'Occident n'avaient pas d'ennemis plus redoutables ; mais ils devaient craindre aussi les convoitises des indigènes sur les territoires desquels ils s'étaient fixés. Des établissements phéniciens du littoral africain de l'Océan auraient été détruits, — on ne sait quand, mais, autant qu'il semble, avant l'expédition d'Hannon[1], — par les Pharusiens et les Nigrites, peuples qui vivaient au Sud du Maroc[2]. Ce fut peut-être pour défendre de vieilles colonies contre les barbares que Carthage intervint en Sardaigne et sur les côtes méditerranéennes de l'Afrique du Nord.

En Espagne, les Phéniciens avaient à compter avec le puissant royaume de Tartessos, en bordure duquel ils avaient fondé des comptoirs et la colonie de Gadès[3]. Ce royaume parait s'être étendu depuis la région d'Elche, sur la Méditerranée[4], jusque vers l'embouchure de la Guadiana, sur l'Atlantique[5]. Les

1. Voir chapitre suivant.

2. Strabon, XVII, 3, 3 et 8, d'après Ératosthène, qui lui-même copiait peut-être le Périple d'Ophellas (voir p. 364. n. 1).

3. On pourrait croire que le roi de Tartessos résidait à Gadès même. Cicéron (*De Senectute*, 69) dit d'Arganthonius, qu'il qualifie de *Tartessiorum rex* : « fuit, ut scriptum video, Arganthonius quidam Gadibus .... » ; mêmes indications dans Pline, VII, 156 ; conf. Valère-Maxime, VII, 13, ext., 4 : Arganthonius Gaditanus » Selon Hèrodote (I, 163), c'était un roi de Tartessos, qui, dans un autre passage de cet auteur (IV, 152), est certainement un nom de ville ; or. d'après Salluste et Aviénus (textes cités p. 406, n. 2). Tartessus était le nom ancien de Gadès. Arganthonios était-il maître de la ville fondée plusieurs siècles auparavant parles Phéniciens ? ou bien la capitale indigène et la colonie phénicienne se touchaient-elles, à l'extrémité Nord-Ouest de lite de Léon (pour la topographie de Gadès avant l'époque d'Auguste, voir Kahrstedt, *Archäol. Anzeiger*, 1912, p. 217 et suiv.) ? M. Jullian (*Histoire*. I, p. 186, n. 6) adopte la seconde hypothèse. J'aimerais mieux croire que la ville d'Arganthonius était, non à Gadès même, mais dans le voisinage, M. E. Meyer (*Geschichte*, II, p. 691 ; III, p. 677) la place à l'embouchure du Guadalquivir, selon les indications de Strabon et de Pausanias (voir p. 406, n. 2).

4. Aviénus, Ora, 462-3. Voir Tlt. Reinach, *Rev. des études grecques*, XI, 1898, p. 47.

5. Aviénus, l. c., 223-4. Conf. Jullian, *Histoire*, I, p. 197.

Tartessiens ne se contentaient pas d'occuper la contrée très fertile qu'arrose le Guadalquivir, et des montagnes où l'argent abondait ; ils s'aventuraient sur l'Océan, peut-être jusqu'à l'entrée de la Manche[1], probablement aussi sur la mer intérieure[2]. On a vu que leur souverain avait fait bon accueil aux Grecs qui avaient franchi le détroit, qu'il avait sans doute laissé les Phocéens fonder Mænacé sur son territoire. Nous ignorons, il est vrai, s'il se montra philhellène au point de permettre aux rivaux commerciaux des Phéniciens de les supplanter tout à fait.

Gadès, cependant, fut menacée, sinon par les Tartessiens, du moins par d'autres Espagnols. Macrobe[3] raconte, sans indiquer sa source, que Théron, roi de l'Espagne Citérieure, vint avec une flotte dans l'intention de s'emparer du temple d'Hercule. Les navires de guerre des Gaditains s'avancèrent à sa rencontre[4] et engagèrent le combat. Les vaisseaux de Théron auraient été dispersés et incendiés par un miracle soudain. Le rex *Hispaniae Citerioris* dont parle Macrobe était peut-être un roi des Ibères[5]. On ne sait malheureusement pas la date de cette expédition[6]. Justin[7] mentionne aussi, mais très brièvement, des attaques qui furent dirigées contre Gadès par des peuples voisins, jaloux de la prospérité de la ville tyrienne[8].

---

1. Voir plus haut, p. 407.

2. D'après une tradition rapportée par Solin (IV, 1, peut-être d'après Salluste), ils auraient fondé Nora, en Sardaigne ; conf. Pausanias, X, 17, 5.

3. *Saturnales*, I, 20, 12.

4. On sait que le temple d'Hercule ne s'élevait pas à Gadès même, mais à environ 18 kilomètres au Sud-Est de la ville, à l'autre extrémité de l'île de Léon, dans la direction du détroit de Gibraltar.

5. Jullian, *Rev. des études anciennes*, V, 1903, p. 326, n. 2. Movers (II, 2, p. 658) croit qu'il s'agit d'un conquérant celte.

6. Jullian (l. c.) la place vers le milieu du VIe siècle : « Il est bien probable que cette attaque a été la cause directe, vers le temps de la mort d'Arganthonios, du recours désespéré de Cadix à Carthage. »

7. XLIV, 5, 2 : « Cum Gaditani... urbem condidissent, invidentibus incrementis novae urbis finitimis Hispaniae populis ac propterea Gaditanos bello incessentibus...

8. Müllenhoff (*Deutsche Altertumskunde*, I, p. 109) pense que ces attaques furent la conséquence de l'invasion des Celtes : ce qui n'est nullement prouvé. E. Meyer (III, p. 67) suppose que les assaillants étaient des Tartessiens.

Contre tant de dangers, les Phéniciens ne pouvaient plus compter sur le secours de Tyr, qui avait été si puissante à la fin du second millénaire et au début du premier et avait alors fondé les principales colonies d'Occident. Vassale intermittente des Assyriens au IXe siècle et au siècle suivant, elle avait tenté, vers la fin du VIIIe siècle, de s'affranchir de cette dépendance. Elle fut bloquée par terre et son roi s'enfuit dans l'île de Chypre, où il mourut. Alors commença pour elle la décadence ; elle perdit son rang de capitale de la Phénicie. Une trentaine d'années plus tard, elle essaya de se relever en s'alliant au pharaon Taharqou ; mais les Assyriens conquirent l'Égypte, et Tyr rentra dans l'obéissance. Elle déclina de plus en plus. Ballottée entre l'Égypte et la Chaldée à la fin du VIIe siècle et au commencement du VIe, assiégée pendant treize ans (587-574) par les armées de Nabuchodorosor, elle finit par se soumettre au roi de Babylone. Bientôt après, elle fut encore affaiblie par des troubles intérieurs. Puis elle tomba, comme les autres cités du littoral syrien, au pouvoir des Perses, qui se servirent des vaisseaux de guerre phéniciens, surtout contre les Grecs[1]. Tyr était alors bien déchue : à cette époque, la principale ville de la Phénicie était Sidon[2].

Ces événements n'avaient pas entièrement rompu les rapports des phéniciens d'Asie avec l'Occident[3]. On voit par les prophètes d'Israël que le commerce des Tyriens avec le Sud de l'Espagne fut fort actif jusqu'au temps de Nabuchodonosor[4]. Les colonies de Tyr restèrent attachées à leur métropole par des

1. Sur cette période de l'histoire de Tyr, voir von Gutschmid, *Kleine Sshriften*, II, p. 65-71 ; E. Meyer, *Geschichte*, 1ère édit., I, p. 409, 412, 452, 467, 476, 480, 595 ; Maspero, *histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, III, p. 279-281, 287-8, 308-9, 542-3, 549 ; Dhorme, dans *Revue biblique*, 1010, p. 63, 66, 193-4, 387, et 1911, p. 210, 213.

2. Hérodote, VIII, 67. Conf. Gutschmid, l. c., p. 74.

3. Pourtant, vers 700, Isaie (XXIII, 10) parait indiquer que la fille de Tarshish (Gadès) est devenue indépendante de Tyr [sens très controversé].

4. Jérémie, X, 9 ; Ézéchiel, XXVII, 12.

liens religieux et continuèrent à lui envoyer leurs hommages et leurs dons : nous le savons du moins pour Carthage, au VIe siècle[1].

Les rois de Chaldée et de Perse qui soumirent les Phéniciens de Syrie se regardèrent aussi comme les maîtres légitimes des villes que ceux-ci avaient fondées dans l'Occident lointain[2]. C'était peut-être pour cette raison que Mégasthène attribuait à Nabuchodonosor la conquête de la plus grande partie de la Libye et de l'Espagne[3]. Après avoir occupé l'Égypte, Cambyse pensa à s'emparer de Carthage, qui était sans doute à ses yeux une dépendance de Tyr ; mais les Phéniciens refusèrent de mettre leur flotte à sa disposition pour combattre ceux qu'ils appelaient leurs enfants[4]. Au commencement du Ve siècle. Darius aurait, d'après une indication de Trogue-Pornpée, envoyé aux Carthaginois des ambassadeurs pour leur ordonner de participer à la guerre qu'il préparait contre la Grèce, et aussi pour leur interdire certaines pratiques : sacrifices humains, usage de la viande de chien[5], incinération des morts[6].

---

1. Voir plus haut, p. 393-6.

2. Le roi d'Égypte Taharqou se serait avancé jusqu'aux colonnes d'Heraclès : Mégasthène, apud Strabon, XV, I, 6 (= *Fragm. Hist. Graec*., II, p. 416, n° 20) ; conf. Stabon, I, 3, 21. On peut se demander si cette légende n'eut pas pour origine l'alliance qui attacha Tyr à ce souverain, vers 673 (Maspero, *Histoire*, III, p. 368).

3. Josèphe, *Antiq. Jud*., X, II, 1 (227), citant Mégasthène (= *Fragm. Hist. Graec*., II, p. 147, n° 22). Strabon, XV, I, 6, dit, d'après Mégasthène (il s'agit sans doute du même passage), que Nabuchodonosor s'avança jusqu'aux Colonnes d'Héraclès et, revenant d'Espagne, conduisit son armée en Thrace et dans le Pont.

4. Hérodote, III, 17 et 19.

5. La cynophagie était peut-être un emprunt des Carthaginois aux indigènes. Elle s'est maintenue çà et là en Afrique : voir Guyon, *Voyage d'Alger aux Ziban* (Alger, 1852), p. 242 ; Bertholon, dans *l'Anthropologie*, VIII, 1897, p. 560-3 ; les références données par Vivien de Saint-Martin, le Nord de l'Afrique dans l'antiquité, p. 109, n. 2, et par Meltzer, I, p. 499.

6. Justin, XIX, I, 10-12 : « Legati a Darco, Persarum rege, Karthaginem venerunt adferentes edictum, que Poeni humanas hostins immolare et canina vesci prohibebantur mortuorumaque corpora cremare potius quam terra obruere a rege inbebantur ; petentes simul auxilia adversus Graecina, cui inlaturus bellum Dareus erai. » Après d'autres et malgré Gutschmid et Meltzer (I, p. 499), je crois que, dans ce texte, il faut intervertir les mots cremare et terra obruere : voir Gsell, *Fouilles de Gouraya* (1903), p. 16, n. 4.

L'union morale du monde phénicien subsistait. Mais les colonies d'Occident étaient désormais livrées à elles-mêmes, en face des Grecs et des barbares. Elles auraient probablement succombé les unes après les autres, si Carthage, se substituant à Tyr, ne les avait pas défendues.

Le rôle qu'elle joua alors s'explique, dans une large mesure, par sa position géographique. Elle s'élevait au seuil de la Méditerranée occidentale, dont les Grecs entreprenaient la conquête, vis-à-vis de la Cyrénaïque et de la Sicile, où ils avaient déjà pris pied, mais dans une contrée où ils n'avaient pas encore pénétré et où elle conservait sa liberté d'action. Un courant aidait ses vaisseaux à atteindre le fond des Syrtes, que les Grecs allaient menacer, après s'être établis sur le plateau de Cyrène ; un autre courant facilitait la navigation vers la Sicile, à travers le bras de mer qui unit les deux bassins de la Méditerranée.

Cependant d'autres villes, qui restèrent dans un rang secondaire, Bizerte et surtout Utique, plus ancienne que Carthage, étaient aussi favorablement situées pour devenir riches et puissantes par le développement de leur commerce et pour diriger la lutte contre les Grecs. On peut supposer que Carthage tira de ses origines mêmes le droit et la force d'accomplir la grande œuvre qui, pour la première fois, fit entrer l'Afrique du Nord dans la lumière de l'histoire. Si, comme nous sommes assez disposé à l'admettre, elle fut véritablement fondée par une princesse royale, qu'accompagnait une partie de l'aristocratie tyrienne, si elle fut appelée la Nouvelle ville parce que ses fondateurs voulurent faire d'elle une nouvelle Tyr, il était naturel et légitime qu'elle devint un jour la protectrice et la

— Dans l'inscription funéraire de Darius) Weissbach, *die Keilinschriften der Achämeniden*, p. 88-89, § 3), on lit le nom Karkâ à la fin de l'énumération des peuples soumis au roi. J. Oppert (dans *Zeitscrift der deutschen margenländischen Gesellschaft*, XI, 1857, p. 135 ; *le Peuple et le langue des Mèdes*, p. 203) et d'autres après lui pensent que ce mol désigne les Carthaginois. Mais c'est là une hypothèse contestée.

suzeraine des phéniciens de l'Ouest, à la place de la Vieille Tyr, trop éloignée et tombée en décadence. Cette riche aristocratie, aussi habituée au commerce qu'à la politique, qui avait fait la grandeur de la métropole, devait aussi faire celle de la cité africaine[1].

Il est certain que Carthage eut alors la bonne fortune d'être gouvernée par des hommes qui comprirent les nécessités du présent et surent prévoir l'avenir. Ils virent que l'empire maritime et commercial de l'Occident appartiendrait à ceux qui empocheraient la ruine des colonies phéniciennes et s'opposeraient à l'expansion des Grecs. Ils créèrent les flottes et les armées que cette tâche exigeait. Plusieurs d'entre eux obéirent sans doute à des pensées d'ambition personnelle. La guerre mettait à leur disposition les forces et les ressources de la république; la victoire les rendait populaires.

Parmi les artisans de la grandeur punique, nous connaissons Malchus[2], qui combattit pendant de longues années en Afrique, en Sicile, en Sardaigne, et qui finit par se servir de ses troupes pour exécuter un audacieux coup d'état, vers le milieu du VIe siècle[3]. Après lui[4], la famille de Magon détint le pouvoir pendant trois générations[5], et engagea Carthage dans une

---

1. Il n'est pas impossible que l'état précaire de Tyr depuis la fin du VIIIe siècle ait déterminé d'autres familles aristocratiques à émigrer vers Carthage : Meltzer, I, p. 143 (conf, Movers, II, 1, p. 473). Mais nous n'en avons aucune preuve.

2) Nom incertain. Les manuscrits de Justin (XVIII, 7, 2 et 7) donnent *Mazeus, Maleus, Mareus, Mazeus* se retrouve dans Paul Orose (*Adv. paganos*, IV, 6, 7 et 8), qui copie Justin. Vossius a corrigé Malchus, ce qui a été en général adopté. Pour Malchus, non dont l'origine est certainement sémitique, voir les exemples cités par Pape, *Worlerbuch der gricchischen Eigennamen, et par de Vit, Onomasticon.*

3. Justin, XVIII, 7.

4. Justin, XVIII, 7, l9 : « Huic (à Malchus) Mago imperator successit ».

5. Justin (XIX, 1) indique que Magon eut pour fils Asdrubal et Hamilcar. Le premier mourut en Sardaigne, vers la fin du VIe siècle, le second, en Sicile, en 480. Il est vrai qu'Hérodote (VII, 165) qualifie Hamilcar de fils d'Hannon. On peut supposer soit qu'il se trompe (ce qui me parait l'hypothèse la plus vraisemblable), soit que le second fils de Magon s'appelait Hannon et qu'Hamilcar était en réalité le petit-fils de ce Magon. D'après Justin (XIX, 2, 1-2), trois fils d'Asdrabal (Hannibal, Asdrubal et

longue suite d'expéditions et de conquêtes[1], qu'elle rendit possibles par l'emploi de mercenaires. Elle ne nous est guère connue que par de brèves indications de Justin. Elle joua cependant un rôle fort important dans l'histoire carthaginoise[2], rôle analogue à celui des Barcides au IIIe siècle. Si la colonie de Tyr devint la capitale d'un grand empire, elle le dut peut-être surtout à la politique hardie et aux talents militaires de Magon[3], de ses fils et de ses petits-fils.

Carthage, nous l'avons dit, ne brisa pas les liens de respect filial qui l'unissaient à Tyr. Mais elle s'affranchit tout à fait de sa

---

Sapho) et trois fils d'Hamilcar (Himilcond, Hannon et Giscon) dominèrent l'État, dans une période que l'on peut placer approximativement entre 480 et 450 (Giscon est aussi mentionné par Diodore, XIII, 43). Cette famille reparut à la tête de la république, avec Hannibal et Himilcon (Diodore. XIII. 43 ; 59 ; 62 ; 80), à la fin du Ve siècle, époque à laquelle Carthage reprit la guerre en Sicile. Sur les Magonides, voir Heeren, *de la Politique et du commerce des peuples de L'antiquité*, trad. française IV, p. 72, 382 et suiv. ; Schäfer, *Rheinisches Museum*, XV, 1860, p. 398; Meltzer, I, p. 192 et suiv. ; Gutschmid, *Kleine Schriften*, II, p. 83-85 ; Beloch, dans Klio, VII, 1907, p. 23 et suiv., p. 28.

1. Voici les événements que l'on peut placer au temps de la domination des Magonides : vers 535, expédition contre les Phocéens d'Alalia ; — vers le dernier quart du VIe siècle, expéditions commandées par les deux frères Asdrubal et Hamilcar (Justin, XIX, I, 7, dit qu'Asdrubal fut onze fois général : « *dictaturae undecim et triumphi quattuor* »); guerres en Sardaigne ; guerre malheureuse contre les Africains ; expédition contre Doriens, sur la côte des Syrtes ; — vers la fin du VIe siècle, après la mort d'Asdrubal, guerre contre Doriens, dans l'Ouest de la Sicile ; — vers 400-485, guerre contre Gélon, tyran de Géla ; — en 480, expédition d'Himère, commandée par Hamilcar ; — entre 480 et 450 environ, guerres contre les Numides et les Maures ; guerre qui amena l'abolition du tribut payé par Carthage aux indigènes. Peut-être faut-il ajouter les deux expéditions d'Hannon et d'Himilcon sur les côtes de l'Océan : voir chapitre suivant. Cette liste est évidemment très incomplète : nous ne savons rien des guerres importantes et des conquêtes qui furent faites sous le commandement de Magon.

2. Nous aurons à examiner plus tard quelle fut dans l'État la situation officielle de ces Magonides. Les textes leur donnent soit le titre d'imperator : Justin, XVIII, 7, 10, et XIX, 1, 1, à propos de Magon ; idem, XIX, 2. 5 : « familia tanta imperatorum » ; — soit celui de dictator : *idem*, XIX, 1, 7 (les « diciaturae undecim » d'Asdrubal) ; — soit celui de βασιλεύς : Hérodote, VII, 163 et 166, à propos d'Hamilcar ; l'Hannon du Périple, qui était peut-être un Magonide, porte le même titre dans la traduction grecque de la relation de son expédition : *Geogr. gr. min.*, I, p. 1 (titre) ; Pline l'appelle « Carthaginiensium dux » (V, 8) et « Poenorum imperator » (VI, 200).

3. Justin dit de lui (XVIII, 7, 19) : Mago imperator..., cuius industria et opes Karthaginiensium et imperii fines et bellicosae gloriae laudes creverunt », et (XIX, I, 1) : « Mago, Karthaginiensium imperator, cum primus omnium, ordinata disciplina militari, imperium Poenorum condidisset, viresque civitatis non minus bellandi arte quam virtute firmasset... »

tutelle politique[1] ; peut-être même diminua-t-elle de bonne heure la valeur des offrandes qu'elle envoyait tous les ans au temple de Melqart et qui, à l'origine, atteignaient le dixième de ses revenus publics, qui, par conséquent, étaient un très lourd tribut[2]. Quant aux Phéniciens d'Occident, elle forma un faisceau de leurs forces, sous son hégémonie. Elle lutta ainsi avec plus de chances de succès contre les Grecs, qui ne surent ou ne purent pas s'unir.

Cette hégémonie, que Carthage exerça durement, ne fut sans doute pas acceptée partout de bon gré. Toutes les cités phéniciennes ne se croyaient pas menacées par les Grecs et les barbares au point d'accueillir avec reconnaissance une protection qui leur coûtait leur liberté. Plus d'une devait être jalouse de la prospérité de cette jeune ville, fondée peut être près de trois cents ans après les premières colonies de Tyr. Il est probable qu'il fallut du temps, qu'il fallut plusieurs siècles pour que la suprématie carthaginoise fût reconnue par tous les Phéniciens de l'Ouest[3]. Un certain nombre d'entre eux semblent

1. Dion Chrysostome (*Discours*, XXV : édit. L. Dindorf, tome I, p. 313) parle d'un Hannon qui « avait transformé les Carthaginois, de Tyriens qu'ils étaient, en Libyens ; grâce à lui, ils avaient habité la Libye, au lieu de ta Phénicie, acquis beaucoup de richesses, de nombreux marchés, ports et trirèmes, et dominé au loin sur terre et sur mer ». Müller (*Geogr. gr, min.*, I, p. XX ; conf. Gutschmid, *Kleine Schriften*, II. p. 71) croit qu'il s'agit de l'Hannon qui, au dire d'Hérodote, fut le père d'Hamilcar, tué en 480 ; il est disposé à admettre que cet Hannon n'est autre que le Magon de Justin : hypothèses très contestables. Le texte de Dion, fort obscur et d'une exactitude douteuse, comporte diverses interprétations. Selon Movers (II, 1, p. 474 et suiv.), il ferait allusion à des immigrations de Tyriens à Carthage. Gutschmid (*l. c.*) suppose qu'Hannon émancipa les Carthaginois de leur métropole. Mais ce passage contient peut-être une allusion à la constitution d'un territoire punique dans l'Afrique du Nord (Meltzer, I, p. 228, conf. p. 504 ; E. Meyer, *Geschichte*, III, p. 682) : dans ce cas, il faudrait reporter l'Hannon dont parle Dion au Ve siècle, et il serait permis de penser au Magonide Hannon, fils d'Hamilcar. Quelques savants (Schäfer, *Rheinisches Museum*. XV, 1860, p. 399 ; Meltzer, p. 228; Fischer. *De Hannouis Carthaginiensis Periplo*, p. 105 ; E. Meyer, *1. c.*) veulent retrouver dans le personnage de Dion l'Hannon du périple, celui qui fonda des colonies au delà du détroit de Gibraltar et s'avança au loin le long de la côte d'Afrique : on peut à la rigueur découvrir une allusion à cette expédition dans le texte du rhéteur.

2. Diodore (XX, 14) parle de cette diminution, mais il ne dit pas à quelle époque elle eut lieu. Voir plus haut, p. 396.

3. Utique n'accepta peut-être l'alliance de Carthage qu'au cours du Ve siècle voir plus loin, § VI.

avoir conservé en droit leur indépendance : ils étaient les alliés, et non les vassaux de Carthage[1]. Mais leur fortune était liée à la sienne et c'était Carthage qui les dirigeait en fait. Elle étendit et fortifia sou empire en créant elle-même de nombreuses colonies, qu'elle maintint dans une sujétion très étroite.

III

Les auteurs anciens ne nous donnent que des indications clairsemées et très brèves sur les étapes de l'hégémonie de Carthage et les péripéties de sa lutte contre les Grecs.

Nous savons par Diodore de Sicile[2] que les Carthaginois établirent une colonie à Ebesos, dans l'île Pityuse (Ibiça)[3], cent soixante ans après la fondation de leur ville, par conséquent en 654-3 avant notre ère. Ibiça offrait aux navires antiques un bon port, sur la route qui, de la Sardaigne, conduisait par les Baléares vers le Sud dé l'Espagne : il importait d'empêcher des rivaux de s'y installer[4].

---

1. Pour Utique, voir plus loin; pour Cossura, voir p. 411. Diodore (XVII, 113) Mentionne des ambassades envoyées auprès d'Alexandre, à Babylone, non seulement par les Carthaginois, mais encore par des Libyphéniciens, c'est-à-dire par des Phéniciens de Libye, qui exerçaient ainsi une sorte de droit de souveraineté (évidemment avec l'assentiment de Carthage). Justin (XII, 13, 1) indique aussi des envoyée venus de Sardaigne, sans doute des villes phéniciennes de l'île. — D'autre part, Movers (II, 2, p. 639 croit que les Phéniciens d'Espagne restèrent officiellement dans la dépendance de Tyr. D'après ce savant, ce sont eux qu'un traité conclu entre Rome et Carthage, au milieu du IVe siècle, qualifie de Tyriens (Polybe, III, 24, 1 et 3). Mais il est beaucoup plus probable qu'il s'agit des Tyriens de Tyr (conf. Meltzer, I, p. 340) : voir plus haut, p. 396.

2. V, 16 (sans doute d'après Timée).

3. Ibiça est la plus grande des deux îles Pityuses. L'autre, Formentera, n'était pas habitée, au dire de Strabon (III, 5, 1) : je ne crois pas que des découvertes archéologiques aient prouvé le contraire pour l'époque punique.

4. On a trouvé dans l'île des sépultures contenant des objets semblables à ceux qui ont été recueillis dans les tombeaux puniques de Carthage ; les plus anciens datent du VIe siècle : voir J. Roman y Calvet, *los Nombres é importancia arqueologica de las islas Pityusas* (1907). Un ex-voto de Carthage nomme un personnage originaire de l'île (יבשם). *Corpus inscr. sem.*, I, n° 266. Tite-Live (XXVIII, 37) mentionne l'insula Pityusa et ajoute : « Poeni tum (en 266 avant J.-C.) cam incolebant. » Silius Italicus (III, 302) qualifie *Ebusus de Phoenissa*.

Fut-ce vers le même temps que Carthage prit pied aux Baléares ? Nous l'ignorons[1]. Dans l'île de Minorque, le beau port de Mahon (*Mago*[2]) a conservé jusqu'à nos jours un nom qui fut porté par plusieurs personnages célèbres, entre autres par le chef de la grande famille des Magonides. Mais quand même il s'agirait de ce Magon[3], ce qui n'est pas prouvé[4], cela ne permettrait pas d'affirmer que les Carthaginois n'aient occupé Minorque qu'après le milieu du VIe siècle. Leur prise de possession dut être limitée à quelques points du littoral ; à l'intérieur des îles, les indigènes paraissent avoir gardé une semi-indépendance[5].

Thucydide[6] rapporte qu'à l'époque de la fondation de Marseille, les Phocéens vainquirent sur mer les Carthaginois. Quoique ce texte ait soulevé de nombreuses discussions, il est probable qu'il s'agit d'une guerre qui eut lieu vers le début du VIe siècle[7]. Nous ne connaissons ni les causes, ni le théâtre de ces hostilités; peut-être eurent-elles lieu dans le voisinage des têtes d'Espagne.

Une soixantaine d'années plus tard, des flottes ennemies se

---

1. Des gens des Baléares sont mentionnés dans les armées puniques depuis 406 (Diodore; XIII, 80), mais cela ne suffit pas pour prouver que les Carthaginois aient été alors établis dans ces îles. — Strabon (III, 5, 1) porte du temps où les Baléares étaient occupées par les Phéniciens (ce qui peut signifier : par les Carthaginois).

2. Pline, III, 77.

3. Comme le suppose Movers, II, 2, p. 585.

4. On a pensé (par exemple, Hübner, dans *Real-Encyclopädie* de Wissowa, s. v. Baliares, col. 2826) au frère du grand Hannibal, Magon, qui séjourna certainement aux Baléares : voir Tite-Live, XXVIII, 46 (« ex minore Baliarium insula, ubi hibernarat ») ; conf. XXVII, 20 et XXVIII, 37.

5. Divers textes indiquent qu'ils servaient comme mercenaires dans les armées carthaginoises : Diodore, V, 17 ; Pseudo-Aristote, *De mirab. auscultationibus*, 88 ; Polybe, XV, II, 1 ; Tite-Live, XXVII, 20. Ils n'étaient donc pas astreints au service militaire, imposé aux véritables sujets de la république. Conf. Meltzer, II, p. 101-2 ; E. Meyer. *Geschichte*, III, p. 683-4.

6. I, 13 : Φωχαής τε Μασσαλίαν οίχίζοντες Καρχηδονίους ένίχων ναυμαχοΰντες.

7. Voir Jullian, *histoire de la Gaule*, I, p. 214, n. 2. D'autres pensent que Thucydide fait allusion à la bataille livrée vers 535 (voir ci-après), où les Phocéens se prétendirent vainqueurs et à la suite de laquelle une partie des survivants allèrent sans doute s'établir à Marseille.

rencontrèrent de nouveau dans la Méditerranée occidentale[1]. On a vu que des Phocéens avaient fondé, vers 560, Alalia, en Corse[2]. Vers 510, les habitants de Phocée, assiégés par les Perses et jugeant leur situation désespérée, prirent le parti de s'enfuir. Ils se rendirent à Alalia, où ils vécurent de piraterie pendant quelques années, s'attaquant surtout aux Étrusques, qui occupaient la côte italienne en face d'eux. Les Carthaginois se sentirent aussi menacés : ils s'étaient établis en Sardaigne et ils avaient sans doute avec les Étrusques des relations commerciales, qui exigeaient la sécurité de la mer Tyrrhénienne. Étrusques[3] et Carthaginois s'unirent donc. Vers 535, leur flotte, forte de cent vingt vaisseaux[4], livra à soixante navires phocéens une bataille dont les Grecs attribuèrent l'avantage. Cependant quarante de leurs bâtiments avaient été coulés et les autres tellement endommagés qu'ils ne pouvaient plus servir. Les Étrusques débarquèrent leurs prisonniers à Caere (Cervetri) et les lapidèrent. Les Phocéens qui survécurent à cette prétendue victoire abandonnèrent Alalia et allèrent fonder Hyélé, au Sud-Est du golfe de Salerne ; d'autres gagnèrent probablement Marseille[5]. La Corse fut perdue pour les Grecs. Les Carthaginois, satisfaits de les en avoir chassés, ne s'y établirent pas[6] et laissèrent cette île à la disposition de leurs alliés, les Étrusques[7], jusqu au temps où ceux-ci furent abattus par Rome;

1. Pour les événements dont nous allons parler, voir Hérodote, I, 165-7. Conf. Strabon, VI, 6, 1 (d'après Antiochus de Syracuse) ; Diodore. V, 13 (d'après Timée) ; peut-être Pausanias, X, 8, 6. Meltzer, I, p. 485-6 ; E. Meyer, II, p. 708-710 ; Busolt, *Griechische Geschichte*, 2e édit., II, p. 753-5.

2. *Supra*, p. 414.

3. Caere devait être à la tête des Étrusques : voir Hérodote, I, 167.

4. Soixante carthaginois et soixante étrusques.

5. Voir Jullian, *Histoire*, I, p. 218 et p. 219, n. 6.

6. On a pris à tort pour un couvercle de sarcophage anthropoïde carthaginois une pierre sculptée, trouvée à Apricciani : voir Michon, dans *Centenaire de la Société des Antiquaires de France*, *Recueil de mémoires* (1904), p. 303-306. — Les Carthaginois tirèrent de la Corse des mercenaires (en 480 : Hérodote, VII, 105), mais ils en tiraient d'autres pays qui n'étaient nullement sous leur dépendance.

7. Diodore, V, 13 et XI, 88. Comme M. Pais l'indique avec raison (*Atti dei Lincei*, l. c., p. 314-5), la Corse est surtout abordable du côté de l'Italie, dont elle est voisine,

ils en écartèrent alors les Romains, qui avaient essayé d'y prendre pied[1].

En Sardaigne[2], des tombes des nécropoles de Caralis, de Nora, de Sulci et surtout de Tharros contenaient à peu près le même mobilier funéraire que des sépultures de Carthage, appartenant à la fin du VIIe siècle et au siècle suivant[3]. Ces objets étaient peut-être d'origine punique. On peut, il est vrai, se demander s'ils ne furent pas apportés dans des villes encore indépendantes de la grande cité africaine[4]. Mais une indication de Justin[5] nous apprend que les Carthaginois étaient établis dans l'île vers le milieu du VIe siècle. A cette époque, une armée y combattait sous les ordres de Malchus. Elle était sans doute aux prises avec des indigènes qu'il s'agissait soit d'écarter des colonies du littoral, soit de déposséder de territoires fertiles. Malchus fut vaincu dans une grande bataille, où il perdit la majeure partie de ses troupes. D'autres expéditions durent

---

tandis que les rivages de la Sardaigne sont plus accessibles à l'Ouest et au Sud, côtés par lesquels les Carthaginois pouvaient plus facilement les atteindre.

1. Au IVe siècle, les Romains paraissent avoir détruit ce qui restait de la domination étrusque dans l'île. Ils voulurent fonder une colonie, mais ils y renoncèrent : Théophraste, *Hist. plant*., V, 8, 2. Servius (In Aeneid., IV. 628) indique que les Carthaginois et les Romains convinrent qu'ils s'abstiendraient de la Corse : « In foederibus cautum ut Corsica esset media inter Romanos et Carthaginienses. » Peut-être cette stipulation fut-elle insérée dans un traité de la fin du IVe siècle. Au début de la première guerre punique, la Corse était dans la sphère d'influence de Carthage (allusion dans Polybe, I, 10, 5 ; conf. Callimaque, Hymn. in Del., 19). Pendant cette guerre, en 259, le consul L. Cornelius Scipio alla prendre Aleria. Sur tout cela, voir Meltzer, I, p. 416 et 529.

2. Pour l'histoire des Carthaginois en Sardaigne, voir Meltzer, I. p. 197-8 ; Pais, *Alti dei Lincei*, l. c., p.:309-310, 314-351 ; Unger, *Rheinisches Museum*, XXXVII, 1882, p. 163-172 (il soutient à tort que les Carthaginois ne s'établirent en Sardaigne que vers 380 ; voir contra Meltzer, *Neue Jahrbücher für Philologie*, CXXVII, 1883, p. 53-59, et Matzat, *Römische Chronologie*, I, p. 309-313).

3. Conf. Helbig, *das Homerische Epos*, 2e édit., p. 28, n. 3 ; von Duhn, dans *Strena Helbigiana,* p. 58-59 ; pour Nora, Patroni, *Monumenti antichi dei Lincei*, XIV, p. 154, 171 et suiv., pl. XV-XX.

4. Cependant les tombes renferment un mobilier de type punique si abondant et si homogène que nous inclinons à croire que la population de ces villes était alors en bonne partie carthaginoise.

5. XVIII, 7, 1-2

réparer ce désastre et affermir la domination punique[1]. On sait par Justin[2] que les deux fils de Magon, Asdrubal et Hamilcar, firent la guerre en Sardaigne vers la fin du VIe siècle. Asdrubal y mourut d'une blessure, laissant le commandement à son frère[3]. Le premier traité conclu entre Carthage et Rome contenait une clause relative à la Sardaigne, où les Carthaginois assuraient des garanties officielles au commerce des Romains et de leurs alliés[4]. Or ce traité date, croyons-nous, de la fin du VIe siècle, comme l'indique Polybe, qui nous l'a conservé[5].

Il importait à Carthage de rester maîtresse d'une île dont les Grecs ne se désintéressaient pas encore. Au début du Ve siècle, Histiée de Milet, que Darius retenait à Suse, lui offrait de conquérir en son nom la Sardaigne[6] : un peu plus tard, Aristagoras, prévoyant la défaite des Ioniens révoltés contre le grand roi, leur proposait d'aller s'y établir[7].

Les Carthaginois fondèrent donc, soit dans des lieux déjà occupés par des Phéniciens, soit ailleurs[8], des colonies dont quelques-unes furent très prospères[9]. Ils paraissent avoir

---

1. En 480, il y avait des Sardes dans l'armée d'Hamilcar en Sicile (Hérodote, VII, 163). Mais il n'est pas prouvé que ce fussent des sujets de Carthage. — Strabon (V, 2, 7) dit, sans donner de date, que les Carthaginois (Φοίνιχες... οί έχ Καρχηδόνος) s'emparèrent de la Sardaigne. Conf. Pausanias, X, 17, 9. Diodore (IV, 29) indique que les Carthaginois, lorsque leur puissance se fut accrue, désirèrent se rendre maîtres de l'île et soutinrent pour la posséder des guerres nombreuses et dangereuses.

2. XIX, 1, 3.

3. Justin, XIX, l, 6.

4. Polybe, III, 22, 7-9 (conf. III, 23, 4-5). (5) III, 22, 1-2.

6. Hérodote, V, 106.

7. Héredote, V, 124.

8. Nous avons dit (p. 410, n. 5) que Sulci et Caralis sont indiquées par Pausanias comme des colonies carthaginoises. Conf. Étienne de Byzance, s. v. Σύλχοι et Χάρμις ; Claudien, *De bello Gildonico*, 518 : « antiqua ductos Carthagine Sulcos ». Voir encore Démon, dans *Frag. hist, graec*., I, p. 380, n° 11 : οί τήν Σαρδόνα χατοιχούντες, άπό Καρχηδονίων όντες ; conf. *ibid*., I, p. 199, n° 28.

9. Pour Caralis, Nora, Sulei, Tharros (dont la nécropole est particulièrement riche), voir Pais, *Atti del Lincei*, l. c., p. 332-6 ; Perrot, *Histoire de L'Art*, III, p. 230-9. Pour Nora, voir aussi Patroni, *Monumenti antichi dei Lincei*, XIV, p. 109-258. Pour Caralis, Taramelli, *ibid*., XXI, p. 45-170 (tombes puniques des Ve-IVe siècles). — Les Carthaginois s'établirent aussi à Olbia, au Nord-Est de L'île : Pais, *Ricerche storiche*,

transplanté en Sardaigne de nombreux Africains[1], qu'ils durent employer à cultiver le sol[2]. Au Sud et à l'Ouest de l'île, ils étendirent leur autorité sur de riches territoires[3], dont ils tirèrent des céréales[4] ; ils exploitèrent peut-être des mines[5].

Cependant ils ne domptèrent pas tous les indigènes : il est possible qu'ils ne s'en soient guère souciés et qu'ils se soient contentés d'empêcher ou de punir des incursions dans le pays soumis[6] : « Les Carthaginois, écrit Diodore[7], qui, au temps de leur plus grande puissance, se sont rendus maîtres de l'île, n'ont pas pu réduire en esclavage ceux qui l'occupaient avant eux : les Ioléens[8] se réfugièrent dans la région montagneuse. Ils y creusèrent des habitations souterraines et ils se livrèrent à l'élevage de nombreux troupeaux... Quoique les Carthaginois les aient souvent attaqués avec des forces imposantes, ils échappèrent à la servitude, protégés par l'accès difficile de leur pays et de leurs demeures souterraines[9]. »

Les Sardes mêmes qui devinrent sujets de Carthage ne lui furent pas toujours fidèles : on mentionna une révolte qui éclata

---

p. 349 ; Taramelli, *Notizie degli Scavi*, 1911, p. 227 et surtout p. 240 (inscription punique qui nomme Carthage).

1. Conf. plus haut, p. 351. Cicéron, *Pro Scauro*, XIX, 42 : « A. Poenis admixto Afrorum genere Sardi non deducti in Sardiniam alque ibi constituti, sed amendati et repudiati coloni. » Conf. *ibid*., VIII, I5 ; VIII, 17 ; XIX, 45 a.

2. Pais, *Atti*, p. 321-2.

3. Pais, *l. c*., p. 328-340.

4. En 480, Hamilcar, chef de l'expédition de Sicile, envoya une partie de sa flotte en Sardaigne, pour y chercher du blé : Diodore, XI, 20. Des envois de blés à Carthage ou aux armées carthaginoises sont encore indiqués plus tard : Diodore, XIV, 63 (en 396, à l'armée qui assiégeait Syracuse) ; XIV, 77 (à Carthage, peu de temps après) ; XXI, 16, 1 (au temps d'Agathocle). Conf. Pais, *l. c*., p. 320-1 ; Meltzer, II, p. 499. — Sur la fertilité de la Sardaigne, voir Polybe, 1, 79, 6 ; Diodore, IV, 29 ; Strabon, V, 2, 7 ; Pomponius Méla, II, 133; Silius Italicus, XII, 375 ; Pausanias, IV, 23, 5, et X 17, 2.

5. On n'en a pas la preuve : Pais, *l. c*., p, 320. Noter cependant que Sulci, qui fut une ville importante, était située dans l'île de S. Antioco, riche en plomb, et à proximité des gisements d'argent de la région d'Iglesias.

6. Conf. Pais, *l. c*., p. 323, 326.

7. V, 15 (probablement d'après Timée).

8. Sur ce peuple, voir plus haut, p. 351.

9. Voir aussi Pausanias, X, 17, 9.

peu après l'année 379[1]. D' autre part, Pausanias[2] raconte, sans indiquer de date[3], que des mercenaires africains et espagnols, envoyés en Sardaigne par les Carthaginois, firent défection, à la suite de contestations pour le partage du butin, et se retirèrent dans les montagnes : les indigènes les appelèrent Balares (Βαλαροί), mot qui aurait signifié fugitifs.

La Sardaigne n'en resta pas moins une île punique, d'où les Carthaginois écartèrent, au IVe siècle, les marchands italiens[4] et, probablement plus tôt, les Grecs[5], et où leur civilisation s'implanta d'une manière durable, surtout dans les régions côtières[6].

IV

Dans un passage que nous avons déjà cité, Thucydide expose que les Phéniciens de Sicile, refoulés par les Grecs, se réunirent

---

1. Diodore, XV, 24, voir Meltzer, I, p. 311.

2. X, 17, 9.

3. Je ne suie pas disposé à croire, avec Müllenhoff (*Deutsche Altertumskunde*, I, p. 458), que cela se soit passé après la première guerre punique, lors de la révolte des mercenaires qui donna prétexte aux Romains de s'emparer de la Sardaigne (Polybe, I, 79)

4. Tandis que le premier traité conclu entre Carthage et Rome autorisait en Sardaigne le commerce des Romains et de leurs alliés, le second, qui date de 348, contient cette clause (Polybe, III, 24, 11) : — En Sardaigne et en Libye, aucun Romain ne fera de commerce, ne fondera de villes... (il y a ici une petite lacune; on peut suppléer « n'abordera », ou « ne fera d'achats »), sauf pour prendre des vivres et réparer son vaisseau. Sil y eut jeté par la tempête, il devra repartie au bout de cinq jours. » — En 378, les Romains auraient, selon Diodore (XV, 27), envoyé une colonie de cinq cents hommes εἰς Σαρδωνίαν. S'agit-il ici de la Sardaigne, ou de quelque ville d'Italie, dont le nom serait altéré ? Voir, sur ce texte ; Meltzer, l, p. 339 et 519 ; Pais, *Ricerche storiche*, p. 557. En tout cas, si une colonie romaine fut véritablement fondée dans l'île, elle ne dura pas.

5. Depuis la fin du VIe siècle il y a peu d'objets grecs dans les tombes de Sardaigne (Helbig, *Annali dell' Instituto*, XLVIII, 1876, p. 235 ; Perrot, *l. c*., III, p. 655 ; von Duhn, dans *Strena Helbigiana*, p. 60, 61, 67 ; Patroni, *Mon, dei Lincei*, XIV, p.148 (n. 3), 205, 256 ; Taramelli, *ibid*., XXI, p, 123), et ils ont peut-être été apportés de Carthage sur des vaisseaux puniques.

6. Voir Pais, Atti, *l, c*., p. 329 et suiv. Pour les inscriptions en langue phénicienne trouvées dans l'île, voir *Corpus inscr, sem*., l, nos 139-163 ; *Notizie degli scavi,* 1911, p. 240.

à Motyé,à Soloeis et à Panormos, près des Élymes, leurs alliés, « parce que, de là, la distance entre la Sicile et Carthage est la plus courte ». Ceux qui s'étaient rassemblés dans ces villes, peut-être dès la fin du VIIIe siècle, entretenaient donc des relations avec Carthage et comptaient sur son appui. La colonie fondée, vers 580, par Pentathlos au cap Lilybée était une menace pour eux, surtout pour Motyé, voisine du cap. Les Carthaginois durent aussi s'inquiéter de voir les Grecs s'établir dans la partie de l'île qui, étant la plus rapprochée de l'Afrique, commande le détroit et qui fait face au Sud de la Sardaigne. On peut supposer qu'ils intervinrent[1], quoiqu'ils ne soient pas nommés expressément à propos des événements qui suivirent. Les Élymes mentionnés par Thucydide étaient un peuple, venu peut-être d'Orient[2], qui occupait, dans le Nord-Ouest de la Sicile, la région du mont Éryx et quelques villes, dont la principale était Égeste. Les Égestains avaient alors une querelle avec les Grecs de Sélinonte. Pentathlos prit parti pour ces derniers. Il eut à combattre à la fois les Élymes et les Phéniciens[3] et fut tué dans une bataille, avec beaucoup d'autres. Les survivants s'enfuirent aux îles Lipari[4].

Avant de faire la guerre en Sardaigne, le général carthaginois Malchus avait pendant longtemps commandé avec succès en Sicile. Prit-il part à la lutte contre Pentathlos ? Ses campagnes se placent; autant qu'il semble, à une époque un peu plus récente,

1. Conf. Meltzer, I. p. 157-8.

2. La plupart des auteurs anciens, entre autres Thucydide, les regardent comme des Troyens. Selon Hellanicus, ils seraient venus d'Italie. Meltzer (I, p. 32) croit que c'étaient des indigènes, orientalisés par des influences phéniciennes. D'autres hypothèses ont été présentées. Sur cette question, voir Freeman, *History of Sicily*, I, p. 542 et suiv. ; Dusolt, *Griechische Geschichte*, 2e édit., I, p. 375-7.

3. Ceux-ci ne sont, mentionnés que dans le récit de Pausanias,

4. Sur cette affaire, voir Antiochus de Syracuse, *apud* Pausanias, X, 11, 3 (= *Fragm, hist. graec*., I, p. 181, n° 2) ; Diodore, V, 9, d'après Timée. Meltzer, I, p. 484 ; Freeman, I, p. 441-6, 588 ; E. Meyer, *Griechische Geschichte*, II, p. 680-1 ; Pais, *Storia dell' Sicilia*, I, p. 298.

vers 560-550. Justin dit qu'il soumit une partie de l'île[1].

On ignore ce qui se passa en Sicile au temps de Magon et du vivant de son fils Asdrubal. L'auteur que nous venons de citer prétend qu'encouragés par la mort de ce dernier et excédés des vexations continuelles des Carthaginois, les peuples siliciens firent appel il un frère du roi de Sparte[2]. Il s'agit sans doute de Dorieus[3], au sujet duquel Hérodote nous a laissé quelques indications[4]. Après avoir échoué dans une tentative pour s'établir sur le littoral des Syrtes[5] et être retourné dans le Péloponnèse, Doriens revint en Occident, vers la fin du VIe siècle[6]. Il fonda, dans le voisinage du mont Éryx, une ville qu'il appela Heraclea. Mais il ne fut pas plus heureux que Pentathlos. Peu de temps après, les Carthaginois[7] et les Élymes d'Égeste l'attaquèrent. Doriens et la plupart de ses compagnons périrent ; Heraclea fut prisé par les Carthaginois et détruite. A la tête de ceux qui avaient échappé au désastre, le Spartiate Euryléon s'empara de Minoa, colonie des Sélinontiens[8], puis il renversa

1. XVIII, 7, 1-2 : « …cum in Sicilia diu feliciter dimicassent (Carthaginienses)... ducem suum Malchum, cuius auspiciis Siciliae partem domuerant. » On s'est demandé s'il n'eut pas à combattre Phalaris, tyran d'Agrigente à cette époque (voir Holm, *Geschichte Siciliens*, I, p. 195).

2. Justin, XIX, 1. 9 : « Siciliae populis propter adsiduas, Karthaginiensium iniurias ud Leonidam fratrem regis Spartanorum concurrentibus, grave bellum natum, in quo diu et varia victoria proelintum est.

3. Il faudrait, dans le passage cité à la note précédente, corriger *Leonidam* en *Leonidae*, comme l'ont fait Gutschmid et Rühl : Dorieus était frère de Léonidas. *Contra* : Unger, *Rheinisches Museum*, XXXVII. 1882, p. 178.

4. V, 43, 46-48 ; VII, 158 et 205. Voir aussi Diodore, IV. 23 (probablement d'après Timée) ; Pausanias, III. 16, 4-5. Holm, I. p. 195-7 ; Meltzer. I. p. 199-200 ; Freeman, II, p. 92 et suiv. ; E. Meyer, II. p. 808 ; Busolt II. P. 757-8 ; Niese, *Hermes*, XLII, 1907, p. 420-2, 453-4 ; Costanzi, *Rivista di filologia classica*, XXXIX, 1911, p. 353-360.

5. Voir plus loin, p. 449-450.

6. On ne saurait préciser davantage, car il n'est pas certain qu'en se rendant en Sicile. Dorieus ait participé avec les Crotoniates à la prise de Sybaris (vers 5l0), comme le prétendaient les gens de cette ville : ce que niaient les Crotoniates (Hérodote, V. 44). Conf, Niese, dans la *Real-Encyclopädie* de Wissowa, s. v. *Dorieus* ; le même, *Hermes*, l. c., p. 423-6.

7. Les Phéniciens, dit Hérodote (V. 46 : ὑπό Φοινίχων), Il se sert ailleurs de ce terme pour désigner les Carthaginois (VII, 167). Diodore (IV, 23) mentionna expressément les Carthaginois.

8. Qui reçut probablement alors le nom d'Heraclea : voir plus haut, p. 408, n. 2.

le tyran Pithagoras de Sélinonte et prit sa place ; mais, bientôt, il fut massacré dans une sédition. Ainsi finit misérablement l'aventure de Dorieus.

Plus lard, Gélon, tyran de Géla depuis 491-490, combattit avec succès les Égestains et les Carthaginois, pour venger la mort de Dorieus et délivrer des marchés dont les Grecs tiraient de grands profits et que Carthage avait sans doute confisqués[1]. Nous ignorons les détails de cette guerre, qui ne fut peut-être pas la seule que les Carthaginois aient eu à soutenir dans l'île au début du Ve siècle, avant leur grande expédition de 480[2].

Vers la fin du siècle précédent, le premier traité conclu entre Carthage et Rome mentionnait la partie de la Sicile qui était soumise aux carthaginois[3].

Ce fut donc au VIe siècle[4] que ceux-ci établirent leur domination sur une partie de la Sicile occidentale, en dehors du territoire occupé par les Élymes, leurs alliés, qui demeurèrent indépendants, et, semble-t-il, jusqu'aux limites d'Himère, sur la

---

1. Hérodote, VII, 158. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de rejeter l'indication d'Hérodote, comme le font quelques savants, entre autres Meltzer, I, p. 494-5 ; Busolt, II, p. 790, n. 1 ; E. Meyer, III, p. 356. Mais je ne suis pas disposé à admettre les hypothèses trop hardies présentées à ce sujet par Unger (*Rhenisches Museum*, XXXVII, p. 176-184).

2. Justin (XIX, I, 9 : passage cité p. 431, n. 2) dit vaguement que l'appel des peuples de Sicile au frère du roi de sparte fut suivi d'une longue guerre, où le succès furent divers. — Peut-être Unger (l. c., p. 183) a-t-il raison de rapporter à une guerre antérieure à 480 un combat dont parle Polyoenus (I, 28, 1). Il s'agit d'une bataille qui eut lieu sur une côte de Sicile. Les Grecs vainqueurs avaient pénétré dans le camp carthaginois et s'apprêtaient à le piller, quand ils furent mis dans une situation critique par des soldats ibères, qui survinrent. Mais ils furent sauvés par un stratagème de Théron (sans doute le tyran d'Agrigente). Busolt (*Rhenisches Museum*. XL, 1885, p. 159) croit que cela se passa à la bataille d'Himère, en 489. — Un autre Théron est mentionné aussitôt après par Polyænus (I, 28, 2). Cet auteur raconte qu'au cours d'une guerre entre les Carthaginois et les Silinontiens, Théron, fils de Miltiade, s'empara par ruse de la tyrannie dans la ville grecque. Cette guerre peut se placer au VIe siècle, ou au début du Ve ; Meltzer, I, p. 493. — Ce fut après 494 qu'un certain Denys de Phocée vint en Sicile et y exerça des pirateries contre les Carthaginois et les Étrusques, en épargnant les Grecs, Hérodote, VI, 17.

3. Polybe, III, 22, 10 : είς Σιχελίαν..., ής Καρχηδόνιοι έπάρχουσι.

4. Unger (l. c., p. 172) soutient à tort que les Carthaginois ne s'établirent définitivement en Sicile qu'à la fin du Ve siècle.

côte septentrionale, et de Sélinonte, sur la côte opposée. Les trois villes de Motyé, de Palerme et de Solonte durent rester libres en droit ; cependant leur alliance avec Carthage était évidemment inégale. Rien ne prouve que, dès cette époque, les Carthaginois aient fondé des colonies dans l'île.

Au commencement du Ve siècle, de puissantes tyrannies s'élevèrent parmi les Grecs de Sicile. Gélon, déjà tyran de Géla qui dominait plusieurs autres cités, s'était emparé du pouvoir à Syracuse ; il y résida depuis 485. Maître de presque toute la Sicile orientale, il disposait d'une belle armée, et surtout d'une excellente cavalerie, d'une flotte nombreuse, de territoires étendus, dont le sol portait de riches moissons. Il était l'allié de Théron, tyran d'Agrigente, ville très prospère, qui possédait, elle aussi, un vaste territoire, depuis la côte méridionale jusqu'au cœur de la Sicile. S'avançant plus loin encore, jusqu'au rivage septentrional, Théron s empara d'Himère, d'où il chassa le tyran Térillos. Ainsi, de véritables états, dont les capitales étaient Syracuse et Agrigente, se substituaient à des cités isolées et menaçaient de couvrir l'île entière. C'était un grand danger pour les Carthaginois, qui avaient déjà ou des démêlés avec Gélon, peut-être aussi avec Théron[1]. Prenant prétexte de l'expulsion de Térillos, qui était leur allié[2], ils résolurent d'engager une lutte décisive, en 480[3].

Les circonstances paraissaient très favorables. Ils savaient que, dans l'île, tous les Grecs ne s'uniraient pas contre eux au Sud, ils avaient pour alliée Sélinonte[4] ; au Nord, Anaxilas, tyran de Rhégion, qui s'était emparé de Zancle (Messine), les pressait d'intervenir en faveur de son beau-père Térillos[5]. Ils

1. Voir p. 432, n. 2.

2. Hérodote, IV, 163.

3. Pour la date du cette guerre, voir Meltzer, I, p. 490-7 ; Busolt, II, n. à p. 791.

4. Diodore, XI, 21 ; XIII, 55.

5. Hérodote, VII, 165. Anaxilas envoya ses fils en otages au général carthaginois Hamilcar.

savaient surtout que les Grecs d'Orient ne pourraient pas assister leurs frères de Sicile. Le roi de Perse, Xerxès, faisait à cette époque d'immenses préparatifs pour écraser les vainqueurs de Marathon. Loin de penser à prêter à Gélon une aide que, selon Hérodote, ils lui avaient déjà refusée quelques années auparavant[1], les Grecs de la mère patrie lui demandaient de venir à leur secours[2].

On a vu[3] que les rois de Perse, maîtres de la Phénicie, s'attribuaient des droits sur les Phéniciens d'Occident. Darius avait peut-être ordonné aux Carthaginois de coopérer à l'invasion de la Grèce; ils se seraient alors excusés, alléguant les guerres continuelles qu'ils avaient à soutenir contre leurs voisins[4]. L'historien Éphore[5] racontait que, plus tard, au temps où Xerxès préparait son expédition, des députés perses et phéniciens vinrent leur enjoindre d'équiper la plus grande flotte qu'ils pourraient, de passer en Sicile et d'y abattre les Grecs, puis de se diriger vers le Péloponnèse. Les Carthaginois auraient obéi. Nous ne savons pas si cet ordre fut véritablement donné[6], mais on peut admettre[7] qu'il y eut tout au moins une entente entre le grand roi et Carthage[8], dont l'intérêt évident était de combiner leurs attaques.

Pour Carthage, le prix de la victoire devait être non seulement la Sicile, si fertile et si favorablement située entre les deux bassins de la mer intérieure, entre l'Afrique et l'Europe, mais

1. Hérodote, VIII, 158 (lors de la guerre mentionnée plus haut, p. 432).

2. Hérodote, VII, 145, 153, 157-162. Éphore, dans *Fragm. hist. graec*., I, p. 264, n' III. Etc.

3. P. 418.

4. Justin, XIX, I, 12-13.

5. *Fragm, hist. graec*., l. c.

6. Comme le croit, entre autres, Meltzer, I, p. 210 et suiv.

7. Conf. Freeman, II, p. 160-9, 510-3 ; E. Meyer, III, 556.

8. Diodore (XI. I) parle d'un traité : « Xerxés envoya des députés aux Carthaginois en vue d'une action commune. Il convint avec eux qu'il attacherait les Grecs habitant la Grèce ; que, dans le même temps, les Carthaginois rassembleraient de grandes forces et iraient vaincre les Grecs de Sicile et d'Italie. Conformément à cette convention, les Carthaginois, etc. » Conf. Diodore. XI. 20.

la Méditerranée occidentale tout entière. Isolés sur les côtes de Gaule et d'Espagne, les Phocéens n'auraient sans doute pas tardé à succomber[1].

Nous avons sur cette guerre de Sicile de courtes indications d'Hérodote[2] et un récit plus détaillé de Diodore[3], emprunté probablement à Timée[4].

La direction de l'expédition fut confiée au roi[5] Hamilcar[6], qui était fils et frère de deux chefs illustres, Magon et Asdrubal, et qui, lui-même, avait peut-être déjà commandé dans l'île[7]. Il est vraisemblable que, s'inspirant de la politique impérialiste de sa famille, il avait tout fait pour déterminer ses concitoyens à prendre l'offensive. Carthage mit à sa disposition des forces très importantes : une flotte composée, dit-on, de deux cents vaisseaux de guerre[8] et de trois mille transports[9], une armée de trois cent mille hommes[10], levés en Libye, en Ibérie, en Sardaigne, en Corse, en Ligurie, sur le littoral de la Gaule entre le Rhône et les Pyrénées[11]. Ces chiffres peuvent étire exagérés il est à croire cependant que les Carthaginois n'avaient jamais encore fait un tel effort. Les préparatifs auraient duré trois ans[12].

---

1. On ne voit pas, cependant, qu'ils aient rien fait pour soutenir les Grecs de Sicile.

2. VII, 163.7.

3. XI, 1 et 20-25. Voir aussi XIII, 59 ; 62 ; 94.

4. Voir, parmi les historiens modernes, Holm, I, p. 205 et suiv. ; Meltzer, I, p. 215 et suiv., 500-2 ; Freeman, II, p. 185 et suiv., 518 et suiv. ; Busolt, II, p. 780-797 ; E. Meyer, III, p. 397-400.

5. Hérodote le qualifie de roi des Carthaginois : VII, 105 (conf. 168). Voir aussi Polyænus, I, 27, 2.

6. Polyænus (I, 27, 1-2) l'appelle à tort Ἰμίλχων. Cette erreur se retrouve dans un passage de Diodore (XI, 20).

7. Il était l'ami de Térillos, tyran dépossédé d'Himère : Hérodote. VII, 165. Ajoutons que sa mère était originaire de Syracuse (ibid., VII, 166.

8. Diodore, XI, I et 26.

9. *ibid*., 20.

10. Hérodote, VII, 165. Diodore, XI, 1 et 20 (conf. XIII, 59 et 94 ; XIV, 67).

11. Hérodote, l, c. Diodore (XI, 1) parle de mercenaires recrutés en Italie, en Gaule, en Ibérie, de troupes levées dans toute la Libye et à Carthage même. D'après une indication de Frontin (*Stratag*., I, 11, 18), il y aurait eu des nègres dans cette armée.

12. Diodore, XI, 1.

Pendant la traversée, une tempête détruisit les vaisseaux qui portaient les chevaux et les chars[1]. Le reste de la flotte parvint à Palerme et Hamilcar se dirigea vers Himère, dont la prise par Théron d'Agrigente avait été la cause, ou plutôt le prétexte de la guerre. Arrivé devant la ville, il renvoya ses transports on Afrique et en Sardaigne pour y chercher des vivres ; il tira ses vaisseaux de guerre sur la plage et les entoura d'un retranchement ; les troupes de terre allèrent camper sur des collines à l'Ouest d'Himère. Théron, vaincu dans un combat qui fut livré sous les murs et assiégé, appela son allié Gélon. Celui-ci vint avec cinquante mille fantassins et cinq mille cavaliers. Il s'établit hors de la ville et se contenta d'abord de lancer sa cavalerie sur les ennemis qui se dispersaient dans la campagne[2].

Enfin une mande bataille fut livrée. Hérodote[3] dit qu'elle dura une journée entière et se termina par la victoire de Gélon et de Théron. Hamilcar avait disparu et, malgré toutes les recherches, on ne put le retrouver ni vivant, ni mort. Les Carthaginois racontèrent, ajoute l'historien, qu'il était resté dans le camp, à faire des sacrifices et à brûler des victimes, mais que, le soir, voyant la défaite des siens, il s'était jeté lui-même dans le feu. Selon Diodore[4], des cavaliers envoyés par le rusé Gélon se seraient présentés au camp des vaisseaux carthaginois, en se faisant passer pour des auxiliaires venus de Sélinonte. Ils auraient tué Hamilcar, qui offrait un sacrifice à Poséidon, et auraient mis le leu à la flotte[5]. Cependant, Gélon avait attaqué les troupes de terre, qui, après une lutte courageuse, se débandèrent à la vue de l'incendia des vaisseaux et en apprenant la

1. Diodore, XI, 20.

2. Diodore, XI, 20-21.

3. VII, 166-7.

4. XI, 21-22.

5. Polyænus (I, 27, 2) donne une autre version de la mort d'Hamilcar. Mais son récit parait bien être un simple conte.

mort de leur général. Cent cinquante mille ennemis auraient été massacrés. D'autres, qui s'étaient retirés dans un lieu fortifié, se rendirent parce qu'ils manquaient d'eau[1]. Les alliés se partagèrent les prisonniers. En outre, les Agrigentins capturèrent sur leur territoire un grand nombre de fuyards. Ces esclaves échurent soit à la cité d'Agrigente, qui les employa à des travaux publics, soit à des particuliers, qui leur firent cultiver les champs : certains citoyens en possédèrent jusqu'à cinq cents[2]. D'autres fuyards avaient pu gagner vingt vaisseaux, qui étaient restés au mouillage. Mais la tempête coula ces bâtiments et il ne revint à Carthage qu'une barque, montée par quelques hommes[3]. Tel est le récit que Diodore nous a laissé de la fameuse bataille d'Himère : il est permis de douter qu'il soit exact dans tous ses détails.

On prétendit que cette victoire avait été remportée le même jour que celle de Salamine[4]. Quelques années après, en 474, les Syracusains la complétaient en détruisant la flotte étrusque, dans les eaux de Cumes et en sauvant ainsi les Grecs de Campanie[5]. En Occident comme en Orient, l'hellénisme triomphait des plus terribles assauts qu'il ait eu à subir. Sur le butin pris aux Carthaginois, Gélon fit des offrandes à Delphes[6] et à Olympie[7] ; Simonide[8], Eschyle[9],

1. Diodore, XI, 22.

2. Diodore, XI, 25.

3. Diodore, XI, 24.

4. Hérodote, VII, 166. Aristote (*Poétique*, XXIII, 3) dit seulement : κατά τους αύτούς χρόνους. Selon d'autres, le même jour que la bataille des Thermopyles Diodore, XI, 24.

5. Diodore. XI, 51. Pindare, *Pyth*., I, 72 (137) et suiv. ; conf. *Schol., ad locum*, où il est dit à tort que les Carthaginois prirent part à cette bataille : voir Meltzer, I, p. 503.

6. Diodore, XI, 26 Simonide, dans *Poctae lyrici graeci* de Bergk, 4e édit., III, p. 485, n° 141. Athénée, VI, 20, p. 231, f. Dittenberger, *Sylloge inscriptionum graecarum*, II, p. 744, n° 910. Voir Homolle, dans *Mélanges* Weil (1898), p. 207-224.

7. Pausanias, VI, 19, 7. Cicéron, *Nat. deorum*. III, 83.

8. *L. c*.

9. Dans une tétralogie dont les Perses faisaient partie, la tragédie intitulée

Pindare[1] célébrèrent la gloire de leurs frères de Sicile.

Carthage, découragée par ce désastre[2] et craignant peut-être une expédition de Gélon en Afrique[3], n'avait pas tenté de renouveler une entreprise qui lui avait coûté si cher. Elle s'était hâtée de conclure la paix, dont les conditions furent assez douces pour elle[4]. Les Grecs devaient s'estimer heureux d'avoir échappé à une catastrophe. Ils voulaient probablement se débarrasser des Carthaginois pour être libres d'intervenir en Orient, où la victoire de Salamine n'avait pas terminé la guerre : ils savaient qu'on leur reprochait de n'avoir pas pris part à la lutte contre Xerxès. On peut aussi supposer que Gélon ne désirait pas expulser définitivement les Carthaginois de la Sicile; le profit aurait été surtout pour l'émule de Syracuse, Agrigente, qui dominait dans l'Ouest de l'île[5]. Carthage dut payer une indemnité de guerre de deux mille talents d'argent, élever deux temples[6] où le texte du traité fut exposé, promettre de s'abstenir de sacrifices humains[7]. Ses alliés traitèrent aussi avec Gélon, qui les épargna[8], sans doute plus par politique que par humanité.

Elle garda ses possessions de Sicile[9] et les Grecs purent

Γλαῦχος Ποτιεύς parait avoir célébré les victoires de Platées et d'Himère : voir von Christ. *Geschichte der griechischen Litteratur*, 5e édit., I, p. 277-8.

1. Pyth., I, 79-80.

2. Et aussi, peut-on croire, par la défaite de ses alliés à Salamine.

3. Diodore, XI, 24. Cela cet très douteux.

4. Voir Diodore, XI, 24 et 26.

5. Meltzer, I, p. 222.

6. A Syracuse et à Carthage, comme le suppose Meltzer (p. 221), qui doute du reste, que le traité ait contenu cette clause.

7. Cette stipulation, dont on a douté, était indiquée par Théophraste (Schol., à Pindare, *Pyth*., II, 3). Voir aussi Plutarque, *Reg. et imper. apophthegmata*, Gelo, 1; *De sera numinis vindicta*, (coll. Didot, *Ptutarchi Moralia*, I, p. 208 et 607). — Carthage rémunéra, par une couronne de cent talents d'or (un peu plus de deux kilos et demi), le service que la femme de Gélon, Damrété, prétendait lui avoir rendu en aidant à la conclusion de la paix (Diodore, Xl, 26).

8. Diodore, XI, 26.

9. Une clause du traité qu'elle conclut avec Denys l'Ancien, en 405, prouve qu'elle avait depuis longtemps des possessions dans l'Ouest de l'île (Diodore, XIII.114) : Καρχηδονίων εἶναι μέν τών ἐξ ἀρχής ἀποίχων ἄλλους χαί Σιχανούς, etc. — Renforça-t-elle la population des vieilles villes phéniciennes ? Pausanias (V, 25, 5 et 6) dit qu'elle

craindre, peu d'années après la bataille d'Himère, qu'elle ne reprit l'offensive[1]. Cependant elle ne recommença la guerre qu'à la fin du Ve siècle[2].

Il était nécessaire aux Carthaginois de disposer de Pantelleria, entre la Sicile et l'Afrique. Tout en laissant aux Phéniciens de cette île leur indépendance nominale[3], ils durent se les attacher par une alliance étroite, au VIe siècle au plus tard[4].

Au milieu du IVe siècle, le Périple grec qui porte à tort le nom de Scylax[5] indique l'occupation par les Carthaginois des îles de Mélité (Malte), de Gaulos (Gozzo) et de Lampas (Lampédouse, à l'Ouest-Sud-Ouest de Malte)[6]. Étienne de Byzance qualifie Mélité de colonie des Carthaginois[7]. Il est possible que ceux-ci y aient envoyé de nouveaux colons, après qu'ils eurent pris possession de l'île : on ne sait quand, peut-être au VIIe ou au VIe siècle[8].

---

envoya à Motyé des Phéniciens et des Libyens ; mais il y a peut-être là une confusion avec la ville de Lilybée, fondée par Carthage au début du IVe siècle, pour remplacer Motyé. À propos d'événements qui se passèrent en 391, Diodore (XIV, 47) qualifie Motyé de colonie des Carthaginois, ἄποιχος Καρχηδονίων. Si le fait est exact, l'envoi de colons peut avoir eu lieu un certain nombre d'années après la bataille d'Himère. Meltzer (II, p. 98) croit que Motyé, Palerme, Solonte et les Élymes restèrent à peu prés indépendants jusque vers le milieu du Ve siècle.

1. Pindare, *Ném*., IX. 28 (vers l'année 473); Pyth., I, 72 (en 474 ou 470). Conf. E. Meyer, III, p. 627, 628.

2. Paix en Sicile : Diodore, XI, 28 et XII, 26 ; Justin, IV, 2, 7.

3. Voir plus haut, p. 411.

4. Orsi (*Monumenti dei Lincei*, IX, p. 538) est disposé à croire qu'ils s'assurèrent la possession de Pantelleria au début du VIIe siècle. On a découvert dans l'île des poteries corinthiennes (*ibid*., p. 523 et 532, fig. 56 et 69) et des figurines en terre cuite (p. 528-536, fig. 61-65), qui datent du VIe siècle. Il n'est pas impossible qu'elles aient été apportées de Carthage, car des objets semblables se retrouvent dans les tombes de cette ville.

5. Pour la date de ce Périple, voir Unger, *Philologus*, XXXIII, 1874, p. 29-45 : en l'année 347.

6. § 111 (*Geogr. gr. min*., I, p. 80) : νήσοι τρεῖς μιχραί... ὑπό Καρχηδονίων οίχούμεναι Μελίτη, πόλις χαί λιμήν, Γάῦλος τόλις, Λαμπάς αύτη πύργους έχει δύο ή τρεῖς. Le Périple indique une distance d'un jour entre Pantelleria et le cap Lilybée, ce qui prouve que l'île servait de point de relâche. — Les catacombes de Lampédouse ne sont sans doute pas puniques, quoi qu'en dise Tissot (*Géographie*, I. p. 230).

7. S. v. Μελίτη : έστι χαι πόλις άποιχος Καρχηδονίων. Tite-Live (XXI, 51) mentionne la garnison carthaginoise qui occupait Malte en 218.

8. Vers le VIe siècle, selon Mayr, *die Insei Malta*, p. 82. Il remarque que la façon

V

L'histoire des Carthaginois en Espagne est fort obscure pour la période antérieure aux conquêtes des Barcides (au IIIe siècle[1].

Il est certain qu'en 348, ils avaient des intérêts à défendre dans le Sud de la péninsule : le traité qu'ils conclurent à cette date avec les Romains interdisait à ceux-ci de faire du butin et du commerce et de fonder des villes au delà de Mastia de Tarséion[2] (c'est-à-dire Mastia, dans le pays de Tarséion[3]) : il s'agissait probablement du lieu où Carthagène fut fondée plus tard[4], près du cap de Palos.

A la même époque, le Périple de Scylax indiquait sur la côte d'Europe, au delà des Colonnes d'Héraclès, un grand nombre de places de commerce occupées par les Carthaginois[5]. Éphore, qui écrivait vers le même temps[6], signalait, en deçà du

---

dont Héculée indiquait Gaulos (*Fragm. Hist. graec.*, I, p. 24, n° 313 : Γαῦλος, νήσος τή Καρχηδόνι) permet de supposer que cette île appartenait alors aux Carthaginois.

1. Voir à ce sujet Meltzer. I, p. 164-8 (et 486), 181-2, 314, et II, p. 102-4, 493-533 ; Atenstädt, dans *Leipziger Studien*, XIV, 1891, p. 45-60 ; Kirner, dans *Studi storici*, II, 1823 p. 190-202 ; E. Meyer, *Geschichte*, III, p. 675-8 ; Jullian, *Revue des études anciennes*. V, l903, p. 316-323.

2. Polybe, III, 24, 4 : Μαστίας Ταρσηίου μή λήζεσθαι έπέχεινα Ρωμαίους, μηδ έμπορεύεσθαι, μηδέ πόλιν χτίζειν.

3. Voir plus haut, p. 406, n. 3. Meltzer (I, p. 520) propose de lire Ταρσηίων (= Mastia Tartessiorum), ce qui n'est pas nécessaire. Conf. E Meyer, II, p. 687.

4. La ville de Μαστία est mentionnée par Étienne de Byzance, s. v. (qui, dit-il d'après Hécatée, sont un peuple voisin des Colonnes d'Héraclés, en Europe). Elle est probablement identique à l'*oppidum Nassienum*, a l'*urbs Massiena*, que Festus Aviénus (*Ora maritima*, 449-450, 452) indique dans un site qui convient à celui de Carthagène : Müllenhoff. *Deutsche Altertumskunde*, I, p. 152 et suiv. ; Meltzer, I, p. 341. Rühl *(Neue Jahrbücher für Philologie*, CXXXVII, 1888, p. 347-352) croit même que, par ces expressions, Aviénus a voulu désigner la ville de Carthagène (fondée au IIe siècle) : ce qui ne me parait, pas admissible. Unger (*Philologus*, IVe Supplementhand, 1884, p. 242-4) place l'urbs Massiena plus au Sud-Ouest, à Aguilas.

5. § 1 (Geogr. gr. min., I, p. 16) : Άπό Ήρχλείων Στηλών τών έν τή Εύρώπη έμπόρια πολλά Καρχηδονίων.

6. Éphore, qui avant de mourir, acheva le vingt-neuvième livre de son histoire,

détroit, sur le rivage méridional de l'Espagne, des Libyphéniciens, colons établis par Carthage[1]. Ces Libyphéniciens sont aussi mentionnés par Festus Aviénus[2], dont le poème reproduit, pour la description du littoral méditerranéen de la péninsule, un Périple grec, rédigé au plus tard au début du IVe siècle.

Pouvons-nous remonter plus haut ?

A la fin du VIIe siècle et au siècle suivant appartiennent de nombreuses sépultures qui ont été retrouvées en Andalousie, dans la région de Carmona (à l'Est de Séville)[3], et aussi sur le littoral Sud-Est de l'Espagne, entre Carthagène et Almeria[4]. Les dispositions des tombes, les rites funéraires et une partie du mobilier prouvent que les morts étaient des indigènes[5]. Mais ces tombeaux contiennent un grand nombre d'objets, poteries, bijoux, ivoires ou os gravés, œufs d'autruches peints et gravés, verroteries, qui sont de fabrication phénicienne. Ont-ils été faits à Carthage ? C'est possible[6], mais on ne saurait l'affirmer. Et quand même nous en aurions la preuve, il ne s'ensuivrait pas que les Carthaginois aient eu alors des possessions dans le Midi de la péninsule ; peut-être se contentaient-ils d'apporter des marchandises sur quelques points du littoral. A partir de

---

travaillait encore à cet ouvrage après le passage d'Alexandre en Asie (en 334) : voir Clément d'Alexandrie, *Strom*., I, 21 (Migne, Patr. gr., VIII, p. 876). On a même des raisons de croire que le vingt-septième livre ne fut écrit qu'après cette date (Laqueur, dans Hermès, XLVI, 1911, p. 336). Mais Éphore s'était mis à l'œuvre beaucoup plus tôt. L'indication dont nous parlons se trouvait probablement au quatrième livre (Εύρώπη).

1. Pseudo Seymnus, 195-8 (*Geogr. gr. min*., I, p. 203), d'après Éphore :

Τών πρός τό Σαρδώον δέ πέλαγος χειμένων
Οίχοΰσι Λιβυφοίνιχες, έχ Καρχηδόνος
Άποιχίαν λαβόντες.

2. *Ora*, 421 : « Nam sunt feroces hoc Libyphoenices loco ».

3. Bonsor, *Revue archéologique*, 1899, II, p. 126-159, 232-325, 376-391 ; conf. Hübner, *Revista de archivos*, IV, 1900, p. 338-351.

4. A Herrerias, à trois kilomètres de la mer ; à Villaricos, sur la mer (les plus anciennes tombes de la nécropole) : voir Siret, *Villaricos y Herrerias* (Madrid, 1908).

5. Conf. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, II, p, 683.

6. Naturellement, les œufs d'autruche sont venus d'Afrique, brut, ou ouvrés.

480, des Ibères sont mentionnés dans les armées puniques de Sicile[1]. Mais c'étaient des mercenaires, recrutés dans des régions qui ne dépendaient sans doute pas de Carthage. D'autre part, l'absence de toute stipulation relative à l'Espagne dans le traité conclu avec Rome à la fin du VIe siècle[2] ne prouve pas péremptoirement que Carthage n'eût point encore pris pied dans cette contrée[3] : on peut supposer que les navigateurs romains ne s'avançaient pas aussi loin vers l'Ouest[4] et qu'il était superflu de rédiger des clauses qui devaient demeurer sans effet. Il ne serait guère plus prudent d'affirmer[5] que les Carthaginois n'aient rien possédé en Espagne vers l'année 500, parce qu'ils ne sont pas nommés dans les rares fragments relatifs à la péninsule qui nous sont restés de l'ouvrage géographique d'Hécatée[6].

Ainsi, nous manquons d'arguments décisifs soit pour soutenir, soit pour nier l'existence d'une occupation punique au delà du IVe siècle[7]. Il est probable, cependant, que les Carthaginois

1. Conf. plus haut, p. 435 ; voir aussi p. 452, n. 2.

2. Je ne crois pas qu'il soit possible de placer en Espagne le Καλόν ἀρωτήριον indiqué par ce traité (Polybe, III, 22, 5) : opinion de quelques savants, entre autres Müller, édit. de Ptolémée, n. à p. 150 (il l'identifie avec le cap de Palos) ; C. Th, Fischer, *De Hannonis Carthaginiensis Periplo* (1893), p. 83-84 (cap de la Nao) ; Häbler, *Berliner philologische Wochenschrift*, 1894, p. 1281-5 ; Th. Reinach, *Rev. des études grecques*, XI, 1898, p. 44, n. 3. Contra : E. Meyer, Geschichte, II, p. 709. Pour ce « Beau promontoire », voir plus loin, p. 455 et 457.

3. Comme le pensent Movers, II, 2, p. 650 ; Müllenhoff, *l. c.*, p. 499 ; E. Meyer, II, p. 708 ; etc.

4. Kirner (l. c., p. 197-8) croit que les Étrusques et même les Marseillais ont pu leur barrer la route de ce côté.

5. Opinion de Mülenhoff, I, p. 111 ; d'Atenstädt, l. c., p. 44, 47.

6. Vers 440, Hérodote (*Fragm. Hist. graec*., II, p. 34, n° 20) ne mentionne pas non plus les Carthaginois dans une énumération des peuples du littoral de l'Espagne méridionale ; d'où Unger (*Philologus*, IVe Supplementhand, p. 198-9) et Atenstädt (l. c., p. 45-47) concluent qu'ils ne s'étaient pas encore établis sur cette côte. *Contra* : Kirner, l. c., p. 192-3.

7. On lit dans Pline l'Ancien (III, 8) : « In universam Hispaniam M. Varro pervenisse Hiberos et Parsas et Phoniciens Celtasquen et Poenos tradit. » Varron plaçait donc la venue des Carthaginois en Espagne après celle des Celtes. Mais nous ignorons quand ceux-ci pénétrèrent dans la péninsule ; ce ne fut peut-être pas avant le IVe siècle : voir Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, II, p. 568, n. 4, et p. 576, n. 1. D'ailleurs, il faudrait savoir si Varron ne faisait pas allusion à la conquête d'une grande

s'implantèrent en Espagne à une époque beaucoup plus lointaine. On sait que, dès le milieu du VIIe siècle, ils avaient occupé l'île d'Ibiça, à peu de distance de la cote ibérique[1]. Alors qu'au siècle suivant, ils donnaient des preuves de leur activité et de leur force en Sicile et en Sardaigne, ils ne pouvaient pas se désintéresser d'une contrée qui, bien plus que ces deux îles, avait enrichi les Phéniciens pendant fort longtemps. Ils ne pouvaient pas l'abandonner aux entreprises audacieuses de ces Phocéens, qu'ils eurent à combattre, sans doute plusieurs fois, au VIe siècle, dans les eaux de la Méditerranée occidentale. Ce serait donc vers le même temps, dans la seconde moitié dé siècle, que nous serions disposé à placer leur intervention en Espagne[2].

Elle fut motivée, selon Justin[3], par une attaque d'indigènes contre Gadès. Les Carthaginois envoyèrent du secours à leurs frères et, par une heureuse expédition, les délivrèrent du danger qui les menaçait.

Peut-être les Gaditains, débarrassés de leurs ennemis, regrettèrent-ils d'avoir accepté l'assistance de protecteurs trop

---

partie de l'intérieur de l'Espagne par les Barcides, au IIIe siècle (comme Strabon, dans un passage Où il dit à peu près la même chose : III, 4, 5), en négligeant les établissements plus anciens que les Carthaginois possédaient sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan.

1. Voir p. 423.

2. M. Jullian (*Rev. des études anciennes*, V, 1903, p. 324, n. 2; *Histoire de la Gaule*, I, p. 219) place dubitativement vers 540 la prise de possession de Gadès par les Carthaginois. M. Sieglin (Verhandt *des siebenten Geographen-kongresses*, Berlin, 1899, II, p. 851) dit qu'elle eut lieu en 470 ou 478 ; je ne sais sur quoi il se fonde. — Vers 430, Hérodote (III, 115) confesse son ignorance sur les contrées de l'Europe occidentale, que les géographes ioniens du VIe siècle connaissaient peut-être mieux que lui. Il déclare que, malgré ses recherches, il n'a pu trouver aucun témoin oculaire pour le renseigner sur ces pays. Vers 469, Pindare (*Néméennes*, III, 20-21) dit qu'il n'est pas facile de pénétrer dans la mer impraticable, au delà des Colonnes d'Héraclès (conf. *Ném*., IV, 69 : vers l'année 465). Aux temps de Pindare et d'Hérodote, il n'était sans doute plus permis aux marins grecs de franchir le détroit de Gibraltar et l'on peut supposer que c'était Carthage, maîtresse du passage et de Gadès, qui les écartait de la mer extérieure.

3. XLIV, 5, 2-3 : « .... invidentibus incrementis novae urbis finitimis Hispaniae populis ne propterea Gaditanos bello incessentibus, auxilium consanguineis Karthaginienses misere. Ibi felici expeditione et Gaditanos ab iniuria vindicaverunt et maiore iniuria partem provinciae imperio suo adiecerunt. »

puissants et tentèrent-ils de recouvrer leur pleine indépendance. Une indication, malheureusement trop brève, nous fait connaître un siège de Gadès par les Carthaginois, siège qui semble s'être terminé par la prise de la place[1]. Carthage laissa probablement à la vieille cité le titre d'alliée[2], mais, depuis lors, elle disposa du grand marché du Sud de la péninsule, du grand port de l'extrême Occident[3].

Intervenant en Espagne, les Carthaginois devaient se heurter aux Phocéens. Justin[4] mentionne une guerre qui éclata entre eux et les Marseillais, à la suite de la capture de barques de pêche ; nous ignorons dans quels parages : peut-être sur la côte orientale de la péninsule[5]. « Les Marseillais, ajoute cet auteur, mirent souvent en déroute les forces carthaginoises; ils accordèrent la paix aux vaincus et lièrent amitié avec les Espagnols[6]. »

Quand eut lieu la lutte dont nous avons conservé un si vague

1; Athénée, Περί μηχανημάτων, dans Wescher, *Poliorcetique des Grecs* (1867), p. 9 ; conf. de Rochas, dans *Mélanges Graux* (1884), p. 784. Vitruve, X, 13, 1-2 (d'après la mêm source) : « Carthaginieuses ad Gades oppugnandas castra posuerunt… Deiceit Pephrasmenos) Gaditanuorum murum. »

2. Dans Tite-Live, XXVIII, 37, 1, le général carthaginois Magon se qualifie de « socius nique amicus » des Gaditains. Gadès est la seule ville phénicienne d'Espagne qui ait battu monnaie au temps de la domination punique dans cette contrée.

3. Gadès fut plus tard le point de départ des conquêtes d'Hamilcar Barca en Espagne : Diodore. XXV, 10, 1.

4. XLIII, 5, 2 ; « (Massilienses) Karthaginiensium exercitus, cum bellum captis päscatorum navibus ortum esset, saepe fuderunt pacemque victis dederunt ; cum Hispanis amicitiam iunxerunt. » Meltzer (I, p. 486) remarque qu'exercitus doit être une traduction impropre d'un terme grec qui indiquait sans doute des forces navales.

5. Conf. Meltzer, I, p. 164.

6. Pausanias (X, 18, 7) nous apprend que les Marseillais offrirent à Delphes une statue d'Apollon, sur le butin enlevé aux Carthaginois dans une bataille navale. Il est possible qu'il s'agisse d'une de ces victoires dont parle Justin, mais on ne saurait l'affirmer, car il y eut probablement plus d'une guerre entre Marseille et Carthage. Ailleurs encore (X, 8, 6), Pausanias fait allusion à une victoire navale remportée par les Marseillais sur les Carthaginois ; il dit qu'elle eut lieu lors de la fondation de la colonie, événement qu'il place au temps de la fuite des Phocéens, assiégés par les Perses (voir plus haut, p. 425), Peut-être a-t-il commis des confusions. Des trophées, qui existaient encore à Marseille au 1er siècle avant J.-C. (Strabon, IV, 1, 5), rappelaient des victoires navales remportées par les Marseillais « sur ceux qui leur avaient disputé la mer ».

souvenir ? Fut-ce peu après la fondation de Marseille, au temps où les Phocéens entretenaient des relations amicales avec les Tartessiens et allaient trafiquer chez eux, où ils s'établissaient sur le littoral de l'Est de l'Espagne[1] ? Ou faut-il reporter cette guerre à une date plus récente, au Ve siècle[2] ? Il est impossible de le dire. Mais quelles qu'aient été les vicissitudes de la rivalité de Marseille et de Carthage en Espagne, on doit admettre qu'au milieu du IVe siècle, Carthage était maîtresse de la côte jusqu'à Mastia, limite imposée par elle aux Romains, et sans doute aussi aux Grecs. Plus au Sud, les Phocéens avaient fondé Mænacé[3]. Elle fut détruite[4], on ne sait quand[5], probablement par les Carthaginois.

Entre le détroit de Gibraltar et Mastia, ceux-ci s'établirent en divers lieux, soit qu'ils aient occupé de vieilles cités phéniciennes, soit qu'ils aient fondé des colonies nouvelles, soit qu'ils aient créé des comptoirs dans des villes indigènes.

Nous avons dit[6], que le vieux Périple grec, source d'Aviénus,

1. Dans cette hypothèse, le texte de Thucydide cité p. 424 pourrait se rapporter aux mêmes évènements : conf. Meltzer, II, p. 502 (voir aussi le même. I, p. 167, 168, 481).

2. Müllenhoff, I, p.180. Sonny, *De Massiliensium rebus quaestiones* (Saint-Pétersbourg, 1887), p. 6, 14, 71-72. Atenstädt, l. c., p. 57. Jullian, *Histoire*. I, p. lui, 391, 394-5 (peu avant la prise de Rome par les Gaulois).

3. Voir p. 413.

4. Strabon (III, 4, 2) parle de ses ruines.

5. Vers la fin du VIe siècle : Meltzer, I, p. 167 et 481, et Jullian, *Revue des études anciennes*. V, p. 324 (conf. Histoire, I, p. 219). Vers le début du Ve : Sieglin, l. c., p. 851. Vers la fin du Ve : Atenstädt, l. c., p. 57-58 ; E. Meyer, *Geschichte*, III, p. 677. Au début du IVe : Sonny, l. c., p. 74-75. Au IIIe, au temps des conquêtes des Barcides en Espagne : Müllenhoff, l. c., I, p. 180. — Nous lisons dans Aviénus (Ora, 426-7) que *Menace* était un ancien nom de *Malacha* : d'où l'on a pu conclure qu'au temps où fut composé le Périple reproduit par cet auteur (au plus tard eu début du IVe siècle), la ville grecque avait été remplacée par une ville phénicienne. Mais il est fort douteux que Mænacé ait occupé le site de Malaca et cette erreur probable n'est peut-être pas imputable au vieux Périple (voir plus haut, p. 413, n. 4). — Vers le milieu du IVe siècle, Éphore parait avoir indiqué Mænacé comme une cité existante (voir *ibid*., n. 3). Cependant nous ne croyons pas qu'elle ait été encore debout en 348, lors du traité par lequel les Carthaginois interdisaient aux Romains de fonder des villes au delà de Mastia. Là où ils ne souffraient pas de colonies italiennes, ils ne devaient pas souffrir de colonies grecques.

6. P. 440-1.

et Éphore indiquaient des Libyphéniciens en deçà du détroit. On sait aussi par Aviénus que les Phéniciens (ce qui peut signifier les Carthaginois) avaient fondé de nombreuses villes sur le littoral qui s'étend à l'Ouest du cap de Gata[1]. Des textes de l'époque romaine nous font connaître l'importance des éléments puniques dans la population de la côte méridionale de l'Espagne[2] ; il est vrai qu'au IIIe siècle, la famille des Barcides les avait renforcés[3]. Après la chute de la domination carthaginoise, Malaca (Malaga), Sexi et Abdéra (entre Malaga et Almeria) frappèrent des monnaies à légendes puniques[4] ; on peut croire que la civilisation phénicienne qui se maintenait dans ces villes s'y était implantée depuis longtemps, soit avant, soit après la venue des Carthaginois en Espagne[5]. Strabon dit que Malaga présentait un aspect phénicien[6] et que des Phéniciens avaient fondé Abdéra[7]. Il est possible aussi que Cartéia, dans la baie d'Algésiras, ait été une vieille ville phénicienne ou punique[8]. Entre Almeria et Carthagène, des Carthaginois

---

1. *Oro*, 438-440 ; ... porro in isto litore stetere crebrae civitates antea, phoenisxque multus habuit hos pridem locos.

2. Pline, III, 8 : « Orant enm (entre le détroit et un point de la côte voisin d'Almeria) in universum originis Poenorum existimavit M. Agrippa. » Ptolémée, II, 4. 6 : Βαστούλων τών χαλουμένων Ποινών (depuis le détroit jusqu'à Baria, entre Almeria et Carthagène) ; conf. Marcien d'Héraclée, II, 9 (*Geogr. gr. min.*, I, p. 544). On trouve dans Appien (*Iber.*, 56) le terme Βλαστοφοίνιχες (= Βαστουλοφοίνιχες).

3. Appien (*l. c.*) dit de ses Βλαστοφοίνιχες : ... οίς φασίν Άννίβαν τόν Καρχηδόνιον έποιχίσαι τινάς έχ Λιβύης χαί παρά τοΰτο χληθήναι Βλαστοφοίνιχας.

4. Hübner, Monuments linguae ibericae, nos 136-8.

5. Vers 500, Hécatée parait avoir rangé Σίξος (Sexi) parmi les villes des Μαστιηνοί (Étienne de Byzance. s. v, *Fragm. hist. graec.*, I, p. 1, n° 9). Peut-être ne devint-elle que plus tard une colonie carthaginoise.

6. III, 4, 2 : Φοινιχιχή τώ σχήματι.

7. III, 4, 3 : Άβδηρα, Φοινίχων χτίσμα χαί αύτή. M. Th. Reinach (*Rev. des études grecques*, XI, 1900, p. 54) croit cependant que le nom d'Abdéra indique que ce fut d'abord une colonie ionienne ; conf. Clerc, *Rev. des études anciennes*, VII, 1905, p, 353).

8. Strabon (III, 4, 7) la qualifie de vieille ville et ajoute, d'après Timosthène, qu'elle s'appelait autrefois Ήραχλεία (le texte qui nous est parvenu donne par erreur Κάλπη au lieu de Καρτηία) ; peut-être dut-elle ce nom à l'Hercule tyrien, Melqart. On a voulu retrouver dans Cartéia le mot phénicien *qart*, ville (Hübner, *Real-Encyclopädie* de Wissowa, s. v. Cartela, col. 1919, croit le nom ibère).

s'établirent au lieu appelé aujourd'hui Villaricos[1], à l'embouchure du rio Almanzora, près des mines d'argent de la sierra Almagrera. On a découvert à Villaricos une épitaphe punique, dans un cimetière du IVe siècle, où les objets puniques abondent[2]. Cependant le gros de la population parait avoir été indigène[3].

Il ne semble pas que des colonies de Carthage aient existé au delà de Mastia, du moins vers le milieu du IVe siècle[4], Nous savons que le traité conclu en 348 fixa ce port comme limite aux navigations des Romains : les Carthaginois n'avaient donc rien à protéger sur les rivages qui s'étendaient plus au Nord[5].

En dehors du détroit, un passage déjà cité de Scylax mentionne de nombreux marchés carthaginois sur le littoral espagnol[6] ; il est confirmé par Aviénus, qui parle de bourgs et de villes[7]. Mais, sauf Gadès, les noms de ces établissements ne nous sont pas connus[8].

---

1. Dans le voisinage de l'antique Baria.

2. Berger et Delattre, *Comptes rendus de l'Acad. Des inscriptions*, 1904, p. 55-57. Siret, dans *l'Anthropologie*, XVIII, 1907, fig. à la p. 203. Le même, *Villaricos y Herrerias*, pl. XX.

3. Celtibérique, selon Déchelette, *Rev. Archéologique*, 1908, II, p. 409.

4. Aviénus (*Ora*, 459-460) indique un établissement phénicien plus au Nord, à l'embouchure de la Segura, entre le cap de Palos et le cap de la Nan : « ista Phoenices prius loca incolebant ». Il est donc vraisemblable qu'entre la composition du Périple, source d'Aviénus, et le milieu di IVe siècle, la domination punique a reculé sur cette côte.

5. Ce fut Hamilcar Barca qui, au IIIe siècle, fonda Ἄχρα Λευχή (*Lucentum*, Alicante), entre les caps de Palos et la Nao : voir Meltzer, II, p. 401. Ausone (*Lettres*, XXIV, 68-69) qualifie *Barcino* de « punien » ; mais ce n'est pas une raison suffisante pour faire de Barcelone une colonie punique.

6. Voir p. 440.

7. *Ora*, 375-7 :

> Ultra has columnas, propter Europae latus,
> Vicos et urbis incolae Carthaginis
> Tenuere quondam.

Müllenhoff (I, p. 206) croit que ce passage a été emprunté à Euclémon d'Athènes, contemporain de Périclès ; mais il ne le prouve pas (voir Unger, *Philologus* IVe Supplementhand, p. 232, n. 40). — Aviénus (l. c., 309 et suiv.) dit aussi que les Carthaginois ont occupé Erythia, l'île de Léon, qui portait Gadès.

8. Une tradition gaditaine prétendait que les Phéniciens, avant de fonder Gadès, pensèrent à s'établir dans une île d'Héraclès, voisine d'Ouoba, entre les embouchures de Guadalquivir et de la Guadiana (Strabon, III, 5, 5). Peut-être y avait-il là un

La domination punique s'étendit-elle à l'intérieur des terres ? Des indications de Justin et de Polybe pourraient le faire croire. L'abréviateur de Trogue-Pompée dit qu'après avoir secouru Gadès, menacée par des peuples voisins, les Carthaginois ajoutèrent à leur empire une partie de la province[1], c'est-à-dire, semble-t-il, du pays qu'occupaient les agresseurs. Polybe[2] affirme qu'au début de la première guerre contre Rome, ils étaient maîtres de beaucoup de parties de l'Ibérie. Mais, à part ces textes, qui, comme on le voit, sont assez vagues, nous n'avons aucune preuve de l'existence d'un territoire, punique en Espagne, avant la seconde moitié du IIIe siècle[3]. Ce fut Hamilcar Barca qui entreprit résolument la conquête de la péninsule, au delà des côtes.

VI

Nous ne savons rien sur les relations que les Carthaginois purent entretenir, à la fin du VIIe siècle et pendant la plus grande partie du sixième, avec les Grecs qui s'étaient établis en Cyrénaïque. Ceux-ci ne paraissent pas avoir supplanté des Phéniciens dans cette contrée[4] : Carthage n'avait donc pas de pressantes raisons de les combattre.

Mais leurs ambitions se portèrent plus loin vers l'Ouest. Hérodote[5], parle d'une prédiction qui aurait été faite à Jason et à ses compagnons : cent villes grecques devaient s'élever autour

établissement phénicien d'époque ancienne (il existait des gisements d'argent très importants au Nord d'Onoba).

1. Texte cité p. 443, n. 3. Justin ajoute : « Postea quoque hortantibus priumae expeditionis auspiciis, Hamilcarem imperatorem... ad occupandam provinciam misere. »

2. I,.10, 5 : τής Ίβηρίας ύπήχοα πολλά μέρη πεποιημένους.

3. Conf. Meltzer, II, p. 103-4. Il fait remarquer qu'avant les conquêtes des Barcides, les Ibères qui servirent dans les années carthaginoises sont toujours indiqués comme des mercenaires.

4. Voir plus haut, p. 368.

5. IV, 179.

du lac Tritonis, si un descendant des Argonautes s'emparait d'un trépied de bronze, laissé par Jason dans ces parages. L'historien dit aussi[1] qui un oracle annonçait que l'île de Phla, située au milieu du lac, serait, colonisée par les Lacédémoniens. Le lac Tritonis répond peut-être au fond de la petite Syrte[2] et Phla à l'île de Djerba : en tout cas, lac et île étaient de ce côté dans la pensée d'Hérodote, qui n'avait que des renseignements incertains.

Il y eut sans doute quelque rapport entre ces visées des Lacédémoniens sur la région des Syrtes et l'entreprise de Dorieus, fils du roi de Sparte Anaxandridas[3]. Ne voulant pas vivre auprès de son frère Cléomène, qui avait hérité de la dignité royale, Dorieus partit, peu d'années avant la fin du VIe siècle, avec un certain nombre d'émigrants, parmi lesquels se trouvaient quelques Spartiates, et il alla fonder une colonie en Libye. Il fut guidé par des Théréens, c'est-à-dire par des gens de même origine que la plupart des colons de Cyrène : ces derniers durent être favorables au projet[4]. Dorieus s'établit entre les deux Syrtes, à l'embouchure de la rivière Cinyps (l'oued Oukirrré actuel[5], à dix-huit kilomètres au Sud-Est de l'endroit où les Phéniciens avaient jadis fondé Leptis. Le lieu était bien choisi, dans un pays où le sol offrait des ressources, quoique Hérodote en ait exagéré la fertilité[6]. Il est probable qu'à cette époque la colonie de Leptis était déchue, ou même avait

1. IV, 178.

2. Opinion de Meltzer (I, p. 427), de Müller (édit. de Ptomlémée, II. à p. 625) et d'autres; combattue par Tissot, *Géographie*, I, p. 136 et 141.

3. Pour ce qui suit, voir Hérodote, V, 42. Meltzer, I, p. 182-5 ; Busolt, 2e édit., II, p. 756-7 ; E. Meyer, II, p. 806-7.

4. Philippe de Crotone, qui, ayant dit quitter sa patrie, s'était retiré à Cyrène, devint un des, compagnons de Dorieus et prit part à l'expédition de Sicile (Hérodote. V, 47). Peut-être avait-il participé auparavant à l'expédition de Libye Niese, *Hermes*, XLII, 1907, p. 425.

5. Méhier de Mathuisieulx, *Nouvelles Archives des missions*, XIII, 1904, p. 96. Cette rivière, est appelée aussi oued el Khaâne, oued el Mghar et Grine : Vivien de Saint-Martin, *le Nord de l'Afrique dans l'antiquité*, p. 52 ; Tissot, *Géographie*, l, p. 144.

6. IV, 198. Conf. plus haut, p. 69-70.

disparu : la ville punique que signalent des documents postérieurs fut appelée par les Grecs Νεάπολις[1], nom qui indique peut-être une nouvelle fondation sur un site anciennement occupé. On peut croire aussi que Carthage n'avait pas encore étendu sa domination de ce côté : autrement l'acte du prince lacédémonien aurait été trop audacieux et aurait provoqué des hostilités immédiates.

Ce fut seulement au bout de trois ans que les Carthaginois, unis à des indigènes de la côte, les Maces[2], chassèrent Dorieus, qui retourna dans le Péloponnèse[3]. Les ruines de sa colonie se voyaient encore au milieu du IVe siècle[4].

Carthage affirme ainsi sa volonté de se réserver les rivages méridionaux du golfe syrtique. Elle empêcha les Grecs de renouveler la tentative de Dorieus en fixant, au fond de la grande Syrte, une limite qu'ils ne devaient point dépasser. D'après ce que nous venons de dire, cette frontière n'existait pas à la fin du VIe siècle. Hérodote (vers 430) parait l'ignorer et il ne parle pas plus des carthaginois que des Phéniciens dans les quelques pages qu'il consacre aux populations des côtes africaines, à l'Ouest de la Cyrénaïque[5] ; il est vrai qu'il se propose de faire connaître les mœurs des indigènes et qu'il omet sans doute à dessein les colons d'origine étrangère[6]. Mais la frontière était certainement constituée lors de la rédaction du périple de Scylax, au milieu du IVe siècle. Après avoir énuméré un certain nombre de villes,

---

1. Périple de Scylax, § 109 et 110 (*Geogr. gr. min*., I, p. 85 et 86). Strabon, XVII, 3, 18. Ptolémée, IV, 3 3. Denys le Périgèle, 205 (*Geogr. gr. min*., II, p. 113.

2. Μάχαι.

3. Voir plus haut, p. 431.

4. Scylax, § 109 (p. 85) : χωρίον χαλόν χαί πόλις0 ή όνομα Κίνυψ έστι δέ έρημος,.

5. IV, 172-180, 186-194. Il invoque pourtant le témoignage des carthaginois au sujet de l'île Κύραυνις (IV, 195), c'est à dire de Kerkenna, située en face de Sfax, au Nord-Est de la petite Syrte.

6. Meltzer, I, p. 489. Tout en ne parlant que des indigènes, Hérodote n'a pas omis de dire que la Libye était habitée, non seulement par des Libyens et des Éthiopiens, mais aussi par deux peuples étrangers, les Phéniciens et les Grecs (IV, 197 ; conf. II, 32).

— entre autres Néapolis. Graphara, Abrotonon[1], situées sur le littoral de la Tripolitaine actuelle, — l'autour ajoute[2] : « Tous ces comptoirs ou villes de Libye, depuis la Syrte voisine d'Hespérides (c'est-à-dire depuis la grande Syrte) jusqu'aux Colonnes d'Héraclès, appartiennent aux Carthaginois[3]. » Le Périple mentionne aussi les autels de Philène[4], qui, comme d'autres textes le prouvent, marquaient la limite entre les Grecs de Cyrénaïque et les possessions puniques et qui furent élevés précisément pour la marquer.

Salluste[5] raconte que l'érection de ces autels fut précédée d'une guerre de longue durée entre les Carthaginois et les Cyrénéens : les armées et les flottes des deux peuples furent tour à tour battues et mises en déroute; enfin ils se décidèrent à faire la paix, de peur que, d'autres ne profitassent de leur affaiblissement pour les attaquer. Cependant le récit de l'historien romain a un aspect si légendaire que même les traits qui ne sont pas invraisemblables ne sauraient être accueillis sans hésitation. Servius mentionne une guerre entre les Carthaginois et les Barcéens, habitants d'une autre colonie grecque de la Cyrénaïque[6], mais on ignore tout à fait quand elle eut lieu.

En quoi consistaient ces monuments, qui sont qualifiés par les Grecs et les Latins de βωμοί, d'*araer*[7], et qui, prétendait Strabon[8], n'existaient plus de son temps (sous le règne d'Auguste) ? Peut-être étaient-ce simplement des tumulus, coniques ou

1. § 109 (p. 85), § 110 (p. 86). Il s'agit de Leptis, de Gaphara et de Sabratha.
2. § III, (p. 90.
3. Conf. § 110 : Άπό δέ Νέας πόλεως τής Καρχηδονίων χώρας Γράφαρα πόλις.
4. § 109 (p. 85), en deux passages.
5. *Jugurtha*, LXXIX, 4-5.
6. In *Aenid*., IV, 42 ; « Barcaei… prope sunt a Carthagine… Hi secundum Titanum in chorographia Phoenicien navali quondam superavere certamine. » L'auteur cité est probablement Julius Titianus, qui écrivait vers le fin du IIe siècle de notre ère : voir Dessau, dans *Phosopographia imperit romani*, II, p. 217, n° 304.
7. Selon Strabon (III, 5, 5), c'étaient en effet des autels, mais il n'en devait rien savoir, puisqu'il dit que ces autels avaient disparu.
8. III, 5, 6.

tronconiques[1]. Pline indique qu'ils étaient en sable[2] ; il est plus probable que c'étaient des amas de pierres[3]. Il y en avait évidemment deux : autrement la légende dont nous allons parler ne se comprendrait pas. L'un pouvait s élever en territoire carthaginois, l'autre en territoire grec. Le Périple de Scylax les appelle Φιλαίνου βωμοί le premier mot étant au génitif singulier, cette forme, qui devait être la seule correcte, se retrouve dans Polybe[4]. Il s'agit sans doute d'un nom de lieu[5]. D'autres textes emploient le pluriel, Φιλαίνων, Philaenorum[6], qui s'explique par une légende rapportée par Salluste[7].

Les Carthaginois, dit il, et les Cyrénéens, las de se faire la guerre, convinrent qu'à un jour fixé, des gens partiraient en même temps de chacune des deux villes, et que l'endroit où ils se rencontreraient serait regardé comme la limite commune des deux peuples. Deux frères, appelés Philènes[8], sortirent donc de Carthage et s'avancèrent avec une grande vitesse. Les Cyrénéens allèrent plus lentement, soit par paresse, soit par suite de quelque accident[9]. Voyant qu'ils ont été devancés et

---

1. Le mot βωμός peut signifier tertre, tumulus, aussi bien qu'autel (Meltzer, I, p. 188).

2. V, 28 : « ... ad Philaenorum aras. Ex harena sunt hae. » On concèdera sans peine que le sable est une matière peu propre à constituer un monument durable.

3. Peut-être étaient-ils analogues aux *kerkoûr*, si fréquents dans l'Afrique du Nord, qui sont formés et accrus par des pierres que les voyageurs déposent. Beaucoup de ces monuments rudimentaires sont élevés dans des lieux de passage, ou s'achèvent des étapes importantes : voir Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, p. 421 et suiv. Un édifie aussi des kerkoûr aux endroits où des hommes out péri de mort violente : Meltzer, I, p. 188 ; conf. Doutté, p. 424-7. Une confusion de ces deux idées aurait-elle contribué à la formation de la légende que raconte Salluste ?

4. Polybe, III, 30, 2 ; X, 40, 7.

5. Ptolémée (IV, 3, 4) indique un village de Philène : Φιλαίνου χώμη, ύφ'ήν οί όμώνυμοι βωμοί, όριον Άφριχής.

6. Strabon, III, 5, 5 et 6 ; XVII, 3, 20 (il emploie cependant le singulier Φιλαίνου dans le même chapitre). Salluste, *Jug*., XIX, 3 : Philaenon arae, (transcription du génitif pluriel grec). Pomponius Méla. I, 33 : « Philaenorum ». Pline, V, 28 : *idem*. Etc. (voir les textes indiqués par Müller, *Geogr. gr. min*., 1, n. à p. 456.

7. *Jug*.. LXXIX.

8. « … quibus nomen Philaenis erat. »

9. Salluste se demande s'ils ne furent pas gênés par le vent qui tourne souvent en tempête dans cette région et soulève des tourbillons de sable.

craignant d'être punis à leur retour chez eux, ils accusent les Philènes de s'être mis en route avant le temps marqué, provoquent des contestations ; ils sont décidés à tout, plutôt que de se retirer vaincus. Les Carthaginois consentent à d'autres conditions, pourvu qu'elles soient égales pour les deux partis. Les Grecs leur donnent alors le choix ou d'être enterrés vifs à l'endroit où ils veulent fixer la limite, ou bien de les laisser s'avancer aux mêmes conditions jusqu au point où il leur plaira d'aller. Les Philènes acceptèrent cette offre et, se sacrifiant à la patrie, ils se firent enterrer vivants. En ce lieu, Carthage consacra des autels aux deux frères ; d'autres honneurs leur furent rendus chez eux[1].

Salluste n'indique pas à qui il a emprunté cette fable, à laquelle il paraît croire. Elle est d'origine grecque, comme le prouve le nom donné aux champions de Carthage : un calembour a transformé un nom de lieu en un nom de personnes, signifiant « les amis de la louange[2] ». Peut-être a-t-elle été inspirée par le nombre et la forme des autels, qui rappelaient des tumulus funéraires[3]. Il n'est du reste pas impossible que ces « autels » aient été placés sous la sauvegarde de certaines divinités, puniques et probablement aussi grecques. Mais on ne saurait admettre que les Carthaginois les aient consacrés à des hommes divinisés : rien ne prouve qu'ils aient pratiqué le

1. Conf. Pomponius Méla, I, 38 (« arae ipsae nomen ex Philaenis fratribus traxere. qui contra Cyrenaicos missi, etc. ») ; Valére-Maxime, V, 6, ext., 4 (dont le récit diffère sur quelques points de celui de Salluste; mais il ne parait pas nécessaire d'admettre une autre source : Voir Meltzer, I, p. 190, 491) ; Silius Italicus, XV, 700-1.

2. Solin, XXVII, 8 : « Philaenis fratribus a laudis cupidine Graium vocamen datum. »

3. Celui qui la mit en circulation a pu emprunter certains traits à des auteurs plus anciens. Meltzer (l, p.188 et 491) fait observer que Polyænus (VI, 24), probablement d'après Charon de Lampsaque (= *Fragm. Hist. graec*., I, p.34, n° 10), parle d'une contestation de frontière entre Lampsaque et Parium, différend qui fut terminé par une course : on fixa la limite au lieu de rencontre des champions. Comme le remarque Gutschmid (*Kleine Schriften*, II, p. 82-83), il n'est pas question dans ce récit d'ensevelissement de personnages vivants : il ne s'agit donc pas d'un emprunt pur et et simple.

culte des héros[1] et l'histoire invraisemblable racontée par Salluste ne doit pas le faire croire.

D'après les textes anciens[2], nous pouvons déterminer, d'une manière approximative, l'emplacement des autels de Philène. Ils s'élevaient près du lieu appelé aujourd'hui Mouktar, vers le fond de la grande Syrte[3]. Cette limite fut maintenue pendant fort longtemps : à l'époque romaine, elle séparait encore les provinces de Cyrénaïque et d'Afrique[4]. Une indication de Strabon[5] nous apprend pourtant que, sous le règne d'un Ptolémée, maître de la Cyrénaïque, la frontière entre cette contrée et le territoire carthaginois se trouvait plus à l'Ouest, à la tour Euphrantas[6]. Il s'agit sans doute du premier Ptolémée[7] qui s'empara de Cyrène en 322[8]. Nous ignorons les raisons de cette modification. La limite fut ensuite ramenée aux autels de Philène, où Polybe la marque[9].

On ne soit pas qu'après l'échec de Dorieus, les Grecs aient essayé de fonder des colonies au Sud et à l'Ouest des Syrtes. Hérodote donne des renseignements, d'ailleurs maigres et peu

1. Meltzer, I, p. 491. conf. plus haut, p. 392.

2. Scylax, § 109 (p. 83). Strabon, XVII, 3, 29. Ptolémée, IV, 3, 4. *Stadiasmus maris magni*, § 84 et 85 (*Geogr. gr. min*., l, p. 456-7). Table de Peutinger. — Indications erronées dans un passage de Strabon, III, 5, 5 (entre les deux Syrtes), et dans Salluste, *Jug*., XIX, 3 (*idem*).

3. Tissot (après Barth), *Géographie*, I, p. 222 ; conf. II, p. 241.

4. Méla, I, 33 ; Ptolémée, IV, 3, 4 ; Table de peutinger. Limite entre la Tripolitaine et la Cyrénaïque : Paul Orose, *Adv. Paganos*, I, 2, 88 et 90.

5. XVII, 3, 20 : ὁ Εὐφράντας πύργος..., ὁιον τής πρότερον Καρχηδονίας γής χαί τής Κυρηναίας τής ὑπό Πτολεμαίω.

6. ce lieu est aussi indiqué par Ptolémée (IV, 3, 4) et par le Stadiasme (§ 88 et 89, p. 459). Il correspond à Ksar Zafrane, à environ 280 kilomètres au Nord-Ouest de Mouktar : voir Müller, *Geogr. gr. min*., I, n. à p. 450 ; Tissot, *Géographie*, I, p. 210.

7. Meltzer, I, p. 351 et 352. Il croit que cette modification de frontière eut lieu avant la révolte d'Ophellas en Cyrénaïque, c'est-à-dire avant 312. Il admet cependant (I, p. 411) la possibilité d'une date plus tardive : après la reprise de la Cyrénaïque par Ptolémée, à la suite de la mort d'Ophellas, qui survint en 308.

8. Un peu avant, Carthage avait été sollicité par Cyrène de la secourir contre l'aventurier Thibron ; Diodore, XVIII, 21.

9. III, 39, 2 (au début de la seconde guerre punique). Une indication d'Ératosthène (*apud* Strabon, II, 5, 20) conduit à la même conclusion pour une époque un peu antérieure : conf. Meltzer, I, p. 522.

sûrs, au sujet des indigènes de ces régions. Il les recueillit peut-être lui-même à Cyrène, dans le second tiers du Ve siècle : ce qui permet de supposer que des marchands grecs visitaient encore ces parages. Cependant Hérodote a pu copier des auteurs plus anciens, entre autres Hécatée, ou répéter des traditions orales qui remontaient au siècle précédent[1]. Des indications assez détaillées du Périple de Scylax[2] attestent, quelle qu'en soit la source, que les Grecs ne se désintéressaient pas de ce littoral vers le milieu du IVe siècle. Mais ils avaient pu le fréquenter dans les temps qui précédèrent la rédaction du Périple[3], ils avaient dû y être autorisés par les Carthaginois.

Dans le premier traité qu'elle conclut avec Rome, à la fin du VIe siècle, Carthage permit aux Romains et à leurs alliés de trafiquer en Libye, sous certaines conditions[4]. Cette clause, comme l'atteste une autre stipulation du traité, ne concernait que les rivages situés en deçà du Beau promontoire, c'est-à-dire, probablement, à l'Est de ce cap, aujourd'hui le Ras Sidi Ali et Mekki, près de Porto-Farina[5]. Elle ouvrait aux Romains

1. Quelques indications d'Hérodote pourraient être aussi de source carthaginoise (par l'intermédiaire des Grecs de Cyrène). Il le dit expressément au sujet de l'île Kerkenna (I, 195, voir plus haut, p. 450, n. 5). — Au delà du lac Tritonis, par conséquent sur la côte orientale de la Tunisie, il mentionne les Zauèkes avant les Gyzantes (IV, 193 194), ce qui est contraire à l'ordre qu'il a suivi jusque-là, si l'on voit dans les premiers les habitants de la région du djebel Zaghouane et dans les seconds ceux de la région de Sousse (la Byssatis de Polybe). Meltzer (I, p. 77) suppose qu'Hérodote a emprunté ses informations sur ces deux peuplades à des Carthaginois, qui devaient mentionner les Zauèkes avant les Gyzantes, plus éloignés de leur ville. L'hypothèse est ingénieuse, mais très contestable.

2. § 109 et 110 (p. 85 et suiv.).

3. Thucydide (VII, 50) nous apprend qu'en 413, des soldats grecs, venus du Péloponnèse et jetés par la tempête en Cyrénaïque, y avaient fait un séjour, puis qu'ils étaient partis d'Évespérides (Benghazi) et avaient longé les côtes jusqu'à Néapolis, comptoir carthaginois (αὐτόθεν παραπλεύσαντεςές Νέανπόλιν, Καρχηδονιαχόν έμπορίον), d'où le trajet vers le point le plus rapproché de la Sicile est de deux jours et une nuit. De là, ils s'étaient rendus à Sélinonte. Il s'agit, non de Leptis Magna, mais probablement de la Νεάπολις qui était située au lieu appelé encore aujourd'hui Nebeul, au Sud de la péninsule du cap Bon (voir, entre autres, Scylax, § 110, p. 89).

4. Polybe, III, 22, 7-9.

5. Voir plus loin, p. 457, n. 5.

l'accès des ports de la Tunisie orientale et de la Tripolitaine. Au contraire, le second traité, conclu en 348, leur interdit, non seulement de fonder des villes en Libye, mais même d'y faire du commerce[1].

Carthage releva sans doute Leptis, la Νεάπολις des grecs[2]. D'autres ports dépendirent d'elle sur le littoral méridional des Syrtes : vieilles colonies phéniciennes, devenues ses vassales[3], ou colonies nouvelles. Quelques-unes de ces villes furent prospères[4]. Dans le Ve siècle, elles paraissent avoir entretenu des relations avec des régions situées fort loin dans l'intérieur de l'Afrique[5]. Quant aux indigènes, les Carthaginois leur imposèrent, semble-t-il, une alliance inégale : nous savons par Diodore[6] qu'ils leur demandaient des troupes auxiliaires.

Les villes que le Périple de Scylax mentionne sur le rivage oriental de la Tunisie appartenaient à Carthage[7]. Il est à croire qu'elle n'attendit pas jusqu'au IVe siècle pour prendre possession de ce littoral, soit en s'attachant, de gré ou de force, d'anciennes cités phéniciennes, soit en créant elle-même des colonies. C'étaient des escales qui lui permettaient d'atteindre le fond des Syrtes ; c'étaient aussi des marchés d'une région fertile. Au Ve siècle, elle se constitua un territoire qui couvrit une partie de la Tunisie[8]. A supposer qu'elle n'eut pas encore occupé tous les ports qui servaient de débouchés au pays annexé, sur la côte orientale comme sur la côte septentrionale, elle ne dut pas tarder plus longtemps à s'en rendre maîtresse.

Les Carthaginois possédaient aussi tous les lieux que le Périple indique sur la Méditerranée entre leur ville et les

1. Polybe, III, 24, 11 (passage cité p. 429, n. 4).
2. Meltzer, I, p. 98.
3. s'il en existait. Conf. p. 363-4 pour Sabratha.
4. Nous on reparlerons au tome II.
5. Comme nous pouvons le supposer d'après un passage d'Hérodote (IV, 183) ; Voir plus haut, p. 58, n. 5.
6. XIII, 80 (à la fin du Ve siècle).
7. Voir le passage cité p. 451 (n. 2).
8. Voir plus loin, § VIII.

Colonnes d'Héraclès[1]. Là encore, ils établirent leur domination avant le milieu du IVe siècle. Si les colonies phéniciennes de ces parages n'étaient pas menacées par les Grecs, elles pouvaient avoir besoin de protection contre les indigènes. Les combats que les Carthaginois livrèrent aux Numides et aux Maures, vers 475-450, n'eurent peut-être pas d'autre cause[2]. Il était nécessaire à Carthage de disposer des escales de la route de l'Espagne méridionale et de l'Océan. Elle en disposait certainement lorsque Hannon, chargé de fonder des villes sur les côtes de l'Atlantique, partit avec une flotte imposante, au plus tard dans la première moitié du IVe siècle ; Hannon, d'ailleurs, ne serait pas allé au loin pour y établir des colons, si les Carthaginois n'avaient pas déjà occupé les emplacements favorables en deçà du détroit[3]. Dès la fin du VIe siècle, ils avaient des intérêts à défendre sur le littoral africain, à l'Ouest du golfe de Tunis. Le traité qui fut conclu à celte époque interdisait aux Romains et à leurs alliés de naviguer au delà du Beau Promontoire[4] ; il s'agit, nous l'avons dit, du cap Sidi Ail et Mekki, situé au Nord de Carthage[5]. Quoique la question soit

1. Conf., pour le IIIe siècle, Polybe, III, 39 2 : « Les Carthaginois possédaient toutes les parties de la Libye qui sont tournées vers la mer intérieure, depuis les autels de Philène jusqu'aux Colonnes d'Héraclès. »

2. Justin, XIX, 2, 4 (au temps de la puissance des petits-fils de Magon) : « Mauris bellum inlatum et adversus Numidas pugnatum. » C'est à tort que Gutschmid (*Kleine Schriften*, II, p, 83) rapporte à cette guerre la ruse d'un Asdrubal, qui prétexta une chasse aux éléphants pour entrer dans un pays occupé par des Numides et pour les soumettre (Frontin, *Strateg*., IV, 7, 18) : conf. Gsell, dans *Recueil de mémoires publiés par l'École des Lettres d'Alger* (1903). p. 357, n. 4.

3. E. Meyer, *Geschichte*, III. p. 680.

4. Polybe. III, 22, 5-6 : « Ni les Romains, ni les alliés des Romains ne navigueront au delà du Beau Promontoire (ἐπέχεινα τοῦ Καλοῦ ἀχρωτηριου), à moins qu'ils n'y soient contraints par la tempête ou par la poursuite de leurs ennemis. Si quelqu'un d'entre eux y est poussé contre son gré, il ne lui sera permis d'y rien acheter, d'y rien prendre, sauf ce dont il aura besoin pour réparer son navire ou pour sacrifier. »

5. Meltzer (dans *Commentationes Fleckeisenianae,* Leipzig, 1890, p. 259-270) a prouvé, contre Tissot et d'autres, qu'il faut placer au Ras Sidi Ali el Mekki le Καλόν ἀχρωτήριον, qui, dit Polybe (III, 23, 1), se trouve au Nord de Carthage. — Tile-Live (XXIX, 27, 12) dit *Pulchri promunturium*, ce qui est peut-être une expression plus

obscure, on peut supposer que le terme « au-delà » signifie, non pas dans la direction des Syrtes, comme le croyait Polybe[1], mais dans la direction de l'Ouest[2]. Dans le traité de 348, une clause défendit aux Romains de faire du butin et du commerce, et de fonder des villes au delà de ce même promontoire[3].

Il est probable que Carthage fit les mêmes défenses aux Grecs, qui connurent fort mal l'Afrique du Nord, à l'époque ou elle y dominait. Hérodote ne sait rien du pays, par delà les cites orientales de la Tunisie, et si le Pseudo-Scylax[4] donne une liste, assez courte, de ports et d'îles entre Carthage et le détroit, il n'est pas prouvé qu'elle ait été dressée par des marins grecs.

Ce fut sans doute avant l'expédition d'Hannon que Carthage se rattacha l'antique cité de Lixus et les autres ports phéniciens qui pouvaient exister entre le détroit et le lieu où Hannon fonda sa première colonie sur l'Atlantique, Thymiatérion (Méhédia).

En général, il nous est impossible de dire quelles furent,

---

exacte que celle de Polybe. Le même cap est appelé ailleurs *promunturium Apollinis* (voir Tissot, I, p. 157, qui a raison, je crois, malgré les réserves de Meltzer, l. c., p. 261-2) : *Pulcher* ne serait-il pas la traduction d'une épithète donnée à l'Apollon phénicien ?

1. III, 23, 1-2. Selon lui, cette clause avait pour objet d'empêcher les Romains de connaître la Byssatis (région de Sousse) et les lieux de la petite Syrie appelés les Emporia, à cause de la fertilité de ces pays.

2. Comme le pensent de nombreux savants : par exemple, Meltzer, I. p. 181, 488-9, et *Comment. Flecheiseniance*, p. 265-8 ; Soltau, dans *Philologus*, XLVIII, 1889, p. 278 ; E. Meyer, *Geschichte*, II, p. 708 ; von Senla, *die Staatswerträge des Altertums*. I, p. 31. — Si l'on adopte l'opinion de Polybe, il faut en conclure que le traité interdisait aux Romains de se rendre à Carthage, car les Carthaginois ne pouvaient pas, sans s'astreindre à une surveillance compliquée, *défendre de naviguer* (μή πλεῖν 'Ρωμαίους) au Sud du Beau promontoire, tout en permettant de naviguer vers leur ville. Or, quoique le traité, tel que Polybe le rapporte, ne le dise pas, Il est probable que l'accès de Carthage était autorisé. C'est ainsi que Polybe l'a compris (III, 23, 4), et une clause du second traité l'indique formellement (III, 24, 12). Le second traité interdit tout commerce en Libye (c'est-à-dire, croyons-nous, à l'Est et au Sud du Beau Promontoire), sauf à Carthage. Mais il ne défend pas de naviguer dans ces parages ; le contrôle pouvait s'exercer facilement dans les ports où les Romains étaient autorisés à entrer pour prendre des vivres et pour réparer leurs navires.

3. Polybe, III, 24, 4.

4. § 111 (p, 80-100).

parmi les villes que nous savons avoir été soumises aux Carthaginois sur les côtes de l'Afrique septentrionale, celles qu'ils fondèrent eux-mêmes et celles qui dataient d'une époque plus reculée. Nous ignorons comment ils assujettirent ces dernières à leur hégémonie. Peut-être ne furent-elles pas traitées d'une manière uniforme. On a des raisons de croire que, vers la fin du VIe siècle, Utique avait encore conservé son entière liberté[1]. Plus tard[2], tout en dépendant en fait de Carthage[3], elle contracta avec elle une alliance qui la plaçait officiellement sur un pied d'égalité. Seul parmi les Phéniciens d'Occident, le peuple d'Utique est nommé avec les Carthaginois dans des traités que ceux-ci conclurent au milieu du IVe siècle[4] et à la fin du III[5].

VII

Telle fut l'œuvre grandiose de défense et de domination que Carthage accomplit dans la Méditerranée occidentale et à l'entrée de l'Océan, probablement à partir du VIIe siècle, mais surtout au cours du VIe et au commencement du Ve, dans cette période d'expéditions et de conquêtes qui parait avoir été l'époque la plus glorieuse de son histoire.

Elle avait fixé des limites aux ambitions des Grecs. Elle les avait écartés de la Sardaigne, de la Corse, du Sud de l'Espagne, des côtes africaines à l'Ouest de la Cyrénaïque. Elle leur avait

1. Elle ne parait pas avoir été mentionnée dans le pressier traité de Carthage avec Rome. Elle l'est, au contraire, dans des traités postérieurs. Il est peu probable qu'elle ait été, au VIe siècle, l'alliée inégale de Carthage, qui se serait dispensée de la nommer, et qu'elle ait obtenu ensuite les droits d'une alliée privilégie. Conf. Meltzer, I, p. 179, et II, p. 75 ; E. Meyer, II, p. 696.

2. Peut-être au Ve siècle, lors de la constitution du territoire carthaginois en Afrique: Meltzer, II, p. 75.

3. Scylax (§ 111, p. 89) L'indique dans sa liste des villes qui appartenaient, dit-il, aux Carthaginois.

4. Polybe, III, 24, 1 et 3 (traité avec Rome, en 348).

5. Polybe, VII, 9, 5, et 7 (traité avec Philippe de Macédoine, en 215).

barré la route de la mer extérieure. Succès qu'il est permis de regretter ! Si les Phéniciens furent, par leurs importations et par leurs exemples, les éducateurs de quelques peuples de l'Occident, la puissance d'expansion de l'hellénisme, se manifesta avec beaucoup plus de vigueur et d'éclat dans les pays où il s'implanta, d'une manière durable. Les colonies phéniciennes ne furent guère que des entrepôts de Tyr, puis de Carthage. Les grandes cités grecques de l'Italie méridionale, de la Sicile, de la Cyrénaïque, de la Gaule, maîtresses de leur développement, enrichies par un commerce libre ou par la culture de vastes territoires, devinrent des foyers d'art, de pensée et de science. Elles répandirent autour d'elles cette civilisation hellénique, qu'elles-mêmes contribuèrent à accroître, à élever bien au-dessus de la civilisation toute matérielle des Phéniciens. Il faut donc plus admirer l'énergie avec laquelle Carthage résista à l'assaut des Grecs que les résultats de son intervention.

Protectrice des Phéniciens d'Occident menacés, elle s'était mise à leur tête, non comme la présidente d'une confédération de cités, mais comme la souveraine d'un État fortement centralisé, qu'elle seule dirigeait. Elle avait ainsi formé un immense empire maritime[1].

Cependant, malgré un effort gigantesque, elle n'avait pas pu détruire les Grecs de Sicile, à l'entrée de la mer qu'elle prétendait dominer. Marseille, « une des trois têtes du triangle formé par la Méditerranée occidentale[2] », l'avait combattue victorieusement ; elle restait puissante et prospère ; elle gardait une

1. Appien, *Libyca*, 2 : « Ils (les Carthaginois) dominèrent au loin sur la mer et portèrent leurs armes en Sicile, en Sardaigne, dans les autres îles de cette mer et en Espagne ; ils envoyèrent partout des colonies, Par leur puissance, ils égalèrent les Grecs, par leurs richesses les Perses. » Conf. Polybe, I, 10, 5 (étendue de l'empire de Carthage au début de la première guerre punique).

2. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 59: « les deux autres, ajoute-t-il, étant les deux Carthage, la métropole africaine et la Carthagène espagnole » (c'est-à-dire, avant le IIIe siècle, Mastin, limite assignée par Carthage en Espagne aux Romains, et sans doute aussi aux Grecs).

partie des établissements phocéens de la côte orientale d'Espagne et ne renonçait pas à toute velléité d'étendre son trafic au delà du détroit de Gibraltar[1]. N'ayant pas réussi à anéantir ses ennemis, Carthage se résigna à des trêves prolongées, à des compromis favorables à son commerce et à celui des Grecs[2].

Enfin, elle avait dû s abstenir de prendre pied en Italie. Dans cette contrée, elle avait à ménager des alliés qui, comme elle et avec elle, avaient lutté contre l'hellénisme : les Étrusques, maîtres du littoral depuis l'Apennin ligure jusqu'à la Campanie. Elle conclut avec eux des traités qui étaient, dit Aristote[3], des accords commerciaux, des conventions pour empêcher la piraterie, des alliances guerrières. Ces pactes contenaient sans doute des clauses semblables à celles que nous lisons dans les deux traités qui lièrent Carthage à Rome, à la fin du VIe siècle et au milieu du IVe[4].

Dans le premier, les Carthaginois interdisaient ou réglementaient le commerce des Romains dans les régions dont ils étaient les maîtres. En retour, ils promettaient « de ne causer aucun dommage aux habitants d'Ardée, d'Antium, de Laurente, de Circéi, de Terracine, ni à aucun autre des Latins qui dépendent des Romains. S'il y en a d'autres qui ne leur obéissent pas, les carthaginois s'abstiendront d'entreprises sur leurs

---

1. Voyages de Pythéas et d'Euthymène. Conf. Jullian *l. c.*, p. 416, n. 3.

2. Au début du Ve siècle,les Carthaginois levèrent des mercenaires en Ligurien et chez un peuple qui habitait entre le Rhône et les Pyrénées (Hérodote, VII, 165 : Λιγύων χαί Ἑλισύχων) ; il enrôlèrent aussi des mercenaires ligures en 343 (Diodore, XVI, 73). Leurs vaisseaux pouvaient donc fréquenter des parages voisins de Marseille. D'autre part, les Marseillais Phytéas (au IVe siècle) Euthymène (avant le milieu du même siècle) franchirent le détroit pour aller explorer les côtes d'Afrique. Ils n'auraient guère pu entreprendre ces expéditions si les Carthaginois s'y étaient opposés. Nous avons vu qu'au temps d'Hérodote, ceux-ci paraissent avoir interdit la mer extérieure aux Grecs. Au IIe siècle, Ératosthène (*apud* Strabon, XVII, I, 19) disait que les Carthaginois coulaient les navires étrangers qui se dirigeaient vers la Sardaigne et les Colonnes d'Héraclès (voir aussi Strabon, III, 5, 11).

3. *Politique*, III, 5, 10-11 : συνθήχαι περί τών είσαγωγίμων, χαί σύμβολα περί τοῦ μή άδιχεῖν, χαί γραφαί περί συμμαχίας.

4. Traduction grecque dans Polybe, III, 22 et suiv.

villes ; mais, sils en prennent une, ils la remettront intacte aux Romains. Ils ne construiront aucune forteresse dans le pays des Latins. S'ils y entrent à main armée, ils n'y passeront pas la nuit[1]. » On lit dans le second traité : « Si les Carthaginois prennent dans le Latium une ville qui ne soit pas soumise aux Romains, les biens et les habitants de cette ville leur appartiendront, mais ils rendront la ville[2] ». Carthage renonça dont, par égard pour Rome, à toute tentative d'occupation dans le Latium. Il est probable qu'elle prit des engagements analogues envers les Étrusques, Nous pouvons même nous demander si ses marchands fréquentaient beaucoup les côtes de l'Italie centrale ; en tout cas, les découvertes archéologiques ne nous apprennent rien sur leur commerce[3], tandis qu'elles attestent une importation très active des produits grecs depuis le VIIe siècle.

On voit que, malgré l'étendue de l'empire qui lui appartenait au Ve siècle, Carthage avait à compter avec des rivaux qu'elle avait été incapable d'évincer, et aussi avec des alliés qui pouvaient un jour devenir de redoutables adversaires. Surtout la question de Sicile restait ouverte. Les Carthaginois firent plus tard, mais en vain, de nouveaux efforts pour chasser les Grecs de la grande île : ils ne parvinrent pas il s'assurer la possession exclusive de cette clef de la Méditerranée occidentale.

VIII

Jusqu'au Ve siècle, Carthage ne fut qu'une puissance maritime. Maîtresse d'une grande partie des côtes do l'Occident, elle n'avait pas de territoire en Afrique[4]. Au delà de ses murs,

1. Polybe, III, 22, 11-13.

2. Plybe, III, 24, 5.

3. Voir Kahrsedt, dans *Klio*, XII, 1912. p. 471. Il va jusqu'à nier tout commerce carthaginois avec Rome à l'époque du premier traité.

4. De même, Marseille, rivale de Carthage sur mer, resta pendant longtemps confinée dans ses remparts.

le pays appartenait aux indigènes. Elle payait même, depuis sa fondation, un tribut annuel pour le loyer du sol qu'elle occupait[1].

Il est vrai qu'elle avait pu s'affranchir de cette redevance pendant une partie du VIe siècle. Justin[2] nous dit, sans préciser davantage, que, sous le commandement de Malchus, les Carthaginois « accomplirent du grandes choses contre les Africains ». S'agissait-il de repousser ou d'attaquer des voisins menaçants ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que Carthage cessa, pendant de longues années, de payer le tribut. Mais, vers la fin du VIe siècle, après une guerre malheureuse, entreprise à l'époque où les fils de Magon dominaient l'État, elle dut se soumettre de nouveau à l'obligation qu'elle avait acceptée jadis[3].

Plus tard, les Africains furent contraints de renoncer à la redevance[4]. Ce succès de Carthage se place vers 475-450, peu de temps après la grande expédition de Sicile; malgré la défaite et la mort d'Hamilcar, la famille des Magonides dirigeait encore la république et faisait prévaloir sa politique belliqueuse[5].

---

1. Justin, XVIII, 5, 14 : « Itaque, consentientibus omnibus, Karthago conditur, statuto annuo vectigali pro solo urbis » : conf. XIX, I, 3, et XIX, 2, 4 (passages cités ci-après). Il n'y a aucune raison de rejeter ces indications : voir Gsell, dans *Recueil de mémoires publiés par l'École des Lettres d'Alger* (1905), p. 347, n. 1.

2. XVIII, 7, 2 : « … ducem suum Malchum, cuius auspiciis… adversus Afros magnus res gesserant. »

3. Justin, XIX, I, 3-4 : « Adversus Afros quoque, vectigal pro solo urbis multorum annorum repetentes dimicatum. Sed Afrorum sicuti sausa iustior, ita et fortuna superior fuit, bellumque cum his solutione precuniae, non armis finitum. » — Justin (XIX, I, 13) dit encore que les Carthaginois prétextèrent des « adsidua finitimorum bella », pour étudier l'ordre que Darius leur aurait donné (au début du Ve siècle) de participer à l'expédition contre la Grèce. On peut penser à des guerres contre les Africains, à supposer que cette indication ait quelque valeur.

4. Justin, XIX, 2, 4 : « Afri compulsi stipendium urbis conditae Karthaginiensibus remittere. » Pour la date, voir Meltzer, I, p., 225 ; II, p. 85 et 92-93.

5. Après avoir donné les noms des fils d'Hamilcar et d'Astrubal. Justin (XIX, 2) ajoute : « Per hos res Karthaginiensium en tempestate gerebantur », et il parle aussitôt après des guerres contre les Maures et le Numides et de l'obligation qui fut imposée aux Africains de renoncer au tribut. L'un des fils d'Hamilcar s'appelait Hannon. C'est peut-être lui qui est mentionné dans le sommaire du livre XIX de Trogue-Pompée : « Undevicensimo volumine continentur res Carthaginois in Africam per Sabellum

La suppression du tribut fut accompagnée ou suivie[1] de la constitution d'un territoire carthaginois dans l'Afrique septentrionale. Un demi-siècle environ après cet affranchissement, en 409 et en 406, nous constatons dans les armées puniques la présence de Libyens, enrôlés par recrutement, et non engagés comme mercenaires[2] : c'étaient donc des sujets. Au début du IVe siècle, on signale des révoltes de Libyens, qui vivaient évidemment sur le territoire punique. Il y a lieu d'admettre que ce territoire fut formé dans le cours du siècle précédent.

Aucun texte n'indique les motifs qui déterminèrent Carthage à étendre sa domination à l'intérieur de l'Afrique. Mais nous pouvons aisément les deviner. Cette ville, dont la population fut de bonne heure nombreuse, avait besoin de campagnes assez vastes pour lui fournir au moins une partie des subsistances qui lui étaient nécessaires. L'aristocratie qui gouvernait l'État désirait sans doute s'assurer, par la possession d'importants domaines, une source de fortune moins aléatoire que le commerce maritime. D'autre part, il n'était pas prudent de laisser en armes, aux portes d'une grande cité, même défendue par de solides murailles, des barbares qui convoitaient ses richesses, guettaient l'occasion de s'en emparer et voyaient dans le paiement du tribut une marque de faiblesse. Une fois soumis, ces hommes vigoureux et braves pouvaient devenir d'excellents soldats pour les expéditions lointaines qui exigeaient le maintien et l'expansion de la puissance punique, sur les

(nom sans doute altéré) Annonem gestae. » Cela parait correspondre à ces indications que Justin donne dans son abrégé du livre XIX. Allusion possible aux guerres et conquêtes africaines du même Hannon dans Dion Chrysostome : voir plus haut, p. 422, n. 1.

1. Hérodote (IV, 193-4), parlant des Zauèkes et des Gyzantes (habitants de la côte orientale de la Tunisie), ne dit pas qu'ils aient soumis à Carthage. Mais cela ne prouve pas qu'ils aient été encore libres vers 450-430. Voir l'observation faite p. 450.

2. Diodore, XIII, 44 ; 54 ; 80. Il faut ajouter que Diodore (XI, 1), anticipant sans doute, indique dès l'année 480 des levées de Libyens par les Carthaginois : conf. Meltzer, II, p. 496.

rivages méditerranéens[1]. Après le désastre d'Himère, Carthage devait se préoccuper d'accroître la force de ses armées.

On ignore l'étendue du territoire dont elle se rendit maîtresse[2]. Vers la fin du IIIe siècle, le fossé qui bornait la contrée soumise à son autorité directe passait probablement à l'Ouest des Grandes Plaines (région de Souk el Arba) et à l'Est de Madauros (Mdaourouch, au Sud de Souk Ahras) ; il ne devait guère s'écarter de la frontière actuelle de la Tunisie et de l'Algérie[3]. Mais nous n'avons aucune mention certaine de ce fossé avant la guerre d'Hannibal et il n'est peut-être pas beaucoup plus ancien. Rien ne prouve que les frontières puniques se soient avancées jusque-là dès le Ve siècle. Mais, même si elle se contint alors dans des limites plus étroites, Carthage, grand port méditerranéen, capitale d'un vaste empire maritime, devint désormais, par surcroît, une capitale africaine. Elle répandit sa civilisation dans la contrée qu'elle s'annexa, puis au delà de son territoire, chez ses vassaux et alliés.

Nous ne savons à peu près rien sur sa domination dans l'Afrique septentrionale jusqu'à la fin du IVe siècle, époque de l'expédition d'Agathocle.

Au début de ce siècle, une grande révolte éclata, à la suite du désastre d'Himilcon devant Syracuse (en 396). Ce général avait abandonné les Africains qui servaient dans son armée, pour s'enfuir avec les citoyens : trahison qui exaspéra les sujets de Carthage, déjà las d'une administration tyrannique. Des esclaves se joignirent aux rebelles. Deux cent mille insurgés[4] marchèrent sur la ville, qu'ils bloquèrent étroitement, après s'être emparés de Tunis et avoir remporté des succès dans plu-

1. Cette dernière raison est indiquée par Meltzer. I, p, 195, et II, p. 86.

2. Meltzer (I, p. 226 ; Il. p. 87) est disposé à croire que ce territoire correspondait à peu près à la province créée par les Romains en 146 avant J.-C. Mais il ne donne pas de longs arguments en faveur de son opinion.

3. Voir Gsell, dans *Recueil de mémoires*, p. 300 et suiv.

4. Beloch (*die Revölkerung der griechisch-römischen Welt*, p. 469) croit ce chiffre exagéré. S'il est exact, il prouve que la province punique était déjà assez vaste.

sieurs rencontres. Mais Carthage pouvait recevoir des vivres de Sardaigne, tandis que les assaillants en manquaient. C'était une foule sans chefs, sans discipline, divisée par les intrigues des complices que les Carthaginois s'étaient ménagés à prix d'argent. Elle se dispersa bientôt[1].

Diodore[2] signale une autre révolte, qui eut lieu peu après l'année 379, alors qu'une peste causait de grands ravages dans la ville. Les insurgés paraissent s'être avancés, cette fois encore, jusque sous les murs de Carthage. Dans un moment de panique, des gens affolés crurent même qu'ils les avaient franchis ; ils se précipitèrent à travers les rues et se combattirent, pensant avoir affaire à l'ennemi. On offrit des sacrifices aux dieux pour apaiser leur colère et on vint vite à bout de cette rébellion.

Quelques années plus tard, il y eut, semble-t-il, de nouveaux combats en Afrique. Nous n'avons à ce sujet qu'une indication d'un sommaire de Trogue-Pompée[3] : « Après l'exposé des actions de Denys [l'Ancien] jusqu'à sa mort [en 367], récit de celles qu'Hannon le Grand accomplit en Afrique ». Le même Hannon voulut, vers le milieu du IVe siècle, s'emparer du pouvoir absolu à Carthage, d'abord par deux complots, qui échouèrent, puis par une révolte ouverte. Justin[4] dit qu'il appela alors à son aide les Africains (c'est-à-dire les sujets de la république) et le roi des Maures. Il fut fait prisonnier et supplicié, et les Africains rentrèrent sans doute dans le devoir.

Ces maigres renseignements, qui nous sont parvenus presque par hasard[5], prouvent que la paix fut plus d'une fois troublée

1. Diodore, XIV, 77. Voir Meltzer. I. p. 303.

2. XV, 24. Voir Meltzer, I, p. 311.

3. « Vicensimo volumine continentur res gestae Dionysii Siculi patris.... Deductisque Dionysii rebus ad interitum eius, dictae quas Anno Magnus in Africa gessit.

4. XXI, 4, 7 : « .... dum Afros regemque Maurorum concitat. »

5. Polyænus (V, 10, 3) parle d'un Himilcon qui se serait emparé d'une ville des Libyens (par un stratagème que Frontin attribue à Périclès). S'il s'agit, comme

en Afrique au IVe siècle. On ne saurait dire si Carthage se contenta de repousser des attaques et de réprimer des soulèvements, ou si elle agrandit son territoire, après des guerres heureuses.

---

le croit Pulyænus, de l'Himilcon qui échoua devant Syracuse en 396, cette victoire qu'il remporta en Afrique se place à une époque antérieure, puisqu'il se suicida à son retour de Sicile. Le même auteur (V, 10, 1) raconte une autre anecdote sur Himilcon. Des Libyens ennemis étaient dans le voisinage d'une ville (de Carthage, autant qu'il semble). Himilcon se retira derrière les remparts, après avoir eu soin de déposer dans les faubourgs des jarres remplies d'un vin auquel il avait fait mélanger un narcotique. Trouvant ces jarres, les Libyens en burent le contenu avec avidité et s'endormirent. La même ruse est attribuée par Frontin (*Stratag*., II, 5, 12) à un Maharbal, que les Carthaginois avaient chargé de combattre des Africains rebelles. Le général abandonna son camp, où les indigènes trouvèrent du vin, mêlé d'un narcotique ; l'ayant bu, ils s'endormirent. Maharbal, qui revint alors, put les massacrer ou les faire prisonniers. Sur ces historiettes, qui ne méritent sans doute aucune créance, voir Meltzer, I, p. 280 ; Gutscmid, *Klein Schriften*, II, p. 84-85.

CHAPITRE III

EXPÉDITIONS SUR LES CÔTES DE L'OCÉAN

Maîtresse d'une grande partie des côtes de la Méditerranée occidentale, Carthage voulut explorer les rivages de l'Océan, les ouvrir à l'activité de ses marchands, y fonder même des colonies. Dans ces régions lointaines, elle ne redoutait guère ses rivaux de la mer intérieure. Au delà du détroit de Gibraltar, qu'il n'était pas difficile de surveiller, elle détenait Gadès, probablement aussi Lixus, ces vieilles cités phéniciennes assises à l'entrée de l'Atlantique.

« Au temps, dit Pline[1], où florissait la puissance de Carthage, Hannon, parti de Gadès, contourna l'Afrique jusqu'à l'extrémité de l'Arabie et il fit connaître par un écrit cette navigation; comme aussi Himilcon, envoyé à la même époque pour explorer les parties extérieures de l'Europe. »

Les deux expéditions d'Himilcon et d'Hannon auraient donc été contemporaines : nous rechercherons plus tard la date qu'on peut leur assigner. Elles furent entreprises par ordre de l'État. Les termes dont Pline se sert le prouvent pour celle

1. *Hist. nat*., II, 169 : « Et Hanno, Carthaginis potentia florente, circumvercius a Gadibus ad finem Arabiae navigationnem eam prodidit scripto, sicut ad extera Europae noscenda missus eodem tempore Himilco.

d'Himilcon. Quant à Hannon, il était « roi[1] », c'est-à-dire magistrat suprême de Carthage, et sa relation indique expressément qu'il partit en vertu d'une décision des Carthaginois.

L'écrit d'Himilcon, mentionné par Pline[2], ne nous est pas parvenu. Mais il faut certainement l'identifier avec une relation du Carthaginois Himilcon, citée dans le Périple que Festus Aviénus versifia au IVe siècle de notre ère. Cet Himilcon avait navigué sur l'Océan[3] et atteint, au bout de quatre mois, les parages des Œstrymnides[4]. Il avait parlé de calmes qui immobilisaient les navires[5], d'espaces encombrés d'algues dans lesquelles ils s'embarrassaient[6], de vastes étendues où les fonds de sable étaient à peine couverts par les eaux[7], de brouillards épais, voilant le ciel et la mer[8], de bêtes énormes et redoutables qui erraient çà et là[9].

Ces détails, qu'Aviénus reproduit complaisamment, sans craindre les redites, il prétend les avoir tirés de vieilles annales puniques[10], c'est-à-dire sans doute d'une traduction de la relation même du navigateur carthaginois. Se vante-t-il et n'a-t-il connu qu'un extrait d'Himilcon, cité par quelque auteur, inséré dans quelque recueil de choses et de faits curieux[11] ? Doit-on

---

1. Périple d'Hannon, titre : Ἄννωνος, Καρχηδονίων βασιλέως. Pline le qualifie de « Carthaginiensium dux » et de « Poenurum imperator » (voir plus haut, p. 421, n. 2) : ce ne sont que des équivalents du terme grec qu'on lisait dans le titre de Périple.

2. Pline cite Hamilcon dans la liste de ses auteurs pour son cinquième livre (I, 5) ; mais cela ne prouve nullement qu'il l'ait lu.

3. Aviénus, *Ora maritima*, 117-9, 383, 412-3.

4. Vers 117-9 : (haec aequora)

Quae Himilco Poeanus mensibus vix quattuor,
Ut ipse semet rem probasse restulit
Enavigantem, posse transmitti adserit.

5. V, 120-1, 384-6.

6. V, 122-4, 408.

7. V, 125-6, 406-7.

8. V, 387-9.

9. V, 127-9, 410-1.

10. V, 414-5 :

Haec nos ab imis Punicorum annalibus
Prolata longo tempore edidimus tibi.

11. Voir Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, I, p. 78, 93-94 ; Gutschmid, *Kleine*

admettre que, pour la partie de son poème qui concerne les côtes de l'Océan au delà de Gadès, ou peut-être depuis l'embouchure de la Guadiana, sa source ait été la relation d'Himilcon, peut-être déjà arrangée par un auteur intermédiaire,en tout cas retournée, — puisque la description d'Aviénus va en général du Nord au Sud, tandis qu'Himilcon suivait évidemment la marche contraire, — souvent mal comprise et défigurée[1] ? La question est fort obscure et ce n'est pas dans une histoire de l'Afrique du Nord qu'il convient de la traiter.

Il est certain du moins qu'Himilcon parvint aux *Œstrymnides*. D'après les indications d'Aviénus, Oestrymnis était le nom ancien d'un promontoire[2] ; au-dessous, s'étendait la partie de l'Océan dite *sinus Oestrymnicus*[3], dans laquelle il y avait des îles, les *insulae Oestrymnides*[4], riches en étain et en plomb[5] ; il fallait deux jours de navigation pour aller de là jusqu'à l'île Sacrée, habitée par les Hierni, c'est-à-dire jusqu'à, l'Irlande[6]. Le promontoire était très probablement à l'extrémité occidentale de la Bretagne française[7]. Pour les îles, on peut hésiter entre Ouessant, avec les îlots voisins[8], et les Sorlingues (ou Scilly)[9] ; la première identification nous parait plus vraisem-

---

Schriften, IV, p. 128 ; Unger, dans *Philologus*, IVe Supplementband, 1884, p. 203 ; E. Meyer, *Geschichte des Alterthums*, II, p. 686.

1. Voir surtout Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 385 et suiv.

2. V, 90-94.

3. V, 94-95. Le texte donne *Oestrymnius* ; pour la forme *Oestrymnicus*, conf. v. 130 et 155.

4. V, 90 et suiv. Appelées *insulae Oestrymnicae* au v. 130

5. V. 96-98.

6. V. 108-111.

7. Pointe de Saint-Mathieu (?) : voir Müllenhoff, l, c., p. 91 ; Jullian, l. c., p. 9, n. 7 et p. 387, n. 7. — Aviénus (v, 154) parait donner aussi le nom d'*Oestrymnis* au Nord de l'Espagne. Müllenhoff (p. 99) et E. Meyer (l. c., p. 692) se demandent s'il ne s'agit pas d'un mot qui aurait signifié pays de l'étain et aurait pu s'appliquer successivement à des régions diverses.

8. Sleglin, dans *Verbandlungen des siebenten internationalen Geographen-Kongresses zu Berlin* (1890), II, p. 851.

9. Voir, entre autres, Gutschmid, l. c., p. 136-7 ; Sonny, *De Massiliensium rebus questiones*, p. 24-25 ; E. Meyer, l. c., p. 692 ; Jullian, *l. c*., p. 387. On les identifie d'ordinaire avec les îles Cassitérides d'Hérodote (III, 115) ; Gutschmid, Meyer, Jullian, etc.

blable[1]. L'étain mentionné par Aviénus provenait en réalité de la pointe de Cornouaille[2] ; les indigènes le mettaient en lingots et, sur des barques d'osier entourées de cuir[3], le transportaient dans les îles, où les marchands étrangers venaient le chercher. Ce commerce datait peut-être, nous l'avons dit[4], d'une époque très reculée.

Himilcon aurait mis quatre mois pour aller de Gadès (?) aux Œstrymnides[5]. Si le chiffre est exact[6], sa navigation avait été beaucoup retardée[7], soit par des séjours sur divers points du littoral atlantique, soit par des circonstances défavorables calmes prolongés, rencontre d'algues[8], peut-être aussi vents contraires. Il n'est pas prouvé qu'il soit allé au delà des îles Œstrymnides[9].

---

1. Elle convient mieux à la distante indiquée entre les Œstrymnides et l'Irlande ; surtout elle explique rarement Aviénus (v. 129 et suiv.) peut dire que, si des îles Œstrymnides on se dirige vers le Nord, on arrive au pays des Ligures qui ont été chassés par les Celtes : il ne peut être question que du littoral français de la Manche.

2. Voir Diodore, V, 22.

3. Aviénus, v. 200 et suiv. ; conf, Pline, IV, 104 ; VII, 206 ; XXXIV, 156.

4. P. 407.

5. D'après le contexte (v. 113-6), ces quatre mois sont comptés, non pas à partir de Carthage, mais à partir des parages du détroit, probablement de Gadès.

6. On peut se demander si l'indication d'Himilcon n'a pas été mal comprise et s'il ne s'agit pas de la durée totale de son voyage dans les eaux de l'océan.

7. Aviénus (peut-être d'après Himilcon) ne compte que cinq jours entre le détroit et le promontoire *Aryium* (cap Ortégal ?), et deux jours de là à un cap (*prominens Ophiussae*) qui parait être le cap du Figuier, près de l'embouchure de la Bidassoa : *Ora*, 102-4, l71-3 ; voir Jullian, p.186, n.2. Le temps moyen de navigation entre Gadès et la pointe de la Bretagne ne devait pas dépasser deux semaines.

8. La traversée par Himilcon d'espaces couverts d'herbes flottantes pourrait faire supposer qu'il s'aventura au loin en pleine mer. Actuellement la mer des Sargasses, dont les limites ont varié, s'étend entre le 20e et le 36e degré de latitude Nord, le 30e et le 50e de longitude : Gaffarel, *Revue de géographie*, 1880, II, p. 22. Mais les marins anciens ont rencontré des amas d'herbes marines plus près des côtes de l'Europe, comme aussi de l'Afrique. L'auteur du *De mirabilibus auscultationibus* (§ 136, probablement d'après Timée) indique des lieux pleins de Joncs et d'algues à quatre jours de Gadès, dans la direction de l'Ouest. Selon le Périple de Scylax (§ 112, dans *Geogr. gr. min*., I, p. 93), des algues empêchaient la navigation dans les parages de la Libye, au delà de l'île de Cerné (de nos jours encore, en trouve des bancs d'herbes flottantes à peu de distance de la côte africaine, à la hauteur du cap Blanc). Théophraste (*Hist. plant*., IV, 6, 4) parle d'algues que les flots portaient dans la Méditerranée.

9. M. Jullian (p. 388) croit, qu'il poussa Jusqu'à la terre de l'ambre (c'est-à-dire

Nous ignorons s'il fut chargé, comme Hannon, de fonder des colonies en dehors du détroit[1]. Sa mission était surtout, semble-t-il, d'assurer aux Carthaginois et aux Gaditains, leurs alliés, le monopole du grand marché minier du Nord-Ouest de l'Europe, de faciliter leurs voyages en établissant des escales, en nouant des relations avec les indigènes des côtes espagnoles et gauloises. On ne sait si ce but fut atteint[2].

II

L'expédition d'Hannon nous est mieux connue, puisque nous avons conservé une traduction grecque de son rapport[3]. Ce

---

jusque vers l'embouchure de l'Elbe). Mais il n'est pas nécessaire d'attribuer à Himilcon les indications que nous trouvons dans Hérodote (III, 115)n au sujet d'un fleuve septentrional sur les bords duquel l'ambre aurait été recueilli (voir plus loin, p. 516), et dans Aristote (*Meteor*., I, 13, 20) sur les fleuves qui, sortant des monts Hereyniens, se dirigent vers le Nord. On peut douter que les Carthaginois aient fait le commerce de l'ambre par la voie maritime. Cette matière est d'ailleurs rare dans les sépultures puniques de Carthage. Il est vrai qu'on la rencontre fréquemment dans la nécropole de Tharros, en Sardaigne (Perrot, *Histoire de l'art*, III, p. 855), mais elle a pu être apportée d'Italie.

1. Unger (*Rheinisches Museum*, XXXVIII, 1883, p. 180) veut attribuer à Himilcon la fondation de nombreux comptoirs carthaginois, ἐμπόρια πολλά Καρχηδονίων, que le Pseudo-Scylax signale en dehors des Colonnes d'Héraclès (§ I, p. 16).

2. M. Sieglin (l. c., p. 852-4) croit que, bientôt après le voyage d'Himilcon, les Carthaginois cessèrent, pour des raisons inconnues, de fréquenter ce marché de l'étain. Mais il ne le prouve pas.

3. Édition Müller, *Geographi, graci minores*, I, p. 1-14. — Les études consacrées au Périple d'Hannon sont fort nombreuses : voir des bibliographies dans *Forbiger, Handbuch der ollen Geographie*, I, p. 66, n. 1 ; Meltzer, *Geschichte der Karthager*, L, p. 505 ; Fischer (v. *infra*), p. 4, Je citerai seulement les travaux qui me paraissent être encore utiles : Müller, l. c., p. XVIII-XXXIII ; notes au texte du Périple ; cartes I et II. Vivien de Saint-Martin, *le Nord de l'Afrique dans l'antiquité*, p. 326-425. E. H. Bunbury, *a History of ancient Geography*, I, p. 318-325. Meltzer, l. c., p. 229- 240, 565-567. H. Entz, *Ueber den Periplus des Hanno* (Marienbourg, 1884) A. Mer, *Mémoire sur le Périple d'Hannon* (Paris, 1885). E. GÖbel, *die Westküste Afrikas im Alterthum* (Leipzig, 1887), surtout p. 52-57. A. Trève, *le Périple d'Hannon* (Lyon, 1888 ; extrait de *La Controverse et le Contemporain*). Kan, *de Periplous van Hanno*, série II, tome VIII, Leyde, 1891, p. 598-651 (mémoire que je n'ai jamais pu consulter ; je le site d'après Ruge et Illiag). C. Th. Fischer, *De Hannonis Carthaginiensis Periplo* (Leipzig, 1893) [conf. le compte rendu de Huge, dans *Petermanns Mitteilungen*, 1894, p. 185-188]. K. E. Illing, *der Periplus des Hanno*, dans le *Jahresbericht des Wettiner Gymnassiums*, Dresde, 1899.

document est assez court. Le titre nous apprend que l'original était une inscription placée par Hannon lui-même dans le temple de Cronos, à Carthage : indication importante, car elle garantit la véracité de l'auteur[1] ; celui-ci n'aurait pas exposé en public une relation que ses nombreux compagnons de voyage auraient pu déclarer inexacte. La traduction, faite par un homme qui n'était pas dénué de prétentions littéraires[2], existait au début du IIIe siècle avant notre ère[3], peut-être même vers le milieu du IVe[4] ; il est impossible de dire avec précision quand

1. Au sujet de laquelle Pline (V. 8) a émis des doutes. Conf. Ælius Aristide, *Orat*, XXXVI. 93 (édit. Keil, II, p. 293) : allusion aux choses étranges (ἀτοπα) que raconte le Périple. — L'authenticité du périple a été contestée par Tauxier *(Revue africaine*, XXVI. 1882, p. 15-37). qui y voit (p. 25) « un tissu de mensonges et d'erreurs ridicules ». Cet érudit croit : l° qu'un faussaire grec, dans la première moitié du 1er siècle avant notre ère, composa de toutes pièces,un prétendu Périple d'Hannon ; 2° que ce document servit, peu après, à composer un autre Périple, mis sous le nom d'Eudoxe ; les auteurs,anciens qui citent Hannon auraient connu soit l'une, suit l'autre de ces deux rédactions ; 3° qu'à l'époque chrétienne, le premier document fut l'objet d'un nouveau qui serait le texte parvenu jusqu'à nous. Il me semble superflu de discuter ces assertions.

2. Il évite de répéter les mêmes mots, les mêmes tournures de phrases: voir les exemples cités par Illing, p. 12. Il est impossible de dire si c'était un Grec ou un Carthaginois.

3. L'écrit *De mirabilis auscultationibus*, attribué faussement à Aristote, cite le Périple (§ 37 : ώς ό Άννωνος περίπλους ίστορεΐ). Müllenhoff (*l. c*., I, p. 427) Croit, avec beaucoup de vraisemblance, que cette indication vient de Théophraste, mort en 287 (conf. Fischer, p. 115 ; Illing, p. 8).

4. Éphore, qui écrivait à cette époque (voir plus haut, p, 440, n. 6), mentionnait, dans le cinquième livre de son histoire, le Καριχόν τεΐχος (*apud* Étienne de Byzance = *Fragm. Hist. graec*, I, p, 261, n° 96) : Καριχόν τείχος, πόλις Λιβύης έν άριστερά τών Ήραχλείων στηλών, ώς Έφορος πέμπτη. Le traducteur du périple appelle ainsi une des colonies d'Hannon et il n'est guère admissible qu'il soit allé chercher dans un auteur antérieur celle transcription, ou plutôt cette interprétation, sans doute baroque, du nom punique indiqué dans le texte original. Il n est les probable non plus qu'elle ait été imaginée par deux Grecs indépendants l'un de l'autre. Il faut donc en conclure, semble-t-il, qu'Éphore l'a empruntée à la traduction, soit directement, soit par un intermédiaire. D'autres arguments, que Müllenhoff (I, p. 89, note) a donnés à l'appui d'un emploi du Périple par Éphore, ne sont pus convaincants : voir Fischer, p. 113-4. — Rien n'indique que la version grecque du Périple ait été connue du Pseudo-Scylax, contemporain d'Éphore: conf. Vivien, p. 335 ; Fisher, p. 111. Il appelle Θυμιατηρία (§ 112, p. 93) une ville du littoral marocain, nommée Θυμιατήριον dans notre traduction. Cette légère variante peut faire croire que le nom punique qui avait la même signification (brûle-parfum) a été traduit par deux auteurs différents. — Aristote (*Meteor*., I, 13, 21) mentionne en Libye un fleuve Χρεμέτης, qui se jette dans la mer extérieure et qui sort d'une montagne d'Argent (έχ τοΰ Άργυροΰ

elle fut rédigée[1]. Elle fut connue, directement ou indirectement, d'un certain nombre d'auteurs grecs et latins[2]. On s'est

---

χαλουμένου όρους) d'où sort aussi la tête du Nil ; le nom Χρεμέτης ; est sans doute le même que celui qui, dans notre manuscrit du Périple, nous est parvenu sous la forme Χρετης. Or des indications tout à fait semblables sont mises sous le nom d'un Promathus de Samos dans un petit traité dont il ne nous reste qu'une traduction latine du moyen âge (*Liber de inundacione Nili*, dans Aristote, édition Didot, IV, *fragmenta Aristotelis*, p. 214), mais qui, très probablement, n'est qu'un abrégé d'un traité d'Aristote (voir Partisch, dans Abhandi der philol.-hist. Klasse der sächisschen Gesellschaft der Wissenschaften, XXVII, 1909, p. 553-600 ; conf. Bolchert, Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, XXVII, 1911, p. 150-5). conf. D'où l'on doit conclure que Promathus est antérieur au philosophe. Nous ne savons rien de plus sur l'époque où il écrivait et nous ignorons sa source. Il ne semble pas qu'il ait emprunté le nom Χρεμέτης, à Hannon, car les deux autres indications qu'il donnait (sur la montagne d'Argent et sur la source du Nil) sont absentes du Périple. De plus, il est possible que le Χρεμέτης de Promathus et d'Aristote ait été non le fleuve qu'Hannon nommait ainsi, mais celui que le Carthaginois appelait Λίξος, c'est-à-dire l'oued Draa, et que la montagne d'Argent ait été l'Atlas : conf. les observations de Müller, édit. De Ptolémée, n. à la p. 732. On peut remarquer que des renseignements analogues à ceux qui étaient donnés par Promathus sur l'origine du Nil se trouvaient dans un ouvrage punique consulté par Juba : voir plus loin, p. 475, n. 2.

1. Nous savons par Strabon (XVII, 3, 3) et par Marcien d'Héraclée (Abrégé du Périple de Ménippe de Pergame, § 2, dans *Geogr. gr. min*., I, p. 505) qu'un Périple, décrivant la côte océanique de la Libye, fut publié par Ophellas le Cyrénéen. Peut-être s'agit-il du personnage de ce nom qui fut tyran de Cyrène, de 312 à 308 avant notre ère : Müller, Geogr., p., XXIV ; Meltzer, I, p. 391 ; Fischer, p. 117 ; Illing, p. 8. Müller (p. XXV) et Fisher (*l. c*.) croient qu'une traduction de la relation d'Hannon fut insérée dans cet ouvrage. C'était là une simple hypothèse. — On a aussi mis en avant un certain Charon de Carthage (Müller, p. XXV ; Bolehert, *Aristoteles Erdkunde von Asien und Libyen und Forschungen* de Sieglin, XV, 1908, p. 59). Suidas (s. v. Χάρων) attribue à Charon de Lampsaque (qui écrivait vers 480) un Périple des côtes situées en dehors des Colonnes d'Héraclès (περίπλουν τών ώχτός τών Ήραχλείων Στηλών). Mais on suppose qu'il y a là une erreur ; que ce Périple était l'œuvre de Charon de Carthage, mentionné aussi par Suidas et dont nous ignorons l'époque. Ce Charon aurait, naturellement, connu la relation de son compatriote et il l'aurait fait connaître. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'arrêter à des conjectures aussi fragiles.

2. Pline, V, 8 : « Fuere et Hannonis, Carthaginiensium ducis, commentarii Punicis rebus florentissimis explorare ambitum Africae iussi, quem scuti plerique a Graecis nostrique… » Parmi ces auteurs, nous connaissons : Théophraste ; voir p. 473, n. 3 ; — Ératosthène ; il mentionnait l'île de cerné, qu'Hannon colonisa (Strabon, I, 3, 2), et c'est probablement à lui qu'Arrien a emprunté un passage de son *Historia Indica* relatif à Hannon : voir Müller, *geogr*., I, p. XXIII ; Berger, *Geschichte de wissenschaftlichen Erdkunde der Griechen*, 2e édit., p. 399 ; Fischer, p. 116 ; — Denys de Milet (Dionysios Scytobrachion), *apud* Diodore, III, 54 et 68 ; il parait avoir emprunté au Périple les noms de Cerné et de la Corne de l'Occident : voir plus loin, p. 519, n. 5 ; — Xénophon de Lampsaque (qui écrivait au plus tard au début du Ier siècle avant notre ère : Dellefsen, *die Geographie Afrikas bei Plinius, dans Quellen und Forschungen* de Sieglin, XIV, 1908, p. 50), cité par Pline, VI, 200 ; — Cornélius Népos ; dans un passage que cite Pline (VI, 199, il

demandé si le roi Juba, qui eut certainement entre les mains le rapport d'Hannon[1], n'avait pas consulté une copie de l'inscription punique[2] : ce qui nous parait douteux. Les Grecs ont-ils eu sur l'expédition carthaginoise des renseignements provenant de quelque autre source[3] ? Des indications dignes de foi, qu'Arrien a probablement empruntées a Ératosthène, ne se

---

donne sur l'île de Cerné une indication qui dérive du Périple ; il e été probablement la source de Pomponius Méla et de Pline (voir Klotz, *Quaestiones Plinianae,* dans *Q. u. F.* de Sieglin, XI, 1906, p. 18, et Detlefsen, *l. c.*, p. 47, 53, 56) et il a utilisé lui-même des renseignements dus au voyageur Eudoxe de Czique (conf. Méla, III, 90 et 92 ; Pline, II, 169) : on a soutenu, sans le prouver, qu'Eudoxe avait écrit une relation se fondant en grande partie sur le Périple d'Hannon (Fischer, p. 118-9) ; — Statius Sebosus, cité par Pline, VI, 201 ; — Pomponius Méla, III, 90 ; 93 ; 94 ; 95 ; 99 ; — Pline, II, 169 ; V, 7-8 ; VI, 197 et 200 ; il mentionne Hannon parmi ses auteurs du livre V, dans le passage cité au début de cette note, parait indiquer qu'il n'avait pas le Périple d'Hannon à sa disposition (conf. Hunbury, p. 328, n. 4 ; Fischer, p. 120 ; Detlefsen, p. 16) ; — Arrien, *Indica*, XLIII, 11-12, dans Geogr. gr. min., I, p. 369 (voir plus loin, p. 502) ; — Ælius Aristide, *Orat*., XXXVI, 93 (édit. Keil, II, p. 203) : allusion aux colonies fondées par Hannon sur la côte africaine de l'Océan et à l'inscription qu'il plaça dans un temple de Carthage ; — Solin, XXIV, 15 (« Hannonis Punicei libri » : ce n'est qu'un écho déformé de pline, V, 8) ; — Marcien D'Héraclée : il mentionne le Périple d'Hannon dans son Abrégé du Périple de Ménippe de Pergame, § 2 (*Geogr. gr. min*., I, p. 565 ; — Collection des *Ineredibilia* mise sous le nom de Palœphatus, 31, édit, Festa (conf. ibid., p. XXVIII).

1. Athénée, III, 25, p. 83, c : εί μέν τι τούτων Ίόβας ίστορεΐ, χαρέτω Λιβυχαΐσι βίβλοις έτι τε ταΐς Άννωνος πλάναις. On a supposé que Juba avait inséré le Périple d'Hannon dans un ouvrage intitulé Λιβυχά, dont Athénée parait parler ici : voir Susemilh, *Gerschichte der griechischen Litteratur in der Alexandrinerzelt*, II, p. 406 (adoptant une opinion de H. Peter.

2. Fischer, p. 129. Il s'appuie sur deux textes, dérivant d'une source commune qui concernent les affirmations de Juba au sujet de la prétendue origine occidentale du Nil. Solin, XXXII, 2 : « Originem habet a monte inferioris Mauretaniae, qui Occeano propinquat. Hoc adfirmant Punici libri, hoc Iubam regem accipimus tradidisse. » Ammien Marcellin, XXII, 15, 8 : « Rex autem luba Punicorum confisus textu librorum a monte quodam oriri cum exponit, qui situs in Mauritania despectat Oceanonum. » Juba fondait son opinion sur l'identité des poissons, des végétaux et des gros animaux que l'on trouvait dans ce cours d'eau, voisin de l'Océan, et dans le Nil. Or Hannon (§ III) indiquait, à l'Ouest de l'Afrique, un fleuve plein de crocodiles et d'hippopotames. D'où l'on conclut que ces *Punici libri*, sont le Périple. Mais d'autres auteurs carthaginois ont pu parler du pays situé au Sud de la Maurétanie et il n'est nullement prouvé que la rivière de Juba ait été le fleuve d'Hannon.

3. En mettant à part la mention, faite par Pline (VI, 200), des deux peaux placées dans un temple de Carthage. On a supposé que Pline a emprunté ce détail à Polybe, ou à Cornélius Népos. On aurait aussi bien pu penser à Juba, ou à n'importe qui.

retrouvent pas dans le texte que nous possédons[1] ; mais peut-être ont-elles figuré dans un exemplaire plus complet que le notre[2].

Celui-ci[3] semble en effet présenter quelques lacunes[4] et altérations[5], La brièveté du récit rend d'ailleurs fort malaisée l'identification des lieux mentionnés. Ajoutons que les côtes longées par Hannon ont pu subir des modifications assez importantes depuis tant de siècles. Aussi les hypothèses les plus diverses ont-elles été émises par les savants modernes. On n'oubliera pas que celles que nous adoptons restent fort incertaines.

Nous donnerons une traduction française du Périple, en l'accompagnant des commentaires que nous croirons utiles.

« Relation[6] d'Hannon, roi des Carthaginois, sur les contrées libyques au delà des Colonnes d'Héraclès, qu'il a dédiée dans le temple de Cronos et dont voici le texte[7] :

« I. Il a paru bon aux Carthaginois qu'Hannon naviguât en dehors des Colonnes d'Héraclès et fondât des villes de Libyphéniciens. Il navigua donc, emmenant 60 vaisseaux à 50 rames, une multitude d'hommes et de femmes, au nombre d'environ 30000, des vivres et autres objets nécessaires. »

---

1. Ce qui fait croire à M. E. Meyer (*Geschichte*, III, p. 680) que ce document n'est qu'un extrait de la relation originale.

2. Fischer, p. Illing, p. 35-37.

3. Manuscrit conservé à Heidelberg. Il en existe une copie dans un manuscrit de Londres ; Müller, *Fragm. Hist. graec.*, V, p. XVIII ; le même, dans *Philologischer Anzeiger*, VIII, 1877, p. 120 ; voir aussi Wescher, *Dionysii Byzantii de Bospori navigatione* (Paris, 1875), p. 78-79.

4. Omissions probables de journées de navigation (conf. Illing, p. 11, 36, 38), peut-être aussi d'indications relatives aux directions suivies par Hannon : voir plus loin, p. 499.

5.Pour le mot μετρίοις, au § 18, voir p. 498, n. 7. Pour le chiffre des vaisseaux ou pour celui des émigrants, au § 1 : voir p. 477. Altération possible du chiffre indiquant l'étendue de Cerné, au § 8 : voir p. 485, n. 2 ; du nom du fleuve mentionné au § 9 : voir p. 473, n. 4.

6. En grec περίπλους.

7. Ce titre a été sans doute rédigé par le traducteur. Cependant il est probable que l'inscription punique commençait par une dédicace où le « roi » Hannon était nommé.

Hannon fut chargé par les Carthaginois de fonder des colonies en Afrique, au delà du détroit de Gibraltar. Quelles furent les causes de cette décision ? S'agissait-il de débarrasser Carthage d'un surcroît de population, d'éléments de troubles[1] ? de ranimer ou de remplacer sur la côte marocaine d'anciens établissements phéniciens tombés en décadence, détruits même[2] ? On ne muraille dire.

Le terme Libyphéniciens (Λιβυφοίνιχες) dont le traducteur s'est servi signifiait proprement Phéniciens de Libye[3]. Mais il parait avoir pris un sens administratif et juridique, pour désigner les citoyens des villes phéniciennes ou puniques dépendant de Carthage, qui jouissaient des mêmes droits civils que les citoyens de la capitale et possédaient des institutions municipales analogues[4]. C'est sans doute dans ce sens qu'il faut l'entendre ici.

La mission confiée au « roi » Hannon fut assurément fort importante. Cependant il est difficile de croire[5] que 30000 personnes aient pu, outre les équipages, trouver place sur 60 navires[6]. Il faut donc admettre que l'un des deux chiffres est altéré : celui des émigrants[7], plutôt que celui des vaisseaux[8]. Nous verrons que sept colonies seulement furent fondées ; une moyenne de 4300 colons pour le peuplement de chaque ville semble trop forte[9].

Selon Pline, Hannon partit de Gadès[10] : ce qui veut dire

---

1. Opinion de M. Fischer, p. 92-94.

2. Voir plus haut, p. 415.

3. Voir p. 342.

4. Voir Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Alexandre, III, p. 14, note ; Meltzer, I, p. 60-61, 436-8 ; Fischer, p. 101-2 ; E. Meyer, III, p. 684-5.

5. Quoi qu'en pense Movers, *die Phönizier,* II, 3, p. 173-4.

6. Voir Fischer, p. 102.

7. Conf. Trève, p. 9. Bunbury (p. 319) et E. Meyer (III, p. 679) estiment que le chiffre des émigrants est fortement exagéré.

8. Fischer (p. 103) propose de lire 260, au lieu de 60. Illing (p. 4, n. 8) est même disposé à lire 360.

9. Malgré l'opinion de Müller, *Geogr*., note à la p. 1, et de Judas, *Revue de l'Orient*, *de l'Algérie et des colonies*, Nouv. Série, XIII, 1860, p. 209.

10. II, 169 : « circumvectus a Gadibus ».

évidemment que, venu de Carthage[1], il repartit de Gadès, après y avoir terminé ses préparatifs. Comme Strabon nous apprend[2] que, selon les Espagnols et les Africains[3], les Colonnes d'Héraclès étaient en ce lieu, et non pas au détroit, on a supposé[4] que le texte punique de la relation plaçait à Gadès Στήλαι, les Ἡράχλειοι Στήλαι, de la traduction grecque, ces Colonnes le long desquelles[5] la flotte passa avant d'atteindre l'emplacement de la première colonie. Mais cette opinion ne parait pas acceptable[6]. Nous lisons au début du Périple qu'Hannon reçut mission de naviguer en dehors des Colonnes d'Héraclès et de fonder des villes de Libyphéniciens. Quels qu'aient été les mots phéniciens que le traducteur a rendus par « ἔξω Στηλών Ἡραχλείων », ils signifiaient « en dehors du détroit » puisque les colonies devaient être fondées sur la côte africaine, laquelle n'était pas « en dehors » de Gadès[7]. Quant à l'assertion de Pline, elle doit être erronée[8] : il n'est pas vraisemblable que l'expédition ait fait un détour pour s'arrêter dans le port espagnol[9].

---

1. Conf. Arrien, *Indica*, XLIII, 11 : Ἄννων... ἐχ Καρχηδόνος ὁρμηθείς.

2. III, 5, 5.

3. Ἴβηρες χαί Λίβυες.

4. Fischer, p. 7 (il ne croit pas, du reste, que l'expédition ait passé par Gadès.

5. Voir § 2.

6. Comme l'a montré M. Illing, p. 9.

7. On lit dans le titre du Périple : περίπλους τών ὑπέρ τάς Ἡραχλέους Στήλας Λιβυχών τής γής μερών. Là aussi, les colonnes sont évidemment le détroit. Mais, comme nous l'avons fait observer, ce titre n'est probablement pas la traduction littérale d'un texte phénicien. — Ælius Aristide (Orai., XXXVI, 93) écrit, en faisant allusion à l'expédition d'Hannon : Καρχηδονίων ἐχπεύσαντες ἔξω Γαδείρων χαί τάς ἐν τοῖς ἐρήμοις τής Λιβύης πόλις οἰχίσαντες, etc. Mais il est possible qu'ici ἔξω Γαδείρων soit une expression elliptique, qui signifie « en dehors du détroit de Gadès », du *fretum Gaditanam*, comme les Romains appelaient le détroit de Gibraltar. A moins que ce passage ne contienne une erreur semblable à celle que nous trouvons dans Pline.

8. Je me demande si l'indication « circumvectus a Gadibus » ne provient pas d'un auteur qui, lisant la traduction grecque du Périple, aurait reporté à Gadès les Ἡράχλειοι Στήλαι, conformément à l'usage africain. Cet auteur pourrait avoir été le roi Juba ; il n'est pas invraisemblable que les mots « ad finem Arabiae », qui suivent dans le passage de Pline, viennent de lui : voir plus loin, p. 513-4.

9. Ce qui est dit au § l'égalité de distance entre Carthage et les Colonnes, d'une part, les Colonnes et Cerné, d'autre part, ne se comprend bien que s'il s'agit de deux

Naturellement, Hannon ne partit pas à l'aventure : les emplacements des futures villes avaient dû être choisis auparavant. Il n'avait plus guère qu'à installer les colons.

« II. Après avoir passé le long des Colonnes et avoir navigué au delà pendant deux jours. nous fondâmes une première

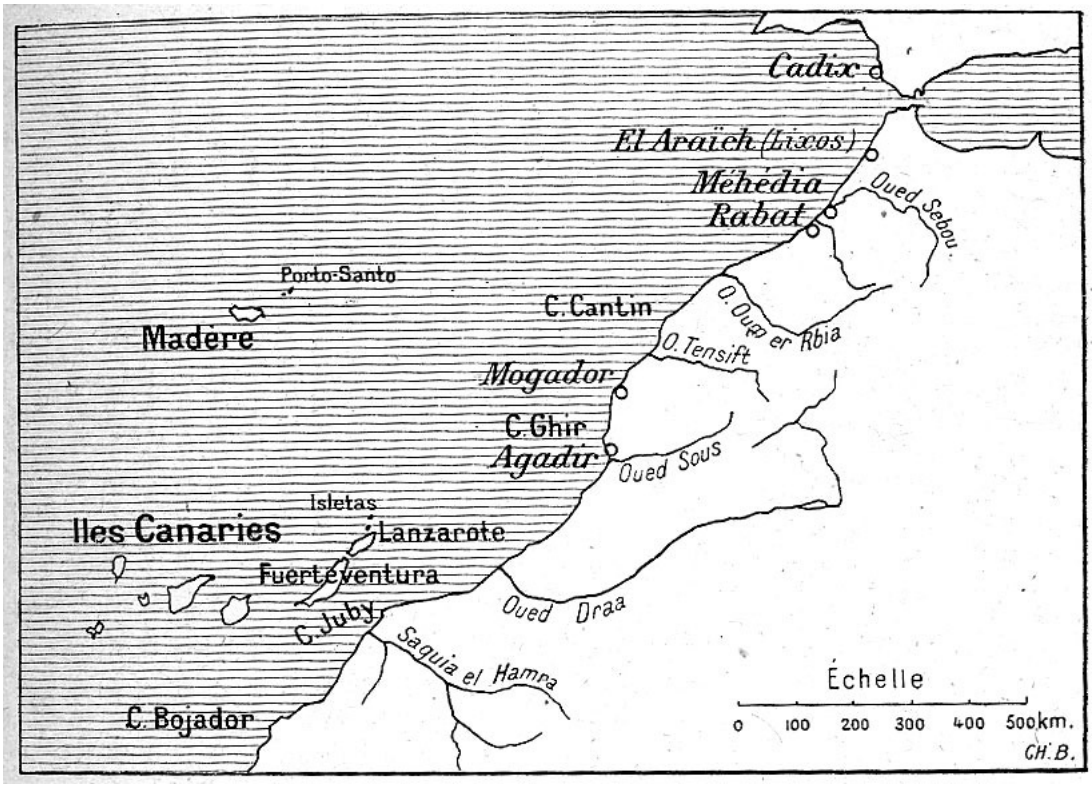

ville, que nous appelâmes Thymiatérion ; au-dessous d'elle était une grande plaine.

« III. Ensuite, nous dirigeant vers l'Occident, nous parvînmes au lieu dit Soloeis, promontoire libyque couvert d'arbres.

« IV. Ayant établi là un sanctuaire de Poséidon, nous naviguâmes dans la direction du soleil levant pendant une demi-journée, après laquelle nous arrivâmes il une lagune située non loin de la mer, couverte de roseaux abondants et élevés ; des éléphants et d'autres animaux très nombreux y paissaient.

« V. Après avoir dépassé cette lagune et navigué pendant

---

moitiés d'un même trajet, par la route la plus directe (étant entendu que les Colonnes désignent ici le détroit).

une journée, nous fondâmes sur la mer des colonies appelées le Mur Carien, Gytté. Acra, Melitta et Arambys[1]. »

La colonie que le traducteur grec appelle Thymiatérion, et dont le nom se retrouve dans le Pseudo-Scylax[2], parait bien correspondre à Méhédia[3], lieu situé à gauche de l'embouchure de l'oued Sebou, sur un plateau escarpé, dominant une vaste plaine. Il y a entre le détroit et ce point une distance d'environ 250 kilomètres : ce qui convient à une traversée de deux jours. Il faut ajouter, au sujet des journées de navigation mentionnées dans le Périple[4], que les distances franchies par Hannon en un jour ont dit varier, selon l'état de la mer, les vents, la nature des côtes, plus ou moins sûres, le long desquelles la flotte s'engageait. Il n'est pas prouvé, en effet, que, par le mot journée, on doive entendre une moyenne de parcours quotidiens[5].

Notre texte n'indique pas le temps qu'Hannon, se dirigeant vers l'Occident (plus exactement vers le Sud-Ouest), mit pour aller de Thymiatérion au cap Soloeis, où il éleva un sanctuaire à un dieu de la mer, identifié par les Grecs avec Poséidon.

Le Périple de Scylas[6] mentionne aussi un cap Soloeis. « Toute

---

1. Κατωχισαμεν πόλεις πρός τή θαλάττν χαλουμένας Καριχόν τε τεΐχος, χαί Γύττην (ou Κύττην : lecture de Wescher, *Dion, Byz, navig*., p. 78), χαί Άχραν, χαί Μέλιτταν, χαί Άραμβυν.

2. § 112 (p. 93) : Κράβις ποταμός (l'oued Sebou) χαί λιμήν, χαί πόλις Φοινίχων Θυμιατηρία όνομα. Étienne de Byzance mentionne aussi Θυμιατηρία, πόλις Λιβύης. Il n'indique pas sa source.

3. Müller, Geogr., n. à P. 2. *Tissot, Mémoires présentées à l'Académie de Inscriptions*, IX, 1ère partie, 1878, p. 226. Kan, Fischer, p. 9-10. Illing, p. 13. — Selon Vivien (p. 356-7), à l'embouchure de l'oued Bou Regreg, soit à Salé, soit à Rabat : conf. Entz, p. 14.

4. Il est évident qu'Hannon n'a pas tenu compte du temps passé à terre (sauf peut-être quand les arrêts étaient de très courte durée).

5. D'après Hérodote (IV, 86). la route qu'un navire pouvait faire dans un long jour était de 70 000 orgyes, dans une nuit. de 60 000 : soit 700 et 600 stades (129 kilomètres et demi et 111 kilomètres). Seylax (§ 69, p. 58) compte une moyenne de 500 stades par jour (92 kilomètres et demi). Il dit (§ 111, p. 90) que, dans les conditions les plus favorables. la traversée de Carthage aux Colonnes (environ 1 500 kilomètres) peut s'accomplir en sept jours et sept nuits : ce qui fait une moyenne de 214 kilomètres à répartir entre un jour et une nuit.

6. § 112, p. 93.

cette région, ajoute-t-il, est la plus célèbre et la plus sainte de la Libye. Au sommet du promontoire, il y a un grand autel de Poséidon, etc. » Ce détail, qui rappelle le sanctuaire consacré à la même divinité par Hannon, ne permet guère de douter qu'il ne s'agisse du même cap, quoique le nom de Soloeis, mot phénicien signifiant rocher[1], ait pu être donné à plusieurs saillies du littoral. Or Scylax dit qu'il faut cinq jours de navigation pour aller des Colonnes au Soloeis[2]. Le cap Cantin, situé à environ 570 kilomètres de l'entrée du détroit, répond bien à cette indication. Il répond aussi l'Ἡλίου όρος que Ptolémée[3] place entre les embouchures de l'Ἄσάνα et du Φούθ, c'est-à-dire de l'oued Oum er Rbia et de l'oued Tensift[4] : Ηλίου όρος n'est d'ailleurs qu'une traduction du terme latin *promunturium* Solis, mentionné par Pline[5], et *Solis* est une déformation de *Soloeis*[6].

C'est donc au cap Cantin qu'il faut placer le Soloeis d'Hannon[7]. Il est vrai que ce promontoire est aujourd'hui

---

1. Voir, entre autres, Movers, II, p. 174, 243, 337 (*sela* ; plur. selaïm). Conf. plus haut. p. 408, n. 2.

2. Deux depuis les Colonnes jusqu'au cap Hermée (Ερμαία άχρα), trois depuis 1e même cap. Tissot (*l. c*., p. 196 ; voir aussi Vivien. p. 351) place le cap Hermée au Ras el Kouns, à la hauteur du lieu appelé par les Romains *Ad Mercurios*, à 18 milles de Tanger. Mais il faut probablement chercher ce promontoire beaucoup plus au Sud, au-delà de l'oued Bou Regreg, vers le lieu que l'Itinéraire d'Antonin (édit. Parthey et Pinder, p. 2 et 3) appelle *Mercurius*, à 16 milles de Sola : conf. Müller, *Geogr*., n. à p. 91 ; Fischer, p. 11 et 64. Je crois avec Müller (l. c. et édit. De Ptolémée, n. à p. 574) et Fischer (p. 66), contre Tissot, que la description donnée par Scylax des côtes du Maroc actuel est défigurée par une grave interversion.

3. IV, 1, 2.

4. Conf. Vivien, p. 362-3 ; Tissot, *l. c*., p. 243 ; Mûller, édit. De Ptolémée, n. à p. 577-8.

5. V, 9, d'après Polybe ou Agrippa.

6. Σολοεντία άχρα, que Ptolémée place ce cap beaucoup plus au Sud (IV, 6, 2). — Hérodote a connu aussi un cap Soloeis : II, 32, où il dit que ce promontoire termine la côte Septentrionale de la Libye, qui commence à l'Égypte ; IV, 43, où il indique que Sataspès, ayant doublé le Soloeis, navigua vers le Midi. Beaucoup de savants (entre autres, Illing, p. 16) croient qu'il s'agit du cap Spartel, situé à l'extrémité Nord-Ouest de l'Afrique, près de Tanger. Mais Hérodote (IV, 185) prolonge la Libye vers l'Occident bien au-delà des Colonnes, dont le cap Spartel est si proches. On peut admettre que son Soloeis est aussi le cap Cantin.

7. Opinion la plus répandue : voir, entre autres, Müller, *Geogr*., n. à p. 3 ; Vivien,

dénudé[1], mais bien d'autres lieux de l'Afrique du Nord ont perdu leur végétation depuis l'antiquité. Il est vrai encore qu'au delà du cap, nous ne retrouvons pas la lagune dont parle Hannon[2] ; on peut supposer qu'elle s'est desséchée[3]. Ce qui est plus grave, c'est qu'on ne s'explique pas comment la flotte carthaginoise, ayant doublé le Soloeis, a pu naviguer vers l'Est pendant une demi-journée. Après le cap Cantin, la côte tourne au Sud-Sud-Est sur une quinzaine de kilomètres tout au plus puis au Sud, au Sud-Ouest et, de nouveau, au Sud. Si le Périple est exact, le littoral s'est beaucoup modifié aux dépens de la mer : hypothèse assurément contestable.

D'autres placent le Soloeis d'Hannon bien plus au Sud, au cap Ghir[4]. Ce promontoire forme une saillie plus forte et plus haute que le cap Cantin ; au delà, le littoral tourne nettement à l'Est, puis au Sud-Est. La lagune aurait été vers l'embouchure de l'oued Sous. A quoi l'on peut objecter qu'après Thymatérion, Hannon serait allé bien loin pour fonder de nouvelles colonies, quoique les sites favorables pour servir de débouchés à des pays fertiles ne manquassent pas dans l'intervalle ; qu'en outre, ces colonies auraient été échelonnées sur un espace assez restreint, entre un point situé à une journée au Sud de l'oued Sous et l'embouchure de l'oued Draa (Lixos d'Hannon), le long d'une côte presque complètement dépourvue de lieux propres à servir de ports, dans une région de valeur médiocre. D'ailleurs, la comparaison entre les textes d'Hannon et de Scylax nous parait trancher la question en faveur du cap Cantin.

---

p. 362-3 ; Bunbury. p. 329 ; Meltzer, p. 241 ; Tissot, p. 241 et suiv. ; Mer. p. 25 ; GÖbel, P. 57-58 : Fischer, p. 11-12.

1. Tissot, p. 245.

2. Tissot, p. 248.

3. Les détails donnés par Hannon prouvent qu'elle était sans profondeur; conf. Mer. p. 27.

4. Rabiou, *apud* Mer, p. 126. Kan, Neumann, *Nordafrika nach Herodot*, p. 75. Illing p. 14 et suiv.

Il est impossible de déterminer les emplacements des cinq colonies d'Hannon[1], d'autant plus que le Périple n'indique pas le temps qui fut employé pour atteindre ces différents lieux et pour aller de la dernière colonie, Arambys, au fleuve Lixos. Deux sites, cependant, offraient des avantages qui ne durent pas échapper aux Carthaginois. A Mogador, ils trouvaient ce que les Phéniciens recherchaient pour leurs établissements maritimes : une pointe, voisine d'une île qui formait un abri (d'ailleurs médiocre) contre les vents du large et qui pouvait servir de refuge en cas d'attaque des indigènes. Ce fut peut-être là que s'éleva, à une journée et demie du cap Soloeis[2], la ville qui est appelée Καριχόν τεῖχος[3] dans notre texte grec[4]. Agadir est un port passable, protégé des vents du Nord et de l'Est, dans un pays agricole et minier. Ce nom, qui signifie lieu clos, est d'origine phénicienne[5] : peut-être a-t-il été en usage dès l'époque punique, en même temps qu'une autre dénomination[6].

Selon quelques savant, Hannon n'aurait fait que relever dans ces parages, d'antiques colonies phéniciennes[7]. Cela n'est

---

1. Voir dans Fischer, p. 16, n. 3. Les diverses identifications qui ont été proposées. — Les étymologies phéniciennes que Bochart a données des noms de ces villes (notes de l'édition Müller, p. 4-5) sont plus que douteuses (voir aussi Quatremère, *Journal des Savants*, 1857, p. 258-9).

2. Mogador est à environ 140 kilomètres du cap Cantin.

3. Le traducteur a peut-être fait ici un jeu de mots, à dessein ou sans le vouloir. Ce n'est pas une raison pour croire que les colons de cette ville aient été des Cariens : conf. p. 372. n. 3.

4. Opinion de Vivien (p. 429), Entz (p. 26). Trève (p. 17 et 18, n. 4), Fischer (p. 17). — Mogador est peut-être un nom d'origine phénicienne : M. Stumme (*Zeitschrift für Assyciologie*, XXVII, 1912, p. 124) le compare à l'hébreu *migdôl*, tour. D'autre part, le lieu que Ptolémée (IV, 1, 2) appelle Ταμουσίγα parait avoir été à l'emplacement de Mogator : Vivien, p. 364-5 ; Tissot, p. 253 (Müller, édit. De Ptolémée, n. à p. 579 et Fischer, p. 78, croient cependant que Mogador, appelée aussi Souera, est plutôt Σούριγα de Ptolémée). Voilà bien des noms pour une seule ville !

5. Voir p. 319 (n. 2) et 404.

6. Müller (*geogr.*, n. à p. 5), Entz (p. 27), Mer (p. 28), Trève (p. 19), Fischer (p. 17) veulent placer à Agadir la colonie d'Ἄχρα. Movers (II, 2, p. 549) et Tissot (p. 258, n 1) reportent en ce lieu le Καριχόν τεῖχος.

7. Opinion de Kluge, Movers, Müller (n. à p. 4). Vivien (p. 367, n. 1). Meltzer (p. 239, 241), Entz (p. 25).

pas inadmissible, mais nous n'en avons aucune preuve. On invoque le terme χατωχίσαμεν qui signifierait : « nous laissâmes de nouveaux colons » ; pour Thymiatérion, le traducteur emploie le mot έχτίσαμεν, « nous fondâmes ». Il semble bien que la distinction soit trop subtile. Le Périple se sert du terme χατωχίσαμεν pour la colonie de Cerné[1], fondée bien plus au Sud, en un lieu où les compagnons d'Hannon n'avaient sans doute pas eu de prédécesseurs. Les deux mots paraissent donc avoir un sens identique[2].

« VI. Étant partis de là, nous arrivâmes au grand fleuve Lixos (Λίξος[3]), qui vient de la Libye. Sur ses rives, des nomades, les Lixites (Λιξῖται), faisaient paître des troupeaux. Nous restâmes quelque temps avec ces gens, dont nous devînmes les amis.

« VII. Au-dessus d'eux, vivaient des Éthiopiens inhospitaliers, habitant une terre pleine de bêtes féroces, traversée par de grandes montagnes, d'où sort, dit-on, le Lixos. On dit aussi qu'autour de ces montagnes, vivent des hommes d'un aspect particulier[4], le. Troglodytes[5] ; les Lixites prétendent qu'ils sont plus rapides à la course que des chevaux.

« VIII. Ayant pris des interprètes chez les Lixites,... »

Dans ce grand fleuve Lixos, venu de hautes montagnes et au delà duquel Hannon longea le désert[6], on reconnaît en général l'oued Draa[7], que d'autres anciens appellent Darat[8].

---

1. § 8.

2. Voir Fischer, p. 14-15 ; Illing, p. 12.

3. Ou Λίξος, lecture de Wescher, l. c., p. 78.

4. Άλλοιομόρφους. Je ne sais pas ce que cela veut dire. Illing (p. 21-22) croit que c'étaient des nains.

5. Conf. plus haut, p. 185, n. 1.

6. Voir § 8.

7. Müller, *Geogr*., n. à p. 5 : Tissot, p. 253 : Trève p. 22, Kan ; Fischer, p. 18-19 ; Illing, p. 19. Vivien (p. 369, 377, 383) identifie le Lixos avec l'oued Sous. — Le fleuve Lixos que Strabon mentionne (II, 3, 4) est probablement aussi l'oued Draa (conf. Meltzer, I, p. 507). Selon Pausanias (I, 33, 5), qui commet du reste des confusions, les Λιξῖται sont les derniers des Libyens dans la direction de l'Occident et habitent auprès de L'Atlas.

8. Pline, V, 9, d'après Polybe ou Agrippa. Ptolémée, IV, 6, 2 : Δάραδος, au

Les interprètes que les Carthaginois emmenèrent parlaient peut-être quelque dialecte libyque[1]. Nous verrons qu'ils ne rendirent pas tous les services qu'on attendait d'eux.

« VIII (*suite*)... nous longeâmes le désert, dans la direction du Midi, pendant deux jours, puis dans la direction du soleil levant, pendant un jour. Alors, nous trouvâmes, dans l'enfoncement d'un golfe, une petite île, ayant une circonférence de cinq stades[2] ; nous l'appelâmes Cerné et nous y laissâmes des colons[3]. D'après notre voyage, nous jugeâmes quelle était située à l'opposite de Carthage, car il fallait naviguer autant pour aller de Carthage aux Colonnes que pour aller des Colonnes à Cerné[4]. »

---

génitif ; conf. IV, 6, 3, où les manuscrits donnent aussi Δάραδος, au nominatif. — Ce serait le fleuve que le manuscrit du Pseudo-Scylax (§ 112, p. 93) appelle Ξιών : opinion de Müller (*Geogr*.. n. à p. 5 et 93), Tissot (p. 233). Entz (p. 29), Fischer (p. 18), Illing (p. 19). Müller (édit. de Ptolémée, n. à p. à 574) corrige même Ξιών en Λιξιών. Cela ne me paraît pas certain. Scylax dit que des Éthiopiens habitent autour du fleuve (évidemment près de la mer, puisque Scylax ne décrit que les côtes). Or les indigènes qui vivaient à l'embouchure de l'oued Draa ne semblent pas avoir été des Éthiopiens, du moins au temps d'Hannon (conf. ensemble § 6 et 7 ; il est vrai que, plus tard, Polype ou Agrippa, cité par Pline, V, 10, place sur la côte même, *in ora*, des *Aethiopes Daratitae*, qui devaient être riverains du Darat, ou oued Draa). D'autre part, après avoir mentionné le fleuve Ξιών et ces Éthiopiens, Scylax ajoute : Κατά δέ ταῦτα νήσύς έστιν, ή όνομα Κέρνη. Or cette île de Carné, située à sept jours du cap Soloeis (cap Cantin) et à douze du détroit (Scylax, *ibid*.), devait être, non dans le voisinage, mais au delà de l'embouchure de l'oued Draa. Je serais donc plus disposé à identifier le Ξιών avec la Saguia el Hamra.

1. Voir p. 318. ils auraient pu cependant apprendre la langue punique en entrant en relations avec des Phéniciens qui, avant Hannon, seraient venus faire du commerce dans leur pays, ou qui les auraient même emmenés bien plus loin (v, *infra*, p. 508).

2. Dans un passage de Cornélius Népos (cité par Pline, VI, 199), qui contient une indication provenant du Périple, on lit que l'île de Cerné est à un mille du continent et que sa circonférence ne dépasse pas deux milles : « (prodidit Cernen) Nepos Cornelius ex adverso maxime Carthaginis a continente p. M., non ampliorem circuitu II. » Si ce dernier chiffre est exact, le chiffre de 5 stades de notre texte grec doit être corrigé : peut-être faut-il lire 15 (Müller, *Geogr*., n. à p. 6. d'après Bochar t; Vivien. p. 378, n. 2). Quant à la distance entre l'île et le continent, noue ignorons comment Népos l'a connue (elle était connue aussi de Polype : Pline, *l. c*.). On peut supposer qu'il y a une petite lacune dans notre manuscrit, on bien (hypothèse plus vraisemblable) que Népos a consulté un auteur qui, tout en se servant du Périple, avait d'autres renseignements, directs ou indirects, sur Cerné.

3. ήν χατωχίσαμεν, Κέρνην όνομάσαντες.

4. Έτεχμαιρόμεθα δ'αύτήν τοΰ περίπλου χατ' εύθύ χείσθαι Καρχηδόνος έωχει

Hannon parvint à Cerné après s'être engagé le long du désert. Il est donc impossible de chercher cette île sur les côtes du Maroc, en face de l'Anti-Atlas ou du haut-Atlas, comme Polybe[1] et Plolémée[2] paraissent nous y inviter[3]. Parti de l'embouchure du Lixos, ou oued Draa, Hannn l'atteignit après trois journées seulement de navigation. Elle était donc située vers le Nord de la côte saharienne, et non pas, comme on l'a soutenu, au Rio de Oro[4] ou au delà du cap Blanc, dans la baie

---

γάρ ὁ πλούς ἐχ τε Καρχηδόνος ἐπί Στήλας χάχεῖθεν ἐπί Κέρνην. L'expression χάτ εύθύ Καρχηδόνος a été reproduite dans les Incredibilia de Palæphatus, § 31.

1. Pline. VI, 199 : « Polybius in extrema Mauretania, contra montem Atlantem, a terra stadia VIII abesse prodidit Cernen. » Ailleurs (V, 9), Pline semble bien dire que Polybe marque une distance de 496 milles entre l'Atlas et le fleuve Anatis, l'oued Oum el Rbia (s'il faut interpréter ainsi ce texte, très discuté). Cela reporterait l'Atlas de Polybe tout au Sud du Maroc et permettrait de croire qu'il s'agit de l'Anti-Atlas : voir Müller, *Geogr*., p. XXXI ; Vivien, p. 338; Göbel. p. 21 ; Fischer, p. 27 : du reste, la mesure (734 kilomètres) serait encore trop forte, car il n'y a guère que 700 kilomètres entre l'Oum er Rbia et l'oued Draa, au Sud de l'Anti-Atlas. — On peut croire cependant qua la Cerné de Polybe était celle d'Hannon. L'historien Grec disait qu'elle était à huit stades de la terre. Or Cornélius Népos donnait la même indication (voir p. 485, n. 2 : 1 mille = 8 stades) au sujet de son île de Cerné, qui ne différait pas de celle d'Hannon, puisqu'elle était située *ex adverso maxime Carthaginis* (= *χατ' εύθύ Καρχηδόνος du Périple*).

2. Ptolémée (IV, 6, 14) place une île de Cerné (Κέρνη νήσος) assez loin dans la haute mer, à l'Ouest-Sud-Ouest de l'extrémité du Grand Atlas (cap Ghir). Il n'y a pas d'île dans ces parages.

3. Sauf Scylax, dont nous allons parler, les autres auteurs qui mentionnent Cerné ne donnent pas d'indications utiles au point de vue géographique. Ératosthène (*apud* Strabon, I, 3, 2) se servait sans doute du Périple. On ne sait si Pline veut parler de l'île d'Hannon quand il dit (X, 22) : « In insula Africae Cerne in Oceano accipitres totius Masaesyliae humi fetificant ; nec alibi nascuntur, illis adsueti gentibus ». Pline (VI, 198-9) nous apprend qu'Éphore mentionnait une île de Cerné ; il disait que les marins, qui, venant de la mer Rouge, allaient dans la direction de cette île, ne pouvaient pas, à cause de la chaleur, dépasser certaines colonnes, c'est-à-dire certains îlots. Éphore voulait-il parler de l'île d'Hannon ? C'est possible, mais, dans ce cas, il ne pouvait pas dire, comme on le lit dans Pline (VI, 198), qu'elle était située « contra sinum Persicum » (ces mots, en effet, paraissent bien faire partie de la phrase relative à Cerné, et non de la phrase précédente). Il y a eu sans doute une confusion entre l'île d'Hannon et quelque île de l'Océan Indien. Dans Lycophron (*Alex*., 18) et dans Nonnus (*Dionys*., XVI. 45 ; XXXIII, 183 ; XXXI, 6 ; XXXVIII, 287), Κέρνη est un lieu mythique, situé en Orient. Denys de Milet (*apud* Diodore, III, 54) faisait de Cerné une ville des Atlantes, à l'extrémité occidentale du continent africain ; c'était là de la géographie fabuleuse. Enfin Denys le Périégète (V. 219), dans Müller, *Geogr*., II, p. 144) place les vallées de Cerné, τέμπεα Κέρνης, à l'extrémité de l'Afrique, au bord de l'Océan.

4. Dans la baie dite Rio de Oro se trouve une île, d'ailleurs bien plus grande que la Cerné d'Hannon, qui est appelée Herné (ce nom apparaît pour la premiére fois, semble-

d'Arguin[1]. Il est vrai qu'on a douté de l'exactitude du chiffre de deux jours, indiqué dans le Périple pour la première partie du trajet, et qu'on a proposé de le remplacer par le chiffre douze[2]. Mais cette correction n'est pas acceptable, puisque Scylax compte en tout douze journées de navigation depuis les Colonnes jusqu'à l'île de Cerné[3]. Notre texte même est plus décisif encore. Il nous apprend qu'il fallait naviguer autant, c'est-à-dire aussi longtemps, pour aller de Carthage aux Colonnes que pour aller des Colonnes à Cerné. Nous ne savons pas combien de journées Hannon comptait pour le trajet de Carthage au détroit, lieux distants d'environ 1 500 kilomètres[4], mais la durée de cette traversée était certainement inférieure à celle qu'on devrait admettre si l'on adoptait la correction *douze*. Ayant mis le même temps à faire les deux trajets, Hannon jugea que Cerné était à l'opposite de Carthage, c'est-à-dire quelle était à la même distance du détroit. Cette conclusion ne pouvait pas être rigoureuse, comme Hannon lui-même le laisse entendre : il ne tenait pas compte, autant qu'il semble, des variations de vitesse, qui, du reste, devaient à peu près se compenser, eu égard à la longueur du parcours.

Les trois données du problème, — trois jours de navigation depuis l'oued Draa, douze jours depuis le détroit, 1 500 kilo-

---

t-il, sur une carte marine française de l852, mais il est très probable qu'il ne tire pas son origine d'un souvenir du Périple). On a voulu l'identifier avec Cerné : Müller, *Geogr*., p. XXVI, et surtout édit, de Ptolémée, n. à p. 574, 733, 753 ; Vivien, p. 382-3; Bunbury, p. 324 : Meltzer, p. 243 ; Entz, p. 33 ; etc. (voir Fischer, p. 22, n. 2). *Contra* : Fischer, p. 22.

1. Opinion de Bougainville, d'Anville, Movers, Trève (p. 28-31), Avelot (*Bull. de géographie historique*, 1908, p. 65, n. 2), etc. (conf. Fischer, p. 23, n. 1) ; Judas (Revue de L'Orient, XII, 1860, p. 221) a même voulu retrouver le nom de Κέρνη, dans celui d'Arguin. *Contra* : Mer, p. 36-37, 140-1 ; Fischer, p. 24. — Sur d'autres hypothèses inadmissibles relatives à la position de Cerné, voir Fischer, p. 21 et 25.

2. Correction de Müller (*Geogr*., n. à p. 7), approuvée par Vivien (p. 382, 399 et Meltzer (p. 243). Plus tard, Müller (édit. de Ptolémée, p. 574) a proposé d'adopter le chiffre huit.

3. § 112 (p. 93) : cinq jours des Colonnes au cap Soloeis (conf. plus haut, p.481), sept jours du Soloeis à Cerné.

4. Scylax, nous l'avons dit (p. 480, n. 5), compte sept jours et sept nuits comme minimum.

mètres environ depuis le même point, — sont parfaitement conciliables. En partant de l'oued Draa et en se dirigeant vers le Sud-Ouest, puis vers l'Ouest-Sud-Ouest (le Périple dit « vers le Midi »), Hannon put arriver en deux jours au cap Juby[1], au delà duquel la côte tourne. C'est entre ce cap et le cap Bojador, mais plus près du premier, non loin du delta de la Saguia et Hamra, qu'il faut chercher Cerné[2]. De là, nous comptons approximativement 1500 kilomètres jusqu'au détroit de Gibraltar, distance qui pouvait être franchie en douze jours, à une vitesse moyenne de 125 kilomètres. Par malheur, on ne trouve dans ces parages aucune île qui réponde à la description du Périple ; de plus, notre texte indique qu'après les deux premières journées, la flotte prit la direction du soleil levant : or, au delà du cap Jubé, la côte file vers le Sud, puis vers le Sud-Sud-Ouest. Si nous ne voulons pas renoncer à nous servir de la relation d'Hannon, nous devons recourir, ici encore, à l'hypothèse trop commode de modifications profondes du littoral[3] : la terre aurait gagné sur la mer et Cerné, distante de 1 500 mètres à peine de la côte[4], aurait été rattachée au continent,

Le site de cette île était de nature à plaire aux Phéniciens et aux Carthaginois. Cependant il est très probable qu'ils ne l'avaient pas occupée avant Hannon, puisque celui-ci dut lui donner un nom[5]. Il y fonda la dernière de ses colonies[6].

---

1. Il y a environ 225 kilomètres entre l'oued Draa et ce cap.

2.Opinion de Kan, Fischer (p. 28 et suiv.), Ruge (p. 186), Illing (p. 23-25).

3. Illing. p. 23.

4. Voir Polype et Cornélius Népos, cités p. 486, n. 1, et p. 485, n. 2.

5. Ce nom aurait signifié en phénicien « habitatio ultima », selon Bochart (cité par Müller, *Geogr*. n. à p. 7). L'hypothèse qui le rattache au mot signifiant corne est moins invraisemblable (Quatremère, *Journal des Savants*, 1857, p. 259 ; Judas, Revue de l'Orient. XII, 1860, p. 221) ; ce mot se retrouve dans l'épithète Balearanensis, donnée à un Saturne qu'on adorait au djebel Bou Kourneïn, la montagne des Deux Cornes, au fond du golfe de Carthage : Toutain, *mélanges de l'École de Rome*, XII, 1892, p. 19 et suiv., 102-3.

6. Cette colonie fut peut-être installée sommairement, Scylax (§ 112, p. 94) dit que, quand les marchands phéniciens arrivent dans l'île de Cerné, ils y dressent des

III

« IX. De là, passant par un grand fleuve, le Chrétès[1], nous arrivâmes à un lac qui renfermait trois îles, plus grandes que Cerné. Partant de ces îles, nous fîmes un jour de navigation et arrivâmes au fond du lac, que dominaient de très grandes montagnes[2], pleines d'hommes sauvages, vêtus de peaux de bêtes[3], qui, nous lançant des pierres, nous empêchèrent de débarquer

« X. De là, nous entrâmes dans un autre fleuve, grand et large, rempli de crocodiles et d'hippopotames[4]. Puis nous rebroussâmes chemin et nous retournâmes à Cerné.

« XI. Nous naviguâmes de là vers le Midi.... »

Le Périple raconte sans doute ici un voyage de reconnaissance, qu'Hannon dut faire avec un petit nombre de vaisseaux, laissant le reste de sa flotte à Cerné[5].

Ces masses d'eau sur lesquelles les Carthaginois s'avancèrent pendant plus d'une journée[6], ce fleuve plein de crocodiles et d'hippopotames, on est naturellement disposé à les chercher

---

tentes pour s'abriter. Ils ne trouvaient donc pas en ce lieu où se loger. Il est vrai qu'ils venaient peut-être en foule, à des sortes de foires périodiques.

1. Χρετης (ou Χρέτην, lecture de Wescher, *l. c.*, p. 78). Χρεμέτης, dans Aristote, *Meteor.*, I, 13, 21 (conf. plus haut, p. 473 ; n. 4) ; dans Nonnus, XIII, 374, 380, et XXXI, 103 ; dans Suidas, *s. v.* ; Χρεμετίς, dans Hésychius, s. r. — Bochart (*apud* Müller, *Geogr.*, n. à p. 8) croit que c'est un nom phénicien, signifiant « fluvius vinearum »

2. είς τόν μυχόν τής λίμνης..., ύπέρ ήν όρη μέγιστα ύπερέτεινε.

3. άνθρώπων άγρίων, δέρματα θήρεια ενημμένων. Cette expression indique évidemment des vêtements : on ne peut donc pas croire qu'il s'agisse de singes.

4. Le second fleuve est-il, comme on l'a cru (Müller, *Geogr.*, n. à p. 9 ; Vivien, p. 386 ; etc.). le « flumen Bambotum, crocodilis et hippopotamis refertum », mentionné par Pline (V, d'après Polybe ou Agrippa ? Bochart a ingénieusement rapproché ce nom de l'hébreu *behemoth*, qui paraît signifier hippopotame. Peut-être le Périple l'indiquait-il ; il aurait été omis dans notre manuscrit.

5. Hannon avait déjà pu laisser auprès des colonies nouvelles une partie des navires qui avaient servi à transporter les émigrants.

6. Il leur fallut un jour pour aller des îles qui étaient dans le lac jusqu'au fond de ce lac.

au delà du Sahara desséché. Parmi les savants qui ont étudié le Périple, plus d'un a cru qu'Hannon avait navigué sur le Sénégal[1]. Il semble difficile de renoncer à cette opinion. Elle se heurte cependant à des objections très fortes.

D'abord, il faut beaucoup de bonne volonté pour retrouver de ce côté les deux fleuves reliés par un lac[2] et les très hautes montagnes que décrit notre texte[3]. En outre, la relation nous apprend qui Hannon. parti de Cerné pour s'engager dans le Chrétès,

1. Plusieurs hypothèses ont été présentées. Les uns ont identifié le premier fleuve avec une rivière de Saint-Jean, qui déboucherait au Sud d'Arguin, près du cap Mirik, et le second fleuve avec le Sénégal : voir, entre autre Müller, *Geogr*., n. à p. 8 et 9). Mais cette prétendue rivière de Saint-Jean n'existe pas (Vivien, p. 385 ; Mer, p. 142-3 ; Müller, édit. de Ptolémée, n. à p. 733, corrigeant ce qu'il avait dit dans son édition du Périple). D'autres croient que le premier fleuve est le Sénégal et le second la Gambie : Judas, *Revue de l'Orient*, XII, p. 250, 260 : Erntz. p. 36-38. Selon Mer (p. 41, 144-5), il s'agirait de la Gambie et du Rio Geba. Ces hypothèses doivent être rejetées, car elle indiquent deux fleuves indépendants l'un de l'autre, tandis que ceux du Périple communiquaient par l'intermédiaire d'un lac (voir note suivante). — Vivien (p. 384-6) identifie le Chrétès, ou Chrémétès, avec le marigot des Maringouins, une des coulées du Sénégal, qui, à l'époque des hautes eaux, devient une véritable embouchure, située à 85 kilomètres au Nord de l'embouchure permanente (voir Reclus, *Géographie*, XII, p. 189). Le lac d'Hannon serait le grand lac de Guier, au Sud du Sénégal, avec lequel il communique ; ce lac renferme plusieurs îles et est dominé par des collines à l'Est. Le second fleuve serait le Sénégal inférieur (bras de Saint-Louis). L'opinion de Vivien a été adoptée par Bunbury, p. 325 et 335 ; par Meltzer, p. 243 : par Kan ; par II. et R. Kiepert. *Formae orbis antiqui*, X, carton. Müller (édit. de Ptolémée, n. à p. 733) s'y rallie, mais en substituent au lac de Guier le lac Cayar, situé au Nord du Sénégal, avec lequel il communique aussi, et bordé à l'Est par des collines.

2. Il ne semble pas qu'on puisse comprendre autrement notre texte : εἰς λίμνην ἀφιχόμεθα, διά τινος ποταμοῦ μεγάλου διαπλεύσαντες... Εἰς τόν μυχόν τής λίμνης ἤλθομεν... Ἐκεῖθεν πλέοντες εἰς ἕτερον ἤλθομεν ποταμόν, Conf. Fischer, p. 23.

3. Le lac de Guier n'a qu'une communication indirecte avec le Sénégal, par l'étroit marigot de la Taouey, dont le confluent est à près de 100 kilomètres de l'embouchure du marigot des Maringouins et qui a une quinzaine de kilomètres de longueur. Le, collines qui dominent le lac sont insignifiantes. Pour revenir par le bras de Saint-Louis, Hannon aurait dû repasser par La Taouey et refaire sur le Sénégal une grande partie de son premier trajet, tandis que le Périple indique qu'il passa du lac dans le second fleuve. On pourrait, il est vrai, faire tomber cette dernière objection en supposant que le second fleuve est le large marigot de Bounoun, qui forme au Sud le prolongement du lac de Guier, mais alors il ne faudrait compter qu'une trentaine de kilomètres pour la traversée du lac, ce qui est trop peu pour une journée de navigation. Le lac Cayar est encore plus éloigné de la mer que le lac de Guier ; il ne communique pas directement avec le Sénégal ; il est trop petit pour exiger une journée de navigation ; les hauteurs qui le bordent sont des huttes de sable. Consulter la carte 8 de *l'Atlas des colonies françaises* de P. Pelet.

y revint ensuite et que, de là, il se dirigea vers le Sud. La position de Cerné paraissant devoir être fixée entre les caps Juby et Bojador, il y aurait lieu d'admettre qu'Hannon longea d'abord le littoral sur une étendue d'environ 1500 kilomètres, jusqu'à l'embouchure du Sénégal, qu après avoir exploré ce fleuve, il refit le même trajet en sens inverse, et qu'ensuite il le recommença une troisième fois. Ces allées et venues, qui lui auraient pris au moins un mois, sont invraisemblables. D'ailleurs, après son second départ de Cerné, il suivit une côte qu'il ne connaissait pas encore : les détails donnés (au § XI) sur l'attitude des indigènes le montrent assez clairement. On est donc amené à croire que, de Cerné, Hannon passa presque immédiatement dans le Chrétès[1].

Un grand fleuve se jetant dans la mer après être sorti d'un vaste lac que les Carthaginois mettent un jour à parcourir, qui renferme trois îles et que dominent des montagnes très élevées, un autre fleuve important communiquant avec ce lac voilà ce que le Périple indique dans une région que nous avons de fortes raisons de placer en plein Sahara, entre le cap Juby et le cap Bojador.

A 45 kilomètres[2] au delà du cap Juby, débouche la rivière appelée Saguia et Hamra. Elle forme un delta, large d'une douzaine, profond d'une dizaine de kilomètres, qui, en hiver, saison des pluies, est couvert d'eau. Pendant le reste de l'année, ce delta est séparé de la mer par une forte barre de sable et, à l'intérieur, il n'y a que des méandres d'eau dormante[3]. Dans le pays, encore très mal connu, que parcourent la Saguia et ses affluents, se dressent, non pas « de très grandes montagnes », mais tout au moins des collines assez élevées. Cette

1. Pour ce qui suit Voir Fischer, p. 30 et suiv. (approuvé par Ruge, p. 186) ; Illing, p. 23, 26-27. Ils identifient le Chrétès avec la Saguia el Hamra.

2. Pour cette distance voir Illing, p. 23.

3. Lahure et Fourcault, dans *le Mouvement géographique*, VI, n° 20 (22 septembre 1889).

région n'est pas un désert[1] ; l'existence, à proximité de l'Océan, de ces hauteurs qui provoquent des condensations lui assure un climat moins sec que le reste du Sahara occidental. A l'époque des pluies, la Saguia, dont le lit est très large, prend l'aspect d'une rivière importante[2].

Mais peut-on la comparer aux deux grands fleuves et au lac qui portèrent les vaisseaux d'Hannon ? Quand même nous supposerions que le hasard ait amené les Carthaginois dans ces parages lors d'une grande crue, la présence des crocodiles et des hippopotames prouve qui il y avait là de l'eau en toute saison. Après Hannon, vers le milieu du IVe siècle, le Pseudo-Scylax[3] atteste que les Éthiopiens voisins de Cerné habitaient une grange ville, élevaient des chevaux et avaient des vignes, produisant beaucoup de vin, qu'ils vendaient aux marchands phéniciens. C'est peut-être aussi de ce côté qu'il faut placer la région occupée par des Éthiopiens et située à la fois dans le désert et sur la côte occidentale d'Afrique, où Strabon[4] mentionne non seulement des lions et des girafes, mais encore des éléphants[5] et, semble-t-il, des buffles[6].

Nous avons cependant montré que le Sahara était dès l'antiquité un désert[7], et que ce désert s'étendait jusqu'à l'Océan, au Sud du Maroc[8], Hannon l'avait longé depuis l'embouchure de

1. Voir les auteurs cités par Fischer, p. 32 ; par Illing, p. 24, n. 151, et p. 26, n. 171. — Au XVe art au XVIe siècle, le pays de la Saguia el Harma fut un centre religieux important. d'où partirent des missionnaires qui se répandirent dans toute la Berbérie.

2. C'est peut-être le fleuve Xiôn de Scylax, situé, dit cet auteur, dans le voisinage de L'île de Cerné : voir plus haut, p. 484. n. 8. — Fischer (p. 71) croit que le *flumen Salsum* indiqué par Pline, d'après Polybe ou Agrippa (V, 10), et le fleuve Stachir de Ptolémée (IV, 6, 2) répondent à la Saguia el Hamra.

3. § 112 (p. 94).

4. XVII. 3, 5, d'après Hypsicrate (le texte porte Ἰφιχράτης).

5. Les Éthiopiens dont parle Scylax avaient de l'ivoire en abondance; ils en faisaient des objets divers, ou le vendaient aux marchands phéniciens.

6. Voir plus haut, p. 108, n. 2.

7. P. 56-57.

8. P. 58, n. 3. — Au delà de Cerné, Hannon suivit une côte « tout entière occupée par des Éthiopiens » (§ 11). Cela prouve qu'il n'y avait que des Éthiopiens dans ces parages, mais non pas qu'ils y fussent très nombreux.

l'oued Draa. Ainsi, dans une contrée qui ne différait guère de ce qu'elle est aujourd'hui, le pays voisin de Cerné jouissait d'une abondance d'eau exceptionnelle. Il est difficile de s'expliquer comment des circonstances locales auraient déterminé des chutes de pluies suffisantes pour former et entretenir un fleuve navigable, traversant un très grand lac. Faut- il donc se demander si le Chrétès ne venait pas de fort-loin, d'une contrée tropicale très humide, où il se serait assez alimenté pour pouvoir franchir sans se dessécher de vastes espaces désertiques ? Plus tard, son cours se serait modifié. Des savants croient que le Niger se dirigeait autrefois vers le Nord et atteignait la dépression du Djouf, à plus de 600 kilomètres de Tombouctou[1]. Allait-il plus loin encore ? Hypothèse qui parait déraisonnable ! Pour savoir si elle mérite au moins d'être discutée, il serait nécessaire d'étudier la région de la Saguia el Hamra. d'essayer d'y retrouver l'emplacement du lac d'Hannon et l'orientation du fleuve qui le remplissait[2], de chercher au delà par où ce fleuve aurait pu passer.

« XI. Nous naviguâmes de là vers le Midi, pendant douze jours, en longeant la côte, tout entière occupée par des Éthiopiens, qui fuyaient à notre approche[3]. Ils parlaient une langue incompréhensible, même pour les Lixites qui étaient avec nous.

« XII. Le dernier jour, nous abordâmes à des montagnes

1. Gautier, *Sahara algérien*, p. 57. Chudeau, Sahara soudanais, p. 228. — Qu'était le grand fleuve, coulant de l'Occident vers l'Orient, auquel des Nasamons, partis du voisinage de la grande Syrie, parvinrent après avoir traversé le désert « dans la direction du zéphyre [de l'Ouest] », dit Hérodote (II, 32) ? Si l'on croit que c'était le Niger, l'on doit admettre qu'au Ve siècle avant J.-C., ce fleuve ne coulait plus vers le Djouf, mais tournait vers l'Est, comme aujourd'hui. Mais l'identification me parait très contestable.

2. M. Fischer (p. 32-34) croit que les Carthaginois, après s'être engagés dans la Saguia el Hamra, pénétrèrent dans l'oued el Dela, affluent de gauche de cette rivière, et atteignirent la dépression en forme de cuvette, dite Gerar Isig, dans laquelle débouche l'oued et Chott. Ce sont là des hypothèses aventureuses : voir *contra* Illing, p. 27.

3. La phrase suivante prouve qu'on en attrapa quelques-uns.

élevées, couvertes d'arbres[1] dont les bois étaient odoriférants et de diverses couleurs.

« XIII. Ayant contourné ces montagnes pendant deux jours, nous arrivâmes dans un golfe immense, de l'autre côté duquel il y avait une plaine ; là, nous vîmes la nuit des feux s'élevant de tous côtés par intervalles, avec plus ou moins d'intensité. »

Hannon ne fonda aucune colonie au delà de Cerné, soit parce que les circonstances ne furent pas favorables, soit plutôt parce qu'il avait accompli cette partie de sa mission. La suite de son voyage ne fut qu'une reconnaissance des côtes, sans doute avec quelques navires, ne portant que leurs équipages. Eut-il l'intention de faire le tour de l'Afrique ? Il n'y a rien dans son rapport qui permette de l'affirmer[2].

Se dirigeant vers le Midi (plus exactement, vers le Sud-Ouest) pendant douze jours, il parvint à des montagnes élevées, qui il contourna pendant deux jours pour arriver à un vaste golfe. Il semble impossible de placer, comme on l'a proposé, ces montagnes au cap Blanc[3], falaise basse, formée de couches de sable et complètement dénudée, ou à la presqu'île de Sierra-Leone, dont l'aspect rappelle mieux la description du Périple[4]. Le premier point est trop rapproché de la Saguia el Hamra, le second trop éloigné pour une navigation de douze jours[5]. Les montagnes boisées d'Hannon répondent

---

1. όρεσι μεγάλοις όασέσιν, etc.

2. On le crut plus tard. Méla (III, 90) dit qu'on s'est demandé si l'Afrique est entourée par la mer et il ajoute : « Verum et Hanno Carthaginiensis exploratum missus a suis... » Conf. Pline. V, 8 : « Hannonis… explorare ambitum Africae iussi ».

3. Opinion de M. Fischer, p. 30 et suiv. Il pense que le grand golfe qu'Hannon atteignit ensuite est tout ensemble la baie du Lévrier et la baie d'Arguin. Contra ; Illing, p. 30-31.

4. Opinion de M. Illing, p. 31-33 (conf. Entz, p. 41 : c'était déjà l'avis de Bougainville). Le golfe serait celui qui s'étend au-delà de la presqu'île , jusqu'à l'île de Sherbo. — Mer (p. 43) place les montagnes d'Hannon plus loin encore, au cap des Palmes.

5. Il y a environ 1 000 kilomètres de la Saguia el Hamra au cap Blanc, et 2 600 de la Saguia à Sierra-Leone.

plutôt au cap Vert[1], ainsi nommé à cause de sa végétation[2]. Ce promontoire, long à doubler, car il s'avance en une saillie très accusée, extrémité occidentale du continent africain, offre

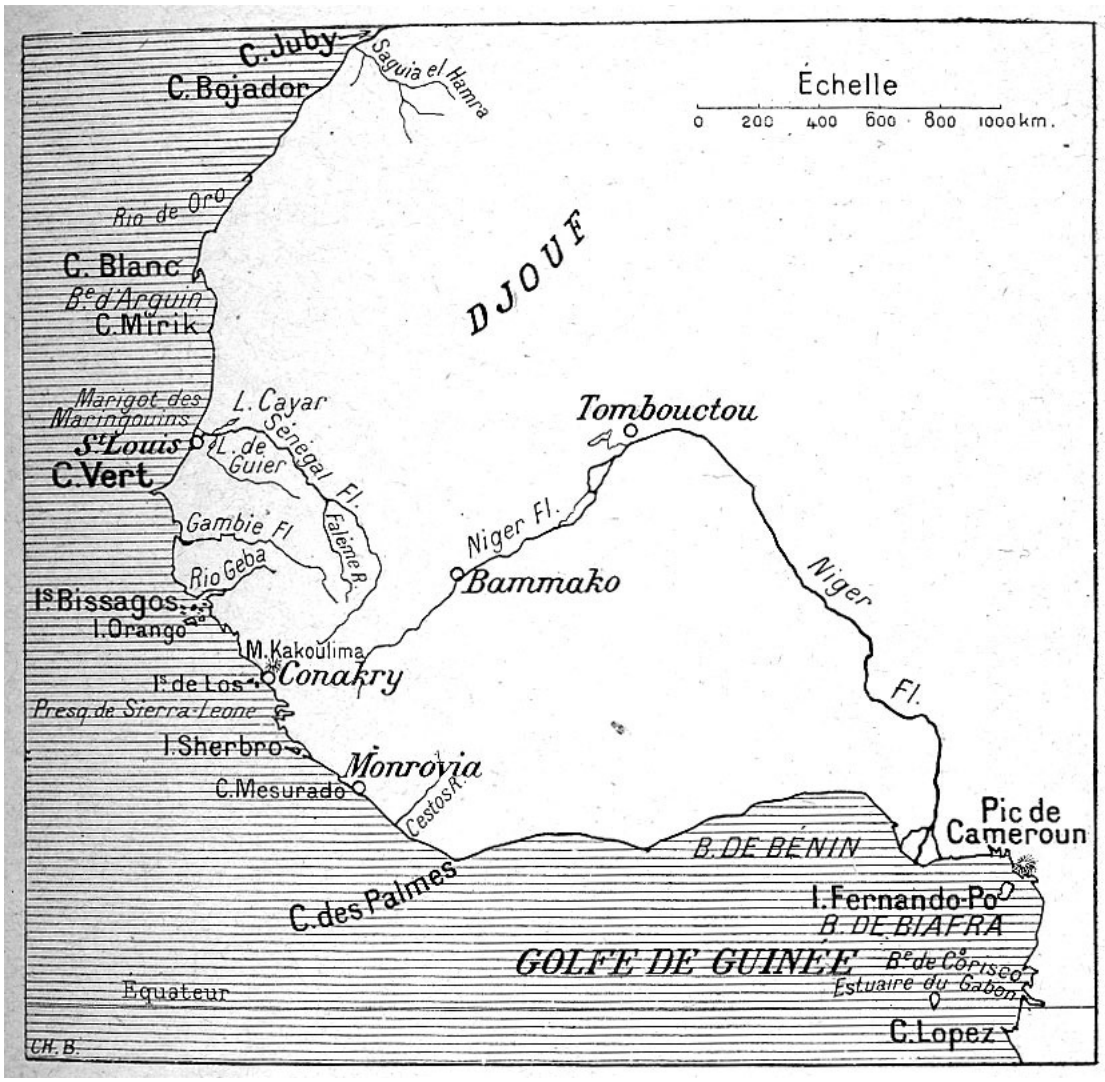

deux collines arrondies, les « Mamelles », qui n'atteignent, il est vrai, qu'une hauteur médiocre. Mais l'expression « montagnes élevées » peut se justifier, dans une certaine mesure, par le contraste qu'elles forment avec les côtes plates qui les précèdent : elles sont visibles à une distance de plus de 30 kilo-

1. Opinion la plus répandue : Müller, *Geogr.*, n. à p. 9, et édition de Ptolémée, n. à p. 733 ; Vivien. p. 387; Bunbury, p. 325 : Meltzer, p. 244; Trève. p. 44 ; Kan ; etc. *Contra* : Mer. p. 145-6 ; Illing. p. 30. — Entre la Saguia et le cap Vert, on peut compter 1 700 kilomètres ; Hannon aurait fait une moyenne de 140 kilomètres par jour. Il était aidé par un fort courant qui longe la côte.

2. Qui est actuellement très peu imposante, il faut l'avouer.

mètres[1]. Le grand golfe serait le vaste estuaire de la Gambie[2].

Les feux que les Carthaginois virent s'élever la nuit étaient sans doute des foyers allumés par les indigènes pour écarter les bêtes fauves de leurs demeures et de leurs troupeaux[3].

« XIV. Après avoir fait provision d'eau, nous continuâmes notre navigation le long de la terre, pendant cinq jours, au bout desquels nous arrivâmes à un grand golfe, que les interprètes nous dirent s'appeler la Corne de l'Occident[4]. Dans ce golfe se trouvait une grande île et dans l'île, une lagune[5], qui renfermait une autre île. Y étant descendus, nous ne vîmes, le jour, qu'une forêt ; mais, la nuit, beaucoup de feux nous apparurent et nous entendîmes des sons de flûtes, un vacarme de cymbales et de tambourins et un très grand bruit. La peur nous prit et les devins nous ordonnèrent de quitter l'île. »

Quoique l'expression Ἑσπέρου Κέρας ait été employée par des anciens pour désigner un cap[6], les ternes dont notre texte se sert prouvent que, par le mot χέρας, corne, il faut entendre un golfe[7]. Le nom de Corne de l'Occident peut indiquer qu'il faisait face à l'Ouest. On a pensé à l'estuaire du Rio Geba, que précèdent les îles Bissagos[8]. Une de ces îles, Orango (Harang), est creusée au Sud d'une baie, au milieu de laquelle il y a une

---

1. De Kerhallet. *Manuel de la navigation à la côte occidentale d'Afrique*. 2e édit., I, p. 328.

2. Müller, ll. cc. Vivien, p. 388. Meltzer, p. 244. Trêve. p. 45

3. Comme l'a compris Montesquieu, *Esprit des lois*, XXI, II. Conf. Illing p. 32.

4. εἰς μέγαν χόλπον, δν ἐφασαν οἱ ἑρμηνέες χαλεῖσθαι Ἑσπέρου Κέρας.

5. λίμνη θαλασσώδης.

6. Méla, III, 99 : « Ipsae terrae promunturio cui Hesperu Ceras nomen est finiuntur. » Pline, VI, 197 : « Promunturium quod Hesperu Ceras vocatur » : conf. VI, 199. Ptolémée, IV, 6, 2 : Ἑσπέρου Κέρας ἄχρον. On a supposé qu'il s'agit du cap Vert ; cela n'est pas certain. — Après d'autres savants. Fischer (p. 37-38) a voulu donner ce sens de cap au mot χέρας du Périple et il a placé la Corne de l'Occident au cap Vert. Il a du reste renoncé à celte opinion (Rceal-Encyclopädie de Wissowa, s. v. *Hesperium promunturium*).

7. Conf. Müller, Geogr., n. à p. 11 ; Vivien, p. 389 ; Th. Reinach, *Revue des études grecques*, VI, 1893, p. 305 ; Illing, p. 34.

8. J. Rennell, *the Geographical system of Herodutus* (Londres, 1800), p. 730. Müller, *Geogr*., n. à p. 10, et édit. de Ptolémée, n. à p. 734. Vivien, p. 392. Meltzer, p. 244. Kan. Etc.

autre île, disposition qui rappelle, assez vaguement, la description d'Hannon[1]. Nous devons ajouter qu'une ligne de récifs interdit l'accès de la baie[2], que le sol sablonneux d'Orango est absolument dépourvu de végétation[3], qu'enfin l'île dont nous parlons n'est pas dans l'estuaire du Rio Geba, mais à une centaine de kilomètres au large. Du reste, le chiffre de sept jours de navigation depuis les parages du cap Vert semble trop élevé si l'on identifie la Corne de l'Occident avec cet estuaire, distant de 450 kilomètres du cap. Il faudrait donc la chercher plus au Sud-Est, en avant de la Guinée française, ou même sur la côte de Sierra-Leone, peut-être vers l'île de Sherbro[4]. Le long de ces rivages, on ne trouve aucune île qui réponde exactement à la description d'Hannon. Mais la forme de l'île du Périple a pu ce modifier, surtout si l'on suppose qu'elle était volcanique[5] il est permis de se la figurer comme la bordure circulaire d'un vaste cratère, dont l'entonnoir aurait été envahi par les eaux ; à l'intérieur aurait émergé un îlot, débris du cône central[6]. On voit combien tout cela est incertain[7].

Le vacarme musical et les illuminations nocturnes qui effrayèrent tant les Carthaginois étaient sans doute simplement une fête de nègres[8].

« XV. Nous partîmes donc en hâte de ce lieu et nous longeâmes une contrée embrasée, pleine de parfums; des ruisseaux

1. Müller. *ll. cc*. Vivien. l. c.

2. Mer. p. 149.

3. Illing, p. 34.

4. Voir plus loin, p. 504.

5. Conf. Fischer, p. 52: Illing, p. 34. On ne peut pas penser à une île de coraux (atoll). Il n'y en a pas dans ces parages.

6. Voir la configuration des îles de Los, près de Conakry : Reclus, *Géographie*. XII, carte à la p. 333. « Les deux îles principales, dit Reclus (p. 332).... sont disposées en forme d'un vaste cratère ébréché, au milieu duquel un îlot a l'aspect d'un cône central. »

7. Illing (p. 34-35) place la Corne de l'Occident à 1'embouchure du fleuve Ceslos, sur la côte de Libéria ; Mer (p. 46), au fond du golfe de Bénin.

8. Montesquieu, l. c. Conf. Entz. p. 44-45 ; etc. — Vague souvenir du Périple dans Pline (II, 237) : « Aethiopum iuxta Hesperium montem stellarum modo campi noctu nitent. »

de flammes en sortaient et venaient se jeter dans la mer[1]. La terre était inaccessible à cause de la chaleur.

« XVI. Saisis de crainte, nous nous éloignâmes rapidement. Pendant quatre journées de navigation, nous vîmes, la nuit, la terre couverte de flammes ; au milieu était un feu élevé, plus grand que les autres et qui paraissait toucher les astres. Mais, de jour, on reconnaissait que c'était une très grande montagne, appelée le Char des dieux[2].

« XVII. A partir de là, nous longeâmes, pendant trois jours, des ruisseaux de flammes et nous arrivâmes au golfe nommé la Corne du Sud[3].

« XVIII. Dans l'enfoncement était une île, semblable à la première[4], contenant un lac, à l'intérieur duquel il y avait une autre île, pleine d'hommes sauvages[5]. Les femmes étaient de beaucoup les plus nombreuses. Elles avaient le corps velu et les interprètes les appelaient Gorilles[6]. Nous poursuivîmes des mâles, sans pouvoir en prendre aucun, car ils étaient bon, grimpeurs et se défendaient...[7] Mais nous nous emparâmes de

---

1. άπ' αύτής (la χώρα qui vient d'être mentionnée) πυρώδεις ρύαχες ένβαλλον είς τήν θάλατταν.

2. Τέτταρας δ'ήμέρας φερόμενοι, νυχτός τήν γήν άφεωρώμεν φλογός μεστήν έν μέσω δ'ήν ήλίβατόν τι πῦρ, τών άλλων μεΐζον, άπτόμενον, ώς έδόχει, τών άστρων. Τοῦτο δ'ήμέας όρος έφαίνετο μέγιστον, Θεών Όχημα χαλούμενον.

3. είς χόλπον Νότου Κέρας λεγόμενον.

4. Celle de la Corne de l'Occident.

5. Pline (VI, 200) place les *Gorgades insulae* en face du promontoire appelé *Hesperu Ceras* et il ajoute : « Gorgonum quondam domus, bidui navigatione distantes a continente, ut tradit Xenophon Lampsacenus. Penetravit in cas Hanno, etc. » Cette indication d'une distance de deux jours entre les îles et le continent n'a certainement pas été prise dans un exemplaire du Périple plus complet que le nôtre, car la double île d'Hannon devait être tout près de la terre (« dans l'enfoncement » d'un golfe).

6. γυναΐχες, δασεΐαι τοΐς σώμασιν άς οί έρμηνέες έχάλουν Γορίλλας.

7. Le manuscrit donne : χρημνοβάται όντες χαί τοΐς μετρίοις άμυνόμενοι. Μετρίοις est évidemment un mot altéré. Gesner a corrigé πέτροις (pierres; conf. au § 9). Mais l'article τοΐς avant πέτροις ne se justifie guère. Illing (p. 47) propose la correction πτεροΐς avec le sens de flèches. Mais il n'est pas admissible que, dans un texte en prose, on ait donné cette signification au mot πτερόν (aile, plume). Daebritz (dans la Real-Encylopädie de Wissowa, s. v. *Hanno*, col. 2361) propose οίστοΐς μιχροΐς (de petites (flèches). La correction la moins critiquable est peut-être celle d'Osann (*Zeitschrift*

trois femmes. Mordant et égratignant ceux qui les entraînaient, elles ne voulaient pas les suivre. Nous les tuâmes et nous enlevâmes leur peau, que nous apportâmes à Carthage. Car nous ne naviguâmes pas plus avant, faute de vivres. »

Le Périple, — du moins le texte qui nous est parvenu, — ne donne aucune indication de direction pour la fin du voyage, depuis les montagnes boisées, doublées en deux jours. Il ne marque pas non plus le temps qu'Hannon mit à longer la contrée embrasée, pleine de parfums : il semble bien en effet que les quatre journées mentionnées au § XVI se rapportent à un parcours effectué au delà de cette contrée(1). Peut-être y a-til une lacune entre les §§ XV et XVI(2).

Avec Pomponius Méla(3) et Pline(4) il faut évidemment reconnaître un volcan(5) dans la très haute montagne appelée le Char des dieux(6). A trois journées de là, Hannon arriva au golfe dit Corne du Sud, qu'il ne dépassa pas. Ce nom, qui, comme celui de la Corne de l'Occident, a pu être indiqué par les interprètes, avait été peut-être donné au golfe parce qu'il s'ouvrait vers le Midi ; à moins qu'on ne suppose qu'il se soit appelé ainsi parce

---

für die Altherlhumswissenschaft, 1855, p. 548 ; τοΐς μετεώροις (ils étaient bons grimpeurs et trouvaient un refuge dans les hauteurs).

1. Quoi qu'en pensent Müller (*Geogr*.. n. à p. 11) et Vivien (p. 396). Voir Fischer, p. 58 : Illing, p. 36. — Pline (VI. 197) dit que le Char des dieux (*Theon Ochema*) est éloigné de quatre jours du promontoire appelé *Hesperu Ceras*, mais il copie un auteur qui a emprunté quelques noms à Hannon pour en servir à sa guise. Ailleurs (V, 10), il indique, d'après Polybe ou Agrippa, dix jours et dix nuits de navigation entre le *Theon Ochema* et un promunturiam Hesperium. Ces textes ne peuvent pas être utilisés pour l'explication du Périple : conf. Müller, *Geogr*. n. à p. 11 : Göbel, p. 47-48 ; Fischer, p. 47-48.

2. Illing. p. 36 et 38.

3. III, 94 : « Mons altus, ut Graeci vocant Theon Ochema, perpetuis ignibus flagrat. »

4. VI, 197 : « Mons excelsus aeternis ardet ignibus, Theon Ochema dictus a Graecis. » Il, 238 : « ... maximo tamen ardet incendin Theon Ochema dictum Aethiopum iugum torrentesque solis ardoribus flammas egerit. »

5. Montesquieu (*Esprit des lois*, XXI. 11) exagère cependant quand il dit : « Hannon nous décrit un volcan avec tous les phénomènes que fait voir aujourd'hui le Vésuve.

6. La mention d'une montagne africaine appelée, d'après le Périple, Theon Ochema se retrouve, non seulement dans Méla et Pline, mais aussi dans Ptolémée (IV, 6, 3 et 6).

qu'il aurait été au Sud le terme atteint par des navigateurs antérieurs.

Le Char des dieux a été identifié avec le Kakoulima[1], pic conique[2], haut d'un millier de mètres et très visible du large[3], situé dans la Guinée française. en arrière de Conakry. Cette montagne, que les indigènes regardent comme sainte[4], est très probablement un volcan[5]. Mais, si Hannon a vraiment voulu dire que, pendant quatre nuits consécutives, la flamme du Char des dieux se montra aux Carthaginois qui avançaient toujours[6], il faut penser à une montagne beaucoup plus élevée. Au fond du golfe de Guinée, sur la baie de Biafra, le pic de Cameroun atteint plus de 4000 mètres : par un temps clair, il peut se voir à près de quarante lieues de distance[7]. C'est un volcan : après une période de repos qui n'a peut-être pas été très longue, il a eu une éruption en avril 1909[8]. Le nom de Mongo ma Loba que lui donnent les indigènes signifie la Montagne des dieux[9]. « Naguère, dit E. Reclus[10], avant que les blancs eussent escaladé le pic, les noirs n'osaient même approcher des pitons

1. Opinion de Rennell, l. c., p. 733-5 ; Müller, *Geogr*. n. à p. 13. et édit. de Ptolémée, n. à p. 734 ; Vivien, p. 304 ; Bunbury, p. 326 ; Meltzer, p. Göbel, p. 56 ; Trève, p. 39-40 (qui admet aussi la possibilité d'une identification avec les montagnes de Sierra-Leone) ; Kan ; etc. Avelot (*Bull. de géographie historique*. 1908, p. 46) pense à un volcan disparu, « dont les îles de Los représentent sans doute le dernier vestige ». Pour d'autre; identifications, voir Fischer, p. 58, n. 4. Fischer (p. 62-63) place le Theon Ochema au cap Mesurado (près de Monrovin, côte de Libéria), qui n'a que 73 mètres de hauteur et en arrière duquel s'élèvent des collines dont l'altitude ne dépasse pas 335 mètres. Th. Reinach (*Revue des études grecques*. VI, 1893, p. 305) incline à croire que le Char des dieux est le cap Vert : hypothèse également inadmissible.

2. Appelé par Les Portugais Sagres.

3. De Kerhallet, l. c., II, p. 80.

4. Reclus, *Géographie*, XII. p. 332.

5. Reclus, l. c. : les indigènes parlent d' « une légère colonne de fumée qui jaillit d'un cratère terminal ».

6. Tel parait être le sens. Conf. Illing, p. 39.

7. Kerhallet (*l. c*., II. P. 350) dit, il est vrai, à propos de ce pic : « Il pourrait se voir à 80 milles, mais, dans la saison sèche surtout, l'horizon est d'ordinaire si embrumé que les hautes terres sont rarement visibles à grande distance.

8. Daebritz, dans la *Real-Encyclopädie* de Wissowa, s. v. *Hanno*, col_ 2361.

9. Illing, p. 49.

10. *Geogr*., XIII, p. 51.

supérieurs, craignant d'être saisis et torturés par les mauvais génies. » On a donc supposé[1] que le volcan de Cameroun est le Char des dieux ; à l'époque d'Hannon, il aurait été en pleine activité.

Dès lors, le littoral embrasé et odoriférant, mentionné si brièvement dans le Périple, correspondrait à une très longue étendue de côtes, d'ailleurs basses, monotones et dont il n'y avait presque rien à dire[2]. Quant à la Corne du Sud, elle devrait être cherchée entre le fond du golfe de Guinée et le cap Lopez, à la baie de Corisco ou à l'estuaire du Gabon[3], et le nom qu'elle portait n'aurait pas indiqué son orientation, puisque baie et estuaire regardent l'Ouest. Parmi les îles et bancs de ces parages, rien ne rappelle aujourd'hui les deux îles d'Hannon[4].

Si l'on place le Char des dieux au mont Kakoulima, la Corne du Sud devra naturellement être reportée beaucoup plus à l'Ouest. De nombreux savants l'identifient avec le canal de Sherbro[5]. Les deux îles d'Hannon ne s'y retrouvent pas non plus. En outre, les distances parcourues journellement par les Carthaginois depuis le cap Vert auraient été bien courtes. Ils auraient mis en effet plus de quatorze jours[6] pour faire environ 1050 kilomètres[7].

---

1. Opinion de l'explorateur R. Burton, reprise par Mer (p. 52) et Illing (p. 39-40).

2. Conf. Illing, p. 38.

3. Illing, p. 40-41. Mer (p. 53) croit que l'île de la Corne du Sud est Fernando-Po, qui est en face du pic de Cameroun et ne répond pas par conséquent aux indications d'Hannon.

4. Outre l'île de Corisco, la baie du même nom contient l'île appelée la grande Elobey et beaucoup d'îlots, de bancs et de brisants. Il y a aussi de nombreux bancs, formés de coraux et de sables, à l'entrée de l'estuaire du Gabon. Voir de Kerhallet, II, p. 402, 413, 421.

5. Müller, *Geogr.*, n. à p. 13, et édit. de Ptolémée, n. à p. 734 ; Vivien, p. 396 ; Meltzer, p. 245 : Trève, p. 41-42 : Kan; etc. C'était déjà l'opinion de d'Anville.

6. Deux jours pour doubler le cap et atteindre le golfe de la Gambie ; cinq pour parvenir à la Corne de l'Occident ? pour longer la région embrasée ; quatre pour longer la région du Char des dieux ; trois jusqu'à la Corne du Sud.

7. D'autres opinions sur l'emplacement de la Corne du Sud sont indiquées par Fischer, p. 59, n. 1. Ce savant (p. 61-62) en fait un promontoire, qu'il identifie avec le cap des Palmes.

En somme, à partir de ce cap, le Périple ne donne pas d'indications suffisantes pour permettre d'identifier les lieux qu'il mentionne.

Nous lisons dans Arrien[1] : « Hannon l'Africain, étant parti de Carthage et ayant franchi les Colonnes d'Héraclès, navigua sur la mer extérieure, en ayant à gauche la terre de Libye, et, jusqu'au moment où [ou bien « tant que », le terme grec avant ces deux sens] il navigua vers le soleil levant, pendant trente-cinq jours en tout. Mais lorsqu'il tourna vers le Midi, il rencontra de nombreux obstacles : manque d'eau, chaleur torride, ruisseaux de flammes débouchant dans la mer. »

Arrien, nous l'avons dit[2], copie probablement Ératosthène. Il nous donne trois renseignements qui manquent dans notre manuscrit du Périple : un chiffre de trente-cinq jours, résultant peut-être de l'addition d'une série de chiffres dont plusieurs auraient été omis par notre texte; deux directions, l'une vers l'Est, l'autre vers le sud.

Le mot ἑστε signifie-t-il *tant que* ? Dans ce cas, on ne saurait attribuer à Hannon la responsabilité de l'erreur grossière que contiendrait la phrase d'Arrien. Il ne pouvait pas croire et écrire qu'à partir des Colonnes, il eût navigué vers l'Est pendant trente-cinq jours, après avoir mentionné trois orientations différentes, l'une vers l'Ouest[3], les deux autres vers le Midi[4]. Des auteurs anciens ont donné à la côte occidentale d'Afrique une direction générale du Nord-Ouest au Sud-Est[5] ; ils se

---

1. *Indica*, XLIII, 11-12 (dans *Geogr. gr. min*., I, p. 399) ; Ἀννων δέ ὁ Λίβυς... ἐξέλωσεν ἔξω ἐς τόν πόντον, ἐν ἀριστερή τήν Λιβύην γήν ἐχων, χαί, ἑστε μέν πρός ἀνισχοντα ἡλιον ὁ πλόος αὐτώ ἐγένετο, τάς πάσας πέντε χαί τριήχοντα ἡμέρας. Ως δέ δή ές μεσημβρίην ἐξετράπετο, etc.

2. P. 474, n. 2.

3. § 3..

4. § 8 et 11.

5. Selon Mannert (*Geographie der Griechen und Romer*, I, p. 50), on aurait cru, comprenant mal une indication du Périple d'Hannon, que Cerné était située sur le même méridien que Carthage. Cette erreur a été imputée à Ératosthène (voir, entre autres, Müller, carte I de son édition de Strabon ; H. Berger, *Die geographischen*

sont figuré le continent soit comme un triangle rectangle dont cette côte aurait été l'hypoténuse[1], soit comme un trapèze dont les deux bases, septentrionale et méridionale, auraient été reliées à l'Est par une perpendiculaire, à l'Ouest par une ligne oblique[2]. Mais rien ne prouve qu'il faille chercher un écho de ces conceptions dans Arrien. La direction du Midi qu'il indique pour la suite du voyage d'Hannon suppose au contraire une forme de l'Afrique différente du triangle et du trapèze imaginés par des géographes, puisque ceux-ci faisaient prendre au littoral soit une direction Nord, soit une direction Est, à partir de l'extrémité Sud de la ligne oblique qui représentait pour eux la côte occidentale.

En traduisant ἑστε par *jusqu'au moment où*, la phrase d'Arrien peut, comme M. Illing l'a montré[3], s'interpréter d'une manière satisfaisante et ajouter des renseignements précieux à ceux que donne notre manuscrit. Hannon aurait navigué sur l'Océan pendant trente-cinq jours, jusqu au moment où il prit la direction du soleil levant. Or la côte d'Afrique tourne vers l'Est au cap des Palmes[4] et garde cette orientation jusqu'au fond du golfe de Guinée, puis elle tourne vers le Sud. On compte 4 800 kilomètres environ du détroit de Gibraltar au cap des Palmes : distance qui pouvait être franchie par Hannon en trente-cinq jours. Il aurait ensuite longé la côte de Guinée et, après avoir

---

Fragmente des Eratosthenes, p. 209 ; Fischer, p. 126) ; mais cela n'est nullement prouvé ; voir Göbel, p. 19 ; Illing, p. 37.

1. Strabon, XVII, 3 et 2.

2. Strabon, II, 5, 33. Denys le Périégète, v. 174 et suiv. (*Geogr. gr. min*., II, p. 112) ; conf. le commentaire d'Eustathe (*ibid*., p. 247). Cette forme devait être aussi celle que l'auteur copié par Méla (II, 99-100) et Pline (VI, 199) donnait à l'Afrique, à en juger par la position assignée au cap Hesperu Ceras, à l'angle Sud-Ouest du continent : conf. Göbel, p. 60 ; Fischer, p. 127. Telle était déjà, semble-t-il, la conception de Posidonius (Fischer, p. 129). — Pour cette prétendue direction oblique (Nord-Ouest, Sud-Est) de la côte occidentale, voir encore Strabon, II, 3, 15 ; Pline, V, l.

3. *L. c*., p..37-38.

4. Ce cap est un simple mamelon qui n'attire guère l'attention (Mer, p. 23, 43, 150) ; mais, naturellement, Hannon a dû se rendre compte qu'il changeait de direction dans ces parages.

doublé le pic de Cameroun, il aurait pris la direction du Midi, pour revenir bientôt en arrière[1]. L'hypothèse qui place le Char des dieux au Cameroun et le terme du voyage vers l'estuaire du Gabon serait ainsi confirmée.

Comme on peut évaluer à environ vingt-quatre jours le temps qu'Hannon mit pour atteindre le cap Vert[2], il lui aurait fallu onze jours pour franchir la distance de 1650 kilomètres qui sépare ce promontoire du cap des Palmes. Le Périple indiquant sept jours pour le trajet depuis les parages du cap Vert jusqu'à la Corne de l'Occident, la distance entre ce golfe et le cap des Palmes aurait été franchie en quatre jours, approximativement. La Corne de l'Occident pourrait donc être placée au canal de Sherbro, situé à 600 kilomètres du cap des Palmes.

La contrée embrasée, pleine de parfums, inaccessible à cause de la chaleur, qu'Hannon longea ensuite se serait étendue jusque vers le fond du golfe de Guinée, sur environ 2 700 kilomètres : trajet qui dut être effectué assez rapidement, car un courant favorisait la marche, et les brisants qui bordent presque partout le rivage rendaient difficiles les communications avec la terre[3].

Les marins modernes, confirmant l'indication du Périple, rapportent que, dans ces parages, l'atmosphère est souvent chargée de senteurs aromatiques qui viennent du littoral[4]. Les flammes qui courraient la terre dans la région du Char des dieux étaient peut-être des feux allumés la nuit par les indigènes,

---

1. Arrien indique le manque d'eau (ὕδατος ἀπορίη) parmi les obstacles qui empêchèrent Hannon de poursuivre non expédition. Il n'y a peut-être là qu'une modification arbitraire du texte du Périple (τῶν σίτων ἡμάς ἐχλιπόντων). — Si l'on veut supposer qu'Hannon ait eu l'intention de faire le tour de l'Afrique et qu'il soit parvenu d'un des parages inconnus avant lui, on peut croire qu'il se découragea en constatant la direction que la côte prenait au delà du pic de Cameroun.

2. Le Périple indique douze jours entre Cerné et le cap Vert. Entre le détroit et Cerné nous pouvons compter douze autres journées de navigation, conformément aux indications de Scylax : conf. plus haut, p. 487.

3. Mer, p. 43.

4. Mer, p. 43-44 ; conf. Fischer, p. 55.

comme ceux que les Carthaginois avaient vus après avoir doublé le cap Vert. Il est plus malaisé de donner une explication des ruisseaux de flammes, débouchant dans la mer, que le Périple signale en deçà et au delà du Char des dieux. On a fait diverses suppositions : torrents volcaniques ; phosphorescences de la mer aux approches des côtes; rivières dont les eaux auraient pris la couleur rouge des terres qu'elles traversaient, ou auraient reflété les feux allumés au-dessus d'elles ; éclairs multipliés qui seraient sortis de nuages très bas et qui, vus du large, auraient ressemblé à des torrents de feu ; incendies que les gens du pays auraient allumés, pour brûler les herbes desséchées et préparer des terrains de culture, et qui se seraient propagés avec une grande rapidité(1). Ces hypothèses sont bien peu satisfaisantes ; la dernière est encore la moins invraisemblable.

Qu'étaient les Gorilles de l'île de la Corne du Sud ? On s'est demandé(2) si le mot Γορίλλας qui se lit sur notre manuscrit, n'est pas une faute de copiste, pour Γοργάδας : Pomponius Méla(3) et Pline(4) écrivent en effet *Gorgades*. Cependant il est possible que le traducteur grec ait bien écrit Γορίλλας, en se conformant au texte punique ; un auteur postérieur aurait changé ce mot en Γοργάδας, parce qu'il voyait des Gorgones dans les êtres mentionnés par Hannon(5).

La plupart des savants modernes qui ont parlé des Gorilles les ont regardées comme des guenons(6). Ce nom a été donné, d'après le Périple, à une espèce de grands singes qui habite, entre autres régions africaines, celle du Gabon, où elle a été

---

1. Pour ces différentes hypothèses, voir Müller, *Geogr*., n. à p. 12 ; Mer, p. 49-51 ; Fischer, p. 55-57 : Ruge, p. 185 ; Illing, p. 35 et 41.

2. Osann, *Zeitschrift für die Altertumswissenschaft*, 1855, p. 548. Fischer, p. 63.

3. III, 99 : « insulae Gurgades » (le manuscrit du Vatican donne « dorcades »).

4. VI, 200 : Gorgades insulae » ; « duarum Gorgadum cutes ».

5. Illing, p. 41, n. 285.

6. Voir, entre autres, Buffon. *Oiseaux, De la Grue* (*Œuvres*, VI, p. 394 ; n. 1, Ledoux éditeur, 1845).

signalée pour la première fois, en 1847[1]. Mais les détails qu'on lit dans Hannon ne conviennent point à des gorilles : ces animaux ne vivent pas en troupes nombreuses[2] et ils sont trop vigoureux pour qu'on puisse les capturer vivants[3]. Selon d'autres, il s'agirait de chimpanzés[4]. Il est pourtant fort douteux que les Carthaginois aient pris des singes pour des hommes[5] : ils connaissaient bien les singes, qui abondaient dans l'Afrique du Nord[6].

M. Illing[7] croit que les sauvages velus du Périple étaient des Pygmées, ou Négrilles[8]. Il en existe encore en arrière des rivages qu'Hannon dut atteindre, dans le Cameroun et dans la colonie française du Congo. Les hommes de petite taille qu'au dire d'Hérodote[9], le Perse Sataspès vit en Libye, après plusieurs mois de navigation sur l'Océan atlantique, appartenaient peut-être aussi à cette race. Les Pygmées ont le système pileux plus développé que les nègres[10] ; en outre, chez certains groupes de ces nains, une sorte de duvet recouvre tout le corps : ce que constatait un contemporain de l'empereur Justinien, le

1. Parmi les savants qui, depuis, ont identifié les hommes sauvages d'Hannon avec des gorilles, je citerai O. Keller, *Thiere des klassischen Alterthums* (Innsbruck, 1887), p. 15-16.

2. Ils forment des bandes qui ne dépassent guère douze individus Il en est de même des chimpanzés.

3. Illing, p. 42.

4. Vivien, p. 396. O. Peschel, Geschichte der Erdkunde (2° édition, par Ruge), p. 23. Bunbury, p. 327. Meltzer, p. 245. Entz, p. 47. Mer, p. 54. Fischer, p. 63. Mahoudeau, *Revue de l'École d'anthropologie*, XX, 1910, p. 165-6.

5. ἀνθρώπων ἀγρίων, dit le périple. Même expression au § 9, pour désigner des hommes : voir plus haut, p. 480, n.3. On n'a aucune raison de reconnaître de singes dans les ἄγριος ἄνδρες χαί γυναῖχες ἄγριαι qu'Hérodote signale dans la Berbérie actuelle (IV, 191 ; d'ailleurs, le passage est peut-être interpolé : voir Bähr, *Herodoti Musae*, 2e édit., II, p. 647). J'en dirai autant des ἄνδρες ἄγριοι χαί ἄγριαι γυναῖχες, qui auraient vécu dans le désert de Libye, selon Proclès de Carthage : *apud* Pausanias, Il, 21, 6.

6. Voir plus haut, p. 109 et 245.

7. P. 43 et suiv.

8. Noter que Buffon (*l. c.*, p. 304) prétendait que les Pygmées mentionnés dans les textes anciens étaient en réalité des singes : opinion qui n'est plus soutenable depuis qu'on connaît bien les nains africains.

9. IV, 43 : ἀνθρώπους σμιχρούς.

10. Voir, entre autres. Bruel, *Revue d'ethnographie et de sociologie*, 1910, p. 114 ; Poutrin, *l'Anthropologie*. XXII, 1911, p. 462.

voyageur Nonnosus, qui rencontra des Pygmées dans une île voisine de la côte orientale d'Afrique[1]. Si des Négrilles offrant la même particularité vivaient, au temps d'Hannon, sur la côte opposée du continent, on conçoit qu'il ait pu dire de ses femmes sauvages qu'elles avaient le corps velu[2]. Des trois peaux qu'il rapporta à Carthage, deux furent déposées dans le temple de Junon (Astarté), où elles restèrent jusqu'à la destruction de la ville par les Romains[3].

Les résultats de l'expédition d'Hannon furent la fondation de six colonies sur les rivages du Maroc, d'une autre vers l'embouchure de la Saguia el Hamra, presque en face de l'archipel des Canaries, et une exploration hâtive du littoral, qui fut peut-être poussée jusque dans le voisinage de l'Équateur et qui, dit la relation, prit fin faute de vivres.

Il est probable que les Phéniciens connaissaient longtemps auparavant les côtes marocaines, au Sud de la ville de Lixus; il est même possible qu'ils y aient installé des comptoirs permanents. Par les colonies qu'Hannon fonda et qui, au moins en partie, subsistèrent[4], Carthage prit officiellement possession de

---

1. Dans le volume de la collection byzantine de Bonn qui contient les œuvres de Dexippe, Eunape, etc., p. 481 : ὑπό δέ τριχών δεδασυσμένοις διά παντός τού σώματος.

2. Les nains de la région des Lacs et une partie de ceux du bassin du Congo, gens à la peau relativement claire, sont pourvus de ce duvet, ou lanugo. Mais l'existence du duvet est niée pour d'autres groupes, à peau plus foncée, qui habitent soit dans le bassin du Congo, soit dans l'Afrique occidentale : voir W. Schmidt, *die Siellang der Pygmäenvölker* (Stuttgart, 1910), p. 17, d'après Johnston ; pour les négrilles de la Sangha. Poutrin, l. c., p. 443, 444, 463. — Notons encore que les Négrilles sont excellents grimpeurs (Mgr Le Roy, *les Pygmées*, p. 87), comme les hommes sauvages d'Hannon.

3. Pline, VI, 200 : « (Hanno) duarum Gorgadum cutes argumenti et miraculi gratia in lunonis templo posuit, spectatas usque ad Carthaginem captam.

4. Sieglin (*Verhandlungen des siebenten internalionalen Geographen-Kongresses zu Berlin*, 1899, II, p. 854) croit que les colonies fondées par Hannon sur la côte du Maroc disparurent vers le début du IVe siècle. Mais Éphore mentionnait le Καριχόν τεῖχος (voir plus haut, p. 473, n. 4), et Scylax Θυμιατηρία. Il est vrai que Scylax ne donne aucune indication sur la côte qui s'étend entre le Soloeis (cap Cantin) et le Xiôn (Saguia el Hamra ?) Mais il me paraîtrait imprudent d'en conclure que les cinq villes établies par Hannon dans ces parages eussent disparu avant le milieu du IVe siècle. Les nombreuses villes phéniciennes du littoral océanique qu'Ératosthène (peut-être d'après Ophellas :

ces parages et y créa des marchés sûrs pour son commerce et celui des Gaditains.

Au delà du Maroc, les rivages qui furent longés par Hannon ne semblent pas avoir été complètement inconnus avant lui. Il y avait chez les Lixites, sur l'oued Draa, des hommes qu'il embarqua comme interprètes et qui, naturellement, passaient pour avoir quelque connaissance des lieux et des gens que l'expédition allait visiter. S'ils ne purent pas se faire comprendre des Éthiopiens du littoral saharien, ils indiquèrent aux Carthaginois les noms de la Corne de l'Occident, des Gorilles, sans doute aussi du Char des dieux et de la Corne du Sud. A moins de supposer qu'ils aient inventé ces dénominations, il faut admettre qu'ils les axaient apprises auparavant, dans des voyages où ils avaient accompagné d'autres navigateurs(1). Peut-être des trafiquants phéniciens avaient-ils poussé des pointes hardies très loin vers le Sud(2). Une coupe d'argent(3), fabriquée dans un atelier phénicien, vers le milieu du VIIe siècle au plus tard(4), représente un très grand singe(5), dépourvu de queue,

---

voir Strabon, XVII, 3, 3 et 8) disait avoir été détruites par les indigènes étaient, croyait-il, de vieilles colonies tyriennes, non des colonies carthaginoises (v. *supra*, p. 364). Il ne s'agit donc pas de celles d'Hannon, quoique Pline (V. 8) semble avoir fait cette confusion : « urbes multas ab eo (Hannon) conditas prodidere, quarum nec memoria ulta, nec vestigium exsiat ». Le terme multas ne convient nullement aux sept colonies d'Hannon.

1. Lors de l'expédition d'Hannon, ils ne paraissent pas être entrés en rapports avec les nègres qui vivaient sur les côtes au delà du cap Vert (voir au § 14 le passage relatif à l'île de la Corne de l'occident, dont les habitants restèrent invisibles). Et d'ailleurs, si l'on suppose que les interprètes aient pu alors se faire indiquer quelques noms par les indigènes, cela prouverait qu'ils les avaient fréquentés auparavant, puisqu'ils auraient été capables de les comprendre.

2. Si les Éthiopiens de le côte du Sahara s'enfuyaient à l'approche des vaisseaux d'Hannon, il n'en faut pas conclure qu'ils se soient effrayés d'un spectacle nouveau pour eux : l'expérience leur avait peut-être appris à se défier.

3. *Monumenti dell' Instituto*, X, pl. 31, fig. 1. Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale, l'Imagerie phénicienne* (Paris, 1880), pl. 1. Perrot, Histoire de l'Art, III, p. 759, fig. 543. Cette coupe a été découverte en Italie, à Préneste.

4. Selon M. Montelius à une époque bien plus élevée (IXe siècle). Pour les différentes dates proposées, voir Poulsen, *der Orient und die frühyriechische Kunst* (Leipzig. 1912), p. 36-37, 126.

5. Il est reproduit quatre fois sur cette coupe : voir Clermont-Ganneau. 1. c., p. :30-38, 47-53. L'artiste lui a donné une taille supérieure à la taille humaine.

sans doute un gorille[1] : image qui permet de croire que les Phéniciens avaient alors atteint des rivages de l'Afrique équatoriale, probablement à l'Ouest du continent[2]. Enfin, si l'on ajoute foi à une information recueillie par Hérodote[3], des Phéniciens étaient partis vers 600, sur l'ordre du pharaon Néchao, pour faire le tour de l'Afrique, et ils avaient rempli cette mission[4].

L'établissement fondé par Hannon dans l'île qu'il appela Cerné demeura le marché d'une contrée privilégiée, en plein. Sahara[5]. Au delà de cette île, l'impossibilité d'entrer en relations avec les indigènes et les craintes qui s'emparèrent des Carthaginois firent que l'expédition resta stérile. Après comme avant Hannon, des marchands purent s'aventurer au Sud de Cerné et, en évitant de justifier les défiances des nègres, obtenir d'eux de rapides échanges[6]. Rien ne prouve qu'ils aient créé des comptoirs durables.

---

1. Comme M. Clermont-Ganneau (p. 50, n. 1 ; p.52-53) est disposé à le croire. On ne peut pas penser à l'orang-outang, qui n'habite que Bornée et Sumatra. Boll (*Annali dell' Instituto*, XLVIII, 1876. p. 226, n. I ; conf. Helbig. *Das homerische Epos,* 2e édit., p. 27) croit qu'il s'agit d'un cynocéphale, apparenté au mandrill et au sphinx, singes qui vivent sur la côte occidentale d'Afrique, dans la région équatoriale.

2. on sait que les gorilles se rencontrent sur la côte occidentale, au Nord et au Sud de l'Équateur. Cependant il n'est pas impossible que les anciens aient vu des singes de cette espèce sur la côte orientale : on en a signalé récemment dans la région des Lacs : conf. Neuville, dans *l'Anthropologie*, XXIII, 1912, p. 564.

3. IV, 42.

4. Cela a été, il est vrai, très contesté : voir, entre autres, Sieglin, dans *Archäologischer Anzeiger*, 1910, p. 523-7. Avec MM. Maspero, E. Meyer, etc., je serais disposé à croire à ce périple.

5. Voir la description de Scylax. § 112 (*Geogr. gr. min*., I, p. 94). Ajoutons que cette côte est très poissonneuse : ce qui fit peut-être de Cerné un centre de pêche. A la fin du IIe siècle avant J.-C., les Gaditains allaient pêcher dans les parages du fleuve Lixos (oued Draa) et même au delà. : Strabon, II, 3, 4.

6. Scylax (§ 112) prétend cependant qu'il n'est pas possible de naviguer au delà de Cerné, à cause, dit-il, des hauts-fonds, des boues et des algues. Dans la deuxième moitié du IIe siècle, Cœlius Antipater disait qu'il avait vu un commerçant (sans doute un Gaditain), qui avait navigué d'Espagne en Éthiopie (Pline, II, 169 ; « vidisse se qui navigasset ex Hispania in Aethopiam commercii gratia »).

IV

Il nous reste à essayer de fixer la date des expéditions d'Hannon et d'Himilcon : question sur laquelle les avis diffèrent beaucoup[1].

Pline affirme quelles furent contemporaines, ce qui ne veut sans doute pas dire qu'elles furent accomplies dans le cours de la même année ; il est peu probable que deux entreprises aussi importantes aient été menées de front. Selon cet auteur, elles furent fuites à l'époque de la plus grande puissance de Carthage[2] : termes vagues[3] qui conviennent à une période d'environ deux cent cinquante ans, depuis le milieu du VIe siècle jusque vers la fin du IVe[4].

Le Périple du Pseudo-Scylas, composé au milieu du IVe siècle, mentionne Thymatéria, une des colonies d'Hannon. Il donne des détails sur le trafic, que les Phéniciens faisaient avec les Éthiopiens voisins de Cerné, où ces marchands venaient s'installer[5] ; il s'agit d'un commerce actif, régulier, qui ne put se

---

1. Vers 570 : Vivien, p. 331 (après Bougainville). Vers 510 : Osann, *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, 1855, p. 539 (après Kluge: conf. *apud* Müller, *Geogr.*, p. XXI). Vers 500 : Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, I, p. 65, n. 99) ; Entz, p. 1 ; Julien, *Histoire de la Gaule*, I, p. 385, n. 6. Entre 480 et 450 ; Meltzer, p. 238. Vers 470-460 ; Müller, *Geogr.*, p. XXI. Vers 465 : Sieglin, *Verhandt des Geogr. Kongresses zu Berlin*, p. 852. Entre 466 et 450 : Fischer, p. 91. Vers le milieu du Ve siècle : E. Meyer, Geschichte, III, p. 679. Entre le milieu du même siècle et le milieu du IVe : Illing, p. 8. Au début du IVe : Göbel, p. 8. Dans le première moitié du IVe : Unger, *Rheinisches Museum*, XXXVIII, 1883, p. 183. Etc. : conf. Entz, p. 1, n. 1 ; Fischer, p. 80-81.

2. II, 160 : « Carthaginis potentia florente ». V, 8 : « Punicis rebus florentissimis ».

3. Comme l'observe Meltzer (I, p. 213), ces termes semblent indiquer que Pline ne savait pas lui-même exactement la date des deux expéditions.

4. La puissance de Carthage resta très grande après le désastre d'Himère, survenu en 480.

5. § 112. Ce paragraphe, qui décrit la côte africaine au delà des Colonnes, contient des indications plus détaillées que le reste du Périple ; il a dû être emprunté à une source particulière. Rien ne prouve cependant, comme l'a soutenu Müller (*Geograph.*, p. XLII), qu'il ait été ajouté au Périple longtemps après la composition de cet ouvrage : voir Vivien, p. 327 ; Göbel, p. 12 et suiv. ; Fischer, p. 111.

développer qu'après la prise de possession de l'île par Hannon. A la même époque, Éphore parlait dans son histoire d'une autre colonie d'Hannon, le Mur Carien. Ces deux auteurs ont-ils consulté, comme on l'a cru[1], une relation d'Euthymène de Marseille, qui visita la côte africaine de l'Océan[2] ? Nous l'ignorons ; nous ne savons même pas quand Euthymène a vécu[3]. Les indications de Scylax et d'Éphore attestent seulement que l'expédition d'Hannon date, au plus tard, de la première moitié du IVe siècle.

D'autre part, on a voulu trouver dans un récit d'Hérodote[4] la preuve qu'elle eut lieu après 470. Ce fut vers cette date[5] que le Perse Sataspès reçut de Xerxès l'ordre de faire le tour de l'Afrique.

« Sataspès, dit l'historien, fut condamné au pal par le roi Xerxès, pour avoir violé la fille de Zopyre.... Sa mère, sœur de Darius, demanda qu'au lieu de subir ce supplice, il fût frappé d'une peine qu'elle prétendait être plus grave encore : il devrait faire par mer le tour de la Libye, en revenant par le golfe Arabique. Xerxès y consentit et Sataspès se rendit en Égypte, où il prit un navire et des marins du pays. Il navigua vers les Colonnes d'Héraclès, puis, les avant franchies et avant doublé

---

1. Fischer, p. 112-4. Conf. Illing, p. 8.

2. Voir *Fragm. Hist. graec*., IV, p. 408 : Jacoby, *Real-Encyclopädie* de Wissowwa, s. v. Enthymenes. On sait seulement qu'il atteignit un fleuve dans lequel il y avait des crocodiles et des hippopotames : il s'agit peut-être de celui que mentionne Hannon.

3. Au Vie siècle, avant Hécatée : Diels*, Sitzungsberichte der preussischen Academie der Wissenschaften*, 1891, p. 582, n. 3 (conf. E. Meyer, *Geschichte*, III, p. 673). Vers la fin du Vie siècle : Jacoby, l. c. col. 1510. Peut-être avant Hérodote : Berger, *Geschichte der wiss, Erdkunde*, 2e édit., p. 134. dans le première moitié du IVe siècle : Fischer, p. 106. Vers le milieu du IVe : Sieglin, *Verhundt*., p. 860. dans la seconde moitié du même siècle : Illing, p. 8. Antérieurement à 328-326 ; Jullian, l. c., I, p. 417, n. 2. Etc. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'Euthymène est antérieur à Éphore, qui a connu une assertion du Marseillais (Ælius Arsitide, *Orat*., XXXVI, 85, édit. Keil, II, p. 290). Son voyage doit par conséquent se placer au plus tard dans le second tiers du IVe siècle.

4. IV, 43.

5. Avant 465, année de la mort de Xerxès, et probablement après 478 : voir Fischer, p. 85 (il donne d'autres arguments, peu convaincants, pour placer l'expédition de Sataspès après 470).

aussi le promontoire de la Libye qu'on appelle Soloeis, il s'avança vers le Midi. Pendant plusieurs mois, il parcourut une grande étendue de mer, mais, comme le voyage s'allongeait toujours, il rebroussa chemin et revint en Égypte. De là, il se rendit auprès du roi Xerxés et lui dit qu'au point extrême de sa route, il avait longé un rivage habité par de petits hommes, vêtus de feuilles de palmier; que ces hommes, à l'approche du vaisseau, s'étaient enfuis dans les montagnes, abandonnant leurs villes. Il ajouta que lui et les siens étaient entrés dans ces villes, sans commettre aucun dégât et en se contentant d'enlever du bétail. S'il n'avait pas fait le tour de la Libye, c'était parce qu'il lui avait été impossible de faire avancer son navire, qui s'était arrêté. Xerxès, pensant qu'il ne disait pas la vérité et voyant quel n'avait pas rempli la tâche qui lui avait été imposée, renouvela la condamnation prononcée contre lui et le fit empaler. »

Si Sataspès, a-t-on dit[1], ne mentionnait pas dans son rapport les colonies fondées par Hannon, c'était parce qui elles n'existaient point encore. Il suffit de lire le chapitre d'Hérodote que nous venons de traduire pour juger combien cette conclusion est arbitraire. Nous avons ici, non pas un récit complet du voyage de Sataspès sur l'Océan, mais seulement quelques indications sur ce qu'il vit au point extrême de sa route, après plusieurs mois de navigation[2], c'est-à-dire, sans doute, bien au delà des sites des colonies qu'Hannon avait déjà fondées, où devait fonder plus tard, sur la côte du Maroc et près de la Saguia el Hamra.

1. Fischer, p. 86.

2. Il est impossible de dire où se trouvait le littoral habité par des nains, peut-être des Négrilles, et bordé de montagnes que Sataspès atteignit avant de revenir en arrière. S'il avait doublé les caps de Bonne-Espérance et des Aiguilles, au Sud de l'Afrique, et constaté la direction prise par la côte au delà de ces caps, il ne se serait sans doute pas découragé. Les montagnes font penser à celles des régions de Conakry et de Sierra-Leone, en deçà et au delà desquelles le littoral est bas pendant des milliers de kilomètres (sauf aux deux « Mamelles » du cap Vert). Actuellement il n y a pas de Négrilles de ce côté ; mais cela n'est pas une objection bien forte.

Hérodote n'a certainement point connu la relation d'Hannon; il ne nomme même pas ce personnage. Mais des savants pensent qu'il a recueilli de vagues échos de l'expédition carthaginoise[1]. Cette opinion est difficile à admettre.

Il ne faut pas alléguer la mention qu'il fait du cap Soloeis avant Hannon, des Phéniciens, peut-être des Grecs[2], avaient pu atteindre et dépasser ce promontoire. Parce qu'Hérodote, décrivant, d'après des Carthaginois, l'île de Cyraunis, aujourd'hui Kerkenna, sur la côte orientale de la Tunisie, a dit à tort qu'on y recueillait des paillettes d'or[3], cela ne prouve point qu'il ait confondu Cyraunis avec Cerné[4], où l'on n'en recueillait sans doute pas davantage.

M. Fscher[5] a vu une allusion à la navigation d'Hannon dans un passage[6] où, après avoir parlé du voyage accompli par des Phéniciens sous le règne de Néchao, l'historien ajoute : « Ainsi l'on connut pour la première fois que la Libye est entourée par la mer. Depuis, ce sont les Carthaginois qui le disent, puisque Sataspès n'a pas fait le tour de la Libye,... mais est revenu en arrière. » Les Carthaginois, dit M. Fischer, ont pu croire qu'Hannon était parvenu par l'Ouest jusqu'à un point que d'autres avaient atteint par l'Est et qu'il avait ainsi démontré la possibilité de faire le tour de l'Afrique.

Il est vrai que Pline, copiant quelque autre auteur, a écrit qu'Hannon s'avança jusqu'à l'extrémité de l'Arabie[7]. Cette

1. Müller, *Geogr*., p. XXIII. Meltzer. p. 231-5. *Contra* : Illing, p. 5-8.

2. Au temps où ils franchissaient librement le détroit et fréquentaient Tartessos. D'ailleurs nous venons de voir qu'Hérodote entendit parler du Soloeis à propos de la navigation du perse Sataspès.

3. IV, 195.

4. Opinion de Meltzer, p. 77-78 (conf. 445), 231-2. Voir aussi R. Neumann, *Nordafrika nach Herodot*, p. 68-71 ; E. Meyer, *Geschichte*, III, p. 679. *Contra* : Fiseher, p. 87-88 ; Illing, p. 5. Müller (*Geogr*., p. XXVII) croit à une confusion avec une autre île mentionnée par Hannon.

5. P. 87. Conf. E. Meyer, III, p. 680. *Contra* : Illing, p. 7.

6. IV, 42-43 : Λιβύη μέν γάρ δηλοῖ έωυτήν έοῦσα περιρρυτος, etc... Οὑτω μέν αὑτη έγνώσθη τό πρώτον. Μετά δέ Καρχηδόνιοί είσι οί λέγοντες, έπεί Σατάσπης... ού περιέπλωσε Λιβύην...

7. II, 169 : « circumvectus a Gadibus ad finem Arabiae.

erreur, on l'a supposé avec vraisemblance[1], dut avoir pour cause une confusion entre le golfe appelé par le traducteur du Périple Νότου Κέρας, la Corne du Sud, terme de la navigation d'Hannon, et le cap Guardafui, qui reçut le même nom[2]. La bévue a peut-être été commise par le roi Juba[3]. Avant de l'imputer aussi aux Carthaginois, il faudrait prouver qu'au temps d'Hannon ils appelaient ce cap Corne du Sud ; il faudrait prouver encore qu'ils avaient dans leur langue un mot qui, comme χέρας, signifiait à la fois cap et golfe. En tenant le propos rapporté par Hérodote, faisaient-ils allusion au voyage des Phéniciens du temps de Néchao, voyage qu'ils devaient connaître mieux que d'autres ? Ou se vantaient-ils d'avoir eux-mêmes contourné l'Afrique ? Nous l'ignorons. A supposer que la seconde hypothèse soit la vraie, ils pouvaient attribuer cet exploit à n'importe qui, s'ils mentaient ; mais, s'ils étaient sincères, ils ne pouvaient pas l'attribuer à Hannon, qui était revenu en arrière, comme Sataspés.

Ailleurs, Hérodote[4] raconte comment les Carthaginois, d'après leur propre témoignage, échangeaient des marchandises contre de l'or, dans un pays situé au delà des Colonnes d'Héraclès. « Ils débarquent ces marchandises et les exposent

---

1. Opinion de Mannert, adoptée par Müller. *Geogr*., p. XXVIII : Göbel, p. 61; Fischer. P. 128.

2. Artémidore, *apud* Strabon, XVI. 4, 14 (conf. XVI, 4, 15). Le Νότου Κέρας άχρον de Ptolémée (IV, 7, 4) était situé plus au Sud.

3. Il faisait commencer l'Atlantique au cap Guardafui (conf. Vivien, p. 281), que, d'ailleurs, il n'appelait pas Corne du Sud, du moins dans le passage cité par Pline, mais *Mossylicum promunturium*. Pline, VI, 175 : « A Mossylico promuntario Atlanticum mare incipere vult Iuba praeter Mauretanias suas Gadis usque navigandum coro ». En tout cas, parmi les auteurs antérieurs à Juba, Artémidore n'a pas cru qu'Hannon se fût avancé jusqu'au cap Guardafui : il disait qu'au delà de ce cap (vers le Sud), la côte était inconnue (*apud* Strabon, XVI, 4, 14). Posidonius ne parait pas l'avoir cru non plus (quoi qu'en semble penser Sieglin, *Archäologischer Anzeiger,* 1910, p. 327). Dans un passage reproduit par Strabon (II, 3. 4-5), où il indique les raisons qui ont fait admettre que l'Afrique est entourée par l'Océan, il mentionne le périple qu'auraient accompli Les Phéniciens au temps de Néchao (de Darius, dit-il par erreur), périple dont il doute ; il mentionne aussi les voyages d'Eudoxe de Cyzique sur les côtes orientale et occidentale du continent; mais il ne dit rien d'Hannon.

4. IV, 196.

en ordre sur le bord de la côte, puis ils regagnent leurs vaisseaux et font de la fumée pour avertir les indigènes. Ceux-ci s'approchent alors de la mer, placent à côté des marchandises l'or qu'ils offrent en échange et se retirent. Les Carthaginois redescendent et examinent ce qu'ils ont laissé. S'ils jugent que la quantité d'or répond à la valeur des marchandises, ils l'emportent et s'en vont. Sinon, ils retournent à leurs navires et attendent. Les indigènes, revenant, ajoutent de l'or, jusqu'à ce que les Carthaginois soient satisfaits. On ne se fait réciproquement aucun tort, les uns ne touchant pas à l'or avant que la quantité déposée ne leur paraisse en rapport avec leurs marchandises, les autres ne touchant pas aux marchandises avant que les Carthaginois n'aient pris l'or. »

Sur quelle côte se faisait le trafic de cet or, qui venait sans doute de l'intérieur des terres ? On peut penser à la Sénégambie[1], ou à quelque région plus septentrionale[2], peut-être même au Sud du Maroc[3]. Les procédés de commerce décrits par Hérodote ne s'expliquent que dans des parages où les Carthaginois n'avaient ni villes, ni comptoirs, et désiraient, autant que les indigènes, éviter tout contact immédiat. Ils peuvent avoir été usités avant Hannon ; ils peuvent s'être maintenus plus tard, en dehors des colonies qu'Hannon avait fondées et des territoires occupés par des tribus qui étaient disposées, comme les Lixites du Périple, à faire bon accueil aux Carthaginois. Quoi qu'on en ait dit[4], ce passage d'Hérodote ne-nous apporte aucune lumière sur l'époque de l'expédition.

---

1. Voir Müller, *Geogr*., p. XXVII, n. 1 : Fischer, p. 89. Or des régions de la Falémé (dans le Bondou et le Bambouk) et du haut Niger, en amont de Bamako (dans le Bouré) : voir Futterer, *Afrika in seiner Bedeutung für die Goldproduktion* (Berlin, 1895). p. 49 et suiv.

2. Par exemple, au Rio de Oro (entre le cap Bojador et le cap Blanc), ou à la baie d'Arguin, où les Portugais venaient chercher de la poudre d'or que les indigènes leur apportaient de loin.

3. Conf. Göbel, p. 72. Il y a de l'or dans la région du Sous : voir Futterer. l c., p. 41 ; Moreau. *Bull. de la Société de géographie d'Oran*, 1912. p.556.

4. Vivien (p. 330) et Meltzer (p. 232-3) estiment que ce commerce n'a pu se

Ainsi nous ne trouvons dans l'historien grec nulle mention d'Hannon, nulle allusion certaine à son voyage[1].

Il ignore aussi celui d'Himilcon. Il mentionne[2], il est vrai, les îles Cassitérides, « d'où nous vient l'étain », ainsi qu'un fleuve Eridanos, « qui se jette, à ce qu'on prétend, dans la nier septentrionale et d'où viendrait l'ambre ». Il ajoute qu'il ne sait rien des Cassitérides et qu'il croit que l'Éridanos est une invention d'un poète grec. Rien ne permet d'affirmer que ces indications qui lui paraissent si suspectes aient été des échos de l'expédition d'Himilcon. Il est plus probable qu'Hérodote les a trouvées dans quelque ouvrage de ces géographes ioniens qu'il critiquait volontiers, peut-être dans Hécatée. A la fin du VIIe siècle et dans la première moitié du VIe, les Grecs d'Asie Mineure fréquentaient le Sud de l'Espagne[3], où les Tartessiens pouvaient les renseigner sur l'étain britannique[4]. Quant à l'ambre, apporté depuis des siècles des rivages voisins de l'Elbe et de la Vistule, ceux qui le colportaient à travers l'Europe ne devaient pas être sans savoir, au moins vaguement, d'où il venait.

Tout cela ne prouve pas d'ailleurs que les expéditions

---

développer qu'après l'expédition d'Hannon. D'autres sont d'une opinion toute contraire : voir, par exemple, Fischer, p. 89 ; Meyer, III, p. 679 et 680. Celui-ci croit qu'il s'agit d'un commerce qui se faisait à Cerné antérieurement à la fondation de la colonie d'Hannon. Remarquer cependant qu'il n'est pas prouvé que Cerné ait été un marché d'or, même après Hannon. Scylax n'en dit rien. Le seul texte qu'on pourrait alléguer est de très mince valeur : Palæphatus, *Incredib*., 31 (οί Κερναΐοι... είσί σφόδρα χρυσοΐ, et l'histoire qui suit).

1. Selon Meltzer (p. 233-5), d'autres indications d'Hérodote lui seraient venues d'informateurs carthaginois qui auraient connu les résultats de l'expédition d'Hannon. *Contra* : Fischer, p. 88. — Hératée, qui écrivait vers 500, mentionnait Μέλισσα, πόλις Λιβύων (*apud* Étienne de Byzance, s. v. = *Fragm. hist. graec*., I, p. 25, n° 327). Mais il est impossible de dire si c'était la Μέλιττα qui fut une des colonies d'Hannon. Peut-être s'agit-il de Malte. Hécatée parait avoir rattaché à la Libye Gaulos (Gozzo), île voisine de Malte, car il disait d'elle (*Fr. h. g*., p. 24, n° 113) : Γαῦλος, νήσος πρός τή Καρχηδόνι.

2. III, 115.

3. Conf. p. 413.

4. Conf. p. 407. Il est même probable que, dans la Méditerranée orientale, on a connu beaucoup plus tôt l'origine de cet étain : voir S. Reinach, dans *l'Anthropologie*, X, 1899, p. 402 et suiv. ; Sieglin, Verhandl., l. c., p. 840-7.

d'Hannon et d'Himilcon aient eu lieu après l'époque où Hérodote amassait les matériaux de son ouvrage (vers le milieu du Ve siècle)[1]. Il a été si mal renseigné sur ce qui concernait Carthage qu'il a pu les ignorer.

Cependant il ne faut pas penser à les reporter à une date beaucoup plus ancienne ; quand même Pline ne l'aurait pas dit, il est certain qui elles furent faites à une à poque où Carthage était déjà très puissante, où elle possédait les rivages méditerranéens de la Berbérie et, au delà du détroit, Lixus et Gadès.

On a voulu identifier le « roi » Hannon et Himilcon avec deux personnages mentionnés par Justin[2], avec les fils d'Hamilcar, mort à Himère en 480, membres de l'illustre famille des Magonides qui fut maîtresse de l'État carthaginois à la fin du VIe siècle et dans la première moitié du Ve[3]. L'hypothèse est séduisante : nous aimerions à attribuer des expéditions aussi importantes à la famille dont la politique impérialiste accrut la grandeur de sa patrie[4]. Mais il ne faut pas oublier que les noms d'Hannon et d'Himilcon n'étaient pas rares dans l'aristocratie punique[5]

---

1. Comme Illing (p. 6 et 8) est disposé à le croire.

2. XIX, 2, 1. Voir plus haut, p. 420, n. 5.

3. Heeren, *de la Politique et du commerce des peuples de l'antiquité*, trad. Française, IV, p. 384. Müller, Geogr., p. XXI-XXII. Scäfer, *Reinisches Museum*, XV, 1860, p. 399. Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, I, p. 112. Meltzer, p. 238. Fischer, p. 91-92. Sieglin, *l. c.*, p. 852. E. Meyer, *Geschichte*, III, p. 679. — M. - Illing (p. 8) hésite à admettre que des hommes dirigeant la politique de Carthage aient consenti à s'éloigner si longtemps de la capitale. Mais Justin nous dit que l'État fut alors gouverné par toute une famille, les trois fils d'Asdrubal et les trois fils d'Hamilcar. L'absence d'un ou de deux des Magonides n'était pas de nature à compromettre leur suprématie : du moins, ils pouvaient le croire.

4. Cette hypothèse serait rendue plus vraisemblable si l'on pouvait attribuer à l'Hannon mentionné par Dion Chrysostome à la fois la conquête d'un territoire en Afrique et l'expédition sur l'Océan : v. *supra*, p. 422 (n. 1) et 463 (n. 5). — On a proposé aussi d'identifier avec l'Hannon du Périple un Hannon qui aurait été exilé par les Carthaginois pour une cause futile : Plutarque, *Praecepta gerendae rei publicae*, III, 9 (*Moralia*, édit. Didot, II. p. 976) ; Pline, VIII, 55 ; écho déformé dans Maxime de Tyr. *Dissert*., II, 3 (édit. Didot, p. 5). Voir à ce sujet Schäfer, l. c. ; Meltzer, p. 228 et 504 ; Gutschmid, *Kleine Schriften*, II, p. 84; E. Meyer, III, p. 689, *contra* : Fischer. p. 104.

5. Dans le second tiers du IVe siècle, un Hannon « le Grand » fut le personnage le plus important de Carthage (voir plus haut, p. 400). Quand il tenta par une révolte

M. Fischer a cru fortifier cette hypothèse[1] en alléguant un passage de l'abréviateur de Trogue-Pompée. Comme la famille de Magon, dit Justin[2], disposant a la fois du gouvernement et de la justice, pesait lourdement sur la liberté publique, on institua cent juges, pris parmi les sénateurs : tribunal auquel les généraux devaient rendre compte de leurs actions. Il s'agit d'un événement qui se passa vers 450. Le texte que nous venons de citer contient, selon M. Fischer, une allusion aux rapports qui auraient été exigés d'Hannon et d'Himilcon, à leur retour, et dont l'un, celui d'Hannon, nous serait parvenu. Mais les redditions de comptes dont parle Justin concernaient des faits de guerre et, pour servir de justifications à la conduite militaire comme à la gestion financière des chefs d'armée, elles devaient être rédigées tout autrement que l'inscription commémorative placée par Hannon dans un temple.

La relation d'Himilcon semble avoir été peu connue des anciens[3]. La renommée du Carthaginois fut sans doute éclipsée par celle de Pythéas de Marseille, qui, à l'époque des conquêtes d'Alexandre, s'avança beaucoup plus loin vers le Nord, dont l'exemple d'ailleurs ne fut pas suivi et dont la véracité fut contestée[4]. Nous retrouvons, au contraire, d'assez nombreux souvenirs du Périple d'Hannon dans les littératures grecque et latine. Nous ne croyons pas cependant qu'il ait eu beaucoup

---

ouverte de détruire la constitution, il appela à son aide le roi des Maures (Justin. XXI, 4, 7), c'est-à-dire le souverain d'un pays dans lequel l'Hannon du Périple avait fondé des colonies.

1. *L. c.*, p. 94.

2. XIX. 2, 5-6 : « Dein, cum familia tanta imperatorum gravis liberae civitati esset, omniaque ipsi agerent simul et iudicarent, centum ex numero senatorum iudices deliguntur, qui reversis a bello ducibus rationem rerum gestarum exigerent, ut hoc motu ita in bello imperia cogitarent, ut domi iudicia legesque respicerent. »

3. Il n'y a pas de bonnes raisons pour faire dériver d'Himilcon diverses indications relatives aux obstacles qui s'opposent à la navigation sur l'Océan : algues, calmes, hauts-fonds très étendus, monstres marins. Vers 469, Pindare (Néméennes, III, 23-24) parle déjà de la mer inabordable qui s'étend au delà des Colonnes d'Héraclès, de ses hauts-fonds et de ses animaux monstrueux.

4. Voir Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 416-429.

d'influence sur les ;géographes postérieurs : on ne nous parait pas avoir prouvé qu'il ait donné naissance à des opinions erronées au sujet de la forme de l'Afrique[1] et de l'origine occidentale du Nil[2]. Quelques mythographes l'exploitèrent[3]. Dans le golfe de l'Occident, Hannon et les siens avaient entendu des concerts de flûtes, de cymbales et de tambourins : il n'en fallut pas plus pour transporter dans cette région lointaine des compagnons de Bacchus, Pans et Satyres[4]. On reconnut les Gorgones dans les femmes sauvages que les Carthaginois avaient rencontrées au terme de leur navigation[5].

V

Du cap Juby, que les marins de Carthage et de Gadès doublaient pour aller à Cerné, on voit, à une centaine de kilomètres vers l'Ouest, les hautes terres de Fuerteventura. Il est donc très vraisemblable que des Phéniciens abordèrent aux Canaries, où,

---

1. Conf, plus haut, p. 502, n. 5.

2. Je doute fort que les hippopotames et les crocodiles du second fleuve d'Hannon aient joué un grand rôle dans l'histoire de cette croyance, comme le veut M. Fischer (p. 122-123). Il y avait dans l'Ouest de l'Afrique d'autres rivières qui contenaient des crocodiles et que leur direction pouvait faire identifier avec le Nil : voir Hérodote, II, 32 ; Juba, *apud* Pline, V, 51-52 (où je ne crois pas qu'il soit question du lac et du fleuve d'Hannon) ; etc. (conf. plus haut, p. 473, n. 4).

3. Voir Müller, *Geogr*., p. XXXI: Fischer, p. 130-2

4. Méla, III, 99. Pline, V, 7 ; VI. 197.

5. Méla, III, 99 : « insulae Gorgades, domus ut aiunt aliquando Gorgonum » Pline, VI, 200 : Gorgades insulae, Gorgonum quondam domus ». Statius Sebosus, cité par Pline (VI, 201), parlait des « Gorgonum insulae ». Voir aussi Palæphatus, *Incredib*., 34. — Proclès de Carthage, cité par Pausanias (II, 21, 6 = *Fragm. hist. graec*., IV, p. 484), racontait qu'il y avait dans le désert de Libye, des hommes et des femmes sauvages et qu'un de ces hommes avait été amené à Rome, où il l'avait vu. Il supposait que Méduse avait appartenu à cette race et que, se séparant des siens, elle était parvenue au lac Triton, où elle avait été tuée par Persée. Le Périple d'Hannon a peut-être contribué à la formation de cette historiette. Pausanias (I, 23, 5-6) parle, d'après un navigateur qui s'était joué de sa crédulité, de certaines îles Satyrides, situées dans la mer extérieure. Elles auraient été habitées par des hommes sauvages, êtres fort lubriques, qui ne faisaient pas usage de la parole et qui étaient pourvus de queues presque aussi grandes que celles des chevaux. Faut-il chercher, ici encore, quelque souvenir

du moins, à plusieurs de ces îles, à celles qui étaient les plus proches du continent. Pline indique[1], d'après Juba, que deux d'entre elles portaient le nom de *Iunonia*[2] elles avaient été peut-être consacrées à la Junon phénicienne, Astarté[3]. Mais les Carthaginois ne durent pas fonder de colonies aux Canaries[4]. Ils n'y ont laissé nulle trace et leur civilisation parait n'avoir exercé aucune influence sur les indigènes[5].

Diodore de Sicile[6] parle d'une grande île située en plein Océan, à l'Ouest de la Libye, dont elle est séparée par plusieurs journées de navigation. C'est, dit-il, un séjour enchanteur, plus digne des dieux que des hommes. Les montagnes qui couvrent une partie de l'île sont revêtues d'épaisses forêts : les arbres fruitiers les plus divers y croissent ; il en sort des sources abondantes, dont l'eau est agréable et salutaire. Des fleuves navigables parcourent de belles plaines, où des arbres de toute sorte forment des jardins arrosés par des ruisseaux. Les indigènes vivent dans l'abondance, habitant des maisons bien bâties,

---

lointain du Périple ? — Notons enfin que, dans des fables empruntées par Diodore (III, 54 et 68) au mythographe Denys, il est question de Cerné, ville des Atlantes (conf. plus haut, p. 486, n. 3), et de la région appelée Corne de l'Occident (Ἑσπέρου Κέρας).

1. VI, 204 : « Alteram insulam Iunoninum appellari… Ab ea in vicino eodem nomine minorem. » Selon Curt Müller (*Studien zur Geschichte der Erdkunde im Altertum*, Breslau, 1902, p. 24), il faudrait chercher ces deux îles dans les Isletas, au Nord de Lanzarote, la plus grande peut-être à Graciosa (conf. Fischer, *Real-Encyclopädie* de Wissowa, s. v. *Fortunatae insulae*, col. 43).

2. Ptolémée (IV. 6, 14) mentionne aussi une île de Junon, Ἥρας νῆσος, dans le groupe des Μαχάρων νῆσοι (Canaries). L'autre *Iunonia*, la petite, est peut-être celle que Ptolémée appelle Ἀπρόσιτος νῆσος : Carl Müller, édit. de Ptolémée, n. à p. 754.

3. Curt Müller (l. c., p. 21-22, 28) croit, il est vrai, que ces noms datent seulement du Ier siècle avant J.-C. et qu'ils furent donnés à deux des Canaries par des Gaditains. Nous n'en savons rien.

4. Quoi qu'en pensent Faidherbe, *Revue africaine*, XVIII, 1874, p. 37, et Hamy, *Revue d'ethnographie,* VII, 1888, p. 161.

5. Si les Phéniciens s'étaient vraiment établis aux Canaries, il serait bien étonnant qu'ils n'y eussent pas introduit l'usage du métal. Il n'y a aucune raison de leur attribuer (Curt Müller, p. 28) l'introduction du chien, de la chèvre, du dattier.

6. V, 19-20.

ou passant l'été dans de charmantes retraites au milieu des vergers. La chasse leur donne du gibier à satiété ; la mer leur fournit une grande quantité de poissons. Le climat étant toujours tempéré, la terre produit des fruits pendant la plus grande partie de l'année. Ce furent des Phéniciens de Gadès qui découvrirent cette île. Comme ils longeaient la Libye pour en reconnaître les côtes, des vents violents les emportèrent jusque-là. Ils parlèrent de ce qu'ils avaient vu, si bien que les Étrusques, alors puissants sur mer[1], pensèrent à envoyer des colons dans un pays si merveilleux. Mais les Carthaginois ne le permirent pas. Tout en craignant, ajoute Diodore[2], que la fertilité de l'île n'engageât beaucoup de leurs concitoyens à déserter leur patrie, ils tenaient à se réserver un refuge possible, dans le, cas où quelque désastre viendrait à les frapper.

Il est très probable que ce récit a été emprunté à Timée, comme presque tout le commencement du cinquième livre de Diodore, où il se trouve[3].

C'est peut-être aussi de Timée[4], que dérive un chapitre du traité pseudo-aristotélique *De mirabilibus auscultationibus*[5], qui, pourtant, ne concorde pas exactement avec Diodore[6]. Dans la mer qui s'étend en dehors des Colonnes d'Héraclès, les Carthaginois auraient découvert, à une distance de plusieurs journées, une île déserte, toute couverte de forêts, ayant des fleuves navigables, terre d'une admirable fertilité. Ils s'y rendirent souvent ;

---

1. Τυρρηνών θαλαττοχρατούντων, ce qui peut s'entendre d'une époque antérieure au désastre de Cumes, en 474 (voir plus haut, p. 437) : Müllenhoff, *Deutsche Altertumkunde*. I. p. 110, note ; Meltzer, I, p. 170.

2; Il faut sans doute comprendre : le gouvernement carthaginois voulut que l'attention se détourne de cette île, pour les deux raisons indiquées par Diodore. Voir Geffeken, *Timaios Geographie des Westens* (Berlin, 1892), n. à p. 67.

3. Müllenhoff, l. c., p. 64. Geffeken, *l. c.*, p. 66.

4. Müllenhoff, p. 467. Geffeken, l. c.

5. Chap. LXXXIV.

6. On peut supposer qu'il y a eu entre Timée et le compilateur un intermédiaire, qui aurait modulé Timée d'après des informations particulières : peut-être Posidonius.

quelques-uns même s'y établirent. Mais le gouvernement punique défendit sous peine de mort de naviguer cers cette île et supprima tous ceux qui s'y étaient fixés, dans la crainte qu'on ne la fit connaître et qui une population nombreuse ne devint maîtresse de ses richesses et ne ruinât la fortune des Carthaginois.

Dans l'île de Timée on a reconnu avec probabilité Madère[1]. Mais il est bien difficile de savoir ce qu'il y a de vrai parmi les détails fort suspects donnés dans les deux textes que nous venons de citer. Il n'en faut peut-être retenir qu'une chose c'est que les Gaditains, puis les Carthaginois ont visité Madère et sans doute aussi l'île Voisine, Porto-Santo, plus rapprochée du détroit de Gibraltar[2]. Quand les Phéniciens y abordèrent-ils pour la première fois ? On s'est demandé[3] si des échos de leur découverte n'étaient pas parvenus aux Grecs dès le VIIIe siècle, ou même plus tôt : il ne faudrait pas regarder comme une pure invention les îles des Bienheureux[4], qui étaient situées, dit Hésiode[5], aux extrémités de la terre, le long de l'Océan. Hypothèse des plus contestables : la croyance à des îles du Couchant, séjour des morts heureux, a été répandue chez divers peuples, entre autres chez les Égyptiens et les Celtes, et ne parait pas avoir tiré son origine de connaissances géographiques.

Carthage, devenue maîtresse de l'entrée de l'Océan, se serait bornée à interdire à des rivaux l'accès de ces îles[6]. Elles

---

1. Heerern, *de la Politique*, IV, p. 114. Müllenhoff, l, c., p. 64. Meltzer, I, p. 169. Etc.

2. Horace (*Épodes*. XVI, 59) aurait donc eu tort de dire, en parlant, autant qu'il semble, de ces îles :

Non huc Sidonii torserunt cornua nautae.

3. Müllenhoff, p. 65.

4. Μαχάρων νήσοι.

5. *Travaux et Jours*, 167 et suiv. Pindare (*Olymp*., II, 77-78) ne parle que d'une île.

6. On pourrait voir un souvenir d'Astarté dans le nom de *Iunonia*, donné à une île qui, selon Statius Sebosus (*apud* Pline, VI, 202), était à 750 milles (un peu

ne furent cependant pas oubliées. Vers l'année 80 avant notre ère, des marins du Sud de l'Espagne, peut-être de Gadès, qui venaient de les visiter, vantèrent leur climat à Sertorius: celui-ci pensa, dit-on, à s'y retirer[1].

---

plus de 1 100 kilomètres) de Gadès et que des savants ont cru être Madère : Mannert ; Carl Müller, édit. de Ptolémée, n. à p. 730 et 733 : Fischer, *De Hannonis Periplo*, p. 73 ; etc. Une île d'Ηρα que Ptolémée (IV. 6, 14) place à peu de distance de l'Afrique, a été aussi identifiée avec Madère : Carl Müller, *l. c*., p. 753. Mais nous croyons que c'était l'île de Mogador, comme l'indiquent les termes dont Ptolémée se sert : Ήρας ή χατ Άύτολάλας νήσος (texte rétabli par Müller) ; la grande tribu des Autotoles habitait de ce côté. Quant à la *Iunonia* de Sebosus, elle peut répondre soit à l'île de Mogador (Curt Müller, l. c., p. 23), soit à la *Iunonia maior* que Pline indique aux Canaries (dans ce cas, il faut admettre que Sebosus a marqué très inexactement la position et la distance de *Iunonia* par rapport à deux autres Canaries, *Pluvialia* et *Capraria*).

1. Plutarque, *Sertorius : νήσοι Μαχάρων*, 8 : au nombre de deux ; *Fortunatae insulae,* dans Florus, II, 10, 2. Ces noms ont été donnés aux Canaries : Juba, *apud* Pline, VI, 203 ; Strabon III, 2, 13 ; Méla, III, 102 ; Ptolémée, IV, 6, 14. Cependant la description de Plutarque convient, non aux Canaries, mais à Madère (Curt Müller, p. 6-7), et Plutarque indique que les deux îles étaient éloignées de la Libye de 10 000 stades (1 830 kilomètres), chiffre trop fort pour Madère, mais incompréhensible s'il s'agit des Canaries. Il est vrai que Salluste (*Histor. fragm.*, I, 61, édit. Kritz, p. 92-93), parlant des îles de Sertorius, comptait cette distance de 10 000 stades à partir, non de la Libye, mais de. Gadès : le chiffre est d'ailleurs inexact aussi bien pour l'archipel de Madère (à environ 1 100 kilomètres de Cadix) que pour les Canaries (environ 1 200 kilomètres). — Il semble bien qu'on ait eu tort d'identifier avec l'archipel de Madère les *Purpurariae insulae*, situées « ex adverso Aututolum », où Juba installa des teintureries de pourpre (Pline, V 201 et 203). Elles répondent probablement à l'île et aux îlots de Mogador : Vidal de la Blache, *Mélanges, Perrot* p. 326.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE

CHAPITRE PREMIER. — Les régions naturelles de l'Afrique du Nord. 1. L'Afrique du Nord ou Berbérie; ses limites, 1-2. II. Régions naturelles du Maroc, 2. — Le Rif, 2. — Couloir de Taza, 3. — Le Haut: Atlas, le Moyen-Atlas, l'Anti-Atlas, 3. — Le plateau subatlantique, 3-4. — Le Sous, 4. — Les oasis du Sud du Maroc, 5. III. L'Algérie, 5. — Le Tell, 5-6. — Plaines basses voisines du littoral, 6-7. — Le Dahra, 7. — La grande Kabylie, 7. — Massifs côtiers de la province de Constantine, 8. — Plaines intérieures du Tell oranais, 8. — Haut pays au Sud de ces plaines, 8-9. — Vallée du Chélif, 9-10. — Massif de l'Ouarsenis, 10. — Plateau de Tiaret, 10. — Plateau de Médéa, 10. — Plaines des Beni Slimane, des Aribs et de Bouïra, 11. — Vallée de la Soummane, 11. — Région d'Aumale, 11. — Régions montagneuses du Tell constantinois, 12; bassins de Constantine et de Guelma, 12. IV. Steppes des provinces d'Oran et d'Alger, 12-13. — Bassin du Hodna, 13. — Hautes plaines de la province de Constantine et de la Tunisie occidentale, 13-15. V. L'Atlas saharien, 15. — Djebel Amour, 15-16. — Aurès, 16. — Djebel Chechar, 16. — Pays des Némenchas, 16-17. — Oasis du Sud de l'Algérie, 17. VI. La Tunisie, 18. — Massif de la Khoumirie, 18. — Les Grandes Plaines de la Medjerda, 18-19. — Plateau central tunisien, 19. — Chaîne Zeugitane, 19-20. — Tunisie orientale, 20-21. — Tunisie méridionale, 21-22. — Oasis de la région des Chotts, 22, VII. La bordure des Syrtes, 23. — Région de le Djeffara, 23. Région du Djebel, 23-24. — Littoral occidental et méridional de la grande Syrte, 24-25. VIII. Manque de cohésion de l'Afrique du Nord, 25-26. — Défauts du régime des rivières, 26-27. — Massifs montagneux, habitats de petits groupes sociaux, 27. — Valeur inégale des pays plats, 27. — Impuissance des Berbères à se constituer en nation, 27. Relations très anciennes entre les habitants de cette contrée, 28. — Formation de tribus, d'États, 28. — Pas d'unité politique complète, 28-29. — Opposition entre la civilisation et la barbarie, 29.	1-29

CHAPITRE II. — L'Afrique du Nord dans le monde méditerranéen. I. L'Afrique du Nord est isolée au Sud, 30 ; elle communique difficilement avec le fiord-Est du continent africain, 31. — Elle appartient au monde de la Méditerranée occidentale, 31-32. — La Méditerranée n'est pas une barrière, 32-33. — La navigation y rencontre cependant divers obstacles, 33. — Nature inhospitalière des côtes de la Berbérie, 33-34. — Nécessité de ports nombreux pour les marins de l'antiquité, 34-35. — Difficulté de pénétrer à l'intérieur de l'Afrique du Nord, 35-36. II. Isolement relatif de la Berbérie, 37. — Civilisations et dominations communes à cette contrée et au Sud-ouest de l'Europe, 37-38. — L'Afrique du Nord trait d'union entre l'Orient et l'Occident, 38-39. — Elle a plus reçu que donné, 39.	30-39
CHAPITRE III. — Le climat de l'Afrique du Nord dans l'antiquité. Importance historique de cette question, 40. — Le climat actuel, 41. — Chaleur et froid, 41-42. — Vents, 42. — Siroco, 42-43; autres vents, 43. — Saison humide et saison sèche, 43-44. — Irrégularité des pluies, 45-46. — Régime torrentiel des pluies, 46-47 ; orages de grêle, 47. Répartition inégale des pluies selon les régions, 47-51. II. Climat de l'Afrique du Nord avant l'époque historique, 51. — Période de chaleur humide à l'époque quaternaire, 51-52; puis refroidissement, moindre qu'en Europe, 52-53. — Climat à l'époque de la civilisation néolithique, 53 ; il parait avoir été peu différent du climat actuel, sauf peut-être dans le Sud, 53-54. — Climat du Sahara à cette époque, 54-56. III. Climat à l'époque historique, 56. — Le Sahara était un désert, 56-58 ; il était cependant moins difficile à traverser qu'aujourd'hui, 58-62 (sans chameaux. 59-61). IV. Preuves d'un climat sec dans te Sud de la Berbérie, à la lisière du Sahara, 62-66. — Indices d'une sécheresse moindre que de nos jours, 66-70. V. Climat du Tell, 70. — Valeur médiocre des arguments allégués en faveur de l'hypothèse d'un climat plus humide : diminution ou disparition de sources, 70-73 ; décadence de certaines forêts, 73-74 ; existence de l'éléphant dans la Bergerie antique, 74-81. - Prétendues causes d'un changement de climat, 81-83. VI. Valeur médiocre de certains textes qui paraîtraient indiquer un climat plus sec, 83-84. — Arguments en faveur d'un climat, sinon identique, du moins très analogue au climat actuel, 84. — Même régime des vents, 84-87. — La saison sèche et les chaleurs de l'été, 87-88. — La saison d'hiver, 88. — Sécheresses prolongées pendant celte saison, 89-01. — Régime torrentiel des pluies, 91-92. — Inégale répartition des pluies selon les régions, 92-98. — Travaux hydrauliques anciens, 98. — Conclusion, 99.	40-99

CHAPITRE IV. — Faune et flore de l'Afrique du Nord dans l'antiquité. I. Faune contemporaine de l'industrie paléolithique, 100-3. — Ressemblances avec la faune européenne de la même époque, 103 ; parenté étroite avec la faune actuelle de l'Afrique centrale et australe, 104. — Disparition de certaines espèces, 104. — Faune contemporaine de l'industrie néolithique, 104-6. — Faune des gravures rupestres, 106-7. II. Faune de l'époque historique, 103, Singes, 109. — Abondance des fauves, 109-111. — Lions, 111-2. — Panthères, 112. — Caracals, 113. — Chats sauvages, 113. — Hyènes, renards, 113. — Chacals, 114. — Mangoustes, 114. — Genettes, 114. — Ours, 115. — Sangliers, 116. — Ânes, 116-7. — Cerfs, 117-8. — Antilopes, 119-123. — Le catoblepon (gnou), 123-5. — Mouflons, 125-6. — Bœufs sauvages, 126-7. — Lièvres, 127. — Gerboises, 127-8. III. Autruches, 128-9. — Autres oiseaux, 129-130. — Tortues, 130. — Lézards, 130-1. — Serpents, 131-3. — Araignées, 133-4. — Scorpions, 134-5. — Sauterelles, 135-7. — Escargots, 137. IV. Caractères de la flore de la Berbérie, 137-8. — Forêts antiques ; textes qui les mentionnent, 138-142. — Les mentions de salins, du dieu Sil-venus ne prouvent pas l'existence de forêts, 142-3 ; non plus que l'absence de ruines, 143-4. — Espèces forestières mentionnées, 144-5 ; le citrus, 145-7 ; prétendus arbres à duvet, 147. V. Conditions de la végétation forestière, 147-8. — Il y avait dans l'antiquité, comme aujourd'hui, de vastes espaces non boisés, 148-151. — Reconstitution de forêts depuis l'antiquité, 151.2. — Forêts disparues, 152. — Causes du déboisement, 152-7. — Conséquences fâcheuses, qu'il ne faut pas exagérer, 157-8.	100-158
CHAPITRE V. — Les conditions de l'exploitation du sol. I. Les anciens n'ont pas fait en Afrique de cultures dites exotiques. 159-160. — Céréales. Sols qui leur conviennent, 160 ; importance agricole de la distribution des couches de phosphate de chaux, 160-1. — Conditions défavorables par suite de l'insuffisance ou de l'irrégularité des pluies, 161-3. — Gelées, sirocos ; mauvaises herbes, 163. — La culture de l'orge est souvent préférable à celle du blé, 163. — Difficultés du défrichement, 164. — Principales régions de culture des céréales dans l'antiquité, 164-5. — Arboriculture, 165. — Les arbres fruitiers craignent moins la sécheresse que les céréales, 165. — Vergers autour des villes, oasis, 165-6. — Indigénat de la vigne et de l'olivier en Berbérie et conditions favorables à leur culture, 166-8. — Figuier et amandier, 168. — Cultures légumières, 168. II. Élevage. Importance de la répartition des pluies, 169. — Période critique en été, 169. — Pâturages d'hiver des steppes, 169-170 ; nécessité de la transhumance en été, 170. — Conditions de l'élevage du bœuf, 170-1 ; du cheval, 171 ; du mouton, 171; de la chèvre, 172. — Abondance des fauves, obstacle à l'élevage, 172. III. Possibilité d'exploitations diverses dans de nombreuses régions de la Berbérie, 172-3. — importance de la question de l'eau potable, 173. — Salubrité du climat, sauf dans certaines régions, 173-5. — Épidémies, 175-6. — Conclusion, 176.	159-176

LIVRE II

LES TEMPS PRIMITIFS

CHAPITRE PREMIER. — La civilisation de la pierre. I. Civilisation paléolithique, 177. — Types chelléen, acheuléen, moustérien, 178. — Stations de Ternifine, 178-9, et du lac Karar, 179. — Autres trouvailles non accompagnées d'une faune, 179-180 ; en particulier près de Gafsa, 180-1. — Vie des hommes de cette époque, 181-2. — Ressemblances avec l'industrie primitive d'autres pays, 183. — Persistance de l'industrie moustérienne, 183-4 ; dans des grottes, 184-5. II. Civilisation paléolithique plus récente, 186. — Stations à industrie dite gétulienne, 186-8. — Grottes et stations à industrie ibéro-maurusienne, 189. III. Civilisation néolithique, 190. — Grottes habitées, 190-1. — Cette civilisation, qui a duré longtemps, n'est pas uniforme, 191. — Industries de la pierre, 192-3 ; de l'os poli, 193-4 ; de la poterie, 194-5. — Œufs d'autruche, 195. — Objets dits de parure, 195-6. — Nourriture des troglodytes, 196-8. IV. Stations néolithiques en plein air, 198-9 ; les unes contemporaines des stations dans les grottes, les autres plus récentes, 199. — Civilisation néolithique berbère, 200-1 ; contemporaine des gravures rupestres, 201-3. V. Civilisation néolithique saharienne, 203-5. — Industrie de la pierre, 205-6 ; ressemblances avec l'industrie néolithique égyptienne, 206. — Poteries, 207. — Œufs d'autruche, 207. — Meules, 207. — Objets de parure, 208. — Cette civilisation a pu se maintenir jusqu'aux temps historiques, 208-9. VI. Relations commerciales à l'époque de la civilisation de la pierre, 209-210. — Usage des métaux, 210-1. Incertitude à cet égard ; peut-être n'y a-t-il pas eu d' « âge du bronze » en Berbérie, 212. — Persistance de l'industrie de la pierre dans certaines régions, 213-4. —Survivances, 214-5.	177-215
CHAPITRE II. — Origines de l'élevage et de la culture. I. Alimentation des Africains primitifs, 216-8. — Le chien, compagnon de chasse, n'est domestiqué qu'assez tard, 217. — Insuffisance de nos connaissances sur les débuts de l'élevage, 218. — Le bœuf, 218-222. Le buffle a-t-il été domestiqué ? 222. — Aucune preuve de la domestication du porc, 222-3. — Le mouton et la chèvre, 223-7. — L'âne, 227-9. — Le cheval, d'importation assez récente, 229-234. — Conclusions sur l'origine des animaux domestiques connus en Berbérie, 234.	216-239

II. L'élevage reste très longtemps la ressource essentielle d'un grand nombre d'indigènes, 234-5. — D'autres deviennent cultivateurs, 235. — Légumes, 235-6. — Céréales, 236-7. — Culture du lin (?), 237-8. — Pas de preuves de cultures arbustives, 238-9. — Ne pas exagérer le rôle éducateur des Phéniciens au point de vue agricole, 239.	
CHAPITRE III. — État social. Magie et Religion. Art. Pratiques funéraires. I. Groupes primitifs, villages néolithiques, 240. — Constitution de la famille; origine des tribus, des États : notre ignorance à cet égard, 240-2. II. Pratiques magiques indiquées par les auteurs anciens, 242-3. — Magie sur les gravures rupestres, 243. — Croyances animistes, fétichisme : manque de documents pour les temps préhistoriques, 243-4. — Zoolâtrie, 244-5 ; attestée par Diodore de Sicile, 245 ; par les gravures rupestres, 245. — Indices de totémisme dans l'Afrique du Nord, 246-7. — Adoration d'un animal particulier, incarnation d'un dieu, 247. — Forme humaine associée a la forme animale ; il s'agit peut-être de mascarades, 247-8. — Pas de preuves d'anthropomorphisme, 248. — Culte du soleil et de la lune; texte d'Hérodote et autres témoignages plus récents, 248-250. — Béliers à disque solaire des gravures rupestres, 250-1. — Ce sont des images du dieu Ammon, d'origine égyptienne, 251-2 ; introduit probablement au second millénaire, 253. — Il est possible que les Libyens aient adoré d'autres dieux égyptiens, 253. — Dieux libyques sous des noms grecs, 254. — Postures rituelles sur des gravures rupestres, 254-5. — Pas de preuves de sacrifices, 255. — Dieux de culte : sans doute devant les gravures, 256 ; dans des grottes, 256. III. Gravures rupestres, 257. — Les graffites libyco-berbères sont de date récente, 257-9 ; bien postérieurs aux dessins dits préhistoriques, 259. Gravures préhistoriques; régions où on les trouve, 259-261. — Elles sont généralement tracées sur des parois verticales de grès, 261-2. — Technique, dimensions, 262-3. — Sujets représentés; pas de végétaux, 263 ; animaux et hommes, 263 ; objets, 263. — Valeur artistique, 264. — Figures isolées, ou scènes, 264-5. — Hypothèses sur l'époque de ces gravures, 265-6 ; elles appartiennent à la fin des temps néolithiques ; probablement, en partie, à la deuxième moitié du second millénaire, 266. — Leur ressemblance avec des gravures rupestres de la vallée du Nil, 267. — Rien ne prouve qu'elles aient été faites exclusivement par des noirs, 268. — Leur destination religieuse ou magique, 268-9.	240-274

IV. Pratiques funéraires, 269. — Ensevelissements dans des grottes, 269-271. — Mobilier funéraire (?), 272. — Crânes portant des traces de couleur rouge, 272-3. — Pas de preuves du rite du décharnement, 273. — Jambes pliées, 273. — Les tombeaux en pierres sèches actuellement connus datent seulement des temps historiques, 274.	
CHAPITRE IV. — Anthropologie. I. Insuffisance des textes anciens, 275-6 ; des documents archéologiques, 276 ; des documents ostéologiques anciens, 276. — La population de l'Afrique du Nord ne s'est pas beaucoup modifiée depuis les temps préhistoriques, 277. — Apports des Phéniciens, 277 ; des Romains, 277-8 ; des Vandales, 278-9 ; des Byzantins, 279 ; des conquérants arabes, 279 ; des Ouled Hilal, 279-280 ; des Turcs, 280 ; des Juifs, 280 ; des Andalous, 281-2 ; des Nigritiens, 282-3. II. L'étude anthropologique des Berbères est encore peu avancée, 283. — Difficulté des recherches et incertitude des méthodes, 284-5. — Caractères physiques de la plupart des Berbères, 285-6. — Type brun, grand, à tête allongée, 286. — Type brun, petit, à tête allongée, 286-7. — Ancienneté de ces deux types, 287. — Type brun, petit, à tête ronde, 288. — Berbères blonds, 288-290. — Leur répartition, 290-2. — Ancienneté de ce type, 292. — Textes et documents archéologiques concernant les blonds du Nord de l'Afrique, 292-3. III. Population foncée des oasis, 293-4. — Type du Djerid, 294. — Nigritiens dans les oasis, 294. — Textes concernant les Éthiopiens établis au Sud de la Berbérie, 295-8. — C'étaient des hommes à la peau naturellement foncée, 299. — Il est peut-être venu des esclaves de l'intérieur du continent à l'époque historique, 299-300. — Mais les oasis ont dû être occupées par des Éthiopiens dès une antiquité très reculée, 300 ; les uns probablement semblables aux Nigritiens, d'autres peut-être différents, 301-2. — Éthiopiens introduits en Berbérie à l'époque historique, 302. — Il y en avait peut-être dans la population primitive du pays, 302-4. IV. Parenté des Berbères bruns avec les Européens du Midi et les Égyptiens. 304-6. — Hypothèses vaines à ce sujet, 306. — Hypothèses sur l'origine des blonds, 306-8.	275-308
CHAPITRE V. - La langue libyque. I. Les dialectes berbères actuels, 309 ; leur diffusion, 309-310. — La même langue était parlée dans l'antiquité; on peut l'appeler libyque, 310. — Difficulté de la connaitre, 310. — Inscriptions dites libyques, indéchiffrées, 310-1. — Indications vagues des auteurs, 311. — Les mots libyques, ou prétendus tels, mentionnés vans les textes, ne nous apprennent rien, 311-4. — Noms antiques de personnes à tournure berbère, 315. — Noms antiques de lieux qui s'expliquent par les dialectes berbères, 315-7. — Diffusion de la langue libyque sur toute la	309-326

Berbérie, 317 ; elle ne paraît pas avoir pénétré chez les Éthiopiens, 317-9. — Elle a subi de grandes modifications, surtout par l'invasion de l'arabe, 319-320. II. Cette langue a été rapprochée à tort du basque, de l'étrusque, etc., 320. — Elle appartient à la famille chamitique, ou protosémitique, 320-1. III. D'autres langues ont-elles été parlées en Afrique aux temps préhistoriques ? 322. — Indications de l'onomastique géographique, 322. — Tritonis et Triton, 323. — Tillibari, 323-4. — Ressemblances avec des noms de lieux européens, surtout espagnols, 324-6. — Nécessité d'une étude plus approfondie, 326.	
CHAPITRE VI. — Relations des indigènes de l'Afrique du Nord avec d'autres contrées I. Migrations dans l'Afrique septentrionale indiquées par les anciens; ce sont des légendes, 327. — Platon et l'Atlantide, 327-9. — Récit recueilli par Salluste, 330-331. — Quel en est l'auteur ? 331-2. — Genèse de cette légende, 332-6. II. Prétendue migration d'Indiens, 336-7. — Indication de Josèphe sur les Gétules, 337-8. — Récit de Procope sur une migration cananéenne, 338-340. — Genèse de cette légende, 340-1. — Hypothèse de Movers, 341-2 ; à rejeter, 342-3. — Rien ne prouve que des Hyksos soient venus en Berbérie, 343. III. Prétendues migrations d'Égéens, 344 ; peu de valeur des textes anciens, 344-6. — Les légendes sur des expéditions de héros mythiques ne prouvent rien, 346. — Les arguments linguistiques sont sans valeur, 346-7. — Preuves archéologiques de navigations égéennes dans la Méditerranée occidentale, 347. — Relations des Libyens orientaux avec des peuples du Nord-est de la Méditerranée, 347-8. — Les preuves manquent pour la Berbérie, 348-9. — Cependant la céramique berbère fournit un indice, 349-350. IV. Prétendue migration de Libyens en Sardaigne, 350-1 ; incertaine, 351-2. — Pas de preuves de relations directes avec l'Égypte, 353. — Les Mashaouasha n'étaient pas des habitants de la Berbérie, 353-4. V. Les indications des écrivains arabes sont sans valeur, 355. — Les hypothèses modernes sont à rejeter, 355. — Relations attestées par les recherches anthropologiques, linguistiques, archéologiques, 356-7. — Impossibilité d'une reconstitution historique, 357.	327-357

LIVRE III

LA COLONISATION PHÉNICIENNE ET L'EMPIRE DE CARTHAGE

CHAPITRE PREMIER. — Les Phéniciens dans l'Afrique du Nord. Fondation de Carthage. I. Textes relatifs à la colonisation phénicienne en Afrique, 359-340. — Utique, 360-1. — Lixus, 361. — Auza, 362. — Autres villes, 362-4. — Valeur des textes anciens (Timée), 364-6. — Période antérieure à la colonisation, 365-7 ; comptoirs, escales sur la route du retour d'Espagne, 367-8. — D'où les Phéniciens sont venus, 368. — Leur commerce, 368. — Sites des colonies, 369-370. — Causes de leur fondation, 370-1. — Fondées par Tyr, 371-2. — Des colonies essaiment à leur tour, 372-3. — Il n'y eut pas de colonies à l'intérieur des terres, 373. II. Site de Carthage, 374. — A-t-elle remplacé une ville plus ancienne ? 374. — Assertion de Philistos, 374-5. — Sens du nom de Carthage (Nouvelle ville), 376. — Prétendus noms d'une ville antérieure, 376-7 ; Kakkabé, prétendue, colonie de Sidon, 378-9. III. Fondation de Carthage, 380. — Récit de Timée, 380. — Récit de Justin, 380-3. — Caractère gréco-punique de ce récit, 383-4 ; peut-être se rattache-t-il à Timée, 385. Échos du même récit dans d'autres auteurs, 385 ; variantes, 385-8. — Indices d'autres récits, 388-9. — Le récit de Justin est légendaire, 390. — Les personnages sont-ils des divinités ? 390-1. — Cela n'est pas prouvé, 391 ; Pygmalion, 391 ; Elissa-Didon, 391-3 ; Hiarbas, 393-4. — Le roi Pygmalion a existé, 394 ; peut-être aussi Elissa, 395. IV. Carthage est une colonie tyrienne, 395-7. — Textes indiquant qu'elle fut fondée en 814-813 avant J.-C., 397-9 : date admissible, 400-1.	359-401
CHAPITRE II. — Formation de l'empire de Carthage. I. Les Phéniciens dans la Méditerranée occidentale, 402. — Il n'est pas prouvé qu'ils aient eu des établissements en Italie et en Gaule, 402-3. — Absence de preuves archéologiques de la présence des Phéniciens en Espagne avant la fin du VIIe siècle, 403 ; textes anciens, 403-4. — Fondation de Gadès, 404-5. — Exportation de l'argent de Tarshish, Tertessos, 406. — Les Phéniciens en Sicile, 407-9 ; à Malte, à Gozzo, à Pantelleria, en Sardaigne, aux Baléares, 409-411. II. Formation de la puissance maritime de Carthage, 411. — Expansion des Grecs, 412. — L'Odyssée, 412. — Colonies grecques en Occident, 412-4. — Il n'y eut pas entente entre les Phéniciens et les Grecs pour le partage de l'Occident, 414-5. — Autres ennemis des	402-467

Phéniciens d'Occident, 415-6. — Tyr est impuissante à les protéger, 417. — L'union morale du monde phénicien subsiste, 417-9. — Mais Carthage remplace Tyr à la tête des Phéniciens de l'Ouest, 419. — Raisons de son intervention et de sa grandeur, 419-420. — Rôle important de Malthus, 420 ; surtout de la famille de Magon, 420-1. — Attitude de Carthage envers Tyr, 421-2 ; envers les Phéniciens d'Occident, 422-3.

III. Occupation de l'Île d'Ibiça, 423 ; peut-être des Baléares, 424. — Guerres navales contre les Phocéens, 424-5. — Les Grecs sont chassés de la Corse, 425. — Les Carthaginois en Sardaigne, 426. — Défaite de Malthus, 426 ; campagnes des Magonides, 427. — Prise de possession d'une partie de l'île, colonies, exploitation agricole, 427-8. — Les montagnards restent indépendants, 428 ; révoltes, 428-9.

IV. Les Carthaginois en Sicile, 429. — Expédition contre Pentathlos, 430; campagnes de Malchus, 430-1. — Guerre contre Dorieus, 431-2 ; contre Gélon, 432. — Possessions carthaginoises dans l'île au début du Ve siècle, 432-3. — Causes de l'expédition de l'année 480 av. J.-C., 433-4. — Entente avec Xerxès, 434. — Forces mises à la disposition d'Hamilcar, 435. — Siège d'Himère, 436. — Défaite désastreuse des Carthaginois, 436-8. — Conditions de la paix, 438. — Mainmise sur Malte, Gozzo, Pantelleria, 439.

V. Les Carthaginois en Espagne, 440. — Textes témoignant de leur présence au IVe siècle, 440-1. — Quoique les preuves manquent, ils ont dû venir plus tôt, 440-3. — Leur intervention à Gadès, 443-4. — Guerre contre les Marseillais, 444-5. — Les Carthaginois se réservent la côte orientale jusqu'à Bastia, 445. — Leurs établissements sur cette côte, 445-7 ; en dehors du détroit, 447. — Ils ne paraissent pas avoir dépassé le littoral, 448.

VI. Visées des Grecs sur les côtes des Syrtes, 448-9. — Entreprise de Dorieus, 449-450 ; intervention des Carthaginois, 450. — Fixation d'une frontière aux autels de Philène, 450-1. — Qu'étaient ces autels ? 451-2. — Fable racontée par Salluste, 452-4. — Emplacement des autels de Philène, 454. — Les Grecs ne font plus de tentatives de colonisation dans la région des Syrtes, 454. — Carthage y admet les commerçants étrangers, 455 ; qu'elle écarte au IVe siècle, 456. — Occupation de la côte méridionale des Syrtes, 456 ; de la côte orientale de la Tunisie, 456. — Occupation du littoral entre Carthage et le détroit de Gibraltar, 456-7. — Interdiction aux Romains, et sans doute aussi aux Grecs, d'y naviguer, 457-8. — Condition des villes phéniciennes sous l'hégémonie carthaginoise; Utique, 458-9.

VII. Œuvre de défense et de domination accomplie par Carthage, 459. — Limites fixées aux Grecs en Occident; conséquences historiques, 459-460. — Création d'un vaste empire maritime, 460. — Cependant les Grecs ne sont pas évincés de la Méditerranée occidentale, 460-1.

— Carthage doit s'abstenir de l'Italie, 461-2. — La question de Sicile reste ouverte, 462, VIII. Tribut payé par Carthage aux indigènes africains, 462-3. — Carthage l'abolit au Ve siècle, 463. — Constitution d'un territoire carthaginois en Afrique, 464. — On ignore l'étendue primitive de ce territoire, 465. — Révoltes des sujets africains au IVe siècle, 465-7.	
CHAPITRE III. — Expéditions sur les côtes de l'Océan. I. Expéditions d'Hannon et d'Himilcon, 468 ; entreprises par ordre de l'État, 468-9. — Échos de la relation d'Himilcon, 469-470. — Son expédition aux Œstrymnides, 470-1. — Résultats, 472. II. Relation d'Hannon, 472-3 ; traduite en grec, 473 ; connaissance qu'en eurent les anciens, 474-6. — Mission d'Hannon, 476-7. — Il ne parait pas avoir passé par Gadès, 477-8. — Fondation de colonies sur la côte du Maroc, 479. — Thymiatérion (Méhédia), 480. — Passage au cap Soloeis (Cantin), 480-2. — Fondation de cinq colonies, 483-4. — Arrivée au fleuve Lixos (oued Draa), 484-5. — Colonie fondée dans l'île de Cerné, 485. — Position de Cerné (au delà du cap Juby), 486-8. III. Voyages de reconnaissance, 489. — Navigation sur le Chrétès, 489. — Ce fleuve répond-il au Sénégal ? 490-1. — Peut-être est-il la Saguia el Hamra, 491-2 ; l'état des lieux se serait beaucoup modifié, 492-3. — Navigation le long du Sahara, passage au cap Vert, 493-6. — Arrivée à la Corne de l'Occident, 496. — Hypothèses sur l'emplacement de ce golfe, 496-7. — Suite et fin de l'expédition ; le Char des dieux, la Corne du Sud, les Gorilles ; 497-500. — Identifications proposées ; le Char des dieux peut être le pic de Cameroun, 500-1 ; la Corne du Sud vers l'estuaire du Gabon, 501. — Texte d'Arrien, 502-3 ; il semble prouver qu'Hannon a dépassé le golfe de Guinée, 503-4. — Observations sur la côte odoriférante, 504 ; sur les ruisseaux de flammes, 505; sur les Gorilles (peut-être des Négrilles), 505-7. — Résultats de l'expédition, 507 et 509. — Hannon a eu des devanciers, 507-9. IV. Date des deux expéditions, 510. — Elles sont antérieures au milieu du IVe siècle, 510-1. — Rien ne prouve que celle d'Hannon soit postérieure au voyage de Sataspès, 511-2. — L'Histoire d'Hérodote ne donne aucun repère pour dater l'expédition d'Hannon, 513-6 ; ni pour dater celle d'Himilcon, 516. — Hannon et Himilcon ont-ils été des Magonides ? 517-8. — Peu d'influence de la relation d'Himilcon, 518. — Souvenirs du Périple d'Hannon chez les Grecs et les Latins, 518-9. V. Les Carthaginois ont dû connaître les Canaries, 519-520. — Les Gaditains et les Carthaginois ont connu Madère, 520-3.	468-523

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD. - 4-27,

STÉPHANE GSELL

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

TOME II

L'ÉTAT CARTHAGINOIS

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1918

Livre numérisé en mode texte par :
Alain Spenatto.
1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.
spenatto@club-internet.fr

D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :

http://www.algerie-ancienne.com

Ce site est consacré à l'histoire de l'Algérie.
Il propose des livres anciens,
(du 14e au 20e siècle),
à télécharger gratuitement ou à lire sur place.

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

II

LIVRE PREMIER

CARTHAGE ET SES POSSESSIONS EN AFRIQUE

CHAPITRE PREMIER

LA VILLE DE CARTHAGE

I

L'extrémité Sud-Ouest de la Sicile et le cap Bon limitent le détroit qui relie les deux bassins de la Méditerranée. Entre ce cap et le Ras, Sidi Ali et Mekki[1], la côte africaine s'échancre largement. C'est le golfe qui, pendant trente siècles d'histoire, a été témoin de la fortune d'Utique, de Carthage et de Tunis. Un éperon, le cap Carthage, le divise en deux parties, dont l'une, celle que termine au Nord le Ras Sidi Ali el Mekki a été fort diminuée depuis l'époque punique par les alluvions de la Medjerda.

« Carthage, écrit Polybe[2], se trouve sur un golfe, dans une presqu'île saillante[3], dont le pourtour est en majeure partie

1. Cap appelé aussi Ras et Terfa.

2. I, 73, 4-5.

3. Ἐν χόλπω χεῖται, προτείνουσα χαί χερρονησίζουσα τή θέσει. Conf. Appien, Lib., 95 : Ην δέ ή πόλις ἐν μυχώ χόλπου μέγιστου, χερρονήσω τι μάλιστα προσεοιχυῖα. Selon

bordé d'un côté par la mer, de l'autre par un lac. L'isthme qui la rattache à la Libye[1] a environ vingt-cinq stades (4440 mètres[2]) de largeur. Du côté de cet isthme qui regarde la mer, et à peu de distance, s'élève la ville d'Utique ; de l'autre côté, contre le lac, Tynès (Tunis). » La Sebkha er Riana (ou Sebkha es Soukra), lagune située au Nord de l'isthme, du côté d'Utique et de l'embouchure de la Medjerda, s'ouvrait dans l'antiquité sur le

---

M. Schulten (dans *Archäologischer, Anzeiger* 1913, p. 240), les mots ἐν μυχῶ χόλπου désigneraient ici l'angle Nord-Est du lac de Tunis. Mais Appien appelle le lac λίμνη, et non χόλπος, terme qui du reste eût été impropre. Cet auteur s'est servi de Polybe : or, dans le passage de Polybe que nous venons de citer, χόλπος désigne certainement le grand golfe de Carthage. De même dans Polybe I, 29, 2 : τόΰ περί τήν Καρχηδόνα χόλπου (limité par la pointe d'Hermès, cap Bon) ; Dans Strabon, XVII, 3, 13. Voir aussi Tite-Live : « ad Aegimurum, — insula en sinum ab alto claudit, in quo sita Carthago est ».

1. Cet isthme (ίσθμός) est celui qui, comme le dit expressément Polybe, s'étend de la rive du lac à la côte regardant Utique, par conséquent tournée vers le Nord. Ailleurs (1, 75, 4), Polybe se sert de l'expression αύχήν pour désigner l'isthme qui rattache Carthage à la Libye. Appien (*Lib*., 119) mentionne également un isthme (ίσθμός), auquel il donne aussi le nom d'αύχήν (ibid., 95, 97 et 120 ; pour la synonymie de ces deux termes, conf. ensemble 119 et 120) ; l' αύχήν sépare Carthage du continent (95) ; le côté de l'isthme opposé à la ville regarde le continent (119). Il est naturel de croire qu'il s'agit de l'ίσθμός de l'αύχήν, de l' de Polybe, de l'isthme compris entre le lac et l'ancienne baie devenue la Sebkha er Riana. Les deux auteurs indiquent la même largeur : vingt-cinq stades (Appien, 93 et 119). Cependant M. Schulten (*l. c*.) croit que l'αύχήν d'Appien représente un espace de forme courbe, s'étendant depuis l'angle Nord-Est du lac jusque vers Sainte-Monique, sur la côte orientale (entre le cap Carthage et Bordj Djedid), et passant à l'Ouest de la colline de Byrsa ou de Saint-Louis. Cette opinion peut s'appuyer sur deux passages d'Appien. Il dit (chap. 95) que Byrsa était sur l'αύχήν, ce qui est faux s'il s'agit de l'isthme de Polybe. Il affirme (*ibid*.) que le cordon séparant le lac de la mer se détache άπό τοΰ αύχένος. Mais il est permis de supposer qu'Appien fait erreur dans ces deux phrases, qui contiennent l'une et l'autre une indication inexacte d'orientation. Le terme αύχήν, *cou*, convient parfaitement à l'isthme situé entre le lac et la Sebkha, la *tête* étant la péninsule de Carthage. Il ne convient pas à l'espace dont parle M. Schulten. Cet espace n'est pas un étranglement limitant une *tête*. Il aurait constitué une séparation entre deux parties inégales d'une péninsule, et non entre le continent et la ville, qui, dit Appien (passage cité p. 1, n, 3), « ressemblait beaucoup à une péninsule Il ne regarde pas le continent entre Saint-Louis et Sainte-Monique. Enfin, comment Scipion aurait-il pu établir, entre quatre fossés, un camp retranché *quadrangulaire* (Appien, 119), qui se serait étendu tout le long de cet espace de forme courbe ? Quoique des textes contradictoires puissent justifier des hésitations, nous croyons qu'on doit s'en tenir à l'opinion généralement adoptée : l'ίσθμός, l'αύχήν de Polybe et d'Appien est l'isthme compris entre le lac de Tunis et la Sebkha er Riana.

2. En attribuant au stade indiqué par Polybe une longueur de 177 m. 60 : conf. Polybe, *apud* Strabon, VII, 7, 4.

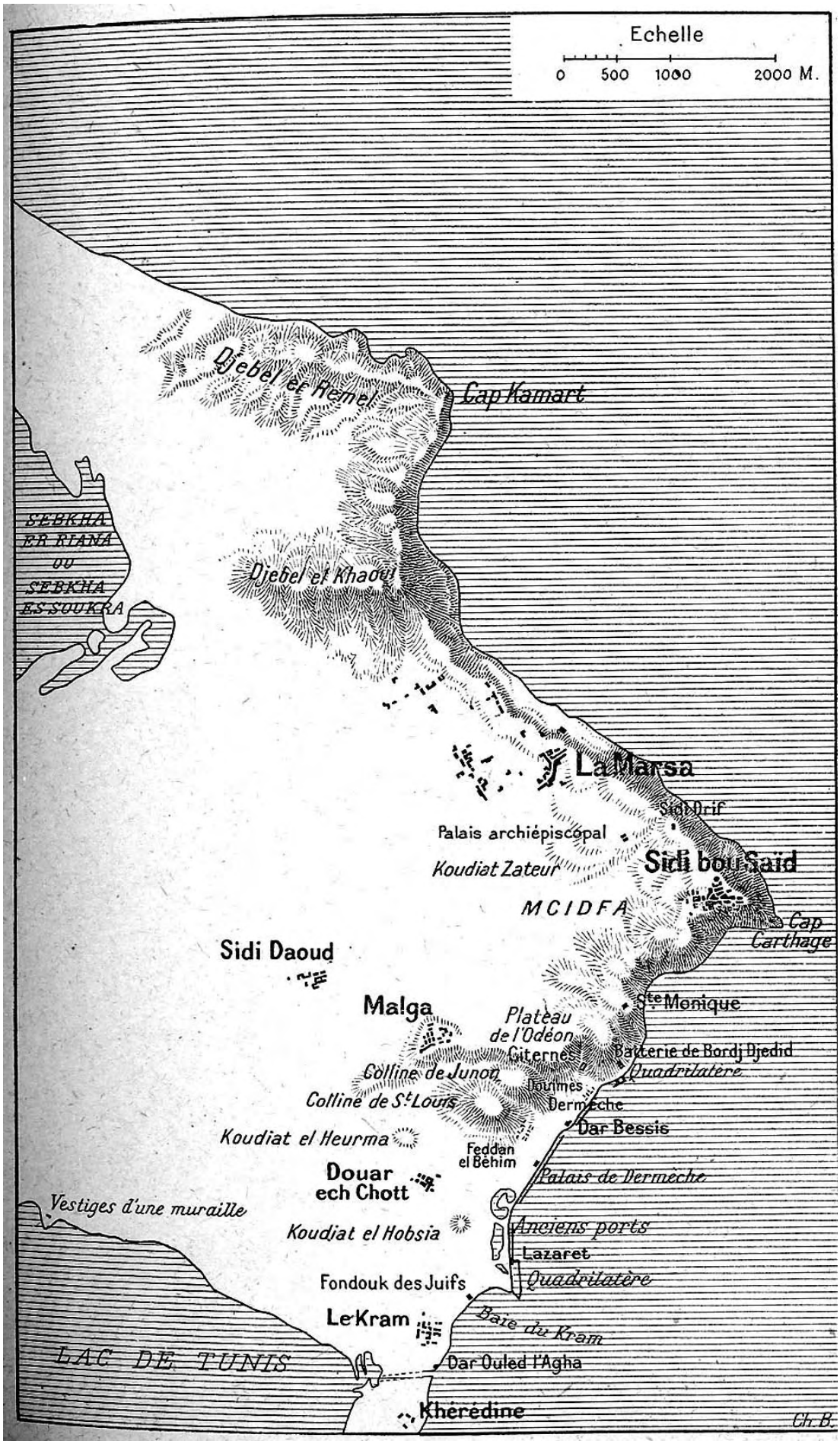
Echelle
0 500 1000 2000 M.
Djebel er Remel
Cap Kamart
SEBKHA ER RIANA OU SEBKHA ES SOUKRA
Djebel el Khaoui
La Marsa
Sidi Drif
Palais archiépiscopal
Koudiat Zateur
Sidi bou Saïd
MCIDFA
Cap Carthage
Sidi Daoud
Malga
Ste Monique
Plateau de l'Odéon
Citernes
Batterie de Bordj Djedid
Quadrilatère
Colline de Junon
Colline de St Louis
Tombes
Dermèche
Dar Bessis
Koudiat el Heurma
Feddan el Behim
Douar ech Chott
Palais de Dermèche
Vestiges d'une muraille
Koudiat el Hobsia
Anciens ports
Lazaret
Quadrilatère
Fondouk des Juifs
Le Kram
Baie du Kram
LAC DE TUNIS
Dar Ouled l'Agha
Kheredine
Ch. B.

golfe qui se creusait au Sud-Ouest et au Sud du Ras Sidi Ali el Mekki[1] ; un cordon de dunes, formé par les apports du fleuve voisin, la sépare aujourd'hui de la mer[2]. L'isthme mesure cinq kilomètres là où il est le plus étroit[3]. Il se serait un peu élargi[4], si l'indication donnée par l'historien grec est exacte[5].

Polybe écrit encore[6] : « L'isthme qui relie Carthage à la Libye est barré par des collines difficiles à franchir, à. travers lesquelles la main de l'homme a établi des passages vers l'intérieur du pays ». Ces collines sont celles du Djebel Naheli et du Djebel Ahmar, qui s'étendent à l'Ouest jusqu'à la Medjerda et dont le point culminant s'élève à 328 mètres. A l'époque que nous étudions, le fleuve les longeait aussi au Nord, jusqu'à son embouchure[7].

Carthage était donc dans une petite péninsule, défendue de tous côtés par la nature. Cette presqu'île offre à peu près la forme d'un triangle, dont la base s'allonge du Nord au Sud et dont le sommet, à l'Est, se projette dans la mer par une saillie atteignant 130 mètres d'altitude : c'est le cap Carthage ou de

---

1. Cela ressort d'un passage d'Appien (*Lib*., 100). Manilius, dont le camp est établi sur l'isthme, fait élever, à peu de distance (conf. *ibid*., 101), un fortin sur la mer, pour protéger le débarquement des vivres que des vaisseaux lui apportent. Voir, entre autres, Th. Fischer, *Mittelmeer-Bilder*, II, p. 77 et 164.

2. Fischer, *l. c*., p. 169 (il croit aussi à des apports d'un courant venant de l'Est). Bernard, dans *Bull. de géographie historique*, 1911, p. 218-220, 231, 240-1.

3. D'après la carte au 50 000e (feuille de *La Marsa*).

4. Il n'y a pas lieu cependant d'admettre que le lac de Tunis se soit avancé vers le Nord plus loin qu'aujourd'hui : opinion de Babelon (*Carthage*, p. 126), Schulten (*l. c*., p. 248), etc. M. Carton (*Revue archéologique*, 1911, II, p- 247-250 ; *Documents pour servir a l'étude des ports et de l'enceinte de la Carthage punique*, p. 70-80 ; *Revue tunisienne*, XXI, 1914, p. 83) a constaté des vestiges de constructions au bord du lac, sur une longueur de plusieurs kilomètres, depuis la naissance du cordon qui sépare ce lac de la mer; il a rencontré, le long de la rive, des tessons de poteries grecques et puniques. Voir aussi Meltzer, *Neue Jahrbücher für Philologie*, CLV, 1897, p. 301.

5. Conf. Appien, *Lib*., 93 et 119. Paul Orose (*Adv. paganos*, IV, 22, 5) indique, d'après Tite-Live, trois milles (4 440 mètres) : équivalent des vingt-cinq stades de Polybe. Strabon (XVII, 3, 14) donne par erreur à l'isthme une largeur de soixante stades (près de 11 kilomètres).

6. I, 75, 4.

7. *Voir infra*, p. 144.

Sidi bou Saïd. De ce point, une ligne de falaises se dirige vers le Nord-Ouest ; après s'être abaissées au lieu où se trouve le petit port de la Marsa, elles viennent s'épanouir, sous les noms de Djebel et Khaoui et de Djebel er Remel (que sépare le cap Kamart), à l'Est de l'ancienne baie devenue la Sebkha er Riana. D'autres hauteurs bordent le littoral au Sud-Ouest de Sidi bou Saïd, jusqu'à Bordj Djedid. Elles se prolongent vers l'Ouest,-à l'intérieur de la péninsule, par une sorte de large empattement, s'abaissant peu à peu, pour mourir à environ une demi-lieue du rivage. Au Nord et au Nord-Ouest, une plaine s'étend vers la Marsa, le Djebel et Khaoui et la Sebkha. Au Sud, se détachent deux collines, séparées par un vallon étroit : la colline dite de Junon, qui dépasse cinquante mètres, et celle de Saint-Louis, dont l'altitude est d'une soixantaine de mètres. Le sol ne présente que de faibles ondulations au Sud-Est, au Sud et à l'Ouest de ces collines, vers la Méditerranée, le lac de Tunis et l'isthme.

Un long cordon sablonneux, qui sépare le lac de la mer, forme au Sud un appendice à la péninsule. Les Grecs et les Latins l'appelaient, Ταινία, Γλώσσα[1] *Lingua*[2], *Ligula*[3]. Au milieu du second siècle avant notre ère, cette bande n'aurait eu, selon Appien[4], qu'un demi-stade (89 mètres) de largeur ; mais des vestiges antiques prouvent qu'à sa naissance, ce le cordon mesurait, comme aujourd'hui, environ six cents mètres[5].

Près de ce lieu, au Nord-Est, le littoral se creuse un peu

1. Appien, *Lib*., 95, 98 et 121.

2. Orose, IV, 22, 6.

3. Victor de Vite, I, 17.

4. *Lib*., 95.

5. Vestiges reconnus au Dar Ouled l'Agha, sur la mer, et au Sud-Ouest du Kram, sur le lac : Carton, *Rev. archéologique*, 1911, II, p. 246, 247 ; *Documents*, p. 72, 77-78. Le chiffre indiqué par Appien est probablement la largeur minima du cordon. Falbe écrivait en 1833 (*Recherches sur remplacement de Carthage*, p.16) ; « Aujourd'hui même, cette bande sablonneuse conserve cette largeur au Sud-Ouest de la Goulette ». Ailleurs, des apports de la mer ont pu l'élargir : Tissot, *Géographie*, I. p. 567 ; Th. Fischer, l. c., II, p. 175.

la petite baie du Kram[1] constitue un abri, d'ailleurs médiocre[2] Au delà, dans la direction de Sidi bou Saïd, la côte, basse jusqu'à Bordj Djedid, puis escarpée, est entièrement exposée aux vents de Nord-Est, qui dominent depuis le milieu du printemps jusqu'au milieu de l'automne[3], c'est-à-dire pendant la période de l'année où les anciens naviguaient de préférence.

Tel est, dans ses traits généraux, la situation de Carthage. Quant à la topographie de la ville punique, elle est fort mal connue. On ne trouve que quelques indications, parfois obscures et contradictoires, parfois manifestement erronées, dans des écrivains grecs et latins, surtout dans Appien, dont la source est Polybe[4]. Elles se rapportent à l'époque qui a précédé la chute de Carthage. Polybe fut témoin de cet événement, mais la partie de son histoire où il le racontait est perdue, et Appien donne trop de preuves de sa négligence pour pouvoir être regardé comme un guide tout à fait sûr. En 146, la cité phénicienne fut rasée ; puis les décombres furent utilisés ou recouverts par la cité romaine, qui a été ruinée à son tour, ensevelie, exploitée comme carrière, et dont l'emplacement est maintenant peu à peu envahi par des constructions nouvelles. Seuls,

---

l. M. Carton (*Documents*, p. 60, 91, 102, n. 1, et p. 121) se demande si la pointe qui limite et protège la baie au Nord-Est n'est pas artificielle, si l'on n'a pas jeté là des terres provenant du creusement des ports intérieurs. Cette hypothèse aurait besoin d'être appuyée sur des constatations précises. En attendant, il me semble difficile d'admettre que, si cette pointe avait été faite de matériaux de déblai, elle ait pu résister aux assauts des vagues jusqu'à n^{os} jours, après la destruction de la vaste plate-forme qui la précédait du côté de la mer.

2. Elle est ouverte au Sud-Est. Or M. Hantz (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1900, p. 69-70) fait observer que, par suite de la configuration du rivage, la mer vient très souvent de cette direction dans la partie occidentale du golfe de Tunis, même quand le vent est sensiblement plus Nord qu'elle.

3. Meltzer, *Geschichte der Karthager*, II, p. 153. Conf. Appien, *Lib*. 120 et 121.

4. Des passages de Diodore de Sicile (XXXII, 14) et de Strabon (XVII, 3, 14-15) se rattachent au même historien. Pour Diodore, voir Meltzer, II, p. 178 ; pour Strabon, dont certaines indications paraissent cependant provenir d'une autre source, Meltzer, l. c., p. 521, et F. Strenger, *Strabos Erdkunde von Libyen* (*Quellen und Forschungen* de Sieglin, XXVIII, 1913) p. 102. Paul Orose (IV, 22) dépend de Tite-Live, qui s'est très probablement aussi servi de Polybe.

les cimetières, enfouis dans les profondeurs du sol, ont en grande partie subsisté. Les archéologues ont eu trop souvent le tort de fausser le sens des textes, d'ériger en certitudes des hypothèses mal fondées, d'attribuer à l'époque punique des restes dont les uns sont plus récents, dont les autres sont d'un âge indéterminé[1].

II

Comme nous l'avons montré[2] l'on peut admettre que Carthage fut fondée en 814-813 avant J.-C. ; rien ne prouve qu'elle ait remplacé une autre colonie, phénicienne. Le nom de *Qart hadasht* fut-il donné dès le début à cette ville ? Il est impossible de l'affirmer[3] : avant Hécatée, qui écrivait à la fin du VIe siècle ou au début du Ve, nous ne connaissons aucun auteur grec qui mentionne Καρχηδών, forme altérée de Qart hadasht[4].

Un nom de lieu, *Byrsa*, apparaît fréquemment dans les

1. Voir la bibliographie donnée en 1896 par Meltzer dans le tome II de sa *Geschichte der Karthager*, p. 522-526 ; voir aussi Audollent, *Carthage romaine* (Paris, 1901), p. 3 et suiv. — Falbe, *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, Paris, 1833, atlas in-f°, pl. I (précieux plan de Carthage, au 16,000e) ; volume de texte in-8°. Dureau de la Malle, *Recherche sur la topographie de Carthage*, Paris, l835. Beulé, *Fouilles à Carthage*, Paris, 1861 (extrait du *Journal des Savants*). Tissot, *Géographie de la province romaine d'Afrique*, I (1884), p. 565-633. Babelon, *Carthage*, Paris, 1896 ; le même, dans l'*Atlas archéologique de la Tunisie*, notice à la feuille de *La Marsa*. Meltzer, l. c., II, p. 153-220, 520-543 ; voir aussi un article du même auteur dans les *Neue Jahrbücher für Philologie*, CLV, 1897, p. 289 ; 305. Audollent, livre cité plus haut (indications utiles même pour l'époque punique). Plan de Carthage à l'échelle du 5 000e, dressé en 1897 par Bordy (conf. Gauckler, *Bull. archéologique du Comité des travaux historiques*, 1898, p, CXXIX-CXXXII) et publié par les soins du Ministère de L'instruction Publique (*Carte archéologique et topographique des ruines de Carthage*, dressée d'après les relevés de M. l'adjoint du Génie Bordy). Kahrstedt, *Geschichte der Karthager* von 218-146, Berlin, 1913 (volume publié comme t. III de la *Geschichte* de Meltzer), p. 7-24. Voir, plus loin pour les études de détail, en particulier sur les ports et les nécropoles. — Je ferai remarquer, une fois pour toutes, que mes indications bibliographiques ne sont pas complètes : je me suis borné à mentionner les travaux modernes que l'on peut utilement consulter. Je n'ai pas non plus cru devoir réfuter toutes les assertions qui mont paru inexactes.

2. Tome I, p. 374 et suiv., p. 397 et suiv.

3. Nous sommes cependant disposé à le croire : voir t. I, p. 410.

4. T. I, p. 377, n. 3.

textes anciens relatifs à la Carthage punique[1]. On a voulu y voir la transcription d'un mot sémitique qui signifierait « espace fortifié[2] » : hypothèse contestable[3].

Selon Servius[4], la ville aurait d'abord été appelée Byrsa, puis Tyros, enfin Carthago, de Cartha, lieu situé entre Tyros et Bérytos, où Didon serait née[5].Nous avons ici une étymologie fantaisiste de *Carthago*, forme latine d'un nom dont le sens (« Nouvelle ville ») n'est pas douteux. D'autre part, il est peu vraisemblable que la colonie africaine ait porté le même nom que Tyr, sa métropole. L'indication qui concerne Byrsa a-t-elle plus de valeur ? On a le droit de se méfier.

Pourtant la légende de la peau de bœuf atteste que l'inconnu, Grec ou Carthaginois hellénisé, qui la mit en circulation regardait la région de Carthage appelée Byrsa comme le lieu choisi par les fondateurs de la colonie : c'était là qu'Élissa avait étendu la peau (βύρσα) qui recouvrit l'espace occupé par elle et par ses compagnons[6].

Or nous savons, par des témoignages très nets, qu'aux derniers temps de la ville punique, le nom de Byrsa était donné à la citadelle, établie sur une colline assez escarpée[7]. Malgré

---

1. Sur la question de. Byrsa, voir en particulier Graux, dans *Bibliothèque de l'École des hautes Études*, XXXV, 1878. p. 205-6 ; Tissot, I, p. 622-3 ; Meltzer, II, p. 192-3, 534-7 ; Kahrstedt, p. 15-16

2. Meltzer, I, p. 92 ; II, p. 192. Audollent, p. 269, n. 2. — Faut-il établir une relation entre ce nom de Byrsa et la légende כארצת qui se lit sur des monnaies puniques (L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, II, p. 86, n° 76 ; p. 91-92, n°s 127-8 ; p. 122-6; Supplément, p. 53) ? La question est discutée : les uns y retrouvent en effet le nom de Byrsa (voir, par exemple, Winckler, *Altorientalische Forschungen,* I, p. 447, n° 3) ; d'autres croient que ce mot signifie « en campagne » : voir Meltzer, 1, p. 451.

3. Winckler, l. c.

4. *In Aeneid*., IV, 670.

5. Conf. Isidore de Séville, *Etymol*., XV, I, 30 ; *Mythographi Vaticani*, I, 214 (édit. Bode, p. 67). Suidas, s. v. Ἀφριχανός et s. v. Καρχηδών, dit seulement que Καρχηδών fut appelée aussi βύρσα.

6. Justin, XVIII, 5, 9.

7. Appien, Lib., I, 128, 130. Zonaras, IX, 30, p. 409, a. Strabon, XVII, 3, 14. Florus, I, 31, 11. Orose, IV, 22, 6. Eustathe, Commentaire de Denys le Périégète, v. 195 (*Geographi graeci minores*, édit. Müller, II, p. 251).

l'absence de preuves péremptoires[1], on est d'accord pour placer cette citadelle sur la colline de Saint-Louis, qui, s'élevant par des pentes rapides, domine remplacement de Carthage l'hypothèse cadre fort bien avec le récit qui Appien nous a laissé de la prise de la ville par les Romains.

Certains textes peuvent cependant faire croire que ce nom s'est appliqué à une région plus vaste. Selon Servius, l'espace couvert par la peau de bœuf mesurait vingt-deux stades de pourtour[2] (environ quatre kilomètres). Selon Paul Orose[3], la citadelle appelée Byrsa avait un pourtour d'un peu plus de deux milles (environ trois kilomètres). Les deux chiffres sont très supérieurs au périmètre de la colline de Saint-Louis, même tout au bas des pentes[4]. Un troisième texte, qui figure dans des manuscrits du commentaire de Servius[5], mais qui n'est pas de cet érudit[6], cite un passage de Cornélius Népos : « Carthage eut jadis l'aspect d'une ville double ; la partie intérieure était appelée Byrsa, la partie extérieure, qui entourait l'autre, Magalia ». On a cru retrouver ailleurs des preuves de l'emploi du terme Byrsa pour désigner la « Cité », l'ensemble de la ville proprement dite, où les habitants étaient agglomérés. Mais, parmi les témoignages allégués, les uns se rapportent à la

1. Voir Audollent, p. 209.

2. *In Aeneid*., I, 367 ; voir aussi *Mythogr. Vatic., l. c*. Meltzer (II, p. 536) croit qu'il y a ici une confusion avec les vingt-deux milles qui, d'après Orose, étaient la mesure du pourtour de la ville entière. Je ne vois pas pourquoi l'on adopterait cette hypothèse.

3. IV, 22, 6.

4. Florus écrit (I, 31, 11) : « Byrsa, quod nomen arci fuit, quasi altera civitas resistebat ». Dans cette phrase, il y a peut-être un lointain écho d'une indication relative à la grande étendue de Byrsa.

5. *In Aeneid*., I, 368: « Carthago antea speciem habuit duplicis oppidi, quasi aliud alterum amplecteretur, cuius interior pars Byrsa dicebatur, exterior Magalia. Huius rei testis est Cornelius Nepos, in eo libro qui Vita illustrium inscribitur ». Ce passage ne se retrouve pas dans ce qui nous reste de Cornélius Népos.

6. Cette indication peut être suspecte, puisque nous ne pouvons pas remonter à la source qu'elle mentionne, mais on ne saurait affirmer qu'elle soit dénuée de toute valeur. Nous ne croyons donc pas qu'il faille l'écarter de la discussion, comme le veut Meltzer, *Neue Jahrbücher*, CLV, p. 291, n. 3.

citadelle, les autres sont obscurs[1]. Seul, le passage attribué à Népos autorise cette interprétation. Mais quel crédit mérite-t-il ? Il est au contraire certain que Byrsa fut le nom d'une partie de la ville, soit de la citadelle seule, soit d'un quartier dans lequel la citadelle était comprise[2]. Que ce nom ait été donné primitivement à une autre région de Carthage, puis transporté

1. Il n'y a pas de bonnes raisons d'admettre (avec Graux, *l. c.*, p. 205-6 ; Tissot, I, p. 622-3 ; Meltzer, II, p. 534) qu'au chapitre 117 d'Appien et dans Zonaras, IX, 29, p. 468, ,a βύρσα désigne autre chose que le quartier de la citadelle : voir Kahrstedt, p. 15. — Après avoir indiqué (XVII, 3, 14) que βύρσα était le nom de la citadelle, Strabon (XVII, 3, 15) dit que les Carthaginois, réfugiés dans Byrsa, construisirent en deux mois 120 vaisseaux : il savait donc qu'ils étaient maîtres des ports. Ce n'est cependant pas une preuve évidente que Byrsa désigne ici toute la Cité (Tissot, p. 623). Strabon a pu copier les mots συμπεφευγότες είς τν Βύρσαν dans un auteur qui (comme Appien, 117) racontait la fuite précipitée des Carthaginois dans Byrsa, c'est-à-dire dans le quartier de la citadelle, lors de l'invasion de Mégara par Scipion ; qui, ensuite (comme Appien, 121), mentionnait la construction d'une flotte par les assiégés, après que ceux-ci, remis de leur alerte, eurent réoccupé la ville entière — Paul Orose (IV, 22, 6) écrit : « Ex una parte murus communis erat urbis et Byrsae, imminens mari, quod mare Stagnum vocant (le lac de Tunis) ». Ce passage a été interprété de diverses manières voir, entre autres, Tissot, I, p. 586-7 ; Meltzer, II, p. 535-6. On a supposé que Byrsa signifie ici la Cité : le rempart qui entourait l'ensemble de la ville couvrait en effet la Cité du côté du lac, comme il la couvrait (ce qu'Orose ne dit pas) le long de la mer, sur la baie du Kram et au Nord-Est de cette baie. Si l'on adopte ce sens, il faut admettre que, sans y prendre garde, Orose (ou sa source) a copié et mis bout à bout deux textes qui donnaient au terme Byrsa des sens différents : car, dans la phrase précédente, Orose écrit : « Arx, cui Byrsae nomen erat, etc. » M. Kahrstedt croit, au contraire, que dans la seconde phrase, Byrsa a la même signification que dans la première; des mots « murus communis, etc. ». Il propose une explication dont nous reparlerons (p. 24). En somme, on ne saurait fixer avec certitude le sens de ce texte : peut-être contient-il simplement une bévue. — Il n'est pas impossible qu'au chapitre 127 d'Appien, le mot Byrsa s'applique à la Cité, mais je ne voudrais pas l'affirmer (v. t. III, ch. VIII, § VI). — Reste un passage du même auteur, au chapitre 135. Les commissaires romains « décidèrent, dit Appien, de faire détruire par Scipion ce qui subsistait de Carthage et interdirent à tous d'y demeurer; ils prononcèrent des imprécations surtout au sujet de Byrsa, dans le cas où quelqu'un habiterait ce lieu, comme aussi la région appelée Mégara ». De même que dans la citation de Cornélius Népos, Byrsa et Mégara représenteraient ici les deux parties de Carthage : si le nom de Byrsa, fait observer Meltzer (II, p. 535), ne signifiait ici que la citadelle, une bonne partie de la ville n'aurait pas été comprise dans l'interdiction. Raisonnement contestable, si nous nous en tenons aux termes dont Appien se sert. Cet auteur affirme en effet : 1° que, d'une manière générale, les commissaires interdirent d'habiter l'emplacement de Carthage ; 2° que, leur, défense, accompagnée d'imprécations, visa surtout (μάλιστα) Byrsa et Mégara. D'ailleurs, Appien reproduit-il exactement les décisions prises par les commissaires ?

2. Quoi qu'en pense M. Audollent, p. 270 et suiv.

à la citadelle, c'est ce que rien ne permet d'affirmer.

Il convient donc de croire qu'au temps où la légende de la peau de bœuf se répandit, on regardait le quartier de la citadelle comme le lieu que les colons phéniciens avaient occupé tout d'abord. Appien le dit expressément[1] : il ne fait sans doute que répéter une opinion ancienne. Ainsi peut s'expliquer le texte de Servius indiquant que Byrsa fut le premier nom de Carthage. On comprendrait, d'autre part, que, si ce quartier passait pour le noyau de la ville, son nom ait été abusivement appliqué à la ville entière, en deçà des terrains réservés aux sépultures et des espaces où les maisons étaient rares[2].

L'opinion qui plaçait à Byrsa la Carthage primitive était-elle fondée[3] ? C'est là une autre question, à laquelle il nous paraît difficile de répondre. Les premiers colons purent être frappés des avantages que la colline de Saint-Louis leur offrait pour se protéger contre des attaques ; ils purent établir une citadelle au sommet, des habitations sur les pentes qui s'abaissaient vers la mer à l'Est et au Sud-Est ; celles du Sud-Ouest, plus raides, furent en effet laissées aux morts. Naturellement, la côte devait être aussi occupée dans le voisinage du port : il y aurait eu là un quartier extérieur. Dans cette « marine » éloignée du centre de la défense, les vaisseaux et les marchandises n'auraient guère été en sûreté ; mais ailleurs, par exemple dans la colonie grecque d'Agrigente, le port était encore plus loin de la ville.

Des savants modernes pensent, au contraire, que la colonie

---

1. *Lib*., 1. Voir aussi Eustathe, l. c.

2. Plus tard, à l'époque romaine, Carthage est qualifiée d'*alta*, de *celsa* : Virgile, *Énéide*, IV, 97 et 205 ; Apulée, *Métam*., VI, 4 ; Conférence religieuse de l'année 411, I, 1, dans *Patrol. lat.*, XI, p.1259 ; Priscien, *Perieg*., 183, dans *Geogr. graeci min*., II, p. 191 ; Corippus, *Johannide*, VI, 225. C'étaient là des épithètes qu'on avait transférées de la colline de Saint-Louis à la ville.

3. Cette opinion e été admise par Beulé (p. 3) et von Duhn (dans *Archäologischer Anzeiger*, 1806, p. 88). Elle e été rejetée par le cardinal Lavigerie (*De l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage*, Alger, 1881, p. 20), par Tissot (I, p. 593), par Meltzer (*Geschichte*, II, p. 167, 195, et dans *Neue Jahrbücher,* CLV, p. 301-4).

fondée par les navigateurs phéniciens s'étendait immédiatement autour et en arrière du port. Les uns croient que ce port était dans la baie du Kram[1]. On a ajouté[2] qu'une citadelle se dressait peut-être sur le Koudiat et Hobsia[3], butte de seize mètres d'altitude, à environ six cents mètres au Nord-Nord-Ouest de la baie : conjecture qu'il faut écarter, car ce monticule est constitué par des décombres d'époque plus récente[4]. Selon d'autres, le port aurait été situé au Sud de la colline de Bordj Djedid, la citadelle sur la colline même[5]. Actuellement, la côte est peu sûre en cet endroit[6]. Mais on suppose soit que la saillie de Bordj Djedid sur la mer a été diminuée par l'érosion et qu'elle pouvait jadis protéger une baie contre les vents de Nord-Est[7], soit que la mer pénétrait, profondément à l'intérieur des terres dans la direction de la colline de Saint-Louis, formant ainsi une grande « conque » bien abritée, qui aurait été remblayée pendant la période romaine[8]. Nous ferons observer que l'érosion a été faible à Bordj Djedid : des murs, construits dans l'antiquité le long du rivage, n'en sont éloignés aujourd'hui que de quelques mètres[9] ; d'autre part, la seconde

1. Lavigerie, *l. c.*, p. 20 et suiv. Tissot, I, p. 593. Meltzer, II, p. 167, 527. Oehler, *Archäol. Anzeiger*, 1904, p.175. Schulten, ibid., 1905, p.73. — Les indigènes appellent encore Cartagenna la région située au Nord de la baie du Kram (Audollent, p. 198). Cela indique peut-être qu'elle était le véritable centre de la ville romaine et byzantine ; cela ne prouve pas qu'elle ait été l'emplacement de la colonie phénicienne, comme le croit Lavigerie, p. 24.

2. Tissot, I, p. 585 ; conf. Meltzer, II, p. 167.

3. Appelé par erreur « El-Heurma » sur la carte de Bordy.

4. La formation artificielle du Koudiat el Hobsia a été démontrée par des constatations de M. Carton (*Rev. archéol*., 1911, II, p. 241-2 ; *Documents*, p. 58-59). Elle avait été admise par Beulé (p. 101) : ce savant croyait à tort qu'on avait porté là les déblais produits par le creusement des ports intérieurs.

5. Vernaz, *Rev. archéol*., 1887, II, p. 162-4. Babelon, *Carthage*, p. 9-10. Gauckler, *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. CLXXII ; *Rev. archéol.*, 1902, II. p. 370-1 ; *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1910, p. 612. Carton, *ibid*., 1910, p. 630 ; *Rev. archéol*., 1911, M, p. 253 ; Documents, p. 38-41, 88 ; *Rev. tunisienne*, XXI, 1914, p. 80. Il est vrai qu'ils placent en ce lieu la colonie sidonienne qui aurait précédé la colonie de Tyr et qui n'a sans doute jamais existé.

6. Conf. Meltzer, II, p. 166.

7. Gauckler, *Bull. du Comité, l. c.*

8. Carton, *C. r. Acad. Inscr*., 1910, p. 611 ; *Rev. archéol*., 1911, II, p. 236-8, 255-6.

9. Carton, *Documents*, p. 27 et 100.

hypothèse ne s'appuie, croyons-nous, que sur des arguments fragiles : en tout cas, nous verrons[1] que, dans les derniers temps de la Carthage punique, il n'existait certainement pas de port au lieu où l'on place la prétendue conque. Il y a des tombes fort anciennes au Sud et au Sud-Ouest de Bordj Djedid : il serait étonnant que les vivants eussent cédé aux morts des terrains qui, dans le voisinage immédiat d'un port, leur eussent été très précieux. En somme, l'emplacement de la ville primitive reste inconnu ; nous ne croyons cependant pas inadmissible la tradition qui comprenait dans cette ville la colline de Saint-Louis.

Vers la fin du VIIe siècle et dans le cours du VIe, des sépultures occupèrent le flanc Sud-Ouest de la colline que nous venons de nommer et une partie de celle de Junon ; un vaste cimetière s'étendit sur la région de Douimès et de Dermèche, entre les collines de Junon et de Bordj Djedid. Au Sud, se développait la ville. Ce fut en effet au Nord de ce cimetière, évidemment sur des espaces non bâtis, qu'aux siècles suivants, l'on creusa les tombes innombrables du plateau de l'Odéon, d'Ard et Morali, de Bordj Djedid, de la région située au Nord-Nord-Est de Bordj Djedid. On fit encore à une époque récente des ensevelissements au Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis, sur celle de Junon ; sur la pente méridionale de celle de Bordj Djedid[2]. Même au-dessus de la vieille nécropole de Douimès et de Dermèche, où l'on n'enterrait plus, l'on s'abstint, autant qu'il semble, de construire des habitations : à Dermèche, les seuls vestiges puniques que les fouilles aient exhumés à un niveau supérieur à celui des tombes sont des ateliers de potiers[3].

Jusqu'à la chute de Carthage, il y eut donc, au Nord de

1. P. 46 et suiv.

2. Pour ces divers cimetières, v. *infra*, p. 87 et suiv.

3. Gauckler. *Compte rendu de la marche du Service des antiquités en 1902* (Tunis, 1903), p. 7. Kahrstedt, p. 10, 11. Pour ces ateliers, v. infra, p. 83.

l'ancienne ville, de la Cité, une vaste zone non couverte de maisons, domaine des morts. Cela ne prouve point qu'une enceinte n'ait jamais été établie au delà de cette zone. On nous dit que, sauf le côté de l'isthme, Carthage était entièrement entourée d'eau[1] ; qu'en deçà du mur qui barrait l'isthme, elle comprenait toute la péninsule[2] ; que son périmètre était de vingt deux milles[3] (trente-deux kilomètres et demi), ou de vingt-trois milles[4] (trente-quatre kilomètres) ; que la citadelle appelée Byrsa se trouvait au milieu de la ville[5]. Il ne nous parait pas possible de rejeter ces indications, de soutenir que Carthage n'a jamais dépassé au Nord une ligne reliant les collines de Saint-Louis et de Bordj Djedid[6], de lui attribuer ainsi un pourtour qui n'aurait guère été supérieur à sept kilomètres.

Diodore de Sicile [7], racontant des événements de la fin du IVe siècle, mentionne une région nommée la Nouvelle ville, (Νέα πόλις) « située à peu de distance en dehors de la vieille Carthage ». Le général Bomilcar y passa une revue, où figurèrent des forces assez nombreuses, car, après avoir renvoyé tous ceux dont il ne voulut pas se servir, il garda avec lui 4 500 hommes[8]. Il les divisa en cinq colonnes, qu'il fit entrer dans la ville ancienne, les dirigeant, par des voies différentes, vers la place publique. Ces troupes durent bientôt se replier sur la Nouvelle ville, où elles occupèrent un lieu élevé. La Nouvelle ville contenait donc un grand espace découvert, sans

1. Appien, *Lib*., 120. Orose, IV, 22, 5.

2. Strabon, XVII, 3, 14.

3. Orose, *l. c.*

4. Chiffre indiqué dans le sommaire du livre LI de Tite-Live. Comme Orose dépend de cet historien, le chiffre a été altéré soit dans le premier, soit dans le second texte.

5. Strabon, *l. c*.

6. Kahrstedt, p. 11.

7. XX., 44, 1-5.

8. Ou 1500. Le chiffre des mercenaires donné par les manuscrits est soit 1000, soit 4000 ; il y avait en outre 500 citoyens.

doute à peu près plat, où une armée pouvait être rassemblée, et aussi une hauteur, bonne position défensive.

Elle devait avoir un large front du côté de la vieille ville, puisque, pour envahir celle-ci, les assaillants furent répartis en cinq colonnes. Ces données conviennent à la région qui s'étend au Nord de la zone des cimetières[1]. Notons que le nom indiqué par Diodore, n'est sans doute pas la traduction exacte d'une appellation punique : Qart hadasht, qui a ce sens, ne pouvait pas désigner à la fois la ville ancienne et la ville nouvelle[2].

Mégara, dit Appien[3], était une région très vaste, située dans la ville et contiguë au rempart[4]. Quand les Romains y pénétrèrent de nuit, en 147, le bruit du combat qu'ils y livrèrent parvint, selon le même auteur[5], à un camp carthaginois établi sur l'isthme, en dehors et à cinq stades (888 mètres) de l'enceinte[6]. Mégara était remplie de potagers et de vergers, coupée de clôtures en pierres sèches; de haies, épineuses, d'un grand nombre de canaux profonds et sinueux[7]. Appien mentionne ailleurs encore Mégara : après la destruction de Carthage,

---

1. La hauteur serait Sidi bou Saïd (ou peut-être le Djebel et Khaoui). Ce qu'Appien dit de Mégara (voir ci-après) ne prouve pas que, dans cette vaste région, il n'y ait point eu un espace propre à servir de champ de revue. L'aspect des lieux put d'ailleurs se modifier beaucoup entre la fin du IVe siècle et le milieu du second.

2. On pourrait se demander si le nom de Qart hadasht ne fut pas donné à la colonie de Tyr seulement après la formation de cette « Nouvelle ville ». L'ancienne ville aurait été appelée Byrsa ; la nouvelle, Qart hadasht, aurait imposé son nom à l'ensemble formé par les deux villes (au VIe siècle au plus tard v. p 7, n. 4). Mais cela ne se comprendrait que si la nouvelle ville avait pris beaucoup plus d'importance que l'ancienne. Or le récit même de Diodore atteste qu'il n'en était rien. Du reste, pour distinguer l'ancienne ville de la nouvelle, cet auteur se sert des termes τής άρχαίας Καρχηδόνος : on sait que Καρχηδών n'est que la transcription grecque de Qart hadasht.

3. *Lib*., 117.

4. Χωρίον δ'έστίν εύμέγέθες έν τή πόλει τά Μέγαρα, τώ ταρεζευγμένον. Quoi qu'en dise Graux (p. 181), le sens de ce dernier mot me paraît être fixé par l'indication έν τή πόλει. Il s'agit d'une région située à l'intérieur du rempart de la ville.

5. L. c.

6. Pour la position de ce camp, voir Appien, 114 et 119 (début).

7. Appien, 117.

les commissaires envoyés par le Sénat romain interdirent d'habiter cette région[1]. Le même nom se retrouve, avec une légère variante, dans une comédie de Plaute, le *Poenulus*, qui fut représentée près d'un demi-siècle avant la chute de Carthage : « a Magaribus[2] ».

Dans le récit de la troisième guerre punique, Zoneras, abréviateur de Dion Cassius, parle d'une attaque romaine en un lieu appelé Mégalia[3], situé à l'intérieur du rempart, sur un rocher abrupt, du côté de la mer et fort loin du reste de la ville. La même affaire est racontée par Appien[4], qui, sans nommer ce lieu, nous dit qu'il dominait la mer et offrait des escarpements continus, difficiles à franchir. Il y avait là une porte de l'enceinte, par laquelle on pouvait pénétrer dans la ville. Les Romains, que commandait Mancinus, ayant débarqué, entrèrent, au nombre de 3500, et occupèrent, pendant une nuit, une forte position près du rempart. — Nous avons déjà cité[5] un passage de Cornélius Népos, inséré dans des manuscrits de Servius : Magalia, dit-il, était le nom de la partie extérieure de Carthage, autour de Byrsa.

Que Mégara, Magara, Mégalia, Magalia soient des transcriptions diverses d'un seul et même nom, cela n'est pas douteux. Servius[6] mentionne un mot punique, *magar*, qui aurait signifié *villa*, c'est-à-dire « ferme[7] ». Ce mot est-il celui qui servit à dénommer une région de Carthage ? Nous l'ignorons. Des érudits ont cherché d'autres explications. On s est demandé si le nom phénicien n'était pas identique au mot hébreu qui

1. *Lib*., 135 : τά χαλούμενα Μέγαρα. Pour ce passage, v. p. 10, n. 1.
2. Vers 86.
3. IX. 29, p. 467, b : Μεγαλία.
4. *Lib*., 113.
5. P. 9.
6. In *Aeneid*., I, 421.
7. Conf. Isidore de Séville, Etymol., XV, 12, 4. — Il existe un mot hébreu, מגור qui signifie « lieu de séjour, habitation » : H. Lewy, *Die semitischen Fremdwörter im Griechischen* (Berlin, 1895), p. 93 et 143. Peut-être le terme grec μέγαρον « grande salle », employé par Homère, provient-il du mot phénicien.

signifie « place nue », ou à un autre, dont le sens est « caverne[1] ». On a cru le rencontrer dans des inscriptions carthaginoises qui nous font connaître un temple de Sid-Tanit Méarat : le nom de la divinité y serait suivi d'une indication topographique[2]. Nous lisons dans le lexique d'Hésychius que μέγαρα signifiait « habitations souterraines » : il n'est guère douteux que ce mot n'ait été emprunté à la langue phénicienne[3]. Retrouvant soit le même mot, soit un mot presque semblable à Carthage, comme nom d'une région de la ville, les Grecs l'auraient transcrit de la même manière.

Quant à *magalia*, ce mot a été employé par les Latins, concurremment avec *mapalia*, pour désigner des huttes africaines[4] : il était d'origine phénicienne ou libyque[5]. Sous l'Empire romain, il y avait une *via Mapaliensis*[6] dans un lieu de Carthage qui, à l'époque punique, avait probablement fait partie de Mégara. Elle devait peut-être son nom à des huttes, à des baraques, plus ou moins provisoires, abris d'une population misérable, comme il en existe souvent dans les faubourgs des grandes cités. Mais cela n'autorise pas à croire que cette région de la ville punique ait reçu un nom qui aurait signifié « les huttes » et qui se serait maintenu à travers les siècles, malgré la destruction complète de Carthage en l46 et son abandon pendant une centaine d'années. Ces baraques dont la *via Mapaliensis* gardait le souvenir n'avaient sans doute pas été élevées avant l'époque, romaine. L'identification du mot *magalia* avec le nom qui,

1. Meltzer, I, p. 72 et 442. Les « cavernes » auraient pu être les hypogées des cimetières.

2. צדתנתמצרת : *Corpus inscriptionum semiticarum*, première partie [quand nous citerons désormais cet ouvrage, nous emploierons l'abréviation C. L S.], n°s 248, 249, et aussi 247, où le mot est mutilé. Voir Derenbourg, au n° 247.

3. En hébreu מערת, caverne. Le nom de lieu Μέγαρα, Mégare, peut avoir la même étymologie (Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 206-7), ou bien provenir du mot phénicien que Servius transcrit *magar* (conf. Lewy, l. c., p. 143).

4. Voir, entre autres, Audollent, p. 164, n. 1.

5. Quoi qu'en dise Servius, il ne s'agit pas, semble-t-il, du mot phénicien qu'il transcrit magar : conf. tome I, p. 313, n. 6.

6. Audollent, p. 178-9. Le mot est écrit *Mappaliensis*.

auparavant, désignait une région carthaginoise aurait été faite par un demi-savant et n'aurait aucune valeur historique. A plus forte raison, doit-on s'abstenir d'invoquer ici[1] le nom de Malga, que porte encore un lieu voisin de la colline de Saint-Louis : le mot parait d'ailleurs être d'origine arabe[2].

En résumé, Magara, Mégara sont vraisemblablement les formes qui se rapprochent le plus du nom punique; peut-être celui-ci était-il מגרת comme des inscriptions l'ont fait supposer.

Où se trouvait cette région de Mégara, pleine de jardins ? Les textes nous apprennent qu'elle couvrait un très vaste espace ; qu'elle faisait partie de la ville, dont le rempart la protégeait ; qu'elle entourait Byrsa ; qu'à l'Ouest, elle n'était pas éloignée de l'isthme; qu'en un lieu, situé à une grande distance du reste de la ville, elle était bordée, du côté de la mer, par une ligne de rochers escarpés. Ces diverses indications, parfaitement conciliables, permettent d'identifier Mégara avec toute la partie septentrionale de la péninsule, comprise, nous l'avons dit, dans la ville[3]. Si l'assertion attribuée à Cornélius Népos est rigoureusement exacte, il faut même croire que Mégara s'étendait aussi à l'Ouest de la Cité. Les falaises rocheuses que les Romains escaladèrent lors de leur attaque devaient être dans le voisinage du cap Carthage, soit au Sud-Ouest, soit au Nord-Ouest[4]. Nous rejetons une opinion récente[5] qui place Mégara à Bordj Djedid et à Dermèche, et ne lui assigne qu'une étendue d'une vingtaine d'hectares. Il nous est impossible d'y reconnaître la région très vaste dont l'une des extrémités était voisine de l'isthme et à laquelle appartenait une côte fort éloignée du reste de la ville.

---

1. Lavigerie, *l. c*., p. 22. Babelon, l. c., p. 8.

2. Audollent, p. 180.

3. Opinion généralement admise : voir, par exemple, Tissot, I, p. 569 ; Meltzer, II, p. 165 ; Audollent, p. 164.

4. Tissot, I, p. 618-9. Meltzer, II, p. 191.

5. Kahrstedt, p. 14 ; approuvé par Schulten, *Archäol Anzeiger*, 1913, p. 245.

III

Les Tyriens qui fondèrent la colonie de Carthage ne la laissèrent évidemment pas sans défense : le nom de Byrsa l'atteste, si le sens de « lieu fortifié » qu'on attribue d'ordinaire à ce mot est exact, et s'il a désigné l'emplacement de la cité primitive.

Vers le milieu du VIe, siècle, le rebelle Malchus ne put entrer dans la ville qu'après l'avoir assiégée[1]. Des cimetières s'étendaient alors, on l'a vu[2], de la colline de Junon à celle de Bordj Djedid, par Douimès et Dermèche. Où passait la muraille qui couvrait l'espace peuplé par les vivants au Sud des terrains occupés par les morts ? Si les Carthaginois s'étaient conformés à la règle, appliquée strictement chez les Romains et, en général, chez les Grecs[3] ; de ne pas faire d'ensevelissements à l'intérieur des remparts, ceux-ci couraient à quelque distance au Sud des hauteurs qui traversent la presqu'île. Mais il n'est pas prouvé que, dans la ville africaine, on n'ait pas voulu assurer aux tombeaux la même protection qu'aux habitations ; plus tard, des cimetières furent compris dans l'enceinte qui enferma la péninsule entière[4]. Une ligne de défense partant de la colline de Saint-Louis, passant par le plateau de l'Odéon et atteignant la mer au Nord-Est de Bordj Djedid aurait été établie, pour la surveillance des abords, dans des conditions plus favorables qu'un mur dominé par les hauteurs. Quoi qu'il en soit, les textes anciens ne nous renseignent pas sur cette question.

---

1. Justin, XVIII, 7.

2. P. 13.

3. Nous savons pourtant que la partie orientale de Tarente, à l'intérieur des murs, était occupée par des tombes : indication de Polybe, VIII, 30, 6, confirmée par des découvertes archéologiques.

4. Notons cependant qu'un texte d'Apulée (*Florides*, 19), allégué par Tissot (I, p. 612), ne prouve nullement, comme le croit ce savant, que l'usage des Carthaginois ait été d'enterrer les morts à l'intérieur de leur ville. Il s'agit d'un convoi funèbre, et non d'une sépulture, et la scène ne se passe pas à Carthage.

Nous ne connaissons pas non plus le tracé du rempart qui, au VIe siècle, couvrait la ville à l'Ouest, entre la colline de Saint-Louis et le lac.

Lorsque Carthage s'étendit sur, la région de Mégara, les murailles qui entouraient la Cité furent-elles conservées ? Il ne semble pas qu'on puisse alléguer d'autre texte qu'une vague indication de Zonaras, à propos d'un événement de l'année 147. Cet auteur dit que, Mancinus ayant pénétré dans Mégalia (Mégara), les assiégés protégèrent par des fossés et des palissades le mur transversal, situé en avant des habitations[1].

Dans les derniers temps de la ville punique, des remparts enveloppaient toute la péninsule[2]. Sur l'isthme, ils contenaient des écuries pour loger des éléphants[3], animaux que les Carthaginois n'employèrent à la guerre qui au IIIe siècle[4]. Ce fut donc alors que l'on construisit cette partie de l'enceinte[5]. Nous ignorons si l'on suivit le tracé de murs plus anciens et présentant d'autres aménagements. Les dangers que Carthage courut pendant l'expédition de Régulus (256-255) et la révolte des mercenaires (241-238) la décidèrent peut-être à renforcer ou à

---

1. IX, 29, p. 467, c : ταφρεύμασι χαί σταυρώμασι τό πρό τών διατείχισμα διεφύλαξαν, (ce qui ne nous oblige pas à croire que le mur ait passé immédiatement en avant des maisons). — Contrairement à l'opinion de Meltzer (II, p. 173), il n'est fait aucune allusion à un rempart dressé entre la nouvelle ville et l'ancienne, dans le récit de Diodore relatif au coup d'État de Bomilcar (en 309 ou 308) : voir Kahrstedt, p. 15. — On a trouvé, au Nord-Nord-Est, de Bordj Djedid, au-dessus d'un puits funéraire, une inscription punique, qui date, autant qu'il semble, du troisième ou de la première moitié du deuxième siècle (*Répertoire d'Épigraphie sémitique*, I, n° 17). Elle parait mentionner une enceinte : soit la clôture des sanctuaires dont il est question dans ce texte épigraphique, soit un rempart. Mais, à supposer que la seconde hypothèse doive être préférée à l'autre et que le rempart ait passé à proximité du lieu où l'inscription a été découverte, cela ne prouverait pas que ce rempart ait coupé transversalement la péninsule, Ce pouvait être le mur qui passait près de là, le long de la mer.

2. Pour l'enceinte de Carthage, voir (outre Tissot et Meltzer) Graux, dans *Biblioth. de l'École des Hautes Étude*s, XXXV, p. 175-208 ; Perrot et Chipiez, *Histoire de L'Art*, III, p. 342-7.

3. Appien, Lib., 95. Voir aussi Strabon, XVII, 3, 14.

4. Ils sont mentionnés à partir de l'année 261 : voir p. 404.

5. Conf. Meltzer, II, p. 176.

renouveler ses défenses[1]. Après l'exécution de ce grand travail, elle dut, à plusieurs reprises, le remettre en état[2].

Strabon donne un chiffre très exagéré pour le développement total de l'enceinte[3]. Au contraire, on peut, croyons-nous, regarder comme à peu près exact le chiffre de 22 ou 23 milles qu'indiquait Tite-Live[4], probablement d'après Polybe[5]. Selon Appien[6], — on sait que sa source est Polybe, — Scipion, devenu maître de l'isthme entier, creusa, de la mer à la mer, c'est-à-dire de la Sebkha er Riana au lac de Tunis[7], un fossé long de vingt-cinq stades (4 400 mètres), qui était à portée de trait des ennemis, c'est-à-dire des fortifications de la ville, où les ennemis étaient alors enfermés. La section de l'enceinte, qui,

1. Polybe (1, 73, 7) dit qu'au temps de la guerre des mercenaires, les révoltés, bloquant Carthage par terre, s'avançaient quelquefois, de jour ou de nuit, jusqu'au mur (τεῖχος) : ce qui épouvantait les assiégés. On peut, si l'on veut, en conclure qu'à cette époque, le mur qui défendait la ville du côté de l'isthme n'était pas précédé, comme plus tard, de deux autres lignes de fortifications. — Les remparts de Carthage sont mentionnés à plusieurs reprises à propos d'événements qui se passèrent à la fin du IVe siècle : Diodore, XIX, 106, 4 ; XX, 9, 4 ; XX, 13, 3 ; XX, 59, 2 ; Justin, XXII, 6, 9. Mais il n'y a rien d'utile à tirer de ces indications.

2. Polybe, XIV, 9, 9; conf. Tite-Live, XXX, 9, 4 (en 203).

3. XVII, 3, 14 : 300 stades (près de 64 kilomètres). M. Strenger (*Strabos Erdkunde von Libyen*, p. 103) fait remarquer qu'on a attribué aussi un développement de 360 stades à l'enceinte de Babylone, qui, en réalité, n'avait que 18 kilomètres (Ctésias, apud Diodore, II, 7, 3 ; Quinte-Curce, .V, I, 26, dit 365 stades). Il se demande si cette coïncidence est fortuite. On a vu (p. 4, n. 5) que Strabon exagère aussi la largeur de l'isthme.

4. *Apud* Orose. IV, 22, 5 (« viginti duo milia passuum muro amplexa ») et dans l'*Epitome* du livre LI (« Carthago in circuitu milla viginti tria passuum patens »). Voir supra, p. 14, n. 3 et 4.

5. Qui, naturellement, donnait la mesure en stades. On peut supposer que Tite-Live a compté un mille pour huit stades (conf. Strabon, VII, 7, 4). Polybe aurait donc indiqué soit 176, soit 184 stades. Mais les stades de Polybe étant de 177 m. 60, et non de 185 mètres (huitième partie du mille), la longueur totale de l'enceinte aurait été, d'après lui, soit de 31 kilomètres 257, soit de 32,678, au lieu de 32,500 (= 22 milles), ou 34,040 (= 23 milles). Il est possible aussi que Polybe ait indiqué un chiffre de stades, par exemple 180 ou 185, qui, divisé par 8, ne donnait pas exactement 22 ou 23 : Tite-Live aurait négligé les fractions.

6. Lib., 119. M. Carton (*Rev. archéol.*, 1911 ; II, p. 250 ; *Documents*, p. 82) me parait avoir tiré de ce texte la conclusion qu'il comporte.

7. Nous avons vu que la Sebkha était une baie. Le lac de Tunis, qui communique avec la mer, était considéré comme faisant partie de cette mer (Orose, IV, 22, 6 : « ... imminens mari, quod mare Stagnum vocant, quoniam obiectu protentae linguae tranquillatur » ; voir aussi Polybe, I, 69, 1).

s'étendant aussi de la mer à la mer[1], fermait la presqu'île du côté du continent, devait donc mesurer à peu près la même longueur. Courant en ligne droite et en terrain plat, elle coupait l'isthme là où il est le plus étroit[2], à une lieue environ de la colline de Saint-Louis[3]. Dans l'intervalle, il y aurait eu, près de la colline, des maisons (Strabon dit que l'acropole, Byrsa, était entourée d'habitations[4]), puis des jardins, comme dans la partie septentrionale de la péninsule. Le nom de Mégara aurait pu être étendu à cette région : ainsi, comme l'affirmait Cornélius Népos, la partie extérieure de la ville, appelée par lui Magalia (c'est-à-dire Mégara), aurait vraiment enveloppé l'autre partie, la Cité, à laquelle cet auteur applique le nom de Byrsa. Le tracé que nous assignons au rempart occidental permet de retrouver sur le terrain les 22 ou 23 milles de Tite-Live[5], tandis que ce chiffre serait trop élevé si l'enceinte avait passé beaucoup plus à l'Est. Il est d'ailleurs naturel de croire que les Carthaginois barrèrent l'isthme dans sa plus petite largeur : en réduisant un front particulièrement menacé, ils diminuaient les chances de succès de l'ennemi ; les défenses établies de ce côté pouvaient être constituées à moins de frais et devaient exiger moins de combattants. C'était accroître, il est vrai, la longueur des murs bordant la mer et le lac ; mais les attaques par eau

1. Strabon, XVII, 3. 14.

2. Là où il mesure aujourd'hui cinq kilomètres : voir p. 4.

3. En 149, le consul Manilius établit son camp sur l'isthme. Appien, Lib., 97 : έν τώ αύχένί [έπί : addition proposée par Graux, l. c., p. 203] τής ές τήν ήπειρον όδοΰ. Ensuite, un fortin fut élevé sur le bord de la mer (ibid., 100), c'est-à-dire sur la Sebkha er Riana (supra, p. 4, n. 1), au lieu où l'on débarquait, les vivres. Les assiégés l'attaquèrent de nuit. A ce moment, dit Appien (101), θόρυβος ήν ποιχίλος, συνεπηχούντων ές 'έπληξιν έν 'άστει Καρχηδονίων Manilius, ignorant où était le danger, retint son armée dans le camp. Si les cris des Carthaginois qui étaient dans la ville faisaient écho à ceux des troupes qui attaquaient le fortin et si ces cris étaient entendue du camp romain, on doit en conclure que la ville, c'est-à-dire les fortifications qui la protégeaient, s'étendait jusqu'à l'isthme et jusqu'à la Sebkha.

4. *L, c*.

5. Par un calcul approximatif fait sur la carte au 50 0000e, nous constatons que le périmètre de Carthage pouvait être d'environ 32 kilomètres.

semblaient moins à craindre et plus faciles à repousser il n'importait pas de donner à ces murs une très brande force[1].

La plupart des archéologues admettent cependant que le rempart qui faisait face au continent était bien plus rapproché de la colline de Saint-Louis; on a même soutenu qu'il passait par cette colline. Deux courtes phrases d'Appien peuvent être invoquées à l'appui de cette opinion. Il écrit qu' « un triple mur protégeait les parties tournées vers le Midi, du côté du continent, là où était aussi Byrsa, sur l'isthme[2] ». Ne faut-il pas en conclure que Byrsa, la citadelle, était dans le voisinage immédiat du rempart ? Mais ces quelques mots renferment deux erreurs : le continent s'étendait à l'Ouest, et non au Midi de Carthage[3], et Byrsa n'était pas sur l'isthme. Appien a pu commettre une autre inexactitude, en disant, ou en paraissant dire que Byrsa était là où passait le triple rempart. En réalité, ces fortifications passaient en avant de Byrsa indication qui Appien aurait trouvée dans Polybe et qu'il aurait faussée. Plus loin, le même auteur, décrivant l'enceinte, mentionne « l'angle qui, le long du cordon, depuis le triple mur, tournait dans la direction des ports[4] ». Ces mots semblent attester que l'extrémité méridionale du triple mur se trouvait dans le

1. Les Carthaginois firent à peu près ce que Denys l'Ancien fit à Syracuse. Pour utiliser les défenses naturelles du plateau d'Épipoles, il n'hésita pas à donner à la nouvelle enceinte de cette ville un vaste développement (27 kilomètres, 320 : H. Droysen, *Heerwesen und Kriegsführung der Griechen*, p. 242) et à y enfermer de grands espaces presque inhabités:

2. *Lib*., 95 : τά δέ πρός μεσημβρίαν ές 'ήπειρον, 'ένθα χαί ή Βύρσα ήν, έπί τοῦ αύχένος, τριπλώ τείχει.

3. Tissot (I, p. 571, n. 1) cherche en vain à justifier les termes d'Appien. Il n'y a pas non plus de bonnes raisons d'intercaler la conjonction χαί entre πρός μεσημβρίαν et ές 'ήπειρον, comme le propose Graux (*l. c*., p. 180) ; *contra* : Tissot ; *l. c.* ; Meltzer, II, p. 533. — Appien a commis d'autres erreurs d'orientation à propos de Carthage. Il dit que le cordon se dirige vers l'Ouest (chap. 95) et que l'entrée des ports était tournée vers le Couchant (chap. 121 ; pour ce passage, voir *infra*, p. 66).

4. Lib., 95 : Γωνία δ'ή παρά τήν γλώσσαν έχ τοῦδε τοῦ τείχους έπί τούς λιμένας περιέχαμπτεν... Appien se sert aussi du même mot au chapitre 97, pour désigner cette partie de l'enceinte.

voisinage du cordon[1]. Mais peut-être Appien n'a-t-il pas bien compris, ou du moins n'a-t-il pas reproduit exactement ce que disait Polybe. Il suffirait de modifier légèrement la phrase pour infirmer la conclusion qu'elle paraît autoriser Polybe aurait parlé de la partie de l'enceinte qui, se dirigeant depuis le triple mur vers les ports, aurait passé le long du cordon[2].

Des tombes puniques récentes existent, nous l'avons dit[3], dans le vieux cimetière situé sur la pente Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis. Ce n'est pourtant pas, croyons-nous, une preuve que, jusqu'à la destruction de Carthage, ce lieu soit resté en dehors de l'enceinte[4] : il pouvait y avoir là, comme au Nord de la Cité, un espace que l'on avait laissé aux morts après l'agrandissement de la ville.

Paul Orose[5] prétend qu'une partie du rempart était commune à la ville et à Byrsa. Cette assertion, a-t-on dit[6], est exacte, si l'enceinte suivait le rebord de la colline de Saint-Louis (Byrsa), au Sud et à l'Ouest. Mais Orose ajoute que ce mur commun dominait le lac de Tunis ; il dit aussi, quelques lignes plus haut, qu'il y avait un rempart sur l'isthme, large de trois milles[7] ce qui, est incompatible avec l'interprétation proposée.

---

1. Comme l'ont pensé Falbe (plan, n° 112, et notice, p. 11) et d'autres après lui.

2. Pour le sens du mot γωνία, voir infra, p. 26. — On pourrait, objecter que, si l'enceinte avait bordé le lac de Tunis sur une longueur de plusieurs kilomètres, il eût été facile aux Carthaginois assiégés de recevoir par là des vivres. Or les navires qui les ravitaillaient n'avaient, semble-t-il, d'autre but que les ports intérieurs, dont l'entrée était au fond de la baie du Kram : ce fut pour réduire les ennemis à la famine que Scipion construisit une digue dans cette baie (Appien, 120-121). Mais le ravitaillement par le lac était impossible. Du côté de la mer, les Romains occupaient le passage qui s'ouvrait à travers le cordon. Sur le lac, ils avaient des galères, qui auraient fort aisément donné la chasse à des embarcations mises à l'eau le long des rives, qui auraient même pu les détruire au pied des murs de la ville, où il n'y avait pas d'abris.

3. P. 13. Pour plus de détails, voir *infra*, p. 91.

4. Opinion de :K. Kahrsledt, p. 8-9.

5. IV, 22, 6 ; ce texte est cité, p. 10, n. 1.

6. Kahrstedt, p. 9, n. 2.

7. IV, 22, 5 : « … absque faucibus, quae tribus milibus passuum aperiebantur, is locus murum... habuit... »

Il nous semble donc que ces passages d'Appien et d'Orose n'ébranlent pas la conclusion que nous tirons d'autres textes et de la configuration du terrain : à savoir que l'enceinte coupait l'isthme.

Ailleurs, elle suivait le littoral: Appien indique que les vaisseaux romains ne pouvaient pas jeter l'ancre le long de la ville, à cause de la présence des Carthaginois sur le rempart[1]. Le mur ne passait cependant pas partout au bord même de la mer. Là où Mancinus débarqua, probablement auprès du cap Carthage, ce mur couronnait des escarpements rocheux[2]. Au lieu où Scipion pénétra dans Mégara, il y avait, en avant du rempart, une propriété privée sur laquelle s'élevait une tour[3]. Malgré les textes qui affirment que Carthage était entièrement entourée d'eau, excepté l'isthme[4], on s'est demandé[5] si, au Nord, la presqu'île du cap Kamart, où se dressent les hauteurs du Djebel et Khaoui et du Djebel er Remel, n'avait pas été exclue de l'enceinte. Celle-ci aurait couru en droite ligne, du Couchant au Levant, depuis l'angle Sud-Est de la Sebkha er Riana jusqu'à un point du rivage situé au Nord-Ouest de la Marsa. Mais, si la région de Kamart ne valait guère la peine d'être protégée pour elle-même, il n'eût pas été prudent de laisser hors des murs un espace assez vaste, où des ennemis auraient pu prendre pied dans la péninsule. Ajoutons que ce tracé aurait réduit la longueur de l'enceinte d'environ cinq milles : ce qui ne permettrait pas d'adopter le chiffre total de 22 ou 23, milles indiqué par Tite-Live.

Au Sud, le rempart reliait les ports, — c'est-à-dire la baie

1. *Lib*., 120. Sur la côte orientale, à l'endroit où les Carthaginois ouvrirent une nouvelle issue à leurs ports intérieurs (Appien, 121), le mur bordait la mer. Autrement, les Romains se seraient aperçus de ce travail avant qu'il ne fût terminé.

2. Appien, 113. Zonaras, IX, 29, p. 467, b. Voir *supra*, p. 16 et 18.

3. Appien, 117. Ce lieu n'était sans doute pas sur l'isthme : voir p. 32, n. 2.

4. Voir p. 14, n. 1 et 2.

5. Opinion de Falbe et de Dureau de la Malle, combattue par Tissot, I, p. 581 (conf. Meltzer, II, p. 163).

du Kram, où était l'entrée des ports, — à l'extrémité méridionale des fortifications de l'isthme. Il passait donc, comme le dit Appien[1], le long du cordon. On peut supposer soit qu'à partir de l'entrée des ports, il se dirigeait vers l'Ouest, en se tenant à quelque distance au Nord de la naissance du cordon[2], soit que, formant une ligne brisée, une sorte de pointe émoussée, il courait d'abord vers le Sud-Ouest, le long de la baie, puis vers l'Ouest, en avant du cordon, et prenait ensuite la direction du Nord-Ouest. Cette : seconde hypothèse pourrait expliquer les termes « l'angle qui tournait », dont Appien se sert[3] et qui sont du reste susceptibles d'une autre. Interprétation[4]. En tout cas, au Nord-Ouest du cordon, le mur ne bordait pas immédiatement le lac de Tunis, puisque le, consul Censorinus put, en 149, dresser son camp à la fois sur, le lac et sous le rempart[5], et, comme le montre le contexte, dans le voisinage immédiat du cordon[6]. Mais l'intervalle était assez

1. *Lib*., 95 : passage cité, p. 23, n. 4.

2. Des tombes puniques ont été trouvées au Kram même (Delattre, dans *Bull. de la société de géographie d'Oran*, XXe anniversaire, 1898, p. 147), ainsi qu'à l'Ouest de ce lieu, au cimetière militaire et entre le cimetière et l'abattoir (Carton, *Documents*, p. 78). L'enceinte aurait passé plus au Nord, si l'on veut admettre que ces sépultures de basse époque furent établies en dehors des murs. — M. Carton (*Doc*., p. 123 ; voir aussi *Revue tunisienne*, XXI, 1914, p. 81) croit que des pierres de taille, noyées dans la mer en avant du Fondouk des Juifs (sur la baie, au Nord-Est du Kram), ont appartenu à ce mur d'enceinte ; mais il ne le prouve pas,

3. Elle expliquerait aussi, mieux que la première hypothèse, comment Appien a pu dire (*Lib*., 99) que la hauteur du mur carthaginois empêchait les vents, soufflant de la mer, de parvenir jusqu'au camp romain, placé, comme nous allons le voir, sur le lac, au Nord-Ouest du cordon. Il s'agit des vents dominants d'été, c'est-à-dire des vents de Nord-Est. Pour les arrêter, il n'était pas d'obstacle plus efficace qu'un mur orienté du Sud-Est au Nord-Ouest. — Voir aussi *infra*, 75-76, n. 4, vers la fin.

4. Appien mentionne cet angle aussitôt après le triple mur. C'était donc peut-être l'angle que l'enceinte formait sur le lac de Tunis, à l'extrémité de la ligne de défense de l'isthme. Le mot γωνία aurait été employé abusivement par Appien pour désigner, non seulement cet angle, mais toute la partie du rempart qui faisait suite à l'Est, jusqu'aux ports.

5. Appien, 97 ; conf. 99.

6. En effet, il est à croire que les machines de guerre dont il va être question furent construites par Censorinus auprès de son camp, de manière à être protégées avant qu'on ne les poussât contre le rempart.

faible[1] : voulant disposer de plus d'espace, Censorinus établit un remblai sur le lac même, le long du cordon, pour y construire deux immenses machines, destinées à ouvrir une brèche, qui furent poussées vers la muraille par des milliers d'hommes[2]. Plus à l'Ouest, l'enceinte devait atteindre la rive du lac et la suivre[3] jusqu'à sa rencontre avec les fortifications de l'isthme, qui se terminaient sur le lac même[4].

Appien[5] mentionne autour de Carthage un mur simple et un mur triple. Ce dernier couvrait la ville du côté du continent. « Chacun des trois murs mesurait trente coudées (l3 m. 32) de hauteur, non compris les créneaux et les tours..., et trente pieds (8 m. 88) de largeur. A l'intérieur de chaque mur, il y avait des vides formant deux étages. En bas, étaient logés trois cents éléphants, avec les provisions nécessaires pour les nourrir. Au-dessus, étaient établis des écuries pour quatre mille chevaux[6], des magasins de fourrage et d'orge, des casernes pour vingt mille fantassins et quatre mille cavaliers[7] ».

Évidemment, Appien se, trompe quand il parle de trois murailles de même hauteur, de même largeur et présentant des aménagements identiques. Ce dispositif eût coûté des sommes

---

1. Le camp de Censorinus était très près du mur, puisque celui-ci empêchait les Romains d'être rafraîchis par les vents du large.

2. Appien, 98.

3. Censorinus, donnant l'assaut au mur compris, entre les ports et le triple rempart de l'isthme, fit appliquer des échelles, dressées les unes sur le sol, les autres sur des vaisseaux (Appien, 97). Ces vaisseaux s'approchèrent de l'enceinte soit dans la baie du Kram, soit sur le lac. La seconde hypothèse (adoptée par Graux, p. 178) parait préférable, la suite du récit d'Appien nous montrant le consul établi sur la rive septentrionale du lac. Il faudrait, il est vrai, supposer que, de ce côté, le lac était plus profond qu'aujourd'hui. Dans la baie, au Nord-Ouest et à l'Ouest, les fonds, actuels ne permettraient pas non plus à des navires tels que des trirèmes et des quinquérèmes de venir tout près du rivage (*infra*, p. 68, n. 6).

4. Strabon, XVII; 3, 14 ; (le rempart de l'isthme allait de la mer à la mer).

5. *Lib*., 95.

6. On peut s'étonner (Graux, p. 193 ; Perrot, p. 344 ; Meltzer, II, p. 187), que les chevaux aient été logés au premier étage, qui était à un niveau assez élevé, puisque le rez-de-chaussée était occupé par des éléphants. Des rampes devaient permettre d'atteindre cet étage.

7. Conf. Appien, 88.

énormes et offert plus d'inconvénients que d'avantages. Il aurait immobilisé les défenseurs de la seconde et de la troisième ligne, qui n'auraient même pas vu ce qui se passait devant eux. Des assiégeants, une fois maîtres du premier mur, puis du second, auraient rendu la position intenable sur le second et le troisième mur. Il faut admettre que les mesures données par Appien ne s'appliquent qu'à une seule muraille[1]. Mais elle était précédée de deux autres fortifications, plus basses, de telle sorte que la vue restât découverte, et assez rapprochées pour que les défenseurs des trois lignes pussent se prêter appui[2]. Les anciens, depuis les Babyloniens jusqu'aux Byzantins, ont maintes fois adopté ce triple agencement ; il existait, par exemple, en Afrique à Zama, la capitale du roi Juba Ier[3]. Il est difficile de dire avec précision comment les deux premières lignes étaient constituées à Carthage. Polybe mentionne un fossé et une palissade[4]. C'était sans doute la ligne extérieure. La terre provenant du fossé avait dû être rejetée en arrière, de manière à former un boulevard, que la palissade bordait et où des soldats, armés de javelots, pouvaient se tenir[5]. Appien indique que, lors de la première tentative d'assaut des Romains, en 149, un corps d'armée, opérant du côté de l'isthme, avait reçu pour tâche de combler le fossé, de forcer le petit rempart qui

1. Orose (IV, 22, 5) ne signale sur l'isthme qu'un seul mur, de la largeur attribuée par Appien à ses trois murailles. Strabon (XVII, 3, 14) mentionne le mur (τεῖχος) traversant l'isthme et renfermant les écuries pour les éléphants.

2. Sur cette question, voir Graux, p. 197-204 ; Tissot. I, p. 572-4 ; Perrot, p. 344-7 ; Meltzer, II, p. 183.4, et dans *Neue Jahrbücher*, CLV, p. 290.

3. Vitruve, VIII, 3, 24 : « Zama, civitas Afrorum, cuius moenia rex Iuba duplici muro saepsit ».

4. Polybe, XXXVIII, 7, 3 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXIX, 1). Il raconte une entrevue du général Asdrubal, alors enfermé dans Carthage, et de Gulussa, roi des Numides. Asdrubal, se détachant des hommes qui l'accompagnent et protégé par le fossé et la palissade (προβεβλημένος τάφρον χαί χάραχα), fait signe à Gulussa de s'approcher.

5. Peut-être l'escarpe de ce terre-plein était-elle en maçonnerie. Polybe aurait pu ainsi parler d'un triple mur, ce qui aurait causé l'erreur d'Appien. Il est aussi question de trois murs dans Florus (I, 31, 11) : mention qui pourrait remonter à Polybe, par l'intermédiaire de Tite-Live.

se trouvait au delà, enfin d'attaquer les hauts murs[1]. Les hauts murs sont la puissante muraille dont les aménagements intérieurs (écuries pour les éléphants, etc.) ont été décrits par Appien dans le passage que nous avons cité. Le petit rempart, bien moins élevé, parait avoir formé la seconde ligne. Appien aurait omis la palissade, ouvrage peu important et qui n'était, en quelque sorte, que le couronnement du fossé[2]. Le fossé dont il parle est vraisemblablement le même que celui de Polybe : il n est pas nécessaire d'admettre l'existence d'autres fossés, en avant de la seconde et de la troisième ligne[3].

Le mur proprement dit était ainsi à l'abri des surprises et des tentatives de sape. On l'avait construit en grandes pierres de taille[4]. La hauteur de trente coudées, donnée par Appien, était celle du chemin de ronde, le chiffre de quarante coudées (17 m. 76), que nous trouvons dans Diodore de Sicile[5] et dans Orose[6], représente la hauteur totale, y compris les créneaux[7]. Selon Diodore, l'épaisseur aurait été de vingt-deux coudées (9 m. 76), chiffre un peu supérieur à celui d'Appien[8]. A des distances de deux plèthres (59 m. 20), se dressaient des tours,

1. *Lib*., 97 : (Manilius) ἐγχώσων τε τήν τάφρον, χαί βραχύ ἐπιτείχισμα τό ἐπ' αύτή βιασόμενος, χαί ἐπ' ἐχείνω τά ὑψηλά τείχη. Un peu plus loin, Appien se sert du mot προτείχισμα pour désigner le rempart appelé ici ἐπιτείχισμα (mot que Graux, p. 203, n. 1, propose de corriger en προτείχισμα).

2. Selon Tissot (p. 575), l'ouvrage appelé χάραξ par Polybe serait le προτείχισμα d'Appien. Il nous paraît préférable de les distinguer.

3. Voir Meltzer, II, p. 531.

4. Appien, 134. Orose, IV, 22, 5.

5. XXXII, 14.

6. *L. c*.

7. Tissot, p. 570, n. 1. Meltzer (II, p. 178) croit qu'il s'agit des tours : elles devaient s'élever plus haut encore.

8. Nous retrouvons le chiffre d'Appien (trente pieds) dans Orose, *l. c*. Les mesures indiquées par Orose ont dû être empruntées par Tite-Live à Polybe (Meltzer, II, p.530). Comme Diodore dépend aussi de Polybe, on peut se demander si celui-ci n'indiquait pas 33 pieds. Le chiffre aurait été altéré dans les manuscrits consultés par Tite-Live et Appien (30 au lieu de 33). Il se serait conservé dans d'autres manuscrits, mais Diodore, constatant que Polybe donnait la hauteur en coudées et la largeur en pieds, aurait jugé bon de n'employer qu'une seule mesure (33 pieds = 22 coudées).

qui faisaient sans doute saillie en dehors. Elles étaient partagées en quatre étages[1] et devaient dominer le faite du rempart. Les intervalles étaient tels que les soldats postés sur les tours pussent facilement atteindre de leurs javelots des ennemis qui se seraient avancés entre deux de ces tours.

La triple défense s'étendait certainement sur toute la largeur de l'isthme : il n'y avait aucune raison de varier le dispositif le long d'une ligne droite, passant sur un terrain uniforme où des attaques pouvaient venir de partout. C'est d'ailleurs ce que les textes marquent avec une clarté suffisante[2]. Carthage était ainsi très efficacement protégée du côté de la terre. Elle en fit avec, succès l'épreuve lors de la troisième guerre punique : après plusieurs tentatives contre les fortifications de l'isthme, les Romains perdirent l'espoir de pénétrer par là dans la ville[3].

Le passage d'Appien relatif au mur simple est malheureusement mutilé. Les mots qui subsistent indiquent que ce mur, passait par des escarpements[4]. E s'agissait des côtes de la péninsule. Mais Appien faisait erreur si, comme on peut le croire[5], il disait d'une manière générale que ces côtes sont escarpées. Cela n'est vrai que du littoral septentrional et de la partie du littoral oriental comprise entre le cap Carthage et Bordj Djedid. Au sud de Bordj Djedid, le rivage est plat, comme il l'est sur les bords du lac de Tunis.

---

1. Appien, 95.

2. Appien, *l. c*. (un triple mur protège les parties tournées vers le continent, sur L'isthme). Strabon, XVII, 3, 14 (... la partie de l'enceinte, s'étendant de la mer à La mer, où étaient les écuries des éléphants). Orose, IV, 22, 5 (l'isthme, large de trois milles, possédait un mur en pierres de taille, large de 30 pieds, etc.). Il s'agit, dans ces deux passages de Strabon et d'Orose, du haut mur, qui ne pouvait guère constituer ici une troisième défense, là une défense unique. Manilius, établi sur l'isthme, attaqua la triple ligne, fossé, avant-mur et haut mur (Appien, 97) : il est à croire que, si une partie du rempart qui lui faisait face avait consisté en un mur simple, il aurait dirigé sa tentative de ce côté.

3. Appien, 97.

4. *Lib*., 95.

5. Conf. *Lib*., 120 (voir *infra*, p. 35, p. 8). Erreur relevée par M. Carton, *Revue archéol*., 1911, II, p. 243 ; Documents, p. 6, 64.

Quelle que fut la nature des côtes, un mur simple, sans doute moins puissant que le haut mur de l'isthme, avait dû sembler partout suffisant contre des surprises et des assauts. Une attaque sur des navires, dans des parages où la mer est souvent agitée, ne paraissait pas une entreprise aisée ; outre les dangers du débarquement, les assaillants auraient eu à redouter d'être pris à revers par une flotte sortant des ports intérieurs.

Ce fut en franchissant un mur unique qu'à trois reprises, au cours des années 149 et 147, les Romains forcèrent l'enceinte de la ville : Carthage ne disposait plus alors d'une marine de guerre pour les tenir à distance. Il n'y avait pas d'ouvrages avancés au Nord-Est du lac, au lieu où les machines de Censorinus ouvrirent une brèche[1]. Appien indique que la partie de l'enceinte comprise entre le triple mur de l'isthme et les ports était basse et faible, et que les Carthaginois l'avaient négligée[2]. Au temps où ils la construisirent, ils crurent sans doute que, pour, l'atteindre, des ennemis, venus de la haute mer, ne se hasarderaient pas à prendre pied sur l'étroit cordon, ou à s'engager dans le lac, au risque d'être bloqués et anéantis par les galères puniques[3]. Le mur était simple aussi dans la région de Mégara, au-dessus des rochers qu'escaladèrent les gens de Mancinus : ils dressèrent leurs échelles; puis, les Carthaginois ayant ouvert une porte pour les repousser, ils s'y engagèrent eux-mêmes et se trouvèrent dans la ville[4]. Lorsque Scipion résolut d'attaquer de nuit Mégira, il parvint presque au pied du rempart sans avoir éveillé l'attention des assiégés. Le combat ayant commencé, quelques-uns de ses soldats montèrent sur une tour

1. Appien, 98 ; conf. *supra*, p. 27. Ce qui le prouve encore, c'est qu'auparavant, Censorinus avait dressé des échelles de ce côté (Appien, 97).

2. *Lib*., 95 ; conf. 97. Si elle était faible et basse, ce n'était que par comparaison avec le mur de l'isthme. Il fallut de gigantesques béliers pour la renverser (*ibid*., 98) et Appien dit ailleurs (99) que la grande hauteur des murs (τείχεσι μεγίστοις) devant lesquels les Romains étaient campés sur le lac les empêchait de recevoir les vents soufflant du large.

3. Falbe, p. 10-20 ; Tissot, p. 614 ; Meltzer, II, p. 176.

4. Appien, 113 ; voir aussi Zonaras, IX, 29, p. 467, b.

qui appartenaît à un particulier ; ils improvisèrent un pont entre cette tour et le mur, sur lequel ils passèrent, et, par une poterne, ils firent entrer leur général. En même temps, une seconde colonne s'avançait d'un autre côté jusqu'au rempart[1]. On ne peut désigner les deux-points sur lesquels Scipion dirigea ses troupes, car le récit d'Appien ne nous donne pas les détails nécessaires. Mais, si les indications que nous venons de reproduire sont exactes, le mur défendant Mégara n'était, en ces deux endroits, précédé d'aucune autre ligne fortifiée[2].

A l'intérieur de la ville, la citadelle de Byrsa occupait la colline de Saint-Louis. Paul Orose affirme que le pourtour de cette citadelle était d'un peu plus de 2 000 pas[3] : l'enceinte aurait donc passé bien au delà de la naissance des pentes. A supposer

1. Appien, 117. Le récit de Zonaras (IX, 29, p. 467, d — 468, a) offre des variantes, mais il suppose aussi l'existence d'un seul rempart.

2. Cette double attaque, ayant été dirigée contre un mur simple, ne fut pas exécutée du côté de l'isthme, protégé par la triple ligne ; il n'est du reste pas admissible qu'une tour appartenant à un particulier se soit élevée sur ce terrain militaire, entre la seconde et la troisième ligne. Cependant Appien n'indique pas que Scipion se soit servi de vaisseaux. Il parle, au contraire, d'une marche de vingt stades (un peu plus de trois kilomètres et demi) que le consul fit faire à ses soldats, chargés du matériel nécessaire pour l'assaut, avant d'atteindre l'endroit où il voulait forcer le mur. Dans la pensée d'Appien, le point de départ des Romains fut sans doute leur camp, situé sur le continent, en face de celui des Carthaginois, qui était à cinq stades (888 mètres) de l'enceinte (chap. 114). Nous avons dit (p. 25) qu'au lieu où Scipion donna l'assaut, le rempart n'était pas baigné par la mer, puisqu'il était précédé d'une tour, et, comme cette tour égalait le rempart en hauteur, il est à croire que celui-ci ne suivait pas le rebord d'un escarpement. Meltzer (II, p. 188-9) suppose qu'entre l'extrémité septentrionale des fortifications de l'isthme et la Sebkha er Riana, il restait un étroit espace, par lequel Scipion aurait passé pour parvenir au mur simple. Mais comment admettre que les Carthaginois, barrant l'isthme par de très fortes défenses, aient négligé de le barrer tout entier, « de la mer à la mer » (Strabon, XVII, 3, 14) ? En réponse à cette objection, Meltzer se demande si, entre l'époque où les remparts furent construits et la troisième guerre punique, le littoral n'avait pas fait des progrès. Ces progrès n'auraient été, en tout cas, que de quelques mètres et le passage des Romains aurait difficilement passé inaperçu de ceux qui gardaient l'extrémité de la triple ligne. L'hypothèse d'un double débarquement paraîtra peut-être plus acceptable. Mais, alors, il faut rejeter l'indication relative à la marche de Scipion et se persuader que la nuit était bien sombre et le silence des Romains bien profond pour que les vaisseaux aient pu transporter les troupes sans attirer l'attention des sentinelles placées sur le mur : il est vrai que ce mur devait courir à quelque distance de la mer, du moins là où se produisit l'attaque du consul.

3. IV, 22, 6 : voir *supra*, p. 9.

que cela soit vrai[1], le sommet[2] pouvait être entouré d'un autre rempart et constituer la citadelle proprement dite[3]. Byrsa, dit Appien, était le lieu le mieux fortifié de Carthage[4].

Tels sont les renseignements que les textes donnent au sujet des défenses de la ville. Il est certain qu'en 146, les Romains prirent soin de détruire tous ces remparts. Plus tard, la nouvelle Carthage trouva, sur leur emplacement, d'excellents matériaux, surtout si l'enceinte était, dans toute son étendue, en Pierres de taille, comme le haut mur de l'isthme[5].

On a cru cependant que des restes des remparts puniques ont pu subsister jusqu'à nos jours. Tissot[6] a accordé une confiance imméritée aux fantaisies de l'ingénieur Daux[7], qui prétendait avoir retrouvé sur le terrain le tracé de la triple ligne, avec ses saillants, ses rentrants, ses tours et ses portes : cette ligne, partant du cordon, aurait passé à environ à 700 mètres à l'Ouest de la colline de Saint-Louis et aurait abouti à l'extrémité Sud-Est de la Sebkha er Riara. Des archéologues sérieux

---

1. Appien (128) parle de trois rues qui montaient de la place publique vers Byrsa. Par conséquent, en avant de Byrsa, du côté de la place, située probablement au Sud de la colline, il y avait des terrains en pente.

2. Dont le pourtour est d'environ 700 mètres (Tissot, p. 594, n. 2). Il est évident que les travaux exécutés par les Carthaginois modifièrent l'aspect de ce sommet, mais rien ne prouve qu'on l'ait alors décapé systématiquement, de manière à le transformer en plateau (Tissot, p. 587; Meltzer, II. p. 164 ; Babelon, p. 132).

3. Il se peut que le mur de cette citadelle ait enfermé, non seulement le sommet, mais aussi les pentes supérieures. Appien (130) dit que l'enclos du temple d'Esculape, situé dans la citadelle, occupait un lieu élevé et escarpé et qu'en temps de paix, on y montait par 60 marches. Ce sanctuaire parait avoir été vers le lieu où est aujourd'hui la chapelle de Saint-Louis, à environ 50 mètres d'attitude (voir *infra*, p. 79). Il faut compter 11 à 12 mètres pour la hauteur de l'escalier, dont le pied aurait été par conséquent 47-48 mètres d'altitude. Il est permis de croire qu'il commençait à l'entrée de l'acropole. En temps de guerre, le passage qui le précédait devait être fermé : il me semble en effet peu probable qu'on ait enlevé les marches en cas de siège de la ville (hypothèse de Beulé, p. 9 et 31, et de Tissot, p. 594).

4. *Lib*., 128. Voir aussi Zonaras, IX, 30, p. 469, a. — Mention par Appien (130) d'une porte étroite dans le rempart qui séparait Byrsa de la ville.

5. Orose (IV, 23, 6) écrit, il est vrai : « Diruta est Carthago, omni, murali lapide in pulverem conminuto ». Il y a là sans doute une forte exagération, quoi qu'en pense M. Audollent (p. 148-150).

6. I, p. 577-581.

7. Conf. Audollent, p. 23.

ont attribué à l'époque punique une ruine ayant l'aspect d'une tour, à 900 mètres environ au Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis[1], et une suite de salles voûtées s'étendant en arrière d'un mur, près de l'amphithéâtre romain, à environ 700 mètres à l'Ouest-Nord-Ouest de la même colline[2]. Mais ce sont là des hypothèses injustifiées. On n'a pas non plus constaté de restes certains du rempart qui défendait la ville au Nord et au Nord-Est[3].

A partir d'un point situé au Nord-Est de Bordj Djedid, jusqu'à la baie du Kram, existent, le long du rivage, d'importants vestiges en gros blocs taillés, qui sont recouverts par la mer ou en émergent à peine[4]. Il y avait là des constructions diverses : jetées protégeant de petits abris ; quadrilatères constituant des espaces fermés ; murailles à peu près parallèles au littoral actuel, qui servaient de parements extérieurs à des massifs de moellons et de mortier agglomérés. De ces ouvrages, il en est un, probablement un débarcadère, dont l'origine punique ne parait guère douteuse : c est le vaste quadrilatère qui s'étend en avant de la côte, entre le Lazaret et la pointe Nord-Est de la baie de Kram, et dont nous reparlerons[5] ; on peut d'ailleurs admettre qu'il fut restauré plus tard et que ses parties supérieures datent de l'époque romaine[6]. Quant aux autres, certains d'entre

1. Au lieu dit El Ksour, ou Koudiat el Heurma : Babelon, *Carthage*, p. 142. n° LXI, et p. 46. Il s'agit probablement d'un reste de l'enceinte faite au Ve siècle de notre ère.

2. Meltzer, II, p. 185 et 532-3, d'après les constatations du P. Delattre, dans *Cosmos*, XXVII, 1894, p. 276-7 ; conf. Babelon, p. 144, au n° LXV. Ces compartiments, pavés en mosaïque, datent de l'époque romaine. Quant au mur, il appartenait peut-être à l'enceinte du Ve siècle.

3. Là aussi, Tissot (p. 581) a suivi Daux avec trop de confiance. M. Carton (*Documents*, p. 120) a cru reconnaître des matériaux (grosses pierres) ayant appartenu à l'enceinte punique à 200 mètres de la mer, prés de Sidi Drif, lieu situé à environ 1 400 mètres au Nord-Ouest du cap Carthage.

4. Meltzer, II, p. 173-4. De Roquefeuil, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1899, p. 25-38 (conf. Oehler *Archäol. Anzeiger*, 1899, p. 192-7). Carton, *Rev. Archéol.*, 1911, II, p. 230 et suiv. ; *Documents*, p. 10 et suit.

5. Voir p. 69 et suiv.

6. Kahrstedt, p. 14, n. 1.

eux appartiennent sans doute aussi à l'époque punique.

Au Sud-Ouest du cap Carthage, jusque dans le voisinage de Bordj Djedid, l'enceinte a dû passer en arrière et au-dessus du littoral, sur les escarpements qui dominent les flots[1]. Mais, plus au Sud, là où les bords de la péninsule sont bas et plats, il convenait de l'établir sur la mer même. Les longues murailles parallèles à la côte ne sont pas des restes de quais, qu'il eût été impossible d'accoster quand soufflaient les vents de Nord-Est, si fréquents pendant la saison de la navigation[2]. On a supposé que c'étaient des digues pour briser les vagues et empêcher l'effritement et la dislocation du rivage[3]. Mais la hauteur à laquelle elles paraissent s'être élevées[4] permet de croire qu'elles avaient une autre destination, qu'elles formaient un rempart, dominant, immédiatement la mer[5]. La Carthage romaine ne fut pas fortifiée avant le Ve siècle : il est difficile de soutenir que ces murailles, fort bien construites, en blocs réguliers mesurant 1 mètre à 1 m. 50 de côté, parfois même 2 m. 50 et 3 mètres[6], aient appartenu à une enceinte aussi tardive, dressée à la hâte avec tous les matériaux qui tombaient sous la main. Nous sommes disposé[7] à y voir des vestiges de l'enceinte punique[8]. Naturellement, les murs dont nous parlons furent

1. Conf. p. 25.

2. Meltzer. II, p. 154. Carton, *Documents*, p. 63-64, 120-121.

3. Meltzer, *l. c*.

4. M. de Roquefeuil (*l. c.*, p. 36) dit qu'on rencontre des pierres éboulées jusqu'à 30 mètres au large. M. Carton indique, vers l'angle Nord Est des thermes d'Antonin, un pan renversé du mur maritime, dont les assises, relevées, auraient une hauteur de 3-4 mètres (*Documents*, p. 45) ; près du palais de Dermèche, des blocs écroulés, forment une longue ligne, en avant de la partie inférieure du mur, restée en place (ibid., p. 124 ; conf. p. 50, n. 5 ; voir aussi *ibid*., p. 128).

5. Carton, *l. c.*, p. 64.

6. Roquefeuil. *l. c.*, p. 35. Carton, *l. c*., p. 10 ; conf. pl. I, à la p. 22.

7. A la suite de M. Carton, *C. r. Acad. Inscr*., 1910, p. 628-9 ; *Rev. archéol*., 1911, II, p. 243 ; *Documents*, p. 10, 65-66. A Tyr, Renan (*Mission de Phénicie*, p. 560) signale une longue muraille en très grands blocs, maçonnée à l'intérieur en béton ; elle devait servir de base au rempart du Sud.

8. Appien (120) écrit que la côte de Carthage est dépourvue d'abris et escarpée, que les vaisseaux de Scipion ne pouvaient pas jeter t'ancre le long de la ville, à cause de la

abattus lors de la destruction de la ville. Mais leur base aurait été conservée à l'époque romaine : elle protégeait la côte contre les assauts des tempêtes[1].

Au-dessous de la colline de Bordj Djedid, au Sud, ont été reconnus les restes d'un quadrilatère[2], dont les côtés mesurent 50, 35, 65 et 35 mètres[3]. Il est bâti en pierres de taille énormes, atteignant 4 mètres de longueur. Si l'on admet que les longues murailles sont d'origine punique, il semble bien qu'on doive en dire autant de ce quadrilatère. Peut-être était-ce une forteresse[4] ; il ne faudrait cependant pas l'affirmer avec trop de confiance.

M. Carton[5] a signalé, à environ 4 kilomètres à l'Ouest de la baie du Kram, des ruines qui s'étendent sur une centaine de mètres, au bord du lac de Tunis : du côté de l'eau, un mur épais de 3 à 4 mètres, dont les pierres, qui ont de 1 à 2 mètres de longueur[6], sont reliées par des parpaings ; par derrière, un blocage, d'au moins 3 mètres d'épaisseur. Il s'agit très probablement d'un rempart. Le mode de construction est identique à celui des murs longeant le rivage maritime. La Carthage que l'on fortifia au Ve siècle de notre ère ne s'étendait pas jusque-là ; d'ailleurs, les murailles du Bas-Empire n'étaient point bâties

---

présence des ennemis sur les remparts et parce que, dans ces parages, la mer est particulièrement agitée, les flots venant se briser sur les rochers. D'où M. Kahrstedt (p. 14, n. 1) conclut que ce rivage, qualifié par Appien d'escarpé et de rocheux, n'était certainement pas bordé, à l'époque punique, par les murs dont les restes subsistent. Le raisonnement ne vaut rien, car, si ces épithètes d'Appien s'appliquent à la côte située entre Bordj Djedid et la baie du Kram, elles sont inexactes (conf. *supra*, p. 30). Le texte même qu'on allègue prouve que, sur une partie au moins du littoral, les remparts bordaient la mer (*supra*, p. 25)

1. *Carton, C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 630.

2. Roquefeuil, *l. c.*, p. 32-34. Carton, *Documents*, p. 23, 24-25.

3. M. de Roquefeuil indique que, sur ses côtes Est et Sud, il est bordé d'une sorte de plate-forme, de 8 à 10 mètres de largeur.

4. Falbe. *Recherches*, p. 45. Cette forteresse (si c'en était une) aurait-elle été édifiée au point de rencontre du mur de mer et d'un rempart qui aurait protégé la Cité au Nord ? V. *supra*, p. 19.

5. *Revue archéol.*, l. c., p. 248-9 ; *Documents*, p. 79-80 et pl. III.

6. Sic Carton, Doc. (1 m. 50 à 3 mètres : *Rev. archéol.*).

de cette manière. Je croirais volontiers que M. Carton[1] a eu raison d'attribuer ces ruines à l'enceinte punique qui courait le long du lac.

Les vestiges de remparts retrouvés sur les hauteurs, entre la Malga et Bordj Djedid, appartiennent à l'enceinte du Bas-Empire[2]. Cependant, comme nous l'avons indiqué[3], un rempart punique passait peut-être au Nord des anciens cimetières. Au Nord-Est de Bordj Djedid, sur la côte[4], on rencontre, adossée à un rocher, une énorme masse de blocage, qui mesure une quinzaine de mètres de hauteur, sur une quarantaine de largeur. Elle parait avoir été bordée, du côté de la mer, par des murs en gros blocs, de 2 mètres de long sur 1 m. 50 de large[5]. C'était là, a-t-on dit, qu'aboutissait l'enceinte venant de l'Ouest[6]. Mais la preuve manque.

Sur la pente méridionale de la colline de Saint-Louis, des fouilles ont exhumé quelques restes de remparts, qui datent soit du Bas-Empire, soit de la période byzantine[7]. A faut renoncer à reconnaître une fortification punique dans une longue série de compartiments parallèles, arrondis au fond[8], qui sont en réalité des soutènements de l'époque romaine[9].

Tissot[10], s'appuyant sur le témoignage de Daux, a men-

1. *Doc*., p. 81.

2. Plan de Falbe, n°s 110, 111 (p. 11 de la notice). Tissot, I, p. 583-4 (d'après Daux). Meltzer, II, p. 172-3. Babelon, p. 151, n° LXXX. Audollent, p. 155-6. — Gauckler (*Rev. archéol*., 1902, II, p. 388 et suiv.) a montré qu'un prétendu réduit rectangulaire de la prétendue enceinte punique (Tissot, p. 584) est en réalité le soubassement d'un Odéon construit sous Septime Sévère.

3. P. 19.

4. Au lieu ou la carte de M. Bordy marque « Tour et poterne ». N° 90 du plan de Falbe.

5. Roquefeuil, l. c., p. 29.

6. Tissot, p. 582 et 583. Carton, *Rev. archéol.*, 1911, II, p. 232-3 ; *Doc*., p.13-17, 105-6.

7. Audollent, p. 273-5.

8. Découvertes de Beulé (*Fouilles*, p. 59 et suiv.) et du P. Delattre (*Bull archéol. du Comité*, 1803, p. 102-3). Voir Tissot, p. 588-590 ; Meltzer, II, p. 178-183, 532 ; Babelon, p. 136 et 137 ; Audollent, *l. c*.

9. Audollent, p. 276. Beulé, Tissot, Perrot (III, p. 348-350) et Meltzer (*l. c*. et *Neue Jahrbücher*, CLV, p. 295) ont cru ces ruines puniques.

10. P. 584-6. Conf. Meltzer, p. 170-2.

tionné des traces de deux murs puniques, qui se seraient détachés de la colline de Saint-Louis et se seraient dirigés l'un vers le Nord-Est, pour aboutir à Bordj Djedid, l'autre vers le Sud, pour prendre fin à la baie du Kram : ils auraient constitué une défense intérieure. Mais ce sont là sans doute des inventions; même si l'on consentait à admettre que Daux a véritablement distingué quelques vestiges de ces deux lignes, on n'aurait aucune bonne raison de les croire antérieures à la destruction de la première Carthage.

IV

Plusieurs textes nous donnent des indications sur ce qu'étaient les ports à l'époque de la troisième guerre punique(1). On s'est efforcé de les éclairer et de les compléter par quelques recherches topographiques. Mais les problèmes qui se posent ont reçu des solutions diverses(2).

---

1. Deux textes, qui se trouvent l'un dans le Périple faussement attribué a Scylax, l'autre dans Diodore de Sicile, se rapportent au IVe siècle. Mais le premier ne nous apprend rien et les conclusions que l'on peut tirer du second ne sont pas très sûres. V. *infra*, p. 57, n. 2.

2. Falbe, *Recherches*, p. 17-26. Beulé, *Fouilles*, p. 87-118. A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (Paris, 1804 ; 2° édit. en 1872), p. 321-8. Tissot, I, p. 509-612. Perrot et Chipiez, III, p. 380-7. C. Torr, dans *The classical Review,* V, 1891, p. 280-4 ; VII, 1893, p. 374-7 ; VIII, 1894, p. 271-6 ; le même, dans *Rev. Archéol*. 1894, I, p. 34-47 et 294-307. Oehler, dans *Neue Jahrbücher für Philologie*, CXLVII, 1893, p. 321-332 (article traduit dans *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, XXVII, 1894, p. 47-63). Meltzer, dans *Neue Jahrbücher*, CXLIX, 1894, p. 49-68, 119-136 ; dans *Historische Untersuchungen Ernst Förstemann gewidmet* (Leipzig, 1894), p. 29-38 ; le même, *Geschichte*, II, p. 197-214, 538-540. Babelon, *Carthage*, p. 52-54, 121-5. Courtet, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscription*s, 1897, p. 125-131. De Roquefeuil, *ibid*., 1898, p. 20-30, 653-666 ; 1890, p. 19-38 (analyses par Oehler, dans *Archäol. Anzeiger*, 1898, p. 171-5 ; 1899, p. 7-12, 192-7). Hantz, *C. r. Acad. Inscr*., 1900, p. 53-78 (conf. Oehler, *Arch. Anz*., 1901, p.140-7). Audollent, *Carthage romaine*, p. 198-219. Oehler, *Arch. Anz*, 1904, p. 173-184. Schulten, *ibid*., 1905, p. 73-76. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. 51-53 ; le même, *C. r. Acad. Inscr*., 1912, p.277-286. Carton, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 611-2, 622-631, et *Rev. archéol*., 1911, II, p. 229-255 ; le même, *Documents pour servir à l'étude, des ports et de l'enceinte de la Carthage punique*, Paris, 1913 (extrait des n°s 87-96 de la *Revue tunisienne*). Kahrstedt, p. 16-21.

Examinons d'abord les textes. Le principal est dans Appien[1] ; il a dit être copié, plus au moins exactement, dans Polybe. « Les ports de Carthage étaient disposés de telle sorte que les navires passaient de l'un dans l'autre[2] ; de la mer, on pénétrait par une entrée, large de 70 pieds (20 m. 72), qui se fermait avec des chaînes de fer. Le premier port, réservé aux marchands, était pourvu d'amarres nombreuses et variées. Au milieu du port intérieur, était une île. L'île et le port étaient bordés de grands quais. Tout le long de ces quais, il y avait des loges, faites pour contenir 220 vaisseaux, et, au-dessus des loges, des magasins pour les agrès. En avant de chaque loge, s'élevaient deux colonnes ioniques, qui donnaient à la circonférence du port et de l'île l'aspect d'un portique[3]. Sur l'île, on avait construit pour l'amiral un pavillon, d'où partaient les signaux des trompettes et les appels des hérauts, et d'où l'amiral exerçait sa surveillance. L'île était située en face de l'entrée[4] et elle s'élevait fortement[5] : ainsi, l'amiral voyait ce qui se passait en mer, tandis que ceux qui venaient du large ne pouvaient pas distinguer nettement l'intérieur du port.

1. *Lib*., 96.

2. Οί δέ λιμένές ές άλλήλους διεπλέοντο, χαί 'έσπλους έχ πελάγους ές αύτούς ήν είς εύρος ποδών έβδομήχοντα. Ne pourrait-on pas lire εΐς (un seul), au lieu de είς ? Mais ce mot devrait être placé auprès d'έσπλους. Du reste, le sens est certain : l'entrée était unique. Les mots ές άλλήλους διεπλέοντο indiquent, avec toute la netteté désirable, que, pour parvenir au second port, il fallait traverser le premier. Je ne puis donc adopter l'interprétation proposée par M. Carton, *Documents*, p. 6 : « [Les ports], pouvaient très bien communiquer entre eux sans se succéder

3. Toutes les loges étaient de même largeur, car les colonnes qui les précédaient devaient être à intervalles égaux : une ordonnance différente eût été trop disgracieuse. — Beulé (p. 110) se trompe quand il indique un total de 440 colonnes. Appien veut certainement dire que chaque loge s'ouvrait en arrière de deux colonnes, placées naturellement devant les murs latéraux de la loge. Or, comme les loges étaient contiguës, les deux cotonnes qui précédaient (ou flanquaient) l'entrée de chacune d'elles, précédaient, avec deux autres, rentrée des deux loges voisines. Le chiffre de Beulé doit donc être réduit à 224, si l'on admet, avec lui, que les loges aient été réparties en quatre séries. Voir Jal, p. 326-7 ; Perrot, p. 384, n. 2 ; Meltzer, II, p.540.

4. Κατά τόν 'έσπλουν. Cela ne veut pas dire à l'entrée même, puisque Appien vient d'indiquer que l'île était au milieu du port intérieur.

5. Άνετέτατο ίσχυρώς. Ces mots s'appliquent au pavillon de l'amiral : les bords de l'île, garnis de quais et de loges pour les navires, étaient peu élevés.

Même pour les marchands qui entraient sur leurs vaisseaux, les arsenaux restaient invisibles : ils étaient en effet entourés d'un double mur et de portes, qui permettaient aux marchands de passer du premier port dans la ville, sans qu'ils eussent à traverser les arsenaux[1] ».

L'île est indiquée aussi par Strabon[2] et Diodore de Sicile[3]. Strabon dit qu'elle était ronde et entourée d'un canal qui offrait de chaque côté des loges, disposées en cercle, où l'on remisait les vaisseaux. Les termes dont Appien se sert attestent également la forme arrondie de l'île et du port militaire. Les deux ports formaient un ensemble, que cet auteur appelle quelquefois « le port »[4].

Ils s'enfonçaient à l'intérieur des terres, puisque, l'entrée ayant été barrée par une digue romaine, les assiégés *creusèrent* d'un autre côté une nouvelle issue vers la mer[5]. Ils étaient en deçà du rempart de la ville, car le creusement de l'issue et la construction d'une grande flotte « dans les ports » purent être exécutés sans que les Romains s'en aperçussent[6]. Appien dit

---

1. Ού μήν ούδέ τοΐς έσπλεύσασιν έμπόροις εύθύς ήν τά νεώρια σύνοπτα τεΐχός τε γάρ αύτοΐς διπλοΰν περιέχειτο χαί πύλαι, αί' τούς έμπόρους άπό τοΰ πρώτου λιμένος ές τήν πόλιν έσέφερον, ού διερχομένους τά νεώρια. Dans cette phrase, αύτοΐς se rapporte à νεώρια, et non à έμπόρις : une muraille devait entourer un emplacement, non des personnes. A moins de supprimer αί' après πύλαι, il faut entendre, non des portes pratiquées dans une enceinte qui aurait enfermé le port marchand (opinion de Meltzer. II, p. 213), mais des passages entourant le port militaire, c'est-à-dire le longeant. M. Torr (*Rev. archéol*., 1894, I, p. 38 et 297) suppose que c'étaient des canaux (*contra* : Meltzer, *Neue Jahrbücher*, CXLIX, p. 54-55, n. 11). L'hypothèse n'est pas inadmissible (v. infra, p. 52) ; cependant rien, dans le texte d'Appien, ne nous autorise à donner ce sens particulier au mot πύλαι.

2. XVII, 3, 14.

3. Diodore décrit (III, 44, 8) une baie qui s'ouvre sur la mer Rouge par une entrée de deux plèthres (59 m. 20) ; au milieu se trouve une île. « Ce port est entièrement semblable au port qui existe à Carthage et qu'on appelle le Cothon. »

4. Ό λιμήν : *Lib*., 121 (en deux passages), 123, 124, 134. Ailleurs, Appien se sert du pluriel : 95. 96, 121 ; voir aussi Strabon, XVII, 3, 14.

5. Appien, 121 ; conf. 134. Voir aussi Strabon, XVII, 3, 15. Argument indiqué par M. Oehler. *Neue Jahrbücher*, CXLVII p. 326.

6. Appien, 121.

cependant que « l'entrée du port, tournée vers le Couchant, était en avant et à peu de distance de la terre[1] ».

Ailleurs, il mentionne, « celui des ports que l'on nommait le Cothon[2] ». Le Cothon, ajoute-t-il, avait une partie quadrangulaire (le contexte montre que cette partie était la plus menacée par les assiégeants) et une partie ronde[3] ; il était entouré d'une muraille. Le terme Cothon s'appliquait certainement au port militaire : cela ressort d'un passage de Strabon, qui appelle ainsi l'île située au milieu du port où se trouvaient les loges pour les galères[4]. C'est du reste par erreur que le géographe grec donne à une île un nom qui désignait en réalité un port, comme l'attestent, non seulement Appien, mais Diodore et Strabon lui-même : l'un[5] parle du port de Carthage appelé Cothon ; l'autre, peu après le passage cité, fait mention de « la bouche du Cothon[6] ». On appliquait aussi le terme Cothon au premier port, au port marchand : la bouche du Cothon, que, dit Strabon, les Romains gardaient, était certainement l'entrée par laquelle on passait de la mer dans le port marchand, précédant le port militaire : nous savons que Scipion avait barré cette entrée par une digue [7]. Comme le port de guerre était de forme circulaire, il y a lieu de croire que la partie quadrangulaire

1. *Ibid*.: Ὁ Σχιπίων... ἐπενόει τόν 'ἔσπλουν αὐτοῖς τοῦ λιμένος, ἐς δύσιν τε ἀφορώντα, χαί ού πάνυ πόρρω τής γής 'όντα, ἀποχλεῖσαι. Selon M. Schulten (Arch. Anzeiger, 1905, p. 74), l'expression τής γής désignerait la partie de la côte où Scipion amorça la digue qu'il dirigea vers rentrée du port, afin de fermer cette entrée. C'est une interprétation que ne parait pas autoriser le mot πόρρω, dont le sens est *en avant*. Je ne puis trouver ici qu'une double indication topographique indépendante des événements racontés par l'historien : orientation de l'entrée du port, emplacement de cette entrée par rapport à la terre.

2. *Lib*., 127 : τών λιμένων τώ χαλουμένω Κώθωνι.

3. *Ibid*. Asdrubal brûle de nuit τό μέρος τοῦ Κώθωνος τό τετράγωνον, croyant que Scipion attaquera par là. Mais Lœlius, lieutenant de Scipion, se porte, à l'insu des Carthaginois, ἐπί θάτερα τοῦ Κώθωνος ές τό περιφερές αύτοῦ μέρος.

4. XVII, 3, 14 : ὁ Κώθων, νησίον περιφερές, etc.

5. Voir p. 40, n. 3.

6. XVII, 3, 15 : τοῦ στόματος τοῦ Κώθωνος.

7. Appien, 121. — Le Κώθων de Cathage est également mentionné par Zoneras, IX, 29, p. 408, a ; voir aussi Orose, IV, 23, 1 (« Gothonem »).

du Cothon était le port de commerce[1].

Le mot cothon parait se rattacher .à une racine sémitique qui signifie couper, tailler[2] : il désignait, non un port naturel, mais un bassin fait de main d'homme[3]. Le double bassin appelé ainsi, qui s'étendait derrière l'enceinte de Carthage, avait donc été creusé dans le sol de la péninsule[4].

En ce qui concerne l'emplacement de ce double port, les textes affirment qu'il était dominé par l'acropole, c'est-à-dire par la colline de Saint-Louis[5] (cela ne nous apprend pas grand-chose) et qu'il se trouvait dans le voisinage du cordon séparant la mer du lac de Tunis. La digne romaine qui ferma

---

1. Conf. Meltzer, II, p. 240. — Mais alors, que veut dire Appien quand il parle de « celui des ports que l'on nommait le Cothon » ? Fait-il allusion à un ou plusieurs ports de Carthage autres que les deux bassins qu'il décrit au chapitre 96 ? il ne mentionne nulle part ce ou ces ports, et nous avons vu (p. 40, n. 4) qu'il se sert du pluriel λιμένες pour désigner les deux bassins : il est donc probable qu'il donne ici le même sens au mot λιμένων. Il faudrait en conclure qu'il aurait cru que le terme Κώθων s'appliquait à un seul de ces deux bassins. Dans la phrase suivante, il affirme que le Cothon comprenait deux parties, l'une quadrangulaire, l'autre circulaire. Cela ne convient pas au port militaire qui, comme l'indique Appien au chapitre 96, comme l'indique aussi Strabon, était de forme ronde. D'autre part, il ne s'agit pas du port marchand seul, car le récit d'Appien au chapitre 127, nous montre clairement qu'après, avoir pris le Cothon, les Romains n'eurent pas à prendre le port de guerre ; il ne leur resta plus qu'a pénétrer dans la ville, ce qu'ils firent aussitôt D'ailleurs, il est établi que le terme Cothon s'appliquait au port militaire. On peut donc supposer que, par une de ces négligences dont il est coutumier, Appien a donné, à une ligne d'intervalle, des sens différents au mot Cothon : il aurait d'abord appelé ainsi, par erreur, un des deux ports ; puis, avec raison, l'ensemble constitué par ces deux ports. — Quand Diodore (*l. c.*) dit que la baie de la mer Rouge est entièrement semblable au Cothon de Carthage, il ne pense peut-être qu'au port circulaire. Il y avait une île « au milieu » de cette baie. Or, à Carthage, l'île était au milieu du second port et au fond du double bassin. Mais doit-on attribuer une précision rigoureuse aux termes que cet auteur emploie ?

2. Meltzer, *Neue Jehrbüchrer,* CXLIX, p. 130. Euting, *apud* Meltzer, dans *Hist. Unters. Förstemann gewidmet*, p. 30, et *Geschichte*, II, p. 528. Il ne faut pas confondre le terme punique avec le mot grec χώθων qui désignait une sorte de vase.

3. Aussi Virgile, connaissant cette particularité des ports de Carthage, a-t-il écrit (*Énéide*, I, 427) : « Hic portos alii effodiunt ». — Servius, *ad locum* : « Portus effodiunt, id est Cothona faciunt ». Deutéro-Servius, *ibid*. : « Portus effodiunt, ut portus scilicet faciunt. Et vere ait, nam Carthaginienses Cothone fossa atuntur, non naturali portu ».

4. Diodore (*l. c.*) compare au Cothon carthaginois une baie qu'entourent de tous côtés des montagnes et à laquelle on n'a accès que par un étroit goulet.

5. Strabon, XVII, 3, 14.

l'entrée partait du cordon[1] : elle s'avançait donc à travers la baie du Kram. Au contraire, la nouvelle issue ouverte par les Carthaginois débouchait en un point où la profondeur de la mer et la violence des vents n'auraient pas permis la construction d'une digue semblable[2] : à cette indication, on reconnaît les parages de la côte orientale[3]. On en peut conclure que l'entrée du Cothon se trouvait sur un autre point du littoral, mieux abrité : dans la baie. Si elle était vraiment, comme le dit Appien, à peu de distance du rivage, il faut supposer que quelque ouvrage extérieur précédait les bassins situés à l'intérieur des terres. Les vaisseaux ne pouvaient pas pénétrer par ailleurs dans le Cothon : Scipion, qui voulait enlever aux Carthaginois tout moyen de se ravitailler(4), n'aurait point barré à grand-peine l'entrée mentionnée par Appien et par Strabon, s'il y avait eu un autre accès ; les assiégés n'auraient point fait un canal vers la haute mer, si un passage avait déjà existé de ce côté; du reste, les conditions n'y étaient pas favorables à rétablissement d'une entrée de port[5].

En avant du mur de la ville, s'étendait un vaste ouvrage, qu'Appien appelle χώμα[6]. Fort antérieur à la troisième guerre punique, il servait à entreposer des marchandises[7]. C'était un terre-plein, car Scipion y fit creuser un fossé[8]. Le général

1. Appien, 121.

2. *Ibid*.

3. Quand tout fut prêt, dit Appien, les Carthaginois ouvrirent l'issue περί έω. Cela signifie-t-il « à l'aurore », comme on le pense généralement ? Estrup (cité par Dureau de la Malle, p. 18), Beulé (p. 112), Tissot (p. 606) traduisent : « vers l'Orient ». Graux (p. 187, n. 1), adopte ce sens. Appien aurait donc indiqué explicitement que l'issue débouchait sur la côte orientale.

4. Appien, 120 et 121.

5. De Roquefeuil, *C. r. Acad. Inscr*., 1808, p. 34. Conf. plus haut, p. 6.

6. Pour les textes relatifs au χώμα, voir Oehler, *Arch. Anzeiger*, 1904, p. 178 ; Schulten, *ibid*., 1905, p. 75.

7. Appien, 123 : χώμα... ό πρό τοΰ τείχους εύρύχωρον έμπόροις ές διάθεσιν φορτίων έγεγένητο έχ πολλοΰ. Je crois qu'il s'agit de marchandises à embarquer et à débarquer. Graux (p. 188) traduit διάθεσις par vente, ce qui ne me parait pas justifié.

8. Appien, 125.

romain voulut s'en emparer à cause des commodités qu'il offrait pour attaquer le port[1], dont il était par conséquent voisin : une phrase d'Appien autorise à croire qu'il avoisinait la partie rectangulaire du Cothon[2], c'est-à-dire le port marchand. On l'avait sans doute construit pour parer ou remédier à l'encombrement des quais de ce port, dont il formait comme une annexe : quand l'état de la mer le permettait, les navires pouvaient y prendre on y laisser leur chargement, sans avoir besoin d'entrer dans le bassin[3].

Lors du siège, les Carthaginois, pour empêcher l'ennemi d'occuper ce lieu, établirent, en travers du χώμα, un rempart qui était parallèle à l'enceinte[4], rempart de faible hauteur, mais très long, puisque, de distance en distance, il fut muni de nombreuses tours[5]. La largeur de la plate-forme comprenait : 1° l'intervalle qui séparait les deux lignes de défense ; 2° le bas rempart ; 3° l'intervalle entre ce rempart et le front du χώμα[6], espace où les Romains purent élever des ouvrages faisant face aux tours du bas rempart[7]. Un autre détail atteste, s'il est exact, la grande étendue de ce débarcadère : Scipion, après en avoir chassé les Carthaginois, y plaça un corps de 4 000 hommes,

---

1. Appien, 124.

2. *Lib*., 127 : c'était de ce côté du Cothon qu'Asdrubal s'attendait à être attaqué par Scipion, maître du χώμα (conf. p. 41, n. 3).

3. Meltzer, II, p. 201-2.

4. Appien. 123 : παρατείχισμα... βραχύ. Appien appelle ce rempart soit διατείχισμα (123 et 125), soit παρατείχισμα (123 et 124) : ces deux termes sont en effet synonymes, quoi qu'on en ait pensé (voir infra, p. 71, n. 1) ; διατείχισμα, parce que le rempart coupait transversalement le χώμα, παρατείχισμα, parce qu'il passait le long du mur de la ville (Schutten, l. c.), ou, selon Graux (p. 189) et Tissot (p. 629), le long du rivage : cela revient du reste au même, puisque le mur longeait la côte.

5. Appien, 125.

6. Dans un combat livré a cet endroit, les galères romaines furent exposées aux projectiles que leur lançaient les Carthaginois à la fois des navires adossés au front du χώμα, du χώμα même (c'est-à-dire du rebord du χώμα) et du bas rempart : Appien, 123. La portée des javelots n'était que d'une quarantaine de mètres, mais le bas rempart devait être garni de machines dont les traits et les pierres allaient beaucoup plus loin.

7. Appien, 125. Voir aussi 124.

pour garnir un mur qu'il y fit construire et d'où ses soldats atteignaient de leurs traits les défenseurs de l'enceinte[1].

Le χώμα n'était probablement pas éloigné de la nouvelle issue. Après un combat en haute mer, des vaisseaux puniques, voulant rentrer, trouvèrent 1e passage obstrué, par d'autres bâtiments; ils se rangèrent alors en ligne le long de la plate-forme[2].

Constatons encore que des Instructions nautiques, insérées dans un ouvrage de saint Hippolyte[3], mentionnent un χώμα, situé à l'entrée du port, à droite pour les navigateurs qui venaient de longer le cordon du lac de Tunis ; l'auteur leur recommande de mouiller à l'abri de cet ouvrage[4]. Mais, à nous en tenir aux textes, il est impossible de dire si le χώμα dont il est ici question était d'origine punique et s'il constituait une grande plate-forme, comme celui dont parle Appien, ou bien un simple môle, le mot grec comportant les deux sens.

V

Avant de préciser, par une étude topographique, l'emplacement du double port intérieur, nous devons examiner deux hypothèses, présentées l'une par M. Cecil Torr, l'autre par M. Carton.

Le premier[5] soutient que le port marchand était situé en pleine mer, le long de la côte orientale, depuis Bordj Djedid jusque vers le Lazaret[6]. Les mules qui l'auraient limité auraient

1. Appien, 123.

2. Appien, 123.

3. *Stadiasmus maris Magni*, § 124 (*Geogr. graeci minores*, édit. Müller, I, p. 471). Pour ce manuel, conf. infra, p. 115. n. 6.

4. Sans doute en attendant l'autorisation d'entrer dans le port : Oehler, *Arch. Anzeiger,* 1904, p. 176, 182.

5. Articles cités p. 38, n. 2. Réfutations par Oehler, *Neue Jahrbücher*, CXLVII, p. 321 et suiv. ; Meltzer, *ibid*., CXLIX, p. 54 et suiv. ; Audollent, p. 210-1.

6. A environ 300 mètres au Nord de l'angle de la baie du Kram.

formé un ange droit au Sud-Est et une courbe au Nord[1]. Ce port extérieur aurait été celui qu'on appelait le Cothon[2]. Quant au port militaire, situé en arrière du port marchand, M. Torr déclare ignorer son emplacement exact[3].

Mais le terme Cothon, nous l'avons vu, désignait des bassins creusés dans l'intérieur des terres et, à Carthage, il s'appliquait à la fois au port de commerce, et au port de guerre. Scipion, aurait-il construit une digue grandiose[4] pour fermer l'entrée d'un port isolé en avant de l'enceinte et qu'il lui eût été sans doute facile d'emporter ? Les assiégés auraient-ils pu exécuter des travaux considérables « dans les ports », sans que les Romains le sussent, si l'un de ces ports avait été entièrement exposé aux yeux des ennemis ? Appien aurait-il dit que la nouvelle issue avait été *creusée* par les Carthaginois, s'ils s'étaient contentés de couper un môle ? L'établissement de ce port extérieur, dans des parages où la mer est profonde et où les vents de Nord-Est soufflent avec une violence redoutable, eût nécessité de hautes et puissantes jetées. Or il est certain qu'il n'en existe aucune trace au large, comme l'a constaté M. de Roquefeuil[5].

M. Carton[6] place le port marchand dans une vaste

---

1. Cela pour expliquer le passage d'Appien (*Lib*., 127) relatif à la partie quadrangulaire et à la partie circulaire du Cothon (*supra*, p. 41). Noter que le mot περιφερές dont Appien se sert indique, non un arc de cercle, comme M. Torr le suppose, mais un cercle entier.

2. M. Torr (*Rev. archéol*., 1894, I, p. 40 et 299) invoque ce texte de Festus (édit. Lindsay, p. 33), conservé par Paul Diacre : « Cothones appellantur portus in mari interiores arte et manu facti ». Assurément, l'expression est peu claire; mais, si « in mari » peut laisser supposer qu'il s'agit d'un port établi en pleine mer, « interiores » doit faire admettre le contraire.

3. Il ne croit pas que les lagunes qui s'étendent au Nord de la baie du Kram (voir *infra*, p. 53 et suiv.) représentent d'anciens ports.

4. On sait qu'elle partait du cordon. De là à l'entrée supposée du port extérieur, il y a plus de 1500 mètres.

5. *C. r. Acad. Inscr*., 1898, p. 21 et 36 ; 1899, p. 20-21.

6. *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 625-6 ; *Rev. Archéol*., 1911 ; II, p. 234-8 ; surtout *Documents*, p. 24 et suiv. Gauckler, qui, auparavant, avait déjà admis que le part marchand se trouvait entre Bordj Djedid et les deux lagunes (*Bull. archéol. du Comité*, 1899,

« conque »[1], dont les bords auraient formé à peu près un arc de cercle en arrière du rivage actuel, entre les ruines du quadrilatère voisin de Bord] Djedid[2] et un point situé au Nord du palais de Dermèche[3]. Cette baie naturelle[4] aurait mesuré environ 1500 mètres de longueur, sur 250-300 mètres de largeur (au sommet de la courbe)[5]. Les Carthaginois l'auraient protégée, du côté de la mer, par une section de leur mur d'enceinte, formant comme une corde à cet arc de cercle. Il y aurait eu une passe au Nord-Est, près du quadrilatère[6]. Dans le fond de la baie du Kram, aurait existé une seconde entrée, commune au port marchand et au port militaire[7] ; le savant archéologue identifie celui-ci avec deux lagunes qui s'étendent au

---

p. CLXXII ; 1900, p. CXLIX), a approuvé l'hypothèse de M. Carton : *C. r. Acad. Inscr*., 1910, p. 612 Contra : Schulten, *Arch. Anzeiger,* 1913, p. 247.

1. Qui, avant le creusement du Cothon, au Nord de la baie du Kram, aurait été l'unique port de la ville : voir *supra*, p. 12.

2. Voir p. 36.

3. Ancien Dar Mustapha ben Ismaïl, plus tard palais de Si Mohammed Bey.

4. Le terme *conque* n'est peut-être pas très bien choisi pour la désigner, puisqu'il ne s'agit pas d'un enfoncement de forme étroite et allongée.

5. 300 mètres de large : Carton, *C. r. Acad. Inscr*., 1910, p. 629 ; 250 mètres ; *Rev. archéol*., *l. c*., p. 298. — Entre le quadrilatère et le palais de Dermèche, il y a environ un kilomètre en suivant le rivage actuel. D'autre part, si un égout trouvé tout auprès de Bir ez Zrig est punique, comme M. Carton parait disposé à le croire (*Doc*., p. 110), ce lieu, situé à environ 170 mètres de la côte, presque à la hauteur du milieu de la corde reliant les deux extrémités de la courbe (voir la carte de Bordy), ne se serait pas trouvé à l'intérieur de la conque, car on ne voit guère ce qu'un égout serait venu faire en plein bassin maritime. Près de Bir ez Zrig (à une trentaine de mètres à l'Est : *Doc*., p. 109-110 ; a environ 70 mètres du littoral actuel : ibid., p. 107 et 108 ; ces deux mesures ne concordent pas), M. Carton signale un mur en pierres de taille assez grandes, épais d'au moins 1 m. 30, sensiblement parallèle a la côte et descendant jusqu'au niveau de la mer; on l'a suivi sur plus de 60 mètres (Doc., p. 108). Ce mur est attribué par M. Carton à l'époque punique. Du côté de la terre, un grand nombre d'autres murs, « en général de même nature », venaient le rejoindre à angle droit. M. Carton croit que le grand mur représente un quai. A moins que cet ensemble n'ait été établi au beau milieu du port, il faut admettre qu'il s'agit d'un quai bordant la conque supposée. Par conséquent, celle-ci ne se serait pas avancée à 250-300 mètres à l'intérieur des terres. M. Carton et d'autres savants jugent bien petite la lagune allongée, voisine de la baie du Kram, dans laquelle on reconnaît d'ordinaire le port marchand. La conque aurait-elle été encore plus petite ?

6. *Doc*., p. 25, 44, 101, 125. M. Carton (*ibid*., p. 4647) avait cru à l'existence d'une passe secondaire, plus au Sud. Il a renoncé à cette hypothèse (*ibid*., p. 125).

7. *Doc*., p. 67.

Nord de la baie[1]. Derrière cette entrée, un passage particulier aurait conduit au port de guerre, tandis qu'un bassin allongé, bordé de quais, aurait permis aux marchands de conduire leurs vaisseaux dans le port qui leur était réservé[2]. Après la destruction du mur d'enceinte, en 146 avant J.-C., les flots, ne rencontrant plus cet obstacle, apportèrent, selon M. Carton, des sables qui commencèrent à combler la conque ; les Romains la remblayèrent complètement et élevèrent par-dessus diverses constructions, entre autres de vastes thermes[3], bâtis ou restaurés sous le règne d'Antonin le Pieux[4].

Cette conque n'est mentionnée par aucun auteur ancien. Appien donne, au contraire, dés indications qui s'opposent à l'hypothèse de M. Carton. Il affirme qu'on devait traverser le premier port pour entrer dans le second[5] : le port militaire s'ouvrait donc au fond du port marchand. D'autre part, nous avons montré[6], d'après le même écrivain, que ces deux ports n'avaient qu'une seule entrée, dans la baie du Kram.

Les arguments présentés par M. Carton sont-ils assez convaincants pour faire rejeter le témoignage des textes ?

1° Le quadrilatère, dit-il, était une forteresse, qui devait jouer un rôle fort important dans la défense. Le côté oriental de ce quadrilatère se continue en mer, vers le Sud-Ouest, par une muraille longue d'une quarantaine de mètres, qui était un môle[7]. Au delà de ce môle, vers le Midi, sur une étendue d'environ 60 mètres, on n'a pas constaté de vestiges du mur d'enceinte en grosses pierres, de taille[8]. Là donc était l'entrée

1. *Doc*., p. 55.
2. *Doc*., p. 51 (note), 114.
3. D'où le nom que porte encore aujourd'hui cette région : Dermèche (Thermis).
4. Carton, *Doc*., p. 69 et 92. Voir aussi Gauckler, *C. r; Acad. Inscr*., 1910, p. 612-3.
5. Voir p. 39, n. 2.
6. P. 43.
7. Opinion de M. de Roquefeuil (*C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 33), adoptée par M. Carton.
8. *Doc*., p. 44.

d'un grand port, commandée par une puissante forteresse[1]. Nous sommes disposé à attribuer ces ouvrages à l'époque punique et l'hypothèse qui fait du quadrilatère une forteresse n'est pas invraisemblable[2]. Mais, cela étant admis, nous devons avouer que nous ignorons pourquoi les Carthaginois, avaient élevé une forteresse en ce lieu ; on peut faire d'autres conjectures que celle de M. Carton[3]. La jetée de 40 mètres a pu couvrir, non la passe d'un grand port, mais un petit abri[4] pour quelques vaisseaux ancrés au pied du quadrilatère[5]. L'interruption du mur maritime est-elle certaine[6] ? En tout cas, nous nous refusons à croire qu'on ait placé à cet endroit l'entrée d'un port très fréquenté, où il eût été difficile et dangereux de pénétrer par les vents d'Est.

2° M. Carton a fait sur la berge, immédiatement au Sud des thermes d'Antonin, « un grattage sommaire », au-dessus de la mer. Les résultats de ce grattage l'ont convaincu que la berge est « complètement artificielle et formée de matériaux de remblais[7] ».

Mais, pour adopter l'hypothèse d'une conque dont la profondeur eût convenu aux plus gros bâtiments de commerce, il est évident qui on ne saurait se contenter d'une expérience rapide, faite en un lieu où les vagues ont pu apporter toute sorte de débris : il faut des sondages; conduits au-dessous du niveau de

1. *Ibid*., p. 25-26.

2. Voir *supra*, p. 36.

3. *Supra*, p. 36, n. 4.

4. Comme l'a cru M. de Roquefeuil, l. c.

5. Remarquons cependant que cette jetée eût été bien exposée aux grosses mers et eût sans doute exigé de fréquentes réparations.

6. On constate, « en avant de l'espace où se trouve la lacune » du mur en pierres de taille, l'existence d'un mur en blocage. Ailleurs, des restes d'un mur bâti en blocage se rencontrent derrière la rangée de pierres de taille, qui, autant qu'on en peut juger, formait le parement extérieur de la construction en matériaux agglomérés (*supra*, p. 34) : les deux murs dataient par conséquent de la même époque, probablement de l'époque punique. Mais, ici. M. Carton croit que le mur en blocage est romain (Doc., p. 44 et 126).

7. Doc., p. 31 ; conf. p. 45-46 et 107.

la mer, exécutés à l'intérieur de l'espace qu'aurait occupé la conque et que les Romains auraient comblé[1].

3° Dans la région de Dermèche, entre les thermes et la gare de Carthage, à 250-300 mètres de la côte[2], ont été découvertes plusieurs centaines de ces stèles[3], dédiées à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon, qui sont si abondantes à Carthage[4]. Elles offrent une particularité intéressante. On remarque sur leur surface « des tubes calcaires de vers marins », ainsi que « de petites huîtres, indiquant nettement qu'elles -avaient fait en mer un séjour plus ou moins prolongé. Quelques-unes d'entre elles portent des trous de mollusques térébrants[5] ». M. Carton n'a pas pu étudier « dans quelles conditions se trouvaient exactement ces petits monuments ». Cependant il a su qu'on les a rencontrés « en désordre, par groupes, quelquefois à 1 mètre ou 2, mais le plus souvent à 5-6 mètres de la surface et même plus[6] ». Il croit qu'ils avaient été jadis dressés le long du rivage de la conque[7], dans laquelle ils seraient tombés. Un grand nombre d'autres stèles, également couvertes de coquillages, ont été trouvées plus -à l'Est, tout auprès du puits appelé Bir ez Zrig, à environ 170 mètres de la mer[8].

Que ces stèles aient séjourné dans de l'eau de mer, il faut l'admettre. Mais où ? Nous n'en savons rien. Les premières ont

---

1. J'ai peine à admettre que la masse énorme des thermes d'Antonin ait pu être élevée abord de la mer sur des terres rapportées.

2. 300 mètres : *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 611 ; environ 250 mètres : Doc., p. 29.

3. M. Carton en a examiné deux ou trois cents (Doc., p. 29).

4. Voir *infra*, p. 80.

5. *Doc*., p. 28.

6. *Doc*, p. 29. Conf., *ibid*., p. 33 : « Les stèles couvertes de coquillages ont été rencontrées à des profondeurs de 6 mètres environ

7. M. Carton (*Doc*., p. 33) reconnaît qu'on peut lui faire une objection assez sérieuse »; il la formule ainsi : « Il n'est pas possible qu'un champ planté de stèles, comme le sanctuaire de Tanit, ait occupé un espace étendu, le long d'un rivage où devaient accoster les navires ». Les stèles dédiées à Tanit appartiennent en général aux derniers temps de la Carthage punique : il n'y aurait donc pas lieu de supposer qu'à partir d'une certaine époque, ces monuments aient cessé d'encombrer les bords de la conque.

8. *Doc*., p. 110. Conf. Vassel, dans J. Renault, *Cahiers d'archéologie tunisienne*, Nouvelle série, II, 1914, p. 188.

été recueillies dans des lieux dont l'altitude est de 6 à 11 mètres[1]. Il est donc certain que presque toutes, sinon toutes, gisaient au-dessus du niveau de la mer. Si elles étaient restées à l'endroit où elles firent un séjour dans l'eau marine, on devrait les rencontrer beaucoup plus bas ; les bords de la conque, port de commerce, étaient apparemment munis de quais, que pouvaient accoster de gros navires et que baignaient par conséquent des eaux profondes. Rien ne prouve, d'autre part, que le sol de Carthage s'élève au-dessus de la mer plus haut qu'il y a deux mille ans[2]. Nous devons en conclure que, dès l'antiquité, pour des raisons que nous ignorons, ces stèles furent retirées de l'eau de mer où elles avaient été plongées[3]. Où les repêcha-t-on ? Nous n'osons affirmer, avec M. Carton, que ce fut dans le voisinage immédiat des endroits où elles ont été exhumées de nos jours. Les stèles de Bir ez Zrig se seraient trouvées au fond d'un grand égout, se dirigeant vers la mer[4]. « On pourrait penser, écrit M. Carton[5], que la mer, refluant jusqu'à ce point, a pu permettre à des mollusques de s'y développer. » Opinion qui, si elle était fondée, interdirait, d'invoquer ces stèles en faveur de l'hypothèse de la conque. M. Carton ajoute : « Peut-être la construction de ces canaux [il s'agit du prétendu égout] remonte-t-elle à l'époque punique ». Alors la conque ne se serait pas étendue jusque-là[6] et nous devrions supposer que les stèles à coquillages recueillies plus à l'Ouest ont été transportées à au moins 80 mètres de cette conque, au

1. *Doc*., p. 33.

2. M. Carton (*Doc*., p. 126) hasarde cependant l'hypothèse d' « un soulèvement géologique du sol ». Il avait écrit auparavant (*ibid*., p. 27) : « L'étude géologique du littoral ne m'a permis de constater nulle part les traces d'un affaissement du sol, ni, du reste, d'un mouvement d'élévation ». Conf. Partsch, *Petermanns Mitteilungen*, XXIX 1883, p. 205.

3. D'après la forme des coquillages, le séjour que les stèles firent dans l'eau ne fut pas très long : voir l'observation au n° 2988 du *Corpus inscriptionum semiticarum*, Première partie.

4. Indication donnée à M. Carton par un surveillant de chantier : *Doc*., p. 110.

5. *Ibid*.

6. Conf. *supra*., p. 47, n. 5.

fond de laquelle elles auraient auparavant séjourné. Est-il impossible de se persuader que, puisqu'elles ont été déplacées après leur immersion, on les ait apportées d'un peu plus loin, d'un lieu où la mer baigne le rivage actuel ? Ou bien, qu'après avoir été, comme les stèles de Bir ez Zrig, précipitées dans quelque égout communiquant avec la mer, elles en aient été retirées ? Ou bien encore qu'on les ait jetées dans des canaux qui se seraient détachés du port marchand, situé, comme nous allons le voir, au Nord de la baie du Kram, et qui, passant le long du port militaire, situé au Nord de ce premier part, auraient permis à des bâtiments de commerce d'embarquer ou de débarquer leur chargement dans la région comprise entre la colline de Saint-Louis et la mer, c'est-à-dire, croyons-nous, en pleine ville ? Cette dernière hypothèse ne peut s'appuyer sur aucun texte précis[1] ; mais elle expliquerait l'existence de quais intérieurs, datant de l'époque punique, si de tels quais étaient constatés d'une manière certaine[2].

En résumé, la théorie ingénieusement soutenue par M. Carton est contraire aux témoignages anciens et n'invoque que des arguments à notre avis contestables : nous ne croyons pas pouvoir l'adopter.

Si la baie du Kram avait, lors de la fondation de Carthage,

---

1. Nous avons vu (p. 40, n. 1) qu'il y avait autour du port militaire des πύλαι, permettant aux marchands de passer du port de commerce dans la ville. Mais Appien ne dit pas qu'ils y aient passé sur leurs navires.

2. M. Carton (*Doc*., p. 51, note) a cru reconnaître un reste de quai dans un mur en blocage, large de 3 mètres, découvert au Sud du palais de Dermèche ; « le bord régulier de ce mur est tourné vers la terre » :— On a retrouvé, dans le jardin du même palais, un mur formé d'énormes blocs de grès, qui court parallèlement au rivage, dont il n'est distant que de quelques mètres, et qui descend au-dessous du niveau de la mer (Gauckler, *Bull. archéol. de Comité*, 1900, p. CXLIX). Gauckler a cru ce mur punique (*l. c*.) et s'est demandé s'il n'appartenait pas à un quai intérieur (*C. r. Acad. Inscr*., 1910, p. 613). M. Carton (*Doc*., p. 50 et p. 99, n. 3) ne pense pas qu'on ait employé un appareil aussi considérable pour un mur de quai intérieur et il est disposé à y voir un reste d'un ouvrage fortifié. — Un long mur, découvert près de Bir ez Zrig (voir *supra*, p. 47, n. 5), a été regardé par M. Carton comme un débris de quai punique. La destination de ces ouvrages; de construction différente, et leur date (sauf peut-être la date du second) restent, à vrai dire, fort incertaines.

la forme qui elle présente aujourd'hui[1], on peut supposer que cet abri naturel fut le premier port de la colonie phénicienne[2]. En tout cas, c'est de ce côté, nous l'avons dit, qui il faut chercher l'entrée, l'entrée unique, des ports intérieurs qui existaient lors de la troisième guerre contre les Romains.

Or, au Nord de cette baie, se trouvent deux lagunes, dont la configuration à été assez modifiée par divers travaux, à une époque récente[3]. Elles sont disposées selon un axe Sud-Nord[4]. La lagune la plus rapprochée de la baie est oblongue; l'autre, dont la rive septentrionale passe à un peu plus d'un demi kilomètre au Sud de la colline de Saint-Louis, est arrondie[5] et enveloppe une presqu'île circulaire[6].

C'est là que la plupart des archéologues ont placé les deux ports décrits par Appien[7].

Selon Beulé, qui a fait des fouilles dans cette région, la lagune oblongue s'étend sur l'emplacement d'un grand bassin, à peu près rectangulaire (le côté septentrional formait une ligne légèrement courbe), de 456 mètres de long sur 325 de large. Un canal, large de 23 mètres, le reliait au second bassin,

---

1. Voir *supra*, p. 6, n. 1, pour une hypothèse de M. Carton.

2. *Supra*, p. 12.

3. Celle du Sud a été coupée en deux par une chaussée, etc. : voir Tissot, p:509, n. 1 ; Audollent, p. 199-201. Nous avons, pour juger de ces transformations, le plan de Falbe de 1833 (conf. Tissot, fig. à la p. 600 ; Babalon, p. 123) ; un plan de Caillat, levé en 1808 (Tissot, fig. à la p. 601) ; enfin la carte de Bordy 1897). Vues dans Babelon, pl. à la p. 54 ; dans D. Sladen, *Carthage and Tunis* (Londres, 1906), pl. à la p. 138 ; etc.

4. D'après le plan de Falbe, l'axe de la lagune méridionale aurait été dirigé à peu près du Sud au Nord, celui de la lagune septentrionale du Sud-Sud-Ouest au Nord-Nord-Est (conf. A. Daux, *Recherches sur l'origine et remplacement des emporia phéniciens*, Paris, 1869, pl. VII, fig. 5, et *apud* Tissot, p. 610). Cette déviation est bien moindre sur les cartes de Caillat et de Bordy. D'après Beulé ; les deux bassins antiques auraient été dans le même axe.

5. Actuellement elle a la forme d'un croissant. Falbe lui donne la forme d'une ellipse.

6. Rattachée aujourd'hui à la terre, du côté de l'Est, par un large isthme. Cet isthme n'existait pas au temps de Falbe, qui indique un isthme bien plus étroit du côté du Nord, où il existe encore, coupé par un canal (carte de Bordy).

7. Falbe, *Recherches*, p. 20 ; après lui, Dureau de la Malle, Beulé, Tissot, Meltzer, Babelon, Schulten, Kahrstedt, etc.

circulaire, de 325 mètres de diamètre. La presqu'île était jadis une île ronde, d'un diamètre de 106 mètres, qui occupait le centre du bassin. Du côté du Nord, une jetée, large de 9 m. 60, la mettait en communication avec la terre ; cette jetée était coupée par un passage de 4 m. 55, qui, naturellement, devait être ponté[1]. Les deux ports et l'île étaient bordés de quais[2]. Le premier bassin mesurait quatorze hectares, le second, un peu plus de huit[3].

Quoique les assertions de Beulé ne soient pas, toutes fondées[4], nous pouvons admettre qu'il nous a fait connaître

1. Voir le plan dressé par Beulé, *Fouilles*, pl. IV.

2. Ceux du premier bassin étaient larges de 4 m. 53 et compris entre deux murs (pourtant, à l'Est, il n'y avait qu'un mur). Autour de rue, les quais mesuraient 9 m. 35, y compris les deux murs qui les bordaient.

3. En corrigeant des erreurs de calcul commises par Beuré (*l. c*., p. 117) : voir Meltzer, *Neue Jahrbücher*, CXLIX, p. 120, n. 2.

4. Entre le rivage septentrional de la baie du Kram et le bord méridional de la lagune circulaire, la carte de Bordy marque une distance de 640 mètres. Si l'on accepte la mesure de 456 mètres donnée par Beulé, il faut supposer que les deux canaux qui reliaient le bassin rectangulaire à la mer, d'une part, au second bassin, d'autre part, avaient une longueur totale de près de 200 mètres. Or, sur le plan de Beulé, le deuxième canal est très court et le bord méridional du premier bassin passe à 30 mètres en moyenne de la baie. Il y a là une inexactitude évidente (constatée par E. de Sainte-Marie, *Mission à Carthage,* Paris, 1884, p. 102 ; conf. Meltzer, II, p. 201). Il est à croire cependant que le bassin rectangulaire ne dépassait pas de beaucoup la longueur indiquée par Beulé. On a retrouvé, au Nord-Est de la baie, à environ 50-130 mètres du rivage, des vestiges d'un mur très épais (voir, *infra*, p. 58) qui, cela va sans dire, ne s'élevait pas à l'intérieur du bassin. Celui-ci aurait donc été relié à la mer par un canal d'au moins 130 mètres. — M. Carton (*Doc*., p. 62) signale un dallage qui aurait appartenu au quai occidental du premier port. Entre ce dallage et le littoral actuel, à l'Est, on compte en ligne droite 290 mètres ; le mur de mer passe à une trentaine de mètres tout au plus en avant de ce littoral : total 320 mètres. Le bassin n'aurait donc pas eu 325 mètres de largeur. — Les assertions de Beulé sont aujourd'hui difficiles à vérifier, car, depuis ses fouilles, les quais des bassins ont été en grande partie enlevés par les chercheurs de pierres à bâtir (Gauckler, *Compte rendu de la marche du Service des antiquités en 1903*. p. 17). Des sondages exécutés par M. Icard (*Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. CCLXVIII) n'ont fait retrouver, aux emplacements marqués par Beulé, ni le canal qui reliait les deux ports, ni les quais qui bordaient l'un et l'autre bassin dans le voisinage de ce canal. — Daux donnait au port septentrional une forme très différente de celle que Beulé lui a attribuée : deux côtés longs droits, deux petits côtés courbes (voir Daux, *Recherches*, p. 189, pl. VII, fig. 5, et *apud* Tissot, fig. à la p. 610). Mais il est probable que cette restitution ne s'appuyait pas sur des constatations sincères. Des fouilles, faites en 1908, 1910, l911, ont montré que l'île était bien circulaire et entourée de deux murs en blocage, mesurant 48 et 50 mètres de rayon (Merlin,

assez exactement l'aspect des ports intérieurs, tels qu'ils étaient lors de la destruction de la Carthage byzantine, à la fin du VIIe siècle dé notre ère. Mais, comme l'a montré cet auteur[1], les deux bassins répondent trop bien aux indications des textes pour qu'on se refuse à croire que, du moins dans leurs dispositions générales, ils datent de l'époque punique. Nous y retrouvons le Cothon, creusé dans les terres, à l'intérieur de l'enceinte de la ville; et les deux parties de ce Cothon[2], qui se faisaient suite, l'une, quadrangulaire, représentant le port marchand, l'autre, ronde, représentant le, port militaire, avec, l'île ronde de l'Amirauté au milieu On comprend pourquoi Scipion fit construire, à partir du cordon, la digue destinée, à fermer l'entrée, située dans la baie du Kram ; comment les assiégés purent, en creusant un court canal[3], relier à la pleine mer le Cothon, qui s'allongeait parallèlement à la côte orientale ; comment le port rectangulaire, plus voisin de la baie, paraissait, plus menacé par les Romains.

Il nous est impossible d'admettre, avec quelques savants, que le port de guerre ait embrassé à la fois le bassin rectangulaire et le bassin rond[4]. Appien dit que la colonnade qui

---

Bull. archéol. du Comité, 1909, p. 52, et pl. VI ; ibid., 1911, p. CCXXXVII, *C. r. Acad. Inscr*., 1912, p.278). Le diamètre de cette île était donc de 112 mètres : la mesure donnée par Beulé est à peu près la même (106 mètres).

1. P. 101.

2. Conf. Perrot, III, p. 337; Meltzer, II, p. 168, 197,199 ; Oehler, *Arch. Anzeiger*, 1904, p. 176 ; etc. Ces savants croient que le terme Cothon s'appliquait aux deux bassins intérieurs.

3. Les Carthaginois, qui creusèrent ce canal en peu de jours, selon Appien (*Lib*., 134), durent le faire aussi court que possible. On a cru en retrouver la trace entre le port militaire et la mer ; il aurait donc été conservé à l'époque romaine : plan de Falbe, n° 50 (il y avait là, au temps de Falbe, une coupure ensablée de 65 mètres de largeur: *Recherches*, p. 22) ; conf. Tissot p. 606 ; Oehler, *Neue Jahrbücher*, CXLVII, p. 331 ; Meltzer, II, p. 108. M. Carton, qui avait d'abord placé le canal à cet endroit (*Doc*., p. 53 et 66), s'est montré plus tard disposé à le chercher plus au Sud, dans le voisinage du Lazaret (*ibid*., p. 123-4). Nous confessons n'avoir aucune lumière sur cette question. Un passage d'Appien (123, début), permet de croire que le canal était étroit : il n'avait certainement pas 65 mètres de largeur.

4. Hypothèse de M. Oehler, *Neue Jahrbücher*, CXLVII, p. 329-330 ; adoptée par Gauckler. *L'Archéologie de la Tunisie* (Paris, 1896), p. 28, et par M. Carton (voir *supra*, p. 47) ; réfutée par Meltzer, *Neue Jahrbücher,* CXLIX, p. 64 et suiv. M. Oehler l'a abandonnée (*Arch. Anzeiger*, 1904, p. 176).

bordait entièrement le port militaire offrait l'aspect d'un vaste portique circulaire ; Strabon, que les loges des vaisseaux étaient disposées en cercle sur le « canal » qui entourait l'île ronde ménagée dans ce port. Les bords des deux bassins eussent été trop étendus pour être *remplis*[1] par 220 cales de navires. L'île, située, selon Appien, au milieu du port de guerre, en eût occupé le fond, à environ 750 mètres de l'entrée. Enfin, aucun texte n'indique que le port militaire ait été double. On a supposé[2], il est vrai, qu'à l'époque punique, le Cothon consistait en un seul bassin, avec une partie rectangulaire et une autre arrondie, mais cette hypothèse se heurte aux mêmes objections. Elle est contredite par un passage d'Appien, qui atteste qu'il y avait plus d'un port intérieur, puisqu'il mentionne des travaux, invisibles aux Romains, exécutés par les Carthaginois « dans les ports »[3].

Comme l'entrée unique était dans la baie du Kram et que le port marchand précédait le port militaire, il faut, si l'on identifie celui-ci avec les deux lagunes, en conclure que le premier se trouvait dans la baie même[4]. Nous aurons à examiner s'il y avait dans cette baie un étroit avant-port. Ici, il nous suffira d'affirmer qu'un vaste port de commerce, situé en avant du canal qui donnait accès au Cothon, n'existait certainement pas au temps de la Carthage punique : l'entrée était, dit Appien, à peu de distance de la terre[5] ». Nous avons déjà fait observer que la construction de la digue de Scipion exclut l'hypothèse d'un grand port extérieur[6], et, si « les ports » dans lesquels furent exécutés des travaux ignorés des assiégeants étaient,

1. Appien, 96 : Νεωρίων τε ‘έγεμον αί χρηπΐδες αϊδε.

2. Gauckler, *l. c*.

3. *Lib*., 121. Conf. p. 40.

4. M. Oehler (*Neue Jahrbücher,* CXLVII, p. 328-9) a indiqué cette hypothèse, à laquelle il a renoncé (*Arch. Anzeiger*, 1904, p. 176). Voir aussi de Roquefeuil, *C. r, Acad. Inscr*., 1898, p. 36-38.

5. Voir p. 41.

6. P. 46.

comme il est naturel de le croire, ceux qu'Appien décrit ailleurs, le port marchand se trouvait en arrière de l'enceinte. Il convient donc de s'en tenir à l'opinion qui identifie la lagune oblongue avec le port du commerce, la lagune ronde avec le port de guerre.

A quelle époque le Cothon fut-il creusé ? Nous ne saurions le dire[1]. Les textes mentionnant les deux bassins qui le constituaient se rapportent aux derniers temps de Carthage[2]. Cependant le port militaire, qui ne put être établi avant le port.

---

1. Je serais disposé à croire que le besoin d'un port intérieur se fit sentir de bonne heure dans cette Carthage puissante et riche dès le VIe siècle. La baie du Kram était trop petite et peu sûre. Le lac de Tunis, dont l'entrée s'ouvrait assez loin de la ville (voir infra, p. 78), ne pouvait guère servir que de mouillage.

2. Au milieu du IVe siècle, le Périple de Scylax (§ 111, dans *Géogr. gr. min*., I, p. 89) indique Καρχηδών, πόλις Φοινίχων χαί λιμήν. Mais cette mention signifie seulement que Carthage était une ville où des vaisseaux de commerce trouvaient un abri ; elle ne prouve pas qu'il n'y ait eu alors qu'un seul port. Nous avons vu, du reste (p. 40), qu'Appien appelle λιμήν l'ensemble des deux bassins. — L'arsenal maritime de Carthage brûla en 368 ; cependant, bientôt après, 200 vaisseaux puniques attaquèrent la flotte de Denys : Diodore, XV, 73, 3-4. Ces vaisseaux n'étaient donc pas dans le port lors du sinistre, ou bien l'incendie ne fut pas général. En tout cas, l'indication de Diodore prouve que les constructions du port militaire décrites par Appien dataient, au moins partiellement, d'une époque postérieure à l'année 368. Comme les loges des navires étaient rigoureusement symétriques, il faut en conclure soit qu'elles turent élevées d'après un plan nouveau, sur l'emplacement de l'ancien arsenal ou ailleurs ; soit qu'on laissa debout les parties restées intactes lors de cet incendie, ou lors de quelque sinistre plus récent, et qu'on refit les autres conformément au plan antérieur. Si nous voulons supposer que le feu ait détruit des hangars en bois (Heeren, *De La politique et du commerce des peuples de l'antiquité,* trad. franç., IV, p. 279, n. 1), la reconstruction aurait été totale, car il est certain que la colonnade dont parle Appien était en pierre. Nous invoquerons un argument assez plausible, croyons-nous, pour admettre que l'ordonnance décrite dans le texte d'Appien n'était vraisemblablement pas antérieure à l'incendie. Les loges, de largeur uniforme, qui se succédaient autour du bassin, devaient, au temps des guerres puniques, contenir pour la plupart des galères à cinq rangs de rameurs, car c'était surtout de quinquérèmes que se composait alors la flotte carthaginoise (voir p. 445). Or ce type de vaisseau fut inventé à Syracuse vers le début du IVe siècle ; Carthage ne l'adopta que plus tard. Si, quand elle fit construire le portique et, par derrière, les loges dont les ouvertures correspondaient aux entrecolonnements, ses plus gros vaisseaux avaient été des trirèmes, on se serait contenté de la largeur nécessaire au passage de ces bâtiments. Le nombre de 220 loges pouvait paraître suffisant, même au IVe siècle ou au début du IIIe. Sauf en 397-6 (où, d'ailleurs, le chiffre 400 est sans doute exagéré : voir p. 438). Les auteurs ne mentionnent pas de flottes comptant plus de 220 vaisseaux avant la première guerre contre Rome : encore les chiffres plus élevés, donnés pour deux batailles de cette guerre, sont-ils contestables (voir p. 439-440).

marchand, était sans aucun doute antérieur à la fin de la seconde guerre punique, puisque le traité de l'année 201 interdit aux Carthaginois de posséder plus de dix trirèmes ; on doit même admettre qu'il n'était pas postérieur à la première guerre (de 264 ou 263 à 241), après laquelle ils négligèrent leur marine. Nous n'avons aucune preuve que le port méridional ait été plus ancien que l'autre[1]. Ce Cothon, ce double bassin fut assurément une œuvre considérable, moins coûteuse pourtant et offrant plus de sécurité contre les tempêtes et les ennemis qu'un port extérieur.

VI

Les dimensions du premier bassin étaient-elles exactement les mêmes à l'époque punique et à l'époque romaine ? Les sondages qu'a faits Beulé ne l'ont pas prouvé ; d'ailleurs, les mesures qu'il indique paraissent être erronées[2]. Il n'est donc point légitime de soutenir qu'un tel port ne répond guère à l'idée que l'on se fait du commerce maritime de Carthage[3], d'autant plus que les navires marchands n'entraient pas tous dans ce bassin[4]. Nous ignorons l'emplacement du passage qui, en arrière de la baie du Kram, permettait de pénétrer dans le Cothon[5]. Un mur énorme. — il semble avoir eu plus de 12 mètres d'épaisseur, — qui se dirigeait du Sud-Est au Nord-Ouest, a été partiellement dégagé près du rivage, au Nord-Est de la baie[6], mais il est fort douteux que cette construction

1. Comme l'ont supposé Beulé (p. 114) et Meltzer (II, p. 109).

2. Voir P. 54, n. 4.

3. Sur la valeur de cette objection, voir aussi Kahrstedt, p. 18.

4. Voir p. 44 et 77.

5. Beulé (p. 115) dit qu'il n'a pas retrouvé l'entrée du port punique. Falbe (p. 17 et 22) est disposé à la placer au n° 42 de son plan, au fond de la baie, en un lieu où, « dans une largeur d'environ 150 pieds, il n'y a que du sable entre la mer et le bassin ou creux n° 43 [la lagune méridionale] ».

6. Pistor, *Bull. archéol, du Comité*, 1911, p. 157-9 et pl. X ; conf. Carton, *Doc*., p. 55-57 ; voir aussi supra, p.54, n. 4.

dont la destination reste inconnue, date de l'époque punique[1].

Au cours de ses fouilles, Beulé a cru retrouver, sous les quais du port romain et byzantin, les éléments nécessaires à la reconstitution du port militaire que décrit Appien. Le bassin, avec lequel les loges des navires auraient été en communication directe, aurait eu le même diamètre que le bassin romain (325 mètres). Des arrachements de murs, épais de 0 m. 30, se succédant sur la courbe du port, à des distances de 5 m. 80 — 5 m. 90, seraient les vestiges des parois des loges[2]. Deux fragments de colonnes en pierre, revêtues d'un stuc blanc très fin, furent recueillis lors de ces fouilles, l'un dans l'île, l'autre sous le quai extérieur[3]. Ils auraient appartenu aux deux portiques, qui n'auraient été que des pseudo-portiques : il s'agit de colonnes engagées, dont la partie antérieure était creusée de huit cannelures[4] et dont la queue, large d'un peu moins de 0 m. 47[5], s'insérait dans un mur. Ces colonnes, selon Beulé, se seraient dressées à la tête des parois qui séparaient les loges, par conséquent tout, au bord de l'eau[6]. Dans la partie septentrionale de l'île, furent découverts trois gros murs en bloc de tuf : Beulé les rapporte, au palais amiral[7],

1. Opinion de M. Schulten (*Arch. Anzeiger*, 1913, p. 250), mais non de M. Carton (*Doc*., p. 115).

2. Beulé, p. 108.

3. *Id*. p. 108-110 ; pl. V, fig. 8-9.

4. Ou peut-être dix : voir Merlin, *C.r. Acad. Inscr*., 1912, p. 283, n. 4.

5. La largeur du dos de la pierre était de 0 m. 47, mais la queue était un peu plus étroite. Le travail sommaire de cette queue atteste qu'elle était engagée dans de la maçonnerie à droite et à gauche.

6. Beulé (p. 110) allègue, en guise de preuve, un trou transversal percé entre deux cannelures d'un des fragments. On avait dû, croit-il, y passer une corde, servant d'amarre à une barque. C'est prêter quelque naïveté au Carthaginois qui aurait commis ce méfait, car l'arête en stuc aurait sans doute éclaté aussitôt que la corde aurait été tendue. — Gauckler (dans *Nouvelles Archives des missions*, XV, 1907, p. 373) a voulu attribuer au port militaire une plaque sculptée, en marbre, destinée à lire suspendue, qu'on a trouvée au Nord-Est de la lagune arrondie. Elle aurait été placée dans un des entrecolonnements du portique. Inutile d'insister sur la fragilité de cette conjecture...

7. *L. c*., p. 103.

auquel il attribue aussi des fragments d'entablements divers, revêtus de stuc, avec des traces de couleur rouge[1].

Cette restitution a été vivement critiquée[2]. Meltze[3] s'est efforcé de montrer que, dans ses grandes lignes, elle n'est pas inacceptable. On peut admettre, en effet, que, sur les bords d'un bassin et d'une île parfaitement circulaires, des dimensions indiquées par Beulé, il y ait eu assez de place pour loger 220 vaisseaux[4]. L'espace disponible étant d'un peu plus de 1 300 mètres[5], il faudrait compter une largeur d'environ 5 m. 90 pour chaque cale, y compris la moitié des deux parois latérales, c'est-à-dire une largeur de vide de 5 m. 60, en donnant, avec Beulé, une épaisseur de 0 m. 30 à la tête des murs. Cette largeur à l'entrée aurait été suffisante pour permettre d'introduire un vaisseau à cinq rangs de rameurs[6]. Elle s'accroissait ensuite[7], en raison de la divergence des murs rayonnants : pour des cales qui auraient mesuré 45 mètres de longueur, elle aurait été de 6 m. 37 au fond, si l'épaisseur des parois était partout la même. Sur l'île, dont le diamètre ne dépassait guère 100 mètres, la largeur des loges diminuait au contraire rapidement et la longueur était, limitée, puisque le pavillon de l'amiral s'élevait au centre on n'aurait donc pu y remiser que de petits bâtiments[8]. Des

1. *L. c.*, p. 103-5 ; pl. V, fig. 1-5. Comme Beulé, Tissot (p. 605) et Perrot (p. 386) croient ces fragments puniques.

2. Jal. *Dictionnaire*, l. c. Daux, *Recherches*, p. 181-9, 300-2. Tissot, p. 603-4. Perrot, p. 382-5. Audollent, p. 204-8.

3. *Neue Jahrbücher*, CXLIX, p. 126 et suiv. *Hist. Unters. Förstemann gewidmet*, p. 30 et suiv. *Geschichte*, II, p. 204 et suiv.

4. Quoi qu'en ait dit M. Torr, *Rev. archéol*, 1894, I, p. 35.

5. Les deux cercles mesurent 1021 + 333 = 1354 mètres, dont il faut déduite la largeur du canal d'entrée (23 mètres), la largeur, à compter deux fois, de la jetée qui reliait la terre à l'île (9 m. 60 + 9 m. 60), enfin un étroit débarcadère, qui se serait trouvé au Sud de l'île. Voir Meltzer, II, p. 205.

6. Conf. Kahrstedt, p. 19, n. 4. Au Pirée, la largeur des loges destinées à abriter des navires de guerre variait de 6 m. 25 à 6 m. 54. Sur ces loges, voir Wachsmuth, *Die Stadt Athen im Alterthum*, II, 1, p. 66-74.

7. Meltzer (p. 208-9) suppose, il est vrai, qu'elle était uniforme et il admet des murs d'épaisseur croissante.

8. Conf. Oehler, *Neue Jahrbücher*, CXLVII, p. 32l, n. 1 ; Meltzer, II, p. 210.

220 loges, 53 auraient bordé l'île et les 167 autres le bassin.

Nous sommes cependant fort peu disposé à croire que la question ait été résolue d'une manière définitive par Beulé et par Meltzer.

Si l'île et le bassin puniques avaient les dimensions que Beulé attribue à l'île et au bassin romains[1], si, aux deux époques, île et bassin occupaient exactement la même place, comment les Carthaginois avaient-ils trouvé, à l'Est de leur port militaire, entre ce port et la côte, l'espace nécessaire pour établir des loges d'environ 45 mètres de profondeur[2], puis l'enceinte du port, formée, selon Appien, d'un double mur, enfin l'enceinte de la ville[3] ? Du rebord oriental de l'île jusqu'au rivage, nous comptons environ 100 mètres[4]. Or la largeur du bassin autour de l'île aurait été de 109 m. 50[5]. Il faudrait en conclure qu'à cet endroit, le littoral, naturel ou artificiel, de l'époque punique passait fort au delà du littoral actuel. Pourtant des ruines très nettes du rempart, punique à notre avis[6], qui longeait la mer, subsistent au Nord-Est et au Sud-Est de la lagune ronde, et elles sont très peu éloignées de la côte[7]. Il est vrai qu'entre ces deux sections, à la hauteur du point où la courbe du port circulaire se serait le plus avancée vers l'Est, et sur une étendue d'une soixantaine de mètres, on ne distingue pas de vestiges de la ligne de gros blocs taillés qui constituait sans doute le parement extérieur du rempart[8]. Y avait-il là une

1. On a vu (p. 54, n. 4) que le diamètre indiqué par Beulé pour l'île romaine est exact, à 6 mètres près. En ce qui concerne le bassin, aucune vérification utile n'a été faite.

2. Sans parler des quais, dont Beulé ne tient pas compte : v. *infra*, p. 63.

3. Et aussi, entre les deux enceintes, un passage, assez large, pour les marchands qui se rendaient du port de commerce dans la ville, en longeant le port militaire : v. *supra*, p. 40, n. 1, et p. 52, n. 1.

4. Comparer ensemble la carte de M. Bordy et le plan publié dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1909, pl. VI.

5. 325 mètres (diamètre du bassin), moins 106 (diamètre de l'île, selon Beulé) = 219, dont la moitié est 109,50.

6. Voir p. 35.

7. Voir la carte de Bordy, et Carton, *Doc*., p. 47, fig. 4.

8. Carton, *l. c*., p. 53.

vaste saillie, une plate-forme créée en mer par le travail des hommes ? Lors du creusement du bassin septentrional, les terres auraient pu être jetées à l'intérieur d'un cadre en pierre, qu'on aurait préalablement construit. Mais il est aisé de faire de fortes objections à cette hypothèse[1]. De plus, M. Carton[2] a reconnu, tout près du rivage actuel, au lieu où la rangée de blocs s interrompt, l'existence d'un mur en blocage, semblable à celui qui accompagne ailleurs le mur en grand appareil et qui devait former le noyau du rempart[3]. S'il s'agit véritablement d'un reste de l'enceinte punique, la reconstitution de Beulé ne peut pas être admise.

Dans ce port militaire, on avait cherché à économiser l'espace : ce fut probablement pour cette raison que les magasins contenant les agrès furent installés au-dessus des cales[4]. Cependant noms avons peine à nous persuader que les loges aient été disposées de telle sorte que leurs ouvertures aient tout juste suffi pour l'entrée et la sortie des grands vaisseaux, qu'on n'ait pas ménagé, de distance en distance, quelques passages permettant d'atteindre le bord du bassin, soit de la terre, soit du centre de 1'île[5]. Un port tel que Beulé et Meltzer se le figurent, n'eût été qu'un entrepôt de galères, où la place aurait manqué pour faire de grosses réparations aux navires détériorés et surtout pour en construire de nouveaux[6].

---

1. A quoi cette plate-forme aurait-elle servi ? Pourquoi les Romains l'auraient-ils fait disparaître ? ou pourquoi, s'ils l'avaient conservée, n'en reste-t-il plus de traces ? — Une largeur d'une soixantaine de mètres du Nord au Sud, à hauteur du bassin, n'eût pas été suffisante pour contenir les constructions qui existaient entre la courbe de ce bassin et la mer.

2. L. c., p. 124.

3. Conf. *supra*, p. 34 et 36.

4. Meltzer, II, p. 208.

5. D'après Beulé, on n'aurait eu accès au bassin qu'en deux endroits : à la jetée qui reliait la terre et l'île ; à un petit débarcadère, situé au Sud de l'île.

6. Pendant le siège, les Carthaginois construisirent toute une flotte de guerre (quinquérèmes, trirèmes et beaucoup d'autres bâtiments plus petits). Ce travail se fit « dans les ports », comme l'indique Appien (*Lib*., 121). Comment eût-il été possible dans le port militaire reconstitué par Beulé (conf. Jal, p. 327-8 ; Tissot, p. 626) ? Il faudrait supposer des chantiers en arrière des loges, chantiers d'où les vaisseaux n'auraient pu sortir qu'en traversant des loges vides.

D'autre part, Appien[1] mentionne de grands quais, entourant l'île et le port. Les loges ne s'ouvraient donc pas sur le bord du bassin : c'étaient des cales sèches[2]. Les quais qui les précédaient devaient être des plans inclinés, sur lesquels on tirait les vaisseaux pour les remiser, puis pour les remettre à flot[3]. Ainsi, les loges auraient pu avoir dès l'entrée une largeur supérieure à 5 m. 60, avec des parois de plus de 0 m. 30, épaisseur dérisoire pour des murs portant un étage et exposés à des chocs[4] ; des passages auraient pu être établis çà et là, sur les quais, certains travaux de réfection auraient été exécutés plus commodément qu'à l'intérieur des cales.

Des colonnes engagées dont la queue mesurait près de 0 m. 47 de largeur n'étaient évidemment pas insérées dans des murs de 0 m. 30[5]. Ajoutons qu'il n'est pas certain que les deux fragments trouvés par Beulé aient appartenu à l'ordonnance décrite par Appien. Des débris analogues ont été découverts en divers lieux sur la côte orientale, depuis le voisinage du Kram jusqu'à Bordj Djedid[6]. Y avait-il, en avant des loges, des colonnes engagées ou des colonnes entières ? Nous l'ignorons. En tout cas, il fallait que ces deux portiques ou pseudo-portiques, fort longs, ne parussent pas mesquins[7], que l'entablement qui les couronnait fût placé à une hauteur supérieure

1. *Lib*., 96. V. *supra*, p. 30.

2. Conf. Daux, *Recherches*, p. 182-3 ; contra : Meltzer, *Geschichte*, p. 538-9. Au Pirée, les loges des navires étaient aussi des cales sèches : Wachsmuth, l. c., p. 61.

3. On pourrait se demander si les arrachements trouvés par Beulé au bord du bassin ne représentent pas des murettes courtes et basses, destinées à guider ceux qui tiraient les navires à travers les quais.

4. Jal, p. 326. Daux, p. 188.

5. Beulé suppose même qu'il yen avait deux à la tête de chaque mur (v. *supra*, p. 39, n. 3). Contre le dispositif adopté par ce savant, voir Jal, p. 327 ; Perrot, p. 382, n. 3. — Il n'est même pas possible d'admettre, comme le concède Meltzer (p. 208), des murs larges de 0 m. 47, ce qui aurait réduit la largeur initiale des loges à 5 m. 43. La queue des colonnes dont Beulé a recueilli des fragments était, non appliquée contre une tête de, mur, mais emboîtée dans une paroi.

6. Gauckler, *Nouvelles Archives des missions*, XV, 1907, p. 572. Carton, *Doc*., p. 52 et 113.

7. Conf. Perrot, p. 383. n. 1.

à celle des navires introduits dans les cales. Or les colonnes dont Beulé a recueilli des morceaux n'avaient sans doute guère plus de 4 mètres : ce n'est pas assez pour la destination qu'on leur assigne.

De nouvelles fouilles très étendues nous apprendraient s'il reste du port punique des vestiges permettant une reconstitution plus sûre que celle de Beulé. Les déblais exécutés depuis 1908 dans l'île ronde ont exhumé « des piliers rectangulaires, formés de blocs de grès jaunâtre bien taillés, comptant en moyenne 1 m. 50 à 1 m. 60 de long, sur une hauteur de 0 m. 70 à 0 m. 80 et une largeur de 0 m. 80 à 0 m. 95, superposés sans mortier ; ces piliers, qui sont séparés les uns des autres par un intervalle d'environ 1 m. 20 à 1 m. 50 et qui comprennent aujourd'hui un plus ou moins grand nombre d'assises, sont répartis en plusieurs lignes dirigées Est Ouest, mais sans être rigoureusement parallèles entre elles[1] ». Les pierres ont été taillées à l'époque punique, car quelques-uns de ces blocs portent des lettres phéniciennes gravées, ou bien, tracé en couleur rouge, le symbole divin dit signe de Tanit, qui se voit sur tant de monuments carthaginois[2]. On a aussi retrouvé, dans la partie septentrionale de l'île, des restes de murs, dirigés du Nord au Sud et formés, comme les piliers, de gros blocs de grès jaunâtre[3]. Les fouilles récentes ont encore remis au jour des restes d'entablements stuqués, semblables à ceux que Beulé a signalés ; des débris de colonnes engagées, cannelées, stuquées et peintes, dont les dimensions concordent à peu près avec celles des fragments de Beulé ; une base qui offre deux tores, séparés par une scotie ; un chapiteau d'ordre ionique[4].

1. Merlin, *C. r. Acad. Inscr*., 1912, p. 280. Voir aussi le même, *Bull. archéol. du Comité,* 1909, p. 52 et pl. VI ; *ibid*., 1911, p. CCXXXVII ; Schulten, *Arch. Anzeiger*, 1911, p. 244 et fig. 1.

2. Merlin, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 281-2.

3. *Ibid*., p. 280-1. L'un de ces murs a été probablement déjà rencontré par Beulé.

4. *Ibid*., p. 283. Comité, 1911, p. CCXXXVIII (où sont aussi mentionnés des restes de pilastres). Schulten, l. c., p. 243-4.

Il est donc certain que, dans l'espace circonscrit par des quais romains, se sont élevées des constructions puniques. Mais la disposition des piliers et des murs ne cadre nullement avec, l'idée que le texte d'Appien donne des édifices de l'île de l'Amirauté : au pourtour, loges à parois rayonnantes ; au milieu, pavillon qu'on peut supposer avoir été rond ou polygonal. Si les pierres formant les piliers et les murs sont bien à la place qu'elles occupaient à l'époque de la première Carthage, il faut croire qu'elles appartenaient à des soubassements d'édifices plus anciens, établis sur un plan très différent de celui des loges et du pavillon : hypothèse hasardée. Quant aux fragments d'architecture, on ne saurait reconstituer l'ensemble dont ils faisaient partie, dire s'ils figuraient dans le portique qui, selon Appien, entourait l'île, s'ils décoraient le pavillon, etc.

Le même auteur affirme qu'il y avait un double mur autour du port militaire[1]. Les portes ménagées à travers le premier mur n'étaient sans doute pas dans le même axe que celles du second : ainsi étaient arrêtés les regards indiscrets. On aurait pu cependant adopter quelque dispositif moins coûteux. Appien parle ailleurs « du mur » qui entourait le Cothon[2]. Meltzer[3] s'est demandé si l'autre indication est bien exacte, si le prétendu mur double n'était pas, en réalité, d'une part, l'enceinte continue qui fermait le port de guerre, d'autre part, la muraille de la ville, qui passait le long de la mer, à l'Est de ce port, et la partie septentrionale d'une enceinte qui aurait enveloppé le port marchand[4]. Mais Appien se serait fort mal

1. Voir p. 40.

2. *Lib*., 127. Conf. p. 41.

3. *Geschichte*, II, p. 214.

4. Que cette enceinte ait existé, on peut le croire : elle aurait facilité la surveillance des marchandises entreposées sur les quais, peut-être aussi les opérations de la douane (Meltzer, p. 213). Mais aucun texte ne la mentionne expressément, car, Appien ayant probablement commis une confusion dans l'emploi du mot Κώθων, il n'est pas sûr que, quand il parle du mur entourant le Cothon, il ait en vue le port marchand, en même

exprimé, puisque son second mur aurait été constitué par des sections de deux enceintes distinctes et non reliées entre elles, et qu'il n'aurait existé qui à l'Est et au Sud. Il vaut mieux admettre que le port circulaire était vraiment entouré d'un mur double[1].

Il nous reste à examiner urne assertion d'Appien relative à l'entrée des deux ports. Elle regardait, dit-il, le Couchant, et était à peu de distance en avant de la terre[2]. Nous avons vu[3] que, dans sa description de Carthage, Appien a commis des erreurs d'orientation. Il y en a une ici[4]. Il est impossible qu'une entrée extérieure, située dans la baie du Kram, ait fait face à la naissance du cordon : de ce côté, les fonds de sable sont aujourd'hui très voisins de la surface de l'eau[5] ; s'ils l'étaient peut-être moins dans l'antiquité, ils devaient déjà interdire le passage des gros vaisseaux.

Qu'était cette « entrée », qui aurait précédé le goulet creusé dans les terres en avant du port marchand ?

A l'Est de la baie, subsistent des vestiges d'an môle[6], large d'environ 30 mètres, long de 120, qui se détache de la pointe séparant la baie de la côte orientale et qui s'avance en mer dans la direction du Sud-Sud-Est. L'extrémité est arrondie en forme de musoir. La date de cette construction, destinée à

---

temps que le port militaire V. supra, p. 42, n. 1.

1. Appien (127), racontant la prise de ce port, dit que les Romains franchirent « les intervalles » au moyen de poutres, de machines, de planches. Nous supposons qu'ils vinrent par le rempart bordant la mer et que, pour atteindre le port, ils traversèrent, par des ponts improvisés, les deux intervalles qui s'étendaient entre l'enceinte de la ville et les deux murs du port. Si Appien a appelé d'un mot au singulier, ces deux murs, concentriques et très voisins, ce double mur, sa faute est excusable.

2. *Lib*., 121. V. *supra*, p. 41.

3. P. 23, n. 3.

4. Si l'entrée regardait le Midi, l'erreur d'Appien aurait été la même que celle qu'il commet au sujet du cordon séparant le lac de la mer : on sait qu'il l'oriente à l'Ouest, et non pas au Sud.

5. V. *infra*, p. 68, n. 6.

6. Étudié par Courtet, *C. r. Acad. Inscr*., 1897. p. 125-8, et de Roquefeuil, *ibid*., 1898, p. 24-27. Il consiste en deux rangées parallèles de blocs de grés, mesurant 1 m. 50 — 2 mètres de côté; dans l'intervalle, il y avait du blocage.

protéger la baie contre les gros temps, d'Est et de Nord-Est, ne peut pas être déterminée avec certitude. Mais elle remonte très vraisemblablement à l'époque punique, puisque la baie du Kram, sorte de vestibule du Cothon, avait alors une grande importance maritime. Il est même permis de supposer que le môle fut fait antérieurement au creusement du double bassin, si le port primitif de Carthage était dans cette baie même, qu'on eut ainsi rendue plus sûre[1]. Peut-être l'entrée située a à peu de distance en avant de la terre a était-elle en réalité le musoir, que doublaient les navires venant de la haute mer. L'expression « entrée », qu'Appien emploie, serait, il est vrai, assez impropre. D'autre part, il conviendrait de distinguer cette pseudo-entrée de l'entrée véritable, indiquée par le même auteur, entrée large de 70 pieds, qui se fermait avec des chaînes de fer[2]. Dans ce second texte, il s'agirait du goulet, au fond de la baie.

Une hypothèse différente a été présentée. On s'est demandé si les Carthaginois n'avaient pas établi un avant port, fermé par deux jetées : celle dont nous venons de parler; une autre, qui, partant du cordon, se serait avancée transversalement vers le Nord-Est, à la rencontre de la première, et qui aurait servi à la fois de protection contre les tempêtes et de barrière contre les sables[3], Entre ces deux môles, se serait ouverte l'entrée de 70 pieds.

Les textes ne mentionnent pas d'avant-port. Mais des sondages, ont permis à M. de Roquefeuil[4] de constater dans la baie un obstacle sous-marin, s'étendant sur environ 600 mètres, presque parallèlement à la côte, dont il est éloigné de 70 à 80 mètres. Il consiste, sur une bonne partie de son parcours, en deux saillies, dos d'âne distants de 25 mètres, séparés par

1. Meltzer, II, p. 167. Oehler, *Arch. Anzeiger,* 1904, p. 175.
2. *Lib*., 96. Conf. *supra*, p. 39.
3. Oehler, l. c., p. 175, 182. Conf. Carton, *Doc*., p. 72.
4. *C. r. Acad. Inscr*., 1898, p. 32-33 et carte.

un berceau. La saillie méridionale, plus longue que l'autre[1], se dirige à l'Est vers l'extrémité du môle de 120 mètres et disparaît à une trentaine de mètres de ce môle. Un tel obstacle, selon M. de Roquefeuil, ne doit pas être naturel, les fonds de la baie n'étant pas rocheux. Les saillies seraient donc les restes de deux murs, parements d'une jetée[2] Une passe, qui pouvait avoir la largeur indiquée par Appien, aurait été ménagée entre l'extrémité de cette jetée et le musoir du môle[3].

Ce sont là des conjectures qui peuvent paraître séduisantes. Cependant on n'a reconnu, le long des dos d'âne, aucun vestige de pierres taillées, ni de blocages[4] ; au Sud-Ouest, ils ne se relient pas au rivage du cordon, point de départ supposé de la prétendue jetée. Il n'est donc point prouvé que nous soyons ici en présence d'un ouvrage fait de main d'homme[5]. Le tracé -de cette jetée, — dont rien ne permettrait de fixer l'époque, — aurait été bien singulier. Courant parallèlement au littoral de la baie et à peu de distance, elle aurait reçu un vaste développement pour ne limiter qu'un port très étroit et même en majeure partie inutilisable, si, dans l'antiquité, la mer, derrière le double dos d'âne, n'était guère plus profonde qu'aujourd'hui[6]. Scipion aurait pu se dispenser de construire une grande digue pour interdire l'accès du Cothon : il lui eût suffi de s'emparer de la jetée, située hors du mur d'enceinte, et d'obstruer la passe[7].

Où faut-il placer le χώμα, qui, en temps de paix, servait

1. A peu près du double.

2. Roquefeuil, l. c., p. 36. Conf. Oehler, *l. c*., p. 176, 179, 183.

3. Roquefeuil, p. 34 et 38. Oehler, p. 176.

4. Carton, *l. c*., p. 56 et 70.

5. M. Carton (*l. c*., p. 70) croit que, « jusqu'à plus ample informé, le dos d'âne doit être considéré comme un accident du fond marin, dû à des courants parallèles au rivage ».

6. Les fonds entre les dos d'âne et la côte sont de 0 m. 60 à 1 m. 20. Voir la carte que M de Roquefeuil a jointe à son premier mémoire (*C. r. Acad. Inscr*., 1898, p. 20 et suiv.).

7. Il est vrai que, selon M. Oehler, la jetée aurait été défendue par une fortification. Mais celle hypothèse, nous allons le voir, est inadmissible.

de débarcadère aux vaisseaux marchands et qui fut pris par les Romains quelques mois avant la chute de Carthage ?

M. Oehler[1] l'identifie avec cette prétendue jetée. A supposer que les parements aient été verticaux, la largeur de la plateforme n'aurait pas dépassé 30 mètres, mesure de la distance entre les bords extérieurs des deux dos d'âne. Ce n'eût pas été un débarcadère commode.

Nous savons que les Carthaginois dressèrent sur cette plateforme un rempart, qui fut muni, de distance en distance, de nombreuses tours. Ce rempart aurait couru le long, et non en travers de la jetée, car de nombreuses tours n'auraient pas tenu sur un front de 30 mètres. Mais alors, comment les Romains purent-ils élever une série d'ouvrages en face de ces tours ? Enfin, si Appien ne donne pas un chiffre exagéré quand il affirme que Scipion installa 4 000 soldats sur le χώμα, il est évident que la jetée n'eût pas offert assez d'espace pour les recevoir[2].

M. Hantz[3] est disposé à chercher la plateforme plus au Sud et à l'identifier avec les jetées d'un port extérieur qu'il croit avoir retrouvé à l'Est du cordon. Mais ces jetées, dont l'existence est douteuse[4], n'auraient répondu en aucune manière à la vaste plate-forme située devant l'enceinte.

Le long de la côte orientale, entre l'angle de la baie du Kram et le Lazaret, on a reconnu les ruines d'un grand quadrilatère, de forme à peu près trapézoïdale[5]. Il est constitué à l'Ouest par le rivage, sur une étendue d'environ 300 mètres ; au Sud-Ouest, par le mole de 120 mètres ; à l'Est, par un mur

1. L. c. p. 176, 179 et suiv. *Contra* : Schulten, *Arch. Anzeiger*, 1905, p. 76 ; Kahrstedt, p. 20.

2. Pour écarter l'objection, M. Oehter (p. 179) suppose que les soldats qui n'étaient pas de service le long du mur construit par Scipion allaient camper sur, le cordon. Mais le texte (Lib., 125, vers la fin) n'autorise nullement cette conjecture.

3. *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 74 et 78.

4. Voir *infra*, p. 77.

5. On l'appelle le quadrilatère de Falbe.

de 425 mètres[1], qui s'amorce à angle aigu au musoir du môle et est presque parallèle au littoral ; au Nord, par un mur transversal, d'une centaine de mètres, qui relie le long mur à la côte[2].

Selon les uns[3], il y aurait eu là un bassin artificiel, qui aurait communiqué avec la mer par une passe s'ouvrant dans la partie septentrionale du môle. Aucun texte ancien ne signale ce prétendu bassin, dont la jetée orientale, représentée, croit-on, par le mur de 425 mètres, eût été bien exposée aux gros temps et leur eût difficilement résisté[4].

Selon d'autres[5], les murs du quadrilatère auraient limité un grand terre-plein, qu'il faudrait identifier avec le χώμα. Cette hypothèse s'appuie sur des arguments solides. Le quadrilatère, dont la superficie était d'environ 40 000 mètres carrés[6], méritait l'épithète de « vaste », appliquée au χώμα par Appien[7]. Il devait être assez rapproché de la nouvelle issue du Cothon, qui débouchait sur la côte orientale. Il s'étendait en avant de la muraille d'enceinte, qu'il bordait sur une longueur de 300 mètres. Très voisin du port marchand, il en était une sorte d'annexe. Les piétons et les voitures pouvaient sans doute y accéder par terre en franchissant des portes, percées à travers la muraille. Nous supposons que, pour assurer les communications avec le Sud et le Sud-Ouest de la ville, un pont mobile avait été établi au-dessus de la passe, large de 70 pieds, qui servait d'entrée au Cothon[8]. La plate-forme aurait offert aux Romains

1. Ce mur n'est pas parfaitement rectiligne : la partie méridionale dévie un peu vers l'Ouest.

2. Voir Roquefeuil, *C. r. Acad Inscr.* 1898, p. 22-23. Ces murs sont faits en blocs de grès de forme cubique, mesurant eu moyenne 1 m. 50 de côté.

3. Roquefeuil, *l. c.*, p. 24, 29, 38. Oehler, *l. c.*, p. 176, 178.

4. Carton, *Doc.*, p. 54-55.

5. Falbe, p. 17 et 24 (nos 44-47 de son plan). Tissot, p. 629. Meltzer, II, p. 201-2. Schulten, *Arch. Anzeiger*, 1905, p. 75. Kahrstedt, p. 20.

6. Les côtés du quadrilatère mesurant 120, 425 et environ 100 et 300 mètres (dimensions prises sur la carte de Bordy), la superficie totale était celle que nous indiquons (57 400 mètres carrés, selon Schulten, *l. c.*, p. 74).

7. *Lib.*, 123 : εὐρύχωρον.

8. Les quais de la moitié orientale du port marchand, entre les deux passes qui le reliaient à la mer et au port militaire, devaient aussi communiquer avec la ville par ce pont.

une position excellente pour l'attaque des ports intérieurs : on comprend que les assiégés aient voulu les en écarter par la construction d'un rempart. Dressé sur le bord oriental du quadrilatère, il aurait été trop éloigné de l'enceinte, dont les défenseurs n'auraient pas pu prêter appui à ceux de la première ligne. Il fallait cependant que des projectiles lancés du bas rempart pussent atteindre des ennemis qui auraient tenté de débarquer sur le front Est de la plateforme. Ce rempart fut donc placé en travers du χώμα, peut-être vers le milieu[1]. Les nombreuses tours dont parle Appien se seraient échelonnées sur environ 350-375 mètres. On voit bien comment les Romains, ayant réussi à prendre pied sur la partie orientale du, terre-plein, y élevèrent des ouvrages d'attaque en face du rempart. Devenu maître du quadrilatère tout entier, Scipion y fit édifier un mur à portée de trait, par conséquent à quarante mètres au plus de l'enceinte punique. Les 4 000 soldats qui garnissaient ce mur à tour de rôle auraient disposé d'au moins 27 000 mètres carrés. C'était un espace suffisant[2] et il ne parait pas nécessaire

---

S'il y avait un autre pont sur la seconde passe, on avait certainement fait en sorte qu'il n'eût pas vue sur le port de guerre.

1. Il est permis de supposer que les deux extrémités du bas rempart étaient reliées à la muraille d'enceinte. Ce n'est d'ailleurs pas une hypothèse nécessaire, car une tentative de débarquement entre les deux lignes de défense eût exposé les assaillants aux projectiles, lancés de la muraille. — M. Kahrstedt (p. 657, n. 2, et p. 658-9) croit que le χώμα fut protégé par des murs élevés sur trois côtés, immédiatement au-dessus de la mer. Celui de l'Est aurait été le παρατείχισμα ; le mot διατείχισμα s'appliquerait à chacun des deux murs longeant les petits côtés (pour des deux termes v. supra, p. 44, n. 4). Cela n'est pas admissible. Il ressort du récit d'Appien (Lib., 124) qu'en avant du διατείχισμα, il y avait un espace libre : les Romains y placèrent un grand nombre de machines, qui endommagèrent ce rempart Le lendemain, les Carthaginois relevèrent la partie du διατείχισμα détruite par les machines et y édifièrent beaucoup de tours de distance en distance ; en face de ces tours, les ennemis établirent des ouvrages d'attaque (ibid., 125). Le διατείχισμα avait donc une grande étendue et était, comme le παρατείχισμα, précédé d'un espace libre sur lequel les Romains s'installèrent. Évidemment, cet espace n'était pas la digue, large en haut de 7 mètres (ibid., 121), que Scipion avait fait construire à travers la baie du Kram, et dont l'extrémité devait rejoindre le petit côté de la plateforme bordant la baie (v. *infra*, p. 75). Par conséquent, le διατείχισμα était identique au παρατείχισμα : il coupait le χώμα dans le sens de la longueur. Il va sans dire que la digue aboutissait en dehors du rempart punique (conf. t. III, chap. VIII, § 4).

2. Dans le camp romain décrit par Polybe, un espace de cent pieds de côté, c'est-à-dire

d'admettre que le chiffre indiqué par Appien soit trop fort[1]. Ajoutons que l'emplacement du χώμα d'Appien répond à celui du χώμα des Instructions nautiques[2]. Le vieux débarcadère, restauré, servait encore à l'époque romaine.

L'identification du quadrilatère avec le χώμα se heurte pourtant à une objection sérieuse. Ce débarcadère eût été établi d'une manière peu favorable à l'accostage des navires. Il eût fallu que la mer fût tout à fait calme pour qu'ils pussent s'approcher des côtés septentrional et oriental, entièrement exposés aux vents d'Est et de Nord-Est. Seul, le côté Sud-Ouest eût été bien protégé contre les tempêtes. Mais il était relativement peu étendu ; de plus, les manœuvres des navires qui venaient y jeter l'ancre, ou qui s'en éloignaient, gênaient ceux qui, pour entrer dans le Cothon ou pour en sortir, doublaient le musoir formant l'extrémité méridionale du quadrilatère[3]. Au contraire, le front Est, long de près d'un demi-kilomètre, devait être très souvent inutilisable. A quoi l'on pourrait répondre que cet emplacement fut choisi à défaut d'un meilleur; que la plate-forme ne fut pas disposée dans un autre sens à cause de la profondeur de la mer au delà du point occupé par le musoir[4] ; qu'il convenait de donner au terre-plein une grande

---

d'une superficie de 876 mètres carrés, était assigné à une compagnie de 120 hommes (VI, 28, 3-4). A ce compte, il aurait fallu plus de 29 000 mètres carrés pour 4 000 hommes, sans parler des espaces réserves à d'autres usages que le logement des troupes. Mais les soldats en campagne ne prenaient pas toujours leurs aises. Dans les camps établis par Scipion devant Numance, cinq à sept hommes devaient se contenter de chambrées mesurant six à neuf mètres carrés : voir P. Paris, *Promenades archéologiques en Espagne* (Paris, 1910), p. 229 (d'après Schulten).

1. Opinion de M. Kahrstedt, p. 21, n. 1; p. 659, n. 1.

2. V. *supra*, p. 45. M. Oehler (*Arch. Anzeiger*, 1904, p. 181-2), qui a attiré l'attention sur ce texte, identifie le χώμα du Stadiasme avec le double dos d'âne : hypothèse à rejeter, comme l'a fait remarquer M. Schulten (*ibid*.. 1905, p. 76), puisque le χώμα aurait été à la gauche, et non à la droite des marins venant du Sud.

3. Meltzer, II, p. 202.

4. Actuellement, les fonds, qui ont dû diminuer depuis l'antiquité, sont de moins de 3 mètres à la pointe Sud du quadrilatère ; des fonds de 5 mètres passent à environ 120 mètres de cette pointe : carte jointe au second mémoire de M. de Roquefeuil : *C. r. Acad. Inscr*., 1898, p. 653 et suiv.

longueur en avant de l'enceinte, pour multiplier les passages ménagés dans la muraille et faciliter les communications avec le port marchand.

Une autre objection peut être tirée du récit qu'Appien fait d'une attaque nocturne des Carthaginois contre les machines dressées en face du bas rempart[1]. Ils ne vinrent pas par la terre, car, dit l'historien, il n'y avait pas de passage[2]. Il est cependant inadmissible que les assiégés aient supprimé toute communication, à travers l'enceinte, entre la ville et le χώμα dont les défenseurs ne pouvaient rester isolés. Il eût été facile, d'autre part, de franchir les brèches que les Romains avaient ouvertes[3]. Mais ceux-ci se tenaient certainement sur leurs gardes de ce côté[4]. Appien semble donc avoir voulu dire qu'en passant par la terre, Les carthaginois n'avaient aucune chance de les surprendre et de leur infliger un échec; il faut avouer qui il l'aurait dit en des termes bien peu clairs. Les assaillants traversèrent la mer en un endroit où personne ne les aurait attendus. Ils s'avancèrent, soit en marchant, l'eau leur arrivant jusqu'à la poitrine, soit en nageant, car ils n'auraient pas pu faire usage de navires à cause de l'insuffisance des fonds. Assertion étonnante ! Comment s'expliquer que le quadrilatère, destiné à être abordé par de gros bâtiments, ait été précédé de bas-fonds ? Ce n'était pas sur son front Sud-Ouest, le plus propice à l'accostage et où courait une jetée que les vaisseaux longeaient presque pour entrer dans les ports intérieurs. Ce n'était pas non plus sur son front Est, tourné vers le large, où, malgré l'ensablement, les fonds sont encore d'environ deux

1. *Lib*., 124.

2. Ού χατά γήν (ού γάρ ήν δίοδος).

3. Quoi qu'en dise Graux (*l. c.*, p. 190), il devait y avoir dans le rempart du χώμα quelques passages permettant des sorties. Des Carthaginois s'étaient portés au delà pour prendre part à un combat engagé contre des vaisseaux romains (Appien, 123). Mais il est à croire que ces passages furent barricadés lorsque les ennemis approchèrent leurs machines.

4. Graux, *l. c*.

mètres[1] et où des galères puniques allèrent se ranger, très peu de temps avant l'attaque nocturne[2]. Reste le front septentrional[3], le moins long des trois ; baigné par des eaux peu profondes, il n'aurait pas servi de quai de débarquement. Ceux qui prirent part à la sortie auraient franchi l'enceinte un peu plus au Nord[4] ; certains d'entre eux auraient pu aussi venir de la partie du χώμα située en arrière du bas rempart et, se jetant à la mer, contourner l'extrémité septentrionale de cette ligne de défense[5].

On a proposé une autre explication. Les Carthaginois auraient traversé la partie occidentale de la baie du Kram[6], auraient ainsi atteint la digue construite par Scipion pour barrer l'entrée du Cothon, puis, s'engageant sur la chaussée de la digue, seraient parvenus à la partie de la plate-forme qui était au pouvoir des Romains[7].

Cette digue, qui partait du cordon, devait en effet rejoindre le quadrilatère[8]. Elle était alors terminée[9] : Scipion ne se serait

1. La carte jointe au troisième mémoire de M. de Roquefeuil (*C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 19 et suiv.) marque des fonds de 3 mètres à 70 mètres environ du côté oriental du quadrilatère.

2. Si le χώμα répond au quadrilatère, elles se placèrent en avant du quai oriental, long de 425 mètres, et non pas, comme le veut M. Kahrstedt (p. 657, n. 2), en avant du quai septentrional, qui n'avait que 100 mètres, longueur fort insuffisante pour une cinquantaine de vaisseaux. Conf. Falbe, p. 24 ; Graux. *l. c*.

3. Schulten, *Arch. Anzeiger*, 1905, p. 75.

4. Par des échelles et des cordes, car il n'y avait sans doute ni porte ni poterne dans cette section de l'enceinte, qui tombait à pic sur la mer (conf. t. III, chap. VIII, § 6). On comprend que les Romains ne se soient pas attendus à une sortie de ce côté.

5. Je me demande pourquoi les Carthaginois s'en retournèrent par la mer, comme ils étaient venus (Appien, 124, in fine). Ayant détruit les machines romaines et mis les ennemis en fuite, ils auraient pu passer par les brèches du bas rempart.

6. On sait (p. 68, n. 6) que la mer y est très peu profonde.

7. Meltzer, *Neue Jahrbücher*, CXLIX, p. 123-4 (voir aussi Graux, p. 191). *Contra* : Schulten, *l. c*., p. 75-76.

8. Voir t. III, chap. VIII, § 4.

9. Les Carthaginois ne se décidèrent à creuser une nouvelle issue que quand ils virent que le travail des Romains avançait (Appien, 121). Pendant le temps qu'ils mirent à ouvrir ce canal, et aussi à construire une flotte, la digue put être achevée. On a douté, il est vrai, qu'elle ait été jamais terminée : Torr, *Rev. archéol*., 1894, I, p. 303 ; Hantz,

pas établi sur le χώμα avant de disposer d'un moyen d'accès facile et rapide. Ce fut sans doute par là qu'il amena les machines avec lesquelles il battit la fortification punique ; par 1à que s'enfuirent ses soldats, surpris en pleine nuit par l'irruption des assiégés[1] : dans ces deux épisodes, il n'est pas question de vaisseaux. Pourtant le récit même d'Appien ne permet guère de croire à une attaque des Carthaginois par la baie et par la digue. Ceux qu'ils mirent en fuite se seraient frayé un passage à travers eux pour leur échapper, par une chaussée qui n'avait que 7 mètres de largeur. Les Romains auraient fait preuve d'une négligence inconcevable, s'ils n'avaient pas surveillé la digue qui assurait leurs communications entre leur camp, sur le cordon[2], et la partie du débarcadère où ils avaient des machines et des troupes[3]. L'hypothèse d'une attaque par le front Nord est donc plus acceptable[4].

C. r. Acad. Inscr., 1900, p. 74 et 77. Appien (134) et Florus (I, 31, 14) disent cependant que l'entrée du port fut véritablement fermée par les Romains.

1. Appien, 124.

2. Voir t. III, ch. VIII, § 5.

3. Schulten, *l. c.*, p. 75.

4. On trouve dans Plutarque une anecdote empruntée certainement à Polybe ; *Regum et imperatorum apophthegmata*, Scipio minor, 5, dans *Moralia*, Didot, I, p. 242 = Polybe, XXXVIII, 19 (édit. Büttner-Wobst ; alias XXXIX, 2, 17). « Tandis que les Carthaginois se défendaient sur la pointe (ἐχ τής 'άχρας), Scipion, étant rendu sur le mur, constata que, dans l'intervalle, la mer était peu profonde. Polybe, qui l'accompagnait, lui conseilla d'y semer des chausse-trapes en fer et des planches garnies de clous, pour empêcher les ennemis de passer par là et d'attaquer les χώματα. Scipion lui répondit qu'il serait ridicule, lorsqu'on avait pris les murs (τά τείχη) et qu'on était à l'intérieur de la ville, de faire en sorte d'éviter le combat avec les ennemis. » (conf. Valère-Maxime, III, 7, 2, dont les indications sont beaucoup plus vagues). Les χώματα sont sans doute la digue et le débarcadère (conf. Valère-Maxime, III, 7, 2, dont les indications sont beaucoup plus vagues). Appien désigne par ce même texte les deux ouvrages. L'espace de mer intermédiaire, que les Carthaginois auraient pu franchir pour les atteindre, serait donc le fond de la baie du Kram. Selon Meltzer, le τεΐχος est la digue. Ce savant croit que la conversation rapportée par Plutarque eut lieu quelques heures avant l'attaque nocturne des assiégés : ceux-ci auraient traversé la baie, comme Polybe l'avait craint ; l'historien aurait pris soin d'informer ses lecteurs qu'il avait été bon prophète (*Neue Jahrbücher*, CXLIX, p. 123 ; voir aussi Graux, p. 190 ; Kahrstedt, p. 658). Mais, dans le cas où l'on devrait admettre une date plus tardive, il faudrait supposer que les Carthaginois, lors de l'attaque contre les machines, ne passèrent pas de ce côté : Scipion n'aurait pas eu à constater une

Somme toute, le χώμα parait bien devoir être identifia avec le quadrilatère. Nous ne voyons pas où il aurait été situé s'il n'occupait pas cet emplacement[1].

Il avait été fait, dit Appien, longtemps avant la troisième guerre punique. Peut-être datait-il du creusement des ports intérieurs, dont les déblais auraient servi à le constituer. Peut-être fut-il établi à une époque plus récente, pour dégager le bassin et les quais du port marchand, devenus insuffisants par suite de l'accroissement du commerce maritime.

Carthage, dit Cicéron[2], était entourée de ports, « succincta

---

chose qu'il savait par une expérience funeste, ni Polybe à donner un avis qui eu été oiseux ; si, au contraire, les ennemis étaient parvenus au débarcadère par le Nord, Polybe, se souvenant de cette surprise, pouvait conseiller au général de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle ne se renouvelât pas sur un autre point. Or la réponse de Scipion indique que l'on touchait au dénouement. Il n'y a pas là, comme le pense Graux (p. 190, n. 2 : « sauf erreur »), une allusion à la prise antérieure de Mégara : Scipion avait évacué cette région aussitôt après y avoir pénétré. Nous avons peine, d'autre part, à accepter l'interprétation de M. Oehler (l. c.), qui croit que Scipion voulait dire : « lorsqu'on pouvait se regarder comme ayant pris les murs et que l'on était, pour ainsi parler, à l'intérieur de la ville ». Il est bien plus vraisemblable que ce propos fut tenu pendant l'attaque du Cothon (Appien, 127). Les Romains, maîtres depuis plusieurs mois du débarcadère, auraient alors enlevé d'assaut la partie de l'enceinte punique qui passait le long de cette plate-forme. Asdrubal put croire qu'ils allaient s'avancer vers le port marchand, auquel il mit le feu, pour les arrêter, tandis que Lælius, lieutenant de Scipion, se dirigeait vers le port militaire. Les ennemis, dit Plutarque, se défendaient ἐχ τής ‘άχρας. Le mot ‘άχρας ne désigne certainement pas ici l'acropole de Byrsa, où les Carthaginois se réfugièrent après la prise du Cothon. Quand ils se furent renfermés dans la citadelle, il n'y eut plus de mer entre eux et les Romains, comme le fait remarquer Graux (*l. c.*). L''άχρα ne pouvait pas être non plus la pointe Sud du débarcadère (opinion de Graux et de Meltzer), si les χώματα exposés à une attaque étaient le débarcadère et la digue. Celle-ci devait aboutir vers la pointe du débarcadère : par conséquent cette pointe, lors de l'entretien, était au pouvoir des Romains. Il s'agirait donc d'une saillie du rempart. Je croirais volontiers qu'elle se trouvait au Nord du cordon, donc à l'Ouest de la baie du Kram : conf. Appien, 95 : γωνία, ‘ή παρά τήν γλώσσαν... περιέχαμπτεν, si ces mots s'appliquent bien à la saillie supposée (voir p. 26). Scipion aurait fait une diversion de ce côté, pendant que son véritable effort se portait du côté du quadrilatère. Le τεῖχος sur lequel étaient les interlocuteurs aurait été la partie de l'enceinte carthaginoise dominent le débarcadère (ou peut-être le mur de briques que Scipion avait édifié en travers de ce débarcadère et d'où il aurait surveillé ses troupes, montant à l'assaut de la muraille qui s'élevait en face).

1. M. Carton (*Doc*., p. 68) voudrait le chercher bien plus au Nord, du côté de Bordj Djedid, où l'on ne trouve rien qui cadre avec les indications d'Appien.

2. *De lege agraria,* II, 32, 87.

portibus » : ce qui autorise à admettre qu'elle avait d'autres ports que le double bassin du Cothon.

Le long du cordon, au Sud-Sud-Ouest de la baie du Kram[1], on a cru distinguer des vestiges d'un port antique, formé par de puissantes jetées et mesurant environ 800 mètres du Nord au Sud, sur 300 de l'Ouest à l'Est. L'entrée aurait été au Nord-Ouest, entre la terre et un musoir terminant la jetée septentrionale[2]. Cependant rien ne prouve que ce bassin extérieur, s'il a vraiment existé[3], appartienne à l'époque punique[4]. Rien ne prouve non plus qu'il y ait eu alors un port dans la rade de la Marsa[5], au Nord de la péninsule[6] : rade du reste fort peu sûre[7].

Mais des vaisseaux romains abordèrent au Nord-Ouest de Carthage, dans l'ancienne baie, devenue la Sebkha er Riana[8], bien protégée contre les vents d'Est par le Djebel er Remel et le Djebel el Khaoui ; des flottes ennemies naviguèrent et stationnèrent dans le lac de Tunis[9], moins envasé qu'aujourd'hui[10]. Baie et lac étaient éloignés des ports intérieurs et du centre de la ville ; pourtant les Carthaginois durent faire mouiller dans

1. En face et au Nord-Est de Khérédine.

2. Les fonds de cette région ont été étudiés par Courtet (*C. r. Acad. Inscr*., 1897, p. 129), de Roquefeuil (*ibid*., 1898, p. 653-9), surtout par Hantz (*ibid*., 1900, p. 55-70). C'est M. Hantz qui a émis l'hypothèse de l'existence de ce port. Des restes de blocage n'ont été reconnus par lui que sur l'emplacement présumé des môles qui auraient limité le bassin au Nord et au Sud.

3. Il n'est mentionné par aucun texte ancien (conf. Oehler, *Arch. Anzeiger*, 1904, p. 182). M. Carton (*Rev. archéol.*, 1911, II, p. 245 ; Doc., p. 73-75) doute de l'exactitude de la reconstitution proposée par M. Hantz.

4. Quoi qu'en pense M. Hantz, l. c., p. 78. M. Oehler (*l. c*., p. 177 et 184) croit qu'il fut fait à l'époque romaine, avec les restes de la digue de Scipion, hypothèse non fondée : voir t. III, ch. VIII. § 4. M. Schulten (*Arch. Anzeiger*, 1905, p. 74) suppose qu'il remplaça, à une date très tardive, les ports intérieurs ensablés.

5. « El Mersa », c'est-à-dire « le port ».

6. Opinion de Tissot, I, p. 612 ; Perrot, III, p. 387; Audollent, p. 224.

7. Hantz, *l. c*., p. 55 : « La moindre brise du large y soulève une mer très, forte ».

8. Appien, 100. Conf. *supra*, p. 4, n. 1 ; p. 22, n. 3.

9. Appien, 97, 99, 126. Voir aussi Polybe, I, 69, 1 : traversée de Giscon de Carthage à Tunis.

10. Même au VIe siècle de notre ère, des navires de fort tonnage pouvaient, entrer en grand nombre dans le lac : Audollent, p. 224 (conf. p. 222).

ces abris des vaisseaux de commerce et de guerre, quand le Cothon était encombré[1]. Le lac communiquait avec la mer par une passe naturelle qui s'ouvrait au Sud-Ouest de la Goulette[2]. Entre la baie du Kram et l'angle Nord-Est du lac, subsistent des traces d'un canal creusé de main d'homme[3] ; aucun texte n'indique qu'il date des temps de la première Carthage[4] ; il est même douteux qu'il soit antique[5].

VII

De la ville et de ses édifices, nous ne savons presque rien.

La place principale, où le peuple s'assemblait, — l'ἀγορά[6], le *forum*[7] des auteurs grecs et latins, — était située à proximité du Cothon [8] et reliée à l'acropole (colline de Saint-Louis) par trois voies en pente[9]. L'édifice où le Sénat tenait séance (βουλευτήριον[10], *curia*[11]) s'élevait probablement dans le voisinage[12]. Devant cet édifice, était le lieu où les magistrats appelés sufètes rendaient la justice[13]. Un texte mentionne

1. Tissot. p. 568 et 612. Perrot, *l. c*. Oehler, *l. c*., p. 178.

2. A la Saline de la Princesse, selon M. Carton, *Rev. Archéol*., 1911, II, p. 252 ; Doc., p. 85-87.

3. Ce canal s'ouvrait sur la baie au Sud de Dar Ouled l'Agha.

4. Opinion exprimée par Oehler, *Neue Jahrbücher*, CXLVII, p. 328, n. 15, et *Arch. Anzeiger*, 1904, p. 177 ; de Roquefeuil, *C. r. Acad. Inscr*., 1898, p. 38 ; Carton, *Rev. archéol*., 1911, II, p. 246-7, et Doc., p. 76 et 91. *Contra* : Kahrstedt, p. 22, n. 1.

5. Audollent, p. 214. Il existait au XVIe siècle : Oehler, *Arch. Anz*., l. c.

6. Diodore, XX. 9, 4 ; 44, 3 ; XXXII, 6, 4. Appien, 127.

7. Tite-Live, XXX, 24, 10 ; XXXIII, 47, 10 ; 48, 10. Justin, XXII, 7, 8 ; XXXI, 2, 3 et 6.

8. Appien, *l. c.*

9. Appien, 128 ; conf. supra, p. 33, n. 1. — A la fin du IVe siècle, Bomilcar fit suivre cinq rues aux troupes que, de la région de Néapolis, il dirigea vers la place : Diodore, XX, 44, 2 ; *supra*, p. 14.

10. Polybe, XIV, 10, 1. Appien, *Syr*., 8 ; *Lib*., 91.

11. Tite-Live, XXIII, 12, 1 et 7 ; XXX, 24, 10 ; 35, 11 ; 44, 4 ; *Epit. l*. L. Valère-Maxime, VII, 3, ext., 7.

12. Des passages de Tite-Live (XXX, 24, 10) et de Diodore (XXXII, 6, 4, comparé avec Appien, *Lib*., 91) semblent L'attester (fin du IIIe siècle et milieu du IIe).

(13) A propos d'un événement qui se passa au début du second siècle, Appien (Syr., 8) et Tite-Live (XXXIV, 61, 14-15), désignant le même lieu, disent, l'un : πρό τοῦ βουλευτηρίου ; l'autre : « celeberrimo loco, super sedem cotidianam

des portiques publics, sous lesquels Hannon, vers le milieu du IVe siècle, eut l'intention de faire banqueter le peuple[1] : on peut croire, si l'on veut, qu'ils bordaient la place[2].

Le temple d'un dieu que les Grecs identifièrent avec Apollon était près de là[3]. Sur le sommet escarpé de la colline de Byrsa, à l'intérieur de la citadelle, se dressait le temple d'Ασχληπιός, *Aesculapius*, c'est-à-dire Eshmoun[4] : le plus beau et le plus riche de la ville[5]. Un escalier de soixante marches précédait l'enceinte sacrée qui l'entourait[6]. Il est vraisemblable que ce sanctuaire dominait la Cité, que, par conséquent, il occupait à peu près l'emplacement de la chapelle de Saint-Louis[7]. Au IIe siècle, le Conseil, comité permanent du Sénat, et, dit-on, le Sénat y tinrent des séances de nuit[8]. On ne sait où se trouvaient les autres temples, qui étaient nombreux[9] et dont plusieurs sont mentionnés dans des textes[10] et des inscriptions[11]. Deux des plus importants devaient être ceux des divinités que les Grecs et les Latins appelèrent Ἥρα, *Iuno*, Κρόνος et *Saturnus*[12]. Virgile décrit un grand

magistrotuum... Cum sufetes ad ius dicendum cousedissent… »

1. Justin, XXI, 4, 3.

2. En arrière de l'enceinte, au Nord-Est du lac de Tunis et près de la naissance du cordon, Appien (*Lib*., 98) indique une autre place, entourée de maisons.

3. Appien, 127.

4. Appien, 130. Strabon, XVII, 3, 14. Le temple d'Eshmoun est très probablement mentionné dans l'inscription *C. I. S*., I, 252.

5. Appien. *l. c*.

6. Voir p. 33, n. 3.

7. Beulé, *Fouilles*, p. 30 et 75. V. Guérin, *Voyage archéologique dans La Régence de Tunis*, I. p. 47. Tissot, I, p. 593. Babelon, *Carthage*, p. 134.

8. En 174 et en 172 : Tite-Live, XLI, 22 (séance du « Sénat », mais il s'agit peut-être du Conseil) ; XLII, 24 (séance du Conseil).

9. Appien, 84 et 93. Conf. Diodore. XIV, 76, 4 ; XX, 14, 4. Il y en avait sans doute aussi bien dans la région de Mégara que dans la Cité : conf. p. 17.

10. Voir ci-après.

11. C. I. S., I, n°s 247-254, 264, 2785, et aussi 165 (inscription trouvée à Marseille, mais de provenance carthaginoise). *Répertoire d'épigraphie sémitique*, I, n° 17 (v. *infra*, p. 82) ; peut-être aussi n° 183 (conf. Halévy. *Revue sémitique*, XII, 1904, p. 375-9).

12. Pline l'Ancien, VI, 200 : peaux de Gorgades, déposées par Hannon « in Iunonis templo ». Titre de la traduction grecque du Périple d'Hannon (*Geogr. gr. min*., édit. Müller, I, p. 1) : ἐν τώ τοῦ Κρόνου τεμένει.

sanctuaire érigé par Didon à Junon, « au milieu de la ville »[1] ; mais il serait fort imprudent de supposer que le poète ait fait ici de l'archéologie et, ait voulu indiquer l'endroit où le temple authentique de « Junon » s'élevait dans la Carthage punique[2]. La colline de Junon a reçu ce nom au XIXe siècle, parce que des savants ont cru que le sanctuaire de la déesse était sur cette hauteur : conjecture qui n'invoque aucun argument solide[3].

Entre la colline de Saint-Louis et la mer, dans la ville basse, on a découvert des milliers de petites stèles votives, portant des dédicaces à la Dame Tanit Pené Baal et au Seigneur Baal Hammon[4] : elles datent, approximativement, des deux siècles qui précédèrent la destruction de Carthage par les Romains[5]. A Feddan et Béhim, — entre la colline, Dar Bessis et le palais de Dermèche[6], — elles formaient de véritables amas[7]. Beaucoup d'autres ont été recueillies dans le voisinage : à proximité du palais[8] ; près de la gare de Carthage[9] ; à Bir ez Zrig[10] ; entre la colline de Saint-Louis et celle de Junon, du côté de la mer[11] ; etc. On en a trouvé aussi des séries dans

1. *Énéide*, I, 441 : « in urbe... media ».

2. C'est aussi au milieu de la ville, « urbe media » que Silius Italicus (I, 81) place le temple qui, dit-il, était consacré à la fondatrice de Carthage, Élissa.

3. Voir Audollent, p. 263.

4. Beaucoup de stèles sont dépourvues d'inscriptions, mais leurs dimensions, leur forme et les images qu'elles portent prouvent qu'elles appartiennent à la même classe de monuments.

5. *C. I. S.*, p. 284-5.

6. Fouilles de E. de Sainte-Marie, de MM. Babelon et Reinach, du P. Delattre : C. I. S., I, p. 270 ; Babelon, *Carthage*, p. 131-2 ; Audollent, p. 235-8.

7. Et non pas des murs cimentés, qui auraient été construits à l'époque romaine : voir Babelon et Reinach, *Bull. archéol. du Comité*, 1886, p. 10, 30, 37,

8. Babelon et Reinach, *l. c.*, p. 10. Merlin, *Comité*, 1910, p. CLXXVII. *C. I. S.*, I, n° 3054 et suiv.

9. Carton, *Documents*, p, 28-29 (plusieurs centaines) ; conf. *supra*, p. 50 : on a vu que ces stèles et celles de Bir ez Zrig ont fait un séjour dans l'eau.

10. Carton, l. c., p. 110 ; conf. supra, p. 50. Vassel, dans J. Renault, *Cahiers d'archéologie tunisienne*, Nouvelle série, II, 1914, p. 187 et suiv. *C. I. S.*, nos 2983-2993 ; 3031-3053.

11. *C. I. S.*, p. 277 (près d'une centaine). Davis dit les avoir extraites de murs romains.

l'île du port circulaire[1] et au Sud-Ouest de ce port[2]. Enfin, des ex-voto isolés ou peu nombreux se sont rencontrés ailleurs[3] : les uns étaient sans doute égarés, ou employés dans des constructions plus récentes d'autres paraissent avoir été dressés là même où ils furent exhumés de nos jours[4]. Aucune stèle carthaginoise n'est dédiée à d'autres dieux : ces monuments étaient réservés à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon, identifiés par les Grecs avec Ἥρα et Κρόνος, par les Latins avec *Iuno* et *Saturnus*. Ils durent être érigés sur divers points de la ville; en quantités plus ou moins grandes. Ils sont tellement abondants à Feddan et Béhim qu'on, s'est demandé si ce n'était pas tout près de là que s'élevaient les temples des deux divinités, invoquées ensemble par les dévots[5]. Autour des sanctuaires se seraient pressées les stèles, surmontant sans doute des vases, enfouis sous terre, qui contenaient des restes de sacrifices et des offrandes. Quand elles encombraient l'aire sacrée, elles étaient enlevées, pour faire place à de nouveaux ex-voto, et jetées au rebut dans un lieu voisin.

1. *C. I. S.*, nos 3007-3030. Merlin, *C. r. Ac. Inscr.*, 1912. p. 284 ; Comité, 1911, p. CCXXXVI-VIII ; 1913, p. CCXLIV. Dussaud, *ibid.*, 1914, p. CLIII-V. Ces stèles avaient été jetées au rebut, ou employées comme matériaux par les Romains.

2. Stèles recueillies par le P. Delattre : *C. I. S.*, p. 280. Elles se distinguent des autres par la qualité et la couleur de la pierre.

3. Dans la région de la Malga : *C. I. S.*, p. 276. Sous les ruines du théâtre romain, en un lieu où il y avait des tombes puniques : *Comité*, 1906, p. 259. A peu de distance au Sud-Sud-Ouest des grandes citernes de Bordj Djedid : C. I. S., p. 278. Entre le palais de Dermèche et le port circulaire : Babelon, *Carthage*, p. 129 ; Gauckler, dans Nouvelles Archives des missions, XV, 1907, p. 572 ; *Comité*, 1899, p. CLI. Dans la région de Douar ech Chott : Comité, 1899, p. CXXXVI-VII ; ibid., 1910, p. CLXXVII-VIII ; Commission de l'Afrique du Nord, mars 1915, p. XVI-XVIII. Etc. On n'en a trouvé aucune sur la colline de Junon : Babelon, l. c., p. 155. Une seule sur la colline de Saint-Louis: Delattre, dans Bulletin épigraphique, 1885, p. 306 (conf. Reinach, apud Tissot, II, p. 800).

4. Dans la région de la Malga, quatre stèles ont été retrouvées plantées en terre, à peu de distance les unes des autres. *C. I. S.*, p. 276. A environ 200 mètres au Nord-Nord-Ouest de la baie du Kram, une stèle était accompagnée de deux lampes et d'une vingtaine de fioles qui avaient été probablement enfouies au-dessous d'elle : Carton, *Doc.*, p. 57.

5. Voir, entre autres, Babelon, *Carthage*, p. 155, 157-8 ; Meltzer, II, p. 196; Audollent, p. 204 et 260. M. Vassel (*Le Panthéon d'Hannibal*, Tunis, 1912, p. 42) est disposé à croire que l' « Apollon » dont Appien mentionne le temple à proximité de la place publique (v. *supra*, p. 79) était Baal Hammon, identifié d'ordinaire avec Cronos.

Une inscription recueillie au Nord-Nord-Est de Bordj Djedid, au milieu d'une nécropole punique, est une dédicace à Astarté et à Tanit du Libanon(1) ; elle est probablement postérieure au IVe siècle. Elle mentionne la construction de nouveaux sanctuaires de ces déesses. Le Libanon (« la Montagne blanche ») était-il situé à Carthage, à l'endroit même où l'on a trouvé l'inscription(2) ? Il ne faudrait pas l'affirmer : la pierre est de fort petites dimensions(3) et a pu être facilement déplacée(4). D'autre part, il n'est nullement certain que les noms divins Astarté et Tanit désignent ici Déméter et Perséphone(5) ; une découverte qui permet de croire qu'à l'époque romaine, un édifice consacré à Cérès existait de ce côté(6) ne nous semble pas un argument suffisant. Au début du IVe siècle, les Carthaginois construisirent un temple (simple ou double) à Déméter et à sa fille, dont ils célébrèrent le culte selon les rites grecs(7). Que ce temple ait été élevé en dehors de la Cité, dans la région de Mégara, cela est fort possible(8) ; mais l'emplacement qu'il occupait reste inconnu.

Dans le cœur de la vieille ville, aux abords de la place publique, l'espace était précieux : les rues n'avaient que peu de largeur(9) ; de hautes maisons, qui avaient jusqu'à six étages,

---

1. *Répert. d'épigr. sémitique*, I, n° l7 ; voir aussi Ph. Berger, *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, I, pl. V, fig. 3. Pour cette inscription, conf. *supra* p. 20, n. 1.

2. Lidzbarski, *Ephemeris für semitische Epigraphik*. I, p. 21. Halévy, *Revue sémitique*, IX, 1901. p. 81-82.

3. Elle mesure 0 m. 20 sur 0 m. 18.

4. Elle a été trouvée à dix centimètres de la surface du sol.

5. Opinion de Ph. Berger et de M. Clermont-Ganneau. *Contra* : Gsell, dans *Mélanges de l'École Française de Rome*, XX, 1900, p.95 ; Kahrstedt, p. 12, n. 1.

(6) Delattre, dans Mémoires de la société des Antiquaires de France, LVIII, 1897, p. 1-20. Audollent, p. 171.

7. Diodore, XIV, 77, 5.

8. Les Grecs plaçaient de préférence les temples de Déméter et de Perséphone en dehors des murs (conf. Vitruve, 1, 7, 2). Telle était la situation du sanctuaire de Syracuse que les Carthaginois pillèrent lorsqu'ils assiégèrent cette ville (Diodore, XIV, 63, 1) : sacrilège qu'ils expièrent en introduisant le culte des déesses dans leur patrie.

9. Diodore, XX. 44, 5. — A propos d'un passage de l'Énéide (I, 422 : Énée, visitant Carthage, « miratur... strata viarum »), le commentateur auquel on adonné le sobriquet

les bordaient[1]. Peut-être des demeures belles et spacieuses, appartenant à l'aristocratie, furent-elles édifiées à Mégara, loin du bruit des ports, dans des jardins bien aérés[2].

On a exhumé dans la région de Dermèche, au-dessus de tombeaux du VIIe et du VIe siècle, des vestiges d'ateliers, de fours, de magasins de potiers. Ces établissements industriels, où se fabriquaient des vases communs et des figurines, datent des derniers temps de la Carthage punique[3].

L'alimentation en eau était d'une importance capitale pour cette grande ville. Il n'existe dans la péninsule que quelques sources, peu abondantes et éloignées des quartiers où les maisons se pressaient[4]. Mais, le long du littoral, on trouve de l'eau douce dans les profondeurs du sol[5] : les anciens avaient creusé des puits[6]. Rien ne prouve qu'à l'époque punique, des eaux courantes aient été amenées par des aqueducs[7]. On

---

de Deutéro-Servius fait cette observation : « Primi enim Poeni vias lapidibus stravisse dicuntur » (conf. Isidore de Séville, *Etym*., XV, 16, 6). Ce texte n'est pas nécessaire pour nous faire admettre que les rues de Carthage étaient dallées.

1. Diodore, XX, 44, 4. Appien, *Lib*., 128. Il y avait aussi des maisons très élevées dans d'autres villes phéniciennes, qui couvraient des îles peu étendues: à Tyr (Strabon, XVI, 2, 23), à Arad (Pomponius Méla, II, 103), à Motye, en Sicile (Diodore, XIV, 51, 1 et 7).

2. A Dar Suniat, entre Sidi bou Saïd et Dermèche, ont été trouvées quelques ruines puniques; c'étaient peut-être des dépendances d'une villa : J. Renault, *Cahiers d'archéologie tunisienne*, Nouv. série, I, 1913, p. 21, 47-48.

3. Delattre, *Bull. des Antiquaires de France*, 1896, p. 234 ; Gauckler, *Rev. archéol*. 1902, II, p. 379-382 ; *Nouvelles Archives des missions*, XV, 1907, p. 574 et suiv. ; *Nécropoles puniques de Carthage*, I, p. 116, et suiv., pl. CCXIX et suiv. Le lieu est indiqué sur la carte de Bordy : « Céramique punique ».

4. Falbe, p. 9 et son plan, n°s 98 et 39. Dureau de la Malle, p. 79, n. 2. H. Barth, *Wanderungen durch die Küstenländer des Mittelmeeres*, p. 100-1. M. Ventre, *Les Ports de Carthage (Tunis*, 1913), p. 28.

5. Renault, Cahiers. *l. c.*, p. 11, n. 3.

6. Voir, par exemple, Audollent, p. 249, n. 8 ; Delattre, *Bull. de la société de géographie d'Oran*, XXe anniversaire, 1898, p. 140.

7. L'aqueduc qui vient du djebel Zaghouane est incontestablement romain Audollent, p. 185. — Comment étaient alimentés ces canaux qui, au dire d'Appien (Lib., 117), irriguaient les jardins de Mégara ? Probablement par des nappes souterraines ; elles sont nombreuses du côté de la Marsa et de l'isthme : Renault, l. c., p. 27. Dans l'isthme, au Sud de la Soukra, on a constaté l'existence de canalisations étendues, mais elles datent de l'époque romaine : *ibid*, p. 29-30, fig. 15-19.

recueillait les eaux de pluie dans des citernes[1] ; chaque habitation parait avoir eu la sienne[2]. Il y avait sans doute de grands réservoirs publics, dont nous ne pouvons rien dire. Des archéologues[3] ont attribué à là première Carthage les vastes citernes antiques de la Malga et de Bordj Djedid opinion qui ne trouve plus guère de défenseurs[4]. Le mode de construction et les dispositions intérieures attestent que ces ouvrages sont romains.

L'entassement de la population dans la Cité, peut-être aussi l'insuffisance des ressources en eau[5] n'étaient pas des conditions favorables à la santé. Les textes mentionnent plusieurs épidémies terribles, qui firent beaucoup de victimes[6].

Nous n'avons qu'une seule indication sur le nombre des habitants de Carthage : selon Strabon, ils étaient 700 000 au début de la troisième guerre punique[7], c'est-à-dire à une époque de décadence. L'exactitude de ce chiffre a été contestée. Il doit être en effet exagéré[8]. D'autres chiffres semblent le

1. Voir la description, par Babelon et Reinach, d'une citerne, probablement punique, de 5 m. 50 de long sur 3 mètres de large, bâtie en pierres énormes ; elle a été trouvée à Feddan el Béhim : *Bull. archéol. du Comité,* 1886, p. 37-39 ; conf. Reinach, *apud* Tissot, II, p. 797-8. A Dermèche, Gauckler (*Rev. archéol.*, 1902, II, p. 383) signale un vaste réservoir oblong, que recouvraient de grandes dalles de tuf, disposées à plat ; il le croit punique. Voir aussi Vernaz, *Rev. archéol*., 1887, II, p. 163.

2. Babelon et Reinach, *l. c*., p. 34. — Strabon (III, 5, 7 ; XVI, 2, 13) mentionne des citernes dans les villes phéniciennes de Gadès et d'Arad.

3. Dureau de la Malle, Guérin, Daux, Tissot, etc. Voir Audollent, p.299-301, 251-2.

4. M. Carton admet encore l'origine punique de celles de Bordj Djedid : Rev. archéol., 1911, II, p. 253 ; Documents, p. 41-42, 106. Il attribue aussi à l'époque punique des citernes qui existent au sommet dé cette colline, sous la batterie d'artillerie : Doc., p. 129-132.

5. Pourtant les Carthaginois avaient des bains publics: Valère-Maxime, V, 5, ext., 4.

6. Voir t. I, p. 175, n. 5.

7. XVII, 3, 15 (il n'est pas prouvé qu'il ait ici pour source Polybe). Ce chiffre est bien, d'après Strabon, celui des habitants de Carthage même. On ne peut donc pas supposer, avec Mommsen (*Histoire romaine*, trad. Alexandre, III, p. 32, n. 1), qu'il représente « le total de la population citoyenne », qu'il comprend « tous les Carthaginois, soit qu'ils résidassent en ville, soit qu'ils vécussent dans la banlieue, dans les provinces sujettes, ou même à l'étranger ».

8. Le même auteur assigne à l'enceinte de Carthage un périmètre beaucoup trop grand (*supra*, p. 21, n. 3).

contredire ; mais méritent-ils plus de confiance ? Asdrubal, qui commandait pendant la dernière année du siège, n'avait sous ses ordres, d'après Appien, que 30 000 combattants[1]. Lors de l'entrée des Romains, 50 000 hommes et femmes, selon cet auteur[2], s'enfermèrent dans Byrsa. Même en tenant compte de la mortalité très forte des mois précédents[3], il faudrait admettre que la majeure, partie de la population n'aurait pu se réfugier dans la citadelle : or Appien dit le contraire[4]. A la fin du IVe siècle, quand Agathocle, débarqué inopinément en Afrique, se dirigea sur Carthage, on forma dans la ville, en un temps très court, une armée qui, d'après Diodore[5], comptait 45 000 hommes. D'autre part, l'espace entièrement couvert d'habitations n'était pas fort étendu. Limité au Nord parles cimetières qui s'interposaient entre la Cité et Mégara, il était diminué au Sud-Est par les bassins, quais et constructions du Cothon. Nous ne savons pas, il est vrai, jusqu'où il s'avançait vers l'Ouest. Pourtant on ne peut guère lui attribuer une superficie de beaucoup supérieure à 250 hectares. Quant à l'immense région de Mégara, elle était certainement peu peuplée. Nous ferons donc des réserves sur le chiffre que Strabon nous a transmis. Nous ne croyons pas cependant devoir adopter d'autres chiffres proposés par des érudits modernes, d'après des impressions vagues ou des calculs très contestables[6].

---

1. *Lib*., 120. Encore ces 30 000 hommes n'étaient-ils peut-être pas tous des habitants de la ville (voir p. 349, n. 3).

2. *Lib*., 130. D'autres chiffres sont donnés par Florus (I, 31, 16 = 36 000 hommes) et Paul Orose (IV, 23, 3 : 25 000 femmes et 30 000 hommes).

3. Polybe, XXXVIII, 8, 12 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXIX, 2) ; il dit aussi que beaucoup d'assiégés sortirent de la ville et se livrèrent aux Romains. Zonaras, IX, 30, p. 468, c. — Noter que la population de Carthage était, au début du siège, plus élevée qu'en temps ordinaire, car les gens de la banlieue étaient venus chercher asile à l'intérieur des murs : Appien, 120.

4. *Lib*., 128. Son récit (128-9) prouve cependant qu'un très grand nombre de Carthaginois furent massacrés hors de Byrsa.

5. XX, 10, 5. Indication différente dans Justin, XXII, 6, 5.

6. Dureau de la Malle (p. 42) réduit le chiffre de Strabon à 200-250 000. M. Beloch (*Die Bevölkerung der griechisch-römischen Welt*, Leipzig, 1886, p. 467), à 200-

VIII

Des fouilles heureuses, entreprises dans la péninsule de Carthage par le Père Delattre et le Service des antiquités de Tunisie[1], ont mis au jour un grand nombre de sépultures qui appartiennent à l'époque punique[2].

Le mobilier funéraire que renferment ces: tombes permet en général de les dater. On sait, par des découvertes faites dans d'autres pays méditerranéens, quand furent fabriquées certaines séries d'objets importés en Afrique. Ainsi, les petits vases peints de type corinthien et les poteries en terre noire, dites buccheri, semblables à celles qui ont été recueillies par milliers en Étrurie, nous reportent à la fin du VIIe siècle et au siècle suivant ; les vases à vernis noir d'aspect métallique se répartissent entre le début du IVe[3] et le milieu da second, — la ville fut détruite en 146 avant. J.-C. ; — les lampes grecques doivent pour la plupart être attribuées aux deux siècles qui précédèrent la catastrophe. Le style des figurines en terre, cuite, œuvres, grecques oui copies, donne, des indices chronologiques plus ou moins précis. Les monnaies frappées à Carthage ne remontent guère au delà du milieu du IVe siècle. Les poteries locales, dont les différents types, grâce à ces repères, ont été classés par ordre de temps, servent à leur, tour à déterminer

300 000. M. Kahrstedt (p. 23-24) évalue la superficie bâtie à 114 hectares (y compris les édifices publics) et se sert des chiffres de la population de certains quartiers de Paris et de Naples pour attribuer à Carthage 125-130 000 âmes tout au plus.

1. Pour les fouilles de ce Service de 1899 à 1905, voir un ouvrage posthume de Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage*, Paris, 1915 : Première partie, Carnets de fouilles ; Deuxième partie, Études diverses. Ces études diverses ayant été imprimées ailleurs, nous citerons les revues et recueils dans lesquels elles ont paru tout d'abord.

2. Beulé (p. 121 et suiv.) et d'autres (par exemple ; Perrot et Chipiez, III, p. 227-230) plaçaient au Djebel et Khaoui une grande nécropole punique. M. de Vogüé et le P. Delattre ont reconnu que c'est en réalité un cimetière juif de l'époque romaine. Voir Audollent, p. 162-3.

3. Ou la fin. du Ve.

l'âge des tombeaux[1] : par exemple, les lampes presque plates sont plus anciennes que celles dont les bords, très relevés, se retroussent fortement vers l'intérieur et, plus tard, se soudent même, en entourant d'étroits goulots ; les vases-biberons, dont la panse présente un petit tube disposé obliquement, les urnes ventrues à deux oreillons et à queue très allongée, les fioles fusiformes, avec un long col et un long pied, ne paraissent pas être antérieurs au IVe siècle. La pratique de l'incinération, que l'on ne constate pas dans les sépultures du VIIe et du VIe siècle, se répandit de plus en plus dans les deux derniers siècles de la Carthage punique. Des stèles représentant un personnage qui lève une main, dans d'attitude de la prière, sont contemporaines d'ensevelissements de date récente.

Nous nous, contenterons de donner ici quelques indications topographiques, renvoyant au tome IV de cet ouvrage l'étude des tombeaux, des rites et du mobilier.

Si Carthage fut véritablement fondée en 814-813 ; on doit admettre que les plus vieilles tombes, celles qui furent creusées à la fin du IXe siècle et au VIIIe, n'ont pas encore été retrouvées[2].

Nous connaissons, au contraire, de nombreuses sépultures du VIIe siècle et surtout, du siècle suivant. Il y en a dans le flanc Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis[3] ; ainsi que sur la colline de Junon, du côté de la mer[4]. Dans la plaine, à l'Est de

---

1. Voir en particulier Merlin et Drappier, *La Nécropole punique d'Ard el Kheraïb*, dans *Notes et Documents publiés par la Direction des antiquités de Tunisie*, III. (1909), p. 9-11.

2. M. Anziani, (*apud* Gauckler, *Nécropoles*, I, p. XVII) dit qu'on a trouvé à Dermèche des tombeaux qui « peuvent à coup sûr être datés du VIIIe siècle ». C'est, je crois, une date trop élevée.

3. Fouilles du P. Delattre ; depuis. 1880. Bibliographie dans Audollent, p. 278, n. 1 ; Voir surtout Delattre, *Les Tombeaux puniques de Carthage*, Lyon, 1890, p. 22. et suiv. ; le même, *Revue archéol*., 1891, I, p. 52-69, et *Bull. archéol. du Comité*, 1893 ; p. 106 et suiv. (ces deux articles ont été reproduits dans le mémoire du P. Delattre intitulé *Carthage. Nécropole punique de la colline de Saint-Louis*, Lyon, 1896, extrait des *Missions catholiques*, tome, XXVIII) ; le même, *Bull. de la société de géographie d'Oran*, XXe anniversaire, 1898, p. 142, 145.

4. Fouilles du P. Delattre en 1879, « sur le plateau supérieur, à quelques mètres de l'arête qui regarde le golfe » : Delattre, *Tombeaux puniques*, p. 8-22 ; autres indications

cette dernière colline et au Sud des plateaux de l'Odéon et de Bordj Djedid, s'étend un vaste cimetière de la même époque, où plus de 1300 tombes ont été ouvertes : la partie occidentale, explorée par le P. Delattre, est connue sous le nom de nécropole de Douimès[1] ; la partie orientale, explorée par Gauckler, sous le nom de nécropole de Dermèche[2]. Des tombes du VIe siècle ont été aussi découvertes sur les pentes méridionales de Bordj Djedid[3].

Les fouilles n'ont exhumé qu'un petit nombre de sépultures qui puissent être attribuées avec certitude au Ve siècle[4]. Les objets grecs qui donneraient les repères nécessaires manquent presque entièrement[5], soit parce qu'à cette époque le commerce n'en importait guère à Carthage, soit parce que les caveaux dans lesquels on les a déposés ont jusqu'à présent échappé aux recherches.

---

bibliographiques dans Audollent, p. 207, n. 4. — Découvertes faites dans la villa Marcille, sur le flanc Sud-Est de la colline : Delattre, *Comité*, 1907, p. 445-451 (le vase, de la classe dite protocorinthienne, reproduit p. 449, fig. 14, parait appartenir à la première moitié du VIIe siècle). Il y avait probablement aussi des tombes au-dessous de la partie centrale du plateau : Delattre, *Tombeaux puniques*, p. 19-20. Cette colline de Junon a été très peu explorée.

1. Fouilles exécutées de 1893 à 1896. Bibliographie dans Audollent, p. 240, n. 2. Voir surtout Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1893-6, passim; le même, *Mémoires de la société des Antiquaires de France*, LVI, 1895, p. 255-395. Ce cimetière est aujourd'hui en partie enseveli sous le remblai qui porte le tramway reliant la Marsa à la Goulette : Delattre, *Comité*, 1907, p. 435.

2. Dans cette région, des tombes puniques furent trouvées dès 1862 par M. Gouvet, en avant des citernes de Bordj Djedid, mais elles étaient vides : Tissot, I, p. 591-2 ; Delattre, *Tombeaux puniques*, p. 6-8 ; Audollent, p. 245. — Tombeaux découverts en 1885 par Vernaz, à 150 mètres au Sud-Sud-Ouest des citernes : Vernaz, *Rev. Archéol*., 1887, II, p. 153-8 ; Delattre, l. c., p. 86-91. — Fouilles exécutées sous la direction de Gauckler, de 1899 à 1901. Voir, pour la bibliographie, Gauckler, Rev. archéol., 1902, II, p. 369, n. 1, citant, entre autres, *Comptes rendus de la marche du Service des antiquités en 1899, 1900, 1901 ; C. r. Acad. Inscr*., mêmes années ; *Bull. archéol., du Comité*, mêmes années.

3. Fouilles de Gauckler à proximité de l'angle Sud-Ouest des citernes : *C. r. de la marche, du Serv. des ant. en 1902* ; p. 5-7 ; *Comité*, 1900. p. CLVII-IX ; 1902, p. CLXXXIII-IV. — Fouilles du P. Delattre dans le Banc Sud de Bordj Djedid, sous des thermes romains : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1908, p. 594-600 ; Anziani, *ibid*., 1912, p. 341-4 (conf. déjà Vernaz, *Rev. Archéol*., 1887, II, p.168-9).

4. Dans le terrain d'Ancona, au Nord de la basilique byzantine de Dermèche, au Sud-Ouest des grandes citernes.

5. Von Duhn, *Arch. Anzeiger*, 1896, p. 89.

Au Nord de la nécropole de Douimès-Dermèche, sur les hauteurs, existent des tombes où des morts furent ensevelis au IVe siècle[1] et au IIIe. On en a fouillé quelques-unes contre et sous le théâtre romain (pente méridionale du plateau de l'Odéon)[2] ; d'autres au lieu dit Dhar el Morali, au Sud-Est de l'Odéon[3] ; d'autres encore dans les propriétés Ben Attar[4] et Chaffard[5], à l'Ouest et au Nord-Ouest des citernes de Bordj Djedid[6] ; un bon nombre à Ard el Kheraïb, entre les citernes et la batterie de Bordj Djedid ; et aussi sous la batterie même[7].

Un très grand cimetière[8], dit nécropole de Sainte-Monique, ou nécropole des Rabs[9], se trouve au Nord-Nord-Est du plateau de Bordj Djedid, dans la direction de l'Orphelinat de Sainte-Monique ; il a été fouillé pendant plusieurs années par le P. Delattre, qui y a visité des centaines de caveaux[10]. D'une manière générale, il est plus récent que les précédents[11] : il semble avoir servi depuis la fin du IVe siècle jusqu'au second, mais surtout dans le cours du troisième.

---

1. Peut-être même dès la fin du Ve.

2. Fouilles du Service des antiquités : Drappier, Revue tunisienne, XVIII, 1911, p. 254-260. Voir aussi Gauckler, *Nouvelles Archives des missions*, XV, 1907, p. 456 ; Comité, 1906, p. 250.

3. Fouilles du Service des antiquités, Gauckler, *C. r. de la marche du Serv. des ant. en 1903*. p. 6-9 ; pour l'époque de ces tombes, conf. Merlin et Drappier, *La Nécropole d'Ard el Kheraïb*, p. 20.

4. Service des antiquités. Gauckler, *Comité*, 1900, p. CXXIX-CXXXI (sépulture contenant une monnaie de Syracuse, frappée entre 344 et 317 : Babelon, *ibid*., p. CLXV-VI) ; p. CXLIV-V.

5. Service des antiquités. Merlin, *Comité*, 1910, p. et CLXXIV-V ; Drappier, *Rev. tunsienne,* XVIII, 1911, p. 138-146 (24 tombeaux fouillés en 1909).

6. Service des antiquités. Merlin et Drappier, *La Nécropole d'Ard el Kheraïb* (108 tombeaux fouillés en 1906-8).

7. Tombes trouvées en 1894, lors de l'établissement de la batterie ; autres, en 1898 et 1904-5. Comité, 1894, p. 281-5. Delattre, *Bull. de la soc. de géogr. D'Oran*, XXe anniv., p. 148-150.

8. Signalé par Gauckler, *Comité*, 1898, p. 171-3 ; conf. *Catalogue du Musée Alaoui*, Supplément, p. 221-2, n°s 55-60.

9. D'après des épitaphes qui mentionnent plusieurs de ces dignitaires.

10. De 1898 a 1905. Voir Delattre, *C. r. Acad. Inscr*., 1898-1906, *passim* ; le même, plusieurs mémoires dans *Cosmos*, années 1899-1906.

11. Conf. Merlin et Drappier, l*. c.*, p. 8 et suiv.

Des tombeaux moins anciens que ceux du théâtre et de Dhar et Morali ont été découverts plus au Nord, sur le plateau où fut construit, au temps de Septime Sévère, un Odéon, dont le Service des antiquités a dégagé les ruines. « Récemment, écrit Tertullien[1], dans cette ville, alors que, pour établir les fondations de l'Odéon, on violait tant de vieilles sépultures, le peuple vit avec horreur des ossements qui; après environ cinq cents ans, ne s'étaient pas encore desséchés et des cheveux qui avaient gardé leur odeur ». Cette indication a été pleinement confirmée parles fouilles[2]. Les tombes rencontrées sous les fondations de l'édifice romain datent approximativement du IIIe siècle et de la première moitié du second : les plus anciennes, où l'on avait déposé des corps non brûlés, sont au Sud, dans le voisinage du théâtre ; au Nord, des sépultures qui contiennent de nombreux morts incinérés datent d'une époque très rapprochée de la fin de Carthage. Le mobilier funéraire est fort pauvre. C'était là une nécropole de gens du peuple, en partie contemporaine de celle des Rabs, plus aristocratique.

Nous constatons donc qu'au delà de la vieille ville, les cimetières se développèrent du Sud au Nord[3]. Celui de Douimès-Dermèche ne reçut plus de nouveaux hôtes après le VIe siècle[4]. Au contraire, sur la pente méridionale de Bordj Djedid, des caveaux anciens servirent encore dans des temps plus récents, au IVe ou au IIIe siècle[5]. Des sépultures de basse époque

1. *De resurrectione carnis*, 42.

2. Gauckler, *Rev. archéol.*, 1902, II, p. 384-7, 397-8.

3. Geuckler, *l. c*., p. 372.

4. Sauf de rares exceptions. Le P. Delattre *(Mémoire, des Antiquaires*, LVI, p. 383-4) a recueilli à Douimès un coffret en pierre contenant des ossements calcinés ; c'était le seul. A 75 mètres au Sud-Sud-Ouest des citernes de Bordj Djedid. Vernaz a rencontré une vingtaine d'urnes remplies d'ossements brûlés : *Rev archéol*., 1887, II, p. 152 (Vernaz qualifie ces urnes de romaines) ; Delattre, *Tombeaux puniques*, p. 86. Mais est-il sûr que les ossements aient été des débris humains ? On peut se demander si ce n'étaient pas des restes de sacrifices que des stèles auraient autrefois surmontés. Quelques stèles dédiées à Tanit et à Baal ont été trouvées de ce côté : voir supra, p. 81, n. 3.

5. Delattre, *C. r. Acad. Inscr*., l908, p. 596-600 (incinération, monnaies, poteries d'époque récente, stèles avec un personnage à la main levée).

ont été trouvées sur la colline de Junon[1]. Enfin, dans le flanc Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis, de nombreux morts furent ensevelis soit à l'intérieur, soit au-dessus des anciennes tombes. Dans deux caveaux de la vieille nécropole, on entassa plusieurs douzaines de cadavres, accompagnés d'un mobilier du IIIe et du second siècle[2]. En pleine terre, on enfouit des amphores, intactes ou en morceaux, qui, contenaient un corps d'enfant ou couvraient un, corps d'adulte[3] ; des urnes pleines d'ossements calcinés[4] ; des restes incinérés qu'aucun récipient ne protégeait[5]. Dans une fosse commune, des centaines de squelettes étaient étendus, en couches superposées : des monnaies prouvaient que ce charnier n'était pas antérieur au IIIe siècle[6], peut-être fut-il constitué en grande hâte, lors de quelque calamité. Doit-on attribuer aussi à des circonstances exceptionnelles les autres ensevelissements récents faits au même lieu ? Ou le cimetière de Byrsa resta-t-il en usage depuis le VIIe siècle jusqu'à la destruction de la ville, quoique des maisons, comme l'indique Strabon[7], se fussent élevées tout autour de la colline ? Nous ne saurions le dire. Remarquons cependant qu'on n'a pas trouvé ici, autant qu'il semble, de tombes datant du Ve et du IVe siècle.

Nous mentionnerons encore quelques sépultures de basse époque, découvertes çà et là, au Nord de la zone des cimetières à Mcidfa (à 900 mètres à l'Ouest-Sud-Ouest du village de Sidi

1. Delattre, *Tombeaux puniques*, p. 15 (amphores contenant des ossements non brûlés). Le même, *Mémoires des Antiquaires*, LVI, p. 384 ; *Comité*, 1907, p. 443-4 (coffrets en pierre, avec des ossements calcinés). Voir aussi. Gauckler, Comité, 1901, p. CLXXXII.

2. Delattre, *Comité*, 1893, p. 112-3 ; *Bull. d'Oran*, XXe anniv., p. 142-4. — Des auges construites en dalles de tuf reçurent aussi des morts à une époque tardive : le même ; *Rev. archéol*., 1891, I, p. 58-60, 61-62 ; *Comité*, 1893, p. 113-4.

3. Delattre, *Tombeaux puniques*, p. 35-36, 40, 67 ; Comité, 1893, p. 107, 111 ; *Bull. d'Oran, l. c*., p. 140, 142. Berger, *Musée Lavigerie*, I, p. 157-8.

4. Delattre, *Tomb. pun*., p. 35, 47.

5. *Ibid*., p. 68.

6. Delattre, *Comité*, 1893, p. 114-7.

7. Strabon, XVII, 3, 14. Conf. *supra*, p. 22.

Bou Saïd)[1] ; au palais archiépiscopal (à 800 mètres au Sud-Est de la Marsa)[2] et à environ 200 mètres au Sud de ce palais[3] ; au Koudiat Zateur (à un kilomètre au Sud-Sud-Est de la Marsa)[4]. Il était donc permis d'enterrer des morts dans la région de Mégara, sans doute sur des propriétés privées. D'autres tombes[5], appartenant probablement aux derniers temps de la Carthage punique, ont été rencontrées entre le lac de Tunis et la mer, près de la naissance du cordon, au Kram[6] et un peu plus à l'Ouest[7].

1. Delattre, *Bull. des Antiquaires de France,* 1908, p. 141 (caveaux à puits, peut-être du IIIe siècle).

2. Delattre, *Bull. d'Oran, l. c*., p. 146 (amphore contenant des restes non incinérés, vase-biberon, etc.).

3. Delattre, *Mélanges de l'École de Rome*, XIII, 1893, p. 46 ; *Bull. d'Oran l. c*., p. 146-7 (urnes cinéraires accompagnées de poteries). Pour l'emplacement, voir carte de Bordy : « Tombeaux puniques ».

4. Delattre, *Comité*, 1902, p. CC-CI (chambre funéraire construite en dalles ; peut-être du IVe ou du IIIe siècle) ; 1903, p. CLXII (coffrets en pierre contenant des ossements incinérés).

5. Signalées plus haut, p. 26, n. 2.

6. Delattre, *Bull. d'Oran, l. c*., p. 147 (squelettes accompagnés de fioles).

7. Carton, *Documents*, p. 78 (urne cinéraire en argile, coffret cinéraire en pierre, stèle représentant un personnage à la main levée).

CHAPITRE II

LA DOMINATION CARTHAGINOISE EN AFRIQUE

I

Au Ve siècle avant notre ère, Carthage s'était constitué en Afrique un territoire dont nous ignorons les limites[1]. Nous ne sommes guère mieux renseignés sur l'étendue de ce territoire dans les siècles suivants[2].

Écartons d'abord des indications vagues et erronées. D'après Strabon[3], les Phéniciens s'annexèrent tous les pays qui ne comportaient pas la vie nomade. Assertion évidemment inexacte : en Algérie, le Tell des provinces d'Alger et d'Oran est une région agricole (ce que Strabon n'ignorait pas[4]) ; cependant rien n'atteste qu'il ait appartenu aux Carthaginois, ou à d'autres Phéniciens. Il est également impossible de croire Appien[5], quand il prétend que Carthage fut maîtresse de plus de la moitié de la Libye.

Des savants modernes ont admis qu'elle posséda une

1. Voir t. I, p. 464-5.

2. Sur cette question, voir Meltzer, I. p. 226-7, et II, p. 87-88 ; Tissot, *Géographie*, I, p. 532 et suiv. ; Gsell, dans *Recueil de mémoires et de textes publié en l'honneur du XIVe congrès des Orientalistes* (par l'École supérieure des Lettres d'Alger, Alger. 1905), p. 349 et suiv.

3. XVII, 3, 15.

4. XVII, 3, 11 et 12.

5. Lib., 37.

bonne partie de la province de Constantine. Selon Meltzer[1], qui, du reste, ne produit aucun argument, sa domination se serait avancée sur le littoral jusque vers Philippeville, peut-être même plus loin, jusque vers le cap Bougaroun et l'embouchure de l'oued el Kébir[2] ; à partir de là, ses frontières auraient pris, d'une manière générale, la direction du Sud-Est, puis celle du Sud. Auparavant, Movers[3] avait soutenu que le territoire punique atteignait le cap Bougaroun. Il semble avoir fondé cette opinion sur une phrase de Strabon[4], qui dit que le pays des Libyphéniciens s'étendait à l'intérieur des terres au-dessus des côtes comprises entre le pays des Masæsyles et les Céphales (cap Misrata, au Nord-Ouest de la grande Syrte) : or le cap Bougaroun est la limite que le géographe grec assigne aux Masæsyles à l'Est. Le terme Libyphéniciens eut divers sens[5]. Des auteurs plus récents que Strabon appellent ainsi certains habitants de la partie de la Tunisie qui fut soumise à Carthage. Mais les Libyphéniciens de Pline l'Ancien[6] et de Ptolémée[7] n'occupaient que des régions assez restreintes. Strabon, ou plutôt l'auteur qu'il a copié, a-t il eu raison de donner à, ce nom une extension plus grande ? Il est permis d'en douter[8]. En tout cas, aucun texte ne prouve qu'on ait jamais désigné ainsi l'ensemble de la population vivant dans la contrée qui constituait le territoire carthaginois. C'est pourtant ce que suppose Movers.

---

1. II, p. 87-88.

2. Formé du Rummel, qui passe à Constantine, et de l'oued Endja.

3. *Die Phönizier*, II, 2, P. 436-7.

4. XVII, 3, 19. Les autres textes invoqués par Nevers doivent être rejetés. Quand Strabon (XVII, 3. 13) affirme qu'après le cap Tréton (cap Bougaroun), dans la direction de l'Est, ἡ Μασυλιέων ἐστί χαί ἡ Καρχηδονίων παραπλησία χώρα, ces mots indiquent bien que le pays des Carthaginois était, comme celui des Massyles, à l'Est du cap, mais non pas qu'il ait commencé dans le voisinage de ce cap. Pline, V, 2 (= V, 22), n'a aucun rapport avec cette question.

5. Voir t. I, p. 342 et 477.

6. V, 24 : « Libyphoenices vocantur qui Byzacium incolunt ».

7. IV, 3, 6, p. 637 et 640, édit. Müller : les Λιβυφοίνιχες habitent au-dessous de la région de Carthage ; au Sud des Libyphéniciens se trouve ἡ Βυζαχῖτις χώρα.

8. Voir *infra*, p. 113, n. 1.

La langue et la civilisation puniques s'implantèrent dans l'Algérie orientale, où elles se maintinrent pendant fort longtemps. Mais elles purent y être apportées par des influences pacifiques, et non par une conquête armée[1]. Pour affirmer que Carthage a possédé tel pays, telle ville, il faut des témoignages explicites. Ils sont malheureusement fort rares.

A propos d'une expédition faite par un lieutenant d'Agathocle vers la fin du IVe siècle, Diodore mentionne cinq villes qui tombèrent successivement aux mains des Grecs, venus de l'Est Tocai, Phelliné, Meschela, Acra Hippou, Acris[2]. Il dit expressément de la dernière qu'elle était autonome. On pourrait donc supposer que les quatre autres dépendaient de Carthage. L'une d'elles, Acra Hippou, était sur la mer : elle parait devoir être identifiée avec Hippone (près de Bône)[3]. Acris, qui n'appartenait pas aux Carthaginois, aurait été située dans le Nord-Est de l'Algérie. Il y a lieu de croire que Phelliné se trouvait dans la région du chêne-liège (φελλός), au Nord de la Medjerda[4], et nous serions disposé à identifier Tocai avec Thugga, aujourd'hui Dougga, au Sud de ce fleuve[5].

On sait par Polybe[6] et par Diodore[7] qu'au temps de la première guerre punique, vers 247, le général carthaginois Hannon s'empara, d'Hécatompylos, grande ville africaine. Un passage de saint Jérôme[8] nous apprend qu'Ἑχατόμπυλος est une

1. Voir Gsell, dans *Recueil de mémoires*, p. 366-372.

2. XX, 57 4-6 : Τώχας — Φελλίνην — Μεσχέλαν — Ἄχραν Ἵππου — Ἀχρίδα (tous ces noms sont à l'accusatif).

3. Voir t III, ch. I, § 7.

4. Conf. t. I, p. 145, n. 6, et p. 303. — La Khoumirie, au Nord-Ouest de la Tunisie, est un pays très boisé. C'était, à proximité de Carthage, la région où l'on pouvait le mieux se procurer les matériaux nécessaires à la construction des navires. Les Carthaginois désirèrent peut-être la posséder pour cette raison.

5. Voir t. III, *l. c.*

6. I, 73, 1 : τήν Ἑκατοντάπυλον.

7. XXIV, 10, 2 : τήν Ἑκατοντάπυλον ; IV, 18, 3.

8. *Commentaire de la lettre de saint Paul aux Galates*, 2 (Patrol. lat., XXVI, p. 353) : « Thebus Liberi, quas in Africa condidit : quae civitas nune Thebestis dicitur ». Ce texte a été signalé par Movers, II, 2, p. 519.

appellation de *Theveste*, ce nom ayant été rapproché de Θήβαι, Thèbes d'Égypte, qualifiée par Homère d'ἑχατόμπυλοι (aux cent portes)[1]. Theveste est aujourd'hui Tébessa, au Sud-Est de l'Algérie[2].

Sicca (Le Kef) était au pouvoir de Carthage en 241, car on y envoya les mercenaires menaçants[3], qu'il était nécessaire d'éloigner de la capitale, mais qu'il fallait surveiller. Ce fut à Hannon, qui commandait dans la partie de la Libye soumise aux Carthaginois[4], que la République confia le soin de leur faire entendre raison.

Après la guerre des, mercenaires, en 238-237, Amilcar Barca agrandit le territoire punique[5] ; puis son gendre, Asdrubal, soumit des Numides et les obligea à payer tribut[6].

Plus tard; les Carthaginois se virent enlever par Gaïa, roi des Massyles[7], un pays qui fut pris ensuite par le roi des Masæsyles Syphax et que celui-ci leur restitua[8]. En 203, ils étaient maîtres des Grandes Plaines[9], qui sont très probablement les plaines de Souk el Arba et de Souk el Khemis (Dakhla des Ouled Bou Salem), traversées par la Medjerda[10]. Ils les gardèrent après la guerre d'Hannibal[11]. Mais Madauros

---

1. *Iliade*, IX, 381-4. — Ammien Marcellin (XVII, 4, 3) dit qu'avant Cambyse, les Carthaginois s'emparèrent de Thèbes d'Égypte (« hecatompylos Thebas »). Il est possible qu'il y ait là une grossière confusion entre Thèbes et Theveste : Meltzer, I, p. 484.

2. Gsell, *Atlas archéologique de L'Algérie*, feuille 29 (Thala), n° 101.

3. Polybe, I, 66, 6 ; conf. 66, 10, et 67, 1.

4. *Id*., I, 67, 1.

5. Cornélius Népos, *Amilcar*, II, 5.

6. Diodore, XXV, 10, 3.

7. Mort vers 208-206 (voir t. III, ch. V, § 3). Mais la conquête dont il est question ici dut avoir lieu un certain temps auparavant, car, dans les dernières années de sa vie, Gala fut l'allié de Carthage.

8. Tite-Live, XL, 17.

9. Μεγάλα πεδία : Polybe, XIV, 7, 9, et 8, 2 ; Appien, Lib., 68. *Magni Campi* : Tite-Live, XXX, 8, 3. Une grande bataille fut livrée en 203 dans les Grandes Plaines : les villes voisines, dont Scipion s'empara après sa victoire, appartenaient aux Carthaginois : Polybe, XIV, 9, 3-4 ; conf. Tite-Live, XXX, 9, 2.

10. Voir t. III, ch. VI, § 4.

11. Jusqu'au jour où Masinissa les leur enleva, probablement avant 153 : Appien, *l. c*.

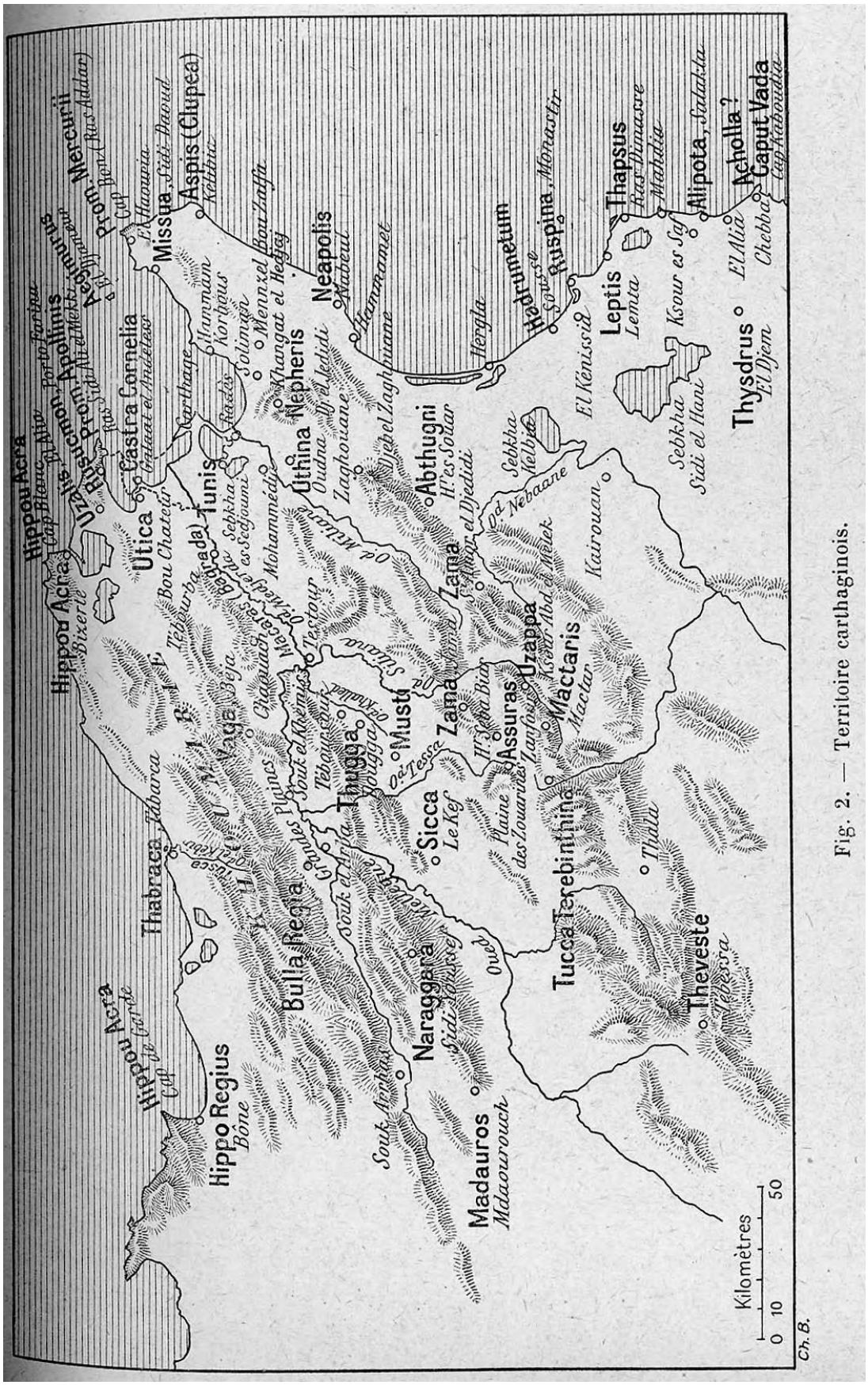

Fig. 2. — Territoire carthaginois.

(Mdaourouch), entre Souk Arrhas et Tébessa[1], ne leur appartenait pas : à la fin du IIIe siècle, elle tomba des mains de Syphax dans celles de Masinissa, le fils de Gaïa[2]. Naturellement, ils ne possédaient pas Cirta (Constantine), située beaucoup plus à l'Ouest : cette ville était l'une des capitales de Syphax en 203[3] et sans doute dès la fin de l'année 206[4].

Nous étudierons ailleurs[5] les empiétements de Masinissa durant la première moitié du second siècle : ils réduisirent Carthage au territoire dont les Romains firent, en 146, leur province d'Afrique. Au Sud, la limite de cette province atteignait sur le littoral Thænæ (près de Sfax), après avoir passé à peu de distance des villes maritimes d'Hadrumète (Sousse) et d'Acholla (vers le cap Kaboudia)[6]. A une époque antérieure, la domination punique s'étendit-elle entre cette étroite bande, qui longeait la côte du Sahel tunisien, et Theveste, conquise par Hannon vers 247 ? L'hypothèse est admissible, mais ce n'est qu'une hypothèse[7]. Capsa (aujourd'hui Gafsa) était, à la fin du second siècle, une grande ville[8]. Peut-être les Carthaginois l'avaient-ils occupée auparavant[9] : ils auraient compris l'importance stratégique et commerciale de ce lieu, oasis bien

1. Gsell, *Atlas*, feuille 18 (Souk Arrhas), n° 432.

2. Apulée de Madaure, *Apol*., 24 : « … etsi adhuc Syphacis oppidum essemus, Quo tamen victo, ad Masinissam regem munere populi Romani concessimus. »

3. Tite-Live, XXX, 12, 3. Appien, *Lib*., 27. Zonaras, IX, 13, p. 439, d.

4. Tite-Live, XXIX, 30, 5 : le roi des Massyles Lacumazès partit alors de Thapsus pour aller visiter Syphax. Or Philippeville, qui a succédé à Thapsus, est le port naturel de Constantine. — Le pays situé entre Hippone et Cirta n'appartenait pas non plus à Carthage : *id*., XXIX, 32, 14.

5. T. III, ch. VII, § 3.

6. Tissot, Géographie, II, p. 14-15, d'après Bell. Afric., XLIII.

7. Étienne de Byzance (s, v. Βύζαντες) indique que la *Byzacia* se divisait en deux parties : 'έστι δέ διμερής ή ΥΒυζαχία. Après une lacune, on lit ensuite… Καρχηδόνος ένδοτέρω. Tissot (I, p. 533) croit que ce texte mentionnait une partie intérieure possédée par Carthage. Il s'agirait du territoire punique qui aurait été situé à l'Ouest des territoires des villes maritimes libyphéniciennes, dans la région de Sousse, la Βυσσάτις ou Βυζαχίς de Polybe. Mais cette interprétation n'est nullement certaine.

8. Salluste, *Jug*., LXXXIX, 4 : « oppidum magnum atque valens nomine Capsa ».

9. Comme l'ont cru Movers, II, 2, p. 498, note 130 ; Meltzer, II, p. 88 (il exprime un avis différent au tome 1, p. 454) ; Toutain, *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. 206.

pourvue d'eau dans une contrée sèche, nœud de plusieurs routes naturelles entre le golfe de Gabès et l'Algérie, entre la Tunisie centrale et la région des Chotts. Cependant il faudrait des preuves plus convaincantes qu'une légende qui attribuait la fondation de Capsa à l'Hercule phénicien[1] et que l'existence dans cette cité, sous le règne de Trajan, de magistrats portant le nom phénicien de sufètes[2].

Les pays africains, les indigènes qui dépendaient de Carthage n'étaient pas soumis à un régime uniforme. Ces indigènes sont appelés les uns Libyens, les autres Numides Le nom Λίβυες, qui, dans Hérodote[3], et aussi dans des auteurs plus récents[4], désigne d'une manière générale les autochtones du Nord de l'Afrique, depuis l'Égypte jusqu'à l'Océan, prit un sens plus étroit. Il s'appliqua aux sujets de Carthage, vivant sur le territoire qu'elle s'était officiellement annexé, astreints au service militaire et à des impôts réguliers. C'est ainsi que l'emploient Diodore de Sicile[5] (peut-être d'après Timée) et Polybe[6]. Les Latins, Trogue-Pompée[7] et Tite-Live[8], le traduisent par *Afri*, mot dont l'étymologie reste inconnue. Le terme

---

1. Paul Orose, *Adv. pagan*., V, 15, 8 (probablement d'après Tite-Live). A l'Hercule libyen, selon Salluste, l. c.

2. *Bull. du Comité*, 1905, p. CCXL. Ce sont bien des sufètes, de Capsa, comme l'avait pensé M. Toutain, *l. c.* : conf. *C. r. Acad. Inscr.*, 1909; p. 572.

3. II, 32 ; IV, 197 ; etc.

4. Par exemple, Polybe, I, 19, 4 (il s'agit de cavaliers numides) ; id., III, 5, 1 Masinissa qualifié de roi des Λίβυες) ; Nicolas de Damas, dans *Fragm. hist. graec*, édit. Müller, III, p. 462, n° 134 ((Μασουλιεΐς Λίβυες : c'étaient des Numides) ; Appien, Lib., 71 (Νομάδες sont les plus robustes des Λίβυες)) ; *id., Préface*, 1. (Μαυρούσιοι qualifiés de Λίβυες)

5. XX, 55, 4, où il distingue nettement les Λίβυες, sujets de Carthage, des Νομάδες ; conf. XIII, 80, 3.

6. III, 33, 15 et 10 : Λίβυες, distincts des Λιβυφοίνιχες et des Νομάδες (Polybe se sert ici du texte grec d'une inscription rédigée par Hannibal) ; XV, 11, 2 et 3 : τούς έγχωρίους Λίβυας, — τούς συμμάχους Νομάδας ; I, 65, 3; 74,7 ; 77, 3 et 6-7; etc. Voir aussi Appien, Lib., 9 et 68 : Λίβυες opposés aux Νομάδες ; ibid., 5, et Sic., II, 3 : Λίβυες, sujets de Carthage.

7. Dans l'abrégé de Justin, XIX. 2, 4 : Afri mentionnés en même temps que des Mauri et des Numidae ; XXI, 4, 7 ; XXII, 6, 12.

8. XXI, 22, 2, et XXX. 33, 5 (= Λίβυες dans Polybe, III, 33, 16, et XV, II, 2, que Tite Live reproduit) ; XXIII, 29,4 ; XXVII, 18, 7 ; XXIX, 29, 2 ; XXX, 7, 1 ; etc.

Νομάδες est soit l'adjectif grec νομάδες « nomades », devenu un nom propre, soit plutôt la transcription, déformée par un calembour, d'un ethnique africain que les Latins auraient, de leur côté, transcrit *Numidae*[1]. Comme l'attestent Diodore(2) et Polybe(3), il désigna d'abord tous les indigènes de la Berbérie qui n'étaient pas des sujets de Carthage, jusqu'à l'Océan, à l'ouest, jusqu'au désert, au Sud. Plus tard, il cessa de s'appliquer aux habitants du Nord du Maroc, qu'on n'appela plus que, Μαυρούσιοι *Mauri*, et aux nomades des steppes, nommés, Γαίτουλοι *Gaetuli*[4].

Parmi les Numides, il y en eut, dans le voisinage du territoire punique proprement dit, qui reconnurent, de gré ou de force, la suprématie de la République, tout en conservant le titre d'alliés. Cette suprématie était assurée par divers moyens, entre autres par l'envoi de garnisons dans certaines « villes »[5]. Mais elle n'était pas aussi solide que la domination qui pesait sur les Libyens. Elle dut s'étendre plus ou moins loin vers l'Ouest et vers le Sud, et des progrès durent alterner avec des reculs.

Il est probable aussi que les limites entre ce que l'on pourrait appeler le pays d'Empire[6], habité par les Libyens, et la zone de protectorat, habitée par des Numides, ne furent pas toujours les mêmes. Les textes qui mentionnent, à une assez grande distance de la capitale, des villes soumises à Carthage ne permettent guère de dire par quels liens elles lui étaient

---

1. Voir Gsell et Joly, *Khamissa*, fasc. I (Alger-Paris, 1914), p. 14.

2. XX, 55, 4.

3. III, 33, 15 (d'après le texte grec de l'inscription d'Hannibal) : mention de Μαυρούσιοι parmi les Mauri parmi des Νομάδες. Voir aussi Tite-Live, XXIV, 49, 5 : « Maurusios Numidas ».

4. Pour les testes, voir au tome IV.

5. Voir p. 307.

6. Τήν ίδίαν έπαρχίαν : Eumachos (v. infra, p. IV., 102 n. 1). Ή χώρα τών Καρχηδονίων : Appien, Lib., 126 ; Strabon, XVII, 3, 18. « Ager Carthaginiensium » : Tite-Live, XXXIV, 62, 12. « Carthaginiensis ager » : id., XXIII, 41, 8 ; XXVIII, 4, 5 ; XXIX, 30, 10, et 31, 10 ; XLII, 23.

rattachées. Diodore signale à proximité de Tocai des Νομάδες[1], par conséquent des indigènes vivant en dehors du véritable territoire punique : ce serait là un jalon pour fixer, — très vaguement, — l'étendue de ce territoire vers la fin du IVe siècle, si Tocai était bien à Dougga. Hannon se fit livrer 3 000 otages après avoir pris Theveste[2]. Le chiffre est très élevé : il nous autorise à supposer que la ville ne fut pas alors annexée au pays d'Empire[3], où Carthage avait sans doute des moyens plus immédiats de maintenir ses sujets dans le devoir.

Une indication d'Appien, à propos du, traité qui termina la guerre d'Hannibal, nous apprend que les Carthaginois avaient établi des garnisons dans des villes situées au delà des « fosses phéniciennes », et qu'ils y avaient pris des otages[4]. Il est vrai que, selon quelques savants[5], ces fosses n'auraient pas existé à l'époque punique. Il faudrait les identifier avec un fossé, — la *fossa regia*[6], — creusé par ordre de Scipion Émilien, après la destruction de Carthage, pour limiter la province d'*Africa*, dont l'étendue, nous l'avons dit, était celle du territoire que Masinissa avait laissé à ses voisins. Un auteur romain, soucieux de justifier les usurpations du roi, aurait jugé bon de falsifier le traité conclu en 201 : il y aurait inséré une clause obligeant les vaincus à évacuer tout le pays en dehors de ce fossé, qu'il aurait qualifié frauduleusement de « fosses phéniciennes ».

1. XX, 57, 4.

2. Diodore, XXIV, 10, 2. Si l'on veut que les 3 000 otages aient été pris, non seulement parmi les habitants de la ville, mais aussi dans la population du pays environnant (Kahrstedt, p. 110), je ne vois pas d'inconvénient à admettre cette hypothèse.

3. Quoi qu'en pense M. Kahrstedt (l. c.). Si Polybe (I, 73, 1) dit que, grâce à Hannon, les Carthaginois soumirent à leur domination la région d'Hécatompylos, cela ne prouve pas qu'ils l'aient rattachée au territoire proprement punique.

4. Appien, *Lib*., 54 (τών Φοινιχίδων τάφρων). Il mentionne les fosses phéniciennes dans deux autres passages : ibid., 32 et 59.

5. Hesselbarth, *Historisch-kritische Untersuchungen zur dritten Dekade des Livius* (Halle, 1889), p. 256-7. Kahrstedt, p. 358 et p. 591, note 1.

6. *Bull. archéol du Comité*. 1901, p. 414 ; 1911, p. 402-4. Pline l'Ancien (V, 25) nous donne l'explication de ce terme : « fossa inter Africanum sequentem et reges, Thenas usque perducta ».

Ces combinaisons ne tiennent pas compte d'un texte d'Eumachos[1], — il s'agit probablement d'un historien d'Hannibal[2], — qui mentionne, avec toute la clarté désirable, le fossé creusé par les Carthaginois autour de leur propre territoire. Les « fosses phéniciennes » marquaient donc les limites du pays d'Empire[3]. De quand dataient-elles ? Nous l'ignorons. Peut-être cette frontière fut-elle tracée à l'époque où Amilcar Barca « étendit les limites de la domination punique[4] ».

D'après Appien[5], le traité de 201 laissa à Carthage la contrée comprise à l'intérieur des fosses, mais elle dut retirer toutes les garnisons qu'elle avait au delà. Si cela est exact, nous sommes en droit de croire que les Grandes Plaines et aussi la région de Thugga[6] étaient en deçà des fosses. Carthage les possédait encore une quarantaine d'années plus tard[7]. Or il est invraisemblable qu'elle ait violé, en les gardant, une des stipulations les plus importantes du traité. Pendant un demi-siècle, elle se montra fort docile et fort humble envers Rome : on ne saurait admettre qu'elle se soit mise ouvertement dans son tort, ni qu'elle ait osé se plaindre après avoir été dépouillée par Masinissa de ce qu'elle aurait injustement détenu. Les fosses passaient donc à l'Ouest des Grandes plaines, mais à peu de distance[8], puisque Madauros, en 203, appartenait à Syphax : cet allié des Carthaginois, qui leur rendit un pays pris par Gaïa, n'occupait certainement pas une ville située à

1. *Fragm. hist. graec.*, édit. Mülller, III, p. 102 et 622 (n° 47) : Εύμαχος δέ φησιν έν Περιηγήσει Καρχηδονίους, περιταφρεύονταν τήν ίδίαν έπαρχίαν, etc.

2. Müller, *l. c.*, p. 102. Jacoby. dans *Real-Encyclopädie de Wissowa*, VI, p. 1073 (s. v. Eumachos, n° 4).

3. Tissot (I,. p. 532 ; II, p. 19-20) a distingué avec raison les fosses phéniciennes du fossé de Scipion.

4. Cornélius Népos, *Amilcar*, II, 5 : « fines imperii propagavit ».

5. *Lib.*, 54.

6. Qu'Appien appelle Τύσχα : voir p. 110

7. Appien, Lib., 68.

8. M. Kahrstedt (p. 591, n. 1) trouve déraisonnable l'hypothèse qui fait passer des fosses par un pays où il y a des montagnes. La limite constituée par Scipion-Émilien et appelée *fossa regia*, limite dont on connaît à peu près le tracé, courait-elle partout en plaine ?

l'intérieur des limites officielles de la contrée dont ils s'étaient réservé la pleine propriété[1].

Il faut dire que Polybe indique tout autrement les conditions du traité relatives aux territoires laissés ou enlevés à Carthage[2]. Il ne fait pas mention des fosses puniques. Ce n'est pas, à notre avis, une raison pour nier qu'elles aient existé, mais c'en est une pour nous inspirer des doutes sur l'exactitude, des deux clauses qui, selon Appien, les auraient mentionnées et sur la valeur des conclusions qu'on en peut tirer au sujet de l'emplacement de ces fosses[3].

Connaissant si mal l'étendue des pays soumis à Carthage dans la Berbérie orientale depuis le milieu du Ve siècle, il nous est impossible d'évaluer, même d'une manière vague, le chiffre de la population qui y vivait[4]. Diodore[5] prétend que 200 000 indigènes et esclaves révoltés vinrent assiéger la capitale, vers 395. Mais nous n'avons aucun moyen de contrôler cette assertion. Après avoir affirmé que presque tous les habitants de la Libye se montrèrent disposés à faire cause commune avec les mercenaires rebelles (en 240)[6], Polybe[7] dit que ceux-ci furent rejoints dans la région de Carthage par

1. D'ailleurs, après la défaite de Syphax, Madaure fut donnée à Masinissa par le peuple romain (Apulée, passage cité p. 98, n. 2), qui, selon Appien, garantit à Carthage, presque en même temps, la possession de la contrée située en deçà des fosses.

2. Voir t. III, ch. VI, § 9.

3. Je suis cependant disposé à tenir ces conclusions pour légitimes, même si Appien n'a pas reproduit exactement le texte du traité, car il n'est pas impossible de concilier les deux auteurs. Voir t. III, *ibidem*. — M. Zielinski (*Die letzten Jahre des zweiten punischen Krieges*, Leipzig, 1880, n. à la p. 14) suppose que les fosses phéniciennes aboutissaient sur la côte orientale de la Tunisie en un lieu voisin de Thapsus. C'est là que, le Stadiasme, décrivant le littoral du Sud au Nord, fait commencer la région qu'il qualifie de Φοινίχη. Mais cette appellation peut s'expliquer autrement : voir p. 133. J'admettrais volontiers que le fossé carthaginois, comme celui de Scipion, se terminait à Thænæ, à l'entrée de la petite Syrte. Ce golfe était bordé par la région des Emporia, qui parait bien n'avoir pas fait partie du territoire punique proprement dit.

4. Timée faisait dire à Timoléon, au milieu du IVe siècle, que toute la Libye était très peuplée : Polybe, XII, 26 a, 2.

5. XIV, 77, 3 (d'après Timée ?). Voir t. I, p. 465.

6. Polybe, I, 70, 9.

7. I, 73, 3.

70 000 Libyens. A supposer que le chiffre soit exact et qu'il y ait eu une levée en masse, cela correspondrait à une population d'environ 500 000 âmes[1] : ce qui serait peu. Mais, si tous les hommes capables de combattre étaient accourus de toute la province, aurait-on pu les nourrir et, pour vaincre les Carthaginois aux abois, pensait-on que tous les bras disponibles fussent nécessaires[2] ? Nous lisons ailleurs que Scipion l'Africain fit, en 204, 8 000 prisonniers dans une ville indigène voisine d'Utique[3] ; qu'un demi-siècle auparavant, les Romains en firent soit 20 000, soit 27 000, lors d'une courte expédition qui ne dut guère dépasser la péninsule du Cap Bon, où ils avaient débarqué[4]. Mais nous n'avons pas besoin de ces textes peu sûrs pour croire que les environs de Carthage étaient bien peuplés.

Divers auteurs signalent l'existence d'un grand nombre de « villes » sur le territoire punique. Agathocle en aurait conquis rapidement plus de deux cents dans la région de Carthage et dans celle où s'élevaient Néapolis, Hadrumète, Thapsus, c'est-à-dire dans le Sahel, en arrière de la côte orientale de la Tunisie[5]. Deux cents villes se seraient soumises à Régulus[6]. En deux ans, de 174 à 173, Masinissa enleva à ses voisins soixante-dix villes et bourgs[7] ; plus tard, il leur prit cinquante villes dans le pays de Thugga[8]. Au milieu du second siècle, il y avait

1. Il faut tenir compte des vides produits par les enrôlements faits pendant la guerre contre Rome, qui venait de s'achever après avoir duré près d'un quart de siècle. Les Libyens formaient la majorité des 20 000 soldats révoltés : Polybe, I, 67, 7 et 13.

2. Polybe (1, 77, 3 et 6) mentionne des Libyens qui vinrent plus tard rejoindre les mercenaires.

3. Tite-Live, XXIX, 29, 3.

4. Polybe, I, 29, 7 (20 000). Eutrope, II, 21, 2, et Orose, IV, 8, 9 (27 000).

5. Diodore, XX, 17, 6 (πόλεις).

6. Appien, *Lib*., 3 (πόλεις). Selon Orose (IV, 8, 16), 82 villes (oppida); selon Eutrope (II, 21, 3), qui a la même source, 74 (*civitates*). — Florus (I, 18, 19) et Orose (IV, 8, 8) parlent de plus de 300 *castella* dévastés par les Romains lors de cette guerre.

7. Tite-Live, XLII, 23 (*oppida castellaque*).

8. Appien, *Lib*., 68 (πόλεις).

encore, d'après Strabon[1], trois cents villes sur la contrée, fort réduite par les usurpations du roi numide, qui dépendait des Carthaginois.

Il est évident que ces lieux habités n'étaient pas tous de véritables villes[2] ; que, sous ce nom, les auteurs désignent aussi des villages[3]. Du reste, nous pouvons admettre que la plupart des indigènes sédentaires ne vivaient pas dispersés dans les campagnes, mais formaient des agglomérations plus ou moins importantes, dont beaucoup se constituèrent sans doute avant la conquête punique : les hommes étaient naturellement venus se grouper auprès des sources ; ils avaient compris que le souci de leur sécurité leur commandait de s'unir. Même sous la domination carthaginoise, de brusques agressions de pillards étaient à craindre[4].

Justin prétend que les villes et les bourgs africains s'étendaient en pays plat[5]. Cela était vrai de certains centres du Sahel, des Grandes Plaines traversées par la Medjerda et de quelques autres régions. Mais, en général, les indigènes s'étaient établis de préférence sur des hauteurs, où la défense était plus facile et l'air plus salubre[6]. On ne voit pas que Carthage les en ait fait descendre. Ces villes et bourgs[7], ajoute Justin, n'avaient pas de remparts : ce qui est une seconde erreur.

---

1. XVII, 3, 15 (πόλεις).

2. De même en Espagne, où les textes anciens mentionnent un grand nombre de (πόλεις) : Schulten, *Numantia*, I (Munich, 1914), p. 230.

3. Auxquels convient mieux le terme castella, que nous trouvons dans Tite-Live, Florus, Orose (textes cités dans les notes précédentes) et dans Justin, XXII, 5, 5. Conf. Pline l'Ancien, V, 1 : les populations de l'Afrique du Nord « castella ferme inhabitant ». — Dans les textes grecs, on rencontre les termes πύργοι : Appien, Lib., 101; φρούρια : Appien, l, c. ; Diodore, XX, 39, 4-5, et XXIII, 15, 7 ; χωρία id., XX,17, 1, et 18, 1.

4. Masinissa, dépouillé de ses États par Syphax, put, pendant quelque temps, commettre des brigandages sur le territoire punique : Tite-Live. XXIX, 31, 10. Il ne faut pas, du reste, exagérer la portée de ce texte : voir p. 302, n. 3.

5. XXII. 5, 5 : « ... quod orbes castellaque Africae non muris cinctae, non in montibus positae sint, sed in planis campis sine ullis munimentis iaceant ».

6. Conf. Toutain, *Les Cités romaines de la Tunisie*, p. 46 et suiv.

7. Justin se sert du terme *castella*, qui, dans beaucoup d'autres textes, désigne des bourgs fortifiés.

Beaucoup étaient an contraire fortifiés, comme le prouvent différents textes[1] et peut-être quelques vestiges[2].

Carthage fonda-t-elle des colonies à l'intérieur des terres ? Rien ne permet de l'affirmer. Dans les pays que nous savons ou que nous pouvons supposer lui avoir appartenu, nous ne trouvons aucun lieu dont le nom antique soit incontestablement d'origine phénicienne[3].

II

Très peu de villes du territoire punique sont nommées par les historiens et, d'ordinaire, on ignore où elles étaient situées. D'autre part, on n'a pas fait de découvertes archéologiques attestant d'une manière certaine que des cités, florissantes aux premiers siècles de notre ère, comme en témoignent leurs ruines, aient eu un passé bien plus lointain[4].

---

1. Polybe (I, 30, 4) dit de Régulus qu'il parcourut le pays, entrant dans les lieux dépourvus de remparts et les pillant, assiégeant les lieux fortifiés. Le même, XIV, 9. 4. Appien, Lib., 101. Voir aussi plus loin, pour diverses villes dont nous connaissons les noms. Conf. Meltzer, II, p. 489.

2. Pour Dougga, voir infra, p. 110, n. 10. Un rempart, dont les restes subsistent à Chaouach, au Nord de Medjez el Bab, pourrait dater de l'époque punique : J. Martin, dans *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord,* janvier 1915, p. XX.

3. Il n'y a aucune raison d'admettre les étymologies phéniciennes que Gesenius. (*Scripturae linguaeque Phoeniciae monumenta,* p. 419 et suiv.) et d'autres ont proposées pour un grand nombre de noms : Assuras, Bulla, Coreva, Gor, Gorza, Laribus, Mactaris, Membressa, Musti, Naraggara, Sicca, Simitthu, Sufetula, Thuburbo, Thubursicu, Thugga, Uthina, Vaga, Zama, etc. Au reste, quand même quelques villes auraient porté des noms phéniciens, cela ne prouverait pas qu'elles aient été des colonies carthaginoises. Ces dénominations auraient pu être empruntées par les indigènes à la langue de leurs maîtres, ou être introduites par ceux-ci, à la place des noms africains.

4. Les seuls monuments que l'on puisse alléguer avec vraisemblance sont des tombeaux en pierres sèches et des cellules funéraires taillées dans le roc. Mais, jusqu'à présent, on n'a trouvé dans aucune de ces sépultures d'objets qui soient sûrement antérieurs au second siècle avant J.-C. Conf. p. 109, n. 13, et p. 110, n. 10. — A. Zaghouane, ont été découvertes quelques tombes de type punique, qui peuvent être antérieures à la chute de Carthage : Hannezo, *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 387-8, et 1905, p. 104-6 ; *Catalogue du musée Alaoui*, p. 232 n° 167 et pl. XLII. Au Khangat et Hedjaj, dans la région où était Néphéris (v. infra, p. 109), tombeau punique de date récente : Merlin, *Bull. du*

La ville que les auteurs mentionnent le plus souvent est Tynés (Τύνης), aujourd'hui Tunis. Élevée au Sud-Ouest de l'isthme qui relie au continent la péninsule de Carthage, à 16 kilomètres de la colline de Byrsa[1], elle fut occupée à diverses époques par des armées qui vinrent bloquer ou menacer la capitale : par les Libyens, au début du IVe siècle[2], par Agathocle[3], par Régulus[4], par les mercenaires révoltés(5), par Scipion l'Africain[6]. Munie de remparts[7], elle couvrait une hauteur sur la langue qui sépare le lac de Tunis de la Sebkha es Sedjoumi : elle n'était donc accessible par terre qu'au Nord et au Sud[8]. Le lac, navigable[9] et communiquant avec la Méditerranée, faisait d'elle presque une cité maritime.

Tynès la Blanche, prise, après Mégalépolis, par Agathocle[10], était un autre lieu. On ne connaît pas la position exacte de ces deux villes, situées entre l'extrémité de la péninsule du cap

---

Comité, 1909, p. CCXVIII-IX. — Tout près du littoral, à Bir bou Rekba, lieu voisin d'Hammamet, on a exhumé une inscription punique, dédicace de deux sanctuaires consacrés au Seigneur Baal et a Tanit Pené Baal par les gens de *Tinismut* : Merlin, *Le Sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu, dans Notes et documents publiés par la Direction des antiquités de Tunisie*, IV, 1910, p. 22-23 ; conf. le même, *C. r. Acad. Inscr.*, 1911, p.837. Les noms propres mentionnés sont les uns phéniciens, les autres libyques : Tinismut était, sans doute un bourg peuplé d'indigènes. Cette inscription remonte, autant qu'il semble, au second siècle avant notre ère, mais on ne saurait dire si, quand elle fut gravée, Carthage existait encore.

1. Polybe (1, 67, 13 ; XIV, 10, 5) : dit à tort que la distance de Tunis a Carthage est d'environ 120 stades (Tite-Live, XXX, 9, 11, d'après l'historien grec, dit environ 15 milles) : ce qui équivaut à 21 kilomètres. Cette erreur est difficilement excusable, puisque Polybe séjourna plusieurs mois devant Carthage.

2. Diodore, XIV. 77, 3. Voir t. I, p. 465-6.

3. Diodore, XX, 17, 1-2 ; 18, 2 ; 33, 8 ; 60, 1 ; 61,

4. Polybe, I, 30, 15.

5. Polybe. I, 67, 13 ; 69, 1 ; 73, 3 ; 76, 10 ; 77, 4 ; 79, 14 ; 84, 12 ; 86, 2. Appien, Sic.; II, 3.

6. Polybe, XIV, 10, 4 ; XV, 1, 6. Tite-Live, XXX, 9, 10 ; 16, 1 ; 36, 6-9.

7. Diodore, XX, 17, 2 ; 18, 1 ; 33, 8. Polybe. I, 86, 4.

8. Tunis, dit Polybe (XIV, 10, 5), était une ville bien défendue a la fois par la nature et par, les ouvrages des hommes. Conf. Tite-Live, XXX, 9, 11. — Dans Polybe, XIV, 10, 3, les mots τόν έπί Τύνητι χάραχα désignent peut-être un ouvrage fortifié établi à l'emplacement de la Casba.

9. Voir p. 77.

10. Diodore, XX, 8, 2 et 6-7 ; il mentionne les remparts de Mégalépolis. Pour ces villes, voir t. III, ch. I, § 5.

Bon et Carthage. Nous ne sommes guère mieux renseignés sur Adyn[1], ville importante, que Régulus assiégea et qui se trouvait peut-être au Sud de Tunis[2] ; sur Gorza, mentionnée un peu plus tard, qui parait avoir été peu éloignée d'Utique[3]. Salæca, indiquée à propos de l'expédition de Scipion l'Africain, était à environ quinze milles (22 kilom.) d'un camp romain établi à un mille d'Utique[4] ; elle s'élevait sans doute à l'Ouest de cette ville[5]. Nous ne savons rien de précis sur Tholous[6], Anda[7], Abba ou Obba[8], dont il est question dans les récits de la même expédition : ces lieux ne devaient pas être très loin d'Utique et de Carthage[9]. Theudalis, qui fit cause commune avec les Romains lors de la troisième guerre punique[10], était, dit Pline l'Ancien[11], à proximité d'Hippo Diarrhytus (Bizerte), à l'intérieur des terres[12]. Tezaga, dont les Romains s'emparèrent en 148, se trouvait, semble-t-il, à une assez faible

1. Polybe, I, 30. 5 : πρός πόλιν Άδύν άξιόχρεω (le nominatif peut avoir été soit Άδύς, soit Άδύν). Elle Était fortifiée, puisque Régulus l'assiégea.

2. On l'a placée à Oudna : voir t. III, ch. II. § 3.

3. Polybe, I, 74, 13 : τήν χαλουμένην Γόρζαν. Conf. Tissot, *Géographie*, II, p. 503, n. 2.

4. Tite-Live, XXIX, 34, 6 (conf. *ibid*., 3) : « Salaecam nomine urbem ». Elle est mentionnée aussi XXIX, 35, 4.

5. Voir t. III. ch. VI, § 3. Locha (Λόχα), grande ville fortifiée dont parle Appien (*Lib*., 15), était peut-être le même lieu : voir t. III, ibidem.

6. Appien, *Lib*., 18 : πόλιν έν μεσογείω Θολοΰντα. C'était une place forte.

7. Appien, *Lib*., 24 : είς Άνδάν. Polybe (XIV, 6, 2), qui ne donne pas le nom de cette ville, indique qu'elle était fortifiée ; conf. Tite-Live, XXX, 7, 1-2.

8. Polybe, XIV, 6, 12 : είς τήν 'Άββαν ; XIV, 7, 5.Tite-Live, XXX, 7, 10 : « urbem nomine Obbam ». Elle était fortifiée : *id*., XXX, 7. 3, comparé avec Polybe, XIV, 6, 12.

9. Conf. Tissot, I, p. 555-6. Pour les bourgs appelés Anda et Abba-Obba, voir les hypothèses présentées t. III, ch. VI, § 4. — Une ville indigène assez importante (« urbem Afrorum satis opulentam » : Tite-Live, XXIX, 29, 2) était située entre le *Pulchri promuntarium* (Ras Sidi Ali el Mekki) et Utique. Tissot (I, p. 551) se demande si elle ne s'élevait pas à El Alia (*Atlas archéologique de la Tunisie*, f° de Porto-Farina, n° 21), dont le nom antique était Uzalis (C. I. L., VIII, p. 1390).

10. C. I. L., I, n° 200, I, 79 (p. 84), loi agraire de l'année 111 avant J.-C. : « Teudalensium »

11. V. 23 : « Theudalis... oppidum ». Mentionnée aussi par Ptolémée, IV, 3. 8, p. 650. édit. Müller : Θευδαλί.

12. Conf. Tissot, II, p. 93 ; *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° de Djebel-Achkel, n°s 7-9.

distance de Carthage[1]. La place forte de Néphéris[2], prise par Scipion Émilien dans l'hiver de 147-146, était à l'Est du djebel Ressas, au bord du cirque dit Khangat et Hedjaj ; elle se dressait sur des rochers[3], à une altitude de près de 250 mètres[4]. En 150, Masinissa assiégea une ville qu'Appien (probablement d'après Polybe) appelle Oroscopa[5]. Nous ignorons où elle était située peut-être dans une région montagneuse, à en juger par le nom grec dont on l'a affublée[6]. Le lieu qu'occupait Vaga (aujourd'hui Béja), au Nord de la Medjerda, avait certainement fait partie du territoire punique[7]. Cette ville n'ayant pas été comprise dans les limites de la province romaine[8], il est à croire que Masinissa s'en était emparé[9]. Des caveaux funéraires de type phénicien, découverts à Béja[10], peuvent dater d'une époque où Vaga n'appartenait plus à Carthage[11].

On ne nomme pas les villes qui s'élevaient dans les Grandes Plaines[12] et qui tombèrent au pouvoir du roi numide[13].

---

1. Orose, *Adv. pagan*., IV, 22, 8 : « Quo [Scipion] circa Carthaginem reverso, Manilius urbem Tezagam expugnavit ».

2. Appien, *Lib*., 102, 108, 111, 126 ; Strabon, XVII, 3, 16 : Νέφεριϛ. Tite-Live, *Epit* : t. LI) : « ad Nepherim oppidum ».

3. Comme L'indique Strabon, *l. c*.

4. Les inscriptions latines C. I. L., VIII, 12401 et 12402, mentionnant la *civitas Neferitana*, ont permis de fixer l'emplacement de Népheris au lieu dit Henchir bou Beker : Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 269 et suiv. ; Atlas, archéol. de la Tunisie, f° de Grombalia, n° 39.

5. *Lib*. 70 : πόλιν Ὀρόσχοπα.

6. Conf. t. III, ch. VII, § 4.

7. Les Carthaginois ne pouvaient pas posséder les Grandes Plaines sans posséder aussi Vaga, située entre ces plaines et leur ville. Cette simple constatation vaut sans doute mieux que le témoignage de Silius Italicus (III, 259).

8. Voir Salluste. *Jug*., XXIX, 4 ; XLVII, 1 ; LXVI, 2.

9. Si, comme Il est vraisemblable, elle existait avant la deuxième moitié du second siècle.

10. Perrot et Chipiez, III, p.364-5. Cagnat, *Rev. archéol.*, 1887, I, p. 39-46, pl. III et IV.

11. Pour Phelliné, qui devait être à l'Ouest de Vaga, voir p. 95.

12. *Supra*, p. 96, n. 9.

13. Bulla Regia parait avoir été une cité importante sous la domination des rois de Numidie. M. Carton y a retrouvé beaucoup de tombes qui sont antérieures à l'Empire romain et dont un certain nombre datent probablement du second siècle avant J.-C. Quelques-unes sont-elles antérieures à la conquête de Masinissa ? C'est ce qu'on ne peut pas affirmer. — Une ville de Clupea, mentionnée à propos d'événements qui se passèrent en 205

Celui-ci se rendit maître, dit Appien, « du territoire qu'on appelle Tusca, où il y avait 50 villes[1] ». Comme les anciens donnaient le nom de Tusca à l'oued el Kébir[2], rivière qui se jette dans la Méditerranée près de Tabarca, après avoir traversé la Khoumirie, Tissot[3] et d'autres supposent qu'il s'agit ici de ce pays. Mais il est difficile d'admettre l'existence de tant de lieux habités dans les montagnes et les forêts de la Khoumirie : les ruines antiques y sont peu nombreuses[4]. Il convient plutôt de penser à Thugga[5], aujourd'hui Dougga, au Sud de la Medjerda[6]. Nous savons que la région où se trouve Douas était très peuplée même avant notre ère ; nous savons aussi qu'au milieu du second siècle, les Carthaginois ne la possédaient plus, puisqu'elle ne fut pas comprise dans 1a province romaine[7]. Si l'on identifie avec Thugga Tocai, conquise par un lieutenant d'Agathocle[8], il y avait là une ville importante dès la fin du IVe siècle[9]. De vieilles sépultures indigènes se voient encore à Dougga : certaines d'entre elles remontent peut-être aux temps de la domination punique[10]. Une inscription de Carthage,

(Tite-Live, XXIX, 32, 6), était peut-être dans cette région : voir t. III, ch. V, § 3.

1. *Lib*., 69 : χώρας πεντήχοντα πόλεων, ήν Τύσχαν προσαγορεύουσι.

2. Tissot, I, p. 47.

3. II, p. 4-5.

4. Gsell, dans *Recueil de mémoires*, p. 354.

5. Orthographe donnée par les inscriptions latines. On trouve dans des textes grecs les formes Τοΰχχα, Τούχχα, Θοΰχχα : voir C. I. L., VIII, p. 182.

6. Gsell, *l. c.*, p. 355. Conf. Kahrstedt, p. 110 et 615.

7. La frontière de la province passait à l'Est de Téboursouk, située à cinq kilomètres au Nord-Nord-Est de Dougga : voir t. III, ch. VII, § 4.

8. Voir p. 95.

9. Diodore, XX, 57, 4 : Τώχας πόλιν εύμεγέθη.

10. Tombeaux de type dolménique : Carton, *Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie* (Paris, 1895), p. 355 et suiv. Notons cependant que, dans un dolmen de Dougga, on a trouvé des monnaies numides (Icard dans *Bull. de la société archéol. de Sousse*, III, 1905, p. 255) : les morts qu'elles accompagnaient avaient peut-être été ensevelis après la conquête de la ville par Masinissa. Dans un autre dolmen, il y avait une monnaie carthaginoise (*ibid*., p. 253) — Au même lieu, subsistent des restes d'une enceinte en grandes pierres, simplement équarries, disposées en assises horizontales, sans emploi de mortier ; elle était munie de grosses tours carrées : Carton, dans *Nouvelles Archives des missions*, VII, 1896, p. 464 ; le même, *Thugga* (Tunis, sans date), p. 108-9 ; voir aussi Saladin, *Nouv. Arch. des missions,* II, 1892, p. 454. Ce rempart est

ex-voto à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon, nomme peut-être un Libyen originaire de *Thubursicu* (Téboursouk), lieu voisin de Thugga[1].

La bataille où Scipion vainquit Hannibal fut probablement livrée près de Zama[2], mais on ignore si cette ville était l'une des deux Zamas que nous connaissons, la première au Nord-Ouest de Kairouan, l'autre au Nord de Maktar[3]. On ne peut, par conséquent, dire où se trouvaient Margaros[4], ou Naragara[5], Parthos[6], Cilla[7], Thon[8], bourgs situés à proximité du champ de bataille. Appien mentionne une ville de Marthama[9], où Hannibal aurait réuni des troupes après sa fuite a Hadrumète (Sousse). Nous avons déjà parlé de Sicca (Le Kef) et de Theveste (Tébessa), qui dépendirent de Carthage au IIIe siècle.

III

L'écrit appelé improprement Périple de Scylax, qui fut composé au milieu du IVe siècle avant Jésus-Christ, énumère un certain nombre de lieux le long de la Libye, depuis la grande Syrte jusqu'aux Colonnes d'Héraclès, et ajoute : « Toutes ces villes et comptoirs appartiennent aux Carthaginois[10] ». Polybe[11] dit qu'au début de la seconde guerre punique

---

certainement antérieur à l'époque romaine, mais il est impossible de dire s'il date de l'époque carthaginoise.

1. C. I. S., I, 309 : תברבשי.

2. Sans doute en territoire punique, bien qu'on n'en ait pas la preuve. Silius (III, 261) indique au hasard Zama parmi des villes soumises à Carthage.

3. Voir t. III, ch. VI, § 7.

4. Ou Margaron. Polybe, XV, 5, 14 : πόλιν Μάργαρον.

5. Tite-Live, XXX, 29, 9. Voir t. III, *ibidem*.

6. Ou Parthon. Appien, Lib., 39: Πάρθον, μεγάλην πόλιν.

7. Appien, 1. c., 40 : πόλις... Κίλλα. Voir t. III, *ibidem*.

8. Appien, l. c., 47 : πόλιν..., ἡ ‘όνομα Θών. Le récit d'Appien est tellement fantaisiste qu'il est permis de douter même de l'existence des lieux qu'il indique.

9. L. c., 55 (dans un récit inexact) : ἐν πόλει Μαρθαμά.

10. § 111, dans *Geogr. gr. min*., édit. Müller, I, p.91 : Ὅσα γέγραπται πολίσματα ἡ ἐμπόρια... πάντα ἐστί Καρχηδονίων.

11. III, 30, 2.

(en 218), les Carthaginois étaient maîtres de toutes les cimes de la Mer Intérieure, depuis les Autels de Philène, sur la grande Syrte, jusqu'aux Colonnes. Nous savons, d'autre part, que Carthage eut des colonies sur le littoral africain de l'Atlantique[1].

On a des raisons de croire qui elle étendit sa domination sur les rivages méditerranéens bien avant l'époque du Périple[2]. Ce fut certainement plus tôt, peut-être dans la première moitié du Ve siècle, qu'Hannon établit des colons sur la côte occidentale du Maroc, et même au delà[3].

Les villes maritimes qui faisaient partie de l'empire de Carthage étaient les unes de vieilles colonies phéniciennes, — Leptis, Hadrumète, Utique, l'une des deux Hippones, Lixus[4], — les autres des colonies nouvelles, qui s'élevèrent sans doute aussi bien sur la Méditerranée[5] que sur l'Océan. Diodore[6] qualifie de Libyphéniciens les habitants de ces villes, terme que nous rencontrons dans d'autres textes[7] et qui signifiait très probablement « Phéniciens de Libye »[8]. Peut-être lui donna-t-on

1. T. I, p. 477 et suiv.

2. *Ibid*., p.456-7.

3. *Ibid*., p. 517.

4. *Ibid*., p. 360-3.

5. Quoique nous n'en ayons pas la preuve. Les Carthaginois, dit Appien (*Lib*., 2), πολλαχή άποιχίας έξέπεμπον, ce qui est assurément un témoignage de fort mince valeur pour admettre l'existence de colonies carthaginoises sur les côtes africaines de la Méditerranée. Deux passages d'Aristote (*Polit*., II, 8, 9, et VI, 3, 5) ne se rapportent pas à la fondation de colonies : v. *infra*, p. 240, n. 2.

6. XX, 53, 4.

7. Hécatée, dans *Fragm. hist. graec*., édit. Müller. I, p. 24, n° 310. Périple d'Hannon, § 1, dans *Geogr. gr. min*., I, p. 1. Éphore, *apud* Étienne de Byzance, s. v. Άβρότονον. Diodore, XVII, 113, 2 ; XXV, 2, 2. Polybe, III, 33, 15 (conf. Tite-Live, XXI, 22, 3). Tite-Live, XXV, 40, 5 (à propos d'un personnage né à Bizerte ou à Bône, qui paraissent bien avoir été appelées l'une et l'autre Ἵππου ἄχρα : « Libyphoenicum generis Hippacritanus ».

8. Voir t. I, p. 342. Comme le terme Συροφοίνιχες désignait les Phéniciens de Syrie (Lucien, *Deorum concilium*, 4 ; Pline l'Ancien, VII, 201), et le terme Βλαστοφοίνιχες les Phéniciens établis dans le pays des Bastules, en Espagne (Appien, Iber., 56 ; conf. Schulten, *Numantia*, I, p. 20, et Kahrstedt, p. 118-9). — Diodore (XX, 55, 4) et Tite-Live (XXI, 22, 3) semblent mal comprendre la signification propre du mot *Libyphoenices* : ils disent qu'il désignait des gens de sang mêlé, mi-Phéniciens, mi-Libyens.

un sens plus restreint : un passage de Strabon permet de supposer qu'on l'appliqua spécialement aux colonies échelonnées entre le cap Bougaroun (au Nord de Constantine) et le cap Misrata, à l'entrée de la grande Syrte[1] ; celles qui étaient situées plus à l'Ouest, jusqu'à l'entrée de l'océan, portaient le nom de Métagonites[2].

Il serait fort imprudent de prendre au pied de la lettre cette assertion de Polybe que « les Carthaginois étaient maîtres de toutes les côtes ». Leur domination n'était, semble-t-il, continue que le long des rivages bordant la contrée qu'ils s'annexèrent dans la Berbérie orientale. Ailleurs, les indigènes devaient occuper une bonne partie du littoral, dans les intervalles, parfois même dans le voisinage immédiat des cités phéniciennes et puniques[3]. Il était de l'intérêt de la République que ces indigènes ne lui fussent pas hostiles. En maints endroits, des gens de Carthage[4] avaient sans doute des comptoirs, fréquentaient des refuges; des aiguades, des stations de pêche. Mais constater leur trace sur un point, ce n'est pas prouver l'existence d'une véritable colonie.

Les emplacements choisis par les Phéniciens et les Car-

---

1. Strabon, nous l'avons vu (p. 94), écrit que le pays des Libyphéniciens s'étendait entre ces deux points, *à l'intérieur des terres*. Comme cela n'est confirmé par aucun autre texte, Meltzer (I, p. 438 ; II, p. 493) pense que le géographe a commis ici une erreur, tout en marquant exactement les limites entre lesquelles les *villes* dites libyphéniciennes se succédaient *sur les côtes*.

2. Voir p.155 et suiv. Polybe (III, 33, 13 et 15) indique, d'après le texte grec d'une inscription rédigée par Hannibal, que celui-ci leva des troupes dans les villes Métagonites et d'autres chez les Libyphéniciens. Hannibal ne comprenait donc pas les gens des villes Métagonites parmi ceux qu'il qualifiait de Libyphéniciens. — Diodore, XVII, 113, 2 (ambassades envoyées à Alexandre) : ἐχ Λιβύης Καρχηδόνιοι χαί Λιβυφοίνιχες χαί πάντες οί πήν παράλιον οίχοῦντες μέχρι τών Ήραχλείων Στηλών. D'autres que les Libyphéniciens habitaient donc le littoral africain jusqu'aux Colonnes. Il y a peut être là une allusion aux villes Métagonites : E. Kuhn, *Städtische Verfassung des römischen Reichs*, II, p. 440.

3. Le Périple de Scylax (§ 112, p. 92) mentionne une ville de Libyens auprès de Lixos, ville de Phéniciens. Il y avait deux villes voisines appelées Χάλχη, l'une phénicienne, l'autre indigène : voir p. 163. De même, des villes indigènes s'élevaient tout auprès d'Empories et d'autres colonies marseillaises : Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 404.

4. Et probablement aussi, sur l'Océan, des, gens de Gadès.

thaginois pour y fonder des villes témoignent de leur connaissance des côtes africaines, où les bons ports sont si rares[1]. Se souvenant de Tyr et d'Arad, ils occupaient volontiers des îles très voisines du continent : ils y étaient moins exposés à de brusques attaques et, derrière l'île, leurs vaisseaux trouvaient un abri contre les tempêtes. Ils s'établissaient sur des caps, dont la saillie arrêtait les vents les pins dangereux[2], pointe que les navigateurs découvraient de loin et qui pouvait offrir une bonne position défensive : ainsi s'explique la fréquence des lieux dont le nom commençait par *Rus* (*roush*), qui signifiait en phénicien *tête, cap*. Places de commerce, leurs colonies devaient être, autant que possible, situées à l'extrémité des voies naturelles qui viennent de l'intérieur et que suivent souvent des cours d'eau. Mais, comme, dans la Méditerranée, dépourvue de marées[3], les alluvions s'accumulent aux embouchures et les déplacent, ils avaient soin d'ordinaire de se tenir à quelque distance des rivières[4]. Le long de l'Océan, ils élevèrent, au contraire, plusieurs villes sur des fleuves, dont les ouvertures, malgré des barres dangereuses, étaient encore les meilleurs abris d'une côte inhospitalière.

Ces colonies étaient fortifiées. Il faudrait l'admettre même si des textes ne l'indiquaient pas pour un certain nombre d'entre elles[5]. Sans parler des pirates, les Africains étaient trop enclins au, pillage pour qu'on ne prît pas de précautions contre eux.

Il est possible que des cités aient été réduites à l'espace

1. Conf. t. I, p. 33 et suiv.

2. Vents d'Ouest sur la côte septentrionale de la Berbérie : aussi, nous l'avons déjà dit (t I, p. 35), les Phéniciens s'installaient-ils de préférence sur le côté Est du promontoire.

3. Sauf, sur les côtes d'Afrique, le fond de la petite Syrte.

4. Utique et Hippone (Bône) ne firent pas exception, puisque, quand elles furent fondées, la Medjerda et la Seybouse ne débouchaient pas dans le voisinage immédiat des lieux occupés par ces colonies.

5. Diodore, XX, 17 ; 54 ; 55. Polybe, I. 29, 3 ; 36, 6 ; 74, 11 ; 82, 10 ; XXXI, 21, 4 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXII, 2). Appien, *Lib*., 30, 110. Etc. Conf. Meltzer, t, I, p. 82-83. 488-9.

qu'enfermaient leurs remparts. D'autres possédaient des territoires, dont on ne sait rien de précis[1]. Il nous paraît vain de chercher à évaluer la population de villes dont nous connaissons à peine l'existence. Un seul renseignement nous est parvenu : Hannon, qui alla fonder sept colonies, aurait emmené 30 000 hommes et femmes ; mais ce chiffre est-il exact[2] ? En divers lieux, peut-être presque partout, les colons d'origine phénicienne accueillirent des indigènes[3] et s'unirent à eux par des mariages, ce qui modifia plus ou moins profondément leurs mœurs : Salluste le dit pour Leptis, située entre les deux Syrtes[4] ; ailleurs, des découvertes archéologiques attestent une civilisation mixte.

Dans les pages suivantes, nous indiquons les villes qui, sur les côtes d'Afrique, dépendirent de Carthage. Notre liste est assurément très incomplète. Polybe nous apprend que ces villes étaient nombreuses dans la région syrtique[5], où nous n'en nommerons qui une douzaine. Des écrits de l'époque romaine, surtout l'ouvrage de Ptolémée, les Instructions nautiques appelées « Stadiasme de la Crrande mer », la Table dite de Peutinger, l'Itinéraire d'Antonin énumèrent une foule de localités maritimes. Que beaucoup aient été peuplées à l'époque punique, on doit le supposer[6] ; mais il ne convient

1. Pour Utique, voir Diodore, XX. 5-4, 2 ; Tite-Live, XXV, 31, 13 ; XXVII, 5, 8 ; XXVIII, 4, 5. Tite-Live (XXIX, 3, 7) parle des ravages que Lælius fit en 205 antour d'Hippo Regius, probablement sur le territoire de cette ville. Voir aussi Appien, *Lib*., 135.

2. Voir t. I, p. 477.

3. Pour Oea, voir Silius Italicus, III, 257.

4. *Jug*., LXXVIII, 4. Un lieutenant d'Hannibal, Muttine, originaire d'une ville libyphénicienne, Bizerte ou Bône (Tite-Live, XXV, 40, 5) ; Polybe (IX, 22, 4), semble signifier qu'il était de race africaine. Si Diodore et Tite-Live croient que le mot Libyphéniciens désignait des métis (*supra*, p. 112, n. 8), c'est peut-être parce qu'ils savent que la population était en effet très mélangée dans les colonies du littoral.

5. XXXI, 21, I (B.-W. ; *alias* XXXII, 2) : autour de la petite Syrte, dit-il ; mais le pays des Emporia, dont il est question dans ce passage, s'étendait plus loin vers l'Est.

6. D'autant plus que certains auteurs se sont servis de sources fort antérieures au temps où ils écrivaient. Strabon, dans sa description des cotes africaines, parait avoir très largement mis à contribution un ouvrage d'Artémidore, composé moins d'un demi-siècle

pas de choisir dans ces documents des noms au hasard, pour suppléer à l'insuffisance des textes qui se rapportent à des temps plus anciens. Le Périple de Scylax sera donc notre principale source. De rares mentions de villes côtières sont éparses dans les histoires de Polybe, de Diodore de Sicile, de Tite-Live, etc. La relation d'Hannon fait connaître plusieurs colonies de l'Océan. Étienne de Byzance nous a conservé un petit nombre de noms, copiés dans le traité géographique qu'Hécatée de Milet rédigea à la fin du VIe siècle ou au début du Ve[1]. Mais, sauf une ou deux exceptions, ils n'ont pas pu .être identifiés; il n'est du reste pas certain qu'il s'agisse d'établissements phéniciens, à l'exception d'une ville « de Libyphéniciens[2] », d'une ville « de Phéniciens, en Libye[3] », d'une autre ville et d'une île, situées « dans la Libye des Phéniciens[4] ».

Même si nous laissons de côté bien des hypothèses étymologiques discutables, nous constatons que les noms d'origine phénicienne abondaient sur les rivages de l'Afrique du Nord aux premiers siècles de notre ère. Il est à croire qu'ils avaient été surtout donnés à des villes, à des comptoirs fondés par des Phéniciens d'Orient au de Carthage. Cependant ceux-ci purent désigner par des appellations empruntées à leur langue des centres indigènes qu'ils fréquentaient, comme ils purent

---

après la destruction de Carthage. Le Stadiasme, que saint Hippolyte inséra dans sa Chronique, en 234 après contient probablement beaucoup d'indications qui figuraient depuis longtemps dans les guides a l'usage des navigateurs.

1. *Fragm. hist. graec*., I, p. 23-25. Entre autres (p. 24, n° 308). Γβέλη, qualifiée de πόλις περί Καρχηδόνα

2. P.24, n° 310: Κανθήλη, πόλις Λιβυφοινίχων. Étienne indique aussi Κανθήλια, πύλις περί Καρχηδόνα, mentionnée, dit-il, par Hécatée. Peut-être s'agit-il de la même ville : voir Meineke, édit. d'Étienne de Byzance, *ad locum*.

3. P. 24, n° 312 : Καλαμένθη, ήτις χαί Καλαμίνθη, πόλις Λιβύης..., πόλις Φοινίχων.

4. P. 24, n° 311: [Κυβώ] έν Λιβύη Φοινίχων, etc. ; peut-être dans le voisinage de Bizerte ou de Bône. Pour la restitution de ce texte, voir t. I, p. 344, n. 3; p 345, n. 2. — P. 24, n° 314 : Εύδείπνη, νήσος Λιβύης Φοινίχων (ou, selon une autre leçon, Λιβυφοινίχων). — Nous ignorons l'emplacement de la colonie tyrienne d'Auza, fondée au IXe siècle (voir t. I, p. 362).11 est possible qu'elle n'ait pas eu une longue existence.

conserver les noms libyques d'autres lieux dont ils prirent possession. Des Africains purent eux-mêmes adopter des dénominations étrangères à l'idiome de leurs pères. Beaucoup d'entre eux subirent en effet l'influence de la civilisation punique. Aussi l'emploi officiel, attesté par des monnaies municipales, de la langue phénicienne dans certaines villes, postérieurement à la chute de Carthage, n est-il pas une preuve irrécusable d'un passé phénicien. Cela est vrai, à plus forte raison, des inscriptions sur pierre, qui ont presque toutes un caractère privé et qui, comme les légendes de la plupart des monnaies, offrent presque toutes un alphabet de type récent, dit néopunique[1]. Des fouilles de sépultures ont exhumé çà et là un mobilier funéraire semblable à celui que l'on rencontre dans les tombes les moins anciennes de la première Carthage. Évidemment, ce mobilier fut surtout en usage dans des villes dont les habitants étaient apparentés à la population de la capitale, mais le commerce le répandit aussi chez les indigènes.

On voit que, si l'examen des noms de lieux, les monnaies, les inscriptions, les trouvailles archéologiques apportent d'utiles compléments aux maigres indications des textes, ces témoignages ne sont pas d'une valeur incontestable. Le nombre des découvertes s'accroîtra. N'espérons pas cependant être jamais bien renseignés sur l'histoire primitive de cités qui continuèrent à exister et se développèrent à l'époque romaine et où, par conséquent, les monuments contemporains de la Carthage punique durent en général disparaître.

1. Alphabet antérieur au milieu du second siècle avant J.-C., mais dont l'emploi ne devint général disparaître.

IV

Avant les Autels de Philène[1], Strabon, décrivant la grande Syrte de l'Ouest à l'Est, mentionne un lieu appelé Charax[2], qui, dit-il, servait de comptoir aux Carthaginois : ils y échangeaient du vin contre du silphium[3], apporté en secret par des gens de la Cyrénaïque ; ceux-ci faisaient donc un commerce de contrebande. Charax parait répondre à Médinat es Soltâne[4], qui est à prés de 200 kilomètres de l'emplacement des Autels et où se creuse une anse protégée contre les vents de Nord-Ouest ; non loin de là, à l'Est, une longue lagune pouvait aussi offrir un refuge[5].

Pendant quelque temps, sous un Ptolémée, la tour d'Euphrantas[6] remplaça les Autels comme limite entre les possessions de Carthage et la Cyrénaïque, devenue une dépendance de l'Égypte[7]. Elle était à Kasr Zafrane, où existait dans l'antiquité un port bien abrité, aujourd'hui ensablé[8]. Macomades, mentionnée par des documents de l'époque romaine[9], s'élevait

1. Sur cette limite des possessions carthaginoises, voir t. I, p. 451-4.

2. XVII, 3, 20 : Χάραξ. Φάραξ dans Ptolémée, IV, 3, 4, p. 633, édit. Müller ; Κόραξ dans le Stadiasme, 87 et 88 (*Geogr. gr. min*., I, p. 458 et 459).

3. On sait combien les anciens recherchaient cette plante, employée à des usages médicinaux et culinaires.

4. Müller, dans *Geogr*., I, note à p. 458-9. Tissot, I, p. 220 ; II, p. 238

5. Entre les Autels et Charax, le Stadiasme (85 et 86, p. 457 et 458) indique Ἵππου ‘άχρα (sur le manuscrit, on lit Φιλίππου, mais la forme correcte se trouve dans Ptolémée, IV, 3, 4, p. 634), « promontoire escarpé, où il y a un mouillage et une aiguade ». C'est aujourd'hui le Ras Bergaouad : Müller, *l. c*., p. 458 ; Tissot, I, p. 222. Le nom antique était aussi celui de deux colonies phéniciennes, Bizerte et Bône, situées près de deux caps : il est probable que le promontoire, de la grande Syrte reçut ce nom des Phéniciens.

6. Strabon, *l. c*. : ὁ Εὐφράντας πύργος . Ptolémée, *1. c*., p. 633 : πύργος Εὐφράντα. Stadiasme, 88 et 89, p. 459 : εἰς Εὐφραντάς ; ἀπό Εὐφραντών. Étienne de Byzance, citant Alexandros. Polyhistor : Εὐφραντα.

7. Voir t. I, p. 454.

8. Müller, dans *Geogr*., n. à p. 459. Tissot, I, p. 219.

9. Table de Peutinger : *Macomada Selorum* (nom d'une tribu). Itinéraire d'Antonin, p. 29, édit. Parthey et Pinder : *Macomadibus Syrtis*. Géographe de Ravenne, V, 6, p. 352, édit. Pinder et Parthey : *Macumades Maiores*.

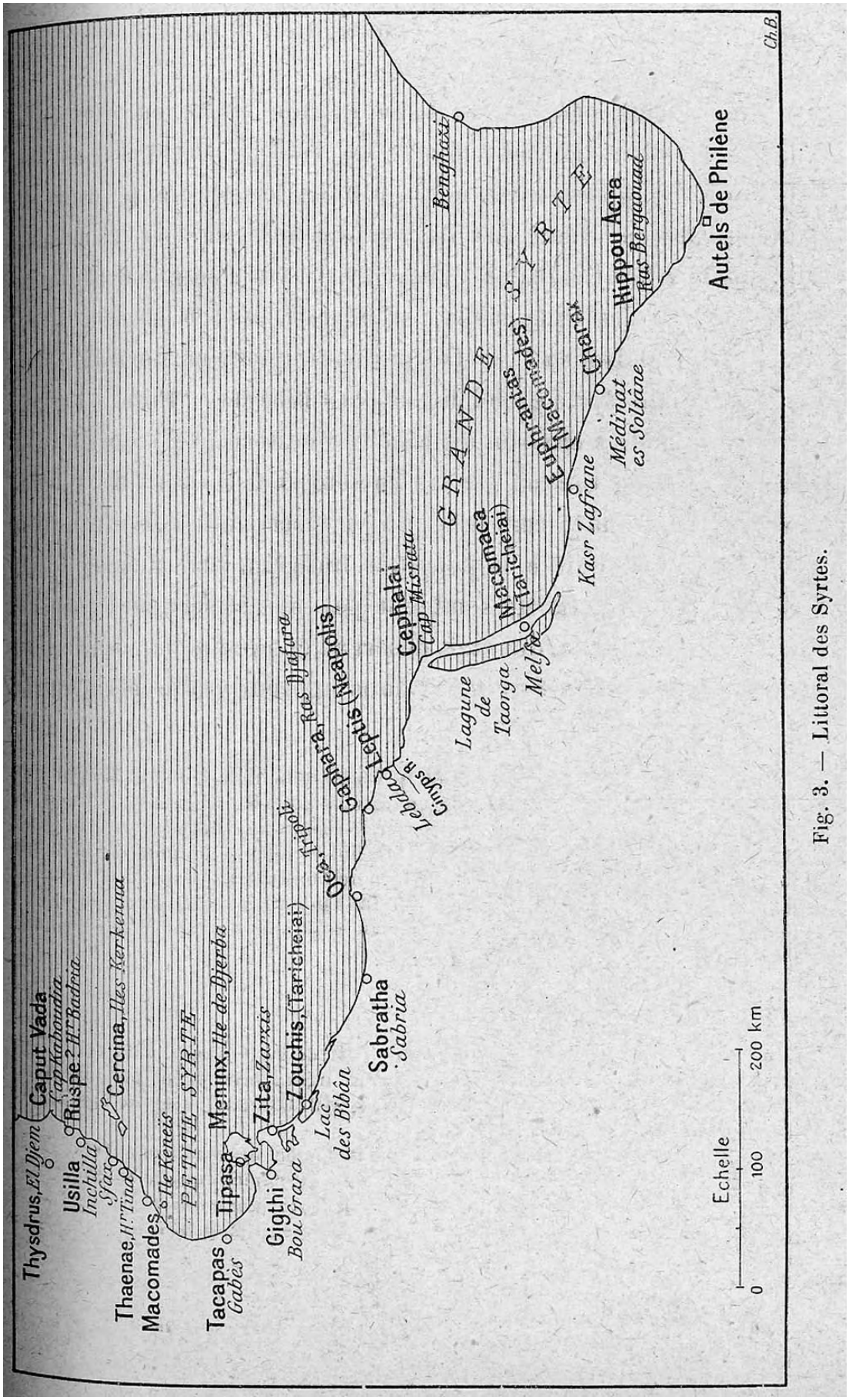

Fig. 3. — Littoral des Syrtes.

au même lieu[1]. Le nom est phénicien : il signifie *Ville nouvelle*[2].

Sur la côte occidentale de la grande Syrte, en arrière de laquelle s'étend la vaste lagune de Taorga, Ptolémée indique le bourg de Macomaca[3], nom où nous retrouvons le mot phénicien *maqom*. Cette station répond à Melfa[4]. Le Stadiasme l'appelle « Les Salaisons » (Ταριχεΐαι)[5]. On a supposé ingénieusement que les Phéniciens l'appelaient *Maqom Malahat*, « la ville des Salaisons »[6]. C'était par conséquent un port de pêche.

La grande Syrte prend fin au cap Misrata[7]. Plus à l'Ouest, à 75 kilomètres environ du cap, la Méditerranée reçoit le petit fleuve nommé Cinyps par les anciens. Là, Dorieus de Lacédémone avait fondé, vers la fin du VIe siècle, une colonie que les Carthaginois, unis à la peuplade indigène des Maces, détruisirent bientôt[8]. Ils ne semblent pas avoir occupé l'emplacement de cette ville, qui était désert à l'époque de la composition du Périple[9]. Mais Strabon[10] nous apprend qu'ils établirent, à

1. Tissot, II, p. 226.

2. מקם תדש. Gesenius, *Monumenta*, p. 424 ; Movers, II, 2, p. 440, n. 79 c, et p. 494. Maqom se lit sur des monnaies à légendes néopuniques, frappées dans une ville de Maurétanie, peut-être Lixos : L. Müller. *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III, p. 111, 164-5 ; voir aussi Plaute, *Poenulus*, 930 et 950. — Le nom de lieu Macomades se retrouve au cœur de la province de Constantine (Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 28, Aïn Beïda, n° 3), dans une région qui, sans doute, ne fut jamais soumise aux Carthaginois. Mais un emprunt des indigènes à la langue phénicienne n'est nullement inadmissible.

3. IV, 3, 4, p.631.

4. Tissot, I, p. 217 : Μαχομάχα χώμη.

5. § 91 et 92, p. 460.

6. Müller, *Geogr*., n. à p. 460 ; le même, édit. de Ptolémée, p. 631 ; conf. Tissot, I, p. 218. Il faut probablement admettre la même étymologie pour le nom de Malaca, en Espagne, dont Strabon dit (III, 4, 2) : Μάλαχα... ταριχείας ‘έχει μεγάλας ; voir Movers, II, 2, p. 632, n. 117.

7. Cap Céphales (Κεφαλαί) : Strabon, Ptolémée et Stadiasme (voir Tissot, I, p. 215). Il est déjà mentionné à propos d'un événement qui se passa au milieu du IVe siècle : Plutarque, *Dion*, 25 (έπί ταΐς χαλουμέναις Κεφαλαΐς τής μεγάλης Σύρτεως). Ce nom, comme le fait remarquer Movers (II, 2, p. 514, n. 188), rappelle le mot phénicien *roush* (cap, tête).

8. T. I, p. 449-450.

9. § 109, p. 85.

10. XVII, 3, 18. Le nom du fleuve ne figure pas dans les manuscrits, soit que Strabon ne l'ait point mentionné, soit qu'il ait été omis par quelque copiste.

l'Est de l'embouchure du Cinyps, une digue pour traverser « certains gouffres », c'est-à-dire des lagunes : cet ouvrage portait évidemment une voie longeant le littoral[1].

Leptis[2] (aujourd'hui Lebda), située à 18 kilomètres au Nord-Ouest du Cinyps, passait pour une vieille colonie phénicienne[3]. Il est permis de croire qu'elle était déchue ou ruinée au temps de Dorieus et qu'elle fut relevée par Carthage[4]. Des auteurs grecs la désignent sous le nom de Νεάπολις, « la Nouvelle ville »[5]. Elle bordait une rivière[6], l'ouadi Lebda, qui, avant de déboucher dans la mer par un étroit goulet, formait un bassin de 1 000 mètres de long sur 350 de large : port constitué ou aménagé par les hommes, on ne sait quand, peut-être seulement sous l'Empire romain[7]. Leptis prospéra : elle était voisine d'une région fertile[8] et envoyait probablement des caravanes vers le Fezzan et même jusqu'au cœur de l'Afrique[9]. Quoique pénétrée de beaucoup d'éléments indigènes[10], elle resta fidèle,

1. Tissot, I, p. 144 et 215. Müller, édit. de Ptolémée, p. 630.

2. Lepqi (יק·פל), sur des monnaies à Légendes néopuniques : L. Müller, *Numismatique*, II, p. 3-7. A l'époque romaine, on trouve dans les auteurs et les inscriptions les deux formes *Leptis* et *Lepcis* : Bücheler, dans *Rheinisches Musceum*, LIX, 1904, p. 638-640 ; Heraeus, dans *Archiv für lateinische Lexikographie*, XIV, 1909 ; p. 276-8 ; Cagnat, dans *C. r. Acad. Inscr*., 1905, p. 532 ; *Athenaeum* (revue publiée à Pavie). I, 1913, p. 76.

3. T. I, p. 362-3.

4. *Ibid*., p. 449-450, 456.

5. Périple, 109 et 110, p. 85 et 86 ; etc. : voir t. I, p. 450, n. 1. — Pline l'Ancien (V, 27) distingue à tort Neapolis de Leptis. Tite-Live (XXXIV, 62, 3 ; en 193) la mentionne sous le nom de Leptis. Voir aussi Timosthène (IIIe siècle), *apud* Ptolémée, I, 15, p. 45, édit. Müller.

6. Des murailles, entourant à l'Est et au Nord la presqu'île qui s'étendait à gauche de la rivière, furent peut-être construites à l'époque punique : Méhier de Mathuisieulx, dans *Nouvelles Archives des missions*, X, 1902, p. 259-270 (conf. Barth, *Wanderungen durch die Küstenländer des Mittelmeeres*, p. 306).

7. Barth, l. c. ; Mathuisieulx, l. c., p. 246 et 256-7. Le Stadiasme (93, p. 462) dit que Leptis n'a pas de port. — Près de là, à l'Ερμαῖον (pointe Ligata, au Nord-Ouest de Lebda), il y avait, pour de petits navires, un mouillage abrité des vents d'Ouest : Stadiasme, 93 et 94, p. 402 ; conf. Tissot, I, p. 211.

8. Voir t. I, p. 69-70, 369-370.

9. À l'époque romaine, on l'appelait *Leptis Magna*, nom qui la distinguait d'une autre Leptis, située entre Hadrumète et Thapsus.

10. Salluste, *Jug*., LXXVIII, 4.

longtemps après la chute de Carthage, à la langue[1], aux institutions et à la civilisation phéniciennes[2].

Le Périple de Scylax[3] indique expressément que la ville de « Graphara » (corriger Gaphara) appartenait aux Carthaginois. Elle était sur un promontoire, pourvu, selon le Stadiasme[4] d'un mouillage de chaque côté et d'une aiguade. Ce cap, le Ras Djafara, — on reconnaît le nom antique, — fait saillie à une trentaine de kilomètres à l'Ouest-Nord-Ouest de Lebda[5].

Tripoli était appelée par les Romains Oea ; la forme *Ouîat* se lit sur des monnaies à légendes néopuniques[6]. Silius Italicus[7] dit qu'il y avait là une population mixte de colons siciliens[8] et d'Africains ; nous ne savons ce qu'il faut penser de cette assertion. Oea ne figure pas dans le Périple[9], ni dans aucun texte antérieur à notre ère[10]. Il n'est guère douteux cependant qu'une ville où la langue phénicienne resta, comme à Leptis, en usage jusque sous l'Empire[11] n'ait existé à l'époque punique. Tripoli s'étend à l'Est d'une pointe, que prolonge une

1. Monnaies citées (il y en a des temps d'Auguste et de Tibère). Inscriptions Movers, II, 2, p. 476, n. 61 ; Schröder, *Die phönizische Sprache*, p. 64 ; C. I. L., VIII, 7, 15 et 16. *Histoire Auguste*, Septime Sévère, XV, 7 ; voir aussi Stace, *Silves*, IV, 5, 45.

2. Salluste. *l. c. C. I. L.*, VIII, 7.

3. § 110, p. 86 : τής Καρχηδονίων χώρας Γράφαρα πόλις.

4. § 95, p. 462-3. le manuscrit donne ici ‘Άφορα et, au § 96, Άφορών. Il faut corriger Γάφαρα et Γαφάρων. Le même nom est altéré de diverses manières dans les manuscrits de Pline et de Ptolémée : voir Tissot, I, p. 212 ; Müller, édit. de Ptolémée, p. 628.

5. Tissot, I, p. 212 ; II, p. 216. La distance d'une journée de navigation indiquée par le Périple entre Néapolis et Gaphara est donc trop forte.

6. L. Müller, *Numism.*, II, p. 15-16 : דיצת.

7. III, 257.

8. Peut-être de phéniciens qui, de Sicile, se seraient réfugiés en Libye : voir t. I, p. 373, n. 2.

9. Il l'a peut-être omise par erreur. Il indique une journée de navigation entre Néapolis et Gaphara et autant entre Gaphara et Abrotonon. Cela serait exact si le port intermédiaire était, non Gaphara, mais Oca.

10. Silius (*l. c.*) la nomme avec Leptis et Sabratha parmi les villes qui dépendaient de Carthage lors de la seconde guerre punique.

11. Outre les monnaies, qui datent, au moins en partie, d'Auguste et de Tibère, voir Apulée, *Apol.*, 98. Plat avec des graffites néopuniques, trouvé à Tripoli : Pognon, dans *Journal asiatique*, 1887, I, p. 291, 293.

suite d'écueils : protection assez peu efficace contre les fortes tempêtes.

A tort ou à raison, Silius fait de Sabratha une colonie de Tyr[1]. Elle est mentionnée dans le Périple sous la forme Ἀβρότονον, usitée chez les Grecs[2] ; vers le même temps, l'historien Éphore lui donnait le même nom et la qualifiait de « ville de Libyphéniciens[3] ». Des monnaies à inscriptions néo-puniques l'appellent *Sabrathan*[4] : on a proposé une étymologie phénicienne, très contestable[5]. La vieille cité a laissé des ruines auprès de l'oasis de Sabria[6]. La côte étant dépourvue de tout abri naturel, les anciens construisirent des jetées[7], mais nous n'avons aucune raison de croire qu'elles aient été établies sous la domination carthaginoise[8]. Un commerce actif avec l'intérieur[9] peut seul expliquer la prospérité de Sabratha, car le pays environnant n'offrait pas de ressources agricoles[10].

A une journée de navigation d'Abrotonon, se trouvaient, selon le Périple, « les Salaisons, ville et port[11] ». Le nom du

---

l. III, 256. Conf. t. I, p. 363-4.

2. § 110, p. 86 : Ἀβρότονονπόλις χαι λιμήν. Ce nom se retrouve dans Strabon, XVII, 3, 18. Pline (V, 27 et 25) indique à la fois *Habrotonum* et *Sabrata*, sans se douter qu'il s'agit de la même ville.

3. Étienne de Byzance, s. v Ἀβρότονον : « πόλις δέ Λιβυφοινίχων. Καλεῖταί δέ χαί Νεάπολις, ὡς Ἔφορος ». La mention des Libyphéniciens parait avoir été empruntée à Éphore (qui s'est certainement servi de ce terme : voir t. I, p. 441, n. 1) ; en tout cas, rien n'autorise à l'attribuer à Hécatée. Si Étienne ce commet pas une confusion, Éphore a imputé par erreur à Sabratha le nom de Néapolis, qui convenait à Leptis (quoi qu'en pensent Movers, II, 2, p. 491, n. 107, et Müller, *Geogr*., p. 86). Vers la fin du IVe siècle, Lycos de Rhégion mentionnait aussi Ἀβρότονον, mais il en faisait un pays : Étienne de Byzance, l. c.

4. L. Müller, *Numism*., II. 26-29 : צברתצן, ou צברתן.

5. « Marché de blé » : Movers, II, 2, p. 492 et d'autres après lui. Ce nom n'aurait guère été justifié : Méhier de Mathuisieulx, *Nouv. Arch. des missions*, XII, 1904, p. 5. — Autre étymologie phénicienne dans Gesenius, p. 426.

6. Mathuisieulx, *1. c*., p. 4-10.

7. Le même, p. 9.

8. La mention d'un port (λιμήν) par le Périple ne le prouve pas ; le Stadiasme (99, p. 464) dit, au contraire : πόλις έστίν άλίμενος.

9. De là partait la route la plus directe vers Ghadamès : Mathuisieulx, *l. c*., p. 5.

10. Conf. t. I, p. 23 et 65.

11. § 110, p. 86 : Ταριχεῖαι, πόλις χαί λιμήν (le mot : Ταριχείαι est altéré dans le manuscrit, mais se retrouve un peu plus loin sous sa forme correcte : voir la note de Müller).

lieu était Zouchis, ou quelque forme voisine[1]. Nous lisons dans Strabon[2] que Zouchis avait non seulement des salaisons de toute sorte, mais aussi des teintureries de pourpre, et qu'elle était située sur un vaste lac[3], communiquant avec la mer par une étroite entrée. Il s'agit du lac des Bibân[4], qui servait d'abri aux navires[5].

Dans la péninsule de Zarzis, toute proche de l'île de Djerba, il y avait à l'époque romaine une ville appelée Zita[6], et c'est sans doute à l'extrémité septentrionale de cette saillie du continent qu'il faut placer la pointe de Zeitha, mentionnée par Ptolémée[7]. Le nom paraît bien se rattacher au mot phénicien qui signifiait « olivier »[8].

Djerba, l'île des Bas-fonds du Périple[9], l'île des Lotophages d'Ératosthène[10] et d'autres auteurs grecs[11], est appelée Pharis par Théophraste[12], Méninx par Polybe[13], et peut-être Phla par Hérodote[14]. Bien cultivée dès le milieu du IVe siècle[15], elle dépendit certainement de Carthage[16]. Une flotte que

1. Strabon, XVII, 3, 18 : Ζοῦχις. Stadiasme. 101 et 102, p. 464-5 : Ζεύχαρις. On a proposé pour Ζοῦχις une étymologie phénicienne (« marché » : Gesenius, p. 430).

2. *L. c.*

3. Qui portait le même nom.

4. Tissot, I, p. 207. On compte environ 140 kilomètres de Sabratha à rentrée du lac. La journée de navigation du Périple aurait été très forte.

5. Le Stadiasme indique à Zeucharis « un port excellent ».

6. Itinéraire d'Antonin, édit. Parthey et Pinder, p. 28. Ce nom est écrit Ziza sur la Table de Peutinger.

7. IV, 3, 3, p. 624 : Ζεῖθα ‘άχρα. Il la place à peu de distance à l'Ouest de Sabratha : il faudrait donc admettre qu'il aurait commis une erreur.

8. Gesenius, p. 430 ; Tissot, II, p. 306. Conf. t. I, p. 238, n.8. — Une inscription néopunique a été trouvée à Ziane, dans cette péninsule : Berger, *C. r. Acad. Inscr.*, 1905, p. 388-9. Deux plats avec des graffites néopuniques, parmi des poteries recueillies à Ziane et à Zarzis, dans des tombes qui peuvent être postérieures à la chute de Carthage : *Catalogue du musée Alaoui*, p. 229, nos 137 et 142.

9. § 110, p. 86 : νήσος, ἡ ‘όνομα Βραχείων.

10. Pline l'Ancien, V, 41.

11. Polybe, I, 39, 2.

12. *Hist. plant.*, IV, 3, 2 : Φάρις.

13. I, 39, 2 ; XXXIV, 3, 12 : Μήνιγξ.

14. IV, 178 : Φλά.

15. Périple, 110, p. 87.

16. Parmi les villes de Djerba, aucune n'est mentionnée à l'époque punique. On

commandaient les consuls de l'année 253 l'atteignit[1] ; en 217, une autre expédition romaine alla la ravager[2].

Le Périple[3] signale, à une demi-journée de navigation de l'île, une ville que le manuscrit appelle Ἔπιχος (au nominatif), Ἔπιχον (à l'accusatif) et aussi, semble-t-il, Ἔσχίδων (au génitif). Ce nom est probablement altéré. On a supposé que le lieu indiqué était Gigthi[4] (Bou Grara), située sur un golfe, au Sud de Djerba. Hypothèse bien fragile ; cependant il est possible que Gigthi, cité importante sous l'Empire, ait eu un passé phénicien : la langue punique s'y parlait encore aux premiers siècles de notre ère[5].

Tacapas (Gabès), vaste oasis et port au fond de la petite Syrte, débouché maritime de la région des lacs du Sud tunisien[6], est qualifiée de « très grand marché » par Strabon[7], qui copie peut-être un ouvrage composé une centaine d'années avant J.-C.[8]. Elle avait dû se développer plus tôt,

---

a cherché une étymologie phénicienne au nom de *Tipasa*, située au Sud-Ouest de l'île : Gesenius, p. 428 ; Movers, II, 2, p. 164 et 517 (conf. Tissot, I, p. 200). Le même nom se retrouve sur la côte de la province d'Alger (voir p. 160) et dans l'Algérie orientale, à l'intérieur des terres (Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille 18, Souk Arrhas, n. 391). Il n'est pas vraisemblable que les Carthaginois aient occupé ce dernier lieu, mais des Numides ont pu faire un emprunt à leur langue (conf. p. 120, n. 2). Cependant, avant de l'affirmer, il serait bon de démontrer que Tipasa est un nom phénicien. Il ne convient pas, croyons-nous, de tenir compte de l'étymologie phénicienne que Tissot (I, p. 201) a proposée pour *Haribus*, autre cité de l'île. — Inscription néopunique découverte dans l'île de Djerba : Gesenius, p. 220-1 et pl. 27.

1. Polybe, I, 39. 2.

2. Tite-Live, XXII, 31, 2 : « Menige insula vastata. »

3. § 110, p. 87.

4. Müller, *Geogr*., n. à p. 87 ; Tissot, I, p. 205. Perroud (*De Syrtieis emporiis*, Paris, 1881, p. 21, 220, 223) croit que c'était Tacapas.

5. On a trouvé à Bou Grara deux inscriptions bilingues, néopuniques et latines : Gauckler, *Nouvelles Archives des missions*, XV, 1907, p. 325, n° 60 ; Constans et Dussaud, *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord*, mai 1915, p. XIII, et juin, p. XVII.

6. Peut-être aussi, dès l'époque punique, point de départ de caravanes qui traversaient le Sahara pour atteindre et même dépasser Ghadamès.

7. XVII, 3,17 : παμμέγεθες ἐμπόριον. D'après ce qui précède et ce qui suit, il s'agit certainement de Tacapas, quoiqu'elle ne soit pas nommée par Strabon (du moins dans le texte qui nous est parvenu).

8. Géographie d'Artémidore : v. *supra*, p. 115, n. 6.

mais on ne sait si les Carthaginois s'y étaient installés en maîtres[1].

Nous avons déjà rencontré[2] le nom phénicien Macomades, « Ville nouvelle ». Des textes postérieurs à l'ère chrétienne nous font connaître, au Nord-Est de Gabès, près de l'île Keneïs, une autre Macomades[3], identique sans doute à une Néapolis qui figure dans le Stadiasme[4]. Il se peut que le Périple ait déjà mentionné cette ville, dans un passage aujourd'hui mutilé[5].

En face de Thænæ (Henchir Tina), où Strabon place le commencement de la petite Syrte[6], s'allongent les deux îles Kerkenna[7]. Dès le milieu du Ve siècle, Hérodote avait recueilli des renseignements d'origine carthaginoise sur la grande île qu'il appelle Cyraunis[8], et il est certain qu'au temps des guerres puniques, elle faisait partie de l'empire de Carthage. En 217, un consul romain y débarqua et exigea une rançon des

1. On y a trouvé une inscription néopunique (Grenville Temple, *Excursions in the Medterranean*, II, p. 133, n° 78, et Appendice) et des vases funéraires avec des lettres néopuniques, tracées au pinceau (Berger, *Rev. Archéol.*, 1889, II, p.226-7 ; Hilaire, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 117 ; *Catalogue du musée Alaoui*, p. 112, n° 694, et p. 225, n° 98). — M. von Duhn mentionne brièvement (dans *Strena Helbigiana*, Leipzig, 1899, p. 61) des vases attiques, en particulier des lécythes à palmettes noires, qui auraient été découverts dans le Sud de la Tunisie, non loin de Gabès. Si le renseignement est exact, ils proviennent peut-être de sépultures du Ve siècle environ) fouillées sur l'emplacement de quelque colonie phénicienne.

2. P. 118.

3. Pline, V, 25 : *Macomades*. Ptolémée, IV, 3, 3, p. 624 : Μαχομάδα Table de Peutinger : *Macomades Minores* (ainsi nommée pour la distinguer de la Macomades de la grande Syrte). Itinéraire d'Antonin, p. 28 : *Macomadibus*. — Tissot (II, p. 191) la place au lieu dit Oglet el Khufia, à quatre kilomètres au Sud-Ouest des ruines d'Ouaga (*Iunca*). Je me demande cependant si Iunca ne fut pas un nom donné à Macomades à une basse époque.

4. § 107, p 465, et la note de Müller.

5. § 110, p. 87 : lieu situé près d'une île déserte (l'île Keneïs). Voir la note de Müller ; Tissot, I, p. 202.

6. XVII, 3, 16. Voir aussi Ptolémée, IV, 3, 3, p. 624.

7. *Cercina* (ou *Cercinna*) et *Cercinitis* des anciens : voir Tissot, I, p. 184 et suiv. Pourtant le Périple (110, p. 87) parait avoir donné le nom de Κερχινῖτις à la grande Kerkenna. Vers le même temps (en 357), Dion fut poussé par la tempête à Κέρχινα : Plutarque, Dion, 25.

8. IV, 105 : Κυραυνίς (si c'est bien la leçon exacte : les manuscrits ne concordent pas).

habitants[1]. Le principal port[2], au Sud-Ouest de l'île[3], était un lieu de relâche. Quand Hannibal, quittant l'Afrique pour se rendre à Tyr, y passa, en 195, il y trouva des vaisseaux de commerce phéniciens[4].

C'était à Thænæ qu'en 149, la frontière de la contrée appartenant à Carthage dans l'intérieur de la Tunisie actuelle venait atteindre le littoral[5] : toutes les villes maritimes situées plus au Nord étaient donc en bordure du territoire punique proprement dit. Peut-être ce territoire ne s étendit il jamais au delà de Thænæ[6].

Polybe[7] et Tite-Live[8] appellent *Emporia* (« les Comptoirs »)[9] les possessions des Carthaginois sur la petite Syrte[10], et aussi plus loin vers l'Est, puisque Tite-Live y comprend Leptis, voisine de la grande Syrte[11]. Le terme phénicien dont ce nom grec était la traduction il avait pris un sens géographique

---

1. Polybe, III, 96, 12. Tite-Live, XXII, 31, 2.

2. Périple, *1. c.* : Κερχινῖτις νήσος χαί πόλις. Diodore, V, 12, 4 (sans doute d'après Timée), dit que Cercina possède une ville d'importance médiocre et d'excellents ports, qui peuvent servir d'abris non seulement à des navires de commerce, mais aussi à des vaisseaux de guerre.

3. Tissot, I, p. 187 : au lieu dit El Mersa.

4. Tite-Live, XXXIII, 48, 3 : « Cum in portu naves aliquot Phoenicum onerarias cum mercibus invenisset… »

5. *Supra*, p. 98.

6. Conf. p. 103, n.3.

7. Έμπόρια : I, 82, 6 ; III, 23, 2 ; XXXI, 21, 1 (édit. Büttner-Wobst ; alias XXXII, 2).

8. *Emporia* : XXIX, 25, 12 ; 33, 9 ; XXXIV, 62, 3.

9. Appien (*Lib*., 72 et 79) mentionne, autour de l'Εμπόριον (sic, au singulier), un pays que Masinissa enleva aux Carthaginois.

10. Polybe, III, 23, 2 ; XXXI, 21, 1.

11. XXXIV, 62, 3. M. Zielinski (*Die letzien Jahre des zweiten punischen Krieges*, p. 19-20) croit qu'il s'agit dans ce texte de la Leptis qui se trouvait entre Thapsus et Hadrumète. Elle n'était pas plus que l'autre Leptis sur la petite Syrte. La Leptis des Emporia parait avoir été un chef-lieu administratif (voir p. 128) : il n'est pas vraisemblable que l'on ait établi ce chef-lieu dans une ville médiocre, très voisine de la cité bien plus importante d'Hadrumète. D'autre part, il convient d'admettre que la région des Emporia ne dépassait pas Thænæ au Nord, car ce lieu resta aux Carthaginois après que les Emporia furent tombés au pouvoir de Masinissa. — Strabon (XVII, 3, 20) dit de Charax, port de la grande Syrte ; ώ έμπορίω έχρώντο Καρχηδόνιοι. Mais cela ne prouve pas que Charax ait fait partie des possessions que désignait le nom propre Έμπόρια.

12. Comme l'indique Polybe, 1, 82, 6 ; conf. III, 23, 2.

spécial. Il désignait non seulement une suite de villes côtières, auxquelles il fut sans doute appliqué tout d'abord, mais aussi une région étendue[1], dont on vantait les ressources agricoles. Carthage l'avait soumise à sa domination, de l'aveu même de Masinissa, qui revendiqua les Emporia[2]. Lors de la guerre contre les mercenaires, au milieu du ne siècle, elle en avait tiré des approvisionnements[3].

Il est possible qu'une partie des campagnes aient constitué des territoires appartenant à diverses cités du littoral. D'autres avaient été probablement laissées à des peuplades, alliées de nom, dépendantes de fait[4]. Tous les indigènes ne devaient pas reconnaître volontiers l'autorité dé Carthage : peut-être certains d'entre eux profitèrent-ils d'occasions favorables pour s'en détacher pendant plus ou moins longtemps[5]. Un passage, d'ailleurs obscur, de Tite-Live pourrait induire à croire que les Emporia, villes et campagnes, formaient une sorte de province, dont Leptis aurait été le chef-lieu administratif[6].

Après la seconde guerre punique, Masinissa s'empara des pays ouverts, puis se fit livrer les villes maritimes[7].

---

1. Polybe, XXXI, 21, 1. Tite-Live, XXIX, 25, 12 ; XXXIV, 62, 3.

2. Voir t. III, ch. VII, § 3.

3. Polybe, 1, 82, 6.

4. Pour leurs obligations, voir p. 308.

5. il est possible qu'ils aient alors reconnu d'autres maîtres dont l'autorité lointaine leur aurait été plus légère. Voir ce que Tite-Live (XXXIV, 62, 13) fait dire aux ambassadeurs envoyés par Masinissa à Rome.

6. XXXIV, 62, 3 : « Emporia votant eam regionem ; ora est minoris Syrtis et agri uberis ; una civitas eius Leptis, ea singula in dies talenta vectigal Carthaginiensibus dedit ». Il faut avouer que les mots « una civitas eius Leptis » indiqueraient d'une manière bien inexacte cette organisation administrative. D'autre part, Leptis aurait été assez mal placée pour servir de chef-lieu à des possessions qui entouraient la petite Syrte. On pourrait, il est vrai, supposer qu'elle était le chef-lieu, non seulement de la région des Emporia, mais encore de la partie du littoral qui s'étendait vers l'Est jusqu'à la frontière de la Cyrénaïque. Sur ce texte, voir des hypothèses diverses présentées par Meltzer, II, p. 81, et E. Meyer, *Geschichte des Alterthums*, III, p. 684.

7. Voir L III, *l. c*.

V

Nous n'avons aucune preuve certaine de l'existence de colonies carthaginoises à Thænæ[1], à Taparura (Sfax)[2], à Usilla[3] (Inchilla). L'étymologie phénicienne qu'on a proposée du nom de *Thænæ*[4] est probablement sans valeur. Mais des monnaies attestent l'emploi officiel de la langue purique en ce lieu, aux environs de notre ère[5]. Usilla doit-elle être identifiée avec la cité des *Usalitani*[6], qui, pendant la dernière guerre des Romains contre Carthage, fit cause commune avec eux et qui fut déclarée libre lors de la constitution de la province d'Afrique[7] ? Faut-il voir dans *Zella* une autre forme du même nom ? D'après Strabon[8], Zella, cité libre, se trouvait près de Thapsus, comme Acholla, dont nous allons parler. Ce sont là des hypothèses plausibles ; cependant il se peut que la ville des Usalitani ait été Uzalis, au Nord d'Utique[9].

---

l. Mentionnée au IIIe siècle par Timosthène : Ptolémée, I, 15, p. 40, édit. Müller.

2. Tesson avec trois lettres peintes en rouge, qui semblent néopuniques : Vercoutre, *Rev. archéol*., 1887, II, p. 191, n. 1. Gemme représentant un cheval, accompagné de trois lettres puniques : ibid., et Gauckler, *Nouvelles Archives des missions*, XV. p. 566.

3. Ou Usula. Voir Wilmanns, C. I. L., VIII, p. 12 ; Tissot, II, p. 182 ; Mesnage, *L'Afrique chrétienne* (Paris, 1912), p. 87-88.

4. « Figuerie » : Movers, II, 2, p. 495, *Contra* : Tissot. II, p. 190. — Movers (II, 2, p. 500, n. 138) prétend aussi qu'Usilla est un nom d'origine phénicienne.

5. L. Müller, *Numism*., II, p. 40 : תצינת Taïnat.

6. *C. I. L*., I, n° 200, I. 79 (p. 84), loi agraire de l'année 111 avant J.-C. : « populorum leiber[o]rum... Usalitanorum ».

7. Identification admise par Movers, II, 2, p. 500, n. 138 ; Mommsen, au *C. I. L*., I, p. 98 ; Tissot, II, p. 182, n. 2 ; Kahrstedt, p. 82.

8. XVII 3, 12 : Ζέλλα.

9. C. L L., VIII, 1204 = 14331 ; saint Augustin, *Cité de Dieu*, XXII, 8, 22 ; Mesnage, l. c., p. 25 ; conf. *supra*, p. 108, n. 9. Schmidt (au *C. I. L*., VIII. p. 1390) rapporte à cette ville les Usalitani de la loi agraire. A l'époque d'Auguste, Uzalis était un *oppidum Latinum* (Pline l'Ancien, V, 29). Notons qu'après la troisième guerre punique, les possessions d'Utique n'étendirent jusqu'à- Bizerte : Appien, Lib., 135. Or Uzalis se trouvait entre les deux villes. Il faudrait supposer, ce qui n'est du reste pas inadmissible, que son territoire aurait formé depuis 148 une enclave dans le domaine d'Utique.

Entre *Usilla* et *Sullect(h)i*, dont l'emplacement est connu, la Table de Peutinger place *Ruspe*, à six milles d'Usilla, et *A(c)holla*, à douze milles de Sullecthi[1]. Le nom de Ruspe est phénicien[2]. On ignore où s'élevait cette ville, que nul texte ne signale avant l'Empire[3]. Quant à Acholla[4], qui portait sans doute aussi un nom phénicien, elle passait pour avoir été fondée par des colons venus de Malte[5]. Tite-Live[6], la mentionne dans un récit qui se rapporte au début du second siècle. Appien[7] dit qu'elle se rallia aux Romains en 149 : ceux-ci l'en récompensèrent en lui accordant le titre de « peuple libre[8] ». On ne sait pas exactement où elle était située : il n'y a point de ruines qui répondent à la distance marquée sur la table entre Sullecthi et Acholla. Selon une opinion, elle aurait été à Henchir Badria[9], au Sud-Ouest du cap Kaboudia (*Caput Vada*) ; selon d'autres, vers Diar et Hadj Hassane[10], ou à El Alia(11), au Nord-Ouest de ce promontoire. Peut-être convient-il de la chercher non loin de la Chebba[12], sur la vaste saillie qui se

1. Conf. Ptolémée, IV, 3, 2 (p. 622), qui indique Ruspe et Acholla entre Usilla et Thapsus.

2. Movers, II, 2, p. 514, n. 188. Tissot, II, p. 181.

3. Peut-être était-elle à Henchir Badria, comme le pense Guérin, *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis*, I, p. 163. Tissot (*l. c.*) est plus disposé à placer Ruspe au cap Kaboudia ; Wilmanns (*C. I. L.*, VIII, p. 12) la met à Ksour Siad, à peu de distance d'Inchilla. Si l'on identifie Ruspe avec Henchir Badria, il faut, sur la Table, corriger VI en XI.

4. Le nom se présente sous les formes *Acholla, Achulla, Acylla*, etc.: voir Tissot, II, p. 180 ; Schmidt, dans *Real-Encyclopädie* de Wissowa. I. p. 250 (Achulla sur des monnaies à légendes latines, du règne d'Auguste : L. Müller, *Numism.*, II, p. 43-44).

5. Voir t. I, p. 372

6. XXXIII, 48 ; (Hannibal) « inter Acyllam et Thapsum ad suam turrem pervenit ».

7. *Lib.* 94 : [Ἀ]χόλλης (genitif).

8. *C. I. L.*, I, 200, I. 79 : « Aquillitanorum » Conf. *Bell. Afric.*, XXXIII, 1 ; Strabon, XVII, 3, 12

9. Wilmanns, au *C. I. L.*, VIII, p. 12.

10. A mi-distance entre le cap Kaboudia et Salakta. Anziani, dans *Mélanges de l'École française de Rome*, XXXII, 1912, p. 256.

11. A neuf kilomètres au Sud de Salakta. Voir, entre autres, Tissot, II, p. 14 et 179 ; Kahrstedt, p. 82 (conf. ici, t. I, p. 372).

12. Aux ruines que Tissot identifie avec Ruspe. Il faudrait, sur la Table, corriger XII en XV.

termine par le cap et qui est la partie la plus avancée du littoral tunisien entre les golfes de Gabès et d'Hammamet : cette position était de celles que les Phéniciens préféraient[1]. Les vaisseaux auraient pu s'abriter au Sud, à la Mersa (« port ») de la Chebba.

Au Nord d'El Alia, sur un bourrelet rocheux qui borde la côte, se rencontrent de nombreux caveaux funéraires avec puits d'accès, de type phénicien[2]. Les plus anciens contiennent des objets qui peuvent dater des IIIe-IIe siècles avant notre ère. Des plats grossiers, semblables à ceux que les Berbères façonnent encore, se mêlent à quantité de poteries de fabrication ou d'importation punique[3]. Conformément à des rites indigènes, on ensevelissait les morts dans une position accroupie, ou l'on mettait leurs ossements en tas; ces restes offrent souvent des traces de couleur rouge. Entre les caveaux, que surmontent parfois des stèles (deux d'entre elles portent le symbole divin, dit signe de Tanit[4]), s'intercalent des dolmens, tombeaux évidemment construits par des autochtones. Le centre dont dépendait cette nécropole et qui n'a pas été retrouvé devait être, non une colonie de Phéniciens, mais un bourg d'Africains, initiés, dans une certaine mesure, à la civilisation phénicienne par les artisans et les marchands de Carthage ou de quelque ville plus voisine.

A 120 stades d'Acholla, vers le Nord, le Stadiasme indique Alipota[5] dont le nom, en lettres néopuniques, se lit sur une

---

1. Le cap est mentionné dans un passage altéré de Strabon (XVII, 3, 16) : ‘άχρα ‘Άμμωνος Βαλίθωνος πρός θυννοσχοπίαν. Βαλίθων est la transcription grecque d'un nom propre punique fréquent (« Baal a donné ») ; *Balithon*, sur des inscriptions latines : C. I. L., V, 4920 ; VIII, 1211, 5324 ; etc. C. Müller (édit. de Ptolémée, p. 623) propose de restituer : ‘άχρα ‘Άμμωνος (ou peut-être άμμώδης), [έν ή] Βαλίθωνος [πύργος] πρός θυννοσχοπίαν.

2. Fouilles de M. Novak. Voir Gauckler, *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 464-6 ; Berger, *ibid*., 1893, p. CXXXIV-VI ; Novak, *ibid*., 1898, p. 343-352 ; Anziani, Mélanges, *l, c*., p. 255-260.

3. Vaisselle à vernis noir ; lampes grecques et imitations ; amphores présentant des lettres puniques en relier ; etc.

4. Pour ce signe punique, voir, par exemple, p. 64.

5. § 110, p. 468 : Άλιπόταν.

monnaie datant de la domination romaine[1]. Cette ville était soit à Salakta[2], où l'on n'a pourtant pas découvert d'antiquités de l'époque carthaginoise, soit à Mahdia[3], sur la presqu'île, longue de 1500, large de 300 à 400 mètres, qui, s'allongeant vers l'Est, prend fin au cap Afrique. A Mahdia[4], un petit port artificiel, aujourd'hui ensablé, a été taillé dans le rocher ; il mesure 72 mètres sur 56[5]. Était-ce, comme d'aucuns l'ont cru[6], un ouvrage phénicien, un « cothon », rappelant par sa situation à l'intérieur des terres le Cothon de Carthage ? Nous n'osons pas l'affirmer : peut-être ce bassin date-t-il seulement du Moyen âge, du temps où Mahdia, fondée au début du Xe siècle, était une grande cité, capitale des Fatimides. Mais d'innombrables tombeaux attestent que, bien auparavant, il y eut là une ville importante. On en trouve à la pointe de la presqu'île : ce sont des fosses creusées dans le roc[7]. On en trouve surtout sur la lia e de hauteurs qui longe le littoral. Cette nécropole s'étend sur 11 kilomètres, de l'Ouest-Nord-Ouest au Sud-Sud-Ouest de Mahdia[8]. Elle contient des fosses,

1. L. Müller, *Numism*., II, p. 42 : צלפתא.

2. Comme le pense C. Müller. Geogr., I, n. à p. 468 ; conf. L. Müller, *l. c*. Si Acholla était située auprès du cap Kaboudia et Alipota à Salakta, la distance indiquée par le Stadiasme (environ 22 kilomètres) serait exacte.

3. Comme Tissot (II, p. 178) est disposé à le croire ; conf. Anziani, *1. c*, p. 261. L'identification avec Salakta nous semble plus probable : on peut même se demander si, malgré les apparences, Alipota et Sullecthi ne sont pas deux formes d'un même nom. — Un faubourg de Mahdia s'appelant Zoutla, on a voulu placer en ce lieu la Zella de Strabon (*supra*, p. 129) : voir, entre autres, Tissot, l. c. ; Anziani, l. c. — Entre Acholla etThapsus, par conséquent vers Mahdia, il y avait une tour qui, dit Tite-Live (passage cité p. 130, n. 6), appartenait à Hannibal et où il alla s'embarquer en 195, quand il quitta furtivement l'Afrique. Il possédait donc un domaine de ce côté.

4. Sur le rivage méridional de la presqu'île.

5. Il est mentionné, au XIe siècle, par El Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, p. 74.

6. Guérin, *Voyage*, I, p. 141 ; Tissot, II, p. 177 ; Anziani, p. 261. *Contra* : Parisch, dans *Petermanns Mitteilungen*, XXIX. 1883, p. 207.

7. Guérin, I, p. 142. Lachouque, *Bull. du Comité*, 1895, p. 370-1. Anziani, p. 265.

8. Melon, *Rev. archéol*., 1884, II, p. 168-173. Hannezo, *Recueil de la société archéol. de Constantine*, XXVI, 1890, I. p. 291-302. Cagnat et Novak, *C. r. Acad. Inscr.*, 1896, p. 218-225. Anziani, p. 261-284.

semblables à celles de la pointe, des caveaux à puits, des trous rectangulaires où des ossements sont entassés. Le mobilier funéraire, pauvre comme à El Alia, n'est nulle part antérieur au IIIe siècle avant J.-C.[1], et beaucoup d'ensevelissements furent faits à l'époque romaine. Là aussi, mais moins fréquemment qu'à El Alia, certains rites indigènes ont été constatés[2]. Si la ville était, ce que nous pouvons admettre, une colonie punique, une partie des habitants devaient être des Libyens

A Ksour es Saf, à 12 kilomètres au Sud-Sud-Ouest de Mahdia et à 4 kilomètres de la mer, un caveau à puits renfermait une cuirasse en bronze, du IVe ou du IIIe siècle, d'importation italienne[3]. Une autre sépulture, monument mi-phénicien, mi-indigène, consistait en un hypogée analogue, surmonté d'un tumulus[4].

Thapsus est mentionnée par le Périple[5] au milieu du IVe siècle. En 310, elle tomba au pouvoir d'Agathocle, tyran de Syracuse[6]. Elle se déclara pour les Romains lors de la troisième guerre punique[7]. Le nom qu'elle portait était peut-être phénicien[8]. Elle occupait un angle (Ras Dimasse) qui marque un changement de direction très net du littoral entre le cap Kaboudia et Sousse. Au Nord-Ouest, s'étend une île, basse et

1. Lampes grecques ou imitations ; quelques monnaies puniques (qui peuvent avoir été déposées dans les tombes postérieurement à la chute de Carthage) ; usage de l'incinération, moins fréquente cependant que l'inhumation.

2. Ossements en tas ; crânes recouverts de couleur rouge.

3. Merlin, dans *Monuments Piot*, XVII, 1910, p. 125-137.

4. Collet et de Smet, *Bull. du Comité,* 1913, p. 343-5.

5. § 110, p. 87 : Θάψος. Elle l'est aussi au début du second siècle : Tite-Live, XXXIII, 48, 1 et 4. Voir encore Silius Italicus, III, 261.

6. Diodore, XX, 17, 6.

7. Appien, Lib., 94. Loi agraire de l'année 111, dans l'énumération des peuples libres (*C. I. L.*, 200, 1. 79) : « [Th]ampsitanorum ».

8. Movers (II, 2, p. 164), et d'autres, par exempte Tissot (I, p. 44 ; II, p. 176), pensent qu'il s'agit d'un mot signifiant *passage* ; mais cela est douteux. Il y avait des lieux appelés de même sur la côte algérienne (voir p. 151) et sur la côte orientale du la Sicile (t. I, p. 408, n. 2). Une ville qui aurait été voisine de Carthage, est mentionnée par Étienne de Byzance, d'après Asinius Quadratus, auteur du IIIe siècle après J.-C.

sablonneuse, qu'un chenal sépare du continent. On ne voit à Ed Dimasse aucun reste d'une enceinte phénicienne que Daux prétendait avoir reconnue[1]. Il n'y a pas lieu non plus de croire à l'existence d'un port intérieur phénicien, ou cothon[2]. La jetée dont les ruines s'avancent en mer est sans doute de construction romaine[3]. Mais, ici comme en d'autres lieux, les tombeaux nous apportent des indications utiles[4]. Des caveaux à puits, qui, malheureusement, ont été presque tous violés dès l'antiquité, forment une nécropole, longue de près de 2 kilomètres, sur une croupe rocheuse, à l'Ouest et au Nord-Ouest de la ville. Ils ont reçu des morts à l'époque romaine. Cependant des objets importés de l'étranger on de fabrication punique témoignent d'ensevelissements qui datent des deux derniers siècles de la domination carthaginoise[5]. Ils dénotent une plus grande aisance qu'à Mahdia. Quoiqu'on devine quelques éléments indigènes[6], les Phéniciens étaient peut-être

1. Daux, *Recherches*, p. 277-8, pl. IX (marquée VIII) ; conf. Perrot et Chipiez, III, fig. 249-250, aux p. 347 et 349 ; Tissot, II, p. 172-4. *Contra* : Carton, *Bull. de la société archéol. de Sousse*, II, 1904, p. 49. — Daux parle aussi (p. 221) d'une citadelle qui aurait contenu au vaste temple.

2. Daux, p. 171, 277 ; Tissot, II, p. 175 et planche XI de l'atlas de S. Reinach, joint à son ouvrage (d'après Daux). Ce que Shaw (cité par Tissot) dit de ce prétendu cochon se rapporte certainement à la jetée.

3. Saladin, *Archives des missions,* 3e série, XIII, 1887, p. 22-23. A. Choisy, *Histoire de l'architecture*, I, p. 583.

4. Gauckler, *Bull. du Comité*, 1899, p. CCVII-CCXI. Épinat et Novak, *ibid*., 1900, p. 154-162. Anziani, *l. c*., p. 284-299.

5. Un plat sur lequel a été peinte une tête féminine de profil (*Bull. de la soc. archéol. de Sousse*, II, 1904, pl. à la p. 49), un petit vase, probablement italien, décoré de feuilles blanches sur fond vernissé noir (*Mélanges de l'École de Rome*, XXXII, p. 295 fig. 26), appartiennent au IIIe siècle; probablement aussi un vase peint, en forme d'animal (*Catalogue du musée Alaoui*, Supplément, p. 171, n° 322, pl. LXXVIII, fig. 5 ; *Mélanges, l. c*., p. 297, fig. 27). On peut attribuer à la fin du IIIe siècle ou au siècle suivant une coupe hémisphérique, à ornements moulé, apportée d'outre-mer : Merlin, *Bull. du Comité*, 1915, p. 90-91, fig. 4 ; Pottier, *ibid*., p. 95. — Vaisselle à vernis noir, lampes grecques, hachettes en bronze : objets qui doivent être, au moins en partie, antérieurs au milieu du second siècle.

6. Ossements vermillonnés dans des tombeaux qui semblent être parmi les plus anciens : Épinat et Novak, l. c. p. 157. — Nicolas de Damas (*Fragm. hist. graec*., III, p. 462, n° 135) mentionnait une coutume étrange chez les Δαψολίβυες. Je ne vois pas pourquoi l'on a proposé de corriger ce nom en Θαψολίβυες et cru que ces Libyens étaient établis auprès de Thapsus.

en majorité à Thapsus. En tout cas, leur civilisation s'y implanta plus fortement que dans les ports situés plus au Sud; c'est à partir de cette ville que le Stadiasme fait commencer la région qu'il appelle *Phoinicé*[1].

Lemta a presque conservé le nom de Leptis, qu'on nommait sous l'empire, et peut-être plus tôt[2], Leptis la Petite (*Leptiminus*[3]), pour la distinguer de la grande Leptis des Syrtes. Des textes mentionnent cette ville vers le milieu et à la fin du IIIe siècle[4], ainsi qu'au temps de la dernière guerre contre Rome : comme Acholla et Thapsus, elle abandonnai alors les Carthaginois[5]. Elle bordait, au Nord-Ouest de Lemta, une échancrure de la côte[6]. En 46 avant notre ère, l'auteur du récit de la campagne de César parle d'un port[7] ; cependant l'approche était difficile à cause des bas-fonds[8] et la plupart des navires devaient mouiller au large[9]. Les remparts très forts signalés dans le même écrit[10] furent sans doute bâtis à l'époque punique ; il n'en est rien resté[11]. A l'Ouest, sur un mamelon[12], on rencontre des caveaux funéraires, tantôt précédés d'un puits, tantôt groupés autour d'une antichambre ; ils ont tous

1. Λοιπόν Φοινίαη : Titre avant le § 113 (p. 469). Faut-il rapprocher cette indication d'un passage de Pline l'Ancien (V, 24) : « Libyphoenices vocantur qui Byzacium incolunt » ? Mais le Byzacium s'étendait au delà de Thapsus vers le Sud : voir p. 140.

2. Cette ville était, semble-t-il, mentionnée par le Périple, dans un passage aujourd'hui mutilé (§ 110, p. 88)… τής μιχράς.

3. Wilmanns, *C. I. L.*, VIII, p. 14. Tissot. II, p. 169.

4. Polybe, I, 87, 7. Tite-Live, XXX, 25, 11 (Hannibal y débarqua en 203, avec son armée d'Italie).

5. Appien, *Lib.*, 94. Les *Leptitani* sont indiqués dans la loi de l'année 111 parmi les peuples libres : *C. I. L.*, I, 200, 1. 79 ; *conf. Bell. Afric.*, VII, 1.

6. Tissot, II, p. 171. Voir le plan dans l'Atlas archéologique de la Tunisie, notice à la feuille de Moknine.

7. *Bell. Afri*c., LXII, 5 ; LXIII, 1.

8. Stadiasme, 113, p. 469. Conf. Hannezo, Molins et Montagnon, Bull. du Comité, 1897, p. 293.

9. Voir *Bell. Afric.*, LXII, 5.

10. XXIX, 2 : « egregiam munitionem oppidi ».

11. Daux prétendait avoir retrouvé les vestiges d'une triple enceinte : Tissot, II, p. 170 et 729. *Contra* : Hannezo, etc., p. 296.

12. Sur la rive gauche de l'Oued Bennane. Hannezo, etc., p. 297-8.

été violés. Au Sud-Ouest[1], une nécropole romaine recouvre des caveaux à puits, qui sont, au moins en partie, antérieurs à la destruction de Carthage[2]. Certains morts avaient été ensevelis dans une posture accroupie, selon un usage indigène[3].

Ruspina (Monastir[4]) apparaît pour la première fois dans l'écrit sur la guerre de César[5]. Mais le nom est phénicien[6] et autorise à admettre que la ville remontait à une antiquité plus haute. Elle était assise sur un sol rocheux, vers l'extrémité d'un vaste promontoire et en face de trois îlots. Il y avait un mouillage[7] à l'Est des îlots de la Tonnara et de la Quarantaine[8], et un port, abrité des vents d'Est et de Nord-Est par une langue de terre, à deux milles (trois kilomètres) de Ruspina, au Midi[9]. Notons aussi qu'on indique, en l'année 46 avant J.-C., des tours et des vigies très anciennes, sur des collines du voisinage[10].

Nous ignorons la forme phénicienne du nom que les Latins transcrivirent Ἁδρύμης, Ἁδρύμητον, Ἁδρύμητος, Ἁδρούμητος, *Hadrumetum*[11]. Hadrumète était une vieille colonie, fondée par des Tyriens[12], qui prit une assez grande importance,

1. Au Sud de l'amphithéâtre romain, au lieu dit Henchir Meskhal, sur la rive gauche de l'oued Bou Hadjar. Hannezo, etc., p. 298 ; Gauckler, *Bull. du Comité*, 1897, p. 467 ; de Smet, *ibid*., 1913, p. 329-342.

2. Noter, entre autres objets, une lampe grecque, trouvée dans un de ces caveaux : Gauckler, *Bull. du Comité*, 1901, p. CLXXXV, n° 1 ; *Catal. du musée Alaoui*, Supplément, p. 175, n° 695, et pl. XCV, fig. 1.

3. De Smet, l. c., p. 333.

4. Tissot, II, p. 165 et 728.

5. VI, 7 ; IX, 1 ; etc. On ne peut guère invoquer Silius Italicus (III, 250), qui mentionne Ruspina à l'époque de la seconde guerre punique.

6. Conf. Movers, II, 2, p. 514, n. 188 ; Tissot, I, p. 179 ; II, p. 165 et 728.

7. Signalé par le Stadiasme, 115, p. 470. Voir Tissot, I, p. 181 ; II, p. 166.

8. Dans l'îlot de la Tonnara, des excavations ont été prises à tort pour des citernes puniques (Tissot, II, p. 167 ; *contra* : La Blanchère, *ibid*., p. 810). Dans l'îlot de la Quarantaine, des cellules creusées dans le roc (Tissot, l. c. ; *Bull. de la soc. archéol. de Sousse*, III, 1905, pl. à la p. 25) sont probablement des tombeaux (La Blanchère, *l. c*.) ; il n'est nullement certain qu'elles datent de l'époque carthaginoise.

9. *Bell. Afric*., X, I. Voir Tissot, II, p. 166 et 728.

10. *Bell. Afric*., XXXVII, 5 : « turres speculaeque perveteres ».

11. Voir Wilmanns, *C. I. L*., VIII, p. 14 ; Dessau, dans *Real-Encyclopädie,* VII, p. 2178.

12. T. I, p. 362, 363.

mais dont l'histoire est à peu près inconnue. Le Périple la mentionne[1]. En 310, elle fut assiégée par Agathocle, auquel elle se rendit[2]. En 203-202, Hannibal y fit les préparatifs de sa campagne contre Scipion et y revint après la bataille de Zama[3]. En 149, elle se rallia aux Romains[4]. Elle occupait les pentes que Sousse couvre aujourd'hui. On peut croire que la citadelle était, comme la Casba, au point culminant, au Sud-Ouest[5] ; par contre, il faut rejeter les assertions de Daux, relatives à une enceinte phénicienne qui aurait enfermé de larges espaces à l'Ouest et au Nord de Sousse[6] aucun archéologue digne de foi n'a vu les traces de cette prétendue ligne de défense[7]. Des môles antiques, dont quelques vestiges ont été reconnus, limitaient un port extérieur, au Nord-Est de la ville indigène actuelle[8]. Mais rien ne permet de les attribuer à l'époque carthaginoise ; il est même probable qu'ils n'existaient pas en 46 avant notre ère[9]. A cette date, Hadrumète était pourvue d'un bassin intérieur, artificiel, qui portait le nom phénicien de « cothon[10] ». Nous ne savons pas où il était situé. On a supposé qu'une crique, perpendiculaire au rivage, s'allongeait jadis sous

1. § 110, p. 89 ; conf. p. 88, où le nom est altéré.

2. Diodore, XX, 17, 1 et 5.

3. Polybe, XV, 5, 3 ; 15, 3 (conf. Tite-Live. XXX, 29.1 ; 35, 4). Cornélius Népos. *Hannibal*, VI, 3 et 4. Appien. *Lib*., 33 et 47. — Hadrumète est aussi mentionnée en 195 : Tite-Live, XXXIII, 48, 4.

4. Appien, Lib., 94. Dans la loi de L'année 111, il ne reste plus que la première lettre du nom des *H[adrumetini]* : *C. I. L.*, I, 200, I. 79.

5. On n'en a pas la preuve : Carton, *Bull. de la soc, archéol. de Sousse*, V, 1907, p. 143, 141.

6. Voir Tissot, II, p. 151-4.

7. Hannezo. *Rev. archéol*., 1897, I, p. 20-22, et *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° de Sousse, notice, au n° IV du plan. Carton, l, c., p. 140-1.

8. Tissot, II, p. 154-5. Hannezo, *Rev. archéol., l. c*., p. 25, et Atlas archéol. c., n° I. Carton, *l. c.*, p. 141-2.

9. *Bell. Afric*., LXIII, 5 : vaisseaux de transport mouillés en dehors du cothon, ou port intérieur, en pleine mer; s'il y avait eu alors un port extérieur, ils y seraient sans doute entrés. Dans le Stadiasme (116, p. 470), nous lisons qu'Hadrumète n'a pas de port : ce qui veut dire peut-être que les navires marchands devaient mouiller au large.

10. *Bell. Afric*., LXII, 5 ; LXIII, 4 et 5. Ce port servait à des vaisseaux de guerre. Auprès, se trouvait sans doute l'arsenal maritime que mentionne Strabon. XVII, 3, 10.

le quartier septentrional de Sousse ; elle aurait été aménagée de manière à servir de ports[1] : hypothèse que réfutent la déclivité du terrain et des découvertes faites dans ce quartier[2]. D'autre part, Daux affirmait avoir retrouvé le cothon au Nord-Ouest du port extérieur, avec lequel il aurait communiqué par un canal, long de 260 mètres ; il aurait mesuré environ 175 mètres sur 160[3]. Des constatations récentes ont démontré que cela est inexact[4]. Cependant le cothon fut peut-être creusé à proximité de l'emplacement que Daux lui assignait[5].

Dans le Nord de 1a ville arabe, sous la rue de l'Église et sous l'église même, on a recueilli des stèles votives, autrefois plantées en terre[6], et des vases renfermant des ossements d'animaux sacrifiés[7]. Il y avait là un sanctuaire assez vaste[8], qui existait déjà au temps de, la Carthage punique, à en juger d'après le style de certaines stèles[9].

---

1. Daux, *apud* Tissot, II, p. 150. Hannezo, *Revue archéol., l. c*., p. 26, et *Atlas archéol*., n°11. Conf. ici, t. I. p. 369, n. 4.

2. Carton, *l. c*., p. 142, 145. Voir ci-après, pour les restes d'un sanctuaire.

3. Tissot, II, p. 155-6 et pl. IX de l'atlas de Reinach, joint à son ouvrage.

4. C. Torr, *Rev. archéol*., 1894, I, p. 299-300. Hannezo, *Rev. archéol., l. c*., et *Atlas archéol.*, n° III.

5. Carton, *l. c.*, p. 142, 145.

6. Berger, *Gazette archéo.*, IX, 1884, p. 51-56, 82-87, pl. VII et XII (conf. *Rev. archéol.*, 1884, I, pl. VI ; Perrot et Chipiez, III, fig. 337 et 338, aux p. 461, et 463 ; *Instructions pour la recherche des antiquités dans le Nord de l'Afrique*, Paris, 1890, fig. 33-35, aux p. 78-79). Carton, *Le Sanctuaire de Tanit à El Kénissia* (extrait des Mémoires présentés à l'Acad. des Inscriptions, XII, 1ère partie, 1906), p. 141-7. Leynaud, C. r. Acad. Inscr., 1911, p. 470-480.

7. S. Reinach, *Rev. Archéol*., 1884, I, p. 187 (moutons). Leynaud, l. c., p. 471-2 (moutons et volailles). Ces urnes étaient accompagnées de lampes et de fioles. — Pour les restes de sacrifices, enfouis sous le sol et surmontés de stèles, dans des sanctuaires phéniciens, conf. *supra*, p. 81.

8. Il s'étendait sur une longueur d'au moins cinquante mètres.

9. Voir la stèle de style égyptisant reproduite *Gazette archéol*., 1884, pl. VII (= *Instructions*, fig. 35). D'autres stèles de même type, trouvées, dit-on, au même endroit, auraient été rapportées en Europe par Daux, en 1869 (Berger, *l. c*., p. 52) : on ignore ce qu'elles sont devenues. — Il est fort douteux que des pierres votives, offrant des dédicaces à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon et antérieures au milieu du second siècle avant J.-C., aient été découvertes sur l'emplacement de ce sanctuaire, comme on l'a cru (Euting, *Punische Steine*, p. 24 et suiv., pl. XXIX-XXXII ; le même, *Sammlung der carthagischen Inschriften*,

Des caveaux à puits ont été retrouvés contre le mur occidental de la Casba[1] ; d'autres, contre la rempart de la ville indigène, au Nord-Ouest[2]. En ce dernier lieu, un vase peint, à figures, fabriqué au IVe siècle, faisait partie du mobilier déposé auprès d'un mort. Les tombeaux voisins de la Casba dataient, au plus tôt, du même siècle, car ils contenaient des monnaies carthaginoises, accompagnant des restes incinérés. Une importante nécropole d'aspect phénicien s'étend au Nord-Ouest de la Casba, sous le camp français[3] l'incinération y est plus fréquente que l'inhumation ; dans le mobilier funéraire, aucun objet n'est sans doute antérieur au IIIe, ou même au second siècle avant J.-C. Beaucoup d'urnes, remplies d'os calcinés, portent, tracés au pinceau ou au charbon, les noms des défunts, en une écriture cursive, intermédiaire entre l'alphabet punique et l'alphabet néopunique[4]. Tous ces noms sont phéniciens[5] : ils attestent que, si des indigènes vinrent se mêler aux colons, ceux-ci firent prévaloir leur langue, comme leur civilisation.

A El Kenissia, à 6 kilomètres au Sud de Sousse, une divinité phénicienne fut adorée dans un sanctuaire dont l'enceinte enferme des constructions romaines et que de nombreux dévots

---

Supplément, pl. I-VI ; conf. Lidzbarski, *Handbuch der nordsemitischen Epigraphik*, p. 432, pl. XIV, 7, et XV, 1). Elles proviennent très probablement de Carthage : Berger, *l. c*., p. 86. La seule inscription punique sur pierre dont la provenance de Sousse soit à peu près certaine est une dédicace à Baal Hammon : Euting, *Pun. Steine*, p. 26, pl. XXXIII ; le même, *Sammlung*, Suppl., pl. VI, à droite ; Lidzbarski, *l. c*., p. 432, pl. XV, fig. 2

1. Hannezo, *Bull. du Comité*, 1889, p. 381 et 387. Gœtschy, *ibid*., 1900, p. 525-6 et pl. XXIX. *Atlas archéol., l. c*., n° 8 du plan.

2. Hannezo, *Rec. de la soc. archéol. de Constantin*e, XXVI, 1890-1, p. 302-4 et planche. *Atlas archéol*., n° 23 du plan.

3. *Atlas archéol.*, n° XIII du plan. Voir La Blanchère, *Comité*, 1888, p. 151-5 ; Hannezo, *ibid*., 1889, p: 381-7 et plan à la pl. X ; Gœtschy, (*ibid*., 1903, p. 156 ; Duhar, *ibid*., 1904, p. 179-189 ; Gouvet, *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord*, février 1915, p. XXXII-III.

4. Berger, *Rev. archéol*., 1889, II, p. 21-41, 201-228 ; le même, *Comité*, 1889, p. 102-4 ; 1892, p. 67-68 ; 1904, p. 180-5 ; 1908, p. CLXVII et pl. XLIV ; conf. *Répertoire d'épigraphie sémitique*, II, nos 593-6, 900-8, 937, 944-953. Dussaud, *Comité*, 1914, p. 342-7.

5. Sauf peut-être *Comité*, 1914, p. 346 et 347, nos 8 et 10.

visitèrent durant les deux premiers siècles de l'Empire[1]. Mais il remontait à une époque plus lointaine : une dédicace punique « au Seigneur (*sic*) Tanit Pené Baal », gravée sur une stèle, offre un type d'écriture que l'on peut rapporter approximativement au second siècle avant notre ère[2].

La région où s'élevaient Hadrumète, Ruspina, Leptis, Thapsus, Acholla[3] est appelée Βυσσάτις, ou Βυζαχίς par Polybe[4], *Byzacium* par Tite-Live[5] et Pline l'Ancien[6]. Polybe dit qu'elle était de forme circulaire et qu'elle avait 2 000 stades (355 kilom.) de pourtour[7], indication qui se retrouve dans Pline (250 milles[8], répondant à 2 000 stades[9]). Entre Sousse et le cap Kaboudia, près duquel était Acholla, on ne compte guère plus de 100 kilomètres. Mais la partie du littoral qui bordait la Byssatis pouvait dépasser Sousse au Nord et le cap Kaboudia au Sud : le chiffre donné par Polybe ne nous permet pas de savoir jusqu'où cette région, dont on célébrait la fertilité[10], s'avançait vers l'intérieur[11]. Elle dépendait de Carthage[12] ; cependant nous

1. Carton. *Le Sanctuaire*, etc. [v. *supra*, p. 138, n. 6].

2. Carton, *ibid*., p. 87 ; pl. II. Fig. 6.

3. Pour les quatre premières villes, voir Pline l'Ancien, V, 25 ; pour les deux dernières, Tite-Live, XXXIII, 48, 1.

4. III, 23, 2 : τήν Βυσσάτιν, XII, 1, 1 (citation faite par Étienne de Byzance. s. v. : Βύζαντες) : Πολύβιος Βυσαλάδα (sic sur les manuscrits; corriger Βυζαχίδα, car Étienne, ajoute que l'ethnique devrait être Βυζαχίτης) χώραν είναί φησι περί τάς Σύρτεις (les trois derniers mots, qui contiennent une erreur, ont dû être ajoutés au texte de Polybe). On trouve plus tard, dans Ptolémée (IV, 3, 6 [bis], p. 640, édit. Müller), l'appellation Βυζαχῖτις χώρα. — Hérodote (IV, 194) mentionne des Γύζαντες, qui habitaient la côte orientale de la Tunisie. Eudoxe de Cnide (apud Étienne de Byzance, s. v. Ζυγαντίς) les appelait Ζύγαντες, et une ville de Libye, Ζυγαντίς, était mentionnée par Hécatée (*ibid*.). Étienne (s. v. Βύζαντες) dit qu'Hérodote aurait dû écrire Βύζαντες. Mais rien ne prouve que cette critique soit fondée et que le nom du peuple indiqué par Hérodote et Eudoxe ait été apparenté au nom de la contrée dont il est question ici.

5. *L. c*. : « Byzacium — ita regionem quandam agri (lire peut être Afri) vocant ».

6. V, 24.

7. XII, 1. 1.

8. *L. c.*

9. En comptant huit stades pour un mille.

10. Polybe, III, 23, 2. Pline, l. c.

11. Conf. p. 98.

12. Polybe, *l. c.*

devons croire qu'elle n'était pas tout entière soumise à son autorité immédiate, qu'elle comprenait des territoires appartenant aux cités énumérées dans les pages précédentes.

Au Nord de Sousse, de l'autre côté du golfe d'Hammamet, avait été fondée la ville que les Grecs et, plus tard, les Romains appelèrent Néapolis. Thucydide la qualifie, à la fin du Ve siècle, de comptoir carthaginois[1] ; elle est aussi mentionnée dans le Périple[2]. Place forte, elle fut prise par Agathocle en 310[3], par le consul Pison en 148[4]. Elle était à 2 kilomètres au Sud-Ouest du lieu qu'occupe Nabeul, héritière de son nom[5]. A Néapolis aboutissait une route qui, venant de Carthage, coupait la base de la péninsule du cap Bon[6].

Kelibia, à une trentaine de kilomètres au Sud-Sud-Est du cap, a de même conservé le nom de Clupea[7], que lui donnèrent les Romains ; les Grecs l'avaient appelée Aspis. La ville antique était située au promontoire dit Ras Mostefa[8], sur un mamelon circulaire, haut de 84 mètres, dont la forme rappelait celle d'un bouclier (ἀσπίς)[9]. Le port, abrité des vents de Nord-Est, se trouvait à près de 2 kilomètres au Sud-Ouest de cette colline[10]. Suffisamment éloignée des parages dangereux du cap Bon, Aspis n'était qu'à 75 kilomètres de Pantelleria, escale entre la Sicile et l'Afrique ; en ligne droite, on compte environ 160 kilomètres jusqu'à l'extrémité Sud-Ouest de la grande île. Agathocle jugea l'emplacement favorable à la

1. VII, 50 : Νέαν πόλιν, Καρχηδονιαχόν έμπόριον. Thucydide ajoute que ce lieu est distant de deux jours et une nuit du point le plus rapproché de la Sicile (l'intervalle est d'environ 215 kilomètres).

2. § 110, p. 89 : Νεάπολις.

3. Diodore, XX. 17, 1.

4. Zonaras, IX, 29, p. 467, a.

5. Voir *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° de Nabeul, n° 183.

6. Périple, *l. c.*

7. Clupea, etc. : pour les différentes formes de ce nom, voir Wilmanns, *C. I. L.*, VIII, p. 128.

8. Νεάπολις, Strabon, XVII, 3, 16.

9. Strabon. l. c. Stadiasme, 117, p. 470. *Conf. Atlas archéol. de la Tunisie*, f° de Kelibia, n° 67.

10. Stadiasme, *l. c.*

fondation d'une place forte, où il établit des Siciliens[1] et qui, après l'échec de ses projets africains, devint naturellement carthaginoise[2]. Elle servit de point d'appui aux Romains lors de l'expédition de Régulus, au milieu du IIIe siècle[3] ; elle les revit encore sous ses murs en 208[4] ; enfin, en 148, elle résista à Pison, qui l'assiégea vainement[5].

Après avoir doublé le cap d'Hermès[6] (cap Bon, ou Ras Addar), on entrait dans le golfe de Carthage, limité au Nord-Ouest par le cap d'Apollon[7], le *promunturium Pulchri* de Tite-Live[8], le Beau promontoire (Καλόν άχρωτήριον) de Polybe[9] (Ras Sidi Ali et Mekki, ou Ras et Terfa). La côte occidentale de la péninsule du cap Bon faisait en quelque sorte partie de la banlieue de Carthage. Les textes n'y signalent à l'époque punique que des carrières[10] et des eaux thermales[11]. Les carrières, qui fournissaient un calcaire coquillier, furent exploitées très tôt : dès le VIIe siècle, on en tirait des matériaux pour la construction des tombeaux de la ville voisine[12]. Elles se

1. Strabon, *l. c*. Voir aussi t. III, ch. I, § 6.

2. Strabon, *l. c.*: Άσπίδος, Καρχηδονιαχής πόλεως.

3. Polybe, I, 29, 2-6 ; 34, 11 ; 36, 6 et 12. Appien, Lib., 3. Zonaras, VIII, 12, p. 390, c ; 14, p. 392, c. Florus, I, 18, 19. Eutrope, II, 21, 2. Orose, IV, 8, 7 ; 9, 5 et 7.

4. Tite-Live, XXVIII, 29, 7 et 8. — Je ne crois pas qu'on puisse reconnaître la même ville dans la Clupea mentionnée par Tite-Live au livre XXIX, 32, 6 : voir t. III, ch. V, § 3.

5. Appien, *Lib*., 110. Zonaras, IX, 29, p. 467, a.

6. Έρμαία 'άχρα : Périple, 110 et 111, p. 89; Pseudo-Aristote. *De mirabilibus auscultationibus*, 134 (d'après Timée) ; Polybe, I, 29, 2 ; I, 36, 11 ; etc. *Mercuri promunturium* : Tite-Live, XXIX, 27, 8 ; etc.

7. Άπόλλωνος 'άχρα : Appien, Lib., 34. *Apollinis promanturiam* : Tite-Live. XXX, 24, 8 ; etc. Άπολλώνιον άχρωτήριον, dans Strabon, XVII, 3, 13, et Zonaras, IX, 12, p. 438. a. Il est à croire qu'Apollon et Hermès étaient ici des équivalents grecs de divinités phéniciennes.

8. XXIX, 27, 2. Pour le mot *Pulchri*, voir t. I, p. 457 ; n. 5. Pour la position, Tissot, I, p. 158, 540, 550.

9. III, 22, 5 ; 23, 1. Pour l'identification de ce cap avec le Ras Sidi Ali el Mekki, voir t. I, *l. c*.

10. Diodore, XX, 6, 3 : πρός τάς χαλουμένας Λατομίας. Strabon (XVII, 3, 16) indique des carrières (λατομίαι τιές) dans le golfe de Carthage, après Tunis et des eaux chaudes (θερμά) et avant le cap d'Hermès

11. Tite-Live, XXX, 24, 9 : « adversus urbem ipsam ad Calidas Aquas ».

12. Vernaz, *Rev. archéol*., 1887, II, p. 153.

creusaient çà et là le long du rivage, depuis El Haouria jusqu'à Sidi Daoud, sur une étendue d'environ 13 kilomètres. Les principales paraissent avoir été près d'El Haouria, à 5 kilomètres au Sud-Ouest du cap, au lieu appelé encore aujourd'hui la Grande carrière (Rhar el Kébir[1]). La pierre était d'un transport facile : on n'avait qu'à la charger sur des chalands, qui traversaient le golfe. Les Eaux-Chaudes, situées en face de la capitale, se retrouvent à Hammam Korbous[2].

VI

Entre la péninsule de Carthage et le Ras Sidi Ali el Mekki, la configuration du littoral a été très modifiée depuis l'antiquité par les apports de la Medjerda, le *Macaras* de Polybe[3], le *Bagrada* des auteurs latins. Ce fleuve passe dans un couloir, bordé à gauche par une ligne de collines qui se dirigent du Sud-Ouest au Nord-Est et dont Utique (Henchir bou Chateur) occupait l'extrémité, à droite par une arête qui s'oriente du Sud-Sud-Ouest au Nord-Nord-Est et se termine à Galaat el Andeless[4]. Il va rejoindre la Méditerranée au Sud-Est de la lagune de Porto-Farina. Une plaine marécageuse s'étend autour des ruines d'Utique, qui sont aujourd'hui à 10 kilomètres de la mer. Mais, aux temps de la domination punique et plus tard encore, la Medjerda suivait un autre cours[5].

---

1. Barth, *Warderungen*, p. 133. Guérin, *Voyage*, II, p. 225-6. Tissot, I, p. 174 et 537. Gauckler, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. CLIII-IV. — On a supposé que Missua, nom antique de Sidi Daoud, se rattachait à un mot phénicien signifiant carrière : Gesenius, *Monumenta*, p. 425 ; Meltzer, I, p. 464 ; Tissot, II, p. 138.

2. Tissot, I, p. 167-170. — A Hammam Korbous a été découverte une coupe à vernis noir avec dessins en blanc, qui date peut-être du IIe siècle avant J.-C. : Merlin, Comité, 1909, p. CLXII ; *Catal. du musée Alaoui*, Suppl., p. 295, n° 511.

3. Μαχάρας : I, 75, 5 ; I, 86, 9 ; XV, 2, 8.

4. Ou Galaat el Oued.

5. Sur cette question, voir Daux, *Recherches*, p. 126-136 ; Partsch, dans *Petermanns Mitteilungen*, XXIX, 1883, p. 202-5 ; Tissot, I, p. 74-88 ; Th. Fischer, *Mittelmeer-Bilder,* II, p. 159-174 ; Bernard, dans Bull. de *géographie historique*, 1911, p. 212-242 ;

Polybe[1] nous apprend qu'au milieu du IIIe siècle avant notre ère, elle longeait au Nord le massif du Djebel Ahmar et du Djebel Nahéli, qui s'interpose entre le continent et la presqu'île de Carthage ; elle débouchait au Nord-Ouest de la baie qu'a remplacée la lagune dite Sebkha er Riana[2]. Utique était alors une ville maritime, dont divers auteurs mentionnent le port, ou les ports[3].

Le nom phénicien dont les Grecs firent Ἰτύχη, Latins *Utika* n'est pas connu avec certitude[4]. Nous avons vu[5] qu'Utique fut une colonie de Tyr, fondée, selon une tradition qui n'est peut-être pas négligeable, à la fin du XIIe siècle. Indiquée vers l'année 350 dans une liste de villes dépendant de Carthage[6], dont elle était officiellement l'alliée[7], elle fut prise d'assaut et pillée par Agathocle[8]. Les mercenaires révoltés l'assiégèrent en vain[9] et ce fut de son plein gré qu'elle s'unit à eux[10]. Elle résista avec succès à Scipion l'Africain en 204-203[11] ; mais, un demi-siècle plus tard, en 149, elle se donna aux

---

consulter aussi l'*Atlas archéologique de La Tunisie*, feuilles d'El Ariana et de Porto-Farina. Nous croyons qu'elle mériterait une nouvelle étude, dans laquelle on éviterait de faire dire aux textes anciens postérieurs à Polybe ce qu'ils ne disent nullement.

1. I, 75, avec le commentaire de Tissot, l. c., p. 76-78. Voir aussi, pour la fin du IIIe siècle, Polybe, XV, 2, 8.

2. Voir la petite carte au tome III, ch. III, § 2.

3. Périple, III, p. 89 : Ἰτύχη πόλις χαί λιμήν. Tite-Live, XXV, 31, 13 (en 212) : « cum portum intrasset » (conf. XXIX, 35, 7). Appien (*Lib*. 75 ; en 140) dit qu'Utique offrait des ports sûrs (λιμένας... εύόρμους) et de larges espaces où des armées pouvaient débarquer. Le même, *Lib*. 78 : έν τοΐς λιμέσι). — Port d'Utique au milieu du premier siècle avant J.-C. : *Bell. Afric*., LXII, 1, et XCVIII, 1 ; conf. César, *Bell. civ*., II, 25 ; Plutarque, Caton le Jeune, 70.

4. L. Müller (*Numism*., II, p. 159, 163-6 ; III, 70) rapporte avec hésitation à Utique des monnaies de l'époque romaine où se lit la légende אתג. Cette attribution est fort douteuse : conf. Tissot, II, p. 58.

5. T.I, p. 360-1.

6. Périple, *l. c.*

7. Voir t. I, p. 450.

8. Diodore, XX, 54-55.

9. Polybe, I, 70 et suiv.

10. Polybe, I, 82, 8-10 ; 83, 11 ; 88, 2-4. Diodore, XXV, 3, 2. Cornélius Népos, *Amilcar*. II, 4.

11. Polybe, XIV, 1, 2 ; 2, 2-4 ; 7, 1 ; 8, 1 : Tite-Live, XXIX, 34-35 ; XXX, 3 et suiv. Appien, *Lib*., 13, 14, 16, 25, 30.

Romains, avant même que la troisième guerre punique ne commençât[1].

Elle était, dit Appien[2], la plus grande cité de la Libye après Carthage. Elle couvrait une île, naturelle ou artificielle[3], et des hauteurs dominant cette île au Sud-Ouest[4]. Parmi ses temples[5], elle comptait le sanctuaire d'un dieu identifié avec Apollon, édifice qui passait pour être contemporain de la fondation de la colonie, et qui subsistait encore au temps de Pline l'Ancien[6].

De l'Utique phénicienne, on n'a retrouvé jusqu'à présent que quelques tombeaux : ils peuvent dater du Ve siècle, et même du VIe[7]. Il n'y a aucun compte à tenir des fantaisies de Daux[8], qui, ici comme à Carthage et à Hadrumète, a mystifié les archéologues. L'étroit chenal qui sépare l'île de la terre constituait vraisemblablement un petit port. Les vaisseaux pouvaient sans doute se mettre à l'abri et accoster ailleurs[9]. Mais il ne faut pas croire à l'existence d'un port militaire, qui aurait été creusé au Nord-Ouest de la ville et aurait entouré « le palais

---

1. Polybe, XXXVI, 3, 1, (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXVI, 1) ; XXXVI, 6, 1 (*alias* XXXVI, 4) ; XXXVIII, 7, 8 (alias XXXIX, 1). Appien, *Lib*., 75, 78, 94, 110, 114, 135. Tite-Live, *Épit*. l. XLIX. C. I. L., I, 200, I. 79.

2. *Lib*., 75 ; *Sic*., II, 3.

3. Voir t. I, p. 369, n. 2

4. *Atlas archéol. de la Tunisie*, notice et plan à la feuille de Porto-Farine.

5. Mentionnés par Diodore, XX, 55, 2.

6. Pline, XVI, 216.

7. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 60-62 (tombes que ce savant attribue au Ve siècle). Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. CXCVI-VII (il mentionne une petite coupe de bucchero nero, objet qui ne dut pas être fabriqué après le VIe siècle). J. Martin, *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord*, janvier 1915, p. XXI (Ve siècle). — Des stèles représentant des femmes en prière ont pu appartenir à des sépultures (conf. *supra*, p. 87), qui auraient été de date plus récente : *Catal, du musée Alaoui*, p. 66, nos 814-818. Autres tombeaux, d'une époque indéterminée : Delattre, dans *Revue tunisienne*, XVIII, 1911, p. 323. — L'inscription punique, probablement funéraire, publiée dans le *Répertoire d'épigraphie sémitique*, II, p. 162, n° 772, a été trouvée, non pas à Utique, mais à Carthage, dans la région de Damous el Karita : voir *Comité*, 1897, p. 447 et 448.

8. *Recherches*, 113 et suiv. Conf. Tissot, II, p. 62 et suiv. ; pl. VI de l'atlas de Reinach.

9. Appien mentionne des ports : voir p. 144, n. 3.

de l'Amirauté[1] » : c'est ainsi que Daux qualifie des ruines de thermes romains[2].

En 203, une flotte carthaginoise stationna dans un port appelé Rusucmon, qui était très voisin d'Utique[3], et, comme l'atteste le mot *rus*, premier élément du nom, auprès d'un cap, c'est-à-dire du Ras Sidi Ali el Mekki[4]. Ce port, ou plutôt ce mouillage, se trouvait donc vers Porto-Farina[5].

La ville à laquelle Bizerte a succédé était située entre la mer et un vaste lac[6], dont l'émissaire la traversait. Ce fut pour cette raison que les Romains, adoptant une dénomination grecque, l'appelèrent Hippo Diarrhytus[7] (« Hippo traversée par l'eau »), épithète qui la distinguait d'Hippo Regius (Bône). Des textes grecs se rapportant à l'époque carthaginoise lui donnent le nom d'Hippou Acra[8], qui dut s'appliquer d'abord

1. Daux, *l. c.*, p. 160 et suiv., pl. V-VII Tissot, II, p. 62-71 et pl. III-V de l'atlas. Perrot et Chipiez, III, p. 391-9, fig. 271-3.

2. C. Torr, *Rev. archéol.*, 1894, II, p. 46 et 306. Voir aussi J. Martin. *L. c.* — Daux indique encore un cothon, bassin rectangulaire creusé sur le bord de l'île : *l. c.*, p. 158 et 263; Tissot, II, p. 61.

3. Tite-Live, XXX, 10. 9 : « in portum (Rusucmona Afri votant) classem ad pulere », et le contexte (Rusucmona est la véritable leçon : voir Riemann, apud Tissot. I, p. 558, n. 2). Tite-Live copie ici Polybe : il laisse à l'accusatif de ce nom la forme qu'il a trouvée dans l'auteur grec. — Il est probable que la flotte punique stationnait au même lieu quelques mois plus tard, lors de l'attentat contre les députés de Scipion : voir Polybe, XV, 2, 7 et l'ensemble du récit.

4. Il ne s'agit certainement pas de la pointe de Galaat et Andeless, qui était occupée par les Romains. — Le Ras Sidi Ali el Mekki s'appelait le promontoire d'Apollon. Faut-il reconnaître dans *ucmon* le nom altéré du dieu Eshmoun (Tissot, I, p. 558) ? Mais l'Eshmoun qu'adoraient les Phéniciens d'Occident fut identifié avec Esculape, non avec Apollon.

5. Conf. Guérin, II. p. 16 ; Tissot, I, p. 558, et II, p. 87.

6. Le Périple (III, p. 89) mentionne ce lac : Ἀπό Ἰτύχης εἰς Ἵππου ‘άχραν «Ἵππου πόλις (sic sur le manuscrit), χαί λίμνη έπ' αύτή έστί. Diodore (XX, 55, 3) fait remarquer que le lac constituait pour la ville une défense naturelle.

7. Voir les textes cités par Wilmanns, *C. I. L.*, VIII, p. 152, et Tissot, II, p. 91. Pline l'Ancien, V, 23 : « Hipponem... Diarrhytum Graecis dictum propter aquarum inrigua ».

8. Diodore, *l. c.* et XX, 57, 6. D' Ἵππου ‘Άχρα, fut formé, comme l'indique Étienne de Byzanee (s. v.), l'ethnique Ἱππουαχρίτης. Ce mot devint par contraction Ἱππαχρίτης, qu'on trouve dans Polybe, 1, 70, 0; 73, 3; 77, 1; 82, 8 ; 88, 2 (altéré dans Diodore, XXV, 3, 2 : Ἱππαχρῖνοι) ; conf. Tite-Live, XXV, 1A, 5 : Hippacritanus. Appien, rencontrant cet ethnique sous une forme altérée, a forgé le nom de ville Ἱππάγρετα (pluriel neutre) ; Lib., 110 et 111 ; il n'y p pas à tenir compte de cette bévue (comme l'a fait M. Kahrstedt,

à un cap voisin[1], le cap Blanc[2]. Nous ignorons la forme exacte du nom phénicien[3]. Hippo, — on ne sait s'il s'agit de Bizerte ou de Bône, — était une vieille colonie des Phéniciens d'Orient[4]. Un passage mutilé d'Étienne de Byzance permet de supposer qu'Hécatée citait l'une des deux villes homonymes[5]. Le Périple mentionne celle qui s'élevait à Bizerte. Agathocle s'en empara[6]. Il vit l'importance de ce lieu, pourvu, grâce au lac, d'un incomparable abri, au bord du détroit qui relie les deux bassins de la Méditerranée. Aussi entreprit-il d'en faire une place forte et un port militaire[7]. Lors de la première guerre punique, des corsaires italiens eurent l'audace de pénétrer dans le canal[8] ; ils commirent de grands dégâts. Mais les

---

p. 486, n. 2, et p. 633 : il voudrait retrouver dans γρετα le mot phénicien קרת, ville). Le Périple (l. c.) appelle la ville Ἵππου πόλις Un trouve aussi dans Appien (Lib., 30) et dans Zoneras (VIII, 16, p. 397, a ; IX, 29, p. 467 a) la forme Ἱππώνα, à l'accusatif Ἱππώνος, au génitif, dans Appien, 135) ; dans Camélias Népos (*Amilcar*, II, 4), *Hipponem*. Polybe (XII, 1, 2) indiquait en Libye Ἱππών ; on ne sait laquelle.

1. Le Périple me parait mentionner ce cap dans le passage cité p. 140, n. 6 : je ne crois pas qu'il y ait lieu de corriger le manuscrit. — Pseudo-Aristote. *De mirabil. auscult*., 134 (d'après Timée) : ἐν Ἰτύχη..., ἡ χεῖται... ἐν τώ χόλπω τώ μεταξύ Ἑρμαίας χαί τής Ἵππου ‘άχρας. Les limites du golfe sont indiquées ici par deux caps. D'ailleurs, ce texte est inexact en ce qui concerne le second cap, puisque le golfe sur lequel Utique était située se terminait au cap d'Apollon, et non pas à un promontoire voisin de la ville appelée, d'après ce promontoire, Ἵππου ‘άχρα.

2. Le *promunturium Candidum* de Méla (I, 34) et de Pline (V, 23).

3. Rien ne prouve que, sur des monnaies de Sidon, les lettres אפא désignent Bizerte ou Bône : voir t. I, p. 363. Il n'est pas prouvé non plus qu'il faille, avec L. Müller (*Numism*., III, p. 53-57 ; supplément, p. 66), rapporter à Bône des monnaies africaines, datant probablement du premier siècle avant notre ère, où on lit la légende אפון. M. Clermont-Ganneau (*Recueil d'archéologie orientale*, V, p. 321) voudrait retrouver le nom antique de Bizerte ou de Bône, sous la forme אפת, dans une épitaphe de Carthage (la lecture est incertaine).

4. T. I, p. 362-3.

5. Voir t. I, p. 344, n. 3.

6. Diodore, XX, 55, 3.

7. Appien. *Lib*., 110. Dans ce passage, Appien dit par erreur qu' « Hippagreta » était entre Carthage et Utique. Ailleurs (135), il place, comme il convient, Utique entre Carthage et Hippo.

8. Zonaras, VIII, 16, p. 397, a-b : εἰς Ἱππώνα Λιβυχήν πόλιν εἰσπλεύσαντες, etc. il s'agit sans doute de Bizerte, et non de Bône. Tandis que ces corsaires étaient occupés à leur œuvre de destruction, les habitants fermeront avec des chaînes l'entrée du port : c'est-à-dire l'entrée du canal qui traversait la ville. Pour cet épisode, voir t. III, ch.II, § 4.

remparts de la cité défièrent les mercenaires[1], avec lesquels elle fit ensuite cause commune[2] ; ils défièrent aussi deux généraux romains, Scipion en 203[3], Pison en 148[4]. Autour du lac, le texte du Périple, tel qui il nous est parvenu, indique plusieurs villes, entre autres Pségas[5] :ce passage est certainement altéré et ne mérite guère confiance[6].

Tabarca, dont le nom, probablement libyque[7], date de fort loin (dans l'antiquité *Thabraca*), fait face à une île, sur une baie qui reçoit l'oued et Kébir, venant de la Khoumirie. Polybe parait l'avoir connue[8], ce qui ne prouve pas qu'il y ait eu là une cité phénicienne. Mais Tabarca est sans doute mentionnée sous un autre nom dans le Périple, parmi les possessions de Carthage : « les Pithécuses et un port; en face, une île et, dans l'île, la ville d'Euboia[9] ». Les Pithécuses étaient, d'après cet écrit, entre Hippou Acra et Thapsa (Philippeville), et des vers de Juvénal[10] témoignent de la célébrité des singes (en grec πίθηχοι) qui vivaient dans les forêts de Thabraca. Euboia, — cette appellation grecque est peut-être un nom phénicien déformé, — aurait été un établissement analogue à celui que les Génois occupèrent dans l'île pendant plus de deux cents ans,

1. Polybe, 1, 70, 9 ; 73, 3 ; 77, 3.

2. *Id*., I, 82, 8 ; 88, 2-4 ; conf. Diodore, XXV, 3, 2. Cornélius Népos, *Amilcar*, II, 4.

3. C'est du moins ce que dit Appien, *Lib*., 30.

4. Appien, 110. Zonaras, IX, 29, p. 467, a.

5. § 111, p. 90 : Ψέγας.

6. Des tombes puniques, datant des IIIe-IIe siècles avant J.-C., ont été découvertes à Henchir Beni Nafa, à 5 kilomètres à l'Ouest-Sud-Ouest de Bizerte : note de M. Merlin, à paraître dans *Bull. archéol. du Comité, année* 1915.

7. On a proposé sans raison des étymologies phéniciennes : voir Tissot, II ; p. 95, n. 1.

8. XII, 1, 4 (citation d'Étienne de Byzance) : Τάβαθρα, πόλις Λιβύης. Lire Τάβραχα ? — Il est fort douteux qu'il faille attribuer à Thabraca et à une ville, maritime voisine, Tuniza (aujourd'hui La Calle), des monnaies à légende punique : opinion de L. Müller (*Numism*., III, p. 52-53 ; Supplément, p. 65-66), réfutée par L. Charrier, *Description des monnaies de la Numidie et de la Maurétanie* (Mâcon, 1912), p. 40-41.

9. § 111, p. 90 : Πιθηχοΰσαι χαί λιμήν χατ' έναντίον αύτών χαί νήσος χαί πόλις έν τή νήσω Εϋβοια.

10. X, 193-5.

du XVIe au XVIIIe siècle; comme à l'époque romaine et de nos jours encore, le port devait être entre l'île et le continent[1].

Au large de Tabarca[2], l'île volcanique de la Galite[3] a pu servir d'escale à des vaisseaux, qui, de Carthage, se rendaient vers l'Ouest de la Sardaigne ou vers les Baléares. On y a retrouvé quelques indices d'occupation punique : monnaies carthaginoises[4] ; tombeaux creusés dans le tuf, relativement récents[5].

Les ruines romaines d'Hippo Regius sont auprès de Bône, sur le rivage occidental d'un golfe que le massif de l'Édough protège des vents d'Ouest et de Nord-Ouest. Au Nord, s'avance le cap de Garde, auquel les Grecs donnèrent, autant qu'il semble, le nom d'Hippou Acra[6]. La Seybouse vient aujourd'hui longer l'emplacement de la ville morte; autrefois, elle débouchait sept kilomètres plus à l'Est[7]. Hippo ne figure pas dans la liste du Périple, mais nous sommes disposé à l'identifier avec Acra Hippou, dont un lieutenant d'Agathocle s'empara et que Diodore[8] distingue expressément de la ville homonyme située à Bizerte. Tite-Live la mentionne à deux reprises, à propos d'événements qui se passèrent vers la fin du IIIe siècle : une fois sous le nom d'*Hippo*[9], une autre sous le nom d'*Hippo Regius*[10]. Cette épithète est un anachronisme, à moins qu'Hippo ne fût déjà rattachée é un royaume numide : hypothèse

---

1. Conf. Tissot, I, p. 231-2.

2. A environ 70 kilomètres au Nord-Nord-Est.

3. Καλάθη dans Ptolémée, IV, 3, 12, p. 600. *Galata*, dans Méla, II, 120 ; Pline, III, 92 ; V, 42 ; XXXV, 202 ; etc.

4. Tissot, I, p. 233.

5. Toutain, *Mélanges de l'École de Rome*, XI, 1891, p. 454-6. *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° du Cap Negro. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. CCLXXX-II et pl. LXXXIII.

6. Ptolémée, IV, 3, 2, p. 615 : Ἵππου ἄχρα. Pour cette indication, voir Gsell, *Atlas archéol. de L'Algérie*, f° 2 (Herbillon), n°s 2 et 9.

7. Gsell, *Atlas*, f° 9 (Bône), n° 180.

8. XX, 57, 6 : τήν ὀνομαζομένην Ἄχραν Ἵππου. Voir t. III, ch. I, § 7.

9. XXIX, 32, 14 : « inter Cirtam Hipponemque ».

10. XXIX, 3, 7 : « ad Hipponem Regium ».

que contredit le récit de l'historien, puisqu'il s'agit d'un acte d'hostilité des Romains contre les Carthaginois[1].

On a dégagé à Hippone, sur une étendue d'environ quarante mètres, un mur très ancien, qu'avaient recouvert des habitations construites aux premiers siècles de notre ère[2]. Il est en pierres énormes, parallélépipèdes mesurant 1 mètre — 1 m. 20 de largeur, 0 m. 60 — 0 m. 70 de hauteur et jusqu'à 4 mètres de longueur. Les blocs, ajustés sans ciment, ont été dégrossis au coin et à la masse, et non pas taillés au ciseau, à la manière romaine. Six assises au moins sont demeurées en place. L'une des faces offre de forts bossages ; l'autre est irrégulière et devait rester invisible. Orienté du Nord au Sud, ce mur tournait ensuite vers l'Ouest[3]. La direction qu'il suit ne permet pas d'y reconnaître un quai[4] et il n'est guère probable qu'il ait fait partie d'un rempart[5]. Peut-être formait-il le rebord d'une plateforme qui aurait porté un grand édifice, un temple. Auprès, ont été exhumées plusieurs pierres en tronc de pyramide renversé, ornées de feuilles ; elles coiffaient jadis des piliers[6]. La facture de ces morceaux n'est pas romaine[7]. Quant au mur, il rappelle trop certains ouvrages des côtes de la Syrie[8] pour qu'on ne lui attribue pas une origine phénicienne.

---

1. Silius (III, 259) cite « antiquis dilectus regibus Hippo », parmi les villes de l'empire de Carthage au temps de la seconde guerre punique ; Mais ce témoignage est de fort mince valeur.

2. Papier, *comité*, 1899, p. CXCIX. De Pachtere, *Mélanges de l'École de Rome*, XXXI, 1911, p. 322-3, fig. 1 ; pl. XIII-XIV. Gsell, *Atlas*, f° 9, p. 8, n° 8 du plan, et aux additions.

3. A un niveau supérieur, des murs de l'époque romaine courent perpendiculairement à ce gros mur, avec lequel ils n'ont rien de commun.

4. Voir de Pachtere, l. c., p. 323.

5. Un mur d'enceinte aurait eu deux parements et aurait sans doute été plus épais. Il est à croire aussi qu'il aurait enfermé le mamelon voisin, propre à constituer une bonne position défensive. Or notre mur prend une autre direction au pied de ce mamelon.

6. De Pachtere, p. 323-6, fig. 2-3.

7. Quoi qu'en dise M. Kahrstedt, p. 92, n. 1.

8. A Arad et à Sidon : Renan, *Mission de Phénicie*, pl. 2 et 68 ; Perrot et Chipiez, III, fig. 7 et 41, aux p. 25 et 104 : Conf. aussi le mur maritime de Carthage : *supra*, p. 34 et suiv.

Sur le mamelon Saint Augustin, qui domine l'emplacement d'Hippone, de nombreuses stèles se dressaient dans un lieu sacré et surmontaient des vases remplis d'ossements d'animaux (coutume que nous avons constatée à Hadrumète[1]). La plupart de ces ex-voto datent de l'Empire romain et n'attestent que la survivance à Hippo Regius de vieux rites phéniciens[2]. Cependant le style et les images de quelques stèles dénotent une époque plus reculée[3], quoiqu'on ne puisse pas affirmer qu'elles soient contemporaines de la domination carthaginoise.

Mieux que les documents archéologiques et les brèves indications des textes, la persistance, tout autour de la ville, jusqu'au Ve siècle après J: C., de la langue apportée de Syrie en Afrique[4] prouve qu'Hippone fut un foyer important de civilisation phénicienne[5].

« Thapsa, ville et port » que signale le Périple, se confondait certainement avec Thapsus, ville mentionnée au temps de la guerre d'Hannibal, à peu de distance de Cirta (Constan-

1. P. 138.

2. Sur ces découvertes, voir Gauckler, *Comité*, 1905, p. CLXXIX-CLXXXI (conf. Gsell, ibid., 1900, p. 376-379).

3. Signe dit de Tanit et caducée : *Bull. de l'Académie d'Hippone*, XXX, 1903, p. 3, n. 7 ; Gauckler, l. c., p. CLXXX ; voir aussi la stèle reproduite dans *Bull. de l'Acad. D'Hippone*, XVIII, 1882, pl. VIII. Une stèle gravée (plus ancienne que les stèles sculptées de l'époque romaine), représentant probablement une déesse, devait, à en juger par l'endroit où on l'a trouvée, appartenir au même sanctuaire : Berger, *Comité*, 1896. p. 221-2.

4. Voir les textes de saint Augustin énumérés par Gsell, *Atlas*, f° 9, p. 5, col. 2, en bas.

5. Sur la côte, entre Hippo Regius et Rusicade, à l'Ouest de Tacatua (Gsell, *Atlas*, f° 2, Herbillon, n° 5), dans les parages du cap de Fer, le Géographe de Ravenne (V, 4, p. 347, édit. Pinder et Parthey) mentionne le « Monumentum Anibal (sic) ». On ne sait l'origine de cette dénomination, peut-être fantaisiste. S'agit-il de quelque vieille construction, par exemple une tour de signaux, que les Romains auraient attribuée à l'époque punique ? — Ptolémée (IV, 3, 2, p. 615) place à l'Est de Tacatua un lieu qu'il appelle Κόλλοψ Μιχρός. Il donne le méme nom Κόλλοψ à Chullu, qui fut sans doute une colonie punique. Il est donc possible que Κόλλοψ Μιχρός ait été aussi un établissement carthaginois. On peut supposer que l'emplacement de ce lieu a été indiqué inexactement par Ptolémée et qu'il répond à *Culucitanis*, c'est-à-dire, semble-t-il, à Sidi bou Mérouane, au Sud-Est du cap de Fer, en face de Chullu (Collo) : Gsell, *l. c.*, f° 2, n° 2.

6. § III, p. 90 : Θάψα χαί πόλις χαί λιμήν.

tine)[1]. Un géographe romain nous fait connaître un fleuve homonyme, le Thapsus, « près de Rusicade »[2]. Celle-ci s'élevait à Philippeville[3], port actuel de Constantine ; auprès, débouche l'oued Safsaf, c'est-à-dire le Thapsus. Nous avons déjà rencontré une Thapsus sur la côte orientale de la Tunisie[4] ; quant au nom de Rusicade[5], il dut être donné d'abord au promontoire (*roush*) qui domine Philippeville et que les indigènes appellent encore Ras Skikda ; plus, tard, il fut appliqué à la ville même. Parmi les découvertes faites en ce lieu, celles qui témoignent d'un passé phénicien n'ont guère d'importance : une tête sculptée, en grès[6], un chapiteau d'ordre ionique[7], une stèle votive[8], un caveau funéraire avec quelques objets en bronze et en verre[9]. Ces vestiges sont peut-être postérieurs à l'époque où Thapsus dépendait de Carthage.

A 4 kilomètres au Nord-Ouest de Philippeville, une baie, abritée des vents d'Ouest, a pu servir de port, par les gros temps, aux vaisseaux qui n'auraient pas été en sûreté devant Thapsus. Là se trouve le petit village de Stora, nom auquel on a cherché une étymologie phénicienne, fort contestable[10].

Chullu[11], aujourd'hui Collo, était située sur le côté oriental

1. Tite-Live, XXIX, 30, 5 : « prollciscenti ad Syphacem Lacumazae regulo ad Thapsum occurrit ». Syphax était sans doute à Cirta (conf. p. 98, n. 4).

2. Vibius Sequester, dans *Ceographi latini minores*, édit. Riese, p. 151 : « Thapsus Africae, iuxta Rusiccade ».

3. Gsell, *Atlas*, f° 8 (Philippeville), n° 196.

4. P. 133.

5. On a proposé diverses explications de ce nom : voir Gsell, l. c., f° 8, p. 12, col. 1.

6. Gsell et Bertrand, *Musée de Philippeville*, p. 67-68 ; pl. X. fig. 3.

7. *Ibid*., p. 72 ; pl. XI, fig. 4. Je crois ce chapiteau punique. Les chapiteaux ioniques romains de l'Afrique du Nord sont de types tout différents.

8. Ibid., p. 28 (signe de Tanit et caducée).

9. Gsell, *Atlas*, f° 8, p. 15, n° 25 du, plan. Delamare, *Exploration scientifique de l'Algérie. Archéologie*, pl. 32, fig. 10-20; texte explicatif par Gsell (Paris, 1912). p. 33.

10. Du nom divin Ashtoret : voir Gsell, *Atlas*, f° 8, n° 194. — Au Nord de Stora, s'étend l'îlot de Srigina (*ibid*., n° 193), qu'on a voulu, sans bonnes raisons, identifier avec Υδρας νήσος de Ptolémée (IV, 3, 12, p. 660). Au IVe siècle, Éphore (*Fragm. hist. graec*.. I, p. 261, n° 96 : citation d'Étienne de Byzance) mentionnait Υδρα, νήσος Λιβύης περί Καρχηδόνα.

11. Gsell, *Atlas*, f° 8, n° 29. Ptolémée (IV, 3, 2, p. 614) l'appelle Κόλλοψ Μέγας ή Χούλλου.

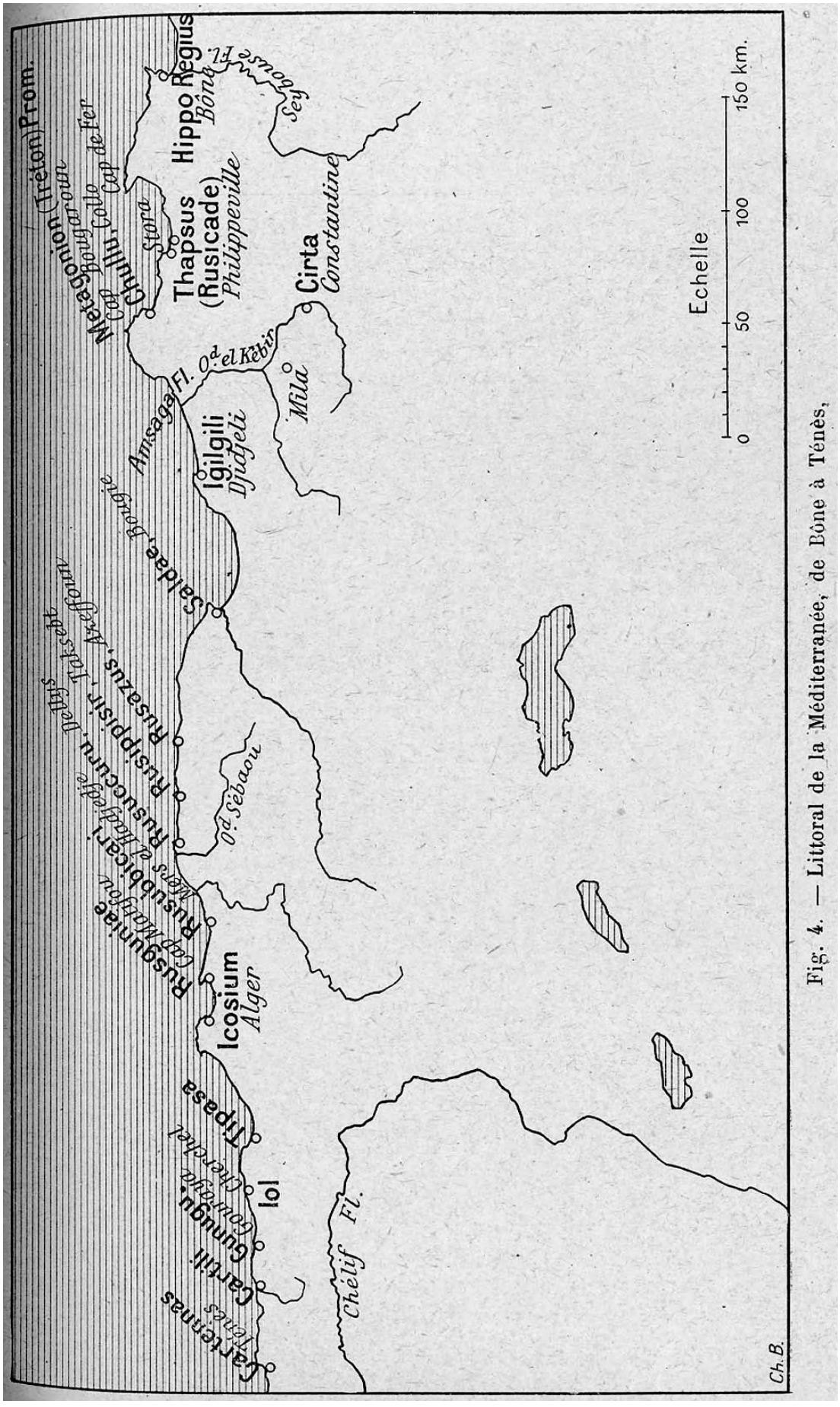

Fig. 4. — Littoral de la Méditerranée, de Bône à Ténès,

d'une large saillie que le cap Bougaroun termine au Nord. Elle n'est citée nulle part avant l'Empire romain[1], et les teintureries de pourpre qui lui valurent alors une certaine renommée[2] ne sont pas une preuve suffisante de son origine phénicienne[3]. Mais on a fouillé à Collo des caveaux funéraires[4], contenant un mobilier analogue à celui des tombes les plus récentes de Carthage, à celui des cimetières d'El Alia, de Mahdia, de Lemta, de Sousse dont nous avons parlé : poteries puniques, objets importés d'outre-mer, tels que des vases à couverte vernissée noire, des lampes de type grec, des coupes hémisphériques à ornements végétaux moulés[5]. Les morts avaient été en général incinérés ; pourtant on a rencontré des ossements non calcinés, entassés pêle-mêle[6]. Dans certaines sépultures avaient été déposées des monnaies carthaginoises ; dans d'autres, des monnaies de rois numides ; ailleurs, les deux séries étaient représentées[7]. Ces tombes datent d'une époque dont nous pouvons fixer approximativement les limites entre la fin du IIIe siècle et le début du premier : peut-être, au temps on l'on creusa les plus anciennes, Carthage était-elle maîtresse de Chullu.

---

1. Après Thapsa, vers l'Ouest, le Périple (111. p. 90) indique Καύχασις πόλις χαί λιμήν. S'il s'agit de Chullu, le nom aurait été bien altéré.

2. Solin, XXVI, 1 : « Chulli purpurario fuco Tyriis velleribus comparata ».

3. Chullu pourrait être un nom phénicien, a rapprocher d'Achulla, Acholla (*supra*, p. 130, et t. I, p. 372, n. 5) : conf. Gesenius, *Monumenta*, p. 422.

4. Hélo, Comité, 1895, p. 343-368. Gsell, *Fouilles de Gouraya* (Paris, 1903), p. 42-46. Le même, *Atlas*, f° 8, p. 4, col. 2.

5. Gsell, *Gouraya*, p. 22, 26, 44-46. Hélo, l. c., p. 365.

6. Hélo, p. 348, 365. Gsell, l. c., p. 14.

7. Hélo, p. 345-6.

VII

Dans l'hiver de 219-218. Hannibal fit passer des troupes espagnoles « dans les Métagonia de la Libye[1] ». « Des villes appelées Métagonites[2] », il tira 4 000 fantassins, qui furent envoyés à Carthage, pour contribuer à la défense de la capitale, si les Romains la menaçaient, et aussi pour servir d'otages. Ces indications ont été empruntées par Polybe au texte grec d'une inscription qu'Hannibal lui-même dédia dans le temple de Junon Lacinienne, près de Crotone. Il y avait donc, dans l'Afrique du Nord, une région appelée en grec Μεταγώνια, comprenant un certain nombre de villes[3] qui faisaient partie de l'empire carthaginois.

Ce nom se retrouve dans d'autres textes. Le *promunturium Metagonium* de Pomponius Méla[4] répond au cap Bougaroun[5], dont l'extrémité est le point le plus septentrional de la côte algérienne. C'était aussi au cap Bougaroun qu'un demi-siècle avant Hannibal, Timosthène, amiral de Ptolémée Philadelphe, plaçait le Métagonion, situé, disait-il, en face de Marseille[6]. Pline l'Ancien affirme que les Grecs appelaient Metagonitis la Numidie, limitée du côté de l'Occident par l'Ampsaga[7] (oued el Kébir), qui débouche à peu de distance au Sud-Ouest du cap Bougaroun. Le vieux géographe. Hécatée connaissait déjà le

1. Polybe, III, 33, 12 : εἰς τά Μεταγώνια τῆς Λιβύης.

2. *Ibid*., 13 : ἀπό τῶν πόλεων τῶν Μεταγωνιτῶν. Tite-Live (XXI, 21, 12 et 13), qui a reproduit les indications de Polybe, a supprimé ces deux noms propres.

3. Le chiffre de 4 000 fantassins répondrait, très approximativement, à une population totale de 30 000 âmes (conf. Kahrstedt, p. 105), en supposant qu'Hannibal ait enrôlé tous les hommes capables de porter les armes. Mais c'est ce que nous ignorons ; il est même probable qu'il n'en fut pas ainsi.

4. I, 33.

5. Gsell, *Atlas*, f° 1 (Cap Bougaroun). Ce cap est appelé Τρητόν par Strabon (XVII. 3, 13) et Ptolémée (IV, 3, 2, p. 614).

6. Strabon, XVII, 3, 6 (τό Μεταγώνιον).

7. V, 22 : « Ab Ampsaga Numidia est,... Metagonitis terra a Graecis appellata ».

terme Métagonion : il l'appliquait, selon Étienne de Byzance, à une ville de Libye[1], dont nous ignorons l'emplacement. D'après Ératosthène, le mont Abilyx, qui se dressait sur la côte africaine du détroit de Gibraltar, était « dans le Métagonion, peuple de Nomades »[2]. Artémidore niait, il est vrai, l'existence de ce peuple[3], mais il faisait peut-être une querelle de mots à son devancier: Ératosthène avait probablement voulu parler d'une contrée habitée par des Numides[4]. Strabon[5] dit qu'on appelait Métagonion un lieu sec et stérile, voisin de l'embouchure de la Molochath (la Moulouia), et, dans un sens plus général, tout le pays montagneux qui s'étend jusque-là, depuis le cap Cotés (cap Spartel, à l'angle Nord-Ouest de l'Afrique). Enfin Ptolémée mentionne, près du détroit, une peuplade, les Métagonites, ainsi qu'une région Métagonite[6] ; il donne le nom de cap Métagonite à un promontoire situé à l'Ouest de la Molochath[7] : il s'agit soit du cap de l'Eau[8], soit du cap des Trois-Fourches[9].

De ces divers témoignages, nous pouvons conclure que les Grecs, traduisant sans doute un terme phénicien, appelèrent Métagonion, ou Métagonia, la bande de littoral qui s'allonge du cap Bougaroun au cap Spartel[10], et que le nom fut ensuite

1. *Fragm. hist. graec*., I, p. 25, n° 324 : Μεταγώνιον, πόλις Λιβύης..

2. Apud Strabon, III, 5, 5 : ἐν τώ Μεταγωνίώ, Νομαδιχώ ‘έθνει.

3. Strabon, l. c.

4. Nous avons indiqué (p. 100) la grande extension de l'ethnique Νομάδες.

5. XVII, 3, 6.

6. IV, 1, 3, p. 585 : Μεταγωνῖται ; ... τήν Μεταγωνῖτιν χώραν..

7. IV, 1, 3, p. 583 : Μεταγωνῖτις ‘άχρα.

8. Tissot, dans *Mémoires présentés à L'Acad. des Inscriptions*, IX, 1ère partie (1878), p. 148-150.

9. Müller, édit. de Ptolémée, n. à la p. 583. Il faudrait admettre une interversion, car Ptolémée, allant de l'Ouest à l'Est, place ‘Ρουσάδειρον (Melilla, au Sud-Est du cap des Trois-Fourches) avant la Μεταγωνῖτις ‘άχρα.

10. Selon Pline (l. c.), *la Metagonitis terra* était à l'Est de l'Ampsuga et se confondait avec le Numidie, qui prenait fin à la Tusca (près de Tabarca). Elle aurait donc compris, outre la région da cap Bougaroun, une assez grande longueur de côtes, situées au delà du cap dans la direction de l'Orient. Mais on peut se demander si Pline n'a pas fait erreur en étendant ainsi vers l'Est la Metagonitis ; s'il n'aurait pas dû dire, au contraire,

appliqué spécialement à des lieux, à des régions qui faisaient partie de cette côte. On a supposé[1] avec quelque vraisemblance qu'il signifiait d'abord « le pays après le Gonion », μετά τό Γώνιον serait une transcription du nom donné par les Phéniciens au cap Bougaroun[2] ; plus tard, par un abus de langage, ce cap aurait été appelé aussi Μεταγώνιον.

Nous savons fort peu de choses sur les villes Métagonites.

Entre le cap Bougaroun et le golfe de Bougie, la ville antique d'Igilgili occupait une presqu'île basse[3]. Des sépultures de type punique existent à Djidjeli[4], mais il est impossible de dire quand elles furent creusées, car elles ont été violées depuis très longtemps et le mobilier funéraire a disparu[5]. Les hypothèses qui attribuent au nom d'Igilgili une étymologie phénicienne[6] sont des plus fragiles[7].

Bougie, qui a remplacé *Saldae*, offre aux vaisseaux un abri fort bien protégé à l'Ouest, au Nord et au Nord-Est, à proxi-

---

qu'elle était le pays situé à l'Ouest de l'Ampsaga, ou, plus exactement, du cap voisin : voir Müller, édit. de Ptolémée, p. 584. — D'autre part, nous ne croyons pas que la région appelée Métagonia par Hannibal ait été comprise seulement entre Le cap Métagonite, mentionné par Ptolémée près de la Moulouia, et le détroit de Gibraltar. Dans cet espace, il n y aurait pas eu place pour les villes Métagonites, qui devaient être assez nombreuses. D'ailleurs, l'indication de Timosthène parait prouver qu'au IIIe siècle avant notre ère, on appelait Métagonion le cap Bougaroun. C'était sans doute au nom de ce cap que se rattachait le nom de la région.

1. E. Kuhn, *Städtische Verfassung des römischen Reichs*, II, p. 440, n. 3931. Müller. l. c., p. 583.

2. Nous lisons dans le lexique d'Hésychius : Γόνα, τό ‘όριον Φοίνιχες (aulieu de δριον, *borne*. Movers, II, 2, p. 575, n. 69, propose sans nécessité de corriger ‘όιον, monticule°. Movers se demande si ce mot phénicien ne se cache pas sous le terme grec Μεταγώνιον.

3. Gsell. *Atlas*, f° 7 (Bougie), n° 77.

4. Caveaux à puits, fosses creusées dans le roc. Voir Delamare, *Exploration*, pl. XII, fig. 4-6, et pl. XIII (texte explicatif par Gsell, p. 12, 13) ; Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 47-49 ; le même, *Atlas*, f° 7, p. 13, col. 1, et p. 14, n° 78.

5. Notons aussi qu'il y eut à Igilgili des fabriques de pourpre : Gsell, *Atlas*, *addit*. au f° 7, n° 77 (imprimé par erreur 70).

6. Gesenius et Movers, cités dans *Atlas*, n° 77, début; C. I. S., I, n° 1906. La terminaison *ili* pourrait, au contraire, faire penser à des lieux du Sud-Ouest de l'Europe : voir t. I, p. 324, n. 3.

7. On a aussi essayé d'expliquer par la langue phénicienne le nom de Choba, lieu situé entré Djidjeli et Bougie : Atlas, f° 7, n° 68.

mité de l'embouchure de la Soummane. Ce lieu, dont Strabon a signalé l'importance maritime[1], ne dut pas être négligé par les Carthaginois. D'après un renseignement qui n'est pas très sûr, on y aurait trouvé jadis des stèles avec de courtes inscriptions puniques[2]. Le Périple indique entre Thapsa (Philippeville) et Iouliou Acra (Cherchel) une ville de Σίδα[3] : peut-être faut-il corriger Σάλδα[4].

Des documents de l'époque romaine nous font connaître, entre Bougie et Alger, cinq villes dont le nom commençait par le mot phénicien *roush*[5] : Rusazus[6], aujourd'hui Azeffoun, au Sud du cap Corbelin[7] ; Rusippisir[8], qui était probablement à Taksebt, sur le cap Tedless[9] ; Rusuccuru[10], située à Dellys[11], près de l'embouchure de l'oued Sebaou, sur le côté oriental d'un promontoire qui arrête les vents d'Ouest ; Rusubbicari, à Mers

---

1. XVII, 3, 12 : μέγας έστί λιμήν, ‘όν Σάλδαν χαλοῦσι.

2. Texier, *Rev. archéol.*,VIII, 1851-2, p. 574. — L. Müller (*Numism.*, III, p. 67-68, nos 80-81) a lu la légende punique אשלבן sur des monnaies africaines qu'il a attribuées, sans aucune vraisemblance, à un lieu appelé sous l'Empire romain Salviana (il s'agit très probablement d'un domaine, ainsi nommé d'un Salvius : *Salviana praedia*). M. Charrier (*Description des monnaies*, p. 31-32) lit אשלרן et rapporte ces monnaies à Soldan (avec un א dit prosthétique). Cependant l'avant dernière lettre semble bien être un beth, et non un daleth : conf. Müller, III, p. 69, et Supplément, p. 68.

3. § III, p. 90

4. La tout cas, il n'y a pas à penser au lieu que la Table de Peutinger appelle par erreur Syda et qui est en réalité Bida, ville de l'intérieur des terres : voir Gsell. *Atlas*, f° 6 (Fort-National), n° 104 (p. 13, col. 2).

5. On a tenté, mais sans succès, de retrouver des mots phéniciens dans les éléments de ces noms qui font suite à Rus : pour Rusazus, Rusippisir, Rusuccuru, voir *Atlas*, f° 6, p. 10 ; pour Rusubbicari, *ibid.*, f° 5 (Alger), n° 51; pour Rusguniæ, Gesenius, *Monumenta*, p. 426. L'*oppidum Ascurum*, mentionné dans le *De bello Africo*, XXIII, 1, est peut-être le même lieu que Rusuccuru : *Atlas*, f° 6, p. 10, col. 1. Le nom, probablement libyque, apparaîtrait dans ce texte dépouillé de l'addition phénicienne Rus : voir Mercier, *Rev. de la soc. archéol. de Constantine*, XLVIII, 1914, p. 100.

6. Pour les textes relatifs à ce lieu, voir *Atlas*, f° 6, p. 10, col. 2.

7. *Atlas*, f° 6, n° 70, et *addit.*, au n° 87 du f° 6.

8. *Atlas*, f° 6, p. 10, col. 1-2.

9. Carcopino, dans *Revue africaine*, LVIII, 1914, p. 351-3. Sur Taksebt, voir *Atlas*, l. c., n° 35.

10. *Atlas*, l. c., p. 10, col. 1.

11. Viré, *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. CCXL. Sur Dellys, voir *Atlas*, l. c., n° 24.

el Hadjedje[1], sur une légère saillie de la côte; Rusguniæ, au cap Matifou[2], qui ferme au Nord-Est la baie d'Alger. Ces noms, dont aucun ne figure dans le Périple, sont des indices, et non pas des témoignages certains d'établissements phéniciens. Il faut , en dire autant de quelques découvertes archéologiques faites sur ce littoral : à Taksebt, un sanctuaire où des urnes renfermant des os d'animaux étaient surmontées de stèles, dont la plupart datent de l'Empire, mais dont quelques-unes, à relief peu accusé, ont un aspect plus ancien[3] ; — à Dellys, une inscription néopunique[4] ; une stèle offrant des symboles puniques[5], mais qui, comme l'inscription, peut-être postérieure à la chute de Carthage ; enfin de grands blocs, dégrossis au coin et à la masse, débris possibles d'une construction phénicienne, mais qui furent employés dans un mur romain[6].

Si les Phéniciens ou les Carthaginois occupèrent Rusguniæ, ils se fixèrent sans doute aussi en face, à Icosium (Alger) : les deux ports pouvaient tour à tour les abriter, l'un, étant à couvert des vents d'Est, l'autre des vents d'Ouest, plus redoutables[7]. Alger doit son nom arabe, El Djezaïr, à des îlots, très voisins de la terre, à laquelle ils sont rattachés aujourd'hui c'était là un site vraiment phénicien. Du reste, aucune preuve ne corrobore ces inductions. La légende qui attribue la fondation d'Icosium à des compagnons d'Hercule[8] n'est pas un argument sérieux, même si l'on vent admettre que cet Hercule ait été le dieu tyrien Melqart. Une stèle qui présente des symboles carthaginois parait être postérieure à notre ère[9] ; une lampe de

1. *Atlas*, f° 5, n° 51.

2. *Atlas*, f° 5, n° 36.

3. Gavault, *Élude sur les ruines romaines de Tigzirt* (Paris, 1897), p. 123-4, fig. 22, n°s 1-4. Conf. Gsell, *Atlas*, f° 6, n° 35.

4. Trouvée en 1914.

5. Doublet, *Musée d'Alger* (Paris, 1890), p. 28, 67-68 ; pl. IV, fig. 5.

6. Gavault, *Comité*, 1895, p. 137-8 et pl. VI. Gsell, *Atlas*, f° 6, n° 24 (p. 3, n° 6 du plan).

7. Th. Fischer, *Mittelmeer-Bilder*, II. p. 116.

8. Solin, XXV, 17. Conf. t. I, p. 344, n. 5.

9. D'après la facture. Doublet, *l. c*., p. 28, 67 ; pl. IV, fig. 3

forme punique s'est rencontrée dans une nécropole romaine, au fond d'un caveau qui contenait une poterie italienne fabriquée vers le début de l'Empire[1] ; deux amulettes de style égyptien avaient été déposées dans un sarcophage en pierre dont on ignore la date[2].

Même incertitude en ce qui concerne Tipasa. Il est douteux que ce nom soit phénicien[3]. L'existence d'un petit port entre la côte et deux îlots, au temps de la domination romaine[4] ; quelques stèles de la même époque, sur lesquelles est tracé le symbole dit de Tanit[5] ; des caveaux de type punique dans des cimetières chrétiens[6] ; le culte d'une image de serpent sous le Bas-Empire[7] ; voilà de médiocres arguments pour faire de Tipasa une colonie phénicienne ou carthaginoise.

Nous sommes sur un terrain plus solide à Cherchel. Avant d'être nommée Cæsarea par le roi Juba II, cette ville était appelée Iol[8], nom d'un dieu phénicien[9]. Au milieu du IVe siècle, le Périple la mentionnait, avec son port, parmi les possessions de Carthage[10] : il est vrai que, sur le manuscrit, on lit Ἰουλίου au lieu de Ἰουλίου Ἰώλ faute qu'il convient d'imputer à un copiste. Le port devait être entre une île et le continent, comme le port militaire des Romains et le port marchand actuel[11]. On y a repêché une cymbale en bronze, munie d'une inscription punique qui ne semble pas postérieure au second siècle avant J.-C[12]. Nous ne connaissons à Cherchel aucune sépulture que

1. Charrier, *Comité*, 1903, p. CCXXI-II.
2. Berbrugger, *Rev. africaine*, XII, 1868, p. 136.
3. Conf. p. 124, n. 16.
4. Voir le plan de Tipasa, dans Gsell. *Atlas*, f° 4 (Cherchel), p. 9 (n° 4).
5. Gsell, *Mélanges de L'École de Rome*, XIV, 1914, p. 309.
6. *Ibid*., p. 393.
7. *Ibid*., p. 310-1.
8. Voir les références dans Gsell, *Atlas*, f° 4, n° 16, début.
9. L. Müller, *Numism*., III, p. 139, n. 3. Lenormant, *Gazette archéol.*, 1876, p,127. Berger, dans *Mélanges. Graux*, p. 618, et dans *Bull. archéol. du Comité,* 1901, p. 325.
10. § III, p. 90 : Ἰουλίου ‘άχρα, πόλις χαί λιμήν.
11. Gsell, *Atlas*, f° 4, p. 4, n° 2 du plan.
12. *Atlas*, l. c., p. 4-5. Berger, *Musée Lavigerie*, I, p. 208 : *Revue d'assyriologie et d'archéol. orientale*, V, 1902, p. 113-6.

l'on puisse dater de la période étudiée ici. Pourtant un fragment sculpté, découvert en ce lieu, appartenait très probablement à un couvercle de sarcophage, qui, selon une coutume empruntée par les Phéniciens à l'Égypte, représentait le mort(1). Signalons encore des scarabées égypto-phéniciens(2). Plusieurs inscriptions néopuniques, dont l'une est contemporaine du roi numide Micipsa(3), et quelques autres antiquités(4) témoignent de la persistance de la langue et de la civilisation carthaginoises.

Entre Iol et Sigé, le Périple énumère diverses villes, dont nous ignorons l'emplacement : « Hebdomos, ville et port ; l'île d'Acion, où il y a une ville et un port; l'île de Psamathos, ville et port ; un golfe; dans le golfe, l'île de Bartas et un port ; Chalca, ville dans le fleuve ; Arylôn, ville ; Mès, ville et port(5) ». Il paraît impossible d'identifier les trois îles, dont deux portaient des « villes », avec de misérables îlots ou écueils, épars le long de cette côte. Peut-être le littoral, formé en partie d'argiles et de marnes, que les vagues entraînent facilement, ébranlé par des tremblements de terre(6), a-t-il subi des modifications assez grandes dans le cours des siècles. Peut-être l'auteur ou les copistes du Périple ont-ils commis des erreurs, des transpositions.

A 33 kilomètres à l'Ouest de Cherchel, la ville de Gunugu(7)

---

1. Gsell, dans *Mélanges Perrot* (Paris, 1903), p. 152-3 : tête d'homme barbu.

2. Gauckler, *Musée de Cherchel* (Paris, 1895), p. 80.

3. Indications bibliographiques dans Gsell, *Atlas*, f° 4, p. 7, col. 2, bas ; le même, *Fouilles de Gouraya,* p. 49, n. 5 et 6.

4. Cippe ovoïde, entouré de longues feuilles, probablement un objet de culte Gauckler. *l. c.*, p. 90 ; pl. II, fig. 5. Stèles : *id*., p. 88-90 ; pl. II, fig. 4 (aube une inscription néopunique) ; La Blanchère, *Musée d'Oran* (Paris, 1893), p. 14. Statue d'une divinité difforme : Gauckler, p. 87-88 ; pl. II, fig. 3. Deux ossuaires en plomb, dont l'un représente des têtes d'Ammon (ils ne semblent pas dater d'une époque antérieure aux environs de notre ère) : *id*., p. 67-70 et figures.

5. § III, p. 90. Je transcris les noms propres, qui sont tous au nominatif : Ἕβδομος — Ἀχίον — Ψαμαθός — Βαρτάς — Χάλχα — Ἀρύλων — Μής.

6. Voir Cat, *Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne* (Paris, 1891), p. 17-18. Bernard et Ficheur, *Annales de Géographie*, XI, 1902, p. 236. Fischer, *Mittelmeer-Bilder*, II, p. 137.

7. Pour les formes de ce nom, voir Gsell. Atlas, f° 4, n° 3, début. גנגן, sur une monnaie à légende néopunique, trouvée à Sidi Brahim : Charrier. *Description des monnaies*,

couvrait le promontoire de Sidi Brahim[1] ; elle avait, du côté du Couchant, un port que protégeait une autre saillie du littoral[2]. Il n'est pas sûr que Gunugu soit un nom phénicien[3]. Mais, dans de nombreux caveaux à puits, datant des IVe-IIe siècles, on a recueilli un mobilier que nous avons déjà rencontré à Collo et sur la côte orientale de la Tunisie. Des poteries puniques, très abondantes, étaient accompagnées d'importations européennes : vases peints décorés de figures, vaisselle à vernis noir, lampes de type grec[4]. Il y avait sans doute à Sidi Brahim une cité punique assez florissante. Aux colons s'étaient mélangés des indigènes. Quelques poteries grossières ressemblent exactement à celles que contiennent les dolmens africains, à celles aussi que des Berbères ont continué à fabriquer jusqu'à nos jours[5]. Les ossements des morts sont très souvent réunis pêle-mêle ; s'ils portent fréquemment des traces de calcination, l'emploi du feu n'a en peut-être d'autre objet que de hâter le décharnement des cadavres[6].

Deux lieux, situés au delà de Gunugu, s'appelaient sous l'Empire romain Cartili et Cartennas. L'un était probablement à l'embouchure de l'oued Damous[7] ; l'autre se retrouve à Ténès, sur un plateau rocheux, dominant à l'Ouest l'embouchure de l'oued Allalah[8]. Dans les quatre premières lettres de ces deux noms, des savants ont voulu voir le mot phénicien

---

p. 50 et pl. VIII. Ganigun : inscription italique, gravée sur un disque de bronze, qui a été recueilli au même lieu : Comité, 1906, p. CCLXXIII-IV.

1. Près du village de Gouraya.

2. *Atlas, l. c*., plan à la p. 2.

3. Des étymologies phéniciennes ont été proposées par Gesenius, *Monuments*, p. 423, et Movers, II, 2, p. 575, n. 69.

4. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 72-75, et *Nécropoles puniques de Carthage*, II, pl. CCLII et suiv. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 8-42. Voir aussi Toutain, dans Dictionnaire des antiquités de Saglio et Pottier, s. v. *Lucerna*, p. 1330, n. 1 (lampe grecque du IVe ou du IIIe siècle).

5. Gsell, *Fouilles*, p. 35. Conf. à El Alia, supra, p. 131.

6. Gsell, *l. c.*, p. 14-17.

7. Le même, *Atlas*, f° 4, n° 1.

8. Gsell, *ibid*., f° 12 (Orléansville), n° 20. — Entre Cartili et Cartennas, notons un lieu appelé Iar : *Atlas*, f° 12, n° 37. Le nom pourrait être phénicien : voir Gesenius, p. 390.

qart[1], « ville », qui figure dans le nom de Carthage[2]. L'hypothèse est séduisante[3] : il serait à souhaiter qu'elle fût fortifiée par des découvertes archéologiques. Des tombeaux de type phénicien qui existent à Ténès datent de l'époque chrétienne[4] et ne prouvent pas grand-chose. Nous pouvons cependant nous demander si Cartennas n'est pas désignée sous un nom grec dans le Périple du IVe siècle : « Chalca, ville dans le fleuve ». Χάλχα fait penser an mot χαλχός, cuivre[5]. Or de riches mines de cuivre, voisines de Ténès, furent exploitées par les anciens[6]. Étaient-ce les χαλχεῖα que Polybe mentionnait en Libye[7] ? L'historien reprenait un de ses devanciers, qui avait appelé ainsi, non des mines, mais une ville. La Chalca, du Périple se confondait-elle avec « Chalcé, ville de Phéniciens », située « après une ville de Libye », qu'on appelait également Chalcé ? Cette indication a été copiée par Étienne de Byzance[8] dans un auteur qu'il ne nomme pas[9]. Des deux villes homonymes et voisines, l'une devait être peuplée d'indigènes[10].

---

1. Références dans *Atlas*. f° 4, n° 1 ; f° 12, n° 20 ; ajouter Gesenius, p. 421 et 422. Dans Cartili, ili n'est peut-être pas phénicien et pourrait également aiguiller ville : voir t. I, p. 323 et 324, n. 3 (conf., par exemple, Aïn Thala, nom arabe et berbère, qui signifie la source Source). Cartennas, selon Berbrugger et Tissot (voir *Atlas*, f° 12, n° 20), se compose de deux éléments, *Cart-Tennas*, dont le second, libyque, a subsisté dans Ténès, après élimination de l'élément phénicien.

2. T. I, p. 376.

3. Naturellement, elle le serait beaucoup moins s'il s'agissait de localités située, dans une centrée où rien n'attesterait l'existence d'établissements phéniciens. Mais nous sommes ici sur le littoral où s'élevaient les villes Métagonites, où le mot *Rus*, fréquent dans l'onomastique, appartient certainement à la langue des Phéniciens, où leur civilisation a laissé çà et là des traces incontestables.

4. Gsell, *Monuments antiques de L'Algérie*. II, p. 408.

5. Conf. Tauxier, *Rev. africaine*, XII, 1868, p. 427 ; XIII, 1869, p. 57.

6. Gsell, *Atlas*, f° 12, n° 41.

7. XII, 1, 5 (cité par Étienne de Byzance).

8. Χάλχη, πόλις Λιβύης, μετά δ' αύτήν πόλις Φοινίχων Χάλχη. Faut-il lire Χαλχή, la ville du cuivre ?

9. Meineke (édit. d'Étienne de Byzance) croit que c'était Hécatée. En tout cas, la citation a été prise dans une description géographique.

10. Si la ville phénicienne était à Ténès, on pourrait supposer que la ville indigène était au Vieux-Ténès, à peu de distance, en amont de l'oued Allalah (rien ne prouve cependant qu'il y ait eu un centre antique en ce lieu).

Sur la baie d'Arzeu, que le massif du Djebel Orousse abrite des vents d'Ouest, s'éleva la ville qui fut appelée par les Romains *Portus Magnus* : il est possible que ce nom ait été d'abord donné à la baie[1]. On a trouvé dans les ruines de Portus Magnus un lieu saint, rappelant ceux que nous connaissons par les découvertes faites à Sousse, à Hippone, à Taksebt : des vases, dont les uns étaient remplis de cendres, dont les autres contenaient jadis, semble-t-il, des offrandes liquides, avaient été enfouis sous terre et surmontés de stèles[2]. Une de ces pierres présente l'image d'une divinité nue, qui tient un voile au-dessus de sa tête : sans doute la déesse Céleste de Carthage[3]. Sur d'autres ex-voto se lisent des dédicaces, latines ou néopuniques[4]. D'après la facture des poteries, le type des inscriptions, le style des bas-reliefs, le sanctuaire parait dater du premier siècle de notre ère. Peut-être les influences phéniciennes dont il témoigne furent-elles introduites par des marchands ou des colons, au temps de la domination carthaginoise[5].

Siga, qui a laissé quelques ruines de l'époque romaine sur une colline, à gauche de la Tafna[6] et à 5 kilomètres de la mer, appartenait en 206 au roi des Masæsyles Syphax[7]. Il en était de même du port de cette ville[8], situé è l'embouchure du fleuve, en face de l'île de Rachgoun[9]. Mais Siga, ou tout

1. Gsell, *Atlas*, f° 21 (Mostaganem), n° 6.

2. Gsell, *Comité*, 1899, p. 459-464.

3. Doublet, *Musée d'Alger*, pl. III, fig. 4.

4. La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 32-34, 53-56 ; pl. I. Doublet, *l. c*., p. 27-28, 63-65 ; pl. III. Gsell, *Comité*, l. c.

5. Entre Portus Magnus et Siga, il y avait à l'époque romaine un lieu appelé Camarata (Gsell, *Atlas*, f° 31, Tlemcen, n° 7), auquel L. Müller (*Numism*., III, p.143) a voulu rapporter une monnaie portant les lettres néopuniques כמא. Cette attribution est fort douteuse ; quand même elle serait certaine, elle ne suffirait pas à prouver que Camarata ait été un établissement phénicien.

6. Gsell, *Atlas*, f° 31, n° 1. La Tafna s'appelait aussi Siga.

7. Il y résidait : Tite-Live, XXVIII, 17 ; Strabon, XVII, 3, 9 ; Pline, V, 19. Polybe mentionnait Σίγγα (XII, 1, 3 : cité par Étienne de Byzance).

8. Tite-Live, XXVIII, 17, 16 : « in regio portu »

9. *Atlas*, l. c., n° 2.

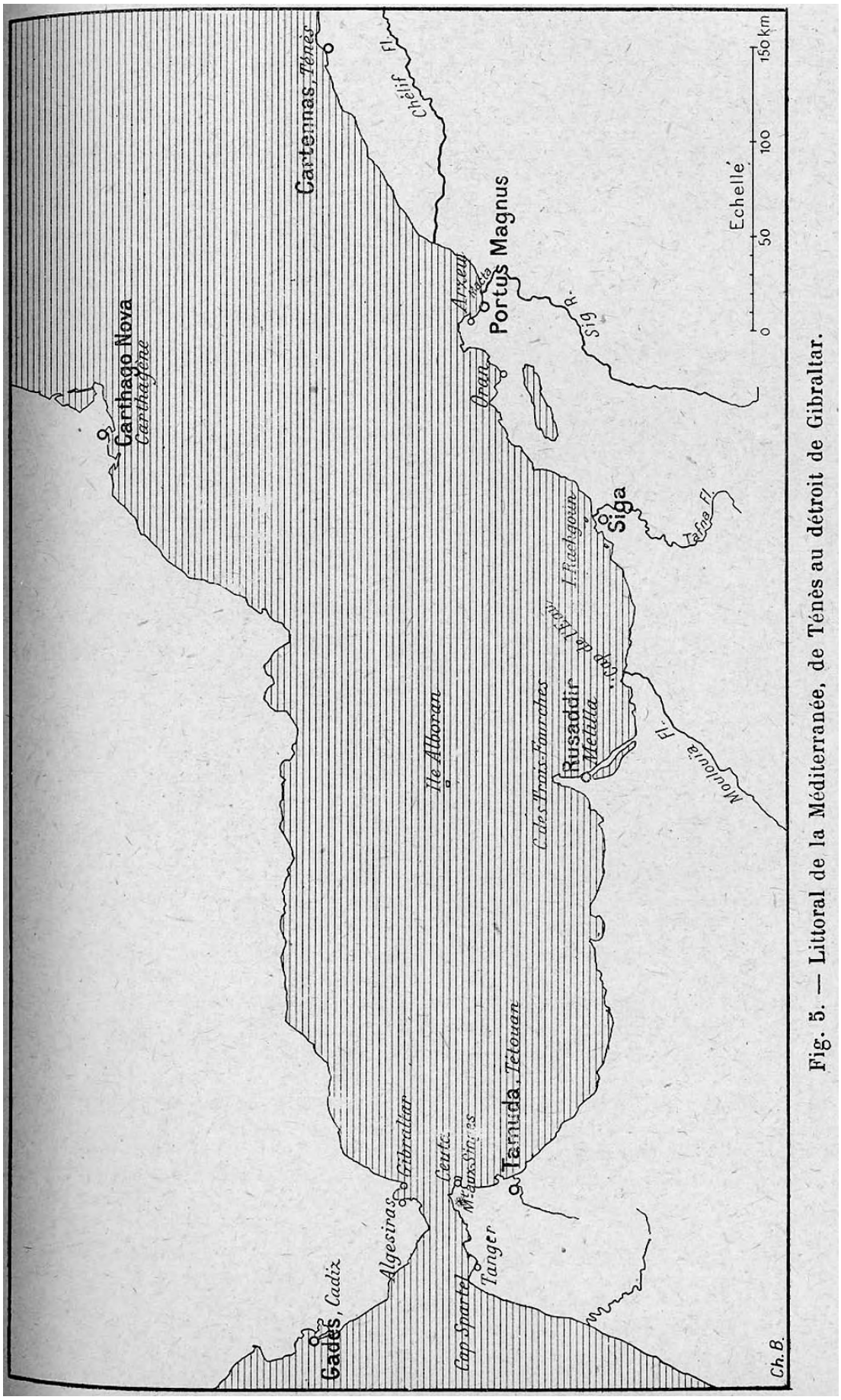

Fig. 5. — Littoral de la Méditerranée, de Ténès au détroit de Gibraltar.

au moins le port, avait été auparavant une possession de Carthage, comme l'atteste le Périple, qui cite, parmi les villes et comptoirs puniques des côtes africaines[1], « Sigé, ville dans le fleuve et, en avant du fleuve, l'île d'Acra[2] ». Des monnaies à légendes néopuniques, du Ier siècle avant J.-C., l'appellent *Shigan*[3].

Rusaddir[4] (Melilla[5]) était assise sur un rocher, haut d'une trentaine de mètres, au Sud-Est de la longue presqu'île dont le cap des Trois-Fourches forme l'extrémité; une petite baie lui servait de port[6]. A une quinzaine de lieues au Sud-Est, débouche un fleuve important, la Moulouia. Le nom de Rusaddir est phénicien: il signifie « le cap puissant », le grand cap[7] ; il s'appliqua d'abord au cap des Trois-Fourches[8]. Ce nom figure en lettres puniques sur des monnaies frappées par la ville après la chute de Carthage[9]. Il est permis de supposer[10]

---

1. Conf. à la fin du § 111 (p. 91). M. Kahrstedt (p. 97, n. 4) a tort de le contester.

(2) § 111, p. 96 : Σίγη πόλις ϛέν τώ ποταμώ, χαί πρό τοΰ ποταμοΰ νήσος ‘Άχρα. Noter cependant qu''Άχρα ne se rapporte peut-être pas à l'île : v. *infra*, p. 167, n. 1.

3. שינצן L. Müller, *Numism*., III, p. 97-99, 142 ; Demaeght, Bull. de la société de géographie d'Oran, 1893, p. 109-111 (monnaie trouvée dans les ruines du Siga). Il n'y a aucune bonne raison de faire de Siga un nom phénicien (opinion de Gesenius, *Monumenta*, p. 325).

4. *Rhysaddir* : Pline, V, 18 : ‘Ρουσάδειρον : Ptolémée, IV, 1, 3, p. 583. *Rusadder* : Itinéraire d'Antonin, édit. Parthey et Pinder, p. 2 et 5. Pomponius Méla (I, 29) l'appelle par erreur *Rusigada*.

5. Tissot, dans *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscr*., IX, 1ère partie, p. 151.

6. Elle se creuse au Sud de la ville.

7. Movers, II, 2, p. 516, n. 195, et d'autres. Conf., par exemple, en Afrique, C. I. L., VIII, 19112 : Baliddir (= « dominus potens ») ; *ibid*., 21481 : *Abaddir* (= « pater potens »).

8. Itinéraire d'Antonin, p. 5 : « Promuntorio Rusaddi ». Nous avons déjà rencontré des exemples de noms de caps donnés à des villes voisines de ces caps p. 140, 149. Le cap des Trois-Fourches est peut-être aussi l''Άχραα μεγάλη, de Strabon (XVII, 3, 6) et le Μέγα άχρωτήριον de Ptolémée (IV, 2, 1, p. 592), qui le placerait inexactement à l'Est de la Moulouia. Ces dénominations grecques équivalent à Rus-addir. La Σηστιάρια ‘άχρα (Ptolémée. IV. 1, 3, p. 582), autre nom du cap des Trois-Fourches, serait, selon Movers (II, 2, p. 643, n. 167), une appellation d'origine phénicienne, qui signifierait « Cap des six autels » (conf. Tissot, *l. c.*, p. 152). C'est là sans doute une hypothèse inadmissible : voir C. Müller, édit. de Ptolémée, *ad loc*.

9. L. Müller, *Numism*., Supplément, p. 78 : רשאדר.

10. C. Müller, Géogr., I, p. 90. Tissot, l. c., p. 150.

que le Périple la mentionne sous le nom d'Acros, qui rappellerait le mot phénicien *roush*[1].

Le fleuve Tamsda est l'oued Martil, la rivière de Tétouan[2]. Pline l'Ancien y signale une ville qui n'existait plus de son temps[3]. Fut-ce cette cité qui frappa des monnaies sur lesquelles on lit TMDAT, en lettres néopuniques[4] ? Il resterait à démontrer qu'elle avait été, à une époque antérieure, une colonie de Carthage : Tamuda a bien l'aspect d'un nom indigène[5].

Sur la côte africaine du détroit, depuis la péninsule de Ceuta jusqu'au cap Spartel, il y avait évidemment des lieux où les Carthaginois pouvaient relâcher[6], d'où ils pouvaient aussi surveiller le passage. Après « la Colonne d'Héraclès qui est en Libye et la pointe d'Abilyx », le Périple indique « une ville dans un fleuve et, en face, les îles de Gadeira[7] ». La Colonne

---

1. § 111, p. 90. Après la mention de Sigé, on lit : χαί πρό τοΰ ποταμοΰ νήσος ‘Άχρα, πόλις μεγάλη [χαί] λιμήν, ‘Άχρος ή πόλις χαί ό χόλπος έν αύτή, ‘έρημος νήσος Δρίναυπα ‘όνομα (peut-être l'île d'Alboran au Nord du cap des Trois-Fourches). Selon la ponctuation adoptée par C. Müller, ‘Άχρα serait le nom de l'île. Mais peut-être le mot πόλις, qui vient après, a-Fil été déplacé et faut-il le mettre à la suite de μεγάλη : on devrait lire : ... νήσος, ‘Άχρα μεγάλη (« le Grand Cap ») πόλις χαί λιμήν, etc. Cent. Tauxier, *Rev. africaine*, XXXI, 1887, p. 286.

2. Tissot, *l. c.*, p. 157.

3. V, 18 : « flumen Tamuda navigabile, quondam et oppidum ». C. Müller (édit. de Ptolémée, n. à p. 582) propose de placer la virgule après quondam, mais il est plus vraisemblable d'admettre la disparition d'une ville qu'un changement dans le régime des eaux d'une rivière. — La ville occupait peut-être le même emplacement que Tétouan, sur la rive gauche, à quelque distance de l'embouchure.

4. תמרצת : L. Müller, Numism., III. p. 161-3. Il rejette l'attribution de ces monnaies à Tamuda. A cause de leur ressemblance avec celles de Sala et de Maqom Shemesh, villes de la côte occidentale du Maroc, il les rapporte à Thamusida, située probablement sur l'oued Sebou, en amont de Méhédia (Tissot, l. c., p. 280 ; Besnier, *Géographie ancienne du Maroc*, Paris, 1904, p. 59-60). Mais le groupe de lettres représente plutôt T(a)m(u)dat. Tamuda, étant fort rapprochée de l'Océan, a bien pu frapper des monnaies ressemblant à celles que l'on fabriquait sur l'oued Lekkous et sur l'oued Bou Regreg.

5. Tissot, *l. c.*, p. 157 ; conf, ici, t. I, p. 317, n. 1 : *tamda* = marais.

6. Lors d'un combat naval livré dans le détroit, en 206, des vaisseaux carthaginois se réfugièrent dans un de ces ports : Tite-Live, XXVIII, 30, 12 (conf. Kahrstedt, p. 106, n. 5).

7. § 111, p. 90. La correction ‘άχρα Άβιλυχή (au lieu de ‘άχρα ‘άπινιλύη, que porte le manuscrit) n'est pas douteuse.

est le mont Acho, dans la presqu'île de Ceuta[1], et Abilyx probablement le Mont-aux-Singes[2]. Gadès se trouvant en dehors du détroit, au Nord-Ouest, la ville anonyme du Périple n'était naturellement pas en face d'elle. On a proposé de la placer à Ksar es Srir, à l'embouchure de l'oued et Ksar[3].

Vers l'entrée occidentale du détroit, à l'Est du cap Spartel, la baie semi-circulaire de Tanger offre un bon abri contre les vents d'Ouest et de Nord-Ouest. Tingi était une vieille ville[4] ; elle parait avoir été mentionnée par Hécatée sous le nom de Thiggé[5]. Des monnaies à légendes néopuniques, qui sont, au moins en partie, contemporaines d'Auguste, l'appellent *Titga*, *Tinga*[6]. Des témoignages précis ne sont pas nécessaires pour nous faire admettre que les Carthaginois et les Gaditains ont fréquenté un port si heureusement placé; un certain nombre d'entre eux durent s'établir en ce lieu et y implanter leur langue[7]. Cependant rien ne prouve qu'une véritable colonie

1. Tissot, *l. c.*, p. 162. V. Bérard, *Les Phéniciens et L'Odyssée* (Paris, 1902), I, p. 259.

2. Bérard, l. c. C'est le mont Abila, mentionné par d'autres auteurs : Bérard, p. 260-1. Festus Aviénus (*Ora maritima*, 345-6) dit que ce nom est phénicien et signifie « mons altus ».

3. Tissot, *l. c.*, p. 170-1. — Strabon (III, 5, 5) rapporte une tradition selon laquelle, avant la fondation de Gadès, des Phéniciens auraient pensé à s'établir « dans un lieu situé à l'intérieur du détroit, là où s'élève aujourd'hui la ville des Axitains. (ἐντός τών στενών... ἡ τών Ἀξιτανών πόλις). Cette ville, comme M. Bérard l'a bien vu (l. c., I, p. 282-3 ; conf. ici, t. I, p. 405, n. 3), ne doit pas être confondue avec Sexi, à l'Est de Malaga. Strabon n'indique pas qu'elle fût d'origine phénicienne ; il ne dit pas si elle s'élevait en Europe ou en Afrique. M. Bérard (p. 283) a voulu l'identifier avec Ἐξίλισσα, ville mentionnée par Ptolémée (IV, 1, 3, p. 580) sur la côte africaine du détroit (dans l'anse de Benzus, au pied du Mont-aux-Singes, d'après Tissot, *l. c.*, p. 169, et Bérard, *l. c.*, p. 283-4). Selon Tissot (*ibid.*) et C. Müller (édit. de Ptolémée, p. 581), cette Exilissa était peut-être identique à Lissa, que Pline (V. 2) signale dans la région de Tanger et qui n'existait plus de son temps. Tout cela est fort incertain. — Étienne de Byzance cite Ἀχχαβιχόν τεῖχος, « ville fondée par les Carthaginois dans le voisinage des Colonnes d'Héraclès ». On ignore où elle était située.

4. Méla, I, 26 : « Tinge, oppidum pervetus ».

5. *Fragm. hist. graec.*, I, p. 25, n° 326 : Θίγγη.

6. תיתנא (ou תתנא), תיננא (ou תננא) : pour ces diverses formes, voir L. Müller, *Numism.*, III, p. 144 et suiv.

7. Voir plus loin (p. 170) pour les « Phéniciens » qui seraient venus de Tingi à Tingentera.

phénicienne ait existé à Tingi[1]. Le nom n'est sans doute pas phénicien[2] ; une légende attribuait la fondation de la ville à Antée, roi indigène[3].

VIII

Le cap Spartel, appelé dans l'antiquité le cap des Vignes (Ἀμπελουσία pour les Grecs, *Cotès* pour les Africains[4]), contenait une grotte d'Hercule[5]. S'il s'agit d'une caverne récemment explorée[6], le culte qu'on y célébrait n'était pas phénicien[7] : les visiteurs de ce sanctuaire primitif devaient adorer quelque divinité libyque, qui fut plus tard assimilée soit à l'Héraclès grec, soit à l'Hercule de Tyr, Melqart. *Cotte*, ville disparue à l'époque de Pline[8], avait été fondée, comme son nom l'atteste, auprès du cap Cotés[9]. Dans les mêmes parages, s'élevait une petite ville maritime, qui, dit Strabon, était

1. Selon Silius Italicus (III, 258). Tingi aurait dépendu de Carthage lors de la guerre d'Hannibal. Mais ce versificateur ne doit pas être pris pour un historien.

2. Quoi qu'en aient pensé Bochart et Gesenius ; v. *contra* : Movers, II, 2, p. 535. n. 245 a ; L. Müller. *Numism*., III, p. 149, n. 1. Tissot (*Géographie*, I, p. 516) y reconnaît un nom berbère, qui signifierait « la ville de la lagune ».

3. Méla, I, 26; Pline, V, 2. D'après une autre légende, racontée par le roi Juba II (*apud* Plutarque. *Sertorius*, 9), Tingi aurait été fondée par Sophax, fils d'Héraclès et de la veuve d'Antée, Tingé. Faut-il croire que le nom d'Héraclès désigne ici Melqart et que la légende ait prétendu expliquer l'existence d'éléments phéniciens parmi la population de Tingi ? Cela n'est guère probable. Selon Juba, Héraclès serait venu dans la région de Tanger avec une armée grecque : Plutarque, *l. c*. ; conf. ici, t. I, p. 344.

4. « Afri », dit Méla, I, 25 ; voir tome I, p. 313, n. 3. Bochart a cru ce nom phénicien ; conf. C. Müller, dans *Geogr*., I, n. à la p. 92.

5. Méla, I, 26 : « specus Herculi sacer ». Strabon (XVII, 3, 3) dit que, selon certains auteurs, il y avait dans le golfe des Comptoirs une grotte où la marée s'avançait jusqu'à sept stades et qui était précédée d'un lieu bas et plat, portant un autel d'Hercule que les flots ne recouvraient jamais. On peut admettre quelque confusion entre la grotte indiquée par Méla et l'île de Lixus, où se trouvait un autel d'Hercule qui n'était pas atteint par le flux (Pline, V, 3).

6. Biarnay et Michaux-Bellaire, dans *Archives marocaines*, XVIII, 1912, p. 394-400 et pl. XIV-XVIII.

7. Contrairement à l'opinion exprimée t. I, p. 256, n. 4.

8. V, 2. Ailleurs (XXXII, 15), il l'appelle *Cottae*.

9. Peut-être au Sud de la falaise d'Achakar : Michaux-Dellaire, *l. c*., p. 396.

appelée Trigx (Τρίγξ) par les barbares[1] : peut-être Hécatée l'avait-il connue (il mentionnait Θρίγχη ville située dans le voisinage des Colonnes[2]). Artémidore affirmait qu'elle s'appelait Lygx (Λύγξ)[3] et reprochait à Ératosthène de l'avoir confondue avec Lixos. Lygx était-il le nom que les Phéniciens donnaient à ce lieu ? Cela ne prouverait pas, du reste, qu'ils en aient été les maîtres. De Cotte, nous ne savons absolument rien[4].

Zili[5], aujourd'hui Azila[6], frappa des monnaies sur lesquelles elle inscrivit son nom en lettres puniques[7]. En rapprochant des passages de Strabon et de Pomponius Méla, on a cru démontrer qu'elle avait encore aux environs de notre ère une population phénicienne[8]. Strabon nous apprend que les Romains transportèrent les habitants de Zili de l'autre côté de la mer, en un lieu où ils établirent aussi quelques gens de Tingi et des colons italiens et qu'ils appelèrent *Iulia Ioza*[9]. D'autre part, nous lisons dans Méla que Tingentera, sa patrie (située dans la baie d'Algésiras), était habitée par des Phéniciens transportés d'Afrique[10]. Tingentera paraît avoir reçu le nom officiel de *Iulia Traducta*[11], qui commémorait sans doute un

1. XVII, 3, 2 (Τρίγγα à l'accusatif). Sur ce passage, voir C. Th. Fischer, *De Hannonis Carthaginiensis Periplo*, p. 67-69. Il s'agit d'une ville voisine du cap Spartel ; elle ne doit être confondue ni avec Tingi, ni, comme l'ont cru Ératosthène et Strabon avec Lixos.

2. *Fragm. hist. graec*., I, p. 25, n° 325 (cité par Étienne de Byzance).

3. Strabon, *l. c*. (Λύγγα, à l'accusatif) ; XVII, 3,8. (Λυγγός, au génitif).

4. On pourrait se demander si elle n'était pas identique à Trigx.

5. Ζήλις : Strabon, XVII, 3, 6 ; conf. III, 1, 8 (où les manuscrits donnent Zélis). Zulil : Pline, V, 2. Ζιλία : Ptolémée, IV, 1, 7, p. 588 (conf. IV, 1, 2, p. 572) ; Zili : *Itinéraire d'Antonin*, édit. Parthey et Pinder, p. 3 ; Géographe de Ravenne, III, 1, p. 162, édit. des mêmes.

6. Tissot, *Mémoires prés. à l'Acad. des Inscr*.. IX, 1, p. 200.

7. אשרית (avec un א dit prosthétique) : L. Müller, *Numism*., III, p. 153 ; Supplément, p. 79.

8. Movers, II, 2, p 536-7, n. 248, 253. C. Müller, édit. de Ptolémée, n. à la p. 111. Etc.

9. III, 1, 8 (Ἰουλία Ἰοζα).

10. II, 96 : « et quam transvecti ex Africa Phoenices habitant... Tingentera ».

11. Outre les indications des géographes (Ptolémée, Géographe de Ravenne), qui permettent d'attribuer ces deux noms à un même lieu, on peut alléguer Pline (V, 2), qui donne celui de *Tradacta Iulia à Tingi* : quoi qu'en pense Tissot (*l. c*., p. 186), il a dû confondre la ville africaine avec Tingentera.

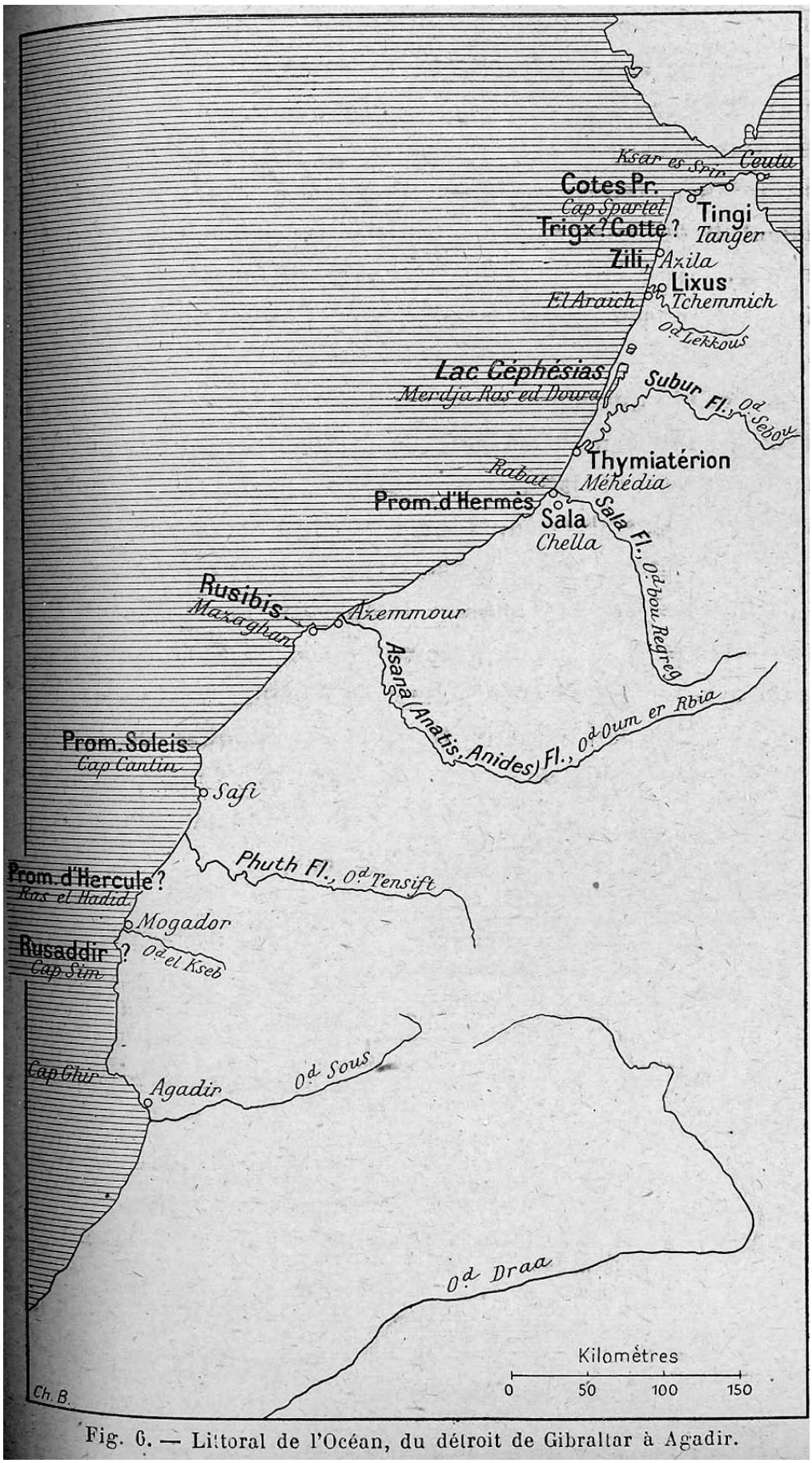

Fig. 6. — Littoral de l'Océan, du détroit de Gibraltar à Agadir.

transfert ordonné par le gouvernement romain, et non pas quelque immigration plus ancienne[1]. Ce serait à ce transfert que Méla ferait allusion. Doit l'hypothèse, assez vraisemblable, qui identifie Iulia Ioza avec Iulia Traducta[2] Mais les « Phéniciens » qui seraient venus à Tingentera de Zili, et aussi de Tingi, étaient-ils des gens de race phénicienne, ou bien des Africains auxquels des relations multipliées avec des Phéniciens auraient fait adopter la langue de ces derniers ? C'est ce qu'il est impossible de dire.

Le Périple qualifie expressément de « ville de Phéniciens » Lixos[3], dont le nom est écrit de différentes manières par les auteurs grecs et latins[4], et qui est appelée *Liksh* sur des monnaies à légendes néopuniques[5]. C'était une vieille colonie : il y avait tout auprès un sanctuaire d'Hercule qui passait pour être plus ancien que le fameux temple de l'île de Gadès[6]. Une inscription phénicienne, gravée vers le second siècle avant J.-C., qu'on a recueillie dans les ruines de la ville[7], ressemble, par la forme des lettres, aux textes épigraphiques de la côte syrienne, bien plus qu'à ceux de Carthage : Lixus restait en relations avec la lointaine patrie de ses fondateurs, peut-être par l'intermédiaire du Sud de l'Espagne[8].

---

1. Pour la colonisation carthaginoise sur les côtes méridionales de l'Espagne, voir t. I, p. 446.

2. Strabon ne marque pas d'une manière précise l'emplacement de Iulia Ioza. Il la mentionne après Belon (*Baelo*) et avant Gadès, ce qui autoriserait à la chercher dans le voisinage du cap Trafalgar. Mais aucun autre texte ne signale de ce côté une ville qui puisse dire identifiée avec Iulia Ioza. On s'explique que ce nom ait disparu, si Ioza était, comme l'ont cru Bochart, Gesenius, Movers (II, 2, p. 631, n. 113), un mot phénicien ayant le même sens que Traducta : le nom latin aurait seul persisté.

3. § 112, p. 92-93 : ποταμός μέγας Λίξος, χαί πόλις Φοινίχων Λίξος, χαί έτέρα πόλις Λιβύων έστί πέραν τοῦ ποταμοῦ χαί λιμήν.

4. Λίξ, Λίξος, Λίξα, Lix, etc. : voir Tissot, *l. c.*, p. 203.

5. לכש : L. Müller, *Numism.*, III, p. 155-6. *Lix* et *Lixs*, sur des monnaies à légendes latines : *ibid.*, p. 156.

6. Pline, XIX, 63. Voir t. I, p. 361.

7. Berger, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 62-64 et pl. XIII. Besnier, *Recueil des inscriptions antiques du Maroc* (Paris, 1904), p. 3 et pl. I.

8. Berger, *l. c.*, p. 63.

La position qui elle occupait répondait à celle de Gadès : les deux cités se trouvaient à la même distance des Colonnes et cette distance était égale à l'intervalle qui les séparait l'une de l'autre[1]. La colonie africaine, établie sur la rive droite du fleuve Lixus (oued Lekkous), ne bordait pas le littoral[2]. Elle couvrait, à 4 kilomètres environ de l'embouchure actuelle, un petit plateau, plus salubre que les terres basses et marécageuses qui l'entourent, aéré en été par la brise de mer[3]. Le fleuve coulait au pied de la ville et, formant des méandres[4], allait, au Nord-Ouest, rejoindre l'Océan : depuis les temps antiques, son cours inférieur s'est déplacé vers le Sud.

Le plateau était entouré d'une enceinte pentagonale : l'espace clos mesurait, dans ses plus grandes dimensions, 320 et 280 mètres. Même si l'on admet l'existence de faubourgs étendus, Cornélius Népos se trompait fort quand il prétendait que Lixus était plus grande que Carthage[5]. Certaines parties de cette enceinte datent sans doute de l'époque phénicienne: elles s'élèvent en assises régulières, constituées par d'énormes blocs, qui ont été posés à sec : quelques-uns ont jusqu'à 3 m. 60 de longueur sur 2 mètres de hauteur[6]. Une tête d'homme, sculpture en grès de style archaïque[7], et l'inscription dont nous avons parlé sont, avec les restes du rempart, les seuls vestiges connus du passé phénicien de Lixus. Le sanctuaire d'Hercule, c'est-à-dire de Melqart, distant de 200 pas de la mer, était dans une île de l'estuaire[8]. Le Périple signale, de l'autre côté

1. Strabon, XVII, 3, 2.

2. Sur la position et les ruines de Lixus, voir Tissot, l. c., p. 205-221 (conf. Perret et Chipiez, III, p. 337-9) ; de la Martinière, *Comité*, 1890, p. 134-148, pl. VII et IX.

3. La Martinière, *l. c*., p. 135.

4. Pline, V, 3. Silius Italicus, V, 400.

5. *Apud* Pline, V, 4, qui rejette cette assertion.

6. Tissot, *l. c*., p. 207 et pl. IV; le même, *apud* Perrot et Chipiez, III, fig. 247, à la p. 338.

7. La Martinière, *l, c*., p. 141 et pl. VIII.

8. Pline, XIX, 63 (« delubrum Herculis »). Ailleurs (V, 3), il mentionne l'autel d'Hercule (« ara Herculis ») qui était en ce lieu. Sur la position de l'île, voir Tissot, *l. c*., p. 218-220.

du fleuve, une ville de Libyens, pourvue d'un port[1] : peut-être El Araïch l'a-t-elle remplacée[2].

Tchemmich est le nom que portent les ruines de Lixus. Des auteurs arabes appellent ce lieu Techmès et Tochoummés[3]. Or des monnaies, les unes royales[4], les autres municipales, frappées aux environs de notre ère, certainement dans cette région de la Maurétanie, offrent des légendes néopuniques, qui se lisent soit *Shemesh*, soit *Maqom Shemesh*[5]. Il est permis de croire qu'elles furent fabriquées à Lixus. *Maqom* signifiait ville en phénicien[6], et *shemesh*, soleil. Lixus aurait été qualifiée de « Ville du Soleil » : ce qui devrait s'expliquer par l'importance du culte qu'on y aurait rendu à une divinité solaire, probablement Melqart.

Sur le littoral de l'Océan, plusieurs auteurs anciens indiquent un « golfe », χόλπος *sinus*. Le Pseudo-Scylax[7] lui donne le nom de Cotès (Κώτης) ; il le fait commencer au delà des Colonnes (sans doute au cap que d'autres textes appellent de même) et finir au promontoire d'Hermès[8] (à quelques lieues au Sud-Ouest de l'embouchure de l'oued Bou Regreg[9]) ; de ce promontoire, une ligne d'écueils court, dit-il, vers l'Europe, jusqu'au cap Sacré (cap Saint-Vincent). Selon Strabon, le « golfe des Comptoirs », χόλπος Ἐμποριχός, s'étendait au Sud du cap Cotès ; il était bordé d'établissements de commerce phéniciens[10]. Ptolémée connaît aussi un « golfe des Comptoirs » ;

1. Passage cité p. 172, n. 3.

2. Tissot, p. 221 (après Barth et Vivien de Saint-Martin).

3. El Bekri, *Description de L'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, p. 259 ; etc. (conf. L. Müller, *Numism.*, III, p. 168).

4. Sous Bocchus III et Juba II.

5. שמש et מקם שמש : L. Müller, l. c., p. 98-100, 111, 124, 164-9.

6. Voir p. 120, n. 2.

7. § 112, p. 91-92.

8. Ἑρμαία ‘άχρα.

9. Voir t. I, p. 481, n. 2.

10. Strabon, XVII. 3, 2. — Je ne reviendrai pas sur la fable des 300 colonies tyriennes qui auraient existé dans les golfes suivants (Strabon, XVII, 3, 3 et 8) : voir t. I, p. 364.

mais il le place plus au Midi, par delà l'embouchure de l'oued Sebou[1]. Comme le terme Ἐμπόρια qui désignait une partie du littoral des Syrtes[2], χόλπος Ἐμποριχός pouvait être l'équivalent d'une appellation phénicienne. On a cru la retrouver dans Pline l'Ancien. Citant Agrippa[3], il mentionne, après Lixus[4], un golfe (*sinus*) dont le nom a été diversement transcrit par les copistes *Sagigi, Sagici, Sagaci, Sagyci, Sagyti, Saguti*. Movers[5], adoptant la leçon *Saguti*, qui ne parait pas être la meilleure, y retrouve un mot phénicien dont le sens serait précisément « les Comptoirs ». Conjecture aussi fragile que celle de C. Müller[6], qui restitue *Sarigi*, prétendu équivalent phénicien d' Ἀμπελουσία et de Cotès, et qui, par conséquent, identifie le *sinus* d'Agrippa avec le χόλπος Κώτης du Périple : Agrippa disait pourtant que le sinus était au delà de Lixus. En somme, on ne saurait affirmer que, dans ces quatre textes, il soit question d'un seul et même « golfe ».

A supposer que celui de Strabon ait eu, comme celui du Périple, le promontoire d'Hermès pour limite, nous ne pourrions citer, au Sud de Lixus, que deux des établissements phéniciens dont parle le géographe[7].

---

1. IV, 1, 2, p. 575.

2. Voir p. 127.

3. V, 9. Ce passage est regardé par les uns comme une citation de Polybe, par les autres comme une citation d'Agrippa. La seconde opinion parait être la bonne : voir t. III, ch. VIII, § 5.

4. Ou plutôt après le Lixus, car il s'agit, semble-t-il, du fleuve; d'ailleurs, cela revient au même. « Agrippa Lixum a Gaditano freto CXII abesse. Inde sinum qui vocetur, etc. ». Je crois, avec d'autres, qu'il faut rapporter *inde à Lixum*, et non pas à *Goditano freto*, comme le suppose G. Oehmichen, *Plinianische Studien* (Erlangen, 1880). p. 17.

5. II, 2, p. 540-1 (et déjà Bochart, *Geographia sacra,* Caen, 1646. p. 714). Cette hypothèse a été approuvée par divers savants, entre autres Tissot, l. c., p. 230, n. 2.

6. Édit. de Ptolémée, p. 575. Conf. Besnier, *Géographie ancienne du Maroc,* p. 38.

7. Le périple (§ 112, p. 91-92) indique Ποντίων τοντίων τόπος χαί πόλις, au milieu du golfe Cotès, dans le voisinage d'un grand lac, appelé Céphésias, qui est probablement la Merdja Ras ed Doura, au Nord de l'oued Sebou : C. Th. Fischer, *De Hannonis Periplo*, p. 65. Mais il ne qualifie pas cette ville de phénicienne. Nous n'avons pas de preuves non plus de l'origine phénicienne de Mulelacha, « ville sur un promontoire », qu'Agrippa (*apud* Pline, V, 9) mentionne entre le Lixus et le Sububa (oued Sebou).

L'un était la colonie d'Hannon, appelée Thymiatérion dans la traduction grecque de la relation du chef carthaginois, Thymiatéria dans le Périple de Scylax. On a vu[1] qu'elle occupait sans doute le même emplacement que Méhédia, à l'embouchure de l'oued Sebou, le Crabis[2] ou Subur[3] des anciens. Malgré la barre, le fleuve servait de port.

A l'embouchure de l'oued Bou Regreg, des auteurs de l'époque romaine indiquent Sala[4], dont le nom a un aspect phénicien[5] et qui, vers la fin du premier siècle avant J.-C., frappa des monnaies à légendes néopuniques[6]. Il est donc probable qui elle était d'origine phénicienne. Elle s'élevait sur les hauteurs de la rive gauche, en arrière de Rabat, à Chella[7] ; les Vaisseaux s'abritaient dans le fleuve, qui portait le même, nom que la ville : Sala ou Salat[8].

Plus loin, Ptolémée mentionne le port de Rusibis[9], qui, à en juger par les lettres initiales *rus*, était auprès d'un cap. Agrippa, cité par Pline[10], l'appelle *portus Rutubis* et nous apprend qu'il se trouvait à 224 milles (331 kilom.) de Lixus, entre le fleuve

---

1. T. I, p. 480.

2. Périple, § 112, p. 93 : Κράβις. *Crathis*, dans Pline (XXXVII, 38), citant Mnaséas.

3. Ptolémée, IV, 1, 2, p. 574 : Σούβουρ. Pline écrit *Sububus* (V, 5) et, d'après Agrippa, *Sububa* (V, 9).

4. Méla, III, 107. Pline, V, 5 : « oppidum Sala, eius nominis fluvio inpositum ». Ptolémée, IV, 1, 2, p. 576 : Σάλα πόλις. Itinéraire d'Antonia, p. 3 : « Sala co[lo]nia ».

5. « Rocher » ? Voir, entre autres, Gesenius, p. 426 ; Movers, II, 2, p. 174, 534 (n. 242), 542-3. Ce nom convenait au lieu où fut fondée la ville ; il faudrait admettre qu'il aurait été donné ensuite au fleuve, auquel il ne convenait pas. Cela n'est pas très vraisemblable.

6. שצלת : L. Müller, *Numism*., III, p. 163-4.

7. Vivien de Saint-Martin, *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité*, p. 358. Tissot, *l, c*., p. 232. Slâ (Salé) est sur la rive droite, en race de Rabat.

8. Pline, V, 5 (voir n. 4) ; V, 9 (*flumen Salat*, d'après Agrippa); V, 13 (*Salat*). Ptolémée, IV, 1, 2, p. 576 : Σαλάτα ποταμοῦ ἐχβολαί. Par une répétition fautive, Ptolémée (IV, 6, 2, p. 731) indique, entre le grand Atlas et l'oued Draa, Σαλάθου ποταμοῦ ἐχβολαί et Σάλαθος πόλις : voir C. Th. Fischer, l. c., p. 73-76. Le fleuve Σάλα, qu'il place avant le grand Atlas (IV, 2, p. 579), est aussi un redoublement erroné : C. Müller, ad loc.

9. IV, 1, 2, p. 577 : ‘Ρουσιβίς λιμήν.

10. V, 9.

Salat et le *promunturium Solis* (cap Cantin). Ce chiffre conduit à Mazaghan, dont la baie est protégée des vents d'Ouest par un promontoire[1]. Ni Agrippa, ni Ptolémée ne disent qu'il y ait eu là une ville. Mazaghan est à peu de distance à l'Ouest de l'embouchure de l'oued Oum er Rbia[2], — l'Anides du Périple[3], l'Anatis de Polybe[4], l'Asana de Pline[5] et de Ptolémée[6], — qui, comme celles des fleuves précédents, constituait un port[7].

Le cap Cantin avait reçu des Phéniciens un nom que les Grecs transcrivirent Soloeis[8]. Hannon y érigea un sanctuaire, qu'il dédia à un dieu de la mer identifié avec Poseidon[9]. Au milieu du IVe siècle, le Périple signale encore, sur le sommet de la pointe, un autel de Poseidon, avec des images représentant des hommes, des lions, des dauphins : il s'était formé une légende qui attribuait ces œuvres d'art à Dédale[10].

Nous avons dit[11] qu'il n'est pas possible de déterminer les emplacements exacts des cinq colonies fondées par Hannon entre le cap Cantin et l'oued Draa[12], la première à une journée et demie du cap[13]. L'une d'entre elles fut peut-être établie à

1. Tissot, *l. c*., p. 237. C. Müller, éditt. de Ptolémée. p. 577. D'El Araïch à Mazaghan, on compte environ 330 kilomètres en longeant la côte.

2. Ptolémée place par erreur Rusibis au Nord du fleuve.

3. § 112, p. 92. Pour cette identification, voir C. Müller, *ad loc*., et C. Th. Fischer, l. c., p. 65.

4. *Apud* Pline, V, 9. On s'est demandé si l'Anatis mentionné par Polybe n'est pas l'Anas, la Guadiana d'Espagne : conf. t. 1, p. 329, n. 9. Nous croyons qu'il s'agit de l'oued Oum er Rbia : la distance de 205 milles, marquée entre l'Anatis et le Lixus, est à peu près exacte.

5. V, 13 (d'après les indigènes).

6. IV, 1, 2, p. 677 : Ἀσάνα ou Ἀσάμα (Wachsmuth, apud C. Th. Fischer, p. 65, voudrait corriger Ἀνάσα).

7. Pline, V, 13 : « flumen Asanam marino haustu, sed portu spectabile ». En arrière de l'embouchure, sur la rive gauche, s'élève aujourd'hui Azemmour.

8. T. I, p. 480-1.

9. *Ibid*., p. 479.

10. § 112, p. 93.

11. T. I, p. 483.

12. Le Mur Carien, Gytté, Acra, Mélitta, Arambys.

13. Après l'Ἡλίου ‘όρος (cap Cantin- et avant le fleuve Φούθ (oued Tensift), Ptolémée (IV, 1, 2, p. 578) indique un Μυσοχάρας λιμήν. Gesenius (p. 425) a cherché sans raison une étymologie phénicienne à ce nom. Müller (édit. de Ptolémée, *ad 1oc*.) est

Mogador[1], dont la grande île parait avoir été appelée île de Junon, c'est-à-dire probablement d'Astarté[2] ; un autre, à Agadir, qui a gardé jusqu à nos jours un nom punique[3]. Entre le Phuth (oued Tensift[4]) et le grand Atlas (cap Ghir), Ptolémée marque un Οὐσσάδιον ‘άχρον[5], qui semble répondre au cap Sim[6]. Doit-on lire ‘Ρουσσάδιον[7] et voir dans ce nom une transcription de *Roush addir*, « le Grand Cap »[8] ? Un *portus Rhysaddir* est mentionné par Agrippa[9] au delà du *promunturium Solis*. Peut-être était-ce Mogador[10], à une quinzaine de kilomètres au Nord-Est du cap Sim. Pline[11] parle aussi, d'après des renseignements indigènes, d'un fleuve Ivori[12], entre, le Fut (oued Tensift) et l'Atlas : sur ses rives, on rencontrait des traces d'une population disparue, des restes de vignobles et de palmeraies. Était-ce une colonie phénicienne abandonnée[13] ? Il ne faudrait pas présenter cette hypothèse comme une certitude.

Les nomades qui vivaient autour du fleuve Lixos (oued

---

disposé à y retrouver le Καριχόν τείχος la première des cinq colonies d'Hannon. Ce rapprochement est douteur; du reste, d'après la distance indiquée; le Mur Carien devait être au delà de l'oued Tensift.

1. T. I, p. 483.

2. *Ibid*., p. 522, n. 6.

3. *Ibid*., p. 319, n. 2.

4. Pour cette identification, voir Vivien de Saint-Martin, *l. c*., p. 362 ; Tissot, *l. c*., p. 252 ; etc. Au delà du Phuth, Ptolémée (IV, 1, 2, p. 579) mentionne le cap d'Héraclès (Ἡραχλέους ‘άχρον) qui pourrait répondre au Ras et Hadid : Vivien, *l. c*., p. 364 ; Tissot, *l. c*. Il est permis de supposer que cet Héraclès était Melqart.

5. IV, 1, 2, p. 579.

6. Vivien, p. 364. Tissot, p. 252. C. Müller, *ad loc*.

7. Comme le propose Movers, II, 2, p. 516, n. 195.

8. V. *supra*, p. 166. — Plus an Sud, Ptolémée (IV, 6, 2, p. 733) indique un ‘Ρυσάδιον ‘άχρον. Il y a peut-être là un redoublement fautif.

9. *Apud* Pline, V, 9.

10. Opinion de Vivien de Saint-Martin, p. 365, n. 1. Tissot (p. 254-5), Fischer (*De Hannonis Periplo*, p. 70), Besnier (*Géographie*, p. 44) voudraient placer; Rhysaddir à Agadir. Ces deux noms phéniciens ont des significations for différentes.

11. V, 13.

12. Nous ignorons où était ce fleuve. La distance de 200 milles, que Pline marque entre le Fut et l'Atlas, est beaucoup trop forte. Si vraiment L'Ivor était dans L'intervalle, on pourrait penser à l'oued el Kseb qui se jette dans l'Océan près de Mogador, au Sud : Fischer, *l. c.*, p. 70.

13. Movers, II, 2, p. 529. Tissot, p. 241. Besnier, p. 44.

Draa) lièrent amitié avec Hannon[1]. Plus tard, des pêcheurs de Gadès fréquentaient ces parages et s'avançaient même plus loin vers le Sud[2]. Cela ne prouve pas qu'il y ait eu de ce côté des établissements phéniciens permanents.

Hannon avait fondé sa dernière colonie dans l'île de Cerné, située, croyons-nous, entre le cap Juby et le cap Bojador[3]. A l'époque du Périple dit de Scylax, cette île était visitée par des trafiquants phéniciens qui, après avoir mis leurs vaisseaux à l'ancre, s'installaient sous des tentes. Se servant de barques, ils transportaient leurs marchandises sur le continent et faisaient un commerce d'échanges avec les Éthiopiens, qui avaient là une grande ville[4].

IX

Carthage ne garda pas jusqu'à sa chute toutes ses possessions des côtes africaines.

Pour celles de l'Océan, nous ne pouvons rien dire de précis les documents font entièrement défaut après le milieu du IVe siècle. A cette époque, Éphore connaissait, peut-être par la relation d'Hannon, l'une des colonies que celui-ci avait fondées, le Mur Carien[5]. Le Périple ne les mentionne pas, sauf Thymiatéria, qu'il qualifie de ville de Phéniciens, et, à le lire, on ne se douterait guère que l'île de Cerné ait porté une de ces colonies[6]. Thymiatéria seule restait-elle alors debout ? Ce serait là une conclusion assez téméraire[7]. En réalité, nous ne savons ni quand, ni comment les villes phéniciennes de l'Océan

1. T. I, p. 484.
2. Strabon, II, 3, 4 (à la fin du IIe siècle avant J.-C.). Conf. t. I. p. 509. n. 5.
3. Voir t. I, p. 485 et suiv.
4. Périple, § 112, p. 94-95.
5. T. I, p. 473, n. 4.
6. *Ibid*., n. 488, n. 6.
7. Conf. *ibid*., p. 507, n. 4.

furent les unes abandonnées ou détruites[1], les autres détachées de l'Empire carthaginois et annexées sans doute à des États indigènes[2].

Sur la Méditerranée, Carthage était encore maîtresse des villes Métagonites en 218[3]. Mais nous avons constaté que l'une d'elles, Siga, appartenait en 206 à Syphax, roi des Masæsyles[4] : il l'avait peut-être conquise au cours d'une guerre. Des événements qui se passèrent vers la fin de la même année à Thapsus (Philippeville) peuvent faire supposer que ce lieu n'était plus sous l'autorité de Carthage. Des Numides, qui escortaient le roi des Massyles Lacumazès, s'y réfugièrent après avoir été battus par Masinissa. Celui-ci pénétra de vive force dans Thapsus, qu'il occupa et où il massacra une partie de ses ennemis[5]. Or il n'avait pas encore rompu avec les Carthaginois : aurait-il osé se conduire de cette manière, si la ville avait été en leur, pouvoir ? Sur le littoral des Syrtes, les Emporia furent pris par Masinissa après la guerre d'Hannibal. Peut-être, en 149, Carthage ne conservait-elle aucun port

1. On peut se demander si Polybe, qui avait navigué sur l'Atlantique, savait l'emplacement de la Cerné d'Hannon : v. t. III, chap. VIII, § 5. Strabon (I, 3, 2) ne croyait pas à la réalité de cette île. Il ne parait pas avoir connu d'établissements phéniciens au delà du golfe des Comptoirs (XVII, 3, 3 et 8). Pline ne mentionne aucune ville au Sud de Sala et il doute de l'existence des colonies d'Hannon (V, 8). Juba II installa des teintureries de pourpre dans des îles qui sont probablement celles de Mogador (t. I, p. 523. n. 1), mais il n'est pas certain qu'il ait trouvé en ce lieu une vieille ville : Pline (VI, 201) semble même dire le contraire. Pour une prétendue inscription latine de Safi (C. L L., VIII, 21905), voir Kampffmeyer, *Rev. africaine*, LII, 1908; p. 182-9.

2. Après avoir indiqué qu'au début de la seconde guerre punique, les Carthaginois étaient maîtres de toutes les côtes de la Libye depuis la grande Syrte jusqu'au détroit, Polybe (III, 39, 2) n'ajoute pas qu'ils aient eu à cette époque d'autres possessions sur les côtes africaines de l'Océan. Mais, comme le remarque M. Kahrstedt (p. 74, n. 2), il serait imprudent de tirer de ce texte un *argamentum ex silentio*. D'autre part, le fait que Carthage, pendant la troisième guerre punique, demanda assistance à des Maures « indépendants » (τούς αύτονόμους Μαυρουσίων) : Appien, Lib., 111 ; v. t. III, chap. VIII, § 3) ne prouve pas qu'elle eût encore des colonies dans la contrée habitée par ces indigènes.

3. Voir p. 155.

4. P. 164.

5. Tite-Live, XXIX, 30, 5-6.

au delà des côtes bordant le territoire qui lui restait, entre Tabarca et Thænæ, près de Sfax. Depuis la fin du IIIe siècle, elle n'avait plus de marine de guerre et était incapable de maintenir sa domination sur des villes lointaines, avec lesquelles elle ne pouvait pas communiquer par terre.

LIVRE II

LE GOUVERNEMENT DE CARTHAGE

CHAPITRE PREMIER

LA CONSTITUTION CARTHAGINOISE. — HISTOIRE INTÉRIEURE DE CARTHAGE

I

Nous n'avons que de maigres renseignements sur la constitution politique de Carthage. Notre principale source est un chapitre de la *Politique d'Aristote*[1], ouvrage composé vers 335 avant notre ère[2]. Il faut y joindre quelques passages d'historiens grecs et latins : surtout, pour les temps antérieurs au IIIe siècle, Diodore de Sicile et Trogue-Pompée (dans l'abrégé de Justin), qui paraissent, en général, dépendre de Timée ; pour l'époque des guerres contre Rome, Polybe[3],

1. II, 8 [11], p. 1272, b, 24 — 1273, b, 24. Voir les commentaires des éditions de W. L. Newman, *The Politics of Aristote*, II (Oxford, 1887), p.. 360-372 (conf. p. 401-8) ; de F. Susemihl et R. D. Hicks, même titre,. Books I-V (Londres, 1894), p. 307-314 (conf. p. 340-350).

2. Une des monographies que le philosophe avait écrites sur les institutions politiques d'un grand sombre de cités grecques et de peuples étrangers concernait sans doute Carthage. On ignore les sources d'Aristote. De son temps, il y avait, dans la haute société carthaginoise, des gens en relations avec des Grecs, dont ils savaient la langue : voir, par exemple, Plutarque, *Dion*, 14 et 25 ; Justin, XX, 5, 12-13 ; XXI, 8.

3. En particulier VI, 51-56 : comparaison entre Rome et Carthage.

Tive-Live et Appien[1]. Il ne nous est parvenu qu'une citation insignifiante d'un traité consacré par un certain Hippagoras au gouvernement des Carthaginois[2].

Les indications dont nous disposons proviennent d'auteurs étrangers à Carthage, qui n'ont pas toujours été bien informés et qui ont d'ordinaire employé des termes de leur langue pour désigner des institutions puniques. Ajoutons que ces textes se rapportent à diverses époques, depuis le milieu du VIe siècle jusqu'au milieu du second ; il ne faut pas les utiliser sans avoir soin de les classer chronologiquement, car, pendant cette longue période, l'État carthaginois n'est pas resté immuable.

Des inscriptions phéniciennes, découvertes à Carthage, donnent des noms de magistrats, de dignitaires ; elles appartiennent pour la plupart aux deux siècles qui précédèrent la destruction de la ville, parles Romains.

De nombreux historiens modernes ont étudié la question que nous traitons ici[3] ; ils ont suppléé par des hypothèses à la pauvreté des documents aussi les résultats auxquels ils ont abouti sont-ils loin de concorder.

En Phénicie, à Tyr et ailleurs, avant et après la fondation de Carthage, nous trouvons des rois uniques, tenant leur pouvoir de l'hérédité et l'exerçant à vie. La royauté a-t-elle existé ; avec ces caractères, dans la ville dont la légende attribuait la fondation à une reine ? Comme dans tant de cités de la Grèce et de

1. On a souvent cité un écrit d'un érudit byzantin, Théodoros Métochités, sur Carthage et sa constitution (*apud* Kluge, *Aristoteles*, p. 199-216). Ce petit traité, qui date du commencement du XIVe, siècle, ne contient, en somme, rien d'utile.

2. Athénée. XIV, 27, p. 630, a : Ἱππαγόρας ἐν τώ πρώτω περί τής Καρχηδονίων Πολιτείας. Ce traité avait donc au moins deux livres. On ne sait quand Hippagoras a vécu.

3. Les principaux travaux sont énumérés par Meltzer, II (1896), p. 458-9. Nous mentionnerons : F. C. Kluge, *Aristoteles, de politia Carthaginiensium*, Breslau, 1824 ; Heeren, *De La politique et du commerce des peuples de l'antiquité*, trad. franç. par Suckau (Paris, 1832), IV, p. 116-159 ; Movers, Die Phönizier, II, 1 (1849), p 479-561 (*passim*) ; Drapeyron, dans *Revue de géographie*. X, 1882, p. 280-293 ; E. Bourgeois, dans *Revue historique*, 1882, III, p. 327-344 ; Meltzer, II, p. 3-73, 457-487 ; B. W. Henderson, dans *Journal of Philology*, XXIV, 1896, p. 119-130.

l'Italie, a-t-elle été remplacée ensuite par une 'magistrature élective ? Nous n'en avons pas la preuve[1]. Le plus ancien roi qui nous soit connu vivait au commencement du Ve siècle[2] ; selon Hérodote, il était devenu roi des Carthaginois à cause de sa valeur[3] : ce qui veut dire par suite d'un choix, et non par le seul droit de naissance. Des sénateurs et une assemblée du peuple sont mentionnés vers le milieu du siècle précédent, dans un récit de Justin[4]. Voilà tout ce que les textes nous apprennent sur les institutions politiques de Carthage depuis sa fondation jusque vers 450 avant Jésus-Christ.

Le même récit de Justin[5] nous a conservé le souvenir d'un coup d'État qui fut commis par un général[6], mais qui n'eut pas de conséquences durables. Après avoir remporté de grands succès en Afrique et en Sicile, Malchus fut vaincu en Sardaigne[7]. En punition de cette défaite, les Carthaginois[8] le condamnèrent à l'exil avec les survivants de son armée, qui devaient être des citoyens, car, autrement, la peine prononcée contre eux ne s'expliquerait pas[9]. N'ayant pu obtenir leur pardon ni par des prières, ni par des menaces, les bannis débarquèrent en Afrique et investirent Carthage, qu'ils affamèrent. Cependant Carthalon, fils de Malchus, revint de Tyr, où il avait été envoyé pour porter la dîme du butin fait en Sicile. Alléguant, qu'il devait d'abord s'acquitter de ses devoirs religieux, il refusa de se rendre auprès de Malchus, qui n'osa pas

1. Conf. Meltzer, II, p. 15.

2. Hérodote, VII, 165 (en 480). Conf. Polyen, I, 27, 2.

3. VII, 166 : τόν Ἀμίλχαν... βασιλεύσαντα χατ' ἀνδραγαθίην Καρχηδονίων.

4. XVIII, 7. 17 et 16. — Selon la légende de la fondation de Carthage, un certain nombre de sénateurs de Tyr accompagnèrent Élissa en Afrique : Justin, XVIII, 4, 15.

5. XVIII, 7.

6. Justin le qualifie de *dux*, d'*imperator*. Il ne dit pas que Malchus ait été roi de Carthage.

7. Voir t. I, p. 420, 426, 430-1, 463.

8. C'est-à-dire, semble-t-il, le peuple : conf. Justin, XVIII, 7, 16.

9. M. E. Meyer (*Geschichte des Alterthums,* II, p. 699) suppose qu'on décida de les envoyer dans quelque colonie.

l'empêcher d'entrer, dans Carthage. Quelques jours plus tard, Carthalon obtint du peuple l'autorisation de rejoindre son père. Mais celui-ci ne voulut pas oublier sa désobéissance et prétendit qu'il venait insulter à la douleur des exilés. Le malheureux, encore orné de son riche costume sacerdotal, périt sur une croix très haute, qu'on dressa en face de la ville. Bientôt Malchus s'empara de Carthage. Il convoqua le peuple, se plaignit de la peine infligée à lui-même et aux siens, mais déclara qu'il châtierait seulement ceux qui avaient conseillé cette injustice et qu'il pardonnerait à tous les autres. Il fit exécuter dix sénateurs, puis rétablit le gouvernement légal. Peu de temps après, il fut accusé d'aspirer à la tyrannie(1) et mis à mort.

Dans la seconde moitié du VIe siècle, et dans la première moitié du Ve, le pouvoir appartint, pendant trois générations(2), à la famille de Magon(3) : à Magon lui-même ; à ses fils, Asdrubal(4) et Amilcar(5) ; aux trois fils d'Asdrubal, appelés Hannibal,

1. Justin, XVIII, 7, 18 : « adfectati regni accusatus ». Naturellement, le mot *regnum* ne désigne pas ici l'autorité légale dont étaient investis à Carthage ceux que les textes grecs appellent βασιλεῖς.

2. Peut-être quatre, s'il font intercaler entre Magon et Amilcar un Hannon, dont Amilcar aurait été le fils : voir t. I, p. 420, n. 5.

3. Justin, XVIII, 7, 19 ;XIX, 1, 1-7 ; 2, 1-4

4. צורבצל « Mon aide est Baal » : nom fréquent sur les inscriptions puniques de Carthage, transcrit en grec Ἀσδρούβας, en latin *Asdrubal, Hasdrubal* (*Azrubal* sur des inscriptions : C. I. L, .V, 4919 et 4920 ; VIII, 4636). Il vaut mieux l'écrire sans h.

5. Le nom que les grecs ont transcrit Ἀμίλχας, les Latins Amilcar, on Hamilcar (Ammicar sur des inscriptions latines : *C. I. L*., V, 4920 ; VIII, 68, 10525 ; etc.) a été porté par de nombreux personnages historiques : il devait être fort répandu à Carthage. Il s'agit, non pas d'un prétendu nom חמלקרת, qui ne s'est jamais trouvé sur les inscriptions puniques (voir *C. I. S*., I, au n° 184 ; *C. r. Acad. Inscr*., 1901, p : 848, n. 1), ni de חנמלקרת (Clermont-Ganneau, dans *Répert. d'épigraphie sémitique*, I, p. 206, au n° 249), qui est très rare (C. I. S., I, 2069), mais du nom צבדמלקרת, *Abdmelqart*, « Serviteur de Melqart », qui est au contraire très fréquent : conf. Meltzer, I, p. 501, en bas. L'h est inutile. — Les formes Βομίλχας, Βοδμίλχα, Βορμίλχας (Diodore, XX, 10, 2, peut-être aussi Βαρμόχαρος : Polybe, VII, 9, 1), *Bomilcar* répondent seulement à בדמלקרת, et non pas à צבדמלקרת (comme on ledit au C. I. S., I, n° 184). — Des Carthaginois sont appelés par les Grecs et les Latins Ἰμίλχων, Ἱμίλχων, *Himilco, Imilco, Imilcho*. Certains d'entre eux portent dans d'autres. textes le nom d'Αμίλχας. Voir : 1° d'une part, Hérodote, VII, 165 ; Diodore, XI, 21, 4-5; XIII, 43, 5 ; etc. ; d'autre part, Diodore, XI, 20, 1, et Polyen, I, 27, 1 et 2 ; 2e d'une part, Zonaras, VIII, 15, p. 395, d'autre part, Polybe, I, 42, 12 ; 3° d'une part,

Asdrubal, Sapho[1], et Trois trois fils d'Amilcar, Himilcon, Hannon et Giscon[2]. On a vu comment ces hommes agrandirent l'empire de Carthage[3]. Les armées dont ils disposèrent leur eussent peut-être permis de dominer par la violence. Mais il ne semble pas qu'ils en aient en besoin : ils s'assurèrent sans doute assez de partisans dans la cité par le prestige de leurs victoires, par des conquêtes qui ouvrirent des débouchés à l'industrie et au commerce, qui procurèrent à l'aristocratie des domaines sui le sol africain, enfin par l'emploi de troupes mercenaires, qui rendit possible une longue suite de guerres, dont les Carthaginois recueillirent les profits sans trop en, sentir le poids. Les Magonides paraissent s'être contentés, du moins pendant longtemps, des titres ordinaires et de l'autorité légale[4]. L'un d'eux, Amilcar, était « roi » (βασιλεύς), lorsqu'il commanda, en 480, une expédition en Sicile[5], et il est permis de supposer que « le roi Hannon », qui navigua sur l'Océan[6]; était son fils[7]. Les qualifications d'*imperator*, de *dictator*, de

---

Polybe, III, 95, 2 ; d'autre part, Tite-Live, XXII, 19, 3 ; 4e d'une part, Polybe, XXXVI, 8, 1 (édit. Büttner-Wobst) ; d'autre part, Appien, *Lib*., 97, et Tite-Live, Epit. l. L. Ce sont là des confusions. Ἰμίλχων, etc., doit représenter חמלך, *Himilk*, « Frère du [dieu] Roi ». Mais il représente également חמלכת, *Himiltkat*, « Frère de la [déesse] Reine », comme nous l'apprend une inscription bilingue de Sardaigne (C. I. S., I, 149), où *Himilco*, dans le texte latin, répond à חמלכת du texte punique. Un Carthaginois célèbre est appelé par Diodore soit Ἰμίλχων (XIII, 80, 2 ; XIII, 108, 2 ; XIV, 49, 1 ; etc.), soit Ἰμίλχας ; (XIII, 85, 5 ; XIII, 86, 3 ; etc.), forme plus rapprochée de son nom punique, *Himilkat*. Ces deux noms distincts, חמלך et חמלכת, ne sont pas rares sur les inscriptions de Carthage ; ils figurent parfois tous deux sur une même inscription : *C. I. S*., I, 504, 1074, 2624).

1. C'est peut-être une transcription du nom punique שפט, *Shafat* : conf. *infra*, p. 194, n. 6. La forme *Sapho*, génitif *Saphonis*, se retrouve. sur une inscription latine d'Afrique : *C. I. L*., VIII, 68. Mais on rencontre aussi *Safotis*, au génitif : *Bull. arch. du Comité*, 1902, p. 441.

2. En punique גרסכן, *Gersakon*, « Hôte de Sakon » : C. I. S., I, 175, 193, 210, etc. Ce nom a été transcrit Γέσχων, Γίσχων, *Cisgo*.

3. T. I, p. 420-1.

4. Meltzer, II, p. 48.

5. Voir p. 185, n. 2.

6. Périple d'Hannon, titre (*Geogr. gr. min*., I, p.1) : Ἄννωνος Καρχηδονίων βασιλέως.

7. Voir t. 1, p. 517-8.

dux, que des textes latins donnent à des membres de la même famille[1], indiquent des commandements militaires, qui pouvaient du reste être exercés par des rois. Ces commandements, nous ignorons si les Magonides les, accaparèrent ; en tout cas, ils en furent investis très fréquemment : Justin mentionne les onze « dictatures » d'Asdrubal, fils de Magon[2]. Quant à la royauté, peut-être fut-elle détenue par les Magonides durant de longues années.

Leur domination, fut brisée vers le milieu du Ve siècle[3], on ne sait dans quelles circonstances[4]. « Comme cette famille si puissante, dit Justin[5], pesait lourdement sur la liberté publique et disposait à la fois du gouvernement et de la justice, on institua cent juges, pris parmi les sénateurs : après chaque guerre, les généraux devaient rendre compte de leurs actions à ce tribunal, afin que la crainte des jugements et des lois auxquels ils seraient soumis à Carthage leur inspirât pendant leur commandement le respect de l'autorité de l'État ».

Diodore nous apprend que Giscon, l'un des fils d'Amilcar, fut exilé et se retira en Sicile, à Sélinonte[6]. Giscon avait pour frère un Hannon[7]. Ce dernier nom ayant été très répandu à Carthage, on ne peut pas affirmer que d'autres textes où il apparaît concernent le même personnage. Il est cependant vraisemblable que le fils d'Amilcar ne faisait qu'un avec

---

1. Justin, XVIII, 7, 19 ; XIX, 1. 1, 3, 7 et 8 ; XIX, 2, 5. Pline, V, 8, et VI, 200 (s'il s'agit bien d'un Magonide). Conf. t. I, p. 421, n. 2.

2. XIX. 1, 7.

3. Entre la mort d'Amilcar, survenue en 480, et l'institution du tribunal des Cent, se place la période de domination des trois fils d'Amilcar et des trois fils d'Asdrubal : Justin, XIX, 2.

4. M. Fischer (*De Hannonis Periplo*, p. 94) croit que ce fut lors des expéditions d'Hannon et d'Himilcon sur L'Océan ; il suppose que « le Périple d'Hannon », dont la traduction grecque nous a été conservée, fut un rapport soumis au tribunal des Cent. Mais il ne le prouva nullement : conf. t. I, p. 518.

5. XIX, 2, 5-6 (le texte est cité t. I, p. 518, n. 2).

6. XIII. 43, 5.

7. D'après Justin, XIX, 2, 1.

« Sabellus[1] Hannon », qui vécut à cette époque et dont les exploits en Afrique avaient été racontés par Trogue-Pompée[2]. L'identification avec le roi qui fonda des colonies sur l'Atlantique est tout au moins possible. C'est peut-être aussi le même Hannon que célèbre Dion Chrysostome[3] : « il avait transformé les Carthaginois, de Tyriens qu'ils étaient, en Libyens ; grâce à lui, ils avaient habité la Libye, au lieu de la Phénicie, acquis beaucoup de richesses, de nombreux marchés, ports et trirèmes, et dominé au loin sur terre et sur mer[4]. Il faudrait en conclure que, vers 470-450, Hannon aurait été le véritable chef de la famille des Magonides. Eut-il des velléités, essaya-t-il même de se mettre au-dessus des lois ? Aristote parle de troubles, dont souffrent des aristocraties par le fait d'hommes qui; étant puissants, peuvent l'être plus encore et visent à la monarchie il cite en exemple Hannon de Carthage[5]. Mais il pense très probablement à Hannon le Grand, son contemporain[6] : Par contre, un passage de Justin pourrait se rapporter aux Magonides Hannon et Giscon[7]. Bomilcar, mis à mort en 309 ou 308, après une tentative de coup d'État, aurait rappelé aux Carthaginois quelques-unes de leurs injustices : Hannon, accusé d'aspirer à la royauté et victime de cette calomnie, Giscon exilé, malgré son, innocence, etc.[8].

---

1. Nom probablement altéré.

2. Comme nous l'apprend le sommaire du livre XIX de cet auteur : « res Carthaginensium in Africam per Sabellum Annonem gestae ». Conf. t. I, p. 463, n. 5.

3. *Discours* XXV [LXXV], 7, édit. de Arnim, t. II, p. 280.

4. Pour les interprétations possibles de ce passage, voir t. I, p. 422, n. 1.

5. *Polit*., v, 6, 2

6. Pour ce personnage, v. *infra*, p. 245 et suiv.

7. Conf. Meltzer, I, p. 516.

8. Justin, XXII, 7, 10 : « obiectans illis nunc Hannonem falsa adfectati regni invidia circumventum, nunc Gisgonis innocentis exilium… » On croit d'ordinaire qu'il s agit ici d'Hannon le Grand, supplicié après sa révolte, et de son fils Giscon, qui fut exilé. Mais Bomilcar, dans la bouche duquel Justin met ces reproches, avait eu pour oncle un Amilcar, qui paraît avoir été l'ennemi d'un autre Amilcar, fils de Giscon, c'est-à-dire, probablement, du Giscon dont Hannon le Grand était le père (voir p. 249-250). L'Hannon et le Giscon du IVe siècle auraient donc appartenu à une famille rivale de celle de Bomilcar, qui n'aurait eu aucune raison de les plaindre.

Pline l'Ancien, Plutarque et Élien racontent des histoires assez ridicules sur un Hannon auquel on aurait attribué des ambitions menaçantes pour sa patrie. Selon Élien[1], Hannon le Carthaginois acheta des oiseaux parleurs et leur apprit à dire : « Hannon est dieu[2] ! » Il les lâcha ensuite, mais il n'eut pas à se louer de ses petits élèves, qui oublièrent la leçon dès qu'ils furent libres. D'après Pline[3], Hannon, illustre Carthaginois[4], fut le premier homme qui osa caresser un lion et le montrer apprivoisé ; cela le fit condamner, car on pensa qu'un personnage aussi habile persuaderait tout ce qu'il voudrait et qui il était dangereux de confier la liberté publique à celui qui avait su triompher de la férocité. Plutarque a recueilli la même anecdote[5] ; il ajoute qu'Hannon fut banni[6].

Ces divers textes, — groupés par une hypothèse assez fragile, — autoriseraient à croire que le Magonide Hannon fut accusé de visées monarchiques et condamné à l'exil, peut-être en même temps que son frère Giscon[7].

La famille de Magon ne disparut pas cependant de l'histoire de Carthage. Vers 410, quand on se décida à renouveler en Sicile l'entreprise confiée soixante-dix ans plus tôt à Amilcar,

---

1. *Var. hist*., XIV, 30.

2. Maxime de Tyr (*Dissert*., XXXV, 4, édit. Didot, .p. 138) raconte la même chose d'un Libyen, appelé Psaphon (Ψάφων). A. von Gutschmid (*Kleine Schriften*, II, p. 84) se demande s'il ne s'agit pas du Magonide Sapho, cousin d'Hannon. Dans une scolie à Dion Chrysostome (édit. Reiske, Leipzig, 1784, I, n. à la p. 49), ce Libyen est appelé Apsephas (Ἀψεφάς) et qualifié de roi

3. VIII, 55.

4. « Hanno e clarissimis Poenorum ».

5. *Praecepta ger. reipubl*., III, 9 (*Moralia*, Didot, II, p. 976). Il dit qu'Hannon se servait dans ses expéditions d'un lion qui portait ses bagages.

6. Voir aussi Élien, *Nat, anim*., V, 39 ; Maxime de Tyr, *Dissert*., II, 3 (Didot, p. 5). Maxime qualifie ce dompteur (qu'il ne nomme pas) de : « jeune Carthaginois » ; il prétend que ses concitoyens le mirent à mort ; une scolie l'appelle Asdrubal, indication dont il n'y a sans doute pas à tenir compte.

7. Diodore (XIII, 43, 5) prétend que Giscon fut exilé à cause de la défaite de son père à Himère. Cela n'est pas exact, car nous savons par Justin (XIX, 2, 1-3) que les Magonides, parmi lesquels il mentionne Giscon, restèrent maîtres du pouvoir à Carthage après cette défaite.

ce fut un de ses petits-fils, un fils de Giscon, Hannibal[1], qui reçut le commandement des troupes. Un parent d'Hannibal, Himilcon, fils d'Hannon[2], lui fut bientôt adjoint, puis lui succéda. Diodore dit que ces deux personnages furent rois des Carthaginois[3]. Mais il y avait alors des juges pour défendre la République contre ceux qui, auraient, tenté de l'asservir. Grâce à la Haute Cour, composée de sénateurs, l'aristocratie était maîtresse de l'État. Elle le resta pendant environ deux siècles, jusqu'à l'époque des Barcides.

On s'est demandé si sa puissance ne fut pas accrue par une réforme de la royauté. Celle-ci, lors des guerres puniques, était partagée entre des magistrats annuels. M. Beloch[4] soutient quelle avait été viagère jusque vers la fin du IVe siècle ; il est disposé à croire que, jusque-là, elle n'avait eu qu'un seul titulaire. Il invoque : 1° le titre βασιλεύς ; les Grecs n'auraient pas, dit-il, appelé ainsi des chefs d'État qui, lorsque ce terme fut adopté, auraient été, comme plus tard, des magistrats élus pour un an[5] ; 2° la comparaison faite par Aristote entre les rois de Lacédémone, dont la souveraineté était viagère, et ceux de Carthage. — Les textes qui mentionnent des rois avant le IIIe siècle[6] siècles ne nous permettent ni d'accepter, ni de repousser avec certitude l'opinion de M. Beloch[7]. Elle n'a en

1. Diodore, *l. c.* ; voir aussi XIII, 59 et 62.

2. *Id*., XIII, 80, 2. Diodore indique qu'Himilcon était plus jeune qu'Hannibal. Peut-être son père Hannon n'était-il pas le frère de Giscon : Beloch, dans *Klio*, VII, 1907, p. 25.

3. XIII, 43, 5 ; XIV, 54, 5. M. Beloch (*l. c*., p. 25, 26) croit que deux Magons, qui commandèrent en Sicile au IVe siècle et dont l'un fut roi, appartenaient à cette famille des Magonides. Mais il n'en donne pas la preuve.

4. *Klio*, *l. c.*, p. 19-23.

5. L'ancienne appellation aurait persisté, bien qu'elle ne répondît plus à la réalité : il est en effet certain que le terme βασιλεύς fut appliqué à des magistrats carthaginois annuels.

6. Hérodote, VII, 165 et 166. Polyen, 1, 27, 2. Périple d'Hannon, titre. Diodore, XIII, 43, 5 ; XIV, 54, 5 ; XV, 15, 2 et 3 ; 16, 2 ; XX, 33, 2. Justin, XXII, 7, 7 (où les manuscrits donnent soit rex, soit dux : v. *infra*, p. 250, n. 6).

7. Dans un ouvrage écrit un quart de siècle environ avant le traité d'Aristote, Platon

somme pour elle que l'emploi par les Grecs du terme βασιλεύς[1] ; car, au second argument, il est facile de répondre que comparaison n'implique pas identité complète[2] : à Carthage comme à Lacédémone, les rois représentaient la plus haute autorité publique et cela suffisait pour justifier un rapprochement. Aristote[3] affirme que les membres des pentarchies, — il appelle ainsi un corps politique carthaginois[4], — gardaient le pouvoir plus longtemps que les autres magistrats, car ils remplissaient d'autres charges avant et après leur passage dans les pentarchies. Cette assertion serait inexacte, si, au temps du philosophe, les personnages qui devenaient rois ne cessaient de l'être qu'à leur mort[5]. Il parle des rois au pluriel : ce qui semble indiquer que la royauté était alors partagée à Carthage entre plusieurs titulaires, comme à Lacédémone, où il y en avait deux[6].

(*Lois*, II, p. 674, a) mentionne une loi carthaginoise qui défendait aux magistrats de boire du vin pendant l'année de leur charge (...'άρχοντας τοΰτον τόν ένιαυτόν δν 'άρχωσι). Mais on ne peut pas affirmer qu'il fasse ici allusion aux « rois », en même temps qu'à d'autres.

1. Argument qui n'est pas aussi dénué de valeur que le croit Meltzer (II, p. 461). Rien ne prouve cependant que ce mot grec ait été, la traduction exacte d'un terme phénicien. Le seul nom punique qui, à notre connaissance, ait été donné aux chefs de l'État carthaginois est celui de *shofet*, lequel n'implique pas nécessairement l'idée de royauté. Les Grecs ont-ils adopté la qualification βασιλεύς à l'époque où les Magonides accaparaient à Carthage la magistrature suprême, où peut-être des membres de cette famille s'y maintenaient plusieurs années de suite ; grâce à des réélections ? C'eût été en fait une royauté appartenant à une dynastie.

2. Aristote (Polit., II, 8, 2) s'exprime ainsi : τούς δέ βασιλεΐς χαί τήν γερουσίαν άνάλογον τοΐς έχεΐ βασιλεΰσι χαί γέρουσιν.

3. *Polit*., II, 8, 4.

4. Voir p. 208.

5. Conf. Kluge, *Aristoteles*, p. 88; Susemihl-Hicks, p. 345. Cet argument est rejeté sans bonnes raisons par M. Beloch, l. c., p. 20.

6. Vers 375. Philistos attribuait la fondation de Carthage à deux personnages légendaires (voir t. I, p. 374-5). Selon-Meltzer (I, p. 125 ; II, p. 461), ce serait là un indice qu'il y avait alors deux magistrats suprêmes dans cette ville. Ce n'en est naturellement pas une preuve.

II

C'est seulement à partir de la fin du Ve siècle que les textes nous permettent de tracer un tableau, d'ailleurs fort incomplet, des institutions de Carthage.

Ils mentionnent fréquemment des « rois » (βασιλεύς rex) : tel est le terme que l'on rencontré dans des passages d'Isocrate[1], d'Aristote[2], de Polybe[3], d'autres encore[4], où il est question, d'une manière générale, du gouvernement carthaginois, et dans des récits d'événements historiques s'échelonnant du Ve siècle au second[5].

Quelques auteurs latins transcrivent sous la forme *sufes*, au pluriel *sufetes*[6], un terme phénicien, שפט, au pluriel, סשפט,

---

1. *Nicocles* 24 : παρα τόν πόλεμον βασιλευομένους, il s'agit des Carthaginois.

2. *Polit*., II, 8, 2, 3, 5 et 6.

3. VI, 51, 2.

4. Caton, *apud*. Deutéro-Servius, *In Aeneid*., IV, 682 : « regia potestas ». Cicéron, *République*, II, 23, 41-42. Diogène Laërce, III, 82. Dion Cassius, dans l'abrégé de Zonaras. VIII, 8, p. 381, d'Empereur Julien, *Discours*, I, p. 14, b : τών βαρβάρων οί Καρχηδόνιοι βασιλευόμενοι διαφερόντως.

5. Pour les Ve et IVe siècles, voir p. 191, n. 6. — Polybe, III, 33, 3, et Diodore, XXV, 16 (en 218). Polybe, III, 42, 6 (au début de la seconde guerre punique). — Cornélius Népos, *Hannibal*, VII, .4 (au commencement du second siècle) : « praetor factus est (Hannibal), postquam rex fuerat, anno secundo et vicesimo : ut enim Romae consoles, sic Karthagine quotannis annui bini reges creabanture. » Il n'y a pas lieu, croyons-nous, de corriger ce texte en transposant *rex* et *praetor*. Un peu plus loin (VII, 6), Népos qualifie encore de *praetura* la magistrature que reçut Hannibal, et Tite-Live (XXXIII, 46, 3) dit aussi qu'il fut fait *praetor*. Il s'agit du sufétat (voir p. 275 et suiv.) : ce sont les seule exemples connus de l'emploi du mot latin *praetor* pour désigner, cette magistrature [un Asdrubal, tué en 148, est appelé *praetor* dans Tite-Live, *Epit. l. L* ; mais rien ne prouve qu'il ait été sufète, et il est certain qu'il était général : Appien, *Lib*., 93, 111, et Orose, *Adv. pagan*., IV, 22, 8 ; praetor répond ici au mot grec στρατηγός]. D'autre part, les deux *reges* annuels dont parle Népos étaient certainement les sufètes, et Hannibal n'avait pas été auparavant *rex*, mais *dux, imperator*, c'est-à-dire général. On voit donc que Népos a tout brouillé. Ce passage n'en atteste pas moins que le terme latin *reges* s'appliquait aux sufètes. — Orose mentionne à plusieurs reprises des *reges* des Carthaginois. Mais il désigne ainsi des généraux : IV, 6, 10 ; 11, 4 ; 23, 4. De même Dion Chrysostome (*Discours* LXIV, p. 213, édit. Dindorf) qualifie à tort Hannibal, au temps de son généralat, de Λιβύων βασιλεύς.

6. Tite-Live, XXX, 7, 5 (en 203) : « sufetes, quod velut consulare imperium apud eos erat... » ; voir aussi XXXIV, 61, 15. Sénèque, *De tranquillitate animi,* IV, 5 : « Non vis

shofet, shofetim. De nombreuses inscriptions, puniques et latines, postérieures, à la chute de Carthage, attestent que, dans beaucoup de cités africaines, ce nom était donné aux premiers magistrats municipaux(1). Tite-Live, parlant des sufètes de Gadès, fait remarquer que c'était la plus haute magistrature punique(2) ; à propos des sufètes de Carthage, il dit que leur autorité répondait à peu près à celle des consuls romains(3). D'autres comparent aussi les sufètes aux consuls(4), auxquels les « rois » carthaginois ont été également comparés(5) : preuve de la synonymie des termes βασιλεύς, *rex* et *sufes*. Le titre שפט(6) apparaît souvent sur les inscriptions de Carthage(7) ; si souvent même qu'on doit admettre qu'il ne s'agit pas toujours des chefs de l'État. A ceux-ci se rapportent sans doute les mentions de sufètes pour indiquer des dates(8). Mais des sufètes nommés sur des ex-voto ou des épitaphes peuvent avoir été de simples juges(9) : c'était la signification que le mot avait

---

nisi consul.., aut sufes administrare rem publicam ». Festus, s v. *meritavere* (édit. Lindsay, p. 142 ; conf. p. 143) : « [Dixit] Cato [… ; Po]enorum IV suf[etes evocaverunt statim om]nis cohortes, omnis [etiam qui stipendia merit]averunt ». Le même, s. v. *sufes* (p. 404 ; conf. p. 405) : « Sufes dict[us Poenorum ma]gistratus... Calidius in oration[e in Q. Gal]lium :... Senatus censuit referentibus sufetis (pour sufetibus) ».

1. Nous les étudierons plus tard. Voir Meltzer, II, p. 481 ; Toutain, *Cités romaines de La Tunisie*, p. 323, n. 2, et p. 351, n. 1 ; Kahrstedt, p. 603-4.

2. XXVIII, 37, 2 (en 206) : « sufetes eorum (des Gaditains), qui summus Poenis est magistratus ».

3. Voir p. 193. n. 6.

4. Paul Diacre (dans Lindsay, édit. de Festus, p. 405) : « Sufes consul lingua Poenorum ». Justin (XXXI. 2, 6) se sert du terme *consul* pour désigner un sufète (début du second siècle). Sénèque, passage cité p. 133, n. 6.

5. Cornélius Népos, passage cité p. 193, n. 5.

6. Qu'il ni faut pas confondre avec שפט, nom propre de personne (*C. I. S.*, I, 170, 175 ; *Répert. d'épigr. sémit.*, I, 17, 183 ; etc.) : probablement abréviation pour לצ·בטפש, *Shafalbaal*, « Baal l'a jugé ».

7. *C. I. S.*, I, 176, 199-228, 278, 367-371, 2952 (?), 2994, 3026, 3092, 3217 (?), 3222. *Rép. dép. sém.*, II, 553, 786. *Rev. de l'histoire des religions*, 1912, I, p. 2 et 14.

8. *C I..S.*, I, 165, I. 1-2 ; 175. *Rép. d'ép. sém.*, I, 17, I, 5-6 ; 183, I, 3. *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 679 ; 1906, p. 122.

9. *Conf. C. I. S.*, I, p. 302, au n° 109. Dans la pratique, on devait joindre au mot *shofet* quelque qualificatif permettant de reconnaître de quel magistrat il s'agissait : Susemihl-Hicks, p. 345. — M. Beloch (*Klio*, VII, p. 22) veut que même les sufètes éponymes

en hébreu[1], par conséquent aussi en phénicien (on sait l'étroite parenté des deux langues). Dans ces inscriptions, qui sont de date assez tardive, nous ne trouvons aucune trace certaine de quelque autre appellation pour désigner les détenteurs de l'autorité suprême[2], et rien n'empêche de croire que le terme *shofet* leur ait été appliqué dès une époque bien plus lointaine : tel fut probablement le titre que portèrent des διχασταί « juges », qui, au milieu du VIe siècle, furent substitués ou associés au roi de Tyr, métropole de Carthage[3].

Les sufètes, — nous parlons ici des chefs de l'État, —, formaient un collège au temps des guerres puniques, sans doute aussi plus tôt[4]. Ils étaient, dit Cornélius Népos, au nombre de deux[5] : assertion que confirment, dans une certaine mesure, la comparaison des rois, des sufètes carthaginois avec les rois de Sparte et les consuls romains, et, mieux encore, des documents

---

aient été des juges, les chefs du tribunal des Cent Quatre. Cela ne nous parait pas admissible. Des inscriptions datées par les noms des sufètes, la plupart, sinon toutes, sont d'une époque où, de l'aveu de M. Beloch, les magistrats supérieurs de l'État étaient annuels. Pourquoi n'auraient-ils pas été éponymes ?

1. *Shofetim*, nom des « Juges » qui précédèrent la royauté. Se souvenir cependant que « le mot hébreu a bien le sens, de juge, mais exprime plutôt l'idée d'un commandement absolu, régulier ou non ; il serait mieux traduit par *chef, prince, capitaine* » : Maspero, *Histoire ancienne des peuples de L'Orient,* 6e édit., p. 302, n.-2.

2. Une inscription de Carthage (C. I. S., I, 307) mentionne un Bodashtart, nom à la suite duquel se lisent les lettres מלך. Il semble donc que, ce personnage, ait été qualifié de *roi*. Mais, s'il en est ainsi, on peut supposer que c'était, quelque prince numide, portant, comme cela arriva souvent, un nom punique. Le terme abstrait ממלכת (= « royauté »), que nous trouvons sur des monnaies et des inscriptions de l'Afrique du Nord, n'est accolé qu'à des noms de rois ou chefs indigènes.(Lidzbarski, *Handbuch der nordmmitschen Epigraphik*, p. 310 ; le même, dans *Sitzungsberichte der preussischen Akedemie der Wissenschaften*, 1913, .p. 299). Il n'est pas appliqué à des Carthaginois.

3. Josèphe, *Contre Apion,* I, 21, 157 : διχασταίχατεστάθησαν χαί έδίχασαν (pour l'emploi à Tyr du terme « shofet », désignant des magistrats, voir une inscription phénicienne de ce lieu : Clermont-Ganneau, *Rev. Archéol*., 1886, I, p. 2 ; elle date au plus tôt du IIe siècle). — Il n'y a du reste pas lieu d'admettre que l'institution des sufètes à Carthage ait été copiée exactement sur celle de ces juges de Tyr : ceux-ci furent des magistrats extraordinaires, nommés peut-être sans limitation de, temps. En fait, le premier resta au pouvoir deux mois, le second dix mois, le troisième (un grand prêtre) trois mois, le quatrième et le cinquième, qui furent collègues, six ans (pendant un an, il y eut avec eux un roi).

4. Voir p. 102.

5. *Hannibal*, VII, 4 (passage cité p. 193, n. 5).

épigraphiques indiquant telle ou telle année par les noms des deux sufètes en charge[1]. Un texte de Caton, qui en mentionne quatre[2] est peut-être altéré. Cependant il n'est pas impossible que le nombre de deux n'ait pas été tout à fait fixe[3].

Pourquoi cette dualité[4] ? Movers[5] a soutenu, sans le prouver, qu'elle fut empruntée à la constitution de Tyr[6]. Il n'y a pas de raisons de l'expliquer par le maintien, dans un État unique, de deux dynasties qui auraient régné d'abord séparément, comme ce fut, semble-t-il, le cas à Sparte. Voulut-on, comme à Rome, affaiblir l'autorité suprême en la divisant ? et l'hypothèse d'un emprunt d'une République à l'autre est-elle admissible[7] ? Contentons-nous d'avouer notre ignorance.

---

1. *C. I. S.*, I, 165, I, 1-2. *Rép. D'ép. sém.*, I, 17, 1. 6 ; 183, I. 3. *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 679 ; 1906, p. 122. Voir aussi *C. I. S.*, I, 179 : mention de l'année de deux personnages, qui étaient sans doute des sufètes.

2. Festus, s. v. *meritavere* : v. *supra*, p.193, n. 6. Movers (II, 1, p. 534) et Susemihl (Susemihl-Hicks, p. 345) croient que ces sufètes étaient de simples juges, et non pas les magistrats supérieurs de la cité. Mais les levées de soldats dont parle Caton ne pouvaient pas être faites par des juges : conf. Meltzer, II, p. 480.

3. L'inscription *C. I. S.*, I, 175 (de Carthage) indique peut-être trois sufètes. Hors de Carthage, une inscription d'Éryx, en Sicile, en mentionnait probablement plus de deux : *ibid.*, 135. Dans les documents africains de l'époque romaine, les sufètes municipaux sont généralement au nombre de deux [voir aussi, en Sardaigne, à Tharros, à l'époque punique : *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 679 ; de même, dans une autre inscription de cette île, datant du IIe siècle avant J.-C. : C. I. S., I, 143]. Il est difficile de dire si deux on trois sufètes sont indiqués sur des monnaies de la commune à constitution punique qui exista à Carthage au début de l'Empire: L. Müller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, II, p. 149, n°s 319-320. Des inscriptions néopuniques de Maktar et d'Henchir Médeïna en mentionnent trois : pour Maktar, voir Ph. Berger, *Mémoires de l'Acad. des Incriptions*, XXXVI, 2e partie, p. 168 (conf. p. 170) ; pour H. Médeïna, le même, *Journal asiatique*, 1887, I, p. 461 (conf. p. 465).

4. Nous n'avons aucun motif d'admettre que, des deux sufètes, l'un ait eu primitivement des attributions militaires et l'autre des attributions civiles, comme les deux chefs annuels de certaines cités gauloises.

5. II, 1, p. 532 et suiv.

6. Les arguments de Movers sont très faibles : voir Meltzer, II, p. 63. Notons cependant que, parmi les Juges signalés à Tyr vers le milieu du VIe siècle (*supra*, p. 105, n. 3), il y en eut deux qui furent associés et exercèrent le pouvoir beaucoup plus longtemps que les autres. Notons aussi que Gadès avait, à la fin du IIIe siècle, plusieurs sufètes, peut-être deux (Tite-Live. XXVIII, 37, 2). Il est peu probable que, dans cette vieille colonie tyrienne, la dualité ou la pluralité des magistrats supérieurs ait été un emprunt à Carthage.

7. S'il est vrai, comme l'affirme Polybe (voir t. III, ch. II, § 1), qu'un traité ait été conclu entre Rome et Carthage tout au début de la République romaine, ce traité suppose des relations antérieures.

Il est certain qu'aux IIIe-IIe siècles, les sufètes exerçaient leur charge pendant un an[1] et fort douteux, nous l'avons vu(2), qui à une époque antérieure, ils soient restés plus longtemps en fonctions.

De même que le consulat à Rome, le sufétat dut être souvent géré par des personnages qui pouvaient compter, parmi leurs prédécesseurs, une suite plus on moins longue d'ancêtres[3]. Mais ils n'avaient pas droit, à cette dignité du fait seul de leur naissance. Aristote remarque que la royauté, à Carthage, ne se perpétue pas dans une famille, comme à Lacédémone[4] ; il ajoute que cela vaut mieux. Les rois tenaient leur autorité de la loi[5] ; ils étaient élus[6]. Par qui ? les textes ne l'indiquent pas : très vraisemblablement par l'assemblée du peuple[7]. Il y avait sans doute des conditions d'éligibilité. La royauté, dit Aristote, n'était pas conférée à un homme de n'importe quelle

1. Zonaras. VIII, 8, p. 381, d (lors de la première guerre punique). Cornélius Népos, *Hannibal*, VII. 4 (v. *supra*, p. 193, n. 5). Inscriptions mentionnant des sufètes éponymes : p. 196, n. 1.

2. P. 191-2.

3. Un passage d'Aristote indiquerait la fréquence des élections à la royauté dans certaines familles, si l'on était sûr du texte (*Polit*., II, 8, 2 : ἐ'ί τι διαφέρον). Mais il semble que ce passage soit corrompu et se rapporte aux sénateurs, non aux rois : voir Susemihl-Hicks, *ad loc*.

4. *Polit*., II, 8, 2.

5. Diodore, XIII, 43, 5 (fin du Ve siècle) : ... χατά νόμους βασιλεύοντα ; XIV, 54, 5 (début du IVe) : ... βασιλέα χατά νόμον. Diogéne Laërce (III, 82, prétendue citation de Platon) : τής δέ βασιλείας ή μέν χέν χατά νόμον, ή δέ χατά γένος έστίν. Ή μέν ούν έν Καρχηδόνι χατά νόμον πολιτιχή γάρ έστιν.

6. Aristote, *Polit*., II, 8, 5. Zonaras, *l. c*. Cornélius Népos, *l. c.* L'élection des rois est attestée dès le début du Ve siècle : voir p. 185. n. 3. Platon (*République*, VIII, p. 544, d) fait probablement allusion à Carthage (conf. Newman, II, p. 367) quand il mentionne, chez des barbares, des royautés à vendre, ώνηταί βασιλεΐαι : ce qui suppose des royautés électives.

7. Aristote (*l. c.*) dit que les Carthaginois élisent leurs rois. Mais le mot Καρχηδόνιοι : ne signifie pas nécessairement « le peuple carthaginois » : ailleurs (II, 8, 2 et 4), le philosophe indique d'une part que les Carthaginois élisent les Cent Quatre, d'autre part que les Cent, très, probablement identiques aux Cent Quatre, sont élus par les pentarchies (Newmann. *l. c*., p. 403). Cependant, comme le fait remarquer Meltzer (II, p. 24), Aristote mentionne l'élection des généraux par les Carthaginois en même temps que celle des rois. Or les généraux, du moins au IIIe siècle, étaient élus par le peuple (voir p. 229, n. 5). En 196, Hannibal devint sufète ; ce que nous savons de la situation politique, à celle époque permet de croire qu'il dut au peuple son élection (p. 275).

famille[1]. L'on tenait compte à la fois de la richesse et du mérite[2]. Peut-être exigeait-on l'exercice préalable d'autres fonctions ou magistratures et la possession d'un cens déterminé. Si nous interprétons bien un passage du même auteur, le versement d'une certaine somme était pour l'élu une obligation légale[3]. Nous ne savons pas si les sufètes pouvaient par des réélections, être maintenus en charge durant plusieurs années[4].

Leurs attribuions étaient très importantes[5] et analogues à celles des consuls[6]. On ignore comment ils se les partageaient[7] ; rien n'autorise à croire que l'un deux ait eu la prééminence sur son collègue[8].

Ils convoquèrent le Sénat[9], le présidaient[10], lui soumettaient

1. *Polit*, II, 8, 2

2. *Ibid*., II, 8, 5.

3. *Polit*., II, 8, 6 : φαῦλον τό τάς μεγίστας ώνητάς εἶναι τών άρχών, τήν τε βασιλείαν χαί τήν στρατηγίαν. ‘έντιμον ό νόμος ούτος ποιεῖ τόν πλοῦτον μάλλον τής άρετής, χαί τήν πόλιν ‘όλην φιλοχρήματον. Il s'agirait d'un usage semblable à celui des summae honorariae, si répandu dans les communes africaines au temps de l'Empire romain. Mais Aristote fait peut-être allusion aussi à des pratiques de corruption électorale (conf. *ibid*., II, 8, 7). C'est dans ce sens qu'il faut prendre une indication de Polybe (VI, 56, 4, et le contexte) : chez les Carthaginois, on parvient aux magistratures en faisant publiquement des largesses (δώρα φανερώς διδόντες λαμβάνουσι τάς άρχας). Pour les ώνηταί βασιλεῖαι dont parle Platon, voir p. 197, n. 6.

4. D'après Diodore (XX, 33, 2), Amilcar était roi lors de sa mort, survenue en 309. Or il commandait depuis deux ans une armée en Sicile. Cela ne prouve point que la royauté n'ait pas été annuelle à cette époque : Amilcar aurait pu être élu ou réélu roi en son absence (hypothèse qualifiée d'absurde par M. Beloch, *Klio*, VII, p. 21). Il est possible aussi que Diodore lui donne ce titre parce qu'il avait été roi auparavant.

5. Aristote, *Polit*., II, 8, 5 et 6.

6. Tite-Live, XXX. 7, 5 : v. *supra*, p. 193, n. 6. « Administrare rem publicam », dit Sénéque, passage cité *ibidem*.

7. A l'armée, il était utile d'assurer l'unité du commandement : on ne chargeait donc pas les deux rois de diriger ensemble une expédition. A la séance du Sénat qui précéda la seconde guerre punique (voir *infra*, n. 10), Polybe et Diodore mentionnent un seul roi, ce qui ne prouve pas que son collègue ait été absent : ils ne pouvaient pas adresser tous deux en même temps la parole aux députés romains. D'autres textes, cités dans les notes suivantes, nous montrent les sufètes, les rois agissant de concert vis-à-vis du Sénat et du peuple.

8. Comme le pense Movers, II, 1, p. 535.

9. Tite-Live, XXX, 7, 5 (en 203). « senatum sufetes... vocaverunt ». Conf. *id*., XXX, 24, 10 : « magistratus senatum vocare ».

10. Polybe, III, 33, 3, et Diodore, XXV. 16 (en 218) : le roi, sans doute comme président de l'assemblée, invite les ambassadeurs romains à dire s'ils veulent la paix ou la guerre.

les affaires à traiter[1]. Ils agissaient de même pour l'assemblée du peuple[2] Le nom de *shofet* témoigne de leurs attributions judiciaires[3], qu'ils paraissent avoir conservées jusqu'aux derniers temps de Carthage[4].

A l'origine, ils eurent peut-être de plein droit le commandement des armées de terre et de mer[5]. Mais, probablement d'assez bonne heure, les Carthaginois nommèrent des généraux, auxquels ils donnaient mission de conduire une guerre[6]. C'était le meilleur moyen d'employer les chefs les plus capables. En outre, il valait mieux ne pas confier des opérations lointaines et souvent de longue durée à des magistrats qui avaient des devoirs à remplir dans la ville même ; il salait mieux aussi ne pas leur laisser la libre disposition de toutes les forces de l'État. Pourtant les rois ne furent pas complètement écartés des armées. Certains d'entre eux dirigèrent même de grandes expéditions au Ve et au IVe siècle[7], ce qui peut s'expliquer

1. Festus, d'après Calidius, passage cité p. 193, n. 6. Cela ressort aussi du passage d'Aristote mentionné n. 2.

2. Aristote, *Polit*., II, 8, 3 (pour ce texte, v. *infra*, p. 224-5). Tite-Live, XXXIII, 46, 5-7, et 47, 2 (en 196).

3. Justin (XIX, 2, 5) dit des Magonides : « cum... omnia ipsi agerent simul et iudicarent ». Peut-être s agit-il des jugements qu'ils rendaient en qualité de sufètes.

4. Tite-Live, XXXIV, 61, 14-15 (en-1931) : « ... celeberrimo loco super sedem cotidianam magistratuum... Postero die cum sufetes ad ius dicendum consedissent. » Tite-Live appelle ailleurs *sufetes* les magistrats supérieurs des Carthaginois (*voir* p. 193, n. 6 ; p. 194, n.2). On peut supposer que le même mot s'applique ici à ces magistrats, et non pas à de simples juges. Mais je ne voudrais pas l'affirmer, le terme phénicien *shofetim* ayant, semble-t-il, désigné les uns et les autres (voir p. 194).

5. Il faut dire qu'aucun texte ne le prouve.

6. Au VIe siècle, Malchus fut peut-être un de ces généraux, et non pas un roi : voir p. 185, n. 6.

7. Amilcar, en 480 : Hérodote, IV, 165. Hannibal, à la fin du Ve siècle : Diodore, XIII, 43, 5. Himilcon, au début du siècle suivant : *id*., XIV, 54, 5. Magon, en 383 : id., XV, 15, 2 et3 ; 16, 2. Amilcar, à la fin du IVe siècle : id., XX, 33. 2. Peut-être Bomilcar, à la même époque, si Justin (XXII, 7, 7) lui donne vraiment le titre de roi (voir p. 191, n. 6). A ces noms l'on peut ajouter le roi Hannon, chef d'une expédition pacifique sur l'Océan (*Geogr. gr. min*., I, p. 1) ; Pline l'Ancien (V, 8 ;VI, 200) le qualifie de *dux* et d'*imperator*. — Vers 370, Isocrate (*Nicocles*, 24) dit des Carthaginois et des Lacédémoniens que, chez eux, ils sont gouvernés par une oligarchie, mais qu'à la guerre, ils sont commandés par des rois (voir p. 193, n. 1). La mention des Lacédémoniens semble prouver qu'il s'agit de véritables rois dans ce passage, et non de généraux exerçant un pouvoir absolu, à la façon des rois.

de diverses manières : ou ils retrouvaient l'occasion de faire usage de pouvoirs militaires qui n'auraient jamais été formellement enlevés à la royauté ; ou bien le décret qui les chargeait d'une expédition leur conférait la même autorité qu'aux généraux ; ou bien ils cumulaient alors le sufétat et le généralat(1). Mais, depuis la fin du IVe siècle, nous ne rencontrons plus aucun roi ou sufète à la tête d'une armée(2). L'aristocratie qui gouvernait avait sans doute jugé prudent de décider qu'il en serait ainsi(3).

Les sufètes étaient-ils les chefs de la religion ? Aucun texte ne permet de l'affirmer(4).

Parmi les magistrats de Carthage, nous ne connaissons guère qu'eux. Un tarif de sacrifices, qui a été trouvé à Marseille, mais qui provient de la capitale africaine, mentionne deux sufètes « et leurs collègues » : on ne sait ce que cela signifie(5).

---

1. On voit par Aristote (*Polit*., II, 8, 5 et 6) que la royauté et le généralat étaient deux charges bien distinctes. Mais Aristote nous apprend aussi (*ibid*., 8) que la pratique du cumul était fréquente à Carthage. Les termes dont Diodore se sert sont favorables à l'hypothèse d'un cumul : XIII, 43, 5 (vers 410 : χατέστησαν στρατηγόν τόν Άννίβαν... τότε βασιλεύοντα) ; XV, 15, 2 (en 383) : χαταστήσαντες στρατηγόν Μάγωνα τόν βασιλέα ; voir aussi XI, 20, 1 (en 480) : les Carthaginois στρατηγόν έίλοντο un personnage qui, nous le savons par Hérodote, était roi)

2. Conf. Beloch, *Klio*, VII, p. 21-22. C'est sans doute par erreur qu'Aristide de Milet (*Fragm. Hist. graec*., IV, p. 324) qualifie de βασιλεύς Asdrubal, général en Sicile pendant la première guerre punique (appelé στρατηγός par Diodore, XXIII, 21, 1, et Zonaras, VIII, 14, p. 394, b ; προεστώς τών Καρχηδονίων par Polybe, 1, 40, 1). Pendant le cours de la seconde guerre punique, Hannibal fut général, στρατηγός (voir, par exemple, Polybe, VII, 9, 1), et non βασιλεύς, *rex*, comme l'indiquent à tort certains textes : voir Meltzer, II, p. 487, et ici, p. 193, n. 5 (où nous avons également relevé l'emploi impropre du mot *rex* dans plusieurs passages de Paul Orose).

3. Si un passage de Caton, cité par Festus (supra, p. 193, n. 6), a été bien restitué, il nous apprend que, sans doute dans un moment de crise, des sufètes levèrent des troupes. On ne dit pas qu'ils les aient commandées.

4. Il ne faut pas invoquer, en guise de preuves, certains actes religieux (sacrifices, etc.), accomplis par des rois : Hérodote, VII, 167 ; Diodore, XI, 21, 4 ; le même, XIII, 62, 4 ; Périple d'Hannon, 4 (*Géogr. gr. min*., I, p. 3).

5. *C. I. S*., I, 165, I. 19 (conf. l, 2) חברנם ; pour le sens, voir *ibid*., p. 228. Les noms propres de ces collègues ne sont pas indiqués. Meltzer (II, p. 46) serait disposé à y voir les membres du Conseil étroit, de la gérousia de Polybe ; M. Lidzbarski (*Allsemitische Texte*, I, p. 48), un comité de la gérousia ; le P. Lagrange (*Études sur les religions sémitiques*, 2e édit., p. 471), les membres du Conseil des Cent Quatre, ou bien le Sénat.

Dans un récit de Tite-Live, qui se rapporte au début du second siècle, apparaît un *quaestor*[1] ; subordonné au sufète, il avait, d'après ce nom latin, des attributions financières. En sortant de charge, les questeurs entraient dans l'ordre des juges ils n'exerçaient donc leurs fonctions que pendant un temps limité vraisemblablement pendant un an, comme les sufètes. Qu'était le *praefectus morum*, dont il est question dans une anecdote très suspecte, racontée par Cornélius Népos[2] ? Un magistrat qui aurait eu certaines attributions des censeurs romains ? ou un préfet de police ? Des inscriptions puniques contiennent, ou semblent contenir des titres dont on n'a pas trouvé d'explications satisfaisantes[3]. Quelques autres mentionnent des « secrétaires »[4], mais ne nous renseignent pas sur leurs occupations

Quant aux juges qui, dans la deuxième moitié du IVe siècle, avaient à connaître de toutes les causes, qui, au commencement du second, formaient un ordre tout puissant de magistrats à vie, nous reparlerons d'eux[5]. Puisque les sufètes rendaient la justice, ils devaient être les chefs de ce corps judiciaire et présider les procès importants.

---

1. XXXIII, 48, 3-5. Le même auteur (XXVIII, 37, 2) indique, en même temps que des sufètes, un *quaestor* dans la colonie tyrienne de Gadès, dont la constitution, devait ressembler à celle de Carthage. — Winckler (*Altorientalische Forschungen*, II, p. 542-3) croit, sans raisons valables, qu'un questeur est mentionné, sous le titre de צבר, dans une inscription de Carthage : *Rép. d'ép. sém*., I, 17, I. 7.

2. *Amilcar*, III, 2 (vers le milieu du IIIe siècle). Ce préfet des mœurs aurait interdit à Amilcar et à Asdrubal de se fréquenter (on les accusait de relations immorales).

3. Que signifie l'expression מקם אלם (*maqam élim)*, jointe aux noms de quelques Carthaginois ? Voir *C. I. S.*, I, 227, 260-2, 377 ; *Rép. d'ép. sém*, I, 13, 360 ; II, 537, 553, 554 ; *Rev. de l'hist. des religions*, 1912, I, p. 2 et 13 (elle se retrouve sur des inscriptions néopuniques de Cherchel et de Tripoli : Berger, *Revue d'assyriologie*, II, p. 36, 41-42). Le mot *élim* paraîtrait indiquer une dignité sacerdotale. Cette expression est parfois précédée du mot כר· *rab*, « chef » (*C. I. S*, I, 260, 377 ; *Rép*., II, 554), mais il est fort douteux qu'elle en dépende. Parfois, elle est suivie de מתרת צשתרני (*C. I. S., I*, 260, 261 ; *Rép*., II, 553, 554 ; *Rev. de l'hist, des relig., l. c*., p. 2), dont le sens reste inconnu, car l'explication proposée par Berger (*Rev. de l'hist. des relig., l. c*., p. 6 et suiv.) a peu de chances d'être vraie. — Pour le mot *rab* employé seul, v. *infra*, p. 214.

4. *C. I. S*., I, 240-2, 273, 277, 382, 2277 (?), 3104 : ר·כס.

5. Voir p. 205-7.

III

Nous rencontrons dans les textes anciens divers termes pour désigner soit une, soit deux assemblées qui prenaient à Carthage une très grande part aux affaires publiques : γερουσία, σύγχλητος, συνέδριον, βουλή, *senatus*.

A la fin du IIIe siècle et au milieu du second, deux assemblées sont nettement, indiquées par Polybe, la σύγχλητος et la γερουσία[1]. Dans deux passages, il les mentionne ensemble : on peut donc admettre qu'elles avaient des liens assez étroits. Comme il appelle σύγχλητος le Sénat romain[2], il est à croire qu'il donne ce nom à une assemblée analogue à celle de Rome. Il dit que Scipion fit prisonniers à Carthagène, en 209, deux membres de la gérousia et quinze de la synclétos : ces chiffres donnent à penser que la première était moins nombreuse que l'autre.

En 203, il y avait à Carthage, selon Tite-Live[3], — il se sert ici d'un passage perdu de Polybe[4], — une assemblée, qu'il appelle *senatus*, et un Conseil plus révéré, dont l'autorité dirigeait le Sénat : « triginta seniorum principes : id erat sanctius apud illos (les Carthaginois) consilium, maximaque ad ipsum senatum regendum vis[5] ». Ces *seniorum principes*, membres du Conseil,

1. X, 18, 1 : en 209, lors de la prise de Carthagène, Scipion fait mettre à part les Carthaginois : Δύο μέν γάρ ήσαν χατειλημμένοι τών έχ τής γρουσίας, πέντε δέ χαί δέχα έχ τής συγχλήτου. XXXVI, 4, 6 (édit. Büttner=Wobst ; *alias* XXXVI, 2) ; en 149, les Carthaginois sont invités par Rome à envoyer à τριαχοσίους όμήρους... τούς υίούς τών έχ τής συγχλήτου χαί τής γερουσίας.

2. Par exemple, VI, 13, 1 ; 14, 12 : XXXVI, 4, 4 et 5 (B, W. ; *alias* XXXVI, 2), quelques lignes avant la mention de la σύγχλητος des Carthaginois. Σύγχλητος était du reste le terme grec officiel pour désigner le Sénat romain: *Mommsen, Römisches Staatsrecht*, III, 2, p. 841.

3. XXX, 16, 3.

4. Conf. ensemble Tite-Live, XXX, 16, 4-7, et Polybe, XV, 1 ; 6-8.

5. Ailleurs (XLII, 24), Tite-Live mentionne un « consilium principum » qui, en 172, se réunit secrètement pendant plusieurs nuits dans le temple d'Esculape. C'étaient, semble-t-il, des séances d'un conseil officiel, et non des conversations entre quelques personnages importants.

étaient aussi membres du Sénat, car Tite-Live donne ailleurs le nom de *seniores* aux sénateurs[1]. Il s'agit donc d'une sorte de comité permanent, qui devait préparer les délibérations de l'assemblée plénière ; on trouve une institution analogue dans des cités grecques : à Corinthe[2], à. Marseille[3]. Bien que la preuve manque, l'identité de la gérousia et du consilium, mentionnés par Polybe et par Tite-Live, parait admissible[4].

Ces textes suffisent pour établir, aux temps des deux dernières guerres puniques, l'existence simultanée de deux corps que nous appellerons Sénat (assemblée plénière) et Conseil (comité permanent). Si Polybe emploie toujours le mot gérousia dans le même sens, le Conseil existait plus tôt, lors de la première guerre punique, avant le milieu du IIIe siècle[5]. Pouvons-nous remonter plus haut encore ? Dans un récit qui se rapporte au début du IVe siècle, Diodore de Sicile parle d'une lettre de Denys, adressée à la gérousia de Carthage, lettre qu'un envoyé du tyran remit à cette gérousia et qui fut lue dans la synclétos[6]. Peut-être les deux termes ont-ils ici la signification que Polybe leur donne dans les passages indiqués ci-dessus ; mais il est plus probable que Diodore, ou l'auteur qu'il copie; n'a eu en vue qu'une seule assemblée et s'est servi successivement des deux mots pour éviter une répétition[7]. Ce texte n'est donc pas concluant.

---

1. XXXIV, 61, 15 (en 193) : « ... seniores (ita senatum vocabant) ».

2. Où, dans un Sénat (γερουσία) de 80 membres, il y avait 8 πρόβουλοι.

3. Où, à la tête d'un Sénat de 600 membres à vie (τιμοῦχοι), il y avait un comité de 15 membres. — Nous aurons à examiner plus tard si une institution analogue n'a pas existé, à l'époque romaine, dans des communes africaines de type punique.

4. Conf. Meltzer, II, p. 38.39. M. Henderson les distingue (*Journal of Philology*, XXIV, 1896, p. 120, 126, 127). Il fait du Conseil de Tite-Live un comité purement exécutif, délégation de la gérousia. C'est, croyons-nous, compliquer inutilement la question.

5. Polybe, I, 21, 6 (en 260). Mentions de γερουσία lors de la guerre des mercenaires (241-238) : *id*., I, 68, 5 ; 87, 3 et 4.

6. XIV, 47, 1-2.

7. Ailleurs; Diodore emploie ainsi le mot συνέδριον comme synonyme de γερουσία (XXV, 16 ; en 218) : ἐν τώ συνεδρίω τών Καρχηδονίων δείξας τή γερουσία τόν χόλπον.

Vers 335, Aristote mentionne la gérousia de Carthage, qui il compare à celle de Lacédémone[1]. Les rois, dit-il, traitent avec elle les affaires publiques et, en cas d'accord, l'avis du peuple n'est pas nécessaire[2]. Cette gérousia doit-elle être identifiée avec la gérousia de Polybe[3], avec le Conseil de Tite-Live ? Nous ne le croyons pas, car, s'il en était ainsi, Aristote, dans son examen de l'État carthaginois, aurait passé sous silence la grande assemblée. Or celle-ci ne fut certainement pas instituée plus tard que le Conseil, formé, d'après l'historien latin, de sénateurs et comité directeur du Sénat. Si elle existait à l'époque d'Aristote, on ne comprendrait guère qu'il eût omis de parler de ce corps politique important[4]. D'ailleurs, la comparaison de la gérousia punique avec celle de Lacédémone est justifiée s'il s'agit du Sénat et ne l'est pas sil s'agit du Conseil[5]. La gérousia d'Aristote nous semble donc répondre à la synclétos, et non à la gérousia de Polybe[6]. Cette assemblée a dû exister dès les premiers temps de Carthage [7].

Voir aussi XX, 59, 1 (fin du IVe siècle) : τής γερουσίας... τοΐς συνέδροις. Conf., pour Corinthe, XVI, 65, 7 (emploi simultané des mots γερουσία et συνέδριον). Meltzer (II, p. 470-1) cite plusieurs exemples de l'emploi par Diodore du terme σύγχλητος et συνέδριον pour désigner le Sénat romain.

1. *Polit*., II, 8. 2 : γερουσία ; II, 8, 3 : γέροντες.

2. *Ibid*., II, 8, 3.

3. Opinion de Meltzer, II, p. 43.

4. On ne peut identifier l'assemblée plénière ni avec les pentarchies, ni avec les Cent Quatre que mentionne Aristote. Le terme pentarchies devrait faire supposer qu'une assemblée nombreuse était partagée en une foule de sections de cinq membres : ce qui est invraisemblable. Les Cent Quatre sont écartés par le fait qu'Aristote les compare aux éphores, qui n'avaient rien de commun avec un sénat.

5. La gérousia de Sparte comptait trente membres ; de même, a-t-on dit, le Conseil carthaginois appelé par Polybe gérousia. D'où Meltzer (l. c.) tire un argument pour soutenir que la gérousia mentionnée par Aristote à Carthage et comparée par lui à celle de Sparte était identique à la gérousia de Polybe. Mais nous verrons (p. 215-216) que le nombre des membres du Conseil est inconnu.

6. Telle est aussi l'opinion de M. Henderson, *l. c*., p. 124 et 130.

7. C'est, croyons-nous, le Sénat mentionné par Justin vers le milieu du VIe siècle et le milieu du Ve (voir p. 185 .et 188), l'assemblée, probablement unique, que Diodore appelle γερουσία et σύγχλητος et (p. 203, n. 6). Voir aussi, pour l'époque antérieure à la rédaction du traité d'Aristote, Diodore, XIII, 43, 4 ; XIV, 47, 3. Justin, XX, 5, 13, et XXI, 4, 3.

La gérousia de Polybe serait-elle mentionnée sous un autre nom dans Aristote ?

Le philosophe signale d'une part les Cent Quatre[1], sans doute ceux qu'il appelle aussi, par abréviation, les Cent[2] ; d'autre part les pentarchies[3]. Les Cent exercent, dit-il, la plus importante magistrature[4]. Il compare les Cent Quatre, qu'il distingue nettement de la gérousia, aux éphores de Lacédémone, en ajoutant qui à la différence des éphores, ils sont élus à cause de leur mérite, et non point parmi les premiers venus[5]. Les Cent sont élus par les pentarchies[6]. On a naturellement proposé[7] d'identifier les Cent d'Aristote avec les cent juges, choisis dans le Sénat, qui furent institués, vers le milieu du Ve siècle, pour statuer sur la conduite des généraux[8]. À l'époque d'Aristote, tous les jugements étaient rendus par « certaines autorités »[9] : il n'est donc pas invraisemblable[10] que ces autorités, ces magistrats aient été précisément les Cent ; pourvus, dès le début, d'attributions judiciaires, ils les auraient étendues dans la suite, et seraient devenus un tribunal ordinaire

1. Pol., II, 80 2 : τήν τών έχατόν χαί τεττάρων άρχήν.

2. *Ibid*., 4 : τήν πών έχατόν... τήν μεγίστην άρχήν. À Rome, le tribunal des *centumviri* se composait en réalité de 105 membres. C'est, croyons-nous, à tort que Kluge (*l. c*., p. 48) et Heeren (*l. c*., IV, p. 152) ont distingué les Cent des Cent Quatre : voir Meltzer, II, p. 467-8.

3. *Polit*., II, 8, 4 : τάς πενταρχίας.

4. Voir n. 2.

5. II, 8, 2.

6. II, 8, 4.

7. Voir, entre autres. Meltzer, II, p. 37.

8. Justin, XIX, 2, 5-6. Voir *supra*, p. 188.

9. *Polit*., III, 1, 7 : πάσας γάρ άρχαί τινες χρίνουσι τάς δίχας. Ibid., II, 8, 4 : ... άριστοχρατιχόν θετέον... χαί τό τάς δίχας ύπό τινών (c'est sans doute ainsi qu'il faut lire) άρχείων διχάζεσθαι πάσας, χαί μή 'άλλας ύπ' 'άλλων, χαθάπερ έν Λαχεδαιμονι. Reste à savoir si ces deux textes prouvent clairement qu'*un seul corps* de magistrats ait jugé tous les procès. Cela serait plus sûr si Aristote avait parlé de magistrats ('άρχοντες), et non de magistratures. Il est vrai que, si plusieurs tribunaux distincts avaient rendu la justice, Aristote n'aurait pas, semble-t-il, ajouté qu'à Lacédémone, contrairement à ce qui se passait, à Carthage, diverses autorités connaissaient des différentes causes. A moins qu'il n'ait voulu dire que, dans la cité africaine, plusieurs tribunaux étaient également compétents pour tous les procès : ce qui me parait bien difficile à admettre.

10. Quoi qu'en pense Meltzer, II, p. 67.

(divisé en plusieurs chambres), tout en restant une Haute Cour de justice[1]. Les éphores, auxquels Aristote compare les Cent, jugeaient les procès civils, mais leur prérogative la plus importante était, — leur nom l'indique, — le contrôle qu'ils exerçaient sur tous, principalement sur les rois, chefs d'armée il est donc permis de croire que les Cent d'Aristote étaient à la fois un corps de juges et une sorte de comité de sûreté générale[2].

Les Cent ne sont mentionnés ni par Polybe, ni par Tite-Live. Faut il les identifier avec la gérousia et le *consilium* de ces deux historiens[3] ? — A la fin du IVe siècle, le Sénat (*senatus*), raconte Justin[4], condamna secrètement un général, Amilcar, alors en Sicile. Comme à la même époque (une vingtaine d'années plus tôt), Aristote nous apprend que certaines autorités statuaient sur toutes les affaires judiciaires, comme on peut supposer que ces juges étaient les Cent, le Sénat de Justin représenterait précisément les Cent[5]. Le terme *senatus* s'appliquerait bien à un corps que Polybe appelle γερουσία : il serait une simple traduction du mot grec, que Troque-Pompée aurait trouvé dans Timée. Il s'excuserait même, dans une certaine mesure, si l'écrivain latin entendait par *senatus* la grande assemblée : nous savons en effet par Justin que les Cent, lors de leur création, furent choisis parmi les sénateurs ; par Tite-Live, que les membres du Conseil appartenaient au Sénat[6].

---

1. A Rome, jusqu'à l'époque de C. Gracchus, les tribunaux ne furent composés que de sénateurs. Il en était de même à Carthage, si le monopole de la justice était réservé aux cent, pris, comme le dit Justin, parmi les sénateurs.

2. Des inscriptions en langue phénicienne paraissent mentionner des chefs des Cent à Tyr (Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, II, p. 293 ; conf. *C. r. Acad. Inscr.,* 1897, p. 347-8) et à Dougga, en Afrique (Lidzbaraki, *Sitzungsberichte der preuss. Akademie*, 1913, p. 303 ; Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914 p. 42). Mais nous n'en sommes pas mieux renseignés sur les Cent de Carthage.

3. M. Henderson (l. c., 120, 124, 127) identifie les Cent avec la gérousia de Polybe.

4. XXII, 3, 6. Voir *infra*, p. 249.

5. Opinion de Meltzer, I, p. 356.

6. Selon Tite-Live (XXXVIII, 48, 13) et Valère-Maxime (II, 7, ext., 1), le *senatu* de Carthage prononçait des condamnations à mort contre des généraux. Ils comparent ce

On pourrait aller plus loin et proposer d'identifier les Cent ou Cent Quatre, le senatus de ce texte de Justin, la gérousia de Polybe, le consilium de Tite-Live avec l'ordo iudicum que ce dernier auteur mentionne au début du second siècle, probablement d'après Polybe(1). L'ordo iudicum « exerçait à Carthage une domination d'autant plus grande que ces juges étaient, perpétuels. Les biens, l'honneur, la vie de tous étaient en leur pouvoir. Qui offensait l'un d'entre eux s'attirait l'inimitié des autres et il ne manquait pas de gens pour jouer le rôle d'accusateurs devant un tribunal prévenu(2) ». Les questeurs entraient dans ce corps judiciaire au sortir de leur charge, de plein droit, semble-t-il(3).

Il ne faut cependant pas se dissimuler la grande fragilité de ces déductions. Nous ignorons si les Cent de Justin, tribunal institué contre les Magonides, eurent une existence qui se prolongea pendant des siècles(4). Aristote ne dit pas expressément que les Cent ou Cent Quatre aient été un corps judiciaire(5) ; il ne dit pas qu'on les ait recrutés parmi les membres d'une assemblée. Le récit de Justin sur la condamnation secrète

---

Sénat au Sénat romain. Il s'agit donc, dans leur pensée, de la grande assemblée. Diodore (XXIII, 10, 1 ; au temps de la première guerre punique) attribue à la γερουσία le jugement des généraux malheureux.

1. Opinion de M. Henderson (*l. c.*, p. 127 et 128), sauf en ce qui concerne le consilium de Tile-Live (voir *supra*, p. 203, n. 4). Meltzer (II, p. 53), identifie l'ordo iudicum avec les Cent Quatre. M. Kahrstedt (p. 585) parait identifier l'*ordo iudicum* avec l'assemblée plénière que Tite-Live mentionne fréquemment sous le nom de *senatus* (voir *infra*, p. 213, n. 7). L'historien romain ne dit rien qui justifie cette manière de voir. On peut croire que l'*ordo iudicum* était distinct du senatus, comme la Cour des Cent juges de Justin l'était du *senatus* dans le sein duquel ces magistrats furent pris, comme les Cent Quatre d'Aristote l'étaient de la γερουσία du même auteur.

2. Tite-Live, XXXIII, 46, 1-2 ; conf. *ibid.*, 5.

3. Ibid., 4 : « Quaestor..., quia ex quaestura in indices, potentissimum ordinem, referebatur, iam pro futuris mox opibus animos gerebat ». Ce questeur était donc assuré d'entrer dans l'ordo iudicum immédiatement en sortant de charge.

4. Des généraux furent mis en jugement plus tard. Mais les textes ne nous tout pas savoir quel tribunal les jugea, ou bien ils affirment que ce fut le Sénat (p. 206, n. 4 et 6), assertion probablement inexacte.

5. On s'attendrait à trouver cette indication dans un passage (*Polit.*, II, 8. 4) où il mentionne les Cent et, quelques lignes plus loin, les autorités qui jugeaient tous les procès.

d'Amilcar ressemble fort à un conte : peut-être est-il oiseux de rechercher si le *senatus* qui y figure était l'assemblée plénière appelée *senatus* par Tite-Live, ou bien autre chose. Rien ne prouve que la gérousia de Polybe et le *consilium* de Tite-Live aient rendu la justice : l'historien latin ne marque nullement l'identité du *consilium*, comité politique, et de l'*ordo iudicum*, corps de juges[1]. L'*ordo* se composait de membres inamovibles[2] ; nous manquons de preuves pour affirmer qu'il en ait été de même des Cent ou Cent Quatre[3] et de la gérousia de Polybe. Il ne pouvait compter un nombre de membres rigoureusement fixe (104 ou tout autre chiffre), si l'on y entrait, non pas à la place d'un mort, mais par le fait seul qu'on avait exercé une fonction, publique : indication d'ailleurs inconciliable avec le passage d'Aristote relatif à l'élection des Cent par les pentarchies. Il est raisonnable d'admettre que l'organisation judiciaire et les institutions politiques se sont modifiées plus ou moins profondément à Carthage pendant une période de 250 ans, depuis le milieu du Ve siècle jusqu'au début du second : cette probabilité suffit pour rendre très précaires des combinaisons laborieuses de quelques pauvres textes.

Une autre hypothèse consisterait à identifier la gérousia de Polybe et le Conseil de Tite-Live avec les pentarchies, dont Aristote est seul à parler[4]. Elles sont, dit-il, maîtresses de choses nombreuses et importantes ; elles se recrutent elles-

1. Le *consilium* était composé de personnages considérables, auxquels la gestion des affaires politiques et aussi celle de leur fortune personnelle ne devaient guère laisser le loisir de siéger régulièrement dans les tribunaux.

2. Les termes dont Tite-Live se sert me paraissent attester qu'il s'agit d'une inamovibilité de droit, et non d'une perpétuité de fait, assurée par des réélections : « iudicum ordo Carthagine... dominabatur, eo maxime quod iidem perpetui iudices erant » (XXXIII, 40, 1) ; — (pour faire cesser cet état de choses, Hannibal) « legem promulgavit pertulitque ut in singulos annos indices legerentur » (*ibid*., 6).

3. Si les Cent d'Aristote étaient inamovibles, il faudrait supposer qu'ils étaient recrutés parmi les pentarques, qui les élisaient : hypothèse d'ailleurs admissible. Autrement, Aristote n'aurait pas dit (Polit., II, 8, 4) que les hommes qui passaient par les pentarchies gardaient le pouvoir plus longtemps que les autres.

4. *Polit*., II, 8, 4.

mêmes[1] et ce sont elles qui élisent les Cent ; elles exercent le pouvoir plus longtemps que les autres, car leurs, membres l'exercent après être sortis d'une charge et avant d'en remplir une autre[2]. Cette magistrature était gratuite.

Les pentarques se recrutaient-ils parmi les sénateurs et comblaient-ils les vides des Cent[3] ? Cette supposition pourrait s'accorder avec les textes de Tite-Live et de Justin, indiquant, l'un que le *consilium* était un comité de sénateurs, l'autre que les Cent qui constituèrent la Cour formée au Ve siècle furent pris dans le Sénat. Le terme pentarchies désigne des comités ou des collèges de cinq membres. Combien y en avait-il ? Nous l'ignorons. Nous ignorons aussi quelles étaient leurs attributions. Peut-être chaque pentarchie s'occupait-elle d'une certaine catégorie d'affaires (par exemple, relations avec l'étranger, armée et marine, finances, culte[4]) et formait-elle une sorte de conseil des magistrats, une sorte de commission

1. Pour remplacer non seulement les pentarques qui mouraient au cours de leur charge, mais aussi ceux qui, comme Aristote l'indique, sortaient de cette charge et en occupaient une autre. Ces derniers pouvaient-ils être réélus pentarques et cumuler ainsi deux magistratures ? Cela n'est pas invraisemblable, car la pratique du cumul était fréquente à Carthage.

2. *L. c.* : 'έτι δέ ταύτας (les pentarchies) πλέονα 'άρχειν χρόνον τών 'άλλων (χαί έξεληλυθότες 'άρχουσι χαί μέλλοντες)... Il s'agit de deux charges différentes. Car si l'on suppose, par exemple (Thurot-Bastien, traduction française de la *Politique* d'Aristote. p. 83, n. 2), que les pentarques étaient membres du corps des Cent avant et après leur passage dans les pentarchies, Aristote aurait eu tort de dire qu'ils exerçaient le pouvoir plus longtemps que les autres magistrats : cela aurait été vrai des Cent. — Notre auteur est si concis qu'il est souvent obscur. On a proposé une autre interprétation de ce texte (Susemihl, dans Susemihl-Hicks, p. 348). Il n'y serait pas question de trois charges successives, mais seulement de la charge de pentarque. Dans les pentarchies auraient siégé, outre les membres en exercice, des stagiaires, pentarques désignés (μέλλοντες), et d'anciens pentarques, qui, après leur sortie officielle de charge (έξεληλυθότες), seraient restés associés pendant un certain temps aux travaux de leurs remplaçants. Mais, s'il en avait été ainsi, Aristote aurait placé le mot μέλλοντες avant έξεληλυθότες. Voir d'autres conjectures sur ce texte *apud* Meltzer, II, p. 55.

3. Drapeyron, *l. c.*, p. 287. Meltzer (l. c.) croit que les Cent étaient pris parmi les pentarques.

4. Conf. Heeren, IV, p. 139 ; Meltzer, II, p. 56-60. Meltzer suppose qu'il n'y avait que deux sections, l'une pour les affaires politiques, l'autre pour les finances. Ces deux pentarchies auraient formé un collège de dix membres, dont Meltzer croit, sans raisons valables, retrouver des mentions dans les textes (voir *infra*, p. 216).

permanente du Sénat pour les questions administratives ou politiques qui étaient de son ressort[1]. Il se peut, d'autre part, que la gérousia, le consilium de Polybe et de Tite-Live ait été divisé en sections semblables. Mais il est superflu de faire observer combien tout cela est conjectural Contentons-nous de noter que, selon Aristote, les pentarques le devenaient après être sortis d'une charge. Or, si c'était du Sénat qu'ils sortaient, ils ne pouvaient naturellement pas constituer un comité de cette assemblée : il faudrait donc supposer qu'ils se recrutaient parmi des magistrats qui appartenaient au Sénat et qui ne cessaient pas d'en faire partie après leur entrée dans les pentarchies.

En résumé, il est possible qu'un Conseil restreint ait existé dans le sein du Sénat avant les guerres puniques, mais nous n'en avons pas la preuve. On ne saurait dire s'il doit être identifié soit avec les Cent Quatre d'Aristote, soit avec les pentarchies du même auteur. La seule chose qui paraisse à peu près établie, c'est que la gérousia d'Aristote répond à la synclétos de Polybe, et non pas à la gérousia que celui-ci oppose, par deux fois, à la synclétos.

Polybe étant un écrivain soucieux des termes qu'il emploie, on est disposé à croire que, partout où il se sert du mot γερουσία[2], il lui attribue la même signification. Cela n'est pourtant pas certain. Il a pu trouver dans ses sources ce mot appliqué à l'assemblée plénière et le reproduire çà et là, au lieu de le remplacer par σύγχλητος ; peut-être aussi les textes qu'il consultait ne lui apportaient-ils pas toujours les précisions

1. D'après Meltzer (II, p. 57), les pentarchies d'Aristote auraient été des comités de la gérousia : on sait qu'a son avis, la gérousia mentionnée par le philosophe était identique à la gérousia de Polybe (voir p. 204, n. 3).

2. Outre les textes cités p. 202, n. 1, et 203, n. 5, voir XV, 19, 2 (fin du IIIe siècle) un personnage de la γερουσία parle dans une assemblée délibérante qualifiée de συνέδριον (ibid., 9). — Dans le texte grec du traité conclu en 213 entre Hannibal et Philippe de Macédoine, texte reproduit par Polybe, sont mentionnés (VII, 9, t et 4) tous les γερουσιασται des Carthaginois qui se trouvent auprès d'Hannibal (voir *infra*, p. 220, n. 1).

nécessaires pour l'autoriser à faire ce changement[1]. Lui-même, dans des réflexions originales[2], donne, sinon au terme γερουσία, du moins au terme , le sens de Sénat. Comparant les constitutions de Lacédémone, de Rome et de Carthage, il remarque que, d'une manière générale, elles se ressemblaient. Il mentionne les trois pouvoirs politiques de la cité africaine : rois, γερόντιον et peuple. Par le mot γερόντιον il désigne donc une institution répondant au Sénat de Rome[3] et aussi à la gérousia de Lacédémone[4]. Il s'agit avant tout de l'assemblée plénière, et subsidiairement du Conseil, qui n'était qu'un comité de cette assemblée.

Nous avons mentionné[5] un passage de Diodore où cet auteur se sert à la fois des mots γερουσία et σύγχλητος, en ne leur attribuant probablement pas deux sens différents. Toutes les autres mentions de la gérousia par Diodore peuvent se rapporter à l'assemblée plénière[6]. Ce mot a la même signification dans Appien[7], qui l'emploie parfois comme synonyme de βουλή.

---

1. La mention de la gérousia en 149 a trait à un événement qui se passa du temps même de Polybe et dont il put être informé directement. Celle des membres de la gérousia faits prisonniers à Carthagène en 209 a peut-être été empruntée à un auteur qui connaissait bien les institutions carthaginoises (Silenos ? : noter cependant que la seule indication connue de Silénos à propos de la prise de Carthagène, *apud* Tite-Live, XXVI, 49, 3, ne se retrouve pas dans Polybe).

2. VI, 51, 2 : τό γερόντιον εἶχε τήν ἀριστοχρατιχήν ἐξουσίαν. Polybe se place aux temps antérieurs à la guerre d'Hannibal.

3. Que Polybe appelle σύγχλητος dans ce chapitre (VI, 51, 6), comme ailleurs.

4. Qu'il désigne par le mot γέροντες, (VI, 45, 5).

5. P. 203, n. 6.

6. XIII, 43, 4 (fin du Ve siècle). XIV, 47, 3 (début du IVe). V, II, 3 (IVe siècle). XX. 9, 4 ; 10, 1 ; 59, 1 (fin du IVe siècle). XXIII, 10, 1 (première guerre punique) ; Diodore, dans ce passage, se sert aussi du mot βουλή : il s'agit d'une assemblée que Valère-Maxime (VII, 3, ext., 7) appelle *senatus*. XXIII, 12, 1 (première guerre punique). XXV, 16 (en 218) : assemblée que Polybe (III, 20, 9 ; 33, 4) et Diodore lui-même (l. c.) appellent συνέδριον et que Tite-Live (XXI, 18, 3) appelle *senatus*, XXVII, 11 (fin de la seconde guerre punique) : assemblée appelée βουλή par Appien (Lib., 34), *senatus* par Tite-Live (XXX, 24, 10). XXXII, 6, 2 et 4 (en 149) : assemblée appelée γερουσία et βουλή par Appien, Lib., 91).

7. *Lib*., 35 (fin de la seconde guerre punique). Syr., 8 (en 193) = τούς βουλευτάς (ibid.) ; cette assemblée est appelée senatus par Tite-Live (XXXIV, 61. 15) et Justin (XXXI, 4, 2). Lib., 80 (en 149). Lib., 91 (même date) = βουλή (*ibid*. ; conf. 92 : τών βουλευτών).

On a vu que σύγχλητος désigne dans Polybe une assemblée analogue au Sénat de Rome. Il fait rarement usage de cette expression[1], qui se retrouve dans Diodore[2].

Le terme συνέδριον, que Polybe applique au Sénat romain[3], revient quelquefois dans son histoire à propos de Carthage[4], sans doute avec le même sens que σύγχλητος[5]. Nous rencontrons dans Diodore ce mot συνέδριον, désignant une assemblée que Polybe appelle de la même manière et que Diodore appelle γερουσία[6]. Polybe n'emploie pas le mot βουλή[7], qui, en Grèce, s'applique à une assemblée préparant les affaires soumises au peuple dans les cités à régime démocratique. Appien s'en sert volontiers[8] ; il appelle de même le Sénat de Rome[9], auquel il donne également le nom de σύγχλητος[10]. La βουλή carthaginoise de cet écrivain est certainement l'assemblée plénière ; il ne mentionne pas le Conseil[11].

Le senatus dont parle Justin était une assemblée nombreuse au milieu du Ve siècle, puisque cent de ses membres furent alors choisis pour constituer une cour de justice[12]. Les autres mentions du senatus par Justin semblent se rapporter (sauf peut-

1. Outre les deux exemples cités p. 202, n. 1, voir XV, 1, 5 (en 202).

2. XIV, 47, 2 (v. *supra*, p. 203, n. 6). XXXII, 6, 1 (en 149) : ὁμήρους... τριαχοσίους υἱούς τῶν συγχλητιχῶν. Polybe, dont Diodore se sert ici, mentionne, nous l'avons vu (p. 202, n. 1), des fils de membres de la synclétos et de la gérousia.

3. I, 11, 1 ; III, 9. 4 ; etc. Ailleurs, il emploie ensemble les deux termes σύγχλητος et συνέδριον pour désigner le Sénat romain : voir, par exemple, XXXIIII, 8, 3, et XXXVI, 4, 4 (B.-W ; *alias* XXXIII, 4, et XXXVI, 2) ; conf. Meltzer, II, p. 471.

4. I, 31, 8 ; III, 8, 4 ; 20, 9 ; 33, 4 ; XIV, 6, 9 ; XV, 19, 9 ; XXXVI, 3, 7 (B.-W. ; alias XXXVI, 1.)

5. Noter cependant que le sens très général de συνέδριον convient à n'importe quelle assemblée : voir, par exemple, Polybe, IX, 24, 5 (conseil de guerre).

6. V. *supra*, p. 203, n. 7.

7. Il se sert du mot βουλευτήριον pour indiquer le lieu où le Sénat se rassemblait : XIV, 10, 1. Voir aussi XIV, 9, 7 : τῶν συμβούλων ; XV, 2, 2 : τῶν βουλευομένων.

8. *Iber*., 8 et 10 (en 221 et 219). Lib., 34 (en 203), 38 (en 202 : récit légendaire), 91, 93, 111, 118 (troisième guerre punique).

9. *Lib*., 74, 75, etc.

10. *Lib*., 76, 80, etc.

11. Pour l'emploi du mot βουλή par Diodore, voir p. 211, n. 6.

12. XIX, 2, 5.

être une[1]) à un Sénat analogue au Sénat romain[2]. De même le *senatus* qui, dans une citation de Calidius faite par Festus, prenait une décision après un rapport des sufètes[3].

Tite-Live indique très nettement que le *consilium* était un comité du senatus[4]. Il appelle *senatores* des membres de la σύγχλητος ; de Polybe[5] et *senatus* l'assemblée que celui-ci nomme et συνέδριον[6]. Il n'y a aucune raison de croire que les autres passages où il emploie le terme *senatus* ne concernent pas la grande assemblée[7]. Il se sert deux fois de l'expression *seniores*[8], au lieu de *senatores*.

Nous ignorons comment le Sénat et le Conseil étaient appelés en langue punique. Un mot מזרח, *mizrah*, qui se lit sur plusieurs inscriptions africaines[9], signifiait très probablement « corporation », « corps constitué »[10] ; mais rien n'atteste qu'il

1. XXII, 3. 6. Pour ce passage, voir p. 206 et 207-8.

2. XX, 5, 13 ; XXI, 4, 3 ; XXXI, 4, 2. Mentions de *senatores* : XVIII, 7, 17 ; XIX, 2, 5.

3. V. *supra*, p. 193, n. 6.

4. XXX, 16, 3. Voir p. 202.

5. XXVI, 51, 2 (en 209, lors de la prise de Carthagène) : « quindecim fere senatoribus, qui… capti erant ». Polybe mentionne à ce sujet 2 prisonniers de la gérousia et 15 de la synclétos (voir p. 202, n. 1). On voit que Tite-Live (ou sa source) n'a pas conservé cette distinction, peut-être parce qu'il était embarrassé pour trouver deux mots latins traduisant les deux mots grecs. L'adverbe *fere* supplée assez mal à l'omission des deux membres de la gérousie.

6. XXI, 18, 3 (en 218) : conf. Polybe, III, 20, 9, et 33, 4. Tite-Live, XXX, 7, 5 (en 203) : conf. Polybe, XIV, 6, 9.

7. XXI, 3, 2 (événement qui se serait passé vers 224 ; c'est une légende). XXI, 10, 2, et 11, 1 (en 219 ; récit également légendaire). XXIII, 11, 8, et 13, 7 (en 216). XXIII, 28, 1 et 4 (même date). XXV, 40, 12 (en 212), XXVII, 20, 6 (en 208). XXVIII, 31, 4, et 36, 1 (en 206). XXX. 6, 8 ; 19, 4 ; 20. 3 ; 22, 2 et 3 ; 24, 10 (à la fin de la seconde guerre punique). XXXIII, 47, 6, et 49, 1 (en 195 ; conf. Cornélius Népos, *Hannibal*, VII, 6). XXXIV, 61, 6 et 15 ; 62, 1 (en 193). XLI, 22 (en 174). XXXVIII, 48, 13. *Epit. l.* XLVIII (en 152). — Voir aussi Valère-Maxime, II, 7, ext, 1 ; VII, 3, ext, 7 ; IX, 5, ext., 4.

8. V. *supra*, p. 202-3. Dans un passage de Diodore (XX, 44, 6 ; en 309 ou 308), le mot πρεσβύτατοι parait avoir le même sens.

9. Inscription carthaginoise trouvée à Marseille : *C. I. S.* 1. n° 163, l. 16, Inscription néopunique d'Henchir Médeïna et deux inscriptions néopuniques de Maktar : Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, III, p. 22 et suiv., 344-5 (= *C. r. Acad. Inscr.*,1898, p. 348 et suiv., 526 et 536) ; Berger, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, XXXVI, 2e partie, p. 146-9, 163.

10. Ce sens a été fixé par M. Clermont-Ganneau.

se soit appliqué à ces deux corps, ou à l'un d'entre eux. Le mot רב· *rab*, qui a le sens de chef (*princeps, senior*), revient fréquemment dans les inscriptions de Carthage. Il est quelquefois suivi d'un terme qui l'explique : par exemple, *rab cohanimn*, « chef des prêtres »[1]. Mais, le plus souvent, il apparaît seul[2]. Les dignitaires que le titre de *rab* suffisait à désigner étaient-ils des sénateurs[3] ? L'hypothèse n'est pas inadmissible[4].

On a supposé que le Sénat comptait trois cents membres et le Conseil trente ; à la tête de ce Conseil, dix membres auraient formé une sorte de collège[5]. Mais les textes que l'on a allégués sont fort loin d'être concluants.

En 149 avant J.-C., les Romains exigèrent, selon Polybe[6], trois cents otages, fils de membres de la synclétos et de la gérousia[7], c'est-à-dire trois cents fils de sénateurs, puisque la gérousia n'était sans doute qu'un Conseil formé de membres du Sénat, ou synclétos. Ces otages étaient des jeunes gens[8]. Il est difficile de croire que chaque sénateur ait pu livrer un jeune homme

---

1. *Rép. d'ép. sém*., I, 17 (I. 8 et 9), 183 (1, 8) ; II, 553 et 786. — Pour des emplois de rab régissant un autre mot, voir Lidzbarski, *Handbuch der nordsemitischen Epigraphik*. p. 306-7.

2. *C. I. S*., I, 229-237, 372-5, 3059, 3078, 3110, 3217 (?). *Rép. dép. sém.*, I, 8, 17. 239 ; II, 554 et 786. *Rev. de l'hist. des relig*., 1912, I, p. 2.

3. « Le titre de rab parait avoir désigné les membres d'un des grands conseils de Carthage » : Berger, *Rép. d'ép. sém*., I, p. 7. Conf. Kahrstedt, p. 68.

4. Dans une inscription de Carthage (*Rép. d'ép. sém*., I, 17, l. 6), un *rab* est nommé à la suite de deux sufètes, dont la mention sert de date. Il semble bien qu'il s'agisse d'un très haut personnage, supérieur en dignité à ceux qui portent le mène titre sur nombre d'ex-voto et quelques épitaphes. On s'est demandé s'il n'était pas à la tête d'un Conseil (Clermont-Ganneau, *Rép. dép. sém*., I, p. 17 : « le chef par excellence; pourrait être le président du Conseil des Cent »). Un *rab* apparaît à la tête d'un mizrah (corporation), sur une inscription néopunique de Maktar : Berger, *Mémoires de l'Acad. des Inscr*., XXXVI, 2e partie, p. 142-3, col. IV (conf. p. 164). Une inscription de Dougga mentionne, croit-on, des dignitaires portant le titre de « rab des Cent » : Dussaud, *Bull. archéol. du comité*, 1914, p. 40 et 42.

5. Movers, II, 1, p. 488-490, 497-9, 505. Meltzer, II, p. 30-33, 37, 39, 58-60.

6. XXXI, 4, 6. V. *supra*, p. 202, n. 1.

7. Conf. Diodore, XXXII, 6, 1, qui parle seulement de trois cents fils τών συγχλητιχών (*supra*, p. 212, n. 2). Pour le chiffre, voir aussi Appien, *Lib*., 76.

8. Polybe, XXXVI, 5, 7 (B.-W. ; *alias* XXXVI, 3) ; conf. Appien, *Lib*., 76 et 77. En 201, Scipion l'Africain exigea des otages âgés de 14 à 30 ans : Polybe, XV, 18, 8 ; conf. Tite-Live, XXX, 37, 6.

qui aurait été son fils : certains n'avaient jamais eu d'enfants, mâles ; d'autres les avaient perdus ; d'autres avaient des fils trop âgés ou trop jeunes pour servir d'otages. Ce texte ne permet donc pas d'affirmer que le chiffre fixé par les Romains ait concordé exactement avec celui des membres de l'assemblée ; au contraire, on en pourrait inférer que le premier chiffre était moins élevé que le second[1]. La seule indication qui doive être retenue est celle que nous donne Justin pour le milieu du Ve siècle[2] : le nombre des sénateurs dépassait alors, et de beaucoup, semble-t-il, la centaine.

Dans un passage déjà cité[3], relatif, à une députation qui fut envoyée à Scipion en 203, Tite-Live mentionne ainsi le Conseil : « Oratores ad pacem petendam mittunt (il s'agit des Carthaginois) triginta seniorum principes : id erat sanctius apud illos consilium, etc. » Cette phrase prouve-t-elle que le Conseil ait compté exactement trente membres ? Nous en doutons. Par la proposition « id erat, etc. », l'historien a peut-être voulu expliquer seulement les deux mots « seniorum principes ». Des missions accomplies par trente députés sont signalées dans d'autres circonstances[4] : c'était donc un chiffre usité chez les Carthaginois. Mais, d'aucune de ces députations, on ne dit qu'elle ait été composée du Conseil tout entier[5]. Il y a même

1. Cela n'est du reste pas certain, car, si des sénateurs n'avaient pas de fils à offrir, d'autres auraient pu en livrer plusieurs. Scipion réclama en 201 cent otages, dont il se réserva le choix (voir textes cités à la note précédente ; Appien, *Lib* 54 dit cent cinquante) ; nous ignorons comment il le fit.

2. XIX. 2, 5. Voir *supra*, p. 188.

3. P. 202.

4. Députation envoyée à Tyr, en 332 : Quinte-Curce, IV, 3 19. Autre, chargée de réconcilier Amilcar et Hannon : voir ci-dessous. Autre, envoyée à Scipion après la bataille de Zama : Tite-Live, XXX, 36, 9. Ambassade à Rome, en 149 : Tite-Live, *Epit*. *l*. XLIX (il y a là sans doute une confusion ; Polybe ne mentionne que cinq ambassadeurs : voir t. III, ch. VIII, § 2). Députation envoyée aux consuls à Utique, un peu plus tard ; elle comprenait trente citoyens du rang le plus élevé : Diodore, XXXII, 6, 2-3.

5. En 149, les consuls demandèrent aux Carthaginois de leur envoyer quelques-uns de la gérousia. Il en vint trente. Rentrés à Carthage, ils annoncèrent à la gérousia les exigences des Romains. Voir Diodore, *ibid*., 2-4. Il est donc évident que cette

lieu de croire qu'il n'en fut pas ainsi pour l'une d'entre elles[1] celle qui, vers 238, fut chargée de réconcilier deux généraux, Amilcar Barca et Hannon. « Les Carthaginois, dit Polybe[2], ayant désigné trente membres de la gérousia, les envoyèrent vers Barca ». Ces mots marquent assez clairement que les trente députés n'étaient qu'une fraction de la gérousia : les Carthaginois n'auraient pas eu à les désigner si la députation avait compris la gérousia entière. D'où il résulterait qu'au milieu du IIIe siècle, le nombre des membres du Conseil était supérieur à trente, en admettant que, dans ce passage de Polybe, comme dans d'autres du même auteur[3], le terme γερουσία désigne le Conseil étroit[4]. On pourrait préciser davantage, du moins pour l'époque d'Aristote, si l'on identifiait le Conseil avec les Cent Quatre ; mais nous avons vu que cette hypothèse est très fragile[5].

Enfin, pour affirmer l'existence d'un collège permanent de dix membres dans le sein même du Conseil, il ne suffit pas d'invoquer quelques textes mentionnant des députations de courte durée, confiées à des personnages importants[6] : ils prouvent simplement que c'était un usage chez les Carthaginois,

---

gérousia comptait plus de trente membres. Mais, quoique Diodore se soit ici servi de Polybe, la a γερουσία dont il parle est sans doute le Sénat, non le Conseil.

1. Quoi qu'en pense Meltzer, II, p. 40 et 386.

2. I, 87, 3 : τριάχοντα τής γερουσίας προχειρισάμενοι,... έξαπέστελλον πρός τόν Βάρχαν.

3. Voir p. 202, n. 1.

4. Polybe (I, 86, 6) rapporte que les mercenaires révoltés mirent à mort devant Tunis trente prisonniers carthaginois du rang le plus élevé. Je ne vois aucune raison d'admettre, avec Meltzer (II, p. 41 et 385), qu'il s'agisse ici du Conseil tout entier.

5. P. 206-8.

6. Ambassade à Rome, en 235 : Paul Orose, IV, 12, 3 (« decem principibus »). Ambassade à Scipion après la bataille de Zama : Tite-Live, XXX, 36, 4 (« decem legati erant principes civitatis »). On y joindra, si l'on veut, les « decem Poenorum principes » avec lesquels le roi des Maxitani aurait eu une entrevue peu après la fondation de la ville : Justin, XVIII, 6, 1. Ce détail a pu être inséré dans un récit légendaire par un auteur qui n'ignorait pas les usages carthaginois : conf. t. I, p. 383-4.

comme chez les Romains[1], de former des missions de dix membres[2] : nous venons de dire que d'autres missions en comprenaient trente[3].

Les auteurs n'indiquent pas comment on devenait sénateur à Carthage et si un âge minimum était requis[4]. Nous croirions volontiers que, dans cet État aristocratique, la dignité sénatoriale était viagère[5], comme à Lacédémone et à Rome, dont les Sénats ont été comparés à l'assemblée punique[6]. Cependant un passage déjà cité d'Aristote[7] pourrait faire supposer qu'il n'en était pas ainsi vers le milieu du IVe siècle. Les hommes, dit-il, qui passaient par les pentarchies gardaient le pouvoir plus longtemps que les autres : les sénateurs ne devaient donc pas être perpétuels[8]. Mais ils auraient été rééligibles

1. Mommsen, *Römisches Staatsrecht*, II, 3e édit., p. 685, 692. C'était peut-être par un souvenir de cette coutume nationale que l'historien romain Valérius Antias adjoignait dix députés à Hannibal dans une entrevue avec Scipion (Tite-Live, XXX, 29, 7).

2. Rien ne prouve que les dix sénateurs mis à mort par Malchus au VIe siècle (Justin, XVIII, 7, 17) aient constitué un comité on un collège. — Des inscriptions carthaginoises nous font connaître un collège de dix membres qui présidait aux choses sacrées : *C. I. S.*, I, 175 ; d'après ce texte on peut restituer les n°s 168 et 169 ; voir les commentaires au n° 165, p. 227, col. 2, et au n° 169, p. 259. Mais nous n'avons aucun motif de croire que ces décemvirs aient été le collège qu'on suppose avoir existé au sein du Conseil.

3. On mentionne aussi une députation de cinq membres, en 149 : Polybe, XXXVI, 3, 8 (B. W. ; *alias* XXXVI, f); une autre de trois membres, en 255 : Diodore, XXIII, 12, 1. Il n'y a rien à tirer de ces divers chiffres pour la question qui nous occupe.

4. Une phrase d'Aristote (II, 8, 2, vers la fin), qui est probablement altérée (voir *supra*, p. 197, n. 3), pourrait se rapporter aux sénateurs. On y lit : ... αίρετούς μάλλον ή χαθ'ήλιχίαν. Il faudrait en conclure que les sénateurs étaient élus et que l'âge légal n'était pas très élevé. Mais on ne peut s'appuyer sur un texte aussi incertain. — Naturellement, il n'y a pas à tenir compte d'un vers de l'*Énéide* (I, 426), où Virgile nous montre les compagnons de Didon élisant le Sénat : « lura magistratusque legunt sanctumque senatum ».

5. Sauf exclusion pour cause d'infamie.

6. Conf. Heeren, IV, p. 132. — A la fin du IIIe siècle, à une époque où le Sénat et le peuple étaient en immense majorité favorables aux Barcides, le vieil Hannon, ennemi irréconciliable de cette famille, resta sénateur : du moins Tite-Live et Dion Cassius l'affirment (voir p. 264-6). Il était sans doute inamovible; autrement, ses adversaires politiques l'auraient empêché d'être réélu.

7. *Polit*., II, 8, 4. Voir p. 192 (n. 3), 209 (n. 2).

8. A moins de supposer qu'on soit entré dans le Sénat au sortir des pentarchies. Dans ce cas, en admettant par exemple un nombre de 300 sénateurs, il y aurait eu parmi eux 15 à 20 décès par an. Comme les pentarchies n'étaient probablement pas très

et, en fait, réélus pour la plupart à l'expiration de leur charge.

À Rome et dans bien d'autres cités antiques, le Sénat était à l'origine une assemblée de chefs de famille. Des savants ont soutenu qu'il en fut de même à Carthage et que ce mode de recrutement y persista. Cette hypothèse, — qui ne permettrait guère de croire que les Sénateurs aient été élus et qu'ils n'aient pas été perpétuels, — ne s'appuie point sur des arguments solides.

Selon Movers[1], suivi par Meltzer[2], trois cents familles auraient constitué une aristocratie fermée, ne s'ouvrant à de nouvelles familles que pour combler des vides. Elles auraient été réparties en trente groupes, analogues aux phratries, aux curies des Grecs et des Latins : Movers veut reconnaître ces groupes dans les hétairies mentionnées à Carthage par Aristote[3]. Enfin, il y aurait eu trois tribus, comprenant chacune dix curies. Un représentant de chaque famille aurait siégé dans le Sénat ; un représentant de chaque curie, dans le Conseil Une des tribus aurait eu le pas sur les deux autres. Elle aurait formé d'abord toute la noblesse ; plus tard, mais antérieurement au milieu du Ve siècle, deux cents nouvelles familles auraient été adjointes aux cent de cette aristocratie primitive ainsi le nombre des sénateurs aurait passé de 100 à 300, celui des conseillers de 10 à 30. Cependant l'ancien Conseil des Dix aurait été conservé[4] et aurait constitué, dans le Conseil élargi, un collège privilégié.

---

nombreuses (conf. p. 204, n. 4), on n'y serait resté que peu de temps : cela n'eût pas permis aux pentarques d'acquérir une grande expérience des affaires fort importantes qu'ils avaient à traiter. D'ailleurs, le corps restreint des pentarques parait avoir joué, dans la constitution carthaginoise, un plus grand rôle que le Sénat, assemblée de plusieurs centaines de membres. Il n'est donc pas vraisemblable que le passage dans les pentarchies ait précédé l'entrée au Sénat.

1. II, 1, p. 490-499, 505, 507.

2. II, p. 30-33, 37, 58. M. E, Meyer (Geschichte des Alterthums, III, p. 688) indique qu'il n'adopte pas l'opinion de Meltzer.

3. *Polit*., II, 8, 2. Voir *infra*, p. 231-3.

4. Meltzer (II, p. 58-59) se demande, il est vrai, si, dans les derniers temps de Carthage, ce Conseil se composait toujours de représentants de l'ancienne noblesse.

Tout cela est arbitraire, puisque le nombre des sénateurs reste inconnu, que .le Conseil comptait probablement plus de 30 membres et que le collège des Dix n'a sans doute jamais existé. Pour, soutenir que l'aristocratie punique comprenait 300 familles, Movers invoque, outre la mention des 300 otages exigés par les Romains en 149, — on a vu que cet argument est sans valeur, — un passage de Diodore, relatif aux mesures extraordinaires prises lors de l'invasion d'Agathocle, en 310[1]. « Les Carthaginois, ayant choisi 200 enfants de la plus haute condition, les sacrifièrent officiellement. Mais d'autres, étant accusés[2], se livrèrent volontairement; leur nombre atteignit 300 ». Diodore ne dit pas cependant que les 300 victimes volontaires[3] aient appartenu à une caste nobiliaire, nettement distincte du reste de la population, ni que les familles de cette caste aient offert chacune une victime. Il est du reste invraisemblable que 300 familles aient pu, sans aucune exception, disposer d'un enfant male. D'un autre côté, si l'on admet l'existence d'une telle caste, on doit supposer que les 200 victimes officielles, enfants de la plus haute condition, en faisaient partie. Mais alors pourquoi, sur 300 familles, 100 n'auraient-elles livré qu'un enfant, sans y être contraintes, tandis que les 200 autres en auraient livré deux, l'un par nécessité, le second volontairement ? Nous devons donc écarter ces combinaisons fantaisistes. En somme, nous ne savons rien sur le mode de recrutement du Sénat[4].

Les membres du Conseil étaient assurément les plus considérés

1. XX, 14, 5.

2. Au lieu de les offrir à la divinité, leurs parents leur avaient substitué, disait-on, des enfants achetés.

3. C'est, comme Diodore le marque clairement, à ces victimes volontaires que se rapporte le nombre de 300, et non pas à la totalité des enfants sacrifiés, Il y eut donc en tout 500 victimes.

4. Qu'il y ait eu des ressemblances entre les Républiques de Carthage et de Venise, nous ne le nions nullement. Il peul être intéressant de constater celle, qui sont certaines. Mais il ne faut pas, comme on a été tenté de le faire, reconstruire la constitution punique à l'aide de la constitution vénitienne.

et les plus influents des sénateurs. Aussi les choisissait-on de préférence pour remplir des missions importantes[1]. Quant au Conseil même, la rareté des textes qui le mentionnent d'une

1. Polybe, 1, 68, 5 (en 241 ou 240) : entrevues de membres de la gérousia avec les mercenaires ; I, 87, 3 (vers 238) : trente membres de la gérousia chargés de réconcilier Amilcar et Hannon (si, dans ces deux textes, le mot γερουσία désigne bien le Conseil. Tite-Live, XXX, 10, 3 (en 203) : trente membres du Conseil envoyés à Scipion pour négocier la paix. — On a supposé que des membres du Conseil étaient adjoints aux généraux (comme les éphores qui accompagnaient les rois de Sparte à la guerre, ou les commissaires aux armées de la Convention), soit pour surveiller ces chefs, soit pour s'occuper des affaires politiques : Kluge p. 107 ; Heeren, IV, p. 149: Susemihl-Hicks, p. 347, 349; Meltzer, I1, p. 38, 47, 51, 70, 475-6. Mais les textes ne le prouvent pas. Polybe (I, 21, 6 ; en 260) raconte que l'amiral Hannibal, étant à Palerme, chargea un certain Boodes, membre de la gérousia, d'aller avec vingt vaisseaux surprendre une flotte romaine aux îles Lipari. Boodes exerçait donc en sous-ordre un commandement militaire : ce qui n'était pas plus interdit aux sénateurs de Carthage qu'à ceux de Rome. Zonaras (VIII, 10, p. 386, d) dit de lui : ὁ τοῦ Ἀννίβου ὑποστράτηγος. Il n'y a aucune raison de croire qu'il ait reçu mission de contrôler son chef. — Le préambule du traité conclu en 215 entre Hannibal et Philippe de Macédoine relate le serment prêté par le général Hannibal, Magon, Myrcan, Barmocar, tous les membres de la gérousia des Carthaginois (πάντες γερουσιασταί Καρχηδονίων) qui sont avec Hannibal, tous les Carthaginois qui font campagne avec lui : Polybe,VII, 9, 1 (conf. *ibid*., 4, où les trois noms qui suivent celui d'Hannibal sont omis). La mention des gérousiastes et de tous les Carthaginois parait avoir pour objet d'assimiler l'armée d'Hannibal à l'État punique : les officiers qui font partie du Sénat représentent ici cette assemblée, les autres citoyens de Carthage qui sont sous les ordres du Barcide représentent le peuple. Ainsi, un traité dont Hannibal a pris l'initiative est, dans une certaine mesure, conclu par le Sénat et le peuple. Nous sommes disposé à croire que le mot γερουσιασταί désigne des membres de l'assemblée plénière, et non du Conseil. A quel titre Magon, Myrcan et Barmocar sont-ils nommés ? Nous l'ignorons. Peut-être parce qu'ils étaient non seulement sénateurs, mais aussi conseillers (Meltzer, II, p. 475). — D'autres textes de Polybe indiquent des hommes dont Hannibal prit les avis au cours de ses campagnes et qui partagèrent ainsi ses responsabilités. C'étaient des officiers supérieurs placés sous ses ordres, et non pas des représentants du gouvernement carthaginois. Polybe, III, 20, 8 (à propos du siège de Sagonte) : τόν στρατηγόν Ἀννίβαν χαί τούς μετ' αύτοῦ συνέδρους ; Polybe appelle ailleurs (III, 34, 8) ces personnages τούς τοῦ στρατοπέδου προεστώτας. Le même, III, 71, 5 (avant la bataille de la Trébie) : χοινολογηθείς Μάγωνι τώ άδελφώ χαί ίτοῖς συνέδροις περί τοῦ μέλλοντος άγώνος ; il s'agit donc d'un conseil de guerre, dans lequel ne furent certainement discutées que des questions militaires (un conseil analogue est mentionne par Polybe, III, 86, fi). Pour l'emploi du mot συνεδροι, voir supra, p. 212, n. 5. — Polyen (VI, 16, 1) raconte qu'une armée carthaginoise, mise par Denys l'Ancien dans une situation fort critique, entama des négociations arec lui; des personnages, appelés par cet auteur οί πρόβουλοι τών Καρχηδονίων, acceptèrent les conditions du tyran, mais déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas lui donner une réponse définitive sans l'assentiment du commandant de la flotte (Diodore, XV 16, 1, dit que les Carthaginois demandèrent à prendre les instructions de leur gouvernement). Il semble bien que ces πρόβουλοι aient été tout simplement les parlementaires chargés d'engager les pourparlers.

manière certaine ne permet pas d'indiquer nettement ses attributions. Il est à croire qu'elles ne différaient pas de celles du Sénat[1]. Ce comité permanent devait, de concert avec les magistrats supérieurs, examiner les questions à soumettre à l'assemblée et préparer des solutions que, souvent, le Sénat se bornait sans doute à adopter. Peut-être prenait-il des décisions au nom du Sénat pour les affaires courantes, et aussi dans quelques circonstances où il eût été imprudent de confier un secret à trop de gens[2]. Les membres du Conseil assistaient naturellement aux séances de l'assemblée plénière, dont ils faisaient partie; à l'occasion, ils y exprimaient leur opinion[3].

Il n'y avait pas, semble-t-il, de limites légales à la compétence du Sénat[4]. Il devait, en règle générale, être consulté par les magistrats sur toutes les questions politiques et administratives importantes. Nous sommes surtout renseignés sur son activité en matière de politique extérieure et en temps de guerre, par cette raison que les auteurs anciens parlent surtout de Carthage à propos des relations et des conflits qu'elle eut avec les Grecs et les Romains.

Le Sénat délibère sur les questions de guerre[5] et de paix[6].

---

1. Conf. Meltzer, II, p. 39. Aussi, dans ce qui suit, ne verrons-nous guère d'inconvénients rapporter au Sénat certains textes qui, eu égard à l'incertitude et aux variations de la terminologie, pourraient concerner le Conseil.

2. En 172, réunions clandestines d'une assemblée que Tite-Live (XLII, 24) appelle « consilium principum » (voir p. 202, n. 5) et envoi à Rome de députés qui, au dire du prince numide Gulussa, avaient des instructions secrètes.

3. Un membre de la γερουσία (il s'agit peut-être du Conseil) parle dans le συνέδριον : Polybe, XV, 19, 2 et 9 (fin de la seconde guerre punique).

4. Malgré les indications de plusieurs textes (voir p. 206), il ne paraît pas avoir eu d'attributions judiciaires.

5. Polybe, III, 33, 4 (en 218) : acceptation de la déclaration de guerre des ambassadeurs romains. *Id*., XXXVI, 3, 7 (B.-W. ; *alias* XXXVI, 1) : décision d'éviter la guerre avec Rome. Appien, *Lib*., 93 (en 149) : décision de faire la guerre.

6. Polybe, I, 31, 8 (en 255) : refus d'accepter les conditions de paix de Régulus. *Id*., XIV, 6, 11 ; conf. Tite-Live, XXX, 7, 6 (en 203) : délibération pour savoir s'il faut demander la paix. Polybe, XIV, 9, 10 (en 203) : *idem*. Appien, *Lib*., 35 (même date) : délibération sur la conclusion de la paix. Tite-Live, XXX, 35, 11 (après la bataille de Zama) : discussion sur la paix. Polybe, XV, 19 (conf. Tite-Live, XXX, 37, 7-8, qui croit à tort qu'il s'agit d'une assemblée du peuple) ; acceptation des conditions de paix des Romains.

Il reçoit les messages des États étrangers, des généraux ennemis, donne audience à leurs députés, accueille ou rejette leurs demandes[1]. A son tour, il leur envoie des députés[2], qui, rentrés à Carthage, exposent à l'assemblée les résultats des missions dont ils ont été chargés[3].

Il rend des décrets pour la formation des armées[4] pour le recrutement des mercenaires[5], qui peut se faire sous la haute direction de commissaires appartenant au Sénat[6] ; dans des circonstances critiques, il ordonne d'enrôler les esclaves, qu'il déclare affranchis[7], de mettre la ville en état de défense[8]. Si les généraux sont élus par l'assemblée des citoyens, il a peut-être le droit de présentation[9]. Il dirige la marche générale des opérations

---

1. Diodore, XIII, 43, 4 (vers 410) : députation de la ville sicilienne de Ségeste *Id*., XIV, 47, 1-2 (début du IVe siècle) : lettre de Denys de Syracuse au Sénat. Justin, XXII, 3, 2-6 (en 313) : plaintes d'alliés siciliens. Tite-Live, XXI, 10, 1-2 (en 219; récit en partie inexact) : ambassade du Sénat romain. Polybe, III. 20, 9, et 33, 1-4 ; Diodore, XXV, 16 ; Tite-Live, XXI, 18, 3 (en 218) : autre ambassade du Sénat romain. Polybe, XV, 1, 5 (en 203) : députés envoyés par Scipion. Tite-Live, XXXIII, 47, 6, et 49, 1 ; Cornélius Népos, *Hannibal*, VII, 6 (en 195) : ambassade du Sénat romain. Tite-Live, XLI, 22 (en 174) : députés de Persée, roi de Macédoine, revus secrètement (peut-être par le Conseil, si le fait est vrai, quoique Tite-Live parle du Sénat). *Id., Epit. l.* XLVIII (en 152) : ambassade romaine.

2. Polybe, I, 31, 5 ; Diodore, XXIII, 12, 1 (en 255) : députés envoyés à Régulus. Polybe, XIV, 6, 11 ; conf. Tite-Live, XXX, 7, 6-8 (en 203) : projet d'envoyer des députés à Scipion, députation au roi Syphax. Polybe, XV, 19, 9 (après Zama) : députés envoyés à Scipion. Id., XXXVI, 3, 7-8, B.-W. ; alias XXXVI, 1 (en 149) : ambassade à Rome. Diodore, XXXII, 6, 2-3 (en 149) : députation envoyée aux consuls, à leur camp voisin d'Utique.

3. Polybe, I, 31, 8 (en 255). Diodore, XXXII, 6, 4 ; Appien, Lib., 91 (en 149).

4. Diodore, XX, 59, 1 (en 307) : formation de trois armées en Afrique. Polybe, XIV, 6, 11 ; conf. Tite-Live, XXX, 7,7-8 (en 203) : levées de troupes en Afrique.

5. Tite-Live. XXIII, 13, 8 (en 216): ordre de lever des mercenaires en Espagne. *Id*., XXVIII, 36, 2 (en 206) : ordre d'en lever dans la Haute Italie.

6. Diodore, XIV, 47, 3 (début du IVe siècle) ; conf. XIII, 80, 2 (fin du Ve siècle).

7. Appien, *Lib*., 93 (en 149).

8. Polybe, XIV, 9, 9 (en 203).

9. Les textes qui indiquent l'élection par le peuple au IIIe siècle sont clairs (voir p. 229, n. 5). Plusieurs autres mentionnent ou paraissent mentionner la Sénat, ce qui a fait supposer que celui-ci avait le droit de présentation : Kluge, p. 31; Meltzer, II, p. 24. Cela n'est pas certain. Après une phrase relative à la γερουσία, Diodore écrit (XX, 10, 1; en 310) στρατηγούς δέ άπέδειξαν τών δυνάμεων 'Άννωνα χαί Βορμίλχαν. Le pluriel άπέδειξαν pourrait se rapporter à la gérousia (un manuscrit donne le singulier άπέδειξε Mais il est plus vraisemblable que Καρχηδόνιοι est sous-entendu. Ce texte ne prouve donc rien. Il en est de même d'un autre passage (XIII, 43, 4-5 ; vers 410), où Diodore, après avoir

militaires[1], décide les expéditions à entreprendre[2], les envois de renforts[3], le rappel des armées combattant au loin[4]. Il reçoit des rapports des généraux[5], leur envoie des instructions[6], blâme les chefs incapables[7]. Il est convoqué d'urgence quand quelque événement imprévu exige des résolutions immédiates[8].

Dans la politique intérieure, il prend les mesures qu'il juge nécessaires à la sécurité de l'État : s'efforçant de couper court aux projets d'un ambitieux[9], de réconcilier deux personnages puissants dont la rivalité affaiblit la République[10], d'apaiser

---

mentionné la γερουσία, dit que les Carthaginois choisirent pour général Hannibal. Selon Appien (*Iber*., 8 ; en 221), le choix (provisoire) que l'armée d'Espagne fit d'Hannibal comme général fut ratifié par le Sénat. Polybe (III, 13, 4) et Appien lui-même (*Hahn*., 3) disent qu'il le fut par le peuple (conf. Tite-Live, XXI, 3, 1 ; Cornélius Népos, *Hannibal*. III, 1). En 212, Hannon est qualifié par Tite-Live (XXV, 40, 12) d' « imperator Carthaginiensis, missus ab senatu populoque » (en Sicile). Mais ces mots peuvent signifier qu'Hannon fut élu par le peuple pour diriger une expédition décrétée par le Sénat.

1. A moins que les généraux ne soient assez puissants ou assez sûrs de ne pas être désavoués par le Sénat pour agir de leur propre initiative : ce que firent le plus souvent, semble-t-il, Amilcar Barca et son gendre Asdrubal en Espagne et, après eux, Hannibal. Fabius Pictor, cité par Polybe (III, 8, 4), disait qu'Asdrubal s'était conduit en Espagne sans s'inquiéter du Sénat (συνέδριον).

2. Diodore, XX, 59, 1 (en 307) : plan de guerre en Afrique. Tite-Live. XXIII, 27, 9; 28, 1 et 4 (en 216) : ordre donné à Asdrubal de passer en Italie. *Id*., XXVIII. 36, 1 (en 206) : ordre semblable donné à Magon. Polybe, XIV, 9, 7 (en 203) : envoi d'une flotte contre les Romains assiégeant Utique. Voir aussi Diodore, V, 11. 3 (Ve siècle) : prétendue expédition ordonnée par le Sénat, pour se débarrasser de mercenaires rebelles.

3. Tite-Live, XXIII. 13, 7-8 (en 216) : décision de renforcer les armées d'Italie et d'Espagne. *Id*., XXIII, 28, 3 (même date) : renforts envoyés en Espagne. Id., .XXVIII, 31, 4 (en 206) : renforts demandés par Magon, général en Espagne.

4. Polybe, XIV. 6, 10; conf. Tite-Live, XXX, 7, 6 (en 203) : proposition de rappeler Hannibal d'Italie. Polybe, XIV, 9, 8, et 10, 1 ; Tite-Live, XXX, 19, 2-4, et 20, 3 : Hannibal et Magon rappelés d'Italie.

5. Tite-Live, XXIII, 11, 8 (en 216) : exposé des victoires d'Hannibal par Magon, son frère. *Id*., XXIII, 27, 10, et 28. 1 (même date) : rapport d'Asdrubal, général en Espagne. *Id*., XXVIII, 31, 4 (en 206) : rapport de Magon, général en Espagne.

6. Diodore, XXIII, 10, 1 ; Valère-Maxime, VII, 3, ext., 7 (en 260) : ordre de livrer une bataille navale (si cela est exact). Appien, *Iber*., 10 (en 219) : Hannibal est autorisé par le Sénat à faire ce qu'il voudra à l'égard des Sagontins. Ordres donnés aux Barcides Asdrubal et Magon : voir *supra*, n. 2.

7. Diodore, XX, 10, 1 (en 310) : blâme infligé aux commandants des vaisseaux.

8. Diodore, XX, 9, 4 : en 310, à la nouvelle du débarquement d'Agathocle. Tite-Live, XXX, 24, 10 : en 202, lors du naufrage d'un convoi romain en vue de Carthage.

9. Justin. XXI, 4, 5. Voir *infra*, p. 224, n. 5.

10. Polybe, 1, 87, 3 (vers 238) : députation de trente membres de la gérousia; elle dut être envoyée soit par le Conseil, soit par l'assemblée plénière.

des rebelles en négociant avec eux[1], de mettre fin à des menées suspectes[2]. Il critique les gouvernants, s'il y a lieu[3] ; il essaie d'empêcher et réprouve les violences populaires[4]. Il fait des lois : telles une loi somptuaire, qui fixe un maximum pour les dépenses lors des mariages[5], et une autre, qui défend aux Carthaginois d'apprendre la langue grecque[6] : ces deux lois furent d'ailleurs adoptées pour des raisons de sûreté générale. Il a sans doute à statuer sur les impôts, les revenus publics, l'usage qu'il convient d'en faire[7], à surveiller l'administration financière.

Les rois ou sufètes, qui convoquent et président l'assemblée[8], lui soumettent les affaires qu'elle doit examiner. Nous ignorons si d'autres magistrats ont les mêmes attributions. On ne voit pas que les sénateurs aient eu le droit d'initiative. Ils avaient évidemment le droit de discussion[9].

La plupart des textes nous montrent le Sénat décidant en dernier ressort, même dans des cas de la plus haute importance: par exemple en 218, lorsqu'il s'agit de répondre aux Romains, qui somment Carthage de leur livrer Hannibal, si elle veut éviter la guerre[10]. Au IVe siècle, Aristote nous apprend que les

1. Diodore, XX, 44, 6 (en 309 ou 308) : envoi (probablement par le Sénat) de députés qui paraissent avoir été des sénateurs, pour promettre une amnistie à des révoltés. Polybe, I, 68, 5 (en 241 ou 240) : membres de la gérousia envoyés aux mercenaires menaçants ; ils avaient dû l'être soit par le Conseil, soit par le Sénat,

2. Tite-Live, XXXIV, 61, 6-13 (on 193) : le Sénat s'inquiète des intrigues. d'Ariston, émissaire d'Hannibal exilé, et le fait comparaître devant lui (voir aussi Justin, XXXI, 4, 2).

3. Appien, *Lib*., 118 (en 147) : le Sénat blâme les cruautés et les procédés tyranniques du général Asdrubal.

4. Appien, *Lib*. 34 et 35; Diodore, XXVII, 11 (en 203).

5. Justin, XXI, 4, 4-5 (milieu du IVe siècle) : il parle d'un *decretum des magistratus* ; on peut croire que ce fut un décret du Sénat (conf. Meltzer, I, p. 315).

6. Justin, XX, 5, 13 (en 368) : « facto senatus consulto ne quis postea Karthaginiensis aut litteris graecis aut sermoni studeret.

7. En 216, le Sénat vote l'envoi d'une grosse somme d'argent à Hannibal : Tite-Live, XXIII. 13, 7.

8. Voir p. 198.

9. Polybe (XV, 19, 2) mentionne une tribune (βήμα).

10. Polybe, III, 33, 4. — Il semble qu'il n'y ait pas eu non plus de renvoi au peuple lors du rejet des conditions de paix de Régulus (Polybe, I, 31, 8), ni en 149, quand la guerre contre les Romains fut décidée (Appien, *Lib*., 93) ; etc. : Meltzer, II, p. 23.

rois sont maîtres avec les sénateurs de porter ou de ne pas porter devant le peuple les affaires traitées dans le Sénat, si tous sont d'accord; le peuple statue sur les affaires au sujet desquelles il y a désaccord[1]. Le mot « tous », πάντες, signifie-t-il l'unanimité des rois et des sénateurs ? Non, sans doute[2], car l'unanimité des sénateurs devait être bien rare ; si, chaque fois qu'elle faisait défaut, le renvoi au peuple avait été nécessaire, le peuple aurait statué sur presque tout : or nous savons qu'en réalité, il n'en était pas ainsi. Il est donc très probable que πάντες désigne seulement les deux pouvoirs en présence : d'une part les rois, d'autre part le Sénat, dont la majorité aurait fait loi ; cet emploi assez bizarre de πάντες, dans le sens de « l'un et l'autre », « les uns et les autres », se rencontre dans divers passages d'Aristote[3]. Quoi qu'il en soit, notre auteur indique ici deux cas :

1° Une proposition faite au Sénat par les rois n'a pas recueilli l'unanimité, ou, croyons nous, la majorité des suffrages. Dans ce cas, elle n'est pas définitivement retirée; au contraire, elle est portée de plein droit devant le peuple, qui statuera;

2° Une proposition a été adoptée par le Sénat. Les rois le consultent alors, pour savoir si le peuple, à son tour, en sera saisi par eux. Quand le renvoi n'est pas ordonné, la décision devient exécutoire ; quand il l'est, le vote émis par le Sénat sur le fond de l'affaire n'est plus qu'un avis, dont l'autorité morale peut être grande, mais qui ne limite en rien le droit de décision réservé désormais à l'assemblée populaire.

---

1. Polit., II, 8, 3 : Τοῦ μέν γάν πάρ τά μέν προσάγειν, τά δέ μή προσάγειν, τά δέ μή προσάγειν πρός τόν δήμον οί βασιλεΐς χύριοι μετά τών γερόντων, άν όμογνωμονώσι πάντες, εί δέ μή, χαί τούτων ό δήμος.

2. Susemihl (Susemihl-Hicks, p. 347) cite, pour prouver que l'unanimité n'était pas nécessaire, plusieurs textes de Tite-Live, se rapportant à la période 224 environ-216 avant J.-C. : XXI, 3-4 ; XXI, 9, 3 — 11. 2 ; XXIII, 12-13. Mais, comme le remarque Meltzer (II, p. 463), ces récits sont légendaires (le fait qui aurait motivé la séance Mentionnée XXI, 3-4, est controuvé).

3. Voir Susemihl-Hicks, p. 309.

Il semble bien que, — sinon dans des circonstances où la constitution fut violée[1], — le peuple n'ait jamais eu à se prononcer sur une question qui n'eût pas été préalablement soumise au Sénat.

Celui-ci se réunissait dans un édifice qui était spécialement destiné à ses délibérations[2] et qui s'élevait sans doute dans le voisinage de la grande place[3]. Le public ne paraît pas avoir été admis aux séances[4].

IV

Quelle était la composition de l'assemblée du peuple, qui, d'après une indication de Justin, fut convoquée dès le VIe siècle[5] ? Il est certain que toute la population mâle de la ville n'y était pas admise à partir d'un certain âge. Naturellement, les esclaves n'avaient pas plus à Carthage qu'ailleurs de droits politiques. Ils étaient fort nombreux : les uns serviteurs dans des familles riches ou aisées, ouvriers dans des ateliers plus ou moins importants, commis dans des maisons de commerce, manœuvres sur des vaisseaux marchands ; les autres appartenant à l'État et employés par lui[6]. Rien ne prouve que, quand ils étaient affranchis[7], ils aient acquis le droit de cité en même

1. Au VIe siècle, le général Malchus, lors de son coup d'État, convoque le peuple et lui annonce ses volontés : Justin, XVIII, 7, 6 (voir *supra*, p. 186). Pour la conduite d'Hannibal en 195, voir p. 276.

2. Le Conseil devait s'y réunir aussi.

3. Voir p. 78. Pour des séances clandestines du Sénat (?) et du Conseil, tenues au temple d'Esculape, voir p. 79, n. 8.

4. Voir Appien, *Lib*., 91 (en 149). Tite-Live (XXX, 24, 10-II) nous montre, en 203, le peuple envahissant le vestibule de la curie : populus in curiae vestibule fremere... Permixto paene senatus populique concilio cousensum est.... » Mais c'est là une scène de désordre.

5. Voir p. 186.

6. Pour les esclaves qui, hors de la ville, étaient employés aux travaux agricoles, voir p. 299. Appien (*Lib*., 59) dit, d'une manière générale, que les Carthaginois avaient beaucoup d'esclaves.

7. Promesse de liberté faite par Hannibal à des esclaves, selon Tite-Live, XXI, 45, 7 (indication suspecte). Mention d'un affranchi d'un Carthaginois par Appien, Numid., 4

temps que la liberté[1], et l'on ne sait si les fils et descendants de ces affranchis jouissaient d'une condition légale différente de celle de leurs pères. Il faut exclure aussi beaucoup d'hommes libres, étrangers résidant à Carthage (Grecs, Italiens, etc.)[2].

Nous ignorons à quelles obligations étaient tenus ces métèques, en échange de la protection accordée à leurs personnes et à leurs biens. On peut supposer que d'autres, citoyens des villes phéniciennes, en particulier de Tyr, métropole de Carthage, partageaient les droits des citoyens carthaginois, lorsqu'ils se fixaient au milieu d'eux[3] ; que les citoyens et fils de citoyens établis dans des colonies fondées par l'État punique recouvraient leurs droits quand ils venaient, probablement après y avoir été autorisés, élire domicile dans leur ancienne patrie[4]. Mais les indigènes africains, qui, gagnant leur vie par des travaux manuels, formaient une partie du bas peuple, étaient sans aucun doute tenus en dehors de l'assemblée.

Peut-être ceux qui y étaient admis de plein droit devaient-ils, non seulement être issus de citoyens carthaginois et avoir atteint un âge légal, mais aussi justifier d'un minimum de ressources.

Sur ces diverses questions, nous sommes réduits à des hypothèses, les textes manquant. A Carthagène, colonie punique

---

(Didot, p. 164); il s'appelait Cornélius, ce qui semble attester que, devenu esclave d'un Romain après la prise de Carthage, il avait été de nouveau affranchi par son second maître.

1. En 149, au début de la troisième guerre punique, le Sénat déclara libres tous les esclaves (Appien, *Lib*., 93 ; voir aussi Zonaras, IX, 26, p. 463, c), afin d'en faire des soldats. C'était, cela va sans dire, une mesure tout à fait exceptionnelle. En fit-on des citoyens ? La chose est douteuse.

2. Nous étudierons plus tard les textes qui concernent la population étrangère de la ville.

3. Meltzer, II, p: 17.

4. Les Libyphéniciens, citoyens de villes fondées soit par les Phéniciens, soit par les Carthaginois, jouissaient des mêmes droits civils que les citoyens de Carthage (voir p.289). Il était donc légitime, semble-t-il, de leur rendre ou de leur conférer les droits politiques exercés par ces derniers, quand eux-mêmes venaient habiter la capitale. Que des Libyphéniciens aient pu devenir citoyens carthaginois c'est ce que parait prouver l'exemple d'un des officiers d'Hannibal, Muttine, originaire de Bizerte ou de Bône (Tite-Live, XXV, 40, 5).

fondée vers l'année 225, les Romains firent prisonniers, en 209, environ 10 000 hommes de condition libre[1]. Les uns, dit Polybe, étaient des citoyens[2], — vraisemblablement originaires de Carthage et de villes phéniciennes ou carthaginoises d'Espagne et d'Afrique — ; d'autres, au nombre d'à peu près 2 000[3], des ouvriers[4]. Scipion les traita d'une manière différente : aux citoyens, il laissa la liberté; il l'enleva aux ouvriers, qu'il déclara esclaves du peuple romain, mais il promit de la leur rendre à la fin de la guerre, s'ils s'acquittaient bien des tâches qu'il leur imposerait[5]. Peut-être, dans la métropole africaine comme dans la colonie espagnole, le corps des citoyens était-il constitué par une bourgeoisie[6] : marchands, fabricants, gérants et employés de grandes maisons de commerce, fonctionnaires, gens de professions libérales, etc.

Le droit de cité pouvait être concédé à des étrangers que l'État en jugeait dignes. Il y avait dans l'armée d'Hannibal le Barcide deux officiers, nés à Carthage, Hippocrate et Épicyde, dont la mère était de cette ville, mais dont l'aïeul était un Grec de Syracuse, banni de sa patrie[7]. On nous dit qu'Hannibal promit à ses soldats qu'il leur donnerait le moyen de devenir

---

1. Tite-Live, XXVI, 47, 1 : « Liberorum capitum virile secus ad decem milia capta ». Ce chiffre peut provenir d'une bonne source. Polybe (X, 17, 6) donne le même chiffre, mais il y comprend les prisonniers des deux sexes et il ne dit pas que tous aient été de condition libre. Il est cependant difficile d'admettre que la Population totale, très nombreuse, dit Polybe (X, 8, 5), n'ait pas dépassé 10 000 âmes.

2. X, 17, 6, 7 et 15 πολιτιχοί. Conf. Tite-Live, *l. c. : cives.*

3. Polybe, X, 17, 10. Conf. Tite-Live, XXVI, 47, 2.

4. Polybe, X, 17, 6, 9 et 15 : χειροτέχναι. Conf. Tite-Live, XXVI, 47, 2 : *opifices*.

5. Polybe, X, 17, 7-10. Tite-Live, XXVI, 47, 1-2 ; D'autres prisonniers furent joints aux équipages de la flotte et reçurent la même promesse (Polybe, X, 17, 11 et 14 ; Tite-Live, XXVI, 47, 3). C'étaient, selon Tite-Live, soit des esclaves, soit des hommes libres. Le nombre des citoyens était donc inférieur à [10 000 moins, 2 000 =] 8 000.

6. Conf. Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Alexandre, III, p. 23 ; il ne croit pas que les artisans et les manœuvres aient été citoyens à Carthage.

7. Polybe, VII, 2, 4. Tite-Live, XXIV, 6, 2 ; conf. Silius Italicus, XIV, 287-291 — Un philosophe, qui était né à Carthage en 187 ou 186 avant J.-C. et qui s'appelait à la fois Asdrubal et Kleitomachos, était fils d'un certain Diognétos (Étienne de Byzance, s. v. καρχηδών). Ce Diognétos, à en juger par son nom, était probablement un Grec immigré : Kahrstedt, p. 602, n. 4.

citoyens carthaginois, s'ils le désiraient, en récompense de leurs victoires[1], En temps ordinaire, Carthage ouvrait-elle libéralement les portes de la cité[2] ? Quel fut, aux diverses époques de son histoire, le nombre de ses citoyens ? Nous n'en savons rien. Au point de vue militaire, il n'était pas nécessaire que ce nombre fût très élevé, puisque, depuis le temps des Magonides, les armées étaient composées surtout de sujets et de mercenaires.

L'assemblée du peuple se réunissait sur la grande place[3], après avoir été convoquée par les sufètes[4]. Elle élisait les généraux[5] et probablement aussi les sufètes[6]. Il n'est pas

---

1. Ennius, *Annales*, Vahlen, 2e édit., p. 280-1 (promesse faite aux soldats, de quelque origine qu'ils fussent) :

« Hostem qui feriet mihi erit Carthaginiensis,
Quisquis erit, cuiatis siet. »

Tite-Live, XXI, 45, 6 (avant la bataille du Tessin; promesse qui aurait été faite aux alliés) : « ... qui sociorum cives Carthaginienses fieri vellent, potestatem (se) facturum ». Conf. Silius Italicus, IX, 209-211 (il place cette promesse avant la bataille de Cannes).

2. Si l'indication relative à la promesse d'Hannibal est exacte, il est permis de croire que cette naturalisation en masse eût été une nouveauté hardie.

3. L'ἀγορά, le forum des textes anciens : *v. supra*, p. 78.

4. *Supra*, p. 199. On ne sait si d'autres magistrats avaient ce droit. Des textes nous montrent le peuple accourant sur la place sans convocation, lors d'événements imprévus ou très graves : Diodore, XX, 9, 4 (en 310, à la nouvelle du débarquement d'Agathocle) ; Tite-Live, XXX, 24, 10 (en 202, à la vue du naufrage d'un convoi romain) ; Appien, Lib., 91; conf. Diodore, XXXII, 6, 4 (en 149, lors du retour des députés envoyés aux consuls à Utique). Il est évident que les choses ne se passaient pas ainsi quand on procédait légalement.

5. Aristote (*Polit*., II, 8, 5) atteste que les généraux étaient élus. Conf. *Diodore*, XI, 20, 1 (en 480) ; XIII, 43, 5 (vers 410) ; XV, 15, 2 (en 383) ; XVI, 81, 3 (en 339 ; voir aussi Polyen, V, 11) ; XIX, 106, 2 (en 311) ; XX, 10, 1 (en 310) ; Polybe, I, 30, 1 (en 256) ; Appien, *Iber*., 4 (en 238) ; Polybe, II, 1, 9, et Appien, *Iber*., 6 (en 228) ; Diodore, XXV, 15 (en 221) ; Appien, *Lib*., 24 (en 203) ; le même, *Lib*., 93, et Zonaras, IX, 26, p. 463, c (en 149). — Pour l'élection des généraux par le peuple, on peut citer les textes suivants. Polybe, I, 82, 12 (vers 239) : un Hannibal est envoyé (comme général à l'armée d'Afrique par les citoyens, οἱ πολῖται ; quoiqu'il ne faille pas l'affirmer (conf. Meltzer, II, p. 464), ce terme parait bien désigner le peuple. Diodore, XXV, 8 (en 238) : Amilcar Barca reçoit du peuple (δήμος) le commandement militaire de toute l'Afrique. Textes de Polybe, d'Appien, de Tite-Live, de Cornélius Népus, cités plus haut, p. 222, n. 9, à propos du choix d'Hannibal par l'armée d'Espagne en 221, choix confirmé par le peuple. Tite-Live, XXV, 40, 12 (en 212) : Hannon général envoyé en Sicile par le peuple (v. *supra, ibid*.). Zonaras VIII, 13, p. 301, b) prétend que Xanthippe reçut (en 255) le commandement de l'armée carthaginoise ; il ajoute que ce Grec le reçut du peuple.

6. Voir p. 197, n. 7. On ne sait si le peuple élisait d'autres magistrats.

certain, mais il est possible que le Sénat lui ait désigné les candidats dont il souhaitait l'élection[1].

Le texte d'Aristote cité plus haut[2] nous fait connaître quels étaient, au IVe siècle, les droits du peuple en d'autres matières il devait être saisi des affaires sur lesquelles les rois et le Sénat ne s'accordaient pas ; il pouvait l'être de celles sur lesquelles ils étaient d'accord. Quand les rois, ajoute Aristote[3], portaient une affaire devant le peuple, ce n'était pas seulement pour lui notifier l'avis des autorités[4] ; qui le voulait avait le droit de prendre la parole et d'exprimer des critiques, et l'assemblée était pleinement maîtresse de la décision. Le peuple possédait donc des prérogatives importantes[5]. Mais il ne lui était permis de les exercer que si les sufètes et le Sénat y consentaient, ou si un conflit éclatait entre eux. En fait, il ne paraît pas avoir été très souvent consulté avant l'époque des Barcides[6]. Un seul texte mentionne expressément une affaire qui lui ait été soumise dans des temps antérieurs[7]. Au commencement du IVe siècle, une lettre menaçante, adressée par Denys l'Ancien au Sénat, fut lue d'abord devant cette assemblée[8], puis devant le peuple[9] ce fut sans doute celui-ci qui prit les résolutions nécessaires.

---

1. Voir p. 222, n. 9, pour les généraux. — Il ne semble pas qu'on puisse invoquer (Meltzer, II, p. 24), comme preuve certaine des droits du peuple, la corruption électorale qui sévissait à Carthage (Polybe, VI, 56, 4, et peut-être Aristote, *Polit*., II, 8, 6-7 : conf. supra, p. 198, n. 3). Elle aurait pu s'exercer sur le sénat aussi bien que sur le peuple.

2. P. 224-5.

3. *Polit*., II, 8, 3.

4. Le sufète qui présidait exposait plus ou moins longuement les motifs de la proposition : voir Tite-Live, XXXIII, 46, 5, et 47, 2.

5. Polybe (VI, 51, 2) dit, d'une manière trop vague, qu'antérieurement à la seconde guerre punique, « le peuple était maître des choses qui le concernaient.

6. Pour le rôle du peuple à cette époque, v. *infra*, p. 256 et 261-2.

7. On lit, au début du Périple - d'Hannon (*Geogr. gr. min*., I, p. 1 : Ἔδοξε Καρχηδονίοις Ἄννωνα πλεῖν ἐξω Στηλών Πραχλείών χαί πόλεις χτίζεις Λιβυφοινίχων. Il se peut qu'un décret du peuple ait chargé Hannon de la fondation de ces colonies, mais l'emploi du mot Καρχηδόνιοι ne suffit pas à le prouver. On doit en dire autant d'autres textes où il est vaguement question des Carthaginois : Meltzer, II, p. 23 (conf. ici, p. 197, n. 7).

8. Voir *supra*, p. 203.

9. Diodore, XIV, 47, 2 : ἐν τώ δήμω.

Vers la fin de la seconde guerre punique, en 202, nous le voyons intervenir dans une circonstance grave. Après le pillage d'un convoi romain en plein armistice, les députés envoyés par Scipion se présentent, non seulement devant le Sénat, mais aussi devant le peuple, auxquels ils exposent leurs griefs[1] ; le peuple décide de les laisser partir sans réponse[2].

On ne voit pas qu'il ait eu des pouvoirs judiciaires[3]. Parmi les milliers d'ex-voto trouvés sur l'emplacement de la ville, quelques-uns nomment « le peuple de Carthage[4] », mais nous ignorons pour quelle raison.

Aristote signale, sans donner aucun détail, « les syssities (repas communs) des hétairies », qui ressemblaient, dit-il, aux repas communs de Lacédémone appelés phidities[5]. Nous ne trouvons pas d'autres mentions certaines de ces syssities[6]. Elles avaient un caractère officiel, puisque le philosophe en parle dans un développement consacré aux institutions politiques de

---

1. Polybe, XV, 1, 5 et suiv. : ἐπί τούς πολλούς (et plus loin, XV, 2, 4 : τοῖς πολλοῖς ‘έδοξε. C'est ainsi que Polybe désigne l'assemblée du peuple.

2. *Ibid*., XV, 2, 4. — Pour le rôle qu'Appien attribue au peuple lors des événements qui suivirent, voir p. 270 et suiv.

3. On peut inférer d'un récit de Justin (XVIII, 7, 2 et 16 ; conf. *supra*, p. 185 n, 8) que Malchus et ses compagnons d'armes furent exilés par le peuple. Mais il faut remarquer qu'au milieu du VIe siècle, la Haute Cour des Cent n'existait pas encore. Bien plus tard, dans les derniers temps de Carthage, le peuple exila une quarantaine de partisans de Masinissa (Appien, Lib., 70). Cette condamnation, comme celle de Malchus, était une mesure politique, non un arrêt de justice rendu après un procès régulier. D'ailleurs, en ce temps-là, la puissance du peuple était plus grande qu'entre le milieu du Ve siècle et le milieu du IIIe. Il est probable que, sous le règne de l'aristocratie, il n'aurait pas eu à se prononcer sur une affaire semblable. — A l'époque d'Aristote, le jugement de tous les procès appartenait à « certaines autorités » (voir p. 205, n. 9). Par conséquent, le peuple ne participait pas à la justice. Aristote l'indique du reste expressément (*Polit*., III, 1, 7).

4. *C. I. S.*, 1, 269-271, 290-1 : צם קרתחדשת. Sur ces inscriptions, voir, en dernier lieu, Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 339-340.

5. *Polit*., II, 8, 2 : (la constitution carthaginoise) ‘έχει παραπλήσια τή Λαχωνιχή πολιτεία τά μέν συσσίτια τών έταιριών τοῖς φιδιτίοις...

6. M. Clermont-Ganneau (*Recueil d'archéologie orientale*, III, p. 28.30 = *C. r. Acad. Inscr*., 1898, p. 354-6) se demande si elles ne sont pas mentionnées, sous le nom de *mirzah élim*, מרזח אלם dans le tarif de sacrifices trouvé à Marseille : *C. I. S*., I, 165. Il propose de traduire ainsi la ligne 16 : « Tout mizrah (corps constitué), toute gens, toute syssitie sacrée, etc. » Conf. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, 2° édit., p. 476-7.

Carthage[1]. Il ne faut donc pas y voir des associations privées, des sortes de clubs[2], ni même des corporations de métiers, autorisées par l'État[3]. La ressemblance indiquée par Aristote ne prouve point cependant que les repas de Sparte et ceux de Carthage aient été des institutions identiques ; dans le même passage, cet auteur note aussi la ressemblance des Cent Quatre et des éphores : or il y avait évidemment des différences dans la manière dont un corps nombreux et le collège des cinq éphores exerçaient leur autorité. Movers[4] a cru, peut-être avec raison, que les hétairies carthaginoises répondaient aux phratries grecques, aux curies latines. Elles auraient eu chacune un culte particulier, avec des cérémonies qui auraient comporté des repas pris en commun[5]. Il faudrait supposer que ces repas n'étaient pas fréquents et n'astreignaient nullement les commensaux à une vie commune[6]. Comme les curies et les phratries, les hétairies devaient être des groupes à la fois religieux et politiques. Selon Movers[7], elles auraient compris seulement les membres de l'aristocratie. Nous serions, au contraire, disposé à admettre que tous les citoyens étaient répartis dans les hétairies. Celles-ci auraient formé, dans l'assemblée du peuple, des sections de vote, chacun votant à l'intérieur de sa section et l'avis de la

1. Conf. Susemihl, dans Susemihl-Hicks, p. 340; Meltzer, II, p. 34.

2. Opinion de Heeren, IV, p. 142-3. Il faut laisser de côté les cercles et les repas (« in circulis conviviisque »), où, raconte Tite-Live (XXXIV, 61, 5), on s'entretenait beaucoup, en 193, de la venue d'un émissaire d'Hannibal. C'étaient sans doute des réunions privées. Théodoros Métochitès (*apud* Kluge, *Aristoteles*, p. 214-5), copiant on ne sait qui (voir cependant Tite-Live, XLI, 22, et XLII, 24), dit que les Carthaginois tenaient leurs réunions et traitaient leurs affaires de nuit. Il ne parle point de repas. Ce texte, même s'il contient une indication exacte, ne nous apprend rien sur les syssities d'Aristote (quoi qu'en aient pensé Kluge, p. 225, et Heeren, IV, p. 143 ; *contra* : Meltzer, II, p. 467).

3. Drapeyron, *l. c*., p. 284.

4. II, 1, p. 494. Opinion adoptée par Meltzer, II, p. 34.

5. Conf., pour les curies de Rome, Denys d'Halicarnasse, II, 23.

6. Cette vie commune eût été bien difficile dans une grande ville comme l'était Carthage (remarque de Kluge, p. 38 ; conf. Heeren, p. 142).

7. II, 1, p. 494, 497. Voir aussi Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Alexandre, III p. 23 ; Meltzer, II, p. 34. Conf. *supra*, p. 218.

majorité étant regardé comme celui de la section, qui n'aurait, par conséquent, compté que pour une voix dans le vote général. Ce système était en usage à Rome. Il l'était aussi, sous l'Empire romain, dans les cités de la province d'Afrique : aussi bien, semble-t-il, dans les municipes et colonies à constitution romaine que dans les communes à constitution punique[1]. Dans ces dernières, les *curiae* étaient-elles, de même que les *sufetes*, un legs de Carthage[2] ? Il n'est guère besoin de faire observer que ce sont là des hypothèses très peu sûres.

V

Telles étaient, dans la faible mesure où nous pouvons les connaître, les institutions politiques de Carthage. Elles attirèrent l'attention des Grecs, qui constatèrent qu'elles présentaient d'assez grandes ressemblances avec certaines des leurs. Isocrate[3], Aristote[4], Polybe[5] et d'autres[6] ont comparé à cet égard Carthage et Lacédémone, auxquelles Aristote a joint les cités de l'île de Crète. Des comparaisons furent aussi faites entre les constitutions de Rome et de sa rivale africaine[7]. Du reste, on ne paraît guère s'être demandé s'il fallait expliquer par des emprunts ces ressemblances, qui furent peut-être exagérées, et rien ne nous permet d'affirmer qu'il en ait été ainsi[8].

Plus d'un auteur ancien parle du gouvernement punique

1. *C. I. L.*, VIII, 914 = 11201 : curies dans la *civitas*, c'est-à-dire dans la commune non romaine de Zucchar. Conf. peut-être une inscription de la *civitas* de Thugga (Poinssot, dans *Nouvelles Archives des missions*, XIII, 1906, p. 168, n° 64) : huic senatus et plebs omnium portarum sententiis ornam(enta) sufetis gratis decrevit ». Ces *portae* paraissent être celles des sections de vote : Homo, *Mélanges de l'École de Rome*, XIX, 1899, p. 306.

2, Conf. Clermont-Ganneau, *Recueil*, III, p. 34 (= *C. r. Acad. Insc.*, 1898, p. 361)

3. *Nicocles*, 24.

4. *Polit.*, II, 8, 1-4, 9 ; voir aussi III, 1, 7.

5. VI, 51, 3.

6. Voir Polybe, VI, 43, 1. Conf. Cicéron, *République*, II, 23, 42.

7. Polybe, VI, 51, 3. Cicéron, l. c.

8. Je n'oserais pas dire, avec M. Cavaignac (*Histoire de l'Antiquité*, II, p. 464) : « L'influence des modèles grecs est certaine dans la constitution carthaginoise ».

en termes élogieux[1]. Les critiques exprimées par Aristote ne l'empêchent pas de déclarer que « les Carthaginois semblent avoir une bonne constitution[2]° »; que « parmi leurs institutions, il y en a beaucoup de bonnes[3] » ; qu'ils ont su éviter les révolutions, quoiqu'ils n'aient pas toujours eu recours aux meilleurs moyens pour assurer la stabilité de l'État[4]. Selon Ératosthène, ils avaient une constitution si admirable qu'ils ne pouvaient pas être regardés comme des barbares[5]. Polybe remarque que presque tous les historiens ont vanté cette constitution[6] ; pour sa part, il reconnaît qu'en général, elle a bien fonctionné jusqu'à l'époque de la guerre d'Hannibal[7].

Comme son contemporain Caton[8], il retrouve à Carthage les trois éléments du gouvernement mixte qui, selon une théorie fort en faveur, était préférable à tous les autres, et dont Lacédémone et Borne offraient d'illustres exemples : le pouvoir royal (représenté par les sufètes, qui étaient en réalité des magistrats), le pouvoir aristocratique, dont l'organe était le Sénat, enfin le pouvoir du peuple[9].

Cependant il n'y avait pas équilibre entre ces trois éléments dans la constitution punique. Malgré les droits importants attribués au peuple[10], une aristocratie, et, dans cette aristocratie un nombre assez restreint de dirigeants disposèrent

---

1. Outre les auteurs que nous allons citer, voir Isocrate, *l. c*. (il compare les Carthaginois aux Lacédémoniens, « ceux des Grecs qui sont le mieux gouvernés »). Cicéron, *Rép*., I, fragment 3 (p. 305, édit. C. F. W. Müller) : « nec tantum Karthago habuisset opum sescentos fere annos sine consiliis et disciplina ».

2. *Polit*., II, 8, 1.

3. *Ibid*. Il dit plus loin (§ 9) que les constitutions de Lacédémone ; de Crête et de Carthage sont justement renommées.

4. *Ibid*., II, 8, 1 et 9 ; conf. V, 10, 4.

5. *Apud* Strabon, I, 4, 9.

6. VI, 43, 1.

7. VI. 51, 1 ; conf. 1, 13, 12.

8. Deutéro-Servius, *In Aeneid*., IV, 682: « Quidam hoc loco volunt tres partes politiae comprehensas, populi, optimatium, regiae potestatis : Cato enim ait de tribus istis partibus ordinatam fuisse Carthaginem ».

9. Polybe, VI, 51, 2. Conf. Cicéron, *Rép*., II, .23, 41-42 (il s'inspire de Polybe).

10. Aristote, *Polit*., II, 8, 3; conf. IV, 5, 11.

véritablement de l'État pendant la longue période qui s'écoula entre l'hégémonie des Magonides et celle des Barcides, depuis le milieu du Ve siècle jusqu'après la première guerre contre les Romains. Aristote dit que le gouvernement de Carthage est aristocratique[1], avec certains caractères propres aux oligarchies[2] (où la richesse domine) ; c'est aussi du terme oligarchie qu'Isocrate se sert en parlant du régime politique des Carthaginois[3]. Pour exercer chez eux des magistratures, il fallait non seulement avoir l'intelligence nécessaire à la conduite des affaires publiques, mais encore être riche. Dans cette cité, l'argent, âprement recherché, sans scrupules sur le choix des moyens, était considéré par-dessus tout[4]. Les mœurs et sans doute aussi les lois n'ouvraient qu'aux gens fortunés l'accès aux charges électives : il se peut qu'on ait exigé des candidats la possession d'un cens élevé, des élus le versement d'une forte somme, et il est certain que les électeurs se faisaient ouvertement payer leurs suffrages[5].

Les hommes qui étaient maîtres de l'État avaient acquis et accroissaient leur fortune par divers moyens. Le grand commerce maritime, qui demandait d'importants capitaux, mais procurait de gros profits, devait être entre les mains d'une partie d'entre eux. On peut supposer qu'ils ne négligeaient pas l'industrie, nécessaire pour alimenter le commerce ; qu'ils étaient eux-mêmes propriétaires de manufactures, où travaillaient des esclaves ; qu'ils commanditaient de petits fabricants, affranchis ou gens de condition libre, dont ils partageaient les bénéfices. La conquête, au Ve siècle, d'un territoire étendu dans l'Afrique du Nord avait permis la formation de vastes domaines,

1 . *Polit*., II, S, 3-7 : IV, 5, 11 ; V, 6, 2. Dans un autre passage (V, 10, 4), on lit au contraire έν Καρχηδόνι δημοχρατουμένη ; il faut sans doute corriger άριστοχρατουμένη, (conf. Meltzer, II, p. 459).

2. *Polit*., II, S, 3-5 et 6.

3. *Nicocles*, 24 : Καρχηδονίους,... οΐχοι όλιγαρχουμένους.

4. Aristote, *Polit*., II, 8, 6 ; IV, 5, 11 ; V, 10, 4. Polybe, VI, 56, 2 ; IX, 11, 2 ; 25, 4. Voir aussi Diodore, V, 38, 2.

5. Voir p. 198, n. 3.

exploités d'une manière attentive et sans doute rémunératrice. Enfin les détenteurs du pouvoir ne se faisaient pas faute de commettre des exactions, des concussions qui leur rapportaient des sommes supérieures à leurs frais d'élection[1].

La propriété foncière était un élément de richesse assez stable, Les risques du commerce maritime pouvaient être diminués par la participation à beaucoup d'affaires, qu'entreprenaient des sociétés et où chacun n'aventurait qu'une portion de ses capitaux. L'influence des gens en place donnait à leurs enfants des facilités pour obtenir des emplois lucratifs. Il en résultait que ces grandes fortunes étaient à peu près fixes. On n'a nullement prouvé l'existence légale à Carthage d'une noblesse héréditaire, qui aurait compris un nombre déterminé de familles et aurait eu le privilège exclusif de gérer les magistratures, de former le Sénat et les Conseils[2]. Mais cette noblesse existait en fait. Des inscriptions puniques nous la montrent occupant de génération en génération des charges officielles, de hautes dignités sacerdotales[3]. Ceux qui la constituaient sont appelés 'ένδοξοι[4], 'άριστοι[5], έπιφανεΐς[6], έπιφανέστατοι[7], *nobiles*[8], *optimates*[9]

1. Aristote, *Polit*., II, 8, 7 ; V, 10, 4. Tite-Live, XXXIII, 46, 8 ; 47, 3. — Aristote (ibid., II, 8, 4) dit des pentarques qu'ils ne recevaient pas de traitement. Nous ignorons s'il en était de même des autres magistrats.

2. Voir p. 218. G. Hoffmann (*Ueber einige phönik. Inschriften*, p. 18, dans *Abhandl. der hist.-philol. Classe der Gesellschaft der Wissenschaften zu Gôttingen*, XXXVI, 1890) a cru retrouver, dans l'inscription de Marseille (*C. I. S*., I, 165, l. 16), la mention de trois classes de noblesse. Cette interprétation est inadmissible (pour celle qu'a proposée M. Clermont-Ganneau, voir p. 231, n. 6).

3. *C. I. S*., I, 176, 204, 208-210, 213, 216, 219, 221, 223, 229, 367, 369, 370. *Rép. d'ép. sém*., I, 17 (l. 8-9) ; II, 553, 554, 786 ; *Rev. de l'hist. des relig*., 1912, I, p. 2 personnages portant les titres de shofet, de rab, de chef des prêtres, etc.

4. Polybe, I, 46, 4 ; XI, 3, 3, Voir aussi Appien, *Lib*., 76 : τούς ένδοξοτάτους σφών (des Carthaginois) παΐδας ; il s'agit de fils de sénateurs.

5. Appien, *1. c*., 55, 80.

6. Diodore, XIX, 106, 2 et 4. Appien, Lib., 48, 73, 80 ; Hann., 43.

7. Polybe, I, 86, 6. Diodore, XIX, 106, 2 ; 108, 6 ; XX, 8, 4 ; 10, 3 ; 14, 5 ; 43, 2 ; XXIII, 12, 1 ; XXXII, 6, 3. Appien, *Lib*., 82.

8. Tite-Live, XXI, 50, 5 ; 51, 2 ; XXII, 58, 7 ; XXIII, 41, 1 ; XXIV, 6, 2 ; XXVIII, 4, 4 ; 17, 1 ; XXIX, 29, 1 et 12 ; XXX, 6, 8 ; 43, 6. Cicéron, De officiis, III, 26, 99. Conf. Aulu-Gelle, VII (VI), 4, 4 : « nobilissimos Poenorum captivos ».

9. Caton (voir *supra*, p. 234, n. 8). Conf. Cicéron, *Rép*., II, 23, 41.

par des auteurs grecs et latins[1]. Ils avaient un orgueil de caste ; ils énuméraient volontiers leurs ancêtres[2] et évitaient de trop se mêler au peuple : des bains que fréquentaient les sénateurs étaient interdits aux autres Carthaginois[3].

Cette aristocratie ne devait pas être plus nombreuse que la nobilitas romaine. Le Sénat qu'elle remplissait ne comptait que quelques centaines de membres, auxquels, soit avant, soit après, soit en même temps, étaient sans doute réservées les magistratures et l'entrée, aux autres Conseils[4]. Si nous ne sommes guère renseignés sur les étapes de la carrière publique à Carthage, Aristote nous apprend qu'on y regardait comme un honneur de cumuler plusieurs, charges[5] : ce qui autorise à croire que le personnel politique était restreint.

Certains de ces nobles l'emportaient sur les autres par leurs richesses, par les dignités qu'avaient exercées et les services qu'avaient rendus leurs ancêtres, par leur mérite personnel. C'étaient eux surtout qui recevaient les magistratures suprêmes, les grands commandements, qui dominaient dans les conseils de l'aristocratie. Les textes les appellent οί πρώτοι ‘άνδρες[6], *principes*[7], *principes* ou *primi civitatis*[8].

---

1. Voir aussi Tite-Live, XXIX, 34, 17 : « equites... divitiis quosdam et genere inlustres ».

2. Sur les inscriptions puniques de Carthage, on trouve souvent la mention d'une série d'ascendants. Trois : *C. I. S.*, I, 201, 205, 210, 211, etc. Quatre : *ibid.*, 184, 209, 300, 380, 455, 550, 617, 643, 651, 660, etc. Cinq : *ibid.*, 234, 626 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 563. Plus de six : *Rép. d'ép. sém.*, I, 13.

3. Valère-Maxime, IX, 5, ext., 4.

4. Le nombre des nobles, c'est-à-dire de tous les membres des familles de l'aristocratie, dépassait naturellement celui des sénateurs. Tite-Live, XXX, 6, 8 (en 203) : dans une bataille, furent faits prisonniers « multi Carthaginiensium nobiles, undecim senatores » (si ce passage, emprunté à un chroniqueur romain, a quelque valeur). Appien, Lib., 80 : ‘όσοι τής γερουσίας ‘ή τής ‘άλλης πόλεως ‘άριστοι.

5. *Polit.*, II, 8, 8.

6. Polybe, I, 31, 5 ; III, 8, 3. Zonaras, IX, 30, p. 469, d (τών πάνυ πρώτων). — Plutarque (*Fabius*, 15) mentionne un personnage qui accompagna Hannibal en Italie et qui était de même rang que lui (ίσότιμος).

7. Tite-Live, XXI, 2, 4 ; XXXII, 26, 5 ; XXXIII, 46, 7 et 8 ; XXXIV, 62, 1 ; XLII, 24 (pour les *seniorum principe*s, voir p. 202). Justin, XVIII, 6, 1 ; XXXI, 2, 3. Florus, I, 31, 8. Orose, IV, 12, 3 ; 23, 7.

8. Tite-Live, XXIX, 28, 7 ; XXX, 36, 4, et 42, 11 ; XXXIII, 48, 10. Justin, XXXI, 2, 6 ; conf. XXI, 4, 1 (« princeps Karthaginiensium »).

On sait quelle large place le Sénat tenait dans l'État punique, Mais, au IIIe et au second siècle, il était dirigé par un comité, le *consilium principum* de Tite-Live, probablement identique à la gérousia de Polybe[1]. A la même époque, un corps de juges inamovibles était, selon Tite-Live, maître de la vie et des biens de tous[2]. Au temps d'Aristote, les pentarchies et surtout les Cent Quatre étaient très puissants[3]. Quelles que soient les hypothèses que l'on fasse sur ces institutions, dont plusieurs paraissent se confondre, il est incontestable qu'il s'agit de corps, de conseils relativement peu nombreux, organes d'une oligarchie[4] : celle-ci dirigeait d'une part le Sénat ; elle contrôlait d'autre part et, à l'occasion, punissait les détenteurs de l'autorité. C'était dans ces organes que résidait vraiment la vie publique à Carthage.

Les sufètes, les généraux disposaient de pouvoirs étendus. Tandis qu'à Rome, jusque vers la fin du IIIe siècle, les chefs d'armée étaient deux magistrats annuels, préposés ensemble aux forces militaires, on leur confiait à Carthage le commandement pour toute la durée des hostilités et ils n'avaient pas, le plus souvent, à le partager avec un collègue. Mais les sufètes ne restaient en fonctions qu'un an ; ils formaient un collège où l'entente était nécessaire pour l'action; dans toutes les affaires politiques et administratives importantes, ils devaient tenir compte du Sénat et surtout du comité directeur de cette assemblée; après le IVe siècle, ils ne furent plus chargés d'opérations de guerre. Les généraux redoutaient les sentences très

1. Voir p. 202-3.

2. P. 207.

3. P. 208-9, 205.

4. Aristote compare les Cent Quatre aux éphores. Cependant le peu que l'on sait de ce corps ne permet pas, croyons-nous, de supposer qu'il ait représenté « l'élément démocratique dans la constitution carthaginoise » (Cavaignac, *Histoire de l'Antiquité*, II, p. 455) : Justin indique que, quand elle fut créée, la Cour des Cent fut composée de sénateurs ; Aristote (*Polit*., II, 8, 4) qualifie d'oligarchique le mode d'élection des Cent.

sévères qui les frappaient quand leur conduite et les résultats obtenus par eux ne répondaient pas à l'attente de leurs concitoyens.

Aristote a fait remarquer[1] que, chez les Carthaginois, les droits attribués au peuple étaient contraires aux principes d'un pur régime aristocratique. On doit pourtant se souvenir que ces droits avaient, en pratique, peu de valeur. C'était surtout l'argent qui faisait les élections. Pour le reste, aucune proposition n'était, semble-t-il, présentée au corps des citoyens par d'autres que les magistrats et avant que le Sénat ne l'eût examinée[2]. A l'époque d'Aristote, les sufètes et le Sénat pouvaient décider qu'une question sur laquelle ils étaient d'accord serait-soumise au peuple. Mais il n'est guère probable qu'ils la lui aient renvoyée quand ils prévoyaient que son avis différerait du leur. En somme, cette procédure leur permettait de donner à l'assemblée populaire l'illusion qu'elle participait au gouvernement et, dans certains cas graves, de l'associer aux responsabilités qu'ils prenaient eux-mêmes. Lorsqu'ils ne s'accordaient pas, les sufètes saisissaient le peuple de l'affaire. Mais ces conflits, dont il était l'arbitre, n'étaient sans doute pas fréquents : les sufètes, qui appartenaient à l'aristocratie et avaient tout à craindre d'elle après leur année de charge, s'ils paraissaient la trahir, ne désiraient d'ordinaire ni n'osaient entrer en opposition ouverte avec le Sénat[3].

Quant aux Carthaginois qui formaient l'assemblée du peuple, beaucoup dépendaient de la noblesse, soit qu'ils fussent au service de l'État ou des particuliers, soit qu'ils eussent de petits

1. *Polit*., II, 8, 3.

2. *Supra*, p. 225-6, 230.

3. Les questions à soumettre au Sénat étaient probablement examinées tout d'abord par le Conseil, Si celui-ci se montrait hostile, les sufètes avaient une assez bonne raison de penser que leurs propositions ne seraient pas adoptées par l'assemblée plénière. Il est probable qu'ils pouvaient alors les retirer et éviter tin conflit et un renvoi au peuple.

ateliers, de petits commerces, dont les riches étaient les meilleurs clients pour leurs besoins domestiques ou pour leur trafic d'exportation. Ceux auxquels la possession et les revenus d'un bien rural assuraient quelque indépendance n'étaient pas nombreux, car il semble bien que, sur le territoire punique, les propriétés privées des Carthaginois aient été presque toutes de grands domaines. Il n'y avait point de motifs pressants d'accroître les droits des citoyens : la plupart d'entre eux ne pouvaient pas se prévaloir d'avoir risqué leur vie pour la patrie et ils devaient savoir gré aux gouvernants de cette exemption des charges militaires[1], comme aussi du prix dont on payait leurs suffrages. On se délivrait peut-être d'une partie des familles besogneuses en les installant dans des colonies plus ou moins lointaines. On assurait à d'autres citoyens des ressources fort appréciées en leur confiant des fonctions chez des sujets de la République[2]. La classe dirigeante n'étant pas, croyons-nous, une noblesse fermée, l'espoir d'y prendre place n'était point interdit aux gens qui parvenaient à la richesse ; il faut dire que cette ambition dut être rarement satisfaite.

Enfin le bas peuple, peut-être exclu des droits politiques, était attaché à l'aristocratie par les salaires qu'il recevait d'elle (les armateurs, entre autres, employaient certainement beaucoup de manœuvres), par des libéralités qui créaient des rapports de clients à patrons.

Somme toute, bourgeois et prolétaires se contentaient en

---

1. Peut-être les citoyens carthaginois étaient-ils aussi exempts d'impôts, du moins en temps de paix : v. *infra*, p. 317.

2. Aristote, *Polit*., II, 8, 9 ; ἀεί τι τοῦ δήμου μέρος ἐχπέμποντες ἑτί ἱτάς πόλεις, et le contexte. *Ibid*., VI, 3, 5 : Καρχηδόνιοι... φίλον χέχτηνται τόν δήμον ἀεί γάρ τινας ἐχπέμποντες τοῦ δήμου πρός τάς περιοιχίδας ποιοῦσιν εὐπόρους. Il s'agit, non pas de colons, mais de gens chargés d'exercer des fonctions lucrative dans des villes sujettes, situées non loin de Carthage, par conséquent sur le territoire de la province punique. Conf. Kluge, *l. c*., p. 193 ; Mommsen, *Histoire romaine*, III, p. 24 ; Susemihl, dans Susemihl-Hicks, p. 314 ; Newman, *l. c.*, II, p. 371 (il note que, dans le premier passage, l'expression ἐπί τάς πόλεις, — et non πρός, — indique une autorité exercée sur ces villes) ; Meltzer, II, p. 20 et 462.

général de leur sort, ou s'y résignaient. Fort différent de bien des Grecs, en particulier des. Athéniens, le peuple carthaginois était, dit Plutarque, soumis aux autorités[1]. Aristote regrettait qui il fût maintenu par des expédients, plus que par de sages dispositions des législateurs[2], mais il constatait que Carthage n'avait pas été troublée par des séditions vraiment graves, quelle n'avait pas eu à subir un tyran[3], c'est-à-dire un de ces hommes qui renversaient la constitution d'une cité au profit d'une classe de mécontents : car, pour le philosophe, l'avènement d'un tyran était le triomphe de revendications collectives, bien plus qu'un acte de violence individuel.

Le régime aristocratique, ou plutôt oligarchique, n'avait pas seulement le mérite d'épargner à la république africaine les bouleversements qui affaiblirent ou ruinèrent tant de cités grecques. Pour la conduite à tenir vis-à-vis des sujets, des alliés, des nations étrangères ou ennemies, les pères transmettaient aux fils des traditions qui assuraient la continuité d'une politique patiente, parce qu'elle avait le temps pour elle, tenace, malgré des échecs passagers. La richesse n'était pas dans cet État la condition unique de l'accès aux magistratures : on tenait compte aussi du mérite[4]. La solide instruction que les nobles paraissent avoir reçue, l'administration de leur fortune domestique, l'exercice des diverses charges qui, en fait, leur étaient réservées, même la pratique du cumul, qu'Aristote trouve blâmable, leur donnaient l'expérience nécessaire pour traiter les affaires publiques.

---

1. *Praec, ger. reipubl*., III, 8 (Moralia, Didot, II, p. 976 : ... ὑπήχοον τοῖς 'άρχουσι

2. *Polit*., il, 8, 9.

3. *Ibid*., II, 8, 1. Dans un autre passage (*Polit*., V, 10, 3), Aristote écrit que la tyrannie peut être remplacée par un gouvernement aristocratique, « comme celle de Charilaos à Lacédémone et comme à Carthage » ('ώσπερ ή Χαριλάου έν Λαχεδαίμονι χαί έν Καρχηδόνι). Un nom propre, correspondant h celui de Charilaos, a-t-il disparu après χαί ? En tout cas, cette phrase, mutilée ou non, est inconciliable avec le premier texte mentionné. Peut-être faut-il, comme on l'a proposé, corriger Χαλχηδόνι, ou Καλχηνδόνι (Chalcédoine). Conf. Meltzer, II, p. 459.

4. Aristote, *Polit*., II, 8, 5.

Ce gouvernement avait pourtant des défauts. Si les riches souhaitaient accroître leur fortune, ils craignaient beaucoup de la compromettre. Des guerres heureuses, des conquêtes pouvaient leur ouvrir de nouveaux marchés, les débarrasser de concurrents, leur procurer des sujets à administrer, par conséquent à rançonner, et, en Afrique, étendre leurs propriétés foncières. Il y eut assurément parmi eux de chauds partisans de l'impérialisme des Magonides. D'autres devaient se dire que ces guerres exigeaient d'énormes dépenses (dont une part retombait sans doute sur l'aristocratie) et qu'elles suspendaient le commerce. Quand elles se prolongeaient, quand elles prenaient une tournure peu favorable, le nombre s'augmentait de ceux qui doutaient qu'un avenir prochain pût compenser les sacrifices du présent. Aussi arriva-t-il qu'après de grands efforts non suivis d'un succès immédiat, après une défaite, les Carthaginois renoncèrent à la lutte, remettant à plus tard l'exécution de leurs desseins ; plus de persévérance leur eût assuré une victoire décisive. D'autre part, la cupidité des nobles, maîtres de l'administration, privait l'État d'une bonne partie de ses revenus et mécontentait les sujets et les vassaux.

Dans cette aristocratie, des hommes, des familles, des coteries[1] étaient séparés par des haines qui tiraient leur origine de rivalités politiques et peut-être commerciales. Ainsi, nous savons que, dans la première moitié du IVe siècle, deux Carthaginois très puissants, Hannon et Suniatus[2], étaient ennemis[3] ; qu'il en fut de même, à la fin du même siècle, d'un autre Hannon et de Bomilcar, élus généraux ensemble[4], et, vers le milieu du siècle suivant, de deux autres généraux, Amilcar

1. On peut, si l'on veut, mentionner, à propos de ces coteries, les cercles dont il est question dans un passage de Tite-Live (XXXIV, 61, 5 : « in circulis conviviisque ») : v, *supra*, p. 232, n. 2.

2. C'est ainsi que Justin l'appelle. Le nom punique se terminait peut-être par iaton : conf. *Sidiaton, Sakoniaton.*

3. Justin, XX, 5, 11-12.

4. Diodore, XX, 10, 1.

Barca et Hannon[1]. Ces inimitiés, se perpétuant de génération en génération, nuisaient à la bonne marche des affaires ; elles étaient quelquefois .si acharnées qu'elles l'emportaient sur l'amour de la patrie : Suniatus adressa une lettre secrète à Denys de Syracuse, qu'Hannon avait été chargé de combattre, pour l'informer des préparatifs faits contre lui[2].

Mais ce qui causait surtout un malaise permanent dans la classe dirigeante et par suite, dans l'État, c'était la peur des trop hautes ambitions personnelles. Parmi les grandes familles qui dominaient la noblesse et dont les membres occupaient les charges les plus importantes, souvent même les cumulaient, il était naturel qu'il se trouvât des hommes désireux de s'affranchir d'un contrôle malveillant, des intrigues d'une coterie adverse, de la menace d'une condamnation terrible et souvent imméritée[3]. Ils pouvaient devenir légalement maîtres de la République en s'assurant, par l'argent ou par d'autres moyens, la majorité dans les Conseils. Ils pouvaient encore être tentés de supprimer brutalement les obstacles, de briser la constitution pour établir une sorte de dictature ou de monarchie.

L'aristocratie se maintenait par ses richesses, par les magistratures et les fonctions qu'elle détenait, par la crainte qu'elle inspirait. Mais sa force réelle était moins grande que son prestige. Les très nombreux esclaves qui cultivaient ses domaines n'auraient eu rien à perdre en se soulevant contre elle. Une partie du bas peuple n'eût peut-être pas refusé, dans une crise, de suivre des révolutionnaires qui lui eussent promis les dépouilles des riches. Les indigènes devaient détester les nobles, qui représentaient pour eux la domination dure et avide de Carthage. Les mercenaires enrôlés dans les armées auraient évidemment mieux aimé, s'ils en avaient trouvé l'occasion, marcherau pillage de l'opulente

1. Polyl e, I, 82, 4 ; 87, 3-5 ; etc. : v. *infra*, p. 253 et suiv.
2. Justin, XX, 5. 12.
3. Conf. Diodore, XX, 10, 3-4.

cité que de faire à son profit de pénibles campagnes.

Sentant tous ces périls, l'aristocratie était sans cesse en méfiance. Elle ne souhaitait pas la fin des rivalités, funestes à l'État, qui divisaient des familles puissantes et qui faisaient l'équilibre entre les ambitions. Parfois deux ennemis furent associés comme collègues, même pour conduire des guerres où leur désaccord exposait Carthage à des malheurs terribles[1]. Car la noblesse redoutait surtout les généraux. Ce n'était pas seulement parce que ses intérêts pécuniaires en souffraient qu'elle était hostile aux guerres prolongées, c'était aussi parce que ces guerres pouvaient mettre en relief les chefs d'armée, les rendre populaires, leur donner des moyens efficaces de renverser le gouvernement établi. La constitution de Rome et le patriotisme de ses citoyens lui épargnèrent de telles craintes. A Carthage, elles étaient si fortes que, par peur des sentences de la Haute Cour, des hommes très propres à exercer un commandement le refusaient[2]. Ils savaient que l'aristocratie, quand elle était ou se croyait menacée, agissait avec une cruauté implacable.

Elle garda ainsi le pouvoir, malgré des crises peut-être plus nombreuses que celles qui nous sont connues[3]. Les auteurs de ces tentatives de dictature, de monarchie furent tous des personnages d'un rang très élevé.

---

1. Hannon et Bomilcar, en 310 : Diodore, XX, 10, 1-2. Les Carthaginois, dit-il, pensaient que la défiance réciproque de ces deux généraux et leur inimitié garantiraient la sûreté de la République. Mais cela est-il exact ? Hannon et Bomilcar étaient peut-être les chefs de deux partis, qui, dans des circonstances très critiques, se seraient unis pour le salut de la patrie. — Amilcar Barca et Hannon, lors de la guerre faite en Afrique contre les mercenaires, puis contre les Numides : Polybe, I, 75, 1 ; 81, 1 ; 82, 1 et 4 ; 87, 3-6 ; 88, 4 ; Appien, *Iber*., 4 et 5.

2. Diodore, XX, 10, 4.

3. Justin écrit à propos de Carthage (XVIII, 6, 10) : « cuius virtus sicut bello clara fuit, ita demi status variis discordiarum casibus agitatus est ». Quand Aristote affirmait, vers 335 avant J.-C., qu'il n'y avait pas eu à Carthage de séditions graves, ni de tyrans (v. supra, p. 241), il pensait à des mouvements populaires. Il connaissait la révolte d'Hannon, qui eut lieu de son temps (*Polit*., V, 6, 2). Mais cette révolte avait échoué et, d'ailleurs, Yanaon ne semble pas s'être appuyé sur le peuple. S'il avait réussi à s'emparer du pouvoir absolu, il aurait été, non pas un tyran, mais un monarque (Aristote, *l. c*. : όάν τις μέγας ή χαί δυνάμενος έτι μείζων είναι, 'ίνα μοναρχή, ώσπερ... έν Καρχηδόνι 'Άννων).

VI

Vers le milieu du IVe siècle, l'homme le plus considérable de Carthage était Hannon le Grand[1]. Nous n'avons pas de renseignements sur ses ancêtres[2]. Il possédait d'immenses richesses, supérieures même, dit Justin[3], qui sans doute exagère, aux ressources de la République. En 368, il avait reçu le commandement d'une armée envoyée en Sicile contre Denys l'Ancien[4]. Puis il avait accompli en Afrique des actions mémorables, que des historiens anciens racontèrent[5], mais dont le détail nous échappe : avait-il vaincu et soumis des indigènes ? avait-il fait quelque expédition lointaine, qui l'aurait mis en relations avec le roi des Maures, plus tard son complice[6] ?

Sa puissance, probablement aussi ses allures despotiques et les desseins dont on le soupçonnait lui suscitèrent dans l'aristocratie des adversaires acharnés. Nous savons quelle fut, en 368, la conduite de l'un d'eux, Suniatus[7]. Les intelligences de ce haut personnage[8] avec le tyran de Syracuse ayant été

1. Trogue-Pompée, sommaire du livre XX : « Anno Magnus ». On ignore le sens exact de ce qualificatif, que nous retrouvons plus tard accolé au nom de deux autres Hannons.

2. Schiller (*Rheinisches Museum*, XV, 1860, p. 391 ; conf. Meltzer, I, p. 309) a proposé d'identifier avec Hannon un jeune homme qui, en 383, après la mort de son père, le roi » Magon, prit le commandement de l'armée carthaginoise, vaincue par Denys : Diodore, XV, 16, 2. Le texte de Diodore, tel qu'il nous est parvenu, n'indique point le nom de ce jeune homme et il n'est pas certain qu'il l'ait indiqué. M. Beloch (Klio, VII, 1907, p. 25) croit que le fils de Magon s'appelait Himilcon ; à l'appui de cette opinion, il invoque un passage de Polyen (V, 10, 5).

3. XXI, 4, 1.

4. Justin, XX, 5, 11. Polyen, V, 9.

5. Trogue-Pompée, *l. c.* : « deductisque Dionysii rebus ad interitum eius dictae quas Anno Magnus in Africa gessit ».

6. Conf. t. I, p. 466. Sur la possibilité de l'identification de cet Hannon avec le « roi » qui fonda des colonies le long de la côte africaine de l'Océan, voir *ibid.*, p. 517, n. 5.

7. Voir p. 243.

8. Justin, XX, 5, 12 : « Suniatus, petentissimus ea tempestate Poenorum ».

découvertes (on intercepta une lettre en grec qu'il lui avait envoyée), il fut condamné comme traître. Selon Justin[1], un sénatus-consulte défendit aux Carthaginois d'apprendre désormais le grec, de parler ou d'écrire à des ennemis sans interprète. Soit par patriotisme, soit pour d'autres raisons, la majorité de la Haute Cour de justice et celle du Sénat se montrèrent dans cette circonstance favorables à Hannon. Nous pouvons croire cependant qu'il se heurta dans la suite à une opposition sourde ou déclarée. Il voulut supprimer le gouvernement aristocratique et le remplacer à son profit par une monarchie[2].
Le récit assez romanesque que nous lisons dans Justin[3] a été probablement emprunté à Timée : on n'a aucun moyen d'en contrôler l'exactitude[4].

Résolu à se débarrasser du Sénat tout entier, Hannon choisit pour accomplir son crime le jour où il devait marier sa fille. Il prépara deux banquets, l'un pour le peuple, sous des portiques[5], l'autre pour les sénateurs, à l'intérieur de sa maison, afin de les faire périr en secret par des boissons empoisonnées. Les magistrats, que ses serviteurs avertirent, prévinrent ce

1. XX, 5, 12-13. Conf. *supra*, p. 224, n. 6.

2. Justin raconte l'histoire de Denys le Jeune jusque vers 346, puis celle des tentatives d'Hannon : « Dum haec in Sicilia geruntur, interim in Africa... Hanno, etc. » (XXI, 4, 1). Hannon fut mis à mort un certain temps avant 339, date probable de la bataille du Crimisos, après laquelle on rappela d'exil son fils Giscon. Dans Diodore (XVI, 67, 2), il est question d'un Hannon qui, vers 345, commanda une grande armée en Sicile. Un peu plus tard, le chef de cette armée était un Magon (t. III, ch. I, § 2). On peut supposer soit qu'Hannon a été mentionné à tort, soit que ce personnage fut remplacé par Magon. S'il s'agit d'Hannon le Grand, ce qui est fort douteux (conf. Meltzer, I, p. 517), il aurait été rappelé à Carthage, où, quelque temps après, il aurait essayé de détruire la constitution.

3. XXI, 4. Conf. Orose, IV, 6, 16-20.

4. Aristote (v. *supra*, p. 189 et p. 244, n. 3) mentionne sans doute cet Hannon. Il nous apprend seulement qu'Hannon était puissant et qu'il visa à la monarchie. Théodoros Métochitès (dans Kluge, *Aristoteles*, p, 200-2) parle d'un Carthaginois qui fut soupçonné d'aspirer à la tyrannie. Le nom de ce personnage est altéré. Kluge a restitué Ἄννωα, mais, quoi qu'il en dise, les indications de l'auteur byzantin ne conviennent pas à notre Hannon. D'après l'état du texte, il s'agirait plutôt d'un Amilcar ; j'ignore lequel, car il n'y a pas de bonnes raisons de l'identifier (Melber, édit. de Polyen, n. à la p. 247) avec Amilcar, frère de Giscon et probablement fils d'Hannon le Grand.

5. V. *supra*, p. 79.

dessein, mais ils s'abstinrent de le punir et même de le dévoiler, tant ils redoutaient Hannon. Ils se contentèrent de rendre un décret[1] limitant les dépenses des mariages, décret qui s'appliquait à tous : ils semblèrent ainsi ne pas viser un homme, mais remédier à un abus. Hannon, déjoué par cette décision, invite les esclaves à la révolte et fixe un jour pour le massacre qu'il projette. Se voyant encore trahi et craignant d'être condamné, il va occuper un lieu fortifié avec 20 000 esclaves armés[2] et il fait appel aux Africains[3] et au roi des Maures. Mais il est pris. En présence du peuple, on le bat de verges, on lui crève les yeux, on lui rompt les bras et les jambes, enfin on le met à mort. Ses fils et tous ses parents furent aussi livrés au supplice, afin que, de cette famille maudite, personne ne restât pour l'imiter ou pour le venger.

Un fils d'Hannon, Giscon, ne périt pourtant pas en même temps que son père. Diodore indique qu'il fut banni[4], mais qu'on le rappela à la nouvelle du désastre éprouvé par une armée punique sur le fleuve Crimisos, en Sicile ; on l'élut alors général, car il était renommé pour sa hardiesse et ses talents militaires[5]. Bientôt après, Carthage put conclure une paix honorable avec les Grecs. — Un autre auteur, Polyen[6], mentionne la condamnation de deux frères, Amilcar et Giscon, dont il ne nomme pas le père. Amilcar, le meilleur des généraux de la République, vainqueur dans de nombreuses campagnes, fut accusé par ses adversaires d'aspirer à la tyrannie et mis à mort; Giscon fut banni ; leurs biens furent confisqués et partagés

1. Peut-être ce décret fut-il rendu par le Sénat : voir p. 224, n. 5.

2. Si riche que fût Hannon, il est difficile d'admettre que ces 20000 esclaves lui aient appartenu. Ils devaient, au moins en partie, cultiver des domaines de la noblesse. Ils purent être rejoints par d'autres esclaves, venus de Carthage. Ce furent ceux-ci, semble-t-il, qu'Hannon invita d'abord à se soulever.

3. « Afros. » Il s'agit d'indigènes vivant sur le territoire africain de Carthage (Pour cet emploi du mot *Afri*, voir p. 99).

4. XVI, 81, 3.

5. *Ibid*. Conf. Plutarque, *Timoléon*, 30 et 34.

6. *Strat*., V, 11.

entre les citoyens. Les Carthaginois choisirent d'autres chefs. Ils subirent de graves revers et, se trouvant dans une situation critique, ils regrettèrent ce qu'ils avaient fait. Il ne leur était plus possible de réparer leurs torts envers Amilcar ; mais ils rappelèrent Giscon d'exil, l'élurent général avec pleins pouvoirs[1] et lui livrèrent ses ennemis, afin qu'il se vengeât d'eux comme il le voudrait. Giscon les fit amener enchaînés devant le peuple et leur ordonna de s'étendre sur le ventre. Il posa trois fois légèrement son pied sur leur nuque et déclara que c'était pour lui une vengeance suffisante du meurtre de son frère. Puis il les renvoya, en leur disant : « Ce n'est pas le mal, c'est le bien que je veux rendre pour le mal ». Sa générosité lui valut l'obéissance entière de ces hommes, de leurs parents et de tous les Carthaginois ; la fortune de la guerre changea aussitôt, car Giscon fut vainqueur grâce au dévouement et au zèle de ceux qu'il commandait.

Les indications de Diodore et de Polyen concordent assez pour qu'il soit permis de les appliquer au même personnage. Peut-être Giscon ne fut-il pas pris avec son père et se retira-t-il en lieu sûr ; les Carthaginois, ne pouvant le tuer, l'auraient banni. Quant à Amilcar, fut-il condamné à mort en même temps qu'Hannon[2] ? Il faudrait s'étonner que Polyen eût passé sous silence l'acteur principal de la tragédie. Il est d'ailleurs presque superflu de faire observer que le récit de cet écrivain ne mérite pas une confiance aveugle. Une seule chose demeure certaine, c'est que, peu après la condamnation d'Hannon, un de ses fils reçut un commandement militaire très important. Un quart de siècle plus tard, Amilcar, fils de Giscon[3], probablement de ce même Giscon, commanda à son tour en Sicile

1. αύτοχράτορα στρατηγόν άπέδειξαν.

2. Hypothèse de M. Beloch, dans *Klio*, VII, p. 26 ; conf. Lenschau, dans *Real-Encyclopädie,* VII, p: 2354.

3. Voir Justin, XXII, 3, 6 et 9 ; 8, 2.

et conduisit une grande guerre contre les Grecs, jusqu'à sa mort, survenue en 309[1]. Diodore nous apprend qu'il fut « roi »[2]. Cette famille qui, comme celle des Magonides, compta des généraux réputés et des hommes d'État partisans d'une politique extérieure énergique, resta une des premières de Carthage, mais l'aristocratie garda le gouvernement de la République.

Avant Amilcar, fils de Giscon, un autre Amilcar avait, pendant plusieurs années, commandé en Sicile. On prétendit que, voulant devenir le maître de Carthage, il fit un pacte secret avec Agathocle, dont il espérait le concours ; que, pour cette raison, il l'aida à s'emparer du pouvoir à Syracuse, puis lui abandonna la majeure partie de l'île, par un traité négocié en 313[3]. Justin raconte[4] que le Sénat, renseigné par des alliés siciliens sur les motifs qui avaient décidé le général à les livrer à Agathocle, résolut de condamner[5] Amilcar, sans même l'entendre. Comme celui-ci était à la tête d'une armée, la sentence fut tenue secrète. Les sénateurs ne donnèrent pas à haute voix leur avis ; ils se bornèrent à l'écrire sur des bulletins qu'ils jetèrent dans une urne. Le vase fut scellé ; il ne devait être ouvert que quand Amilcar, fils de Giscon serait revenu de Sicile. Sur ces entrefaites, l'autre Amilcar mourut. On ne saurait dire si ce fut par imprévoyance ou par ambition personnelle qu'il agit contrairement aux véritables intérêts de sa patrie[6]. Diodore paraît ignorer ces prétendus projets de tyrannie et cette condamnation insolite, qui n'est probablement qu'une légende[7]. Il parle seulement d'une amende infligée au général pour avoir conclu le traité[8]. Peut-être Amilcar fut-il

1. Diodore, XIX, 106, 2 ; 109-110 ; XX, 15-16 ; 29-30 ; 33, 1-2.

2. Diodore, XX, 33, 2. Conf. *supra*, p. 198, n. 4.

3. Justin, XXII, 2, 6-9 ; 3, 2-6; pour le traité, Diodore, XIX, 71, 6-7.

4. XXII, 3, 6-7.

5. Sans doute à la peine de mort.

6. Voir t. IlI, ch. I, § 3.

7. On s'est demandé (voir p. 206, n. 5) si le Sénat dont parle ici Justin n'était pas la Haute Cour des Cent.

8. XIX, 72, 2.

destitué et remplacé par le fils de Giscon[1]. Y eut-il alors à Carthage une crise politique, une lutte de deux partis, dirigés par ces deux hommes[2], lutte au cours de laquelle l'un des Amilcars aurait été accusé de visées criminelles et qui aurait tourné à l'avantage du parti adverse, précédemment en minorité[3] ? Ce ne sont là que des hypothèses.

Les catastrophes qui avaient frappé les familles de Magon et d'Hannon ne les avaient pas écartées définitivement du pouvoir. Il en fut de même pour celle d'Amilcar. Trois ans à peine après sa condamnation et sa mort, son neveu Bomilcar[4] fut élu général avec un Hannon. A ces personnages, qui appartenaient à deux familles ennemies[5], on confia la tâche de sauver Carthage : Agathocle venait de débarquer en Afrique et marchait sur la ville. Hannon périt dans une bataille et Bomilcar resta seul à la tête de l'armée. Il devint sufète, à supposer que des manuscrits de Justin lui donnent avec raison le titre de rex[6]. D'après Diodore, il aspirait depuis longtemps à la tyrannie, mais il n'avait trouvé ni les moyens, ni l'occasion d'y parvenir[7]. Une prompte victoire sur Agathocle aurait mis fin au commandement dont il comptait se servir pour accomplir son coup

1. On ne voit guère pourquoi le Sénat ne voulut pas publier sa sentence avant que le fils de Giscon ne revint de Sicile (Justin, XXII, 3, 6 : « dum alter Amilcar, Gisgonis filius, a Sicilia reverteretur ». Il n'y a pas lieu de supposer que l'assemblée ait attendu les résultats d'une enquête dont il aurait été chargé sur les agissements de son homonyme, puisqu'elle était assez édifiée pour condamner ce dernier. Peut-être une inadvertance de Troque-Pompée ou de Justin, son abréviateur, a-t-elle altéré l'indication que donnait la source grecque : la sentence devait être publiée quand Amilcar, le condamné, serait revenu en Afrique comme homme privé et quand l'autre Amilcar l'aurait remplacé à la tête de l'armée de Sicile.

2. Amilcar, le condamné, appartenait-il, comme l'autre, le fils de Giscon, à la famille d'Hannon le Grand ? On l'a cru (Beloch, *Klio*, VII, p. 27), mais on ne l'a pas prouvé.

3. Voir ce que dit à ce sujet Meltzer, I, p. 358-9.

4. Il était fils du frère d'Amilcar : Justin, X-XII, 7, 10.

5. Peut-être étaient-ils les chefs de deux partis opposés : voir p. 244, n. 1. On ignore à, quelle famille appartenait Hannon; son nom n'est pas un argument suffisant pour le rattacher à celle d'Hannon le Grand. Conf. Meltzer, I, p. 373.

6. XXII, 7, 7. Sur un manuscrit, on lit dux et c'est aussi ce mot qu'écrit Orose (IV, 6, 32), (lui copie Justin (il donne par erreur à Bomilcar le nom d'Amilcar).

7. XX, 10, 2 ; 43, 1.

d'État : il ne s'efforça pas, dit-on, de la remportera[1]. Diverses circonstances retardèrent ensuite l'exécution de ses desseins. Ce fut après bien des hésitations qu'il se décida, au bout d'un ou même de deux ans[2]. Il avait eu soin de se débarrasser d'une bonne partie des membres de l'aristocratie en les envoyant combattre des Numides[3].

Sous prétexte de passer une revue, il réunit l'armée dans le quartier de Néapolis, en dehors de la vieille ville[4]. Il garda cinq cents citoyens et environ quatre mille (ou mille[5]) mercenaires, qui savaient à quoi il allait les employer, et, ayant renvoyé les autres, il se proclama tyran[6]. Il partagea ensuite ses troupes en cinq colonnes, qui s'avancèrent séparément, massacrant tous ceux qu'elles rencontraient. Une effroyable panique se répandit dans la ville : on croyait que des traîtres avaient introduit les ennemis[7]. Mais quand la vérité fut connue, les jeunes gens se rassemblèrent en toute hâte et attaquèrent Bomilcar. Il était parvenu à la grande place. Des hautes maisons qui la bordaient, une grêle de traits accabla les conjurés, faciles à atteindre dans un espace découvert. Fortement éprouvés, ils retournèrent vers Néapolis, en suivant des rues étroites où ils étaient sans cesse frappés par les projectiles qu'on leur lançait des maisons. Ceux qui purent s'échapper gagnèrent une éminence. Les Carthaginois en armes vinrent prendre position en face d'eux. Pour en finir, ils envoyèrent aux rebelles des parlementaires pris parmi les principaux sénateurs et leur accordèrent une amnistie. Ils respectèrent cet engagement, en exceptant toutefois Bomilcar, qui périt dans de cruels supplices. Tel est

1. Diodore, XX, 12, 5.

2. On ne sait s'il faut placer le coup d'État de Bomilcar en 309 ou en 308 : voir t. III, ch. I, § 6.

3. Diodore, XX, 43, 2.

4. Pour la situation de Néapolis, voir p. 14-15.

5. Nous avons dit (p. 14, n. 8) que les manuscrits donnent l'un ou l'autre de ces deux chiffres.

6. Diodore, XX, 44, 1 : ἀνέδειξεν ἑαυτόν τύραννον.

7. Le camp d'Agathocle se trouvait à très peu de distance de Carthage.

le récit de Diodore[1]. On lit dans Justin[2] que Bomilcar fut suspendu à une croix dressée au milieu du forum et qu'il eut le courage de haranguer la foule, comme s'il eût pris place sur une tribune. Avant d'expirer, il aurait reproché à ses concitoyens leur injustice et leur cruauté, non seulement envers lui-même, mais envers des hommes du passé, Hannon, Giscon[3], et, plus récemment, envers son oncle Amilcar. Justin[4] donne d'ailleurs, sur les faits antérieurs à la mort de Bomilcar, des indications qui ne concordent pas avec celles de Diodore. Le général aurait été condamné, non pour avoir voulu renverser la constitution, mais parce que, découragé par une défaite, il aurait eu l'intention de remettre son armée à Agathocle. Diodore affirme, au contraire, qu'il n'y eut aucun concert entre Bomilcar et le tyran de Syracuse[5].

VII

L'histoire intérieure de la République se dérobe ensuite pendant près de trois quarts de siècle. Lors de la première guerre contre Rome, les institutions politiques de Carthage fonctionnaient sans altération, dit Polybe[6] ; l'aristocratie conservait donc le pouvoir.

Amilcar Barca[7] et Hannon le Grand[8] avaient joué un rôle

1. XX, 44, 1-6.

2. XXII, 7, 8-11. Conf. Orose, IV, 6, 32-33.

3. Voir *supra*, p. 189.

4. XXII, 7, 6-7.

5. XX, 43, 3. Pour plus de détails, voir t. III, ch. I, § 6.

6. I, 13, 12.

7. Βάρχας : Polybe, I, 56, 1; 64, 6 ; Diodore, XXIII, 22 ; Plutarque, *Caton l'ancien*, 8 ; Appien, Iber., 4 ; etc. *Barcha* : Cœlius Antipater, fragment 4 (II Peter, *Historicorum roma*norum fragmenta, Leipzig, 1883, p. 100). *Barca* : Cornelius Nepos, *Amilcar*, I, 1 ; Frontin, *Strat*., III, 10, 9. D'où l'adjectif *Barcinus* : Tite-Live, XXI, 2, 4 ; 3, 2 ; etc. ; *Barcaeus* dans Silius Italicus, X, 354 ; XII, 200, — C'est peut-être ce nom qui se retrouve dans des inscriptions puniques sous la forme ברך·, « (Baal) l'a béni » : C. I. S., I, 444, 597, 648, etc. (voir Meltzer, II, p. 582). On a cependant proposé la forme ברק·, avec le sens « éclair » : voir, entre autres, *C. I. S*., I, au n° 1256.

8. Pour ce surnom, voir Appien, *Iber*., 4 (Ἄννωνος τοῦ Μεγάλου λεγομένου) ; même, *Lib*., 34 et 49 ; Zonaras, VIII, 22, p. 408, b,

important au cours de cette guerre : le premier en Sicile, où, durant plusieurs années, il s'était maintenu dans de fortes positions et avait souvent vaincu les troupes romaines[1] : le second en Afrique, où il avait combattu avec succès des Numides, fait des conquêtes, entre autres celle de la ville de Theveste, et où, à l'époque de la conclusion de la paix, en 241, il était gouverneur militaire de la province punique[2]. Ces deux hommes se détestaient : antipathie personnelle jointe peut-être à une inimitié héréditaire[3]. Amilcar appartenait à une des plus nobles familles de Carthage[4] et il en était probablement de même d'Hannon ; mais nous ignorons l'histoire de leurs ancêtres[5].

En tout cas, ils représentaient deux politiques qui, souvent, s'étaient heurtées dans la cité africaine : d'une part, l'impérialisme, l'activité belliqueuse déployée jadis par les familles de Magon et d'Hannon le Grand, premier du nom ; d'autre part, le souci d'éviter les charges et les risques trop lourds, la crainte de sacrifier le présent à un avenir incertain. Hannon et un grand nombre de nobles devaient être convaincus de l'impossibilité de prendre une revanche sur les Romains ; ils se résignaient à vivre en bonne intelligence avec eux, à oublier ce rêve du passé : Carthage reine de la Méditerranée occidentale. Il leur suffisait qu'elle fût une capitale africaine, maîtresse d'un territoire sur lequel eux-mêmes tireraient le meilleur parti de leurs vastes domaines, qu'elle remplît son trésor avec les tributs des sujets libyens, qu'elle pût, sans grands efforts militaires, réprimer les révoltes et aussi étendre peu à peu sa

1. Voir t. III, ch. n, § 4.

2. *Ibid*., § 3, *in fine.*

3. Conf. p. 242-3.

4. Voir la généalogie que lui attribue Silius Italicus, I, 72-77 ; XV, 745-6.

5. Amilcar était fils d'un Hannibal : Cornelius Nepos, *Amilcar*, I, 1. Hannon portait le marne surnom que l'Hannon qui voulut fonder une monarchie au IVe siècle ; (voir p. 245, n. 1), mais cela ne prouve point qu'il ait été de la même famille.

domination vers l'Ouest. Amilcar avait accepté de négocier le traité qui mit fin à la guerre contre Rome et par lequel les Carthaginois renoncèrent à la Sicile : il savait que sa patrie était incapable de continuer la lutte. Mais il songeait peut-être déjà à la reprendre plus tard et, en attendant, à créer, par des conquêtes, les ressources nécessaires pour assurer la victoire[1].

Cependant, au lendemain de la paix, il se démit de son commandement avant même d'avoir quitté la Sicile[2] et, revenu en Afrique, il resta à l'écart[3]. Beaucoup de ses concitoyens le rendaient sans doute responsable de la prolongation d'une guerre ruineuse et si mal terminée; ils lui reprochaient d'avoir fait à ses troupes des promesses excessives, que l'état des finances ne permettait pas de tenir, car l'argent manquait même pour payer ce qui était strictement dû aux soldats. Il est donc probable que la retraite de Barca ne fut pas tout à fait volontaire. Il n'avait pas lieu de la regretter : il évitait ainsi d'intervenir dans un difficile règlement de comptes et il se réservait pour le jour où Carthage, ayant réparé ses ruines, pourrait sortir de l'inaction que son épuisement paraissait lui imposer.

Ce fut Hannon le Grand que le gouvernement punique chargea de calmer les mercenaires, puis de les combattre après leur révolte. Il ne réussit pas à les vaincre. L'on dut s'adresser à Amilcar, dont nul ne contestait les talents militaires. Mais Hannon garda son commandement et, bientôt, il se joignit à son collègue. Ils ne s'entendirent pas et la conduite de la campagne en souffrit. Il semble bien que le pouvoir ait appartenu alors à des hommes favorables à Hannon et qu'ils n'aient pas voulu prendre sur eux de sacrifier ce général. On

1. Sur les partis politiques à Carthage après la première guerre punique, voir Meltzer, II, p. 357-368, 392-8, 402.

2. Polybe, I, 66, 1.

3. *Id*., I, 68, 12.

laissa à l'armée le choix du chef qui resterait à sa tête ; elle désigna Amilcar. Hannon rentra à Carthage. Il ne fut pas destitué et même, quelque temps après, il partagea de nouveau avec Barca la direction de la guerre. Les Carthaginois venaient de subir un désastre devant Tunis. Dans une circonstance aussi grave, il parut nécessaire de réconcilier les deux rivaux, soit pour ramener ainsi la concorde parmi tous les citoyens, soit pour ne pas laisser sans emploi Hannon, stratège renommé. L'accord, obtenu par trente députés, membres du Sénat ou du Conseil, dura assez longtemps pour permettre à Carthage d'écraser la révolte[1].

Mais, quand le danger fut écarté[2], les adversaires d'Amilcar se souvinrent des griefs qu'ils avaient contre lui ; ils résolurent de se débarrasser d'un homme dont les ambitions étaient si opposées aux leurs. Appien[3] raconte qu'après cette guerre, un procès fut intenté à Barca. On le somma de rendre des comptes du commandement qu'il avait exercé en Sicile et on l'accusa d'avoir provoqué la rébellion des mercenaires par les promesses inexécutables qu'il leur avait faites. Amilcar s'entendit alors avec des hommes politiques qui jouissaient de la faveur du peuple et dont le principal était Asdrubal. Il évita ainsi d'être mis en jugement et il fut élu général avec Hannon pour combattre des Numides. Asdrubal devint son gendre[4] ; comme celle qu'il épousa, il appartenait certainement à l'aristocratie[5]. — On lit dans Diodore qu'après la guerre des mercenaires, Barca s'associa aux gens les moins recommandables. Sa fortune s'accrut, grâce à leur

1. Sur tous ces événements, voir t. III, ch. III.

2. En 238, ou au début de 237.

3. Iber., 4 ; conf. *Hann*., 2.

4. Polybe, II, 1, 6. Diodore, XXV, 10, 3 ; 12. Cornelius Nepos, *Amilcar*, III, 2. Tite-Live, XXI, 2, 4. Appien, *Iber*., 4 et 6. — Selon un bruit peut-être calomnieux, Amilcar aurait eu des rapports immoraux avec Asdrubal : Népos, *l. c.* ; Tite-Live, XXI, 2, 3; 3, 4. voir *supra*, p. 201, n. 2.

5. Nepos (*l. c.*) le qualifie d' « adulescens illustris ».

6. XXV, 8.

concours et aux profits du butin, son crédit, grâce à ses succès militaires. Il flatta le peuple, qui lui conféra bientôt le commandement sur toute la Libye.

Ces indications, que nous ne retrouvons pas dans Polybe[1], paraissent provenir d'auteurs romains fort hostiles aux Barcides et qui, on le verra, présentèrent sous un faux jour les dispositions des Carthaginois à l'égard du fils d'Amilcar, Hannibal. Elles sont assez peu sûres. Cependant Polybe affirme qu'au temps où commença la seconde guerre punique, vingt ans à peine après les événements dont nous parlons ici, la participation du peuple aux affaires de l'État était devenue bien plus importante que parle passé[2]. Il est donc fort possible qu'Amilcar se soit appuyé sur l'assemblée des citoyens pour se maintenir contre ses ennemis. Nous connaissons trop mal cette crise et le droit public carthaginois pour dire s'il arriva à ses fins sans sortir de la stricte légalité : si, par exemple, le peuple pouvait élire général un candidat que le Sénat n'aurait pas désigné à ses suffrages ; si Barca, ayant contre lui la majorité de ce corps aristocratique, s'assura le concours d'un sufète, dont les propositions, repoussées par le Sénat, auraient été portées devant le peuple, conformément à la procédure en usage au IVe siècle ; si une élection au généralat, ou toute autre intervention régulière du peuple arrêtait un procès tel que celui dont Amilcar était menacé. D'autre part, le fait qu'Hannon fut chargé, en même temps que son rival, de la guerre contre les Numides atteste que la victoire du parti barcide ne fut pas alors complète[3]. Mais à la fin de la campagne, des calomnies, — nous

1. Peut-être parce que c'étaient là des détails qu'il lui semblait inutile d'insérer dans son rapide exposé des faits qui précédèrent la seconde guerre punique (Meltzer, II, p. 396).

2. VI, 51, 6.

3. Meltzer (*l.c.*) suppose qu'Amilcar et Hannon conservèrent simplement le commandement qu'ils avaient exercé pendant la guerre des mercenaires. Mais Appien (*Iber.*, 4 ; *Hann.*, 2) et Diodore (XXV, S) indiquent nettement qu'une élection leur conféra de nouveaux pouvoirs.

ne savons lesquelles, — forcèrent Hannon à revenir à Carthage[1].

Barca, resté seul à la tête de l'armée, passa avec Asdrubal en Espagne et entreprit la conquête de cette contrée, tout en gardant le commandement militaire en Afrique. Asdrubal lui succéda et eut pour successeur Hannibal. Depuis l'arrivée d'Amilcar dans la péninsule, en 237, les Barcides y firent l'emploi qui leur plut des forces et des ressources très grandes dont ils disposèrent. Ils combattirent et négocièrent à leur gré. Les Romains eux-mêmes leur envoyèrent des députations, comme à de véritables chefs d'État, et conclurent avec Asdrubal un traité qui, en fait, abandonnait aux Carthaginois l'Espagne au Sud de l'Èbre[2]. La seconde guerre punique fut la guerre d'Hannibal, dont l'autorité s'étendit bien au delà de l'armée placée sous ses ordres immédiats, et qui, stratège et diplomate, dirigea toute la lutte. Dans cette guerre, ses deux frères, Asdrubal et Magon, furent, après lui, les meilleurs généraux de Carthage. Un Hannon, qu'on dit avoir été son neveu[3], le seconda dans ses campagnes d'Italie ; un de ses proches parents alla combattre en Sardaigne[4]. Amilcar avait promis une de ses filles à un prince numide, Naravas[5] ; on ignore si ce projet de mariage eut une suite, mais on sait qu'une nièce d'Hannibal, fille d'une de ses sœurs, épousa successivement deux princes des Massyles, dont l'un devint roi de ce peuple africain et dont l'autre l'eût été, s'il l'eût voulu[6].

1. Appien, *Iber*., 5.

2. Voir-t. III, ch. III, § 7.

3. Appien, *Hann*., 20. Cet Hannon était fils d'un Bomilcar, qui fut sufète : Polybe, III 42, 6. Bomilcar aurait donc épousé une sœur d'Hannibal. On peut objecter qu'Hannon ne devait guère avoir moins de vingt-cinq ans en 218, que, par conséquent, sa mère, fille d'Amilcar, serait née, au plus tard, vers 260. Or Amilcar était, dit-on, très jeune en 246 (Cornélius Népos, *Amilcar*, I, 1). Hannibal, l'aîné de ses fils, naquit en 247.

4. Tite-Live, XXIII, 41, 2 (en 215) : « Mago ex gente Barcina propinqua cognatione Hannibali iunctus ».

5. Polybe, I, 78, 8.

6. Tite-Live, XXIX. 20, 12. Voir t. III, ch. V, § 3.

Pendant de longues années, les Barcides, comme autrefois les Magonides, s'élevèrent fort au-dessus des autres familles de l'aristocratie carthaginoise.

Eurent-ils des visées monarchiques ? L'historien romain Fabius Pictor racontait qu'Asdrubal, gendre d'Amilcar, après avoir acquis une grande puissance en Espagne, était revenu, en Afrique[1], avec le dessein de renverser la constitution et de remplacer par une royauté le régime républicain. Mais les premiers personnages de l'État auraient deviné ses intentions et se seraient mis d'accord pour lui résister. Asdrubal, instruit de leur résolution, aurait quitté l'Afrique pour regagner l'Espagne, où il aurait agi désormais sans tenir aucun compte du Sénat de Carthage[2]. Ceux qui renseignèrent Fabius ne connurent sans doute pas plus que nous les pensées secrètes d'Asdrubal. La seule chose qui soit certaine, c'est qu'il n'exécuta pas le projet qu'on lui a imputé. Hannibal, habitué à être obéi dans son camp, traita rudement, après son retour en Afrique, les adversaires qu'il rencontra parmi ses concitoyens[3]. Mais, s'il mit de côté la légalité pour briser les résistances, rien ne prouve qu'il ait désiré abolir la constitution républicaine et prendre le titre de roi.

Les Barcides pouvaient compter sur le dévouement de leurs soldats. On a vu que, pendant la guerre des mercenaires, l'armée, invitée à choisir entre Hannon et Amilcar, se prononça pour ce dernier. Lors de la mort d'Amilcar, les troupes

1. Asdrubal retourna en Afrique du vivant d'Amilcar et fit alors une expédition contre des Numides (conf. p. 96). Si l'on place à cette époque les projets que Fabius lui attribue (Meltzer, II, p. 402), l'on doit admettre qu'il voulait fonder la monarchie au profit d'Amilcar, son beau-père et son chef. Mais les termes dont Fabius se sert prouvent qu'avant et après son voyage en Afrique, Asdrubal ne dépendait de personne dans la péninsule (où il se trouvait lors de la mort d'Amilcar). Il serait donc revenu une seconde fois en Afrique, après avoir succédé à Amilcar en Espagne, à moins que le récit de Fabius ne soit entièrement faux.

2. Polybe, III. 8, 2-4. Voir aussi X, 10, 9 : mention d'un palais construit à Carthagène par Asdrubal, « qui visait au pouvoir monarchique ».

3. Voir p. 273 et 276-7.

d'Espagne proclamèrent son gendre général[1]. Elles proclamèrent de même le jeune Hannibal, après la mort d'Asdrubal[2]. Elles aimaient ces chefs, qui les menaient de succès en succès et leur abandonnaient une large part du butin[3]. Ils auraient donc trouvé autour d'eux beaucoup de gens prêts à les suivre, s'ils avaient voulu dominer par la force. Peut-être cette crainte inspira-t-elle quelque prudence à la faction qui les combattait. Mais, pas plus que les Magonides, ils n'eurent besoin de recourir à la violence. Depuis l'année 237, ils disposèrent du pouvoir à Carthage. Même si Polybe[4] et d'autres[5] ne le disaient pas, il faudrait croire qu'Amilcar fut chargé officiellement de conduire son armée en Espagne et d'engager ainsi sa patrie dans des voies nouvelles : une telle entreprise exigeait des ressources que, seul, l'Etat était capable de lui fournir.

Le peuple admira ces grands hommes de guerre, dont les victoires, attestées par le butin qu'ils envoyaient d'Espagne[6], enrichissaient la République, ouvraient des marchés à l'industrie et au commerce[7] et, pourtant, ne répandaient pas le sang des citoyens. Il vit en eux les futurs artisans d'une revanche qui rendrait à Carthage la Sicile, perdue en 241, et la Sardaigne, occupée peu après par les Romains, contre tout droit. Il dut leur être en grande majorité favorable, malgré les liens qui attachaient une bonne partie de la classe inférieure à la noblesse. Il élut généraux Asdrubal et Hannibal, choisis par l'armée d'Espagne[8]. Il élut probablement aussi des magistrats amis des Barcides

---

1. Diodore, XXV, 12 : (Asdrubal) στρατηγός ἀτρατηγός ἀναγορευθείς ὑπό τε τοῦ λαοῦ (il s'agit de l'armée) χαί Καρχηδονίων. Allusion dans Tite-Live, XXI, 2, 4 (voir infra, n. 8).

2. Polybe, III, 13, 4. Népos, *Amilcar*, III, 3 ; *Hannibal*, III, 1. Tite-Live, XXI, 3, I. Appien, *Iber*., 8 ; *Hann*., 3. Zonaras, VIII, 21, p. 406. a.

3. Appien, *Iber*., 5 ; *Hann*., 2. Polybe, III, 13, 8 ; 17, 7 et 10-11. Tite-Live, XXI, 15, 1.

4. II, 1. 5.

5. Népos, *Amilcar*, III, 1. Justin, XLIV. 5, 4.

6. Appien, *Iber*., 5 ; *Hann*., 2. Polybe, III, 17, 7 et 10-11. Tite-Live, XXI, 15, 2.

7. Conf. Kahrstedt, p. 139 et 140.

8. Pour Hannibal, voir *supra*, p. 222, n. 9. Pour Asdrubal, nous n'avons pas de témoignages explicites de son élection par le peuple; Polybe (II, 1, 9), Diodore

et leur donna raison s'ils entrèrent en conflit avec le Sénat.

Dans cette assemblée, dans le Conseil, dans le corps des juges, les ennemis d'Amilcar étaient en majorité au lendemain de la guerre des mercenaires. Mais leur nombre alla diminuant. La grandeur de l'œuvre accomplie en Espagne triompha sans doute de bien des préventions, de bien des haines. Les gens timorés constatèrent que non seulement les conquêtes nouvelles avaient très vite cessé d'être coûteuses, mais qu'elles étaient profitables à l'État, comme aux particuliers. L'Espagne ne faisait du reste pas négliger l'Afrique, où Amilcar avait, lors de la campagne contre les Numides, agrandi le territoire carthaginois(1), où il envoya son gendre Asdrubal pour accroitre le nombre des tributaires indigènes(2), où, par des mariages, sa famille assura à la République d'utiles alliés. Enfin, il y avait dans l'aristocratie des hommes accessibles à la corruption : l'argent espagnol permit de les acheter(3).

Il est possible, toutefois, que, dans le Sénat, un très fort parti ait conservé des sentiments malveillants à l'égard d'Asdrubal(4) et que celui-ci ait évité de consulter une assemblée dont il n'était pas sûr(5) : il ne lui soumit pas le traité qu'il conclut, en 226, avec les Romains(6).

(XXV, 12), Appien (*Iber*., 6) mentionnent vaguement les Carthaginois. Mais on sait qu'à cette époque, c'était le peuple qui élisait les généraux (voir p. 229, n. 5). Tite-Live (XXI, 2, 4) dit d'Asdrubal : « factionis Barcinae opibus, quae apud milites plebemque plus quam modicae erant, haud sane voluntate principum in imperio positus », ce qui est une allusion à sa proclamation par les soldats et à son élection par le peuple.

1. V. *supra*, p. 96 et 102.

2. Voir p. 96.

3. Appien, *Iber*., 5 et 8. Népos (*Amilcar*, III, 3) dit d'Asdrubal : « princeps largitione vetustos pervertit mores Karthaginiensium

4. Selon Tite-Live (XXI, 2, 4), il aurait succédé à Amilcar « haud sane voluntate principum ». Il est vrai que le même Tite-Live, dans un récit d'ailleurs sans valeur, nous montre la majorité du Sénat déférant, peu de temps après, à un désir d'Asdrubal : XXI, 4, 1.

5. Ce que disait Fabius (cité par Polybe, III, 8, 4 : conf. *supra*, p. 258). Il disait le même chose d'Hannibal (*ibid*., 5), qui pourtant eut avec lui la majorité du Sénat lors de l'affaire de Sagonte, quoique Fabius ait affirmé le contraire (*ibid*., 6-7).

6. Polybe, III, 21, 1. Tite-Live, XXI, 18, 11.

Mais, quelques années plus tard, Hannibal disposait certainement d'une grande majorité dans la curie. Lorsqu'il résolut de passer outre à la défense de Rome en attaquant Sagonte, il jugea bon de demander des instructions au Sénat, qui l'autorisa à faire ce qu'il voudrait[1] et qui ne tint pas compte des avertissements d'une ambassade romaine. Après la chute de la ville espagnole, l'assemblée refusa de livrer Hannibal et accepta la guerre qu'une seconde ambassade vint lui déclarer[2]. Pendant cette guerre, le fils d'Amilcar fut soutenu par la presque unanimité de ses concitoyens, Sénat et peuple[3]. Les nouvelles de ses victoires furent accueillies avec la joie la plus vive[4]. Après Cannes, le Sénat décida de lui envoyer d'importants renforts[5] ; il prit, à cette époque et dans les années suivantes, d'autres mesures pour pousser énergiquement la lutte, non seulement en Italie, mais partout où il y avait des Romains à combattre[6].

Hannibal pouvait donc avoir pleine confiance dans l'assemblée aristocratique. Cependant, lors de la crise survenue en 238-237 et plus tard encore, c'était grâce au peuple que les Barcides avaient réduit leurs adversaires à l'impuissance et obtenu les moyens d'exécuter leurs projets. Soit par reconnaissance, soit pour mieux assurer l'avenir, ils continuèrent à lui demander son concours, même quand ils n'en eurent plus besoin. Nous avons mentionné un passage de Polybe[7], qui nous apprend qu'au début de la seconde guerre punique, le peuple,

---

1. Appien, *Ibert*., 10 ; conf. *Hann*., 3 ; pour la demande d'instructions, voir aussi Polybe, III, 13, 8.

2. Polybe, III, 20, 9 ; 33, 2-4. Conf. Diodore, XXV, 16.

3. Quoi qu'en disent Cornélius Népos, *Hannibal*, I, 2; Tite-Live, XXX, 20, 3-4 ; Dion Cassius, fragment 52, 13, édit. Melber ; voir aussi Zoneras, IX, 2, p. 420, b : Hannibal, écrit Polybe (III, 34. 7), commença la guerre ayant confiance dans la bienveillance de ses concitoyens.

4. Polybe, III, 87, 5. Tite-Live, XXIII, 12, 6 ; 13, 6.

5. Tite-Live, XXIII, 13, 7.

6. *Id*., XXIII, 13, 8 ; 28, 1-2 et 4 ; XXV, 40, 12; XXVIII, 36, 1-2.

7 VI, 51, 6. Voir p. 256.

chez les Carthaginois, avait une part prépondérante dans les discussions politiques, tandis que, chez les Romains, le Sénat conservait toute son autorité ; « chez les uns, c'étaient les délibérations de la multitude, chez les autres, celles des meilleurs ». Il faut dire qu'entre 218 et 203, aucun texte n'indique de décisions prises par l'assemblée du peuple[1] ; mais l'histoire intérieure de Carthage est fort mal connue et l'affirmation très nette d'un auteur bien renseigné doit faire admettre que le peuple fut souvent convoqué à cette époque. Ses droits, déjà importants au IVe siècle, ne furent peut-être pas accrus ; il eut seulement plus d'occasions d'en user.

On voit que les Barcides purent dominer sans violer la constitution, en s'appuyant d'abord sur le peuple, puis à la fois sur le peuple et sur le Sénat. Le parti qui leur était hostile ne disparut pas entièrement, mais il fut réduit à une infime minorité, dirigée par Hannon, qui vivait encore à la fin de la seconde guerre punique.

Ce parti joue pourtant un assez grand rôle dans les récits de Tite-Live, d'Appien, de Dion Cassius. Peut-être se l'attribua-t-il lui-même quand les Romains eurent le dessus[2]. Il lui parut utile de les convaincre que toute la responsabilité du conflit retombait sur les Barcides[3] : ceux-ci auraient agi à leur guise, comme de vrais monarques ; leurs conquêtes en Espagne, qui préparèrent la guerre, l'attaque de Sagonte, qui la déchaîna, auraient été subies, et non pas approuvées par le gouvernement carthaginois ; même au temps des grandes victoires d'Hannibal, les hommes les plus importants de Carthage auraient continué à penser et parfois à oser dire que leur patrie

1. Nous avons vu (p. 224) que le Sénat accepta la déclaration de guerre, en 218, sans renvoyer l'affaire au peuple (lequel eût été certainement du même avis que lui).

2. Meltzer, II, p..302-3, 393.

3. Voir dans Tite-Live, XXX, 16, 5 ; 22, 1-3 ; 42, 13, les prétendues paroles des députés carthaginois envoyés à Scipion et au Sénat romain, en 203 et après le bataille de Zama.

avait été follement entraînée dans une lutte où le bon droit n'était pas de son côté. Les Romains haïssaient tellement les Barcides qu'ils devaient être tout disposés à croire que telle était la vérité. L'un d'eux, l'historien Fabius Pictor, contemporain d'Hannibal, se fit l'écho de ces bruits[1]. Polybe a pris soin de le réfuter : si les Carthaginois, dit-il, avaient réprouvé l'agression contre Sagonte, ils n'auraient pas refusé de désavouer celui qui en avait été l'auteur ; mais, loin d'agir ainsi, ils soutinrent la guerre selon les intentions d'Hannibal et ils y employèrent, ils y usèrent toutes leurs forces[2].

Cependant la légende persista. Des écrivains romains prétendirent qu'Amilcar s'était rendu en Espagne contre le gré du gouvernement de Carthage[3]. Selon Fabius, Asdrubal avait eu l'ambition de devenir roi ; Tite-Live nous montre Hannon le Grand fort inquiet des allures monarchiques de la famille barcide et exprimant ses craintes avec véhémence[4]. Un de ces discours d'Hannon aurait été prononcé dans la curie, vers 224, afin d'empêcher l'envoi du jeune Hannibal en Espagne, auprès d'Asdrubal, qui l'aurait réclamé pour l'initier au métier des armes et le préparer à recueillir sa succession[5]. Il faut sacrifier cette harangue et le récit qui l'encadre, car Hannibal, emmené par son père, avait quitté Carthage dès l'année 237 et il n'y revint que trente-six ans plus tard, comme l'indiquent divers historiens[6], entre autres Tite-Live[7].

Après la mort d'Asdrubal, dit Appien[8], les amis politiques des Barcides furent traduits en justice par le parti adverse,

---

1. Polybe. III, 8, 1-7.
2. III, 8, 9-11, voir aussi VIII, 3, 2.
3. Échos dans Appien, *Hann*, 2 ; dans Zonaras, VIII, 17, p. 399, c.
4. XXI, 3, 5 ;10, 4.
5. *Id*., XXI, 3.
6. Polybe., II, 1, 5 ; XV, 19, 3. Népos, *Amilcar*, III, 1 ; *Hannibal*, III, 1. Voir aussi Diodore. XXV, 10, 4.
7. XXX : 35, 10 : 37, 9
8. *Iber*., 8-9 ; *Hann*., 3.

qui dédaignait Hannibal à cause de sa jeunesse. Le peuple était avec les accusateurs, car il gardait rancune aux accusés de la dure domination qui avait pesé sur lui aux temps d'Amilcar et d'Asdrubal[1]. On ordonna que les sommes très élevées distribuées par ces derniers à leurs partisans fussent versées au Trésor, comme provenant du butin fait sur des peuples vaincus. Les inculpés prévinrent Hannibal et lui demandèrent de les secourir ; ils l'avertirent que, s'il négligeait de soutenir ceux qui l'aidaient dans sa patrie, il serait lui-même victime des ennemis de son père. Hannibal se serait alors décidé à provoquer une guerre contre les Romains ; de cette manière, croyait-il, ses concitoyens ne pourraient point se passer de ses services et il se les attacherait par ses victoires. Il est pourtant très peu probable que le parti barcide ait été sérieusement menacé à cette époque, c'est-à-dire entre les années 221 et 219 : on sait qu'à la première de ces dates, le peuple élut Hannibal, général et qu'en 219, le Sénat le laissa libre d'agir comme il l'entendrait dans l'affaire de Sagonte. On sait aussi que la guerre, désirée d'ailleurs par Hannibal, fut en réalité provoquée par Rome[2].

Certains auteurs se sont plu à faire discourir Hannon. Nous lisons dans Tite-Live[3] que, pendant le siège de Sagonte, une ambassade romaine se rendit à Carthage, arrivant d'Espagne où Hannibal avait refusé de la recevoir. Hannon aurait supplié le Sénat de ne pas souffrir la violation des engagements pris par les Carthaginois et de donner satisfaction à Rome en lui livrant le fils d'Amilcar, qu'elle réclamait. Personne, ajoute Tite-Live, ne crut devoir lui répondre ; si l'on avait écouté silencieusement cet homme considérable, on ne l'avait pas approuvé, car le Sénat presque tout entier était du côté d'Hannibal.

1. Cela est inexact : Amilcar et Asdrubal s'étaient au contraire appuyés sur le peuple.
2. Voir t. III, ch. III, § 7.
3. XXI, 10, 2 — 11, 1.

Cette dernière remarque est exacte, mais ce n'est pas une raison pour que le reste du récit le soit également. D'après l'exposé de Polybe[1], bien plus conforme aux vraisemblances, l'ambassade fut envoyée en Espagne (où Hannibal la reçut), puis en Afrique avant le siège de Sagonte : elle ne put donc demander au Sénat carthaginois le châtiment d'un crime qui n'avait pas encore été commis. Selon Dion Cassius[2], Hannon aurait pris la parole lors de la venue de la seconde ambassade, qui déclara la guerre. Il aurait conseillé de céder aux exigences des Romains. Mais Polybe ne mentionne pas la moindre intervention d'Hannon au cours de cette séance qu'il raconte en détail[3] et l'on ne voit guère à quel moment elle se serait produite.

Peu de temps après la bataille de Trasimène, Hannibal put, pour la première fois depuis son départ d'Espagne, communiquer avec Carthage. Appien[4] et Dion Cassius[5] prétendent qu'on se moqua de ce vainqueur qui sollicitait des soldats et de l'argent, et qu'on ne lui envoya rien. Polybe[6] dit, au contraire, que les Carthaginois se réjouirent beaucoup des heureuses nouvelles qui leur étaient apportées et se montrèrent disposés à soutenir par tous les moyens la guerre en Italie et en Espagne. Lorsque Magon vint annoncer au Sénat le désastre des Romains à Cannes, Hannon, provoqué par une raillerie d'Himilcon, partisan des Barcides, aurait fait un nouveau discours. Il aurait déclaré, affirme Tite-Live[7], qu'il regrettait plus que jamais cette guerre et qu'il faisait des vœux pour la prompte conclusion d'une paix favorable à Carthage ; malheureusement, Magon exagérait peut-être l'importance de la victoire remportée par son frère, puisqu'il demandait des renforts, Tite-Live veut

1. III, 15.
2. *Apud*. Zonaras, VIII, 22, p. 408, b,
3. III, 20, 9-21, 8 ; 33, 1-4.
4. *Hann*., 16.
5. Fragment 56, 12, édit. Melber; Zonaras, VIII, 26, p. 414, d.
6. III, 87, 5.
7. XXIII, 12-13.

bien reconnaître que les paroles d'Hannon parurent inspirées par sa vieille haine contre la famille de Barca et émurent fort peu de gens[1]. Naturellement, ce discours[2] a été fabriqué par l'historien rhéteur[3] et l'on peut même se demander si Hannon ouvrit la bouche.

VIII

L'échec des plans d'Hannibal amoindrit son prestige. Quand son frère Asdrubal, venu en Italie pour le rejoindre, eut été tué en 207 à la bataille du Métaure, quand, en 206, l'armée dont l'un des chefs était son autre frère Magon eut été vaincue et que l'Espagne fut perdue pour les Carthaginois, il fallut renoncer à tout espoir de triompher de Rome. Quand Scipion envahit l'Afrique, en 204, il fallut songer au salut de la patrie. La faction antibarcide, alors dirigée par le vieil Hannon et par un Asdrubal, surnommé le Chevreau[4], put dire qu'elle avait fait preuve de clairvoyance en ne suivant pas ces hommes qui avaient attiré de tels maux sur la République. Elle dut avoir l'appui, plus ou moins avoué, de ceux qui ne croyaient pas Carthage assez forte pour continuer la lutte, de ceux qui, songeant surtout à leurs intérêts particuliers, voulaient préserver leurs domaines des ravages de l'ennemi[5]. Au cours de l'année 203, des sénateurs proposèrent plusieurs fois de négocier avec les Romains[6] ; quelques-uns d'entre eux étaient sincères et désiraient

1. XXIII, 13, 6.

2. Mis en vers par Silius Italicus, XI, 555-600.

3. Tite-Live avait cependant trouvé l'indication d'un discours d'Hannon dans un auteur dont Dion Cassius s'est aussi servi (Zonaras, IX, 2, p. 420, b), probablement Cœlius : voir Kahrstedt, p. 225.

4. Tite-Live, XXX, 42, 12 : « Asdrubal... (Haedum populares cognomine appellabant), pacis semper auctor adversusque factioni Barcinae ». Sur cet Asdrubal, voir encore Tite-Live, XXX, 44, 5 ; Appien, *Lib*., 34, et 49.

5. Conf. Kahrstedt, p. 559.

6. Polybe, XIV, 6, 11 (conf. Tite-Live, XXX, 7, 6) ; XIV, 9, 10 (conf. Tite-Live, XXX, 9, 5). Tite-Live, XXX, 16, 3.

la fin rapide des hostilités. Ils appartenaient à cette faction. Ils blâmèrent la rupture d'un armistice[1]. Ils empêchèrent, dit-on, la foule de faire violence à des députés de Scipion[2]. Les Romains, qui abhorraient Hannibal, ne refusaient pas leur sympathie à ses adversaires politiques ; ces derniers furent donc jugés propres à remplir des missions auprès de Scipion en Afrique, auprès du Sénat à home, pour préparer ou conclure la paix, et ils eurent toute liberté de rejeter les responsabilités sur les Barcides[3].

Même après l'invasion du territoire punique, Hannibal et Magon étaient restés en Italie, l'un dans le Bruttium, l'autre au Nord de Gènes, où il avait débarqué en 205. Ce fut Asdrubal, fils de Giscon[4], que l'on chargea de combattre Scipion. Il n'était pas un ennemi déclaré des Barcides. En 212 ou 211, il avait été adjoint aux deux frères d'Hannibal pour commander en Espagne : or, à cette époque, le parti barcide était tout-puissant ; en 204, ce parti aurait encore pu empêcher que la conduite de la guerre en Afrique ne fût confiée à un général dont il n'aurait point voulu. Cependant Asdrubal ne consentait pas à être réduit au rôle de client de la famille d'Amilcar. Dans la péninsule ibérique, il avait eu des démêlés avec ses collègues[5]. De haute naissance et fort riche, il accrut encore son autorité morale par le mariage de sa fille Sophonisbe avec Syphax, roi des Masæsyles[6]. Syphax, qui venait de conquérir le royaume des Massyles, était maître de toute l'Algérie. Son

1. Tite-Live. XXX, 24, 11. Voir aussi Diodore, XXVII, 11 ; Appien, *Lib*., 34 (ils disent ce que fut le Sénat qui blâma dans cette circonstance la conduite du peuple).

2. Appien, *Lib*., 34 ; conf. 50. Indication plus vague dans Diodore, XXVII, 12. Mais c'est peut-être une invention : Polybe (XV, 2) ne mentionne pas cet incident. Voir t. III, ch. VI. § 6.

3. Appien, *Lib*., 49-52. Tite-Live, XXX, 42, 12-21.

4. Peut-être du Giscon qui avait commandé à Lilybée pendant la première guerre punique et qui avait été tué par les mercenaires : sur ce personnage, voir t. III, ch. III, § 3.

5. Polybe, IX, 11, 2 ; X, 6, 5 : 7, 3 ; 37, 2 ; XI, 2, 3. Tite-Live, XXVI, 41, 20.

6. T. III, ch, V, § 3, *in fine*. — Tite-Live (XXIX, 28, 7) dit de lui : « Asdrubal, Gisgonis filius, genere, fama, divitiis, regia tum etiam adfinitate longe primus civitavis erat ». Voir aussi Appien, *Lib*., 10.

beau-père et sa femme le décidèrent à venir en aide à Carthage La force apparente de cet allié donnait grande confiance à Asdrubal. Il ne désespérait pas d'obtenir par les armes une paix honorable. Si la guerre se fût terminée comme il le souhaitait, Hannibal et ses amis auraient eu sans doute à compter avec lui.

Mais les Romains, assistés de Masinissa, vainquirent Asdrubal et Syphax et firent le roi prisonnier. Ni Polybe, ni Tite-Live ne nous apprennent ce que devint le fils de Giscon[1]. Selon Appien[2], il fut, étant absent de Carthage, condamné à mort à cause de sa défaite[3] et remplacé comme général par Hannon, fils de Bomilcar. Cet Hannon était peut-être un neveu d'Hannibal[4], qu'il avait accompagné en Italie et dont il avait été, pendant plusieurs années, le meilleur lieutenant. Asdrubal garda pourtant les troupes qui lui restaient et il les accrut en embauchant des gens sans aveu[5]. Il proposa Hannon de partager avec lui le commandement : ils attaqueraient ensemble le camp ennemi, à la faveur d'un incendie qu'allumeraient des complices, des Espagnols servant dans l'armée romaine. Ce projet fut éventé. Hannon accusa Asdrubal auprès du peuple d'avoir eu l'intention de se joindre à Scipion, ce qui aviva encore la haine qu'on portait au condamné[6]. Plus tard, Hannibal, étant à Carthage, où le peuple l'avait fait venir, proposa d'absoudre et de rappeler Asdrubal. Ce dernier lui remit son armée, mais n'osa pas se montrer dans la ville[7]. Quelque temps après, la foule, qui continuait à le regarder comme

1. Polybe ; (XlV, 8, 14) dit seulement qu'après la bataille des Grandes Plaines, Asdrubal s'enfuit à Carthage avec les débris de son armée.

2. *Lib*., 24.

3. Après la prise des camps carthaginois et numide par les Romains : Appien ignore la bataille des Grandes Plaines, qui suivit et qu'Asdrubal et Syphax perdirent contre Scipion.

4. Voir p. 257, n. 3.

5. Appien, *l. c.*

6. *Id., Lib*., 23-30 ; conf. 38.

7. *Ibid*., 36.

un traître, le chercha pour le tuer. On le trouva mort dans le tombeau de son père : il s'était empoisonné. Sa tête fut promenée au bout d'une pique[1].

De son côté, Zonaras[2], abréviateur de Dion Cassius, raconte qu'Asdrubal fut destitué et remplacé par Hannon[3] ; qu'il forma une armée avec des esclaves et des transfuges; que, comptant sur des complices espagnols, il prépara une attaque nocturne du camp de Scipion, mais que son plan échoua; qu'après le retour d'Hannibal en Afrique, il fut condamné à mort et s'empoisonna ; que les Carthaginois outragèrent son cadavre.

Les deux récits, quoique très apparentés, ne concordent pas entièrement. Il n'est point douteux qu'une partie de celui d'Appien ne soit inexacte, car Hannibal ne revint pas à Carthage à la date indiquée[4]. Nous ne saurions dire si les autres assertions de cet auteur et celles de Dion Cassius méritent plus de confiance. On pourrait admettre qu'Asdrubal vaincu fut sacrifié sans regret par le parti barcide[5] et que, découragé, accusé de trahison, comme l'avaient été avant lui tant de généraux malheureux, il se donna la mort.

C'était le parti barcide qui demeurait maître du gouvernement. Malgré l'invasion de l'Afrique, il avait voulu continuer la guerre, espérant que Scipion échouerait dans son audacieuse entreprise, sans qu'il fût nécessaire de lui opposer Hannibal et Magon, dont la présence en Italie était pour Rome, sinon un

---

1. *Ibid*., 38.

2. IX, 12, p. 439, b ; 13, p. 441, b.

3. Après une attaque navale dirigée par les Carthaginois contre le camp romain voisin d'Utique. Il s'agit d'un événement qui fut postérieur à la bataille des Grandes plaines. Appien (*Lib*., 24) indique le remplacement d'Asdrubal par Hannon avant cette attaque.

4. Voir p. 272.

5. Peut-être fut-il privé de son commandement après la bataille des Grandes plaines, mais il est difficile de croire qu'il ait été condamné, du moins avant la défaite et la prise de son beau-père Syphax, sur lequel les Carthaginois fondaient beaucoup d'espérances.

grand danger, du moins un souci et une humiliation. Mis, après de graves défaites, on rappela les deux fils d'Amilcar (Magon mourut probablement en mer[1]). La paix fut demandée aux Romains. Il semble bien qu'une partie des hommes politiques de Carthage se soient alors résignés à accepter leurs conditions. D'autres désiraient seulement gagner du temps et comptaient, pour triompher de Scipion, sur Hannibal, jusqu'alors invincible en bataille rangée[2].

Le peuple avait le même espoir, avec la violence du fanatisme, la haine des prétendus traîtres, les angoisses que causait la crainte de la famine. Il imposa le pillage, en plein armistice, d'un convoi romain échoué dans le golfe de Carthage[3], puis il refusa toute réparation[4], et ce fut sans doute son attitude qui entraîna les autorités à commettre un crime impardonnable en faisant attaquer, contre le droit des gens, les députés de Scipion[5]. Dans les mois qui suivirent, il réclama certainement la lutte à outrance.

Il faut cependant écarter certaines indications d'Appien, écho d'historiens romains, sur le rôle que le peuple aurait joué lors de cette période de crise. Il est à croire que des Carthaginois, voulant se justifier auprès des vainqueurs, cherchèrent à disculper leur gouvernement en accusant une populace inconsciente et déchaînée.

Scipion ayant permis à des ambassadeurs de Carthage, qui revenaient d'Italie, de rentrer sains et saufs dans leur patrie, malgré l'attentat contre ses députés, le Sénat, selon Appien[6],

---

1. Tite-Live le dit : XXX, 19, 5. Indications différentes dans Appien, Dion Cassius (voir t. III, ch. VI, § 6) et Cornélius Népos (ici, p. 273, n. 7, et p. 281, n. 2).

2. Tite-Live, XXX, 16, 14. Appien, Lib., 31. Zonaras, IX, 13, p. 441, a. Voir aussi Polybe, XV, 1, 10 ; 2, 3.

3. Tite-Live, XXX, 24, 10-11. Diodore, XXVII, 11. Appien, *Lib*., 34. Voir t. III, ch. VI,§ 6.

4. Polybe, XV, 2, 4.

5. Polybe, XV, 2, 4 et suiv. Voir t. III, *ibidem*.

6. *Lib*., 35.

fut touché de cette conduite loyale; il blâma les excès de la foule et fut d'avis d'offrir au général romain une réparation et de lui demander le maintien du traité précédemment conclu. Mais le peuple, irrité depuis longtemps contre cette assemblée, qu'il jugeait coupable d'imprévoyance, entraîné par des démagogues qui lui donnaient des espérances insensées, appela Hannibal et son armée, alors en campagne dans le pays numide ; c'était la reprise de la guerre contre Rome.

Un peu plus tard, après quelques échecs des troupes puniques, Hannibal envoya, dit Appien[1], des députés à Masinissa, qu'il pria de lui servir d'intermédiaire auprès de Scipion pour obtenir la paix. Il rejeta les fautes commises sur le peuple et sur des hommes encore plus fous que le peuple. Scipion accéda à la demande transmise par le roi et indiqua les satisfactions qu'il réclamait. Le Sénat, informé de cet arrangement, l'approuva et invita le peuple à en faire autant. Mais celui-ci cria à la trahison[2] ; il ordonna à Hannibal de rompre la trêve accordée par les Romains et de livrer bataille.

Quand cette bataille eut été perdue, il ne resta plus aux Carthaginois qu'à subir les volontés du vainqueur; Scipion les fit connaitre à des députés qui vinrent à son camp. Cependant Appien[3] prétend que la question fut discutée dans l'assemblée des citoyens durant plusieurs jours. Les nobles prêchèrent la résignation. Ils ne purent convaincre la foule, plus sensible aux sacrifices exigés qu'à la crainte des calamités inévitables en cas de refus ; elle s'indignait surtout que les magistrats consentissent à fournir du blé aux Romains quand elle-même en manquait. Des groupes hostiles se formèrent autour des aristocrates ; on parla de piller et de brûler leurs maisons. Le

1. *Ibid*., 37-39.

2. Ce fut alors, selon Appien, que le peuple chercha Asdrubal, fils de Giscon pour le faire périr et le trouva mort dans le tombeau de son père.

3. *Lib*., 55-56.

rappel d'Hannibal à Carthage fut décidé, afin qu'il donnât son avis. Les gens raisonnables redoutaient qu'il n'excitât encore les passions. Mais, dans un discours plein de gravité, il conseilla la paix. Exaspéré, le peuple l'injuria et menaça tous les grands ; beaucoup d'entre eux s'effrayèrent et s'enfuirent soit auprès de Masinissa, soit auprès de Scipion. Les Carthaginois résolurent de faire chercher des approvisionnements de blé qu'Hannibal avait constitués sur un point de la côte, puis de recommencer la guerre, prêts à souffrir les pires maux, plutôt que de se soumettre. Une tempête détruisit les vaisseaux qui devaient leur apporter ce blé. Alors, désespérant de tout, ils consentirent à traiter.

Ces divers récits d'Appien sont inexacts. Depuis la reprise des hostilités, provoquée par l'attentat contre les députés romains, jusqu'à la fin de la guerre, il n'y eut, d'après Polybe, qu'une seule tentative d'accord entre les belligérants, au cours d'une entrevue de Scipion et d'Hannibal qui précéda immédiatement la grande bataille dite de Zama. Hannibal ne retourna pas à Carthage avant cette bataille. Chargé de la direction des opérations militaires, il entendit agir à sa guise et n'admit pas que le gouvernement ou le peuple lui donnassent des ordres, voire même des conseils[1]. Le rôle prêté à Masinissa est une invention, car ce prince parcourait la Numidie à l'époque où il aurait négocié un accord entre les deux généraux ennemis. Enfin, selon Polybe, les députés auxquels Scipion vainqueur notifia ses conditions retournèrent en hâte à Carthage, où Hannibal se trouvait déjà. Le Sénat se réunit et décida d'envoyer aussitôt une nouvelle ambassade au chef de l'armée romaine, pour lui annoncer son consentement. Le peuple n'aurait même pas été consulté, et, s'il est vrai qu'Hannibal intervint énergiquement en faveur de la paix, ce fut dans le

1. Polybe, XV, 5, 1-2.

Sénat[1]. Tous les détails que nous lisons dans Appien au sujet de ce qui se serait passé alors à Carthage sont donc imaginaires.

Il n'est pourtant pas douteux qu'il n'y ait eu, même après le désastre de Zama, des partisans d'une résistance désormais impossible. Ces exaltés n'étaient pas seulement des gens du peuple. Polybe[2] raconte que, dans la séance du Sénat, un membre du Conseil[3] commença un discours contre le traité. Hannibal se précipita sur lui et l'arracha de la tribune. Il causa ainsi un grand scandale, dont il dut s'excuser. Il rappela qu'il avait quitté sa patrie trente-six ans plus tôt, alors qu'il était âgé de neuf ans ; il fallait donc lui pardonner son ignorance des usages. Quant à son indignation, elle se justifiait par la conduite étrange d'un homme qui savait bien, comme tous ses concitoyens, que les Carthaginois auraient pu s'attendre à des conditions beaucoup plus dures. Il pria les sénateurs de s'abstenir de toute discussion et d'accepter unanimement le traité. L'assemblée l'approuva[4].

Dion Cassius[5], copiant quelque auteur romain, affirme qu'Hannibal fut traduit en justice après cette guerre, pour n'avoir pas voulu prendre Rome et pour s'être approprié le butin fait en Italie ; le tribunal l'aurait absous. Mais ces deux accusations, surtout la première[6], eussent été tellement ridicules qu'il est inadmissible qu'on ait osé les soutenir[7]. La faction

1. Tite-Live (XXX, 37, 7-10) dit que les députés, en revenant du camp romain, firent connaître à l'assemblée du peuple les conditions de Scipion et qu'Hannibal parla devant cette assemblée. Mais il parait bien se tromper (conf. n. 4).

2. XV, 19, 2-9.

3. ἐχ τής γερουσίας (si ce terme désigne ici le Conseil, non le Sénat : conf. p. 221, n. 3),

4. Selon Tite-Live (XXX, 37, 7-8), l'acte de violence d'Hannibal aurait été commis, dans l'assemblée du peuple. Il donne le nom du personnage qui en fut victime : *Gisgo*. Il a donc pris ce nom et peut-être l'indication du lieu de la scène dans un autre auteur que Polybe (M, Kahrstedt, p. 355, présente une hypothèse différente).

5. Fragment 56, 90, édit. Melber. Zonaras, IX, 14, p. 443, c.

6. Voir t. III, ch. IV, § 1, *in fine*.

7. Cornelius Népos (*Hannibal*, VII, 1-4) prétend qu'après la paix [conclue en l'année 201), Hannibal resta, avec sou frère Magon, à la tête de l'armée. Mais,

antibarcide éprouva une satisfaction suffisante en voyant un grand nombre d'anciens partisans d'Hannibal s'écarter d'un vaincu qui ne pouvait plus leur être utile et auquel on reprochait la ruine de sa patrie.

Carthage, épuisée par une lutte de dix-sept ans, était réduite à son territoire africain. L'aristocratie, qui gardait ses domaines, souhaitait les exploiter en évitant toute aventure, en ne donnant à Rome aucun motif, aucun prétexte d'achever une rivale abattue. Elle souhaitait aussi conserver une autre source de profits les bénéfices que procuraient aux magistrats, aux fonctionnaires et probablement aux fermiers des impôts leurs malversations et leurs exactions.

Comme ces nobles, Hannibal savait bien qu'on ne pouvait songer à provoquer Rome. Mais il espérait qu'elle rencontrerait ailleurs des ennemis assez forts pour que Carthage osa se joindre à eux. Il fallait donc que la République ne manque pas des ressources nécessaires à une intervention et qu'elle ne fût pas livrée à des gens uniquement soucieux de leurs intérêts personnels. Hannibal dut être écœuré quand, revenu en Afrique, il fut témoin des abus commis dans l'administration et dans la justice[1]. Il voulut les faire cesser. Il agit avec la vigueur d'un soldat, dédaigneux d'employer, comme aussi de craindre les

---

lors du consulat de P. Sulpicius et C. Aurélius, c'est-à-dire en 200, le Sénat romain déclara à des ambassadeurs de Carthage que les prisonniers de guerre ne seraient pas rendus, parce qu'Hannibal, cet ennemi acharne de Rome, était maintenu dans son commandement, ainsi que Magon. Les Carthaginois rappelèrent alors dans leur ville les deux fils d'Amilcar. Quand Hannibal y fut revenu, ajoute Népos, il fut fait préteur (*leg*. Sufète), après avoir été roi (général) pendant vingt-deux ans. Ces indications de Népos ne méritent pas confiance. Magon, selon Tite-Live, était déjà mort depuis trois ans. Hannibal, qui avait été élu général en 221, ne devint pas sufète vingt-deux ans après, en 200 ou en 199, mais quelques années plus tard, comme l'atteste, entre autres auteurs, Cornélius Népos (voir p. 275, n, 1). Enfin, depuis la bataille de Zama, Carthage n'avait sans doute plus d'armée.

1. Hannibal, qui avait sans doute hérité d'une grosse fortune, ne semble pas avoir négligé de l'accroître. Il passait pour aimer trop l'argent : Masinissa et des Carthaginois le dirent à Polybe (IX, 22, 8 ; 25 ; 26, 11). Mais il pouvait être plus sévère pour les autres que pour lui-même.

manœuvres et les intrigues familières aux hommes politiques.

Cinq ans après la guerre, en 196[1], il se fit élire sufète[2]. Le peuple se souvenait de ses victoires et attendait de son génie la renaissance de Carthage. Il était avec lui contre cette noblesse qui n'avait guère souffert des désastres de la patrie et qui continuait à exploiter cyniquement un État dont le Trésor restait vide.

Après son entrée en charge[3], Hannibal fit mander un magistrat auquel Tite-Live donne le nom latin de quaestor[4] : il s'agissait sans doute des mesures à prendre au sujet des finances. Ce personnage était de la faction opposée à Hannibal ; il ne le craignait pas, car, à l'expiration de ses fonctions, il devait

---

1. Selon Cornélius Népos (*Hannibal*, VII, 6), Hannibal s'enfuit de Carthage lors du consulat de M. Claudius et de L. Fabius (en 196), dans l'année qui suivit sa « préture ». Appien (Syr., 4) place aussi la fuite d'Hannibal en 196. Au contraire, Tite-Live, qui copie sans doute Polybe, la raconte parmi les événements de l'année 195. M. Holleaux (dans *Hermes*, XLIII. 1908, p. 296-9) a montré que cette date est exacte. M. Claudius Marcellus, l'un des députés romains dont la venue à Carthage causa la fuite d'Hannibal (Tite-Live, XXXIII, 47, 7), doit très probablement être identifié avec M. Claudius Marcellus, consul en 196. Or il ne put emplir une mission à l'étranger tandis qu'il était en charge. Hannibal comptait trouver Antiochus à Antioche (Tite-Live, XXXIII, 49, 6). Or, si l'on admet qui se rendit d'Afrique en Asie dans l'été de l'année 196, il aurait ignoré à cette date que le roi avait quitté la Syrie au printemps de 197 et n'y était pas revenu depuis (conf. Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides*, I, p. 178-9). Cela est invraisemblable. Nous savons, au contraire, qu'Antiochus passa l'hiver de 196-195 à Antioche. Hannibal s'enfuit donc de sa patrie en 195. Le sufétat était une charge annuelle. Si, comme le dit Népos, Hannibal partit dans l'année qui suivit sa « préture », il devint sufète en 196. Justin affirme que, lors de sa fuite, il était « consul » mais c'est probablement une erreur : v. *infra*., p. 277, n. 3.

2. *Praetor* : Tite-Live, XXXIII, 46, 3 ; Népos, *Hannibal*, VII, 4 (voir *supra*, p. 193, n. 5). *Consul* : Justin. XXXI, 2, 6. « Reversus Carthaginem summum imperium tenuit » : le même, XXXII, 4, 10. Τήν μεγίστην τών Καρχηδονίων άρχήν... έπετράπη : Zonaras, IX, 14, p. 443, c ; conf. IX, 18, p. 449, d. Il n'y a aucune raison de croire qu'Hannibal ait reçu d'autres pouvoirs que ceux des sufètes ordinaires (opinion de Kluge, *Aristoteles*, p. 98 ; de Susemihl, dans Susemihl-Hicks, p. 343; d'A. Winckler, *Altorientalische Forschungen*, II, p. 543 ; *contra* : Meltzer, II, p. 66 et 483).

3. Pour le sufétat et la fuite d'Hannibal, notre source principale est Tite-Live, XXXIII, 46-49. Il est très probable qu'il s'est servi de Polybe : voir H. Nissen, *Kritische Untersuchungen über die Quellen der 4. und 5. Dekade des Livius* (Berlin, 1863), p. 152-3. On trouve aussi quelques indications dans Népos, *Hannibal*, VII, 4-7 ; dans Justin, XXXI, 1, 7-9, et XXXI, 2 ; dans Appien, *Syr*., 4 ; dans Zonaras, IX, 18, p. 449, d — 450, a.

4. Conf. *supra*, p. 201.

entrer dans l'ordre des juges, magistrats inamovibles, animés d'un étroit esprit de corps et disposant à leur gré de la fortune, de la réputation, de la vie de tous les citoyens[1]. Il n'obéit pas à l'ordre du sufète. Hannibal, indigné, le fit arrêter par un appariteur et amener devant l'assemblée du peuple. Prenant la parole, il accusa le questeur rebelle, mais plus encore cet ordre des juges, dont la domination orgueilleuse annulait les lois et l'autorité des hommes qui gouvernaient la République. Ceux qu'il attaquait s'étaient fait haïr des petites gens par leur arrogance et leur tyrannie : son discours fut fort bien accueilli. Il en profita pour présenter aussitôt et faire passer une loi décidant que les juges seraient élus chaque année et que nul ne pourrait être juge deux ans de suite[2]. Le Sénat ne fut donc pas appelé à donner son avis avant le peuple[3] : c'était là, semble-t-il, une procédure irrégulière[4]. La loi nouvelle portait un coup terrible à l'aristocratie. Le corps qui maintenait surtout sa puissance allait perdre toute cohésion et tomber chaque année à la merci des électeurs, c'est-à-dire, très probablement, du peuple[5]. Et ce peuple était un instrument docile entre les mains d'Hannibal[6].

Une autre mesure accrut encore l'irritation des nobles. Comme leurs concussions et leurs complaisances frustraient l'État de ses revenus, l'argent manquait même pour payer les termes de l'indemnité de guerre exigée par les Romains ; les particuliers étaient menacés de lourdes contributions. Hannibal se rendit compte du produit des impôts sur terre et sur mer, des

1. Conf. p. 207.

2. Tite-Live, XXIII, 46, 6-7: « legem extemplo promulgavit pertulitque, ut in singulos annos iudices legerentur, neu quis biennium continuum iudex esset ».

3. Quoi qu'en pense Meltzer, II, p. 26 ; *contra* Kahrstedt, p. 586.

4. voir p. 226.

5. Tite-Live ne le dit pas, mais ou peut le supposer, eu égard à l'esprit de la réforme : conf. Meltzer, II, p. 54.

6. La loi pouvait d'ailleurs être critiquée. Renouveler tous les ans le personne des tribunaux n'était pas le meilleur moyen de procurer aux justiciables des juges expérimentés.

dépenses auxquelles ces recettes étaient affectées, des véritables charges financières de la République, de ce qu'elle perdait par suite des malversations et des rapines. Puis il déclara dans l'assemblée du peuple que l'État, s'il réclamait toutes les sommes détournées, serait assez riche pour remplir ses obligations envers Rome, sans qu'on eût besoin d'imposer les citoyens. Il tint sa promesse.

Mais ceux qu'il obligea à des restitutions conçurent contre lui une telle haine qu'ils se décidèrent à le perdre, en ayant recours aux Romains. Des lettres, envoyées par eux à divers personnages importants avec lesquels ils étaient liés d'amitié, les informèrent, à tort ou à raison, qu'Hannibal entretenait des relations secrètes avec le roi de Syrie, Antiochus, très disposé alors à devenir l'ennemi de Rome[1]. On dit que Scipion l'Africain fut longtemps hostile à une intervention : il jugeait qu'il était peu digne de sa patrie de se mêler aux querelles des factions puniques et de se faire la dénonciatrice de celui qu'elle avait vaincu. Trois députés n'en furent pas moins envoyés à Carthage pour accuser devant le Sénat Hannibal de concerter avec Antiochus une nouvelle guerre. Ils arrivèrent au milieu de l'été de l'année 195[2] ; le Barcide avait cessé d'être sufète[3].

1. Tite-Live, XXXIII, 45, 6. Justin, XXXI, 1, 7. Zonaras, IX, 18, p, 450, a.

2. Pour l'année, voir p. 275, n. 1 ; pour la saison, Tite-Live, XXXIII, 48, 5 : media aestas forte erat ».

3. Nepos, *Hannibal*, VII, 6 : « anno post praeluram ». Justin (XXXI, 2, 6) écrit, au contraire, qu'Hannibal était alors « consul ». Tite-Live ne donne aucune indication précise. Racontant la fuite d'Hannibal, il le qualifie de *princeps civitatis* (XXXIII, 48, 10), mais il veut dire par là que le Barcide était en fait le premier personnage de la cité (conf., par exemple, le passage de cet auteur reproduit p. 267, n. 6; c'est du reste ce que confirment les termes dont Justin se sert : « civitas principem suum ac tum temporis consulem... espectabat » ; il est évident, en effet. que, dans cette phrase, princeps et consul ne sont pas synonymes). — Nous croyons que Népos a raison. Il faut tenir compte du temps que prirent les enquêtes sur la situation financière, les poursuites contre les coupables, la campagne de dénonciations Tite-Live, XXXIII, 45, 6: « principibus Romanis, hospitibus quisque suis, *identidem* scribebant », les discussions à Rome sur la conduite à tenir (id., XXXIII, 47, 4-6 : « diu repugnante P. Scipione..., *tandem* pervicerunt »). Il parait difficile de placer tout cela entre le début du sufétat d'Hannihal et l'été suivant, surtout Si les magistrats de

Les Romains firent courir le bruit qu'ils venaient pour régler des contestations entre Masinissa et les Carthaginois. Mais Hannibal comprit que c'était à lui qu'ils en voulaient.

Il avait déjà tout préparé pour sa fuite. Afin de détourner les soupçons, il se montra sur la place publique. A la tombée de la nuit, sans changer de vêtements, il gagna une porte de la ville, accompagné de deux hommes qui ignoraient son projet. Il y avait là des chevaux. Galopant de nuit et de jour, il parvint le lendemain à une tour qui s'élevait dans un de ses domaines, sur le littoral entre Thapsus et Acholla[1], à une cinquantaine de lieues de Carthage[2]. Un navire l'attendait. Il passa aussitôt dans l'île de Cercina[3], dont le port abritait quelques bâtiments de commerce phéniciens. Des gens étant accourus pour le saluer dès sa descente, il fit dire qu'il allait en mission à Tyr. Mais, comme il craignait qu'un vaisseau ne se rendit pendant la nuit à Thapsus ou à Hadrumète et n'y portât la nouvelle de sa présence à Cercina, il ordonna d'apprêter un sacrifice, auquel il invita les marchands et les capitaines des navires, leur empruntant des voiles et des vergues, afin de dresser sur le rivage une tente où l'on serait à couvert du soleil. Le repas, largement arrosé de vin, se prolongea dans la nuit. Hannibal

---

Carthage inauguraient leur charge au printemps, comme l'affirme M. Kahrstedt, p. 649, n. 1 [il convient d'ajouter que nous n'en avons pas la preuve : en peut aussi bien supposer que l'année punique commençait à l'automne, comme c'était le cas pour l'année juive, avant que des influences babyloniennes n'en eussent fait reporter le début au printemps : voir Ginzel, *Handbuch der mathernatischen Chronologie,* II, p. 22 et suiv.]. Renverser un sufète eût été une entreprise beaucoup plus ardue que de tirer vengeance d'un homme rentré dans la vie privée. Enfin, si Hannibal avait été sufète à l'époque de sa fuite, il aurait eu quelque peine à faire croire aux gens rencontrés par lui à Cercina qu'il pouvait s'absenter de Carthage pour aller remplir une mission à Tyr (Tite-Live, XXXIII, 4S, 3 : « legatum se Tyrum missum dici iussit »).

1. Voir p. 132. n. 3.

2. II dut changer plusieurs fois de monture, à des relais. Il sortit de Carthage vers huit heures du soir et arriva le lendemain au port de Cercina plusieurs heures avant le coucher du soleil. La traversée, qui fut d'une centaine de kilomètres, dura au moins six heures. Il faut donc compter quatorze heures au plus pour la chevauchée. Si ce récit est exact, il prouve qu'Hannibal, alors âgé de cinquante-deux ans, avait un corps de fer.

3. La plus grande des îles Kerkenna : voir n. 126.

prit la mer dès qu'il trouva un moment propice pour échapper aux regards de ceux qui étaient dans le port ; quant à ses convives, ils ne se réveillèrent du sommeil de l'ivresse que le jour suivant et ils perdirent plusieurs heures à remettre en place les agrès de leurs vaisseaux.

A Carthage, ceux qui fréquentaient la maison d'Hannibal s'y présentèrent comme de coutume. Lorsqu'on sut qu'il ne se montrait pas, une grande foule se rassembla sur le forum, anxieuse d'apprendre ce qu'était devenu le premier personnage de la cité. Les uns disaient qu'il s'était enfui, les autres que les Romains l'avaient fait assassiner(1). Enfin la nouvelle se répandit qu'il avait été vu à Cercina(2).

Les députés romains, ayant été introduits dans le Sénat, exposèrent que les sénateurs de leur patrie avaient eu des preuves(3) de l'envoi par Hannibal de lettres et d'émissaires à Antiochus et aux Étoliens(4) ; il voulait déchaîner une guerre dans laquelle il entraînerait ses concitoyens. Les Carthaginois devaient punir de telles manœuvres, s'ils désiraient convaincre le peuple romain que leur république n'y avait pas pris part. On répondit à ce conseil par une sentence qui exila Hannibal et confisqua ses biens ; sa maison fut rasée(5). La noblesse, victorieuse grâce à son honteux appel aux ennemis héréditaires, ne laissa sans doute pas subsister la loi qui brisait la puissance du

1. Justin (XXXI, 2, 1) dit qu'en effet, les Romains étaient disposés à se débarrasser ainsi de lui. C'est peut-être une calomnie.

2. Selon Népos (*Hannibal*, VII, 7), les Carthaginois envoyèrent deux vaisseaux à sa poursuite.

3. On n'avait sans doute à Rome d'autres preuves contre Hannibal que les dénonciations de ses ennemis de Carthage : autrement, Scipion l'Africain ne se serait pas opposé à l'envoi d'une députation.

4. Qui, à cette époque, avaient des griefs contre les Romains et qui se détachèrent bientôt de leur alliance.

5. Népos, *l. c.* ; voir aussi, pour la sentence d'exil, Cicéron, *Pro Siestio*, 68, 142 ; Tite-Live, XXXIV, 61, 6 ; XXXVIII, 59, 7, et 54, 10. — Il fallait se soumettre aux exigences des Romains : cette condamnation put donc être prononcée même par des hommes qui l'auraient désapprouvée Cependant il est permis de supposer que la loi relative au corps judiciaire fut abrogée et que les anciens juges furent rétablis avant la sentence : Hannibal aurait été condamné par ses pires ennemis.

corps des juges : elle put la faire abroger pour vice de forme, si cette loi avait été proposée irrégulièrement au peuple.

Hannibal s'était rendu à Tyr. Le grand homme fut reçu dans la métropole de Carthage comme dans une seconde patrie. Quelques jours après, il alla à Antioche, où il comptait trouver Antiochus, puis à Éphèse, où il le rejoignit.

Il n'avait pas perdu l'espérance de reprendre le pouvoir à Carthage et de s'en servir pour recommencer la lutte contre les Romains, de concert avec Antiochos. Son plan était, dit-on, de revenir en Afrique avec une flotte et une armée que le roi lui confierait; il voulait accroître ces forces de celles que lui fourniraient les Carthaginois ; alors, il irait porter la guerre en Italie, tandis qu'Antiochus passerait en Grèce[1]. Il lui était nécessaire de se ménager des intelligences parmi ses concitoyens. Mais il n'osa pas écrire, de peur que ses lettres ne fussent interceptées et ses projets découverts. Il avait rencontré à Éphèse un Tyrien nommé Ariston[2], dont l'habileté lui inspirait confiance. Il le décida, par des dons et des promesses, à se rendre à Carthage, pour y voir des gens qu'il lui indiqua : des signes secrets, qu'il lui remit, permettraient de reconnaître qui l'envoyait.

Dès l'arrivée d'Ariston (dans le cours de l'année 193), tous, amis et ennemis d'Hannibal, devinèrent quelle était sa mission. On en parla d'abord dans les réunions privées, dans les repas. Puis quelqu'un dit en plein Sénat que ce n'était guère la peine d'avoir exilé Hannibal, si son absence ne l'empêchait pas de conspirer ; qu'un Ariston, de Tyr, muni d'instructions du Barcide et d'Antiochus, avait tous les jours des entretiens mystérieux avec certains personnages et que Carthage saurait bientôt ce que lui coûteraient ces intrigues. On s'écria qu'il fallait faire comparaître Ariston et, s'il ne s'expliquait pas, l'envoyer

1. Tite-Live, XXXIV, 60, 3-6. Justin, XXXI, 3, 7-10.Appien, *Syr*., 7.

2. Appien (*Syr*., 8) dit que cet Ariston était un marchand.

à Rome avec des députés. Amené devant l'assemblée, le Tyrien allégua, pour se disculper, qu'il n'avait remis de lettres à personne. Mais il ne put donner de bonnes raisons de sa venue; il sembla surtout fort embarrassé de dire pourquoi il n'avait visité que des hommes du parti d'Hannibal. Son cas fut discuté. Les uns voulaient qu'on l'emprisonnât comme espion, d'autres soutenaient que tout ce bruit était injustifié et qu'il serait très dangereux d'arrêter un hôte sans motifs sérieux, car les Carthaginois pourraient être traités de même à Tyr et dans les autres villes où leurs affaires commerciales les appelaient souvent. Aucune décision ne fut prise ce jour-là. Ariston estima qu'il serait imprudent de rester plus longtemps; il s'embarqua la nuit suivante. Auparavant, il suspendit des placards dans un lieu très fréquenté, où les magistrats siégeaient quotidiennement pour rendre la justice. Le lendemain, quand les sufètes montèrent à leur tribunal, on aperçut les écriteaux, on les décrocha et on y lut que les instructions confiées à Ariston ne s'adressaient à personne en particulier, mais qu'elles étaient destinées au Sénat tout entier. Le rusé Phénicien voulait compromettre toute l'assemblée : ainsi, ceux qu'il avait vus ne seraient guère plus suspects que les autres. Les Romains allaient peut-être croire que le gouvernement punique conspirait contre eux; il fallait parer à ce danger. On envoya donc des députés aux consuls et au Sénat de Rome pour les informer de ce qui s'était passé et les prévenir qu'Antiochus, secondé par Hannibal, se préparait à la guerre[1].

Hannibal vécut encore une dizaine d'années, mais il ne fit pas de nouvelles tentatives pour rentrer dans sa patrie[2].

1. D'après le récit de Tite-Live, XXXIV, 60, 1, et 61, emprunté sans doute à Polybe (voir Nissen, *Kritische Untersuchangen*, p. 165). Cette affaire est aussi racontée par Appien, *Syr*., 8, et par Justin, XXXI, 4, 1-3.

2. Lors du consulat de L. Cornélius et de Q. Minucius, par conséquent en 103, l'année même de la mission d'Ariston, Hannibal, selon Cornélius Népos (*Hannibal*, III, 1-2), vint avec cinq vaisseaux en Cyrénaïque, espérant décider ses compatriotes à s'unir à Antiochus pour faire la guerre aux Romains. Il appela auprès de lui Magon. Quand les

IX

Dans les temps qui précédèrent la troisième guerre punique, il y avait, dit Appien[1], — probablement d'après Polybe, trois partis à Carthage.

L'un, qui avait à sa tête un Hannon le Grand[2], était attaché aux Romains[3], prêt à toutes les bassesses envers eux, pourvu que les Carthaginois pussent jouir paisiblement de leurs biens. C'était le parti qui avait combattu Hannibal. Il devait comprendre de nombreux nobles; certains d'entre eux étaient en relations amicales avec des familles de l'aristocratie romaine[4]. Mais Rome tolérait les empiétements et les conquêtes de Masinissa sur le territoire punique et n'autorisait pas Carthage à se défendre : cela n'était pas propre à accroître le prestige de cette faction ni à la rassurer elle-même sur l'avenir.

Le parti démocratique[5], dont les chefs s'appelaient Carthalon et Amilcar, surnommé le Samnite[6], était le parti barcide,

---

Carthaginois le surent, ils condamnèrent Magon à la même peine qu'Hannibal. Les deux frères renoncèrent alors à leur projet et s'éloignèrent de la côte africaine. Hannibal retourna auprès d'Antiochus. Magon périt, englouti, au dire des uns, par une tempête, assassiné, au dire des autres, par ses esclaves. — Il n'y a pas lieu, semble-t-il, de tenir compte de ce récit. Nous avons indiqué (p. 270, n. 1) que, selon Tite-Live, Magon mourut en 203. Pourquoi Hannibal serait-il allé en Cyrénaïque avec un nombre de vaisseaux qui ne lui eût point permis de passer inaperçu ? Naturellement, il n'aurait pas pensé à continuer son expédition jusqu'à Carthage. Il n'y pouvait rentrer qu'à la tête d'une armée et après qu'Antiochus eût, de son côté, commencé les hostilités contre Rome.

1. *Lib*., 68.

2. Deux personnages historiques avaient déjà porté à la fois ce nom et ce surnom (voir p. 245 et 252). On peut bien admettre qu'il y en eut un troisième et épargner à Appien le reproche d'avoir prolongé jusqu'au milieu du second siècle la vie d'un homme qui fut général au milieu du siècle précédent.

3. Appien, *l. c*. : οἳ μέν ἐρρωμάιζον.

4. Tite-Live, XXXIII, 45, 6. Appien, Lib., 101. Pour les liens d'hospitalité qui unissaient des familles nobles de Carthage et de Rome, voir aussi Tite-Live, XXVII, 16, 5. Un contemporain de Scipion Émilien, D. Silanus, « vir clarissimae familiae », dit Pline l'Ancien (XVIII, 23), savait fort bien le punique.

5. Appien, *l. c*. : οἳ δέ ἐδημοχράτιζον.

6. *Ibid*. : Σαυνίτης. Il s'agit peut-être d'un nom punique transformé ainsi par un

sans les Barcides, c'est-à-dire une multitude violente[1] et irréfléchie, que de grands esprits ne dominaient plus pour la faire servir à leurs desseins. Son patriotisme exalté haïssait les ennemis du passé et du présent, Rome et Masinissa.

Enfin, un troisième parti s'était constitué et avait pour chef Hannibal, surnommé l'Étourneau. Il était favorable à Masinissa[2]. Les hommes qui le composaient jugeaient que, puisque Rome ne protégeait pas Carthage contre ce roi, puisque Carthage ne pouvait pas se protéger elle-même, le mieux était d'essayer de s'entendre avec un prince très intelligent, très puissant, imbu de civilisation punique (il avait été, dit-on, élevé à Carthage[3]) et fort désireux de répandre cette civilisation parmi ses sujets. Deux parents de Masinissa avaient épousé successivement une nièce d'Hannibal[4] ; Asdrubal, fils de Giscon, aussi noble que les Barcides, lui avait peut-être jadis promis sa fille Sophonisbe[5] ; un Carthaginois de haut rang n'avait pas cru se mésallier en devenant gendre du Numide[6] : les aristocrates les plus fiers n'avaient pas le droit de le regarder comme un barbare. Il était certes humiliant et pénible d'accepter qu'il fût maître des colonies maritimes, des terres qui

---

calembour. Polybe (IX. 25, 4) mentionne un Magon, surnomme aussi le Samnite. — Au même parti appartenait certainement Asdrubal, qui combattit plus tard Masinissa, puis les Romains. Dans le sommaire du livre XLVIII de Tite-Live, est mentionné un autre chef du parti populaire, « Gisgo, Amilcaris filius, homo seditiosus, qui tum in magistratu erat » (en 152) ; il aurait excité les Carthaginois contre les Romains. Il n'est pas probable que ces chefs du parti démocratique aient été des gens du peuple. Asdrubal avait une grosse fortune personnelle Polybe, XXXVIII, 8, 4 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXIX, 2) ; Diodore, XXXIX, 22.

1. Polybe (XV, 30, 10) parle des émeutes de Carthage, auxquelles les enfants participaient aussi bien que les hommes, tout comme à Alexandrie. Plutarque (*Praec. ger. reipubl*., III, 6 : *Moralia*, Didot, II, p. 976) dit du peuple de Carthage qu'il était « très lâche dans ses terreurs et très sauvage dans ses colères ».

2. Appien *l. c.* : οἷς δ' ‘ήρεσχε Μασσανάσσης.

3. Appien, *Lib*., 19, 37 et 79.

4. V. *supra*, p. 257, n. 6.

5. Voir Appien, *Iber*., 37, et Lib., 10 : Zonaras, IX. 11. p. 436, a. En 203, elle devint pour quelques jours, la femme de Masinissa.

6. De cette union naquit un Asdrubal, qui fut général en 149 (*infra*, p. 285) : Appien, *Lib*., 93 et 111 ; Tite-Live, *Epit. l. L* ; Orose, IV, 22, 8.

avaient formé pendant des siècles l'empire africain de Carthage. Mais, dans un État soumis à son autorité vigoureuse, les Carthaginois propriétaires de domaines pourraient les exploiter en paix, les marchands pourraient trafiquer librement avec les populations indigènes, auxquelles le bien-être donnerait de nouveaux besoins, et leur vendre surtout les produits de l'industrie punique[1]. On espérait sans doute que Masinissa laisserait à la ville de Carthage son autonomie : en droit, elle resterait une cité républicaine ; en fait, elle deviendrait la capitale d'un vaste royaume, assez fort pour se maintenir et se défendre, même contre Rome.

Les amis et clients de Masinissa étaient, on le comprend, regardés comme des lâches, des traîtres par ceux qui se croyaient les vrais patriotes. En 151-150 avant notre ère, le parti démocratique, qui détenait probablement le pouvoir depuis plusieurs années[2], obtint du peuple un vote exilant environ quarante personnages de la faction numide ; il lui fit prêter le serment de ne jamais les rappeler, de ne jamais délibérer sur une proposition concernant leur rappel[3]. Nous raconterons ailleurs[4] les événements qui suivirent, la guerre malheureuse faite au roi, en violation du traité imposé par Rome à Carthage un demi-siècle plus tôt, les préparatifs menaçants des Romains et leurs exigences impitoyables.

Les Carthaginois, vaincus par Masinissa, avaient consenti au retour des exilés[5] ; dans l'espoir de fléchir Rome, ils avaient condamné à mort deux généraux, Carthalon et Asdrubal, d'autres encore, sans doute les chefs du parti démocratique, comme si ces hommes étaient seuls responsables de la guerre contre le

1. Conf. Kahrstedt, p. 611-2.

2. Carthalon, l'un des chefs de ce parti, commandait les troupes carthaginoises quelques années auparavant : Appien, *Lib*., 68.

3. Appien, *Lib*., 70.

4. T. III, ch. VII, § 4 et 5 ; ch. VIII, § 2.

5. Appien, *Lib*., 73.

souverain numide[1]. Quand les consuls de l'année 149, débarqués à Utique avec une armée, eurent annoncé que Carthage devait être évacuée et détruite, la terrible nouvelle provoqua des troubles violents ; le peuple massacra les sénateurs qui avaient conseillé une soumission aveugle aux volontés de Rome[2].

Il ne restait plus qu'à combattre à outrance. Le parti romain disparut ; les deux autres s'unirent. On élut deux généraux : Asdrubal, échappé à la sentence qui l'avait condamné, et un homme de même nom, petit-fils de Masinissa par sa mère[3]. Ce second Asdrubal, qui eut à défendre la ville, se trouva bientôt dans une situation très fausse. Masinissa ne souhaitait pas la destruction de Carthage, ni surtout l'établissement des Romains en Afrique. Il n'osa cependant se déclarer contre eux. Ses trois fils, qui, après sa mort (en 148), se partagèrent sa succession, ne l'osèrent pas davantage ; l'un d'eux. Gulussa, vint même avec des troupes rejoindre les légions. L'autre Asdrubal, qui commandait au dehors et avait remporté des succès, était jaloux de son collègue; peut-être aussi croyait-il avoir de bonnes raisons de le soupçonner. Il l'accusa de vouloir livrer la ville à Gulussa. Le neveu du roi, surpris par cette dénonciation qui se produisit dans une séance du Sénat, en parut fort troublé. On se jeta sur lui et on l'assomma à coups de bancs[4]. Le général survivant fut, comme il le désirait, chargé de la défense de Carthage. Il se conduisit en vrai tyran. Le Sénat ayant blâmé des supplices inutiles infligés à des prisonniers romains, il fit saisir et mettre à mort plusieurs membres de cette assemblée[5]. Arrogant et cruel, il domina par

1. *Ibid*., 74.

2. *Ibid*., 92. Voir aussi Zonaras, IX, 26, p. 463, c.

3. Appien, *Lib*., 93.

4. *Ibid*., 111. Tite-Live, Epit. l. L ; papyrus d'Oxyrhynque, dans O. Rossbach, *T. Livi Periochae*, p. 135. Orose, IV, 22, 8.

5. Appien, *Lib*., 118.

la terreur[1]. Pour conjurer, ou plutôt pour retarder la catastrophe, une dictature était nécessaire. Mais Asdrubal ne s'en montra pas digne. Quand la dernière heure de Carthage fut venue, il ne sut même pas mourir avec sa patrie : il alla implorer la grâce méprisante du vainqueur.

1. Polybe, XXXVIII, 8, 13 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXIX., 2). Appien, *l. c*. Voir aussi Zonaras, IX, 26, p. 468, b.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION DE L'EMPIRE DE CARTHAGE

I

Comme Rome avant les Césars, comme Athènes après les guerres médiques, Carthage, maitresse d'un empire, garda les institutions d'une cité. Elle semble avoir réduit l'administration de cet empire aux mesures nécessaires pour maintenir sa domination, pour assurer la rentrée des impôts qu'elle exigeait et la levée des contingents dont elle avait besoin[1].

De la cité souveraine[2] dépendaient des colonies phéniciennes et carthaginoises, des villes et peuples sujets, auxquels on peut joindre certains alliés, qui, en réalité, ne différaient guère des sujets[3].

---

1. Pour l'administration de l'empire de Carthage, voir Meltzer, II, p. 74-104, 488-503.

2. Polybe, VII, 9, 5 (traité entre Hannibal et Philippe de Macédoine) : χυρίους Καρχηδονίους. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de corriger, avec M. Beloch (dans *Beiträge zur alten Geschichte*, I, 1901, p. 283-4), χυρίους en Τυρίους. D'autre part, il est inutile d'adopter une hypothèse de M. Hirschfeld, qui pense que le mot χύριοι figurait aussi dans le second traité conclu entre Rome et Carthage : voir t. I, p. 396, n. 5,

3. Pour les divers éléments qui constituaient l'empire carthaginois, voir surtout Diodore, XX, 55, 4, et Polybe, VII, 9, 5. — Le terme σύμμαχοι désigne, dans un certain nombre de textes des alliés de Carthage : Polybe, VII, 9, 5 et 7, où sont énumérés des ὕπαρχοι, des ὑπήχοοι et des σύμμαχοι ; XV, 11, 3, ou des Νομάδες, qualifiés de σύμμαχοι, sont mentionnés en même temps (ibid., 2) que des Λίβυες habitants du territoire punique (ἐγχώριοι), par conséquent sujets de Carthage, Diodore, XIII, 80, 3 (τών συμμαχούντων αύτοΐς έθνών χαί βασιλέων) : le même, XX, 38, 2 (συμμαχία : il s'agit de Numides). En latin, *socii* : Justin. XXII, 7, 3 (« socii reges ») Tite-Live, XXIX, 4, 4 (« mitti legationes

Les vieilles colonies phéniciennes de l'Occident avaient reconnu, de bon gré ou non, la suprématie de Carthage. Celle-ci renforça probablement la population de quelques villes, tombées en décadence. Elle fonda aussi des colonies nouvelles dans les îles de la Méditerranée occidentale, en Espagne, dans l'Afrique du Nord. Anciennes ou récentes, toutes ces colonies étaient situées sur des côtes[1] ; du moins, nous n'en connaissons aucune à l'intérieur des terres[2]. Malgré les remparts qui les protégeaient[3], elles n'étaient pas, comme chez les Romains, des établissements militaires, des places fortes en pays conquis : elles étaient surtout des entrepôts commerciaux et des marchés. Mais beaucoup d'entre elles disposaient sans doute d'une banlieue plus ou moins étendue, par conséquent de ressources agricoles[4].

On a vu que, dans l'Afrique septentrionale, les textes mentionnent deux groupes importants de ces colonies : les Emporia, le long de la petite Syrte et entre les deux Syrtes[5] ; les villes Métagonites, entre le cap Bougaroun et l'Océan[6]. On a vu aussi que le terme *Libyphéniciens* paraît avoir désigné, d'une manière générale, les colons des cités maritimes fondées en Afrique soit par les Phéniciens, soit par les Carthaginois, mais qu'il reçut peut-être une signification plus étroite,

---

ad Syphacem aliosque regulos firmandae societatis causa coeptae ») ; le même, XXIX, 32, 14 (« socios Carthaginiensium populos »). Mais le mot σύμμαχοι est appliqué aussi aux indigènes africains sujets de la République : Diodore, XIV, 77, 1 ; XX, 3, 3 (voir aussi Appien, *Lib*., 5) ; aux villes maritimes des Libyphéniciens : Diodore, XX, 10, 5 (τών συμμαχίδων πόλεων). Ailleurs, il désigne ceux qui dépendent, d'une manière ou d'une autre, de Carthage, qui sont liés par les mêmes traités qu'elle et qui combattent dans ses armées : Polybe, III, 22, 4, et 24, 3 ; Diodore, XIV, 54, 5 ; XX, 18, 3 ; XX, 59, 3 et 4. On le trouve même appliqué à des mercenaires : Zonaras, VIII, 13, p. 391, d.

1. Diodore (XX, 55, 4) dit des Libyphéniciens : Λιβυφοίνιχες πολλάς ‘έχοντες πόλεις έπιθαλαττίους.

2. Conf. p. 106.

3. Voir p. 114.

4. Voir p. 115.

5. P. 127-8.

6. P. 155 et suiv.

s'appliquant aux villes situées entre la grande Syrte et le cap Bougaroun, et non pas aux villes Métagonites[1].

Mommsen et d'autres après lui[2] ont supposé que le mot phénicien dont Λιβυφοίνιχες, était l'équivalent avait pris un sens juridique, comme le terme *Latini*, qui, sous la domination de Rome, désigna non seulement les habitants du Latium, mais encore, au delà de cette région, des colons possesseurs des mêmes droits que les véritables Latins. L'hypothèse peut séduire. Il semble bien que les Libyphéniciens des côtes africaines aient joui d'une condition analogue à celle des Latins[3], et il y a lieu de penser que les colons phéniciens et carthaginois avaient dans tout l'Occident des droits identiques. Pourtant nous n'avons pas la preuve que le terme *Libyphéniciens* ait été détourné de son sens géographique, général ou particulier. Les Libyphéniciens signalés en Espagne[4] étaient, selon toute apparence, des Phéniciens de Libye, transportés par Carthage dans la péninsule où d'autres Phéniciens, venus d'Orient, s'étaient établis avant eux. Quant aux colonies de Libyphéniciens qu'Hannon fut chargé de fonder sur le littoral africain de l'Océan[5], elles durent recevoir une population de même origine, prise peut-être dans les villes que l'on aurait plus spécialement appelées libyphéniciennes, à l'exclusion des villes de la région Métagonite[6].

Diodore de Sicile nous apprend que les Libyphéniciens avaient en commun avec les Carthaginois l'épigamie, c'est-à-dire le droit de mariage[7]. Ce droit était sans doute accompagné

1, P 112-3,

2. Voir les références au t. I, p. 477, n. 4.

3. Voir ci-après.

4. T. I, p. 441.

5. *Ibid*., p. 476-7

6. Le préambule du Périple d'Hannon (*Geogr. gr. min*., I, p. 1) parait indiquer que tous les futurs colons furent rassemblés à Carthage. S'il y avait eu parmi eux des gens des côtes de l'Oranie et du Rif, Hannon aurait pu les prendre au passage, au lieu de leur imposer un voyage inutile.

7. XX, 55, 4 : Λιβυφοίνιχες... χοινωνοῦντες τοῖς Καρχηδονίοις έπιγαμίας.

de l'ensemble des droits privés qui appartenaient aux Carthaginois eux-mêmes[1]. Dans le préambule du traité conclu en 215 entre Hannibal et Philippe de Macédoine, sont indiqués, après les Carthaginois, « tous ceux qui, dépendant des Carthaginois, font usage des mêmes lois qu'eux[2] ». Il s'agit certainement des Libyphéniciens et autres Phéniciens d'Occident[3].

Dans ses colonies, la République parait avoir plus d'une fois installé, outre des citoyens de Carthage et d'autres villes phéniciennes, des gens d'origine et de condition différentes, en particulier des Africains[4]. Nous ignorons si elle leur concédait les mêmes droits qu'à leurs compagnons. On ne sait pas non plus dans quelle mesure ces droits pouvaient être conférés aux indigènes, plus ou moins nombreux, qui venaient volontairement habiter les villes maritimes anciennes ou nouvelles[5].

Ceux qui « faisaient usage des mêmes lois que les Carthaginois » jouissaient-ils de l'autonomie municipale ? Cela n'est pas douteux pour Gadès, en Espagne, et Tharros, en Sardaigne. Gadès, colonie de Tyr, était administrée par des sufètes, qui sont mentionnés à la fin du IIIe siècle[6], avec un « questeur »,

---

1. Comme pour les *Latini* dans l'État romain.

2. Polybe. VII, 9, 5 : τούς Καρχηδονίων ὑπάρχους, ‘όσοι τοῖς αύτοῖς νόμοις χρώνται.

3. Il est possible que ces hommes, quand ils élisaient domicile dans la capitale, y aient été admis à l'exercice des droits politiques : voir p. 227.

4. A propos de Thermai, colonie fondée en Sicile à la fin du Ve siècle, Diodore écrit (XIII, 79, 8) : χαταλέξαντες (les Carthaginois) τών πολιτών τινας χαί τών ‘άλλων Λιβύων τούς βουλομένους. On peut se demander cependant si ces « Libyens » n'étaient pas en réalité des Libyphéniciens. Pausanias (V, 25, 5 ; conf. *ibid*., 6) dit que Motyé,, autre ville sicilienne, était habitée par des Libyens et des Phéniciens, colons établis par Carthage (pour ce texte, voir t. I, p. 438, n. 9). Les *coloni* africains transplantés en Sardaigne paraissent avoir été des cultivateurs, et non des citadins : t. I, p. 428. — A la lin du IVe siècle, Carthage établit dans la vieille colonie phénicienne de Solonte, en Sicile, des soldats qu'Agathocle avait abandonnés en Afrique : Diodore, XX, 69, 3. Il est certain qu'elle admit des Grecs à Thermai : *id*., XIX, 2,2.

5. Voir p. 115. Pour les hommes libres qui habitaient Carthagène en 209, sans y avoir le droit de cité, voir p. 228.

6. Tite-Live, XXVIII, 37, 2 ; v. *supra*, p. 194. Dans un autre passage du même auteur (XXVIII, 30, 4), il est question d'un praetor, nommé Adherbal, qui fut chargé par le général Magon d'emmener de Gadès à Carthage des conspirateurs. Cet Adherbal parait

évidemment chargé de la gestion des finances communales[1]. A Tharros, qui fut peut-être aussi fondée par des Tyriens(2), une inscription nomme à la fois deux sufètes locaux et les sufètes qui étaient alors en charge à Carthage[3] ; elle date donc de l'époque de la domination punique. Des sufètes apparaissent sur une autre inscription phénicienne de Sardaigne[4], mais ce texte est postérieur à la prise de possession de l'île par les Romains. Malte ne dépendait plus de Carthage depuis quelques années, lorsqu'on y grava une inscription grecque mentionnant deux ‘άρχοντες[5], terme qui répond à *shofetim*, mentionnant aussi une décision du sénat et du peuple des Mélitains[6]. ‘άρχοντες, dont parle Appien[7], administraient en 147 Utique, qui s'était donnée à Rome deux ans auparavant; l'existence d'un sénat en ce lieu n'est attestée qu'un siècle plus tard[8]. Nous ne savons à quand remontent une inscription phénicienne de Malte, datée par le nom d'un dignitaire annuel, qui, d'ailleurs, n'était peut-être pas un magistrat municipal[9], et une autre

---

bien avoir exercé un commandement militaire. Aussi ne croyons-nous pas qu'il ait été sufète à Gadès (comme le pense Weissenborn, édit. de Tite-Live, *ad loc.*), quoiqu'on trouve dans deux textes le terme tracter pour désigner un sufète (voir p. 193, n. 5). Ici, *praetor* serait, comme dans d'autres textes latins, une traduction du mot στρατηγός (conf., par exemple, Polybe, III, 98, 5, qui appelle ainsi un lieutenant du Barcide Asdrubal).

1. Voir p. 201, n. 1.

2. L'inscription citée à la note suivante est une dédicace au dieu Melqart, maître de Tyr.

3. Berger. *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 579.

4. *C. I. S.*, I, 143 (inscription datant approximativement de 180 avant J.-C.). Les sufètes indiqués sont au nombre de deux. Il est impossible de désigner avec certitude la ville à laquelle ils appartenaient (Caralis ?).

5. *Inscriptiones graccae*, XIV. 953. Pour la date de cette inscription, voir Mayr, *Die Insel .Malta im Altertum*, n. à. la p. 85. Malte fut occupée par les Romains en 218 : Tite-Live, XXI, 51, 1-2.

6. ‘έδοξε τή συγχλήτω χαί τώ δήμω τών Μελιταίων.

7. Lib., 113. Voir aussi, pour le milieu du premier siècle avant J.-C., Plutarque, *Caton le Jeune*, 67. — À Leptis la Grande, une inscription qui nomme des sufètes est de l'époque romaine (C. I. L., VIII, 7) ; des *magistratus* y sont indiqués à la fin du second siècle avant J.-C. : Salluste, *Jug.*, LXXVII, 1.

8. *Bell. Afric.*, LXXXVII, 3.

9. *C. I. S.*, I, 124 (entre le et le IVe siècle avant J.-C., selon M. Lidzbarski, *Altsemitische Texte*, I, p. 44, n° 55) : « Dans l'année d'Hannibal, fils de Bodmilk ». M. Mayr (l. c., p. 87) suppose que c'était un sacrificateur.

inscription, où il est question du peuple de Gaulos (Gozzo) et de certains magistrats ou fonctionnaires[1].

L'insuffisance des renseignements dont nous disposons ne doit pas, à notre avis, faire admettre que, sauf de rares exceptions, Carthage ait supprimé les institutions municipales dans les colonies phéniciennes annexées à son empire et que ces institutions aient été rétablies seulement après la conquête romaine. Une telle hypothèse serait tout à fait invraisemblable pour Utique et plusieurs cités de la Sicile auxquelles Carthage laissa ou octroya quelques privilèges, dont nous allons parler. Nous sommes porté à croire, sans pouvoir le prouver, qu'elle accorda aussi l'autonomie à ses propres colonies et qu'elle ne s'imposa pas la tâche de les administrer[2]. Il y aurait donc eu des sufètes, un conseil municipal, ou sénat, et une assemblée du peuple dans toutes les villes phéniciennes et puniques.

Entre elles parait avoir été établie une certaine hiérarchie. Utique resta officiellement une alliée, dont le nom figurait à côté de celui de Carthage dans les traités conclus avec des États étrangers, comme en témoignent deux documents datant du milieu du IVe siècle et de la fin du IIIe[3]. Ces actes ne mentionnent expressément qu'Utique[4] ; elle avait donc une place à part dans l'empire carthaginois[5]. Cependant il se peut que d'autres

1. *C. I. S.*, I, 132. Il ne semble pas que des sufètes y soient mentionnés : שבט à la ligne 5, est sans doute un nom propre. Cette inscription peut dater de 300-150 avant J.-C. (C. I. S., p. 165). Il est probable que Carthage perdit Gaules en mène temps que Malte.

2. Dans une inscription bilingue de Dougga (Lidzbarski, *Sitzunsberichte der preussischen Akademie*, 1913, p. 297, conf. p. 299 ; Dussaud, *Bull. archéod. du Comité*, 1914, p. 40-41), un Numide, Zalalsan, père du roi des Massyles Gaïa, porte le titre de sufète (שבט)qu'indiquent à la fois le texte punique et le texte libyque : il s'agit d'une magistrature d'origine phénicienne, car. autrement, on trouverait un terme libyque dans la partie de l'inscription rédigée en langue indigène. S'il y avait des sufètes dans des cités indigènes d'Afrique vers le milieu du IIIe siècle, c'est une assez bonne raison de croire qu'il en existait aussi dans les cités puniques de cette contrée.

3. Polybe ; III, 24, 1 et 3 ; VII, 9, 5 et 7.

4. Sauf, dans un de ces traités, Tyr, métropole de Carthage.

5. Conf. t. I, p. 459.

colonies anciennes aient conservé, avec un semblant de souveraineté, le titre d'alliées[1]. Parmi ces villes, il faut peut-être compter Gadès, contemporaine d'Utique[2]. Seule en Espagne, elle reçut le droit de battre monnaie[3]. Le même droit fut concédé, pour des raisons que nous ignorons, à la colonie punique d'Ébusus (Ibiça)[4]. En Sicile, il appartint aux vieilles colonies de Palerme, Solonte et Motyé, qui eurent des monnaies avant Carthage[5] et aussi à la ville dont le nom phénicien était *Roushmelqart*[6] (soit Héracléa Minoa, soit Céphaloidion[7]). Dans cette île, où les Grecs avaient partout leur monnayage[8],

1. Pour Cossura, voir t. I, p. 411.

2. Voir t. I. p. 444, n. 2.

3. Monnaies d'argent et de bronze : voir, entre autres, Hübner, *Mornumenta linguae Ibericae*, p. 4 et n° 154 ; le même, dans *Real-Encyclopädie*, s. v. Gades, VII, p. 452-3 (Hübner fait remonter ce monnayage jusqu'au Vie siècle, ce qui est certainement une date trop élevée ; peut-être n'est-il pas antérieur au IIIe siècle) ; B. V. Head, *Historia numorum,* 2e édit., p. 3. — Les autres monnaies espagnoles à légendes phéniciennes datent de l'époque de la domination romaine : Hübner, *Monum*., p. 8.

4. Les plus anciennes monnaies d'argent et de bronze d'Ébusus, avec l'image d'un dieu phénicien et (sur les monnaies de bronze) le nom de l'île écrit en lettres phéniciennes, paraissent dater du IIIe siècle, ou, au plus tôt, du IVe : voir Hübner, *Monum*., n° 112 (où, d'après Sachau, il les attribue au Ve siècle, au plus tard) ; le même, *Real-Encycl.*, s. v. *Ebusus*, V, p. 1904; Head, *l. c*. M. Kahrsledt (p. 538 : reproduisant une indication de M. Regling) croit ces monnaies postérieures à la domination carthaginoise, qui prit fin peu après l'année 206 (il exprime une opinion différente à la p. 132).

5. Holm, *Geschichte Siciliens*, III, p. 600-2, 640-2 ; pour Palerme, Head, *l. c.*, p. 161-3 ; pour Solonte, *ibid*., p. 170 ; pour Motyé, *ibid*., p. 158. Le monnayage de ces villes commence dans la première moitié du Ve siècle (argent et bronze). Les légendes sont soit phéniciennes, soit grecques, et, à partir du IVe siècle, seulement phéniciennes. Lilybée, colonie carthaginoise qui remplaça Motyé au début de ce siècle (Diodore, XXII, 10, 4), ne reçut pas le droit de battre monnaie. — Des pièces d'argent et de bronze, portant l'inscription phénicienne צ׳ץ furent frappées au Ve et au IVe siècle à Palerme et dans d'autres villes de la Sicile occidentale : voir Holm, *l. c*., p. 645-650. On n'a pu faire au sujet de ce monnayage que des hypothèses fort incertaines.

6. Holm, III, p. 642 ; Head, p. 136 : monnaies d'argent, à légendes phéniciennes.

7. Holm, l. c., p. 674. — Thermai, colonie fondée par les Carthaginois à la fin du Ve siècle, frappa des monnaies d'argent et de bronze, à légendes grecques (Holm, *l. c*. p. 634-5 ; Head, p. 146-7). Mais ce fut peut-être à l'époque où elle cessa d'appartenir à Carthage, pendant une vingtaine d'années, au début du IVe siècle.

8. Ces monnaies grecques servirent de modèles pour les monnaies des villes phéniciennes de la Sicile occidentale.

Carthage crut bon d'admettre un privilège qu'elle n'accorda pas ailleurs[1].

Du reste, si elle témoigna des égards à quelques cités, toutes furent, en fait, assujetties à une étroite dépendance, comme l'indique le terme ὑπαρχοι qui les désigne dans le texte grec du traité conclu entre Hannibal et Philippe de Macédoine[2]. Le gouvernement punique se réserva les relations diplomatiques avec les autres États : ce traité et d'autres encore[3] le prouvent. Les députés libyphéniciens qui allèrent en Asie se présenter devant Alexandre ne formèrent qu'une escorte aux ambassadeurs de la capitale africaine[4].

Soucieuse, non moins que Rome, de diviser pour régner, Carthage ne toléra sans doute aucune association de cités. Bien n'atteste l'existence, au temps de sa domination, d'une confédération des Emporia, ou seulement de Sabratha, Oea et Leptis, les trois villes principales du pays que, plus tard, les Romains appelèrent *regio Tripolitana* et dont le nom s'étendit ensuite à une vaste province, la Tripolitaine[5].

Les colonies n'avaient très probablement ni le droit, ni, en général, les moyens d'entretenir des troupes[6], d'équiper des

---

1. Il n'existe aucune monnaie municipale africaine que l'on puisse rapporter avec vraisemblance à une époque antérieure à la chute de Carthage. Les monnaies de Malte, de Gozzo, de Pantelleria ne furent frappées qu'après la conquête romaine : Meltzer, II, p. 111 ; Kahrstedt, p. 94 (n. 2) et 97 (A. Mayer, *Die Insel Malta*, p. 84, est disposé à croire que Malte eut le droit de monnayage dès l'époque. punique, mais cette opinion ne semble pas acceptable).

2. Polybe, VIL 9, 5,

3. Voir les deux traités, conclus avec Rome, dont Polybe donne une traduction grecque : III, 22 et 24. Les engagements pris par Carthage obligent aussi ses σύμμαχοι.

4. Diodore, XVII, 113, 2. Conf. t. I, p. 423, n. 1.

5. Movers (Il, 2, p. 482-3) croit sans preuves à une confédération tripolitaine sous la domination carthaginoise. Voir aussi Meltzer, II, p. 81 et 492 ; il est moins affirmatif.

6. On signale cependant, à la fin du Ve siècle et au début du IVe, des militaires que les vieilles colonies phéniciennes de la Sicile, Palerme, Solonte, Motyé, opposèrent à des attaques grecques : Diodore, XIII, 63, 4 ; XIV, 48, 1 et 4 ; 51, 2 et suiv. En 398, les Carthaginois envoyèrent à Motyé des secours qui, du reste, ne la sauvèrent pas (id., XIV, 48, 1). Ils durent prendre désormais des mesures pour protéger les autres colonies siciliennes.

vaisseaux de guerre[1]. Leurs remparts et les armes dont elles étaient pourvues les protégeaient, en temps ordinaire, contre des coups de main de leurs voisins indigènes. Quand des attaques plus redoutables les menaçaient, Carthage se chargeait de leur défense. Elle leur donnait alors des garnisons[2]. Dans certaines villes, des troupes étaient laissées même en temps de paix, afin de prévenir toute surprise[3]. La présence de ces garnisons pouvait aussi être utile au milieu de populations dont la fidélité inspirait des doutes[4]. Mais nous ne constatons pas que les chefs militaires soient intervenus régulièrement dans l'administration civile.

Les Carthaginois qui exerçaient des fonctions, des emplois dans les colonies devaient être peu nombreux. Il est permis de supposer que c'étaient surtout des agents financiers, au service de l'État ou des compagnies fermières[5]. Peut-être des

1. Selon Strabon (XVII, 3, 16), il y avait un arsenal maritime à Hadrumète (conf. *supra*, p. 137, n. 10). A supposer qu'il existait dès l'époque punique, cela ne prouverait pas qu'Hadrumète ait eu une flotte de guerre : cet arsenal aurait pu servir aux Carthaginois. Diodore (XX, 55, 3) mentionne un combat naval que les gens de Bizerte livrèrent à Agathocle. Peut-être avaient-ils armé tant bien que mal les navires marchands qui se trouvaient dans leur port. Nous savons par Appien (*Lib*., 110) qu'au milieu du IIe siècle, ils faisaient la course avec succès.

2. Voir, par exemple, Polybe, I, 82, 10 : à Utique, pendant la guerre des mercenaires ; id., III, 33, 12 : dans les villes Métagonites, en 219-8 ; Tite-Live, XXI, 51, 2 : à Malte, en 218 ; Polybe, I, 45, 1, et 66, 1 : à Lilybée, pendant la première guerre punique ; *id*., X, 12, 2 : à Carthagène, pendant la seconde guerre punique; Tite-Live, XXVIII, 23, 6 : à Gadès, à la même époque.

3. Diodore, XIII, 62, 13 : dans des villes de la Sicile, à la fin du Ve siècle ; *id*., XV, 73, 2 : à Lilybée, avant 368 (voir Meltzer, II, p. 495). Polybe, XXXI, 21, 4 (édit. Büttner-Wohst: *alias* XXXII, 2) : dans les villes du littoral syrtique, entre la seconde et la troisième guerre punique.

4. Voir *infra*, p. 298, pour les villes Métagonites.

5. Les villes voisines de Carthage, où, d'après Aristote, des gens du peuple allaient remplir des fonctions, étaient très vraisemblablement des bourgs indigènes : voir p. 240, n. 2. Peut-être en envoyait-on aussi dans les colonies, pour le service des impôts. — Le premier traité conclu entre Carthage et Rome mentionne des crieurs publics et des scribes, dont la présence est exigée pour toutes les affaires faites par des commerçants romains en Sardaigne et dans la partie de la Libye accessible à ces étrangers (Polybe, III, 22, 8 : ἐπί χήρυχι ‘ή γραμματεΐ). Il s'agissait d'interposer la garantie de l'État entre le vendeur et l'acheteur (*ibid*., 9). Ce crieur et ce scribe devaient donc être des agents subalternes du gouvernement carthaginois. Une inscription phénicienne de Tharros, en Sardaigne,

fonctionnaires plus importants étaient-ils placés à la tête de circonscriptions fiscales, comprenant soit un groupe de villes maritimes, soit à la fois des colonies et des pays habités par des indigènes[1].

Carthage percevait des droits de douane et sans doute de marché[2]. Il y a tout lieu de croire qu'elle levait aussi des impôts directs sur les citadins, quoique nous ne soyons pas exactement renseignés à cet égard[3]. La somme d'un talent par jour que, selon Tite-Live[4], elle aurait tiré de Leptis la Grande est si élevée qu'elle ne peut se rapporter aux tributs payés par les seuls habitants de ce lieu[5].

En 219-218, alors qu'une guerre avec Rome était imminente, Hannibal recruta des troupes dans les villes Métagonites (quatre mille fantassins)[6] et chez les Libyphéniciens, c'est-à-dire probablement dans les villes situées entre le cap Bougaroun

---

nomme un scribe, ou secrétaire, ספר (C. I. S., 1, 154), mais on ignore quelles étaient exactement ses fonctions (conf. *supra*, p. 201).

1. Conf. p. 128, n. 6.

2. Voir p. 318.

3. Masinissa, dit Tite-Live (XXXIV, 62, 2), « quasdam urbes vectigales Carthaginiensium sibi coegit stipendium pendere ». C'étaient des villes maritimes de la région des Emporia. Selon Polybe (XXXI, 21, 8, B.-W.), les Carthaginois durent payer à Masinissa une indemnité de 500 talents pour des revenus qu'ils avaient tirés des Emporia pendant un certain nombre d'années, depuis l'époque où le roi avait revendiqué cette région. Comme l'historien grec nous apprend (XXXI, 21, 3) que, dès le début du différend, Masinissa s'était emparé des campagnes, la somme exigée représentait les revenus des villes maritimes restées au pouvoir de Carthage. Mais on ne nous indique point la nature de ces revenus : ce n'étaient sans doute pas exclusivement des impôts directs, — Justin (XXII, 7, 3) mentionne des « tributariae urbes » qui abandonnèrent Carthage lors de l'invasion d'Agathocle. Quelques lignes plus haut (XXII, 6, 12), il écrit : « non Afri tantum, verum etiam urbes nobilissimae... ad Agathoclem defecere frumentoque et stipendio victorem instruxere ». Ces « urbes nobilissimae », que Justin oppose aux sujets indigènes, étaient certainement des cités maritimes phéniciennes. L'expression « tributariae urbes » doit s'appliquer à ces villes (et peut-être aussi aux bourgs des *Afri* : Meltzer, II, p. 492). Il est donc probable qu'elles ne firent que payer à Agathocle les tributs exigés auparavant par Carthage. Au contraire, un passage de Polybe (I, 72, 2), où il est question du doublement (les tributs imposés à des villes africaines, paraît se rapporter seulement à des lieux habites par des indigènes : voir *infra*, p. 303-4.

4. Tite-I.ive, XXXIV, 62, 3 (texte cité, p. 128, n. 6).

5. Voir *infra*, p. 319.

6. Polybe, III, 33, 13 (d'après Hannibal).

et la grande Syrte (quelques centaines de cavaliers seulement)[1]. Un autre texte, relatif à une expédition de la fin du Ve siècle, mentionne des levées faites chez les Phéniciens de Libye[2], et cette obligation que les Carthaginois leur imposaient est aussi indiquée à la fin du siècle suivant[3]. Il n'est jamais question de vaisseaux qui auraient été réquisitionnés par l'État punique[4].

La plupart de ces colonies étaient gênées dans leur développement économique par les entraves que Carthage mettait au commerce avec l'étranger. Les traités cités par Polybe nous apprennent que, dès la fin du VIe siècle, elle interdit aux Romains tout trafic sur la côte septentrionale de la Berbérie, qu'au milieu du IVe siècle, cette prohibition fut étendue à toute la Libye, à la Sardaigne, aux côtes espagnoles à partir du cap de Palos (dans la direction du détroit[5]). Des défenses analogues furent faites aux Grecs[6]. A l'exception peut-être de Gadès, il n'y avait pas, dans les ports phéniciens et puniques, de marine marchande capable de rivaliser avec celle de Carthage, où le commerce était entièrement libre. Les riches armateurs de la capitale devaient presque accaparer les importations et les exportations qui se faisaient dans ces villes côtières.

---

1. *Ibid*., 15 (même source) : 450 cavaliers libyphéniciens et libyens. Conf. Tite-Live, XXI, 22, 3. — Diodore (XXV, 2, 2) indique des soldats libyphéniciens en 241, mais il interpole Polybe, qu'il copie.

2. Diodore, XIII, 80, 3 : ἐπήεσαν τήν Λιβύην χαταγράφοντες στρατιώτας Λίβυας χαί Φοίνιχας. — Un passage du même auteur (XI, 1, 5) concerne sans doute aussi des levées faites dans les colonies : ἐχ τής Λιβύης ἁπάσης χαί τής Καρχηδόνος χατέγραφον πολιτιχάς δυνάμεις. A cette époque (en 480), la province carthaginoise n'existait pas encore ; il ne s'agit donc pas d'enrôlements de sujets indigènes ; d'ailleurs, expression πολιτιχάς δυνάμεις parait s'opposer à une telle interprétation (corriger t. I, p. 464, n. 2).

3. Lors de l'invasion d'Agathocle, les généraux carthaginois, vu l'imminence du danger, n'appelèrent pas de troupes ἁπό τής χώρας χαί τών συμμαχίδων πόλεων (Diodore, XX, 10, 5), c'est-à-dire de l'intérieur du pays, habité par les indigènes, et des villes maritimes.

4. Perroud, *De Syrticis entporiis*, p. 67 ; conf. Meltzer, II, p. 80. — Par contre, il est fort possible que les colonies aient fourni des équipages à la marine de guerre carthaginoise : voir *infra*, p. 450.

5. Voir t. I, p. 455-6, 457, 429, 440.

6. *Ibid*., p. 458, 429.

Carthage refusait donc aux Phéniciens d'Occident l'indépendance dont jouissaient les colonies grecques et qu'elle-même s'était assurée vis-à-vis de sa métropole. Pour les attacher à sa domination égoïste, elle comptait sur les liens que créait la communauté de sang, de langue, de mœurs, de croyances ; elle comptait sur leur faiblesse même : car, privés de son secours, ils n'auraient pu résister longtemps aux ennemis qui les auraient assaillis par terre ou par mer. Ce furent ces raisons, et aussi la crainte de leur puissante et sévère maîtresse, qui les unirent à elle pendant des siècles. Mais, en général, ils ne se montrèrent pas capables de l'aimer jusqu'au sacrifice. Ils lui restèrent fidèles, même dans des crises très graves[1], parce qu'ils crurent sans doute à sa victoire finale ; ils l'abandonnèrent quand ils furent persuadés qu'il y allait de leur propre salut. Utique trahit lors de la grande révolte des mercenaires, — dès cette époque, elle s'offrit aux Romains, — et avant le début de la dernière guerre punique. Elle était, dit Appien, animée d'une vieille haine contre Carthage[2], haine de sœur aînée déchue, malgré la déférence que sa cadette lui témoignait officiellement. Bizerte se joignit aussi aux mercenaires. Au milieu du IIe siècle, l'exemple d'Utique fut imité par Hadrumète et plusieurs autres villes. En 219, les dispositions des cités Métagonites devaient causer quelque inquiétude, puisque Hannibal y envoya des garnisons, composées d'Espagnols, et que les soldats levés dans ces colonies en furent éloignés, de manière à servir d'otages[3]. Après la seconde guerre punique, elles paraissent s'être résignées sans trop de peine au joug inévitable des rois indigènes. Il en fut de même des Emporia dont Masinissa s'empara bientôt; probablement aussi des villes,

1. Conf. Meltzer, II, p. 78-79.

2. *Lib*., 75 : τό πάλαι μῖσος.

3. Polybe, III, 33, 13 : όμηρείας ‘έχοντα χαί βοηθείας άμα τάξιν (conf. Tite-Lire, XXI, 21, 13).

qui subsistaient encore sur la côte océanique du Maroc[1]. Gadès ouvrit en 206 ses portes aux Romains, lorsque ceux-ci eurent chassé les Carthaginois de la péninsule ibérique. En Espagne et dans les îles de la Méditerranée, les cités phéniciennes tombées au pouvoir de Rome ne firent rien pour s'en dégager. Quand, au cours de la guerre d'Hannibal, des armées puniques allèrent combattre en Sicile et en Sardaigne, elles furent appelées et soutenues par des indigènes, mais non par les colonies que Carthage avait jadis sauvées ou fondées et qui, durant trois siècles, lui avaient obéi.

II

Si nous ne connaissons guère la condition des cités maritimes, nous sommes encore plus mal renseignés sur le territoire que Carthage s'annexa en Afrique au Ve siècle, qu'elle agrandit probablement à plusieurs reprises et qu'elle limita par un fossé. De ce territoire, étaient naturellement exclues les colonies phéniciennes et puniques éparses le long des côtes qui le bordaient,

L'État se déclara-t-il propriétaire du sol sur toute l'étendue du pays conquis ? C'est ce que nous ignorons. En tout cas, des Carthaginois y obtinrent ou y acquirent des terres qui devinrent de véritables domaines privés, même si la République exigeait des redevances attestant un droit supérieur auquel elle n'aurait pas voulu renoncer. Sur ces domaines, peut-être aussi sur d'autres, dont l'État se serait réservé la pleine propriété et l'exploitation, vivaient beaucoup d'esclaves, employés aux travaux agricoles[2]. Des milliers d'entre eux participèrent

1. Voir *supra*, p. 179-180.

2. Rien ne prouve qu'ils aient reçu individuellement des tenures serviles, lots de terre dont les produits leur auraient été en partie laissés : voir Beaudouin. *Les grands domaines de l'Empire romain* (Paris, 1899 extrait de la *Nouvelle Revue* histo*rique de droit*

à des révoltes au début et au milieu du IVe siècle[1]. Carthage se servait des prisonniers de guerre pour la culture des champs[2] : telle était donc l'origine d'une bonne partie des esclaves ruraux. Mais on ne nous dit pas s'ils avaient des maîtres, qui les auraient achetés; si, au contraire, l'État restait propriétaire de ces malheureux, qu'il aurait fait travailler sur des terres publiques, ou dont il aurait loué les bras sur des domaines privés. Nous ne savons pas non plus s'il y avait sur les terres de la noblesse carthaginoise des cultivateurs libres, fermiers payant leur loyer en produits du sol, comme les colons des grands domaines africains de l'époque romaine[3].

Le nombre des hommes libres qui habitaient la province punique était certainement élevé, puisqu'ils formaient des corps de troupes importants dans des armées où, en règle, on n'admettait pas les esclaves. Ces indigènes, appelés par les Grecs Λίβυες, par les Latins *Afri*[4] étaient des sujets de Carthage (ὑπήχοοι)[5]. En dehors des domaines dont nous venons de parler, ils devaient avoir, sinon la propriété, du moins la jouissance du sol, sans terme d'expiration : leur existence eût été trop

français), p. 72, n. 1. Au contraire, on nous dit de certains de ces esclaves qu'ils travaillaient ensemble, enchainés : Diodore, XX, 13, 2, et 69, 5 ; Appien, Lib., 15.

1. Diodore, XIV, 77, 3 (voir t. I, p. 465). Justin, XXI, 4, 6 (révolte d'Hannon, soutenue par 20000 esclaves : voir ici, p. 247). — A la fin du IIIe siècle, Asdrubal, fils de Giscon, refusant d'abandonner son commandement, aurait enrôlé des esclaves pour grossir l'armée qu'il avait sous ses ordres hors de Carthage Appien, Lib., 24 ; Zonaras, IX, 12, p. 439, b (récits très suspects). Pour ces esclaves ruraux, voir probablement aussi Polybe, XV, 18, 1 (σώματα).

2. Diodore, XX, 69, 2 (fin du IVe siècle). Zonaras, VIII, 12, p. 390, c ; conf. Meltzer, II, p. 205 (première guerre punique). Appien, *Lib*., 15 ; Dion Cassius, fragment 56, 71 (édit. Melber), et Zonaras, IX, 12, p. 438, b (deuxième guerre punique : témoignages de valeur médiocre).

3. Les hommes libres dont parlait l'agronome Cassius (peut-être d'après le Carthaginois Magon : cela n'est pas sûr) étaient des ouvriers agricoles, engagés pour exécuter certains travaux moyennant salaire : Varron, *Rust*., 1, 17, 2-3.

4. *Supra*, p. 99.

5. Appien, Lib., 5 : Λίβυες... Καρχηδονίων... ὑπήχοοι ; conf. le même, *Sic*., II, 3. Les Libyens sont certainement compris dans la mention χαί ‘όσαι πόλεις χαί ‘έθνη Καρχηδονίων ὑπήχοα, que nous trouvons dans le traité d'Hannibal et de Philippe Polybe, VII, 9, 5 (après la mention des ‘ὑπαρχοι qui font usage des mêmes lois que les Carthaginois) ; conf. *ibid*., 7.

précaire et l'ordre trop menacé s'ils eussent vécu dans la crainte perpétuelle d'être évincés des terres qu'ils exploitaient, des maisons qu'ils s'étaient construites, dans l'incertitude du sort réservé à leurs enfants.

Une partie d'entre eux vivaient sans doute dans des fermes isolées. Mais nous avons indiqué[1] pour quelles raisons les agglomérations étaient nombreuses: bourgs et villages qualifiés par les anciens de πόλεις, *urbes*, *oppida, castella*.

On ne sait comment les Libyens étaient administrés[2]. Dans deux passages assez obscurs d'Aristote[3], il est question de gens du peuple envoyés par le gouvernement punique dans des villes voisines de Carthage, pour y exercer des fonctions profitables. Étaient-ils chargés, non seulement d'assurer l'exécution des obligations imposées aux sujets, mais encore d'administrer leurs villes, ou tout au moins de surveiller les autorités locales ? On peut aussi se demander, en n'oubliant pas la fragilité de ces hypothèses, s'il n'y avait pas dans certains districts des chefs indigènes, nommés par Carthage sans limitation de temps et souvent héréditaires en fait[4] ; dans certaines villes,

1. P. 105.

2. Une inscription bilingue, punique et libyque, de Thugga (Lidzbarski, *Sitzungsberichte der preussischen Akademie*, 1913, p. 296-304 ; Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 33-43), gravée en 139, peu d'années après que Masinissa eut enlevé cette ville à Carthage, mentionne plusieurs dignitaires. Mais nous ne savons pas ce que signifient les titres qu'ils portent ; d'autre part, le régime administratif de Thugga put être modifié à la suite de la conquête numide.

3. Cités p, 240, n. 2.

4. Le traité d'Hannibal et de Philippe mentionne à la fois des villes et des tribus sujettes (voir p. 300, n. 5). Or les tribus avaient en règle des chefs uniques, dont le pouvoir était viager. Mais, dans ce traité, il ne s'agit pas seulement de sujets habitant l'Afrique du Nord, et, si le terme 'έθνη vise des tribus de cette contrée, il est possible qu'elles aient été en dehors du territoire punique proprement dit v. *infra*, p. 307, n. 3. — Diodore (XX, 17, 1, et 18, 3) parle d'un Ailymas, roi des Libyens (Αίλύμαν τόν βασιλέα τών Λιβύων), qui vécut à la fin du IVe siècle. Quoique, dans d'autres passages de cet auteur, le terme Λίβυες désigne les indigènes de la province carthaginoise (supra, p.99, n, 5), il est probablement pris ici dans un sens plus étendu. Ailymas était, d'après ce qu'on nous dit de lui, un prince puissant, et non pas un sujet de Carthage, chargé par elle d'administrer un canton. Ce devait cire un grand chef numide (Meltzer, I, p. 380) : conf., par exemple, Polybe, III, 5, 1, qui appelle Masinissa βασιλέα τών Λιβύων.

des magistrats élus, analogues aux sufètes annuels des cités phéniciennes[1], mais contrôlés par des commissaires de la République. Il ne faut cependant pas invoquer des inscriptions de l'époque de Jules César et des empereurs, mentionnait des sufètes dans divers lieux de la contrée qui avait appartenu à Carthage avant de devenir la province romaine d'*Africa*. Peut-être ces institutions municipales étaient-elles, non des legs directs du passé, mais des emprunts : Rome, après avoir refusé, pendant un siècle, toute autonomie aux indigènes[2] leur aurait permis de former des communes de type punique, à l'image de celles qu'elle avait laissées subsister dans quelques cités du littoral, déclarées libres en l'année 146.

Pour faire la police aux abords et à l'intérieur de son territoire[3], pour prêter main-forte aux collecteurs d'impôts et aux agents recruteurs, Carthage entretenait des forces militaires, réparties sans doute dans différents lieux de garnison. Hannon, qui, au milieu du IIIe siècle, les commanda pendant plusieurs années, était un véritable gouverneur général, à l'autorité duquel toute la province était soumise[4]. Polybe dit qu'il avait eu des prédécesseurs[5]. Un siècle plus tard, le chef qu'Appien, d'après Polybe, appelle boétharque (commandant des troupes

1. Rappelons qu'un indigène, père d'un roi des Massyles, porta le titre de sufète vers le milieu du me siècle (p. 202, n. 2). Mais il n'est pas vraisemblable qu'il ait exercé cette dignité sur le territoire de Carthage.

2. S'il en fut vraiment ainsi et si une inscription punique, trouvée à Bir bou Rekba, près d'Hammamet v. *supra*, p. 106, n. 4), date bien du second siècle avant J.-C., on peut supposer qu'elle est antérieure à la chute de Carthage : elle mentionne deux sufètes annuels, qui paraissent avoir été les magistrats de Tinismut, bourg de Libyens.

3. Il n'est pas prouvé que, de tout temps, cette police ait été fort mal ,aile, comme le soutient M. Kahrstedt (p. 112-3). Les Carthaginois avaient de très graves soucis en 203, lors des razzias que Masinissa se permit. D'ailleurs, ces razzias ne furent pas opérées, croyons-nous, au cœur même de la province Punique: voir t. III. ch. V, § 3.

4. Polybe, I, 67, 1 (en 211) : 'Άννωνα, τόν ὑπάρχοντα στρατηγόν ἐν τή Λιβύη τότε τών Καρχηδονίων ; L 72, 3 (où il dit qu'Hannon s'occupait du recouvrement des impôts et châtiait les récalcitrants). Pour l'autorité militaire exercée par cet Hannon en Afrique, depuis l'année 247 environ, voir p. 253.

5. I, 72, 3.

auxiliaires) avait probablement les mêmes pouvoirs[1] ; nous ne savons pas si ses fonctions lui étaient confiées pour un temps déterminé[2]. Il est possible que la province ait été partagée en plusieurs circonscriptions, à la tête desquelles auraient été placés des officiers subordonnés à ce gouverneur, mais aucun texte ne permet de l'affirmer.

Les sujets avaient à verser des redevances. De même que dans d'autres pays méditerranéens[3], les agriculteurs s'acquittaient en nature, et leurs livraisons étaient fixées d'après le produit de leur récolte, ce qui les faisait ressembler à des colons à parts de fruits. Peut-être, en théorie, la République, propriétaire du sol, les regardait-elle comme des fermiers, auxquels elle réclamait un loyer. Mais, s'il en fut ainsi, elle altéra cette conception juridique en s'arrogeant le droit de modifier le taux des redevances, d'en faire de véritables impôts. Polybe nous apprend[4] que, pendant la première guerre punique, elle exigea la moitié des fruits. Comme cet auteur ajoute qu'elle doubla alors les tributs en argent, on a cru légitime d'en conclure que les redevances en nature furent accrues dans la même proportion; qu'en temps ordinaire, la quotité requise était le quart des produits[5].

Les tributs en espèces dont parle Polybe étaient, dit-il,

1. Appien. *Lib*., 68 (milieu du second siècle) : Καρθάλωνα βοήθαρχον ὀ'ντα, χαί έπί τήδε τή άρχή τήν χώραν περιόντα. Ce personnage faisait donc à travers le territoire punique une tournée qui pouvait ressembler (Meltzer, II, p. 86) aux expéditions périodiques des Turcs en Algérie et des sultans du Maroc pour la levée des impôts. Appien ajoute que Carthalon attaqua des Numides établis sur un territoire dont Carthage avait été dépouillée par le roi Masinissa. — *Ibid*., 70 : deux fils de Masinissa, qui veulent entrer dans Carthage, en sont écartés par le boétharque. — Même chapitre : Asdrubal, « alors boétharque des Carthaginois », conduit une armée contre Masinissa, qui a mis le siège devant une ville du territoire punique. Voir aussi, *ibid*., 74.

2. Les indications d'Appien (*Lib*., 70) ne me semblent pas prouver que les boétharques aient été annuels (opinion de M. Kahrstedt, p. 638).

3. Rome conserva ce système dans ses provinces de Sicile, de Sardaigne et d'Asie.

4. I, 72, 2.

5. Voir, entre autres, Beloch, *Griechische Geschichte*, III, 1, p. 348, n. 2

exigés des villes et le contexte montre qu'il s'agit des villes des Libyens. Ces « villes » n'étaient guère que des bourgs, ou séjournaient des agriculteurs qui faisaient des versements en nature. Ceux qui vivaient d'industrie ou de commerce ne devaient pas être oubliés par le fisc, mais ils étaient peu nombreux et, pour la plupart, d'humble condition : les impôts qu'ils payaient ne constituaient donc pas de fortes sommes. Les tributs que mentionne l'historien consistaient peut-être principalement en des taxes de capitation, levées sur tous les habitants, voire même sur les animaux domestiques, et payables dans les villes; on pourrait penser aussi à des droits de marché.

Les Libyens étaient astreints au service militaire(1) et recrutés par conscription(2). L'importance des levées variait naturellement selon les besoins de Carthage(3), qui furent grands lors de certaines guerres, surtout lors de la guerre d'Hannibal. Quoiqu'on les distinguât des mercenaires(4), engagés volontaires(5), les sujets africains touchaient sans doute une solde(6).

Malgré les exigences du gouvernement punique et les exactions dont ils avaient à souffrir, ces Libyens ne menaient

---

1. Les textes qui signalent des Λίβυες, *Afri* dans les armées puniques sont très nombreux (*infra* p. 357-8). Voir en particulier Appien, *Sic*., II, 3, et *Lib*. 5 ; Polybe XV, 11, 2 : indiquant clairement qu'il s'agit de sujets de Carthage. Au début du IVe siècle, les Libyens se révoltèrent à cause de l'abandon de beaucoup des leurs par le général Himilcon devant Syracuse (Diodore, XIV, 77, 1). Ces soldats qui servaient en Sicile étaient donc des sujets.

2. Diodore, XIII, 54, 1 ; 80, 3 ; XVI, 73, 3. Appien, *Lib*., 9. Tite-Live, XXIX, 4, 2 ; 35, 10 ; XXX, 7, 8. Les termes employés sont χαταγράφειν, στρατολογεῖν, χαταλέγειν, *dilectus, conquisitio.*

3. Racontant l'expédition d'Agathocle, Diodore (XX, 8, 6) affirme que les habitants de Mégalépolis (entre l'extrémité de la péninsule du cap Bon et Carthage) n'avaient aucune expérience de la guerre. Nous pouvons supposer qu'ils n'avaient pas été soumis depuis longtemps à la conscription.

4. Pour cette distinction, voir, par exemple, Diodore, XIII, 4.4, 6 ; 54. 1 ; 80, 2-4 ; XVI, 73, 3 ; Polybe, XV, 19, 1-2 ; Tite-Live. XXIII, 29, 4 ; Appien, *Lib*., 9.

5. Il est du reste possible que des Libyens qui n'étaient pas enrôlés par ordre se soient engagés comme mercenaires : v. *infra*, p. 355.

6. Des 20 000 soldats qui furent ramenés de Sicile après la première guerre punique, la plupart étaient des Libyens (Polybe, I, 67, 7 et 13). Tous ne servaient évidemment pas comme engagés volontaires (Appien, *Iber*., 4, les distingue des mercenaires qui étaient leurs compagnons d'armes). Or ces Libyens avaient droit à une solde : Polybe, 1, 70, 3.

pas une existence aussi misérable que quelques textes le feraient croire : c'étaient des gens laborieux et beaucoup cultivaient des terres fertiles, qui leur procuraient des ressources; certains d'entre eux paraissent avoir eu des esclaves[1]. Quand, au milieu du IIIe siècle, ils firent cause commune avec les mercenaires rebelles, ils trouvèrent très vite l'argent nécessaire pour payer les arriérés de solde que Carthage se déclarait incapable d'acquitter et pour entretenir la révolte[2] ; pourtant, dans les années précédentes, ils avaient été pressurés d'une manière impitoyable[3]. Les femmes avaient gardé leurs bijoux, qu'elles sacrifièrent alors[4].

Nous n'avons aucune preuve que les sujets de Carthage aient pu facilement acquérir les droits civils et politiques appartenant aux citoyens[5]. Mais, soit dans leur pays natal, soit aux armées, un grand nombre de Libyens apprirent la langue de leurs maîtres, connurent les dieux qu'ils adoraient, s'initièrent plus ou moins à leur civilisation. Ce fut pour ces raisons que le nom de *Libyphéniciens*, réservé d'abord à d'autres, fut donné à une partie dé leurs descendants[6].

Cependant la plupart des indigènes détestaient la domination punique, peut-être moins à cause du service militaire, de l'obligation d'aller participer à des guerres lointaines, où on ne les ménageait pas, qu'à cause de la lourdeur des impôts, rendus encore plus intolérables par les violences ,et les concussions des hommes chargés de les lever[7]. Les Carthaginois n'avaient ni

1. Tite-Live, XXIX, 29, 2 : en 204, dans la région d'Utique, Scipion s'empare d'une ville d'Africains (« urbem Afrorum »), c'est-à-dire de sujets de Carthage, dit il prend 5 000 hommes libres et esclaves. On peut, il est vrai, se demander si ces esclaves n'étaient pas des gens qui auraient cultivé des domaines du voisinage et qui, à l'approche des Romains, se seraient réfugiés dans la ville.

2. Polybe, I, 72, 6 ; voir aussi, I, 70, 9.

3. *Id*., I, 72, 2-3.

4. *Id*., I, 72, 5.

5. V. *supra*, p. 229 et, pour les droits civils qui appartenaient aux Libyphénitiens, p. 290.

6. Voir p. 04, n. 6 et 7.

7. Diodore, XIV, 77, 1 ; XX, 3, 3 ; 17, 1 ; 55, 4. Polybe, I, 72, 1-5 ; XIV, 9, 5.

l'art, ni le désir d'inspirer l'affection. Quand ils se sentaient les plus forts, ils étaient orgueilleux, insolents[1] ; leur cupidité ne reculait devant aucun excès. Aussi les Libyens se révoltèrent-ils plus d'une fois[2] et la cruauté avec laquelle ils furent châtiés accrut une haine transmise de génération en génération. Ils résistèrent mal ou se soumirent à Agathocle[3] à Régulus[4], à Scipion l'Africain[5] ; ils soutinrent de toutes leurs forces la rébellion des mercenaires[6].

Au delà du territoire punique, les Numides se groupaient en tribus, en États, dont les chefs sont qualifiés de princes, de rois δυνάσται, βασιλεΐς, *reguli, reges*[7]). Un certain nombre de ces chefs comptaient parmi les alliés de Carthage. Elle avait intérêt à se les attacher, surtout ceux qui vivaient dans le voisinage de sa province on des villes maritimes appartenant à son empire. C'était un gage de sécurité pour ses possessions. C'était aussi un moyen de se procurer des auxiliaires pour les guerres qu'elle avait à soutenir. Ces indigènes furent unis à la République par des liens plus ou moins étroits, selon leur puissance, selon la facilité et le désir plus ou moins grands qu'elle eut de leur imposer sa suprématie. Lors de la guerre d'Hannibal, le roi des Masæsyles, Syphax, loin de consentir au rôle de client, voulut être traité sur un pied d'égalité et crut même pouvoir s'ériger en arbitre entre les Carthaginois et les

1. Plutarque (*Praec. ger. reipubl*., III, 6 : Moralia, Didot, II, p. 976) dit des Carthaginois : « gens sévères, moroses, soumis à leurs chefs, durs pour leurs sujets Tite-Live, XXVIII, 44, 4 (paroles qu'il prête à Scipion l'Africain) : « gravibus ac superbis dominis ».

2. Pour les révoltes qui éclatèrent au IVe siècle, voir t. I, p. 465-7. Cependant, lors de l'invasion d'Agathocle, en 310, le territoire punique était depuis longtemps en paix : Diodore, XX, 8, 4.

3. Diodore, XX, 17, 1. Justin, XXII, 6, 12.

4. Appien, *Lib*., 3 : 200 villes se donnent à Régulus par haine des Carthaginois (ce qui n'est peut-être pas exact).

5. Polybe, XIV, 6, 3-4 (conf. Tite-Live, XXX, 7, 2) ; XIV, 9, 5. — Il convient de remarquer que, pendant la dernière guerre punique, beaucoup d'indigènes ne se détachèrent pas tout de suite de Carthage.

6. Polybe, I, 70, 9 ; 72, 4-6 ; 73, 3.

7. Nous reparlerons de ces titres.

Romains. Au contraire, ces Numides voisins du territoire ru-nique furent tenus dans une véritable dépendance. Quand ils se détachaient de l'alliance, ils étaient regardés comme des re-belles[1]. On mentionne même des tributs exigés de quelques-uns d'entre eux[2]. En fait, sinon en droit, ils étaient presque tes sujets[3]. Pour être sûre de leur fidélité. Carthage établissait des garnisons dans leurs « villes » et leur réclamait des otages[4] on sait que, vers 247, Theveste en livra 3 000 à Hannon[5]). Leur condition ressemblait à celle des *foederati*, habitant en dehors des frontières militaires de l'Empire romain, mais rou-mis à son autorité[6], des *pacati qui Romanis finibus adhaerent* dont parle saint Augustin[7]. Leurs chefs avaient sans doute à se conformer aux ordres du gouverneur général de la pro-vince ; peut-être ceux qu'on n'était pas certain de dominer par la crainte recevaient-ils des subsides. Lorsque la République en avait besoin, ils mettaient à son service des contingents, — des cavaliers, du moins depuis le IIIe siècle, — dont des conventions levaient fixer le nombre. Ils les commandaient ou les faisaient commander par un de leurs proches parents[8]. Il est à croire que Carthage payait l'entretien de ces troupes, qu'elle leur tonnait même une solde[9]. Il faut cependant dis-tinguer les auxiliaires, que fournissaient les alliés, des merce-naires étrangers, comme aussi des recrues de la province[10].

1. Diodore, XX, 38, 1 ; XXV, 10, 3.

2. *Id*. XX, 10. 3 (vers 230).

3. Dans le traité d'Hannibal et de Philippe, la mention de tribus sujettes (voir supra, p. 300, n. 5) peut s'appliquer à des Numides : conf. Meltzer, II, p. 90.

4. Appien, *Lib*., 54 (époque de la seconde guerre punique).

5. Voir p. 101.

6. Mommsen, *Gesammelte Schriften*, VI, p. 225-230.

7. *Lettre* CXCIX. 12, 46.

8. Voir *infra*, p. 361, 362-3, 392.

9. Voir p. 354, n. 11. Nous n'avons aucune indication précise à ce sujet. Il est évident que, lorsque Carthage soutint la guerre contre les Romains de concert avec Syphax, qui n'était nullement son vassal, elle ne prit pas à sa solde les troupes de ce roi.

10. Conf. p. 352-3.

Le dévouement de ces Numides était assez précaire. Quand Carthage subissait quelque crise, ils se joignaient volontiers à ses ennemis[1], se jetaient sur son territoire et le pillaient[2]. Selon les circonstances et les forces dont elle disposait, elle se vengeait d'eux par des razzias, et même par des massacres[3], ou bien elle acceptait des offres de réconciliation, de soumission qui, sitôt que le vent tournait, ne se faisaient pas attendre[4].

Il y avait, dans la région des Emporia syrtiques, des tribus dont la condition paraît avoir été à peu près la même. C'est probablement à elles que se rapporte un passage de Diodore; mentionnant des contingents fournis, à la fin du Ve siècle, par « quelques-uns de ceux qui habitaient les pays situés du côté de Cyrène[5] ». Plus tard, il est vrai, l'on dit de ces indigènes qu'ils étaient peu propres à la guerre[6] : Carthage avait-elle renoncé à leur demander des troupes[7] ? Elle levait peut-être sur eux des impôts en nature, analogues aux tributs exigés des cultivateurs libyens[8].

---

1. Diodore, XX, 17, 1 ; 38, 1 ; 55, 3 : des Numides font alliance avec Agathocle ; d'autres attendent les événements. Polybe, I, 65, 3 ; 77, 3 et 6-7 ; Appien, Sic., II, 3 : Numides alliés aux mercenaires révoltés.

2. Polybe, I, 31, 2 (pendant la première guerre punique).

3. Orose, IV, 9, 9. Appien, *Hann*., 2. Diodore, XXV, 10, 3 ; XXVI, 23.

4. Diodore, XX, 18, 3 ; 38, 2 ; 59, 4 ; 61, 2 ; 68, 1.

5. XIII, 80, 3.

6. Tite-Live, XXIX, 25, 12 : « inbelles... barbari sunt ».

7. En 219-8, Hannibal recruta des cavaliers chez les Μαχχοΐοι (Polybe. III, 33, 15, d'après Hannibal lui-même), Numides qu'il n'y a aucune raison d'identifier avec les Μάχαι, indigènes voisins de Leptis la Grande (conf. Meltzer, I, p. 445 ; Tissot, *Géographie*, I, p. 438, n. 3). Les indications de Silius Italicus (III, 274 et suiv., 320 et suiv.) sur des peuplades des Syrtes qui auraient fourni des soldats Hannibal n'ont aucune valeur historique.

8. Ce pays rapportait à Carthage de gros revenus (Polybe, XXXI, 21, 1, B.-W. ; *alias* XXXII, 2), qu'elle ne tirait sans doute pas exclusivement des villes maritimes. Elle en recevait des céréales (Polybe, I, 82, 6). Il n'est pas invraisemblable qu'elle les ait exigées des cultivateurs, comme parts de fruits.

III

A la fin du Ve siècle, Carthage avait conquis en Sicile les cités grecques d'Himère, sur la côte septentrionale, de Sélinonte, d'Agrigente, de Géla et de Camarine, sur la côte méridionale. Elle ne garda que pendant peu d'années les trois dernières de ces villes. Un traité, conclu avec Denys l'Ancien vers 376 et renouvelé en 367, 338, 313 et 306, lui garantit la possession de l'Ouest de l'île, jusqu'au fleuve Himéras(1), au Nord, et au fleuve Halycos, au Sud(2). En outre, Héracléa Minoa, située à l'Est de l'embouchure de l'Halycos, lui appartint pendant presque tout le IVe siècle(3). Telle fut la province punique, appelée dans les textes grecs ἡ τῶν Καρχηδονίων ἐπιχράτεια(4). Elle comprenait des colonies phéniciennes et carthaginoises, des territoires qu'occupaient des peuples indigènes, ou du moins établis en Sicile avant l'arrivée des Phéniciens, les Sicanes et les Élymes, enfin deux villes fondées par les Grecs, Sélinonte et Héracléa Minoa.

On n'a pas de raisons d'admettre que Carthage soit intervenue dans l'administration des Élymes et des Sicanes. Quand, vers 404, des mercenaires campaniens massacrèrent les Élymes d'Entelle et s'installèrent à leur place(5), elle admit cette substitution et se contenta de demander aux nouveaux venus de se montrer aussi fidèles envers elle que les anciens habitants(6).

---

1. A l'Est de Thermai.

2. Voir t. III, ch. I.

3. Peut-être depuis 367 : Meltzer, II, p. 100. A la fin de ce siècle, Héracléa s'affranchit de la domination punique. puis tomba au pouvoir d'Agathocle : Diodore, XX, 56, 3. Elle fut ensuite réoccupée par les Carthaginois.

4. Diodore, XIII, 81, 3 ; 109, 2 ; XIV, 8, 5 ; 41, 1 et 3 ; 54, 2 ; XV, 73, 1 ; XVI, 69, 5 ; 73, 1 ; 78, 1. Platon, *Lettre* VII, p. 349, c. Plutarque, *Dion*, 25 ; *Timoléon*, 24, 25 et 30. Pseudo-Aristote, *De mirabilibus auscultationibus*, 113.

5. Diodore, XIV, 9, 9. Voir infra, p. 385.

6. Éphore (fragment 124, dans *Fragm. hist. graec*., édit. Müller, I, p. 269) qualifie ces Campaniens d'Entelle de σύμμαχοι Καρχηδονίων. Ils battirent monnaie : Holm, Geschichte Siciliens, III, p. 667 ; Head, *Historia numorum*, 2° édit., p. 137.

Une autre ville des Elymes, Éryx, qui ressentit assez fortement l'influence de la civilisation phénicienne, eut des magistrats municipaux appelés sufètes[1] et conserva le droit de frapper des monnaies d'argent, sur lesquelles des légendes phéniciennes remplacèrent les légendes grecques et élyméennes du monnayage antérieur[2]. Quant aux Grecs qui devinrent sujets de Carthage, ils gardèrent leurs lois et probablement aussi leurs institutions municipales[3].

Plusieurs textes mentionnent les tributs imposés à ces Grecs, auxquels leurs terres de culture furent laissées[4]. Les Élymes et les Sicanes durent être également astreints à des redevances. C'étaient des parts de récolte : quand, plus tard, les Romains levèrent des dîmes dans l'île, ils ne firent que se conformer à une règle établie avant eux[5]. Les indigènes fournissaient des contingents en cas de guerre[6].

La province punique était exposée à des attaques subites des Grecs de la Sicile orientale et l'on pouvait y craindre des tentatives de révolte. Même en temps de paix, il convenait de

1. *C. I S.*, 1, 135, 1. 6.

2. Holm, *l. c*., p. 642 : Head, *l. c*.. p. 139. — Le monnayage d'une autre ville des Elymes. Ségeste, cessa lorsqu'elle se donna à Carthage, vers 410 : Head, p. 164.

3. Diodore, XIV, 65, 2 (discours d'un Grec, en 396) : φόρον ὡρισμένονε λαβοντες (les Carthaginois), οὐχ ‘άν ήμάς έχώλυσαν τοῖς πατρίοις νόμοις διοιχεῖν τήν πόλιν.

4. Diodore, XIII, 59, 3 (en 409) ; XIII, 114, 1 (traité de 405) ; voir aussi le passage cité à la note précédente.

5. Cicéron, *Verrines*, Act II, l. III. 6, 13 : « praeterea omnis ager Sicliae civitatum decumanus est, Itemque ante imperium populi Romani ipsorum Siculorum voluntate et institutis fuit ». De ce texte, ou peut conclure qu'avant les Romains, des dîmes étaient levées, non seulement dans le royaume de Syracuse, mais aussi sur le territoire punique : conf. Mommsen, *Römisches Staatsrecht*, III, p. 729. n. 2 ; Holm, l. c., III, p. 82-83 (parmi les cités soumises à la dîme, nous connaissons Thermæ, Solus, Ietæ, Entella, qui avaient appartenu aux Carthaginois : Carcopino, *Mélanges de l'École de Rome*, XXV, 1905, p. 16 et 17). — Dans des circonstances exceptionnelles, les tributs exigés à l'époque romaine étaient de deux dixièmes : voir les textes dans Mommsen, l. c., p. 1118, n. 1. Nous avons dit (p. 303) qu'en Afrique, pendant la première guerre contre Rome, les cultivateurs avaient de verser beaucoup plus, la moitié de leur récolte, et certainement sans aucune indemnité, tandis qu'en Sicile, l'État romain payait le second dixième.

6. Diodore, XIV, 54, 6 (en 396) ; XIX, 106, 5 (en 311). Les Sicules et les Sicanes qui combattirent avec les Carthaginois en 409 (Diodore, XIII, 59, 6) étaient des alliés, non des sujets.

maintenir çà et là des garnisons[1]. Il y avait, en l'année 357, un gouverneur militaire à Héracléa Minoa[2]. Peut-être ces troupes d'occupation étaient-elles toutes placées sous les ordres d'un chef unique. A la fin du IVe siècle, un général, Amilcar, commanda en Sicile pendant plusieurs années[3], sans avoir reçu mission de diriger une guerre.

En 398, les Grecs de la province se soulevèrent à l'appel de Denys, tyran de Syracuse[4] : ils n'avaient pas oublié les cruautés commises peu de temps auparavant par les Carthaginois, lorsque ces derniers s'étaient emparés de leurs villes. Ceux qui retombèrent par la suite sous le joug punique semblent l'avoir subi avec assez de résignation[5]. A défaut d'indépendance, ils eurent la tranquillité qui manquait à tant de républiques grecques. Carthage respecta leur langue, leurs institutions, leurs coutumes. D'une manière générale, sa domination fut moins dure en Sicile qu'ailleurs[6] : elle savait que ses sujets, si elle les avait trop opprimés, n'auraient pas eu à chercher bien loin des libérateurs[7]. Nous voyons, par les traités conclus avec home vers 500 et en 348, qu'elle ne se réserva pas le monopole du commerce dans la partie de l'île qui lui appartenait[8]. Sans lui être très attachés, — il y eut des défections lors des guerres contre Syracuse, Pyrrhus et les Romains[9], — les Siciliens acceptèrent le sort qu'elle leur fit[10].

---

1. Diodore, XIII, 62, 6 (en 409) ; XIV, 8, 5 (en 404) ; voir aussi XIX, 106, 5 (en 311).

2. Diodore, XVI, 9, 4. Plutarque, *Dion*, 25.

3. Depuis 318, au plus lard, jusqu'en 313 : voir t. III, ch. I, § 3.

4. Diodore, XIV, 46, 3 ; 47, 5.

5. Cependant les Sélinontiens se donnèrent à Denys quand il envahit la province carthaginoise, en 368, et, plus tard, à Pyrrhus : Diodore, XV, 73, 2 ; XXII, 10, 2.

6. Conf. Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Alexandre, III, p. 3l ; Meltzer, I, 270 ; II, p. 99.

7. Conf. Diodore, XIV, 90, 3.

8. Polybe, III, 22, 10 ; 21, 12.

9. Voir Diodore, XIV, 48, 1 et 4 : 54, 2 : XV, 15, 1 ; XVI, 67, 3 ; 73, 2 : XIX, 102, 8 ; XX, 71, 1 ; XXII, 10, 2 et 4 ; .XXIII, 5, 1 ; 18, 5 ; Polybe, I, 16, 3 ; Zonaras, VIII, 9, p. 383, a.

10. Ségeste opposa même une courageuse résistance à Denys, au début du IVe siècle : Diodore, XIV, 48, 5 ; 53, 5 ; 54, 2 ; 55, 4.

En Sardaigne, les habitants des régions montagneuses restèrent indépendants[1], mais Carthage s'annexa les plaines du Sud et de l'Ouest. Des indigènes, probablement aussi des Africains, transplantés par elle[2], cultivaient ces terres fertiles. Nous ignorons comment ils étaient administrés. L'État prélevait sans doute une part de leurs récoltes : les blés qu'on exportait de Sardaigne pour approvisionner la ville de Carthage, ou pour nourrir des armées en campagne[3] ne devaient pas tous être achetés. On peut croire que, comme en Sicile, la quotité exigée était, en temps ordinaire, le dixième des produits[4], Peut-être ces sujets furent-ils astreints aux mêmes obligations militaires que les Libyens ; il faut dire que nous n'en avons aucune preuve[5]. Carthage ne traita pas les Sardes avec autant de ménagements que les Siciliens. Elle écarta de l'île les commerçants étrangers, du moins à partir du IVe siècle[6]. Elle y interdit les cultures arbustives, — si une indication empruntée probablement à l'historien Timée est exacte[7], — soit parce qu'elle craignait une diminution des récoltes de céréales dont elle avait besoin, soit parce qu'elle voulait réserver les profits de l'arboriculture aux propriétaires des domaines africains[8].

Les troupes qu'elle entretenait en Sardaigne empêchaient les incursions des montagnards[9] et faisaient en même temps la police du territoire punique. Au IIIe siècle, elles étaient

1. Voir t. 1, p. 428.
2. *Ibid*., n. 1 et 2.
3. *Ibid*., n. 4.
4. Le tribut que les Romains levaient sur les Sardes, un demi-siècle environ après la conquête de Elle, était du dixième des fruits, des deux dixièmes dans des circonstances exceptionnelles : Tite-Live, XXXVI, 2, 13 ; XXXVII, 2, 12 ; 50, 10 ; XLII, 31. Nous avons vu (p. 310, n. 5) que la dîme existait avant eux en Sicile. Il en était probablement de mêmeen Sardaigne : conf. Beloch, *Griechische Geschichte*, III, 1, p. 348, n. 3.
5. Voir p. 376.
6. T. I, p. 429.
7. Pseudo-Aristote, *De mirab. auscult*., 100.
8. Meltzer, II, p. 96-97.
9. Voir t. I, p. 429.

commandées par un boétharque[1], chef militaire que nous avons déjà rencontré dans la province de Libye[2]. On mentionne une révolte vers 376[3] ; il est possible qu'il y en ait eu d'autres.

Dans la seconde moitié du IIIe siècle, les Barcides soumirent une bonne partie des Espagnols[4]. Rien n'indique qu'ils aient cherché à les administrer. Ils laissèrent aux tribus, aux peuplades leurs princes, leurs rois (appelés dans les textes δυνάσται[5], βασιλεΐς[6], principes[7], *duces*[8], *reguli*[9]), qu'ils s'attachèrent de diverses manières. Asdrubal et Hannibal épousèrent des filles d'indigènes[10]. Les chefs durent livrer leurs plus proches parents, qui répondirent de leur fidélité[11] : lorsque Scipion prit Carthagène, en 209, il y trouva plus de trois cents otages[12.] Ces chefs connaissaient d'ailleurs la force des armées puniques et les talents militaires des Barcides ; ils savaient avec quelle sévérité les résistances, les défections étaient punies.

On leur demandait des soldats et de l'argent. Des Carthaginois, vraisemblablement des officiers, prenaient part aux levées de troupes. Il ne s'agissait pas d'engagements volontaires, comme dans les pays indépendants où la République enrôlait des mercenaires[13], ni de contingents fournis par des alliés,

---

1. Polybe, 1, 79, 2,

2. P. 302.

3. T. I, p. 428-9.

4. Voir t. III, ch. III, § 6.

5. Polybe, II, 36, 2 ; X, 34, 2 ; 35, 6. Appien, *Iber*., 37. Dion Cassius, fragment 56, 46, édit. Melber.

6. Polype, X, 18, 7. Diodore, XXV, 12. Polybe (III, 76, 7) se sert aussi du terme τύραννος.

7. Tite-Live, XXI, 2, 5 ; XXIX, 3, 2.

8. *Id*., XXIII, 26, 6 ; XXVII, 17, 1.

9. *Id*. XXI, 2, 5 ; XXII, 21, 3 ; XXVI, 49, 11 ; XXVIII, 15, 14 ; etc.

10. Pour Asdrubal, voir Diodore, XXV, 12. Pour Hannibal. Tite-Live, XXIV, 41, 7 ; Silius Italicus, III, 98 et suiv.

11. Polybe, III, 98-99 ; Tite-Live, XXII, 22 (en 217, à Sagonte). Polybe, IX, 11, 4 ; X, 18, 3-15 ; 34, 2 ; 35, 6 ; 38, 2-4 ; Tite-Live, XXVI, 49 ; XXVII, 17, 1-2 (en 209, 9 Carthagène).

12. Polybe, X, 18, 3. Tite-Live, XXVI, 49, 1 (il en indique même 3 724, d'après une autre source, qui n'est pas digne de foi).

13. Dans l'armée d'Asdrubal, fils d'Amilcar, en 216, Tite-Live (XXIII, 29. 4) distingue les *Hispani des mercennariorum auxilia* (comme le note Meltzer, II, p.503).

auxquels elle se serait contentée d'indiquer le nombre d'hommes qu'elle désirait, sans s'occuper des moyens employés pour les réunir. Elle procédait à une véritable conscription, de même que sur son territoire africain. Tite-Live dit qu'en 219, deux peuples, les Orétains et les Carpétains, fort émus de la rigueur avec laquelle les levées étaient faites, saisirent les recruteurs et furent tout près de se révolter[1]. Quant à l'argent, c'étaient sans doute des impôts réguliers, dont le taux était fixé d'avance pour chaque tribu et que les chefs, responsables des sommes exigées, avaient à recueillir[2] ; c'étaient aussi des versements extraordinaires, que les généraux réclamaient selon leur bon plaisir[3]. Ces charges militaires et financières pesaient très lourdement sur les indigènes, auxquels, par surcroît, l'orgueil et la dureté des Carthaginois étaient insupportables[4].

On voit que, si Carthage posséda un empire, composé de colonies maritimes éparses et de quelques provinces occupées par des sujets, elle ne l'organisa point. Elle resta une étrangère pour des populations qui différaient beaucoup d'elle, qui ne l'aimaient pas et dont elle ne chercha à se faire aimer. Elle aurait duré plus longtemps si elle avait créé dans l'Afrique du Nord une nation punique, avec les hommes que cette contrée pouvait lui fournir, avec la civilisation qu'elle leur aurait, offerte ou imposée. Tâche que la structure du pays eût rendue difficile à une cité reléguée dans l'un des angles du long quadrilatère formé par la Berbérie ; tâche qu'elle ne s'efforça pas d'accomplir ! Du centre de l'Italie, les Romains étendirent leur

1. XXI, 11, 13 : « dilectus acerbitate consternati retentis conquisitoribus metum defectionis cum praebuissent ». Voir aussi Tite-Live, XXIV, 42, 6 (« Magone ad conquisitionem militum... misso ») ; XXVIII, 12, 13 (dilectibus... habitis »).

2. Les preuves manquent.

3. Tite-Live, XXIII, 28, 5 : en 216, Asdrubal, qui s'apprête à passer en Italie, « pecunias imperat populis omnibus suae dicionis ». Polybe, IX, 11, 3 ; X. 35, 6 : grosses sommes d'argent exigées de deux princes indigènes par Asdrubal, fils de Giscon. Voir aussi Polybe, III, 13, 7.

4. Polybe, III, 99, 7 ; X, 6, 3.4 ; 7, 3 ; 35, 8 ; 36, 3 ; conf. Tite-Live, XXII, 22, 19 ; XXVII 17, 12.

domination sur des peuples qui avaient avec eux de grandes affinités ; ils se donnèrent pour points d'appui de nombreuses colonies militaires; ils laissèrent aux vaincus l'espoir de devenir tôt ou tard leurs égaux. Maitres de la péninsule, ils furent assez forts pour résister à l'assaut d'Hannibal, puis pour soumettre le monde méditerranéen. Le territoire que Carthage s'annexa dans la Tunisie actuelle fut trop restreint ; elle n'y fonda pas de colonies qui eussent affermi sa conquête et répandu ses mœurs; elle asservit les indigènes, au lieu de les rapprocher d'elle. Elle ne sut pas se procurer sur la terre africaine les moyens d'action nécessaires pour jouer le rôle auquel elle prétendit en Occident, pour soutenir les luttes dans lesquelles ses ambitions l'engagèrent.

IV

Des indications qui précèdent, nous pouvons conclure que Carthage ne s'imposait pas de grands frais pour l'administration de son empire. Dans la capitale même, les magistrats ne semblent pas avoir été payés[1] et les salaires des fonctionnaires subalternes ne constituaient qu'une charge légère. Les dépenses courantes les plus élevées étaient peut-être celles que réclamait le culte[2]. Des dépenses extraordinaires se répartirent sur plusieurs siècles : installation des ports intérieurs et de leurs annexes, construction des remparts et d'un certain nombre d'édifices officiels, en particulier de temples somptueux[3]. De

1. Nous n'avons cependant la preuve de la gratuité des fonctions publiques que pour les pentarchies : conf. p. 236, n. 1.

2. Pour les offrandes au dieu Melqart de Tyr, qui étaient à l'origine des dîmes payées par la colonie de Carthage à sa métropole, voir t. I, p. 395-6.

3. Notons une dépense de 120 talents pour l'achat d'un voile, admirablement travaillé, que Denys l'Ancien avait enlevé du sanctuaire de Junon Lacinienne (près de Crotone), et qui fut sans doute placé par les Carthaginois dans un de leurs temples : voir Pseudo-Aristote, *De mirab. auscult*., 96 (probablement d'après Timée) : conf. Athénée, XII, 58, p. 541, b.

grosses sommes durent être consacrées à la fondation de colonies sur la Méditerranée et sur l'Océan. Mais c'étaient les armées de terre et de mer qui coûtaient le plus. L'emploi de mercenaires accroissait les frais des guerres. Aux IVe-IIIe siècles, l'entretien d'un corps de 10 000 hommes et d'une flotte de 50 galères absorbait à peu près un million de notre monnaie par mois[1], sans parler des dépenses pour l'armement des troupes, l'achat des chevaux, le matériel de siège, la construction de nouveaux navires, etc. Quand ces guerres étaient malheureuses, elles se terminaient pour Carthage par le paiement d'indemnités plus ou moins fortes. En 480, après la défaite d'Himère, elle versa 2000 talents d'argent aux Grecs de Sicile[2]. Himilcon, vaincu devant Syracuse en 396, obtint de Denys l'Ancien la permission de s'enfuir, moyennant 300 talents, qu'il avait dans son camp[3]. En 307, les Grecs qu'Agathocle avaient laissés en Afrique reçurent 300 talents pour déposer les armes[4] et, l'année suivante, Agathocle en demanda autant pour consentir à la paix[5]. A la fin de la première guerre punique, en 241, Rome exigea immédiatement 1 000 talents euboïques d'argent[6] et 2 200 autres payables en dix ans[7] ; en 237, cette somme fut accrue de 1 200 talents[8] et le délai pour le paiement fixé

1. Conf. Beloch, *Griechische Geschichte*, III, 1, p. 322-3.

2. Diodore, XI, 26, 2.

3. *Id*., XIV, 75, 1 et 4.

4. *Id*., XX, 69, 3.

5. *Id*., XX, 79, 5 (150 seulement, selon Timée: pour l'explication de. cette contradiction, qui n'est peut-être qu'apparente, voir t. III, ch. I, § 8, *in fine*). Le traité indiquait des talents d'argent, mais la somme fut payée en or.

6. Les talents euboïques, ou attiques, qu'Antiochus, roi de Syrie, dut payer aux Romains avaient un poids équivalant à 80 livres romaines (Polybe, XXI, 43, 49, édit. Büttner-Wobst; *alias* XXII, 6 ; conf. Tite-Live, XXXVIII, 38, 13) : par conséquent à 26 kil. 196. Nous ignorons si cette équivalence fut également établie dans les traités conclus par Rome avec Carthage, ou si les talents euboïques qui y sont mentionnés avaient un poids un peu moindre (25 kil, 92). Pour le traité de 201, Pline l'Ancien (XXXIII, 51) mentionne une indemnité de 800 000 livres. ; Polybe parle de 13 000 talents euboïques; mais il n'est pas sûr que ces deux chiffres aient été indiqués dans le traité.

7. Polybe, I, 63, 3 (conf. I, 62, 9) ; III, 27, 5.

8. *Id*., 1, 88 12 ; III, 1.0, 3 ; 27, 8.

à vingt ans (à partir de 241[1]). Une des clauses du traité qui mit lin à la seconde guerre punique, en 201, obligea les Carthaginois à verser 10 000 talents euboïques en cinquante ans, par termes égaux[2]. Vaincus par Masinissa en 150, ils cherchèrent à obtenir la paix en offrant 1 000 talents d'argent, dont 200 devaient être aussitôt remis[3] ; puis, leur situation étant devenue tout à fait critique, ils s'engagèrent à en payer 5 000 en cinquante ans[4].

Pour faire face à ses dépenses, Carthage levait des impôts sur ses sujets et très probablement aussi sur les colonies phéniciennes et puniques. Nous avons dit qu'en Libye, en Sicile, en Sardaigne, les cultivateurs versaient une part de leur récolte[5]. Ces impôts étaient augmentés et devenaient même très lourds quand la République avait de grands besoins[6].

Selon Tite-Live (qui copie sans doute Polybe), la détresse financière était telle en 196 avant J.-C. qu'il paraissait nécessaire de soumettre les particuliers à une forte contribution ; les mesures prises par Hannibal, alors sufète, écartèrent cependant cette menace[7]. Il semble donc que les citoyens aient été exempts d'impôts en temps ordinaire[8], mais non pas lorsque l'État désespérait de trouver de l'argent ailleurs. Il avait fait appel à leur bourse quelques années auparavant, en 201, lorsqu'il avait dû payer, après la conclusion de la paix, le premier terme de l'indemnité exigée par les Romains[9]. Peut-être des charges spéciales incombaient-elles aux riches : par exemple, quand une

1. Tite-Live, XXI, 40, 5.

2. Polybe, XV, 18, 7 ; conf. Tite-Live, XXX, 37, 5. Appien, *Lib*., 54 et 59,

3. Appien, *Lib*., 72.

4. *Ibid*., 73.

5. P. 303, 310, 312.

6. P. 303.

7. XXXIII, 46, 9 : « tributum grave privatis inminere videbatur » ; XXXIII, 47, 2 : « tributo privatis remisso satis locupletem rem publicain fore... pronuntiavit ». Voir *supra*, p. 276-7.

8. Un passage de Polybe (I, 71, 1) est pourtant trop vague pour prouver qu'il en ail été ainsi vers le milieu du IIIe siècle (comme le veulent Meltzer, II, p 504, et E. Meyer, *Geschichte des Alterthums*, III, p. 685).

9. Tite-Live, XXX, 44, 4-11 (§ 11 : « tributum ex privato conferendunn est »).

guerre éclatait, la construction et l'armement de galères[1]. Ce n'est là du reste qu'une hypothèse et l'on peut croire, d'autre part, que l'aristocratie dirigeante ne se résignait pas volontiers à de grands sacrifices[2].

Des droits de douane, qu'un passage de Tite-Live mentionne vaguement[3], étaient perçus, dans les villes maritimes et dans d'autres lieux, sur les marchandises importées et exportées. Nous ignorons si l'État s'était attribué des monopoles; si, en Afrique et en Sardaigne, il exploitait des mines, ou imposait des redevances aux exploitants[4]. Mais il est certain qu'en Espagne, il se réserva une partie des riches mines d'argent situées dans les pays conquis par les Barcides[5] et qu'il y puisa d'abondantes ressources pour l'entretien de ses armées[6]. Les mines voisines de Carthagène devaient appartenir au peuple carthaginois avant de devenir la propriété du peuple romain, auquel, dit Polybe[7], elles rapportaient quotidiennement 25 000 drachmes. Celle qu'on appelait Bæbelo[8] fournissait à Hannibal 300 livres pesant par jour[9].

---

1. On ne sait si des indemnités étaient allouées aux propriétaires des navires réquisitionnés pour les transports (voir p. 438).

2. Un fragment d'inscription (*C. I. S.*, I, 171; Ph. Berger, *Musée Lavigerie*, I, p. 38-40, pl. VI, fig. 5) indique des sommes très élevées (deux mentions de cent talents d'argent), versées par des Carthaginois, on ignore pour quel motif.

3. XXXIII, 47, 1 : « Hannibal, postquam vectigalia quanta terrestria maritimaque essent... animadvertit ».

4. Nous n'avons pas de renseignements sur les mines africaines à l'époque punique. Pour des mines de cuivre, situées peut-être dans le voisinage de Ténès, sur la côte algérienne, voir p.163 ; étaient-ce des Carthaginois qui les exploitaient ?

5. D'autres mines continuèrent à être exploitées par les indigènes : Tite-Live, XXVIII, 3, 3.

6. Conf. Diodore, V, 38, 2 (il croit que l'exploitation des mines d'Espagne par les Carthaginois commença avant l'époque des Barcides).

7. XXXIV, 9. 9 (cité par Strabon, III, 2, 10).

8. Du nom de celui qui l'avait découverte, affirme Pline. On ignore où elle était située. Les mines voisines de Carthagène auraient été découvertes par un nommé Alétès (Polybe, X, 10, 11). Il y a là une raison, d'ailleurs faible, de supposer que la mine de Bæbelo se trouvait ailleurs. A l'époque d'Hannibal, en exploitait des mines importantes dans la Sierra Morena, eau loin de Castille (Polybe, X, 38, 7).

9. Pline l'Ancien, XXXIII, 97 : 98 kil, 235, par conséquent plus de 35 800 kilogrammes par an.

Un autre chiffre précis concerne les revenus que Carthage aurait tirés vers le début du second siècle, de Leptis la Grande, entre les deux Syrtes : ils auraient monté à. un talent par jour[1]. La somme, nous l'avons déjà fait remarquer[2], est beaucoup trop considérable pour une seule ville, même s'il s'agit d'un talent de valeur moindre que le talent euboïque[3]. Il ne paraît cependant pas nécessaire de rejeter entièrement l'indication que donne Tite-Live[4]. On peut, en effet, se demander si Leptis n'était pas, pour l'administration financière, le chef-lieu d'une vaste région, s'étendant tout autour de la petite Syrte et entre les deux Syrtes, comprenant aussi les ports que Carthage possédait sur la grande Syrte, jusqu'aux Autels de Philène, où sa domination prenait fin[5]. Le talent quotidien représenterait l'ensemble des revenus de cette région, qui auraient été centralisés à Leptis[6]. Outre les impôts directs, levés en nature dans les campagnes, en argent dans les villes, les douanes pouvaient être d'un bon rapport sur des côtes que fréquentaient sans doute des navires marchands trafiquant avec les Grecs de la Cyrénaïque, et où aboutissaient des routes commerciales reliant l'intérieur de l'Afrique à la Méditerranée.

Aux ressources ordinaires venaient s'ajouter les sommes que le Trésor recueillait à la suite de condamnations, ainsi que les profits des guerres. Plus d'un général incapable ou malheureux fut frappé d'une forte amende[7] : pendant la première

1. Tite-Live, XXXIV, 62, 3 (V. *supra*, p. 123, n. 6). La mention de talenta semble indiquer une source écrite en grec, mais il est douteux que cette source ait été Polybe : voir t. III, ch. VII, § 3.

2. P. 296.

3. E. Meyer, *Geschichte*, III, p. 684.

4. Comme le fait M. Kahrstedt, p. 134-5.

5. Conf. p. 128. n. 6.

6. Polybe (XXXI, 21, 1, B.-W. ; alias XXXII, 2) parle de l'abondance des revenus que le pays des Emporia syrtiques rapportait à Carthage. Pour une somme de 500 talents qu'elle paya à Masinissa et qui représentait des impôts perçus par elle sur des villes de cette région pendant un certain nombre d'années, voir p. 296, n. 3.

7. Diodore, XX, 10, 3. Le même, XIX, 72, 2 (Amilcar condamné à une amende en 313, pour avoir conclu en Sicile un traité désavantageux).

guerre punique, l'un d'eux, Hannon, eut à payer 6 000 pièces d'or[1]. Des arrêts de mort ou d'exil étaient accompagnés de confiscations[2] ; l'État s'appropria ainsi de grosses fortunes, entre autres celle d'Hannibal[3]. Une part du butin que les Barcides firent en Espagne fut envoyée par eux à Carthage et versée dans les caisses publiques[4]. Mentionnons encore une indemnité de guerre que Denys l'Ancien dut payer vers 376 et qui s'éleva à 1 000 talents[5], et une lourde peine pécuniaire infligée, au milieu du IIIe siècle, à des indigènes africains qui avaient pris les armes[6].

Il est à croire que Carthage, désireuse de s'épargner les soucis d'une administration compliquée, fit usage du double système de la ferme et de l'entreprise pour la levée des impôts et l'exécution des travaux publics. La noblesse ne dut pas négliger cette source d'importants bénéfices. Fermiers et adjudicataires s'entendaient sans doute avec les magistrats au détriment de l'État et des contribuables. Le Trésor était ainsi frustré d'une bonne partie des recettes et subissait de fortes majorations pour les dépenses. On a vu[7] que, lors de son sufétat, Hannibal restaura les finances, en mettant un terme à des pratiques coupables.

Malgré ces abus, qui dataient certainement de loin, les ressources de Carthage étaient grandes et il est probable qu'en temps de paix, elle se constituait des réserves[8]. Elle put ainsi, à la fin du VIe siècle et au début du Ve, sous l'hégémonie des Magonides, entreprendre une série de guerres qui eurent, pour

1. Diodore, XXIII, 9, 2.

2. Polyen, V, 11 Tite-Live, XXXI, 19, 1.

3. Cornelius Népos, *Hannibal*, VII, 7.

4. Appien, *Iber*., 5 (voir aussi 8) ; *Hann*., 2.

5. Diodore, XV, 17, 5.

6. Orose, IV, 9, 9 : la somme aurait été de 1 000 talents d'argent; nous doutons fort qu'une amende aussi élevée ait pu être payée par des indigènes.

7. P. 276-7.

8. Qui devaient être cependant fort modestes en comparaison des trésors des rois de Perse.

la plupart, des résultats favorables ; puis, après un long repos, recommencer vigoureusement la lutte en Sicile, à partir de l'année 409. Les nombreux bijoux découverts dans les cimetières du VIe siècle prouvent qu'alors les métaux précieux abondaient dans la capitale africaine. Thucydide faisait dire à un Syracusain, en 415[1] : « Les Carthaginois sont très bien pourvus d'or et d'argent, nécessaires à la guerre comme à toute autre chose ». Une partie de cet or, recueillie vraisemblablement dans l'Afrique centrale, leur était apportée par des vaisseaux qui s'avançaient le long des côtes de l'Océan[2], peut-être aussi par des caravanes qui traversaient le Sahara. Quant à l'argent, ils devaient se le procurer surtout par leur commerce avec les Espagnols.

Cependant, au cours des guerres qu'ils soutinrent durant le IVe siècle contre les Grecs de Sicile, ils donnèrent plus d'une fois des signes de lassitude. Ces guerres coûtaient cher; lorsqu'elles se prolongeaient, elles absorbaient les réserves, et l'or et l'argent ne rentraient pas dans les caisses de l'État en assez grande quantité pour payer les dépenses[3]. A cette époque et au siècle suivant, Carthage traversa de graves crises financières, qui paraissent avoir été causées moins par l'épuisement de ses ressources que par l'insuffisance des valeurs d'échange dont elle disposait.

Ce fut évidemment la pénurie des métaux précieux qui amena la création d'une monnaie conventionnelle. Nous lisons dans l'Éryxias, dialogue faussement attribué à Platon et composé au IVe ou plutôt au IIIe siècle[4] : « Les Carthaginois se

1. VI, 34, 2.

2. Hérodote, IV, 196. Conf. t. I, p. 514-5.

3. Les impôts, étaient, en bonne partie, payés par les contribuables en nature. S'ils étaient affermés, comme cela est probable, les fermiers étaient sans doute tenus de s'acquitter envers l'État en espèces, à moins qu'il ne fallût pourvoir à l'approvisionnement d'armées qui faisaient campagne. Mais ces fermiers trouvaient-ils toujours facilement l'argent nécessaire ?

4. Chap. XVII (p. 399, e — 400, a) ; traduction de G. Perrot, *Histoire de l'art*, III,

servent d'une monnaie dont voici la nature. Dans un petit morceau de cuir, ils enveloppent quelque chose qui est de la grosseur d'un statère, mais ce qu'est la chose enveloppée, voilà ce que savent seulement ceux qui sont employés à cette fabrication. On appose un sceau sur la pièce de cuir et cela circule, comme de la monnaie[1]. Celui qui possède le plus grand nombre de ces objets est regardé comme ayant le plus d'argent et comme étant le plus riche ; mais, quelle que fût la quantité qu'en posséderait un homme chez nous, il ne serait pas plus riche que s'il avait autant de cailloux. » L'objet enfermé dans cette sorte d'étui était sans doute en une matière de peu de prix : quelque alliage métallique dont la composition restait secrète, afin d'empêcher les contrefaçons[2]. Le sceau apposé donnait cours légal aux sachets, sortes de billets de banque, et indiquait probablement aussi la valeur qui leur était attribuée.

Mais cette monnaie fiduciaire ne pouvait être employée que dans Carthage et les villes ou pays soumis à sa domination. Il fallait de l'argent véritable aux mercenaires, aux étrangers auxquels la République avait des paiements à faire. Lors de la première guerre contre Rome, elle en manqua tellement qu'elle pria, du reste sans succès, le roi d'Égypte Ptolémée Philadelphe de lui prêter 2 000 talents[3]. A la fin de cette guerre, il lui fut impossible de verser immédiatement à ses mercenaires l'arriéré de leur solde : ce qui causa une terrible révolte.

Les conquêtes d'Amilcar Barca et de ses successeurs dans la péninsule ibérique et l'exploitation très active des mines

---

p. 901-2. — Conf. Aillius Aristide, *Disc*. XLYI,, édit. Dindorf, t. II, p. 195; une scolie à cet auteur (*ibid*., III, p. 505) donne une explication inexacte, adopté par F. Lenormant, *La Monnaie dans l'antiquité*, I, p. 220-1.

1. εἶτα χατεσφραγισμένω τούτω νομίζουσι.

2. Heeren, *De la politique et du commerce*, etc., trad. française, IV, p. 165.

3. Appien, *Sic*., I.

d'argent de cette contrée procurèrent aux Carthaginois beaucoup de numéraire. Ils purent non seulement supporter d'énormes dépenses militaires, mais aussi mettre de grosses sommes en réserve. En 216, à la nouvelle de la victoire de Cannes, le Sénat décida d'envoyer à Hannibal 1 000 talents[1]. Sept ans plus tard, Scipion en trouva plus de 600 dans le trésor constitué par les Barcides à Carthagène[2].

Ayant perdu l'Espagne et épuisé les ressources de ses possessions africaines, Carthage tomba dans une profonde détresse à la fin de la seconde guerre punique. Elle eut peine à réunir les 200 talents dont les Romains exigeaient le paiement immédiat[3] et, durant les années qui suivirent, elle se débattit dans de grands embarras, accrus par des malversations qu'Hannibal réprima avec énergie[4]. Cependant, comme elle n'avait plus à entretenir ni armée, ni marine, les revenus qui lui restaient lui permirent de rétablir rapidement l'équilibre financier et même de disposer d'excédents[5]. En 191, dix ans après la conclusion de la paix, elle aurait offert aux Romains de s'acquitter intégralement de ce qu'elle leur devait encore, au lieu de continuer à leur faire des versements annuels de 200 talents[6]. Si ce renseignement est exact, si, d'autre part, en 193, lors du sufétat d'Hannibal, Carthage était aussi obérée qu'on le prétend, il faut en conclure qu'en cinq ans, elle mit de côté 8 000 talents, tout en subvenant à ses dépenses et en payant annuellement 200 talents à Rome : cela n'est guère vraisemblable[7]. En tout cas, au milieu du second siècle, à la

1. Tite-Live, XXIII, 13, 7 ; 32, 5.

2. Polybe, X, 19, 2. Tite-Live (XXVI, 47, 7) indique, d'après un chroniqueur romain, 18 300 livres d'argent en lingots ou en monnaie.

3. Tite-Live, XXX, 44, 4.

4. Voir p. 276-7.

5. Conf. Cornélius Népos, *Hannibal*, VII, 5.

6. Tite-Live, XXXVI, 4, 7.

7. Même si l'on tient compte des ressources certainement très importantes que procura au Trésor la confiscation des biens d'Hannibal, en 195.

veille de la guerre où elle disparut, sa situation financière était assez prospère; Polybe dit, non sans exagération, qu'elle passait pour la ville la plus riche du monde[1].

V

Malgré l'importance de son commerce, Carthage battit monnaie beaucoup plus tard que les Grecs, plus tard même que Tyr, sa métropole[2], et les colonies phéniciennes de Sicile[3]. Les métaux précieux qui servaient aux échanges circulaient sans doute en barres, de poids divers. Les Carthaginois devaient, en outre, faire usage de monnaies étrangères : depuis le VIe siècle, les Grecs en frappaient partout[4].

Les premières monnaies puniques datent de la fin du Ve siècle. Elles furent fabriquées en Sicile[5], probablement pour payer les mercenaires enrôlés par Carthage au cours des guerres qu'elle soutint dans cette île depuis 409 ; peut-être aussi pour faciliter, en temps de paix, les relations commerciales avec les villes grecques. On lit sur certaines d'entre elles la légende phénicienne *Mahanat*, ou *Am mahanat, Am hamahanat, Sham hamahanat*[6] qui signifie, semble-t-il, « Le camp », « Le peuple du camp », « Du peuple du camp »[7] : elles auraient donc été

1. XVIII, 35, 9 (B.-W ; *alias* XVIII, 18). Si l'État carthaginois était resté riche, il faut reconnaitre qu'il ne cherchait pas à le prouver par la qualité de sa monnaie : v, *infra*, p. 330. Voir aussi, p. 317, n. 3 et 4, les engagements pris envers Masinissa en 150 : ils n'attestent pas une situation financière des plus florissantes.

2. Dont le monnayage commença vers le début de la seconde moitié du Ve siècle.

3. Voir p. 293.

4. Conf. Meltzer, II, p. 108.

5. Voir L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, II, p. 74-84 ; Holm, *Geschichte Siciliens*, III, p. 643-4 et pl. VIII ; Head, *Historia numorum*, 2e édit., p. 877-8.

6. מחנת. צם מחנת. צם חמחנת. שצם חמחנת.

7. Müller, l. c., p. 80-81 (d'après de Saulcy) ; Supplément, p. 46. Conf. Babelon, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* XXXIX, p. 259.

frappées pour l'usage des armées[1]. D'autre part, les modules et les types prouvent que ces monnaies étaient destinées à circuler concurremment avec celles des Grecs de Sicile[2]. Comme ceux-ci, les Carthaginois adoptèrent le système attique : les pièces d'argent sont des tétradrachmes, de très bon aloi. Les images offrent un style élégant, purement grec, et c'est, selon toute apparence, à des artistes grecs qu'il faut les attribuer. La plus fréquente est une tête féminine, ressemblant à la Perséphone couronnée d'épis, ou à l'Aréthuse couronnée de roseaux des monnaies syracusaines. Ailleurs, une tête d'Héraclès, coiffée de la peau de lion, a été copiée sur des tétradrachmes d'Alexandre[3]. Le palmier qui figure au revers, seul ou accompagné d'un cheval[4], parfois d'un lion, rappelait les Phéniciens, mais seulement à qui savait le nom grec de cet arbre, φοῖνιξ. L'origine des monnaies dont nous parlons ne s'affirmait nettement que par des légendes en langue phénicienne (entre autres, le nom de Carthage[5]) ; encore ces inscriptions manquent-elles très souvent. La série comprend des pièces d'argent et des pièces, peu nombreuses, en bronze[6] ; la fabrication dura une centaine d'années au moins, jusque vers la fin du IVe siècle ou le début du IIIe[7].

---

1. On a soutenu (Assmann, dans Klio, VI, 1906, p. 483-4) que le mot latin moneta est une altération du terme phénicien *mahanat*. Cette hypothèse n'est pas admissible : voir Babelon, *l. c.*, p. 258-263.

2. Elles paraissent n'avoir guère circulé en Afrique, où, à ma connaissance, on n'en a découvert qu'un très petit nombre d'exemplaires.

3. Müller, II, p. 83. Head, l. c., p. 878. — Sur d'autres monnaies, la face présente une tête de déesse, coiffée d'une sorte de bonnet phrygien, ou bien la partie antérieure d'un cheval, que couronne une Victoire.

4. Ou, plus rarement, d'un buste de cheval.

5. קרת חדשת. On ne sait pas exactement ce que signifie le terme מחשבם, *Mehashbim*, qui figure sur plusieurs pièces. L'interprétation « Les questeurs » (Müller, II, p. 80-81) est fort douteuse. On trouve une fois l'indication énigmatique בתוצל (Müller, p. 77, n° 29). Il y a aussi des lettres isolées, probablement des marques d'atelier.

6. Holm, *l. c.*, p. 644-5. On a proposé d'attribuer à cette série plusieurs monnaies d'or : Holm, p. 644, nos 275, 276 ; Head, p. 877.

7. II mit possible que l'hôtel monétaire ait été à Lilybée, fondée au début du IVe siècle : conf. Müller, p. 83.

D'après le style des monnaies frappées à Carthage même[1], les plus anciennes peuvent dater approximativement du milieu du IVe siècle[2]. Quelques pièces d'or(3) et d'argent[4], de grand module, portent la légende בארצת, *Borsat* : l'on a voulu y voir le nom transcrit Βύρσα par les Grecs et l'on a supposé que l'hôtel monétaire était installé sur la colline de l'acropole[5]. Le monnayage est établi d'après le système phénicien[6], qui fut aussi adopté par Ptolémée Sotêr, puis par Rhodes, Marseille, Syracuse. Quant aux types, ils restent grecs, quoiqu'ils dénotent une moins grande habileté artistique que les monnaies fabriquées en Sicile. Peut-être les graveurs étaient-ils des Carthaginois : les chevaux qu'ils reproduisent ont les formes lourdes et trapues de la race africaine[7]. La face présente presque toujours[8] la tête féminine copiée sur les monnaies de Syracuse : il est difficile de dire si, à Carthage, on y reconnaissait Perséphone, dont le culte avait été importé dans cette ville, avec celui de Déméter, au commencement du IVe siècle[9], ou si on lui donnait le nom de la principale divinité

1. Pour cette série, voir Müller, II, p. 84-104, et Supplément, p. 48-49 ; Head, p. 879-881.

2. Müller, II, p. 141. Meltzer, II, p. 112.

3. Plus exactement d'électrum, alliage d'or et d'argent : *Numismatic Chronicle*, XIX, 1809, p. 100, pl. VIII, fig. 8 ; voir aussi Babelon, *Carthage*, fig. à la p. 83.

4. Müller, p. 86, n° 76 (c'est une monnaie d'argent : voir le même, Supplément. p. 48) ; p. 91, n° 127 ; p. 92, n° 128.

5. V. *supra*, p. 8, n. 2. — Des lettres isolées, tracées surtout sur des monnaies de bronze, sont des marques d'ateliers (ou peut-être des marques se rapportant à diverses émissions) : Müller, II, p. 127-9.

6. Les classements proposés laissent subsister bien des obscurités : voir Müller, p. 133-140 (pour les monnaies d'or et d'argent, il admet différents systèmes, dont le principal était le phénicien ; pour les monnaies de bronze, il déclare tout classement impossible) ; Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, 2e édit. (1882), p. 423 et suiv. ; le même, *Die Gewichte des Alterthums (dans Abhandlungen der phil.-hist. Classe der säshsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, XVIII, 1899), p. 146. La découverte de nombreux poids puniques à Carthage (voir, entre autres, Ph. Berger, *Musée Lavigerie*, I, p. 193-9) ne paraît pas pouvoir éclaircir cette question.

7. Müller, *l. c.*, p. 105.

8. Buste de cheval ou cheval sur de très petites monnaies qui portent au revers un palmier.

9. Diodore, XIV, 77, 5. Müller (p. 110 et suiv.) voudrait distinguer sur les monnaies de Carthage des images représentant Déméter et d'autres représentant Perséphone :

punique, celle que des milliers d'inscriptions appellent Tanit Pené Baal[1]. Le revers montre généralement un cheval, dans diverses attitudes[2] (cet animal est parfois ailé, comme Pégase). L'image parlante du palmier est moins fréquente qu'en Sicile et elle est rarement figurée seule[3]. Des textes se rapportant au IIIe siècle mentionnent des pièces d'or[4]. On en frappa sans doute dès le début, ainsi que des pièces de bronze. La monnaie d'argent n'apparut probablement que plus tard, peut-être seulement au temps des Barcides, lorsque les Carthaginois exploitèrent les mines d'Espagne

La frappe de l'or semble avoir été réservée à l'hôtel monétaire de la capitale. Au contraire, il n'est pas impossible que des pièces de bronze aient été fabriquées en Sardaigne[6] et il n'est

---

« Les unes ont un caractère plus sérieux et plus matronal ; ... les autres... un caractère plus gai et plus virginal ». Je n'arrive pas à constater ces prétendues différences.

1. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, Première partie, I, p. 39 : « A Carthage, c'est Tanit, identifiée avec Perséphone Notons que cette identification n'est nullement prouvée.

2. Quelquefois un buste de cheval.

3. Il faut probablement attribuer aussi à Carthage des monnaies de bronze présentant au droit la tête de la déesse, au revers soit un épi, soit une charrue Müller, II, p. 147, n°s 15 et 16. Elles se trouvent en Afrique : *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. CCIII ; 1914, p. CLV (Carthage et région de Tébessa).

4. Diodore, .XXIII, 9, 2 (en 261). L'inscription de la colonne de Duilius (Dessau, *Inscriptiones latinae selectae*. I, n° 65, I. 13) indique, parmi le butin fait en 260 : « [auro]m captom : numei (3 700) » ; la restitution [auro]m est certaine. Polybe, I, 66, 6 (en 241). Il n'est pas sûr que les pièces d'or dont parle Tite-Live, XXI, 48, 9 (en 218), aient été des monnaies carthaginoises.

5. Meltzer, II. p. 112, Head. *l. c*., p. 879 ; Beloch, *Griechische Geschichte*, III, 1, p. 318. L'inscription de la colonne de Duilius (l. c., I. 14) mentionne une grande quantité de pièces d'argent : « [arcen]tom captom praeda numei... » (suivait un chiffre, aujourd'hui mutilé, commençant par le signe du nombre 100 000). Mais c'était, au moins en partie, le produit de la vente, faite en Sicile, du butin proprement dit (Mommsen, au C. I. L., I, p. 40). On ne peut donc pas affirmer que, dans ce total, aient été comptées des pièces carthaginoises.

6. On ne saurait les désigner avec précision. Müller (II, p. 146-7, n°s 8-I4) croit de fabrication sarde des bronzes qui offrent au droit la tête de la déesse, ou bien une tête imberbe diadémée, au revers un taureau, ou trois épis, et dont la plupart présentent deux lettres puniques (il est vrai que ce savant est disposé à les dater d'une époque postérieure à la domination carthaginoise). C'est surtout en Sardaigne qu'on les trouve. Mais une monnaie d'or appartient à la même série (*ibid*., p. 146, n° 7) et l'on admettra difficilement qu'elle ait été frappée dans cette île.

guère douteux qu'un atelier important n'ait existé à Carthagène pour la frappe de l'argent : puisque ce métal se trouvait très abondamment en Espagne, où les Barcides avaient besoin de beaucoup de numéraire, ils ne durent pas s'abstenir de le transformer en monnaie sur place[1]. Amilcar et ses successeurs se contentèrent-ils de reproduire les types usités à Carthage, avec la tête de déesse au droit et le cheval au revers[2] ? Ou adoptèrent-ils, en outre, des types particuliers ? Dans le Sud et l'Est de la péninsule[3], ont été recueillies des monnaies en bon argent, se rattachant au système phénicien[4]. Elles offrent, au droit, une tête imberbe, parfois laurée, ou une tête barbue laurée[5] ; au revers, soit un cheval, soit un cheval et un palmier, soit un éléphant africain[6]. Leur parenté avec les monnaies puniques n'est pas contestable. Sur des pièces à l'éléphant, la tête laurée, ici imberbe, là barbue, est accompagnée d'une massue[7] : elle représente donc Héraclès, ou plutôt le dieu phénicien Melqart, identifié avec l'Héraclès grec[8]. Nous croyons qu'on peut admettre la même désignation pour d'autres monnaies de la série. Ailleurs, la tête imberbe a l'air d'un portrait[9], mais il ne faudrait pas l'affirmer avec trop de confiance, car le travail est fort mauvais et, si les traits ne sont nullement idéalisés, c'est peut-être parce que la main du graveur a trahi ses intentions. Ces pièces ont été attribuées par

1. On a supposé aussi que des monnaies de bronze furent frappées par les Carthaginois en Espagne : Zobel de Zangroniz, *Monatsberichte der preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1863, p. 262.

2. Müller, Supplément, p. 51.

3. Surtout dans deux trésors, trouvés l'un à Almazarron, près de Carthagène, l'autre à Cheste, dans la province de Valence.

4. Certaines d'entre elles présentent une lettre phénicienne.

5. Bien plus rare que la tête imberbe.

6. Müller, III, p. 13, n°s 1-3 (et Supplément, p. 61, n° 1 a) ; p. 16-17, n°s 8-18 ; p. 34, n°s 43-44.

7. Müller, *l. c.*. p. 17, n°s 16-18.

8. L'art grec, on le sait, a figuré Héraclès avec ou sans barbe.

9. Müller, *l. c.*, p. 13, n°s 1-3. Il y a aussi des monnaies de bronze de même type : ibid., n°s 4-5.

L. Müller[1] et d'autres[2] à des rois numides, Masinissa, Micipsa, Jugurtha[3]. Mais elles ne se rencontrent pas en Afrique[4]. Il est plus vraisemblable qu'elles ont été frappées en Espagne, où on les trouve aujourd'hui et, comme l'a soutenu Zobel de Zangroniz[5], par les soins des Barcides[6]. De son fameux sanctuaire de l'île de Gadès, fondé bien des siècles auparavant[7], Melqart protégeait les Phéniciens d'Espagne ; les conquérants carthaginois l'avaient en grande vénération : nous savons qu'avant d'entreprendre son expédition vers l'Italie, Hannibal vint lui rendre un hommage solennel[8].

La décadence de Carthage se manifesta dans ses monnaies[9]. La technique devint de plus en plus négligée et grossière. Avant les guerres puniques, les pièces d'or étaient de bon aloi. Ce métal fut ensuite mélangé d'une proportion toujours

1. L. c., III, p. 14, 24, 35 ; Supplément, p. 61.62, 64.

2. Voir surtout Babelon, *Mélanges numismatiques*, I (1892), p. 131-2 (= *Revue numismatique*, 1889, p. 406-7), pour les monnaies attribuées à Jugurtha.

3. Les monnaies appartenant à Masinissa et à Micipsa portent une effigie royale qui ne ressemble en rien à ces têtes (t. III, ch. VII, § 2). Quant à Jugurtha, nous ne connaissons aucun portrait certain de ce prince, car il n'est pas prouvé qu'une tête diadémée, représentée sur un denier de Faustus Cornélius Sulla, soit son image (Babelon, *Monnaies de la République romaine*, I, p. 422, n° 60) ; d'ailleurs, quand même on le croirait, cette tête ne peut passer (quoi qu'en dise M. Babelon, Mél. num., I, p. 131) pour une copie de celle qui figure sur les monnaies d'argent attribuées à Jugurtha (Müller, III, p. 36, a déjà fait remarquer qu'il n'y a presque aucune ressemblance entre les deux têtes).

4. Pendant près d'un quart de siècle, j'ai pu examiner des milliers de monnaies trouvées en Algérie : jamais on ne m'en a montré de cette série. Conf. Charrier, *Description des monnaies de la Numidie et de la Maurétanie* (Mâcon, 1912), p. 18, 61, 155.

5. Dans *Monatsberichte der preussischen Akademie*, 1863, p. 248-262. Le même, *Estudio historico de la moneda antigua española* (Madrid, 1878), p. 77-119.

6. Ce problème n'est cependant point élucidé d'une manière satisfaisante. Des monnaies d'argent, apparentées à la série dont nous parlons et trouvées également en Espagne, n'ont pas été frappées par les Barcides. Ce sont celles de Vermina, fils du roi des Masæsyles Syphax (t. III, eh. vi, § 9), et celles qui offrent le portrait d'un personnage imberbe diadémé (Müller, Supplément, p. 71, n°s 4 a et b). Les premières sont certainement africaines ; les autres représentent un roi : or il n'est pas vraisemblable qu'un Barcide, même Asdrubal, qui fut soupçonné d'aspirer à la monarchie, ait osé s'attribuer les marques extérieures du pouvoir royal.

7. Peut-être dès la fin du XIIe siècle : voir t. I, p. 365.

8. Tite-Live, XXI, 21, 9 ; conf. Silius Italicus, III, 14 et suiv.

9. Müller, II, p. 141-2. Meltzer, II, p. 112-3.

croissante d'argent. C'était là une véritable fraude, car les exemplaires à bas titre ressemblaient tout à fait par leur module et leurs types aux exemplaires en or pur ; on les soumettait à une opération qui faisait disparaître l'argent de la surface[1]. Les monnaies d'argent, d'abord de bonne qualité, furent altérées à leur tour : au métal précieux, on ajouta du cuivre et du plomb. Quand, après la guerre d'Hannibal, les Carthaginois apportèrent la première annuité de la somme due aux Romains, les questeurs, dit Tite-Live[2], déclarèrent que l'argent n'était pas pur[3], et, en effet, une expérience prouva qu'il contenait un quart d'alliage, Rome aurait pu être encore plus mal servie : les numismates ont constaté qu'au second siècle, on frappa à Carthage des monnaies où l'on mettait plus de plomb et de cuivre que d'argent[4].

1. Müller, II, p. 131-2.

2. XXXII, 2, 2 (en 139). Il faut remarquer que ce récit est sujet à caution. Il contredit un autre passage de Tite-Live (XXX, 44, 4), d'après lequel le premier versement aurait été fait en 201 (il contredit aussi, à propos du nombre des otages, une indication de Polybe : voir Kahrstedt, p. 587, n. 1). — Rien ne prouve du reste que les versements des Carthaginois aient été faits en argent monnayé: le paiement en lingots eût été plus commode pour les Romains.

3. Le traité stipulait que les Carthaginois fourniraient de l'argent « purum putum » : Alfenus *apud* Aulu-Gelle, VII (VI), 5.

4. Müller, II, p. 133. Ces monnaies sont d'un travail négligé qui, comme leur bas titre, atteste leur date récente.

CHAPITRE III

LES ARMÉES DE CARTHAGE

I

En temps de paix, Carthage entretenait quelques troupes dans ses possessions d'Afrique et d'outre-mer, pour assurer l'ordre et parer à des menaces de brusques attaques[1]. Elle ne constituait de véritables armées que quand elle avait des guerres à soutenir; elle les licenciait à la fin des hostilités[2]. Elle souhaitait que ces guerres, fort coûteuses, fussent de courte durée, et elle se résignait sans trop de peine à les terminer sur une défaite, lorsque la fortune ne l'avait pas favorisée. Telles furent ses luttes contre les Grecs de Sicile. N'oublions pas qu'elles ne mettaient point en question le salut de Carthage : il s'agissait de savoir ce que son empire colonial y gagnerait ou y perdrait ; en cas de perte, une revanche restait possible dans un avenir plus ou moins proche.

Quand Agathocle vint combattre son ennemie en Afrique, elle comprit qu'elle ne devait traiter avec lui qu'après l'échec de cette audacieuse entreprise : elle resta en armes pendant plusieurs années. La première guerre qu'elle fit à Rome fut très

1. V supra, p. 295, 302-3, 310-1. 312-3.

2. On renseignements utiles sur les armées carthaginoises dans Chr. Hendreich, *Carthago sire Carthaginensium respublica* (Francfort-sur-l'Oder, 1664) p. 331,-535. Voir surtout Meltzer, II, p. 115-135 et les notes.

longue (de 264 ou 263 à 241 avant J.-C.). L'occupation définitive de la Sicile par la maîtresse de l'Italie était pour les Carthaginois un tout autre danger qu'un accroissement de la puissance de Syracuse. Ils tardèrent à s'avouer vaincus. Du reste, cette guerre ne fut, ni pour eux, ni pour les Romains, une tension continue de toutes leurs forces : souvent les adversaires, fatigués, sommeillèrent.

Les conquêtes des Barcides en Espagne, exigèrent, durant près de vingt ans, de nombreuses troupes et fournirent les moyens de les entretenir. Puis éclata la seconde guerre contre Rome, qui ne prit fin qu'au bout de dix-sept ans et dans laquelle les deux Républiques firent preuve d'une égale énergie. Pendant une période de trente-six ans (de 237 à 202), Carthage eut des armées permanentes. Parmi les indications relatives aux effectifs de ces armées, quelques-unes méritent confiance. Elles nous permettent, dans une certaine mesure, d'apprécier la valeur de celles qui sont données pour d'autres époques, où les efforts militaires des Carthaginois furent assurément moins grands.

Nous trouvons dans Diodore une série de chiffres se rapportant aux expéditions faites contre les Grecs de Sicile. A plusieurs reprises, il mentionne des différences entre les deux historiens qu'il a consultés, Éphore et Timée. Les chiffres de Timée, très inférieurs à ceux d'Éphore, paraissent être encore trop élevés[1]. Les Grecs ne disposaient pas de renseignements précis et, comme il arrive presque toujours, ils étaient portés à exagérer le nombre de leurs ennemis. On constate que, d'une manière générale, les effectifs les plus forts sont mentionnés dans les guerres les plus anciennes et, sans doute, les plus mal connues ; pour les événements plus rapprochés de son temps (fin du Ive siècle et début du IIIe), Timée s'est moins

1. Conf. J. Beloch, *Die Bevölkerung der griechisch-römischen Welt* (Leipzig, 1886), p. 467-8 ; le même, *Griechische Geschichte*, II, p. 582, 584 (n. 1) ; III, 1, p. 356 ; E. Meyer, *Geschichte des Alterthums*, V, p. 67.

éloigné des vraisemblances. Voici les chiffres : en 480, 300000 hommes[1] ; en 409, un peu plus de 100 000, selon Timée. 200 000 fantassins et 4000 cavaliers, selon Éphore[2] ; en 406, un peu plus de 120000 hommes (cavaliers compris), d'après Timée, 300 000, d'après Éphore[3] ; en 397, 100 000 hommes venus d'Afrique et 30 000 levés en Sicile, d'après Timée, 300 000 fantassins, 4 000 cavaliers[4], d'après Éphore[5] ; on 392, 80 000 hommes[6]. A la bataille de Cabala, en 383, plus de 10 000 soldats de Carthage auraient été tués et 5000 faits prisonniers[7] ; cependant une grande partie de l'armée put s'échapper. Vers 345, 50000 fantassins passent en Sicile[8] ; 50 000, selon Diodore[9], 60 000, selon Plutarque[10], se rendent à Syracuse peu de temps après (il s'agit probablement des mêmes troupes). En 339. une armée de 70 000 hommes est formée à Lilybée[11] ; elle compte 10 000 chevaux, y compris ceux qui doivent être attelés[12] ; Timoléon, qui amène contre elle 11 000 soldats, dit l'un[13], 6 000 seulement, dit un autre[14], lui tue 12 500[15], ou 10 000 hommes[16], et lui fait 15 000 prisonniers[17] : il est

1. Diodore, XI, 1, 5 ; XI, 20, 2. Ce chiffre est déjà indiqué par Hérodote, VII, 165. Conf. t. I, p. 435, n. 10.

2. Diodore, XIII, 54, 5. Pour le chiffre de Timée, voir aussi l'interpolation dans Xénophon, *Hell*., I, 1, 37.

3. Diodore, XIII, 80, 5. Pour le chiffre de Timée, interpol. *apud* Xénophon, I, 5, 21.

4. Et, de plus, 400 chars.

5. Diodore, XIV, 54, 5-6. Voir aussi le même, XIV, 62, 3 (en 396) : Himilcon, « d'après certains historiens », arriva devant Syracuse avec 300000 fantassins et 3000 cavaliers.

6. Diodore, XIV, 95, 1.

7. *Id*., XV, 15, 3.

8. *Id*., XVI, 67, 2.

9. XVI, 69, 3.

10. *Timoléon*, 17.

11. Plutarque, *l. c*., 25. Diodore, XVI, 77, 4 (70000 fantassins, dit-il).

12. Diodore, *l. c*.

13. Voir Diodore, XV, 78, 2, et 79, 1.

14, Plutarque, *l. c*., 25.

15. Diodore, XVI, 80, 4 et 5.

16. Plutarque, *l. c*., 28.

17. Diodore, XVI, 80, 5.

superflu de discuter ces chiffres. En 311, Amilcar commande 40 000 fantassins et près de 5 000 cavaliers[1]. Il marche sur Syracuse, en 309, avec 120 000 fantassins et 5 000 cavaliers[2], Notons que, peu de temps auparavant, le gouvernement carthaginois lui avait demandé d'envoyer en Afrique des troupes pour tenir tête à Agathocle. Le danger de sa patrie était si pressant qu'Amilcar dut faire partir toutes les forces dont il pouvait se priver sans courir lui-même le risque d'un désastre. Or il n'envoya que 5 000 hommes[3]. A Agathocle avait été opposée une armée de 40 000 fantassins, de 1 000 cavaliers et de 2 000 chars, formée en toute hâte dans Carthage même[4]. En 307, trois armées luttèrent contre les Grecs en Libye ; d'après Diodore[5], elles comptaient ensemble 30 000 soldats, ce qui peut être exact. En 278, 50 000 hommes parurent, dit-on, devant Syracuse[6].

Certains chiffres indiqués pour la première guerre contre Rome sont aussi suspects que la plupart des précédents. En 261, Hannon conduit devant Agrigente, selon Philinos[7] (qui était de cette ville), 50 000 fantassins et 6 000 cavaliers; il perd dans deux batailles 3 000 des uns et 200 des autres et les Romains lui font 4 000 prisonniers. Mais Polybe[8] contredit nettement Philinos quand il affirme que la majeure partie de l'armée punique fut détruite. Orose[9] (d'après Tite-Live) attribue à cet Hannon 30 000 fantassins et 1 500 cavaliers. Dans une victoire remportée en Afrique, en 256, le consul Régulus aurait tué 17 000 ou 18 000 ennemis et en aurait pris 5 000[10],

1. Diodore, XIX, 106, 5 ; 109, 4.
2. *Id*., XX, 30, 1.
3. *Id*., XX, 16, 9. Peut-être le chiffre de 120 000 fantassins est-il altéré.
4. *Id*., XX, 10, 5.
5. XX, 59, 4.
6. Diodore, XXII, 8, 1.
7. *Apud* Diodore, XXIII, 8, 1.
8. I, 19, 11.
9. *Adv. pag*., IV, 7, 5.
10. Tite-Live, *apud* Eutrope, II, 21, 3 (18 000 tués), et Orose, IV, 8, 16 (17 000).'

chiffres sans doute très exagérés, de même que la prétendue perte par les Carthaginois, en 254, de 9 000 hommes, lors d'une autre bataille africaine[1]. Dans l'intervalle, l'armée de Régulus avait été à peu près anéantie par 12 000 fantassins et 4 000 cavaliers : indication que donne Polybe[2] et qui peut être admise. En 250, Asdrubal aurait livré bataille devant Palerme avec plus de 30 000 hommes, dont 20 000 auraient été tués[3]. Lilybée, assiégée depuis la même année, fut d'abord défendue par une dizaine de mille hommes[4], auxquels 10 000 autres se joignirent pendant quelque temps pour essayer de dégager la place[5]. A la fin de la guerre, il n'y avait pas beaucoup plus de 20 000 soldats en Sicile, constituant les garnisons de Lilybée, de Drépane et l'armée d'Amilcar Barca[6].

Durant la révolte des mercenaires, en 240 ou 239, Amilcar sortit de Carthage et livra bataille avec 10 000 fantassins et cavaliers[7]. Une autre armée, commandée par Hannon, était alors en campagne : elle ne devait guère être plus nombreuse.

Selon Diodore[8], Asdrubal, gendre d'Amilcar, eut en Espagne d'abord (en 228) 50 000 fantassins et 6 000 cavaliers, puis 60 000 fantassins et 8 000 cavaliers. Il est tout à fait invraisemblable qu'Hannibal ait conduit 150 000 hommes contre Sagonte, en 219 : qu'aurait-il fait de toute cette foule contre une petite ville, défendue surtout par sa situation et la solidité de ses murailles ?

Ce fut peut-être entre la première et la seconde guerre

1. Orose, IV, 9, 7.

2. I, 32, 9.

3. Eutrope, II, 24. Orose, IV, 9, 14 et 15.

4. Polybe, I, 42, 11. Diodore (XXIV, 1, 1 et 2) indique 7 000 fantassins et. 700 cavaliers, puis 4 000 hommes amenés de Carthage, soit 11 700 hommes (la cavalerie fut ensuite envoyée à Drépane : *ibid*., 3).

5. Polybe, I, 44, 2-7 ; 46, 1.

6. Polybe, I, 67, 13 ; conf. Cornélius Népos, *Amilcar*, II, 2.

7. Polybe, I, 75, 2.

8. XXV, 12.

9. Comme l'indiquent Tite-Live, XXI, 8, 3, et Eutrope, III, 7, 2.

punique que l'on éleva les remparts qui couvrirent Carthage du côté de l'isthme reliant la ville au continent. Ils renfermaient des logements pour 20 000 fantassins et 4 000 cavaliers[1].

Dans l'hiver de 219-218, Hannibal, prenant les mesures nécessaires pour la grande lutte qui allait s'engager, fit passer en Afrique 13 850 fantassins et 1 200 cavaliers espagnols, ainsi que 870 Baléares : en tout 15 920 hommes. La plupart de ces troupes allèrent dans les villes Métagonites, d'autres à Carthage[2]. Quatre mille fantassins des villes Métagonites furent envoyés à Carthage[3]. A son frère Asdrubal, qui devait rester en Espagne, Hannibal confia 11 850 fantassins africains, 2 550 cavaliers, originaires aussi d'Afrique, 300 Ligures, 500 Baléares[4] : soit 15 200 hommes. Polybe nous dit qu'il a emprunté ces indications à une inscription qu'Hannibal lui-même fit placer dans le temple de Junon Lacinienne, près de Crotone[5].

D'après l'historien grec, Hannibal, lorsqu'il partit de Carthagène pour l'Italie, au printemps de 218, emmena environ 90 000 fantassins et 12 000 cavaliers[6]. Il laissa à son lieutenant Hannon, entre l'Èbre et les Pyrénées, 10 000 fantassins et 1 000 cavaliers[7] et renvoya chez eux le même nombre d'hommes[8]. Il franchit les Pyrénées avec le reste de son armée, qui comptait, dit Polybe[9], 50 000 fantassins et 9 000 cavaliers. Il faudrait en conclure qu'il aurait perdu 21 000 hommes dans

1. Appien, *Lib*., 95.

2. Polybe, III, 33, 10-12.

3. *Ibid*., 13.

4. *Ibid*., 15-16.

5. Tite-Live les a reproduites (XXI, 21 et 22) ; il nous donne (XXI, 21, 12) le chiffre de 870 Baléares, omis dans notre texte de Polybe.

6. III, 35, 1. Appien (*Hann*, 4) indique les mêmes chiffres pour la force de l'armée lors de son entrée en Gaule. Il y a là sans doute une confusion.

7. Polybe, III, 35, 5 ; conf. Tite-Live, XXI, 23, 3.

8. Polybe, III, 35, 6. D'après Tite-Live, 3 000 Carpétains auraient déserté et plus de 7 000 autres Espagnols auraient été renvoyés par le général (XXI, 23, 4-6 ; conf. Frontin, *Strat*., II, 7, 7).

9. III, 35, 7.

sa campagne au Nord de l'Èbre[1]. Le même auteur affirme[2] qu'après le passage du Rhône, Hannibal avait 38 000 fantassins et plus de 8 000 cavaliers : il aurait perdu près de 13 000 soldats depuis son entrée en Gaule[3]. Or il ne semble pas avoir eu de vraies batailles à livrer entre les Pyrénées et le fleuve.

Polybe a copié dans l'inscription du temple de Junon Lacinienne les chiffres donnés par Hannibal pour l'état de ses forces quand il parvint en Italie : 20 000 fantassins et 6 000 cavaliers[4]. Il n'y a aucune bonne raison de croire qu'Hannibal ait altéré la vérité. On doit donc rejeter d'autres chiffres, que Tite-Live a rencontrés dans des auteurs : les plus élevés, dit-il, étaient 100 000 fantassins et 20 000 cavaliers[5]. Si l'on admet, avec Polybe, que l'armée ait compté 46 000 hommes après le passage du Rhône, 20 000 d'entre eux auraient disparu entre le fleuve et l'Italie[6]. Quoique les pertes aient été certainement importantes lors de la traversée des Alpes, ce chiffre paraît être exagéré[7], ainsi que ceux des pertes qu'Hannibal aurait subies entre l'Èbre et les Pyrénées, entre les Pyrénées et le Rhône[8]. Par conséquent, les chiffres de l'inscription méritent

1. De 102 000, il faut retrancher 22 000 (hommes laissés en Espagne) ; reste 80 000 ; 80 000 moins 59 000 = 21 000.

2. III, 60, 5.

3. 59 000 moins 46 000 = 13 000.

4. III, 56, 4. Le chiffre de 20 000 (conf. Polybe, II, 24, 17 ; Tite-Live, XXI, 38, 2) comprenait toute l'infanterie, et non pas seulement l'infanterie pesamment armée, comme M. Delbrück l'a supposé (*Geschichte der Kriegskunst*, I, 2e édit., p. 374) : voir K. Lehmann, *Die Angriffe der drei Barkiden auf Italien* (Leipzig, 1905), p. 133-5 ; Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, III, 1 (Berlin, 1912), p. 94-95.

5. XXI, 38, 2. — Cincius Alimentus indiquait 80000 fantassins et 10000 cavaliers, en y comprenant, dit Tite-Live (XXI, 38, 3-4), les Gaulois et les Ligures qui se seraient joints à l'armée venue d'Espagne. Mêmes chiffres dans Eutrope, III, 8, 2.

6. Près de la moitié de l'armée, dit Polybe, III, 60, 5.

7. Cincius, qui avait été fait prisonnier par les Carthaginois, prétendait avoir appris d'Hannibal lui-même que les pertes avaient été de 36000 hommes entre le Rhône et l'Italie : Tite-Live, XXI, 38, 5.

8. Conf. Beloch, *Bevölkerung*, p. 468-9 ; Delbrück, l. c., p. 369 et suiv. ; Lehmann, *l. c.*, p. 136 et suiv.

seuls confiance[1]. L'armée qui franchit l'Èbre n'atteignait peut-être pas 60 000 hommes[2].

Il y avait alors un peu plus de 15 000 soldats entre ce fleuve et les Colonnes d'Hercule. En Afrique, comptons près de 16 000 Espagnols et Baléares et 4 000 recrues des villes Métagonites. On nous dit que les Espagnols furent en majeure partie cantonnés dans ces villes. Cependant Carthage était menacée d'une invasion romaine, qui se préparait à Lilybée. Les quelques milliers d'hommes qu'Hannibal lui envoya, soit d'Espagne, soit des côtes de l'Algérie et du Maroc, ne suffisaient pas pour garantir sa sécurité et celle de son territoire. Il y a donc lieu de supposer qu'elle fit de son côté des levées ; il serait vain de chercher à fixer un chiffre précis. Somme toute, au début de cette guerre, qui a tenu dans l'histoire une si grande place, le total des troupes réunies par la république africaine ne devait pas dépasser de beaucoup 100 000 hommes, dont il faut déduire un assez grand nombre d'Espagnols (11 000, selon Polybe), renvoyés par Hannibal dans leurs foyers avant son entrée en Gaule.

Les Celtes de la Cisalpine accrurent son armée. A la Trébie, il avait environ 40 000 hommes, dont 11 000 cavaliers[3] ; à

1. Lehmann (p. 141-2) et Kahrstedt (note à la p. 374) ont essayé d'expliquer l'origine des erreurs de Polybe. Leurs hypothèses me semblent très fragiles.

2. En admettant 60 000 hommes et en défalquant les 11 000 laissés à Hannon, les 11 000 autres renvoyés chez eux (c'est peut-être un chiffre trop élevé), le total des pertes depuis l'Ebre aurait été de 12 000 hommes.

3. Polybe mentionne : 20 000 fantassins pesamment armés (III, 72, 8) ; 8 000 hommes d'infanterie légère (*ibid*., 7) ; 1 000 fantassins et 1 000 cavaliers placés en embuscade (III, 71, 9) ; plus de 10 000 cavaliers, formant les ailes (III, 72, 9). Des cavaliers numides, assez nombreux (III, 7f1 10 ; 72, 1 et 10 ; 73, 7), sont, semble-t-il, compris dans ce chiffre de 10 000 (comme le pense Kromayer, *l. c*., p. 97, n. 1). En effet, il fallait les ajouter, on ne comprendrait guère pour quelles raisons la cavalerie d'Hannibal à la Trébie aurait été de quelques milliers d'unités plus forte qu'à Cannes, où il disposait de 10 000 cavaliers. Il avait dû en perdre un certain nombre entre les deux batailles. Mais il est difficile de croire qu'après la première, des cavaliers gaulois ne soient pas venus se joindre à ceux qui faisaient déjà partie de son armée. Si beaucoup de chevaux étaient morts de froid dans le Nord de l'Italie (Polybe, III, 74, 11 ; Tite-Live, XXI, 56, 6, et XXI : 58, 11), si beaucoup d'autres avaient été fourbus au cours de la marelle qui précéda l'entrée

Cannes, un peu plus de 40 000 fantassins et 10 000 cavaliers[1]. Les chiffres indiqués pour ces deux batailles peuvent être exacts : ils doivent provenir du quartier général punique, où il y avait deux historiens grecs, Silénos et Sosylos, consultés par Polybe.

Après la victoire de Cannes, le Sénat de Carthage envoya à Hannibal des cavaliers numides[2]. Ce furent les seules troupes qui lui vinrent d'Afrique. Il n'en reçut pas des Gaulois. Mais beaucoup d'Italiens se placèrent sous ses ordres[3]. Il est impossible de savoir de combien d'hommes il disposa pendant les treize années qu'il passa encore en Italie, de 216 à 203[4]. Il vit leur nombre diminuer peu à peu[5]. Il en amena peut-être 15 à 20 000 en Afrique[6].

---

en Étrurie (Polybe, III, 79, 11), Hannibal avait pu les remplacer, ou les remettre en bon état avant la bataille de Cannes (*ibid*., III, 87, 1 ; 88, 1).

1. Polybe, III, 114, 5; conf. Tite-Live, XXII, 46, 6.

2. Tite-Live, XXIII, 13, 7 (on décida de lui en envoyer 4 000 : il n'est pas sûr qu'il en soit parti autant) ; XXIII, 41, 10 ; 43, 6.

3. En 214, son lieutenant Hannon aurait eu 11 000 fantassins, presque tous Bruttiens et Lucaniens, et 1 200 cavaliers, pour la plupart africains : Tite-Live, XXIV, 15, 2 (dans un récit très suspect).

4. Il marcha sur Tarente, en 212, avec 10000 fantassins et cavaliers, qu'il choisit dans son armée : Polybe, VIII, 26, 3 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* VIII, 28) ; conf. Tite-Live, XXV, 9, 1.

5. Nous trouvons dans Tite-Live des indications sur ses prétendues pertes dans de prétendues batailles : en 215, plus de 5 000 hommes tués et 600 prisonniers (XXIII, 46, 4 ; conf. Plutarque, *Marcellus*, 12) ; — en 214, plus de 2 000 hommes tués (XXIV, 17, 6) ; — en 211, 8 000 tués, selon des « auctores huius pugnae » à laquelle d'autres ne donnaient pas tant d'importance (XXVI, 6, 8) ; — en 200, 8000 tués (XXVII, 14, 13) ; — en 207, environ 4 000 tués (XXVII, 40, 11) ; puis, plus de 8 000 tués et plus de 700 prisonniers (XXVII, 42, 7) ; bientôt après, plus de 2 000 tués (XXVII, 42, 15) ; — en 204, plus de 4 000 tués et près de 300 prisonniers (XXIX, 36, 9) ; — en 203, 5 000 tués (XXX, 19, 11, d'après Valérius Antias Tite-Live, qui a soigneusement transcrit tous les chiffres précédents, se demande si celui-là n'est pas mensonger). En tout, près de 48 000 hommes, presque l'équivalent de l'armée punique de Cannes. Or nous savons par Polybe qu'Hannibal ne fut vaincu dans aucune bataille rangée avant celle de Zama (fragment 9 de l'édit. Büttner-Wobst ; *alias* 23).

6. A Zama, il constitua sa troisième ligne avec ses soldats d'Italie. Polybe dit (XV, 11, 1) que sa première ligne était composée de 12 000 mercenaires ; Appien (Lib., 40), qu'elle formait le tiers de son armée, forte d'environ 50 000 hommes. Il y a quelque apparence que la disproportion numérique n'était pas très grande entre cette première ligne et les deux autres. — Selon Tite-Live (XXX, 20, 5), Hannibal aurait laissé en Italie des troupes qui lui semblaient inutiles. Il n'y a aucun compte à tenir de la légende d'après

Nous avons dit qu'Asdrubal commandait 15 200 hommes dans la péninsule ibérique au printemps de 218 ; cette année-là, il fit campagne contre les Romains avec 8 000 fantassins et 1 000 cavaliers[1]. Or, en 217, il aurait perdu 19 000 soldats dans deux batailles contre les Celtibères (15 000 tués, 4 000 faits prisonniers)[2]. Cela n'est pas admissible, même si, dans les mois précédents, il avait recruté des Espagnols. Il reçut, en 216, des renforts d'Afrique : 4 000 fantassins et 1 000 cavaliers[3]. D'autres troupes africaines, dont on ne nous dit pas le nombre, furent envoyées dans la péninsule peu de temps après[4]. Asdrubal ayant été vaincu sur l'Èbre[5], son frère Magon se rendit l'année suivante en Espagne, avec 12 000 fantassins et 1 500 cavaliers[6]. A la même époque, une armée presque aussi forte alla combattre les Romains en Sardaigne[7], où elle fut anéanties[8]. En 213, débarquèrent en Sicile 25 000 fantassins et 3 000 cavaliers[9], qui furent emportés par des maladies devant Syracuse, dans l'été de 212[10]. Après la prise de cette ville, Carthage envoya dans l'île, en 211, 3 000 cavaliers et 8 000 fantassins[11].

On ignore les effectifs des armées puniques en Espagne de 215 à 208, les chiffres donnés par des chroniqueurs romains étant manifestement erronés[12]. Des levées furent faites dans le

---

laquelle il aurait fait massacrer, ou donné comme esclaves à ses compagnons beaucoup de soldats italiens qui auraient refusé de le suivre (Tite-Live, XXX, 20, 6 ; Diodore, XXVII, 9 ; Appien, *Hann*., 59).

1. Polybe, III, 76, 10.
2. Tite-Live, XXII, 21, 8.
3. *Id*., XXIII, 26, 2.
4. *Id*., XXII, 28, 2.
5. Il aurait alors perdu 35 000 hommes (25 000 tués, 10 000 prisonniers) : Eutrope, III, 11, 4. Ces chiffres sont évidemment très exagérés.
6. Tite-Live, XXIII, 32, 5-7 et 11. Eutrope (III, 11, 5) dit 4000 cavaliers.
7. Tite-Live, XXIII, 32, 12.
8. *Id*., XXIII, 40, 12.
9. *Id*., XXIV, 35, 3.
10. *Id*., XXV, 26, 14.
11. *Id*., XXVI, 21, 14.
12. En 215, les Scipions, avec 16000 Romains, battent trois généraux carthaginois, disposant de 60 000 soldats, leur tuent plus d'hommes qu'ils n'en ont eux-mêmes et

pays[1] ; des troupes vinrent d'Afrique[2]. En 208, une grande bataille fut livrée par P. Scipion au Barcide Asdrubal. D'après Polybe[3], les Romains victorieux auraient fait plus de 12 000 prisonniers[4]. Si ce chiffre est exact, l'armée punique devait être nombreuse, car le frère d'Hannibal put s'échapper avec une partie des siens[5]. Deux autres armées existaient à la même époque en Espagne[6].

Asdrubal, qui, l'année suivante, pénétra en Italie, y serait entré, selon Appien, avec 48 000 fantassins et 8 000 cavaliers[7]. A la bataille du Métaure, qu'il perdit et où il se fit tuer, 56 000 de ses soldats auraient succombé et 5 400 auraient été pris, d'après Tite-Live[8]. Mais Polybe[9] indique 10 000 morts

---

font plus de 3 000 prisonniers; les Carthaginois recrutent des Espagnols, mais ils sont de nouveau vaincus et perdent plus de 15 000 hommes, tués ou pris : Tite-Live, XXIII, 49, 9-10 et 13. En 214, Tite-Live (XXIV, 41, 10) mentionne plus de 12 000 hommes tués et plus de 1 000 faits prisonniers dans deux combats; puis, 12 000 tués et près de 3 000 prisonniers dans une bataille (XXIV, 42, 4) ; bientôt après, les Carthaginois perdent moitié moins de monde, parce qu'ils sont moins nombreux (*ibid*., 5) ; enfin, plus de 8 000 tués et près de 1 000 prisonniers (*ibid*., 8). Cela fait environ 80 000 hommes pour les deux années 215-214 ! Après la mort des Scipions (en 211, plutôt qu'en 212), les Romains, commandés par Marcius, auraient tué 37 000 et pris 1 830 ennemis, selon Acilius ; Valérius Antias indiquait 17 000 morts et 4 330 prisonniers ; Pison, 5 000 morts : Tite-Live, XXV, 39, 12-15. Même désaccord pour la garnison de Carthagène en 209 : Tite-Live (XXVI, 49, 2) a trouvé dans les auteurs qu'il a consultés les chiffres de 10 000 hommes (c'est celui que donne Appien, *Iber*., 19, 20, 21 et 22), de 7 000, de 2 000. Polybe (X, 8, 4, et 12, 2) dit 1 000 hommes, ce qui peut être à peu près exact. D'après Appien (*l. c.*, 19), il y aurait eu alors en Espagne quatre armées carthaginoises, fortes chacune de 25 000 fantassins et de 2500 cavaliers (c'est du moins ce qu'il semble avoir voulu dire).

1. Asdrubal avait avec lui des Espagnols à la bataille de Bæcula, en 208 : voir p. 369, n. 2.

2. Masinissa amena en Espagne des Numides, en 212 ou 211 (*infra*, p. 363, n. 1). En 210, 5 000 Numides étaient à Carthage avec ce prince, prêts à passer dans la péninsule ; la République levait des mercenaires pour les envoyer dans la même contrée : Tite-Live, XXVII, 5, 11 (indications peu sûres, mais non pas absurdes, comme le déclare M. Kahrstedt, p. 297).

3. X, 40, 1.

4. Conf. Tite-Live, XXVII, 19, 2, qui dit aussi (XXVII, 18, 20) que 8 000 ennemis furent tués.

5. Polybe, X, 39, 8 ; conf. Tite-Live, XXVII, 19, 1.

6. Polybe, X, 38, 10 ; conf. Tite-Live, XXVII, 20, 2,

7. *Hann*., 52.

8. XXVII. 49, 6,

9. XI, 3, 3.

seulement ; il ajoute[1] que l'armée d'Asdrubal périt presque entière. Cependant il nous apprend lui-même qu'après leur victoire, les Romains tuèrent encore beaucoup d'ennemis qui n'avaient point participé à l'action et firent beaucoup de prisonniers[2] ; en outre, il est probable qu'un certain nombre de Gaulois s'enfuirent[3]. On peut donc admettre que cette armée, si elle n'atteignait pas les chiffres mentionnés par Appien et Tite-Live, comptait plus de 12 000[4] ou de 15 000 hommes[5], chiffres proposés par des savants modernes.

La dernière grande armée carthaginoise qui combattit en Espagne, — elle fut vaincue à Ilipa en 206, — était formée, dit Polybe[6], de 70 000 fantassins et 4 000 cavaliers. Tite-Live fait remarquer qu'il a trouvé dans un auteur un chiffre moins élevé pour l'infanterie : 50 000 hommes[7]. On prétend qu'en 205, Magon, venu d'Espagne par les Baléares, débarqua en Ligurie 12 000 fantassins et environ 2 000 cavaliers[8] ; qu'il reçut 6 000 fantassins et 800 cavaliers, envoyés par Carthage[9].

Pourtant celle-ci ramassait alors en Afrique tous les hommes qu'elle pouvait trouver, afin de les opposer à l'invasion imminente de Scipion. A la fin de 204, Asdrubal, fils de Giscon, disposa d'une armée forte, selon Polybe, de 30 000 fantassins et de 3 000 cavaliers[10]. Le roi Syphax, allié des Carthaginois,

---

1. XI, 3, 4.

2. XI, 3, 1-2. Voir aussi Appien, *l. c.*

3. Même si Tite-Live ne le disait pas (XXVII, 49, 8-9). Sur tout cela, voir Kromayer, *l. c.*, p. 492-3, qui croit qu'Asdrubal avait environ 30 000 hommes.

4. Kahrstedt, p. 522.

5. Lehmann, *l. c.*, p. 202, 233.

6. XI, 20, 2.

7. XXVIII, 12, 13-14. Il indique 4 500 cavaliers et ajoute que tel est le chiffre donné par les différents auteurs qu'il a consultés (et dont était Polybe). Appien (*Iber.*, 24) dit, comme Polybe, que l'armée punique comptait 70 000, hommes ; son récit est d'ailleurs fort inexact.

8. Tite-Live, XXVIII, 46, 7.

9. *Id.*, XXIX, 4, 6 ; Appien, *Lib.*, 9. On aurait demandé à Magon d'envoyer en Afrique des mercenaires ligures et gaulois (Appien, *l. c.*, 17). Eu égard à la situation militaire des Carthaginois en l'année 205, ce chassé-croisé n'est guère vraisemblable.

l0. XIV, 1, 14 ; conf. Tite-Live, XXIX, 35, 10.

aurait amené 60 000 hommes[1]. Après la destruction des camps numide et punique, Asdrubal et Syphax ne purent mettre en ligne que 30 000 hommes à la bataille des Grandes Plaines, au printemps de 203[2].

Il est possible que, comme l'indique Appien[3], Hannibal ait commandé environ 50 000 hommes à Zama[4], à peu près autant qu'à Cannes. Le même chiffre fut peut-être atteint à Ilipa. Carthage avait-elle réuni de plus grandes armées avant la seconde guerre punique ? Nous en doutons.

En 150, le général Asdrubal opposa, dit-on, 58 000 hommes à Masinissa[5]. Appien affirme qu'ils périrent presque tous[6]. Cependant, très peu de temps après, Asdrubal tenait la campagne avec 20 000 soldats[7]. En 147, 30 000 hommes défendaient Carthage assiégée[8]. Une autre armée se trouvait à Néphéris, dans un camp qui fut pris par 4 000 Romains[9]. Scipion Émilien aurait fait alors 10 000 prisonniers ; 70 000 hommes, y compris les non-combattants, auraient péri ; 4 000 environ se seraient enfuis[10]. Le camp aurait donc contenu 84 000 hommes : ce qui est sans doute très exagéré[11].

---

1. Dont 10 000 cavaliers : Polybe, XIV, 1, 14 ; conf. Tite-Live, XXIX, 35, 11.

2. Polybe, XIV, 7, 9 ; conf. Tite-Live, XXX, 7, 13.

3. *Supra*, p. 339, n. 6.

4. Selon Polybe (XV, 14, 9), il y aurait eu plus de 20 000 morts et à peu près autant de prisonniers du côté des Carthaginois, dont l'armée fut presque anéantie. Autres chiffres dans Appien, Lib., 48 : 25 000 tués, 8500 prisonniers.

5. Appien, *Lib*., 73.

6. *Ibid*.

7. *Lib*., 80 et 93.

8. Appien, *Lib*., 120.

9. Appien, *Lib*., 126.

10. *Ibid*.

11. Conf. Kahrstedt, p. 628.

II

Dans les premières luttes que Carthage eut à soutenir, ses troupes durent être formées, en majeure partie, de citoyens. Il en était encore ainsi vers le milieu du VIe siècle : les soldats que Malchus ramena alors de Sardaigne et dont il se servit pour exécuter son coup d'État étaient probablement des Carthaginois[1].

Après Malchus, commença la série des guerres entreprises à l'instigation et sous le commandement de Magon, puis de ses fils et de ses petits-fils[2]. Une seule ville, si peuplée fût-elle, ne pouvait pas fournir sans s'épuiser les armées qu'exigeait cette politique de conquêtes. Il était impossible d'arracher les citoyens à leur famille, à leur métier, à leurs intérêts, pour exposer ou sacrifier leur vie dans des expéditions fréquentes et lointaines. C'eût été détruire le commerce et l'industrie, qu'on prétendait développer en leur ouvrant de nouveaux marchés. Peut-être aussi les Magonides pensèrent-ils que leur domination serait mieux assurée s'ils disposaient de troupes indifférentes aux querelles des partis, si le peuple perdait peu à peu le gord et l'habitude des armes.

Carthage eut donc recours à des mercenaires[3]. On en mentionne pour la première fois en 480, lors de la grande expédition de Sicile, dirigée par un des fils de Magon[4]. Il est permis de croire que ce système de recrutement fut inauguré, ou tout au moins généralisé[5] par Magon lui-même, qui, dit

1. Voir p. 185.

2. T. I, p. 420-1.

3. Voir, d'une manière générale, Polybe, I, 67, 4 ; VI, 52, 4 ; Diodore, V, 38, 2-3.

4. T. I, p. 435.

5. On se servait depuis longtemps de mercenaires en Orient. Les Pharaons en avaient eu dès le second millénaire et l'on sait l'usage que Psammétique et ses successeurs firent, aux VIIe-VIe siècles, des Grecs qu'ils recrutèrent. David et les rois de Lydie employèrent aussi des mercenaires. De même, quelques tyrans grecs, au VIe siècle. Pour Tyr, métropole de Carthage, voir Ézéchiel, XXVII, 10, 11.

Justin[1], « organisa la discipline militaire »[2]. Au Ve siècle, l'annexion d'un territoire en Libye permit à la République de lever de nombreux soldats parmi les indigènes; ses alliances lui procurèrent des auxiliaires.

Cependant les citoyens ne disparurent pas des armées[3], même dans les guerres d'outre-mer. Sans parler ici des officiers, nous trouvons des Carthaginois parmi les troupes qui combattirent en Sicile en 480[4], en 409[5], en 406-405[6] en 397-396[7], en 383[8]. Diodore indique à plusieurs reprises qu'ils étaient nombreux[9]. L'armée qui fut vaincue, en 339, par Timoléon en comptait 10 000, selon Plutarque[10]. A Carthage, dit Aristote[11], on avait coutume de porter autant d'anneaux qu'on avait fait de campagnes : preuve que les citoyens étaient fiers de leurs exploits militaires[12].

Nous ne savons pas de quelle manière ils étaient recrutés[13].

---

1. XIX, 1, 1 : « ordinata disciplina militari ».

2. Meltzer, I, p. 194-7.

3. voir Meltzer, II, p. 119-121.

4. Hérodote, VII, 165: Φοίνιχες, terme qui peut s'appliquer, non seulement à Carthage, mais à d'autres colonies phéniciennes d'Occident. Diodore, XI, 1, 5 ; 24, 4.

5. Diodore, XIII, 44, 6.

6. *Id*., XIII, 80, 3 ; voir aussi ibid,, 88, 3, et 110, 6.

7. *Id*., XIV, 75, 2-4.

8. *Id*., XV, 15. 2.

9. XI, 24. 4 ; XIII, 4.4, 6 ; XIV, 75, 4.

10. *Timoléon*, 27.

11. *Politique*, VII, 2, 6.

12. Les armes sont très rares dans les tombes de la Carthage punique, même dans celles qui datent des temps où de nombreux citoyens participaient aux guerres : quelques dagues en fer (voir *infra*, p. 349, n. 8) ; une sorte de dard (?), dans une tombe du VIe siècle (Delattre, *Les Tombeaux puniques de Carthage*, Lyon, 1890, p. 29) ; une pointe de lance (?) en bronze (Vernaz, *Rev. archéol*., 1887, II, p. 155) ; le P. Delattre me signale aussi plusieurs pointes de javelots ou lances, en fer, et de flèches, en bronze, conservées au musée Lavigerie (conf. Anziani, *apud* Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage*, I, p. XIX). La seule conclusion qu'on en puisse tirer, c'est que les Carthaginois n'avaient pas coutume de déposer des armes dans les sépultures ; peut-être en étaient-ils empêchés par quelque vieille superstition (crainte que des revenants n'en tissent mauvais usage ?).

13. Diodore (XI, 1, 5 ; XIII, 44, 6 ; ibid., 80, 3 ; XV, 15, 2 ; XVI, 73, 3) se sert des verbes χαταγράφειν et χαταλέγειν, qui signifient enrôler. Il ajoute que l'on enrôlait les gens les plus propres au service : τούς χρατίστους, τούς άρίστους, τούς εύθέτους.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que beaucoup d'entre eux n'étaient nullement des gens de basse condition. Ils ne renonçaient pas à certaines habitudes de luxe ; ils avaient des armes d'un travail artistique[1], qui, évidemment, leur appartenaient, des objets de valeur[2], entre autres des coupes d'or et d'argent[3] : Platon[4] a fait l'éloge d'une loi carthaginoise qui interdisait l'usage du vin à l'armée ; il ignorait sans doute qu'elle n'était pas appliquée[5]. En 339, 2 500 jeunes gens, riches et de bonne naissance, formaient un corps d'élite, « le bataillon sacré »[6]. Ils se comportèrent vaillamment à la bataille du Crimisos, où ils succombèrent tous. L'émotion fut très vive à Carthage. On résolut d'épargner désormais un sang précieux et les troupes qui passèrent en Sicile après ce désastre furent composées de mercenaires[7]. Une trentaine d'années plus tard, en 311, des citoyens furent encore enrôlés pour une expédition sicilienne. Mais ils étaient seulement 2 000[8], parmi lesquels il y avait de nombreux nobles[9]. Beaucoup périrent dans une tempête, avant d'atteindre l'île. On décréta un deuil public[10] et ce nouveau malheur contribua peut-être à faire écarter les citoyens des armées d'outre-mer.

Les textes n'en mentionnent pas en Sicile pendant la première guerre contre Rome, ni en Espagne lors des conquêtes

1. Plutarque, *Timoléon*, 29 (en 339).

2. Plutarque, *l. c*. Diodore, XVI, 81, 1.

3. Diodore, *l. c.* Le même, XIII, 88, 3 (en 406) : Himilcon remet en gage aux mercenaires les coupes que possèdent les Carthaginois servant dans son année ; ces objets étaient certainement en métal précieux (conf. Meltzer, II, p. 121).

4. *Lois*, II, p. 674, a. Conf. Pseudo-Aristote, *Économ*., I, 5, 2.

5. En 396, Himilcon, assiégeant Syracuse, établit des magasins pour le vin, comme pour le blé : Diodore, XIV, 63, 3. — Pour l'ivrognerie des mercenaires ou auxiliaires gaulois, à l'époque des guerres puniques, v. *infra*, p. 383.

6. Diodore, XVI, 80, 4 : ἱερός λόχος. Le chiffre de 3 000 Carthaginois tués, que donne Plutarque (Timoléon, 28), se rapporte à ce bataillon; Diodore indique un effectif de 2 500 hommes.

7. Diodore, XVI, 81, 4.

8. *Id*., XIX, 106, 2.

9. *Id., l. c.*; conf. XIX, 108, 6.

10. *Id*., XIX, 106, 4.

des Barcides. Il ne semble pas non plus qu'on en ait envoyé en Europe pendant la guerre d'Hannibal[1].

« Les Carthaginois, écrit Polybe[2], négligent complètement l'infanterie et ne se soucient guère de la cavalerie : la cause de cette incurie est qu'ils emploient des soldats étrangers et mercenaires[3]. » Aussi les regardait-on comme des gens très inexpérimentés des choses militaires et fort peu courageux[4].

Il fallait cependant se servir d'eux quand la patrie était directement menacée, par une invasion ennemie ou par des rebelles[5]. N'étant pas exercés, n'ayant pas l'habitude des fatigues de la guerre, ils faisaient en général de piètres soldats. Nous avons vu[6] qu'en 310, à la nouvelle du débarquement d'Agathocle, une armée, forte, dit-on, de 45 000 hommes, fut mise sur pied dans la ville même. Elle était presque entièrement formée de fantassins. Diodore[7] parle d'un « bataillon

1. En 216, à la bataille de l'Èbre, le Barcide Asdrubal avait, selon Tite-Live (XXIII, 29, 4 et 10), des fantassins carthaginois, qui se battirent courageusement. L'inscription du temple de Junon Lacinienne, copiée par Polybe, ne les indique pas parmi les troupes qu'Hannibal laissa en 218 à son frère. Si Tite-Live dit vrai, ils auraient fait partie des renforts envoyés d'Afrique peu de temps avant la bataille (XXIII, 26, 2). — Dix ans plus tard, des vétérans carthaginois, formant un solide corps d'infanterie, auraient pris part à la bataille d'Ilipa; des cavaliers sont aussi mentionnés : Tite-Live, XXVIII, 13, 8 ; 14, 4-5 et 19. Ce sont là des additions faites par l'historien latin au récit de Polybe (XI, 21 et suiv.); elles n'ont peut-être aucune valeur.

2. VI, 52, 3-4.

3. Conf. Diodore, V, 38, 3 : « Les Carthaginois ont toujours fait la guerre sans mettre leur confiance dans des soldats citoyens » (ce qui, nous venons de le voir, n'est pas exact pour toute la durée de l'histoire de Carthage).

4. Il semble que Timée ait anticipé quand il attribuait cette opinion à Timoléon, vers le milieu du IVe siècle : Polybe, XII, 26 a, 1-2 ; conf. Diodore, XVI, 79, 2. Pour des temps plus récents, voir Diodore, XX, 3, 3, et 9, 4 ; Polybe, I, 68, 2 ; Tite-Live XXVIII, 44, 5 ; XXIX, 3, 13 ; Polybe, XXXI, 21, 3 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXII, 2).

5. Naturellement, dans ces circonstances, Carthage avait recours à tous les moyens de salut. Elle ne s'abstenait pas de faire usage de mercenaires, d'Africains, sujets ou alliés. Par exemple, elle employa contre Agathocle des Africains, des mercenaires étrangers, même des Grecs de Sicile : Diodore, XX, 18, 3 ; 38, 6 : 39, 4-6 ; 44, 1 ; contre les mercenaires révoltés, d'autres mercenaires et des Numides : Polybe, I, 73, 1 ; 75, 2 ; 78, 9.

6. P. 334.

7. XX, 10, 6 ; 11, 1 ; 12, 3.

sacré », probablement peu nombreux[1], qui, dans la bataille livrée aux Grecs, se conduisit d'abord bravement et ne céda que quand tout espoir fut perdu[2]. Ce corps avait sans doute été recruté, comme en 339, dans les meilleures familles. Au cours des campagnes qui suivirent, des troupes puniques furent opposées soit à celles d'Agathocle[3], soit à des Africains qui s'étaient tournés contre Carthage[4].

La République enrôla aussi des citoyens vers le milieu du IIIe siècle, pour combattre l'invasion des Romains que commandait Régulus[5], puis une révolte de mercenaires et d'indigènes[6].

Des levées furent faites à Carthage en 205 et dans les années suivantes, avant et après le débarquement de Scipion[7]. Les nobles paraissent avoir surtout servi dans la cavalerie[8] ; il est à croire qu'ils fournissaient leurs montures. Les Carthaginois s'enfuirent tout de suite à la bataille des Grandes Plaines[9]. A Zama, Hannibal, peut-être pour les empêcher d'agir de même, les plaça en seconde ligne avec les sujets africains, derrière les mercenaires et devant les vétérans d'Italie[10].

---

1. Comme on l'a fait remarquer (R. Schubert, *Geschichte des Agathokles*, Breslau, 1887, p. 109), Agathocle ne plaça que 1000 hoplites en face de ce bataillon.

2. Diodore, XX, 12, 3 et 7.

3. *Id*., XX, 17, 2 ; 33, 1-2 ; 59, 1. et 4 ; 65, 1 ; etc. ; voir aussi XX, 44, 1.

4. *Id*., XX, 38, 1, et 43, 2 (campagne contre des Numides, à laquelle prirent part un certain nombre de nobles).

5. Polybe, I, 32, 7 et 9 ; 33, 6 ; 34, 6 (infanterie lourde carthaginoise ; elle reçut de pied ferme les Romains dans la bataille où Régulus fut vaincu). Les cavaliers de l'armée punique, au nombre de 4 000, devaient être pour la plupart des Carthaginois, car les Numides étaient alors en guerre avec la République (Meltzer, II, p. 508). Ils s'acquittèrent fort bien de la tâche qui leur fut assignée (Polybe, I, 34, *passim*).

6. Polybe, 1, 73, 1-2 (fantassins et cavaliers) ; I, 75, 2 (*idem*) ; I, 87, 3 (tous les hommes encore disponibles parmi ceux qui étaient en âge de porter les armes) ; voir aussi I, 88, 6.

7. En 205 : Tite-Live, XXIX, 4, 2 ; Appien, *Lib*., 9 (Asdrubal, fils de Giscon, recrute 6 000 fantassins et des cavaliers carthaginois). — En 204 : Tite-Live, XXIX, 29, 1 ; 34, 1, 4 et 17 (cavaliers) ; Appien, 14 (*idem*). — En 203 : Tite-Live, XXX, 6, 8 (beaucoup de nobles carthaginois auraient été pris dans le camp d'Asdrubal) ; XXX, 7, 8.

8. Tite-Live, XXIX, 34, 17.

9. Polybe, XIV, 8, 7-8 ; conf. Tite-Live, XXX, 8, 6-7.

10. Voir t. III, ch. VI, § 8.

En 150, il y avait seulement 400 cavaliers puniques dans la grande armée qu'Asdrubal conduisit contre Masinissa[1] ; on ignore si des fantassins furent alors recrutés parmi la population urbaine[2]. Nous dirons avec quel héroïsme les Carthaginois défendirent pendant trois ans, de 149 à 146, leur ville que Rome les avait sommés d'abandonner[3].

On ne sait presque rien sur l'armement des citoyens[4]. Ceux qui prirent part à la bataille du Crimisos étaient des guerriers pesamment armés[5]. Ils portaient des casques de bronze, des cuirasses de fer, des boucliers blancs, de forme circulaire et de grande taille[6]. Ils tenaient des lances et des épées[7]. La forme de l'épée n'est pas indiquée. C'était peut-être un glaive court, analogue à celui dont on faisait usage en Europe aux VIIe et VIe siècles[8]. Comme les Romains et les

1. Appien, *Lib*., 70.

2. Deux ans avant le commencement des hostilités, le prince numide Gulussa serait allé dire au Sénat romain que des enrôlements se faisaient à Carthage (Tite-Live, *Epit*. l. XLVLII). Mais c'est là une assertion qui ne mérite pas confiance (voir t. III, ch. VII, § V).

3. Il est possible que 6 000 fantassins, introduits dans la ville par Asdrubal en 147 (Appien, *Lib*., 114 et 117), aient été en partie des sujets africains. Mais les autres défenseurs de Carthage devaient être des Carthaginois.

4. A Olympie, dans le Trésor dit des Carthaginois, il y avait trois cuirasses de lin, don de Gélon et des Syracusains après leur victoire d'Himère, en 480 : Pausanias, VI, 19, 7. Elles avaient été enlevées à des guerriers de l'armée vaincue, Carthaginois ou autres. Pour l'emploi de ces cuirasses chez les peuples orientaux, voir Olck, dans *Real-Encyclopädie*, s. v. Flachs, VI, p. 2452 ; à l'époque de la bataille d'Himère, les Phéniciens de la flotte de Xerxès en portaient : Hérodote, VII, 89 ; conf. Helbig, *Die Italiker in der Poebene*, p. 68. On en fit usage aussi en Grèce et en Espagne.

5. Plutarque, *Timoléon*, 28. De même, certainement, les soldats du bataillon sacré auquel, en 310, Agathocle opposa des hoplites : Diodore, XX, 11, 1.

6. Plutarque, l. c., 27 et 28. Les Grecs, vainqueurs, auraient entassé devant la tente de leur général 1 000 cuirasses et plus de 10 000 boucliers ronds, pris aux ennemis (ce qui ne veut pas dire, l'exactitude de ces chiffres étant admise, que tous les boucliers aient appartenu à des Carthaginois) : Diodore, XVI, 80, 6 ; Plutarque, *l. c*., 29.

7. Diodore, XVI, 80, 2. Pour les épées, voir aussi Plutarque, l. c., 28.

8. Voir Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, II, p. 731 et suiv. Des dagues de ce type, en fer, ont été trouvées à Carthage dans des tombes du VIe siècle. Delattre, *Les Tombeaux puniques de Carthage*, p. 29 : poignard, long de 0 m. 40, à lame plate. Le même, *Bull. archéol. du Comité,* 1907, p. 432, et renseignements que ce savant a bien voulu me donner : glaive long de 0 m. 59, en y comprenant la partie qui

Espagnols[1], les Carthaginois l'auraient conservé, non seulement à l'époque de leurs guerres contre les Grecs, mais plus tard encore[2].

Au temps des guerres contre Rome, les citoyens qui étaient enrôlés combattaient d'ordinaire en ligne[3] : ils devaient donc être pourvus d'armures complètes[4]. Les arsenaux de la ville, bien approvisionnés, pouvaient livrer sur-le-champ de quoi équiper des milliers d'hommes[5]. Parmi les armes fabriquées rapidement en l'année 149 (les Romains s'étaient fait remettre tout ce que les arsenaux contenaient), sont mentionnés des épées, des lances et des boucliers longs[6]. Si cette dernière indication est exacte, les Carthaginois avaient abandonné le bouclier de forme circulaire, pour adopter, comme une partie des Ibères[7], le bouclier allongé dont se servaient les Gaulois,

---

s'emmanchait dans une poignée en bois (la lame mesure 0 m. 51). Gauckler, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 200, et *Bull. archéol. de Comité*, 1900, p. CXLIII ; indications que je dois à MM. Merlin et Pradère : petite dague, longue actuellement de 0 m. 35 (le bout de la poignée est cassé) ; la lame est plate ; la poignée était revêtue de plaquettes en bois, fixées par des clous.

1. V. *infra*, p. 372.

2. Silius Italicus (III, 234-5) nous les montre combattant avec une épée courte, à l'époque d'Hannibal. Cela pourrait être vrai. Signalons cependant la découverte à Zaghouane, à une quinzaine de lieues de Carthage, d'une lame d'épée dont les débris ont donné une longueur de 0 m. 84 ; elle a été recueillie au-dessus d'un tombeau qui date peut-être des derniers temps de la domination punique : Hannezo, *Bull. du Comité*, 1894, p. 387.

3. Bataille contre Régulus : Polybe, 1, 33, 6 ; 34, 6. Bataille du Bagrada, en 240 ou 239 : *id*., I, 76, 3-7. A Zama : id., XV, 11, 2 ; 13, 3-8.

4. Silius ne mentionne point de cuirasses, ce qui ne prouve pas que les Carthaginois en aient été dépourvus. Il prétend (III, 236-7) qu'ils portaient une tunique rouge : couleur utile pour dissimuler les taches de sang. On dit la même chose des Lacédémoniens, dont le vêtement écarlate était appelé φοινιχίς ; (Aristophane, *Lysistr*., 1140 ; Xénophon, *Laced. resp*., XI, 3 ; Aristote, dans *Fragm. hist. graec*., II, p. 130, n° 86; etc.). C'est peut-être ce terme grec qui a fait attribuer des tuniques de même couleur à des gens d'origine phénicienne.

5. En 149, presque au lendemain d'une guerre, les Carthaginois remirent aux Romains 200 000 armes. Appien (*Lib*., 80) et Strabon (XVII, 3, 15) disent même 200 000 panoplies, ce qui est invraisemblable ; ils reproduisent inexactement Polybe, lequel mentionne des armes : XXXVI, 6, 7 (B.-W. ; *alias* XXXVI, 4) ; conf. Diodore, XXXII, 6, 2.

6. Appien, *Lib*., 93. Strabon, *l. c*.

7. V. *infra*, p. 371.

les Romains[1] et d'autres Italiens[2]. Une stèle de Carthage[3] en représente un, qui a la forme du *scutum* romain[4]. A côté est figurée une arme offensive[5], javelot ou plutôt pique, une de ces courtes piques que, selon Plutarque[6], les Carthaginois tenaient en main. Plutarque ajoute qu'ils ne faisaient point usage de javelots et qu'ils ne combattaient que de près. Il n'est pas impossible, cependant, qu'un certain nombre d'entre eux aient formé des troupes légères, pourvues d'armes de jet[7]. Pour repousser ou tenir à distance des assiégeants, ces armes

1. Les Romains avaient fait usage du bouclier rond avant d'adopter le bouclier long (probablement au IVe siècle) : Tite-Live, VIII, 8, 3 ; Diodore, XXIII, 2, 1 ; *Ineditum Vaticanum*, publié dans *Hermès*, XXVII, 1892, p. 121.

2. Les Carthaginois et les Africains qui, dit Tite-Live, formaient le centre de l'armée punique à la bataille d'Ilipa (en 206 avant J.-C.) auraient eu des boucliers longs, *scuta* (XXVIII, 15, 5). Mais ce mot a peut-être été mis là au hasard. — ? Silius Italicus (III, 234) attribue aux Carthaginois des *parmae*, c'est-à-dire de légers boucliers ronds, et nous lisons dans Suidas : πάρμαυ δερμάτινοι θυρεοί παρά Καρχηδονίοις (noter que les termes parma et θυρεός, bouclier long, sont contradictoires). On peut supposer qu'il s'agit de la *caetra*, petit bouclier rond en cuir des indigènes africains : v. *infra*, p. 359.

3. *C. I. S.*, 1, 605 (t. II, pl. VI) : au-dessous de la dédicace, qui est faite par une femme.

4. Les auteurs du *Corpus* croient que c'est véritablement un bouclier romain. Des armes étrangères furent, en effet, apportées en Afrique : à Ksour es Saf, près de Mahdia, sur la côte orientale de la Tunisie (voir *supra*, p. 133), un caveau funéraire contenait une très belle cuirasse en bronze, fabriquée dans l'Italie méridionale au IVe ou au IIIe siècle (Merlin, dans *Monuments Piot*, XVII, 1910, p. 131-7 et pl. XIII-XIV), et un ceinturon, probablement de même origine (ibid., p. 131 et 136-7). On sait, d'autre part, qu'Hannibal donna des armes romaines à son infanterie lourde africaine (voir p. 360). Il est impossible de dire qui était le mort de Ksour es Saf et comment il était devenu propriétaire de cette cuirasse. Vers la même époque, des cuirasses analogues parvenaient jusqu'au cœur de l'Espagne (Schulten, Numantia, I, p. 225).

5. Flanquant le bouclier, qu'elle ne dépasse pas en hauteur (cette arme pouvait donc mesurer un peu plus d'un mètre). Il devait y avoir un autre objet qui faisait pendant de l'autre côté du bouclier : la pierre est mutilée. — Sur une autre stèle (*ibid.*, 1353 ; t. II, pl. XXIII), on voit, au-dessus de la dédicace, une image très grossière, paraissant représenter une panoplie, avec une pique en travers.

6. *Marcellus*, 12 : indication prise on ne sait où; elle n'est peut-être pas. Inexacte, bien qu'elle soit insérée dans le récit d'une bataille à laquelle des soldats carthaginois ne purent participer (Hannibal n'en avait pas dans son armée d'Italie) et qui, du reste, est vraisemblablement une invention.

7. Nous n'en avons pas la preuve. Dans l'armée qu'Amilcar emmena de Carthage pour combattre les mercenaires, il y avait de l'infanterie légère et de l'Infanterie lourde (Polybe, 1, 76, 3). Mais cette armée, composée en grande partie de Carthaginois, comptait aussi des mercenaires (I, 75, 2), qui formaient peut-être des troupes légères.

étaient nécessaires à ceux qui occupaient les remparts[1]. En. 149, on fabriqua de grandes quantités de javelots[2]. Dans le sol de l'antique cité, se retrouvent très fréquemment des balles de fronde ovoïdes en terre cuite[3]. Plus de 20 000 étaient mêlées à des boulets en pierre, qui datent certainement de l'époque punique, dans un dépôt voisin du port circulaire, à peu de distance de l'emplacement du mur longeant le rivage[4]. Ce dépôt fut sans doute constitué par les derniers défenseurs de la ville.

Aux Carthaginois, nous pouvons joindre les soldats des colonies maritimes qui avaient été fondées par les Phéniciens d'Orient ou par Carthage. Nous avons déjà cité les rares textes qui mentionnent des levées de troupes dans ces villes[5].

III

Les citoyens mis à part, les armées puniques comprenaient :

1° Des sujets, indigènes nés sur les territoires appartenant à Carthage en Afrique, en Espagne, peut-être aussi en Sardaigne. Le service militaire était pour eux une obligation, comme le paiement de l'impôt[6].

2° Des auxiliaires[7], fournis par des peuples, des princes,

1. En 309-8, les javelots abondaient dans Carthage, alors menacée par Agathocle : Diodore, XX, 44, 4.

2. Appien, *Lib*., 93 (σαύνια). Carthage venait d'en livrer beaucoup aux Romains (ibid., 80 : ἀχόντια).

3. Mesurant en général 0 m. 06 de long sur 0 m. 04 de large ; le poids moyen est de 50 grammes. — Voir, entre autres, E. de Sainte-Marie, *Mission à Carthage*, p. 64 ; Babelon, *Carthage*, p. 153 (plusieurs milliers sur la colline de Junon) ; Delattre, *Les Tombeaux puniques de Carthage*, p. 37 (pente Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis); Babelon et Reinach, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1836, p. 32, n° 169 (région de Dermèche) ; Carton, *Documents pour servir à l'élude des ports de Carthage*, p. 33 (même région, surtout au Sud du palais de Derméche).

4. Gauckler, *Nouvelles Archives des missions*, XV, 1907, p. 569.

5. P. 296-7 ; voir aussi p. 345, n. 4.

6. Pour les Africains, voir p. 304 ; pour les Espagnols, p. 313. On n'a pas de renseignements pour les Sardes (conf. p. 312).

7. Ils sont désignés par les termes σύμμαχοι (Polybe, XV, 11, 3), auxiliares (Tite-Live, XXIV, 48, 10 ; XXV, 40, 6), qui ont, du reste, une signification très vague : v. *infra*, p. 354.

alliés officiels, mais, en fait, vassaux pour la plupart. Parmi ces alliés de la République, il y en avait dont les contingents étaient incorporés dans ses armées. D'autres combattaient aux côtés des Carthaginois, tout en gardant leur indépendance : tel Syphax à la fin du IIIe siècle[1]. Cependant cette distinction n'est pas facile à établir. Fut-elle même toujours très nette ? Tout en se faisant obéir, Carthage pouvait avoir intérêt à ne pas paraître commander ; elle pouvait soit donner directement une solde à des auxiliaires, soit laisser ce soin à leurs chefs et accorder à ceux-ci des subsides.

3° Enfin, des mercenaires, liés par un contrat de louage, dont le terme était la fin de la guerre pour laquelle ils étaient spécialement embauchés. Carthage en leva dans toutes les contrées de la Méditerranée occidentale et en Grèce. Tantôt ils étaient recrutés par un général qui faisait campagne dans le voisinage ou sur le territoire même du pays d'où on les tirait[2] ; parfois même, on engageait des gens qu'on venait de combattre[3]. Tantôt des commissaires se rendaient chez des peuples étrangers et ramenaient les hommes qu'ils avaient enrôlés[4]. Des racoleurs, ou bien des condottières, qui avaient sous la main

1. Voir p. 306.

2. Tite-Live, XXVIII, 1, 4 et 7 (en 207, Celtibères recrutés par Magon et Hannon) ; XXVIII, 30, 1 (en 206, Espagnols, par un autre Hannon, lieutenant de Magon) ; XXVIII, 37, 9 (en 206, Baléares, par Magon) ; XXVIII, 36, 2 ; XXIX, 4, 3 ; Appien, *Hann*., 54 ; Lib., 7, 9, 49 et 59 (Gaulois et Ligures, par le même général),

3. Diodore, XIII, 88, 6 (en 406, mercenaires, à Agrigente) ; XX, 69, 3 (en 307, soldats de l'armée d'Agathocle) ; Polybe, I, 78, 13 (vers 239, rebelles faits prisonniers lors de la guerre des mercenaires) ; Diodore, XXV, 10, 1 (vers 233, prisonniers espagnols).

4. Diodore, XIII, 80, 2 (à la fin du v° siècle, les généraux Hannibal et Himilcon envoient en Espagne et aux Baléares, avec de grosses sommes, des personnages d'un rang élevé et les chargent d'engager le plus grand nombre possible de mercenaires) ; XIV, 47, 3 (au début du siècle suivant, les Carthaginois font partir, avec beaucoup d'argent, quelques sénateurs pour aller recruter des mercenaires en Europe) ; Polybe, I, 32, 1 (commissaires envoyés en Grèce au temps de la première guerre punique) ; id., XIV, 7, 5 ; conf. Tite-Live, XXX, 7, 10 (en 201-203, chez les Celtibères). Tite-Live, XXX, 21, 3 (en 203, les Sagontins auraient arrêté des recruteurs envoyés en Espagne).

des bandes toutes prêtes[1], servaient d'intermédiaires[2]. Ces opérations exigeaient, sinon le concours, du moins l'assentiment des autorités locales. Elles devaient être prévues et facilitées par des conventions. Après la première guerre punique, les Romains interdirent à Carthage de lever des mercenaires dans la contrée qui leur était soumise (la péninsule italique)[3]; après la seconde, d'en lever dans quelque pays que ce fût[4].

Certains textes distinguent clairement ces trois catégories de soldats : sujets, alliés, mercenaires[5]. D'autres nous laissent dans l'indécision. On a vu[6] que le mot Λίβυες désigne souvent les sujets africains ; mais il peut s'appliquer aux Carthaginois[7], aux Libyphéniciens, aux Numides et aux Maures[8]. Les sujets, aussi bien que les alliés, sont qualifiés de σύμμαχοι[9]. Les Latins appelaient auxilia, auxiliares mercenaires et alliés[10]. D'ailleurs, les trois catégories ne différaient pas autant qu'on pourrait le croire. Comme les mercenaires, les sujets et les alliés touchaient une solde[11]. Il semble bien que, du moins dans quelques

1. Tel devait être Xanthippe, qui joua un rôle important lors de la campagne contre Régulus.

2. Quelquefois, Carthage profitait d'un hasard favorable : v. *infra*, p. 384, pour l'enrôlement de 800 Campaniens en Sicile, vers 410.

3. Polybe, III, 27, 4 ; 29, 10 ; Appien, Sic., II, 2 ; Zonaras, VIII, 17, p. 399, a. Deux ou trois ans plus tard, Carthage aurait été autorisée temporairement par Rome à recruter des troupes en Italie : voir t. III, ch. III, § 3, vers la fin.

4. Selon Dion Cassius, fragm. 56, 85, édit. Melber ; voir aussi :Appien, *Lib*., 54. (conf. *ibid*., 32). Polybe ne mentionne pas cette clause. Qu'elle ait figuré ou non dans le traité de 201, Carthage, depuis lors, ne recruta plus de mercenaires à l'étranger.

5. Voir surtout Diodore, XIII, 80, 2-4 (fin du Ve siècle) ; XIV, 54, 5 (début du IVe) ; Polybe, XV, 11, 1-3 (fin du IIIe).

6. P. 99.

7. Voir, par exemple, Dion Chrysostome, *Discours* LXIV, p. 213, édit. Dindorf ; Elien, *Nat. anim.*, X, 50 ; Arrien, *Indica*, XLIII, 11 (conf. t. I, p. 312, n. 2).

8. P. 99, n. 4.

9. P. 287, n. 3.

10. Tite-Live, XXIII, 29. 4 : « mercennariorum auxilia » ; XXVII, 20, 7 : « ad conducenda rnercede auxilia »; XXX, 33, 9 ; etc.

11. Pour les sujets libyens, voir p. 304, n. 6. Polybe (1, 67, 7) les comprend pare les mercenaires. Si les sujets étaient payés, il est difficile d'admettre que les auxiliaires ne l'aient pas été, du moins ceux qui étaient réellement incorporés dans les troupes de Carthage.

guerres, il y ait eu parmi eux des engagés volontaires : sujets qui avaient déjà rempli leurs obligations; alliés en surnombre des contingents officiels[1]. C'étaient de véritables mercenaires, dont Carthage acceptait, provoquait même les offres de service, quand elle avait besoin de beaucoup d'hommes.

La solde n'était certainement pas la même pour tous. Un hoplite grec, par exemple, devait recevoir une plus haute paye qu'un Libyen, recruté par conscription, ou un Ligure, venu de ses pauvres montagnes[2]. Nous n'avons du reste aucun renseignement précis sur cette question[3].

Après la première guerre contre Rome, les troupes qu'on avait ramenées de Sicile réclamèrent, outre l'arriéré de leur solde, le prix des chevaux qu'elles avaient perdus et le prix du blé qu'on leur devait, au taux le plus élevé qu'il eût atteint pendant la durée de leur service[4]. Carthage avait donc contracté envers ses mercenaires, — du moins ceux-ci l'affirmaient, — deux engagements que les circonstances l'avaient empêchée de tenir : remplacer les montures des cavaliers, livrer gratuitement

---

L'armée qu'Hannibal emmena en Italie ne comptait qu'un petit nombre de mercenaires enrôlés chez des peuples qui ne dépendaient de la République ni en droit, ni en fait : des Baléares, peut-être aussi des Ligures, des Maures et des Celtibères. Le reste se composait de sujets, africains et espagnols, et d'alliés (Numides). Dans la vallée du Pô, beaucoup d'alliés gaulois vinrent rejoindre le Barcide. Or toutes ces troupes paraissent avoir reçu une solde : Tite-Live, XXII, 43, 3 ; XXIII, 12, 5 ; XXVIII, 12, 5 (textes qui ont, il est vrai, peu de valeur).

1, Tite-Live, XXVII, 5, 11 (en 210) : « per totam Africam milites mercede conduci » ; XXIX, 4, 2 (en 205) : « mittere ad conducenda Afrorum auxilia ». ; conf. XXVIII, 44, 5 ; XXIX, 3, 13.

2. Diodore, XVI, 81, 4 (en 339) : haute solde accordée à des Grecs que les Carthaginois embauchent. Voir aussi XIII, 44, 2 (vers 410) : solde avantageuse offerte à des Campaniens. En 309, les Carthaginois auraient proposé à des mercenaires d'Agathocle une solde plus élevée que celle qui leur était allouée par le tyran : Diodore, XX, 34, 1.

3. Quand le gouvernement carthaginois envoya à Sicca les mercenaires qui avaient servi dans la première guerre punique, il fit remettre à chacun d'eux une pièce d'or, en attendant qu'il pût régler leurs comptes : Polybe, I, 66, 6. .Hultsch (*Griechische und römische Metrologie*, 2e édit., p. 433) a supposé que cette pièce d'or représentait la solde d'un mois. C'est une hypothèse qui ne s'appuie sur aucun argument solide et il est impossible de l'adopter si l'on admet que les mercenaires ne recevaient pas tous la même solde.

4. Polybe, I, 68, 8-9 ; 69, 8.

du blé[1]. L'obligation de fournir du blé est égalerment mentionnée par Diodore, à propos d'un fait qui se passa à la fin du Ve siècle[2]. Naturellement, le premier cheval était fourni par l'État[3].

Les mercenaires paraissent avoir combattu le plus souvent selon les usages guerriers de leur patrie. Il est donc probable que beaucoup apportaient de chez eux des armes[4], dont on leur payait peut-être la valeur. Mais Carthage avait des arsenaux[5] où elle faisait fabriquer les objets nécessaires à l'équipement des troupes, aussi bien des mercenaires que des sujets et des citoyens[6].

---

1. Chez les Romains, les fournitures de blé, d'orge, de vêtements, d'armes étaient déduites de la solde attribuée aux citoyens ; les alliés recevaient gratuitement les céréales : Polybe, IV, 30, 12-15. Dans des États grecs, l'argent payé aux mercenaires comprenait à la fois leur solde et une indemnité fixe pour leur nourriture : voir, entre autres, A. J. Reinach, *Rev. archéol*., 1908, II, p. 200-3. L'indication de Polybe semble attester qu'il n'en était pas de même à Carthage. Les mercenaires réclamèrent, non pas des sommes qu'on se serait engagé à leur verser, mais le remboursement des dépenses qu'ils prétendaient avoir faites pour leurs achats. En général, Carthage pouvait se procurer sans peine les céréales nécessaires à ses armées, grâce aux impôts qu'elle percevait en nature et aux nombreux vaisseaux dont elle disposait. Il n'eût pas été avantageux pour elle de donner aux troupes de l'argent destiné à acheter du blé et de se réserver le monopole de la vente, car, pour faire un bénéfice, elle eût dû livrer ce blé à un prix supérieur à l'indemnité et elle eût ainsi mécontenté ses soldats. — A Tunis, le gouvernement vendit des vivres aux mutins (en acceptant les prix qu'ils fixèrent) : Polybe, I, 68, 5. Cela ne prouve pas qu'il ait eu l'habitude d'en vendre aux armées : ces hommes avaient alors fini leur temps de service.

2. XIII, 88, 2 : les mercenaires réclament au général Himilcon τάς σιτομετριας τάςς προτεταγμένας.

3. Vers 410, Carthage, enrôlant des mercenaires campaniens, acheta des chevaux pour eux : Diodore, 44, 2.

4. Polybe, XIV, 7, 7 : on vante dans Carthage l'armement de plusieurs milliers de Celtibères qui viennent d'arriver. Ce peuple fabriquait des épées renommées : *infra*, p. 372.

5. Outre ceux de la capitale (mentionnés par Appien, *Lib*., 92; conf. *supra*, p. 330), il y en avait à Carthagène, au temps des Barcides : Polybe, X, 17, 9, comparé avec X, 20, 6 ; Tite-Live, XXVI, 42, 3 ; 47, 6 ; 51, 8 ; Appien, *Iber*., 23.

6. Diodore (XIV, 95, 1) dit qu'en 302, on recruta des soldats en Libye, en Sardaigne, en Italie, et qu'on les arma tous soigneusement, μετά τής οίχείας χορηγίας. Cet auteur (XIV, 41, 4) nous apprend que Denys fit fabriquer les armes en usage chez les peuples parmi lesquels il se proposait de lever des mercenaires. Carthage devait agir de même.

IV

Beaucoup de textes[1] mentionnent, parmi les soldats de Carthage, des Λίβυες, en latin Afri. Il y en avait en 480, dans la grande armée qu'Amilcar conduisit en Sicile[2]. C'étaient sans doute des mercenaires, puisque, à cette époque, la colonie de Tyr n'avait pas encore de sujets auxquels elle pût imposer le service militaire. Sur le territoire qu'elle se constitua bientôt après en Afrique, elle soumit les indigènes à la conscription[3].

Des « Libyens » participèrent à toutes les guerres de Sicile, depuis la fin du Ve siècle jusqu'au milieu du IIIe[4]. Des indications précises permettent souvent d'affirmer que c'étaient des sujets de Carthage[5]. En 311, ils formaient un corps de 10 000 hommes[6] dans une armée qui comptait, dit-on, 40 000 fantassins[7]. Les 20 000 soldats qui furent évacués de l'île, à la fin de la première guerre contre Rome[8], étaient en majorité des Libyens[9]. Les sujets africains durent aussi prendre

1. La plupart sont énumérés par Meltzer, II, p. 511-2.

2. Hérodote, VII, 165.

3. Voir p. 304.

4. Vers 410, 5 000 Libyens envoyés au secours de Ségeste : Diodore, XIII, 44, 1. Hannibal recruta des Libyens pour une expédition qui eut lieu en 409 : le même, XIII, 44, 6 ; 54, 1. — En 406-5 : id., XIII, 80, 3 ; ibid., 85, 1 (mention d'un camp établi devant Agrigente pour 40 000 hommes : les Espagnols et une partie des Libyens; mais ce chiffre ne mérite guère confiance et il n'est pas certain que le mot Λίβυες ; désigne ici spécialement des sujets de Carthage) ; XIII, 110, 6. — En 397-6 : *id*., XIV, 54, 5 ; 71, 1 ; 77, 1. — En 392 : *id*., XIV, 95, 1 (δύναμιν συνήγαγον άπό Λιβύης, ce qui pourrait s'appliquer aux alliés, comme aux sujets). — En 342-1 (selon Diodore) : *id*, XVI, 73, 3. — En 316, Amilcar, qui commandait dans l'île, aurait mis à la disposition d'Agathocle 5 000 *Afri* : Justin, XXII, 2, 9 (ce qui est douteux). — En 311 : Diodore, XIX, 106, 2 (άπό τής Λιβύης : même observation que pour les levées de l'année 392). — Pendant la première guerre punique : Polybe, I, 67, 7 ; 69, 6 ; 70, 3 ; Appien, *Sic*., II, 2 ; *Iber*. 4 ; *Lib*., 5.

5. Voir les textes cités p. 304, n, 1 et 4.

6. Diodore, XIX, 106, 2 (à supposer que tous aient été des sujets).

7. *Supra*, p. 334.

8. *Supra*, p. 335.

9. Polybe, I, 67, 7. — Pausanias (X, 17, 9) mentionne en Sardaigne des Libyens et des Espagnols, soldats au service de Carthage : il ne donne aucune indication chronologique.

une part importante aux campagnes que les Barcides firent en Espagne depuis 237[1].

Hannibal en avait 12 000 dans l'infanterie, forte de 20 000 hommes, qu'il amena en Italie[2]. Il laissa dans la péninsule ibérique, sous les ordres d'Asdrubal, 11 850 fantassins libyens[3]. Ce fut probablement sur son territoire que Carthage recruta la plus grande partie des troupes d'infanterie qu'elle envoya, pendant la seconde guerre punique, en Espagne[4], en Sardaigne[5] et en Sicile[6]. Elle se servit certainement de ses sujets, — de ceux qui lui restèrent fidèles, — dans les guerres qu'elle soutint en Afrique au IVe et au IIIe siècle, contre des indigènes, contre Agathocle et Régulus[7]. Elle fit des levées très rigoureuses quand elle eut à se défendre contre Scipion, à la fin du IIIe siècle[8]. A Zama, les Libyens, joints aux Carthaginois, constituaient, nous l'avons dit[9], la deuxième ligne d'Hannibal.

En 150 et dans les années suivantes, Carthage ne put guère opposer à Masinissa et aux Romains que ses citoyens et ses

1. Mention d'*Afri* au siège de Sagonte : Tite-Live, XXI, 11, 8.

2. Polybe, III, 56, 4, d'après Hannibal (inscription du temple de Junon Lacinienne). Ces Libyens sont souvent mentionnés par Polybe (de 218 à 216 et en 212) : III, 72, 8 ; 74, 4 et 10 ; 79, 1 et 5 ; 83, 2; 87. 3 ; 113, 7 e19 ; 114, 1 ; 115, 8 et 11 ; 117, 6 ; VIII, 29, 4 et 8-9 (B.-W. ; *alias* VIII, 31) ; voir aussi XI, 19, 4.

3. V. *supra*, p. 336. — Mentions de ces Λίβυες, Afri, ou d'autres, qui vinrent ensuite en Espagne : Tite-Live, XXIII, 29, 4 et 10 (en 216) ; XXVII, 18, 7 (en 208) ; Polybe, XI, 22, 2-3, et 24, 2 ; conf. Tite-Live, XXVIII, 14, 4 et 19 (en 206).

4. P. 340, n. 3, 4 et 6 (en 216 et en 215). Tite-Live, XXVIII, 1, 4 (en 207). — Tite-Live (XXVIII, 30, 1) indique en 206, après le désastre d'Ilipa, une expédition faite en Bétique par un lieutenant de Magon, « cum parva manu Afrorum » Le terme *Afri* désigne d'ordinaire des indigènes du territoire de Carthage. Cependant il s'agit peut-être ici de soldats qui venaient d'être recrutés sur la côte africaine, dans le voisinage du détroit : conf. Tite-Live, XXVIII, 23, 7, et *infra*, p. 366, n. 10.

5. P. 340, n. 7.

6. P. 340, n. 9 et 11.

7. Les textes précis manquent. Diodore (XX, 18, 3) mentionne des gens qui, en Libye, combattirent avec les Carthaginois contre Agathocle. Mais c'étaient peut-être des alliés, non des sujets. Ailymas « roi des Libyens », dont il est question aussitôt après, était probablement un prince numide : voir p. 301. n. 4.

8. Tite-Live, XXIX, 4, 2. Appien, Lib., 9. Tite-Live, XXIX, 35, 10 (« intentissima conquisitione .). Le même, XXX, 7, 8.

9. P. 348.

sujets; les armées qui furent détruites par le roi numide près d'Oroscopa, par Scipion Émilien près de Néphéris devaient être presque exclusivement formées de Libyens[1].

De tout temps, les hommes de la Berbérie ont été d'excellents guerriers. Secs, nerveux, agiles[2], sobres, ils résistent aux fatigues et aux privations. Ils tirent adroitement parti des dispositions du terrain pour préparer les attaques, soit à découvert, soit, plus souvent, dans des embuscades ; ils se jettent dans la bataille avec une sorte de frénésie.

Aux derniers siècles avant J.-C., et bien plus tard encore, leur armement était en général très sommaire[3] : plusieurs javelots, dépourvus de courroie[4], un poignard, un petit bouclier rond en cuir, — la *caetra* des auteurs latins[5], — utile surtout pour repousser les traits et les pierres. Ni épée, ni casque[6], ni cuirasse[7]. Cela pouvait suffire dans des guerres contre des barbares aussi mal équipés, mais non point quand il fallait lutter face à face avec des hoplites grecs et des légionnaires romains. Carthage laissa leur armement national aux Africains employés dans l'infanterie légère, qui évitait les

1. En 150, l'armée d'Asdrubal, forte d'abord de 25 400 hommes, puis de 31 400, s'éleva à 58 000 hommes par suite de l'arrivée d'un grand nombre de gens ἐχ τής χώρας (Appien, Lib., 71), c'est-à-dire d'habitants du territoire punique.

2. Tite-Live, XXVIII, 20, 1 : « levium corporum homines et multa exercitatione pernicium ». Pour l'agilité des fantassins africains, voir aussi Salluste, *Jugurtha*, LIX, 3 ; *Bell. Afric*., XIV, 2 ; LXIX, 3.

3. Nous traiterons plus longuement cette question dans un prochain volume. Voir Schulten, *Numantia*, I (1914), p. 44-45.

4. Paul Orose, *Adv. pagan*., V, 15, 16.

5. Servius, *In Aeneid*., VII, 732 : « Caetra : scutum loreum quo utuntur Afri et Hispani » ; voir aussi Isidore de Séville, *Etym*., XVIII, 12, 5. — Bas-relief de Souama, en Kabylie : Tissot, *Géographie*, I, p. 493, fig. 52.

6. On ne signale de casques que chez des indigènes du désert, au delà de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque : Silius Italicus, I, 415 ; XV, 679.

7. Silius Italicus (III, 265-324, *passim*), décrivant les troupes emmenées par Hannibal en Italie, mentionne certaines armes dont des peuplades africaines auraient fait usage (boumerangs, javelots tout en bois, dont la pointe était durcie au feu, sabres recourbés, etc.). Ces indications ne paraissent pas être entièrement dénuées de valeur, quoiqu'on ignore où le poète les a prises. Mais rien ne prouve que des indigènes au service de Carthage aient porté de telles armes ; du reste, il est très probable que plusieurs des peuplades énumérées par Silius ne mirent jamais de guerriers à la disposition des Carthaginois.

corps à corps[1]. Mais ceux qui servaient dans les troupes de ligne[2] avaient besoin de meilleurs moyens d'attaque et de défense. Après la bataille de Trasimène, Hannibal leur donna les armes des ennemis pris ou tués[3] : elles valaient donc mieux que les leurs.

Un seul texte mentionne expressément des cavaliers libyens, d'ailleurs très peu nombreux[4] : les soldats recrutés sur le territoire punique étaient presque tous des fantassins.

Carthage fit souvent l'épreuve de leur endurance[5] et de leur courage. Ils furent entre les mains du grand Hannibal des instruments dociles et souples. A Cannes, ils exécutèrent fort bien une double conversion pour prendre les Romains de flanc, manœuvre qui contribua beaucoup à la victoire[6].

---

1. Tite-Live, XXI, 21. 11 : Hannibal, en 219-8, appelle d'Afrique en-Espagne « supplementum... maxime iaculatorum, levium armis ». — Infanterie légère africaine dans les troupes du Barcide Asdrubal en Espagne : Tite-Live, XXVII, 18, 7. Hannibal en avait certainement parmi les 12 000 fantassins libyens dont il disposait à son entrée en Italie : voir p. 397, n. 8.

2. Mentions de cette infanterie de ligne libyenne à la bataille de la Trébie : Polybe, III, 72, 8, et 74, 4; - à Cannes : Polybe, III, 113, 7 et 9; 114, 1; 113. 8; - à la bataille de l'Ebre, en 216 : Tite-Live, XXIII, 29, 4 et 10 ; — à celle d'Ilipa, en 206 : Polybe, XI, 22, 2-3, et 24, 2 (conf. Tite-Live, XXVIII, 14, 4 et 19) ; — à Zama : Polybe, XV, 11, 2 (conf. Tite-Live, XXX, 33, 5, et 34, 5) ; Appien, *Lib*., 40.

3. Polybe, III, 87, 3, et 114, 1 (conf. Tite-Live, XXII, 46, 4) ; Polybe, XVIII, 28, 9 (B.-W. ; *alias* XVIII, 11). Cette mesure ne s'appliqua pas seulement à des Africains qui auraient appartenu auparavant à l'infanterie légère. Polybe (III, 114, 1) dit que tous les Libyens qui combattirent en ligne à Cannes avaient des armes romaines. Or, à la Trébie, l'infanterie de ligne était déjà en partie composée d'Africains (voir note précédente). En arrivant en Italie, Hannibal, sur un total de 20 000 fantassins, avait probablement, d'une part, 8 000 hommes d'infanterie légère (voir infra, p. 397, n. 8). parmi lesquels se trouvaient des Espagnols, d'autre part, 12 000 hommes d'infanterie de ligne. Or, dans l'ensemble des fantassins, les Africains étaient au nombre de 12 000. Il est donc nécessaire d'admettre que, dès cette époque, ils formaient une bonne partie de l'infanterie de ligne.

4. Hannibal laissa à Asdrubal en Espagne 450 cavaliers libyphéniciens et libyens : Polybe, III, 33, 15 (d'après Hannibal lui-même).

5. Voir, par exemple, Polybe, III, 79, 5 (à propos de la marche très difficile de l'armée d'Hannibal, quand, venant de la vallée du Pô, elle passa en Etrurie) « Les Ibères et les Libyens s'en tirèrent sans trop de souffrances, car ils étaient tous durs à la peine et habitués à ces fatigues ».

6. Voir les indications de Polybe, III, 115. 8-12. D'après le récit de Tite-Live (XXIII, 29, 10), les Africains se battirent bien à la bataille de l'Ebre. A Ilipa, ils formaient

Vers la fin du Ve siècle, Hannibal et Himilcon, préparant une expédition contre les Grecs de Sicile, demandèrent des contingents aux peuples et aux rois africains alliés : à des Maures, à des Numides, et aussi à une partie des indigènes qui habitaient du côté de la Cyrénaïque[1]. Quoique, ailleurs, Diodore ne donne pas de renseignements précis, on peut supposer que les Carthaginois recoururent aux mêmes auxiliaires dans d'autres guerres siciliennes[2]. Quand ils eurent à combattre Agathocle en Afrique, ils furent tantôt abandonnés, tantôt soutenus par leurs alliés, selon les vicissitudes de la lutte[3].

Il y avait des cavaliers numides dans l'armée qui, en 261, essaya de dégager Agrigente, investie par les Romains[4]. Lors de la révolte des mercenaires, un prince appelé Naravas, qui s'était d'abord joint aux rebelles, vint, avec 2 000 chevaux, se mettre sous les ordres d'Amilcar Barca[5] : ce fut pour celui-ci une aide précieuse. Par les armes, par la diplomatie, par des mariages, la République et la famille des Barcides renouèrent les vieilles alliances, que les malheurs de Carthage avaient rompues, en formèrent de nouvelles et purent ainsi disposer, pendant la seconde guerre punique, d'un grand nombre de Numides[6]. Tous les textes indiquent que c'étaient des cavaliers.

Ils constituaient probablement la majeure partie de la

---

les meilleures troupes de l'armée punique : Polybe, XI, 24, 2 (conf. Tite-Live, XXVIII, 14, 19).

1. Diodore, XIII, 80, 3.

2. En 397-6, l'armée d'Himilcon comprenait des troupes tirées « de toute la Libye » : Diodore, XIV, 54, 5. Voir aussi les observations faites p. 357, n. 4, à propos des armées de 392 et de 311.

3. Diodore, XX, 17, 1 ; 18, 3 ; 38, 1, 2 et 5 ; 55, 3 ; 59, 3 et 4 ; 61, 2 ; 64, 2 ; 68, 1. Justin, XXII, 8, 10.

4. Polybe, 1, 19, 2-4.

5. Polybe, I, 78, 9 ; 84, 4.

6. Les Barcides se servirent sans doute de ces auxiliaires dans leurs guerres d'Espagne, de 237 à 219. Masæsyles dans l'armée d'Hannibal, en 220 : Plutarque, *De mulierum virtutibus,* 10 (*Moralia*, Didot, I, p. 307).

cavalerie, forte de 6 000 hommes[1], qui descendit avec Hannibal dans la plaine du Pô[2] ; d'autres furent envoyés par le gouvernement carthaginois au vainqueur de Cannes[3]. Les mentions très fréquentes de ces indigènes attestent l'importance des services qu'ils rendirent[4].

Hannibal laissa à son frère, en Espagne, 1 800 Massyles, Masæsyles, Maccoiens et Maures, ainsi que 300 autres cavaliers, recrutés chez les Lergètes[5]. Les Massyles et les Masæsyles étaient les deux principales nations des Numides, entre le territoire punique et les Maures, habitants du Maroc septentrional[6] ; nous ne savons rien sur les Maccoiens[7], ni sur les Lergètes, que Tite-Live[8] a confondus avec des Espagnols, les Ilergètes, mais qui, d'après le contexte, étaient un peuple africain. D'autres auxiliaires numides vinrent ensuite dans la péninsule[9]. Pendant six ans environ, Masinissa, fils du roi des

---

1. P. 337.

2. A la bataille de la Trébie, Hannibal plaça 1 000 de ses cavaliers numides en embuscade (Polybe, III, 71, 9 ; 74, 1) et il employa le reste, certainement plusieurs milliers d'hommes, ainsi que l'infanterie légère, à une double attaque de flanc contre l'infanterie ennemie (id., III, 73, 7). — Polybe, III, 116, 7 (à Cannes) : τούς Νομάδας τώ πλήθει πολλούς όντας.

3. *Supra*, p. 339, n. 2.

4. Polybe, III, 44, 3 ; 45, 1-2 ; 55, 8 ; 65, 6 et 10-11 ; 68, 1-2 ; 69, 6 ; 71, 10 ; 72, 1 et 10 ; 73, 3 et 7 ; 74, 1 et 3 ; 112, 3-4 ; 113, 7 ; 116, 5-7 et 12 ; 117, 12 (de 218 à 216). Après la bataille de Cannes, Polybe nous manque pour la guerre d'Italie (voir cependant VIII, 26, 4-5, et 27, 1 [édit, Büttner-Wobst ; *alias* VIII, 28 et 29] ; IX, 7, 5 ; X, 32, 3) et l'on ne saurait garantir la valeur historique des récits dans lesquels Tite-Live introduit des Numides : XXIII, 1, 6 ; 46, 6; XXIV, 12, 4 ; 15, 2 et 7 ; 20, 16 ; XXV, 17, 3 (conf. Appien, *Hann*., 35) ; XXVI, 6, 9 ; 9, 13 ; 12, 16-19 ; 38, 11 ; XXVII, 1, 11 ; 28, 15 ; 42, 10-11 ; XXVIII, 11, 13 ; XXIX, 6, 2 ; 7, 5 (de 216 à 205). — Tite-Live (XXIII, 18, 1) mentionne aussi, en 216, des cavaliers gélules Les Gétules étaient les peuplades qui vivaient il l'intérieur de la Berbérie, entre le Tell et le désert.

5. Polybe, III, 33, 15 (d'après l'inscription d'Hannibal). Conf. Tite-Live, XXI, 22, 3.

6. Voir t. III, ch. V, § 2.

7. Conf. *supra*, p. 308, n. 7.

8. XXI, 22, 3 (ou peut-être un interpolateur de Tite-Live).

9. Mentions de cavaliers numides dans les batailles livrées par Asdrubal en 216 : Tite-Live, XXIII, 26, 1l ; 29, 4-5 et 14 (Asdrubal en avait peut-être reçu quelque temps auparavant : id., XXIII, 26, 2). Voir aussi XXIV, 48, 10 (en 213). Il se peut qu'Asdrubal en ait emmené dans son expédition d'Italie : d., XXVII, 43, 1.

Massyles Gaïa, y commanda plusieurs milliers des siens[1]. D'autres allèrent en Sicile (3 000 en l'année 211)[2].

Carthage s'en procura quand elle réunit des forces pour repousser l'invasion de Scipion[3]. De retour en Afrique, Hannibal obtint 2 000 cavaliers d'un prince indigène, Tychaios[4], Mais, à cette époque, Masinissa était l'allié des Romains : grâce à lui, Scipion eut à Zama une cavalerie plus nombreuse que celle de son adversaire, et ce fut la principale cause de sa victoire.

Un demi-siècle plus tard, en 150, alors que Carthage était de nouveau en guerre avec Masinissa, deux chefs numides abandonnèrent l'armée royale et passèrent à l'ennemi avec 6 000 cavaliers[5]. En 148, un certain Bithyas fit de même et amena 800 cavaliers aux Carthaginois, pour combattre les Romains[6].

Accoutumés à la vie en plein air, aux longues courses par monts et par vaux, capables de supporter la faim, la soif, le manque de sommeil[7] les Numides aimaient la guerre par-dessus tout. Ils la faisaient sans bagages[8], presque sans équipement. Il n'y avait pas de meilleurs cavaliers en Afrique[9]. Ils montaient

---

1. Tite-Live, XXV, 34, 2-6, 9-10 et 13 ; 35, 8 ; 36, 3 (probablement en 211) ; XXVII, 5, 11 (en 210 ; Masinissa serait revenu en Afrique pour y chercher des troupes voir *supra*, p. 341, n. 2). — Masinissa ne parait pas avoir assisté à la bataille de Bæcula, en 208, mais, selon Tite-Live (XXVII, 18, 7 ; 19, 9), des humides et même un petit-fils de Gala y auraient pris part. — Tite-Live, XXVII, 20, 8 (en 208 : pillages de Masinissa, avec 3 000 cavaliers). Polybe, XI, 21, 1 ; conf. Tite-Live, XXVIII, 13, 6 (en 206, avant la bataille, d'Ilipa). Tite-Live, XXVIII, 35 (même année). Voir aussi Appien, *Iber*., 25 et 27 ; Lib., 10.

2. Tite-Live, XXV, 40, 6 et 11 ; 41, 2 et 6 ; XXVI, 2l, 14-15 ; 40, 3 et suiv. — L'historien romain mentionne aussi des Numides au service de Magon, dans l'Italie septentrionale : XXX, 18, 7 (récit qui semble légendaire).

3. Appien, *Lib*., 9. Tite-Live, XXIX, 34, 5.

4. Polybe, XV, 3, 5-7. Appien (*Lib*., 33 et 44) nomme d'autres chefs numides qui auraient mis des cavaliers à la disposition d'Hannibal ; mais on ne sait si cela est vrai. — Cavalerie numide dans l'armée punique à Zama Polybe, XV, 11, 3 ; 12, 2 ; conf. Tite-Live, XXX, 33, 8 et 13.

5. Appien, *Lib*., 70.

6. *Ibid*., 111.

7. Polybe, III, 71, 10. Appien, *l. c*.. 11 et 71.

8. Appien, *l. c*., 12.

9. Tite-Live, XXIX, 34, 5 ; « ... Numidas (id longe primum equitum in Africa est genus) ».

à cru[1] des bêtes petites et maigres, qui ne payaient pas de mine[2], mais qui étaient rapides, très sûres de pied[3], dociles au point de se laisser conduire sans mors ni bride[4], avec une simple baguette[5], aussi sobres et infatigables que leurs maîtres[6]. Parfois, ceux-ci emmenaient deux chevaux : quand l'un était à bout de forces, ils sautaient sur l'autre, même en plein combat[7]. Comme les fantassins indigènes, ils n'avaient pour armes qu'un petit bouclier rond en cuir[8], quelques javelots courts[9] et un poignard[10].

Dans la bataille, leur manœuvre fut toujours la même ; leurs descendants ne l'ont pas oubliée[11]. Ils se précipitaient de tous côtés vers les ennemis, au galop de charge, poussant des clameurs furieuses, lançant des multitudes de traits. Ils évitaient

1. Monnaies de Syphax : L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III, p. 90-91, nos 2-4 (= *Instructions pour la recherche des antiquités dans le Nord de l'Afrique*, Paris, 1890, p. 200, nos 65 et 66). Appien, *Lib*., 71. Strabon, XVII, 3, 7. Lucain, IV, 682. Silius Italicus, XVII, 64-65. Arrien, *De venatione,* XXIV, 3. Claudien, *De bello Gildonico*, 439.

2. Tite-Live, XXXV, 11, 7-8. Appien, *Lib*., 100. Strabon, XVII, 3, 7.

3. Salluste, *Jug*., L, 6. Ammien Marcellin, XXIX, 5, 41. Conf. *infra*, p. 365, n. 4.

4. Tite-Live, XXXV, 11, 8. *Bell. Afr*., XIX, XLVIII, 1. Virgile, *Énéide*, IV, 41. Lucain, IV, 683. Silius, I, 215-7 ; II, 64. Oppien, *De venatione*, IV, 49. Hérodien, VII, 9, 6. Claudien, l. c. — Strabon (*l. c*.) mentionne des brides.

5. Monnaies de Syphax, *ll. cc*. Strabon, *l. c.* Lucain, *l. c*. Silius, I, 216-7 ; III, 293. Arrien, *l. c*. Oppien, *o. c.*, IV, 50. Hérodien, *l. c*. Claudien, *o. c*., 439-440. — Il est à croire qu'à la guerre, les cavaliers, qui avaient à tenir plusieurs javelots et un bouclier; ne se servaient même pas de cette baguette.

6. Appien, *Lib*., 11 et 100.

7. Tite-Live, XXIII, 29, 5. Même emploi d'un cheval de rechange chez d'autres peuples de l'antiquité : voir Lammert, dans *Real-Encyclopädie*, VIII, p.1694-6.

8. Strabon, *l. c.* Stèles libyques trouvées en Kabylie : G. Doublet, *Musée d'Alger* (Paris, 1890), pl. VI ; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1910, figures aux p. 791 et 793. Conf. Schulten, *Numantia*, I, p. 44.

9. Tite-Live, XXXV, 11, 7 : « inermis eques praeterquam quod iacula secum portat » ; *id*., XXII, 50, 11 ; XXVIII, 11, 13 ; XXX, 18, 7. Polype, III, 71, 10 ; XV. 12, 1. Appien, *Lib*., 11: αχοντίοις πολλοΐς χρωμένους ; le méme, *Iber*., 25 et 27. Strabon, *l. c*. Stèles de Kabylie : Doublet, *l. c.; C. r. Acad. Inscr., ll. cc. ; Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. CLIII.

10. Le poignard des cavaliers maures est mentionné par Strabon (l. c.), qui ajoute que les Masæsyles et la plupart des Libyens ont le même armement que les Maures. — Tite-Live (XXII, 48, 2) donne des cuirasses (*loricae*) à des cavaliers numides dans un récit qui n'a aucune valeur historique.

11. Manœuvre familière à la cavalerie d'Abd-el-Kader et, aujourd'hui encore, aux Marocains. Naturellement, le jet des javelots est remplacé par des coups de fusil.

le choc ; si les autres tenaient bon, ils se dispersaient, retournaient en arrière pour prendre du champ, puis recommençaient avec autant d'ardeur[1] : tourbillon de guêpes qui harcelaient l'adversaire. Des cavaliers ou des fantassins serrés en rangs compacts, gardant leur sang-froid, se fiant à la valeur de leurs armes, résistaient à ces attaques désordonnées[2]. Quand les Numides avaient épuisé leurs javelots, ils devaient s'éloigner, d'ailleurs à peu près intacts et insaisissables. Mais malheur aux troupes qui se laissaient rompre, soit par eux, soit par d'autres combattants ! Ils les poursuivaient sans répit et les massacraient[3].

Leur vitesse, l'aisance avec laquelle ils se mouvaient sur tous les terrains[4] les rendaient très propres aux reconnaissances[5]. Dans les marches, on les plaçait volontiers à l'avant-garde[6]. Ils se présentaient devant les Romains, feignaient de les attaquer, fuyaient, revenaient, fuyaient encore et les attiraient peu à peu jusqu'au lieu où le général voulait engager la véritable bataille[7]. Ils se jetaient, de jour ou de nuit, sur des colonnes en route, sur des troupes au repos, et les fatiguaient par des escarmouches[8], leur coupaient les vivres, l'eau, les communications[9], tombaient sur les détachements et les soldats isolés[10]. Se mettant en embuscade, ils apparaissaient tout à coup et

1. Polybe, III, 72, 10. Appien, *Iber*., 25 et 27 ; *Lib*., 11.

2. Voir, par exemple, Polybe, III, 116, 5 ; XI, 21, 2-4 ; Tite-Live, XXIII, 26, 11 ; XXV, 36, 3 ; XXX, 11, 8-11.

3. Polybe, III, 116, 7 et 12. Tite-Live, XXV, 34, 14. Pour la manière de combattre des Numides, conf. Ardant du Picq, *Études sur le combat* (Paris, 1880), p. : 38, n. 1, et p.73.

4. Polybe, IX, 7, 5 : τήν πρός πάντα τόπον εύχρηστίαν τών Νομάδων.

5. Polybe, III, 44, 3 ; 45, 1-2.

6. Le même, III, 68, 1. Tite-Live, XXVI, 9, 13 ; XXVII, 28, 15.

7. Polybe, I, 19, 2-4 (devant Agrigente, en 261). Le même, III, 71, 10 ; 72, 1 et 10 (à la Trébie). Voir aussi Tite-Live, XXII, 15, 7. Conf. la tactique de Masinissa Pour attirer la cavalerie carthaginoise, en 204 : *id*., XXIX, 34, 8-13.

8. Tite-Live, XXV, 31, 4-5 et 9-10 ; 35, 8 ; 40, 10-11. Conf. *Bell. Afric*., LXIX LXX.

9. Polybe. I, 82, 13 ; III, 112, 3-4. Tite-Live, XXI, 57, 5 ; XXV, 34, 6.

10. Polybe, X, 32, 3. Tite-Live, XXV, 34, 4.

accablaient ceux qu'ils surprenaient[1]. Ils se répandaient au loin, ranimant la confiance des alliés, mais surtout dévastant et pillant les territoires ennemis[2] : besogne dont ils s'acquittaient avec beaucoup de zèle, puisqu'ils en tiraient profit. Ces barbares furent pour les Carthaginois, comme l'a dit Heeren[3], ce que les Cosaques ont été pour les Russes aux XVIIIe et XIXe siècles.

Les Maures ne paraissent pas avoir donné beaucoup de soldats à Carthage, malgré des alliances conclues avec certains de leurs princes[4], malgré les relations que ces indigènes entretenaient avec les colonies échelonnées sur leurs côtes. Ils envoyèrent des contingents en Sicile à la fin du Ve siècle[5]. Des cavaliers maures, peu nombreux, furent laissés par Hannibal en Espagne, au début de la seconde guerre punique[6]. Des fantassins, tirailleurs pourvus de javelots, servirent peut-être aussi dans l'armée d'Asdrubal le Barcide[7]. Selon Tite-Live, Hannibal en aurait eu dans ses troupes d'Italie[8], ainsi que des cavaliers[9]. Les Maures qu'il commandait à Zama étaient des mercenaires[10].

---

1. Polybe, X, 32, 3-4. Tite-Live, XXIII, 1, 6-7 ; XXV, 17, 3 (conf. Appien, *Hann*., 35) ; XXVIII, 11, 13-14.

2. Polybe, III, 69, 6-7 ; VIII, 26, 4-5, et 27, 1 (B.-W. ; *alias* VIII, 28 et 29). Tite-Live, XXI, 45, 2 ; XXII, 13, 9-10, et 15, 5 ; XXIII, 1, 6 ; XXIV, 20, 16 ; XXV, 40, 6-7 ; XXVI, 21, 15, et 40, 4 ; XXVII, 20, 8 ; XXVIII, 33, 3; XXIX, 6, 2. Voir aussi le même, XXIX, 31, 10 ; Appien, *Lib*., 12.

3. *De la politique et du commerce des peuples de l'antiquité*, trad. franç., IV, p. 291.

4. Justin, XXI, 4, 7 : alliance du roi des Maures avec Hannon le Grand, vers le milieu du IVe siècle. Appien, *Lib*., III; Polybe, XXXVIII, 7, 9 (B. W. ; alias XXXIX, 1) : Maures alliés de Carthage au milieu du second siècle.

5. Voir p. 361.

6. P. 362. Mentionnés en 216, à la bataille de l'Ebre : Tite-Live, XXIII, 29, 14.

7. Tite-Live, XXIII, 26, 11 : « iaculator Maurus ». Le javelot était l'arme ordinaire des Maures, comme des autres indigènes de l'Afrique septentrionale : voir Sénèque, *De brevitate vitae*, XIII, 6 ; Plutarque *Sertorius*, 27 ; Hérodien, VI, 7, 8.

8. Tite-Live, XXII, 37, 8 : ... « Mauros pugnacesque alias missili telo gentes ».

9. Le même, XXIV, 15, 2, et 20, 16 (en 214).

10. Polybe, XV, 11, 1 (conf. Tite-Live. XXX, 33, 5) ; Appien, *Lib*., 40. Nous ignorons comment ils furent recrutés. Peut-être en 206, par le frère d'Hannibal, Magon, qui était alors à Gadès (Tite-Live, XXVIII, 23, 7 « aliquantum auxiliorum trans fretum ex Africa ora... coegerat »). Ils l'auraient accompagné en Ligurie, d'où on les aurait transportés en Afrique, avec les Ligures et les Gaulois qui combattirent auprès d'eux à Zama. Les Baléares qui prirent part à cette bataille furent aussi levés par Magon. — Appien dit

Notons encore la mention dans Frontin[1] d'auxiliaires à la peau très noire, sans doute de nègres, qui auraient participé à une expédition sicilienne, au début du Ve siècle. Il se peut que ce soit une légende.

V

Des Espagnols (Ibères) combattirent en grand nombre dans les guerres de Sicile contre les Grecs et les Romains[2]. C'étaient des mercenaires : les textes l'indiquent expressément[3]. D'ailleurs, il est très probable qu'avant les conquêtes d'Amilcar Barca, Carthage ne possédait que quelques colonies et comptoirs sur les côtes de la péninsule[4].

Mais, quand elle fut devenue maîtresse d'une bonne partie de l'Espagne[5], elle imposa à ses nouveaux sujets les obligations militaires qui pesaient sur les indigènes de son territoire africain. Le système de la conscription leur fut appliqué avec rigueur On n'en continua pas moins à lever des mercenaires

---

que ces maures étaient des archers : cela n'est pas vraisemblable : v. *infra*, p. 398.

1. *Stratag*., I, 11, 18 : « ... auxiliaribus qui nigerrimi erant ».

2. En 480 : Hérodote, VII, 165 ; Diodore, XI, 1, 5. Peut-être même plus tôt : Polyen, I, 28, 1 (conf. t. I, p. 432, n. 2). — En 409 : Diodore, XIII, 44, 6 (nombreux) ; 54, 1 ; 56, 6 ; 62, 2. Pour cette expédition et pour celle de 397, il ne semble pas que des mercenaires aient été recrutés ailleurs qu'en Espagne : Meltzer, II, p. 513. — En 406-5 : Diodore, XIII, 80, 2 (nombreux) ; 85, 1 (camp contenant 40 000 hommes : les Ibères et une partie des Libyens ; conf. p.357, n.4) ; 87, 1 (corps de 40000 hommes, formé des Ibères, des Carnpaniens et d'autres ; l'armée entière, selon Timée, comptait un peu plus de 120 000 hommes: ces chiffres sont sans doute exagérés) ; 110, 5-6. — En 397-6 : Diodore, XIV, 54, 5 ; 75, 8-9. — En 342-1 (selon Diodore) : XVI, 73, 3. — Pendant la première guerre contre Rome : Polybe, I, 17, 4 (nombreux) ; 1, 67, 7 ; conf. Diodore, XXV, 2, 2 ; Orose, IV, 9, 1. — Pausanias (X, 17, 9) mentionne aussi des soldats ibères en Sardaigne (date inconnue).

3. Diodore, XI, 1, 5 ; XIII, 44, 6, et 54, 1 ; XIII, 80, 2 ; XIV, 54, 5 ; XVI, 73, 3. Polybe, I, 17, 4.

4. Voir t. I, p. 448.

5. Ces conquêtes furent sans doute commencées par des troupes africaines (*supra*, p. 358). Mais bientôt les Barcides se servirent d'Espagnols. Voir Diodore, XXV, 10, 1 : Amilcar enrôle 3 000 prisonniers après une victoire; le même, XXV, 12 : Asdrubal est proclamé par tous les Ibères général avec pleins pouvoirs (στρατηγός αύτοχράτωρ).

6. Voir p. 314.

chez des peuples restés indépendants, qui pouvaient fournir des soldats d'élite, principalement chez les Celtibères, établis sur les hautes terres de la Castille[1].

Les Barcides puisèrent largement dans les vastes réserves d'hommes qu'Amilcar avait voulu mettre à la disposition de sa patrie avant de reprendre la lutte contre les Romains[2]. Hannibal, partant de Carthagène au printemps de l'année 218, emmena plus de 30 000 Espagnols, mais la plupart d'entre eux ne franchirent pas les Pyrénées[3]. Lorsqu'il arriva en Italie, il lui en restait environ 10 000, dont 8 000 fantassins[4]. Ces troupes devaient être surtout formées de sujets[5]. Ce furent aussi des sujets qu'Annibal envoya en Afrique, dans l'hiver de 219-218, quand il prit les mesures nécessaires à la sécurité de l'empire carthaginois : transportés loin de leur pays, ils répondaient de la conduite des peuples parmi lesquels on les avait recrutés[6].

---

1. Ils maintinrent leur indépendance en face des Romains, comme en face des Carthaginois, jusqu'à la fin de la guerre d'Espagne (en 206). Ils fournirent des mercenaires aux uns comme aux autres : pour les Romains, voir Tite-Live, XXIV, 49, 7 (en 213).

2. Conf. Florus, I, 22, 38 : « ... bellatricem illam, viris armisque nobilem, Hispaniam illam seminarium hostilis exercitus...

3. Les 11 000 hommes laissés avec Hannon au Nord de l'Èbre (voir p. 336) étaient probablement presque tous des Espagnols. On a vu (*ibid*.) qu'Hannibal en renvoya autant chez eux.

4. Ce dernier chiffre était indiqué par Hannibal lui-même, dans l'inscription du temple de Junon Lacinienne : Polybe, III, 56, 4. Les 6 000 cavaliers qui entrèrent en Italie étaient, les uns des Numides (p. 362, n. 2), les autres des Ibères. — Mentions par Polybe des Espagnols de l'armée d'Hannibal : III, 72, 8 ; 74, 10 ; 79, 1 et 5 ; 83, 2 ; 84, 14 ; 93, 10 ; 94, 6 ; 113, 7-8 ; 114, 2-4 ; 115, 5 ; 117, 6 ; XI, 19, 4 ; cavaliers : III, 113, 7 ; 115, 2. — Dans Tite-Live, outre les passages qui correspondent à ceux du livre III de Polybe, on trouve çà et là des mentions de soldats espagnols ; il ne faut pas trop s'y fier : XXI, 27, 3 et 5 (au passage du Rhône) : XXI, 47, 4 (au passage du Pô ; d'après Cœlius); XXII, 43, 3 (en 216 : légende) ; XXIII. 46, 6 (en 215 : légende; il s'agit de cavaliers ; conf. Plutarque, *Marcellus*, 12 ; voir aussi Zonaras, IX, 3, p. 422, d) ; XXIV, 49, 8 (légende) ; XXVI, 5, 11 et 17 ; *ibid*., 6, 6 et 9 (en 211) ; XXVII, 2, 6 (en 210) ; ibid., 14, 5 (en 209 : « Hispani primam obtinebant frontem et id roboris in omni exercitu erat »).

5. Les mentions de Celtibères par Tite-Live (XXI, 57, 5, où il parle aussi de Lusitaniens) et par Appien (*Hann*., 4, 20, 22, 23, 30 ; dans ce dernier passage, il est question de cavaliers, qualifiés de mercenaires) ne méritent pas confiance. Tite-Live, XXII, 43, 3 (récit sans valeur) : « mercennarios milites maxime Hispani generis ».

6. Polybe, III, 33, 8. Pour les peuples énumérés par Polybe, d'après Hannibal (*ibid*., 9-10), voir t. III, ch. III, § 6, vers la fin.

Ils étaient, nous l'avons dit[1], au nombre de 13 850 fantassins et de 1 200 cavaliers. Des conscrits et des mercenaires furent enrôlés, au cours de la guerre, pour combattre les Romains en Espagne, ou pour participer à une seconde invasion de l'Italie[2] ; la petite armée avec laquelle Asdrubal, frère d'Hannibal, traversa les Pyrénées en 208 parait avoir été composée presque exclusivement d'Espagnols[3].

Après la perte de toutes ses possessions dans la péninsule, Carthage put encore tirer des mercenaires de cette contrée. En 203, Scipion trouva devant lui, dans les Grandes Plaines de la Medjerda, un corps de plus de 4 000 Celtibères[4].

Les Espagnols avaient les mêmes qualités que les ancêtres

---

1. P. 336.

2. Asdrubal avait des troupes espagnoles à la bataille de l'Èbre, en 216 : Tite-Live, XXIII, 29, 4, 8 et 13. — La même année, décision prise par le Sénat carthaginois de lever dans la péninsule 20 000 fantassins et 4 000 cavaliers, pour renforcer les armées d'Espagne et d'Italie : *id*., XXIII, 13, 8 (il se sert du terme *conducere*, qui s'applique à des mercenaires). — En 214, Magon fait des enrôlements forcés : id., XXIV, 42, 6 (récit suspect). — Mercenaires celtibères qu'Asdrubal aurait levés en 209 : Appien, *Iber*., 24 (ce qui ne parait pas être exact : voir Polybe, X, 7, 5). — Troupes espagnoles à la bataille de Bæcula, en 208 : Polybe, X, 40, 2 et 10 ; conf. Tite-Live, XXVII, 19, 2-3 ; 20, 7. — En 207, Magon et Hannon vont recruter chez les Celtibères plus de 9 000 hommes, dont 200 cavaliers : Tite-Live, XXVIII, 1, 4 et 7 ; 2, 4. — Levées d'Asdrubal, fils de Giscon : le même, XXVIII, 12, 13 (« dilectibus habitis » : il s'agit donc d'enrôlements par conscription ; Asdrubal se procure ainsi des fantassins et des cavaliers). — Espagnols à la bataille d'Ilipa, en 206 : *id*., XXVIII, 14, 4 ; 15, 1. — Mercenaires levés dans la vallée du Guadalquivir, après cette bataille: *id*., XXVIII, 30, 1. Voir aussi Appien, Iber., 31 (confusions et légendes).

3. Polybe, XI, 1, 2, 8-9 et 11 ; conf. Tite-Live, XXVII, 48, 6 et 10. Appien (*Iber*., 28 ; *Hann*., 52) prétend que c'étaient des mercenaires recrutés chez les Celtibères. Selon Tite-Live (*ll. cc*.), c'étaient, au contraire, des vétérans, habitués aux combats contre les Romains.

4. Polybe, XIV, 7, 5 et 7 ; 8, 7-13. Conf. Tite-Live, XXX, 7, 10 ; 8, 6 et 8-9. Voir aussi Zonaras, IX, 12, p. 439, a (récit inexact). — La même année, les Sagontins s'emparèrent, dit Tite-Live (XXX, 21, 3-4), de commissaires carthaginois, venus en Espagne pour recruter des mercenaires, et les envoyèrent à Rome avec l'argent qu'ils portaient. Cela est douteux : pour atteindre des pays encore indépendants des Romains dans la péninsule, les commissaires n'auraient pas choisi un itinéraire qui les exposait à être pris. Les 4000 Celtibères qui combattirent aux Grandes Plaines s'étaient embarqués, peut-on croire, sur la côte occidentale de l'Espagne : Kahrstedt, p. 550, n. 2. — Appien mentionne des ibères dans l'armée punique à la bataille de Zama : *Lib*., 46, 47 et 48. C'est sans doute une erreur : conf. le même, *Lib*., 40, où il n'indique pas d'ibères parmi les troupes d'Hannibal.

des Berbères[1] : souplesse, endurance[2], bravoure[3]. Ils passaient par les terrains les plus difficiles avec une agilité surprenante[4], marchaient longtemps sans se lasser[5], couraient rapidement sans perdre haleine[6]. Comme leurs descendants, ils excellaient dans la guérilla. Chez eux, les combats consistaient le plus souvent en de vives escarmouches, où le javelot jouait le principal rôle : élans impétueux et désordonnés, alternatives d'attaques et de retraites précipitées[7]. Mais Carthage eut aussi dans ses armées des Ibères qui formaient une infanterie de ligne d'ordinaire disciplinée et solide au choc[8].

Lors des guerres de Sicile, les mercenaires espagnols se distinguèrent entre tous. En 409, ils entrèrent dans Sélinonte et dans Himère par les brèches des remparts[9]. En 405, devant Géla, ils repoussèrent les Grecs, qui avaient pénétré dans le camp punique[10]. Quelques années plus tard, lâchement abandonnés devant Syracuse par Himilcon, ils refusèrent de se rendre et coururent aux armes ; leur attitude détermina Denys à s'entendre avec eux : il les prit à son service[11]. Ceux qu'Asdrubal avait conduits en Italie se firent presque tous tuer sur place à la bataille du Métaure[12]. Aux Grandes Plaines, les Celtibères,

1. Sur la parenté de beaucoup de Berbères et d'Espagnols, voir t. I, p. 305. Cette thèse a été largement exposée par M. Schulten, *Numantia*, I, p. 27 et suiv. Mais j'avoue que j'aurais laissé de côté une bonne partie de ses arguments.

2. Polybe, III, 79, 5. Diodore, V, 33, 2 ; 34, 5. Strabon, III, 3, 6. Conf. Schulten, l. c., p. 180.

3. Polybe, XIV, 7, 7. — « Corpora hominum ad inediam laboremque, animi ad mortem parati » : Justin, XLIV, 2, 1.

4. Tite-Live, XXII, 18, 3. On connaît l'agilité des Basques.

5. Polybe, III, 79, 5 (*supra*, p. 360, n. 5).

6. Tite-Live, XXII, 18, 3 ; XXIII, 26, 11 ; XXVIII, 2, 7.

7. Voir Schulten, p. 204-5.

8. A la bataille de la Trébie : Polybe, III, 72, 8. A Cannes : id., III, 113, 7-8 ; 114, 2-3 ; 115, 5 ; 117, 6. Aux Grandes Plaines : *id*., XIV, 8, 7-13.

9. Diodore, XIII, 56, 6 ; 62, 2.

10. *Id*., XIII, 110, 5-6.

11. *Id*., XIV, 75, 8-9.

12. Polybe, XI, 1, 8 et 11 ; conf. Tite-Live, XXVII, 48, 6 et 10.

cernés par des forces très supérieures, surent mourir avec le même héroïsme[1].

Le bouclier national des Espagnols était la petite rondache en cuir, la caetra que nous avons déjà rencontrée en Afrique[2]. Cette arme, que l'infanterie légère conserva, protégeait fort mal dans les corps à corps. Aussi beaucoup d'Ibères adoptèrent-ils le long bouclier ovale des Gaulois[3]. C'était ce bouclier que portait l'infanterie de ligne espagnole à Cannes[4] que portaient aussi, dans une bataille livrée en 207, plusieurs milliers de Celtibères, tout récemment enrôlés par des généraux carthaginois[5]. Les cuirasses étaient fort rares[6] : les fantassins de Cannes n'en avaient pas sur leurs blanches tuniques de lin, bordées de bandes de pourpre[7]. Pour l'époque que nous étudions, les textes n'indiquent point de casques[8].

Les Ibères n'ignoraient pas l'usage de la lance pour combattre de près[9]. Cependant, au temps de la seconde guerre

1. Polybe, XIV, 8, 9-13 ; conf. Tite-Live, XXX, 8, 8-9. Voir t. III, ch. VI, § 4. Par contre, à la bataille de l'Èbre, les Espagnols lâchèrent pied ; ils craignaient, selon Tite-Live, qu'Asdrubal, leur général, ne les emmenât en Italie, s'il était vainqueur (XXIII, 29, 8-9).

2. Tite-Live, XXIII, 20, 11. Le même auteur (XXI, 21, 12) qualifie de caetrati les fantassins espagnols qu'Hannibal fit passer dans l'Afrique du Nord en 219-8, mais c'est une addition au texte de Polybe (III, 33, 10), copié sur l'inscription d'Hannibal. — Posidonius, apud Diodore, V, 34, 4. Strabon, III, 3, 6 ; 4, 15. Silius Italicus, III, 348 ; X, 230 ; XVI, 30. Servius, In Aeneid., VII, 732. Nécropole d'Aguilar, au Nord-Est de Madrid : Déchelette, *Manuel d'archéologie*, II, p. 658. Bas-reliefs d'Osuna, en Andalousie : P. Paris, *Promenades archéologiques* en Espagne, pl. XXXVII. Etc. : voir Schulten, p. 220-1.

3. Posidonius, *apud* Diodore, V, 33, 3 (les Celtibères, mais non pas tous). Bas-reliefs d'Osuna : Paris, *l. c.*, pl. XXXVIII ; Engel et Paris, dans *Nouvelles Archives des missions*, XIII, 1906, pl. XIV et XV.

4. Polybe, III, 114, 2 ; conf. Tite-Live, XXII, 46, 5.

5. Tite-Live, XXVIII, 2, 4 et 10 : *sculati*, distingués de la *levis armatura*. Il y avait 4 000 de ces sculati dans une armée de plus de 9 000 hommes (XXXVIII, 1, 7).

6. Schulten, p. 225. — Strabon (III, 3, 6) dit que la plupart des Lusitaniens avaient des cuirasses de lin.

7. Polybe, III, 114, 4 ; conf. Tite-Live, XXII, 46, 5.

8. Les coiffures en cuir étaient peut-être plus répandues que les casques en métal. Casques chez les Celtibères et les Lusitaniens : Diodore, V, 33, 3, et 34, 5 ; Strabon, l. c. Coiffures en cuir chez les Lusitaniens : Strabon, *l. c*. Voir Schulten, p. 224-5.

9. Nécropole d'Aguilar, dont la plupart des tombes sont du IVe siècle : Schulten, p. 215, 216. Chez les Lusitaniens : Strabon, *l. c*.

punique, ni l'infanterie d'Hannibal, ni les Celtibères mentionnés en 207 ne s'en servaient[1]. L'arme ordinaire du corps à corps était l'épée, un glaive droit et court (mesurant environ 0 m. 60), pointu et à deux tranchants, par conséquent également efficace d'estoc et de taille[2]. C'était ce glaive que les fantassins espagnols tenaient à Cannes[3]. Il y avait déjà fort longtemps qu'on employait une dague semblable dans l'Europe méridionale et centrale[4]. Les Gaulois y avaient renoncé vers le début du IIIe siècle; les Romains la gardèrent[5] ainsi que les Espagnols, en particulier les Celtibères. Ceux-ci trouvaient dans leur pays des gisements de fer d'une excellente qualité ; par d'habiles procédés[6], ils savaient préparer des épées dont le fil, la souplesse, la solidité ne laissaient rien à désirer et qui devinrent célèbres[7]. A partir de la guerre d'Hannibal, les Romains se mirent à leur école, sans parvenir pourtant à les égaler[8] : ils donnèrent aux glaives qu'ils fabriquèrent à l'imitation des Celtibères le nom de *gladii Hispanienses*[9]. Une autre épée, ou plutôt un sabre court, sorte de yatagan à lame recourbée, d'origine grecque, fut en usage dans la péninsule,

1. Voir Polybe, III, 114, 2-3, et Tite-Live, XXVIII, 2, 6.

2. Schulten, p. 200-212. — Des armes tout à fait semblables, mais plus petites, étaient des poignards (nécropole d'Aguilar : Déchelette, II, p. 658 ; Schulten, p. 212, 214, 223). Les Espagnols devaient tous avoir un poignard, de cette forme ou d'une autre, qu'ils fussent armés ou non de l'épée : Diodore, V, 33, 3 (chez les Celtibères) ; Strabon, *l. c*. (Lusitaniens).

3. Polybe, III, 114, 3 ; conf. Tite-Live, XXII, 46, 5. — Voir aussi Tite-Live, XXVIII, 2, 6 (Celtibères) ; Diodore, V, 33, 3 (*id*.) ; le même, V, 34, 5 (Lusitaniens). Appien (*Hann*, 20) attribue tort de longues épées à des Celtibères.

4. Voir p. 349, n. 8.

5. Polybe, II, 30, 8 (en 225) : texte mutilé, mais il est certain qu'il s'agit d'un glaive frappant à la fois d'estoc et de taille; le même, II, 33, 6 (en 223). Voir S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, III (1908), p. 142 ; Déchelette, II, p. 739-741.

6. Diodore, V, 33, 4. Justin, XLIV, 3, 8-9. Suidas, s. v. μάχαιρα. Etc.

7. Conf. *supra*, p. 356, n. 4.

8. Suidas, *l. c*. On croit en général que c'est une citation de Polybe (fragment. 179, édit. Büttner-Wobst ; alias 96). *Contra* : Reinach, l. c. ; Déchelette, II, p. 739, n. 2, et p. 1130, n. 3.

9. Polybe, VI, 23, 6-7. Tite-Live, XXXI, 34, 4 ; XXXVIII, 21, 13, et, avec un anachronisme, VII, 10, 5 (d'après Claudius Quadrigarius; conf. Aulu-Gelle, IX, 13, 14).

surtout au Sud, à l'époque où Carthage y leva des soldats[1]. Le javelot était l'arme des troupes légères, qui s'en servaient fort habilement[2]. Il est possible aussi que l'infanterie de ligne ait fait, comme les légionnaires romains, une décharge de javelots avant de tirer l'épée[3]. Les auteurs anciens et les découvertes des archéologues nous font connaître plusieurs espèces de javelots ibériques[4]. Les uns avaient un fer d'environ 0 m. 25 de long, adapté à une hampe en bois[5]. D'autres, longs de 1 m. 80 à 2 mètres, étaient tout en métal, avec une pointe triangulaire et deux crocs en arrière de cette pointe[6]. Dans d'autres, une tige de fer carrée, qui mesurait trois pieds, était engagée dans une hampe en bois : ces « phalariques »[7] ressemblaient beaucoup

1. H. Sandars, *The weapons of the Iberians* (Oxford, 1913), p. 27 et suiv. ; Déchelette, II, p. 1134-7 ; Schulten, p. 213-4. — Ce glaive aurait été aussi en usage chez des indigènes africains qui vivaient entre la Cyrénaïque et l'Égypte et que Silius Italicus a enrôlés dans l'armée d'Hannibal (III, 278-9) : « falcatus ab arte Ensis Adyrmachidis. »

2. Diodore, V, 34, 5 ; Strabon, III, 4, 15. Quand Polybe écrit (III, 84, 14) : μετά τών Ίβήρων χαί λογχοφόρων, il mentionne les Ibères pesamment armés et les troupes d'infanterie légère, armées de javelots (voir *infra*, p. 396, n. 2), troupes qui étaient en partie composées d'Ibères.

3. Tite-Live, XXVIII, 2, 4-6 (combat de Romains contre des Celtibères, dont les *scutati* sont en première ligne, la *levis armatura* en réserve) : les Espagnols essuient une décharge de *pila* et lancent à leur tour des *tela* ; puis « pes cum pede conlatus et gladiis geri res coepta est ». Le même, XXXIV, 14, 11 (peu après la seconde guerre punique) : « emissis solliferreis phalaricisque gladios strinxerunt ». — Il ne convient peut-être pas, comme le fait M. Schulten, d'établir chez les Ibères une séparation trop nette entre l'infanterie légère, armée du javelot, et l'infanterie lourde, armée de l'épée. Noter que, chez les Romains, où ces deux infanteries étaient pourtant bien distinctes, la première portait le *gladius Hispaniensis* (Tite-Live, XXXVIII, 21, 13), la seconde, le pilum, semblable à un des javelots usités en Espagne.

4. Voir Schulten, p. 215 et suiv. — Pour les noms donnés à certaines de ces armes dans des textes latins, voir les notes suivantes. Dans un récit de Tite-Live (XXVI, 5, 17), le terme *tragulae* est employé, peut-être au hasard, pour désigner les tela lancés par des Espagnols au service d'Hannibal.

5. Nécropole d'Aguilar : Schulten, p. 217.

6. Javelot appelé *solliferreum* par Tite-Live, XXXIV, 14, 11 (Nord-Est de l'Espagne). Conf. Posidonius, *apud* Diodore, V, 34, 5 (chez les Lusitaniens). Des exemplaires ont été trouvés en Espagne (Castille et Andalousie) et même au Nord des Pyrénées : Sandars, l. c., p. 69 et suiv. ; Déchelette, II, p. 1150-3; Schulten, p. 217.

7. *Phalaricae* : Tite-Live, XXI, 8, 10-12 : XXXIV, 14, 11 (Est et Nord-Est de l'Espagne).

aux *pila* des Romains, dont elles furent-peut-être les modèles[1].

Les chevaux espagnols[2], de petite taille comme ceux de l'Afrique du Nord, étaient, comme eux, endurants, rapides, propres à tous les terrains ; ils obéissaient bien à leurs maîtres, qui employaient des mors pour les conduire[3]. Dans la bataille, les cavaliers mettaient souvent pied à terre[4] : il fallait donc qu'ils fussent armés de manière à pouvoir lutter de près[5].

Des Baléares sont mentionnés en Sicile à la fin du Ve siècle[6], en 311, — dans cette expédition, ils étaient au nombre de mille[7], — enfin pendant la première guerre contre Rome[8]. Hannibal en eut dans son armée d'Italie[9]. Il en envoya 870 en Afrique pendant l'hiver de 219-218[10]. Il en laissa 500 à son frère Asdrubal[11], et d'autres furent peut-être recrutés plus

1. Ce que soutient Schulten (dans *Rheinisches Museum*, LXVI, 1911, p. 573-584), contre A. J. Reinach.

2. Sur ces chevaux, voir Schulten, p. 171.

3. Dans l'armée d'Hannibal, Polybe (III, 65, 6) mentionne, d'une part, les Numides, d'autre part, les cavaliers dont les montures étaient pourvues de mors (conf. Tite-Live, XXI, 46, 5).

4. Au Tessin : Polybe, III, 65, 9 ; à Cannes : *id*., III, 115, 3. Voir aussi Tite-Live, XXIX, 2, 13 ; un fragment attribué à Polybe, n°163, édit. Büttner-Wobst (*alias* 95) ; Diodore, V, 33, 5.

5. Les textes ne donnent pas d'indications précises. Des cavaliers de l'armée d'Hannibal, qui, dit Polybe, portaient de petits boucliers, paraissent avoir été des Espagnols : III, 43, 2, lors du passage du Rhône (τών πελτοφόρων ίππέων). Sur les monuments figurés, les cavaliers ibères portent le bouclier rond et la lance, ou, plus rarement, des javelots : Schulten, p. 216, 217, 221. — Pour l'emploi de ces cavaliers dans les armées carthaginoises, voir les références données aux notes des pages 363 et 369.

6. Expédition de 406 : Diodore, XIII, 80, 2. — En 469, Hannibal, assiégeant Sélinonte, disposait de nombreux frondeurs : Diodore, XIII, 54, 7. C'étaient peut-être des Baléares : comparer ce passage, probablement emprunté à Timée, avec un autre passage de Diodore (V, 18, 3), qui provient du même auteur et qui concerne des frondeurs baléares.

7. Diodore, XIX, 106, 2 ; 109, 1. Timée, qui vécut à cette époque, indiquait que Majorque et Minorque avaient une population dépassant (sans doute de peu) 30 000 âmes (Diodore, V, 17, 2). Si ce chiffre est exact, les ressources militaires qu'elles offraient à Carthage étaient assez restreintes.

8. Polybe, I, 67, 7 (peu nombreux) ; conf. .Diodore, XXV, 2, 2.

9. Polybe, III, 72, 7 ; 83, 3 ; 113, 6. Tite-Live, XXII, 37, 8 ; XXVII, 2, 6.

10. Polybe, III, 33, 11, d'après Hannibal. Dans ce texte, le chiffre doit être rétabli d'après Tite-Live, XXI, 21, 12.

11. Polybe, III, 33, 16, d'après la même source.

tard pour combattre en Espagne[1]. A la fin de l'automne de 206, Magon, le second frère d'Hannibal, en leva 2 000 dans l'île de Minorque; ces soldats, qu'il envoya à Carthage[2], prirent part, quatre ans après, à la bataille de Zama[3].

La domination punique ne s'étendit pas à l'intérieur des îles Baléares. Même sur les côtes, il est douteux que les Carthaginois aient eu de véritables colonies, où ils auraient exercé des droits souverains[4] ; en tout cas, à la fin du IIIe siècle, Magon ne trouva aucun point d'appui à Majorque, où les indigènes l'empêchèrent d'aborder, ni à Minorque, où il dut établir un camp fortifié avant d'entrer dans la ville voisine du port qu'il choisit pour débarquer[5]. Les Baléares qui servirent dans les armées de Carthage furent donc, non point des sujets enrôlés par contrainte, mais des mercenaires[6]. L'historien Timée[7] s'était laissé dire qu'ils dépensaient toute leur solde à acheter des femmes et du vin, ne pouvant la rapporter dans leur pays, où l'introduction de l'or et de l'argent était défendue.

La fronde, leur arme nationale[8], était, prétendait-on, une invention des Phéniciens d'Orient[9], qui la leur auraient fait connaître[10] : double assertion qu'il ne faut pas répéter avec trop d'assurance. Les insulaires portaient trois frondes, aux

1. Tite-Live, XXVII, 18, 7 (à la bataille de Bæcula, en 208); *ibid*., 20, 7 (Magon se propose d'aller enrôler des Baléares; il n'est pas sûr qu'il l'ait fait) ; XXVIII, 15, 1 (Baléares à la bataille d'Ilipa, en 206).

2. Tite-Live, XXVIII, 37, 9.

3. Polybe, XV, 11, 1 ; conf. Tite-Live, XXX, 33, 5. Appien, *Lib*., 40.

4. Voir Kahrstedt, p. 120-130.

5. Tite-Live, XXVIII, 37, 5-9.

6. Ce qu'indiquent plusieurs textes : Diodore, XIII, 80, 2 ; Tite-Live, XXVII, 20, 7 ; Polybe, XV, 11, 1.

7. Copié par Diodore, V, 17, 4, et par Pseudo-Aristote, *De mirabilibus auscultationibus*, 88.

8. Timée *apud* Diodore, V, 17. 1 ; 18, 3-4. Polybe, III, 33, 11. Strabon, III, 5, 1. Tite-Live, XXVIII, 37, 6 (en 206) : « fundis..., tum solo eo telo utebantur » Zonaras, IX, 10, p. 435, d. — De là l'étymologie absurde qui faisait dériver du mot grec βάλλειν, lancer, le nom, sans doute indigène, des îles : Diodore, V, 17, 1 ; Polybe, *l. c*.

9. Pline l'Ancien, VII, 201.

10. Strabon, *l. c*.

courroies plus ou moins longues, qu'ils employaient tour à tour suivant la distance du but ; ils en tenaient une à la main et enroulaient les deux autres autour de leur tête et de leur corps[1]. S'exerçant dès l'enfance[2], ils acquéraient une habileté surprenante, qui faisait l'admiration de tous. Leur bras nerveux lançait des pierres dont le poids atteignait une mine (près d'un demi-kilogramme)[3] et qui allaient fracasser casques, cuirasses et boucliers[4].

Il est certain que les Corses enrôlés en 480[5] étaient des mercenaires, puisque Carthage n'avait pas de possessions dans leur île[6]. On peut s'étonner de ne trouver que deux mentions des Sardes : en 480[7] et en 392[8]. Étaient-ce des sujets, soumis à la conscription, comme les Libyens ? des mercenaires, tirés des régions montagneuses où les indigènes restaient indépendants et le plus souvent hostiles[9] ? Nous l'ignorons[10].

En Sicile, Carthage eut des alliés parmi les Élymes dès le VIe siècle[11], parmi d'autres peuples à la fin du siècle suivant[12] et plus tard[13]. On a vu[14] que, sur le territoire qu'elle s'annexa dans l'Ouest de l'île, elle demanda des contingents aux Sicanes et aux Élymes.

Des Ligures participèrent aux expéditions siciliennes de 480[15]

---

1. Diodore, V, 18, 3. Toutes les trois autour de la tête, selon Strabon, *l. c*. Voir aussi Florus, I, 43.

2. Diodore, V, 18, 4 ; XIX, 109, 2. Strabon, Florus, *ll. cc*. Végèce, I, 16.

3. Diodore, XIX, 109, 2. Probablement surtout des galets (« teretes lapides », dit Végèce, *l. c*.).

4. Diodore, V, 18, 3.

5. Hérodote, VII, 165.

6. Voir t. I, p. 425.

7. Hérodote, *l. c*.

8. Diodore, XIV, 95, 1.

9. Voir t, I, p. 428.

10. Conf. Meltzer, II, p. 97 et 125.

11. T. I, p. 430 et 431.

12. En 409 : Diodore, XIII, 59, 6 (20 000 Sicanes et Sicules font campagne avec Hannibal) ; XIII, 62, 5. — En 406-5 : *id*., XIV, 7, 5 (Sicules).

13. En 396 et en 393 : Diodore, XIV, 58, 1 ; 75, 6 ; 90, 3 (Sicules). Etc. Même au cours de la seconde guerre punique : Tite-Live, XXIV, 35, 1 ; 36, 9-10 ; 37, 1 ; 39, 9 ; XXV, 26, 13 ; 27, 1 ; XXVI, 21, 14 ; 40, 12 et 15 ; XXVII, 8, 15.

14. P. 310.

15. Hérodote, VII, 165. Diodore, XI, 1, 5.

et de 339[1] et à la première guerre contre les Romains[2]. En 480, il y avait, dans l'armée d'Amilcar, des soldats recrutés à l'Ouest comme à l'Est du Rhône ; Hérodote mentionne des Élisyques[3] : c'était un peuple qui occupait la région de Narbonne, tombée plus tard aux mains des Gaulois. Hannibal eut des Ligures sous ses ordres en Italie[4]. Il en laissa 300 en Espagne[5]. Tite-Live[6] prétend qu'Asdrubal en vit accourir 8 000 lorsqu'il entra dans la vallée du Pô ; selon cet auteur, ils auraient combattu au Métaure[7], où Polybe n'indique pas leur présence[8]. Magon en leva un assez grand nombre pendant son séjour de deux ans au Nord du golfe de Gènes (205-203)[9]. Une partie d'entre eux furent transportés en Afrique[10] ; nous les y retrouvons à la bataille de Zama[11].

Tous ces hommes étaient des mercenaires[12]. Carthage avait, du moins à l'époque d'Hannibal, des traités d'alliance avec les peuples auxquels ils appartenaient[13], et les chefs indigènes se chargeaient des enrôlements[14].

---

1. Diodore, XVI, 73, 3 (recrutés, dit-il, en 342-1).

2. Polybe, I, 17, 4 (enrôlés en grand nombre au début de la guerre) ; I, 67, 7 (peu nombreux à la fin de cette guerre) ; conf. Diodore, XXV, 2. 2.

3. *L. c*. Les Élisyques étaient des Ligures : Hécatée, cité par Étienne de Byzance, s, v. Ἐλίσυχοι. Diodore (XI, 1, 5) dit qu'en 480, Carthage recruta des mercenaires en Gaule : il s'agit de ces Élisyques et probablement aussi d'autres Ligures.

4. Polybe, XI, 19, 4. L'inscription d'Hannibal (citée par Polybe, III, 56, 4) ne paraît pas avoir fait mention de Ligures parmi les troupes qui franchirent les Alpes (elle ne mentionnait pas non plus les Baléares qu'Hannibal avait certainement avec lui, mais peut-être les comptait-elle parmi les Ibères). On peut supposer que des Ligures s'enrôlèrent au début de l'année 217, avant que l'armée ne pénétrât en Étrurie.

5. Polybe, III, 33, 16, d'après Hannibal, Conf. Tite-Live, XXI, 22, 2.

6. XXVII, 39, 2.

7. XXVII, 48, 7, 10 et 15. Voir aussi XXVII, 49, 8.

8. XI, 1.

9. Tite-Live, XXVIII, 36, 2. Appien, *Hann*., 54 ; Lib., 7 et 9.

10. Appien, *Lib*., 17 et 18.

11. Polybe, XV, 11, 1 ; conf. Tite-Live, XXX, 33, 5. Appien, *Lib*., 40.

12. Diodore, XI, 1, 5 ; XVI, 73, 3. Polybe, I, 17, 4, et 67, 7 ; XV, 11, 1. Appien, *Hann*., 54 ; Lib., 7, 9 et 17.

13. Le traité conclu entre Hannibal et Philippe de Macédoine mentionne les alliés de Carthage en Ligurie : Polybe, VII, 9, 6 et 7. Voir aussi Tite-Live, XXI, 59, 10 ; XXII, 33, 4.

14. Tite-Live, XXIX, 5, 7 (en 205).

Les Ligures ressemblaient beaucoup aux Libyens, aux Ibères, aux Sardes. Petits, maigres, mais agiles et fortement trempés par la vie rude que la pauvreté de leur pays leur imposait[1], ils étaient « durs à la guerre »[2]. Nous savons mal comment on les employait dans les armées puniques : peut-être formaient-ils en général des troupes légères, pourvues de javelots[3] ; cependant, à Zama, ils combattirent en ligne[4].
Les Gaulois apparaissent pour la première fois vers 340[5] ; il y avait déjà plus d'un quart de siècle que Denys le Tyran avait recruté parmi eux des mercenaires[6].

Carthage en enrôla pendant la guerre qu'elle soutint en Sicile contre les Romains[7]. A cette époque, elle prit à son service une bande de plus de 3 000 aventuriers[8], qui avaient été chassés de leur patrie pour quelque méfait[9]. On les envoya à Agrigente[10]. Ayant eu une contestation au sujet de leur paye, ils se mutinèrent et commencèrent le sac de la ville[11], qui fut

1. Posidonius *apud* Diodore, V, 39.

2. Tite-Live, XXVII, 48, 10 : « Ligures, durum in armis genus ».

3. Nous n'en avons pas la preuve. Hannibal (*apud* Polybe, III, 33, l6), mentionne, en même temps que les Baléares, les Ligures qu'il laissa en Espagne. C'est un faible argument pour admettre que les seconds aient été destinés, comme les premiers, à combattre de loin. Il y avait chez les Ligures des hoplites, aussi bien que des tirailleurs se servant du javelot : Strabon, IV, 6, 2.

4. De même au Métaure, si l'on en croit Tite-Live, XXVII, 48, 7-10.

5. Diodore, XVI, 73, 3 : en Sicile (Κελτοί).

6. Voir Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 326, n. 5 (en 368).

7. Polybe, I, 17, 4 (nombreux Κελτοί) ; I, 67, 7 ; conf. Diodore, XXV, 2, 2. Appien, *Sic*., II, 3 ; *Iber*., 4 ; Lib., 5. — Il y avait, selon Diodore (XXIII, 21), des Celtes dans l'armée qu'Asdrubal amena devant Palerme en 250. Il y en avait aussi dans lilybée, dont les Romains commencèrent le siège peu de temps après : Polybe, I, 43. 4.

8. Polybe, quand il parle d'eux, les appelle toujours Γαλάται. Est-ce à dessein qu'il évite le terme Κελτοί ? et, s'il en est ainsi, veut-il indiquer que ces Gaulois étaient des Transalpins, originaires de la région du Rhône (conf. Polybe, II, 21, 3 ; 22, 1 ; 23, 1), ou de plus loin encore ? Remarquer cependant que ces Γαλάται représentaient, sinon la totalité, du moins une bonne partie des Κελτοί mentionnés, d'une manière générale, par Polybe dans deux autres passages (I, 17, 4, et 67, 7) ; qu'ailleurs, l'historien nomme indifféremment Celtes et Galates des Gaulois de Cisalpine et de Transalpine (voir, par exemple, II, 21, 9, et II, 23, 5).

9. Polype, II, 7, 6.

10. Avant 261, date de la prise de cette ville par les Romains.

11. Polybe, 11, 7, 7.

sauvée par l'intervention d'un condottière grec[1]. Plus tard, quelques centaines d'entre eux tentèrent de livrer la place forte d'Éryx ; ce projet ayant avorté, ils passèrent à l'ennemi : ce qui leur donna l'occasion de faire main basse sur les richesses du fameux temple d'Aphrodite Érycine, alors au pouvoir de Rome[2]. Celle-ci, quand la paix fut conclue, se débarrassa bien vite de ces redoutables auxiliaires ; embauchés par les Épirotes, ils les trahirent[3]. Au cours de la même guerre, d'autres Gaulois résolurent aussi, dit-on, de changer de camp, parce qu'on avait négligé de leur payer plusieurs mois de solde. Le général carthaginois, averti, les apaisa par l'offre d'une bonne aubaine : il les invita à aller piller une ville voisine, En même temps, il fit en sorte que le consul Otacilius fût informé de leur marche. Les barbares tombèrent dans une embuscade ; eux et les Romains s'entre-tuèrent[4]. Mais peut-être vaut-il mieux ne pas croire à cette anecdote. Lorsque Carthage, en 241, dut retirer ses troupes de la Sicile, il restait encore, selon Polybe, à peu près 2 000 hommes de la bande enrôlée une vingtaine d'années auparavant[5]. Transportés en Afrique, ils prirent une large part à la révolte des mercenaires.

---

1. Il semble bien qu'un passage de Polybe (I, 43, 2 ; conf. *ibid*., 8) se rapporte à ce fait, quoique le texte mentionne « les mercenaires des Syracusains », Συραχοσίων : il faudrait corriger Καρχηδονίων. A moins que ces Gaulois n'aient été embauchés d'abord par Hiéron, roi de Syracuse, puis par Carthage, après qu'Hiéron eut fait la paix avec les Romains. Cependant il est probable que Polybe l'aurait dit, dans son récit des avatars de la bande (II, 7, 4-11).

2. Polybe, II, 7, 8-9 ; conf. 1, 77, 5. Voir aussi Zonaras, VIII, 16, p. 397, d — 398, a.

3. Polybe, II, 5, 4 ; II, 7, 10-11.

4. Zonaras, VIII, 10, p. 386, b-c. Frontin, *Strat*., III, 16, 3. Voir aussi Diodore, XXIII, 8, 3. Il y a des variantes : ainsi, le général carthaginois est appelé Hannon par Frontin et Diodore, Amilcar par Zonaras. Le consul Otacilius est mentionné par Frontin. M'. Otacilius Crassus fut consul en 263-2, T. Otacilius Crassus en 261-0 : celui-ci à l'époque où Zonaras place cette affaire et où Amilcar commandait en Sicile. Frontin prétend que les Gaulois étaient au nombre d'environ 4000. Le même auteur (III, 16, 2) raconte un autre stratagème, imaginé par un Amilcar, « dux Poenorum » à la suite de désertions fréquentes de mercenaires gaulois, qui passaient aux Romains.

5. Polybe, I, 77, 4. Davantage même, car le récit dans lequel Polybe donne ce chiffre se rapporte à des événements qui eurent lieu au moins un an après la fin de la guerre contre Rome. Ailleurs (II, 5, 4), nous lisons que 800 autres Gaulois de cette bande

Hannibal comptait sur les Celtes de la vallée du Pô pour grossir la petite armée de 26 000 soldats avec laquelle il entra en Italie. La victoire du Tessin et, plus encore, celle de la Trébie décidèrent beaucoup d'entre eux à se joindre à lui[1]. A la Trébie, il disposa d'environ 9 000 fantassins[2] et 5 000 cavaliers gaulois[3]. Lors de son passage en Étrurie, il avait au moins deux fois plus de troupes qu'à sa descente des Alpes : son infanterie dépassait 40 000 hommes, dont plus de la moitié étaient des Gaulois[4]. Ces derniers devaient être soit des engagés volontaires, soit des recrues fournies à Hannibal par des peuples avec lesquels il conclut des traités au nom de Carthage[5]. On peut supposer que les uns et les autres reçurent une solde, mais on n'en a pas la preuve[6]. Le Barcide les plia à la même obéissance que ses soldats africains et espagnols. Il les ménagea moins : à la Trébie, au lac de Trasimène, à Cannes, il les mit là où il prévoyait qu'il aurait à sacrifier des vies humaines ;

étaient passés en 241 au service des Épirotes. Cela fait au moins 2 800. Or Polybe nous dit (II, 7, 7) que la bande ne dépassait guère 3 000 hommes lorsqu'elle fut embauchée par Carthage (en 263 ou 262). Il est impossible d'admettre que ces divers chiffres soient tous exacts : une troupe, qui, lorsqu'elle ne se battait pas, se livrait à de nombreux excès, avait dû certainement perdre, en vingt et un ou vingt-deux ans, plus du dixième de son effectif.

1. Avant la bataille de la Trébie : Polybe, III, 66, 7 ; 67, 3 ; 68, 8 ; 69, 6 et 9. Après : III, 75, 2 ; 78, 5.

2. Mentions de ces fantassins : Polybe, III, 72, 8 ; 74, 4. Hannibal avait 20 000 fantassins en arrivant en Italie et 29 000 à la Trébie : voir p. 338.

3. Mention de ces cavaliers : Polybe, III, 72, 9. Hannibal, entré en Italie avec 6 000 cavaliers, en avait 11 000 à la Trébie : voir p. 338, n. 3.

4. Hannibal avait un peu plus de 40 000 fantassins à Cannes (voir p. 339), un an et quelques mois après son entrée dans la péninsule. Dans l'intervalle, il avait subi des pertes (entre autres, 1 500 hommes à la bataille de Trasimène : Polybe, III, 85, 5 ; de nombreux Gaulois avaient succombé dès les premiers jours de marche : *id*., III, 79, 8). — Mentions des Gaulois de l'armée d'Hannibal, lors du passage en Etrurie : Polybe, III, 79, 4-6 et 8 ; — à Trasimène : III, 83, 4, et 85, 5 ;n — en 217-216 : III, 93, 10, et 106, 6 ; — à Cannes : III, 113, 7-8 ; 114, 2-5 : 115, 5-7 et 11 (infanterie) ; 113, 7, et 115, 2 (cavalerie) ; — lors de la prise de Tarente, en 212 ; 2000 hommes choisis parmi les Celtes de l'armée : Polybe, VIII, 30, 1, 9 et 12 (B.-W. ; *alias* VIII, 32). D'une manière générale, Polybe, XI, 19, 4.

5. Pour ces traités, voir Polybe, VII, 9, 6 et 7.

6. Nous avons mentionné (p. 354, n. 11) plusieurs passages de Tite-Live, de médiocre valeur, indiquant que les troupes d'Hannibal avaient droit à une solde. Ces textes ne nomment pas expressément les Gaulois. Ceux-ci avaient, en tout cas, l'espoir d'un riche butin.

dans ces batailles, ce furent surtout des Gaulois qui tombèrent[1]. Hannibal ne les remplaça pas, comme il l'avait certainement espéré ; car les Romains coupèrent ses communications avec la Cisalpine. Il lui en restait sans doute bien peu, quand, quatorze ans après son entrée dans l'Italie péninsulaire, il embarqua ses vétérans pour les conduire en Afrique.

En 208-207, son frère Asdrubal enrôla des soldats dans les Gaules, avant[2] et après[3] sa traversée des Alpes ; on ne sait combien il en avait au Métaure[4], où son expédition se termina par un désastre[5]. Le troisième fils d'Amilcar, Magon, fit aussi des levées dans la Cisalpine[6] ; quelques milliers de ces recrues passèrent la mer, avec des Ligures[7], et Hannibal les eut sous ses ordres à Zama[8].

Les Gaulois ne voulaient pas faire la guerre de ruses et d'escarmouches, à la façon des Ibères et des Africains. La plupart ne connaissaient d'autre manière de combattre que la charge impétueuse en rangs serrés[9]. On sait quelle était leur bravoure et quelle terreur causèrent souvent aux peuples de la Méditerranée ces masses d'hommes de haute taille, d'aspect farouche, dont le choc paraissait irrésistible. Certains s'avan-

---

1. Polybe, III, 74, 10 (Trébie) ; 85, 5 (Trasimène); 117, 6 (Cannes : environ 4 000 Celles tués sur 5 700 soldats que perdit Hannibal). Conf. Jullian, I, p. 493.

2. Tite-Live, XXVII, 36, 2 ; 39, 6 ; 44, 7-8.

3. *Id*., XXVII, 49, 8 ; XXVIII, 10, 12.

4. Conf. *supra*, p. 341-2.

5. Gaulois au Métaure : Polybe, XI, 1, 2, et 3, 1 ; Tite-Live, XXVII, 48, 5, 7 et 15-17 ; 49, 8.

6. Tite-Live, XXVIII, 36, 2, et 46, 11 ; XXIX, 5, 8 ; XXX, 18, 9. Appien, *Hann*., 54 ; *Lib*., 7 (voir aussi *ibid*., 49, 59 : indications probablement inexactes, car Magon devait être mort à cette époque). — Amilcar, qui, après Magon, fit, dit-on, la guerre aux Romains dans l'Italie septentrionale, à la tête de nombreux Gaulois et Ligures, était un condottière, désavoué par Carthage : Tite-Live, XXXI, 10, 2 ; 11, 5-6 ; 19, 1 ; 21, 18 ; XXXII, 30, 12 ; Dion, fragment 57, 7, édit. Melber ; Zonaras, IX, 15, p. 444, d — 445, a ; IX, 16, p. 446, b (ces textes se contredisent).

7. Appien, *Lib*., 17 et 18.

8. Polybe, XV, 11, 1 ; conf. Tite-Live, XXX, 33, 5. Appien, *Lib*., 40.

9. Voir Jullian, II, p. 206 et. suiv. — Polybe (II, 27, 6) mentionne cependant des troupes légères (εὐζωνοι) chez les Gaulois, en 225,

çaient le torse nu, pour montrer leur mépris de la mort[1]. Les autres n'avaient pas de cuirasse[2]. Très peu portaient le casque[3]. La seule défense de l'infanterie gauloise était, somme toute, un grand bouclier, le plus souvent ovale, en bois, avec une pièce métallique formant saillie au milieu[4] ; la cavalerie n'en avait pas. Nous sommes mal renseignés sur l'emploi des lances et des javelots signalés par quelques textes et recueillis dans des sépultures[5]. C'était l'épée à la main que fantassins et cavaliers abordaient d'ordinaire l'ennemi[6] : une arme à pointe mousse, longue d'environ un mètre, avec laquelle ils assénaient de violents coups de taille[7]. Le bouclier était assez lourd. L'épée exigeait une grande dépense de force et des mouvements très amples qui découvraient une bonne partie du corps ; elle faisait des blessures plus larges que profondes. A propos d'une bataille qui eut lieu en l'année 223, Polybe[8] affirme que cette rapière se ployait dès le premier coup et que, pour s'en servir de nouveau, les guerriers devaient la redresser avec leur pied ;

1. Polybe semble bien dire que tous les fantassins celtes se présentèrent ainsi à Cannes : III, 114, 4 ; conf. Tite-Live, XXII, 46, 5. C'est certainement une exagération. Il s'agit sans doute, comme le croit M. Jullian (II, p. 190, n. 8), « de quelques possédés ou exaltés ». Pour d'autres exemples de cette nudité, voir Polybe. II, 28, 8 ; 29, 7 ; 30, 2 et 3 ; Diodore, V, 29, 2 ; 30, 3; Tite-Live, XXXVIII, 21, 9.A la bataille de Télamon, en 225, les Gaulois qui combattirent nus venaient d'au delà des Alpes ; ceux de la Cisalpine, qui devinrent, sept ans après, les alliés d'Hannibal, gardèrent leurs vêtements : Polybe, II, 28, 7. Conf. Jullian, I, p. 340, n. 4.

2. Sauf de rares exceptions : Jullian, II, p. 196-7 ; Déchelette, *Manuel*, II, p. 1155.

3. Jullian, II, p. 197 ; Déchelette, II, p. 1160.

4. Bouclier gaulois : Polybe, III, 114, 2 (à la bataille de Cannes) ; Diodore, V, 30, 2 ; etc. Voir Jullian, I, p. 351 ; II, p. 197 ; Déchelette, II, p. 1168 et suiv.

5. Jullian, I, p. 353-4 ; II, p. 193-4 et 209, n. 4 (il croit que la lance était surtout une arme de cavaliers). Déchelette, II, p. 1143 et suiv.

6. Les cavaliers combattaient du haut de leur monture : Jullian, II, p. 190. Cependant, à Cannes, ils mirent pied à terre, en même temps que les Espagnols, avec lesquels ils formaient l'aile gauche de l'armée : Polybe, III, 115, 3.

7. Sur cette épée, en usage chez les Gaulois depuis le début du siècle, voir surtout Polybe, II, 30, 8 ; 33, 3 et 5, et, pour la bataille de Cannes, III, 114, 3 (conf. Tite-Live, XXII, 46, 5) ; Diodore, V, 30, 3. Jullian, I, p. 351-3, 372-3 ; II, p. 195-6 ; Déchelette, II, p. 1113 et suiv.

8. II, 33, 3.

il ne semble pas que cela ait été vrai d'une manière générale, car les épées celtiques qu'on a retrouvées sont, pour la plupart, d'une fabrication excellente[1]. Quoi qu'il en soit, les Gaulois étaient fort mal protégés et insuffisamment armés pour soutenir la lutte contre des troupes que leur élan furieux n'épouvantait pas, contre des hommes souples, maniant avec rapidité des glaives à la pointe pénétrante. Leur fougue s'épuisait vite. Ils se laissèrent enfoncer à la Trébie[2], refouler en désordre à Cannes[3], prendre ou massacrer au Métaure[4].

En dehors du champ de bataille, ils étaient d'assez mauvais soldats[5]. Ils répugnaient aux marches longues et pénibles, dont ils n'avaient pas l'habitude[6]. Hannibal, traversant des plaines marécageuses, plaça sa cavalerie derrière eux, afin de relancer les traînards et les gens qui s'effondraient de fatigue[7]. Les chaleurs des étés méridionaux les accablaient[8]. Ils abusaient du vin et le supportaient mal[9]. Ils se montraient orgueilleux, bruyants, indisciplinés, prompts aux discussions et aux émeutes[10] ; de beaux parleurs, — les Celtes n'en manquaient pas[11], — savaient les exciter ou exposer leurs griefs.

D'après une indication recueillie par Diodore[12], Carthage recruta des mercenaires en Italie (c'est-à-dire dans l'Italie péninsulaire) pour la grande expédition sicilienne de 480. Les « barbares de l'Italie » en fournirent aussi en 392[13].

---

1. S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, III, p. 147-8. Déchelette, II, p. 1129-1130.

2. Polybe, III, 74, 4 (avec une partie des Libyens).

3. *Id*., III. 115, 5-8 et 11 (avec les Espagnols). Leur refoulement avait du reste été prévu par Hannibal.

4. Tite-Live, XXVII, 48, 17.

5. Pour ce qui suit, voir Jullian, I, p. 341 et suiv.

6. Polybe, II, 25, 10 ; III, 79, 4 et 6. Tite-Live, XXVII, 48, 16 ; « intolerantissima laboris corpora ».

7. Polybe, III, 79, 4 ; conf. Tite-Live, XXII, 2, 4 et 6-7.

8. Tite-Live, XXVII, 48, 17.

9. Diodore, XXIII, 21. Polybe, XI, 3, 1.

10. Voir, par exemple, Diodore, *l. c.*

11. Pour Autarite, orateur des mercenaires rebelles, voir Polybe, I, 80.

12. XI, 1, 5. Hérodote (VII, 165) n'en dit rien.

13. Diodore, XIV, 95, .1 : τών ἐξ Ἰταλίας βαρβάρων.

Dans les dernières années du Ve siècle, il est souvent fait mention de Campaniens, sans doute de gens originaires du Samnium : les Samnites, peuple guerrier, avaient conquis la Campanie, comme ils conquirent, dans le Sud de la péninsule, la Lucanie et le Bruttium. Au temps de l'expédition des Athéniens, 800 mercenaires campaniens avaient été enrôlés par des Grecs de Sicile pour combattre Syracuse. Ils arrivèrent trop tard et restèrent dans l'île sans emploi. Vers 410, Carthage les embaucha, leur octroya une belle solde, leur procura des chevaux et les mit en garnison à Ségeste, qui venait de se donner à elle[1]. Ils firent leur devoir lors d'une attaque des Sélinontiens[2]. Bientôt après, ils accompagnèrent le général Hannibal au siège de Sélinonte. Par une brèche, ils envahirent impétueusement la ville, mais, accablés de tous côtés, ils durent se retirer, en laissant sur place beaucoup des leurs[3]. Après la prise d'Himère, on les licencia. Ils s'attendaient à mieux et furent indignés de cette ingratitude[4]. Aussi passèrent-ils au service d'Agrigente, lorsqu'elle fut menacée par Carthage[5]. Cette dernière recruta en Italie d'autres Campaniens, qu'elle fit amener en Afrique, puis devant Agrigente[6]. Comme Himilcon ne pouvait leur livrer le blé auquel ils avaient droit, ils déchaînèrent une émeute et déclarèrent qu'ils allaient rejoindre l'ennemi[7]. Mais l'affaire s'arrangea et ce furent au contraire les Campaniens enfermés dans Agrigente qui abandonnèrent les Grecs et s'unirent aux Carthaginois : le marché fut conclu pour quinze talents[8]. Quand la guerre eut pris fin, Himilcon laissa

1. Diodore, XIII, 44, 1-2.
2. *Ibid*., 4.
3. Diodore, XIII, 55, 7-8.
4. *Id*.. XIII, 62, 5 ; conf. XIII, 80, 4.
5. *Id*., XIII, 85, 4. Au nombre de 800, selon Diodore, qui paraît oublier les pertes subies depuis 410, en particulier à Sélinonte.
6. Diodore, XIII, 80, 4.
7. *Id*., XIII, 88, 2.
8. *Ibid*., 5.

ces Italiens en garnison dans des villes siciliennes appartenant à Carthage[1]. L'année suivante (en 404), Denys de Syracuse, réduit aux abois par une révolte, les appela à son aide, leur offrant tout l'argent qu'ils voudraient[2]. Douze cents cavaliers accoururent et contribuèrent beaucoup à le tirer de ce mauvais pas[3].

Il les récompensa largement et se hâta de les renvoyer, se défiant, nous dit-on, de leur humeur inconstante[4]. Les Campaniens retournèrent vers l'Ouest[5] et se présentèrent en amis à Entelle. Mais, une nuit, ils massacrèrent les hommes ; quant aux femmes, ils les épousèrent. Ils devinrent ainsi maîtres de la ville[6]. Ce fut exactement de la même manière que, 116 ans plus tard, d'autres aventuriers italiens s'établirent à Messine[7]. Entelle faisait partie de la province carthaginoise. Les nouveaux habitants se soumirent aux obligations dont ils venaient d'hériter : lorsque, au début du IVe siècle, Denys envahit le territoire punique, ils refusèrent de s'entendre avec lui et lui résistèrent même très vaillamment[8]. Pourtant d'autres Campaniens, peut-être leurs anciens frères d'armes, avaient été bien traités par le tyran, qui les avait installés d'abord à Catane[9], puis dans une ville au pied de l'Etna[10].

Durant plusieurs siècles, les Carthaginois furent amis des Étrusques[11]. Nous ne trouvons cependant qu'une seule

1. Diodore, XIV, 8, 5.
2. *Id*., XIV, 8, 6.
3. *Id*., XIV, 9, 3.
4. *Ibid*., 8.
5. Peut-être une partie d'entre eux restèrent-ils cependant au service de Denys : v. *infra*, n. 9 et 10.
6. Diodore, XIV, 9, 9 ; conf. XIV, 61, 5.
7. Diodore, XXI, 18, 1 et 3 ; Polybe, I, 7, 2-4. De même à Rhégion : Diodore, XXII, 1, 2 et 3.
8. Diodore, XIV, 48, 4.5 ; 53, 5 ; 61, 5. Voir aussi Éphore, *Fragm. hist. graec*., I, p. 269, n° 124. — Plus tard, au milieu du IVe siècle, Entelle se révolta : Diodore, XVI, 67, 3.
9. Diodore, XIV, 15, 3.
10. *Id*., XIV, 58, 2 ; 61, 4-6 ; XVI, 67, 4.
11. p. 425, 461.

mention expresse de mercenaires tirés de la Toscane : en 311[1], à une époque où la nation étrusque était déjà en pleine décadence et où des traités d'alliance ne l'unissaient peut-être plus à la république africaine[2].

Des mercenaires italiens sont encore signalés en Sicile lors la guerre contre Pyrrhus[3] ; il n'est pas impossible qu'ils aient été levés avec l'autorisation de Rome, alors alliée de Carthage[4]. Celle-ci aurait même eu des Italiens à sa solde quand éclata la première guerre punique et elle les aurait fait périr[5] : on l'a accusée de bien d'autres crimes qu'elle n'a pas commis.

La victoire de Cannes donna à Hannibal, dans le centre et le Sud de l'Italie, des alliés dont la plupart se détachèrent ensuite de lui : Samnites, Lucaniens, Bruttiens, etc.[6]. Par des traités conclus avec le Barcide[7], ces peuples s'engagèrent, comme les Gaulois de la Cisalpine, à prendre part à la guerre contre Rome, mais sans aliéner leur indépendance. Quelquefois même, ils se montrèrent disposés à agir à leur guise[8]. Hannibal ne l'entendait pas ainsi. Il voulait, non des associés, mais des soldats dociles à ses ordres et dévoués à sa fortune. Il en trouva, surtout parmi les Bruttiens, chez lesquels il séjourna longtemps. Ses vétérans italiens l'accompagnèrent en Afrique[9],

---

1. Diodore, XIX, 106, 2 : ἐχ τής Τυρρηνίας μισθοφόρους χαί ζευγίππας (sic sur les manuscrits) διαχοσίους. On ne sait de quoi il s'agit (conf. Meltzer, I, p. 524). On a proposé de corriger ζευγίτας, ou encore ζευγνίτας (en invoquant un passage de Suidas, s. v. : ‘άμιπποι : chevaux attachés deux à deux par le cou ; sur l'un, prenait place un conducteur, sur l'autre, un homme armé).

2. Voir t. III, ch. II, § 1, *in fine*.

3. Zonaras, VIII, 5, p. 377, a : texte de valeur douteuse.

4. Voir t. III, ch, II, § 1.

5. Zonaras, VIII, 9, p. 383, d.

6. Tite-Live, XXII, 61, 11-12 ; XXIII, 20, 4 ; XXIV, 1, 1 et 5 ; *ibid*., 15, 2 ; XXV, 1. 2 ; XXVII, 15, 9 et 17-18 ; ibid., 42, 16 ; XXVIII, 11, 13 ; XXIX, 6, 2. Appien. *Hann*., 49. Se souvenir que Tite-Live est un guide très peu sûr pour la guerre en Italie après la bataille de Cannes.

7. Conf. Polybe. VII, 9, 6 et 7.

8. Voir Tite-Live, XXIV, 2.

9. Tite-Live, XXX, 20, 6. Appien, *Hann*., 59. Diodore, XXVII, 9.

où ils tombèrent à Zama[1], sous les coups des troupes de Scipion.

La longue lutte que les Grecs soutinrent en Sicile contre Carthage ne les empêcha pas tous de prêter ou de vendre leur concours à l'ennemie héréditaire. En 480, Sélinonte fut officiellement son alliée et promit à Amilcar un corps de cavalerie[2]. Plus tard, nous rencontrons de temps en temps dans les armées puniques des mercenaires, probablement aussi des mécontents, des bannis, des transfuges, chez lesquels les haines de partis ou l'intérêt tuaient le patriotisme ; peut-être encore des hommes originaires des villes soumises à la domination carthaginoise. En 409, Hannibal avait, dit-on, des auxiliaires grecs au siège de Sélinonte[3]. D'autres, peu nombreux, participèrent à la défense de Motyé en 398 ; lorsque Denys entra dans cette colonie phénicienne, il les punit comme des traîtres, par le supplice de la Croix[4].

Des mercenaires grecs servaient sous les ordres de Magon, qui vint à Syracuse, vers 343, pour combattre le Corinthien Timoléon. Plutarque[5] raconte à leur sujet une anecdote dont l'exactitude peut être mise en doute. Pendant les armistices, ils occupaient, dit-il, leurs loisirs à pêcher des anguilles dans les marais voisins des remparts. D'autres Grecs, embauchés dans le camp ennemi, faisaient de même. Des conversations s'engagèrent. Les soldats de Timoléon reprochèrent amicalement à ceux de Magon de louer leurs bras à des barbares pour

---

1. Où les troupes ramenées d'Italie formaient la troisième ligne d'Hannibal (Polybe, XV, 11, 2 : τούς ἐξ Ἰταλίας ‘ήχοντας ; Appien. *Lib*., 40). Ce n'étaient pas tous des Italiens ; il devait rester de vieux soldats africains, espagnols, gaulois. Tite-Live (XXX, 33, 6), qui copie le texte de Polybe, l'interpole : « aciem Italicorum militum, — Bruttii plerique erant ». La mention de cavaliers bruttiens par Appien (Lib., 47) n'a sans doute aucune valeur.

2. Diodore, XI, 21, 4 ; XIII, 55, 1. Conf. t. I, p. 433.

3. Diodore, XIII, 58, 1 : οί τοῖς Καρχηδονίοις ‘ Ἕλληνες συμμαχοῦντες ; ce dernier mot a, on le sait, un sens très vague. Indication que Meltzer a rejetée, plus ou moins catégoriquement : I, p. 519 ; II, p. 514.

4. Diodore, XIV, 53, 4. — Polyen (V, 2, 17) mentionne des mercenaires grecs au service de Carthage, à l'époque de Denys.

5. *Timoléon*, 20.

asservir une ville grecque. Ces propos parvinrent aux oreilles du général carthaginois. Ils l'auraient alarmé au point que, se croyant trahi, il se serait rembarqué en toute hâte. Le même auteur nous apprend un peu plus loin[1] que les Carthaginois, vaincus par Timoléon au Crimisos (en 339), enrôlèrent des mercenaires grecs, et il ajoute : « Jusqu'alors, ils n'avaient pas pris de Grecs à leur service, mais ils venaient de les admirer comme les plus invincibles et les plus habiles guerriers du monde ». Si l'on juge nécessaire de concilier ces deux passages de Plutarque, on peut supposer[2] que, dans le second, il s'agit de mercenaires tirés de la Grèce propre, où il était facile de recruter des bandes toutes prêtes, composées de gens bien armés et habitués au métier militaire ; les Grecs mentionnés à une époque antérieure auraient été des gens de Sicile. Diodore[3] relate aussi la décision, prise après la bataille du Crimisos, d'enrôler des Grecs ; ils seraient venus en grand nombre, attirés par la promesse d'une solde élevée. Trente ans plus tard, en Afrique, Agathocle, tyran de Syracuse, trouva devant lui des Grecs, et même quelques centaines de Syracusains, dans une bataille qu'il livra à une armée carthaginoise[4]. Il y avait parmi eux un corps de cavaliers[5].

Polybe nous a conservé le nom d'un condottière achéen, Alexon, qui se mit au service de Carthage pendant la première guerre punique. Il était vers 262 à Agrigente, où il parvint à apaiser une mutinerie de Gaulois[6], et, une douzaine d'années après, à Lilybée, où il révéla un complot au général Himilcon

1. *Timoléon*, 30.

2. Hypothèse de Meltzer, I, p. 334 ; II, p. 131.

3. XVI, 81, 4.

4. Diodore, XX, 39, 4-5. Il n'est pas prouvé que ce fussent de véritables mercenaires. Peu de temps auparavant, il y eut des désertions dans l'armée d'Agathocle (*id*., XX, 34, 7). Mais le nombre de ceux qui passèrent alors aux Carthaginois ne fut guère supérieur à 200 hommes.

5. *Id*., XX, 38, 6.

6. Polybe, I, 43, 2 et 8. Voir *supra*, p. 378-9.

et usa de sa grande influence sur les mercenaires pour les empêcher de suivre des traîtres[1]. Il est à croire qu'il n'était pas venu seul de l'Orient ; des Grecs qui faisaient partie de la garnison de Lilybée[2] combattaient sans doute sous ses ordres. En 255, un commissaire ramena à Carthage des troupes qu'il était allé recruter en Grèce, ainsi que le Lacédémonien Xanthippe[3] ; nous dirons quel fut le rôle de ce fameux condottière dans la campagne contre Régulus[4].

A la même époque, Carthage avait accueilli parmi ses soldats un assez grand nombre de ces gens que Polybe appelle des demi-Grecs[5], pour la plupart anciens esclaves ou déserteurs, lie de la Sicile et de la Grande Grèce. L'un d'eux poussa les mercenaires à la révolte et s'improvisa leur général : c'était le Campanien Spendios, prêt à tout oser, vigoureux comme un athlète, discoureur aussi habile que violent[6].

Beaucoup de peuples, on le voit, contribuèrent à former les armées carthaginoises. Les anciens[7] et les modernes ont souvent insisté sur ce mélange des races, sur cette confusion des langues, qui exigeaient dans les troupes de la République la présence d'interprètes[8]. Il ne faut cependant pas oublier que d'autres armées de l'antiquité furent composées d'éléments aussi disparates. Sans remonter à Xerxès, il suffira de rappeler ce qu'étaient les soldats des Séleucides; en Occident même, les tyrans de Syracuse firent la guerre à Carthage avec des gens d'origines très diverses.

---

1. Polybe, I, 43, 2, 4-5 et 8.

2. *Id*., I, 48, 3.

3. *Id*., I, 32, 1.

4. T. III, ch. II, § 3.

5. I, 67, 7 : μιξέλληνες. Conf. Diodore, XXV, 2, 2.

6. Polybe, I, 69, 4, et chapitres suivants. Voir t. III, ch. III, § 1-4. — Hannibal conclut des alliances avec des cités grecques de l'Italie : c'est pour cette raison que Polybe (XI, 19, 4) dit qu'il eut des Grecs dans son armée. La légion de Macédoniens qui aurait combattu à Zama est une invention d'un chroniqueur romain.

7. Par exemple, Polybe, I, 67, 3-7 ; XI, 19, 3-4 ; Tite-Live, XXVIII, 12, 3 ; XXX, 33, 8.

8. Mentions de ces interprètes : Polybe, I, 67, 9 ; Plutarque, *De mulierum virtutibus*, 10 (*Moralia*, Didot, I, p. 307).

D'ailleurs, les différentes nations étaient représentées d'une manière fort inégale dans les armées puniques. L'emploi des Grecs paraît avoir été assez restreint : il est probable que les Carthaginois aimaient peu à se servir de ces hommes, trop orgueilleux de leur civilisation et qui voulaient être largement payés. Il ne semble pas non plus que les Italiens aient été jamais très nombreux, à l'exception de ceux qui se rangèrent sous les ordres d'Hannibal en Italie. De même les Gaulois. En dehors des citoyens, la grande majorité des soldats étaient des barbares nés autour de la Méditerranée occidentale, qui se ressemblaient beaucoup : sujets libyens depuis le Ve siècle ; auxiliaires numides, au IIIe siècle surtout ; mercenaires et aussi, au temps des Barcides, sujets ibères. La plus glorieuse des armées de Carthage, celle qu'Hannibal conduisit en Italie, ne comptait guère que des Berbères et des Espagnols. La fille de Tyr, qui aspirait à l'empire de l'Occident, n'eut malheureusement ni le temps, ni le désir de faire de ces Occidentaux des Carthaginois[1].

VI

Les soldats restaient groupés par nations[2]. Il ne convenait pas de mettre ensemble des hommes qui ne se comprenaient pas, qui n'avaient ni le même armement, ni la même manière de combattre.

Les divisions et subdivisions de ces groupes n'étaient

1. Les Barcides et, en particulier, Hannibal y pensèrent-ils ? Les textes cités p. 229, n. 1, sont d'une valeur trop incertaine pour nous autoriser à le supposer. Se rappeler pourtant les mariages entre les Barcides et des familles indigènes de Numidie et d'Espagne (p. 257 et 313).

2. Voir, par exemple, les ordres de bataille de Cannes et de Zama : Polybe, III, 113, 7 ; XV, 11, 13. Voir aussi Diodore, XIII, 85, 1 ; 87, 1; 110, 5-6 (fin du Ve siècle) ; Tite-Live, XXIII, 29, 4 (en 216).

sans doute pas uniformes : elles devaient s'adapter aux usages militaires des divers peuples et à l'importance numérique des effectifs que chacun d'eux fournissait ; elles purent du reste varier selon les époques, selon les réformes que Carthage jugea opportunes. On a fait observer[1] que les chiffres de cavaliers africains et espagnols indiqués par Hannibal dans l'inscription du temple de Junon Lacinienne sont des multiples de cent cinquante[2] : c'était peut-être l'effectif d'un escadron[3]. D'autres textes mentionnent des corps de cinq cents cavaliers[4]. Nous n'avons pas de renseignements pour l'infanterie[5]. Il est possible que des étendards aient servi de signes de ralliement à des formations plus ou moins nombreuses[6], mais on ne doit pas en chercher la preuve dans des passages de Tite-Live, empruntés à des sources fort suspectes, où ces enseignes apparaissent parmi les trophées des victoires romaines[7].

Les officiers subalternes, en contact étroit avec les soldats,

1. E. Wölfllin, *Antiochus von Syrakus und Coelius Antipater* (Winterthur, 1872), p.91.

2. Polybe, III, 33, 10 et 15 : 1 200 cavaliers espagnols, 450 Libyphéniciens et Libyens, 300 Lergètes, 1 800 Numides (pour le nombre des Lergètes, altéré dans Polybe, voir Tite-Live, XXI, 22, 3).

3. Tel était l'effectif d'un escadron (ἴλη) dans l'armée macédonienne.

4. Polybe, III, 44, 3 (en 218) : 500 Numides (conf. Tite-Live, XXI, 29, 1-2 « huic alae equitum »). Mais ce n'était pas un corps tout formé : Polybe dit qu'Hannibal les avait choisis. *Alae equitum* de 500 hommes dans Tite-Live, au temps de la guerre d'Hannibal : XXI, 45, 2 ; XXIX, 28, 10, et 34, 1 ; voir aussi XXVI, 38, 11 et 14 (où le chiffre a disparu). — Tite parle de *turmae* de cavaliers numides : XXV, 17, 3 ; XXVII, 26, 8. Dans la cavalerie des alliés romains, les *turmae* étaient des sections d'une *ala*. Il ne faut sans doute pas prétendre tirer de ces textes un sens aussi précis. — Mention d'ilarques, chefs d'escadron : Appien, *Lib*., 108. Les commandants supérieurs de la cavalerie carthaginoise sont appelés ἱππαρχοι par des auteurs grecs : Appien, Lib., 14, 15, 97, 100, 114, 120 ; Zonaras, IX, 12, p. 438, a, et IX, 27, p. 464, c. Tite-Live se sert du terme *praefectus* pour désigner ces commandants et des officiers d'un grade moins élevé : XXII, 51, 2 ; XXIII, 18, 1 ; XXVI, 21, 15, et 40, 6 ; XXIX, 29, 1, et 3i, 1 ; *Epit. l. L*.

5. A Cannes, mention de compagnies (σπεῖραι) d'Ibères et de Gaulois : Polybe, III, 114. 4. « Cohors Hispanorum », dans l'armée d'Hannibal, en 211 : Tite-Live, XXVI, 5, 11 ; 6, 6 (dans un récit qui est probablement sans valeur).

6. Il ne faut pas l'affirmer les Grecs n'avaient pas d'enseignes.

7. « Signa militaria » : Tite-Live, XXII, 21, 8 ; XXIII, 37. 11 ; 40, 12 ; 4.6, 4 ; 49. 11 et 13 XXIV, 41, 10 ; 42, 4 et 8 ; XXVI, 6, 8 ; 47, 6 ; XXVII, 40, 11 ; 42, 7 ; XXIX, 36, 9 : XXX, 6, 9 ; 18. 13 ; 35, 3. C'est, semble-t-il, à Valérius Antias que Tite-Live a emprunté la plupart de ces mentions, sinon toutes.

appartenaient aux mêmes peuples qu'eux[1]. Il en était de même de certains chefs d'un rang plus élevé : non seulement pour les contingents d'alliés, — à l'époque des guerres puniques, des cavaliers numides, au nombre de plusieurs milliers, furent commandés par leurs princes[2], — mais aussi pour des mercenaires, placés sous les ordres de leurs condottières[3].

Cependant Carthage n'abandonnait pas d'ordinaire à des étrangers les hauts emplois qui réclamaient des hommes tout à fait sûrs, la direction des corps d'armée composés de troupes de nationalités diverses[4]. C'étaient des citoyens, membres de l'aristocratie[5], qui gardaient les places fortes impor-

1. Polybe, I, 43, 1 (au siège de Lilybée, pendant la première guerre punique) : des ἡγεμόνες de mercenaires s'entendent avec les Romains pour leur livrer la ville. Le même, I, 67, 10-11 ἡγεμόνες des mercenaires, chargés par Hannon, en 241 ou 240, de transmettre à leurs hommes ses propositions, qu'ils ne comprennent pas toujours ; voir aussi I, 66, 6 ; 67, 13 ; 69, 1 et 11 ; 70, 2. Le même, VIII, 30, 4 (B.-W. ; *alias* VIII, 32) : ἡγεμόνες des Gaulois dans l'armée d'Hannibal, en 212. Tite-Live, XXIII, 18, 1 (indication peu sûre) : en 216, cavaliers gélules, « cum praefecto nomine Isalca » (nom probablement libyque) ; Tite-Live qualifie ce personnage de *barbarus*.

2. Naravas, Masinissa, Tychaios : voir p. 361 et 362-3. Les deux chefs numides qui, en 150, abandonnèrent le camp de Masinissa gardèrent évidemment le commandement des 6 000 cavaliers passés avec eux au service de Carthage (p. 363). Bithyas, qui les imita deux ans plus tard, ne resta pas seulement le chef de ses 800 compagnons de désertion, mais il paraît avoir été placé à la tête de toute la cavalerie carthaginoise : Appien, *Lib*., 111, 114 et 120. — Ce n'était du reste nullement une règle absolue que la cavalerie numide d'une armée fût commandée par un chef de cette nation il n'en fut pas ainsi dans l'armée d'Hannibal en Italie (Polybe, III, 114, 7 ; conf. 113, 7 ; Tite-Live, XXII, 13, 9-10), ni dans l'armée qui combattit en Sicile de 212 à 210 (Tite-Live, XXV, 40, 6 ; XXVI, 21, 15, et 40, 6 : le commandement des Numides, d'abord confié à Muttine, d'origine libyphénicienne, lui fut enlevé par le général Hannon, qui le donna à son fils, par conséquent à un Carthaginois). Voir aussi Tite-Live, XXIX, 34, 5.

3. Pour Alexon et Xanthippe, *supra*, p. 388-9. Voir aussi Diodore, XIV, 53, 4 (en 398) ; XX, 38, 6 (en 309 ou 308) : corps d'auxiliaires ou de mercenaires grecs, commandés par des Grecs.

4. Exception fut faite vraisemblablement en faveur du Numide Bythias, dans les derniers temps de l'existence de Carthage : voir n. 2. On avait pu le déclarer citoyen. — Lors de la première guerre punique, le Grec Xanthippe fut un excellent donneur de conseils, mais il n'y a pas lieu d'admettre que le peuple l'ait élu général, comme le prétend Zonaras, VIII, 13, p. 391, b : voir Meltzer, II, p. 302.

5. Un officier d'Hannibal, Muttine, qui commanda la cavalerie en Sicile (voir n. 2), n'appartenait pas à cette noblesse, puisqu'il était originaire de Bizerte ou de Bône. Il devait cependant être citoyen carthaginois (conf. p. 227. n. 4). De même, deux autre officiers d'Hannibal, Hippocrate et Épicycle, dont l'aïeul était syracusain (p. 228).

tantes[1] ; que le général en chef détachait pour procéder à des opérations particulières[2], pour entreprendre de véritables campagnes[3], pour occuper ou défendre un pays conquis[4] ; qu'il chargeait, dans une bataille, du commandement des ailes[5] ; qu'il préposait aux services du camp[6] ; qu'il réunissait en conseil de guerre[7].

La cavalerie entière d'une armée était parfois confiée à un seul chef, subordonné naturellement au général et sans doute nommé par lui, mais qui pouvait agir avec beaucoup d'initiative et était une sorte de général en second[8].

---

1. Diodore, XVI, 9. 4 ; Plutarque, *Dion*, 25 : Synalos (plutôt que Paralos), à Héracléa Minoa, en 357. Polybe, I, 11, 4-5 ; Zonaras, VIII, 8, p. 382, c, et 9, p. 383, c : Hannon, à Messine, en 264-3. Tite-Live, XXI, 51, 2 : Amilcar, à Malte, en 218. Id., XXVI, 5, 6, et 12, 10 ; conf. Appien, *Hann*., 43 : Bostar et Hannon, à Capoue. Tite-Live, XXVII, 16, 5 ; conf. Appien, *l. c*., 49 : Carthalon, à Tarente. Tite-Live, XXVII, 28, 14 ; XXIX, 6, 16, et 17, 5 : Magon, puis Amilcar, à Locres. *Id*., XXVII, 42, 16 : Hannon, à Métaponte. Polybe, X, 12, 2 ; conf. Tite-Live, XXVI, 49, 5 ; Appien, *Iber*., 19 : Magon, à Carthagène, en 209.

2. Par exemple, parmi les lieutenants d'Hannibal, Hannon : Polybe, III, 42, 6 et suiv. ; Asdrubal : *id*., III, 66, 6 ; 102, 6 ; Maharbal : id., III, 84, 14 ; 86; 4 ; Himilcon : Tite-Live, XXIII, 30, 1. — En Espagne, en 217, Bostar, lieutenant d'Asdrubal : Polybe, III, 98, 5 ; en 206, Hannon, lieutenant de Magon : Tite-Live, XXVIII, 30, 1. Etc.

3, Hannon, lieutenant d'Hannibal, dans l'Italie méridionale : Tite-Live, XXIII, 37, 10-12 ; 43, 6 ; XXIV, 1 et 14 ; etc. Magon, dans le Bruttium : *id*., XXV, 15, 8 et 10 ; 16, 7.

4. Hannon, laissé par Hannibal, en 218, dans le Nord de l'Espagne, avec 11 000 hommes : Polybe, III, 35, 4-5 ; 76, 5-6.

5. Hannon et Asdrubal, à Cannes : Polybe, III, 114. 7 ; 116, 6-7.

6. Asdrubal, dans l'armée d'Hannibal : Polybe, III, 93, 4.

7. Polybe, III, 20, 8 : 71, 5 ; 85, 6 (armée d'Hannibal). Conf. p. 220, n. 1. — Personnages de l'aristocratie carthaginoise aux armées pendant la seconde guerre punique : Polybe. III, 42, 6 ; VII, 9, 1 et 4 ; IX, 25, 1 et 6 ; XI, 3, 3 ; Tite-Live, XXII, 58, 7 ; XXIII, 41, 1-2 ; XXVII, 16, 5 ; XXIX, 29, 1, et 34, 17 ; XXX, 6, 8 ; Plutarque, *Fabius*, 15.

8. Au temps où son beau-frère Asdrubal commandait en Espagne, Hannibal « equitatui omni praefuit » : Cornélius Népos, *Hannibal*, III, 1. Appien *Iber*., 6) dit qu'Asdrubal fit de lui son ὑποστράτηγος. Himilcon Phamaias, en 149-8 : Appien, *Lib*., 97, 100, 107-8 ; Tite-Live, *Epit. l. L*; Eutrope, IV, 10, 2. Bithyas : *v. supra*, p. 392, n. 2. — En était-il de même dans l'armée d'Hannibal ? Tite-Live (XXII, 15, 8) dit de Carthalon, en 217 : « Carthalo, penes quem summa equestris imperii erat ». Caton (*apud* Aulu-Gelle, X, 24, 7 ; conf. II, 19, 9) mentionnait un maure de la cavalerie d'Hannibal, « magister equitum » en 216, lors de la bataille de Cannes. C'était Maharbal, d'après Tite-Live, qui le qualifie de « praefectus equitum » (XXII, 51, 2). Cet auteur nous montre le même Maharbal à la tête de toute la cavalerie dans une opération particulière, dès l'année 217, avant l'époque où

Chez les Grecs, avant l'époque macédonienne, le sort des batailles dépendait des hoplites, de l'infanterie lourde, qui, alignée en rangs plus ou moins épais, engageait la lutte de près et s'efforçait d'enfoncer l'ennemi par son choc et par sa masse. Le reste de l'armée ne prenait qu'une part secondaire à l'action. Alexandre remporta ses victoires d'Asie par l'offensive impétueuse de sa cavalerie ; mais, au temps de ses successeurs, le rôle de la grosse infanterie redevint prépondérant. On sait qu'il en était de même chez les Romains. Cette tactique fut aussi celle des Carthaginois, du moins dans leurs guerres contre les Grecs et les Italiens. Nous avons dit[1] que les citoyens de la république africaine, comme ceux d'Athènes, de Lacédémone, de Rome, étaient pour la plupart, quand ils faisaient campagne, des fantassins pesamment armés. Des Libyens, des Espagnols[2] et probablement d'autres encore formaient des troupes d'infanterie de ligne[3]. L'ordonnance de combat était la phalange, serrée et profonde[4]. Hannibal n'y renonça pas[5], mais il voulut la rendre plus efficace. Il munit les Libyens de meilleures armes[6]. Par les manœuvres de sa cavalerie, placée aux ailes, il para au danger des attaques de flanc. A Cannes, il disposa son front, non pas en ligne droite, selon l'usage, mais en croissant, et il fit contribuer une partie de son

---

Carthalon en aurait été le chef (XXII, 6, 11). Mais, selon Polybe (III, 84, 14), Maharbal n'emmena alors que des troupes d'infanterie. L'historien grec ne dit pas, comme Tite-Live (XXII, 46, 7), que Maharbal ait commandé des forces de cavalerie à Cannes. D'autre part, on voit, par des indications de Polybe, qu'Hannibal n'avait pas confié l'ensemble de sa cavalerie à un officier général, chargé spécialement de la commander : III, 79, 4 (dans la marche vers l'Étrurie, la cavalerie est sous les ordres de Magon) ; III, 114, 7 (à Cannes, elle est partagée eu deux corps, à la tête desquels sont placés Hannon et Asdrubal).

1. P. 3449 et 350.

2. Voir p. 360, 370.

3. Cette grosse infanterie est appelée τά βαρέα τών 'όπλων : Polybe, I, 76, 3 ; III, 73, 6 ; 93, 10 ; conf. 113, 7 ; — όπλῖται : *ibid*., III, 53, 1.

4. Voir, par exemple, Diodore, XX, 10, 6 (en 310) ; Polybe, 33, 6 (en 255) ; XI, 22, 9 (en 206),

5. Conf. Kahrstedt, p. 373.

6. Voir p. 360.

infanterie lourde à l'enveloppement de l'ennemi[1]. A Zama, où l'insuffisance de sa cavalerie lui imposa un plan différent de ceux qu'il avait adoptés en Italie, il rangea ses fantassins, non plus en une seule ligne, mais en trois lignes échelonnées, qui devaient être engagées successivement[2]. — La grosse infanterie des armées carthaginoises se montra plus d'une fois solide et vaillante[3]. Cependant Hannibal n'aurait triomphé ni à la Trébie, ni à Cannes s'il n'avait pas eu d'autres moyens d'action ; au Métaure, à Zama, où cette infanterie soutint seule la lutte, elle fut vaincue. L'infanterie romaine, quand elle ne se laissait pas, comme à Cannes, resserrer dans un étroit espace, se mouvait avec plus d'aisance : ce n'était pas une masse compacte, mais un ensemble de compagnies distinctes, capables de combattre séparément ou de s'unir. Hannibal prit peut-être des mesures pour donner plus de souplesse à sa phalange[4] ; il ne la fit point l'égale de la légion[5].

Les Carthaginois eurent d'autres ennemis que les Grecs et les Romains : ils durent lutter contre les Africains, les Espagnols, les Sardes, réprimer les révoltes de ceux qui devinrent leurs sujets, repousser les incursions de ceux qui restèrent indépendants. Or ces peuples préféraient la guérilla à la guerre. Quand ils acceptaient une rencontre, ils évitaient les corps à

1. Voir t. III, ch. IV, § 3.

2. *Ibid*., ch. VI § 8.

3. Tite-Live (XXIV, 48, 6) fait dire à Syphax, parlant des Carthaginois : « habere hostem pedestri fidentem Marte ». Il s'agit, comme le prouve le contexte, de l'infanterie de ligne.

4. A la Trébie et à Cannes, cette phalange offrait des intervalles par lesquels les fantassins légers se replièrent : Polybe, III, 73, 6 ; 115, 4. A Cannes, le milieu du front était formé de compagnies espagnoles et gauloises, disposées alternativement (id., III, 114, 4), par conséquent séparées par des vides plus ou moins larges.

5. Végèce (III, 17) dit que les Carthaginois, après les Lacédémoniens et avant les Romains, constituèrent, à l'arrière, des réserves, destinées à se porter aux points menacés. Cette assertion n'est pas confirmée par les textes, car, à Zama, la troisième ligne d'Hannibal devait intervenir à son heure, et non pas secourir, en cas de besoin, les deux premières lignes. Les troupes de cavalerie et d'infanterie qui enveloppèrent les Romains à la Trébie et à Cannes n'étaient pas des réserves.

corps et, s'ils n'avaient pas le dessus, ils réussissaient presque toujours à s'enfuir ; ils se ralliaient plus loin, à deux ou trois journées de marche[1]. Pour les atteindre et les vaincre, il fallait des troupes très mobiles. Il est donc probable que Carthage se constitua de bonne heure une infanterie légère[2]. Elle en trouva sans peine les éléments chez les Libyens qu'elle soumit, chez les Espagnols dont elle acheta les services avant les conquêtes des Barcides. Cette infanterie était utile aussi dans les guerres où des fantassins pesamment armés combattaient en ligne. Elle éclairait ou protégeait les marches[3], allait occuper avant l'ennemi des positions favorables[4], l'attirait en le provoquant[5], tombait sur lui en sortant d'une embuscade[6], se détachait pour exécuter de rapides coups de main[7]. Quand le camp était attaqué, elle criblait les assaillants d'une grêle de traits ou de pierres[8]. Dans les sièges, elle s'efforçait de dégarnir les remparts de leurs défenseurs[9]. Dans les batailles, elle se portait en avant[10], elle engageait de loin les hostilités, en ordre

1. Polybe, I, 74, 7 (à propos des Numides et des Libyens).

2. Les fantassins armés à la légère sont appelés εϋζωνοι : Polybe, I, 76, 3 ; III, 73, 1 ; 74, 2 ; 104, 5 ; 110, 5 ; 115, 1 et 4 ; XI, 22, 8-9 ; — ψιλοί : *id*., III, 104, 4 ; Appien, *Hann*., 10, 11, 22 ; Zonaras, VIII, 23, p. 409, c ; — οί εύχινητότατοί : Polybe, III, 43, 2; conf. I, 33, 7 ; — en latin, *levis armatura* : Tite-Live, XXI, 55, 2 et 5 ; 57, 6 ; XXII, 4, 3 ; 17, 6 ; 18, 2 ; 46, 1 ; XXIII, 26, 7 et 10 ; XXV, 34, 13 ; XXVII, 18, 7 et 10 ; XXVIII, 2, 4 et 10 ; 13, 10 ; Frontin, Strat., II, 3, 10 ; — *expediti* : Tite-Live, XXII, 16, 2 ; XXV, 21, 3. A plusieurs reprises (III, 72,7 ; 73, 7 ; 83, 3 ; 84. 14 ; 86, 4 ; 93, 9 ; 94, 3 et 6 ; 101, 5 ; 113, 6), Polybe mentionne, dans l'armée d'Hannibal, des λογχοφόροι ; avec les Baléares, ils étaient au nombre d'environ 8 000 à la Trébie (III, 72, 7) et formaient avec ces frondeurs l'infanterie légère (III, 73, 7, et 74, 2 : λογχοφόροι = εϋζωνοι ; Tite-Live traduit) λογχοφόροι par *levis armatura*). Le mot λόγχη signifie d'ordinaire lance, arme d'hast, mais les λογχοφόροι, combattant à distance, portaient certainement des armes de jet, des javelots.

3. Polybe, III, 83, 3.

4. *Id*., III, 101, 5 ; 101, 5 ; voir aussi 93, 9.

5. Tite-Live, XXIII, 26, 7 ; voir aussi XXII, 16. 2.

6. Polybe, III, 83, 3 ; 104, 4 ; Tite-Live, XXV, 21, 3.

7. Polybe, III, 84, 14 ; 80, 4.

8. Frondeurs baléares à Ecnome, en 311 : Diodore, XIX, 109, 2.

9. Frondeurs et archers au siège de Sélinonte, en 409 : Diodore, XIII, 54, 7 ; conf. le même, V, 18. 3.

10. Polybe, III, 72, 7 (‘Trébie) ; III, 113, 6 (Cannes) ; XI, 22, 8 (Ilipa). Tite-Live, XXVII, 18, 7 (Bæcula). A travers la plaine du Bagrada, Amilcar Barca fit marcher

dispersé, puis, après quelques allées et venues, se retirait en s'écoulant vers les ailes ou en passant entre les hoplites, auxquels elle laissait la place libre pour la lutte corps à corps[1]. Si l'ennemi vaincu s'enfuyait, elle s'élançait à sa poursuite[2]. La plupart de ces fantassins avaient en main des javelots[3]. Ils étaient accompagnés des frondeurs recrutés dans les îles Baléares[4]. Les archers paraissent avoir été très rares[5].

Au temps des Barcides, les fantassins légers formaient une partie importante des forces militaires de Carthage. Ils sont mentionnés dans les guerres d'Espagne[6] et surtout dans l'armée d'Hannibal[7], qui, après le passage des Alpes, en avait environ 8 000, contre 12 000 hoplites[8].

Ces troupes, très précieuses pour les opérations secondaires, rendaient, en somme, de médiocres services sur les champs de bataille. Leur offensive au début de l'action ne faisait pas grand mal et, cette tâche accomplie, elles restaient le plus

---

les fantassins légers devant l'infanterie pesamment armée (Polybe, I, 76, 3) : il avait donc l'intention de les employer tout d'abord dans la bataille à laquelle il s'attendait.

1. Polybe. III, 73, 1 et 6 (Trébie) ; III, 115, 1 et 4 (Cannes) ; XI, 22, 9 (Ilipa). Tite-Live, XXVII, 18, 14 (Bascula) : « levem et concursatorem hostem atque intervallo tutum, cum procul missilibus pugna eluditur, instabilem eundem ad comminus conserendas manus ».

2. Tite-Live, XXV, 34, 13.

3. *Supra*, p. 359 et 373.

4. Polybe, III, 72, 7 ; 83, 3 ; 113, 6. Tite-Live, XXVII, 18, 7.

5. Archers devant Sélinonte, en 406, avec des frondeurs : Diodore, XIII, 54, 7. Nous avons dit (p. 345, n. 12) qu'on a trouvé quelques pointes de flèches, en bronze, dans des tombes de Carthage. Ces sépultures datent d'une époque ancienne (VIIe et VIe siècles).

6. Polybe, XI, 22, 8-9. Tite-Live, XXIII, 26, 7 et 10 ; XXV, 34, 13 ; XXVII, 18, 7 et 10 ; XXVIII, 2, 4 et 10 ; 13, 10.

7. Passages du livre III de Polybe et des livres XXI-XXII de Tite-Live cités p. 396, n. 2. Tite-Live, XXV, 21, 3.

8. Hannibal disposait d'à peu près 8000 hommes d'infanterie légère à la bataille de la Trébie (Polybe, III, 72, 7). Des fantassins gaulois étaient venus renforcer l'armée carthaginoise, mais (quoi qu'en pense M. Kahrstedt, p. 396, n. 2) il est douteux qu'il y ait eu parmi eux des troupes légères : Polybe n'en mentionne pas et ce, n'était pas la manière ordinaire de combattre des Celtes (*voir supra*, p. 381). Ces 8000 soldats devaient donc être compris dans les 20000 fantassins, — 12 000 Africains et 8 000 Ibères, — qu'Hannibal amena en Italie.

souvent simples spectatrices. Hannibal les employa mieux. A la Trébie, quand elles se furent repliées derrière la phalange, il les fit passer aux deux extrémités du front, puis les jeta, avec les cavaliers numides, sur les flancs découverts de l'ennemi[1]. Peut-être donna-t-il des armes romaines à des Africains qui appartenaient à son infanterie légère[2], afin d'accroître le nombre de ses hoplites, dont il avait un plus grand besoin. Enfin, à Zama, il semble avoir renoncé tout à fait à l'usage traditionnel de cette infanterie. Du côté des Carthaginois, la bataille commença par des escarmouches de cavaliers et par une charge d'éléphants ; Polybe n'indique pas l'intervention de fantassins qui auraient combattu à distance. La première ligne d'Hannibal, destinée au choc, comme les deux autres, était formée de Ligures, de Gaulois, de Baléares et de Maures. Les habitudes guerrières des Gaulois les rendaient propres à la besogne qui leur était assignée. Il n'en était pas de même des Baléares et des Maures[3]. Quoique Appien dise que les Baléares étaient des frondeurs et les Maures des archers[4], on peut supposer qu'Hannibal les avait pourvus d'armes leur permettant de combattre de près[5]. Ne comptant pas sur sa cavalerie, il voulait vaincre par la supériorité numérique de son infanterie de ligne.

Dès la fin du second millénaire avant J.-C., certains Libyens voisins de l'Égypte possédaient des chars de guerre,

1. Polybe, III, 73. 7 ; 74, 2. — On peut supposer que, dans la bataille où Régulus fut vaincu, en 255, des troupes légères de mercenaires jouèrent un rôle analogue. Selon l'usage grec, le Lacédémonien Xanthippe les avait placées aux deux ailes, avec la cavalerie (Polybe, I, 33, 7). Il est assez vraisemblable qu'elles contribuèrent avec elle à l'enveloppement de l'infanterie ennemie, quoique Polybe ne le dise pas (Frontin le dit : *Strat*., II, 3, 10).

2. Conf. *supra*, p. 360, n. 3.

3. Quant aux Ligures, on ne sait pas comment ceux qui se mettaient au service de Carthage combattaient d'ordinaire : voir p. 378, n. 3.

4. *Lib*., 40.

5. Opinion de M. Veith, *Antike Schlachtfelder in Afrika* (Berlin, 1912, dans J. Kromayer, *Antike Schlachafelder*, III, 2e partie), p. 678-9.

dont l'emploi se répandit au loin parmi les indigènes de l'Afrique du Nord[1]. Cyrène et Carthage en eurent aussi[2].

En 480, Amilcar, allant en Sicile, embarqua des chars, qui furent, dit-on, détruits par une tempête, avec la cavalerie[3]. On en signale dans les guerres du IVe siècle : 400 en 397[4] ; 300 à quatre chevaux et plus de 2 000 à deux chevaux vers 345[5] ; un grand nombre des deux sortes en 339[6] (Timoléon, vainqueur au Crimisos, en prit 200[7] ; 2 000 en 310, dans la bataille que les Carthaginois livrèrent, non loin de leurs murs, à Agathocle[8]. Il n'est d'ailleurs nullement certain que ces chiffres soient exacts, le dernier surtout ; lors de l'arrivée fort inattendue du tyran de Syracuse, l'armée qu'on lui opposa fut constituée à Carthage en quelques jours : avait-on pu trouver dans la ville un si nombreux équipage, prêt au combat ?

Les chars de guerre antiques, très légers, montés sur deux roues qui passaient presque partout, attelés d'une ou de deux paires de chevaux rapides, servaient à transporter des hommes bien armés[9]. Ceux-ci mettaient d'ordinaire pied à terre pour engager la lutte de près; ils remontaient sur le véhicule soit pour s'enfuir, s'ils avaient le dessous, soit pour donner la chasse aux ennemis en fuite[10]. Il se peut que les Carthaginois aient employé

1. Voir t. I. p. 233-4. — Chars des indigènes à la fin du IVe siècle, dans la Tunisie actuelle : Diodore, XX, 38, 1 ; 64, 3.

2. Comme les Carthaginois, les Cyrénéens s'en servirent jusque vers la fin du IVe siècle : Diodore, XVIII, 19, 4 ; XX, 41, 1.

3. Diodore, XI, 20, 2.

4. Diodore, XIV, 54, 5 (‘άρματα), d'après Éphore, en même temps qu'un chiffre invraisemblable pour l'infanterie. Les navires qui portaient 200 de ces chars auraient été coulés par les Grecs à l'Ouest de la Sicile : *id*., XIV, 55, 3.

5. Diodore, XV1, 67, 2 : ‘άρματα à quatre chevaux, συνωρίδες à deux chevaux (conf. Meltzer, II, p 132).

6. Diodore, XVI, 17, 4 : ίππεΐς δέ χαί ‘άρματα χαί συνωρίδας ούχ έλάττους τών μυρίων. Conf. id., XVI, 80, 2 (‘άρματα) ; Plutarque, *Timoléon*, 25 et 27 (τέθριππα, ‘άρματα).

7. Diodore, XVI, 80, 5 (‘άρματα). Plutarque, *l. c*., 29 (τέθριππα).

8. Diodore, XX, 10, 5.

9. Un ou plusieurs. Les 100 chars qu'Ophelas amena de Cyrène jusqu'auprès de Carthage, en 309 ou 308, portaient plus de 300 cochers et guerriers : Diodore, XX, 41, 1.

10. Voir, par exemple, pour les Bretons, César, *Bell. Gall*., IV, 33.

leurs chars de cette manière. Mais nous constatons qu'en 339 et en 310, ils en firent un autre usage. Surpris au Crimisos par une attaque soudaine de la cavalerie grecque, ils les lancèrent çà et là en avant de leurs troupes, pour rompre les charges des assaillants[1]. En 310, ils les placèrent devant la phalange, pour commencer l'action, aborder l'infanterie d'Agathocle et la bouleverser ; du reste, cette manœuvre échoua[2]. Puisque les chars devaient se jeter dans la mêlée, il convenait d'accroître leur valeur offensive et leur force de résistance, même au détriment de la légèreté et de la vitesse. Plutarque prétend qu'au Crimisos, leur appareil était formidable[3]. Peut-être des pièces de métal ou de cuir protégeaient-elles les chevaux. Les extrémités des timons, des jougs, des essieux étaient-elles garnies de faux, comme chez les Perses[4] ? Nous l'ignorons[5].

Les chars disparurent des armées carthaginoises avant les guerres contre les Romains et furent remplacés soit par des éléphants, soit par de la cavalerie ; ils furent aussi abandonnés par les indigènes de la Berbérie orientale[6].

Amilcar dut, en 480, demander des cavaliers à Sélinonte, alliée de Carthage[7] : on prétend que la mer lui avait ravi les siens[8]. Dans les campagnes de la fin du Ve siècle et du siècle suivant, Diodore indique des forces de cavalerie[9] : les chiffres

---

1. Plutarque, *Timoléon*, 27.

2. Diodore, XX, 10, 6 ; 12, 1.

3. L. c. : τοῖς τεθρίπποις ἐχπληχτιχώς πρός άγώνα χατεσχευασμένοις.

4. Les Séleucides, successeurs des rois de Perse, avaient encore des chars à faux au début du second siècle : en voir la description dans Tite-Live, XXXVII, 41, 6-7.

3. Les Pharusiens et les Nigrètes, au Sud du Maroc, possédaient des chars armés de faux, dit Strabon (XVII, 3, 7), probablement d'après un auteur de la fin du IIe siècle avant J -C., ou du commencement du premier. Mais il n'est pas nécessaire d'admettre qu'en cela ils aient reçu des leçons de Carthage.

6. aucun texte n'en mentionne chez les Numides à l'époque des guerres puniques. Les Gaulois gardèrent plus longtemps leurs chars de combat; certains Bretons en avaient à la fin du premier siècle de notre ère : Jullian, *Histoire de la Gaule*, II, p. 186-8 ; Déchelette, *Manuel*, II, p 1180 et suiv.

7. Diodore, XI, 21, 4.

8. Voir p. 399, n 3.

9. Vers 410, Carthage enrôla 800 Campaniens et leur fournit des chevaux ; six ans

qu'il donne méritent peu de confiance, car ils accompagnent d'autres chiffres, relatifs à l'infanterie, qu'on doit regarder comme fort exagérés. Par rapport à ces derniers, ils sont peu élevés[1] : d'où nous pouvons conclure qu'alors le rôle de la cavalerie était secondaire. Elle est rarement mentionnée dans les récits des événements militaires : en 311, après la bataille d'Ecnome, elle poursuivit les fuyards et en tua beaucoup[2] ; quelques jours après, un escadron de 300 hommes, détaché du gros de l'armée, pénétra dans Géla, où on le massacra[3] ; en 310, les cavaliers furent placés avec les chars devant l'infanterie lourde et chargèrent les troupes d'Agathocle, qui les rejetèrent aisément[4].

La cavalerie prit une part fort importante aux guerres du IIIe siècle, surtout à l'époque des Barcides[5]. Alexandre avait montré qu'elle pouvait gagner des batailles, qu'elle pouvait aussi détruire l'ennemi par une poursuite acharnée. Sur leur territoire africain, les Carthaginois possédaient des haras bien garnis[6]. Leurs alliés numides disposaient de beaucoup de chevaux et l'on sait quel parti ils en tiraient. Il y avait en Espagne de bons cavaliers, dont le recrutement fut facilité par les conquêtes d'Amilcar et de ses successeurs. En Italie, de nombreux escadrons gaulois vinrent se placer sous les ordres d'Hannibal. Quand les Romains envahirent l'Afrique, au milieu du IIIe siècle, Carthage espéra les vaincre[7] et les vainquit par sa cavalerie : sur 16 000 hommes qui combattirent Régulus en

---

après, elle avait au moins 1 200 cavaliers campaniens à son service eu Sicile : voir p. 384-5. Cavaliers dans les expéditions siciliennes de 409, 406, 397-396, 339, 311 : voir p. 333-4 ; en 309, devant Syracuse, p. 334 ; en 310, en Afrique, ibidem.

1. En 311, cependant, la cavalerie aurait formé le huitième de l'armée.

2, Diodore, XIX, 109, 4.

3. *Id*., XIX, 110, 1 : τριαχόσιοι τών έχ Λιβύης ίππέων. C'étaient peut-être des Numides.

4. Diodore, XX, 10, 6 ; 12, 2.

5. Pour les textes qui indiquent les effectifs de la cavalerie dans diverses armées depuis la première guerre punique, v. *supra*, p. 334 et suiv.

6. Diodore, XX, 8, 4.

7. Polybe, I, 30, 8.

255, 4.000 étaient des cavaliers, levés sans doute parmi les citoyens[1]. La proportion des cavaliers était aussi très forte dans l'armée d'Hannibal : près du quart à l'entrée en Italie, plus du quart à la Trébie, le cinquième à Cannes. Du côté des Romains, elle n'était que de dix pour cent à la Trébie, de sept pour cent à Cannes; dans ces deux journées, ils n'eurent que4 000 et 6 000 chevaux à opposer aux 11 000 et aux 10 000 du Barcide[2], Leur infériorité manifeste dans cette arme[3], aussi bien qu'un juste sentiment du génie d'Hannibal leur firent comprendre qu'ils devaient éviter les grandes rencontres en plaine[4].

Nous avons dit tous les services que les Numides rendaient en campagne[5]. Outre cette cavalerie légère, Carthage employait des troupes mieux équipées, mieux armées[6], utiles surtout dans les batailles rangées, où elles descendaient de leurs montures pour lutter corps à corps, quand leur approche n'avait pas mis leurs adversaires en fuite[7].

Dans ces batailles, la cavalerie, selon l'usage des Grecs, était placée aux ailes. Alexandre avait pris l'offensive et culbuté l'ennemi avec une de ses ailes, tandis que le reste de son armée ne faisait d'abord que se défendre. Hannibal assigna un rôle aux deux ailes et leur confia la tâche principale dans l'exécution de sa tactique d'enveloppement. L'infanterie légionnaire paraissait trop solide pour se laisser rompre de front, soit par un choc

1. Voir p. 335, n. 2, et p. 348, n. 5. Dans les remparts qui furent construits vers cette époque à Carthage et qui contenaient des casernes pour 24 000 hommes, on avait réservé la place de 4 000 cavaliers : voir p. 336. — La cavalerie parait avoir joué un rôle important dans les guerres faites par les Barcides en Espagne ; voir les chiffres, d'ailleurs sujets à caution, donnés par Diodore pour l'armée d'Asdrubal, gendre d'Amilcar : supra. p. 335.

2. Polybe, III, 72, 11 et 13 ; 113, 5.

3. Polybe, III, 92, 7 ; 108, 11 ; 117, 4 ; IX, 3, 9. Tite-Live, XXI, 47, 1 ; XXII, 44 4 ; XXVI, 38, 14.

4. Polybe, III, 92, 7 ; IX, 4, 1-2.

5. P. 363 et suiv.

6. Avec des chevaux pourvus de housses (Tite-Live, XXI, 54, 5), de mors (voir *supra*, p. 374, n. 3 ; Tite-Live, XXI, 44, 1 ; XXIX, 34, 11).

7. Voir p. 374, n. 4.

de fantassins, soit par une charge de chevaux ; elle était couverte sur ses flancs par des cavaliers. Il fallait tout d'abord dégarnir ces flancs. C'était ce que la cavalerie des Carthaginois, plus nombreuse et meilleure, faisait sans grande peine. Elle tombait ensuite sur les côtés ou sur le dos des fantassins romains, aux prises avec l'infanterie lourde qui les avait attaqués de face ; elle les repoussait les .uns sur les autres et les massacrait. Telles furent les manœuvres qui donnèrent la victoire à Hannibal dans les plaines de la Trébie[1] et de Cannes. Il n'en était pas l'inventeur : en 255, Régulus avait été cerné et écrasé par des manœuvres analogues, exécutées sur les conseils du Lacédémonien Xanthippe[2]. La bataille de Zama fut gagnée de la même manière par Scipion, qui avait avec lui les Numides de Masinissa : ce jour-là, la supériorité de la cavalerie était du côté des Romains et leur général se servit de la tactique d'Hannibal contre Hannibal lui-même.

En 150, quand Carthage se résolut à soutenir une guerre contre Masinissa, elle ne leva sur son territoire amoindri et envahi que quelques centaines de cavaliers[3]. A cette date et un peu plus tard, lorsqu'elle défendit son existence contre Rome, elle fut fort aise d'accueillir des déserteurs numides[4]. Ils firent la guérilla à son service avec leur adresse habituelle[5].

---

1. Où la victoire ne fut pas aussi complète qu'à Cannes, le centre carthaginois s'étant laissé enfoncer par une bonne partie de l'infanterie romaine, qui put se retirer du champ de bataille : t. III, ch. IV, § 3. — Au Tessin, Hannibal, qui n'axait que de la cavalerie, plaça ses Numides aux ailes et se servit d'eux pour envelopper l'ennemi, combattu de face par le reste de ses forces (Polybe, 65, 6 et suiv.).

2. Polybe, I, 33, 7 ; 34, 1, 3, 6 et 8.

3. Appien, *Lib*., 70.

4. Voir p. 363.

5. Appien, *l. c*., 100.

VII

A l'époque que nous étudions, les éléphants abondaient en Berbérie[1] : Carthage n'eut pas à les chercher loin quand elle s'en servit à la guerre[2]. Ce ne fut point avant le IIIe siècle. L'emploi qu'on pouvait faire de ces animaux avait été révélé aux Grecs lors des campagnes d'Alexandre, d'abord à la bataille d'Arbèles, puis dans la vallée de l'Indus. Les successeurs du conquérant en eurent dans leurs armées. Ptolémée Philadelphe, ne disposant pas de l'Inde, organisa des chasses en Éthiopie. Pyrrhus amena des éléphants dans le Sud de l'Italie ; il les transporta en Sicile pour combattre les Carthaginois[3]. Ceux-ci, instruits sans doute par les exemples des rois d'Égypte et d'Épire, voulurent mettre à profit les ressources que l'Afrique leur offrait. Quand ils élevèrent un rempart à travers l'isthme qui reliait leur ville au continent, ils y aménagèrent des écuries pour loger 300 éléphants[4].

L'armée qui, en 261, essaya de dégager Agrigente en avait 50 ou 60[5]. Ce fut sur ses éléphants, comme sur sa cavalerie, que Carthage compta pour venir à bout de Régulus[6] ; elle en mit

1. Voir t. I, p. 74-81. — Pour le nom indigène ou punique de l'éléphant, voir, outre les textes cités *ibid*., p. 77, n. 1 et 2, Joannes Lydus, *De mensibus*, IV, 63, 102 ; *C. I. S*., I, 2150, 2687, 3251.

2. Pour les éléphants de guerre des Carthaginois, voir P. Armandi, *Histoire militaire des éléphants* (Paris, 1843), en particulier p. 131-204 ; S. Reinach, dans Saglio et Pottier, *Dictionnaire des Antiquités*, s. v. *Elephas*.

3. Diodore, .XII, 8, 2 ; 10, 2. Appien, *Samn*., XI, 2.

4. Appien, *Lib*., 95. *Supra*, p. 20 et 27.

5. Polybe, I, 18, 8 ; 19, 2, 10 et 11. Diodore, XXIII, 8, 1 (d'après Philinos). Environ 50, selon Polybe, qui ajoute que la plupart tombèrent au pouvoir des Romains ; 60, selon Diodore, qui dit que 8 furent tués et 33 couverts de blessures. Orose (IV, 7, 5-6) en indique 30, dont 11 auraient été pris. Voir encore Zonaras, VIII, 10, p. 386, a.

6. Polybe, 1, 30, 8. Éléphants dans la première armée envoyée contre Régulus : *id*., I, 30, 11 et 13 ; Eutrope, II, 21, 3, et Orose, IV, 8, 10 (tous deux d'après Tite-Live : Régulus en aurait pris 18 ; Polybe dit au contraire qu'ils purent s'échapper).

une centaine en ligne dans la grande bataille que le proconsul perdit en 255[1]. Ils étaient plus nombreux encore cinq ans après, en Sicile, à la bataille de Palerme ; la plupart d'entre eux furent pris par les Romains et allèrent orner le triomphe du vainqueur, Cæcilius Métellus[2]. Hannon en eut 100[3], Amilcar Barca 70[4] dans la guerre contre les mercenaires et les Libyens rebelles ; Amilcar plus de 100[5] et son successeur Asdrubal 200[6] dans leurs armées d'Espagne ; Hannibal 40 environ à la bataille qu'il livra sur le Tage, en 220[7]. Ce furent peut-être les Barcides qui frappèrent dans la péninsule ibérique des monnaies sur lesquelles apparaît l'image d'un éléphant africain[8].

Hannibal laissa 21 de ces animaux à Asdrubal en Espagne[9]. Il en emmena au moins 37 (c'est le nombre indiqué par Polybe lors du passage du Rhône[10]) et les employa à la Trébie[11]. Ils succombèrent aux rigueurs de l'hiver dans la Gaule Cisalpine[12] ; il n'en resta plus qu'un, sur lequel le général traversa les

1. Polybe, I, 32, 9. Leur rôle dans cette bataille : I, 33, 6, 9-10 ; 34, 1, 5, 7 et 8.

2. Polybe, I, 38, 2 ; 40, 7, 11-13 et 15. Diodore, XXIII, 21. Zonaras, VIII, 14, p. 393, d — 394, a. Tite-Live, *Epit*. l. XIX. Frontin, *Strat*., II, 5, 4. Florus, I, 18. 28. Eutrope, II, 24. Orose, IV, 9, 14-15. Sénèque, *De brevitate vitae*, XIII, 8. Pline l'Ancien, VIII, 16 (conf. VII, 139 ; XVIII, 17). — Monnaies *apud* Babelon, *Description des monnaies de la République romaine*, I, p. 263, n° 14 ; p. 204-5, n°s 17-20 ; p. 273-5, n°s 38-43 ; p. 278, n° 47. — Les chiffres donnés par les auteurs varient. Selon Polybe, les Carthaginois auraient eu 140 éléphants, que les Romains auraient tous pris ; selon Frontin, 130 ; même chiffre dans Eutrope et Orose (d'après lequel 104 auraient été pris et 26 tués). Environ100 pris, selon Florus ; 120, selon Zonaras. Au triomphe de Métellus, 120 éléphants, selon l'*Epitome* de Tite-Live et Sénèque ; 140 ou 142, selon des indications recueillies par Pline ; 138, selon Denys d'Halicarnasse (II, 66). D'après Diodore, Métellus en aurait pris et envoyé à Rome 60.

3. Polybe, I, 74, 3.

4. *Id*., 1, 75, 2.

5. Diodore, XXV, 10, 3, et XXV, 12 (en 229-8 : plus de 100 éléphants confiés par Amilcar à Asdrubal, son lieutenant; d'autres, laissés à Alicante).

6. Diodore, XXV, 12,

7. Polybe, III, 14, 5-6 ; conf. Tite-Live, XXI, 5, 10 et 15.

8. Voir p. 328-9.

9. Polybe, III, 33, 6 ; conf. Tite-Live, XXI, 22, 3.

10. Polybe, III, 42, 9l. Voir aussi Appien, *Hann*.. 4 (37 éléphants à l'entrée d'Hannihal en Gaule) ; Eutrope, III, 8, 2 (37 à son entrée en Italie).

11. Polybe, III, 72, 9 ; 74, 2 et 7. Tite-Live, XXI, 55, 2, 7, 10-11. Appien, Hahn., 7.

12. Polybe, III, 74, 11. Voir aussi Tite-Live, XXI, 56, 6 ; 58, 11.

marécages du Nord de la Toscane[1]. Après Cannes, Hannibal en demanda d'autres à Carthage, qui lui en envoya, dit-on, 40[2]. Les textes mentionnent aussi des éléphants en Espagne pendant la seconde guerre punique[3] : ceux qu'Asdrubal avait reçus de son frère et d'autres qui vinrent de Libye[4]. Trente-deux prirent part à la bataille d'Ilipa, en 206[5] Asdrubal en conduisit 10 ou 15[6] jusqu'au Métaure, sur la côte de l'Adriatique[7]. On en signale 12 dans l'armée qui débarqua en Sicile au cours de l'année 213[8], 7 dans celle que Magon commanda dans l'Italie septentrionale de 205 à 203[9].

Menacés d'une invasion romaine en Afrique, les Carthaginois ordonnèrent à Asdrubal, fils de Giscon, d'organiser des battues, afin de se procurer des éléphants[10] ; d'après une indication

1. Polybe, III, 79, 12, Tite-Live, XXII, 2, 11. Juvénal, X, 158.

2. Son frère Magon devait lui en amener 20, qui reçurent une autre destination (Tite-Live, XXIII, 32, 5). Pour les 40 qui lui auraient été envoyés en 213, voir Tite-Live, XXIII, 13, 7 ; 41, 10 ; 43, 6 ; Zonaras, IX, 3, p. 422, d. Mention, d'éléphants dans son armée depuis cette époque : Tite-Live, XXIII, 46, 4 ; conf. Plutarque. *Marcellus*, 12 (en 215 ; 2 pris, 4 tués) ; Tite-Live, XXVI, 5, 3 et 11 ; 6, 1-2, 9-11, et Appien. *Hann*., 41 (en 211 ; Hannibal, selon Tite-Live, en aurait eu alors 331 ; Tite-Live, XXVII, 2, 6 (en 210) ; *id*., XXVII, 14, 6, 8-10, 13 (en 209 ; 5 tués) ; *id*., XXVII, 42, 7 (en 207 ; 4 tués, 2 pris). En général, ces textes ne méritent guère confiance. Tite-Live (XXIII, 18, 6) donne des éléphants à Hannibal dès l'année 216, à une époque ou le Barcide avait perdu ceux qui étaient venus avec lui d'Espagne et où il n'en avait pas encore reçu de Carthage ; conf. Kahrstedt, p. 447 ; n. 3.

3. Tite-Live, XXIII, 29, 14 : bataille de l'Èbre, en 216. *Id*., XXIII, 49, 11 et 13 ; en 215, 5 éléphants tués, 7 pris dans une bataille ; 9 pris dans une autre (récits légendaires). *Id*., XXIV, 42, 3 et 8 : en 214, 39 éléphants tués à coups de javelots dans une bataille : 8 pris et 3 tués dans une autre (récits qui ont aussi peu de valeur que les précédents). *Id*., XXVI, 17, 13 : en 211 (légende). Polybe, X, 39, 8 ; Tite-Live, XXVII, 18, 18 et 20 : en 208, à la bataille de Bæcula.

4. Vingt amenés par Magon, en 215 : Tite-Live, XXIII, 32. 5 et 11 ; voir aussi Eutrope. III, 11, 5. Trente amenés par Asdrubal, fils d'Amilcar, vers 212 : Appien, *Iber*., 16.

5. Polybe, XI, 20, 2. Trente-six, selon Appien (*Iber*., 25), dans un récit très inexact. Rôle des éléphants dans cette bataille : Polybe, XI, 22, 2 ; 24, 1 ; Tite-Livie, XXVIII, 14, 4, et 15, 5.

6. Dix selon Polybe, 15 selon Appien.

7. Polybe, X, 39, 8 ; conf. Tite-Live, XXVII, 19, 1. Polybe, XI, 1, 3, 7-9 et 12. Tite-Live, XXVII, 48, 5, 7, 11 ; 49, 1-2. Appien, *Hann*., 52. Zonaras, IX, 9. p. 433, b.

8. Tite-Live, XXIV. 35, 3. Huit furent pris en 212 et Marcellus les amena à Rome : *id*., XXV, 41, 7 : XXVI, 21, 9.

9. Tite-Live, XXIX, 4, 6 ; Appien, *Lib*., 9. Quatre auraient été tués dans une bataille, en 203 : Tite-Live, XXX, 18, 6-7 et 10-11,

10. Appien, *Lib*., 9.

d'Appien qui n'est pas sûre, il en aurait réuni 140[1]. Hannibal en aligna plus de 80 dans la bataille de Zama[2]. Le traité qui suivit contraignit Carthage à livrer aux Romains tous ses éléphants[3]. Il lui fut interdit d'en dompter d'autres[4]. Il n'y avait guère plus de soixante ans qu'elle avait commencé à en faire usage.

Les éléphants des souverains orientaux[5] et de Pyrrhus[6] portaient fréquemment une tour dans laquelle des combattants prenaient place. Silius Italicus décrit ceux d'Hannibal avec le même équipement[7], mais ce poète se soucie peu d'être exact[8]. Des tours sont mentionnées dans une citation d'un écrivain inconnu, qui nous a été transmise par le lexicographe Suidas[9] et qui concerne « Hannibal, le général des Carthaginois », sans doute Hannibal le Barcide. Il est certain que des éléphants africains dont les rois indigènes Juba Ier et Juba II se servirent en étaient pourvus[10]. Cependant ni Polybe, ni les autres historiens n'indiquent de tours dans leurs récits des guerres du IIIe siècle et quelques passages de ces auteurs permettent

---

1. *Ibid*., 13, — Éléphants tués ou blessés lors de l'attaque du camp punique par Scipion, en 203 : Appien, *l. c*., 23 ; 8 tués ou brûlés, 6 pris, selon Tite-Live, XXX, 6, 9. Polybe n'en parle pas.

2. Polybe, XV, 11, 1 ; conf. Tite-Live, XXX, 37, 4. Appien, *Lib*., 40. Pour leur rôle dans cette bataille, voir t. III, ch. VI, § 8.

3. Polybe, XV, 18, 3. Tite-Live, XXX, 37, 3. Appien, *Lib*., 54 (conf. 59). Dion Cassius, fragment 56, 85, édit. Melber ; Zonaras, IX, 14, p. 443, a. — Livraison de ces éléphants : Tite-Live, XXX, 43, 11 ; Zonaras, IX, 14, p 443, b (conf. Dion, fragm. 56, 88).

4. Tite-Live, XXX, 37, 3.

5. Voir, par exemple, Polybe, V, 84, 2 ; Tite-Live, XXXVII, 40, 4.

6. Florus. I, 13, 10. Orose, IV, 2. 5. Zonaras, VIII, 3, p. 372, b.

7. IV, 599 (à la Trébie) ; IX, 239-241, 577 et suiv. (à Cannes, où Hannibal n'avait pris d'éléphants).

8. Je ne crois pas non plus qu'il faille tenir compte de ces vers de Lucrèce (V, 1300-2) :

> « Inde boves lucas, turrito corpore, tetras,
> Anguimanus, belli docuerunt volnera Poeni
> Sufferre et magnas Martis turbare catervas ».

9. S. v. Θωράχιον (= Polybe, fragment 162 b, édit. Büttner-Wobst). L'attribution à Polybe est fort douteuse.

10. Pour Juba Ier, voir *Bell. Afric*., LXXXVI, 1 ; pour Juba II, monnaie apud L. Müller, *Numismatique*, III, p. 107, n° 76 et fig. à la p. 108.

de croire que les éléphants des armées puniques ne portaient d'ordinaire qu'un cornac[1]. C'est ainsi qu'une monnaie attribuée avec vraisemblance aux Barcides[2] nous montre un pachyderme africain guidé par un homme qui tient un aiguillon[3]. Ces cornacs sont qualifiés d'Indiens par Polybe[4] et Appien[5]. Il est possible que les Carthaginois aient appelé de l'Inde des gens capables de leur apprendre la manière de dompter et de conduire les animaux capturés en Afrique. Mais des cornacs habiles durent se former vite dans cette dernière contrée[6] ; le nom d'Indiens, consacré par l'usage, aurait désigné leur métier, et non leur origine[7].

Les éléphants paraissent avoir été protégés par des pièces d'armure[8]. A leur cou pendait une clochette, dont le tintement les excitait[9] ; au sommet de leur tête, se dressait peut-être un panache[10].

Sur les champs de bataille, on les disposait en ligne devant toute la longueur du front[11], qu'ils couvraient contre les

1. Voir en particulier Polybe, I, 40, 15 ; XI, 1, 12.

2. *Supra*, p. 328-9.

3. L. Müller, *Numismatique*, III, p. 17, n° 16 (= Tissot, *Géographie*, I, p. 365, fig. 37). Mention de ces aiguillons : Appien, *Lib*., 43.

4. I, 40, 15 ; III, 46, 7 et 11 ; XI, 1, 12 : Ἰνδοί.

5. *Hann*., 41. Voir aussi Végèce, III, 24.

6. Je ne vois pas pourquoi les cornacs employés par les Carthaginois auraient été des nègres (Babelon, *Mélanges numismatiques*, III, 1900, p.157).

7. Armandi, *l. c*., p. 255.

8. Conf. Bell. Afric., LXXII, 4 : loricatus ; LXXXVI, 1 : *armati*. Fronteaux mentionnés pour les éléphants d'Antiochus : Tite-Live, XXXVII, 40, 4. Appien dit vaguement des éléphants d'Hannibal : ές τό φοβερώτατον έσχευασμένοι (*Lib*., 43 ; conf. 40).

9. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, I, p. 263, n° 14 ; p. 264, n° 17 ; p. 273, n°s 38 et suiv. Pour ces clochettes, conf. Reinach, *l. c*., p. 540, n. 127.

10. Pour les éléphants d'Antiochus, voir Tite-Live, XXXVII, 40, 4. *Ornamenta* des éléphants de Juba Ier : *Bell. Afric*., LXXXVI, 1. — On donnait aux éléphants des noms, qu'ils connaissaient : Appien, *Lib*., 92. Caton, cité par Pline l'Ancien (VIII, 11), mentionnait un éléphant des Carthaginois appelé *Surus*.

11. Polybe, 1, 33, 6 (bataille contre Régulus) ; I, 40, 11, et Frontin, *Strat*., II, 5, 4 (bataille de Palerme); Polybe, XV, II, 1 ; conf. Tite-Live, XXX, 33, 4, et Appien, *Lib*., 40 (à Zama). Au Métaure, où ils étaient peu nombreux, Asdrubal les plaça devant une partie seulement de son front, en avant des Espagnols : Polybe, XI, 1, 3 et 8-9 ; conf. Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, III, 1, p. 465, n. 1 (Tite-Live, XXVII, 48, 5-7, donne une indication probablement inexacte).

attaques des soldats armés à la légère[1], ou bien aux ailes[2], de manière à effrayer tout d'abord les montures des cavaliers qui leur faisaient face. On les jetait sur l'infanterie lourde, pour en rompre les rangs, renverser et refouler les hommes qui ne pouvaient les éviter et livrer ainsi des troupes en désordre, à moitié vaincues, aux fantassins qui venaient par derrière[3]. Parfois, on les tenait en réserve, pour achever l'ennemi fatigué d'une longue lutte[4]. Quand la bataille était gagnée, ils poursuivaient les fuyards à travers la plaine[5]. On les lançait contre les camps, dont ils arrachaient et brisaient les palissades et qu'ils envahissaient, semant la panique, bouleversant tout[6]. Ils servaient de bourreaux et écrasaient les prisonniers jugés indignes de grâce[7].

Les montagnards des Alpes virent passer avec effroi les monstres qui accompagnaient Hannibal[8]. Les légionnaires romains tremblèrent souvent aussi à l'approche des éléphants, depuis le jour où ils rencontrèrent en Lucanie les « bœufs » de

1. Plaçant ces animaux en avant de leur ligne, les Carthaginois pouvaient se dispenser d'opposer des troupes légères à celles de l'ennemi : pour la bataille de Zama, v. *supra*, p. 398 ; les éléphants commencèrent peut-être aussi l'attaque sans appui d'infanterie légère dans la bataille contre Régulus (Polybe, I, 33, 6, et 34, 1).

2. A la Trébie, les éléphants furent, dit Polybe (III, 72, 9), placés en avant des deux ailes, c'est-à-dire des deux extrémités de l'infanterie, en face des deux extrémités de l'infanterie ennemie (III, 74, 2) ; les ailes proprement dites étaient occupées par des forces de cavalerie (voir Kromayer, *l. c.*, p. 71). De là, même sans bouger, ils pouvaient effrayer les chevaux des ailes romaines : ce qui arriva, selon Tite-Live (XXI, 55, 2 et 7) et Appien (*Hann.*, 7) ; ces deux auteurs indiquent du reste inexactement la place assignée aux éléphants. — Tite-Live, XIII, 29, 14 (bataille de l'Èbre) : aux ailes, avec la cavalerie. — Polybe, XI, 22, 2 ; conf. Tite-Live, XXVIII, 14, 4 (bataille d'Ilipa) : en avant des ailes, c'est-à-dire en avant des deux extrémités de l'infanterie.

3. Polybe, I, 34, 1 et suiv. ; III, 74, 2 ; XV, 12, 1, et 16, 2.

4. Il semble bien qu'on ait voulu les employer ainsi à la bataille d'Agrigente, en 261 : Polybe. I, 19, 10. Voir aussi Tite-Live, XXVII, 14, 6, dans un récit d'ailleurs légendaire.

5. Polybe, I, 34, 8 ; 76, 8 ; III, 74, 7. Voir aussi Appien, *Lib.*, 126.

6. Polybe, I, 74, 5-6. Tite-Live, XXVI, 5, 11 ; 6, 1-2 et 9-12 ; Appien, *Hann.*, 41-42 (récits suspects). — Nous ignorons si, dans les marches, on les employait à porter des bagages.

7. Polybe, I. 82, 2, et 84, 8. En Inde, l'emploi des éléphants comme bourreaux a persisté jusqu'à une époque récente.

8. Polybe, III, 53, 8 ; conf. Tite-Live, XXI, 35, 3.

Pyrrhus[1] jusqu'à la campagne de César en Afrique[2]. Il fallait être doué de beaucoup de sang-froid pour ne pas lâcher pied devant la charge de ces bêtes énormes, poussant des cris aigus, agitant entre leurs terribles défenses « leur main en forme de serpent[3] », fonçant malgré les traits qui se hérissaient sur leur corps. Les chevaux qui n'avaient pas appris, comme ceux des Numides[4], à les connaître ne pouvaient pas même supporter leur vue et leur odeur[5].

Les éléphants furent plus d'une fois fort utiles aux Carthaginois : par exemple, dans la bataille contre Régulus[6], dans la guerre contre les mercenaires[7], sur le Tage en 220[8], à la Trébie[9]. Les Romains en eurent une telle peur après le désastre de Régulus que, pendant longtemps, ils n'osèrent pas s'aventurer dans des plaines où ils auraient eu à les combattre[10].

C'étaient pourtant des auxiliaires incommodes et dangereux. On devait se servir de radeaux ou de bâtiments spécialement aménagés pour leur faire traverser la mer. De grands fleuves, des montagnes escarpées étaient des obstacles qu'une armée ne franchissait pas sans peine quand elle traînait avec elle des éléphants : Hannibal en fit l'épreuve sur le Rhône et dans les Alpes[11]. Ils ne pouvaient guère être, employés que dans des batailles livrées sur des terrains plats.

Les Romains surent les empêcher de faire trop de mal. Pour résister à leur choc, Régulus avait groupé son infanterie en

---

1. Lucrèce, V, 1300 ; Pline l'Ancien, VIII, 16 ; etc.
2. *Bell. Afric*., LXXII, 3.
3. « Anguimanus » : Lucrèce, II, 537 ; V, 1301.
4. Appien, *Lib*., 41.
5. Tite-Live, XXI, 55, 7 ; XXX, 18, 7. Appien. *Hann*., 7. Conf. Plutarque, Pyrrhus, 17 ; Appien, *Iber*., 46 ; *Bell. Afric*., LXXII, 4 ; Ammien Marcellin, XXV, 1, 14 ; etc.
6. Polybe, I, 34.
7. *Id*., 1, 74, 5 : 76, 8 ; 78, 11 ; 85, 7.
8. *Id*., III, 14, 6; conf. Tite-Live, XXI, 5, 15.
9. Polybe, III, 74, 2 et 7.
10. *Id*., I, 39, 11-12. Les mercenaires rebelles eurent la même crainte : I, 77, 2 ; 84, 4.
11. Polybe, III. 46 ; 54, 7 ; 55, 8. Voir aussi un récit de Tite-Live, XLIV, 5.

une masse très compacte[1], mais cette disposition n'avait pas préservé les premiers rangs[2]. A Zama, Scipion, s'inspirant peut-être d'Alexandre[3], en adopta une autre, plus heureuse : il coupa ses lignes, du front à l'arrière, par une série de couloirs dans lesquels une partie du troupeau s'engagea et passa sans causer de dommages[4]. On affolait les éléphants par des clameurs et des sonneries de trompettes, par des grêles de traits[5] : et de pierres, par des coups de glaives ou de piques adroitement portés, qui entaillaient les jarrets ou blessaient les parties sensibles[6]. Une fureur contagieuse s'emparait alors de ces animaux ; ils n'obéissaient plus à leurs cornacs, couraient çà et là, renversaient et écrasaient tout sur leur passage[7], se retournaient et allaient porter le désordre et la mort dans les rangs de ceux qui les employaient[8]. C'étaient, disait-on, « des ennemis communs[9] », également redoutables aux deux armées en présence. Les cornacs, quand ils n'étaient pas projetés à terre[10], n'avaient plus d'autre ressource que de leur enfoncer dans la nuque, à l'aide d'un maillet, une pointe de fer qui les faisait périr aussitôt[11] : ce procédé aurait été inventé par Asdrubal le Barcide[12].

---

1. Polybe, I, 33, 9-10.

2. *Id*., I, 34, 5.

3. Voir Reinach, *l. c*., p. 542, n. 166.

4. Polybe, XV, 9, 7 ; 12, 4.

5. On se servit contre eux de traits incendiaires : Orose, IV, 1, 21 ; 2, 5 (contre les éléphants de Pyrrhus) ; conf. peut-être Tite-Live. XXVI, 6, 12.

6. Tite-Live, XII, 55, 11 ; XXXVII, 42, 5. Appien, *Hann*., 7 ; *Lib*., 41.

7. Polybe, XI, 1, 8-9 ; Tite-Live, XXVII, 48, 10-11 ; Zonaras, IX, 9, p. 438, b : bataille du Métaure. Polybe, XI, 24, 1 : bataille d'Ilipa. *Id*., XV, 12, 2 et 4 : bataille de Zama. Voir aussi Tite-Live, XXVII, 18, 20 : à Bæcula.

8. Polybe, I, 40, 12-13 ; Zonaras, VIII, 14, p. 393, d ; Frontin, *Strat*., II, 5, 4 : bataille de Palerme. Récits probablement légendaires dans Tite-Live, XXVII, 14, 8-10 ; XXX, 18, 11. Conf. la conduite des éléphants africains à la bataille de Thapsus : *Bell. Afric*., LXXXIII, 2.

9. Appien, *Iber*., 46. Conf. *Bell. Afric*., XXVII, 2 ; Lucrèce, V, 1337 et suiv.

10. Polybe, I, 40, 15 ; XI, 1, 12.

11. Tite-Live, XXVII, 49, 1-2, Selon cet auteur, plusieurs éléphants auraient été tués ainsi par leurs cornacs à la bataille du Métaure (voir aussi Zonaras, IX, 9, p. 433, b). Polybe n'en dit rien ; il indique au contraire (XI, 1, 12) que, des 10 éléphants d'Asdrubal, 6 furent tués, avec leurs cornacs, et 4 pris, sans cornacs.

12. Tite Live, *l. c*. ; voir aussi Ammien Marcellin, XXV, 1, 15 (il parle d'un cou-

Malgré tout, de grands hommes de guerre, Amilcar et Hannibal, ne voulurent pas renoncer aux éléphants; Hannibal n'en eut jamais un nombre plus élevé que dans sa dernière bataille[1]. Loin de les dédaigner, les Romains en interdirent l'usage à leurs ennemis vaincus, à Carthage et à Antiochus; ils gardèrent une partie de ceux qu'ils se firent remettre par les Carthaginois[2] et ils demandèrent fréquemment aux rois numides, leurs alliés, de leur en prêter pour les guerres qu'ils eurent à soutenir en Orient[3] et en Espagne[4].

VIII

Les grandes expéditions des années 409 et 406-405 en Sicile méritent une place importante dans l'histoire des sièges. Quand les Magonides Hannibal et Himilcon se présentèrent devant les cités grecques de Sélinonte, d'Himère, d'Agrigente, de Géla, ils voulurent les prendre de vive force, le plus rapidement possible, non point les investir et attendre patiemment que la famine, la ruse, la trahison leur en ouvrissent les portes : moyens ordinaires, jusqu'alors, de triompher de la résistance des villes dans les pays méditerranéens[5].

Les Assyriens avaient su conduire des sièges qui n'étaient pas seulement des blocus. Par l'intermédiaire de Tyr, Carthage profita de leurs exemples. Peut-être les Phéniciens d'Orient et d'Occident y apportèrent-ils quelques modifications heureuses. Une tradition, que Tertullien connaissait vaguement[6],

---

teau attaché à la main droite des cornacs). Armandi (p. 365 n. 1) croit que cette manière de se débarrasser des éléphants a de tout temps été en usage en Orient.

1. Tite-Live, XXX, 33, 4.

2. Zonaras, IX, 14, p. 443, b (conf. Dion Cassius, fragment 56, 88, édit. Mener). Tite-Live, XXXI, 36, 4.

3. Tite-Live, XXXII, 27, 2 ; XLII, 29 ; XLIII, 6.

4. Appien, *Iber*., 40, 67, 89 ; Lib., 71 et 72. Valère-Maxime, IX, 3, 7.

5. Conf. Droysen, dans *Real-Encyclopädie*, s. v. *Festungskrieg*, VI, p. 2224-6.

6. *De pallio*, 1.

attribuait aux Carthaginois l'invention du bélier, poutre dont l'extrémité, garnie de métal, battait les murailles. On racontait, avec plus de précision[1], que l'idée de suspendre transversalement une poutre à un mât planté dans le sol était venue à un Tyrien, constructeur de vaisseaux, lors du siège de Gadès par les Carthaginois (peut-être au VIe siècle[2]) : un Phénicien de Carthage aurait amélioré cette machine rudimentaire, en fabriquant un cadre en charpente, monté sur des roues et abrité par un toit, cadre à l'intérieur duquel le bélier était suspendu ; un grand nombre d'hommes poussaient cette sorte de baraque jusque contre le mur que la poutre devait enfoncer. Mais le bélier roulant et couvert était connu des Assyriens dès le IXe siècle[3] : l'habile Carthaginois n'aurait eu que le mérite de l'avoir perfectionné, s'il y a une ombre de vérité dans cette anecdote.

A la fin du Ve siècle, Hannibal et Himilcon se munirent, avant de quitter l'Afrique, d'un matériel qu'il leur suffit de remonter quand ils commencèrent leurs attaques[4]. Diodore donne quelques détails sur leurs opérations de siège : construction de terrasses d'approche, afin de pousser les machines jusqu'auprès des murailles[5] ; édification de très hautes tours en bois, six devant Sélinonte, deux devant Agrigente[6] ; montées sur des roues[7], elles étaient amenées à portée de trait du rempart, qu'elles dominaient ; les combattants qui y prenaient

1. Athénée, Περί μηχανημάτων, dans Wescher, *Poliorcétique* des Grecs (Paris, 1867), p. 9-10 ; traduction de Rochas, dans *Mélanges Graux* (Paris, 1884), p. 784-5. Vitruve, X, 13, 1-2, où *Chalcedonius* est une erreur. Il s'agissait, dans le texte grec reproduit par Vitruve, d'un Καρχηδόνιος, *Carthaginois*, et non d'un Χαλχηδόνιος (ou Καλχηδόνιος,) *Chalcédonien*. Cette confusion n'est pas rare (conf. p. 241, n. 3).

2. T. I, p. 443-4.

3. Voir, entre autres, Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, III, p. 9.

4. Diodore, XIII, 54, 2 et 6.

5. *Id*., XIII, 86, 1 (Agrigente) ; XIII, 86, 3 (*ibid*. : Himilcon fait remblayer jusqu'aux remparts le lit de la rivière qui passe le long de la ville; il établit toutes ses machines sur cette terrasse).

6. Diodore, XIII, 54, 7 ; 55, 7 ; 85, 5. Denys, imitant les Carthaginois, construisit des tours de six étages lors du siège de Motyé, en 398 : *id*., XIV, 51, 1.

7. Indication donnée à propos des tours de Denys : *ibid*.

place pouvaient donc atteindre ou écarter les défenseurs des murs[1] et protéger ainsi l'exécution des travaux de mine et de brèche au bas de ces murs ; — ouverture de brèches par des béliers à tête de fer[2] ; — excavations creusées au-dessous de la muraille pour la déchausser; on la soutenait par des étançons en bois, auxquels on mettait ensuite le feu ; en s'effondrant, les fondations entraînaient avec elles les assises supérieures[3] : c'était donc un autre moyen de pratiquer des brèches. L'assaut était donné par les passages que les béliers et les mines avaient ouverts ; peut-être avançait-on en même temps les tours, afin de les relier par des ponts volants à la crête du rempart[4]. Grâce à ces procédés, Hannibal put entrer au bout de quelques jours dans Sélinonte et dans Himère ; Agrigente et Géla résistèrent mieux et Himilcon ne pénétra pas dans ces villes avant qu'elles n'eussent été évacuées.

Carthage avait donné aux Grecs des leçons qui ne furent pas perdues. Peu d'années après, Denys l'Ancien s'empara de la même manière de la colonie phénicienne de Motyé[5]. Son exemple fut suivi par Philippe de Macédoine, Alexandre, les successeurs d'Alexandre, dont les ingénieurs disposèrent de moyens plus puissants et perfectionnèrent l'art des sièges. Naturellement, les Carthaginois ne renoncèrent pas à la voie qu'ils avaient tracée. A l'époque des guerres puniques, ils dressaient toujours de hautes tours d'attaque en bois[6], se servaient de béliers, protégés par des baraques[7], et creusaient

1. Diodore, XIII, 55, 6-7 ; 85, 5.

2. *Id*., XIII. 54, 7 ; 55, 6 ; 56, 3 ; 59, 7 ; 62, 2 ; 108, 8.

3. *Id*., XIII, 59, 8.

4. Emploi de ces ponts par Denys au siège de Motyé : *id*., XIV, 51, 7.

5. Diodore, XIV, 51.

6, Tite-Live, XXI, 11, 7 ; Zonaras, VIII, 21, p. 407, b (siège de Sagonte, en 219). Tite-Live, XXIII, 37, 2 (siège de Cumes, en 215). Appien, *Hann*., 33 (siège de la citadelle de Tarente, en 212). Ces textes ne sont pas très sûrs.

7. Tite-Live, XXI, 7, 5 (devant Sagonte : « vineas..., per quas aries moenibus admoveri posset ») ; XXI, 8, 2 et 5 : 12, 2 (*ibid*.). Polybe, VIII, 34, 1 (B.-W., alias VIII, 36) ; Appien, *Hann*, 33 (à Tarente). — Le terme *vineae* désignait aussi des baraques qui

des mines[1]. Mais les Grecs les ayant surpassés, ils avaient fait des emprunts à leurs élèves. Ce fut probablement après eux qu'ils garnirent de machines de jet les multiples étages des tours[2].

Selon une tradition recueillie par Pline le Naturaliste, les Phéniciens de Syrie auraient été les inventeurs de la catapulte et de la baliste[3], engins qui, mis en action par la torsion d'un ou de deux faisceaux de fibres, de crins élastiques, pouvaient lancer à plusieurs centaines de mètres soit des traits, soit des pierres. Il y avait en Phénicie d'excellents mécaniciens, qui firent preuve d'ingéniosité et d'habileté technique lors du siège de Tyr par Alexandre[4]. Cependant il semble difficile de rejeter le témoignage de Diodore (c'est-à-dire, sans doute, de Timée), qui affirme que la catapulte fut inventée à Syracuse au temps de Denys l'Ancien[5] et qu'on s'en servit pour la première fois au siège de Motyé, en 398 avant J.-C.[6].

Carthage adopta ces machines[7]. Quand Pyrrhus parut

---

couvraient les sapeurs travaillant au pied des remparts, ou qui, placées bout à bout, formaient des galeries pour en approcher — Tertullien (*De pallio*, 1) prétend que les Carthaginois, inventeurs du bélier, cessèrent de s'en servir et qu'ils furent étonnés quand ils virent sous leurs murs cette machine mise en branle par les Romains. Cela est certainement inexact.

1. Tite-Live, XXI, 11, 8 (siège de Sagonte) ; XXIII, 18, 8 et 9 (siège de Casilinum, en 216). Contre-mines, lors du siège de Lilybée par les Romains : Polybe, I, 42, 12 ; Zoneras, VIII, 15, p. 395, d.

2. Tite-Live, XXI, 11, 7 (devant Sagonte) : « catapultis ballistisque per omnia tabulata dispositis ». Même emploi des tours d'attaque par Alexandre au siège de Tyr (Diodore, XVII, 45, 2) ; etc.

3. VII, 201: « ... catapultam Syrophoenicas, ballistam et fundam... » D'après l'ensemble de la phrase, *ballistam et fundam* paraissent bien se rapporter, comme *catapultam*, à *Syrophoenicas*.

4. Diodore, XVII, 41, 3 ; 43, 1, 7 et suiv. ; 44, 4 et suiv. ; 45, 3.

5. XIV, 42, 1. — Denys appela à Syracuse des ouvriers de divers pays, entre autres des possessions de Carthage en Sicile, pour fabriquer des armes de toute espèce et construire des vaisseaux : Diodore, XIV, 41, 3. Mais cela ne prouve pas que des Phéniciens, venus de la province punique, lui aient appris à fabriquer des catapultes.

6. Diodore, XIV, 50, 4.

7. Dans divers textes (Diodore, XIV, 54, 5 ; XVI, 67, 2 ; Plutarque, *Timoléon*, 25 ; Diodore, XX, 16, 2 ; 17, 2 et 5) sont mentionnées des machines de siège (μηχαναί, μηχανήματα), dont les Carthaginois se servirent en Sicile et en Afrique au cours du IVe siècle. Mais il s'agit peut-être de béliers et de tours démontables, aussi bien que d'engins d'artillerie. — Notons que les machines de jet abondaient à Tyr en 332 : Diodore, XVII, 41, 3 ; 42. 1.

devant Lilybée, en 277, il se heurta à des murailles garnies partout d'engins pour lancer des pierres et des traits (pétroboles et oxybèles) ; après deux vaines tentatives, il renonça à prendre une ville si bien défendue[1]. En 209, Scipion, s'étant rendu maître de Carthagène, la capitale de l'Espagne punique, y trouva, dit Tite-Live[2], 120 catapultes du plus grand modèle et 281 petites, 23 grandes balistes et 52 petites, une quantité immense de scorpions, grands et petits. Il convient d'ajouter que ces chiffres, malgré leur précision, ne sont nullement certains. Polybe ne les indique pas. A propos des scorpions, qui étaient des machines de dimensions moindres que les catapultes et les balistes, Tite-Live fait un peu plus loin cette remarque[3] : « J'écrirais que l'on prit environ 60 scorpions grands et petits, si j'en croyais l'auteur grec Silènes [c'était un compagnon d'Hannibal ; il ne devait pas être disposé à exagérer le butin des Romains] ; mais, selon Valérius Antias, le nombre des grands scorpions aurait été de 6 000, et celui des petits de 13 000: tant le mensonge est incapable de se modérer ! »

Lorsque les Carthaginois livrèrent aux Romains, en 149, tout ce que leurs arsenaux contenaient, ils leur remirent 2 000 machines de jet, oxybèles et pétroboles[4]. La guerre ayant éclaté, il fallut remplacer le matériel perdu. On fabriqua le plus grand nombre possible de catapultes et de traits destinés à les armer ; les cheveux des femmes remplacèrent les cordes qui manquaient[5]. Beaucoup d'engins pour lancer des pierres furent aussi construits. C'est ce qu'attestent des découvertes faites à Carthage. Dans la région de Dermèche, à proximité de

1. Diodore, XXII, 10, 7 ; conf. 5.

2. XXVI, 47. 5.

3. XXVI, 49, 3.

4. Polybe, XXXVI, 6, 7 (B.-W. ; *alias* XXXVI, 4). Diodore, XXXII, 6, 2. Appien, *Lib*., 80. Strabon, XVII, 3, 15 (3000 : le chiffre est altéré).

5. Appien, *Lib*., 93 ; autres textes cités, t. III, ch. VIII, § 2.

la mer, par conséquent de l'emplacement du mur qui bordait le littoral, des centaines et des milliers de projectiles sphériques en calcaire gris ont été recueillis[1]. Des lettres de l'alphabet punique, gravées sur certains de ces boulets[2], prouvent qu'ils sont antérieurs à la destruction de la ville par les Romains ; ceux qui ne portent pas de marques ont tout à fait le même aspect et datent de la même époque. Nous sommes là probablement en présence de dépôts constitués pour alimenter des machines placées dans le voisinage, sur les remparts ; deux d'entre eux, exhumés au Nord-Est du port circulaire, ne comprenaient pas moins de 2 500 boulets[3]. Ces projectiles sont de différentes grosseurs; les plus petits mesurent 0 m. 12 de diamètre; d'autres atteignent, dépassent même 0 m. 26. Il y en a dont le poids est supérieur à trente kilogrammes, mais la plupart (environ les quatre septièmes) pèsent de cinq à sept kilogrammes et demi (avec un diamètre de 0 m. 16 à 0 m. 19)[4].

Les catapultes et les balistes servaient à l'attaque et à la défense des places fortes[5]. Si elles ne causaient pas de bien grands dégâts matériels, elles pouvaient être très meurtrières, rendre les remparts intenables, écarter les assiégeants. Il n'était pas d'usage de les employer dans les batailles ; le transport de ces machines, leur remontage et leur démontage auraient été trop difficiles et trop longs ; en cas de défaite, on n'aurait pas pu les emporter. Lors de la guerre des mercenaires, Hannon fit sortir

1. Audollent, *Carthage romaine*, p. 241 (d'après Barth). Gauckler, *Nouvelles Archives des missions*, XV, 1907, p. 569-574 et pl. XXXV, fig. 1. Carton, *Documents pour servir à l'étude des ports de Carthage*, p. 33, 100. Rathgen, *Zeitschrift für historische Waffenkunde*, 1910, p. 326 et suiv. ; traduction française dans la *Revue tunisienne*, XVIII, 1911, p. 291 et suiv. — On en a aussi trouvé environ 150 près du Lazaret, au Sud-Est du port marchand Icard, *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. CCLXVIII.

2. Gauckler, *l. c*., p. 570-2.

3. Gauckler, *l. c*.; conf. *supra*, p. 352. Il est très douteux qu'il y ait eu là un arsenal, comme l'a cru Gauckler (*contra* : Carton, *l. c*., p. 34-35).

4. Voir l'étude de M. Rathgen.

5. On en mettait aussi sur des vaisseaux de guerre.

d'Utique tous les engins qu'il y trouva, mais il n'avait pas l'intention de livrer une bataille rangée aux rebelles; il voulait s'emparer de leur camp, voisin de la ville. Il eut du reste à se repentir de sa décision, car, l'ennemi étant revenu après avoir été chassé, cette artillerie dut être abandonnée[1].

IX

Les Romains donnaient à leurs camps une forme carrée et les établissaient de préférence sur des pentes légères; il leur arrivait, d'ailleurs, de déroger à ces deux règles[2]. Les Carthaginois, comme les Grecs[3], recherchaient des lieux pourvus de défenses naturelles. Ils campaient volontiers sur des hauteurs, bordées d'escarpements, de ravins ; la configuration du terrain déterminait celle de l'enceinte[4]. Le choix de ces positions permettait de repousser plus aisément des attaques, mais il pouvait avoir de grands inconvénients. L'eau ne se rencontrait pas toujours à portée[5]. Si une évacuation rapide devenait nécessaire, la fuite était dangereuse par les pentes et les précipices surtout pour les chevaux et, plus encore, pour les éléphants. Ceux-ci ne rendaient aucun service lorsqu'il fallait se battre dans le voisinage du camp, sur un sol accidenté[7]. Les leçons de l'expérience et les conseils de Xanthippe[8] apprirent

1. Polybe, 1, 74, 4 et 12.

2. Camps de Scipion Emilien devant Numance, découverts par M. Schulten conf. P. Paris, *Promenades archéologiques en Espagne*, p. 224 et suiv. Après la victoire qu'il remporta à Bæcula, l'autre Scipion occupa, « à cause des avantages de la position », le camp abandonné par Asdrubal : Polybe, X, 40, 11. Ce camp était sur une hauteur : *id*., X, 38, 8.

3. Conf. Polybe, VI, 42.

4. Diodore, XIII, 59, 6 ; 35, 1 ; XV, 15, 3 ; XIX, 104, 3 ; 108, 1 ; XX, 10, 6 ; 12, 6 ; 38, 2 ; 64, 3. Polybe, I, 19, 5 ; 30, 7 (conf. Diodore, XXIII, 11).

5. Diodore, XV, 15, 3. Voir aussi Polybe, XV, 6, 4.

6. Diodore, XX, 66, 3.

7. Polybe, I, 30, 8 et 11.

8. *Id*., I, 32, 4.

aux Carthaginois à ne pas tout sacrifier à la force de la position. Ils ne craignirent plus de s'établir en plaine, ou sur des éminences peu élevées[1]. Cependant ils continuèrent à préférer les emplacements dont l'abord était difficile à l'ennemi[2]. Ainsi, quand, en l'année 150, le roi Masinissa et Asdrubal se trouvèrent en présence, le premier campa sur un terrain plat, le général carthaginois sur une colline, où il se crut plus en sûreté[3].

Les camps puniques, du moins ceux qu'on devait occuper pendant quelque temps, étaient fortifiés[4]. Le long des faces que la nature ne protégeait pas suffisamment[5], courait un fossé profond; en arrière, se dressait une palissade aux pointes aiguës, sans doute sur le remblai que formait la terre tirée du fossé[6]. Devant Syracuse, en 396, Himilcon entreprit même de ceindre son camp avec les pierres des tombeaux qu'il fit démolir[7]. Au cours de la dernière guerre contre les Romains, le camp de Néphéris constitua une véritable place forte, munie de tours[8].

L'usage de la tente se répandit tardivement parmi les indigènes de l'Afrique du Nord ; il ne se généralisa qu'après la conquête arabe. Nous ne savons pas s'il fut adopté dans les armées carthaginoises[9]. En 307 et en 203, des troupes, cantonnées

---

1. Polybe, 1, 33, 1 ; 77, 6 ; 86, 9 ; etc.

2. *Id*., I, 56, 3 et suiv. ; III, 101, 4 ; X, 38, 8. Tite-Live, XXIII, 26, 10 ; 30, 1 ; XXV, 13, 13 ; XXVII, 48, 2. Appien, *Lib*., 102 (conf. Tite-Live, *Epit*. l. LI).

3. Appien, *Lib*., 70.

4. En 230, devant Palerme, Asdrubal négligea d'entourer son camp d'un fossé et d'une palissade, « par dédain de l'ennemi » : Diodore, XXIII, 21.

5. Précipices (Polybe, I, 56, 5), mer (Diodore, XIII, 110, 1), etc.

6. Diodore, XI, 20, 3 ; XIII, 85, 1 ; 83, 1 ; 108, 5 ; 109, 4 ; 110, 3 ; XIX, 108, 3, 5, 6. Polybe, I, 78, 3 ; III, 100, 5 ; 102, 4 ; XI, 22, .7. Tite-Live, XXIII, 26, 10 ; XXV, 14, 1, 4, 5 ; XXVIII, 14, 2 et 10. Appien, *Lib*., 126. Χάραξ (palissade), avec le sens de camp, dans des textes concernant les Carthaginois : Polybe, I, 34, 4 ; III, 102, 6 et 9 ; X, 38, 8 ; Appien, *Lib*., 114.

7. Diodore, XIV, 63, 3.

8. Appien, *Lib*., 126.

9. Des textes mentionnent des σχηναί : Diodore, XIII, 88, 2 ; XX, 65, 1 ; Polybe, III, 71, 7 ; 72, 6 ; Polyen, I, 28. Mais ce terme s'appliquait aussi bien à des cabanes qu'à de véritables tentes : Diodore, XX, 65, 1 ; Polybe, XIV, 5, 3 (comparé avec XIV, I, 6).

non loin de la capitale, logeaient dans des huttes faites en roseaux et en chaume[1], en bois et en feuillage[2], que le feu détruisit en quelques instants[3]. On peut se demander si des soldats en campagne, se déplaçant presque chaque jour, trouvaient le temps et les matériaux nécessaires pour édifier de pareils abris[4], si, d'autre part, ils se résignaient à dormir à la belle étoile : il est donc permis de supposer qu'ils emportaient des tentes en peau ou en cuir, analogues à celles des Romains[5].

X

Le commandement des armées appartenait à des chefs élus spécialement pour diriger une expédition, une guerre. On a vu qu'au Ve et au IVe siècle, il pouvait être exercé par des « rois », magistrats suprêmes de l'État. Le généralat et le sufétat étaient cependant, dès cette époque, deux charges distinctes, qui, au IIIe siècle, paraissent n'avoir plus été cumulées[6]. Les généraux sont désignés en grec et en latin par les termes στρατηγός[7], *dux*[8],

1. Diodore, XX, 65, 1.

2. Polybe, XIV, 1, 6 ; conf. Tite-Live, XXX, 3, 8. Voir aussi Tite-Live, XXV, 39, 3 (en Espagne, en 212) : « casis stramento arido tectis » ; mais le récit est légendaire.

3. Les troupes romaines établies dans des cantonnements édifiaient des cabanes analogues : voir Tite-Live, XXVII, 3, 3.

4. A moins qu'ils n'aient eu des cabanes mobiles, semblables aux *mapalia* dont les indigènes africains se servaient même à la guerre. Les textes n'en font pas mention.

5. Tite-Live le dit pour l'armée d'Hannibal : XXI, 58, 7 ; XXIII, 18, 15. Voir aussi XXII, 19, 8 : *tentoria* d'une armée punique en Espagne. Ailleurs, il se sert du terme *tabernacula* : XXII, 42, 2 et 6 ; 43, 6.

6. P. 199-200.

7. Aristote, *Polit*., II, 8, 5 ; Polybe, VII, 9, 1 et 4 ; etc. Le terme στρατηγός est quelquefois employé pour désigner, non des généraux, mais des officiers supérieurs : Polybe, I, 11, 5 ; III, 76, 6 ; 98, 5 ; XXXVI, 8, 1 (édit. Büttner-Wobst). Appien se sert du mot ὑποστράτηγος (*Iber*., 6 ; *Hann*., 10); même terme dans Zonaras, VIII, 10, p. 386, d, appliqué au lieutenant d'un amiral. — On rencontre aussi les termes προεστώς (Polybe, I, 32, 3 ; 33, 3 ; 40, 1 ; 41, 5 ; XI, 19, 5 et 6) et ήγεμών (id., IX, 11, 1). Pour βοήθαρχος, v. *infra*, p. 422.

8. Tite-Live, XXVIII, 12, 13 ; XXX, 28, 4. Valère-Maxime, I, 7, ext., 8. Pomponius Méla, 11, 94. Justin, XXII, 2, 3 ; 6, 6. Frontin, *Strat*., III, 16, 2. Orose, IV, 9, 9. Etc.

Imperator[1], *dictator*[2]. Ils portaient peut-être un manteau de pourpre[3], analogue au *paludamentum* romain, insigne de leur dignité.

Nous avons dit qu'ils étaient élus par le peuple[4]. Parfois, une armée, privée subitement de son chef, en proclama un autre[5]. Mais c'était là une sorte de nomination provisoire, que devait sanctionner l'assemblée du peuple, régulièrement consultée[6]. Pour le choix des généraux, on tenait compte, comme Aristote le remarque[7], non seulement du mérite, mais aussi de la richesse, c'est-à-dire qu'on les prenait dans l'aristocratie, à laquelle étaient réservées toutes les hautes fonctions. Magistrats extraordinaires, ils étaient investis de leur charge sans limitation de temps ; ils la gardaient pendant toute la durée de la guerre qui, avait nécessité leur élection, s'ils n'y renonçaient pas volontairement[8], ou s'ils n'étaient pas destitués[9] : dans ce cas, leur déchéance était sans doute prononcée par le peuple[10].

---

1. Cicéron, *De officiis,* III, 26, 99. Cornélius Népos, *Amilcar*, II, 3 ; III, 1. Tite-Live, XXI, 3, 4 ; XXIII, 7, 1; XXV, 32, 5. Justin, XIX, 1, 1 ; XLIV, 5, 4 et 6. Frontin, *Strat*., III, 16, 3. Orose, IV, 7, 5 ; 18, 20. Etc. — Parfois *praetor*, répondant au grec στρατηγός : Tite-Live, Epit. l. L (conf. *supra*, p. 193, n. 5) ; le même, XXI, 3, 4 ; voir aussi p. 290, n. 6. — Paul Orose appelle à tort des généraux *reges* : voir p. 193, n. 5, in fine.

2. Caton, *apud* Aulu-Gelle, X, 24, 7 (conf. II, 19, 9). Inscription de la colonne de Duilius : Dessau, *Inscriptiones latinae selectae*, I, n° 65, 1. 10. Justin, XIX, 1, 7 (« dictaturae undecim » du Magonide Asdrubal). Frontin, *Strat*., II, 1, 4. Un passage de Tite-Live (XXIII, 13, 8), qui mentionne un *dictator*, est altéré.

3. Polybe, XXXVIII, 7, 2 (B.-W. ; alias XXXIX, 1) : Asdrubal, général pendant la troisième guerre punique, πορφυρίδα θαλαττίανη έπιπεπορπημένος ; conf. *ibid*., XXXVIII, 8, 6. Voir aussi Silius Italicus, IV, 324 ; XVII, 391 ; III, 238 (Hannibal et son frère Magon) : textes de peu de valeur.

4. P. 229, n.5. Hypothèse d'un droit de présentation par le Sénat : p. 222, n. 9.

5. En 383, Magon ayant été tué en Sicile, les Carthaginois qui étaient à l'armée proclamèrent son fils général : Diodore, XV, 16, 2. Pour la proclamation d'Asdrubal, après la mort d'Amilcar Barca, et pour celle d'Hannibal, après la mort d'Asdrubal, v. *supra*, p. 258-9.

6. Pour Hannibal, voir p. 222, n. 9.

7. *Polit*., II, 8, 5.

8. En 241, Amilcar Barca déposa son commandement (Polybe, 1, 66, 1 ; 68, 12). Du reste, la guerre était terminée.

9. Destitution de généraux : Diodore, XVI, 73, 3 (en 342-1) ; XXIII, 9, 2 (en 260).

10. Hannon, chargé de la guerre contre les mercenaires (Polybe, I, 73, 1), garda son commandement même après l'élection d'un autre général (*id*., I, 75, 1 ; 82, 1 et 4).

A la fin du VIe siècle, Asdrubal, fils de Magon, exerça onze « dictatures[1] » ; il fut par conséquent général dans onze guerres différentes. Plus tard, les Barcides conservèrent pendant de longues années les commandements militaires qui leur furent confiés, — Hannibal pendant vingt ans — ; rien ne prouve qu'ils aient été soumis à des réélections.

Outre ces généraux, dont la désignation dépendait des circonstances, il y en avait d'autres, chargés, même en temps de paix, de l'autorité militaire sur une partie de l'empire carthaginois : dans la province africaine, en Sicile, en Sardaigne[2]. Polybe et Appien appellent certains d'entre eux boétharques[3]. On peut croire qu'ils étaient également nommés par le peuple.

D'ordinaire, la conduite d'une guerre était remise à un seul général. Nous connaissons cependant des cas où deux, trois personnages furent associés avec des pouvoirs égaux[4]. Lors de l'invasion d'Agathocle et de la révolte des mercenaires, on partagea, pour des raisons politiques, le commandement entre des hommes appartenant à des factions rivales[5] : mesure détestable au point de vue militaire. D'autres fois, l'unité de ce commandement fut maintenue, malgré la présence de deux généraux à l'armée : l'un était subordonné à l'autre, qu'il devait éventuellement remplacer[6].

Il garda son titre même après avoir été écarté de l'armée (*id*., 82, 12 ; 87, 3-6). Par une décision tout à fait exceptionnelle, on demanda alors aux troupes de choisir celui de leurs deux généraux qu'elles voulaient pour chef unique (id., I, 82, 5 et 12). Peut-être la désignation ne fut-elle faite que par les citoyens, nombreux dans cette armée.

1. Justin, XIX, 1, 7.

2. Voir p. 302-3, 311, 312-3.

3. P. 303, n. 1 ; p. 313, n. 1.

4. Outre les exemples que nous allons citer, voir Polybe, I, 30, 1 (conf. 32, 5 ; 33, 3 et 5) : trois généraux chargés de combattre Régulus ; ils semblent bien avoir été égaux. Peut-être aussi Hannon et Amilcar, lors de la bataille navale d'Ecnome, en 256 : Polybe, I, 27, 5-6. L'armée qui combattit au Crimisos, en 330, avait deux généraux : Plutarque, *Timoléon*, 25.

5. *Supra*, p. 244, n. 1.

6. Hannibal, chargé en 406 de diriger une expédition en Sicile, était un vieillard. On lui adjoignit, sur sa demande, un autre général, son parent Himilcon (Diodore, XIII, 80, 2), qui resta seul à la tête de l'armée après la mort d'Hannibal (*id*., XIII, 86, 3). —

Quand la guerre se faisait sur plusieurs théâtres fort éloignés, il était naturel qu'on élût plusieurs généraux, dont chacun gardait son indépendance vis-à-vis de ses collègues. Mais le gouvernement carthaginois, soucieux de limiter la puissance des chefs, adopta parfois aussi cette règle pour diverses armées qui opéraient dans une même contrée[1] : le défaut d'un plan d'ensemble et des jalousies pouvaient alors amener des désastres[2].

Au contraire, Amilcar Barca et ses deux successeurs eurent le commandement suprême, non seulement en Espagne, mais aussi, semble-t-il, dans l'Afrique du Nord[3]. On sait avec quelle liberté ils en usèrent. On sait aussi qu'Hannibal dirigea à sa guise la guerre contre Rome[4]. Il est probable qu'avant les Barcides, les Magonides furent, à la tête des armées, de véritables dictateurs[5].

Lors de la révolte des mercenaires, un Hannibal, général envoyé par les Carthaginois à l'armée que commandait Amilcar Barca (Polybe, I, 82, 12), fut sans doute subordonné à ce dernier (conf. *ibid*., 13 ; I, 86, 1). — Il semble bien aussi qu'en Sicile, pendant la première guerre punique, Carthalon ait été placé sous les ordres d'Adherbal, dont il était le collègue : voir Polybe, I, 53, 2 et 3 ; Diodore, XXIV, 1, 7.

1. En Afrique, à l'époque de l'invasion d'Agathocle : Diodore, XX, 59, 1 ; 60, 3 et 4 ; 61, 3. En Espagne, pendant la seconde guerre punique : Polybe, IX, 11, 1-2 ; X, 6, 5 (conf. Tite-Live, XXVI, 41, 20) ; X, 7, 3 et 5 ; 37, 2 ; XI, 2, 3 ; Tite-Live, XXVIII, 1, 2-4. Lors de la troisième guerre punique, deux généraux furent chargés, l'un de commander l'armée en campagne, l'autre de défendre la ville : Appien, *Lib*., 93.

2. Ce qui eut lieu en Espagne. A l'époque d'Agathocle, le Sénat établit le plan de la guerre, qui se fit à proximité de Carthage : Diodore, XX, 59, 1. — La désignation de plusieurs généraux n'offrait pas d'inconvénients quand ils avaient à diriger des opérations tout à fait distinctes : par exemple, pendant la première guerre punique, Himilcon, puis Giscon eurent à défendre Lilybée assiégée (Polybe, I, 42, 12 ; 45, 1 ; 66, 1 ; 68, 13), tandis que d'autres commandaient ailleurs en Sicile (Adherbal à Drépane : *id*., I, 49, 4 ; Amilcar Barca à Heircté, puis à Éryx : id., I, 56 et suiv.).

3. Amilcar, étant en Espagne, envoya Asdrubal, son lieutenant, combattre des Numides (Diodore, XXV, 10, 3). Dans l'hiver de 219-8, Hannibal prit des mesures militaires qui concernaient à la fois l'Espagne et l'Afrique du Nord (voir p. 336).

4. Même en Afrique, à la fin de la guerre. Appien, *Lib*., 31, et Zonaras, IX, 13, p. 441, b : στρατηγός αύτοχράτωρ ; voir aussi Polybe, XV, 5, 1-2.

5. Après la période de la toute-puissance de cette famille, à la fin du Ve siècle et au début du IVe, deux Magonides reçurent encore une autorité très étendue pour organiser et diriger des expéditions en Sicile : Diodore, XIII, 44, 5 ; *ibid*., 80, 1. A la haute situation

Dans l'intervalle, l'aristocratie, maîtresse du pouvoir, s'efforça de tenir les généraux en bride[1]. Nous ne voyons pas, cependant, qu'elle soit intervenue dans la conduite des opérations qui leur étaient confiées[2] et nous n'avons pas la preuve qu'elle ait placé auprès d'eux des commissaires chargés de les conseiller et de les contrôler[3]. Mais, depuis l'institution du tribunal des Cent, on put leur demander compte de leurs actes à la fin de la guerre, plus tôt même quand ils étaient remplacés au cours des hostilités[4]. La crainte d'une condamnation les empêchait le plus souvent d'abuser de leur autorité au profit de leur ambition personnelle. Ces sentences frappaient non seulement les chefs qu'on accusait d'avoir sacrifié l'intérêt de l'État au leur[5] mais aussi ceux qui s'étaient laissé vaincre[6]. Tite-Live raconte qu'après le désastre de Cannes, tous les personnages officiels de Rome allèrent au-devant du consul Varron et le félicitèrent de n'avoir pas désespéré de la République; il ajoute[7] : « S'il eût été général des Carthaginois, on ne lui eût épargné aucun supplice ».

Plus d'un général de Carthage périt, en effet, sur la croix[8].

---

militaire des Magonides répondirent les récompenses qu'on leur décerna. A la fin du VIe siècle, Asdrubal célébra, dit Justin (XIX, 1, 7), quatre triomphes. Un siècle plus tard, les Carthaginois comblèrent d'honneurs Hannibal, après la prise de Sélinonte et d'Himère : Diodore, XIII, 62, 6

1. Voir p. 244.

2. Sauf peut-être en 307, contre l'armée d'Agathocle : voir p. 423, n. 2 (il est du reste fort possible que le Sénat, après avoir arrêté un plan d'ensemble, ait laissé pleine liberté aux généraux chargés de l'exécuter).

3. Voir p. 220, n. 1,

4. Justin, XIX, 2, 5-6 (*supra*, p. 188). Diodore, XX, 10, 3-4. Appien, *Iber*., 4, et *Hann*., 2 (*supra*, p. 255). Dion Cassius, fragm. 56, 90, édit. Melber, et Zonaras, IX, 14, p. 443, c (indication probablement inexacte : voir p. 273).

5. Diodore, XIX, 72, 2 (amende) ; Justin, XXII, 3, 6 (condamnation secrète) conf. p. 249.

6. Diodore, XXIII, 10, 1 et 2. Dion Cassius, fragm. 43, 18. Tite-Live veut menue nous faire croire qu'à Carthage, on mettait en croix les généraux auxquels, malgré leurs fautes, la fortune avait donné la victoire : XXXVIII, 48, 13 ; conf. Valère-Maxime, II, 7, ext., 1.

7. XXII, 61, 15.

8. Asdrubal, vaincu devant Palerme en 250 : Zonaras, VIII, 14, p. 394, b ; Orose,

Il arrivait même que les soldats n'attendissent pas l'arrêt des juges : pendant la première guerre punique, Hannibal, battu en Sardaigne, fut mis à mort par ses troupes[1]. D'autres chefs malheureux se suicidaient[2] c'était alors leur cadavre que l'on suspendait au gibet[3]. Il faut dire que la défaite n'était pas toujours punie d'une manière aussi cruelle : Hannon, vaincu devant Agrigente en 261, ne fut frappé que d'une amende[4] et reçut plus tard un commandement très important[5] ; Hannibal, qui perdit l'année suivante une grande partie de sa flotte dans les eaux siciliennes, fut chargé de conduire une autre flotte en Sardaigne[6]. Une légende prétend[7] qu'il évita d'être condamné grâce à une ruse toute punique. Aussitôt après la bataille de Myles et avant que l'issue n'en fût connue à Carthage, il aurait fait demander au Sénat s'il pouvait, avec 200 vaisseaux, attaquer une flotte romaine qui en comptait 120. La réponse fut naturellement affirmative. « Eh bien ! s'écria son complice, il a livré bataille et il a été vaincu, mais il ne mérite aucun reproche, puisqu'il a fait ce que vous avez ordonné ». Hannibal avait sans doute des amis politiques dont l'appui le dispensa d'imaginer une excuse aussi médiocre. L'anecdote prouve seulement que Carthage n'avait pas la réputation de se montrer

---

IV, 9, 15. Hannon, vaincu aux îles Ægates : Zonaras, VIII, 17, p. 308, c. Le même sort échut à un officier, Hannon, qui, en 264 ou 263, s'était laissé chasser de Messine : Polybe, I, 11, 5 ; Zonaras, VIII, 9, p. 383, d. En 203, Asdrubal, le général que Scipion avait vaincu, aurait été soit condamné à mort, soit destitué : voir p. 263-9.

1. Polybe, I, 24, 6. Tite-Live, *Epit. l.* XVII ; Orose, IV, 8, 4. Zonaras, VIII, 12, p. 389, c.

2. En 396, Himilcon se laissa mourir de faim : Diodore, XIV, 76, 3-4 (voir une version différente dans Justin, XIX, 3 ; conf. Orose, IV, 6, 14-15) ; on ne dit pas qu'il fût sous le coup d'une condamnation. Magon, vers 343 : Plutarque, *Timoléon*, 22.

3. Plutarque, *l. c*. Il s'agit probablement de l'exécution d'une sentence. — Sévices de la populace sur le corps d'Asdrubal, fils de Giscon, après son suicide : voir p. 269.

4. Diodore, XXIII, 9, 2.

5. Polybe, I, 27, 5.

6. *Id*., I, 24, 6.

7. Diodore, XXIII, 10, 1. Voir aussi Dion Cassius, fragm. 43, 18, et Zonaras, VIII, 11, p. 387, c ; Valère-Maxime, VII, 3, ext., 7 ; *De viris illustribus*, 38.

indulgente pour ses généraux. S'ils remportaient de grandes victoires, ils étaient en butte à l'envie et aux soupçons d'une noblesse qui avait peur des hommes trop puissants, trop populaires, et qui disposait des moyens de se délivrer d'eux ; en cas d'insuccès, ils devenaient des criminels, et la foule exigeait leur supplice. Aussi ceux qui acceptaient des commandements étaient-ils souvent timorés, plus désireux d'éviter des échecs que de risquer des actions décisives. Confiants dans l'appui du peuple, puis de la majorité de l'aristocratie, les Barcides se dégagèrent de ces craintes.

Si les généraux carthaginois ne donnèrent pas toujours leur mesure, si quelques-uns se montrèrent véritablement incapables, d'autres firent preuve de réels talents militaires[1], sans parler d'Amilcar Barca et d'Hannibal, qui eurent du génie[2], ni même de l'autre fils d'Amilcar, Asdrubal, qui ne fut inférieur qu'à son frère[3]. Le mode de désignation des chefs d'armée permettait de choisir pour chaque guerre l'homme jugé le plus propre à la conduire, de le maintenir dans sa charge tout le temps nécessaire, de profiter ainsi de l'accroissement de son expérience ; cela valait mieux que le système romain des consuls annuels, exerçant de plein droit le commandement, l'exerçant ensemble et l'abandonnant à l'expiration de leur magistrature.

Ces généraux ne dédaignèrent pas les exemples que d'autres peuples pouvaient leur offrir : ils empruntèrent au vieil Orient l'art des sièges, aux barbares de l'Afrique du Nord les pratiques de la guérilla, aux Hellènes l'armement de l'infanterie lourde et l'ordonnance, des batailles. Ils eurent auprès d'eux des Grecs

1. Par exemple, Giscon, fils d'Hannon, au milieu du IVe siècle ; Amilcar, fils de Giscon, à la fin du même siècle ; Amilcar, général en Sicile et en Afrique de 260 à 254 ; Himilcon, défenseur de Lilybée pendant la première guerre punique. Voir t. III, au récit des guerres.

2. Jugements admiratifs sur Amilcar : Polybe, I, 62, 4 et suiv. ; 64, 6 ; 74, 9 ; 84. 6 ; Caton, *apud* Plutarque, *Caton l'Ancien*, 8.

3. Sur ses talents militaires, voir Polybe, XI, 2 ; Diodore, XXVI, 24,

instruits par la pratique ou par l'étude : condottières blanchis sous le harnois, savants qui leur expliquaient les grandes luttes du passé[1]. Le Lacédémonien Xanthippe assista les chefs qui vainquirent Régulus et ses conseils ne furent sans doute pas oubliés cette bataille ressemble beaucoup à celles que combina plus tard Hannibal[2].

Les officiers supérieurs étaient sans doute désignés par les généraux. Nous ne connaissons que ceux qui accompagnèrent Hannibal en Italie, après avoir probablement appris leur métier sous Amilcar et Asdrubal en Espagne : Hannon, fils du « roi » Bomilcar, Magon, le cadet des Barcides, Maharbal, Asdrubal, etc.[3]. Ils furent pour Hannibal d'excellents lieutenants, exécutant avec beaucoup d'intelligence les manœuvres, les opérations particulières dont il les chargeait, non sans leur laisser une assez grande initiative dans le choix des moyens.

Carthage avait le droit de compter sur le patriotisme de ces officiers, fleur de sa noblesse. Un d'entre eux pourtant la trahit : ce fut Himilcon Phamaias, commandant de la cavalerie lors de la dernière guerre contre Rome[4]. Un autre officier, Muttine, chef des cavaliers numides en Sicile au temps de la guerre d'Hannibal, passa aussi à l'ennemi[5] : il était, lui, originaire d'une colonie libyphénicienne[6]. Il eut, du reste, des motifs de se plaindre de son général, qui l'avait injustement destitué.

---

1. Un ‘ Έλλην ταχτιχός auprès d'Amilcar, en Sicile, lors de la guerre contre Agathocle ; ce conseiller, d'ailleurs, aurait été un traître : Polyen, VI, 41, 1 (légende ?). — Le Lacédémonien Sosylos enseigna les lettres grecques à Hannibal, vécut dans son camp et raconta ses exploits (Cornelius Népos, *Hannibal*, XII, 3). Un passage de Végèce (préface du livre III), qui parait se rapporter à lui, exagère beaucoup son mérite : « Hannibal petiturus ltaliam Lacedaemonium doctorem quaesivit armorum, cuius monitis tot consules tantasque legiones inferior numero ac viribus interemit ».

2. Voir t. III, ch. II, § 3.

3. Sur ces personnages, voir p. 303, n. 2, 3, 5, 6, 8.

4. Appien, *Lib*., 108-9 ; voir t. III, ch. VIII, § 3. Phamaias était un homme de haute naissance, car sa famille et celle de Scipion étaient unies par des liens d'hospitalité : Appien, *l. c*., 101.

5. Tite-Live, XXVI, 40, 6 et suiv.

6. *Id*., XXV, 40, 5. Voir p. 392, n. 5.

Muttine devint citoyen romain, sous le nom de *M. Valerius Muttines*[1] ; vingt ans après, il commandait des Numides dans une armée qui traversait la Thrace pour aller combattre en Asie le roi Antiochus[2] et il recevait des honneurs officiels à Delphes[3].

L'Occident, surtout la Berbérie et l'Espagne mettaient à la disposition de la République un grand nombre de soldats, dont le sang n'était pas précieux comme le sang punique. On ne se souciait pas trop de les ménager : si, dans ses entreprises coloniales, Carthage profitait largement des victoires remportées par ses sujets et ses mercenaires, elle souffrait peu de leurs défaites[4]. Ces hommes, qui faisaient la guerre par métier, ou qui l'apprenaient en restant longtemps sous les armes, étaient habitués aux fatigues et savaient se battre. Ils ne valaient pas moins que ceux qu'ils rencontraient dans les troupes de Denys et d'Agathocle, car les maîtres de Syracuse, comme Carthage, embauchaient des mercenaires : non seulement des Grecs, mais des Occidentaux, Campaniens, Toscans, Ligures et Gaulois[5]. Placés face à face, des soldats ainsi recrutés devaient être disposés à ne pas se faire trop de mal pour des querelles qui n'étaient point les leurs. Cependant ils ne voulaient pas qu'on les traitât de lâches et ils se laissaient exciter par des promesses de récompenses et de butin. D'ordinaire, ils se conduisaient courageusement[6].

Les barbares que l'on enrôlait prenaient pendant leur

---

1. Tite-Live, XXVII, 5, 7. Inscription de Delphes : Ch. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, n° 655, I. 86-88 Μάαρχος Ὀαλέριος ὁ Μοττόνης.

2. Tite-Live, XXXVIII, 41, 12-14 (d'après Claudius Quadrigarius).

3. Inscription citée (conf. Dittenberger, dans *Hermes*, XV, 1880, p. 158 et suiv.). Muttine reçut la proxénie à Delphes dans l'été de l'année 1990.

4. « Les Carthaginois, dit Plutarque (*Timoléon*, 28), se servant d'ordinaire dans leurs batailles de Libyens, d'Ibères et de Numides, reçoivent leurs défaites aux dépens d'autrui ».

5. On sait que Denys prit à son service les Espagnols abandonnés par Himilcon devant Syracuse, que Carthage fit de même pour des soldats abandonnés par Agathocle en Afrique : Diodore, XIV, 75, 9 ; XX, 69, 3.

6. Il y eut naturellement des exceptions : voir, par exemple, Polybe, 1, 34, 4.

service quelque teinture de la civilisation punique[1] ; rentrés chez eux, ils contribuaient à la propager, à alimenter et à répandre le commerce de la grande cité africaine.

La diversité des langues, probablement aussi des antipathies, que créait la diversité des mœurs et qu'entretenaient des différences de solde, empêchaient les troupes de s'entendre contre leurs chefs carthaginois[2]. Comme la plupart des guerres se faisaient au loin, comme les armées ne passaient par Carthage qu'au début et à la fin des hostilités, quand on les formait et quand on les licenciait, des généraux qui eussent voulu se servir d'elles pour renverser la constitution n'eussent pas facilement trouvé une occasion propice. Au temps où Agathocle était devant la ville, Bomilcar, chargé de la défendre, crut pouvoir accomplir ses projets ambitieux avec l'aide d'un ou de plusieurs milliers de mercenaires, joints à quelques centaines de citoyens : il échoua[3]. Un autre coup d'État réussit, deux siècles plus tôt. Il fut exécuté, non par des étrangers, mais par des citoyens, compagnons de Malchus[4].

Les armées puniques avaient assurément de grands défauts. Il était difficile de plier à une discipline rigoureuse ces troupes disparates, auxquelles le général communiquait ses ordres par des interprètes, ces aventuriers qui, risquant leur vie dans les batailles, cherchaient entre temps à la rendre plus douce, ces demi-sauvages à la tête chaude, à l'humeur indépendante. Les Gaulois n'étaient sans doute pas seuls à s'enivrer[5], et, si l'on retenait les femmes et les enfants des mercenaires

1. Polybe, I, 80, 5-6 : beaucoup de mercenaires, ayant longtemps servi, comprenaient la langue phénicienne.

2. *Id*., I, 67, 4.

3. Voir p. 251-2.

4. P. 185-6.

5. *Supra*, p. 383. Voir aussi Polybe, I, 69, 21 ; Tite-Live, XXIX, 34, 11.

qui partaient en expédition[1] ceux-ci devaient trouver au loin des occasions de remplacer les absentes.

Ce qui était plus grave, c'était l'aversion de la plupart de ces hommes pour Carthage. Ses sujets africains lui reprochaient la rigueur de sa domination. Les Numides la servaient pour obéir à leurs princes et parce qu'ils se plaisaient à la guerre et au pillage ; ils l'eussent aussi bien combattue et ils la combattirent en effet quand leur roi Masinissa s'allia aux Romains. Les mercenaires n'étaient fidèles qu'à ceux qui les payaient bien ; ils n'avaient guère de scrupules à passer d'un camp dans un autre, lorsqu'ils y trouvaient profit. Or les Carthaginois les mécontentèrent plus d'une fois par des lésineries ou des retards dans le versement de la solde. Ils se faisaient détester par leur orgueil, par leur dureté méprisante et leur manque de loyauté.

En 396, Himilcon, vaincu devant Syracuse, s'enfuit de nuit avec les citoyens, abandonnant lâchement le reste de son armée[2]. On racontait des histoires plus lugubres encore. A la suite d'une guerre contre les Syracusains, disait Timée[3], 6 000 mercenaires avaient réclamé violemment l'argent auquel ils avaient droit et qu'on ne pouvait pas leur payer, le Trésor étant vide. Sur un ordre secret du Sénat, leurs chefs les convièrent à une expédition, leur promettant sans doute du butin. Après les avoir débarqués dans un îlot, les vaisseaux gagnèrent le large. Les malheureux moururent tous de faim et l'île, depuis lors, s'appela l'île des Ossements[4]. Ce récit eut de la vogue. On le reprit plus tard. On accusa Carthage d'avoir, deux fois au cours de la première guerre contre Rome, abandonné

1. Polybe, I, 66, 8 (conf. I, 68, 3). Il semble bien que ces femmes et enfants aient été laissés à Carthage, tandis que leurs maris et pères allaient combattre en Sicile. En Orient, il arrivait que des mercenaires fissent campagne avec leur famille : Polybe, V, 78, 1.

2. Diodore, XIV, 75, 4.

3. *Apud* Diodore, V, 11 (Müllenhoff a montré que le début de ce livre a été emprunté à Timée : conf. Schwartz, *Real-Encyclopädie*, s. v. *Diodoros*, V, p. 678).

4. Ὀστεώδης, (île d'Ustica, au Nord-Nord-Ouest de Palerme).

dans des îles désertes des mercenaires trop désireux de toucher leur solde[1] : pauvres gens naïfs qui se laissaient prendre à une perfidie devenue banale ! D'autres auraient été jetés à la mer, ou massacrés de nuit par Amilcar Barca[2] ; d'autres, adroitement livrés aux coups des Romains[3]. Écartons ces légendes. Des textes plus dignes de foi prouvent que, dans les troupes carthaginoises, les mutineries et les désertions n'étaient pas rares[4]. Il est à croire que les mécontents n'avaient pas toujours tort. Deux grandes révoltes suivirent la première guerre punique : l'une arracha à Carthage la Sardaigne[5] ; l'autre fut la « guerre inexpiable », conflit atroce et longtemps indécis de haines exaspérées.

Amilcar sauva sa patrie en exterminant ses anciens soldats. Puis, malgré cette expérience, il constitua une armée qui ressemblait fort aux précédentes et qui, composée de sujets, d'alliés, de mercenaires, — ces derniers en petit nombre, — était tout le contraire d'une armée nationale. Ce fut la Grande Armée des Barcides, maintenue et renouvelée durant de longues années : celle qui soumit une bonne partie de l'Espagne, celle qui écrasa les Romains à la Trébie, à Trasimène et à Cannes, celle dont les restes furent le suprême espoir du fils d'Amilcar à Zama.

« Hannibal, dit Polybe, pendant seize ans qu'il lutta contre les Romains en Italie, n'accorda aucun congé à ses troupes :

---

1. Zonaras, VIII, 13, p. 392, a ; VIII, 16, p. 396, d.

2. *Id*., VIII, 16, p. 396, d.

3. Il s'agit des Gaulois dont nous avons parlé plus haut, p. 379.

4. En 406, mutinerie dont les meneurs étaient des Campaniens : Diodore, XIII, 88, 2 (v. *supra*, p. 384). Mutinerie de Numides en Sicile, en 212, et refus de combattre : Tite-Live, XXV, 40, 11 ; 41, 2-4. Révolte en Sardaigne, on ne sait quand : Pausanias, X, 17, 9 (conf. t. I, p. 429). Trahison d'officiers de mercenaires, lors du siège de Lilybée ; ils veulent entraîner leurs hommes : Polybe, I, 43 ; voir aussi Zonaras, VIII, 15, p. 395, d. Désertion de Gaulois à Éryx, vers 243 : *supra*, p. 379. Trahison de Numides en Sicile, à l'instigation de Muttine : Tite-Live, XXVI, 40, 8-10. Désertions d'Africains en Espagne, à l'époque de la seconde guerre punique : id., XXIV, 48, 13 ; XXVIII, 20, 1 (indications peu sûres).

5. Polybe, I, 79, 1-6.

semblable à un bon pilote, il les garda sous sa main, sans que le moindre trouble éclatât entre elles ou contre lui. Pourtant son armée était composée de gens qui appartenaient non seulement à des peuplades, mais à des races très diverses. Il avait avec lui des Libyens, des Ibères, des Ligures, des Gaulois, des Phéniciens[1], des Italiens, des Grecs[2], entre lesquels n'existaient aucune communauté de lois, de mœurs, de langue, aucun lien naturel... Il eut l'habileté d'assujettir à la même discipline, de plier à la même pensée des hommes si différents, malgré les vicissitudes de la guerre, malgré les caprices de la fortune, tantôt favorable, tantôt contraire[3]... Jamais il ne fut en butte à un complot, jamais il ne fut trahi par ses compagnons d'armes[4] ». L'étonnement et l'admiration de l'historien sont justifiés. Hannibal et sans doute, avant lui, Amilcar surent inspirer une fidélité tenace à des soldats qui n'avaient aucune affection pour Carthage ; ils trouvèrent en eux les instruments dociles de leurs grands desseins.

Le système militaire inauguré par les Magonides fit donc ses preuves. Il donna à la colonie de Tyr un empire en Occident. Les deux grandes expéditions siciliennes de la fin du Ve siècle apprirent aux Grecs, à leurs dépens, l'art des sièges. La conquête de l'Espagne par les Barcides mériterait peut-être une

1. Rien n'atteste qu'Hannibal ait emmené en Italie des soldats carthaginois, mais ses principaux officiers étaient de Carthage. Il laissa quelques cavaliers libyphéniciens en Espagne (Polybe, III, 33, 15) ; peut-être en avait-il pris d'autres avec lui. Conf. Meltzer, II, p. 510-1.

2. Pour cette mention de Grecs, voir p. 389, n. 6.

3. XI, 19, 3-5.

4. XXIII, 13, 2 (B.-W. ; *alias* XXIV, 9, 5). Conf. Tite-Live, XXVIII, 12, 3-4 ; Diodore, XXIX, 19 ; Justin, XXXII, 4, 12. Il n'y a par conséquent aucun compte à tenir des textes qui mentionnent des velléités de désertion, ou des désertions dans l'armée d'Hannibal : Tite-Live, XXII, 40, 9 ; 43, 3 ; Appien, *Hann*., 17 ; Tite-Live, XXIII, 46, 6 (conf. Plutarque, *Marcellus*, 12) ; Zonaras, IX, 3, p. 422, d ; Tite-Live, XXIV, 47, 8 ; 49, 8 ; Appien, *Hann*., 30 ; Tite-Live, XXVI, 10, 5 ; Frontin, Strat., III, 16, 4. Il est regrettable que Polybe ait recueilli la ridicule histoire des perruques variées dont Hannibal se serait affublé pour dépister les assassins : III, 78, 2-4 ; conf. Tite-Live, XXII, 1, 3 ; Zonaras, VIII, 24, p. 411, d ; Appien, *Hann*., 6 (qui donne de ces déguisements une autre explication, plus ridicule encore).

place auprès de la conquête de la Gaule par Jules César[1], si nous en connaissions l'histoire. Les grandes batailles d'Hannibal sont restées des exemples pour la stratégie moderne. Cicéron se montrait bien oublieux quand il écrivait que Carthage, adonnée tout entière au commerce et à la navigation, avait négligé l'agriculture et les armes[2], cette Carthage où Magon composa un traité d'agronomie, traduit en latin par ordre du Sénat de Rome, cette cité « très dure aux travaux de la guerre », à laquelle Virgile a su rendre hommage[3].

Cependant, malgré plus de deux siècles d'efforts, elle fut incapable d'évincer les Grecs de la Sicile, porte de son empire dans la Méditerranée occidentale ; elle fut chassée de cette île par les Romains; elle perdit l'Espagne trente ans à peine après en avoir entrepris la conquête ; le traité par lequel elle termina la guerre d'Hannibal la mit à la merci de sa rivale italienne et même de Masinissa.

Si elle échoua en Sicile, ce fut surtout par la faute de son gouvernement aristocratique, qui, n'aimant pas la guerre[4], attendit le plus souvent d'être provoqué pour agir et n'eut point la volonté inébranlable de ne déposer les armes qu'après une victoire complète. Des chefs résolus, des troupes rapidement renouvelées à la suite d'une défaite, renforcées au lendemain d'un succès, auraient eu raison des Grecs. Mais la province africaine n'était pas assez vaste pour alimenter à elle seule les armées de la République, l'entretien des mercenaires était coûteux et l'on ne disposait pas toujours de l'argent nécessaire ; quant aux généraux, nous savons pourquoi ils étaient timorés. Ce n'est donc pas au système militaire de Carthage qu'il faut

1. Veille dans Kromayer, *Antike Sechlachtfelder*, III, 2, p. 523.

2. *République*, II, 4, 7.

3. *Énéide*, I, 14 : « dives opum studiisque asperrima belli ». Voir aussi Justin, XVIII, 6, 10 ; Pomponius Méla, 1, 65.

4. Conf. p. 242 et 244.

imputer l'échec de ses visées sur la grande île ; c'est à l'emploi médiocre que son gouvernement en fit.

Quand Hannibal engagea la lutte décisive contre les Romains, il vit bien que les forces de Carthage, même accrues par les ressources de l'Espagne, ne suffiraient point pour la faire triompher, et qu'il fallait appeler d'autres peuples à l'aide. Mais cette coalition ne se forma pas telle qu'il l'avait espérée.

Quoi qu'on en ait dit, les légionnaires valaient encore mieux que les soldats des Barcides. D'ordinaire plus robustes[1] et au moins aussi braves[2], ils avaient de meilleures armes ; ils aimaient la gloire, ils savaient qu'ils combattaient pour leurs familles et pour leurs biens ; la pensée du sacrifice que la patrie exigeait d'eux les suivait partout, sentiment plus efficace que le dévouement des compagnons d'Hannibal à la personne de leur général. Après des désastres dont l'une des causes fut l'infériorité de sa cavalerie, Rome trouva assez de citoyens et d'alliés dans la péninsule italique pour constituer de nouvelles armées. Elle eut aussi la bonne fortune de pouvoir opposer aux chefs carthaginois en Espagne, puis à Hannibal en Afrique, un tacticien supérieur aux uns et presque égal à l'autre. A Zama, les plans que conçurent les deux adversaires furent habiles. Mais les vétérans des guerres d'Italie ne devaient pas former beaucoup plus du tiers de l'armée punique[3] ; le reste était composé de conscrits carthaginois et libyens, de mercenaires assez récemment enrôlés. L'infanterie romaine tint tête à l'infanterie ennemie le temps nécessaire pour permettre à la cavalerie de décider de la victoire. On vit ce jour-là que des troupes disparates, même maniées par un Hannibal, même ayant l'avantage du nombre, étaient incapables de l'emporter sur des hommes unis par l'amour de la patrie commune.

1. Polybe, VI, 52, 10.

2. Selon Polybe (1, 64, 6), les soldats de Rome s'étaient montrés, pendant la première guerre punique, beaucoup plus courageux que ceux de Carthage.

3. Voir p. 339, n. 6.

Ce fut la dernière fois que Carthage employa des mercenaires ; la plupart des Numides l'avaient déjà abandonnée. Dans ses murs, il y avait des gens paisibles, peu propres à faire bon usage des armes qu'on leur mettait en main; sur son territoire, trop étroit et que les usurpations de Masinissa réduisirent encore, des indigènes dont elle avait beaucoup exigé, sans se soucier de les rapprocher d'elle.

Elle avait jadis triomphé des invasions d'Agathocle et de Régulus : il s'agissait alors de combattre quelques milliers d'ennemis isolés en Afrique, tandis que, par la mer, elle pouvait se ravitailler et faire venir des soldats dont elle payait les services. Lors de la terrible révolte de ses mercenaires et de ses sujets, elle avait trouvé des alliés chez les Numides et, en ce temps encore, elle disposait de la mer.

Mais, au milieu du second siècle, ce fut folie de sa part d'attaquer le puissant roi Masinissa et d'affronter une guerre contre Rome. Folie héroïque, qui jeta sur sa fin une lueur de gloire ! Ses remparts, reconstruits peut-être à la grande époque des Barcides, lui permirent de résister pendant trois ans.

CHAPITRE IV

LA MARINE DE GUERRE

I

Les expéditions d'outre-mer exigeaient des flottes pour transporter les troupes, les chevaux, le matériel de siège, les vivres. L'État réquisitionnait évidemment des navires de commerce, appartenant à des particuliers[1] : larges bâtiments que les Phéniciens appelaient vaisseaux ronds[2] et qui marchaient à la voile. Ces convois comprenaient des centaines de bâtiments, sinon des milliers, comme des textes l'affirment[3].

Il fallait qu'ils fussent protégés par des navires de guerre.

---

1. Qui se chargeaient de les conduire : Diodore, XIV, 73, 3.

2. Du terme phénicien signifiant *rond*, les Grecs ont fait γαῦλος, qui désignait pour eux un vaisseau de commerce phénicien (voir t. I, p. 140, n. 2). — Appien, Hann,, 54 (à propos de transports carthaginois) : ναῦς στρογγύλας, « vaisseaux ronds ». Le terme πλοῖα στρογγύλα est du reste employé pour des vaisseaux appartenant à d'autres marines marchandes que celle des Phéniciens.

3. Plus de 3 000 en 450 : Diodore, XI, 20, 2 ; l 500 environ en 409 : *id*., XIII, 54, 1 ; plus de 1 000 en 406 : *id*., XIII, 80, 5 ; plus de 600 en 397-6 : *id*., XIV, 54, 5 (conf. XIV, 55, 2 et 3 ; 59, 7 ; 62, 2 [passage altéré] ; 73, 2, 3 et 5) ; plus de 1 000 en 339 : *id*., XVI, 77, 4, et Plutarque, *Timoléon*, 25. En 311, 200 des transports envoyés en Sicile sont détruits par une tempête : Diodore, XIX, 106, 3. En 212, Bomilcar part de Carthage avec 700 transports, qu'il veut conduire à Syracuse : Tite-Live, XXV, 27, 4.

Ceux-ci avaient d'autres tâches à remplir[1] : lutter dans des batailles rangées contre les escadres ennemies et s'efforcer de les détruire ; faire des dégâts et du butin dans des ports et sur des côtes où ils apparaissaient soudain ; bloquer ou dégager des villes maritimes ; empêcher des tentatives de débarquement. La paix conclue, la plupart de ces galères étaient désarmées. Un certain nombre d'entre elles servaient pourtant à faire la police contre les pirates et à garantir la sécurité des routes et des places commerciales.

Carthage n'eut pas à se mesurer avec la marine des Étrusques, qui furent ses alliés, et nous ignorons si, au VIe siècle, elle se heurta à celle du puissant royaume espagnol de Tartessos[2]. Mais, à cette époque et probablement aussi plus tard, elle combattit les Phocéens dans les eaux de l'Occident. Au Ve et au IVe siècle, elle dut répondre aux vastes armements de Syracuse, sa rivale sur mer comme sur terre[3]. La première guerre punique fut surtout une guerre navale, la plus grande des temps antiques. Quant à la piraterie, elle était un fléau presque permanent dans la Méditerranée : les Carthaginois se montrèrent sans doute aussi désireux de la réprimer, lorsqu'elle s'exerçait contre eux, que de la pratiquer pour leur compte.

Nous trouvons dans les auteurs d'assez nombreuses indications relatives aux effectifs des flottes de guerre de Carthage. En général, elles ne sont pas beaucoup plus sûres que celles qui concernent les armées.

---

1. Sur la marine de guerre carthaginoise, voir Hendreich, *Carthago*, p. 536-604 ; Meltzer, II, p. 135-144, 516-9.

2. Voir t. I, p. 415-6.

3. En 480, Gélon, tyran de Syracuse, disposait, d'après Hérodote (VII, 158), de 200 trirèmes. Au début du IVe siècle, Denys avait une flotte de plus de 310 vaisseaux (Diodore, XIV, 42, 5). En 398, il en amena près de 200 devant Motyé (*id*., XIV, 47, 7). Il en engagea 180 dans la bataille de Catane, en 396 (Id., XIV, 58, 2 ; 59, 7), 300 dans sa dernière guerre contre Carthage, en 368 (id., XV, 73, 2). Il laissa, dit-on, à son fils 400 galères (*id*., XVI, 9, 2 ; 70, 3 ; Plutarque, *Dion*, 14 ; Elien, *Var. hist*., VI, 12). Agathocle, quand il mourut, en 289, possédait, selon Diodore, 200 vaisseaux à quatre et six rangs de rameurs (XXI, 10, 1 ; voir aussi XXII, 8, 5).

Vers 535, 60 vaisseaux puniques, unis à 60 vaisseaux étrusques, livrèrent bataille, dit Hérodote[1], à 60 vaisseaux phocéens dans les parages de la Corse. En 480, Amilcar en aurait emmené plus de 200 dans son expédition contre les Grecs de Sicile[2]. Des escadres de 60[3] et de 120 galères[4] sont mentionnées en 409 et en 406. Dans les années qui suivirent, Denys constitua à Syracuse une flotte très importante et il est à croire que Carthage fit, de son côté, des préparatifs pour ne pas être prise au dépourvu. En 398, Himilcon se présenta devant Motyé, assiégée par les Grecs, avec 100 de ses meilleurs navires[5]. Un an après, il aurait conduit en Sicile 400 vaisseaux de guerre, selon Éphore[6], qui avait l'habitude de donner des chiffres très exagérés. A en juger par d'autres textes, peut-être plus exacts, la flotte punique aurait été moins nombreuse, tout en dépassant le chiffre de 200 bâtiments, grands et petits[7]. Elle fut en majeure partie détruite devant Syracuse, en l'année 396. Il ne paraît pas que Carthage se soit empressée d'en refaire une autre[8]. C'est seulement en 368 que nous retrouvons une flotte de 200 galères[9]. On signale des escadres

1. I, 166. Conf. t. I, p. 425.

2. Diodore, XI, 1, 5; 20. 2.

3. *Id*., XIII, 54, 1. Les Carthaginois ne se proposaient pas, en 409, de combattre Syracuse sur mer et, s'ils armèrent alors un nombre assez peu élevé de trirèmes, ce fut sans doute pour montrer qu'ils n'avaient pas contre elle de mauvais desseins : conf. Diodore, XIII, 54, 5. Voir Meltzer, II, p. 137.

4. D'après une addition à Xénophon (*Hell*., I, 5, 21), empruntée à Timée. Diodore (XIII, 80, 5) dit que les Carthaginois équipèrent toutes leurs trirèmes. Il mentionne des escadres formées de 40 et de 50 vaisseaux (XIII, 80, 6 et 7 ; 88, 4).

5. Diodore, XIV, 50, 1.

6. *Id*., XIV, 54, 5.

7. *Id*., XIV, 57, 1 : 200 des vaisseaux carthaginois attaquent Messine. Diodore mentionne ailleurs 600 et 500 navires, mais c'étaient en partie des transports (XIV, 56, 1 ; 59, 7 : l'amiral Magon n'a « pas moins de 500 navires, y compris les transports et les barques à éperons de bronze »). Id., XIV, 62, 2 : 250 (ou 208 : les manuscrits varient) navires de guerre entrent dans le grand port de Syracuse (200 dans un autre passage, XIV, 62, 3, qui parait être interpolé) ; XIV, 62, 4 : 100 des meilleurs vaisseaux de guerre ; XIV, 64, 2 : division de 40 vaisseaux ; XIV, 75, 4 : Himilcon s'enfuit avec 40 trirèmes.

8. Elle n'employa qu'un petit nombre de vaisseaux de guerre dans l'expédition sicilienne de l'année 392 Diodore, XIV, 95, 1.

9. *Id*., XV, 73, 4.

de 150 vaisseaux vers 345-343[1], de 200 en 339[2], de 70 en 338[3], de 130 en 311[4], de 120 ou 130 et de 100 en 278[5].

Les textes sont loin de s'accorder toujours pour les effectifs des flottes qui se rencontrèrent pendant la première guerre entre Carthage et Rome. Il n'est pas invraisemblable que les Carthaginois aient réuni environ 200 vaisseaux en Sicile, vers le début des hostilités[6], et qu'ils en aient eu 130 à la bataille de Myles[7], où ils en perdirent, dit-on, une cinquantaine, pris ou coulés[8]. Quatre ans plus tard, en 256, à la bataille d'Ecnome, il y aurait eu de leur côté 350 navires[9]. La flotte romaine en aurait compté 330[10], portant chacun 300 rameurs[11] et 120 combattants : ce qui aurait fait par conséquent un total de près de 140 000 hommes[12]. Tous ces bâtiments auraient été des quinquérèmes (à cinq rangs de rameurs)[13]. Telles sont les indications de Polybe, qui calcule que les 350 vaisseaux puniques portaient plus de 150 000 hommes[14]. Mais les deux flottes devaient comprendre des navires plus petits, contenant moins de

1. Diodore, XVI, 67, 2 ; 69, 3. Plutarque, *Timoléon*, 17.

2. Diodore, XVI, 77, 4. Plutarque, *l. c*., 25. Cette flotte comprenait des vaisseaux neufs : voir Diodore, XVI, 73, 3.

3. Plutarque, *l. c*., 30.

4. Diodore, XIX, 106, 2 (60 furent détruits par une tempête : *ibid*., 3). L'année précédente, 60 galères avaient paru devant Agrigente, et 50 (probablement la même escadre : R. Schubert, *Geschichte des Agathokles*, p. 69) devant Syracuse : Diodore, XIX, 102, 8 ; 103, 4. Au mois d'août 310, la flotte punique qui mouillait devant Syracuse était supérieure à celle d'Agathocle (*id*., XX, 5, 2). Celle-ci comptait 60 vaisseaux (id., XX, 5, 1 ; Polyen, V, 3, 5).

5. A Ostie, flotte de 120 vaisseaux, selon Justin (XVIII, 2, 1), de 130, selon Valère-Maxime (III, 7, 10). Cent vaisseaux, un peu plus tard, devant Syracuse : Diodore, XXII, 8, 1.

6. Diodore (XXIII, 10, 1) indique ce chiffre pour la flotte qui était sous les ordres d'Hannibal en 260.

7. Chiffre donné par Polybe, I, 23, 3.

8. Cinquante, dit Polybe, I, 23, 10 ; 31 pris, 14 (Eutrope) ou 13 (Orose) coulés, selon Eutrope (II, 20, 2) et Paul Orose (IV, 7, 10), qui se rattachent à Tite-Live.

9. Polybe, I, 25, 9.

10. *Id*., 1, 25, 7. Orose, IV, 8, 6.

11. Dans ce chiffre sont aussi compris les matelots : voir p. 449, n. 4.

12. Polybe, I, 26, 7.

13. *Id*., I, 63, 5.

14. I, 26, 8.

420 hommes, et les chiffres des vaisseaux sont sans doute exagérés, même si l'on admet que ce n'étaient pas seulement des quinquérèmes[1]. Ce jour-là, les Carthaginois, ajoute l'historien grec, perdirent 94 galères[2]. Il leur en serait donc resté 256. Cependant, peu de temps après, lorsqu'ils constituèrent une flotte de 200 navires[3], ils ne se contentèrent pas de réparer ceux qu'ils avaient : ils en mirent d'autres sur chantier[4]. Ils furent de nouveau vaincus, en 254, dans les parages du cap Bon. Les Romains, selon Polybe[5], capturèrent alors 114 vaisseaux ; d'autres auteurs donnent d'autres chiffres[6]. Carthage se refit une flotte, qui peut avoir compté environ 200 bâtiments[7]. En 248, 100 ou 120 galères entreprirent une expédition sur la côte méridionale de la Sicile[8] ; elles ne formaient certainement pas la totalité des forces navales qui étaient dans l'Île à cette époque. A la bataille des îles Ægates, en 241, l'amiral Hannon aurait commandé 250 galères, d'après Diodore[9] (Tite-Live disait 400 vaisseaux[10]) ; les Romains en

1. Voir J. Beloch, *Die Bevölkerung der griechisch-römischen Welt*, p. 379 et 467 ; Tarn, dans *Journal of hellenic studies*, XXVII, 1907, p. 48.

2. I, 28, 14 : 64 vaisseaux pris (conf. Eutrope, II, 21, 1 ; Orose, IV, 8, 6) et 30 coulés.

3. Polybe, I, 36, 8-9.

4. Remarque faite par M. Tarn, *l. c.*, p. 52.

5. I, 36, 11.

6. Vingt-quatre, selon Diodore, XXIII, 18, 1 ; 104 coulés et 30 pris, selon Eutrope, II, 22, 1, et Orose, IV, 9, 6. Il y a, pour les chiffres, des contradictions dans Polybe (I, 36, 10, 11, et I, 37, 2), comme aussi dans Eutrope (II, 22, 1 et 3).

7. C'est le chiffre qu'indique Polybe (I, 38, 3). — En 250, Adherbal vint en Sicile avec des vaisseaux assez nombreux, puisqu'ils amenèrent 4 000 hommes à Lilybée (Diodore, XXIV, 1, 2). A Drépane, où il se rendit, il fut rejoint par Hannibal, avec 50 vaisseaux (Polybe, I, 44, 1 ; 46, 1). On lit dans Diodore (XXIV, 1, 5) qu'il n'avait que 10 vaisseaux lorsqu'il gagna, en 249, la grande victoire de Drépane : c'est certainement une erreur, si le texte n'est pas altéré. Plus tard, Carthalon vint rejoindre Adherbal avec 70 galères (Polybe, I, 53, 2 ; Diodore, XXIV, 1, 7).

8. Cent, selon Polybe, I, 53, 2 ; 120 des meilleurs vaisseaux, selon Diodore, XXIV, 1, 7.

9. XXIV, 11, 1. Cet auteur indique aussi des transports.

10. *Apud* Eutrope, II, 27, 1, et Orose, IV, 10, 6. Peut-être les transports sont-i1s comptés dans ce nombre.

auraient coulé ou pris soit 117[1], soit 120[2], soit 188[3]. Polybe affirme que, dans le cours de cette guerre, les Carthaginois perdirent environ 500 vaisseaux[4].

La seconde guerre punique eut beaucoup moins d'importance au point de vue maritime. Lorsqu'elle commença, les Carthaginois ne disposaient, semble-t-il, que d'un assez petit nombre de galères. Il y en avait 57 en Espagne, mais 37 seulement étaient pourvues d'équipages[5]. L'année suivante, Asdrubal, le frère d'Hannibal, arma une flotte de 40 navires[6], dont 27 furent pris ou coulés dans une bataille livrée à l'embouchure de l'Èbre[7]. En 209, Scipion, quand il s'empara de Carthagène, n'y trouva que 18 vaisseaux de guerre[8]. En 218, deux escadres de 20 et de 35 galères, parties de Carthage, allèrent, dit-on, dans les eaux de l'Italie méridionale et de la Sicile (sur ces 55 bâtiments, 10 auraient été capturés)[9]. Soixante-dix navires furent équipés en 217 et se montrèrent sur les côtes de l'Étrurie[10]. Soixante, destinés d'abord à se rendre en Italie, convoyèrent une armée vers l'Espagne, dans le cours de l'année 215[11], tandis qu'une autre flotte convoyait une seconde armée vers la Sardaigne[12]. En 213 et en 212, l'amiral Bomilcar

1. Diodore, *l. c*. Les Romains, ajoute-t-il, firent, d'après Philinos, 6 000 prisonniers, d'après d'autres, 4 040.

2. Polybe, I, 61, 6 : 50 vaisseaux coulés, 70 pris avec leurs équipages ; *ibid*., 8 : près de 10 000 prisonniers.

3. Eutrope II, 27, 2, et Orose, IV, 10, 7 : 125 vaisseaux coulés, 63 pris ; 13 000. (Eutrope) ou 14 000 (Orose) hommes tués ; 32 000 prisonniers. L'auteur du *De viris illustribus* (chap. 41) parle de 600 vaisseaux carthaginois pris ou coulés.

4. I, 63, 6 (500 quinquérèmes, dit-il). Conf. Appien, *Sic*., II, 2.

5. Polybe, III, 33, 14 (d'après Hannibal) ; conf. Tite-Live, XXI, 22, 4.

6. Polybe, III, 95, 2 ; conf. Tite-Live, XXII, 19, 3.

7. Polybe, III, 96, 4 et 6 ; conf. Tite-Live, XXII, 19, 12 (inexact) ; 20, 2.

8. Polybe, X, 17, 13. Appien (*Iber*., 23) dit 33 vaisseaux.

9, Tite-Live, XXI, 49, 2-4 ; 50, 5. Ces indications ne se trouvent pas dans. Polybe.

10. Polybe, III, 96, 8-10.

11. Tite-Live, XXIII, 32, 5 et 11.

12. *Id*., XXIII, 32, 12 ; 34, 16 ; 40, 6-8. — A la même époque, un convoi important, sans doute accompagné de vaisseaux de guerre, se dirigea vers le Sud de l'Italie : *id*., XXIII, 41, 10.

vint en Sicile avec 55[1], puis 100[2] et enfin 130 galères[3]. En 210[4] et dans les années qui suivirent, le bruit courut, selon Tite-Live, que les Carthaginois préparaient une grande flotte pour quelque expédition en Sicile, en Sardaigne ou en Italie : on parlait, dit cet auteur, de 200 vaisseaux en 208[5]. Les escadres que des textes peu sûrs mentionnent entre 210 et 205 ne furent cependant pas très fortes : en 210, 40 bâtiments sur les côtes de la Sardaigne[6] ; en 208 et en 207, 83 et 70 dans des batailles qui auraient été livrées près du cap Bon et d'Utique[7] ; en 205, 30 environ, qui, venus d'Espagne avec Magon, frère d'Hannibal[8], partirent de Minorque pour se rendre en Ligurie[9]. Vers la fin des hostilités, une flotte importante fut équipée à Carthage[10] et attaqua en 203 celle de Scipion, mouillée devant Utique ; le chiffre de 100 vaisseaux, que l'on trouve dans Appien[11], n'est pas certain[12]. Les Carthaginois, forcés de conclure la paix, durent remettre en 201 tous leurs navires de guerre,

1. Tite-Live, XXIV, 36, 3 (en 213, et non en 214). Bomilcar ne resta pas longtemps à Syracuse et retourna en Afrique : *ibid*., 7.

2. *Id*., XXV, 25, 13 : à Syracuse. Tite-Live (*ibid*., 12) dit que, peu de jours auparavant, Bomilcar, échappant à la flotte romaine, avait quitté Syracuse (où, par conséquent, il serait revenu) ; il aurait alors emmené 35 vaisseaux et en aurait laissé 55. A son retour, il aurait donc disposé de 155 galères. Mais on peut se demander s'il n'y a pas là une confusion avec les 55 vaisseaux mentionnés précédemment.

3. Tite-Live, XXV, 27, 4-12.

4. *Id*., XXVII, 5, 13.

5. *Id*., XXVII, 22, 8.

6. *Id*., XXVII, 6, 13-14.

7. *Id*., XXVII, 29. 7 ; XXVIII, 4, 6. — A la même époque (209-207), il y avait une flotte carthaginoise dans les eaux grecques : *id*., XXVII, 15, 7 ; 30, 16 ; XXVIII, 7, 17-18 ; 8, 8.

8. Appien (*Iber*., 31) prétend que Magon en avait 60 à la fin de son séjour en Espagne.

9. Tite-Live, XXVIII, 46, 7. Magon, arrivé en Ligurie, en aurait fait partir 20 environ pour Carthage, afin de contribuer à la défense des côtes d'Afrique menacées (*id*., XXVIII, 46, 10). Tite-Live dit cependant que, peu de temps après, les Carthaginois lui envoyèrent 25 galères, avec des troupes (XXIX, 4, 6).

10. Polybe, XIV, 1, 2 ; 6, 7 ; 9, 7. Tite-Live, XXX, 2, 1 et 5 ; 3, 4 ; 9, 6. Appien. *Lib*., 17 et 18.

11. Lib., 24. Les indications d'Appien sur cette bataille sont à peu près sans valeur : voir t. III, ch. VI, § 5.

12. Un peu plus tard, 50 vaisseaux sont mentionnés par Tite-Live, XXX, 24, 11.

sauf dix trirèmes[1]. Scipion en aurait fait brûler 500 en vue de la ville[2]. Si ce chiffre est exact, la plupart auraient été des bâtiments de petites dimensions. — Rappelons qu'autour du bassin circulaire du Cothon, il y avait 220 cales, dont 160-170 environ pouvaient contenir des quinquérèmes[3] : installation qui, autant qu'il semble, ne datait pas d'une époque antérieure au IVe siècle[4].

Carthage se conforma pendant plus d'un demi-siècle à la défense que Rome lui avait faite de posséder plus de dix trirèmes. Quelques auteurs disent à tort que, dans les années qui précédèrent la dernière guerre punique, elle se prépara une flotte en secret[5]. Elle en construisit une pendant que les Romains l'assiégeaient. Cette flotte comptait, d'après Appien[6], 50 grands navires et beaucoup d'autres plus petits : peut-être en tout 120 vaisseaux, chiffre indiqué par Strabon[7].

II

L'Etat, qui décrétait la formation des escadres, se chargeait sans doute de fabriquer ou de réparer les bâtiments et de constituer les équipages nécessaires. C'était sa flotte qu'abritaient les loges du port militaire, dominées par le haut pavillon de l'amiral[8]. Un récit de Polybe nous montre pourtant que des particuliers possédaient des navires de même type que les

1. Polybe, XV, 18, 3. Tite-Live, XXX, 37, 3. Appien, *Lib*., 54 et 59. Dion, *fragm*. 56, 85, édit. Melber, et Zonaras, IX, 14, p. 443, a. Strabon (XVII, 3, 15) dit par erreur 12 vaisseaux.

2. Tite-Live, XXX, 43, 12 : « Quingentas fuisse omnis generis, quae remis agerentur, quidam tradunt ».

3. Voir p. 60-61.

4. Voir p. 57, n. 2.

5. Voir t. III, ch. VII, § 5.

6. *Lib* , 121.

7. XVII, 3, 15.

8. Appien, *Lib*., 96.

galères officielles[1] ; ils devaient s'en servir pour faire la course. Il est possible aussi qu'ils les aient mis à la disposition de la République, quand elle avait besoin d'accroître le nombre de ses vaisseaux de ligne[2].

Jusque vers le début du Ve siècle, les escadres grecques se composaient surtout de pentécontores, munies de cinquante rames[3]. Tels étaient les navires phocéens qui, vers 535, furent coulés, dans le voisinage de la Corse, par les Carthaginois[4]. Ceux-ci eurent également des pentécontores et en firent usage pendant longtemps. Hannon en emmena 60[5] dans sa fameuse expédition le long des côtes africaines, entreprise peut-être au Ve siècle[6]. Il y en avait au moins 40 dans la flotte qu'Himilcon conduisit en 396 devant Syracuse[7]. On en signale encore en 240 avant notre ère[8].

D'après une tradition dont nous trouvons l'écho dans Clément d'Alexandrie[9], les Phéniciens de Sidon auraient inventé la trirème, vaisseau à trois rangs superposés de rames, tandis que, selon Thucydide[10], cette invention aurait été faite à Corinthe vers l'an 700[11]. Quoi qu'il en soit, la trirème devint, au Ve siècle, le navire de guerre par excellence. Les Phéniciens d'Occident

1. Polybe, I, 46, 4 et suiv. (première guerre punique) : exploits d'Hannibal le Rhodien, noble carthaginois, sur sa galère, une quinquérème (*id*., I, 59, 8). D'autres imitent Hannibal (I, 47, 3).

2. Des citoyens riches étaient-ils tenus de construire et d'équiper des galères destinées à la flotte de l'État ? Nous avons déjà indiqué cette hypothèse (p. 317-8). Rien ne prouve, nous l'avons dit aussi (p. 297), que les colonies aient eu à fournir des vaisseaux de guerre.

3. Thucydide, I, 14.

4. Voir Hérodote, I, 163 et 164.

5. Le chiffre est peut-être altéré : voir t. I, p. 477.

6. Périple d'Hannon, § 1 (*Geogr. gr. min*., édit. Müller, I, p. 1).

7. Diodore, XIV, 73, 2.

8. Polybe, I, 73, 2. — Aucun texte n'indique de birèmes (à deux rangs superposés de rames), Les Phéniciens d'Orient en avaient vers l'an 700 : Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, III, fig. à la p. 282.

9. *Strom*., I, 16, 76.

10. I, 13. Conf. Diodore, XIV, 42, 3.

11. Vers 600, Néchao avait des trirèmes sur les deux mers qui baignent l'Égypte (Hérodote, II, 159). Ce roi eut à son service des marins phéniciens (*id*., IV, 42).

s'en servirent, comme ceux d'Orient[1]. Ils construisirent des trirèmes jusqu'à la veille de la destruction de Carthage[2].

L'invention de la quadrirème a été attribuée aux Carthaginois par Aristote (si les auteurs qui le copient le reproduisent exactement[3]). Les textes qui mentionnent des quadrirèmes dans les flottes puniques sont cependant assez rares : ils se rapportent au IIIe siècle[4]. La quinquérème était, au contraire, le type de navire que la marine carthaginoise préférait au temps des guerres contre Rome[5] : la flotte laissée par Hannibal en

1. Sur les 1 207 trirèmes que comptait, selon Hérodote (VII, 89), la flotte de Xerxès, 300 étaient montées par des Phéniciens et des Syriens. Tyr possédait 80 trirèmes en 332 : Diodore, XVII, 41, 1.

2. Dion Chrysostome (*Discours* XXV [LXXV], 7, édit. de Arnim, t. II, p. 280) parle d'un Hannon, grâce auquel les Carthaginois possédèrent beaucoup de trirèmes (peut-être vers le second quart du Ve siècle : conf. t. I, p. 422, n. 1, et ici, p. 189). Les textes ne mentionnent pas d'autres grands vaisseaux que des trirèmes dans la marine punique à la fin du Ve siècle et au siècle suivant : Diodore, XIII, 61, 2 (en 409) ; interpolation à Xénophon, *Hell*., I, 5, 21 ; Diodore, XIII, 80, 5 et 6 ; XIII, 88, 4 (en 406) ; *id*., XIV, 49, 1 ; 50, 4 (en 398) ; XIV, 55, 2 et 4 (en 397) ; XIV, 60, 2 et 7 ; 72, 5 ; 73, 2 ; 75, 4 ; Polyen, II, 11 (en 396) ; Diodore, XVI, 66, 5 ; 68, 5 ; 69, 3 ; Plutarque, *Timoléon*, 9, 11, 18, 19 (vers 345-3) : Plutarque, l. c., 25 (en 339) ; Diodore, XIX, 106, 2 (en 311) ; *Id*., XX, 5, 2 ; 9, 2 (en 310) ; XX, 61, 7 (en 307). Il faut ajouter que des auteurs grecs ont employé le terme τριήρης, soit dans son sens propre (vaisseau à trois rangs de rames), soit dans un sens plus général (vaisseau de guerre). Ainsi, l'on indique que la flotte formée par Denys comptait 400 trirèmes (Diodore, XVI, 70, 3 ; Plutarque, *Dion*, 14) ; or, dans ce nombre, étaient certainement compris les navires à quatre et cinq rangs de rameurs que Denys fit construire (même observation pour la flotte de 300 trirèmes qu'il mit en mer quelques mois avant sa mort : Diodore, XV, 73, 2). — Vaisseaux carthaginois à trois rangs de rames à l'époque des guerres puniques : inscription de la colonne de Duilius, apud Dessau, *Inscriptiones latinae selectae*, I, n° 65 (en. 260); Dion Cassius, fragm. 43, 25, édit. Melber (en 255) ; Polybe, I, 73, 2 (en 240) ; *id*., III, 33, 14 ; conf. Tite-Live, XXI, 22, 4 (en 218) ; Tite-Live, XXVIII, 17, 13 ; 30, 5 (en 206) ; Polybe, XV, 2, 6, 8 et 12 ; Tite-Live, XXX, 25, 4 ; Appien, *Lib*., 34 (en 202). Après 201 : *supra*, p. 443, n. 1. En 147 : Appien, *l. c.*, 121 (Appien se sert ici du mot τριήρεις, dans son sens propre et de l'expression νήες τριηρετιχαί dans le sens de grands bâtiments de guerre, quinquérèmes et trirèmes).

3. Pline l'Ancien, VII, 207 : « quadriremem Aristoteles Carthaginienses ». Clément d'Alexandrie, *Strom*., I, 16, 75 . «Καρχηδόνιοι πρώτοι τετρήρη χατεσχευάσαν ». On a proposé (voir, entre autres, Meltzer, II, p. 283 et 512) de lire Καλχηδόνιοι (les Chalcédoniens; sur la confusion, assez fréquente, de Καρχηδών et de Καλχηδών, ou Χαλχηδών, conf. p. 413, n. 1) : correction qui ne semble pas nécessaire.

4. Polybe, I, 47, 5 et 7 (en 250). Le même, III, 33, 14 ; conf. Tite-Live, XXI, 22, 4 (en 218). Tite-Live, XXX, 25, 5 (en 202) : trois quadrirèmes ; mais Polybe (XV, 2, 12), parlant du même événement, dit trois trirèmes.

5. Elle avait des quinquérèmes dès le début de cette guerre, puisque ce fut sur un

Espagne comptait 50 quinquérèmes et seulement 2 quadrirèmes et 5 trirèmes[1]. On ne sait quand la quinquérème fut adoptée par les Phéniciens d'Occident. Les Athéniens attendirent jusqu'au dernier tiers du IVe siècle pour construire des vaisseaux à quatre et cinq rangs de rameurs et aucun texte ne prouve que les Carthaginois en aient fait usage plus tôt. Il est cependant permis de le croire. Dès le début du même siècle, Denys l'Ancien avait mis sur chantier à Syracuse des quadrirèmes et des quinquérèmes[2] ; d'après Diodore, qui copie sans doute Timée, on n'avait pas construit de quinquérèmes avant lui[3]. Nous pouvons supposer que Carthage ne tarda pas beaucoup à emprunter à son ennemi une invention utile[4].

Les successeurs d'Alexandre eurent des navires où les rameurs étaient alignés sur 6, 7 files, et même davantage. En Occident, le vaisseau royal d'Agathocle était une ennère (à 9 rangs de rameurs)[5] et sa flotte comprenait un certain nombre d'hexères (à 6 rangs)[6] ; à la bataille d'Ecnome, en 256, les consuls romains prirent place sur des hexères[7]. Selon un auteur de basse époque[8], Polybe avait indiqué les mesures des hexères dont les Romains et les Carthaginois se seraient fréquemment servis dans les guerres qu'ils se firent. Pourtant ces vaisseaux ne paraissent pas avoir été en faveur à Carthage. Les récits des

---

modèle punique que les Romains fabriquèrent des vaisseaux de ce type, dont l'usage avait été jusqu'alors inconnu en Italie : Polybe, I, 20, 9-10 et 15. — Mentions de quinquérèmes carthaginoises : *id*., I, 27, 5 ; 59, 8 ; 63, 5-6 ; Zonaras, VIII, 16, p. 396, b (première guerre punique) ; Polybe, III, 33, 14 (en 218) ; Tite-Live, XXI, 49, 2 et 4 (même date) ; *id*., XXVIII, 30, 5 (en 206) ; Appien, *Lib*., 121 (en 147).

1. Polybe, III, 33, 14 (d'après Hannibal) ; conf. Tite-Live, XXI, 22, 4. Sur ces 57 vaisseaux, 32 quinquérèmes et les 5 trirèmes étaient pourvues de leurs équipages.

2. Diodore, XIV, 41, 3 ; 42, 2.

3. *Ibid*. et XIV, 44, 7.

4. Meltzer, II, p. 139-140. Les Phéniciens de Sidon avaient des quinquérèmes en 351 : Diodore, XVI, 44, 6.

5. Diodore, XXII, 8, 5.

6. *Id*., XXI, 16, 1.

7. Polybe, I, 26, 11.

8. Zosime, V, 20, 4 (= Polybe, fragment 39, édit. Büttner-Wobst).

historiens n'en mentionnent pas[1]. A Myles, l'amiral Hannibal était monté sur une heptère (à 7 rangs de rameurs)[2] ; mais on ajoute qu'elle avait appartenu à Pyrrhus[3] : elle avait dû être capturée lors de la victoire remportée sur ce roi en 276. Il est probable que, d'une manière générale, les Carthaginois s'en tinrent au type de la quinquérème[4].

Outre les vaisseaux de ligne, et sans parler des chaloupes[5], la marine de guerre comptait de petits bâtiments, avisos et brigantins agiles, qui éclairaient les flottes et transmettaient rapidement les ordres, les nouvelles ; qui, munis d'éperons comme les trirèmes et les quinquérèmes, prenaient part aux combats, évoluant au milieu de l'ennemi, le harcelant, lui portant des coups inattendus, pourchassant et noyant les équipages des navires coulés[6].

Nous n'avons aucune image fidèle de vaisseaux carthaginois[7].

---

1. Il n'y a sans doute pas à tenir compte de quelques vers de Silius Italicus (XIV, 384 et suiv.), mentionnant, au temps de la seconde guerre punique, un vaisseau à 400 rames, le plus grand, dit-il, que les Carthaginois eussent construit.

2. Polybe, I, 23, 4. Zonaras, VIII, 11, p. 387, b. Inscription de la colonne de Duilius : Dessau, *Inscriptiones*, I, n° 65.

3. Polybe, *l. c.*

4. Nous avons dit (p. 39, n. 3) que les cales qui entouraient le port militaire de Carthage étaient toutes de largeur égale et, par conséquent, faites pour recevoir les plus gros vaisseaux de la flotte. Il est à croire que ces gros vaisseaux étaient le type le plus usuel : autrement, la disposition adoptée aurait fait perdre trop de place. Or nous venons de voir que ce type le plus usuel était la quinquérème. Les quelques navires de plus grandes dimensions que les Carthaginois pouvaient avoir devaient être logés ailleurs. Peut-être l'existence de ces cales, qu'il était impossible de remanier sans ruiner l'ordonnance du portique qui les précédait, contribua-t-elle à détourner Carthage de la construction de vaisseaux comptant plus de cinq rangs de rameurs.

5. Voir, par exemple, Diodore, XI, 24, 2 ; Polybe, I, 23, 7.

6. Diodore, XIV, 59, 7 (en 306) : v. *supra*, p. 438, n. 7 ; *id*., XIV, 60, 5 : ὑπηρετιχά πλοΐα. Polybe, I, 73, 2 (en 240) : les Carthaginois équipent des trirèmes, des pentécontores et leurs plus grands esquifs (τά μέγιστα τών άχατίων). Appien, Lib., 121 (en 147) : χερχούροις χαί μυοπάρωσι χαί 'άλλοις βραχυτέροις πολλοΐς ; pour le rôle de ces petits bâtiments dans la bataille qui suivit, voir *ibid*., 122. Éclaireurs : Polybe, I, 53, 8 ; 54, 2.

7. Les stèles puniques de Carthage ne nous apprennent presque rien à cet égard. Navire à éperon : E. de Sainte-Marie, *Mission à Carthage,* fig. à la p. 82 = C. I. S., I, 805 et t. II des planches, à la pl. X. Image mutilée d'un vaisseau ; le devant manque : Sainte-Marie, l, c. Voir peut-être aussi C. I. S., 2630 et t. II, pl. LV ; *ibid*., 729. et t. II, pl. VIII (images informes). Des gouvernails sont assez souvent représentés : C. I. S., 847 et t. II, pl. X ;

Ils ne devaient guère différer des vaisseaux grecs auxquels les auteurs donnent les mêmes noms. A l'époque de la première guerre punique, ils servirent de modèles aux Romains[1]. La tactique navale exigeait des bâtiments légers, manœuvrant avec rapidité, doués d'une grande force d'impulsion. On les faisait étroits, pour qu'ils pussent fendre aisément les flots ; longs, pour y loger de nombreux rameurs et pour accroître la vigueur du choc de l'éperon. Il fallait aussi qu'ils fussent assez solides pour résister aux coups de l'adversaire et, malgré leur étroitesse, assez stables pour braver les tempêtes. Les Carthaginois les construisaient fort bien[2]. Ils trouvaient dans les forêts du Nord de la Tunisie les matériaux nécessaires[3] ; peut-être allaient-ils chercher plus loin, à l'intérieur des terres, le bois de cèdre[4], qui valait mieux que tous les autres. Le sparte, dont ils faisaient des cordages, abondait en Espagne, dans la région de Carthagène[5].

On connaît la description qu'Appien a donnée, d'après Polybe, du port militaire de Carthage[6]. Il y avait en d'autres lieux des ports où séjournaient les escadres, ainsi que des arsenaux[7]. En Espagne, Carthagène fut, au temps des Barcides, une station navale importante, pourvue de chantiers et d'ateliers[8]. Des installations analogues existèrent probablement

---

1032 et pl. XIV ; 1141 et pl. XVII ; 1318 et pl. XXII ; 1401 et pl. XXIV ; 1987 et pl. XXXIX; 2215 et pl. XLVI ; 2619 et pl. LV ; 3125, 3127 et pl. LXV ; etc. Ancres (?) : Sainte-Marie, fig. à la p. 75 ; *C. I. S.*, 360 et t. I, pl. LIV.

1. Polybe, I, 20, 15 ; 59, 8. Zonaras, VIII, 16, p. 396, b.

2. Polybe, I, 47, 5 et 10 ; 51, 4.

3. Conf. p. 95, n. 4.

4. Voir t. I, p. 141.

5. Voir les textes cités par Hübner, *Real-Encyclopädie, s. v. Campus spartarius et Carthago nova*, III, p. 1448 et 1621. Mention d'un entrepôt de sparte, constitué par Asdrubal le Barcide, « ad rem nauticam » : Tite-Live, XXII, 20, 6. — En 209, les Romains, dit Tite-Live (XXVI, 47, 9), trouvèrent à Carthagène 63 vaisseaux de charge, portant des toiles, du sparte, d'autres matières servant à la marine, etc.

6. P. 39-40.

7. Pour Hadrumète, voir p. 137, n. 10.

8. Polybe, III, 95, 2 ; X, 8, 2 et 5. Tite-Live, XXVI, 51, 8. Appien, *Iber.*, 23.

dans quelques bons ports de la Sicile et de la Sardaigne, Palerme, Lilybée, Cagliari. Les vaisseaux qui participaient à des expéditions d'outre-mer étaient ordinairement mis à sec durant la saison d'hiver, ou pendant que les troupes faisaient campagne, et ainsi préservés des tempêtes[1] ; une enceinte fortifiée les défendait contre des attaques possibles[2].

L'équipage d'une trirème était de près de 200 hommes, rameurs et matelots[3] ; celui d'une quinquérème, d'environ 300[4]. Une escadre composée de 100 bâtiments, par exemple de 60 quinquérèmes, de 20 trirèmes et de 20 pentécontores, réclamait à peu près 24 000 hommes, non compris les combattants. Nous n'avons qu'une seule indication précise[5] au sujet du recrutement des équipages, dans un auteur sujet à caution : Appien[6] dit qu'en 205-204, alors qu'on s'attendait à une expédition des Romains en Afrique, Asdrubal, commandant en chef des forces carthaginoises dans cette contrée, acheta 3000 esclaves, destinés au maniement des rames. On ignore si des esclaves appartenant à des particuliers étaient réquisitionnés. Tite-Live

1. Diodore, XI, 20, 3 ; XIII, 54, 5 ; XIV, 73, 2. Tite-Live, XXIII, 28, 3 ; XXVIII, 35, 9. Voir aussi Diodore, X1V, 61, 4.

2. Diodore, Xl. 20, 3. Tite-Live, XXIII, 28, 3.

3. Il y avait 174 rameurs et environ 17 matelots sur les trirèmes athéniennes.

4. Chiffre indiqué par Polybe (1, 26, 7) pour les quinquérèmes romaines en 256. Quoique Polybe ne mentionne expressément que les rameurs, ce chiffre comprend aussi les matelots : autrement, le total d'environ 140 000 hommes serait inexact (voir p. 439, n. 12). — A la bataille de Myles, les chiffres des prisonniers (7 000 hommes) et des morts (3 000), indiqués par Eutrope (II, 20, 2) et Orose (IV, 7, 10), pour 31 vaisseaux carthaginois pris et 13 coulés, donnent une moyenne de 227 hommes par vaisseau. Les navires, qui étaient des trirèmes, des quinquérèmes et une heptère, ne devaient pas porter beaucoup de combattants. Mais ces chiffres sont-ils exacts ? — En 218, devant Lilybée, les Romains auraient capturé 7 vaisseaux carthaginois et fait 1 700 prisonniers. Tite-Live dit que les soldats étaient fort peu nombreux sur ces galères (XXI, 50, 3-5). Cela fait par vaisseau une moyenne de 243 hommes, auxquels il faudrait ajouter ceux qui durent périr dans la bataille (Meltzer, II, p. 519) : selon Tite-Live (XXI, 49, 4), les bâtiments étaient des quinquérèmes.

5. A propos d'une flotte carthaginoise qui séjourna à Tarente en 212-211, Tite-Live écrit (XXVI, 20, 9) : « classis turba navali mixta ex omni genere hominum... ». Cela ne nous apprend pas grand-chose.

6. *Lib.*, 9.

désigne les équipages sous le nom de socii navales[1], Mais c'était là une expression courante chez les Romains, qui demandaient à des villes alliées des vaisseaux et des gens pour les monter[2]. Peu soucieux d'une exactitude rigoureuse, ils appliquèrent le même terme aux Carthaginois[3]. Cela ne prouve pas que les hommes dont Carthage avait besoin pour sa marine aient été tirés en majeure partie des cités côtières phéniciennes et puniques. Il est, du reste, vraisemblable que ces villes fournissaient des rameurs et des matelots. Quand, en 206, le Barcide Magon passa par l'île Pityuse (Ibiça), colonisée depuis quatre siècles et demi par les Carthaginois, il y fit des enrôlements pour le service de sa flotte[4]. Il en fit aussi pendant son hivernage dans l'île de Minorque[5], habitée par des indigènes indépendants : ce furent donc des mercenaires qu'il engagea; n'ayant pas le temps de choisir, il prenait tout ce qui était sous sa main. Quelques années auparavant, son frère Asdrubal avait embauché des sujets espagnols[6]. Malgré l'absence de témoignages certains, on put admettre qu'en général, la République recrutait le gros de ses équipages à Carthage même, où les gens de mer étaient très nombreux dans le bas peuple[7].

---

1. XXI, 50, 4 : « ut sociis navalibus adfatim instructam classem, ita inopem milite habebant ». L'expression *socii navales* ne s'applique donc ici qu'aux équipages. *Id*., XXIII, 41, 9.

2. Des hommes d'équipage, le terme fut étendu aux soldats embarqués : voir, par exemple, Tite-Live, XXVI, 48, 6. Conf. Kromayer, dans *Philologus*, LVI, 1867, p. 486, n. 112.

3. Outre Tite-Live, on peut citer l'inscription de la colonne de Duilius Dessau, *Inscriptiones*, I, n° 65, l. 11) : [v]ique nave[is cepei]t cum soeieis septer[esmom unam], etc. » Le mot socii désigne évidemment ici tous les hommes montés sur les navires carthaginois que prit Duilius : rameurs, matelots et soldats.

4. Tite-Live, XXVIII, 37, 4 : « in supplementum classis iuventus armaque data » (par les Carthaginois de l'île).

5. *Id*., XXVIII, 46, 7 : « ex minore Baliarium, ubi hibernarat, iuventute lecta in classem imposita... »

6. Il avait pris, en 217, des commandants de vaisseaux dans l'Espagne méridionale (voir ci-dessous, p. 451, n. 3) : il y a donc lieu de supposer qu'une bonne partie des équipages étaient aussi formés d'indigènes (Meltzer, II, p. 517).

7. Comme le fait remarquer Meltzer (II, p. 135-6), Polybe (I, 27, 1) attribue aux amiraux carthaginois, avant la bataille d'Ecnome, des exhortations qui s'adressent à des hommes défendant leur patrie.

Elle trouvait sans peine, parmi les citoyens, des pilotes expérimentés, — on en embarquait deux sur chaque galère : ainsi, l'on n'était pas dans l'embarras si l'un venait à disparaître[1] ; — dans la noblesse, des capitaines instruits des choses navales[2]. Cependant, à une époque où la marine punique était en décadence, Asdrubal, frère d'Hannibal, dut confier des vaisseaux à des officiers originaires du Sud de l'Espagne. Ils se montrèrent fort incapables ; irrités des justes reproches qu'ils encoururent, ils poussèrent leurs compatriotes à la révolte[3].

Les hauts commandements[4] étaient naturellement réservés à des personnages de l'aristocratie[5]. On ne faisait pas une distinction nette entre les généraux et les amiraux[6]. Le même homme était placé tantôt à la tête d'une armée, tantôt à la tête d'une grande flotte[7], ou avait à la fois sous ses ordres des forces terrestres et navales[8]. Il arrivait aussi qu'un général

---

1, Élien, *Var. hist*., IX, 40. Il s'agit sans doute de pilotes, et non de timoniers, comme Élien paraît le croire.

2, Trois nobles carthaginois furent faits prisonniers, selon Tite-Live (XXI, 50, 5), dans une bataille où les Romains capturèrent sept vaisseaux (en 218).

3. Tite-Live, XXIII, 26, 4-5.

4. Ναύαρχος, pour désigner les commandants d'escadres plus ou moins importantes : Diodore, XIV. 49, 1 et 2 ; 59, 1 ; XX, 9, 5 ; Plutarque, *Timoléon*, 19 : Polybe, I, 53, 7 ; 54, 8 ; III, 95, 2 ; IX, 9, 11 ; XIV, 10, 1 ; XV, 2, 6 ; Appien, *Hann*., 58 ; *Lib*., 24, 34, 96. Ce terme s'applique parfois à. des capitaines de vaisseau : Diodore, XX, 10, 1. Τριήραρχος signifie d'ordinaire capitaine de vaisseau (voir, par exemple, Polybe, I. 24, 5), mais peut s'appliquer à un commandant d'escadre : Polybe, I, 44, 1 (et Diodore, XXIV, 1, 6) ; II, 1, 9 ; Vll, 2, 3. *Praefectas classis* : Tite-Live, XXVI], G, 13 ; Orose, IV, 8, 6. Les commandants de vaisseaux sont appelés *praefecti navium* : Tite-Live, XXIII, 26, 4 ; XXX, 10, 21. — Vaisseau amiral : Diodore, XIV, 64, 2 (Τριήραρχοςστρατηγίς ναῦς) ; XX, 61, 8 (ναυαρχίς) ; Polybe, I, 51, 1 (id.) ; Frontin, Strat., I, 1, 2 (praetoria navis).

5. Voir, par exemple, Polybe, I, 21, 6 : Boodes, sénateur, chargé par l'amiral Hannibal du commandement d'une division navale, en 260 (conf. Zonaras, VIII, 10, p. 380, d).

6. Ceux-ci étaient, en réalité, des généraux, élus certainement de la nième manière que les autres. Polybe, I, 60, 3 : les Carthaginois constituent Hannon στρατηγόν έπί τής ναυτιχής δυνάμεως.

7. Ainsi, Hannon commanda une armée en Sicile en 261, une flotte en 256 : Polybe, I, 27, 5 ; Hannibal, qui défendit Agrigente en 261, était amiral l'année suivante : *id*., I, 21, 6 ; 23, 4. Pour Amilcar, leur contemporain, général et amiral, voir *id*., I, 24, 3 ; 27, 6 ; 30, 1.

8. Ce fut le cas pour Amilcar en 480, pour Hannibal en 400 et en 406, pour Himilcon en 406 et en 398-396 (Diodore, XIV, 50, 1, et 49, 1, qualifie Himilcon de ναύαρχος

en chef eût un lieutenant, spécialement préposé à la flotte[1].

Chez les Grecs et les Romains, on avouait volontiers que les Carthaginois, comme leurs frères de Phénicie, étaient d'excellents marins[2]. La Méditerranée n'avait pour eux ni secrets, ni surprises ; ils connaissaient les parages dangereux, les côtes abritées, les accès des ports, les périodes où, même pendant la belle saison, des tempêtes pouvaient être à craindre; ils ne se trompaient pas aux signes précurseurs des orages[3]. La nuit, ils réglaient leur course d'après l'étoile polaire[4], guide plus sûr que la Grande Ourse, préférée par les Grecs. Dans les traversées, ils se servaient des voiles si le vent était favorable[5] ; parfois même, grâce à la dextérité de leurs matelots, ils les déployaient vivement sous les yeux de l'ennemi, auquel ils échappaient quand celui-ci croyait déjà les tenir[6]. Mais, dans la bataille, les voiles étaient pliées[7] et toutes les manœuvres se faisaient avec les avirons. Plus d'un auteur vante l'expérience et l'adresse des rameurs de Carthage[8] et c'est un motif de croire que ceux qu'on enrôlait pour la durée d'une

---

et de στρατηγός), pour Amilcar Barca pendant la première guerre punique (Polybe, I, 56), etc.

1. Magon, amiral sous les ordres d'Himilcon, en 396 : Diodore. XIV, 59, 1. Pendant la première guerre punique, Hannibal fut triérarque du général Adherbal, son ami : Polybe, I, 44, 1 (voir aussi Diodore, XXIV, 1, 6). Amilcar Barca eut pour triérarque son gendre Asdrubal : Polybe, II, 1, 9. Un Amilcar fut nommé commandant de la flotte d'Espagne par Asdrubal le Barcide : Polybe, III, 95 ; 2; Tite-Live, XXII, 19, 3 (qui l'appelle Himilcon).

2. Voir en particulier Polybe, VI, 52, 1 (il s'agit de la marine de guerre) ; conf. *id*., I, 20, 12 ; 27, 11 ; 46, 6-13 ; 51, 4. Dion Cassius, fragm. 43, 17, édit, Melber, et Zonaras, VIII, 11, p. 337, a. Pausanias, I, 12, 5. Polyen, V, 9.

3. Polybe, I, 47, 1-3 ; 54, 6-7.

4. Aratus, *Phénomènes*, 39 et 44. Hygin, *Astronomica*, II, 2, p. 33, éd. Bunte. Ovide, Fastes, III, 107-8 ; *Tristes*, IV, 3, 1-2. Lucain, III, 219. Valérius Flaccus, I, 17-18. Etc.

5. Voir, par exemple, Diodore, XIV, 57, 2.

6. Polyen, V, 9. Diodore, XX, 61, 8. En 250, une flotte de guerre entra dans Lilybée, voiles déployées, passant devant les Romains; les soldats embarqués sur celte flotte étaient prêts à combattre si les ennemis les avaient attaqués : Polybe, I, 44, 3-4.

7. Polyen, V, 9. Polybe, I, 61, 1. Tite-Live, XXI, 49, 11.

8. Diodore, XX, 6, 2. Polybe, I, 46, 12 ; 51, 4. Zonaras, VIII, 11, p. 387, a. Tite-Live, XXX, 10, 3.

guerre étaient surtout pris parmi des gens de métier, par conséquent dans la population marinière de la capitale.

La tactique consistait à trouer les vaisseaux ennemis avec l'éperon disposé en avant de la proue, et à éviter de subir le même sort. Il fallait évoluer très rapidement pour prendre l'adversaire de flanc, le percer et dégager l'éperon, pour esquiver les menaces et riposter. On pouvait aussi, quand on n'était pas dans une position permettant un coup droit, raser un navire dont on brisait les rames. Il ne restait guère de chances de salut à la galère que plusieurs autres étaient parvenues à cerner et sur laquelle elles s'acharnaient(1). Sosylos, historien du grand Hannibal, indiquait une manœuvre favorite des Carthaginois(2) : lorsqu'ils étaient en face d'une flotte, alignée et présentant ses proues, ils se portaient vers elle, mais, au lieu de l'attaquer tout de suite, ils passaient dans les intervalles des navires et, virant de bord, se jetaient sur leurs flancs et les défonçaient.

Ils avaient, comme d'autres marines(3), des grappins, des crochets, « mains de fer » qu'ils lançaient sur des vaisseaux désemparés ou échoués, afin de les saisir et de les entraîner(4). Mais ils ne se servaient pas, semble-t-il, de ces harpons pour préparer un abordage(5). Ils n'aimaient guère les combats corps à corps, où ils devaient affronter des ennemis souvent plus robustes et plus courageux C'était par le choc de leurs éperons et par

---

1. Pour la tactique navale des Carthaginois, voir Polybe, I, 23, 9 ; 27, 11 ; 51, 4-7 et 9 ; Appien, *Lib*., 122.

2. Fragment sur papyrus, publié par Wilcken, dans *Hermès*, XLI, 1906, p. 106-8. Conf. Seymour de Ricci, *Revue celtique*, XXVII, 1906, p. 129-132 ; Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 502.

3. Voir Meltzer, II, p. 564.

4. Diodore, XX, 32, 5 (en 309) : σιδηράς χεῖρας. Tite-Live, XXX, 10, 16-18 (en 203) : « asseres ferreo unco praefixi, — harpagones votant ». Zonaras, IX, 12, p. 439, b (même bataille) : χειρών σιδηρών.

5. Comme ce fut, par exemple, le cas dans un combat entre Tarentins et Romains, décrit par Tite-Live, XXVI, 39, 12 (en 210).

6. Diodore, XIV, 60, 2-3. Dion Cassius, fragm. 43, 17.

l'adresse de leurs manœuvres qu'ils voulaient vaincre[1]. Aussi est-il probable que leurs galères ne portaient qu'un très petit nombre de soldats, munis surtout d'armes de jet, arcs, frondes, javelots[2]. La tactique romaine, qui les contraignit à accepter la lutte d'homme à homme, comme sur terre, rendit nécessaire l'accroissement des troupes de marine[3]. En 241, l'amiral Hannon n'avait pas l'intention de livrer bataille avant d'avoir embarqué une partie des vétérans de l'armée d'Amilcar, mais les Romains ne lui en laissèrent point le temps[4].

III

La marine punique mérita sans doute les éloges que ses ennemis ne lui marchandèrent pas. Et pourtant elle fut très souvent vaincue.

Quoi qu'en aient dit les Phocéens, il ne faut pas compter

1. Tite-Live. XXI, 50, 2 (bataille devant Lilybée, en 218) « Romanus conserere pugnam et ex propinquo vires conferre velle ; contra eludere Poenus, et arte, non vi, rem gerere, naviumque quam virorum aut armorum malle certamen facere ».

2. Diodore, XX, 6, 3 (en 310) : archers et frondeurs. Voir encore, si l'on veut, pour la fin du IIIe siècle, Silius Italicus, XIV, 394 et suiv. ; Appien, *Lib*., 31 (récit suspect) : archers.

3. Polybe (1, 26, 7) dit qu'à la bataille d'Ecnome, il y avait 120 combattants sur chaque quinquéréme romaine et il admet (*ibid*.. 8) qu'il en était à peu près de même du côté punique. C'est là un chiffre fort élevé. Il peut, comme on l'a fait remarquer (Haupt, *Revue historique*, 1880, II, p. 161 ; *contra* : Kromayer, *Philologus*, LVI, 1897, p. 485), se justifier par le fait que la flotte romaine portait une armée, destinée à envahir l'Afrique ; les Carthaginois, qui ne l'ignoraient pas et qui connaissaient aussi, depuis la bataille de Myles, la tactique des Romains sur mer, auraient eux-mêmes chargé leurs navires d'un grand nombre de combattants. — En 250, 50 vaisseaux, venant de Carthage, portèrent en Sicile 10 000 soldats, qui, devant Lilybée, se préparèrent à livrer bataille : Polybe, I, 44, 1-3. Mais il est évident que cette indication ne nous apprend rien sur le nombre d'hommes armés qu'une galère devait contenir en temps normal.

4. Polybe, 1, 60, 3. - Carthage aurait cependant peu profité des leçons que lui donnèrent les Romains, si, comme le dit Tite-Live (XXI, 50, 3), une flotte envoyée par elle devant Lilybée, en 218, était très pauvre en soldats. Il est vrai qu'en même temps, 20 quinquérèmes, portant 1 000 hommes armés, se seraient dirigées vers l'Italie (*id*., XXI, 49, 2). Mais, comme le remarque Meltzer (II, p. 143), il s'agissait de faire des descentes sur des côtes, pour les piller, et non de chercher un combat naval.

comme une défaite des Carthaginois cette grande bataille de la mer Tyrrhénienne où ceux-ci s'unirent aux Étrusques contre une flotte deux fois moins forte[1]. Mais Marseille la Phocéenne remporta sur sa rivale africaine d'incontestables victoires[2].

Au temps de Denys le Tyran, Syracuse eut une marine qui fut l'égale de celle de Carthage[3]. Les succès et les revers se balancèrent. Himilcon essuya, en 398, un échec devant Motyé[4] ; en 396, sa flotte détruisit devant Catane une grande partie de celle des Grecs, qui l'avait imprudemment attaquée[5], mais, peu après, elle subit elle-même un désastre dans le grand port de Syracuse[6]°; en 368, Ce furent les Carthaginois qui triomphèrent d'une flotte moins nombreuse que la leur (200 vaisseaux contre 130[7].

De grandes batailles navales ne furent pas livrées à l'époque d'Agathocle. Dans des rencontres peu importantes, les galères puniques eurent tantôt le dessous, tantôt l'avantage[8]. Elles ne surent ni empêcher Agathocle de sortir, par deux fois, de Syracuse qu'elles bloquaient[9], ni s'opposer à son débarquement en Afrique[10]. Elles n'osèrent pas attaquer Pyrrhus quand il passa d'Italie en Sicile[11]. Mais elles prirent leur revanche deux ans plus tard, en 276, lors du retour du roi en Italie; sur les 110 vaisseaux qu'il emmenait, elles en coulèrent 70[12].

---

1. Voir t. I, p. 425.

2. Justin, XLIII, 5, 2 ; Pausanias, X, 18, 7 (conf. t. I, p. 444-5). Voir peut-être aussi Thucydide, I, 13, 5 (conf. t. I, p. 424).

3. Dès 406, avant que Denys n'eût accru la marine syracusaine, une escadre punique s'était fait battre par une escadre grecque qui comptai à peu près autant de vaisseaux qu'elle : Diodore, XIII, 80, 6. Succès des Carthaginois sur mer, peu de temps après : *id*., XIII, 88, 4.

4. Diodore, XIV, 50.

5. *Id*., XIV, 60.

6. *Id*., XIV, 72-74.

7. *Id*., XV, 73, 3-4. — Puissance de la marine carthaginoise au temps d'Alexandre : Quinte-Curce, IV, 2, 11.

8. Diodore, XIX, 107, 2 ; XX, 32, 4-5.

9. *Id*., XX, 5, 2-4 ; 61, 5-8.

10. *Id*., XX, 6, 2-3.

11. *Id*., XXII, 8, 3.

12. Appien, *Samn*., XII, 1. Voir aussi Plutarque, *Pyrrhus*, 24 ; Pausanias, I, 12, 5 — 13, 1 ; *Ineditum Vaticanum*, dans *Hermès*, XXVII, 1892, p. 121.

Beaucoup de ces bâtiments appartenaient à Syracuse, qui ne les remplaça pas[1]. Après cette belle victoire, Carthage put se croire maitresse de la Méditerranée occidentale. Les Romains avaient reconnu leur infériorité navale dans un traité d'alliance conclu en 279-8, par lequel la république africaine leur promettait l'aide de sa flotte et se chargeait de transporter par eau leurs troupes, comme les siennes, dans les régions où elles auraient à combattre ensemble[2]. Au moment où la première guerre punique allait s'engager, un Carthaginois, dans une discussion violente avec des Romains, osa dire que ses concitoyens, s'ils le voulaient, ne leur permettraient même pas de se laver les mains dans la mer[3].

Rome mit sur chantier des galères semblables à celles de Carthage. Ce ne fut guère avant la fin d'une lutte d'un quart de siècle qu'elle apprit à les bien construire et qu'elle eut de bons rameurs[4]. Ses amiraux improvisés ignoraient à peu près tout de la navigation. Ils laissèrent la tempête anéantir de grandes flottes[5]. Une de ces flottes s'était échouée au reflux dans les parages de Djerba[6] : apparemment, il n'y avait personne à bord qui connût les marées du golfe de Gabès. Au cours de la guerre, Rome perdit environ 700 vaisseaux[7], beaucoup plus dans des naufrages que dans des batailles. Mais, après des découragements passagers, elle renouvelait ses forces, gaspillées par son inexpérience.

Elle savait que, si elle acceptait la tactique des Carthaginois, l'infériorité de ses bâtiments et de ses équipages la conduirait

1. Beloch, *Griechische Geschichte*, III, 1, p. 366.

2. Polybe, III, 25, 4 et 5. Voir t. III, ch. II, § 1.

3. Diodore, XXIII, 2, 1. Dion Cassius, fragm. 43, 9, édit, Melber, et Zonaras, VIII, 9, p. 383, b. Voir aussi I*neditum Vaticanum, l. c*. — Les Carthaginois maîtres de la mer au début de cette guerre : Polybe, I, 20, 5.

4. Polybe, I, 61, 3.

5. Polybe, I, 37, et Diodore, XXIII, 18, 1 (en 254). Polybe, I, 39, 6 (en 253). Id., I, 54, 8, et Diodore, XXIV, 1, 9 (en 248).

6. Polybe, I, 39, 3.

7. *Id*., I, 63, 6 (il dit 700 quinquérèmes). Appien, Sic., II, 2.

de défaite en défaite. Elle adopta donc une ordonnance qui devait empêcher les ennemis de passer entre les lignes serrées et de manœuvrer sur les flancs ou à l'arrière de ses navires[1]. C'était faire échec à leur offensive. Pour les vaincre, elle se servit de ponts volants, appelés corbeaux, qui s'abattaient sur les galères puniques[2] et donnaient passage à des soldats braves et bien armés : « La lutte, dit Polybe, devenait ainsi semblable à un combat sur terre[3] ».

Pendant cette guerre, les Carthaginois essuyèrent quatre désastres maritimes[4], sans parler de revers de moindre importance[5] ; ils ne remportèrent qu'une seule grande victoire, en 249, à Drépane, où Adherbal se porta hardiment à la rencontre d'un adversaire imprudent et incapable, et put employer contre lui la tactique traditionnelle[6]. Carthage ne sut pas conserver la supériorité que lui assurèrent cette victoire, d'autres succès qui suivirent[7] et la destruction parla mer d'une flotte romaine. A la bataille des îles Ægates, elle n'avait même pas de bons rameurs[8].

Les Barcides consacrèrent leur activité à la conquête de l'Espagne, prélude de la revanche sur Rome. Amilcar, qui avait eu une escadre sous ses ordres lors de la guerre précédente[9],

---

1. Voir dans Polybe, I, 26, 10 et suiv., l'ordre de bataille des Romains à Ecnome : ils se formèrent en un vaste triangle. Du reste, une fuite simulée d'Amilcar les fit renoncer à cet ordre, imprudence qu'ils faillirent payer cher.

2. Description de ces ponts dans Polybe, I, 22. « Quelqu'un, dit-il, en suggéra l'emploi aux Romains ». Cet anonyme fut peut-être un mécanicien grec.

3. I, 23, 6. Pour l'emploi des corbeaux aux batailles de Myles et d'Ecnome, voir *id*., I, 23, 5-6 et 10 ; 27, 12 ; 28, 11 ; Zonaras, VIII, 11, p. 387, a-b.

4. A Myles, en 260; près d'Ecnome, en 256 ; au cap Bon, en 254 ; aux îles Ægates, en 241.

5. Sur les côtes de Sardaigne, en 258 : Polybe, I, 24, 6 ; Zonaras, VIII, 12, p.389, c ; à Tyndaris, en 257 : Polybe, I, 25, 1-4. Avec MM. Beloch (*Griechische Geschichte*, III, 1, p. 677, n. 1) et Lenschau (*Real-Encyclopddie,* s. v. *Hannibal*, VII, p. 2322), on peut douter de la défaite qu'Hannibal aurait subie en 200, avant la bataille de Myles (Polybe, I, 21, 10-11).

6. Pour cette bataille, voir Polybe, I, 49-51.

7. Polybe, I, 53, 3-6 et 13. Diodore, XXIV, 1, 6-7.

8. Polybe, I, 61, 4.

9. *Id*., I, 56, 1.

ne dédaignait pas la marine ; son gendre Asdrubal, destiné à lui succéder à la tête de son armée, l'accompagna dans la péninsule avec le titre de commandant des forces navales[1]. Il est pourtant certain que ni Amilcar, ni Asdrubal ne constituèrent une grande flotte dans les ports ibériques. A Carthage, on ne se soucia pas non plus de restaurer la puissance maritime de la République. Était-ce, de la part du gouvernement, désir de s'épargner de grosses dépenses ? De leur côté, les Barcides avaient-ils déjà résolu d'attaquer Rome par terre, en traversant la Gaule ? Voulaient-ils, comme on l'a supposé[2], décharger le peuple carthaginois, dont l'appui leur était nécessaire, de tout service militaire, aussi bien sur les vaisseaux que dans les armées ? Nous avons dit que la plèbe fournissait probablement une bonne partie des équipages[3].

Toujours est-il que les flottes puniques jouèrent un très piètre rôle dans la guerre d'Hannibal. Si Carthage sentit bien qu'il fallait qu'elle fût forte sur mer[4], elle ne put réaliser cette ambition. Rome, voyant la faiblesse de sa rivale, se borna à entretenir des escadres suffisantes pour assurer ses communications et ses transports de troupes à travers la Méditerranée, pour s'opposer aux tentatives d'offensive ou de pillage de quelques escadres ennemies, pour aller faire des incursions sur les côtes africaines[5]. Les batailles navales furent rares ; elles mirent

1. Polybe, II, 1, 9 (voir *supra*, p. 452, n, 1).

2. E. Cavaignac, *Histoire de l'Antiquité*, III, p. 279.

3. Mais avait-elle des droits politiques ?

4. Polybe, III, 96, 8.

5. Elle arma cependant, au début des hostilités, 220 grands bâtiments (pour la plupart. sinon tous, des quinquérèmes) et 20 avisos : Polybe, III, 41, 2 ; Tite-Live, XXI, 17, 3 ; Appien, *Iber*., 14. En 208, elle aurait en 255 navires en service, si les indications de Tite-Live sont exactes : XXVII, 22, 6-12 (30 en Espagne, 50 en Sardaigne, 100 en Sicile, 50 en Italie et probablement 25 en Orient ; conf. *id*., XXVIII, 5, 1). La flotte de Sicile compta pendant plusieurs années 100 vaisseaux : Polybe, VIII, 1, 7 (B.-W. ; alias VIII, 3), et Tite-Live, XXIV, 27, 5 (un 214) ; Tite-Live, XXVI, 1, 12 (en 211) ; *id*.. XXVII, 29, 7 (en 208 ; conf. ci-dessus). Il y en eut même davantage devant Syracuse en 213 : *id*., XXIV, 36, 4 et 6. Vers la fin de la guerre, en 203, Rome disposait de 160 vaisseaux : *id*., XXX, 2, 1-7 (40 en Sicile, 40 en Sardaigne, 40 en Italie, 40 en Afrique; conf. *id*., XXX, 41, 7).

aux prises moins de vaisseaux que dans la première guerre punique et se terminèrent presque toutes par la défaite et la fuite des Carthaginois[1]. D'autres fois, ces derniers n'osèrent pas engager la lutte[2], même quand ils avaient l'avantage du nombre[3]. En Espagne, Scipion, un an après avoir pris 18 galères dans le port de Carthagène, désarma ses navires et versa une partie des équipages dans son armée : il jugeait qu'il n'avait plus aucun danger à craindre du côté de la mer[4]. Un convoi de 80 ou 100 transports fut presque entièrement capturé par les Romains en 205, dans les eaux de la Sardaigne[5] ; il n'était pas accompagné de bâtiments de guerre, sans doute parce qu'on n'en avait pas de disponibles. Quand Scipion passa en Afrique, il se contenta d'une escorte de 40 galères[6]. Neuf mois environ s'écoulèrent avant que Carthage n'essayât de détruire sa flotte. Le général romain ne s'attendait pas à cette attaque, qui eût pu réussir[7] si ses adversaires avaient pris tout de suite l'offensive. Mais ils remirent le combat au lendemain et laissèrent ainsi à Scipion le temps de se préparer à leur résister[8]. Les choses se passèrent à peu près de même en l'année 147[9]. Si, le jour où la flotte punique, construite secrètement, sortit des ports intérieurs par une nouvelle issue, elle s'était jetée sur la flotte ennemie, elle l'aurait probablement anéantie.

1. Devant Lilybée, en 218 : Tite-Live, XXI, 49, 9 ; 50, 1-6. A l'embouchure de l'Èbre, en 217 : Polybe, III, 96, 2-6 (conf. Tite-Live, XXII, 19-20) ; fragment de Sosylos, dans *Hermès*, XLI, 1906, p. 106-8. Dans les eaux de la Sardaigne, en 215 : Tite-Live, XXIII, 41, 8-9. Près de Clupea, en 208 : *id*., XXVII, 29, 7-8. Près d'Utique, en 207 : *id*., XXVIII, 4, 6-7. Petit combat, naval dans le détroit de Gibraltar, en 206 : *id*., XXVIII, 30, 6-12. Notons cependant que ces différentes rencontres, sauf la bataille de l'Èbre et le combat du détroit, ne nous sont connues que par des récits suspects.

2. Polybe, III, 96, 8-11 (voir aussi Tite-Live, XXII, 11, 6-7) : en 217, sur les côtes de l'Étrurie. Tite-Live, XXIV, 36, 7 : en 213, devant Syracuse.

3. Tite-Live, XXV, 27, 9-12 : en 212, au Sud-Est de la Sicile.

4. Polybe, X, 35, 5. Tite-Live, XXVII, 17, 6.

5. Tite-Live, XXVIII, 46, 14. Appien, *Hann*., 54.

6. Tite-Live, XXIX, 25, 10 ; 26, 3.

7. Comme le remarque Tite-Live, XXX, 10, 8 et 21.

8. Voir t. III, ch. VI, § 5.

9. *Ibid*., ch. VIII, § 5.

Elle ne retrouva plus cette occasion lors de sa seconde sortie. Les amiraux de Carthage ne valurent pas ses vaisseaux et ses marins. Ils se montrèrent plus d'une fois aussi timorés que les chefs d'armées, aussi incapables de mettre à profit les circonstances favorables. Ils redoutaient trop, pour eux-mêmes peut-être plus encore que pour leur patrie, les conséquences d'une défaite. L'esprit d'Amilcar et d'Hannibal ne soufflait pas en eux.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

CARTHAGE ET SES POSSESSIONS EN AFRIQUE

CHAPITRE PREMIER. — La ville de Carthage..... I. Situation de Carthage, 1. — Description de Polybe, 1-4. — Forme et relief de la péninsule de Carthage, 4-5. — Le cordon entre la mer et le lac de Tunis, 5. — La baie du Kram, 6. — La topographie de la ville punique est très mal connue, 6-7 ; études modernes, 7.	**1-92**
II. Le nom de la colonie tyrienne a-t-il été d'abord Byrsa ? 7-8. — C'est à Byrsa que les anciens placent la ville primitive, 8. — Byrsa a été le nom de la citadelle qui occupait la colline de Saint-Louis, 8-9 ; et peut-être d'une région plus étendue, 9. — Ce nom a-t-il désigné l'ensemble de la vieille ville ? 9-11. — La ville a-t-elle été fondée à Byrsa (Saint-Louis) ? 11. — Hypothèses qui placent la ville primitive autour de la baie du Kram, 12 ; à Bordj Djedid, 12-13. — Zone de cimetières au Nord de la Cité, 13. — Carthage s'étendit au delà, sur toute la péninsule, 14. — La « Nouvelle ville » à la fin du IVe siècle, 14-15. — Textes relatif à la région de Mégara, 15-16. — Forme et signification du nom punique, 16-18. — Emplacement de Mégara, 18.	
III. Fortifications de Carthage avant le IIIe siècle, 19-20. — La vieille enceinte fut-elle conservée autour de la Cité ? 20. — Enceinte du IIIe siècle, 20-21. — Son étendue, 21. — Elle coupe l'isthme, 21-25. — Ailleurs, elle suit le littoral, mais non pas toujours au bord même de la mer, 25. — Son tracé au Sud, 25-27. — Le prétendu mur triple de l'isthme, 27 ; erreur d'Appien, 27-28 ; dispositif de la triple défense, 28-30 ; elle s'étend sur tout l'isthme, 30. — Le mur simple autour de la péninsule, 30-32. — La citadelle de Byrsa, 32-33. — Disparition de ces fortifications, 33. — On n'a rien retrouvé de la triple défense, 33-34. — Vestiges probables du mur sur la côte orientale, 34-36 ; sur le lac, 36-37. — Pas de traces certaines d'un rempart transversal, 37 ; aucun reste des fortifications de Byrsa, 37.	
IV. Textes relatifs aux ports, 38 ; Appien, 39-40 ; autres textes, 40. — Double port intérieur, 40 ; appelé Cothon, 41-42. — Emplacement, 42-43. — Entrée unique, 43. — Le χώμα, débarcadère, 43-45.	
V. Hypothèse inadmissible de M. Torr, 45-46. — hypothèse de M. Carton, 46-48 ; elle est contraire aux textes, 48 ; réfutation des arguments invoqués, 48-52. — Les deux lagunes au Nord de la baie du Kram, 53. — Ports de basse époque, retrouvés par Beulé, 53-55. — Ils ont remplacé les ports puniques, 55 : la lagune circulaire était le port de guerre ; la lagune oblongue, le port marchand, 55-57. — De quand datent ces ports ? 57-58.	

VI. Le port marchand, 58. — Le port de guerre, selon Beulé et Meltzer, 59-61 ; objections à faire à cette reconstitution, 61-64. - Fouilles récentes dans l'ile du port circulaire, 64-65. — L'enceinte du port de guerre. 65-66. — L'entrée extérieure d'Appien, 66. — Le môle à l'Est de la baie du Kram, 66-67. — Hypothèse d'un avant-port, 67 ; non prouvée, 67-68. — Le débarcadère, 68 ; identifications non fondées, 69 ; il parait devoir être identifié avec le quadrilatère voisin de la baie du Kram, 69-72 ; objections possibles, mais non décisives, 72-76. — Autres ports 76-77 ; mouillages dans la Sebkha er Riana, ancienne baie, et dans le lac de Tunis, 77-78.	
VII. La place publique, 78. — La curie, 78. — Temple d'Apollon, 79 ; temple d'Esculape, 79. — hypothèse sur l'emplacement des temples de Junon et de Saturne (Tanit Pené Baal et Baal Hammon), 79-81. — Double sanctuaire d'Astarté et de Tanit du Libanon, 82. — Rues et maisons, 82-83. — Ateliers de potiers, 83. — Alimentation en eau, 83-84. — Nombre des habitants, 84-85.	
VIII. Les sépultures, 86 ; moyens de les dater, 86-87. — Tombes des VIIe-VIe siècles sur le flanc Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis, sur la colline de Junon, à Douimès-Dermèche, 87-88. — Tombes des IVe-IIIe siècles au théâtre romain, à Ard et Morali, à Bordj Djedid, 89. — Nécropoles récentes de Sainte-Monique et de l'Odéon, 89-90, — Ensevelissements de basse époque sur la pente Sud de Bordj Djedid, sur la colline de Junon, sur le flanc Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis, 90-91. — Tombes récentes dans le Nord de la péninsule, 91-92 ; au Kram, 92.	

CHAPITRE II. — La domination carthaginoise en Afrique…..	**93-181**
I. Indications et hypothèses erronées sur l'étendue du territoire carthaginois en Afrique, 93-95. — Villes mentionnées à la fin du IVe siècle, 95. — Extension de la domination carthaginoise vers l'Ouest, au IIIe siècle, 95-98. — On ignore jusqu'où elle s'étendit vers le Sud, 98-99. — Cette domination ne s'est pas exercée d'une manière uniforme, 99 ; Libyens et Numides, sujets et vassaux; pays d'Empire et zone de protectorat, 99-101. — Fosses marquant les limites du territoire proprement carthaginois, 101-3. — Impossibilité de déterminer le chiffre de la population sur ce territoire, 103-4. — Nombre élevé des « villes », 104-5 ; emplacements choisis, 105 ; beaucoup de villes sont fortifiées, 105-6. — Aucune preuve de l'existence de colonies carthaginoises à l'intérieur des terres, 106.	
II. On ne connaît les noms que d'un très petit nombre de villes sur le territoire punique, 106-111.	
III. Domination carthaginoise sur les côtes africaines, 111-2. — Vieilles colonies phéniciennes et colonies nouvelles, 112 ; « Lihyphéniciens » 112-3. — Carthage n'a pas été maîtresse de toute l'étendue des côtes, 113. — Emplacements des colonies, 113-4. — Elles étaient fortifiées, 114. — Banlieues, 115. — Population, 115. — Documents dont nous disposons pour connaître les villes et autres lieux maritimes dépendant de Carthage, 115-7.	

IV. La région des Syrtes, 118. — Charax, 118. — Tour d'Euphrantas, Macomaca, 120. — Chaussée voisine du Cinyps, 121. — Leptis, 121-2. — Gaphara, 122. — Oea, 122. — Sabratha, 123. — Zouchis, 124. — Zita, 124. — L'île de Djerba, 124-5. — Gigthi, 125. — Tacapas, 125-6. — Macomades, 126. — Les îles Kerkenna, 126-7. — Les Emporia des Syrtes et territoires appartenant à Carthage dans cette région, 127-8.	
V. Thænæe, Usilla, 129. — Ruspe, 130. — Acholla, 130.1. — El Alia, 131. — Alipota, 131-2. — Mahdia, 132-3. — Thapsus, 133-5. — Leptis, 135-6. — Ruspina, 136. — Hadrumète, 136-9. — Le Byzacium, 140-1. — Néapolis, 141. — Clupea, 141-2. — Péninsule du cap Bon, 142-3.	
VI. L'embouchure de la Medjerda, 143-4. — Utique, 144-6. — Le port de Rusucmon, 146. — Hippou Acra (Bizerte), 146-8. — Thabraca, 148-9. — La Galice, 149. — Hippone, 149-151. — Thapsa, Rusicade, 151-2. — Chullu. 152-4.	
VII. Les villes Métagonites, 155-7. — Igilgili, 157. — Saldæ, 157-8. — Rusazus et autres villes entre Bougie et Alger, 158-9. — Icosium, 159-160. — Tipasa, 160. — Iol, 160-1. — Gunugu, 161-2. — Cartennas, 162-3. — Portus Magnus, 164. — Siga, 164-6. — Rusaddir, 166-7. — Tamuda, 167. — Villes du détroit de Gibraltar, 167-8. — Tingi, 168-9.	
VIII. La région du cap Spartel, 169-170. — Zili, 170-1. — Lixus, 172-4. — Le « golfe des Comptoirs », 174-5. — Thymiatérion, 176. — Sala, 176. — Rusibis, 176-7. — Le cap Soloeis, 177. — Colonies d'Hannon, 177-8. — Rusaddir, 178. — Cerné, 179.	
IX. Quand Carthage a-t-elle perdu ses colonies africaines ? 179-181.	

LIVRE II

LE GOUVERNEMENT DE CARTHAGE

CHAPITRE PREMIER. — La constitution carthaginoise. Histoire intérieure de Carthage..... I. Sources, 183-4. — La royauté à l'époque la plus ancienne, 184-5. — Sénat et assemblée du peuple, 185. — Le coup d'État de Malchus, 185-6. — Les Magonides ; caractère de leur domination, 186-8. — Leur puissance est brisée par l'institution de la haute Cour des Cent, 188. — Exil de Giscon, 188 ; exil probable d'Hannon, 188-190. — Magonides devenus rois plus tard, 191. — Une réforme de la royauté a-t-elle accru la puissance de l'aristocratie ? 191-2.	**183-286**
II. Les « rois », 193 ; appelés sufètes, 193-5. — Ils forment un collège de deux membres, 195-6. — Leur magistrature est annuelle, 197. — Comment sont-ils élus ? 197-8. — Attributions des rois, 198-200. — Autres magistrats, 200-1.	
III. La synclétos et la gérousia de Polybe au temps des deux dernières guerres puniques ; le consilium de Tite-Live : Sénat et Conseil, 202-3. — Ces deux assemblées ont-elles existé plus tôt ? 203. — La gérousia d'Aristote parait être identique à la synclétos de Polybe, 204. — Les Cent ou Cent Quatre de	

Justin et d'Aristote répondent-ils à la gérousia de Polybe ? 205-6 ; à l'ordo iudicum de Tite-Live ? 207 ; incertitude de ces identifications, 207-8. — Que sont les pentarchies d'Aristote ? 209-210. — Termes grecs pour désigner le Sénat, 210-2. — Senatus dans les auteurs latins, 212-3. — Termes puniques, 213-4. — Hypothèses sur le nombre des membres du Sénat, du Conseil, 214-6 ; prétendu Conseil des Dix, 216-7. — On ne sait pas comment le Sénat se recrutait, si les sénateurs étaient perpétuels, 217-8. — Hypothèses de Movers et de Meltzer sur la composition du Sénat et du Conseil, 218-9. — Attributions du Conseil, 220-1. — Attributions du Sénat, 221-4. Droits respectifs du Sénat et du peuple, 225-6.	
IV. L'assemblée du peuple, 226 ; comment était-elle composée ? 226-8. — Concession du droit de cité, 228-9. — Droits électoraux du peuple, 229-230 ; autres droits, 230. — Textes relatifs à sa participation aux affaires publiques, 230-1. — Les hétairies, 231 ; elles paraissent avoir été analogues aux curies romaines, 232-3.	
V. Jugements des Grecs sur la constitution carthaginoise, 233-4. — L'aristocratie est maitresse du gouvernement, 234-5. — Importance donnée à la richesse, 235. — Sources des grandes fortunes, leur stabilité, 235-6. — La noblesse carthaginoise, 236-7. — Organes de ce gouvernement aristocratique, 238. — Dépendance des magistrats, 238-9. — Les droits du peuple ont moins d'importance en pratique qu'en théorie, 239 ; la plupart des gens du peuple dépendent de la noblesse, 239-241. — Avantages de ce gouvernement, 241. — Ses défauts, 242. — Factions dans la noblesse, 242-3 ; crainte des hommes trop puissants, 243. — Dangers qui menacent le gouvernement aristocratique, moyens de les conjurer, 243-4.	
VI. Hannon le Grand, 245-6 ; ses projets de monarchie, sa révolte et sa condamnation, 246-7. — Sa famille reste puissante, 247-9. — Prétendues visées tyranniques d'Amilcar, sa condamnation, 249-250. — Bomilcar, 250-1 ; son coup d'État, sa condamnation, 251-2.	
VII. Amilcar Barca et Hannon, 252-3 ; politiques qu'ils représentent, 253-4. Leur rôle pendant la guerre des mercenaires, 254-5. — Amilcar, s'appuyant sur le peuple, résiste à ses adversaires, 254-7. — Prédominance des Barcides, 257-8. — Ont-ils eu des visées monarchiques ? 258. — Ils ne recourent pas à la violence, 258-9. — Le peuple est pour eux, 259-260. — Le nombre de leurs adversaires diminue dans le Sénat, 260. — Le Sénat est en grande majorité favorable à Hannibal, 261. — Le peuple est plus fréquemment consulté qu'auparavant, 261-2. — L'importance du parti antibarcide a été exagérée par les historiens romains ; leurs inexactitudes, 262-6.	
VIII. Le parti antibarcide à la fin de la seconde guerre punique, 266-7. — Rôle politique d'Asdrubal, fils de Giscon, 267-8 ; récits sur sa condamnation et sa mort, 268-9. — Le parti barcide reste au pouvoir, 269-270. — Attitude violente du peuple, 270 ; exagérée dans des récits d'Appien, 270-3. — Hannibal après la défaite, 273-4. — La noblesse au début du second siècle, 274. — Projets d'Hannibal, 274. — Il est élu sufète, 275. — Réforme judiciaire, 276 ; réforme financière, 276-7. — Les ennemis d'Hannibal provoquent contre lui l'intervention des Romains, 277-8. — Sa fuite, 278-9 ; il est condamné à l'exil, 279. — Ariston envoyé en mission par Hannibal à Carthage, 280-1.	

IX. Les partis politiques avant la troisième guerre punique (partis romain, démocratique et numide), 282-4. — Le peuple bannit les chefs du parti numide, 284. — Union des partis démocratique et numide pour résister aux Romains, 285. — Les deux Asdrubals ; l'un est assassiné; dictature de l'autre, 285-6.	
CHAPITRE II. - Administration de l'empire de Carthage….. I. Carthage réduit au minimum l'administration de son empire, 287. — Colonies phéniciennes et puniques, 287-9 ; les Libyphéniciens, 289. — Droits privés des colons, 289-290. — Éléments non phéniciens, 290. — Autonomie municipale, 290-2. — Rang privilégié de certaines colonies, 292-4. — Toutes dépendent étroitement de Carthage, 294. — Elles ne peuvent se confédérer, 294 ; elles n'ont pas de forces militaires et navales, 294-5. — Garnisons puniques, 295. — Fonctionnaires carthaginois dans ces colonies, 295-6. — Charges fiscales, 296. — Obligations militaires, 296-7. — Entraves au développement économique, 297. — Sentiments des colonies à l'égard de Carthage, 298-9.	**287-330**
II. Le territoire carthaginois en Afrique, 299. — Domaines de la noblesse, 299. — Esclaves ruraux, 299-300. — Libyens, indigènes de condition libre, 300-1. — On ignore comment ils étaient administrés, 301-2. — Gouverneur militaire de la province, 302-3. — Tributs, 303-4. — Service militaire, 304. — Condition matérielle des indigènes, 304-5. — Leurs sentiments à l'égard de Carthage. 305-6. — Tribus numides qui dépendent en fait de Carthage, 306-7 ; ce qu'elle leur demande, 307. — Leur fidélité est précaire, 308. — Indigènes de la région des Syrtes, 308.	
III. La province carthaginoise en Sicile, 309. — Carthage ne semble pas être intervenue dans l'administration de ses sujets siciliens, 309-310. — Tributs qu'elle perçoit, 310. — Précautions militaires, 311-2. — Les Siciliens ne sont pas traités trop durement, 312. — Sujets de Carthage en Sardaigne, 312. — Charges qui leur sont imposées, 312. — Mesures militaires, 312-3. — Carthage conquiert une partie de l'Espagne, mais ne l'administre pas, 313. — Charges militaires et financières imposées aux Espagnols, 313-4. — Carthage n'a pas organisé son empire, 314 ; elle ne s'est pas constitué en Afrique les forces nécessaires pour durer, 314-5.	
IV. Dépenses ordinaires et extraordinaires de l'État carthaginois, 315-7, — Recettes ordinaires : impôts, 317-8 ; douanes, 318 ; mines, 318. — Indication relative à Leptis, 319. — Recettes extraordinaires : amendes, confiscations, etc., 319-320. — Système de la ferme (?), 320. — Réserves du Trésor, 320-1. — Crises causées par la pénurie des valeurs d'échange, 321. — Monnaie fiduciaire, 321-2. — Abondance de numéraire après les conquêtes des Barcides en Espagne, 322-3. — Situation financière de Carthage au second siècle, 323-4.	
V. Monnayage carthaginois en Sicile, 324-5. — Monnayage à Carthage même, 326-7. — Monnaies frappées par les Barcides en Espagne, 328-9. — Décadence monétaire de Carthage, 329-330.	

CHAPITRE III. — Les armées de Carthage..... I Carthage n'a d'armées qu'en temps de guerre, 331-2. — La plupart des chiffres indiqués pour les effectifs ne méritent pas confiance, 332 : guerres avec les Grecs de Sicile, 332-4 ; première guerre punique, 334-5. — Forces militaires de Carthage au début de la guerre d'Hannibal, 336-8. — Indications relatives à la guerre d'Hannibal, 338-343 ; aux derniers temps de Carthage, 343.	**331-435**
II. Les armées sont d'abord formées de citoyens, 344. — Les Magonides y introduisent des mercenaires et des sujets, 344-5. — Beaucoup de Carthaginois servent encore dans les guerres de Sicile, aux Ve-IVe siècles, 345 ; gens de bonne naissance, 346. Au IIIe siècle, il n'y a plus de soldats citoyens dans les armées d'outre-mer, 346-7. — Emploi des citoyens dans les guerres africaines, 347-9. — Armement des Carthaginois, 349-352.	
III. Soldats non carthaginois : sujets, 352 ; contingents des alliés, 352-3 ; mercenaires, 353-4. — Les textes ne distinguent pas toujours nettement ces trois catégories, 354. — Toutes les troupes reçoivent une solde, 354 ; cette solde varie, 355. — Fournitures de blé, 355-6 ; d'armes, 356.	
IV. Soldats libyens, sujets africains de Carthage, 357-9. — Leurs qualités militaires, 359. — Leur armement, 359-360. — Alliés africains, 360-1. — Cavaliers numides, 361-3. — Leur valeur guerrière. 363-4 ; leur emploi, 364-6. — Maures engagés comme mercenaires, 366. — Nègres (?), 367.	
V. Espagnols, mercenaires et sujets, 367-9. — Leurs qualités militaires, 369-371. — Leur armement, 371-4. — Cavaliers espagnols, 374. — Baléares, 374-5 ; leurs frondes, 375-6. — Corses. Sardes, 376. — Alliés siciliens, 376. — Ligures, 376-8. — Gaulois, avant la guerre d'Hannibal, 378-9 ; dans les armées des Barcides, 380-1. — Leurs qualités guerrières et leur armement, 381-3. — Leurs défauts, 383. — Italiens, 383. — Mercenaires campaniens, à la fin du Ve siècle, 384-5. — Étrusques, 385-6. — Alliés et soldats italiens d'Hannibal, 386-7. — Grecs, au temps des guerres contre les Grecs de Sicile, 387-8 ; lors de la première guerre contre Rome, 388-9. — Les armées carthaginoises sont surtout formées d'Occidentaux, Berbères et Espagnols, 389-390.	
VI. Les troupes sont groupées par nations, 390. — Formations, 390-1. — Officiers subalternes, 391-2 ; officiers supérieurs, 392-3. — Commandant général de la cavalerie, 393. — Infanterie lourde, 394 ; ordre de combat, 394-5. — Infanterie légère, 395-8 ; comment Hannibal l'emploie, 398. — Chars de guerre, 398-9 ; leur mode d'emploi, 399-400 ; on ne s'en sert plus au IIIe siècle, 400. — Cavalerie, 400 ; peu nombreuse jusqu'au IIIe siècle, 401. — Son importance au IIIe siècle, 401-2. — Rôle qu'Hannibal lui assigne, 402-3.	
VII. Éléphants, 404. — Carthage les emploie à l'imitation des rois grecs, au IIIe siècle, 404-7. — Ces animaux ne paraissent pas avoir porté de tours, 407-8 ; leurs cornacs, 408. — Mode d'emploi des éléphants, 408-9. — Services qu'ils rendent, 409-410 ; leurs défauts, 410-1.	
VIII. Art des sièges, 412 ; à la fin du Ve siècle, 412-4 ; plus tard, 414-5. — Catapultes et balistes, 415-7 ; boulets trouvés à Carthage, 417.	
IX. Camps, 418 ; établis d'ordinaire sur des hauteurs, 418-9 ; fortifiés, 419. — Les Carthaginois se servaient-ils de tentes ? 419-420.	

X. Généraux, 420-1. — Ils sont élus, 421 ; sans terme fixe, 421-2. — Association de plusieurs généraux, 422-3. — Défiance, du gouvernement aristocratique à l'égard des chefs militaires, 424. — Condamnations. 424 ; suicides, 425. — Les généraux sont souvent timorés, 426. — Certains font preuve de qualités militaires, 426-7. — Valeur des officiers supérieurs, 427-8. — Avantages du système militaire carthaginois, 428-9. — Défauts : indiscipline, 429-430 ; aversion des soldats pour Carthage, dure envers eux, 430-1. — Mutineries, désertions, révoltes, 431. — L'armée des Barcides, 431-2. — Importance des actions militaires accomplies par Carthage, 432-3. — Pourquoi elle n'a pu conquérir la Sicile, 433 ; pourquoi elle a été vaincue par Rome, 434-5.	
CHAPITRE IV. — La marine de guerre.....	**436-460**
I. Emplois divers de la marine de guerre, 436-7. — Effectifs des flottes : jusqu'à la première guerre punique, 438-9 ; pendant la première guerre punique, 439-441; plus tard, 441-3.	
II. Les flottes de la République; concours des particuliers (?), 443-4. — Vaisseaux à cinquante rames, 444. — Trirèmes, 444-5. — Quadrirèmes, 445. — Quinquérèmes, 445-6. — Vaisseaux à plus de cinq rangs de rameurs, 446-7. — Petits bâtiments de guerre, 447. — Bonne construction des navires, 448. — Ports militaires, camps de vaisseaux, 448-9. — Équipages, 449 ; comment étaient-ils formés ? 449-450. — Officiers, amiraux, 451-2. — Valeur de la marine punique, 452-3. — Tactique de combat. 453-4.	
III. La marine de Carthage et les autres marines de l'Occident, 454-5. — Suprématie navale de Carthage au début du IIIe siècle, 455-6. — Comment Rome l'emporta sur elle, 456-7. — Décadence de la marine punique, 457-8 ; son infériorité pendant la guerre d'Hannibal, 458-9. — Médiocre valeur des amiraux, 460.	

LISTE DES CARTES :

1. Plan de Carthage.....3
2. Territoire carthaginois.....97
3. Littoral des Syrtes.....119
4. Littoral de la Méditerranée, de Bône à Ténès.....153
5. Littoral de la Méditerranée, de Ténès au détroit de Gibraltar.....165
6. Littoral de l'Océan, du détroit de Gibraltar à Agadir.....171

STÉPHANE GSELL

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

TOME III

HISTOIRE MILITAIRE DE CARTHAGE

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1918

Livre numérisé en mode texte par :
Alain Spenatto.
1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.
spenatto@club-internet.fr

D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :

http://www.algerie-ancienne.com

Ce site est consacré à l'histoire de l'Algérie.
Il propose des livres anciens,
(du 14e au 20e siècle),
à télécharger gratuitement ou à lire sur place.

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

— III —

CHAPITRE PREMIER

CARTHAGE ET LES GRECS DE SICILE. EXPÉDITION D'AGATHOCLE.

I

La possession de la Sicile eût rendu les Phéniciens maîtres de la Méditerranée occidentale[1]. Tandis que Xerxès envahissait la Grèce, Carthage avait tenté la conquête de l'île comme le roi des Perses, elle avait été vaincue. Se jugeant incapable de renouveler l'effort qui avait si misérablement échoué, elle s'était empressée de conclure la paix. Soixante-dix années s'écoulèrent avant qu'elle ne reprît la lutte contre les Grecs. Vers le début de cette période, elle se constitua un territoire en Afrique[2], tâche qui la détourna peut-être d'une tentative) de revanche. Puis les Magonides, qui, pendant trois générations, l'avaient conduite de guerre en guerre, cessèrent de disposer à leur gré de la République[3]. Elle parut renoncer aux vastes ambitions qui avaient fait la grandeur de cette famille et la sienne. Les colonies fondées par les Phéniciens d'Orient dans l'Ouest de

1. T. I, p. 434-5.
2. *Ibid*., p. 464.
3. T. II, p. 188.

l'île étaient ses alliées, ou plutôt ses vassales : elle tenait ainsi les côtes en face du golfe de Tunis et de la Sardaigne, les rives du détroit qui relie les deux bassins de la Méditerranée. Après comme avant le désastre d'Himère, elle pouvait s'accommoder d'un état de choses que ses vainqueurs ne semblaient ni désireux, ni capables de modifier : ils n'étaient plus gouvernés par des tyrans puissants et belliqueux, comme au temps de Gélon et de Théron ; Syracuse et Agrigente, qui se jalousaient, n'avaient pas maintenu leur union ; enfin, avant de se tourner contre des rivaux relégués à l'extrémité occidentale de la Sicile, les Grecs avaient à tenir tête à leurs voisins indigènes.

D'autres songèrent à étendre leur domination sur la grande île et à abattre les Carthaginois. C'étaient là des projets que l'on agitait déjà dans Athènes du vivant de Périclès[1]. Alcibiade prétendit les exécuter. La prise de Syracuse devait être le prélude d'une guerre contre Carthage[2]. Celle-ci resta neutre, malgré les avances qu'on lui fit de part et d'autre[3]. Mais la défaite des Athéniens, qu'elle avait souhaitée et peut-être prévue, exalta les Syracusains et leurs alliés : il était aisé de comprendre qu'ils revendiqueraient bientôt toute la Sicile.

Depuis longtemps, les Élymes de Ségeste et les Grecs de Sélinonte se disputaient un territoire. Ce fut même le prétexte de l'intervention d'Athènes : implorée par les Ségestains, elle attaqua Syracuse, alliée de Sélinonte. Après l'échec de l'expédition athénienne, les Sélinontiens s'agrandirent encore aux dépens des Ségestains, qui, pour être défendus par Carthage, se donnèrent à elle, Quelques années auparavant, ils avaient demandé en vain sa protection[4]. Cette fois, ils furent entendus. Le Magonide Hannibal était alors roi[5] ; il fit adopter des

1. Plutarque, *Périclès*, 20.

2. Thucydide, VI, 15, 34, 90. Plutarque, *Alcibiade*, 17 ; *Nicias*, 12. Voir aussi Aristophane, *Chevaliers*, 174, 1303.

3. Thucydide, VI, 34, 88.

4. Diodore, XII, 82, 7.

5. Conf. t. II, p. 101.

mesures énergiques. Des troupes furent envoyées à Ségeste et repoussèrent les Sélinontiens. Puis, au printemps de l'année 409, Hannibal débarqua près de Motyé une grande armée, à laquelle se joignirent les Élymes[1].

Nous ne raconterons pas en détail cette expédition, ni celles que les Carthaginois entreprirent ensuite en Sicile et dans des contrées européennes. Le sujet de notre ouvrage est l'histoire de l'Afrique du Nord. Assurément, pour apprécier la place que Carthage tint en Afrique, il faut connaître les événements extérieurs qui, d'une manière générale, accrurent ou diminuèrent sa puissance, qui eurent leur contrecoup sur sa politique intérieure, auxquels enfin participèrent un grand nombre de ses citoyens et surtout de ses sujets ; après avoir indiqué l'organisation de ses armées, il ne convient pas de passer sous silence les guerres où elle les mit à l'épreuve. Mais nous croyons qu'un exposé sommaire peut suffire. D'excellentes études ont, du reste, été consacrées à la longue lutte des Carthaginois et des Grecs de Sicile[2] : nous n'aurions presque rien de nouveau à ajouter aux récits de nos devanciers.

Hannibal vint assiéger Sélinonte. Il dressa six tours très hautes et ses béliers à tête de fer battirent les remparts[3]. Le neuvième jour, la ville fut prise d'assaut, mise à sac, incendiée; les vainqueurs parcoururent les rues, ornés de colliers de mains coupées et portant des têtes au bout de leurs piques. Cet exploit accompli, les troupes puniques, accompagnées d'une foule

1. Diodore, XIII, 43-44, 54.

2. Pour !a période qui s'étend entre 409 et 367, voir A. Holm. *Geschichte Siciliens im Alterthum*, II (1874), p. 77-100, 110-121, 124, 127-8, 142-3 ; Meltzer, *Geschichte der Karthager,* I (1879), p. 258-314 ; E. A. Freeman, *History of Sicily,* III (1892), p. 444-588, et IV (1894), p. 61-148, 108-174, 197-201. 205-9 ; J. Beloch, *Griechische Geschichte*, II (1897), p. 85-91, 155-163, 171-3, 175 ; E. Meyer, *Geschichte des Alterthums*, V (1902), p. 59-121, 165-9, 497-8. — La source presque unique est Diodore de Sicile, qui reproduit sans doute Timée, avec quelques additions empruntées à Éphore.

3. Nous avons indiqué l'importance de cette campagne et de la suivante au Point de vue de l'histoire des sièges : voir t. II, p. 412.

d'indigènes, traversèrent l'île et arrivèrent devant Himère qui, après une courte résistance, fut emportée et rasée ; elle ne se releva plus. Au lieu où son grand-père Amilcar avait trouvé la mort en 480, Hannibal fit égorger 3 000 prisonniers, victimes expiatoires. Mais il prit soin de sauver de précieuses œuvres d'art, qu'il envoya en Afrique. Ensuite, il licencia son armée : la campagne n'avait duré que trois mois. Par la destruction des deux cités qui étaient les postes avancés de l'hellénisme, Carthage avait voulu convaincre les Grecs qu'elle ne leur permettrait pas de dominer dans la Sicile occidentale. Elle n'était pas encore disposée au grand effort qu'eussent exigé la lutte à outrance et la conquête de l'île entière. Avant de commencer les hostilités, elle avait témoigné des égards à Syracuse et lui avait même offert de juger le différend de Ségeste et de Sélinonte. Syracuse s'y était refusée; elle avait envoyé au secours des Sélinontiens et des Himéréens quelques troupes qui apprirent en route la prise de Sélinonte et qui, après avoir tenté vainement de défendre Himère, ne purent qu'emmener dans leur retraite une partie de la population[1].

L'année suivante, Hermocrate, un Syracusain qui avait glorieusement combattu les Athéniens, alla, avec une petite armée, occuper Sélinonte, dont il releva les remparts; il ravagea l'Ouest de l'île, battit les Phéniciens de Palerme et de Motyé, puis, se rendant à Himère, il y recueillit les ossements de ses concitoyens qui avaient été tués quelques mois auparavant et les fit porter à Syracuse[2]. Le gouvernement de cette ville n'avait pris aucune part aux provocations d'Hermocrate. Celui-ci était alors un banni ; il périt bientôt en essayant de rentrer dans sa patrie. Mais il s'était posé en champion et en vengeur des Grecs. Carthage craignit que cet exemple ne fût suivi et elle voulut en finir.

1. Diodore, XIII, 54-62.
2. *Id*., XIII, 63 et 75.

Une expédition, plus importante encore que celle de 409, fut confiée à deux Magonides : à Hannibal, déjà âgé, on adjoignit Himilcon, fils d'Hannon. Ils se présentèrent devant Agrigente, au printemps de l'année 406[1]. Mais l'ennemi brûla leurs tours d'attaque : les devins, sur un présage défavorable, les invitèrent à cesser de démolir des tombeaux pour élever des terrasses au pied des remparts ; la peste s'abattit sur leurs troupes ; elle emporta Hannibal. Afin d'apaiser les dieux, Himilcon sacrifia un enfant et jeta à la mer une multitude de victimes. Une armée, composée de Syracusains, d'autres Grecs de Sicile et d'Italie, et aussi de Sicules, vint au secours des Agrigentins et engagea une bataille qu'elle gagna. Si elle ne put s'emparer du camp des Carthaginois, elle leur coupa les vivres. Les mercenaires, affamés, menaçaient de déserter. Himilcon se tira d'une situation très critique en capturant un grand convoi qui arrivait par mer de Syracuse pour ravitailler les assiégés. Ces derniers furent réduits à la famine et abandonnés de leurs défenseurs : des soldats campaniens se rendirent au Magonide ; les chefs des alliés italiotes alléguèrent que leur temps de commandement était expiré. Après une résistance de sept ou huit mois, Agrigente succomba (décembre 406) ; la plupart de ses habitants s'étaient enfuis. Les massacres, les pillages, les incendies qui avaient accompagné la prise de Sélinonte et d'Himère se renouvelèrent alors. Himilcon resta en ce lieu jusqu'au début de l'été. Avant de quitter la ville, il la détruisit. Il alla assiéger Géla. Denys, devenu maître de Syracuse, amena des forces nombreuses. Une triple attaque, combinée contre l'armée punique, n'eut pourtant aucun succès et l'évacuation fut décidée. De nuit, la population et les troupes prirent le chemin de Syracuse, sans éveiller l'attention des ennemis. Le lendemain, Géla subit le sort d'Agrigente. Les gens de Camarine

1. En 407, selon M. Kahrstedt, *Forschungen zur Geschichte des ausgehenden fünften und des vierten Jahrhunderts* (Berlin, 1910), p. 174.

s'enfuirent de même. Toutes les cités grecques du Sud de la Sicile n'étaient plus que des ruines. Il est possible que les Carthaginois se soient avancés jusqu'auprès de Syracuse, dont la chute leur eût livré l'île entière. Un siège eût été une rude entreprise. Mais l'autorité de Denys était très ébranlée : peut-être ses adversaires politiques auraient-ils accepté des conditions désastreuses pour leur patrie. La peste dissipa les espérances d'Himilcon ; elle lui enleva plus de la moitié de ses soldats. Il se résigna à négocier la paix avec Denys. Le traité reconnut à Carthage la possession de la Sicile occidentale, qui comprenait les vieilles colonies phéniciennes et les pays occupés par les Élymes et les Sicanes ; il lui laissa, sur la côte méridionale, les territoires des villes grecques qu'elle avait prises; les anciens habitants furent autorisés à revenir, à condition de payer un tribut et de ne pas élever de fortifications. Sur la côte opposée, Himère avait été remplacée par Thermai[1], qui reçut des colons appelés d'Afrique, mais s'ouvrit bientôt aux Himéréens échappés au désastre de l'année 409 ; plus à l'Est, les Carthaginois fondèrent, dit-on, la ville d'Alaisa[2].

Carthage était désormais très fortement établie en Sicile[3]. Elle n'avait plus à compter qu'avec Syracuse. Tôt ou tard, des circonstances favorables pouvaient lui permettre soit d'anéantir sa vieille ennemie, soit d'en faire une sujette ou une vassale. Ce ne fut cependant pas elle qui reprit la lutte.

Dans les années qui suivirent la paix de 405, Denys s'empara des villes grecques de la côte orientale, s'allia à Messine et soumit une partie des Sicules. Il protégea Syracuse par une nouvelle enceinte, d'une grande étendue; il enrôla des

1. Située à quelque distance à l'Ouest d'Himère.

2. Diodore, XIV, 16, 4. Si l'indication est exacte, il faut en conclure que Céphaloidion, située entre Himère et Alaisa, appartint aux Carthaginois ; à supposer que les monnaies portant la légende *Roushmelqart* doivent lui être attribuées (voir t. II, p. 293), elles datent de cette époque.

3. Pour l'expédition de 406-5 et le traité qui la termina, voir Diodore, XIII, 79-96, 108-111, 114.

mercenaires, fabriqua des armes, des machines, et tripla sa flotte ; la catapulte fut alors inventée et, pour la première fois, l'on construisit des vaisseaux à cinq rangs de rameurs, En 398[1], Denys se jugea prêt : la peste, qui sévissait en Afrique, était pour ceux qu'il allait combattre une cause de faiblesse. Il fit approuver ses projets par le peuple. Aussitôt, les comptoirs et les vaisseaux des Carthaginois qui trafiquaient à Syracuse furent pillés. Les autres Grecs de Sicile imitèrent cet exemple. Pour se mettre sans doute en règle avec le droit des gens, le tyran envoya à Carthage un héraut, porteur d'une lettre invitant le gouvernement punique à renoncer aux villes grecques qu'il détenait dans l'île et l'avisant qu'un refus entraînerait la guerre. Cette lettre fut lue devant le Sénat, puis devant l'assemblée des citoyens. Elle ne reçut pas de réponse, mais des commissaires allèrent en Europe recruter des soldats.

Denys sortit de Syracuse et s'avança rapidement vers l'Ouest. Les Grecs que Carthage avait asservis se joignirent à lui. Il était à la tête de plus de 80 000 hommes quand il arriva devant Motyé ; en même temps, 200 navires de guerre et 500 transports, chargés d'un grand matériel de siège, avaient longé la côte méridionale. Motyé, cité phénicienne renforcée peut-être par des colons carthaginois[2], s'élevait au milieu d'une baie, sur une petite île très voisine du littoral; c'était le port le plus rapproché du continent africain, le plus propre au débarquement des armées puniques. Himilcon, venu avec 100 trirèmes, tenta de dégager cette ville. Il apparut soudain à l'entrée de la baie, sur les bords de laquelle les ennemis avaient tiré une bonne partie de leurs galères. Mais Denys fit transporter par terre ces vaisseaux jusqu'à la haute mer. Menacés d'être pris entre des forces supérieures, le Magonide et sa flotte retournèrent en Afrique.

1. Kahrstedt, *Forschungen*, p. 184.
2. Voir t. I, p. 438, n. 9.

Les gens de Motyé axaient détruit la chaussée qui les reliait à la Sicile. Denys construisit une jetée pour la remplacer. Des tours en bois à six étages, montées sur des roues, furent approchées des murs, que les béliers ébranlèrent ; les catapultes couvrirent de traits les défenseurs. Lorsque les troupes du tyran furent entrées par une brèche, elles se heurtèrent à la résistance acharnée d'une population qui n'avait aucun espoir de fuite. Pendant plusieurs jours, on se battit sur les terrasses des hautes maisons entassées dans l'île étroite, sur les ponts de planches que les assaillants jetaient pour franchir les vides. Denys permit le pillage, mais il modéra le massacre, car il voulait faire argent des prisonniers, qui furent vendus comme esclaves. Cette année-là et en 397, il parcourut et dévasta la province carthaginoise, coupant partout les arbres[1].

Quelques villes tenaient encore quand Himilcon débarqua à Palerme une armée au moins aussi nombreuse que les précédentes. La flotte syracusaine, postée au Sud-Ouest de la Sicile, n'avait pu détruire que 50 transports. Denys craignit de livrer bataille dans un pays à peine conquis, où il avait peine à trouver des vivres ; il retourna à Syracuse. Himilcon reprit Motyé, qui fut bientôt remplacée par la colonie de Lilybée, fondée à peu de distance au Sud, dans une position plus avantageuse. Il rétablit la domination carthaginoise dans l'Ouest de l'île. En 396, longeant les côtes septentrionale et orientale, il occupa Messine, dont il fit un amas de décombres, et parvint devant Syracuse. Près de Catane, sa flotte, qui l'accompagnait, avait coulé près de 100 vaisseaux grecs. Les indigènes étaient accourus en foule pour combattre sous ses ordres, tandis que Denys était abandonné par ses alliés. Himilcon s'établit sur les rives du grand port, au Sud de la ville. Croyait-il qu'une révolution lui en ouvrirait les portes ? Attendait-il des renforts pour

1. Diodore, XIV, 45-54.

compléter le blocus ou tenter l'assaut ? Il se borna à dévaster la campagne ; un temple de Déméter et de Perséphone, situé en avant des murs, fut pillé et, plus tard, Carthage vit dans ce sacrilège la cause de ses malheurs. Cependant Denys demandait des secours aux Italiotes, à Lacédémone, à Corinthe, appelait des mercenaires, allait chercher des vivres. Au milieu des chaleurs de l'été, la peste fit de terribles ravages dans l'armée d'Himilcon, qui occupait un lieu malsain. Le tyran résolut alors de prendre l'offensive. Une marche de nuit l'amena devant le camp ennemi, qu'il attaqua à l'aube. Le même jour, la flotte grecque coula ou mit hors de combat les vaisseaux de guerre mouillés dans le grand port ; une partie de ceux que l'on avait tirés sur le rivage furent brûlés et le feu s'étendit aux bâtiments de charge restés à l'ancre. Ce désastre affola Himilcon, dont la situation n'était pourtant pas désespérée, car l'assaut du camp avait été repoussé. Il pouvait tout au moins tenter de battre en retraite. Il ne pensa qu'à s'enfuir. Une convention secrète, conclue avec Denys, lui permit, moyennant 300 talents, de partir avec les citoyens carthaginois. Il les embarqua de nuit sur 40 trirèmes. Denys se jeta sur son camp; les Sicules purent s'échapper, les Ibères acceptèrent de servir comme mercenaires dans les troupes syracusaines, les autres furent faits prisonniers. Rentré dans sa patrie, Himilcon se suicida[1].

Les Libyens se soulevèrent quand ils surent comment beaucoup des leurs avaient été abandonnés devant Syracuse[2]. Mais Denys ne profita pas de sa victoire et de cette révolte pour essayer d'arracher définitivement la Sicile occidentale aux Phéniciens[3]. Il s'occupa de relever Messine et de ramener à lui les indigènes, soit de gré, soit de force.

Le général carthaginois Magon recommença les hostilités

1. Diodore, XIV, 54-76.
2. Voir t. I, p. 465-6.
3. Il prit Thermai et Solonte.

en 393. Il sut obtenir l'alliance d'une partie des Sicules et alla ravager le territoire de Messine. Comme il retournait vers l'Ouest, Denys vint l'attaquer et le battit, sans poursuivre son succès[1]. L'année suivante, Magon disposa d'une grande armée. S'étant avancé jusqu'au Sud-Ouest de l'Etna, en pays sicule, il se heurta à Denys et au puissant tyran de la ville indigène d'Agyrion, qui lui coupèrent les vivres. Denys aurait voulu vaincre par la famine, mais les Syracusains qu'il avait emmenés, en même temps que des mercenaires, exigèrent une bataille, et, comme ils n'obtenaient pas satisfaction, le quittèrent. Il accepta alors les propositions que lui fit l'ennemi (hiver de 392-391). Les conditions du traité furent, selon Diodore, à peu près les mêmes qu'en 405[2]. Cependant Carthage ne recouvra certainement pas les villes grecques du Sud[3].

La paix fut rompue en 383. Après avoir recruté un grand nombre de mercenaires, Denys occupa dans la province punique des villes qui s'étaient révoltées, sans doute à son instigation ; sommé de les rendre, il s'y refusa. Carthage, ainsi provoquée, fit passer en Sicile des troupes nombreuses, sous les ordres de Magon ; elle en envoya même dans l'Italie méridionale, où elle s'allia à des Grecs, en querelle avec le Syracusain. Dans l'île, une grande bataille fut livrée à Cabala. Magon et beaucoup des siens y périrent; plusieurs milliers d'autres furent faits prisonniers. Ceux qui s'échappèrent trouvèrent un refuge sur une hauteur, facile à défendre, mais dépourvue d'eau. Ils durent engager des pourparlers. Denys exigea la renonciation des Carthaginois à la Sicile. Mais un accord définitif ne pouvait être conclu que par le gouvernement de la République. L'armée vaincue gagna ainsi du temps ; redevenue libre de ses

1. Diodore, XIV, 90.

2. *Id*., XIV, 95-96.

3. Voir Beloch, II, p. 103, n. l ; E. Meyer, V, p. 121. Ce traité ne lui rendit pas non plus Thermai : Beloch, p. 161, n. 2.

mouvements et commandée par le fils de Magon[1] jeune homme intelligent et actif, elle se réorganisa. A l'expiration de la trêve, elle se remit en campagne et prit sa revanche au Cronion, où le tyran perdit son frère Leptine et 144 000 hommes. Il faut croire qu'elle fut, elle aussi, très éprouvée, car elle revint vers Palerme et des offres de paix furent faites à Denys, qui les accueillit. Carthage garda l'Ouest de la Sicile, y compris Thermai sur la côte septentrionale, Sélinonte et une partie du territoire d'Agrigente jusqu'au fleuve Halycos, sur la côte méridionale, Denys lui paya une indemnité de 1 000 talents[2]. Il maintint sous sa dépendance toutes les populations de l'Est de l'île : les Sicules, qui s'hellénisaient de plus en plus, aussi bien que les Grecs. Diodore, dont les indications chronologiques sont peu sûres[3], place tous ces événements en 383-382 ; mais il est très probable qu'ils se répartirent sur une période plus longue, depuis 383 jusque vers 376[4].

Une nouvelle guerre éclata peu d'années après. On ne sait qui fut l'agresseur : le gouvernement carthaginois, dit Justin[5] ; Denys, affirme Diodore[6] ; selon cet auteur, le tyran aurait pris pour prétexte des incursions de certains Phéniciens dans la partie de l'île soumise à son autorité. En 368, il envahit le territoire punique et le dévasta. Bientôt, il arriva devant Lilybée, qui, depuis l'abandon de Motyé, était la porte de la Sicile pour

1. Nous avons indiqué (t. II, p. 245, n. 3) les hypothèses faites sur le nom de ce Carthaginois.

2. Pour cette guerre, voir Diodore, XV, 15-17 ; Polyen, VI, 16, 1, et peut-être V, 10, 5.

3. Sur les incertitudes de la chronologie de Diodore dans son livre XV, voir E. Meyer, V, p. 163.

4. En 379-378, selon Diodore (XV, 24, 1), une expédition carthaginoise aurait été faite en Italie, pour ramener dans leur ville les habitants d'Hipponion, chassés par Denys. M. E. Meyer (V, p. 109) est disposé à dater la paix de l'année 376. Il croit (p. 168 et 497) que les ravages d'une peste (voir Justin, XX, 5, 10) et des révoltes en Afrique et en Sardaigne (voir ici, t. I, p. 428-9 et 466) décidèrent Carthage à s'entendre avec Denys.

5. XX, 5, 10. M. Meyer (V, p. 497) pense que Justin a raison.

6. XV, 73, 1.

les maîtres de l'Afrique. La ville sut se défendre et il se résigna à lever le siège. Ayant appris que l'arsenal de Carthage avait brûlé, il crut que l'ennemi n'avait plus de galères à mettre en ligne et il renvoya imprudemment à Syracuse plus de la moitié des 300 navires de guerre qui l'avaient accompagné dans l'Ouest de l'île. Tout à coup, 200 vaisseaux se jetèrent sur la flotte grecque, ancrée près d'Éryx, et la capturèrent. Hannon le Grand débarqua dans l'île avec une armée. Mais une trêve intervint au commencement de l'hiver et Denys rentra à Syracuse, où il mourut peu de mois après (printemps de 367). Son fils n'était pas homme à continuer son œuvre; il conclut un traité confirmant celui qui avait suivi la bataille du Cronion[1].

L'admirable combat que, pendant près de quarante ans, Denys soutint pour la défense et la victoire de l'hellénisme fait presque oublier tous ses crimes. Il ne réussit pas cependant à chasser les Carthaginois de la Sicile. Quoiqu'il ait fait preuve dans quelques circonstances de réels talents militaires, il n'était point un grand homme de guerre. Il ne pouvait pas trop compter sur ses troupes, formées soit de citoyens, souvent indociles, soit d'alliés peu zélés, soit de mercenaires qui ne servaient bien qu'à la condition d'être régulièrement payés. Malgré son ingéniosité financière, ses ressources n'étaient pas inépuisables, et, lorsque la lutte traînait en longueur, lorsque la fortune des armes le trahissait, Denys, qui se savait haï et sentait son autorité chanceler, devait ajourner ses projets.

1. Pour la guerre, voir Diodore, XV, 73 ; Justin, XX, 5, 10-13 ; Polyen, V, 9. Il est difficile de concilier ces textes. Pour le traité, Diodore, XVI, 5, 2; Plutarque, *Dion*, 6 et 14. Ce traité donna peut-être à Carthage Héracléa Minoa, à l'Est de l'Halycos : voir t. II, p. 309, n. 3.

II

Sous la tyrannie de Denys le Jeune, puis pendant la période troublée qui suivit sa chute, Syracuse ne prit pas l'offensive contre Carthage. Celle-ci, de son côté, ne tenta rien contre les Grecs(1).

Vers 345, Entelle, ville du territoire punique habitée par des aventuriers campaniens, se révolta, nous ignorons pour quelle raison. Une grande flotte et une armée qui comptait, dit-on, 50 000 soldats vinrent alors d'Afrique. Ces forces importantes n'étaient pas seulement destinées à pacifier l'Ouest de l'île. Des circonstances propices allaient permettre aux Carthaginois d'intervenir à Syracuse. Ils ne songeaient peut-être pas à conquérir cette ville. Mais ils désiraient que le gouvernement y appartînt à des gens qui le leur devraient et auraient besoin de leur appui pour le garder(2).

Denys avait repris possession du pouvoir vers 346 et se maintenait par la terreur. Ses ennemis firent appel à Hicétas, tyran de Léontinoi ; ils s'adressèrent aussi à la métropole de Syracuse, Corinthe, qui confia à l'un de ses premiers citoyens, Timoléon, la difficile mission de rétablir l'ordre et la légalité. Hicétas voulait à la fois renverser Denys, probablement pour le remplacer, et écarter Timoléon. Il obtint l'assistance de Carthage. Des galères puniques s'efforcèrent, d'ailleurs vainement, d'empêcher le Corinthien de débarquer en Sicile. Puis

1. M. Beloch (II, p. 580, n. 1) est pourtant disposé à croire que Carthage profita de ces troubles pour s'annexer de nouveau Agrigente, Géla et Camarine, vers 353.

2, Pour ce qui suit jusqu'à la paix de Timoléon, voir Holm, II, p. 190-218 ; Meltzer, I, p. 315-338 ; Freeman, IV, p. 293-348 ; Beloch, II, p. 579-586. Cette période est connue grâce à Diodore (XVI, 67-69, 73, 77-82) et à Plutarque (*Vie de Timoléon*), qui eurent sans doute des sources différentes; cependant l'on trouve dans ces deux auteurs des informations communes, qui paraissent provenir de Timée.

une armée, que commandait un Magon[1], — c'était sans doute celle qui avait été envoyée contre Entelle, — se rendit à Syracuse ; 150 vaisseaux stationnèrent dans le grand port. La citadelle de l'île d'Ortygie avait été livrée à des troupes de Timoléon par Denys, qui avait abdiqué : Hicétas et les Carthaginois l'assiégèrent, sans réussir à la prendre. Timoléon vint lui-même camper sous la ville, et, bientôt, Magon se retira. On nous dit qu'il avait conçu des doutes sur la fidélité de ses soldats grecs. Mais il n'est pas même sûr qu'il en ait eu sous ses ordres[2]. D'autres motifs paraissent l'avoir entraîné à une véritable fuite : il dut craindre de rester au milieu d'une population qui était en majeure partie favorable au Corinthien, peut-être aussi d'être trahi par Hicétas. Il n'en avait pas moins trompé les espérances de la République. Pour échapper à une condamnation, il se donna la mort.

Maître de Syracuse, Timoléon envoya dans la province punique un corps de mercenaires, qui lui procura de l'argent par ses pillages. Entelle fut occupée et plusieurs autres villes se déclarèrent pour les Grecs. Carthage se décida à un grand effort. Des troupes transportées en Sicile se joignirent à celles qui y étaient déjà et l'armée ainsi constituée s'avança de Lilybée vers le Nord-Est. Timoléon accourut, avec des forces beaucoup moins nombreuses. Il prit position, non loin de Ségeste[3], sur une hauteur au pied de laquelle coule une rivière, le Crimisos des anciens. Les ennemis traversaient ce cours d'eau, sans s'attendre à une attaque, quand le Corinthien se jeta audacieusement sur eux. Un orage très violent, qui grossit la rivière, vint à son aide, car l'armée carthaginoise fut ainsi coupée en deux. Ceux qui restaient aux prises avec les Grecs recevaient en plein visage la pluie et la grêle: leur résistance ne dura pas

1. Conf. t. II, p. 246, n. 2.
2. Voir ibid., p. 387-8.
3. Voir Beloch, II, p. 584, n. 1.

longtemps. Beaucoup se noyèrent en voulant repasser le Crimisos ; la plupart furent massacrés ou faits prisonniers[1]. La panique gagna même les gens qui n'avaient point participé à la lutte, et les vainqueurs purent s'emparer d'un immense butin. Timoléon, n'ayant pas assez d'hommes, s'abstint de poursuivre les fuyards, qui regagnèrent Lilybée. Il rentra à Syracuse, d'où il envoya dans sa patrie des armes recueillies sur le champ de bataille ; il les fit placer dans des temples, avec cette inscription : « Les Corinthiens et Timoléon, leur général, ayant délivré des Carthaginois les Grecs qui habitent la Sicile, ont offert aux dieux ces témoignages de reconnaissance ».

A Carthage, on rappela d'exil le fils d'Hannon, Giscon, dont la renommée militaire était grande et on le chargea de la conduite de la guerre[2]. Les citoyens avaient été fort éprouvés dans la dernière campagne : on ne fit pas de levées parmi eux, mais, entre autres mercenaires, on enrôla des Grecs, que l'on paya largement[3] : on désirait des soldats qui valussent ceux du chef corinthien.

La province, où celui-ci avait laissé quelques troupes, fut reconquise, et plusieurs tyrans qu'il avait à combattre dans la Sicile orientale reçurent des secours. Cependant les Carthaginois offrirent la paix, en 338[4], soit par lassitude, soit peut-être pour

1. Pour le bataillon sacré », voir t. II, p. 346.

2. Conf. t. II, p. 247.

3. Voir *ibid*., p. 346 et 388.

4. La chronologie des événements que nous venons de raconter n'est pas fixée avec certitude. Selon Diodore, l'armée punique s'enfuit de Syracuse dans l'année où elle y vint, en 344-3, c'est-à-dire entre l'été de 344 et l'été de 343 (XVI, 69, 3 et 5). Or, selon Plutarque (*Timoléon*, 22), les Carthaginois, après cet échec, se préparèrent à une grande expédition en Sicile, pour la belle saison : par conséquent, pour le printemps de 343, ou plus probablement de 342. Diodore indique les préparatifs de l'expédition en 342-1 (XVI, 73, 3) ; le débarquement de la nouvelle armée, ainsi que la bataille dans laquelle elle fut vaincue par Timoléon, en 340-339 (XVI, 77, 4-81, 2). Si cette dernière date est exacte, il faut choisir l'année 339, car la bataille du Crimisos, d'après Plutarque (*ibid*., 27), eut lieu en juin. Que se serait-il passé entre 342 et 339 ? Nous l'ignorons. Si l'on place avec Diodore la bataille en 340-339. (par conséquent en juin 339) et, avec le même auteur, le traité en 339-8 (XVI, 82, 3), l'on doit admettre que les préparatifs de Giscon se firent dans l'hiver de 339-8, que sa campagne

se passer des services de Giscon. Timoléon traita volontiers : il ne disposait que d'une petite armée, qu'il avait peine à entretenir; il ne pouvait guère espérer renouveler le coup de fortune du Crimisos ; surtout, il souhaitait achever la tâche qu'il s'était donnée de ranimer les cités grecques en installant de nouveaux colons et d'y restaurer le régime républicain. Carthage conserva les limites établies au temps de Denys l'Ancien, le fleuve Himéras au Nord[1], l'Halycos au Sud ; mais les Grecs qui voulurent se soustraire à sa domination furent autorisés à émigrer à Syracuse. Elle promit de ne pas secourir les tyrans qui seraient en guerre avec les Syracusains. Toutes les villes grecques situées en dehors de son territoire furent déclarées libres. A l'État que Denys l'Ancien avait dirigé de sa main puissante, Timoléon substituait une fédération de cités autonomes. Politique qui dut réjouir les Carthaginois et les engager à mettre fin aux hostilités ! Ils pouvaient prévoir que ces villes s'épuiseraient dans des agitations misérables et rompraient une union à laquelle elles n'étaient pas contraintes.

Rassurés du côté de la Sicile, ils eurent bientôt à s'inquiéter des événements dont l'Asie était le théâtre. En 332, après sept mois de siège, Tyr, leur métropole, fut prise par Alexandre, qui y trouva des députés chargés, selon une coutume séculaire[2], d'apporter l'hommage de la colonie africaine au divin maître de la cité, Melqart[3]. Carthage n'avait pas usé secourir les Tyriens ; elle s'était contentée d'accueillir les non-

---

fut courte et que la paix fut conclue vers la fin du printemps. Meltzer (I, p. 518) place la bataille en 343, E. Cavaignac (*Histoire de l'Antiquité*, II, p. 461), en 342.

1. Au delà de Thermai.

2. T. I, p. 395-6.

3. Arrien, *Anab*, II, 24, 5 ; il ajoute qu'Alexandre leur fit grâce. — Quinte-Curce parle de deux ambassades : l'une, religieuse, qui arriva, dit-il, immédiatement avant le siège pour célébrer le sacrifice d'usage (IV, 2, 10) ; l'autre, composée de trente membres, qui, pendant le siège, serait venue annoncer aux Tyriens que Carthage ne pouvait pas les assister (IV, 3, 19 ; avec des détails inexacts). Après la prise de la ville, Alexandre aurait épargné les députés carthaginois, tout en leur annonçant qu'il ferait bientôt la guerre à leur patrie (IV, 4, 18).

combattants qui avaient quitté la ville[1]. Succédant aux rois de Perse, Alexandre allait-il se souvenir que ceux-ci s'étaient regardés comme les souverains légitimes des colons originaires de la Phénicie, province de leurs États[2] ? Vengeur et protecteur des Grecs, voudrait-il désarmer tous leurs ennemis, en Occident comme en Orient ? Songeait-il à soumettre cette Libye dont il avait traversé les déserts, peu de temps après la chute de Tyr, pour entendre Ammon, le grand dieu des Libyens, l'appeler son fils ? Et si Carthage résistait, aurait-elle le sort de sa métropole, dont la population avait été impitoyablement massacrée ou réduite en esclavage ? Un habile homme, Amilcar[3], fut chargé, dit-on, de s'enquérir des desseins d'Alexandre. Il obtint une audience, prétendit qu'il avait été chassé de sa patrie et offrit ses services. Admis dans l'entourage du roi, il put envoyer à Carthage des informations, écrites sur des tablettes où elles étaient cachées par une couche de cire. On ajoute que, rentré en Afrique après la mort d'Alexandre, il fut accusé de trahison et exécuté[4]. Une autre indication mérite plus de confiance. Lorsque le conquérant, après sa campagne dans l'Inde, revint vers Babylone, il reçut les ambassadeurs d'un grand nombre de peuples. Il y avait parmi eux des Carthaginois, des Phéniciens d'autres villes de la Libye, et aussi, semble-t-il, d'Espagne et de Sardaigne[5]. Tous, probablement, se demandaient avec angoisse ce qu'allait faire l'homme auquel aucune entreprise ne paraissait interdite. Un écrit trouvé au lendemain de sa mort aurait révélé qu'il projetait de construire, en Phénicie, en Syrie, en Cilicie, dans l'île de Chypre, 1 000 vaisseaux plus grands que des trirèmes, destinés à une expédition contre Carthage et à la conquête des pays

1. T. I, p. 396-7.
2. Conf. t. I, p. 418 et 434.
3. Amilcar Rhodanus, dans Justin ; Amilcar Rhodinus, dans Frontin.
4. Justin, XXI, 6 ; conf. Orose, IV, 6, 21-22. Frontin, *Strat,,* I, 2, 3.
5. Diodore, XVII, 113, 2. Justin, XII, 13, 1. Arrien, *Anab*., VII, 15, 4.

riverains de la Méditerranée occidentale; une route devait être établie en Libye le long du littoral jusqu'aux Colonnes d'Hercule[1]. La fièvre qui emporta Alexandre au mois de juin 323 retarda peut-être de deux siècles la ruine de Carthage.

III

Après le traité conclu avec Timoléon[2], le gouvernement punique n'eut, pendant de longues années, ni l'occasion, ni sans doute le désir de recommencer la grande lutte pour la possession de la Sicile. Puisque Carthage ajournait ses ambitions, il lui était facile, en attendant, de discerner et de suivre la politique la plus conforme à ses intérêts : il fallait empêcher les Grecs de reprendre l'offensive, en entretenant leurs querelles par des interventions diplomatiques et même militaires[3], surtout en faisant obstacle à la constitution, dans l'Est de l'île, d'une tyrannie puissante, héritière de celles de Gélon et de Denys l'Ancien. Agathocle devint pourtant maître de Syracuse, avec l'aide, dit-on, d'un général carthaginois, Amilcar.

Né vers 360, à Thermai, dans la province punique, d'un potier de Rhégion, Agathocle vint, jeune encore, à Syracuse, où il exerça l'industrie de son père. Il s'éleva peu à peu par sa bravoure, son intelligence active et pleine de ressources, son éloquence populaire, et aussi son manque de scrupules, et il devint l'un des chefs du parti démocratique. Contraint de

1. Diodore, XVIII, 4, 4. Pour ces prétendus projets d'Alexandre, conf. Quinte-Curce, X, 1, 17 ; Arrien, VII, 1, 2.

2. Sur les événements de Sicile entre la paix de Timoléon et l'expédition d'Agathocle en Afrique, voir Holm, II, p. 219-234 ; Meltzer, I, p. 352-366 ; Niese, *Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten*, I (1893), p. 430-4.44 ; Freeman, IV, p. 356-400; Beloch, III, 1 (1904), p. 185-196. Les sources sont Diodore, XIX, 1-9, 65, 70-72, 102-4, 106-110, et Justin, XXII, 2-3.

3. Les Carthaginois soutinrent les chefs du parti oligarchique, bannis de Syracuse (Diodore, XIX, 4, 3) et, vers 320, ils vinrent assiéger cette ville (Trogue-Pompée, *Prol.* l. XXI). Un peu plus tard, le général Amilcar aurait envoyé des troupes pour défendre Syracuse, menacée par Agathocle (Justin, XXII, 2, 3).

quitter la ville parce qu'on le soupçonnait de viser à la tyrannie, il forma une armée et se mit en campagne, s'attaquant même au territoire carthaginois[1]. En 318, il était devant Syracuse. Un accord, négocié par Amilcar, lui permit d'y rentrer[2] ; il s'engagea à respecter la constitution. Mais quelque temps après (en 316), il massacra une partie de ses adversaires, en se servant, si l'on en croit Justin, de 3 000 Africains qu'Amilcar lui avait envoyés[3], et il se fit investir par le peuple d'une autorité sans limites. Puis il guerroya contre les Sicules et contre des cités grecques, Messine, Géla, Agrigente, qui avaient accueilli les débris du parti oligarchique syracusain.

Il importait à Carthage de l'empêcher d'accroître sa puissance : en 314, elle s'entremit pour rétablir la paix entre Messine et le tyran[4]. Mais un traité conclu en 313, par les soins d'Amilcar, tout en lui garantissant la possession des villes grecques de Thermai[5], de Sélinonte et d'Héracléa, qui lui appartenaient depuis longtemps, stipula que les autres Grecs, sans perdre leur autonomie, reconnaîtraient la suprématie de Syracuse[6]. C'était, en réalité, les livrer à Agathocle. Amilcar était-il un homme à courte vue qui, redoutant les risques des guerres siciliennes et leur contrecoup sur la politique intérieure de la République, souhaitait avant tout la paix, et crut-il sincèrement assurer la tranquillité de la province carthaginoise en s'efforçant de mettre fin à l'anarchie chez les Grecs ? Ou, comme on l'en accusa, s'était-il entendu, depuis plusieurs

1. Diodore, XIX, 5 et 6.

2. Justin, XXII, 2, 5 et suiv.

3. XXII, 2, 9 (écho de Timée ?). Diodore (XIX, 6-8) ne parle pas de ces Africains ; il dit qu'Agathocle se servit de troupes sicules et de la populace de la ville. L'indication donnée par Justin est peut-être inexacte : Meltzer, I, p. 357 ; Beloch, III, 1, p. 193, n. 1.

4. Diodore, XIX, 65, 5.

5. Thermai, colonie carthaginoise, était habitée par un grand nombre de Grecs et elle s'était presque complètement hellénisée au temps où elle avait été détachée de la province punique : voir t. II, p. 293 (n. 7) ; ici, p. 6, 9 (n. 3), 10 (n. 3), 11.

6. Diodore, XIX, 71, 6-7.

années déjà, avec Agathocle ? Désireux de dominer dans sa patrie, il aurait favorisé la fortune de cet aventurier, afin de trouver en lui un auxiliaire. A Carthage, on cria à la trahison. Selon Diodore, Amilcar fut frappé d'une amende ; selon Justin, il fut condamné secrètement par le Sénat, mais mourut avant l'exécution de cette sentence[1].

Cependant Agathocle enrôlait des mercenaires, recommençait ses expéditions dans l'intérieur de l'île, mettait la main sur Messine, menaçait Agrigente ; il se jetait sur le territoire punique, ravageant les campagnes, entrant de gré ou de force dans les villes[2]. Il était donc en guerre ouverte avec Carthage. Celle-ci, pour protéger Agrigente, y envoya une flotte et fit occuper la colline d'Ecnome, à l'embouchure du fleuve Himéras[3], entre Agrigente et Géla[4] ; 50 galères parurent devant Syracuse[5]. Les partisans d'une action énergique, qui étaient au pouvoir, préparèrent une grande expédition. Amilcar, fils de Giscon, fut désigné pour la diriger. Il partit avec 130 navires de guerre et de nombreux vaisseaux de charge. Malgré les pertes qu'il éprouva dans une tempête, il disposait encore d'une forte armée en débarquant ; il l'accrut par des enrôlements de Siciliens et de mercenaires, si bien qu'il se trouva, dit-on, à la tête de 45 000 hommes[6] Il s'avança jusqu'à la colline d'Ecnome. Agathocle vint s'établir en face de lui, de l'autre côté de l'Himéras. Une escarmouche dégénéra en bataille; après des péripéties diverses, l'arrivée de troupes carthaginoises qui, venant d'Afrique, descendirent à terre derrière les Grecs, causa la déroute de ces derniers[7] (été de 311[8]). Amilcar

1 Voir t. II, p. 249.

2. Diodore, XIX, 102.

3. L'Himéras du Sud; une rivière du même nom débouchait sur la côte septentrionale.

4. Diodore. XIX, 104, 3.

5. *Id*., XIX, 103, 4. Conf. t. II, p. 439, n. 4.

6. *Id*., XIX, 106.

7. Sur cette bataille, voir Diodore, XIX, 108-9.

8. La bataille d'Ecnome fut livrée à l'époque de la canicule (Diodore, XIX, 109,

parcourut une partie de l'île, traitant avec douceur les gens des lieux qu'il traversait : aussi les indigènes et même les Grecs s'empressèrent-ils de lui faire leur soumission. Après un séjour à Géla, Agathocle était retourné à Syracuse. Il la mit en état de soutenir le siège qui paraissait imminent. Une flotte ennemie tenait déjà la mer en avant de la ville.

Un événement inattendu se produisit alors : le tyran transporta la guerre en Afrique.

Ce ne fut point un coup de tête. Agathocle avait atteint la cinquantaine, âge où, d'ordinaire, on, n'agit pas sans quelque réflexion. Très audacieuse, sa décision ne fut nullement déraisonnable et il est probable qu'elle lui évita une catastrophe. Les Carthaginois étaient maîtres de la Sicile presque entière ; Agathocle n'y avait plus aucun allié. Il aurait pu prolonger la défense de Syracuse, mais, incapable de se ravitailler, il devait fatalement succomber. Du reste, les troupes et la population accepteraient-elles les souffrances d'un siège dont l'issue n'était que trop certaine et lui resteraient-elles fidèles jusqu'au bout ? Ses adversaires politiques étaient encore nombreux ; ils guettaient une occasion de le renverser et de rappeler les bannis, qui, loin de désespérer, se tenaient en armes dans l'Est de l'île. Carthage n'avait rien fait pour protéger son territoire africain. Elle n'y avait pas d'armée et la plupart de ses citoyens ne savaient point se battre. Il était à prévoir que ses sujets, durement traités par elle, n'opposeraient pas de résistance, que des indigènes encore indépendants se joindraient aux envahisseurs, pour participer au butin. Avec des soldats dont la guerre était le métier, Agathocle obtiendrait de rapides succès ; il s'attacherait ces hommes en leur livrant une contrée fertile,

5). Des érudits ont adopté la date de 310 (voir, entre- autres, Meltzer, I, p. 524 ; Beloch, III, 2, p. 203 ; G. de Sanctis, *Per la scienza dell'antichità*, p. 165). Mais Agathocle ayant quitté Syracuse le 14 août 310 pour se rendre en Afrique, il faudrait trop resserrer les événements qui se passèrent dans l'intervalle : voir Schubert, *Geschichte des Agathokles*, p. 85-87.

enrichie par une longue paix, pleine de ressources. Les victoires qu'il remporterait en Afrique rendraient courage aux assiégés de Syracuse, modifieraient peut-être les sentiments d'une partie des autres Siciliens, en tout cas contraindraient les Carthaginois à détourner leur effort de l'île, au moment où ils croyaient l'avoir enfin conquise. Il n'avait sans doute pas l'ambition de prendre Carthage : la ville était bien fortifiée et il ne disposait pas des moyens d'anéantir ses flottes et de la bloquer du côté de la mer. Mais il pouvait espérer que la République, pour se débarrasser de lui, consentirait à un traité qui lui abandonnerait la Sicile. Il délivrerait ainsi les Grecs d'une menace séculaire. Le plus gros risque de cette expédition était, en somme, la traversée[1].

Le tyran ne s'ouvrit à personne de son dessein[2]. Comme il avait besoin d'argent[3], il s'en procura de diverses manières, s'emparant des biens des orphelins, sous prétexte qu'il les garderait plus fidèlement, que leurs tuteurs, empruntant aux marchands, exigeant des femmes leurs bijoux, pillant les temples[4]. Dans une assemblée du peuple, il s'apitoya par avance sur les maux qu'allaient souffrir les assiégés et il engagea ceux qui ne se croiraient pas capables de les supporter à aller se mettre en sûreté ailleurs. Plusieurs centaines de gens riches, hostiles à Agathocle, jugèrent prudent de suivre ce conseil ; dès qu'ils eurent franchi les portes, il les fit massacrer et dépouiller par des mercenaires[5]. Il décida d'emmener des citoyens dont il

1. Pour les motifs qui déterminèrent Agathocle, voir Diodore, XX, 3, et, dans Justin (XXII, 5, 3 et suiv.), le discours, naturellement forgé de toutes pièces, que le tyran aurait adressé à ses troupes après son débarquement en Afrique. Voir aussi Valère-Maxime, VII, 4, ext., 1.

2. Diodore, XX, 4, I. Justin, XXII, 4, 3 ; 5. 1.

3. Peut-être surtout pour en laisser à ceux auxquels il devait confier Syracuse en son absence. Justin (XXII, 4, 4) dit qu'il n'emporta que 50 talents.

4. Diodore, XX, 4, 5.

5. *Id*., XX, 4, 6-8. Selon Justin (XXII, 4, 4), 1 600 Syracusains profitèrent de la permission qu'Agathocle leur donna de quitter la ville. Mais cet auteur ne dit rien du massacre.

laisserait les plus proches parents dans la ville : ce devaient être, de part et d'autre, de véritables otages[1]. Il accrut le nombre des défenseurs de Syracuse en donnant la liberté à tous les esclaves en état de tenir des armes[2]. Puis, ayant confié le gouvernement à son frère Antandros[3], il embarqua sur 60 vaisseaux[4] près de 14 000 hommes : 3 500 Syracusains et plus de 10 000 mercenaires grecs, samnites, étrusques et gaulois[5]. Faute de place, il renonça à prendre des chevaux; mais il emporta des harnachements, afin que les cavaliers pussent se servir des montures qui leur tomberaient sous la main[6]. Ses fils Archagathos[7] et Héraclide participaient à l'expédition[8].

On se demandait avec anxiété où il voulait conduire cette armée : il s'était borné à dire au peuple qu'il avait trouvé le chemin de la victoire[9]. Les uns pensaient qu'il allait se diriger vers l'Italie, pour la piller; les autres, qu'Il méditait de se jeter sur les possessions carthaginoises de l'Ouest de la Sicile, ou sur la Sardaigne; tous blâmaient sa folle témérité[10].

La flotte punique étant supérieure à la sienne, il ne pouvait essayer de forcer le blocus par une bataille rangée. Pendant plusieurs jours, il guetta une occasion favorable. L'attention des ennemis fut heureusement détournée par la vue d'un convoi de bâtiments grecs, chargés de vivres, qui s'approchait de

---

1. Diodore, XX, 4, 3.

2. *Id*., XX, 4, 8. Justin (XXII, 4, 5) indique qu'il affranchit les esclaves et qu'il les emmena avec lui.

3. Diodore, XX, 4, 1.

4. Pour ce nombre de vaisseaux, voir Diodore, XX, 5, 1 ; Polyen, V, 3, 5.

5. Voir les chiffres donnés par Diodore, XX, 11, 1, à propos de la première grande bataille livrée en Afrique.

6. Diodore, XX, 4, 1-2.

7. Il est appelé Ἀγάθαρχος par Polybe (VII, 2, 4) et dans quelques manuscrits de Diodore : voir Niese, *Geschichte*, I, p. 445, n. 3. M. Beloch (III, 2 p. 207) admet qu'Agathocle eut deux fils, appelés l'un Archagathos, l'autre Agatharchos.

8. Justin, XXII, 5, 1.

9. Justin, XXII, 4, 3.

10. Diodore, XX, 5, 1. Justin, XXII, 5, 2.

Syracuse[1]. Ils s'avancèrent à sa rencontre, pour l'empêcher d'entrer, laissant ainsi libre la sortie du port. Les galères d'Agathocle la franchirent à toute vitesse et gagnèrent le large. Les Carthaginois étaient déjà près du convoi. Persuadés que les vaisseaux syracusains venaient le secourir, ils se rangèrent en ordre de combat. Cependant Agathocle continuait droit sa course et il avait beaucoup d'avance quand les autres comprirent leur erreur et commencèrent à le poursuivre : ce dont le convoi profita pour pénétrer dans le port. La chasse fut ardente, mais les Grecs ne furent pas rejoints avant la tombée de la nuit et ils se dérobèrent dans l'obscurité[2].

Le lendemain, il y eut une éclipse totale du soleil[3], dont la date a été fixée par les astronomes : le 15 août 310[4]. Ce phénomène parut un présage de malheur aux compagnons d'Agathocle, déjà fort inquiets[5]. On était dans une saison où la Méditerranée est généralement calme. La traversée n'en dura pas moins six jours et six nuits[6] : peut-être les pilotes se détournèrent-ils de la route la plus directe, pour échapper à la poursuite; peut-être s'égarèrent-ils.

A l'aurore du septième jour, les Grecs virent, à peu de distance, les galères ennemies[7], qui les avaient retrouvés et qui venaient sur eux. Ils commencèrent aussi à distinguer les côtes d'Afrique. Le tyran ne se souciait pas de risquer sa fortune dans une bataille navale ; il se dirigea le plus vite qu'il put vers la terre. Mais les Carthaginois avaient des rameurs plus exercés

---

1. On peut, si l'on veut, supposer que cette diversion fut imaginée par Agathocle. Diodore ne le dit pas.

2. Diodore, XX, 5, 14.

3. Id., XX, 5, 5. Conf. Justin, XXII, 6. 1. Frontin (Strat., I, 12, 9) parle d'une éclipse de lune qui aurait eu lieu avant une bataille entre Agathocle et les Carthaginois ; il commet sans doute une confusion.

4. F. K. Ginzel, *Spezieller Kanon der Sonnen-und Mondfinsternisse* (Berlin, 1899), p.185-7 et carte VI.

5. Diodore, XX, 5, 5,

6. Id., .XX, 6, 1.

7. Il s'agit, comme le prouve le contexte (Diodore, XX, 6, 1), de la flotte qui bloquait Syracuse; elle avait continué la poursuite.

et la tête de leur flotte arriva à portée de trait des derniers vaisseaux siciliens, au moment où ceux-ci touchaient le rivage. Un combat d'archers et de frondeurs s'engagea. Comme peu de bâtiments puniques y prenaient part, les soldats d'Agathocle avaient l'avantage du nombre. Les ennemis renoncèrent donc à la lutte et se mirent hors d'atteinte en faisant reculer leurs navires. Le débarquement s'acheva sans trouble[1].

IV

Nous connaissons la guerre d'Agathocle en Afrique par divers chapitres du vingtième livre de Diodore de Sicile[2], auxquels il faut joindre quelques pages de Justin[3], abréviateur de Trogue-Pompée[4].

Le récit de Diodore est assez développé. Il contient des renseignements, non seulement sur ce que les Grecs firent au cours de cette expédition, mais encore sur des événements qui se passèrent à Carthage. On ne peut douter qu'il ne reproduise en bonne partie des témoignages directs. Cependant il laisse beaucoup à désirer, du moins au gré des historiens modernes. Nous n'y trouvons pas un exposé méthodique et complet des opérations militaires ; les indications géographiques y sont rares et vagues. Il fallait avant tout intéresser et même amuser des lecteurs qu'eussent rebutés des précisions arides. Ophelas longe les Syrtes pour venir rejoindre Agathocle : c'est une occasion de narrer la légende de l'ogresse Lamia, dont l'antre, affirmait-on, était sur le chemin. Eumachos s'enfonce dans l'intérieur de la Libye : il y rencontre des singes, dont les rapports amicaux avec les indigènes sont copieusement décrits. Des scènes

1. Diodore, XX, 6.
2. XX, 6-13, 30, 33-34, 38-44, 54-55, 57-61, 64-70.
3. XXII, 5-8. Paul Orose (*Adversum gentes*, IV, 6, 24-32) a copié Justin,
4. Voir aussi Polyen, V, 3, 4 et 5.

où Agathocle se montre merveilleux comédien tiennent une large place. Décors pittoresques, costumes, coups de théâtre, cris et mouvements d'ensemble des figurants, voire même applaudissements de l'assistance : rien n'y manque. Que ces scènes aient été adroitement arrangées pour paraître plus dramatiques, on le devine sans peine ; l'on se heurte à plus d'un détail suspect. Nous avouons cependant n'avoir pas la belle confiance de ces érudits qui, malgré l'absence de tout moyen de contrôle, nient catégoriquement qu'une chose soit vraie, parce qu'ils ne la jugent pas vraisemblable. Nous reproduirons Diodore[1], en présentant les réserves nécessaires et en n'oubliant pas que bien des faits qui échappent à la critique ont dû être plus ou moins déformés.

Plusieurs contemporains d'Agathocle racontèrent sa vie[2]. Caillas de Syracuse, un de ses protégés, l'avait loué sans mesure[3]. Parmi les rares fragments qui nous sont restés de cet auteur, il en est un, tiré du dixième livre de son histoire d'Agathocle, qui peut avoir appartenu au récit de la marche d'Ophelas[4]. Mais rien n'atteste que Diodore ait fait des emprunts directs à Callias.

Timée exposa les actions d'Agathocle dans les cinq derniers livres de la grande histoire qu'il écrivit pendant son long séjour à Athènes. Ils étaient pleins d'attaques violentes et injustes. Exilé par le tyran. Timée voulut se venger[5]. Diodore était d'avis qu'il convenait de rejeter cette partie de son œuvre, où sa haine l'avait empêché de dire la vérité[6]. Il la cite pourtant à plusieurs reprises, mais non pas au sujet de l'expédition

1. Dans ce qui suit, nous avons fait quelques emprunts aux traductions françaises de Miot et de Hoefer.

2. A ceux que nous allons indiquer, on peut ajouter Antandros, frère aîné du tyran (Diodore, XXI, 16, 5). S'il raconta l'expédition d'Afrique, ce ne fut que par ouï-dire, car il n'y prit point part (v. *supra*, p. 23)

3. Diodore, XXI, 17, 4.'

4. *Fragm. hist. graec.*, II, p. 382, n° 3.

5. Polybe, XII, 15. Diodore, XXI, 17, 1-3.

6. XXI, 17, 3.

d'Afrique. Il est, d'ailleurs, inadmissible qu'il ait simplement copié Timée : le récit que nous lisons dans Diodore, sans être un panégyrique, n'est nullement un pamphlet ; on y sent même quelque admiration pour un coquin fort habile.

Douris, qui fut tyran de Samos vers le commencement du IIIe siècle, composa, lui aussi, une histoire d'Agathocle, dont le second livre traitait de la guerre de Libye[1]. Diodore mentionne Douris à propos d'un événement qui se passa en Italie du vivant d'Agathocle[2], et deux citations que nous avons conservées de l'ouvrage du Samien concordent avec des passages de notre auteur[3]. L'une d'elles[4], tirée du second livre, concerne la légende de Lamia, que Diodore rappelle à propos de la marche d'Ophelas. Il est donc à peu près certain que le compilateur sicilien s'est servi de Douris dans les parties de son vingtième livre où il raconte l'expédition africaine. On peut même croire qu'il s'en est beaucoup servi, — car il n'était pas homme à combiner laborieusement des sources diverses, — et que Douris a été l'écrivain dont nous avons essayé de caractériser les procédés littéraires[5].

Notons cependant une remarque de Diodore, relative à une bataille livrée en Afrique : « Les Carthaginois, dit-il, y perdirent au plus 1 000 hommes, ou, comme quelques-uns l'ont écrit, plus de 6 000[6] ». Peut-être a-t-il consulté ici plusieurs historiens[7], à moins qu'il n'ait emprunté cette indication, comme tout le reste, à celui dont il avait fait choix pour le copier.

---

1. *Fragm. hist. graec.*, II, p. 478, nos 34 et 35.

2. XXI, 6, 1.

3. *Fragm.*, n° 35 = Diodore, XX, 41, 3-6. N° 37 = Diodore, XX, 104, 3.

4. N° 33.

5. Conf. Schwartz, dans *Real-Encyclopädie*, s. v. Duris, t. V, p: 1853 et suiv. ; *ibid.*, s. v. *Diodoros*, t. V, p. 687. Selon M. Beloch (III. 2, p. 9), Diodore n'aurait consulté directement ni Douris, ni Timée ; il aurait suivi un auteur qui aurait fait usage de ces deux sources.

6. XX, 13, 1 : ὡς δ'ένιοι γεγράφασι.

7. Non pas Timée, si Trogue-Pompée se rattache à ce dernier. Justin dit, en effet, que les Carthaginois perdirent 3 000 hommes (XXII, 6, 6).

Où Douris lui-même avait-il puisé ses informations sur la guerre de Libye ? Nous l'ignorons. On a supposé, sans le prouver, qu'il avait mis largement à contribution Callias.

Quant à Trogue-Pompée, il dépendait sans doute de Timée, comme dans d'autres parties de son histoire[1].

V

Agathocle avait débarqué au lieu appelé « les Carrières », à quelques kilomètres au Sud-Ouest du cap Bon[2]. Il établit un retranchement dont les deux extrémités rejoignaient la mer, et, dans cette enceinte, il mit les navires à sec[3].

Il accomplit alors un nouvel acte d'audace. Ayant sacrifié à Déméter et à Coré, protectrices de la Sicile, il ordonna aux troupes de s'assembler. Il parut devant elles avec une couronne sur la tête et un vêtement de fête. Pendant la poursuite des Carthaginois, dit-il, il avait fait vœu d'offrir aux déesses tous ses vaisseaux, comme autant de flambeaux qui brûleraient en leur honneur. Il était juste que cette promesse fût tenue, puisqu'elles avaient sauvé les Grecs ; d'ailleurs, par les signes du sacrifice, elles annonçaient la victoire. Aussitôt, Agathocle prit une des torches qu'on avait apportées. Après avoir invoqué Déméter et sa fille, il monta sur la poupe du vaisseau amiral. Il invita les commandants des autres galères à l'imiter, et tous, en même temps, allumèrent l'immense incendie. Les flammes s'élevèrent dans le ciel, les trompettes sonnèrent et l'armée poussa de grands cris, mêlés de prières pour un heureux retour.

---

1. Bibliographie moderne : Holm, II, p. 235-258 ; Meltzer, I, p. 369-407 ; Tissot, *Géographie*, I. p. 443-4, 536-541 ; R. Schubert, *Geschichte des Agathokles* (Breslau, 1887), p. 88-183 ; Niese, I, p. 446-469 ; Freeman, IV, p. 400-454 ; H. Tillyard, Agathocles (Cambridge, 1908), p. 103-187 ; G. de Sanctis, *Per la scienza dell'antichità* (Turin, 1909), p. 160-184. — Pour les indications géographiques relatives à l'expédition d'Agathocle, voir la petite carte à la p. 97 du t. II.

2. Voir t. II, p. 142-3.

3. Diodore, XX, 6, 3.

Les motifs de la conduite d'Agathocle dans cette circonstance ont été sans doute indiqués exactement par Diodore. Il enlevait tout espoir de fuite à ses compagnons, auxquels il ne restait plus qu'à vaincre ou à périr. Comme ils étaient peu nombreux, il ne voulait pas en laisser derrière lui, pour garder la flotte. D'autre part, abandonner ses vaisseaux sans défense, c'eût été les livrer aux ennemis(1).

Quand le feu eut tout consumé, l'exaltation des soldats tomba et fit place à l'effroi et au découragement. Pour changer les dispositions de leurs esprits, le tyran s'empressa de les conduire vers Mégalépolis(2), ville qui appartenait aux Carthaginois. L'armée traversa une région pleine de jardins, de vergers, qu'arrosaient des ruisseaux. Les maisons de campagne se succédaient, construites avec un luxe qui attestait la fortune des propriétaires et pleines de tout ce qu'une longue paix avait accumulé pour les jouissances de la vie. Ici, des vignes, des oliviers, d'autres arbres fruitiers ; là, des plaines où paissaient des troupeaux de bœufs et de moutons, des prairies humides où l'on élevait des chevaux. Partout l'image de la richesse dans ces domaines de l'aristocratie punique. Les Siciliens s'émerveillaient et reprenaient confiance à la vue d'une si belle proie. Sans tarder, Agathocle les lança contre les murs de Mégalépolis. Déconcertés par cette attaque subite et n'ayant aucune expérience de la guerre, les habitants résistèrent à peine et la ville fut enlevée d'assaut. Agathocle permit de la piller. Il s'empara ensuite de Tynès la Blanche(3), « distante de Carthage de 2 000 stades ». Les troupes désiraient conserver ces villes pour y déposer leur butin. Mais il resta fidèle à sa résolution de ne leur laisser aucune espérance de retraite(4). Il

1. Diodore, XX, 7. Voir aussi Justin, XXII, 6, 4 ; Polyen, V, 3, 5.
2. Diodore, XX, 8, 2 : ἐπί τήν ὀνομαζομένην Μεγάλην πόλιν.
3. *Ibid*., XX, 8, 7 : πρός τόν Λευχόν Τύνητα χαλούμενον.
4. Et aussi de ne pas s'affaiblir en disséminant des garnisons.

détruisit donc Mégalépolis et Tynès la Blanche et dressa son camp dans un lieu découvert[1].

Où étaient situées les deux premières villes que les Grecs prirent en Afrique ? Le chiffre de 2 000 stades (plus de 350 kilomètres), donné par Diodore, est erroné, puisque, entre les Carrières et Carthage, il n'y a guère que 25 lieues. Le surnom que portait Tynès la Blanche la distinguait apparemment d'une autre Tynès, aujourd'hui Tunis[2]. Il est difficile, en effet, de supposer qu'il s'agisse de la même ville[3] : peu après, Agathocle occupa Tunis, place forte que les Carthaginois vinrent assiéger[4] ; les Siciliens ne l'avaient donc pas détruite. Le nom grec de Mégalépolis désignait encore, aux Ve-VIIe siècles de notre ère, une ville épiscopale[5], qui était peut-être voisine de Maxula (Radés, au Sud-Est de Tunis)[6]. Mais la Mégalépolis que Diodore mentionne parait s'être élevée dans une autre région, à peu de distance de l'endroit où Agathocle débarqua : par conséquent vers l'extrémité de la péninsule du cap Bon. On a voulu l'identifier soit avec la ville qui s'appelait à l'époque romaine Missua (Sidi Daoud), sur la côte, à trois lieues au Sud-Ouest des grandes carrières d'El Haouria[7], soit avec Mennzel bel Gassem, à peu près à la même distance au Sud, à

1. Diodore, XX, 8. Cet auteur ne dit pas ce que fit Agathocle entre la prise des deux villes et la bataille dont il sera question plus loin. Justin (XXII, 6, 5) prétend que les Grecs détruisirent tout ce qu'ils rencontrèrent et brûlèrent les fermes et les bourgs.

2. Tissot, I, p. 538. Niese, I, p. 446, n. 4.

3. Quoi qu'en pensent Guérin (*Voyage archéologique*, II, p. 199), Meltzer (I, p. 371 et 525), Freeman (IV, p. 407), Beloch (III, 1, p. 197, n. 2), Tillyard (p. 109), etc. Schubert (p. 102-3) repousse l'identification, mais croit que le lieu indiqué par Diodore était voisin de Tunis.

4. Diodore, XX, 17, 2.

5. Mesnage, *L'Afrique chrétienne* (Paris, 1912), p. 120. Il mentionne plusieurs documents qui donnent l'ethnique *Meglapolitanus*.

6. Le P. Mesnage (*l. c.*) propose de l'identifier avec Mohammédia, au Sud de Tunis.

7. Meltzer, I, p. 370, 464 (après Barth, *Wanderungen*, p. 131). *Contra* : Tissot, I, p. 537, qui fait observer qu'Agathocle ne dut pas longer la cote occidentale de la péninsule, bordée de montagnes escarpées, mais qu'il s'avança sans doute soit par le centre, soit par l'Est de cette presqu'île.

l'intérieur des terres[1]. Il faut pourtant reconnaître que la description du pays très riche traversé par les Grecs conviendrait mieux à une région plus rapprochée de Carthage, par exemple à celle de Soliman et de Mennzel Bou Zalfa, vers la base de la péninsule[2].

A la vue de l'incendie des vaisseaux, les équipages de la flotte punique avaient éprouvé une grande joie. Mais lorsqu'ils surent que l'armée d'Agathocle s'était mise en route, s'avançant rapidement, ils comprirent que cet incendie était un malheur pour leur patrie, et non pour les Siciliens : en signe d'affliction, ils tendirent des peaux sur les proues de leurs galères. Ils recueillirent les éperons des navires brûlés et envoyèrent des gens à Carthage pour y raconter ce qui s'était passé. Mais déjà des campagnards, qui avaient appris le débarquement, étaient venus l'annoncer en toute hâte. Frappés de stupeur, les Carthaginois s'imaginèrent d'abord qu'un désastre avait anéanti leurs forces de terre et de mer en Sicile, car, pensaient-ils, jamais le tyran, s'il n'eût été victorieux, n'aurait quitté Syracuse, jamais il n'aurait osé transporter tant de soldats en Libye, si ses ennemis eussent été maîtres de la mer. C'était par toute la ville une agitation tumultueuse; le peuple courait vers la place publique, les sénateurs s'assemblaient. La foule se lamentait et croyait qu'Agathocle allait apparaître devant les murs. Quelques-uns disaient qu'il fallait lui envoyer des députés pour négocier, et aussi pour se rendre compte de ce qu'il pouvait faire ; d'autres conseillaient d'attendre des informations précises. Les messagers envoyés par l'amiral débarquèrent au milieu de cette confusion[3]. Leur récit ranima les

1. *Atlas archéologique de la Tunisie*, f° de Kelibia, n° 2. Mesnage, *l. c*., p. 116.

2. L'identification de Soliman et de Mégalépolis, proposée par Shaw et adoptée par Guérin (II, p. 199), ne s'appuie du reste sur aucun argument solide. Conf. Wilmanns, au C. I. L., VIII, p. 119 ; Tissot, *l. c*. La région de Soliman est à plus de 60 kilomètres des Carrières. Il aurait donc fallu deux jours aux Grecs pour l'atteindre.

3. Diodore, XX, 9.

cœurs. Le Sénat blâma les commandants des vaisseaux, dont la négligence avait laissé les Grecs envahir l'Afrique. Hannon et Bomilcar, qui appartenaient à des familles rivales, furent élus généraux[1]. Le danger était si pressant que, sans prendre le temps de recruter des hommes sur le territoire punique et dans les villes alliées, ils firent aussitôt des levées parmi les habitants de Carthage[2]. Ils réunirent 40 000 fantassins, 1 000 cavaliers, 2 000 chars, et les emmenèrent[3]. Ils allèrent occuper une hauteur à peu de distance des Siciliens, puis rangèrent leurs troupes en bataille[4]. Confiants dans la supériorité de leur nombre, les Africains étaient si sûrs de triompher qu'on trouva dans leur camp des chariots qui contenaient plus de 20 000 paires de menottes[5]. Diodore ne dit pas où eut lieu la rencontre : ce fut, autant qu'il semble, assez près de Carthage[6].

Hannon commandait l'aile droite, où se tenait le bataillon sacré, corps d'élite[7]. A gauche, Bomilcar disposa son infanterie en phalange profonde, car le terrain ne permettait pas de la déployer sur un large espace. Les chars et les cavaliers furent placés en avant de la phalange[8].

Agathocle, s'étant rendu compte de l'ordre adopté par les généraux ennemis, remit le commandement de son aile droite à son fils Archagathos, auquel il donna 2 500 fantassins. A la suite, il rangea les Syracusains, au nombre de 3 500, 3 000

1. Pour les motifs de ce choix, voir t. II, p. 244, n. 1.

2. Comme l'a fait remarquer Meltzer (II, p. 508), le terme Λίβυες, employé par Diodore (XX, 12, 7), ne désigne pas nécessairement des sujets de Carthage : il peut s'appliquer à des Carthaginois (conf. t. II, p. 354, n. 7), et c'est le cas ici. Justin (XII, 6, 5) parle de 30 000 *pagani* (indigènes des campagnes, si ce mot pagani n'est pas une traduction inexacte d'un terme grec : Meltzer, I, p. 526) qu'Hannon aurait conduits contre Agathocle. Il ne mentionne pas Bomilcar.

3. Pour le nombre des chars, voir les doutes exprimés, t. II, p. 399. Le chiffre de 40 000 fantassins pourrait aussi être exagéré.

4. Diodore, XX, 10, 1-2, 5-0.

5. *Id*., XX, 13, 2. Détail dont il est permis de douter : conf. Schubert, p. 115.

6. Les vaincus s'enfuirent vers cette ville : Diodore, XX, 12, 8.

7. Voir t. II, p. 347-8.

8. Diodore, XX, 10, 6.

mercenaires, enfin 3 000 Samnites, Étrusques et Gaulois. Il se plaça à l'autre aile avec ceux qui formaient sa garde et opposa 1 000 hoplites au bataillon sacré. Il couvrit les extrémités des ailes par 500 archers et frondeurs. Ses hommes avaient à peine les armes nécessaires. Certains d'entre eux en manquaient même tout à fait[1], mais Agathocle sut leur donner un faux air de combattants, en leur faisant tenir des étuis de boucliers fixés sur des baguettes. Il faut croire que, malgré l'abondance des chevaux rencontrés dans la campagne[2] et les harnachements emportés de Syracuse, il n'avait pas pu constituer un corps de cavaliers : Diodore n'en mentionne point ; il dit, au contraire, que l'armée grecque s'effrayait, non seulement du nombre des Carthaginois, mais aussi de l'importance de leur cavalerie[3]. Pour la rassurer, le tyran fit lâcher des chouettes dont il s'était pourvu. Ces oiseaux de bon augure, consacrés à Athéna, vinrent se poser sur les casques et les boucliers, et on les accueillit comme des messagers de victoire[4].

Les chars commencèrent l'attaque. Mais une partie des attelages, accablés de traits, furent aussitôt mis hors de service ; d'autres passèrent inoffensifs entre les rangs des Grecs, qui s'écartèrent pour les éviter ; le reste revint précipitamment en arrière. Les troupes d'Agathocle soutinrent aussi le choc des cavaliers et les forcèrent à tourner, bride. Après ces premiers, combats, toute l'infanterie punique engagea la lutte. Hannon, désirant se réserver l'honneur de la journée, se jeta avec impétuosité sur ceux qui lui faisaient face et leur infligea de grosses pertes. Mais, couvert de blessures, il tomba[5]. Sa mort fut fatale aux Carthaginois. Diodore prétend que l'autre général

1. Meltzer (I, p. 374) suppose que c'étaient les équipages de la flotte.

2. Diodore, XX, 8, 4. Conf. *supra*, p. 29.

3. Il s'agit à la fois de la cavalerie proprement dite et des chars.

4. Diodore, XX, 11, 3-5. Anecdote évidemment très suspecte : conf. Schubert, P. 110-2.

5. Mention de la mort d'Hannon dans Justin, XXII, 34

se tint ce raisonnement : s'il était vainqueur, ses concitoyens n'auraient plus besoin de lui et il ne pourrait pas réaliser son projet de s'emparer de la tyrannie ; une défaite le servirait mieux ; quant à Agathocle, une occasion de le battre se trouverait facilement plus tard. Il est assez téméraire d'attribuer à Bomilcar des pensées qu'il ne révéla sans doute à personne. Quoi qu'il en soit, il commanda aux premiers rangs de se replier vers la hauteur que l'armée avait occupée avant l'action, mais, comme les ennemis devenaient très pressants, cette retraite ressembla bientôt à une fuite; les Africains crurent que leur front était enfoncé et se débandèrent. Le bataillon sacré, qui, malgré la mort d'Hannon, avait résisté vaillamment, céda à son tour : les autres ayant lâché pied, il risquait d'être pris à revers. Ce fut une déroute dans la direction de Carthage. Après avoir poursuivi pendant quelque temps les fuyards, Agathocle revint sur ses pas et pilla le camp punique[1]. Les Grecs auraient perdu dans cette bataille environ 200 hommes, leurs adversaires 1 000, ou, selon certains auteurs, plus de 6 000. Tels sont les chiffres indiqués par Diodore[2]. Justin[3] dit que 2 000 Siciliens et 3 000 Africains périrent.

Ce désastre consterna les Carthaginois. L'imputant à leur négligence envers les dieux, ils s'efforcèrent de les apaiser par des supplications et des offrandes extraordinaires. Ils envoyèrent les plus riches présents à Héraclès, protecteur de leur métropole; ils sacrifièrent à Cronos 500 enfants, appartenant aux premières familles[4]. Des députés se rendirent auprès d'Amilcar, qui commandait en Sicile, et lui réclamèrent des renforts. Ils apportèrent les éperons des navires grecs[5]. Le

1. Diodore, XX, 12.

2. XX, 13, 1.

3. *L. c.*

4. Diodore, XX, 14. Conf. t. II, p. 219.

5. Schubert (p. 119 et suiv.) ne me parait pas avoir prouvé que cette indication soit inexacte, ainsi que le récit qui suit.

général les fit montrer aux Syracusains, voulant les persuader que toute l'armée d'Agathocle avait été détruite, comme sa flotte ; il espérait que, dans leur abattement, ils lui livreraient leur ville. Mais une barque, construite par ordre du tyran après sa victoire, parvint, non sans peine à entrer dans le port ; ceux qui la montaient répandirent la bonne nouvelle. Amilcar échoua dans une tentative d'assaut et se retira vers l'intérieur de l'île. Il envoya 5 000 hommes en Afrique[1].

Agathocle s'empara de divers lieux fortifiés voisins de la capitale. Des bourgs, des villes se donnaient à lui, par haine de Carthage, ou par crainte[2]. Il établit un camp retranché près de Tunis[3], voulant sans doute achever de décourager les ennemis par sa présence à proximité de leurs murs ; peut-être aussi rendre plus difficile leur ravitaillement par terre et les isoler, autant que possible, de leurs sujets et alliés.

Laissant dans ce camp une garnison, il entreprit une expédition contre les villes de la côte orientale de la Tunisie. Il emporta d'assaut Néapolis (Nabeul[4]), dont il traita les habitants avec humanité. Puis il marcha sur Hadrumète (Sousse), dont il commença le siège. En même temps, il conclut une alliance avec un puissant chef indigène, Ailymas, « roi des Libyens »[5].

Cependant les Carthaginois, informés de son absence, dirigèrent toutes leurs forces vers Tunis. Ils se rendirent maîtres du camp grec et firent avancer des machines contre les remparts de la ville[6], qu'ils attaquèrent vigoureusement. Dès qu'il

1. Diodore, XX, 15 et 16.

2. Id., XX, 17, 1. Voir aussi Justin, XXII, 6, 8.

3. Diodore, l. c. Justin, XXII, 6, 9 : « Castra deinde in quinto lapide a Karthagine statuit » c'est-à-dire à environ sept kilomètres et demi de Carthage. Tunis se trouve à quatre lieues de la colline de Saint-Louis. Un camp situé à la distance indiquée par Justin aurait été en plaine, dans une position assez défavorable. Peut-être Agathocle s'établit-il plus près de Tunis, à deux kilomètres et demi de cette ville, sur les hauteurs du Belvédère.

4. Voir t. II, p. 141.

5. Diodore, XX, 17, 1. Voir t. II, p. 301, n. 4.

6. Où les Grecs s'étaient sans doute réfugiés après la prise du camp. — Schubert (p. 128) croit que Diodore a raconté par erreur deux attaques successives de Tunis par

connut la défaite des siens, Agathocle emmena sa garde et un petit nombre d'autres soldats et alla occuper en secret une montagne que l'on voyait à la fois de Tunis et d'Hadrumète. Là, il ordonna à ses compagnons d'allumer de nuit des feux sur beaucoup de points ; il fit ainsi croire aux Carthaginois qu'il marchait contre eux avec de grandes forces, aux Hadrumétins que des renforts importants arrivaient aux Grecs. Ce stratagème eut le double effet qu'il en attendait. Ceux qui étaient devant Tunis s'enfuirent vers Carthage, abandonnant leurs machines ; les Hadrumétins, effrayés, capitulèrent[1].

Tissot[2], acceptant le récit de Diodore, remarque que le djebel Zaghouane est la seule montagne qui soit également visible de Tunis et de Sousse[3]. Les Hadrumétins et les Carthaginois ne pouvaient pas supposer qu'une armée, se portant en hâte soit d'un côté, soit de l'autre, se fût détournée pour faire l'ascension d'un sommet escarpé. Mais ils pouvaient voir dans ces feux des signaux, destinés à guider, pendant la nuit, une marche forcée : entre Tunis et Hadrumète, la route la plus courte passait à proximité du djebel Zaghouane, au Nord et à l'Est de cette montagne. Si l'anecdote est vraie[4], les feux furent peut-être allumés, non au point culminant, à 1 295 mètres d'altitude, mais un peu plus au Nord-Est, plus, près du chemin à suivre, au « Poste optique », dont l'altitude est de 975 mètres.

---

les Carthaginois (pour la seconde, voir plus loin). Mais il ne le prouve pas.

1. Diodore, XX, 17, 2-6.

2. *Géographie*, I, p. 30. Voir déjà Shaw, *Voyages dans plusieurs provinces de le Barbarie*, trad. française de 1743, I, p. 235 ; Guérin, II, p. 301-2.

3. Le djebel Zaghouane est à 52 kilomètres à vol d'oiseau de Tunis, à 75 de Sousse.

4. Elle n'est guère vraisemblable (voir Schubert, p. 127-8). Pourquoi Agathocle se serait-il donné la peine d'aller allumer lui-même ces feux ? En admettant qu'ils aient été vus d'Hadrumète et de Tunis et pris pour des signaux guidant la marche d'une armée ennemie, pourquoi les Hadrumétins et les Carthaginois se seraient-ils découragés si vite, alors qu'ils devaient croire que cette armée était encore loin, au delà du djebel Zaghouane ? Du reste, à Hadrumète, on aurait pu aussi bien penser qu'il s'agissait d'une armée punique, venant au secours de la ville.

En possession d'Hadrumète, Agathocle prit d'assaut Thapsus (Ed Dimasse[1]) et entra, de gré ou de force, dans les autres villes de cette région. Depuis son débarquement, plus de 200 villes étaient tombées en son pouvoir[2] (ce chiffre comprend évidemment des lieux dont l'importance devait être fort médiocre[3]).

Infatigable, le vainqueur se tourna vers « les lieux supérieurs de la Libye[4] ». Mais, au bout de quelques jours, il apprit que les Carthaginois, réunissant les renforts envoyés récemment de Sicile et le reste de leurs troupes, avaient reconquis certains lieux fortifiés et qu'ils assiégeaient de nouveau Tunis. Il revint aussitôt sur ses pas. Arrivé à 200 stades (35 kilomètres) des ennemis, il campa, en défendant à ses hommes d'allumer des feux. Il se remit en marche dans la nuit et, au point du jour, il tomba soudain sur une foule de gens qui, sortis de leurs retranchements, fourrageaient à travers champs. Il en tua plus de 2 000, fit de nombreux prisonniers et, par surcroît, se procura des ressources pour ses besoins futurs. Il vainquit encore Ailymas, qui avait rompu avec lui : ce prince fut tué, ainsi que beaucoup de ceux qu'il commandait[5].

Ces événements, racontés d'une manière trop vague, eurent lieu, selon Diodore, dans l'année même de la descente des Siciliens en Afrique, entre l'été de 310 et l'été de 309.

Les Carthaginois s'étaient maintenus en Sicile ; ils n'avaient même pas renoncé à prendre Syracuse. En 309, au

1. Voir t. II. p. 133.

2. Diodore, XX, 17, 6. Voir aussi Justin, XXII, 6, 12.

3, Conf. t. II, p. 104-5.

4. Diodore, *l. c.* : είς τούς 'άνω τόπους τής Λιβύης. L'expression είς τούς 'άνω τόπους (avec ou sans τής Λιβύης) se retrouve dans d'autres passages du récit de Diodore : XX, 57, 4 ; 58. 1 ; 59, 1 ; 60, 4. Tissot écrit à ce sujet (I, p. 539) : « Dans la langue géographique des Grecs, comme dans celle des Romains, les mots « Libye supérieure » désignent le Sud de la Libye, située au-dessus du littoral pour l'observateur placé en Sicile ou en Italie ». Selon Meltzer (I, .p. 401 et 446), la « Libye supérieure » doit probablement être cherchée dans la direction du Sud-Ouest (en partant de Tunis). Il me semble bien que, dans Diodore, cette expression s'applique à des pays élevés : le Nord et une partie du centre de la Tunisie, peut-être aussi le Nord-Est de l'Algérie.

5. Diodore, XX, 18.

début de l'été, Amilcar s'approcha de cette ville avec une grande armée. Surpris au cours d'une marche nocturne, tomba aux mains des Grecs et il fut mis à mort. On envoya sa tête à Agathocle[1], qui monta à cheval, s'avança jusqu'à portée de voix du camp punique et, exhibant ce trophée, révéla aux ennemis le sort de leur « roi »[2]. Vivement affligés, ils se prosternèrent, selon la coutume des barbares[3]. Mais Carthage, malgré tous ses malheurs, ne se montra pas disposée à traiter. Elle avait, comme on vient de le voir, des troupes en dehors de ses murs, tout près de celles du tyran[4], dont la situation paraît avoir été précaire[5]. Soit qu'il ne voulût pas s'aliéner les Africains en les pillant, soit qu'il n'osât pas quitter son camp, de peur de l'exposer à une nouvelle attaque[6], il était à court d'argent et ne payait point ses soldats. Ceux-ci ne cachaient pas leur mécontentement ; la discipline se relâchait; certains chefs s'étaient rendus coupables d'actes qui leur faisaient craindre une punition.

Un incident de médiocre importance déchaîna la révolte. Dans un festin, un officier, Lyciscos, pris de vin, insulta Agathocle, qui, ayant intérêt à le ménager à cause de ses talents militaires, tourna la chose en plaisanterie. Archagathos, moins patient que son père, s'emporta contre l'insolent. Le repas terminé, comme les convives retournaient vers leurs tentes, Lyciscos injuria le jeune homme et lui reprocha d'être l'amant

1. Diodore, XX, 30, 3. Sans doute à son camp de Tunis. Agathocle était alors dans le voisinage d'un camp carthaginois, comme à l'époque où éclata la révolte de ses troupes, qui eut lieu près de cette ville.

2. Pour ce titre, voir t. II, p. 198, n. 4.

3. Diodore, XX, 33, 1-2. Cette chevauchée d'Agathocle est bien romanesque (conf. Schubert, p. 133). Je trois qu'il n'eût pas été incapable d'un tel exploit, mais je doute fort qu'une tête coupée, apportée de Syracuse en Afrique pendant les chaleurs de l'été, ait pu être reconnaissable.

4. Voir aussi Diodore, XX, 34, 7.

5. Diodore ne raconte aucune action militaire d'Agathocle pour la quatrième année de la 117e Olympiade (309-308), sauf l'attaque qui suivit la révolte de son armée. Il est vrai que, dans les annales de Diodore, la répartition chronologique des événements est souvent très arbitraire. C'est peut-être le cas pour l'expédition d'Agathocle : v. *infra*, p. 44, n. 3.

6. Meltzer, I, p. 386.

d'Alcia, avec laquelle Agathocle s'était remarié : c'était là un bruit qui courait. Hors de lui, Archagathos prit une pique des mains d'un garde et transperça Lyciscos. Le lendemain matin, les amis du mort se réunirent ; un grand nombre de gens se joignirent à eux et firent entendre des protestations indignées. Bientôt, l'armée entière exigea le supplice du meurtrier, menaçant de s'en prendre au tyran lui-même, s'il refusait de le livrer ; elle réclama aussi sa solde arriérée. Les mutins se nommèrent des chefs pour commander dans le camp ; quelques-uns allèrent occuper les remparts de Tunis. Agathocle et ses fils furent étroitement surveillés[1].

Instruits de ce qui se passait chez les Grecs, les Carthaginois leur envoyèrent des émissaires, chargés de leur faire des offres avantageuses. Plusieurs officiers accueillirent ces propositions et s'engagèrent à amener leurs hommes. Agathocle se demandait s'il n'allait pas être livré et périr ignominieusement. Il préféra courir le risque d'être massacré par les siens. Il déposa son manteau de pourpre et, vêtu pauvrement, s'avança au milieu du camp. La foule, étonnée, se tut et l'écouta. Il rappela ses actions antérieures et déclara qu'il était prêt à mourir, si sa mort pouvait être utile à ses compagnons d'armes, mais qu'il ne commettrait jamais une lâcheté pour sauver sa vie. Prenant alors à témoins ceux qui l'entouraient, il tira son épée, comme s'il voulait se tuer. Émus, les soldats s'écrièrent qu'ils le lui défendaient, qu'il était absous des accusations portées contre lui. On l'invita à reprendre les insignes du commandement[2]. Il le fit en pleurant : c'était, disait-il, pour donner satisfaction au désir qu'on lui exprimait. La scène se termina par des applaudissements[3]. Agathocle, qui savait que les ennemis

1. Diodore, XX, 33.

2. Τήν βασιλιχήν έσθήτα, écrit Diodore (XX, 31, 5). Agathocle n'était pas encore roi.

3. Véritable scène de théâtre : l'auteur copié par Diodore a certainement pris ses aises avec la vérité.

attendaient un grand nombre de déserteurs, conduisit vers eux son armée. Ils la laissèrent venir, persuadés que cette multitude avait de bonnes intentions. Tout à coup, les trompettes sonnèrent la charge et les Grecs s'élancèrent. Ceux qui purent leur échapper rentrèrent précipitamment dans le camp punique, où se réfugièrent les principaux auteurs de la révolte et des mécontents : un peu plus de 200 hommes[1].

Plus tard[2], les Carthaginois organisèrent une expédition, à laquelle la noblesse prit une large part[3]. Ils voulaient contraindre des Numides qui s'étaient détachés d'eux à rentrer dans leur alliance. Avec l'aide d'autres tribus, ils obtinrent, pour commencer, des résultats favorables. Ils se trouvaient dans le pays des Zouphones[4], quand ils apprirent qu'Agathocle arrivait. Il avait laissé Archagathos à Tunis et emmené 8 000 de ses meilleurs fantassins, 800 cavaliers, 50 chars montés par des Libyens. Afin de se garantir contre une surprise, ses adversaires établirent leur camp, sur Une hauteur, entourée de ravins profonds. Ils ordonnèrent à ceux des Numides qui leur inspiraient quelque confiance d'aller harceler les Siciliens, de manière à arrêter leur marche. Le tyran opposa à ces indigènes les frondeurs et les archers et, avec ses autres troupes, il se dirigea vers le camp ennemi. Les Carthaginois en sortirent et se rangèrent en bataille. Dès que l'armée grecque franchit la rivière qui coulait en avant de leur position, ils l'attaquèrent et lui tuèrent beaucoup de monde. Ils avaient la supériorité du

1. Diodore, XX, 34. L'épisode du combat est très suspect. On a peine à croire que les Carthaginois, qui ne passaient pas pour des sots, aient été dupes de cette ruse grossière.

2. Selon Diodore, dans la première année de la 118e Olympiade (308-307). Il faut adopter la date de 309, si Ophelas rejoignit Agathocle cette année-là, à la fin de l'automne : voir p. 44, n. 3.

3. Diodore, XX, 43, 2.

4. Id., XX, 38, 2 ; είς τούς Νομάδας τούς χαλουμένους Ζούφωνας. On ignore où habitait cette peuplade, qui n'est pas mentionnée ailleurs. Un peu plus loin (§ 4), Diodore parle d'une rivière (ποταμός) qu'Agathocle dut franchir pour atteindre le camp carthaginois. Rien ne prouve qu'il s'agisse de la Medjerda, comme le suppose Meltzer (I, p. 388).

nombre et le passage était difficile; mais les soldats d'Agathocle faisaient preuve d'un grand courage. Cependant les Numides qui servaient dans les deux armées se mirent à l'écart et attendirent l'issue de cette lutte acharnée : ils projetaient de faire main basse sur les bagages des vaincus.

Agathocle parvint enfin à enfoncer ceux qui étaient devant lui ; à cette vue, presque tous les autres ennemis s'enfuirent. Pourtant des cavaliers grecs, auxiliaires ou mercenaires de Carthage, commandés par un certain Clinon, continuèrent à résister ; la plupart périrent d'une mort glorieuse[1]. Agathocle monta vers le camp, où les troupes puniques se réfugièrent. Il s'avançait avec ardeur, malgré les obstacles du terrain. Les Numides jugèrent alors que le moment propice était venu. Mais ils ne pouvaient se jeter sur les bagages des Carthaginois, puisque la bataille avait lieu de ce côté. Ils se portèrent donc vers le camp des Siciliens, dont Agathocle s'était fort éloigné et qu'il avait laissé presque sans défense. Ils y pénétrèrent facilement et s'emparèrent de beaucoup de prisonniers et d'objets de valeur. Le tyran ramena en toute hâte son armée contre ces pillards. S'il leur reprit un peu de leur butin, les Numides en gardèrent la meilleure partie et profitèrent de la nuit pour se retirer à une grande distance. Agathocle éleva un trophée[2] et partagea les dépouilles des Carthaginois entre ses soldats, en dédommagement de ce qu'ils venaient de perdre. Parmi ses prisonniers, il y avait un millier de Grecs, dont plus de 500 Syracusains. Il les fit conduire dans un lieu fortifié. Ces hommes, voulant échapper au châtiment qu'ils redoutaient, attaquèrent de nuit la garnison; battus, ils gagnèrent une

1. Diodore, XX, 33.

2. Ce qui paraît prouver qu'il avait pris le camp carthaginois ; quoique Diodore ne le dise pas (conf. Schubert, p. 141-2). On ne sait ce que devinrent les débris de l'armée ennemie. Les personnages de l'aristocratie qui participaient à l'expédition n'étaient pas, semble-t-il, rentrés à Carthage lors du coup d'État de Bomilcar (Diodore, XX, 43, 2).

hauteur. Agathocle accourut, conclut avec eux une capitulation, puis, quand, sur la foi de sa promesse, ils furent descendus de leur refuge, il les fit tous égorger[1].

VI

Cette heureuse campagne n'améliora guère la situation du tyran. Il n'avait pas encore remporté une victoire décisive. Son armée était trop peu nombreuse pour lui fournir à la fois les troupes de combat et les garnisons nécessaires. L'accroître semblait chose difficile : il savait que les indigènes africains étaient des auxiliaires très peu sûrs, et la mer lui était fermée. Il s'avisa d'un moyen pour se procurer de bons soldats.

Le Macédonien Ophelas[2], ancien compagnon d'Alexandre, puis lieutenant de Ptolémée en Cyrénaïque, était, depuis quelques années, le véritable maître des colonies grecques de tette contrée et disposait de forces importantes. Agathocle chargea un Syracusain, Orthon, de l'inviter à participer à la guerre contre les Carthaginois[3]. En retour de ce service, il promit de lui abandonner la Libye. Lui-même ne visait qu'à la possession de la Sicile, qu'il n'aurait pas de peine à occuper tout entière, lorsqu'il n'aurait plus rien à craindre des Carthaginois ; s'il lui prenait envie d'étendre sa domination, il aurait devant lui l'Italie à conquérir ; quant à la Libye, séparée de la Sicile par une mer difficile à traverser, elle ne lui convenait nullement; il n'y était venu que par nécessité.

Ophelas accueillit avec joie ces ouvertures, qui répon-

1. Diodore, XX, 39.

2. L'orthographe de ce nom varie dans les textes anciens. Diodore écrit Ὀφέλλας ; le marbre de Paros (Inscr. graecae, XII, 5, n° 444, § CXX, à la p. 110), Ὀφέλας (conf. Strabon, XVII, 3, 3 ; Polyen, V, 3, 4).

3. Meltzer (I, p. 377, 390-1) fait remarquer avec raison que les préparatifs d'Ophelas durent être assez longs : les propositions d'Agathocle lui furent donc apportées plusieurs mois avant son départ : soit dans l'hiver de 310-309, soit dans celui de 309-8, selon la date que l'on adopte pour l'expédition.

daient à ses désirs[1]. Il envoya des députés aux Athéniens, bien disposés pour lui, parce qu'il avait épousé la fille d'un Miltiade, descendant du vainqueur de Marathon, et parce qu'il leur avait rendu quelques services. Un grand nombre d'entre eux s'enrôlèrent et beaucoup d'autres Grecs firent de même : ils acceptèrent volontiers de quitter leur pays, ruiné par les guerres, dans l'espérance de recevoir des terres en Libye et d'avoir leur part d'un riche butin[2].

Ayant achevé ses préparatifs, Ophelas partit de Cyrène[3] en plein été, avec une belle armée, composée de plus de 10 000 fantassins, de 600 cavaliers, de 100 chars, que montaient plus de 300 conducteurs et combattants. Hors des rangs, s'avançait une foule d'environ 10 000 hommes, femmes et enfants, chargés de bagages : on eût dit une colonie en marche. Il fallut dix-huit jours pour franchir 3 000 stades (plus de 500 kilomètres) et atteindre Automala[4], au fond de la grande Syrte, près de la limite de l'empire carthaginois. Puis les Grecs s'engagèrent dans un long désert, infesté de serpents dont les morsures étaient mortelles. Ils eurent beaucoup à souffrir du

1. Un Périple décrivant la côte océanique de la Libye fut publié par les soins d'un Ophelas de Cyrène (voir t. I, p. 474, n. 1). S'il s'agit, comme c'est probable, du même personnage, on peut en conclure que ses ambitions allaient fort loin.

2. Diodore, XX, 40. Un décret athénien (*Inscr. graecae,* II, 235), rendu eu l'honneur de deux ambassadeurs carthaginois, peut être daté approximativement de 330-300. L'un des députés s'appelait Synalos, l'autre, autant qu'il semble, Bodmilcas ([.]οδμίλχαν : telle parait être la vraie lecture), c'est-à-dire בדמלקרת, Bodmelqart. Faut-il supposer, avec Hicks, suivi par M. Homolle (dans *Revue archéologique,* 1887, II, p. 49 ; le même, *Les Archives de l'Intendance sacrée à Délos*, p. 39), que cette ambassade fut envoyée à Athènes pour y combattre les menées d'Ophelas ? Je n'oserais pas l'affirmer, ni surtout identifier [.]οδμίλχαν avec un Carthaginois, Ἰωμίλχου (sic, au génitif), qui est mentionné fréquemment sur les inventaires de Délos, où il offrit deux couronnes d'or à Apollon et à Artémis, et qui vécut, lui aussi, vers la fin du IVe siècle : la forme phénicienne de son nom .devait être יהומלך, Yhoumilk. Sur ce personnage, voir Homolie, *Rev. archéol*., l. c., p. 47-50 ; *Les Archives*, p. 36.

3. Pour l'expédition d'Ophelas, voir, outre Diodore, Justin, XXII, 7, 4-5 ; Polyen, V, 3, 4 ; Suidas, s. v. Δημήτριος.

4. Diodore, XX, 41, 2 : περί Αὐτομόλας (sic dans les manuscrits). Pour les textes relatifs â ce lieu, voir Müller, *Geogr. gr. min*., I, p. 456.

manque d'eau et de vivres[1], et furent réduits, dit-on, à se nourrir, durant plusieurs jours, de baies de lotus[2]. Enfin, dans l'automne de 309 ou de 308[3] après plus de deux mois d'une marche fort pénible, Ophelas établit son camp à peu de distance du camp sicilien[4].

Agathocle se rendit auprès de lui, lui fournit tout ce qui lui était nécessaire et l'engagea à faire reposer son armée. On raconte même que, sachant Ophelas enclin à la débauche, il lui envoya le jeune Héraclide[5]. Quelques jours s'écoulèrent, pendant lesquels il observa ce qui se passait chez son voisin. Voyant que la plupart des soldats en étaient sortis pour se procurer des fourrages et des vivres et qu'Ophelas n'avait aucun soupçon, il convoqua ses troupes, leur exposa que ce prétendu

---

1. Diodore, XX, 42, 1-2.

2. Théophraste, hist. plant., IV, 3, 2. Ces baies sont mûres en août-septembre.

3. Diodore (XX, 70, 3) dit que l'assassinat des deux fils d'Agathocle eut lieu le jour anniversaire du meurtre d'Ophelas. Or Archagathos et Héraclide furent tués en 307, à l'époque du coucher des Pléiades (Diodore, XX, 69, 3), vers le 12 octobre (voir Meltzer, I, p. 527 et 528). Notre auteur rapporte l'expédition d'Ophelas à la première année de la 118e Olympiade (308-7). La date indiquée par le marbre de Paros (où, du reste, le nom seul d'Ophelas subsiste) répond à 309-8 (*Inscr. graecae*, XII, 5, n° 444, § CXX), et c'est celle qu'adopte M. Beloch : ce savant place le meurtre d'Ophelas en octobre 309 (*Griech. Gesch*., III, 2, p. 204 ; voir déjà Niese, I, p. 468, n. 2; *contra* : Tillyard, p. 186-7 ; de Sanctis, p. 174, n. 1). Amilcar périt à Syracuse vers le début de l'été de 309 (Diodore, XX, 29, 3). Si l'on met la venue d'Ophelas auprès d'Agathocle dans l'automne de la même année, il faut en conclure que les expéditions des Carthaginois et d'Agathocle chez les Numides se firent en plein été, saison peu favorable à des opérations militaires dans l'Afrique du Nord, à cause de la difficulté de rencontrer partout l'eau nécessaire à des troupes altérées par la chaleur (conf. Veith, dans Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, III, 2, p. 517). Cela n'est pourtant pas inadmissible : en 255, l'armée punique qui vainquit Régulus fit campagne pendant l'été (voir p. 85) ; nous venons de dire que la longue marche d'Ophelas fut accomplie dans cette saison, à travers une région bien plus dépourvue d'eau que le pays des Numides. Il est vrai que le marbre de Paros ne mérite pas une entière confiance : ce document (§ CXVII) place en 312-1 l'éclipse du 15 août 310. Cependant, en adoptant l'année 309, et non l'année 308, on peut proposer une répartition chronologique plus satisfaisante des événements qui se passèrent entre la mort d'Ophelas et la fin de la guerre d'Afrique : v. *infra*, p. 60, n. 3.

4. Diodore, XX, 42, 2. Ophelas s'avança-t-il jusqu'auprès de Tunis ? ou Agathocle alla-t-il à sa rencontre ? En tout cas, les indications données par Diodore au chapitre 43, § 5-8, prouvent, si elles sont exactes, que les deux camps n'étaient pas très éloignés de Carthage.

5. Polyen, V, 3, 4. Selon Justin (XXII, 7, 5), le fils d'Agathocle aurait été adopté par Ophelas. Diodore ne dit rien là-dessus.

allié n'était qu'un traître et les échauffa si bien qu'elles s'armèrent aussitôt et marchèrent sous sa conduite contre les nouveaux venus. Le Macédonien essaya de se défendre, mais, surpris par cette attaque imprévue et accablé par le nombre, il succomba[1].

Il est possible qu'Ophelas n'ait pas mieux valu qu'Agathocle et qu'il ait eu la pensée de se débarrasser plus tard de son allié : pourtant, nous n'en avons aucune preuve. Quant au Syracusain, il avait besoin d'hommes, et non d'un général qui, naturellement, n'eût pas accepté d'être traité en subordonné et dont la présence n'eût été qu'une gêne pour lui pendant la durée de la guerre ; cette guerre terminée, il eût agi avec beaucoup d'imprudence s'il se fût prêté à la constitution d'un puissant État grec en face de la Sicile. On peut donc croire qu'il méditait depuis longtemps son crime.

Il força les gens d'Ophelas à mettre bas les armes et, les séduisant par de belles promesses, il les réunit aux siens[2]. C'étaient des mercenaires, prêts à accepter n'importe quel chef, pourvu qu'on les payât et qu'on leur fit espérer du butin ; d'ailleurs, à moins d'aller rejoindre les Carthaginois, ce qu'Agathocle sut sans doute empêcher, ils n'avaient pas d'autre parti à prendre que de passer à son service. Les non-combattants, qui ne pouvaient être d'aucune utilité, furent embarqués sur des transports, à destination de Syracuse ; mais une violente tempête engloutit une partie de ces vaisseaux et en entraîna d'autres jusque dans le golfe de Naples; quelques-uns seulement parvinrent en Sicile[3].

Justin prétend qu'après le meurtre d'Ophelas, Agathocle, se mettant à la tête de toutes les troupes dont il disposait désormais, prit l'offensive et remporta une grande victoire sur les

1. Diodore, XX, 42, 3-4.
2. *Id*., XX, 42, 5.
3. *Id*., XX, 44, 7.

Carthaginois. Le découragement de ces derniers aurait été tel que, si une révolte n'avait pas éclaté dans l'armée du tyran, Bomilcar serait venu le rejoindre avec ceux qu'il commandait. Pour le punir d'avoir conçu ce projet, ses concitoyens l'auraient crucifié[1]. Diodore, dont le récit est beaucoup plus circonstancié, ignore cette prétendue victoire et cette prétendue révolte. Peut-être Justin (ou Trogue-Pompée) a-t-il mentionné ici par erreur la révolte qui fut antérieure à la venue d'Ophelas. D'autre part, nous avons dit[2] comment Bomilcar essaya de s'emparer du pouvoir suprême et comment, ayant échoué, il fut mis en croix. Les détails précis que donne Diodore[3] n'ont sans doute pas été inventés ; or ils sont inconciliables avec les assertions de Justin. Bomilcar, quand il voulut exécuter son coup d'État, n'eut pas recours à Agathocle, campé près de Carthage ; Agathocle ne fut informé ni de ses intentions, ni même de ses actes[4] ; le supplice de Bomilcar fut le châtiment de ce coup d'État, et non d'une entente avec l'ennemi ; une rébellion des troupes grecques n'aurait pu modifier en rien les événements qui se déroulèrent alors à Carthage. Diodore ajoute que la tentative de Bomilcar eut lieu tandis qu'Agathocle faisait périr Ophelas, ce qui est en contradiction absolue avec le récit de Justin. Peut-être l'auteur copié par Diodore a-t-il commis une inexactitude pour donner aux choses une tournure plus dramatique; il est à croire, cependant, qu'il ne se serait pas permis cette affirmation si les deux faits s'étaient passés à des dates très différentes.

Agathocle avait doublé son armée. Il put donc conduire la

1. XXII, 7, 6-8. M. Schubert (p. 151-3) accepte ce récit. Il croit qu'une indication de Diodore le confirme. D'après cet auteur (XX, 44, 7), Agathocle fit embarquer, non seulement les compagnons d'Ophelas qu'il ne voulait pas garder près de lui, mais aussi du butin. Ce butin aurait été fait sur les Carthaginois lors de la victoire mentionnée par Justin. Il est superflu d'insister sur la fragilité d'une telle hypothèse.

2. T. II, p. 251-2.

3, XX. 44.

4. Diodore, XX, 43, 3-6.

guerre avec plus de vigueur[1]. Utique était restée fidèle à Carthage[2] ou, selon Diodore[3], elle s'était détachée du Syracusain, après avoir conclu un accord avec lui[4]. Survenant à l'improviste, il fit prisonniers environ 300 citoyens, dispersés dans la campagne, dont plusieurs étaient des gens d'un rang assez élevé. Puis il somma la ville de se rendre, promettant de la traiter avec clémence. Comme elle s'y refusait, il ordonna de construire une tour, sur le devant de laquelle les prisonniers furent suspendus. Cette tour ayant été poussée contre les remparts et garnie de catapultes, d'archers, de frondeurs, les assiégés durent, pour se défendre, la couvrir de traits, dont beaucoup allèrent frapper leurs malheureux parents[5]. Bientôt Agathocle trouva un point faible dans l'enceinte et força le passage. Furieux de la résistance qu'on lui avait opposée, il fit massacrer ou crucifier les vaincus, n'épargnant même pas ceux qui avaient cherché asile dans les temples[6]. Après avoir laissé en ce lieu une garnison[7], il se dirigea vers Hippou Acra (Bizerte[8]), cité protégée par le lac qui la baignait. Il poussa

1. Diodore (XX, 54, 1) dit qu'avant son expédition contre Utique, Agathocle se déclara roi, à l'exemple d'Antigone, de Démétrius, Ptolémée, Séleucus, Lysimaque et Cassandre. Mais il est probable qu'il ne prit ce titre que quelques années plus tard : Schubert, p. 155-7 ; Beloch, III, 2, p. 203-4 ; de Sanctis, p. 176, n. 2.

2. Polybe, I, 82, 8.

3. XX, 54, 2.

4. Voir à ce sujet Meltzer, I, p. 528.

5. Diodore. XX. 54.

6. Id., XX, 55, 1-2. Diodore place la prise d'Utique dans la seconde année de la 118e Olympiade (été 307-été 306), comme tous les événements qui se passèrent ensuite en Afrique, jusqu'à la fin de l'expédition d'Agathocle : v. *infra*, p. 60, n. 3.

7. On trouve dans Appien (Lib., 14) la mention d'une tour située à 30 stades (un peu plus de 5 kilomètres) d'Utique. Construite par Agathocle, elle existait encore à la fin du IIIe siècle avant J.-C. Tissot (1, p. 554) veut placer cette tour dans une gorge qui coupe le djebel Menzel Ghoul, au Sud-Ouest d'Utique, gorge traversée par la route moderne de Tunis à Bizerte. Mais, de ce point à Utique, il n'y a que deux kilomètres et demi. Selon M. Veith (dans Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, III, 2, p. 581), l'emplacement de la tour d'Agathocle devrait être cherché près d'un col entre le djebel Menzel Ghoul et le djebel Douimis, également au Sud-Ouest d'Utique (dont ce col est distant de 6 kilomètres).

8. Voir t. II, p.146. Synonymie qui n'aurait pas dû être contestée (malgré une

activement les opérations de siège et, après une victoire dans un combat naval, il prit la place d'assaut. S'étant emparé d'autres villes, il devint maître de la plus grande partie du littoral et des populations de l'intérieur, à l'exception de la plupart des Numides. Parmi ces indigènes, certains firent alliance avec lui, mais les autres attendirent les événements[1].

D'après Appien[2], qui reproduit probablement Polybe, Agathocle fit exécuter des travaux fort importants à Bizerte : fortifications, citadelle, ports, arsenal maritime. Soit alors, soit plus tôt[3], il établit des Siciliens à l'extrémité orientale de la péninsule du cap Bon, au lieu qui fut appelé Aspis[4] (le Bouclier)[5]. On peut supposer qu'il y installa, aussi des chantiers et un arsenal[6]. La guerre se prolongeant, ces deux ports, situés sur le détroit qui sépare la Sicile de l'Afrique et fort bien choisis[7], devaient lui permettre d'assurer ses communications avec l'île.

---

erreur d'Appien, lequel place Ἱππάγρετα [sic] entre Carthage et Utique ibid., p, 147, n. 7). Elle est prouvée par ce que Diodore dit de la position de cette ville au bord d'un lac et par la marche des opérations d'Agathocle, qui, venant de Tunis, prit d'abord Utique, puis Hippou Acra.

1. Diodore, XX, 55, 3.

2. *Lib*., 110.

3. Meltzer, I, p. 383.

4. Strabon, XVII, 3, 16 : λόφος Ἀσπίς χαλούμενος..., ‘όνπερ συνώχισεν... Ἀγαθοχλής, χαθ’ ‘όν χαιρόν έπέπλευσε τοῖς Καρχηδονίοις (ces derniers mots n'indiquent pas nécessairement que la fondation d'Aspis ait eu lieu aussitôt après le débarquement d'Agathocle). Voir aussi Solin, XXVII, 8 ; Silius Italicus, III, 243-4.

5. Voir t. II, p. 141-2.

6. Lors de la prise de Bizerte, Agathocle possédait probablement des vaisseaux de guerre, puisqu'il livra un combat naval sous les murs de cette ville. Quelque temps auparavant, il avait pu réunir assez de navires de charge pour y embarquer les non-combattants de l'armée d'Ophelas.

7. Voir t. II, p. 147 et 141. Meltzer (l. c.) fait remarquer que la position d'Aspis, sur la côte orientale de la péninsule, la préservait, dans une certaine mesure, des attaques auxquelles aurait été exposé un port situé sur la côte occidentale en face de Carthage.

VII

Les victoires remportées par Agathocle n'avaient pas eu en Sicile la répercussion qu'il prévoyait. Les Grecs ne s'étaient point unis pour chasser l'ennemi séculaire. Les bannis de Syracuse tenaient toujours la campagne, avec une assez forte armée. Les Agrigentins s'efforçaient de prendre l'hégémonie, et leurs premiers succès leur donnaient bon espoir d'y réussir. Si les Carthaginois, abandonnés de leurs alliés après le désastre d'Amilcar, avaient été chassés d'un certain nombre de villes où ils avaient mis des garnisons[1], ils restaient en possession de leur province ; leur flotte n'avait même pas cessé de bloquer Syracuse[2].

Agathocle, jugeant qu'il n'avait rien à craindre en Libye, résolut de retourner dans l'île, où sa venue pourrait modifier heureusement les choses. Il fit construire des navires de transport, ainsi que des vaisseaux de guerre à cinquante rames, et s'embarqua avec 2 000 hommes, laissant le commandement de l'armée à Archagathos[3].

Celui-ci chargea un de ses lieutenants, Eumachos, de conduire une partie des troupes dans le haut pays. L'expédition fut heureuse. Eumachos prit d'abord Tocai, ville « d'une belle grandeur »[4], et obtint l'alliance de nombreux Numides qui vivaient dans le voisinage. Il s'empara ensuite de la ville appelée Phelliné et força à l'obéissance les habitants d'un pays limitrophe, les Asphodélodes, qui, par la couleur de leur

1. Diodore, XX, 31, 5 ; 32, 2.

2, Diodore, XX, 32, 3-5 : 61, 5. Justin (XXII, 8, 2) dit même qu'après la mort d'Amilcar, les Carthaginois envoyèrent une nouvelle armée assiéger Syracuse. Mais on voit par Diodore (XX, 56, 2) qu'entre 309 et 307, cette ville n'était pas bloquée du côté de la terre.

3. Diodore, XX, 55, 5. Voir aussi Justin, XXII, 8, 1.

4. Diodore, XX, 57, 4 : Τώχας, πόλιν εύμεγέθη.

peau, rappelaient les Éthiopiens. Il prit encore une troisième ville, très grande, Meschela, fondée, disait-on, par des Grecs à leur retour de Troie[1] ; puis une autre, Acra Hippou, homonyme de celle qu'Agathocle avait conquise ; enfin Acris, cité indépendante, dont il réduisit la population en esclavage[2]. Il revint vers Archagathos avec un abondant butin[3].

Qu'était-cette ville d'une belle grandeur, située dans la haute Libye, que Diodore appelle Τώχαι ? L'hypothèse la plus vraisemblable est celle qui l'identifie avec Thugga[4] (Dougga, près de Téboursouk), vieille cité indigène dans la région montagneuse de la Tunisie centrale. D'autres lieux, mentionnés par des documents de l'époque romaine, portèrent le même nom : Tucca Terebinthina, entre Maktar et Thala[5] ; Tucca, à l'embouchure de l'Amsaga (Oued el Kébir, au Nord-Ouest de Constantine), et une autre Tucca, située non loin de Milève (Mila)[6]. Mais il ne peut être question de ces deux dernières, beaucoup trop éloignées de Tunis. D'autre part, on n'a aucune raison de préférer Tucca Terebinthina, petite cité obscure, à. Thugga[7], ville importante au milieu de second siècle avant J.-C. et probablement plus tôt encore[8]. Phelliné, la ville des chênes-lièges, devait se trouver dans le Nord de la Tunisie[9]. Les Asphodélodes, qui ressemblaient aux Éthiopiens, ont pu

1. Conf. t. I, p. 344.

2. Diodore, XX, 57, 5-6.

3. Id., XX, 58, 1,

4. Pour les autres formes de ce nom dans les textes anciens, voir t. II, p. 110, n. 5.

5. C. I. L., VIII, p. 77 et 1217.

6. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 8, Philippeville, nos 5 et 71-72. Mesnage, L'Afrique chrétienne, p. 241, 331.

7. Grote (*Histoire de la Grèce*, trad. de Sadous, XIX, p. 194, n. 1) et Tissot (I, p. 539) sont disposés à identifier Tocai avec Tucca Terebinthina (conf. Schubert, p. 164). Meltzer (I, p. 401) hésite entre les deux villes.

8. Voir t. II, p. 110.

9. *Ibid*., p.95. Tissot (I, p. 444) identifierait volontiers Phelliné avec Pallene, lieu indiqué par la Table de Peutinger sur le littoral, au Sud-Est de l'île de Djerba. Cependant il voudrait placer Tocai à Tucca Terebinthina. Ces deux opinions ne sont pas conciliables.

vivre en Khoumirie, où existent un grand nombre d'individus dont la peau est naturellement foncée[1]. Après avoir pris Tocai, Eumachos se serait dirigé vers le Nord-Ouest et aurait franchi la Medjerda. La légende qui attribuait la fondation de Meschela à des Grecs nous autorise à supposer que c'était un lieu du littoral[2]. La ville maritime d'Acra Hippou[3], distincte de l'Hippou Acra prise par Agathocle, parait être celle que des textes plus récents appellent Hippo Regius et qui s'élevait à proximité d'un cap signalé par Ptolémée sous le nom d'Hippou Acra[4]. Si vraiment Eumachos passa par Dougga, puis par la Khoumirie, nous pouvons fort bien admettre qu'il se soit ensuite dirigé vers Hippone (près de Bône). Il est au contraire assez difficile de croire que le nom Hippou Acra ait désigné, outre Bizerte et Hippone, une troisième ville, complètement inconnue[5]. Hippone était peut-être une vieille colonie phénicienne; à la fin du IVe siècle, elle dépendait certainement de Carthage. Quant à Acris, elle aurait été située dans la province de Constantine[6]. On ignore pourquoi Eumachos attaqua cette ville, non soumise aux Carthaginois, et la traita avec une grande rigueur.

La campagne, rapidement menée, avait eu pour résultats de procurer aux Grecs des ressources par le pillage de plusieurs cités phéniciennes ou indigènes, de leur assurer l'alliance de quelques tribus, et sans doute d'effrayer celles qui se montraient hostiles.

Elle fut suivie d'une nouvelle expédition, commandée

1. Voir t. I, p. 363-4.

2. Conf. Tissot, *l. c*.

3. Comme le remarque M. Zielinski (*Die letzlen Jahre des zweiten punischen Krieges*, p. 12), ‘άχρα signifie cap : ‘Άχρα ‘Ιππου était donc sur la mer.

4. Voir t. II, p. 149, n. 6.

5. On ne peut pas penser à ‘Ιππου ‘άχρα, cap indiqué sur le littoral de la grande Syrte (t. II, p. 118, n. 5). M. Zielinski (l. c., p. 12, 15-16 conf. Faltin, dans C. Neumann, *Das Zeitalter der punischen Kriege*, p. 512, n. 2) veut placer l'Acra Hippou prise par Eumachos sur la côte du Sahel tunisien, au Nord de Sfax. Mais les arguments qu'il donne ne me paraissent nullement convaincants.

6. Tissot (II, p. 286) a fait observer avec raison qu'il n'y e pas lieu d'identifier Acris, ville autonome, avec Ucres, voisine de Carthage.

aussi par Eumachos et dirigée encore vers la haute Libye. Dépassant les villes dont il s'était précédemment emparé, Eumachos se jeta tout à coup sur celle qu'on appelait Miltine[1]. Vaincu dans un combat de rues, il perdit un grand nombre des siens et dut s'enfuir. De là, il s'avança à travers une chaîne de montagnes, longue de 200 stades (35 kilomètres), pleine de chats sauvages dont la présence écartait tout oiseau. Il parvint dans un pays où les singes abondaient et vivaient familièrement avec les hommes[2]. Il y avait là trois villes, dont le nom indigène fut traduit par les Grecs Πιθηχοῦσσαι, « les villes des Singes ». Eumachos en emporta une d'assaut et la pilla ; il reçut la soumission des deux autres. Mais, ayant été informé que les indigènes rassemblaient de grandes forces contre lui, il prit le chemin le plus court pour retourner vers le littoral[3].

Cette dernière indication prouve qu'il était allé loin dans l'intérieur des terres. Où ? nous ne saurions le dire : peut-être dans l'Est de l'Algérie[4]. L'emplacement de Miltine et de ces villes des Singes est inconnu : il n'y a plus de singes aujourd'hui dans la Berbérie orientale[5]. L'auteur dont Diodore est l'écho a reproduit avec empressement ce qu'un compagnon d'Eumachos avait conté sur ces animaux et sur les chats sauvages ; un peu plus de précision géographique aurait mieux fait nôtre affaire.

Cependant les Carthaginois, estimant sans doute que les Grecs, privés d'un chef tel qu'Agathocle, seraient plus faciles à vaincre, firent de grands préparatifs. Le Sénat décréta la formation de trois armées. L'une se dirigerait vers les villes

1. Diodore, XX, 58, 1 : εἰς τήν χαλουμένην Μιλτίνην πόλιν.

2. Voir t. I, p. 245, 246.

3. Diodore, XX, 58.

4. Meltzer (I, p. 529) se demande si le pays des singes n'était pas dans la région de Capsa (Gafsa), dont le nom a quelque ressemblance avec le nom hébreu de cet animal. Il suppose (p. 403) qu'Eumachos revint vers le littoral septentrional de la Syrte.

5. Conf. t. I, p. 109.

maritimes[1], c'est-à-dire, probablement, vers le littoral oriental de Tunisie[2] ; une autre, vers l'intérieur[3] (Tunisie centrale ?) ; la troisième, vers le haut pays[4] (Tunisie septentrionale et Est de l'Algérie ?). On diminuerait ainsi le nombre des bouches à nourrir dans la capitale, où les vivres commençaient à devenir insuffisants, car une foule de gens étaient venus de tous côtés pour y chercher un refuge. Il n'y avait guère lieu de redouter un siège; Carthage étant bien défendue par ses murailles et par la mer. Les alliés seraient encouragés dans leur fidélité quand ils verraient plusieurs armées en campagne, prêtes à les secourir; ceux qui, par crainte, s'étaient unis aux Grecs renoueraient les liens antérieurs. Enfin, les ennemis devraient se diviser et s'éloigner beaucoup de Carthage[5]. Les événements prouvèrent la justesse de ces calculs.

Trente mille hommes sortirent de la ville. L'armée qui gagna le haut pays était conduite par un Himilcon ; celle de l'intérieur, par un Hannon[6] ; on ne dit pas qui était à la tôle de celle du littoral[7]. De son côté, Archagathos envoya une partie de ses forces vers la région côtière, en confia d'autres à Aischrion et prit le commandement du reste, déduction faite d'une garnison qu'il laissa à Tunis. Le pays était traversé en tous sens par des troupes en marche[8].

Hannon avait à combattre Aischrion. Il le fit tomber dans une embuscade et le tua, avec plus de 4 000 fantassins et environ 200 cavaliers. Parmi les survivants, ceux qui ne

---

1. Diodore, XX, 59, 1 : ἐπί τάς παραθαλαττίους πόλεις.

2. Deux ou trois ans auparavant, Agathocle, marchant πρός τάς ἐπί θαλάττη χειμένας πόλεις (id., XX, 17, 1), prit successivement Néapolis, Hadrumète et Thapsus. Conf. Meltzer, I, p. 529.

3. εἰς τήν μεσόγειον.

4. εἰς τούς ‘άνω τόπους.

5. Diodore, XX, 59, 2-4.

6. *Id*., XX, 60, 3 et 4.

7. C'était peut-être un Adherbal, que Diodore mentionne un peu plus tard (XX, fil, 3 : Ἀτάρβας),

8. Diodore, XX, 59, 4 ; 60, 1-2.

furent pas pris s'enfuirent auprès d'Archagathos, campé à 500 stades de là[1]. Nous ignorons où Hannon remporta cette victoire.

Himilcon alla occuper une ville[2], d'où il surveilla la marche d'Eumachos. Celui-ci revenait vers la côte, embarrassé par tout le butin qu'il avait recueilli. Quand il arriva à proximité des Carthaginois, il s'apprêta à leur livrer bataille. Himilcon laissa dans la ville la moitié de ses soldats, leur prescrivant d'en sortir lorsqu'ils le verraient se replier, et d'attaquer ceux qui le poursuivraient. Lui-même prit l'autre moitié et engagea le combat. Mais, bientôt, il s'enfuit avec les siens. Les gens d'Eumachos, cessant de garder leurs rangs, coururent après lui. Tout à coup, les troupes qui étaient restées dans la ville se présentèrent en bon ordre. Ce fut alors une panique chez les Grecs, auxquels Himilcon coupa la retraite vers leur camp. Ils gagnèrent une hauteur voisine, dépourvue d'eau. Cernés; accablés de traits, torturés par la soif, ils périrent presque tous. Sur 8 000 hommes d'infanterie, trente seulement purent s'échapper, et, sur 800 cavaliers, quarante[3].

A la nouvelle de ce désastre, Archagathos retourna à Tunis, où il réunit ce qui subsistait de son armée. Il envoya en Sicile des messagers pour prévenir son père et lui demander une aide aussi prompte que possible. D'autres malheurs s'abattirent sur les Grecs. La plupart de leurs alliés se détachèrent d'eux. Les ennemis se rapprochèrent et menacèrent leur camp. Himilcon[4] occupait les défilés et interceptait les communications avec l'intérieur de la Libye ; il n'était qu'à 100 stades de distance. Un autre général, Adherbal, campait à 40 stades de Tunis.

1. Diodore, XX, 60, 3.
2. Dont le nom, peut-être indiqué par Diodore, ne se lit pas dans nos manuscrits.
3. *Id*., XX. 60, 4-8.
4. Qui était revenu de sa campagne contre Eumachos.

Comme les Carthaginois étaient maîtres sur terre et sur mer, les soldats d'Archagathos souffraient du manque de vivres ; ils s'abandonnaient à un profond découragement[1].

VIII

Agathocle avait débarqué à Sélinonte, dans la province punique. Renforcé sans doute par des troupes syracusaines qui venaient de vaincre les Agrigentins, il avait soumis plusieurs villes : Héracléa, Thermai, Ségeste[2]. Puis il avait pris le chemin de Syracuse. L'armée des bannis, supérieure en nombre à la sienne, lui offrit la bataille, qu'il n'osa pas accepter[3]. Les mauvaises nouvelles qu'il reçut d'Archagathos le décidèrent à revenir en Afrique. Une flotte carthaginoise, forte de 30 vaisseaux, bloquait Syracuse. Elle fut battue et en partie capturée par 18 navires de guerre que des Étrusques, alliés du tyran, lui envoyèrent et par 17 galères qu'il avait lui-même[4]. Après avoir fait massacrer 500 citoyens, suspects de sympathie pour les exilés, il s'embarqua et arriva sans encombre à Tunis[5].

Il y trouva environ 22 000 hommes d'infanterie : 6 000 Grecs, autant de Gaulois, de Samnites et d'Étrusques, et à peu près 10 000 Libyens, gens toujours prêts à changer de parti. En outre, il pouvait disposer de 1 500 cavaliers et d'un certain nombre de chars, montés par des indigènes[6]. Il avait besoin d'une victoire pour ranimer ces troupes démoralisées et affa-

---

1. Diodore, XX, 61, 1-4.

2. *Id*., XX, 56, 3 ; 71, 1. Justin (XXII, 8, 3) dit à tort que les Carthaginois furent chassés de la Sicile et qu'Agathoele devint maître de l'île entière. On voit par une indication de Diodore (XX, 69, 3) qu'entre autres villes de Leur province, les Carthaginois avaient gardé Solonte.

3. Diodore, XX, 57, 1-3.

4. *Id*., XX, 61, 5-8.

5 *Id.*, XX, 63, 6-7 ; 64, 1.

6. Plus de 6000 chars, selon Diodore (XX, 64, 3). Ce chiffre est beaucoup trop élevé : conf. Meltzer, I, p. 404 ; Schubert, p. 175.

mées[1]. Il marcha donc à l'ennemi. Il est probable qu'il se dirigea vers l'armée punique la plus proche, celle d'Adherbal[2]. Les Carthaginois, qui s'étaient établis dans un lieu élevé et d'accès difficile, ne voulurent pas courir le risque d'une bataille ; ils demeurèrent dans leur camp, où ils ne manquaient de rien : la famine et le temps, pensaient-ils, auraient raison de leurs adversaires. Comme Agathocle ne pouvait pas les attirer en plaine et que les circonstances ne lui permettaient pas d'attendre, il résolut d'attaquer le camp. Lorsque les Carthaginois le virent s'approcher, ils sortirent et, ayant l'avantage du terrain et du nombre[3], ils repoussèrent cet assaut. Ceux qui entouraient le tyran essayèrent de tenir, mais ils furent entraînés dans la déroute. L'armée punique serra de près les fuyards. Elle épargna les Libyens, afin de se les concilier, mais elle courut sus aux Grecs et aux mercenaires, que leurs armes faisaient reconnaître, et les poursuivit jusqu'à leur camp. Agathocle perdit 3 000 hommes[4].

La nuit suivante, des calamités qu'on ne pouvait prévoir frappèrent vainqueurs et vaincus. Pour remercier les dieux, les

1. Justin raconte (XXII, 8, 4-7) qu'elles réclamèrent tumultueusement leur solde, dont Archagathos avait différé le paiement jusqu'au retour de son père. Celui-ci aurait apaisé cette sédition, non par de l'argent, mais par des promesses de butin, et, peu de jours après, il aurait conduit l'armée à l'attaque du camp ennemi.

2. La suite du récit de Diodore montre que le camp de cette armée était très voisin de Carthage : lors d'une panique, survenue pendant la nuit, les soldats s'enfuirent vers la ville et y parvinrent avant le jour (XX, 66, 4). Comme Diodore indique, d'autre part, que le camp d'Adherbal était à 40 stades (7 kilomètres) de Tunis, la position élevée et difficile d'accès, occupée par les Carthaginois dans le voisinage d'une plaine (Diodore, XX, 64, 3-4), doit probablement être cherchée sur les hauteurs qui dominent El Ariana, au Nord de Tunis et à l'Ouest de Carthage. Ce camp aurait assuré les communications entre Carthage et l'intérieur du pays par les collines du djebel Nahéli et du djebel Ahmar.

3. Il est à croire cependant que, si Agathocle emmena toute son armée, elle était plus nombreuse que celle qu'il attaqua : les trois armées puniques formées peu de temps auparavant comptaient en tout 30000 hommes. Mais la disposition des lieux permettait sans doute aux Carthaginois de prendre part à ce combat en plus grand nombre que les Grecs.

4. Diodore, XX, 64. Mention de cette défaite dans Justin, XXII, 8, 7 (Agathocle y aurait perdu la majeure partie de son armée).

Carthaginois leur offraient les plus beaux des prisonniers. Un grand feu consumait les victimes, quand un coup de vent porta les flammes sur le tabernacle sacré, voisin de l'autel. L'incendie gagna la tente du général, puis celles des officiers et se propagea très vite. Comme les abris des soldats étaient en roseaux et en paille et que la violence du vent croissait, le camp fut bientôt un vaste brasier. Beaucoup de gens furent brûlés vifs pendant qu'ils tentaient de sauver leurs armes et leurs effets les plus précieux, ou qu'ils s'enfuyaient à travers les ruelles étroites. Quant à ceux qui purent s'échapper, ils tombèrent dans d'autres dangers. Parmi les soldats africains d'Agathocle, 5 000 avaient déserté au cours de la même nuit et s'étaient dirigés vers le camp carthaginois. Des sentinelles avancées crurent que c'était l'armée grecque entière, marchant en ordre de combat, et elles donnèrent l'alarme. La fausse nouvelle, aussitôt répandue, causa une panique. Tous cherchaient à fuir. Trompés par l'obscurité, affolés par la terreur, ils se battaient entre eux, pensant avoir affaire à des ennemis, ou bien ils allaient se jeter dans des précipices. Il y eut plus de 5 000 morts. Le reste se sauva vers Carthage[1].

Dans le même temps, les troupes d'Agathocle furent victimes d'une erreur semblable. Voyant l'incendie et entendant le tumulte, les déserteurs libyens retournèrent sur leurs pas. Quelques Grecs, qui les aperçurent, les prirent pour des Carthaginois et se hâtèrent de prévenir le tyran. Les soldats saisirent leurs armes et sortirent du camp en désordre. Les flammes qui s'élevaient de l'autre camp, les clameurs qui en partaient les persuadèrent que toutes les forces puniques engageaient l'attaque[2]. Ils se mirent à courir çà et là pour éviter ce danger imaginaire. Les Libyens se mêlèrent à eux.

1. Diodore, XX, (65-66).

2. Diodore n'explique pas comment l'incendie du camp des Carthaginois put faire croire qu'ils prenaient l'offensive, ni comment les Grecs entendirent des cris poussés à une distance de plusieurs kilomètres.

Dans les ténèbres, ceux qui se rencontraient s'entre-tuaient ; plus de 4 000 hommes périrent ainsi. Enfin la vérité fut connue et les survivants rentrèrent dans le camp[1].

Abandonné de tous les Libyens et n'ayant plus assez de troupes pour continuer la guerre, Agathocle prit le parti de quitter l'Afrique. Mais il ne pouvait emmener ses soldats : les Carthaginois, maîtres de la mer, ne l'auraient pas permis ; du reste, il manquait des moyens de transport nécessaires. Il n'espérait pas conclure un accord avec des adversaires convaincus de leur supériorité et désireux, semblait-il, de tirer vengeance des hommes qui, les premiers, avaient osé envahir leur pays. Il se décida donc à partir presque seul, en secret[2].

Selon Diodore, il avait l'intention de se faire accompagner d'Héraclide, mais non pas d'Archagathos : il craignait, en effet, que son fils aîné et sa femme Alcia, s'ils étaient de nouveau réunis, ne s'entendissent pour se débarrasser de lui. Archagathos, qui soupçonnait le dessein d'Agathocle et s'indignait d'être sacrifié, guetta les préparatifs. Quand vint la nuit fixée pour le départ, il avertit quelques officiers. Ceux-ci accoururent et non seulement s'opposèrent à l'embarquement, mais dénoncèrent la lâcheté du tyran. On le saisit et on l'enchaîna. Le camp était livré à une anarchie tumultueuse. Soudain, au milieu de la nuit, le bruit se répandit que les ennemis approchaient. Ce fut une nouvelle panique. Tous se précipitaient hors du camp. Ceux qui gardaient Agathocle, aussi effrayés que les autres et croyant qu'on les appelait, apparurent avec leur prisonnier, chargé de chaînes. Alors; la foule, apitoyée, demanda à grands cris qu'on le relâchât. Dès qu'il fut libre, il s'embarqua furtivement, laissant ses deux fils[3].

---

1. Diodore, XX, 67. Ce récit des événements qui se passèrent dans lès deus camps au cours de la même nuit, a été, sans aucun doute, arrangé par un metteur en scène.

2. *Id*., XX, 68, 1-3.

3. *Id*., XX, 68, 3-4 ; 69, 1-3. Récit qui n'inspire guère confiance (voir Schubert,

Justin[1] donne une version toute différente. Rentré dans son camp après avoir été vaincu par les Carthaginois et voyant l'exaspération des siens[2], Agathocle se serait enfui de nuit, accompagné seulement d'Archagathos[3]. Les soldats, lorsqu'ils s'aperçurent de son départ, se mirent à sa poursuite, mais ils furent arrêtés par des Numides qu'ils rencontrèrent. Ils s'emparèrent cependant d'Archagathos, qui s'était égaré dans l'obscurité. Quant à Agathocle, il retourna en Sicile[4] avec les vaisseaux qu'il avait, peu de temps auparavant, amenés en Afrique[5].

Après le départ du tyran, ses fils furent massacrés par les troupes[6], qui se choisirent des chefs. Des pourparlers furent engagés avec le gouvernement punique et l'on se mit d'accord aux conditions suivantes : les Grecs rendraient les villes qu'ils détenaient et recevraient 300 talents[7] ; ceux qui voudraient

---

p. 181, et de Sanctis, p. 182-3, note). Si Archagathos s'était ainsi conduit envers son père, les soldats ne l'auraient pas tué pour se venger d'Agathocle, et celui-ci n'aurait pas puni le-meurtre d'un fils indigne.

1. XXII, 5, 8-11.

2. Non seulement à cause de la défaite, dit Justin, mais aussi à cause du non-paiement de la solde.

3. « Solus a castris cum Archagatho filio profugit. » Il n'est pas question d'Héraclide. Archagathos serait-il mentionné ici par erreur, à la place de son jeune frère ?

4. A Syracuse, selon Justin. Agathocle se rendit, non pas dans cette ville, mais dans l'Ouest de l'île : voir Diodore, XX, 71 et 72.

5. Le récit de Justin parait être, du moins pour un détail, plus exact que celui de Diodore. Agathocle dut faire au assez long trajet par terre avant de monter sur un navire. S'il s'était embarqué à Tunis, il aurait été certainement arrêté à la sortie du lac, qui devait être surveillée par les Carthaginois.

6. Diodore, XX, 69, 3. Justin. XXII, 5, 13. Diodore (XX, 70, 4) prétend que ce furent des soldats d'Ophelas qui tuèrent les fils d'Agathocle. Mais le même auteur indique ailleurs (XX, 72) que, pour se venger, le tyran fit périr à Syracuse tous les parents de ceux qui l'avaient accompagné en Libye. C'étaient donc à des Syracusains qu'il imputait le crime. Selon Justin (XXII, 8, 14), Archagathos fut tué par Arcésilas, ancien ami de son père. Il aurait dit au meurtrier : « Que Penses-tu qu'Agathocle fera à tes enfants, toi qui le prives des siens ? » — « Il me suffit, aurait répondu Arcésilas, de savoir qu'ils survivront aux enfants d'Agathocle. » Dialogue évidemment sorti du cerveau d'un rhéteur. — Polybe (VII, 2, 4) fait mention d'un Syracusain. qui avait été exilé de sa patrie, parce qu'il avait, disait-on, porté la main sur un des fils d'Agathocle, Agatharchos (*sic* ; conf. *supra*, p. 23, n. 7). Ce Grec s'était établi à Carthage.

7. Environ 7 800 kilogrammes d'argent, s'il s'agit de talents euboïques.

prendre du service chez les Carthaginois seraient admis comme mercenaires, avec la solde qu'ils touchaient auparavant; quant aux autres, on les transporterait en Sicile, où ils résideraient à Solonte. La majorité de l'armée approuva ce traité. Cependant certaines garnisons comptaient encore sur Agathocle ; elles résistèrent. Les places qu'elles occupaient furent prises d'assaut, les officiers mis en croix, les soldats réduits en esclavage et employés à des travaux agricoles[1].

Agathocle s'était rembarqué à l'époque du coucher des Pléiades, dans la quatrième année de la guerre d'Afrique[2], c'est-à-dire vers le 12 octobre 307[3].

Pour juger cette expédition, terminée d'une manière si malheureuse, on ne doit pas oublier que le Syracusain passa la mer, non comme un conquérant, un imitateur d'Alexandre, mais comme un joueur qui risque sa dernière chance. Il voulait échapper à un désastre et il y réussit. En Afrique, il chercha à

1. Diodore, XX, 69, 3-5. Pour le traité, voir aussi Justin, XXII, 8, 13.

2. Diodore, XX, 69, 3 et 5.

3. Conf. *supra*, p. 44, n. 3. Entre le meurtre d'Ophelas et la fuite d'Agathocle, beaucoup d'événements se passèrent : la prise d'Utique, puis celle de Bizerte, où le tyran dut séjourner pendant un certain temps pour établir le plan des travaux qu'il ordonna d'exécuter dans ce port, et sans doute aussi pour constituer la flotte qui le ramena en Sicile ; le départ d'Agathocle; les deux campagnes d'Eumachos; la triple campagne carthaginoise ; la nouvelle des défaites grecques envoyée à Agathocle, qui ne quitta pas tout de suite Syracuse ; son retour, qui eut lieu vers septembre 307, le séjour qu'il fit alors en Afrique ayant été court. En plaçant le meurtre d'Ophelas en octobre 309 et en ne tenant pas compte de la répartition chronologique de Diodore, on pourrait aisément distribuer ces faits dans une période de deux ans : on assignerait la prise d'Utique et de Bizerte au printemps de 308 ; le départ d'Agathocle à l'été ou à l'automne de la même année (partant avec 2 000 hommes, il ne se hasarda sans doute pas à une traversée en plein hiver) ; les deux expéditions d'Eumachos à l'hiver de 308-7 et au printemps de 307 ; la triple expédition carthaginoise au printemps et à l'été de 307. — Si, au contraire, le meurtre d'Ophelas eut lieu en octobre 308, il faut mettre la prise d'Utique et de Bizerte dans l'hiver de 308-7, la traversée d'Agathocle au commencement du printemps de 307, le début de la triple campagne des Carthaginois à la fin du printemps ou en été. Le second départ d'Eumachos put précéder de peu celui d'Himilcon, qui alla le combattre. Mais, à moins que la première expédition de cet Eumachos n'ait été très rapide, il serait difficile d'en placer le début après le départ d'Agathocle (conf. Schubert, p. 166-7) : on devrait donc supposer qu'elle fut ordonnée par le tyran lui-même, et non par Archagathos, comme Diodore l'indique.

imposer à ses ennemis une paix qui le débarrassât d'eux en Sicile. Mais ni plusieurs défaites, ni les ruines que l'invasion fit autour de Carthage et sur le reste du territoire punique, ni la perte d'un grand nombre de villes, ni la défection de beaucoup d'alliés, ni les frais d'une longue guerre ne décidèrent les Carthaginois à traiter tant qu'Agathocle fut chez eux[1]. Malgré leurs divisions, ils paraissent avoir été d'accord pour ne pas commettre cet acte de faiblesse[2], qui eût détruit leur prestige aux yeux de leurs sujets et de leurs vassaux et encouragé leurs futurs adversaires à suivre l'exemple d'Agathocle. Grâce à leur marine et à leurs remparts, ils pouvaient supporter un blocus par terre et ils n'avaient rien à craindre d'un assaut, que le tyran n'osa pas tenter pendant son séjour de plusieurs années aux portes de la ville. Ils ne se bornèrent pas à une résistance passive. Sans même abandonner la Sicile, ils mirent sur pied en Libye plusieurs armées, formées de citoyens, d'Africains, de mercenaires, dans lesquelles des Grecs et même des Syracusains[3] combattirent le prétendu champion de l'hellénisme. Ils prirent l'offensive et allèrent montrer aux indigènes qu'il n'était pas prudent de faire cause commune avec les envahisseurs.

Pendant trois ans, Agathocle sut se maintenir par ses talents militaires et les ressources de son intelligence. Mais il manquait de tout appui solide. Ses auxiliaires libyens et numides se hâtaient de le quitter dès qu'ils commençaient à douter de ses chances de succès; les villes phéniciennes ne s'étaient pas, pour la plupart, détachées volontairement de Carthage et les cruautés du tyran n'étaient pas propres à le faire aimer. Ce n'était qu'au détriment des Africains qu'il nourrissait et payait ses soldats, troupes indisciplinées et peu sûres.

1. Valère-Maxime (VII, 4, ext., 1) affirme le contraire, mais il se trompe.

2. Ce fut seulement dans le premier moment de panique que certains parièrent, dit-on, de négocier : voir p. 31.

3. Voir *supra*, p. 41.

Puisque Carthage ne voulait pas céder, il ne devait espérer l'y contraindre qu'en l'isolant du côté de la mer. Dans la troisième année de son séjour en Libye, il choisit l'admirable port de Bizerte pour y créer une puissante flotte. Il n'en eut pas le temps. Ses ennemis, profitant de son retour en Sicile, firent un grand effort militaire, qui mit très vite les Grecs à leur merci. L'expédition d'Agathocle prouva donc qu'en portant la guerre sur le continent africain, on pouvait causer à Carthage de graves embarras, mais non menacer sérieusement son existence, si l'on n'avait pas une marine très supérieure à la sienne.

De retour dans l'île, Agathocle chercha à traiter avec le chef des bannis, Dinocrate. Il se déclara prêt à renoncer à Syracuse, où le gouvernement démocratique eût été rétabli; il demanda à garder seulement Thermai[1] et Céphaloidion, avec le territoire de ces villes[2]. Ses offres ne parurent pas sincères. Il conclut alors la paix avec les Carthaginois[3], désireux, après une lutte si longue, de recouvrer sans combat les villes qu'il leur avait enlevées dans leur province sicilienne[4]. En échange de ses restitutions, ils lui versèrent une somme d'argent[5] et 200 000 médimnes de blé[6]. Espéraient-ils qu'Agathocle et Dinocrate

1. Cette ville faisait partie de la province punique, ce qui prouve qu'Agathocle n'avait pas l'intention de s'entendre avec les Carthaginois (de Sanctis, p. 187).

2. Diodore, XX, 77, 3.

3. *Id*., XX, 70, 5 : dans la troisième année de la 118e Olympiade (306-5 avant J.-C.). Voir aussi Justin, XXII, 18, 5.

4. Parmi ces villes, on connaît Thermai, Héracléa, Sélinonte, Ségeste (voir p. 55). Agathocle avait dépouillé et massacré la population de Ségeste et il l'avait remplacée par des déserteurs, en donnant à la ville un nom nouveau, Διχαιόπολις.

5. Une somme en or qui équivalait à. 300 talents d'argent, ou, selon Timée, à 150 : Diodore, XX, 79, 5. On a supposé qu'il n'y a pas là contradiction, et que les 300 talents étaient des talents carthaginois qui valaient deux fois moins que les talents indiqués par Timée : Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, 2e édit., p. 429 (conf. Meltzer, I, p. 529). M. de Sanctis (p. 190, n. 1) croit que l'indemnité fut fixée à 300 talents calanques, mais que Les Carthaginois n'en payèrent que la moitié en or ; le reste aurait été payé en blé (les 200 000 médimnes dont parle Diodore).

6. C'est-à-dire 105 000 hectolitres, si ces médimnes équivalaient à un peu plus d'un demi-hectolitre.

s'useraient l'un l'autre et qu'eux-mêmes pourraient ensuite devenir les arbitres des Grecs affaiblis ? S'ils eurent cette pensée, ils se trompèrent. Peu de temps après, Agathocle, devenu roi, était le maître incontesté de toute la Sicile orientale. Dans les années qui suivirent, il se tourna vers l'Italie du Sud et ne fit rien contre ses anciens ennemis. Cependant il n'avait pas renoncé à reprendre un jour la guerre en Afrique. Disposant d'une belle armée, il s'était constitué la marine nécessaire : il avait 200 grands vaisseaux, avec lesquels il comptait bloquer Carthage et l'empêcher de recevoir de Sicile et de Sardaigne des approvisionnements de blé. La mort le surprit en 289[1].

IX

Agathocle disparu, les querelles des Grecs de Sicile recommencèrent[2]. Les Carthaginois les entretinrent et en tirèrent profit. Ils intervinrent à Syracuse et purent même se faire remettre 400 otages. Un peu plus tard, vers 280, ils remportèrent un succès sur Hicétas, tyran de cette ville, qui, ayant vaincu Phintias, tyran d'Agrigente, les avait attaqués. Contre Phintias, ils protégèrent Henna (au centre de l'île) et y mirent une garnison[3]. Dans les îles Éoliennes, ils prirent possession de Lipara, utile à leurs flottes pour surveiller le détroit de Messine[4]. Enfin, en 278, ils envoyèrent 100 vaisseaux et une

1. Diodore, XXI, 16, 1.

2. Pour l'histoire des Carthaginois en Sicile entre la mort d'Agathocle et la première guerre punique, voir R. Schubert, *Geschichte des Pyrrhus* (Königsberg, 1894), p. 200-216 ; Meltzer, II. p. 223-251 Niese, II, p. 37-47, 175-180 ; Beloch, III, 1, p. 558-561, 569-575, 666-9. Sources : Diodore, fragments du l. XXII; Denys d'Halicarnasse, XX, 8 ; Justin, XXIII, 3-4 ; Plutarque, *Pyrrhus*, 22-24 ; Pausanias, I, 12, 5-13, 1 ; Appien, *Samn*., 12 ; Polybe, I, 7-10.

3. Diodore, XXII, 10, 1 (avec la correction de Beloch, *Hermes*, XXVIII, 1893, P. 630).

4. Ils étaient maîtres de Lipara en 265 ou 264 : Diodore, XXII, 13, 7 ; conf., Pour les années 260 et suiv., Polybe, I, 21, 5 ; 25,4 ; 39, 13, etc. Lipara avait été Prise par Himilcon en 306 (Diodore, XIV, 56, 2), mais les Carthaginois ne l'avaient pas gardée.

forte armée devant Syracuse, que deux tyranneaux se disputaient. Allaient-ils réaliser les projets que, malgré tant d'efforts infructueux, tant de renoncements passagers, ils n'avaient jamais oubliés ?

Pyrrhus était en Italie, où les Tarentins l'avaient appelé, et, deux fois, il avait triomphé des Romains. Cet émule d'Alexandre rêvait de dominer sur l'Occident, après avoir abattu Rome et Carthage[1]. Celle-ci, en détenant Syracuse, eût enlevé au roi d'Épire le point d'appui dont il avait besoin pour conquérir la Sicile et, en l'écartant de l'île, elle l'eût empêché de passer en Afrique. Elle s'allia aux Mamertins : ces Campaniens, jadis à la solde d'Agathocle, s'étaient emparés de Messine, c'est-à-dire de la porte de la Sicile pour qui venait d'Italie.

Pourtant Pyrrhus, se rendant aux prières des Grecs, débarqua sur la côte orientale, vers la fin de l'été de 278, et entra dans Syracuse. Les Carthaginois, dont les forces étaient supérieures aux siennes, n'avaient risqué la bataille ni sur mer, ni sur terre. Leurs chefs connaissaient la renommée militaire de Pyrrhus ; ils savaient aussi que leur patrie ne leur aurait pas volontiers pardonné une défaite.

L'année suivante, le roi, auquel toutes les cités grecques s'unirent, occupa la province punique et les possessions des Mamertins. Les villes capitulaient ou étaient emportées d'assaut. Carthage chercha à traiter. Elle offrit de renoncer à la Sicile, à l'exception de Lilybée, qu'elle conservait encore, de prêter à Pyrrhus des vaisseaux, de lui fournir de l'argent. Elle voulait ainsi le déterminer à repasser en Italie. Gardant une porte sur l'île, elle aurait pu reprendre bientôt ce qu'elle consentait à abandonner. Le vainqueur semblait disposé à accepter et à aller dépenser son activité ailleurs : son esprit impétueux n'était

---

Elle avait appartenu plus tard à Agathocle, qui s'en était emparé en 304 (Diodore, XX, 101).

1. Ses visées sur Carthage : Plutarque, *l. c.*, 14 ; Zonaras, VIII, 2, p. 308, b.

guère capable de mettre de l'ordre dans les vastes projets qu'il avait conçus. Mais ses conseillers le persuadèrent de réclamer aussi Lilybée et les négociations furent rompues. Pyrrhus vint assiéger cette place forte. Il ne put la prendre et il revint à Syracuse. Il songeait maintenant à transporter la guerre sur le sol africain. Il arma une grande flotte et demanda partout des hommes destinés à former les équipages. Ses exigences et surtout les procédés violents dont il usa pour se faire obéir lui aliénèrent ses alliés. Beaucoup d'entre eux souhaitèrent d'être débarrassés de ce despote et se tournèrent vers Carthage et les Mamertins. Cependant il recevait d'Italie de pressants appels ; il les entendit et résolut de recommencer la lutte contre les Romains. Avant de se rembarquer (en 276), il battit une armée venue d'Afrique. Il fut moins heureux dans une bataille livrée en pleine mer ; il y perdit les deux tiers de ses vaisseaux[1]. La Sicile ne le revit plus.

Les Carthaginois recouvrèrent leur province ; ils étendirent même au delà leur protectorat, sinon leur domination. Au début de la guerre contre Rome, en 264 ou 263, Agrigente, officiellement leur alliée[2], paraît avoir été en fait leur vassale[3]. A la même époque, Échetla, lieu situé dans le Sud-Est de l'île, entre Léontinoi et Camarine, se trouvait, selon Polybe, à la limite des possessions syracusaines et puniques[4].

Messine était devenue dans l'Est la rivale de Syracuse. Carthage les laissa s'affaiblir par leurs disputes. Mais son intérêt exigeait que les coups fussent à peu près égaux. Or, en 265 ou 264, Hiéron, général des Syracusains, infligea aux Mamertins un tel désastre qu'ils décidèrent de mettre leur ville à sa

1. Voir t. II, p. 455.

2. Diodore, XXIII, 1, 2.

3. Polybe, I, 17, 5.

4. *Id*., I, 15, 10. Dès le début des hostilités, les Romains occupèrent des territoires et des villes qui dépendaient de Carthage et qui devaient être situés dans l'Est de l'île : Polybe, I, 15, 5 ; 16, 3. Sur cette question, voir Maurice, *Revue des Questions historiques*, 1899, II, p. 197 (conf. Beloch, III, 1, p. 575, n. 1).

discrétion. Hannibal, commandant d'une flotte mouillée dans le voisinage, vint alors le féliciter et, en même temps, lui proposer ses bons offices. Puis il se rendit à Messine, engagea les habitants à ne pas désespérer et laissa dans la citadelle une garnison. Vainqueur et frustré de sa victoire, Hiéron retourna à Syracuse, où il reçut le titre de roi. Autour de lui, le ressentiment fut vif contre les Carthaginois ; on eut peut-être même des velléités de leur faire la guerre[1]. Ils allaient bientôt être chassés de la Sicile, mais l'honneur et le profit de leur défaite n'étaient pas réservés aux Grecs.

1. Nous ignorons la date exacte de la XVIe Idylle de Théocrite, adressée à Hiéron (qui n'y est pas qualifié de roi). Le poète nous montre (v. 76 et suiv.) les Phéniciens de la Libye déjà saisis de terreur, tandis que les Syracusains se préparent à les combattre.

CHAPITRE II

LA PREMIÈRE GUERRE PUNIQUE

I

Polybe a connu et nous a fait connaître[1] trois traités conclus entre Rome et Carthage avant la guerre qui les mit aux prises en Sicile : ils étaient gravés sur des tables de bronze conservées au Capitole[2]. Le plus ancien, affirme-t-il, remontait « au temps de Lucius Junius Brutus et de Marcus Horatius, qui furent les premiers consuls après l'abolition de la royauté et par lesquels le temple de Jupiter Capitolin fut consacré, 28 ans avant le passage de Xerxès en Grèce[3] » (par conséquent en 507 avant J.-C.). Polybe dit que le troisième fut contemporain de l'expédition de Pyrrhus[4]. Quant au second, il n'en donne pas la date. Il accuse d'inexactitude Philinos d'Agrigente, qui avait parlé d'une convention par laquelle les deux Républiques se seraient engagées à s'abstenir réciproquement de la Sicile et de l'Italie[5].

---

1. III, 22-25.

2. 111, 26, 1. Ces traités, ajoute Polybe (*ibid*., 2), étaient restés ignorés des Romains jusqu'à son temps. On a supposé que Caton les avait exhumés des archives peu avant la troisième guerre contre les Carthaginois et insérés dans son ouvrage historique (Mommsen, *Röm. Chronol*., 2e édit., p. 322-3 ; Soltau, Philologus, XLVIII, p. 279 et suiv.) : c'est là une hypothèse très fragile. Polybe (III, 22, 3) semble indiquer qu'il a consulté des Romains, pour l'interprétation du Premier traité, par endroits difficile à comprendre. Il ne dit pas s'il a fait son travail de traduction devant les originaux ou sur des copies.

3. III, 22, 1.

4. III, 25, 1 ; conf. *infra*, p. 72, n. 4.

5. III, 26, 3-7.

D'autres auteurs mentionnent des traités antérieurs aux guerres puniques et les datent de 348[1], de 306[2], enfin de 279-8[3]. Ce dernier se place à l'époque de l'expédition de Pyrrhus : c'est le troisième traité de Polybe. Selon Diodore de Sicile[4], celui de 348 fut le premier des traités que Rome et Carthage conclurent entre elles ; selon Tite-Live[5], ceux de 306 et de 279-8 furent le troisième et le quatrième[6]. L'historien latin indique qu'une ambassade carthaginoise vint, en 343, féliciter les Romains de leur victoire sur les Samnites et apporter une couronne d'or, qui fut déposée dans le temple de Jupiter Capitolin[7]. Mais il ne dit pas qu'un traité ait été négocié alors.

Les érudits modernes ont beaucoup écrit sur cette question[8]. La plupart d'entre eux, à la suite de Mommsen, rejettent

1. Tite-Live, VII, 27, 2 : un traité est conclu par des députés carthaginois qui viennent à Rome pour demander amitié et alliance. Paul Orose (*Adversum paganos*, III, 7, 1-3), qui mentionne ce traité d'après Tite-Live, prétend que ce fut le premier. — Diodore de Sicile, XVI, 69, 1 : 'Ρωμαίοις πρός Καρχηδονίους πρώτον τυνθήχαι έγένοντο, sous le consulat de M. Valerius et de M. Popilius. Il s'agit des consuls de 348 (Diodore les rapporte à une autre année).

2. Tite-Live, IX, 43, 26 : venue à Rome de députés carthaginois qui renouvellent le traité pour la troisième fois (« foedus tertio renovatum »). Diodore ne mentionne pas ce traité.

3. Tite-Live, Epit. l. XIII : « cum Carthaginiensibus quarto foedus renovatum est ». Diodore, XXII, 7, 5 : Καρχηδόνιοι συμμαχίαν ποιήσαντες μετά 'Ρωμαίων... »

4. Voir n. 1.

5. Voir n. 2 et 3.

6. Caton, cité par Nonius Marcellus (p. 100, s. v. *Duovicesimo* ; conf. Aulu-Gelle, X, 1, 10), accusait les Carthaginois d'avoir violé six fois leurs conventions avec Rome avant le début de la guerre d'Hannibal. Comme l'a fait remarquer Mommsen (l. c., p. 322, n. 8; conf. Täubler, *Imperium romanum*, I, p. 270, n. 2), cela ne nous apprend rien sur le nombre des traités qui auraient été conclus, selon Caton, entré les deux Républiques. Il n'y a donc pas lieu d'invoquer ici ce texte.

7. Tite-Live, VII, 38, 2. Quelques savants (Pais, *Storia di Roma*, I, 2, p. 188 ; von Scala, *Staatsverträge*, I, p. 204) sont disposés à réduire à une seule les deux ambassades mentionnées par Tite-Live en 348 et en 343. Je ne vois pas de bonnes raisons pour adopter cette opinion.

8. Voir, entre autres, Mommsen, *Die römische Chronologie bis auf Caesar*, 2e édit., (Berlin, 1859), p. 320-5 ; Nissen, dans *Neue Jahrbücher für Philologie*, XCV, 1867. p. 321-332 ; Meltzer, *Geschichte*, I (1879), p. 172-182 et 487-9, 340-5 et 519-520, 416-7 et 530 ; II (1896), p. 229-230 et 545-7 ; Unger, *Rheinisches Museum*, XXXVII, 1882, p. 153-205 ; Soltau, *Philologus*, XLVIIII, 1889, p. 131-141, 276-284 ; R. von Scala, *Die Staatsverträge des Altertums*, I (Leipzig, 1898), p. 29-31, 202-4; E. Täubler, *Imperium romanum*, I (Leipzig, 1913), p. 254-267.

la date que Polybe assigne au traité le plus ancien[1]. Divers textes contredisent en effet ses assertions, en ce qui concerne l'année de la fondation de la République, l'association de Brutus et d'Horatius au consulat, la consécration du temple Capitolin, et nous invitent à croire qu'à la fin du VIe siècle, Rome était loin d'occuper dans le Latium une situation prépondérante. Or nous lisons dans le traité[2] : « Les Carthaginois ne causeront aucun dommage aux habitants d'Ardée, d'Antium, de Laurente, de Circéi, de Tarracine, ni à aucun autre des Latins qui sont sujets des Romains. S'il y en a d'autres qui ne soient pas sujets de ces derniers, les Carthaginois s'abstiendront d'entreprises sur leurs villes, mais, s'ils en prennent une, ils la remettront intacte aux Romains. Ils ne construiront aucune forteresse dans le pays des Latins », C'est là un témoignage très net de la domination de Rome sur une bonne partie du Latium et de sa volonté de s'en réserver le reste.

Cependant l'histoire des premiers temps de la République romaine demeure trop obscure pour que ces arguments soient péremptoires. D'ailleurs, la phrase relative à la date du traité n'est point une citation du texte original, que Polybe n'a pas reproduit en entier[3]. Admettons qu'elle contienne des erreurs, admettons qu'une interprétation fautive, empruntée par notre auteur à des Romains, leur ait fait adopter une date inexacte[4] : il ne s'ensuit pas que ces Romains aient eu tort de tirer de certaines indications, de certains noms figurant dans le traité[5], la

1. « Que ce traité date du milieu du IVe siècle, cela ne devrait plus être contesté aujourd'hui », dit M. Beloch (III. 1, p. 180. n. 1). — Pais, *Storia di Roma*, I, 2, n. à la p. 188 : « La défense de la date de Polybe, présentée par divers critiques, atteste seulement ou manque de méthode, ou dilettantisme, et montre une fois de plus qu'il ne s'agit pas de faire la lumière pour que l'aveugle veuille voir la vérité ».

2. Polybe, III, 22, 11-13.

3. II dit lui-même (III, 25, 6) qu'il a omis les formules de serment qu'on lisait dans le traité.

4. La mention de l'expédition de Xerxès a été naturellement ajoutée par Polybe, à l'intention de ses lecteurs grecs.

5. Peut-être les noms de Junius et d'Horatius.

conclusion qu'il avait été écrit au début de l'époque républicaine[1]. Il est possible aussi que les clauses relatives au Latium n'aient pas été comprises, puis traduites avec une parfaite justesse[2]. Les gens les plus instruits de Rome, au dire de Polybe[3], avaient peine à expliquer quelques passages de ce texte, rédigé en une langue bien différente de celle qu'on parlait de son temps. Remarque qui prouve que le traité remontait à une antiquité reculée, même si la date qu'on lui assignait n'était pas rigoureusement conforme à la vérité. C'est là, croyons-nous, le meilleur argument à opposer à ceux qui veulent le reporter au milieu du IVe siècle, en 348.

Si l'on adoptait cette opinion, l'on devrait placer en 343, et non en 306[4], le traité que Polybe dit avoir été le second. En 306, Rome étendait sa domination sur le Latium tout entier et bien au delà. Comment croire qu'à la fin du IVe siècle, elle ait encore toléré des descentes de pirates dans le Latium, qu'elle les ait autorisés à y faire du butin et des prisonniers dans des villes non sujettes[5], qu'elle n'ait pas exigé l'insertion de clauses mentionnant d'une manière expresse les autres régions de l'Italie qui lui étaient alors soumises[6] ? — Mais, si le

1. Il semble bien que ni le second traité, ni le troisième n'aient été datés d'une manière précise. Il devait en être de même du premier. Mommsen, *Chron*., p. 324; Täubler, *l. c*., p. 271.

2. La traduction grecque (III, 22, 11 et 12) indique des Latins qui sont sujets (ὕπήχοοι) des Romains, et d'autres qui ne le sont pas. Elle parait bien comprendre dans la première catégorie les cinq Villes maritimes qui sont expressément nommées. Ce terme ὕπήχοοι s'applique peut-être on réalité à des alliés. Quelques lignes plus haut (III, 22, 4 et 5), sont mentionnés des σύμμαχοι des Romains. Or, si ces σύμμαχοι dont les vaisseaux naviguaient sur les côtes d'Afrique, n'étaient pas les cinq villes en question, qui pouvaient-ils être vers la fin du VIe siècle ? Les deux mots grecs, il est vrai, ne s'opposent pas toujours aussi nettement que les termes français *sujets* et *alliés* : des ὕπήχοοι peuvent être qualifiés de σύμμαχοι (conf. t. II, p. 287, n. 3). — L'original mentionnait probablement, non Tarracina, mais Anxur, premier nom de cette ville.

3. III, 22, 3.

4. Date proposée par Mommsen et d'autres.

5. Polybe, III, 24, 5.

6. E. Meyer, *Geschichte des Alterthums*, II, p. 813-4. M. Täubler (p. 275-6) croit qu'une des clauses du second traité (III, 24, 6) concerne des régions de la péninsule situées hors du Latium. Mais, alors, pourquoi le traité ne les mentionne-t-il pas expressément,

second traité n'était postérieur que de cinq ans au premier, on s'explique difficilement pourquoi les Romains auraient accepté en 343 des conditions bien plus défavorables qu'en 348[1], des clauses qui leur interdisaient désormais tout commerce en Sardaigne et en Afrique[2], qui leur défendaient de s'avancer le long des côtes ibériques au delà du cap de Palos[3], tandis que le premier traité ne stipulait rien relativement à l'Espagne, où Carthage avait pourtant pris pied avant le milieu du IVe siècle[4]. Ces deux traités se rapportent, à notre avis, à des temps fort différents : il nous paraît légitime de les séparer par un intervalle d'environ un siècle et demi, de placer le premier vers la date qu'indique Polybe, le second en 348.

Ce furent des pactes destinés à réglementer le commerce et à rendre la piraterie moins malfaisante, non des accords politiques créant une véritable alliance. Nous en reparlerons. On ignore ce que stipulèrent les conventions, inconnues de Polybe et par conséquent non conservées dans les archives du Capitole, dont l'une pourrait avoir été conclue en 343[5] et dont

---

comme il mentionne le Latium ? D'ailleurs, l'interprétation de ce savant ne nous parait pas fondée : le § 6 se rapporte, croyons-nous, à des villes du Latium, comme le § 5. — Outre l'argument que nous invoquons, on en a présenté un autre : la mention des Tyriens dans le second traité (voir t. I, p. 396, n. 5) prouve, a-t-on dit, qu'il fut antérieur à la destruction de Tyr par Alexandre, en 332 : voir, entre autres, Soltau, *Philologus*, XLVIII, p. 136, n. 11 ; Cavaignac, *Histoire de l'Antiquité*, II, p. 456, n. 2. Mais, ainsi que l'ont fait observer Aschbach (*Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe der Akademie der Wissenschaften*, Vienne, XXXI, 1859, p. 435-7) et Schäfer (*Rheinisches Museum*, XV, 1860, p. 396 et 488), Tyr se releva très vite, et nous savons que, peu de temps avant 306, en 310, les Carthaginois envoyèrent de riches offrandes à Melqart, dieu protecteur de leur métropole (Diodore, XX, 14, 1). En 306, non moins qu'en 348 ou en 343, ils pouvaient associer les Tyriens à un traité qu'ils concluaient avec Rome.

1. Conf. H. Matzat, *Römische Chronologie*, I (Berlin, 1883), p. 309.

2. Voir t. I, p. 429, n. 4 ; p. 455-6.

3. *Ibid*., p. 440.

4. On a supposé (Soltau, l. c., p. 138 et suiv.) que le second traité fut conclu aune époque où Rome, ayant à lutter contre une grande révolte des Latins, se serait vue obligée de faire des concessions à Carthage. Mais c'est là une hypothèse qui ne s'appuie sur aucun argument solide. Notons qu'en 343, Carthage soutenait une guerre en Sicile et n'était sans doute pas en état d'imposer ses volontés à Rome.

5. Il est possible, quoique Tite-Live n'en dise rien, qu'on ait alors rédigé une

l'autre le fut en 306. Si Philinos a dit vrai, ce qui est probable[1], le traité dont il a fait mention était apparemment celui de l'année 306[2]. Peut-être interdisait-il aux Romains tout acte de souveraineté, toute immixtion politique, non seulement en Sicile, mais aussi en Corse, île que les Carthaginois auraient eux-mêmes promis de ne pas occuper[3].

Le traité conclu au temps de Pyrrhus[4] confirma les accords antérieurs[5]. En outre, certaines clauses[6] concernaient le roi d'Épire, ennemi commun des deux Républiques. Celles-ci

---

nouvelle convention, sorte d'acte additionnel tenant compte de l'extension toute récente de la puissance romaine en Campanie. Tite-Live comptait quatre traités antérieurs à la première guerre punique, le troisième en 306. Peut-être (quoi qu'en pense Mommsen, *Chronol*., p. 323, n. 9) en mettait-il un en 343. Au temps où il écrivait l'histoire des débuts de la République, il ne connaissait pas, ou n'admettait pas la conclusion d'un traité à la fin du VIe siècle : il n'y fait aucune allusion dans son livre II. S'il ne dit pas expressément au livre VII que le traité de 348 ait été le premier, il semble bien le croire ; en tout cas, il ne parle pas de renouvellement, comme pour les traités de 306 et de 279-8 (Holzapfel, *Römische Chronologie*, Leipzig, 1885, p. 346, n. 3). D'autre part, il est vrai, Tite-Live affirme au livre IX (19, 13) qu'à l'époque d'Alexandre, Rome et Carthage étaient unies par de vieux traités : « foederibus vetustis ». Or le terme *vetustis* serait fort impropre s'il s'agissait seulement du traité de 348 et de celui qu'on peut supposer avoir été conclu en 343.

1. Le commentateur de Virgile qu'on a appelé Deutéro-Servius (*In Aeneid.*, IV, 628) mentionne aussi un traité par lequel les Romains et les Carthaginois s'engagèrent à s'abstenir réciproquement des rivages qui leur appartenaient. Nous allons voir qu'une clause du traité de 279-8 prévoit, autant qu'il semble, une dérogation au traité dont parle Philinos. Quand les Carthaginois envoyèrent une flotte devant Tarente (*infra*, p. 74), ils violèrent, selon Tite-Live, le traité par lequel ils devaient s'abstenir de l'Italie (XXI, 10, 8 ; conf. *Epit*. l. XIV).

2. Comme l'a pensé Nissen, *l. c*., p. 325-7.

3. Servius, *In Aeneid*., IV, 628. Voir t. I, p. 426, n. 1.

4. Polybe, III, 25. Il fut conclu après la bataille d'Ausculum (279 avant J.-C.) : Tite-Live, *Epit*. l. XIII. Polybe en indique la date d'une manière vague : « Au temps du passage de Pyrrhus [en Italie], avant la guerre faite par les Carthaginois pour la possession de la Sicile [la première guerre punique] » : voir Meltzer, II, p. 547.

5. Polybe, III, 25, 2 : ἐν αἳ (συνθήχαις) τά μέν ‘άλλα τηροῦσι πάντα χατά τάς ὑπαρχούσας ὁμολογίας. Il ne faut cependant pas prendre cette indication au pied de la lettre. Rome avait beaucoup accru sa domination en Italie depuis les deux premiers traités et elle ne pouvait alors se contenter de stipulations relatives an Latium. Ou doit-on supposer que le traité mentionnait simplement le maintien des clauses antérieures, sans les énumérer, et que ces clauses étaient contenues dans le traité de 306, ignoré de Polybe ?

6. Polybe, III, 25, 3-5. Ce texte n'est pas d'une clarté parfaite. Aussi a-t-il reçu diverses interprétations. La plus vraisemblable est, croyons-nous, celle qu'a proposée M. Beloch (III, 2, p. 401-4 ; conf. Täubler, p. 265-8).

s'engageaient à ne traiter qu'ensemble avec Pyrrhus. Si l'une d'elles réclamait l'assistance de l'autre, elles se porteraient secours dans les pays Où la guerre leur serait faite. Ce devait donc être une dérogation au pacte qui écartait Carthage de l'Italie et Rome de la Sicile. « Quels que soient ceux qui auront besoin d'aide, les Carthaginois fourniront les vaisseaux pour l'aller et pour le retour ; quant aux vivres, chaque peuple les fournira aux siens. Sur mer aussi, les Carthaginois prêteront assistance aux Romains, en cas de nécessité. Mais personne ne pourra forcer les équipages à débarquer contre leur gré. » On sait, d'autre part[1], qu'à cette époque[2], l'amiral Magon vint à Ostie avec 120 ou 130 galères et qu'il fut reçu à Rome par le Sénat : il est assez vraisemblable que ce fut lui qui négocia le traité[3]. On sait encore[4] qu'après la conclusion de l'alliance, des navires carthaginois transportèrent vers Rhégion des soldats romains[5] puis restèrent dans le détroit, afin d'empêcher Pyrrhus de passer en Sicile.

Cependant cette alliance n'eut pas d'autres effets. Durant la lutte qu'elle soutint contre le roi, Carthage ne reçut et sans doute ne sollicita de Rome aucune aide[6]. Elle avait voulu, en offrant son concours, prolonger la guerre en Italie pour l'éviter en Sicile[7] ; son espoir ayant été déçu, elle ne se soucia pas d'attirer les Romains dans l'île. Quand elle proposa la paix à Pyrrhus, elle se déclara prête à lui fournir des vaisseaux pour

1. Justin, XVIII. 2, 1-3. Valère-Maxime, III, 7, 10.

2. Entre la bataille d'Ausculum et le passage de Pyrrhus en Sicile (Justin).

3. Justin et Valère-Maxime prétendent pourtant que, Magon ayant proposé, au nom de l'État carthaginois, l'aide de sa flotte aux Romains, ceux-ci déclinèrent son offre. Justin ajoute que, peu de jours après, Magon se rendit secrètement auprès de Pyrrhus, pour essayer de connaître ses projets sur la Sicile.

4. Diodore, XXII, 7, 5.

5. Cinq cents seulement, si le texte n'est pas altéré (comme le suppose M. Beloch, *l. c.*, p. 405).

6. Les Italiens qu'elle eut alors à son service (Zonaras, VIII, 5, p. 377, a) étaient des mercenaires qu'elle avait enrôlés, et non des soldats mis à sa disposition par Rome.

7. Conf. Justin, XVIII, 2, 5.

retourner en Italie, ce qui, évidemment, eût été un acte peu amical à l'égard de Rome. De son côté, Rome ne lui demanda rien lors de sa seconde guerre contre Pyrrhus. Plus tard, en 272, une flotte punique se présenta, dit-on, devant Tarente, que les Romains assiégeaient par terre, mais ce n'étaient pas eux qui l'avaient appelée : la venue des Carthaginois était donc injustifiée et leurs intentions parurent suspectes[1].

Rome et Carthage s'étaient vainement engagées à s'abstenir l'une de la Sicile, l'autre de l'Italie. La Sicile est le prolongement, le « Péloponnèse » de l'Italie[2] : Rome, désormais maîtresse de la péninsule, devait, en prenant possession de l'île, compléter et assurer sa conquête. Les grands tyrans de Syracuse, Denys et Agathocle, avaient fait des expéditions et occupé des villes sur les côtes italiennes ; Carthage, le jour où la Sicile orientale serait tombée en, son pouvoir, les aurait sans doute imités. Nous avons vu qu'en 265 ou 264, elle avait mis une garnison dans Messine[3]. En fermant le détroit, elle pouvait interdire aux Romains de passer dans les mers qui baignent l'Italie au Sud et à l'Est. A l'Ouest, sur la mer Tyrrhénienne, où elle possédait depuis longtemps la Sardaigne, elle n'avait pas renoncé, malgré sa promesse, à s'établir en Corse[4]. Les deux Républiques se trouvaient face à face, sans que d'autres pussent les détourner d'une rencontre. Syracuse avait peut-être encore le désir, mais elle n'avait plus la force de chasser les Carthaginois de la Sicile; en Italie, les Étrusques étaient devenus les sujets de Rome et, même avant

1. Zonaras, VIII, 6, p. 379, c. Dion Cassius, fragm. 43, 1, édit. Melber = Zonaras, VIII, 8, p. 381-2. Tite-Live, Epit. l. XIV, et XXI, 10, 8. Ampelius, XLVI, 2. Orose, IV, 3, 1-2 (il parle à tort d'un combat entre les Romains et les Carthaginois) ; IV, 5, 2. Il faut ajouter que ces indications ne sont pas sûres : voir Beloch, III, 2, p. 225-6.

2. Polybe, I, 42, 1.

3. Une quinzaine d'années plus tôt, on avait pu craindre qu'elle ne s'emparât de Rhégion, en face de Messine (Polybe, I, 7, 6). Elle avait occupé Lipara, à proximité du détroit (voir p. 63).

4. T. I, p. 426, n. 1.

leur ruine définitive, dès la fin du IVe siècle, Carthage s'était probablement détachée de ces vieux alliés, dont elle n'avait plus à attendre de services[1]. La guerre était inévitable[2] et ceux qui la prédirent ne furent pas grands prophètes[3].

II[4]

Une partie des habitants de Messine, désireux de se débarrasser des Carthaginois, s'adressèrent à Rome, qui décida de leur venir en aide. Hannon, commandant de la garnison punique, fait prisonnier par trahison, ne fut relâché qu'à condition d'évacuer la citadelle. Carthage mit en croix cet officier et résolut de reprendre Messine, même au risque d'une guerre avec les Romains (264, ou plutôt 263 avant J.-C.)[5].

---

1. Diodore (XX, 61, 6) nous apprend qu'en 307, pendant la guerre de Carthage contre Agathocle, 18 galères étrusques vinrent au secours des Grecs, à Syracuse (*supra*, p. 55). Agathocle recruta des mercenaires en Étrurie; il en avait dans son armée d'Afrique (Diodore, XX, 11, 1 ; 64, 2 ; voir aussi, pour une époque plus récente, XXI, 3, 2).

2. Conf. les réflexions de Polybe, I, 10, 5-9.

3. Prédiction qui fut, on le sait, attribuée à Pyrrhus : « Quel champ de lutte nous laissons aux Carthaginois et aux Romains ! aurait-il dit en quittant la Sicile : Plutarque, *Pyrrhus*, 23 ; le même, *Reg*. et *imper. apophth*., Pyrrhus, 4 (Moralia, Didot, I, p. 220). Mais, pour que cette guerre fût possible, il fallait que l'Italie méridionale appartint aux Romains : or Pyrrhus comptait bien les empêcher d'en devenir les maîtres (remarque de M. Schubert, *Geschichte des Pyrrhus*, p. 215-6).

4. Sur la première guerre punique, voir, entre autres, W. Ihne, *Römische Geschichte*, II, 2° édit. (1896), p. 27-112 ; Meltzer, II (1896), p. 252-356 (c'est le meilleur exposé de cette guerre) ; Holm, Geschichte Siciliens, III (1898), p. 8-32 ; Beloch, III, 1 (1904), p. 669-684. — La principale source est Polybe, I, 10-64, qui, parmi les auteurs dont il s'est servi, cite (I, 14) l'historien romain Fabius Pictor et Philinos d'Agrigente, favorable aux Carthaginois. Diodore, dont il ne reste que des extraits (livres XXIII et XXIV), se rattache, au moins en partie, à Philinos, qu'il cite (XXIII, 8 et 17 ; XXIV, II, 1) : ce qui ne prouve pas qu'il l'ait consulté directement (conf. Beloch, III, 2, p. 13). Tite-Live racontait la première guerre Punique dans ses livres XVI-XIX, aujourd'hui perdus. Florus(I, 18), l'auteur du *De viris illustribus* (37-4l), Eutrope (II, 18-27), Paul Orose (*Adv. pagan*., IV, 7-11) dépendent de Tite-Live ; sans doute aussi quelques passages de Valère-Maxime et de Frontin. De ['histoire de Dion Cassius, nous n'avons que des fragments (fr. 43, édit. Melber) et l'abrégé de Zonaras (VIII, 8-17).

5. La date de 263 a été proposée par MM. Beloch (III, 2, p. 231-3) et Varese (dans Klio, X, 1910, p. 38). *Contra* : Lenschau, dans *Real-Encyclopädie*, VII, p. 2308.

Les Grecs de l'île se déclarèrent pour elle ; Hiéron lui-même offrit son alliance, malgré de justes griefs. Ils ne voulaient pas plus de la domination des Carthaginois que de celle des Romains ; mais, s'ils craignaient de voir ces derniers prendre pied en Sicile, d'où ils auraient été par eux-mêmes incapables de les faire sortir, une expérience de plusieurs siècles les invitait à ne pas trop redouter les ambitions intermittentes des autres. D'ailleurs, ceux-ci semblaient devoir l'emporter. Possesseurs d'une grande partie de l'île, ils y avaient des troupes suffisantes pour entrer aussitôt en campagne et enlever aux Romains le coin de terre usurpé par surprise. Disposant d'une puissante marine, qui manquait à Rome, ils pouvaient jeter en Sicile armée sur armée et interdire au contraire le passage à leurs ennemis.

Carthage déçut ces prévisions. Renouvelant la faute commise lors de la guerre contre Pyrrhus, elle laissa les légions traverser le détroit. Le général Hannon et Hiéron étaient allés assiéger Messine et avaient pris position, l'un au Nord, l'autre au Sud de la ville, qui les séparait. Ils eurent l'avantage dans les premières rencontres[1]. Mais une bataille fut perdue par Hiéron, que ses alliés ne purent secourir et qui retourna dans la nuit à Syracuse. Le lendemain, Hannon fut attaqué et vaincu à son tour; il se retira, lui aussi. Après avoir enlevé à Hiéron quelques places fortes, les Romains parurent devant sa capitale, et, comme il demandait la paix, ils la lui accordèrent, ayant intérêt à l'épargner. Il leur resta fidèle et, dans la suite de la guerre, leur rendit de grands services en leur fournissant des vivres, du matériel de siège, des vaisseaux et des équipages. Le traité était déjà conclu quand une flotte carthaginoise s'approcha de Syracuse, avec des troupes destinées à soutenir

1. Philinos (*apud* Polybe, 1, 15) mentionnait, probablement avec raison, deux échecs des Romains, échecs niés par Polybe. Sur cette question, voir Beloch, III, 2, p. 447-430 (conf. Lenschau, dans *Real-Encyclopädie*, VIII, p. 1506-7).

le roi. Dans la province punique, Ségeste et Halicyes se soumirent aux vainqueurs.

Ce fut seulement au bout de deux ans que Carthage réunit des forces importantes en Sicile. Une première armée, commandée par Hannibal, fils de Giscon, se rendit à Agrigente. Une autre, plus nombreuse, fut rassemblée à Lilybée sous les ordres d'Hannon. Les consuls n'attendirent pas d'être attaqués et vinrent assiéger Hannibal. Hannon s'empara du lieu où ils avaient accumulé des approvisionnements et, après un combat de cavalerie qui lui fut favorable, il s'établit tout près d'eux. Mais il ne leur fit pas lever le blocus. Il finit par offrir une bataille rangée; il la perdit et s'enfuit vers l'Ouest. Hannibal, qui manquait de vivres pour tenir dans Agrigente, parvint à traverser de nuit les lignes ennemies. La vieille cité grecque, n'ayant pas eu, comme Syracuse, la bonne fortune de pouvoir abandonner à temps l'alliance punique, fut prise et mise à sac. A Carthage, on jugea que l'incapacité d'Hannon méritait une amende de 6 000 pièces d'or. Quant aux Romains, qui s'étaient engagés dans cette lutte avec des hésitations légitimes, leur succès les décida à ne la terminer que par la conquête de l'île.

Mais la marine carthaginoise était assez puissante pour les en empêcher. Elle ravageait les côtes de l'Italie et débarquait des troupes dans des villes du littoral sicilien. Rome, alors, se constitua une flotte de 100 quinquérèmes et de 20 trirèmes. Le premier essai qu'elle en fit ne fut pas heureux. L'un des consuls de l'année 260, Cn. Cornelius Scipio, qui s'était rendu à Lipara avec 17 galères, s'y laissa surprendre par une petite escadre, venue de Palerme : il dut capituler. L'autre consul, Duilius, le remplaça à la tête des forces navales, et, bientôt après, une grande bataille fut livrée au large de Myles, sur la côte septentrionale de la Sicile. Hannibal, plein de confiance dans l'issue de la rencontre, avait pris l'offensive. Mais Duilius fut vainqueur, malgré l'inexpérience de ses équipages et la médiocre

construction de ses vaisseaux, grâce à l'emploi des corbeaux, qui modifiaient les conditions du combat maritime[1].

Rome, libre désormais d'atteindre partout sa rivale, porta la guerre en Corse et en Sardaigne, sans l'interrompre en Sicile. Il fallait qu'en face d'elle, la mer Tyrrhénienne devînt « sa mer », avant qu'elle n'appelât ainsi la Méditerranée entière. L. Cornelius Scipio s'empara, en 259, d'Aléria dans l'île de Corse. En Sardaigne, ses succès furent éphémères : s'il les célébra dans un triomphe[2], son épitaphe, qui nous est parvenue, ne les mentionne même pas[3]. A l'approche d'une flotte punique, il retourna en Italie. En 258, C. Sulpicius pilla les côtes sardes ; il voulut aussi, dit-on, aller faire du butin en Afrique, mais il fut arrêté par des vents contraires[4]. Il surprit et battit Hannibal, qui se réfugia dans Sulci et périt, crucifié par ses propres soldats. Cependant les Romains ne semblent pas avoir réussi à prendre pied en Sardaigne[5].

En Sicile, le général carthaginois Amilcar évitait les batailles rangées, peut-être parce qu'on ne lui donnait pas assez de troupes, et faisait, du reste habilement, la guerre d'escarmouches et de surprises où excellaient ses Africains et ses Espagnols. Les légions, renouvelées chaque année et conduites chaque année par des chefs nouveaux, au hasard des élections consulaires, se fatiguaient à des marches et contremarches, à des sièges de petites places que les machines prêtées par Hiéron ne leur permettaient pas toujours d'enlever. Les Carthaginois gardaient leur province, sauf Ségeste; ils conservaient même où reprenaient des lieux fortifiés situés au delà de leurs vieilles frontières. Ce fut en ce temps-là (en 259) qu'Amilcar établit à

1. Voir t. II, p. 457.

2. C. I. L., I, 2e édit., p. 47. Conf. Zonaras, VIII, 11, p. 388, a.

3. Dessau, *Inscriptiones latinae selectae,* n° 3.

4. Zonaras, VIII, 12, p. 389, b.

5. Sur les événements qui se passèrent dans les îles de Corse et de Sardaigne en 259-8, voir Leuze, dans *Klio*, X, 1910, p. 406-442.

Drépane, au pied de la montagne d'Éryx, les habitants de cette dernière ville, qui lui paraissait trop difficile à défendre. Drépane devint une station navale importante.

III

La lutte traînait en longueur. A l'exemple d'Agathocle, Rome résolut de frapper Carthage en Afrique[1]. Elle confia cette tâche aux consuls de l'année 256, L. Manlius Vulso et M. Atilius Regulus[2]. Une armée de 40 000 soldats se rendit à la colline d'Ecnome[3], où elle s'embarqua, vers la fin de l'été, sur une flotte qui comptait, selon Polybe, 330 vaisseaux. Carthage, voulant s'opposer à cette expédition avant même qu'elle ne fût commencée, avait envoyé sur la côte méridionale de la Sicile une flotte aussi nombreuse[4]. La bataille s'engagea ; longtemps indécise, elle se termina par la victoire éclatante des Romains[5]. La mer leur était ouverte. Cependant, pour réparer leurs navires, ils retournèrent à Messine[6] ; selon une indication qui n'est pas sûre, les consuls repoussèrent alors des propositions de paix que l'amiral Hannon leur fit afin de gagner du temps[7].

---

1. Pour cette expédition, voir surtout Polybe, 1, 29-36 ; en outre, Diodore, XXIII, 11-16 ; Dion Cassius, fragm. 43, 20-25, et Zonaras. VIII, 12-14 ; les auteurs qui dépendent de Tite-Live : Florus, I, 18, 17-23 ; *De viris illustribus*, 40 ; Eutrope, II, 21-22 ; Orose, IV, 8, 7-16 ; 9, 1-8. — Nous savons (p. 75, n. 4) que Polybe, dans son récit de la première guerre punique, s'est servi des ouvrages de Fabius Pictor et de Philinos. Ce dernier était bien informé des faits qui concernaient les Carthaginois. On peut supposer que, pour les événements d'Afrique, il a été la principale source de Polybe. Mais c'est, je crois, peine perdue de chercher à déterminer d'une manière précise ce qui, dans Polybe, dans Diodore, dans Dion Cassius, dérive de Philinos, et ce qui n'en dérive pas (tentative faite par C. Davin, *Beiträge zur Kritik der Quellen des ersten punischen Krieges*, Schwerin, 1889).

2. Régulus avait déjà été consul en 267. En 256, il remplaça Cædicius, qui mourut peu après son entrée en charge.

3. A l'Est d'Agrigente : voir p. 20.

4. Pour les chiffres indiqués par Polybe, voir t. II, p. 439-440.

5. Polybe, I, 25-28. Voir aussi Zonaras. VIII, 12, p. 390, a ; Orose, IV, 8, 6.

6. Zonaras, VIII, 12, p. 390, b. Polybe ne le dit pas.

7. Dion Cassius, fragm. 43, 22 ; Zonaras, *l. c*. Valère-Maxime, VI, 6, 2.

On s'attendait à les voir se diriger sur Carthage : la flotte punique, revenue après sa défaite, et des troupes de terre surveillaient les abords de la capitale[1]. Manlius et Régulus durent penser qu'il serait imprudent de risquer une action décisive dès leur arrivée, sans aucun point d'appui. Ils cinglèrent vers le cap d'Hermès, sous lequel tous les bâtiments se rallièrent[2] ; puis, longeant à l'Est l'extrémité de la péninsule du cap Bon, ils débarquèrent auprès de la ville de Clupea (Aspis), qu'ils jugèrent propre à devenir leur place d'armes et à assurer leurs communications avec la Sicile : ils se souvinrent sans doute qu'Agathocle avait occupé fortement ce lieu[3]. Ils tirèrent les navires à terre, les entourèrent d'un fossé et d'un retranchement, et, comme Clupea refusait de se rendre, ils l'assiégèrent. Ils la prirent bientôt et y mirent une garnison[4]. Avec le reste de leur armée, ils allèrent ravager le pays environnant. Les Carthaginois les laissèrent faire : ils ne songeaient qu'à protéger leur ville et ses abords, où ils avaient rassemblé leurs forces. L'ennemi put détruire une foule de belles maisons de campagne, s'emparer d'un grand nombre de bestiaux et ramener vers ses vaisseaux plus de 20 000 prisonniers[5].

Les consuls avaient annoncé à Rome leurs premiers suc-

1. Polybe, I, 29, 4. Conf. Zonaras, *l. c.*

2. Diodore (XXIII, 11) raconte qu'une escadre de 30 vaisseaux romains, s'approchant de la côte africaine, avait été en butte à un vent violent et dispersée ; les Carthaginois l'auraient facilement capturée, s'ils l'avaient osé.

3. Voir p. 48.

4. Polybe, I, 29, 1-3, 5-6. Zonaras (VIII, 12, p. 390, c) dit que les habitants de Clupea abandonnèrent cette ville. Voir encore Florus, I, 18, 19 ; Eutrope, II, 21, 2 ; Orose, IV, 8, 7.

5. Polybe, I, 29, 6-7. Eutrope et Orose indiquent 27 000 prisonniers (voir t. II, p. 104, n. 4). Zonaras (*l. c.*) parle de villes qui furent prises ou se soumirent et de la délivrance de nombreux Romains, faits prisonniers dans des combats antérieurs. Si cela est vrai, les Carthaginois les avaient peut-être employés aux travaux des champs (voir t. II, p. 300). Eutrope (l. c.) et Orose (IV, 8, 8) disent, sans doute par erreur, que les consuls s'avancèrent jusque devant Carthage. Orose ajoute qu'ils dévastèrent en route plus de 300 *castella*. Ce chiffre se retrouve, d'après la même source, dans Florus (I, 18, 19), où il parait s'appliquer à des lieux dévastés par les Romains pendant toute la durée, et non pas seulement au début de l'expédition.

cès et demandé des instructions. On décida que l'un d'eux reconduirait la flotte en Italie et que l'autre garderait les troupes nécessaires. Manlius partit au commencement de l'hiver[1] avec les prisonniers et le butin, et fit une heureuse traversée. Il laissa à Régulus 40 galères, 15 000 fantassins et 500 cavaliers[2].

Voyant que les Romains se disposaient à continuer la guerre en Afrique, les Carthaginois élurent deux généraux, Asdrubal, fils d'Hannon, et Bostar. Ils rappelèrent Amilcar, commandant des forces de Sicile, qui était resté à Héracléa Minoa après la bataille d'Ecnome, à laquelle il avait participé. Il débarqua avec 5 000 fantassins et 500 cavaliers et reçut les mêmes pouvoirs que Bostar et Asdrubal[3].

Régulus s'était remis en campagne[4], pillant les lieux sans défense, assiégeant ceux qui étaient fortifiés. Il était arrivé devant Adyn, ville importante[5]. Pour sauver cette place, l'armée punique vint occuper une colline aux pentes raides, qui dominait le camp ennemi. Les difficultés du terrain rendaient cette position fort impropre à l'emploi de la cavalerie et des éléphants, sur lesquels Carthage comptait le plus. Les Romains le comprirent et ils n'attendirent pas qu'on leur offrît la bataille en plaine. Gravissant la hauteur dès le point du jour[6], ils commencèrent l'attaque de deux côtés à la fois. Les mercenaires leur opposèrent une vive résistance et contraignirent même une des deux colonnes à prendre la fuite. Mais, presque

1. Zonaras, VIII, 13, p. 390, c.

2. Polybe, I, 29, 6, 8-9. Voir aussi Zonaras, *l. c*. Eutrope, II, 21, 2. Orose, IV, 8, 9.

3. Polybe, I, 30, 1-2. Amilcar est indiqué par Zonaras (VIII, 13, p. 391, a) comme le chef de l'armée carthaginoise qui fut vaincue par Régulus (voir aussi *ibid*., p. 391, b), Eutrope (II, 21, 3) et Orose (IV, 8, 16) disent qu'elle était alors commandée par trois généraux, que nomme Orose : Amilcar et deux Asdrubals. A Propos de la défaite de Régulus, Cicéron (*De officiis*, III, 26, 99) mentionne Amilcar (qu'il identifie avec Amilcar Barca, père d'Hannibal) ; Valère-Maxime (I, 1, 14), Asdrubal.

4. Seulement au printemps de l'année 255, selon M. Varese, *Klio*, X, 1910, p. 34.

5. Conf, t. II, p. 108, n. 1.

6. De nuit, selon Zonaras, VIII, 13, p. 391, a.

enveloppés par ceux qui arrivaient de l'autre côté, ils s'enfuirent à leur tour. Le camp carthaginois fut abandonné. Les éléphants et les cavaliers gagnèrent la plaine et échappèrent aux vainqueurs, qui poursuivirent l'infanterie pendant quelque temps[1].

Adyn n'est pas mentionnée ailleurs, du moins sous cette forme. Il ne semble pas que l'armée qui tenta de la secourir se soit beaucoup éloignée de Carthage; d'autre part, Régulus venait de la péninsule du cap Bon. Il est donc permis de croire qu'Adyn était à peu de distance au Sud ou au Sud-Est de Tunis. L'hypothèse qui l'identifie avec la ville appelée Uthina aux premiers siècles de notre ère est assurément fragile, mais elle n'est pas invraisemblable[2]. Uthina (aujourd'hui Oudna) s'élevait à environ 25 kilomètres au Sud de Tunis, sur un affluent de l'oued Miliane[3].

Les Romains purent, après leur victoire, s'avancer où il leur plut, ravageant villes et campagnes[4]. Comme Agathocle, ils s'emparèrent de Tunis et y établirent un camp[5].

Tout le monde connaît la rencontre que Régulus aurait

---

1. Polybe, I, 30, 4-14. Voir aussi Diodore, XXIII, 11 ; Zonaras, *l. c*. Eutrope et Orose donnent des chiffres inexacts pour les pertes des Carthaginois dans cette bataille : voir t. II, p. 334, n. 10, et p. 404, n. 6.

2. Meltzer, II, p. 297 et 570 (après d'autres). *Contra* : Tissot, I, p. 542-3. Tissot (p. 541-2) a raison de rejeter l'identification avec Radès, au Sud-Est du lac de Tunis. Ge nom parait venir du mot latin rates (les bacs) : Delattre, *C. r. Acad. Inscriptions*, 1906, p. 120. — Zonaras (VIII, 1.3, p. 390, d) et Orose (IV, 8, 10 et 16) mettent l'arrivée de Régulus sur le fleuve Bagrada avant sa grande victoire. Cela ne cadrerait pas avec l'identification d'Adyn avec Oudna. Mais (à supposer que les Romains aient atteint le Bagrada) la suite des événements a pu être intervertie dans ces auteurs.

3. *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° d'Oudna, n° 48.

4. Polybe, I, 30, 14. Diodore, XXIII, 15, 7. Selon Tite-Live (*Epit*. l. XVIII), Régulus aurait gagné plusieurs batailles (conf. Valère-Maxime, IV, 4, 6) ; il aurait reçu la soumission de 74 ou 82 villes (Eutrope et Orose, cités t. II, p. 104, n. 6). L'auteur du *De viris illustribus* (40) mentionne la prise de 200 *oppida* et de 200 000 hommes. Appien (*Lib*., 3) prétend que 200 villes se donnèrent à Régulus en haine de Carthage ; ailleurs (*Sic*., II, 3), il parle de Libyens qui passèrent alors aux Romains (pour ce texte, v. *infra*, p. 92, n. 3). Mais Polybe ne dit pas que les sujets de Carthage aient fait cause commune avec les Romains (conf. Meltzer, II, p. 571) ; il indique expressément (I, 82, 8) qu'Utique et Bizerte restèrent fidèles.

5. Polybe, I, 30, 15.

faite, sur les bords du Bagrada, d'un serpent énorme, contre lequel il aurait engagé une véritable bataille, avec emploi de machines de guerre, et dont il aurait envoyé la peau à Rome, où elle aurait été exposée pendant plus d'un siècle[1]. Polybe a laissé de côté cette histoire merveilleuse. Un des auteurs qui la racontent[2] dit que l'affaire se passa près de la ville de Musti. Une ville qui s'appelait ainsi était située loin de la Medjerda, dans la Tunisie centrale, au Sud-Ouest de Dougga. Y avait-il une autre Musti, sur le Bagrada ? nous l'ignorons. Il n'est du reste pas impossible que Régulus se soit avancé jusqu'aux bords de ce fleuve, car la Medjerda passe à cinq lieues de Tunis, où il séjourna. Tandis que ses soldats dévastaient une partie du territoire punique, les Numides s'empressèrent de les imiter. Ils causèrent dés maux terribles[3].

Les gens des campagnes s'étaient réfugiés en foule dans Carthage, où les vivres commençaient à manquer et où l'attente d'un siège causait de grandes angoisses[4]. Cependant Régulus n'avait ni les troupes, ni la flotte, ni le matériel nécessaires pour entreprendre ce siège. En occupant Tunis, il avait sans doute voulu, comme Agathocle, décider les ennemis à traiter. Il les y invita même[5], persuadé que, dans leur détresse, ils

1. Cette légende était racontée par Q. Aelius Tubero, contemporain de César, par Tite-Live, etc. : voir t. I, p. 1331 n. 5.

2. Vibius Sequester : voir *ibid*., n. 4.

3. Polybe, I, 31, 2. Allusion possible dans Zonaras, VIII, 13, p. 300, d (τών περιοίχων άλλοτριουμένων). Quoi qu'en dise Orose (IV, 9, 9), il ne semble pas que ces Numides aient fait alliance avec Régulus. Il n'en avait pas dans son armée quand il livra la bataille qu'il perdit : autrement, sa cavalerie n'aurait pas été si inférieure en nombre à celle des ennemis. — Un texte nous montre même des Numides, les Massyles, en guerre avec les Romains. Il est vrai qu'il ne mérite aucune confiance. C'est une citation du livre III des *Libyca* d'Hésianax, auteur inconnu ; on la trouve dans un écrit attribué faussement à Plutarque (*Parallela minora*, 23 = *Fragm. hist. graec*., III, p. 70, n° 11). Un légat de Régulus, Calpurnius Crassus, fut, d'après ce récit, envoyé chez les Massyles pour s'emparer d'un lieu fortifié, appelé Garaition. Les indigènes le firent prisonnier et s'apprêtèrent à le sacrifier à Cronos. Il se tira de ce mauvais pas grâce à la fille du roi, Bisaltia, qui s'était éprise de lui et qui se suicida après son départ.

4. Polybe, 1, 31, 3.

5. *Ibid*, 4. Les autres auteurs qui mentionnent cette tentative de négociations ne

accepteraient toutes ses conditions[1]. D'après une opinion que rapporte Polybe, il aurait désiré ne pas laisser au général qui lui succéderait la gloire de terminer la guerre[2]. Quelques-uns des premiers citoyens vinrent le trouver[3]. Mais ses exigences furent si dures qu'elles provoquèrent l'indignation des députés et que le Sénat de Carthage ne voulut même pas les discuter[4]. Polybe ne donne point d'autres détails ; selon un auteur copié par Dion Cassius[5], Régulus aurait prétendu imposer aux Carthaginois l'abandon de la Sicile et de la Sardaigne, la remise gratuite des prisonniers qu'ils avaient faits, le rachat de ceux des leurs qui étaient au pouvoir des vainqueurs, une indemnité dédommageant Rome de ses frais, un tribut annuel, l'engagement de ne faire aucune guerre et de ne conclure aucun traité sans y être autorisés par les Romains, de mettre à leur disposition 50 trirèmes, chaque fois qu'ils en seraient requis, et de ne pas se servir eux-mêmes de ces vaisseaux, à l'exception d'un seul.

Sur ces entrefaites, un commissaire, chargé de recruter en Grèce des mercenaires, en ramena un assez grand nombre[6] et, avec eux, un condottière, le Lacédémonien Xanthippe[7]. Polybe

---

disent pas que Régulus en ait pris l'initiative : Diodore, XXIII, 12, 1 ; Dion Cassius, fragm. 43, 24 (conf. Zonaras, VIII, 13, p. 391, a) ; Eutrope, II, 21, 4 ; Orose, IV, 9, 1.

1. Régulus aurait écrit à Rome qu'il avait scellé par la terreur les portes de Carthage : Zoneras, p. 391, b.

2. *L. c*. La légende prétendit, au contraire, que, le Sénat ayant prorogé son commandement, Régulus lui avait écrit pour réclamer un successeur, alléguant, entre autres motifs de cette requête, qu'en son absence, la culture de son champ était négligée : Tite-Live, Epit. l. XVIII ; Valère-Maxime, IV, 4, 6 ; Sénèque, *Ad Helviam*, XII, 5 ; Frontin, *Strat*., IV, 3, 3.

3. Polybe, I, 31, 5. Diodore, XXIII, 12, 1 (trois députés, dont le principal était Hannon, fils d'Amilcar).

4. Polybe, I, 31, 5-8.

5. Fragm. 43, 24-25.

6. Polybe, I, 32, 1 : πλείστους. Ces mercenaires étaient quelques milliers au plus, puisque l'armée dont ils firent partie ne dépassait pas 16000 hommes.

7. *Ibid*. Appien (Lib., 3) dit, certainement à tort, que les Carthaginois demandèrent un général aux Lacédémoniens et que ceux-ci leur envoyèrent Xanthippe ; conf. Florus, I, 18, 23 ; Eutrope, II, 21, 4 ; Orose, IV, 9, 2 (qui qualifie même Xanthippe de roi des Lacédémoniens).

et d'autres[1] attribuent à Xanthippe tout l'honneur de la victoire que les Carthaginois remportèrent bientôt sur Régulus. Peut-être son rôle a-t-il été exagéré, soit par un écrivain grec contemporain qui aurait eu quelque raison personnelle de le louer, soit par les Romains, disposés à croire que leurs ennemis n'auraient pu triompher d'eux, s'ils n'avaient eu recours à un étranger[2]. Il ne faut pourtant pas rabaisser le mérite de ce Grec, dont les conseils furent certainement fort utiles[3].

Informé, dit Polybe, des détails de la dernière défaite, Xanthippe blâma vivement les dispositions qui avaient été adoptées. On reconnut la justesse de ses critiques et l'on apprécia les preuves qu'il donnait de son expérience militaire; les généraux eux-mêmes lui confièrent l'instruction des troupes qui s'exerçaient en avant des murs[4]. Les Carthaginois reprirent courage et désirèrent se battre[5]. Sans attendre la fin des chaleurs[6], une armée qui comptait 12 000 fantassins, 4 000 cavaliers et près de 100 éléphants s'éloigna de la ville[7]. Elle s'avança et campa en pays plat.

Régulus alla à sa rencontre[8] et, dès le premier jour, il dressa son camp à dix stades (près de 1 800 mètres) des Afri-

1. Diodore. XXIII, 14 ; 15, 5 et 7. Tite-Live, XXVIII, 43, 19. Valère-Maxime, IX, 6, ext., 1. Frontin, *Strat*., II, 2, 11. Appien, *Lib*., 3. Zonaras, VIII, 13, p. 391, b-c. Végèce, *Epit. rei mil*., préface du l. III.

2. Voir Meltzer, II, p. 300.

3. Conf. t. II, p. 427.

4. Polybe, I. 32, 2-7. Voir aussi Zonaras, VIII, 13, p. 391, b-c. qui dit par erreur que Xanthippe fut élu général (voir t. II, p. 392, n. 4).

5. Polybe, *ibid*., 7.

6. On était en été : Appien, *Lib*., 3. La bataille eut lieu après la fin du consulat de Régulus, dont l'*imperium* avait été prorogé (voir p. 84, n. 2, et aussi Tite-Live, XXVIII, 43, 17), par conséquent un certain temps après le premier mai du calendrier romain d'alors, qui était en retard d'environ trois mois sur l'année astronomique (Varese, *Klio*, X, p. 35).

7. Polybe, I, 32, 7-9.

8. Appien (*Lib*., 3) affirme que l'armée romaine comptait 30 000 hommes (Eutrope, II, 21, 4, et Orose, IV, 9, 3, qui donnent le même chiffre, l'appliquent aux Romains tués dans la bataille). Mais, au début de la campagne, Régulus n'avait que 15 500 soldats (voir p. 81). Il n'y a pas lieu, je crois, de supposer qu'il ait emmené les équipages des 40 galères laissées à Clupea (hypothèse de Luterbacher *Philologus*, LXVI, 1907, p. 410).

cains[1]. On a vu qu'il s'était établi à Tunis. Cependant, si certains détails des récits de Polybe et d'Appien sont exacts, la bataille ne fut pas livrée entre ce lieu et Carthage[2]. Dans quelle région se trouvait alors l'armée romaine ? C'est ce que nous ne saurions dire[3].

Le lendemain, tandis que les généraux carthaginois délibéraient, leurs soldats, poussant de grands cris, demandèrent à marcher à l'ennemi sous la conduite de Xanthippe. Celui-ci sut convaincre les chefs que l'occasion était propice[4] et il fut chargé par eux de régler l'ordre du combat. Il disposa les éléphants sur une seule ligne, et, par derrière, à une certaine distance, la phalange punique. Il plaça à l'aile droite une partie des mercenaires et, en avant de chaque aile, ceux d'entre eux qui formaient des troupes légères, ainsi que les cavaliers[5].

---

1. Polybe, I, 33, 1-2.

2. Polybe (I, 33, 1) parle des marches et des campements des Carthaginois en plaine avant la bataille. Comme Tissot le remarque (I, p. 545), ces opérations eurent un théâtre plus étendu que l'espace de quatre lieues qui sépare Carthage de Tunis. — Appien (*l. c.*) dit que Régulus était campé auprès d'un lac et qu'il s'avança vers l'ennemi en contournant ce lac ; la marche fut pénible pour ses soldats, chargés d'armes pesantes, souffrant de la soif et de la chaleur, atteints par des traits qu'on leur lançait de lieux escarpés. Vers le soir, ils furent à proximité des Carthaginois. Un fleuve les en séparait. Régulus le franchit, pensant effrayer Xanthippe. Mais le Grec lit sortir du camp l'armée en ordre de bataille. Il espérait vaincre sans peine des troupes épuisées et prévoyait que l'obscurité même de la nuit serait favorable aux vainqueurs : l'événement prouva qu'il ne s'était pas trompé. On a supposé que ce lac était le lac de Tunis ; Régulus l'aurait contourné dans la direction de Carthage. Mais il n'y a pas de fleuve de ce côté, ni de lieux escarpés le long du lac (Tissot, I, p. 544). Il faut ajouter que les indications d'Appien sont suspectes. Son récit est inconciliable avec celui de Polybe. La tactique recommandée par Xanthippe consistait à combattre en plaine ; or, selon Appien, des troupes puniques auraient occupé les hauteurs sur le passage des Romains. Les Carthaginois comptaient beaucoup, et avec raison, sur leurs éléphants et leur cavalerie, qui ne pouvaient âtre utiles que dans une bataille livrée en plein jour.

3. Tissot (I, p. 545) est disposé à croire que la bataille fut livrée sur les bords de la Sebkha Djeriba, qui s'allonge en arrière du golfe d'Hammamet, dans le voisinage d'Hergla. Mais il ne donne pas de bonnes raisons à l'appui de cette opinion.

4. Conf. Diodore, XXIII, 14, 1.

5. Polybe, I, 33, 3-7. — Frontin (Strat., II, 3, 10) donne des indications différentes. Xanthippe plaça, dit-il, les troupes légères en première ligne, devant l'infanterie lourde, et leur recommanda de se replier après avoir lancé leurs traits; de courir aux ailes et d'envelopper les Romains, quand ceux-ci seraient aux prises avec cette infanterie.

Quand Régulus vit ces préparatifs, il accepta la bataille[1]. Il mit par devant l'infanterie légère, armée de javelots, par derrière, en masses profondes, la grosse infanterie des légions, et il distribua les cavaliers sur les ailes. En donnant à ses lignes moins d'étendue et plus d'épaisseur que de coutume, il voulut les rendre plus capables de supporter l'attaque des éléphants, qu'il redoutait surtout ; mais il ne prit pas les mesures nécessaires pour résister à la cavalerie carthaginoise, beaucoup plus nombreuse que la sienne[2].

Xanthippe ordonna aux conducteurs des éléphants de s'avancer et de rompre le centre ennemi, aux cavaliers d'envelopper et de charger les deux ailes. Alors les Romains s'ébranlèrent. Leur cavalerie ne soutint pas le choc de celle des Africains et tourna bride. Au contraire, les fantassins qui étaient placés sur la gauche, désirant éviter les éléphants et ne craignant pas les mercenaires, se portèrent vers l'aile droite punique, la mirent en fuite et la poursuivirent jusqu'a son camp, en lui tuant 800 hommes[3]. Les éléphants refoulèrent et écrasèrent ceux qu'ils rencontrèrent tout d'abord, mais ils ne purent enfoncer le gros de l'armée, que son épaisseur protégeait. Cependant, lorsque les derniers rangs, enveloppés par la cavalerie, durent se retourner pour la combattre, lorsque les troupes qui s'étaient avancées entre les éléphants se trouvèrent en présence de l'infanterie carthaginoise, encore intacte, la défaite des Romains ne fut plus douteuse. La plupart périrent sur place, écrasés par les éléphants ou frappés par les traits que les cavaliers leur lançaient. Ceux qui se dégagèrent de la mêlée

1. Zonaras (VIII, 13, p. 391, c) dit à tort que Xanthippe surprit les Romains qui se gardaient mal.

2. Polybe, I, 33, 8-11.

3. C'est ici, probablement, qu'il faut placer, si elle est vraie, — une anecdote racontée par Diodore (XXIII, 14, 2). Xanthippe courait à cheval pour contraindre les fuyards à revenir. Quelqu'un lui ayant dit qu'il était commode, du haut d'un cheval, d'inviter les autres à braver le danger, il s'élança aussitôt à terre et reprit ses objurgations.

eurent presque tous le même sort, car les éléphants et les chevaux les rejoignirent facilement à travers la plaine[1]. Cinq cents soldats, qui accompagnaient le proconsul dans sa fuite, furent faits prisonniers avec lui[2]. Seul, le corps qui avait poursuivi les mercenaires et qui s'était ainsi éloigné du champ de bataille parvint à s'échapper. Il comptait environ 2 000 hommes, qui, par une heureuse chance, regagnèrent Clupea[3].

Tel fut le désastre que valurent aux Romains leur confiance excessive dans leur supériorité militaire et l'orgueil de leurs premiers succès. Débarqués en Afrique, ils y étaient restés avec des forces insuffisantes, avec une cavalerie dérisoire. Ils avaient, semble-t-il, dédaigné de recourir aux Numides, ennemis comme eux de Carthage, Ils étaient venus pour imposer la paix, à laquelle leurs adversaires se seraient peut-être résignés ; mais Régulus, les croyant à sa merci, s'était montré si exigeant que tout accord avait été impossible. Il avait engagé présomptueusement la bataille sur un terrain favorable aux éléphants et aux nombreux cavaliers de l'armée punique ; la prudence lui commandait de se tenir sur la défensive, en attendant que Rome lui envoyât des renforts.

Les Carthaginois dépouillèrent les morts et ramenèrent en triomphe le proconsul et les autres prisonniers[4]. On prodigua aux dieux les actions de grâces ; une joie délirante régna par toute la ville[5]. Xanthippe quitta peu après l'Afrique[6]. Polybe remarque qu'il agit sagement, car la gloire suscite des jalousies et des calomnies, contre lesquelles un étranger se trouve désarmé. L'historien ajoute que certains bruits se répandirent

1. Polybe, I, 34, 1-10.

2. Polybe, I, 34, 8. Voir aussi Eutrope, II, 21, 4 ; Orose, IV, 9, 3.

3. Polybe, I, 34, 9 et 11. Appien, Lib., 3. Eutrope, II, 21, 4. Allusion dans Diodore, XXIII, 15, 5.

4. Polybe, I, 34, 12.

5. *Id*., I, 36, 1.

6. *Id*., I, 36, 2-4. Voir aussi Orose, IV, 9, 4. Xanthippe se mit plus tard au service du roi d'Égypte : Meltzer, II, p. 304 et 571.

à propos de son départ : il avait l'intention de dire ailleurs ce qu'il en pensait. Il ne parle plus de Régulus.

Des légendes, inspirées par la haine de Rome pour sa rivale africaine, coururent sur ces deux personnages. Les Carthaginois auraient récompensé richement Xanthippe, mais, ne voulant pas que le Lacédémonien pût se vanter de les avoir sauvés, ils auraient résolu de le faire périr. Selon les uns, ils auraient mis à sa disposition un vaisseau vermoulu, dont la coque était enduite d'une couche de poix toute fraîche ; Xanthippe se serait aperçu à temps de la ruse et serait parti sur un autre navire. D'autres racontaient qu'on le fit suivre par des gens qui le jetèrent à la mer, ou que les commandants des trirèmes qui devaient le reconduire en Grèce reçurent l'ordre de le noyer(1). Quant à Régulus, ses vainqueurs l'auraient traité d'une manière très inhumaine, lui donnant à peine de quoi manger, le laissant avec un éléphant qui lui causait des frayeurs continuelles, puis le jetant en prison(2). Pourtant, en 251-250, ils l'auraient envoyé à Rome avec des députés chargés d'obtenir l'échange des captifs et même, s'il était possible, la fin des hostilités. Ils espéraient que l'ancien consul, dans son intérêt, plaiderait leur cause : il s'était engagé par serment à revenir à Carthage, si la négociation échouait. Mais il conseilla au Sénat de continuer la guerre. Il retourna en Afrique, fidèle à sa parole, et succomba à d'horribles supplices(3). Tout cela paraît avoir été inventé pour justifier les tortures infligées par la

1. Zonaras, VIII, 13, p. 392, a. Appien, *Lib*., 4. Valére-Maxime, IX, 6, ext., 1. Silius Italicus, VI, 680-3.

2. Zonaras, VIII, 13, p. 391, d.

3. Sempronius Tuditanus (écrivain de l'époque des Gracques), *apud* Aulu-Gelle, VII (VI), 4, 1 et 4. Cicéron, *De offlciis*, III, 26, 99-100, et ailleurs. Q. Aetius Tubero, *apud* Aulu-Gelle, VII, 4, 2-3. Tite-Live, *Epit*. l. XVIII ; Valère-Maxime, I, 1, 14, et IX, 2, ext., 1 ; Florus, I, 18, 24-26 ; *De viris illustribus*, 40 ; Eutrope, II, 24-25 ; Orose, IV, 10, 1. Appien, *Sic*., II, 1 ; *Lib*., 4. Dion Cassius, fragm. 43, 27-31 ; Zonaras, VIII, 15, etc. Sur la légende de Régulus, voir, entre autres, Klebs, dans *Real-Encyclopädie*, II, p. 2088-2092 ; M. Schermann, *Der erste punische Krieg m Lichte der Livianischen Tradition* (Stuttgart, 1905), p. 90-99.

femme et les fils de Régulus à deux prisonniers confiés à leur garde ; les tribuns avaient dû intervenir pour sauver celui qui avait survécu[1].

Afin de compléter leur victoire, les Carthaginois allèrent assiéger Clupea, où s'étaient enfermés les survivants de l'expédition romaine ; mais, devant la résistance énergique qu'ils rencontrèrent, ils renoncèrent à cette entreprise[2]. Cependant Rome avait équipé une flotte. Composée, dit-on, de 350 vaisseaux[3] et commandée par les consuls M. Aemilius Paullus et Ser. Fulvius Paetinus, elle partit en 254, au début de la belle saison[4]. En passant, elle s'empara de Cossura (Pantelleria)[5]. Carthage, de son côté, avait réparé ses vaisseaux et en avait mis d'autres sur chantier. Elle forma ainsi une flotte de 200 bâtiments, qui fut promptement vaincue et en partie capturée près du cap d'Hermès[6]. Les consuls arrivèrent à Clupea. Polybe ne mentionne pas une bataille que, d'après des indications d'origine romaine, ils auraient livrée près de là à deux Hannons, et où 9 000 ennemis auraient été tués[7]. On prétend qu'ils

1. Diodore, XXIV, 12. La femme de Régulus aurait agi ainsi parce qu'elle imputait au manque de soins des Carthaginois la mort de son mari. La légende prétendit que le Sénat avait livré ces prisonniers à la famille de Régulus, pour qu'elle vengeât sur eux les supplices infligés à l'ancien consul : Sempronius Tuditanus, *apud* Aulu-Gelle, VII, 4, 4 ; Zonaras, *l. c.*, p. 395, c.

2. Polybe, I, 36, 6-7.

3. Id., I, 36, 10. Trois cents, selon Eutrope, II, 22, 1, et Orose, IV, 9, 5.

4. Polybe, *l. c*. Ce fut certainement en 254, non en 255, comme l'ont soutenu quelques savants (entre autres, Matzat, *Römische Chronologie*, II, p. 268 ; Soltau, *Römische Chronologie*, p. 209). Le désastre de Régulus eut lieu dans l'été de 255 ; il n'est donc pas admissible que les consuls aient eu le temps, cette année-là, d'équiper une grande flotte, de faire leur expédition et d'être de retour dans les parages de la Sicile avant la fin de juillet. Voir Varese, *Klio*, X, p. 35-36 (conf. Beloch, III, 2, p. 234).

5. Zonaras, VIII, 14, p. 392, b (il dit que la flotte romaine y fut portée par la tempête). *C. I. L.*, I, 2e édit., p. 47 (ann. CDXCIX). Cossura fut reprise, peu de temps après, par les Carthaginois : Zonaras, p. 392, d.

6. Polybe, I, 36, 8-9, 11. Diodore, XXIII, 18, 1. Eutrope, II, 22, 1. Orose, IV, 9, 6. Conf. t. II, p. 440. — D'après Zonaras (VIII, 14, p. 392, c), l'issue de la bataille était encore incertaine quand les Romains de Clupea vinrent attaquer par derrière la flotte carthaginoise et décidèrent de la victoire.

7. Orose, IV, 9, 7 (pour le chiffre des tués, voir t. II, p. 335). Zonaras (*l. c*.) mentionne aussi cette victoire et ajoute que les Romains firent beaucoup de prisonniers.

ne poursuivirent pas leur succès, parce qu'ils manquaient de vivres[1]. Ils ramenèrent les débris de l'armée de Régulus[2]. Tandis qu'ils naviguaient le long de la Sicile, au Sud, une terrible tempête, qu'ils ne surent pas éviter, engloutit presque toute leur flotte[3].

Rome en construisit très rapidement une autre. Elle l'employa, pendant l'été de l'année 253, à une nouvelle expédition, qui ne semble pas avoir eu d'autre objet que le pillage[4]. Cette fois encore, les deux consuls commandaient. Cn. Servilius Caepio et C. Sempronius Blaesus longèrent les côtes orientales de la Tunisie, en faisant de nombreuses descentes[5] mais sans accomplir aucune action remarquable. Parvenus à l'île de Méninx (Djerba), ils s'échouèrent sur des bas-fonds : ils s'étaient laissé surprendre par le reflux[6]. Ils durent leur salut au flux qui survint, contre leur attente, et à la décision qu'ils prirent de jeter à l'eau tout le chargement de leurs navires, afin de les alléger[7]. Échappés avec peine à ce danger, ils firent une retraite qui ressemblait à une fuite. De Palerme, où ils relâchèrent, ils voulurent couper droit pour revenir en Italie imprudence funeste, car ils furent assaillis en pleine mer par une tempête et perdirent plus de 150 vaisseaux[8]. Jusqu'à la

1. Eutrope, II, 22, 2.

2. Polybe, I, 36, 12. Diodore, XXIII, 18, 1.

3. Polybe, I, 37, 1-3. Diodore, *l. c*. Zonaras, VIII, 14, p. 392, d. Eutrope, II, 22, 3. Orose, IV, 9, 8. — Entre le lever d'Orion et celui du Chien, dit Polybe, par conséquent avant la fin de juillet. M. Luterbacher (*Philologus*, LXVI, 1907, p. 412) veut placer le naufrage en décembre, mais il est évident que la mention de la canicule s'oppose à cette hypothèse.

4. Selon Eutrope (II, 23) et Orose (IV, 9, 10). 260 vaisseaux y prirent part.

5. Diodore (XXIII, 19) dit, au contraire, que les Carthaginois ne permirent pas aux Romains de débarquer.

6. Conf. t. II, p. 456.

7. On ne se douterait guère de ce qui arriva aux Romains, si l'on n'avait conservé que cette phrase de Solin (XXVII, 40) : « Cn. denique Servilio, C. Sempronio consulibus, inter haec vadosa (de la petite Syrte) classem Romanam Inpune accipimus perfretasse ».

8. Polybe, I, 39, 1-6. Voir aussi Diodore, *l. c*. ; Zonaras, VIII, 14, p. 393, a ; Eutrope, *l. c*. ; Orose, IV, 9, 10-11.

fin de la guerre, qui dura encore douze ans, aucune armée romaine ne reparut en Afrique.

On a vu que les Numides avaient profité de l'invasion de Régulus pour se jeter sur le territoire punique[1]. Carthage, dès qu'elle le put, les châtia. Amilcar, auquel elle confia cette tache en 231, se montra impitoyable : il exigea, dit-on, 1 000 talents d'argent et 20 000 bœufs[2], et mit en croix les chefs des tribus coupables[3]. D'autres opérations militaires furent conduites contre des indigènes. Vers 247[4], une armée était en campagne sous les ordres d'Hannon, qui, soucieux de ménager les finances de la République, la faisait vivre aux dépens du pays ennemi[5]. Il se rendit maître, après un siège, d'Hécatompylos, c'est-à-dire de Theveste (Tébessa, au Sud-Est de l'Algérie)[6]. Accueillant les prières des anciens de la ville, il épargna gens et biens et se contenta de réclamer 3 000 otages. La population reconnaissante lui décerna des couronnes et de grands honneurs ; elle reçut avec empressement ses soldats et leur offrit d'abondants festins[7]. La conquête de Theveste valut à Hannon la réputation d'un habile général[8]. En 241, nous le retrouvons

1. P. 83.

2. Si cette indication est exacte, ces Numides étaient des habitants du Tell : l'élevage du bœuf n'est pas possible dans les régions de steppes. Pour les 1 000 talents, voir t. II, p. 320, n. 6.

3. Orose, IV, 9, 9 (sans doute d'après Tite-Live). Cet auteur affirme qu'Amilcar se rendit, non seulement en Numidie, mais aussi en Maurétanie, ce qui est invraisemblable. — Appien (Sic., II, 3) dit qu'après la première guerre punique, les Libyens étaient irrités contre Carthage, parce qu'elle avait fait mettre en croix 3 000 des leurs, qui avaient passé aux Romains. Peut-être s'agit-il des exécutions mentionnées par Orose. Il est d'ailleurs douteux que des indigènes, établis soit sur le territoire de Carthage (Libyens, dans le sens étroit du mot), soit au delà (Numides), aient prêté leur concours à Régulus : voir p. 82, n. 4 ; p. 83, n. 3.

4. Cette date résulte de la place que les deux extraits de Diodore relatifs à Hannon occupent dans la collection byzantine qui nous les a conservés (Meltzer, II, p. 330).

5. Diodore, XXIV, 10, 1. Hannon eut sans doute l'occasion de faire d'autres campagnes en Afrique. Polybe (I, 74, 7) dit qu'il était habitué à combattre les Numides et les Libyens.

6. Voir t. II, p. 95-96.

7. Diodore, XXIV, 10, 2. Conf. le même, IV, 18, 1 ; Polybe, I, 73, 1.

8. Polybe, *l. c.*

gouverneur militaire de la partie de l'Afrique qui appartenait aux Carthaginois[1] ; il exerçait, semble-t-il, ce commandement depuis plusieurs années, peut-être depuis les événements que nous venons de raconter, et traitait les indigènes avec une rigueur excessive[2].

IV

La guerre continuait en Sicile, où les Romains remportèrent un grand succès vers la fin de l'année 254 : ils s'emparèrent de Palerme, la principale ville phénicienne de l'île. Les habitants purent remettre deux mines (environ 200 francs de notre monnaie) eurent la liberté de se retirer, en abandonnant ce qu'ils possédaient : ils étaient 14 000; les autres, au nombre de 13000, furent vendus comme esclaves. Des places moins importantes capitulèrent.

Carthage se décida à envoyer en Sicile une forte armée, que commandait Asdrubal et qui était accompagnée de beaucoup d'éléphants. Ces bêtes effrayaient tellement les Romains depuis l'expédition de Régulus, qu'ils évitèrent toute bataille rangée. La destruction par la tempête de la grande flotte qui avait pillé les côtes africaines en 253 les détourna aussi, pour un temps, de la guerre navale. Asdrubal partit de Lilybée en 250, pour essayer de leur enlever Palerme. Il arriva sous les murs de la ville, tandis qu'une flotte punique se présentait devant le port. Mais, rompus par les éléphants, qui se retournèrent contre eux, attaqués de flanc par le gros des forces ennemies, ses soldats lâchèrent pied. La plupart furent massacrés, ou se noyèrent en cherchant à atteindre les vaisseaux[3]. Asdrubal, qui put s'enfuir, trouva des juges à Carthage et fut crucifié.

1. Polybe, I, 67, 1. Conf. t. II, p. 302.
2. Polybe, I, 72, 3. Sa générosité envers les Thévestins aurait donc été calculée.
3. Pour les éléphants qui furent pris par les Romains, voir t. II, p. 405, n. 2

Pour achever la conquête de l'île, il ne restait aux Romains qu'à prendre Lilybée et Drépane. Plus de 20 000 hommes[1] et 200 galères vinrent devant Lilybée. Au cas où les Carthaginois, après l'avoir perdue, n'auraient pas consenti à traiter, elle aurait été le lieu le plus favorable pour organiser une nouvelle expédition africaine[2]. L'entrée du port fut barrée par des navires qu'on y coula, puis par une sorte de digue, formée de pierres et de poutres. Du côté de la terre, les assiégeants creusèrent des mines, élevèrent des tours, mirent en batterie une foule de machines. Mais Himilcon, gouverneur de la place, la défendit avec énergie et habileté. Il disposait de 10 000 soldats au moins[3] ; il les empêcha de se, joindre à des officiers qui voulaient les entraîner à la désertion. Les vagues dispersèrent les obstacles qui fermaient le port, et de hardis marins purent, malgré les difficultés d'accès et la flotte ennemie, pénétrer dans la ville. Un nouveau rempart fut élevé derrière celui qui avait été en partie abattu. Une sortie de toutes les troupes fut tentée[4] ; elle n'eut pas de résultats décisifs ; mais, bientôt après, un vent favorable permit de brûler les tours et les machines des Romains. Ceux-ci, désespérant d'emporter Lilybée d'assaut, se bornèrent désormais à un blocus, qui devait durer jusqu'à la fin de la guerre. Himilcon fut remplacé, on ne sait quand, par Giscon, qui parait avoir été, lui aussi, un excellent général.

Le port de Drépane abritait la flotte carthaginoise. En 249, le consul Claudius Pulcher voulut, avec plus de 120 vaisseaux[5], la surprendre. Il n'y réussit pas et, par d'adroites manœuvres,

1. Polybe, I, 45, S. Diodore (XXIV, 1, 1) parle de 110 000 hommes, ce qui est inadmissible.

2. Polybe, I, 41, 4. Zonaras, VIII, 15, p. 395, c.

3. Voir t. II, p. 335.

4. A cette sortie prirent part, outre la garnison, 10000 hommes qu'Hannibal, fils d'Amilcar, amena d'Afrique et put introduire dans Lilybée (voir t. II, p. 335, n. 5). Hannibal les conduisit ensuite à Drépane.

5. Les auteurs donnent différents chiffres.

Adherbal lui captura 93 galères[1]. C'était une revanche de Myles et d'Ecnome. Un des lieutenants d'Adherbal s'empara, près de Palerme, d'un convoi qui servit à ravitailler Lilybée et Drépane. Un autre amiral, Carthalon, attaqua avec succès les bâtiments mouillés devant Lilybée. Longeant ensuite le Sud de la Sicile, il se porta à la rencontre d'un autre convoi et d'une autre flotte de guerre, qui avaient quitté Syracuse. Les Romains n'osèrent pas l'affronter en pleine mer ; ils suspendirent leur marche et se rangèrent contre le rivage. Cependant les Carthaginois, navigateurs expérimentés, virent venir une tempête. Ils s'empressèrent de gagner la côte orientale de l'île, où ils furent à couvert. Mais leurs ennemis ne se doutèrent pas du danger qui les menaçait et se laissèrent détruire par la bourrasque.

Rome, découragé, renonça à reconstituer ses flottes perdues. Elle se contenta de prêter à des corsaires les galères qui lui restaient. On raconte qu'en 247, certains d'entre eux arrivèrent soudain à Bizerte[2] et brûlèrent tous les navires qu'ils trouvèrent, ainsi que de nombreux édifices. Bien qu'on se fût empressé de fermer l'entrée du port avec des chaînes, ils parvinrent à s'échapper, grâce à un ingénieux expédient : lançant leurs vaisseaux contre ces chaînes, ils se jetèrent d'abord à l'arrière, pour que la proue se relevât et franchit l'obstacle, puis à l'avant, pour que la poupe passât à son tour[3]. En Sicile, les troupes romaines continuèrent le blocus de Lilybée, occupèrent la montagne d'Éryx et s'établirent devant Drépane.

Carthage était redevenue maîtresse de la mer. Elle n'en

1. Chiffre donné par Polybe (I, 51, 12). Diodore (XXIV, 1, 5) dit que Claudius perdit 117 vaisseaux.

2. Voir t. II, p. 147, n. 8.

3. Zonaras, VIII, 16, p. 397, a-b. Frontin (*Strat*., I, 5, 6) attribue le même stratagème au consul C. Duellius (Duilius) qui, ayant pénétré dans le port de Syracuse, y aurait été enfermé : indication évidemment inexacte. Peut-être faut-il lire « in portu Hippacritano » (et non « Syracusano ») et supposer qu'un homonyme du consul dirigea cette expédition.

profita que pour ravager quelques côtes. Elle négligea d'accroître sa marine, peut-être même de l'entretenir[1]. Elle paraissait aussi lasse que Rome, aussi incapable d'efforts décisifs.

Elle eut du moins dans l'île, à la fin de la guerre (depuis 246), un jeune général, Amilcar Barca[2], qui tira de faibles ressources un parti merveilleux. Sur la côte septentrionale, près de Palerme, il occupa la montagne isolée et escarpée que l'on appelait Heircté[3]. Quelques retranchements, élevés dans les intervalles des précipices, suffirent pour faire de cette montagne une forteresse imprenable. Amilcar trouvait là des pâturages, des terres que l'on pouvait ensemencer, des sources, un air salubre, rafraîchi par les brises du large. Une baie servait de port à ses vaisseaux, qui allaient ramasser du butin en Italie. Il fatiguait par des combats continuels une armée ennemie campée près de lui, du côté de Palerme.

Au bout de trois ans, il quitta Heircté et débarqua de nuit au mont Éryx, dans le voisinage de Drépane, qu'il voulait probablement dégager. Il s'établit sur le plateau qui portait la ville d'Éryx, évacuée peu d'années auparavant[4]. Avec des troupes qu'il ne pouvait payer et qu'il ne nourrissait pas tou-

---

1. Conf. t. II, p. 457. — Florus (I, 18, 30-32) dit que M. Fabius Buteo, consul en 245-4, détruisit, près d'Aegimurus (Zembra, îlot à l'entrée du golfe de Tunis), une flotte punique qui se rendait en Italie. La flotte romaine, chargée de butin, aurait été à son tour détruite par une tempête. Cette indication, qu'on ne retrouve pas ailleurs, est fort suspecte : conf. Meltzer, II, p. 582.

2. Cicéron (voir p. 81, n. 3) et Zonaras (VIII, 10, p. 386, b) le confondent avec l'Amilcar qui commanda en Sicile de 261 à 256, prit part à la bataille navale d'Ecnome et fut appelé en Afrique, où il combattit Régulus, puis les Numides. Mais, au dire de Cornelius Népos (*Amilcar*, I, 1), Amilcar Barca commença à commander une armée dans les derniers temps de cette guerre, étant encore très jeune, « admodum adulescentulus ». Noter cependant que, si son fils aîné Hannibal naquit seulement eu 247, Barca avait des filles qui étaient nubiles vers l'année 240 (Polybe, 1, 78, 8 ; Appien, *Iber.*, 4). Il n'est même pas impossible qu'une de ses filles se soit mariée quelques années plus tôt : voir t. II, p. 257, n. 3.

3. Soit le monte Pellegrino, au Nord de Palerme, soit plutôt (comme le soutient M. Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, III, 1, p. 4-24 et carte 2), le monte Castellaccio, au Nord-Ouest de cette ville.

4. Voir p. 79.

jours à leur faim, mais qui aimaient à servir sous ses ordres et se fiaient à ses promesses[1], il recommença la petite guerre où il était passé maître. Il ne réussit cependant pas à écarter les Romains de Drépane, ni à s'emparer du célèbre sanctuaire d'Aphrodite, situé au sommet de la montagne[2].

Rome envoya enfin une grande flotte pour couper Drépane, Lilybée et l'armée d'Amilcar de toute communication avec la mer. Le Trésor étant vide, des particuliers s'étaient chargés de construire et d'équiper les navires, et avaient accepté de n'être payés qu'après la victoire. Les Carthaginois, eux aussi, formèrent une flotte, qui fut commandée par un Hannon. Elle devait embarquer comme combattants des soldats d'Amilcar. Au printemps de l'année 241, elle se rendit aux îles *Ægates*, où elle fit halte ; de là, elle se dirigea vers le mont Éryx. Les Romains se portèrent hardiment à sa rencontre, malgré un vent défavorable. Leurs équipages avaient en le temps de s'exercer ; au contraire, ceux de Carthage, fraîchement recrutés, savaient mal leur métier. Les vaisseaux puniques étaient encombrés et alourdis par les approvisionnements qu'ils apportaient aux troupes de Sicile. Dans une rapide bataille, l'ennemi en coula ou en captura un grand nombre[3]. Hannon expia sa défaite sur la croix.

Amilcar comprit, comme ses concitoyens, qu'il fallait céder, puisque Carthage ne pouvait plus envoyer en Sicile ni renforts, ni vivres. Aussitôt après leur victoire navale, les Romains l'avaient attaqué et lui avaient infligé un grave échec ; ils allaient prendre Drépane et Lilybée, et, s'ils le voulaient, passer en Afrique[4]. Barca reçut pleins pouvoirs pour traiter avec le consul Lutatius Catulus, qui arrivait au terme de sa

1. Pourtant des mercenaires gaulois désertèrent t. II, p. 379.

2. Pour les questions topographiques qui se rattachent au séjour d'Amilcar à Eryx, voir Kromayer, *l. c.*, p. 25-39 et carte 2.

3. Pour les chiffres, voir t. II, p. 441.

4. On en parlait à Rome : Zonaras, VIII, 17, p. 399, a.

magistrature et désirait se réserver l'honneur de terminer cette longue guerre. Il accepta ses exigences, sauf une, qui était humiliante : Lutatius dut renoncer à enlever leurs armes aux glorieux soldats d'Heireté et d'Éryx et se contenter, en guise de rançon, de 18 deniers par tête. La conclusion de la paix fut un peu retardée, car on trouva à Rome que les conditions imposées par le consul n'étaient pas assez dures. Des commissaires vinrent faire une enquête. Par le traité définitif, Carthage abandonna toute prétention sur la Sicile, ainsi que sur les îles situées entre la Sicile et l'Italie (îles Éoliennes) ; elle consentit à payer sans délai 1 000 talents euboïques et 2 200 autres en dix ans[1]. Elle livra les transfuges et rendit gratuitement les prisonniers romains, tandis qu'une rançon fut exigée pour la restitution des prisonniers carthaginois. Chacune des deux Républiques s'engagea à s'abstenir de faire acte de souveraineté, d'élever des ouvrages fortifiés, d'enrôler des troupes dans les pays appartenant à l'autre, dont elle ne devait ni débaucher, ni attaquer les alliés.

Rome avait pris l'initiative de la lutte. Elle fit d'abord preuve de décision par la vigueur de son offensive, d'adresse par le traité qu'elle accorda à Hiéron. Elle créa la marine dont elle avait besoin. Après sa victoire de Myles, elle eût pu mettre fin rapidement à cette guerre. Mais elle la laissa traîner en Sicile, où ses généraux, pour la plupart dépourvus de hardiesse et d'expérience militaire, se remplaçaient sans être capables d'exécuter un plan suivi. Elle la porta en Sardaigne avec peu de succès. Elle la porta en Afrique avec des moyens d'action si faibles que l'expédition de Régulus s'acheva par un désastre. Elle ne sut pas préserver ses vaisseaux des tempêtes et ne se hâta pas de reconquérir la maîtrise de la mer, qui, seule, pouvait lui assurer un triomphe définitif.

1. Voir t. II, p. 316.

Carthage ne s'était point servie de sa flotte pour fermer la Sicile à ses ennemis. Quand ceux-ci se constituèrent une marine, elle ne renforça pas la sienne. Elle perdit ainsi sa suprématie navale. L'ayant recouvrée par une heureuse fortune, elle la perdit de nouveau par son incurie. Dans l'île, elle ne s'opposa pas aux débuts de la conquête romaine. Elle fit ensuite de grands efforts, mais des efforts intermittents. Elle avait de la peine à recueillir l'argent nécessaire et elle l'épuisait vite. Nous savons qu'elle sollicita de Ptolémée Philadelphe un prêt de 2 000 talents[1] ; le roi d'Égypte refusa, déclarant qu'il voulait rester l'ami des deux peuples qui se battaient. Même quand ils réunirent îles forces importantes, les Carthaginois n'en usèrent qu'avec timidité. Ils prirent rarement l'offensive.

Ce fut seulement pour piller qu'ils envoyèrent des vaisseaux en Italie. En Sicile, ils ne livrèrent que deux grandes batailles rangées, devant Agrigente et devant Palerme, et ils y furent vaincus. Ils firent avec succès la guerre de partisans et défendirent avec ténacité des places que les Romains assiégèrent fort mal. Mais ce n'était pas ainsi qu'ils pouvaient imposer la paix. Ils se défiaient de leurs mercenaires, souvent indisciplinés, de leurs généraux, dont plusieurs furent punis comme des traîtres, parce qu'ils avaient été malheureux. Et pourtant Amilcar Barca leur montra ce qu'un véritable chef était capable de faire avec des soldats de métier. Mais il vint. trop tard ; les quelques milliers d'hommes, les quelques galères qu'on lui donna ne suffisaient pas pour reprendre la Sicile. Ses exploits d'Heircté et d'Eryx furent plus utiles à sa gloire qu'à sa patrie.

1. Voir t. II, p. 322.

CHAPITRE III

LA GUERRE DES MERCENAIRES

LES CONQUÊTES DES BARCIDES EN ESPAGNE

I

La guerre contre Rome fut suivie de celle que Carthage eut à soutenir en Afrique contre ses mercenaires et ses sujets : lutte à laquelle on a donné le nom de guerre inexpiable[1].

Le récit de Polybe[2], notre unique source[3], est justement célèbre[4]. L'auteur l'a sans doute emprunté à un historien grec qui fut en rapports étroits avec les Carthaginois et, autant qu'il

---

1. Polybe, I, 65, 6 : τόν παρά τοΐς πολλοΐς λεγόμενον 'άσπονδον πόλεμον. Polybe l'appelle la guerre de Libye, Λιβυχός πόλεμος : I. 13, 3 : 70, 7 ; 88, 5 ; II, 1, 3 ; III, 27, 7 ; conf. Diodore, XXVI, 23 (pour ce passage, voir infra, p. 124) ; Appien, *Iber., 4. Africum bellum* dans Tite-Live, XXI, 1, 4 ; 2, 1 ; 41, 12.

2. I. 65-88. J'ai consulté la traduction française de F. Bouchot.

3. Des fragments du livre XXV de Diodore (2-6 ; reproduisent. souvent textuellement, le récit et même les réflexions de Polybe. Il n'y a pas lieu d'admettre que les deux auteurs aient eu une source commune, qu'ils auraient copiée servilement : opinion soutenue par Unger, *Rheinisches Museum,* XXXIV, 1879, p. 92 et suiv. (conf. E. Meyer, *Sitzungsberichte der preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1913, p. 704) ; v. *contra* Mommsen, *Römische Forschungen*, II, p. 266, et Meltzer, *De belli Punici secundi primordiis* (Berlin, 1883), p. VI, n. 1. Ne pas oublier que Polybe, contrairement à l'opinion de beaucoup d'écrivains anciens, déclare le plagiat honteux (IX, 2, 2). — Un passage de Porphyre, *De abstinentia ab esu animalium*, II, 57, dérive également de Polybe. Quelques indications, avec des inexactitudes, dans Appien, *Sic*., II, 3 ; Iber., 4 ; Lib., 5, Voir aussi Cornelius Nepos, Amilcar, II, 2-4. — Parmi les études consacrées à cette guerre, nous mentionnerons celles de Meltzer, II, p. 368-391, et de G. Veith, dans Kromayer. *Antike Schlachtfelder*, III, 2 (Berlin, 1912), p. 520-571.

4. Surtout grâce à *Salammbô*. Ce fut la lecture de l'*Histoire romaine* de Michelet (I, 1831, p. 201-211) qui suggéra à Flaubert la pensée d'écrire ce roman.

semble, avec le parti d'Amilcar Barca[1]. Il parait avoir abrégé l'exposé de son devancier[2] : peut-être a-t-il supprimé des indications chronologiques et géographiques qui nous eussent aidés à mieux comprendre la marche des événements.

Lors de la conclusion du traité qui enleva à Carthage ses dernières possessions en Sicile, il restait dans cette île plus de 20 000 mercenaires[3], dont la solde n'avait pas été payée. Après avoir conduit à Lilybée ceux qui étaient avec lui au mont Éryx, Amilcar Barca se démit de son commandement. Ce fut à Giscon, gouverneur de la ville, qu'incomba la tâche de faire passer toutes les troupes en Afrique. Craignant, dit Polybe, ce qui devait en effet arriver, il échelonna les départs, afin que les Carthaginois eussent le temps de payer les premiers débarqués et de les renvoyer chez eux, avant de recevoir les autres. Mais les dépenses de la guerre avaient presque vidé le Trésor : faute d'argent, on ne licencia personne; on espérait, d'ailleurs, que, si l'on négociait avec tous les mercenaires réunis, ils se résigneraient plus facilement à quelque diminution. Cependant, comme ils commettaient de jour et de nuit toute sorte d'excès, on résolut de les faire partir pour Sicca (Le Kef), où ils demeureraient jusqu'à ce que leurs compagnons d'armes fussent revenus de Sicile et que l'État eût pris les dispositions nécessaires pour s'acquitter de ses dettes. Ils y consentirent, mais ils demandèrent à laisser à Carthage, comme ils l'avaient fait auparavant[4], leurs femmes, leurs enfants et leurs bagages : ils les reprendraient quand ils viendraient toucher leur argent. On craignit

1. On a mis en avant le nom de Philinos d'Agrigente, dont Polybe s'est servi Pour la première guerre punique (voir p. 75, n. 4) : Unger, l. c., p. 99 et suiv. (après Gilbert). Mais nous ne savons même pas si cet historien avait raconté la guerre des mercenaires.

2. Il annonce que son récit sera court : I, 65, 5 ; conf. I, 13, 6-8.

3. Ce chiffre est donné par Polype, I, 67, 13. On le retrouve dans Cornélius Népos, *Amilcar*, II, 2. Ces 20 000 hommes n'étaient pas tous des mercenaires proprement dits : la plupart d'entre eux étaient des Libyens, sujets de Carthage (voir t. II, p. 304, n. 6).

4. Conf. t. II, p. 430, n. 1.

que, séparés de nouveau des leurs, ils n'eussent hâte d'aller les rejoindre, et on leur opposa un refus, qui les mécontenta vivement. Ils reçurent chacun une pièce d'or et se mirent en route.

A Sicca, ils vécurent désœuvrés. Ils supputaient ce qui leur était dû, se rappelaient les promesses de leurs généraux dans les jours d'épreuve[1] et attendaient impatiemment la réalisation de leurs espérances[2].

Quand les 20 000 vétérans furent en ce lieu, Hannon, gouverneur militaire du territoire carthaginois[3], vint les trouver. Loin de les satisfaire, il leur parla de la lourdeur des tributs imposés par Rome, de la détresse de la République, et les pria de renoncer à une partie des sommes qu'on s'était engagé à leur payer. Ce furent partout des rassemblements tumultueux, des cris de fureur. Il y avait dans le camp des Ibères, des Gaulois, des Ligures, des Baléares, des demi-Grecs[4], surtout des Libyens[5]. Il était impossible de haranguer ensemble ces hommes dont les langues différaient[6]. Hannon ne crut pas devoir répéter quatre ou cinq fois le même discours, en le faisant traduire par des interprètes. Les officiers de chaque peuple furent donc chargés de transmettre ses avis et ses exhortations. Mais eux-mêmes ne comprenaient pas toujours ce qu'on leur disait, ou bien, par perfidie, ils tenaient à leurs hommes un langage différent de celui dont ils étaient convenus avec Hannon. En outre, les mercenaires reprochaient aux Carthaginois de leur avoir envoyé un général

1. Appien (*Sic*., II, 3; *Iber*., 4) mentionne, comme Polybe, les promesses de récompenses qu'Amilcar avait faites à ses soldats.

2. Polybe, I, 66.

3. voir t. II, p. 302 ; *supra*, p. 93.

4. Pour ces demi-Grecs, voir t. II, p. 389.

5. Polybe, I. 67, 7. Diodore (XXV. 2, 2) mentionne aussi des Libyphéniciens : indication sans valeur, puisque cet auteur n'a pas d'autre source que Polybe.

6. Polybe dit pourtant ailleurs que la plupart des mercenaires comprenaient assez bien les discours qu'on leur adressait en langue punique : voir p. 115.

qui n'avait pas combattu à leur tête, et non les chefs qui savaient les services rendus par eux en Sicile, ceux qui leur avaient promis des récompenses. Plein de mépris pour Hannon[1], se défiant de leurs officiers et exaspérés contre Carthage, ils marchèrent sur la capitale et vinrent camper près de Tunis[2].

Le gouvernement punique reconnut trop tard la faute qu'il avait commise en réunissant tous ces mécontents, et surtout en ne gardant pas les femmes, les enfants, les effets qui eussent été des gages de leur fidélité. Les voyant si près, il ne négligea rien pour les calmer. Il leur envoya des vivres en abondance et accepta les prix qu'ils fixèrent eux-mêmes. Plusieurs députations, composées de sénateurs, vinrent leur promettre de faire droit à leurs demandes, dans la mesure du possible. La crainte que les mutins inspiraient accrut leur audace; ils se persuadèrent qu'on n'oserait jamais résister à des hommes qui avaient tenu tête aux légions romaines. Ayant obtenu satisfaction pour la solde, ils voulurent qu'on leur payât les chevaux qu'ils avaient perdus. Ils exigèrent ensuite le prix du blé qui leur était dû depuis longtemps, au taux le plus élevé qu'il eût atteint pendant la guerre[3]. Puis vinrent d'autres réclamations, tout à fait déraisonnables. Cependant les Carthaginois consentirent à prendre pour arbitre un des généraux qui avaient participé à la guerre de Sicile. Les mercenaires blâmaient la conduite d'Amilcar, qui, disait-on, avait, de son plein gré, donné sa démission et qui n'était pas venu à leur camp comme député ; ils pensaient que l'indifférence de leur ancien chef contribuait à les faire dédaigner. Au contraire, ils ressentaient de la sympathie pour Giscon, qui les avait traités avec bienveillance,

1. Il faut ajouter qu'en Afrique, Hannon s'était montré très dur pour les indigènes (v. *infra*, p. 106). Les Libyens du camp de Sicca ne l'ignoraient évidemment pas. Conf. Meltzer, II, p. 371.

2. Polybe, I, 67.

3. Pour ces réclamations, voir t. II, p. 355.

surtout à l'époque de leur retour. On le choisit donc comme arbitre[1].

Giscon prit de l'argent et, traversant le lac, se rendit à Tunis. Après s'être entretenu avec les officiers, il réunit les soldats par nations. Il leur adressa des reproches et des conseils, puis il s'occupa de les payer.

Parmi les mercenaires, se trouvait un Campanien, nommé Spendios. Esclave chez les Romains, il s'était enfui auprès de leurs ennemis. C'était un homme d'une grande force corporelle et d'une étonnante bravoure. Craignant de retomber entre les mains de son ancien maître et d'être livré au supplice, il n'épargna ni paroles, ni manœuvres pour empêcher une entente. Il s'associa à un Africain de condition libre, Mathos. Celui-ci avait été l'un des principaux instigateurs des troubles : il redoutait qu'on ne le frappât afin de faire un exemple. Mathos s'adressa aux Libyens, les avertissant que Carthage se vengerait sur eux quand les autres, pourvus de leur argent, seraient retournés dans leur patrie ; par le châtiment qu'elle leur infligerait, elle répandrait la terreur à travers toute l'Afrique. Il provoqua ainsi de violentes colères. Comme Giscon n'acquittait que la solde, remettant à plus tard le paiement du blé et des chevaux, tous les mercenaires tinrent une assemblée. Ils écoutèrent volontiers les attaques et les accusations de Spendios et de Mathos contre Giscon et les Carthaginois ; mais, quand quelque autre ouvrait la bouche, ils se précipitaient sur lui et le lapidaient, sans même savoir s'il était pour ou contre les meneurs. Beaucoup de soldats et d'officiers périrent ce jour-là et au cours des assemblées qui suivirent. Dans le camp, où se parlaient diverses langues, un seul mot était compris de tous : « Frappe ! », tant le geste qui l'expliquait était fréquent, surtout lorsque le vin échauffait les esprits. Quelqu'un prononçait-il le mot fatal, aussitôt des

1. Polybe, I, 68.

meurtriers accouraient de toute part et accablaient la victime désignée à leurs coups. Personne n'osant plus prendre la parole, Mathos et Spendios furent élus généraux[1].

Cependant Giscon ne renonçait pas à accomplir sa mission. Sachant quels terribles dangers menaçaient Carthage, il faisait tous ses efforts pour les écarter. Tantôt il s'adressait aux chefs, tantôt il haranguait tour à tour les différentes nations. Mais un incident déchaîna l'orage qu'il voulait conjurer. Les Libyens, qui n'avaient pas encore reçu leur solde, la lui ayant réclamée sur un ton impérieux, il les invita à la demander à Mathos, leur général. Cette réponse les mit dans une telle fureur qu'ils se jetèrent aussitôt sur l'argent qui était à leur portée et s'emparèrent de Giscon et de ses compagnons. Mathos et Spendios, persuadés que des actes contraires au droit des gens rendraient la rupture inévitable, excitèrent encore la foule ameutée ; les caisses et les bagages des Carthaginois furent pillés, Giscon et les siens maltraités, enchaînés et enfermés dans une prison[2].

II

Mathos s'empressa d'envoyer des députés aux villes africaines, pour les appeler à la liberté et solliciter leur concours[3]. Il en envoya sans doute aussi aux Numides, qui, nous le verrons, participèrent à la révolte[4]. Presque tous les Libyens du territoire punique firent cause commune avec les mercenaires[5]. Pendant la guerre contre Rome, les Carthaginois les

1. Polybe, I, 69.

2. *Id*., I, 70, l-5

3. *Id*. I, 70, 8.

4 *Infra*, p. 112. Cf.Appien, *Sic*., II, 3. Appien (*ibid*.) prétend qu'un grand nombre d'esclaves fugitifs se joignirent aux rebelles. Zonaras (VIII, 17, p. 399, b) dit que c'étaient des esclaves qui habitaient Carthage : cela est invraisemblable

5. Polybe, I, 70, 9.

avaient durement traités ; ils avaient exigé la moitié des récoltes et imposé aux villes des tributs doubles de ceux qu'elles payaient auparavant[1] ; ils n'avaient accordé aucune remise, même aux plus pauvres. Les gouverneurs qu'ils appréciaient n'étaient pas ceux qui se conduisaient avec douceur et humanité, mais ceux qui, par une sévérité inflexible, leur procuraient le plus d'argent : Hannon était de ces derniers. Les Libyens, ainsi pressurés et persécutés, n'avaient pas besoin des prières de Mathos ; ils se soulevèrent dès qu'ils connurent les événements de Tunis. Les femmes, qui se souvenaient des violences commises contre leurs pères et leurs maris, voulurent contribuer aux frais de la guerre ; elles prirent partout l'engagement de ne rien cacher de ce qu'elles avaient de précieux et, sans hésiter, elles livrèrent leurs parures. Mathos et Spendios recueillirent des sommes assez importantes pour payer aux mercenaires l'arriéré de leur solde et faire face aux dépenses nécessaires[2].

De tous côtés, ils recevaient des vivres, des hommes[3] ; 70 000 Libyens se joignirent à eux[4]. Ils divisèrent leurs forces. Deux armées allèrent assiéger Utique et Bizerte, restées fidèles aux Carthaginois[5]. D'autres troupes occupaient fortement le camp de Tunis et isolaient Carthage du continent[6]. Les rebelles s'approchaient même des murailles, soit de jour, soit

1. Voir t. II, p. 303-4.

2. Polybe, I, 72,

3. *Id*., I, 70, 9.

4. *Id*., I, 73, 3. Ce chiffre est évidemment approximatif, comme la plupart de ceux que donnent les auteurs anciens pour les effectifs des armées. Il ne me semble pas qu'on puisse prouver qu'il soit inexact. A la bataille du Bagrada, les révoltés ne disposèrent, d'après Polybe, que de 25 000 hommes. Mais ils avaient des troupes à Tunis et devant Bizerte, peut-être en d'autres, lieux. D'ailleurs, à cette époque, beaucoup d'indigènes, voyant la guerre traîner en longueur, étaient peut-être retournés chez eux et s'occupaient de leurs travaux agricoles, en attendant qu'on les rappelât pour un effort décisif (conf. Polybe, I, 77, 3). — Cornelius Nepos (*Amilcar*, II, 4) parle de plus de 100 000 hommes en armes sous les murs de Carthage.

5. Polybe, I, 70, 9 ; 73, 3.

6. *Id*., I, 73, 3 et 6.

de nuit, et, par leur audace, épouvantaient les habitants[1].

Après une très longue guerre, qui s'était si mal terminée pour eux, les Carthaginois avaient espéré se refaire dans la paix. Et maintenant ce n'étaient plus de lointaines possessions qu'ils devaient défendre; c'était l'existence de leur patrie. Les produits agricoles qu'ils tiraient des campagnes voisines et qui les nourrissaient, les revenus que leur rapportait leur empire africain, les troupes étrangères qui constituaient leur armée, toutes ces ressources leur manquaient en même temps et se tournaient même contre eux. Leurs arsenaux étaient presque vides, leur flotte de combat presque détruite ; ils n'avaient pas de provisions de bouche; au dehors, ils ne pouvaient compter sur aucun ami, sur aucun allié[2].

Il fallait pourtant soutenir la lutte. Hannon, le conquérant de Theveste, fut désigné comme général[3]. Dans la préparation de la guerre, il se montra à la hauteur de sa tâche[4]. On rassembla des mercenaires, on enrôla les citoyens en âge de porter les armes, on forma parmi eux un corps de cavalerie, on équipa les navires dont on disposait encore, des trirèmes, des vaisseaux à cinquante rames, des barques de grandes dimensions[5].

Ce fut peut-être par mer qu'Hannon se porta au secours d'Utique[6]. Il se fit remettre par les assiégés les catapultes et autres engins qu'ils possédaient, et, après s'être établi devant la ville, il attaqua le camp ennemi. Il avait une centaine d'éléphants qui, faisant irruption, tuèrent beaucoup de mercenaires et chassèrent les autres. Ceux-ci gagnèrent une colline escarpée

1. Polybe, I, 73, 7.
2. *Id*., I, 71.
3. *Id*., 1, 73, 1.
4. *Id*., I, 74, 1.
5. *Id*., I, 73, 2.
6. Polybe a dit auparavant que les communications de Carthage avec le continent étaient coupées par terre. La flotte improvisée dut servir au transport de l'armée ; on n'en avait que faire pour combattre les mercenaires, dépourvus de marine. Les éléphants purent être transportés sur des radeaux.

et boisée, qui leur parut une position sûre[1]. Hannon était habitué aux combats contre les Numides et les Libyens, qui, après une défaite, prenaient la fuite pour ne plus s'arrêter pendant deux ou trois jours. Il crut la victoire complète, ne s'inquiéta plus de ses troupes, ni du camp, et rentra dans Utique, où il se reposa de ses fatigues. Il avait des qualités d'organisateur, mais, en campagne, il était sans énergie et incapable de profiter des circonstances. Les mercenaires réfugiés sur la colline avaient appris, avec le chef audacieux qu'était Amilcar, à faire alterner, même plusieurs fois par jour, les retraites et les retours offensifs. Informés du départ d'Hannon et voyant que ses soldats se répandaient sans crainte dans la campagne, ils revinrent, massacrèrent un grand nombre de Carthaginois et forcèrent le reste à fuir honteusement jusqu'aux murs et aux portes d'Utique. Ils s'emparèrent de toutes les machines. Quelques jours plus tard, Hannon se retrouva en présence des rebelles, près de la ville de Gorza, et laissa échapper par sa négligence des occasions de les vaincre, soit en bataille rangée, soit par surprise[2].

Fort mécontents de lui, ses concitoyens élurent général Amilcar Barca. Ils lui confièrent, outre 70 éléphants, des fantassins et des cavaliers recrutés dans la capitale même, des mercenaires qu'ils avaient embauchés et d'autres qui s'étaient séparés des révoltés : en tout 10 000 soldats.

On sait que des collines d'accès difficile s'étendent au delà de l'isthme qui relie la péninsule de Carthage au continente Des passages pratiqués de main d'homme les traversaient[3]. Or les gens de Mathos occupaient toutes les positions qui

1. Probablement le djebel Menzel Ghoul, qui est situé au Sud-Ouest d'Utique et dont le point culminant (à 4 kilomètres de la ville) s'élève à 165 mètres Veith, p. 531 et carte 12, b.

2. Polybe, I, 74. Il ne dit pas ce que fit l'armée d'Hannon jusqu'au moment où elle se réunit à celle d'Amilcar (voir p. 116).

3. Voir t. II, p. 4.

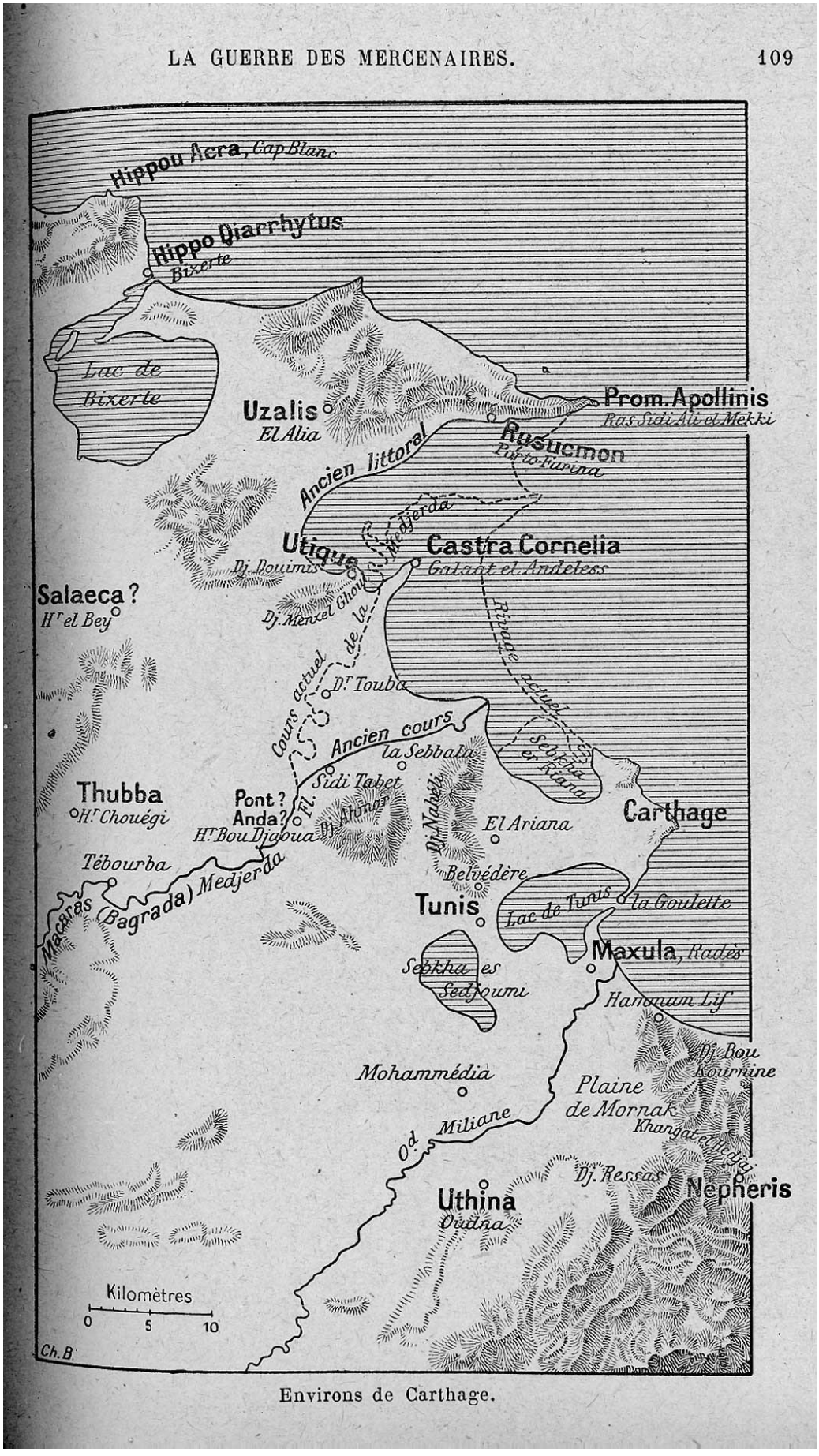

Environs de Carthage.

permettaient de fermer ces voies. A l'Ouest et au Nord des collines, le Bagrada (la Medjerda) constituait un autre obstacle[1], car l'abondance de ses eaux empêchait d'ordinaire de le franchir à gué. Un seul pont était jeté sur le fleuve ; Mathos le faisait garder par des forces si importantes que les cantonnements constituaient une sorte de ville. Il était donc impossible, non seulement à des troupes, mais même à des hommes isolés de sortir de Carthage à l'insu des ennemis.

Amilcar s'avisa d'un heureux expédient. Il avait observé que, quand certains vents soufflaient[2], l'embouchure du Bagrada s'emplissait de sable et qu'il se formait là, le long de la mer, une barre que l'on pouvait passer à gué. Il tint l'armée prête pour le départ et, ne révélant à personne son dessein, il attendit l'occasion favorable. Quand elle se présenta, il quitta Carthage pendant la nuit et, au point du jour, il se trouva, avec tous les siens, de l'autre côté du fleuve, sans avoir attiré l'attention[3]. Il s'avança à travers la plaine, dans la direction du pont[4].

A cette nouvelle, Spendios n'hésita pas à livrer bataille. Deux armées, l'une de 10 000 hommes, l'autre de plus de 15 000, accoururent du pont et du camp établi devant Utique et attaquèrent les Carthaginois, qu'elles espéraient écraser en les enfermant entre elles. Dans sa marche, Amilcar avait mis en tête ses éléphants, que suivaient les cavaliers et les fantassins armés à la légère ; puis venaient les soldats pesamment armés. Lorsqu'il vit les ennemis s'élancer avec une ardeur téméraire, le général modifia la disposition de ses troupes. Il ordonna à celles qui étaient en avant de battre très rapidement en

1. Pour le cours inférieur de la Medjerda à cette époque, voir t. II, p. 143-4.

2. Probablement les vents d'Est : conf. Bernard, *Bull, de géographie historique*, 1911, p. 213.

3. Polybe (I, 75, 9) le dit expressément. Il n'y a donc pas lieu de supposer (Veith, p. 534, n. 1) que les mercenaires furent informés du passage d'Amilcar avant que cette opération ne fût terminée.

4. Polybe, I, 75,

retraite et fit faire à celles qui étaient en arrière les mouvements nécessaires pour les opposer aux assaillants[1]. Les Libyens et les mercenaires, croyant que leurs adversaires ont peur, les poursuivent sans garder leurs rangs. Mais les fuyards s'arrêtent et font volte-face quand ils sont parvenus auprès de l'infanterie lourde ; celle-ci s'avance en bon ordre. Ces manœuvres inattendues déconcertent les rebelles. Ils prennent la fuite, heurtent et culbutent leurs compagnons, sont écrasés par les éléphants et les chevaux qui les chargent. Six mille furent tués, deux mille faits prisonniers ; les autres revinrent précipitamment vers leurs camps. Amilcar alla occuper le pont du Bagrada, que les vaincus abandonnèrent pour se sauver à Tunis[2].

1. Polybe (I, 76, 5) parle d'une conversion. On pourrait supposer qu'Amilcar ordonna à ses hoplites d'obliquer les uns à droite, les autres à gauche, afin de les opposer d'une part, à l'armée d'Utique, d'autre part, à l'armée du pont. Voir une autre explication dans Veith, p. 534. Les indications de Polybe ne me paraissent pas suffisantes pour reconstituer cette bataille avec certitude.

2. Polybe, I, 76, 1-10. — A l'époque romaine, une route, reliant Carthage à Utique, traversait le djebel Nahéli, passait au lieu appelé *Ad Gallum Gallinaceum*, aujourd'hui la Sebbala, puis se continuait en plaine (Tissot, II, p. 55-57). Il est à croire qu'une voie suivant le même parcours existait à l'époque punique : pour unir leur ville à Utique, les Carthaginois avaient dû établir un tracé aussi direct que possible, un de ces passages faits de main d'homme qui, dit Polybe, franchissaient les collines interposées entre l'isthme et le continent. On a objecté (La Blanchère, *Bull. archéol. du Comité,* 1887, p. 443) que la plaine qui s'étend au Nord de la Sebbala était alors coupée de marais pendant une bonne partie de l'année. Mais elle l'était sans doute aussi à l'époque romaine, au temps où la route existait certainement. La Medjerda, que l'on rencontrait à peu de distance de la Sebbala, pouvait être traversée soit à gué (quand les eaux étaient basses), Soit en bac, soit sur un pont. Si l'on admet cette dernière hypothèse, le pont unique dont parle Polybe aurait été à 1 500 mètres au Nord-Ouest de la Sebbala et à neuf kilomètres à peu près de l'embouchure du fleuve (conf. Veith, carte 12, c-g). Il semble bien, cependant, qu'il se soit trouvé plus en amont. Ayant passé la barre, Amilcar se dirigea vers le pont. S'il n'avait eu que neuf kilomètres à faire, il aurait pu y être en deux heures. Or, lorsque la bataille s'engagea, il ne l'avait pas atteint ; il devait même en être assez loin, puisqu'il eut à combattre l'armée qui, de ce pont, vint à sa rencontre. Pourtant cinq heures au moins s'écoulèrent entre le moment où le passage d'Amilcar fut connu des ennemis et début de la bataille. Nous savons, en effet, que l'armée qui assiégeait Utique participa à l'action. Elle se trouvait à environ quatre lieues de la Medjerda, distance qu'eurent à franchir d'abord les courriers qui l'avertirent, puis l'armée elle-même. On peut admettre qu'après la traversée du fleuve, Amilcar accorda quelque repos à ses troupes, qui venaient de faire, en pleine nuit, près de quatre lieues. Mais il est inadmissible qu'il ait perdu plusieurs heures, surtout s'il pouvait, grâce à une marche rapide, attaquer et vaincre l'armée du pont avant

Ils renoncèrent aussi au siège d'Utique[1]. Barca ne resta pas inactif après ce beau succès. Il emmena son armée en campagne, recevant des soumissions ou prenant d'assaut des lieux fortifiés[2].

III

Mathos assiégeait Bizerte, dont il ne voulait pas s'éloigner. Il invita Spendios et Autarite, chef des Gaulois, à suivre les mouvements d'Amilcar, mais à ne pas s'aventurer dans les plaines, à cause du grand nombre d'éléphants et de cavaliers dont les Carthaginois disposaient, à longer au contraire les montagnes et à attaquer quand l'ennemi s'engagerait sur des terrains qui lui seraient défavorables. En même temps, il pria les Numides et les Libyens d'envoyer des renforts. Spendios prit à Tunis environ 6 000 soldats de diverses nations et les 2 000 Gaulois d'Autarite, et il fit ce que lui conseillait Mathos. Amilcar campait dans une plaine entourée partout de montagnes[3], quand arrivèrent les indigènes qui venaient prêter main-forte aux mercenaires. Il se trouva tout à coup dans une situation

---

l'arrivée de celle d'Utique. Nous supposons donc que le peut n'était pas dans le voisinage de la Sebbala. Peut-être La Blanchère (qui donne d'autres raisons) n'a-t-il pas eu tort de le placer à l'Ouest du djebel Ahmar, près d'Henchir Bou Djaoua, à environ vingt, kilomètres de l'embouchure (*l. c*., p. 443-5). Ce pont aurait porté une route qui, venant de Carthage, aurait passé à proximité de Tunis et contourné les collines au Sud et au Sud-Ouest. La bataille aurait pu être livrée au Nord de Sidi Tabet. Voir la petite carte à la p. 109 ; je me suis servi pour la dresser de la carte 12, n° a, de M. Veith.

1. Polybe, I, 75, 3.

2. *Id*., 1, 76, 10.

3. *Id*., I, 77, 6 : ‘έν τινι πεδίω πανταχόθεν ‘όρεσι περιεχομένω. Polybe ne donne pas d'indications plus précises. On peut supposer que cette plaine n'était pas très loin de Tunis et de Carthage. M. Veith (p. 540-1 ; carte 12, d) a cru la retrouver dans le cirque appelé Khangat et Hedjaj, situé à environ sept lieues au Sud-Est de Tunis. Là s'élevait la ville de Néphéris qui joua un grand rôle lors de la troisième guerre punique (voir t. II, p. 109 ; *infra*, p. 360). L'identification a paru si certaine à M. Veith qu'il a qualifié la bataille mentionnée par Polybe de bataille de Néphéris et qu'il a indiqué les positions et les mouvements des combattants.

critique, ayant devant lai les Libyens, derrière, les Numides et, sur son flanc, Spendios[1].

Il y avait parmi les Numides un personnage d'un rang élevé, appelé Naravas[2]. Son père avait eu des relations amicales avec les Carthaginois ; lui-même admirait Amilcar. Jugeant que les circonstances étaient propices pour se concilier sa bienveillance, il se dirigea vers son camp, avec une escorte d'une centaine d'hommes. Quand il fut arrivé devant la palissade, il s'arrêta et, sans manifester aucune crainte, il fit un signe de la main. Barca, étonné, lui envoie un de ses cavaliers. Naravas demande à parler au général, qui hésite, redoutant une perfidie. Le Numide remet alors aux siens son cheval et ses armes et entre seul dans le camp. Conduit à Amilcar, il lui dit qu'il a de la sympathie pour tous les Carthaginois, mais qu'il désire surtout devenir son ami ; il vient se mettre à sa disposition et, désormais, il sera son loyal compagnon dans toutes ses entreprises. L'autre accepta cette offre avec empressement et promit même au chef indigène de lui donner sa fille, s'il restait fidèle à Carthage. Naravas amena les cavaliers qu'il commandait, au nombre d'environ deux mille[3].

Spendios, s'étant joint aux Libyens, descendit dans la plaine et attaqua Amilcar, qui avait rangé ses troupes en bataille. La victoire, très disputée, resta aux Carthaginois, grâce à leurs éléphants et à l'aide très efficace de Naravas. Autarite et Spendios s'enfuirent, laissant sur le terrain 10 000 morts. Amilcar avait fait 4 000 prisonniers. Il autorisa ceux qui le voulurent à prendre du service dans son armée. Quant à ceux qui s'y refusèrent, il les réunit et leur dit qu'il leur pardonnait leur conduite passée et qu'ils étaient libres d'aller où bon leur semblait, à

1. Polybe, I, 77.
2. Polybe écrit ce nom Ναραύας.
3. *Id*., I, 78, 1-9.

condition de ne plus combattre Carthage : si quelqu'un d'entre eux, ajouta-t-il, était repris les armes à la main, il serait châtié de la manière la plus rigoureuse[1].

Les anciens soldats d'Amilcar se souvenaient des exploits accomplis sous ses ordres et cette générosité calculée était propre à renouer les liens qui les avaient attachés à un tel chef. Elle inquiéta fort Mathos, Spendios et Autarite, qui voulurent rendre toute réconciliation impossible. Ils convoquèrent les rebelles et firent paraître devant eux un homme qui prétendit avoir été envoyé par les mercenaires de Sardaigne : ces derniers s'étaient aussi révoltés et avaient massacré tous les Carthaginois de l'île. La lettre apportée par le faux messager recommandait de bien garder Giscon et les autres captifs, parce qu'il y avait dans l'armée des gens qui s'entendaient avec l'ennemi pour les délivrer. Spendios prit aussitôt la parole et conseilla à ceux qui l'écoutaient de ne pas se laisser séduire par la conduite d'Amilcar, car sa bonté n'était qu'une ruse pour les décider à se remettre entre ses mains ; quand il les tiendrait tous, tous seraient victimes de sa vengeance. Ensuite, le Campanien leur montra que relâcher Giscon serait un acte de faiblesse et une grande faute : cet habile général, après le traitement qu'il avait subi, les combattrait avec une haine acharnée. Tandis qu'il discourait encore, un autre messager parut ; il affirma qu'on l'avait envoyé de Tunis et apporta une lettre contenant le même avis que la première[2].

Autarite déclara alors qu'il n'y avait qu'un seul moyen de salut. C'était de renoncer à tout espoir d'un accord avec Carthage. Quiconque penserait autrement serait un traître. Il fallait faire périr dans les supplices Giscon, ceux que l'on avait pris avec lui et tous les Carthaginois que l'on prendrait à l'avenir. Autarite avait beaucoup d'influence dans les assemblées, parce qu'il

1. Polybe, I, 78, 10-15.
2. *Id*., I, 79.

parlait le punique, l'ayant appris au cours de ses campagnes ; il pouvait se faire entendre de la plupart des mercenaires, qui avaient acquis quelque connaissance de cette langue dans leurs longues années de service. On l'applaudit. Cependant des gens de plusieurs nations, se souvenant de la bienveillance de Giscon, s'avancèrent et demandèrent que les tortures au moins lui fussent épargnées. Leurs voix se confondant et chacun s'exprimant en sa propre langue, on ne saisit pas tout d'abord le sens de leurs discours. Mais, aussitôt qu'on sut ce qu'ils voulaient, quelqu'un s'écria : « Frappe ! », et ces malheureux furent lapidés. Leurs parents emportèrent leurs corps, réduits en lambeaux comme s'ils avaient été déchirés par des fauves.

Spendios fit conduire hors du retranchement Giscon et les autres prisonniers, dont le nombre était d'environ sept cents. A peu de distance du camp, on leur coupa les mains, en commençant par ce Giscon, dont naguère les mercenaires proclamaient les bienfaits et qu'ils avaient choisi pour arbitre. Puis on leur fit subir d'autres mutilations, on leur rompit les jambes et on les jeta, respirant encore, dans une fosse[1].

Quand ils connurent ces atrocités, les Carthaginois envoyèrent des députés à leurs deux généraux, Amilcar et Hannon, pour les conjurer d'en tirer vengeance, et des hérauts au camp ennemi, pour demander l'autorisation d'emporter les corps des suppliciés. Les mercenaires refusèrent de les rendre et ils déclarèrent que, si on leur envoyait encore des parlementaires, ceux-ci seraient traités comme Giscon. Ils résolurent de mettre à mort tous les Carthaginois dont ils s'empareraient, de couper les mains à tous les autres hommes qui serviraient dans les

1. Polybe, I, 80. Giscon avait été arrêté à Tunis, mais son exécution n'eut pas lieu dans cette ville, puisque Polybe parle ici d'un messager qui prétendit eu venir. Nous ignorons l'emplacement du camp où se trouvaient alors Mathos, qui, peu temps auparavant, assiégeait Bizerte, Spendios et Autarite, qui venaient d'échapper à Amilcar, et où l'on avait emmené les prisonniers.

troupes puniques et de les renvoyer en cet état à Carthage : ce qu'ils firent désormais[1].

Amilcar, espérant que la réunion des deux armées hâterait la fin de la guerre, invita Hannon à le rejoindre. Il ordonna que, dans les combats, on ne fit grâce de la vie à personne. Lorsqu'on lui amenait des prisonniers, il les jetait à ses éléphants, qui les écrasaient. Il comprenait qu'il ne viendrait à bout des rebelles qu'en les exterminant[2].

Les Carthaginois commençaient à reprendre courage, quand de nouveaux malheurs les accablèrent. Les deux généraux ne purent s'accorder. Leur inimitié les empêcha de profiter d'occasions propices et permit même aux ennemis de remporter des succès. On décida à Carthage que l'un des deux chefs quitterait l'armée ; le commandement resterait à celui qui serait désigné par les troupes. Le choix des soldats se porta sur Amilcar[3]. Des vaisseaux de transport, qui arrivaient des Emporia[4], chargés de vivres, et sur lesquels on comptait beaucoup, furent détruits par une tempête : véritable désastre pour les Carthaginois, car ils n'étaient plus maîtres de la Sardaigne, qui, jadis, avait subvenu à leurs besoins dans des circonstances semblables[5]. Enfin, Utique et Bizerte firent défection. Ces deux villes qui étaient toujours demeurées fidèles, même lors des invasions d'Agathocle[6] et de Régulus, qui, dans la guerre présente, avaient seules en Afrique résisté courageusement à la révolte, s'unirent sans motif[7] aux Libyens et, depuis lors, se montrèrent aussi dévouées à leurs nouveaux alliés

1. Polybe, I, 81.
2. *Id*., I, 82, 1-2.
3. Conf. t. II, p. 254-5, 421 (n. 10).
4. Pour les Emporia, voir t. II, p. 127-8.
5. Polybe, I, 82, 3-7.
6. Voir p. 47.
7. S'il est vrai qu'Utique et Bizerte n'aient eu aucun grief contre Carthage, elles l'abandonnèrent parce qu'elles la crurent perdue. Par leur acharnement contre les Carthaginois, elles cherchèrent sans doute à faire oublier aux rebelles la résistance énergique qu'elles leur avaient opposée.

qu'acharnées contre Carthage, Après avoir massacré et jeté du haut des remparts 500 hommes qu'elle avait envoyés à leur secours[1], les habitants ouvrirent leurs portes aux rebelles et ne voulurent même pas consentir à l'ensevelissement de leurs victimes[2].

Ces événements enhardirent Mathos et Spendios. Ils bloquèrent étroitement la capitale. Mais Amilcar tenait la campagne et interceptait les vivres qu'on leur envoyait. Il était secondé par Hannibal, que le peuple avait nommé général à la suite de l'exclusion d'Hannon et, semble-t-il, subordonné à Barca[3]. Naravas, de son côté, lui rendait les plus grands services[4].

Carthage, elle aussi, était menacée de la famine. Elle implora Hiéron, qui la secourut avec beaucoup de zèle : le roi de Syracuse comprenait bien que, si elle disparaissait, les Romains n'auraient plus aucun souci de le ménager[5]. Quant aux Romains, ils observèrent loyalement le récent traité ; ils se montrèrent même bienveillants, quoique, au début de la guerre, ils eussent failli se brouiller avec le gouvernement carthaginois. Celui-ci avait arrêté et jeté en prison des gens qui venaient d'Italie apporter des vivres aux rebelles. C'était assurément son droit ; cependant Rome, mécontente, avait envoyé des députés pour réclamer la mise en liberté des captifs, dont le nombre s'élevait à environ cinq cents. Carthage ayant cédé[6], les Romains

1. Il s'agit peut-être d'un fait qui se passa dans l'une des deux villes, et non pas dans les deux à la fois.

2. Polybe, I, 82, 8-10.

3. Conf. t. II, p. 229, n. 5 ; p. 422, n. 6.

4. Polybe, I, 82, 11-14.

5. *Id*., I, 83, 2-4.

6. Nous trouvons à ce sujet des indications inexactes dans Appien (*Lib*., 5 ; conf. *ibid*., 86, et *Iber*., 4). Les Carthaginois, raconte-t-il, dépouillaient tous les marchands étrangers qu'ils rencontraient le long des côtes d'Afrique ; ils tuaient même ceux qui étaient citoyens romains et les jetaient à la mer, afin qu'on ignorât leurs crimes. Ces crimes, on les connut enfin, mais Carthage ne consentit à les réparer que sous la menace d'une guerre. Elle donna alors satisfaction à Rome en lui abandonnant la Sardaigne. Conf. Zonaras, VIII, I8, p. 400, a. Récit évidemment forgé pour justifier la mainmise de Rome sur l'île (v. *Infra* p. 127). Polybe le rejette (III, 28, 2-3).

lui en surent si bon gré qu'ils lui restituèrent tous les prisonniers de la guerre de Sicile qui étaient encore détenus chez eux[1]. Depuis lors, ils firent un accueil empressé à toutes ses requêtes[2]. Ils invitèrent les marchands à lui fournir les choses nécessaires et leur interdirent tout rapport avec les mercenaires et les Libyens[3]. Ils repoussèrent un appel des révoltés de Sardaigne ; ils refusèrent aussi de violer le traité en acceptant l'offre d'Utique, qui s'était donnée à eux[4]. Grâce à ces concours, les Carthaginois purent soutenir le siège. Les assiégeants, au contraire, furent réduits par Amilcar à une telle famine qu'ils renoncèrent à leur entreprise[5].

IV

Peu après, Mathos et Spendios réunirent les guerriers les plus braves[6], entre autres ceux qui avaient à leur tête un indigène nommé Zarzas. Ces troupes se mirent en cam-

1. Polybe, I, 83, 5-8 ; conf. III, 28, 3. Voir aussi Zonaras, VIII, 17, p. 399, b ; Eutrope, II, 27, 4. Ces prisonniers non délivrés étaient ceux qui n'avaient trouvé personne pour les racheter (Meltzer, II, p. 388). On lit dans Valérie-Maxime (V, 1, 1 a) qu'il y en avait 2 743 : c'est peut-être une invention d'un chroniqueur, qui savait que la précision inspire confiance.

2. Selon Appien (*Sic*., II, 3; *Lib*., 5) et Zonaras (*l. c*.), ils l'autorisèrent, par dérogation au traité de 241, et pour cette guerre seulement, à lever en Italie des mercenaires.

3. Polybe, I, 83, 9-10. Voir aussi Appien, *Sic*., II, 3 ; Zonaras, l. c.

4. Polybe, I, 83, 11. Si l'on en croit Appien (*Sic., 1. c.; Lib*., 5) et Zonaras (*l. c.*) les Romains tentèrent de réconcilier Carthage avec ses ennemis, qui leur avaient fait appel. Mais les députés qu'ils envoyèrent en Afrique ne réussirent pas dans leur mission, les Libyens, dit Appien (*Lib*., 5), ne les ayant pas écoutés et s'étant déclarés prête à remettre leurs villes au pouvoir de Rome, si elle le voulait. On peut supposer qu'il s'agissait de rétablir la paix entre Carthage et Utique (Meltzer, II, p. 389). Mais ces indications sont très suspectes.

5. Polybe, I, 84, 1-2.

6. Au nombre de 50 000, dit Polybe (I, 84, 3). Ce chiffre et celui des 40 000 rebelles massacrés à la Scie sont bien élevés pour une armée qui comptait vaincre par la facilité de ses mouvements sur des terrains accidentés (conf. Veith, p. 570) Lors de la première campagne, les forces de Spendios étaient moins importantes : 8 000 mercenaires, que rejoignirent des Libyens et des Numides ; 10 000 tués et 4 000 prisonniers dans la bataille finale. Il est vrai que ces troupes n'avaient pas alors à combattre des ennemis aussi nombreux, puisque les armées d'Amilcar et d'Hannon étaient encore séparées.

pagne[1], serrant de près Amilcar, tout en évitant les terrains plats, où elles auraient eu affaire aux cavaliers de Naravas et aux éléphants. Elles n'étaient nullement inférieures à leurs adversaires pour la vigueur dès attaques. Elles n'en subissaient pas moins de fréquents échecs, par la faute de ceux qui les commandaient, tacticiens inexpérimentés et incapables de se mesurer avec un général d'une habileté consommée. Tantôt Barca massacrait des détachements qu'il avait su isoler et envelopper; tantôt il attirait le gros des forces ennemies dans des embuscades, ou bien il fondait sur elles, soit de jour, soit de nuit. Ceux qu'il prenait, il les jetait aux éléphants.

Enfin, par d'adroites manœuvres, il occupa des positions si avantageuses qu'il cerna toute l'armée des mercenaires. Comme les fossés et les retranchements dont il les entoura les empêchaient de fuir et qu'ils n'osaient pas risquer la bataille, ils épuisèrent leurs vivres et durent se nourrir de chair humaine. Après les crimes qu'ils avaient commis, ils ne pensaient pas à se rendre ; d'ailleurs, leurs chefs leur annonçaient qu'on allait venir de Tunis pour les délivrer et cet espoir les soutenait[2].

Lorsqu'ils eurent mangé les prisonniers, puis les esclaves, sans voir arriver les secours attendus, ils menacèrent ces chefs qui les avaient trompés et qu'ils rendaient responsables de leurs souffrances: Autarite, Zarzas et Spendios se résignèrent à essayer de traiter avec Amilcar. Ils obtinrent une entrevue et allèrent au camp punique, accompagnés de sept autres capitaines. Amilcar leur imposa ces conditions « Les Carthaginois prendront parmi les ennemis dix hommes à leur choix. Quant aux autres, ils pourront se retirer, en ne gardant qu'une tunique ». Le pacte conclu, Barca déclara qu'il choisissait les dix députés présents. Ce fut ainsi que les principaux rebelles

1. Mathos parait être resté à Tunis, où nous le trouvons plus tard. En tout cas, Il n'était pas à l'affaire de la Scie.

2. Polybe, I, 84, 3-12.

tombèrent en son pouvoir. A la nouvelle qu'ils étaient arrêtés, leurs soldats, qui ignoraient les termes de la capitulation, crurent à une trahison et coururent aux armes. Mais Amilcar les enveloppa et, avec l'aide de ses éléphants, les fit tous périr, au nombre de 40 000, dit Polybe[1].

Cela se passa, ajoute-t-il, « au lieu que l'on appelle la Scie, parce qu'il offre en effet l'aspect de cet instrument[2] ». Il s'agit de crêtes dentelées : le nom fait penser à celui de *Sierra* (scie), donné par les Espagnols à des chaînes de montagnes. La campagne des deux armées durait depuis quelque temps, puisque les mercenaires avaient été déjà plusieurs fois battus[3] ; cependant on peut supposer que la Scie n'était pas trop éloignée de Tunis, d'où ils attendaient des secours[4]. Le lieu devait, comme le remarque Tissot[5], « offrir l'aspect d'une sorte de cirque, plus ou moins ouvert sur quelques points de sa circonférence, mais facile à entourer et à fermer ». L'espace dans lequel les révoltés se laissèrent cerner était peu accidenté, puisque, lors de la bataille, Amilcar se servit efficacement de ses éléphants[6]. Ces indications ne paraissent pas suffisantes pour identifier la Scie d'une manière certaine. Selon Tissot[7], le théâtre de l'exploit d'Amilcar aurait été un cirque, entouré de collines aux arêtes dentelées, qui se trouve au Sud-Ouest de Zaghouane et au Nord-Ouest de Kairouan, à droite de l'oued Nebaane, près d'Aïn es Sif[8]. M. Veith rejette l'hypothèse de son devancier[9] et propose une solution qu'il juge

1. Polybe, I, 85. CornéliusNépos (*Amilcar*, II, 4) écrit inexactement : « hostes … eo compulit ut locorum angustiis clausi, plures fame quam ferro interirent ».

2. I, 85, 7 : περί τόν τόπον τόν Πρίονα χαλούμενον όν συμβαίνει διά τήν όμοιότητα τοΰ σχήματος πρός τό νΰν είρημένον ‘όργανον ταύτης τετευχέναι τής προσηγορίας.

3. πολλάχις : Polybe, I, 84, 5.

4. Tissot, *Géographie*, I, p. 547.

5. *L. c*.

6. Veith, p. 547.

7. P. 547-8.

8. Carle au 50 000e, P de Djebibina (à l'Ouest) ; conf. Veith, carte 12, e.

9. *L. c*., p. 548-9. Il rejette aussi (p. 549-550) l'identification que l'on a proposée avec le Khangat et Hedjaj (pour ce cirque, v. *supra*, p. 112, n. 3).

définitive[1]. A environ 16 kilomètres à l'Ouest d'Hammamet, sur une piste reliant cette ville à Zaghouane, on rencontre une ligne de crêtes, présentant des arêtes en forme de dents de scie (djebel el Jedidi, djebel Menzel Moussa)[2]. Elle borde au Sud un petit bassin triangulaire, qu'enserrent d'autres hauteurs, abruptes à l'Ouest, plus accessibles à l'Est ; quatre passages, qui y débouchent sont faciles à garder[3]. Le site répond, comme le montre M. Veith, aux très maigres données du problème. Reste à savoir si, en cherchant ailleurs, on n'en trouverait pas d'autres qui y répondraient aussi. Les crêtes dentelées, calcaires ou schisteuses, ne sont pas rares dans les régions plissées de l'Afrique du Nord.

Après cette victoire, Amilcar, Hannibal et Naravas purent mn toute sécurité parcourir le territoire punique ; ils reçurent la soumission de beaucoup de Libyens et se rendirent maîtres d'une multitude de « villes ». Puis ils marchèrent sur Tunis, pour y assiéger l'armée de Mathos. Hannibal s'établit du côté de Carthage[4], Amilcar, du côté opposé[5]. Spendios et les autres prisonniers furent conduits en face des remparts et mis en croix, à la vue de leurs compagnons d'armes[6].

Sur ces entrefaites, Mathos, ayant remarqué qu'Hannibal, par excès de confiance, négligeait de se garder, attaqua soudain son camp, tua un grand nombre de ses soldats, chassa le reste, s'empara de tous les bagages. Il prit même le général et le fit amener aussitôt à la croix de Spendios, dont le corps fut détaché. On tortura cruellement Hannibal et on le suspendit,

1. P. 550-4.

2. Conf. Carton, *Bull. de la société archéol. de Sousse*, VII, 1909, p. 93.

3. Carte au 50 000e, f° de Bou Ficha (partie Nord-Est). Veith, carte 12, f.

4. Peut-être occupa-t-il les hauteurs du Belvédère, à deux kilomètres et demi au Nord de Tunis. Mathos s'était enfermé dans la ville même, comme Polybe l'indique (I, 86, 2, 4 et 8),

5. Par conséquent au Sud de la ville, dans l'isthme qui sépare le lac de Tunis, à l'Est, de la Sebkha es Sedjoumi, à l'Ouest. Voir carte au 50 000e, f° de Tunis ; Veith, p. 555 et carte 12, c-g.

6. Du côté du camp d'Hannibal, comme le prouve la suite du récit.

encore vivant, à ce bois ; trente des plus nobles Carthaginois furent immolés autour du cadavre de l'esclave campanien. Les deux camps puniques étant éloignés l'un de l'autre, Amilcar apprit tardivement la sortie de Mathos et, quand il en fut Informé, il ne put aller au secours des troupes de son collègue, à cause de la configuration des lieux[1]. Il leva le siège de Tunis et se rendit à l'embouchure du Bagrada, où il campa[2].

A Carthage, on rassembla tous les hommes capables de combattre qui n'étaient pas encore sous les armes et on les envoya à Barca. En même temps, partit une députation de trente membres du Conseil ou du Sénat[3], accompagnée d'Hannon. Elle était chargée d'employer tous les moyens possibles pour réconcilier les deux généraux. Amilcar et Hannon, réunis dans une conférence, durent se rendre aux pressantes exhortations qu'on leur adressa. Ils agirent désormais en plein accord.

Vaincu dans diverses rencontres, dont plusieurs eurent lieu non loin de Leptis[4], Mathos résolut de livrer une bataille décisive. Les Carthaginois la désiraient autant que lui. Les adversaires convoquèrent tous leurs alliés et appelèrent les garnisons des villes dont ils étaient les maîtres. Quand ils furent prêts, ils prirent simultanément l'offensive. Les Libyens eurent le dessous. La plupart d'entre eux furent tués; les autres, qui s'étaient réfugiés dans une ville[5], se rendirent peu

---

1. Entre son camp et celui d'Hannibal s'interposaient la place forte de Tunis et l'armée de Mathos. Il était impossible de passer de ce côté. Pour rejoindre l'armée d'Hannibal, Amilcar aurait dû contourner la Sebkha es Sedjoumi à l'Est, au Sud et à l'Ouest, puis s'engager dans des terrains accidentés au Nord-Est du Bardo. C'eût été une marche de près de sept lieues.

2. Polybe, I, 86. Cette position permettait à Amilcar de communiquer avec Carthage, toute proche, sans avoir à craindre d'être enfermé par l'ennemi dans la péninsule ; elle lui permettait aussi d'assurer les communications de la ville avec la continent.

3. Conf. t. II, p. 216.

4. Il s'agit certainement de la ville située près d'Hadrumète (voir t. II, p. 135), et non pas de Leptis entre les deux Syrtes.

5. Polybe ne nomme pas cette ville et ne dit pas non plus où fut livrée la bataille. On voit, par la mention de Leptis, que Mathos avait auparavant quitté Tunis et s'était rendu sur la côte orientale.

de temps après. Mathos fut pris vivant[1]. Tous les sujets de Carthage qui s'étaient détachés d'elle se soumirent. Mais Bizerte et Utique, n'espérant ni pitié, ni pardon, persistèrent dans leur révolte. Hannon et Amilcar vinrent l'un devant Bizerte, l'autre devant Utique[2], et les forcèrent vite à capituler[3]. Les conditions qu'on leur imposa ne semblent pas avoir été trop dures. A l'époque de la guerre d'Hannibal, Utique gardait encore un rang privilégié[4]. Bizerte témoigna plus tard sa fidélité à Carthage en repoussant énergiquement les Romains[5]. La jeunesse punique célébra sa victoire par un triomphe ; Mathos, qui y parut, expira dans d'atroces supplices. « Jamais, à ma connaissance, écrit Polybe, aucune autre guerre n'avait été souillée d'autant de cruautés et de crimes[6] ».

V

Si la cavalerie de Naravas avait été fort utile à Carthage, d'autres Numides s'étaient joints aux rebelles. Ils ne déposèrent pas les armes après la défaite de Mathos[7]. Amilcar et Hannon, réélus généraux[8], eurent à les combattre[9]. Cette guerre semble avoir été courte. Les Carthaginois remportèrent des succès dont nous ignorons le détail et qui furent peut-être dus surtout à Amilcar[10]. On nous dit qu'il laissa faire à ses troupes beaucoup de butin[11], qu'il rétablit la paix dans toute l'Afrique et

1. Polybe, I, 87.
2. Cornelius Nepos (*Amilcar*, II, 4) attribue à tort à Amilcar la soumission des deux villes.
3. Polybe, I, 88, 14.
4. Voir t. II, p.292.
5. *Ibid*., p. 148.
6. I, 88, 6-7.
7. Appien., *Iber*., 4.
8. Voir t. II, p. 255-6.
9. Appien, *l. c.*
10. Appien (*Hann*., 2) dit vaguement qu'il se rendit utile dans cette guerre.
11. Appien, *ibid*.

étendit les limites de l'empire de Carthage[1]. Nous lisons aussi dans Diodore[2] que, lorsque les Carthaginois eurent terminé la « guerre libyque », c'est-à-dire, probablement, la guerre contre les mercenaires[3], ils punirent la peuplade numide des Micatanes[4], n'épargnant pas plus les femmes et les enfants que les hommes. Ils mirent en croix tous ceux dont ils s'emparèrent. Les descendants de ces indigènes, se souvenant de la cruauté des vainqueurs, restèrent animés contre eux d'une haine violente.

Le commandement d'Hannon prit fin avec cette campagne[5]. Amilcar, au contraire, conserva le sien[6] et fut chargé de conduire une armée en Espagne. Selon Polybe, il fit la traversée aux Colonnes d'Héraclès[7] ; on en a conclu, avec quelque vraisemblance, qu'il se rendit par terre au détroit de Gibraltar[8].

---

1. Cornélius Népos, *Amilcar*, II, 5 : « fines imperii propagavit, tota Africa tantum otium reddidit ut nullum in ea bellum videretur multis annis fuisse » Pour les mots « fines imperii propagavit », voir t. II, p. 102.

2. XXVI, 23.

3. χαταλύσαντες τόν Λιβυχόν πόλεμον. On sait (p. 100, n. 1) que ce nom est donné à la guerre des mercenaires et nous croyons qu'il s'agit bien d'elle (contre l'opinion de I. Kahrstedt, p. 513-4). Cependant, d'après la place qu'occupe l'extrait de Diodore dans la collection qui nous l'a conservé, cet écrivain racontait l'affaire des Micatanes après la prise de Syracuse (en 212) et avant l'expédition d'Asdrubal en Italie (en 207). Il semble qu'il y ait eu alors une révolte des Micatanes et que Diodore, pour en expliquer la cause, ait raconté les châtiments infligés par Carthage à leurs pères.

4. τό τών Μιχατανών Νομάδων 'έθνος. On ignore où vivait cette peuplade.

5. Appien, *Iber*., 5. Conf. t. II, p. 256-7.

6. Voir t. II, p. 423, n. 3.

7. II, 1, 6 : διαβάς χατά τάς Ήραχλείους στήλας. Ces mots signifient qu'Amilcar coupa la mer au détroit ou dans le voisinage du détroit ; Polybe se serait sans doute exprimé autrement, s'il avait voulu dire qu'Amilcar fit la traversée d'Afrique en Espagne en franchissant le détroit de l'Est a l'Ouest. Appien (*Iber*., 5; conf. *Hann*., 2) écrit : τόν πορθμόν ές Ίβηρίαν περάσας ; il indique qu'Amilcar se rendit à Gadès : διήλθεν έπί Γάδειρα. — D'autre part, nous lisons dans Diodore (XXV, 10, 1) : χαί είς τάς Ήραχλείους στήλας, χαί είς τά Γάδειρα, χαί είς τόν Ώχεανόν χατέπλευσεν. De ces mots, on pourrait tirer une conclusion contraire à celle que suggère le passage de Polybe : à savoir qu'Amilcar navigua sur la Méditerranée, se dirigeant vers le détroit, et qu'il franchit le détroit pour atteindre Gadès. Mais, dans cette phrase de Diodore, il y a au moins une inexactitude : l'Océan aurait dû être mentionné avant Gadès, où Amilcar débarqua.

8. Voir, en dernier lieu, Lenschau, dans *Real-Encyclopädie*, s. v. *Hamilkar*, t. VII, p. 2306. Opinion contraire dans Meltzer, II, p. 400, 592.

C'eût été une marche longue et pénible, mais propre à inspirer aux indigènes le respect de Carthage.

Polybe ne parle pas de la campagne contre les Numides[1] ; il termine son récit de la guerre de Libye à la défaite de Mathos et à la prise d'Utique et de Bizerte par Amilcar et par Hannon[2] ; il indique ailleurs qu'Amilcar se rendit en Espagne aussitôt après avoir vaincu les mercenaires[3]. La guerre dura, dit-il, trois ans et quatre mois[4]. Il faut sans doute comprendre dans cette période l'expédition de Numidie ; les mercenaires ne se révoltèrent pas avant l'hiver de 241-240[5] et, dès l'année 237, Amilcar était en Espagne[6]. Du reste, il est impossible de fixer avec précision la chronologie des événements que nous venons de raconter[7].

Des troubles éclatèrent encore en Afrique peu après l'année 237[8]. Asdrubal, qui avait accompagné son beau-père

---

1. Il dit, au début de son récit de la guerre africaine, que Carthage la soutint contre les mercenaires, les Numides et les Libyens révoltés avec eux (I, 65, 3). Cela se rapporte par conséquent aux indigènes qui combattirent Carthage à l'époque même de la révolte des mercenaires.

2. I, 87-88.

3. III, 10, 5 (conf. II, 1, 5).

4. I, 88, 7; le texte de Diodore (qui a copié Polybe), XXV, 6, porte ‘έτη τέσσαρα χαί μήνας τέσσαρας. Tite-Live (XXI, 2, 1) dit que la guerre africaine dura cinq ans. Il s'agit, comme le montre le contexte, du temps qui s'écoula entre la paix conclue avec Rome et le départ d'Amilcar pour l'Espagne. Ces cinq ans sont trop largement comptés : ils comprennent, outre trois années pleines, la fin d'une année et le commencement d'une autre.

5. La défaite des îles Ægates décida les Carthaginois à faire la paix, qui ne fut pas conclue immédiatement. Or la bataille eut lieu le 6 des ides de mars du calendrier romain d'alors, c'est-à-dire vers le début de juin de l'année astronomique : Varese, *Klio*, X, 1910, p. 40 (conf. supra, p. 85, n. 6).

6. Meltzer, II, p. 396, 589. Reuss, dans *Philologus*, LX, 1901, p. 124. Lenschau, *Real-Encyclopädie*, VII, p. 2307.

7. M. Varese l'a essayé (*Studi di storia antica*, III, 1902, p. 47-48). Il croit que les opérations militaires d'Hannon eurent lieu dans la première année de la guerre, en 240, et qu'Amilcar reçut le commandement d'une armée au début de la seconde année, en 239. Il place dans la troisième année (238) la campagne qui aboutit à l'affaire de la Scie, ainsi que le siège de Tunis. Enfin Mathos aurait été vaincu au printemps de 237 : ce qui ne laisse pas assez de place, pour les événements qui se passèrent entre la défaite du Libyen et le passage d'Amilcar en Espagne.

8. Entre 237, date de l'arrivée d'Amilcar en Espagne, et 229-8, date de sa mort.

Amilcar en Espagne, fut renvoyé par lui pour combattre des Numides. Il leur tua 8 000 hommes et en fit prisonniers 2 000 ; les autres se soumirent et durent payer tribut[1].

Carthage qui s'était vue presque réduite à ses murailles et menacée de succomber à la famine, avait, en fin de compte, affermi et étendu sa puissance ; elle avait agrandi son territoire africain, et, dans les années qui suivirent, les Barcides purent puiser largement chez les Libyens et les Numides les troupes dont ils eurent besoin pour les guerres d'Europe.

Ce fut peut-être vers cette époque que les Carthaginois, instruits par les dangers qu'ils avaient courus, élevèrent le triple rempart qui rendit leur ville imprenable du côté de la terre[2].

VI

Pendant la guerre des mercenaires, les Romains n'avaient pas profité de la détresse de Carthage pour l'abattre ; au contraire, ils lui étaient venus en aide. Ils souhaitaient quelque repos après la longue lutte dont le prix avait été pour eux la Sicile ; on peut supposer aussi que leur attention se portait d'un autre côté, qu'ils s'inquiétaient de l'attitude menaçante des Gaulois de la vallée du Pô. En ce temps-là, d'ailleurs, ils

1. Diodore, XXV, 10, 3. Un fragment de Cœlius Antipater (dans H. Peter, *Historicorum Romanorum fragmenta*, Leipzig, 1883. p. 100, n° 4) mentionne l'envoi d'Asdrubal en Afrique du vivant d'Amilcar. — Selon Frontin (Strat., IV, 7, 18), un Asdrubal, étant entré sur le territoire de certains Numides et voyant qu'ils s'apprêtaient à lui résister, affirma qu'il venait pour capturer des éléphants et qu'il n'avait aucune intention hostile ; les indigènes le crurent, mais Asdrubal abusa de leur confiance pour les attaquer et les soumettre. Ce fait, à supposer qu'il soit historique, se passa au IIIe siècle, époque à laquelle les Carthaginois eurent des éléphants de guerre (conf. t. I, p. 457, n. 2). Cet Asdrubal pourrait être le gendre d'Amilcar (conf. O. Gilbert, *Rom und Karthago*, Leipzig, 1876, p. 120 ; Meltzer, *De belli Punici secondi primordiis*, p. XVI, n. 7) ; lors de la mort de son beau-père, il disposait en Espagne de plus de cent éléphants (Diodore, XXV, 12). Cependant il est permis de penser à d'autres personnages du même nom, par exemple à Asdrubal, frère d'Hannibal, ou à Asdrubal, fils de Giscon, qui tous deux firent la guerre en Afrique.

2. Voir t. II, p. 20.

ne haïssaient ni ne craignaient les Carthaginois au point de vouloir les anéantir[1]. Pourtant, en 237[2], ils ne laissèrent pas échapper une occasion qui se présenta à eux de prendre sans peine la Sardaigne, arrachée, comme ou l'a vu[3], à la domination punique par des mercenaires rebelles. Ceux-ci étaient entrés en conflit avec les indigènes, qui les avaient forcés à s'enfuir en Italie[4]. Ils s'adressèrent alors à Rome, à laquelle ils avaient vainement fait appel lors de leur révolte[5] et qui, cette fois, les entendit[6]. Si elle donna des raisons de sa décision d'occuper la Sardaigne, elle soutint peut-être qu'elle ne commettait pas un acte d'hostilité contre Carthage, qui n'était plus maîtresse de l'île. Mais les Carthaginois n'étaient point disposés à abandonner des droits très anciens. Délivrés de leurs plus graves soucis en Afrique, ils organisèrent une expédition pour reprendre leur bien[7]. Rome feignit de croire que leurs préparatifs étaient dirigés contre elle et elle leur déclara la guerre. Ce n'était sans doute qu'un moyen de les intimider. Il réussit. Carthage, trop épuisée pour être capable d'affronter un tel conflit, renonça à la Sardaigne et s'engagea à ajouter 1200 talents à l'indemnité qui lui avait été imposée quatre ans auparavant[8]. Les Romains s'installèrent aussi en Corse. Ils

1. Meltzer (II, p. 389) fait remarquer qu'ils étaient les créanciers de Carthage, qui n'avait pas complètement acquitté l'indemnité de guerre. Ils avaient donc intérêt à ne pas la laisser détruire par d'autres.

2. Le traité par lequel Carthage renonce à la Sardaigne fut conclu dans l'année consulaire 238-7 (Zonaras, VIII, 18, p. 400, a), et l'un des consuls de celte année-là, Ti. Sempronius Gracchus, procéda à l'occupation de l'île, ainsi que de la Corse (Sinnius Capito, *apud* Festus, s. v. *Sardi venales*, édit. Lindsay, p. 430). Cela se passa en 237, car les Carthaginois étaient alors délivrés de la guerre d'Afrique (Polybe, I, 88, 1 ; III, 10, 1 ; III, 27, 7), qui avait commencé au plus tôt à la fin de 241 et dont la durée avait été de trois ans et quatre mois. Conf. Varese, *Studi di storia antica*, III, 1902, p. 48 et 65.

3. P. 114.

4. Polybe, I, 79, 5.

5. *Id*., I, 83, 11.

6. *Id*., I, 88, 8.

7. Probablement avec l'armée qu'Amilcar conduisit bientôt en Espagne : Varese, *l. c*., p. 49.

8. Polybe, I, 88, 9-12 ; III, 10, 3 ; III, 27, 7-8. Pour l'indemnité, voir t. II, p. 316.

essayèrent de justifier comme ils le purent une conduite que Polybe déclare injustifiable[1].

Après avoir pris la grande île jetée entre les deux bassins de la mer Intérieure, entre l'Italie et l'Afrique, ils s'avançaient vers l'Ouest à travers cette mer. L'empire de la Méditerranée occidentale, ambition séculaire de Carthage, semblait perdu pour elle, et, de Lilybée, ceux dont les flottes l'avaient vaincue à Myles, à Ecnome, au cap Bon, aux îles Ægates, pouvaient atteindre ses ports en une journée et une nuit de navigation[2].

Les Carthaginois qui aimaient leur patrie s'inquiétaient de cette déchéance et de cette menace ; ils souhaitaient une revanche des défaites qui les avaient obligés à évacuer la Sicile et de l'iniquité qui leur avait arraché la Sardaigne. Amilcar Barca ne cessa d'y penser[3]. On sait que, quand il emmena en Espagne son fils aîné, âgé de neuf ans, il l'invita à jurer, sur l'autel où il sacrifiait au plus grand des dieux, de ne jamais être l'ami des Romains : cinquante ans plus tard, Hannibal put se rendre le témoignage qu'il avait tenu son serment[4].

La conquête de l'Espagne allait être pour Amilcar et les héritiers de ses projets la préparation d'une nouvelle lutte contre Rome[5]. Disposant des inépuisables mines d'argent de la

— Peu après le traité de 237, les Romains auraient accusé les Carthaginois d'avoir excité secrètement des troubles en Sardaigne et, ils auraient pensé à leur faire de nouveau la guerre : Eutrope, III, 2, 2 ; Paul Orose, IV, 12, 2-3 ; Dion Cassius, *fragm*. 45, 1, édit. Melber ; Zonaras, VIII, 13, p. 400, d — 401, c ; Aulu-Gelle, X, 27, 3-5 (il cite Varron). Ces textes, qui d'ailleurs ne concordent pas, ne méritent aucune confiance.

1. III, 28, 1-2. Conf. plus haut, p. 117, n. 6. — On lit dans des auteurs de très basse époque que, par le traité de 241, Carthage avait renoncé à la Sardaigne, en même temps qu'à la Sicile (voir les textes *apud* Meltzer, II, p. 590, au bas) ; mais rien ne prouve que Tite-Live ait affirmé cette contre-vérité : conf. Luterbacher, *Philologus*, LXVI, 1907, p. 426.

2. Entre Lilybée et Carthage, il y a un peu plus de 210 kilomètres.

3. Polybe, III, 9, 6-9 ; 10, 5. Tite-Live, XXI, 1, 5 ; 2, 1.

4. Polybe. III, 11. Conf. Népos, *Hannibal*, II, 3-6 ; Tite-Live, XXI, 1, 4 ; etc. Voir aussi dans Valère-Maxime (IX, 3, ext., 2) et dans Zonaras (VIII, 21, p. 405, d) le mot, authentique ou non, d'Amilcar sur ses fils, lionceaux qu'il élevait pour la perte de Rome.

5. Polybe, III, 10, 5. Népos, *Amilcar*, III, 1. Tite-Live, XXI, 2, 2. Orose, IV, 13, 1.

péninsule, la République ne souffrirait plus du manque de numéraire, qui l'avait souvent paralysée au cours de ses guerres siciliennes[1]. Parmi les indigènes qui deviendraient ses sujets, elle recruterait d'excellents soldats, plus aisément et à moins de frais que chez des peuples indépendants. L'Espagne était loin de l'Italie et de Carthage ; Amilcar pouvait donc espérer qu'il ne serait pas arrêté dès le début par une intervention des Romains alarmés, qu'il n'aurait pas à subir le contrôle soupçonneux et jaloux du gouvernement punique[2]. D'ailleurs, quoi qu'en aient dit des historiens latins[3], ce ne fut pas de sa propre autorité qu'il porta la guerre en Espagne, après la campagne contre les Numides[4]. Même les gens prudents, qui ne songeaient pas à rompre tôt ou tard avec Rome, désiraient sans doute une compensation à la perte des îles méditerranéennes, de nouveaux débouchés commerciaux et surtout ces mines d'argent qui permettraient, entre autres avantages, de payer sans peine l'indemnité due aux vainqueurs. Amilcar et ses deux successeurs prirent soin de rendre la guerre ibérique populaire en envoyant à Carthage une partie du butin ; grâce à leurs ressources financières, ils se concilièrent des hommes de la classe dirigeante qui ne trouvaient pas dans l'intérêt de la patrie une raison suffisante de les soutenir[5].

Les Phéniciens de Syrie et de Libye avaient, nous l'avons dit[6], fondé sur les côtes du Sud de l'Espagne de nombreux comptoirs et quelques colonies, dont la plus importante était

1. Voir t. II, p. 321.

2. La conquête matérielle et morale de l'Afrique du Nord eût été fort utile, nécessaire même à Carthage (voir t. II, p. 314). Mais Amilcar jugea sans doute qu'il serait plus libre d'agir à sa guise en Espagne et surtout que cette contrée, bien plus riche, lui fournirait mieux et plus vite les ressources dont il avait besoin. Il n'était cependant pas hostile à l'expansion de la puissance punique en Libye : conf. t. II, p. 260.

3. Échos dans Appien, Iber., 5 ; *Hann*., 2, et dans Zonaras, VIII, 17, p. 399, c.

4. Voir t. II. p. 259.

5. *Ibid*., p. 259-260.

6. T. I, p. 403-5, 440-7.

Gadès. De cette ville partaient des vaisseaux de commerce et de pêche qui s'avançaient au loin, le long des côtes de l'Océan. Elle était cependant peu étendue[1] et n'avait probablement rien qui lui appartint sur le continent, en face de son île. Les indigènes du littoral et de la basse vallée du Guadalquivir accueillaient volontiers, depuis longtemps déjà, les objets fabriqués ou importés par les Phéniciens. Mais on n'a aucune preuve qu'avant la seconde moitié du IIIe siècle, Carthage ait eu en Espagne des possessions territoriales analogues à celles qu'elle s'était constituées en Sicile et en Afrique[2]. Amilcar, secondé par son gendre Asdrubal[3], lui donna une vaste province ibérique.

Nous connaissons fort mal ce qu'il fit pendant la période de près de neuf ans[4] qui s'écoula entre son débarquement à Gadès et sa mort[5]. Il combattit et négocia. Il soumit les deux grands peuples qui occupaient l'un la vallée du Guadalquivir, l'autre la côte méridionale : les Turdules (*Turduli* ou *Turdetani*, (Ταρτήσσιοι, Θερσῖται)[6] et les Bastules (*Bastuli* ou *Bastetani*, Μαστιανοί)[7]. Il en vainquit d'autres, parmi lesquels on mentionne des Celtes[8]. Un chef nommé Indortès amena,

1. Strabon, III, 5, 3 : πόλιν... παντάπασι μιχράν.

2. Voir t. I, p. 448. Polybe (II, 1, 6) dit qu'Amilcar rétablit en Ibérie les affaires des Carthaginois. Si cela est vrai, on peut supposer qu'un certain nombre d'établissements du littoral avaient disparu ou étaient tombés en décadence.

3. Asdrubal commanda la flotte mise à la disposition d'Amilcar (Polybe, II, 1, 9) et aussi des troupes de terre (v. *infra*). On a vu (p. 125-6) que son beau-père l'envoya faire campagne en Afrique.

4. Polybe, II, 1, 7 (presque neuf ans) ; Tite-Live, XXI, 2, 1 (neuf ans). Cornélius Népos (*Amilcar*, IV, 2) dit qu'il mourut dans la neuvième année de son séjour en Espagne.

5. Notre principale source est un extrait de Diodore (XXV, 10). Voir aussi Polybe, II, 1, 7-8 ; Népos, *l. c.*, IV ; Justin, XLIV, 5, 4 ; Appien, *Iber.*, 5. — Pour les conquêtes des Barcides en Espagne, consulter Meltzer, II, p. 401-8, 416-423.

6. Pour la conquête du pays des Turdules, conf. Strabon, III, 2, 14.

7. Diodore indique qu'Amilcar fit la guerre aux Tartessiens et aux Ibères. Ce dernier nom désigne ici, non pas l'ensemble des peuples de la péninsule, mais sans doute les indigènes voisins de la Méditerranée.

8. Diodore, XXV, 9, et XXV, 10, 1.

affirme-t-on, 50 000 guerriers, mais il s'enfuit avant d'engager la bataille. Il fut pourtant pris ; Barca lui creva les yeux, le tortura et enfin le crucifia. Les prisonniers de moindre importance étaient mieux traités. Tantôt le général les prenait à son service, tantôt, pour se les concilier, il les renvoyait chez eux.

Sur la côte orientale, où, auparavant, les Carthaginois n'avaient sans doute pas d'établissements au delà du cap de Palos, il fonda une ville non loin du cap La Nao, là où s'élève Alicante[1], et il en fit une place d'armes. Ce lieu était plus rapproché de Carthage que Gadès et mieux situé pour servir de point de départ à la conquête du plateau central espagnol. Dans l'hiver de 229-228[2], il y laissa ses éléphants et la majeure partie de ses troupes et alla assiéger Hélicé[3], tandis qu'Asdrubal faisait, autant qu'il semble, campagne ailleurs, avec plus de cent éléphants. Le roi des Orisses[4] (apparemment le même peuple que les *Oretani*, qui occupaient les régions situées au Sud et au Nord de la Sierra Morena) vint au secours de la ville. Il feignit de traiter avec les Carthaginois, puis il les attaqua et les mit en déroute. Amilcar se noya, tandis que, dans sa fuite, il traversait à cheval un grand fleuve. Hannibal et Asdrubal, ses fils, purent regagner Alicante[5].

---

1. D'après Diodore, il l'appela Pointe-Blanche (Ἄχρα Λευχή), à cause de la position qu'elle occupait. Les Latins la nommèrent *Lucentum*.

2. Pour cette date, voir Varese, Studi, III, p. 49-50 ; Lenschau, *Real-Encyclopädie*, VII, p. 2307. Polybe (III, 10, 7) dit qu'Amilcar mourut dix ans avant le début de la seconde guerre punique (qui commença, en 218).

3. Emplacement inconnu. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'Ilici, aujourd'hui Elche, qui est très voisine d'Alicante et n'en est pas séparée par un grand fleuve. Hélicé devait dire beaucoup plus à l'intérieur des terres.

4. Diodore, XXV, 10, 3 : τοῦ Ὁρίσσων βασιλέως.

5. D'après le récit de Diodore. Nous trouvons une autre version dans Appien, *Iber*., 5, et dans Zonaras, VIII, 19, p. 401, d-402, a (conf. Frontin, Strat., II, 4, 17) : Amilcar aurait trouve la mort au milieu d'une bataille. Voir aussi Polybe, II, 1, 8, et Nepos, *Amilcar*, IV, 2 (Népos dit qu'il périt en combattant les *Vettones* (au Sud et au Nord du cours moyen du Tage). Selon Justin (XLIV, 5, 4), il aurait été attiré dans une embuscade. Tite-Live (XXIV, 41, 3) indique qu'il succomba en un lieu appelé *Castrurn Album*. S'agit-il, comme on l'a cru (Hübner, au *C. I. L*., II p. 479), d''Ἄχρα Λευχή ? Dans ce cas, Tite-Live aurait commis une erreur, car Amilcar ne mourut certainement pas à Alicante.

Son gendre s'y rendit en toute hâte. Il fut proclamé général par les soldats, très attachés aux Barcides : désignation que ratifia le peuple de Carthage[1]. Avec des forces nombreuses[2], il vainquit le roi des Orisses et vengea par des massacres la défaite et la mort d'Amilcar. Il prit les douze « villes » de ce peuple, ainsi que beaucoup d'autres[3]. Tous les peuples de l'Espagne orientale jusqu'à l'Èbre[4] le reconnurent pour leur chef militaire suprême. Il avait une armée qui comptait, dit-on, 60 000 fantassins, 8 000 cavaliers, 200 éléphants. Mais il savait mieux encore se servir des moyens pacifiques. Il entreprit la conquête morale des Espagnols et épousa la fille d'un roi ibère. Une véritable capitale[5], dont l'enceinte mesura vingt stades (3 kilomètres et demi)[6], fut fondée par lui, dans une situation plus favorable que celle d'Alicante, auprès du cap de Palos, sur une baie qui est le meilleur abri de la côte méridionale de l'Espagne[7], à proximité de mines d'argent très riches[8]. Cette ville fut nommée Carthage, *Qart hadasht*, comme sa métropole ; elle s'appelle encore Cartagena (Carthagène)[9].

1. Voir t. II, p. 259, n. 1 et 8. Dictature d'Asdrubal en Espagne : voir surtout Diodore, XXV, 11-12 ; en outre, Polybe, II, 1, 9 ; 13, 1-2 ; 36, 1-2 ; Tite-Live, XXI, 2, 5-6 (conf. Valére-Maxime, III, 3, ext., 7) ; Justin, XLIV, 5, 5 ; Appien, *Iber*., 6-8, et *Hann*., 2 ; Zonaras, VIII, 19, p. 402, a. Ajouter, pour la fondation de Carthagène, Strabon, III, 4, 6 ; Pomponius Méla, II, 94.

2. Des troupes lui furent envoyées d'Afrique : Appien, *Iber*., 6.

3. « Toutes les villes de l'Ibérie » (Diodore). Le mot Ibérie n'est pas ici synonyme d'Espagne : voir p. 130, n. 7.

4. « Tous les Ibères » (Diodore).

5. Polybe, III, 15, 3.

6. Polybe, X, II, 4. — En 209, Scipion aurait fait prisonniers à Carthagène environ 10 000 hommes de condition libre : Tite-Live, XXVI, 47, 1 (voir t. II, p. 228). Un auteur que Tite-Live cite sans le nommer (XXVI, 49, 2) indiquait plus de 25 000 prisonniers. Si ce chiffre comprend toute la population, hommes, femmes, enfants, de condition libre et de condition servile, il n'est pas conciliable avec celui de 10 000 hommes libres. Un assez grand nombre de gens avaient péri lors de la prise de la ville (Polybe, X, 12, 9 ; 15, 4 et 6).

7. Polybe, X, 8, 2 ; 10, 1-5. Sur Carthagène à l'époque punique, voir Kahrstedt, dans *Archäol. Anzeiger*, 1912, p. 225-236.

8. Sur ces mines, voir Polybe, X. 10, 11 ; XXXIV, 9, 8-11. Conf. t. II, p. 318.

9. Polybe la nomme soit Καρχηδών, soit, traduisant exactement le mot phénicien, Καινή πόλις : voir Büttner-Wobst, *Polybii historiae*, 2e édit., I, p. XXVIII-IX. Elle fut appelée par les Latins Carthago nova; comme le nom *Qart hadasht* signifie *ville nouvelle*,

Asdrubal y installa de vastes chantiers et arsenaux[1], probablement aussi un atelier monétaire[2] ; il y construisit un magnifique palais : ses ennemis de la Carthage africaine prétendaient qu'il rêvait de devenir roi[3]. Près de huit ans après la mort d'Amilcar[4], en 221, il périt à son tour, assassiné par un Celte.

Hannibal, le fils ainé de Barca, n'était âgé que de vingt-six ans, mais, chargé par son beau-frère du commandement de la cavalerie[5], il avait déjà prouvé ses talents militaires. Comme Asdrubal, il fut élevé au généralat par les acclamations des troupes et les suffrages du peuple carthaginois[6]. Il épousa, lui aussi, une femme indigène, — elle était de Castulo, chez les Orétains[7], — et poursuivit avec énergie la conquête par les armes. Dès l'année 221, il envahit le pays des Olcades (Est de la Nouvelle-Castille), prit leur capitale[8] et les contraignit à lui verser de grosses sommes. En 220, il repartit de Carthagène, marcha contre les Vaccéens (au Sud et au Nord du cours moyen du Douro), s'empara de Salamanque[9] et d'une autre ville[10]. Mais, à son retour, il vit se lever contre lui plusieurs peuples, qu'excitaient des Olcades et des Vaccéens, et dont le

---

il est à croire que les Phéniciens se servirent d'une autre épithète pour distinguer la ville espagnole de la ville africaine.

1. Voir t. II, p. 448, n. 8.

2. *Ibid*., p. 328.

3. Polybe, X, 10, 9 ; conf. t. II, p. 258, n. 2. — Diodore dit qu'Asdrubal fonda une autre ville, mais il ne la nomme pas. Les vieilles colonies de la côte méridionale, à l'Est du détroit, reçurent peut-être, au temps des Barcides, de nouveaux colons, venus d'Afrique : voir t. I, p. 446, n. 3.

4. Tite-Live, XXI, 2, 3 (« octo ferme annos »). Polybe (II, 36, 1) dit huit ans, Diodore (XXV, 12), neuf ans.

5. Népos, *Hannibal*, III, 1.

6. Voir t. II, p.259 et p. 222, n. 9. — Pour ce qu'Hannibal fit en Espagne jusqu'au siège de Sagonte, voir Polybe, III, 13, 4-8 ; 14, 1-9 ; Tite-Live, XXI, 5, 3-17 (il se rattache à Polybe, sans doute par un intermédiaire).

7. Voir t. II, p. 313, n. 10.

8. Appelée Ἀλθαία dans Polybe, *Cartala* dans Tite-Live.

9. Ἑλμαντιχή dans Polybe, *Hermandica* dans Tite-Live. Mention dans Plutarque (*De mulierum virtutibus*, 10 ; *Moralia*, Didot, I, p. 307) et dans Polyen (VII, 48) de la prise par Hannibal de Σαλματιχή, Σαλματίς, en Espagne.

10. Appelée par Polybe et Tite-Live Ἀρβουχάλη, *Arbocala*.

principal était les Carpétains (dans la région de Tolède). N'osant affronter des forces très supérieures aux siennes, il se retira au Sud du Tage et, quand les ennemis le franchirent après lui, il les fit écraser par ses éléphants, courant le long de la rive, et massacrer par ses cavaliers. Il repassa ensuite le fleuve et remporta une grande victoire sur les barbares, sans doute découragés par ce premier échec : ils étaient, selon Polybe, au nombre de plus de 100 000. Hannibal alla de nouveau prendre ses quartiers d'hiver à Carthagène. « Nul en deçà de l'Èbre, dit le même auteur, n'osait plus le regarder en face, sauf les Sagontins[1] ».

Il s'en fallait .pourtant de beaucoup que tous les Espagnols fussent véritablement les sujets de Carthage[2]. Sur le haut plateau, entre la vallée de l'Èbre, le Tage et le Douro, les Celtibères restaient indépendants[3]. Il en était de même des indigènes du Nord de la péninsule, et sans doute aussi de la plupart de ceux qui occupaient le Portugal actuel[4]. La domination punique semble n'avoir été assez bien établie qu'au Sud et à l'Est, dans l'Andalousie et dans les provinces de Murcie et de Valence. Il y avait là des populations de civilisation avancée et d'humeur relativement paisible[5], dont beaucoup étaient depuis longtemps en rapports avec les Phéniciens. Au Nord de la Sierra Morena, les peuples belliqueux et à demi sauvages que les Barcides avaient vaincus, auxquels ils réclamaient des

1. III, 14, 9 ; conf. Tite-Live, XXI, 5, 17. — Népos, *Hannibal*, III, 2 : « omnes gentes Hispaniae bello subegit ». Justin, XLIV, 5, 6 : « universam Hispaniam domuit »

2. Voir Schulten, *Numantia*, I, p. 319.

3. Plus tard, en 210-209, Asdrubal, frère d'Hannibal, prit ses quartiers d'hiver à l'entrée du pays des Celtibères, près de Segontia, c'est-à-dire Sigüenza, entre le Tage et le Douro, au Nord-Est de Madrid (et non près de Sagonte, comme l'écrit Tite-Live, XXVI, 20, 6) ; voir Schulten, l. c., p. 133 et 320 (n. 6).

4. En 209, une armée punique se trouvait vers l'embouchure du Tage (Polybe, X, 7, 5). On peut clone admettre que, du moins à cette date, Carthage étendait sa domination jusque-là sur le littoral de l'Océan.

5. Cependant, en 216, Tite-Live (XXIII, 26, 5) mentionne un soulèvement des *Tartesii* (habitants de l'Andalousie).

tributs et des hommes, obéissaient parce qu'ils avaient donné des otages et qu'ils ne se sentaient pas les plus forts. Mais ils étaient très disposés à se révolter. Dès l'année 219, Hannibal dut s'éloigner de Sagonte, qu'il assiégeait, pour réprimer un commencement d'insurrection chez les Orétains et les Carpétains[1].

Si la grande œuvre entreprise en 237 n'était encore qu'ébauchée dix-huit ans après, les Barcides paraissaient avoir les ressources et les talents nécessaires pour la mener à bonne fin[2]. En tout cas, par l'exploitation active des mines, par l'argent et les recrues que fournissaient les sujets, par les mercenaires qu'il était facile de lever chez les peuplades encore indépendantes, voisines du territoire soumis, Carthage pouvait désormais faire très largement contribuer l'Espagne à une nouvelle guerre contre Rome.

VII

Les Romains ne s'étaient pas souciés des premières conquêtes d'Amilcar. Ce fut seulement en 231 qu'ils chargèrent une ambassade d'aller voir ce qui se passait dans le lointain Occident. Barca fit bon accueil aux députés et calma leurs inquiétudes : il était nécessaire, leur expliqua-t-il, que sa patrie se procurât de quoi payer l'indemnité qu'elle devait à Rome[3]. Cependant Marseille et Empories[4] suivaient probablement avec

1. Voir t. II, p. 314. — Polybe (III, 33, 9-10) indique, d'après. Hannibal lui-même, les peuples dont celui-ci tira, dans l'hiver de 219-8, 13 850 fantassins et 1 200 cavaliers, pour les envoyer en Afrique. C'étaient les Θερσῖται, les Μαστιανοί, les Ὀρήτες, s'est-à-dire les Orétains (Ὀρήτες Ἴβηρες, dit le texte ; peut-être faut-il mettre une virgule entre les deux mots et regarder Ἴβηρες comme le nom d'un peuple particulier : conf. p. 130, n. 7, et p. 132, n. 3), enfin les Ὀλχάδες. — Trois mille Carpétains, enrôlés dans l'armée d'Hannibal, auraient déserté, d'après Tite-Live; peut-être le général les renvoya-t-il : voir t. II, p. 336, n. 8.

2. Il ne faut pas oublier pourtant qu'après eux, les Romains mirent deux siècles à conquérir l'Espagne.

3. Dion, fragm. 46, édit. Melber.

4. Colonie marseillaise sur le golfe de Rosas.

angoisse les progrès de la puissance de Carthage. Leur vieille rivale allait-elle détruire leur commerce dans le Nord de l'Espagne, s'avancer jusqu'aux Pyrénées, les franchir même ? Il est permis de croire qu'elles implorèrent Rome, leur alliée, qui avait intérêt, en prévision d'une guerre dans la péninsule, à s'y réserver une zone où ses légions pourraient s'organiser avant de combattre. Une nouvelle ambassade, envoyée en 226, obtint d'Asdrubal la promesse que les armées carthaginoises ne franchiraient pas l'Èbre[1]. Par un refus, il eût risqué une rupture, à laquelle il n'était peut-être pas encore prêt. Du reste, interdire à Carthage de dépasser l'Èbre, c'était l'autoriser à atteindre ce fleuve ; c'était accepter implicitement[2] ses conquêtes passées et futures dans la plus grande partie de l'Espagne[3]. Jusqu'alors, les Barcides avaient pu se demander si leur œuvre ne serait pas brisée avant qu'ils ne fussent capables de la défendre. La convention, si Rome l'observait, les délivrait de cette crainte. Rome la viola, mais au bout de six années, qu'Asdrubal et Hannibal surent mettre à profit.

Au Sud de l'Èbre, entre le fleuve et le cap La Nao, très près du littoral, s'élevait une cité ibérique, peu importante, Sagonte[4], à laquelle les Carthaginois avaient laissé son indépendance. Elle ne les gênait pas et ils auraient eu un gros effort à faire

1. Polybe, II, 13, 7 ; 22, 9-11 ; III, 27, 9-10. Tite-Live (XXI, 2, 7) et Appien (*Iber*., 7 ; *Hann*., 2) commettent des inexactitudes au sujet de cette convention.

2. Polybe (II, 13, 7) indique que, dans l'accord relatif à l'Èbre, il n'était pas question du reste de l'Espagne.

3. Cette concession que firent les Romains s'explique par la peur d'une invasion gauloise dans l'Italie centrale (invasion qui eut lieu en 225). Ils désiraient sans doute être rassurés du côté de l'Espagne.

4. Pour les rapports des Sagontins avec Rome et les faits qui se passèrent depuis l'entrevue d'Hannibal et des députés romains jusqu'à la déclaration de guerre, voir Meltzer, II, p. 413-6, 423-456 ; Kahrstedt, p. 154-160 ; E. Meyer, *Sitzungsberichte der preussischen Akademie*, 1913, p. 708-712. Le récit le plus digne de foi est celui de Polybe, III, 13-17, 20-21, 30, 33. L'historien grec indique qu'il a consulté divers auteurs, aussi bien du côté carthaginois que du côté romain (III, 20, 1-5), entre autres Fabius Pictor (III, 8). Il est sur plusieurs points en désaccord avec les traditions romaines reproduites par Tite-Live, XXI, 6-19 ; par Diodore, XXV, 15 et 16 ; par Appien, *Iber*., 7, 10-13 ; par Dion, fragm. 54, 9-10, et apud Zonaras VIII, 21-22.

pour la prendre, car elle était située sur une hauteur escarpée et possédait de solides remparts. Il y avait d'ailleurs en ce lieu un certain nombre de notables qui désiraient vivre en bonne intelligence avec eux. Mais une querelle éclata entre les Sagontins et une tribu voisine, vassale de Carthage. Ce fut vraisemblablement pour cette raison qu'une partie des habitants de la ville s'avisèrent de solliciter la protection de Rome. Celle-ci soutenait alors en Cisalpine une rude guerre contre les Gaulois et n'avait pas le loisir d'intervenir en Espagne. Plus tard, un nouvel appel qui lui fut adressé reçut un meilleur accueil. Vers le début de l'année 219, elle envoya à Sagonte des députés, qui, se présentant en arbitres, permirent au parti romain de faire périr ses principaux adversaires. Puis ces députés allèrent trouver Hannibal à Carthagène et l'invitèrent à s'abstenir, non seulement de toute conquête au Nord de l'Èbre, mais aussi de tout acte d'hostilité contre Sagonte, alliée de leur patrie. Il répondit qu'il vengerait les victimes d'une injustice et s'empressa de demander des instructions à Carthage. Le Sénat lui laissa le soin de prendre une décision et, lorsque les ambassadeurs romains, passant en Afrique, vinrent tenir à cette assemblée le langage qu'ils avaient tenu à Hannibal, ils furent sans doute éconduits[1].

Rome avait tort, puisque la convention de 226 abandonnait en fait aux Carthaginois la partie de la péninsule dans laquelle était Sagonte[2]. Mais, croyant avoir dompté les Gaulois de la vallée du Pô, elle pouvait maintenant tourner ses regards vers d'Espagne. Elle vit que la création d'un empire punique entre

1. Conf. t. II, p. 261.

2. Les Romains, il est vrai, prétendirent plus tard que cette convention avait réservé l'indépendance de Sagonte (Tite-Live, XXI, 2, 7). Mais c'était là une assertion contraire à la vérité : v. *supra*, p. 136, n. 2. — Appien (*Iber*., 7 et 10) place Sagonte au Nord de l'Èbre : c'est le meilleur moyen de donner raison à Rome. Un Passage de Polybe (III, 30, 3) pourrait faire croire qu'il e commis la même erreur (conf. R. Laqueur, *Polybius*, Leipzig, 1913, p. 29) ; pourtant, ailleurs (III, 14, 9), il indique exactement la position de Sagonte par rapport à l'Èbre.

l'Èbre et le détroit de Gibraltar était pour elle un grand danger. Elle saisit l'occasion que Sagonte lui offrit d'infliger une humiliation à ses anciens ennemis : car elle espérait qu'ils céderaient et qu'ils perdraient ainsi leur prestige aux yeux des indigènes, mal soumis et menaçants.

Hannibal comprit qu'une révolte générale se déchaînerait s'il acceptait cet affront. D'autre part, il était prêt à la lutte décisive qu'Amilcar et Asdrubal n'avaient pas eu le temps d'entreprendre. S'il l'avait provoquée, beaucoup de ses concitoyens se seraient effrayés de sa témérité et opposés à l'exécution de ses projets. Mais l'attitude de Rome fit l'union et donna au Barcide un motif légitime de rupture. La prise de Sagonte devait rendre la guerre inévitable, une guerre où la justice serait du côté de Carthage. Hannibal s'acharna donc au siège de cette petite ville. Elle lui résista pendant huit mois[1], sans être secourue par ses protecteurs, qui étaient occupés en Illyrie et qui, persuadés sans doute qu'on n'oserait pas enfreindre leur défense, ne s'étaient pas préparés à la faire respecter[2].

L'héroïque cité était déjà tombée, quand une ambassade romaine parut devant le Sénat de Carthage et exigea la remise d'Hannibal et de ses principaux lieutenants. Un membre de l'assemblée prit la peine de prouver que les Carthaginois avaient été dans leur droit en attaquant Sagonte. Quoique la convention conclue par Asdrubal fait le meilleur argument à produire, il s'abstint de l'alléguer, car elle n'avait pas été soumise à la ratification du gouvernement punique. Mais il invoqua le traité qui, en 241, avait réglé les droits et les obligations réciproques de Carthage et de Rome. Il n'y était nullement question de l'Espagne. Carthage n'avait pas violé la clause

1. Depuis le printemps de 219 jusqu'à l'hiver.

2. L'ambassade qui fui envoyée à Hannibal, puis à Carthage, le fut avant le siège de Sagonte, comme l'indique Polybe, et non pas pendant ce siège, comme le prétendent Tite-Live et Appien (conf. t. II, p. 264-5).

par laquelle les deux Républiques s'engageaient à s'abstenir réciproquement de toute attaque contre leurs alliés, puisque ce traité ne mentionnait pas Sagonte, qui n'était pas alors l'alliée de Rome[1]. Les ambassadeurs se contentèrent de répondre qu'on aurait pu discuter avant la destruction de Sagonte : maintenant, il ne restait aux Carthaginois qu'à livrer les coupables, pour prouver qu'eux-mêmes n'étaient pas leurs complices. Le plus âgé des Romains fit un large pli à sa toge et dit : « J'apporte la paix et la guerre; choisissez ce que je dois vous laisser ». - « Choisissez vous-même », répondit le magistrat qui présidait. L'autre déclara qu'il laissait la guerre et de ombreux sénateurs s'écrièrent qu'ils l'acceptaient.

1. Les Romains, quand ils discutèrent plus tard cette question de droit, soutinrent que le traité de 241 visait non seulement les alliés de Rome et de Carthage à la date où il fut conclu, mais aussi, leurs alliés futurs (Polybe, III, 29 ; Tite-Live, XXI, 19). Raisonnement inadmissible, si, comme il semble bien (voir Polybe, III, 21, 4-5), ces alliés étaient expressément nommés dans le traité. D'ailleurs, même s'ils ne l'étaient pas, il eût été injuste, quoi qu'en pense Polybe (III, 29 et 30 ; voir aussi Tite-Live, XXI, 19), d'appliquer sans accord préalable cette clause aux alliances postérieures à l'année 241 : l'un des deux États aurait pu ainsi paralyser toute action diplomatique et militaire de l'autre, en se déclarant l'allié des peuples que celui-ci aurait menacés ou combattus.

CHAPITRE IV

LA GUERRE D'HANNIBAL

I

Les Romains résolurent de prendre l'offensive en envoyant une armée en Afrique ; une autre armée devait débarquer en Espagne[1] et empêcher Hannibal soit de se porter au secours de sa patrie, soit de passer en Italie, si l'on veut supposer que ses ennemis aient eu connaissance de son plan[2].

L'un des consuls de l'année 218, Tiberius Sempronius Longus, fut désigné par le sort pour commander l'expédition d'Afrique. Il reçut 26 400 soldats (deux légions de 4 000 fantassins et de 300 cavaliers ; 16 000 fantassins et 1 800 cavaliers alliés[3]) et 160 quinquérèmes[4]. Il se rendit à Messine, où le roi Hiéron était venu l'attendre, puis à Lilybée[5]. Tandis que les préparatifs s'achevaient dans ce port[6], Sempronius alla s'emparer de

---

1. Polybe, III, 40, 2 ; 61, 8. Voir aussi Tite-Live, XXI, 17, 1 ; Appien, *Iber*., 14 ; Zonaras, VIII, 22, p. 407, d. Polybe dit, sans doute avec raison, que ces mesures ne furent prises qu'après le retour de l'ambassade envoyée à Carthage.

2. Selon Polybe (III, 40, 2), les Romains étaient déjà informés du passage de l'Èbre par Hannibal quand ils décidèrent d'envoyer une armée en Espagne. Mais ils pouvaient penser que, par cette offensive, le général carthaginois voulait seulement leur enlever tout point d'appui dans la péninsule.

3. Chiffres donnés par Tite-Live, XXI, 17, 5. Appien (*Iber*., 14) parle de deux légions.

4. Polybe, III, 41, 2. Tite-Live, XXI, 17, 5 (conf. *ibid*., 3). Appien, *l. c*. Tite-Live ajoute que cette flotte comptait aussi douze petits navires légers (*celoces*).

5. Tite-Live, XXI, 49, 3 ; 50, 7 et 11 ; 51, 1. Voir aussi Zonaras, VIII, 23, p. 409, a.

6. Polybe, III, 41, 3 ; 61, 9. Un fragment de Cœlius (dans Peter, *Historicorum*

Malte, dont on lui livra le gouverneur militaire et la garnison punique[1]. L'autre consul, Publius Cornelius Scipio, chargé de l'expédition d'Espagne, fut retardé par une révolte des Boïens et des Insubres, Gaulois de la vallée du Pô : il dut envoyer ses troupes pour les combattre et en réunir de nouvelles. Il était encore en Italie quand Hannibal franchit les Pyrénées, se dirigeant vers le Rhône.

Dès l'hiver, le fils d'Amilcar avait pris les mesures nécessaires à la sécurité de l'empire carthaginois et à l'exécution de ses projets. Il avait envoyé en Afrique des soldats espagnols et appelé en Espagne des Africains[2] : moyen efficace de prévenir des révoltes, car, séparés des leurs, ces hommes serviraient d'otages et ne s'entendraient pas avec des populations qui les regarderaient comme des étrangers. Il était allé à Gadès, afin de présider à cet échange et d'implorer la faveur du grand dieu Melqart[3]. Revenu à Carthagène, il y reçut la nouvelle de la déclaration de guerre. Au printemps de 218, probablement au mois de mai, il emmena l'armée qu'il avait rassemblée.

Il allait être, comme le dit Polybe[4], l'âme de cette guerre[5]. Agile et robuste, brave, quoiqu'il ne s'exposât pas en vain[6], avec la folle témérité d'un Pyrrhus, dédaigneux des plaisirs vulgaires, capable de supporter les privations et les fatigues, il était né pour la vie dès camps et pouvait servir de modèle à tous ses compagnons. Par une discipline sévère[7] et, plus

---

Romanorurn fragmenta, p. 101, n° 12) indique que, de Lilybée, Sempronius envoya vers l'Afrique un navire léger, pour choisir un lieu propre au débarquement.

1. Tite-Live, XXI. 51, 1-2.

2. Voir t. II, p. 336.

3. *Ibid*., p. 329, n. 8. Conf. Kahrstedt, p. 161, 369.

4. IX, 22, 1.

5. Sur le caractère d'Hannibal, voir Polybe, IX, 22 et 24-26 ; Diodore. XXIX, 19 ; Tite-Live, XXI, 4 ; Justin, XXXII, 4, 10-12 ; Dion Cassius, fragm. 52, édit. Melber.

6. Polybe, X, 33, 3-6.

7. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à la fameuse légende des délices de Capoue, qui

encore, par l'ascendant de son génie, il les unissait dans une obéissance confiante[1]. Les dures campagnes menées par les Barcides contre les Espagnols avaient formé de bons officiers, des soldats habitués aux longues marches, aux pièges et aux escarmouches des guérillas, aux chocs des batailles rangées. Mais ce qui faisait surtout la force de cette armée, c'était une cavalerie nombreuse, infatigable et rapide, propre aux tâches les plus diverses[2]. Hannibal s'était instruit à l'école d'Amilcar et d'Asdrubal ; il avait étudié la stratégie des Grecs[3]. Aux exemples du passé, il ajouta des ordonnances et des manœuvres nouvelles : telle la disposition de son infanterie à Cannes ; telles aussi les combinaisons de grands mouvements enveloppants qui lui assurèrent la victoire ce jour-là, comme à la Trébie. Il ne négligeait pas les petits moyens : nul ne s'entendit mieux à dresser des embuscades, à tromper l'ennemi par des ruses ingénieuses. A la fois très prompt à concevoir et très réfléchi, il préparait tous les détails de l'exécution, puis il réalisait son plan avec une audace, une vigueur, une ténacité qui n'admettaient pas les demi-succès; il le modifiait heureusement dans les circonstances qu'il n'avait pas pu prévoir. Aucun homme de guerre, sauf Napoléon[4], n'a été plus favorisé de dons qui souvent s'excluent : l'imagination, le jugement et la volonté.

Grand général, il fut aussi un diplomate adroit, qui fit concourir à ses desseins peuplades, cités républicaines et rois, rudesse barbare et civilisation raffinée, appétits et ambitions en apparence inconciliables, Tout en ayant pleine conscience de

---

auraient corrompu la discipline dans l'armée d'Hannibal (Tite-Live, XXIII, 18, 15-16 ; Diodore, XXVI, 11 ; Strabon, V, 4, 13 ; etc.).

1. Voir t. II, p. 431-2.

2. *Ibid*., p.:361-2 et 401-2.

3. *Ibid*., p. 427. Hannibal savait bien le grec. Qu'il ait admiré Alexandre et Pyrrhus, on peut le croire, quoique l'anecdote rapportée par Tite-Live (XXXV 14, 5-12, d'après Acilius), Plutarque (*Flamininus*, 2l) et Appien (Syr, 10) soit évidemment légendaire : voir Holleaux, dans *Hermes*, XLVIII, 1913, p. 75 et suiv.

4. Conf. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 490.

sa, supériorité sur ceux dont il voulait se servir, ce souple Carthaginois savait flatter leur amour-propre et les convaincre que leur fortune et la sienne étaient solidaires[1].

Nous avons vu que, dans l'affaire de Sagonte, qui déchaîna la guerre, il avait agi d'accord avec le gouvernement de Carthage. Il put disposer à son gré des forces militaires de l'Espagne et de l'Afrique. Ce fut son frère Asdrubal qui le remplaça dans la péninsule ibérique, conquête des Barcides. Des parents d'Hannibal, des officiers qu'il désigna reçurent des commandements importants, soit sous ses ordres immédiats, soit en Espagne, en Sicile, en Sardaigne[2]. Il engagea des négociations de sa propre initiative ; il conclut des alliances au nom de l'État punique, qui se contenta de les approuver. Les destinées de sa patrie lui furent confiées, tandis qu'en Italie, le Sénat présidait à celles de Rome. Au début des hostilités, le parti barcide détenait le pouvoir ; il le garda et le mit au service de son chef; les opposants n'étaient qu'une minorité impuissante. Il est donc inexact de dire, avec certains historiens romains[3], que Carthage soutint mal le grand homme qui combattait au loin pour elle. En réalité, elle jeta dans la

1. On a reproché à Hannibal trois grands défauts, que l'on imputait volontiers ses concitoyens : cruauté, amour de l'argent, perfidie (Polybe, IX, 22, 8, et IX, 24-26 ; Tite-Live, XXI, 4, 9 ; XXII, 59, 4 ; XXVI, 38, 3 ; Appien, *Lib*., 63). Rien ne prouve cependant qu'il ait été cruel par plaisir, cupide au point de sacrifier l'intérêt de sa patrie au sien (conf. t. II, p. 274, n.1), qu'il ait engagé sa parole avec l'intention ferme de la violer. Il ne faut pas tenir compte des légendes, relatives surtout à ses prétendues cruautés : massacres de prisonniers, et même de ses propres soldats (Tite-Live, XXX, 20, 6 ; Diodore, XXVI, 14, 1 ; *id*., XXVII, 9 et 10 ; Appien, *Hann*., 14 et 59 ; *id., Lib*., 33) ; pont de cadavres jeté sur une rivière (Tite-Live, XXIII, 5. 12 ; Valère-Maxime, IX, 2, ext., 2 ; Florus, I, 22, 18 ; Appien, *Hann*., 28) ; famille d'un noble italien brûlée vive (Tite-Live, XXIV, 45, 14 ; Appien, *Hann*., 31) ; ordre donné à des parents de s'entre-tuer, comme des gladiateurs (Diodore, XXVI, 14, 2 ; Appien, *Hann*., 28 ; Valère-Maxime, *l. c*. ; Pline l'Ancien, VIII, 18 ; Zonaras, IX, 2, p. 420, a); etc.

2. Son frère Magon l'accompagna jusqu'à la bataille de Cannes, puis alla combattre en Espagne. Pour son neveu Hannon et son parent Magon, voir t. II., p. 257. Hannibal envoya en Sicile plusieurs de ses lieutenants, Hippocrate, Épicyde, Muttine. Conf. les observations de Polybe, IX, 22, 2-4.

3. Voir t. I, p. 261, n. 3. *Contra* : Kahrstedt, p. 570.

lutte toutes ses forces, toutes ses ressources, et rien n'autorise à croire qu'elle les ait employées contrairement aux désirs d'Hannibal[1].

Mais, seule, elle ne pouvait vaincre Rome. Hannibal ne l'ignorait pas. Comme plus tard Mithridate, il voulait entraîner tous ceux que Rome avait abattus, tous ceux qu'elle menaçait les peuples de la péninsule italique, dont les dernières résistances dataient d'un demi-siècle à peine ; les Gaulois de la vallée du Pô, dont la soumission était toute récente et qui se révoltèrent dès le printemps de 218 ; leurs frères d'an delà des Alpes, avides d'aventures et de pillage; les cités grecques du Sud de l'Italie, vassales sous le nom d'alliées ; Syracuse, devenue une enclave dans la province de Sicile ; les Sardes, fort maltraités par leurs nouveaux maîtres; le roi de Macédoine, résolu à ne pas laisser les Romains s'établir définitivement sur les côtes de l'Illyrie.

Des succès éclatants et rapides étaient nécessaires pour réveiller partout les espoirs et les haines, pour former autour d'un général déjà victorieux la vaste coalition qui l'aiderait à achever sa victoire. Attendre en Espagne et en Afrique des ennemis grâce à leur supériorité navale, pourraient se renforcer selon leurs besoins et qui comptaient sur des révoltes parmi les indigènes, c'eût été, en cas de défaite, risquer le prompt effondrement de l'empire punique; vaincus, les Romains n'auraient perdu que les troupes employées dans ces expéditions lointaines. Il fallait aller les combattre en Italie, les contraindre ainsi à renoncer à leurs projets d'offensive, à défendre leur territoire et même leur existence.

Les Carthaginois ne possédaient plus une marine capable d'assurer le transport d'une grande armée ; ils ne disposaient, sur les côtes italiennes, d'aucune région, d'aucune ville où ils pussent débarquer. Restait la route de terre, à travers les Pyrénées

1. Sur tout cela, voir t. II, p. 261-2.

et les Alpes. Elle conduisait aux plaines du Pô, qui offriraient les ressources de leurs terres fertiles et où les Gaulois paraissaient prêts à se lever en masse contre les Romains[1]. Là, Hannibal recruterait à son gré des soldats d'une bravoure légendaire ; là, il trouverait une base stratégique pour ses opérations dans la péninsule. Son passage à travers la Gaule lui procurerait sans doute d'autres alliés, séduits par cette marche audacieuse et le butin qu'il leur promettrait. Communiquant librement avec l'Espagne, il y puiserait, selon ses besoins, de l'argent et des hommes.

Ce plan qu'Hannibal allait exécuter, était-ce son père qui l'avait conçu ? Nous ne saurions l'affirmer à la suite de Tite-Live[2]. Il est cependant certain qu'Amilcar avait voulu recommencer la lutte contre Rome et probable qu'il aurait, lui aussi, cherché des succès décisifs en prenant l'offensive : comme il ne s'attacha pas à reconstituer la marine de Carthage[3], on peut supposer qu'il avait projeté une invasion de l'Italie par la Gaule.

Hannibal voulait-il détruire Rome ? Il ne l'eût sans doute pas épargnée, s'il eût pu s'en rendre maître[4]. Mais il savait[5] qu'elle était à peu près imprenable. Il se résignait donc à la laisser debout, pourvu qu'elle fût désormais incapable de disputer à Carthage la Méditerranée occidentale[6]. Même après lui avoir infligé à Cannes un désastre qui semblait irréparable, il essaya, dit-on, de négocier la paix[7]. Dans le traité qu'il conclut peu

---

1. Dans l'hiver de 219-8, il v avait eu entre eux et le Barcide des échanges d'émissaires.

2. XXI, 2, 2.

3. Voir t. II, p. 458.

4. On a prétendu (Appien. *Hann*., 40 ; conf. Dion Cassius, cité t. Il, p. 273) qu'Hannibal fit exprès de ne pas prendre Rome, afin de prolonger la guerre et, Par conséquent son commandement. Il est inutile de réfuter cette niaiserie.

5. Quoi qu'en dise Polybe, III, 2, 2.

6. Voir à ce sujet Kromayer, dans *Historische Zeitschrift*, CIII, 1909, p. 244-7, 269.

7. Tite-Live, XXII, 58, 7 : envoi à Rome d'un noble Carthaginois, Carthalon, pour y apporter des propositions. Hannibal aurait dit à des prisonniers romains qu'il ne voulait pas anéantir leur patrie (id., XXII, 58, 2-3).

après avec Philippe de Macédoine, certaines clauses attestent que les alliés n'avaient pas résolu l'anéantissement de l'État romain[1].

II

Nos sources pour l'histoire de la seconde guerre punique sont assez nombreuses : Polybe, dont le récit nous est parvenu complet jusqu'à la bataille de Cannes inclusivement (livre III) et dont, pour la suite, il ne nous reste que des extraits ; quelques fragments des livres XXV-XXVII de Diodore de Sicile; les livres XXI-XXX de Tite-Live ; les parties de l'ouvrage d'Appien relatives à l'expédition d'Hannibal, aux événements d'Espagne et d'Afrique; des fragments de Dion Cassius et surtout l'abrégé de Dion composé par le byzantin Zonaras. Valère-Maxime, Silius Italicus, Frontin, Plutarque (dans ses Vies de Fabius Maximus et de Marcellus), Florus, Eutrope, Paul Orose se rattachent à Tite-Live[2].

Quelles ont été les sources des autres, surtout de Polybe[3] et de Tite-Live ? Cette question a été souvent examinée[4], mais non pas résolue. Nous nous bornerons ici à de brèves indications[5].

---

1. Polybe, VII, 9, 12-13 : « Si les Romains demandent la paix, nous (les Carthaginois) ne la leur accorderons qu'a ces conditions : vous (les Macédoniens) serez aussi compris dans leur amitié; il ne leur sera jamais permis de vous déclarer la guerre, ni de posséder Corcyre, etc. » *Ibid*., 15 : « Si les Romains entreprennent une guerre soit coutre vous, soit contre nous, nous nous prêterons, selon les nécessités, un mutuel appui dans cette guerre ». — Naturellement, on ne doit tenir compte que du texte authentique qui nous a été conservé par Polybe. Des historiens romains ont dit faussement que ce traité stipulait que Rome et l'Italie appartiendraient aux Carthaginois : Tite-Live, XXIII, 33, 11 ; Zonaras, IX. 4, p. 423, d.

2. Avec quelques indications d'origine différente dans Frontin, Plutarque et Eutrope.

3. Il fait plus d'une allusion aux historiens qu'il a consultés : III, 6, 1 ; 20, 1 ; 36, 2 ; 47, 6 et suiv.

4. En dernier lieu par Kahrstedt, p. 143-362. Pour la bibliographie antérieure, voir Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, II, 1, 3e édit., p. 433-4.

5. Pour l'expédition de Scipion en Afrique, v. *infra*, p. 199 et suiv.

L'histoire d'Hannibal avait été racontée par plusieurs auteurs grecs : on mentionne Eumachos , Xénophon , Chairéas, Silénos et Sosylos[1]. Nous savons que les deux derniers usent les compagnons du Barcide[2], et qu'ils firent le récit, non seulement de ses exploits, mais encore d'événements auxquels il n'avait pas assisté[3]. Chairéas paraît bien avoir été, comme eux, un contemporain d'Hannibal[4] ; d'Eumachos et de Xénophon, on ne peut rien dire. Des Romains, qui vécurent lors de la seconde guerre punique, la racontèrent aussi. Nous en connaissons deux, qui rédigèrent leurs ouvrages en grec : Fabius, Pictor et Cincius Alimentus[5].

Polybe s'est sans doute peu servi de Chairéas et de Sosylos, dont il parle en termes très dédaigneux[6]; un fragment de Sosylos[7] prouve que ce n'est pas à lui qu'il doit son exposé de la bataille navale livrée à l'embouchure de l'Èbre en 217[8]. Bien qu'il ne cite pas Silénos dans les parties conservées de son œuvre, il l'a certainement lu : il fait des allusions[9] à une

1. Sur ces auteurs, voir C. Müller, *Fragm. hist. graec*., III, p. 99-102.

2. Cornelius Népos, *Hannibal*, XIII, 3. Silénos paraît avoir visité Gadès, probablement au temps où Hannibal se trouvait en Espagne : Strabon, III, 5, 7 ; Pline l'Ancien, IV, 120. Pour Sosylos, voir t. II, p. 427, n. 1, et p. 453.

3. Dans Silénos, prise de Carthagène par les Romains, en 209 : Tite-Live, XXVI, 49. 3, Dans Sosylos, bataille navale de l'Èbre : voir ci-dessous.

4. Polybe (III, 20, 5) le mentionne en même temps que Sosylos.

5. On ignore, il est vrai, si Fabius, qui raconta la bataille de Trasimène (Tite-Live, XXII, 7, 4) et qui vécut après la bataille de Cannes (Tite-Live, XXII, 57, 5 ; XXIII, 11, 1 ; Plutarque, *Fabius Maximus*, 18 ; Appien, *Hann*., 27), put achever l'histoire de cette guerre. Notons cependant que certaines assertions de Fabius (apud Polybe, III, 8, 6-7) semblent reproduire des propos tenus par des Carthaginois, désireux de rejeter sur Hannibal la responsabilité du conflit (voir t. II, p. 263). Ces hommes ne durent pas éprouver le besoin de mentir pour disculper leur patrie avant que la fortune des armes n'eût tourné contre Carthage. — Pour Cincius, voir Tite-Live, XXI, 38, 3.

6. III, 20, 5.

7. Wilcken, dans *Hermes*, XLI, 1896, p. 106-8.

8. III, 95-96. — Sosylos ne racontait peut-être que les premières années de la guerre, car le récit de cette bataille était au livre IV d'un ouvrage qui en comptait sept (Diodore, XXVI, 4). On peut toutefois se demander si Sosylos, au lieu de suivre l'ordre chronologique, n'exposait pas successivement les événements qui s'étaient passés sur les divers théâtres des hostilités (Wilcken, *l. c*., p. 138).

9. III, 47, 8 ; 48, 9.

anecdote qui, selon Cicéron[1], avait été recueillie par Silénos. Ses informations précises sur ce qui se passa du côté des Carthaginois ont dû être, pour une bonne part, empruntées à ce témoin des campagnes d'Hannibal, à cet historien de mérite, vanté par Cicéron[2]. Polybe consulta également des auteurs romains, entre autres Fabius Pictor (il le mentionne à propos de la première guerre punique[3] et des débuts de la seconde[4]. Il recueillit des renseignements oraux et peut-être écrits dans les maisons aristocratiques qu'il fréquenta à Rome.

Nous verrons que Tite Live a fait grand usage de Polybe dans son récit de l'expédition de Scipion en Afrique. Pour les temps antérieurs, les deux historiens offrent souvent des ressemblances étroites. Faut-il admettre des emprunts directs de Tite-Live à Polybe ? l'emploi par Tite-Live d'un ou plusieurs auteurs qui auraient reproduit Polybe ? une ou plusieurs sources communes à Polybe et à un ou plusieurs auteurs que Tite-Live aurait copiés ? Il semble bien qu'aucune de ces hypothèses ne doive être écartée ; ce qui est difficile, c'est d'indiquer les cas où l'une est préférable aux autres. Pour la fin de la guerre d'Espagne, pour les faits relatifs à la Sicile et aux cités grecques de l'Italie méridionale, l'hypothèse d'un emprunt immédiat est fort plausible. Ailleurs, au livre XXI de Tite-Live, nous trouvons un passage qui vient sans aucun doute de Polybe. C'est l'énumération des forces qu'Hannibal laissa en Espagne et de celles qu'il envoya en Afrique : l'historien grec nous apprend qu'il l'a copiée lui-même sur une inscription gravée par ordre du Carthaginois[5]. Mais, comme, pour le reste de ce livre, la théorie qui admet l'emploi direct de Polybe par Tite-Live soulève de sérieuses objections, on est en droit de se

1. De *divinatione*, 1, 24, 49.
2. *L. c.* : « diligentissume res Hannibalis persecutus est ».
3. I, 14 : I, 58, 5.
4. III, 8-9.
5. Voir t. II, p. 336.

demander si cette citation n'a pas été empruntée à un intermédiaire.

Nous avons dit que Silénos fut, selon toute probabilité, mis à contribution par Polybe. Or, — on le sait par Cicéron[1], — L. Cœlius Antipater qui, dans le dernier quart du IIe siècle avant J.-C., écrivit en sept livres une histoire de la seconde guerre punique, se servit de Silénos. Il fut à son tour une des principales sources de Tite-Live, qui le cite expressément à plusieurs reprises[2]. Il est donc possible que bien des indications communes à Polybe et à Tite-Live aient tiré leur origine de l'ouvrage du compagnon d'Hannibal. Mais d'autres furent peut-être prises par Cœlius dans Polybe, et non dans Silénos.

Cœlius s'était en outre servi de sources romaines, parmi lesquelles il faut vraisemblablement compter Fabius Pictor. A ces sources puisèrent aussi d'autres écrivains latins, consultés par Tite-Live. Il mentionne deux contemporains de Sylla : Valerius Antias[3] et Claudius [Quadrigarius][4] ; ce dernier traduisit les Annales qu'un C. Acilius rédigea en grec vers le milieu du IIe siècle[5]. Tite-Live ne cite qu'une fois les deux contemporains de la guerre d'Hannibal, Fabius Pictor[6] et Cincius Alimentus[7]. Les a-t-il lus ? C'est fort douteux : il parait ne les connaître que par des auteurs de seconde main.

Dans son œuvre sont mélangés des récits de valeur fort inégale : les uns empruntés à des Grecs qui savaient leur métier

1. L. c.

2. XXI, 38, 6 ; 46, 10 ; 47, 4 ; XXII, 31, 8 ; XXIII, 6, 8 ; XXVI, 11, 10 ; XXVII, 27, 13 ; XXVIII, 46, 14 ; XXIX, 25, 3 ; 27, 14 ; 35, 2.

3. XXV, 39, 14 ; XXVI, 49, 3 ; XXVIII, 46, 14 ; XXIX, 35, 2 ; XXX, 3, 6 ; 29, 7.

4. XXV, 39, 12.

5. On ne sait si cette traduction fut publiée à part, ou si elle fut insérée dans une histoire de Rome que Claudius mena jusqu'à son temps. — Tite-Live (XXV, 39,15) mentionne aussi Piso, c'est-à-dire L. Calpurnius Piso Frugi, qui vécut à l'époque des Gracques. On ne voit pas qu'il ait fait usage des ouvrages de Caton et de Cassius Hemina, écrits vers le milieu du IIe siècle.

6. XXII, 7, 4.

7. XXI, 38, 3-5.

et leurs devoirs d'historiens, les autres à des Romains, pour la plupart dépourvus de critique et désireux d'exalter leur patrie et leurs grands hommes, même en dissimulant ou en faussant la vérité. Chez ces chroniqueurs abondaient les légendes, les erreurs, les mensonges ; les mêmes événements y étaient racontés de manières très diverses. Tite-Live ne sut pas choisir. Il est un guide fort peu sûr là où le texte de-Polybe nous manque pour distinguer le bon grain de l'ivraie. Des invraisemblances, des contradictions, des récits rapportés à des faits consécutifs, alors qu'ils ont tout l'air d'être des versions plus ou moins altérées d'un seul fait, rendraient une grande défiance légitime, même si elle n'était pas justifiée par la comparaison de Tite-Live avec les parties de l'ouvrage de Polybe qui nous sont parvenues.

Dion Cassius s'est beaucoup servi d'un écrivain dont des échos très nombreux se retrouvent dans Tite-Live[1] : quelques indices autorisent à mettre en avant le nom de Cœlius. A cette source Dion a fait des additions et des corrections; il les a empruntées à un ou plusieurs chroniqueurs romains.

C'est à la même classe de pseudo-historiens partiaux et mal informés que se rattachent Diodore de Sicile et Appien, deux auteurs dont la parenté est étroite. Il est impossible de proposer des noms. Dans Appien, nous rencontrons assez fréquemment des erreurs imputables à sa négligence.

III

La seconde guerre punique a été souvent étudiée[2] et est bien connue. Nous n'insisterons que sur les événements qui se passèrent dans l'Afrique du Nord (voir les deux chapitres suivants).

1. Il ne s'est pas servi de Tite-Live lui-même dans le récit de la seconde guerre punique.

2. Nous citerons : Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Alexandre, III, p 125-256 ;

L'armée d'Hannibal, formée d'Africains et d'Espagnols, ne devait pas être très nombreuse : les chiffres de 90 000 fantassins et de 12 000 cavaliers, indiqués par Polybe, sont certainement exagérés[1]. Après avoir traversé l'Èbre, limite imposée par Rome à la domination punique, elle soumit, non sans efforts, des peuples qui vivaient entre le cours inférieur de ce fleuve et les Pyrénées : il fallait qu'ils ne pussent pas arrêter plus tard les troupes qui iraient rejoindre Hannibal en Italie ; il fallait aussi qu'une expédition ennemie ne trouvât nulle part en Espagne une base d'opérations ; enfin, l'on peut se demander si Hannibal ne désirait pas donner le change aux Romains et leur faire croire que, loin de penser à quitter la péninsule, il voulait en achever la conquête. Il chargea un de ses lieutenants, Hannon, de garder cette région, renvoya ou laissa partir plusieurs milliers d'Espagnols dont les sentiments lui étaient suspects[2], et franchit les Pyrénées[3]. Au delà, la plupart des peuplades indigènes se laissèrent acheter : la marche fut rapide. On atteignit le Rhône[4] et d'habiles dispositions triomphèrent des difficultés du passage.

Cependant le consul Scipion arrivait par mer à la bouche orientale du fleuve, où il débarqua. Il savait qu'Hannibal avait pénétré en Gaule : c'était donc là, et non plus en Espagne, qu'il devait lui livrer bataille. Mais il le croyait à peine sorti des

---

W. Ihne, *Römische Geschichte*, II (2e édit., 1896), p. 136-437 ; V. Duruy, *Histoire des Romains* (édit. in-4°). I (1879), p. 547-662 ; E. Hennebert, *Histoire d'Hannibal*, trois volumes (1870, 1878, 1891) ; C. Neumann [et G. Faltin], *Das Zeitalter der ; Punischen Kriege* (Breslau, 1883), p. 270-564 ; Th. Arnold, The second Punic War (Londres, 1886) ; A. Dodge, *Hannibal* (Boston, 1891) ; Kahrstedt. p. 365-575. Mentionnons encore un travail de K. Lehmann, *Die Angriffe der drei Barkiden auf Italien* (Leipzig, 1905) ; des études stratégiques de H. Delbrück, *Geschichte der Kriegskunst*, I (2e édit., 1908), p. 317-409, et de J. Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, III, 1 (1912) ; enfin de belles pages de C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 444-503.

1. Voir t. II, p. 336-8.

2. *Ibid*., p. 336, n. 8.

3. Sur la marche d'Hannibal depuis l'Espagne jusqu'à l'Italie, voir Jullian, I. p. 458-489.

4. A Beaucaire, selon M. Jullian (I, p. 464-5, note). La question est très controversée.

Pyrénées. Quand ses éclaireurs lui eurent fait connaître d'une manière certaine le voisinage de l'ennemi, il s'avança jusqu'au lieu où les Carthaginois venaient de traverser le Rhône. Hannibal, informé du débarquement des Romains, ne les avait pas attendus. Il s'était enfoncé vers le Nord, en suivant la rive gauche du fleuve. Chercha-t-il, comme on l'a supposé[1], à attirer derrière lui cette armée, dont il aurait craint le retour en Italie, et à la vaincre assez loin de Marseille pour lui rendre impossible une retraite vers cette ville ? Il semble plutôt ait voulu éviter une lutte, qui, même victorieuse[2], l'aurait affaibli, qui, surtout, l'aurait retardé. L'automne était venu, les neiges allaient bientôt rendre les chemins impraticables ; si Hannibal ne s'était pas hâté de traverser les Alpes, il aurait dû rester inactif jusqu'au printemps, dans un pays pauvre et peu sûr, tandis que Rome aurait préparé, de l'autre côté des montagnes, la défense des plaines du Pô. Scipion jugea qu'il serait peu sage de le poursuivre et il revint à la côte. Il remit ses troupes à son frère Cnæus, auquel il ordonna de les conduire en Espagne; lui-même retourna à Pise, puis gagna rapidement la Cisalpine, pour prendre le commandement de deux légions qui y avaient été envoyées contre les Gaulois révoltés.

Hannibal longea le Rhône jusqu'au confluent de l'Isère, dont il remonta la vallée. Quelle fut ensuite sa route ? On sait que cette question a soulevé des discussions interminables. Nous, nous contenterons d'indiquer ici l'hypothèse qui nous paraît être la meilleure : la vallée de la Maurienne, le col du mont Cenis, la vallée de la Doire Ripuaire[3]. Plus d'une fois, les Gaulois avaient franchi les Alpes, probablement avec beaucoup moins de peine que les Carthaginois, qui firent cette marche dans des conditions défavorables[4] : les guides connaissaient

1. Lenschau, *Real-Encyclopcïdie*, VII, p. 2326.
2. Hannibal avait plus d'hommes que Scipion, mais peut-être ne le savait-il pas.
3. Jullian, I, p. 478 et suiv.
4. Le même, I, p. 44.

mal l'itinéraire substitué peut-être, pour éviter Scipion, à celui qui avait été prévu ; les montagnards étaient hostiles ; la neige Avait commencé à tomber. Après bien des dangers, des souffrances, des pertes, on parvint à la terre promise. De ceux qui, cinq mois auparavant, avaient quitté Carthagène, il restait 20 000 fantassins et 6 000 cavaliers[1]. Lorsqu'ils arrivèrent au Pô, ils durent prendre de force, au lieu où s'élève Turin, la ville d'une peuplade ligure, qui refusait le passage.

Scipion alla à la rencontre d'Hannibal par la rive gauche du fleuve. A l'Ouest du Tessin, un combat s'engagea entre sa cavalerie, qu'accompagnait de l'infanterie légère, et la cavalerie ennemie, plus nombreuse. Cette dernière l'emporta[2]. Le consul, blessé, ramena son armée au Sud du Pô, vers la colonie de Plaisance, près de laquelle il s'établit. Hannibal vint camper à peu de distance.

Quand on avait appris à Rome le passage des Alpes par les Carthaginois, on avait renoncé à l'expédition projetée en Afrique. Les troupes réunies à Lilybée furent aussitôt rappelées; elles se reformèrent à Ariminum (Rimini), d'où leur chef, Sempronius, les conduisit auprès de Scipion.

Malgré l'avis de son collègue, il voulut engager la bataille, qui fut livrée sur les bords de la Trébie, par une journée froide et neigeuse. Les deux armées étaient à peu près égales en nombre (40 000 soldats environ)[3], mais Hannibal avait beaucoup plus de cavalerie. Il se servit de ses Numides pour attirer les ennemis, qui luttèrent dans des conditions fort mauvaises : ils s'étaient mouillés jusqu'aux aisselles en traversant la rivière et la plupart d'entre eux n'avaient pas mangé depuis la veille. Plus de 10 000 cavaliers, placés aux ailes de l'armée punique, mirent aisément en déroute les 4 000

1. Voir t. II, p. 337.
2. Grâce à la manœuvre enveloppante des Numides : t. II, p. 403, n. 1.
3. Pour les Carthaginois, voir t. II, p. 338, n. 3.

cavaliers qui leur étaient opposés et dégarnirent ainsi les flancs de l'infanterie romaine. Celle-ci, forte d'environ 36 000 hommes, avait devant elle 20 000 fantassins espagnols, africains et gaulois. Elle fut attaquée aux extrémités de son front par les éléphants, sur ses côtés par 8 000 hommes d'infanterie légère et la cavalerie numide, à revers par Magon, qui, sortant d'un ravin où son frère Hannibal l'avait posté pendant la nuit, s'élança avec 1 000 fantassins et 1 000 cavaliers. Dix mille soldats, qui formaient les premiers rangs du centre romain, réussirent à enfoncer les Gaulois et une partie des Africains et, s'étant ainsi ouvert un passage, purent gagner Plaisance en bon ordre. Mais le reste de l'infanterie de Sempronius lâcha pied et, dans sa fuite vers la rivière, fut massacré par les cavaliers et les éléphants.

Maître de la Cisalpine, Hannibal y demeura jusqu'à la fin de la mauvaise saison, préparant sa prochaine campagne. Des milliers de Gaulois vinrent rejoindre ceux qui, même avant la victoire de la Trébie, étaient accourus se mettre sous ses ordres[1].

Au printemps, il pénétra dans la péninsule. Deux armées l'attendaient, l'une au bord de l'Adriatique, à Ariminum, l'autre en Étrurie, à Arretium (Arezzo), la première commandée par le consul Servilius, la seconde par le consul Flaminius. Malgré les difficultés du chemin à suivre, Hannibal résolut d'entrer en Étrurie : il pensait sans doute que le prestige d'une nouvelle victoire serait d'autant plus grand qu'elle serait remportée plus près de Rome. Ses troupes souffrirent beaucoup dans de vastes marais qu'il fallut franchir[2] ; le général lui-même, atteint d'une ophtalmie, perdit un œil. De Fiesole, il continua sa marche à travers la Toscane, pillant le riche pays

1 Voir *ibid*., p. 380.

2. Très probablement des marais formés par des inondations de l'Arno et de ses affluents, entre Pistoie et Florence, quoique Strabon (V, 1, 11) les indique dans la plaine du Pô.

qu'il parcourait. Il espérait attirer ainsi Flaminius, qui quitta en effet Arretium pour revenir vers le Sud. Tandis que le consul s'avançait par un étroit passage, entre le lac de Trasimène et les hauteurs qui bordent ce lac au Nord-Est, Hannibal cerna, attaqua partout en même temps et anéantit son armée[1]. Comme il l'avait déjà fait après la bataille de la Trébie, comme il le fit plus tard après Cannes, il renvoya, sans exiger de rançon, les alliés de Rome qui étaient tombés en son pouvoir : ce n'était pas à eux, disait-il, qu'il faisait la guerre ; il venait, au contraire, libérer les Italiens qui, s'ils étaient sages, devaient rechercher son amitié.

On croyait qu'il allait aussitôt se diriger sur Rome. Mais les remparts de cette ville la mettaient à l'abri d'un coup de main. Pour l'assiéger, Hannibal ne disposait pas encore de troupes assez nombreuses et sa cavalerie, qui était sa principale force, ne lui eût guère servi[2] ; il n'aurait pas rassemblé sans peine les matériaux nécessaires à la construction de machines ; il manquait d'une flotte qui eût pu surveiller l'embouchure du Tibre et isoler les Romains du côté de la mer. Il se serait exposé à être pris entre les défenseurs de la capitale et l'autre armée consulaire, qui était presque intacte[3]. Et, pendant les longs mois qu'aurait duré ce siège, les peuples qu'Hannibal voulait pour alliés auraient été témoins de son impuissance et auraient hésité à s'unir à lui.

Tournant vers l'Est, il se rendit dans le Picenum, où il fit reposer ses soldats et ses chevaux et munit son infanterie

1. Selon Fabius Pictor (*apud* Tite-Live, XXII, 7, 2), 15 000 Romains périrent ; Polybe (III, 84, 7) a adopté ce chiffre. Plus de 15 000 auraient été faits prisonniers, environ 9 000 sur le champ de bataille et 6 000 autres à quelque distance (ils avaient pu se dégager) : Polybe, III, 84, 11 et 14 ; 85, 1. Hannibal perdit 1 500 hommes, surtout des Gaulois : id., III, 85, 5 (Tite-Live donne, d'après Fabius, un chiffre plus élevé : XXII, 7, 3).

2. Delbrück, *l. c.*, p. 346-7.

3. Sauf 4 000 cavaliers que Servilius avait envoyés en avant pour renforcer l'armée de Flaminius et qui, parvenus à peu de distance du lac de Trasimène après la bataille, avaient été tués ou pris par les Carthaginois.

africaine d'armes enlevées aux ennemis tués ou prisonniers. Il se préparait ainsi à vaincre la seconde armée romaine. De plus, en occupant la côte de l'Adriatique, il se rapprochait de Philippe, roi de Macédoine, désireux de chasser les Romains des rivages opposés de cette mer : c'était une sorte d'invitation à une alliance.

Fabius Maximus, nommé dictateur, avait pris le commandement après le désastre de Trasimène. Sachant la supériorité de la cavalerie carthaginoise, comprenant aussi qu'il agirait fort imprudemment s'il se mesurait face à face avec le vainqueur de Scipion, de Sempronius, de Flaminius, il refusa la bataille, tout en se tenant à proximité d'Hannibal. Il lui coupait les vivres, tombait sur ses détachements et, sans courir de gros risques, lui causait une grande gène et lui infligeait des pertes sensibles ; un jour, il tenta même de l'enfermer et de l'écraser dans un défilé. Le Carthaginois chercha à déjouer la tactique de son adversaire. Il parcourut le Nord de l'Apulie, traversa le Samnium, pénétra dans l'Ouest de la Campanie. Par ses pillages, il voulait contraindre Fabius à accepter une rencontre décisive, ou, s'il n'y réussissait pas, détacher de Rome des alliés qu'elle se montrait incapable de défendre. Le dictateur resta inébranlable dans sa résolution et insensible aux plaintes des paysans ruinés, aux critiques de ceux qui taxaient sa prudence de lâcheté ; l'échec d'une offensive engagée malgré lui prouva qu'il avait raison.

Hannibal passa l'hiver de 217-216 et le printemps suivant en Apulie, pays de blés et de fourrages. Il se trouvait dans une situation assez précaire. Ni ses victoires de Cisalpine et d'Étrurie, ni ses essais de séduction, ni ses dévastations n'avaient encore déterminé aucun peuple, aucune ville de la péninsule à se déclarer contre Rome. Les Gaulois, intrépides, mais peu capables de supporter les fatigues[1], ne rendaient pas

1. Voir t. II, p. 383.

tous les services que le Barcide avait espérés d'eux. Leur enthousiasme s'était beaucoup refroidi ; de nouvelles recrues ne venaient pas combler les vides, car l'armée punique n'avait pu maintenir ses communications avec la vallée du Pô. Elle ne recevait pas les renforts attendus d'Espagne. Cn. Scipion avait débarqué à Empories les troupes que lui avait confiées Publius. Vainqueur d'Hannon, il s'était rendu maître du pays situé au Nord de l'embouchure de l'Èbre, accomplissant ainsi ce qu'Hannibal avait voulu empêcher. Les Romains possédaient désormais une base solide pour leurs opérations militaires dans la péninsule. Asdrubal ne parvint pas à les en déloger. En 217, Publius, envoyé par le Sénat en Espagne, et son frère s'avancèrent au delà du fleuve. Loin de pouvoir conduire une armée en Italie, le général carthaginois devait songer à défendre les conquêtes des Barcides. Les Scipions avaient été bien inspirés en ne renonçant pas, malgré la marche d'Hannibal, à l'expédition décidée au début de la guerre : ils avaient enlevé à l'envahisseur de l'Italie la libre disposition des réserves sur lesquelles il comptait le plus.

Les Romains se chargèrent de le tirer d'embarras en venant lui offrir la bataille qu'il souhaitait depuis longtemps. Elle eut lieu près de Cannes, sur l'Aufidus, dans une vaste plaine. C'était un terrain propice à la cavalerie d'Hannibal. Il la plaça, comme de coutume, aux ailes : les Ibères et les Celtes à l'aile gauche, les Numides à l'aile droite. Au centre, il disposa les fantassins gaulois et espagnols, non pas en ligne droite, mais de manière à former une sorte de croissant dont la convexité était tournée vers l'armée qu'il allait combattre. Entre les extrémités de ce croissant et les ailes, il mit les fantassins africains, répartis en deux corps égaux. Les cavaliers de l'aile gauche vainquirent et massacrèrent la cavalerie romaine, bien moins nombreuse, qui leur faisait face. Puis, passant derrière l'ennemi, ils s'élancèrent sur son aile gauche, constituée par

la cavalerie des alliés. Celle-ci avait tenu bon contre les Numides, mais, menacée de deux cités, elle s'enfuit. Elle fut en majeure partie détruite par les Numides, qui lui donnèrent la chasse. Cependant l'infanterie des Romains s'était avancée contre les Gaulois et les Espagnols, attirée parla forme bombée du centre carthaginois. Convergeant vers ce centre et, par conséquent, diminuant l'étendue de son front, elle refoula la ligne courbe de ceux qu'elle attaquait et poursuivit ces troupes qui cédaient à la supériorité du nombre. Elle parvint ainsi à la hauteur des Africains qu'Hannibal avait placés à droite et à gauche de son centre, et auxquels il fit faire alors une conversion, pour les jeter sur les deux flancs des assaillants. En même temps, les cavaliers qui, au début de l'action formaient l'aile gauche punique et qui avaient anéanti ou mis en fuite les deux ailes ennemies, prirent à revers l'infanterie romaine. Elle était complètement cernée. Entassée, resserrée de plus en plus, elle se laissa égorger. Les forces que commandaient les consuls s'élevaient à environ 80 000 fantassins et 6 000 cavaliers. Dix mille hommes, chargés de la garde du camp, ne participèrent pas à la bataille. Presque tous les autres périrent, au nombre de 70 000, selon Polybe[1]. Sur une cinquantaine de mille hommes[2], Hannibal n'en perdit que 5 700.

Pas plus après Cannes qu'après Trasimène, il ne se crut capable de prendre Rome. Mais, puisque les vaincus n'étaient pas disposés à accepter leur défaite, il fallait donner plus d'ampleur à la guerre et profiter de ce triomphe pour demander à Carthage de nouveaux efforts, pour obtenir, en Italie et ailleurs, les alliances, les concours qui s'étaient fait attendre trop

1. Deux mille hommes tués dans le camp sont peut-être compris dans ces 70 000. Les Carthaginois firent 12 000 prisonniers : 10 000 fantassins (dont 8 000 dans le camp) et 2 000 cavaliers (qui avaient pu s'échapper et que les Numides ramenèrent). Pour ces chiffres, voir Polybe, III, 5 ; 117, 2-4, 8, 11-12. Les indications de Tite-Live ne concordent pas avec celles de l'historien grec. Voir Kromayer, *l. c*., p. 344.

2. Voir t. II, p. 339.

longtemps. Le gouvernement punique consentit sans peine à envoyer à Hannibal les troupes que Magon alla lui réclamer. Il résolut d'en envoyer d'autres en Espagne, afin d'occuper et de défendre ce pays après le départ d'Asdrubal, qui devait se rendre en Italie et accroître son armée par des levées chez les Gaulois. Ces derniers détruisirent une légion romaine en Cisalpine, vers la fin de l'année 216 : succès propre à les stimuler. Carthage décida encore une expédition en Sardaigne, où des indigènes s'étaient soulevés et imploraient son assistance.

Dans la péninsule italique, la journée de Cannes détacha des Romains une partie des Apuliens, la majorité des Samnites, les Lucaniens, les Bruttiens, la grande ville de Capoue, dont, l'exemple fut imité par la plupart des cités de la Campanie, Capoue que le Barcide rêvait d'opposer à Rome comme une rivale dans le centre de l'Italie. En 215, des ambassadeurs de Philippe de Macédoine vinrent conclure avec Hannibal un traité d'alliance, stipulant que les Macédoniens soutiendraient les Carthaginois, que la république africaine et le roi ne feraient pas de paix séparée avec leurs ennemis communs, et que, si, dans l'avenir, ceux-ci attaquaient l'un des deux alliés, l'autre viendrait à son secours. Philippe avait d'excellentes troupes, dont l'aide pouvait être fort précieuse à Hannibal. En Sicile, on s'agitait autour du vieux roi Hiéron, qui mourut bientôt, en laissant sa succession à un adolescent, Hiéronyme. Les tuteurs de ce prince étaient favorables à Carthage ; des députés allèrent-trouver Hannibal, qui envoya lui-même à Syracuse deux officiers, Hippocrate et Épicyde, descendants d'un citoyen de cette ville[1]. Un traité, conclu, semble-t-il, à la fin de l'année 215, promit la moitié orientale de la Sicile à Hiéronyme, qui réclama bientôt la Sicile entière. Ce n'était pas le moment de discuter ses exigences : le gouvernement de

1. Voir t. II, p. 228.

Carthage les accepta ; il jugea sans doute qu'on ferait aisément entendre raison au jeune roi quand les Romains auraient été chassés de l'île. Les Syracusains entrèrent en campagne sans tarder.

IV

Abandonnée d'une partie de ses sujets et de ses alliés, assaillie de toutes parts, Rome rejeta la pensée d'une paix honteuse. Tous les citoyens, sacrifiant leurs discordes au salut de la patrie, s'unirent autour du Sénat, qui resta fidèle à sa maxime de ne traiter ni au lendemain d'une défaite, ni avec un ennemi campé sur le sol italique. La volonté froide et opiniâtre de cette assemblée maintint l'État, reconstitua ses forces et lui permit de faire face à toutes les attaques.

Cet État était d'ailleurs plus solide qu'Hannibal ne l'avait cru. Au delà du territoire propre de la cité souveraine, des colonies, disséminées jusqu'aux rives du Pô, jusqu'au canal d'Otrante, étaient des foyers de vie latine, des places fortes prêtes à une résistance acharnée, des points d'appui pour les armées. Dans le Sud, les villes grecques se souvenaient qu'elles n'avaient pas eu à se louer de la protection de Pyrrhus, cet autre vainqueur de Rome ; elles s'inquiétaient de l'alliance d'Hannibal avec les peuples d'origine samnite, leurs vieux ennemis, qui ne demandaient qu'à les rançonner ou à les détruire. La crainte des Gaulois, le besoin d'une défense efficace contre leurs pillages avaient beaucoup contribué à faire accepter dans la péninsule la domination romaine : or ces Gaulois étaient, eux aussi, les alliés du Carthaginois. Dans presque toutes les cités, un parti aristocratique et un parti démocratique se querellaient sans répit : le premier, qui, d'ordinaire, détenait le pouvoir, se montrait enclin à rester fidèle à Rome, où le gouvernement appartenait à l'aristocratie.

Le territoire de la République et les pays qui reconnaissaient acore son autorité étaient assez vastes et assez peuplés pour fournir, pendant de longues années, de nombreux combattants. Si ces hommes avaient moins de pratique militaire que les vétérans des Barcides, ils ne manquaient pas des qualités physiques et morales qui font les bons soldats[1]. Il est vrai que leurs chefs étaient fort inférieurs à Hannibal. Dans une guerre de cette importance et de cette étendue, c'était une règle absurde de remettre la conduite des armées à des magistrats annuels. On, la corrigea, soit par des réélections, soit par des prorogations de commandement. On renonça le plus souvent à confier à deux chefs égaux en pouvoirs la direction d'une campagne. Avec le temps, quelques généraux, profitant des leçons de l'expérience et des exemples de l'adversaire, apprirent à exécuter d'autres manœuvres que celle qui consistait à pousser droit leur infanterie et à s'efforcer d'enfoncer l'ennemi en l'abordant de face. Scipion l'Africain ne dut pas seulement à d'heureuses fiances ses grandes victoires d'Espagne et de Zama. Mais, au Lendemain du désastre de Cannes, les Romains n'avaient aucune envie d'affronter Hannibal dans des batailles rangées. Revenant à la tactique de Fabius le Temporisateur, ils prirent la résolution d'user l'armée punique, tout en l'empêchant de recevoir des renforts.

Hannibal aurait eu besoin de troupes très nombreuses pour assiéger les places fortes qu'il rencontrait partout, pour emporter les camps retranchés derrière lesquels les Romains s'abritaient en lui refusant le combat, pour défendre les villes et les peuples alliés auxquels ils s'attaquaient, tandis que lui-même était occupé ailleurs, pour assurer ses communications et son ravitaillement. On sait combien un siège était une opération difficile dans l'antiquité : les Carthaginois en firent

1. Conf. t. II, p. 434.

l'épreuve devant de petites places comme Casilinum en Campanie et Pétélie dans le Bruttium. Hannibal ne remportait que des succès médiocres et coûteux, dans lesquels sa cavalerie jouait un rôle très secondaire. Il était à charge à ses partisans, qui devaient faire vivre son armée et qu'il protégeait mal, car il se serait trop affaibli en laissant partout des garnisons.

Aussi beaucoup de ceux qui s'étaient joints à lui après Cannes commencèrent-ils à le regretter; quelques-uns même revinrent aux Romains. Ce fut après de longues hésitations et par nécessité que d'autres se déclarèrent pour Carthage. Parmi les cités grecques des côtes, Locres ouvrit ses portes à un lieutenant du Barcide en 215 ; mais Tarente, la plus importante de ces villes, Métaponte, Thurioi ne se décidèrent que deux ou trois ans plus tard ; Naples et Rhégion restèrent obstinément fidèles à Rome. Les alliés d'Hannibal voulaient qu'il assurât leur salut, mais ils entendaient fixer à leur gré les sacrifices d'hommes et d'argent qu'ils feraient à la cause commune. La plupart d'entre eux trompèrent ses espérances.

Il s'efforçait cependant de mener de front l'attaque et la défense. Il se déplaçait avec une rapidité prodigieuse et, là où il apparaissait, ses décisions promptes, ses manœuvres habiles déjouaient le plus souvent les projets de l'ennemi et sauvaient les situations compromises. Mais son armée fondait peu à peu, diminuée par les fatigues, les escarmouches, les capitulations, les maladies.

Il ne recevait pas de renforts par terre : les Gaulois de la Cisalpine étaient impuissants à s'ouvrir les routes interceptées. Il n'avait pas pu s'emparer des villes côtières de la Campanie ; si, dans le Sud de l'Italie, il disposait de plusieurs ports, le seul qui fût bon, celui de Tarente, était commandé par une citadelle où se maintenait une garnison romaine. L'infériorité de la marine punique rendait périlleux de grands transports de troupes. Pourtant, nous l'avons dit, le gouvernement

carthaginois avait décidé d'envoyer des secours en Italie ; par malheur, il fallut leur donner une autre destination et l'on ne débarqua sur la côte du. Bruttium que quelques milliers de Numides et des éléphants[1]. Philippe guerroya en Illyrie, puis en Grèce, où Rome s'assura l'alliance de la ligue étolienne. Mais l'armée macédonienne promise à Hannibal ne traversa pas l'Adriatique. En Espagne, Asdrubal, se dirigeant vers l'Italie, rencontra les Scipions près de l'Èbre ; il fut vaincu et battit en retraite. Ce grave échec eut pour conséquence l'envoi dans la péninsule ibérique des forces que Magon devait amener à l'aîné de ses frères. Les événements qui se passèrent dans cette contrée de 215 à 212 sont mal connus. Ce qui est certain, c'est qu'Asdrubal ne renouvela pas sa tentative ; peut-être même t-il rappelé en Libye[2]. Ainsi, aucune des armées qu'Hannibal attendait ne le rejoignit.

Celle qui partit d'Afrique au printemps de l'année 215 pour aller en Sardaigne fut d'abord poussée par la tempête aux îles Baléares. Quand elle débarqua sur la côte sarde, les indigènes qu'elle voulait secourir avaient déjà été vaincus. Elle subit le Même sort et son chef fut fait prisonnier.

En Sicile, la guerre commençait à peine quand Hiéronyme fut assassiné. Les Romains purent croire que l'alliance conclue entre ce roi et Carthage n'aurait pas d'effets. Cependant, après ne période de troubles, Hippocrate et Épicycle, soutenus par les soldats, se rendirent maîtres de Syracuse, que Marcellus, un des meilleurs généraux de Rome, vint assiéger. Une forte armée punique, commandée par un Himilcon, descendit en 213 sur la côte méridionale de l'île et s'empara d'Agrigente. Elle s'avança jusqu'auprès de Syracuse. En même temps, amiral Bomilcar amena une flotte devant cette ville. Mais ni lui, ni Himilcon n'osèrent combattre : l'un retourna à

1. Voir t. II, p. 339 et 406.
2. V. *infra*, p. I8I.

Carthage, l'autre à Agrigente, où il passa l'hiver. Syracuse continua à résister, défendue surtout par les merveilleuses machines que le génie d'Archimède inventait ; toutefois, à la suite d'un assaut, Marcellus put occuper les quartiers extérieurs. Dans l'été de l'année 212, Himilcon et Bomilcar reparurent. L'armée carthaginoise, campée sur des terrains marécageux, au fort des chaleurs, fut détruite par une épidémie. Quant à Bomilcar, il retourna de nouveau à Carthage. Il en repartit bientôt, conduisant cette fois 130 galères. Arrivé à la pointe Sud-Est de l'île, il fut arrêté par des vents contraires, puis il refusa la bataille à une flotte moins nombreuse et s'éloigna. Peu après, un traître introduisit les Romains dans Syracuse.

Il n'y avait plus aucun espoir pour les Carthaginois de triompher en Sicile. Cependant, restés en possession d'Agrigente, ils continuèrent la lutte durant deux années encore. Pour remplacer Hippocrate, mort devant Syracuse, Hannibal envoya un autre de ses lieutenants, Muttine. Une nouvelle armée vint d'Afrique et fut grossie par des bandes de Sicules. A la tête de la cavalerie numide, Muttine fit avec habileté une guerre de pillages et de surprises. Mais, après la trahison de cet officier[1], les ennemis s'emparèrent d'Agrigente et anéantirent les troupes puniques.

La guerre de Sicile se termina ainsi, avec le même insuccès que l'expédition de Sardaigne. Hannibal avait été favorable à une action en Sicile et il est à croire qu'une armée n'aurait pas été envoyée en Sardaigne contre son gré[2]. Il voulait épuiser et abattre les forces rivales, en dressant partout d'autres forces contre elles, et l'on ne peut douter qu'il n'ait souffert de voir les Romains occuper les deux îles où Carthage avait si

1. Voir t. II, p. 427.

2. Nous avons dit (t. II, p. 257) qu'un de ses proches parents participa à cette expédition.

longtemps dominé, qu'il ne se soit inquiété des facilités que la possession de Lilybée leur donnait pour passer en Afrique. Pourtant les armées qui se perdirent en Sardaigne et en Sicile auraient été mieux employées en Italie, où se jouait la partie décisive[1].

En 211, les Romains prirent Capoue. Depuis plusieurs années, ils avaient commencé l'attaque, s'appuyant sur les places de Campanie qu'ils avaient gardées ou reconquises, dévastant le territoire de la ville rebelle, la serrant enfin dans un cercle de lignes fortifiées. Hannibal n'avait pu la dégager. Quand elle fut près de succomber à la famine, il s'efforça de la sauver par un coup d'audace. A travers le Samnium, il se dirigea vers Rome à marches forcées. Il ne comptait sans doute pas l'emporter d'assaut. En la menaçant, il cherchait à attirer et à écraser l'armée qui cernait Capoue. Mais le siège de la cité campanienne ne fut pas levé et Rome était en état de défense ; le Carthaginois se retira. Capoue dut se rendre et fut sévèrement châtiée : « preuve éclatante que les Romains étaient aussi forts pour punir les défections qu'Hannibal impuissant à soutenir ses alliés[2] ». Le prestige de ses victoires était effacé. Il restait maître de l'Italie méridionale, où il remporta encore plus d'un succès, mais où il perdit Tarente, livrée par des traîtres, en 209. Il attendit les Macédoniens et Asdrubal.

Les Macédoniens ne vinrent pas. Philippe avait à combattre, outre une flotte romaine, une grande partie des Grecs, le roi de Pergame, des barbares qui envahissaient ses frontières au Nord. Il faisait face à tous ces ennemis, mais il ne pouvait prêter main-forte à Carthage, qui s'affaiblit même à son profit en lui envoyant des vaisseaux de guerre. En 206, il traita avec les Étoliens et, quelques mois après, avec Rome.

Dans la péninsule ibérique, les armées commandées par

1. Conf. Kahrstedt, p. 571-2.
2. Tite-Live, XXVI. 16, 13.

Asdrubal, son frère Magon et un autre Asdrubal, fils de Giscon, avaient gagné deux belles victoires en 211 : les Scipions s'étant séparés pour les attaquer, avaient succombé, avec beaucoup des leurs. Les Romains se défendaient péniblement au Nord de l'Èbre. Du côté des Carthaginois, on se préparait de nouveau à une expédition en Italie.

L'arrivée, à la fin de l'année 210, d'un jeune chef, Publias Cornelius Scipio, fils de Publius, tué l'année précédente, rétablit une situation presque désespérée. Se fiant à son heureuse fortune, ou, comme il le laissait croire, à l'inspiration des dieux, aimé des soldats, pour lesquels il avait une indulgence parfois excessive, diplomate habile, général plein de hardiesse, mais capable d'une tactique savante, il débuta par une entreprise qui paraissait follement téméraire et que, pourtant, le succès justifia. Les deux Asdrubals et Magon, ne craignant plus les Romains, s'étaient dispersés et campaient loin de Carthagène, où ne restait qu'une garnison très faible. Scipion marcha précipitamment sur cette ville et s'en empara Il y trouva un matériel de guerre fort important, des vaisseaux qu'il joignit à sa flotte, de grosses sommes d'argent, qu'il put accroître par le produit des mines du voisinage, des gens de mer qu'il embarqua comme rameurs, des artisans qu'il employa à compléter son armement, enfin de nombreux otages espagnols qu'il renvoya chez eux, à condition que leurs parents devinssent ses alliés. L'empire barcide d'Espagne était décapité.

Les Carthaginois n'avaient pas ménagé les indigènes, leur imposant de lourds tributs, leur réclamant sans cesse des soldats, régnant par la terreur et par le système des otages, traitant des hommes fiers avec une morgue humiliante[1]. Beaucoup de peuplades se soumirent aux Romains; d'autres, qui ne

1. Conf. t. II, p. 313-4.

pouvaient pas encore faire défection, ne servaient qu'à contrecœur des maîtres détestés. Les frères d'Hannibal et le fils de Giscon ne s'entendaient pas[1]. Leur désaccord servit Scipion. En 208, il s'avança jusqu'à la vallée du Guadalquivir. Dans une bataille livrée à Bæcula, il vainquit le Barcide Asdrubal, que les deux autres généraux ne rejoignirent pas à temps.

Ce fut cependant après cette défaite qu'Asdrubal réalisa le plan différé depuis tant d'années. Échappant à Publius, dont la faute eût pu être fatale à Rome, il se dirigea vers le Nord et alla franchir les Pyrénées du côté de l'Océan, pour éviter les troupes ennemies qui occupaient le pays entre le cours inférieur de l'Èbre et ces montagnes. Il n'emmenait sans doute qu'une petite armée[2], mais il comptait entraîner beaucoup de Celtes, en Transalpine comme en Cisalpine. Il passa l'hiver de 208-207 dans le Sud de la Gaule. Au printemps, il traversa sans peine les Alpes, s'avança par la vallée du Pô et parvint au delà de Rimini. L'heure était grave pour les Romains. Si les deux frères unissaient leurs forces et remportaient une grande victoire, ils pouvaient espérer des alliances dans l'Italie centrale. On y était las de cette guerre qui durait depuis onze ans et des sacrifices qu'elle exigeait. Des colonies avaient, sinon refusé ouvertement leur concours[3], du moins manifesté leur mauvais vouloir; des troubles avaient éclaté en Étrurie. Mais le message par lequel Asdrubal donnait rendez-vous à Hannibal en Ombrie fut intercepté. Le consul C. Claudius Nero, qui devait retenir dans le Sud l'aîné des Barcides, exécuta un plan hardi. Il laissa une partie de ses troupes en face d'Hannibal et, avec le reste, il alla rejoindre son collègue M. Livius, chargé de barrer le passage à Asdrubal. La bataille s'engagea

1. T. II, p. 267.
2. Voir t. II, p. 341-2.
3. Comme l'indique Tite-Live, XXVII, 9-10.

sur le Métaure, entre Rimini et Ancône. Elle fut acharnée, mais Néron la gagna par une adroite manœuvre. Asdrubal se fit tuer. Néron retourna aussitôt à son camp ; Hannibal, ignorant son absence, n'en avait pas profité pour prendre l'offensive. Quand il fut informé du désastre[1], il se retira à l'extrémité de la péninsule, dans le Bruttium.

L'année suivante, Scipion termina la guerre en Espagne. Les Carthaginois s'y étaient réorganisés après la bataille de Bæcula et le départ d'Asdrubal. Des renforts avaient été envoyés d'Afrique, sous les ordres d'un Hannon, qui, avec Magon, s'était rendu en Celtibérie pour lever des mercenaires. En Bétique, Asdrubal, fils de Giscon, avait mis des garnisons dans les places fortes. Des troupes romaines battirent, il est vrai, Magon et Hannon, — ce dernier fut pris, — et les gens qu'ils avaient rassemblés se dispersèrent. Pourtant, au début de l'année 206, Asdrubal et Magon commandaient une grande armée, peut-être plus de 50 000 hommes[2]. Scipion marcha contre eux et, près d'Ilipa, leur infligea une défaite irréparable. Les Espagnols de l'armée punique s'empressèrent de passer aux Romains. Les généraux vaincus s'enfuirent à Gadès, d'où Asdrubal retourna à Carthage. Le frère d'Hannibal s'efforça de continuer la lutte en appelant quelques troupes, d'Afrique, probablement de Maurétanie[3], et en faisant recruter des indigènes dans la basse vallée du Guadalquivir; mais un lieutenant de Publias mit fin à ces essais d'enrôlement. A l'automne, Magon, qui avait une petite flotte, franchit le détroit, longea la côte ibérique et tenta sans succès de reprendre Carthagène. Il revint vers Gadès. Cette vieille colonie de Tyr, qui n'avait conservé qu'un semblant d'indépendance, nourrissait peut-être des jalousies et des rancunes contre

1. Que, selon la légende, le consul lui aurait appris en jetant dans ses avant-postes la tête d'Asdrubal.

2. Voir t. II, p. 342.

3. *Ibid*., p. 358, n. 4 ; p. 306, n. 10.

sa sœur africaine. Ses marchands auraient été ruinés s'ils avaient dû renoncer à tout commerce avec l'Espagne, désormais perdue pour les Carthaginois[1]. Même avant le départ de Magon, des Gaditains avaient pensé que le moment était venu de s'entendre avec les vainqueurs ; mais le général, instruit de leurs menées, les avait fait arrêter et conduire à Carthage. En son absence, la révolte éclata et, quand il reparut, on refusa de le laisser pénétrer dans la ville. Il se vengea en crucifiant les sufètes et le questeur, qu'il avait invités à une entrevue. Puis il se rendit à l'île d'Ibiça et, de là, aux Baléares. Il fut repoussé de Majorque par les indigènes, mais put prendre terre à Minorque, où il passa l'hiver[2]. Gadès avait ouvert ses portes aux Romains.

Rien ne restait des conquêtes des Barcides et des vastes projets d'Hannibal. Il demeura cependant jusqu'à l'année 203 dans le Bruttium, avec une armée de plus en plus diminuée, sur un espace de plus en plus restreint. A la fin, il était réduit à Crotone et au pays environnant. Tandis qu'il s'obstinait à occuper ce coin du Sud de l'Italie, son frère, parti de Minorque au printemps de l'année 205, débarquait à Gênes. Durant plus de deux ans, il se maintint en Ligurie et dans la Gaule Cisalpine. On prétend même qu'il eut des partisans en Étrurie. Nous n'avons malheureusement sur ses actions que des récits qui paraissent légendaires. Cette expédition, décidée par le gouvernement de Carthage, dut être approuvée par Hannibal. Comptait-il sur la réussite d'un plan analogue à celui qui avait échoué en 207, alors que lui-même et son autre frère disposaient de ressources plus grandes ? Il est permis d'en douter. Hannibal et ses concitoyens croyaient peut-être que, tant qu'il y aurait des armées puniques en Italie, Rome n'oserait pas porter la guerre en Afrique, et que, pour se débarrasser de ces

1. Kahrstedt, p. 535.
2. Voir t. I1, p. 375.

armées, elle consentirait à une paix qui ne serait pas trop défavorable à leur patrie. S'ils eurent cette pensée, ils se trompèrent. Les Romains étaient résolus à ne pas traiter avant la libération complète du territoire italique, et Scipion, élu consul à son retour d'Espagne, prépara l'expédition africaine. Quand ses victoires en Libye firent comprendre aux Carthaginois qu'ils avaient besoin de toutes leurs forces contre l'envahisseur, ils rappelèrent Hannibal et Magon, vers la fin de l'été de l'année 203. La douleur d'Hannibal fut grande assurément lorsqu'il quitta cette Italie où, quinze ans plus tôt, il était, entré avec tant d'espérances. Mais que son rappel l'ait indigné, cela n'est nullement vraisemblable : il n'ignorait pas que le salut de Carthage exigeait ce sacrifice. Selon Tite-Live, Magon mourut en mer, d'une blessure qu'il avait reçue dans un combat[1]. Après son départ, un officier, nommé Amilcar, aurait réuni des Ligures et des Gaulois et tenu tête aux Romains pendant plusieurs années en Cisalpine; il est difficile de dire s'il y a quelque chose de vrai dans les récits qui le concernent[2].

1. Voir t. II, p. 270.
2. *Ibid*., p. 381, n. 6.

CHAPITRE V

L'AFRIQUE DU NORD AU TEMPS DE LA GUERRE D'HANNIBAL

I

On a vu[1] qu'au début de la guerre, en 218, le gouvernement romain avait décidé d'envoyer une armée en Afrique. Ce projet fut abandonné à la nouvelle du passage des Alpes par Hannibal. Treize années s'écoulèrent avant qu'il ne fût repris. Dans l'intervalle, quelques flottes ennemies apparurent le long des côtes de la Libye : ce ne furent que de rapides expéditions de pillage.

En 217, le consul Cn. Servilius Geminus partit de l'embouchure du Tibre avec 120 quinquérèmes. Après avoir écarté de l'Italie une flotte carthaginoise qui s'était montrée devant Pise, il vint relâcher à Lilybée, d'où il se dirigea vers l'île de Méninx (Djerba). Il la ravagea[2]. Puis il aborda à l'île de Cercina (Kerkenna) et ne l'épargna que moyennant une rançon de dix talents d'argent. Il fit même descendre sur le continent des troupes qui, s'étant dispersées, furent surprises ; le questeur Ti. Sempronius Blaesus et environ mille soldats périrent ; le reste regagna précipitamment les vaisseaux. Avant de retourner

1. P. 140.

2. D'après Tite-Live. Polybe n'en dit rien. Il ne parle pas non plus de la descente sur le continent. Par contre, Tite-Live passe sous silence la prise de Cossura.

à Lilybée, Servilius prit Cossura (Pantelleria) et y laissa une garnison[1].

Quelques passages de Tite-Live, dont nous ignorons les sources[2], mentionnent des croisières plus récentes. Il est fort possible qu'ils contiennent des inexactitudes, des répétitions fautives, mais nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de les rejeter en bloc[3] : la flotte stationnée à Lilybée devait chercher des occasions d'exercer son activité et de faire du butin ; la décadence de la marine punique permettait d'exécuter ces entreprises sans trop de risques.

En 216, T. Otacilius Crassus, propréteur en Sicile, fut, dit-on, autorisé par le Sénat à se rendre en Afrique, s'il le jugeait bon[4]. D'autre part, Tite-Live fait une rapide allusion à une expédition africaine du préteur P. Furius Philus, qui, après le désastre de Cannes, avait été placé à la tête d'une flotte importante[5] ; il revint à Lilybée grièvement blessé[6].

De 215 à 211, le commandement de la flotte de Lilybée appartint à cet Otacilius Crassus[7]. Tite-Live indique deux croisières qu'il fit sur les côtes africaines. En 215, il ravagea « le territoire carthaginois[8] ». En 212, quelques jours avant la prise de Syracuse, il conduisit 80 quinquérèmes vers Utique, entra dans le port quand il faisait encore nuit et captura des

---

1. Polybe, III, 96, 11-13. Tite-Live, XXII, 31, 1-5. Voir aussi Zonaras, VIII, 26, p. 416, b.

2. M. Kahrstedt (p. 241, 269, 296, 305, 313) veut rattacher ces passages à Cœlius.

3. Opinion de M. Kahrstedt, p. 269, 484 (n. 1), 504 (n. 2), 516 (n. 1), 528 (n. 2).

4. Tite-Live, XXII, 37, 13. Le Sénat aurait suivi un conseil donné par le roi Hiéron : combattus dans leur propre pays, les ennemis auraient plus de peine à envoyer des renforts à Hannibal (id., XXII, 37, 9).

5. *Id*., XXII, 57, 8. Appien, *Hann*., 27.

6. Tite-Live, XXIII, 21. 2.

7. M. Pichon (*Revue des Études anciennes*, X, 1908, p. 172) est disposé à croire qu'Otacilius songea « à une attaque définitive contre Carthage », et il fait de lui un précurseur de la politique africaine de Scipion. Il ne semble pas que les textes permettent de lui attribuer d'aussi vastes projets. D'ailleurs, il n'avait Pas l'armée nécessaire pour les réaliser.

8. « Agrum Carthaginiensem » : Tite-Live, XXIII, 41, 8.

bâtiments remplis de blé ; puis, étant descendu à terre, il pilla la campagne autour d'Utique[1] et rapporta sur ses vaisseaux toute sorte de butin. Il revint à Lilybée trois jours après en être parti, ramenant 130 navires de charge. Le blé dont il s'était emparé fut aussitôt envoyé par lui à Syracuse et arriva fort à propos pour sauver vainqueurs et vaincus de la famine[2].

Deux ans plus tard, en 210, M. Valerius Messalla, qui commandait la flotte de Sicile, fut chargé par le consul M. Valerius Laevinus d'aller en Afrique avec une partie de ses vaisseaux, d'y faire du dégât et aussi d'essayer de se renseigner sur les préparatifs des Carthaginois. Il emmena 50 navires et, débarquant à l'improviste avant le jour, il envahit le territoire d'Utique, qu'il ravagea sur une grande étendue. Ayant pris beaucoup de gens et recueilli un riche butin, il regagna Lilybée, treize jours après son départ de ce port[3]. On voit que la prouesse de Messalla ne différa guère de celle de son prédécesseur. Ce n'est peut-être pas une raison péremptoire pour affirmer qu'elle a été inventée par quelque chroniqueur.

Une nouvelle razzia sur le littoral africain fut projetée en 209, mais non exécutée[4]. L'année suivante, le proconsul M. Valerius Laevinus passa de Sicile en Libye avec 100 vaisseaux. Il débarqua près de Clupea, au Sud-Est du cap Bon, et dévasta au loin la campagne, ne rencontrant, pour ainsi dire, aucune résistance. Les pillards remontèrent en toute hâte sur leurs vaisseaux à l'approche d'une flotte carthaginoise. Celle-ci comptait 83 galères. Une bataille qui s'engagea dans les eaux de Clupea fut favorable aux Romains ; ils capturèrent 18 bâtiments

1. Si vraiment toute l'expédition se fit eu trois jours, Otacilius n'aurait disposé que de quelques heures pour accomplir ces exploits : entre Lilybée et Utique, il Y a environ 200 kilomètres : la traversée, aller et retour, exigeait au moins deux jours et deux nuits, et il est à croire qu'au retour, les nombreux bâtiments de charge que ramenaient les Romains ralentirent leur marche.

2. Tite-Live, XXV, 31, 12-15.

3. *Id*., XXVII, 5, 1 et 8-9.

4. *Id*., XXVII, 7, 16.

ennemis et mirent en fuite les autres ; puis ils retournèrent à Lilybée[1].

Nous trouvons dans Tite-Live[2] un récit à peu près semblable au sujet d'une croisière qui aurait eu lieu en 207. Valerius Laevinus repart de Lilybée avec sa flotte. Cette fois, les Romains portent leurs ravages sur les territoires d'Utique et de Carthage ; ils s'avancent jusqu'au pied des murs d'Utique. Au retour, ils se heurtent à une flotte de 70 vaisseaux; ils en prennent 17, en coulent 11 et mettent le reste en fuite.

Ces diverses expéditions purent causer des dommages plus ou moins graves aux Carthaginois, mais elles ne menacèrent nullement leur domination en Afrique.

II

Ils avaient à craindre un danger plus grand : l'hostilité de certains souverains indigènes, qui pouvait les empêcher d'employer toutes leurs forces dans la lutte contre les Romains et donner à ceux-ci des points d'appui, lorsqu'ils se sentiraient capables de porter la guerre de l'autre côté de la Méditerranée.

Il est probable que des États se formèrent d'assez bonne heure en Berbérie, par la réunion de diverses tribus sous une autorité commune. Quand Hannon se révolta contre Carthage, vers le milieu du IVe siècle, il appela à son aide le roi des Maures[3]. A la fin du même siècle, est mentionné un Ailymas, roi des Libyens, qui fut successivement l'allié et l'ennemi d'Agathocle[4]. On ne sait rien de plus sur Ces deux rois, ni sur

1. Tite-Live, XXVII, 29, 7-8 ; conf. XXVII, 22, 9, où Tite-Live dit que Valerius avait reçu du Sénat des instructions pour faire cette expédition, s'il le jugeait bon.

2. XXVIII, 4, 5-7.

3. Justin, XXI, 4, 7 : « dum Afros regemque Maurorum concitat ». Conf. t. II, p. 247.

4. Diodore, XX, 17, 1, et 18, 3 : Αἰλύμαν τόν βασιλέα τών Λιβύων. T. II, p. 301, n. 4 ; ici, p. 35 et 37.

leurs royaumes, qui n'eurent peut-être qu'une cohésion très imparfaite et une durée éphémère.

Dans la partie de l'Afrique du Nord qui n'était pas directement soumise à Carthage et qu'habitaient les indigènes appelés par les textes Νομάδες, *Numidae*, nous constatons, à l'époque de la seconde guerre punique, l'existence de trois grands royaumes[1] : ceux des Maures[2], des Masæsyles et des Massyles[3]. Peut-être s'étaient-ils constitués comme les États berbères du moyen âge. Par des guerres heureuses, une tribu aurait imposé à d'autres son hégémonie ; elle aurait été le noyau et le soutien d'un État rudimentaire, auquel elle aurait donné son nom, Massyles, Masæsyles[4]. Le chef de la tribu serait devenu roi et, dans des circonstances favorables, fondateur d'une dynastie. Il suffira d'indiquer ici cette hypothèse, dont nous reparlerons lorsque nous étudierons spécialement les royaumes indigènes. Le roi des Maures qui est mentionné à la fin du IIIe siècle[5] exerçait son autorité dans le Maroc septentrional, à proximité du détroit[6].

Strabon, copiant probablement un auteur de la fin du second siècle, écrit que le fleuve Molochath, aujourd'hui la Moulouia, formait limite à son embouchure entre le pays des Maures et celui des Masæsyles[7]. Mais ce dernier pays appartenait

1. Le royaume des Massyles aurait existé dès le milieu du IIIe siècle, d'après Hésianax : voir p. 83, n. 3. Le traité qui termina la seconde guerre punique autorisa, selon Polybe (XV, 18, 5), Masinissa, roi des Massyles, à réclamer les villes et les pays ayant appartenu à ses ancêtres (τών προγόνων). D'où l'on peut conclure que la famille de Masinissa régnait depuis plusieurs générations sur un territoire étendu. Voir aussi Tite-Live, XXIX, 29, 8 (*infra*, p. 190).

2. En grec Μαυρούσιοι, en latin *Mauri*.

3. Les textes donnent pour ces deux noms des formes diverses, que nous indiquerons plus tard.

4. Quant au nom transcrit Μαυρούσιοι, Mauri, c'était peut-être un terme phénicien, signifiant « les Occidentaux ». Pline (V. 17) dit cependant que ce fut le note d'une grande tribu, réduite ensuite par les guerres à quelques familles.

5. Tite-Live, XXIX, 30, 1 : « Baga ea tempestate [en 206] rex Maurorum erat ».

6. Polybe, III, 33, 15. Cœlius, dans H. Peler, *Historicorum Romanorum fragmenta*, p. 107, n° 55. Tite-Live, XXIV, 49, 5 (voir aussi XXIX, 30, 1). Pour ces textes, v. *infra*, p. 130, n. 2.

7. XVII, 3, 6 et 9. Pline l'Ancien (V, 19) mentionne un fleuve Mulucha qui, dit-il,

aux souverains massyles depuis Masinissa, qui mourut en 148[1] , il convient donc d'admettre que la frontière avait été fixée plus tôt, au temps où le royaume des Masæsyles existait encore[2]. On nous dit que les Masæsyles, voisins des Maures, faisaient face à la partie de l'Espagne où était située Carthagène[3] : ce qui répond à l'Oranie. En 206, leur roi, Syphax, résidait à Siga[4], près de l'embouchure de la Tafna, à une vingtaine de lieues à l'Est de la Moulouia. Par conséquent, il dominait sur l'Ouest de l'Algérie actuelle[5]. Mais il étendait son- autorité bien plus à l'Est. Selon Strabon, la limite entre les Masæsyles et les Massyles était le cap Tréton[6], aujourd'hui le cap Bougaroun, au Nord de Constantine. A l'intérieur des terres, Syphax était maître de Cirta (Constantine), certainement en 203 et probablement à la fin de 206[7] : Tite-Live indique que ce lieu faisait partie de ses anciens États, et non de ses conquêtes récentes[8].

Le royaume des Massyles, beaucoup moins vaste, était

---

servit de limite entre Bocchus (roi de Maurétanie) et les Masæsyles. Mais, si les indications géographiques qu'il donne sont exactes, cette Mulucha ne peut pas être identifiée avec la Moulouia.

1. Micipsa, fils de Masinissa, est qualifié de roi des Massyles sur une inscription néopunique de Cherchel, lieu qui avait certainement fait partie du royaume des Masæsyles : Berger, *Revue d'assyriologie*, II, p. 36.

2. D'ailleurs, Strabon (XVII, :3, 9) parait bien dire que le fleuve Molochath était la limite des Masæsyles au temps de leur roi Syphax.

3. Tite-Live, XXVIII, 17, 5 : « Masaesulii, gens adfinis Mauris, in regionem Hispaniae maxime qua sita Nova Carthago est spectant ».

4. Voir t. II, p. 164, n. 7 ; ici, p. 185, n. 1. — On a trouvé en ce lieu des monnaies de Syphax : Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, Numismatique ancienne, p. 2S-29.

5. Juba II, cité par Pline (V, 52), indiquait comme étant chez les Masæsyles (« gente Masaesylum ») un lac qu'il faut, semble-t-il, chercher dans le Sud oranais. Mais peut-être s'agit-il ici d'une tribu, occupant un territoire restreint, et non de l'ancien royaume auquel cette tribu aurait donné son nom.

6. XVII, 3, 9 (où le nom Τρητόν manque dans les manuscrits) et 13.

7. Voir t. II, p. 98.

8. XXX, 11. 2 : « Syphax vetere se continebat regno » ; XXX, 12, 4 : « Cirta caput regni Syphacis erat » ; XXX, 44, 12 : « Scipio … Masinissam ad regnum paternum Cirta oppido et ceteris urbibus agrisque, quae ex regno Syphaeis in populi Romani potestatem venissent, adiectis donavit ». Donc, si cela est exact, Cirta n'était pas comprise auparavant dans le *regnum paternum* de Masinissa, dans le royaume des Massyles.

bordé l'Est par les possessions de Carthage[1], qui comprenaient Sicca (Le Kef) en 241 et les Grandes Plaines (sur la Medjerda) lors de la seconde guerre punique[2]. Au reste, les frontières des Masæsyles et des Massyles furent plus d'une fois modifiées : Mous citerons des textes, malheureusement trop vagues, qui le prouvent.

On n'a aucune raison de supposer que Carthage soit intervenue dans la formation de ces royaumes. Elle y trouva sans doute certains avantages. Quand elle avait besoin de soldats, il était plus commode de les demander à des princes disposant de forces nombreuses que de s'adresser à une foule de petits chefs. Ces princes, si elle savait se les attacher, pouvaient faire la police autour de ses colonies et de son territoire africain et faciliter la pénétration de son commerce dans leurs États. Mais ce n'étaient plus des vassaux humbles et dociles. C'étaient des alliés qu'il fallait ménager. C'étaient parfois des ennemis qui se taillaient une part dans l'empire punique. Nous avons vu[3] qu'ils s'emparèrent, on ne sait quand ni comment, de plusieurs ports de la côte algérienne.

Lors de la guerre d'Hannibal, le roi des Massyles était Gaïa[4],

1. Strabon, XVII, 3, 13.

2. Voir t. II, p. 96. — Apulée (Apol., 24) nous apprend que Madauros dépendit de Syphax (conf. t. II, p. 98, n. 2). Mais peut-être fit-elle partie des conquêtes qu'il ajouta à son *vetus regnum*. Si celui-ci s'était étendu jusque-là, le royaume des Massyles aurait été bien restreint.

3. T. II, p. 180.

4. Tite-Live, XXIV, 48, 13 (conf. Appien, Lib., 10). — Le nom est écrit גציי et GYY (en lettres libyques) sur une inscription bilingue de Dougga : Lidzbarski, *Sitzungsberichte der preussischen Akademie*, 1913, p. 297 (conf. p, 299) ; Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 39. Γαία (au génitif), sur des inscriptions de Délos (*Inscr. graecae*, XI, 1115, 1116 ; *Bull. de corresp. hellénique*, XXXIII, 1909, p. 484. Gala, ae, dans les manuscrits de Tite-Live, XXIV, 48, 13 ; 49, 1 et 3, XXVII, 5, 11 ; 19, 9 ; XXIX, 29, 6 ; 30, 7 ; 31, 2 et 5 ; XL, 17 ; conf. Silius Italicus, XV, 464. — Nous ignorons quand Gaïa commença à régner. Sur l'inscription bilingue de Dougga, son père, Zalalsan, est qualifié, non de roi, comme lui, mais de sufète. C'était peut-être une autre branche de la famille royale qui régnait avant Gaïa, la branche à laquelle appartenait Mazætulle (Tite-Live, XXIX, 29, 8, et infra, p. 190. On ne saurait affirmer que Naravas, le chef numide qui combattit sous les ordres d'Amilcar Barca (voir p. 113 et suiv.), ait été roi des Massyles ; l'inscription de Dougga atteste qu'il n'était pas, comme on l'a cru, père de Gaïa.

père du célèbre Masinissa[1]. Il fut l'allié des Carthaginois dans les dernières années de sa vie (approximativement entre 213 et 208)[2]. Mais, auparavant, il les avait combattus et leur avait enlevé un territoire dont nous ignorons l'emplacement[3].

En 219-218, les Masæsyles fournirent quelques troupes à Hannibal[4]. Cependant, selon Tite-Live et Appien, une guerre aurait éclaté, peu d'années après, entre Carthage et Syphax[5], souverain de ces Numides[6].

---

1. מסנסנ et MSNSN (en lettres libyques), sur l'inscription bilingue de Douma: Lidzbarski et Dussaud, *ll. cc*. Même orthographe punique sur une inscription de Cherchel : Lidzbarski, l. c., p. 298-9 ; sur une monnaie : Babelon, *Bull. archéol. du Comité*, 1891, p. 253 ; Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine,* fig. à la p. 24. Le nom devait se prononcer en Afrique *Masinisane*. Μασαννάσας, sur des inscriptions grecques : *Inscr. graecae*, II, 968, I. 44 ; XI, 1115, 1116 ; *Bull. de corresp. hellénique*, VI, 1882, p. 10-15, I. 43, 67, 101, 103, 104, 106 ; ibid., XXXIII, 1909, p. 484. Leçons diverses dans les manuscrits grecs : Μασσανάσσης, Μασσανάσης, etc. *Masinissa*, sur une inscription latine de l'époque d'Auguste : C. I. L., II, 3417 ; même orthographe dans les meilleurs manuscrits de Tite-Live ; *idem* dans Ovide, *Fastes*, VI, 769 (le premier a bref) ; dans Silius Italicus, XVI, 117, 158, et XVII, 413 (même observation). Il faut donc préférer cette orthographe à *Massinissa*, que l'on trouve dans des textes latins et dans l'inscription *C. I. L*., 1, n° 200, I. 81 (p. 84), qui date de la fin du IIe siècle avant J.-C.

2. Voir ci-après. En 219-8, Hannibal disposait de cavaliers massyles (Polybe, III, 33, 15, d'après Hannibal lui-même ; conf. t. II, p. 362), ce qui peut faire admettre que le roi des Massyles était alors en paix avec les Carthaginois. Il devait l'être aussi au temps où son fils Masinissa, né vers 238, fut élevé à Carthage, si cette indication, donnée par Appien (voir *ibid*., p. 283, n. 3), est exacte.

3. Tite-Live, XL, 17. Voir t. II, p. 96.

4. Polybe, III, 33, 15 (d'après Hannibal). Dès l'année 220, il y aurait eu, selon Plutarque, des Masæsyles dans l'armée d'Hannibal en Espagne : t. II, p. 361, n. 6.

5. ספק, sur des monnaies à légende punique : L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III, p. 90-91, nos 2-4, et Supplément, p. 69 ; Babelon, *Bull. des antiquités africaines*, I, 1882-3, p. 129. Je doute fort que ce soit le même nom, orthographié différemment, qui se retrouve sur des inscriptions puniques : opinion de Ph. Berger, *Journal asiatique*, 1887, 1, p. 462 ; *Revue d'assyriologie*, II, p. 41, n. f. Σόφαξ : Polybe, XVI, 23, 6 ; Diodore, XXVII, 6 ; Polyen, VIII, 16, 7 ; etc. Σύφαξ : Appien, *Iber*., 29 ; Dion, fragm. 56, 55, édit. Melber ; etc. Syphax : Tite-Live, XXIV, 48, 2, etc. Ce nom (Σόφαξ) est attribué à un roi mythique de l'Afrique du Nord, issu, dit-on, d'Héraclès : Juba II, *apud* Plutarque, *Sertorius*, 9. On le retrouve (*Sefek*) dans un auteur arabe, Ibn Coteïba, qui appelle ainsi un prétendu ancêtre des Berbères : de Slane, traduction de l'*Histoire des Berbères* d'Ibn Khaldoun, IV, p. 572.

6. Syphax est qualifié à tort de roi des Massyles par Silius Italicus (XVI, 170, 234, 258 ; XVII, 110), de roi des Maures par l'auteur du *De viris illustribus*, 49 (voir aussi Joannes Lydus, *De mensibus*, IV, 63, 102). Polybe (XVI, 23, 6), Tite-Live (XXVIII, 17, 5 ; XXIX, 32, 14), Polyen (VIII, 16, 7) indiquent qu'il était roi des Masæsyles.

Asdrubal, frère d'Hannibal, luttait, dit Appien[1], contre les deux Scipions en Espagne, quand il fut rappelé, ainsi qu'une partie de son armée, pour combattre Syphax, qui avait attaqué les Carthaginois. Ceux-ci conclurent ensuite la paix avec le roi et renvoyèrent Asdrubal dans la péninsule. Ces événements, d'après le contexte, se seraient passés entre 217 et 212[2].

Le récit de Tite-Live[3] est plus développé. En 213, les deux Scipions, apprenant que Syphax était devenu tout à coup l'ennemi de Carthage, résolurent de lui proposer une alliance. Ils envoyèrent d'Espagne trois centurions, pour lui promettre que, s'il continuait avec énergie les hostilités, le Sénat et le peuple romain sauraient lui témoigner leur vive reconnaissance. Le roi barbare, flatté de cette démarche, fit bon accueil aux députés. Les entretiens qu'il eut avec ces vieux soldats le convainquirent de l'insuffisance de sa science militaire et lui montrèrent la supériorité de la tactique romaine. Il leur demanda donc de lui prouver la sincérité de leur amitié en accédant à un désir qu'il leur exprima : l'un d'entre eux resterait avec lui, comme instructeur, tandis que les deux autres retourneraient auprès des Scipions. Les Numides, disait-il, étaient d'habiles cavaliers, mais ils ne savaient pas combattre à pied ; ses ennemis, au contraire, avaient confiance dans la valeur de leur infanterie. Les hommes ne lui manquaient pas, mais, de cette masse confuse, il fallait faire une véritable armée. Les Romains déférèrent à sa prière, sous la condition qu'il renverrait aussitôt le troisième centurion, si leurs généraux n'approuvaient pas leur conduite. Celui qui resta s'appelait Q. Statorius[4]. Les deux autres revinrent en Espagne, avec des

1. *Iber*., 15-16.

2. Asdrubal était en Espagne en 216 : Tite-Live, XXIII, 26-29. Dans des récits qui sont suspects, Tite-Live dit qu'il s'y trouvait également en 215 et en 214 : XXIII, 49, et XXIV, 41.

3. XXIV, 48-49. Écho déformé de Tite-Live dans Silius Italicus, XVI, 192-207.

4. Conf. Tite-Live, XXX, 28, 3.

députés chargés de recevoir l'engagement des Scipions, et aussi de provoquer des désertions parmi les Numides qui servaient dans les troupes puniques.

Statorius réunit une infanterie nombreuse, qu'il exerça selon les méthodes romaines. Bientôt le roi osa livrer une bataille rangée aux Carthaginois et il les vainquit. Cependant ses députés avaient rempli leur mission. Informés de son accord avec les Romains, les Carthaginois envoyèrent une ambassade à Gaïa, pour lui représenter que cette alliance allait rendre Syphax plus puissant, plus redoutable aux princes et aux peuples africains ; il était de leur intérêt commun de s'unir le plus tôt possible pour l'écraser, avant qu'il ne pût agir de concert avec ses nouveaux amis, soit en Libye, soit en Espagne. Gaïa se laissa facilement persuader, sur les instances de son fils, jeune encore, mais très ambitieux. Attaqué par des forces puniques et par Masinissa, Syphax perdit une bataille, où périrent, dit-on, 30 000 hommes. Il s'enfuit avec quelques cavaliers chez les Maures. Mais, bientôt, sa renommée attira tant d'indigènes qu'il put constituer une armée. Il s'apprêtait à passer en Espagne par le détroit, quand Masinissa survint, à la tête de ses soldats victorieux, et, sans l'appui des Carthaginois, remporta sur lui de grands succès.

Évidemment, Tite-Live et Appien ont eu ici des sources différentes[1], qui restent inconnues[2] et dont nous ignorons

1. Ailleurs (*Iber*., 29), Appien fait allusion aux relations amicales que Syphax avait eues avec les Scipions : l'auteur qu'il copie dans ce passage connaissait donc le récit que nous lisons dans Tite-Live (voir aussi Appien, *Lib*., 27).

2. L'emploi par Tite-Live (XXIV, 49, 5) du terme Maurusii (et non Ahuri) peut faire admettre qu'il dépend d'un auteur écrivant en grec (Kahrstedt, p. 255). Cœlius a peut-être servi d'intermédiaire. Conf. (ainsi que l'indique Weissenborn, *ad locum*), Tite-Live, *l. c*. : « Maurusios... Numidas (extremi prope Oceanum adversus Gades colunt », et un fragment de Cœlius (Peter, *Histor. Roman. Fragm*., p. 107, n° 55) : « Maurusii, qui iuxta Oceanum colunt ». Cela n'est pas très péremptoire ; à propos d'un fait qui se passa en 219-8, Polybe (III, 33, 15) dit de même, probablement d'après Hannibal : Μαυρουσίων τών παρά τόν Ὠχεανόν.

la valeur[1]. Il convient de se méfier, car, là où l'on peut les contrôler, l'on constate que ces deux auteurs ont introduit dans l'histoire de la seconde guerre punique nombre de légendes et de mensonges[2]. Le récit de Tite-Live offre plus d'une invraisemblance. Si, en 213, Syphax avait reçu d'un centurion des leçons d'art militaire, il est à croire qu'il s'en serait souvenu une dizaine d'années plus tard : or rien n'indique[3] qu'en 203, il ait lutté contre Scipion l'Africain, Lælius et Masinissa avec une infanterie organisée sur le modèle des légions et combattant comme elles. On ne voit guère par quels moyens ses députés, se rendant auprès des Scipions en compagnie de deux Romains, auraient débauché des Numides qui se trouvaient dans des camps ennemis. La renommée de Syphax pouvait être grande, mais, lorsqu'il avait fui presque seul au delà des frontières de son royaume, il venait, nous dit-on, de subir un désastre : les volontaires qui seraient venus en foule se placer sous ses ordres auraient eu une foi robuste dans sa fortune. Pourquoi négligea-t-il alors de reconquérir ses États et préféra-t-il porter la guerre dans le Sud de l'Espagne, où les Carthaginois étaient capables de repousser une agression ? Où comptait-il prendre les vaisseaux de transport nécessaires pour faire passer le détroit à toute son armée, les vaisseaux de guerre capables de protéger cette expédition contre une flotte punique ?

Il n'est pas impossible, cependant, qu'Appien et Tite-Live nous aient conservé quelques parcelles de vérité. Une guerre a pu éclater vers 213 entre le roi des Masæsyles et Carthage. Celle-ci aurait alors rappelé en Afrique une partie de ses troupes d'Espagne et peut-être leur général Asdrubal. Les Scipions, heureux de cette diversion, seraient entrés en rapports avec Syphax ; des députations auraient été échangées. Les

1, M. Kahrstedt (p. 254-5 et 513, n. 2) déclare qu'il faut rejeter absolument le récit de Tite-Live.

2. *Supra*, p. 150.

3. Quoi qu'en dise Tite-Live, XXX, 11, 4.

Massyles et les Masæsyles devaient avoir fréquemment des querelles de voisins. Tite-Live parle ailleurs d'une région, située à la lisière des deux royaumes, que Syphax et Gaïa s'étaient souvent disputée, soit par des réclamations, soit même par les armes[1]. Il dit aussi, sans indiquer de date, que Syphax prit à Gaïa un territoire enlevé par ce dernier à Carthage[2]. On peut admettre que le roi des Massyles saisit avec empressement l'occasion de s'unir aux Carthaginois contre les Masæsyles, et que Masinissa, alors âgé d'environ vingt-cinq ans[3] (et non de dix-sept, comme Tite-Live le prétend[4]), participa à cette guerre. Syphax eut peut-être des alternatives de succès et de revers, mais, à la fin des hostilités, il resta maître de son royaume, puisque, quelques années après, il possédait à la fois Siga et Cirta.

Selon Appien[5], la paix fut rétablie entre ce prince et Carthage vers 212, quelque temps avant la mort des deux Scipions[6]. Tite-Live[7] mentionne pourtant une ambassade que Syphax aurait envoyée à Rome en 210. Ses députés, dit-il, rap-

1. XXIX, 31, 4-5 : « ad fines Maesuliorum,... in agro, de quo saepe cum Gaia nec verbis modo disceptatum, sed etiam armis certatum fuerat ».

2. XL, 17 : « Ceperat (agrum) ab Carthaginiensibus pater Masinissae Gaia ; Gaiam Syphax Inde expulerat ». Toutefois, il est permis de supposer que ce territoire, situé vraisemblablement entre le royaume massyle et la province punique, loin du royaume masæsyle, tomba au pouvoir de Syphax après qu'il eut conquis le royaume massyle, par conséquent après la mort de Gaïa.

3. Il naquit vers 238, puisque, lors de sa mort, survenue au début de l'année 148 (voir p. 363), il était âgé de 90 ans : Polybe, XXXVI, 16, 2, 5 et 11 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXVII, 3) ; conf. Diodore, XXXII, 16 ; Appien, *Lib*., 106 ; Pseudo-Lucien, *Macrobioi*, 17. Erreurs dans l'*Epitome* du livre XLVIII de Tite-Live ; dans Valère-Maxime, V, 2, ext., 4 ; dans Eutrope, IV, II. Cicéron (*De senectute*, 10, 34), qui donne 90 ans à Masinissa en 150, ne veut pas sans doute indiquer son âge avec précision.

4. XXIV, 49, 1.

5. *Iber*., 16.

6. Appien (*Lib*., 10) signale cependant une razzia que Syphax aurait faite plus tard sur le territoire carthaginois (approximativement entre 212 et 206). Celte agression aurait eu pour cause le dépit du roi en apprenant qu'Asdrubal, fils de Giscon, avait promis à Masinissa sa fille Sophonisbe, dont Syphax aurait été lui-même épris. Mais, comme nous le verrons (p. 187, n. 2, et p. 197, n. 5), Appien fait entrer Sophonisbe en scène trop tôt.

7. XXVII, 4, 5-9.

pelèrent aux sénateurs ses relations avec les Scipions, exposèrent ses victoires sur les Carthaginois et affirmèrent que Carthage n'avait pas d'ennemi plus acharné, ni Rome d'allié plus sûr. Non content de les accueillir avec bienveillance, le Sénat désigna à son tour trois députés, L. Genucius, P. Poetelius et P. Popillius, pour porter des présents au roi des Masæsyles : une toge et une tunique de pourpre, un siège d'ivoire, une coupe d'or du poids de cinq livres. Il chargea aussi cette ambassade d'aller visiter d'autres princes africains et de leur offrir des coupes d'or, pesant trois livres, et des toges prétextes.

Malgré la précision des détails, le récit de l'historien latin ne mérite guère créance : la remise de pareils cadeaux ne valait pas les risques que les ambassadeurs auraient courus soit sur mer, soit dans leurs pérégrinations à travers l'Afrique[1]. En tout cas, quatre ans plus tard, Syphax entretenait des rapports amicaux avec les Carthaginois, — Tite-Live dit même qu'il était leur allié[2], — et il ne se regardait pas comme engagé envers les Romains, puisque Publius Scipion chercha alors à obtenir son alliance.

Gaïa demeura fidèle à Carthage et lui fournit des troupes qui furent conduites en Espagne. Masinissa, leur chef, y séjourna depuis 212 ou 211[3] jusqu'à l'automne de 206, non sans revenir plusieurs fois en Afrique, pour chercher de nouveaux

1. Ajoutons que des toges eussent été des dons singuliers pour des barbares africains.

2. XXVIII, 17, 6 : « Foedus ea tempestate regi cum Carthaginiensibus erat ». Conf. Zonaras, IX, 10, p. 434, a : ‘ένσπονδος γάρ τοΐς Καρχηδονίοις έγένετο.

3. Appien (*Lib*., 10) dit que Masinissa fut emmené en Espagne par Asdrubal, fils de Giscon. Asdrubal, selon le même auteur (*Iber*., 16), y serait venu après la guerre des Carthaginois contre Syphax et un certain temps avant le désastre des Scipions, qui eut lieu probablement en 211 (et non en 212, comme Tite-Live l'indique). Tite-Live mentionne cet Asdrubal dans la péninsule dès 214 (XXIV, 41, 5), mais à tort, sans doute. Dans le récit d'événements qu'il place en 212 (et qui durent se passer en 211), il qualifie Masinissa de *novus hostis* (pour les Romains combattant en Espagne) : XXV, 34, 1. Conf. Kahrstedt, p. 495, n. 1 et 2.

contingents[1], ou pour d'autres motifs. A la tête de ses cavaliers, il rendit de nombreux services aux armées puniques[2].

Un fragment de Diodore de Sicile[3] paraît indiquer qu'entre 212 et 207, les Carthaginois eurent à combattre les Micatanes : cette peuplade africaine gardait le souvenir des traitements cruels qu'elle avait subis une trentaine d'années auparavant[4]. Sa nouvelle prise d'armes dut être promptement châtiée.

Cependant la grande lutte tournait à l'avantage de Rome. Asdrubal avait succombé au Métaure en 207 et son frère Hannibal restait confiné dans le Bruttium. En Espagne, la victoire remportée par les Romains près d'Ilipa, en 206, n'avait laissé à Carthage que Gadès, qui devait bientôt se détacher d'elle. C'était maintenant en Afrique que Scipion voulait porter la guerre et la terminer. Il fallait s'y ménager des alliés. Secondée par les forces des royaumes massyle et masæsyle, l'armée qui débarquerait sur les côtes de la Libye vaincrait sans peine. Avant de quitter la péninsule ibérique pour retourner en Italie, Publius essaya de gagner Syphax et il s'assura le concours de Masinissa.

De Tarragone, où il se trouvait, il envoya au roi des Masæsyles son lieutenant Lælius. Syphax se montra bien disposé, mais il déclara qu'il désirait s'entretenir avec le général lui-même[5]. Scipion ne recula pas devant les dangers de la traversée[6]. Accompagné de Lælius, il se rendit à Carthagène

---

1. Tite-Live, XXVII, 5, 11 : en 210 (voir t. II, p. 341, n. 2). Pour un autre séjour qu'il fit en Afrique, quatre ans après, v. *infra*, p. 188.

2. T. II, p. 363, n. 1.

3. XXVI, 23.

4. Voir p. 124.

5. Tite-Live, XXVIII, 17, 7-8. Voir aussi Appien, *Iber*., 29 (Lælius aurait fait la traversée avec cinq navires). Cet auteur prétend que Syphax promit à Lælius de se joindre aux Romains, si ceux-ci débarquaient en Afrique; il ne mentionne pas le désir exprimé par le roi.

6. Pour ce qui suit, voir surtout Tite-Live, XXVIII, 17 (12-16) et 18. Les courtes indications que Zonaras (IX, 10, p. 433, d - 434, a) a copiées dans Dion Cassius concordent avec le récit de Tite-Live. On peut supposer que Dion Cassius reproduisait ici Cœlius (conf. p. 150). Tite-Live se serait servi de Cœlius, ou, plus vraisemblablement, de

(probablement dans le cours de l'été de 206) et, prenant deux quinquérèmes, il partit pour Siga, résidence de Syphax[1]. Le hasard fit qu'au moment où il arrivait en vue du port, sept trirèmes puniques y jetaient l'ancre. Peu après le désastre d'Ilipa, Asdrubal, fils de Giscon, était allé s'embarquer à Gadès[2], pour retourner à Carthage ; en passant, il s'arrêtait à Siga[3]. Les équipages de ses galères, ne doutant pas que les deux vaisseaux qui s'approchaient ne fussent ennemis, se préparèrent à leur courir sus. Mais le vent, qui soufflait avec force de la haute mer, permit aux Romains de pénétrer dans le port avant que la flottille d'Asdrubal eût appareillé ; ils étaient désormais sous la sauvegarde de Syphax et les Carthaginois n'osèrent pas les attaquer. Asdrubal, puis Scipion et Lælius débarquèrent et se présentèrent au roi.

Cette venue simultanée des généraux de deux grands États était un hommage dont Syphax se montra fier. Il leur donna l'hospitalité et chercha même à provoquer une conférence où ils auraient examiné ensemble les moyens de mettre fin au conflit, Mais Scipion déclina cette offre : il n'avait contre

---

Polybe, qui aurait été la source de Cœlius. Un fragment de Polybe (XI, 24 a, 4) se rapporte à cette visite de Scipion au roi Syphax ; il attribue à Asdrubal un jugement sur Scipion que l'on retrouve dans Tite-Live (conf. Kahrstedt, p. 319). Le récit d'Appien (Iber., 29-30 ; voir aussi *Lib*., 10) est conforme à celui de Tite-Live, sauf quelques détails que nous mentionnerons ci-dessous. Silius Italicus (XVI, 170-276) s'inspire de Tite-Live, auquel est emprunté aussi un passage de Valère-Maxime (IX, 8, 1). — Je crois qu'Ihne (*Römische Geschichte*, II, 2e édit., p. 371) a tort de douter de l'entrevue de Scipion et de Syphax.

1. Tite-Live n'indique pas le nom de cette résidence. Mais on sait que Siga fut Une des capitales de Syphax : Strabon, XVII, 3, 9 ; Pline, V, 19. Elle était située presque en face de Carthagène.

2. Conf. Tite-Live, XXVIII, 16, 8.

3. D'après Appien (*Iber*., 29 et 30), les Carthaginois, ayant été informés de la visite de Lælius à Syphax, auraient envoyé à leur tour des députés au roi pour obtenir son alliance. A cette nouvelle, Scipion se serait rendu auprès de Syphax. Appien ajoute que les députés (parmi lesquels il nomme Asdrubal) tentèrent de l'attaquer lorsqu'il s'approcha du port. Il n'est pas impossible qu'Asdrubal ait connu la visite de Lælius et qu'une des causes de son arrêt à Siga ait été son désir d'empêcher Syphax de céder aux suggestions du Romain, Mais il n'y a pas de bonnes raisons pour préférer le récit d'Appien à celui de Tite-Live, qui dérive très probablement d'une meilleure source.

Asdrubal aucune haine personnelle qui rendît une réconciliation nécessaire, et il ne pouvait, sans ordres du Sénat, entamer avec un ennemi une discussion sur les affaires publiques. Syphax, qui tenait à traiter ses deux visiteurs avec les mêmes égards, les invita ensemble à sa table et les pria de se placer sur le même lit. Par sa courtoisie, son tact, le charme de sa parole, Publius séduisit, dit-on, non seulement le roi barbare, mais aussi Asdrubal : le Carthaginois aurait confié à Syphax, peu de jours après, que cet homme lui avait paru encore plus à craindre dans la conversation qu'à la guerre[1]. Scipion revint à Carthagène après une traversée que des vents contraires rendirent pénible et qui dura quatre jours[2].

Selon Tite-Live, il aurait conclu une alliance avec Syphax[3]. On ne saurait naturellement deviner les propos qu'ils échangèrent et les engagements, sincères ou non, que le roi put prendre. Il devait être très perplexe. Il aurait commis une lourde faute en repoussant les avances des Romains, vainqueurs en Italie, en Sicile, en Espagne, et qui allaient peut-être vaincre en Afrique, même s'il leur refusait son concours. D'autre part, Carthage gardait un grand prestige aux yeux des indigènes. Incertain de l'issue de la guerre, Syphax souhaitait ne pas y participer. Bien plus, il espérait que, grâce à son entremise, elle s'achèverait avant d'avoir été transportée sur le continent africain. Pour jouer ce rôle d'arbitre, qu'en réalité, ni Rome, ni Carthage n'étaient disposées à lui attribuer, il fallait qu'il fût l'ami des deux Républiques. Quelles qu'aient été les promesses qu'il fit à Scipion, il ne rompit nullement avec les

1. Polybe, XI, 24 a, 4. Conf. Tite-Live, XXVIII, 18, 7 ; Appien, *Iber*., 30.

2. On voit par le fragment de Polybe qu'Asdrubal quitta Siga après Publius. Appien prétend (*Iber*., 30) que les Carthaginois avaient de nouveau projeté d'attaquer le général romain lors de son départ, mais que Syphax les retint le temps nécessaire pour permettre à Publius de leur échapper.

3. XXVIII, 18, 12 : « foedere icto cum Syphace » ; conf. XXIX, 23, 6 ; 24, 3 ; XXX, 13, 8 et 9. Voir aussi Appien, *Iber*., 30 ; *Lib*., 10 et 27.

Carthaginois. Nous verrons que, quelques mois après, il reçut de nouveau la visite d'Asdrubal et se montra docile à ses conseils.

Quant à Masinissa, il avait appris à connaître en Espagne la valeur des troupes romaines et de leur général ; sa cavalerie même, si redoutable, avait subi un grave échec dans un combat qui avait précédé la bataille d'Ilipa[1]. Il avait assisté à la ruine de la domination punique dans la péninsule et il prévoyait qu'en Libye, Rome aurait également le dessus. Peut-être était-il mécontent de Carthage, qui se servait de lui, mais se défiait de son ambition et de ses talents, et qui semblait ne pas vouloir que ce fils de roi devînt roi lui-même[2]. Il devait savoir que Scipion désirait s'entendre avec lui : Tite-Live raconte qu'un petit-fils de Gaïa[3], le jeune Massiva, qui avait accompagné son oncle en Europe, ayant été fait prisonnier, le général romain s'était empressé de le relâcher[4], Après la bataille d'Ilipa, au printemps de l'année 206, Masinissa aurait eu une entrevue secrète avec Junius Silanus, auquel Publius, retournant à

1. Polybe, XI, 21, 1-5 ; conf. Tite-Live, XXVIII, 13, 6-9.

2. V. *infra*, p. 190. — Tite-Live (XXVIII, 16, 12) déclare qu'on ne connut pas très clairement les motifs qui déterminèrent Masinissa à changer tout à coup de parti. D'après une version recueillie par Appien (*Iber*., 37 ; *Lib*., 10) et par Dion Cassius (*apud* zonaras, IX, 11, p. 436, a), Asdrubal, fils de Giscon, avait promis à Masinissa sa fille Sophonisbe. Elle fut cependant mariée à Syphax : par son père, selon Dion ; par les Carthaginois, à l'insu d'Asdrubal, selon Appien. Cette union devait assurer à Carthage l'appui du roi masæsyle contre Rome. Par contre, c'était offenser gravement Masinissa, qui se vengea en s'alliant aux Romains. Mais cela est inexact, car le mariage de Syphax avec Sophonisbe eut lieu à une date plus récente, comme l'indique Tite-Live (v. *infra*, p. 198). Quand Asdrubal vint, en même temps que Scipion, visiter Syphax, il n'était certainement pas le beau-père du roi ; or Masinissa avait déjà engagé des pourparlers avec Silanus (conf. ensemble Tite-Live, XXVIII, 16 et 17 ; Appien lui-même, *Lib*., 10, place le mariage de Sophonisbe avec Syphax après la visite de Scipion à Siga). — Dion mentionne une autre prétendue cause de la défection de Masinissa. Après la mort du père de ce prince, Asdrubal aurait aidé Syphax à mettre la main sur le royaume massyle. Mais, selon le récit de Tite-Live, que nous reproduirons (p. 192), Syphax n'entreprit que plus tard la conquête des anciens États de Gaïa.

3. Il était, dit Tite-Live (XXVII, 19, 9), fils d'une fille de Gaïa. Ailleurs (XXVIII, 35, 8), le même historien affirme qu'il était fils d'un frère de Masinissa.

4. XXVII, 19, 8-12. Cela se serait passé après la bataille de Bæcula, en 208. Conf. Valère-Maxime, V, 1, 7.

Tarragone, avait laissé le commandement dans le Sud de l'Espagne[1].

Il repassa ensuite en Afrique et fit un court séjour dans sa patrie[2], puis il revint à Gadès. Les pourparlers engagés avec Silanus n'avaient pas eu le résultat souhaité. Masinissa voulut, comme Syphax, traiter l'affaire avec Scipion en personne ; il le fit savoir à L. Marcius, officier qui se trouvait dans le voisinage. Publius était au Nord de l'Èbre. Il jugea sans doute qu'il ne devait pas faire moins pour Masinissa que pour Syphax, et il alla rejoindre Marcius. Le prince massyle, averti par ce dernier, prétexta que ses cavaliers restaient dans une inaction fâcheuse, que ses chevaux dépérissaient dans l'île de Gadès, dont ils épuisaient les maigres pâturages : il obtint du général carthaginois, Magon[3], l'autorisation de passer sur le continent et d'y faire des razzias. Il dépêcha alors trois chefs numides pour fixer le temps et le lieu de la rencontre, en invitant Scipion à en retenir deux comme otages et à renvoyer le troisième, avec lequel il se rendrait lui-même à l'endroit désigné. L'entrevue n'eut pour témoins que quelques hommes d'escorte. Masinissa déclara que, si les Romains passaient en Afrique, ils pourraient compter sur lui, et Scipion, qui savait quel parti l'ennemi avait tiré des cavaliers massyles, agréa l'offre avec plaisir. Des serments auraient été échangés. Publius reprit la route de Tarragone. De son côté, Masinissa ravagea, sans en être empêché, les campagnes environnantes, afin de justifier

1. Tite-Live, XXVIII, 16, 11.

2. *Ibid*. : « ut ad nova consilia gentem quoque suam oboedientem haberet, cum paucis popularibus in Africam traiecit » Le motif donné par Tite-Live est invraisemblable, car Masinissa dut cacher très profondément ses desseins. Peut-être fut-il chargé par les Carthaginois de chercher des renforts. Peut-être alla-t-il rendre hommage au nouveau roi des Massyles, successeur de son père. — Appien (*Iber*., 37) indique aussi un séjour de Masinissa en Afrique avant son entrevue avec Scipion.

3. Ce nom (*Magonem*) manque dans les manuscrits, mais la restitution n'est pas douteuse.

ainsi son expédition sur le continent. Il revint ensuite à Gadès[1]. Des nouvelles qu'il reçut du pays des Massyles le décidèrent bientôt à quitter ce lieu[2].

III

Quelque temps auparavant, Gaïa était mort[3]. Mais Masinissa n'avait pas recueilli la succession de son père. Elle était échue, selon la règle établie chez les Numides, au membre le plus âgé de la famille régnante, au frère du défunt, Œzalcès[4], un

1. Tite-Live, XXVIII, 35 (d'après Polybe ?) ; conf. Silius Italicus, XVI, 115-169. L'accord conclu entre Scipion et Masinissa en Espagne est aussi mentionné par Appien, *Iber*., 37, et *Lib*., 10. Ihne (*Röm. Gesch*., II, 2e édit., p. 370, n. 2) et Matzat (*Römische Zeitrechnung für die Jahre 219 bis 1 v. Chr*., p. 157, n. 6) ne veulent pas croire à cette entrevue.

2. Tite-Live, XXIX, 30, f. Probablement sans y être autorisé par les Carthaginois, qui, comme on le verra, ne devaient pas souhaiter qu'il rentrait dans sa patrie. Il partit peut-être pendant que Magon était absent de Gadès et faisait une croisière sur la côte Sud-Est de l'Espagne (Tite-Live, XXVIII, 36 : automne de l'année 206). Appien (*Lib*., 10 et 11) dit qu'Asdrubal, fils de Giscon, instruit de l'accord de Masinissa avec Scipion, le fit accompagner, pendant son retour au royaume de son père, par des cavaliers auxquels il donna secrètement l'ordre de l'assassiner ; Masinissa aurait pressenti et évité le danger qui le menaçait. Ce récit doit être rejeté, car, quoi qu'en dise Appien, Asdrubal n'était plus en Espagne : on a vu que, peu après la bataille d'Ilipa, il s'était embarqué à Gadès pour revenir à Carthage (p. 185).

3. Tite-Live, XXIX, 29, 6 : « Militanti pro Carthaginiensibus in Hispania pater ei moritur (il s'agit de Masinissa). — Ce fut vers l'automne de l'année 206 que Masinissa fut informé en Espagne de la mort de Capussa, second successeur de Gaïa (Tite-Live, XXIX, 30, 1). La nouvelle de là mort d'Œzalcès, successeur immédiat de Gaïa, lui parvint aussi en Espagne, peu de temps avant (*ibid*.). Le règne, très court, de Capussa commença, par conséquent, après le voyage que Masinissa fit en Afrique vers l'été de l'année 206. On sait, d'autre part, qu'Œzalcès ne régna pas longtemps (Tite-Live, XXIX, 29, 7). Gaïa put donc mourir soit au début de l'année 200, soit un peu plus tôt. Selon Polybe (XXXVI, 16, 2, édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXVII, 3), Masinissa aurait régné plus de 60 ans (60 ans, disent Diodore, XXXII, 16, *in fine* ; Valère-Maxime, VIII, 13, ext., 1 ; Pline l'Ancien, VII, 150). Comme il mourut en 148, il faudrait en conclure qu'il serait devenu roi en 208. Mais le récit de Tite-Live, très probablement emprunté à Polybe, atteste qu'il recueillit l'héritage paternel vers le début de l'année 205, après son retour définitif d'Espagne. Aurait-on compté ces 60 ans à partir de la mort de Gaïa ? En dépit des faits, et aussi du droit, Masinissa aurait été regardé comme le successeur immédiat de son père. Hypothèse assurément fragile !

4. *Oezalces, Capussa, Lacumazes, Mazaetullus* sont ces transcriptions plus ou Moins exactes de noms africains. Pour *Lacumazes*, on peut penser à une terminaison berbère en asen (conf. t. 1, p. 315). Il n'est pas impossible (comme l'indique Weissenborn)

vieillard. Cet Œzalcès avait épousé une Carthaginoise, fille d'une sœur d'Hannibal[1] ; il est donc probable qu'il fut reconnu très volontiers par le gouvernement punique, qui n'eût sans doute pas toléré un coup de force de Masinissa pour s'emparer de la dignité suprême. Le fils de Gaïa resta donc prince royal[2]. Œzalcès ne tarda pas à mourir (en 206). Il laissait deux fils : Capussa, qui lui succéda en vertu de la règle dynastique (il était par conséquent plus âgé que Masinissa), et un enfant, Lacumazès. Le nouveau souverain, homme sans prestige, vit se lever contre lui un certain Mazætulle. Celui-ci était de la même famille que tous ces princes, mais il appartenait à une branche qui avait toujours été l'ennemie de la branche régnante et qui lui avait disputé le pouvoir avec des succès divers. Une foule d'indigènes le rejoignirent. Capussa périt dans une bataille et son vainqueur devint maitre de tout le pays massyle. Il ne prit cependant pas le titre de roi ; il le conféra au jeune Lacumazès, dont il se déclara le tuteur. Il avait besoin d'alliés contre Masinissa, qui, plus âgé que Lacumazès, était fondé à réclamer l'héritage de Capussa. Afin de se concilier les Carthaginois, Mazætulle épousa la nièce d'Hannibal, veuve d'Œzalcès. Il envoya des députés à Syphax, auquel l'unissaient des liens d'hospitalité[3].

---

qu'*Œzalcès* soit le nom qu'on trouve ailleurs sous la forme *Isalca* (Tite-Live, XXIII, 18, 1). *Mazætulle* est évidemment le même nom que Μεσότυλος, mentionné par Appien, Lib., 33. Conf. peut-être מסדל MSDL, sur une inscription bilingue de Dougga : de Saulcy. *Journal asiatique*, 1843, I, p. 120.

1. On sait qu'Amilcar Barca promit une de ses filles au chef numide Naravas. Mais la « Carthaginiensis nobilis femina » (Tite-Live, XXIX, 29, 12) qu'Œzalcès épousa était sans doute fille d'un Carthaginois, non d'un indigène.

2. Conf. Tite-Live, XXVIII, 35, 10.

3. Tous ces faits sont racontés par Tite-Live (XXIX, 29, 6-13), ainsi que les événements qui suivirent, jusqu'au séjour de Masinissa au Sud des Syrtes (XXIX, 30-33). Ce long récit forme un hors-d'œuvre, inséré dans l'histoire de l'expédition romaine en Afrique, à propos de l'arrivée de Masinissa au camp de Scipion. Les formes *Oezalcen, Lacumazen* à l'accusatif dénotent l'emploi d'un texte écrit en grec. On admet en général, avec raison, croyons-nous, un emprunt à Polybe, source principale de Tite-Live pour la guerre d'Afrique (voir, entre autres, Zielinski, *Die letzten Jahre des zweiten punischen Krieges*, p. 104 ;

Masinissa, ayant appris en Espagne la mort de son oncle, puis celle de son cousin[1], partit de Gradés et passa en Maurétanie (vers l'automne de 206[2]). Pour retourner dans sa patrie, il devait traverser les États de Syphax, mal disposé pour lui. Il n'avait sans doute emmené que très peu de ses cavaliers numides. Il eut recours à Baga, roi des Maures, qui ne voulut pas s'engager dans une guerre, mais qui, cédant à ses prières pressantes, lui donna une escorte de 4 000 hommes. Il put ainsi atteindre la frontière du royaume massyle[3]. Ayant eu soin de prévenir ses amis et ceux de son père, il trouva en ce lieu environ 500 Numides et, selon sa promesse, il renvoya les Maures. Le nombre de ceux qui avaient répondu à son appel était bien au-dessous de ses espérances. Pourtant il se décida à un coup d'audace, persuadé que le succès lui procurerait des partisans. Lacumazès venait de quitter Thapsus (Philippeville, sur le littoral) pour aller visiter Syphax, qui était très probablement à Cirta[4]. Le fils de Gaïa se jeta soudain sur lui. Une partie des compagnons du roi rentrèrent précipitamment dans la ville, où Masinissa les suivit ; ceux qui voulurent résister furent massacrés, le reste se rendit. Lacumazès et le gros de son escorte s'étaient échappés au milieu du tumulte ; continuant leur route, ils arrivèrent auprès de Syphax.

Le bruit de cet exploit se répandit dans les bourgs et dans les campagnes. De tous côtés, d'anciens soldats de Gaïa vinrent offrir leurs services à Masinissa, l'exhortant à reprendre les États de son père. Mazætulle commandait, il est vrai, des

---

Soltau, *Philologus*, LIII, 1894, p. 589-590 ; Kahrstedt, p. 336). Polybe devait-il ses informations à Masinissa lui-même, qu'il connut personnellement (voir p. 200) ? Cela n'est pas impossible, mais il ne faut pas l'affirmer. Nous pouvons aussi bien supposer que Masinissa raconta ces événements à Scipion l'Africain, à Scipion Émilien, à Lælius, ou à quelque autre Romain.

1. La mort de son père, dit inexactement Appien (*Lib*., 10).

2. Voir p. 189, n. 3.

3. On a vu (p. 176) que, sur la mer, la frontière était au cap Bougaroun, à peu de distance au Nord-Ouest de Philippeville.

4. Voir t. II, p. 98, n. 4, et p. 152, n. 1.

forces bien supérieures : l'armée avec laquelle il avait triomphé de Capussa ; des troupes de ce Capussa, qui, après leur défaite, s'étaient mises sous ses ordres; enfin d'autres troupes, amenées par Lacumazès, qui les avait reçues de Syphax ; en tout 15 000 fantassins et 10 000 cavaliers. Masinissa osa cependant livrer bataille. Il fut vainqueur, grâce à la bravoure des hommes qu'il conduisait et à l'expérience qu'il avait acquise dans la guerre entre les Carthaginois et les Romains. Lacumazès, son tuteur et quelques Masæsyles s'enfuirent sur le territoire punique. Le fils de Gaïa devint ainsi roi des Massyles. Mais, prévoyant qu'il aurait à soutenir contre Syphax une lutte beaucoup plus dure, il jugea que le parti le plus sage était de se réconcilier avec son cousin. Il envoya donc à Lacumazès des émissaires, qui lui firent espérer, s'il se remettait à la bonne foi de Masinissa, les honneurs dont Œzalcès avait joui du vivant de Gaïa. A Mazætulle, il promit l'oubli du passé et la restitution de tous ses biens. L'un et l'autre, désireux de rentrer dans leur patrie, acceptèrent ces propositions, malgré tous les efforts des Carthaginois pour les en détourner.

Syphax, caractère indécis, paraissait se résigner au fait accompli ; au fond, pensait-il, il lui importait peu que le royaume voisin appartint à Lacumazès ou à Masinissa. Asdrubal revint le voir et s'attacha à le détromper. Il lui représenta que Masinissa ne se contenterait pas de l'héritage de Gaïa et d'Œzalcès ; Carthage et Syphax, également menacés par cet ambitieux, dont il avait lui-même apprécié le rare mérite en Espagne, devaient l'écarter, avant qu'il n'eût le temps d'accroître sa puissance. Le roi, se laissant convaincre, résolut d'occuper un territoire qu'il avait auparavant disputé à Gaïa[1] : si Masinissa s'y opposait, c'était la guerre immédiate ; s'il cédait par crainte, les Masæsyles pénétreraient au cœur même de ses

1. Voir p. 182.

États ; alors, ses sujets se soumettraient sans résistance ou seraient vaincus. Masinissa ne se déroba pas. Mais son armée fut mise en déroute dès la première rencontre et Syphax s'empara de presque tout le pays massyle.

Masinissa s'était enfui du champ de bataille, avec une troupe de cavaliers, et avait pu se retirer sur le mont Bellus(1). Nous ignorons l'emplacement de cette montagne, qui était à peu de distance du territoire carthaginois, non loin de la mer, et près de laquelle s'étendaient de vastes plaines, où coulait un grand fleuve(2). Il semble bien qu'il s'agisse d'un lieu situé dans le Nord-Est de l'Algérie ou le Nord-Ouest de la Tunisie. Peut-être le fleuve était-il la Medjerda. On pourrait supposer que les plaines étaient celles de la Dakhla des Ouled Bou Salem (les Grandes Plaines des anciens)(3). Le mont Bellus se serait élevé en Kroumirie(4). Les pâturages et les sources y abondaient. Quelques familles vinrent rejoindre les fugitifs avec

1. Tite-Live, XXIX, 31, 7 : « in montem, — Bellum incolae vocant, — perfugit » *Bellum* dans le *codex Puteanus, Balbum* dans d'autres manuscrits.

2. D'après les indications que donne la suite du récit de Tite-Live.

3. Voir t. II, p. 98 ; ici, p. 230.

4. Il est impossible d'admettre, avec Tissot (*Géographie*, I, p. 28), que le *mons Bellus* ait été au Sud du golfe de Tunis. Comme le remarque Weissenborn (à Tite-Live, XXIX, 32. 6), la ville de Clupea, mentionnée par Tite-Live, ne doit pas être identifiée avec Clupea (Kelibia), située au Sud-Est du cap Bon (voir t. II, p. 141). Il n'y a pas dans cette région de grand fleuve (« amnis ingens »). Des familles massyles, emmenant avec elles des troupeaux et des roulottes, eussent difficilement suivi le roi jusque-là, à travers un pays ennemi. On ne voit pas pourquoi les fugitifs seraient allés faire des razzias, non seulement sur le riche territoire de Carthage, au milieu duquel ils se seraient trouvés, mais aussi chez des Numides lointains et assez pauvres ; pourquoi les Carthaginois ne se seraient pas chargés eux-mêmes de déloger des brigands installés à peu de distance de leur ville ; pourquoi, enfin, ils n'auraient appris que par Syphax, à la suite du retour de Bucar auprès de son maître, une nouvelle, ardemment souhaitée, qui, des environs de Kelibia, eût pu leur parvenir en un jour, Il faut donc chercher le *mons Bellus* vers les frontières de la province punique et du pays numide. Si l'on donne à quelques mots de Tite-Live une précision qu'ils ne comportent peut-être pas (XXIX, 32, 12 et 13 : « pergit ire ad regnum repetendum... in itinere equitibus collectis cum in Maesulios venisset), on en conclura que la caverne où Masinissa se réfugia, après avoir franchi le grand fleuve et avant de reconquérir son royaume, n'était pas sur le territoire des Massyles. Notons que les plaines de la Dakhla, traversées par la Medjerda, appartenaient aux Carthaginois à la fin de la seconde guerre punique (voir t. II, p. 98).

leurs cabanes portatives et leurs troupeaux, qui étaient leur seule richesse, et dont le lait et la viande les nourrissaient. De là, les compagnons de Masinissa s'élançaient pour piller les pays environnants, d'abord par des coups de main exécutés la nuit, puis au grand jour. Ils dévastaient de préférence le territoire punique, où il y avait plus à prendre et moins à risquer que chez les Numides. Ils poussèrent l'audace jusqu'à aller vendre sur le littoral leur butin à des marchands qui l'emportaient par mer.

Les Carthaginois, auxquels ces incursions coûtaient presque plus de morts et de prisonniers qu'une guerre régulière, invitèrent Syphax à y mettre fin. Celui-ci, estimant qu'il n'était pas de sa dignité de pourchasser un bandit dans la montagne, chargea de ce soin Bucar[1], un de ses officiers. Il lui donna 4 000 fantassins et 2 000 cavaliers, lui promettant une magnifique récompense s'il lui rapportait la tête de Masinissa, ou, — ce qui l'eût réjoui davantage, — s'il le lui amenait vivant.

Par une attaque soudaine, Bucar fait main basse sur une multitude de troupeaux et de gens, dispersés hors de la protection des hommes armés. Il pousse Masinissa et un petit nombre des siens jusqu'au sommet du mont Bellus. Regardant alors l'expédition comme terminée, il renvoie à Syphax la plus grande partie de ses troupes et ne garde que 500 fantassins et 200 cavaliers. Il presse les Massyles, qui sont descendus des hauteurs, les enferme dans une gorge, dont il garde les deux issues, et les massacre. Pourtant le roi, avec une cinquantaine de cavaliers, peut s'évader par des passages difficiles, inconnus de l'ennemi. Bucar retrouve ses traces, l'atteint dans de vastes

1. Sans doute le même nom que *Boccar*, qui, d'après une mention de Juvénal (V, 90), devait être très répandu chez les indigènes africains. Faut-il le distinguer de *Boncar, Boncart*h, qui se lit sur des inscriptions latines (*C. I. L.*, VIII, 15 et 68 ; V, 4920) et qui est une déformation de Bodmelqart, nom punique ?

plaines, près de la ville de Clupea, le cerne, lui tue tous ses compagnons, sauf quatre, qui réussissent à fuir, entourant Masinissa blessé. Poursuivis par des nombreux cavaliers, qui ne les perdent pas de vue, les cinq hommes arrivent à un grand fleuve ; ils s'y précipitent sans hésiter. Le courant entraîne leurs montures. Deux d'entre eux sont engloutis sous les yeux des Masæsyles, qui croient que Masinissa s'est aussi noyé. Mais lui-même et les deux survivants ont pu gagner la rive opposée et se cacher dans des broussailles. Bucar s'arrête, n'osant franchir la rivière, persuadé d'ailleurs qu'il est inutile de courir ce danger. Il retourne auprès de Syphax et lui annonce la mort de Masinissa, fausse nouvelle que son maître fait parvenir à Carthage, où elle est accueillie avec beaucoup de joie, et qui se répand dans toute l'Afrique.

Masinissa resta pendant quelque temps au fond d'une caverne, soignant sa blessure avec des plantes, se nourrissant de ce que les deux autres Numides allaient voler[1]. Dès que sa plaie fut cicatrisée et qu'il crut pouvoir supporter le mouvement du cheval, il forma le projet de reconquérir ses États. Après avoir réuni en chemin 40 cavaliers au plus, il se présenta aux Massyles, en se faisant connaître. Ce fut pour ses sujets une heureuse surprise. En quelques jours, 6 000 fantassins et 4 000 cavaliers se rassemblèrent autour de lui : tant était grande l'affection qu'il avait su inspirer ! Non seulement il rentra en possession de son royaume, mais il fit des razzias sur des terres appartenant à des alliés de Carthage et sur les frontières des Masæsyles. Ayant ainsi provoqué Syphax, il occupa, entre Cirta et Hippone, des hauteurs qui lui parurent offrir des positions de combat favorables.

Le roi des Masæsyles confia une partie de son armée à son jeune fils Vermina[2], auquel il ordonna de prendre à dos

1. Vague mention de cette aventure dans Appien, *Lib*., 12.

2. ורמנך, sur des monnaies à légende punique : L. Müller, *Numismatique de l'an-*

Masinissa, tandis que lui-même l'aborderait de front. Vermina part dans la nuit, pour dissimuler sa marche. Syphax, au contraire, lève le camp en plein jour et s'avance à découvert, manifestant son intention de livrer bataille. Quand il pense que Vermina a eu le temps d'exécuter le mouvement prescrit, il conduit ses troupes vers les hauteurs où se tient l'ennemi. Masinissa, que le terrain favorise, fait aussi avancer les siens. La lutte fut acharnée et longtemps douteuse, car, si les Masæsyles étaient plus nombreux, les autres étaient plus braves. Mais Syphax eut le dessus, grâce à sa double attaque. Les Massyles ne purent même pas s'enfuir ; presque tous, cavaliers comme fantassins, furent tués ou faits prisonniers. Deux cents cavaliers environ restaient autour de Masinissa. Il les divise en trois pelotons et commande à chaque groupe de s'ouvrir un passage, en indiquant un lieu où tous se rallieront. Le peloton dont il prend la tête parvient à se dégager, malgré les traits qui l'accablent ; le second perd courage et se rend ; le troisième est écrasé après une vive résistance. Vermina serre de près Masinissa, qui lui échappe par de multiples détours. Le roi vaincu atteignit le littoral de la petite Syrte avec 60 cavaliers. Il s'établit entre les villes puniques de la côte et le pays des Garamantes, sans doute dans le Djebel tripolitain. Un an au moins s'était écoulé depuis qu'il avait quitté l'Espagne : la plupart des événements que nous venons de raconter durent se passer en 205[1].

---

cienne Afrique, III, p. 88, et Supplément, p. 69. *Vermina*, dans Tite-Live, XXIX, 33, 2 ; XXX, 36, 7 ; etc. Οὐερμινάς, dans Appien, *Lib*., 33, 59 ; Dion Cassius, fragm. 57, 9. édit. Melber; Zonaras, IX, 13, p. 440, c.

1. Tite-Live est le seul auteur qui donne des renseignements utiles pour cette période de la vie de Masinissa. On trouve quelques indications sans valeur dans Appien (*Lib*., 11-13). Masinissa, revenu d'Espagne, prend possession du royaume paternel. Il rassemble environ 20 000 cavaliers et les exerce en les occupant soit à des chasses, soit à des razzias chez des voisins. Les Carthaginois et Syphax, qu'il se prépare à attaquer, le devancent. Mais, quoique ses troupes soient moins nombreuses, il soutient cette guerre avec succès, grâce à son extrême mobilité. Appien ajoute que, quand les Romains entreprirent leur expédition africaine, ses ennemis jugèrent bon de lui faire des offres de réconciliation,

Comme les souverains berbères de tous les temps, Syphax eut probablement encore à combattre des sujets turbulents et des voisins pillards[1]. Mais, ayant joint le royaume des Massyles au sien, il pouvait se dire maître de la vaste contrée qui s'étendait depuis la Moulouia jusqu'aux frontières puniques. Il importait aux Carthaginois de conserver ce puissant allié. Bien que Syphax ne fût plus jeune[2], Asdrubal, fils de Giscon, lui donna en mariage sa fille, la belle Sophonisbe[3], qui, affirme-t-on[4], était fort instruite, excellente musicienne, d'un charme et d'un esprit auxquels yeux ni oreilles d'aucun homme, si rebelle fût-il à l'amour, n'eussent pu résister. Promise depuis quelque temps déjà au roi numide[5], elle

---

dépourvues d'ailleurs de sincérité, et qu'il feignit de les accepter. Cet écrivain ignore que Masinissa était alors dépouillé de son royaume. — Selon Zonaras (IX, 11, p. 436, a), Syphax, aidé d'Asdrubal, s'empara, après la mort du père de Masinissa, du royaume qui eût dû revenir à ce dernier. Puis (IX, 12, p. 437, c-d) il le lui rendit, à la prière des Carthaginois, lorsque l'expédition romaine devint imminente : d'où (comme dans Appien) une feinte réconciliation.

1. En 205, il aurait été « impeditus finitumis bellis » : Tite-Live, XXIX, 4, 8. En 204, se trouvant près d'Utique, il aurait invoqué la nécessité de défendre son royaume contre des voisins pour retourner en Numidie : Appien, *Lib*., 14 (dans un récit qui parait être inexact : voir p. 216, n. 3).

2. Il avait un fils, Vermina, qui, en 205, pouvait commander des troupes (voir p. 195), et, si Appien dit vrai (*Lib*., 17), trois filles qui étaient nubiles en 204.

3. Le nom punique, fréquent sur les inscriptions de Carthage (C. I. S., I, 207, 371, 415, 582, 1267, 1283, etc. ; *Répert. d'épigr. sémitique*, II, 553 et 554), s'écrit צ·בנבצל Safanbaal (« Celle que Baal a protégée ») : voir Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, III, p. 114-6. Conf. Saphambalis (au génitif), sur une inscription latine : *Rec. de la société archéol. de Constantine*, XXXVII, 1903, p. 170. Σοφωνίς (ίδος), dans Dion Cassius, fragm. 56, 54, édit. Melber (conf. Zonaras, IX, 11 et 13, p. 436, a ; 439, d ; 440, b). Σοφόνβα, dans Diodore, XXVII, 7. Σοφωνίβα, dans Appien, Lib., 27, 28. *Sophoniba*, dans les meilleurs manuscrits de Tite-Live, XXX, 12 et 15. Même nom, orthographié *Sofonniba*, sur une inscription latine (d'après ma lecture) : C. I. L., VIII, 18928 ; conf. 18953, où l'on a lu *Soroniba*. La forme française Sophonisbe est tellement connue que je n'ai pas cru devoir la modifier.

4. Dion Cassius, fragm. 56, 54 (conf. Zonaras, IX, 11, p. 436, b). Voir aussi Diodore, XXVII, 7.

5. Tite-Live, XXIX, 23, 3. Il n'est pas impossible qu'avant de la promettre à Syphax, Asdrubal l'ait promise à Masinissa. Mais, comme nous l'avons déjà dit (p. 187, n. 2), la défection de Masinissa n'eut pas pour cause le mariage de Sophonisbe avec le roi des Masæsyles. Diodore (XXVII, 7) est seul à prétendre que Sophonisbe fut mariée à Masinissa avant de l'être à Syphax. Tite-Live (XXIX, 23, 4) indique, au contraire, qu'elle était vierge et depuis peu nubile lors de son union avec Syphax ; il laisse entendre (XXX, 12, 11) qu'elle vit Masinissa pour la première fois à Cirta, en 203.

l'épousa, selon Tite-Live, vers la fin de l'année 205, alors que les préparatifs de Scipion en Sicile causaient à Carthage de très vives alarmes et faisaient plus que jamais sentir le prix de l'amitié de Syphax[1]. Celui-ci, pour être agréable à son beau-père, restitua aux Carthaginois un territoire que Gaïa leur avait jadis enlevé[2].

1. Tite-Live, XXIX, 23. Voir aussi Polyen, VIII, 16, 7. Sur ce mariage, conf. Polybe, XIV, 7, 6.

2. Tite-Live, XL, 17. Conf. p. 178 et p. 182, n. 2.

CHAPITRE VI

SCIPION ET HANNIBAL

I

Pour les événements qui se passèrent dans les trois dernières années de la guerre d'Hannibal, notre principale source[1] est Polybe. Nous n'avons malheureusement que des extraits de cette partie de son œuvre[2]. On ignore de quels auteurs il s'est servi. Il n'est pas prouvé que les historiographes grecs qui avaient accompagné le général carthaginois en Italie[3] aient assisté à sa campagne d'Afrique et l'aient racontée[4]. Du côté des vainqueurs, les récits de l'expédition de Publius Scipion ne durent pas manquer, mais nous ne pouvons désigner ceux dont Polybe a fait usage[5]. Il fut à même de les contrôler par des informations orales, pendant son long séjour à Rome[6], où il

1. Parmi les ouvrages qui étudient les sources de la guerre d'Afrique, nous citerons : Th. Zielinski, *Die letzten Jahre des zweiten punischen Krieges* (Leipzig, 1880) ; H. Hesselbarth, *Historisch-kritische Untersuchungen zur dritten Dekade des Livius* (Halle, 1889), p. 160-268 ; W. Soltau, *Livius' Quellen in der dritten Dekade* (Berlin, 1894), p. 38-58 ; Kahrstedt, p. 326-360.

2. Livre XIV, 1-10 ; l. XV, 1-19.

3. *Supra*, p. 147.

4. Cornélius Népos (*Hannibal*, XIII, 3) dit de Silénos et de Sosylos : « qui cum eo (il s'agit d'Hannibal) in castris fuerunt, simulque vixerunt, quamdiu fortuna passa est ». Ces derniers mots sont trop vagues pour nous apprendre quand les deux Grecs se séparèrent d'Hannibal.

5. Nous ne savons pus si l'ouvrage de Fabius Pictor allait jusque-là (conf. P. 147, n. 5). On peut supposer que Polybe a consulté des mémoires, des biographies, mais ce sont là des hypothèses en l'air. Il est à croire qu'il ne prit pas le poète Ennius pour un historien.

6. De 167 à 150 avant notre ère.

vécut dans la familiarité des Scipions ; il recueillit en particulier les souvenirs de Lælius[1], lieutenant et confident dé Publius. Il put aussi s'entretenir avec Masinissa[2], dont le concours avait été si utile aux Romains, et même avec des Carthaginois[3]. Capable d'apprécier la valeur des témoignages, fort expert dans les choses militaires[4], il mérite toute confiance[5] ; l'admiration, d'ailleurs justifiée, qu'il ressentait pour Scipion l'Africain et les attaches qu'il avait avec les parents de ce grand homme ne lui ont pas fait altérer la vérité[6].

Tite-Live a consacré à la guerre d'Afrique une partie de son vingt-neuvième livre et le trentième tout entier[7]. Il fait parfois des allusions à des écrivains qu'il a consultés[8] ; leur nombre

1. Polybe, X, 3, 2.

2. IX, 25, 4 (à propos d'Hannibal). Polybe connut probablement Masinissa en l'année 150 (voir p. 308, n. 3), par conséquent plus d'un demi-siècle après la bataille de Zama. Le roi était alors fort occupé d'une guerre contre les Carthaginois. Il ne trouva sans doute pas beaucoup de temps pour causer avec Polybe d'un passé déjà lointain.

3. IX, 25, 2. Des Carthaginois, prisonniers de guerre, otages, ambassadeurs, hôtes de nobles Romains, avaient pu donner à des informateurs de Polybe des renseignements sur ce qui se passa de leur côté.

4. Tite-Live (XXX, 35, 5) fait allusion à lui dans un passage où il mentionne des « periti militiae » (*infra*, n. 8). Voir aussi p. 345.

5. Pour des critiques injustifiées adressées à Polybe au sujet de la bataille de Zama, voir p. 272.

6. C'est par lui que nous connaissons la conduite assez louche de Scipion à l'égard de Syphax (voir p. 223-5). Les chroniqueurs romains, et même l'honnête Tite-Live n'ont pas dit la vérité sur cet épisode.

7. II parle des préparatifs de l'expédition dès la fin du livre XXVIII.

8. XXIX, 25, 1-3 : « quantum militum in Africa transportatum sit, non parvo numero inter auctores diserepat... Quidam non adiecere numerum ». Tite-Live cite ici des chiffres empruntés à trois sources diverses (dont l'une peut être Polybe) ; il ajoute que Cœlius ne donnait aucun chiffre. Il a donc consulté quatre auteurs (à moins que ces chiffres différents n'aient été recueillis par un de ses devanciers, auquel il les aurait empruntés). Appien (*Lib.*, 13) dit que Scipion emmena 16 000 fantassins et 1 600 cavaliers. En des trois auteurs auxquels Tite-Live fait allusion donnait les mêmes chiffres. Ce n'était probablement pas Valerius Antias, dont Appien ne parait pas s'être servi (voir p. 202). Ce n'était pas non plus Polybe, dont on ne retrouve dans Appien aucune trace. — XXIX, 27, 13 : « permultis Graecis Latinisque auctoribus credidi ». XXIX, 29, 4 « ... quem quidam cum ducentis haud amplius equitibus, plerique cum duum milium equitatu tradunt venisse ». Il est probable que *quidam* désigne ici Polybe : voir p. 215, n. 3. — XXIX, 35, 2 : « duos ... duces ... interfectos non omnes auctores sunt ». Les auteurs qui s'écartent de la version que Tite-Live adopte et qu'il a sans doute empruntée à Polybe sont très vraisemblablement

paraît avoir été plus restreint que ces vagues mentions ne le feraient croire. Au dernier chapitre du livre XXX, il cite expressément Polybe, en le qualifiant d' « auteur qu'il ne faut nullement dédaigner[1] ». On peut regretter que l'éloge ne soit pas plus chaleureux, car l'historien latin doit beaucoup à son devancier. Sachons-lui gré, du moins, d'avoir suivi un excellent guide : il nous permet ainsi de combler, dans une certaine mesure, les lacunes du texte de Polybe. C'est d'après celui-ci qu'il raconte tous les événements militaires[2]. D'ordinaire, il le traduit[3], non sans quelques infidélités : inadvertances d'un lecteur pressé, ou menus contresens[4]. Çà et là, il insère de courtes additions, des variantes, prises dans des sources romaines, entre autres Cœlius et Valerius Antias, qu'il nomme[5], C'est aussi à des chroniqueurs romains qu'il emprunte des développements sur les préparatifs de l'expédition et sur des faits qui, durant cette expédition, se passèrent en Italie. Son récit est alors plus ou moins apparenté à ceux d'Appien et de Dion Cassius.

Ces deux auteurs[6] sont tout à fait indépendants de Polybe[7].

Cœlius et Valerius Antias, mentionnés aussitôt après. — XXX, 3, 6 : « pars maior auctores sunt ». Il suit ici Polybe et signale une version différente, donnée par Valerius. — XXX, 16, 12 : indications empruntées à trois sources différentes, dont l'une est sans doute Polybe. — XXX, 35, 5 : « omnium peritorum militiae illam laudem adeptus ». Il semble bien que, derrière cet *omnes*, il n'y ait qu'un seul, auteur, Polybe. — XXX, 43, 2 : « quidam tradunt ».

1. XXX, 45, 5 : « Polybius, haudquaquam spernendus auctor ».

2, Cela est unanimement admis : voir, par exemple, Zielinski, p. 88-101 ; Hesselbarth, p. 261 et suiv. ; Kahrstedt, p. 329, 333, 341. — On ne voit pas que Tite-Live ait consulté d'autres auteurs grecs que Polybe.

3, Avec certaines modifications dans la manière de présenter les faits et dans la rédaction : Tite-Live prétendait garder son indépendance littéraire (Witte, dans *Rheinisches Museum*, LXV, 1910, p. 278-280, 301-3, 363-6).

4. Voir, pour le récit de la bataille de Zama, Hesselbarth, p. 229-233, 236 ; Kahrstedt, p. 353.4.

5. Cœlius : XXIX, 25, 3 ; 27, 14 (cité peut-être par erreur : *infra* p. 213) ; 35, 2. Valerius Antias : XXIX, 35, 2 ; XXX, 3, 6 ; 29, 7, Il est vraisemblable que deux passages du livre XXX (6, 8-9 ; 36, 7-8) sont empruntés à Valerius : *infra*, p. 227, n. 2, et p. 282, n. 6.

6. De Dion, il ne reste que des extraits (fragm. 56, 65-72, 75-78, 85-90, édit. Melber) et l'abrégé de Zonaras, IX, 11-14. — Appien, *Lib*., 7-66.

7. Quelques ressemblances entre Polybe et Appien (voir en particulier Polybe, XV,

Ils ont de nombreuses indications communes, intimement mêlées à d'autres qui ne concordent pas. Nous avons d'assez bonnes raisons de supposer que l'ouvrage de Cœlius fut la principale source de Dion pour la seconde guerre punique. Il est donc probable que Dion ne l'abandonna pas quand il parvint à l'expédition africaine[1], mais il nous semble impossible de l'affirmer[2]. Quant à Appien, il se rattache, sans doute par plusieurs intermédiaires, à une source directe ou indirecte de Diodore de Sicile, comme l'attestent des fragments de Diodore qui nous ont été conservés[3]. On s'est demandé si Appien n'a pas reproduit l'*Histoire romaine* du roi Juba[4] : hypothèse qui ne s'appuie sur aucun argument solide[5]. Il faut aussi rejeter celle qui désigne Valerius Antias comme la source d'Appien[6] :

5, 4-8, et Appien, Lib., 39 ; Polybe, XV, 11, 1-3, et Appien, 40) peuvent faire croire qu'un des auteurs consultés par Polybe l'a été aussi par d'autres, dont Appien dépendrait.

1. Voir, après Zielinski et Hesselbarth, Kahrstedt, p. 334 et suiv., *passim*.

2. Un seul fait précis peut être allégué en faveur de cette hypothèse, et il n'est pas très probant. Tite-Live (XXIX, 35, 2) fait remarquer que, dans un combat de cavalerie, un certain Hannon fut fait prisonnier, selon Cœlius et Valerius Antias, et non pas tué, comme l'indiquait l'auteur qu'il a suivi (sans doute Polybe). Or, la version attribuée aux deux chroniqueurs romains se retrouve dans Dion (et aussi dans Appien). — Puisque nous ne constatons dans Dion aucune trace de Polybe, celui-ci aurait été laissé de côté par Cœlius pour les dernières années de la guerre. Mais on ne voit pas pourquoi Cœlius se serait séparé d'un auteur dont, très vraisemblablement, il avait fait jusque-là grand usage.

3. XXVII, 6-18. Voir en particulier XXVII, 10, et Appien, *Lib*., 33, où les termes sont presque les mêmes : la source commune était donc écrite en grec. Des variantes paraissent cependant prouver que Diodore et Appien ne se rattachent pas immédiatement à cette source.

4. L. Keller, *Der zweite punische Krieg und seine Quellen* (Marburg, 1875), p. 1-34 (après C. Peter et H. Nissen). Conf. A. von Gutschmid, *Kleine Schriften*, V, p. 347 ; Wittinghausen, dans *Wiener Studien*, XIX, 1897, p. 306 ; Veith, dans Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, III, 2, p. 581.

5. L'événement le plus récent que mentionne Diodore (XVI, 7, 1) se passa probablement en 36 avant J.-C. (Schwartz, dans *Real-Encyclopädie*, V, p. 663). Juba naquit environ quatorze ans plus tôt. Par conséquent, il ne débuta dans l'érudition qu'après l'achèvement de la Bibliothèque de Diodore, lequel ne peut dépendre de lui. Il serait donc nécessaire de supposer que Diodore et Juba avaient copie le même auteur, un Grec ou un Romain. Or, si l'on a désigné Juba comme la source d'Appien, c'est parce qu'on a cru (à tort, du reste) reconnaître une sorte d'accent africain dans l'auteur dont Appien s'est servi.

6. Opinion d'Hesselbarth, Contra : Schwartz, *Real-Encyclopädie*, II, p. 218 ; Kahrstedt, p. 339, 344, 346, 350, 358.

ce dernier ne donne pas certaines indications attribuées formellement à Valerius par Tite-Live[1]. Enfin, l'on n'a pas prouvé que l'auteur dont Appien dépend ait consulté celui qui fut mis à contribution par Dion Cassius[2] : les concordances peuvent s'expliquer par de communs échos d'un ou plusieurs ouvrages antérieurs[3]. Nous trouvons aussi dans le court résumé d'Eutrope[4] des échos de traditions apparentées à celles qu'Appien a recueillies, mais avec des variantes[5]. De l'annalistique romaine, dont les courants ont été nombreux et se sont mélangés, nous ne connaissons presque rien : quelques noms d'auteurs et de maigres citations. C'est peine perdue de chercher à remonter aux sources. La valeur historique de cette littérature était fort médiocre[6] : il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les deux récits de la bataille de Zama par Polybe et par Appien[7].

---

1. XXX, 3, 6 ; 29, 7. — XXX, 6, 8, qui paraît provenir de Valerius, ne concorde pas, pour le chiffre des pertes, avec Appien, *Lib*., 23. Pour l'indemnité de guerre exigée par Scipion en 203, Appien (*Lib*., 32) donne un chiffre différent de ceux que Tite-Live (XXX, 16, 12) dit avoir trouvés dans divers auteurs, parmi lesquels il faut sans doute compter Valerius, puisque l'on sait que Tite-Live l'a consulté.

2. Comme le pense M. Kahrstedt, p. 362.

3. Le récit de la bataille de Zama que nous trouvons dans Appien contient des épisodes qui pourraient, comme on l'a supposé, avoir été empruntés à Ennius (v. *infra*, p. 270). Cœlius aurait raconté un de ces épisodes, si l'on admet que le Passage cité p. 237, n. 1, se rapporte à la même bataille. Cela ne prouve pas, cependant, qu'entre Ennius et Appien, il faille nécessairement intercaler Cœlius : voir p. 271, n. 2.

4. III, 20-23.

5. Frontin, *Strat*.. I, 1, 3 : I, 2, 1 ; 1, 8, 10 ; III, 6, 1, se rattache aussi à. un au plusieurs annalistes qu'il est impossible de désigner.

6. Conf. p. 150.

7. Pour la guerre d'Afrique, voir en particulier : K. Lehmann, dans *Jahrbücher für klassische Philologie*, XXI[ter] Supplementband, 1894, p. 525-616 ; G. Veith, dans Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, III, 2, p. 573-702 ; Kahrstedt, p. 539-569.

II

Revenu à Rome vers la fin de l'année 206, Scipion fut élu consul ; il entra en charge le 15 mars[1] de l'année suivante. On sait que, même avant de quitter l'Espagne, il avait pensé à porter la guerre en Afrique et cherché, dans ses entrevues avec Syphax et Masinissa, à se ménager des alliés parmi les indigènes[2]. Dès son retour, il fit connaître son projet. Selon quelques auteurs, il aurait rencontré une vive opposition dans le Sénat. Peut-être quelques hommes d'État estimaient-ils qu'il fallait avant tout débarrasser l'Italie d'Hannibal et ne croyaient-ils pas, comme Scipion, que le meilleur moyen de l'en arracher fût d'envahir sa patrie ; peut-être de vieux généraux éprouvaient-ils peu de sympathie pour le jeune chef dont la gloire éclipsait la leur et qui paraissait trop peu soucieux de maintenir la rude discipline d'autrefois; peut-être enfin les souvenirs du désastre de Régulus inspiraient-ils des craintes. Cependant les récits de Tite-Live[3] et d'autres historiens[4] sont très suspects. Il est certain que le peuple était avec Publius et probable que la grande majorité du Sénat l'approuvait.

Il reçut pour province la Sicile, où allaient être réunies les, forces nécessaires, et il lui fut permis de passer en Afrique, s'il le jugeait bon[5]. A l'expiration de son consulat, il fut prorogé dans son commandement pour un an[6], car le reste de l'année 205 et une partie de l'année 204 s'écoulèrent en prépa-

1. Date du calendrier officiel romain.

2. Voir p. 184 et suiv. Conf. Polybe, XI, 24 a, 2-3. D'après le même auteur (XV, 35, 6), Scipion avait une grande admiration pour Agathocle, qui allait lui servir de modèle.

3. XXVIII, 40-45 ; XXIX, 19-22. Conf. Plutarque, *Fabius*, 25 ; *Caton l'Accien*, 3.

4. Diodore de Sicile, XXVII, 4, 5. Appien, *Lib*., 7. Dion Cassius, fragm. 56, 65 ; Zonaras, IX, 11, p. 436, d.

5. Tite-Live, XXVIII, 38, 12 ; 45, 8.

6. *Id*., XXIX, 13, 3.

ratifs[1]. On a peine à croire que, n'ayant pas reçu l'autorisation de procéder à des levées officielles, Scipion ait dû recruter des volontaires ; que, faute de subsides, il se soit adressé à la générosité de divers alliés italiens pour la fabrication et l'équipement des navires dont il avait besoin; qu'il ait employé un subterfuge pour faire armer et instruire par de riches Siciliens un corps de cavalerie d'élite[2]. Puisque l'expédition était décidée, il importait qu'elle réussît : tout le monde sans doute sut le comprendre. Mais, après treize années d'une lutte qui avait épuisé le Trésor, il n'était pas facile de constituer la flotte, l'armée, les approvisionnements qu'exigeait cette grande entreprise.

Dans le courant de l'année 203, Scipion, dit Tite-Live, envoya C. Lælius[3] faire des dégâts en Afrique, avec une partie des vaisseaux de guerre. Les Romains arrivèrent de nuit près d'Hippo Regius et, au point du jour, débarquèrent pour piller les environs, ce qui leur fut aisé, car personne ne s'attendait à leur venue. La nouvelle, apportée en toute hâte à Carthage, y provoqua une très vive émotion. Comme les messagers ne pouvaient indiquer ni le nombre des navires, ni l'importance des troupes descendues à terre, on crut que Scipion envahissait le sol africain avec son armée. On décida de recruter des soldats partout où cela était possible, de mettre la ville en état de défense, d'équiper des galères et de les envoyer vers Hippone pour attaquer la flotte ennemie. Mais, bientôt, on apprit que c'était Lælius qui commandait cette flotte, et non le consul; qu'il

1. Tite-Live, XXIX, 1, 13-14 ; 22, 2-3 et 12. En 205, Scipion se rendit deux fois dans d'Italie méridionale, à Locres, d'abord pour chasser de cette ville les Carthaginois, puis pour essayer de rétablir l'ordre parmi les troupes romaines qui la gardaient : Tite Live, XXIX, 7-8 ; *ibid*., 9, 8 ; conf. Appien, *Hann*., 55 ; Zonaras, IX, 11, P. 437, d.

2. Indications de Tite-Live, XXVIII, 45, 13-21 ; XXIX, 1-11 (conf. Valère-Maxime, VII, 3, 3 ; Plutarque, *Fabius*, 25 et 26) ; d'Appien, *Lib*., 7 et 8 ; de Zonaras, IX, 11, p. 436, d-437, a.

3. Il commandait la flotte (Tite-Live, XXIX, 25, 5 et 10), comme il l'avait déjà commandée en Espagne (Polybe, X, 9, 4 ; Tite-Live, XXVI, 48, 7).

avait amené des forces peu nombreuses, destinées seulement à ravager la campagne, et que le gros de l'armée se trouvait encore en Sicile. Ce fut un grand soulagement.

Informé de la venue d'une escadre romaine, Masinissa se rendit auprès de Lælius avec quelques cavaliers. Il se plaignit de la lenteur de Scipion à passer en Afrique. Syphax, disait-il, était occupé à combattre des voisins : il ne fallait pas lui laisser le temps de reprendre sa liberté et de s'en servir contre Rome. Quant à lui, bien qu'il fût chassé de son royaume, il viendrait avec beaucoup de cavaliers et de fantassins. Enfin, il engagea Lælius à ne pas rester plus longtemps, car il croyait savoir qu'une flotte était partie de Carthage. Le roi s'étant retiré, Lælius reprit la mer dès le lendemain, emportant un immense butin, et retourna auprès de Scipion[1].

Tite-Live indique ailleurs[2] que Masinissa se trouvait alors entre la côte des Syrtes et le pays des Garamantes, par conséquent à l'intérieur de la Tripolitaine[3] à environ 600-700 kilomètres d'Hippo Regius. Comment l'exilé connut-il l'arrivée des Romains ? On ne nous le dit pas. Dans la longue chevauchée qu'il eût faite pour les rejoindre, il eût à tout instant couru le danger d'être pris. Il eût risqué aussi de ne plus trouver Lælius, qui n'avait certainement pas l'intention de s'attarder en Libye, ne disposant pas d'assez de soldats et de vaisseaux pour livrer bataille sur terre ou sur mer. L'expédition du lieutenant de Scipion eut lieu sans doute avant la mauvaise saison[4] : or il est difficile d'admettre que tous les événements racontés par Tite-Live, depuis le retour de Masinissa d'Espagne (vers l'automne de 206) jusqu'à sa fuite

1. Tite-Live, XXIX, 1, 14 ; 3, 5.10 ; 4, 1-4 et 7-9 ; 5, 1. La source de Tite-Live est inconnue.

2. XXIX, 33, 9.

3. V. *supra*, p. 196.

4. Conf. Tite-Live, XXIX, 23, 1.

en Tripolitaine, se soient succédé dans l'espace de dix mois à peine[1].

Pourtant il ne faut peut-être pas rejeter entièrement ce récit[2]. Des croisières rapides, exécutées le long des rivages africains par la flotte de Sicile, pouvaient, nous l'avons dit[3], rapporter beaucoup, sans être trop périlleuses. Nous ne croyons pas non plus que la ville d'Hippo Regius (Bône) ait été mentionnée ici par erreur, au lieu d'Hippo Diarrhytus (Bizerte)[4]. Hippo Regius, colonie phénicienne ou punique[5], était située en avant du pays des Massyles et à une faible distance du pays des Masæsyles. En frappant un coup de ce côté, les Romains voulaient apparemment convaincre les indigènes de la faiblesse de Carthage. Si, comme l'affirme Tite-Live, Masinissa était alors un roi sans royaume, on peut supposer qu'il occupait le mont Bellus, voisin du littoral et, semble-t-il, d'Hippone[6] : de là, il lui eût été facile de venir retrouver Lælius.

Les Carthaginois, fort inquiets de la menace d'une invasion, établirent des postes de surveillance sur tous les promontoires[7]. Ils s'adressèrent à divers princes africains, sollicitant leur concours[8]. Ils avaient surtout besoin du roi des Masæsyles. Sa jeune femme, Sophonisbe, et son beau-père surent vaincre ses dernières hésitations[9]. Vers le printemps de l'année 204,

1. Conf. Kahrstedt, p, 540, n. 3.

2. Comme M. Kahrstedt est disposé à le faire.

3. P. 172.

4. Opinion de Weissenborn, édition de Tite-Live, à XXIX, 3, 7, et de Meltzer, II, p. 489. Voir aussi Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 9, Bône, p. 5, col. 2. — Si les Romains avaient débarqué près de Bizerte, la nouvelle en serait arrivée très vite aux Carthaginois, dont l'émotion aurait été justifiée, car un danger pressant les aurait menacés. Ce n'est cependant pas une raison suffisante pour admettre une erreur dans le texte de Tite-Live. M. Zielinski (p. 9-16) croit à tort qu'il s'agit d'une Hippone inconnue, qui aurait été située sur la côte du Byzacium, entre Leptis la Petite et l'île de Cercina.

5. Voir t. II, p. 149-151 ; ici, p. 51.

6. *Supra*, p. 193.

7. Tite-Live, XXIX, 23, 1.

8. *Id*., XXIX, 4, 4.

9. Pour l'ascendant pris par Sophonisbe sur son mari, voir Polybe, XIV, 1, 4 ; 7, 6 ; conf. Tite-Live, XXX, 13, 43.

il envoya une ambassade à Scipion, alors à Syracuse, pour lui notifier son alliance avec Carthage et sa résolution de s'unir à elle contre les Romains, si ceux-ci débarquaient en Afrique[1], Publius se serait empressé de congédier les députés, avant qu'ils n'eussent fait connaître à d'autres l'objet de leur mission, puis il aurait annoncé à son armée que ces hommes avaient été chargés par Syphax de lui reprocher son long retard et de l'inviter de la manière la plus pressante à traverser enfin la mer[2].

Des deux princes numides dont Scipion avait voulu se servir, l'un était dépossédé de ses États, l'autre, maître à la fois des royaumes masæsyle et massyle, sa déclarait ouvertement pour les Carthaginois et prétendait faire avorter l'expédition décidée depuis plus d'un an. Malgré ces déceptions, Publius se fia à sa fortune. Ne tenant aucun compte de l'orgueilleux avertissement de Syphax, il se rendit à Lilybée, où il acheva ses préparatifs[3]. Bientôt après, au cours de l'été[4], il partit avec 40 galères et environ 400 transports[5]. Des auteurs consultés par Tite-Live indiquaient différents chiffres pour ses troupes de terre[6] : 10 000 fantassins et 2 200 cavaliers; 16 000 fantassins et 1 600 cavaliers; un total de 35 000 hommes d'infanterie et de cavalerie. Ce dernier chiffre n'est peut-être pas exagéré[7] ; les autres semblent trop faibles pour une expédition

1. Tite-Live, XXIX, 23, 7-10 ; 24, 1.

2. *Id*., XXIX, 24, 2-6. Conf. Frontin, *Strat*., II, 7, 4 ; Polyen, VIII, 16, 7 ; Zonaras, IX, 12, p. 437, d-438, a. Reste à savoir comment Scipion se proposait d'expliquer plus tard ce mensonge, quand ses soldats, une fois débarqués en Afrique, trouveraient en face d'eux les troupes de Syphax.

3. Tite-Live, XXIX, 24, 7-14.

4. Voir Tite-Live, XXIX, 34, 7. Probablement vers la fin de cette saison, car on peut évaluer à trois mois, au maximum, la durée des opérations militaires exécutées en Afrique avant la fin de l'automne (conf. *id*., XXIX, 35, 13 et 15).

5. Tite-Live, XXIX, 26, 3 (conf. XXIX. 25, 10, et aussi XXX, 41, 7). Selon Appien (*Lib*., 13), 52 vaisseaux de guerre, 400 transports et beaucoup de petites embarcations.

6. XXIX, 25, 1-2. Pour, ce passage, voir p. 200, n. 8.

7. Lehmann, p. 534-5. Veith, p. 671. Kahrstedt, p. 542, n. 1.

de cette importance. Parmi les compagnons de Scipion, on cite son frère Lucius, M. Porcius Cato, qui était alors questeur[1], Lælius[2].

Nous trouvons dans Tite-Live quelques détails sur la traversée[3]. Le général avait fait embarquer de l'eau et des vivres pour quarante-cinq jours, des provisions cuites pour quinze jours. L'immense convoi s'avança, protégé de chaque côté par vingt vaisseaux de guerre : à droite, se tenaient Publius et son frère ; à gauche, Lælius et Caton. Pendant la nuit, pour éviter des abordages et des écarts de route, ces galères devaient porter chacune un fanal, sauf celle de Scipion, qui en aurait trois ; deux fanaux seraient allumés sur chacun des navires de charge. Les pilotes reçurent l'ordre de se diriger vers les Emporia, c'est-à-dire vers le littoral de la petite Syrte (golfe de Gabès)[4]. Cette région, très fertile et riche en ressources de toute sorte, était habitée par des gens fort peu belliqueux : il serait aisé de les soumettre avant que Carthage ne les secourût.

Par un vent assez vif, mais favorable, la flotte s'éloigna de la côte sicilienne, qu'elle perdit bientôt de vue. Vers midi, elle fut enveloppée d'un épais brouillard et les vaisseaux eurent peine à éviter des chocs. Cette brume persista pendant la nuit et ne se dissipa qu'au lever du soleil. Le vent, qui avait molli, se remit à souffler fortement. Déjà l'on voyait la terre. Peu après, le pilote annonça à Scipion qu'on n'était plus qu'à cinq milles[5] de l'Afrique et qu'il reconnaissait le promontoire de

1. Plutarque (*Caton l'Ancien*, 3) dit qu'il ne put s'entendre avec Scipion et qu'au temps où celui-ci était encore en Sicile, il le quitta pour retourner à Rome. Cornélius Népos (*Caton*, 1, 4) indique, comme Tite-Live, que Caton alla en Afrique Pendant sa questure.

2. Tite-Live, XXIX, 25, 10.

3. XXIX, 25, 5-12 ; 27, 6-15. Il invoque le témoignage d'auteurs grecs et latins (XXIX, 27, 13 : « permultis Graecis Latinisque auctoribus »). En fait d'auteurs grecs, nous savons qu'il consulta Polybe pour le récit de l'expédition d'Afrique : Peut-être fait-il allusion à cet historien : conf. Kahrstedt, p. 333; ici, p. 201, n. 2.

4. Voir t. II, p. 127.

5. Sept kilomètres et demi.

Mercure ; s'il recevait l'ordre de se diriger de ce côté, toute la flotte serait bientôt dans le port. Mais Publius commanda de larguer les voiles et d'aller aborder plus bas. Le même vent poussait les navires. Cependant, à peu près à la même heure que le jour précédent, la mer se couvrit d'un brouillard qui cacha la vue du littoral et fit tomber le vent. Puis la nuit accrut encore l'incertitude ; les ancres furent jetées pour que les vaisseaux ne fussent pas entraînés les uns contre les autres ou sur le rivage. Avec le jour, le vent reprit, la brume se dissipa et une longue étendue de côtes apparut. Scipion ayant demandé le nom du cap le plus voisin, on lui répondit que c'était le *Pulchri promunturium*. « Bon augure, s'écria-t-il : c'est là qu'il faut aller ! » La flotte se dirigea donc vers le cap et toutes les troupes descendirent à terre[1].

Le promontoire du Beau (dieu), ou d'Apollon, — Dion Cassius appelle ainsi le lieu où les vaisseaux abordèrent[2], — est le Ras Sidi Ali el Mekki, ou Ras et Terfa[3] ; il limite au Nord-Ouest le golfe de Tunis, que le Ras Addar, ou cap Bon, le promontoire de Mercure, termine au Nord-Est[4].

« Je rapporte, ajoute Tite-Live[5], que la traversée s'accomplit heureusement, sans crainte, ni désordre, sur la foi d'un grand nombre d'auteurs grecs et latins. Seul, Cœlius raconte que, si la flotte ne perdit aucun navire, elle soutint pourtant une lutte terrible contre la mer et le ciel ; que la tempête l'éloigna

1. M. Zielinski (*Rivista di storia antica*, III, n° 1, 1898, p. 68) note que, dans ce récit, deux séries de faits se renouvellent d'un jour à l'autre : brouillard et chute du vent dans l'après-midi et pendant toute la nuit, reprise du vent au lever du soleil, arrivée dans le voisinage d'un cap. Il croit à une répétition fautive, qui devrait s'expliquer par l'emploi de deux sources différentes. Mais cette opinion se fonde surtout sur l'identité, affirmée par M. Zielinski, du cap de Mercure et du *Pulchri promunturium*. Or il s'agit de deux caps bien distincts. Il n'est pas très extraordinaire que les conditions atmosphériques aient été les mêmes deux jours de suite.

2. *Apud* Zonaras, IX, 12, p. 438, a : τό άχρωτήριον τό χαλούμενον Άπολλώνιον.

3. Voir t. I, p. 457, n. 5, et t. II, p. 142.

4. T. II, *ibid*.

5. XXIX, 27, 13-15.

de la côte africaine et la poussa vers l'île d'Ægimure[1], et qu'elle reprit sa route avec peine ; que les soldats, voyant les vaisseaux en péril, n'attendirent pas les ordres de leur général et se précipitèrent sans armes dans des barques, comme de véritables naufragés ; qu'ils parvinrent au rivage en grand désordre ».

Scipion eut-il vraiment l'intention de se diriger vers les Emporia[2] ? Il eût pu espérer qu'il occuperait et garderait assez facilement ces villes, éloignées de Carthage. Elles paraissent avoir fait un commerce actif, sur lequel l'État punique prélevait de fortes taxes, et leurs banlieues étaient bien cultivées : Publius aurait donc privé l'ennemi de ressources importantes[3]. Mais la côte du golfe de Gabès est très loin de la Sicile ; dans l'intervalle, la route la plus directe passait, durant plusieurs jours de navigation, le long d'un littoral appartenant aux Carthaginois et d'ailleurs dépourvu de bons ports, où, par conséquent, les Romains n'auraient pas trouvé d'abris contre les tempêtes, ni de refuges contre les flottes puniques. Scipion eût risqué d'être coupé de ses communications. D'autre spart, les villes maritimes des Syrtes n'étaient guère que des oasis, derrière et même entre lesquelles s'étendaient des espaces presque déserts. Il eût fallu les conquérir une à une et perdre ainsi du temps, pour s'assurer une base d'opérations des plus médiocres. Cependant les Carthaginois se seraient préparés à recevoir l'armée d'invasion, quand elle aurait marché vers le Nord afin de leur porter les coups décisifs. Les indications mêmes de Tite-Live contredisent son assertion. Pourquoi le

1. Zembra, à l'Ouest du cap Bon.

2. Opinion de M. Lehmann, p. 538 ; *contra* : Kahrstedt, p. 334, n. 1. Il n'y a as lieu de supposer (Weissenborn, édit. de Tite-Live, à XXIX, 33, 9) que Scipion ait voulu rejoindre Masinissa en Tripolitaine. Le roi déchu n'avait pas d'armée avec lui. Il est même difficile de croire qu'il fût encore de ce côté, si, comme le dit Tite-Live, son arrivée au camp des Romains suivit de très près leur débarquement dans le voisinage d'Utique.

3. Conf. t. II, p. 128 ; ici, p. 116.

pilote, auquel Scipion avait commandé, lors du départ, de se diriger vers la petite Syrte, lui proposa-t-il d'aborder dans le voisinage du cap Bon[1] ? Et pourquoi reçut-il l'ordre d'aborder « plus bas »[2] c'est-à-dire à peu de distance, car, s'il s'était agi de quelque lieu situé sur le golfe de Gabès, à plusieurs centaines de kilomètres du cap, le général se serait apparemment borné à lui répondre qu'il devait poursuivre sa route ? Pourquoi le projet primitif fut-il abandonné ? Un retard d'un jour, une déviation de l'itinéraire prévu ne compromettaient rien, puisque les navires portaient, affirme-t-on, des vivres et de l'eau pour un mois et demi. Les récits reproduits par Tite-Live ne permettent pas de croire que Publius ait été empêché par une tempête furieuse de se rendre là où il voulait aller. Faut-il préférer à ces récits celui que notre auteur attribue à Cœlius[3] ? Mais il se trouve qu'un hasard nous a conservé un fragment de cet historien, qui se rapporte presque certainement à l'arrivée de Scipion en Afrique : « Tous s'approchent de la terre en même temps que la flotte (de guerre), sortent des vaisseaux et des barques, tracent le camp et dressent les enseignes[4] ». Ainsi les Romains auraient débarqué en fort bon ordre, sans

1. Selon Tite-Live (XXIX, 27, 8), le pilote aurait dit à Scipion : « Mercuri promunturium se cernere ; si iubeat eo dirigi, iam in portu fore omnem classem ». Il n'y a pas de port au cap Bon même. A proximité, on ne trouve d'abris protégés contre le vent de Nord-Est (c'était ce vent qui soufflait) que si l'on passe à l'Ouest du cap, par conséquent en dehors de la route des Syrtes.

2. Tite-Live, XXIX, 27, 9 : « alium infra navibus accessum petere iubet » ce qui indique l'intention d'accoster, et non pas seulement de faire halte en cours de route.

3. Lequel, du reste, aurait dit que Scipion, détourné de sa route par le mauvais temps, put cependant la reprendre (XXIX, 27, 14) : « aegre correctum cursum exponit (Cœlius)

4. Fragment 41, dans H. Peter, *Histor. Roman. fragm*., p. 105 : « Cœlius, annal. libro VI : Omnes simul terram cum classi accedunt, navibus atque scaphis egrediuntur, castra metati signa statuunt ». Cette citation, faite par Nonius Marcellus a été empruntée au sixième livre de l'ouvrage que Cœlius écrivit sur la seconde guerre punique. Au septième livre, était raconté un événement qui eut lieu en 203 ou en 202 (fragment 44) : le fait mentionné ici se passa donc un peu plus tôt. Il n'y eut pas alors d'autre débarquement de troupes romaines que celui auquel Scipion présida en Afrique.

doute par un beau temps, et Tite-Live aurait commis une erreur, difficile à expliquer[1], en faisant dire tout le contraire à Cœlius.

Il semble donc que Scipion ne se soit pas proposé de pousser jusqu'aux Emporia[2], mais qu'il ait voulu atterrir non loin de Carthage, comme jadis Agathocle et Régulus, puis s'établir solidement dans un lieu du littoral d'où les communications auraient été aisées avec la Sicile et qui lui aurait servi de base pour une campagne rapidement menée en pleine province punique, jusque sous les murs de la capitale. Il ne courait guère le risque d'avoir à livrer bataille immédiatement, dans des conditions désavantageuses, puisque les ennemis ignoraient où il débarquerait ; peut-être même était-il informé qu'il n'y avait pas de forces importantes dans la région où il allait prendre pied.

Le Ras Addar est le point de l'Afrique le plus voisin de Lilybée. On a vu que la flotte romaine parvint sans encombre dans les parages de ce promontoire. Publius voulait-il aborder près de là, dans la péninsule du cap Bon, soit au Sud-Est, vers Kelibia, comme Régulus, soit au Sud-Ouest, comme Agathocle, et fut-il entraîné contre son gré jusqu'au Ras Sidi Ali el Mekki[3] ? Nous croirions plus volontiers que, si la brume le retarda, il ne fut pas détourné de son but par le vent et que, désirant prendre Utique pour base d'opérations, il avait résolu, dès son départ, de débarquer à proximité de cette ville. Il est

1. Peut-être a-t-il écrit par inadvertance le nom de Cœlius, au lieu du nom d'un autre historien.

2. M. Zielinski (*Rivista di storia antica, l. c.*, p. 61 et 74) croit que Publius n'eut jamais cette intention, mais qu'il la proclama très haut, comptant bien que les Carthaginois seraient prévenus par des espions et qu'ainsi trompés, ils négligeraient de prendre des précautions pour l'empêcher de débarquer dans le voisinage d'Utique. Cette hypothèse ingénieuse serait peut-être vraisemblable si Tite-Live ne nous disait pas que Scipion attendit la veille de son départ pour révéler aux pilotes son projet de se diriger vers les Emporia.

3. Appien (*Lib.*, 13) dit que Scipion fut porté par les vents vers Utique (voisine de ce cap).

probable que les ancres furent jetées, non pas au cap même, mais à une dizaine de kilomètres à l'Ouest, vers Porto-Farina[1], dans un mouillage quelque peu protégé par la pointe du promontoire contre les vents de Nord-Est, dominants en été, qui avaient dû accompagner la flotte depuis Lilybée[2].

III

Ayant dressé son camp au-dessus du rivage, Scipion occupa les hauteurs voisines[3] et détacha des cavaliers, à la fois pour surveiller les environs et pour les piller[4]. Il s'empara d'un gros bourg, habité par des indigènes[5] ; il y fit 8 000 prisonniers, hommes libres et esclaves, et beaucoup de butin, que des vaisseaux de charge transportèrent en Sicile[6]. Au bout de quelques jours, il se dirigea vers Utique et s'établit à environ 1 500 mètres des murs[7], certainement au Sud-Ouest, sur la

1. Conf. t. II, p. 146.

2. Le promontoire forme une pointe effilée et abrupte : ce n'était pas un lieu favorable pour y établir un grand camp et il était inutile d'infliger aux troupes une marelle pénible le long de ce promontoire, lorsqu'elles se dirigeraient vers Utique (voir *Atlas archéologique de la Tunisie*, f° de Porto-Farina, avec le tracé approximatif du littoral aulique). — Dans le golfe limité par les caps d'Apollon et de Mercure, Pomponius Méla (I, 34) indique « Castra Delia (sic sur le manuscrit du Vatican), Castra Cornelia, flumen Bagrada ; Utica et Carthago » D'après l'ordre suivi (les deux villes d'Utique et de Carthage sont mentionnées à part), les Castra Delia se seraient trouvés entre le cap d'Apollon et les Castra Cornelia (situés à l'Est d'Utique : voir p. 219). Tissot (*Géographie*, II, p. 88) les place à Porto-Farina. Si l'on admet la correction *Laelia* (Tissot, l. c.), on peut supposer que ce nom rappelait le camp établi au lieu de débarquement des Romains : Lælius, nous l'avons dit, commandait la flotte. Mais Pline l'Ancien (V, 24), dans un passage étroitement apparenté à celui de Méla, ne mentionne pas ces Castra Delia : M. Zielinski (*Die letzten Jahre*, p. 6, n. 1,) se demande si, dans Méla, les mots *Castra Cornelia* n'ont pas été répétés par suite d'une erreur de scribe et si la première mention n'a pas été ensuite altérée.

3. Tite-Live, XXIX, 28, 1 et 11. Pour le camp, voir aussi Dion Cassius, *fragm*. 56, 66.

4, Tite-Live, XXIX, 28, 11.

5. Id., XXIX, 29, 2. A El Alia, selon Tissot: voir t. II, p. 108, n. 9.

6. Conf. Dion, fragm. 56, 66 (= Zonaras, IX, 12, p. 438, e) : pillages dans la campagne et prise de quelques villes ; Appien, *Lib*., 14 : soumission de quelques villes.

7. Tite-Live, XXIX, 34, 3.

ligne de collines, dite djebel Menzel, Ghoul, dont l'extrémité portait la ville[1]. Sa flotte l'avait précédé[2].

Presque aussitôt après le débarquement de Scipion, Masinissa réussit à le rejoindre, avec 200 cavaliers au plus, selon les uns, avec 2 000, selon d'autres[3]. Nous ignorons à quelle époque il avait quitté la Tripolitaine[4], de quelle manière il avait recruté ses compagnons et comment il put parvenir jusqu'aux Romains[5].

La nouvelle de la descente des ennemis se répandit naturellement très vite. Des fuyards, hommes, femmes, enfants, encombrèrent les routes, poussant devant eux leurs troupeaux, et allèrent semer l'épouvante dans les villes. A Carthage, on craignit une attaque immédiate et l'on courut aux armes ; les portes furent fermées et les remparts garnis de défenseurs[6]. Asdrubal, fils de Giscon, avait été chargé de constituer une armée, qui n'était sans doute pas prête[7] ; en tout cas, il voulait attendre, pour la conduire contre Scipion, que Syphax eût

1. Tissot, I, p. 551. Veith, p. 579.

2. Tite-Live, XXIX, 28, 11.

3. *Id*., XXIX, 29,4. Polybe (XXI, 21, 2, édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXII, 4) fait dire au roi Eumène que Masinissa rejoignit les Romains avec quelques cavaliers, μετά τινων ίππέων (conf. Tite-Live, XXXVII, 53, 21). Il est donc probable que, des deux chiffres indiqués ici par Tite-Live, le moins élevé se trouvait dans Polybe : conf. Zielinski, l. c., p. 104. D'après les récits de l'historien grec, Masinissa disposait évidemment de plus de 200 hommes en mars et en avril 203, lors de l'attaque du camp de Syphax et lors de la bataille des Grandes Plaines. Mais, pendant l'hiver, de nombreux Massyles avaient sans doute pu le rejoindre.

4. On a vu (p. 207) que, contrairement à ce que dit Tite-Live, il n'était peut-être pas encore dans cette région lors du débarquement de Lælius.

5. Appien (*Lib*., 13-14) et Dion (*apud* Zonaras, IX, 12, p. 437, d ; p. 438, a-b) donnent au sujet de Masinissa des indications différentes de celles de Tite-Live. Réconcilié en apparence avec Syphax et les Carthaginois (*supra*, p. 196, n. 1), Masinissa aurait feint de s'unir à eux contre les Romains. Puis il aurait trahi, lors du combat de cavalerie livré près d'Utique (*infra*, p. 217, n. 3), et aurait alors rejoint Scipion. Mais pourquoi Carthage et le roi des Masæsyles auraient-ils jugé nécessaire de se réconcilier avec un ennemi vaincu, qui, quoi qu'en disent Appien et Dion, ne devait plus leur paraître redoutable, et dont le caractère leur était sans doute assez connu pour leur inspirer une juste défiance ?

6. Tite-Live, XXIX, 28, 2-4, 7, 9.

7. Conf. Dion, fragm. 56, 67.

amené la sienne[1]. Il campait à quelque distance de la capitale[2] probablement dans la vallée de la Medjerda[3]. Avant de prendre position tout près d'Utique, les Romains n'eurent qu'un petit combat à livrer. Le lendemain de leur débarquement, 500 cavaliers, que commandait un Hannon, s'étaient heurtés, dans une reconnaissance, à des cavaliers de Scipion. Ils avaient été mis en fuite ; la plupart avaient péri et, parmi eux, leur chef[4].

En attendant qu'Asdrubal et Syphax, auxquels on adressa les appels les plus pressants[5], pussent commencer les hostilités, un nouveau corps de cavalerie fut levé et confié à Hannon, fils d'Amilcar[6]. Cet officier le renforça en réunissant surtout des Numides, si bien qu'il disposa d'environ 4 000 chevaux. Au lieu d'entrer tout de suite en campagne, il se tint dans un bourg appelé Salæca, à une quinzaine de milles (22 kilomètres) du camp romain[7] : ce qui inspira, dit-on, à Scipion

1. Tite-Live, XXIX, 35, 10.

2. *Id*., XXIX, 34, 2.

3. Du côté de la Numidie, d'où Syphax devait venir le rejoindre. Appien (*Lib*.,9) dit que le camp où Asdrubal exerçait ses recrues, pendant les préparatifs de Scipion en Sicile, était à 200 stades (35 kilomètres) de Carthage. Si cela est exact, il était peut-être dans la région de Tébourba. — Selon le même auteur, Asdrubal, Syphax et aussi Masinissa, qui aurait été alors leur aillé, seraient venus, aussitôt après le débarquement des Romains, s'établir près de leur camp et d'Utique (*Lib*., 13) ; puis, Syphax serait retourné pour quelque temps dans son royaume, afin, aurait-il dit, de combattre des voisins (*ibid*., 14). Ce récit n'est pas admissible. Si Publius s'était trouvé en présence d'une grande armée ennemie, il n'aurait pas eu toute liberté de faire une expédition dans l'intérieur et d'assiéger Utique : faits attestés, non seulement par Tite-Live, mais encore par Appien.

4. Tite-Live, XXIX, 28, 10 ; 29, 1. Ni Appien, ni Zonaras ne parlent de cette escarmouche. Nous allons raconter un autre engagement dans lequel des cavaliers carthaginois furent aussi commandés par un Hannon. « Tous les auteurs, dit Tite-Live (XXIX, 35, 2), ne, mentionnent pas ces deux chefs carthaginois de même nom, tués dans deux combats de cavalerie : ils ont craint, je crois, de se tromper en racontant deux fois le même fait ». Le nom d'Hannon était très répandu à Carthage et il n'est nullement invraisemblable que deux rencontres de cavalerie aient eu lieu à peu de jours d'intervalle. Nous croyons donc (contre Faltin. dans Neumann, *Das Zeitalter der punischen Kriege*, p. 522, n, 4) que Tite-Live, c'est-à-dire probablement Polybe, a eu raison de ne pas les confondre (conf. Tissot, p. 551 ; Kahrstedt, p. 337-8, 545).

5. Tite-Live. XXIX, 34, 2.

6. Fils d'Asdrubal, le fils de Giscon, selon Dion (Zonaras, IX, 12, p. 438, a).

7. Peut-être à Henchir el Bey (Dar Bobra apud Tissot, I, p. 552) : *Atlas archéol. de*

cette réflexion dédaigneuse : « De la cavalerie sous les toits en été ! Qu'ils soient plus nombreux encore, pourvu qu'ils gardent un pareil chef ! » Publius combina alors une opération qui eut un plein succès. Il ordonna à Masinissa d'aller se montrer, à la tête de ses cavaliers, sous les murs de Salæca et de provoquer ainsi les ennemis, mais de se replier peu à peu devant eux quand le combat serait engagé; lui-même interviendrait à temps. Il suivit, en effet, avec la cavalerie romaine et s'avança sans être vu, en passant derrière des collines que longeait la route. Le roi fit ce qui était convenu. Les gens d'Hannon, sortant du bourg les uns après les autres, vinrent l'attaquer. Il leur céda le terrain, tout en résistant, et les amena jusqu'aux collines qui cachaient la cavalerie de Scipion(1). Celle-ci apparut et enveloppa les Africains, déjà fatigués du combat et de la poursuite. En ce moment, Masinissa se retourna et prit part à la lutte. Hannon et un millier des siens furent massacrés. Les autres s'enfuirent, pourchassés par les vainqueurs(2) ; 2 000 environ furent faits prisonniers ou tués; parmi ces derniers, se trouvaient 200 Carthaginois, dont quelques-uns étaient des hommes riches et de noble naissance(3).

---

la Tunisie, f° de Mateur, nos 21-23. Ce lieu, situé à l'Ouest-Sud-Ouest d'Utique, se trouve à la distance indiquée : Tissot, l. c.; Veith, p. 581.

1. Si le combat eut lieu véritablement. comme le dit Appien (voir p. 217, n. 3), à proximité d'une tour située à 30 stades environ d'Utique, il est permis de supposer, avec M. Veith (p. 580-2), que Scipion, se dirigeant vers le Sud-Ouest, longea le versant septentrional du djebel Menzel Ghoul et vint se mettre en embuscade au Nord d'un col qui s'ouvre entre cette ligne de collines et le djebel Douimis. Il aurait débouché au moment où Hannon passait à la hauteur de ce col, au Sud, poursuivant Masinissa, qui, par l'autre versant du djebel Menzel Ghoul, se repliait vers le camp romain voisin d'Utique : voir *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° de Porto-Farina ; Veith, carte 13 a ; ici, carte à la p. 109.

2. Sur un espace de 30 milles (44 kilomètres), selon les manuscrits de Tite-Live, ce qui est inadmissible; le chiffre est sans doute altéré : Weissenborn, à Tite-Live, XXIX, 34, 16 ; Veith, p. 582.

3. Ce récit est celui de Tite-Live (XXIX, 34, 1, 4-17), qui l'a très probablement emprunté à Polybe. Les récits de Dion et d'Appien sont différents. Voici ce que raconte Dion (fragm. 56, 68-70, et *apud* Zonaras, IX, 12, p. 438, a-b). Masinissa, allié en apparence aux Carthaginois, se concerte avec Scipion. Sur le conseil du roi, Hannon court sus à des cavaliers romains qui pillent la campagne. Ceux-ci se replient, en l'attirant vers un lieu où leur général

Scipion alla avec son armée prendre Salæca, où une garnison fut laissée[1]. Ce bourg était peut-être celui qu'Appien appelle Locha[2] et dont la population fut, dit-il, égorgée par les soldats, malgré leur général[3]. Les Romains parcoururent ensuite le pays environnant et entrèrent dans quelques autres bourgs[4]. Ils revinrent à leur camp au bout d'une semaine, avec un riche butin, qui, comme le précédent, fut envoyé en Sicile, pour témoigner des succès remportés[5].

Dès lors, Publius employa toutes ses forces contre Utique,

---

se tient en embuscade. Publius attaque les ennemis par devant, tandis que Masinissa se jette sur eux par derrière. Hannon et beaucoup de ses compagnons sont faits prisonniers; beaucoup d'autres sont tués. Asdrubal s'empare de la mère de Masinissa et l'échange contre Hannon. — Dans Appien (*Lib*., 14), Masinissa a de nuit une entrevue secrète avec Scipion ; il l'invite à placer le lendemain 5 000 hommes en embuscade, près d'une tour construite jadis par Agathocle à 30 stades d'Utique. D'autre part, il décide Asdrubal à détacher Hannon, pour faire une reconnaissance et pour s'assurer de la fidélité des gens d'Utique. Hannon prend avec lui 1 000 cavaliers carthaginois d'élite et des Africains ; le roi, qui a proposé de l'accompagner, emmène ses Numides. Quand ils sont arrivés devant la tour, Hannon se dirige vers Utique avec un petit nombre des siens. Alors, quelques ennemis se montrent. Masinissa conseille à l'officier qui commande les forces puniques en l'absence d'Hannon d'aller les attaquer. Après que toutes les troupes romaines, sorties de leur embuscade, ont engagé le combat, le roi tombe sur les Carthaginois qui, pris de deux côtés, sont massacrés ou faits prisonniers. Puis il se porte à la rencontre d'Hannon qui revient et qui le laisse approcher sans défiance ; il s'empare de lui et le conduit au camp de Scipion. Appien ajoute, comme Dion, qu'il l'échangea contre sa mère. Son récit contient peut-être une indication exacte, celle du lieu où le combat fut livré. Pour cette tour d'Agathocle, voir p. 47, n. 7. Pour ce que Cœlius et Valerius Antias disaient à propos d'Hannon, p. 202, n. 2. — Brève mention de ce combat dans Eutrope, III, 20, 3.

1. Tite-Live, XXIX, 35, 4.

2. *Lib*., 15 (Λόχα). C'était, d'après cet auteur, une grande ville. Pour l'identification possible de Salæca et de Locha, conf. Meltzer, II, p. 489. Tissot (I, p. 555) distingue ces deux lieux.

3. On peut croire que le fait est vrai : un chroniqueur n'aurait pas inventé cet épisode, peu glorieux pour les Romains.

4. Tite-Live, XXIX, 35, 4. Selon Appien et Dion, ils retrouvèrent et délivrèrent des compatriotes, soldats faits prisonniers au cours de la guerre en Espagne, en Sicile, en Italie, et astreints à cultiver les champs : voir t. II, p. 300, n. 2. — Appien (*Lib*., l5) mentionne une bataille qui aurait été livrée à cette époque. Asdrubal, dit-il, ordonna à Magon, commandant de la cavalerie, d'attaquer de front Scipion et Masinissa, tandis que lui-même les attaquait par derrière. Tous deux furent vaincus ; ils perdirent dans le combat 6 800 hommes (5 000 morts et 1 800 prisonniers); le reste fut jeté dans des précipices. Mais Asdrubal n'était sans doute pas encore entré en campagne.

5. Tite-Live, XXIX, 35, 5.

où il voulait sans doute passer l'hiver. La ville fut assiégée par les équipages de la flotte, du côté de la mer, et par l'armée de terre, qui s'établit sur une hauteur très voisine de l'enceinte[1]. Des machines avaient été apportées de Sicile; d'autres furent construites. Mais de nombreuses attaques échouèrent et, après quarante jours, Scipion renonça à son entreprise[2].

Il se voyait menacé par Asdrubal et Syphax, qui s'étaient enfin approchés d'Utique avec deux grandes armées[3]. L'automne touchait à sa fin[4]. Il fallait faire choix, pour la mauvaise saison, d'un lieu situé sur la côte et facile à défendre, où l'on n'aurait pas à craindre d'être pris entre Utique et ces armées, où les troupes et la flotte pourraient être réunies. Publius alla occuper un dos de terrain, à l'extrémité duquel s'élève aujourd'hui le village de Galaat et Andeless[5]. Dans cette région, les alluvions de la Medjerda ont fait avancer le littoral. Aux temps de Scipion et de Jules César, il y avait là un promontoire, long d'environ trois kilomètres, mince et escarpé, se dirigeant du Sud-Ouest au Nord-Est, dont la base était à près de 3 000 mètres d'Utique[6], à l'Est de cette ville ; dans l'intervalle, s'étendait, en arrière du rivage, une dépression marécageuse, aujourd'hui parcourue par le fleuve, qui a changé de lit[7]. Le

1. Tite-Live, XXIX, 35, 7 : « ab imminente prope ipsis moenibus tumulo » ; conf. Polybe, XIV, 2, 3, et Tite-Live, XXX, 4, 11. Sur le mamelon où se voient les ruines de l'amphithéâtre, selon M. Veith (p. 580) ; peut-être sur un autre, situé un peu plus au Sud-Ouest : voir le plan dans l'atlas de la Géographie de Tissot, . pl. II.

2. Tite-Live, XXIX, 35, 6-9, 12. Sur ce siège, voir des détails, probablement inventés, dans Appien, Lib., 16. Mention dans Dion, fragm. 56, 71.

3. Tite-Live, XXIX, 35, 12. Dion, fragm. 56, 72. Tite-Live dit que Syphax avait d'abord amené son armée à Carthage (« motis a Carthagine castris »), ce qui est sans doute inexact. Peut-être lui-même s'y était-il rendu, pour s'entendre avec les gouvernants.

4. Tite-Live, XXIX, 35, 13 et 15.

5. « Locus peridoneus castris », dit César.

6. On lit dans César : « Abest derecto itinere ab Utica Paulo amplius passus mille ». Le texte est probablement altéré, car la distance qu'il marque est trop faible de moitié (conf. Veith, p. 583, n. 1).

7. Pour l'emplacement des Castra Cornelia, voir Polybe, XIV, 6, 7 ; Tite-Live, XXIX, 35, 13 (cité p. 220, n, 2) ; César, *Bell. civ.*, II, 24, 24 ; Ptolémée, IV, 3, 2 p. 618,

camp de l'infanterie fut placé, non pas à la pointe, fort étroite, mais à la base du promontoire. Au Nord, sur le côté occidental de la langue de terre (par conséquent en face d'Utique), là où la pente était moins raide qu'ailleurs[1], les vaisseaux furent mis à sec et gardés par les équipages ; un retranchement fut élevé pour protéger à la fois ce camp naval et l'autre. Au Sud, et au-dessous de l'infanterie, campa la cavalerie[2].

Asdrubal et Syphax établirent leurs camps d'hiver à environ onze kilomètres de celui de Scipion[3] et à 1 800 mètres l'un de l'autre[4]. Il est très probable que ces camps étaient du côté de Carthage et de la vallée inférieure de la Medjerda, de manière

---

édit. Müller; *Stadiasmus maris Magni*, 125, dans *Geogr. gr. min*., édit. Müller, I, p. 472. Tissot, II, p. 83-84 ; Veith, p. 583-4 et carte 13, a.

1. César, l. c., II, 24. 3 : « Id autem est iugum derectum, eminens in mare, utraque ex parte praeruptum atque asperum, sed tamen paulo leniore fastigio ab ea parte quae ad Uticam vergit »

2. Tite-Live, XXIX, 35, 13-14 : « Castra hiberna in promunturio, quod tenui iugo continenti adhaerens in aliquantum maris spatium extenditur, communit ; uno vallo et navalia castra amplectitur. Iugo medio legionum castris inpositis, latus ad septentrionem versum subductae naves navalesque socii tenebant, meridianam vallem ad alterum litus devexam equitatus ». Voir la feuille de Porto-Farina de l'*Atlas archéologique de la Tunisie*, où l'on a marqué le tracé approximatif de l'ancien littoral. — M. Veith (p. 585-0 et pl. 13, a) adopte une disposition différente. Il croit que la flotte fut placée au Nord-Est du camp, par conséquent sur le côté oriental du promontoire. A cet endroit, la pente est très raide. De plus, sur le littoral du golfe d'Utique, de dangereux vents d'Est soufflent même en hiver, quoique moins fréquemment qu'en été. Il eût donc été imprudent de constituer une sorte de port dans un lieu exposé en plein à ces vents. Au contraire, le camp naval, s'il se trouvait là où nous le plaçons, était abrité des vents d'Est par le promontoire. D'autre part, il était suffisamment protégé des vents d'Ouest et de Nord-Ouest par les hauteurs entourant le golfe. Tite-Live (XXX, 25, 6) parle d'un vaisseau qui, venant de Carthage, rentre au camp romain. Après avoir dépassé l'embouchure du Bagrada, il s'apprête à doubler un promontoire qui ne petit être que celui de Galaat el Andeless. Cette indication prouve que, selon l'historien latin, le lieu de débarquement était sur le côté occidental du promontoire. D'après M. Veith, la cavalerie était placée à l'Ouest du camp de l'infanterie, et non pas, comme le dit Tite-Live, au Sud, où elle aurait été trop exposée à des attaques. Mais Scipion établit sans doute le camp des cavaliers de manière à rendre une surprise difficile et, au cas où ce camp aurait été forcé, à permettre une retraite vers le grand camp. Il était naturel de placer en avant du reste des troupes les cavaliers, qui devaient sortir fréquemment, soit pour piller, soit pour savoir ce que faisaient les ennemis.

3. Polybe, XIV, 4, 1 : environ 60 stades (10,656 kilomètres). Tite-Live (qui se sert de Polybe) dit 7 milles (10,360 kilomètres) : XXX, 5, 3.

4. Polybe, XIV, 1, 14 : environ 10 stades.

à communiquer facilement avec la grande ville et avec les États du roi numide. Celui d'Asdrubal devait être plus rapproché de Carthage que l'autre, par conséquent à l'Est de ce dernier, dont l'accès, dit Polybe[1], était plus facile[2]. Par des levées faites avec une extrême rigueur[3], le fils de Giscon avait pu réunir à peu près 30 000 fantassins et 3 000 cavaliers[4] ; il disposait en outre d'un certain nombre d'éléphants[5]. Syphax aurait amené 50 000 fantassins et 10 000 cavaliers[6].

Ainsi, de cette première campagne, Scipion n'avait guère tiré d'autre profit que l'occupation d'un promontoire rocheux, en face d'une ville qui l'avait repoussé[7]. Il était surveillé, presque assiégé par deux armées intactes, dont les forces réunies l'emportaient de beaucoup sur les siennes. Il avait à craindre une flotte qui s'équipait en toute sécurité à Carthage[8] et qui pourrait l'isoler du côté de la mer. Pour son ravitaillement, il était à peu près réduit aux vivres qu'il recevait de Sicile,

1. Polybe, XIV, 1, 15. ,

2. M. Veith (p. 587 et carte 13, a) suppose que le camp punique se trouvait au lieu dit Douar Touba, sur une butte d'une altitude d'une trentaine de mètres, à dix kilomètres et demi au Sud-Sud-Ouest de l'emplacement du camp de Scipion. Le camp de Syphax aurait été au Koudiat el Mebtouh, butte de même altitude, située à trois kilomètres à l'Ouest de Douar Touba (*Atlas archéol. de la Tunisie*, f° d'El Ariana). On voit que la distance est supérieure à celle qu'indique Polybe.

3. Tite-Live, XXIX, 35, 10 : « intentissima conquisitione ».

4. Voir t. II, p. 342, n. 10. Appien (*Lib*., 9) dit qu'au temps où Scipion faisait ses préparatifs en Sicile, Asdrubal leva 6 000 fantassins parmi les Carthaginois, autant parmi les Libyens, et 600 cavaliers ; qu'il reçut 2 000 cavaliers numides et recruta des mercenaires étrangers. Quand il vint établir son camp près de celui de Scipion (c'est-à-dire, selon Appien, presque aussitôt après le débarquement des Romains), il aurait eu 20 000 fantassins et 7 000 cavaliers : *Lib*., 13 (beaucoup de ces cavaliers auraient péri ou auraient été faits prisonniers dans le combat de la tour d'Agathocle et dans un autre combat). Plus tard, Asdrubal aurait encore reçu des mercenaires gaulois et ligures (*ibid*., 17 et 18).

5. Voir t. II, p. 406-7.

6. Polybe, XIV, 1, 14 (conf. Tite-Live, XXIX, 35, 11). Ces troupes étaient formées à la fois d'anciens et de nouveaux sujets de Syphax, de Masæsyles et de Massyles (pour les Massyles, voir Appien, *Lib*., 26).

7. Le blocus d'Utique fut certainement interrompu, quoi qu'en disent Polybe, XIV, 1, 2 ; Tite-Live, XXX, 3, 3 ; Appien, *Lib*., 16. D'après Polybe (XIV, 2, 3), Scipion ne fit réoccuper qu'à l'approche du printemps le camp établi l'automne précédent tout près de la ville (conf. Tite-Live, XXX, 4, 11).

8. Voir t. II, p. 442, n. 10.

de Sardaigne, et même d'Italie et d'Espagne[1], en une saison où le mauvais temps eût suffi, à défaut des ennemis, à rendre la navigation périlleuse. Peut-être le général, dont les pouvoirs expiraient au printemps, se demanda-t-il parfois avec angoisse ce qu'à Rome on déciderait de lui et de l'expédition qu'il avait voulu entreprendre. Son commandement fut pourtant prorogé[2].

IV

Pendant l'hiver, des pourparlers furent engagés entre Scipion et Syphax. Selon Polybe, ce fut Publius qui en prit l'initiative, désirant détacher des Carthaginois le roi des Masæsyles[3]. Mais celui-ci, dominé par Sophonisbe, n'avait

1. Tite-Live, XXIX, 36, 1 ; XXX, 3, 2. Dion, fragm. 56, 72. Scipion disposait en outre des vivres dont il avait pu s'emparer en pillant les campagnes voisines d'Utique : Tite-Live, XXIX, 30, 1 ; conf. Dion, *l. c*., Appien (*Lib*., 18) parle d'une ville de l'intérieur, Tholous, qui aurait servi de place d'armes et d'approvisionnements aux Romains et que Syphax aurait prise par trahison. Il est difficile de croire que Scipion ait maintenu des troupes en dehors de son camp : c'eût été les exposer à une perte certaine. On peut tout au plus admettre quelques rapides sorties de la cavalerie, qui ne devaient pas être d'une bien grande utilité pour le ravitaillement de l'armée.

2. Tite-Live, XXX, 1, 10 : « P. Scipioni, non temporis, sed rei gerendae fine, donec debellatum in Africa foret, prorogatum imperium est ». Cela ne semble pas être exact, puisque, en 202 et en 201, des décisions intervinrent, d'après Tite-Live (XXX, 27, 3 ; XXX, 41, 1), pour conserver à Scipion son commandement. Donc, en 203, comme en 204 (v. *supra*, p. 204), ses pouvoirs furent prorogés pour un an seulement, et non pour toute la durée de la guerre. Cette mesure fut prise aussitôt après l'entrée en charge des consuls, c'est-à-dire après le 15 mars du calendrier officiel. Ce fut probablement au mois de mars julien que Scipion attaqua et incendia les deux camps ennemis (voir p. 224, n, 4). Il est impossible, de savoir si la nouvelle de cette grande victoire parvint à Rome avant la prorogation, car nous ne saurions indiquer avec précision quel était alors l'écart du calendrier romain et de l'année astronomique (sur cette question, v. *infra*, p. 237, n. 3 : p. 246, n. 1). Tite-Live raconte l'incendie après avoir mentionné l'entrée en charge des consuls et la prorogation de l'*imperium* de Scipion (XXX, 1, et XXX, 5). Mais il n'est pas certain qu'il suive rigoureusement l'ordre des temps. Zonaras (IX, 12, p. 438, b-d) place aussi l'incendie dans l'année des consuls de 203-2.

3. XIV, 1, 3 ; conf. Tite-Live, XXX, 3, 4. D'après Appien (*Lib*., 17) et Dion (fragm. 56, 75 ; Zonaras, IX, 12, p. 433, c), les négociations auraient été, au contraire, engagées par Syphax.

nullement l'intention d'abandonner ses alliés[1]. Il souhaitait cependant reprendre le rôle de conciliateur qu'il avait déjà songé à jouer lors de l'entrevue de Siga[2], et éviter ainsi les risques d'une guerre. A son avis, les Carthaginois devaient évacuer l'Italie, les Romains l'Afrique, et les uns et les autres rester maîtres de ce qu'ils possédaient en dehors de ces deux contrées : telles étaient les conditions de paix qu'il ne cessait de proposer à Scipion[3]. Conditions acceptables pour Carthage, qui ne pouvait plus abattre sa rivale par des succès décisifs en Italie, qui, même après une victoire complète en Afrique, eût été incapable, dans son épuisement, de reconquérir aussitôt l'Espagne, la Sicile, la Sardaigne ; acceptables pour Rome, également épuisée : car elle eût été délivrée d'Hannibal et de Magon et eût gardé, comme prix de la guerre, la péninsule ibérique. Cependant elles ne convenaient pas à Publius[4]. Peut-être, malgré sa situation critique, ne se résignait-il pas à quitter le continent africain avant d'y avoir accompli des faits d'armes glorieux; peut-être jugeait-il qu'il fallait imposer à Carthage un traité qui lui enlevât l'espoir d'une revanche.

Il n'en continua pas moins les négociations avec Syphax, en lui laissant entrevoir la possibilité d'une entente[5]. Mais il n'était pas sincère et ne pensait qu'il rendre plus facile l'exécution d'un projet qu'il avait conçu. Ses députés l'avaient informé que les Carthaginois s'étaient construit dans leur camp d'hiver des cabanes en bois et en feuillage ; que les Numides avaient

1. C'est sans doute à tort qu'Appien (*Lib*., 14 et 17) et Dion (fragm. 56, 67) nous montrent Syphax se livrant à un double jeu, même après le débarquement de Scipion. Selon Dion (56, 70), il ne se serait déclaré franchement pour les Carthaginois qu'à la suite de 1a prétendue trahison de Masinissa ; selon Appien (*Lib*., 18), que plus tard encore.

2. Voir p. 186.

3. Polype, XIV, 1, 9 ; conf. Tite-Live, XXX, 3, 5. Voir aussi Appien, *Lib*., 17 ; Dion, 56, 75 (et Zonaras, IX, 12, p. 438, c). Valerius Antias (cité par Tite-Live, XXX, 3, 6) prétendait que Syphax était venu lui-même conférer avec Scipion au camp romain. Tite-Live n'en croit rien et il a sans doute raison.

4. Polybe, XIV, 1, 10 ; conf. Tite-Live, XXX, 3, 7.

5. Polybe et Tite-Live, *ll. cc*.

élevé, les uns, des abris en roseaux, les autres, arrivés plus tard, de simples huttes en feuillage, et que beaucoup d'entre eux, faute de place, s'étaient établis en dehors du fossé et du retranchement. Scipion résolut d'attaquer par surprise et d'incendier les deux camps[1]. Il fallait qu'il fût exactement renseigné sur la disposition des lieux. La confiance excessive de Syphax le servit. Voulant conclure un accord, le roi échangea avec Publius de nombreuses députations qui, parfois, restaient plusieurs jours chez l'ennemi, sans éveiller aucun soupçon. Le général eut soin de faire accompagner ses envoyés par des hommes intelligents, déguisés en esclaves, qui examinèrent à leur aise les accès des camps numide et punique[2].

A l'approche du printemps[3], il remit à flot ses navires et les garnit de machines; il posta 2 000 fantassins et exécuta d'importants retranchements sur le mamelon, très voisin d'Utique, qu'il avait occupé avant l'hiver. Il cherchait ainsi à faire croire qu'il avait le dessein de reprendre le siège de la ville. En réalité, ces mesures étaient destinées à empêcher les défenseurs d'Utique de se jeter sur le camp romain, pendant l'absence des troupes qu'il emmènerait[4]. Au milieu de ces préparatifs, il envoya à Syphax une nouvelle députation, pour demander si, dans le cas où lui, Scipion, accepterait les conditions proposées, les Carthaginois feraient aussitôt de même, ou s'ils émettraient la prétention d'en délibérer à leur tour. Il avait prescrit à ses députés de ne pas revenir sans lui apporter une

1. Polybe, XIV, 1, 6-8 et 15 ; conf. Tite-Live, XXX, 3, 8-10.

2. Polybe, XIV, 1, 11-13 ; conf. Tite-Live, XXX, 4, 1-3. Voir aussi Frontin, *Strat*., I, 1, 3, et I, 2, 1 (anecdotes sans valeur).

3. Polybe, XIV, 2, 1 . Ἐπειδή δέ τά τής έαρινής ώρας ύπέφαινεν 'ήδη... Par conséquent, vers le début du mois de mars. Il faut rejeter la chronologie proposée par Matzat (*Römische Zeitrechnung*, p. 162 et suiv.) pour les événements des années 203-2 en Afrique.

4. Polybe, XI V, 2, 2-4. Conf. Tite-Live, XXX, 4, 10, 12, qui a cru bon de placer ces préparatifs un peu plus tard, après la rupture des négociations. Mais cela n'est pas admissible, puisque, entre la rupture et la marche de Scipion contre les camps ennemis, il ne s'écoula que quelques heures.

réponse très nette. Syphax, quand il connut cet ordre, fut convaincu que Publius était véritablement fort désireux de traiter. Il s'empressa donc d'avertir Asdrubal, en l'invitant à faire en sorte que la guerre prit fin. Les Carthaginois donnèrent leur consentement. Le roi, tout joyeux, en informa les Romains, qui le quittèrent pour retourner auprès de leur général. Mais, quelques heures après, il vit arriver d'autres députés, chargés d'un fâcheux message : Scipion souhaitait toujours la paix, mais son conseil était d'un avis différent et rejetait le projet de traité. Publius voulut ainsi, nous dit Polybe, mettre sa conscience en repos : une trêve avait été conclue pour négocier l'accord ; l'avis donné à Syphax devait lui faire comprendre qu'elle était désormais rompue[1].

Le roi des Masæsyles alla trouver Asdrubal et lui annonça cette nouvelle, qui l'affligeait beaucoup. Ils délibérèrent longuement ; ne se doutant pas du péril qui les menaçait, ils pensaient à attirer les Romains en plaine et à les vaincre dans une bataille rangée. Quant à Scipion, ses préparatifs et ses instructions étaient de nature à persuader à ses soldats qu'il allait attaquer la ville voisine. Mais, vers le milieu du jour, il convoqua

1, Polybe, XIV, 2, 5-14. Ce récit est sans doute exact : Polybe n'aurait pas attribué faussement à son héros une conduite assez peu loyale. Le patriotisme des historiens romains jugea qu'il fallait atténuer ou même altérer la vérité. Tite-Live (XXX, 4, 8) fait une petite addition à Polybe, qu'il copie. Les Carthaginois, dit-il, persuadés que Scipion désirait la paix à tout prix, ajoutèrent certaines clauses défavorables aux Romains : Publius y trouva un bon prétexte de rupture. — On voit par l'abrégé de Zonaras (IX, 12, p. 438, d) que Dion Cassius mentionnait l'envoi d'espions dans les camps ennemis, sous couleur de négociations. Mais cet auteur indiquait que Scipion eut des motifs légitimes de rupture, en particulier un attentat machiné par Syphax contre Masinissa. Dans le récit d'Appien (*Lib*., 17-20), il n'est question ni des négociations simulées de Publius, ni de ses espions. Le fourbe est Syphax, qui engage des pourparlers avec le général romain afin que les Carthaginois aient le temps de terminer leurs Préparatifs. Cependant, il fait des offres séduisantes à Masinissa, tout en ordonnant à son émissaire de payer un assassin pour tuer le Massyle, si ces offres sont rejetées. Puis Syphax et les Carthaginois décident une attaque générale sur terre et sur mer. Masinissa en est informe par des Numides, dans la nuit qui précède le jour fixé ; il s'empresse d'avertir Scipion. Celui-ci prend aussitôt la résolution de devancer l'offensive ennemie; il se jette, cette nuit-là infime, sur le camp d'Asdrubal.

les tribuns qui lui inspiraient le plus de confiance et leur révéla son plan ; il leur ordonna de faire sortir les troupes après le repas du soir, à l'heure où, selon l'usage, toutes les trompettes sonneraient devant la tente du général. Puis il eut une conférence avec les espions envoyés dans les camps ennemis ; en comparant leurs rapports et en s'aidant des avis de Masinissa, qui connaissait les lieux, il se rendit un compte exact des accès et des issues.

A la fin de la première veille (à neuf heures), il partit, laissant des hommes en nombre suffisant pour garder ses positions. Il fut vers minuit à proximité des Numides et des Carthaginois. Alors il remit la moitié de ses troupes et tous les Massyles à Lælius et à Masinissa, en leur prescrivant d'attaquer le camp de Syphax. Lui-même, avec ceux qui lui restaient, se dirigea vers le camp d'Asdrubal. Mais il marcha lentement[1], car il ne voulait rien entreprendre avant que le feu n'eût été mis aux cantonnements des indigènes. Ce fut une besogne aisée. L'incendie, allumé par des soldats qui avaient devancé les autres, se propagea avec une très grande rapidité, à travers les huttes entassées et faites en matériaux très inflammables. Lælius et Masinissa s'étaient partagé leurs forces : le premier avait fait halte, prêt à intervenir au moment opportun; le roi était allé se poster là où il prévoyait que les fuyards passeraient.

Aucun ennemi ne soupçonnait la vérité ; tous croyaient que le feu avait pris par accident. Sortant de leurs cabanes à demi endormis ou ivres, ils périrent les uns au milieu des flammes, beaucoup d'autres en s'écrasant aux portes de l'enceinte; d'autres enfin, qui avaient pu s'éloigner, tombèrent sous les coups des Massyles, sans même savoir ce qui leur arrivait.

Les Carthaginois, quand ils virent un immense incendie

1. On a rapporté à cette marche de Scipion un fragment de Cœlius, cité par Nonius Marcellus (Peter, *Fragm*., p. 107, n° : 57) : «Cœlius, Annali VI : Ipse cum cetera copia pedetentim sequitur ». Voir Sieglin, *Jahrbücher flic classische Philologie*, XIe Supplementband, 1880, p. 8.

embraser le camp voisin, crurent, eux aussi, à un malheur fortuit. Quelques-uns coururent au secours de leurs alliés. Mais la plupart, sortis sans armes, demeuraient immobiles en avant du retranchement et regardaient ce spectacle avec stupeur. Scipion, se jetant sur eux, les massacra ou les poursuivit dans leur camp, auquel il mit le feu. Le désastre ne fut pas moins grand que chez les Numides. Asdrubal comprit alors que les deux incendies avaient été allumés par les Romains et il ne songea plus qu'à échapper à la mort. Il y réussit à grand-peine, de même que Syphax. Ils s'enfuirent, chacun de son côté, avec quelques cavaliers[1]. Mais les flammes ou le fer détruisirent la majeure partie de leurs armées : des milliers de soldats, de chevaux, de bêtes de somme[2]. Comme à Carthagène six ans plus tôt, la fortune avait favorisé l'audace de Publius. « De toutes ses belles actions, écrit Polybe[3], ce fut, à mon avis, la plus belle et la plus hardie ».

Asdrubal gagna la ville la plus proche, Anda[4], où accou-

1. Polybe, XIV, 3-5. Tite-Live (qui copie Polybe), XXX, 5-6 ; conf. Frontin, *Strat*., II, 5, 29. — On trouve dans Appien (*Lib*., 21-22) un récit différent. Scipion attaque le camp punique et y met le feu. A la vue de l'incendie, Syphax se contente d'envoyer au secours d'Asdrubal des cavaliers, qui sont massacrés en route par Masinissa. Le roi des Masæsyles apprend au point du jour le désastre de ses alliés. Il s'enfuit et Masinissa s'empare de son camp. Le récit de Dion, résumé par Zonaras (1X, 12, p. 438, d - 439, a) parait avoir été à peu près semblable. L'incendie du camp d'Asdrubal y précède l'incendie du camp numide.

2. Selon Tite-Live (XXX, 6, 8-9, probablement d'après Valerius Antias), 40 000 ennemis furent tués, plus de 5 000 faits prisonniers (dont un grand nombre de nobles carthaginois et 11 sénateurs) ; 174 étendards et plus de 2 700 chevaux numides furent pris. Appien (*Lib*., 23) indique environ 100 morts du côté des Romains, près de 30 000 chez les ennemis, 2 400 prisonniers, auxquels il ajoute 600 cavaliers qui se seraient rendus ensuite à Scipion. Ces chiffres ne méritent pas plus de confiance que ceux d'Eutrope (III, 20, 3) pour les pertes romaines : 11 morts sur 4 500 soldats emmenés par Scipion. Si les pertes des Carthaginois et des Numides furent très grandes, il est à peu prés certain que les deux armées ne furent pas anéanties, quoi qu'en dise Polybe (XIV, 5. 10) : v. *infra*, p. 230, n° 1. — Tite-Live et Appien mentionnent des éléphants tués ou pris : voir t. II. p. 407, n. 1.

3. XIV, 5, 15.

4: Polybe et Tite-Live ne la nomment pas. Appien (*Lib*., 24) appelle Ἀνδά la ville où Asdrubal s'enfuit après l'incendie de son camp. Tissot (I, p. 556) est disposé à croire qu'Amis se trouvait au lieu qu'il appelle Merkeb en Nabi, sur la rive droite de la Medjerda

rurent aussi des fuyards. C'était une place forte. Le général carthaginois crut d'abord pouvoir s'y maintenir. Mais Scipion, dès le point du jour, avait quitté les camps incendiés. Il s'approchait et la population d'Anda paraissait disposée à capituler. Asdrubal abandonna donc ce lieu, avec environ 500 cavaliers et 2 000 fantassins, débris de ses troupes, et il rentra à Carthage. La ville se rendit aux Romains. Scipion l'épargna, mais il laissa piller deux bourgs voisins[1]. Après être revenu à son camp, il alla s'établir devant Utique, dont il pressa le siège[2]. Les soldats, auxquels le butin des camps ennemis et des bourgs fut partagé, le vendirent à vil prix à des marchands, car ce succès leur faisait espérer pour l'avenir bien d'autres richesses[3]. Syphax s'était arrêté à Abba[4], lieu fortifié, situé à huit milles environ d'Anda[5], et y avait rallié ceux des

---

et à l'Ouest du djebel Ahmar (conf. à la planche XVII de l'atlas joint par M. Reinach à la *Géographie* de Tissot : c'est, semble-t-il, le n° 49 de la feuille d'El Ariana, dans l'*Atlas archéol. de la Tunisie*). On pourrait penser à Henchir Bou Djaoua, situé un peu plus en amont (*Atlas archéol., l. c*., au Sud du n° 50 ; sur cette ruine, voir La Blanchère, *Bull. archéol. du Comité*, 1887, p. 444). Tout près de là, il y avait peut-être sur le fleuve un pont, portant une route qui allait à Carthage (voir p. 111, n. 2). Ce lieu eût été bien choisi pour communiquer avec la capitale et la vallée de la Medjerda : Polybe indique qu'Asdrubal eut d'abord l'intention de demeurer dans la ville où il s'était retiré. Henchir Bou Djaoua est à 11 kilomètres au Sud de Douar Touba, où l'on peut supposer qu'était le camp punique incendié par Scipion. Voir la petite carte à la, p. 109.

1. Polybe, XIV, 6, 1-5 ; conf, Tite-Live, XXX, 7, 1-4.

2. Polybe, XIV, 7, 1 ; conf. Tite-Live, XXX, 8, 1.

3. Polybe, XIV, 7, 2-3.

4. Ἄββα dans Polybe, XIV, 6, 12 ; *Obba* dans Tite-Live, XXX, 7, 10.

5. Tite-Live, XXX, 7, 3 : « Syphax octo milium ferme inde spatio loco munit° consedit ». Il semble bien que cette distance ait été celle qui séparait les deux villes en question (cela n'est pas certain, car, dans une phrase insérée entre la mention de ces deux lieux, Tite-Live parle, d'après Polybe, de deux aus villes dont Scipion s'empara et qui, dit l'historien grec [XIV, 6, 5], étaient voisines de la place forte où Asdrubal s'était d'abord réfugié). Un centre nommé Thubba existait, à l'époque romaine, à Henchir Chouégui, ou Henchir Tobba, au Nord-ouest de Tébourba (*Atlas archéol. de la Tunisie*, f° de Mateur, n° 293). Ce nom rappelle Abba ou Obba; *th* pourrait être le préfixe du féminin en berbère : conf. t. I p, 317. Henchir Tobba est situé à environ 21 kilomètres au Sud-Ouest de l'emplacement présumé du camp numide. Ce fut de ce côté que Syphax dut s'enfuir. La distance entre Henchir Tobba et Henchir Bou Djaoua, où, par une hypothèse du reste très fragile, nous placerions volontiers Anda, est de 18 kilomètres = 12 milles : cela ne cadre pas avec le chiffre qu'indique Tite-Live.

siens qui avaient échappé à la catastrophe[1]. Mais, bientôt, d'accord avec ses amis[2], il prit le parti de retourner dans son royaume[3].

Au milieu de la consternation des Carthaginois, le Sénat délibéra sur ce qu'il y avait à faire. Certains proposaient de demander à Scipion une trêve et d'engager avec lui des négociations pour la paix. D'autres voulaient qu'on rappelât Hannibal d'Italie et soutenaient que c'était la seule chance de salut qui restât. D'autres disaient qu'il fallait reprendre courage, réunir des soldats, envoyer des députés au roi des Masæsyles. Ce fut cet avis qui l'emporta[4]. Asdrubal fut donc chargé de procéder à de nouvelles levées. Une députation alla prier Syphax de persévérer dans ses bonnes dispositions et lui annoncer que, dans très peu de temps, son beau-père viendrait le rejoindre avec des troupes[5].

Le roi se laissa convaincre surtout par les supplications de Sophonisbe et par la rencontre qu'il fit près d'Abba, d'un corps de plus de 4 000 Celtibères, qui, s'étant enrôlés au service de Carthage, venaient de l'Ouest[6]. Ces hommes, braves et bien armés, lui inspirèrent une grande confiance et il renonça à se retirer en Numidie[7]. Les Carthaginois, eux aussi, disaient merveilles des mercenaires espagnols, dont ils enflaient le nombre; l'espoir renaissait dans leurs cours. On se décida à recommencer la guerre[8]. Au bout de trente jours[9], une armée de

1. Polybe, XIV, 6, 12.

2. Probablement des chefs numides qui l'avaient accompagné à la guerre.

3. Polybe, XIV, 7, 4.

4. *Id*., XIV, 6, 6-12 ; conf. Tite-Live, XXX, 7, 4-7.

5. Polybe, XIV, 6, 13 ; conf. Tite-Live, XXX, 7, 8 et 10.

6. Conf. t. II, p. 369, n. 4.

7. Polybe, XIV, 7, 5-6. Conf. Tite-Live, XXX, 7, 8-10 (selon Tite-Live, ce furent les députés carthaginois envoyés à Syphax qui rencontrèrent les Celtibères près d'Obba : cette variante est une invention de l'historien latin, qui, pour le reste, copie Polybe).

8. Polybe, XIV, 7, 7-8.

9. *Id*., XIV, 7, 9. Sans doute à partir de l'incendie des camps, quoique Polybe ne l'indique pas d'une manière claire.

30 000 soldats puniques, numides et ibères[1] campa dans les Grandes Plaines[2], c'est-à-dire dans la Dakhla des Ouled Bou Salem (région de Souk, el Arba et de Souk el Khemis)[3], ce lieu de concentration, distant de 35 lieues au moins de Carthage, avait été sans doute choisi pour permettre à Syphax de recevoir facilement des renforts et pour que les préparatifs pussent s'achever en sécurité, loin des Romains.

Scipion voulut écraser Asdrubal et Syphax avant d'être attaqué par eux. Il agit avec la hardiesse qui l'avait plus d'une fois servi. Après avoir donné les instructions nécessaires à la flotte et aux troupes de terre qu'il laissa devant Utique, il emmena le reste de ses forces, presque sans bagages[4]. Le cinquième jour, il arriva aux Grandes Plaines et dressa son camp sur une colline, à trente stades (un peu plus de cinq kilomètres) des ennemis. Le lendemain, étant descendu en rase campagne, il vint se placer à une distance de sept stades seulement du roi et d'Asdrubal. Pendant deux jours, il n'y eut que des escarmouches insignifiantes ; les deux armées demeurèrent sur leurs positions. Enfin, de part et d'autre, on

1. Polybe, l. c. ; conf. Tite-Live, XXX, 7, 13. Si un mois seulement s'était écoulé depuis la destruction des deux camps, il est peu probable que Syphax ait pu faire venir beaucoup de troupes de son royaume. Pour la même raison et parce que Carthage avait auparavant ordonné des levées très rigoureuses, Asdrubal n'avait guère dû accroître ses forces. Il faut donc admettre (à supposer que le chiffre de 30 000 hommes soit exact) que nombre de soldats des armées punique et numide réussirent à s'échapper lors de l'incendie des camps et se rallièrent ensuite. Conf. Kahrstedt, p. 549, n. 1 ; p. 550, n. 2.

2. Polybe, XIV, 7, 9, et 8, 2 ; conf. Tite-Live, XXX, 8, 3. Voir t. II, p. 96, n. 9.

3. Voir, entre autres, Tissot, I, p. 61-63, 556-7 ; II, p. 5 et 264 ; Veith, p. 590. On doit, en effet, chercher ces Grandes Plaines du côté de la Numidie (voir, outre le récit de cette campagne, Appien, Lib., 68), par conséquent à l'Ouest de Carthage, et à cinq journées de marche d'Utique (Polybe, XIV, 8, 2). Il n'y a que les vastes plaines de la Dakhla qui répondent à ces données. L'extrémité orientale de la Dakhla se trouve à environ 125 kilomètres d'Utique.

4. Aux 4 000 mercenaires espagnols, Scipion opposa toute l'infanterie légionnaire qu'il avait avec lui. M. Veith (*l. c.*, p. 591, 592) en conclut que le général romain ne disposait que d'une petite armée, et aussi que ses ennemis ne devaient pas être 30 000. Cela est possible ; cependant l'infanterie légionnaire était certainement beaucoup plus nombreuse que les Celtibères, qu'elle cerna et anéantit, malgré leur héroïque défense.

sortit du camp et l'on se rangea en bataille[1] (vers le milieu d'avril 203)[2].

Suivant l'ordre usité chez les Romains, Publius mit l'infanterie légionnaire sur trois lignes : d'abord les *hastati*, puis les *principes* et, en arrière, les *triarii*[3]. L'aile droite fut constituée par la cavalerie italienne, l'aile gauche par les cavaliers de Masinissa. Syphax et Asdrubal formèrent leur centre avec les Celtibères, leur aile gauche avec les Numides, leur aile droite avec les Carthaginois. Dès le premier choc, les Numides cédèrent devant les cavaliers italiens et les Carthaginois devant Masinissa. Quant aux Celtibères, ils se comportèrent très vaillamment. Ils savaient que la fuite ne les sauverait pas, dans ce pays qui leur était inconnu, et que, s'ils étaient faits prisonniers, ils ne seraient point épargnés : Scipion, qui, en Espagne, n'avait jamais été l'ennemi de leur peuple, ne leur pardonnerait pas d'être venus le combattre dans une armée punique. Mais la déroute des deux ailes ayant découvert leurs flancs, ils furent enveloppés par les princes et les triaires, que, par une habile manœuvre[4], Publius fit avancer à droite et à gauche de la ligne des hastats. Presque tous furent massacrés sur place. Leur résistance acharnée rendit un grand service aux Carthaginois et aux Numides, qui purent s'enfuir sans être

1. Polybe, XIV, 8, 1-4 ; conf. Tite-Live, XXX, 8, 1-4. Je ne pense pas qu'on puisse fixer exactement le lieu de la rencontre. Tite-Live écrit (XXX, 8, 4) « quarto die, in aciem utrimque descensum est ». Mais il n'en faut pas conclure que les deux camps aient été situés sur des hauteurs (Tissot, I, p. 557) ; car l'historien latin n'a pas ici d'autre source que Polybe, qui ne dit rien de tel (conf. Veith p. 592). M. Veith (p. 591 et carte 13, b) veut placer le premier camp romain sur une colline située à gauche de l'oued Kasseb, le camp de Syphax et d'Asdrubal à gauche de l'oued Bou Heurtma (ces deux rivières sont des affluents de gauche de la Medjerda), le champ de bataille au Nord-Nord-Ouest de Souk el Khemis.

2. Entre la prise des camps, qui eut lieu vers le commencement de mars, et la bataille des Grandes Plaines, il s'écoula au moins 39 jours : Polybe, XIV, 7, 9 ; 8, 2-4.

3. On sait que les fantassins pesamment armés étaient répartis dans ces trois catégories, selon leur ancienneté de service, les *triarii* étant les plus anciens.

4. Analogue à celles que Scipion avait fait exécuter dans deux batailles livrées en Espagne, à Bascula et à Ilipa : Polybe, X, 39, 3 et suiv. ; XI, 23.

inquiétés. Syphax rentra dans ses États avec sa cavalerie, tandis qu'Asdrubal conduisait à Carthage les soldats qui lui restaient[1].

Dans un conseil de guerre tenu par Scipion, les vainqueurs décidèrent de diviser leurs forces : Lælius et Masinissa emmèneraient les Numides avec une partie des Romains et suivraient Syphax, pour ne pas lui laisser le temps de reprendre haleine et de s'apprêter à une nouvelle lutte ; le général parcourrait la région où la bataille avait été livrée et s'emparerait des « villes » (c'étaient sans doute pour la plupart des villages et des bourgs). Parmi ces villes, les unes se rendirent, leurs habitants n'ayant pas osé résister, les autres furent aisément emportées d'assaut. Les populations étaient d'ailleurs mal disposées à l'égard de Carthage, car, depuis tant d'années que durait la guerre, elles avaient été soumises à de lourds impôts et à toute sorte de vexations[2]. Scipion ramassa sans peine un immense butin, qu'il fit transporter dans son camp d'hiver, voisin d'Utique. Lui-même, comme autrefois Agathocle et Régulus, alla occuper Tunis, qui fut abandonnée par la garnison chargée de la défendre. Il voulait accroître le découragement et la terreur des Carthaginois en s'établissant tout près de leurs murs[3].

V

Le désastre des Grandes Plaines, survenu quelques semaines après l'incendie des camps, avait provoqué de nouvelles délibérations dans le Sénat de Carthage. Ceux qui n'étaient

1. Polybe, XIV, 8, 5-14 ; conf. Tite-Live, XXX, 8, 5-9. Nous avons dit (t. II, p. 268 n. 3) qu'Appien ne commit pas la bataille des Grandes Plaines. Dans Zonaras (IX, 12, p. 439, a), nous ne trouvons qu'une courte indication, d'ailleurs très inexacte: dans la matinée qui suit la destruction des deux camps par Scipion, des Espagnols, venus pour combattre avec les Carthaginois, tombent à l'improviste sur les Romains et en tuent un grand nombre.

2. Polybe, XIV, 9, 1-5 ; conf. Tite-Live, XXX, 9, 1-2.

3. Polybe, XIV, 10, 2-4 ; conf. Tite-Live, XXX, 9, 10-11.

pas tout à fait découragés conseillèrent de rappeler sans retard Hannibal. Ils proposèrent aussi d'envoyer la flotte contre les Romains qui assiégeaient Utique, afin d'essayer de dégager cette ville et de vaincre des ennemis non préparés à un combat sur mer. Selon d'autres, la situation interdisait de songer à l'offensive : il fallait mettre Carthage en état de soutenir un siège et attendre quelque heureux retour de fortune. Ils demandaient encore qu'on examinât à quelles conditions la paix pourrait être conclue. Après de longues discussions, l'assemblée adopta ces divers avis[1]. Les députés qui devaient se rendre auprès d'Hannibal s'embarquèrent aussitôt; l'amiral acheva l'équipement de la flotte et des mesures furent prises pour la sécurité de la ville[2].

Bien que Polybe ne paraisse pas l'avoir dit[3], il n'est pas impossible qu'Asdrubal ait été, comme l'affirment Appien et Dion Cassius, remplacé par un homme de guerre expérimenté, Hannon, naguère encore lieutenant d'Hannibal[4]. On aurait chargé cet Hannon d'une sorte d'intérim, en attendant le retour du Barcide.

Scipion venait de prendre position à Tunis, lorsque la flotte carthaginoise sortit et s'avança vers Utique[5]. Fort inquiet pour sa propre flotte, il s'empressa de lever le camp et d'aller au secours des siens. Les vaisseaux de guerre romains étaient alors chargés de machines servant au siège de la ville et ne pouvaient nullement engager une bataille. Publius résolut donc de ne pas les aventurer en pleine mer. Il les rassembla et les

1. Polybe, XIV, 9, 6-11 ; conf. Tite-Live, XXX, 9, 3-8.

2. Polybe, XIV, 10, 1 ; conf. Tite-Live, XXX, 9, 9.

3. Tite-Live, qui se sert de Polybe, n'en dit rien.

4. Pour les indications d'Appien et de Dion Cassius au sujet d'Asdrubal, jusqu'à Sa mort, voir t. II, p. 263-9. Nous n'y reviendrons pas. Il n'y a probablement rien de vrai dans les récits de ces auteurs relatifs au projet qu'Asdrubal aurait formé d'attaquer le camp romain : conf. Kahrstedt, p. 345.

5. Peut-être vers la fin de mai. Il eût assurément mieux valu que la flotte eût été prête plus tôt, avant le retour de Scipion à proximité d'Utique. Le temps n'avait pourtant pas manqué aux Carthaginois.

entoura de trois ou quatre rangs de bâtiments de charge, dont les mâts et les vergues furent enlevés, placés transversalement de navire en navire et attachés les uns aux autres par des câbles. Chaque rangée de transports constitua ainsi une sorte de rempart, difficile à disjoindre. Dans les intervalles de ces gros vaisseaux, des planches furent jetées, de manière à assurer les communications, et formèrent des ponts sous lesquels des embarcations légères pouvaient passer, soit pour se porter vers l'ennemi, soit pour revenir se mettre à l'abri[1]. Environ 1 000 soldats d'élite reçurent l'ordre de combattre sur les transports, où l'on entassa une énorme quantité de javelots, afin de n'en pas manquer, au cas où la lutte se prolongerait. Tout cela fut fait très vite. Pourtant, si les Carthaginois s'étaient hâtés, ils auraient pu tomber sur les Romains en plein désordre et les écraser[2]. Mais leurs défaites récentes les rendaient timorés. Ils naviguèrent très lentement, n'attaquèrent pas ce jour-là et, au coucher du soleil, allèrent mouiller dans le port de Rusucmon, vers Porto-Farina[3]. Le lendemain matin, ils gagnèrent la haute mer et rangèrent leurs vaisseaux en ordre de bataille. Ils croyaient que les ennemis viendraient à leur rencontre. Après les avoir attendus longtemps en vain, ils se décidèrent à prendre l'offensive. Ce fut un véritable siège, et non pas un combat naval. Les transports étant plus élevés que les galères puniques, les traits lancés par les Romains avaient plus de force. Mais les barques qui passaient sous les

1. Polybe, XIV, 10, 6-12 ; conf. Tite-Live, XXX, 10, 1-6. Polybe nous fait défaut pour la suite de cette affaire. Mais, comme nous constatons que, jusque-là, Tite-Live l'a copié, il n'est pas douteux qu'il n'ait raconté toute la bataille navale d'après le même auteur; l'accusatif *Rusucmona* (XXX, 10, 9) est une forme grecque : conf. t. II, p. 146, n. 3.

2. Du port militaire de Carthage à Utique, il n'y avait guère plus de 40 kilomètres par mer. Or Scipion en avait à peu près 30 à franchir par terre, avant de pouvoir ordonner des préparatifs qui, naturellement, exigèrent plusieurs heures. Les Carthaginois étaient libres de choisir leur jour : il n'y a donc pas lieu de supposer qu'ils soient sortis par un mauvais temps, qui les aurait retardés.

3. Voir t. II, p. 146.

ponts de planches étaient facilement coulées par les éperons des navires de guerre, ou bien, mêlées à ces navires, elles gênaient les défenseurs des transports, qui hésitaient à se servir de leurs javelots, de peur d'atteindre leurs compagnons d'armes. Enfin, les Carthaginois se mirent à lancer sur les bâtiments romains des grappins, munis de crocs en fer[1] et suspendus à des chaînes de même métal, qu'il était par conséquent impossible de couper. Quand une galère avait ainsi accroché un de ces bâtiments, elle reculait pour l'entraîner : ici, le rempart formé par les transports se désagrégeait ; là, plusieurs d'entre eux étaient tirés ensemble avec le vaisseau harponné, dont ils ne pouvaient pas se dégager. Les combattants de la première ligne eurent beaucoup de peine à se réfugier sur la seconde. Environ 60[2] navires de charge furent ramenés à Carthage. C'était un succès assez mince, mais, après tant de malheurs, il causa une grande joie[3].

Scipion paraît être resté quelque temps devant Utique, sans pouvoir s'en emparer. Il fit peut-être une tentative infruc-

1. Conf. *ibid*., p. 453.

2. Le chiffre varie dans Ies manuscrits de Tite-Live.

3. Tite-Live, XXX, 10, 7-21. — Dion Cassius racontait ce combat naval d'une manière un peu différente. Une flotte punique, dit Zonaras (IX, 12, p. 430, b), fut envoyée contre le camp d'hiver des Romains, soit pour essayer de le prendre, soit pour écarter Scipion du voisinage de Carthage. En effet, Publius retourna à son camp, afin de le défendre. Le premier jour, les Romains repoussèrent sans peinte les ennemis. Le lendemain, ils eurent le dessous. Les Carthaginois capturèrent des vaisseaux en faisant usage de mains de fer. Mais ils n'osèrent pas débarquer. — Dans Appien, la flotte carthaginoise livre deux combats à des dates diverses. Au temps où Scipion est devant Carthage, avant la mauvaise saison, l'amiral Amilcar sort avec 100 vaisseaux et se dirige vers le camp naval romain, pour capturer 20 trirèmes qui s'y trouvent : il espère que Scipion n'aura pas le temps d'intervenir. Mais Publius envoie l'ordre de protéger les galères par un rempart de transports (Appien donne ici des détails analogues à ceux que nous lisons dans Polybe et dans Tite-Live) ; puis il vient lui-même présider à ce travail. La bataille s'engage et les Carthaginois sont repoussés. Voir Appien, *Lib*., 24 et 25. Plus loin (*ibid*., 30), cet auteur mentionne une attaque soudaine d'Amilcar contre des vaisseaux romains : les Carthaginois prennent une trirème et six transports. Ces deux récits font évidemment double emploi. Ils se rapportent an seul combat que raconte Tite-Live, d'après Polybe. Conf. Zielinski, *Die letzten Jahre*, p. 61.

tueuse contre Bizerte, dont la possession lui eût procuré un port très sûr pour sa flotte[1].

Cependant Lælius et Masinissa s'étaient dirigés vers l'Ouest. Ils renoncèrent, semble-t-il, à poursuivre Syphax, qu'ils n'auraient pas pu atteindre[2]. Au bout d'environ quinze jours, ils entrèrent en Numidie, dans le royaume des Massyles. Ceux-ci accueillirent avec bonheur le prince qui leur était cher ; les gouverneurs et les garnisons installés par Syphax furent chassés[3]. Le roi des Masæsyles était réduit à ses anciens États. Il n'avait pas l'intention de s'y tenir en repos. Sa femme le poussait à prendre une revanche et il disposait d'assez d'hommes et de chevaux pour croire qu'il aurait le dessus. Il rassembla donc une armée aussi nombreuse que la précédente, mais qui n'était qu'une masse de nouvelles recrues, et il la conduisit à l'ennemi. Les deux camps furent établis très près l'un de l'autre, vraisemblablement à peu de distance à l'Est de Cirta[4]. Une escarmouche entre quelques éclaireurs attira les deux cavaleries. Les Masæsyles, bien supérieurs en nombre, allaient sans doute l'emporter, quand l'infanterie romaine, arrivant au pas de course, vint se placer entre les escadrons, les soutint et arrêta l'élan des barbares, qui chargeaient d'une manière désordonnée. Ces derniers, déconcertés, retiennent

1. Il n'était pas devant Tunis quand Syphax fut amené à son camp (vers le mois de juillet), ni quand Lælius et Masinissa retournèrent auprès de lui, quelque temps après. Voir Tite-Live, XXX, 16, 1. — Appien (*Lib*., 30) dit qu'Hannon attaqua sans succès les Romains qui assiégeaient Utique ; que Scipion, désespérant de prendre cette ville, alla assiéger Hippo, mais qu'il ne fut pas plus heureux; que, par dégoût, il brûla ses machines et se borna désormais à parcourir et le piller le territoire ennemi. Il ne faut pas oublier que les indications d'Appien sont très sujettes à caution.

2. Entre le lieu où la bataille dite des Grandes Plaines fut livrée et Cirta, capitale de Syphax, la distance était d'environ 10 lieues. Elle aurait pu être franchie en une dizaine de jours. Or le royaume des Massyles s'étendait dans l'intervalle et s'avançait probablement vers l'Est jusque dans le voisinage des Grandes Plaines. Pourtant, selon Tite-Live, les vainqueurs n'y pénétrèrent qu'après deux semaines.

3. Un passage de Polybe (XV, 4, 4) atteste cependant que Masinissa ne redevint pas aussitôt maître de tout son royaume.

4. Appien (*Lib*., 26) dit que l'on se battit sur les bords d'une rivière.

d'abord leurs chevaux, puis ils plient devant les fantassins et se laissent enfoncer par les cavaliers, auxquels l'appui de l'infanterie rend courage. Syphax s'élance, espérant ramener les siens, mais il est jeté à terre par sa monture qui s'abat, grièvement blessée. On le prend et on le remet vivant aux mains de Lælius. Ce combat, où les Massyles n'engagèrent que leur cavalerie, ne fut pas très sanglant : il y eut seulement, dit Tite-Live, 5 000 hommes tués. Près de 2 500 Numides furent faits prisonniers dans le camp où ils s'étaient enfuis en apprenant qu'ils avaient perdu leur roi. Beaucoup d'autres se réfugièrent à Cirta, capitale de Syphax(1). La bataille fut livrée, d'après une indication d'Ovide(2), le 24 juin du calendrier romain, qui, à cette époque, ne s'écartait peut-être pas beaucoup de l'année astronomique(3).

1. Tite-Live, XXX, 11 et 12, 1-5. Il y a tout lieu de croire qu'ici, comme pour le reste des événements militaires de la guerre d'Afrique, Tite-Live a copié Polybe (quoi qu'en pense M. Zielinski, p. 71 et 103). — Dans Appien (*Lib*., 26), une lutte s'engage entre Masinissa et Syphax, dont les troupes sont mises en fuite ; le cheval de Syphax, blessé par un combattant, renverse son maître ; Masinissa accourt, s'empare du roi des Masæsyles, ainsi que d'un de ses fils, et, aussitôt, les envoie tous deux à Scipion. Selon Dion (*apud* Zonaras, IX, 13, p. 440, c), Vermina, le fils de Syphax dont nous avons parlé précédemment (p. 195), fut fait prisonnier avec son père. — On a rapporté à la prise de Syphax un passage de Cœlius (dans H, Peter, *Histor. Roman. fragm.*, p. 105, n° 44), cité par Nonius Marcellus : « Coelius Annali lib. VII : Ipse regis eminus equo ferit pectus adversum ; congenuculat percussus, deicit dominum ». Le mot *ipse* pourrait désigner Masinissa. Dans ce cas, le récit d'Appien ne reproduirait pas celui de Cœlius, puisque, d'après Appien, ce ne fut pas Masinissa qui abattit le cheval de Syphax. Mais peut-être cette citation provient-elle d'un récit de la bataille de Zama : Cœlius y aurait raconté un prétendu duel de Masinissa et d'Hannibal, épisode qui se retrouve dans Appien (*Lib*., 46 : un javelot, lancé par Hannibal, atteint le cheval de Masinissa ; le roi est jeté à terre). — Légende dans Joannes Lydus, *De mensibus*, IV, 63, 102 : Syphax est juché sur un éléphant, qu'un Romain, C. Rutilius, prétendu ancêtre de Jules César, abat de son javelot. — Pour les morts, Appien (*Lib*., 26) donne ces chiffres fantaisistes : 75 Romains, 300 Numides du côté de Masinissa, environ 10 000 du côté de Syphax. Les vainqueurs, ajoute-t-il, firent 4 000 prisonniers, dont 2 500 Massyles : c'étaient des sujets de Masinissa, qui pria Lælius de les lui livrer et les massacra.

2. *Fastes*, IV, 769 : « superat Masinissa Syphacem ».

3. La bataille des Grandes Plaines semble avoir été livrée vers le milieu d'avril (voir p. 231). Lælius et Masinissa ne pénétrèrent en Numidie que quinze jours environ après cette bataille (Tite-Live, XXX, 11, 1). Il est donc impossible de placer la prise de Syphax à la fin d'avril (comme le fait M. Kahrstedt, p. 560, n. 1). Le roi des Masaesyles n'aurait pas pu reconstituer en quelques jours une nouvelle armée; de leur côté, Lælius

Masinissa obtint de Lælius l'autorisation de se rendre en toute hâte à Cirta avec la cavalerie, afin de profiter du désarroi des ennemis pour occuper la ville ; Lælius et l'infanterie le suivraient sans se presser. Quand il fut devant les murs, il fit appeler les chefs de la cité, mais, comme ils ignoraient encore le malheur de leur souverain(1), ni le récit de ce qui s'était passé, ni les menaces, ni les conseils ne purent les décider à se soumettre. Il fallut leur montrer Syphax, chargé de chaînes ; car Masinissa l'avait amené(2). Alors on ouvrit les portes au vainqueur(3). Il courut au palais. Sur le seuil, attendait Sophonisbe, qui, reconnaissant le roi à son extérieur et à ses armes, se jeta à ses pieds et le supplia de ne pas la laisser tomber au pouvoir d'un Romain. Cette jeune femme était si belle que Masinissa, fort ardent, comme tous les Numides, en devint subitement amoureux et lui fit la promesse qu'elle implorait. Pour tenir sa parole, il ne trouva pas de meilleur moyen que de l'épouser le jour même : ainsi, elle cesserait d'être une captive dont le sort dépendrait de Lælius ou de Scipion. La cérémonie nuptiale était célébrée quand Lælius entra dans Cirta. Il ne dissimula

---

et Masinissa furent occupés dans le pays massyle. Un intervalle de deux mois entre les deux batailles parait donc être un minimum. On ne peut accueillir une indication d'Appien (*Lib*., 26), qui place la prise de Syphax en hiver, car il faudrait admettre un écart d'environ six mois entre le calendrier officiel et l'année astronomique : hypothèse invraisemblable. Ce n'est pas ici]e lieu d'examiner la question fort embrouillée du calendrier romain à l'époque de la seconde guerre punique, question sur laquelle les avis des savants diffèrent beaucoup : ainsi, selon M. Varese (*Cronologia romana*, I, p. 307 et suiv.), ce calendrier aurait été en retard de trois à quatre mois ; selon M. Kahrstedt (p. 370, n. 2 ; p. 448 ; p. 560, n. 1), en avance de deux mois, ou d'un peu plus ; selon M. Pareti (*Atti dell' Accadenria delle scienze di Torino*, XLIV, 1910-1, p. 320 et suiv.), il aurait été à peu prés d'accord avec l'année astronomique. Nous croyons que cette dernière opinion est exacte pour la fin de la guerre (conf. p. 246, n. 1.

1. Il faut donc supposer que tous ceux qui, du champ de bataille, s'étaient enfuis à Cirta l'ignoraient aussi. Cela n'est pas très vraisemblable.

2. Si Masinissa avait montré tout de suite son prisonnier, il se serait épargné des discours bien inutiles.

3. Tite-Live, XXX, 12, 6-10. Syphax prisonnier montré aux gens de Cirta : Zonaras, IX, 13, p. 439, d. Dans Appien (*Lib*., 27), les habitants de la ville envoient des députés pour se rendre.

pas son mécontentement ; il pensa même à faire saisir Sophonisbe et à l'envoyer au général, avec Syphax et les autres prisonniers. Mais, fléchi par les prières de Masinissa, il consentit à remettre à Publius le soin de décider quel serait celui des deux rois dont elle partagerait la fortune[1]. Avec l'aide de Masinissa, il reçut la soumission de quelques bourgs, où se trouvaient des garnisons[2].

L'arrivée de Syphax, ce prince dont on exaltait la puissance pour rehausser la victoire romaine, excita une vive curiosité dans le camp de Scipion. Publius fut ému à la vue de celui dont il avait été l'hôte et il le traita avec humanité. Syphax excusa, dit-on, sa conduite en alléguant que la Carthaginoise lui avait enlevé la raison; il ajouta qu'une consolation lui restait ; c'était de savoir que son plus grand ennemi avait accueilli cette femme fatale, qui le perdrait[3].

Quand Masinissa vint à son tour, accompagnant Lælius, le général le combla de louanges en public, mais ensuite, dans un entretien secret, il lui reprocha vivement ce mariage précipité avec une épouse, une fille d'ennemis de Rome, et la faute qu'il avait commise en distrayant Sophonisbe d'un butin qui était la propriété du peuple romain. Le Numide se retira dans sa tente et, seul, s'abandonna quelque temps à sa douleur. Puis il appela un esclave, auquel il ordonna de porter une coupe de poison à Sophonisbe[4]. Elle la prit et la but, sans manifester aucun effroi[5]. Il est difficile et il n'importe peut-être guère de

1. Tite-Live, XXX, 12, 10-22. Pour le mariage de Masinissa et de Sophonisbe, voir aussi Diodore, XXVII, 7; Appien et Zonaras, *ll. cc.*

2. Tite-Live, XXX, 12, 22 : « Ceteras urbes Numidiae, quae praesidiis regiis tenebantur, adjuvante Masinissa recepit ». Le mot *ceteras* est inexact, car la conquête du royaume de Syphax fut seulement commencée : voir Polybe, XV, 4. 4.

3. Tite-Live, XXX, 13. Voir aussi Diodore, XXVII, 6 et 7 ; Appien, *Lib*., 27-28 ; Dion, fragm. 56, 76, et Zonaras, IX, 13, p. 440, a.

4. Elle aurait donc été amenée au camp romain. Tite-Live e pris soin de nous dire auparavant que Lælius et Masinissa étaient convenus de remettre à Scipion le sort de Sophonisbe. Dans Appien (Lib., 27), Masinissa, revenant auprès de Scipion, laisse Sophonisbe à Cirta.

5. Tite-Live, XXX, 14-15. Pour la mort de Sophonisbe, voir aussi Zonaras, IX, 13,

faire exactement la part de la vérité et la part de la légende dans ce célèbre récit de Tite-Live, quoi qu'en pensent ceux qui s'appliquent à débarrasser l'histoire ancienne de tout épisode dramatique ou pittoresque.

Le lendemain, Scipion réunit ses troupes et, devant elles, fit l'éloge de Masinissa, auquel il donna pour la première fois le titre de roi[1].

Lælius alla conduire à Rome Syphax et des chefs numides qu'on avait aussi faits prisonniers[2]. En même temps partirent des députés de Masinissa, qui prièrent le Sénat de confirmer à leur maître la dignité royale et la possession des États de son père[3]. Syphax fut envoyé en captivité à Alba Fucens[4] et, plus tard, à Tibur[5], où il mourut[6].

---

p. 440, b-c (Masinissa lui-même offre le poison à la Carthaginoise); Diodore, XXVII, 7 (même version) ; Appien, *Lib*., 28 (Masinissa retourne à Cirta, sous prétexte d'y chercher Sophonisbe et de la livrer à des Romains qui sont partis avec lui. Il la voit en secret et lui offre le poison. Il retourne ensuite auprès de Scipion, qui le félicite d'être délivré d'une méchante femme). — Une peinture de Pompéi (W. Helbig, *Wandgemälde der Städte Campaniens*, p. 313, n° 1385 ; J. J. Bernoulli, *Römische Ikonographie*, I, p. 56-59 et pl. IV) passe pour représenter la mort de Sophonisbe. On y voit une jeune femme, couchée sur un lit et tenant une coupe ; derrière elle, un jeune homme, qui serait Masinissa ; ils ont l'un et l'autre la tête ceinte d'une étoffe blanche, qui serait un diadème. Devant le lit, se tient un homme chauve, ressemblant à de prétendus portraits de Scipion (dont la plupart sont, en réalité, des prêtres d'Isis : voir, après Dennison, Wolters, dans *Archäol. Anzeiger*, 1910, p. 470-2) ; il n'a pas le costume d'un général romain. Il est suivi d'un serviteur, portant un plateau. Dans le fond, deux femmes assistent à la scène. Il est fort douteux que l'explication proposée soit exacte. L'artiste aurait commis une véritable absurdité en faisant assister Scipion à la mort de Sophonisbe.

1. Tite-Live, XXX, 15, 11-14.

2. *Id*., XXX, 16, 1 ; 17, 1. Conf. Zonaras, IX, 13, p. 440, c ; il dit que Vermina fut emmené en Italie avec Syphax.

3. Tite-Live, XXX, 16, 1 ; 17, 7-14. Tite-Live (XXX, 17, 13) et Appien (*Lib*., 32) énumèrent des dons que le Sénat aurait faits à Masinissa. Les deux listes ne concordent pas. Voir dans Tite-Live (XXX, 15, 11) une autre liste de dons que Scipion aurait remis à Masinissa au lendemain de la mort de Sophonisbe (conf. Appien, 28).

4. Tite-Live, XXX, 17, 2 ; 45, 4. Zonaras, IX, 13, p. 440, c.

5. Tite-Live, XXX, 45, 4 ; conf. Valère-Maxime, V, 1, 1 b.

6. Tite-Live, XXX, 45, 4-5 ; Appien, *Lib*., 28 ; Zonaras, *l. c*. Tite-Live et Zonaras disent qu'il fut enterré aux frais de l'État. Selon Tite-Live (*l. c*.), sa mort survint avant le triomphe de Scipion; d'après Polybe (XVI, 23, 6, et *apud* Tite-Live, XXX, 45, 5), Syphax figura au contraire à ce triomphe (conf. Valère-Maxime, VI, 2, 3 ; Tacite, *Annales*, XII, 38 ; Silius Italicus, XVII, 629).

Après la défaite et la prise de leur allié, les Carthaginois se décidèrent à demander la paix[1]. Trente membres du Conseil vinrent en députation à Tunis, où Publius était retourné. Ils se prosternèrent devant lui et lui baisèrent les pieds, selon la cou-turne que leurs ancêtres avaient apportée d'Orient, mais qui déplaisait à la fierté romaine. En termes fort humbles, ils déclarèrent que leur patrie avait envers Rome des torts dent Hannibal surtout était responsable, et ils firent appel à la générosité des vainqueurs[2]. Scipion leur indiqua ce qu'il exigeait : ils devraient rendre les prisonniers, les déserteurs, les esclaves fugitifs ; retirer leurs armées de l'Italie méridionale et de la Gaule Cisalpine ; renoncer à l'Espagne et à toutes les îles situées entre l'Italie et l'Afrique ; livrer tous leurs vaisseaux de guerre, sauf vingt ; payer une indemnité de 5 000 talents. En outre, ils fourniraient à l'armée romaine 500 000 boisseaux de blé et 300 000 d'orge[3].

---

1. Tite-Live (XXX, 18, 2) semble dire qu'ils prirent cette résolution dés qu'ils connurent le désastre de Syphax. Cependant le roi, que Lælius avait envoyé au camp de Scipion, y resta quelque temps avant d'être emmené en Italie par le même Lælius : ce dernier, après sa victoire, n'était pas venu tout de suite rejoindre son général (Tite-Live, XXX, 12, 22). Or Lælius arriva à Rome avant les députés carthaginois, dont le départ d'Afrique dut suivre immédiatement les préliminaires de paix... « Multis ante diebus Laelius venit » lisons-nous dans Tite-Live (XXX, 17, 1). Il est vrai qu'il faut peut-être corriger ; « *Haud* multis », (comme le propose Weissenborn). Autrement, Lælius aurait été sans doute de retour en Afrique avant que l'on connût à Rome l'arrivée prochaine des députés (Tite-Live, XXX, 17, 2 ; il dit dans ce passage que le Sénat retint alors Lælius ; ailleurs [XXX, 21, 11], que celui-ci avait déjà quitté Rome quand on y apprit le débarquement des députés à Pouzzoles, et qu'alors on le rappela).

2. Tite-Live, XXX, 16, 1-7, d'après Polybe ; conf. Polybe, XV, 1, 6-8.

3. Tite-Live, XXX, 16, 10-12, d'après Polybe ; conf. Polybe, XV, 7, 8, et 8, 7 (il dit que Scipion exigea aussi des otages). Pour l'indemnité, Tite-Live avait trouvé diverses indications dans les auteurs qu'il avait consultés : soit 5 000 talents (environ 130 000 kilogrammes), soit 5 000 livres d'argent (1 637 kilogrammes), soit une double paie pour les soldats romains. Polybe donnait le chiffre de 5 000 talents (XV, 8, 7) ; le même chiffre se retrouve ,dans Plutarque (*Reg. et imper. apophth*., Scipio Maior, 5 : *Moralia*, Didot, I, p. 237), lequel, du reste, ne nous apprend rien d'utile. Au lieu de 5 000 livres d'argent, on a proposé de lire 500 000, chiffre que donne Eutrope (III, 21, 3, et 22, 2). Comme le fait remarquer Weissenborn (édit. de Tite-Live, *ad loc*.), le paiement d'une double solde était, sans aucun doute, distinct de l'indemnité et était exigé polir le temps qui s'écoulerait jusqu'au traité définitif. Le blé et l'orge devaient aussi servir à l'alimentation de l'armée ;

Ces conditions prouvent que Publius n'avait aucun espoir de s'emparer de Carthage et de la détruire[1]. Emporter cette ville d'assaut paraissait une tâche impossible au général qui n'avait pas même pris Utique. La réduire par la famine eût été très long : or tous les Romains désiraient la fin des hostilités. D'ailleurs, il eût fallu posséder la maîtrise incontestée de la mer, et un combat tout récent avait montré que la flotte punique n'était pas à dédaigner. Après des désastres dont le souvenir restait ineffaçable, Rome pouvait se contenter d'un traité qui libérerait l'Italie et réduirait Carthage à son territoire africain, bordé par les États d'un roi ennemi; qui la priverait de sa marine de guerre, c'est-à-dire de l'instrument nécessaire pour défendre ses lointaines colonies d'Afrique et pour essayer de reprendre pied dans d'autres pays méditerranéens; qui, enfin, lui interdirait de restaurer ses finances épuisées et privées désormais des ressources de l'Espagne.

Un délai de trois jours fut accordé aux Carthaginois pour rendre réponse. Ils acceptèrent tout : ceux mêmes qui ne se résignaient pas à un tel traité voulaient, par une soumission apparente, désarmer les Romains jusqu'au retour d'Hannibal. Des députés conclurent une trêve avec Scipion ; d'autres s'embarquèrent, afin d'obtenir du Sénat et du peuple romain une paix définitive[2].

Masinissa quitta alors Publius, qui fit partir avec lui quelques

---

les Carthaginois commencèrent, dès la conclusion de la trêve, à livrer des céréales, comme à verser l'argent destiné à la double paie (appien, *Lib*.,, 31 ; Dion, Fragm. 56, 77, et Zonaras, IX, 13, p. 440, d). Selon Eutrope (III, 21, 2), ils auraient versé tout de suite 30 000 livres d'argent.

1. On. a prétendu que tel avait été son désir : Tite-Live, XXIX, 1, 13 ; XXX, 44, 3 ; Dion, fragm. 56, 86.

2. Tite-Live, XXX, 16, 13-15 ; pour l'envoi de députés à Rome, conf. Polybe, XV, 8, 8. Voir aussi Appien, *Lib*. 31 ; Dion, fragm. 56, 77, et Zonaras, IX, 13, p. 440, d. Selon Eutrope (III, 21, 2), la trêve aurait été de 45 jours, de manière donner aux députés carthaginois le temps d'aller en Italie et d'en revenir. Si cela est exact, elle fut renouvelée à plusieurs reprises. Tite-Live indique (XXX, 24, 11 ; 25, 1) qu'elle devait expirer à une date fixe : « necdum indutiarum dies exierat ».

officiers, dix compagnies d'infanterie et dix escadrons de cavalerie : ces forces l'aideraient à achever la reprise de son royaume et à occuper celui de Syphax[1]. Quant au général, nous ne savons pas s'il abandonna Tunis. Il n'est guère probable qu'il ait renoncé à cette position importante, mais nous constatons que, quelques mois après, il se trouvait lui-même au camp du promontoire[2], d'où l'on communiquait plus facilement avec la Sicile, la Sardaigne et l'Italie. Peut-être y passa-t-il l'hiver.

VI

Après la bataille des Grandes Plaines, Hannibal avait été invité à rentrer en Afrique[3]. Naturellement, il ne put s'embarquer aussitôt. De nombreux bâtiments de charge étaient nécessaires pour le transport de ses troupes[4], ainsi que des vaisseaux de guerre pour protéger le convoi. Une flotte, commandée par un Asdrubal, lui fut envoyée, vraisemblablement après le combat naval d'Utique[5]. Nous venons de voir qu'il était encore en Italie lors des préliminaires de paix et que le retour des deux Barcides fut une des conditions imposées par Scipion. Peut-être même leur départ immédiat fut-il exigé[6] : les romains

1. Polybe, XV, 4, 4. Ce fut non seulement un secours donné à un allié, mais une manière d'affirmer que ces conquêtes (comme lors de la campagne précédente, où le roi avait été subordonné à Lælius) seraient celles du peuple romain, auquel Masinissa devrait être lié par la reconnaissance.

2. Voir Polybe, XV, 2, 5 et suiv.

3. Si rien ne contraria la traversée des députés qui partirent alors de Carthage voir p. 233), ils durent rejoindre Hannibal vers le début de mai. Selon Tite-Live, XXX, 19, 12), les envoyés chargés de le rappeler arrivèrent dans le Bruttium vers le temps où Magon reçut ceux qui avaient une mission semblable à remplir, c'est-à-dire en été (conf. le même, XXX, 18, 1).

4. Tite-Live (XXX, 20, 5) affirme, il est vrai, qu'Hannibal, dans sa prévoyance, avait préparé des navires même avant la venue des députés. Selon Appien (*Hann*. 58), il les aurait fait construire quand il fut rappelé.

5. Car les Carthaginois employèrent sans doute dans ce combat toutes leurs galères disponibles.

6. Tite-Live (XXX, 23, 6) dit cependant que ce n'était point le désir de Scipion voir aussi Plutarque, *Reg. et imper. apophth*., Scipio Maior, 5) : il aurait prévu que les

auraient voulu maintenir le principe qu'ils ne traitaient pas avec des ennemis campés sur le sol italique[1]. La traversée d'Hannibal s'accomplit vers la fin de l'été ou le début de l'automne[2]. Il dut emmener tout ce qui lui restait de bons soldats[3]. Il prit terre à Leptis la Petite[4], à peu de distance d'Hadrumète (Sousse), où il se rendit avec son armée[5].

On comprend assez bien pourquoi il ne débarqua pas à Carthage[6]. Au cas où la guerre aurait recommencé, la présence de ses troupes aurait eu moins d'avantages que d'inconvénients dans une ville protégée par de très forts remparts, mais mal pourvue de vivres. Elles n'eussent pu en sortir, car Scipion eût aisément coupé les voies d'accès vers l'intérieur. A Hadrumète, Hannibal avait toute liberté de recevoir des renforts et des approvisionnements, de faire ses préparatifs loin de la surveillance de l'ennemi, loin aussi d'un gouvernement dont il n'était pas disposé à accepter les ordres, ni même le contrôle, enfin de se diriger où il voudrait quand il entrerait en

---

Carthaginois recommenceraient les hostilités contre lui, quand les fils d'Amilcar et leurs troupes seraient revenus en Afrique.

1. Dion, fragm. 56, 77, et Zonaras, IX, 13, p. 440, d. Conf. *infra*, p. 245, n. 5.

2. Un certain temps avant la fin de l'année consulaire, si ce que dit Tite-Live, XXX, 21, 1, et XXX, 24, 1-4, est exact. Ailleurs (XXX, 25, 11), cet écrivain donne quelques indications sur le débarquement d'Hannibal, après avoir raconté l'attentat contre les députés envoyés par Scipion à Carthage (v. *infra*, p. 249). Mais, lors de cet attentat, Hannibal était certainement revenu : voir Polybe, XV, 1, 10, et 2, 3. Dans un autre passage, Tite-Live (XXX, 29, 1) prétend qu'Hannibal sortit d'Hadrumète avec son armée quelques jours (« paucis diebus ») après avoir débarqué en Afrique. Or l'entrée en campagne d'Hannibal n'eut probablement pas lieu avant le printemps de 202. Tite-Live a copié négligemment Polybe (XV, 5, 2), qui parle d'un intervalle de quelques jours (μετά δέ τινας ήμέρας), non depuis le débarquement d'Hannibal, mais depuis l'envoi de députés du gouvernement punique a Hadrumète. — Nous lisons dans plusieurs auteurs (Polybe, XI, 19, 3 ;Tite Live XXX, 28, 1, et 32, 6 ; Appien, *Hann*., 1 et 60) qu'Hannibal resta seize ans en Italie. Ce total comprend quatorze années pleines et deux fractions, comptées l'une el l'autre pour une année (année initiale et année finale).

3. Voir t. II, p. 339, n. 6.

4. Tite-Live, XXX, 25, 11.

5. Polybe, XV, 5, 3. Tite-Live, XXX, 29, 1. Appien, *Lib*., 33.

6. Voir Mommsen, *Gesammelte Schriften*, IV, p. 46 ; Lehmann, *Jahrb, f. Phil*. XXI Suppl., p. 544 ; Delbrück, *Gesch. der Kriegskunst*, I, 2e édit., p. 394 ; Kahrstedt, p. 557.

campagne. Aux Romains, qui croyaient que la trêve était le prélude de la paix, on pouvait donner de bonnes raisons de cette décision l'envoi de l'armée d'Hannibal dans le Byzacium, à cinquante lieues de leur camp, attestait qu'on n'avait pas de mauvaises intentions contre eux et se justifiait par la difficulté de maintenir la discipline dans la grande ville de Carthage.

Les troupes qui combattaient sous Magon au Nord du golfe de Gênes revinrent aussi en Afrique[1] et rejoignirent celles d'Hannibal. Nous avons dit que leur général mourut probablement pendant la traversée[2]. Il va sans dire qu'Hannibal reçut le commandement suprême des forces puniques : Hannon s'effaça devant son ancien chef[3], s'il est vrai qu'il eût remplacé le fils de Giscon à la tête des débris de l'armée battue aux Grandes Plaines.

Les ambassadeurs carthaginois, accompagnés d'un lieutenant de Scipion, Q. Fulvius Gillo, avaient débarqué à Pouzzoles et s'étaient rendus à Rome[4]. On ignore quels motifs retardèrent la conclusion de la paix, les indications données à ce sujet par les auteurs ne méritant pas confiance[5]. Enfin, peut-être après

1. Tite-Live, XXX, 19, 2-5.

2. T. II, p. 270. D'après Appien (*Lib*., 49, 54 et 59), Magon serait resté en Italie jusqu'à la fin de la guerre. D'après Dion (fragm. 56, 77 ; Zonaras, IX, 13, p. 440, d, et 441, a), il serait revenu en Afrique vers le même temps qu'Hannibal, puis aurait été renvoyé en Italie : erreur certaine.

3. Zonaras, IX, 13, p. 441, b.

4. Tite-Live, XXX, 21, 11-12.

5. Dans Tite-Live, XXX, 22-23 (source inconnue), les ambassadeurs déclarent au Sénat qu'ils sont chargés de demander le maintien du traité conclu à la fin de la première guerre punique. On leur pose des questions embarrassantes sur certains faits du passé ; ils les éludent en prétextant qu'ils sont trop jeunes pour savoir de quoi il s'agit. On les fait sortir et l'assemblée délibère. Elle décide de renvoyer simplement ces députés. — Dans Dion (fragm. 56, 77, et *apud* Zonaras, IX, 13, p. 440, d), le Sénat refuse d'abord de donner audience aux députés, parce que ce n'est pas la coutume des Romains de traiter avec des ennemis qui ont des armées en Italie. Après l'embarquement d'Hannibal et de Magon, les conditions fixées par Scipion sont adoptées, non sans de longues discussions. Notons que ces discussions durent en effet être longues, car le départ des Barcides parait avoir précédé de plusieurs mois la conclusion de la paix. — Selon Appien (Lib., 31-32),

l'entrée en charge des consuls de l'année 202 (15 mars du calendrier officiel)[1], le Sénat et le peuple approuvèrent les conditions énoncées par Scipion dans l'entrevue de Tunis et acceptées par les Carthaginois[2]. Les députés, ainsi que Fulvius et Lælius[3], reprirent le chemin de l'Afrique.

Le traité venait d'être ratifié à Rome, quand des événements qui se passèrent à Carthage rallumèrent la guerre.

Deux grands convois avaient été formés pour ravitailler l'armée romaine. L'un, dirigé par le préteur P. Cornelius Lentulus

---

le Sénat, après avoir entendu les ambassadeurs, discute et, ne sachant quel parti prendre, envoie à Scipion des commissaires qui fixent avec lui les clauses du traité. Elles ne concordent pas exactement avec celles que Tite-Live a énumérées d'après Polybe. Les Carthaginois pourront garder 30 vaisseaux de guerre (et non 20) ; ils devront payer une indemnité de 1 600 talents (et non de 5 000), renoncer désormais à recruter des mercenaires, se renfermer en Afrique à l'intérieur des fosses phéniciennes ; Masinissa possédera le royaume des Massyles et tout ce qu'il pourra prendre des États de Syphax. — Dans Eutrope aussi (III, 21, 3), le Sénat remet à Scipion le soin de fixer les conditions. Cet auteur indique également le chiffre de 30 navires, mais il donne un autre chiffre qu'Appien pour l'indemnité (v. *supra*, p. 241. n. 3).

1. La ratification du traité eut lieu très peu de temps avant que Scipion ne commençât la campagne qui se termina par la bataille de Zama, livrée en 202 Publius avait déjà quitté son camp lorsque les ambassadeurs carthaginois revinrent en Afrique avec plusieurs Romains (Polybe, XV, 4, 5), entre autres Lælius (Tite-Live, XXX, 25, 9). Celui-ci était probablement encore à Rome quand il fut élu questeur (vers la fin de janvier du calendrier officiel) et quand, après son entrée en charge (le 15 mars du même calendrier), il fut désigné pour exercer cette magistrature auprès de Scipion : Tite-Live, XXX, 33, 2 (Publius, malgré la conclusion de la paix, ne pouvait pas évacuer immédiatement l'Afrique avec son armée ; son *imperium* dut être de nouveau prorogé). Si, comme le dit Dion Cassius (*apud* Zonaras, IX, 14, p. 441, c), Publius entra en campagne au début du printemps τοῦ ‘έαρος έπιλάμψαντος), le traité fut ratifié vers le mois de mars du calendrier julien. Les deux calendriers auraient donc à peu près concordé. Il est vrai que, 12 ans après, en 190, l'année officielle était en avance de près de 4 mois sur l'année julienne (une éclipse, indiquée au 11 juillet, eut lieu en réalité le 14 mars). Je ne sais comment il faut expliquer cette avance, mais il n'est pas prouvé qu'elle ait existé, du moins aussi forte, en 202, ni même au peu plus tard. Polybe (XVI, 24, 1) dit de Sulpicius, consul en 200, qu'il entra en charge pendent l'hiver (χειμών). L'hiver, au sens précis du mot, ne prend fin qu'après le milieu de mars : l'expression serait donc exacte, même si, cette année-là, le 15 mars officiel était rigoureusement tombé au 15 mars julien. Du reste, dans ce passage comme ailleurs, le mot χειμών peut désigner la mauvaise saison, qui empiète sur le printemps.

2. Polybe, XV, 1, 3; 4, 8 ; 8, 8-9. Voir aussi Dion, fragm. 56, 77, et Zonaras, IX, 13, p. 440, d.

3. Tite-Live, XXX, 25, 9.

et composé de 100 transports, qu'escortaient 20 vaisseaux de guerre, passa sans encombre de Sardaigne en Afrique. L'autre, parti de Sicile, comprenait 200 transports et 30 galères et était commandé par l'ancien préteur Cn. Octavius. La traversée fut bonne jusque dans le voisinage des côtes. Mais alors le vent tomba, puis une bourrasque du Sud-Ouest se déchaîna, et dispersa la flotte. Cependant les navires de guerre luttèrent, à force de rames, contre la tempête et Octavius put les amener au cap d'Apollon (Ras Sidi Ali el Mekki). Quant aux transports, la plupart furent jetés sur l'îlot d'Ægimure (Zembra), à l'entrée du golfe de Carthage; les autres furent entraînés aux Eaux-Chaudes, sur la côte occidentale de la péninsule du cap Bon[1], en face de la ville, d'où l'on voyait ce double naufrage[2].

Le retour d'Hannibal avait réveillé bien des espérances. D'autre part, les récoltes avaient été peut-être peu abondantes, l'été précédent, sur le territoire punique, envahi et privé d'un grand nombre de travailleurs ; malgré l'armistice, les communications de Carthage avec l'intérieur et les ports du littoral devaient être assez difficiles ; le ravitaillement de la capitale se faisait mal. La population, probablement accrue de beaucoup de réfugiés, redoutait la famine[3].

Une foule bruyante remplit la place publique et exigea la capture du convoi. Le Sénat, convoqué par les sufètes, voulut délibérer. Quelques-uns de ses membres rappelèrent qu'on avait demandé la paix, que la trêve conclue avec Scipion n'était pas encore expirée. Ce fut en vain. Sous la pression du peuple, qui vociférait dans le vestibule de la curie, l'assemblée décida que l'amiral Asdrubal[4] irait, avec 50 galères, recueillir les transports échoués à Ægimure et sur la côte. Ces bâtiments,

1 Voir t. II, p. 143.

2, Tite-Live, XXX, 24, 5-9.

3. C'est ce qu'indiquait l'auteur dont des échos se retrouvent dans Diodore, XXVII, 11, et Appien, *Lib*., 34. Voir Kahrstedt, p. 557.

4. Sans doute celui qui était allé chercher Hannibal en Italie.

que leurs équipages abandonnèrent, furent remorqués jusque dans le port de Carthage[1].

Scipion apprit presque en même temps que les Carthaginois avaient ainsi violé leurs engagements et, par des lettres reçues de Rome, que la paix était conclue[2]. Malgré son indignation, il ne se décida pas tout de suite à une rupture. Du camp du promontoire, il envoya trois députés à Carthage, pour annoncer la ratification du traité et demander réparation de ce qui venait de se passer[3]. Ils se présentèrent devant le Sénat, puis devant le peuple, et s'exprimèrent avec une grande franchise. Ils rappelèrent l'attitude et les discours des membres du Conseil à Tunis. Comment les Carthaginois, après avoir fait preuve de tant de bassesse, avaient-ils eu l'audace de manquer d'une manière si grave à leurs serments ? S'ils comptaient sur Hannibal et sur son armée, ils se trompaient : Hannibal avait quitté l'Italie en vaincu et il trouvait maintenant devant lui des

---

1. Tite-Live, XXX, 24, 10-12 : ce récit du naufrage et du pillage des vaisseaux a peut-être été emprunté à Polybe. Courtes indications dans Diodore, XXVII, 11, et Appien, *Lib*., 34. D'après ces auteurs, le Sénat se serait opposé aux exigences du peuple. — Tite-Live place l'affaire du convoi dans l'année consulaire qui prit fin le 14 mars 202. Mais Scipion fut informé aussitôt après cette affaire que le traité venait d'être ratifié à Rome. Or nous avons quelques raisons de croire que la ratification fut postérieure à l'entrée en charge des magistrats de l'année 202 (supra, p. 246, n. 1). Cn. Octavius et P. Lentulus, qui sont nommés dans le récit de Tite-Live, exercèrent les mêmes commandements en 203 et en 202 (voir Tite-Live, XXX, 1, 9; 2, 4 ; 27, 9 ; 41, 2) : leur mention ne peut donc pas donner un repère chronologique. Ailleurs (XXX, 38, 10), et parmi les événements de l'année consulaire mars 202-mars 201, le même auteur parle d'une inondation du Tibre qui aurait eu lieu à l'époque où l'on connut les événements de Carthage, lors des jeux Apollinaires, célébrés le 13 juillet du calendrier officiel. Cette assertion, qui se trouve mêlée à une liste de prodiges, a été empruntée à une source sans valeur historique.

2. Polybe, XV, 1, 3-4; voir aussi Zonaras, IX, 13, p. 441, a. Tite-Live (XXX, 25, 1) a cru devoir affirmer le contraire : « neque sciebatur quae senatus Romani de bello aut pace sententia esset ».

3. Même si Polybe ne le disait pas (XV, 1, 3 : παραυτίχα conf. Tite-Live, XXX, 25, 2 : « exemplo »), il faudrait admettre que la demande de réparation suivit immédiatement le pillage du convoi. M. Kahrstedt (p. 560, n. 1) croit-que la capture des transports eut lieu en janvier, et l'attentat contre les députes en février. Mais, s'il en avait été ainsi, la nouvelle du pillage, apportée à Rome, aurait empêché la conclusion de la paix, décidée très peu de temps avant l'attentat.

troupes déjà plusieurs fois victorieuses. Ils seraient écrasés de nouveau et n'auraient à espérer ni pitié, ni pardon.

Ces paroles hautaines déplurent fort. Très peu nombreux furent ceux qui conseillèrent de rendre les navires et les vivres. Le peuple ne l'eût pas souffert et la plupart des magistrats et sénateurs ne voulaient plus du traité, tant ils étaient sûrs qu'Hannibal serait vainqueur. L'assemblée des citoyens fut d'avis de laisser partir les députés sans réponse[1].

De leur côté, les gouvernants[2] machinèrent un guet-apens pour rendre la reprise de la guerre inévitable. Lorsque les envoyés de Publius retournèrent vers le promontoire sur la quinquérème qui les avait amenés, ils les firent accompagner par deux trirèmes, destinées, disaient-ils, à leur servir d'escorte et à les préserver de tout danger. En même temps, ils donnèrent des instructions à l'amiral Asdrubal, dont la flotte était mouillée près d'Utique, probablement à Rusucmon[3]. Ils l'invitèrent à poster non loin du camp de Scipion quelques navires, qui attaqueraient la quinquérème et la couleraient, après que les deux vaisseaux d'escorte se seraient séparés d'elle. Les commandants des trirèmes reçurent l'ordre de rebrousser chemin quand ils auraient dépassé l'embouchure du Bagrada[4], d'où l'on pouvait apercevoir le camp. Ainsi fut fait. En voyant qu'on leur faussait compagnie, les députés s'offensèrent d'un acte qui leur parut être un manque d'égards, mais ils n'eurent aucun soupçon. Tout à coup, trois trirèmes carthaginoises, qui

1. Polybe, XV, 1, et 2, 1-4. Voir aussi Tite-Live, XXX, 25, 2 (il ne donne pas de détails) ; Appien, *Lib*., 34 ; Dion, fragm. 56, 78, et Zonaras, IX, 13, p. 441, a. — Selon Tite-Live (XXX, 25, 3), les magistrats eurent peine à préserver les députés des violences de la foule. Appien (*Lib*., 34 ; conf. 50) prétend que le peuple voulut retenir les envoyés de Scipion jusqu'à ce que les ambassadeurs carthaginois fussent revenus de Rome; l'intervention d'Hannon le Grand et d'Asdrubal le Chevreau aurait sauvé les Romains (conf. t. II, p. 267). Diodore (XXVII, 12, 1) dit aussi que les députés furent menacés de mort et sauvés par des gens sages.

2. Polybe, XV, 2, 4 : τών πολιτευομένων. Diodore (*l. c*.) dit : οί δημοχρατοΰντες.

3. Au cap d'Apollon, dit Appien, *Lib*., 34.

4. Pour le lieu où débouchait alors la Medjerda, voir t. II, p, 144.

s'étaient dissimulées, fondirent sur leur vaisseau. Les Romains surent éviter les chocs des éperons et, par une défense courageuse, ils empêchèrent l'ennemi d'envahir le pont ; beaucoup d'entre eux furent cependant blessés ou tués. Enfin, à la vue de quelques soldats qui étaient allés fourrager hors du camp et qui accouraient pour leur venir en aide, ils se firent échouer sur la plage[1]. Les députés échappèrent à la mort par miracle[2].

Scipion n'hésita plus à regarder le traité comme rompu. Il prit aussitôt des mesures pour la sécurité de sa flotte, confia la garde du promontoire à un de ses lieutenants, Bæbius, et se remit en campagne[3].

Quelques jours plus tard, les ambassadeurs carthaginois revinrent d'Italie et abordèrent au promontoire avec les Romains qui les accompagnaient. Ceux-ci se hâtèrent de rejoindre le général, auquel ils apportèrent des nouvelles détaillées

---

1. Vraisemblablement entre l'embouchure du fleuve et le promontoire de Galaat el Andeless. De ce côté, il devait être facile de faire échouer un navire ; la présence de fourrageurs, sortis du camp romain, s'expliquerait bien aussi. Tite-Live (XXX, 25, 6) dit, sans doute à tort, que l'attaque eut lieu au moment où la galère romaine doublait le promontoire.

2. D'après le récit de Polybe, XV, 2, 4-15. Voir aussi Tite-Live, XXX, 25, 3-9 ; Diodore, XXVII, 12, 1 ; Appien, *Lib*., 34 ; Dion, fragm. 56, 78, et Zonaras, IX, 13, p. 441, a. Il y a des variantes chez ces divers auteurs. Ainsi, dans Tite-Live, ce sont les députés qui, craignant pour leur sécurité, demandent aux magistrats une escorte de navires. Asdrubal, dit-il, agit soit de sa propre initiative, soit sur un ordre secret venu de Carthage. Mais la première hypothèse est inadmissible, car l'abandon de la galère romaine par les trirèmes d'escorte prouve qu'il y avait entente entre les magistrats et l'amiral. Dans Appien, ce sont Hannon le Grand et Asdrubal le Chevreau, bien intentionnés, qui font accompagner les députés par deux trirèmes (indication analogue dans Diodore). Appien prétend que plusieurs députés furent tués dans le combat.

3. Polybe, XV, 4, 1. — Selon Dion (*apud* Zonaras, IX, 14, p. 441, c), Scipion aurait eu un autre motif de reprendre les hostilités. Il aurait craint que le consul Ti. Claudius Nero ne vint lui ravir sa gloire. Mais il ne put recevoir en même temps de Rome la nouvelle de la ratification du traité de paix et celle que l'un des consuls allait bientôt débarquer en Afrique pour y faire la guerre. D'après Polybe (XV, 4, 8), ses envoyés, revenus peu après d'Italie, lui apprirent que le Sénat et le peuple s'étaient montrés favorables à toutes ses demandes : ce qui lui causa un grand plaisir. On n'avait donc pris aucune décision dont il eût pu s'alarmer. Les indications données par Tite-Live (XXX, 27, 2-5) au sujet du consul Claudius et de l'attribution qui lui aurait été faite d'un commandement ne Afribue sont sans doute inexactes.

de ce qui s'était fait à Rome. Quant aux Carthaginois, Bæbius les retint. Instruits de l'attentat commis par leurs concitoyens, ils eurent de vives inquiétudes, car ils s'attendaient à être victimes de représailles méritées. Mais Scipion ordonna à son lieutenant de les relâcher : il ne voulut pas que la déloyauté de l'ennemi servît d'exemple à sa patrie[1].

VII

Selon une tradition romaine, recueillie par Appien[2], Hannibal avait déjà commencé les hostilités. Tandis qu'il faisait ses préparatifs à Hadrumète, achetant des chevaux, rassemblant des approvisionnements de blé, il s'était, dit cet auteur[3], assuré l'alliance de plusieurs princes numides : du chef des Aréacides[4] ; d'un Mésotyle[5], qui lui avait amené 9 000 cavaliers (il s'agit d'un personnage appelé par Tite-Live Mazaetullus[6] ; enfin du fils de Syphax, Vermina, qui possédait encore la plus grande partie des États de son père et qui, lui aussi, vint à l'armée punique. Quatre mille cavaliers, après

1. Polybe, XV, 4, 5-12. Voir aussi Tite-Live, XXX, 25, 9-10 ; Diodore, XXII, 12 ; Appien, *Lib*., 35 ; Eutrope, III, 22, 2. Appien dit à tort que les ambassadeurs turent expulsés de Rome à la nouvelle de l'attentat commis contre les députés de Scipion. Le même auteur et Diodore affirment qu'ils furent jetés au camp romain par une tempête. Selon Tite-Live. Diodore et Appien, Scipion n'était pas encore entré en campagne : il aurait renvoyé lui-même les Carthaginois. — Dans une autre circonstance, Publius voulut, nous dit-on, prouver combien il respectait le droit des gens. Les Romains ayant capturé un navire punique, ceux qui le montaient prétendirent qu'ils étaient envoyés vers Scipion en ambassade ; il les fit aussitôt relâcher : Valère-Maxime, VI, 6, 4 ; Dion, fragm. 56, 75, et Zonaras, IX, 12, p. 433, c. Le héros n'oublia sans doute ses rigoureux principes de loyauté que quand il fallut préparer l'attaque des camps d'Asdrubal et de Syphax.

2. Une tradition semblable a dû être suivie par Dion Cassius : voir p. 252, n.

3. *Lib*., 33.

4. τόν δυνάστην τών Νομάδων τών χαλουμένων Άρεαχιδών. Cette peuplade n'est pas mentionnée ailleurs.

5. Μεσότυλος.

6. On a vu (p. 192) que ce Mazætulle, après avoir combattu son parent Masinissa, s'était réconcilié avec lui. Il faudrait admettre une nouvelle brouille,

avoir servi sous Syphax, étaient passés aux ordres de Masinissa ; ils le quittèrent alors pour se rendre au camp carthaginois. Mais Hannibal, se défiant de ces déserteurs, les fit massacrer à coups de javelots et donna leurs chevaux à ses soldats[1]. Puis il pénétra dans le royaume de Masinissa, reçut la soumission d'un certain nombre de villes, en emporta d'autres d'assaut ; une autre, Narcé[2], fut prise par trahison[3].

Cette campagne aurait eu lieu avant la capture des vaisseaux de charge et l'attentat contre les députés de Publius. Il paraît pourtant impossible d'admettre que Masinissa ait été excepté de la trêve : non seulement il était l'allié de Rome, mais il avait avec lui des troupes romaines. L'attaquer, c'eût été provoquer Scipion. S'enfoncer dans le pays des Massyles, loin d'Hadrumète, c'eût été risquer de se faire prendre à revers par Publius, d'être coupé du littoral, base d'opérations nécessaire. Hannibal n'aurait pas commis cette imprudence : la preuve qu'il ne la commit pas, c'est que Scipion n'eut aucun grief contre les Carthaginois avant l'affaire du convoi. Le massacre des 4 000 déserteurs aurait été un crime insensé, par lequel le Barcide se serait aliéné les Numides, dont il avait grand besoin. Nous verrons[4] que les indications des textes anciens relatives à Vermina sont contradictoires; pour sa part, Appien ne dit plus rien sur le concours que le prince masæsyle aurait prêté à Hannibal : Vermina aurait dû cependant jouer un rôle important lors de la bataille de Zama. Il n'y a pas lieu de tenir compte de ce récit.

La suite[5] ne mérite pas plus de confiance. La trêve ayant été rompue, Hannibal, appelé par le peuple, vient à Carthage

1. Pour cette anecdote, conf. un fragment de Diodore (XXVII, 10), qui dépend certainement de la même source qu'Appien.

2. Νάρχη.

3. Dans Zonaras (IX, 14, p. 441, b), nous ne trouvons qu'une simple mention de l'invasion et du pillage des États de Masinissa par Hannibal.

4. P. 282 et suiv.

5. Appien, *Lib*., 35-39.

avec son armée, qui s'accroît des troupes d'Asdrubal, fils de Giscon. Scipion, voulant affamer la ville, la fait bloquer par sa flotte. Sa cavalerie rencontre et bat celle d'Hannibal près de Zama[1]. Après quelques escarmouches, les Romains remportent de nouveau un grand succès : par ordre de Publius, le tribun militaire Thermus se place de nuit en embuscade sur le passage d'un convoi de vivres destiné aux ennemis; il tue 4 000 Africains, en prend autant et capture le convoi, qu'il amène à son chef. Découragé, Hannibal fait demander à Masinissa de lui servir d'intermédiaire pour obtenir la paix. Le roi y consent ; Scipion indique ses conditions, qu'Hannibal accepte ; une trêve est conclue. Mais, malgré le Sénat, le peuple de Carthage refuse d'entendre raison ; il ordonne au général de livrer bataille sans tarder, car la famine presse. L'armistice est dénoncé; Publius s'empare d'une grande ville, Parthos (ou Parthon), et établit son camp auprès d'Hannibal, qui se retire.

Nous avons déjà fait remarquer[2] qu'Hannibal ne retourna pas à Carthage avant la bataille dite de Zama[3], qu'il n'était pas homme à obéir aux sommations du peuple, que le rôle attribué à Masinissa est invraisemblable, puisque ce roi était alors loin de Scipion. Nous avons montré aussi[4] qu'Hannibal avait de bonnes raisons pour ne pas conduire son armée à Carthage. Appien néglige de dire comment elle y vint, comment elle en sortit, pourquoi les deux cavaleries se trouvèrent en présence dans la région de Zama, à plusieurs journées de la capitale africaine et du camp de Publius. Les combats dont il parle auraient été de véritables victoires pour les Romains. Cependant Polybe ne les mentionne même pas. Il est à croire que ce sont des inventions : à l'une des deux batailles, on aurait

1. *Lib.*, 36 : ἱππομαχία γίγνεται περί Ζάμαν (correction assez probable pour Σάμον, qui se lit sur le manuscrit du Vatican).

2; T. II, p. 272.

3. Cela ressort nettement des récits de Polybe et de Tite-Live.

4. P. 244.

rattaché le nom de Zama, qui faisait partie des souvenirs laissés à tous par cette guerre.

Nous écarterons donc le récit d'Appien[1] pour suivre celui de Polybe.

Scipion, sorti de son camp, s'avança à travers le territoire punique. Outré de la perfidie des Carthaginois, il n'acceptait plus de soumissions ; partout, il entrait de force dans les villes et réduisait les populations en esclavage. Il envoya à Masinissa message sur message, l'informant des événements récents et l'invitant à réunir le plus de troupes possible et à venir promptement[2] : preuve qu'il ne se jugeait pas capable de prendre l'offensive contre son redoutable adversaire avant d'avoir reçu des renforts.

Le gouvernement punique pria Hannibal de mettre fin à ces dévastations en marchant aussitôt à l'ennemi. Aux députés qui vinrent à Hadrumète, le général répondit qu'ils eussent à se mêler d'autres affaires et à lui laisser le soin de choisir son heure[3]. Il est probable que ses préparatifs n'étaient pas entièrement terminés : pendant l'armistice, il n'avait sans doute pas pu prendre en pleine liberté toutes les mesures nécessaires. Il

---

1. Ainsi que d'autres indications de source romaine qui se rapprochent plus ou moins de celles d'Appien. Valerius Antias, cité par Tite-Live (XXX, 29, 6), parlait d'une première bataille gagnée par Scipion : Hannibal y aurait perdu 12 000 soldats tués et 1 700 faits prisonniers. — Dans Zonaras (IX, 14, p. 441, c-d), Scipion marche contre Hannibal, dont il a appris les succès sur Masinissa. Hannibal va lui-même au-devant des Romains. Les deux armées restent pendant de nombreux jours l'une en face de l'autre. Puis Scipion feint de retourner vers Utique, pour attirer le général carthaginois. Celui-ci le suit en effet avec ses cavaliers, que Publius attaque tout à coup et qu'il bat ; leurs bagages tombent en son pouvoir. — Frontin, *Strat*., III, 6, 1 : Scipion veut s'emparer de certaines villes, occupées par de fortes garnisons. Il feint de s'enfuir. Hannibal le poursuit, en emmenant même les défenseurs de ces villes, que, sur l'ordre de Publius, Masinissa et les Numides prennent aisément. — Le même, I, 8, 10 : attaque Par Minucius Thermus d'un convoi destiné à Hannibal. — Eutrope, III, 22, 2 : Hannibal, vaincu par Scipion dans de fréquents combats, lui demande la paix. Une conférence a lieu : Publius maintient les conditions antérieures, mais exige 100 000 livres d'argent de plus, pour punir la déloyauté des Carthaginois. Cela ne plaît pas le ces derniers, qui ordonnent à Hannibal de combattre.

2. Polybe, XV, 4, 1-3.

3. *Id*., XV, 5, 1-2.

s'adressa à un parent ou vassal de Syphax[1], appelé par Polybe Τυχαῖος, qui avait les cavaliers les plus renommés de la Libye[2] Ce chef ne se fit guère solliciter pour venir en aide aux Carthaginois, car il craignait d'être victime de l'ambition de Masinissa, si les Romains l'emportaient. Il amena 2 000 combattants à cheval[3].

Peu de jours après avoir signifié aux députés de Carthage son désir d'agir à sa guise, Hannibal quitta Hadrumète et alla camper près de Zama[4].

Des inscriptions de l'époque romaine nous ont fait connaître remplacement de deux villes de l'Afrique septentrionale qui portèrent ce nom. L'une était située à une cinquantaine de kilomètres à vol d'oiseau au Nord-Ouest de Kairouan, au lieu dit Sidi Amor el Djedidi[5] sur un plateau aux pentes plus ou moins fortes, à gauche de l'oued Marouf, rivière qui, prenant ensuite le nom d'oued Nebaane, va se perdre dans un lac voisin de Kairouan. L'autre se trouvait une quarantaine de kilomètres plus à l'Ouest, à Jama[6] (le nom antique s'est conservé) ; elle occupait un contrefort escarpé, au Nord-Est du djebel Massouge, à gauche de la Siliana, affluent de la Med-

1. Polybe, XV, 3, 5 : Τυχαῖον, ός ήν οίχεῖος Σόφαχος.

2. On peut, si l'on veut, supposer qu'il était le chef des Aréacides, mentionnés Par Appien (voir p. 251).

3. Polybe, XV, 3, 5-6.

4. *Id*., XV, 5, 3. Conf. Tite-Live, XXX, 29, 1 (au texte de Polybe, qu'il copie, il ajoute qu'Hannibal gagna Zama *magnis itineribus*).

5. On y a trouvé l'inscription C. I. L., VIII, 12018, nommant un magistrat de la *colonia Zamensis*. C'est aussi cette Zama, voisine d'Abthugni et de Furnis, que mentionne un document ecclésiastique du siècle de notre ère : voir *C. I. L*., VIII, P. 1240.

6. *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° de Jama, n° 72. A Jama a été découvert le fragment d'inscription C. I. L., VIII, 16442 : « …Aug(usta) Zama M... [d]evota, etc. » — Cette inscription, a-t-on dit, prouve seulement que le lieu où on l'a recueillie se trouvait sur le territoire d'une ville appelée Zama (Pareti, dans *Atti dell' Accademia delle scienze di Torino*, XLIV, 1910-1, p. 304). Mais le nom actuel, Jama, écarte toute incertitude. D'autre part, la Zama du document ecclésiastique cité à la note précédente n'était certainement pas à Jama, mais s'élevait dans la région de Sidi Amor et Djedidi : il est donc plus que probable qu'elle était située en ce lieu, où l'on a découvert une inscription mentionnant une *colonia Zamensis.*

jerda[1]. La seconde a laissé des ruines plus étendues que la première, ce qui, d'ailleurs, ne prouve pas qu'elle ait été plus importante à l'époque punique. Sur l'inscription découverte à Jama, le nom de Zama est suivi d'une épithète commençant par une M ; le reste du mot manque. Le géographe Ptolémée indique en Afrique une Zama la Grande, Ζάμα Μείζων : une des villes appelées Zama devait donc être qualifiée par les Latins de *Maior*, une autre, sans doute, de *Minor*. Si l'un de ces deux mots figurait sur la pierre aujourd'hui mutilée[2], nous pouvons croire que c'était *M[aior]* : l'épithète, propre à flatter la vanité des habitants du lieu, eût été bien à sa place sur une dédicace faite par leurs soins, tandis qu'ils auraient vraisemblablement omis le qualificatif *Minor*, si on l'avait appliqué à leur patrie.

D'autre part, une ville nommée *Zama Regia* existait dans la région où se trouve Jama [3]. Il est naturel d'identifier Zama la Royale avec la Zama qui servit de capitale au roi Juba Ier, contemporain de Jules César[4], avec celle aussi qui, vers la fin .du second siècle avant notre ère, était, au dire de Salluste, une grande ville, citadelle de la partie du royaume où elle

1. Pour cette question de Zama, voir la carte très claire dressée par Veith, l, c., carte 11, b (avec les croquis topographiques en haut et à droite. Conf. notre petite carte à la p. 97 du t. II).

2. Cela ne me parait pas aussi évident qu'à d'autres. On a cru lire sur l'inscription un O, qui aurait fait partie du mot commençant par M. La présence de cette lettre rendrait plus vraisemblable l'une des restitutions *M[ai]o[r]*, ou *M[in]o[r]*, mais elle est fort incertaine (voir l'annotation au Corpus).

3. Table de Peutinger : *Assures (sic)* — X — *Zamareigia (sic)* — XX — *Seggo* — X — *Avula* — VII — *Autipsidam* — VI — *Uzappa*. Jama est située à environ 26 kilomètres au Nord-Est des ruines d'Assuras et à 23 à vol d'oiseau (33 environ en tenant compte des difficultés du terrain) au Nord-Nord-Ouest de celles d'Uzappa, Si la Table atteste que Zama Regia était dans la même région que Jama, elle n'autorise cependant pas à affirmer qu'elle se soit élevée à Jama même, puisque, comme on le voit, les distances ne concordent pas. Zama Regia fit partie sous le Bas-Empire de la province de Byzacène (*C. I. L.*, VI, 1686), mais cela ne permet pas de l'identifier avec Jama. Nous ignorons en effet si ce lieu appartenait à la Byzacène ou à la Proconsulaire. La limite des deux provinces passait dans le voisinage, car Assuras était en Proconsulaire et Uzappa en Byzacène.

4. *Bell. Afric.*, XCI, 1. Vitruve, VIII, 3, 24. Strabon, XVII, 3, 9.

s'élevait[1]. Salluste affirme que Zama était située en plaine et mieux défendue par l'art que par la nature[2]. Cela ne convient pas aux escarpements de Jama, qu'entoure un pays très raviné, ni davantage au plateau de Sidi Amor el Djedidi, dont les environs immédiats sont assez accidentés[3]. Si l'on ne veut pas rejeter le témoignage d'un ancien gouverneur de l'*Africa nova*, province qui comprenait les deux Zamas actuellement connues, on doit admettre l'existence d'une troisième ville de ce nom[4], située dans quelque plaine de la Tunisie centrale, probablement non loin de Sicca (Le Kef), de Mactaris (Maktar), d'Assuras (Zanfour), d'Uzappa (Ksour Abd et Melek) et de la Zama de Jama[5].

Polybe ne donne qu'une seule indication au sujet de la Zama près de laquelle Hannibal établit son camp. Elle était, dit-il, à .cinq journées de marche de Carthage, dans la direction de l'Ouest[6]. Or Sidi Amor el Djedidi se trouve à environ 115 kilomètres au Sud-Sud-Ouest, Jama à 140 kilomètres au

1. *Jugurtha*, LVI, 1 : « urbem magnam et in ea parte qua sita erat arcem regni, nomine Zamam ». Une indication de Salluste (*ibid*., LVI, 3, et LVII, 1) montre que cette Zama n'était pas très éloignée de Sicca (Le Kef) : conf. Veith, p. 619.

2. *Ibid*., LVII, 1 : « id oppidum in campo situm magis opere quam natura munitum ».

3. Voir Veith, p. 620-1, 628-630 (et les croquis à la carte 11).

4. Telle est l'opinion de M. Veith, p. 621 et suiv. M. Merlin (*Journal des Savants,* 1912, p. 513) est disposé à la partager.

5. Pour Sicca, voir *supra*, n. 1. Pour Mactaris, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1898, p. 276 : inscription mentionnant un curateur commun aux Mactaritani et aux Zamenses Regii. Pour les autres villes, Table de Peutinger, l. c. S'appuyant sur cette carte, Toussaint (*Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 187 et 188) suppose et M. Veith (p. 621-4) soutient que Zama Regia était au lieu appelé Henchir Seba Biar, à 13 kilomètres à l'Est de Zanfour, sur le bord d'une plaine, au pied du djebel Massouge (conf. Pareti, *l. c.*, p. 319). Mais, quel que soit le tracé que Pori adopte entre Assuras et Uzappa, on n'arrive pas à faire concorder les chiffres de la Table avec les données du terrain. Il est impossible de tirer une conclusion d'indications certainement inexactes. L'hypothèse la plus vraisemblable serait encore celle qui identifierait Zama Regia avec Jama, si le texte de Salluste ne s'y opposait pas. Contre l'hypothèse de M. Veith, voir Merlin, *l. c.*, p. 512-3.

6. XV, 5, 3 : πόλις ἀπέχουσα Καρχηδόνος ὡς πρός τάς δύσεις ὁδόν ἡμερών πέντε (noter ὡς, qui marque qu'il s'agit d'une indication approximative). Conf. Tite-Live, XXX, 29, 2.

Sud-Ouest de Carthage. S'il faut choisir entre ces deux lieux, l'orientation et la distance conviennent plutôt à Jama[1].

Dans l'incertitude où nous sommes, il est malaisé de deviner les motifs qui déterminèrent Hannibal à se rendre d'Hadrumète à Zama et à s'arrêter près de cette dernière ville. Polybe néglige de nous dire où était alors Scipion. Parcourait-il la vallée moyenne de la Medjerda ? Hannibal, après un temps d'arrêt, pendant lequel il aurait recueilli des informations précises, se proposait-il de marcher contre lui, en longeant un des affluents de droite du fleuve, la Siliana, ou, plus à l'Ouest, l'oued Tessa ? Espérait-il le battre avant que Masinissa ne l'eût rejoint ? Ou bien Scipion, pillant le territoire punique, s'était-il porté plus loin vers l'Ouest ou le Sud-Ouest ? Devant la menace d'Hannibal, résolut-il de hâter sa jonction avec Masinissa en se dirigeant vers la Numidie, à la rencontre du roi ? Du massif central tunisien, Hannibal aurait pu l'atteindre soit par une marche vers l'Ouest, si Publius restait de ce côté, soit par une marche vers le Nord-Ouest ou le Nord, si l'ennemi, craignant d'être coupé de sa ligne de retraite, reprenait la direction d'Utique. Ces diverses hypothèses ont été énoncées avec assurance[2] ; on pourrait en présenter d'autres, aussi fragiles.

De Zama, dit Polybe, Hannibal fit partir trois espions pour

---

1. Les avis diffèrent. Par exemple, Mommsen (*Gesammelte Schriften*, IV, p. 36-48 = *Hermès*, XX, 1885, p. 144-156) et Lehmann (l. c., p. 557-8) tiennent pour Jama ; Schmidt (*Rheinisches Museum*, XLIV, 1889, p. 397-405 ; C. I. L., VIII, p. 1240), Filek von Wittingliausen (*Wiener Studien*, XIX, 1897, p. 295), Kahrstedt (p. 562, n. 3), pour Sidi Amor et Djedidi. Veith (p. 627) se décide pour la troisième Zama dont il admet l'existence. — Mentionnons une hypothèse présentée discrètement par le P. Message (*L'Afrique chrétienne,* p. 167-8). Il signale, à quelques kilomètres au Sud-Ouest de Souk et Khemis, une terre appelée actuellement Zama. Elle se trouve dans une vaste plaine (les Grandes Plaines des anciens : v. *supra*, p. 230), à cinq journées à l'Ouest de Carthage. Malheureusement, il n'y a pas de ruines antiques en ce lieu et aucun texte ne permet de supposer qu'une ville de Zama, rendue célèbre par la campagne d'Hannibal, ait existé dans la région des Grandes Plaines. Le rapprochement des noms aurait peut-être quelque valeur s'il ne s'agissait pas d'un mot très court et de structure très simple.

2. Voir en particulier Lehmann, *l. c*., p. 572-3 ; Delbrück, p. 396-7 ; Pareti, p. 312-4 ; Veith p. 639-643.

savoir où se trouvait le camp romain et comment il était disposé. Ces hommes ayant été pris, Scipion, loin de les punir, leur permit de tout visiter, sous la conduite d'un tribun militaire ; puis il les renvoya à leur général, en les invitant à lui rapporter exactement ce qu'ils avaient observé[1]. Il n'est pas très sûr que l'anecdote soit vraie[2] : elle ressemble d'une manière assez inquiétante à une histoire de trois espions, qui, d'après Hérodote[3]; furent traités de même par Xerxès[4]. Polybe ajoute qu'Hannibal, admirant la magnanimité et la confiance dont Scipion venait de faire preuve, conçut le désir de s'entretenir avec lui et chargea un héraut d'aller lui demander s'il y consentirait. Publius donna une réponse favorable; il ajouta qu'il choisirait le lieu et le temps du rendez-vous et en informerait Hannibal[5]. Le lendemain, il fut rejoint par Masinissa, qui amena environ 10 000 Numides[6]. Il leva le camp et vint s'établir près de la ville de Margaron[7], dans une bonne position, où il y avait de l'eau en deçà de la portée des traits. Il avertit alors le général carthaginois qu'il était prêt à une entrevue. Hannibal leva le camp à son tour. Il s'avança à une distance de trente stades (un peu plus de cinq kilomètres) des Romains et occupa une colline bien située, quoiqu'il fallût s'éloigner un peu trop pour se procurer de l'eau : inconvénient dont ses soldats souffrirent beaucoup[8]. Ce fut de ces deux camps que Scipion et Hannibal sortirent le lendemain pour conférer[9] et le surlendemain pour combattre.

---

1. Polybe. XV, 5, 4-7 ; conf. Tite-Live, XXX, 29, 2-3. Voir aussi Appien, Lib., 39 ; Zonaras, IX, 14, p. 442, a (avec une variante : un seul des espions retourne près d'Hannibal; les autres préfèrent rester au camp romain) ; Valère-Maxime, III, 17, l. c ; Polyen, VIII, 16, 8 ; Eutrope, III, 22, 2.

2. Voir Lehmann, *l. c*., p. 565-6, 569, et *Neue. Jahrbücher*, CLIII, 1896, p. 574-6.

3. VII, 146-7.

4. M. Lehmann suppose que cette anecdote fut empruntée par Ennius à Hérodote.

5. Polybe, XV, 5, 8-10 ; conf. Tite-Live, XXX, 29, 5.

6. Polybe, XV, 5, 12 ; conf. Tite-Live, XXX, 29, 4.

7. Ou Margaros. Polybe, XV, 5, 14πρός πόλιν Μάργαρον.

8. Polybe, XV, 5, 14 ; 6, 1-3 ; conf. Tite-Live, XXX, 29, 9-10.

9. Polybe, XV, 6, 3.

Les modernes appellent cette bataille la bataille de Zama. Parmi les auteurs anciens, il n'en est qu'un qui la désigne ainsi : Cornélius Népos[1], dont l'autorité est médiocre. Cependant le récit de Polybe donne l'impression qu'il s'écoula fort peu de temps entre l'affaire des espions et le moment où Hannibal dressa son camp à proximité de celui de Scipion ; que, par conséquent, le Carthaginois fit peu de chemin après son départ de Zama. Lorsque Publius eut été rejoint par Masinissa et eut ainsi accru ses forces de 10 000 hommes, il dut souhaiter un prompt dénouement et marcher sans retard à l'ennemi ; Hannibal alla à sa rencontre. Il choisit pour camper, cela est évident, l'emplacement qu'il jugea le meilleur au point de vue; stratégique ; quelles que fussent les espérances qu'il pût fonder sur l'entrevue acceptée par Scipion, il n'eût pas conduit ses troupes dans une position désavantageuse, à seule fin d'être exact au rendez-vous fixé.

La bataille fut livrée dans une vaste plaine[2], où se déployèrent deux grandes armées, dont l'une mit en ligne de nombreux éléphants, où les cavaliers purent aisément évoluer et poursuivre les fuyards. Si la Zama que Polybe mentionne est une des deux villes que nous connaissons, il faut chercher le lieu de la lutte à quelque distance de Sidi Amor el Djedidi ou de Jama, dont les alentours ne sont nullement des pays plats[3]. Mais on trouve des plaines à l'Ouest de la Zama orientale (dans la vallée supérieure de la Siliana[4], et surtout au

1. *Hannibal*, VI, 3 : « apud Zamam cum eodem [Scipione] conflixit [Hannibal] Le scoliaste de Cicéron dit scoliaste de Bobbio s'est servi de Cornelius Népos (édit. Hildebrandt, Leipzig, 1907, p. 112 : à *Pro Sestio*, § 142) : « Hannibal…, congressione aput Zamam facta, superatus a P. Scipione... » (pour l'emploi de Népos par cet auteur, voir Hildebrandt, notes aux pages 108 et suiv.).

2. Le récit de cette bataille par Polybe le prouverait, même s'il ne le disait expressément (IV, 14, 8) : τών τόπων έπιπέδων ύπαρχόντων. Voir aussi Appien, *Lib*., 40. Conf. Wittinghausen, p. 302-3 ; Pareti, p. 315-6 ; Veith, p. 605-6, 614-5.

3. Wittinghausen, p. 287-9.

4. Il faut ajouter qu'il n'est pas vraisemblable que Scipion ait remonté la vallée de la Siliana jusqu'à cette sorte de cul-de-sac. Toussaint (*Bull. archéol. du comité,* 1899,

Nord-Ouest et au Sud-Ouest de la Zama occidentale[1].

La ville près de laquelle Scipion campa est appelée Μάργαρον dans le texte de Polybe, tel qu'il nous est parvenu. Dans Tite-Live, qui a copié Polybe, les manuscrits donnent *Narcara* et le meilleur d'entre eux *Naraggara*[2]. Naraggara était bien un nom de lieu africain : ainsi s'appelait une ville dont les ruines se voient à Sidi Youssef, à la frontière algéro-tunisienne, entre la Medjerda et l'oued Mellègue[3]. Nous pouvons hésiter entre deux hypothèses : ou Tite-Live nous a conservé la vraie leçon de Polybe, qu'un copiste de l'historien grec aurait altérée[4] ; ou Μάργαρον, qui était vraiment le nom indiqué par Polybe, a été remplacé arbitrairement par un autre nom[5]. C'est à tort, emble-t-il, qu'on a voulu imputer cette modification supposée à Cœlius, prédécesseur de Tite-Live[6]. D'abord, il n'est pas sûr que Cœlius ait eu recours à Polybe pour le récit de la campagne d'Afrique[7], et il est au contraire certain que Tite-Live s'est servi directement de Polybe dans ce passage[8]. En outre, Cœlius ne connaissait sans doute pas plus Naraggara que Μάργαρον. De même, Tite-Live, auquel on pourrait être tenté d'attribuer cette correction. La petite ville de Naraggara ne dut jamais être célèbre, même aux IIe-IIIe siècles de

---

p. 197) a proposé de placer le théâtre de la bataille au nord-Ouest de la Zama orientale et du djebel Bargou, vers la source de l'oued Miliane. M. Veith . 635-6) objecte que, de ce côté, le terrain est ondulé et coupé de ravins.

1. Voir Veith, carte 11, b.

2. XXX, 29, 9 : « haud procul Naraggara urbe » : *sic* dans le *Puteanus*.

3. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 19 (El Kef), n° 73. Veith, p. 602.

4. Opinion de Lehmann, *Jahrbücher*, XXI Suppl., p. 548, n. 2, et p. 560 ; Pareti, 308-9 ; Veith, p. 600 ; etc.

5. Schmidt, *Rhein. Museum*, XLIV, p. 403 ; Wittinghausen, p. 290 ; Kahrstedt, p. 563, n, 1 ; E. Meyer, *Sitzungsberichte der preussischen Ahademie*, 1913, p. 708, 4.

6. Kahrstedt, p. 171 ; p. 563, n. 1.

7. Voir p. 202, n. 2.

8. On suppose, il est vrai, qu'après avoir copié Polybe, il a consulté l'ouvrage de Cœlius et qu'il y a pris le nom de Naraggara. Mais il faudrait avoir une raison, si faible fût-elle, de croire que ce nom se lisait dans Cœlius et expliquer pourquoi Tite-Live l'aurait substitué au Margaron de Polybe.

notre ère, époque de sa prospérité : il est à croire qu'aux temps des Gracques et d'Auguste, on ignorait à Rome son existence, à supposer qu'elle existât déjà[1]. Il faudrait donc accuser quelque copiste ou lecteur de Tite-Live, un homme qui, soit par sa naissance, soit pour toute autre cause, aurait eu des raisons particulières de connaître Naraggara et aurait introduit ce nom dans un manuscrit.

Même si l'on adopte la première hypothèse, on ne doit pas se hâter de conclure que la bataille fut livrée près de Sidi Youssef[2]. Ce lieu est éloigné de près de 100 kilomètres de Jama, de 140 au moins de Sidi Amor et Djedidi ; à supposer que ni Jama, ni Sidi Amor ne répondent à la Zama de Polybe, il se trouvait certainement à plusieurs journées de marche de cette ville, puisque l'historien compte cinq journées entre Carthage et Zama et qu'il y en avait environ huit entre Carthage et Naraggara[3]. Il conviendrait donc de chercher notre Naraggara, non à Sidi Youssef, mais bien plus à l'Est[4]. L'exemple : de Zama, pour n'en point citer d'autres, prouve qu'en Afrique, comme partout, il y avait des localités homonymes.

Nous rencontrons dans Appien une indication topographique qui a peut-être plus de valeur que le reste de son récit. Hannibal, dit-il[5], avait eu l'intention d'établir son camp sur une colline voisine de la ville de Κίλλα. Mais, Scipion l'ayant occupée avant lui, il dut passer la nuit qui précéda la bataille, au milieu d'une plaine aride ; il y fit creuser des puits, d'où l'on

1. Comme le fait remarquer M. Veith, p. 600, n. 2.

2. Opinion de Tissot, II, p. 380-1 ; Lehmann, *l. c*., p. 558-561, et *Neue Jahrbücher*, CLIII, 1896, p. 573-4, 576 ; Veith, p. 599 et suiv., carte 14 ; etc. M. Veith croit que la bataille fut livrée dans une vaste plaine parcourue par l'oued Mellègue, au Nord de cette rivière et au Sud de Sidi Youssef.

3. Distantes d'environ 220 kilomètres.

4. C'est dans le voisinage de la Zama mentionnée par Polybe que de nombreux savants placent Margaron ou Naraggara : Mommsen, *Gesammelte Schriften*, IV, p. 47 ; Schmidt, *Rhein. Museum*, XLIV, p. 403, et C. I. L., p. 1599 ; Gsell, *Atlas, l. c*. ; Wittinghausen, p, 298 ; Kahrstedt, p. 563, n. 1 ; etc.

5. *Lib*., 40.

ne tira qu'une eau trouble[1]. Nous ne savons malheureusement as où était cette ville[2]. On a voulu l'identifier[3] avec un lieu ont les habitants s'appelaient à l'époque romaine *Chellenses Numidae*[4] et qui était sans doute situé dans la plaine des Zourines[5], à une quarantaine de kilomètres au Sud-Ouest de Jama. Mais la ressemblance des noms n'est pas très frappante : *Chellenses* pourrait être une mauvaise orthographe, pour *Cellenses*[6], de *Cellae*[7] (greniers à blé), terme purement latin, qui été naturellement introduit dans l'onomastique de l'Afrique septentrionale sous la domination romaine, longtemps après la bataille. De plus, contrairement à l'assertion d'Appien, la plaine des Zouarines abonde en sources[8].

Le même écrivain[9] et Cornélius Népos[10] mentionnent la distance qui aurait séparé le champ de bataille de la ville d'Hadrumète et qu'Hannibal, affirment-ils, parcourut, après sa défaite, à fond de train, en deux jours et en deux nuits. Mais ils ne s'accordent pas. Selon Appien, cette distance aurait été d'environ 3 000 stades (532 kilomètres) ; selon Népos, d'environ 300 milles (près de 450 kilomètres) : ce qui nous reporterait approximativement vers Sétif et Constantine. Les deux chiffres sont aussi faux l'un que l'autre. D'abord aucun homme, si robuste soit-il, ne peut en 48 heures faire à cheval de tels parcours[11], surtout après une journée de fatigues et d'émotions

1. Zonaras (IX, 14, p. 442, b) donne les mêmes détails, mais il ne mentionne pas la ville.

2. M. Pareti (p. 317) propose de corriger Κίλλα en Σίχχα (Sicca, aujourd'hui le Kef). Il n'y a aucune raison d'adopter cette conjecture.

3. Tissot, II, p. 583 ; Cagnat, *Archives des missions*, 3e série, XI, 1885, p. 150-1. *Contra* : Schmidt, au C. I. L., VIII, p. 1561.

4 C. I. L., VIII, 16352.

5. Où a été trouvée l'inscription mentionnant ces *Chellenses* : c'est une borne.

6. Conf., par exemple, *C. I. L.*, VIII, 4964 : *Marchella*, pour *Marcella*.

7. Conf. Schmidt, *l. c*.

8. Schmidt, *l. c*. Veith, p. 635.

9. *Lib*., 47.

10. *Hannibal*, VI, 3.

11. Veith, p. 601.

intenses. Puis il est impossible d'admettre que la bataille ait été livrée si loin de Zama, située à cinq journées de Carthage, si loin des bases d'opérations de Scipion et d'Hannibal ; d'expliquer pourquoi le Romain serait allé chercher au cœur de la Numidie Masinissa, que, selon Polybe, il avait appelé à lui et qui vint en effet le rejoindre. D'autre part, Sidi Amor el Djedidi est à 90 kilomètres et Jama à environ à 140 kilomètres de Sousse (Hadrumète). Franchir l'une ou l'autre distance en deux jours et deux nuits n'eût pas été un *raid* extraordinaire : sept ans plus tard, Hannibal aurait, d'après Tite-Live, qui copie sans doute Polybe, fait à cheval une cinquantaine de lieues en 13 ou 14 heures(1). Ces textes de Népos et d'Appien ne peuvent rien nous apprendre sur le lieu de la bataille(2).

Du reste, cette bataille ayant eu pour théâtre une grande plaine, le manque de données topographiques précises ne nuit guère à l'intelligence des manœuvres exécutées par les deux armées.

La date est aussi incertaine que le lieu(3). Dion Cassius(4) parlait d'une éclipse totale du soleil qui serait survenue avant le

1. Voir t. II, p. 278, n. 2.

2. M. Veith (p. 601-2) rejette les distances indiquées par Népos et Appien, mais il croit que la durée du parcours est exacte. En deux jours et en deux nuits, dit-il, un cavalier, accomplissant un raid dans les mêmes conditions qu'Hannibal, peut couvrir 200-240 kilomètres. Cela cadre avec l'hypothèse qui place la bataille dans la région de Sidi Youssef. Il n'est guère besoin d'ajouter que ce n'est pas une preuve à l'appui de cette hypothèse. — Si Hannibal s'enfuit à Hadrumète, et non à Carthage, il n'en faut pas conclure que la première de ces villes ait été plus rapprochée du champ de bataille (comme le veut M. Kahrstedt, p. 563, n. 1) Il s'en alla par où il était venu, par où il savait que la route était libre. D'ailleurs tenait-il à se faire auprès des Carthaginois le messager de sa défaite ?

3. Les opinions des savants sont très diverses. Vers le printemps de 202 : Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Alexandre, III, p. 246, n. 1. En mai ou au début de juin : Kahrstedt, p. 569, n. 1. En juillet ou en août : Zielinski, p. 74. En été : Matzat, *Römische Zeitrechnung*, p. 170. A la fin de l'été : Lehmann, *Jahrbücher*, XXI Suppl., p. 561, En septembre : Faltin, dans Neumann, *Das Zeitalter der punischen Kriege*, p. 550, n. 5. En automne : Weissenborn, édit. de Tite-Live, note à XXX, 29, 1. En octobre : Pareti, p. 323-4 ; Cavaignac, dans *Klio*, XIV, 1914, p. 41. A la fin de novembre ou au début de décembre : Lenschau, dans *Real-Encyclopädie*, VII, p. 2344. Vers le mois de mars de l'année 201 : Varese. *Cronologia romana*, I, p. 54.

4. *Apud* Zonaras, IX, 14, p. 442, c : ‘ότι ό ‘ήλιος σύμπας έξέλιπε.

combat et aurait beaucoup effrayé les Carthaginois. L'éclipse du 19 octobre 202, à laquelle on a voulu rapporter cette mention, fut insignifiante dans l'Afrique du Nord[1] : Dion ne nous a transmis qu'une légende. Le récit de Polybe permet de supposer que la campagne dura peu, quelques semaines à peine. Il nous apprend qu'au début de cette campagne, Scipion invita Masinissa à le rejoindre le plus rapidement possible et que la bataille fut livrée presque aussitôt après l'arrivée du roi. Publius avait, autant qu'il semble, quitté son camp du promontoire vers le début d'avril[2] ; il aurait donc vaincu Hannibal vers la fin du printemps[3]. Pourtant, selon Tite-Live, l'année aurait été beaucoup plus avancée. Très peu de temps après la bataille de Zama, les Romains auraient mis en déroute le prince numide Vermina, lors des Saturnales, c'est-à-dire au mois de décembre du calendrier officiel romain. Il est vrai que les indications relatives à Vermina sont fort suspectes[4]. Mais il y a tout lieu d'admettre que la paix, demandée par les Carthaginois après leur défaite, ne fut conclue qu'en 201, lorsque les nouveaux consuls étaient déjà en charge. Cela ne s'explique guère si la victoire de Scipion avait été remportée en mai ou en juin de l'année précédente. Faut-il donc la reculer jusqu'à l'automne ? Car il n'est guère vraisemblable[5] qu'Hannibal soit parti d'Hadrumète au plus fort des chaleurs. Plusieurs mois se seraient écoulés entre l'appel très pressant de Publius et la venue de Masinissa, entre le commencement des pillages de Scipion et la

1. Ginzel, *Spezieller Kanon der Sonnen und Mondfinsternisse*, p. 189.

2. V. *supra*, p. 246, n. 1.

3. Le livre XV de Polybe comprenait les événements qui se passèrent dans la seconde année de la 144e Olympiade (été de 203-été de 202). Or c'était dans ce livre que l'historien racontait successivement l'attentat contre les députés romains, la reprise des hostilités, la bataille, les conditions imposées aux Carthaginois lors de la seconde entrevue de Tunis.

4. V. *infra*, p. 282-5. De même celles qui concernent la prétendue expédition du consul Claudius : si elles étaient exactes, elles nous forceraient à reculer la bataille assez tard dans l'année 202 : voir p. 280.

5. Malgré les observations présentées plus haut, p. 44, n. 3.

décision prise par Hannibal de marcher contre lui ; cependant le général carthaginois aurait dû profiter du long retard de Masinissa pour attaquer les Romains[1]. Il nous paraît impossible d'élucider cette question.

L'entrevue de Publius et d'Hannibal est-elle un fait historique[2] ? On savait évidemment la vérité là-dessus dans la maison des Scipions, dont Polybe fut un des familiers. Or il n'émet aucun doute sur la réalité de cette célèbre rencontre, mentionnée aussi par d'autres historiens[3]. Quant aux véritables raisons de la démarche d'Hannibal, elles ne furent probablement pas celles que Polybe indique[4]. Une défaite pour les Carthaginois, incapables désormais de constituer de nouvelles armées, c'était l'obligation de se soumettre aux conditions qu'il plairait à Rome de leur imposer. Une victoire n'eût assuré que la libération de leur territoire africain. Ne pouvait-on pas essayer d'obtenir ce résultat sans risques, ni pertes, de conclure un traité qui ne détruisît pas la puissance militaire de Carthage et laissât l'espoir d'une revanche plus ou moins prochaine ? Hannibal crut sans doute que sa renommée était assez grande pour inspirer à Scipion la crainte de se mesurer avec lui et de s'exposer à un désastre irrémédiable (car une retraite de l'armée romaine vers le littoral eût été bien difficile). Publius,

1. Notons aussi que le gouvernement punique ne dut pas attendre très longtemps pour demander à Hannibal de mettre un terme aux pillages de Scipion or Polybe dit qu'Hannibal entra en campagne peu de jours après avoir reçu les députés chargés de lui exprimer ce désir.

2. Ce que contestent Ihne, *Römische Geschichte*,. II, 2° édit., p. 413, n. 1 (il est disposé à croire que c'est une invention d'Ennius), Lehmann (*l. c*., p. 561-5, et *Neue Jahrbücher*, CLIII, 1896, p. 574) et Delbrück (l. c., p. 396).

3. Outre Tite-Live, qui dépend de Polybe, voir Cornélius Népos, *Hannibal*. VI, 2 ; Appien, *Lib*., 39 (Scipion se montre fort peu accommodant et les interlocuteurs se quittent en se menaçant) : Zonaras, IX, 14, p. 44.2, a-b (cet auteur mêle les négociations qui auraient été entamées par l'intermédiaire de Masinissa et l'entrevue d'Hannibal et de Scipion : choses distinctes selon Appien, Lib., 37 et 39) ; Plutarque, *Flamininus*, 21.

4. Tite-Live (XXX, 29, 6) dit qu'il ignore si Hannibal demanda l'entrevue de sa propre initiative ou d'après les instructions du gouvernement de Carthage. Valerius Antias (XXX, 20, 7) prétendait qu'Hannibal était venu au camp de Scipion en qualité de député et accompagné de dix autres députés.

de son côté, n'était pas assez certain de vaincre pour refuser même d'entendre des propositions de paix.

Les généraux ne prirent avec eux que quelques cavaliers. Ceux-ci s'arrêtèrent bientôt et, seuls, deux interprètes assistèrent à la conférence[1]. Hannibal déclara que sa patrie était prête à abandonner définitivement à Rome l'Espagne, la Sicile, la Sardaigne et les autres îles situées entre l'Italie et l'Afrique. Ces conditions étaient moins défavorables aux Carthaginois que celles qu'ils avaient acceptées, qu'ils avaient même implorées du Sénat et du peuple romain, avant de rompre la trêve : ils n'étaient plus disposés à livrer leur flotte de guerre, ni à payer une lourde indemnité. Leur perfidie devait-elle donc être récompensée ? Publius repoussa cette prétention; il exigea que Carthage se remît à la discrétion de Rome. L'entretien en resta là[2].

VIII

Dès l'aurore du jour suivant[3], les deux armées se rangèrent en ordre de bataille[4].

Il se peut qu'Hannibal ait eu à peu près 50 000 hommes, chiffre indiqué par Appien[5]. Dans ce nombre, il y avait, selon Polybe, environ 12 000 mercenaires[6] ligures, gaulois, baléares et maures[7], probablement tous recrutés par son frère Magon,

1. Polybe, XV, 6, 3 ; conf. Tite-Live, XXX, 30, 1. Pourquoi Hannibal et Scipion ne conversèrent-ils pas en grec ? Le Carthaginois connaissait bien cette langue et il en était sans doute de même du Romain. On nous dit même qu'Hannibal savait le latin : Zonaras, VIII, 24, p. 411, d.

2. Polybe (XV, 6-8) a refait les discours d'Hannibal et de Scipion. Tite-Live a abondamment développé cette matière.

3. Polybe, XV, 9, 2. Quelques jours après, selon Cornélius Népos, *Hannibal*, VI, 2.

4. Sur la bataille de Zama, voir, entre autres, Lehmann, *Jahrbücher*, XXI Suppl., p. 573-600 ; Delbrück, *Gesch. der Kriegskunst*, I, 2e édit., p. 382-406 ; Veith, p. 645-664 ; Kahrstedt, p. 564.6.

5. *Lib*., 40 : Voir t. II, p. 339, n. 6 ; p. 343.

6. XV, 11, 1.

7. Polybe, l. c. ; conf. Tite-Live, XXX, 33, 5. Appien, *l. c.*

de 206 à 203[1]. Son infanterie comprenait encore des Carthaginois et des Libyens, sujets de Carthage[2] — une bonne partie de ces deux contingents avait dû être enrôlée par Asdrubal, fils de Giscon ; — enfin les troupes qu'il avait lui-même amenées d'Italie en Afrique[3] : des vétérans espagnols et africains, survivants de l'armée sortie de Carthagène seize ans plus tôt, des Gaulois, recrutés dans l'hiver de 218-217, et des Italiens[4]. On a vu[5] que, manquant de cavaliers, il en avait obtenu 2 000 d'un chef numide, qui les avait conduits à Hadrumète. Il disposait aussi d'un corps de cavaliers carthaginois[6] et peut-être d'autres Numides, fournis par des princes alliés[7]. Il avait plus de 80 éléphants[8].

Masinissa, dit Polybe[9], était venu au camp de Scipion avec environ 6 000 fantassins et 4 000 cavaliers. Appien[10] mentionne un autre chef numide, Dacamas, qui aurait mis au

1. Voir t. II, p. 366, n. 10 ; p. 375, n. 2 ; p. 377, n. 9 ; p. 381, n. 6.

2. Polybe, XV, 11, 2 ; conf. Tite-Live, *l. c*. Appien, *l. c*.

3. Polybe, *l. c*.; conf. Tite-Live, XXX, 33, 6 (pour ce passage, voir t. II, p. 387, n. 1). Appien, *l. c.*

4. Aux indications de Polybe, qu'il reproduit, Tite-Live (XXX, 33, 5) ajoute, d'après un autre auteur, la mention d'une légion de Macédoniens, *Macedonum legionem*. Il dit ailleurs (XXX, 26, 3 ; 42, 4 et 6) que Sopater avait été envoyé par le roi Philippe en Afrique, avec 4 000 hommes et de l'argent, pour aider les Carthaginois. Mais il n'y a aucune raison de croire que Philippe, ayant conclu la paix avec Rome en 205, ait soutenu Carthage dans les années qui suivirent. C'est là une invention, destinée à justifier la guerre que les Romains firent bientôt après au roi de Macédoine (conf. Tite-Live, XXXI, 1, 10). Frontin (*Strat*., II, 3, 16) et Silius Italicus (XVII, 414 et suiv.), qui mentionnent aussi ces Macédoniens, dépendent de Tite-Live.

5. P. 255.

6. Polybe, XV, 11, 3 ; 12, 5 ; conf. Tite-Live, XXX, 33, 7 et 16.

7. Quoiqu'il ne faille pas se fier aux indications d'Appien. V. *supra*, p. 251, pour les princes indigènes qui seraient venus rejoindre Hannibal à Hadrumète et pour le corps de 4 000 cavaliers, formé avec les chevaux des déserteurs que le général aurait fait massacrer. Appien (*Lib*., 44) mentionne, dans l'armée punique, un chef numide, appelé Massathès.

8. Polybe, XV, 11, 1 ; conf. Tite-Live, XXX, 33, 4. Ce chiffre, qui se retrouve dans Appien (*Lib*., 40), a paru trop élevé : Lehmann, p. 574, n. 1, et p. 570; Delbrück, p. 302 ; Veith, p. 680-1. Il est pourtant certain que Scipion redoutait fort l'attaque des éléphants : l'ordre de bataille qu'il adopta le prouve. Ces animaux devaient donc être nombreux.

9. XV, 5, 12.

10. *Lib*., 41.

service des Romains 600 cavaliers. Il affirme[1] que Publius avait à peu près 23 000 fantassins et 1 300 cavaliers romains et italiens. Ce dernier chiffre est bien faible[2] et d'ailleurs inconciliable avec une assertion du même écrivain : Appien prétend[3] que Scipion, ayant placé aux deux ailes la cavalerie numide et en arrière la cavalerie italienne, garda auprès de lui 2 300 cavaliers, dont 300 sont qualifiés expressément d'Italiens.

En somme, les textes nous renseignent mal sur les effectifs des deux armées. Cependant, d'après ce que nous savons de la bataille, il n'est pas douteux que Scipion n'ait eu plus de cavalerie qu'Hannibal. Au contraire, l'infanterie carthaginoise l'emportait en nombre[4], quoique sa supériorité à cet égard ait été peut-être exagérée par Appien[5].

Nous avons deux récits assez développés de la bataille de Zama : celui de Polybe[6], qui a été suivi par Tite-Live[7], et celui d'Appien[8]. Ils diffèrent beaucoup. Le récit d'Appien, emprunté à un chroniqueur romain dont le nom reste inconnu, est confus et plein d'invraisemblances[9]. Des combats singuliers

1. *Lib*., 41.

2. Conf. Veith, p. 673.

3. *Ibid*.

4. Cela ressort d'une indication de Polybe : v. *infra*, p. 277.

5. Même si l'on savait avec combien d'hommes Scipion avait débarqué en 204 (conf. p. 208), cela ne permettrait guère de dire combien il en commandait à Zama, puisque l'on ignore les pertes qu'il avait subies dans l'intervalle, les renforts qu'il avait pu recevoir, l'importance des forces qu'il avait laissées près d'Utique.

6. IV, 4-16.

7. XXX, 32-35. Tite-Live a inséré plusieurs courtes additions d'après d'autres sources. — Frontin, *Strat*., II, 3, 16, dépend de Tite-Live.

8. *Lib*., 40-48.

9. En voici un résumé. Pour l'ordre de bataille d'Hannibal, Appien concorde avec Polybe, sauf un détail : le général, placé au centre de son armée, aurait eu avec lui 4 000 cavaliers, prêts à l'accompagner sur les points menacés. Scipion dispose son infanterie sur trois lignes, en mettant les compagnies les unes derrière les autres, de manière à ménager des couloirs. En avant du front, il place des gens munis d'épieux qui, pour la plupart, sont ferrés et qui doivent être lancés contre les éléphants. Ordre est donné d'esquiver ces animaux, de les attaquer de flanc en les couvrant de javelots et, s'il est possible, de leur couper les tendons des jambes. Les cavaliers numides, dont les montures sont habituées à la vue et à l'odeur des éléphants, forment les ailes, l'aile droite étant commandée par

entre Publius et Hannibal, Hannibal et Masinissa rappellent les luttes des héros de l'Iliade. On a supposé que ce sont là des inventions du poète, Ennius, qui célébra la victoire de Scipion dans ses *Annales* et très probablement aussi dans un autre

---

Lælius (la suite du récit nous apprend que Masinissa s'y trouve aussi), l'aile gauche par Octavius. Au contraire, les cavaliers italiens sont placés à l'arrière de l'armée ; ils s'avanceront par les couloirs, après que l'infanterie aura soutenu le premier choc des éléphants, A chacun de ces cavaliers est adjoint un homme portant de nombreux javelots. Comme Hannibal, Scipion se met au centre, avec 2 300 cavaliers [Appien n'explique pas comment ces forcés importantes de cavalerie se seraient insérées au milieu des trois lignes que formait chacune des deux armées]. — L'action commence par l'attaque des éléphants. La cavalerie numide entoure et accable de traits ceux qui sont aux extrémités ; leurs cornacs, se voyant incapables de les maîtriser, les poussent hors du champ de bataille. Les autres causent de grosses pertes à l'infanterie romaine, que son armement rend peu agile. Alors Scipion fait avancer les cavaliers italiens, armés à la légère, leur ordonne de descendre de leurs chevaux effrayés et de lancer des javelots sur les éléphants. Lui-même pose pied à terre et blesse une de ces bêtes. Il rend ainsi courage à ses soldats ; les éléphants, atteints de tous côtés, se retirent. Ainsi finit la première phase de la bataille. — L'aile droite, des Romains met en fuite les Numides, dont le chef, Massathès, est tué par Masinissa. Hannibal accourt de ce côté et fait reprendre l'offensive. L'aile gauche se trouve engagée dans une lutte violente contre des Gaulois et des Ligures [qui, selon les indications données précédemment par Appien, constituent la première ligne de l'armée punique, mêlés à des Maures et à des Baléares]. Scipion envoie à la rescousse le tribun Thermus et des soldats d'élite. Hannibal se porte au secours des Gaulois et des Ligures, avec les Carthaginois et les Libyens de la seconde ligne. A cette vue, Publius amène, lui aussi, sa seconde ligne. Une bataille acharnée, longue, indécise, se livré sous les yeux des deux généraux. Pour en finir, ils se précipitent l'un vers l'autre : de leur sort dépendra le sort de tous. Ils lancent en même temps leurs javelots. Celui de Scipion atteint le bouclier d'Hannibal, celui d'Hannibal, le cheval de Scipion. Publius, renversé, monte aussitôt, sur un autre cheval et lance un nouveau trait, qui manque son but. Masinissa vient le rejoindre. Les Romains, animés par l'exemple d'un chef qu'ils voient combattre comme un simple soldat, pressent plus vivement les ennemis et les mettent en fuite. Malgré ses objurgations, Hannibal ne peut arrêter la déroute. — Il fait alors avancer ses vétérans d'Italie, qui ne sont pas encore intervenus. Il espère profiter du désordre des troupes de Scipion, dispersées à la poursuite des fuyards. Mais les Romains comprennent son dessein et se rallient. N'ayant plus de javelots, les deux infanteries se frappent avec leurs glaives. C'est un affreux carnage. Enfin les vieux soldats d'Hannibal sont mis en déroute à leur tour. — Tandis qu'il s'enfuit, Hannibal aperçoit un gros de Numides. Il court à eux et les entraîne contre ceux qui poursuivent ses troupes vaincues. Il se heurte aux Massyles. Un combat singulier s'engage entre leur roi Masinissa et le général carthaginois. Ce dernier, comme dans le duel précédent, pare un javelot avec son bouclier et abat lé cheval de son adversaire. Masinissa se relève et, à pied, s'élance vers Hannibal, à travers une grêle de traits, qu'il reçoit sur son bouclier en peau d'éléphant. Il arrache un de ces javelots et vise le Barcide, qu'il manque encore. Pendant qu'il en arrache un autre, il est blessé au bras et se retire un peu à l'écart. Scipion accourt, craignant pour le roi. Mais Masinissa a déjà bandé sa plaie et il est retourné

ouvrage[1] : la légende épique forgée par un disciple d'Homère serait bientôt devenue de l'histoire[2]. Le récit de Polybe est le seul dont il faille tenir compte[3]. Si nous pouvons regretter

---

dans la mêlée sur un autre cheval. La lutte reprend avec un nouvel acharnement, car les soldats sont excités par la présence de leurs chefs. En ce moment, Hannibal voit sur une colline des Espagnols et des Gaulois. Il se dirige vers eux, pour les ramener, Mais les siens croient qu'il prend la fuite; ils cessent de combattre et se sauvent éperdument dans toutes les directions. Les Romains, qui ne devinent pas non plus les intentions du général ennemi, les poursuivent en rompant les rangs. Hannibal revient de la colline avec ceux qu'il est allé chercher. Scipion, ralliant promptement ses soldats, lui oppose des forces supérieures et remporte sans peine la victoire. — Après l'échec de ce dernier effort, Hannibal désespère de tout et ne pense plus qu'à fuir. De nombreux cavaliers se lancent derrière lui. Masinissa surtout le presse, malgré la douleur que lui cause sa blessure, car il brûle de l'amener prisonnier à Scipion. Hannibal échappe à la faveur de la nuit. Avec vingt cavaliers, qui, grâce à la vitesse de leurs montures, ont pu galoper à ses côtés, il entre dans une ville appelée Thon. Mais il apprend que beaucoup de cavaliers bruttiens et espagnols s'y sont réfugiés. Il craint une trahison. Il repart donc en secret, accompagné d'un seul homme dont il est sûr, et gagne Hadrumète. — Scipion brûle une partie du butin et distribue le reste aux troupes, sauf 10 talents d'or, 2 500 talents d'argent et de l'ivoire travaillé, qu'il envoie à Rome avec les prisonniers de marque.

1. Le *Scipio*, dont Aulu-Gelle (IV, 7, 3-5 = Ennius, Vahlen, 2e édit., Varia, 13) cite ce vers :

Quaque propter Hannibalis copias considerat.

2. Cœlius avait beaucoup étudié Ennius (voir Fronton, *Lettres à Marc-Aurèle*, IV, 3, p. 62, édit. Naber). Nous avons dit (p. 237, n. 1) qu'un fragment de cet historien pourrait se rapporter à un combat entre Hannibal et Masinissa, raconté de la même manière que dans Appien. Cela ne prouverait pas, du reste, que le récit d'Appien ait été emprunté tout entier à Cœlius. Il n'était certainement pas identique à celui de Dion (voir note suivante) : or il est permis de supposer que Cœlius fut la source de Dion (conf. p. 202).

3. Zonaras (IX, 14, p. 442, c-d) parait avoir tronqué le récit de Dion. Il donne de la première phase du combat, l'attaque des éléphants, une courte description qui se rapproche plus de celle de Polybe que de celle d'Appien. Puis, après s'être contenté de dire que les Carthaginois résistèrent pendant quelque temps, il joute qu'avant été attaqués à revers par les cavaliers de Masinissa et de Lælius, ils s'enfuirent tous et périrent pour la plupart. Hannibal, poursuivi très vivement par Masinissa, qui allait l'atteindre, détourna un peu son cheval, de telle sorte que le roi, dans son élan, le dépassa ; il le blessa alors dans le dos et put s'échapper avec quelques-uns des siens. — Eutrope (III, 23), très bref, ne donne aucune indication qui soit à retenir. Il s'en fallut de peu, dit-il, qu'Hannibal ne fût pris. On recueillit dans son camp 20 000 livres d'argent, 80 d'or et un grand ombre d'objets précieux. — Aucun détail sur la bataille dans Cornélius Népos (*Hannibal*, VI, 3). Il prétend (ibid., 4) que, pendant sa fuite, Hannibal échappa à une embuscade, dressée par des Numides qui s'étaient enfuis avec lui. — C'est ne bataille homérique que raconte Silius Italicus (XVII, 335-617), mais avec des épisodes différents de ceux que nous trouvons dans Appien.

qu'il ne nous donne pas tous les détails désirables, rien ne prouve qu'il contienne de graves erreurs[1].

Hannibal rangea sur le front de son armée les éléphants ; par derrière, les mercenaires; au delà, sur une deuxième ligne, les Libyens et les Carthaginois ; enfin, à un intervalle de plus d'un stade (à environ 200 mètres), les vétérans d'Italie, au milieu desquels il se plaça. La cavalerie forma les ailes : à gauche, les alliés numides; à droite, les Carthaginois[2].

Quel était le plan d'Hannibal ? Nous ne pouvons naturellement présenter à ce sujet que des hypothèses[3]. L'infériorité numérique de sa cavalerie ne lui eût pas permis de s'en servir pour tenter d'envelopper l'armée romaine. Il ne lui attribua, semble-t-il, qu'un rôle secondaire : occuper les cavaliers ennemis et, si ceux-ci, comme il était à prévoir, avaient le dessus, se retirer devant eux, les entraîner loin de la bataille[4], pendant le temps qui paraissait nécessaire pour écraser l'infanterie de Scipion ; après quoi, un retour offensif de ces cavaliers eût pu être repoussé sans peine. Il fallait donc vaincre vite les fantassins romains. Pourtant Hannibal, sachant que sa propre. infanterie était composée d'éléments disparates et de valeur inégale, ne voulut pas la jeter d'un seul coup dans la mêlée. Puisqu'il avait l'avantage du nombre, il résolut de livrer plusieurs combats successifs, en n'engageant chaque fois qu'une partie de ses forces. Après avoir été rompue par une charge d'éléphants, l'infanterie ennemie devait être attaquée par les mercenaires, placés en première ligne ; puis, déjà très éprouvée, elle aurait à lutter contre les Africains de la seconde ligne. Quant à la troisième ligne, formée de ses meilleurs

1. Comme l'ont soutenu Delbrück et Lehmann ; réfutés par Veith, p. 657-66 (voir aussi Kahrstedt, p. 566, n. 1).

2. Polybe, IV, 11, 1-3 et 6,

3. Voir les réflexions de Polybe, XV, 16, 2-4. Conf. Veith, p. 648-651.

4. Polybe ne dit pas que la fuite de la cavalerie d'Hannibal ait été volontaire. Des auteurs modernes ont admis celte hypothèse : Lehmann, p. 592 et 614 Delbrück, p. 383 ; Veith, p. 649, 655, 656 ; Kahrstedt, p. 564.

soldats[1], Hannibal ne la ferait donner qu'à la fin de l'action, pour achever les Romains épuisés ; jusque-là, il la maintiendrait à quelque distance en arrière, prête toutefois à intervenir si Publius essayait de jeter sa cavalerie ou une partie de son infanterie sur les flancs des troupes engagées dans la lutte[2], prête aussi à faire comprendre à ces troupes que, derrière elles, il y avait des pointes. d'épées pour les recevoir, si elles lâchaient pied.

Scipion disposa sa grosse infanterie sur trois lignes[3] : hastati, principes, triarii, en mettant entre ces lignes et entre les compagnies (manipules) qui composaient chaque ligne les intervalles d'usage. Mais il renonça à l'ordonnance usuelle en quinconce : au lieu de placer les compagnies de la seconde ligne en arrière des intervalles de la première, il les rangea derrière celles des hastats. Il adopta certainement la même disposition pour les triaires, quoique Polybe ne le dise pas. Ainsi furent ménagés des couloirs perpendiculaires au front et aux deux espaces qui séparaient les trois lignes. Cet ordre de bataille était destiné à parer à l'attaque des éléphants[4]. Dans les intervalles de la première ligne furent placés des soldats armés à la légère (vélites). Ils devaient commencer le combat. S'ils étaient refoulés par les éléphants, les plus agiles, dans leur rapide retraite, suivraient les couloirs et passeraient à l'arrière ; ceux que les animaux. serreraient de près se réfugieraient à droite et à gauche des couloirs, dans les espaces ménagés entre les lignes[5]. A l'aile gauche, fut placé Lælius, avec la

1. Tite-Live (XXX, 33, 6, et 35, 9) croit à tort qu'Hannibal les plaça en dernière ligne parce qu'il se méfiait d'eux. Il a mal lu Polybe (XV, 11, 2, et 16, 4).

2. Voir Lehmann, p. 589 ; Veith, p. 700.

3. C'est, croyons-nous, la seule explication plausible du texte de Polybe, XV, 9, 7 : ainsi l'a compris Tite-Live (XXX, 32, 11 ; conf. Frontin, *Strat*., II, 3, 16 : « triplici acie ») ; voir aussi Appien, *Lib*., 41 : ές τρεῖς τάξεις. MM. Lehmann et Delbrück soutiennent qu'il y avait seulement deux lignes, que les triaires faisaient partie de la seconde, comme les princes : opinion réfutée par M. Veith, p. 689.

4. Conf, t. II, p. 411.

5. Polybe, XV, 9, 7 et 9-10.

cavalerie italienne ; à l'aile droite, Masinissa, avec tous les Numides qu'il commandait[1] (par conséquent, si Polybe ne se trompe pas, avec ses fantassins, comme avec ses cavaliers[2]).

Le plan de Scipion assignait sans doute à la cavalerie la double tâche qu'elle sut remplir : dégarnir d'abord les ailes ennemies, soit en détruisant sur place les cavaliers qui les formaient, soit en les mettant en fuite et en les poursuivant au loin, de manière à les rendre incapables d'une intervention nouvelle ; puis tomber sur les flancs et les derrières de l'infanterie d'Hannibal. Cependant, l'infanterie romaine devait tenir bon contre des forces supérieures. Nous sommes peu disposé à croire[3] que Scipion ait eu l'intention de renouveler le double mouvement tournant qui lui avait réussi aux Grandes Plaines[4], c'est-à-dire de faire passer les princes et les triaires à droite et à gauche des hastats et de les jeter sur les flancs de l'infanterie carthaginoise. Il n'avait pas trop de tous ses fantassins pour résister aux attaques de front qu'il allait subir.

Après les exhortations que les généraux adressèrent eu chargèrent leurs lieutenants d'adresser aux troupes, les cavaliers numides des deux armées préludèrent à la bataille par des escarmouches. Puis Hannibal donna l'ordre de faire avancer les éléphants. Effrayés par le bruit des trompettes qui sonnaient de toute part, quelques-uns d'entre eux reculèrent et se jetèrent sur les Numides formant l'aile gauche de l'armée punique. Masinissa profita aussitôt du désordre qu'ils causèrent pour mettre ces Numides en fuite. Le reste des éléphants, étant tombés sur les vélites, firent d'abord beaucoup de mal, non sans avoir

1. Polybe, XV, 9, 8 : μετά πάντων τών ύφ' έαυτόν ταττομένων Νομάδων.

2. On se demande cependant ce que les fantassins purent faire à l'aile droite, après que Masinissa eut mis en fuite les cavaliers de l'aile gauche carthaginoise. Il n'est guère vraisemblable qu'ils aient pris part à la poursuite de ces cavaliers. MM. Lehmann (p. 576 et 597) et Veith (p. 673) supposent qu'ils avaient été placés non pas à l'aile droite, mais sur le front, avec les vélites.

3. Hypothèse de M. Veith, p, 649, 652.

4. Voir p. 231.

beaucoup à souffrir. Mais ils s'affolèrent à leur tour. Les uns se précipitèrent par les couloirs que Scipion avait ménagés et traversèrent inoffensifs les lignes romaines. Les autres s'enfuirent vers la droite ; criblés de blessures par les traits des cavaliers[1], ils sortirent du champ de bataille[2]. Lælius, profitant, comme Masinissa, du trouble qu'ils avaient occasionné, se jeta sur la cavalerie carthaginoise, qui tourna bride. Lui-même et le roi s'élancèrent avec ardeur à la poursuite des fuyards[3].

Hannibal s'attendait très probablement à la défaite de ses ailes. Mais l'issue de l'attaque des éléphants était évidemment un échec pour lui : les rangs romains restaient intacts.

Les deux infanteries s'avancèrent au pas l'une vers l'autre, à l'exception des vétérans d'Italie, qu'Hannibal laissa sur leur position[4]. Les mercenaires et les hastats se trouvèrent donc aux prises. Les premiers, braves et agiles, portèrent de rudes coups à leurs adversaires[5]. Pourtant ces derniers progressaient, grâce à leur bon ordre et à la supériorité de leur armement ; ils étaient excités par les encouragements de ceux qui venaient derrière eux. Au contraire, les Carthaginois et les Libyens, placés en seconde ligne, ne se rapprochaient pas des mercenaires et ne les secouraient pas[6] : par crainte, dit Polybe, ce qui n'est point vraisemblable, puisque, bientôt après, ils se conduisirent bravement[7] : par ordre, si l'on admet qu'Hannibal,

1. S'agit-il des cavaliers carthaginois qui formaient l'aile droite de l'armée d'Hannibal, ou des cavaliers italiens qui étaient en face ? Peut-être des premiers Puisque les éléphants portèrent le trouble parmi eux.

2. Polybe n'indique pas ce que firent les vélites après que les éléphants eurent été mis hors de cause. Tite-Live (XXX, 35, 3) dit, d'après une autre source, que onze éléphants furent pris.

3. Polybe, XV, 12, 1-6.

4. *Id*., XV, 12, 7.

5. Dans Polybe, le texte de la première phrase du chapitre 13 est sans doute altéré (il paraît l'avoir été déjà au temps de Tite-Live : conf. cet auteur, XXX, 34, 3). Pour les diverses corrections proposées, voir Lehmann, p. 582-3. En tout cas, il s'agit ici, selon Polybe (XV, 12, 8), d'un corps à corps, et non pas d'un combat à distance, comme on l'a conjecturé (Lehmann, l. c.). Conf. t. II, p. 398.

6. Polybe, XV, 13, 1-3.

7. Conf. Lehmann, p. 593 ; Veith, p. 651, n. 1.

voulant épuiser l'infanterie de Scipion en la forçant à une suite de luttes, avait résolu de sacrifier tout d'abord sa première ligne. Enfin les mercenaires cédèrent et, persuadés qu'ils étaient trahis, en vinrent aux mains avec les troupes de la seconde ligne[1]. Comme les Romains avançaient toujours, les Carthaginois et les Libyens durent aussi les combattre. Tenant tête à ces deux sortes d'ennemis, ils en tuèrent un grand nombre et ils mirent le désordre dans les rangs des hastats. Heureusement pour ceux-ci, les officiers des princes, voyant ce qui se passait, firent donner leurs hommes pour les soutenir[2]. Ainsi, la plupart des mercenaires et des Carthaginois périrent, soit en se frappant réciproquement, soit en tombant sous les coups des hastats[3]. Comme nous allons le montrer, Polybe paraît exagérer en disant « la plupart » ; il n'en est pas moins vrai que les pertes des deux premières lignes furent très élevées. Hannibal ne permit pas à ceux qui échappèrent au massacre de s'introduire dans sa troisième ligne : il ordonna à ses vétérans de les écarter. Ils se retirèrent donc vers les espaces découverts qui s'étendaient à droite et à gauche da cette ligne[4].

La plaine était encombrée de morts et de blessés. Ces amas de corps, mêlés à des armes, les flaques de sang sur lesquelles les pieds glissaient empêchaient les troupes de s'avancer en gardant leurs rangs. Scipion, après avoir fait porter ses blessés en arrière, modifia son ordre de bataille. Il fit rappeler par les trompettes les hastats qui poursuivaient les fuyards et les plaça

1. Qui, probablement, avaient ordre de ne pas accueillir les fuyards.

2. Polybe, XV, 13, 7 : οί ... τών πριγχίπων ήγεμόνες... έπέστησαν τάς αύτών τάξεις. Je ne crois pas que le mot έπέστησαν signifie ici « arrêtèrent ».

3. Polybe, XV, 13, 8 : Τών δέ μισθοφόρων χαί τών Καρχηδονίων τό πλεΐστον μέρος τό μέν ύφ' αύτών, τό δ'ύπό ότών άστάτων αύτοΰ χατεχόπη. M. Veith (p. 647, n. 1, et. p. 654) veut supprimer χαί et expliquer « les mercenaires des Carthaginois » ; il croit en effet que la seconde ligne subit peu de pertes. Mais le membre de phrase τό μέν ύφ' αύτών s'oppose à cette correction.

4. Polybe, XV, 13, 4-10.

devant l'espace où l'on avait combattu, en face du centre ennemi. Il commanda aux princes et aux triaires[1] d'aller, à travers les cadavres, occuper les deux ailes et d'y serrer les rangs, en se mettant à la hauteur des hastats[2]. L'infanterie romaine forma ainsi une seule ligne, compacte[3].

Il y eut donc alors une pause. Publius n'était pas pressé de vaincre ; il avait tout intérêt à attendre le retour de sa cavalerie, qui prendrait l'armée punique à revers. Au contraire, la crainte de cette cavalerie devait donner à Hannibal le désir d'obtenir le plus promptement possible un succès décisif. S'il interrompit, lui aussi, l'attaque pendant quelque temps, ce fut apparemment parce qu'il jugea nécessaire, après la défaite de ses deux premières lignes, de remettre son armée en ordre[4]. Nous ne trouvons aucune indication à ce sujet dans Polybe. Mais il dit que, dans la dernière phase de la bataille, les deux généraux disposaient d'un nombre à peu près égal de soldats[5]. Quelle que fût au début de l'action la supériorité numérique de l'infanterie d'Hannibal, on a peine à croire que sa troisième ligne, à elle seule, ait été aussi nombreuse que toute l'infanterie légionnaire de Scipion. Par conséquent, il lui restait d'autres combattants. Il est permis de supposer qu'il put arrêter dans leur fuite les survivants des deux premières lignes, qui, nous l'avons vu, s'étaient retirés à droite et à gauche des troupes d'Italie, et les ranger à la hauteur de ces troupes[6]. Peut-être fut-ce pour répondre à l'ordonnance nouvelle de son adversaire que Publius réorganisa son front. Ainsi les deux armées auraient été réduites à deux lignes de même étendue.

---

1. Les triaires n'avaient pas encore donné. Quant aux princes, qui, croyons-nous, avaient soutenu les hastats en danger, ils avaient laissé ces derniers poursuivre les ennemis.

2. Polybe, XV, 14, 1-5.

3. Les hastats durent, en effet, serrer aussi les rangs. Conf. Veith, p. 648, 654, 701.

4. Veith, p. 647, n. 1.

5. XV, 14, 6.

6. Conf. Kahrstedt, p. 566.

Le plan d'Hannibal[1] avait échoué : l'infanterie romaine avait résisté victorieusement aux attaques qui devaient la briser avant qu'elle ne fût achevée par les vétérans du Barcide ; elle avait subi peu de pertes ; les triaires n'avaient même pas eu à intervenir. Dans cette bataille front contre front qui allait commencer, la seule chance de salut pour Hannibal était d'enfoncer vite la ligne ennemie avec ses vieux soldats, braves et bien armés, qui n'avaient pas encore été engagés dans la mêlée[2].

Des deux côtés, le courage fut égal. Les combattants tombaient sans reculer ; l'issue restait douteuse[3]. Tout à coup, Lælius et Masinissa revinrent de leur poursuite et se jetèrent sur les derrières de l'armée punique. Ce fut le dénouement du grand drame. La plupart des soldats d'Hannibal se firent massacrer sur place ; parmi ceux qui s'enfuirent à travers la plaine, peu échappèrent à la cavalerie[4]. Les Romains, selon Polybe[5], n'auraient perdu que 1 500 hommes. Appien[6], contre son habitude, donne un chiffre probablement moins éloigné de la vérité : 2 500 ; il ajoute que Masinissa en perdit davantage.

Après avoir pillé le camp carthaginois, Publius revint à son propre camp. Hannibal, accompagné de quelques cavaliers, ne s'arrêta dans sa course que quand il eut atteint Hadrumète[7].

Polybe[8] lui rend le témoignage qu'il avait fait tout ce qu'il pouvait faire avec les moyens dont il disposait. « Mais, ajoute

1. Le plan que nous lui attribuons : il ne faut pas être trop affirmatif.

2. Si l'on admet l'ordre de bataille que nous venons d'indiquer, ces vétérans auraient été opposés aux hastats, troupes fatiguées. Il est vrai que, d'autre part, les survivants des deux premières lignes, vaincus et las, auraient dû combattre les triaires et les princes, troupes fraîches ou presque fraîches et de bonne qualité. Hannibal eût donc pu craindre de voir ses ailes enfoncées.

3. Polybe, XV, 14, 5-6.

4. *Id*., XV, 14, 7-8. Pour les pertes carthaginoises, conf. t. II, p. 343, n. 4

5. XV, 14, 9.

6. *Lib*., 48.

7. Polybe, XV, 15, 2-3.

8. XV, 15, 3 et 6 ; 16, 1.

l'historien[1], il est des jours où le hasard se plaît à contrarier les desseins des gens habiles ; il en est aussi où, selon le proverbe, un homme de valeur en rencontre un autre qui vaut mieux que lui. Hannibal en fit alors l'épreuve ». L'ordre qu'il avait adopté était ingénieux : d'une armée non homogène, il avait résolument fait trois armées, assignant à chacune la tâche à laquelle elle paraissait propre, les échelonnant de telle sorte que les troupes engagées fussent contraintes à faire leur devoir par la menace de celles qui les suivaient. Mais la victoire justifia le plan de Scipion. Il sut éluder adroitement l'attaque des éléphants et garder intactes ses deuxième et troisième lignes jusqu'au moment où leur intervention devint nécessaire ; il comprit que le succès dépendait surtout de sa cavalerie et, pour livrer bataille, il choisit le terrain le plus avantageux pour elle, une vaste plaine. Les légionnaires romains soutinrent une lutte très dure, grâce à leur forte cohésion, qui n'excluait pas la souplesse des mouvements, à leur courage et à l'excellence de leurs armes. Sûrs de leurs compagnons et de leur chef, ils avaient ce qui manquait à leurs adversaires : la volonté de faire triompher une cause également chère à tous. Les vétérans ramenés d'Italie par Hannibal n'éprouvaient sans doute que du dédain pour les jeunes soldats dont ils étaient chargés d'empêcher la fuite. Les mercenaires se crurent trahis par les Carthaginois et tournèrent leurs épées contre eux ; ils ne se résignèrent pas au rôle de victimes que le général leur avait, semble-t-il, froidement réservé. Hannibal avait cru que la crainte pouvait remplacer la confiance mutuelle. L'événement prouva qu'il s'était trompé. Son plan s'effondra. N'ayant pu vaincre à temps l'infanterie de ses ennemis, il devait être vaincu par leur cavalerie. Masinissa, dont les Numides étaient probablement bien plus nombreux que les cavaliers italiens,

1. XV, 16, 6.

prit une part décisive à sa défaite : ce jour-là, il paya largement à Rome la dette qu'il avait contractée envers elle. Plus heureux que le Barcide ne le fut en Italie, Scipion avait trouvé en Afrique un allié capable de lui prêter un concours vraiment efficace.

IX

Publius se hâta de retourner au camp voisin d'Utique[1] et il fit partir pour Rome Lælius, messager de sa victoire[2].

A la nouvelle de la reprise des hostilités, le Sénat avait peut-être décidé d'envoyer des renforts en Afrique[3]. Selon Tite-Live[4], le consul Ti. Claudius Nero reçut alors la mission d'y conduire 50 quinquérèmes. Ses préparatifs furent très longs[5]. Une fois embarqué, il eut à lutter, sur le littoral de l'Étrurie[6], contre une violente tempête. Quand l'état de la mer le lui permit, il passa successivement par les îles d'Elbe, de Corse et de Sardaigne. Une autre tempête ayant fort endommagé ses vaisseaux, il dut s'arrêter, pour les réparer, dans le port de Caralis (Cagliari), où il fut retenu par l'hiver. Il parvint ainsi au terme de sa magistrature et, ses pouvoirs n'ayant pas été prorogés, il ramena la flotte en Italie[7]. Zonaras[8] donne sur cette expédition avortée des indications qui ne concordent pas exactement avec celles de Tite-Live[9]. Il est impossible de dire

1. Tite-Live, XXX, 36, 1 (Polybe nous manque ici). Appien (*Lib*., 48) deqi,. Scipion continua sa campagne, « soumettant les villes ».

2. Tite-Live, XXX, 36, 3. Voir aussi Appien, *l. c*.

3. Indication vague dans Appien, *Lib*., 49.

4. XXX, 27, 5 ; 38. 6.

5. Tite-Live, XXX, 38, 7.

6. On ne nous dit pas pourquoi Claudius, qui devait se rendre en Sicile pour passer de là en Afrique (Tite-Live, XXX, 38, 6), commença par longer les côtes de l'Étrurie.

7. Tite-Live, XXX, 39, 1-3.

8. IX, p. 441, c.

9. Claudius, retenu d'abord par le mauvais temps en Italie, se rend en Sicile où il apprend la victoire de Scipion.

ce qu'il y a de vrai dans ces récits. Une autre flotte de 50 galères, sous les ordres de l'ancien préteur P. Lentulus, arriva au camp du promontoire très peu de temps avant le retour de Scipion; elle convoyait 100 transports, chargés d'approvisionnements[1].

Avec ces 50 vaisseaux de guerre, les 30 que Cn. Octavius lui avait amenés vers le début du printemps[2], enfin les 40 qu'il avait depuis son départ de Sicile[3], Publius disposa de forces navales importantes. Il s'en servit pour faire une démonstration propre à accroître la terreur des Carthaginois, abattus par le désastre de Zama. Tandis que les légions, commandées par Octavius, marchaient sur Carthage, il se mit à la tête de toute sa flotte et se dirigea vers cette ville[4].

Hannibal s'y trouvait : il n'avait fait que passer par Hadrumète[5]. Il conseilla de demander la paix[6]. Un vaisseau, couvert de bandelettes[7] et de branches d'olivier, s'avança à la rencontre des navires romains. Il portait dix députés, choisis parmi les premiers citoyens, qui faisaient des gestes de supplication et imploraient la pitié du vainqueur. Pour toute réponse, ils reçurent l'ordre de se rendre à Tunis, où Publius irait camper. Après s'être arrêté devant Carthage, moins pour voir lui-même que pour se faire voir, Scipion revint au promontoire, où il rappela aussi Octavius[8]. Il alla ensuite occuper

1. Tite-Live, XXX, 36, 2. Pour ce Lentulus, voir p. 246-7.

2. *Supra*, p. 247.

3. P. 208.

4. Tite-Live, XXX, 36, 3. Appien, *Lib*., 49.

5. Cornelius Népos (*Hannibal*, VI, 4 ; VII, 1) et Appien (*Lib*., 47) prétendent qu'il y réunit des troupes, formées de ceux qui avaient pu s'enfuir après la bataille et de recrues nouvelles. Appien (*Lib*., 55) donne même des détails précis : Hannibal aurait établi son camp dans la ville de Marthama (sans doute voisine d'Hadrumète), avec 6 000 fantassins et 500 cavaliers. Mais il est certain que le vaincu de Zama considérait la partie comme définitivement perdue et qu'il revint presque aussitôt à Carthage.

6. Tite-Live, XXX, 35, 10-11.

7. Comme les suppliants. Appien (*Lib*., 49) ajoute qu'un grand caducée était dressé sur la proue.

8. Tite-Live, XXX, 36, 4-7. Voir aussi Appien (*l. c*.) : il mentionne parmi les députés

à Tunis la position sur laquelle il s'était déjà établi auparavant[1].

Tite-Live seul raconte que, pendant sa marche vers Tunis[2], il reçut la nouvelle d'un grand succès remporté par ses troupes. Le fils de Syphax, Vermina, qui arrivait au secours des Carthaginois avec plus de cavaliers que de fantassins, avait été attaqué, le premier jour des Saturnales, par toute la cavalerie romaine et une partie de l'infanterie. Les Numides, vaincus sans peine et cernés, n'avaient, pour la plupart, pas pu s'enfuir. Quinze mille d'entre eux avaient été tués, 1 200 pris, ainsi que 1 500 chevaux numides et 72 étendards, Le roi avait réussi à s'échapper, accompagné d'un petit nombre des siens[3].

La mention de la fête des Saturnales, qui tombait au 17 décembre du calendrier officiel, atteste un emprunt de Tite-Live à un chroniqueur romain[4], et non pas à Polybe[5] ; le chiffre énorme des morts, les étendards enlevés aux ennemis sont des détails qui conviennent à Valerius Antias[6], écrivain très peu digne de foi. Peut-être cet épisode n'a-t-il rien d'historique.

D'après Zonaras[7], Vermina, fait prisonnier en 203[8], avait

---

Hannon le Grand et Asdrubal le Chevreau. — Zonaras (IX, 14, p. 443, a) prétend que Scipion, après sa victoire, alla assiéger Carthage par terre et par mer ; que les Carthaginois se préparèrent d'abord à lui résister, mais qu'ensuite, découragés, ils lui envoyèrent des députés. Cela est inexact : Publius se borna à une démonstration, dont l'effet ne se fit pas attendre.

1. Tite-Live, XXX, 36, 9.

2. Entre le camp du promontoire et Tunis, il y avait une trentaine de kilomètres, qui pouvaient être parcourus en un seul jour.

3. Tite-Live, XXX, 36, 7-8.

4. Il n'est pas certain qu'à la fin du IIIe siècle, la fête des Saturnales ait duré plus d'un jour : Marquardt, *Römische Staatswerwattung*, III, 2e édit., p. 586-7.

5. Le passage en question a tout l'air d'un hors-d'œuvre, inséré tant bien que mal au milieu du récit que Tite-Live a trouvé dans l'historien grec.

6. Conf., par exemple, Tite-Live, XXXIII, 10, 8-0 ; XXXVI, 36, 8. L'épisode de Vermina a été attribué à Valerius par divers savants : Weissenborn, édit. de Tite-Live, ad loc. ; Zielinski, p. 134-5 ; Matzat, *Römische Zeitrechnung*, p. 171, n. 2 ; Hesselbarth, p. 244 ; etc.

7. IX, 13, p. 440, c.

8. Conf. *supra*, p. 237, n. 1.

été amené en Italie avec Syphax et quelques chefs indigènes ; puis les Romains lui auraient attribué le royaume de son père et remis les Numides qu'ils tenaient en captivité. De son côté, Appien affirme qu'un des deux fils de Syphax fut pris en même temps que ce roi et envoyé à Scipion[1], mais il ne paraît pas faire allusion à Vermina ; il dit ailleurs[2] que celui-ci possédait, vers le début de l'année 202, la majeure partie des États paternels. Nous avons vu[3] que, selon le même auteur, Vermina serait venu rejoindre Hannibal à Hadrumète : ce qui, du reste, n'est pas vraisemblable. Appien le mentionne de nouveau, après la bataille de Zama, comme un prince dont l'aide aurait pu permettre aux Carthaginois de continuer la guerre[4]. Il est encore question de Vermina dans Tite-Live, en l'année 200. Il envoya alors des ambassadeurs au Sénat, pour s'excuser de sa faute, imputable à sa jeunesse, et pour solliciter les titres de roi, d'allié et d'ami du peuple romain. On lui répondit qu'il aurait bien fait de demander la paix avant de prétendre à des honneurs qui récompensaient des services rendus à la République ; qu'au surplus, des députés du Sénat viendraient bientôt en Afrique et lui dicteraient les conditions de cette paix[5]. Tite-Live ajoute que, quand les députés arrivèrent, Vermina alla les recevoir à la frontière de ses États, qu'il se soumit docilement à leurs exigences et qu'il envoya une nouvelle ambassade à Rome pour la ratification du traité[6].

Vermina régna certainement en Afrique, comme le prouvent des monnaies sur lesquelles se lit, en langue punique, la légende : « Verminad roi », et qui ressemblent à celles de Syphax[7].

---

1. *Lib*., 26. *Supra, ibid.*
2. *Lib*., 33. *Supra*, p. 251.
3. P. 251.
4. *Lib*., 59.
5. Tite-Live, XXXI, 11, 13-17.
6. XXXI, 19, 5-6. On voit, par un passage mutilé de Dion Cassius (fragm. 57, 9, édit. Melber), que cet auteur mentionnait Vermina en l'année 200.
7. L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III, p. 88 ; Supplément, p. 69.

On a supposé[1] qu'elles furent frappées avant la chute de Syphax, qui se serait associé son fils, fort jeune encore. Cette hypothèse n'est pas inadmissible, mais elle ne nous parait pas nécessaire. Quoi qu'en dise Polybe[2], il est douteux que Masinissa ait pu, dans les quelques mois qui s'écoulèrent entre la prise de Syphax et la bataille de Zama, Se rendre maître de tout le royaume des Masæsyles[3]. Peut-être Vermina, échappé au désastre de son père, en conserva-t-il une partie : l'Algérie occidentale[4]. Il faudrait rejeter les assertions de Zonaras ; d'ailleurs, on ne comprend pas pourquoi les Romains auraient traité Vermina d'une manière très favorable et lui auraient permis d'aller régner en Numidie, alors qu'ils autorisaient, aidaient même Masinissa à conquérir les États de Syphax[5]. Le récit inexact que nous trouvons dans l'abréviateur de Dion s'expliquerait par la capture d'un fils de Syphax : un auteur, ayant cru à tort qu'il s'agissait de Vermina et sachant que ce dernier avait été plus tard roi des Masæsyles, aurait inventé la fable de son renvoi par les Romains[6]. D'autre part, si vraiment Vermina

---

Head, *Historia numormn*, 2e édit., fig. 398, à la p. 887. M. Babelon (*Mélanges numismatiques*, I, 1892, p. 129-131 = Revue numismatique, 1889, p. 403-6) a montré que ces monnaies appartiennent bien à Vermina, fils de Syphax.

1. Kahrstedt, p. 578, n. 1.

2. XV, 5, 13 ; conf. XV, 4, 4.

3. Tite-Live dit le contraire : XXX, 44, 12 ; conf. XXXI, 11, 8 ; XXXVII, 53, 22 (ce qui n'est pas étonnant, puisqu'il croit que Vermina a succédé à Syphax). D'autre part, nous trouvons dans Appien (*Num*., 3, p. 163, Didot) une indication qui concorde avec celle de Polybe. Il parle d'un territoire que Bocchus, roi des Maures, avait pris à Jugurtha et qui était certainement à proximité de la Maurétanie, par conséquent dans l'Ouest de l'Algérie. Comme Bocchus se plaignait que Marius s'en fût emparé, un envoyé du général lui aurait répondu que les Romains l'avaient jadis enlevé à Syphax par le droit de la guerre et l'avaient donné à Masinissa. Il y a là une allusion aux événements qui se passèrent en 203-2. On devrait donc en conclure que, dès cette époque, la partie du royaume des Masæsyles qui confinait à la Maurétanie était tombée au pouvoir de Masinissa.

4. Plus tard, les États de Masinissa et de ses fils s'étendirent jusqu'à la Moulouia, par conséquent sur la totalité de l'ancien royaume des Masæsyles : voir Strabon, XVII, 3, 9 ; Salluste, *Jugurtha*, CX, 8 ; conf. Appien, *Lib*., 106.

5. Polybe, XV, 4, 4 (voir p. 243). Conf. Appien, *Lib*., 32.

6. Une autre hypothèse est possible : Zonaras (ou Dion, ou bien encore la source

succéda à son père, il est assez difficile de croire qu'il ait traversé deux fois impunément le pays soumis à Masinissa, d'abord pour venir au secours des Carthaginois avec une armée, puis pour s'en retourner comme un fugitif[1] ; il est encore bien plus difficile d'admettre que les Romains lui aient pardonné sa conduite et que, par un traité formel, ils lui aient garanti contre les convoitises de Masinissa ce qui restait du royaume des Masæsyles[2]. On voit combien les renseignements relatifs à Vermina sont peu sûrs. Tite-Live n'indique pas où la bataille aurait été livrée, pourquoi Scipion serait revenu vers Carthage, malgré l'approche de Vermina, et se serait contenté de détacher contre lui une partie de ses forces. Il ne dit pas que Masinissa soit intervenu dans ce combat : il eût été pourtant tout naturel d'opposer aux troupes de Vermina celles du roi des Massyles.

Quand Publius fut à Tunis, trente députés carthaginois se présentèrent. Leur attitude et leur langage furent encore plus humbles que lors de l'entrevue de l'année précédente, mais, loin d'exciter la compassion, n'éveillèrent chez les Romains que des sentiments de colère et de mépris[3]. Pourtant, dans un conseil que tint le général, tous furent d'avis de traiter[4]. On prétendit, selon Tite-Live, qu'une des raisons qui déterminèrent Scipion fut la crainte d'être remplacé à la tête de l'armée

---

de Dion) aurait, par suite d'une confusion, appliqué à Vermina des indications qui, en réalité, concernaient Masinissa. Tite-Live (XXX, 16, 1 ; 17, 7-14 ; v. *supra*, p. 240) dit que, lorsque Lælius emmena à Rome Syphax et d'autres prisonniers de marque, des députés de Masinissa l'accompagnèrent ; ils obtinrent du Sénat qu'il confirmât à leur maître la possession du royaume des Massyles, et aussi qu'il relâchât des Numides, retenus captifs à Rome. Cela cadre exactement avec la phrase de Zonaras, si l'on y remplace Οὐερμίνα par Μασινίσσα : τώ δέ [Μασινίσσα] τήν βασιλείαν τοῦ πατρός έπεχύρωσαν χαί ζωγρηθέντας. Νομάδας έχαρίσαντο. Conf. Zielinski p. 117, n. 1.

1. On pourrait cependant faire observer que Masinissa avait alors amené à Scipion ses troupes disponibles, que le passage était donc libre pour Vermina.

2. Valère-Maxime (VII, 2, 6) dit, au contraire, qu'après la seconde guerre Punique, le Sénat romain autorisa Masinissa à prendre tout ce qu'il voudrait en pays indigène.

3. Tite-Live, XXX, 36, 9 ; voir aussi Polybe, XV, 17, 2. Appien, *Lib*., 49-52 (il place ici un discours d'Asdrubal le Chevreau).

4. Tite-Live, XXX, 36, 10. Appien, *Lib*., 53.

et de perdre ainsi l'honneur d'avoir mis fin à cette guerre[1]. Mais il n'ignorait pas qu'à Rome, le peuple et la grande majorité du Sénat lui étaient tout dévoués ; la victoire décisive qu'il venait de remporter l'aurait rassuré, s'il avait pu concevoir auparavant quelques inquiétudes. La vérité, Tite-Live la connaissait[2] : c'était que Publius et son entourage savaient combien serait difficile et long le siège d'une ville très forte par sa position et par ses remparts. Plus que jamais, les Romains voulaient la paix. Puisque les conditions qu'ils pouvaient imposer à Carthage la désarmeraient, à quoi leur eût servi de la détruire ? Pour empêcher d'autres de s'emparer de ce lieu privilégié, il leur eût fallu s'établir en Afrique, se créer ainsi des charges nouvelles : ils ne s'en souciaient pas alors.

Dans un bref discours, Scipion déclara aux députés que leur patrie déloyale ne méritait aucune miséricorde ; que, tombée maintenant à la discrétion de ses ennemis, elle devait s'attendre au traitement le plus rigoureux ; que, cependant, Rome se montrerait clémente et magnanime[3]. Après ce préambule, il énuméra ses conditions : concessions accordées aux vaincus, sacrifices exigés d'eux. Polybe les résume ainsi[4] : « Les Carthaginois auront en Libye les villes qu'ils avaient avant qu'ils ne déclarassent aux Romains la dernière guerre, le territoire qu'ils possédaient autrefois, leurs bestiaux, leurs esclaves et leurs autres biens. A partir de ce jour, il ne leur sera fait aucun mal ; ils vivront selon leurs lois et coutumes ; ils n'auront à subir aucune garnison... Mais ils restitueront aux Romains

1. Tite-Live, *l. c.* ; voir aussi Appien, 56. Scipion lui-même l'aurait laissé entendre plus tard (Tite-Live, XXX, 44, 3), ce qui est peu vraisemblable.

2. XXX, 36, 10.

3. Polybe, XV, 17, 3-6 ; conf. Tite-Live, XXX, 37, 1 (Scipion, dit-il, donna réponse aux députés dans une deuxième entrevue, au lendemain de la première). Voit aussi Appien, *Lib*., 53.

4. XV, 18. — Sur les conditions de la paix accordée aux Carthaginois à la fin de la seconde guerre punique, voir E. Täubler, *Imperium Romanum*, I, p. 190-220.

tout ce qu'ils leur ont enlevé injustement pendant l'armistice[1]. Ils rendront les prisonniers et les esclaves fugitifs, sans prescription de temps. Ils livreront tous leurs vaisseaux de guerre, à l'exception de dix trirèmes, et tous leurs éléphants. Ils ne feront la guerre à aucun peuple en dehors de la Libye ; en Libye même, ils ne la feront pas sans y être autorisés par les Romains. Ils remettront à Masinissa les habitations, les terres, les villes et tout ce qui a appartenu à ce roi ou à ses ascendants, à l'intérieur des limites qui leur seront indiquées. Ils fourniront à l'armée du blé pour trois mois ; ils lui fourniront aussi la solde, jusqu'à ce que la réponse concernant ce traité ait été apportée de Rome. Ils verseront 10 000 talents euboïques d'argent en cinquante ans, à raison de 200 talents par an. Ils livreront en garantie cent otages, que le général romain choisira parmi des jeunes gens qui n'auront pas moins de quatorze ans, ni plus de trente[2] ».

---

1. Comme nous le verrons, cette restitution était exigée immédiatement, et non lors de la conclusion du traité définitif (conf. Tite-Live, XXX, 37, 6).

2. Tite-Live (XXX, 37, 2-6) reproduit Polybe, avec quelques inexactitudes, et aussi plusieurs petites additions : aux esclaves fugitifs, il ajoute les déserteurs ; les Carthaginois ne devront plus désormais dompter d'éléphants ; ils concluront un traité d'alliance avec Masinissa, Il mentionne ainsi l'interdiction de faire la guerre : « bellum neve in Africa, neve extra Africam iniussu populi Romani gererent ». On voit que, dans ce passage, il altère Polybe, tout en le copiant. Ailleurs (XLII. 23), il indique, sans doute d'après une autre source, une clause qui aurait interdit formellement aux Carthaginois de faire la guerre à des alliés du peuple romain : « illo haud ambiguo capite foederis..., quo diserte vetentur cum sociis populi Romani bellum gerere ». En même temps, il affirme que ce traité leur défendait toute action militaire hors dé leurs frontières : « Carthaginienses foedere illigatos silere : prohiberi enim extra fines efferre arma » (conf. *Epit*. l. XLIX : Rome, quand elle déclare la guerre aux Carthaginois, en 149, leur reproche, entre autres griefs, « quod exercitus extra fines duxissent, quod socio populi Romani et amico Masinissae arma intulissent »). Par conséquent, le traité aurait permis, explicitement ou implicitement, aux Carthaginois de résister à des agresseurs qui n'auraient pas été des alliés de Rome. — Un certain nombre de clauses sont aussi énumérées dans un fragment de Dion Cassius (56, 85, édit. Melber; conf. Zonaras, IX, p. 443, a). Elles concordent avec celles qu'indique Polybe (en outre, mention des déserteurs, défense d'avoir désormais des éléphants, défense de faire des levées de troupes et d'embaucher des mercenaires). Pour Appien, voir ci-après. — L'indemnité de guerre est mentionnée dans un fragment d'Ennius (Annales, Vahlen, 2e édit., v. 265 : « Poeni stipendia pendunt ») et par Pline l'Ancien, XXXIII, 51 (Rome a exigé de Carthage en argent « octingenta milia XVI pondo annua, in quinquaginta annos »). Voir aussi Aulu-Gelle, VII (VI), 5.

Scipion aggravait certaines exigences du traité conclu avant la rupture de l'armistice : l'indemnité était doublée ; le nombre des galères laissées aux Carthaginois, réduit de moitié. L'interdiction de toute guerre sans une autorisation préalable de Rome était peut-être une clause nouvelle.

Appien[1] indique aussi les conditions imposées par Scipion. Les stipulations relatives aux vaisseaux, aux éléphants, à la réparation des dommages commis pendant la trêve[2], aux prisonniers[3], à l'indemnité, aux otages[4], au blé et à la solde qui seront fournis à l'armée[5] sont à peu près les mêmes que dans Polybe. Une clause se rapporte aux obligations que les Carthaginois, devenus les alliés de Rome, auront à remplir envers elle[6] ; on peut croire qu'elle figurait en effet dans le traité[7], quoique Polybe ne la mentionne pas[8]. Au contraire, il est probable qu'une autre clause est une invention : « Dans les soixante jours qui suivront la conclusion de la paix, Magon devra évacuer la Ligurie[9] ». On a

1. *Lib*., 54 (conf. *ibid*., 59).

2. Dans Appien, Scipion exige que les Carthaginois restituent ce dont ils se sont emparés, ou qu'ils paient la valeur de ce qui aura disparu, lui-même devant être juge des contestations.

3. Aux prisonniers qui doivent être rendus Appien ajoute les déserteurs et tous ceux qu'Hannibal a amenés d'Italie (naturellement, il ne s'agit que des Italiens qui avaient servi dans l'armée d'Hannibal).

4. Au nombre de 150, selon Appien. La remise immédiate de ces otages est une des conditions de l'armistice qui interviendra en attendant la conclusion de la paix définitive.

5. C'est aussi une des conditions de l'armistice. Scipion aurait exigé 1 000 talents pour la solde, ce qui est une somme beaucoup trop forte. M. Täubler (*l. c*., p. 70) se demande si cette somme ne devait pas comprendre à la fois la solde et le premier terme de l'indemnité, terme qui aurait été payable aussitôt après la conclusion du traité.

6. En l'assistant, en cas de guerre, sur terre et sur mer.

7. Conf. Tite-Live, XXXVI, 4, 9 (en 191) : « de classe Çarthaginiensibus remissum, praeterquam si quid navium ex foedere debebant

8. Appien indique en ces termes la clause relative à l'interdiction de faire la guerre : « Vous ne ferez pas la guerre à Masinissa, ni à d'autres amis des Romains [cela est conforme à ce que dit Tite-Live, XLII, 23 : v, *supra*, p. 287, n. 2], et aucun Carthaginois ne les combattra avec l'aveu de l'État punique

9. Une clause interdit à Carthage de lever désormais des mercenaires chez les Ligures et les Gaulois. C'était ce qu'avait fait Magon, comme Appien le dit ailleurs (voir t. II, p. 353, n. 2).

vu[1] que, d'après un renseignement sans doute plus exact, le frère d'Hannibal avait été rappelé d'Italie en 203 et était mort en mer.

Au sujet du territoire africain de Carthage, Scipion se serait, selon Appien, exprimé ainsi : « Dans les soixante jours qui suivront la conclusion de la paix,... vous devrez retirer vos garnisons de toutes les villes qui sont en dehors des fosses phéniciennes et rendre tous les otages, originaires de ces villes, ne vous détenez... Vous garderez votre ville et la contrée que vous possédiez à l'intérieur des fosses phéniciennes, lors de mon débarquement en Libye[2]. » Appien ne donne aucune indication explicite sur les restitutions qui devaient être faites à Masinissa.

Comme nous l'avons montré[3], il n'y a aucune bonne raison à prétendre que les « fosses phéniciennes » soient identiques au fossé creusé en 146 avant J.-C. pour limiter la province romaine d'Afrique ; que, par conséquent, les clauses qui les concernent soient imputables à un faussaire : on a la preuve de l'existence de ces fosses à l'époque de la domination carthaginoise, probablement au temps d'Hannibal. Il n'en reste pas moins difficile de dire pourquoi les stipulations relatives à l'Afrique sont énoncées en termes très différents dans Polybe et dans Appien[4] ; pourquoi, si nous admettons que les

1. T. II, p. 270 ; ici, p. 245.

2. Ce qui signifie sans doute que les Romains restitueront à Carthage les territoires pris par eux en deçà des fosses, au cours de l'expédition de Scipion.

3. T. II, p. 101-3.

4. M. Täubler (*l. c.*, p. 190, 195, 198-9, 201) croit que le chapitre 54 d'Appien nous offre une combinaison des stipulations des préliminaires et de celles du traité définitif, lesquelles n'auraient pas été entièrement conformes aux premières, énumérées par Polybe. Ce serait au traité qu'appartiendrait la mention des fosses phénitiennes. Mais Appien dit de la manière la plus nette (*Lib.*, 53, *in fine*) qu'il mit des conditions énoncées par Scipion après sa victoire, sous réserve de la décision du Sénat romain. On pourrait admettre à la rigueur qu'un annaliste ait, par erreur, substitué à ces conditions celles du traité, mais on ne s'explique pas en pourquoi il aurait pris la peine d'amalgamer les unes et les autres. D'ailleurs, nous savons par Tite-Live (XXX, 43, 10) que le traité ne modifia pas les clauses des préliminaires.

formules exactes nous ont été conservées par Polybe, Appien (c'est-à-dire l'auteur romain dont il dépend) a introduit ici la mention des fosses phéniciennes[1]. Peut-être donne-t-il, non pas une citation, comme il l'affirme, mais une interprétation, d'ailleurs incomplète, du texte véritable du traité. Les vaincus devaient, selon Polybe, garder ce qu'ils avaient en Afrique au début de la guerre. On pourrait supposer qu'en 218, les fosses, creusées peu de temps auparavant[2], formaient la frontière officielle d'un vaste territoire appartenant à Carthage : cette frontière aurait couru d'un point inconnu de la côte septentrionale de la Berbérie (soit dans le Nord-Est de l'Algérie, soit dans le Nord-Ouest de la Tunisie) jusqu'à un point situé sur la côte orientale de la Tunisie (vers le Nord de la petite Syrte ?). Mais en dehors de la contrée bordée par les fosses, Carthage avait d'autres possessions en Afrique au commencement de la guerre d'Hannibal : des colonies semées sur les rivages de l'Algérie et du Maroc, et aussi la région syrtique dite des Emporia: Pour ces possessions, dont les limites n'étaient pas nettement, tracées sur le sol[3], Scipion aurait décidé de faire une enquête avant la conclusion du traité définitif. Ainsi s'expliqueraient les mots que nous lisons dans Polybe : « à l'intérieur des limites qui leur seront indiquées ». Des conséquences de l'enquête, nous avons, semble-t-il, un témoignage dans Tite-Live. Quand, quelques années plus tard, Masinissa s'empara de la région des Emporia, les Carthaginois, d'après l'historien latin, affirmèrent qu'elle avait été comprise dans les limites assignées par Scipion à leur domination territoriale[4]. L'étendue des

1. Ces fosses sont déjà mentionnées dans les conditions de paix imposées Scipion en 203 : Appien, *Lib*., 32 (voir p. 245, n. 5).

2. Voir t. II, p. 102,

3. Cette distinction qu'il convient de faire entre le territoire limité par les fosses et les possessions ouvertes de Carthage est indiquée par M. Täubler (*l. c*., p. 74, 199, 201). Mais je ne crois pas devoir adopter les conclusions qu'il en tire.

4. XXXIV. 62, 9-10 : « Carthaginienses iure finium causam tutabantur, quod intra eos terminos esset (ager), quibus P. Scipio victor agrum, qui iuris esset Carthaginiensium,

possessions puniques de l'année 218 aurait donc été déterminée soit par la preuve matérielle des fosses phéniciennes, soit par le jugement de Publius. Carthage dut renoncer à toutes les villes, à tous les pays situés au delà, et le roi numide put aussitôt les occuper. Mais le traité autorisa en outre Masinissa à revendiquer, à l'intérieur de ces possessions, ce qui avait appartenu à ses ancêtres avant 218, peut-être aussi ce qui, depuis cette époque, avait été enlevé à la République par Gaïa ou par Masinissa lui-même, et recouvré ensuite par elle.

De Tunis, les députés revinrent à Carthage, où le Sénat tint séance. On sait avec quelle énergie Hannibal fit taire un homme, qui, dans cette assemblée, avait commencé à parler contre le traité[1]. Les conditions de Scipion furent donc acceptées sans discussion et une nouvelle députation se rendit aussitôt à Tunis pour l'en informer[2].

Les Carthaginois restituèrent les vaisseaux de transport dont ils s'étaient emparés ; pour la cargaison de ces bâtiments, ils payèrent des indemnités, fixées d'après l'estimation des questeurs[3]. On conclut une trêve de trois mois. Il fut décidé que, pendant ce temps, Carthage n'enverrait pas de députés ailleurs qu'à Rome, et que, si elle en recevait elle-même, elle ferait connaître à Scipion qui les lui avait adressés et l'objet de leur mission. Ses ambassadeurs, pris parmi les personnages les plus importants de la cité[4], partirent, accompagnés du frère et de deux autres lieutenants de Publius[5].

---

finisset ». Les Numides soutinrent, il est vrai, que leurs adversaires mentaient (*ibid*., 11 : « Numidae de terminatione Scipionis mentiri eos arguebant ») ; ils ne paraissent pas cependant avoir dit que Scipion n'eût pris aucune décision au sujet de la région des Emporia.

1. Voir t. II, p. 273.

2. Polybe, XV, 19 ; conf. Tite-Lire, XXX, 37, 7-10 ; 38, 1. D'après Appien, le peuple aurait d'abord refusé d'accepter les conditions du général romain : pour ce récit inexact, voir t. II. p. 271-2.

3. Tite-Live, XXX, 37, 11-12 ; 38, 1-2. Le total se serait élevé à 25 000 livres d'argent (8 186 kilogrammes).

4. *Id*., XXX, 42, 11.

5. *Id*., XXX, 35, 2-4. Voir aussi Appien, Lib., 56 ; Zonaras, IX, 14, p. 443, a-b.

A leur arrivée, ils demandèrent une audience au Sénat, qui leur fit répondre qu'elle leur serait accordée par les nouveaux consuls[1]. Diverses circonstances avaient retardé les élections, si bien qu'au milieu du mois de mars, date à laquelle les pouvoirs des magistrats expiraient, leurs remplaçants n'étaient pas encore désignés[2]. On tint enfin les comices. L'un des consuls élus fut Cn. Cornelius Lentulus[3]. Très désireux, si l'on en croit Tite-Live et Appien, d'être envoyé en Afrique pour avoir la gloire de terminer la guerre, il aurait obtenu du Sénat des décisions qui lui auraient donné l'espoir de parvenir à ses fins[4]. Il convient de se défier de ces assertions, comme de toutes celles qui se rapportent à de prétendues manœuvres politiques contre Scipion[5]. En tout cas, le commandement de celui-ci fut prorogé[6].

Les ambassadeurs, admis devant le Sénat, parlèrent avec une grande humilité. Le discours d'Asdrubal, surnommé le Chevreau, frappa surtout l'assemblée. Ce personnage était, avec Hannon, le chef du parti hostile aux Barcides[7]. Il avait donc quelque autorité pour rejeter les fautes qu'il ne contestait pas sur ceux qu'il avait toujours combattus et pour supplier les vainqueurs d'épargner sa patrie[8].

Tous les esprits, dit Tite-Live[9], penchaient pour la paix, lorsque le consul Cn. Lentulus s'opposa au vote du sénatus-

1. Tite-Live, XXX, 40, 1 et 4.

2. *Id*., XXX, 39, 5.

3. *Id*., XXX, 40, 5.

4. *Id*., XXX, 40, 7-16. Appien, *Lib*., 56 et 62.

5. Des manœuvres analogues à celles de Lentulus auraient eu lieu l'année précédente : Tite-Live, XXX, 27, 2-5.

6. *Id*., XXX, 41, 1.

7. Voir t. II, p. 266.

8. Tite-Live, XXX, 42, 11-21, où la légende se mède à l'histoire. Un sénateur demande à Asdrubal par quels dieux les Carthaginois jureront d'être fidèles au traité, après avoir trompé ceux au nom desquels ils ont conclu le traité précédent. « Par les mêmes dieux, répond Asdrubal, puisqu'ils châtient si durement des parjures ».

9. XXX, 43, 1.

consulte. Mais le peuple, saisi de l'affaire par deux tribuns, décida unanimement que le Sénat devait accorder cette paix et que Scipion serait chargé de la conclure, puis de ramener en Italie l'armée d'Afrique[1]. Il est certain, d'ailleurs, que le Sénat voulait en finir, autant que le peuple. Les hommes politiques prévoyaient que, dans un avenir très prochain, Rome, malgré sa lassitude, aurait à soutenir une nouvelle guerre, contre Philippe de Macédoine; il fallait qu'elle eût les mains libres.

Le Sénat désigna donc dix commissaires pour assister Scipion[2] ; les ambassadeurs retournèrent en Afrique[3]. Le traité fut conclu aux conditions stipulées dans l'entrevue de Tunis[4].

Carthage livra ses vaisseaux de guerre, ses éléphants, les déserteurs[5], les esclaves fugitifs, les prisonniers. Ces derniers étaient au nombre de 4 000 ; parmi eux, se trouvait un sénateur, Q. Terentius Culleo, qui témoigna plus tard sa reconnaissance à son libérateur en suivant le char triomphal de Publius, la tête couverte d'un bonnet d'affranchi[6]. Les navires

1. Tite-Live, XXX, 43, 2-3. Appien (*Lib*., 57-65) raconte une discussion qui aurait eus lieu dans le Sénat : un ami de Scipion prononce un discours en faveur de la paix ; puis un parent du consul Lentulus expose la nécessité d'anéantir Carthage ; la majorité de l'assemblée approuve Scipion. Il n'est pas question de l'intervention du peuple. Des extraits de Diodore (XXVII, 13-17 et 18) ont été tirés de deux discours semblables à ceux que nous trouvons dans Appien. C'est donc à la source commune des deux auteurs qu'il faut imputer ces discours (Schwartz, dans *Real-Encyclopädie*, s. v. Diodoros, t. V, p. 689). L'ami de Scipion était peut-titre Q. Caecilius Metellus : conf. Tite-Live, XXX, 23, 3-4. — D'après Dion Cassius (*apud* Zonaras, IX, .14, p. 443, b ; conf. Dion, fragm. 56, 87), il y eut de vives discussions dans le Sénat, mais le peuple se prononça unanimement pour la paix.

2. Tite-Live, XXX, 43, 4. Zonaras, *l. c.*

3. Tite-Live, XXX, 43, 10. Avant leur départ, ils furent, dit Tite-Live (XXX, 43, 5-8), autorisés à visiter leurs concitoyens prisonniers à Rome et à choisir 200 d'entre eux, qui, sur l'ordre du Sénat, furent ramenés en Afrique par les commissaires et rendus sans rançon par Scipion, lors de la conclusion de la paix. Conf. Dion, fragm. 56, 89.

4. Tite-Live, XXX, 43, 10.

5. Le petit nombre de ceux qui avaient échappé au désastre de Zama.

6. Tite-Live, XXX, 43, 11. Conf. Valère-Maxime, V, 2, 5 ; Plutarque, *Reg. et Imper. apophth*., Scipio Maior, 6 (*Moralia*, Didot, I, p. 237) ; Dion, fragm. 56, 90.

furent conduits en pleine mer et incendiés, sous les yeux des Carthaginois[1]. Masinissa reçut en présent une partie des éléphants ; les autres furent envoyés à Rome[2]. Un châtiment impitoyable frappa les déserteurs : les Latins périrent sous la hache, les Romains sur la croix[3]. Carthage dut payer tout de suite le premier terme de l'indemnité de guerre[4]. Comme les sénateurs se désolaient en constatant la détresse financière de l'État, Hannibal, — d'après la légende, — répondit par un éclat de rire aux lamentations de ces hommes, incapables de comprendre que, de tous les maux qui accablaient leur patrie, c'était là le plus léger[5].

Devant toute l'armée, Scipion fit don à Masinissa de Cirta et des autres villes et territoires du royaume de Syphax qui étaient tombés au pouvoir du peuple romain et que le prince massyle joignit désormais au royaume de son père[6].

Les ambassadeurs carthaginois furent renvoyés à Rome, où le Sénat et le peuple ratifièrent le traité conclu par Scipion avec l'approbation des commissaires[7]. Les troupes victorieuses

---

1. Tite-Live, XXX, 43, 12 ; pour le chiffre de 500 vaisseaux, indiqué par Tite-Live, voir t. II, p. 443. Zonaras, IX, 14, p. 443, b.

2. Dion, fragm. 56, 88, et Zonaras, *l. c*. Les Romains se servirent bientôt, dans la guerre contre Philippe de Macédoine, des éléphants qu'ils s'étaient réservés : Tite-Live, XXXI, 36, 4.

3. Tite-Live, XXX, 43, 13 ; conf. Valère-Maxime, II, 7, 12.

4. Ailleurs (XXXII, 2, 1), Tite-Live dit, au contraire, que le premier terme ne fut payé qu'en 199 (conf. t. II, p. 330, n, 2).

5. Tite-Live, XXX, 44, 4-11.

6. *Id*., XXX, 44, 12.

7. *Id*., XXX, 44, 13. — D'après Appien (*Lib*., 54), Scipion aurait promis aux Carthaginois que leurs otages, au nombre de 150 (Polybe, XV, 18, 8, dit 100), leur seraient rendus lors de la conclusion de la paix. Si cela est exact, Rome en exigea de nouveaux, évidemment pour s'assurer le paiement régulier de l'indemnité. Ces otages sont mentionnés en Italie à diverses dates, en 200, 199, 198, 181, 168 : Cornélius Nepos, *Hannibal*, VII, 2 ; Tite-Live, XXXII, 2, 3-4 ; XXXII, 26, 5 ; XL, 34 ; XLV, 14 ; Zonaras, IX, 16. p. 446, a. De temps en temps, une partie d'entre eux étaient renvoyés et remplacés par d'autres (conf., pour les otage fournis à Rome par Antiochus, Polybe, XXI, 43, 22 édit. [Wobst ; *alias* XXII, 26] ; Tite-Live, XXXVIII, 38, 15). Tite-Live (XXXII, 2, 3) affirme qu'en 199, Rome en rendit 100 sur ceux qu'elle détenait : « centum redditi obsides ; de ceteris, etc. » (il donne le même chiffre pour l'année 181 : XL 34). Leur nombre aurait donc été

quittèrent enfin l'Afrique, dans l'été ou l'automne de l'année 201[1], et Publius, après avoir traversé une partie de l'Italie au milieu des acclamations, célébra, quelques mois plus tard, un éclatant triomphe[2]. On l'appela désormais l'Africain[3].

Il avait obtenu tout ce qu'il avait souhaité : arracher Hannibal de l'Italie, imposer aux Carthaginois la fin de cette longue guerre, en prenant les mesures nécessaires pour les empêcher d'en recommencer une autre[4].

Quant à Carthage, le manque d'une forte marine ne lui avait pas permis d'écarter les Romains de l'Afrique, puis de couper leurs communications avec la Sicile. Depuis quatorze ans, elle avait levé, sur le domaine trop peu étendu qu'elle possédait en Berbérie, presque tous les hommes propres au service militaire, et ce ne fut pas sans peine qu'elle réunit des troupes pour faire face à l'invasion. Son allié Syphax ne lui amena que des masses non exercées et mal commandées. Lorsque les premières victoires romaines eurent détruit ces trop faibles

---

supérieur à la centaine, contrairement à ce que dit Polybe (Täubler, l. c., p. 196). Ajoutons que les indications relatives aux otages carthaginois proviennent de chroniqueurs qui ne méritent pas grande confiance. De même, le prétendu refus des Romains, en l'année 200, de rendre les prisonniers Carthaginois : Népos, *Hannibal*. VII, 2-3.

1. On voit par ce qui précède qu'il dut s'écouler un certain temps entre la décision prise à Rome de faire la paix (après le 15 mars du calendrier officiel, qui ne s'écartait probablement pas beaucoup de l'année astronomique : v. *supra*, p. 246, n. 1) et le traité définitif. Selon Appien (*Lib*., 54), Publius avait stipulé que les Romains évacueraient l'Afrique dans les 150 jours qui suivraient la conclusion de ce traité. — Valerius Antias prétendait que des soldats romains, ayant appartenu à l'armée de Scipion, étaient restés çà et là en Afrique jusqu'à l'année 193 : Tite-Live ; XXXV, 2, 8. Il n'y a sans doute aucun compte à tenir de cette assertion.

2. Polybe, XVI, 23. Tite-Live, XXX, 45, 1-5. Appien, *Lib*., 65-66. — D'après Tite-Live (XXX, 45, 3), Scipion aurait versé sur son butin 133 000 livres d'argent au Trésor (43 616 kilogrammes) : indication empruntée à un chroniqueur et sujette à caution.

3. Tite-Live, XXX, 45, 6 ; Eutrope, III, 23, 3 ; Zonaras, IX, 14, p. 443, c, et 20, p. 454, a ; etc. Ce surnom ne lui fut point donné en vertu d'une décision officielle (voir Tite-Live, *l. c.*), pas plus que l'épithète de « Grand » qu'on lui décerna aussi : Polybe, XVIII, 35, 9 (B.-W. ; *alias* XVIII, 18) ; XXXI, 26, 1 (B.-W. : *alias* XXXII, 12, 6) ; Diodore, XXXI, 27, 3 et 4 ; Plutarque, *Caton l'Ancien*, 3 ; Zonaras, IX, 14, . 443, c.

4. Conf. Tite-Live, XXIX, 26, 6 : « ad Hannibalem detrahendum ex Italia transferendumque et finiendum in Africa bellum se transire vulgaverat ».

obstacles, elle mit sur pied, par un suprême effort, une armée sans cohésion et pauvre en cavalerie. Le génie d'Hannibal ne put compenser cette double infériorité. L'absence de bonnes forteresses à l'intérieur du territoire punique, l'indifférence ou l'aversion des sujets indigènes, l'impossibilité de tirer de nouvelles recrues d'un pays épuisé et déjà en partie occupé par l'ennemi interdirent aux vaincus toute tentative pour continuer la lutte. Après Cannes, Rome fut sauvée grâce à la solidité de sa domination dans l'Italie centrale et aux réserves d'hommes qui ne lui firent pas défaut. Après Zama, les Carthaginois n'eurent plus à opposer à Scipion que les remparts de leur ville et de quelques colonies du littoral.

CHAPITRE VII

CARTHAGE, ROME ET MASINISSA

I

Rome, victorieuse de Carthage, se tourna contre les anciens alliés d'Hannibal, les Gaulois de la Cisalpine, qu'elle soumit définitivement, Philippe, qu'elle réduisit à son royaume de Macédoine. En Espagne, elle garda ses conquêtes, — les conquêtes des Barcides, — et les étendit, malgré la résistance vigoureuse et tenace des indigènes.

Après l'année 201, un Amilcar était resté dans la Haute Italie, où il guerroyait contre les Romains[1] : le gouvernement punique le désavoua, le condamna à l'exil et confisqua ses biens[2]. En 195, sur l'ordre de Rome, il frappa de même le grand Hannibal, qui, en fuyant, épargna à sa patrie la honte d'une sentence plus sévère. Puis, en 193, il envoya une ambassade en Italie, pour dénoncer les menées d'un émissaire d'Hannibal[3]. Seul de tous les Carthaginois, celui-ci demeura l'ennemi déclaré des Romains. Pour les vaincre, il comptait sur Antiochus, qui l'avait accueilli. Mais le roi de Syrie n'était pas disposé au duel implacable auquel son hôte le conviait. S'il ne voulait pas tolérer que Rome s'ingérât dans les affaires

1. T. II, p. 381, n. 6 ; ici, p. 170.
2. Tite-Live, XXXI, 11, 4-6 ; 19, 1 (sur une invitation du Sénat romain).
3. Tite-Live, XXXIV, 61, 16 ; 62, 6, Conf. t. II, p. 281.

orientales, il ne s'inquiétait guère qu'elle dominât en Occident[1]. Il soutint la lutte avec mollesse, il ne sut même pas tirer parti des talents militaires d'Hannibal. Ainsi s'évanouit le dernier espoir du Barcide. Il n'était plus qu'un condottière au service du roi de Bithynie quand Rome le réclama, par basse vengeance ou par crainte injustifiée, car il ne la menaçait pas. Il comprit qu'il ne lui restait qu'à mourir (en 183 ou 182).

Cependant Carthage, résignée à sa déchéance, payait régulièrement les termes de l'indemnité que lui avait imposée le traité de 201. Devenue l'alliée officielle de Rome, elle lui prêtait son concours, quand sa rivale d'autrefois en avait besoin[2]. Lors de guerres contre Philippe, contre Antiochus, contre Persée, elle fournit avec empressement des quantités importantes de blé et d'orge, destinées à l'alimentation des armées en campagne ou de la capitale italienne[3]. Elle affecta même de regretter qu'on les lui payât. Contre Antiochus, elle mit à la disposition des Romains six des galères qu'ils lui avaient laissées[4] ; l'une d'elles fut prise dans une bataille livrée sur les côtes de l'Asie Mineure[5].

---

1. Voir, à ce sujet, Kromayer, dans *Jahrbücher für das klassische Altertum*, X, 1907, p. 681 et suiv.

2. Appien (*Lib*., 83) fait dire au député Banno, parlant en 149 aux consuls : « Nous avons combattu avec vous contre trois rois ».

3. Tite-Live, XXXI. 19, 2 (en 200) : 200 000 boisseaux de blé envoyés à Rome (conf. XXXI, 50, 1), autant à l'armée de Macédoine. — *Id*., XXXVI, 3, 1 (en 191) : des députés romains demandent aux Carthaginois des céréales, destinées à être envoyées en Grèce, et annoncent qu'on les paiera. *Id*., XXXVI, 4, 5-6 et 9 : des députés carthaginois, venus en Italie, promettent ...000 (le chiffre est mutilé) boisseaux de blé et 500 000 d'orge pour l'armée romaine, et la moitié de ces quantités pour Rome ; ils prient le Sénat de les accepter gratuitement, offre qui est déclinée. — En 171, envoi de députés romains à Carthage : Tite-Live (XLII, 35) n'indique pas d'une manière précise l'objet de leur mission. Ils demandèrent probablement des céréales. Quelque temps après, des députés carthaginois vinrent à Rome annoncer qu'un million de boisseaux de blé et 500 000 boisseaux d'orge étaient prêts à être expédiés ; on les invita à les faire transporter en Macédoine (*id*., XLIII, 6).

4. Tite-Live, XXXVI. 42. 2 ; Appien. *Syr*., 22 (en 191). Selon Tite-Live (XXXVI, 4, 7 et 9), les Carthaginois auraient offert de former une flotte. On leur aurait répondu qu'on leur demandait seulement les vaisseaux qu'ils devaient en vertu du traité (pour cette obligation, voir p. 288, n. 7).

5. Tite-Live, XXXVI, 44, 5-7 ; Appien, *l. c*. (avec des variantes).

Que tous les Carthaginois eussent oublié les haines du passé, c'est ce qu'il est impossible de croire. Le parti démocratique, héritier du parti barcide, devait être animé de sentiments très hostiles envers Rome[1]. Mais il semble bien qu'il n'ait pas été maître du pouvoir dans les années qui suivirent la fuite d'Hannibal. D'ailleurs, qui ne voyait qu'une attitude provocante, ou même équivoque, eût entraîné la patrie dans l'abîme ? Selon Tite-Live, Masinissa accusa, en 174, les autorités de Carthage d'avoir reçu secrètement une députation macédonienne et d'avoir, à leur tour, envoyé des émissaires au roi Persée[2]. Ce dernier se préparait à une guerre contre les Romains et cherchait des alliés. Il est cependant fort douteux que les Carthaginois aient commis l'imprudence de prendre des engagements envers lui : leur faiblesse exigeait qu'ils attendissent, pour participer à la lutte, que la fortune se fût prononcée contre Rome. C'était donc probablement une calomnie du Numide, alors en conflit aigu avec ses voisins et très désireux de les rendre suspects. Trois ans plus tard, quand la guerre contre Persée était déjà commencée, un fils de Masinissa, Gulussa, serait venu dire au Sénat que les Carthaginois avaient décidé de préparer une grande flotte, sous prétexte de l'offrir aux Romains : quand elle serait équipée, ils choisiraient leurs ennemis et leurs amis[3]. Mais on sait que Carthage n'avait pas le droit de posséder plus de dix galères : elle n'aurait pu accroître sa marine, même d'une trirème, sans s'exposer à des rigueurs immédiates. Par conséquent, il n'y a pas lieu d'admettre qu'elle ait songé au double jeu dénoncé, dit-on, par Gulussa.

1. Conf. t. II, p. 283.

2. Tite-Live, XLI, 22 : dénonciation de Masinissa à des députés romains qui étaient venus en Afrique. Les envoyés de Persée auraient été reçus de nuit, dans le temple d'Esculape, par le « Sénat » de Carthage (peut-être s'agit-il du Conseil, moins nombreux que le Sénat et plus capable de garder un secret : conf. t. II, P. 221). A l'accusation d'avoir envoyé des émissaires à Persée, les Carthaginois n'auraient opposé qu'un démenti assez faible.

3. Tite-Live, XLIII, 3.

La vérité, c'est que, pendant une cinquantaine d'années, les rapports des deux Républiques furent corrects. A cette époque, le gouvernement romain n'était point partisan d'une politique de conquêtes et d'annexions : il le prouva après les victoires remportées sur Philippe, Antiochus et Persée. Il ne voulait ni créer l'administration, ni entretenir les armées nécessaires à de nouvelles provinces. Il trouvait plus commode de laisser subsister des États qui, sous le nom d'alliés, devenaient ses clients, ses vassaux dociles. Telle était Carthage. Désireux qu'elle ne se relevât pas de sa chute, il ne semblait pas souhaiter qu'elle disparût. Il lui imposait ses volontés, mais il respectait les formes diplomatiques. En 188, deux jeunes gens se permirent de malmener des députés carthaginois qui se trouvaient à Rome ; le préteur urbain ordonna qu'ils fussent envoyés en Afrique, où l'on statuerait sur leur sort : du reste, ceux qu'ils avaient offensés renoncèrent généreusement à la satisfaction qui leur était offerte[1].

Les échanges d'ambassadeurs paraissent avoir été assez fréquents et avoir contribué à nouer des relations entre les personnages les plus importants des deux États[2]. Le commerce créait d'autres liens. Des Italiens venaient ou résidaient à Carthage[3]. Les Romains avaient souvent l'occasion de coudoyer dans leurs rues et d'entendre des Carthaginois : Hannon, le marchand africain, vêtu d'une longue tunique et exhalant une forte odeur d'ail, que Plaute mettait en scène dans son *Poenulus*[4], auquel il faisait même débiter quelques

1. Tite-Live, XXXVIII, 42, 7, et, d'après lui, Valère-Maxime, VI, 6, 3 (il dit par erreur que ce fait se passa en 187). Dion Cassius, fragm. 63, édit. Melber.

2. Conf. t. II, p. 282.

3. Appien, *Lib*., 92 ; Zonaras, IX, 26, p. 463, c (en 149).

4. Vers 975, 1121, 1298 et suiv., 1313-4. Le *Poenulus* fut représenté vers 190 avant J.-C. Cette comédie était imitée d'une pièce grecque, intitulée Le Carthaginois, mais il y a tout lieu de croire que les passages auxquels nous faisons allusion n'avaient pas été empruntés par Plaute à son modèle.

propos en vraie langue phénicienne[1], n'était certainement pas un inconnu pour eux. Des navires puniques relâchaient à Ostie et y prenaient des cargaisons ou des voyageurs[2]. Les deux peuples ne s'aimaient pas : les quolibets de Plaute suffiraient à le prouver. Mais ils se supportaient.

II

A la fin de la guerre d'Hannibal, Masinissa était âgé de 37 ans[3]. Sa jeunesse avait été bien remplie : du vivant de son père, de belles chevauchées en Afrique et en Espagne ; puis le royaume des Massyles deux fois conquis, deux fois perdu ; les aventures d'un chef de bande, d'un fugitif aux abois ; les victoires romaines auxquelles le prince numide avait pris une si large part ; son autorité rétablie sur les Massyles, étendue sur les États de Syphax et solennellement reconnue par Rome. Il vécut encore plus d'un demi-siècle, jusqu'au début de l'année 148[4].

Les monnaies frappées par lui-même ou par ses fils et petits-fils[5] le représentent âgé de quarante à cinquante ans, avec des traits réguliers, un œil largement ouvert sous un sourcil assez épais, des cheveux abondants et bouclés, une barbe s'allongeant en pointe ; ces images sont d'ailleurs fort médiocres

1. Vers 930 et suiv.

2. Polybe, XXXI, 12, 11-12 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXI, 20) : en 162, mention d'une galère sacrée, de celles qui transportaient les dons offerts par les Carthaginois aux dieux de Tyr. Mais elle servait à d'autres usages. Elle se trouvait alors à Ostie, où un ambassadeur du roi Ptolémée Philométor la loua, sous prétexte de se faire ramener en Égypte.

3. Il était né vers 238 : voir p. 182, n. 3.

4. Pour cette date, voir p. 363, n. 7.

5. Babelon, *Mélanges numismatiques*, I, p. 123 (= *Revue numismatique*, 1889, p. 398) ; le même, *Bull. archéol. du Comité*, 1891, p. 253 (conf. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, fig. à la p. 24). Ces exemplaires prouvent que les monnaies publiés Par L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III, p. 17-19, nos 19-35, et p. 32, nos 38-42, représentent Masinissa : voir Babelon, *Comité, l. c.*, p. 254.

et ne nous font connaître que d'une manière imparfaite la figure de Masinissa[1].

On nous dit qu'il était beau dans sa jeunesse[2] et de taille élevée[3]. Il garda jusqu'à l'âge le plus avancé une étonnante vigueur. Il pouvait rester une journée entière debout ou à cheval ; octogénaire, il sautait sur sa monture sans aucune aide et, comme les autres Numides, il dédaignait l'usage de la selle. Il bravait tête nue le froid et la pluie[4]. A 88 ans, il commanda son armée dans une grande bataille contre les Carthaginois[5] ; le lendemain, Scipion Émilien le trouva sur pied devant sa tente, tenant un morceau de pain sec, qui constituait tout son repas[6]. Deux ans auparavant, une de ses femmes avait donné le jour à un fils, qu'il ne songea nullement à désavouer[7]. Il avait eu 43 autres enfants mâles[8]. Beaucoup

1. Sur un bas-relief de l'époque romaine, trouvé en Kabylie, on voit un personnage barbu qui est peut-être Masinissa : C. I. L., VIII, 9007 = 20731 ; Doublet, *Musée d'Alger*, pl. V, fig. 1. L'image est grossière et très endommagée. — Il n'y a pas lieu de reconnaître le roi numide dans une petite tête en bronze du Louvre, comme l'avait supposé A. de Longpérier : voir A. de Ridder, *Les Bronzes antiques du Louvre*, I (1913), p. 101, n° 733, et pl. 51.

2. Appien, *Lib*., 10.

3. *Ibid*., 106.

4. Polybe, XXXVI, 16, 3-4 (B.-W. ; *alias* XXXVII, 3). Diodore, XXXII, 16. Appien, *Lib*., 71 et 106. Tite-Live, *Epit*. l. L. Cicéron, *De senectute*, 10, 34 (conf. Valère-Maxime, VIII, 13, ext., 1).

5. Appien, *Lib*., 71. V. *infra*, p. 324.

6. Polybe, XXXVI, 16, 12. Tite-Live, *Epit*. l. XLVIII. Frontin, *Strat*., IV, 3, 11.

7. Polybe, XXXVI, 16, 5. Diodore, *l. c*. Appien, *Lib*., 106. Tite-Live, Epit. l. L. Valère-Maxime, l. c. Pline l'Ancien, VII, 61. Ce fils est appelé Σθέμβανος (ou Σθεμβάς) par Polybe, Methymnus par Valère-Maxime, Metymannus par Pline.

8. Il aurait laissé en mourant 44 fils, selon Eutrope (IV, 11), 54, selon Valère-Maxime (V. 2, ext., 4) : l'un des deux chiffres est altéré. L'*Epitome* de Tite-Live trouvé à Oxyrhynque indiquait aussi un chiffre, aujourd'hui mutilé, se terminant, par quatre (*T. Livi Periochae*, édit. Rossbach, p. 135) : « liberos III [et... virile]s reliquit decedens ». Il est du reste inexact que ces 44 ou 54 fils aient été vivants lors de la mort de leur père. Outre le dernier-né, on connait les noms de cinq fils de Masinissa : 1° Micipsa, מכוסן sur des inscriptions puniques de Cherchel et de Dougga (Lidzbarski, *Sitzungsberichte der Berliner Akademie der Wissenschaften*, 1913. p. 297 et 299 ; Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914. p. 39); mêmes lettres (MKWSN) dans la partie libyque de l'inscription de Dougga ; en grec Μιχίψας ou Μιχίψης ; en latin *Micipsa* ; — 2° Gulussa, dont le véritable nom se terminait sans doute en an : voir des monnaies portant les lettres puniques גן, probablement les lettres initiale et finale de ce nom (Berger, *Rev. archéol*., 1889, I, p. 214-5; Babelon,

disparurent avant lui; cependant, lors de sa mort, il lui en restait encore dix[1].

C'était un homme sans peur et sans scrupules, une nature pleine de contrastes. Ses vastes ambitions ne l'empêchaient pas de risquer sa vie avec la bravoure la plus téméraire. Elles cédaient parfois à l'ardeur de ses sens. Mais elles reprenaient vite le dessus et triomphaient des obstacles à force d'audace, de ténacité et de souplesse. Mêmes contrastes dans les mœurs de ce Numide, en partie dégagé de la barbarie native. A le voir en campagne, supportant, comme le dernier de ses cavaliers, toutes les privations et toutes les fatigues, entouré de chiens féroces, auxquels il confiait sa garde[2], on l'eût pris pour quelque chef de clan. Mais il avait un palais à Cirta[3] ; il y donnait des banquets où les tables étaient couvertes de vaisselle d'argent et de corbeilles en or, des concerts où se faisaient entendre des musiciens venus des pays helléniques[4]. Sa mère était une de ces prophétesses populaires qui apparaissent

(*Revue numismatique*, 1859, p, 399) ; en grec Γολόσσας. (inscription de Délos : *Journal of hellenic Studies*, XI, p. 258), Γολόσσης (Polybe, etc.) ; en latin *Gulussa*, ou *Galusa* (Pline l'Ancien, VIII, 31 ; C. I. L., VIII, 18752, où il faut lire *Gulu[s]ae*) ; — 3° *Mastanabal* (*sic* en latin), Μαστανάβας (*Inscr; Graecae*, II, 968, 1. 44 : Appien, *Lib*., 106 ; Zonaras, IX, 27, p. 465, a) ; — 4° *Masgaba* (Tite-Live, XLV, 13 et 14) ; — 5° *Misagenes* : Tite-Live, XLII, 29 ; 62 ; etc., d'après Polybe. Valère-Maxime (V, 1,1 d) l'appelle *Musochanes*, forme vraisemblablement plus voisine du nom libyque. Le même nom parait se retrouver sous la forme *Masucan* : *C. I. L*., VIII, 9613 ; Gsell, dans *Rec. de la société archéol. de Constantine*, XXXVI, 1902, p. 23, n. 2 (conf. Ammien Marcellin, XXIX, 5, 40 : *Mazuca*). — Une inscription punique de Cherchel mentionne un Bogut, fils d'un Masinisan, nais il n'est pas certain que celui-ci est été le roi numide (Berger, *Revue d'assyriologie*, II, p. 36, 1. 4 ; Lidzbarski, l. c., p. 298.9). — Masinissa eut aussi des filles (conf. Ptolémée Evergète II, dans *Fragm. hist. graec*., édit. Müller, III, p. 188, n° 8). L'une d'elles épousa un Carthaginois : voir t. II, p. 283, n. 6.

1. Diodore, XXXII, 16. Appien (*Lib*., 106), dit que Masinissa n'eut jamais moins de dix fils en vie. On lit dans un extrait de Polybe (XXXV1, 16, 5. B.-W. ; *alias* XXXVII, 3) qu'à sa mort, il laissa quatre file, outre son dernier-né. Ce chiffre doit être altéré, car c'est de Polybe que provient le chiffre dix, donné par Diodore et Appien.

2. Valère-Maxime, IX, 13, ext., 2.

3. Appien, *Lib*., 106. Coltine d'ailleurs Syphax : Tite-Live, XXX, 12, 10; Appien, *Lib*., 27.

4. Ptolémée Évergète, dans *Fragm. hist. graec*., III, p. 187, n° 7.

de temps en temps dans les tribus de la Berbérie[1]. Mais lui-même connaissait la civilisation raffinée de Carthage, où il avait peut-être passé quelques années de sa jeunesse[2] ; il s'éprit de la fille de l'aristocrate Asdrubal, aussi instruite que belle ; il donna à son fils Mastanabal une éducation grecque[3]. Il n'hésita pas longtemps à envoyer à Sophonisbe la coupe fatale, il sacrifia à la réussite de ses desseins bien des milliers de vies humaines. Pourtant le cœur du lion était capable de s'attendrir. Masinissa adorait les enfants. Il avait coutume de garder auprès de lui, pendant plusieurs années, ceux de ses fils et de ses filles. Il dit un jour à des gens qui venaient acheter en Numidie des singes, destinés à distraire de riches oisifs : « Mais les femmes de chez vous ne vous donnent donc pas d'enfants[4] ? »

Au temps de la guerre d'Hannibal, il y avait, nous l'avons dit, trois grands États indigènes dans l'Afrique septentrionale, les royaumes des Massyles, des Masæsyles et des Maures[5]. On mentionne aussi à cette époque des princes, des chefs[6], dont les uns pouvaient être vassaux des rois, dont les autres avaient, semble-t-il, gardé leur indépendance. Un demi-siècle plus tard, Masinissa étendait sa domination depuis la frontière de la Cyrénaïque, au fond de la grande Syrte, jusqu'à celle de la Maurétanie, aux rives de la Moulouia[7]. En 203-202, il s'était emparé, selon Polybe, de tout le royaume de Syphax, dont les deux capitales étaient Cirta, aujourd'hui Constantine, et

1. Zonaras, IX, 12, p. 439, c. Silius Italicus, XVI, 124.

2. D'après Appien : voir t. II, p. 283.

3. Tite-Live, *Epit*. l. L.

4. Ptolémée Évergète, *l. c*., p. 188, n° 8,

5. Voir p. 175 et suiv.

6. Δυνάσται, reguli. Voir Polybe, XV, 3, 5 ; Tite-Live, XXVII, 4, 8 ; XXIX, 4, 4 ; Appien, *Lib*., 10, 33, 41, 44.

7. Appien, *Lib*., 106. Le fleuve Molochath, c'est-à-dire la Moulouia, formait limite, comme l'indique Strabon (XVII, 3, 6 et 9), entre le pays des Maures et celui des Masasyles, possédé successivement par Syphax, Masinissa et Micipsa. V. *supra*, p. 175-6.

Siga, non loin des Maures[1]. D'après Tite-Live, il n'en aurait conquis qu'une partie, la plus riche[2]. Vermina, fils de Syphax, rait pu conserver le reste[3]. Un petit-fils du même Syphax, nommé Arcobarzane, aurait régné en Berbérie, au milieu du second siècle, et aurait disposé d'une forte armée[4]. Si l'on eut accepter ces indications, il faut admettre que Vermina, ou son successeur, fut dépouillé, on ne sait quand, de l'Algérie occidentale, et chercher le royaume d'Arcobarzane,à l'intérieur des terres, entre le Tell et le désert, dans les steppes parcourues par les Gétules nomades, qui paraissent n'avoir pas tous été soumis par Masinissa[5]. Il est à croire que celui-ci supprima les autres princes indépendants, ou les força à reconnaître sa suprématie. Rome lui laissa toute liberté de faire des conquêtes dans l'Afrique indigène[6].

Maître d'une vaste contrée, il s'efforça de constituer un véritable État[7]. Avant lui, Syphax l'avait essayé, mais il avait disparu, laissant à son heureux rival quelques exemples que celui-ci s'empressa d'imiter. Comme Syphax, Masinissa ceignit sa tête du diadème[8], à la façon des rois helléniques, et il battit

1. Voir p. 284.

2. XXXI, 11, 8 ; XXXVII, 53, 22. Parmi les villes qui avaient appartenu à Syphax et qui tombèrent au pouvoir de Masinissa, on mentionne Cirta (Tite-Live, XX, 44, 12; etc.) et Madauros, entre Souk Arrhas et Tébessa (Apulée, *Apol*., 24). se peut cependant que Madauros n'ait pas fait partie du royaume masæsyle : v. *supra*, p. 177, n. 2.

3. Voir p. 282 et suiv.

4. Tite-Live, *Epit*. l. XLVIII (en 152) : « Cum in finibus Carthaginiensium ingens Numidarum exercitus, duce Arcobarzane, Syphacis nepote, diceretur esse... »

5. Une grande partie — et non pas la totalité — des Gétules dépendaient de Jugurtha, une quarantaine d'années après la mort de son grand-père Masinissa : Salluste, *Jug*., XIX, 7. Si, comme le disait Tite-Live (ci-dessus, n. 4), le bruit courut Arcobarzane s'était rendu avec une armée sur le territoire punique, il est vraisemblable qu'il ait régné dans l'Algérie occidentale, à 200 lieues de ce territoire, dont les États de Masinissa l'auraient séparé.

6. Valère-Maxime, VII, 2, 6.

7. Voir à ce sujet Kahrstedt, p. 578-581, qui me parait exagérer l'originalité et l'importance des résultats obtenus par Masinissa.

8. Müller, *Numismatique*, III, p. 32, nos 38 et suiv. — Pour Syphax, *ibid*., p. 90, 2, et fig. à la p. 91 (= *Instructions pour la recherche des antiquités dans le Nord l'Afrique*, p. 200, n° 65). Vermina fit de même : Müller, III, p. 88, n° 1 (= *Instructions, l. c*., n° 67).

monnaie à son effigie. Il amassa de grosses sommes d'argent[1]. Il réunit, quand il en eut besoin, un grand nombre de soldats, capables de combattre d'une manière régulière, et non pas seulement de piller[2]. En 202, il n'avait amené à Scipion que, 6 000 fantassins et 4 000 cavaliers[3]. En 150, il opposa plus de 50 000 hommes aux Carthaginois[4]. Il eut des éléphants : une partie de ceux que Carthage avait dû livrer à Rome[5] et sans doute d'autres, qu'il fit dompter[6]. Il eut même une flotte, qui s'adonnait à la piraterie, lorsqu'elle n'avait pas d'occupations plus honnêtes[7].

Rien ne prouve, du reste, qu'il ait créé une administration assez forte pour maintenir après lui la cohésion qu'assurait son autorité personnelle. Cette autorité même ne fut pas toujours respectée. Indisciplinés et turbulents[8], les Numides se pliaient avec peine à l'obéissance. Des chefs de tribus et de peuplades regrettaient le temps où ils étaient libres d'agir chez eux à leur guise et de se quereller avec leurs voisins. On nous parle d'un certain Aphther, qui se révolta et alla se réfugier en Cyrénaïque, où le roi eut l'intention de le poursuivre[9]. Plus tard, lors de la guerre contre Carthage, deux officiers[10], qui étaient peut-être des vassaux mécontents, passèrent à l'ennemi avec 6 000 cavaliers[11]. Pourtant Masinissa semble avoir pu, en général, imposer la paix à ses sujets, anciens et nouveaux. Il développa parmi eux l'agriculture, qui les attacha au sol et

1. Appien, *Lib*., 106. Valère-Maxime, V, 2, ext., 4.

2. Strabon, XVII, 3, 15. Appien, *l. c.*

3. Polybe, XV, 5, 12.

4. Conf. ensemble Appien. *Lib*., 71 (*in fine*) et 73 (*in fine*).

5. V. *supra*, p. 294.

6. Voir les textes cités plus loin, p. 309-311. Éléphant sur une monnaie de Masinissa : *Bull. archéol. du Comité*, 1891, p. 253.

7. Cicéron, *Verrines*, Act. II, I. IV, 46, 103. Valère-Maxime, I, 1, ext., 2.

8. Conf. Salluste, *Jug*., XLVI, 3 ; LVI, 5 ; LXVI, 2 ; Tite-Live, XXIX, 3, 13.

9. V. *infra*, p. :314 et 315. Ἀφθήρα, à l'accusatif, dans Polybe ; *Aphthirem* dans Tite-Live.

10. Ταξίαρχοι : Appien, *Lib*., 70.

11. Voir p. 323- 4.

accrut leur bien-être. Sur les côtes, les colonies phéniciennes, tombées entre ses mains, furent les portes et les marchés de son royaume; à l'intérieur, une sécurité inconnue jusqu'alors favorisa les relations commerciales[1].

Par ces villes maritimes, sans doute aussi par la province punique, la civilisation carthaginoise pénétra chez les Numides et Masinissa l'aida à se propager. L'usage du parler phénicien paraît avoir été fort répandu à Cirta, sa capitale ; lui-même. comme Syphax, en avait fait sa langue officielle[2].

Le petit prince massyle était devenu un souverain très puissant, célèbre dans tous les pays de la Méditerranée, depuis l'Espagne, qui se souvenait des exploits de sa jeunesse, jusqu'à l'Orient lointain, où il se ménagea des amitiés : Nicomède, qui devint roi de Bithynie très peu de temps avant la mort de Masinissa, proclamait que celui-ci lui avait témoigné une affection et une bienveillance paternelles[3]. Cet Africain fut attentif à plaire aux Grecs, dispensateurs de renommée et commerçants avisés, avec lesquels on pouvait traiter de grosses affaires. Il offrit à Rhodes du bois de thuya et de l'ivoire[4], à Délos, du blé, dont la vente rapporta quelques milliers de drachmes au temple d'Apollon[5]. Trois statues au moins lui furent élevées dans l'île sainte : une par un marchand athénien qui se disait

1. Nous renvoyons au tome IV pour plus de détails.

2. Légendes des monnaies royales : pour Syphax, voir Müller, III, p. 90-91, nos 2-4; pour son fils Vermina, ibid., III, p. 88, n° 1; pour Masinissa, Babelon, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1891, p. 253.

3. Dédicace d'une statue érigée par Nicomède à Masinissa, dans file de Délos : Roussel et Hatzfeld, *Bull. de corresp. hellénique*, XXXIII, 1909, p. 484. Ptolémée Évergète. Il s'intéressa aux faits et gestes de Masinissa : voir *Fragm. hist. graec*., III, p. 187-8, nos 7 et 8.

4. Suidas, s. v. θύον.

5. En 170 avant J.-C. : inscription publiée par Homolle, *Bull. de corr. hell*., VI, 1882, p. 14-15, lignes 101 et suiv. ; conf. Corsetti, dans *Studi di storia antica*, II, 1893, p. 75-76. En tout, 2796 médimnes et demi (près de 1 500 hectolitres), qui se vendirent près de 10 000 drachmes. Masinissa n'avait pas fait preuve d'une bien grande munificence. Il suivait l'exemple des rois de son temps, auxquels Polybe (V, 90, 5) reproche leur lésinerie dans leurs dons aux peuples et aux villes. — Couronnes décernées au roi numide : inscription citée, p. 10, l. 13 ; p. 11, l. 67.

son ami[1], une autre par un Rhodien, qui était probablement aussi un riche marchand[2], une troisième par ce Nicomède que nous venons de mentionner. Il eut des égards pour l'historien de Polybe, quand celui-ci vint lui rendre visite, en compagnie de Scipion Émilien[3]. Son fils Mastanabal flatta l'amour-propre des athéniens en envoyant des chevaux aux courses des Panathénées[4].

Vis-à-vis de Rome, Masinissa garda l'attitude d'un vassal reconnaissant et fidèle. Il est fort probable que, sans lui, Scipion n'aurait pas triomphé d'Hannibal, mais il est certain que la venue des Romains en Afrique permit au fils de Gaïa de recouvrer son royaume. Ce fut en compagnie de troupes romaines qu'il y rentra, qu'il défit Syphax près de Cirta et qu'il occupa les États de ce prince. Rome s'attribua cette victoire et ces conquêtes[5]. Elle voulut affirmer que Masinissa lui devait tout. Elle le proclama roi, comme s'il ne l'avait pas été auparavant[6] ; elle lui concéda le royaume de Syphax, comme si elle avait seule le droit d'en disposer[7]. Le Numide

1. *Inscr. graecae*, XI, 1115.

2. *Ibid*., 1116.

3. Polybe (IX, 25, 4 et suiv.) relate une conversation qu'il eut avec Masinissa, vraisemblablement en 150 (conf. Nissen *Rheinisches Museum*, XXVI, 1871, p.271). Il avait dû accompagner Scipion en Espagne en 151 (ce fut sans doute alors qu'il visita Carthagène : X, 11, 4) et, l'année suivante, passer avec lui en Afrique, où son ami alla demander des éléphants au roi numide : *infra*, p. 311 (une indication de Pline l'Ancien, VIII, 47, se rapporte à ce voyage). Il n'est pas impossible que Scipion ait revu Masinissa en 149, quand il était tribun à l'armée envoyée contre Carthage (comme le dit Cicéron, *République*, VI, 9, à supposer que ce développement ait quelque valeur historique). Mais rien ne prouve que Polybe fût à cette date en Afrique (opinion de Cuntz, *Polybius und sein Werk*, Leipzig, 1902, p. 51). Sa présence n'y est certaine qu'en 147-146, après la mort du roi.

4. *Inscr. graecae*, II, 968, I. 41-44. Mastanabal fut vainqueur à ces courses, du vivant de Masinissa.

5. Conf. p. 243, n. 1.

6. Tite-Live, XXX, 15, 11 : Scipion décerne le titre de roi à Masinissa. Celui-ci envoie des ambassadeurs à Rome pour obtenir la confirmation du Sénat : *id*., XXX, 17, 8-12. V. *supra*, p. 240.

7. Tite-Live, XXX, 44, 12 (*supra*, p. 294). Divers textes rappellent le *don* fait à Masinissa par le peuple romain : Polybe, XXI, 21, 2 (B : W. ; *alias* XXII, 4) ; Tite Live, XXXVII, 25, 9 ; 53, 22 ; Salluste, *Jug*., V, 4 ; XIV, 8 ; Valère-Maxime, V, 2 ext., 4 ; Appien, *Num*., 3 (Didot, p. 163) ; Apulée, *Apol*., 24.

jugea habile de paraître oublier les services qu'il avait pu rendre et de dire bien haut ceux qu'il avait reçus. Selon Tite-Live[1], il aurait même humblement déclaré qu'il n'avait que la jouissance d'une contrée dont Rome restait la véritable propriétaire.

Il remplit tous ses devoirs d'allié, non seulement avec ponctualité, mais avec le plus grand zèle. Pendant les guerres contre Philippe, Antiochus et Persée, il fournit aux Romains, comme Carthage, du blé et de l'orge[2]. Il mit aussi à leur disposition, lors de ces guerres, des cavaliers et des éléphants[3]. Il envoya Misagène, un de ses fils, prendre part à la guerre contre Persée[4]. Après la défaite du roi de Macédoine, il adressa

1. XLV, 13 (en 168).

2. En l'année 200, 200 000 boisseaux de blé et autant d'orge envoyés en Macédoine : Tite-Live, XXXI, 19, 4. Même quantité de blé, envoyée en 198 à l'armée qui combat en Grèce : *id*., XXXII, 27, 2. — En 191, des députés romains viennent demander à Masinissa, comme à Carthage, du blé qui sera transporté en Grèce et qui sera payé : XXXVI, 3, 1. Des députés du roi promettent au Sénat l'envoi en Grèce de 500 000 boisseaux de blé et de 300 000 d'orge, l'envoi à Rome de 300 000 boisseaux de blé et de 250 000 d'orge : XXXVI, 4, 8. — Blé fourni par Masinissa en 171, au début de la guerre contre Persée : XLII, 29. En 170, offre, pour l'armée de Macédoine, d'un million de boisseaux de blé, que Rome accepte : XLIII, 6. Le roi regrette qu'on lui ait payé ces céréales : XLV, 13.

3. Lors de la guerre contre Philippe, en 200, des députés romains viennent lui demander des cavaliers : Tite-Live, XXXI, 11, 10. Masinissa leur en offre 2 000 ; ils en acceptent 1 000 ; le roi préside à l'embarquement de ces Numides : XXXI, 19, 4. En 198, envoi en Grèce de 200 cavaliers et de 10 éléphants : XXXII, 27, 2. — Lors de la guerre contre Antiochus, en 191, Masinissa propose d'envoyer à l'armée de Grèce 500 cavaliers et 20 éléphants : XXXVI, 4, 8. Tite-Live (XXXVIII, 41, 12-14) raconte, d'après Claudius Quadrigarius, un combat heureux livré à des Thraces, en 190, par Muttine, l'ancien officier carthaginois passé au service des Romains (t. II, p. 427-8). Muttine commandait alors 400 Numides et disposait de quelques éléphants. Il est possible qu'on lui ait confié des cavaliers et des éléphants de Masinissa, mais on peut supposer aussi que ces Numides étaient de ceux qui, vingt ans plus tôt, avaient participé à la trahison de leur chef (Tite-Live, XXVI, 40, 8 et suiv.) ; que, d'autre part, les éléphants appartenaient aux Romains (*supra*, p, 294). — En 171, des députés du Sénat demandent au roi son concours contre Persée : XLII, 35 (conf. Appien, *Maced*., IX, 2). Il envoie son fils Misagène, 1 000 cavaliers, autant de fantassins, 22 éléphants : XL1I, 62 ; voir aussi XLII, 29 ; 52 et 67 ; XLIV, 4. Gulussa, autre fils de Masinissa, vient à Rome faire de la part de son père de nouvelles offres de services : XLIII, 3. En 170, des députés du roi proposent 1 200 cavaliers, 12 éléphants et tout ce que le Sénat voudra ordonner : XLIII, 6.

4. La guerre terminée, Misagène, revenant de Macédoine, fut jeté par une tempête à Brindes, où il tomba malade. On envoya auprès de lui un questeur, qui fit en sorte

ses félicitations aux vainqueurs, par l'intermédiaire d'un autre de ses fils, Masgaba, et il le chargea d'exprimer son désir de venir lui-même offrir un sacrifice d'action de grâces à Jupiter Capitolin[1]. Soit pour lui épargner le voyage (il avait dépassé soixante-dix ans), soit pour quelque autre raison[2], le Sénat lui fit répondre qu'il pouvait remercier les dieux chez lui et laisser à Masgaba le soin de ce sacrifice[3]. Des cavaliers numides sont aussi mentionnés dans une campagne contre les Ligures en 193[4] : peut-être ces auxiliaires avaient-ils été envoyés par Masinissa[5]. Il aida les Romains dans leurs guerres d'Espagne. Appien indique[6] d'une manière trop brève que, tandis qu'ils étaient occupés contre les Celtibères, d'autres Espagnols tinrent assiégé un des fils du roi et que celui-ci se porta à son secours. On peut supposer que ces événements se passèrent en 153[7]. D'après le même auteur, des Lusitaniens auraient alors traversé l'Océan près du détroit et envahi l'Afrique[8] : il ne serait donc pas nécessaire d'admettre que Masinissa fût allé dans la péninsule. Au cours de cette

---

qu'il ne manquât de rien et prit les mesures nécessaires pour son retour en Afrique : Tite-Live, XLV, 14 ; Valère-Maxime, V, 1, 1 d.

1. Tite-Live, XLV, 13.

2. Dans l'hiver de 167-166, le Sénat, ne voulant pas recevoir Eumène II, roi de Pergame, décréta qu'à l'avenir nul roi ne pourrait venir à Rome. Mais la visite de Masgaba fut antérieure à celle du roi Prusias, qui précéda cette décision : voir Tite-Live, XLV, 13 et 44 ; Polybe, XXX, 19, 6 (B.-W. ; alias XXX, 17).

3. Tite-Live, XLV, 14.

4. *Id*., XXXV, 11, 4-11 : au nombre d'environ 800.

5. Tite-Live ne le dit pas. Ils avaient pu s'engager au service de Rome : voir p. 309, n. 3, pour les compagnons de Muttine.

6. *Lib*, 68.

7. Les Romains n'eurent pas de guerres à soutenir en Espagne de 179 à 154. En 154, éclata une grande révolte des Lusitaniens ; en 153, les Celtibères se soulevèrent à leur tour.

8. *Iber*., 57. Il mentionne une ville d'Ὀχίλη., que les Lusitaniens auraient assiégée et que, d'après le contexte, il place en Afrique. Le général romain Mummius, qui commandait dans le Sud de l'Espagne, serait venu dégager cette ville et aurait exterminé les ennemis. Appien est si négligent qu'il est permis de se demander s'il n'a pas commis des confusions ; il faudrait en outre savoir quelle est la valeur de sa source. Cette ville serait-elle Zili (Oshilit en punique), aujourd'hui Azila, sur la côte marocaine, à peu de distance au Sud du détroit (voir t. II, p. 170) ?

année 153, le consul Fulvius Nobilior, qui faisait campagne contre les Celtibères, reçut de lui des cavaliers et des éléphants[1]. Trois ans plus tard, Scipion Émilien, lieutenant de Licinius Lucullus en Espagne, fut chargé par ce général de lui demander de nouveau des éléphants. Bien qu'il fût engagé dans une guerre contre les Carthaginois, Masinissa s'empressa de déférer au désir que lui exprimait le petit-fils adoptif du vainqueur de Zama[2].

La famille de Scipion n'était certainement pas la seule de l'aristocratie romaine qui eût de vieux liens d'amitié avec le grand roi numide[3]. On recevait fort bien ses fils quand il les envoyait en ambassade[4] ; de son côté, il faisait le meilleur accueil aux députés du Sénat qui venaient le visiter à Cirta. Quoique les textes ne le disent pas, ce fut probablement par ses soins que furent chassés et expédiés en Italie les panthères,

1. Appien, *Iber*., 46 : 300 cavaliers et 10 éléphants.

2. Appien, *Lib*., 71 et 72. Voir aussi Valère-Maxime, II, 10, 4, et V, 2, ext., 4 : il prétend que Masinissa remit à Scipion une grande partie de son armée, assertion certainement inexacte. — La mission de Scipion eut lieu sans doute en 150, non en 151, comme le croit M. Schulten (*Numantia*, I, p. 351, n. 4). Les grandes chaleurs de l'été sévissaient quelque temps après sa visite (Appien, *l. c.*, 73). Or il était arrivé en Espagne avec le consul Lucullus au printemps de l'année 151. Il paraît difficile d'admettre que les opérations militaires auxquelles il participa avant son voyage en Afrique se soient accomplies en quelques semaines (sur ces opérations, voir Schulten, *l. c*., p. 349-351). Lucullus était encore en 150 dans la péninsule, où il faisait la guerre aux Lusitaniens. Il est vrai qu'au temps où il envoya son lieutenant au roi numide, il aurait combattu les Celtibères, selon Appien (*l. c.*, 71), et aurait été consul, selon Valère-Maxime (*ll. cc.*) : indications qui conviennent à l'année 151, et non à l'année suivante; ce seraient là des inexactitudes sans grande importance. Masinissa avait alors 88 ans (Appien, *l. c*.) : c'était son âge en 150, puisqu'il mourut au début de 148, à 90 ans. Enfin, il semble bien que les événements se soient précipités entre la défaite des Carthaginois, dont Scipion fut témoin, et le départ des consuls de 149 pour l'Afrique. Si cette défaite avait eu lieu dans l'été de 151, Rome aurait tardé une vingtaine de mois à prendre la résolution suprême dont le prétexte fut la guerre engagée par Carthage contre Masinissa.

3. Plutarque (*Paul-Émile,* 15) mentionne une lettre écrite à un roi (πρός τινα τών βασιλέων) par P. Cornelius Scipio Nasica, gendre de Scipion l'Africain, au sujet de la part que ce Romain prit à la guerre contre Persée. M. Soltau (dans *Hermes*, XXXI, 1896, p. 155-160) suppose que ce roi était Masinissa, mais les arguments qu'il invoque me semblent très faibles. D'autres ont pensé à Eumène II, roi de Pergame.

4. Pour Masgaba, voir Tite-Live, XLV, 13 et 14.

les lions, les éléphants, les autruches qui figurèrent dans les spectacles du cirque durant la première moitié du second siècle[1] : excellent moyen de se concilier la sympathie du peuple de Rome.

III

Si nous interprétons exactement, des indications obscures, le traité de 201 garantit aux Carthaginois leurs possessions africaines de l'année 218, dont Scipion détermina les limites là où elles n'étaient pas marquées par les fosses phéniciennes. Mais, à l'intérieur de ces limites, Masinissa fut autorisé à revendiquer ce qui avait appartenu à lui-même ou à ses ancêtres[2]. Des contestations étaient inévitables. Rome ne se soucia pas d'y mettre fin par un règlement immédiat, après lequel les réclamations du roi n'auraient plus été admises. Elle jugea sans doute qu'elle avait intérêt à laisser subsister entre les deux États africains des causes permanentes d'inimitié. Ce fut seulement un tiers de siècle plus tard, après la chute de Persée, qu'elle acquit dans le monde méditerranéen, une suprématie incontestée. Auparavant, elle put craindre que les Carthaginois ne fussent tentés de se joindre à une coalition qui se formerait contre elle. Elle souhaita que Masinissa se chargeât de les affaiblir en réduisant leur territoire. Pendant longtemps, elle ne paraît pas avoir redouté que le souverain massyle, son client dévoué, ne devînt à son tour trop puissant.

Celui-ci était fort désireux de s'agrandir aux dépens de ses; voisins. Dans les plaines du cours moyen de la Medjerda, sur le plateau central tunisien, ailleurs encore, il y avait des

1. Tite-Live, XXXIX, 22 ; XLIV, 18 (jeux donnés en 169 par des édiles curules dont l'un était le gendre de Scipion l'Africain : Masinissa devait être désireux de lui rendre service). Plaute, *Persa*, 199 ; *Poenulus*, 1011-2.

2. V. *supra*, p. 291.

campagnes fertiles et bien exploitées, très dignes des convoitises d'un prince qui avait résolu de répandre l'agriculture dans son royaume[1]. Les indigènes qui les peuplaient n'avaient guère de raisons, semble-t-il, de préférer la domination punique à la sienne[2]. D'autre part, il prétendait tirer ses sujets de la barbarie et c'était la civilisation la plus proche, celle de Carthage, qu'il voulait leur imposer. Cette tâche devait être facilitée par l'annexion de villes maritimes phéniciennes, de régions où la langue et les mœurs carthaginoises avaient commencé à s'implanter.

A l'appui de ses revendications, il lui fut facile d'invoquer des arguments qui n'avaient pas besoin d'être justifiés : par exemple, des souvenirs de razzias plus ou moins lointaines, des généalogies attribuant à de prétendus ancêtres les pays que les Tyriens avaient jadis enlevés aux autochtones. Il ne se contenta pas de réclamer ; il mit hardiment la main sur ce qu'il trouva à sa convenance. Carthage n'avait pas le droit de lui résister par les armes. Il est certain que le traité de 201, par une clause dont nous ne connaissons pas avec précision les termes[3], interdisait à la République d'engager contre Masinissa une guerre même défensive : ce fut un conflit de cette nature que le Sénat romain regarda, en l'année 150, comme une violation du traité. Dépouillés, les Carthaginois ne pouvaient que se plaindre à Rome et solliciter d'elle un arbitrage. Or le roi savait bien que son alliée déciderait en sa faveur ou, tout au moins, le laisserait en possession de ce qu'il avait pris.

Ses empiétements successifs l'amèneraient un jour jusqu'aux portes de Carthage. C'était la capitale qu'il rêvait de donner à un vaste État libyco-punique, couvrant presque toute

1. Conf. Kahrstedt, p. 594.

2. Appien (*Lib.*, 68) dit pourtant que Carthage réussit à fomenter des troubles Parmi les Libyens habitant une région que Masinissa lui avait enlevée.

3. Voir p. 287, n. 2.

l'Afrique du Nord[1]. Peut-être espérait-il qu'il n'aurait pas à la conquérir, que la glorieuse cité assurerait sa durée en se livrant à lui. On sait qu'un parti disposé à s'entendre avec Masinissa se forma à Carthage quelque temps avant le milieu du second siècle[2].

Nous ignorons comment les Carthaginois perdirent leurs colonies des côtes de l'Algérie. Pour d'autres usurpations du roi, quelques textes nous donnent des renseignements fort insuffisants et qu'il est difficile de mettre d'accord.

De Polybe, il nous reste un extrait[3], inséré dans un recueil byzantin ; d'après la place qu'il occupe, il se rapporte à la troisième année de la 154e Olympiade (162-161 avant J.-C.). « Masinissa, dit l'historien, jetait depuis longtemps un œil d'envie sur les nombreuses villes du littoral de la petite Syrte, sur les gros revenus que rapportait cette belle contrée, appelée le pays des Emporia. Peu avant l'époque dont nous parlons, il avait commencé à mettre les Carthaginois à l'épreuve. Il était devenu rapidement maître des campagnes ouvertes..., car les, Carthaginois étaient amollis par une longue paix. Mais il n'avait pas pu prendre les villes, bien gardées. Les adversaires portèrent leur différend devant le Sénat, auquel ils envoyèrent souvent des députés. Toujours les Romains donnèrent tort à Carthage, parce qu'ils estimaient que cela était conforme à leur intérêt, et non point par esprit de justice. En effet, peu de temps, auparavant, Masinissa, poursuivant avec son armée un rebelle, nommé Aphther, avait lui-même prié les Carthaginois de lui permettre de traverser la contrée des Emporia ; autorisation qu'ils lui avaient refusée, lui déniant tout droit sur ce pays. Ils n'en furent pas moins contraints par les décisions du Sénat, à

1. Ce qui le prouve, c'est le mécontentement profond que lui causa la décision des Romains de détruire Carthage : v. *infra*, p. 353 ; conf. Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Alexandre, III, p. 272 ; Kahrstedt, p. 610-1. Je ne prétends pas, du reste, que Masinissa ait eu cette ambition dès le lendemain de la guerre d'Hannibal.

2. T. II, p. 283.

3. XXXI, 21 (B.-W. ; *alias* XXXII, 2).

l'époque dont nous parlons, de renoncer aux villes et aux campagnes, et même de payer 500 talents, représentant les revenus qu'ils avaient perçus depuis le commencement du différend ».

Pour la période que nous étudions, l'histoire de Tite-Live nous est parvenue jusqu'à l'année 167. Nous y trouvons, en 195, une première mention des contestations qui s'élevèrent entre les Carthaginois et Masinissa. Une ambassade romaine fut alors envoyée à Carthage, sous prétexte de les régler[1] ; en réalité, elle venait pour accuser Hannibal, qui s'enfuit à son arrivée[2].

Deux ans plus tard, Masinissa ravagea, selon Tite-Live[3], la région côtière des Emporia, sur la petite Syrte[4] ; il força quelques villes à lui payer le tribut qu'elles devaient verser à Carthage. Celle-ci envoya des députés à Rome pour se plaindre[5] ; le roi, l'ayant su, en envoya aussi pour prouver qu'il avait le droit de lever ces impôts. Une discussion s'engagea devant le Sénat. Les Carthaginois soutinrent que la région des Emporia était comprise dans les limites fixées à leurs possessions par Scipion. Ils alléguèrent aussi l'aveu du roi : poursuivant un certain Aphthir, qui s'était enfui en Cyrénaïque avec des Numides, il avait sollicité de Carthage l'autorisation de traverser ce pays et reconnu ainsi le droit de propriété de la République. Les députés de Masinissa les accusèrent de mentir au sujet de la délimitation de Scipion. D'ailleurs, leurs adversaires ne pouvaient pas prouver qu'ils eussent toujours possédé le territoire en litige, depuis qu'ils s'en étaient emparés, ni même qu'ils l'eussent possédé longtemps. Il avait appartenu tantôt aux Carthaginois, tantôt aux rois numides, selon que les

1. XXXIII, 47, 8.

2. Voir t. II, p. 277-8.

3. Le récit qui suit se trouve au livre XXXIV, chapitre 62.

4. Et aussi entre les deux Syrtes : Tite-Live dit que Leptis en faisait partie. Voir t. II, p. 127.

5. Et pour donner des explications au sujet d'Ariston, émissaire d'Hannibal : t. II, p. 281.

uns ou les autres étaient les plus forts. Le Sénat décida d'envoyer en Afrique trois commissaires, dont l'un fut Scipion. Après une enquête, ils laissèrent l'affaire en suspens. « Ou ne sait, ajoute Tite-Live, si c'étaient là les instructions qu'ils avaient reçues. En tout cas, il parut opportun de ne pas mettre fin au conflit ; autrement, Scipion, à lui seul, aurait pu le trancher, soit par sa connaissance des faits, soit par l'autorité dont il jouissait auprès des deux parties ».

Ce récit en suit un autre qui se rapporte aux intrigues d'Ariston à Carthage et qui a été probablement tiré de Polybe[1]. Mais il est fort douteux qu'il ait la même origine[2]. On ne peut croire à un emprunt de Tite-Live au texte concernant l'affaire des Emporia que nous avons cité, car les deux auteurs n'ont que quelques indications communes. Il faudrait donc admettre deux récits de Polybe, l'un reproduit par Tite-Live, l'autre conservé dans l'extrait et répétant partiellement le premier. Il semble bien cependant, à en juger par la manière dont Polybe s'exprime, qu'il n'ait pas parlé précédemment de cette affaire il l'expose tout entière, du début à la fin. Un détail donné pare Tite-Live ne concorde pas avec ce que nous lisons dans le fragment de Polybe : selon l'historien grec, Masinissa n'aurait pas pu s'emparer des villes : selon Tite-Live, il aurait imposé à certaines d'entre elles l'obligation de lui payer tribut. Il serait étonnant qu'après avoir raconté en 193 le commencement du conflit, Polybe ait dit en 162-161 que ce conflit avait éclaté peu de temps auparavant, qu'il ait dit la même chose de l'incident d'Aphther, antérieur à 193 d'après le texte latin. La somme 500 talents qu'il mentionne aurait été bien faible pour une période d'un tiers de siècle.

On s'est demandé si l'extrait de Polybe n'a pas été inséré

1. Conf. t. II, p. 281, n. 1.

2. Comme le pense, entre autres, Nissen, *Kritische Untersuchungen über die Quellen der 4. und 5. Dekade des Livius*, p. 165. *Contra* : Kahrstedt, p. 593.

par le compilateur byzantin à une place inexacte ; s'il ne convient pas de l'attribuer à une date plus reculée, assez voisine de 193[1]. Nous connaîtrions ainsi par Tite-Live le début, par Polybe la conclusion d'un différend qui n'aurait duré que quelques années[2]. Mais Polybe affirme que les Carthaginois étaient amollis par une longue paix, ce qui peut nous engager à accepter la date de 162-161 : la guerre d'Hannibal avait pris fin quarante ans plus tôt. D'autre part, si Tite-Live avait trouvé dans l'ouvrage de Polybe, aux environs de l'année 190, le réçit qui figure dans le recueil byzantin, il est probable qu'il en aurait tenu compte[3]. Or, de 193 à 167, il ne dit rien des Emporia. Est-ce donc la date de l'historien latin qu'il faut rejeter, pour en adopter une plus récente, antérieure de quelques années seulement à 162-161[4] ? Nous n'avons pas les moyens de résoudre ce petit problème. Il n'y a aucune raison de douter que Scipion ait été chargé de faire une enquête en Afrique à la date indiquée par Tite-Live, et aussi par Dion Cassius[5]. Si la contestation qui motiva sa venue ne se rapportait point aux Emporia, nous ne voyons guère comment aurait pu se produire la confusion qu'on devrait imputer à la source de Tite-Live.

Cet auteur[6] raconte un nouvel empiétement de Masinissa en l'année 182. Un territoire[7] avait été enlevé jadis par Gaïa aux Carthaginois et leur avait été rendu par Syphax[8]. Le fils de Gaïa

1. Perroud, *De Syrticis emporiis*, p. 191-3.

2. Cette affaire, dit Polybe, fut souvent discutée devant le Sénat par les députés des deux parties. Elle resta donc en suspens pendant un certain temps.

3. C'est là une objection que se pose M. Perroud (l. c., p. 193) et qu'il écarte.

4. Opinion de M. Kahrstedt, p. 592-3 et 613. Naturellement Scipion, qui mourut n 183, aurait été introduit à tort dans ce récit.

5. *Apud* Zonaras, IX, 18, p. 450, a : Scipion, envoyé comme arbitre entre Carthage et Masinissa au sujet d'une contestation territoriale, laisse subsister le conflit. Zonaras ajoute qu'il se rendit ensuite en Asie, ce qui est fort possible : voir Holleaux, dans *Hermes*, XLVIII, 1913, p. 90 et suiv.

6. XL, 17 (source inconnue).

7. On peut supposer qu'il se trouvait dans l'Ouest de la Tunisie, à l'intérieur des fosses phéniciennes.

8. Conf. t. II, p.96 ; ici, p. 182 (n. 2) et p. 198.

les en chassa, Ils se plaignirent à Rome, qui envoya des commissaires. Ceux-ci ne prirent aucune décision et réservèrent le jugement de l'affaire au Sénat. L'année suivante, dit Tite-Live[1], le peuple romain garantit à Carthage la paix, non seulement de sa part, mais aussi de la part de Masinissa. C'était une belle promesse pour l'avenir. Quant au territoire contesté, le roi le garda. On ne sait si des députés romains qui se rendirent auprès de lui, puis à Carthage, en 174, eurent à s'occuper du conflit[2]. Mais il est certain que les rapports étaient alors très tendus entre Masinissa et la république africaine[3].

En 172, des ambassadeurs carthaginois se trouvèrent à Rome en même temps que Gulussa, fils du roi. Ils accusèrent ce dernier d'avoir occupé, au cours des deux années précédentes, plus de 70 villes et lieux fortifiés dans la contrée qui appartenait à leur patrie (Tite-Live ne dit pas où étaient ces villes). Le prince, invité à donner des explications, déclara qu'on le prenait au dépourvu : il n'avait pas eu connaissance des griefs que les Carthaginois avaient été chargés d'exposer au Sénat et il n'avait pas reçu d'instructions de son père à ce sujet. On le pria de retourner en Numidie ; il avertirait Masinissa d'envoyer le plus tôt possible des députés pour répondre aux plaintes de Carthage ; celle-ci en enverrait aussi pour défendre sa cause. Le Sénat aurait ajouté qu'il ne souffrirait pas que Carthage fût injustement dépossédée[4]. Les Romains, qui allaient commencer les hostilités contre Persée, voulaient la ménager, car ils redoutaient qu'elle ne s'entendît avec le roi de Macédoine. Gulussa et une ambassade punique vinrent à Rome en 171, mais une lacune du manuscrit de Tite-Live[5] nous empêche de

1. XL, 34.

2. Tite-Live, XLI, 22. Ce passage mentionne leur retour en Italie. Leur envoi en Afrique et sans doute l'objet de leur mission étaient racontés dans un passage qui manque aujourd'hui.

3. Pour les dénonciations du roi, v. *supra*, p. 299.

4. Tite-Live, XLII, 23-24.

5. XLIII, 3.

connaître la suite de cette affaire. Les intentions manifestées par le Sénat durent causer quelque dépit à Masinissa, s'il les crut sincères[1]. Mais il n'en fit rien voir : jamais il ne montra plus de zèle dans les bons offices qu'il rendit à ses alliés. Ceux-ci, après leur victoire, se soucièrent sans doute beaucoup moins de savoir si les doléances de Carthage étaient légitimes.

A défaut du texte même de Tite-Live, les sommaires de son histoire nous apprennent qu'il mentionnait encore des contestations entre Masinissa et les Carthaginois dans ses livres XLVII et XLVIII. Il indiquait, en 157, l'envoi de députés romains qui devaient servir d'arbitres ; puis, vers le début de 153 (autant qu'il semble), le retour d'une commission à laquelle la même tâche avait été confiée[2]. L'année suivante, d'autres commissaires, désignés sur la demande de P. Cornelius Scipio Nasica, auraient obtenu du roi sa renonciation à un territoire qui était lors en litige[3]. D'ailleurs, comme nous le verrons[4], les renseignements que Tite-Live donnait à propos de cette députation étaient sans doute en bonne partie inexacts.

Reste un troisième auteur : Appien. Il dit[5] qu'après la guerre d'Hannibal, Masinissa, comptant sur les Romains, occupa un vaste territoire appartenant à Carthage, sous prétexte qu'il en avait été jadis le maître. Le gouvernement punique s'adressa à Rome, qui envoya des commissaires, leur donnant mandat de favoriser le roi le plus qu'ils pourraient. Masinissa garda donc ce qu'il avait pris ; entre lui et les Carthaginois fut conclu un traité, qui dura environ cinquante ans[6]. Appien paraît croire

1. Tite-Live (XLII, 29) prétend que Masinissa se serait fort bien accommodé de la défaite des Romains par Persée : nul n'eût pu désormais l'empêcher de mettre la main sur toute l'Afrique.

2. *Epit*. l. XLVII.

3 *Epit*. l. XLVIII. Voir aussi Zonaras, IX, 26, p. 462, d, qui indique que Scipion Nasica fit partie de la députation.

4. P. 332 et suiv.

5. *Lib*., 67.

6. Tite-Live (XXX, 37, 4) mentionne une prétendue clause du traité imposé par Scipion aux Carthaginois : ils devaient faire alliance avec Masinissa (Polybe, que

que, pendant une période d'un demi-siècle, il n'y eut aucun conflit entre les deux États africains. En réalité, Carthage ne se décida à une lutte ouverte que cinquante et un ans après la guerre d'Hannibal, mais, auparavant, son voisin l'avait plus d'une fois provoquée et dépouillée.

Appien raconte ensuite[1] qu'à l'instigation du parti démocratique, le boétharque[2] Carthalon envahit le territoire usurpé par le roi, fit du butin sur les sujets de Masinissa qui y campaient, en tua quelques-uns et excita les cultivateurs libyens contre les Numides. Cela se serait passé à une époque où les Romains étaient en guerre avec les Celtibères, et aussi avec d'autres Espagnols que Masinissa serait allé combattre : probablement en 153[3]. Mais il est bien difficile de resserrer dans un espace de trois ans à peine (153 — printemps de 150) tous les événements qui suivirent, jusqu'au début des hostilités entre Masinissa et Carthage. L'incursion de Carthalon eut lieu sans doute quelques années plus tôt[4] ; Appien l'aurait placée à une date inexacte, par une erreur dont la cause nous échappe. Après cette razzia, il y en eut beaucoup d'autres, commises soit par les Numides, soit par les Carthaginois. Puis vinrent des députés romains, qui, comme les précédents, avaient reçu pour instructions de favoriser Masinissa. Ils ne décidèrent rien et le roi resta en possession du pays contesté[5].

Peu de temps après, il revendiqua « la région dite des

---

l'historien latin copie dans ce passage, ne dit rien de tel : conf. *supra*, p. 287, n.2). Malgré les assertions d'Appien et de Tite-Live, on peut douter qu'un accord particulier ait été conclu entre le roi et Carthage après la paix de 201. Leurs rapports étaient réglés, d'une manière générale, par le traité punico-romain, et Masinissa n'avait aucun intérêt à écarter les contestations que ce traité rendait possibles.

1. *Lib*., 68.

2. Commandant militaire de la province punique : voir t. II, p. 302-3,

3. V. *supra*, p. 310.

4. Conf. Kahrstedt, p. 614, n. 2. — Carthalon semble avoir encore été boétharque à la fin de 151 ou au début de 150 (voir p. 32:3, n. 3), soit qu'il ait conservé ce commandement pendant assez longtemps, soit qu'il l'ait exercé à plusieurs reprises.

5. Appien, *l. c*.

Grandes Plaines et le territoire, comprenant cinquante villes, qu'on appelle Tusca[1] ». Les Grandes Plaines étaient celles de Souk el Arba et de Souk el Khemis, que traverse la Medjerda[2]. Quant au territoire appelé « Tusca », il faut, à notre avis, l'identifier avec la région de Thugga, aujourd'hui Dougga[3]. Une fois de plus, les Carthaginois implorèrent le Sénat romain, qui ne se hâta pas de répondre. Enfin, il envoya des députés, parmi lesquels était le vieux Caton. Arrivés dans le pays en litige, ces arbitres demandèrent aux deux parties d'accepter par avance leur décision. Masinissa y consentit, car il avait confiance dans ses alliés. Mais les Carthaginois se souvenaient de la conduite des autres commissaires. Ils firent observer que des enquêtes et sentences nouvelles étaient inutiles, qu'il convenait simplement de constater la violation du traité de Scipion. Sur quoi, les Romains se retirèrent[4]. Cette députation semble avoir précédé de peu la guerre qui, en 150, éclata entre Carthage et le roi[5]. Elle ne doit cependant pas être confondue avec celle qui, selon Tite-Live, fut envoyée en 152, sur la proposition de l'adversaire politique de Caton, Scipion Nasica[6] ; qui eut ce Nasica pour chef[7] ; qui, dit-on, obtint la renonciation de Masinissa. Peut-être fut-ce celle de l'année 153[8]. Avant la mission de Nasica, Caton demanda, si nous en croyons Tite-Live[9], que l'on déclarât la guerre à Carthage : or il

1. Appien, *l. c*.

2. Voir p. 230.

3. Voir t. II, p. 110. Après la mort de Masinissa, on lui éleva un temple dans cette ville de Thugga qu'il avait conquise : Lidzbarski, *Sitzungsberichte der Berliner Akademie*, 1913, p. 296 et, suiv. ; Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. 38 et suiv.

4. Appien, *l. c*., 69. La mission de Caton en Afrique est aussi mentionnée par Plutarque, *Caton l'Ancien*, 26.

5. Appien ne parle d'aucune autre députation romaine jusqu'à cette guerre.

6. Voir p. 319.

7. Voir p. 319, n. 3. Nasica, ancien censeur, deux fois consul, était sans doute à la tête de la députation dont il fit partie.

8. Caton avait alors 81 ans. On sait combien sa vieillesse fut robuste.

9. *Epit*. l. XLVIII.

se convainquit de la nécessité d'anéantir l'ancienne rivale de Rome au cours de son voyage en Afrique[1].

Appien ne donne pas de détails précis sur les conquêtes du souverain numide dans la région des Syrtes. Cependant il fait dire à un Carthaginois, en 149[2] : « Masinissa nous a arraché la contrée qui entoure l'Emporion, puis il en a envahi une autre ». Il indique qu'en 150, Carthage consentit à abandonner au roi « la contrée qui entoure l'Emporion[3] ». Si cela est exact, il faut en conclure que jusqu'alors, elle ne l'avait pas regardée comme définitivement perdue, malgré la sentence du Sénat romain qui, d'après Polybe, avait attribué ce pays, villes et campagnes, à Masinissa. Pourquoi Appien se sert-il du singulier Ἐμπόριον, au lieu du pluriel Ἐμπόρια, *Emporia*, que l'on trouve dans Polybe et dans Tite-Live ? C'est peut-être simplement une expression impropre, à moins qu'il ne s'agisse du principal de ces Emporia, du chef-lieu de la contrée, Leptis la Grande[4].

Les textes que nous venons d'étudier ne permettent pas, en somme, de reconstituer l'histoire des rapports de Masinissa et des Carthaginois dans la première moitié du second siècle. Ils nous apprennent seulement qu'à plusieurs reprises pendant cette longue période, le roi émit des revendications très contestables, ou tout à fait injustifiées, et enleva à ses voisins des territoires étendus, sur le littoral des Syrtes, dans l'Ouest et dans le centre de la Tunisie ; que Carthage, ne pouvant repousser ses empiétements par la force, invoqua souvent l'arbitrage de Rome ; que celle-ci lui donna tort, ou évita de lui donner raison.

---

1. Appien, *Lib*., 69. Plutarque, *l. c*.

2. *Lib*., 79.

3. *Ibid*., 72.

4. Leptis n'était pas au milieu de la région des Emporia, si celle-ci répondait au littoral de la petite Syrte. On devrait admettre que la contrée dont elle aurait été le chef-lieu, qui l'aurait entourée comme le dit Appien, se serait étendue depuis l'ouverture de la petite Syrte au Nord jusqu'à la frontière de la Cyrénaïque (conf. t. II. p. 128, n. 6). Le royaume de Masinissa atteignit cette frontière : voir ici, p. 304.

IV

Les Carthaginois qui ne se résignaient pas à tout subir de la part de Masinissa étaient à bout de patience. Dans l'hiver de 151-150[1], les démocrates, maîtres du pouvoir, firent condamner à l'exil les meneurs de la faction qui conseillait une entente avec le roi[2]. Les bannis se rendirent auprès de Masinissa. Il envoya à Carthage ses fils Micipsa et Gulussa, pour demander le rappel de ses partisans. Mais le boétharque Carthalon[3] empêcha les princes d'entrer dans la ville ; Amilcar le Samnite, un autre chef du parti démocratique, tomba sur Gulussa, qui retournait auprès de son père, et tua quelques gens de son escorte.

Alors Masinissa vint assiéger Oroscopa[4], qu'il convoitait, bien qu'il n'y eût aucun droit. Ceux qui gouvernaient Carthage se décidèrent à la guerre[5]. Une armée, comptant 25 000 fantassins, fut confiée à un boétharque récemment élu, Asdrubal. Malgré le portrait peu flatteur que Polybe a fait de lui[6], ce n'était pas un homme dénué de talents militaires : il le prouva plus tard, lors de la troisième guerre punique. Il s'avança contre Masinissa. A son approche, deux chefs numides, Agasis et

1. Nous calculons cette date d'après la durée probable des événements qui suivirent. La guerre prit fin dans l'été de 150 (pour l'année, voir p. 311, n. 2).

2. Conf. t. II, p. 284.

3. Appien ne le nomme pas. Mais il dit plus loin (chap. 74) que « le boétharque Carthalon », Asdrubal et quelques autres furent condamnés à mort, comme étant responsables de la guerre contre Masinissa. Il parait bien distinguer (chap. 70) le boétharque qui interdit aux princes l'entrée de Carthage du boétharque Asdrubal, qui, peu après, commanda l'armée punique. Le second avait, par conséquent, succédé au premier dans l'intervalle.

4. Appien, 70. Pour ce nom grec, voir t. II, p. 109.

5. Ils prévoyaient sans doute depuis un certain temps qu'ils auraient à la faire, Car les arsenaux étaient fort bien garnis. Non seulement, on put équiper 58 000 hommes (selon Appien) en l'année 150, mais, l'année suivante, il restait acore beaucoup d'armes à Carthage.

6. XXXVIII, 7, 1 (B.-W. ; *alias* XXXIX, 1) : « vaniteux, vantard, étranger à la pratique du commandement ».

Soubas, mécontents des fils du roi, désertèrent avec 6 000 cavaliers : renfort très opportun pour Asdrubal, car il n'avait auparavant que 400 cavaliers, recrutés parmi les citoyens. Quelques succès dans des escarmouches l'encouragèrent. Il suivit l'ennemi qui, se retirant lentement devant lui, l'amena dans une grande plaine déserte, entourée partout de hauteurs escarpées. Là, Masinissa et les siens campèrent sur un terrain plat. Asdrubal s'établit sur une colline, dans une position qu'il jugea plus forte. Son armée s'accrut encore d'une foule de gens venus du territoire de Carthage; elle finit par s'élever à 58 000 hommes[1]. Le roi en commandait presque autant[2]. Un matin, il rangea ses troupes en bataille et Asdrubal fit de même. La lutte dura jusqu'à la nuit. Des deux côtés, les pertes furent très lourdes, mais, à la fin de la journée, l'avantage semblait rester aux Numides.

La veille, était arrivé Scipion Émilien, envoyé d'Espagne pour demander des éléphants à Masinissa[3]. Celui-ci, tout entier à ses préparatifs, ordonna à plusieurs de ses fils de le recevoir. Placé sur une hauteur, le Romain assista à la bataille ; plus tard, rappelant ce spectacle, il aimait à le comparer à ceux qu'avaient eus Zeus, du mont Ida, et Poseidon, du sommet de Samothrace, au temps de la guerre de Troie[4]. En revenant de la mêlée, le vieux souverain se rencontra avec son hôte, qu'il accueillit de la manière la plus affectueuse.

Les Carthaginois, informés de la présence de Scipion, le firent prier de les réconcilier avec Masinissa. Dans les pourparlers qui s'engagèrent, ils se déclarèrent prêts à renoncer pour toujours au pays des Emporia[5] et à payer 1 000 talents

1. Voir t. II, p. 343 et 359 (n. 1).

2. Cent dix mille hommes, dit Appien (*Lib*., 71), furent aux prises dans bataille qui suivit.

3. Conf. p. 311.

4. *Iliade*, VIII, 51-52 ; XIII, 10 et suiv.

5. Voir p. 322.

d'argent, dont ils verseraient 200 tout de suite. Mais ils refusèrent de livrer les déserteurs et l'on ne put aboutir à une entente. Scipion, ayant reçu les éléphants, retourna en Espagne.

Les deux armées demeurèrent l'une en face de l'autre, dans une région sans ressources. Renonçant à une bataille rangée, le roi entoura d'un fossé la colline qui portait le camp des Carthaginois et les empêcha ainsi de recevoir des vivres. Mais il n'était lui-même ravitaillé que très difficilement. Asdrubal, qui avait plus de provisions, espérait que son adversaire, réduit à la famine, prendrait enfin l'offensive ; il comptait le vaincre et rompre le blocus. Il attendit. Il savait d'ailleurs que des députés romains arrivaient : pour conclure un accord, disait-on. Ces députés vinrent en effet. Ils avaient, selon Appien, reçu l'ordre de mettre un terme à la guerre, si Masinissa avait le dessous, de le stimuler au contraire, s'il était victorieux[1].

Cependant les Carthaginois avaient épuisé leurs vivres. Ils mangèrent successivement les bêtes de somme, les chevaux, puis des cuirs, qu'ils faisaient bouillir en entretenant du feu avec les débris de leurs armes. Des épidémies ravagèrent cette multitude affaiblie par la faim, accablée par les chaleurs de l'été, entassée dans un étroit espace, au milieu d'une grande quantité de corps en putréfaction. Il n'était possible ni d'emporter les morts, car les ennemis ne laissaient passer personne, ni de les brûler, car le bois manquait[2]. La majeure partie de l'armée avait déjà succombé et il ne restait plus aux survivants aucun espoir de salut quand ils se résignèrent à traiter avec Masinissa. Le roi exigea que Carthage lui remît les déserteurs, qu'elle rappelât les exilés et qu'elle payât une

1. Détail qui me semble douteux. Pendant longtemps, les Romains avaient pu souhaiter que Masinissa affaiblit Carthage ; mais beaucoup d'entre eux s'inquiétaient maintenant de la trop grande puissance du roi numide. Les députés furent peut-être envoyés pour constater officiellement la violation du traité de 201 par les Carthaginois.

2. Ni sans doute de les enterrer dans un sol rocheux (Kahrstedt, p. 640).

indemnité de 5 000 talents dans un délai de cinquante ans. Les soldats d'Asdrubal durent sortir de leur camp par une seule porte, en ne gardant qu'une tunique. Ils traversèrent ainsi l'armée numide. Mais Gulussa n'avait pas oublié l'agression dont il avait failli être victime. Sur ces malheureux, désarmés et trop épuisés pour fuir, il lança des cavaliers qui les massacrèrent[1]. Très peu d'hommes, dit Appien, échappèrent à la mort[2] et rentrèrent à Carthage avec Asdrubal et quelques autres nobles[3].

Masinissa exigea sans doute la ville d'Oroscopa, qu'il avait assiégée au commencement de la campagne, peut-être aussi d'autres cessions territoriales. Nous savons assez exactement ce qu'en fin de compte, il laissa à ses voisins, après un demi-siècle d'usurpations. La province romaine d'*Africa*, créée en l'année 146, eut en effet les mêmes limites que la contrée possédée par Carthage au début de la troisième guerre punique[4]. Pour marquer ces limites, Scipion Émilien fit creuser, entre la nouvelle province et le royaume de Numidie,

---

1. On ne sut pas si son père fut complice de ce crime.

2. Cela est peut-être exagéré : conf. t. II, p. 343.

3. Pour tous ces événements, depuis l'exil des partisans de Masinissa, notre seule source est Appien, *Lib*., 70-73. Il semble bien s'être servi de Polybe, comme pour l'histoire de la troisième guerre punique. Nous avons dit (p. 308, n. 3) que Polybe vint probablement en Afrique avec Scipion en 150. Il aurait donc assisté à la grande bataille livrée entre Masinissa et Asdrubal. — Simples mentions de cette guerre ou de la victoire de Masinissa : Polybe, XXXVI, 16, 12 (B.-W. ; *alias* XXXVII, 3) ; Diodore, XXXII, 1 ; Tite-Live, *Epit*. l, XLVIII ; Zonaras, IX, 26, p. 462, d. Scipion « pris pour arbitre » : Valére-Maxime, II, 10, 4. — Le sommaire de Tite-Live nous apprend que celui-ci racontait, à propos de la bataille, une anecdote rapportée aussi par Polybe (repas frugal de Masinissa : *supra*, p. 302, n. 6). Mais nous lisons dans le sommaire que le roi avait alors 92 ans : or, son âge était de 88 ans, selon Polybe, puisque cet auteur dit qu'à sa mort, en 148, Masinissa en avait 90 (voir p. 182, n. 3), D'où l'on a conclu (Kahrstedt, p. 635, n. 4) que Polybe n'a pas été la source de Tite-Live. Il n'y a peut-être eu, en réalité, qu'une erreur de transcription. L'original grec aurait parlé de 90 moins 2 ans, ce dont Tite-Live aurait fait par distraction 90 plus 2 ans. — Zonaras (*l. c*.) prétend que les Carthaginois furent aussi attaqués par d'autres voisins. Si cela est vrai, c'étaient vraisemblablement des vassaux de Masinissa.

4. Salluste, *Jug*., XIX, 7 : « fines Carthaginiensium, quos novissume habueran, populus Romanus per magistratus administrabat ». Strabon, XVII, 3, 15. Voir aussi Appien, *Bell. civ*., IV, 53.

un fossé[1], *la fossa regia*[2], dont l'emplacement, 220 ans plus tard, au temps de l'empereur Vespasien, fut jalonné par des bornes[3]. Quelques textes anciens et la découverte de plusieurs bornes nous permettent de reconstituer, au moins en partie, la frontière romaine de 146, par conséquent la frontière carthaginoise de 150-149[4].

Elle commençait à l'embouchure de la Tusca (Oued el Kébir), tout près de Tabarca[5] et prenait probablement presque aussitôt la direction du Sud-Est. Elle passait en deçà, non seulement des Grandes Plaines, conquête récente de Masinissa, mais aussi de la ville de Vaga, aujourd'hui Béja, au Nord-Est de ces plaines et à moins de trente lieues de Carthage[6]. Puis elle coupait la Medjerda et suivait un tracé assez capricieux entre la Siliana et l'oued Khalled, affluents de droite du fleuve. Des bornes, dressées autrefois sur l'emplacement de la *fossa regia*, ont été trouvées à 18[7] et 13 kilomètres[8] au Nord-Est de Téboursouk, à 12 kilomètres à l'Est-Sud-Est du même lieu[9].

1. Pline l'Ancien, V, 25.

2. Pour ce nom, voir t. II, p. 101, n. 6.

3. Références données ci-après.

4. Voir la carte au t. II, p. 97.

5. Pline l'Ancien, V, 22 et 23. Voir aussi Ptolémée, IV, 3, 6, p. 637, édit. Müller.

6. Salluste, passages cités t. II, p. 109, n. 8. Voir Tissot, *Géographie*, II, p. 6 ; Gsell, dans *Recueil des mémoires* (publié par l'École des Lettres d'Alger en 1905), p. 350, n. 5. — La conquête de Vaga par Masinissa fut naturellement postérieure à celle des Grandes Plaines. Elle eut donc lieu fort peu de temps avant la troisième guerre punique. La région environnante, très fertile, devait tenter le roi numide. Elle est accidentée et, de Béja, située sur une colline de 300 mètres d'altitude, on a des vues étendues (Diehl, *Nouvelles Archives des missions*, IV, 1893, p. 419-420). On peut être tenté de se demander si la ville d'Oroscopa, mentionnée par Appien, n'était pas en ce lieu.

7. *C. I. L.*, VIII, 14882 : à Henchir Barhala (*Atlas archéologique de la Tunisie*, f° de Téboursouk, n° 98).

8. De Pachtere, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 315-7 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1911, p. 402-4, nos 36-39 : trois bornes employées comme matériaux au marabout de Sidi Abdallah Bou et Béhaïm (*Atlas, l. c.*, n° 81) ; une autre, gisant à un kilomètre environ au Sud du marabout.

9. Gauckler, *Bull. du Comité*, 1901, p. 414 : près de Chetlou, au n° 229 de l'Atlas, carte citée. — Deux des bornes de la région de Téboursouk ont été recueillies auprès des vestiges d'un épi pierreux artificiel, dont on a constaté l'existence sur une longueur de plusieurs lieues : Poinssot, C. r. *Acad. Inscr.*, 1907, p. 469 et suiv. ; de Pachtere, *ibid.*,

La frontière tournait ensuite vers l'Est, comme l'atteste une autre borne, recueillie près des ruines d'Abthugni (Henchir es Souar)[1], au Sud du djebel Zaghouane, à une dizaine de lieues à l'Ouest du golfe d'Hammamet. Se dirigeant vers le sud-Sud-Est et se tenant à peu de distance du littoral, elle allait tomber dans la mer à Thænæ (Henchir Tina)[2], non loin de Sfax. Le tracé de cette dernière section du fossé n'est pas connu d'une manière précise; cependant on sait que Thysdrus (El Djem), au Sud-Est de la Sebkha de Sidi et Hani, était dans la province romaine[3] ; par contre, la rive occidentale de ce vaste lac semble avoir appartenu au royaume, de Numidie[4]. Au milieu du second siècle, Carthage, jadis maîtresse de Sicca et de Theveste (Le Kef et Tébessa), ne détenait plus que l'angle Nord-Est de la Tunisie et une bande assez étroite le long de la côte, entre les golfes d'Hammamet et de Gabès.

V

En faisant la guerre à Masinissa, les Carthaginois avaient violé l'une des clauses du traité de Scipion. Ils donnèrent ainsi à Rome un prétexte, sinon un motif de rupture. Or beaucoup

---

1910, p. 316. Au Sud-Ouest de Chetlou, cette sorte de mur marquait les limites respectives du territoire de la cité de Thugga et d'un domaine impérial. Il est fort possible, comme le croit M. Poinssot et quoi qu'en pense M. Kahrstedt (p. 591, n. 2), qu'il ait marqué aussi la limite de la province primitive d'*Africa*. Il aurait remplacé le fossé, qui n'existait plus au temps de Vespasien, ainsi qu'en témoigne l'indication donnée par les bornes : « fines... derecti qua fossa regia fuit ».

1. Cagnat, *C. r. Acad. Inscr.*, 1894, p. 46 : à deux kilomètres et demi au Sud d'Henchir es Souar, dont l'emplacement répond au n° 52 de la feuille Djebel Fkirine de l'*Atlas archéologique* (voir Poinssot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1907, p. 480).

2. Pline l'Ancien, V, 25.

3. *Bell. Afric.*, XCIII.

4. *Ibid.*, XLIII (Considius, qui assiégeait Acholla, se rend à Hadrumète en passant par le royaume de Juba) : passage interprété par Tissot, II, p. 14-15. — Tissot (*ibid.*, p. 18-19) croit qu'il existe des traces d'un fossé antique, qui serait 18 *fossa regia*, entre l'extrémité méridionale de la Sebkha de Sidi el Hani et Henchir Tina.

de Romains pensaient déjà à détruire Carthage : ils n'attendaient plus qu'une occasion propice[1].

Appien[2] et Plutarque[3] racontent que, lors de leur mission, Caton et ses compagnons virent l'état florissant de la grande cité africaine et des campagnes environnantes, et qu'ils s'en montrèrent fort inquiets. La patrie d'Hannibal s'était relevée. On pouvait même constater qu'elle s'armait[4]. Il fallait délivrer Rome de cette menace. Il fallait aussi, a-t-on ajouté de nos jours[5], débarrasser les commerçants et les banquiers italiens de concurrents habiles et actifs. Rien ne prouve cependant que Caton ait eu ce désir. D'autre part, il s'était jadis montré hostile à une politique de conquêtes et il ne croyait sans doute pas que Carthage, dépourvue d'une marine de guerre, réduite par Masinissa à un territoire exigu, fût désormais capable d'ébranler la puissance romaine.

La véritable raison de l'attitude de Caton et de ceux qui se rangèrent à son avis est indiquée par Appien, dans un discours qu'aurait prononcé un ami de Scipion l'Africain, à la fin de la deuxième guerre punique[6]. Il ne fallait pas que Masinissa devînt maître de Carthage[7]. Le roi avait rendu service à ses alliés en affaiblissant encore les vaincus de Zama. Mais l'intérêt des Romains semblait exiger que la Numidie restât un État secondaire. Ils ne voulaient pas qu'elle eût pour capitale une ville très peuplée, très riche, foyer de civilisation, gardienne du passage entre les deux bassins de la Méditerranée. Caton et

1. Appien, *Lib*., 69 et 74.

2. *Ibid*., 69.

3. *Caton l'Ancien*. 26.

4. Plutarque, *l. c*, : Caton trouve Carthage pleine de toute sorte d'armes et de préparatifs guerriers.

5. Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Alexandre, III, p, 268 ; IV, p. 314.

6. *Lib*., 61. Ce discours n'a pas été composé par Appien, puisqu'on le retrouve dans Diodore de Sicile (*supra*, p. 293, n. 1). Il n'est pas impossible que la source commune des deux auteurs remonte à une époque voisine de la troisième guerre. On pouvait prêter à un mort une pensée qu'un vivant n'aurait pas jugé à propos d'exprimer pour son propre compte.

7. M. Kahrstedt (p. 615-7 et 642) a eu le mérite d'insister sur cette considération.

d'autres hommes clairvoyants jugèrent que l'heure était proche où Masinissa tenterait de réaliser sa suprême ambition : les Carthaginois n'étaient plus assez forts pour lui opposer une longue résistance; peut-être même consentiraient-ils à accepter sa domination, tout au moins sa tutelle. Cependant on eût difficilement fait comprendre au peuple de Rome qu'il importait de défendre contre un vieil allié des ennemis héréditaires. Le moyen le plus simple, comme aussi le plus sûr, d'arracher Carthage aux convoitises de Masinissa et de ses successeurs était de la détruire. Il y avait là, d'ailleurs, un beau butin à faire. Naturellement, le motif de l'arrêt de mort ne pouvait pas être avoué. On devait feindre de redouter les Carthaginois, alors qu'on redoutait le roi numide.

Ce fut avec un véritable acharnement que Caton, après son retour d'Afrique, réclama la décision qui lui paraissait urgente. Au Sénat, chaque fois que le président lui demandait son avis sur une affaire, il usait d'un droit qu'avaient les membres de l'assemblée[1] ; à la proposition que l'on discutait, il en joignait une autre : « Je suis aussi d'avis que Carthage doit cesser d'exister[2] ». On connaît la légende d'après laquelle il aurait apporté une figue fraîche dans la salle des séances. La montrant à ses collègues, il aurait déclaré qu'elle avait été cueillie à Carthage trois jours auparavant : « Oui, aurait-il ajouté, nous avons un ennemi si près de nos murs[3] ! »

Il trouva pourtant un contradicteur obstiné, P. Cornelius Scipio Nasica, gendre de l'Africain. Ce personnage, qui avait

1. Voir Chabert, dans *Annales de l'Université de Grenoble*, XV, 1913, p. 49-61.

2, Appien, *Lib*., 69. Diodore, XXXIV-V, 33, 3. Plutarque, *l. c*., 27. Velleius Paterculus, I, 13, 1. Pline l'Ancien, XV, 74. Florus, I, 31, 4. *De viris illustribus*, 47. Saint Augustin, *Civ. Dei*, I, 30. Allusions dans Cicéron, *De senectute*, 6, 18, et *De officiis*, I, 23, 79 ; dans Valère-Maxime, VIII, 15, 2. — Καρχηδόνα μή εἶναι, disent des auteurs grecs : Appien, Diodore, Plutarque, peut-être d'après Polybe ; « Carthaginem delendam », dans des auteurs latins : Pline, Florus, *De viris*.

3. Pline l'Ancien, XV, 74-75. Cela se serait passé dans l'année qui précéda celle où Caton mourut, par conséquent en 150. Voir aussi Plutarque, *1. c*.; Tertullien, *Ad nationes*, II, 16.

exercé les plus hautes magistratures[1], jouissait d'une grande autorité dans le Sénat. Après Caton, il disait à son tour : « Je suis d'avis que Carthage doit subsister[2] ». Il estimait, assure-t-on[3], qu'il était bon que Rome ne fût pas affranchie de toute crainte. Elle éviterait ainsi de dégénérer dans la mollesse et de s'affaiblir par des querelles intestines; elle aurait plus de souci d'être juste et modérée envers ses sujets et les autres peuples. Ces pensées semblent assez puériles[4] : ce qui ne prouve pas qu'on ait commis une erreur en les attribuant à Nasica. Q. Caecilius Metellus, ami de Scipion l'Africain[5], Scipion l'Africain lui-même[6] les avaient déjà exprimées, et Caton, dans un discours prononcé en 167, avait rappelé l'opinion du vainqueur d'Hannibal[7]. Il est permis de supposer aussi que Nasica ne se résignait pas aisément au grand crime dont Caton voulait charger leur patrie : il avait le cœur moins dur. Peut-être croyait-il que le gouvernement de Rome arrêterait Masinissa en s'acquittant loyalement de son rôle d'arbitre : en 152, la mission qu'il fit désigner et dont il fut le chef aurait demandé au roi de restituer un territoire enlevé aux Carthaginois[8].

Nasica faisait à cette époque échec à Caton, dont la proposition, sans cesse renouvelée, était écartée par les sénateurs,

1. Conf. p. 321, n. 7.

2. Appien, Diodore, Plutarque, *ll. cc*. Florus, I, 31, 5. Ampelius, XIX, 11. Saint Augustin, *l. c*.

3. Appien, *l. c*. Diodore, XXXIV-V, 33, 4-5. Plutarque, Florus, saint Augustin, *ll. cc.* Zonaras, IX, 30, p. 469, c (avec une date inexacte). Voir aussi Orose, IV, 23, 9.

4. D'autant plus qu'en fait, depuis l'écrasement de la macédoine, il ne restait dans le monde méditerranéen aucun État vraiment capable d'empêcher les Romains d'abuser de leur puissance. Nasica, qui voulait un épouvantail pour ses concitoyens, aurait dû souhaiter que le roi des Numides devint maître de Carthage.

5. Valère-Maxime, VIII, 2, 3.

6. Appien, *Lib*., 65.

7. Dans le discours qu'il prononça en faveur des Rhodiens : Appien, *l. c.* Un fragment de ce discours, cité par Aulu-Gelle (VI[VII], 3, 16), nous apprend que l'orateur attribuait la même opinion à « beaucoup de peuples ».

8. Voir p. 319.

même par ceux qui, au fond, l'approuvaient pour détruire Carthage, il fallait avoir des griefs contre elle[1]. Jusqu'à l'année 150, Rome n'en eut point. Le traité de Scipion avait été respecté pendant un demi-siècle[2] ; le dernier terme de l'indemnité de guerre venait d'être payé.

Ces griefs, des chroniqueurs, désireux de noircir la conduite de Carthage, les inventèrent plus tard. On les trouve exposés brièvement dans les sommaires de Tite-Live, dont nous allons reproduire quelques passages.

Vers le commencement de l'année 153, des députés romains; revenant d'Afrique, annoncèrent que des matériaux étaient réunis à Carthage pour la construction d'une flotte : eux-mêmes avaient constaté le fait[3]. Quelque temps après, le bruit se répandit qu'Arcobarzane, petit-fils de Syphax, se trouvait sur le territoire punique avec une grande armée, rassemblée en apparence pour combattre Masinissa, en réalité pour combattre Rome. Caton demanda qu'on déclarât la guerre aux Carthaginois. Nasica s'y opposa. Ce fut alors qu'il fit nommer la commission dont nous avons parlé. Elle devait, non seulement régler une contestation territoriale entre le roi et ses voisins, mais aussi faire une enquête au sujet de ces préparatifs, contraires au traité. Elle les reprocha au Sénat de Carthage, qui se montra très déférent. Mais un magistrat, Giscon, fils d'Amilcar, prêcha la guerre contre Rome et souleva de telles passions que les députés durent s'enfuir pour échapper à des violences[4].

Puis Gulussa se rendit à Rome, — vers la fin de 152, d'après

1. Conf. Polybe, XXXVI, 2 (B.-W. ; *alias* XXXVI, 1 b).

2. Selon Appien, des razzias avaient été opérées contre des Numides établis sur un territoire que Carthage regardait comme sa propriété : v. *supra*, p. 320. Mais il eût fallu que Rome eût un bien grand désir de lui chercher querelle pour l'accuser d'avoir ainsi engagé une guerre interdite par le traité de 201.

3. *Epit*. l. XLVII. Cette mission fut peut-être celle dont Caton fit partie : voir p. 321.

4. *Epit*. l. XLVIII.

le contexte, — pour dénoncer les Carthaginois, qui faisaient, disait-il, des levées de troupes et constituaient une flotte. Caton proposa de nouveau qu'on leur déclarât la guerre. Nasica ayant insisté pour qu'on ne se hâtât pas de prendre une résolution aussi grave, le Sénat chargea dix députés d'aller procéder à une enquête. Ils revinrent (en l'année 151), accompagnés de députés de Carthage et aussi de Gulussa, qui s'était vu interdire l'entrée de la ville, bien qu'il se fût présenté avec les Romains(1). Ceux-ci confirmèrent l'existence d'une armée et d'une flotte. Caton et d'autres personnages importants réclamèrent l'envoi immédiat de troupes en Afrique. Nasica, au contraire, fut d'avis que Rome n'avait pas encore une juste cause de guerre. Le Sénat décida qu'on s'abstiendrait de rompre avec les Carthaginois s'ils brûlaient leur flotte et licenciaient leur armée; autrement, les prochains consuls mettraient la question de la guerre en délibération(2). Tite-Live racontait ensuite les hostilités que Carthage engagea contre Masinissa.

Ainsi, d'après une tradition recueillie par l'historien latin, les Carthaginois auraient commencé les préparatifs d'une guerre contre Rome dès l'année 154 ; ils ne les auraient pas interrompus, malgré plusieurs avertissements. De son côté, le Sénat romain, rejetant les avis de Caton pour adopter constamment ceux de Nasica, aurait fait preuve d'une étonnante patience. Il aurait même laissé impuni un attentat commis à l'instigation d'un magistrat, contre des députés qui avaient obtenu de Masinissa une concession très grande.

Quelques mots de Zonaras se rattachent à la même tradition(3). Mais les indications de Tite-Live ne se rencontrent pas

1. Ce détail est donné dans le sommaire du livre XLIX.

2. *Epit*. l. XLVIII.

3. IX, 26, p. 462, c. Les Carthaginois, résolus à faire la guerre aux Numides réunissent des troupes alliées (allusion probable à Arcobarzane) et des vaisseaux. Contrairement au traité. Les Romains leur envoient Scipion Nasica pour leur reprocher ces préparatifs et leur ordonner de les cesser. — Florus (I, 31, 3), qui dépend de Tite-Live, dit quela cause de la troisième guerre punique fut la formation d'une armée et d'une flotte par les

dans Appien, qui s'est sans doute servi de Polybe. Elles n'ont semble-t-il, aucune valeur historique[1].

Le gouvernement carthaginois fit certainement des préparatifs militaires dans les années qui précédèrent la guerre contre Masinissa, puisqu'il put, sans vider ses arsenaux, armer un grand nombre d'hommes[2]. Cette guerre, il avait prévu qu'il ne l'éviterait pas, s'il voulait maintenir l'indépendance de la République. Mais prétendre qu'il ait songé à attaquer Rome, c'est admettre qu'il ait été pris de vertige. Il est inexact qu'il ait mis des galères sur chantier. En 149, les consuls exigèrent qu'on leur livrât les armes et les machines : si Carthage avait eu une flotte de combat, ils l'auraient réclamée[3]. Nous ignorons si Arcobarzane a vraiment existé, s'il a régné quelque part en Afrique[4]. Mais nous pouvons affirmer qu'en 150 il ne prêta pas aux Carthaginois son concours. Il aurait dû leur amener surtout des cavaliers : or, avant d'accueillir 6 000 déserteurs numides, Asdrubal n'en avait presque pas. Enfin, comment croire que Rome ait, sur l'avis de Nasica, continué à entretenir des relations diplomatiques avec un gouvernement

---

Carthaginois, contre les Numides, en violation du traité conclu avec Rome. — Velleius Paterculus (I, 12. 2) fait allusion à ces prétendus griefs : « Le Sénat décida de détruire Carthage, plus parce que les Romains voulaient croire tout ce qu'on leur disait des Carthaginois, que parce qu'on leur disait des choses dignes de foi ».

1. Voir, à ce sujet, Kahrstedt, p. 621-4. — La prétendue défense faite à Gulussa d'entrer dans Carthage est peut-être une confusion avec ce qui se passa lorsque ce prince alla, de la part de son père, réclamer le rappel des exilés (*supra*, p. 323). Selon M. Kahrstedt (p. 622), la mission romaine que Gulussa aurait accompagnée doit être identifiée avec celle de Nasica : Tite-Live aurait fait usage de deux sources qui racontaient d'une manière différente le même événement et il aurait cru qu'il s'agissait de deux événements distincts. Je ne vois aucune nécessité d'adopter cette hypothèse.

2. Voir p. 323, n. 5.

3. Quelques auteurs disent, il est vrai, que des vaisseaux furent alors livrés : Appien, *Lib*., 92 et 134 ; Zonaras, IX, 26, p. 463, b ; Florus, I, 31, 7 ; Orose, IV, 22, 2. Mais il résulte des indications d'Appien (l. c., 76 et 79) qu'en 149, les Carthaginois n'avaient pas de flotte. Ils ne possédaient sans doute que les dix galères autorisées par le traité. Les Romains durent les réclamer en même temps que les armes et les machines. Ce détail avait si peu d'importance que Polybe (XXXVI, 6, 5, B.-W. ; *alias* XXXVI, 4) et Appien (*l. c*., 80) ne le mentionnent pas.

4. Voir p. 305.

responsable d'un attentat contre une ambassade qui avait Nasica à sa tête ?

Appien ne connaît qu'une cause de la troisième guerre punique : la guerre faite à Masinissa, au mépris du traité de 201[1]. Telle devait être la vérité[2]. Les Romains qui hésitaient encore à suivre le conseil impitoyable de Caton n'avaient plus à s'embarrasser de scrupules : la faute de Carthage venait à point pour justifier le sort qu'on lui destinait. Elle était épuisée par son récent désastre : on pouvait espérer que, condamnée, elle se résignerait au suicide ; si la victime voulait résister, le bourreau aurait vite raison d'elle. Il n'y avait pas de temps à perdre. Le roi numide n'avait pas licencié son armée, quoiqu'il eût conclu la paix. Il se tenait à peu de distance de la grande ville[3], tandis que ses partisans y rentraient. Il fallait se hâter de punir Carthage d'avoir attaqué Masinissa, avant qu'elle ne fût défendue par Masinissa, devenu son maître.

---

1. *Lib*., 74, Voir aussi Diodore, XXXII, 1. On lit dans le sommaire du livre XLVIII de Tite-Live : « Carthaginienses, cum adversus foedus bellum Masinissae intulissent, victi ab eo ... insuper Romanum bellum meruerunt ». Tite-Live aurait pu s'en tenir là et s'abstenir d'indiquer ailleurs (*Epit*. *l*. XLIX), parmi les causes de la rupture, la constitution d'une flotte de guerre par les Carthaginois et leur refus de laisser Gulussa entrer dans leur ville.

2. Conf. Kahrstedt, p. 624.

3. Appien, *Lib*., 74.

CHAPITRE VIII

LA FIN DE CARTHAGE

I

Des Romains contemporains de la troisième guerre punique en racontèrent l'histoire[1] ; de l'un d'eux, Fannius[2], nous savons qu'il monta à l'assaut de Carthage[3]. Mais il ne nous est rien resté de leurs écrits.

Polybe arriva, semble-t-il, en Afrique dans la troisième année des hostilités, avec son ami Scipion Émilien, devenu consul[4]. Il assista à une partie du siège et à la prise de la ville. Pour les événements dont il ne fut pas témoin, il put recueillir des informations soit de Scipion lui-même, soit d'autres Romains, mêlés aux opérations militaires. Nous n'avons malheureusement conservé que quelques extraits de son récit[5]. Ils nous permettent de constater que Diodore de Sicile et Appien

---

1. Parmi ces chroniqueurs, on connait L. Calpurnius Pise Frugi, consul en 133, et Cn. Gellius. Tous deux mentionnaient un fait qui se passa en 146, année de la prise de Carthage (Censorinus, *De die natali,* XVII, 11) ; ils durent donc raconter les événements militaires de 149-146. Le même fait aurait été aussi, d'après Censorinus, mentionné par Cassius Hemina, mais on a des raisons de croire que l'ouvrage historique de ce dernier s'arrêtait à une date antérieure.

2. Consul en 122.

3. Plutarque, *Ti. Gracchus*, 4 : Fannius dit que Tiberius Gracchus et lui-même montèrent les premiers sur le rempart ennemi. Ce n'est pas, il est vrai, une preuve irréfutable que Fannius ait fait un récit complet de la prise de Carthage. Peut-être a-t-il mentionné cet exploit en parlant de Tiberius Gracchus.

4. Conf. p. 308, n. 3.

5. Fragments des livres XXXVI et XXXVIII de l'édition Büttner-Wobst (*alias* livres XXXVI-XXXVII, Livre XXXIX).

dépendent de Polybe ; Appien le cite expressément[1]. Si Diodore n'est plus représenté que par de maigres extraits[2], l'exposé d'Appien subsiste tout entier[3] et nous fait connaître assez bien la fin de Carthage.

Ces deux auteurs ont-ils copié directement et uniquement Polybe ? Cela n'est guère douteux pour Diodore[4] : tout en abrégeant, il se sert parfois des termes mêmes de son devancier[5] et il ne donne aucune indication qui oblige à admettre l'emploi d'une autre source. Pour Appien, on a supposé un intermédiaire, un chroniqueur romain, qui aurait fait quelques additions, du reste sans valeur, à Polybe[6]. Nous ne croyons pas que cette hypothèse soit nécessaire. L'absence de concordances littérales atteste simplement qu'Appien avait, comme écrivain, des prétentions à l'originalité. Il ne faut pas non plus s'étonner de rencontrer dans son récit de longs discours[7], d'amples descriptions de scènes dramatiques[8], qui ne sont pas des emprunts à Polybe : c'étaient là des exercices de style auxquels il se plaisait. Par contre, il a jugé bon de sacrifier quelques épisodes, entre autres les entrevues du général carthaginois Asdrubal et du roi Gulussa[9]. Il convient de laisser

1. *Lib*., 132.

2. Fragments du livre XXXII.

3. Lib., 74-135.

4. Conf. Schwartz, dans *Real-Encyclopädie* de Wissosva, s. v. *Diodoros*, t. V, p. 689 ; Kahrstedt, p. 629, 637.

5. Diodore, XXXII, 6, 1 ; conf. Polybe, XXXVI, 4, 4-6 (Büttner-Wobst). Diod., XXXII, 16, et Pol., XXXVI, 16, 3 et 5. Diod., XXXII, 22, et Pol., XXXVIII, 8, 8 et 11, Diod., XXXII, 23, et Pol., XXXVIII, 20, 2.

6. Schwartz, dans *Real-Encycl*., s. v. *Appianus*, t. II, p. 220-1. Kahrstedt, p. 620, 624-8.

7. Discours d'un député carthaginois : *Lib*., 78-79 (Polybe, XXXVI, 6, 3-4, ne donne pas ce discours); du consul Censorinus : 86-89. Pour le discours de Banno (83-85), Appien en a trouvé au moins le canevas dans Polybe : voir p. 350.

8. Scènes de douleur, lors du départ des otages : 77. Comparution des députés devant les consuls, à Utique : 78. Cortège des Carthaginois, suivant leurs armes : 80. Leur attitude en apprenant la décision du Sénat romain au sujet de leur ville : 81. Désespoir et violences à Carthage : 92.

9. On constate aussi l'omission du discours de Magon le Bruttien (Polybe, XXXVI, 5, 1-5) : de l'éloge de Scipion par Caton (Pol., XXXVI, 8, 7) ; d'une conversation entre Scipion et Polybe (Pol., XXXVIII, 19).

à sa charge diverses erreurs[1] : l'exactitude n'était pas sa qualité maîtresse. Peut-être a-t-il parfois mal compris un texte qu'il lisait trop vite et qu'il ne voulait pas reproduire sans en modifier la forme. Il a pu transposer certains détails, il a pu même en ajouter quelques-uns, de bonne foi, convaincu que les choses s'étaient passées comme il les racontait et que son exposé serait plus clair si ces détails y prenaient place[2]. Mais, à notre avis, on ne trouve nulle part dans Appien la preuve évidente d'un mélange de Polybe avec des indications qui proviendraient d'ailleurs : il parait bien s'être servi de l'historien grec sans intermédiaire et de lui seul.

Plutarque avait écrit une biographie de Scipion Émilien[3], aujourd'hui perdue. Il est vraisemblable que, pour la troisième guerre punique, il avait fait usage de Polybe. Nous avons quelques extraits de Plutarque relatifs à cette guerre, et peut-être tirés de la Vie de Scipion : c'est à Polybe que l'un d'eux a été certainement emprunté[4] et rien n'empêche de supposer que les autres aient la même origine[5].

La dernière lutte de Rome et de Carthage était racontée par Tite-Live dans ses livres XLIX, L et LI, qui ne nous sont point parvenus. II nous reste des sommaires[6], rédigés probablement d'après un abrégé composé au premier siècle de notre ère[7].

---

1. Le prétendu triple mur : 95 ; l'indication inexacte relative à la position d'Hippou Acra, dont le nom est estropié : 110 ; etc. — Menues omissions, par exemple celle du nom de Néapolis : 110.

2. Conf. Kahrstedt, p. 626, n. 1.

3. Plutarque, *Ti. Gracchus*, 21 ; *C. Gracchus*, 10.

4. Plutarque, *Reg. et imper. apophth*., Scipio Minor, 5 (*Moralia*, Didot, I, p. 242) : conversation entre Scipion et Polybe [= Polybe, XXXVIII, 19].

5. *Apophth., l. c*., 3, 4, 6 et 7. Voir aussi Plutarque, *De vitando aere alieno* (Didot, II, p. 1009) ; *Praecepta ger. reipublicae*. X, 8 (Didot, II, p. 982-3) ; An seni respubl. gerenda sit, 15 (Didot, p. 967), où Polybe est cité à propos de Masinissa. — Nous trouvons dans Strabon (XVII, 3, 14 et 15) quelques indications paraissant provenir (peut-être indirectement) de Polybe, mêlées à d'autres qui ont été prises ailleurs.

6. *T. Livi Periochae*, édit. Rossbach, Leipzig, 1910.

7. Un papyrus, trouvé il y a quelques années en Égypte, à Oxyrhynque, nous a fait connaître des sommaires de rédaction différente, se rapportant aux livres XXXVII-XL,

Il faut y joindre de courts passages de Florus, du livre *De viris illustribus*, d'Eutrope, de Paul Orose, qui, par des intermédiaires, dépendent aussi de Tite-Live. Autant qu'on en peut juger, l'historien latin a suivi Polybe, tout en insérant çà et là des variantes, des détails pris à des chroniqueurs[1], non pas sans doute à des contemporains de la chute de Carthage, mais à des auteurs de seconde main, Valerius Antias, Claudius Quadrigarius, ou d'autres. Telle avait été déjà sa méthode dans le récit des événements militaires dont l'Afrique fut le théâtre à la fin de la guerre d'Hannibal.

Un exposé rapide de la troisième guerre punique se trouve dans Zonaras, abréviateur de Dion Cassius[2]. D'ordinaire, il concorde à peu près avec celui de Polybe, qu'Appien et Diodore ont reproduit. On y rencontre cependant des indications dont l'origine est différente[3]. Dion paraît avoir attribué moins d'importance que Polybe au rôle joué par Scipion dans la première année de la guerre[4]. Il a raconté autrement qu'Appien les deux attaques faites par les Romains dans le quartier de Mégara, au printemps de 147[5]. Il est certain qu'il n'a pas copié directement Polybe. L'auteur dont il s'est servi, très vraisemblablement un chroniqueur romain[6], avait-il fait un mélange du récit de Polybe et de renseignements puisés à une

---

XLVII1-LV : E. Kornemann, *Die neue Livius Epitome aus Oxyrhynchus*, Leipzig, 1904 ; reproduit aussi dans l'édition de Rossbach, p. 122-148.

1. Kahrstedt, p. 636.

2. IX, 26-27 et 29-30. — Du texte de Dion Cassius, il ne reste presque rien (fragm. 70, édit, Melber).

3. Par contre, certains détails que nous trouvons dans Zonaras ont pu figurer dans Polybe et être omis par Appien, entre autres le nom de Néapolis (Zonaras, IX, 29, p. 467, a) : Kahrstedt, p. 634-5.

4. Il le comble cependant d'éloges dans un portrait qui nous est parvenu : fragm. 69 (conf. Zonaras, IX, 27, p. 464, d).

5. Voir p.373, 376 (n. 5).

6. Dion a fait usage, semble-t-il, d'indications de même origine que certaines de celles qui ont été insérées par Tite-Live dans son récit. V. *infra* p. 359, n. 3, pour l'attaque du camp de Manilius ; p. 374, n. 2, pour le séjour de Mancinus dans Mégara ; p. 400, n. 5, pour la femme d'Asdrubal.

ou plusieurs autres sources[1] ? Ou était-il[2] un témoin qui, le plus souvent, avait pu connaître la vérité et s'était soucié de la dire ; qui, pour ces deux raisons, s'accordait en général avec le grand historien ? La brièveté de Zonaras ne permet guère, croyons-nous, de choisir entre ces deux hypothèses[3].

II

Dès que les Romains furent informés de ce qui s'était passé entre Masinissa et Carthage, ils firent des levées dans toute l'Italie, sans révéler leurs intentions[4]. Les Carthaginois n'ignorèrent pas que cette menace les visait. Ils savaient d'ailleurs fort bien qu'ils avaient violé le traité de Scipion l'Africain. Leur faute avait été commise dans des circonstances qui la rendaient excusable. Cependant Rome s'apprêtait à les châtier. Pouvaient-ils lui résister, au lendemain du désastre qui avait anéanti leur armée ? Ils essayèrent de la fléchir.

Ils condamnèrent à mort le boétharque Asdrubal, son prédécesseur Carthalon et plusieurs autres qui avaient pris une part importante aux récents événements, afin de faire retomber sur eux la responsabilité de la guerre contre Masinissa[5]. Asdrubal s'échappa : il est probable qu'on l'y aida. Quelque temps après, il était à la tête de 20 000 soldats, à peu de distance de la ville[6].

Des députés furent envoyés à Rome, pour accuser à la fois

1. Opinion de M. Kahrstedt, p. 634-5, 637 ; conf, Schwartz, *Real-Encycl.*, s. v. *Cassius*, t. III, p. 1696.

2. Lui-même, ou, si l'on veut, un auteur qu'il aurait copié.

3. Je ne suis pas frappé de « la caractéristique entièrement polybienne de Scipion », (Kahrstedt, p. 635), dans le portrait de ce personnage par Dion. Parmi les récits modernes de la troisième guerre punique, il suffira de mentionner celui de M. ICahrstedt (p. 620-663; examen des sources aux pages 620-637).

4. Appien, *Lib*., 74.

5. Appien, *l. c*.

6. Appien, 80 et 93.

Masinissa et ces hommes qui l'avaient combattu avec une hâte téméraire et avaient ainsi compromis leur patrie. « Pourquoi, leur dit un sénateur, les avez-vous condamnés après votre défaite, et non pas dès le début des hostilités ? » Il n'obtint pas de réponse. Le Sénat déclara que les explications qui lui étaient apportées ne satisfaisaient point les Romains. Troublés, les ambassadeurs posèrent cette question : « Si vous nous croyez coupables, comment obtiendrons-nous notre pardon ? » — « En donnant satisfaction aux Romains », leur fut-il répondu[1].

Leurs concitoyens se demandèrent quelle pouvait être la satisfaction réclamée en termes si vagues. S'agissait-il d'ajouter de nouvelles sommes à l'indemnité imposée par le traité de 201 et entièrement payée ? d'abandonner définitivement à Masinissa toutes ses conquêtes ? D'autres députés allèrent en Italie pour prier le Sénat d'indiquer clairement ce qu'il exigeait. On leur dit que les Carthaginois le savaient bien et on les congédia[2].

Rome ne voulait faire connaître sa résolution de détruire Carthage que quand les Carthaginois seraient tout à fait inca-

---

1. Appien, 74 : εί τό ίχανόν ποιήσετε 'Ρωμαίοις. Nous lisons dans un extrait de Diodore (XXXII, 3), auteur qui, comme Appien, s'est servi de Polybe : « Le Sénat, donnant aux députés une réponse ambiguë et obscure, déclara que les Romains savaient bien ce que les Carthaginois devaient faire » (έδογμάτισε γινώσχειν τούς 'Ρωμαίους 'ό δεΐ πράττειν αύτούς). Le sens est le même : les Romains exigèrent une satisfaction qu'ils n'indiquèrent pas. On pourrait supposer qu'il y avait dans Polybe quelque chose comme ceci : « En donnant satisfaction aux Romains, qui savent bien ce que vous devez faire ». Cet extrait de Diodore mentionne la question du sénateur aux députés : il est donc certain qu'il se rapporte à la première des deux ambassades dont parle Appien.

2. Appien, *l. c*. Un extrait de Diodore (XXXII, 1) se trouve dans le même recueil que l'extrait XXXII, 3 (ci-dessus, n. 1) et le précède de quelques lignes. Il concerne une députation carthaginoise envoyée à cette époque ; les Romains lui auraient répondu qu'ils savaient ce qui arriverait (άπόχρισιν 'έδωχαν είδέναι 'ό δεΐ γενέσθαι). Ou l'extrait XXXII. 1 se rapporte à la première ambassade, comme l'extrait XXXII. 3 : dans ce cas, il ne reproduirait pas exactement le texte de Diodore, car il se concilie plus difficilement que l'autre extrait avec Appien; or il est à croire que Diodore et Appien, ayant la même source, exprimaient la même pensée. Ou il se rapporte à la deuxième ambassade : il ne serait pas à sa place dans le recueil et il altérerait la réponse romaine, qui parait bien avoir été telle qu'Appien la donne (είδέναι Καρχηδονίους χαλώς). La seconde hypothèse est, à notre avis, la plus vraisemblable.

pables de s'y opposer. Si elle réunissait une grande armée, si elle avait l'intention de la transporter en Afrique, elle ne désirait pas s'en servir pour combattre. C'était un procédé d'intimidation, comme ces réponses obscures, destinées à accroître l'anxiété de ceux qui venaient les chercher. Pour apaiser la colère romaine, Carthage consentirait à des sacrifices qui la priveraient de ses moyens de défense. Alors l'arrêt fatal lui serait révélé ; elle s'y soumettrait sans doute et les légions n'auraient plus qu'à raser une ville évacuée par ses habitants. Les Carthaginois avaient évidemment entendu parler de la proposition renouvelée par Caton à toutes les séances du Sénat, et les levées des troupes faites en Italie auraient pu les convaincre que l'avis de cet homme d'État triomphait : ils n'en tombèrent pas moins dans le piège qu'on leur tendait.

Tandis qu'ils délibéraient sur la conduite à suivre, Utique, la seconde cité de l'Afrique du Nord, envoya aux Romains une députation pour leur déclarer qu'elle se donnait à eux[1]. Elle jalousait et haïssait depuis longtemps sa voisine ; la jugeant perdue, elle se détachait d'elle. Rome l'avait probablement incitée à cette défection : il lui était utile de s'assurer, à proximité de Carthage, un lieu de débarquement et un point d'appui pour son armée[2].

Les préparatifs militaires étaient achevés. Le Sénat se réunit au Capitole, décréta la guerre contre les Carthaginois et invita les deux consuls à partir, ce qu'ils firent aussitôt[3]. Ils

1. Polybe, XXXVI, 3, 1 (B.-W. ; *alias* XXXVI, 1). Appien. 75. Tite-Live, *Epit*. l. XLIX. Cela se passa après l'entrée en charge des consuls de l'année 149 (*Epitome* d'Oxyrhynque, Rossbach, p. 131).

2. Appien, *l.c*.

3. Appien, *ibid*. Selon Tite-Live (*Epit*. l. XLIX), le décret relatif à la guerre, rendu après une nouvelle discussion entre Caton et Nasica, aurait précédé la venue des députés d'Utique. Polybe disait le contraire, ainsi que le prouve un extrait de cet auteur : après avoir été informés de la trahison d'Utique, les Carthaginois envoyèrent à Rome une députation ; celle-ci apprit seulement à son arrivée que la guerre avait été décidée : XXXVI, 3, 1, 7 et 9.

passèrent en Sicile : de Lilybée, ils devaient se rendre à Utique[1]. On était au début du printemps de l'année 149[2].

L'armée comptait 80 000 fantassins[3] et environ 4 000 cavaliers. Tandis que, ans auparavant, Rome avait trouvé à grand-peine des gens disposés à aller affronter les rudes Espagnols, une foule de volontaires étaient venus s'enrôler, pour participer à une expédition dont l'issue ne semblait pas douteuse et qui promettait plus de profits que de dangers. La flotte se composait de cinquante quinquérèmes, de cent navires de guerre plus petits et d'un grand nombre d'autres vaisseaux non armés, transports et bâtiments légers[4].

Des deux consuls, l'un, M'. Manilius, fut chargé du commandement des troupes de terre, l'autre, L, Marcius Censorinus, du commandement de la flotte[5]. Le premier était un bon orateur[6] : le second avait du goût pour la philosophie[7] ; on verra bientôt ce qu'ils valaient comme généraux.

Parmi les tribuns militaires qu'ils emmenaient se trouvait Publius Cornelius Scipio Aemilianus[8], qui, trois ans plus tard, détruisit Carthage. Fils de L. Aemilius Paullus, le vainqueur des Lusitaniens, des Ligures et du roi Persée, il avait été

---

1. Appien, 75.

2. Polybe, qui était en Grèce, s'embarqua au début de la belle saison (θερείας ἀρχομένης) pour aller à Lilybée, où le consul Manilius lui avait donné rendez-vous : XXXVI, 11, 2 (B.-W. ; alias XXXVII, 1 e). À Corcyre, on l'avisa que les Carthaginois avaient livré les otages, lesquels furent remis aux consuls à Lilybée. Ceux-ci se trouvaient donc en ce lieu vers le mois d'avril. Ils étaient entrés en charge au premier janvier de l'année officielle, qui, à l'époque de la troisième guerre punique, concordait à peu près avec l'année véritable : voir W. Soltau, *Römische Chronologie*, p. 57-58 ; H. Matzat, *Römische Zeitrechnung für die Jahre 219 bis 1 v. Chr.*, p. 66 ; F. K. Ginzel, *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie*, II, p. 270.

3. Peut-être ce chiffre est-il exagéré. Le nombre minimum des légions était de quatre : conf. Cicéron, *République*, VI, 9.

4. Appien, 75.

5. *Ibid*.

6. Voir M. Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, I, 1 (3e édit.)., p. 341.

7. Cicéron, *Acad*., II, 32, 102. V. *infra*, p. 405.

8. Appien, 98. Diodore, XXXII, 7. Plutarque, *Caton l'Ancien*, 27 ; *Praec. ger, reip.*, X, 8 (*Moralia*, Didot, II, p. 983). Zonaras, IX, 27, p. 464, d. *De viris illustribus*, 58. Eutrope, IV, 10, 3. Orose, IV, 22, 1. Cicéron, *Rép*., VI, 9.

adopté par le fils aîné de Scipion l'Africain. Il s'était distingué en 151, dans une campagne contre des Espagnols, et nous avons dit[1] que, l'année suivante, son chef l'avait chargé d'une mission auprès de Masinissa. En 149, il était âgé de 35 ou 36 ans. Doué d'une santé robuste, il aimait la vie en plein air, les exercices physiques, et se gardait des excès qui eussent pu affaiblir son corps. Comme l'Africain, il était à la fois audacieux et réfléchi. Dans sa vie privée, il se montrait affable, simple, désintéressé, très attaché à ses amis. Il eut, tout jeune, le goût des études sérieuses ; Polybe, qu'il fréquenta assidûment, l'instruisit dans les lettres grecques. Sans perdre les fortes qualités romaines, il prit à la civilisation hellénique ce qu'elle avait de bon[2].

Son maître allait devenir son historien. Dès la première année de la guerre, les exploits de Scipion remplissent le récit d'Appien, emprunté à Polybe. Celui-ci eut soin de prévenir ses lecteurs qu'il n'avait pas fait une trop large place aux actions et aux paroles de Publius[3]. Il est certain qu'il devait être très disposé à vanter un homme qui lui témoignait une vive affection et dont il avait formé l'intelligence. Mais il n'exagérait pas trop[4] : la conduite de Scipion, au temps où il était tribun, mérita un bel éloge de Caton, vieillard peu complimenteur ; elle lui valut, quelques mois plus tard, les suffrages de tout le peuple romain.

Après avoir probablement accompagné son ami en Espagne et en Afrique[5], Polybe avait obtenu, vers la fin de 150, l'autorisation de rentrer en Grèce, avec quelques centaines de ses

1. Voir p. 311 et 324.

2. Sur le caractère de Scipion Émilien, voir Polybe, XXXI, 25 et 29 (B.-W. ; alias XXXII, 11 et 15) ; Dion Cassius, fragm. 69, édit. Melber.

3. XXXVI, 8, 6 (B.-W. ; *alias* XXXVI, 6, 5). Voir aussi XXXI, 30, 2 (B.-W. ; alias XXXII, 16).

4. Tite-Live attribuait aussi un rôle important à Scipion dans la première campagne contre Carthage : voir *Epit*. l. XLIX ; conf. Eutrope, IV, 10, 3.

5. Voir p. 308, n. 3

compatriotes, internés depuis 17 ans en Italie. L'année suivante, au commencement du printemps, il fut réclamé par Manilius, qui écrivit aux Achéens pour les prier de l'envoyer tout de suite à Lilybée, car il pourrait rendre des services : Scipion avait sans doute fait remarquer à son général que les conseils d'un homme expert dans la science militaire[1] seraient précieux, s'il fallait combattre. Le Grec s'embarqua sans retard. Mais, quand il aborda à Corcyre, il y trouva une lettre que les consuls avaient adressée aux magistrats de ce lieu : les Carthaginois, disaient-ils, leur avaient livré des otages et étaient prêts à obéir à tous leurs ordres. Estimant que la guerre était écartée et qu'on n'avait plus besoin de lui, Polybe retourna dans le Péloponnèse[2]. Il paraît bien y être resté jusqu'au consulat de Scipion.

Les Carthaginois ne se croyaient point en état de soutenir une lutte, ni même un siège, car ils n'avaient pas réuni les vivres nécessaires à l'approvisionnement de leur ville[3]. La trahison de leurs voisins acheva de les convaincre que leur unique chance de salut était de désarmer les Romains par une entière soumission. Mais Utique leur avait enlevé le mérite de leur sacrifice, puisqu'ils ne feraient plus qu'imiter son exemple. Après de longues discussions, ils nommèrent cinq députés[4], munis de pleins pouvoirs : ces ambassadeurs se régleraient sur les circonstances pour prendre les mesures propres à préserver la République d'une catastrophe. Quand ils arrivèrent à Rome, ils apprirent que la guerre était décrétée et que les consuls étaient déjà partis avec l'armée et la flotte[5]. Il n'y avait plus

1. Conf. *supra*, p. 200.

2. Polybe, XXXVI, 11 (B.-W. ; *alias* XXXVII, 1 e).

3. Appien, 76.

4. Polybe (XXXVI, 3, 8) donne leurs noms, Selon l'*Epitome* de Tite-Live (l. XLIX), cette ambassade aurait compté trente députés. On peut croire à une confusion avec une des deux ambassades précédentes (Meltzer, II, p. 42).

5. D'après Polybe, XXXVI, 3, 9. Appien (*Lib*., 76) affirme au contraire que les Carthaginois envoyèrent l'ambassade après avoir reçu cette double nouvelle. Peut-être

à tergiverser. Ils remirent donc leur patrie à la discrétion des Romains[1].

Ayant fait cette déclaration, ils furent bientôt invités à se présenter devant le Sénat[2]. Le président, — c'était le préteur urbain[3], les deux consuls étant absents, — leur annonça les décisions de l'assemblée. Tenant compte de la sage résolution qu'ils avaient prise, elle laissait aux Carthaginois leur liberté, leurs lois, leur territoire, la possession de tous leurs autres biens, publics et privés. Mais le préteur ajouta que ces faveurs leur étaient accordées sous conditions : ils enverraient à Lilybée, avant trente jours, trois cents otages, choisis parmi les fils des membres du Sénat et du Conseil, et ils obéiraient aux ordres que les consuls leur donneraient. Les députés, que les premières paroles avaient réjouis, se demandèrent avec inquiétude quels seraient ces ordres[4].

Ils repartirent pour Carthage, où l'on approuva leur conduite, non sans partager leurs craintes. Pourquoi, disait-on, le

---

a-t-il été induit en erreur par quelque indication peu claire de Polybe (dans un passage qui serait perdu). Diodore (XXXII, 6, 1) dit en effet, lui aussi, que les Carthaginois envoyèrent des députés après avoir été informés du débarquement à Lilybée des forces romaines. D'après l'*Epitome* de Tite-Live l. XLIX), l'arrivée de l'ambassade carthaginoise aurait été antérieure au départ des consuls.

1. Polybe, XXXVI, 3 (B.-W. ; *alias* XXXVI, 1) ; conf. Diodore, XXXII, 6, 1 ; Appien, 76. Tite-Live, *Epit*. l. XLIX, et papyrus d'Oxyrhynque (Rossbach, p. 131).

2. Polybe XXXVI, 4, 4 (B.-W. ; *alias* XXXVI, 2). — Zonaras (IX, 26, p. 463, a) parle d'une discussion qui aurait mis aux prises dans le Sénat Nasica et Caton. Le premier aurait été d'avis de recevoir les députés, le second de ne pas s'entendre avec eux et de ne pas abroger le décret relatif à la guerre. Mais il s'agissait seulement de notifier aux députés les décisions du Sénat. Caton n'avait, semble-t-il, aucune raison de s'y opposer. — On lit dans le sommaire du livre XLIX de Tite-Live qu'après la déclaration des députés, Caton fit prévaloir son avis, qui était de maintenir le décret et d'inviter les consuls à partir aussitôt. Mais les consuls étaient déjà partis et le Sénat n'avait nullement l'intention de modifier les instructions qu'il leur avait données avant leur départ ; Appien (*Lib*., 76) dit qu'il les leur confirma en secret.

3. Ὁ στρατηγός : Polybe, XXXVI, 4, 4. Il appelle στρατηγοί les préteurs, et aussi les consuls, quand ces derniers sont en campagne ; à la ville, les consuls sont des ὕπατοι.

4. Polybe, XXXVI, 4, 4-7 ; conf. Diodore, XXXII, 6, 1 ; Appien, 76. Voir aussi Zonaras, IX, 26, p. 463, a.

Sénat n'avait-il pas mentionné la ville[1] ? Un certain Magon, surnommé le Bruttien[2], eut le courage de faire entendre la voix du bon sens. On s'était livré à la discrétion de Rome. On pouvait encore revenir sur cette détermination et accepter la guerre, avec tous ses maux. Sinon, il était vain de chercher pour quelle raison le Sénat avait passé la ville sous silence et quelles seraient les exigences des consuls ; il ne restait plus qu'à obéir à tous les ordres que l'on recevrait, à moins qu'ils ne fussent d'une rigueur dépassant toute attente[3]. Ajoutons que cette restriction même était de trop : il n'y avait plus d'autre alternative pour Carthage que la soumission jusqu'au suicide, ou l'héroïsme d'une résistance désespérée.

Tous, redoutant les conséquences d'une guerre, se résignèrent à l'obéissance. Trois cents jeunes gens furent choisis et conduits au port par leurs parents, par leurs amis en pleurs ; la douleur des femmes qui s'étaient jointes au cortège rendait la scène encore plus pénible. Quand ces otages eurent débarqué à Lilybée, Manilius et Censorinus les confièrent au préteur de Sicile, par les soins duquel ils furent transportés à Rome[4].

La docilité des Carthaginois donna aux consuls l'espoir qu'ils n'auraient pas besoin d'imposer par la force les ordres dont ils étaient chargés[5]. Mais c'était en Afrique et à la tête de leurs troupes qu'ils devaient les révéler, afin de faire comprendre que toute velléité de résistance serait aussitôt brisée[6].

---

1. Polybe, XXXVI, 4. 7-9 ; conf. Appien, 77.

2. Μάγωνα τόν Βρέττιον : Polybe, XXXVI, 5, 1. Nous avons déjà rencontré un Amilcar surnommé le Samnite (t. II, p. 282, n. 6) et conjecturé une déformation d'un nom phénicien par calembour.

3. Polybe, XXXVI, 5, 1-5.

4. *Id*., XXXVI, 5, 6-9 ; conf. Diodore, XXXII, 6, 2 ; Appien, 77 (avec des développements de rhéteur). Zonaras, *l. c*. Le sommaire de Tite-Live (l. XLIX) indique tort que les otages furent remis aux consuls en Afrique.

5. V. *supra*, p. 345 (avis donné à Polybe).

6. Selon Appien (77, *in fine*), les consuls, ayant reçu les otages en Sicile, dirent aux Carthaginois qu'ils les informeraient à Utique des autres ordres du Sénat : indication peut-être empruntée à Polybe, quoiqu'elle ne se trouve pas dans l'extrait de cet auteur qui nous est parvenu (voir XXXVI, 5, 9, et la note de Büttner-Wobst), Il se peut

Ils passèrent le détroit, abordèrent à Utique et s'établirent avec l'armée dans le camp du promontoire, occupé un demi-siècle plus tôt par Scipion[1].

Les Carthaginois, consternés, leur envoyèrent des députés pour savoir enfin quel sort on leur destinait et pour annoncer qu'ils étaient prêts à obéir[2]. Le plus âgé des consuls[3] les félicita de leurs bonnes dispositions et leur enjoignit de livrer toutes leurs armes, toutes leurs machines de guerre[4]. Ils déclarèrent que cet ordre serait exécuté ; mais comment la ville pourrait-elle se défendre contre Asdrubal, qui, condamné à mort, la menaçait avec 20 000 hommes? On leur répondit que les Romains y pourvoiraient[5]. P. Cornelius Scipio Nasica, le fils

---

cependant que Manilius et Censorinus aient cru bon de ne rien dire.

1. Polybe, XXXVI, 6, 1. Diodore, *l. c*. Appien, 78. Orose (d'après Tite-Live), IV, 22, 1. Zonaras, IX, 26, p. 463, b.

2. Polybe, XXXVI, 6, 2-4 ; conf. Diodore, *l. c.* ; Appien, l. c. (avec des additions destinées à rehausser la majesté de la scène : toutes les troupes romaines sont sous les armes ; une corde, tendue devant l'estrade où se tiennent les consuls, empêche les députés de trop s'approcher ; etc. ; — aux chapitres 78-79, discours d'un des députés).

3. L'extrait de Polype (XXXVI, 6, 5) le désigne ainsi, sans le nommer. Diodore (XXXII, 6, 3) affirme que le plus âgé des deux consuls était Manilius et qu'il parla dans la seconde entrevue d'Utique (il ne dit pas qui prit la parole dans la première). Au contraire, d'après Appien (*Lib*., 80 et 86), ce fut Censorinus, plus, habile à s'exprimer que son collègue, qui parla dans les deux entrevues. M. Kahrstedt (p. 629) croit que, Polybe n'ayant pas nommé l'orateur, ceux qui le copièrent voulurent suppléer à son silence et choisirent au hasard soit Manilius, soit Censorinus. Mais peut-être l'historien, dans un passage perdu, indiquait-il que Manilius était le plus âgé : remarque que Diodore aurait reproduite exactement. Manilius aurait donc été l'orateur des deux entrevues. Cicéron vante son éloquence (*Brutus*, 28, 103) : « paulo etiam copiosius nec multo minus prudenter M'. Manilius ». Appien aurait attribué par erreur à Censorinus ce que Polybe disait de Manilius, y compris l'éloge de son talent de parole.

4. Polybe, XXXVI, 6, 5 ; conf. Diodore, XXXII, 6, 2 ; Appien, 80 (avec un discours de Censorinus). — Selon Zonaras (IX, 26, p. 463, b), les consuls ayant appelé les magistrats de Carthage, auraient d'abord demande et reçu du blé, puis, successivement, les vaisseaux de guerre, les machines, les armes ; mais les Carthaginois auraient gardé secrètement beaucoup de moyens de combattre. II faut s'en tenir au récit de Polybe : il n'y eut que deux entrevues d'Utique et, dans la première, les consuls exigèrent les armes et les machines.

5. Diodore, XXXII, 6, 2. Appien, 80. Le passage conservé de Polybe (XXXVI, 6, 6) ne fait qu'une allusion à Asdrubal, mais la suite le mentionnait sans doute expressément, comme le font Diodore et Appien.

de l'adversaire de Caton, et Cn. Cornelius Scipio Hispanus accompagnèrent l'ambassade, retournant à Carthage[1] ; on leur remit 200 000 armes et environ 2 000 machines, qui furent transportées au camp d'Utique[2]. Cela fait, les consuls demandèrent qu'on leur envoyât quelques sénateurs, auxquels ils notifieraient ce que le Sénat romain ordonnait encore. La députation fut formée de trente des personnages les plus importants de la cité[3]. Quand ils eurent comparu, l'un des consuls fit connaître la décision tenue jusqu'alors secrète : les Carthaginois devaient évacuer leur ville, que Rome avait résolu de détruire ; ils iraient s'établir où il leur plairait, pourvu que ce fût à 80 stades (14 200 mètres) au moins de la mer[4]. Dans leur désespoir, les députés se roulèrent à terre et poussèrent de longs gémissements[5]. Puis l'un d'eux, Banno[6], demanda

1. Appien, 80.

2. Polybe, XXXVI, 6, 7 ; Diodore, XXXII, 6, 2 ; Appien, 80 ; Strabon, XVII, 3, 15 ; pour ces textes, conf. t. II, p. 350 (n. 5) et 416 (n. 4). Voir aussi Tite-Live, *Epit*. l. XLIX.

3. Diodore, XXXII, 6, 2.3. D'après Appien (80), les chariots portant au camp romain les armes et les machines furent suivis par les députés présents à la première entrevue et par un grand nombre de Carthaginois, sénateurs, nobles, prêtres, qui se rendirent auprès des consuls pour essayer de les toucher. Ce long cortège, marchant derrière des centaines de chariots, depuis Carthage jusqu'à Utique (distantes de près de dix lieues), est une invention d'Appien, désireux de composer une scène. Il ne dit pas que les consuls aient demandé l'envoi d'une nouvelle députation. Il devait omettre cette indication de Polybe, reproduite par Diodore, puisqu'il faisait venir les Carthaginois d'eux-mêmes en compagnie de leurs armes.

4. Appien, 81. Diodore, XXXII, 6, 3. Tite-Live, *Epit*. *l.* XLIX et papyrus d'Oxyrhynque (Rossbach, p. 131). Orose, IV, 22. 3. Zonaras, IX, 26, p. 463, b (Rome aurait exigé que la ville nouvelle ne fût pas fortifiée). Allusion dans Polybe, III, 5, 5. — Selon Florus (I, 31, 4), la décision de déplacer Carthage aurait été un compromis entre l'avis de Caton, qui voulait la détruire, et celui de Nasica, qui voulait la conserver. Cela n'est probablement pas exact, car la solution adoptée donnait, en somme, toute satisfaction à Caton. — Meltzer (*Neue Jahrbücher für Philologie*, CXLIII, 1891. p. 685) a fait remarquer que Platon, dans les Lois, exprime cette pensée qu'une ville, pour échapper aux influences corruptrices, doit être située à 80 stades environ de la mer (livre IV, début, p. 704, b et d). Il se peut, comme Meltzer le suppose, que le chiffre indiqué par le Sénat ait été emprunté au philosophe. Mais je crois qu'il est vain de rechercher de quelle manière il serait passé du traité de Platon au décret de l'assemblée romaine.

5. Diodore, XXXII, 6, 3. Appien, 81-82 (il a copieusement développé cette scène de désespoir).

6. Bannon (Βάννων), surnommé Tigillas : Appien. 82. Ce nom se retrouve dans

à parler. Peut-être Polybe n'avait-il pas entièrement inventé le discours qu'il lui prêtait[1] et qu'Appien paraît avoir reproduit d'une manière assez fidèle[2]. Il n'était plus temps, aurait-il dit, de discuter la question de droit; à cette heure, les Carthaginois ne s'adressaient qu'à la pitié des Romains. Ils n'en étaient pas indignes, car ils avaient, pendant de longues années, observé le traité de Scipion et ils venaient de se soumettre à tout ce qu'on avait exigé d'eux. De son côté, le Sénat romain s'était engagé à leur laisser leurs lois. Comment leur tiendrait-il cette promesse, si Carthage était détruite ? Quels hommages recevraient désormais leurs dieux et leurs morts, pourtant innocents ? Quels moyens d'existence eux-mêmes trouveraient-ils loin de la mer, dont ils vivaient pour la plupart ? Rome ne voudrait pas ternir sa gloire par une action aussi injuste. Et l'orateur suppliait les consuls de consentir au moins à un sursis, afin que sa patrie pût envoyer des députés en Italie, au Sénat.

Censorinus, ou Manilius[3], aurait répondu à Banno en s'évertuant à lui prouver que la mer avait été cause des malheurs de ses concitoyens, qu'il valait mieux pour eux s'éloigner des lieux dont la vue leur rappellerait leur grandeur passée et aviverait leurs regrets[4]. On peut croire que le discours du consul ne fut pas très long. Il lui suffisait d'affirmer que l'ordre du Sénat était irrévocable et qu'avant de quitter Rome, son collègue et lui avaient été chargés de l'exécuter, quoi qu'il advînt[5].

Les députés furent invités à se retirer et à annoncer cet ordre aux Carthaginois[6]. Mais, prévoyant ce qui allait se passer :

---

des inscriptions puniques sous la forme בנא (Bano) : voir, par exemple, C. I. S., I, n° 2681. La forme Βλάννων, que nous trouvons dans Diodore (*l. c.*), est incorrecte.

1 Mention de ce discours par Diodore (*l. c.*), dont, comme on le sait, la source est Polybe.

2. *Lib.*, 83-85. M. Kahrstedt (p. 644, n. 1) croit le discours de Banno authentique.

3. Appien (86) dit Censorinus, mais il se trompe peut-être : voir p. 348, n. 3.

4. Appien, 86-89.

5. Ce que dit Appien. *Lib.*, 75.

6. Diodore, XXXII, 6, 4.

« On nous massacrera, dirent-ils, avant même que nous ayons achevé de parler. Nous vous adressons une prière, non pas pour nous, qui sommes prêts à tout souffrir, mais pour Carthage : il faut que la crainte la décide à accepter son destin. Envoyez donc vos vaisseaux vers la ville, tandis que nous y retournerons. En les voyant, en nous entendant, tous comprendront la nécessité de se soumettre ». Ils partirent là-dessus et Censorinus alla mouiller devant Carthage avec vingt quinquérèmes[1].

Pendant le trajet, une partie des députés s'enfuirent[2] ; les autres, silencieux, regagnèrent la cité. Une multitude impatiente les attendait sur les remparts et sur la route d'Utique. Ils s'avançaient sans répondre aux questions, mais la tristesse de leur visage était de si mauvais augure qu'on pleurait et gémissait autour d'eux. A la porte de l'enceinte, la foule qui les entourait faillit les écraser. Ils déclarèrent qu'ils ne parleraient que devant le Sénat : on leur ouvrit alors un passage pour connaître plus vite ce qu'ils avaient à dire[3]. Quand ils eurent fait leur rapport à l'assemblée, des lamentations éclatèrent. De la place, le peuple les entendit et il envahit la salle[4]. Ce fut comme un accès de folie furieuse. Des sénateurs accusés de trahison, ceux aussi qui apportaient la sinistre nouvelle furent saisis, déchirés, lapidés, et leurs corps traînés à travers les rues. On se jeta sur les Italiens qui se trouvaient encore à Carthage et on les massacra. On courut aux portes, que l'on ferma, comme si l'armée romaine allait aussitôt venir ; sur les remparts, on entassa des pierres pour servir de projectiles[5].

1. Appien, 90.

2. Diodore et Appien, *ll. cc.* Selon Zonaras (IX, 26, p. 463, c), un certain nombre de Carthaginois seraient restés auprès des Romains, qu'ils regardaient déjà comme vainqueurs.

3. Polybe, XXXVI, 7, 1-2 (B.-W. ; *alias* XXXVI, 5). Diodore, *l. c*. Appien, 91.

4. Diodore et Appien, ll. cc.

5. Polybe, XXXVI, 7, 3-5. Appien, 92 (avec des amplifications). Zonaras, IX, 26, p. 463, c.

Ce jour-là même, le Sénat carthaginois décréta la guerre et proclama la liberté des esclaves[1]. Deux généraux furent élus : cet Asdrubal qui avait été condamné à mort et un autre Asdrubal, fils d'une fille de Masinissa. On supplia le premier d'oublier une sentence injuste, dictée par la crainte des Romains, et de sauver sa patrie. Disposant déjà d'une petite armée, il fut chargé de diriger les opérations militaires hors de la ville. Au second, l'on confia la défense de Carthage[2]. Dans l'espoir de gagner du temps, une trêve de trente jours fut demandée aux consuls, pour envoyer une députation à Rome ; mais cette requête fut repoussée[3]. On se prépara à la guerre avec une ardeur fiévreuse. Les aires sacrées, les temples, tous les locaux spacieux furent transformés en ateliers, où hommes et femmes travaillèrent jour et nuit. Quotidiennement, on fabriquait 100 boucliers, 300 épées, 500 javelots et lances, 1 000 traits pour les catapultes et autant de catapultes que l'on pouvait[4]. Les cordes manquant pour ces engins, les femmes donnèrent leurs cheveux[5]. Elles offrirent aussi leurs bijoux en or[6], afin d'accroître les ressources financières de la République. L'enceinte fut naturellement mise en état de défense. Comme on craignait que les Romains ne s'emparassent de la vaste plateforme qui, près de l'entrée des ports, servait de débarcadère, on y éleva un rempart[7]. Asdrubal, maître du territoire punique, envoyait des vivres[8]. Les sujets libyens restaient, autant qu'il semble, fidèles. Mais des colonies maritimes importantes

1. Appien, 93, Zonaras, *l. c*.

2. Appien, *l. c*. Orose, IV, 22, 3. Zonaras, *l. c*.

3. Appien, l. c.

4. Appien, *l. c.* Strabon, XVII, 3, 15 (140 boucliers, etc.).

5. Appien, *l. c*. Plutarque, *De vitando aere alieno*, 3 (*Moralia*, Didot, II, p. 1009). Strabon, l. c. (les servantes, dit-il). Florus, I, 31, 10. Zonaras, IX, 20, p. 463, d.

6. Diodore, XXXII, 9. — Selon Zonaras (*l. c*.), on fondit des statues pour avoir du bronze. Florus (*l. c.*) et Orose (IV, 22, 4), dont la source commune doit être Tite-Live, prétendent même que, par pénurie de bronze et de fer, on fabriqua des armes avec de l'or et de l'argent.

7. Appien, 123. Voir t. II, p. 44.

8. Appien, 94.

suivirent l'exemple d'Utique : Hadrumète, Leptis, Thapsus, Acholla et peut-être Usilla[1] ; une autre ville, qui se donna aussi aux Romains, Theudalis, était située à quelque distance du littoral, dans la région de Bizerte.

Les consuls ne se hâtèrent pas de commencer les hostilités. Ils étaient persuadés qu'ils entreraient quand ils le voudraient dans une ville désarmée. Mais ils préféraient éviter la lutte coûteuse qu'exigeraient la prise d'assaut de Carthage et la destruction de l'armée qui tenait la campagne. Ils espéraient qu'avec le temps et la réflexion, les Carthaginois se décideraient à obéir[2]. La demande d'un armistice était déjà un bon signe. Pour entretenir cette illusion, des gens, venus de la ville, s'aventuraient parfois dans le camp romain, sous un prétexte quelconque ; ils jouaient la terreur et allaient répétant que, puisque l'on était sans armes, l'on devait, de tous les maux, choisir les moindres[3].

Il fallait assurer le ravitaillement d'une armée nombreuse, ce qui n'était pas facile, car, en Afrique, des vivres ne pouvaient être tirés que des villes maritimes ralliées à Rome[4]. L'attitude de Masinissa causait aussi quelque malaise. Ce roi, qui avait abattu la puissance de Carthage, voyait que d'autres s'apprêtaient à recueillir le fruit de ses longs efforts et de sa récente victoire ; il en voulait aux Romains de ne l'avoir pas même informé de leurs projets, contrairement à ce qu'ils avaient fait dans les guerres précédentes. Les consuls lui ayant réclamé des troupes auxiliaires, il répondit : « J'en enverrai lorsque je

1. Les quatre premières sont mentionnées par Appien (94). La loi agraire de l'année 111 indique sept « peuples » qui furent les amis du peuple romain lors de la dernière guerre punique (*C. I. L.*, I, n° 200, I. 79, à. la p. 84) : « Uticensium, H[adrumetinorum, Th]ampsitanorum, Leptitanorum, Aquillitanorum, Usalitanorum, Teudalensium ». Pour l'hypothèse qui identifie les Usalitani avec les habitants d'Usilla, voir t. II, p. 129 ; pour l'emplacement de Theudalis, *ibid*., p. 108.

2. Appien, 94.

3. *Ibid*.

4. *Ibid*.

jugerai que vous en avez besoin ». Peu de temps après, il leur fit demander s'ils en désiraient. Mécontents de son arrogance et commençant à douter de lui, ils répondirent à leur tour : « Quand nous en aurons besoin, nous vous le ferons savoir[1] »). Ils ne pouvaient pas ignorer qu'un petit-fils de Masinissa avait assumé la défense de Carthage.

Enfin[2], probablement peu de temps avant le début de l'été, Manilius et Censorinus parurent devant la ville, avec leur armée et leur flotte.

Dans tout le monde méditerranéen, on parlait du grand événement qui se préparait. En Grèce, dit Polybe[3], les opinions sur la conduite de Rome étaient fort diverses. Les uns l'approuvaient : elle faisait bien, disaient-ils, de détruire une cité qui lui avait souvent disputé la suprématie et qui, à l'occasion, pourrait la lui disputer encore. Ces gens-là se laissaient tromper par la comédie de Caton et se figuraient que Rome avait encore peur des compatriotes d'Hannibal. D'autres critiquaient son ambition excessive, sa sévérité envers Carthage, qui pourtant n'avait pas commis d'actes impardonnables et qui avait consenti à obéir à toutes ses exigences. On soutenait aussi que les Romains avaient agi d'une façon peu loyale en ne manifestant pas clairement leurs intentions. Ils n'avaient, répondaient d'autres, fait aux Carthaginois aucune promesse qu'ils n'eussent pas tenue.

---

1. Appien, 94. Conf. Zonaras, IX, 26, p. 464, b. Selon cet auteur, le roi aurait proposé de se charger des opérations contre Asdrubal, le général qu'il avait vaincu l'année précédente, mais les Romains auraient décliné son offre.

2. Peut-être au bout de quelques semaines. Appien (94), après avoir indiqué les retards des consuls, dit qu'ils marchèrent sur Carthage « au bout de quelques jours ».

3. XXXVI, 9 (B.-W. ; *alias* XXXVII, 1. a-c).

III

Les consuls se partagèrent la tâche. Manilius devait, du côté de l'isthme, combler le fossé et franchir la triple ligne de fortifications[1] ; Censorinus, forcer la partie de l'enceinte qui reliait cette ligne à l'entrée des ports et qui passait vers la naissance du cordon séparant le lac de Tunis de la haute mer ; là, le mur était plus bas et plus faible qu'ailleurs[2].

Les Romains s'imaginaient qu'il leur suffirait presque de dresser des échelles, soit sur le sol, soit sur leurs vaisseaux, et de les appliquer contre les remparts : quelle résistance pouvaient leur opposer des hommes qu'ils croyaient dépourvus d'armes ? Les Carthaginois les détrompèrent et les contraignirent à battre en retraite. Une seconde tentative d'assaut n'eut pas plus de succès[3]. Asdrubal campait à peu de distance en arrière des assiégeants, au delà du lac[4] : c'était une menace contre laquelle il fallait prendre des précautions. Les consuls établirent donc deux camps retranchés : Censorinus, sur le bord du lac, au-dessous des murs de la ville; Manilius, sur l'isthme. Puis Censorinus, traversant le lac, alla chercher des matériaux pour construire des machines. Mais, tout à coup, Himilcon, surnommé Phamaias[5], commandant de la cavalerie punique, tomba sur les Romains, tandis qu'ils coupaient des arbres, et

1. Appien (97) ne parle que de la seconde et de la troisième ligne (petit mur, ou avant-mur ; haute muraille), négligeant le retranchement qui se dressait immédiatement en arrière du fossé. Voir t. II, p. 28-29.

2. Appien, 95. Voir t. II, p. 25-27. 31.

3. Pour ces premières attaques, voir Appien, 97, et aussi Zonaras, IX, 26, p. 463, d.

4. Peut-être vers Tunis.

5. Appelé Amilcar (Ἀμίλχας) dans un extrait de Polybe (XXXVI, 8, 1, B.-W.), Ἱμίλχων, *Himilco* par Appien (97), Zonaras (IX, 27, p. 464, b), Tite-Live (*Epit*. l. L). Φαμαίας dans Appien ; Φαμέας dans Diodore (XXXII, 17 ; voir aussi l'extrait de Polybe), dans Dion Cassius (frag. 70, édit. Melber ; *idem* dans Zonaras) ; *Phamaeas* dans le sommaire de Tite-Live ; *Famea* dans Eutrope (IV, 10, 2 et 3).

en tua environ cinq cents. Leur général put cependant ramener une certaine quantité de bois et fabriquer des machines et des échelles. Son collègue et lui renouvelèrent leurs attaques, qui échouèrent comme les précédentes. Après de nouveaux efforts, Manilius réussit à grand-peine à atteindre l'avant-mur. Il lui fut impossible de pousser plus loin et il abandonna cette entreprise[1].

De son côté, Censorinus remblaya le lac le long du cordon, pour disposer de plus d'espace. Il fit avancer deux grandes tours, qui contenaient des béliers[2]. L'une était mise en mouvement, dit Appien, par 6 000 fantassins[3], sous les ordres des tribuns, l'autre par les rameurs, sous les ordres des commandants des navires. Une partie de la muraille fut abattue. Mais, pendant la nuit, les Carthaginois réparèrent les dégâts ; ils osèrent même faire une sortie et ils incendièrent les machines. Pourtant, le jour suivant, les Romains pénétrèrent par une brèche qui n'avait pas encore été complètement bouchée. Ils trouvèrent devant eux un large espace découvert, où les ennemis étaient rangés en bataille : des gens armés formaient le front ; d'autres se tenaient par derrière, avec des bâtons et des pierres; d'autres encore, très nombreux, garnissaient les toits des maisons qui entouraient la place. Les troupes de Censorinus attaquèrent hardiment, mais, assaillies de tous côtés, elles furent repoussées. Scipion Émilien avait eu la prudence de retenir ceux qu'il commandait et de les disposer sur le rempart, de manière à pouvoir couvrir la retraite[4].

---

1. Appien, 97. Voir aussi Zonaras, IX, 26, p. 464, a, et peut-être Florus, I, 31, 10-11, qui aurait confondu Manilius et Mancinus.

2. M. Kahrstedt (p. 646) suppose que les machines de Censorinus se trouvaient vers le Fondouk des Juifs, c'est-à-dire sur la mer, au bord de la baie du Kram. Mais Appien (99) indique expressément que Censorinus les fit avancer sur un remblai établi dans les eaux du lac.

3. Cela me semble beaucoup.

4. Appien, 93. Voir aussi Zonaras, IX, 26, p. 464, a ; Tite-Live, *Epit*. l. XLIX (où nous lisons que l'assaut fut dirigé par deux tribuns) ; Orose, IV, 22, 7.

Les consuls renoncèrent à des assauts infructueux et se résignèrent à un blocus long et pénible. Asdrubal et Phamaias surveillaient les environs, où il était dangereux de s'aventurer[1]. Dans le camp de Censorinus, on souffrait beaucoup des chaleurs de l'été. Des odeurs fétides se dégageaient des eaux stagnantes du lac ; la hauteur des murs de la ville empêchait la brise de mer de parvenir jusqu'aux Romains[2]. Les malades étaient fort nombreux[3]. Aussi le général se décida-t-il à transporter son camp sur le bord de la mer, c'est-à-dire sur le cordon, au Sud-Ouest de la baie du Kram. Les vaisseaux stationnèrent sans doute le long du cordon, à l'Est[4]. Les Carthaginois essayèrent de les détruire. Quand un vent favorable soufflait, ils lançaient, voiles déployées, des barques pleines de bois sec et d'étoupe, qu'ils enflammaient avec du soufre et de la poix. Ces brûlots causèrent des grands dommages à la flotte ennemie[5].

Quelque temps après, Censorinus retourna en Italie, pour présider aux élections[6]. Il occupa en passant l'île d'Ægi-

1. Zonaras, *l. c*.

2. Conf. t. II, p. 26, n. 3.

3. Appien, 99. Zonaras, IX. 27, p. 464, b.

4. Il n'est pas possible d'admettre un autre emplacement pour le camp, transféré, dit Appien (99), du lac sur la mer. Pour la station navale, voir la note suivante.

5. Appien, 99. — Le vent favorable était sans doute le vent de Nord-Est, qui domine en été. Les Carthaginois, dit Appien, traînaient d'abord les barques sous les murs avec des cordes, sans que l'ennemi pût les voir ; puis, quand ils les avaient amenées en un lieu où elles devaient tourner et apparaitre aux Romains, ils déployaient les voiles et mettaient le feu aux esquifs. On peut supposer que ces barques étaient mises en mer sur la côte orientale ; les assiégés les auraient traînées le long du débarcadère qui précédait le rempart, puis lâchées à la pointe Sud-Est de ce débarcadère. De là à la station navale des Romains (située approximativement entre le Kram et Khérédine), il y avait environ 800 mètres.

6. Appien, *l. c*. ; Tite-Live, *Epit. l.* XLIX ; Orose, IV, 22, 7 ; Zonaras, IX, 27, p. 464, b. Les comices où l'on élisait les magistrats qui devaient entrer en charge au 1er janvier étaient probablement tenus vers le mois de novembre (Mommsen, *Römisches Staatsrecht*, I, 3e, édit., p. 583). La première expédition de Néphéris, postérieure d'au moins plusieurs semaines au départ de Censorinus, eut lieu quelque temps avant la fin de l'année officielle : en effet, Caton, qui mourut sous le consulat de Censorinus et de Manilius (Cicéron. *Brutus*, 15, 61 ; Velleius Paterculus, I, 13, 1 ; voir aussi Pline, XXIX, 15),

mure[1] (Zembra), rocher situé à l'entrée du golfe de Carthage ce n'était pas un grand exploit.

A leur tour, les assiégés prirent l'offensive. Une nuit, ils s'avancèrent, les uns armés, les autres portant des planches, franchirent le fossé du camp de Manilius et commencèrent à arracher les palissades. Les Romains, surpris, se trouvèrent dans une situation critique. Mais Scipion sortit avec des cavaliers par une porte s'ouvrant du côté opposé à celui qui était envahi et chargea les Carthaginois; ceux-ci prirent peur et rentrèrent dans leur ville[2].

Cette alerte servit de leçon au consul : il renforça son camp, dont les palissades furent remplacées par des murs. Sur la mer[3] il éleva un fortin, destiné à protéger le débarquement des vivres que des vaisseaux lui apportaient[4].

Il entreprit ensuite, avec 10 000 fantassins et 2 000 cavaliers, une expédition à l'intérieur des terres, afin de se procurer du bois, du fourrage et des vivres[5]. Les tribuns conduisaient à tour de rôle les troupes détachées du gros de l'armée pour recueillir ce butin. Ils avaient à compter avec Phamaias, le jeune et audacieux chef de la cavalerie carthaginoise. Se mettant en embuscade dans les fourrés, dans les ravins, il attaquait soudain ceux qui ne se tenaient pas sur leurs gardes, leur faisait le plus de mal possible, puis disparaissait. Cependant on ne

---

paraît bien avoir connu la conduite de Scipion Émilien dans cette affaire (v. *infra*, p. 303, n. 4). On peut donc admettre que Censorinus quitta l'Afrique vers la fin de septembre ou le début d'octobre du calendrier d'alors. D'après l'ensemble du récit d'Appien, ce dut être vers le commencement de l'automne : le calendrier concordait avec l'année astronomique (conf. p. 343, n. 2).

1. Zonaras, *l. c*.

2. Appien, 99. Pour les passages de l'*Epitome* de Tite-Live et de Zonaras relatifs à cette attaque, v. *infra*, p. 359, n. 3.

3. C'est-à-dire sur la Sebkha er Riana, qui était alors un golfe : voir t. II, p. 4, n. 1.

4. Appien, 100.

5. Sur cette expédition, voir Appien, 100-1, et, pour quelques détails, des extraits de Polybe, XXXVI, 8, 1-3 (édit. Büttner-Wobst) ; à en juger par le § 3, le récit de Polybe était un peu plus développé que celui d'Appien. Courte mention dans Zonaras, IX, 27, p. 464, b. Indications vagues dans Eutrope, IV, 10, 3.

le voyait pas quand c'était Scipion qui commandait. Les autres tribuns, jaloux de leur collègue, laissaient entendre que cette conduite de Phamaias pouvait s'expliquer par des liens d'hospitalité entre sa famille et celle de Scipion. La vérité était plus simple. Publius évitait les surprises en empêchant ses soldats de se disperser au cours des marches, en couvrant par des postes et par des patrouilles les hommes qui travaillaient aux champs(1). Il devenait ainsi de plus en plus populaire dans l'armée. Il inspirait même confiance aux indigènes, envers lesquels il respectait scrupuleusement la parole donnée ; ses collègues ne se faisaient pas faute de tomber sur des gens qui, après s'être enfermés dans des refuges, avaient capitulé et reçu la permission de retourner chez eux(2).

L'expédition était terminée quand les assiégés tentèrent d'enlever de nuit le fortin voisin de la mer. Aux clameurs des assaillants répondaient celles des Carthaginois qui garnissaient les murs de la ville : par tout ce tumulte, on voulait jeter la panique parmi les Romains. Manilius, ne pouvant distinguer où était le danger, retint ses troupes dans le camp. Scipion prit alors dix escadrons, avec des torches allumées, et recommanda à ces cavaliers de ne pas attaquer, mais de courir çà et là : les ennemis croiraient qu'ils allaient avoir affaire à des forces nombreuses et, par crainte d'être enveloppés, battraient en retraite. Ce fut ce qui arriva(3).

---

1. Appien, 100: τό πεδίον 'ό 'έμελλε θεριεῖν ; ...τών θεριζόντων. Il ne peut s'agir de moisson, puisqu'on était en automne. Si ce que dit Appien est exact, il faut supposer que les hommes de corvée coupaient des herbes vertes, pour constituer des provisions de fourrage. Mais ces herbes devaient à peine sortir de terre.

2. Appien, 101 ; Diodore, XXII, 7, avec quelques variantes ; la source commune est certainement Polybe. Voir aussi le papyrus d'Oxyrhynque (Rossbach, p. 133).

3. Appien, *l. c*. Le sommaire de Tite-Live (l. XLIX) raconte brièvement cet épisode et, aussitôt après, l'attaque du camp romain, qui, selon Appien, eut lieu, au contraire, quelque temps auparavant. Zonaras (IX, 27, p. 464, c) mentionne l'attaque du camp (sans nommer Scipion) après l'expédition à l'intérieur des terres ; il ne parle pas de l'attaque du fortin. Selon M. Kahrstedt (p. 631), Dion Cassius, ayant cru que le même événement était raconté deux fois dans sa source, aurait supprimé l'un des récits, celui qui se rapportait à l'attaque du

Asdrubal avait son camp près de Néphéris. Tel était le nom .d'un bourg situé à une trentaine de kilomètres au Sud-Est de Tunis, sur une colline escarpée[1], dominant à l'Ouest le Khangat el Hedjaj, longue et profonde vallée de forme elliptique. Par là passait le chemin le plus direct pour aller de Carthage au golfe d'Hammamet[2]. Asdrubal commandait ainsi les communications par terre avec la côte orientale, où Néapolis était restée fidèle. Établi dans une position bien défendue par la nature[3] et qu'il fortifia[4], il pouvait, à l'abri des Romains, les surveiller d'assez près et, si une occasion favorable se présentait, tenter de les prendre à revers. Manilius résolut d'aller l'attaquer[5].

Quand l'armée se fut engagée dans le Khangat[6], Scipion s'inquiéta en voyant les difficultés du terrain ; escarpements, ravins, lieux boisés ; de plus, les hauteurs étaient occupées par les Carthaginois. On était parvenu à trois stades seulement d'Asdrubal, mais, pour l'atteindre, il fallait descendre dans le lit d'un cours d'eau, puis remonter de l'autre côté[7]. Publius

---

fortin, mais il aurait conservé l'indication chronologique relative à cette attaque et l'aurait appliquée à l'attaque du camp. Il me parait plus simple d'admettre que la source de Dion, comme celle de Tite-Live, plaçait l'attaque du fortin avant celle du camp et que Dion, ou, plus probablement. son abréviateur Zonaras s'est contenté d'omettre le premier épisode.

1. Voir t. II, p. 109.

2. Delattre, *Bull. archéol. du Comité,* 1889, p. 270. Pour l'emplacement de Néphéris, voir *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° de Grombalia, n° 39 ; Veith, *apud* Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, III, 2, carte 15.

3. Tite-Live, *Epit. l.* LI : « Asdrubalis... castra ad Nepherim oppidum loco difficili sita » M. Veith (l. c., p. 710 et carte citée) place ce camp à deux kilomètres à vol d'oiseau au Sud-Est de Néphéris, sur une hauteur (cote 215 de la carte de l'*Atlas archéologique*).

4. Ce camp est qualifié de φρούριον : Appien, 102 ; Zonaras, IX, 27, p. 464, c, et p. 405, c. Pour les fortifications qui l'entouraient, voir Appien, 126 (conf. t. II, p. 419).

5. Récit de cette expédition dans Appien, 102-4. Un fragment de Polybe s'y rapporte : XXXVI, 8, 4-5 (édit. Büttner-Wobst). Voir aussi Zonaras, IX, 27, p. 464, -c-d ; Tite-Live, *Epit. l.* XLIX, et papyrus d'Oxyrhynque (Rossbach, p. 133) ; Orose, IV, 22, 7.

6. Elle avait dû contourner à l'Ouest le lac de Tunis, puis marcher vers le Sud-Est, en traversant l'oued Miliane et la plaine de Mornak (voir la carte à la p.109). .

7. Cette rivière ne peut être que l'oued Bou Abid, qui suit le fond de la vallée,

jugea l'entreprise dangereuse et conseilla vivement de rétrograder. Les autres tribuns s'écrièrent que la retraite serait une lâcheté, et aussi une faute, car les ennemis, enhardis par cette fuite, tomberaient sur les Romains. Alors Scipion donna un nouvel avis. Il convenait de dresser le camp en deçà du cours d'eau : au cas où l'on aurait le dessous, on trouverait au moins un refuge. Mais ses collègues se moquèrent de lui ; l'un d'eux menaça même de jeter son épée si c'était Scipion qui commandait toujours, et non Manilius. Le consul, homme inexpérimenté dans les choses de la guerre, fit passer la rivière à ses troupes. Un combat s'engagea et, de part et d'autre, on perdit beaucoup de monde. Asdrubal se retira dans son camp retranché, où il n'avait rien à craindre, prêt à assaillir les Romains s'ils retournaient en arrière. Ils prirent en effet ce parti. Mais quand ils durent repasser le ravin, dont les accès étaient rares et peu praticables, leur ordre fut rompu. Profitant de cette confusion, Asdrubal se précipita sur eux et tua un grand nombre d'hommes, qui, affolés, ne se défendaient même pas. Parmi les morts, il y eut trois des tribuns qui avaient conseillé l'offensive. Scipion garda son sang-froid dans cette circonstance critique. Se mettant à la tête de plusieurs centaines de cavaliers, il les divisa en deux pelotons, auxquels il ordonna de charger alternativement. Dès que l'un des pelotons tournait bride, après avoir lancé ses javelots, l'autre s'avançait, et ces manœuvres, ne laissant aux Carthaginois aucun répit, les contraignaient à négliger les autres troupes. Celles-ci purent traverser le ravin. Les cavaliers de Scipion le franchirent à leur tour, non sans peine.

Cependant, au début de ce combat, quatre manipules[1]

---

en se dirigeant vers l'Est. Elle passe à près de deux kilomètres à l'Est de l'emplacement de Néphéris. Comme les Romains venaient du Nord-Ouest, Asdrubal avait dû se poster à l'Est de cette ville, sur la rive droite. Voir Veith, *l. c.*, p. 709 et carte 15. L'oued Bou Abid a des berges élevées et abruptes (Veith, fig. 50).

1. C'est le chiffre donné par Appien (103) ; selon l'*Epitome* de Tite-Live (l. XLIX),

(environ 600 hommes), coupés de la rivière, s'étaient réfugiés sur une colline[1]. Asdrubal vint les envelopper. Quand les Romains s'aperçurent de leur absence, certains furent d'avis de les abandonner à leur sort et de ne pas risquer la perte de tous pour le salut de quelques-uns. Scipion déclara qu'il les délivrerait ou périrait avec eux. Il emmena plusieurs escadrons de cavalerie, portant des vivres pour deux jours. Il parvint à une colline voisine de celle qu'occupaient les assiégés et exécuta une habile manœuvre, qui provoqua la fuite des ennemis, menacés d'être cernés. Son entreprise audacieuse eut donc un plein succès. Ayant rejoint l'armée, il reçut un grand honneur : la couronne d'herbe que les troupes romaines décernaient au héros qui les avait sauvées contre tout espoir[2]. La joie que causait cet événement était pourtant troublée par une pensée : les morts et, parmi eux, plusieurs tribuns restaient sans sépulture. Scipion, relâchant des prisonniers, les envoya à Asdrubal, pour le prier de faire enterrer les trois officiers. Asdrubal y consentit : on les reconnut à la bague d'or qu'ils portaient (les soldats n'avaient que des anneaux de fer)[3].

Manilius retourna à son camp de l'isthme, non sans avoir à subir en route des attaques de Phamaias et même, à son arrivée, une sortie des Carthaginois, qui ne purent tuer que quelques valets[4].

---

deux « cohortes » selon l'auteur du *De viris illustribus* (33), huit cohortes ; selon Pline l'Ancien (XXII, 13), trois. Pline cite à ce sujet Varron et l'inscription de la statue de Scipion, dressée dans le forum d'Auguste. Il dit que Scipion, peur dégager ces trois cohortes, en prit autant avec lui ; Appien ne parle que d'escadrons de cavalerie.

1. Pour la position de cette colline et la manœuvre de Scipion, voir Veith, p. 710, 711, et carte 15 ; il nie parait bien affirmatif.

2. *Corona obsidionalis*. Velleius Paterculus, I, 12, 4 ; Pline, *l. c.* ; *De vir. ill., l. c.* (l'auteur dit à tort que cette couronne était en or).

3. Appien, 104. Diodore (XXXII, 8) offre de légères variantes, qui ne me semblent pas nécessiter l'hypothèse de l'emploi d'une autre source que celle d'Appien : Scipion, autorisé par le consul, écrit à Asdrubal, qui accueille sa demande et renvoie les ossements des trois Romains.

4. Appien, 104.

Des commissaires chargés d'une enquête vinrent alors : évidemment, on jugeait à Rome que tout n'allait pas pour le mieux en Afrique. Ils recueillirent des témoignages unanimes de l'admiration que suscitait la conduite de Scipion ; ses collègues mêmes avaient fini par reconnaître son rare mérite. Les députés informèrent le Sénat de ce concert d'éloges[1] ; d'ailleurs, les lettres reçues par les parents, les amis de ceux qui étaient à l'armée avaient déjà répandu la renommée du tribun[2]. Peu de temps avant de mourir, Caton disait de lui, en citant un vers d'Homère[3] : « Seul, il est sage; les autres s'agitent comme des ombres[4] ».

Le Sénat n'en fut pas moins ému des échecs répétés subis dans cette campagne. Il décida d'inviter Masinissa à soutenir vigoureusement les armes romaines[5]. Mais les ambassadeurs envoyés en Numidie partirent trop tard[6]. Vers le début de l'année 148[7], Masinissa, se sentant malade, avait fait appeler Scipion à Cirta, pour le consulter sur la manière dont il réglerait

1. Appien, 105.

2. *Id*., 109, 112.

3. *Odyssée*, X, 495.

4. Polybe, XXXVI, 8, 7 (édit. Büttner-Wobst). Diodore, XXXII, 9 a, Plutarque, *Caton l'Ancien*, 27 ; *Reg. et imper. apophth*., Scipio Minor, 3 (*Moralia*, Didot, I, p. 242) ; *Praec. ger. reipubl*., X, 8 (*ibid*., II, p. 983). Tito-Live, *Epit. l.* XLIX. Tite-Live rapportait le mot de Caton après avoir raconté l'expédition de Néphéris. C'était surtout dans cette circonstance que Scipion s'était mis hors de pair ; auparavant, l'éloge de Caton aurait été quelque peu outré. — L'*Epitome* ajoute qu'aux comices de la fin de l'année 149, un grand nombre de tribus voulurent élire Scipion consul, quoiqu'il n'eût pas l'âge légal. Cela n'est probablement pas exact (sans parler de la mention erronée de « tribus », alors qu'il aurait fallu dire « centuries »).

5. Selon Zonaras (IX, 27, p. 464, d), Manilius aurait signalé à Rome le mauvais vouloir de Masinissa.

6. Appien, 105. — L'un des députés, M. Claudius Marcellus, qui avait été trois fois consul, se noya en mer : Tite-Live, *Epit. l.* L, et papyrus d'Oxyrhynque (Rossbach, p. 135) ; Cicéron, *In Pisonem*, 19, 44 ; *De divinat*., II, 5, 14 ; *De fato*, 14, 33.

7. Le papyrus d'Oxyrhynque (Rossbach, p. 135) place la mort de Masinissa sous le consulat d'Albinus et de Pison, qui entrèrent en charge le 1er janvier 148, date du calendrier officiel. Lors de cette mort, Manilius, l'un des consuls de l'année 149, était proconsul, selon Valère-Maxime (V, 2, ext., 4) ; conf. Münzer, dans *Real-Encyclopädie*, IV, p. 1445. D'après l'ensemble du récit d'Appien, il est certain que le roi mourut pendant l'hiver ; c'est encore en cette saison qu'Appien place un événement postérieur (*Lib*., 107) : v. *infra*, p. 366, n. 2.

sa succession[1]. Il regardait comme un ami sûr le petit-fils adoptif de celui qui l'avait investi de son royaume. On sait que, deux ans auparavant, il avait reçu sa visite ; peut-être même l'avait-il revu depuis cette époque[2]. Tout irrité qu'il fût contre Rome, il devait sentir quelle imprudence il aurait commise en se dégageant de sa tutelle. Sans la faire intervenir officiellement, il l'associerait aux mesures qu'il allait prendre, en demandant l'avis d'un homme qui appartenait à la plus illustre des familles romaines et dont la haute destinée n'était pas douteuse.

Quand Publius arriva à Cirta, le roi était mort depuis deux jours[3]. Avant d'expirer, il avait recommandé à ses enfants de se conformer aux décisions de Scipion[4]. Celui-ci, appelé comme conseiller, devenait un arbitre, en vertu de la dernière volonté du défunt[5]. Il écarta du pouvoir les fils nés de concubines, non sans accroître les dotations que leur père leur avait faites. Les fils légitimes, dont l'aîné ne devait pas avoir moins de cinquante ans[6], étaient au nombre de trois : Micipsa, Gulussa et Mastanabal[7]. Publius décida que tous trois hériteraient du titre de roi et des trésors laissés par Masinissa, qu'ils se partageraient les revenus publics. Il leur assigna des attributions différentes selon leurs aptitudes. Micipsa reçut la capitale et l'administration du royaume[8], Gulussa, le commandement des armées, enfin Mastanabal, la juridiction.

---

1. Appien, 105. Zonaras, IX, 27, p. 465, a. Valère-Maxime, *l. c*. (Masinissa écrit à Manilius pour le prier de lui envoyer Scipion).

2. Voir p. 308, n. 3.

3. Polybe, XXXVI, 16, 10 (B.-W. ; alias XXXVII, 3) ; conf. Appien, 105.

4. Appien, Zonaras, Valère-Maxime, *ll. cc*. Voir aussi Eutrope, IV, 11.

5. Sur les décisions de Scipion, voir Appien, 106 ; Zonaras, *l. c*. ; Tite-Live, *Epit. l.* L, et papyrus d'Oxyrhynque ; Orose, IV, 22, 8.

6. Gulussa, plus jeune que Micipsa, fut envoyé comme ambassadeur à Rome en 172 (voir p. 318). A cette date, il avait sans doute dépassé vingt ans.

7. Tel était l'ordre de naissance : Appien, 106 : Tite-Live, *Epit. l.* L. Zonaras (IX, 27, p. 465, a) intervertit Gulussa et Mastanabal ; Jean d'Antioche (*Fragm. hist. graec*., IV, p. 560, n° 64), Micipsa et Mastanabal.

8. Nous avons dit (p. 306) que cette administration était sans doute peu compliquée.

On ne saurait dire si ces dispositions furent conformes aux désirs de Masinissa. Selon la règle dynastique[1], Micipsa, l'aîné de ses fils, aurait dû lui succéder. Mais c'était un personnage pacifique[2] et, semble-t-il, dépourvu d'énergie : il le prouva plus tard par sa conduite à l'égard de Jugurtha. Son cadet Gulussa avait des talents militaires. Il ne se serait pas contenté d'un rang subalterne. Il était donc prudent de lui donner une part de l'autorité royale et Masinissa y avait probablement pensé[3]. Que d'ailleurs Rome ait eu intérêt au morcellement du pouvoir entre plusieurs princes, cela n'est point contestable, et Scipion, évidemment, le comprit.

Aussitôt après avoir réglé cette importante affaire, il revint avec Gulussa et des renforts numides[4]. Le nouveau roi sut se rendre utile : il avait l'expérience de la guerre d'escarmouches que faisait Phamaias[5]. Des indigènes, jusqu'alors fidèles à Carthage, se soumirent aux Romains, soit volontairement, soit par nécessité[6]. Manilius prit et pilla Tezaga, ville dont l'emplacement est inconnu[7].

Un jour, Scipion et Phamaias se rencontrèrent par hasard, sur les rives d'un ravin profond qui les séparait et rendait tout combat impossible. Le tribun s'était avancé à cheval, escorté de trois hommes, pour reconnaître les lieux. Phamaias se détacha des siens et s'approcha, avec un seul compagnon. Publius fit de même, supposant que le Carthaginois désirait entrer en conversation. Lorsqu'ils furent à portée de la voix,

1. Voir p. 189.

2. Appien, 106.

3. Si, avant de mourir, il remit son anneau à Micipsa, comme l'indique Zonaras (*l. c.*), cela prouve qu'il ne songea pas à déshériter son fils aîné. Mais le souci qu'il eut de régler sa succession paraît attester son intention de faire un partage.

4. Appien, 107. Zonaras, IX, 27, p. 465, b. Gulussa mit aussi des éléphants au service des Romains, mais peut-être seulement plus tard : Appien, 126.

5. Appien, 107.

6. Zonaras, *l. c:*

7. Orose, IV, 22, 8. Douze mille Africains auraient été tués et six mille faits prisonniers ; ces chiffres sont invraisemblables.

il prit le premier la parole : « Puisque tu ne peux pas sauver ta patrie, pourquoi ne songes-tu pas à ton propre salut ? — où peut être mon salut, répondit Phamaias, dans l'état présent des Carthaginois et après tout le mal que j'ai fait aux Romains ? — Eh bien ! si tu veux avoir confiance en moi, je te promets la vie sauve, le pardon et même la reconnaissance des Romains ». Phamaias répliqua qu'il se fiait à Scipion plus qu'à tout autre ; il réfléchirait et l'informerait de ce qu'il croirait pouvoir faire. Là-dessus, ils se séparèrent[1].

Au cours du printemps[2], Manilius, voulant prendre sa revanche, marcha de nouveau contre Asdrubal, qui était toujours près de Néphéris[3]. Arrivé à proximité de l'ennemi, il établit un camp retranché, comme Scipion le lui avait conseillé lors de l'expédition précédente. Mais il ne remporta aucun succès et dut penser à une retraite qu'il redoutait pourtant, car il s'attendait à être suivi et attaqué. Il était dans cette perplexité quand un des Numides de Gulussa apporta une lettre à Publius, qui l'ouvrit devant son général. Ils y lurent ces mots : « Je serai tel jour à tel endroit. Viens avec le nombre d'hommes que tu voudras et avertis les sentinelles de laisser passer celui qui se présentera dans la nuit ». Aucun nom ; mais Scipion comprit aussitôt que cette lettre était de Phamaias. Manilius, bien qu'il craignît quelque perfidie, laissa partir le tribun, en lui recommandant de ne faire à Phamaias qu'une seule promesse ferme : celle qu'il aurait la vie sauve. Le Carthaginois se trouva au rendez-vous et l'on s'entendit sans peine, car il déclara que, pour sa vie, il se fiait à la parole de Scipion ;

1. Appien, 107. Mention dans Zonaras, IX, 27, p. 465, b.

2. L'entretien de Scipion et de Phamaias, qui précéda la seconde expédition de Néphéris, eut lieu, selon Appien (107), en hiver ; selon Zonaras (*l. c.*), vers le début du printemps. Au retour de cette expédition, dont la durée fut de vingt jours, Manilius apprit l'arrivée prochaine de son successeur (Appien, 109). Celui-ci vint « avec le printemps », (*id.*, 110), probablement quand le printemps était déjà avancé.

3. Pour ce qui suit, voir Appien, 108-9, et aussi Zonaras, IX, 27, p. 465, b-c.

quant à la récompense qu'il recevrait, il laissait aux Romains le soin de la fixer. Ce traître faisait montre de sentiments délicats. Le lendemain, il rangea ses cavaliers en ordre de bataille. Puis, s'avançant sur le front, avec les autres officiers, il tint ce discours : « S'il était encore possible de sauver la patrie, je serais prêt à le tenter avec vous. Mais, dans la situation présente, je crois devoir penser à mon salut. J'ai reçu des garanties pour moi-même et aussi pour tous ceux qui voudront me suivre. Le moment est donc venu pour vous-de choisir le parti qui vous semblera le meilleur ». Environ 2 200 hommes, officiers et soldats[1], passèrent avec lui du côté des Romains ; le reste en fut empêché par Hannon, surnommé le Blanc.

Quand l'armée vit revenir Scipion, accompagné de Phamaias, elle alla au-devant de lui et l'accueillit comme un triomphateur. Manilius, ravi et rassuré, — car il pensait bien qu'Asdrubal n'oserait pas prendre l'offensive après la désertion de son lieutenant, — battit aussitôt en retraite. Il manquait de vivres, car il n'en avait emporté que pour quinze jours : or il y avait déjà dix-sept jours qu'il s'était mis en campagne et il lui en fallait trois pour effectuer son retour. Scipion prit avec lui Phamaias, Gulussa et leurs cavaliers, ainsi qu'une partie des cavaliers italiens, et se porta vivement vers une plaine appelée le Grand Gouffre[2] ; il y ramassa beaucoup de butin et de vivres, qu'il rapporta à l'armée vers la tombée de la nuit.

Bientôt après, Manilius reçut la nouvelle de l'arrivée prochaine du consul Calpurnius Pison, qui devait le remplacer[3].

---

1. A ce chiffre, donné par Appien (108), il faut peut-être préférer celui de 1 200, indiqué dans un fragment de Diodore (XXXII, 17). Selon Zonaras (IX, 27, p 465, c), Phamaias aurait déserté avec quelques cavaliers. « Cum equitatu suo » Tite-Live, *Epit*. l. L.

2, Μέγα Βάραθρον (Appien, 109) ; emplacement inconnu.

3. Appien, 109. Zonaras (*l. c.*) dit que Manilius, après sa seconde expédition contre Asdrubal, se rendit à Utique, où il resta inactif. M. Kahrstedt (p. 651, n. 1) fait observer que cela cadre avec le passage d'Appien indiquant que trois jours étaient nécessaires à Manilius pour revenir de la région de Néphéris ; il aurait eu besoin de moins de temps pour retourner devant Carthage.

Il se fit précéder à Rome par Scipion, qui emmena Phamaias[1]. Lorsque le tribun partit, tous les soldats l'acclamèrent en souhaitant qu'il revînt avec le titre de consul, car les dieux, croyaient-ils, avaient décidé que lui seul pourrait prendre Carthage. Le Sénat décerna des éloges à Publius. Quant à Phamaias, il reçut de riches présents[2] et on lui en fit espérer de plus grands encore, s'il rendait de bons services dans la suite de la guerre. Il le promit et retourna en Afrique, au camp romain.

L'année était déjà avancée quand L. Calpurnius Piso Caesoninus vint prendre le commandement de l'armée[3]. Il avait avec lui L. Hostilius Mancinus[4], auquel la flotte fut confiée. Général fort médiocre, Pison, six ans plus tôt, s'était fait battre en Espagne par les Lusitaniens[5]. S'abstenant de renouveler les tentatives malheureuses de Censorinus et de Manilius contre Carthage et contre Asdrubal, il résolut d'attaquer les colonies maritimes et les Africains qui ne s'étaient pas détachés de Carthage. Il comptait ainsi priver la capitale et l'armée punique de leurs ressources en vivres et en hommes[6]. Mais l'exécution de ce plan exigeait beaucoup de temps et n'était qu'une préparation aux résultats décisifs qu'il fallait atteindre.

Pison et Mancinus se dirigèrent d'abord vers Clupea, dans la péninsule du cap Bon. Ils donnèrent l'assaut à cette place par terre et par mer, mais ils ne réussirent pas à la prendre.

---

1. Appien et Zonaras, *ll. cc*.

2. Appien, *l. c*.: une robe de pourpre avec une agrafe en or, un cheval caparaçonné d'or, une panoplie, 10 000 drachmes d'argent, 100 mines d'argenterie (Plus de 43 kilogrammes), une tente avec tout son mobilier. Selon Zonaras (*l. c.*), Phamaias fut admis à prendre séance parmi les sénateurs (ce qui, naturellement, ne veut pas dire qu'il soit devenu sénateur romain : conf., par exemple, Tite-Live, XXVII, 5, 6).

3. Voir p. 366, n. 2.

4. Pour les noms de ce personnage, voir Pline l'Ancien, XXXV, 23. Il était légat du consul (Tite-Live, *Epit. l*. LI). Florus (I, 31. 10) le qualifie de consul, mais il parait l'avoir confondu avec Manilius.

5. Appien, *Iber*., 56.

6. Kahrstedt, p. 651.

Néapolis se rendit à Pison et fut mise à sac, malgré les promesses faites aux habitants[1]. Le consul se tourna ensuite contre Bizerte, d'où partaient des pirates qui tombaient sur les convois de vivres envoyés aux Romains[2]. Pendant tout l'été, il l'assiégea sans succès ; deux fois, les ennemis firent des sorties et mirent le feu à ses machines. Renonçant à son entreprise, il revint à Utique, où il passa l'hiver[3].

Les Carthaginois, dont la ville n'était plus bloquée[4], reprenaient courage. Ils avaient pu prêter main-forte aux défenseurs de Bizerte[5] et ils restaient en possession de la majeure partie de leur territoire. Ils faisaient sonner bien haut les échecs répétés de leurs adversaires et les indigènes commençaient à douter de la puissance de Rome. Un chef numide, Bithyas, abandonna Gulussa et passa au service de Carthage avec 800 cavaliers. Les frères de Gulussa, Micipsa et Mastanabal, qui avaient promis aux Romains de l'argent et des armes, attendaient les événements. Le gouvernement punique leur envoyait des émissaires, ainsi qu'aux Maures[6], pour essayer de les convaincre que Rome, si elle était victorieuse, les soumettrait à leur tour[7]. Des députés allèrent aussi s'aboucher avec Andriscos ; cet aventurier, qui se prétendait fils de Persée, s'était rendu maître de la Macédoine, avait battu les Romains et envahi la Thessalie[8].

---

1. Appien, *Lib*., 110 (il mentionne la reddition de Néapolis sans nommer la ville). Zonaras, IX, 29, p. 467, a. Voir aussi Diodore, XXXII, 18. Néapolis aurait été pillée, selon Appien ; détruite, selon Zonaras et Diodore.

2. De Sicile à Utique. Appien croit à tort qu'Hippagreta, comme il appelle Bizerte, se trouvait entre Utique et Carthage (voir t. II, p. 147, n. 7).

3. Appien, 110. Zonaras, *l. c*.

4. Par mer, ils avaient envoyé des renforts à Bizerte. Le camp que Manilius avait établi sur l'isthme, très près des remparts de la ville (voir t. II p. 22, n. 3), était sans doute abandonné. Ce ne fut certainement pas dans ce camp que Scipion s'installa quelques mois plus tard (*infra*, p. 373, n. 2).

5. Appien, *l. c*.

6. Les Maures indépendants, dit Appien, 111.

7. Appien, *l. c*. Voir aussi Zonaras, IX, 29, p. 467, a.

8. Peu après, dans cette même année 148, il fut vaincu par Cæcilius Métellus, auquel on le livra.

Malheureusement, la concorde ne se maintint pas entre les partis politiques. Sur une dénonciation d'Asdrubal, chef de l'armée de Néphéris, l'autre Asdrubal, son collègue, fut assommé en plein Sénat[1]. C'était un neveu de Gulussa, avec lequel on l'accusait de s'entendre, et aussi de Micipsa et de Mastanabal, que l'on voulait gagner.

Au retour de la belle saison, Calpurnius alla assiéger des bourgs de l'intérieur[2]. Cependant Mancinus, croisant devant Carthage, remarqua que, dans la région de Mégara, le rempart était mal gardé en un lieu où la mer est bordée d'une suite de rochers escarpés, d'accès difficile : probablement autour de Sidi bou Saïd[3]. Les ennemis pensaient n'avoir rien à craindre de ce côté. L'idée vint à Mancinus d'escalader la falaise par surprise. Comme quelques-uns des siens, ayant dressé des échelles, tentaient l'aventure, ils furent vus par des Carthaginois. Ces derniers ouvrirent une porte qui donnait sur les rochers et s'élancèrent vers les agresseurs, dont ils méprisaient le petit nombre. Mais les Romains les mirent en fuite, les poursuivirent, franchirent la porte derrière eux et entrèrent dans la ville, en criant victoire. Aussitôt Mancinus et ceux qui l'accompagnaient sortirent des vaisseaux et accoururent, la plupart sans armes. Comme la nuit tombait, ils ne poussèrent pas plus avant et occupèrent une forte position auprès de l'enceinte.

---

1. Voir t. II, p. 285.

2. Appien, 113 ; Zonaras, IX, 29, p. 467, c. A une distance assez courte de Carthage, car Mancinus, entré dans cette ville et ayant un besoin urgent de secours et de vivres, envoya prévenir Pison (Appien, *l. c.*). — On lit dans l'*Epitome* de Tite-Live (livre L), après la mention de l'élection de Scipion au consulat (vers novembre 148) : « M. Aemilius aliquot urbes circumpositas Carthagini expugnavit ». Le papyrus d'Oxyrhynque, dans un passage mutilé (Rossbach, p. 135), mentionne aussi, après cette élection, des succès militaires en Afrique. On n'a aucune raison d'admettre qu'un M. Aemilius y ait alors exercé un commandement : il est donc probable que ce nom est indiqué par erreur. Faut-il penser à Pison ? Sigonius a proposé la correction M. Manilius. Il s'agirait de la campagne du début de l'année 148 : Orose, qui dépend de Tite-Live, dit que Manilius prit alors Tezaga (v. *supra*, p. 365). Dans ce passage, comme du reste dans d'autres, l'*Epitome* ne suivrait pas l'ordre chronologique.

3. Voir t. II, p. 16 et 18.

Ils manquaient de vivres. Leur chef fit demander aux magistrats d'Utique et à Pison de lui en procurer le plus vite possible et de venir à son secours. Sa témérité l'avait mis dans une situation périlleuse, car il risquait, le lendemain, d'être expulsé et rejeté sur les rochers[1]. En effet, dès l'aurore, il fut attaqué de tous côtés. Il n'avait que 500 hommes armés ; il les disposa autour des 3 000 autres qui se trouvaient là. Couverts de blessures, refoulés contre le rempart, les Romains allaient être écrasés[2]. Une intervention inattendue les sauva.

IV

Les échecs de Pison, venant après ceux de Censorinus et de Manilius, avaient causé à Rome un profond mécontentement. A l'incapacité de ces généraux, on opposait les exploits récents de Scipion et l'on désirait qu'il allât commander en Afrique. Quand arriva l'époque des comices, Publius se porta candidat à l'édilité curule. Il n'avait pas l'âge requis pour le consulat[3]. Le peuple l'élut tout de même à cette magistrature. Mais le consul en charge[4] se refusa à proclamer un vote illégal. Les choses auraient mal tourné, si le Sénat, sur la proposition des tribuns, n'avait pas abrogé la loi, tout en décidant qu'elle serait remise en vigueur l'année suivante[5].

C. Livius Drusus, élu en même temps que Scipion, exigeait que le sort désignât, selon l'usage, celui qui irait en Afrique. Un tribun demanda alors que le choix fût laissé au peuple ;

1. Appien, 113. Zonaras, IX, 29, p. 467, b.

2. Appien, 114.

3. Quarante-trois ans.

4. Appien (112) dit à tort : les consuls. L'un d'eux, Pison, était en Afrique.

5. Appien, *Lib*., 112 ; *Iber*., 84. Diodore, XXXII, 9 a. Plutarque, *Praec. ger. reipubl.*, X, 8 (*Moralia*, Didot, II, p. 982). Dion Cassius, fragm. 71, édit. Melber (fragment d'un discours en faveur de l'abrogation de la limite d'âge) ; Zonaras, IX, 29, p. 467, a. *Auctor ad Herennium*, III, 2. Tite-Live, *Epit. l.* L. Velleius Paterculus, I, 12, 3. Valère-Maxime, VIII, 15, 4. *De viris illustribus*, 58.

celui-ci donna naturellement ses suffrages à Scipion[1]. On l'autorisa à faire des levées pour compléter les effectifs des légions, à enrôler chez les alliés italiens autant de volontaires qu'il lui semblerait bon, à réclamer, au nom du peuple romain, des secours aux rois et aux villes qu'il croirait devoir mettre à contribution[2]. Il eut parmi ses lieutenants son ami le plus cher, C. Lælius[3], fils du Lælius qui avait été uni d'une amitié si étroite avec Scipion l'Africain[4]. Il se fit aussi accompagner par deux Grecs éminents, Polybe[5] et Panætius de Rhodes, qui devait être une des gloires de l'école stoïcienne[6].

Lorsqu'il eut terminé ses préparatifs, il se rendit en Sicile et, de là, à Utique[7]. Il y débarqua à l'heure même où les Romains pénétraient dans Carthage. Au milieu de la nuit, on lui communiqua les lettres écrites par Mancinus. Il ordonna aussitôt le rassemblement de ceux qu'il avait amenés d'Italie et des gens d'Utique en âge de combattre; aux autres habitants il prescrivit de porter des vivres sur les navires. Il relâcha quelques prisonniers, afin que sa venue fût annoncée par eux. Il envoya cavaliers sur cavaliers à Pison, l'invitant à venir sans retard. Vers la fin de la nuit, il fit lever les ancres et

---

1. Appien, *Lib*., 112. Tite-Live, *Epit, l.* LI. Valère-Maxime, *l. c*. Cicéron, *Philipp*., XI, 17.

2. Appien, *l. c.*

3. Appien, 126, 127. Zonaras, IX, 30, p. 468, d.

4. Plus âgé que Scipion Émilien, Lælius avait été tribun en 151.

5. Polybe parait avoir assisté à l'assaut de Mégara, au printemps de 147 : Ammien Marcellin, XXIV, 2, 16 ; v, *infra*, p. 376, n. 1). Il assista certainement la prise de Carthage, au printemps de l'année suivante : Polybe, XXXVIII, 19 (B: W. ; *alias* XXXIX, 2, 17) ; XXXVIII, 21, 1 (B.-W. ; *alias* XXXIX, 3 a, 6) ; Appien, 132 ; Diodore, XXXII, 24. Pour son voyage sur l'Océan, *infra*, p. 389. Voir aussi Arrien, *Tact*., I, 1 ; Orose, V, 3, 3. Pline l'Ancien (VIII, 31) mentionne un renseignement donné par Gulussa à Polybe : soit en 150, soit en 147-146.

6. Velleius Paterculus, I, 13, 3 : « ... ut Polybium Panaetiumque, praecellentes ingenio viros, domi militiaeque secum habuerit ». Un texte cité plus bas (p. 390) précise cette indication. Il semble prouver que Panætius, comme Polybe, participa à un voyage sur les côtes africaines, organisé par Scipion au temps de la troisième guerre punique. Voir Cichorius, dans *Rheinisches Museum*, LXIII, 1908, p. 221-3.

7. Appien, 113.

recommanda aux soldats, quand on approcherait de Carthage, de se tenir debout, pour paraître plus nombreux. La flotte, s'avançant à toute vitesse, arriva auprès du lieu où Mancinus luttait désespérément. En la voyant, les Carthaginois, déjà alarmés par les rapports des prisonniers, commencèrent à se replier, et Scipion put recueillir sur ses vaisseaux les troupes engagées dans cette folle aventure. Il se hâta de faire partir pour Rome Mancinus, auquel Serranus[1] succéda. Puis il alla camper à peu de distance de Carthage[2]. Les ennemis lui opposèrent un autre camp, qu'ils établirent à cinq stades (900 mètres) de la ville et qu'Asdrubal occupa avec des troupes aguerries : 6 000 fantassins et environ 1 000 cavaliers ; ceux-ci devaient être pour la plupart des Numides, comme Bithyas, leur chef.

Tel est le récit d'Appien[3]. L'abréviateur de Dion Cassius[4] raconte d'une manière assez différente les événements qui suivirent la venue de Publius en Afrique. Les Carthaginois qui pressaient Mancinus s'inquiétèrent, dit-il, à la vue d'une flotte romaine ; ils n'en continuèrent pas moins leur attaque. Mais, quand des prisonniers, relâchés par Scipion, leur eurent appris qu'il était là, ils perdirent courage et se retirèrent. Asdrubal fut appelé et l'on renforça par des fossés et des palissades la ligne de défense que formait le mur transversal dressé en avant de la Cité[5]. Le consul remit à Mancinus la garde de Mégara ; lui-même alla rejoindre Pison, son prédécesseur, pour prendre le commandement de l'armée. Cependant Asdrubal était rentré dans Carthage et avait très vivement pressé Mancinus, qui fut

1. Atilius Serranus ?

2. En tout cas, à plus de cinq stades, distance indiquée pour l'emplacement du camp carthaginois qui fut opposé au camp romain.

3. *Lib*., 114.

4. Zonaras, IX, 29, p. 407, c-d.

5. Voir t. II, p. 20. Il ne me parait pas possible de supposer que Zonaras parle ici du camp retranché qui, selon Appien, fut établi à cinq stades en avant de la ville.

dégagé par Scipion, accouru avec des troupes légères[1]. On voit que, d'après l'auteur copié par Dion Cassius, Mancinus se serait maintenu pendant quelque temps dans Mégara[2]. Au contraire, selon Appien, c'est-à-dire selon Polybe, ami de Publius, il n'y serait resté qu'une nuit et il aurait joué dans cette affaire un rôle fort peu glorieux. En tout cas, il ne laissa pas oublier qu'il avait été le premier à pénétrer de vive force dans Carthage[3]. Après que Scipion l'eut prise, l'ancien légat de Pison exposa au forum un tableau qui représentait le plan de la ville et les attaques des Romains ; il se tenait auprès et donnait des explications à la foule. Scipion s'offensa de cette sorte d'usurpation[4]. Mais le peuple, dit Pline, récompensa Mancinus de sa complaisance en l'élisant consul aux comices qui suivirent[5].

La discipline s'était beaucoup relâchée dans l'armée romaine, qui, sous le commandement de Pison, n'avait guère combattu. Les soldats sortaient à leur guise pour aller ramasser du butin ; ils le vendaient aux nombreux marchands qui vivaient au milieu d'eux et qui leur procuraient tout ce qu'ils pouvaient souhaiter. Des rixes, souvent sanglantes, éclataient quand il

1. Si l'on veut croire à l'exactitude de ce récit, l'on doit admettre que Scipion, pour secourir Manilius, fit une partie du trajet par mer, puisque l'isthme était barré par le triple rempart de Carthage.

2. A en juger par une indication de l'*Epitome* du livre LI, Tite-Live aurait, lui aussi, attribué plus d'importance que Polybe à l'attaque de Mancinus : « Carthago... per partes capta est, primum a Mancini) legato, deinde a Scipione consule ». — Pline l'Ancien, VII, 47 : « Manilius [*corr*. Mancinus], qui Carthaginem cum exercitu intravit ».

3. Pline, XXXV, 23 : « L. Hostilius Mancinus, qui primus Carthaginem inruperat ». Cette affirmation n'est pas tout à fait exacte : en 149, des soldats de Censorinus étaient entrés par une brèche (voir p. 356).

4. Il était, prétendait-on, très jaloux de sa gloire. Plutarque (*Reg. et imper. apophth*., Scipio Minor, 11 : *Moralia*, Didot, 1, p. 243) rapporte une anecdote qui est évidemment une légende. Au temps du siège de Carthage, un chevalier, dans un diner somptueux, fit servir un gâteau qui imitait la forme de la ville ennemie et invita les convives à le mettre en pièces. Scipion, devenu censeur (en 142), dégrada ce personnage. Et, comme l'autre lui demandait le motif de sa sévérité : « Parce que tu as, dit-il, mis Carthage à sac avant moi ».

5. *L. c*. Hostilius Mancinus fut en effet consul en l'année 145.

s'agissait de partager le produit des rapines. Scipion eut à rétablir l'ordre, comme l'avait fait son père Paul-Émile lors de la guerre contre Persée, comme il le fit lui-même plus tard devant Numance. Il chassa du camp les intrus et n'admit qu'à certaines heures et sous une étroite surveillance les marchands autorisés à vendre les denrées qu'il ne crut pas devoir interdire. Il menaça de punir sévèrement les actes d'indiscipline[1].

Sûr désormais de ses troupes, il les mena à l'ennemi. Une nuit, il attaqua de deux côtés le quartier de Mégara, sans que les Carthaginois s'y attendissent. Tandis qu'une des deux colonnes se rendait au lieu qu'il lui avait désigné, l'autre, dont il avait pris le commandement, exécuta dans le plus profond silence une marche de vingt stades[2] ; elle portait des haches, des échelles et des leviers. Les hommes qui gardaient le rempart ne la virent que quand elle était déjà tout près. Ils jetèrent des cris d'alarme, auxquels répondirent de grandes clameurs poussées par les compagnons de Publius et aussi par ceux qui formaient la première colonne. Assaillis subitement dans les ténèbres et sur deux points par des forces nombreuses, les Carthaginois furent d'abord très effrayés. Cependant les tentatives d'escalade de Scipion échouèrent. Par bonheur pour les Romains, une tour appartenant à un particulier s'élevait à cet endroit, en dehors du mur, qu'elle égalait en hauteur. Elle était déserte. Sur l'ordre du général, de courageux jeunes gens y montèrent. Ils écartèrent, par une grêle de traits, les défenseurs du rempart qui leur faisaient face, formèrent un pont avec des poutres et des planches et purent ainsi passer sur la courtine ; de là, ils coururent à une petite porte, qu'ils brisèrent et par laquelle ils introduisirent

1. Appien, 115-117.

2. Nous avons indiqué (t. II, p. 32, n.2) les graves difficultés qu'offre ce passage d'Appien, si l'on admet, d'une part, que l'isthme était entièrement barré par une triple ligne de défense, d'autre part, que les deux attaques des Romains furent dirigées contre un mur simple:

Scipion[1]. Celui-ci s'avança avec 4 000 hommes dans Mégara. Pris de panique, les Carthaginois s'enfuirent vers la citadelle, comme si l'ennemi était déjà maître du reste de la ville. Averties de ce qui se passait[2], les troupes d'Asdrubal, qui campaient hors de l'enceinte, s'empressèrent, elles aussi, de se réfugier dans Byrsa.

Quant au consul, il n'osa pas poursuivre son succès. Le quartier de Mégara était, nous l'avons dit[3], plein de jardins, que séparaient des murs et des haies épineuses, que coupaient une multitude de canaux profonds et tortueux. Publius jugea qu'il serait fort imprudent de s'engager de nuit dans cette région difficile, dont les Romains ne connaissaient pas les voies et où ils avaient à craindre des embuscades. Il ramena ses soldats[4] et ce hardi coup de main eut un seul résultat : l'abandon par les Carthaginois de leur camp extérieur[5].

---

1. L'empereur Julien, écrit Ammien Marcellin (XXIV, 2, 16-17), avait lu que Scipion Émilien, accompagné de l'historien Polybe et de trente soldats, s'était élancé vers une porte de Carthage et l'avait sapée ; il était ainsi entré dans la ville. La porte, ajoute Ammien, était précédée d'une voûte en pierre, qui protégea Scipion, tandis que les ennemis déchaussaient des blocs [du haut du rempart, sans doute pour les précipiter sur les assaillants ; à moins que ces blocs n'aient formé le dessus de la voûte, que les défenseurs se seraient mis à démolir pour atteindre Scipion]. Cet épisode se rapporte, autant qu'il semble, à l'attaque de Mégara, et non pas à la prise des ports, au printemps de l'année 146 (comme le croient E. Lincke, *P. Cornelius Scipio Aemilianus*, Dresde, 1898, p. 19, n. 53, et Münzer, dans *Real-Encyclopädie,* IV, p. 1449). Ammien, il est vrai, ne s'accorde pas entièrement avec Appien. Mais reproduit-il Polybe d'une manière très exacte ? Il parle d'un souvenir que Julien avait gardé d'une lecture. Ce souvenir pouvait être assez vague et Ammien n'a probablement pas pris la peine de faire une vérification.

2. Soit par des avis, soit par les clameurs qui se seraient répandues jusqu'aux remparts de l'Ouest et que, dit Appien, les troupes du camp entendirent.

3. T. II, p. 15.

4. Appien, 117.

5. Le récit de Zonaras (IX, 29, p. 467, d-468, a) diffère beaucoup de celui d'Appien. L'attaque de Scipion y suit immédiatement l'affaire de Mancinus. On a vu que, selon Zonaras, le consul s'était porté en toute hâte au secours de Mancinus et qu'il l'avait dégagé. Lorsque Pison, marchant derrière lui, est arrivé sous les murs de Carthage, Scipion l'invite à se tenir auprès d'une des portes. Il fait faire le tour à d'autres soldats, jusqu'à une poterne très éloignée. Lui-même, avec les meilleures troupes, pénètre à l'intérieur de l'enceinte, guidé par des transfuges. Il court à la poterne, dont il brise la fermeture, et il introduit ceux qui l'attendent au dehors. Puis, mettant en fuite sur son passage les rares

Lorsque le jour parut, Asdrubal, furieux, traîna sur le rempart tous les prisonniers romains, bien en vue de l'armée de Scipion[1]. Il les fit mutiler de diverses manières ou écorcher, puis jeter, encore vivants, du haut de la muraille[2]. Il voulait ainsi enlever à ses concitoyens tout espoir d'une réconciliation avec Rome et accroître leur ardeur de combattre, qui, seule, pourrait désormais les sauver. Beaucoup désapprouvèrent ce forfait ; ceux qui parlèrent le plus haut furent mis à mort et les autres se turent[3].

Scipion incendia le camp que les ennemis venaient d'évacuer. Ayant, en somme, échoué dans sa tentative d'assaut, il se décida à un blocus. Maître de l'isthme, il le coupa par un fossé, à une portée de trait de l'enceinté punique. Cet ouvrage, long de vingt-cinq stades (près de quatre kilomètres et demi), fut exécuté malgré des attaques incessantes. Le consul fit ensuite creuser un fossé semblable, à peu de distance du premier, du côté du continent, et deux autres, transversaux, en bordure de la mer et du lac. L'ensemble présenta l'aspect d'une immense fosse rectangulaire, qui fut garnie de pieux pointus. En arrière, Scipion dressa des palissades sur trois des faces. Sur la quatrième, celle qui regardait Carthage, il construisit un mur, large de six pieds et dont la hauteur était de douze pieds, non compris les créneaux. Des tours s'élevaient de distance en distance ; celle du milieu dépassait de beaucoup les autres et était surmontée d'un bâti en bois formant quatre étages, observatoire

---

sentinelles qu'il rencontre, il se dirige vers la porte près de laquelle se trouve Pison. Presque toutes les forces romaines sont à l'intérieur des murs, quand Asdrubal, se rend compte de la situation, à la fois par les avis qu'il reçoit et par ce qu'il voit de ses propres yeux. Après une courte résistance, les Carthaginois se réfugient dans le Cothon et dans Byrsa, abandonnant le reste de la ville.

1. Par conséquent, sur la haute muraille de l'isthme. Les fortifications plus basses qui la précédaient ne pouvaient empêcher les Romains de voir le sommet de cette muraille.

2. Appien, 118. Allusion dans Polybe, XXXVIII, 8, 1 (B: W. ; *alias* XXXIX, 2). Voir aussi Zonaras, IX, 29, p. 468, a ; papyrus d'Oxyrhynque (Rossbach, p. 137).

3. Voir t. II, p. 285.

d'où l'on voyait ce qui se passait dans la ville. Vingt jours et vingt nuits suffirent, dit Appien, pour achever le tout ; chacun, à tour de rôle, travaillait, combattait, mangeait) et dormait. L'armée s'installa dans cette forteresse, qui interdisait aux assiégés toute communication par terre avec le continent : Publius voulait les affamer[1].

Ils ne pouvaient se ravitailler qu'en Afrique, la guerre empêchant le trafic des marchands étrangers. Le commandant de la cavalerie, Bithyas, s'efforçait de leur faire parvenir des vivres[2]. Comme l'isthme était désormais infranchissable, il amenait, par des voies détournées, les convois sur le littoral[3], où on les embarquait. La flotte romaine surveillait les abords de Carthage. Mais il était dangereux pour elle d'y stationner quand la mer s'agitait : les galères risquaient d'être jetées à la côte et, là, les ennemis, postés sur leurs remparts, les attendaient. Elles devaient alors s'éloigner. Les marins chargés de transporter les vivres recueillis par Bithyas, et aussi quelques marchands, avides de gros bénéfices, profitaient, au contraire, des vents qui venaient du large avec force : ils déployaient leurs voiles et se dirigeaient à toute vitesse vers le port, sans que les vaisseaux romains pussent les rejoindre. Mais ces vents favorables ne soufflaient pas toujours[4] et les provisions introduites dans la ville étaient insuffisantes ; d'ailleurs, Asdrubal les réservait aux 30 000 hommes qu'il avait armés ; il ne se souciait pas des souffrances du reste de la population[5].

---

1. Appien, 119-120.

2. Il n'était pas rentré dans Carthage avec Asdrubal.

3. Vers le Sud du golfe de Tunis.

4. « Rarement », dit Appien (120). On était alors dans la belle saison, pendant laquelle soufflent très souvent des vents de Nord-Est, peu propices à ces traversées. Mais les vents d'Est et de Sud-Est, que souhaitaient les marins carthaginois, sont assez fréquents aussi, en été, dans le golfe de Tunis.

5. Appien, 120. Pour les envois de vivres de Bithyas, voir encore Zonaras, 29, p. 468, b.

Scipion résolut pourtant d'enlever aux Carthaginois leur dernière ressource, en fermant, dans la baie du Kram, l'entrée du double port. A partir du cordon, sur lequel il établit un camp[1], il construisit une digue s'avançant « vers cette entrée », c'est-à-dire, comme la suite du récit d'Appien paraît l'attester, vers l'extrémité Sud-Sud-Est du grand débarcadère que les navires longeaient quand ils pénétraient dans les ports intérieurs[2]. L'ouvrage fut formé de pierres énormes, capables par leur nombre et leur masse de résister, du moins pendant quelque temps, aux assauts de la mer. La largeur était de 24 pieds (7 m. 10) au sommet, — c'était sans doute la largeur de la chaussée, — et quadruple à la base[3]. Il fallut certainement plusieurs mois pour achever ce travail, qui occupa jour et nuit des milliers de bras[4].

La digue de Scipion dut être fort ébranlée, sinon bouleversée par les flots[5], pendant le siècle qui s'écoula entre la ruine de Carthage et la résurrection de cette ville. L'entrée des bassins intérieurs fut naturellement dégagée quand ils servirent à nouveau de ports. Il est permis, néanmoins, de supposer que les restes de la jetée ne furent pas enlevés partout. Pour les

1. V. *infra*, p. 385, n. 5.

2. D'après les indications données par Appien au chapitre 124, les Romains, installés sur ce débarcadère, n'avaient pas besoin de vaisseaux pour y accéder (conf. t. II, p. 75). Ils devaient donc passer par la digue. Cette communication existait avant la prise du rempart punique qui coupait le débarcadère dans le sens de la longueur. Par conséquent, c'était en dehors de ce rempart que la digue aboutissait vers l'angle Sud-Sud-Est du débarcadère. Appien dit (121) : « vers l'entrée du port, ... laquelle n'était pas très éloignée de la terre », ce qui, comme on l'a vu (t. II, p. 67), peut désigner l'angle dont nous parlons.

3. La digue, qui traversait des eaux peu profondes (v. *infra*, p. 381) et qu'il n'avait pas été nécessaire de faire émerger beaucoup, ne devait guère dépasser 3-4 mètres de hauteur. La largeur indiquée pour la crête est bien faible par rapport à la largeur de la base. Nous croyons donc que les 24 pieds d'Appien représentent seulement la largeur de la chaussée ; celle-ci aurait été flanquée de blocs amoncelés.

4. Construction de la digue : Appien, 121 ; voir aussi Zonaras, IX, 29, p. 468, b-c ; Tite-Live, *Epit. l.* LI ; Florus, I, 31, 14.

5. Elle n'était évidemment pas maçonnée : Carton, *Documents pour servir à l'étude des ports de Carthage*, p. 71.

besoins de la navigation, il suffisait de ménager une passe du côté du débarcadère, vers l'Est de la baie du Kram ; ailleurs, l'ouvrage construit en l'année 147 pouvait, après avoir été réparé, devenir un môle, opposant un obstacle aux vagues et aux sables[1], ou bien formant l'un des côtés d'un bassin extérieur, établi le long du cordon. Des archéologues se sont donc demandé si des vestiges que l'on a constatés, ou cru constater, au fond de la mer, soit dans la baie, soit plus au Sud, n'avaient pas appartenu primitivement à cette digue. Plusieurs hypothèses ont été émises[2]. Selon M. Hantz[3], la jetée se serait détachée du cordon au Sud de Khérédine. Selon M. Oehler[4], elle aurait été utilisée, à l'époque romaine, pour constituer, sur une longueur d'environ 950 mètres, les côtés Sud et Est d'un grand port, aménagé en avant du cordon, au Nord-Est du même lieu[5]. M. Courtet[6] a voulu la retrouver plus au Nord, là où, d'après M. Hantz, aurait couru un môle qui aurait formé le côté septentrional de ce port. Enfin MM. Schulten[7] et Kahrstedt[8] identifient la digue avec le double dos d'âne qui s'allonge

1. Se souvenir pourtant que la mer est peu profonde dans le Nord et le Nord-Ouest de la baie (voir t. II, p. 68, n. 6). Des navires d'un faible tirant d'eau auraient seuls pu mouiller en arrière de ce môle, à moins qu'on ne se fût décidé à exécuter des travaux d'approfondissement. D'autre part, la digue s'élargissait de haut en bas et il est à croire que de nombreux blocs avaient roulé ou glissé en avant des talus, soit au moment où on les jetait à la mer, soit lors des fortes tempêtes. Cet ouvrage aurait donc, été peu propre à constituer un débarcadère.

2. Il n'y a aucun compte à tenir de ce que Tissot dit à ce sujet (*Géographie*, I, p. 611). Comprenant mal une indication de la carte de Falbe, il attribue à la digue de Scipion des mesures qui ne correspondent à rien de réel : voir Meltzer, *Neue Jahrbücher jür Philologie*, CXLIX, 1894, p. 134-5 ; de Roquefeuil, *C. r. Acad. Inscriptions,* 1898, p. 36, 664-6. — M. Carton (*Rev. archéol*., 1911, II, p. 246 ; *Documents*, p. 71) s'était montré disposé à retrouver des vestiges de la digue de Scipion près du rivage, en face du Fondouk des Juifs. Mais il a renoncé ensuite à cette opinion (*Documents*, p. 123).

3. *C. r Acad. Inscriptions*, 1900, p. 56 et 77 (la jetée serait encore représentée par quelques blocages).

4. *Archäologischer Anzeiger*, 1904, p. 177 et 184. Contra : Schulten, ibid., 1905, p. 76.

5. Sur ce port, dont l'existence est fort douteuse, voir t. II, p. 77.

6. *C. r. Acad. Inscriptions*, 1897, p. 181.

7. *Arch. Anzeiger*, 1905, p. 74-75.

8. *Geschichte*, p. 20.

presque parallèlement au rivage, dans le fond de la baie de Kram[1], N'oublions pas qu'on n'a nullement prouvé l'existence de jetées en ces divers lieux[2]. Par conséquent, aucune des hypothèses qui viennent d'être mentionnées n'est solide. Nous allons voir que la plupart sont invraisemblables.

Quand Scipion entreprit ce grand ouvrage, il chercha, cela va sans dire, à le terminer vite, à ne pas gaspiller les matériaux qu'on devait péniblement extraire et transporter avant de les jeter à la mer. Il s'agissait de faire la digue aussi courte et aussi peu profonde que possible, tout en la tenant assez éloignée du rempart ennemi pour que les travailleurs ne fussent pas trop exposés. Nous ne connaissons pas exactement le tracé du mur de la ville[3], mais il est certain que le cordon tout entier se trouvait en dehors de l'enceinte. La digue pouvait donc s'amorcer vers la naissance de ce cordon, entre Khérédine et le Kram, plus près du Kram, que de Khérédine. Pour rejoindre l'extrémité du débarcadère, elle devait s'orienter vers le Nord-Est. S'avançait-elle en ligne droite ? Il faut le croire, si l'on attribue un sens rigoureux aux termes dont Appien se sert[4] : εὐθύνων ἐπί τόν 'ἔσπλουν. Mais le verbe εὐθύνω n'a peut-être pas une signification plus précise que le mot français *diriger*. En se rapprochant de la courbe formée par le rivage entre les points de départ et d'arrivée, la digue eût été plus longue, mais eût rencontré de moindres profondeurs. Il se peut donc que Scipion ait jugé avantageux de la faire dévier de la ligne droite.

Ces observations permettent d'écarter les tracés proposés par MM. Hantz, Oehler et Courtet. Les deux premiers, s'amorçant fort au Sud de la naissance du cordon, auraient été très longs[5]

1. Pour ces dos d'âne, voir t. II, p. 67-68.
2. Conf. *ibid*., p. 68, n. 5 ; p. 77, n. 2.
3. Voir t. II, p. 26.
4. *Lib*., 121.
5. Le tracé Oehler aurait eu environ 1 600 mètres, le tracé Hantz aurait été plus long encore.

et auraient dû franchir des fonds de plus de quatre mètres. Le tracé de M. Oehler aurait, en partant du cordon, pris une direction Sud-Est qui n'était point celle du but à atteindre[1]. Le tracé de M. Courtet aurait été également trop long et se serait avancé par des eaux trop profondes ; d'ailleurs M. Hantz nie l'exactitude des constatations sur lesquelles s'appuie l'hypothèse de son prédécesseur[2]. Resterait le double dos d'âne, qui passe par des fonds actuellement inférieurs à 1 m. 50[3]. Ce serait un tracé plausible, s'il était démontré que cette saillie représente la ruine d'une jetée[4]. Celle-ci aurait eu environ 850 mètres de longueur.

Il ne semble pas que, pendant la construction de la digue, Scipion ait essayé le moindre assaut. Ce n'était point pour attaquer qu'il avait occupé l'isthme. Les échecs de Manilius l'avaient sans doute convaincu que le triple rempart résisterait à toutes les tentatives. S'il ne renonçait pas à forcer l'enceinte sur un autre point, il voulait attendre que la faim eût épuisé les Carthaginois.

---

1. Quoi qu'en dise M. Oehler (l. c., p. 184), il est évident qu'Appien ne mentionne pas deux directions successives de la digue. l'une vers le large, l'autre vers l'entrée du port, dans ce membre de phrase (Lib., 121) : Χώμα οὖν ές τήν θάλασσαν ‘έχου μαχρόν, άρχόμενος μέν άπό τής ταινίας..., προϊών δ'ές τό πέλαγος, χαί εύθύνων έπί τόν ‘έσπλουν.

2. Voir en particulier *C. r. Acad. Inscriptions*, 1900, p. 67. La jetée qui, selon M. Hantz, aurait existé de ce côté se serait dirigée de l'Ouest-Nord-Ouest à l'Est-Sud-Est, par conséquent dans un sens opposé au but de Scipion ; elle se serait coudée vers le Sud-Sud-Ouest à environ 300 mètres à l'Est du cordon.

3. L'ensablement a pu les diminuer depuis l'antiquité : Schulten, *l. c.*, p. 75.

4. On ne voit pas comment les vestiges de la digue de Scipion auraient pu prendre la forme d'un double dos d'âne. Cette digue, qui, haute d'environ 3-4 mètres, mesurait en bas 28 m. 40 de largeur et portait une chaussée large de 7 m. 10, ne pouvait être qu'un amas de blocs ; il n'y a pas lieu d'admettre l'hypothèse d'un ouvrage à deux parements verticaux, reliés par des matériaux de remplissage.

V

Quand les assiégés avaient vu leurs ennemis commencer à jeter des blocs dans la mer, en avant du cordon, ils ne s'en étaient guère émus, persuadés que l'entreprise ne serait pas menée à bonne fin[1]. Les progrès réguliers de la digue leur prouvèrent qu'ils se trompaient. Ils se décidèrent alors à creuser une nouvelle entrée des ports, sur la côte orientale, en un lieu où Scipion ne pourrait pas établir une digue semblable[2]. Hommes, femmes, enfants y travaillèrent de jour et de nuit, en commençant par la partie la plus éloignée de la mer, afin que les Romains ne s'aperçussent pas de ce qu'ils faisaient[3]. En même temps, des vaisseaux de guerre étaient construits avec de vieux matériaux[4]. Tous rivalisaient d'ardeur. Lorsque la flotte et le canal furent achevés[5], on perça une issue à travers la muraille qui bordait le rivage. Par là, sortirent cinquante trirèmes et quinquérèmes[6] et quantité d'autres navires plus petits[7].

Les Romains avaient tout ignoré jusqu'à l'ouverture de la brèche. A la vue de cette flotte nombreuse et bien équipée, ils furent consternés. Leurs vaisseaux étaient presque vides, car les équipages avaient été débarqués pour coopérer aux travaux

---

1. Nous lisons, au contraire, dans Zonaras (IX, 29, p. 408, b) qu'ils essayèrent, par des attaques fréquentes, mais vaines, d'empêcher la construction de la digue. Ils firent sans doute tout ce qu'ils purent pour s'opposer au raccordement de la digue et du débarcadère.

2. Pour cette nouvelle entrée, voir t. II, p. 43.

3. Appien, 121. Voir aussi Strabon, XVII, 3, 15 ; Tite-Live, *Epit. l.* LI ; Florus, I, 31, 14.

4. Auteurs cités à la note précédente.

5. La flotte fut construite en deux mois, selon Strabon, *l. c.*

6. Appien (l21) ne mentionne ici que des trirèmes, mais, quelques lignes plus haut, il dit que les Carthaginois fabriquèrent à la fois des trirèmes et des quinquérèmes (conf. t. II, p. 445, n. 2, *in fine*).

7. Strabon donne le chiffre de 120 vaisseaux. Voir t. II, p. 443, n. 7.

de l'armée assiégeante. Par une attaque immédiate, les Carthaginois auraient pu se rendre maîtres de toutes les forces navales de Scipion. Ils se contentèrent d'une parade orgueilleuse et rentrèrent. Trois jours après, ils reparurent, cette fois pour combattre. Les Romains, qui avaient eu le temps de se préparer, allèrent à leur rencontre. La lutte fut longue et acharnée. Les petits vaisseaux puniques firent beaucoup de mal aux galères ennemies, sous lesquelles ils se glissaient, perçant les proues, arrachant les gouvernails et les rames, se retirant et revenant avec une égale promptitude. Quand le soir tomba, les Carthaginois prirent le parti d'interrompre cette bataille, qui restait indécise, pour la recommencer le lendemain.

Les petits bâtiments regagnèrent les premiers la nouvelle entrée des ports et, se pressant les uns contre les autres, ils eurent vite fait de l'encombrer. Lorsque les grands navires se présentèrent à leur tour, ils ne trouvèrent pas de place pour passer. Ils se réfugièrent à peu de distance au Sud, le long du débarcadère[1] ; là, ils s'alignèrent, les proues en dehors, faisant face à la flotte romaine, qui vint les attaquer. Dans cette position, les combattants des vaisseaux puniques furent soutenus par des soldats accourus sur le quai qui s'étendait en arrière, et même par les défenseurs du bas rempart établi à travers la plate-forme, parallèlement au quai[2]. La tâche des Romains était aisée chaque fois qu'ils fondaient sur ces navires, incapables de les éviter; mais, quand ils se retiraient pour reprendre de l'élan, ils se trouvaient dans une situation très défavorable, car leur longues galères, en tournant, s'offraient de flanc aux éperons. Un heureux stratagème fut alors imaginé par des marins de Sidé (cette ville de Pamphylie, alliée de Rome, avait envoyé cinq vaisseaux). Ils allèrent jeter assez loin leurs ancres, attachées à des cordes très longues; puis ils

1. Conf. t. II, p. 74, n. 2.

2. Ces derniers durent faire usage de machines : voir *ibid*., p. 44, n. 6.

s'avancèrent à la rame et, leurs coups portés, reculèrent sans avoir besoin de virer de bord, en ramenant les cordes et en les repliant sur les poupes. Cette manœuvre fut imitée par la flotte entière, qui infligea de très lourdes pertes à ses adversaires. La nuit mit fin à la lutte ; les navires carthaginois qui n'avaient pas été coulés réussirent à rentrer(1).

Le lendemain matin, Scipion commença l'attaque du débarcadère, dont il voulait faire une base d'opérations contre les ports. Il fallait chasser les assiégés du rempart qu'ils y avaient construit. Les Romains pouvaient parvenir à cette plate-forme en suivant la chaussée de la digue, alors terminée(2). De nombreuses machines furent amenées par eux et les béliers ouvrirent des brèches à travers le mur. Mais, dans la nuit(3), une foule de gens entièrement nus sortirent de la ville, se jetèrent à la mer et, marchant ou nageant par des eaux peu profondes, envahirent la partie du débarcadère occupée par les ennemis, qui ne les virent pas venir(4). Ils avaient apporté des torches, qu'ils allumèrent alors et avec lesquelles ils mirent le feu aux machines de Scipion. Ces hommes, qu'exaspéraient la faim et la souffrance, s'élançaient, semblables à des fauves, plus acharnés encore quand des traits blessaient leur corps sans défense. Les Romains, épouvantés, ne résistèrent pas longtemps. Par la digue, ils s'enfuirent vers le camp, où ils semèrent la panique(5). Publius dut sortir avec des cavaliers et

1. Combat naval : Appien, 123. Mention dans Tite-Live, *Epit. l.* LI.

2. Voir t. II, p. 74-75.

3. Une citation, faite par Suidas (s. v. 'έπαυλις) et empruntée sans doute à Polybe (fragment 145 de l'édition Büttner-Wobst ; *alias* XXXIX, 2, 18), indique que les Romains et les Carthaginois passèrent les uns et les autres la nuit έπί τοΰ χώματος. Il s'agit, semble-t-il, de cette nuit-là : les Carthaginois auraient été les défenseurs du bas rempart, les Romains, les hommes laissés à la garde des machines.

4. Pour les questions topographiques se rattachant à cet épisode, voir t. II, p. 73-75.

5. Ce camp, où Scipion avait son quartier général, n'était certainement pas situé sur le débarcadère, en arrière des machines romaines, dans l'espace, large d'environ 50 mètres, compris entre le rempart carthaginois et la haute mer. Il devait se trouver sur le cordon, près de la naissance de la digue. Il n'y avait sans doute, cette nuit-là, sur le

courir çà et là pour arrêter ceux qui se précipitaient dehors; il fit tuer quelques-uns de ces affolés et les autres rentrèrent. Les troupes passèrent la nuit sous les armes, craignant une attaque désespérée des Carthaginois. Mais ceux-ci, après avoir brûlé les machines, retournèrent par où ils étaient venus(1).

Lorsque le jour reparut, les assiégés bouchèrent, sur la plate-forme, les brèches du bas rempart, le long duquel ils dressèrent, de distance en distance, de nombreuses tours(2). De leur côté, les Romains fabriquèrent de nouvelles machines. En face des tours, ils établirent des tertres, d'où ils jetèrent des vases pleins de soufre, de poix et de morceaux de bois enflammés. Ils incendièrent ainsi plusieurs de ces ouvrages et, s'avançant à l'assaut, mirent en fuite les défenseurs du rempart. Scipion était maître de tout le débarcadère(3). A peu de distance de l'enceinte de la ville, il fit creuser un fossé et construire une muraille en briques, qu'il éleva à la hauteur de cette enceinte, de telle sorte que les traits lancés par ses soldats pussent atteindre les ennemis postés en face(4). Il laissa là 4 000 hommes(5). La belle saison se passa ainsi(6).

Ce fut, autant qu'il semble, pendant l'automne qu'Asdrubal

---

débarcadère qu'un nombre assez restreint de soldats, chargés de garder les machines. La seule voie qu'ils pussent suivre dans leur fuite était la chaussée de la digue, et il est à croire que ce furent eux qui répandirent la panique dans le camp, quoique Appien ne donne pas ces détails.

1. Appien, 124. Allusions vagues à cette affaire dans Florus, I, 31, 15, et probablement aussi dans Zonaras, IX, 30, p. 468, d.

2. C'étaient des tours en bois, comme le montre la suite du récit.

3. Appien (124-5) semble dire que, depuis le commencement de l'attaque jusqu'a la prise du débarcadère, il ne s'écouta que deux journées (avec la sortie nocturne des Carthaginois dans l'intervalle). Il me paraît cependant peu probable que tes travaux importants exécutés par les assiégeants et par les assiégés aient pu l'être dans un laps de temps aussi court.

4. Fossé et muraille étaient évidemment parallèles à l'enceinte et traversaient par conséquent la plate-forme dans le sens de la longueur.

5. Appien, 125. Pour ce chiffre de 4 000, voir t. II, p. 71-72.

6. Appien, 125-6 : Τό θέρος ές ταῦτα άναλώθη. Χειμώνος δ'άρχομένου, etc. Il ne s'agit pas de l'été et de l'hiver dans le sens rigoureux de ces mots. La belle saison comprenait une partie de l'automne; la mauvaise commentait à peu près vers la fin d'octobre.

essaya d'obtenir la paix[1]. Polybe[2] a raconté sans bienveillance deux entrevues que le général carthaginois eut avec Gulussa, roi des Numides et allié des Romains.

Asdrubal, dit-il, était un homme naturellement gros, mais il avait encore pris de l'embonpoint depuis le commencement du siège et son visage était congestionné. Car, tandis que ses concitoyens mouraient de faim, il se livrait à la boisson et faisait des repas somptueux. Il ressemblait à un de ces bœufs gras qu'on amène à la foire. Au rendez-vous qu'il avait demandé à Gulussa, il se présenta armé de pied en cap, couvert d'un manteau de pourpre et accompagné de dix gardes ; dans son sot orgueil, il paraissait vouloir surpasser les tyrans de tragédie. Laissant son escorte vingt pieds derrière lui, il s'avança jusqu'à la palissade et au fossé [c'était la ligne de défense extérieure, du côté de l'isthme[3]]. Sans souci des égards qu'il devait au roi, il lui fit signe de s'approcher. Gulussa était venu seul, vêtu avec la simplicité des Numides. Quand il fut près d'Asdrubal, il lui demanda de qui il avait peur pour s'être ainsi armé. — « Je crains les Romains. — Je m'en doutais bien ; autrement, tu ne te serais pas enfermé sans nécessité dans Carthage. Mais que veux-tu donc de moi ? — Je veux te prier d'être notre intercesseur auprès de Scipion et de lui promettre de notre part que nous obéirons à tous ses ordres. Épargnez seulement cette malheureuse ville ! — Quelle naïveté ! Les Romains te tiennent assiégé par terre et par mer ; ils t'ont réduit

1. Les entrevues d'Asdrubal et de Gulussa précédèrent de peu les élections romaines, auxquelles on procéda vers le mois de novembre (voir p. 357, n. 6). Il s'agit du calendrier officiel, mais, comme nous l'avons dit, il ne devait pas s'écarter beaucoup de l'année astronomique. Pendant l'hiver, Gulussa fit campagne à une certaine distance de Carthage (Appien, 126). Zonaras (IX, 30, p. 468, c) mentionne la tentative d'Asdrubal après la construction et l'achèvement de la digue (été de 147, selon le récit d'Appien), et avant des opérations militaires conduites sur le territoire punique (hiver de 147-6, selon Appien).

2. XXXVIII, 7-8 (B.-W ; *alias* XXXIX, 1-2). Conf. un extrait de Diodore, XXXII, 22. Appien a omis cet épisode.

3. Voir t. II, p. 28, n. 4.

à une situation presque désespérée, et tu t'imagines que tu obtiendras d'eux ce qu'ils ont refusé à votre ambassade, alors qu'ils étaient encore à Utique et que vos forces restaient intactes ! » L'autre lui répondit que c'était mal juger de l'état des Carthaginois : ils comptaient beaucoup sur leurs alliés (Asdrubal ignorait en effet ce qui s'était passé chez les Maures[1]) ; leurs troupes du dehors n'étaient pas entamées ; surtout, ils avaient confiance dans les dieux ; ils étaient d'ailleurs bien résolus à périr, plutôt que de livrer leur ville.

Quand ils se séparèrent, Asdrubal et Gulussa convinrent de se revoir trois jours plus tard. Scipion, à qui le roi raconta cet entretien, se mit à rire : « Quoi ? voilà ce que réclame l'homme qui a infligé à nos prisonniers un traitement si indigne ! Et, après ce crime, il espère que les dieux l'assisteront ! » Mais Gulussa, s'il faut en croire Polybe, invita Publius, d'une manière très pressante, à terminer cette guerre[2] : sans parler des événements imprévus, il devait se souvenir que les élections consulaires étaient proches et craindre qu'à la fin de l'hiver, quelqu'un ne vînt lui ravir sa gloire. Scipion le chargea alors d'annoncer à Asdrubal qu'il lui accordait la vie, ainsi qu'à sa femme, à ses enfants, à dix familles de ses parents et amis ; qu'en outre, il lui permettait d'emporter dix talents, prélevés sur sa fortune personnelle, et d'emmener cent esclaves[3], à son choix[4]. Gulussa transmit ces propositions dans la seconde entrevue qu'il eut avec le général ennemi. Celui-ci

1. Pour ce membre de phrase, v. *infra*, p. 389.

2. Le fils de Masinissa n'espérait sans doute pas que les Romains consentiraient à laisser Carthage debout. Mais il croyait peut-être que ses alliés ne s'établiraient pas définitivement en Afrique et il souhaitait les voir partir le plus tôt possible.

3. Ce chiffre de cent se trouve dans Diodore. Il devait figurer dans le texte original de Polybe.

4. Était-ce par bienveillance, comme le dit Polybe, que Scipion faisait ces offres au bourreau des prisonniers romains ? On peut supposer qu'il jugeait bon de priver les Carthaginois d'un chef qui, malgré l'assertion contraire de l'historien, ne manquait pas d'habileté (conf. Kahrstedt, p. 659). Quelques mois après, il lui laissa la vie, alors qu'il n'avait plus le même motif de l'épargner, mais il pensait peut-être alors à son futur triomphe, où il voulait faire figurer Asdrubal.

se frappa la cuisse à plusieurs reprises et prit à témoins les dieux et la fortune : « Jamais, s'écria-t-il, le jour ne viendra où Asdrubal verra la fois la lumière du soleil et l'incendie de Carthage. Un homme de cœur trouve un noble tombeau dans les ruines de sa patrie[1] ! »

On a vu[2] que les Carthaginois avaient, l'année précédente envoyé des députés aux Maures. Une courte phrase de Polybe, dans son récit de la première entrevue de Gulussa et d'Asdrubal, indique qu'une alliance avait été conclue avec ces indigènes, mais qu'à l'époque où l'entrevue eut lieu, les Maures ne pouvaient plus rendre à Carthage aucun service. Qu'avait-elle attendu d'eux ? Une attaque contre le royaume numide ? Mais, dans le même temps, elle essaya de détacher des Romains Micipsa et Mastanabal : ce n'était pas le moment de leur susciter des embarras. Une invasion en Espagne, qui aurait provoqué dans la péninsule de nouvelles prises d'armes contre Rome[3] ? Nous l'ignorons. Nous ignorons aussi à quels événements Polybe fait allusion. Rien ne prouve qu'ils aient été en relation avec l'envoi par Scipion de quelques vaisseaux sur les côtes des Maures.

« A l'époque, dit Pline l'Ancien dans sa description de la Maurétanie, où Scipion Émilien commandait en Afrique, l'historien Polybe reçut de lui une flotte, afin d'explorer cette partie du monde[4] »). Et Pline reproduit des renseignements donnés par le Grec sur le mont Atlas. Polybe lui-même mentionne dans son troisième livre[5] un voyage que, pour son ins-

1. Zonaras (IX, 30, p. 468, c-d) ne parle pas du rôle joué par Gulussa dans cette affaire. Il dit inexactement qu'Asdrubal envoya des députés à Scipion pour essayer de traiter. N'ayant pu obtenir ce qu'il espérait, le général carthaginois aurait enfermé sa femme dans la citadelle, parce qu'elle avait dépêché vers le consul un émissaire, pour implorer son salut et celui de ses enfants.

2. P. 369.

3. En 147, les Lusitaniens, après trois ans de répit, recommencèrent la guerre.

4. *Hist. nat*., V, 9 : « Scipione Aemiliano res in Africa gerente, Polybius, annalium conditor, ab eo accepta classe scrutandi illius orbis gratia circumvectus... »

5. Chap. 59, 7.

truction et celle de ses lecteurs, il avait accompli sur l'Océan, le long de la Libye. Un papyrus mutilé nous apprend que Panætius, envoyé par un général avec sept vaisseaux, entreprit un voyage scientifique[1]. Comme nous savons que ce personnage était l'ami de Scipion et qu'il l'accompagna à la guerre[2], nous ne risquons pas de nous tromper en admettant qu'il s'agit de la même expédition. On a supposé[3] que Publius désirait des informations précises sur les colonies puniques du littoral de l'Océan. Les études de ses savants amis pouvaient assurément se concilier avec une telle enquête, comme aussi avec une mission diplomatique; mais soutenir que « cette expédition n'était pas un voyage de découvertes[4] », c'est dire le contraire des textes qui nous indiquent ce qu'elle fut. Se souvenant peut-être d'Alexandre et d'Aristote, Scipion tint à honneur de favoriser les recherches de son maître Polybe.

L'expédition, qui dura probablement plusieurs mois, eut lieu dans la belle saison de l'année 147[5] ou de 146[6], car les termes dont Pline se sert attestent que Publius était alors général en chef de l'armée d'Afrique, et non point tribun militaire sous les ordres de Manilius ; du reste, un simple officier n'aurait pas eu le droit de détacher de la flotte un certain nombre de vaisseaux[7]. Nous croyons qu'il faut choisir l'année 147.

---

1. Papyrus d'Herculanum, index des stoïciens (Crönert, dans *Sitzungsberichte der preussischen Akademie*, 1904, p.476) : ... στρατευσάμενος... αύτόν (Panætius) έν ναυσίν έπτά πρός φιλομάθησιν. Pour l'interprétation de ce texte, voir Cichorius, *Rheinisches Museum*, LXIII, 1908, p. 221.

2. *Supra*, p. 372, n. 6.

3. Vivien de Saint Martin, *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité*, p. 339. Conf. Oehmichen, *Plinianische Studien* (Erlangen, 1880), p. 18.

4. Vivien, *l. c*.

5. Comme le croit, entre autres, C. Th. Fischer, *De Hannonis Carthaginiensis Periplo*, p. 107.

6. Voir, entre autres, Münzer, dans *Real-Encyclopädie*, IV, p. 1450.

7. Le voyage ne saurait donc être placé en 148, date proposée par Cuntz, *Polybius und sein Werk*, p. 54. Il n'est pas possible d'affirmer que, pendant la troisième guerre punique, Polybe soit venu en Afrique avant 147 (voir p. 308, n. 3 ; p. 345. Quant à Scipion, il quitta cette contrée au printemps de 148, pour y retourner au printemps de l'année suivante.

L'année suivante, Carthage ayant été prise au début du printemps, Polybe paraît être retourné aussitôt en Grèce, où il se trouvait peu après, lors de la destruction de Corinthe[1]. En 147, Scipion employa l'été à construire la digue, sans faire d'attaques. Il n'avait donc pas besoin des conseils militaires de Polybe et pouvait mettre à sa disposition quelques-uns de ses navires, qui ne lui étaient guère utiles.

On ne sait rien de précis sur cette exploration. Les renseignements géographiques recueillis par Polybe avaient sans doute pris place dans son XXXIVe livre, aujourd'hui perdu[2]. Un passage assez étendu de Pline[3], qui donne une série d'indications sur la côte occidentale du continent africain, débute par une citation de Polybe, suivie d'une citation d'Agrippa. Le reste est-il de Polybe ou d'Agrippa ? Les avis sont partagés[4]. L'attribution à Agrippa est la plus vraisemblable[5] : elle se justifie par l'enchaînement des phrases[6] ; de plus, le passage en question contient, relativement à l'Atlas, une affirmation contraire à ce que Polybe avait écrit sur cette montagne[7]. Ce n'est

1. Voir Polybe, XXXIX, 2 et suiv. (B.-W. ; *alias*, XL, 7 et suiv.).

2. Ce livre était consacré à la géographie.

3. V, 9-10.

4. Pour Polybe : Klotz, *Quaestiones Plinianae geographicae* (*Quellen und Forsohungen* de Sieglin, XI, 1906), p. 14-15 ; Detlefsen, Die Anordnung der geographischen Bücher des Plinius (même recueil, XVIII, 1909), p. 166. Ces savants admettent un intermédiaire latin entre Polybe et Pline. — Pour Agrippa : Riese, *Geographi latini minores*, n. à la p. 5 ; Strenger, *Strabos Erdkunde von Libyen* (*Quellen* de Sieglin, XXVIII, 1913), p. 28-29. Si l'on se décide pour Agrippa, il n'y a pas de bonnes raisons de croire que sa source ait été Polybe (comme le veut C. Th. Fischer, *l. c.*, p. 118).

5. Au tome I, p. 66, n. 5, j'avais laissé la solution indécise.

6. La citation de Polybe prendrait fin après les mots « ab eo Lixum CCV (conf. Oehmichen, l. c., p. 17 ; Strenger, l. c.). Il faudrait mettre là un point. A partir du mot suivant, « Agrippa », commencerait la citation de l'auteur latin ; elle s'étendrait jusqu'à la fin du § 10 : « ... Mauretaniae proditum ». L'attribution à Polybe exige l'hypothèse d'une parenthèse ou d'une interpolation : au milieu du texte de l'historien grec, aurait été insérée une courte citation d'Agrippa.

7. D'une part, Pline, V, 10 : « In medio eo spatio Atlantem locavit (l'auteur auquel le passage est emprunté), a ceteris omnibus in extremis Mauretaniae proditum » d'autre part, Pline, VI, 199 : « Polybius in extrema Mauretania, contra montem Atlantem, a terra stadia VIII abesse prodidit Cernen ».

pas un document propre à nous éclairer sur l'expédition des amis de Scipion.

Polybe, d'après le témoignage de Pline[1], mentionnait l'île de Cerné et disait qu'elle était située à huit stades du continent, en face du mont Atlas, à l'extrémité de la Maurétanie. Si cette île était bien la Cerné d'Hannon[2] il conviendrait, à notre avis, de la chercher sur la côte du Sahara, entre les caps Juby et Bojador[3]. Mais Polybe étendait-il la Maurétanie jusque-là ? et plaçait-il le mont Atlas dans ces parages ? On peut en douter. Dans l'autre citation de Polybe que nous rencontrons dans Pline[4], nous lisons qu'à l'Occident de l'Atlas, il y a des forêts pleines de bêtes féroces et que cette montagne est distante de 496 milles (environ 735 kilomètres) du fleuve Anatis, distant lui-même de 205 milles (un peu plus de 300 kilomètres) du Lixus[5]. Le Lixus est sans doute, comme dans d'autres textes, l'oued Lekkous, et l'Anatis paraît bien être le fleuve appelé ailleurs Asana, ou Anides, c'est-à-dire l'oued Oum er Rbia, dont l'embouchure se trouve en effet à 300 kilomètres de celle du Lekkous[6]. Nous devrions donc chercher l'Atlas à plus de 700 kilomètres de l'oued Oum er Rbia, ce qui nous amènerait au delà du Maroc, à peu de distance au Sud de l'oued Draa, ou bien, en admettant une exagération d'environ 100 milles, ou 150 kilomètres, à la région montagneuse appelée aujourd'hui l'Anti-Atlas[7]. La Cerné de Polybe aurait donc été

1. VI, 199 (voir note précédente).

2. Une raison de le croire est indiquée t. I, p. 486, n. 1.

3. Voir t. I, p. 488.

4. V, 9 : « Polybius... prodidit a monte eo ad occasum versus saltus plenos feris quas generat Africa, ad flumen Anatim CCCCLXXXXVI, ab eo Lixum CCV ».

5. Naturellement les mesures latines en milles remplacent les stades du texte grec. Pline a dû compter un mille pour huit stades, par conséquent 185 mètres au stade, tandis que le stade indiqué par Polybe ne mesurait probablement que 177 m. 60. Il faudrait donc réduire les deux chiffres de kilomètres, le premier d'un peu plus de 29 kilomètres, le second d'un peu plus de 12.

6. Voir t. II, p. 177.

7. Que divers savants ont, en effet, identifié avec l'Atlas de Polybe : voir t. I, p. 486. n. 1. — On pourrait croire, d'après le texte de Pline, que Polybe plaçait l'Anatis au

de ce côté et il faudrait la distinguer de celle d'Hannon ; il ne resterait pas plus de traces de l'une que de l'autre. Mais le chiffre de 496 milles est-il sûr[1] ? En somme, nous ne pouvons pas dire où étaient cet Atlas et cette Cerné dont Polybe a parlé et que lui et ses compagnons ont dû voir au cours de leur voyage.

Hors de leur ville, les Carthaginois avaient encore des troupes nombreuses, qui demeuraient maîtresses de presque tout le territoire punique, continuaient à envoyer quelques vivres aux assiégés[2] et pouvaient un jour se hasarder à attaquer le camp de l'isthme. Scipion voulut en finir avec elles[3]. Au début de l'hiver, des détachements parcoururent le pays en différents sens. Le consul entreprit lui-même une expédition contre le camp de Néphéris, où était le gros des ennemis, commandés, depuis le retour d'Asdrubal à Carthage, par un chef qu'Appien appelle Diogène[4]. Soucieux probablement de ne pas perdre de temps, il s'y rendit en traversant le lac de Tunis, que Lælius contourna avec la majeure partie des forces romaines. Le camp fut établi à deux stades (355 mètres) de celui des Carthaginois[5]. Lælius et Gulussa[6] reçurent l'ordre de conduire vigoureusement les opérations ; quant à Scipion, qui,

---

couchant [c'est-à-dire au Sud-Ouest] de l'Atlas, et c'est ainsi que Solin (XXIV, 12) l'a compris. Si cette interprétation est exacte, il faut chercher l'Anatis et le Lixus à plus de 700 et de 1 000 kilomètres au delà de l'extrémité de la Maurétanie, fort loin dans le Sud. L'oued Draa s'appelait Lixus, comme l'oued Lekkous, mais si on l'identifiait avec le Lixus mentionné par Polybe, on devrait placer l'Atlas et l'extrémité de la Maurétanie à une vingtaine de lieues seulement au Sud de Tanger.

1. Toute correction serait d'ailleurs arbitraire. Le chiffre de 496 milles a été trouvé dans Pline par Solin (*l. c.*).

2. Si la digue romaine interdisait l'accès des ports du côté de la baie du Kram, on pouvait y pénétrer par l'entrée récemment ouverte.

3. Pour cette campagne, voir Appien, 126. Brèves indications dans Zonaras, IX, 30, p. 468, d, et Tite-Live, *Epit. l.* LI.

4. *Lib.*, 126 : Διογένης (nom punique déformé ?). Zonaras (*l. c.*) dit que ce camp fortifié était occupé par Bithyas.

5. M. Veith (*Antike Schlachtfelder*, p. 711-2 et carte 15) veut placer le camp romain entre le camp carthaginois et Néphéris, au Sud-Est de cette ville.

6. Dans Appien (126), il faut probablement suppléer, avec Schweighäuser : χαί [Λαίλιον χαί] Γολόσσην χαταλίπων. Conf. Zoneras, *l. c.*

désirait tout diriger, il faisait la navette entre Néphéris et Carthage.

Deux larges brèches ayant été ouvertes entre des tours, sur le front du camp punique, il décida de donner l'assaut. Il choisit 4 000 bons soldats, plaça 1 000 d'entre eux en embuscade derrière la position ennemie et ordonna aux 3 000 autres de s'avancer vers les brèches, non pas en une seule masse compacte, mais en échelons, afin que, si les premiers étaient refoulés, ils n'eussent pas la possibilité de fuir. Un violent combat s'engagea. Pendant que toute l'attention des Africains se portait de ce côté, le corps de 1 000 hommes, exécutant les instructions du général, se jeta sur la face opposée de l'enceinte, arracha les palissades et fit irruption. Les troupes de Diogène crurent ces assaillants beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'étaient en réalité et lâchèrent pied. Gulussa les poursuivit avec ses cavaliers et ses éléphants[1]. Ce fut un grand carnage[2].

Publius s'empara ensuite de la ville de Néphéris, après un siège qui dura 22 jours et qui fut très pénible : outre que le lieu était d'accès difficile, les Romains, dans cette région montagneuse, souffrirent du froid, car on était en plein hiver.

Le succès de cette expédition contribua beaucoup à la chute de Carthage. Les Libyens qui ne s'étaient pas encore détournés d'elle perdirent courage en apprenant la destruction de sa dernière armée ; ils se soumirent aux officiers de Scipion, ou leur opposèrent une molle résistance, qui fut brisée sans peine. Les assiégés ne reçurent plus aucun convoi de vivres : il n'y avait personne en Afrique qui voulût ou pût désormais leur en

1. Le terrain, très accidenté, n'était pourtant guère favorable aux évolutions de ces animaux.

2. Il y aurait eu 70 000 morts, soldats et non-combattants. Nous avons fait observer (t. II, p. 343) que ce chiffre est inadmissible ; peut-être est-il altéré. A moins que les Romains n'aient eu connaissance d'un recensement fait par leurs ennemis avant la bataille, on ne voit pas trop comment ils purent savoir que 4 000 hommes leur échappèrent, comme le dit Appien.

envoyer[1]. Leur détresse croissait de jour en jour; les affamés qui succombaient ou allaient se livrer aux ennemis étaient innombrables[2].

VI

Au terme de son consulat, Scipion garda son commandement. Quand le printemps revint, il jugea que l'heure propice était enfin arrivée pour l'exécution de la sentence rendue, trois ans plus tôt, contre Carthage. Il avait toute son armée sous la main, les troupes envoyées çà et là pendant l'hiver ayant rempli leur tâche[3].

Dans les guerres des Romains, les prises de villes étaient précédées d'actes religieux. Un auteur du IVe siècle de notre ère, Macrobe[4], nous a conservé deux formules que prononçaient les généraux. L'une invitait les dieux protecteurs de la cité ennemie à l'abandonner et à se transporter à Rome, où ils trouveraient une demeure et seraient honorés d'un culte. L'autre s'adressait aux dieux infernaux : « Veuillez tous répandre la fuite, la frayeur, la terreur dans cette ville de...[5] et dans l'armée que j'ai conscience de nommer. Ceux qui porteront les armes et lanceront des traits contre nos légions et notre armée, veuillez les faire disparaître et priver de la lumière des cieux cette armée, ces ennemis, ces hommes, et leurs villes, et leurs champs, et les habitants de ces lieux, régions, champs, villes. Considérez l'armée de ces ennemis, les villes et champs de ceux que j'ai conscience de nommer, les villes, champs, personnes

1. Appien, 126. — Bithyas fut fait prisonnier (Zonaras, IX, 30, p. 469, d), on ignore dans quelles circonstances.

2. Polybe, XXXVIII, 8, 12 (B.-W. ; *alias* XXXIX, 2). Voir aussi Zonaras, IX, 30, p. 468, c, qui prétend que des Carthaginois se nourrirent de chair humaine.

3. Zonaras, IX, 30, p. 469, a.

4. *Sat*., III, 9, 7-11 (formules d'*evocatio* et de *devotio*).

5. Le texte reproduit par Macrobe indique ici Carthage : « urbem Carthaginem ».

et générations d'iceux comme dévoués et consacrés aux conditions auxquelles les ennemis ont été déjà le plus efficacement dévoués, etc.[1]. »

Ces formules, Macrobe les a empruntées à un livre de Sammonicus Serenus, qui les avait lui-même prises dans un ouvrage très ancien, rédigé par Furius[2], probablement L. Furius Philus, consul en 136 avant J.-C. et ami de Scipion Émilien[3]. Elles paraissent bien être authentiques. Mais est-ce avec raison que les deux textes transcrits par Macrobe nomment expressément Carthage[4] ? On en a douté. Les exemples connus d'évocations de divinités, a-t-on dit[5], ne concernent que des villes du voisinage de Rome ; d'autre part, avant le règne de Septime Sévère, nous n'avons aucun témoignage d'un culte officiel célébré dans Rome en l'honneur de la déesse Céleste, la grande protectrice des Carthaginois. Sammonicus Serenus, contemporain de ce prince, aurait appliqué faussement à Carthage la formule d'évocation, pour faire croire que le culte de *Caelestis* était vieux de trois siècles et demi dans la capitale du monde et n'y avait pas été introduit tout récemment par l'empereur africain. Cette hypothèse est assez plausible ; en tout cas, elle s'appuie sur des constatations exactes. On a également soutenu que la seconde formule ne fut pas prononcée contre Carthage[6]. Les cités qu'elle vouait aux dieux infernaux étaient détruites, mais, après cette exécution, la vie pouvait renaître sur les ruines ; or des imprécations solennelles

1. Cette traduction est presque entièrement celle de M. Bouché-Leclercq, dans le *Dictionnaire des antiquités*, s. v. *Devotio*, p. 117.

2. Macrobe, III, 9, 6.

3. Sur ce personnage, voir Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, I, 1, 3e édit., p. 335 ; Münzer, dans *Real-Encyclopädie*, VII, p. 360.

4. Conf. Servius, *In Aeneid.*, XII, 841 : « Constat bello Punico secundo exoratam lunonem, tertio vero Bello a Scipione sacris quibusdam etiam Romam esse translatam ». Il s'agit de la Junon de Carthage, de la déesse Céleste.

5. Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*, 2e édit., p. 374 ; le même, *Real-Encyclopädie*, s. v. *Evocatio*, t. VI, p. 1153.

6. Mommsen, au *C. I. L.*, I, p. 100.

interdirent d'habiter le sol de Carthage[1]. L'argument ne nous semble pas péremptoire. Ces imprécations, prononcées après la prise de la ville, n'étaient pas, croyons-nous, incompatibles avec la formule que Scipion aurait récitée avant d'y entrer; elles en auraient seulement aggravé les effets.

Un jour de mars ou d'avril[2], Publius ordonna l'assaut. Un de ses beaux-frères, Tiberius Sempronius Gracchus, âgé de seize ans à peine, était venu le rejoindre. L'aîné des Gracques et Fannius, plus tard consul, furent les premiers Romains qui escaladèrent le rempart[3]. L'attaque visait le Cothon, c'est-à-dire le double port intérieur[4] ; elle partit certainement de la plate-forme sur laquelle un long mur en briques avait été construit par les assiégeants, devant l'enceinte de Carthage. En arrière de cette partie de l'enceinte, s'étendait le bassin rectangulaire du port marchand. Asdrubal crut que l'effort des ennemis allait se porter de ce côté, et, dans la nuit, il fit mettre le feu aux bâtiments, sans doute des hangars en bois, qui s'élevaient sur les quais[5].

Tandis que les Carthaginois étaient ainsi occupés, Lælius, à leur insu, se dirigea vers le bassin circulaire qui constituait

1. V. *infra*, p. 403.

2. Appien, 127 : Ἀρχομένου δ'έαρος.

3. Plutarque, *Ti. Gracchus*, 4 (v. *supra*, p. 336, n. 3). Ce Fannius épousa une fille de Lælius, le légat de Scipion.

4. Appien, *l. c.* : 'ὁ Σχιπίων έπεχείρει τή τε Βύρση χαί τών λιμένων τώ χαλουμένω Κώθωνι. Pour les mots χαί — Κώθωνι, voir t. II, p. 41. Βύρσα pourrait désigner l'ensemble de la vieille ville, par opposition au quartier extérieur, Mégara : Appien aurait voulu dire que Scipion attaqua la Cité du côté du Cothon. Mais, comme, dans le chapitre suivant, il emploie le mot Βύρσα pour désigner la citadelle (colline de Saint-Louis), il est permis de supposer qu'il ne lui donne pas ici un sens différent et qu'il s'est mal exprimé : en réalité, Scipion attaqua d'abord le Cothon, puis, maître du double port, il entreprit l'attaque de Byrsa, la citadelle.

5. Appien, *l. c.* Mention vague de l'incendie du port dans Zonaras, IX, 30, p. 469, a. — Asdrubal, voyant que le rempart était forcé au-dessus de la plate-forme, ne se crut sans doute pas capable de tenir dans le port marchand. Il se décida donc à allumer un vaste incendie, afin d'arrêter la marche de Scipion. Il se ménageait ainsi quelques heures de répit, dont il pouvait profiter pour organiser la défense plus loin.

le port de guerre[1], et qui était, selon Appien, entouré de deux murs. Sur des ponts improvisés, les soldats qu'il conduisait franchirent hardiment ces obstacles[2]. Les gens qui se trouvaient là ne leur résistèrent pas : ils étaient exténués par la faim et démoralisés[3].

Le port militaire était au pouvoir des Romains[4]. Auprès, s'étendait la grande place : Scipion en prit possession. Il y fit passer la nuit à ses troupes, les tenant sous les armes, car l'obscurité empêchait d'aller plus avant[5]. Au point du jour, il appela 4 000 autres soldats, tout frais. Ces hommes envahirent le temple d'Apollon, dont la statue dorée se dressait dans un tabernacle du poids de mille talents, recouvert de plaques d'or. Ils détachèrent les plaques avec leurs glaives et se les partagèrent, sans souci des ordres de leurs chefs[6].

Tous les Carthaginois qui l'avaient pu s'étaient réfugiés

---

1. Comment l'atteignit-il ? On ne nous dit pas qu'il ait amené ses troupes sur des vaisseaux jusqu'à la hauteur du port militaire et que, de ces vaisseaux, il ait appliqué des échelles contre le rempart. Il est plus probable qu'il fit le trajet à pied, en venant du débarcadère. La distance était au minimum de 400 mètres. Je ne crois pas que les Romains l'aient parcourue en passant entre la mer et le rempart, comme le pense Meltzer (*Neue Jahrbücher*, CXLIX, 1894, p. 130). Il faudrait admettre que le bas du rempart était précédé extérieurement d'une sorte de trottoir ou de quai : une telle disposition aurait été trop favorable aux surprises pour qu'on l'eût adoptée; la muraille devait tomber à pic sur les flots. Il semble donc que Lælius se soit dirigé vers le port militaire en suivant la courtine du rempart, sur laquelle les Romains auraient pris pied après un assaut venant du débarcadère. — C'est peut-être à ce moment qu'il faut placer la conversation entre Scipion et Polybe dont nous avons parlé précédemment (t. II, p. 75, n. 4).

2. Voir t. II, p. 66, n, 1.

3. Appien, 127.

4. Appien, *l. c.* : Ληφθέντος τοῦ περί τόν Κώθωνα τείχους... Il s'agit peut-être du double mur qui entourait, non pas tout le Cothon, mais seulement le port de guerre : voir t. II, p. 65-66. Pendant ce temps, le port marchand continuait à brûler et restait inaccessible aux Romains. — Orose, IV, 23, 1 : mention de la prise du Cothon par Scipion.

5. Selon Appien (127), Asdrubal incendia pendant la nuit (νυχτός ; conf. Zonants, IX, 30, p. 469, a) le port rectangulaire, et, dans le même temps, Lælius alla s'emparer du port circulaire. D'autre part, le soir était venu (έν έσπέρα) quand Scipion occupa la place, auprès du Cothon. Il n'est pas vraisemblable que toute une journée se soit écoulée dans l'intervalle. Ces événements durent se passer rapidement, au début d'une seule nuit.

6. Appien, 127.

dans Byrsa, la citadelle. Scipion se prépara à l'attaquer. De la place, trois rues y montaient ; elles étaient bordées de maisons à six étages, d'où les Romains furent accablés d'une grêle de projectiles. Ils se rendirent maîtres des maisons voisines de la place et s'avancèrent par les terrasses et les toits, refoulant ceux qu'ils rencontraient. Ils traversaient les vides des ruelles sur des planches. Et, tandis qu'on se battait en haut, d'autres luttes s'engageaient dans les rues. Partout des gémissements, des lamentations, des cris, toutes les images de la souffrance et de la mort. Les uns succombaient dans la mêlée ; d'autres, précipités encore vivants des toits, se brisaient sur le sol, ou étaient reçus sur les pointes des lances, des javelots et des épées[1].

Publius fit mettre le feu à ce quartier, quand les assaillants furent parvenus devant Byrsa, et il ordonna de niveler les ruines, pour faciliter le passage des troupes, qui devaient combattre à tour de rôle. Ce fut alors un nouveau spectacle, non moins effroyable. L'incendie se propageait, dévastait tout ; puis les Romains sapaient et renversaient les murs, qui s'écroulaient avec fracas. Des cadavres, très nombreux, tombaient en même temps que les pierres. On entendait les cris déchirants d'une multitude de malheureux, couverts de blessures, à demi brûlés : vieillards, femmes, enfants, qui s'étaient blottis dans les recoins des maisons. Un autre martyre attendait ceux qui ne périssaient pas dans leur chute. Les hommes chargés par Scipion de faire place nette survenaient, munis de haches et de crocs. Ils traînaient les morts et les vivants à des trous qu'ils comblaient en y entassant pêle-mêle pierres et poutres. Ici, l'on voyait sortir des jambes, qui, pendant quelque temps, s'agitaient encore ; là, des têtes émergeaient. Les chevaux qui galopaient écrasaient les visages et faisaient jaillir les cervelles.

1. Appien, 128. Voir aussi Zonaras, IX. 30, p. 469, a.

Ce n'était pas à dessein que les Romains commettaient ces cruautés : ils n'y prenaient même pas garde. La fièvre du combat, l'espoir de la victoire prochaine, les allées et venues des soldats, sous la conduite des tribuns et des centurions, les appels de ceux qui donnaient et répétaient les ordres, les sonneries des trompettes, tout cela les plongeait dans une sorte d'ivresse et les rendait indifférents à ce qu'ils voyaient. Polybe, lui, regardait, et c'est certainement à son récit qu'Appien a emprunté ces détails horribles[1].

Six jours et six nuits s'écoulèrent[2]. Les troupes se relayaient pour ne pas succomber à l'insomnie et à la fatigue. Mais Scipion surveillait tout, courait partout sans répit, ne dormant pas, ne s'interrompant même pas quand il prenait un peu de nourriture. Enfin, épuisé, il alla s'asseoir sur une hauteur[3], d'où ses yeux suivirent l'œuvre de dévastation.

Le septième jour, quelques hommes sortirent de Byrsa, portant les insignes des suppliants. Ils vinrent trouver le général et le conjurèrent d'accorder la vie, la vie seule, à ceux qui se rendraient. Scipion y consentit, mais en exceptant les transfuges. Aussitôt commença le long défilé, par une porte étroite de la citadelle, de 50 000 hommes et femmes, qui furent remis à des gardes[4]. Quant aux transfuges de l'armée romaine, dont le nombre était d'environ neuf cents, ils se retirèrent dans l'aire du temple d'Esculape, avec Asdrubal, sa femme et ses deux fils[5]. De ce lieu élevé et escarpé, ils pouvaient repousser les

1. *Lib*., 128-9.

2. Appien, 130. Orose, IV, 23, 2.

3. Peut-être la colline de Junon.

4. Appien, 130. Voir aussi Zonaras, IX, 30, p. 469, b ; Florus, I, 31, 16 ; Orose, IV, 23, 2-3. Je donne le chiffre d'Appien, probablement pris dans Polybe; Florus et Orose en indiquent d'autres : voir L II, p. 35, n. 2.

5. Dans le sommaire du livre LI de Tite-Live, nous lisons que, peu de jours avant de se rendre à Scipion, Asdrubal repoussa une prière de sa femme : celle-ci voulait qu'il s'enfuît avec elle auprès du vainqueur. Je ne sais si cela est vrai. Remarquer que, selon Zonaras, la femme d'Asdrubal avait, quelques mois plus tôt, fait une démarche auprès de Scipion et que son mari l'avait empêchée d'y donner suite (voir p. 389, n. 1). Peut-être

attaques. Mais, accablés de fatigue, torturés par la faim et l'angoisse, ils ne tardèrent pas à comprendre que le moment suprême était venu. Ils entrèrent dans le temple, sur le toit duquel ils montèrent.

Asdrubal s'était dérobé. Tenant un rameau de suppliant, il alla rejoindre Scipion. Il embrassa ses genoux et implora sa pitié. Publius le fit asseoir à ses pieds, exposé aux regards des transfuges. Ceux-ci demandèrent aux soldats qui se trouvaient en face d'eux d'interrompre un peu l'assaut ; Scipion l'ayant permis, ils se tournèrent vers le chef carthaginois et lui lancèrent toute sorte d'outrages. Ensuite, ils incendièrent le temple et périrent dans les flammes. Parée comme en un jour de fête, la femme d'Asdrubal se dressa avec ses fils devant. Publius et devant son mari. Elle appela le misérable. Comme il se taisait, les yeux fixés à terre, elle invoqua les dieux, remercia Scipion de lui avoir promis la vie, ainsi qu'à ses enfants[1] ; puis, après un court silence, elle s'adressa à Asdrubal et lui reprocha sa lâcheté et sa trahison. Lorsqu'elle eut fini de parler, elle jeta les deux enfants dans le brasier et s'y précipita elle-même[2].

C'en était fait des Carthaginois. Carthage brûla pendant dix jours encore[3].

---

l'indication de Tite-Live se rapportait-elle au même fait ou à la même légende. En tout cas, cette défaillance aurait été-effacée par une noble fin. Asdrubal, lorsqu'il se décida, malgré ses serments, à préférer le déshonneur à la mort, ne se soucia pas de sauver avec lui sa femme et ses enfants.

1. Il y a là une allusion soit à la promesse faite à Asdrubal par l'intermédiaire de Gulussa (voir p. 388), soit peut-être à une autre promesse que la femme d'Asdrubal aurait elle-même sollicitée et obtenue de Scipion (voir p. 389, n. 1).

2. Appien, 130-131 ; fragment de Polybe, XXXVIII, 20 (B.-W. ; *alias* XXXIX, 3 a). Voir aussi Diodore, XXXII, 23 ; Strabon, XVII, 3, 14 ; Zonaras, IX, 30, p. 460, b-c ; T ite-Live, *Epit. l.* LI [la femme d'Asdrubal « in medium se flagrantis urbis incendium cum duobus liberis ex arce praecipitavit ». C'eût été un saut prodigieux : Tite-Live n'est sans doute pas responsable de cette bévue] ; Valére-Maxime, III,. 2, ext., 8 ; Florus, I, 31, 17 ; Orose, IV, 23, 4.

3. L'incendie dura 17 jours, selon Florus (I, 31, 18) et Orose (IV, 23, 5), sans doute d'après Tite-Live. — Zonaras (IX, 10, p. 469, c) prétend que, la ville prise, Scipion

La tâche avait été longue et rude pour ces Romains, débarqués en Afrique moins pour combattre que pour piller et détruire. Des chefs incapables et présomptueux, des soldats peu disciplinés et, semble-t-il, d'un courage médiocre s'étaient heurtés à des hommes prêts à tout oser avant de mourir, qui, privés de leurs armes par des procédés déloyaux, en avaient forgé d'autres et avaient soutenu, non sans habileté, une lutte héroïque. Scipion lui-même n'avait pu accomplit sa mission qu'au bout d'une année, et c'était surtout la famine qui lui avait livré Carthage.

Il accorda à ses troupes plusieurs jours de pillage, en faisant toutefois mettre de côté l'or, l'argent et les objets consacrés dans les sanctuaires(1). Du butin, il ne garda rien pour lui(2). Il distribua des récompenses à tous, à l'exception de ceux qui avaient dépouillé le temple d'Apollon. Les armes, les machines, les vaisseaux des vaincus furent offerts à Mars et à Minerve; selon le rite romain, le général alluma le feu qui les détruisit(3). Les Siciliens furent invités à venir reconnaitre et reprendre les objets précieux que les Carthaginois leur avaient jadis enlevés : des peintures d'artistes illustres, des statues d'un beau travail, des ex-voto en or et en argent, le fameux taureau de bronze que Périlaos avait fabriqué pour Phalaris d'Agrigente et dans les flancs duquel le tyran faisait brûler ses victimes(4).

écrivit au Sénat pour savoir ce que devait en faire. Cela est invraisemblable : le général avait depuis longtemps l'ordre de la détruire. Suit une discussion dans le Sénat : Caton (mort depuis plus de deux ans) y intervient.

1. Appien, 133.

2. Polybe, XVIII, 35, 9 (B.-W. ; *alias* XVIII, 18. 9-11). Cicéron, *De officiis*, II, 22, 76. Valére-Maxime, IV, 3, 13. Plutarque, *Reg. et imper. apophth*., Scipio Minor, 1 et 7 (*Moralia*, Didot, I, p. 242).

3. Appien. *l. c*.

4. Appien, *l. c*. Diodore, XIII, 90, 5 ; XXXII, 25. Plutarque, *l. c*., 6. Tite-Live, *Epit. l.* LI. Valére-Maxime, V, 1, 6. Eutrope, IV, 12, 2. *Inscr. graecae*, XIV, 315. Divers passages des Verrines (le Cicéron rappellent les restitutions ou les dons faits par Scipion aux Siciliens (car, autant qu'il semble, il ne s'agit pas toujours de restitutions) : Act. II, 1. II, 2, 3 ; 35, 86-87 ; l. IV, 33, 72 et 73 ; 34, 74 ; 39, 84 ; 43. 93 ; 44, 97.

Le contenu des bibliothèques fut abandonné aux rois numides[1].

Dès qu'on apprit à Rome l'heureuse nouvelle, le peuple décida l'envoi d'une commission qui prendrait avec Scipion les mesures nécessaires ; le Sénat nomma, pour en faire partie, dix de ses principaux membres[2]. Arrivée en Afrique, elle invita Scipion à détruire entièrement ce qui restait encore de Carthage[3]. Sur son avis, Publius prononça des imprécations qui consacraient le sol de la ville[4] et en interdisaient l'usage aux hommes[5] ; l'accès n'en fut pas défendu, mais personne ne devait désormais y établir sa demeure[6].

Toutes les villes qui étaient restées obstinément fidèles aux Carthaginois furent condamnées, à disparaître[7]. Celles qui s'étaient, de leur plein gré, associées aux Romains furent

1. Pline l'Ancien, XVIII, 22 : « Senatus noster... Carthagine capta..., cum regulis Africae bibliothecas donaret... »

2. Que le peuple soit intervenu, c'est ce que prouve la loi agraire de l'année 111 (*C. I. L.*, I, n° 200, l. 77 et 81, à la p. 84) : elle mentionne les « Xvirei quei ex lege Livia factei createive fuerunt ». Mais Appien (136) indique avec raison que ces dix commissaires furent désignés par le Sénat. Voir Mommsen, au *C. I. L.*, I, p. 99.

3. Appien, *l. c*.

4. Cicéron, *De lege agraria,* II, 19, 51 : « Karthaginem.... quam P. Africanus.., de consilii sententia consecravit » ; conf. *ibid*., I, 2, 5. Appien, *Lib*., 135 (sur ce texte, voir t. II, p. 10, n. 1) ; conf. *ibid*., 2. et *Bell. civ.*, I. 24.

5. Appien (*Bell. civ., l. c*.) dit qu'on put y faire paitre des troupeaux. Mommsen (au *C. I. L*., I, p. 100) doute que cela soit exact ; il fait remarquer que, dans la loi de l'année 111, le sol de Carthage n'est pas compris parmi les terres de pâture mises en location par les censeurs : ni l'État, ni les particuliers n'en tiraient profit.

6. Appien, 135. Zonaras, IX, 30. p. 469. d.

7. Appien, *l. c*. : Ὅσαι πόλεις συμμεμαχήχεσαν τοῖς πολεμίοις ἐπιμόνως, ‘έδοξε χαθελεῖν άπάσας. Le terme χαθελεῖν indique, croyons-nous, une destruction matérielle, et non pas seulement l'abolition du régime municipal. Après avoir mentionné successivement Néphéris, Tunis, Néapolis. Aspis (Clupea), Strabon ajoute (XVII, 3. 16) : « Ces villes furent détruites par les Romains en même temps que Carthage ». Cela s'applique soit aux deux dernières, soit à toutes les quatre. On a vu que Scipion s'empara de Néphéris quelques-semaines avant de prendre Carthage. Néapolis fut prise en 148 et, à cette époque, pillée ou détruite, malgré la capitulation accordée par Pison (voir p. 369, n. 1). Clupea résista alors avec succès ; il se peut qu'elle ait fait cause commune avec Carthage pendant deux ans encore. Il me parait probable que Tunis tomba d'assez bonne heure au pouvoir des Romains, qui ne pouvaient assiéger Carthage avec cette menace derrière eux, ni entreprendre leurs expéditions contre Néphéris avec cet obstacle sur leur route. Lors de la troisième expédition, en 147, Lælius contourna le lac : il dut donc passer sous Tunis.

déclarées libres[1] et reçurent une part des terres conquises ; surtout Utique, qui avait donné l'exemple de la défection : ses possessions s'étendirent désormais jusqu'à Hippo (Bizerte) vers le Nord, jusqu'à Carthage vers le Sud[2]. Des terres furent aussi attribuées à des transfuges[3]. Rome s'annexa la région dont les Carthaginois étaient encore maîtres au début de la guerre, bien moins pour accroître sa puissance et ses ressources que pour écarter de l'emplacement de la cité morte les convoitises des rois numides[4]. Ainsi fut constituée la province d'Africa.

Leur tâche remplie, les commissaires retournèrent en Italie. Scipion demeura en Afrique, pour exécuter les décisions qui avaient été prises[5], en particulier la destruction totale de Carthage[6] et l'établissement d'un vaste fossé, destiné à marquer les limites de la nouvelle province[7]. Il revint ensuite à Rome. Il y célébra un triomphe où figurèrent une foule de statues et d'objets précieux[8]. Comme l'homme illustre dont il

1. « Peuples libres » (*populi liberi*), dit la loi de l'année 111, qui les énumère, au nombre de sept : *C. I. L.*, I, n° 200, l. 79 (p. 84) ; voir aussi l. 75 (*ibid.*), l. 85 (p. 85) ; conf. *supra*, p. 353, n. 1.

2. Appien, *Lib.*, 135. *C. I. L., l. c.*, I. 81. Ces terres ne furent pas incorporées aux territoires propres des villes libres. Le peuple romain, qui les concéda, continua à s'en considérer comme propriétaire. Il en fut de même des terres concédées aux transfuges: Mommsen, au *C. I. L.*, I, p. 98.

3. Loi de l'année 111 : l. 76 et 85. Ces transfuges étaient sans doute les compagnons de Phamaias, peut-être d'autres encore. Mommsen, *l. c.*

4. A l'intérieur des limites de la province, certaines terres furent concédées aux fils de Masinissa ; mais, comme celles qu'avaient reçues les cités libres, elles n'en faisaient pas moins partie du domaine public de Rome. Voir *C. I. L.*, I, n° 200, l. 81 ; Cicéron, *Leg. agr.*, I, 4, 10, et II, 22, 58.

5. Appien, 135.

6. Cicéron, *Leg. agr.*, II, 19, 51 ; 32, 87, Orose, IV, 23, 6 (pour ce passage, conf. t. II, p. 33, n. 5).

7. Pline l'Ancien, V, 25 : « ... fossa inter Africanum sequentem et reges Thenas usque perducta ». V. *supra*, p. 326-7.

8. Appien, 135 ; Tite-Live, *Epit. l.* LII ; Cicéron, *République*, VI, 11 ; etc. Pline l'Ancien (XXXIII, 141) dit cependant que 4 370 livres d'argent seulement furent montrées à ce triomphe, parmi le butin. Mention de deux statues apportées de Carthage à Rome : un grand Apollon, dressé en face du Cirque (Plutarque, Flamininus, 1) ; un Hercule, auquel, affirmait-on, les Carthaginois sacrifiaient tous les ans une victime humaine ; au temps de Pline (XXXVI, 39) il gisait devant le portique des Nations.

était le petit-fils par adoption, il avait mérité le surnom d'*Africanus*[1].

Ce qui restait de la population de Carthage fut vendu sur les marchés d'esclaves[2], sauf un petit nombre de nobles, jeunes gens livrés comme otages au printemps de 149, ou prisonniers que l'on consentit à épargner; ils menèrent une vie obscure dans divers lieux de l'Italie qu'on leur assigna pour résidences[3].

Il y avait alors à Athènes un philosophe d'origine carthaginoise[4], dont le nom punique était Asdrubal, mais qui se faisait appeler Kleitomachos[5]. Disciple du néo-académicien Carnéade, il devint chef de l'École après son maître[6]. Il fut célèbre et honoré : il publia des traités que, plus tard, Cicéron mit largement à contribution[7] ; il eut à Rome de puissants amis, entre autres L. Marcius Censorinus[8], l'un des consuls qui, dans le camp d'Utique, avaient repoussé les supplications

1. Cicéron, l, c. Velleius Paterculus, I, 13, 2. Zonaras, IX, 30, p. 470, a. Dessau, *Inscriptiones latinae selectae*. I, n° 43. Etc.

2. Orose, IV, 23, 7 : « Multitudo omnis captivorum, exceptis paucs principibus, venundata est ». Cicéron, *Tusculanes*, III, 22, 53 : « Karthaginienses multi Romae servierunt ». Selon Zonaras (IX. 30. p. 469, d), la plupart de ceux qui tombèrent au pouvoir des Romains furent jetés en prison et y moururent; quelques-uns seulement auraient été vendus. Mais il est invraisemblable que l'État ait gardé en captivité environ 50 000 personnes.

3. Zonaras, *l. c*. Il mentionne, outre les otages, Asdrubal et Bithyas, le Numide qui avait commandé la cavalerie punique. Une citation faite par Suidas (s. v. Φιλανθρωπηθείς) est peut-être empruntée à Polybe : « Asdrubal, ayant eu un entretien avec lui (l'interlocuteur n'est pas nommé) et ayant reçu un accueil bienveillant, voulut se rendre dans un pays étranger ». S'agit-il de notre Asdrubal et de Scipion ? Il est certain que Scipion fit paraître le général carthaginois à son triomphe : Tite-Live, *Epit. l*. LII ; Eutrope. IV, 14, 2 (« Africani..., ante cuius currum ductus est Asdrubal »).

4. Son père était peut-être un Grec établi à Carthage : voir t. II, p. 228, n. 7.

5. Plutarque, *De Alexandri fortuna*. 5 (*Moralia*, Didot. I. p. 403), Diogène Laërce, IV, 67. Étienne de Byzance, s. v. Καρχηδών. Papyrus d'Herculanum : S. Mekler, *Academicorum philosophorurn index Herculanensis* (Berlin, 1902), p. 88.

6. En 129-8, à l'âge de 57 ans. Il ne fut pas le successeur immédiat de Carnéade. Sur sa carrière, voir Mekler, *l. c*., p. 118-120.

7. Dans le *De nature deorum* et le *De divinatione*, probablement aussi dans les *Academica* et peut-être dans le De fato. Voir Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, I, 2, 3e édit., p. 352, 360, 361, 362, 366, 370.

8. Cicéron, *Acad*., II, 32, 102.

de Banno, demandant grâce pour Carthage. Clitomaque se souvint de sa ville natale quand il apprit qu'elle était tombée. Il prit sa part du malheur de ses compatriotes en rédigeant un écrit destiné à les consoler[1]. Peut-être ne s'inquiéta-t-il guère de savoir si beaucoup parmi eux pourraient encore le lire et en tirer profit, mais les Romains, qui appréciaient ce sage, approuvèrent sans doute sa généreuse pensée.

Le vainqueur en eut une autre. Après la prise de Byrsa, tandis que ses soldats achevaient de brûler Carthage, Scipion versa des larmes. Il resta quelque temps plongé dans ses réflexions. Puis il récita à haute voix ces vers du grand poète[2] : « Un jour viendra où périra Ilion, la ville sainte, où périront Priam et le peuple de Priam, habile à manier la lance ». Polybe, qui était là, l'entendit. Il l'interrogea sur le sens des paroles qu'il avait prononcées. Son ami lui prit la main : « Je ne sais pourquoi, dit-il, j'ai peur qu'un autre ne les répète un jour, à propos de ma patrie[3] ». Il songeait à l'inconstance de la fortune[4] : vague crainte, mêlée peut-être d'un léger remords. Plus tard, des Romains, témoins des hontes et des désordres qui remplirent le dernier siècle de la République, se demandèrent s'il n'eût pas mieux valu laisser la vieille ennemie debout. Persuadés que Rome se permettait tout parce qu'elle

1. Cicéron, *Tusculanes*, III, 22, 54 : « Legimus librum Clitomachi, quem ille eversa Karthagine misit consolandi causa ad captivos cives suos ». Deux extraits de Stobée (*Flor*., XXXIV, 67, et. XLI, 29, édit. Wachsmuth et Henze, V, p. 845 et 937) ont peut-être été tirés de cet écrit : voir Susemihl, *Geschichte der griechischen Litteratur in der Alexandrinerzeit*, I (1891), p. 130, n. 641 b (d'après Buresch).

2. *Iliade*, IV, 104-5 ; VI, 448-9.

3. Polybe, XXXVIII, 21 (B.-W. ; *alias* XXXIX, 3, n) : extrait mutilé. Appien, 132 (citant Polybe). Diodore, XXXII, 24, qui a certainement aussi pour source Polybe. Les deux récits ne sont pourtant pas tout à fait semblables. Dans Diodore, Polybe, voyant son ami pleurer, lui demande la cause de ses larmes. C'est alors que Scipion avoue sa crainte et cite les vers d'Homère.

4. Son père, Paul-Émile, y avait songé aussi, quand on avait amené au camp romain Persée prisonnier : Polybe, XXIX, 20 (B.-W. ; *alias* XXIX, 6 b). Pensée analogue dans Polybe, XXXIX, 8, 2 (B.-W. ; *alias* XL, 13, 3).

n'avait plus rien à redouter[1], ils déclarèrent que la décadence avait commencé pour elle lors de la chute de Carthage[2]. Leur morale n'avait, semble-t-il, d'autre horizon que l'intérêt de l'État. C'était une erreur, non un crime, qu'ils reprochaient à leurs pères.

1. C'était, selon la tradition, ce qu'avait craint Scipion Nasica, lorsqu'il s'était opposé à la destruction de Carthage : conf. p. 331. Voir aussi dans Plutarque, *De inimic. utilit*., 3 (*Moralia*, Didot, I, p. 105), un prétendu propos du même Nasica après la ruine de la ville africaine.

2. Pour cette opinion, voir Salluste, *Jug*., XLI, et *Catil*., X ; Velleius Paterculus, II, 1, l ; Pline l'Ancien, XXXIII, 150 ; Florus, I, 47, 2 ; saint Augustin, *Civ. Dei*, I, 30 ; d'autres textes cités par Schulten, *Numantia*, I, p. 265 (retrancher Valère-Maxime, VII, 2, 3, qui se rapporte à la fin de la seconde guerre punique).

FIN

TABLE DES MATIÈRES

HISTOIRE MILITAIRE DE CARTHAGE

CHAPITRE PREMIER. — Carthage et les Grecs de Sicile. Expédition d'Agathocle..... I. La situation en Sicile, de 480 à 409 avant J.-C., 1-2. — Expédition de 409, prise de Sélinonte et d'Himère, 3-4. — Expédition de 406-5, prise d'Agrigente et de Gela, 5. — Conclusion de la paix, 6. — Préparatifs de Denys, 6-7. — Reprise de la guerre en 398, siège de Motyé, 7-8. — Expédition d'Himilcon en 397-6, désastre devant Syracuse, 8-9. — Combats en Sicile en 393-2 et traité de paix, 9-10. — Nouvelle guerre en 383, nouveau traité, 10-11. — Dernière guerre de Denys en 368, paix conclue après sa mort, 11-12.	**1-66**
II. Expédition punique en Sicile vers 345 avant J.-C., 13. — Intervention des Carthaginois à Syracuse; leur retraite, 13-14. — Victoire de Timoléon au Crimisos, 14-15. — En 338, traité de paix, 15-16. — Carthage et Alexandre, 16-18.	
III. Les Carthaginois en Sicile après le traité de Timoléon, 18. — Agathocle devient tyran de Syracuse ; ses rapports avec Amilcar, 18-20. — Guerre entre Agathocle et Carthage, 20-21. — Agathocle se décide à passer en Afrique, 21-22. — Ses préparatifs, 22-23 ; sa traversée et son débarquement, 23-25.	
IV. Sources de la guerre d'Afrique (310-307 avant J.-C.), 25-28.	
V. Agathocle brûle ses vaisseaux, 28-29. Il prend Mégalépolis et Tynès la Blanche, 29-31. — Préparatifs militaires à Carthage, 31-32. — Grande victoire d'Agathocle, 32-34. — Il s'établit à Tunis, 35. — Expédition des Grecs sur la côte orientale et échec des Carthaginois devant Tunis, 35-37. — Expédition dans la haute Libye et retour à Tunis, 37. — Désastre d'Amilcar devant Syracuse, 38. — Révolte de l'armée grecque à Tunis, 38-40. — Guerre dans le pays des Numides, 40-42.	
VI. Situation précaire d'Agathocle, 42. — Son alliance avec Ophelas de Cyrène, 42. — Expédition d'Ophelas, 43-44 ; il est tué par Agathocle, 44-45. — Récits divers sur Bomilcar, 46. — Prise d'Utique et de Bizerte, 47-48.	
VII. Agathocle retourne en Sicile, 49. — Première expédition d'Eumachos dans la haute Libye, 49-51. — Deuxième expédition d'Eumachos, 51-52. — Victoires des Carthaginois, 52-55.	
VIII. Agathocle revient en Afrique, 55. — Défaite des Grecs, 56. — Paniques nocturnes dans les deux camps. 56-58. — Fuite d'Agathocle, 58-59. — La paix est conclue entre son armée et les Carthaginois, 59-60. — Jugement sur son expédition, 60-62. — Traité entre Agathocle et Carthage, 62. — Préparatifs faits par Agathocle eu vue d'une nouvelle expédition, 63.	

IX. Interventions puniques en Sicile après la mort d'Agathocle, 63-64. — Guerre de Pyrrhus contre les Carthaginois, 64-65. — Carthage, Messine et Syracuse, 65-66.	
CHAPITRE II. — La première guerre punique..... I. Traités conclus entre Rome et Carthage avant la première guerre punique, 67. — De quand datent les traités antérieurs au IIIe siècle ? 67-72. — Traité conclu au temps de Pyrrhus, 72-74. — Causes de la première guerre punique, 74-75.	**67-99**
II. Les Romains à Messine, 75. — Les Grecs de Sicile se déclarent pour Carthage, 76. — Les Romains dégagent Messine assiégée, 76. — Ils traitent avec Hiéron, 76. — Ils prennent Agrigente, 77. — Ils créent une marine et sont vainqueurs à la bataille navale de Myles, 77-78. — Expéditions romaines en Corse et en Sardaigne, 78. — La guerre traîne en Sicile, 78-79.	
III. Rome décide une expédition en Afrique, 79. — Bataille navale près d'Ecnome, 79. — Débarquement des Romains et prise de Clupea, 80. — Régulus reste en Afrique, 81. — Il est vainqueur à Adyn, 81-82. — Il parcourt le territoire carthaginois et occupe Tunis, 82-83. — Ravages des Numides, 83. — Des négociations pour la paix échouent, 83-84. — Services rendus à Carthage par le condottière lacédémonien Xanthippe. 84-85. — Destruction de l'armée romaine, 85-88. — Légendes sur Xanthippe et sur Régulus, 88-90. — Expédition romaine en 254 ; évacuation de Clupea, 90-91. — Croisière romaine jusqu'à Djerba, 91. — Guerres des Carthaginois contre les indigènes africains, 92-93.	
IV. Prise de Palerme par les Romains, 93. — Défaite d'Asdrubal devant cette ville, 93. — Les Romains assiègent Lilybée, 94. — Vainqueurs à Drépane, les Carthaginois recouvrent la suprématie navale, 94-95. — Corsaires romains à Bizerte, 95. — Amilcar Barca en Sicile, 96. — Il s'établit au mont Heircté, puis au mont Éryx, 96-97. — Victoire navale des Romains aux îles Ægates, 97. — Conclusion de la paix, 97-98. — Jugement sur la première guerre punique, 98-99.	
CHAPITRE III. — La guerre des mercenaires. Les conquêtes des Barcides en Espagne..... I. Polybe et la guerre des mercenaires, 100-1. — Retour des mercenaires en Afrique après la première guerre punique ; leur envoi et leur séjour à Sicca, 101-2. — Ils viennent camper à Tunis. 103. — Giscon choisi comme arbitre, 103-4. — Spendios et Mathos ; troubles dans le camp ; Giscon est emprisonné, 104-5.	**100-139**
II. Les Libyens se joignent aux mercenaires révoltés, 105-6. — Siège d'Utique et de Bizerte, 106. — Situation critique de Carthage, 107. — Hannon, chargé de la guerre, la conduit mal, 107-8. — Amilcar Barca, élu général, remporte une grande victoire sur le Bagrada, 108-112.	
III. Marches d'Amilcar et des rebelles, 112. — Le Numide Naravas passe aux Carthaginois, 113. — Victoire d'Amilcar, 113-4. Meurtre de Giscon par les mercenaires, 114-5. — Période critique pour les Carthaginois; défection d'Utique et de Bizerte, blocus de Carthage, 116-7. — Aide prêtée aux Carthaginois par Hiéron et par les Romains, 117-8.	

IV. Nouvelles marches d'Amilcar et des rebelles, 118-9. — Les mercenaires sont cernés à la Scie et massacrés, 119-121. — Siège de Tunis par les Carthaginois et victoire de Mathos, 121-2. — Fin de la guerre : Mathos vaincu et pris ; soumission d'Utique et de Bizerte, 122-3.	
V. Campagne contre les Numides, 123-4. — Amilcar, chargé de conduire une armée en Espagne, s'y rend peut-être par terre jusqu'au détroit, 124-5. — Durée de la guerre d'Afrique, 125. — Troubles en Afrique, réprimés par Asdrubal, 125-6. — Conséquences de cette guerre, 126.	
VI. Les Romains s'emparent de la Sardaigne, 126-8. — Situation précaire de Carthage par suite des conquêtes romaines dans la Méditerranée occidentale, 128. — Amilcar songe à une revanche; la conquête de l'Espagne lui en fournira les moyens, 128-9. — Ses guerres dans la péninsule, 130-1. — Asdrubal ; ses guerres et sa politique ; fondation de Carthagène, 131-2. — Hannibal; ses guerres en Espagne, 133-4. — La conquête de l'Espagne est fort incomplète, 134-5.	
VII. Députation romaine envoyée à Amilcar, 135. — Asdrubal, s'engage vis-à-vis des Romains à ne pas franchir l'Èbre, 136. — Sagonte se place sous la protection de Rome, qui interdit à Hannibal de l'attaquer, 136-8. — Hannibal assiège et prend Sagonte, 138. — Une ambassade romaine déclare la guerre à Carthage, 138-9.	

CHAPITRE IV. — La guerre d'Hannibal.....	**140-170**
I. Projet d'offensive des Romains en Afrique et en Espagne, 140-1. — Mesures militaires prises par Hannibal, 141. — Caractère d'Hannibal, 141-3. — Il dispose de toutes les forces de Carthage, 143-4. — Il veut y joindre celles d'une coalition qu'il formera contre Rome, 144. — Il est nécessaire qu'il prenne l'offensive, 144 ; par terre, 144-5. — Ce plan a peut-être été conçu par Amilcar Barca, 145. — Hannibal ne semble pas avoir eu la ferme résolution de détruire Rome, 145-6.	
II. Sources de la guerre d'Hannibal, 146-7. — Polybe, 147-8. — Tite-Live, 148-150. — Dion Cassius, Diodore, Appien, 150.	
III. Hannibal soumet des peuples espagnols entre l'Èbre et les Pyrénées, 151. — Il franchit les Pyrénées et le Rhône, 151. — Il évite la bataille avec Scipion, débarqué près de Marseille, 151-2. — Il traverse les Alpes, 152-3. — Batailles du Tessin et de la Trébie, 153-4. — Hannibal passe en Étrurie et est vainqueur au lac de Trasimène, 154-5. Il ne marche pas sur Rome, 155. — Hannibal sur l'Adriatique, 155-6. — Tactique de Fabius contre lui, 156. — Situation précaire d'Hannibal, 156-7. — Succès des Romains en Espagne, 157. — Bataille de Cannes, 157-8. — Carthage soutient énergiquement la guerre, 159. — Hannibal acquiert des alliés en Italie, 159. — Alliance avec Philippe de Macédoine et avec Syracuse, 159-160.	
IV. Fermeté du Sénat romain, 160. — Solidité et ressources de l'État romain, 160-1. — Tactique contre Hannibal, 161. — Hannibal n'a pas assez de troupes: ses alliances italiennes lui servent peu, 161-2. — Il ne reçoit pas de renforts du dehors, 162-3. — Échec de l'expédition de Sardaigne, 163. — Guerre malheureuse en Sicile, 163-5. — La prise de Capoue ruine le prestige d'Hannibal en Italie, 165. — Philippe est un allié inutile, 165. — Défaite	

des Scipions en Espagne, 166. — Le jeune Scipion ; prise de Carthagène, bataille de Bæcula, 166-7. — Expédition d'Asdrubal en Italie, désastre du Métaure, 167-8. — L'Espagne perdue pour les Carthaginois, 168-9. — Hannibal dans le Bruttium, Magon en Ligurie, 169. — Tous deux sont rappelés en Afrique, 170. — Amilcar en Cisalpine, 170.	
CHAPITRE V. — L'Afrique du Nord au temps de la guerre d'Hannibal.....	**171-198**
I. Expéditions de flottes romaines sur les côtes d'Afrique en 217, 216, 215, 212, 210, 208, 207 avant J.-C., 171-4.	
II. Royaumes indigènes dans l'Afrique du Nord, 174-5 ; Maures, Masæsyles et Massyles, 175-7. — Relations de ces royaumes avec Carthage, 177. — Gala, roi des Massyles, 177-8. — Syphax, roi des Masæsyles, 178. — Guerre de Syphax contre les Carthaginois et les Massyles, 179-182. — Prétendue ambassade de Syphax à Rome, 182-3. — Masinissa au service des Carthaginois en Espagne, 183-4. — Carthage et les Micatanes, 184. — Projets de Scipion sur l'Afrique, 184. — Scipion et Asdrubal auprès de Syphax, 184-7. — Entrevue de Masinissa et de Scipion, 187-9.	
III. Le royaume massyle après la mort de Gaïa, 189-190. — Retour de Masinissa en Afrique ; il devient roi des Massyles, 191-2. — Il est dépossédé par Syphax et vit en aventurier, 192-5. — Il recouvre son royaume, 195. — Vaincu par Syphax, il s'exile, 195-6. — Syphax, allié des Carthaginois, épouse Sophonisbe, 197-8.	
CHAPITRE VI. — Scipion et Hannibal.....	**199-296**
I. Sources, 199. — Polybe, 199-200. — Tite-Live, 200-1. — Appien, Dion Cassius, Diodore, 201-3.	
II. Scipion se prépare à passer en Afrique. 204-5. — Expédition de Lælius dans la région d'Hippone, 205-7. — Syphax déclare qu'il soutiendra Carthage, 207-8. — Scipion part de Lilybée, 208-9. — La traversée, 209-211. — Scipion ne paraît pas avoir eu l'intention de débarquer dans la petite Syrte, 211-3. — Il débarque près du cap d'Apollon, au Nord-Est d'Utique, 213-4.	
III. Scipion assiège Utique, 214-5. — Arrivée de Masinissa au camp romain, 215. — Les Carthaginois ne sont pas prêts, 215-6. — Combats de cavalerie, 216-7. — Scipion ne peut s'emparer d'Utique, 218-9. — Il s'établit sur un promontoire voisin de cette ville, 219-220. — Asdrubal et Syphax campent non loin de là, 220-1. — Médiocrité des résultats obtenus jusqu'alors par Scipion, 221-2.	
IV. Négociations entre Syphax et Scipion, 222-3. — Projets de Scipion contre les camps ennemis, 223-4. — Rupture des négociations, 224-5. — Attaque et incendie des camps numide et carthaginois, 225-7. — Asdrubal à Anda, puis à Carthage, 227-8 ; Syphax à Abba, 228. — Les Carthaginois se décident à continuer la guerre, d'accord avec Syphax, 229. — Concentration de leurs forces dans les Grandes Plaines, 230. — Offensive et victoire de Scipion, 230-2. — Scipion à Tunis, 232.	
V. Décisions prises à Carthage, 232-3. — La flotte carthaginoise attaque la flotte romaine, sans grand succès, 233-5. — Campagne de Lælius et de Masinissa en Numidie, 236. — Syphax est vaincu et fait prisonnier, 236-7. —	

Masinissa se rend à Cirta et épouse Sophonisbe, 238-9. — Syphax au camp de Scipion, 239. — Mort de Sophonisbe, 239-240. — Syphax amené en Italie; députés de Masinissa à Rome, 240. — Les Carthaginois demandent la paix à Scipion et acceptent ses conditions, 241-2. — Masinissa en Numidie, 242-3.	
VI. Hannibal revient d'Italie et s'établit à Hadrumète, 243-5. — Retour des troupes de Magon, 245. — Députés carthaginois à Rome ; la paix est conclue, 245-6. — Pillage d'un convoi romain par les Carthaginois, 246-8. — Les députés envoyés par Scipion à Carthage n'obtiennent pas satisfaction, 248-9 ; ils sont traîtreusement attaqués, 249-250. — Scipion se remet en campagne, 250. — Il fait relâcher les députés carthaginois, revenus d'Italie, 250-1.	
VII. Prétendue campagne d'Hannibal contre Masinissa, 251-2. — Indications suspectes d'Appien sur les hostilités entre Scipion et Hannibal, 252-4. — Dévastations de Scipion sur le territoire punique, 254. — Hannibal part d'Hadrumète et se rend à Zama, 254-5. — Impossibilité de déterminer avec certitude l'emplacement de cette Zama. 255-8 ; de reconstituer les opérations militaires antérieures à la bataille, 258. — Les trois espions, 258-9. — Hannibal demande une entrevue à Scipion, 259. — Les armées d'Hannibal et de Scipion en présence, 259. — Où se trouvaient-elles alors ? 260-1. Margaron et Naraggara, 261-2 ; Cilla, 262-3 ; indications inexactes sur la distance entre Hadrumète et le champ de bataille, 263-4. — Observations sur la date de la bataille, 264-6. — Entrevue d'Hannibal et de Scipion, 266-7.	
VIII. La bataille, 267. — Effectifs des deux armées, 267-9. — Le récit d'Appien doit être rejeté, 269-271 ; celui de Polybe mérite seul confiance, 271-2. — Ordre de bataille et plan d'Hannibal, 272-3. — Ordre de bataille et plan de Scipion, 273-4. — Échec de l'attaque des éléphants, fuite de la cavalerie d'Hannibal, 274-5. — Les hastats aux prises avec les mercenaires et les Carthaginois, 275-6. — Nouvel ordre de bataille dans les deux armées. 276-7. — Lutte des deux infanteries, 278. — Fuite d'Hannibal, 278. — Jugement sur cette bataille, 278-280.	
IX. Scipion retourne près d'Utique, 280. — Récits relatifs au consul Claudius Nero, 280. — Démonstration de Scipion devant Carthage, 281. — Les Carthaginois demandent la paix, 281. — Prétendue défaite de Vermina, 282-5. — Entrevue de Scipion et des députés carthaginois à Tunis, 285-6. — Conditions de paix imposées par Scipion, d'après Polybe, 286-8 ; d'après Appien, 288-291. — Acceptation de ces conditions par les Carthaginois, conclusion d'une trêve. 291. — Ambassade carthaginoise à Rome, 291 ; la paix est décidée, 291-3. — Conclusion du traité, 293-4. — Retour de Scipion à Rome, 295. — Causes de la défaite de Carthage en Afrique, 295-6.	

CHAPITRE VII. — Carthage, Rome et Masinissa.....	**297-335**
I. Carthage, résignée à sa déchéance, respecte le traité, 297-9. — Rapports corrects entre Carthage et Rome, 300-1.	
II. Masinissa : son tempérament et son caractère, 301-4. — Étendue de son royaume, 304-5. — Il cherche à constituer un véritable État, 305-6 ; à développer l'agriculture et le commerce, 306-7 ; à répandre la civilisation punique, 307	

— Il est célèbre jusque dans les pays grecs, 307-8. — il reste l'allié fidèle des Romains, 308-9 ; il leur rend des services dans tes guerres d'Orient et d'Espagne, 309-311. — Ses amis à Rome, 311-2.	
III. Le traité de l'année 201 permet à Masinissa d'exercer des revendications contre les Carthaginois, 312. — Ambitions du roi, 312-4. — Insuffisance des textes relatifs aux empiétements de Masinissa, 314. — Extrait de Polybe relatif aux Emporia, 314-5. — Textes de Tite-Live relatifs aux Emporia, 315-7 ; à d'autres territoires, 317-9. — Indications d'Appien, 319-320. — Masinissa s'empare des Grandes Plaines et du territoire de Thugga, 320-1 ; mission de Caton, 321-2.	
IV. Les Carthaginois exilent les partisans de Masinissa, 323. — ils commencent les hostilités contre le roi, 323. — Grande bataille, à laquelle Scipion Émilien assiste, 324. — L'armée punique, cernée, est presque anéantie, 325-6. — Étendue du territoire de Carthage après cette guerre, 326-8.	
V. La guerre faite par les Carthaginois à Masinissa donne à Rome un prétexte de rupture, 328-9. — Caton veut détruire Carthage, pour empêcher Masinissa de la prendre, 329-330. — Scipion Nasica est d'un avis opposé, 330-2. — Griefs de Rome contre Carthage, selon Tite-Live, 332-3 ; ces indications sont inexactes, 334-5.	

CHAPITRE VIII. — La fin de Carthage.....	**336-407**
I. Sources de la troisième guerre punique, 336. — Polybe, Diodore et Appien, 336-8. — Tite-Live, 338-9. — Zonaras, 339-340.	
II. Préparatifs militaires de Rome, 340. — Ambassades carthaginoises, 340-2. — Utique se donne à Rome, 342. — Le Sénat romain décrète la guerre, 342-3. — L'armée et ses chefs, 343 ; Scipion Émilien, tribun militaire, 343-4 ; appel adressé à Polybe, 344-5. — Carthage se remet à la discrétion de Rome, 345-6. — Conditions imposées par le Sénat romain, 346. — Les Carthaginois s'y soumettent, 346-7. — Passage de l'armée romaine en Afrique, 347-8. — Députation carthaginoise aux consuls, 348. — Carthage livre ses armes, 349. — Les consuls révèlent l'ordre du Sénat de détruire Carthage, 349-350. — Les Carthaginois se décident à la guerre, 351-3. — Lenteurs des consuls, 353 ; attitude de Masinissa, 353-4. — Opinions en Grèce sur la conduite de Rome, 354.	
III. Les Romains devant Carthage, 355. — Échec de leurs tentatives d'assaut, 355-6. — Blocus, 357. — Attaque du camp romain, 358. — Expédition vers l'intérieur ; Phamaias et Scipion, 358-9. — Nouvelle sortie des Carthaginois, 359. — Expédition contre le camp de Néphéris ; grave échec des Romains, 360-1 ; services rendus par Scipion, 361-3. — Mort de Masinissa ; Scipion règle sa succession, 363-5. — Entretien de Scipion et de Phamaias, 365-6. — Deuxième expédition contre Néphéris, 366. — Phamaias passe aux Romains, 366-7. — Scipion retourne à Rome, 368. — Le consul Pison en Afrique; ses insuccès, 368-9. — Énergie des Carthaginois, 369. — Mancinus, entré dans Carthage, s'y trouve dans une situation critique, 370-1.	

IV. Scipion est élu consul et chargé du commandement en Afrique, 371-2. — Arrivé à Utique, il va dégager Mancinus, 372-4. — Il rétablit la discipline, 374-5. — Il pénètre de nuit dans le quartier de Mégara, mais il n'y reste pas, 375-6. — Massacre des prisonniers romains, 377. — Scipion établit un camp retranché à travers l'isthme, 377-8. — Voulant empêcher le ravitaillement de Carthage par mer, il construit une digue devant l'entrée des ports, 378-9 ; hypothèses sur l'emplacement de cette digue. 379-382.	
V. Les Carthaginois creusent une nouvelle entrée des ports et construisent une flotte, 383. — Bataille navale, 384-5. — Attaque du débarcadère par Scipion, 385, — Les assiégés brûlent ses machines, 385-6. — Le débarcadère tombe au pouvoir des Romains, 386. — Entrevues d'Asdrubal et de Gulussa, 387-9. — Voyage d'exploration de Polybe et de Panætius sur l'Océan, 389-390 ; il date de l'année 147, 390-1 ; les détails en sont inconnus, 391-3. — Prise du camp de Néphéris par Scipion, 393-4 ; soumission des sujets de Carthage, 394.	
VI. Scipion ordonne l'assaut de Carthage, 395-7. — Asdrubal incendie le port marchand, 397. — Lælius s'empare du port militaire, 398. — Les Romains maîtres de la place publique, 398. — Combats de rues, massacres, incendies, 399-400. — Reddition des Carthaginois réfugiés dans Byrsa, 400. — Lâcheté d'Asdrubal, mort de sa femme et des transfuges, 401. — Destruction de Carthage, 401-2. Répartition du butin, 402-3. — Envoi en Afrique de dix commissaires romains ; décisions qu'ils prennent de concert avec Scipion, 403-4. — Retour de Scipion à Rome, 404. — Sort des prisonniers carthaginois, 405. — Écrit de Clitomaque, 405-6. — Pensée de Scipion, 406-7.	

CARTE : Environs de Carthage.....109
TABLE DES MATIÈRES.....409

STÉPHANE GSELL

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

TOME IV

LA CIVILISATION CARTHAGINOISE

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1920

Livre numérisé en mode texte par :
Alain Spenatto.
1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.
spenatto@club-internet.fr

D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :

http://www.algerie-ancienne.com

Ce site est consacré à l'histoire de l'Algérie.
Il propose des livres anciens,
(du 14e au 20e siècle),
à télécharger gratuitement ou à lire sur place.

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

— IV —

LIVRE PREMIER
HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE CARTHAGE

CHAPITRE PREMIER

AGRICULTURE

I

Ce fut seulement vers le milieu du Ve siècle que Carthage se constitua en Afrique un territoire[1] dont elle put exploiter les ressources. Agrandi plus tard, ce domaine embrassait, dans la seconde moitié du IIIe siècle, l'Est, le Nord, une partie du centre de la Tunisie[2]. Il comprenait des régions qui conviennent plus ou moins aux céréales, aux arbres fruitiers, à l'élevage : quelques-unes fertiles et pourvues en général de la quantité d'eau nécessaire; d'autres, où les terres sont pauvres (comme le massif boisé de la Khoumirie), où les pluies sont souvent insuffisantes (comme les plaines et les bas plateaux du Sahel, en bordure de la côte orientale).

La République s'annexa aussi le littoral méditerranéen sur

1. Voir t. I, p. 464.
2. T. II, p. 95 et suiv.

la petite Syrte et entre les deux Syrtes : zone improductive, sauf des oasis, disséminées le long du rivage, séparées par des espaces déserts, et, à une distance variable de la mer, le bourrelet déchiqueté du plateau saharien[1].

Sur les côtes de l'Algérie et du Maroc, certaines cités phéniciennes et puniques s'entourèrent d'un territoire[2] dont les colons tirèrent parti. Ce n'étaient là, sans doute, que des banlieues : des jardins plutôt que des campagnes.

Tels furent les éléments du domaine agricole, assez restreint et inégalement doté par la nature, dont les Carthaginois disposèrent dans l'Afrique du Nord[3].

Les Phéniciens d'Orient étaient d'excellents agriculteurs. Dans la bande étroite qu'ils occupaient entre la Méditerranée et le Liban, en arrière des villes de la côte, Tyr, Sidon, Byblos, etc., s'étendaient des cantons fertiles, qui furent merveilleusement fécondés par le travail des hommes. On y cultivait les céréales et surtout la vigne, l'olivier, d'autres arbres fruitiers.

Les Carthaginois, eux aussi, s'adonnèrent avec succès à l'agriculture[4]. Cicéron[5] prétend qu'ils la négligèrent, mais cette assertion est certainement inexacte. Par la mise en valeur de leurs possessions, comme par l'influence que leurs exemples exercèrent sur les indigènes, ils contribuèrent beaucoup à préparer la prospérité matérielle qui devait s'épanouir en Afrique sous la domination romaine.

Quelques textes nous permettent d'entrevoir l'état florissant des pays dont ils furent les maîtres. A la fin du IVe siècle,

---

1. T. I, p. 23-24.

2. T. II, p. 115.

3. Comme nous l'avons fait observer (t. II, p. P3), Strabon dit à tort que les Carthaginois s'annexèrent en Afrique tous les pays qui ne comportaient pas la vie nomade.

4. On trouvera des indications sur l'agriculture en Afrique, aux époques punique et romaine, dans un travail remarquable, et trop peu connu, de F. Lacroix, *Revue africaine*, t. XII-XIV (1868-1870).

3. *République*, II, 4, 7. Conf. t. II, p. 433.

quand les soldats d'Agathocle, ayant débarqué à l'extrémité de la péninsule du cap Bon, se dirigent vers Carthage, un spectacle digne d'admiration se déroule sous leurs yeux : belles demeures appartenant à la noblesse punique, vignobles, olivettes, vergers, prairies pleines de moutons, de bœufs, de chevaux[1]. Un demi-siècle plus tard, des troupes romaines, qui viennent de prendre Clupea, au Sud-Est du même cap, rencontrent, dans une courte expédition, beaucoup de maisons de campagne, fort bien construites ; ils s'emparent aisément d'une grande quantité de bétail et font, dit-on, plus de vingt mille prisonniers[2]. Peu après la guerre d'Hannibal, le poète Ennius vantait les champs bien cultivés que portait la terre d'Afrique[3]. Vaincue dans cette guerre, Carthage avait perdu toutes ses possessions d'outre-mer, probablement aussi ses colonies des côtes de la Numidie et de la Maurétanie; elle avait dû renoncer aux monopoles commerciaux qu'elle s'était réservés dans une bonne partie de l'Occident. Elle chercha sans doute des compensations dans une exploitation plus intense de son territoire africain. Appien affirme[4] qu'elle redevint très prospère, grâce à la fécondité de ses campagnes et aux profits qu'elle tirait de la mer. Vers l'année 153, Caton et d'autres Romains, venus pour régler un différend entre Masinissa et la République, virent autour d'eux, dit encore Appien[5] un pays cultivé avec soin, aménagé par de grands travaux.

Nous avons une autre preuve de l'intérêt que les Carthaginois portèrent à l'agriculture et du succès avec lequel ils la pratiquèrent. Des traités d'agronomie, composés par plusieurs

1. Diodore, XX, 8, 3-4; pour ce passage, voir t. III, p. 29. Conf. Diodore, XX, 3, 3 : Agathocle veut, en envahissant l'Afrique, piller un pays rempli de biens de toute sorte, que la prospérité des Carthaginois y a accumulés.

2. Polybe, I, 29, 7. Conf. t. III, p. 80.

3. Ennius, 2° édit. de J. Vahlen, p. 205 (Sat., 10) :

« Lati campi quos gerit Africa terra politos ».

4. *Lib*., 67.

5. *Ibid*., 69.

d'entre eux, acquirent, même en dehors de l'Afrique, une grande renommée.

Deux de ces auteurs s'appelaient Amilcar et Magon[1] ; celui-ci était d'un rang élevé : Pline l'Ancien le qualifie de général[2]. Il est impossible de dire quand ils ont vécu[3], de les identifier avec un des Amilcars, un des Magons qui sont mentionnés ailleurs. D'Amilcar, nous ne connaissons que le nom[4]. Mais quelques renseignements nous sont donnés sur Magon, des citations de son ouvrage nous sont parvenues[5]. Sa réputation, selon Varron[6], dépassa celle de tous les Grecs qui avaient écrit sur la même matière. Au jugement de Columelle[7], on devait le vénérer comme le père de la science rurale. « Notre Sénat, dit Pline[8], lui fit un très grand honneur. Après la prise de Carthage, il donna les bibliothèques de cette ville aux princes africains, mais, par une exception unique, il décida que les 28 livres de Magon seraient traduits en latin. Pourtant Caton avait déjà composé son traité. La tâche fut confiée à des gens

---

1. On a supposé qu'un Anoun, cité à plusieurs reprises par l'agronome Ibn al Awam, était un Carthaginois, appelé Hannon : voir Ernst Meyer, Geschichte der Botanik, III, p. 256 (adoptant une opinion de Banqueri) ; Clément-Mullet, dans sa traduction d'Ibn al Awam, *Le livre de l'agriculture*, I, p. 76. Cette hypothèse me paraît bien fragile.

2. *Hist. nat*., XVIII, 22, où sont mentionnés, parmi ceux qui écrivirent sur l'agriculture, « duces, Xenophon et Poenus etiam Mago ».

3. La manière dont Varron (Rust., 1, 1, 10) mentionne Magon, après un grand nombre d'auteurs grecs, laisse supposer que ce Carthaginois vécut à une époque où, chez les Grecs, on avait déjà beaucoup écrit sur l'agriculture : « Hos nobilitate Mago Carthaginiensis praeteriit, Poenica lingua qui res dispersas conprendit libris XXVIII ». — Magon avait fait dans son ouvrage une place à la viticulture et à l'oléiculture. Or Diodore (XIII, 81, 5) prétend qu'à la fin du Ve siècle, la vigne et l'olivier n'étaient pas cultivés en Afrique. On en a conclu que le livre de Magon fut composé à une date plus récente (Schneider, *Scriptores rei rusticae*, IV, *pars* III, p. 88). Mais il est fort douteux que l'assertion de Diodore soit exacte : voir *infra*, p. 19.

4. Columelle, XII, 4, 2.

5. Sur -Magon, voir en particulier Heeren, *De la politique et du commerce des peuples de l'antiquité*, trad. Suckau, IV (1832), p. 369-381 ; E. Meyer, *Geschichte der Botanik*, I (1854), p. 296-305.

6. Voir *supra*, n. 3.

7. I, 1, 13 : « ... verumtamen ut Carthaginiensem Magonem rustioationis parentem maxime veneremur ».

8. XVIII, 22.

instruits dans la langue punique ; celui qui y prit la meilleure part fut D. Silanus, personnage de noble naissance[1]. »

Le traité de Magon fut aussi traduit par un auteur écrivant en grec, Cassius Dionysius d'Utique, qui dédia son œuvre au préteur Sextilius (ce dernier paraît être le Sextilius qui gouvernait la province d'Afrique en 88 avant J.-C.[2]. Cassius ne s'astreignit pas à une reproduction servile : au lieu des 28 livres que comptait l'ouvrage punique, il ne donna au sien que 20 livres ; cependant il y inséra bon nombre d'indications et de préceptes puisés dans des auteurs grecs[3]. Un peu plus tard, le Bithynien Diophane réduisit le traité de ce Cassius à 6 livres, abrégé qui fut dédié au roi Déjotarus[4].

Les traités de Cassius et de Diophane sont perdus, comme celui de Magon. Cassius est cité par Varron[5] et quelques écrivains plus récents[6] ; Diophane, par Varron[7], par Gargilius

---

1. Pour cette traduction, voir aussi Columelle, I, 1, 13. D. Silanus est indiqué par Pline parmi les sources de ses livres XIV, XV, XVIII et XIX.

2. Sur ce personnage, voir Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, I, p. 18-19. M. Mahaffy (dans *Hermathena*, VII, 1890, p. 33-34) croit qu'il s'agit de C. Sexlius Calvinus, qui fut consul en 124. Mais cette opinion n'est pas admissible : voir Caspari, dans *Klio*, XIII, 1913, p. 193-6.

3. Varron, *Rust*., 1, 1, 10; conf. Columelle, I, 1, 10. Listes des auteurs de Pline pour les livres VIII, X, XIV, XV, XVII, XVIII : « Dionysio qui Magonem transtulit, Diophane qui ex Dionysio epitomen fecit »; pour le livre XI « Dionysio qui Magonem transtulit ».

4. Varron et Columelle, *ll. cc*.; les listes des auteurs de Pline : note précédente. — Peu de temps après son apparition, l'ouvrage de Diophane fut à son tour abrégé en deux livres par Asinius Pollio de Tralles : Suidas, s. v. Πωλίων (conf. Oder, apud Susemihl, *Geschichte der griechischen Litteratur in der Alexandrinerzeit*, I, p. 831, n. 8).

5. Rust., II, 1, 27, et III, 2, 13, où Varron cite à la fois Magon et Dionysius, Cassius Dionysius. *Ibid*., I, 17, 3-7, et I, 38, 1-3, où il cite Cassius seul.

6. Columelle, VI, 37, 3 (d'après Varron, II, 1, 27). Pline l'Ancien, XI, 40. Listes des auteurs pour les livres VIII, etc. de Pline (voir supra, à la note 3) ; du reste, les écrivains mentionnés dans ces listes sont, non seulement ceux que Pline a consultés directement, mais aussi ceux que citaient ses sources. Athénée, XIV, 60, p. 648, e. Etc. : voir R. Reitzenstein, *De scriptorum rei rusticae, qui intercedunt inter Calonem et Columellam, libris deperditis* (Berlin, 1884), p. 58. On ne peut pas affirmer que le Dionysios dont le nom se trouve en tête d'un extrait des Géoponiques (I, 11) soit notre auteur. Par contre, il n'est point impossible qu'un Cassius mentionné dans les *Hippiatriques* grecques soit bien ce Cassius Dionysius : Oder, dans *Rheinisches Museum,* LI, 1896, p. 62-63.

7. *Rust*., I, 9, 7. — Pour les mentions de Diophane dans les listes de Pline, voir *supra*, n. 3.

Martialis[1], un Africain du IIIe siècle, enfin dans la compilation désignée sous le nom de *Géoponiques*, qui fut faite par un Cassianus Bassus, probablement au VIe siècle, mais dont nous n'avons qu'une édition byzantine du Xe siècle[2].

L'ouvrage même de lagon, traduit en latin, faisait autorité chez les Romains au temps de Cicéron[3]. Il est mentionné par divers auteurs[4], qui l'ont connu soit directement, soit par des intermédiaires[5] : Varron[6], Columelle[7], Pline[8], Gargilius Martialis[9],

1. *De arboribus pomiferis*, III; 3 (où il le cite avec Magon), et III, 4, dans A. Mai, Classici auctores, I, p. 405 et 406.

2. *Géopon*., VI, 15 ; X, 29 ; XI, 3 et 26. En outre, dans les Géoponiques, une vingtaine d'extraits figurent sous le nom de Diophane ; mais ces titres sont fort sujets à caution.

3. Cicéron, *De oratore,* 1, 58, 249 : « Num igitur, si cui fondus inspiciendus... sit, Magonis Carthaginiensis sunt libri perdiscendi...? » Un passage de Columelle (1, 1, 6 ; cité page suivante) montre assez clairement que Cn. Tremellius Scrofa, qui écrivit un traité d'agriculture vers le milieu du Ier siècle avant J.-C., avait étudié Magon. Varron (II, 5, 18) mentionne un recueil d'extraits de Magon sur les soins à donner aux bœufs, recueil que l'on mettait entre les mains de ceux qui avaient charge des troupeaux. — Servius (In Georg., I, 43) dit que, pour composer ses *Géorgiques*, Virgile s'était servi, entre autres ouvrages, du traité de Magon (« de Georgicis Magonis Afri »).

4. Pour les citations qui nous restent de Magon, voir Reitzenstein, l. c., p. 57.

5. Il est difficile de se décider pour l'une ou l'autre hypothèse. Les intermédiaires auraient été Diophane, dont le traité, plus court que celui de Magon, était plus commode à consulter; C. Julius Hyginus, dont l'ouvrage sur l'agriculture parut vers 35 avant J.-C.; A. Cornelius Celsus, qui écrivit sous Tibère (voir Columelle, IV, 10, 1 ; Gargilius Martialis, III, 1, et IV, 1, p. 404 et 409). Columelle et Pline se sont beaucoup servis d'Hygin et de Celse ; Gargilius s'est servi de Celse. Dans les listes de ses auteurs, Pline indique tantôt Magon (ci-dessous, n. 8), tantôt D. Silanus (supra, p. 5, n. 1), c'est-à-dire le traducteur de Magon. Cela prouve que la traduction latine a été consultée, sinon par Pline, du moins par un des auteurs qu'il a copiés, ou par la source d'un de ces auteurs. Sur cette question, voir II. Stadler, *Die Quellen des Plinius irn 19 Buche* (Neuburg a. D., 1890), p. 16-20, qui me parait bien trop affirmatif.

6. *Rust*., 1, 1, 10 ; II, 1, 27 ; II, 5, 18; III, 2, 13.

7. I, 1, 10 et 18 ; III, 12, 5; III, 15, 4-5 ; IV, 10, 1 ; V, 5, 4; VI, 1, 2-3; VI, 26 ; VI, 37, 3 (d'après Varron, II, 1, 27) ; IX, 14, 6 ; IX, 15, 3 ; XII, 4, 2 ; XII, 39, 1-2 ; XII, 46, 5-6 ; *De arboribus*, 17, 1. Le livre *De arboribus* appartenait probablement à une première édition de l'ouvrage de Columelle. Il se peut que cet auteur y ait fait un usage assez étendu de Magon : voir Lundström, dans *Eranos, Acta philologica Suecana*, II, 1897, p. 61 et suiv.

8. XVII, 63 ; XVII, 80 ; XVII, 93 ; XVII, 128 ; XVII, 130 ; XVIII, 22 ; XVIII, 35 (conf. Columelle, I, 1, 18) ; XVIII, 97-98 ; XXI, 110-112. Magon est indiqué dans les listes d'auteurs de Pline pour les livres XXI-XXVII.

9. L. c., III, 1, p. 404 ; III, 3, p. 405-6 ; IV, 1, p. 409.

d'autres encore[1]. Outre ces citations, il y a vraisemblablement dans les livres anciens d'agronomie parvenus jusqu'à nous, et surtout dans les *Géoponiques*, beaucoup de choses qui remontent à Magon. Mais on ne peut indiquer ces emprunts avec certitude, même quand Cassius et Diophane sont expressément nommés, puisque Cassius, dont Diophane dépendait, ne fut, pas un simple traducteur du Carthaginois. Si l'on avait le texte de Magon, l'on constaterait sans doute aussi que ses enseignements s'étaient transmis aux Arabes, par l'intermédiaire des *Géoponiques*[2] peut-être aussi par d'autres traités grecs, traduits en syriaque, en persan et en arabe[3]. Magon fut véritablement un classique, malgré les réserves fort justes de Columelle[4] : « L'agriculteur ne devra pas ignorer les préceptes donnés en abondance par les auteurs puniques d'Afrique[5], bien que les gens de nos campagnes contestent l'exactitude de beaucoup de ces indications. Trémellius[6] est de leur avis, mais il explique ces erreurs apparentes par la diversité du sol et du climat de l'Italie et de l'Afrique, qui ne peuvent donner les mêmes produits. »

---

1. Palladius, III, 10, 3, et VI, 7 (d'après Columelle, V, 5, 4 et VI, 26). *Hippiatriques* : voir infra, p. 39, n. 2 et 3.

2. Soit dans l'édition de Cassianus Bassus, soit dans celle du Xe siècle.

3. Dans un ouvrage qu'Ibn al Awam de Séville écrivit en arabe au XIIe siècle (*Le liure de l'agriculture*, traduit de l'arabe par Clément-Mullet, Paris, 1864-7, 3 vol. in-8°), on trouve des citations de Kasinous, Kasious, Qosthous ou Qasthous ; citations qui concordent très souvent avec des passages des Géoponiques. Des érudits modernes ont voulu identifier soit Kasious, soit Qosthous avec Cassius Dionysius, le traducteur grec de Magon (voir E. Meyer, *Geschichte der Botanik*, III, p. 158-9, 252, 253). Mais il est probable que Kasinous et Kasious sont un seul et même personnage : il s'agirait de Cassianus Bassus, le compilateur des Géoponiques. Quant à Qosthous ou Qasthous, qui est cité dans d'autres ouvrages arabes (avec des variantes dans la forme du nom), nous ne savons, jusqu'à présent, rien de certain sur lui. On s'est demandé s'il ne conviendrait pas de l'identifier, lui aussi, avec Cassianus : voir Oder, *Rheinisches Museum,*. XLVIII, 1893, p. 40. La publication par M. V. Serres d'un manuscrit arabe de Tunis, qui contient, dit-on, le traité de cet agronome, jettera sans doute un jour nouveau sur la question.

4. I, 1, 6.

5. Il s'agit évidemment de Magon, peut-être aussi d'Amilcar et d'autres, qui pouvaient d'ailleurs être cités par Magon.

6. Cn. Tremellius Scrofa : conf. *supra*, p. 6, n. 3.

Nous avons une quarantaine de citations de Magon. Elles se rapportent aux céréales, à la vigne, à l'olivier, à d'autres arbres fruitiers, à des légumes, à l'élevage (chevaux, mulets, bœufs), à la basse-cour, à l'apiculture, à des plantes non cultivées, mais utiles, à la conduite intérieure de la ferme. Les 28 livres devaient comprendre toutes les branches de l'exploitation du sol et de l'économie rurale[1]. Deux passages attestent que Magon n'ignorait pas le grec[2], langue dont la connaissance était répandue à Carthage[3]. Il est probable que, pour rédiger son traité, il ne se contenta pas de son expérience personnelle, qu'il utilisa certains ouvrages grecs[4]. Mais, par les critiques que des Latins lui adressaient, on voit que ses préceptes s'appliquaient surtout à l'Afrique : ce qui était bien naturel. Cependant il ne passait pas sous silence des cultures étrangères à son pays natal[5].

L'agronomie fut donc à Carthage une véritable science, qui eut dans l'aristocratie des maîtres très instruits et des adeptes zélés. Les nobles prenaient à la gestion de leurs domaines une part beaucoup plus active que les grands propriétaires romains des provinces africaines aux siècles suivants.

---

1. On peut même inférer d'un passage de Varron (I, 2, 13) que certains agronomes reprochaient à Magon d'avoir donné à son sujet une extension exagérée « Video enim [dit Scrofa], qui de agri cultura scripserunt et poenice et graece et latine, latius vagatos quam oportuerit ».

2. Pline, XXI, 111 : « (Mago) oiston adicit [correction proposée par O. Weise, dans *Jahrbücher für classische* Philologie, CXXIII, 1881, p. 512] a Graecis vocari quam inter ulvas sagittam appellamus ». Columelle, VI, 26, 2 : « (Mago praecipit) apprehendere testium nervos, quos Graeci χρεμαστήρας… appellant

3. Voir *infra*, p. 192-3.

4. C'est ce que Varron indique assez clairement : passage cité p. 4, n. 3. On a constaté des concordances entre des extraits de Magon et Théophraste (Schneider, *Script. rei rust*., IV, pars III, p. 87-88). Ou bien Magon s'est servi de Théophraste, — et c'est, je crois, l'hypothèse la plus vraisemblable, — ou bien ces emprunts à Théophraste sont des additions faites à Magon par Cassius Dionysius.

5. Voir *infra*, p. 34, pour les châtaigniers.

II

Pour les céréales, nous constatons que le blé et l'orge ont été cultivés dans l'Afrique du Nord à l'époque punique[1], mais nous n'avons pas de détails précis sur les espèces ensemencées[2].

Les populations indigènes de la Berbérie n'avaient pas attendu la domination de Carthage pour se livrer à l'agriculture. Vers l'année 500, Hécatée[3] indiquait des Libyens « cultivateurs et mangeurs de blé », à partir d'une ville de Mégasa, dont l'emplacement est inconnu. Un demi-siècle environ plus tard, Hérodote[4] assignait aux « Libyens cultivateurs », habitant des maisons, la contrée située à l'Ouest du fleuve Triton et du lac Tritonis, ce qui répond à la Tunisie orientale[5]. A cette époque, Carthage venait à peine de s'annexer un territoire en Afrique[6].

---

1. Voir *infra, passim*. Magasins d'orge dans les remparts de Carthage : Appien, Lib., 95. Fiole contenant des grains d'orge brûlés, dans une tombe punique Delattre, C. r. *Acad. Inscr.*, 1899, p. 320. Épis sur des monnaies de Carthage L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique,* II, p. 88, n° 92 ; p. 102, n° 302 ; p. 147, n° 15 (pour cette dernière monnaie, conf. ici, t. II, p. 327, n. 3). D'autres monnaies (Müller, l. c., III, p. 176-7, n° 284-290 ; Supplément, p. 81, n° 290 a, 291-4), dont le revers présente trois épis, sont peut-être aussi de Carthage, comme le croit M. Babelon (*apud* Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 116) ; cependant on les trouve surtout en Algérie, dans la région de Cherchel (L. Charrier, *Description des monnaies de la Numidie et de la Maurétanie*, Mâcon, 1912, p. 45-47). Voir encore Müller, II, p. 146, n° 11 ; mais ce type a pu être frappé en Sardaigne. Épis sur des ex-voto puniques : *Corpus inscriptionum Semiticarum*, I, n° 786 et 3053 (t. II des planches, pl. IX et LXIII).

2. Un mets carthaginois était fait avec du gruau (alica) d'épeautre (zea) : Caton, *De agri cultura,* 85 ; Pline l'Ancien, XVIII, 112. Au dire de Pline (XVIII, 115), on faisait une *alica* fausse (« adulterina ») avec un épeautre qui dégénère en Afrique, qui a les épis plus larges et plus noirs que l'épeautre ordinaire, la paille courte, des grains dont l'enveloppe s'enlève avec beaucoup de difficulté. — A propos de la *tisana*, décoction d'orge mondé, Pline (XVIII, 75) dit que la meilleure est celle d'Utique ; il ajoute que l'espèce d'orge avec laquelle on la fait en Bétique et en Afrique est appelée glabre (« glabrum ») par Turranius. Mais il est permis de se demander si cette « orge glabre », que les Phéniciens d'Occident auraient cultivée, n'était pas un blé non barbu.

3. *Fragm. hist. Graec*., édit. Müller, I, p. 23, n° 305. Conf. t. I, p. 236, n. 3.

4. IV, 191; conf. ibid., 187.

5. Voir Gsell, *Hérodote* (*Textes relatifs à l'histoire de l'Afrique du Nord*, publiés par l'Université d'Alger, I, Alger, 1916), p. 133.

6. Auparavant, en 480, Amilcar, qui commandait une grande armée en Sicile, avait envoyé chercher du blé en Afrique : Diodore, XI, 20, 4.

Évidemment, elle trouva son intérêt au développement de l'agriculture, parmi ses sujets. Attachés au sol, pourvus de l'alimentation nécessaire à une existence supportable, ils devaient se résigner plus facilement au joug qu'elle leur imposait. Elle leur procura sans doute une sécurité plus grande que par le passé, en réprimant les querelles de peuplades et de clans, et les incursions des pillards. Une partie des céréales récoltées par les Libyens servait à nourrir la capitale[1]. Les tributs exigés d'eux étaient versés en nature et en proportion des produits annuels du sol[2] : il importait donc au fisc que les moissons fuse sent abondantes. Le nombre élevé des « villes », c'est-à-dire des bourgs et des villages[3], prouve que la population était en majorité sédentaire, par conséquent agricole.

La Sardaigne et la Sicile occidentale livraient aussi des grains à la République: dans ces provinces, les cultivateurs étaient également astreints à lui verser une quote-part de leur récolte[4]. Les blés sardes surtout étaient pour elle une ressource précieuse, lorsqu'elle avait à entretenir des armées dans des guerres d'outre-mer[5], ou quand des révoltes, des invasions la privaient des blés de Libye[6]. Mais elle perdit la Sicile et la Sardaigne au milieu du IIIe siècle. Une des conséquences de la première guerre punique fut probablement un accroissement de la culture des céréales dans les possessions africaines de Carthage, qui, à moins d'en acheter à l'étranger, ne pouvait plus en tirer d'autres contrées. A la fin de la guerre d'Hannibal et

1. Conf. Polybe, I, 71, 1.

2. Voir t. II, p. 303.

3. Voir *ibid*., p. 104-5.

4. T. II, p.312 et 310.

5. En 480 et 396, Amilcar et Himilcon, combattant en Sicile, firent venir du blé, non seulement de la Libye, niais aussi de la Sardaigne : Diodore, XI, 20, 4 ; XIV, 03, 4.

6, Diodore, XIV. 77, 6 ; Polybe, I, 82, 7. Voir aussi Diodore, XXI, 16, 1 : Agathocle, peu avant sa mort, songe à une nouvelle expédition en Afrique ; avec la flotte qu'il constitue, il empêchera les Carthaginois de recevoir du blé de la Sardaigne et de la Sicile. Conf. t. I, p. 428, n. 4.

dans la première moitié du IIe siècle, elle fit aux Romains des fournitures de grains, dont il ne faut pas, d'ailleurs, exagérer l'importance[1].

Autant qu'il semble, la culture du blé et de l'orge était l'affaire des Libyens, plus que des Carthaginois[2]. Parmi les extraits de Magon qui nous sont parvenus, aucun ne s'y rapporte directement[3]. Peut-être Magon traitait-il ce sujet d'une manière assez brève et ne donnait-il guère de préceptes nouveaux, dont les étrangers eussent pu tirer profit[4].

Il est à croire que, sur le territoire punique, les céréales furent cultivées par les indigènes partout où elles pouvaient l'être. Les régions les plus favorables, par le climat et le sol, sont celles de Mateur et de Béja, les grandes plaines de la Medjerda, dans la Tunisie septentrionale[5], de hautes terres et des plaines éparses dans la Tunisie centrale. Les textes anciens

1. En 203, Scipion exigea des Carthaginois, qui sollicitaient la paix, 500000 boisseaux de blé (43770 hectolitres) et 300000 d'orge : Tite-Live, XXX, 16, 11. Ce blé et cette orge devaient servir à l'alimentation de son armée (voir t. III, p. 241, n. 3). Les quantités indiquées représentent le 250e de la production moyenne annuelle de l'Algérie en blé, le 600e, en orge. Après la bataille de Zama, Scipion, parmi les conditions de la paix qu'il imposa aux vaincus, leur demanda de fournir à ses troupes du blé pendant trois mois : Polybe, XV, 13, 6. Selon Tite-Live, il envoya à Rome, en 201, une quantité énorme de froment, que les édiles curules vendirent au peuple à très bas prix : XXXI, 4, 6 (indication suspecte). Pour les envois de blé et d'orge faits par Carthage à Rome et aux armées romaines combattant en Orient, lors des guerres contre Philippe de Macédoine, Antiochus de Syrie et Persée, voir t. III, p. 298, n. 3. Tite-Live indique 400000 boisseaux de blé en l'année 200 ; 750000 d'orge en 191 (le chiffre est mutilé pour le blé); 500000 d'orge et un million de boisseaux de blé en 170. — En 306, Carthage avait remis à Agathocle 200000 médimnes de blé (un peu plus de 100000 hectolitres) : Diodore, XX, 79, 5 ; conf. t. III, p. 62. Mais rien ne prouve qu'elle ait tiré ce blé de son territoire africain.

2. Dans le passage où il décrit l'état des campagnes traversées par l'armée d'Agathocle, après qu'elle eut débarqué à proximité du cap Bon, Diodore (XX, 8, 3-4) mentionne, outre des maisons de campagne appartenant à l'aristocratie, des plantations d'arbres fruitiers et des prairies où paissaient des troupeaux. Il ne parle pas de champs réservés aux céréales. Il est vrai qu'on était alors dans la seconde quinzaine d'août : à cette époque, les moissons étaient faites en Afrique.

3. Il en est un qui concerne le choix des meilleurs bœufs de labour ; un autre indique la manière de piler le blé et l'orge : voir infra, p. 43 et 17.

4. Il convient de dire qu'au temps où le traité de Magon devint pour les Romains un livre classique, ceux-ci s'intéressaient beaucoup moins aux céréales qu'aux cultures arbustives et à l'élevage.

5. Pour la situation des « Grandes Plaines », voir t. III, p. 230.

ne donnent pas d'indications sur la valeur agricole de ces pays à l'époque carthaginoise[1]. En revanche, ils vantent la fécondité de deux autres régions : le *Byzacium*[2], autour d'Hadrumète (Sousse)[3], et les *Emporia*[4], littoral de la petite Syrte et entre les deux Syrtes[5]. Selon Hérodote[6], la vallée du Cinyps (située à peu de distance à l'Est de Leptis la Grande[7]) valait les meilleures terres à blé et produisait jusqu'à 300 grains pour un grain de semence. Quelques siècles plus tard, des auteurs latins attribuaient au Byzacium des rendements de 100[8], et même de 150 pour un[9]. De nos jours, le climat y rend aléatoire la culture des céréales ; par suite de l'insuffisance des pluies, la récolte fait souvent défaut ; elle n'est belle qu'une année sur cinq en moyenne. Il est vrai que les rendements peuvent être alors très élevés, car le sol est fertile, et, comme on sème clair pour risquer moins et pour ménager les réserves d'humidité que contient la terre, les plantes se développent plus librement qu'ailleurs et elles portent des épis plus nombreux, plus forts[10]. Cependant les chiffres de 100 et de 150 pour un, si on veut les admettre, ne pourraient s'appliquer qu'à des cas

1. *Frumentum* recueilli en 204 par Scipion dans la région voisine d'Utique Tite-Live, XXIX, 36, 1. Nombreux vaisseaux de transport, chargés de *frumentum*, dans le port d'Utique, en 212 : ibid., XXV, 31, 13 et 14.

2. Polybe, III, 23, 2 (où il appelle cette région Βυσσάτις). Au IVe siècle, le Pseudo-Scylax (§ 110, dans *Geogr. Graeci min.*, édit. Müller, 1, p. 88) indique sur le littoral une région très fertile, qu'il place, autant qu'il semble, entre Hadrumète et Néapolis (Nabeul). Hannibal, débarqué à Hadrumète en 203, s'approvisionne de blé : Appien, Lib., 33. Il constitue un grand entrepôt de blé sur la côte : *ibid*., 56.

3. Voir t. II, p. 140.

4. Polybe, III, 23, 2; XXXI, 21, 1 (édit. Büttner-Wobst ; alias XXXII, 2) ; voir aussi I, 82, 6 (au milieu du ni' siècle, convoi de vivres envoyé des Emporia vers Carthage). Tite-Live, XXIX, 25, 12 ; XXXIV, 62, 3. L'île de Djerba, située au fond de la petite Syrte, produisait, selon le Pseudo-Scylax (§ 110, p. 87), beaucoup de blé et d'orge.

5. Voir t. II, p. 127-8.

6. IV, 198 ; conf. ici, t. I, p. 69. Échos d'Hérodote dans des auteurs latins voir Gsell, *Hérodote*, p. 91, n. 2.

7. T. II, p. 120.

8. Varron, *Rust*., I, 44, 5. Pline l'Ancien, V, 24. Silius Italicus, IX, 204-5. 9. Pline, XVII, 41 ; XVIII, 94.

10. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 89, n. 9 ; ici, t. I, p. 163.

exceptionnels : il s'agirait de curiosités botaniques[1]. Quant à la région des Emporia, elle est encore plus sèche[2] et ne convient pas aux céréales, surtout au blé, plus exigeant que l'orge. Comme il n'y a pas lieu de supposer que le climat se soit profondément modifié depuis l'antiquité, nous devons croire que ces textes exagèrent beaucoup.

On cultiva sans doute aussi les céréales autour de quelques villes maritimes de l'Algérie et du Maroc, qui disposaient d'une banlieue assez vaste. Des épis se voient sur des monnaies à légendes phéniciennes, frappées à Rusaddir, Tarauda, Zili, Lixus, Sala[3]. Il faut dire qu'alors Carthage avait disparu et qu'assez longtemps avant sa chute, ces villes avaient probablement cessé de dépendre d'elle. Tombées aux mains des rois maures, elles avaient pu devenir des chefs-lieux de districts bien plus étendus que leurs anciens territoires, districts occupés et exploités par des indigènes[4]. Les images dont nous parlons sont, par conséquent, un faible argument pour soutenir qu'au temps de la domination punique, les colons s'étaient livrés à l'agriculture. Mais ils avaient peut-être contribué à la répandre. Des charrues sont représentées sur plusieurs stèles votives, trouvées à Carthage[5], et sur une monnaie

---

1. C'est à ce titre que Pline (XVIII, 94-95) mentionne deux faits, bien plus extraordinaires encore : Du Byzacium, un procurateur d'Auguste envoya à ce prince près de 400 tiges qui provenaient d'un seul grain, chose à peine croyable : on a gardé des lettres relatives à cette affaire. De même, un procurateur envoya à Néron 360 tiges venues d'un seul grain. »

2. T. I, p. 23-24, 70.

3. Voir L. Müller, *Numism*., III, p. 153, n° 233 (et Suppl., p. 79, n, 233 a) ; p. 161-2, n° 242 ; p. 163, n° 243-5 ; p. 164-5, n° 246-252 ; Suppl., p. 78, n° 215 a. Monnaies d'attribution incertaine : ibid., III, p. 143, n° 214; p. 169, n° 253, 254; Suppl., p. 80, n° 253 a.

4. Il y a aussi des épis sur des monnaies à légendes puniques de Tingi (*ibid*., III, p. 144-6, nos 216 et suiv.), capitale des rois maures, qui ne fut peut-être jamais une colonie phénicienne (conf. t. II, p. 163-9). On voit un épi sur des monnaies, frappées à Lixus, qui portent le nom d'un de ces rois, Bocchus : Müller, III, p. 98, n- 12-14.

5. C. I. S., I, n° 1505, t. Il des planches, pl. XXVII. Si l'image est exacte, Page, recourbé, se serait adapté à un mancheron vertical, muni en haut d'une poignée à angle droit. Le soc aurait été fixé au bas de ce mancheron: Deux appendices, l'un en forme de

punique[1].Ces instruments de labour ressemblaient, dans leurs traits essentiels, à ceux que la plupart des Berbères emploient encore et dont les modèles remontent à une antiquité fort lointaine. L'araire le plus répandu dans l'Afrique du Nord[2] se compose de deux grosses pièces : un age, ou flèche, qui va s'adapter au joug de l'attelage; un porte-soc, ou cep, auquel l'age est fixé obliquement. A l'une des extrémités de cette seconde pièce est attaché ou enfoncé le soc, lame triangulaire en fer. L'autre extrémité se recourbe et constitue un mancheron, permettant au laboureur de diriger la charrue ; à moins que le mancheron ne forme une pièce à part, ce qui est fréquent. Un montant relie l'age et le cep et assure la solidité de l'ensemble. En arrière de la lame, une oreille fait saillie de chaque coté du cep; elle déverse la terre que le soc a soulevée.

Cette charrue primitive est facile à fabriquer et à réparer. Elle se manie aisément, même dans les lieux en pente, pierreux, encombrés de touffes et de broussailles. Elle n'exige pas

---

cheville, l'autre, au-dessus, en forme de boucle, sont indiqués en arrière du soc, de l'autre côté du mancheron. Le premier est peut-être un versoir, mal placé; j'ignore la destination du second. — *Ibid*., 2700, pl. LVI du t. II. Instrument de forme semblable; un seul appendice, boucle placée assez haut sur le mancheron, du côté du soc. — Ibid., 309, pl. LII du t. I. Image mutilée : on ne voit plus que l'age, qui paraît être muni à son extrémité d'un joug recourbé, et le haut du mancheron, pourvu d'une poignée. — Ibid., 1439 (avec une figure), pl. XXV du t. II. Cette charrue (car il semble bien que c'en soit une) a une forme insolite. L'age est à peu près parallèle au cep, auquel il est relié par trois montants : deux perpendiculaires, l'un près du soc, l'autre à l'extrémité du cep et à celle de l'age ; ce second montant se termine en haut, au-dessus de la rencontre avec l'age, par une poignée en anneau ; il constituait donc un moucheron, Le troisième montant est oblique et relie le haut du premier montant au bas du second.

1. Müller, *Numism*., II, p. 147, n° 16 (pour cette monnaie, conf. ici, t II, p. 327, n. 3). Image peu nette, du moins sur l'exemplaire que j'ai pu examiner. — Une charrue est aussi figurée sur une monnaie portant des lettres phéniciennes et frappée dans quelque lieu maritime, probablement dans une île située entre la Sicile et l'Afrique : Müller, l. c., II, p. 178, n° 2. L'age, recourbé, s'adapte au cep et est relié par une traverse oblique au mancheron.

2. Voir, entre autres, Gsell, *Texte explicatif des planches de Delamare* (Paris, 1912), p. 75, à la pl. 75, 6-7. Il existe d'autres types : consulter F. Stuhlmann, *Ein kulturgeschichtlicher Ausflug in den Aures* (Hambourg, 1912), p. 67-71 ; Bertholon et Chantre, *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale* (Lyon, 1913), I, p. 520-1.

une traction très forte. Il est vrai qu'elle ne pénètre guère au delà d'une dizaine de centimètres : des labours plus profonds s'opposent mieux à la sécheresse et assurent des récoltes plus abondantes. Mais elle n'épuise point un sol auquel on ne veut ou ne peut pas restituer la fertilité par des engrais ; elle ne ramène pas à la surface les débris d'une couche de mauvaise qualité, qui, souvent, en est très voisine[1]. A l'époque carthaginoise, on y attelait des bœufs[2] ; peut-être aussi, sortes terres légères, en particulier dans le Byzacium, des ânes, dont l'emploi à la charrue est indiqué plus tard en Afrique par Columelle[3] et par Pline[4].

Parmi le matériel agricole, nous mentionnerons un dépiquoir, en usage, dit Varron[5], dans l'Espagne citérieure et dans d'autres lieux. Il s'appelait le chariot punique, plostellum poenicum ; c'étaient donc les Carthaginois qui l'avaient introduit dans la péninsule. Il était formé de pièces de bois, avec des roulettes dentées (en fer) ; le conducteur, assis sur cette machine, dirigeait l'attelage. Ce dépiquoir avait dû être importé en Occident par les Phéniciens[6] : on s'en sert encore dans divers pays orientaux[7], de même que dans le Sahel tunisiens[8].

---

1. H. Lecq, *L'agriculture algérienne* (Alger, 1900), p. 22-23 ; Rivière et Lecq, *Traité pratique d'agriculture pour le Nord de l'Afrique* (Paris, 1914), p. 94. — Columelle (II, 2, 24-25) critique Celse, qui, craignant la dépense, recommandait l'emploi de petites charrues, pourvues de petits socs et traînées par des bœufs peu robustes. Il reconnaît cependant que cette méthode peut convenir aux terres à céréales d'Afrique (d'Égypte et de Numidie, dit-il), dans les sols très légers. Conf. t. I, p. 160, n. 3.

2. Magon, *apud* Columelle, VI, 1, 2-3.

3. VII, 1, 2.

4. XVII, 41. Pline ajoute que, dans le Byzacium, il a pu voir une charrue attelée à la fois d'un humble bourriquet (*vilis osellus*) et d'une vieille femme, placée de l'autre côté du joug. Ce qui arrive encore aujourd'hui.

5. *Rust*., I, 52, 1.

6. On en faisait usage en Palestine. Saint Jérôme, *Comm. in Isaiam*, IX, 28 (Migne, *Patr. lat*., XXIV, p. 326) : « rotis plaustrorum..., quae in serrarum similitudinem ferreae circumaguntur et trahuntur super demessas segetes »

7. Olck, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, V, p. 1701. C'est le nôrag, dépiquoir usité en Égypte.

8. Hamy, C. r. *Acad. Inscr.*, 1900, p. 22-26; le même, *Assoc, franç. pour l'avancement des sciences*, Paris, 1900, I, p. 65. Cette machine sert au dépiquage de l'orge.

Trois rangées de roulettes dentées y sont disposées en quinconce et maintenues dans un cadre de bois, châssis surmonté d'un siège mobile, sur lequel le cocher prend place; les bêtes sont attachées à un anneau de fer, fixé au milieu de la traverse antérieure du cadre. Une autre machine à dépiquer, le tribulum ou la *tribula* des Latins, est également usitée en Orient depuis une haute antiquité[1], signalée en Afrique sous le Bas-Empire[2], employée de nos jours en Tunisie[3], où elle n'était sans doute pas inconnue dès l'époque punique. C'est un plateau, dont le dessous est hérissé de lamelles de fer ou d'éclats de silex ; il porte soit le cocher, soit un gros poids ; deux bêtes attelées le traînent[4]. Enfin le procédé primitif qui consiste à faire fouler la récolte par des animaux, bœufs, chevaux, mulets, n'était certainement pas abandonné : il se pratiquait sous l'Empire romain[5] ; il se pratique encore aujourd'hui[6].

Les grains étaient, pour une bonne part[7], enfermés dans des magasins, afin de constituer des réserves, nécessaires dans un pays où les récoltes peuvent manquer, par suite de la sécheresse, où elles sont, en tout cas, fort inégales. On établissait souvent ces magasins au-dessous du sol. Un siècle après la chute de Carthage, l'auteur du *Bellum Africum* constate[8] que c'est en Afrique un usage des habitants d'avoir, dans les champs et dans presque toutes les fermes, des souterrains[9] pour y cacher les céréales[10] ». Indication que Pline confirme[11]. Les

1. Olck, *l, c*.

2. Servius et Deutéro-Servius, *In Georg*., I, 164 : « Tribula, genus vehiculi omni parte dentatum, onde teruntur frumenta, quo maxime in Africa utebantur Saint Augustin, *Civ. Dei*, I, 8 ; *Enarr. in Psalm*., XCII, 5.

3. Hamy, C. r. A. I., *l, c*., p. 23; *Ass. fr.*, *l. c*., p. 63. Stuhlmann, l. c., p. 73.

4. Varron, l. c., I, 52, 1.

5. Saint Augustin, *Enarr, in Psalm*., CXLIX, 3.

6. Rivière et Lecq, *Manuel pratique de l'agriculteur algérien* (Paris, 1900), p. 192.

7. Ceux qui n'étaient pas mis en réserve devaient être placés dans des jarres.

8. LXV, 1.

9. « Sub terra specus ».

10. L'historien raconte ensuite que César, faisant campagne dans le Byzacium et ayant besoin de blé, ordonna de rechercher ces souterrains.

11. XVIII, 306. — On lit dans Varron (Rust., I, 57, 2) : « Quidam granaria habent

Berbères n'ont pas abandonné cette coutume[1]. Les anciens la mentionnent dans différentes contrées de l'Orient, dans la péninsule ibérique, ailleurs encore. En Espagne, elle remontait très haut[2] et elle s'est perpétuée : on y appelle *silos* les souterrains où les grains sont enfouis. Un terme presque semblable, σειός, σιρός, σιρρός, se trouve dans des textes grecs et chez quelques Latins, qui l'ont emprunté aux Grecs. Il n'est pas prouvé qu'il soit d'origine sémitique[3] et qu'il ait été propagé par les Phéniciens[4]. Mais il est très vraisemblable qu'on fit des silos dans l'Afrique septentrionale dès le temps de la Carthage punique. Ce n'était pas seulement, comme le dit l'auteur du *Bellum Africum*[5], par crainte d'invasions subites et pour mettre les récoltes à l'abri du pillage. Les silos préservent les grains des risques d'incendie. Hermétiquement clos, ils les préservent aussi des insectes; creusés dans un terrain bien sec[6], ils leur assurent une longue conservation.

Notons encore, à propos de l'emploi des céréales, deux indications isolées que nous donnent une citation de Aragon et un passage du traité d'agriculture de Caton l'Ancien. La première est une recette pour piler le blé et l'orge[7]. L'autre concerne la

---

sub terris speluncas, quas votant sirus, ut in Cappadocia et Thracia ; alii ut in Hispania Citeriore puteos ut in agro Carthaginiensi et Oscensi » Tel est le texte qui nous est parvenu ; il paraît être un peu altéré (Keil corrige : « alii puteos, ut in Hispania Citeriore, in agro, etc. »). L'*ager Carthaginiensis* dont il est question ici est sans doute la région de *Carthago nova* (Carthagène), et non celle de Carthage en Afrique. Carthagène se trouvait, comme *Osca* (Huesca), dans la province d'Espagne Citérieure. Il n'y a pas lieu de corriger *Oscensi* en *Oeensi* (d'Oea, Tripoli, sur le littoral des Syrtes). Ce passage ne donne donc pas d'indications relatives à l'Afrique.

1. Rivière et Lecq, *Manuel*, p. 198-201.

2. On y trouve des silos dans des villages de l'époque néolithique : Siret, *L'Espagne préhistorique* (extrait de la Revue des questions scientifiques, Bruxelles; 1893), p. 22-23.

3. Comme on l'a supposé : voir, entre autres, Lacroix, *Revue africaine*, XIV, 1870, p. 107.

4. Aucun texte n'applique expressément le terme σειρός aux magasins souterrains d'Afrique. Le terme silo, très employé de nos jours dans l'Afrique du Nord, est d'origine espagnole.

5. *L. c.*

6. Conf. Pline, *l. c.* : « Africae ante omnia ut sicco solo fiant curatur ».

7. Pline, XVIII, 98 : « Mouiller le blé à grande eau, le décortiquer avec un pilon,

confection d'un mets composé de gruau, de fromage frais et de miel, que Caton appelle la bouillie punique, *puls punica*[1]. Les Carthaginois étaient, parait-il, grands amateurs de ce plat[2]. Ils faisaient aussi des gâteaux renommés[3].

III

Nous avons dit[4] que la vigne, l'olivier, très probablement aussi le figuier et l'amandier sont indigènes en Berbérie. La contrée que les Carthaginois s'annexèrent est propice à la culture des arbres fruitiers. C'est aujourd'hui la principale richesse du Nord-Est de la Tunisie : il y a de vastes olivettes dans les plaines de la basse Medjerda, autour de Tébourba et de Djédeïda ; de grands vignobles dans les régions du Mornag, du Khangat, de Soliman, de Grombalia ; de beaux vergers auprès de Bizerte, de Nabeul, d'Hammamet, de Zaghouane et dans la péninsule du cap Bon. En arrière de Sousse et de Sfax, sous un ciel dont la sécheresse est souvent fatale aux céréales, les plantations d'oliviers s'étendent d'année en année. Les oasis du Sud ne vivent que par l'arboriculture. L'île de Djerba est un immense verger.

En Orient, les Phéniciens se livraient aux cultures fruitières depuis fort longtemps. Ils ne durent pas tarder à reconnaître

---

le sécher au soleil, puis le remettre sous le pilon. Même procédé pour l'orge ; pour vingt setiers d'orge, il faut deux setiers d'eau. »

1. *De agri cultura*, 85 : Mettez dans de l'eau une livre de gruau et faites-la bien tremper. Versez-la dans une auge propre ; ajoutez trois livres de fromage frais, une demi-livre de miel et un œuf. Mêlez bien le tout. Faites cuire dans une marmite neuve.

2. Plaute (*Mostellaria*, 828) se sert des termes *pultifagus opifex... barbarus*, pour désigner un menuisier carthaginois. Le Carthaginois qu'il met en scène est qualifié, dans le prologue du Poenulus (54), de pultiphagonides.

3. Festus, p. 254-5, édit. Lindsay : « *Punicum* : genus libi translatum a Poenis. Id eliam appellabant probum, quia erat céteris suavissimum ». On a recueilli à Carthage d'assez nombreux objets en terre cuite de l'époque punique, offrant des images en creux ; ce sont sans doute des moules à gâteaux : v. *infra*, p. 70.

4. T. I, p. 166-8.

qu'ils pouvaient s'y livrer avec le même succès sur le sol africain, à importer des variétés répandues et appréciées dans leur patrie, à greffer les arbres sauvages, à fabriquer sur place du vin et de l'huile[1]. Ils n'avaient pas besoin de disposer de larges espaces : les abords immédiats des colonies maritimes suffisaient pour créer des vergers, quelques vignobles et quelques olivettes. Un contemporain d'Auguste, Fenestella, prétendait cependant que l'olivier cultivé était encore inconnu en Afrique au début du VIe, siècle[2] ; de son côté, Diodore affirme qu'à la fin du siècle suivant, il n'y avait pas en Libye de plantations d'oliviers et de vignes[3]. Assertion bien peu vraisemblable, démentie d'ailleurs par Hérodote. D'après cet historien[4], l'île de Cyraunis, c'est-à-dire sans doute Kerkenna[5], était pleine de vignes et d'oliviers. On peut se demander si les vignes n'étaient pas des vignes sauvages ; mais la même hésitation n'est point permise pour les oliviers, car Hérodote se sert ici du terme grec qui désignait spécialement les oliviers cultivés. C'étaient des Carthaginois qui lui avaient appris ce qu'il savait de Cyraunis : au milieu du Ve siècle, ils occupaient, ou du moins fréquentaient cette île. Il est donc permis de supposer que la viticulture et l'oléiculture y furent introduites par

1. On admet généralement que la viticulture et l'oléiculture ont été introduites dans l'Afrique du Nord par les Phéniciens : Meltzer, *Geschichte der Karthager*, I, p. 83 ; Tissot, *Géographie de la province romaine d'Afrique*, I, p. 285 et 302; Th. Fischer, *Der Oelbuam* (Petermanns Mitteilungen, Ergänzungsheft n° 147), p. 13 et 15; etc. Ils y auraient importé la *Vitis vinifera* (vigne cultivée), distincte de la vigne sauvage (conf. t. I, p. 166-7, fin de la note 4.). Cela est bien possible, mais nous n'en avons pas la preuve. Selon une légende rapportée par Diodore de Sicile (IV, 17, 4), Héraclès aurait purgé la Libye des bêtes féroces qui l'infestaient, si bien qu'elle abonda désormais en céréales et en arbres fruitiers, qu'elle fut plantée de beaucoup de vignes et porta beaucoup d'oliviers cultivés. Il serait bien téméraire de soutenir qu'Héraclès représente ici le Melqart tyrien et symbolise les bienfaits de la colonisation phénicienne en Afrique. C'était de Crète que, d'après Diodore, Héraclès était venu dans cette contrée.

2. *Apud* Pline, XV, 1. Conf. t. I, p. 238, n. 5.

3. XIII, 81, 5. Diodore oublie ici ce qu'il a dit au livre IV, chap. 17 : voir supra, à la note 1.

4. IV, 195.

5. T. II, p. 126; Gsell, *Hérodote*, p. 85-86.

eux. Les auraient-ils négligées dans le territoire qu'ils se constituèrent sur le continent vers la même époque, et qui, à proximité de leur ville, était si favorable à ces cultures ? Nous avons peine à le croire.

En tout cas, ils s'y adonnèrent plus tard. Le pays qu'Agathocle traversa après son débarquement était rempli de vignes, d'oliviers et d'autres arbres fruitiers[1]. Peut-être même la noblesse, à la fois maîtresse de l'État et propriétaire d'une grande partie du sol dans le Nord-Est de la Tunisie, prétendit-elle se réserver une sorte de monopole. Un auteur grec, probablement Timée[2] racontait que la République avait fait couper en Sardaigne tous les arbres fruitiers et défendu, sous peine de mort, d'en planter de nouveaux. Si cela est exact, elle aurait voulu empêcher les Sardes de délaisser les céréales (l'île était, on le sait, un des greniers de Carthage) et de faire concurrence aux arboriculteurs carthaginois[3]. Nous ignorons si elle appliqua une mesure analogue à ses sujets africains[4]. Ceux-ci, d'ailleurs, ne disposaient pas, comme l'aristocratie punique, des capitaux nécessaires pour faire des plantations étendues et pour attendre pendant des années que les arbres fussent en plein rapport.

Il est possible que la viticulture ait pris un certain développement aux abords de plusieurs colonies des côtes algériennes[5]

---

1. Diodore, XX, 8, 4. — Fruits en terre cuite (grappes de raisin, ligues, amandes, grenades, coing), dans des tombeaux puniques de Carthage : Delattre, *Nécropole punique voisine de Sainte-Monique*, 2° mois des fouilles (extrait du *Cosmos*, 1900), p. 15, fig. 23 ; le même. *Les grands sarcophages anthropoïdes de Carthage* (*Cosmos*, 1903), p. 21-22 ; vidi au musée Lavigerie ; Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 136 et 137, pl. XXII.

2. Dans Pseudo-Aristote, *De mirabilibus auscultationibus,* 100.

3. Conf. Meltzer, II, p. 96-97 ; ici, t. II, p. 312. M. Ed. Meyer (*Geschichte des Alterthums* ; III, p. 683) suppose qu'il s'agit d'un châtiment infligé à de tribus rebelles : Timée aurait eu le tort de dire que cette mesure fut appliquée d'une manière permanente à l'île entière.

4. Au milieu du IVe siècle, le Pseudo-Scylax (§ 110, dans *Geogr. Gr. min*., I, p. 87) indique que les habitants de Djerba tiraient beaucoup d'huile des oliviers sauvages de leur île. Il est probable que cette île dépendait déjà de Carthage.

5. A Gunugu (t. II, p. 161-2), dans des sépultures qui se placent entre le IVe, et le IIe siècle, on trouve souvent des amphores, fabriquées sans doute pour contenir du vin. La plupart d'entre elles ont une forme qui ne se rencontre guère ailleurs [on en voit

et marocaines[1]. Une ou deux grappes de raisin sont représentées sur des monnaies à légendes phéniciennes de Lixus[2] et de Sala[3], monnaies postérieures, il est vrai, à la destruction de Carthage[4]. Plus loin, sur le fleuve Ivor, on voyait, écrit Pline[5], des restes de vignobles et de palmeraies ; peut-être était-ce un établissement phénicien abandonné. Bien plus au Sud, Cerné, située probablement entre les caps Juby et Bojador, avait été la dernière colonie fondée par Hannon sur le littoral de l'Océan[6]. Or, en face de cette petite île, des Éthiopiens faisaient du vin en abondance vers le milieu du ive siècle. C'est du moins ce qu'assure l'auteur du Périple attribué faussement à Scylax[7]. S'il dit vrai, il est naturel de penser que ces indigènes avaient été instruits par les Carthaginois. Mais nous doutons fort que l'indication soit exacte : la maturation du raisin et la fermentation du moût ne pouvaient s'accomplir dans de bonnes conditions sous un ciel aussi torride.

Quelques citations de Magon, relatives à la culture de la vigne, attestent l'expérience des agronomes puniques en cette matière[8].

---

pourtant une qui parait être semblable sur une stèle, de Carthage : G. L S., I, 1283, pl. XXI du t. II] ; elles devaient donc être faites à Gunugu même : voir Gsell, *Fouilles de Gouraya* (Paris, 1903), p. 31, 16, l'amphore de gauche. Les monnaies à légendes néopuniques de cette ville représentent une tête de Dionysos, accompagnée d'une grappe de raisin L. Charrier, *Description des monnaies de la Numidie et de la Maurétanie*, p. 50.

1. Où les vignes sauvages abondaient (t. I, p. 166, n. 4) et où, de nos jours encore, on cultive la vigne en beaucoup de lieux.

2. Appelée sur ces monnaies soit Liksh, soit *Maqom Shemesh* (voir t. II, p. 172-4). Müller, *Numism*., III, p. 155-6, nos 234-7 ; p. 164-5, nos 246-252. Près de l'emplacement de Lixus, s'élève aujourd'hui, à l'embouchure de l'oued Lekkous, la ville d'El Araïch (Larache), dont le nom signifie la Treille

3. Müller, l. c., III, p. 163, nos 243-5. Grappes sur d'autres monnaies à légendes phéniciennes, d'attribution incertaine : *ibid*., III, p. 143, nos 214, 213; Suppl., p. 80, no 253 a.

4. Il y a une grappe sur des monnaies à légendes néopuniques, frappées à Lixus au temps d'un roi Bocchus : Müller, III, p. 98, nos 12-14 ; deux grappes sur des monnaies de cette ville qui sont bilingues (latin et phénicien) : *ibid*., p. 156, nos 240-1.

5. V, 13 ; conf. Solin, XXIV, 11. Pour le fleuve Ivor, voir t. II, p. 178.

6. T. I, p. 4.83 et suiv.

7. § 112 (p. 94).

8. Le recueil des Géoponiques met sous le nom de Diophane un certain nombre

Columelle[1] nous apprend que la question de savoir comment on devait orienter les vignobles [établis sur des pentes] était très controversée : « Démocrite et Magon recommandent l'exposition au Nord, parce qu'ils pensent que les vignes tournées de ce côté sont très fécondes ; en revanche, le vin qu'elles produisent n'est pas de la meilleure qualité. » Et Columelle, tout en observant que ce précepte ne convient pas à tous les pays, admet que, dans des contrées très chaudes, « comme l'Égypte et la Numidie », il vaut mieux, en effet, exposer le vignoble au Nord[2]. La recommandation de Magon s'appliquait donc particulièrement à l'Afrique et tenait compte de l'ardeur du soleil, probablement aussi des dangers du siroco[3].

Il conseillait de mettre quelques pierres au fond des fosses où l'on installait les plants, afin de préserver les racines des eaux de l'hiver et des chaleurs de l'été[4]. Il voulait qu'au lieu de combler tout de suite la fosse, on n'en remplit que la moitié à peu près; le reste devait être comblé progressivement dans le cours des deux années suivantes ; de cette manière, on forçait la vigne à pousser ses racines par en bas[5]. Règle qui, remarque Columelle, peut être bonne dans les terrains secs[6], mais non

---

d'extraits relatifs à la viticulture et à la vinification (V, 7 ; V, 31 ; V, 45 ; VI, 12 ; VII, 3 ; VII, 17). Il se peut que ces préceptes, s'ils sont vraiment du Bithynien, soient des emprunts à Magon. Mais la chose est fort incertaine (conf. *supra*, p. 6, n. 2). Diophane est expressément cité dans le texte même de l'extrait VI, 15.

1. III, 12, 5.

2. Conf. Pline, 1VII, 20 : « En Afrique, l'exposition des vignobles au Midi est nuisible à la vigne et insalubre pour le vigneron, parce que cette contrée se trouve dans la zone méridionale ; aussi celui qui y tournera ses plantations vers le Couchant ou vers le Nord combinera le mieux l'action du sol et celle du ciel. » Voir aussi le même, XVIII, 328.

3. Conf. J. Dugast, *Les vins d'Algérie* (Alger, 1900), p. 28 : « L'exposition du Midi, recherchée dans les pays tempérés, n'est pas ici toujours la meilleure. » *Ibid*., p. 112 : « Dans les régions chaudes, l'altitude élevée et l'exposition dirigée plus ou moins vers le Nord corrigent l'excès de chaleur. »

4. Columelle, III, 15, 4 (conf. le même, *De arbor*., 4, 4-5). Il fait remarquer que Virgile (Géorg., II, 348 et suiv.) a reproduit ce précepte de Magon. Voir aussi *Géopon*., V, 9, 7-8.

5. Columelle, V, 5, 4, et *De arbor.*, 4, 5.

6. « Siccis lotis ». — « Aridis provinciis », dit Palladius (III, 10, 3), qui s'inspire de Columelle.

pas dans les sols marécageux et sous un climat pluvieux, parce que l'eau, qui séjourne en trop grande abondance dans les fosses à moitié pleines, tue les plants avant qu'ils n'aient pris de la force. Là encore, le précepte de Magon trouvait surtout son application en Afrique.

Notre auteur voulait qu'on fît usage des engrais et des amendements. Il recommandait de porter aux plants, déposés dans les fosses, du marc de raisin, mélangé à du fumier : le marc provoquait la poussée de nouvelles radicelles, le fumier introduisait une chaleur opportune pendant la saison froide et humide de l'hiver; pendant l'été, il fournissait de la nourriture et du suc au plant verdoyant. Si le sol auquel on confiait la vigne paraissait trop maigre, on devait aller chercher au loin de la terre grasse pour la mettre dans les fosses[1].

Un passage mutilé de Columelle[2] se rapporte aux différentes manières de disposer les ceps au-dessus du sol : vignes rampantes; à souche basse sans échalas; sur joug. D'après une correction ingénieuse de ce texte[3], la méthode qui consistait à faire tenir la vigne toute seule, droite à la façon des arbres, aurait été en usage chez les Carthaginois. Il y aurait là, naturellement, un écho de Magon[4].

C'est peut-être aussi de Magon que vient une indication relative au déchaussage, insérée dans les Géoponiques[5] et donnée également par Columelle[6]. « Les habitants de la Libye et de l'Orient, lit-on dans le recueil byzantin, quand ils ont déchaussé les vignes, ne comblent pas aussitôt la fosse ; ils la laissent ouverte pendant tout l'hiver, contrairement à ce qui se fait

1. Columelle, III, 15, 5. Conf. *Géopon*., V, 9, 8.

2. *De arbor*., 4, 1.

3. Au lieu de « tertia est aponi usurpata, more arborum in se consistens », M. Lundström (dans *Eranos, Acta philologica Succana*, II, 1897, p. 65-66) propose de lire « a Poenis usurpata ».

4. Remarquons cependant que, selon Pline (XIV, 14 ; XVII, 185), c'étaient les vignes rampantes qui étaient surtout répandues en Afrique.

5. V, 26, 1.

6. V, 5, 6.

dans les pays pluvieux. » Columelle admet ce procédé pour les vignes déjà robustes, « dans les lieux où la clémence de l'hiver le permet ».

Pour la taille, les anciens discutaient s'il valait mieux la faire en automne, ou bien au printemps[1]. Magon soutenait qu'il est préférable de procéder à cette opération au printemps, avant que le sarment ne se mette à bourgeonner ; étant alors plein de suc, il se laisse facilement amputer par une plaie bien unie et n'oppose pas de résistance à la serpe[2]. Cet avis, partagé par plusieurs agronomes latins, est combattu par Columelle, qui pense que la taille de printemps n'est pas la meilleure dans tous les pays ; il conseille la taille d'automne dans les lieux bien exposés au soleil et où l'hiver est doux. Voici, au contraire, ce qu'écrivent MM. Rivière et Lecq, dans leur *Manuel de l'agriculteur algérien*[3]. « La taille de la vigne se fait de décembre à fin février ou commencement de mars.... Il vaut mieux tailler tard que prématurément : non seulement on retarde la pousse et on est moins exposé aux effets des gelées printanières, mais les ceps taillés tardivement végètent plus vigoureusement. »

Nous n'avons pas de citations de Magon relatives aux procédés de vinification pour les vins usuels[4]. Selon Pline[5], on avait dit plaisamment des Carthaginois qu'ils se servaient de la poix pour leurs maisons et de la chaux pour leurs vins. En effet, le tuf friable employé dans les constructions de Carthage était enduit de poix, pour acquérir ainsi plus de résistance aux intempéries ; d'autre part, il arrivait à des gens peu scrupuleux

1. Voir R. Billiard, *La vigne dans l'antiquité* (Lyon, 1913), p. 346-7.

2. Columelle, IV, 10, 1.

3. P. 415.

4. Sur une stèle de Carthage (C. I. S., I, 1014, pl. XIV du t. II), on a cru reconnaître l'image d'un pressoir à vis. Cela ne me semble pas admissible. Ce pressoir aurait eu une seule vis, et non deux : où le sac contenant les raisins aurait-il été placé ? Pline affirme que le pressoir à vis ne fut inventé que de son temps.

5. XXXVI. 166.

de mettre de la chaux dans le moût, afin d'adoucir le vin[1]. Aucun texte ne mentionne, à l'époque de la domination punique, de crus africains renommés, et, à en juger par un passage de Magon rapporté plus haut[2], les Carthaginois visaient plus à la quantité qu'à la qualité.

Cependant ils fabriquaient un vin de raisins secs qui était apprécié et dont la renommée se maintint sous l'Empire romain[3]. Columelle nous a conservé la recette que donnait Magon[4] ; on se sert encore au Maroc de procédés analogues[5].

Les Carthaginois paraissent avoir aimé le vin[6], avoir

1. Il est vrai que, dans ce passage de Pline, il s'agit probablement de la Carthage romaine (*infra*, p. 197, n. 4). Mais on peut supposer que le plâtrage était usité dés l'époque punique : ce procédé est déjà signalé par Théophraste (*De lapidibus*, IX, 67). — Voir aussi Pline, XIV, 120 : « L'Afrique corrige l'âpreté du vin avec du plâtre et, dans quelques régions, avec de la chaux ».

2. P. 22.

3. Pline, XIV, 81; Palladius, XI, 10. Ce vin était appelé par les Latins passam.

4. XII, 39, 1-2 : « Cueillir du raisin hâtif bien mûr, rejeter les grains moisis et gâtés. Enfoncer en terre, à la distance de quatre pieds, des fourches ou des pieux, qu'on relie par des perches ; placer par-dessus des roseaux, sur lesquels on exposera le raisin au soleil. Le couvrir la nuit, pour que la rosée ne le mouille pas. Quand il sera desséché, détacher les grains et les jeter dans une jarre ou une cruche; y verser du moût, le meilleur possible, jusqu'à ce que les grains en soient recouverts. Le sixième jour, quand le raisin aura absorbé ce moût et s'en sera gonflé, le mettre dans un cabas, le faire passer sous le pressoir et recueillir le liquide. Ensuite, fouler le marc, en y ajoutant du moût tout frais, fait avec d'autres raisins, que l'on aura laissés au soleil pendant trois jours. Bien mêler, mettre sous le pressoir. Enfermer aussitôt dans des vases lutés le liquide produit par cette seconde pressée, afin qu'il ne devienne pas âpre. Puis, après vingt ou trente jours, lorsque la fermentation aura cessé, le tirer au clair dans d'autres vases; enduire tout de suite de plâtre les couvercles et les recouvrir d'une peau. » Les recettes données par Pline et Palladius pour fabriquer le passum diffèrent de celle de Magon.

5. Portes et Ruyssen, *Traité de la vigne et de ses produits*, I (Paris, 1886), p. 110-111.

6. Les débris d'anses portant des estampilles puniques, que l'on a découverts en grand nombre dans les ruines de Carthage (conf. p. 59), appartenaient à des jarres, fabriquées sans doute pour contenir des produits du pays, surtout du vin. Il se peut aussi que des jarres trouvées dans des tombes de Carthage aient eu primitivement la même destination. On y lit assez souvent une inscription tracée à l'encre (*infra*, p. 456). Sur certaines jarres, c'est le nom du mort : sorte de titre de propriété, écrit au moment de la déposition dans le caveau. Mais, quand l'inscription se réduit à une, deux, trois lettres, il est permis de se demander si elle ne se rapporte pas à l'emploi antérieur du vase, si ce n'est pas une indication commerciale. Des inscriptions plus explicites, auxquelles on doit attribuer ce caractère, ont été tracées sur des jarres phéniciennes, trouvées en Égypte : Lidzbarski, *Ephemeris für semitische Epigraphik*, III, p. 123; le même, *Phönizische und*

même été enclins à en abuser[1]. S'il faut en croire Platon[2], une loi avait été rendue pour l'interdire aux soldats, aux esclaves mâles et femelles, aux magistrats pendant l'année de leur charge, aux pilotes, aux juges dans l'exercice de leurs fonctions, à ceux qui allaient prendre part à une grave délibération, voire même, la nuit, à l'homme et à la femme avant des rapports sexuels ; de jour, il n'était permis que comme fortifiant et remède. Une telle loi eût été difficilement applicable ; en fait, nous savons qu'on ne se privait pas de boire du vin à l'armée[3].

Ce produit pouvait être importé dans des pays avec lesquels les marchands puniques étaient en relations, surtout dans ceux où ils n'avaient pas à craindre la concurrence étrangère. Ils ne devaient pourtant pas en vendre beaucoup aux Libyens et aux Numides : d'ordinaire, ceux-ci s'abstenaient de vin[4], non parce qu'ils ne l'aimaient pas[5], mais sans doute parce qu'ils étaient trop pauvres pour en acheter. Les Baléares en étaient très friands[6] ; ils en recevaient probablement par des vaisseaux puniques, car ils n'avaient pas de vignes. Sur la grande Syrte, en un lieu appelé Charax, des Carthaginois, dit Strabon[7], échangeaient du vin contre du silphium, apporté en contrebande par des gens de la Cyrénaïque. Des fragments de jarres puniques, d'époque récente, ont été trouvés en Sicile, à Sélinonte[8]

---

aramäische Krugaufschriften aus Elephantine (dans Abhandl, der Berlin. Akad., Phil.-hist. Classe, 1912). Voir aussi, pour des découvertes analogues, faites en Syrie et en Chypre, Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéol. orientale*, III, p. 73-75 et pl. II.

1. Ce n'était cependant pas le cas d'Hannibal : Justin, XXXII, 4, 10.

2. *Lois*, p. 674, a.

3. Voir t. II, p. 346.

4. Appien, *Lib*., 71 ; conf. *ibid*., 11.

5. Voir Frontin, *Strat*., 11, 6, 12 ; Polyen, V, 10, 1, et aussi Polybe, XIV, 4, 9 ; Tite-Live, XXIX, 34, 11.

6. Diodore, V, 17, 2, d'après Timée.

7. XVII, 3, 20.

8. Salinas, dans *Notizie degli scavi*, 1884, p. 328 et pl. V ; Berger, *Musée Lavigerie*, I, p. 48, n. 4. Cependant la région de Sélinonte produit aujourd'hui et produisait sans doute dans l'antiquité des vins excellents ; Fougères et Hulot, *Sélinonte*, p. 29.

et à Éryx[1] ; on a aussi exhumé de ces jarres dans des villes grecques du Sud-Est de l'île[2]. Peut-être avaient-elles contenu du vin d'Afrique. Pourtant, en général, nous ne saurions affirmer que le vin dont les Phéniciens d'Occident faisaient commerce ait eu pour origine le territoire africain de Carthage. Au IVe siècle, le Pseudo-Scylax[3] prétend que les marchands qui fréquentaient l'île de Cerné en achetaient aux Éthiopiens de la dite voisine : ce qui, du reste, n'est guère vraisemblable[4].

D'autre part, les Carthaginois en importaient pour leur consommation. Agrigente leur en fournissait au Ve siècle[5]. En ce temps-là, la viticulture devait être peu développée chez eux. Mais, entre la seconde et la troisième guerre contre Rome, dans le demi-siècle qui précéda la destruction de leur ville, leurs vignobles ne suffisaient pas encore à leurs besoins, ou, du moins, ne donnaient pas d'assez bons vins pour écarter la concurrence étrangère. De très nombreux débris d'amphores rhodiennes, datant de cette époque, ont été recueillis dans les ruines de Carthage[6]. On importait aussi, mais en bien moindre quantité, des vins campaniens[7].

Au Ve siècle, des oliviers étaient cultivés, nous l'avons vu[8], dans l'île Kerkenna; à la fin du IVe siècle, dans le Nord-Est de la Tunisie[9]. Selon un auteur du Bas-Empire[10], Hannibal « aurait rempli d'oliviers la plus grande partie de l'Afrique » ;

1. Berger, *Rev. archéol*., 1889, II, p. 228.

2. Voir *infra*, p. 152.

3. § 112 (p. 94).

4. Voir p. 2l.

5. Diodore, XIII, 81, 4-5. La Cyrénaïque avait des vignobles (Hérodote, IV, 19); périple de Scylax, 108, p. 84 ; Diodore, III, 50, 1), mais nous ignorons si elle exportait du vin à destination de Carthage.

6. Voir p. 154.

7. *Infra*, p. 150.

8. *Supra*, p. 19.

9. P. 20.

10. Aurelius Victor, Caes., 37 : (Hannibal) « oleis Africae pleraque per legiones... replevit ». Le contexte prouve qu'il s'agit du grand Hannibal.

il les aurait fait planter par ses soldats, dont l'oisiveté lui aurait paru dangereuse pour la République et pour leurs chefs. Si ce n'est pas une pure légende, on peut supposer que ces olivettes furent créées dans le Byzacium, pendant les quelques mois qui s'écoulèrent entre le retour du Barcide en Afrique et le début de ses opérations militaires contre Scipion, alors qu'Hadrumète était son quartier général[1]. Cent cinquante ans plus tard, le Byzacium produisait de l'huile en grande abondance[2]. Plus au Sud, près de l'île de Djerba, *Zita, Zeitha*, ville et promontoire mentionnés dans des documents de l'époque romaine, paraissent avoir emprunté leur nom au nom phénicien de l'olivier[3].

Vers 350 avant J.-C., les gens de Djerba faisaient de l'huile, mais ils la tiraient, au dire du Pseudo-Scylax, d'oliviers sauvages[4]. Quant aux Carthaginois, ils ne durent pas s'abstenir de greffer les sauvageons qu'ils rencontraient en tant de lieux. Timée nous apprend[5] que, dans l'île de Pityuse (Ibiça), colonisée par eux, des oliviers sauvages avaient été greffés. Un passage, d'ailleurs obscur, de Pline indique pour cette opération un procédé qui était propre à l'Afrique[6] peut-être est-ce un emprunt à Magon.

Celui-ci est expressément cité à propos des règles à suivre pour constituer une olivette. Il recommandait de faire la plantation des oliviers entre l'équinoxe d'automne et le solstice d'hiver, sur les coteaux, dans les terrains secs, argileux ; depuis la moisson jusqu'au solstice, sur les sols gras et humides[7]. Et Pline ajoute : « On comprend qu'il avait prescrit cela pour l'Afrique » : les agriculteurs d'Italie préféraient le printemps[8].

---

1. Voir t. III, p. 244, 254-5.

2. Bell. Afric., XCVII, 3. Conf. Plutarque, *Vie de César*, 55.

3. T. I, p. 238, n. 8 ; t. II, p. 124.

4. § 110 (p. 87). Le produit en huile des oliviers sauvages étant très mince, il fallait que ces indigènes eussent un grand nombre d'arbres à leur disposition.

5. *Apud* Diodore, V, 10, 2.

6. XVIII, 129.

7. Columelle, *De arbor.*, 17, 1. Pline, XVII, 128.

8. En Algérie, on plante aux mois d'octobre-novembre en coteau et sur un soi sec.

Le Carthaginois conseillait d'espacer largement les arbres : « En Afrique, dit encore Pline[1], — je laisse aux auteurs la responsabilité de ce qu'ils avancent, — il existe beaucoup d'oliviers qu'on appelle *milliaires*, d'après le poids de l'huile qu'ils produisent chaque année[2]. Aussi Magon veut-il que les arbres soient séparés par un intervalle de 75 pieds [22 m. 20] en tous sens, et de 45 [13 m. 32] au moins dans un sol maigre, dur, exposé aux vents. » Ces espacements ne sont pas excessifs on laisse aujourd'hui des intervalles de 24 mètres dans la région de Sfax[3]. Quant au rendement de 1000 livres (327 kilogrammes), Pline se refuse à l'admettre, et il a certainement raison. Peut-être s'agissait-il, dans le texte original de Magon, soit d'unités de poids inférieures aux livres romaines, soit du poids des olives récoltées, non du poids de l'huile[4].

Les renseignements nous manquent pour la fabrication[5].

Au Ve siècle, de grandes quantités d'huile étaient importées d'Agrigente en Afrique[6]. Les Carthaginois, qui obtenaient de forts rendements[7], arrivèrent-ils, par l'extension de leurs olivettes, à se suffire, et même à exporter ce qui ne servait pas à

1. XVII, 93.

2. « In Africa... miliarias vocari mullas narrant a pondere olei quod forant annuo proventu. »

3. P. Bourde, *Rapport sur les cultures fruitières et en particulier sur la culture d l'olivier dans le centre de la Tunisie* (Tunis, édit. de 1899), p. 43, n. 1. Les intervalles sont bien moindres dans le Nord de la Tunisie. Caton (*De agri cullura,* 6) conseille 25-30 pieds ; Columelle (V, 9, 7), des intervalles différents selon les terres, de 25 à 60 pieds.

4. En admettant 327 kilogrammes d'olives et un rendement de 20 p. 100 d'huile (chiffre maximum pour la fabrication indigène actuelle), cela ferait 65 kg. 4. par arbre, c'est-à-dire un peu plus de 71 litres. Dans la région de Sfax, des oliviers en plein rapport peuvent donner 90 litres. « Certains arbres produisent jusqu'à 200 litres. Ils sont rares. On n'en compte pas plus d'un à deux sur cent, dans les plus belles olivettes » (Bourde, l. c., p. 35).

5. Le disque qui, dans le pressoir, comprimait le récipient renfermant les olives devait être fait, dit Caton (18, 9), « punicanis coagmentis ». Il s'agit ici d'un procédé d'ajustage emprunté aux Carthaginois, qui étaient de bons menuisiers (voir *infra*, p. 50). Mais cela ne prouve pas qu'ils aient fait des pressoirs d'un type particulier.

6. Diodore, XIII, 81, 4-5.

7. Ce qu'indique le passage de Pline relatif aux oliviers milliaires, même si l'interprétation qu'il donne du mot milliaire est inexacte.

leur consommation ? Nous l'ignorons[1]. Bien plus tard, Pline écrivait[2] : « C'est à Cérès que la nature a livré le sol tout entier de l'Afrique ; quant à l'huile et au vin, elle s'est contentée de ne pas les refuser à cette contrée, lui assurant assez de gloire par les moissons. » Assertion fort exagérée ! Elle prouve, du moins, que l'oléiculture ne prit un vaste essor en Berbérie qu'après le premier siècle de notre ère.

A Carthage, le quartier extérieur de Mégara était couvert de jardins, séparés par des murs en pierres sèches et des haies vives, arrosés par de nombreux canaux, au cours sinueux. Il y avait là une multitude d'arbres, qui donnaient des fruits en été[3]. D'autres villes phéniciennes de l'Occident s'entourèrent aussi de vergers. En Sicile, vers le début du me siècle, la campagne de Palerme était appelée « le Jardin », parce qu'elle était entièrement plantée d'arbres[4]. Dans le Nord-Est de la Tunisie, les vergers s'étendaient au loin : Agathocle, en 310, traversa une région où abondaient non seulement les vignes et les oliviers, mais encore des arbres fruitiers de toute espèce, entretenus par de copieuses irrigations[5]. Les préceptes relatifs à ces cultures tenaient probablement une large place dans le traité de Magon. Une citation faite par Pline[6] se rapporte, d'une manière générale, à la transplantation des arbres; d'autres, dont nous allons parler, concernent les soins à donner à telle ou telle espèce.

---

1. Dans le Nord de l'Afrique, la Cyrénaïque produisait beaucoup d'huile Théophraste, *Hist. plant*., IV, 3, 1.

2. XV, 8.

3. Appien, *Lib*., 117.

4. Callias, dans *Fragrn. hist*. Gr., II, p. 382, n° 2.

5. Diodore, XX, 8, 3-4.

6. XVII, 80 : « Magon recommande de creuser les trous une année d'avance, afin qu'ils absorbent le soleil et les pluies. Si les circonstances ne le permettent pas, il faut faire des feux au milieu, deux mois avant la plantation, et ne placer les arbres qu'après des pluies. Dans un sol argileux et dur, la profondeur sera de deux coudées en tous sens ; dans les terrains en pente, on ajoutera un palme. Partout l'orifice sera plus étroit que le fond. Si la terre est noire, le trou doit avoir deux coudées et un palme, et être de forme carrée. » Conf. Columelle, *De arbor.*, 19.

Les fruits du figuier sauvage ne sont pas comestibles. Ce furent peut-être les Phéniciens qui importèrent en Afrique de bonnes variétés, éprouvées par une culture séculaire[1] ; peut-être eux aussi qui y introduisirent la caprification : cette vieille pratique, encore usitée chez les Berbères[2], est apparemment d'origine orientale[3]. En tout cas, les figues du territoire punique furent renommées[4]. On se rappelle l'argument qu'un de ces fruits, cueilli à Carthage, aurait fourni à Caton pour obtenir du Sénat romain la condamnation de la patrie d'Hannibal[5]. Dans son traité d'agriculture[6], le même Caton mentionne le figuier africain (ficus africana), qui avait passé en Italie ; il recommande de le planter sur un sol gras ou fumé. Des textes plus récents vantent les figues africaines[7].

---

1. Conf. A. de Candolle, *Origine des plantes cultivées,* p. 237. La culture du figuier était très ancienne chez les Phéniciens. Qu'ils l'aient répandue en Afrique, c'est là une hypothèse tout au moins vraisemblable. Il n'est même pas impossible qu'ils aient exercé à cet égard une influence salutaire en Italie. Certains savants font venir le mot latin ficus d'un terme sémitique, hypothèse du reste très fragile : voir Olck, dans *Real-Encyclopädie*, VI, p. 2104-5 ; A. Walde, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, 2e édit., s. v. *Ficus*.

2. Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, I (1872), p. 430-8. Chevalier, dans *La Tunisie au début du XXe siècle* (par R. Blanchard et autres, Paris, 1904), p. 112; Blanchard, *ibid*., p. 144-6. Rivière et Lecq, *Traité pratique d'agricult. pour le Nord de l'Afrique*, p. 492. — L'opération consiste à suspendre dans le figuier cultivé des chapelets de fruits du figuier sauvage, ou caprifiguier. Un insecte, qui les habite, passe dans les fruits du figuier cultivé pour y déposer ses œufs, et apporte avec lui le pollen des organes mâles des figues sauvages. Il assure ainsi la fécondation des figues de l'arbre cultivé, lesquelles manquent d'organes mâles, du moins dans un certain nombre de variétés. Pour d'autres variétés, qui possèdent à la fois des organes mâles et des organes femelles, la caprification n'est pas nécessaire. Mais elle peut avoir un effet utile elle hâte la maturation par l'excitation que produit la piqûre de l'insecte.

3. Voir Engler, apud Hehn. *Kulturpflanzen und Hausthiere*, 6e édit., p. 99.

4. Mention d'une figue blanche dans une inscription de Carthage (rituel) C. L S., I, 166, I. 5. C'est probablement à tort que l'on a voulu rattacher le nom de Taïnat (Thaenae, près de Sfax) au mot phénicien qui signifiait figuier : voir t. II, p. 129, n. 4.

5. T. III, p. 330.

6. Chap. 8, 1.

7. Varron, *Rust*., I, 41, 6 ; Columelle, V, 10, 11 ; Pétrone, 35, etc. (voir Olck, l. c., p. 2119). Les figues africaines, « que beaucoup, dit Pline (XV, 69), préfèrent à toutes les autres », avaient été, selon cet auteur, introduites depuis très peu de temps en Afrique. Si cela est vrai, il ne s'agit pas de l'espèce dont parle Caton.

Les Latins appelaient les grenades soit Mulla granala[1], soit, plus souvent, mala punica, terme qui se trouve déjà, dans Caton[2]. L'épithète. punicus ne semble pas être synonyme de poniceus, poeniceus, « rouge »[3] elle n'indique pas la couleur du fruit[4] : l'emploi de punicus dans ce sens serait insolite[5]. Elle se justifiait par la réputation des grenades carthaginoises, qu'on importait en Italie et dont l'excellence est attestée par des auteurs postérieurs à notre ère[6]. « L'Afrique, dit Pline[7], revendique la pomme punique, comme le prouve le nom même de ce fruit, qu'elle produit autour de Carthage. » Columelle a recueilli dans Magon plusieurs recettes pour en assurer la conservation[8]. Fréquemment, les ex-voto carthaginois offrent, dressée sur une colonne, l'image d'une grenade, symbole de la

1. Ce terme ne se rencontre pas avant Columelle (XII, 41, 1).

2. *De agri cultura,* 7, 3. Ibid., 126.

3. Hehn (*Kulturpflanzen*, 6° édit., p. 237) admet que punicus, tout en signifiant « punique », peut faire allusion à la couleur de l'intérieur des grenades.

4. Comme dans un passage d'Ovide (*Métam*., V, 536), où l'expression poeniceum... pomum désigne une grenade. Du reste, il est à croire qu'Ovide eût écrit ponicum, si ce mot eût pu entrer dans le vers (conf. infra, p. 45, n. 10).

5. On le trouve parfois chez des poètes, au lieu de *puniceus*, pour des raisons de prosodie. L'expression *arbor punira,* dans Columelle (X, 242-3) et Pline (XV, 30), signifie « l'arbre punique », car il est peu vraisemblable que le grenadier ait été appelé ainsi à cause de la couleur de ses fleurs.

6. Martial, XIII, 42 et 43. Festus Aviénus, *Carmina*, édit. Holder, p. 1-2.

7. XIII, 112.

8. XII, 46, 5-6 : « Le Carthaginois Magon prescrit de faire bien chauffer de l'eau de mer et d'y plonger quelque temps let grenades, enveloppées dans du lin ou du sparte, jusqu'à ce qu'elles aient perdu leur couleur. Après les avoir retirées, les sécher au soleil durant trois jours; puis les suspendre dans un endroit frais. Quand on voudra les consommer, on les mettra à tremper dans de l'eau douce froide pendant une nuit et jusqu'à l'heure du jour où elles seront servies. — Autre recette du même auteur. Enduire les fruits nouveaux d'une couche épaisse de terre à potier bien pétrie ; quand cette terre sera sèche, les suspendre dans un lieu frais. Avant d'en faire usage, les mettre dans de l'eau, pour dissoudre la terre. Ce procédé les conserve dans toute leur fraîcheur. — Troisième recette de Magon. Au fond d'une cruche neuve en argile, verser de la sciure de bois de peuplier ou d'yeuse ; par-dessus, disposer des grenades, de telle façon qu'on puisse fouler de la sciure dans les intervalles qui les séparent ; sur cette première couche de fruits, étendre une nouvelle couche de sciure, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la cruche soit pleine. Mettre un couvercle et l'enduire soigneusement d'un lut épais. » Cour. Pline, XV, 69 (pour le premier procédé) ; Palladius, IV, 10, 7 et 8 (pour le; deux premiers procédés); *Géopon,,* X, 38, 7 (pour le premier).

déesse féconde[1]. Sur une autre stèle, est représenté un grenadier, chargé de fruits[2]. Cet arbre ne paraît pas être indigène dans la Berbérie, dont le climat lui est cependant propice, car il ne craint ni la chaleur, ni la sécheresse[3]. Au contraire, il existe à l'état sauvage dans l'Asie occidentale, où il fut cultivé dès une haute antiquité[4]. Il y a donc lieu de croire qu'il fut introduit en Afrique par les Phéniciens[5].

Les Carthaginois ne négligèrent pas l'amandier[6]. Nous avons des préceptes de Magon concernant les semis[7], l'époque favorable à la transplantation des sujets élevés en pépinière[8], enfin un procédé pour obtenir des arbres plus forts et leur faire produire des fruits plus beaux[9].

---

1. Voir *infra*, p. 247 et p. 369.

2. G. 1. S., I, 1158, pl. XVIII du t. II; Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art,* III, p. 460, fig. 335.

3. Conf. Palladius, IV, 10, 1 ; *Géopon*., II, 8, 3, et X, 29, 1.

4. A. de Candolle, *Origine des plantes cultivées*, p. 189. Engler, apud Hehn, *Kulturpflanzen*, 6s édit., p. 239.

5. Conf. A. de Candolle, l. c., p. 191 ; Hehn, l. c., p. 237.

6. Écorces d'amandes dans une sépulture de Carthage : Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage* (Lyon, 1890), p. 77. Amandes en terre cuite dans d'autres tombes : voir *supra*, p. 20. n. 1. — L'amandier était aussi cultivé en Cyrénaïque Pseudo-Scylax, 108 (p. 84).

7. Pline, XVIII, 63 : « Parmi les arbres qui viennent de graine, Magon traite longuement des espèces à noix. Il recommande de semer les amandes dans une argile molle, exposée au Midi ; elles se plaisent aussi, dit-il, dans un sol dur et chaud. Dans une, terre grasse et humide, elles deviennent stériles et meurent. Il faut semer celles qui sont le plus recourbées en faucille et qui proviennent d'un arbre jeune. Auparavant, on les fera macérer pendant trois jours dans du fumier délayé, ou bien pendant un jour dans de l'eau miellée. Les enfoncer par la pointe, le côté tranchant regardant l'Aquilon. Les semer trois par trois, en les plaçant triangulairement à la distance d'un palme ; les arroser tous les dix jours, jusqu'à germination. » Conf. Gargilius Martialis, III, 1 (A. Mai, p. 404), qui cite à la fois Magon et Celse. Les fosses où l'on déposera les amandes auront trois pieds en profondeur comme en largeur; on les remplira à moitié de terre, mêlée de fumier très fin. On y déposera trois amandes, etc. (l'intervalle indiqué par Gargilius est, non d'un palme, mais d'un pied, ou de trois quarts de pied). Voir aussi Columelle, V, 10, 12-13, et *De arbor*., 22, 1-2 ; Palladius, II, 15, 7-8 ; Géopon., X, 57, 7 et suiv.

8. Pline, XVII, 130 : depuis la fin d'octobre jusqu'au solstice d'hiver. Conf. Rivière et Lecq, :*Manuel*, p. 387 : « Plantation des jeunes arbres... de novembre à fin décembre ».

9. Gargilius Martialis, III, 3 (p. 405-6) : « Mago primus et post eum Diophanes novam amygdali suadent ut ferulam primo seramus, eamque post annum recisam et in media parte diffissam nuci amygdali, qua medullae sucus mollis est, compleamus ;

Il avait donné, une place dans son ouvrage à d'autres arbres fruitiers. Il parlait probablement des noyers[1] et des poiriers[2] cultures qui n'offraient cependant qu'un intérêt médiocre à ses compatriotes, n'étant guère appropriées au climat de la Tunisie[3]. Il parlait même des châtaigniers, mais brièvement, comme il convenait, — la remarque est de l'Africain Gargilius Martialis[4], — à un Carthaginois qui connaissait peu la culture d'un arbre étranger à son pays[5].

Un palmier-dattier est souvent figuré sur les monnaies puniques; on sait qu'il s'agit d'une sorte d'arme parlante, φοῖνξ signifiant en grec à la fois *dattier* et *Phénicien*[6]. Pas plus que cette image, les palmiers tracés sur de nombreux ex-voto ne prouvent que la culture du dattier ait eu pour les Carthaginois une grande importance. Dans les régions qui furent soumises à la République, il ne fructifie que sur le littoral des Syrtes, où la proximité de la mer nuit à la qualité et à la conservation des dattes[7]. Les produits des autres arbres plantés dans les

---

nec desinunt adseverare, quod arbor eiusmodi et robore et fructu pulcriore provenit ». Pour l'explication de ce passage, qui parait être altéré entre les mots *Diophanes et suadent*, voir Columelle, V, 10, 14, et *De arbor.*, 22, 3.

1. Après avoir dit que Magon traitait longuement des espèces à noix et avoir reproduit les préceptes du Carthaginois relatifs au semis des amandes (voir supra, p. 33, n. 7), Pline (XVII, 64) passe aux *iuglandes nuces* (noix du noyer) et indique qu'on les sème en les couchant en long sur leurs jointures. Cela doit provenir aussi de Magon.

2. Pline, XVII, 131, où les préceptes relatifs aux époques propices pour la plantation de diverses variétés de poiriers semblent être empruntés à Magon, comme les lignes précédentes, qui concernent les amandiers. Conf. *Géopon.*, X, 23, 1-2 : citation mise sous le nom de Diophane et qui peut, en effet, être de lui.

3. Comme le dit Palladius (II, 15, 14), « le noyer aime les lieux montagneux, humides et frais ». En Afrique, où il est probablement indigène, il est surtout cultivé aujourd'hui dans l'Aurès et sur les pentes du grand Atlas marocain. Le poirier donne en général des fruits assez peu abondants et de qualité inférieure.

4. IV, 1 (p. 409).

5. Le châtaignier est en effet rare en Berbérie, où il pousse et fructifie médiocrement. On le rencontre cependant en Khoumirie, dans l'Edough (près de Bône), au cap Bougaroun, dans l'Atlas marocain.

6. Voir t. II, p. 325.

7. Notons aussi, sur le littoral marocain, les palmeraies du fleuve Ivor (Pline, V, 13), vestiges possibles d'un établissement phénicien (*supra*, p. 21). Les dattes ne pouvaient être que fort médiocres.

oasis, sous le couvert des palmiers, devaient à peine suffire à la consommation locale.

De nos jours, les cultures maraîchères réussissent bien dans le Nord-Est de la Tunisie : auprès de Bizerte, de Tunis, de Soliman, de Grombalia, d'Hammamet, etc. ; dans la péninsule du cap Bon. Elles furent pratiquées avec succès autour de Carthage[1], dont la population avait besoin de légumes ; peut-être aussi ailleurs. Des textes grecs et latins mentionnent les choux de Carthage[2], ou choux libyques[3] ; les cardons de Carthage[4], — c'étaient des artichauts[5] — ; l'ail punique[6], dont les Carthaginois faisaient un usage immodéré[7] ; le pois punique[8], qui était un pois chiche. Magon donnait une recette pour piler les lentilles[9]. Mais il n'est pas sûr que la plante qui les portait ait été cultivée à cette époque en Afrique ; elle ne l'était pas quelques siècles plus tard, au dire de saint Augustin[10].

Magon indiquait aussi une manière de monder les graines du sésame[11] : il se peut que les Carthaginois aient cultivé

1. Potagers dans le quartier de Mégara : Appien, *Lib*., 117.

2. Antiphane (IVe siècle), *apud* Athénée, I, 50 (p. 28, d) : χαυλόν έχ Καρχηδόνος. Conf. Pollux, Onom., Vl, 67.

3. Antiphane, *apud* Athénée, XIV, 17 (p. 623, b) : Λίβυςχαυλός. Les Grecs connaissaient aussi ces choux par Cyrène : Hermippe, *ibid*., I, 49 (p. 27, e) ; Antiphane, *ibid*., III, 58 (p. 100, f).

4. Pline, XIX, 152.

5. Théophraste (*Hist. plant.*, VI, 4, 10) dit que cette plante se trouve en Sicile, mais non en Grèce : voir Olck, dans *Real-Encyclopädie*, II, p. 1455-6. L'artichaut est une amélioration culturale du cardon, indigène en Afrique.

6. Columelle, XI, 3, 20:., Ulpicurn quod quidam allium punicum votant». Pline, XIX, 112 : « Ulpicurn... praecipue Africae celebratum inter pulmentaria ruris ».

7. Plaute, *Poenulus*, 1313-4.

8. Columelle, II, 10, 20, et IX, 1, 8 : *punicum cicer.*

9. Pline, XVIII, 98 : « Faire d'abord rôtir la lentille, puis la piler légèrement avec du son. Ou bien ajouter dans 20 setiers [10 l. 942] de lentilles un morceau de brique crue et un demi-boisseau [4 l. 377] de sable. L'*ervilia* [lentille bâtarde] doit être traitée de la même manière. »

10. *Enarr. in psalm*., XLVI, 6. Les Berbères, qui cultivent fort peu la lentille, la désignent sous son nom arabe (A. de Candolle, *Origines des plantes cultivées*, p. 251).

11. Pline, XVIII, 98 : « Faire tremper le sésame dans de l'eau chaude, l'étendre, puis te frotter et le plonger dans de l'eau froide, afin que les pailles surnagent ; l'étendre de nouveau au soleil sur des linges. Si l'on n'opère pas promptement, il prend une couleur terne et moisit. »

cette plante d'origine orientale[1], pour en tirer de l'huile[2].

Parmi les végétaux industriels, le lin tenait sans doute la première place. Un seul texte, cependant, mentionne « le lin de Carthage »[3], et peut-être s'agit-il, en réalité, non de Carthage (Καρχηδών), mais de Chalcédoine (Καλχηδών)[4]. Nous n'avons aucune raison de supposer que les Phéniciens aient introduit le cotonnier en Occident[5] : les célèbres othonia de Malte étaient des étoffes de lin[6].

Les lauriers cultivés dont il était question dans Magon[7] ne pouvaient servir qu'à l'ornement des jardins et à la médecine.

Cet auteur s'occupait aussi de végétaux sauvages dont on tirait quelque utilité. Un passage de son livre, cité par Pline[8], enseigne quand il faut couper, comment il faut faire sécher

---

1. Culture estivale, exigeant des irrigations et craignant le siroco (Rivière et Lecq, *Manuel*, p. 284); elle n'est donc pas susceptible d'un grand développement dans l'Afrique du Nord, qui a du reste l'huile d'olive.

2. L'usage de l'huile de sésame était très répandu en Asie.

3. Pseudo-Xénophon, *Cyneg*., II, 4 : [pour la chasse au filet], les filets doivent être en lin fin du Phase ou de Carthage, Καρχηδονίου λεπτοῦ λίνου. Conf. Pollux, Onom., V, 26.

4. Cette confusion est fréquente : conf. t. III, p. 445, n. 3.

5. On sait qu'il fut cultivé çà et là en Berbérie à l'époque arabe : t. I, p. 159.

6. Voir *infra*, p. 104.

7. Il indiquait la saison dans laquelle il fallait les planter : Pline, XVII, 131 (si la phrase relative au laurier est bien une citation de Magon, comme la phrase relative aux amandiers, qui précède).

8. XXI, 1-10-2 : « Magon recommande de couper l'albucus [asphodèle] à la fin du mois de mars ou au commencement d'avril, après la floraison et avant que la graine ne grossisse ; de fendre les tiges, de les exposer au soleil le quatrième jour et d'en faire des bottes quand elles seront sèches. Le même auteur ajoute que les Grecs appellent oistos la plante aquatique à laquelle nous donnons le nom de sagitta. Il conseille de l'écorcer depuis les ides de mai jusqu'à la fin d'octobre et de la faire sécher à un soleil doux. Il veut encore que, durant tout le mois de juillet, l'on coupe jusqu'à la racine l'autre glaïeul appelé cypiros et qui est aussi une plante de marais. On le fera sécher au soleil à partir du troisième jour, jusqu'à ce qu'il devienne blanc; mais on aura soin de le rentrer tous les jours avant le coucher du soleil, parce que les rosées nocturnes sont nuisibles aux plantes de marais coupées. Il fait les mêmes recommandations pour le jonc qu'on appelle mariscus, lequel sert à tresser des nattes; on doit le cueillir depuis le mois de juin jusqu'à la mi-juillet. Pour le faire sécher, il indique les procédés dont nous avons parlé à propos du jonc de marais. Il fait un second genre du jonc marin, qui, je le constate, est appelé par les Grecs *oxyschoenos*.

l'asphodèle et plusieurs plantes aquatiques employées dans la vannerie et la sparterie. Remarquons que, si les Carthaginois fabriquaient.des cordes avec le sparte de la région de Carthagène en Espagne[1], ils négligeaient celui d'Afrique, qu'ils trouvaient trop court[2] ; il leur eût été facile de faire arracher par les indigènes l'alfa qui abonde dans les steppes de la Tunisie.

Des listes jointes au traité pharmacologique de Dioscoride indiquent les noms donnés à des plantes médicinales par divers peuples, entre autres les Africains (Ἄφροι). La forme sémitique de la plupart de ces mors « africains » prouve qu'ils appartenaient à la langue phénicienne[3]. A quelle source avait puisé le compilateur ? Nous l'ignorons[4]. Ces plantes devaient, au moins en partie, servir dans la pharmacie carthaginoise.

IV

Pendant longtemps, la cavalerie ne joua qu'un rôle secondaire dans les armées puniques[5]. Il est vrai que, jusque vers le IVe siècle, elles eurent des chars de guerre, à deux et quatre chevaux[6] ; mais, même si l'on accepte les indications données dans les textes, les animaux employés à cet usage n'étaient pas fort nombreux. Le chiffre le plus élevé est de 10000 chevaux, les uns attelés, les autres montés, pour l'expédition sicilienne

1. Conf. t. II, p. 448.

2. Pline, XIX, 26 : « (spartum) in Africa exiguum et inutile gignitur ».

3. Voir t. I, p. 312, n. 2.

4. On trouve aussi quelques noms puniques de plantes médicinales dans le traité du Pseudo-Apulée, *De medicaminibus herbarum*, édit. Ackermann, *Parabilium medicamentorum scriptores antiqui* (Nuremberg, 1788), ch. 2, 5, 8, 10, 48, 61, 65, 113, 127. Voir encore le *Liber Dioscoridis de herbis femininis* : Kästner, dans *Hermes*, XXXI, 1896, p. 621, 628 et 633, aux chapitres 46 (« Afri »), 53 (« Afri ») et 61, (« Punici »). C'est, semble-t-il, un extrait d'une édition latine de Dioscoride, aujourd'hui perdue, que l'on a proposé d'attribuer ù l'Africain Gargilius Martiales (Wellmann, dans *Real-Encyclopädie,* V, p. 1134).

5. Voir t. II, p. 400-1.

6. *Ibid*., p. 399-400.

de l'an 339[1]. A cette date, et probablement aussi une trentaine d'années après, c'était à un corps de fantassins qu'appartenaient les jeunes gens de l'aristocratie[2]. Les sujets libyens étaient alors et continuèrent plus tard à être presque tous enrôlés dans l'infanterie[3]. Si la cavalerie prit une grande importance au temps des Barcides, elle fut en Afrique recrutée surtout parmi les alliés numides[4]. On mentionne toutefois des corps de cavalerie formés de citoyens[5], et les nobles paraissent avoir servi de préférence dans cette arme[6]. Mais les chiffres indiqués ne sont pas non plus très élevés[7] ; du reste, des montures pouvaient être achetées en dehors du territoire punique[8]. Il ne semble donc pas que les Carthaginois aient dû, pour leurs besoins militaires, posséder beaucoup de chevaux ; leurs sujets en avaient sans doute fort peu[9]. Nous ignorons pourquoi un cheval[10] est figuré, au revers, de la plupart des monnaies frappées par la République, de la fin du Ve siècle au milieu du IIe[11] ; ce n'est point une preuve que les Carthaginois aient été par excellence des cavaliers.

Il est certain, pourtant, que l'élevage de cet animal fut en

1. Diodore, XVI, 77, 4.

2. T. II, p. 346, 347-8.

3. *Ibid*., p. 360, n. 4.

4. *Ibid*., p. 361-3.

5. *Ibid*., p. US-9.

6. *Ibid*., p. 348, n. 8.

7. En 255, l'armée qui vainquit Régulus comptait 4000 cavaliers, probablement carthaginois pour la plupart : t. II, p. 348, n. 5. En 205-4, 600 cavaliers carthaginois et libyens furent levés par Asdrubal, fils de Giscon : Appien, Lib., 9. Mention de 1000 cavaliers carthaginois à la fin de 204 : *ibid*., 14 (récit suspect). En 150, 400 cavaliers puniques seulement : t. II, p. 349, n. 1.

8. Achat de chevaux par Hannibal, débarqué à Hadrumète en 203 : Appien, *Lib*., 33. Ces animaux lui furent peut-être vendus en bonne partie par des Numides : des cavaliers numides vinrent alors renforcer son armée.

9. Au Ve siècle, Hérodote (IV, 193) mentionne des chars chez les Zauèces, sur la côte orientale de la Tunisie. Ces indigènes ne dépendaient peut-être pas encore de Carthage. Aujourd'hui, on trouve en Tunisie de beaux chevaux dans la région du Kef, dans celles de Thala, Sbiba, Fériana, Kasserine, des Zlass (à l'Ouest de Kairouan). La première appartenait certainement à Carthage au IIIe siècle; nous ne pouvons pas dire s'il en était de même des autres.

10. Soit un cheval tout entier, soit un buste de cheval.

11. Conf. t. II, p. 325, 327, 328.

honneur chez eux. Dans sa marche de l'année 310, l'armée d'Agathocle traversa de gras pâturages, pleins de chevaux[1]. Deux citations de Magon donnent des remèdes pour guérir les bêtes atteintes d'asthme[2], ou souffrant de rétention d'urine[3] ; mais il faut avouer qu'ils sont bien saugrenus.

Les chevaux que représentent les monnaies et quelques exvotos puniques ont été tracés d'une manière sommaire : de telles images ne permettent guère de déterminer la race. Sur les monnaies émises à Carthage même, l'animal est d'ordinaire maigre et musculeux, mais avec des formes lourdes, un cou épais, des jambes courtes[4]. Sur une stèle[5], il a les flancs larges, les jambes basses, une longue queue, la crinière forte et drue. Sur une autre[6] (dont le dessin est meilleur), on constate aussi la largeur des flancs ; le cou est court, le chanfrein très brusqué, le front bombé, la crinière bien fournie[7]. Ces caractères conviennent à la race barbe[8], à laquelle appartenaient les chevaux

1. Diodore, XX, 3, 4.

2. *Hippiatriques grecques*, édit. 5. Grynæus, Bâle, 15:17, p. 95 (conf. J. Ruel, *Veterinariae medicinae libri II,* Paris, 1550, f° 37, verso). Après une description détaillée des signes de la maladie, Magon recommande de saigner le cheval à douze endroits différents, dans l'espace de trois jours. Composer une mixture de safran, de myrrhe, de nard, de poivre blanc, d'hydromel, d'huile vieille, d'huile rosat, de lentilles (Magon indique les quantités nécessaires). Mettre le tout dans un vase neuf. Faire cuire avec un petit chien qui ne sera pas sorti depuis dix jours ; ajouter de l'hydromel et un œuf. A faire prendre pendant dix jours ou davantage.

3. *Ibid*., édit. Grynæus, p. 113 et 116 (Ruel, f° 44, verso; P 45, verso) : citations d'Apsyrtos et d'Hiéroclès. Pélagonius, *Ars veterinaria*, édit. Ihm, 150, et, d'après lui, Végèce, *Mulomedicina*, édit. Lommatzsch, II, 79, 19 (dans Pélagonius, le nom de Magon, qui manque, se restitue avec certitude avant *Carchedonii* ; Végèce ne le nomme pas), Racler le dessous des sabots aux jambes antérieures du cheval malade. Broyer les rognures dans un setier (ou un demi-setier) de vin. Introduire par les naseaux.

4. Müller, *Numism*., II, p. 105 et 116. Conf. ici, t. II, p. 326.

5. C. I. S., I, 1756, pl. XXIII du t, II.

6. *Ibid*., 130, pl. XLIII du t. I.

7. Deux autres stèles, qui sont au musée Lavigerie, à Carthage, représentent un cheval. Voir peut-être aussi Vassel, *Études puniques*, VIII (extrait de la *Revue tunisienne*, 1918), fig. à la p. 10.

8. Un cheval figuré sur une intaille carthaginoise offre également les caractères de cette race : Delattre, *Nécropole des Rabs*, 2e année des fouilles (extrait du Cosmos, 1905), p. 19 et fig. 40.

de Numidie, que nous connaissons par des renseignements un peu plus précis[1]. Comme il était naturel, les Carthaginois eurent recours à la race qui, depuis plusieurs siècles, vivait dans le pays[2]. Ils l'améliorèrent, peut-être par quelques croisements[3], surtout par des soins attentifs et une nourriture fortifiante. Ils ne s'abstinrent pas de donner à leurs montures de l'orge[4], aliment refusé, dit-on, aux chevaux des indigènes[5].

Ils se livrèrent aussi à l'élevage du mulet[6], animal qui, par sa force, son endurance, sa sobriété, sa sûreté de pied, rend tant de services en Berbérie. Magon disait que le temps de portée des mules était de douze mois, autant que pour les juments[7] : il faut donc croire qu'il avait constaté qu'elles pouvaient être fécondes en Afrique[8].

Vers l'époque de la destruction de Carthage, Polybe écrivait, en parlant de la Libye[9] : « Dans cette contrée, l'abondance des chevaux, des bœufs, des moutons, et aussi des chèvres, est telle que je ne pense pas qu'on puisse trouver rien de semblable dans tout le reste de la terre. » Il ajoutait : « La raison en est que beaucoup de tribus de la Libye ne font pas usage des produits de la culture, mais vivent de leurs troupeaux et

1. Voir t. II, p. 364, et au t. V.

2. Conf. t. I, p. 229 et suiv. C'était à la même race qu'appartenaient les chevaux renommés de la Cyrénaïque : A. Rainaud, *De natura Cyrenaicae Pentapolis* (Paris, 1894), p. 84 et suiv.

3. Au temps où il était en Espagne, Amilcar Barca, dit Cornélius Népos (*Amilcar*, IV, 1), « equis, armis, viril, pecunia totam locupletavit Africain ». Il est possible que cela signife qu'Amilcar envoya des chevaux d'Espagne en Afrique, mais je n'en suis pas certain.

4. Les remparts de Carthage, où l'on pouvait loger 4 000 chevaux, contenaient des magasins de fourrage et d'orge : Appien, Lib., 95.

5. Appien, l. c., 11.

6. Ils pouvaient, en outre, faire venir de beaux et grands mulets de l'île de Minorque : Timée, *apud* Diodore, V, 17, 1. — Un âne ou un mulet sur un ex-voto de Carthage : C. I. S., 1003, pl. XIV du t. II.

7. Varron, *Rust*., II, 1, 27 : ii cite à la fois Magon et Dionysius. Columelle, VI, 37, 3, d'après Varron.

8. Ce qui n'est pas du tout inadmissible, car on en connaît quelques exemples récents. Voir Sanson, dans Barral et Sagnier, *Dictionnaire d'agriculture*, III (1889), p. 854-5.

9. XII, 3, 3-4.

avec leurs troupeaux. » On voit que son observation s'applique surtout aux régions où l'agriculture ne s'était pas développée[1], par conséquent aux pays restés indépendants, beaucoup plus qu'au territoire punique. Cependant les Carthaginois et leurs sujets ne manquaient pas de bétail. Un tarif de sacrifices, trouvé à Marseille, mais apporté de Carthage, mentionne des taureaux, des veaux, des béliers, des moutons, des boucs, des agneaux, des chevreaux[2]. Des deux côtés de la route suivie par l'armée d'Agathocle, paissaient des troupeaux de bœufs et de moutons[3]. En 256, les Romains, après leur débarquement dans la presqu'île du cap Bon, firent, en très peu de temps, un gros butin de bétail[4]. Le bétail abondait aussi dans la région d'Utique à la fin du me siècle[5]. Au milieu du siècle précédent, le Pseudo-Scylax vantait le nombre et la beauté des troupeaux possédés par des indigènes du Sahel tunisien[6].

A proximité de Carthage, le bétail fournissait de la viande et du lait aux habitants de la grande ville. Il donnait le fumier nécessaire à une culture intensive. Sur ses domaines, l'aristocratie pouvait l'entretenir en bon état et accroître ainsi la valeur des races indigènes. Il est possible qu'elle ait importé d'outremer de meilleures races, par exemple des moutons à laine très fine[7], pour les étoffes et les tapis renommés que fabriquait

1. Polybe parle cependant de bœufs : c'est là un bétail d'agriculteurs.

2. C. I. S., 165 (conf. infra, p. 412). Voir aussi un fragment de tarif découvert à Carthage : Berger, dans *Rev. de l'hist. des religions*, 1910, I, p. 281. — Des ex-voto carthaginois représentent une tête de taureau placée sur un autel C, r. *Acad. Inscr.*, 1916, fig. aux p. 28, 29, 32. Taureau au bas d'autres stèles C. I. S., 2133, 3016, 3053, pl. XLIV, LXII, LXIII du t. II. Pour les moutons figurés sur des stèles, voir *infra*, p. 44.

3. Diodore, XX, 8, 4.

4. Polybe, I, 29, 7.

5. Tite-Live. XXIX, 28, 3 ; *ibid.*, 35, 5.

6. § 110 (p. 89). L'auteur ayant commis dans ce passage une confusion entre les golfes d'Hammamet et de Gabès (voir Gsell, *Hérodote*, p. 81-82), on ne peut affirmer que ces indigènes aient habité le littoral du premier golfe; cela me parait cependant probable.

7. On aurait pu en faire venir de Pityuse (Ibiça), possession carthaginoise. Il y avait dans cette Ile des moutons dont la laine était très moelleuse : Timée, *apud* Diodore, V, 16, 2.

l'industrie punique. Les Libyens avaient besoin d'animaux de labour, de troupeaux dont le lait, plus encore que la viande, servait à les nourrir, dont le poil, la laine, la peau étaient employés à faire des vêtements.

Dans le Sud de la Tunisie, s'étendent des plaines qui sont impropres à la culture des céréales, à cause de l'insuffisance des pluies. Alors, comme aujourd'hui, des nomades y faisaient paître des troupeaux de moutons et de chèvres, sans doute beaucoup plus nombreux que ceux des agriculteurs libyens. Nous sommes peu disposé à croire que ces vastes espaces aient fait partie du territoire punique. Mais comme, pendant la saison sèche, le bétail n'y trouve pas de quoi s'alimenter, c'était pour les nomades une nécessité de remonter vers le Nord[1]. Il est vraisemblable que Carthage ne s'y opposa pas. En autorisant ces indigènes à pénétrer chez elle, elle avait un moyen de transformer des ennemis naturels en des clients plus ou moins dociles ; il importait seulement de régler leurs migrations et leurs séjours, de manière à maintenir l'ordre et à sauvegarder les intérêts des sédentaires. En retour, ceux-ci pouvaient atténuer, pour une partie de leur bétail, les rigueurs de l'hiver, en l'envoyant alors dans les pâturages du Sud[2]. Que la transhumance soit un usage très ancien en Berbérie, c'est ce qu'atteste, si l'on désire quelque preuve, le Périple de Scylax[3]. Il s'agit des places, peuplade voisine de Leptis la Grande, entre les deux Syrtes : « Ils passent l'hiver sur le littoral, en tenant leurs bestiaux dans des enclos ; en été, l'eau manquant, ils les emmènent à l'intérieur des terres, au-dessus.[4] »

Columelle[5] a reproduit la description précise, donnée par

1. Conf. t. I, p. 170.

2. Pour ces transhumances alternatives, du Sud au Nord et du Nord au Sud, à l'intérieur de la Tunisie, voir Ch. Monchicourt, *La région du Haut Tell en Tunisie* (Paris, 1913), p. 372 et suiv.

3. § 109 (p. 85).

4. C'est-à-dire dans le Djebel tripolitain.

5. V, I, 3. Copié par Palladius (IV, Il, 2), qui ne fait pas mention de Magon.

Magon, des bœufs que celui-ci conseille d'acquérir : « Qu'ils soient jeunes, trapus, avec de gros membres, des cornes longues, noirâtres et robustes, un front large et ridé, les oreilles velues, les yeux et les babines noirs, les narines ouvertes et retroussées, la nuque longue et musculeuse, le fanon ample et descendant presque jusqu'aux genoux, le poitrail bien développé, les épaules vastes, le ventre gros, semblable à celui d'une bête pleine, les flancs allongés, les reins larges, le dos droit et plat, ou même un peu déprimé, les fesses rondes, les jambes épaisses et droites, plutôt courtes que longues, les genoux fermes, les sabots grands, la queue très longue et velue, le poil du corps dru et court, de couleur rousse ou brune, et très doux au toucher[1]. » On a fait remarquer[2] avec raison que, de nos jours, les bœufs de l'Afrique du Nord sont loin d'offrir un aspect aussi avantageux[3]. Peut-être les animaux dont parlait Magon provenaient-ils de croisements avec quelque race étrangère[4] et étaient-ils élevés seulement dans les fermes de la noblesse punique.

L'auteur carthaginois donnait aussi des préceptes propres à entretenir le gros bétail en bonne santé; des Romains du temps de Varron[5] les appréciaient et les faisaient observer sur leurs domaines. Il recommandait de châtrer les veaux quand ils étaient encore jeunes et d'employer alors un procédé de compression qui évitait une plaie. Il indiquait la meilleure manière d'opérer avec le fer les sujets plus âgés : une machine, sorte de cage, que Columelle décrit d'après lui, les immobilisait et les présentait d'une manière propice; un traitement par

1. Dans Varron (*Rust*., 11, 5, 7-8), la description des vaches à acheter rappelle de fort près ce tableau. Voir aussi quelques traits dans Virgile, *Géorg*., III, 49-55 ; *Géopon*., XVII, 2, 1.

2. Lacroix, Rev. afric., IIV, 1870, p. 34

3. pour leurs caractères distinctifs, voir Rivière et Lecq, *Traité pratique*, p. 655 et 656.

4. Lacroix, l. c.

5. II, 5, 18. Conf. *supra*, p. 6, n. 3.

ticulier était nécessaire les jours suivants. La même machine servait pour panser tous les grands quadrupèdes[1].

Des béliers ou des moutons sont représentés sur des ex-voto puniques[2]. Ils ont la longue et large queue qui caractérise la « race barbarine[3] », répandue encore aujourd'hui dans toute la Tunisie et plus à l'Est[4]. L'élevage des chèvres était probablement laissé aux indigènes[5]. Ni ceux-ci, ni les Phéniciens ne mangeaient de porcs[6] ; cet animal devait donc être très rare en Afrique. Cependant le culte de Déméter et de Perséphone, introduit au début du ive siècle et célébré selon les rites grecs, exigeait des porcs pour victimes[7].

Quelques mots de Varron[8] montrent que Magon[9] ne négligeait pas la basse-cour, les poules, les pigeons, etc.[10].

On sait que le miel avait plus d'importance pour les anciens que pour nous : il leur tenait lieu de sucre. Les Carthaginois,

---

1. Columelle, VI, 26 (et Palladius, VI, 7, citant Magon, mais d'après Columelle). Pour la description de la machine, Columelle, VI, 19 (où il ne mentionne pas Magon). Pour le traitement, conf. *Géopon*., XVII, 8, 3.

2. C. I. S., 398, pl. LVII du t. I ; 786, pl. IX du t. II ; 1199, pl. XIX; *ibid*., pl. LXII, à droite du n, 3022, sous le n° 3014 (deux stèles), à gauche et à droite du n° 3028. Au n° 419, pl. LVII du t. I, la figure est informe. E. de Sainte-Marie, *Mission à Carthage*, p. 67, mentionne dix images de moutons sur les stèles qu'il a découvertes. D'autres au musée Lavigerie. Etc. Voir Vassel, *Études puniques*, IX (extrait de la *Revue tunisienne,* 1919).

3. Conf. t. 1, p. 223.

4. Elle l'était autant dans l'antiquité. Voir, par exemple, pour la Cyrénaïque et l'Égypte, A. Rainaud, *De natura Cyrenaicae Pentapolis*, p.90; un bas-relief d'art alexandrin dans M. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, II, fig. 209, à la p. 578.

5. Pour les chèvres des Libyens, voir Gsell, *Hérodote*, p. 164, 165, 169, 170.

6. Hérodien, V, 6, 9; Porphyre, *De abstinentia ab esu animalium,* I, 14. Conf. t. I, p. 223.

7. Un porc est représenté sur un ex-voto en forme de chapelle, découvert à Thuburbo Majus : Merlin, C. r. *Acad. Inscr*., 1912, p. 353. Ce monument, qui porte une inscription punique, est peut-être d'une époque assez voisine de la chute de Carthage.

8. *Rust*., III, 2, 13.

9. Magon et Cassius Dionysies, dit Varron.

10. Mention de coqs et de poulets (?) dans le tarif de Marseille : C. I. S., 165, 1. 11. Conf. ibid., 167, I. 7 ; *Rev. de l'hist. des religions*, 1910, I, p. 281. Voir à ce sujet R. Dussaud, *Le sacrifice en Israël et chez les Phéniciens* (Paris, 1914), p. 48.

comme certains Libyens[1], recueillaient le produit des abeilles[2], et l'apiculture avait sa place dans le traité de Magon[3]. Il combattait l'avis de ceux qui voulaient faire périr, sans aucune exception, les bourdons[4] [c'est-à-dire les mâles] disait qu'on pouvait se procurer des abeilles pendant l'été en tuant un bouvillon, ou même un bœuf, des entrailles duquel sortait un essaim[5] : cette vieille fable d'origine égyptienne[6], connue des Grecs avant lui, a été reprise par Virgile, dans le célèbre épisode d'Aristée, et par d'autres encore[7]. Une mouche à miel est figurée sur des monnaies à légendes phéniciennes de Rusaddir (Melilla)[8] et d'une autre ville, non identifiée, qui devait être située, comme Rusaddir, en Maurétanie[9]. Ce sont là des témoignages postérieurs à la domination de Carthage ; mais il se peut qu'auparavant, l'apiculture ait été déjà en honneur autour de ces villes.

La « cire punique », mentionnée par des auteurs latins[10], était regardée comme la meilleure de toutes[11]. On s'en servait

1. Hérodote (IV, 194) dit que, chez les Gyzantes, peuplade du littoral oriental de la Tunisie, les abeilles font beaucoup de miel. Mais il ajoute que les indigènes en fabriquent aussi. Voir Gsell, *Hérodote*, p. 175.

2. Mention de miel dans un rituel punique : C. I. S., 166, I. S. Il entrait du miel dans la composition de la bouillie punique : v. *supra*, p. 18, n. 1. Rayon de miel en terre cuite dans un tombeau punique de Carthage : musée Lavigerie. — Noter pourtant que, dans un extrait inséré aux *Géoponiques* (XV, 7, 1), sous le nom de Diophane (lequel, on le sait, se rattachait à Magon), le miel carthaginois n'est pas indiqué parmi les meilleurs. Mais cet extrait est-il bien de Diophane ?

3. Varron, *Rust*., III, 2, 13.

4. Columelle, IX, 15, 3.

5. Id., IX, 14, 6. Il cite à la fois Démocrite [Pseudo-Démocrite ?], Magon et Virgile.

6. Lefébure, dans *Bull. hist. et philol. du Comité des travaux historiques*, 1905, p. 297.

7. Voir Olck, dans *Real-Encyclopädie,* III, p. 434-5.

8. Müller, *Numism*., Suppl., p. 78, n° 251 a. Léon l'Africain (trad. Temporal, édit. Schefer, Paris, 1897, II, p. 309) dit de Melilla qu'elle est « abondante en miel, à cause de quoi elle fut appelée Melela, car ainsi se nomme le miel en langue africaine » [cette dernière assertion est inexacte].

9. Müller, I. c., p. 80, n» 253 a.

10. Pline, XXI, 83 ; XXX, 70 ; XXXIII, 122. Végèce, *Mulomedicina*, édit. Lommatzch, III, 14, 2 ; 23, 1 ; 28, 3. Isidore de Séville, *Etymol*., XII, 6, 62. Voir aussi Ovide, *Amores*, III, 7, 29, qui, pour la mesure du vers, écrit *poenicea... cera.* Dans Vitruve, VII, 9, 3, il y a *ceram ponticam*, non *punicam*.

11. Pline, XXI, 83.

pour des usages médicaux, et aussi pour la peinture à l'encaustique. Pline donne la recette pour la préparer[1]. Le terme cera punica montre que ce procédé était d'origine carthaginoise.

V

Des citoyens de condition médiocre possédaient peut-être et cultivaient eux-mêmes de petites propriétés dans le voisinage immédiat de Carthage et d'autres cités phéniciennes : vergers et potagers qui exigeaient une main-d'œuvre attentive, mais qui rapportaient un revenu régulier par la vente des fruits et des légumes sur les marchés urbains. A vrai dire, nous n'avons là-dessus aucun renseignement[2].

Des textes déjà mentionnés[3] prouvent, au contraire, l'existence dans le Nord-Est de la Tunisie, de propriétés appartenant à la noblesse. Nous ignorons comment elles s'étaient constituées. Il y en avait dans d'autres régions : Hannibal en possédait une près de Thapsus[4]. En général, ces domaines n'étaient pas très étendus. Les soldats d'Agathocle et de Régulus en rencontrèrent beaucoup en fort peu de temps. Un proverbe punique déclarait que « la terre doit être plus faible que l'agriculteur, car, lorsqu'il faut lutter contre elle et qu'elle l'emporte, le propriétaire est écrasé[5] ».

La majeure partie du territoire carthaginois était cultivée par des Libyens, qui habitaient, pour la plupart, des bourgs, très nombreux. Le sol appartenait-il aux indigènes ? ou à l'État ? Nous avons dit[6] qu'il est impossible de le savoir. Rien n'atteste

1. XXI, 84, Conf. H. Blümner, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste,* II (1879), p. 153.

2. Conf. t. II, p. 240.

3, p. 3. Voir aussi, pour la banlieue de Carthage, Justin, XXII, 6, 9.

4. T. II, p. 133, n. 3.

5. Columelle, I, 3, 9.

6. T. II, p. 299, 300-1.

que certains districts aient constitué de vastes domaines privés, des seigneuries, comme ce fut le cas sous l'Empire romain.

Sur les terres de l'aristocratie, s'élevaient de belles villas, installées avec un véritable luxe[1]. Les maures y résidaient donc, du moins pendant une partie de l'année, en été et en automne. Magon se montrait à cet égard fort exigeant. « Celui qui a acquis une terre, écrivait-il au début de son ouvrage, doit vendre sa maison, de peur qu'il n'aime mieux vivre à la ville qu'à la campagne. Si quelqu'un préfère habiter la ville, il n'a pas besoin d'un bien rural[2]. » Mais le conseil était difficile à suivre pour des hommes qui avaient à s'occuper des affaires de l'État, dont ils accaparaient les magistratures et les fonctions; qui avaient sans doute aussi d'importantes entreprises commerciales à surveiller. Pour conserver et accroître leur fortune par les seules ressources de l'agriculture, il leur eût fallu disposer de très grands domaines.

Magon et Amilcar indiquaient avec minutie comment une exploitation devait être administrée[3]. Les esclaves ruraux étaient fort nombreux[4]. Leur entretien coûtait peu et ils échappaient à l'obligation du service militaire. Mais il était nécessaire qu'ils fussent surveillés de très près[5], car la manière dont la noblesse faisait valoir ses terres réclamait des soins que le travail servile ne donne pas volontiers. Peut-être employait-on, moyennant salaire, des ouvriers de condition libre, surtout pour quelques grosses besognes, qui devaient être accomplies dans un temps limité, fenaison, moisson, vendange,

1. Diodore, XX, 3, 3-4. Polybe. I, 29, 7.

2. Columelle, I, 1, 18. Conf. Pline, XVIII, 35.

3. Columelle, XII, 4, 2.

4. Voir t. 11, p. 299-300 ; conf. *ibid*., p. 226, n. 6.

5. Cassius, le traducteur de Magon, indiquait les qualités que devaient avoir les chefs des esclaves (quelque instruction, des connaissances en culture, u n caractère exempt de brutalité, etc.) et comment on pouvait stimuler leur zèle (les traiter avec certains égards, leur laisser un pécule, leur constituer une famille) : Varron, *Rust*., I, 17, 4 et suiv.

cueillette des olives[1]. Comme aujourd'hui les Marocains et les Kabyles, ces manœuvres pouvaient venir d'assez loin, même de pays non soumis à la domination directe de Carthage. Aucun texte ne nous autorise à admettre que l'aristocratie ait eu à demeure, sur ses propriétés, des indigènes libres, fermiers, ou colons partiaires[2].

Elle s'adonnait surtout aux cultures arbustives et à l'élevage. L'existence de traités célèbres d'agronomie, les citations que nous avons du livre de Magon et quelques autres témoignages montrent qu'elle ne négligeait rien pour obtenir des produits excellents ou abondants. Les uns servaient à satisfaire ses goûts de luxe, les autres trouvaient une large clientèle dans la population de Carthage. Nous avons constaté, cependant, que la concurrence étrangère ne disparut pas, du moins pour les vins ; d'autre part, nous ne trouvons pas d'indices d'un commerce actif d'exportation. La noblesse tirait de ses domaines ruraux des revenus fort appréciables, mais non point les gros bénéfices que peuvent donner la culture et l'élevage pratiqués comme de grandes industries. C'était le régime de la ferme, avec ses ressources variées, non celui de la vaste exploitation à rendement uniforme.

On ne sait si l'État faisait valoir directement des terres publiques, en employant une main-d'œuvre servile[3]. Cela n'est pas vraisemblable. Il s'épargnait le plus possible les soucis administratifs ; d'ailleurs, l'aristocratie eût aisément trouvé le moyen de transformer ces domaines publics en propriétés privées[4].

Quant aux sujets libyens, ils cultivaient des céréales et entretenaient des troupeaux. Leurs procédés restaient rudimen-

1. Varron (l. c., 1, 17, 3) cite Cassius à propos de ces ouvriers agricoles.

2. Conf. t. II, p. 300.

3. Conf. *ibid*.

4. Une solution intermédiaire aurait été l'affermage à des sociétés formées de nobles. Mais il est inutile d'insister sur des hypothèses à l'appui desquelles on ne saurait rien invoquer.

taires. Apparemment, ils cherchaient, comme les indigènes de nos jours, à s'assurer le strict nécessaire avec le minimum de dépenses et d'efforts. Il fallait que leurs récoltes pussent les nourrir, eux et leur famille, et leur permettre de s'acquitter d'un lourd tribut versé en nature. Ils avaient besoin de quelque argent pour l'achat des objets, des vêtements qu'ils ne fabriquaient pas eux-mêmes, et aussi pour payer certaines taxes exigées en espèces[1] : la vente du surplus des grains et d'un peu de bétail, de laine, de cuir devait le leur procurer. Peut-être des nomades qui venaient estiver chez eux leur achetaient-ils du blé et de l'orge. La part prélevée par l'État contribuait très largement ou suffisait à l'alimentation de la capitale et leur fermait ce marché. La production ne paraît pas avoir été assez abondante pour donner lieu à des exportations dans des pays étrangers.

VI

Nous terminerons ce chapitre par quelques indications relatives à l'exploitation du sous-sol et à celle des eaux qui bordaient le littoral.

Que les Carthaginois aient tiré de l'Afrique septentrionale certains minerais nécessaires à leur industrie, on est en droit de le supposer. Mais les preuves manquent[2], même pour les gisements qui étaient à leur portée, tout près de leur ville[3] ou de certaines colonies des côtes de l'Algérie et du Maroc[4]. D'autre part, nous savons que les marchands phéniciens allaient

1. T. II, p. 303-4.

2. Conf. t. II, p. 318.

3. Par exemple, les mines de plomb du djebel er Reças (au Sud du golfe de Tunis), dont on leur a attribué l'ouverture : Tissot, *Géographie*, I, p. 256, n. 3, citant une étude de l'ingénieur Haupt.

4. Les mines de cuivre voisines de Ténès furent peut-être exploitées dis l'époque punique : voir t. II, p. 163. Aucune preuve de travaux phéniciens au djebel Hadid (la montagne de Fer), prés de Mogador, quoi qu'en pense Th. Fischer, *Mittelmeer-Bilder,* II (1908), p. 366.

chercher en Espagne et plus loin encore divers métaux, surtout l'argent et l'étain, extraits par des indigènes[1] ; les Carthaginois ne semblent pas avoir exploité eux-mêmes les mines d'argent espagnoles avant la seconde moitié du IIIe siècle[2].

Il y avait naturellement des carrières de pierres à bâtir dans le voisinage des villes. Nous avons parlé de celles qui faisaient face à la capitale, dans la péninsule du cap Bon[3]. Les carrières de Simitthu (Chemtou), qui donnaient le fameux « marbre numidique », furent peut-être ouvertes sous la domination carthaginoise. Dans un discours prononcé probablement en 152, Caton l'Ancien parlait des *pavitnenta poenica*, dont de riches Romains ornaient leurs demeures, pavements faits, dit Festus, en marbre numidique[4]. Or Carthage venait à peine de perdre les Grandes Plaines, au milieu desquelles était Simitthu[5] d'ailleurs, le terme *poenica* est une indication assez claire. Il faut ajouter que, si ce marbre était déjà apprécié à Rome, il ne s'est pas rencontré, à notre connaissance, dans les ruines de la première Carthage.

On sait combien les Phéniciens recherchaient les précieux coquillages qui sécrètent la pourpre et quelle teinture renommée ils fabriquaient avec ce produit. Des textes de l'époque romaine mentionnent des pêcheries et des ateliers sur

1. Voir t. I, p. 403, 405-7, 471. Il n'y a pas d'étain dans le Nord de l'Afrique : conf. *ibid*., p. 212, n. 3. pour le commerce de l'or sur la côte africaine de l'Océan, voir *infra*, p. 141.

2. T. II, p. 318. — On ne sait si les Carthaginois ouvrirent des mines en Sardaigne : t. I, p. 428, n. 5.

3. T. II, p. 142-3. — Mention d'une carrière de sel, c'est-à-dire probablement de gypse, près d'Utique : Pseudo-Aristote, *De mirab. auscult.*, 134 ; conf. Meltzer, *Geschichte der Karthager*, I, p. 449 ; Parlsch, dans *Pelermanns Mitteilungen,* XXIX, 1883, p. 203, n. 3.

4. *De verborum significatu*, s. v. *Pavimenta poenica* (édit. Lindsay, p. 282). On a cependant une raison de douter que les *pavimenta poenica* dont parlait Caton aient été faits en ce marbre. Pline l'Ancien (XXXVI, 49) indique, en effet, que M. Lepidus, consul en 78 avant J.-C., fut le premier Romain qui fit placer dans sa maison des seuils en marbre numidique. Il ajoute : C'est la première trace que je trouve de l'importation du marbre numidique, non toutefois en colonnes ou en plaques, mais en blocs et pour un très vil usage.

5. T. III, p. 321.

divers points des côtes africaines : dans l'île de Djerba et aux abords de cette île[1] ; à Chullu, aujourd'hui Collo[2] sur le littoral marocain, vraisemblablement à Mogador[3]. Il est permis de croire que ces stations et d'autres existaient déjà a l'époque punique[4]. Pour que la pourpre fût bonne, elle devait être recueillie en automne et en hiver, saisons pendant lesquelles les anciens ne naviguaient pas volontiers : d'où la nécessité d'établissements permanents auprès des bancs[5].

La pêche des poissons, surtout celle des thons, était, semble-t-il, fort active le long des rivages de la Tunisie orientale et des Syrtes. Le Périple de Scylax[6] indique des « Salaisons », Ταριχεῖαι, à l'entrée du lac des Bibân. Sur la cote occidentale de la grande Syrte, un nom phénicien, qui paraît avoir été *Maqom Malahat*, « la ville des Salaisons », était donné à un

1. Strabon, XVII, 3, 18. Pline, IX, 127. Porphyrion, à Horace, *Épîtres*, II, 2, 181. *Histoire Auguste*, Claude, XIV, 8. *Notitia dignitatum,* Occident, XI, 70. Mentions vagues de la pourpre africaine : Horace, Odes, II, 16, 35-36 ; Tibulle, II, 3, 59.

2. Solin, XXVI, 1 ; conf. t. II, p. 154. Pour Igilgili, située non loin de Collo, voir t. II, p. 157, n. 5.

3. Pline, VI, 201 (« Gaetulica purpura ») ; conf. t I, p. 523, n. 1, et t. II, p. 180, n. 1. Mentions de la pourpre gétule : Horace, *Épîtres*, l. c. ; Ovide, Fastes, II, 319 ; Pomponius Méla, III, 104 ; Pline, V, 12 ; IX, 127 ; XXXV, 45 ; Silius Italicus, XVI, 569 ; — de la pourpre maure : *Histoire Auguste*, l. c.

4. On n'en a pas la preuve. Ézéchiel (XXVII, 7) mentionne la pourpre des îles d'Élishah, nom qui, selon de nombreux savants, représenterait Carthage. Mais cette identification est fort incertaine : voir t. I, p. 395, n. 1.

5. Conf. Besnier, *Dictionn. des Antiquités* de Saglio et Pottier, s. v. Purpura, p. 771. — On trouve parfois du corail dans les sépultures de Carthage, depuis le VIe siècle, soit des brins ou des branches, soit de menus objets ouvrés (pendeloques perforées ou insérées dans un tube, croissants, fleur de lotus à monture d'or) : Pallary, *Rev. tunisienne*, XVIII, 1911, p. 133 ; Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage,* p. 69, 68, 101 (tombe 228), 126, 177 (t. 327), 194 (t. 412), 226 (t. 495), 410, 506, 549 ; Merlin et Drappier, *La nécropole punique d'Ard el-Kheraïb* (Paris, 1909), p. 19 ; Delattre, C. r. *Acad. Inscr.*, 1898, p. 625 ; 1899, p. 320 ; Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 137. Cette matière est très rare dans les tombes phéniciennes de Sardaigne : Perrot et Chipiez, III, p. 861 ; Taramelli, *Monumenti antichi dei Lincei*, XXI, p. 163-4. Morceaux trouvés dans les ruines de la colonie phénicienne de Motyé, au Sud-Ouest de la Sicile, et, près de là, dans un tombeau punique de Lilybée : Pace, dans *Not. degli scavi,* 1915, p. 443, n. 3. Il n'est pas sûr que ce corail ait été recueilli sur le littoral africain, où il abonde dans les parages de la Calle. Il pouvait provenir d'ailleurs, par exemple des Iles Lipari, ou de la côte occidentale de la Sicile (conf. Pline, XXXII, 21). — Aucun texte de l'époque punique ne mentionne la pêche aux éponges sur les côtes tunisiennes.

6. § 110 (p. 86). Voir t. II, p. 123-4.

lieu désigné également sous le nom de Ταριχεῖαι[1]. Des documents postérieurs à la destruction de Carthage signalent des « Salaisons », des lieux de pêche dans des îlots voisins de Monastir[2], au cap Kaboudia[3], à Gabès[4], à l'une des deux Leptis[5]. Les eaux de l'Atlantique sont très poissonneuses le long des côtes africaines. Les gens de Lixus[6] et d'autres colonies phéniciennes de ces parages devaient avoir là une ressource importante. Mais la pêche était exercée surtout par des barques de Gadès, qui s'avançaient loin vers la Sud[7]. Elles se dirigeaient aussi vers l'Ouest, en plein Océan. Un auteur grec, qui copiait sans doute Timée, a reproduit des indications données par des Gaditains. Poussés par des vents d'Est, ils naviguaient pendant quatre jours en dehors des Colonnes d'Héraclès et arrivaient à des espaces pleins de joncs et d'algues, découverts au reflux, où des quantités innombrables de thons, très grands et très gras, venaient s'échouer. Ils les salaient, les mettaient dans des vases et les portaient à Carthage, où l'on gardait ces excellents poissons pour les consommer[8]. Carthage recevait probablement aussi sa part des salaisons qui se faisaient sur la côte méridionale de l'Espagne, en deçà du détroit[9].

1. T. II, p. 120.

2. Strabon, XVII, 3, 16. Conf. Tissot, *Géographie*, I, p. 179.

3. Strabon, *l. c*. Conf. t. II, p. 121, n. 1.

4. Strabon, XVII, 3, 17 (fin).

5. Pline, XXXI, 94 ; XXXII, 18.

6. Plus tard, des poissons, probablement des thons, furent représentés sur des monnaies de Lixus, à légendes néopuniques ou bilingues (en phénicien et en latin) : Müller, Numisna., III, p. 156, nos 238, 239.

7. Strabon, II, 3, 4 (à propos d'un fait qui se passa vers la fin du IIe siècle); conf. t. I, p. 509, n. 5. Pour l'importance de la pêche à Gadès, voir Hübner, dans *Real-Encyclopädie*, VII, p. 451.

8. Pseudo-Aristote, De *mirab. auscult*., 136.

9. Peut-être aussi sur les côtes de Sardaigne. — Un ex-voto de Carthage a été, semble-t-il, dédié par un marchand de salaisons : C. I. S., 351.

CHAPITRE II

INDUSTRIE

I

Malgré la concurrence des importations, attestée par le mobilier des tombes, les besoins locaux auraient justifié une grande activité industrielle dans une ville qui comptait plusieurs centaines de mille âmes. C'était aussi une des conditions du commerce extérieur. Il fallait du fret aux navires qui allaient se charger au loin, des objets d'échange là où la monnaie n'était pas employée. On était certain de trouver des preneurs dans les ports, dans les pays, soumis ou non à la domination carthaginoise, dont la République interdisait l'accès aux étrangers et où les marchés n'étaient pas alimentés par des ateliers indigènes.

Comment le travail industriel était-il organisé à Carthage ? L'État employait de nombreux ouvriers, soit des hommes libres, soit des esclaves. Mais il est à croire qu'il les occupait dans des chantiers, surtout dans les arsenaux[1], et non pas dans des ateliers où ils auraient fabriqué des objets destinés au commerce. Les armateurs avaient intérêt à être en même temps manufacturiers, afin de se procurer, dans les meilleures

1. Par exemple, les 2000 ouvriers qui travaillaient en 209 d Carthagène : c'étaient, si Tite-Live dit vrai (XXVI, 47, 1-2), des hommes libres, mais non pas des citoyens. Voir t. II, p. 228.

conditions possibles, les marchandises dont ils remplissaient leurs navires; ces vaisseaux leur apportaient les matières premières ; quant au travail, ils pouvaient le faire exécuter par des esclaves. Nous n'avons cependant aucune preuve de l'existence de grandes fabriques appartenant à l'aristocratie. Au contraire, les artisans libres paraissent avoir été nombreux. On trouve assez fréquemment sur les ex-voto des mentions de métiers[1], ou des images qui se rapportent, autant qu'il semble, à la profession des dédicants[2]. Or ceux-ci n'étaient sans doute pas des esclaves : les inscriptions indiquent presque toujours leur père, souvent aussi leur grand-père. Ce n'étaient pas non plus des étrangers les noms qu'ils portent sont puniques. Ces mentions et ces images sur des monuments votifs montrent qu'on ne rougissait pas à Carthage de se livrer au travail manuel. Nous ne savons pas s'il y avait dans cette ville des corporations[3], qui auraient rehaussé l'importance des artisans et leur auraient permis de mieux défendre leurs intérêts[4].

L'industrie avait à satisfaire diverses clientèles, soit dans Carthage même, soit au dehors : familles opulentes et plèbe vivant au jour le jour, peuples plus ou moins civilisés. Elle devait donc fabriquer aussi bien des objets de luxe que des articles de pacotille.

Les textes sont fort insuffisants pour nous la faire connaître. Mais le mobilier varié des tombes met à notre disposition des documents abondants[5]. Cependant certaines matières, bois,

1. *C. I. S.*, 1, 274, 324-332, 336-348, 354, 738 (?), 1293, 1948, 2120 (?), 2806, 3014, 3056 ; *Répertoire d'épigraphie sémitique*, I, 6 ; C. r. *Acad. Inscr.*, 1916, p. 26. Ces mentions de métiers sont, en général, d'une interprétation fort douteuse. — Une épitaphe nomme un fabricant de *taalbelh : Rép. d'ép. sém.*, I, 240 et 500 ; on ne sait ce que cela signifie.

2. *C. I. S.*, au n° 346.

3. Telles n'étaient pas les hétairies que mentionne Aristote : voir t. II, p. 232.

4. Peut-être, au contraire, beaucoup d'entre eux dépendaient-ils des nobles, qui les auraient commandités : conf. t. II, p. 235.

5. Les publications dans lesquelles ce mobilier est décrit et reproduit sont nombreuses et ne sont pas toutes faciles à consulter. Je ne chercherai pas à être complet dans mes indications bibliographiques. Je me servirai surtout des ouvrages suivants : *M. Lavig.*,

tissus, n'ont pas résisté au temps. D'autre part, il convient de remarquer que ce n'étaient pas les choses les plus précieuses que l'on enfouissait dans les sépultures(1), et que, souvent, celles-ci ont été visitées par des voleurs, avant de l'être par des archéologues. Enfin, nous distinguons mal les objets faits sur place, aux VIIe-VIe siècles, de ceux qui ont été fabriqués, à la même époque, par les Phéniciens d'Orient et importés à Carthage ; pour être moins difficile, la répartition des rouvres véritablement grecques et des copies puniques n'est pas toujours certaine.

Les industries de l'habillement, de la parure, du menu mobilier pouvaient mettre leurs produits à la disposition des marchands, qui les vendaient au loin, Elles prirent plus de développement que celles du bâtiment, dont nous n'avons presque rien à dire. Quelques inscriptions paraissent nommer des

---

I ; *M. Lavig*., Suppl., I = *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, I, par Ph. Berger, Paris, 1900 ; Supplément, I, par A. Boulanger, 1913 ; — *M. Alaoui*, Suppl. = *Catalogue du musée Alaoui*, Supplément, Paris, 1910 (parties rédigées par MM. Drappier, Hautecœur, Poinssot) ; Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb = La nécropole punique d'Ard el-Kheraïb à Carthage*, Paris, 1909 ; — Gauckler, *Nécrop. = Nécropoles puniques de Carthage*, Paris, 1915. — Je citerai d'après les tirages à part les articles que le P. Delattre a publiés dans le Cosmos sur ses fouilles de la *Nécropole punique voisine de Sainte-Monique*, ou *Nécropole des Rabs* [1er mois des fouilles = Cosmos, 1899 ; 2° mois = C., 1900 ; 3° mois = C. 1900 ; 2e trimestre = C., 1901 ; 2e semestre = C., 1901 ; 2° année = C., 1905 ; 3e année = C., 1906 ; *Les grands sarcophages anthropoïdes* = C., 1903]. — Rappelons que les tombes de Dermèche et de Douimès datent des VIIe-VIe siècles ; qu'à Dermèche, vers le Nord, il y a des sépultures du Ve siècle ; que les cimetières d'Ard el Morali (ou Dhar et Morali), du Théâtre, d'*Ard el Kheraïb* se placent au IVe siècle, mais que des tombes y servirent encore au IIIe siècle ; que la plupart des caveaux de Sainte-Monique sont du IIIe siècle ; que ceux de l'Odéon appartiennent aux derniers temps de la Carthage punique. Voir t. II, p. 87-90.

1. Ce qui. le prouve, du moins pour les IVe-IIe siècles, c'est qu'on a trouvé jusqu'à présent dans les tombes puniques une seule monnaie d'or, fort petite (Merlin et Drappier, Ard el-Kheraïb, p. 16), et très peu de monnaies d'argent. Les monnaies de bronze sont, au contraire, abondantes. Voir plus loin, p. 84, ce qui est dit au sujet de l'orfèvrerie. Conf., pour Sidon, l'épitaphe du roi Tabnit (*Rép. d'ép. sém*., III, 1202) : « Il n'y a auprès de moi ni argent, ni or, ni rien de précieux Cet avis donné aux voleurs était, en fait, à peu près exact : le sarcophage ne contenait qu'un diadème en or, très simple, et quelques anneaux d'argent. Indication analogue, mais plus vague, dans l'épitaphe du roi Eshmounazar : C. I. S., 3, l. 5.

artisans qui travaillaient la pierre et le bois[1] ; sur quelques stèles, on voit certains outils qu'ils employaient : maillet, marteau, tenaille, hachette, niveau, équerre, fil à plomb[2]. Nous donnerons plus loin[3] des indications sur l'architecture ; faisons seulement observer ici que les procédés de construction exigeaient une main-d'œuvre adroite et précise[4]. Pour le bois, l'habileté des ouvriers puniques est prouvée par les éloges que méritèrent les navires de Carthage[5]. Les expressions *coagmenta punicana*[6] (assemblages à la mode punique), *fenestrae punicanae*[7], *lectuli punicani*[8], que l'on relève dans des auteurs latins[9], nous apprennent que des procédés de coupe, d'ajustement, appliqués par les charpentiers et les menuisiers carthaginois, furent adoptés par les Romains[10]. Les Phéniciens

1. *C. I. S.*, 348 : tailleur (de pierres ?) : 340 : ouvrier en marbre (?) ; 354 et Vassel, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p.159, n° 38: menuisiers (?) ; 346 : [fabricant de] chariots en bois (?) ; Vassel, l. c., p. 158, n° 31 : scieur (?); C. I. S., 326 et Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 26-27 : fabricants de coffres (sarcophages ou objets d'une autre destination).

2. *C. I. S.*, au n° 349 (reproduction de deux stèles où l'on voit une équerre et un niveau) ; *ibid.*, 409, pl. LVII du t. I (niveau) ; 735, pl. VIII du t. II (marteau et tenaille) ; 754, pl. IX (pince [?] et maillet) ; 1591, pl. XLX (mantelet et objet indistinct) ; 1758, pl. XXXIII (équerre) ; 2171, pl. XLV (équerre et hache) ; 2455, pl. LII (mantelet, pince [?]) ; 2617, pl. LV = *M. Lavig.*, I, pl. IV, fig. , [marquée par erreur 5] (fil à plomb, équerre, niveau, marteau de tailleur de pierres) ; 2737, pl. LVII = *M. Lavig.*, pl. II, fig. 6 (marteau, pince [?], autre instrument à long manche et à extrémité triangulaire) ; 3027, pl. LXII (niveau).

3. P. 193 et suiv.

4. Au cimetière de Sainte-Monique, les puits sont taillés dans le roc avec une régularité parfaite.

5, T. II, p. 448.

6. Caton, *De agri cultura*, 18, 9, dans la description d'un pressoir ; conf. *supra*, p. 29, n. 5.

7. Varron, *Rust.*, III, 7, 3.

8. Cicéron, *Pro Murena*, :36, 75 (conf. Valère-Maxime, VII, 5, 1). Pline l'Ancien, XXXIII, 144.

9. Voir encore dans Plaute, *Mostellaria*, 828, une allusion, d'ailleurs peu élogieuse, aux travaux des menuisiers carthaginois.

10. Il s'agissait peut-être, comme dans la menuiserie égyptienne, d'assemblages sans emploi de clous métalliques. Un sarcophage du IIIe siècle, en cèdre ou en cyprès, trouvé dans un tombeau de Ksour es Saf (près de Mahdia : voir t. II, p. 133), est formé de pièces unies par des chevilles en bois : Merlin, *Monuments Piot*, XVII, 1910, p. 128-130, fig. 2 et 3. De même, des cercueils de Thapsus Épinat et Novak, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 157; de Mahdia : Hannezo, *Recueil de la Société archéol. de Constantine*, XXVI, 1890-1, p. 296. Même procédé pour des cercueils doit il ne reste que des débris dans les cimetières anciens de

d'Occident avaient retrouvé en Afrique l'arbre que leurs frères d'Orient exploitaient dans les forêts du Liban : le cèdre, dont le bois résiste pendant des siècles à la corruption[1]. Les débris de cercueils[2] qui ont été recueillis sont en cèdre, en thuya, en genévrier, peut-être en cyprès[3].

II

La céramique est l'industrie que nous connaissons le mieux. Les poteries tirées des tombes de Carthage se comptent par milliers. D'autres, semblables, ont été découvertes dans des nécropoles explorées çà et là sur le littoral africain[4] ; d'autres, à Pantelleria[5], à Malte[6], à Motyé (en Sicile)[7], en Sardaigne[8], dans file d'Ibiça[9], dans le Sud de l'Espagne[10]. Il y avait

---

Carthage : Merlin, l, c., p. 129, n. 2; Gauckler, *Nécrop*., p. 452. Quelquefois, les chevilles étaient remplacées par du plomb, coulé dans des trous de tarière : Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 13 ; Ringelmann, dans *Recueil de travaux relatifs à la philol. et à l'archéol. égyptiennes*, XXXII, 1910, p. 98. A une époque récente, on fit usage à Carthage de clous en fer et en bronze (souvent à tête dorée) : Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 7 et 8 ; Gauckler, *Nécrop*., p. 452 et 518. De même à Hadrumète : Hannezo, *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 384.

1. Conf. L. I, p. 141.

2. Formés de planches très fortes, dont l'épaisseur moyenne est de 0 m. 08.

3. Des tombes carthaginoises du VIe siècle contenaient des meubles en miniature, sculptés dans une pierre blanche tendre ; ils imitent évidemment des meubles en bois. Ce sont des sièges à dossier, des tables basses ou des tabourets. Les formes sont carrées et massives. Voir *M. Lavig*., I, p. 187-9, pl. XXVI, fig. 5-8 ; Gauckler, *Nécrop*., pl. CCIV ; Ringelmann, l. c., p. 112, fig. 29-32.

4. Voir en particulier, pour les poteries de Collo, Gsell, *Fouilles de Gouraya,* fig. 25 et 26, aux p. 44 et 45; pour celles de Gunugu, Gsell, ibid., p. 27 et suiv., avec les figures, et Gauckler, l. c., pl. CCLV et suiv.

5. Mayr, dans *Mitt. des archäol. Instituts, Röm. Abl*., XIII, 1898, fig. 10, à la p. 391.

6. Mayr, dans *Sitzangsberichte der bayer. Akademie, Philos.-philol. Klasse*, 1905, p. 484 et suiv., et pl. IV.

7. Pace, *Not. degli scavi,* 1915, p. 440-1 et fig. 10.

8. Voir surtout patroni, *Mon. antichi dei Lincei*, XIV, p. 195 et suiv., pl. XIX-XX ; Taramelli, *ibid*., XXI, p. 87 et suiv., fig. 16 et suiv.

9. Roman y Calvet, *Islas Pythiusas* (Barcelone, 1906), pl. III, LIX, LXI, etc.

10. Dans des cimetières indigènes de la vallée du Guadalquivir, près de Carmona : Bonsor, *Rev. Archéol*. 1899, II, p. 310 et 311, fig. 98, 101, 115. Sur la côte méditerranéenne, entre Alméria et Carthagène, à Herrerias et à Villaricos L. Siret, *Villaricos y Herrerias* (Madrid, 1908), dans *Memorias de la real Academia de la historia*, XIV, p. 410, fig. 22 ; p. 432, fig. 34 et 34 bis ; pl. IV, fig. 9 et 13.

certainement des ateliers en divers lieux. Une épitaphe de Motyé mentionne un potier[1]. Des formes usuelles à Carthage ne se rencontrent pas partout[2] ; il en est, au contraire, qui, rares dans cette ville, abondent ailleurs[3] et témoignent d'une fabrication locale. On constate des différences dans la qualité des argiles[4]. Cependant nous ne pouvons douter que les poteries de la capitale n'aient été exportées en grandes quantités : la distinction entre ces objets et les imitations est malaisée.

A Dermèche[5] et à Douimès[6], région où s'était étendu, aux VIIe-VIe siècles, un vaste cimetière, des ateliers furent établis aux derniers temps de la Carthage punique. Les fouilles ont mis au jour des fours en briques crues, dont le foyer elliptique, profondément enfoncé clans le sol, s'ouvrait par une étroite porte cintrée et était recouvert d'une voûte mince, qu'un pilier soutenait au centre. Au-dessus, s'élevait une cheminée cylindrique, qui communiquait par des canaux avec le foyer; elle devait être coiffée d'une coupole. Elle entourait une colonne tubulaire à deux étages, percée de trous d'aération. Dans la cheminée étaient placées les poteries grossières; dans la colonne, à l'abri des coups de feu, les pièces plus fines. Auprès, des laboratoires, où des étagères recevaient les vases non cuits, empilés, mais séparés par des manchons en os ; des magasins où prenaient place, classés par séries, ceux qui sortaient du four. On a trouvé dans ces locaux des mottes d'argile, des pots qui avaient contenu de la couleur, des amas de « ratés », des

1. *C. I. S.*, 137.

2. Cela a été constaté à Malte (Mayr, *Sitzungsber., l. c.*, p. 492) et en Sardaigne (Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 196).

3. Conf. *supra*, p. 20, n. 5.

4. En Sardaigne, existent, dans le voisinage de Tharros et d'autres villes antiques, des argiles semblables à celles qui ont servi à fabriquer les poteries phéniciennes de ces lieux : Perrot et Chipiez, III, p. 672, n. 1 (d'après Vivanet) ; Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 87.

5. Delattre, *Bull. des Antiquaires de France*, 1896, p. 234 ; Mém. des Antiquaires, LVI, p. 272-3.

6. Gauckler, *Nécrop.*, p. 116 et suiv., 512-5; pl. LXXXIII et suiv., CCXVIII et suiv. Ce qui suit est emprunté aux indications de Gauckler.

pièces finies, intactes ou brisées : jarres, amphores, cruches à une anse, pots, plats, coupes, fioles, flambeaux, petites lampes, figurines. Des ateliers existaient aussi à peu de distance de Carthage, au Belvédère, près de Tunis, sur un monticule qui contient de riches couches d'argile plastique : les tessons, très abondants, prouvent que des jarres y étaient fabriquées[1]. Les anses de ces jarres, beaucoup d'anses semblables, exhumées à Carthage même (dans les ruines des ateliers ou ailleurs)[2] et en d'autres lieux[3], offrent des estampilles qui attestent leur origine punique : une ou deux lettres phéniciennes[4], quelquefois des images, parmi lesquelles on reconnaît le signe carthaginois dit de Tanit[5]. Des estampilles donnent même un nom écrit en entier : celui d'un Magon[6].

La valeur de toutes ces poteries est assurément fort médiocre. Il n'y a rien là qui puisse rivaliser avec la céramique grecque, surtout avec les vases attiques, aux formes si harmonieuses, au beau lustre noir, aux figures tracées d'un pinceau alerte et spirituel. La céramique carthaginoise est de la marchandise très commune, dénuée d'originalité et de prétentions artistiques.

L'argile, de couleur rougeâtre, grise ou blanchâtre, est toujours façonnée au tour et cuite au four. Sur les parois, on étendait souvent, à l'époque la plus ancienne, une couverte rouge[7], et, plus tard, une couverte d'un blanc ou d'un jaune terne.

Les formes des vases recueillis dans les tombes des VIIe-

---

1. Carton, *Rev. archéol*., 1894, II, p. 180-195.

2. Gauckler, p. 581 et suiv, *M. Lavig*., I, p. 47 et suiv., pl. VII (et *Rép, d'ép. sém*., I, 116-8). *M. Alaoui*, Suppl., p. 325-6. Vassel, *Rev, archéol*., 1917, II, p. 352-3. Icard, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 349-353.

3. Même en Sicile, surtout à Sélinonte : Salinas, *Not. degli scavi,* 1884, p. 328 et pl. V ; Berger, *M. Lavig*., 1, p. 48, n. 4.

4. Très rarement davantage.

5. Pour ce signe, voir *infra*, p. 377 et suiv. — Estampilles autres que celles de Carthage sur des jarres trouvées à El Alia (côte orientale de la Tunisie) : Gauckler, p. 357 et fig. à la p. 356.

6. *M. Lavig*., I, p. 49, pl. VI, fig. 8 [numérotée 6] ; *Rép, d'ép, sém*., I, 119.

7. Gauckler, p. 140.

Ve siècles sont peu nombreuses ; depuis la fin du VIIe siècle environ, certaines poteries se retrouvent à peu près partout elles constituaient une sorte de mobilier rituel[1]. Ce sont : une jarre dont l'aspect fait penser à un obus, tourné pointe en bas ; elle est pourvue de deux anses en anneau, ou oreillons ; — une urne pansue, à oreillons et à fond plat, coiffée ou non d'une calotte ; — deux aiguières à anse, l'une à rebord plat et largement étalé autour de la bouche, l'autre à bec tréflé ; — enfin une lampe, dont les bords ont été retroussés en dedans à trois endroits, de manière à ménager, dans les deux intervalles, la place de deux mèches ; à la lampe est toujours jointe une petite assiette, sur laquelle on la posait et qui recevait le suintement de l'huile. Ces poteries réglementaires sont parfois accompagnées de cornets, qui, terminés en haut par une coupelle, servaient de supports ; de petits gobelets ; de pots, avec ou sans anses ; de brûle-parfums, consistant en une coupe, reliée par un pied à une soucoupe. La décoration peinte est fort simple : des cercles noirs et des zones d'un rouge vif autour des panses ; des séries de zigzags ou de bâtonnets verticaux à l'épaule de quelques urnes ; des filets sur des bords de lampes.

La plupart des vases ont été copiés sur des modèles fabriqués en Phénicie à l'imitation de la céramique égyptienne[2] ; comme en Égypte, les contours sont nets et robustes, non sans lourdeur. Pourtant, dès cette époque lointaine, on constate des influences grecques. C'est, croyons-nous, d'après des objets grecs, en métal ou en argile, qu'ont été faits les brûle-parfums et les aiguières à bec tréflé[3].

1. Berger (d'après Delattre), *M. Lavig.*, 1, p. 156-7. Gauckler, p. 563 (*conf.* p. 507).

2. Pour l'origine égyptienne de la lampe, voir Lacau, *C. r. Acad. Inscr.*, 1913, p. 519. Cette lampe se rencontre en Phénicie, en Palestine et dans tous les pays où les Phéniciens eurent des colonies.

3. Pour des aiguières en bronze de cette forme, découvertes à Carthage, en Espagne, en Étrurie, voir infra, p. 73-79. Remarquer que le type en question n'existe pas dans la céramique de la Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 197, 254 (n. 2). Mais il se retrouve à Motyé, en Sicile : *Not. degli scavi*, 1915, p. 442, fig. 10.

Plusieurs de ces poteries se maintinrent pendant toute l'existence de Carthage : jarres pointues, aiguières tréflées, lampes à deux becs, brûle-parfums. Les formes subirent, il est vrai, quelques modifications. Le col des aiguières diminua de hauteur ; dans les lampes, qui devinrent plus profondes, les bords se retroussèrent de plus en plus, finirent même par se souder, cernant trois cavités : deux petites, en avant, pour le passage des mèches ; une grande, en arrière, dans laquelle on versait l'huile[1].

D'autre part, au Ve et au IVe siècle, des types nouveaux apparaissent. Alors se fixe un répertoire qui, désormais, ne sera presque pas renouvelé[2], qui, en bonne partie, survivra à la destruction de Carthage, durant la domination romaine, qui même, après plus de vingt siècles, n'a pas encore complètement disparu de la céramique africaine[3]. Les objets les plus caractéristiques de cette seconde époque[4] sont des urnes à oreillons, terminées en bas par une longue queue cylindrique[5] ; des cruchons à une anse, dits vases-biberons, sur la panse desquels se dresse obliquement un tube, ressemblant à une tétine (on les trouve en compagnie de corps d'enfants)[6] ; des vases ayant l'aspect d'une outre couchée, pourvus d'une anse de panier et présentant aussi une tétine ; des fioles fusiformes.

---

1. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 10 ; Anziani, apud Gauckler, p. XXXI. A Malte, la lampe de type ancien resta en usage : Mayr, *Sitzungsber*., l. c., p. 490.

2. Conf. Kahrstedt, *Geschichte der Karthager* (de Meltzer), III, p. 61-62. Anziani, l. c., p. XLII.

3. on fabrique encore des lampes de type punique à Nabeul, à Alger, à Tétouan, etc., comme aussi à Malte et à Gozzo. D'autres formes, urnes, amphores, aiguières, vases-outres, se sont également maintenues. Pour ces survivances, voir Vernaz, Rev. archéol., 1887, II, p. Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, p. 16 ; Gsell, *Fouilles de Gouraya,* p. 30 ; Pallary, *Rev. tunisienne*, XVIII, 1911, p. 132 (au Maroc) ; Anziani, l. c., p. XXXVIII.

4. Conf, t. II, p. 87.

5. La queue seule est une nouveauté ; le reste du vase est copié sur des jarres anciennes.

6. Ils apparaissent dès le Ve siècle : Gauckler, p. 49 (tombe 145), 50 (t. 145 bis), 88 (t. 207).

Urnes à queue et fioles se rencontrent à profusion aux IIIe-IIe siècles. De nombreux autres vases garnissent les tombes : amphores, dont le col et l'épaule sont reliés par deux anses verticales; aiguières à bords ronds, de différents galbes ; pots, bols, gobelets, plats, écuelles, etc. Dans les ateliers de Dermèche, on a recueilli, outre des poteries identiques à celles des sépultures les plus récentes, des cornets coniques traversant un disque, sur lequel se dressent des godets : dans le cornet devait être enfoncée une torche, dans les godets brûlaient peut-être des lumignons(1). La technique, bonne à l'époque ancienne, devient de plus en plus médiocre : l'argile est grossière, mêlée de beaucoup d'impuretés, assez mal tournée, souvent trop cuite ; les contours s'amollissent.

En général, ces pièces ne sont pas décorées. Pour celles qui le sont, l'ornementation reste très indigente : des cercles et des zones étroites, en noir ou en brun, à l'épaule et à la panse ; des filets sur les anses et les bords. Parfois, des palmettes ou des rameaux rudimentaires, une rangée ou des groupes de pétales, un ruban ondulé. Deux yeux sont figurés sur la panse de quelques outres et vases-biberons, sur le bec de quelques aiguières(2). De rares poteries de basse époque, découvertes hors de Carthage, offrent des rosaces, des palmettes estampées, soit directement, soit sur des pastilles rapportées(3).

C'est dans la céramique grecque qu'il faut chercher les modèles de presque toutes les formes nouvelles. Certains objets sont de simples contrefaçons, qui se trahissent par une technique défectueuse : des lampes, reproduisant celles que l'on qualifie d'attiques(4) et de rhodiennes(5) ; des plats, des tasses qui

1. Gauckler, pl. CCXVII, CCXXIII. *M. Alaoui*, Suppl., p. 307, n° 624, pl. CII, fig.2.

2. Voir, par exemple, *M. Alaoui*, Suppl., pl. CII, flg. 3.

3. Réchaud de Gouraya : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 33-34, fig. 19. Petit pot : *ibid*., p. 35, fig. 20. Réchaud de Sousse : Gauckler, Gouvet et Hannezo, *Musée de Sousse*, p. 17, n° 23, pl. V, fig. 2. Ces objets ne paraissent pas antérieurs au second siècle.

4. *M. Alaoui,* Suppl., p. 175, n° 676.

5. On en fabriquait dans les ateliers de Dermèche : Gauckler, *Nécrop*., p. 125.

imitent des produits campaniens, mais dont le mauvais vernis noir s'est écaillé[1]. Grecques aussi sont des tiges ondulées à feuilles de lierre, des guirlandes, peintes sur des urnes de fabrication locale[2]. Bien plus, des tessons, exhumés à Carthage, portent une estampille donnant un nom punique, Magôn, mais tracé en lettres grecques[3].

Voir aussi *M. Luvig*., I, p. 179, n° 44. — De nombreuses lampes d'un type dérivé du type rhodien, découvertes pour la plupart à Carthage, offrent le signe de Tanit, moulé sur le bec. Elles sont donc certainement sorties d'ateliers puniques. On a dû commencer à en faire avant la destruction de la ville ; mais il semble bien que cette fabrication se soit continuée, sans doute à proximité de Carthage, jusqu'au cours du Ier siècle. Delattre, C. r. *Acad. Inscr.*, 1898, p. 637-8; *M. Lavig.*, 1, p. 185, pl. XXVII, fig. 1 ; *ibid*., II, p. 58, pl. XV, fig. 3 ; *M. Alaoui*, p. 148, n° 13 ; etc.

1. Anziani, *apud* Gaucher, p. XXXIX ; Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 24. On en a fabriqué peut-être aussi en Sardaigne : Pais, dans *Atti dell'Accad. dei Lincei,* Serie III, *Scienze morali*, *Memorie*, VII, 1881, p. 344, n 4. A vrai dire, pour admettre que ces poteries sont de fabrication punique, on n'a d'autre argument que la mauvaise qualité du vernis. Les lettres phéniciennes gravées sur certaines d'entre elles, comme sur des poteries de bonne fabrication (voir *infra*, p. 160), ne prouvent rien, car elles ont été tracées après la cuisson.

2. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb,* p. 83-84 et fig. 61. Delattre, *Sainte-Monique*, 2e trimestre, p. 20. De Vogüé et Delattre, Rev. archéol., 1889, I, p. 165-6 ; pl. V, fig. 1 ; pl. VI, fig. 3 et 4. Berger, *M. Lavig*., I, p. 160-2, pl. XXIV, fig. 5 et 7. La surface a été souvent revêtue d'une couverte jaunâtre ; les motifs sont peints en brun. Des vases plus petits, présentant une décoration analogue, sont peut-être aussi des produits carthaginois, imités d'objets de fabrication grecque voir *infra*, p. 158, n. 9. J'attribuerais encore à des Carthaginois, s'inspirant de modèles grecs, de grandes lampes en terre cuite, trouvées dans des tombes du IVe siècle et conservées au musée Alaoui. De forme semi-circulaire, elles offrent, le long de la partie rectiligne, une série de becs. Sur deux exemplaires, les becs sont surmontés de têtes humaines en relief, de style grec. Le rebord et l'intérieur de ces lampadaires sont décorés de peintures sur l'un, il y a deux palmiers, un oiseau, un rinceau et deux branches; sur un autre, trois signes de Tanit et un rameau. Pour les deux exemplaires ornés de têtes, voir Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 53-54 et fig. 26 ; p. 79 et fig. 53 ; *M. Alaoui,* Suppl., p. 180, nos 722-3 et pl. XCIV.

3. Lettres imprimées en creux sur des cols de jarres *C. I. L*.; VIII, 22639, n° 103 (p. 2195); Gauckler, *Nécrop*., p. 592. Ce Magon était peut-être celui qui faisait apposer sur d'autres jarres son nom en lettres puniques (*supra*, p. 59). Il est vraisemblable que et, sont là des marques de potier. On pourrait cependant se demander s'il ne s'agit pas d'un négociant en vin ou en huile, qui aurait fait, fabriquer des amphores tout exprès pour ses produits et qui les aurait exportées dans diverses contrées, entre autres des pays grecs (conf. *supra*, p. 26). — Je ne suis pas persuadé qu'une autre estampille, où on lit MAKO. (*C. I. L., ibid*., n° 104), concerne également ce Magon. Il n'y a pas à tenir compte d'un prétendu Carthaginois *Nampôn*, dont le nom se lirait, en lettres grecques, sur un tesson (Kahrstedt, p. 44, n. 4). Il s'agit d'une marque purement grecque, Λάμπων : voir C. L L., ibid., n° 102.

Quelques poteries, décorées de figures en relief, attirent l'attention au milieu de cet amas de choses vulgaires et insignifiantes. L'idée de donner à un vase la forme l'un animal se retrouve dans des arts fort divers[1]. Les Phéniciens l'ont adoptée, sans en faire grand usage. Dans un tombeau du VIe siècle, était déposé un sphinx ailé, coiffé d'un haut bonnet ; cette figure est creuse et munie de deux ouvertures pour l'entrée et la sortie du liquide qu'on y versait[2]. Le modelé est assez ferme ; des traits, gravés ou peints en noir sur une couverte rouge, le complètent par l'indication de certains détails. L'est là une œuvre curieuse, d'inspiration égyptienne, comme tant d'objets phéniciens. Mais rien ne prouve qu'elle ait été faite à Carthage, plutôt qu'en Phénicie[3]. Les autres vases à forme d'animaux sont plus récents et sans doute de fabrication punique. Quand ce ne sont pas de maladroites ébauches[4], ils imitent des modèles grecs : dauphin[5], colombes[6], bélier[7], porcs[8], chevaux chargés de deux jarres[9]. Revenons au VIe siècle pour signaler un objet destiné probablement à recueillir diverses offrandes liquides. Sept gobelets alignés se dressent sur un tube creux, disposé horizontalement, avec lequel ils communiquent et que porte un pied cylindrique ; au sommet du pied et

1. Voir, entre autres, Deonna, *Rev. de l'hist. des religions*, 1917, I, p. 200.

2. *M. Lavig*., I, p. 129, pl. XX, fig. :3 et 4.

3. Au collier tracé sur la poitrine sont suspendus deux ornements, qui représentent un croissant, cornes baissées, entourant un disque : image proprement phénicienne (voir *infra*, p. 362), que l'on retrouve en Orient comme en Occident.

4. Par exemple, des animaux à trois pattes, dans lesquels on reconnaît indifféremment des colombes et des moutons : Gauckler, *Nécrop*., pl. CLVIII, fig. 2 (Carthage); pl. CCLXV (Gouraya). Quadrupède indistinct : *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 60, pl. VIII, fig. 2.

5. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. ccxxxrt, pl. 1xxVI.

6. *M. Lavig.*, I, p. 128, pl. XX, fig. 2; Gauckler, pl. CLVIII; etc. (Carthage). *Mon. dei Lincei,* XXI, fig. 21, n° 9, et fig. 22, n° 5, aux p. 97 et 103 (Cagliari). — Colombe flanquée de deux colombeaux : *M. Alaoui*, Suppl., p. 148, n° 159 (Carthage).

7. *M. Alaoui*, Suppl., p. 150, n, 168, pl. LXSVIII, fig. 1.

8. Gauckler, pl. CLVIII, fig. 1. Delattre, C. r. *Acad. Inscr.*, 1900, p. 507.

9. *M. Lavig.*, I, p. 181, pl. XXVI, fig. 3. *M. Alaoui,* Suppl., p, 149, n° 165, pl. LXXVIII, fig. 2; ibid., p. 152, n° 181. Gauckler, pl. CLIV.

en avant du tube, fait saillie une tête de vache, dont le museau est percé d'un trou, communiquant avec le tube ; elle est surmontée d'une tête de femme, coiffée à la mode égyptienne[1]. Ici encore, nous avons devant nous une copie, plus ou moins arrangée, de l'art de la vallée du Nil. Des récipients analogues, mais qui ne présentent, auprès des gobelets, qu'une tête d'animal, — de bélier, — ont été découverts en Sardaigne[2] et dans l'île d'Ibiça[3].

C'est à une époque voisine de la destruction de Carthage qu'il faut attribuer des aiguières à bec tréflé, enfermées dans des tombes près de Bizerte[4] et à Collo[5] ; on n'en connaît pas de Carthage même et il est possible qu'elles n'aient pas été fabriquées en ce lieu. Le col est orné d'une tête de femme, grossièrement modelée ; des seins et fréquemment aussi des bras font saillie sur le haut de la panse. Parfois, les mains tiennent les seins, comme dans des images d'Astarté. Ces motifs, exécutés à part, ont été collés aux parois. Autour de la tête et sur la gorge, sont souvent fixés de petits disques. En outre, sur quelques vases, se distinguent des traces de peintures brunes : zones et cercles entourant la panse ; palmes, triangles remplis de diagonales croisées, à la gorge. Céramiques d'un goût assez barbare, que les potiers puniques n'ont pas même eu le mérite d'inventer: s'il est probable qu'ici ces éternels copistes n'ont pas pris leurs modèles chez les Grecs, on peut supposer qu'ils les ont trouvés dans l'île de Chypre, où des vases analogues furent fabriqués[6].

---

1. *M. Lavig.*, I, p. 127-8, pl. XX, fig. 1 (conf. Dictionnaire des Antiquités de Saglio et Pottier, III, p. 825, fig. 4269, s. v. Kernos).

2. *M. Lavig.*, I, p. 127.

3. Roman, *Islas Pythiusas*, pl. XI, fig. 3.

4. Merlin, *Bull. archéol. du Comité,* 1916, P. 51-53, pl. VII-VIII.

5. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 43-44 (avec la bibliographie), fig. 26 et.27.

6. Perrot et Chipiez, III, p. 696, fig. 504 ; pl. IV (à la p. 695), où l'on retrouve les triangles remplis de diagonales croisées. De Ridder, *Collection de Clercq,* V, p. 336-8, nos 562, 563, pl. XXXVI. Une décoration plastique analogue se rencontre quelquefois dans la céramique grecque : voir, par exemple, Perrot, X, p. 258 et 259, fig. 161 et 162.

Dans des sépultures de Carthage, de diverses villes des côtes africaines (Hadrumète, Thapsus[1], Mahdia, Collo, Gunugu), de la Sicile occidentale, de la Sardaigne, de file d'Ibiça, on a recueilli des figurines moulées, en terre cuite, portant encore quelques traces des couleurs dont elles étaient peintes. Ces objets se rencontrent, d'ailleurs, assez rarement.

Au VIIe et au VIe siècle, ce sont des statuettes de style égyptien ou égyptisant. La plupart proviennent vraisemblablement[2] d'ateliers phéniciens, qui ont plus ou moins arrangé, altéré leurs modèles. Elles représentent surtout des femmes, figées dans une attitude de momie[3]. On ne saurait dire si elles ont été fabriquées en Orient ou en Occident. Des moules pouvaient être facilement importés à Carthage et dans d'autres colonies, seuls ou avec des artisans qui quittaient la mère patrie pour chercher fortune au loin ; il était également aisé de prendre des surmoulages. D'autres figurines sont sorties d'ateliers grecs, établis en marge de l'Asie Mineure, à Samos ou ailleurs : des déesses, coiffées d'une haute tiare[4], ou la tête

1. Notons cependant que des figurines, découvertes à Thapsus et aujourd'hui en Angleterre et à Copenhague, ne paraissent pas appartenir à l'époque punique voir F. Winter, *Die Typen der figürlichen Terrakotten*, I, p. XCI (avec les renvois). La plupart des figurines trouvées à Hadrumète sont également de date plus récente.

2. Je dis « vraisemblablement », car, pour cette époque, il n'est pas aisé de tracer avec précision les limites de l'art phénicien (en Syrie et en Chypre) et de l'art grec asiatique, qui s'inspiraient l'un et l'autre de l'Égypte et qui se pénétraient mutuellement.

3. *M. Lavig*., I, p. 94-97, pl. XIII, fig. 7 et 8; pl. XIV ; *ibid*., p. 104, pl. XVI, fig. 3. En Sardaigne : Perrot, III, p. 452, fig. 325. Débris à Pantelleria : Orsi, *Mon. dei Lincei,* IX, fig. 61, 62, 64, 65 (aux p. 528-530). — Femmes assises, d'inspiration égyptienne : *M. Alaoui,* Suppl., p. 145-6, nos 139, 140, pl. LXXVI, fig. 1 et 4 ; Gauckler, *Nécrop*., p. 477, pl. CLXV. Ce sont peut-être des produits grecs, fabriqués dans l'île de Chypre, où on en a trouvé un grand nombre : Perrot, III, p. 201-2, fig. 143-4 ; p. 470, fig. 343 ; Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1916, I, p. 251, fig. 2. — Des femmes nues, coiffées à l'égyptienne, se tenant les seins, terres cuites recueillies en Sardaigne (Perrot, III, p. 419, fig. 291 ; Patroni, *Mon. dei Lincei,* XIV, p. 191, pl. XVIII, fig. 1), paraissent être d'art chypriote : conf. Winter, l. c., I, p. 19, n° 5.

4. *M. Lavig*, I, p. 98-99, pl. XV, fig. 1 et 2. *M. Alaoui*, Suppl., p. 145, n° 137, pl. LXXV, fig. 5. Gauckler, pl. ÇLXXIII. En Sardaigne : Perrot, III, p. 450, fig. 322. Pour ce type, conf. Winter, p. 43, n° 5 ; p. 120, n° 2.

couverte d'un voile[1], assises sur un trône, les mains sur les genoux ; des femmes debout, rigides comme des momies, mais dont la coiffure et le costume sont grecs[2], — plusieurs pressent sur leur sein une colombe[3] ou un disque[4] ; — des Aphrodites tenant d'une main une colombe et de l'autre un pli de leur vêtement, statuettes creuses, surmontées d'un goulot, qui servaient de flacons[5]. Le commerce répandit ces terres cuites dans presque toutes les contrées méditerranéennes. Celles que contiennent les tombes anciennes de Carthage paraissent bien être de véritables produits grecs. Cependant on se mit à les contrefaire[6]. On continua même à une époque où les Grecs avaient délaissé le style archaïque : ce qu'attestent quelques figurines mal venues, trouvées dans des sépultures des IVe-IIe siècles[7].

---

1. *M. Lavig*., I, p. 99-100, pl. IV, fig. 3-6. En Sardaigne : Perrot, III, p. 425, fig. 299. Conf. Winter, p. 43, n° 2 ; p. 51, n° 2.

2. *M. Alaoui*, Suppl., p. 145, n° 138, pl. LXXVI, fig. 2. Gauckler, pl. CLXXIII. Voir aussi *M. Lavig*., I, p. 122-3, pl. XIX, fig. 1. Conf. Winter, p. 42, n° 5 ; p. 105, nos 2 et 3.

3. Gauckler, p. 249-250, pl. CLXXV, fig. 2 et 2 bis. En Sardaigne : Perrot, III, p. 451, fig. 323.

4. *M. Lavig.*, I, p. 111-2, pl. XVI, fig. 9. Grande figurine, trouvée récemment à Carthage (C. r. *Acad. Inscr.*, 1918, p. 261) ; la conservation des couleurs est remarquable. Cet objet grec du VIe siècle avait été déposé dans une tombe plus récente. A Pantelleria : Orsi. *Mon. dei Lincei,* IX, p. 529, fig. 63. En Sardaigne : Perrot, III, p. 418, 290 ; p. 451, fig. 324 ; Patroni, *Mon, dei Lincei,* XIV, p. 191, pl. XVIII. Pour le type, conf. Winter, p. 17, n° 6.

5. *M. Lavig.*, I, p. 123-5, pl. XIX, fig. 2 et 3. Conf. Winter, p. 41, 42, 105. Ces vases-statuettes ont été probablement fabriqués à Samos, dans la première moitié du VIe siècle : voir Lechat, *Rev, des études grecques*, XII, 1899, p. 477-9 (d'après Winter). — Une déesse assise, tenant sur ses genoux une enfant divine, est certainement de fabrication grecque : *M. Alaoui*, Suppl., p. 145, n° 136, pl. LXXVI, fig. 3 ; Gauckler, p. 477-8, 498, pl. CLXIV. — J'attribuerais volontiers à un centre grec oriental (je ne sais lequel) des figurines représentant un personnage grotesque, qui rappelle le dieu égyptien Bès ; il a les jambes ployées et il tient des deux mains son ventre, très arrondi, qui paraît être entouré d'une ceinture. Des exemplaires ont été trouvés, non seulement à Carthage (*M. Lavig*., I, p. 110-1, pl. XVI, fig. 8), mais dans diverses villes grecques (Boehlau, *Aus ionischen und italischen Nekropolen*, Leipzig, 1898, p. 155-6 ; Winter, p. 213).

6. Perrot (l. c., p. 452-3) et M. Patroni (*Mon, dei Lincei*, XIV, p. 192) sont disposés à admettre l'existence d'ateliers en Sardaigne.

7. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 63 ; Boulanger, *M. Lavig*., Suppl., I, p. 20-23, pl. IV, fig. 1 et 2 : à Carthage. On en a trouvé aussi en Sardaigne, dans la Sicile phénicienne (Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 129-132, fig. 36-39 ; Boulanger, l. c., p. 21), peut-être à Malte (Mayr, *Silzungsber. der bayer. Akad., Philos.-philol. Klasse*, 1905, p. 484, n. 2).

Mais, d'ordinaire, les statuettes qui sortent des cimetières récents ressemblent à celles que fabriquaient alors les ateliers grecs : Coré, Aphrodite, Hermès portant un bélier, Europe sur le taureau; femmes drapées, tenant un éventail, portant sur l'épaule un enfant, un vase ; personnages étendus sur un lit de festin ; danseuses voilées, joueuses de flûte, de cithare, de tambourin ; cavaliers, acteurs, grotesques[1], etc. aux figurines on peut joindre des brûle-parfums en forme de tête[2]. Certaines de ces terres cuites ont été sans doute importées ; la technique est soignée et d'habiles retouches révèlent des doigts d'artistes par exemple, une joueuse de flûte[3] et un Amour couché[4] du musée Lavigerie sont des œuvres charmantes. Peut-être des ateliers cyrénéens, qui reproduisaient adroitement les Tanagras, fournirent-ils quelques pièces au commerce punique[5]. Mais la plupart des statuettes étaient faites à Carthage, et probablement dans d'autres villes phéniciennes de l'Occident. Dans les fabriques de Dermèche, on a découvert plusieurs moules[6] et des exemplaires mal venus, jetés au rebut[7]. Diverses figurines représentent des Carthaginois : hommes coiffés d'un bonnet, vêtus d'une tunique longue[8], décorés d'une sorte d'épitoge[9] ;

1. M. Lavig., I, pl. XVII. *Ibid*., Suppl., I, pl. V-VII. *M. Alaoui*, Suppl., pl. LXXVII, fig. 1, 3, 4 ; pl. LXXVIII, fig. 6. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. CCXXXIV; 1917, p. 136-7, 139, pl. XXIII. Etc.

2. Boulanger, *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 54-57, pl. VII, fig. 10 (Héraclès) et 11. *M. Alaoui,* suppl., p. 119, n° 164, pl. LXXV, fig. 2. Gauckler, pl. CXCIII. On en a recueilli en Sardaigne et dans l'île d'Ibiça : voir Boulanger, l. c., p. 57 ; il croit que ces objets sont de fabrication punique. Ils ne sont pas antérieurs au IIIe siècle.

3. *M. Lavig.*, I, pl. XVII, fig. 4.

4. *C. r. Acad. Inscr.,* 1898, fig. à la p. 554. Delattre, Sainte-Monique, 2e trimestre, fig. 28, à la p. 13.

5. Peut-être y a-t-il aussi quelques produits d'origine véritablement béotienne voir Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 137, n. 1, et p. 139, n. 3. D'autre part, M. Boulanger (l. c., p. 69) note « la présence à Carthage de nombreuses figurines de terre cuite dont on retrouve le type dans les nécropoles tarentines ».

6. Dieu Bès : *M. Alaoui,* Suppl., pl. C, fig. 3 et 3 bis ; Gauckler, pl. CCXXVI. Sanglier, petit sphinx, masque comique, tête de lion, etc. : Gauckler, p. 121-2, pl. CCXXVIII-IX. Le P. Delattre (*C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 89) indique qu'il a trouvé un moule de figurine dans une tombe du cimetière de Sainte-Monique.

7. Gauckler, p. 121, 123.

8. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.,* 1901, p. 585-6 et fig. 1. Conf. *infra*, p. 184, n. 17.

9. V. infra, p. 400, n. 7.

hommes et femmes avec une pèlerine à trois bandes[1] ; femmes, portant une épitoge[2] parées du costume sacerdotal[3]. Parfois, la main droite levée fait un geste de prière[4], qui se retrouve sur une foule de monuments en pierre, sculptés à Carthage. Mentionnons aussi un dieu phénicien, coiffé d'un bonnet et tenant une hache[5] ; une déesse, chargée d'un lourd collier à plusieurs rangs, enveloppée d'un voile qui, s'évasant à droite et à gauche, ressemble à une conque[6] : imitation barbare d'un motif grec[7], comme ce groupe de deux déesses, l'une portant l'autre, dont la poitrine est ornée du même collier[8]. Tout cela est médiocre ou détestable. Aucun sentiment artistique, pas même le souci de livrer une marchandise de bonne qualité : la terre est souvent mal épurée, mal cuite ; les statuettes ne sont pas retouchées, ou le sont maladroitement. Encore les figurines de Carthage sont-elles des chefs-d'œuvre auprès de celles d'Ibisa, où l'on s'est servi de creux usés, où, souvent, la tête seule semble avoir été moulée, le reste du corps étant modelé d'une manière informe[9].

Sur un médaillon en terre cuite, qui a été découvert à Carthage, dans une tombe du VIe siècle, est représenté en relief un cavalier casqué, tenant une lance et un bouclier rond[10].

---

1. P. 186, n. 2.

2. P. 400, n. 7.

3. P. 401, n. 1.

4. *C. r. Acad. Inscr.,* 1901, fig. à la p. 586. *M. Lavig*., Suppl., I, p. 37, pl. V, fig. 8; p. 40, Pl. VI, fig. 1.

5. *M. Lavig.*, I, p. 103-4, pl. XVI, fig. 2. Etc. : voir *infra*, p. 299. Il se retrouve dans l'île d'Ibiça.

6. *M. Lavig*., I, p. 105-9, pl. XVI, fig. 4-6. *Ibid*., Suppl., I, p. 31. Gauckler, pl. CLXXV, fig. 1. On en a découvert des exemplaires en Sardaigne et dans l'île d'Ibiça.

7. Le collier à plusieurs rangs se retrouve sur des terres cuites siciliennes voir, par exemple, Winter, p. 126, n° 2 ; *Dictionnaire des Antiquités,* III, p. 1987, fig. 5132, s. v. Monile.

8. *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 30-33, pl. V, fig. 1 et 4. Ce groupe s'est aussi rencontré en Sardaigne et à Ibiça.

9. Roman, *Islas Pythiusas*, pl. II, III, V-VIII, XIV, XXI, XXXI. Certaines de ces images témoignent d'influences de l'art ibérique.

10. *M. Lavig.*, I, p. 130, pl. XX, fig. 5.

Le style et l'armement sont grecs. Mais, derrière ce personnage, apparaît un croissant aux cornes dressées, entourant un disque : image qui autorise à croire que l'objet a été fabriqué dans un centre phénicien, ou du moins qu'il a été destiné à des Phéniciens. Nous supposons que c'est une épreuve en argile, tirée d'un moule à gâteaux. On a recueilli à Carthage, en Sardaigne[1], à Ibiça[2], des moules qui servaient sans doute à confectionner des pâtisseries[3] ; les plus anciens datent à peu près de la même époque que ce médaillon. La plupart sont ronds. Divers motifs y sont figurés : une rosace entourée d'une torsade[4] une zone de palmettes dites phéniciennes[5], — cette palmette, d'origine égyptienne, se rencontre très souvent sur les monuments phéniciens[6] ; elle consiste en un croissant aux cornes enroulées, qui enferme un bouquet, de pétales dressés— ; des oiseaux affrontés[7], des poissons disposés en cercle[8], un crabe[9], un scarabée[10], un hippocampe entouré de

1. Gauckler, p. 450, note.

2. Roman, pl. LIV, fig. 12 ; pl. LXI, flg. 1 et 12.

3. Conf. Perrot, III, p. 901. Dans une tombe de Carthage, il y avait, outre des reproductions en terre cuite de fruits (*supra*, p. 20, n. 1), des disques décorés de rosaces semblables à celles qui se voient sur quelques moules. C'étaient évidemment des images de gâteaux. Des disques analogues, avec des ornements végétaux moulés, ont été trouvés en Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 195, fig. 27 et 28. Voir aussi à Ibiça : Roman, pl. LXIII, fig. 2 et 3.

4. *M. Lavig.*, I, p. 131, pl. XX, fig. 6. Gauckler, pl. CCXXVII. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. CLXXXIII et CLXXXIV.

5. Delattre, *La nécropole punique de Douïmès, fouilles de 1893-4* (extrait du Cosmos, 1897), p. 28, fig. 52 et 53. *Rev. tunisienne,* IV, 1897, fig. à la p. 174. *M. Alaoui,* Suppl., pl. XCIX, fig. 3 et 3 bis. Gauckler, pl. CCXXVII. — Moules avec des palmettes semblables, en Sardaigne : Perrot, III, p. 672, fig. 480 et 481.

6. Heuzey, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 21-22. Elle n'a du reste pas été inconnue des Grecs. Elle se voit sur des poteries grecques des VIIe-VIe siècles : Gsell, *Fouilles de Vulci,* p. 489 ; G. Karo, *De arte vascularia antiquissima quaestiones* (Bonn, 1896), p. 40. Elle apparaît aussi sur des vases qui out été certainement fabriqués dans l'Italie centrale, mais dont la décoration s'inspire d'œuvres étrangères : voir, par exemple, Montelius, La civilisation primitive en Italie, Deuxième partie, pl. 311, fig. 11, et pl. 351, fig. 7.

7. *M. Alaoui,* Suppl., pl. XCIX, fig. 1 et 1 bis. Gauckler, pl. CCXXVI. Merlin, *Bull archéol. du Comité,* 1916, p. CLXXX et CLXXXIII. Entre les deux oiseaux, le croissant retombant sur le disque : motif phénicien.

8. En Sardaigne : Gauckler, p. 450, note.

9. Merlin, *1, c.*, p. CLXXXI et CLXXXV, pl. XXXIV.

10. Merlin, *l. c.*, p. CLXXXIII, pl. XXXIV.

dauphins[1] ; un personnage sur un char[2], un cavalier[3], une tête de Gorgone[4], un satyre[5]. Un moule quadrangulaire représente, d'une manière conventionnelle, une image égyptienne, l'œil divin[6]. On voit que, dans cette série d'objets comme ailleurs, les Carthaginois copient des modèles orientaux, puis des modèles grecs. Quelques moules donnaient des figurines à contours libres, reproduisant des poissons[7] ; il est probable qu'ils servaient également à faire des gâteaux. Les scorpions qu'on tirait d'autres moulés[8] avaient une destination différente : on les enfouissait sous les maisons. On leur attribuait apparemment le pouvoir d'écarter les scorpions véritables : c'étaient des talismans[9].

Les œuvres les plus intéressantes de la céramique punique sont des masques, trouvés à Carthage et en Sardaigne, dans des sépultures du VIIe et du VIe siècle. Ils portent un ou plusieurs trous de suspension; cependant ils n'étaient pas accrochés aux parois des caveaux funéraires ; peut-être l'avaient-ils été auparavant dans les demeures des vivants. Ils ne recouvraient pas les visages des morts; du reste, ils sont presque tous plus petits que nature. On les plaçait auprès des cadavres, qu'ils devaient protéger contre les esprits malfaisants.

Les uns, modelés à la main, représentent des hommes[10]

1. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 315-6.

2. Merlin, *l. c.*, p. CLXXXV, pl. XXXIV.

3. En Sardaigne : Gauckler, *l. c.*

4. *Ibid*.

5. Merlin, *l. c*., p. CLXXXI, pl. XXXIV : style grec ; auprès du personnage, le croissant retombant sur le disque.

6. *M. Alaoui,* Suppl., pl. XCIX, fig. 2 et 2 bis. Gauckler, pl. CCXXVII.

7. *M. Alaoui,* Suppl., pl. C, fig. 1 et 1 bis. Gauckler, pl. CCXXVI. Merlin, *l. c*., p. CLXXX et CLXXXIII.

8. Gauckler, p. 121 et pl. CCXXIX. Trouvés dans un atelier de Dermèche.

9. T. I, p. 134, n. 9 ; Carton, *Documents pour servir à l'élude des ports de Carthage*, p. 112. Ils étaient fabriqués soit en terre cuite, soit en métal, bronze ou plomb. Les moules dont nous parlons attestent que cet usage remonte à l'époque punique. On le retrouve dans la Carthage romaine.

10. *M. Lavig.*, I, p. 80-84, pl. XII, fig. 1-3, *M. Alaoui*. Suppl., p. 143-4, nos 123-5, 127 ; pl. LXXII ; pl. LXXIV, fig. 5. Gauckler, pl. CXCVIII et CXCIX. Ces masques proviennent des vieux cimetières de Douimès et de Dermèche. Un autre (*M. Alaoui,*

dont la face hideuse fait aussitôt penser aux masques japonais[1]. Ouverte et parfois de travers, la bouche grimace ; le nez est crochu ou, au contraire, écrasé, le menton en galoche; les pommettes sont saillantes, les sourcils fortement arqués ; les yeux, percés à jour, ont la forme d'une grosse amande ou d'un croissant renversé ; le front et les joues sont semés de bossettes et sillonnés de stries : tatouages, et non rides, car, sur un exemplaire, les lignes se groupent en une série de losanges, enfermés dans un rectangle et traversés par une sorte de flèche[2] ; sur un autre, elles dessinent une barque[3]. La physionomie est menaçante ou rieuse. Il s'agissait soit d'effrayer l'ennemi et de le mettre en fuite, soit de désarmer sa colère.

Ces masques ont été faits par des mains phéniciennes : plusieurs portent sur le front un croissant retourné au-dessus d'un disque, emblème propre à l'art phénicien[4]. Leur laideur leur donne un aspect réaliste. Il est pourtant fort douteux que les ouvriers qui les ont façonnés se soient mis en frais (l'observation et aient eu le mérite de combiner en des caricatures expressives des traits pris sur le vif[5]. Leurs modèles, croyons-nous, étaient, non pas les passants qu'ils coudoyaient dans la rue, mais des

---

Suppl., p. 144, no 126, pl. LXXIII, fig. 1; Gauckler, p. 244 et pl. CC) aurait été découvert, selon une indication donnée dans l'ouvrage posthume de Gauckler (*ll. cc.*), au cimetière de l'Odéon, qui date du IIe siècle. Mais cela ne parait pas être exact : dans le catalogue du musée Alaoui, il figure parmi les masques recueillis à Dermèche, et c'est aussi cette provenance qui est indiquée dans un autre passage du livre de Gauckler (p. 450, note). — En Sardaigne : H.-B. Walters, *Catalogue of the terracoltas in the British Museum* (Londres, 1903), p. 133, B 393 ; von Duhn, dans *Archäol. Anzeiger*, 1890, p. 86 ; Gauckler, p. 450, note.

1. Plusieurs ne sont cependant pas des caricatures : *M. Lavig.*, I, p. 84-85, pl. XII, fig. 4 et 5 ; Perrot, III, p. 464, fig. 340.

2. Gauckler, pl. CC.

3. Gauckler, p. 450, note (en Sardaigne).

4. *M. Lavig.*, I, pl. XII, fig. 3; Gauckler, pl. CXCVIII. Sur le front d'un masque de Sardaigne, se voit l'image égyptienne, adoptée par les Phéniciens, du disque solaire flanque file deux serpents : Gauckler, p. 450, note.

5. Ph. Berger (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1890, L. CLIII, p. 668) écrit e propos de ces masques : « Cette imitation un peu servile de la nature, assez rude, mais serrée de près, mordante et parfois satirique, nous apparait de plus en plus comme le trait distinctif de l'art punique. » Jugement qui me semble tout d fait inexact.

terres cuites, faites quelque part en Orient, que, selon la coutume des ateliers puniques, ils reproduisaient d'une manière servile. On a découvert à Samos[1] et à Sparte[2] des masques grotesques, analogues à ceux de Dermèche et de Douimès, à ceux de la Sardaigne. Il serait invraisemblable d'attribuer la création de ces œuvres à des gens qui ne nous ont laissé aucune preuve d'originalité artistique.

D'autres masques, plus exactement des bustes, offrent des images féminines, en général sorties de moules et retouchées. Ce ne sont point des caricatures : la bouche sourit parfois, mais ne grimace pas. Peut-être les déposait-on dans les tombes afin de rendre l'ennemi inoffensif en le prenant par la douceur, ou bien pour donner au mort une aimable compagnie. La plupart portent une coiffure égyptienne. Tantôt le visage est régulier et dépourvu d'expression[3]. Tantôt les traits s'accusent, avec des yeux obliques, un nez long et pointu, un menton saillant[4]. C'était à cette époque une façon de concevoir la beauté de la femme; on la retrouve dans des statues et des figurines grecques. Il ne faut pas y chercher la reproduction de types « sémitiques », ni le désir de faire des portraits. Ailleurs, l'image est tout à fait de style grec amimique[5]. Il se peut que certains exemplaires aient été importés de quelque ville grecque; d'autres sont peut-être des surmoulages.

Après le VIe siècle, les masques en terre cuite deviennent rares dans les tombeaux. Ce sont des Silènes et des Satyres,

---

1. Boealau, *Aus ionischen und italisclaen Nekropolen*, p. 157-3, pl. XIII.

2. Bosanquet, dans *Annual of the British School at Athens*, XII, 1905-6, p. 338-341, pl. X-XII.

3. *M. Lavig.*, I, p. 88-90, pl. XIII, fig. 2-4. *M. Alaoui*, Suppl., p. 145, nos 132-3, pl. LXXIII, fig. 2 et 3.

4. *M. Lavig.*, L p. 92-93, pl. XIII, fig. 6. *M. Alaoui,* Suppl., p. 144, nos 128, 129, 131 ; pl. LXXV, fig. 1, et LXXIV, fig. 3 et 4. Gauckler, pl. CCII. En Sardaigne : Delattre, *La nécropole punique de Douïmès, fouilles de 1893-4*, p. : 30, fig. 55.

5. *M. Lavig.*, I, p. 90-92, p1. XIII, fig. 5. *M. Alaoui,* Suppl., p. 144, n° 130, pl. LXXIV, fig. 1. A Molyé : It. Kekulé, *Die Terrakotten von Sicilien*, p. 41. A Pantelleria Orsi. *Mon. dei Lincei*, IX, p. 531, fig. 67. Pour le type de ces bustes, conf. Winter, *Die Typen*, I, p. 236 ; Orsi, *Mon. dei Lincei*. 1, p. 936.

esquissant une grimace[1], des faces viriles, imitant des masques de théâtre, des figures de femmes[2] : originaux grecs, ou copies plus ou moins fidèles d'œuvres grecques.

III

Il y avait, parmi les Phéniciens d'Orient[3] et d'Occident[4], des gens habiles à travailler les métaux. L'État carthaginois en employait dans ses arsenaux[5]. D'autres étaient établis pour leur compte ; des inscriptions puniques mentionnent des fondeurs en fer[6], en cuivre[7], peut-être aussi des fabricants de certains ustensiles[8]. Des objets métalliques sont représentés sur maint ex-voto. Les cimetières en ont livré un assez grand nombre.

Le fer n'apparaît dans les tombes que vers le milieu du VIe siècle[9]. Il est cependant difficile d'admettre qu'auparavant, on ne l'ait pas connu à Carthage[10] : quelque motif religieux le faisait-il écarter des sépultures ? Des analyses seraient nécessaires pour distinguer du cuivre le bronze, alliage de cuivre

1. *M. Lavig*., Suppl., I, p. 57, pl. VII, fig. 12. Merlin, *Bull. archéol, du Comité*, 1916, p. CCXXXI, pl. XXXV. Gauckler, p. 450, note (exemplaire trouvé en Sardaigne). Masque barbu à oreilles humaines, à Ibiça : Roman, *Islas Pythiusas*, pl. X, fig. 1.

2. Masques ou bustes. A Carthage : Delattre, *Sainte-Monique*, 2e semestre, p. 8, fig. 14 (style grec, d'un archaïsme retardataire). A Malte : Mayr, *Sitzungsber., l. c.*, p. 483-4 (style grec archaïque, mais probablement d'époque assez récente). En Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 194, pl. XVIII, fig. 2 ; Taramelli, *ibid*., XXI, p. 126, fig. 35 (style grec archaïque). A Ibiça : Roman, l. c., pl. I (et XXVI), VII-IX, XX (de style grec classique, sauf celui de la pl. VIII, où la chevelure est représentée avec une grande minutie, mais un goût barbare, qui rappelle certaines sculptures ibériques).

3. I *Rois*, VII, 14 (à propos d'un Tyrien). Sidon est qualifiée de riche en cuivre (ou en bronze), πολύχαλχος, dans l'*Odyssée*, XV, 425.

4. Denys l'Ancien, préparant un matériel de guerre, fit venir des ouvriers de la province carthaginoise de Sicile : Diodore. XIV, 41, 3.

5. Ouvriers en métaux chus l'arsenal de Carthagène Polybe, X, 20, 4. Il n'est pas prouvé qu'ils aient été originaires de Carthage (voir t. II, p. 228), mais ils avaient pu apprendre leur métier sous des maîtres carthaginois.

6. *C. I. S.*, 3014. *Rép. d'ép. sém*., I, 6.

7. *C. I. S*., 330-2.

8. *Ibid*., 3:38 : fabricant de strigiles (?); 346 : fabricant de pinces (?).

9. Gauckler, *Nécrop*., p. 60; conf. Anziani, *ibid*., p. XXIII.

10. Conf. t. I, p. 212, n. 4.

et d'étain : il se peut que l'emploi du cuivre pur ou presque pur ait été fréquent[1]. Le plomb se trouve surtout dans les tombes récentes.

Nous avons déjà dit[2] qu'on déposait rarement des armes auprès des morts : glaives[3], lances ou javelots à pointe de fer[4], flèches à pointe de bronze[5]. Il suffira d'indiquer des outils, des ustensiles communs et sans valeur artistique : haches, marteaux[6], coutelas en fer (qui abondent dans les caveaux des IVe-IIIe siècles[7]), cisailles en fer à double branche flexible, du type appelé forces[8], hameçons en bronze[9], strigiles en bronze et en fer[10] cuillers ou petites pelles en bronze[11], cymbales[12], sonnettes[13], miroirs ronds de même métal[14].

---

1. Voir plus loin, à propos des hachettes ou rasoirs.

2. T. II, p. 345, n. 12.

3. *Ibid*., p. 349, n. 8.

4. Cimetières récents : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 319 et 558 ; Gauckler, p. 549. En Sardaigne, à Cagliari : Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 143 et fig. 51.

5. A Dermèche, aux VIIe-VIe siècles : Gauckler, p. 3 (tombe 10), 58 (t. 160), 59. Conf. ici, t. II, p. 345, n. 12 ; p. 397, n. 5. On en a trouvé aussi quelques-unes dans des tombes plus récentes, des IVe-IIIe siècles : Gauckler, p. 222 (t. 489) ; Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 50 (t. 50) et 79 (t. 98) ; Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, p. 555 ; 1899, p. 318.

6. Images sur des stèles : *C. I. S.*, 607, pl. VI du t. II ; 1595, pl. XXX ; voir aussi supra, p. 56, n. 2.

7. Voir, par exemple, M. Lavig., I, p. 215, pl. XXXI, fig. 7. Une sépulture en contenait 17. Restes de manches en bois, en os, en Ivoire. En Sardaigne : Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 143. Couteaux de sacrifice sur des stèles carthaginoises : C. I. S., 2201, pl. XLV du t. II ; 2058 et 2668, pl. LVI; 3142, pl. LXV.

8. Cimetières récents de Carthage : par exemple, M. Lavig., I, p. 214, pl. XXXI, fig. 6. A Gouraya : Gauckler, pl. CCCXXIX. En Sardaigne : F. Elena, *Scavi nella necropoli occidentale di Cagliari* (Cagliari, 1868), p. 42; Taramelli, Mon. dei Lincei, XXI, p. 143.

9. A Carthage, cimetières anciens et récents. Ces objets sont rares.

10. Cimetière de Sainte-Monique : au musée Lavigerie. En Sardaigne : Taramelli, *l. c*., p. 144.

11. Cuillers à encens, à Sainte-Monique : *M. Lavig*., I, p. 213, pl. XXXI, fig. 2. L'une d'elles se termine par une tête de cygne : Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 10, fig. 21. On en faisait aussi en fer : Delattre, *C. r. Acad. Inscr*., 1898, p. 212.

12. A Carlhage, cimetières anciens et récents : *M. Lavig*., I, p. 207-8, pl. XXX, fig. 7 ; Gauckler, pl. CXXIX, CLI ; etc. Un de ces instruments porte une inscription punique, de même qu'un autre, trouvé à Cherchel : Berger, *Rev. d'assyriol. et d'archéol. orientale*, V, p. 113-6 ; *Rép. d'ép. sém*., II, 933-4. — A Utique : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 61.

13. A Carthage, cimetières anciens et récents : *M. Lavig*., I, p. 207-8, pl. XXX, fig. 8 et 9 ; etc. A Utique : Delattre, *l, c*. A Gouraya : Gauckler, pl. CCCXXXIII. En Sardaigne : patroni, *Mon. dei Lincei,* XIV, p. 178. pl. XV, fig. 2; Taramelli, *ibid*., XXI, p. 142 et fig. 49.

14. A toutes les époques : voir, par exemple, *M. Lavig.*, I, p. 218, pl. XXXI, Fig. 11-1:3.

Depuis le milieu du VIe siècle[1], les tombes de Carthage contiennent fréquemment des larves en cuivre[2], à peu près rectangulaires, mais s'évasant largement sur un des petits côtés, lequel présente un tranchant convexe. De l'autre côté, la plaquette se prolonge par une tige, mince et partagée au bout en deux pointes dans les exemplaires anciens, offrant plus tard la forme d'un cou et d'une tête de canard ou de cygne. A la naissance de la tige, existe souvent un trou ou un anneau, qui servait soit à suspendre l'objet, soit à fixer un lien ; la première hypothèse est la plus vraisemblable, car on n'a jamais constaté le moindre vestige d'un manche en bois ou en os. Beaucoup de ces lames avaient été enfermées dans des sachets d'étoffe ou de sparterie[3]. D'abord petites et assez épaisses, elles s'aplatissent ensuite et s'allongent, dépassant quinze centimètres. Au VIe et au Ve siècle, les surfaces restent d'ordinaire sans décoration ; quand elles sont ornées, on y voit des palmettes phéniciennes, des fleurs de lotus, des poissons, images faites en pointillé[4]. Aux IVe-IIIe siècles, elles présentent des gravures au trait[5], dont la plupart ont été

Ils étaient parfois enveloppés dans une étoffe : Delattre, *Nécropole punique de la colline de Saint-Louis* (Lyon, 9896), p. 24. Les uns avaient un manche, souvent très épais, en ivoire, en os ou en bois ; d'autres paraissent avoir été munis d'un cordon, inséré dans un trou de suspension. Il y a sans doute dans le nombre quelques objets importés. Un tube de bronze, qui se termine par un oiseau et peut-être par un serpent, est, semble-t-il, de style grec archaïque : *M. Lavig*., I, p. 199, pl. XXVIII, fig. 9 (cimetière de Douimès). On peut supposer qu'il était emmanché dans une poignée de miroir. — Les miroirs de forme rectangulaire sont rares : un exemplaire au musée Lavigerie; un autre, trouvé à Gouraya (Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 40).

1. Conf. Gauckler, p. 234 et 236. Ces lames abondent surtout dans le cimetière de Sainte-Monique. Elles sont rares et de mauvaise qualité dans les tombes tout à fait récentes de l'Odéon : Gauckler, p. 107 et 236.

2. Et non en bronze.

3. Gauckler, p. 237.

4. Heuzey, C.r. *Acad. Inscr*., 1900, p. 20. Gauckler, p. 235, 236, 506, pl. CXXXVII-VIII.

5. *M. Lavig*.. I, p. 204-7, 210-3; pl. XXX, fig. 5 et 6 ; pl. XXXI, fig. 1. *M. Alaoui*, Suppl., p. 127, nos 80-83, pl. LXII et LXIII. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 40, fig. 14 ; p. 51, fig. 24 ; p. 58, fig. 32 ; p. 65, fig. 37; p. 80, fig. 54. Etc. (assez nombreuses reproductions dans les écrits du P. Delattre relatifs à la nécropole de sainte-Monique ;

malheureusement endommagées ou détruites par l'oxydation. Ce sont des divinités égyptiennes, Isis allaitant Horus, Anubis, Horus à corps humain ou en faucon, etc. ; des personnages en costume égyptien, la main droite levée et ouverte, la main gauche tenant une tige de lotus ou une palme[1] ; des palmiers, des fleurs de lotus, des animaux. Alors que l'influence de l'Égypte avait presque disparu de la céramique, elle se maintenait ici, mais plutôt dans le choix des motifs que dans le style. On rencontre cependant des figures d'inspiration grecque par exemple, deux Héraclès[2] et un Hermès[3]. L'exécution est médiocre, inférieure à celle de la plupart des miroirs étrusques.

Que ces objets soient de fabrication carthaginoise, cela n'est point douteux. Le croissant retourné sur le disque y est souvent tracé auprès des personnages ; deux lames portent des inscriptions puniques[4] ; ailleurs, apparaît un dieu, coiffé d'un bonnet et tenant une hache, qui était très probablement adoré à Carthage[5]. Des lames analogues ont été exhumées à Thapsus (sur la côte tunisienne)[6], en Sardaigne[7] et dans l'île d'Ibiça[8].

Selon une opinion qui prévaut aujourd'hui, ce seraient des rasoirs[9]. Elles ressemblent, en effet, à des rasoirs dont les anciens Égyptiens se servaient[10], à d'autres dont des nègres de

---

je citerai seulement *C.. r. Acad. Inscr*., 1900, aux p. 498-502 ; 1901, aux p. 591-5).

1. Une femme joue du tambourin, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, fig. à la p. 591.

2. Delattre, *Sainte-Monique*, 2e trimestre, p. 21, fig. 44 (conf. *C. r. Acad. Inscr.*, 1890, p. 557) ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1905, fig. à la p. 326.

3. *M. Alaoui,* Suppl., p. 127, n° 83, pl. LXII, à droite.

4. Rép. d'ép. sém., I, 125 et 126 ; II, 931.

5. *C. r. Acad. Inscr.,* 1900, fig. aux p. 501 et 502. Voir *infra*, p. 300, n. 6.

6. Épinat et Novak, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 160 et 162 ; conf. Berger, ibid., p. CL.

7. Elena, *Scavi nella necropoli occidentale di Cagliari*, p. 40. Patroni, *Mon. dei Lincei,* XIV, p. 177-8, pl. XV, fig. 2. Taramelli, *ibid*., XXI, p. 141, fig. 46-48. Gauckler, p. 449, n. 1.

8. Roman, *Islas Pythiusas*, p. 202, pl. LII, fig. 10.

9. On a proposé d'y voir des couteaux à circoncision. Mais rien ne prouve que cette opération ait été pratiquée chez les Carthaginois : Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, II, p. 263, n. 6 ; conf. *infra*, p. 188-9.

10. Kahrstedt, p. 31, n. 3.

l'Afrique équatoriale se servent encore[1]. On a rappelé à ce propos qu'il y avait à Carthage des barbiers sacrés[2]. Remarquons pourtant que ces lames se retrouvent auprès des femmes aussi bien qu'auprès des hommes[3] ; qu'à l'époque où elles abondent, les Carthaginois avaient coutume de porter leur barbe[4]. D'autre part, elles ne ressemblent pas moins à certaines hachettes antiques[5]. Depuis des temps très reculés, la hache a été regardée comme un talisman chez divers peuples[6]. Les lames que l'on déposait dans les tombes puniques, — d'ordinaire, on les plaçait près de la tête des morts, — étaient, non pas des instruments d'usage domestique, mais des objets rituels: ce qu'attestent le soin avec lequel elles sont décorées et le chois des figures qui les couvrent. Il y en a qui sont trop petites, ou d'une fabrication trop mauvaise pour avoir pu être employées soit comme rasoirs, soit comme hachettes[7].

Pour les vases en bronze, la distinction entre les importations et les produits locaux n'est pas facile à établir. De petites aiguières[8], faites au VIIe siècle, sont de forme grecque et présentent, à l'attache inférieure de l'anse, une palmette qui n'est pas rare en Chypre. L'une d'elles a été recueillie dans le cimetière de Douimès[9] ; une autre, dans une sépulture espagnole,

1. Delattre, *C. r. Acad. Inscr*., 1901, p. 596-8.

2. Berger, *Rev. d'assyriologie,* V, p. 112. Conf, *infra*, p. 401.

3. Gauckler, p. 506; Taramelli, l. c., p. 141. Avec un sarcophage en bois dont le couvercle représentait probablement une femme : Delattre, *Un cercueil de bois à couvercle anthropoïde* (extrait du *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences de Rouen,* 1905), p. 10. Sur une des lames de Carthage, M. Lidzbarski lit le nom d'une femme, qui en aurait été la propriétaire : voir *Rép. d'ép. sém.*, II, 931. Notons qu'en Orient, les femmes s'épilent, mais ne se rasent pas.

4. Conf. Gauckler, p. 259.

5. Gsell, *Mélanges de l'École de Rome,* XXI, 1901, p. 196 ; Déchelette, *Manuel*, II, fig. 591, à la p. 1355 ; etc. En faveur de cette hypothèse, voir Bertholon, *Rev. tunisienne*, XVI, 1909, p. 321 ; Schulten, *Archäol. Anzeiger,* 1910, p. 257.

6. Voir, entre autres, Déchelette, *l. c.*, l, p. 608-610 ; II, p. 479-484, en particulier fig. 185, n° 3, et fig. 205, n° 3 (aux p. 443 et 481), ou, comme à Carthage, une tête de cygne est associée à une hache (objet trouvé en Italie).

7. Conf. Berger, *M. Lavig.*, I, p. 205, n. 3; Gauckler, p. 236.

8. Les archéologues se servent d'ordinaire du terme *œnochoé*.

9. *M. Lavig*., I, fig. à la p. 201.

près de Carmona, avec un bassin, en bronze aussi, dont le rebord est garni de rosaces et dont les anses mobiles se terminent par des têtes de bélier[1]. Une aiguière plus grande, en bronze doré, était enfermée dans une tombe de Byrsa, un peu plus récente[2]. Elle est d'une forme différente, également grecque[3]. A l'attache de l'anse sur les lèvres, on voit l'image égyptienne du disque solaire, flanqué de deux serpents, et une tête de veau ; à l'attache inférieure, la même palmette. Ces objets isolés ont dû être importés d'Orient[4].

Au IVe siècle, nous rencontrons encore à Carthage quelques aiguières[5] dont la décoration est empruntée à l'Égypte : une tête de divinité, coiffée à l'égyptienne et surmontée d'attributs égyptiens, y occupe la partie supérieure de l'anse[6]. Je ne saurais dire si ce sont là des importations (on a trouvé des vases semblables dans la vallée du Nil et en Syrie), on bien des copies faites en Afrique.

D'autres aiguières, tirées de tombes qui datent des deux derniers siècles de Carthage, sont de pur style grec. Il en est qui ressemblent exactement à des vases découverts en Europe elles doivent être d'origine campanienne, peut-être de Cumes ou de Capoue. Parmi les motifs figurés sur les anses, nous signalerons : un personnage nu, cambré, tenant deux lions et posant ses pieds sur une palmette, que flanquent deux béliers[7] ; — un

1. Bonsor, *Rev. archéol.*, 1899, II, p. 254, fig. 58. Déchelette, *l. c.*, II, p. 683, fig. 260. Comme Déchelette le fait remarquer, ce type d'aiguière était représenté dans le mobilier de la tombe Regulini-Galassi, à Cervétri, laquelle tombe date de la première moitié du VIIe siècle : Montelius, *La civilisation primitive en Italie*, 2e partie, pl. 336, fig. 12.

2. *M. Lavig*., I, p. 390-3, pl. XXIX.

3. Voir les exemplaires que Déchelette (II, p. 787, fg. 308) a reproduits en même temps que l'aiguière de Carthage.

4. Un passage inséré dans Ézéchiel (XXVII, 13) atteste que des vases de bronze grecs étaient introduits à Tyr. On a trouvé à Sidon une aiguière de même forme que celle de Byrsa : H. Prinz, *Funde aus Naukralis* (Leipzig, 1908), pl. IV, b.

5. La plupart des aiguières en bronze qu'on sort des tombes sont en mauvais état; très souvent, il n'en reste que l'anse.

6. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 54, fig. 27 ; p. 60, fig. 34. Delattre, *C, r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 592 (cimetière de Sainte-Monique).

7. M. Lavig., I, p. 203, pl. XXX, fig. 1. Conf., par exemple, Babelon et Blanchet,

homme nu, serrant le sommet de l'aiguière entre ses bras et ses jambes ; à l'attache inférieure, soit un sphinx ailé, soit un personnage accroupi[1] ; ailleurs, l'anse est constituée par un autre homme, dont la tête touche celle du premier et dont les pieds reposent sur une face barbue[2] ; — une femme jouant des cymbales, au sommet de l'anse ; au bas, une palmette[3]. Cependant une série nombreuse d'aiguières, d'une décoration plus simple, a été sans doute fabriquée à Carthage même. L'attache inférieure de l'anse montre un masque de Satyre ou de Silène; l'attache supérieure, une tête de femme[4]. Sur d'autres, il n'y a qu'une palmette au bas de l'anse[5]. D'autres enfin sont dépourvues de motifs figurés et ornementaux. Ces bronzes furent copiés par des potiers puniques[6].

Les autres vases métalliques qu'ont livrés des tombes de la seconde époque n'offrent pas d'intérêt[7] : plats, coupes, flacons,

---

Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale, p. 582, n° 1445 ; de Ridder, *Les bronzes antiques du Louvre*, II, p. 117-8, n° 2784 et suiv. Je suis disposé à croire que cette œnochoé est du Ve siècle, par conséquent plus ancienne que la tombe du cimetière de Sainte-Monique où on l'a trouvée.

1. Merlin et Drappier, *l. c*., p. 31 et fig. 7 ; p. 59. *M. Lavig.*, I, p. 213, pl. XXXI, fig. 3.

2. *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 74-75, pl. XI, fig. 3. Conf., par exemple, H. B. Walters, Catalogue of the bronzes in the British Museum (Londres, 1889), pl. XII, n° 508.

3. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.,* 1900, p. 93, pl. à la p. 84. — Mentionnons encore quelques autres motifs. Au sommet de l'anse, un buste ou une tête de femme, une tête de lion, un sphinx (dans une pose assez maladroite, peu digne d'un artiste grec) ; au bas, un sphinx, deux têtes de bélier, une tête de Gorgone, un masque de Silène : Merlin et Drappier, l. c., p. 56 (fig. 29), p. 76 ; M. Alaoui, Suppl., p. 126, nos 73 et 74, pl. LXI, fg. 1, 2, 4 ; *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 74, pl. XI, fig. 2. Plusieurs de ces aiguières sont peut-être des copies faites à Carthage même.

4. Merlin et Drappier, p. 15. *M. Lavig.*, I, p. 204, pl. XXX, fig. 2-4. *M. Alaoui,* Suppl., p. 125, nos 64-66 ; p. 126, n° 75 ; pl. LXI, fg. 3. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 139, 942, 146. Parfois, la tête de femme est remplacée par une tête de bélier; parfois, il n'y a pas de tête à l'attache supérieure : voir, par exemple, Merlin et Drappier, p. 57, fig. 31.

5. *M. Lavig*., I, p. 215, pl. XXXI, fig. 8. Etc.

6. Ateliers de Dermèche : Gauckler, p. 108 et pl. CCXXV, en haut. Au musée Lavigerie, bec trilobé d'une aiguière en terre cuite, avec une tête de femme à l'attache de l'anse. En Sardaigne : Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 105 et fig. 23-25. A Ibiça : Roman, *Islas Pythiusas,* pl. XVII, fig. 10.

7. Je mentionnerai cependant un seau à couvercle, dont l'anse mobile se termine par deux têtes de serpent; il y a des palmettes aux attaches : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 93.

cassolettes en bronze[1]. Ceux que représentent des stèles votives appartenant aux IVe-IIe siècles[2] sont des cratères à deux anses[3], des aiguières(4), des flacons[5], des puisettes[6], des cassolettes à encens[7]. Le galbe et souvent aussi des godrons entourant la panse indiquent que ces images reproduisent des modèles en métal. Les formes sont grecques, sauf une sorte de flacon, qui occupe la place d'honneur sur des ex-voto et dont nous reparlerons[8].

On peut encore mentionner de menus objets en plomb boîtes cylindriques avec un couvercle[9], — elles contenaient du fard ou bien quelque pommade ; — petites tables, rondes ou quadrangulaires ; plats, coupes, lampes[10] ; coupelles décorées

1. Delattre, *La nécropole punique de Douïmès, fouilles de 1893-4*, p. 22, fig. 40 Le même, *C. r. Acad. Inscr.*, 1902, p. 58. Merlin et Drappier, *l. c*., p. 38, fig. 12. Gauckler, p. 198 (tombe 416), 210 (t. 448). Etc.

2. Pour ces images de vases, conf. Vassel, dans *Cahiers d'archéologie tunisienne* (publiés par J. Renault), nouv. série, II, 1914, p. 201 et suiv.

3. *C. I. S.*, 187, pl. XLIII du t. I ; 211, pl. XLVIII ; 367, pl. LIV; etc. (cette image est fréquente).

4. *Ibid*., 866, pl. XI du t. II, 982, pl. XIII ; 1403, pl. XXIV ; 2017, pl. XL ; 2150, pl. XLIV ; 3048, pl. LXIII ; 3143 et 3145, pl. LXV.

5. *Ibid*., 256, pl. XLIX du t. I ; 1212, pl. XX du t. II ; 1271, 1282 et 1288, pl. XXI ; 1359, pl. XXIII ; 1443, pl. XXV; 1616, pl. XXX ; 2058, pl. XLI ; 2127 et 2148, pl. XLIV ; 2439 et 2174, pl. LII ; 2492, pl. LIII ; 2614 et 2655, pl. LV; 2733, pl. LVII.

6. *Ibid*., 270, PL XLVII du t. I ; 1595, pl. XXX du t. II ; 1828 et 1840, pl. XXXIV : 2804, pl. LVIII.

7. *Ibid*., 866, pl. XI du t. II, 1587, pl. XXIX ; 2017, pl. XL ; 2150, pl. XLIV ; 2650, pl. LV ; 3145, pl. LXV, Cassolette analogue, tenue par des personnages figurés sur des monuments funéraires : *M. Lavig*., I, p. 73, pl. X, fig. 1 ; ibid., Suppl., I, pl. II, fig. 1 et 3 ; pl. III.

8. Voir *infra*, p. 370.

9. A Carthage, dans les cimetières des IVe-IIe siècles : Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb,* p. 16; Delattre, *Sainte-Monique*, 2° trimestre, p. 8, fig. 14; Gauckler, pl. CLXII, fig. 6. L'une de ces boites (au musée Alaoui) est divisée à l'intérieur en trois compartiments. A Bulla Regia : Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 78 (boite qui en contenait une autre). A Gouraya : Gsell, *Fouilles de Gouraya,* p. 37 et fig. 21 (trois bottes cylindriques, dont chacune en contenait une autre, tronconique ; une boite tronconique a été aussi trouvée à Carthage : Gauckler, p. 194, tombe 411). A Cagliari : Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 144 et fig. 52.

10. Cimetières des IVe-IIIe, siècles. Les tables ont des pieds à griffes de lion : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 558 ; *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 21, fig. 47. — Plats, godets, lampes, cuillers en plomb à Nora, en Sardaigne : Patroni, *Mon, dei Lincei,* XIV, p. 180-3 et fig. 20.

de palmettes grecques[1] et pourvues d'une inscription qui se compose de deux parties, l'une punique, l'autre en lettres grecques[2]. Les supports de brûle-parfums ou de lampes provenant des fouilles sont insignifiants[3] ; ceux que l'on voit sur des ex-voto imitent des formes grecques[4].

Enfin des caisses et des coffrets en bois comportaient des parties en métal : poignées de bronze pour les cercueils[5] ; anses semi-circulaires mobiles, également en bronze, pour les cassettes[6], dont certaines étaient munies de clous de bronze à tête dorée[7], d'appliques en bronze ou en plomb, à motifs ornementaux[8]. Une tombe de Philippeville, qui n'était peut-être pas antérieure au premier siècle avant Jésus-Christ, renfermait deux séries de quatre mufles de lion en bronze ; ils avaient dû être appliqués sur des parois de coffres[9]. On en a trouvé d'autres, plus grands, en Phénicie, où ils rehaussaient des cercueils[10]. Là encore, l'artiste punique n'a été qu'un copiste.

Des vases en métal précieux, chefs-d'œuvre des Sidoniens, c'est-à-dire des Phéniciens, sont vantés par Homère[11]. Nous en

1. Qui sont des moulages.

2. Cimetière de Sainte-Monique. Berger et Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 194-7, 337-8 ; 1904, p. 18 ; 1905, p. 175-6. *Rép. d'ép. sém.*, II, 508 (rouf. 552). Voir aussi Delattre. *Les grands sarcoph. anthr.*, p. 19, fig. 40.

3. Gauckler, p. 145, tombe 322 (à Dermèche). Delattre, *Nécropole des Rabs*, 2e année, p. 18, fig. 37 (à Sainte-Monique). Patroni, *l. c*. (en Sardaigne).

4. Voir *infra*, p. 415, n. 7. — Il est probable qu'un objet représenté sur quelques stèles de Carthage est une lanterne : Dussaud, *Bull. archéol, du Comité*, 1914, fig. aux p. 337 et 339. Dans Plaute (*Aululaire*, 566, il est question d'une lanterne punique : « Is pellucet quasi lanterna punica ».

5. Voir *infra*, p. 114:x, n. 4.

6. Gauckler, p. 54, 434, 452-3 ; pl. XXVII, XL, CXL, CL (il y avait beaucoup de cassettes en bois dans les tombes de Carthage, mais les anses en métal paraissent avoir été souvent remplacées par des anses en cuir ou en sparterie, insérées, comme celles-ci, dans des goupilles en bronze). A Gouraya : Gauckler, pl. CCLXIII, CCCXXXIII et CCCXXXIV. A Villaricos en Espagne : Siret, Villaricos y Herrerias, pl. XIX, fig. 13.

7. Gauckler, p. 107.

8. Voir, par exemple, Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 70, fig. 45.

9. Delamare, *Exploration scientifique de l'Algérie, Archéologie*, pl. 12, fig. 13-14 ; Gsell, Texte explicatif de Delamare, p. 33.

10. Perrot et Chipiez, III, p. 194, fig. 137. De Ridder, *Les bronzes antiques du Louvre*, II, p. 170, n° 3453 et pl. 116.

11. *Iliade*, XXIII, 710 et suiv. *Odyssée*, IV, 615 et suivi. ; IV, 145 et suiv.

connaissons quelques-uns, qui datent des VIIIe-VIIe siècles[1]. On s'est même demandé[2] si ceux qui ont été découverts en Italie, coupes, tasses, chaudron d'argent, décorés d'images au repoussé et à la pointe, n'étaient pas venus de Carthage, où, du reste, les sépultures n'ont rien donné de semblable. Mais on n'a pas prouvé que l'inscription phénicienne tracée sur une coupe de Préneste soit proprement carthaginoise[3]. Il est à croire que ces objets sont de fabrication orientale : des coupes analogues, recueillies dans l'île de Chypre, paraissent bien avoir été faites dans des ateliers chypriotes[4].

L'orfèvrerie n'en fut pas moins une industrie prospère dans la grande ville africaine, qui recevait l'or de l'intérieur de l'Afrique, l'argent du Sud de l'Espagne[5]. Quelques ex-voto mentionnent des fondeurs d'or[6]. Des couronnes en or furent offertes, au Ve et au IVe siècle, par la République à Damarété, femme du tyran de Syracuse Gélon[7], et à Jupiter Capitolin[8]; par un certain Youmilk à Apollon et à Artémis de Délos[9]. En 310,

1. Perrot, III, p. 757 et suiv. P. Poulsen, *Der Orient und die frühgriechische Kunst* (Leipzig, 1912), p. 3 et suiv.

2. Renan, *Gazette archéologique*, III, 1877, p. 18. Helbig, *Annali dell' Instituto,* XLVIII, 1876, p. 226. Perrot, l. c., p. 98, 806.

3. C. I. S., I, 164. Selon Renan (*l, c.*), un des deux noms fait beaucoup plus penser à Carthage qu'à la Phénicie. Mais l'explication qu'il donne de ce nom n'est pas certaine (conf, au *C. I. S.*, p. 215) ; on peut donc douter que la dernière lettre représente, comme il le croit, le pronom suffixe de la troisième personne; sous une forme qui serait propre à Carthage. D'autre part, quoi qu'en dise M. Kahrstedt (*Kilo*, XII, 1912, p. 472), la forme donnée à la lettre schin (W) n'exclut pas Carthage, car on la trouve dans cette ville au VIIe ou au VIe siècle M. Lavig., I, pl. VI, fig. 4 [numérotée 8].

4. Voir R. Dussaud, *Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Égée*, 2e édit., p. 307 et suiv.

5. Pour l'or, voir t. I, p. 514-5, et infra, p. 140-1 ; pour l'argent, t. I, p. 405, 406 ; II, p. 318 ; *infra*, p. 136.

6. *C. I. S.*, 327-9, peut-être aussi 2120.

7. Diodore, XI, 26, 1 (conf. t. 1, p. 438, n. 7). Du poids de cent talents d'or. Il s'agit, selon Busolt (*Griechische Geschichte*, 2e édit., II, p. 795, n. 5), du petit talent d'or des orfèvres; qui pesait 26 grammes : à quoi l'on objecte que c'eût été bien peu (Pareti, *Studi siciliani ed italioli*, Florence, 1914, p. 165 et suiv.).

8. Tite-Live, VII, 38, 2 (source suspecte) : en 343. Cette couronne aurait pesé 25 livres (un peu plus de 8 kilogrammes).

9. Homolle, *Les archives de l'intendance sacrée à Délos*, p. 36. Conf. ici, t. III, p. 43, n. 2. Ces deux couronnes ne pesaient que 21 et 24 drachmes.

les Carthaginois firent hommage à Melqart de tabernacles en or, tirés de leurs temples[1]. Dans un de ces temples, voisin de la place publique, se dressait la statue dorée d'un dieu que les Grecs identifiaient avec Apollon; elle était placée à l'intérieur d'une chapelle du poids de mille talents, revêtue de plaques d'or[2]. Une inscription nous apprend qu'il y avait aussi quelque ouvrage en or dans un double sanctuaire consacré à deux déesses[3]. Les nobles étaient bien pourvus d'argenterie. Des ambassadeurs envoyés en Italie s'étonnaient des mœurs simples qui régnaient à Rome : ils avaient reconnu, partout où on les invitait, le même service de table, transporté de maison en maison[4]. Des jeunes gens emportaient à l'armée leurs coupes d'argent et d'or[5]. Asdrubal, le frère du grand Hannibal, avait dans son camp une sorte de bouclier, en argent, selon Tite-Live, en or, selon Pline l'Ancien, du poids de 137 livres (près de 45 kilogrammes), sur lequel était représenté son portrait ; tombé aux mains des ennemis, ce bouclier fut placé au-dessus de l'entrée du Capitole[6]. A Carthagène, en 209, Scipion s'empara du trésor des Barcides, qui contenait, affirme-t-on, un grand nombre de coupes d'or et de vases d'argent[7].

Ces textes montrent que les tombes nous renseignent mal sur le mobilier de luxe dont les vivants faisaient usage. Les vases en métal précieux que les fouilles ont exhumés sont rares

1. Diodore, XX, 14, 3.

2. Appien, *Lib*., 127 (conf. t. III, p. 398). Je ne sais quelle était cette unité de poids. Il est difficile de penser au talent euboïque (usité à Carthage : voir t. II, p. 316 et 317), qui pesait à peu près 26 kilogrammes, ou à un autre talent dont le poids n'aurait guère été inférieur. Le chiffre serait beaucoup trop élevé. D'autre part, si l'on pense au petit talent d'or des orfèvres, la chapelle n'aurait pesé que 26 kilogrammes, ce qui est inadmissible.

3. *Rép. d'ép. sém.*, I, 17, 1. 2.

4. Pline l'Ancien, XXXIII, 143.

5. Diodore, XVI, 81, 1. Conf. t. II, p. 346.

6. Tite-Live, XXV, 39, 13 et 17. Pline, XXXV, 14.

7. Tite-Live, XXVI, 47, 7 (d'après un chroniqueur romain) : 276 coupes d'or, dont la plupart pesaient une livre. Tite-Live remarque un peu plus loin (XXVI, 49, 6) que les auteurs ne s'accordent pas au sujet du butin en or et en argent fait par Scipion.

et sans importance : des coupes, non décorées[1], et un flacon[2] d'argent, aux VIIe-IIe siècles ; une petite boîte ronde, de même métal, dont le couvercle est orné d'un mascaron, au IIIe siècle[3].

IV

De nombreux bijoux en or et en argent[4] ont été trouvés dans les nécropoles de Carthage et de la Sardaigne. Les Phéniciens d'Occident, les hommes presque autant que les femmes, avaient un août très vif pour la parure. Ces objets sont surtout abondants au VIIe et au VIe siècle[5]. Sur la plage qui borde la région de Dermèche, on a constaté que le sable de la mer est semé de parcelles d'or. Ce sont, non pas des paillettes naturelles, mais de minuscules débris de bijoux, provenant de tombes creusées le long du rivage, puis détruites par les vagues[6].

Dans ces sépultures anciennes, le métal est pur et le travail

1. Sur la colline de Junon : Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. CXLIII. A Douimès : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1894, p. 452. A Dermèche : Gauckler, p. 99 (tombe 223), pl. CLI (conf. *M. Alaoui,* Suppl., p. 123, n° 108). — En Sardaigne, deux coupes d'argent d'une décoration rudimentaire, signalées par M. von Duhn, dans *Strena Helbigiana* (Leipzig, 1900), p. 58 ; elles seraient d'une époque plus récente.

2. Colline de Junon : Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 452 et fig. 18.

3. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, p. 555; *Sainte-Monique*, 2e trimestre, p. 16, fig. 32. — Au bas d'un ex-voto carthaginois (C. I. S., 1121, pl. XVII du t. II), paraît être représentée une coupe dont le centre est décoré d'un buste en relief ce qui rappelle des œuvres d'orfèvrerie hellénistique (par exemple, *Dictionnaire des Antiquités de Saglio et Pottier*, I, fig. 974, à la p. 803).

4. Les objets d'or sont en bon état. On sait que l'argent se conserve mal.

5. Dans des sépultures italiennes qui appartiennent, croyons-nous, au VIIe siècle, on a recueilli de nombreux bijoux de style oriental : à Cervétri et à Palestrina, ils accompagnaient des coupes d'argent certainement phéniciennes (voir *supra*, p. 83). Il est très vraisemblable qu'ils ont été fabriqués dans divers pays, qu'il y a là des objets phéniciens auprès d'objets grecs et italiens. Mais, dans l'état actuel de nos connaissances, la distinction est fort difficile à faire. Pour les bijoux que nous pouvons croire phéniciens, rien n'autorise à supposer qu'ils soient de fabrication carthaginoise. Nous laisserons donc de côté ces documents.

6, Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. 160-2. Gauckler, p. 378-380.

soigné. Souvent des granules fort petits, groupés de diverses manières, constituent des motifs d'ornementation[1] : c'est là un procédé d'origine égyptienne, qui fut d'un usage fréquent en Étrurie ; peut-être y fut-il introduit par des Phéniciens[2] à moins qu'il ne l'ait été par des Grecs d'Asie Mineure[3]. Les bijoux recueillis à Carthage et en Sardaigne sont de fabrication phénicienne, comme l'attestent le style égyptisant des images et certains motifs, la palmette phénicienne, le croissant aux cornes dressées ou abaissées, entourant le disque. Ils offrent une grande ressemblance avec beaucoup de ceux que l'on a découverts dans l'île de Chypre. Il est probable, cependant, qu'en général, ils n'ont pas été importés d'Orient : les besoins de luxe des Carthaginois avaient dû provoquer l'essor d'une industrie locale On peut supposer qu'il y eut aussi des ateliers en Sardaigne. Des plumes d'argent et d'or, que les gens de Nora[4] et d'Olbia[5] dressaient volontiers sur leur tête, n'étaient pas de mode à Carthage : ce qui ne prouve point, il est vrai, qu'on ne les y ait pas fabriquées, comme articles d'exportation[6].

Si plus d'un hypogée des VIIe-VIe siècles contient de nombreux bijoux, ceux-ci sont de petites dimensions et de types peu variés; ils font piètre figure auprès des richesses sorties de

1. Conf. Densinore Curlis, dans *Memoirs of the american Academy in Rome*, 1, 1915-6, p. 78-79.

2. Comme Perrot (III, p. 840) est disposé à l'admettre. On a découvert à Vulci, en Étrurie, des pendeloques en or, sur lesquelles est représentée l'image phénicienne du croissant retourné au-dessus du disque : Déchelette, Manuel, II, p. 891, fig. 380 ; Karo, dans *Studi e materiali di archeologia* (de Milani), II, 9902, p. 136, fig. 128, et pl. II, fig. 4 et 5. Rien n'empêcherait d'attribuer l'un d'eux (Déchelette, fig. 380, à gauche) à un atelier de Carthage ou de quelque autre ville phénicienne. Mais sur un autre (*ibid*., à droite), les granules forment des méandres qu'on ne retrouve pas à Carthage, qui, au contraire, sont fréquents sur des bijoux recueillis et, en partie tout au moins, fabriqués en Italie.

3. Ce procédé à granules se retrouve, par exemple, au VIIe siècle, sur des bijoux de Rhodes, qui sont certainement de travail grec : Dictionnaire des Antiquités, I, p. 789, 11g. 936; 111, p. 19)87; Denstuore Curlis, l. c., p. 74.

4. Patroni, *Mon. dei Lincei,* XIV, p. 172-4, pl. XV, fig. 1.

5. Taramelli, *Not. degli scavi,* 1911, p. 227-8.

6. Pour des plaquettes d'or qui furent probablement fabriquées en Sardaigne, voir p. 299, n. 6.

certaines tombes italiennes contemporaines. Nous les passerons rapidement en revue.

Le sceau, dont l'empreinte équivalait à une signature et constituait une garantie, était un objet nécessaire dans les relations sociales. Tantôt on le gravait sur une plaquette en or ou en argent, que l'on soudait à une bague de même métal ; ce chaton fixe présente, à l'époque la plus ancienne, la forme d'un rectangle allongé aux angles arrondis[1], imitation des cartouches égyptiens; c'est aussi à l'Égypte que sont empruntées les figures et la manière de les traiter[2]. Tantôt la bague est munie d'un chaton mobile, scarabée en pierre fine ou en terre vernissée ; quand on la portait au doigt, la face plate et gravée du scarabée était en contact avec la peau; quand on faisait usage du sceau, on retournait le chaton[3]. Beaucoup de gens se servaient, non de bagues, mais d'anneaux sigillaires, trop grands pour être mis au doigt; on les suspendait à un long cordon passé autour du cou et retombant au-dessous de la poitrine[4]. Ces anneaux sont en argent, avec un scarabée mobile, souvent enchâssé dans un cercle d'or; le scarabée est d'ordinaire en cornaline[5].

Parmi les bracelets, les uns sont des cercles, simples[6] ou à deux spires, les autres, des assemblages de lamelles, décorées d'images au repoussé, palmettes phéniciennes, scarabées, etc.[7].

---

1. Gauckler, p. 531.

2. Voir, par exemple, Delattre, *Mémoires des Antiquaires de France*, LVI, p. 323, Hg. 44.

3. Gauckler, p. 506, 530.

4. Parfois, le cordon était inséré, non pas dans l'anneau même, mais dans une bélière formant on appendice à cet anneau : voir Perrot, III, p. 643, fig. 439 et 440 ; Orsi, *Not. degli scavi*, 1893, p. 469 (tombe LXXXI) et fig. (anneau trouvé à Syracuse).

5. Gauckler, p. 433, 455, 527-530.

6. En Sardaigne, deux bracelets où le cercle est interrompu par une petite sphère, ornée d'enroulements : Perrot, III, p. 836, fig. 604 ; F.-H. Marshall, *Catalogue of the jewellery in the Bristish Museum* (Londres, 1911), p. 156, n° 1543, pl. XXIV.

7. *M. Lavig.*, I, p. 224, pl. XXXII, fig. 5. En Sardaigne : Perrot, III, p. 835, flg. 603: Marshall, 1. c., p. 156, n° 1542, pl. XXIV. On a trouvé à Malte un bracelet à

Des plaquettes rondes, pourvues d'une bélière, faisaient partie de colliers. Sur l'une d'elles, est gravée une invocation « à Astarté, à Pygmalion »[1] ; ailleurs, apparaissent les motifs égyptiens du disque solaire ailé, du même disque flanqué de deux serpents et surmonté d'un croissant (seul ou entourant un petit disque)[2]. D'autres plaquettes, qui avaient la même destination, ne sont arrondies qu'au sommet et ressemblent à des niches; on y a représenté un vase entre deux serpents[3]. A des colliers appartenaient encore diverses pendeloques à bélière, croissants aux cornes abaissées, croissants retournés sur le disque[4], masque barbu (figure prophylactique)[5], sonnettes[6] ; de menus objets forés pour être enfilés, perles, boules, cônes, olives, cylindres, fuseaux, dont la surface est fréquemment rehaussée de fins granules.

Certains pendants semblent avoir servi tantôt de boucles d'oreille, tantôt d'éléments de colliers : ici, on 'en rencontre un seul, à droite ou à gauche de la tête[7], — car ils n'étaient pas toujours portés par paire, aux deux oreilles; — là, ils se trouvent en nombre : cinq, dix, quatorze même[8]. Ce sont des anneaux brisés, auxquels est le plus souvent soudé un appendice

---

plusieurs plaques, où sont représentés des griffons, qui flanquent une plante formée de palmettes phéniciennes : Mayr, *Sitzungsber der bayer. Akad*., 1905, p. 502-3 et pl. III. Cet objet est peut-être de fabrication orientale. — En Sardaigne, bracelet de forme différente, offrant deux plaques (l'une avec une palmette phénicienne) et se terminant par deux têtes de lion : Perrot, III, p. 645, fig. 445.

1. *M. Lavig*., I, p. 43-45, pl. VI, fig. 4 [numérotée 8]. Conf. infra, p. 324.

2. *M. Lavig.*, I, p. 225-6, pl. XXXII, fig. 6 et 7. A Malte : T.-E. Peet, *Journal of hellenic Studies*, XXXII, 1912, p. 96 et fig. 2; Densmore Curtis, *Memoirs of the americ. Acad. in Rome*, 1, p. 79, pl. 18, fg. 7.

3. Voir p. 371.

4. *M. Lavig.*, I, p. 230, pl. XXXII, fig. 13. Gauckler, p. 559 et fgure. A Herrerias, en Espagne : Siret, *Villaricos y Herrerias*, p. 434, fig. 37.

5. *M. Lavig.*, I, p. 223-4, pl. XXXII, fig. 4. — En Sardaigne, déesse nue, coiffée à l'égyptienne, se pressant les seins : Perrot, III, p. 828, fig. 589 ; conf. infra, p. 269, n. 6.

6. Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage,* p. 79. En Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei,* XIV, p. 178.

7. Gauckler, p. 398, 558 (pendants avec croix en T).

8. *M. Lavig.*, I, p. 227, n. 2 (pendants en forme de coffret).

vertical ayant la forme d'un T, largement patté[1] ; ailleurs, un petit coffret rectangulaire, rempli de globules, est suspendu au cercle, qui est renflé en bas[2] ; ou bien, la pendeloque attachée à l'anneau ressemble à un œuf[3].

Dans des colliers prenaient aussi place des étuis en or ou en argent[4], cylindriques ou prismatiques, que ferme un couvercle, muni d'un anneau de suspension. La plupart des couvercles sont ornés d'une tête d'animal en relief (lionne, chatte, bélier, faucon, etc.), surmontée maintes fois d'un serpent sacré et du disque solaire : ce qui prouve qu'on a voulu figurer des divinités égyptiennes. A l'intérieur du tube, était enfermée quelque amulette[5], ordinairement une lamelle roulée, en métal précieux, portant des images de dieux et de démons égyptiens, qu'accompagne parfois une invocation en langue phénicienne[6].

---

1. *M. Lavig*., I, p. 229, pl. XXXII, fig. 12. *M. Alaoui*, Suppl., p. 116, n° 41, pl. LVII, fig. 8. Gauckler, pl. CCVII. En Sardaigne : Perrot, III, p. 822, fig. 582 ; Patroni, Mon. dei Lincei, XIV, p. 175 et pl. XVI ; Taramelli, *ibid*., XXI, p. 136 et fig. 45; Marshall, *Catalogue*, p. 152-4, nos 1499 et suiv., pl. XXIII. On les retrouve en Chypre : de Ridder, *Collection de Clercq*, VII, p. 116, nos 639-640, pl. II. Ces anneaux à T ne se rencontrent plus à Carthage après le VIe siècle : Gauckler, p. 544; Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 13.

2. *M. Lavig*., I, p. 227, pl. XXXII, fig. 9. Gauckler, p. 506, pl. CCV (dans un collier). Pendants semblables en Sardaigne, et aussi en Orient (Chypre, Syrie) *M. Lavig*. ; p. 228 ; Perrot, III, p. 822, fig. 580-1 ; de Ridder, 1. c., p. 118-9, nos 658-9, pl. II.

3. *M. Lavig.*, I, p. 228, pl. XXXII, fg. 10 et 11. Gauckler, pl. CCV. En Sardaigne, un bijou analogue, mais orné en outre d'un oiseau: Perrot, III, p. 821, fig. 577.

4. Il y en a aussi en bronze, dont certains sont un peu plus récents.

5. Dans un de ces tubes, un petit morceau de fer et une poudre noire, renfermant des parcelles brillantes (Gauckler, p. 446, n. 4, se demande si ce ne sont pas des débris d'une lamelle d'argent); dans un autre, une pâte verte *M. Lavig*., I, p. 232. Un ruban d'étoffe dans un étui en bronze (au musée Lavigerie) : on peut supposer que ce ruban portait des figures ou une inscription.

6. Sixième et cinquième siècles. Gauckler, p. 426 et suiv. ; *M. Lavig.*, I, p. 232 ; *M. Alaoui*, Suppl., p. 112, nos 7-9, pl. LVII, fig. 1-3. A Malte : Mayr, *Sitzungsber. der bayer. Akad*., 1905, p. 499-501. En Sardaigne : *Monumenti inediti dell' Instituto*, XI, pl. LII, fig. 23; Perrot, III, p. 238, fig. 183-4; Marshall, l. c., p. 159, nos 1560-2, pl. XXIV ; Gauckler, p. 447 et suiv. A Cadix (étuis dont la partie centrale est en bronze) : de Laigue, *Rev. archéol.*, 1892, II, p. 292-4 et fig. à la p. 293. Des étuis semblables se faisaient en Phénicie : de Ridder, 1. c., p. 287, n° 1567. Des indigènes de l'Afrique du Nord portent encore des amulettes dans des tubes d'argent ou de fer-blanc : P. Eudel, *L'orfèvrerie algérienne et tunisienne* (Alger, 1902), p. 247. — Pour les lamelles en or ou en argent contenues dans les étuis, voir *infra*, p. 464.

Des glands en cristal de roche, avec une cupule en or, servaient au même usage que ces étuis; ils présentent un évidement garni d'un tube métallique[1].

On peut encore mentionner des diadèmes[2] des bagues de nez[3], de petits anneaux et des spirales qui maintenaient probablement les boucles des cheveux[4], des cercles que les femmes se passaient aux chevilles[5], et même un cure-oreille en argent, terminé par un œillet, qui avait été sans doute inséré dans un collier[6].

Au cours des siècles qui suivirent, le goût de la parure ne se perdit pas à Carthage. A la veille de la destruction de la ville, les femmes offrirent à l'État leurs bijoux d'or[7]. Dans une comédie de Plaute, représentée vers l'année 190, un personnage facétieux fait observer que les esclaves d'Hannon n'ont certainement pas de doigts, puisqu'ils se mettent leurs bagues aux oreilles[8]. Pourtant les métaux nobles deviennent de plus en plus rares dans les cimetières récents. L'or est souvent mélangé d'argent, ou bien il forme une feuille très mince sur un noyau en argent, plus fréquemment en bronze, en plomb. Les Carthaginois étaient-ils, d'une manière générale, moins riches alors qu'au temps où furent creusées les tombes de

1. *M. Alaoui,* Suppl., p. 117, n° 54, pi. LVII, fig. 11 ; Gauckler, p. 454. *M. Lavig*., I, p. 233, pl. XXXII, fig. 19 (exemplaire qui a perdu sa cupule).

2. En or Delattre, *Nécrop. punique de Saint-Louis*, p. 31. En argent, revêtu d'or Gauckler, p. 28 (tombe 89).

3. Voir infra, p. 188.

4. Musées Lavigerie et Alaoui. Perrot, III, p. 816. A Gunugu, jusqu'à une basse époque : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 39.

5. Dans une tombe d'Utique (Ve siècle) : Delattre, C. r. *Acad. Inscr.*, 1906, p. 61. Pour l'usage de ces cercles de cheville chez les Phéniciens, voir Perrot, III, p. 204 ; Hamdy Bey et Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon,* p. 106 et fig. 64; chez les Hébreux : Isaïe, III, 20.

6. Delattre, *Mémoires des Antiquaires,* LVI, p. 280, fig. 13.

7. Diodore, XXXII, 9. Conf. ici, t. III, p. 352.

8. *Poenulus*, 980-1. Amicaux d'oreille, portés par des hommes sur divers monuments : couvercle de sarcophage (*M. Lavig*., Suppl., I, p. 14, pl. II, fig. 3 à l'oreille gauche), figurine en terre cuite (Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 321 : à l'oreille droite), sceaux (*M. Lavig.*, I, p. 246, pl. XXXIV, fig. 40 ; p. 255, pl. XXXVI, fig. 10).

Dermèche et de Douimès ? Il ne faut pas se hâter de l'affirmer souvenons-nous qu'au file siècle, la métropole dut recevoir une large part de l'argent des mines espagnoles, exploitées par les Barcides. Apparemment, on était de moins en moins disposé à croire que des objets précieux fussent nécessaires aux morts. Quand on ne renonçait pas à de très vieux usages, on trichait sur la qualité[1].

Parmi les bagues, les unes sont encore faites sur un modèle ancien, avec un scarabée mobile[2]. D'autres ont un chaton fixe, soit une pierre enchâssée[3], soit une plaquette ovale en métal, qui n'est pas d'ordinaire une pièce rapportée, mais a été obtenue par l'aplatissement du cercle[4]. Ces plaquettes portent parfois encore des images orientales[5], plus souvent des figures de style grec[6]. Notons aussi le symbole proprement carthaginois, dit signe de Tanit[7]. Des objets assez répandus sont des pendants d'oreille[8], tiges renflées au milieu, qu'on recourbait en cercle et dont les deux extrémités, appliquées d'abord l'une contre l'autre, étaient ensuite roulées en spirale autour du cercle[9]. On les rencontre depuis le Ve siècle jusqu'au second,

1. Il convient d'ajouter que, dans les derniers temps de Carthage, la République mettait à la disposition des vivants des monnaies qui ne valaient guère mieux que les bijoux laissés aux morts : voir t. II, p. 329-330.

2. Gauckler, p. 543. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 13.

3. Gauckler, p. 531-2.

4. Gauckler, p. 530-1.

5. Palmettes phéniciennes : Gauckler, p. 445 (v° siècle) ; conf. en Sardaigne Perrot, III, p. 644, fig. 444. Personnages : *M. Lavig.*, I, p. 249, pl. XXXIV, fig. 50; *M. Alaoui.* Suppl., p. 115, n° 30, pl. LVIII, fig. 2 ; Merlin et Drappier, *1. c.*, p. 77, fig. 50 ; Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 20 ; etc.

6. Par exemple, *M. Lavig.*, I, p. 247 et 249, pl. XXXIV, fig. 43 et 49 ; Delattre, C. r. Acad. Inscr., 1903, p. 16 ; Berger, ibid., 1906, p. 110 ; Merlin et Drappier, p. 70, fig. 44

7. Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes,* p. 10, fig. 22 : le signe de Tanit y est combiné avec un caducée. M. Lavig., I, p. 250, pl. XXXIV, fig. 53. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 504.

8. Fréquemment un seul, à une seule oreille (conf. *supra*, p. 88, n. 7) : Gauckler, p. 107, 454.

9. Pour ces anneaux, voir Gauckler, p. 445, 454, 509, 519, 532-3 et pl. CCVII ; Merlin et Drappier, p. 13 ; *M. Alaoui*, Suppl., p. 117, n° 51, pl. LVII, fig. 10. On en a trouvé aussi en Sardaigne (Patroni, *Mon. dei Lincei,* XIV, p. 176, pl. XV, flg. 1 ; Marshall, *Catalogue*, p. 154-5, nos 1514 et suiv., pl. XXIII), à Ibiça (Roman, *Islas Pythiusas*,

mais, avec le temps, les dimensions diminuent ; dans les sépultures de l'Odéon, l'anneau est généralement en doublé, procédé employé dès le IVe siècle. Il suffira de mentionner d'autres bijoux : des bracelets, cercles simples ou en spirale[1] ; des pendeloques, dont certaines avaient une valeur prophylactique masque grimaçant[2], œil divin[3], etc. ; des bandeaux de front[4] des épingles présentant au sommet une main ouverte[5]. Un seul étui à amulette en or, décoré d'une tête de lionne, a été trouvé dans les cimetières des IVe-IIe siècles[6]. La plupart de ces étuis sont désormais en plomb ou en bronze[7], quelques-uns en argent[8].

Dès le VIIe siècle, le bronze servait à faire des bagues, des anneaux d'oreille, des bracelets, simples ou à plusieurs tours, des grains de colliers, des épingles, des fibules (elles sont rares[9]). On continua à l'employer pour ces usages[10]. On eut aussi recours au plomb depuis le IVe siècle[11]. Ces deux métaux supportent souvent, nous l'avons dit, un mince placage en or dans des bijoux fourrés[12]. On fit en fer, non seulement des épingles, mais encore des bagues[13].

---

pl. LVII, fig. 23), à Villaricos (Siret, *Villoricos y Herrerias*, pl. XIX. fig. 19 et 21).

1. Des bracelets d'argent en forme de serpent faisaient partie de deux trésors trouvés près de Bizerte : Merlin, Bull. archéol. du Comité, 1916, p. CCVIII. Mais il est douteux qu'ils soient de fabrication punique.

2. Sur un disque : Delattre, *Sainte-Monique*, 2e semestre, p. 17.

3. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 555.

4. Deux en plomb plaqué d'or ; ils se terminent par des têtes de serpent Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 319.

5. En argent : Merlin et Drappier, *l. c.*, p. 76. Plusieurs en or, aux musées Lavigerie et Alaoui.

6. Merlin et Drappier, p. 22, fig. 1.

7. Les mêmes, p. 13. Delattre, *Nécrop. des Rabs*, 3e année, fig. 80.

8. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 20.

9. Voir infra, p. 187.

10. A Carthage et ailleurs, par exemple à Gouraya : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 39.

11. Merlin et Drappier, p. 16.

12. Conf. les mêmes, p. 13. Procédé fréquent à Sainte-Monique et à l'Odéon. Bijoux fourrés à Utique (Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 61), à Gouraya (Gsell, 1. c., p. 38), en Sardaigne (Perrot, III, p. 823-4 ; Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 136 ; Marshall, *Catalogue*, p. 154-5, n°' 1532 et suiv.).

13. A partir du IV, siècle : Merlin et Drappier, p. 16. Pour Ibiça, voir Roman, l. c., pl. LVII, fig. 25, 26, 30.

V

Les vieux cimetières contenaient quelques godets en cristal de roche[1]. Des pierres fines, jaspe, cornaline, agate, etc., étaient insérées dans des colliers et des bracelets, alternant souvent avec des bijoux en métal précieux[2]. Tantôt on leur donnait des formes de perles, disques, sphères, cylindres, olives, dés, et on les enfilait dans un cordon ou une mince tige métallique. Tantôt on en faisait des pendeloques, trouées, ou serties dans une monture en or, en argent[3].

Nous avons indiqué[4] que, comme chez les Égyptiens, des scarabées servaient de sceaux. L'usage du cylindre, à la mode assyrienne, se constate parfois au VIIe siècle[5] ; il fut ensuite tout à fait abandonné. Des scarabées trouvaient aussi leur place dans des colliers. Pour ceux qui sont en pierre fine, on a employé surtout la cornaline et le jaspe vert. Ils ne manquent pas dans les tombes anciennes de Carthage et ils abondent en Sardaigne[6]. Leur nombre diminue depuis le IVe siècle ; ils deviennent

1. Delattre, *Mémoires des Antiquaires,* LVI, p. 278, fig. 11. Gauckler, p. 175 (tombe 324).

2. Voir, par exemple, Gauckler, p. 476, 558-9. En Sardaigne : Perrot, III, p. 825, n. 2.

3. Par exemple, *M. Alaoui,* Suppl., p. 113, n° 17, et p. 352, n° 181 ; pl. LVII, fig. 7 : cœurs en cornaline, suspendus à une boucle en or ; — aux musées Lavigerie et Alaoui, des pendeloques consistant soit en un simple croissant, soit en un croissant retourné sur un disque (entre autres, *M. Alaoui*, Suppl., p. 112, n° 11, pl. LVII, fig. 4, où l'image est renversée), pierres fines enchâssées dans des montures en or ; — aux mêmes musées, poissons montés en or.

4. p. 87.

5. Un cylindre véritablement assyrien, en jaspe : *M. Alaoui*, Suppl., p. 348, n° 130, pl. CV ; Gauckler, pl. CCVI. Deux cylindres dont je n'ai vu que les moulages au musée Lavigerie : l'un, en agate, porte un sujet assyrien (personnage combattant deux animaux) ; l'autre, en pierre noire (avec un étrier en or), des figures peu distinctes, de style égyptisant, semble-t-il. Je ne sais en quelle matière (terre vernissée ?) sont deux cylindres de style égyptien, trouvés à Dermèche : Gauckler, p. 67 (tombe 177), p. XLVIII.

6. Pour ces scarabées sardes, voir Ebers, *Annali dell' Instituto*, LV, 1883, p. 87 et suiv. ; Perrot, III, p. 655 et suiv.; Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, III, p. 108-115 (et I, pl. XV) ; Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 155 et suiv.

rares dans le cimetière de Sainte-Monique, au siècle suivant.

Certains, de ces scarabées ont pu être apportés de Phénicie. Mais des ateliers existèrent en Sardaigne, où l'on a recueilli, en dehors des sépultures, des noyaux offrant des traces de travail, des pièces inachevées auprès d'autres qui avaient reçu la dernière main[1] ; du reste, les motifs ressemblent à ceux des scarabées fabriqués par les Phéniciens d'Orient[2]. Si cette industrie se développa dans l'île, elle dut prospérer plus encore à Carthage, où elle était assurée d'une large vente. Aux VIIe-VIe siècles, les gravures sont égyptisantes[3]. Des sujets égyptiens se rencontrent même plus tard[4], jusqu'au IIIe siècle[5], mais la manière de les traiter révèle des influences grecques. Dès le début du Ve siècle, on façonne des scarabées dont les sujets et la facture sont grecs. Toutefois les copistes se trahissent par une exécution froide et sèche. Le style sévère de leurs premiers modèles resta chez eux plus longtemps en faveur que chez leurs maîtres[6]. Ils adoptèrent pourtant le style libre dans les deux derniers siècles de Carthage[7]. En un lieu situé entre la colline de Saint-Louis et la mer, ont été exhumées plusieurs centaines de pastilles en terre cuite, portant des empreintes de pierres

1. Perrot, III, p. 660.

2. De Ridder, *Collection de Clercq*, VII, p. 442.

3. Il y a quelquefois aussi des motifs d'origine assyrienne. Pour les scarabées égyptisants du musée Alaoui, voir le catalogue dressé par M. Moret, *Bull. archéol. du Comité*, 1911, p. 160-7, pl. XI-XIII ; malheureusement, il n'indique ni la matière dont sont faits ces scarabées, ni leur provenance exacte.

4. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb,* p. 82, fig. 57 (IVe siècle). En Sardaigne, avec des monnaies, par conséquent au IVe siècle, au plus tôt : Taramelli, l. c., p. 168.

5. *M. Lavig*., I, p. 249, pl. XXXIV, fig. 48. Delattre, *C. r. Acad. Inscr*., 1899, p. 555 ; 1906, p. 19-20 et figure.

6. Furtwängler, *l. c.*, III, p. 108, 113, 114. Merlin et Drappier, fig. 11, 18, 22, 30, 33 et 55, aux p. 37, 42, 49, 57, 59 et 80. Roman, *Islas Pythiasas*, pl. X, fig. 3-4.

7. Scarabée de style libre à *Ard el-Kheraib* (où les scarabées de style sévère dominent) : Merlin et Drappier, fig. 51, à la p. 78. Style libre sur des pierres gravées de Sainte-Monique : par exemple, Delattre, *Nécrop. des Rabs*, 2e année, p. 19, fig. 40. Que, parmi les pierres gravées de style grec trouvées à Carthage, il y en ait qui aient été fabriquées dans des villes grecques, cela est fort possible, mais nous n'avons pas le moyen de distinguer les produits locaux des importations.

gravées[1] : c'étaient sans doute des cachets dont on avait muni des documents conservés dans des archives[2]. Presque toutes les images, — Achille et l'Amazone Penthésilée, Hermès, Héraclès, Pan, Satyres, Bacchantes, etc., — sont d'un style grec exempt d'archaïsme; cependant quelques cartouches égyptiens apparaissent encore parmi ces sceaux. Une collection semblable, antérieure au milieu du IIIe siècle[3], a été découverte à Sélinonte[4], qui appartenait à la province punique de Sicile, mais restait fidèle à la civilisation hellénique. Là aussi, les empreintes sont grecques, sauf quelques-unes, qui offrent des motifs d'origine égyptienne ou asiatique; une courte inscription punique est tracée auprès d'un buste de cheval, imité peut-être d'une image assez fréquente sur les monnaies carthaginoises[5].

Les archéologues désignent d'ordinaire sous le nom de faïence égyptienne une industrie fort ancienne dans la vallée du Nil. On se servait d'une pâte siliceuse, finement broyée et mêlée d'un peu de craie, pour mouler de menus objets, que l'on recouvrait entièrement d'émaux, colorés avec des oxydes métalliques. A l'époque que nous étudions, la glaçure est en général d'un vert clair. Les Phéniciens avaient adopté ce procédé, de même que les Grecs qui s'étaient établis dans le Delta vers 650 avant J.-C. De petits vases, peu nombreux, trouvés à

1. Héron de Villefosse, *C. r. Acad. Inscr.*, 1892, p. 379-381. M. Lavig., I, p. 254-262, pl. XXXVI.

2. Telle est l'hypothèse que M. Salinas (*Not. degli scavi,* 1883, p. 290) présente au sujet de la collection semblable, trouvée à Sélinonte. En ce lieu, les pastilles sont percées d'un trou, par lequel passait le fil qui les attachait. Il ne s'agit pas de répertoires de modèles, constitués par des fabricants, car, à Carthage comme à Sélinonte, certaines images se trouvent répétées sur un nombre plus ou moins grand d'exemplaires. Des découvertes analogues ont été faites en Égypte voir J.-G. Milne, dans *Journal of hellenic Studies*, XXXVI, 1916, p. 87 et suiv. — On rencontre parfois de ces pastilles dans des sépultures puniques : M. Lavig., I, p. 118, pl. XVIII, fig. 1 ; Delattre, *Nécrop. des Rabs,* 2e année, p. 10-11 et fig. 22 ; Merlin et Drappier, l. c., p. 62, fig. 36.

3. Sélinonte fut détruite alors.

4. Salinas, 1. c., p. 287 et suiv., pl. VII-IV. Fougères et Hulot, *Sélinonte*, p. 307-8.

5. *Not. degli scavi,* l. c., p. 300 et pl. XV.

Carthage[1], en Sicile, en Italie[2], dans des tombes du VIIe siècle, ont été sans doute importés d'Orient[3] ; il est difficile de dire qui les a fabriqués[4]. Une marchandise bien plus commune était constituée par des scarabées, dont la face plate porte des hiéroglyphes, des cartouches, des images divines; surtout par une grande variété d'éléments de colliers[5] : des boules, cylindres, etc. ; des figurines représentant des divinités égyptiennes, entre autres Isis, Osiris, Horus, Anubis, Bès; l'œil divin, des masques barbus et cornus, des mains ouvertes ou fermées; des animaux (en pied ou seulement la tête), lions, sphinx, chats, hippopotames, vaches, truies, béliers, lièvres, chacals, singes, crocodiles, serpents sacrés, colombes, faucons, poissons; des plantes de papyrus, des fleurs de lotus ; des vases, des tablettes ressemblant à des dominos, etc.[6].

A Carthage et en Sardaigne[7], ces objets en pâte vernissée se rencontrent déjà dans les plus vieilles tombes, souvent en nombre élevé. Dans les colliers, ils étaient mêlés à des figurines, masques, mains[8], pendeloques diverses en os ou en ivoire, quelquefois à des amulettes en albâtre[9], à des coquillages et à des galets troués, à des dents d'animaux forées, ou serties

1. A Douimès : Delattre, *Mémoires des Antiquaires*, LVI, p. 284, fig. 17 et 18. La panse est ornée de deux lions.

2. Orsi, *Not. degli scavi,* 1893, p. 472-3 et figure. Barnabei, Mon. dei Lincei, IV. p. 309 et suiv.

3. On en a découvert des exemplaires à Rhodes : Perret, III, pl. V, à la p. 732.s

4. Nous parlerons plus loin (p. 166, n. 2) de gourdes en terre vernissée, objet certainement égyptiens. Des vases-statuettes émaillés du VIIe, siècle, personnages, singes, assis ou agenouillés, tenant un vase entre les jambes, sont aussi de fabrication orientale; on en a recueilli de semblables à Rhodes. Pour ceux qui ont été trouvés à Carthage, voir *M. Lavig*., I, p. 125-6, pl. XIX, fig. 4-6 ; Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 449-430, fig. 15-17 ; *M. Alaoui,* Suppl., p. 151, n° 174, pl. LXXV, fig. 3 ; Gauckler, pl. CXXIII.

5. Parfois aussi de bracelets : voir Gauckler, p. 89 et 406 (tombe 209), p. 398.

6. Voir, entre autres, Gauckler, pl. CXL, CXLIV, CLXXVI et suiv.

7. Pour la Sardaigne, voir Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 183 et suiv., pl. XVI; Taramelli, *ibid*., XXI, p. 151-3. Conf. à Malte : Mayr, *Sitzungsber. der bayer. Akad.*, 1905, p. 499.

8. Mains ouvertes, ou bien fermées, le pouce passé entre l'index et le médius, ce qui était un geste prophylactique.

9. Yeux divins.

dans une monture métallique, à de petites rondelles d'œufs d'autruche, à des pendeloques en or, en argent, en bronze, à des perles, boules, disques, tubes cylindriques ou fuselés en verre et en pierres fines[1]. Des colliers se composaient de plusieurs centaines de ces éléments, dont la longueur totale dépassait 1 m. 50[2] : évidemment, ils formaient plusieurs rangées sur la poitrine.

Maints scarabées sont vraiment égyptiens, à en juger par la facture correcte des signes et des images[3]. Il est très probable qu'il y a aussi des importations parmi les figurines[4]. Mais, en général, cette pacotille devait être fabriquée à Carthage même. Elle trouvait dans la ville une nombreuse clientèle; des trafiquants allaient la vendre sur des rivages lointains[5]. Beaucoup de scarabées ne montrent que des copies déformées de motifs non compris. Les figurines aussi s'altèrent avec le temps[6]. L'éléphant se joint à la troupe des animaux de l'Égypte[7]. Parmi les pendeloques, on remarque, outre le symbole égyptien de la croix ansée, l'image analogue, mais proprement punique, appelée signe de Tanit[8] ; on remarque également le croissant retourné sur le disque[9]. Cette industrie, pourtant, ne

---

1. Voir, par exemple, *M. Lavig.*, 1, pl. XXXIII.

2. Delattre, *Nécrop, punique de Saint-Louis*, p. 36; voir aussi ibid., p. 69. Gauckler p. 197-8.

3. *M. Lavig*., I, p. 243-5, pl. XXXIV, fig. 30-38. Pour le musée Alaoui, voir le travail de M. Moret cité p. 91, n. 3.

4. Voir, par exemple, Maspero, *C. r. Acad. Inscr.*, 1896, p. 124 (à propos d'une statuette d'Horus). Figurines trouvées en Sardaigne : Ebers, *Annali dell'Instituto*, LV, p. 78 et suiv.

5. Sur la côte de l'Océan, au délit du Maroc : Périple de Scylax, 112, dans *Geogr. Gr. min*., I, p. 94 (λίθον Αίγυπτίαν, c'est-à-dire de la faïence égyptienne voir Perrot, III, p. 674). Il s'agit d'un commerce qui se faisait au IVe siècle. Vers la même époque, importation de faïences égyptiennes sur la côte méridionale de l'Espagne : Siret, *Villaricos y Herrerias*, pl. XVI, XVII, XIX. Pour les scarabées et amulettes qui ont été trouvés en Italie et en Sicile, dans des tombes plus anciennes, et que l'on a crus de fabrication carthaginoise, voir *infra*, p. 146 et I52,

6. Gauckler, p. 520.

7. Le même, p. 401, 405.

8. Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, p. 38. Cette image se faisait aussi en os ou en ivoire : *M. Lavig*., I, p. 243, pl. XXXIV, frg. 29 ; Roman, *Islas Pythiusas*, pl. XII, fig. 8.

9. Delattre, *Nécrop. de Saint-Louis*, p. 69. Gauckler, pl. LXXXVI.

se modifia guère. Elle resta fermée aux influences grecques les ouvriers n'avaient cure de renouveler leur répertoire ; les acheteurs ne voulaient pas qu'on changeât la forme des amulettes qui avaient protégé leurs pères. Toutefois, les objets en terre vernissée sont moins abondants dans les tombes récentes[1]. Ils commençaient à passer de mode.

De petits masques, revêtus d'émaux de diverses couleurs, et non pas d'une glaçure monochrome, représentent des personnages d'un aspect caricatural, pour la plupart barbus, avec de gros yeux ronds à fleur de tête et des nez crochus ; ils servaient de pendeloques de colliers, aux IVe-IIe siècles[2]. Mais ce n'étaient sans doute pas des produits carthaginois ; ils devaient être faits en Égypte, d'où le commerce les répandait en Occident, comme en Orient[3].

C'est aussi à l'industrie égyptienne qu'il faut rendre d'élégantes fioles en verre opaque foncé, incrusté de filets, chevrons, barbes de plume, bandes ondulées de couleur claire. La fabrication dura des siècles, jusque vers le début de notre ère[4]. Quelques-uns de ces flacons ont été trouvés à Carthage[5] à Collo[6], à Gouraya[7], en Sardaigne[8], à Ibiça[9]. Il y a longtemps

---

1. Merlin et Drappier, Ard el-Kheraïb, p. 18, n. 5 ; Anziani, *apud* Gauckler, p. XLII. Ils sont assez rares aussi hors de Carthage, dans les tombes postérieures au IVe siècle.

2. *M. Lavig.*, I, p. 235-6, pl. XXXIII, fig. 1 ; p. 252-3, pl. XXXV. *M. Alaoui*, Suppl., pl. CV. Merlin et Drappier, p. 17. Gauckler, p. 107, 197 (tombe 415), 212 (t. 450). En Sardaigne : Perrot, III, pl. X (à la page 825) ; Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 153-4, fig. 57, 58. — Outre ces masques, on trouve à Carthage des pendeloques multicolores, représentant des oiseaux (le corps entier, ou seulement la tête et le cou), des têtes de bélier : musées Lavigerie et Alaoui. Elles étaient probablement fabriquées dans les mêmes ateliers que les masques.

3. Voir de Bissing, *Rev. archéol*., 1908, I, p. 216 ; de Ridder, *Collection de Clercq*, VI, p. 273; Déchelette, Manuel, II, p. 1317-9 ; *Mon. dei Lincei,* XXII, pl. XC.

4. Pour l'origine égyptienne de ces petits vases, voir, entre autres, de Ridder, l. c., VI, p. 123 et suiv. ; Déchelette, l. c., II, p. 791. On constate des influences grecques dans la forme de certains d'entre eux.

5. *M. Lavig.*, I, p. 183, pl. XXVI, fig. 6. Gauckler, pl. CXXIII, CXLVII.

6. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 113, pl. XIII, fig. 6. Hèlo, *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 355.

7. Gauckler, pl. CCLXVII.

8. Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 188-9 et pl. XVII. Taramelli, ibid., XXI, p. 121, fig. 31.

9. Roman, *l. c*., pl. XII, fig. 11-14; pl. XXI, fig. 13; pl. LVII, fig. 4.

que l'on a écarté la légende qui faisait honneur aux Phéniciens de l'invention du verre. Les seuls objets qui puissent être avec vraisemblance rapportés à des ateliers carthaginois sont de vulgaires éléments de colliers, mentionnés plus haut, en verre opaque, souvent avec des incrustations d'autres couleurs que celle du fond[1] ; des lentilles forées, qui, groupées par centaines et même par milliers, formaient probablement des plastrons[2] ; enfin des cabochons qui, dans les derniers siècles de Carthage, garnissaient des coffrets en bois[3].

L'ivoire et l'os, — il est malaisé, à première vue, de distinguer ces deux matières[4], — ne manquent pas dans les sépultures puniques[5]. On sait que les Carthaginois pouvaient se procurer sans peine en Afrique des défenses d'éléphants[6]. Ils ne furent cependant pas seuls à travailler l'ivoire[7]. Des œuvres de style oriental, découvertes dans des tombes italiennes des VIIe-VIe siècles, ont été faites soit par des Grecs, soit par des Italiens qui s'inspiraient des Grecs[8] ; il en est d'autres qui paraissent devoir être attribuées aux Phéniciens[9], mais rien ne

1. Par exemple, à Carthage : *M. Lavig.*, 1, pl. XXXIII, fig. 3 ; pl. XXXIV, fig. 1 et 2. A Gouraya : Gauckler, pl. CCLXVIII. En Sardaigne : Perrot, III, p. 826-7 et pl. X ; Taramelli, l. c., p. 145, fig. 53 et 54. A Ibiça : Roman, l. c., pl. LVII, LVIII, LXIII.

2. Les perles qui les composaient étaient soit en verre, soit en pierres fines, soit en os. Voir *M. Lavig.*, I, p. 234 ; Gauckler, p. 22 (tombe 67), 75-76, 396. Ces perles ont peut-être aussi servi à constituer des bracelets, comme on en faisait en Égypte.

3. Merlin et Drappier, *l. c.*, p. 18. Gauckler, p. 402.

4. Naturellement, l'os avait moins de valeur. Il se trouve plus fréquemment que l'ivoire dans les sépultures pauvres : conf. Gauckler, p. 107.

5. Voir aussi Appien, *Lib.*, 48 : après la bataille de Zama, les Romains auraient trouvé dans le camp d'Hannibal de l'ivoire travaillé. Conf. ibid., 23.

6. Pour l'existence de l'éléphant en Berbérie à cette époque, voir t. I, p. 74-81 ; t. II, p. 404-412. L'ivoire était cherché plus loin encore par les marchands phéniciens; au IVe siècle, ils en embarquaient sur la côte du Sahara : Périple de Scylax, 112.

7. Que les Méditerranéens recevaient non seulement du Nord-Ouest de l'Afrique, mais encore de la vallée supérieure du Nil, et, depuis Alexandre, de l'Inde.

8. Montelius, *La civilisation primitive en Italie*, Deuxième partie, pl. 223, fig. 7 seau de Chiusi, attribué par Helbig, Perrot, M. Martha (*L'art étrusque*, p. 304) à une fabrique carthaginoise. Collignon, *Monuments Piot*, IX, 1902, p. 5-13 et pl. I. Martha, l. c., p. 306, fig. 206.

9. Montelius, l. c., pl. 366, fig. 3-6.

prouve qu'elles soient sorties d'ateliers carthaginois. Nous en dirons autant des peignes et des plaques à godet qu'au VIIe siècle, le commerce apportait, avec des poteries certainement phéniciennes, à des Espagnols de la vallée du Guadalquivir[1]. Ils sont décorés d'animaux, de personnages, de motifs ornementaux, gravures qui furent sans doute exécutées par des Phéniciens, qui pourtant témoignent d'influences grecques[2]. Il est permis de supposer qu'ils provenaient d'ateliers orientaux (chypriotes ?) et qu'ils avaient été vendus par l'intermédiaire de marchands de Gadès, ou bien que des artisans avaient émigré d'Orient pour s'établir dans cette ville. Des peignes[3], un manche d'éventail ou de miroir[4], offrant des gravures analogues, ont été recueillis à Carthage, où ils furent peut-être fabriqués. On y voit la palmette phénicienne, on y constate ce mélange d'éléments égyptiens et assyriens qui est un trait caractéristique de l'art phénicien. Deux manches sculptés, qui sont du même temps, représentent une femme coiffée à l'égyptienne, vêtue d'une longue robe, les mains portées aux seins[5] : s'il se peut que ces objets soient carthaginois, le motif est oriental[6].

Des coffrets en bois, à garniture d'ivoire ou d'os, étaient très fréquemment déposés dans les tombes : il convient d'admettre l'existence d'ateliers locaux. Les garnitures consistaient tantôt en des séries de cabochons, tantôt en des plaquettes,

1. Dans la région de Carmona : Bonsor, *Rev. archéol.*, 1899, II, p. 153-5, fig. 14-29 ; p. 242-4, fig. 42-47 ; p. 250-1, fig. 51-56 ; p. 280-290, fig. 102-135 (conf. Revista de archivos, IV, 1900, fig. aux p. 341-9). A Osuna : Engel et Paris, *Nouvelles Archives des missions*, XIII, 1904 ; p. 480-4, pl. XXXIX.

2. Comme le remarque M. Heuzey, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 18.

3. A Douimès : *M. Lavig.*, I, p. 191-2, pl. XXVIII, fig. 2. A Dermèche: Heuzey, l. c., p. 16-17, fig. à la p. 17 : M. Alaoui, Suppl., p. 361, n° 273, pl. CVI (conf. Gauckler, p. 516) ; Gauckler. pl. CXLIII, fig. 1. Sur la colline de Junon : Merlin, *Bull. des Antiquaires de France*, 1917, p. 109-110.

4. Gauckler, p. 68 (tombe 177), pl. CXLIII, fig. 2.

5. *M. Lavig.*, I, p. 77-78, pl. XI, fig. 2-3 (cimetière de Douimès). Merlin, *l. c.* p. 141-5 (colline de Junon).

6. Conf. une statuette analogue, trouvée dans l'île de Chypre : Perrot, III, p. 409, fig. 281. Cette figure témoigne d'influences grecques, qu'on ne constate pas sur celles de Carthage : Heuzey. C. r. *Acad. Inscr.*, 1895, p. 323.

ornées de rosaces, de palmettes[1], plus rarement d'animaux et de personnages[2]. Aux IVe-IIIe siècles, ces appliques sont quelquefois des figurines de style grec, découpées en silhouettes et revêtues de feuilles d'or[3] ; on trouve aussi des colonnettes à chapiteau ionique[4]. Il y a, du reste, parmi les ivoires qui décorent les coffrets de cette époque, des pièces véritablement grecques, dont la valeur artistique est comme une marque d'origine[5].

A Carthage, l'ivoire et l'os ont encore servi à façonner de petits vases[6], des cuillers[7], des manches, lisses ou cannelés[8], pour couteaux, éventails, miroirs, des épingles[9], des bracelets et bagues, des fuseaux[10], des tablettes avec échancrures et trous symétriques[11], objets dans lesquels on a voulu reconnaître soit des chevalets d'instruments de musique à cordes[12], soit des charnières de coffrets[13], soit des instruments à tisser[14]. Tout cela est à peu près dépourvu d'intérêt.

---

1. Gauckler, p. 453.

2. Plaquette d'ivoire, avec, l'image d'une femme tenant un disque : Perrot, III, p. 849, fig. 617. A Nora, en Sardaigne, plaquettes en os, dont plusieurs offrent des images d'animaux : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 202-4 et fig. 29.

3. Merlin et Drappier, l. c., p. 71 et fig. 47.

4. Voir *infra*, p. 201.

5. Voir p. 163.

6. A Douimès, aiguière de type grec, qui pourrait bien être un objet importé *M. Lavig.*, I, p. 182, pl. XXVI, fg. 5. Coupe : Gauckler, p. 407. Petites boites rondes (à fard ?, à pommade ?) : Delattre, *Nécrop. punique de Saint-Louis*, p. 23 ; le même. *Sainte-Monique*, 3e mois, p. 11, fig. 17 ; Gauckler, p. 133 (tombe 311), pl. XCIV.

7. Une en forme de jambe de biche, à Sainte-Monique : Delattre, Nécrop. des Rabs, 3e année, fig. 63. Une autre, dont le manche consiste en un fleuron et en deux têtes de bélier : musée Alaoui.

8. Rarement avec un motif figuré, sculpté : bec de cygne (Gauckler, p. 74), lièvre lancé au galop (le même, p. 172, t. 313), tête de lévrier (Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, p. 556).

9. Une terminée par une main ouverte ; deux autres, par une tête de bélier Delattre, *Nécrop. punique de Douïmès, fouilles de 1893-4*, p. 3, fig. 7 ; musée Alaoui.

10. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, pl. à la p. 504. Merlin et Drappier, p. 28 et 29, fig. 4 et 5. A Ibiça : Roman, Islas Pythiusas, pl. X, fig. 8 et 9.

11. *M. Lavig.*, I, p. 190-1, pl. XXVIII, fig. 1. Merlin et Drappier, p. 17, 46 et pl. VII. Elles ne se trouvent pas avant le IVe siècle. Plusieurs présentent une ou deux lettres phéniciennes gravées.

12. Delattre, dans *M. Lavig*., I, p. 190. Renault, *Bull. de la Société archéol. de Sousse*, II, 1904, p. 66.

13. De Ridder, *Revue critique*, 1910, 1, p. 62. C'est, je crois, l'explication la plus vraisemblable.

I4. Lüdtke, *Zeitschrift für Ethnologie*, XXXVI, 1904, p. 106-7. Des fils, destinés à former

Les autruches abondaient alors dans l'Afrique septentrionale[1]. Leurs œufs étaient très recherchés. Tantôt on en faisait des vases, en ménageant une ouverture à l'un des bouts ; tantôt on les sectionnait, de manière à former des coupes, dont les bords tétaient souvent agrémentés de dentelures[2]. Sur les parois; on peignait en noir, en rouge, des zones, des filets circulaires, parfois un décor plus compliqué : des palmettes phéniciennes, des fleurs de lotus[3], un damier[4], même des figures d'animaux[5]. On y traçait aussi des motifs à la pointe ou au ciseau[6]. Comme des œufs bruts pouvaient facilement s'exporter[7], il n'est pas nécessaire d'attribuer aux Carthaginois la mise en œuvre de ceux qui ont été découverts dans d'autres pays[8]. A Vulci, en Étrurie, une tombe de la fin du VIIe siècle en a livré plusieurs, ornés de gravures ou de peintures qui représentent des personnages, des animaux[9] : ces images sont de style ionien, et non phénicien[10]. A Carthage, on découpait dans des coquilles d'œufs d'autruche des disques ou des croissants, sur lesquels étaient peints sommairement les traits d'une

---

le fil double, triple, quadruple de la trame, auraient été passés dans les trous; on les aurait tordus ensemble en tournant la tablette.

1. Voir t. I, p. 128-9.

2. *M. Lavig*., I, p. 86-87.

3. Gauckler, p. 75 (tombe 186) et pl. CXLVI; p. 407 et 560.

4. Delattre, *Nécrop. punique de Saint-Louis*, fig. à la page 32.

5. Œufs trouvés à Gouraya et à Villaricos (voir *infra*, n. 8).

6. Gauckler, p. 88 (t. 206). Sur des œufs de Gouraya, rosace, ruban ondulé, chevrons, etc. ; ces motifs sont ciselés : Gauckler, pl. CCCXI.

7. On en exportait à Rhodes et en Grèce dès une époque bien plus ancienne ; ils devaient venir de l'Égypte : conf. P. Foucart, *Le culte des héros chez les Grecs* (Paris, 1918), p. 71.

8. Ceux que l'on a trouvés à Gouraya (Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 35-36 ; Gauckler, l. c.), à Ibiça (Roman, *Islas Pythiusas,* pl. XVI, fig. 1 [il croit que c'est de la porcelaine], à Villaricos sur la côte méridionale de l'Espagne (Siret, *Villaricos y Herrerias*, pl. XII et XIII) peuvent être de fabrication carthaginoise. Ceux dont des débris ont été recueillis dans la région de Carmona (Bonsor, *Rev. archéol*., 1899, II, p. 247, 275, 280) ont peut-être été travaillés à Gadès.

9. Perrot, III, p. 856 et suiv., fig. 624-8.

10. Voir, entre autres, Pottier, *Catalogue des vases antiques du Louvre* (II), p. 313 ; G. et A. Körte, *Gordion* (Berlin, 1904), p. 127 ; Poulsen, *Der Orient und die frühgriechische Kunst*, p. 131.

face humaine[1] : masques prophylactiques qui se rencontrent déjà dans les sépultures les plus anciennes[2].

Des flacons à parfums[3] et des godets[4] en albâtre sont trop peu nombreux pour autoriser l'hypothèse d'une industrie locale; ils devaient être importés soit d'Égypte[5], soit de fabriques phéniciennes ou grecques qui se seraient inspirées des produits égyptiens.

Vers le VIIIe siècle, des marchands phéniciens colportaient dans l'Archipel des parures en ambre[6], et l'on peut se demander si ce n'étaient pas eux qui, aux IXe-VIIe siècles, introduisaient ces objets dans l'Italie centrale : l'ambre y apparaît et y disparaît avec les faïences égyptiennes et les verroteries dont l'importation était due aux Phéniciens. Nous avons même quelques raisons de supposer que ceux-ci le travaillaient ; des scarabées, des figurines représentant des singes[7] peuvent leur être attribués sans invraisemblance. Comment se le procuraient-ils ? C'est ce que nous ignorons. Il n'est pas sûr que l'ambre des vieilles tombes italiennes provienne des rivages du Jutland ou de la Baltique : cette matière existe aussi sur la côte orientale de la Sicile[8] ; des auteurs anciens affirmaient

1. Quelques images sont à la fois gravées et peintes.

2. *M. Lavig*., T, p. 87-88, pl. XIII, fig. 1. Gauckler, pl. CXIX, CXCIV. Un de ces masques a été découvert à Ibica : Roman, pl. XVI, fig. 2. Ils sont très rares dans les tombes de la Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 255 ; Taramelli, ibid., XXI, p. 164.

3. Gauckler, p. 77 (tombe 187), pl. LVI (à Dermèche). Delattre, *Mémoires des Antiquaires,* LVI, p. 390-1 (à Douimès) : en forme de femme, qui pose une main sur son sein. Le même, *Bull. archéol. du Comité,* 1907, p. 452 et fig. (colline de Junon). Le même, *Sainte-Monique*, 3e mois, p. 6, fig. 11 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 17. A Hadrumète : Duhar, *Bull. archéol. du Comité*, 1904, p. 186. A Malte : Mayr, Sitzungsber. der bayer. Akad., 1907, p. 490. En Espagne : Engel et Paris, Nouv. Arch. des missions, XIII, p. 486, pl. XL, c.

4. Par exempte, Gauckler, p. 434. Le P. Delattre (*C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 17) signale une lampe minuscule en albâtre, de forme grecque.

5. De même, une jarre en onyx, découverte dans une tombe de la colline de Junon : *Bull. archéol. du Comité*, 1918, p. 118.

6. Odyssée, XV, 460. Conf. V. Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 470.

7. Trouvailles de Vétulonia et de Narcé : voir Barnabei et Pasqui, *Mon. dei Lincei,* IV, p. 383.

8. On n'a pas, il est vrai, la preuve que les anciens aient connu l'ambre de Sicile.

qu'on la trouvait sur le littoral du Maroc[1]. Quoi qu'il en soit, elle est assez rare dans les sépultures de Carthage (elle l'est moins dans celles de la Sardaigne[2]). L'industrie, et sans doute le commerce de l'ambre ne se développèrent guère dans la ville africaine. On y a recueilli des perles, des disques, des pendeloques, un scarabée[3].

Homère mentionne les voiles multicolores que brodaient les Sidoniennes[4]. Les Carthaginoises ne dédaignaient pas non plus le travail des étoffes : des instruments qui servaient à filer et à tisser ont été déposés dans quelques tombes[5]. Il y eut aussi chez les Phéniciens d'Occident de véritables fabriques[6]. A Malte, on faisait des vêtements de femmes, des bonnets, des coussins d'une finesse et d'un moelleux remarquables[7]. Le mot grec óθóνια, par lequel l'historien Timée les désignait, a induit à croire qu'ils étaient en coton[8], mais c'étaient en réalité des tissus de lin[9]. Certaines pièces exigeaient des années de travail. Selon un auteur latin[10], Chullu, sur le littoral algérien, rivalisait avec Tyr pour ses laines teintes en pourpre; peut-être

1. Pline, *Hist. nat*., XXXVII, 37-38 (était-ce l'ambre qui était recueilli « in Numidia » : *ibid*., 40 ?). On ne connait pas d'ambre véritable dans ces parages: Tissot, *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscriptions*, IX, 1ère partie, p. 198-9.

2. Perrot, III, p. 855 (à Tharros) ; conf. ici, t. I, p. 471, n. 9. L'ambre est très rare dans les tombes anciennes de Motyé, en Sicile : Pace, *Not. degli scavi*, 1915, p. 443.

3. Gauekler, p. 53 (tombe 147), 63 (t. 168), 75 et 76 (t. 186), 88 (t. 206), 126, 135, 150, 155 (t. 476 : « scarabée... ambre de Sicile »), 197, 506. Delattre, *C. r. Acad. Inser.,* 1905, p. 751, et 1906, p. 14 (bague en une « matière noirâtre, qui est peut-être de l'ambre »).

4. *Iliade*; VI, 289-291. Pour l'habileté des Sidoniennes, voir aussi *Odyssée*, XV, 418.

5. Certainement des fuseaux (*supra*, p. 101, n. 10), peut-être aussi des navettes. Pour de petites tablettes en os, voir l'hypothèse signalée p. 101, n. 14 ; pour une tige d'ivoire à encoches symétriques, Delattre, *Nécrop. des Rabs*, 2e année, p. 14 et fig. 30.

6. Selon quelques savants, le nom de Motyé, colonie de Sicile, aurait signifié « la Filerie « : Gesenius, *Scripturae linguaeque Phoeniciae monumenta*, p. 295 (mais il préfère une autre étymologie) ; Movers, *Die Phönizier*, II, 2, p. 334.

7. Diodore (d'après Timée), V, 12, 2. Varron, *apud* Nonius Marcellus, édit. Lindsay, p. 866. Cicéron, Verrines, Act. II, 1. 11, 72, 176; *ibid*., 74, 183; 1. IV, 46, 103 ; 1. V, 11, 27.

8. Voir, entre autres, Wagler, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, III, p. 173.

9. Bérard, l. c., I, p. 412. Olck, *Real-Encycl*., VI, p. 2442-3, 2459, 2463, 2464.

10. Solin, XXVI, 1 : source inconnue.

cette renommée remontait-elle à l'époque punique. Nous avons dit[1] que des pêcheries de pourpre, signalées sous l'Empire romain le long des côtes africaines, avaient été probablement exploitées plus tôt. Carthage eut une industrie textile prospère, dont il ne nous reste malheureusement rien[2]. Hermippe, poète athénien du Ve siècle, célébrait ses tapis et ses coussins brodés[3]. Vers le début du second siècle, un érudit grec, Polémon, écrivit un ouvrage sur les voiles qui s'y trouvaient[4]. Il est vrai que ces pièces fameuses n'étaient pas toutes de fabrication carthaginoise. Nous savons que Denys l'Ancien vendit à la République, pour le prix énorme de 120 talents[5], une étoffe[6], mesurant 15 coudées de longueur, qu'il avait prise dans le temple d'Héra Lacinienne, près de Crotone ; faite pour un Sybaritain, elle était ornée de broderies, représentant des divinités et d'autres figures[7]. Preuve que les Carthaginois, malgré leur habileté en cette matière, n'en reconnaissaient pas moins la supériorité de certaines œuvres grecques.

Les Romains appréciaient le cuir punique, qui était teint en rouge[8], comme aujourd'hui le *maroquin*[9]. Des corbeilles, fins ouvrages de vannerie, ont laissé leur empreinte dans quelques sépultures[10].

---

1. P. 50-51.

2. Un ex-voto mentionne peut-être un tisserand : C. I. S., I, 344.

3. *Apud* Athénée, I, 49 (p. 28, a) : δάπιδας χαί ποιχίλα προσχεφάλαια.

4. Athénée, XII, 58 (p. 541, b) : πε ρί τών έν Καρχηδόνι πέπλων.

5. 3120 kilogrammes d'argent, s'il s'agit de talents euboïques.

6. Le texte grec emploie le mot : ίμάτιον. Peut-être était-ce une tenture.

7. Pseudo-Aristote, *De mirab. auscultationibus*, 96 (d'après Timée ?). Conf. Athénée, XII, 58 (p. 541, a-b).

8. Piaule, *Pseudolus*, 229 : « poenicio corio » *Rudens*, 998 et 1000 : « puniceo corio « puniceum corium » Le contexte prouve qu'il s'agit d'un cuir rouge. Mais il semble bien que l'épithète désigne l'origine autant que la couleur du cuir. Plus tard, Oribase (édit. Bussemaker et Daremberg, II, p. 174) indique que le cuir de Carthage était d'une grande douceur.

9. Au temps d'Hérodote (IV, 189), les indigènes teignaient aussi en rouge les peaux de chèvre dont ils faisaient des vêtements.

10. Elles étaient sans doute remplies de fruits, dont les éléments acides ont entamé le marbre des couvercles de sarcophages sur lesquels on les avait posées : Delattre, C. r. Acad. Inscr., 1902, p. 294-5 ; le même, *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. 420 ; *Monuments Piot*, XII, p. 88, fig. 3. Voir aussi Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 30 : empreinte

A Carthage, on aimait à se parfumer; les femmes, peut-être aussi des hommes, se fardaient. Il y avait là de quoi alimenter une petite industrie, dans laquelle les Phéniciens étaient experts[1] et dont les produits se vendaient au loin[2]. Un ex-voto paraît mentionner un fabricant de pommade[3]. Les vases destinés à contenir des parfums abondent dans les tombes récentes[4] : on peut se demander, cependant, s'ils ne restaient pas souvent vides. J'ai indiqué des boites à fard en plomb[5] ; au même usage servaient des coquilles[6], dont les deux valves étaient reliées par une charnière métallique[7]. Les brûle-parfums sont assez fréquents[8]. D'ailleurs, les laboratoires locaux ne suffisaient pas à tous les besoins : des produits fins, huiles, pommades, poudres, devaient être enfermés dans une bonne partie de ces jolis flacons en terre cuite, décorés de peintures, de ces fioles en albâtre et en verre qui venaient de la Grèce et de l'Orient[9].

VI

Cette enquête sur les industries puniques a été, il faut l'avouer, monotone et peu attachante. Partout nous avons fait

---

d'une corbeille cylindrique dans la terre qui remplissait un caveau. Vestiges d'une corbeille, qui était décorée de pastilles en ivoire et doublée en cuir : Delattre, *Tombeaux puniques de Carthage*, p. 75-76. — Nattes en jonc, mentionnées par Magon : Pline, XXI, 112 ; *conf. supra*, p. 3G, n. 8.

1. Perrot, III, p. 844. Bérard, *l. c.*, I, p. 45-46.

2. Sur le littoral du Sahara : Périple de Scylax, 113 (p. 94). Une inscription punique, tracée à la pointe sur un plat qui a été découvert à Tripoli, l'ancienne Oea, mentionnerait un parfumeur, selon l'interprétation (très douteuse) d'Halévy *Rép. d'ép. sém.*, III, 1238. Une boite cylindrique en plomb, semblable à celles que l'on a trouvées à Carthage, était déposée dans une tombe de Camarine, en Sicile ; elle avait peut-être contenu une pommade : Orsi, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 881, fig. 84.

3. C. I. S., I, 3056.

4. Voir *supra*, p. 61-62 (fioles fusiformes).

5. P. 81.

6. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 40. Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 102.

7. Voir, par exemple, Delattre, *Nécrop. punique de Saint-Louis*, fig. à la p. 32.

8. Supra, p. 60, 61, 82.

9. Conf. Pottier, Catalogue des vases antiques du Louvre (II), p. 420.

les mêmes constatations. Les artisans carthaginois ne montrent aucune originalité, ni dans la technique, ni dans la décoration. Ils n'inventent pas de procédés nouveaux ; ils ne rajeunissent pas leur répertoire d'images en prenant contact avec la nature et la vie. Ils copient, copient toujours[1]. D'abord, leurs ateliers ne sont que des succursales de ceux de la Phénicie, qui avaient emprunté leur technique et leurs modèles à l'Égypte, en y mêlant quelques éléments d'origine mésopotamienne : Carthage restait en relations fort étroites avec sa métropole. Pour certaines séries d'objets, ce style égyptisant persista pendant des siècles; il fut même plus tenace en Afrique que dans la Phénicie propre. Cependant quelques influences grecques se firent sentir dès le VIIe siècle; il semble bien qu'elles se soient exercées par l'intermédiaire des Phéniciens orientaux, qui, dans l'île de Chypre, vivaient auprès des Grecs. Puis l'art grec domine. Il est très probable qu'il s'introduit surtout par la Sicile, où des Grecs deviennent sujets de Carthage à la fin du Ve siècle, où d'autres, dans les intervalles des guerres, font avec elle un commerce fort actif. Les Carthaginois ne se montrent pas hostiles à la civilisation hellénique, du moins aux formes extérieures de cette civilisation[2]. Mais ils les adoptent sans hâte : il ne leur plaît guère de renoncer à de vieilles habitudes. Comme le style phénicien, le style grec archaïque est long à disparaître.

La technique dégénère après le Ve siècle. Nous pouvons attribuer la mauvaise qualité des bijoux trouvés sur les morts au désir de restreindre des frais qu'on ne jugeait plus utiles. Mais cette explication vaut-elle pour la céramique ? Des poteries soignées, fabriquées sur place, n'auraient pas coûté plus cher

1. Ce que Perret (III, p. 467) a dit, d'une manière générale, de l'art phénicien s'applique en particulier à l'art carthaginois : « L'art phénicien, dans tout le cours de sa longue activité, n'a jamais cherché son inspiration dans la nature étudiée directement, avec une sincérité naïve ; il a toujours eu les veux fixés sur les produits d'un art étranger

2. Quoi qu'en dise Anziani, *apud* Gauckler, Nécrop., p. XLI.

que les vases d'importation qui ne manquent pas dans les sépultures. En réalité, les artisans puniques ne se donnaient plus la peine de bien faire : c'était un souci qu'ils laissaient aux Grecs. Ils accomplissaient leur besogne routinière sans l'aimer. Ils avaient autour d'eux une large clientèle pour les objets à bas prix; ailleurs, les monopoles commerciaux mettaient les acheteurs presque à la merci des vendeurs. Certaines industries de luxe, orfèvrerie, bijouterie fine, tissus, échappèrent-elles à cette décadence de la technique ? Nous l'ignorons, car les tombes ne nous les font pas connaître. En tout cas, il n'y a pas lieu d'admettre qu'elles aient produit de véritables œuvres d'art. Les dons artistiques d'un peuple se révèlent dans les choses les plus communes : or celles-ci attestent l'irrémédiable impuissance des Carthaginois. Ils ne savent même pas imiter adroitement leurs modèles grecs ; à cet égard, ils sont fort inférieurs aux Étrusques, copistes comme eux. Des objets élégants, d'une forme harmonieuse et d'un dessin correct, sont sortis des cimetières de Carthage. Pour la plupart, il est permis d'affirmer qu'ils ont été fabriqués loin de cette ville ; il n'en est pas un seul qu'on ait le droit d'attribuer sans hésitation à un atelier local. Du reste, il se peut que des artisans grecs soient venus s'établir dans la capitale africaine et y aient travaillé comme s'ils étaient chez eux. Les Carthaginois ne se faisaient pas illusion sur la valeur de leur industrie : lorsqu'ils désiraient quelque pièce qui ne fût pas trop vulgaire, ils la demandaient à l'étranger. Leurs clients des pays occidentaux recherchaient aussi les produits grecs, quand ils pouvaient y mettre le prix. Peu importait aux marchands l'origine de ce qu'ils vendaient, s'ils, faisaient de gros bénéfices. L'industrie ne profitait donc pas, autant qu'elle l'aurait dû, des conditions favorables que lui créaient les monopoles commerciaux.

CHAPITRE III

COMMERCE[1]

I

Que les Phéniciens aient eu le génie du commerce, c'était là une vérité banale pour les anciens[2], pour les Hébreux[3] comme pour les Crecs[4]. A cet égard, les Carthaginois furent les dignes héritiers de leurs pères[5]. Ils se montrèrent fort âpres au gain[6], quelle que fût leur condition sociale.

Un certain nombre d'inscriptions, ex-voto à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon, mentionnent des marchands[7]. C'étaient en général, semble-t-il, d'assez petites gens, des intermédiaires pour la rente des produits qui affluaient dans la ville.

---

1. Pour le commerce carthaginois, voir, entre autres, Heeren, *Politique et commerce des peuples de l'antiquité* (trad. Française), IV, p. 175-274 ; E. Speck, *Handelsgeschichte des Altertums*, III, 1 (1905), p. 1-200.

2. Pline l'Ancien (VII, 199), énumérant les auteurs des grandes inventions « invenerunt... mercaturas Poeni ».

3. Isaïe, XXIII, 8. Ezéchiel, XXVI, 12 ; XXVII, 3, 12 et suiv., 33 ; XXVIII, 5.

4. Homère, *Odyssée*, XIV, 288 et suiv. ; XV, 415, 455-6. Pindare, Pyth., II, 67. Hérodote, I. 1. Diodore, V, 20, 1 ; V, 35, 3-5.

5. Cicéron (*République*, II, 4, 7) dit que les Carthaginois, par cupidité, s'adonnèrent exclusivement au commerce et à la navigation. C'est là, du reste, une exagération : conf. t. II, p. 433.

6. Voir p. 217, n. 3.

7. G. I. S., I, 335 (marchand de fer), 333 (marchand d'or), 334 (marchand d'encens), 407 (marchand de...). *Rép. d'ép. sém.*, II, 768, et III, 1229 : textes d'une interprétation douteuse, concernant l'un une marchande, l'autre un marchand. Au n° 270 du C. I. S, (pl. XLVII du t. I), une, balance est peut-être une allusion au métier du dédicant.

D'autres faisaient le commerce d'exportation et d'importation : propriétaires ou gérants de maisons de commission, soit à Carthage, soit dans les colonies ou à l'étranger ; patrons, affréteurs de navires ; organisateurs de caravanes. Au-dessus d'eux, des personnages appartenant à l'aristocratie étaient les vrais maîtres de tout le trafic. Comme à Tyr, « dont les marchands étaient des princes, et les négociants des grands de la terre[1] », ceux qui, à Carthage, dirigeaient l'État ne négligeaient pas de faire des affaires pour leur propre compte. Ils agissaient ainsi à l'époque d'Aristote[2] et rien ne prouve qu'ils aient renoncé à s'enrichir de cette manière dans les derniers temps de la République, qu'alors ils n'aient plus été qu'une noblesse terrienne[3]. Les textes n'indiquent pas en quoi consistaient exactement leurs opérations commerciales : il est vraisemblable qu'ils étaient armateurs et banquiers. On peut supposer que, pour accroître leurs moyens d'action et diminuer leurs risques, ils se groupaient en sociétés[4]. Parmi les hommes qui faisaient métier d'acheter, de vendre, de transporter des marchandises, beaucoup devaient dépendre, directement ou indirectement, de ces capitalistes : les uns étaient leurs agents, leurs commis, les capitaines de leurs navires ; les autres étaient commandités par eux.

Les Carthaginois, de même que les Tyriens et les Sidoniens, s'adonnèrent surtout au commerce maritime, auquel les conviait l'admirable situation de leur ville entre les deux bassins de la Méditerranée. Il y avait aussi des armateurs dans d'autres villes phéniciennes de l'Occident, par exemple à Utique[5] et à

1. Isaïe, XXIII, 8.

2. *Politique*, V, 10, 4.

3. Comme l'affirme M. Kahrstedt, p. 583. Malgré des conditions beaucoup moins favorables que par le passé, le commerce maritime des Carthaginois resta important entre la seconde et la troisième guerre punique : voir Appien, *Lib*. 67, et *infra*, p. 168.

4. T. II. p. 236.

5. Si Utique n'avait pas eu une marine marchande, il eût été superflu de lui assurer, par une mention expresse, le bénéfice des accords conclus entre Rome et Carthage dans leur second traité. : Polybe, III, 24, 3.

Gadès, point de départ des navigations le long des côtes de l'Océan[1]. Mais ils avaient sans doute peine à soutenir la concurrence de ceux de Carthage, qui disposaient de plus de ressources, de plus d'influence personnelle, et qui entraient plus facilement en rapports avec les négociants étrangers[2]. Il est à croire que la plupart des colonies puniques étaient, non des ports d'attache pour des flottes autonomes, mais des entrepôts où les vaisseaux de la capitale venaient se décharger et se recharger.

Les navires de commerce étaient beaucoup plus larges que les galères dont on se servait pour le combat[3]. Le terme phénicien qui les désignait, gaul, signifiait rond[4]. Ils pouvaient atteindre d'assez grandes dimensions, comme ces vaisseaux de Tarshish, mentionnés par la Bible, qui transportaient les minerais espagnols en Orient, mais qui étaient aussi employés dans d'autres traversées[5]. La marine marchande de Carthage, bâtiments, commandants et équipages, devait valoir sa marine de guerre, si renommée[6]. Elle faisait surtout usage de la voile[7], maison avait soin de se munir de rames, pour ne pas être désemparé en cas d'accident, ou immobilisé par les calmes plats. La navigation, d'abord attachée, autant que possible, aux côtes[8], devint ensuite plus hardie et coupa droit, en se guidant sur l'étoile polaire[9]. Cependant, sauf nécessité urgente,

---

1. Sur les marins de Gadès, voir Diodore, V, 20, 3, d'après Timée ; Pseudo-Aristote, *De mirab. auscultationibus*, 136, probablement aussi d'après Timée (mais il s'agit de vaisseaux de pêche). Plusieurs passages de Strabon (II, 3, 4 ; III, 4, 3 ; III, 5, 11), qui mentionnent des navires marchands de Gadès, se rapportent à des temps postérieurs à la domination carthaginoise.

2. Depuis le IVe siècle, toutes les colonies phéniciennes d'Occident, sauf celles de Sicile, étaient probablement fermées aux commerçants grecs et italiens, qui avaient libre accès à Carthage.

3. Appelées vaisseaux longs.

4. En grec γαῦλος ; Hérodote, III, 136 ; VI, 17 ; VIII, 97 ; Périple de Scylax, 112 (P. 94) ; Hésychius, s. V. γαῦλοι ; etc. Conf. t. II, p. 436, n. 2.

5. Movers, *Die Phönizier*, II, 3, p. 164. Conf. ici, t. I, p. 406.

6. T. II, p. 448, 452.

7. Voir, par exemple, Diodore, XIV, 55, 3.

8. Voir t. I, P. 34.

9. T. II, p. 452.

on ne se hasardait pas en pleine mer pendant la mauvaise saison, entre l'équinoxe d'automne et celui du printemps. La vitesse ne dépassait guère 5 milles (9 kilomètres) à l'heure[1].

Les Carthaginois n'ignoraient pas que, pour réussir dans le commerce, l'esprit d'entreprise était une qualité essentielle. Ils renvoyaient de bonne heure leurs enfants de la maison familiale, « en leur recommandant, dit l'empereur Julien[2], de vivre de leur travail, à condition de ne jamais commettre aucune action honteuse ». Il est plus vraisemblable qu'ils leur conseillaient surtout de s'enrichir, sans trop insister sur le choix des moyens : car, aux yeux des Grecs et des Romains, les Carthaginois passaient pour être beaucoup plus habiles que scrupuleux[3]. Endurants et opiniâtres, ils ne craignaient ni les longs voyages, qui n'étaient pas toujours exempts de périls[4], ni les séjours en pays lointains. Quelquefois, ils restaient des mois, des années sans revoir leur foyer. Ils vendaient et achetaient tout ce dont ils pouvaient tirer un bénéfice[5]. Ils savaient s'insinuer auprès de gens qui, d'ordinaire, ne les aimaient pas, et, pourvu qu'ils réussissent, le temps ne leur importait guère. Ils se donnaient la peine d'apprendre les langues étrangères[6]. Il leur arrivait de joindre ou de substituer à leur nom phénicien un nom grec[7]. Empressés à nouer des relations utiles, ils

1. Entre Néapolis (Nabeul) et Sélinonte [225 km.], Thucydide (VII, 50) indique deux jours et une nuit de navigation, ce qui est une vitesse très médiocre, Entre l'île de Pantelleria et Lilybée [120 km.], le Pseudo-Scylax (111, p. 89) marque un jour. Selon le même auteur (111, p. 90), il faut sept jours et sept nuits, dans les conditions les_ plus favorables, pour aller de Carthage aux Colonnes d'Héraclès [1500 km. en tout, par conséquent une moyenne de 214 km. par journée complète]. L'ile d'Ibiça se trouve, selon Diodore (V, 16, 1, d'après Timée), à trois jours et trois nuits des Colonnes [750 km.], à un jour et une nuit de la côte africaine [270 km.], à un jour de la côte espagnole [100 km.]. La fameuse figue de Caton, qui mit moins de trois jours pour aller de Carthage à Reine (Pline l'Ancien, XV, 75 ; Plutarque, *Caton l'Ancien*, 27), eut à parcourir 600 km.

2. *Discours*, I, p. 15, b-c.

3. Voir *infra*, p. 215 et 217.

4. Voir, par exemple, p. 130.

5. Conf. des plaisanteries de Plaute, dans le *Poenulus*, 1011 et suiv.

6. Plaute, 1. c., 112 : « omnis linguas scit ».

7. Carthaginois portant des noms grecs sur des épitaphes découvertes en Grèce :

adoptèrent la coutume des contrats d'hospitalité réciproque entre particuliers. Des tablettes, faites en double exemplaire, attestaient ces contrats, dont les obligations étaient héréditaires ; elles permettaient de les invoquer[1] : ainsi, dès son arrivée dans une ville, le marchand trouvait un informateur, un intermédiaire et un garant pour les opérations qu'il se proposait d'entreprendre. D'autres allaient, sans réclamer aucune aide officielle, échanger des produits sur des côtes habitées par des peuplades sauvages[2].

II

Cependant le développement du commerce carthaginois fut autant l'œuvre de l'État que celle des initiatives et des énergies individuelles. Il ne pouvait en être autrement dans une cité gouvernée par des hommes qui s'occupaient en même temps de négoce; leur intérêt, du reste, s'accordait avec l'intérêt du Trésor, dont une des principales ressources était la perception de droits de douane[3]. La République eut donc une politique commerciale, que l'on peut résumer ainsi : soit par la force, soit par des traités, soit par des fondations de colonies, ouvrir aux Carthaginois des marchés ; leur en réserver l'exploitation dans les contrées d'où il était possible d'écarter toute concurrence; dans celles où ce monopole ne pouvait pas être établi, régler les transactions par des pactes stipulant des avantages réciproques; assurer contre les pirates la liberté de la navigation, l'existence des cités et des comptoirs maritimes.

Inscr. Graecae, II, 3054 ; *Corpus inscr. Graec.*, II, 2322, b, n° 20 (add.); conf. ibid., n° 21, pour un homme qui était peut-être de Cossura. Tessère d'hospitalité de Lilybée, où un Ἰμύλχ (nom punique) porte le surnom grec de Χλωρός : I. G., XIV, 270. Pour des Phéniciens d'Orient, voir, entre autres, C. I. S., I, 116, 117, 122, inscriptions bilingues où des noms phéniciens sont traduits en grec.

1. Plaute, 1. c., 958, 1047-1052. I. G., XIV, 279.
2. Hérodote, IV, 196. Voir aussi Pseudo-Aristote, *De mirab. auscult*., 84.
3. T. II, p. 318.

Les conquêtes que Carthage fit aux VIe-Ve siècles en Sardaigne, en Sicile, en Afrique, au IIIe siècle en Espagne, furent évidemment très utiles à ses marchands, de même que la création de colonies le long des rivages de la Méditerranée et de l'Océan, et la mainmise sur les vieilles colonies phéniciennes. Chefs-lieux de provinces et de districts, ou places de sûreté dans des pays non soumis, ces villes servaient de centres d'échanges entre le littoral et l'intérieur des terres. Des expéditions officielles dans des parages lointains, comme celles d'Hannon et d'Himilcon[1], étaient destinées à connaître les ressources des pays explorés et à nouer des relations avec les indigènes[2]. Des actes diplomatiques, conclus après des guerres ou de gré à gré, fixaient les conditions, et aussi les limitations du commerce entre Carthage et d'autres États civilisés. Nous ne savons rien sur les contrats qu'elle passa certainement avec les principales villes grecques de l'Occident, Agrigente, Syracuse, Marseille, Cyrène. Mais Aristote nous apprend[3] que les Carthaginois et les Étrusques étaient unis, non seulement par des traités d'alliance politique, mais encore par des pactes relatifs aux importations et des conventions qui les empêchaient de se faire dit tort. Grâce à Polybe[4], nous avons des renseignements précis sur deux traités de commerce qui furent conclus avec Rome avant l'expédition de Pyrrhus en Italie. Le premier remontait, selon l'historien, à la fin du VIe siècle ; quant au second, il datait probablement du milieu du IVe siècle. Le traité qui intervint en 279-278, au temps de Pyrrhus, confirma, dit Polybe, les stipulations antérieures; peut-être s'agit-il, non pas des clauses du second traité, mais de celles d'une ou de deux conventions qui les auraient complétées, pour les

1. T. I, p. 468 et suiv.
2. Ce à quoi Hannon ne put réussir : voir ibid., p. 509.
3. *Politique*, III, 5, 10-11.
4. III, 22 et suiv.

mettre d'accord avec les progrès de la domination romaine en Italie[1].

Carthage voulut surtout se réserver en Occident l'exploitation exclusive d'un vaste domaine commercial. Il fallait qu'elle fût maîtresse des marchés chez des peuples incapables de fabriquer eux-mêmes les objets dont ils avaient besoin et d'exporter les matières premières que produisaient leurs pays. Ainsi, ses trafiquants pouvaient fixer à leur convenance les conditions de vente et d'achat; ils n'avaient pas à craindre de remporter leur cargaison ou de revenir à vide. Intermédiaires nécessaires entre les contrées dont ils disposaient et les Grecs, les Italiens, l'Orient, ils se faisaient largement payer leur courtage.

Pour établir, maintenir, étendre ces monopoles, les Carthaginois eurent des combats à livrer, des concessions à faire sur d'autres domaines. Ce fut au IVe siècle que leur politique, servie par une forte marine de guerre, acheva l'œuvre commencée longtemps auparavant : leurs rivaux furent désormais évincés de presque toutes les côtes où eux-mêmes avaient des établissements, par conséquent exclus des contrées auxquelles ces côtes donnaient accès.

Les Latins qualifiaient de *Tyria maria* les mers où la fille de Tyr dominait et rendait la navigation dangereuse pour tous[2]. Une de ces mers était l'Océan, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest des Colonnes d'Hercule. Au VIIe et au VIe siècle, des Grecs d'Asie Mineure avaient eu des relations régulières avec le royaume de Tartessos, dont la capitale s'élevait près de l'embouchure du Guadalquivir[3]. Plus tard, il leur fut interdit de franchir le détroit : vers l'année 469, Pindare[4] écrivait

1. Pour le nombre et la date de ces traités conclus avec Rome, voir t. III, p. 67 et suiv.
2. Festus, s. v. *Tyria maria* (édit. Lindsay, p. 484), citant Afranius.
3. T. I, p. 413.
4. *Néméennes*, III, 20-21. Conf. t. I, p. 443, n. 2.

qu'il n'était pas facile de pénétrer dans la mer impraticable, au delà des Colonnes[1]. Les Étrusques voulurent, selon Timée, prendre pied dans une île grande et fertile, découverte par des Phéniciens à plusieurs journées à l'Ouest de la Libye (Madère, autant qu'il semble) ; mais les Carthaginois s'y opposèrent C'était au temps de la puissance maritime des Étrusques, peut-être au VIe siècle ou au début du Ve[3]. Le second traité conclu entre Carthage et Rome, sans doute en 348, défendit aux commerçants et aux pirates romains de dépasser, sur le littoral espagnol, le cap de Palos, à près de 500 kilomètres au Nord-Est de l'entrée de l'Océan[4].

Strabon raconte[5] que les Phéniciens de Gadès cachaient les voyages qu'ils faisaient vers le Nord jusqu'aux îles Cassitérides, où ils allaient chercher de l'étain et du plomb. Des Romains, qui voulurent surprendre leur secret, se mirent à suivre un de leurs vaisseaux. Mais le commandant de ce navire le jeta à dessein sur un bas-fond, où le bâtiment romain vint s'échouer à son tour ; ayant pu échapper au naufrage, l'héroïque Gaditain reçut, du trésor public, le prix des marchandises qu'il avait perdues. Cet événement, s'il n'est pas légendaire, dut se passer après que les Carthaginois eurent été chassés de l'Espagne : ils n'auraient même pas permis au vaisseau romain de parvenir à Gadès. Au IIIe siècle, Ératosthène les accusait de couler les navires étrangers qui se dirigeaient vers le détroit[6]. Le Marseillais Pythéas entreprit, il est vrai, vers 325 avant J.-C., un long voyage d'exploration, qui le mena jusqu'en Norvège ;

1. Sur l'ordre du roi de Perse, dont les Phéniciens étaient les sujets, Sataspès tenta, à la même époque, de faire le tour de l'Afrique et longea une bonne partie des côtes occidentales de ce continent (Hérodote, IV, 43 ; conf. t. I, p. 511-2). Mais Carthage n'avait rien à craindre de ce voyage d'exploration.

2. Diodore, V, 20, 4. Conf. t. I, p. 521.

3. T. I, p. 521, n. 4.

4. Polybe, III, 24, 4. Le traité mentionne comme limite Mastia, située près du cap de Palos.

5. III, 5, 11.

6. Strabon, VII, 1, 19.

il s'était arrêté à Gadès[1] : évidemment Carthage ne s'opposa pas à son expédition[2]. Un de ses compatriotes, Euthymène, longea, on ignore à quelle époque[3], les rivages africains, au moins jusqu'au Sahara, peut-être jusqu'au Sénégal[4]. Mais ce furent là des exceptions. Hérodote[5] avouait qu'il n'avait pu rien savoir sur les pays de l'Europe occidentale. Après lui, la courte relation d'Hannon et vraisemblablement aussi celle d'Himilcon furent traduites en langue grecque[6] ; au milieu du IVe siècle, l'auteur du Périple dit de Scylax recueillit quelques informations sur le littoral Nord-Ouest de l'Afrique[7], qui, vers la fin du même siècle, fut décrit dans un autre périple, rédigé à Cyrène[8]. Les Grecs n'en restèrent pas moins fort ignorants des côtes situées au delà des Colonnes d'Hercule : ce que constataient Ératosthène[9] et Polybe[10] ; l'acharnement avec lequel celui-ci traite Pythéas d'imposteur prouve que personne n'avait pu s'assurer de la véracité du Marseillais.

Du reste, Carthaginois et Gaditains ne négligeaient rien pour décourager les audacieux qui auraient voulu s'aventurer dans l'immense Océan. Cette mer, affirmaient-ils, était pleine de dangers et d'obstacles : hauts-fonds sur lesquels les navires s'échouaient, vastes champs d'algues où ils s'empêtraient, bêtes énormes qui s'approchaient menaçantes, brouillards opaques, calmes plats[11].

---

1. Strabon, II, 4, 1 et 2. Sur l'exploration de Pythéas, voir Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 415 et suiv.

2. Conf. t. II, p. 461, n. 2. C'était le temps des conquêtes d'Alexandre : les Grecs pouvaient le prendre de haut avec Carthage, qui tremblait alors d'avoir à subir le sort de Tyr. Conf. Jullian, l. c., p. 417 ; ici, t. III, p. 17.

3. Voir t. I, p. 511, n. 3. Si Euthymène vécut, comme certains savants le croient, au VIe siècle, le passage du détroit n'était peut-être pas encore interdit aux Grecs.

4. Gsell, *Hérodote*, p. 210.

5. III, 115.

6. T. I, p. 469, 472 et suiv.

7. § 112 (p. 9l-92).

8. Périple d'Ophelas : voir t. I, p. 474, n. 1 ; t. III, p. 43, n. 1.

9. *Apud* Strabon, XVII, 1, 19.

10. III, 59, 7-8.

11. Himilcon, apud Festus Aviénus, *Ora maritima*, passages cités t. I, p. 469, n. 5-9. Pour les algues, voir aussi t. I, p. 471, n. 8. Conf. Jullian, l. c., I, p. 386-7.

Les côtes septentrionales de la Berbérie furent interdites de bonne heure aux étrangers. Il importait peut-être plus à Carthage de se réserver cette route entre le détroit de Gibraltar et la Méditerranée orientale[1], que de fermer à des concurrents commerciaux des pays de ressources médiocres, d'une pénétration difficile et habités par des peuplades encore très barbares. Dans le premier traité avec Rome, on lit ce qui suit[2] : « Les Romains et les alliés des Romains ne navigueront pas au delà du Beau Promontoire, à moins qu'ils n'y soient contraints par la tempête ou par des ennemis ; si quelqu'un d'eux est entrainé contre son gré dans ces parages, il ne pourra rien acheter, rien prendre, sauf ce dont il aura besoin pour réparer son vaisseau ou pour sacrifier ; [il devra repartir dans les cinq jours][3]. » Le « Beau Promontoire » est le Ras Sidi Ali et Mekki, qui ferme au Nord le golfe de Carthage[4]. Nous avons montré[5] que, contrairement à l'opinion de Polybe, l'interdiction se rapporte sans doute, non aux côtes situées au Sud du cap, mais à celles qui s'étendent à l'Ouest. Cette clause fut aussi insérée dans le second traité, en des termes un peu différents[6] : « Au delà du Beau Promontoire et de Mastia de Tarséion [en Espagne], les Romains ne pourront faire ni butin, ni commerce ; ils ne pourront fonder de villes[7]. » La même défense dut être faite aux Grecs. Au Ve siècle, Hérodote parait ne rien savoir sur la Libye à l'Ouest de Carthage.

Une clause du premier traité[8] réglait les conditions du

1. T. I, p. 367.

2. Polybe, III. 22, 5-7.

3. Ce membre de phrase manque aujourd'hui, mais on peut le restituer avec certitude d'après le commentaire dont Polybe fait suivre le texte du traité (III, 23, 3).

4. T. I, p. 457, n. 5.

5. *Ibid*., p. 458.

6. Polybe, III, 24, 4.

7. Un disque en bronze, trouvé, dit-on, à Gunugu (Gouraya), sur la côte algérienne, porte une inscription qui parait italique et qui mentionne cette ville (Gsell, *Bull. archaéol. du Comité*, 1906, p. CCLXXIV). Mais cet objet, s'il est authentique, peut dater d'une époque où Gunugu n'appartenait plus à Carthage.

8. Polybe, III, 22, 8-9.

commerce fait par les Romains en Libye, c'est-à-dire dans la partie de la Libye située au Sud du Beau Promontoire (puisqu'il ne leur était pas permis de naviguer à l'Ouest de ce cap) par conséquent sur les rivages de la Tunisie orientale et des Syrtes. Mais, dans le second traité, nous lisons[1] : « En Sardaigne et en Libye, aucun Romain ne fera de commerce, ne fondera de villes, [n'abordera[2]], sinon pour prendre des vivres et réparer son vaisseau. S'il y est jeté par la tempête, il devra repartir dans les cinq jours. » Les Carthaginois écartent désormais les Romains de toutes les côtes africaines dont ils sont les maîtres ; ils ne les admettent plus qu'à Carthage même[3].

Quant aux Grecs, ils les avaient chassés, à la fin du VIe siècle, de la colonie fondée par le Lacédémonien Dorieus sur le Cinyps, dans l'intervalle des deux Syrtes[4]. Entre cette époque et le milieu du IVe siècle, ils fixèrent aux Autels de Philène, dans le fond de la grande Syrte, la limite de leur propre domination[5]. Ces mesures politiques furent-elles accompagnées de prohibitions commerciales ? Hérodote a de maigres notions sur les Syrtes et sur l'Est de la Tunisie[6] : ce qui, d'ailleurs, ne prouve pas nécessairement que, de son temps, les Grecs aient fréquenté ces parages, car il a pu faire des emprunts à des auteurs plus anciens, par exemple à Hécatée, qui écrivit vers l'époque de l'expédition de Dorieus[7]. En ce qui concerne l'île de Cyraunis (Kerkenna, au Nord-Est du golfe de Gabès), il indique expressément qu'il reproduit des renseignements carthaginois[8]. C'est, semble-t-il, à une source punique que le Pseudo-Scylax a emprunté tout ce qu'il dit sur le littoral

1. Polybe, III, 24, 11.
2. Pour cette petite lacune, voir t. I, p. 429, n. 4.
3. Voir *infra*, p. 124.
4. T. I, p. 449-450.
5. *Ibid*., p. 450-4.
6. Voir Gsell, *Hérodote*, p. 76-84, 89-91, 124-139.
7. T. I, p. 455.
8. IV, 195.

africain, depuis les Autels de Philène jusqu'aux Colonnes d'Hercule : il fait remarquer que les villes et comptoirs qu'il énumère appartiennent à Carthage[1]. Les renseignements qui furent recueillis, vers 260, par Timosthène, amiral de Ptolémée Philadelphe[2], étaient peut-être aussi d'origine punique. Nous ne croyons pas que les côtes des Emporia et du Byzacium, fermées au commerce romain au IVe siècle, soient restées accessibles au commerce grec : les Carthaginois devaient garder pour eux les portes du Soudan, les débouchés de la région fertile qui entourait Hadrumète. Cependant, entre la Cyrénaïque et Carthage, ouverte à tous, on ne se hasardait guère à traverser la pleine mer ; il se peut donc que les Grecs aient été autorisés à suivre le littoral, à faire çà et là de courtes escales pour les besoins de leur voyage[3]. Mais, en général les étrangers, n'ayant aucun intérêt à visiter les Syrtes, s'abstenaient d'y naviguer. Les Italiens connaissaient si mal les parages de l'île de Djerba que, pendant la première guerre punique, une grande flotte romaine s'y laissa surprendre par le reflux[4]. Comme l'Océan, le double golfe syrtique était très redouté des marins[5] : cette fâcheuse renommée lui avait peut-être été faite par les Carthaginois[6], qui auraient jugé bon d'exagérer les dangers d'une mer qu'ils se réservaient.

Le premier traité conclu entre Carthage et Rome autorisait le commerce romain en Sardaigne[7]. Le second l'interdit[8].

I. § 111 (p. 91).

2. Ptolémée, I, 15, 3 (édit. Müller, p. 40) : distance de Leptis à Tæhnæ. Strabon, XVUI, 3, 6 : cap Métagonion, situé en face de Marseille (conf. t. II, p. 155). Ératosthène se servit de Timosthène ; on n'a pas la preuve que, pour le Nord-Ouest de l'Afrique, il ait employé d'autres ouvrages grecs contemporains.

3. Conf. Perroud, *De Syrticis emporiis* (Paris, 1881), p. 213. En 413, des soldats grecs, détournés de leur route par la tempête, suivirent cet itinéraire, entre la Cyrénaïque et Néapolis (Nabeul) : voir t. I, p. 455, n. 3.

4. Polybe, I, 39, 3. Conf. L. 11, p. 456.

5. T. I, p. 33.

6. Conf. Tissot, *Géographie*, I, p. 223.

7. Polybe, III, 22, 9.

8. Le même, III, 24, 11. Furtwangler (*Die antiken Gemmen*, III, p. 171) constate qu'on n'a pas découvert de scarabées étrusques en Sardaigne ; il en conclut que Carthage avait fermé l'île au commerce étrusque.

Nous ne savons pas à partir de quelle époque la même interdiction fut appliquée aux Grecs, dont l'industrie est très pauvrement représentée dans les nécropoles sardes[1]. Au temps d'Ératosthène, tout navire étranger qui s'approchait de l'île risquait d'être coulé[2].

En Espagne, le second traité assigne pour limite au commerce romain le port de Mastia[3], qui se trouvait près du cap de Palos, probablement là où Carthagène fut fondée au IIIe siècle[4]. Il y a lieu de croire que les marchands grecs n'étaient pas autorisés à s'avancer plus loin : nous savons qu'une colonie fondée par les Phocéens près de Malaga[5], Mænacé, fut détruite[6].

Les Carthaginois durent également s'assurer le monopole du commerce dans l'île d'Ibiça, où ils s'étaient établis au VIIe, siècle[7] ; peut-être aussi aux Baléares, où ils entretenaient des relations avec les indigènes, dont beaucoup allaient servir dans leurs armées[8].

On ne saurait dire s'ils agirent de même à Malte, à Gozzo et à Pantelleria. Ces îles étaient des escales entre l'Orient ou la Sicile et Carthage : il n'était guère possible d'en défendre l'accès à ceux qui se rendaient dans le port africain[9], mais il

---

1. On a pourtant trouvé à Tharros les épitaphes grecques de deux Marseillais (*Inscr. Graecae*, XIV, 609-610), qui semblent être antérieures à la perte de la Sardaigne par les Carthaginois. Je ne sais comment ces deux personnages sont venus mourir en Sardaigne. Je ne serais pas disposé à croire, avec M. Pais (*Ricerche storiche e geografiche sull' Italia antica*, p. 575), que Νεάπολις, lieu mentionné par Ptolémée (III, 3, 2) près de Tharros, ait été un comptoir marseillais, autorisé par Carthage. Cc nom est vraisemblablement la traduction grecque d'un terme punique : conf. t. II, p. 126.

2. Strabon, XVII, 1, 19.

3. Polybe, III, 24, 4. Conf. supra, p. 118.

4. T. I, p. 440.

5. *Ibid*., p. 413, n. 4.

6. *Ibid*., p. 445.

7. *Ibid*., p. 423. Les objets grecs y sont rares dans les tombes puniques : conf. Kahrstedt p. 131-2.

8. T. II, p. 374-5.

9. La connaissance du grec devait être répandue à Malte dès l'époque punique; quelques années à peine après que l'île eut échappé à la domination carthaginoise, un document officiel y fut rédigé en cette langue : *Inscr. Graecae*, XIV, 953 ; conf. t. II, p. 291, n. 5.

ne s'ensuit pas qu'ils aient été autorisés à y faire du négoce[1].

Ainsi, dès le VIe siècle, les Carthaginois instituèrent à leur profit des monopoles commerciaux en Occident; au IVe siècle, ils ne souffraient de concurrents ni en Afrique, à l'Ouest de la Cyrénaïque, ni en Sardaigne, ni dans le Sud de l'Espagne, ni au delà du détroit de Gibraltar.

La ruine de leur empire colonial entraîna naturellement la disparition de leurs privilèges. Quand ils eurent perdu la Sardaigne en 237, l'Espagne en 206, leurs colonies des côtes numides et maurétaniennes, la région des Syrtes après la seconde guerre punique, ils ne purent plus écarter les marchands étrangers que du littoral qui bordait leur province africaine, entre Tabarca et l'entrée septentrionale du golfe de Gabès.

Tout en s'assurant ces monopoles, Carthage avait intérêt à conserver des relations commerciales avec ceux-là mêmes qu'elle excluait de son domaine. Le traité de 348 stipule qu'à Rome, il ne sera pas fait de différence entre les marchands puniques et les Romains[2]. Une clause semblable ne se lit pas dans le premier traité[3]. Pourtant il nous paraît difficile de soutenir[4] que, jusqu'au milieu du IVe siècle, les Carthaginois ne furent pas admis à Rome. S'ils n'avaient pas eu implicitement ce droit, on ne voit guère pourquoi leur République, plus puissante, lors du premier traité, que la République romaine, aurait consenti à un pacte dont un seul article lui était, en somme, favorable la défense faite aux Romains de naviguer au delà du Beau

1. Je croirais volontiers qu'ils n'avaient pas ce droit (contrairement à l'avis de Kahrstedt, *l. c.*, p. 96). Le second traité rouchi avec Rome par Carthage et ses alliés contient cette clause (Polybe, III, 21, 12) : « Dans la partie de la Sicile dont les Carthaginois sont les maitres et à Carthage, les Romains pourront se livrer à toutes les opérations de commerce qui sont permises aux citoyens ». S'ils y avaient été autorisés chez d'autres « alliés » de Carthage, le traité l'aurait sans doute indiqué expressément.

2. Polybe, III, 24, 13. Plus d'un détail du Poenulus, représenté vers 190, prouve que Plaute a connu à Rome des marchands carthaginois : conf. t. III, p. 300-1.

3. Supposer qu'il y a une lacune dans notre texte serait une hypothèse vraiment trop commode.

4. Avec M. Kahrstedt, dans *Klio*, XII, 1912, p. 471.

Promontoire[1]. Nous croyons aussi qu'en mentionnant la conclusion, entre les Carthaginois et les Étrusques, de pactes « relatifs aux importations », Aristote[2] a voulu parler d'importations faites de part et d'autre : soit par des vaisseaux étrusques à Carthage, soit par des vaisseaux puniques dans certains ports de l'Étrurie.

Au Ve siècle, Hérodote parait avoir rencontré des Carthaginois dans des ports grecs[3]. Il y en avait à Syracuse et dans d'autres villes de la Sicile au début du IVe siècle[4] ; à Rhégion, quand éclata la première guerre contre Rome[5]. On retrouve leur trace dans divers lieux de la Grèce propre[6].

Aux peuples qui gardaient vis-à-vis d'elle leur indépendance, Carthage ne pouvait pas imposer sa politique commerciale par la violence ou la menace ; elle n'aurait pas obtenu d'eux le respect de ses monopoles et le libre accès de leurs ports, si elle ne leur avait rien accordé. Elle dut donc s'engager à ne point faire de conquêtes, à ne pas fonder de colonies dans les contrées dont ils étaient les maîtres, ou qu'ils entendaient se réserver. Les deux premiers traités avec les Romains lui interdirent de construire des forts dans le pays des Latins, d'y occuper aucune ville[7]. Elle laissa la Corse à la disposition des Étrusques[8] et y renonça peut-être à tout commerce. Elle reconnut les droits des Grecs de la Cyrénaïque au delà des

1. On a fait remarquer (Kahrstedt, *l. c*., p. 468, 470) que rien n'atteste des importations puniques dans le Latium après ce traité. Mais nous n'avons pas non plus de preuves archéologiques d'un commerce carthaginois avec Rome après le second traité, qui ouvrit expressément Rome à ce commerce.

2. *Politique*, III, 5, 10-11 : συνθήχαι περί τών είσαγωγίμων. Aristote qualifie d'échanges les rapports commerciaux des deux peuples : τάς άλλαγάς χαί τήν χρήσιν τήν πρός άλλήλους.

3. IV, 43, 195, 196 ; VII, 167. Il est vrai que ces renseignements d'origine carthaginoise, Hérodote a pu les tenir de Grecs qui seraient allés à Carthage. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 65-67.

4. Diodore, XIV, 46, l. Conf. *infra*, p. 151.

5. Zonaras, VIII, 9, p. 383, d.

6. Voir p. 152-3.

7. Polybe, III, 22, 12-13; 24, 5. Conf. t. I, p. 462.

8. T. I, p. 425.

Autels de Philène[1], sans doute aussi ceux de Marseille sur les côtes de la Gaule et du Nord-Est de l'Espagne.

Elle ouvrit à tous son port marchand[2]. Le premier traité avec Rome ne l'indique pas expressément, mais, si les Romains pouvaient trafiquer au Sud [et non, comme Polybe le comprend, à l'Ouest] du Beau Promontoire, il s'ensuit qu'ils avaient libre accès dans la grande ville africaine[3]. Une des clauses de ce traité était donc, croyons-nous, applicable à Carthage[4] : « Les Romains qui viendront pour le négoce ne feront aucune affaire sans l'assistance d'un héraut ou d'un greffier. Tout ce qui se vendra en présence de ceux-ci, le prix en sera dû au vendeur, sous la garantie publique, que la vente ait lieu en Libye ou en Sardaigne. » Mesure favorable aux étrangers, qui, isolés et ignorants des usages locaux, étaient plus exposés à subir des actes arbitraires, des abus de confiance, que capables d'en commettre. Si le second traité ferme aux marchands romains la Sardaigne et le reste de la Libye, il leur octroie à Carthage un statut plus avantageux encore que le précédent : ils pourront s'y livrer à toutes les opérations de commerce qui sont permises aux citoyens[5]. La capitale fut certainement ouverte, dans les mêmes conditions, aux Grecs et aux Étrusques : parmi les nombreux étrangers qui y étaient établis[6] beaucoup devaient être des négociants.

Dans la partie de la Sicile qui dépendait de l'État punique,

1. T. I, p. 451.

2. Qui était peut-être entouré d'un mur, pourvu de passages où se seraient faites les opérations de douane (voir t. II, p. 65, n. 4). Les marchandises importées n'auraient payé de droits que quand elles seraient entrées dans la ville, après avoir été vendues sur les quais. Celles que l'on réexpédiait dans d'autres ports, où les étrangers n'avaient pas accès, auraient transité en franchise par le port de Carthage et n'auraient été soumises aux droits qu'en arrivant à leur nouvelle destination.

3. C'est, du reste, ce qu'admet Polybe (III, 23, 4), malgré la manière dont il interprète le passage relatif au Beau Promontoire.

4. Polybe, III, 22, 8-9.

5. Le même, III, 24, 12.

6. Voir *infra*, p. 175-6.

le premier traité assure aux Romains tous les droits dont jouissent les Carthaginois[1]. C'est, on le voit, la clause que, plus tard, le second traité applique à la ville de Carthage; en même temps, il la renouvelle pour la Sicile[2]. Pourquoi cette faveur accordée dans l'île aux Romains dès la fin du VIe siècle, et maintenue au IVe, alors que des mesures contraires étaient adoptées en Sardaigne et en Afrique ? Les Romains avaient-ils réclamé, dans les ports phéniciens de la, Sicile, les mêmes facilités d'accès et de trafic que dans les ports grecs ? ou la participation à des avantages que les Carthaginois auraient consentis aux Grecs, pour obtenir de ceux-ci des avantages réciproques[3] ? La liberté des relations commerciales était-elle un privilège concédé par Carthage à ses vassaux et sujets siciliens, qu'elle traitait avec quelques ménagements[4] ? Il est malaisé de choisir entre ces hypothèses[5].

La piraterie a commencé dans la Méditerranée avec la navigation ; elle y a sévi, d'une manière plus ou moins intense, jusqu'au XIXe siècle, et c'est sur les côtes barbaresques qu'elle eu ses derniers repaires. Les Carthaginois s'y adonnaient[6],

1. Polybe, III, 22, 10.

2. Le même, III, 24, 12.

3. Ces avantages faits aux Grecs n'auraient peut-être été accordés qu'à regret ; peut-être même auraient-ils été révoqués peu d'années après la conclusion du premier traité entre Rome et Carthage. Hérodote (VII, 158) fait dire à Gélon, tyran de Syracuse, répondant en 480 à des Grecs qui lui demandent son appui contre Xerxès : « Lorsque je vous ai proposé de rendre libres ces marchés qui vous procuraient de grands avantages et de grands profits, vous n'êtes pas venus m'assister, etc. » On ne voit pas clairement de quoi il s'agit. Étaient-ce des marchés grecs, sur lesquels les Phéniciens auraient mis la main, après l'échec de l'entreprise de Dorieus dans l'Ouest de l'île (t. I, p. 431-2 ; conf. Pareti, *Studi siciliani ed italioti*, p. 98-100) ? Ou bien des marchés phéniciens, qui, longtemps ouverts aux Grecs, leur auraient été fermés ? En tout cas, Gélon, vainqueur des Carthaginois, dut les contraindre à rétablir l'ancien état de choses.

4. Conf. t. II, p. 311.

5. On conserve à Palerme une dédicace grecque à Aphrodite par un Marseillais (*Inscr. Graecae*, XIV, 295). Elle peut être antérieure au milieu du IIIe siècle. Mais il n'est pas sûr qu'elle ait été trouvée en ce lieu.

6. Les vaisseaux semblables à des navires de guerre que possédaient des particuliers devaient servir à la piraterie : voir t. II, p. 444, n. 1.

comme leurs alliés les Étrusques, comme les Grecs, les Latins, les Ligures, les Lipariens et d'autres encore[1]. Ces brigands ne se contentaient pas d'arrêter les navires qu'ils rencontraient ; ils faisaient des descentes à terre ; ils formaient souvent des flottes assez puissantes pour attaquer et rançonner les villes. Les États mêmes ne se faisaient pas scrupule d'agir ainsi envers les peuples avec lesquels ils n'étaient pas liés par des traités.

Carthage ne pouvait tolérer de tels crimes quand ils s'exerçaient contre ses marchands et ses possessions ; quand ils menaçaient de tarir les ressources des pays qu'elle prétendait exploiter. Elle employa évidemment sa marine de guerre à la protection des routes commerciales et des ports, à la police préventive et répressive. Les coupables qui se laissaient prendre étaient châtiés avec une sévérité exemplaire, même quand un long temps s'était écoulé depuis leurs méfaits[2]. Pour la défense des côtes, furent élevées de nombreuses tours[3], qui surveillaient le large et échangeaient des signaux d'alarme[4]. Beaucoup de ces vigies subsistaient en Afrique et en Espagne sous la domination romaine : on les appelait volontiers « tours d'Hannibal »[5], nom

1. Certains chefs de pirates, qui opéraient dans les eaux de Sicile et d'Italie, furent célèbres : par exemple, au début du Ve siècle, Denys de Phocée, terreur des Carthaginois et des Étrusques (Hérodote, VI, 17) ; au milieu du IVe, Postumius d'Étrurie (Diodore, XVI, 82, 3).

2. Aristote, *Rhétorique*, I, 12, 18 : « La punition n'est que tardive, comme elle le serait pour des gens qui auraient pillé les Carthaginois. » Il y a là une allusion à quelque proverbe.

3. Comme au XVe siècle, sur les côtes européennes de la Méditerranée occidentale, contre les pirates barbaresques.

4. Pour ces vigies, voir Pline l'Ancien, II, 181, et XXXV, 169 : en Afrique et en Espagne ; *Bell. Africum*, XXXVII, 14 : dans la région d'Hadrumète ; Tite-Live, XXII, 19, 6 : en Espagne ; Strabon, VI, 2, 1, in fine; conf. Plutarque, *De communibus notitiis*, 44 (*Moralia*, Didot, II, p. 1325) : en Sicile ; Pseudo-Scylax, 111, p. 89 : dans l'île de Lampédouse, entre Malte et l'Afrique. M. Patroni (*Mon. dei Lincei*, XIV, p. 126-130, pl. VIII et IX, fig. 1) a cru reconnaître les ruines d'une tour de guet phénicienne à l'extrémité de la péninsule de Nora, en Sardaigne. — Pour l'emploi de feux comme signaux : Pline, II, 181 (tours d'Hannibal) ; voir aussi Polyen, VI, 16, 2 (entre la Sicile et Carthage ; il ne s'agit pas dans ce texte de mesures contre la piraterie; du reste l'indication n'est pas vraisemblable).

5. Pline, ll. cc. Il faut probablement expliquer de même la mention d'un *Monumentum Anibal* (sic), sur la côte africaine, non loin d'Hippone : Géographe de Ravenne,

populaire auquel il ne faut sans doute attribuer aucune valeur historique.

La piraterie fut aussi l'objet d'accords diplomatiques. Telles étaient ces conventions par lesquelles les Carthaginois et les Étrusques se promettaient de ne pas se faire de tort[1]. On lit dans le premier traité avec Rome[2] : « Les Carthaginois ne feront aucun tort aux gens d'Ardée, d'Antium, de Laurente, de Circéi, de Tarracine, ni à aucun autre des Latins qui sont soumis à Rome. Quant à ceux qui ne lui sont pas soumis, les Carthaginois s'abstiendront de leurs villes ; s'ils en prennent une, ils la remettront intacte aux Romains[3]. Ils ne construiront aucun fort dans le pays des Latins. S'ils entrent en ennemis dans ce pays, ils n'y passeront pas la nuit » [clause destinée à les empêcher de s'avancer loin du littoral]. Carthage s'engageait donc à imposer à ses pirates certaines restrictions, à les observer elle-même : car il semble bien que ces articles visent surtout des expéditions officielles, ou quasi officielles, des entreprises publiques de brigandage[4]. En retour, elle exigeait certainement des Romains qu'ils ne lui fissent pas de tort, quoique la convention ne le stipule pas en termes exprès[5].

V, 4, édit. Pinder et Parthey, p. 347. Différente était la turris qu'Hannibal possédait pris de Thapsus : voir t. II, p. 132, n. 3.

1. Aristote, *Politique*, III, 5, 10-11 : σύμβολα περί τοῦ μή άδιχεῖν. Le même terme est employé pour indiquer des actes de piraterie dans la traduction grecque des traités conclus entre Carthage et Rome : Polybe, III, 22, 11 ; III, 24, 8 et 10.

2. Polybe, III, 22, 11-13.

3. On doit probablement comprendre ainsi ce texte : il n'est pas interdit aux Carthaginois de se jeter sur des villes indépendantes de Rome et d'y faire du butin, mais ils ne détruiront ni n'occuperont ces villes, qui devront être remises par eux aux Romains. Conf. ce qui est dit dans le second traité.

4. L'interdiction d'occuper des villes et de construire des forts ne peut concerner des particuliers, qui, leur coup fait, devaient avoir hâte de se rembarquer.

5. La défense de naviguer au delà du Beau Promontoire s'appliquait aux pirates aussi bien qu'aux marchands. Quant à l'interdiction d'exercer des actes de piraterie contre Carthage et le long des côtes où les Carthaginois autorisaient le commerce romain (Libye au Sud du Beau Promontoire, Sardaigne, Sicile occidentale), on peut supposer qu'elle allait de soi. De leur côté, les Romains n'ont pas pris la peine de stipuler que la piraterie, interdite contre leurs alliés latins, l'était aussi contre eux-mêmes.

Le second traité indique plus nettement les obligations réciproques des deux parties[1] : « .Au delà du Beau Promontoire et de Mastia de Tarséion, les Romains ne feront pas de butin.... Si les Carthaginois prennent dans le Latium une ville qui ne soit pas soumise aux Romains, les richesses et les habitants de cette ville leur appartiendront, mais ils rendront la ville[2]. Si quelques Carthaginois[3] s'emparent de gens qui, sans dépendre des Romains, ont avec ceux-ci un traité de paix écrit, ils ne les conduiront pas dans les ports des Romains ; si un de ces captifs y est amené et si un Romain le revendique, qu'il soit relâché. De leur côté, les Romains seront astreints aux mêmes obligations. Si, dans un pays qui dépend des Carthaginois, un Romain prend de l'eau et des provisions, il ne devra pas s'en servir pour faire du tort à aucun de ceux qui ont paix et amitié avec les Carthaginois. Même défense est faite aux Carthaginois. Si quelqu'un commet ces actes interdits, que la personne lésée ne se fasse pas justice elle-même, mais que le dommage devienne public. » La dernière phrase, que nous n'avons pas pu traduire littéralement, est soit mutilée, soit plutôt mal rédigée, mais le sens se devine[4] : quand un acte de piraterie sera commis par un Romain, la victime portera plainte à l'État carthaginois, qui, se substituant à elle, adressera une réclamation à l'État romain ; celui-ci réparera le dommage et il lui appartiendra de prendre contre le coupable les sanctions nécessaires. Naturellement, la même procédure était suivie, *mutatis mutandis*, lorsque l'auteur du méfait était un Carthaginois.

Parmi les mesures que la République prit en faveur du commerce, on doit compter l'aménagement du port marchand de

1. Polybe, III, 24, 4-10.

2. Il n'est pas question dans ce traité, comme dans le premier, des Latins soumis à Rome. On a jugé inutile de dire que les Carthaginois devaient s'abstenir envers eux de tout acte de piraterie.

3. Par conséquent, des particuliers : il ne s'agit pas d'expéditions officielles.

4. Conf. Meltzer, I, p. 344 et 520.

Carthage, grand bassin creusé à l'intérieur, des terres, entouré de quais, précédé, dans la baie du Kram, d'un vaste débarcadère[1]. Nous n'avons pas la preuve que des travaux analogues aient été exécutés ailleurs[2]. Çà et là, on retrouve en Afrique des restes de jetées antiques ; mais, parmi ces ouvrages, les uns sont romains[3] et l'âge des autres ne peut pas être déterminé.

Nous n'avons pas non plus de bonnes raisons de croire que, pour faciliter le mouvement commercial, et aussi pour affermir leur domination, les Carthaginois aient établi des réseaux routiers dans les contrées dont ils étaient les maîtres. Dans l'Afrique du Nord, quelques voies sont signalées à l'époque punique. L'une d'elles reliait la capitale à Néapolis (Nabeul), sur le golfe d'Hammamet[4] ; elle permettait à ceux qui se rendaient à Agrigente, à Syracuse, à Malte, ou bien vers le Byzacium et les Emporia, d'abréger la traversée et d'éviter les parages dangereux du cap Bon. D'autres routes se dirigeaient, à travers l'isthme de Carthage, vers Utique, Bizerte, la vallée de la Medjerda[5]. Une chaussée suivait le littoral à l'Est de Leptis la Grande[6] ; nous ignorons si elle faisait partie d'une longue corniche, qui aurait relié les villes des Syrtes. Ces voies ne valaient peut-être guère mieux que les pistes, inaccessibles aux charrois et impraticables par les mauvais temps, qui, comme aujourd'hui, devaient exister partout en pays indigène[7]. Cependant quelques travaux d'art sont mentionnés : des passages taillés dans

1. Voir t. II, p. 37, 43, 58, 69 et suiv.

2. Le port intérieur, ou cothon, d'Hadrumète parait avoir servi à la marine de guerre : t. II, p. 137, n. 10.

3. Par exemple, la grande jetée de Thapsus : t. II, p. 131.

4. Périple de Scylax, 110 (p. 89).

5. Voir *infra*, p. 130, n. 1.

6. T. II, p. 121.

7. Les Carthaginois passaient pour avoir été les premiers à garnir de pierres les voies : Deutéro-Servius, *In Aeneid*., 1, 422 (« vias lapidibus stravisse » ; conf. ici, t. II, p. 82, n. 9). S'il s'agit d'un empierrement en petits matériaux, cette indication peut se rapporter à des routes. Mais s'il s'agit de pavage ou de dallage, elle se rapporte à des rues de ville, comme les *strata viarum* de Carthage dans le vers de Virgile que commente le second Servius.

les collines qui barraient l'isthme de Carthage[1] ; un pont sur la Medjerda, à peu de distance de la mer[2] ; une digue qui, à travers des lagunes, portait la route du littoral, près de Leptis[3].

On s'étonne qu'un État où le commerce tenait une telle place ait tant tardé à batte monnaie. Ce n'était pas, il est vrai, un besoin pour les Carthaginois dans leurs relations avec les barbares : ceux-ci préféraient le vieux procédé du troc[4]. Sur des côtes lointaines, l'impossibilité de se comprendre et une défiance réciproque avaient fait adopter des modes d'échange particuliers, dont Hérodote[5], dans un passage déjà cité[6], nous donne un curieux exemple. Quand les marchands puniques avaient affaire à des gens civilisés, ils devaient se servir soit de lingots, en barres que l'on pesait, soit de monnaies étrangères. Ce fut seulement, semble-t-il, au IVe siècle que des monnaies furent émises à Carthage même; dans la Sicile occidentale, la frappe commença un peu plus tôt[7]. Nous avons dit qu'aux IIIe et IIe siècles, les pièces sont souvent de mauvais aloi[8] : ce qui causait évidemment des difficultés dans les transactions. On constate aussi que les poids manquent de précision et qu'ils ont été établis d'après divers systèmes : le classement en est fort incertain[9]. Il faut donc convenir que, si l'État punique protégea le commerce, il négligea de lui assurer des garanties qui nous paraissent indispensables.

---

1. Polybe, I, 75, 4. Conf. t. II, p. 4; t. III, p. 111, n. 2.

2. Polybe, I, 75, 5. Conf. t. III, l. c.

3. Strabon, XVII, 3, 18. Conf. t. II, p. 121.

4. Pseudo-Aristote, *De mirab. auscult.*, 88; Diodore, V, 17, 4 : aux Baléares. Périple de Scylax, 112 (p. 94) : sur la côte du Sahara. Strabon, XVII, 3, 20 : au fond de la grande Syrte. Pour le commerce d'échange des Phéniciens dans le Sud de l'Espagne, voir Ézéchiel, XXVII, 12 ; Diodore, V, 35, 3 ; Pseudo-Aristote, l. c., 135. Les Gaditains employaient encore le procédé du troc aux IIe-Ier siècles avant J.-C., sur la côte Nord-Ouest de l'Espagne : Strabon, III, 5, 11.

5. IV, 190.

6. T. I, p. 514-5.

7. T. II, p. 324-6, en tenant compte de l'observation faite *infra*, p. 459, n. 1.

8. T. II, p. 329-330.

9. Conf. Kahrstedt, p. 63 ; ici, p. 189-190.

III

Il serait intéressant de savoir ce que les Carthaginois importaient dans les contrées où s'exerçait leur négoce, et ce qu'ils en exportaient. Malheureusement, les textes anciens ne nous apprennent presque rien sur cette question. Quant aux trouvailles archéologiques, encore peu nombreuses, elles ne peuvent nous faire connaître que certaines séries d'objets manufacturés, représentant une faible partie du trafic.

On a vu que Carthage réussit à réserver presque entièrement à ses marchands[1] le monopole du commerce dans les colonies et factoreries phéniciennes de l'Occident et dans les pays dont elles étaient les portes sur la mer. De ce commerce, nous n'avons guère d'autre témoignage que le mobilier funéraire exhumé çà et là le long des côtes méditerranéennes : à Sousse, Lemta, Thapsus, Mahdia, El Alia, dans le Sahel tunisien ; à Collo et à Gouraya, sur le littoral algérien dans les îles de Pantelleria et de Malte ; à Cagliari, Nora, Sulci, Tharros, en Sardaigne; dans l'île d'Ibiça[2] ; à Villaricos, sur le littoral espagnol entre Carthagène et Alméria[3]. Depuis le IVe siècle, époque de l'extension des monopoles, jusqu'aux mutilations successives de l'Empire carthaginois, au IIIe et au IIe siècle, ce furent des vaisseaux phéniciens qui y introduisirent des céramiques grecques et campaniennes, des verreries égyptiennes. La plupart de ces produits étrangers devaient passer par Carthage[4].

1. Auxquels il faut joindre ceux des autres villes phéniciennes d'Occident et même d'Orient, qui avaient sans doute les mêmes droits que les Carthaginois. Les traités conclus par Carthage avec Rome valent pour les alliés de Carthage, et mention expresse est faite des Tyriens et des Uticains dans le second traité Polybe, III, 22, 4 ; 24, 3.

2. Pour ces nécropoles, voir *infra*, p. 426.

3. L. Siret, *Villaricos y Herrerias* [conf. supra, p. 57, n. 10].

4. Cela est douteux pour les vases grecs et campaniens de Villaricos : peut-être étaient-ils achetés dans la colonie grecque d'Empories, sur la côte de la Catalogne.

Dans les lieux que nous venons d'énumérer, bien plus nombreux sont des objets semblables aux produits de l'industrie punique : vases en terre cuite, bijoux, amulettes, verroteries, ustensiles en métal, œufs d'autruche ouvrés, etc. Beaucoup ont été sans doute importés de Carthage. Mais d'autres ont pu être fabriqués sur place ou dans quelque ville voisine.

Dans les colonies de Sardaigne, surtout à Tharros, on connaît des tombes antérieures au temps où l'île fut fermée au commerce étranger. Cependant, les objets grecs y étant en petit nombre, il est possible qu'ils aient été apportés par des navires phéniciens[1]. Quant aux objets phéniciens, les uns peuvent avoir été faits en Sardaigne même, d'autres provenir de la Phénicie, ou bien de Carthage. En général, nous ne saurions choisir entre ces hypothèses; la première est très vraisemblable, non seulement pour la majeure partie des poteries[2], marchandise commune et d'un transport assez difficile, mais aussi pour les pierres fines, ornées de gravures[3].

En Espagne, dans la vallée du Guadalquivir[4] et sur la côte méridionale[5], des sépultures datant des VIIe-VIe siècles avaient reçu des morts qui appartenaient à une population indigène, mais auprès desquels on avait déposé des objets phéniciens plaques et peignes gravés, en ivoire ou en os, œufs d'autruche gravés et peints, bijoux, poteries. Mais il se peut que tout cela ait été fabriqué soit en Orient, soit à Gadès, et vendu par des marchands de cette ville ou de Tyr, et non de Carthage[6].

Dans l'Afrique du Nord, des tombes contemporaines de la

1. On a aussi découvert quelques vases grecs des VIIe-Ve à Malte et à Pantelleria (voir p. 155, 156, 157, n. 3-4). Il n'est pas vraisemblable qu'ils aient passé par Carthage. Ils ont dû être apportés de Sicile, soit sur des vaisseaux grecs, soit sur des vaisseaux phéniciens.

2. Voir p. 58, n. 2 et 4.

3. *Supra*, p. 94.

4. Autour de Carmona : voir t. I, p. 441, n. 3. A Osuna : Engel et Paris, *Nouv. Arch. des missions*, XIII, p. 480-4, pl. XXXIX et XL.

5. A Herrerias et, près de là, à Villaricos (les plus anciens tombeaux de ce lieu) : voir t. I, p. 441, n. 4.

6. Conf. P. 100.

première Carthage et renfermant un mobilier punique ne se sont guère rencontrées que sur les côtes. A l'intérieur des terres, nous ne trouvons à mentionner que quelques sépultures, découvertes au Khangat et Hedjaj, à Zaghouane[1], à Béja[2] à Bulla Regia[3], qui puissent être antérieures, de fort peu, au milieu du second siècle[4]. Ces lieux étaient sur le territoire de la République, les deux premiers dans des régions où des Carthaginois devaient posséder des propriétés. En Algérie, au delà du littoral, Cirta (Constantine), une des capitales numides, est le seul endroit où aient été recueillies des poteries puniques[5], rares et de basse époque, peut-être postérieures à la chute de Carthage. Près de là, au Kheneg, un chef indigène avait reçu, vers le VIe siècle, sans doute par l'intermédiaire d'un marchand phénicien, un trépied (?) grec en bronze, dont un fragment nous est parvenu[6]. Si donc on s'en tenait aux preuves fournies jusqu'à présent par l'archéologie, il faudrait avouer que le commerce des Carthaginois avec les Libyens, les Numides et les Maures était à peu près nul.

Il est certain que la plupart des indigènes avaient peu de besoins et étaient trop pauvres pour en avoir davantage. Par exemple, ils s'abstenaient de vin[7], boisson dont d'autres barbares étaient très avides, comme des sauvages modernes le sont encore de l'eau-de-vie avec laquelle le commerce européen les empoisonne. Ils façonnaient des vases grossiers[8], qui leur

1. T. II, p. 106, n. 4.

2. *Ibid*., p. 109, n. 10.

3. Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 74-78, pl. XIV.

4. Cela n'est pas certain : celles de Zaghouane, de Béja et de Balla Regia pourraient dater de la seconde moitié du IIe siècle, ou même du siècle suivant.

5. Conf. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 55 (lampes); ibid., p. 110 et pl. XII, fig. 5 (urne à couvercle) ; Delaware, *Exploration scientifique de l'Algérie, Archéologie*, pl. 130, fig. 10 (et Texte explicatif par Gsell, p. 126) : jarre trouvée avec une lampe de type grec, qui peut être du IIe siècle (*ibid*., fig. 11-12).

6. Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. 340-1 et figure : sphinx.

7. Voir *supra*, p. 26.

8. Ce sont ceux qu'on trouve dans les dolmens et dans les tumulus. Les Berbères en fabriquent encore de semblables.

suffisaient : s'ils avaient reçu des poteries puniques en grandes quantités, on en aurait sans doute retrouvé davantage. Les vêtements en laine, en cuir dont ils se couvraient pouvaient être faits par le travail domestique ; les fers de leurs javelots, de leurs charrues, les rares outils et ustensiles indispensables, par des forgerons, ambulants ou établis dans les bourgs. Il se peut, cependant, que les Carthaginois aient fourni aux princes, aux chefs, des objets de luxe, belles armes, fines étoffes[1], bijoux, parfums, tapis, etc. ; que même ils aient eu des clients parmi des gens de condition plus modeste, surtout parmi ceux qui, ayant été soldats de Carthage, avaient pris quelque teinture de sa civilisation. Une partie des bijoux dont les Libyennes aimaient à se parer[2] étaient probablement d'origine phénicienne, soit qu'on allât les acheter dans les villes maritimes, soit qu'ils fussent fabriqués par des artisans qui parcouraient le pays[3]. En tout cas, il convient d'admettre l'existence d'un trafic de quelque importance entre le littoral et l'intérieur de la Berbérie. Les colonies, sauf celles qui bordaient la province punique, ne paraissent pas avoir eu derrière elles un territoire assez étendu pour leur permettre de vivre d'agriculture[4] ; elles étaient surtout des entrepôts et des marchés. Or le commerce qui s'y faisait, assez actif pour que Carthage s'en fût assuré le monopole, consistait aussi bien en importations qu'en exportations, car il se servit, jusqu'à une époque récente, des procédés d'échange.

Les indigènes des Baléares, qui n'usaient pas d'or et d'argent[5], recevaient des Carthaginois des vêtements[6], du vin et des femmes; en retour, ils leur livraient des esclaves: ils

1. Notons pourtant que le roi Gulussa s'habillait « simplement, à la manière des Numides », du moins en campagne : Polybe, XXXVIII, 7, 4 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXIX, 1).

2. Voir t. II, p. 305.

3. Comme- cela se fait de nos jours en Berbérie, et aussi en Orient (Perret et Chipiez, IV, p. 448).

4. Conf. t. II, p. 115.

5. Timée *apud Diodore,* V, 17, 4, et Pseudo-Aristote, *De mirab. ausculi*., 88.

6. Strabon, III, 5, 1.

allaient, selon Timée, jusqu'à donner quatre ou cinq hommes pour une femme[1]. Nous ne savons rien sur la nature des marchandises importées dans l'intérieur de la Sardaigne, dans la Sicile occidentale[2], chez les peuples indépendants de l'Espagne, auxquels Carthage demanda des mercenaires depuis le début du Ve siècle[3], et chez ceux que les conquêtes d'Amilcar Barca et de ses, successeurs assujettirent, pendant un petit nombre d'années, à sa domination.

Les monnaies puniques ne manquent ni en Tunisie, ni dans l'Algérie orientale. Mais on ne doit pas oublier qu'elles avaient encore cours, dans les provinces romaines d'Afrique, au second siècle de notre ère[4]. Ces monnaies semblent avoir circulé en assez grande abondance en Sardaigne[5], où elles durent se répandre surtout au temps où Carthage était maîtresse d'une bonne partie de l'île. Elles ne sont pas rares dans le Sud et l'Est de l'Espagne, mais il est très probable que la plupart d'entre elles, du moins les pièces d'argent, furent frappées dans la péninsule même, sous la dictature des Barcides[6].

Ce n'était pas seulement des îles Baléares que les Carthaginois emmenaient des esclaves, pour s'en servir eux-mêmes, — ils en avaient beaucoup[7], — ou pour les revendre à l'étranger,

---

1. Timée *apud* Pseudo-Aristote, l. c., où il est question d'échanges avec des marchands. Variante dans Diodore (V, 17, 3), où nous lisons que les Baléares rachètent leurs femmes contre trois ou quatre hommes, quand elles tombent aux mains des pirates. Timée ajoute que les insulaires qui servent dans les armées carthaginoises ne rapportent pas leur solde chez eux, mais l'emploient à acheter du vin et des femmes.

2. Pour des importations possibles de vin d'Afrique à Sélinonte et à Éryx, voir *supra*, p. 26-27.

3. Voir t. II, p. 367. A Villaricos, dans un cimetière du IVe siècle où le mobilier est en bonne partie punique, la plupart des morts sont probablement des indigènes (t. I, p. 447). Mais cc lieu maritime était un comptoir carthaginois autant qu'un bourg espagnol : voir infra, p. 136.

4. Voir Cagnat, Klio, IX, 1909, p. 201-3.

5. On a trouvé dans l'île plusieurs trésors de monnaies puniques : Pais, *Atti dell' Accad. dei Lincei*, Serie III, Scienze morali, Memorie, VII, 1881, p. 345, n. 7. Il se peut qu'il y ait eu des ateliers monétaires en Sardaigne : voir t. II, p. 327, n. 6.

6. T. II, p. 328-9.

7. T. II, p. 226, 299.

commerce dont les Phéniciens d'Orient leur avaient donné l'exemple[1]. On peut supposer qu'ils en tiraient aussi de l'Afrique septentrionale et de la Sardaigne[2]. D'ailleurs, cette marchandise se procurait par la piraterie à meilleur compte que par des transactions pacifiques[3].

Parmi les exportations, les matières nécessaires à l'industrie devaient tenir une large place. Nous ne saurions affirmer que la Berbérie et la Sardaigne aient été mises à contribution pour les minerais dont elles sont bien pourvues, fer, cuivre, plomb[4]. Mais les Phéniciens s'étaient enrichis en allant, dans le Sud de l'Espagne, chercher divers métaux, surtout de l'argent[5]. Les Carthaginois les imitèrent. Au IVe siècle, l'argent et le plomb de la Sierra Almagrera étaient sans doute embarqués sur les vaisseaux qui apportaient nombre d'objets puniques tout près de la montagne, à Villaricos ; un Gerashtart, dont l'épitaphe, en langue phénicienne, a été retrouvée dans ce lieu[6], peut avoir été gérant de quelque agence commerciale. On sait que, plus tard, à l'époque des Barcides, les mines du Sud de l'Espagne furent exploitées très activement[7] ; une partie de l'argent qu'elles produisaient allait certainement à Carthage.

Le bois employé dans les chantiers de constructions navales était peut-être tiré des grandes forêts du Nord de la Tunisie[8] ; de la région de Carthagène venait du sparte pour la corderie[9]. Les indigènes qui, en Afrique et ailleurs, se livraient à l'élevage, fournissaient des laines et des peaux, pour la fabrication

1. Voir P. Cheminant, *Les prophéties d'Ézéchiel contre Tyr* (Paris, 1912), p. 53.

2. Devenus maîtres de la Sardaigne, les Romains en tirèrent beaucoup d'esclaves, qui étaient, il est vrai, des prisonniers de guerre.

3. Voir, par exemple, ce qui est dit dans le second traité avec Rome : *supra*, p. 128.

4. *Supra*, p. 49.

5. T. I, p. 406.

6. *Rép. d'ép. sém*., 11, 600.

7. T. II, p. 318.

8. *Ibid*., p. 95, n. 4. Il se peut aussi que les Carthaginois aient exploité des forêts en Sardaigne.

9. Pline l'Ancien, XIX, 26. Conf. t. II, p. 448.

des vêtements et des cuirs. Les laines très fines d'Ibiça[1] devaient être recherchées par les tisserands puniques. A Carthage, on apportait aussi de la pourpre, des défenses d'éléphants, des veufs et probablement des plumes d'autruches, des peaux d'animaux sauvages : toutes choses qui se trouvaient en Berbérie. Des pierres précieuses, escarboucles et grenats, étaient recueillies chez les Masæsyles[2] et les Nasamons[3] : les Grecs les appelaient pierres carthaginoises, du nom de la ville où ils les achetaient[4]. Pour les céréales récoltées sur le territoire libyque et en Sardaigne, les prélèvements de l'État réduisaient beaucoup le rôle des négociants en grains[5]. Les salaisons que l'on préparait dans les stations de pêche africaines et espagnoles donnaient lieu à un trafic assez important[6].

Matières premières et, dans une mesure beaucoup moindre, denrées alimentaires, tels étaient les produits tirés par les Carthaginois de leur domaine colonial. L'industrie qui s'était faiblement développée dans quelques villes côtières faisait appoint, et non concurrence aux importations de la capitale ; elle ne répondait qu'à des besoins locaux ou régionaux, sauf les belles étoffes de Malte, dont la renommée s'étendait au loin[7] et que l'aristocratie punique appréciait certainement. La présence d'un vase espagnol dans une tombe creusée au lue siècle près de Bordj Djedid[8] ne suffit pas pour faire admettre que Carthage se soit largement approvisionnée de cette céramique barbare[9].

---

1. Diodore, V, 16, 2. Couf. *supra*, p. 41, n. 7.

2. Strabon, XVII, 3, 11 : λίθους ... τούς λυχνίας χαί χαρχηδονίους λεγομένουςι.

3. Pline, XXXVII, 104 : « Carchedonia... nascitur apud Nasamonas Carthaginem quondam deportabantur ».

4. Théophraste (*De lapidibus*, III, 18) dit que l'anthrax (il s'agit de l'escarboucle) vient de Carthage et de Marseille ; conf. ibid., VI, 34 ; Pline, XXXVII, 92. Voir à ce sujet Tissot, *Géographie*, I, p. 269-270.

5. *Supra*, p. 49.

6. Voir p. 51-52. Pour ce trafic, il faut sans doute aussi tenir compte des pêcheries de Sardaigne.

7. *Supra*, p. 104.

8. Boulanger, Musée Lavigerie, Suppl., I, p. 61-62, pl. IX, fig. 1.

9. On peut noter aussi la découverte, dans un tombeau de Douimès, d'un objet

IV

C'est par le littoral des Syrtes que les communications entre la Méditerranée et l'Afrique centrale rencontrent le moins d'obstacles[1]. Le soin que prirent les Carthaginois d'écarter de ces parages la colonisation grecque et de fixer aux Autels de Philène la limite de leur empire, s'explique peut-être surtout par leur désir de se réserver le commerce avec les oasis du Fezzan et, au delà, avec le Soudan. La prospérité des Emporia, colonies fondées sur un rivage dont les ressources agricoles sont très médiocres[2], paraît attester ce commerce[3].

D'après Hérodote[4], il fallait trente jours, par le chemin le plus court, pour aller chez les Garamantes, en partant du pays des Lotophages (situé entre les deux Syrtes). Il y avait donc, dès le Ve siècle, des relations entre la côte où Leptis, Gaphara, Oea, Sabratha furent occupées par les Phéniciens, etle Fezzan, pays des Garamantes. La route dont parle Hérodote est, à notre avis, celle qui, partant de Tripoli (l'antique Oea) ou de Lebda (Leptis), fait un détour vers l'Est, pour éviter la région désolée du plateau Rouge, passe par Bou Ndjem et Sokna, puis traverse la montagne Noire. Elle n'est pas la plus courte, quoi qu'en dise l'historien. Mais celle qui va droit du Nord au Sud, par Mizda, le plateau Rouge, Éderi, et mène en trois semaines de Tripoli à Djerma, est bien plus pénible et semble n'avoir pas été suivie au temps d'Hérodote[5]. D'autre part, il se peut que, de Leptis, d'Oea, de Sabratha, et aussi de Gigthi

---

probablement fabriqué en Sardaigne, une pendeloque en bronze très grossière, représentant un cerf : Delattre, *Nécrop. punique de Douïmès, fouilles de 1893-4*, p. 31, lig. 57 ; Pallary, *Revue tunisienne*, XVIII, 1911, p. 133.

1. Schirmer, *Le Sahara*, p. 314.
2. T. I, p. 23-25.
3. Conf., t. I, p. 591 ; t. II, p. 127-8, 319.
4. IV, 183.
5. Voir Gsell, *Hérodote*, p. 147-150.

et de Tacapas, sur la petite Syrte, des pistes, se dirigeant au Sud-Ouest ou au Sud, aient convergé vers Ghadamès, qui dut être de bonne heure un des carrefours du Sahara[1]. Du Fezzan au Bornou, le trajet est assez facile par les oasis de Kaouar et Agadem. De Ghadamès, on va au Soudan par Ghat et Agadès, ou, plus à l'Ouest, par le Touat.

Au Ier siècle de notre ère, les Garamantes étendaient leur domination sur une région soudanaise, où ils conduisirent des Romains[2]. Il est permis de supposer que leurs relations avec l'Afrique centrale dataient de plus loin et qu'ils servaient d'intermédiaires au commerce punique[3]. Des Carthaginois ne craignaient pas d'accompagner les caravanes. Un certain Magon aurait franchi trois fois le désert. On ajoute, il est vrai, un détail qui est de nature à nous mettre en défiance : Magon aurait fait ces voyages en vivant d'aliments secs et sans boire[4]. La traversée du Sahara était déjà fort dure; mais elle l'était moins qu'aujourd'hui, car les eaux se dérobaient moins sous les sables[5]. Les convois devaient être formés de bœufs, d'ânes, de chevaux : l'usage des chameaux ne se répandit que plus tard, vers le IIIe siècle après J.-C.[6].

Sur le commerce qu'ils faisaient avec l'intérieur de l'Afrique, les Carthaginois n'avaient sans doute pas renseigné les Grecs. Nous savons seulement que des escarboucles, recueillies dans le pays des Garamantes, étaient apportées à Carthage[7].

---

1. Nous avons fait remarquer (t. II, p. 123) que l'existence de Sabratha ne se justifie guère autrement : c'est le lieu du littoral d'où l'on atteint le plus aisément Ghadamès (Pline, V, 35 : « Cydamum e regione Sabratae »).

2. Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, p. 236-7. Le même, *Hérodote*, p. 151.

3. Les Nasamons, peuplade du littoral de lu grande Syrte, ont peut-être aussi joué un rôle dans ce trafic. Ils voyageaient, à travers le désert : voir Hérodote, II, 32 ; IV, 172 et 182 ; conf. Gsell, *Hérodote*, p. 202, 203 et suiv.

4. Athénée, II, 22, p. 44, e.

5. Voir t. I, p. 56, 62.

6. *Ibid*., p. 60.

7. Strabon, XVII, 3, 19 ; Pline, XXXVII, 92 ; conf. Gsell, *Hérodote*, p. 153. On les appelait pierres carthaginoises : voir supra, p. 137.

Les Garamantes, dit Hérodote[1], allaient, sur des chars attelés de quatre chevaux, donner la chasse à des Éthiopiens qui habitaient des cavernes : peut-être dans le Tibesti, au Sud du Fezzan[2]. Conduisaient-ils ces malheureux aux ports des Syrtes, pour les vendre comme esclaves ? Amenaient-ils du Soudan d'autres nègres, destinés au même sort ? C'est ce que nous ignorons[3]. Il y avait certainement des nègres à Carthage[4] et il est vraisemblable que le commerce punique en vendait aux Grecs et aux Italiens[5]. Mais ils pouvaient venir de moins loin, de la lisière méridionale de la Berbérie, où des « Éthiopiens » vivaient dans l'antiquité[6]. Rien ne prouve que les Carthaginois en aient tiré beaucoup du cœur de l'Afrique : par la piraterie, la guerre et la traite, les pays méditerranéens alimentaient largement les marchés d'esclaves.

Du Sahara, on apportait évidemment des dattes, mais il n'y avait pas là matière à un fort trafic, car, dans chaque oasis, une bonne partie de la récolte devait être réservée à l'alimentation des habitants[7]. Du Soudan, pouvaient venir de l'ivoire, des peaux de bêtes sauvages, des plumes d'autruches[8]. Il ne faut pas oublier, cependant, que la Berbérie fournissait ces produits en abondance. Une autre marchandise, la plus recherchée de toutes, cheminait peut-être à travers les pays mystérieux de l'Afrique tropicale et les immensités du désert, pour atteindre les Emporia des Syrtes : l'or du Haut-Niger, de la Falémé et de la Haute-Guinée.

---

1. IV, 183.

2. Cela n'est pas certain : conf. Gsell, *Hérodote*, p. 152-4.

3. On peut supposer qu'ils employaient leurs prisonniers à la culture de leurs oasis : conf. t. I, p. 300.

4. Voir t. I, p. 302, n. 2, et *infra*, p. 174.

5. Pourtant ils étaient peut-être moins nombreux que ceux qui parvenaient aux pays méditerranéens en passant par l'Égypte.

6. T. I, p. 203 et suiv.

7. Les Nasamons se rendaient tous les ans, des bords de la grande Syrte, à l'oasis d'Augila, pour la récolte des dattes (Hérodote, IV, 172 et 182 ; Gsell, *Hérodote*, p. 125). On ne dit pas qu'ils en aient fait le commerce.

8. Conf. plus loin (p. 141-2), pour l'ivoire et les peaux que des Phéniciens exportaient de la côte saharienne, en face de Cerné.

Les Carthaginois se procuraient par ailleurs le précieux métal et ils avaient bien voulu en faire confidence à Hérodote, ou à quelque autre Grec, dont Hérodote serait l'écho[1]. Des gens entreprenants se rendaient par mer à un pays de la Libye, en dehors des Colonnes d'Hercule. Ils y déposaient sur le rivage des marchandises et prenaient en échange de l'or, apporté par des indigènes ; l'affaire était conclue sans qu'on se parlât, sans même qu'on se vît de près. L'historien n'indique pas où était ce pays. Comme nous l'avons déjà fait observer[2], il n'est pas nécessaire d'admettre que les marchands carthaginois se soient avancés jusqu'à la côte de Sénégambie, même si l'or provenait du Soudan : ceux qui le leur vendaient auraient pu le transporter, à travers le Sahara occidental, dans des parages situés bien plus au Nord; au reste, cet or pouvait être recueilli clans le Sud du Maroc[3].

La dernière des colonies fondées par Hannon sur le littoral africain de l'Océan fut établie dans l'île de Cerné, qui se trouvait, croyons-nous, entre les caps Juby et Bojador, en face des Canaries[4]. Vers le milieu du IVe siècle, certainement après l'expédition d'Hannon, le Périple de Scylax[5] donne des détails intéressants sur le commerce fait par les Phéniciens avec les Éthiopiens qui habitaient une grande ville, tout près de là, en terre ferme. Il s'y tenait, semble-t-il, une foire à date fixe. Arrivés à Cerné, les Phéniciens jettent l'ancre et dressent des tentes dans l'île[6]. Après avoir déchargé leurs vaisseaux, ils se servent de barques pour se rendre, avec leurs marchandises, à la ville des indigènes. On procède alors aux échanges. Les trafiquants emportent des peaux de cerfs (c'est-à-dire d'antilopes ?),

1. IV, 196.
2. T. I, p. 515.
3. *Ibid*.; voir aussi Gsell, *Hérodote*, p. 240.
4. T. I, p. 488.
5. § 112 (P. 94-95).
6. Ce qui ne prouve pas que la colonie d'Hannon eût alors disparu : voir t. I, p. 488, n. 6.

de lions, de panthères, d'éléphants, d'animaux domestiques; de l'ivoire, employé chez ces nègres à des usages communs ; même du vin, ce qui est bien invraisemblable[1]. La phrase relative à ce qu'ils laissent aux Éthiopiens est en mauvais état. Il y est fait mention de parfumerie, de pierre égyptienne (menus objets de parure en faïence égyptienne[2]), de céramique attique, — si le texte n'est pas altéré, il s'agit de vases peints ou vernissés, produits attiques ou imitations[3], — d'autres poteries encore.

D'après le Pseudo-Scylax[4], la navigation est impossible au delà de Cerné, à cause du peu de profondeur de la mer, des boues et des algues. Ces indications inexactes attestent seulement qu'à la connaissance des Grecs, les vaisseaux phéniciens ne dépassaient pas la côte septentrionale du Sahara. Nous ne pouvons dire si, au IVe siècle et aux siècles suivants, ils s'avançaient plus loin[5].

Il est douteux que les Carthaginois aient entretenu des relations commerciales avec les îles Canaries[6]. S'ils abordèrent à Madère, ils n'y eurent pas d'établissements permanents[7]. On aurait découvert, en 1749, des monnaies puniques et cyrénéennes à Florès, l'île la plus occidentale de l'archipel des Açores[8]. A supposer que cela soit vrai, il faudrait prouver qu'elles y avaient été introduites dès l'antiquité.

Le long des côtes européennes de l'Océan atlantique, les marins du Sud de l'Espagne, du pays de Tartessos, allaient

1. Conf. *supra*, p. 21.

2. *Supra*, p. 97, n. 5.

3. Les vases peints grecs étant très rares dans les nécropoles puniques, on pourrait penser aux petits vases, entièrement couverts d'un vernis noir, qui turent fabriqués à Athènes, puis en d'autres lieux, surtout en Campanie voir *infra*, p. 159 et suiv.

4. § 112, p. 93.

5. Conf. t. I, p. 508-9.

6. *Ibid*., p. 519-520.

7. *Ibid*., p. 520-2.

8. M.-Ch. Sprengel, *Gechichte der wichligsten geographischen Enideckungen* (2° édit., Halle, 1792), p. 56 et 60.

depuis longtemps chercher, à l'entrée de la Manche, l'étain de la presqu'île de Cornouaille[1]. On ne sait quand les Phéniciens s'y rendirent à leur tour, en partant de Gadès. L'expédition officielle d'Himilcon, antérieure au milieu du IVe siècle, visita les îles Œstrymnides, qui étaient situées probablement à l'extrémité de la Bretagne française. C'était là que des indigènes vendaient aux étrangers l'étain et le plomb que, sur des barques, ils apportaient de l'extrémité Sud-Ouest de l'Angleterre[2]. Des marchands puniques avaient dû précéder Himilcon dans ces parages; d'autres le suivirent[3]. Il se peut qu'ils aient poussé jusqu'à la pointe de Cornouaille, pour nouer des relations directes avec le peuple qui exploitait les mines[4]. Une autre route de l'étain britannique vers la Méditerranée traversait la Gaule et aboutissait à Marseille[5] ; les Carthaginois n'en étaient pas les maîtres. Certainement suivie à la fin du IVe siècle ou au début du IIIe[6], elle était sans doute bien plus ancienne. Nous ne sommes pas à même d'apprécier l'importance relative de ces deux routes. Au Nord-Ouest de l'Espagne, l'étain de la Galice et des Asturies fut exploité à l'époque de la domination romaine ; des vaisseaux venaient le charger à des îles Cassitérides[7]. Mais on n'a pas la preuve qu'il ait été connu des Carthaginois[8].

---

1. T. I, p. 407.

2. *Ibid*., p. 470-1.

3. Les visites des marchands carthaginois aux Œstrymnides sont attestées par Festus Aviénus, *Ora marit*., 114-5.

4. Diodore (V, 22, 1) indique, d'après Timée, que les habitants de la région du cap Bélérion (pointe de Cornouaille) sont très hospitaliers et que leurs mœurs se sont adoucies par suite de leurs relations avec les marchands étrangers.

5. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 410.

6. Ce que Diodore en dit (V, 22, 2-4) est emprunté à Timée. Pour l'île d'Ictis (Ἰχτις), qu'il mentionne à ce propos, conf. Pline l'Ancien, IV, 104, citant Timée (« insulam Mictim »).

7. Les îles Cassitérides dont parle Hérodote (III, 115; conf. ici, t. I, p. 516) et « d'où, dit-il, nous vient l'étain », étaient sans doute celles que Festus Aviénus appelle Œstrymnides. Le mot χασσίτερος (étain) a pu servir à dénommer diverses îles d'où l'on exportait ce métal.

8. Voir t. I, p. 407, n. 2.

Entre Gadès et l'extrémité de la Bretagne, il avait fallu établir des escales, dont quelques-unes devinrent probablement des comptoirs. Nous n'avons aucun renseignement sur le commerce qui s'y faisait, aucun indice d'influences puniques sur les habitants de l'Espagne occidentale et septentrionale, de la Gaule occidentale[1].

Il n'existe pas de motifs de croire que les Carthaginois aient dépassé le marché de l'étain et se soient avancés par mer jusqu'à un marché de l'ambre, qui se serait tenu vers l'embouchure de l'Elbe. Ils semblent n'avoir guère apprécié cette matière[2].

V

Rentrons dans la Méditerranée, vers les pays que Carthage ne put soumettre à son monopole commercial.

Elle eut des relations avec les peuples riverains des golfes du Lion et de Gênes : à plusieurs reprises, elle leva chez eux des mercenaires[3]. Pourtant on ne voit pas que ses marchands aient beaucoup fréquenté ces parages : c'était le domaine de Marseille. Celle-ci, quand elle était en paix avec sa vieille rivale[4], ne devait pas exclure les Carthaginois de son port, ni peut être

1. Les arguments présentés à ce sujet me paraissent sans valeur. Voir, entre autres, Lionel Bonnemère, *Bulletins de la Société d'anthropologie*, 1899, p. 389-397. Quand même on admettrait l'antiquité des signes gravés sur la plaque de schiste de Guérande (*Revue des études anciennes*, XVII, 1915, fig. à la p. 68), il resterait à démontrer qu'ils forment une inscription phénicienne.

2. Voir t. I, p. 471, n. 9; t. IV, p. 104. Naturellement, ils n'avaient pas à prendre part au transport par terre, à travers l'Europe centrale, de l'ambre que l'on recueillait soit sur les côtes de la mer du Nord, soit sur celles de la Baltique. De nombreuses monnaies puniques, découvertes en Croatie, à Mazin et à Kula, ne sont pas des documents dont nous devions tenir compte dans une étude sur le commerce carthaginois, car elles ont été apportées dans ces lieux assez longtemps après la destruction de Carthage : voir *Revue numismatique*, 1901, p. 290-2, d'après M. Bahrfeldt, *Der Munzfund von Mazin* (Croatien), Berlin, 1901 (que je n'ai pas pu consulter).

3. T. II, p. 376-8.

4. Voir t. I, p. 444-5, 460-1.

même de ses colonies. Mais ils n'y ont laissé que des traces insignifiantes ou incertaines. Quelques vases, fort communs, exhumés à Marseille, ont un aspect phénicien[1]. A Ampurias, au pied des Pyrénées, ce sont des objets peu nombreux et sans valeur, poteries et amulettes en faïence égyptienne (si on les a bien trouvés en ce lieu)[2] ; à Monaco, des monnaies puniques[3], qui pourraient y avoir été introduites après le milieu du IIe siècle. Une célèbre inscription[4], — tarif de sacrifices, — exhumée sous la cathédrale de Marseille, a été gravée à Carthage[5], et il n'est pas vraisemblable qu'elle ait pris place dans un temple qu'auraient élevé des métèques carthaginois, domiciliés dans la colonie phocéenne[6] ; cette pierre africaine a pu servir, nous ne savons quand, de lest à quelque vaisseau et être abandonnée sur la côte de Provence[7]. Une autre inscription punique[8], épitaphe d'une prêtresse, est sortie de terre, il y a quelques années, à Avignon ; mais il n'est pas interdit de croire qu'on l'avait apportée de Tunisie très peu de temps auparavant [9].

En Étrurie, dans le Latium, en Campanie, des tombes, appartenant pour la plupart au VIIIe siècle et à la première moitié du VIIe[10], contenaient des objets de style oriental, qui avaient été

1. Clerc (et Pottier), *Revue historique de Provence*, I, 1901, p. 267-9.

2. Kahrstedt, p. 126.

3. Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, 1880, p. 114-5 ; 1895, p. 159. Des monnaies puniques ont été découvertes dans quelques autres lieux de la Gaule, près de Marseille, à Besançon, etc. : voir Blanchet, *Revue numismatique*, 1909, p. 270.

4. C. I. S., I, 165.

5. Des géologues ont reconnu que la pierre a été tirée d'une carrière de la région de Carthage.

6. C. I. S., I, p. 238 du t. I ; Blancard, *Bull. archéol. du Comité,* 1902, p. LXI-LXII ; Vasseur, *Bull. de la Société archéol. de Provence*, III, 1916, p. 182. Contra : Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 389, n. 1, et *Rev. des études anciennes*, XX, 1918, p. 196.

7. Ce qui ne veut pas dire que, depuis ce temps, elle n'ait pas été déplacée. Elle a été trouvée à plus de trois mètres au-dessus du niveau de la mer (Blancard, l. c.).

8. *Rép. d'ép. sém*., 1, 360.

9. La pierre est un calcaire noir, africain.

10. Je ne puis adopter les dates plus élevées, proposées par M. Montelius dans son livre *Die vorklassische Chronologie Italiens* (Stockholm et Berlin, 1912).

fabriqués et importés par des Phéniciens[1] : scarabées, figurines, petits vases enterre émaillée, verroteries, bijoux, coupes d'argent historiées, ivoires et albâtres sculptés[2]. Les scarabées, amulettes et verroteries apparaissent dès le IXe siècle : Carthage n'existait pas encore, ou venait à peine d'être fondée. Il est possible qu'au VIIe siècle, à une époque où elle était déjà prospère, elle ait participé à ce commerce, mais ce n'est qu'une hypothèse. Nous avons vu[3] que les coupes d'argent ont été probablement faites dans des ateliers orientaux, et il n'y a pas lieu de supposer qu'avant d'être introduites en Italie, elles aient passé par l'Afrique.

Les objets d'importation phénicienne ne se rencontrent, plus guère après le VIIe siècle dans le centre de la péninsule[4], soit que l'accès de cette contrée leur ait été fermé par suite de la concurrence victorieuse du commerce grec, soit qu'ils aient cessé d'être de mode[5].

D'autre part, on a trouvé à Carthage[6], et aussi en Sar-

1. Si le nom d'Agylla, par lequel les Grecs désignaient la ville étrusque de Cæré, a été emprunté aux Phéniciens (voir t. I, p. 403, n. 1), ceux-ci ont évidemment fréquenté ce lieu.

2. Voir, entre autres, Gsell, *Fouilles dans la nécropole de Vulci,* p. 302-3, 419 et suiv. ; Kahrstedt, dans *Klio*, XII, 1912, p. 461-473. Je ne parle pas ici des objets qui ont été attribués à tort aux Phéniciens et qui sont soit de travail grec, soit de travail étrusque : voir *supra*, p. 85 (n. 5), 99, 102. Aux produits phéniciens, il faut joindre quelques scarabées, amulettes, gourdes en terre émaillée, qui sont de travail égyptien, mais ont dû être importés par des Phéniciens.

3. P. 83.

4. Peut-être un peu plus tard en Campanie : Kahrstedt, l, c., p. 468. Au Nord de L'Apennin, dans la région de Bologne, des tombes plus récentes renfermaient quelques verroteries et scarabées, qui peuvent être phéniciens : Kahrstedt, *ibid*., p. 468 et 473.

5. Dans la seconde moitié du VIIe siècle, le commerce grec était très florissant en Italie et il tendait naturellement à évincer le commerce phénicien. Pourtant, si les Italiens avaient conservé, par exemple, le goût des scarabées et des amulettes en terre émaillée, il eût été facile aux Grecs de leur en fournir, puisqu'ils en fabriquaient à Naucratis, fondée en Égypte vers 650 : voir H. Prinz, *Funde aus Naukratis*, p. 100 et suiv.

6. Delattre, *Nécrop. punique de Saint-Louis*, fig. à la p. 25, en haut. Le même, *Mémoires des Antiquaires de France*, LVI, p. 284, 291, 290, 364, 369. Musée Alaoui, Suppl., p. 291-2, pl. CI, fig. 6. Gauckler, *Nécrop*., pl. CLXIX et CLXXXVL Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. CXLIII. On signale aussi une coupe en bucchero dans une tombe d'Utique : *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. CXCVII.

daigne[1], dans des sépultures de la fin du VIIe siècle ou du début du VIe[2], de petits vases aux parois minces, de formes élégantes, imitant des modèles métalliques, d'une couleur noire, très foncée, obtenue par un procédé de fumigation et revêtue d'une couche brillante de cire. Ce sont des buccheri, tout à fait semblables à ceux qui abondent dans les tombes étrusques contemporaines[3]. La fabrication des buccheri a été certainement fort active en Étrurie, mais des découvertes récentes ont prouvé que la céramique dont nous parlons a eu ses Origines en pays grec, dans l'île de Lesbos et peut-être ailleurs[4]. Les ateliers toscans ont dû copier tout d'abord des exemplaires importés. Il est donc difficile de dire si les buccheri recueillis à Carthage sont étrusques ou grecs. Si l'on veut adopter la première hypothèse[5], on ne doit cependant pas affirmer qu'ils ont été transportés directement d'Étrurie en Afrique, soit sur des vaisseaux étrusques, soit sur des vaisseaux puniques. Des buccheri étaient importés à Syracuse[6] : peut-être le port sicilien a-t-il servi d'intermédiaire entre le centre de fabrication et Carthage[7].

Ainsi, nous n'avons pas la preuve que, dans ces temps lointains, les Carthaginois et les peuples de l'Italie aient eu des relations commerciales.

---

1. A Tharros : von Duhn, dans *Strena Helbigiana*, p. 67 et 68 ; Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 256. Quelques buccheri ont été apportés dans la colonie phénicienne de Motyé, en Sicile : Pace, *Not. degli scavi*, 1915, p. 443.

2. A Carthage, ils disparaissent avant les vases corinthiens : Gauckler, *l. c.*, p. 508.

3. Je n'ai constaté, aucune différence entre les buccheri conservés aux musées Lavigerie et Alaoui et ceux que j'ai tirés jadis en grand nombre de la nécropole de Vulci.

4. Pottier, *Catalogue des vases antiques du Louvre* (I), p. 153 ; (II), p. 325. Perrot, histoire de l'art, IX, p. 155 et suiv.

5. Qui, somme toute, me parait la plus vraisemblable.

6. On a trouvé aussi des buccheri à Mégara Hyblæa et à Sélinonte : voir Orsi, *Mon. dei Lincei*, XVII, p. 253, 254. On en a recueilli des fragments à Marseille : Vasseur, *Annales du musée d'histoire naturelle de Marseille*, XIII, 1914, p. 94-95, pl. XIII, fig. 16-19.

7. A Syracuse (comme du reste en Étrurie), ces buccheri sont mêlés à de petits vases corinthiens identiques à ceux qui accompagnent les buccheri des sépultures carthaginoises.

Plus tard, vers la fin du VIe siècle, quelques tombes étrusques de Tarquinies (Cornéto) contiennent des scarabées en pierre fine, de style égyptisant, ressemblant à ceux que l'on retrouve à Carthage, en Sardaigne, et aussi en Phénicie[1]. Il se peut que ce soient des produits puniques : les Carthaginois étaient, depuis une trentaine d'années, les alliés des Étrusques[2].

C'est à la même époque que se place, selon l'indication de Polybe, le premier traité de commerce entre Carthage et Rome, traité suivi d'autres accords. On sait que des conventions semblables lièrent les Étrusques et Carthage. Il n'est donc pas douteux qu'un trafic important ait existé entre elle et l'Italie pendant plusieurs siècles relations attestées par la présence d'Italiens à Carthage[3], de Carthaginois à Rome[4], et par des échanges de monnaies[5].

D'autres témoignages peuvent être invoqués. Les Romains ont pris directement à la langue phénicienne, sans passer par l'intermédiaire des Grecs, les noms par lesquels ils ont désigné Carthage, *Karthago*[6], Tyr et les Tyriens, *Sarra, Sarrani, Serrani,*

1. Furtwângler, *Die antiken Gemmen,* III, p. 171 et 445. Kahrstedt, Klio, XII, p. 463.

2. T. I, p. 425.

3. Voir *infra*, p. 176. Pendant la révolte des mercenaires, des marchands italiens trafiquèrent avec les rebelles, puis avec les Carthaginois : Polybe, I, 83, 7 et 10 ; conf. ici, t. III, p. 117 et 118.

4. *Supra*, p. 122. — Près de Cervétri, où s'éleva la grande ville étrusque de Cæré, il y avait sur le littoral un lieu appelé *Punicum* par la Table de Peutinger (conf. Géographe de Ravenne, IV, 32, et V, 2, p. 267 et 334, édit. Pinder et Parthey). On a supposé que c'était un ancien comptoir punique. Mais Nissen (*Italische Landeskunde*, II, p. 436) y voit, avec beaucoup plus de vraisemblance, le nom d'une auberge, dont l'enseigne aurait été une grenade (*malum Punicum*).

5. Outre des trouvailles isolées de monnaies puniques en Italie et italiennes en Afrique, on peut citer un trésor trouvé dans une des îles Cani, à 23 kilomètres au Nord-Est de Bizerte; il comprenait 18 monnaies d'argent de Carthage et 132 deniers romains, frappés de 268 à 164 avant J.-C.: Merlin, *Bull. archéol. du Comité,* 1916, p. CCIV et suiv. ; un autre trésor de plusieurs centaines de monnaies puniques d'argent, mêlées à des monnaies des Bruttiens, trouvé à Tiriolo, dans la province de Catanzaro : *Gabrici, Not. degli scavi,* 1898, p. 174-6. Il est vrai que ce trésor pourrait avoir été constitué à l'époque ou Hannihal était maître du Bruttium : les monnaies carthaginoises n'auraient pas été introduites en Italie par le commerce.

6. Conf. t. I, p. 376.

probablement aussi Utique, *Utika*, et les *Afri*, indigènes du territoire punique[1] : en grec, on disait Καρχηδών, Τύρος et Τυρίοι, Ἰτύχη, Λίβυες[2]. Ils ont emprunté aux Carthaginois quelques procédés de menuiserie et de maçonnerie[3], quelques recettes culinaires[4], la forme d'un vêtement[5]. C'est bien peu, il faut l'avouer, en comparaison de l'influence exercée dans l'Italie centrale par l'hellénisme[6]. Il n'est nullement prouvé que des poids et mesures d'origine orientale, adoptés dans la péninsule, y aient été introduits par des Carthaginois[7]. Les étymologies phéniciennes proposées pour certains mots latins sont ou fausses, ou très contestables[8] ; pour quelques autres, qui sont fondées, la transmission s'est faite par l'intermédiaire du grec[9] ; seul le mot *tunica* paraît être un emprunt direct[10].

Le mobilier des sépultures italiennes du Ve siècle et des siècles suivants ne nous apprend rien sur les produits apportés par les marchands carthaginois, ou exportés de Carthage par les Italiens. Les poteries grossières et autres objets communs qui remplissent les tombes puniques n'avaient évidemment pas de clientèle chez les peuples de la péninsule, largement

1. Conf. t. II, p. 99. L'hypothèse qui donne à ce nom une étymologie grecque ne me parait pas admissible : voir *infra*, p. 257, n. 6.

2. Mommsen, *Histoire romaine,* trad. Alexandre, I, p. 198. Helbig, *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, XXXV, 2e partie (1890), p. 364. Pour *Poenus, Poenicus et Punicus, Poenicius*, il y a eu emprunt au grec (Φοῖνιξ et dérivés).

3. Voir supra, p. 56; *infra*, p. 195, 190.

4. *Supra*, p. 18.

5. *Infra*, p. 150, n. 2.

6. M. Assmann (*Archäol. Anzeiger,* 1914, p. 82-80) relève, sur des miroirs étrusques, des noms qu'il croit d'origine sémitique, et il veut y voir une preuve des relations qui existèrent entre les Étrusques et les Carthaginois. Mais ses explications me semblent bien sujettes à caution.

7. Hypothèses aventureuses présentées h ce sujet par Nissen, dans le *Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft* d'I.von Müller, I, 2e édit., p. 882-3.

8. *Ferrum, asinus, ebur, ficus, moneta*. Sur cette question, voir surtout W. Muss-Arnolt, Semitic words in Greek and Latin, dans Transactions of the American philological Association, XXIII, 1892, p. 35 et suiv.

9. *Saccus, cadus*. Voir A. Meillet, *Aperçu d'une histoire de la langue, grecque* (Paris, 1913), p. 52.

10. Muss-Arnoldt, 1. c., p. 77. A. Walde, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, 2° édit., s. v. Tunica. Pour *mappa*, voir *infra*, p. 150, n. 2.

approvisionnés par les industries grecque et indigène[1]. Des tissus, des vêtements, des cuirs ouvrés recevaient sans doute meilleur accueil[2]. De même, des fruits, grenades, figues, des légumes, de la cire et du miel, des salaisons[3]. Le commerce de l'ivoire n'est guère douteux[4]. On peut croire à un trafic d'esclaves, de peaux, de laines, de métaux, surtout d'étain et d'argent ; mais nous souhaiterions des preuves[5]. Des animaux sauvages, destinés aux spectacles[6], du marbre de Chemtou[7] furent peutêtre expédiés à Rome entre la seconde et la troisième guerre punique.

Dans les dernières années de son existence, Carthage reçut des vins campaniens[8]. Parmi les autres importations d'origine italienne, nous ne connaissons que des objets de style grec, vases en bronze, poteries, fabriqués en Campanie et dans le Sud de la péninsule, soit avant, soit après la conquête de ces pays par Rome. Ils ont été embarqués dans des ports grecs,

---

1. Pour la mention d'une lanterne punique par Plaute, voir p. 82, n. 4.

2. *Poenicum* était chez les Romains le nom d'un vêtement, appelé ainsi, dit Varron (*De lingua latina*, V, 23, 113), parce qu'il avait été introduit par les Carthaginois. Pour l'origine phénicienne du mot *tunica*, voir p. 149, n. 10. Le mot *mappa*, nom d'un morceau d'étoffe qui servait à donner le signal des courses au cirque, était d'origine punique, d'après Quintilien, I, 5, 57 : « mappam circo usitatum nomen Poeni sibi vindicant ». Pour les cuirs, *supra*, p. 105.

3. Voir p. 31, 35, 45.

4. Conf. Caton, *apud* Festus, s. v. *Pavimenta poenica*, édit. Lindsay, p. 282.

5. On ignore par suite de quelles circonstances Térence, originaire de Carthage ou, tout au moins, du territoire punique (il fut appelé plus tard P. Terentius Afer), devint, fort jeune, l'esclave d'un sénateur romain, Terentius Lucanus voir Suétone, édit. Roth, p. 291-2. Noter que l'Étrurie n'avait besoin de recevoir du dehors ni fer, ni cuivre, dont elle était abondamment pourvue.

6. Dans le *Poenulus* de Plaute, le marchand carthaginois vient, dit un plaisantin, offrir aux édiles des « rats d'Afrique » (mures africanos) pour les jeux du cirque (vers 1011-2). Il est probable, cependant, que ces animaux étaient surtout fournis par Masinissa (voir t. III, p. 311-2).

7. Conf. p. 50.

8. On a exhumé à Carthage un débris d'amphore, portant la marque [T]*r. Loisio* : C. I. L., VIII, p. 2186, n° 22637 (62). Il s'agit de Trebius Lusius, grand commerçant italien, qui est nommé sur une inscription de Délos, datant de 166-157 avant J.-C., et dont des estampilles ont été retrouvées aussi à Tarente et en Sicile. Des jarres découvertes à Pennes, près de Marseille, ressemblent exactement à des poteries que l'on a recueillies dans les tombes les plus récentes de. Carthage. Déchelette (*Manuel*, II, p. 1005) croit qu'elles avaient servi à transporter du vin de Campanie, en Gaule comme en Afrique.

Cumes, Tarente, etc. Nous les étudierons en même temps que les produits de l'industrie hellénique.

On n'a pas de renseignements sur le commerce des Carthaginois avec les villes grecques de la Cyrénaïque[1].

Ce fut assurément avec celles de la Sicile qu'ils eurent le plus de relations. Au Sud-Ouest de l'île, Sélinonte faisait face à l'Afrique. Fort riche au VIe siècle et au début du Ve[2], elle semble avoir dû cette prospérité surtout à son trafic avec Carthage, dont, en 480, elle fut l'alliée, trahissant la cause de l'hellénisme[3]. Plus à l'Est, Agrigente parvint à son apogée au Ve siècle. Nous savons qu'elle vendait alors beaucoup de vin et d'huile aux Carthaginois[4]. Ceux-ci et les Syracusains furent en rapports dès le siècle précédents[5], probablement même plus tôt[6]. Devenue la véritable capitale de la Sicile grecque, Syracuse fit un commerce actif avec Carthage, dans les intervalles des guerres qu'elle soutint contre elle. Nous lisons dans Diodore[7] qu'en 398, un assez grand nombre de riches Carthaginois étaient établis dans cette ville, dont le port abritait des vaisseaux puniques, chargés de marchandises. Un trésor enfoui près de Bizerte au Ve siècle se composait surtout de pièces d'argent syracusaines, auxquelles étaient jointes des monnaies de quelques autres cités grecques de l'île, et aussi des monnaies d'Athènes[8].

---

1. Pour des échanges de vin et do silphium h Charax, sur la grande Syrte, entre des Carthaginois et des contrebandiers venus de la Cyrénaïque, voir p. 26. 2. Ses temples furent construits entre 580 et 480 environ avant J.-C. 3. T. I, p. 433.

4. Diodore, XIII, 81, 4-5. Conf. supra, p. 27 et 29.

5. Le Magonide Amilcar, qui commanda la grande expédition sicilienne de 480, était fils d'une Syracusaine : Hérodote, VII, 166.

6. Si les vases corinthiens et les *buccheri* importés à Carthage venaient de Syracuse : voir p. 147, n. 7.

7. XIV, 46, 1.

8. Merlin, *Bull. archéol. du Comité,* 1907, p. CCXL ; de Bray, *Bull. de la Soc. archéol, de Sousse*, V, 1907, p. 104 ; Blanchet, *Rev. numismatique,* 1907, p. 533. Monnaies plus récentes de la Sicile orientale, dans des tombes de Carthage Gauckler et Babelon, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. CXXX, CLXV-VI : Delattre, *Nécrop. punique de Saint-Louis*, p. 79 ; le même, *C. r. Acad. Inscr.,* 1901, p. 599 ; *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 30.

Cependant, en Sicile pas plus qu'en Italie, les importations carthaginoises ne sont attestées par des découvertes archéologiques. Des scarabées, des amulettes et de petits vases en faïence égyptienne, des verroteries, que renfermaient des tombes des VIIIe-VIIe siècles, à Syracuse et à Mégara Hyblæa[1], sont apparemment des produits phéniciens[2] ; mais cela ne prouve pas qu'ils soient venus d'Afrique. Plus tard, aux IVe-IIIe siècles, des jarres de type phénicien, dont l'une est munie d'une estampille offrant l'image punique dite signe de Tanit, furent introduites à Syracuse[3], à Camarine[4], à Géla[5] ; elles devaient contenir du vin, de l'huile ou des fruits[6]. Elles ont pu être apportées soit de Malte[7], soit de Carthage[8].

Il est vraisemblable que, pendant longtemps, les Carthaginois eurent peu de relations directes avec les Grecs de la Méditerranée orientale : nous verrons que les vases attiques des VIe-Ve siècles sont très rares dans les sépultures puniques. Au IVe siècle, des marchands de Carthage fréquentaient les villes de la Grèce. Alexis et Ménandre firent représenter à Athènes des comédies intitulées « le Carthaginois », et c'est une pièce grecque, portant le même titre, qui a servi de modèle au Poenulus[9] : Plaute y met en scène un Hannon, qui vient en

---

1. Orsi, *Not. degli scavi,* 1893, p. 469 (et 472, 480, 481 ; ibid., 1895, p. 116, 145 (fig. 25), 147 (fig. 29), 154, 177-8 ; Mon. dei Lincei, I, p. 808-9, 937-8. Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, III, p. 75. Plusieurs de ces menus objets ont été trouvés aussi à Géla : *Orsi, Mon. dei Lincei*, XVII, p. 201 (fig. 157), 207-8 (6g. 103). On en a même recueilli dans des cimetières indigènes de la Sicile orientale.

2. Pourtant, parmi les scarabées et autres objets en terre émaillée, les plus récents pourraient provenir d'ateliers grecs, établis à Naucratis : conf. *supra*, p. 146, n. 5, et Orsi, *Not. degli scavi*, 1893, p. 495, n. 1 ; 1895, p. 116.

3. Orsi, *ibid*., 1891, p. 382 (avec le signe de Tanit).

4. Orsi, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 809, fig. 27 ; p. 838-9, fig. 53 ; p. 848, fig. 58.

5. Le même, *ibid*., XVII, p. 193, fig. 150.

6. A Camarine et à Géla, on s'en était servi dans des cimetières et on y avait inséré des corps d'enfants.

7. Comme le supposent Mayr, *Die Insel Malla ira Altertum*, p. 91, n. 8, et Kahrstedt, *Geschichte*, p. 95.

8. Pour une boite en plomb, à fard ou à pommade, provenant peut-être de Carthage et trouvée à Camarine, voir supra, p. 106, n. 2.

9. Poenulus, 53. On ne sait pas quelle était cette comédie grecque : voir M. Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, 3e édit., I, 1, p. 87.

Étolie, à Calydon, où il a un hôte. Une inscription de Thèbes[1], datant de 365 environ avant J.-C., est un décret qui élit proxène des Béotiens un Hannibal, fils d'Asdrubal[2], Carthaginois : comme les proxènes étaient des sortes d'agents consulaires, ce texte témoigne de rapports commerciaux entre Thèbes et l'Afrique du Nord. Les Carthaginois Synalos et Bodmelqart, qui se rendirent à Athènes vers la fin du IVe siècle, furent chargés d'une ambassade dont nous ignorons l'objet[3], et il n'est pas sûr que leur compatriote et contemporain Yhoumilk, donateur de deux couronnes d'or à l'Apollon et à l'Artémis de Délos[4], se soit occupé de négoce. Mais d'autres Carthaginois, de condition plus humble, avaient dû s'établir à Athènes[5] et à Délos[6] pour y faire du commerce, à l'exemple de ces Phéniciens d'Orient qui formèrent en Grèce des colonies si prospères.

En quoi consistaient les importations puniques dans cette contrée ? Ici encore, les textes et les documents archéologiques font défaut. On mentionne seulement de l'ivoire[7], des tapis et des coussins[8]. Sauf pour les tissus, l'industrie carthaginoise ne pouvait rivaliser avec l'industrie grecque[9].

Au IIIe siècle et au début du IIe, Rhodes fut une des capitales commerciales du monde. Elle exportait alors des

1. *Insc. Graecae*, VII, 2407.

2. Noms restitués par M. Clermont-Ganneau, Rec. d'archéol. orientale, III, p. 142-4.

3. I. G., II, 235. Conf. ici, t. III, p. 43, n. 2.

4. T. III, l. c.

5. Épitaphe d'un Carthaginois : I. G., II, 3054.

6. Épitaphe d'une Carthaginoise, dans l'île de Rhénée, où était la nécropole de Délos : C. I. G., II, 2322, b, n° 20 (*add.*). Une autre épitaphe du même lieu mentionne peut-être un homme de l'île de Cossura : ibid., n° 21.

7. Hermippe, *apud* Athénée, I, 49, p. 27, f. Il ne nomme pas expressément Carthage : « La Libye, dit-il, fournit beaucoup d'ivoire à vendre ».

8. Hermippe, 1. c., p. 28, a. Conf. *supra*, p. 105.

9. On a trouvé à Délos un tesson portant une estampille en écriture néopunique de type ancien (IIe siècle ?); cette inscription mentionne un Asdrubal Ph. Berger, *Journal asiatique*, 1887, I, p. 294 ; Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1917, p. 563.

quantités énormes de jarres, qui renfermaient du vin; des marques, imprimées sur les anses, certifiaient la provenance et indiquaient la date de la mise en vase. Beaucoup de ces anses estampillées ont été retrouvées dans le sol de Carthage[1]. Elles appartiennent à la période comprise entre les années 220 et 150 ; les plus fréquentes sont celles qui datent des environs de 180[2].

Les tombes phéniciennes de la Méditerranée occidentale contiennent de nombreux objets grecs. Mais il est souvent impossible de dire avec précision où ils ont été fabriqués, et nous ne savons comment ils sont parvenus là où on les rencontre aujourd'hui : si des vaisseaux grecs les ont apportés à Carthage ou dans d'autres ports dont l'accès n'était pas interdit aux étrangers; si des vaisseaux phéniciens sont allés les chercher dans des villes helléniques. Les ports grecs de la Sicile, surtout Syracuse, ont probablement servi de marchés intermédiaires entre les Grecs d'Orient et les Phéniciens d'Occident.

Les plus vieilles poteries grecques recueillies à Carthage sont celles que les archéologues appellent proto-corinthiennes[3] ; Corinthe fut, en effet, sinon le lieu unique, du moins un des lieux où elles se fabriquèrent. Selon les calculs les plus plausibles, le début de cette céramique se place vers la fin du ville siècle, la période de grande activité au vile, la fin de la production au VIe[4]. Ce sont de petits vases, dont la décoration

1. *C. I. L.*, VIII, 22339, nos 1-190 (p. 2189-2200). *Bull. archéol. du Comité*, 1902, p. CLVIII, 447-451 ; 1904, p. 483-490 ; 1907, p. 439-441 ; 1911, p. CXCIV-V ; 1915, p. CCII-V ; 1916, p. CXLV ; 1917, p. 353-4. *Procès-verb. de la Comm. de l'Afr. du Nord*, 1918, mai, p. XXXI ; décembre, p. XXXVII. *Rev. tunisienne*, XI, 1904, p. 467-9 ; XII, 1905, p. 423-9 ; XIX, 1912, p. 57-65. *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, V, 1907, p. 51. C. r. Acad. Inscr., 1916, p. 162. *M. Alaoui,* Suppl., p. 327-9. Gauckier, *Nécrop*., p. 590-4. — Les jarres rhodiennes parvenaient jusqu'à Cirta si les estampilles C. I. L., l. c., nos 38 (c) et 152 (c), conservées au musée de Constantine, ont bien été trouvées dans cette ville. Mais elles ne passaient peut-être pas par Carthage.

2. Bleckmann, dans Klio, XII, 1912, p. 251, n. 2. — Sur le col d'un vase trouvé à Carthage, est gravé le nom d'un Grec de Cos : *C. I. G.*, III, 5365.

3. Voir Perrot, IX, p. 574 et suiv.

4. On trouve souvent ensemble des poteries proto-corinthiennes et des poteries corinthiennes.

ne consiste d'ordinaire qu'en des motifs géométriques[1] : flacons qui contenaient sans doute des huiles parfumées, pyxides (boîtes à pommade ou à poudre), tasses profondes à deux anses, coupes, etc. En Occident, le commerce les a portés dans les colonies grecques de Sicile[2], et aussi dans la colonie phénicienne de Motyé (à l'Ouest de l'île)[3], dans toute l'Italie centrale, à Marseille. On n'en a découvert jusqu'à présent qu'un nombre restreint à Carthage[4] ; je ne les crois pas antérieurs au VIIe siècle, et quelques-uns, d'une facture décadente, paraissent être plus récents[5]. On en a trouvé aussi plusieurs à Malte[6] et d'autres en Sardaigne : ceux-ci sont d'époque tardive[7].

Les poteries dites corinthiennes[8] datent de la seconde moitié du VIIe siècle et de la première moitié du VIe. Elles présentent un décor touffu, de style oriental : suites d'animaux, réels ou fantastiques, plus rarement hommes ou divinités, dans un champ semé de larges rosaces ; le tout en noir avec des retouches rouges. Si Corinthe a été le centre de la fabrication, il y a peut-être eu des succursales. En tout cas, Syracuse, colonie corinthienne, dut être un des marchés de cette céramique, qui se répandit largement en Occident[9]. Les vases que l'on a tirés, en assez grande quantité, des tombes de Carthage[10],

---

1. Une tasse proto-corinthienne avec des images d'animaux, à Carthage : *M. Lavig*., I, p. 136, pl. XXI, fig. 5.

2. On en connait de Syracuse, de Mégara Hyblæa, de Géla.

3. Pace, *Not. degli scavi*, 1915, p. 442.

4. *M. Lavig.*, I, p. 1:38 et 140, pl. XXII, fig. 2 et 8 ; p. 164-5, pl. XXV, fig. 15; p. 180, pl. XXVI, fig. 2. *M. Alaoui*, p. 218, n° 5, pl. XLI; Suppl., p. 290, n° 477, pl. Cl, fig. 1 et 3. Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 448-9, fg. 13 et 14. Merlin, *ibid*., 1917, p. CXLIII. Gauckler, pl. CLXIX. CLXXXVI-VII.

5. Gauckler, p. 177-178 (il croit, sans doute à tort, que ce sont des imitations puniques).

6. Mayr, *Sitzungsber. der bayer. Akad., Philos.-philol. Klasse*, 1905, p. 493. T.-E. Peet, Journal of hellenic Studies, XXXII, 1912, p. 96.

7. Von Duhn, dans *Strena Helbigiana*, p. 59 (à Sulci et à Tharros).

8. Sur cette céramique, voir Perrot, IX, p. 593 et suiv.

9. A Syracuse, Mégara Hyblæa, Géla, Sélinonte ; en Campanie. en Étrurie, à Marseille.

10. M. *Lavig*., I, p. 132-148, pl. XXI-XXIII. *M. Alaoui*, p. 217-8, pl. XLI, fig. 1-3. *Ibid*., Suppl., p. 286-291, 293 (n° 502) ; pl. CI, fig. 2 et 4 ; pl. CIII, fig. 5 et 6. Gauckler,

ressemblent exactement à ceux qui sont sortis des nécropoles gréco-siciliennes et italiennes. L'importation s'est poursuivie jusqu'à la période de pleine décadence : des exemplaires sont d'une technique si mauvaise qu'on les a pris pour des imitations puniques[1]. Des poteries corinthiennes, peu nombreuses, ont été également exhumées à Malte[2], à Pantelleria[3] et à Tharros en Sardaigne[4]. Cette série ne comprend guère que de petits vases : surtout des flacons à parfums, qui n'arrivaient probablement pas vides dans les ports phéniciens, des pyxides, coupes, tasses, aiguières, plats. Une seule grande amphore, ornée de zones d'animaux, a été trouvée à Carthage[5].

Un petit vase peint, recueilli dans le cimetière de Douimès, offre une scène empruntée au cycle de Troie : Achille surprenant Troïle[6]. Il a été fait dans quelque atelier ionien avant le milieu du VIe siècle. C'est, jusqu'à présent, une découverte isolée. De même, une amphore, à peu près contemporaine, que contenait une tombe de Tharros. Elle appartient à la classe dite tyrrhénienne, ou attico-corinthienne, en réalité attique[7], et est revêtue d'images obscènes[8].

On sait quel fut l'admirable développement de la céra-

---

pl. CXLIX, CLX, CLXI, CLXX, CLXXI, CLXXXVIII-IX, CXC, CXCII ; fig. aux p. 561, 562.

1. Gauckler, p. 177. Anziani, *apud* Gauckler, p. XXVII.

2. Mayr, l. c., p. 493-4 et fig. 7. Peet, l. c., p. 97, fig. 3.

3. Orsi, *Mon. dei Lincei*, IX, p. 524, fig. 50 ; p. 532, fig. 69.

4. De facture décadente. Voir von Duhn, *l. c.*, p. 59 (Tharros). A Nora, un seul fragment, non trouvé dans une tombe : Patroni, Mon. dei Lincei, XIV, p. 254.

5. Anziani, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 341-4 et fig. — Des flacons non décorés, pourvus d'une anse à oreillon, sont contemporains de la céramique corinthienne : *M. Lavig.*, I, p. 109, pl. XXV, fig. 24; Delattre, *Quelques tombeaux de la nécropole de Douimès* (extrait des Missions catholiques, 1897), fig. à la p. 21. On en a trouvé de semblables à Syracuse, à Mégara Hyblæa, à Géla (Orsi, *Mon. dei Lincei*, XVII, p. 676, fig. 503), et aussi à Samos (Boehlau, *Aus ionischen und italischen Nekropolen*, pl. VII, fig. 3, 4, 7), qui, selon M. Bochlau, aurait été le lieu de la fabrication. De la même époque datent de petites coupes de terre bistre, dont la pause porte une couverte brun-noir : musée Alaoui; conf. Gauckler, p. 93 (tombe 214) et pl. LXVII; p. 99 (t. 223). Je ne sais d'où provenaient ces produits grecs.

6. *M. Lavig*, I, p. 146-7, pl. XXIII, fig. 3 et 4.

7. Voir Perrot, X, p. 93 et suiv.

8. Von Duhn, *Strena Helbigiana*, p. 61-66.

mique peinte d'Athènes, à figures noires, puis à figures rouges, entre le milieu du VIe siècle et l'invasion de Xerxès en 480 ; on sait aussi combien elle fut appréciée en Italie. Or elle n'est, pour ainsi dire, pas représentée dans les nécropoles phéniciennes de l'Occident[1]. Fait remarquable, que l'hypothèse de lacunes dans nos connaissances ne suffit point à expliquer : car les sépultures de cette époque n'ont pas pu se dérober partout aux fouilleurs, en Sardaigne comme à Carthage. Pour des raisons qui restent mystérieuses, les belles poteries que fabriquaient alors les ateliers athéniens ne pénétraient pas dans le domaine punique[2].

Au Ve siècle, les Phéniciens occidentaux ont reçu, nous ne savons comment, quelques vases attiques, en général de mince valeur, à figures noires de facture négligée[3], ou à figures rouges[4].

C'est à des temps plus récents qu'appartiennent des vases à figures rouges, pour la plupart de petites dimensions, produits

1. A Douimès, un flacon (lécythe) à figures noires, d'un dessin très médiocre : Delattre, *Mémoires des Antiquaires de France*, LVI, p. 336, fig. 54. A Dermèche, lécythe à méandre noir sur la panse : Gauckler, p. 88 (t. 206), pl. CLXXXVII; autre très petit, à feuilles noires sur le col ; autre, avec deux cercles sur une zone réservée au milieu de la panse : musée Alaoui.

2. Elles parvenaient dans le Sud de la Gaule et dans le Nord-Est de l'Espagne, par Marseille et ses colonies.

3. A Malte : Mayr, l. c., p. 494-5, pl. II, fig. 1; Peet, l. c., p. 99. A Tharros : von Duhn, l. c., p. 59 et 67 ; Patroni, l. c., p. 148, n. 3; Furtwängler, *Die antiken Gemmen*. III, p. 108. A Nora : Patroni, p. 148. Au même lieu et à Pantelleria, flacons du type dit de Locres, à palmettes noires sur fond blanc : Patroni, p. 205 et fg. 30; Orsi, *Mon. dei Lincei,* IX, p. 532-3, fig. 70. Flacons à palmettes noires, qui auraient été trouvés près de Gabès : von Duhn, *l. c*., p. 61 ; conf. ici, t. II, p. 126, n. 1. A Gigthi, coupe attique, sans décoration : musée Alaoui ; Constans, Bull. archéol. du Comité, 1918, p. 127, fig. 2.

4. A Carthage, fragment d'une coupe avec une inscription : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.,* 1908, p. 596. A Malte : Mayr, l. c., p. 495, 497 (n. 2). A Motyé Pace, *Not. degli scavi,* 1915, p. 443, n. 3. A Tharros : von Duhn, l. c., p. 67. A Nora : Patroni, l. c., p. 203 et suiv., et figures. A Cagliari : Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 123-4, fig. 30, 31, 33, 34. — Un médaillon, avec l'image d'une femme assise, trouvé à Carthage, me parait être une œuvre attique du IVe siècle Delattre, *Sainte-Monique*, 2e semestre, p. 9, fig. 17. M. Orsi (*Mon. dei Lincei,* IX, p. 528) signale à Pantelleria un débris d'un cratère, qu'il croit être de même provenance et de même époque.

d'une industrie décadente, dont les uns sont certainement, les autres très vraisemblablement sortis d'ateliers grecs établis en Italie. On en a trouvé à Carthage[1], à Sousse[2], à Thapsus[3], à Gouraya[4], à Malte[5], dans l'île d'Ibiça[6], à Villaricos en Espagne[7]. Ils datent des IVe-IIIe siècles.

Il faut attribuer au IIIe siècle, ou à la première moitié du siècle suivant, plusieurs aiguières et vases-biberons, recueillis dans les cimetières de Sainte-Monique et de l'Odéon[8]. Ils sont revêtus d'une couverte blanche, sur laquelle se détachent des ornements en rouge-brun, dont le principal est une tige ondulée, d'ordinaire à feuilles de lierre. Nous ignorons où ont été faites ces poteries, d'une fine technique[9].

---

1. Fragment d'un grand vase, probablement tarentin (Dionysos, Ariadne [?], satyre) : Gauckler, pl. CLV, fig. 2 ; *M. Alaoui*, Suppl., p. 293, n° 500. Amphore (éphèbes, cygnes) : M. Lavig., Suppl., I, p. 69, pl. X, fig. 3. Aiguière (éphèbes) ibid., p. 69-70, pl. X, fig. 4. Flacons (l'un avec un cerf, d'autres avec des palmettes) : *M. Lavig.*, I, p. 152, pl. XXIV, fig. 12 ; Delattre, *Sainte-Monique*, 2° trimestre, p. 5, fig. 7. Flacon de terre brune (deux femmes) : M. Lavig., Suppl., I, p. 67, pl. X, fig. 1. Tasses (hommes drapés ; chouette) : Gauckler, pl. CLV, fig. 1 ; musée Lavigerie. Assiettes, en terre rouge ou brune (tête de femme, de profil) : Héron de Villefosse et Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 70, 97-98 et planche ; Anziani, *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, 1912, p. 297-8, fig. 28 ; musée Lavigerie. Petites rondelles (Centaure; poisson) : même musée.

2. Petit vase à trois anses : Hannezo, *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, XXVI, 1890-1, p. 302-3 et planche.

3. Coupe : Carton, *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, II, 1904, pl. à la p. 49 ; Anziani, l. c.

4. Tasse, flacons bas, vase ressemblant à une théière : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 19-20, fig. 7-8 ; Gauckler, pl. CCLXVIII.

5. Cratère et tasses : Mayr, *l. c.*, p. 496, 497 (n. 2), pl. II, fig. 4 et 5.

6. Flacon : Roman, *Islas Pythiusas*, pl. XVII, fig. 14.

7. Cratères, qui ont servi de récipients pour des cendres humaines : Siret, *Villaricos y Herrerias*, pl. IX-XI. — Autres cratères, trouvés à Redoban, dans la région de Murcie : P. Paris, Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive, II, p. 21 (mais il se peut qu'ils aient été achetés directement à des Grecs, auxquels le littoral situé au Nord du cap de Palos n'était pas interdit). Fragments d'un vase grec à figures rouges, qu'on attribue au IVe siècle, recueillis près d'Abdéra ; une inscription phénicienne y est gravée à la pointe : Hübner, *Monumenta linguae Ibericae*, p. 188, n° LIX. Je ne sais à quelle classe appartient à une « amphore grecque à figures rouges », découverte à Cadix : Lantier, *Revue critique*, 1918, p. 51.

8. Pottier, *Monuments* Piot, XX, 1913, p. 171-4, fig. 1-4 et pl. XII. Boulanger, *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 62-66, pl. IX, fig. 2-4. *M. Alaoui*, Suppl., p. 301, nos 574-5, pl. CII, fig. 1 et 4.

9. Je ne suis pas disposé à croire, avec M. Boulanger (*l. c.*, p. 65), qu'elles soient

Depuis le IVe siècle, on rencontre en abondance à Carthage de petits vases en argile rouge, recouverts d'un vernis noir brillant : coupes, tasses, cratères minuscules, vases-biberons, flacons, aiguières, récipients munis d'un filtre et ressemblant à des théières, pyxides, plats, assiettes, écuelles. Les formes, sveltes, élégantes, imitent des modèles en métal. Les plats et coupes offrent assez souvent des ornements estampés; les aiguières, flacons, coupes, tasses, des motifs végétaux, peints en blanc, en jaune sur la glaçure(1). Cette vaisselle à vernis noir fut d'abord fabriquée en Grèce, où des ateliers existaient à Athènes au Ve siècle(2). Mais, du IVe siècle jusque vers la fin du second, elle a fait l'objet d'une industrie très prospère en Italie, surtout en Campanie et en Apulie(3). Ce sont des produits italiens qui ont été importés à Carthage(4) et dans tout le domaine de Carthage(5) : sur les côtes(6) et même à l'intérieur

---

de fabrication punique. Mais on pourrait attribuer à des ateliers carthaginois quelques vases (aiguières, biberons, pot à deux anses : au musée Lavigerie) qui portent une décoration semblable, exécutée d'une manière assez grossière, et qui n'ont pas de couverte blanche. — A cette classe de céramiques est apparentée une bouteille à long col et à large panse, trouvée à Malte (guirlandes peintes en brun sur couverte blanche) : Mayr, l. c., p. 498-9, pl. II, fig. 2 ; G. Leroux, *Lagynos* (Paris, 1913), p. 42. Elle peut être postérieure à la conquête de Malte par les Romains. — A Thapsus, on a recueilli une poterie grecque, ayant la forme d'un animal qui parait être un porc ; elle offre une tige ondulée, semblable à celle des vases mentionnés dans le texte, mais ce décor est tracé en noir brillant sur un fond bistre : Anziani, *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, p. 297, fig. 27 ; *M. Alaoui*, Suppl., p. 171, n° 322, pl. LXXVIII, fig. 5.

1. Vases dits de Gnathia. Pour ces vases, voir Picard, *Bull. de corr. hellénique,* XXXV, 1911, p. 177 et suiv.

2. Des vases à vernis noir, avec une décoration peinte en blanc et en rouge sur le vernis, ont été trouvés dans des tombes de Motyé, qui fut détruite en 398 : Pace, *Not. degli scavi*, 1915, p. 443. Peut-être n'ont-ils pas été fabriqués dans des ateliers de l'Italie du Sud.

3. Pour cette céramique, voir en particulier G. Patroni, *La ceramica antica nell'Italia meridionale*, Naples, 1897 (extrait des *Atti dell' Accademia di archeologia*, t. XIX).

4. *M. Lavig*., I, p. 149-155, pl. XXIV. Ibid., Suppl., I, p. 68-69, pl. X, fig. 2. *M. Alaoui,* Suppl., p. 204-300. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb,* p. 12. Etc. Outre les poteries qui ont été déposées dans les tombes, on en a trouvé de nombreux fragments dans le sol de la colline de Saint-Louis : Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, p. 36-37 ; M. Lavig., I, p. 60-66, pl. VIII.

5. Avant et quelque temps encore après la destruction de cette ville.

6. A Henchir Beni Nafa, près de Bizerte (Merlin, *Procès-verb. de la Comm*. de *l'Afr.*

de la Tunisie[1], à Collo[2], à Gouraya[3] dans les îles de Pantelleria[4] et de Malte[5], à Solonte[6], Eryx[7] et Lilybée[8], à Cagliari, Nora, Tharros, Olbia[9], dans l'île d'Ibiça[10], à Villaricos[11] ; comme dans l'Italie centrale, la Sicile grecque, le Sud de la Gaule et le Nord-Est de l'Espagne[12]. Les poteries trouvées en Afrique présentent souvent des chiffres ou marques, gravés après la cuisson[13] : les uns l'ont peut-être été par des Grecs, fabricants ou marchands[14] ; d'autres, qui sont des lettres phéniciennes, témoignent de la part que les négociants puniques prenaient à ce commerce[15]. Les céramiques vernissées de la

du Nord, 1918, décembre, p. XXVIII, n° 8), Hammam Korbous (conf. t. II, p. 143, n. 2), Sousse, Lemta, Thapsus (Anziani, *l. c*., p. 294-5 et fig. 26), Mahdia, El Alia, Zarzis et Ziane.

1. A Khangat et Hedjaj (Merlin, Bull. archéol. du Comité, 1909, p. CCXIX), Béja (Cagnat, *Rev. archéol.*, 1887, I, p. 43), Bulla Regia (Carton, *Comité*, 1892, p. 78), Magraoua (Denis, *ibid*., 1893, p. 139).

2. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 44. Noter un vase en forme de pied, probablement du IIe siècle : Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 109, pl. XII, fig. 4.

3. Gsell, l. c., p. 21-23. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 73-74, et *Nécrop*., pl. CCLX-CCLXIV, CCLXVI.

4. Orsi, *Mon. dei Lincei*, IX, p. 528. Mayr, *Mitt. des archäol. Instituts, Röm*. Abt., XIII, 1898, p. 395.

5. Mayr, *Sitzungsber, der, bayer. Akad*., 1905, p. 498. Le même, Insel Malta, p. 92.

6. D'Orville, *Sicula* (Amsterdam, 1764), pl. B, à la p. 43.

7. Abondants débris.

8. Picard, *Bull. de corr. hellénique*, XXXV, p. 196, n. 3 (flacon, type de Gnathia).

9. Patroni, *Mon. dei Lincei,* XIV, p. 209-216, 257-8. Taramelli, *ibid*., XXI, p. 116 et suiv., 123. A Nora, un fragment d'un grand vase de cette espèce porte une inscription gravée à la pointe, dédicace à la déesse Tanit Pené Baal : Patroni, *l. c*., p. 161-2 et fig. 14.

10. Roman, *l. c*., pl. LIV, fig. 1 et 4. Déchelette, *Manuel*, II, p. 1000, n. 2. Les monnaies d'Ebusus ne sont pas rares en Campanie : Hübner, dans la *Real-Encyclopädi*e de Pauly-Wissorva, II, p. 2826.

11. Siret, *Villaricos*, pl. IV, fig. 10-12 ; pl. VI, fg. 29.

12. Pour ces deux dernières régions, voir Déchelette, *l. c*., p. 692, 1000, 1008, 1010 ; Vasseur, *Annales du musée d'histoire naturelle de Marseille*, XIII, p. 103-4, pl. XVI, fig. 2-0 ; Héron de Villefosse, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 28-29.

13. Lettre grecque, tracée avant la cuisson sur une de ces poteries : *M. Lavig*., I, p. 150, n° 4.

14. Ibid., p. 64, pl. VIII, n° 15. Gauckler, *Nécrop*., p. 588, n° 750.

15. *M. Lavig*., I, p. 60-66. pl. VIII nos 1-27 ; Rép. d'ép. sém., I, 121 (Carthage). *Bull. archéol. du Comité,* 1897, p. 302 (Lemta). *M. Alaoui*, p. 229, nos 137 et 142 (Zarzis). *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 367-8, pl. XIV ; *Rép. d'ép. sém*., II, 770 (Collo). Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 25-20 ; Gaukler, p. 491-2, pl. CCCXII et suiv. (Gouraya). Voir aussi en Sardaigne : *Taramelli, Mon. dei Lincei,* XXI, p. 165 ; Berger, *M. Lavig*., I, p. 60-61 ; à Villaricos : Siret, *1. c*., pl. IV, fg. 11.

Grande Grèce eurent tant de vogue qu'elles furent copiées à Carthage, du reste maladroitement[1].

Des ateliers apuliens et campaniens ont fait des poteries recouvertes du même vernis noir, mais décorées de figures en relief[2], surmoulages de vases métalliques. On en a déterré quelques-unes à Carthage[3]. Un fragment, dont l'ornementation consiste en motifs végétaux, porte un reste d'inscription latine, également en relief, qui révèle son origine : Calès, ville de Campanie[4]. Des bols hémisphériques, de terre brune ou bistre, recueillis à Thapsus[5] et à Collo[6], sont revêtus extérieurement d'ornements végétaux moulés ; ils paraissent être aussi venus de l'Italie, où, à partir de la fin du IIIe siècle, des objets de cette forme et de cette décoration furent fabriqués, après que la Grèce eut donné l'exemple.

Les lampes grecques ne manquent pas dans les cimetières puniques, depuis le IVe siècle[7]. Beaucoup d'entre elles rappellent, par leur glaçure noire, les vases de la Campanie et de l'Italie méridionale et sont sans doute de même origine. Au IVe siècle appartiennent des lampes dites attiques[8], en forme de coupe,

---

1. Voir *supra*, p. 62-63

2. Dans la classe de céramiques dont nous venons de parler, des têtes en relief décorent l'orifice d'un bon nombre de « théières » et les attaches de l'anse de quelques aiguières.

3. *M. Lavig*., I, p. 180, pl. XXVI, fig. 1 (masques). Delattre, *C. r. Acad. Inscr*., 1898, p. 554 (guerrier et aigle). Merlin, *Bull. archéol. du Comité,* 1917, p. 140-1, fig. 3 et 4 (Hermès et Athéna; sans doute d'un atelier de Calés en Campanie).

4. Delattre et Héron de Villefosse, Bull. archéol. du Comité, 1912, p. CCLXX-I (non trouvé dans une tombe). — Il faut probablement attribuer à une fabrique de la Grande Grèce un couvercle de botte en terre jaune, où l'on voit une tête en relief, couronnée de, fleurs, et des rinceaux peints en blanc sur un fond noir (IVe siècle) : *M. Alaoui,* Suppl., p. 148, n° 158, et p. 293, n° 498, pl. LXXV, flg. 4.

5. *Merlin, Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. 91-91, fig. 4.

6. Gsell, *Fouilles de Gouraya,* p. 44-46. Peut-être Chullu n'appartenait-elle plus alors à Carthage. Dème observation pour un bol analogue, trouvé dans l'île d'Ibiça : Roman, *l, c*., pl. LIII, fig. 14.

7. A Carthage. Utique, Henchir Beni Nafa, Sidi Daoud, Sousse, Lemta, Thapsus, Mahdia, Ksour es Saf, El Alia, Tunis (*Bull. archéol. du Comit,* 1911, p. CCX), Khangat et Hedjaj, Béja, Bulla Regia, Hippone, Collo, Gouraya, Constantine ; en Sardaigne; à Ibiça, à Villaricos.

8. On en fabriqua de cette forme à Athènes depuis la fin du Ve siècle.

avec un bec arrondi et une anse semi-circulaire; aux IVe-IIIe, siècles, d'autres lampes-coupes[1], traversées au milieu par un tube vertical, dans lequel on insérait une tige; aux IVe (seconde moitié), IIIe, IIe siècles, des lampes dites rhodiennes, sans anse, munies d'un bec allongé et souvent d'une ailette latérale. D'autres, qui datent des IIe et Ier siècles, ont aussi un bec allongé, mais s'évasant comme une enclume ; le type le plus ancien est dépourvu d'anse; un type plus récent offre une anse verticale en anneau[2]. Ces séries à long bec, arrondi ou évasé, sont donc en partie postérieures à la destruction de Carthage. Les lampes grecques furent imitées en Afrique, dans cette ville et ailleurs[3].

Des réchauds en terre cuite, d'origine grecque, ont été importés au IIe siècle. On en a découvert des fragments, taquets décorés d'images moulées : soit une tête de personnage barbu, aux cheveux ébouriffés, ou coiffée d'un bonnet[4], soit une tête d'animal[5]. Nous ignorons le lieu de fabrication de ces objets, que le commerce répandit à travers la Méditerranée et qui abondent surtout à Délos[6].

Pour les figurines grecques en argile, il faut distinguer celles qui sont de style grec archaïque, — elles datent du VIIe siècle et de la première moitié du VIe, — et celles qui sont de style

1. A un et quelquefois à deux becs.

2. Pour ces diverses formes de lampes, voir, entre autres, *M. Lavig*., I, p. 154, 155, pl. XXIV, fig. 18, 20, 22, 23 ; p. 178-9, pl. XXV, fig. 41-45 ; *M. Alaoui*, p. 147-9 et pl. XXXIV ; p. 154-6 ; *ibid*., Suppl., p. 174-180 ; Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 11 et pl. VI. Pour la succession chronologique des types, conf. Deonna, *Bull. de corr. hellénique*, XXXII, 1908, p. 139 et suiv.

3. *Supra*, p. 62.

4. Ce personnage à bonnet n'est nullement un dieu punique.

5. Conze, *Jahrbuch des archäol. Instituts*, V, 1890, p. 121, n° 102 ; p. 128, n° 799 ; p. 131, n° 849, pl. II. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 564. 7I. Lavig., I, p. 120-1, pl. XVIII, fig. 4-7. *M. Alaoui*, Suppl., p. 146, n° 143 ; p. 152, nos 182-3. Gauckler, pl. CLIX CXCVII Renault, *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. 349, pl. XXXII, fig. 1 (péninsule du cap Bon). Des réchauds, trouvés à Zaghouane et à Henchir es Srira (au Nord-Est de Sbéitla), sont sans doute des produits africains, postérieurs au milieu du IIe siècle avant J.-C. : *M. Alaoui*, p. 232, n° 107, pl. XLII ; *ibid*., Suppl., p. 310, nos 658, pl. CIII, fig. 3.

6. Voir Mayence, *Bull. de corr. hellénique*, XXIX, 1905, p. 373-404.

classique. Les premières, façonnées probablement dans des villes du littoral de l'Asie Mineure[1], à la même époque que les vases corinthiens, se retrouvent avec ces vases dans les nécropoles de l'Occident et ont peut-être passé comme eux par la Sicile, avant d'être portées en Afrique et en Sardaigne[2]. Quant aux secondes, peu nombreuses à Carthage, moins nombreuses encore ailleurs, nous ne saurions indiquer avec précision d'où elles sont venues[3].

Des aiguières en bronze des VIIe-VIe siècles peuvent avoir été faites par des Grecs de Chypre[4]. D'autres, des Ve-IIIe siècles, sont, autant qu'il semble, campaniennes[5]. Une boîte de miroir, ornée d'une jolie tête de femme en relief, est une œuvre grecque du IIIe siècle ; elle avait été déposée dans une tombe du cimetière de Sainte-Monique[6]. Une sépulture à peu près contemporaine, ouverte à Ksour es Saf, dans le voisinage de Mahdia, contenait une belle cuirasse en bronze, dont le plastron et la dossière offrent une tête casquée de Minerve. C'était une importation de la Grande Grèce, comme un ceinturon, plaqué de bronze, qui l'accompagnait[7].

L'origine grecque de quelques autres objets trouvés à Carthage n'est pas douteuse : des pendants d'oreille en or, décorés d'une tête humaine et d'un vase[8] ; des ivoires et des os, avec des gravures ou des sculptures finement exécutées[9].

---

1. *Supra*, p. 66-67.

2. On en a aussi trouvé une à Pantelleria : voir p. 67, n. 4. Pour des bustes féminins de style grec, voir p. 73.

3. Voir *supra*, p. 68, n. 5.

4. P. 78-79.

5. P. 79.

6. *M. Lavig*., Suppl., I, p. 73-74, pl. Xi, fig. 1.

7. Merlin, *Monuments Piot*, XVII, 1910, p. 131-7, pl. XIII et XIV. Conf. ici, t. II, p. 133.

8. Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 20, fig. 43.

9. Gravures : scène de festin (Delattre, C. r. *Acad. Inscr*., 1900, p. 94); tête de Dionysos (?), qui formait applique (le même, *Nécrop. des Rabs*, 2° année, p. 15, fig. 32) ; Ménade (Petersen, *Archäol. Anzeiger,* 1903, p. 23). Hauts-reliefs : plaquette avec Aphrodite sur un cygne (*M. Lavig*., Suppl., I, p. 70-71, pl. X, fig. 5) ; médaillons avec une tête de femme et un masque de Gorgone (ibid., p. 71-72, pl. X, fg. 6 et 7).

Cette liste est longue, quoique incomplète[1]. Cependant la qualité ne vaut pas la quantité[2]. En somme, on n'a rencontré, ni à Carthage, ni dans les autres villes phéniciennes de l'Occident, aucun objet grec de haut prix. Presque tout ce que nous venons d'énumérer est de la marchandise courante : dire qu'elle est supérieure à la camelote punique n'est pas en faire un grand éloge.

Au VIIe siècle et dans la première moitié du VIe, les Carthaginois paraissent s'être approvisionnés surtout chez les Grecs de Sicile, qui servaient de courtiers; aux IVe-IIe siècles, dans la Grande Grèce, dont ils devaient acheter les produits sans passer par des intermédiaires. Les importations grecques furent rares entre ces deux périodes, dans la seconde moitié du VIe siècle et au siècle suivant. Telles sont, du moins, les conclusions qu'autorisent les fouilles faites dans les cimetières puniques.

Le trafic de Tyr fut longtemps fort actif dans les pays de l'Occident où elle avait fondé des colonies. Ses relations avec le Sud de l'Espagne sont attestées au VIe siècle par Ézéchiel[3]. Si Carthage s'émancipa de la tutelle politique de sa métropole, elle lui resta unie par des liens religieux, et certainement aussi commerciaux. Dans le second traité qu'elle conclut avec Rome, le nom des Tyriens est inscrit parmi les parties contractantes, à côté de celui des Carthaginois[4] : les avantages et les obligations de ce pacte s'appliquent aux uns comme aux autres. Des Phéniciens de la côte asiatique et de Chypre se rendaient ou résidaient à Carthage[5]. Au début du IIe siècle, de

1. Voir, par exemple, *supra*, p. 74, n. 1-2 ; p. 75, n. 14 ; p. 92, n. 1 ; p. 94, n. 7.

2. Conf. Anziani, *apud* Gauckler, *Nécrop*., p. XLI.

3. Plus exactement, dans une addition à Ezéchiel : XXVII, 12. Tyr n'avait pas le monopole de ces relations avec le lointain Occident. On lit dans le livre de Jonas (1, 3) que celui-ci se rendit à Jaffa et y monta sur un navire à destination de Tarshish.

4. Polybe, III, 24, 3 (conf. *ibid*., 1, qui prouve que la traduction grecque donnée par Polybe portait bien Καρχηδονίων χαί Τυρίων). Il ne me semble pas nécessaire de corriger ce texte : voir t. I, p. 396, n. 5,

5. Voir *infra*, p. 171.

nombreux marchands puniques fréquentaient encore Tyr et les autres ports de la Phénicie[1]. Des navires de commerce phéniciens mouillaient devant l'île de Kerkenna, quand Hannibal y passa en 1952[2] ; l'émissaire qu'il envoya dans sa patrie, deux ans plus tard, fut un négociant tyrien, dont la venue n'était pas de nature à éveiller des soupçons[3].

Aux premiers temps de l'existence de Carthage, Tyr lui fournit évidemment une bonne partie des objets manufacturés dont elle avait besoin, avant que le développement de l'industrie dans la colonie ne réduisît les importations de la métropole. Mais il n'est guère possible, nous l'avons dit[4], de distinguer, dans le mobilier des tombeaux puniques anciens, ce qui est carthaginois de ce qui est tyrien, car les ateliers locaux semblent n'avoir eu d'autre souci que de copier servilement les produits de Tyr.

Ce fut sans doute sur des vaisseaux phéniciens que vinrent des ouvrages en bronze et en terre cuite fabriqués, croyons-nous, dans l'île de Chypre[5]. Un petit cylindre gravé, de travail assyrien[6], un sceau muni d'une vieille inscription hébraïque[7] durent passer par Tyr avant de tomber entre des mains carthaginoises. De même, quelques coquilles de la mer Rouge et de l'Océan Indien, déposées dans des sépultures de la ville africaine[8]. De même encore, l'encens et la myrrhe de la lointaine Arabie. Des objets égyptiens furent probablement vendus aux Carthaginois par des courtiers phéniciens : ceux-ci avaient des

1. Tite-Live, XXXIV, 61, 13. — Dans l'île de Chypre, une inscription de Larnaka (Citium) mentionne un homme do Qart Hadasht : C.-I. S., I, 86, B, I. 6 (p. 97). Mais il s'agit, je crois, de Citium même, qui portait en phénicien le même nom que Carthage.

2. Tite-Live, XXXIII, 48, 3.

3. Tite-Live, XXXIV, 61 ; Appien, *Syr*., 8. Conf. t. II, p. 280.

4. P. 55.

5. *Supra*, p. 66, n. 3; p. 78-79.

6. Voir p. 93, n. 5.

7. *Rép. d'ép. sém*., II, 556.

8. Pallary, *Rev. tunisienne,* XVIII, 1911, p. 129-130.

comptoirs dans le Delta et formaient une colonie importante à Memphis[1]. Ces objets ne sont du reste pas très abondants deux gourdes en terre émaillée[2], des scarabées[3], des masques et des figurines, pendeloques de colliers[4], des fioles à parfums en verre[5] et en albâtre[6].

Il y a lieu d'admettre que des relations directes s'établirent entre Carthage et l'Égypte, après la fondation d'Alexandrie[7]. On a trouvé en Tunisie quelques monnaies des Ptolémées[8]. Des voyageurs africains ont laissé un souvenir de leur passage à Memphis, dans le Sérapéum : des inscriptions puniques et néo-puniques, gravées sur le dos d'un sphinx, indiquent leurs noms, qui sont phéniciens et libyques[9].

VI

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de cette étude sur le commerce carthaginois, que nous connaissons si mal ?

Il est impossible de rejeter les nombreux textes qui témoignent clairement de l'activité de ce commerce, grâce auquel Carthage devint très prospère : à la fin du Ve siècle et au IIe,

1. Hérodote, II, 112. Au Ve siècle, il se faisait en Égypte un commerce important de vins du Liban, comme le prouvent des inscriptions peintes sur des jarres qu'on a recueillies à Éléphantine.

2. Gauckler, p. 564-6 et fig. (tombe du VIIe ou du VIe siècle). Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 43, fig. 20 et 21 (tombe du IVe siècle, mais l'objet est du VIe siècle).

3. *Supra*, p. 97.

4. P. 97, 98.

5. P. 98-99.

6. P. 103.

7. Pendant la première guerre punique, l'État carthaginois pria Plolémée Philadelphe de lui prêter de l'argent (voir t. II, p. 322) : indice de bons rapports antérieurs. — Je ne sais si Montesquieu (*Considérations sur... la grandeur des Romains*, chap. IV) a eu raison d'écrire : « La fondation d'Alexandrie avait beaucoup diminué le commerce de Carthage Ce qui est vrai pourtant, c'est que cette fondation fut nuisible aux ports de la Phénicie, dont les relations avec Carthage étaient très actives.

8. Voir, par exemple, Delattre, *Nécrop. punique de Saint-Louis*, p. 79.

9. C. I. S., 1, 97.

deux historiens qui n'écrivaient pas à la légère, Thucydide et Polybe, affirmaient, l'un que les Carthaginois possédaient beaucoup d'or et d'argent[1], l'autre que Carthage, à la veille de sa disparition, passait pour la ville la plus riche du monde[2].

Cependant nous avons constaté qu'elle a frappé monnaie bien plus tard que tous les Grecs ; qu'ensuite sa monnaie a été de mauvaise qualité : ce n'étaient pas, assurément, des conditions favorables au commerce. Les, documents archéologiques ne nous donnent pas la preuve d'un grand mouvement d'importations dans les pays dont elle s'était réservé le monopole. Et puisque le trafic s'y faisait surtout par voie d'échange, on a le droit de se demander si elle a exporté beaucoup de ces régions. Nous ne savons rien de précis sur ses importations en Italie, chez les Grecs, en Orient : il n'est pas vraisemblable que son industrie, en général fort médiocre, ait trouvé là de larges débouchés[3]. A en juger par le mobilier de ses tombes, elle n'aurait demandé à l'industrie grecque que des objets de mince valeur.

Il convient donc de croire que les sources de sa richesse échappent au contrôle des archéologues. Nous supposons que c'étaient surtout l'étain de la presqu'île de Cornouaille, l'argent du Sud de l'Espagne, l'or du Soudan et peut-être aussi du Maroc. D'ailleurs, le commerce de ces métaux dut subir des fluctuations. Pour l'étain, la route à travers la Gaule fit concurrence à, la route phénicienne par l'Océan[4]. Carthage fut bien

1. VI, 34, 2. Conf. t. II, p. 321.

2. XVIII, 35, 9 (édit. Büttner-Wobst; alias XVIII, 18). Conf. t. II, p. 324. Voir aussi une inscription punique mentionnant des sommes de cent talents d'argent, versées par des Carthaginois : C. I. S., 171. La prétendue lettre d'Anacharsis à Hannon (*Epistolographi Graeci*, coll. Didot, p. 103 ; conf. Cicéron, *Tusculanes*, V, 32, 90), rédigée au Ier, siècle avant J.-C., atteste que les nobles carthaginois avaient la réputation de vivre dans le luxe.

3. Conf. Kahrstedt, *Geschichte*, p. 70.

4. Nous avons dit (p. 76, n. 2) que de nombreuses lames (hachettes ?), trouvées dans des tombeaux puniques, sont en cuivre, et non en bronze, alliage de cuivre et d'étain. Il faudrait analyser d'autres séries d'objets pour savoir si cette absence d'étain tient à une cause particulière, peut-être rituelle, ou si, d'une manière générale, les Carthaginois

pourvue d'or et d'argent aux vite-vie siècles, comme le prouvent les bijoux des `sépultures de Dermèche et de Douimès; aux temps des guerres coûteuses qui lui permirent, sous l'hégémonie des Magonides, de constituer son empire colonial; à la fin du Ve siècle, selon le témoignage de Thucydide. Mais, lors de la première guerre punique, il est certain qu'elle en manqua[1]. L'argent ne lui revint en abondance qu'après les conquêtes des Barcides en Espagne[2].

D'autre part, le commerce punique a eu un champ d'action plus étendu que celui dont Carthage était le centre. Ces marchands qui ne craignaient pas de s'absenter de chez eux, qui savaient les langues étrangères, qui fréquentaient les ports italiens, grecs, orientaux, devaient être à l'affût de toutes les occasions favorables : ils pouvaient faire le courtage de marchandises qui n'étaient pas destinées à leur patrie et qui n'en venaient pas. On s'explique ainsi comment, même après la perte de leurs colonies et de leurs monopoles, entre la seconde et la troisième guerre punique, les Carthaginois tirèrent encore du commerce maritime de beaux bénéfices[3] : leur génie mercantile survivait à l'effondrement de leur puissance.

Il est vrai que, si ce peuple fut riche, nous ne savons pas trop quel usage il a fait de ses richesses. En tout cas, après le VIe siècle, il ne les a pas enfermées dans ses cimetières[4], et même les sépultures anciennes sont loin de contenir des trésors comparables à ceux qu'ont livrés les nécropoles de l'Étrurie[5].

---

faisaient un usage restreint de ce métal : ce qui ne permettrait guère de croire qu'ils en aient fait un commerce très actif.

1. T. II, p. 322.

2. *Ibid*., p. 322-3,

3. Appien, *Lib*., 67.

4. Conf. *supra*, p. 55, 84, 91. Dans les caveaux du IIIe siècle qui contenaient de beaux sarcophages en marbre, le mobilier ne différait guère de celui des autres sépultures contemporaines (voir Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*). Pourtant ces caveaux appartenaient certainement à des familles riches.

5. Conf. *supra*, p. 86-87 ; Anziani, apud Gauckler, p. XL.

L'archéologie parait donc contredire les textes. Elle nous inviterait à croire qu'à l'époque où Carthage a étendu sa domination sur une grande partie des rivages de l'Occident, et, plus tard, à l'époque -où elle a conquis le Sud et l'Est de l'Espagne, cette capitale d'un vaste empire aurait été presque pauvre et n'aurait fait qu'un commerce peu important. Les textes ont probablement exagéré son opulence. Mais il ne faut pas avoir la prétention de reconstituer son histoire économique uniquement avec les poteries qui garnissent le fond de ses tombes.

LIVRE II

MŒURS ET CROYANCES

CHAPITRE PREMIER

VIE ET MŒURS DES CARTHAGINOIS

I

Nous ignorons le nombre des Phéniciens qui, venus de Tyr, fondèrent Carthage à la fin du IXe siècle ; le nombre de ceux qui, plus tard, accrurent la population de cette ville. Les crises très graves que la métropole traversa aux VIIe et VIe siècles[1] déterminèrent probablement des exodes vers la colonie africaine, déjà prospère[2]. Au IVe siècle, lors du siège de Tyr par Alexandre, beaucoup de femmes, de vieillards, d'enfants allèrent s'y réfugier[3] ; une partie d'entre eux durent y rester[4]. Des Phéniciens nés dans d'autres cités de la Méditerranée orientale s'y établirent aussi : des inscriptions de Carthage mentionnent des gens de Sidon[5], d'Arad[6], de Citium[7]. La légende

1. Voir t. I, p. 417.

2. Conf. *ibid*., p. 420, n. 1.

3. Diodore, XVII, 41, 1, et 46, 4. Quinte-Curce, IV, 3, 20. Justin, XI, 10, 14.

4. L'ex-voto C. I. S., I, 3139, mentionne peut-être un Tyrien.

5. C. I. S., 308. — Sur un certain nombre d'inscriptions, trouvées à Carthage (C. I. S., 269-293, 2998), à Sousse (*Rép. d'ép. sém*., II, 906), à Cagliari (*Journ. asiat.*, 1917, II, p. 6), se trouve l'expression 'S ÇDN, qui se rapporte à des hommes, et aussi à des femmes (C. I. S., 281). On la traduit d'ordinaire : « homme de Sidon ». Selon M. Lidzbarski *(Handbuch der nordsemitischen Epigraphik*, p. 134, n. 4), cela signifierait : « qui (est) de Sidon ». M. Dussaud (*Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 339) propose une explication toute différente. M. Chabot (Journ. asiat., l. c., p. 19-20) croit que le sens primitif est bien Sidonien, mais qu'il s'agit dans ces inscriptions d'un sens dérivé affranchi ; de même, dans deux textes néo-puniques, où des gens sont, dits « le ÇDN », « le ÇYDN ».

6. *Rép*., III, 1226.

7. *Ibid*., 1225. Pour la stèle qui porte cette inscription, voir infra, p. 469, n. 2.

donne pour compagnons à Didon des Chypriotes[1] ; il se peut qu'il y ait là une parcelle de vérité, enveloppée dans un récit fabuleux[2]. Des ex-voto indiquent aussi la présence de gens d'Aïranim[3] (Pantelleria), d'Aïbousim[4] (Ibiça), et peut-être d'une des deux Hippones[5] (Bizerte et Bône) : les colonies de l'Occident dont Carthage était la suzeraine ou la fondatrice restaient en union étroite avec elle[6].

A ces éléments phéniciens, dont on ne saurait apprécier l'importance numérique et qui, certainement, n'étaient pas tous très purs, bien d'autres éléments se mêlèrent[7]. Des indigènes vinrent s'employer dans la nouvelle Tyr, qui avait besoin de leur main-d'œuvre[8]. Les esclaves, amenés de partout, étaient, nous le savons, fort nombreux[9]. Des pays d'outre-mer, Sicile, Italie, Grèce, arrivaient des marchands, des agents commerciaux et sans doute des artisans.

Entre ces hommes de races, de conditions, de mœurs très diverses, la fusion était malaisée. Cependant, autant qu'on en peut juger, elle se fit dans une assez large mesure. Malgré leur orgueil, les Carthaginois n'avaient pas le préjugé du sang. Le

1. Justin, XVIII, 5, 1-5. Conf. t. I, p. 382.

2. Le dieu Pygmalion, invoqué sur une inscription du VIIe ou du VIe siècle, fut peut-être introduit à Carthage par un Phénicien de Chypre : voir p. 326.

3. C. I. S., 265 (le personnage porte un nom punique, Abdçafôn).

4. *Ibid*., 266 (nom punique : Hannibal).

5. *Rép*., III, 1229, selon l'explication de M. Clermont-Ganneau, qui est douteuse. L'inscription est l'épitaphe d'un marchand, qui porte un nom punique, comme son père et son grand-père. — Muttine, officier d'Hannibal et vraisemblablement citoyen carthaginois, était originaire d'une des deux Hippones : voir t. II, p. 227, n. 4.

6. T. II, p. 227, 288 et suiv.

7. Conf. Justin, XVIII, 5, 17 (dans le récit légendaire de la fondation de Carthage) : « Ad opinionem novae urbis concurrentibus gentibus, brevi et populus et civitas magna facta ».

8. Les grands chefs numides aimaient sans doute à visiter Carthage, à y faire des séjours plus ou moins longs. On dit que Masinissa y passa plusieurs années de sa jeunesse : t. II, p. 283, n. 3. Un ex-voto (C. I. S., 307) a été fait par la fille d'un Bodashtart, qui est qualifié de MLK 'MB, roi d'Omar (?). Ce titre, appliqué à un Bodashtart, se retrouve sur une inscription de Constantine : Chabot, *Journ, asiat*., 1917, II, p. 49-50.

9. T. II, p. 226.

« roi » Amilcar, de la toute-puissante famille des Magonides, était fils d'une Syracusaine[1]. Asdrubal, qui avait été le gendre d'Amilcar Barca, se remaria avec une Espagnole[2], et ce fut aussi une Espagnole qu'épousa le fils d'Amilcar, Hannibal[3]. Hippocrate et Épicyde, lieutenants d'Hannibal, étaient fils d'une Carthaginoise et petits-fils d'un proscrit syracusain, réfugié en Afrique[4]. Une des filles de Masinissa entra dans une famille de l'aristocratie punique[5]. Ces mariages mixtes devaient être surtout fréquents entre Carthaginois et Libyens ou Numides, moins peut-être dans la capitale que dans les colonies éparses sur les côtes, depuis les Syrtes jusqu'au delà du détroit : Salluste[6] dit qu'il en était ainsi à Leptis la Grande; dans le *Poenulus* de Plaute, Hannon est, semble-t-il, qualifié de « métis de Libyen »[7]. Quant aux esclaves, ils ne paraissent pas avoir été traités trop durement, du moins ceux qui habitaient la ville. Il leur était permis de contracter des mariages reconnus par la loi[8]. Que les familles issues de ces unions fussent maintenues dans la servitude, ou bien affranchies, elles se pliaient probablement à la civilisation au milieu de laquelle elles vivaient.

Les inscriptions puniques qui mentionnent des esclaves sont très rares[9] et ne nous apprennent rien sur leur origine.

---

1. *Supra*, p. 151, n. 5.

2. Diodore, XXV, 12.

3. Tite-Live, XXIV, 41, 7. Conf. t. II, p. 313.

4. Tite-Live, XXIV, 6, 2; conf. Polybe, VII, 2, 4.

5. T. II, p. 283, n. 6. On sait, d'autre part, que de très nobles Carthaginoises épousèrent des princes numides : t. II, p. 257 ; t. III, p. 197, 238.

6. *Jugurtha*, LXXVIII, 4. Conf. t. II, p. 115.

7. Au vers 1033 : *Migdilibs* (à supposer qu'il faille lire ainsi).

8. Plaute, *Casina*, 71.

9. C. I. S., 236, 318, 319, 2751, 3020) ; Schröder, *Die phönizische Sprache*, p. 260, n° XXVI, 4. Une inscription peinte sur une cruche se rapporte à un Yhouelôn, fils de Sha[mar ?], *abd* d'Abdmelqart, etc. : *Rép*., I, 10. Si le terme abd désigne ici un véritable esclave, on peut s'étonner qu'Yhouelôn indique son père, ce qui, chez les anciens, n'était l'usage que pour les hommes libres. Peut-être s'agit-il d'un individu né d'un mariage servile. On peut aussi supposer qu'abd est pris dans le sens de serviteur, comme il l'est dans un certain nombre d'exvoto (C. I. S., 247 et suiv.), où des hommes qui indiquent leur père et d'autres ascendants sont qualifiés de « serviteur (*abd*) du temple de... »

Plusieurs crânes, recueillis dans les cimetières, offrent des caractères propres aux nègres[1] ; ils peuvent appartenir à des individus, à des descendants d'individus amenés de la lisière du Sahara, ou de plus loin encore[2].

Quelques dédicaces à Tanit et à Baal Hammon contiennent des noms d'hommes qui ont un aspect libyque : Magarsan[3], Çaqalan[4], Malman[5], Qofan[6], Hashdan[7], Yeptan[8], Massiloui[9], Massilout[10], Massilkat[11], Magraoua[12]. Louby[13], au féminin Loubat[14], « le Libyen », la « Libyenne », est un nom qu'on rencontre à plusieurs reprises. Un Anan, fils de Shânan, était de TBRBS[15] : il s'agit d'une ville africaine, Thubursicu, ou plutôt Thuburbo[16]. C'est sans doute aussi en Afrique qu'il faut chercher 'PTBGN[17] (Abthugni ?[18]), patrie d'un autre dédicant[19]. Sur un certain nombre de stèles, la mention Shâr (?), Shâram (?)[20] s'applique, croit-on, au lieu dont le dédicant aurait été originaire, et, comme le même terme, suivi de Batim (?),

1. Bertholon et Chantre, *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale*, I, p. 279-280. Conf. ici, t. I, p. 302, n. 2.

2. Voir t. I, p. 295 et suiv. ; t. IV, p. 140.

3. *C. I. S.*, 1481; conf. *Rép.*, 1, 57, § 52 (p. 51) : NIGBSN.

4. Chabot, *Journ. asiat.*, 1916, I, p. 446 : ÇQLN.

5. *C. I. S.*, 340, 858, 1309, 1336 : MLMN.

6. *Ibid.*, 1459 : QFN.

7. *Ibid.*, 3092 : HSDN.

8. *Ibid.*, 746 ; conf. Rép., I, 57, § 42 (p. 50) : YPTN.

9. *Ibid.*, 3066 : MSLWY.

10. *Ibid.*, 3108 : MSLWT.

11. Chabot, *Journ. asiat.*, l. c. : MSLKT.

12. *C. I. S.* 1459 : MGRW'.

13. *Ibid.*, 803, 1017, 1162, 1875, 2132, 2681 : LBY. On trouve aussi LB' : *ibid.*, 147 (inscription sarde).

14. *Ibid.*, 470, 1118, 1480, 2074 : LBT.

15. Ibid., 309 ('NN, S'NN).

16. T. II, p. 111 ; Chabot, C. r. *Acad. Inscr.*, 1916, p. 126.

17. *C. I. S.*, 310. Le nom du dédicant paraît être punique, celui de son père l'est certainement.

18. Pour ce lieu, voir C. I. L., VIII, 23085; *Atlas archéol. de la Tunisie*, feuille de Djebel Fkirine, n° 52.

19. Au n° 311 du C. I. S., BKWKN semble être l'indication de la patrie du dédicant : « en Koukan (?) », nom de lieu africain (?). Le dédicant porte un nom punique.

20. C. I. S., 294-306, 2078 ; Vassel, *Rev. tunisienne*, XXIII, 1916, p. 23, n° 15. Cela est écrit SR, S'R, S'RY, SRM, S`R51. Ces lettres sont toujours précédées d'un *beth* (BSR, etc.), que l'on considère comme la préposition signifiant *en*.

se retrouve sur des inscriptions de Cirta (Constantine)[1], on en conclut que ce lieu était situé à Cirta ou dans le voisinage[2] ; mais l'hypothèse est contestable. Le mot SRDNY[3], au féminin SRDNT[4], paraît désigner des Sardes.

Des Grecs ont laissé quelques traces de leur séjour à Carthage. Sur l'inscription d'un ex-voto, rédigée, comme des milliers d'autres, en langue phénicienne, le nom de la dédicante, Euklea, est gravé en lettres grecques[5]. Ailleurs, on a cru reconnaître des noms grecs, Philouménè[6], Philosiris[7], Bérénikè[8], écrits en lettres puniques. Une épitaphe bilingue, grecque et phénicienne, se rapporte probablement à un Syracusain[9]. Un passage de Diodore[10] prouve qu'au début du IVe siècle, en un temps où la république faisait la guerre à Denys l'Ancien, il y avait à Carthage une colonie importante d'Hellènes ; les plus considérés furent attachés au culte de Déméter et de Coré, qu'on venait d'introduire dans cette ville[11].

Des coupes en plomb, découvertes dans des caveaux funéraires du IIIe siècle[12], portent une dédicace punique « à la

1. *Rép*., I, 327, 333-6 ; Chabot, *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 66 : BSRM (ou BSRM, on BSR'M) BTM.

2. *C. I. S.*, p. 366. Berger, *Actes du XIe congrès des Orientalistes* (Paris, 1897), IVe section, p. 285-292.

3. *C. I. S*., 2022, 2245.

4. *Ibid*., 280, 879, 2030.

5. *Ibid*., 191.

6. *Ibid*., 1301 ; conf. Rép., 1, 24 (Clermont-Ganneau) : PLMN', nom de femme. Comme le fait remarquer M. Clermont-Ganneau, le père porte un nom punique, ce qui est une forte objection à la lecture Philouméné.

7. *Rép*., III, 1227 (d'après l'interprétation de M. Clermont-Ganneau). Il y a PL'SR. Ce personnage est fils et père de gens portant des noms puniques.

8. C. I. S., 1256 (conf. Clermont-Ganneau, dans *Rép*., I, 57, § 25, p. 49), 2153 BRQNY, nom de femme. Il semble pourtant que ce soit un nom d'homme au n° 2159, ce qui ruinerait cette explication.

9. *Rép*., III, 1224. On ignore la date d'une épitaphe grecque métrique, dont un petit fragment a été retrouvé dans le puits d'un tombeau du IVe siècle : Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 53.

10. XIV, 77, 5.

11. Pour le Syracusain, grand-père d'Hippocrate et d'Épicyde, voir p. 173. Asdrubal-Clitomaque, le philosophe, et Boéthos, le sculpteur, nés à Carthage, devaient être fils de Grecs, à en juger par les noms de leurs pères : voir t. II, p. 228, n, 7 ; ici, p. 206.

12. *Supra*, p. 81-82.

divinité » et une suite de lettres appartenant à un alphabet grec, mais qui, en grec, n'offrent aucun sens[1] : peut-être s'agit-il de quelque langue de l'Italie[2]. Sur un objet en ivoire, datant de la même époque, se lit une inscription étrusque, qui mentionne Carthage[3], où elle fut vraisemblablement gravée. Les commerçants étrusques, romains et du Sud de la péninsule italique ne devaient pas être rares dans la cité africaine : les garanties qui y étaient accordées aux Romains et à leurs alliés sont, on l'a vu, indiquées dans les traités recueillis par Polybe[4]. Des textes signalent des Italiens à Carthage en 149, à l'époque où éclata la troisième guerre punique; le peuple les massacra[5]. La plupart d'entre eux étaient sans doute des marchands, comme ceux qui, un siècle plus tôt, contribuèrent au ravitaillement de la ville, bloquée par les mercenaires[6]. Un nom que nous lisons sur une stèle pourrait être latin[7].

Dans cette population mélangée, les types des visages devaient différer beaucoup. Les monuments antiques ne nous permettent pas de les étudier, les images des morts sculptées sur des sarcophages, des coffrets et des stèles n'étant pas de fidèles portraits[8]. Peut-être des figures gravées sur quelques sceaux de bagues représentent elles les possesseurs de ces objets[9] ;

1. *Rép*., II, 508, 523.

2. Comme le suppose M. Lidzbarski, *Ephem. für sem. Epigr*., II, p. 176.

3. *M. Lavig*., I, p. 192-3, pl. XXVIII, fig. 4-5; *Rép*., I, 123. — Dans la vallée inférieure de l'oued Miliane, au Sud de Tunis, ont été trouvées des pierres qui paraissent avoir servi de bornes. Elles portent des inscriptions, de teneur uniforme, dont l'alphabet ressemble à l'alphabet étrusque, mais dont la langue n'est pas l'étrusque. On ne sait de quand elles datent : peut-être d'une époque postérieure à la constitution de la province romaine d'Afrique. Voir Merlin et Martha, *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CCXXXH-VI.

4. *Supra*, p. 124.

5. Polybe, XXXVI, 7, 5 (édit. Büttner-Wobst; *alias* XXXVI, 5). Appien, Lib., 92. Zonaras, IX, 26, p. 463, c.

6. Polybe, I, 83, 10.

7. C. I. S., 3000 : LP'S = Lepus, surnom latin (?); un lièvre est représenté sur la stèle. Les lectures Bibulus (*ibid*., 1315), Metellus (1273, 3141), Socinus (1315), Cassius (2022), Aulus (2481), Maximus (3037) ne sont pas vraisemblables : conf. Clermont-Ganneau, Rép., I, 57, § 20, 60, 63 (p. 49 et 52).

8. Voir *infra*, p. 209, 211.

9. *M. Lavig*., I, p. 246-7, pl. XXXIV, fig. 40-41 ; p. 255, pl. XXXVI, fig. 9-10.

mais elles sont trop petites pour servir de documents anthropologiques. On à mesuré des crânes tirés des tombes carthaginoises[1]. On y a distingué plusieurs types, qui ont été constatés également dans de vieilles sépultures indigènes de l'Afrique du Nord, mais qui, ici, sont moins tranchés, par suite de la multiplicité des croisements. L'un d'eux se retrouve à Sidon[2]. Il offre cette particularité que les bosses pariétales sont très accusées et situées plus en avant et plus bas que d'ordinaire ; la face est assez courte. On ne parait pas avoir rencontré jusqu'à présent à Carthage, non plus qu'à Sidon, le type dit sémitique, fréquent chez les Juifs et les Arabes : face longue, en ovale régulier, nez mince et aquilin, crâne allongé et très renflé au-dessus de la nuque[3]. Le plus souvent, les corps sont de taille moyenne ; l'ossature est assez délicate, ce qui n'étonne pas chez des citadins.

II

Le terme sémitique, dont l'anthropologie a abusé, convient à la langue que les premiers colons apportèrent, qui se maintint pendant toute l'existence de Carthage et s'imposa aux éléments non phéniciens. Cette langue est fort peu connue, malgré les efforts de plusieurs générations de savants pour l'expliquer.

Les Carthaginois aimaient à confier à la pierre ou au bronze les faits dont ils voulaient transmettre le souvenir à la

---

Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 6, fig. 9. Mais, à en croire MM. Bertholon et Chantre (*Recherches anthropologiques*, I, p. 269), l'image de cette dernière bague ne concorderait pas exactement avec le crâne du mort auquel l'objet appartenait.

1. Bertholon, *Bull. de la Société d'anthropologie de Lyon*, XI, 1892, p. 179-224. Bertholon et Chantre, *Recherches*, I, p. 251-281.

2. Voir Chantre, *apud* Hamdy Bey et Th. Reinach. *Une nécropole royale à Sidon*, p. 408-9.

3. Conf. t. I, p. 280.

postérité. Ainsi, au retour de son expédition sur l'Océan, Hannon fit placer dans le temple de Cronos le rapport dont une traduction grecque nous est parvenue[1] ; vers la fin de son séjour en Italie, Hannihal laissa dans le sanctuaire de Junon Lacinienne, près de Crotone, une longue inscription, en punique et en grec, qui célébrait ses exploits ; Polybe l'a consultée[2]. Les textes épigraphiques phéniciens qui sont sortis du sol de Carthage n'ont pas cette importance. Ils datent, en général, des deux derniers siècles de la ville. A part quelques lambeaux de tarifs de sacrifices[3], quelques dédicaces de monuments religieux, ce sont des épitaphes, pour la plupart insignifiantes, et surtout une masse considérable d'ex-voto, de rédaction brève et uniforme. On lit sans peine des noms propres, qui reviennent très fréquemment ; on comprend des formules banales. Pour le reste, l'interprétation se heurte à deux difficultés préliminaires les voyelles ne sont pas écrites et les mots ne sont pas séparés[4].

Dans le *Poenulus*, comédie de Plaute, certains passages sont en punique. C'est d'abord un monologue d'Hannon ; nous en avons deux versions, et aussi un texte latin[5]. Puis, de courtes phrases de dialogue[6]. Plaute dut rédiger en latin ce qu'il se proposait de faire dire à Hannon, et demander à un Carthaginois, résidant à Rome, de lui fournir une traduction. En effet, il s'agit, non d'un pastiche incohérent et burlesque, mais de vraie langue punique, écrite naturellement en lettres

1. T. I, p. 473.

2. III, 33, 18 ; III, 56, 4. Voir aussi Tite-Live, XXVIII, 46, 16. — Chez les Phéniciens occidentaux, on peut aussi mentionner les inscriptions gravées sur les fameuses stèles du temple de l'île de Gadès : Strabon, III, 5, 5 ; conf. *infra*, p. 305.

3. Auxquels il faut joindre le tarif trouvé à Marseille : voir p. 145.

4. Ils le sont cependant dans les tarifs de sacrifices dont les débris ont été exhumés à Carthage et dans l'inscription du mausolée de Dougga.

5. Acte V, scène I, vers 930-960.

6. Acte V, scènes II et III, *passim*, depuis le vers 994 jusqu'au vers 1152. Pour le texte de ces passages puniques, voir Lindsay, dans *Classical Review*, XIII, 1898, p. 361. Ils ont donné lieu à des travaux très nombreux : bibliographie dans G. Hennen, *De Hannonis in Poenulo Plautina precationis quae fertur recensione altera Punica* (Marburg, 1882), p. 8-14.

latines, avec les voyelles, telle qu'elle se prononçait[1]. Malheureusement, ces passages ont été très altérés par les copistes[2] ; sauf la première version du monologue, qui peut être restituée, ils sont inutilisables[3]. A ce document, on doit joindre un petit nombre de mots phéniciens, transcrits et expliqués par des auteurs anciens[4], surtout par l'Africain saint Augustin, qui vécut dans une région où le punique se parlait encore; une série de noms de plantes médicinales, conservés dans le traité de Dioscoride des noms propres d'hommes et de lieux, dont les textes grecs et latins indiquent, plus ou moins exactement, la prononciation.

Ces maigres données seraient fort insuffisantes pour l'étude du punique, si l'on n'avait pas recours à des comparaisons avec l'hébreu. L'étroite parenté des deux idiomes a été constatée par saint Jérôme[6] et par saint Augustin[7]. Le phénicien, transporté en Afrique, où il persista plus longtemps que dans la mère patrie, et l'hébreu, parlé par les Cananéens avant de l'être par les Juifs, n'étaient, en effet, que deux dialectes d'une même langue. Dans le cours des siècles, chacun de ces dialectes suivit son développement propre, mais les différences

---

1. Dans la mesure où la transcription pouvait rendre les sons sémitiques, qui n'avaient pas tous d'équivalents exacts dans l'alphabet latin.

2. Le texte de la seconde version du monologue paraît avoir été travesti à dessein, dans une intention comique, de manière à faire ressembler les mots puniques à des mots latins.

3. Voir, entre autres, Gildemeister, dans l'édition de Plaute par Ritschl, Goetz et Loewe.

4. Gesenius, *Scripturae linguaeque Phoeniciae monumenta*, p. 384 et suiv.

5. Voir *supra*, p. 37.

6. *Quaest. in Genesim*, XXXVI, 24. Comm. in Isaiam, III, 7, v. 14. *Comm. in Ieremiam*, V, 25, v. 21.

7. *Quaest. in Heptateuchum*, VII, 16 : « istae linguae [l'hébreu et le punique] non multum inter se difrerunt ». *Locut. in Heptateuchum*, I, 8, 9 : « Punicae linguae..., in qua multa invenimus Hebraeis verbis consonantia ». *Énarr. in Psalm*., CXXXVI, 18. *Sermo Dornini in monte*, II, 14, 47. In Ioannem tractatus, XV, 27. Sermons, CXIII, 2 : « Hebraeum verbum est, cognatum linguae Punicae. Istae enim linguae sibi significationis quadam vicinitate sociantur ». *Contra litt. Petiliani*, II, 104, 239 (Christum) Hebraei dicunt Messiam, quod verbum Punicae linguae consonum est, sicut alia Hebraea permulta et paene omnia ». Voir aussi Priscien, *Inst. gramm*., V, 2, 11. Ces divers passages ont été cités avant nous par Gesenius et d'autres.

qui en résultèrent ne semblent pas avoir été profondes. On ne voit pas non plus qu'au temps de la première Carthage, le phénicien se soit beaucoup modifié en Occident : le maintien de l'unité linguistique était assuré par des relations de toute nature[1]. Il est probable que, dans certaines villes où les indigènes étaient nombreux, leur influence altéra la langue des colons : Salluste le remarque pour Leptis la Grande[2]. Mais le phénicien se défendit sans doute mieux dans la capitale même.

Qu'il y ait eu pourtant des différences entre le parler de Tyr et de Sidon et le parler de Carthage et d'Utique, c'est ce qu'on peut supposer sans témérité. Elles devaient porter sur la prononciation, plus que sur le vocabulaire et la grammaire[3]. Quelques indices permettent de croire à un assourdissement des voyelles, a, par exemple, devenant *ô*, et *o* devenant *ou*[4] ; à un amollissement des gutturales, qui, n'étant plus guère prononcées, commencent à permuter dans l'écriture[5], parfois même sont omises[6] : permutations et omissions qui seront beaucoup plus fréquentes à l'époque romaine. De même, le français de l'Afrique du Nord accuse des tendances à une prononciation plus grasse et plus lourde que le français de la métropole. D'ailleurs, pour le phénicien, ces tendances se manifestaient déjà dans la mère patrie[7] : l'hébreu gardait, autant qu'il semble, une prononciation plus forte, plus âpre.

---

1. Conf. *supra*, p. 164; Schrôder, *Die phônizische Sprache*, p. 35.

2. *Jugurtha*, LXXVIII, 4.

3. Sur les inscriptions puniques, le pronom suffixe de la troisième personne du singulier est indiqué en général par la lettre *aleph* ; en Phénicie et en Chypre, il l'est par la lettre *yod*. Mais cette distinction ne peut pas être érigée en règle absolue : voir Schroder, *l. c.*, p. 146 et suiv.

4. Schröder, p. 121 et suiv.

5. L'article indiqué par la lettre *aleph*, au lieu de *hé* : C. I. S., 221, 239, 246, 322, 328. HMN, 'MN, 'MN, pour HMN : voir infra, p.279. BHL, pour B'L : 2666. 'DN, pour 'DN : 1183. `MTB'L, pour 'MTB'L : 479, 1504, 1967, 2630. 'RST, pour 'RST : 843, 1428, 2274. 'LSY, pour 'LSY : 641.

6. BL, pour B'L : 378, 441, 3149. DN, pour 'DN : 733, 3251 (néo-punique); conf. *donni* (« mon seigneur »), dans le *Poenulus*, 998 et 1001. MTMLQRT, pour 'MTMLQRT : 730.

7. Schröder, p. 35, 82, 120 et suiv.

L'idiome phénicien disparut en Orient devant l'araméen et le grec; en Occident, il resta vivant pendant des siècles, surtout dans les campagnes. Comme il se parlait alors bien plus qu'il ne s'écrivait, il s'altéra plus rapidement qu'à l'époque où Carthage était un foyer de civilisation, en communauté de langue avec la Phénicie propre. Saint Jérôme[1] a certainement raison d'affirmer que le phénicien a subi des modifications en Afrique. Mais elles datent surtout des temps qui ont suivi la chute de Carthage : on les entrevoit dans les inscriptions des premiers siècles de notre ère[2].

Ce que nous disons de la langue s'applique à l'écriture. Il n'y a pas de grandes différences entre l'alphabet des inscriptions de Carthage et celui des inscriptions de Phénicie. Nous constatons cependant qu'à Carthage, les lettres s'assouplissent, évidemment sous l'influence de' l'écriture à main courante. Celles « qui s'élèvent au-dessus de la ligne [*lamed* et *taw*] se couronnent d'une petite aigrette... En même temps, les queues s'allongent et prennent des proportions souvent démesurées par rapport à la tête, qui est très réduite. Toute l'écriture est beaucoup plus légère et plus élancée. Enfin, tandis que, sur la côte de Phénicie, tous les traits avaient à peu près la même valeur, il se forme à Carthage des pleins et des déliés qui donnent à l'écriture punique un aspect très élégant[3]. » Dans d'autres villes de l'Occident, ont été découvertes quelques inscriptions dont l'alphabet, droit et anguleux, ressemble davantage à la vieille écriture orientale[4] : ce qui ne prouve pas nécessaire-

1. *Comm. in epist. ad Galatas*, livre II (Migne, *Patr. lat*., XXVI, p. 357) « … cura et Afri Phoenicum linguam nonnulla ex parte mutaverint ».

2. A l'époque de saint Jérôme, le phénicien était en Phénicie une langue morte. Il est probable que la comparaison de l'auteur chrétien porte, d'une part, sur le punique parlé de son temps, d'autre part, sur des écrits composés au moins cinq cents ans plus tôt en Phénicie, ou peut-être même sur l'hébreu biblique, qu'il savait être fort rapproché du phénicien. On comprend que, dans ces conditions, il ait été frappé des différences.

3. Ph. Berger, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*, 2e édit., p. 177.

4. A Malte : C. I. S., 123 et 123 *bis*, pl. XXV du t. I. A Nora : *ibid*., 144 et 145, pl. XXXII. A Lixus (type plus récent) : Berger, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 62-64

ment qu'elles soient plus anciennes, car un type archaïque a pu se conserver moins longtemps à Carthage qu'en Sardaigne, à Malte et à Lixus[1].

Les inscriptions puniques, même celles que l'on a gravées avec un souci de calligraphie, ont un air mesquin : petites lettres, d'allure agitée, se pressant sur de petites pierres ; rien qui rappelle l'ampleur et la régularité majestueuse de l'épigraphie monumentale romaine[2].

L'alphabet connu sous le nom de néo-punique[3] offre des formes dites cursives, qui, souvent, se distinguent mal les unes des autres. Cette écriture simplifiée dut être employée d'abord sur des matières où les lettres se traçaient rapidement au pinceau, au calame : poteries, tablettes en argile ou en bois, etc. Elle fut adoptée en Orient, où nous en trouvons des exemples dès le Ve siècle[4], aussi bien qu'en Occident[5], avec des types divers et des modifications successives. A Carthage, elle commença à s'introduire dans la gravure sur pierre peu de temps avant la destruction de la ville. Sur plusieurs ex-voto, où la formule d'invocation, préparée d'avance, est en écriture punique, on a ajouté en néo-punique les indications concernant le dédicant[6]. Quelques inscriptions sont même entièrement néo-puniques[7]. Mais ce fut seulement plus tard, à des dates

---

et pl. XIII ; conf. ici, t. II, p. 172.

1. Voir *C. I. S.*, p. 156 du t. I.

2. Conf: Perrot et Chipiez, III, p. 89-90 ; Kahrstedt, *Geschichte*, p. 55.

3. Sur l'écriture néo-punique, voir Berger, *Hist. de l'écriture*, p. 178 et suiv.; Lidzbarski, *Handbuch der nordsem. Epigr.*, p. 181-3.

4. Inscriptions peintes sur des jarres qui ont été découvertes en Égypte Lidzbarski, *Phönizische und aramäische Krugaufschriften aus Elephantine* (*Abhandl. der berlin. Akad.*, Phil.-hist. Classe, 1912).

5. Une courte inscription en écriture néo-punique est peinte sur une jarre recueillie dans une tombe de Carthage du IVe siècle : Berger, *apud* Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 34, n. 1.

6. *C. I. S.*, 942 et 949 ; conf. *ibid.*, t. II, p. 499. Voir aussi des inscriptions que des visiteurs ont gravées simultanément sur un sphinx, à Memphis (*supra*, p. 166) ; les deux premières lignes sont en écriture punique, les doux dernières en écriture néo-punique : ibid., 97 et pl. XV du t. I.

7. *Ibid.*, 580, 931, 2992, 3244-3251. Tendance au néo-punique : 730, 842, 880, 1339,

variables selon les lieux, que l'écriture cursive supplanta, dans l'Occident phénicien, l'ancienne écriture monumentale. Des stèles, des monnaies, des inscriptions peintes sur des vases funéraires offrent un mélange des deux alphabets. Depuis les environs de notre ère, le néo-punique resta seul usité partout[1].

III

C'était à la langue phénicienne qu'appartenaient presque tous les noms propres de personnes ; nous aurons à revenir sur ces noms, dits théophores, qui mettaient les hommes en relation étroite avec les dieux[2]. Il n'y avait pas de noms de famille, et un fils portait rarement le même nom que son père, mais il arrivait souvent qu'il reçût le nom de son grand-père[3]. Chaque individu avait un nom unique, et, comme les noms propres en usage n'étaient pas très nombreux, les homonymes se comptaient par milliers. On avait soin, comme chez les Grecs, d'indiquer le nom du père, et on y ajoutait volontiers ceux du grand-père et d'ascendants plus éloignés. Mais ces généalogies étaient d'un emploi incommode et n'évitaient pas toujours les confusions. L'habitude s'introduisit de joindre au nom un surnom, du moins pour les personnages de l'aristocratie[4]. Le plus ancien exemple qui nous soit connu est celui d'Hannon le Grand, au IVe siècle[5]. Ces surnoms, mentionnés dans des textes

---

3000. Une ou deux lettres néo-puniques dans des inscriptions en écriture punique : 1327, 2669. Il est douteux que l'inscription néo-punique *C. I. S.*, 174, peinte sur une brique, date de la première Carthage.

1. Pour cette question, voir au tome V.

2. *Infra*, p. 221.

3. *C. I. S.*, 365, 370, 509, 541,-680, 688, 708, etc. : cette coutume est appelée *papponymie*. On peut supposer que c'était l'aîné de la famille qui recevait le nom du grand-père. On peut supposer aussi que c'était le fils né après la mort de ce grand-père. Voir Lidzbarski, Handbuch der nordsem. Epigr., p. 134.

4. Pour ces surnoms, voir Kahrstedt, *Geschichte*, p. 29.

5. T. II, p. 245. Amilcar « Rhodinus », ou « Rhodanus », au temps d'Alexandre t. III, p. 17. Dans un sommaire de Trogue-Pompée (l. XIX), sont mentionnées les « res Carthaginensium in Africam per Sabellum Annonem gestae », au Ve siècle. Le mot

grecs et latins, se rencontrent assez fréquemment à l'époque des guerres puniques : Amilcar Barca[1], un second et un troisième Hannon le Grand[2], Asdrubal le Chevreau[3], Hannibal l'Étourneau[4], Hannon le Blanc[5] Hannibal Monomaque[6], Hannibal le Rhodien[7], Magon le Bruttien[8], Magon le Samnite[9], Amilcar le Samnite[10], Giscon Strytanos[11], Himilcon Phamaias[12] Bannon Tigillas[13.]. Il ne semble pas qu'ils aient été portés officiellement ; nous n'en trouvons pas trace sur les stèles votives, où, selon la coutume ancienne, les dédicants ne sont désignés que par un nom[14]

Les Carthaginois gardèrent le costume oriental, qui, en Italie et en Grèce, les faisait aussitôt reconnaître[15]. Comme les gens de Phénicie, ils étaient vêtus d'une ample tunique[16], descendant d'ordinaire jusqu'aux pieds[17]. Tantôt elle flottait

---

Sabellum parait être altéré. Je ne sais s'il faut le considérer comme un surnom, qui serait indiqué à tort avant, et non après le nom.

1. T. II, p. 252, n. 7.
2. *Ibid*., p. 252 et 282.
3. *Ibid*., p. 266, n. 4.
4. Appien, *Lib*., 68.
5. Appien, *l. c*., 108.
6. Polybe, IX, 24, 5.
7. Polybe, I, 46, 4.
8. Polybe, XXXVI, 5, 1 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXVI, 3).
9. Polybe, IX, 25, 4.
10. Appien, *Lib*., 68 et 70. Conf. t. II, p. 282, n. 6.
11. Polybe, XXXVI, 3, 8 (B.-W. ; *alias* XXXVI, 1).
12. T. III, p. 355, n. 5.
13. Appien, *Lib*., 82.
14. Parfois; le nom du dédicant, au lieu d'être suivi du mot *ben* (fils) et du nom de son père, est séparé d'un autre nom par la lettre S, qui représente le pronom relatif. Cela ne veut probablement pas dire « A, qui (s'appelle) B », mais « A, qui (est fils) de B ». Voir C. I. S., 316, 317, 2705 et aussi 139 ; pour l'interprétation, 144 (où S équivaut à *ben*) et 315.
15. Tite-Live, XXIII, 34, 6. Appien, Sic., II, 1.
16. Polybe, XII, 26 a, 3 (citant Timée). Plaute, *Poenulus*, 975, 1121, 1298. Ennius, *Annales*, 2° édit. de Vahlen, 325 : « tunicata iuventus » Tertullien, *De pallio*, 1.
17. Couvercles de sarcophages et de coffrets funéraires : *M. Lavig*., I, pl. IX, fig. 2 ; pl. X, 1 ; *ibid*., Suppl., I, pl. II, fig. 1 et 3. Stèles votives : *C. I. S*., fig. à la p. 281 du t. I; nos 532 (pl. IV du t. II), 989 (pl. XIII), 1825 (pl. XXXIV), 2383 (pl. L) ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, figures aux p. 28, 29 et 32. Nombreuses stèles funéraires : voir, par exemple, M. Lavig., I, pl. V, fig. 2 ; Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 584 et pl. II. Terres cuites : Delattre, *ibid*., p. 585-6 et fig. 1 ; *M. Lavig*., Suppl., I, pl. V, fig. 8. Plaute, l. c., 1298 : « cum tunicis longis » ; 1303:

librement[1], tantôt elle était serrée par une ceinture[2]. Elle avait soit de longues et larges manches[3], qui couvraient presque les mains[4], soit, plus rarement, des manches courtes, qui laissaient les avant-bras dégagés[5]. Nous parlerons plus loin[6] d'une sorte d'épitoge ou d'étole, que certains personnages portaient sur l'épaule gauche et qui était probablement un insigne[7]. Sur la tunique, on ne mettait pas, en général, d'autre vêtement[8]. Tertullien[9] parle cependant d'un manteau (*pallium*) de forme quadrangulaire, serré autour de la nuque, attaché par des fibules sur les épaules et retombant de chaque côté. Ce manteau devait servir par les temps froids et pluvieux[10]. Sur une

« tunicis demissiciis ». Conf., pour les Phéniciens d'Orient, Hérodien, V. 5, 10, et des monuments figurés, dont quelques-uns sont cités plus bas. — Tertullien (*l. c.*) dit, au contraire, que les tuniques des Carthaginois s'arrêtaient à mi-jambe : « neque trams crura prodigae, nec intra genua inverecundae ». Sur une statuette en terre cuite de Carthage, la tunique présente un arrangement particulier. Elle est relevée par devant, massée en plis dans une ceinture, et retombe en pointe sur les cuisses : Gauckler, *Nécrop*., p. 123, 139, 539 et pl. CCXXXI ; M. Alaoui, Suppl., pl. LXXVII, fig. 2.

1. *Sic* sur la plupart des monuments. Plaute, l. c., 1008 : « Tu qui zonam non habes ». Tertullien, l. c. Voir aussi Silius Italicus, III, 236.

2. *C. r. Acad. Inscr*., 1916, fig. à la p. 28. C. I. S., 138 et pl. XXIX (stèle de Lilybée). Conf. en Phénicie : Heuzey, *C. r. Acad. Inscr.*, 1902, p. 201 ; Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, V, pl. I-II; Mendel, *Musées ottomans, Catal. des sculptures*, I, nos 100 et 101 (p. 256-7) ; Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1913, II, fig. à la p. 62. Cette ceinture est souvent dissimulée sous la tunique, qui bouffe au-dessus d'elle.

3. Les tuniques carthaginoises, dit Tertullien (*l. c.*), n'étaient « nec brachiis parcae, nec manibus artae ».

4. Polype, XII, 26 a, 3. Aulu-Gelle, VI (VII), 12, 7. *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, fig. à la p. 586. *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. V, fig. 8. Conf. en Phénicie : Hérodien, V, 5, 10 ; Perrot et Chipiez, III, p. 431, 303 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1902, pl. à la p. 200 ; Clermont-Ganneau, Mendel, Dussaud, *ll. cc*.

5. *M. Lavig*., Suppl., I, pl. II, fig. 1 et 3. *C. r. Acad. Inscr*., 1916, fig. à la p. 28.

6. P. 400.

7. Des tuniques de prêtres étaient ornées d'une bande (*infra*, p. 400, n. 5), qui ne paraît pas s'être confondue avec cette épitoge. Il se peut que des tuniques ordinaires aient reçu un ornement analogue. Strabon (III, 5, 1) dit que les Phéniciens introduisirent dans les îles Baléares l'usage des tuniques à large bande, χιτώνας πλατυσήμους. Sur une statuette de Carthage (Gauckler, *Nécrop*., pl. CCXXXI ; conf. *supra*, p. 184, n. 17, in fine), une bande verticale coupe le devant de la tunique, au milieu.

8. Plaute. l. c., 975-6 : « Quel est donc cet oiseau qui nous arrive en tunique ? Est-ce qu'il a été refait de son manteau au bain ? »

9. *L. c*.

10. Il semble bien que des hommes, grossièrement représentés sur quelques

stèle de Carthage[1], un homme, peut-être représenté en costume de voyage ou de campagne, — à moins que ce ne soit un costume étranger, — porte une tunique s'arrêtant à mi-jambe et, par-dessus, un court sayon, attaché sur une épaule. Mentionnons aussi une sorte de pèlerine, formée de plusieurs bandes parallèles superposées, qui se jetait autour du cou et qui appartenait au costume masculin comme au costume féminin[2] ; elle est peu fréquente[3]. Les pieds étaient chaussés de sandales[4] ou de souliers[5]. Selon la mode asiatique, des hommes se couvraient d'une coiffure en feutre ou en étoffe[6] bonnet conique[7], calotte en coupole[8]. Sur deux coffrets funéraires[9], le personnage a la tête surmontée d'un véritable turban,

---

stèles carthaginoises, portent, outre la tunique, un long manteau qui couvre le derrière du corps, jusqu'aux pieds : *C. I. S.*, fig. à la p. 281 du t. I ; n°s 532 (pl. IV du tome II), 989 (pl. XIII), 2383 (pl. L).

1. *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, pl. à la p. 626.

2. Statue de prêtresse en costume de déesse : *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. III. Statuettes féminines en terre cuite, dont deux ou trois représentent probablement aussi des prêtresses : Héron de Villefosse, dans *Monuments* Piot, XII, 1905, p. 98-99 ; *M. Lavig.*, I, p. 114, pl. XVII, fig. 3; *ibid.*, Suppl., I, p. 23 ; p. 25-26 et pl. IV, fig. 5. Cette pèlerine se voit encore sur des images d'une déesse léontocéphale qui datent de l'époque romaine : Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu* (Paris, 1910), pl. III. — Deux statuettes d'hommes en terre cuite, l'une de Carthage, l'autre d'Utique : Gauckler, p. 536-7, 539 et pl. CCXXXI.

3. On ignore ce qu'était le vêtement appelé par les Romains *poenicum* : voir *supra*, p. 150, n. 2.

4. *M. Lavig.*, I, pl. X, fig. 1 ; ibid., Suppl., I, pl. II, fig. 1.

5. *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. II, fig. 3 (à semelles épaisses). Sur quelques stèles funéraires, des femmes paraissent être aussi chaussées de souliers. L'homme représenté sur la stèle *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, pl. à la p. 626 (voir supra, n. 1), porte, semble-t-il, des bottines.

6. Assez souvent la tête est nue : *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. I, fig. 4 ; pl. II, fig. 1 ; pl. V, fig. 8 ; C. I. S., fig. à la p. 281 du t. I ; nos 532 (pl. IV du t. II), 1825 (pl. XXXIV) ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, fig. aux p. 28, 29, 32 ; etc. Sur le sarcophage reproduit *M. Lavig.*, Suppl., 1, pl. II, fig. 3, la tête du mort est entourée d'une bandelette.

7. *C. I. S.*, 138 et pl. XXIX du t. I. Gsell et Bertrand, *Musée de Philippeville,* p. 68, pl. X, 3. Ce bonnet pointu est aussi une coiffure de divinité : voir infra, p. 299.

8. *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, fig. à la p. 586 (statuette en terre cuite), où cette calotte a les bords retroussés. On ne trouve pas de coiffures avant la forme d'une calotte cylindrique, comme en Phénicie (voir, par exemple, *C. I. S.*, I, pl. I ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1902, pl. à la p. 200 ; Clermont-Ganneau, Rec. d'archéol. orientale, V, pl. I-II).

9. *M. Lavig.*, I, pl. IX, fig. 2 ; pl. X, fig. 1. Un personnage figuré sur une stèle funéraire de Radés porte peut-être aussi un turban : musée Alaoui.

peut-être un insigne[1] : l'un de ces Carthaginois porte aussi une épitoge, l'autre est qualifié de *rab*.

Nous ne sommes guère renseignés sur l'habillement des femmes. Deux couvercles de sarcophages, dont l'un, trouvé à Solonte[2], en Sicile, paraît dater de la première moitié du Ve siècle, dont l'autre, exhumé à Carthage[3], est de la fin du IVe siècle ou du siècle suivant, représentent des mortes en pur costume grec. On peut se demander si les artistes grecs qui sculptèrent ces figures se sont souciés d'être exacts. Cependant il semble bien qu'à l'époque des guerres puniques, les Carthaginoises aient été vêtues à peu près comme les Grecques, avec une longue robe, assez étroite autour des jambes, pourvue de manches courtes[4], et, quand elles sortaient, un voile-manteau qu'elles jetaient sur leur tête et qui descendait presque jusqu'aux pieds[5]. L'usage des fibules (de la forme de nos épingles de nourrice) pour attacher les vêtements fut toujours peu répandu chez les Phéniciens d'Occident[6].

---

1. Conf. le turban des prêtres hébreux : Josèphe, *Antiq. Jud.*, III, 7, 3, § 157.

2. Perrot et Chipiez, III, p. 189, fig. 134.

3. *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. II, fig. 2.

4. Ceinture sous les seins : *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. III (statue de prêtresse) ; Delattre, *Bull. archéol. du Comité,* 1903, p. 263 (stèle funéraire ; de même sur plusieurs autres stèles ; mais, en général, les femmes représentées sur ces monuments n'ont pas de ceinture). Ceinture à la taille : *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. IV, fig. 7 (cette statuette porte, en outre, deux bandes d'étoffe se croisant en X sur la poitrine et se rattachant à la ceinture).

5. Stèles : *M. Lavig.*, I, pl. I, fig. 1 [numérotée 5] ; Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, pl. I à la p. 584 ; Gauckler, pl. CCXXXII, en bas à gauche ; etc. Statues funéraires : *M. Lavig.,* Suppl., I, pl. I, fig. 1-3. — Une femme, qui était représentée sur un sarcophage en bois (IIIe siècle environ), paraît avoir eu un costume particulier, formé de larges bandes passant obliquement les unes sur les autres : Delattre, *Un cercueil de bois*, etc. [notice citée p. 78, n. 3], p. 6. Des statuettes féminines portent une cape : *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 23, 26, 27; pl. IV, fig. 3, 5-7. Pour une pèlerine à bandes parallèles, voir *supra*, p. 186, n. 2. — Sur l'image de la prêtresse (II. Lavig., Suppl., I, pl. III), une coiffe en forme de klaft égyptien, enfermant les cheveux, semble être une parure rituelle ; conf. une statuette en terre cuite (ibid., p. 23, pl. IV, fig. 3).

6. A Carthage, on n'en a trouvé qu'un très petit nombre dans les plus vieux cimetières : Delattre, *Mémoires des Antiquaires de France*, LVI, p. 312, fig. 37 ; p. 333, fig. 52 ; Gauckler, p. 36, 42, 48, 134 et pl. XCV. Il n'est pas impossible que certaines d'entre elles se rattachent à un type grec : Déchelette, *Manuel*, II, p. 854-5. Dans des tombes

Les hommes laissaient croître leur barbe[1] ; ils portaient les cheveux courts.

Nous avons déjà mentionné diverses sortes de bijoux et d'autres parures[2]. De même que les filles de Sion à l'époque d'Isaïe[3], celles de Carthage se couvraient à profusion de ces objets de luxe. La mode disgracieuse de l'anneau de nez régna pendant longtemps dans la ville africaine, comme au pays de Canaan[4] : hommes et femmes en portaient[5]. Les lourds colliers en verroterie, agrémentés de toute sorte de pendeloques et d'amulettes[6], le maquillage[7] et sans doute l'abus des parfums[8] continuèrent à attester un goût barbare, peu docile aux leçons de l'hellénisme.

La circoncision était un rite usité chez les Phéniciens[9], comme chez les Hébreux et les Arabes. Mais, dit Hérodote[10], ils y renonçaient quand ils vivaient mêlés à des Grecs. Y renoncèrent-ils en Afrique[11] ? Nous le croyons volontiers, eu égard au

---

moins anciennes, les inventaires de P. Gauckler (p. 181-226, *passim*) mentionnent assez fréquemment des « fibules », en bronze et en fer, sans les décrire ; je n'ai pas vu au musée Alaoui de véritables fibules répondant à ces indications. — A Gouraya : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 38-39 et fig. 21. A Thapsus : *Bull. archéol, du Comité*, 1899, p. CCIX. Les fibules sont rares en Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei,* XIV, p. 140 et 179 ; Taramelli, *ibid*., XXI, p. 140. On ne peut pas dire en quoi consistaient exactement les *fibulae* qui, selon Tertullien, fixaient le manteau sur les épaules (*supra*, p. 185).

1. Voir *supra*, p. 78, et *infra*, p. 211.

2. P. 87 et suiv.

3. III, 18 et suiv.

4. Pour l'anneau de nez chez les Hébreux (*nezem*), voir *Genèse*, XXIV, 47 ; Isaïe, III, 21 ; Ézéchiel, XVI, 12 ; *Proverbes*, XI, 22 ; Perrot et Chipiez, IV, p. 446-7.

5. Bustes de femmes, des VIIe-VIe siècles : *M. Alaoui*, Suppl., p. 144, nos 128-9, pl. LXXV, flg. 1, et pl. LXXIV, fig. 3. Masque d'homme non grimaçant (même époque) : *M. Lavig*., I, p. 84-85, pl. XII, fig. 4-5. Masque d'homme trouvé en Sardaigne : Gauckler, p. 450, note.

6. Voir p. 96-97.

7. P. 106. Nous n'avons pas de preuves que les Carthaginois et Carthaginoises aient porté des tatouages, les masques grimaçants déposés dans les tombes étant des types grotesques, et non des portraits de personnages réels : voir supra, p. 72.

8. P. 106.

9. Hérodote, II, 104. Aristophane, *Oiseaux*, 507. Philon de Byblos, II, 24 (*Fragm. hist. Graec*., édit. Müller, III, p. 569).

10. L. c.

11. Pour de prétendus couteaux à circoncision, voir p. 77, n. 9.

silence des textes : Plaute n'aurait sans doute pas négligé cette matière à grosses plaisanteries.

D'autres coutumes orientales furent conservées; par exemple, les prosternations devant ceux que l'on voulait honorer humble posture qui choquait les Grecs et les Romains[1]. De même que les Phéniciens, les Carthaginois s'abstenaient de viande de porc[2].

Ils demeurèrent fidèles au vieux calendrier cananéen, que les Hébreux avaient abandonné lors de la Captivité pour adopter le calendrier babylonien[3]. Ils gardèrent la coudée égyptienne, longue de 0 m. 525[4], et ils la répandirent en Afrique, où, à l'époque romaine, on s'en servait encore partout[5]. Leurs poids, leurs mesures de capacité étaient certainement aussi d'origine orientale. Nous avons dit[6] que le peu de précision des poids retrouvés[7] et l'emploi de différents systèmes rendent un classement malaisé. On peut reconnaître un système, usité en

1. Polybe, X, 17, 8 ; XV, 1, 6-7. Tite-Live, XXX, 15, 4 (« accepto, credo, ritu ex ea regione ex qua oriundi erant »); XLII, 23, 10. Appien, Lib., 49. Voir aussi Diodore, XX, 33, 2.

2. Voir *supra*, p. 44. Pour l'habitude, peut-être empruntée aux Africains, de manger du chien, voir t. I, p. 418.

3. M.-J. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, 2e édit., p. 277. F.-K. Ginzel, *Handbuch der mathematischen und lechnischen Chronologie*, II, p. 13-14. Plusieurs mois du vieux calendrier hébreu sont mentionnés sur des inscriptions phéniciennes, dont une est punique.

4. De Vogüé (*Rev. archéol.*, 1889, I, p. 172) a cru la retrouver dans les dimensions des pierres de taille d'un vieux tombeau carthaginois. Selon M. Saladin (*Nouv. Arch. des missions*, II, 1892, p. 483-4), elle est l'unité de mesure du mausolée punique de Dougga.

5. Deux coudées égyptiennes sont tracées sur des tables officielles de mesures, découvertes à Thibilis (Announa) et à Cuicul (Djemila). Les pierres de taille des édifices romains d'Afrique ont très souvent des dimensions qui correspondent à cette unité métrique. Voir Gsell et Joly, *Announa* (Alger, 1918), p. 78-79. — Sur la table d'Announa, est tracée une autre coudée, mesurant 0 m. 509. Peut-être est-ce la coudée babylonienne de 0 m. 497, que les Phéniciens auraient également introduite en Afrique.

6. P. 130.

7. Pour ces poids et les systèmes auxquels on peut les rattacher, voir surtout Babelon, *Bull. des Antiquaires de France*, 1896, p. 106-7 ; Delaltre, dans *M. Lavig.*, I, p. 194-9 (= Rép. d'ép. sém., I, 124) ; le même, *Rev. numismatique*, 1902, p. 384 ; Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, 2e édit., p. 420 et suiv. ; le même, *Die Gewichte des Alterthums* (*Abhandl. der philol.-hist. Classe der sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, XVIII, 1899), p. 48-51, 144-5.

Phénicie, dans lequel la mine pesait 363 gr. 8 (mine légère, moitié d'une mine lourde de 727 gr. 6), avec des sous-multiples de 1/2, 1/4, 1/8, 1/16, 1/32, 1/64, 1/128, et d'autres sous-multiples de 1/25 (sicle lourd de 14 gr. 55), de 1/50, enfin de 1/100 (poids appelé drachme par les Grecs) ; à ce système se rattachent la plupart des monnaies puniques d'or et d'argent. Dans un autre, qui est peut-être d'origine égyptienne, la mine paraît avoir pesé 393 grammes (786 grammes pour la mine lourde), avec les deux séries de sous-multiples indiqués (sicle de 15 gr. 72 ; drachme de 3 gr. 93, adoptée pour le monnayage carthaginois en Espagne)[1].

Par la langue, le costume, les mœurs et les usages, les Carthaginois restaient donc de vrais Phéniciens. Nous ferons la même constatation quand nous étudierons leurs croyances et leurs pratiques religieuses. Aux yeux des Grecs, ils étaient, ils demeurèrent des barbares[2]. Cependant on a vu combien ils

1. A un autre système appartiennent des poids dont le plus lourd est de 227 gr. 50, le plus léger de 4 gr. 85 (1/48 du premier), avec des poids intermédiaires de 2/3, 1/6, 1/12, 1/24 du plus lourd : Delattre, *Rev. numism.*, l. c. — Une cymbale en bronze, recueillie à Cherchel, porte une inscription phénicienne, indiquant un poids de *cent* (unités) : Berger, *Rev. d'assyr. et d'arch. orient.*, V, p. 113-6 (= Rép., II, 933). Cet objet pèse 321 grammes. On a cru que le poids primitif, aujourd'hui diminué par l'usure, équivalait à celui de la livre romaine, 327 gr. 45 : il s'agirait, par conséquent, d'un autre système que ceux dont nous venons de parler. Hultsch (*Metrologie*, p. 421-2) admet un poids primitif de 363 grammes : ce serait une mine phénicienne légère. Mais l'indication pondérale s'applique; non pas seulement à la cymbale retrouvée, mais à la paire, dont les deux disques devaient être reliés par une chaînette (voir, par exemple, *M. Lavig.*, I, pl. XXX, fig. 7 ; Delattre, *Sainte-Monique*, 2e année, p. 16, fig. 34 ; Gauckler, *Nécropoles*, pl. LIV, CLI). Les cent unités auxquelles correspondait le poids de ces deux cymbales étaient, peut-on supposer, des sicles légers de 7 gr. 27 (moitié d'un sicle lourd de 14 gr. 55), ou de 7 gr. 86. — Selon Tite-Live (XXVI, 47, 7), Scipion trouva à Carthagène 276 coupes en or, dont la plupart pesaient une livre. Mais c'est là une invention d'un chroniqueur romain : quoi qu'on en ait dit (Hultsch, l. c., p. 422-3 ; Nissen, dans le *Handbuch* d'Iwan von Milller, I, 2e édit., p. 882), ce texte ne peut rien nous apprendre sur le système pondéral des Carthaginois. — Dans des traités conclus par Carthage avec Rome, les indemnités de guerre furent comptées en talents euboïques, ou attiques (25 kg. 92, ce qui fait une mine de 432 grammes ; ou peut-être 26 kg. 196, ce qui fait une mine de 436 gr.) : voir t. II, p. 316-7. Nous ne savons pas exactement le poids des talents indiqués dans d'autres textes : voir *ibid*., p. 316-7, 318 (n. 2), 319, 320, 323 ; t. III, p. 59 et 62 (n. 5).

2. Le terme βάρβαροι est très souvent appliqué aux Carthaginois : Hérodote, VII,

recherchaient les objets grecs, introduits par le commerce dans leur ville, combien ces modèles, peut-être aussi la venue d'artisans grecs, modifièrent leur industrie. Cette influence de l'hellénisme s'étendit à d'autres domaines : aux choses de la guerre et même de la marine, armes[1], machines[2], tactique[3], forme des vaisseaux[4] ; à la religion, quoique dans une mesure assez faible; beaucoup plus aux arts ; même aux usages de la vie courante[5].

Comme Chypre vis-à-vis de la Phénicie, la Sicile servit d'intermédiaire vis-à-vis de Carthage. Celle-ci fut de bonne heure en relations avec Syracuse, Agrigente, Sélinonte[6]. Devenue maîtresse de la partie occidentale de l'île, elle y trouva partout la civilisation grecque, non seulement dans les villes grecques de Sélinonte et d'Héracléa Minoa[7], mais encore chez les Élymes et dans les vieilles colonies phéniciennes de Solonte, de Palerme, de Motyé, où l'on frappait au Ve siècle des monnaies à légendes et à types grecs[8], où l'architecture et la sculpture grecques étaient en honneur : témoin ce temple dorique de Ségeste, qui subsiste encore[9], cette statue funéraire de

---

167 ;Lettres attribuées à Platon, VII, p. 336, a, et VIII, p. 357, a ; Plutarque, *Timoléon*, 39; Diodore, XX, 11, 1, et 12, 2 ; etc. Pourtant Ératosthène, qui critiquait cette division des hommes en Grecs et en Barbares, faisait observer que les Carthaginois, si bien gouvernés, n'étaient pas inférieurs à beaucoup de Grecs (*apud* Strabon, 1, 4, 9).

1. T. II, p. 349, 426.

2. *Ibid*., p. 415.

3. *Ibid*., p. 403, 426-7.

4. *Ibid*., p. 446.

5. Par exemple, l'emploi du strigile : voir p. 75.

6. Voir *supra*, p. 151.

7. Thermai, qui remplaça Himère, détruite à la fin du Ve siècle, fut aussi une ville de civilisation grecque.

8. A. Holm, *Geschichte Siciliens im Allerthmn*, III, n. 586, 598-9, 600-2, 635-6, 641. B.-V. Head, Historia numorum, 2e édit., p. 137, 158, 161, 165-6, 170. — Des épitaphes de gens de Motyé (détruite en 398) sont en grec : Pace, *Not. degli scavi*, 1915, p. 443.

9. Perrot et Chipiez, VII, p. 358, fig. 180. Une belle statue en bronze de Diane, tenant un arc et une torche, statue que les Carthaginois prirent à Ségeste, était certainement une œuvre grecque : Cicéron, *Verrines*, Aet. II, I. IV, 33, 72 ; 34, 74.

femme, en costume dorique, couchée sur un sarcophage de Solonte[1]. A son tour, l'État carthaginois frappa en Sicile des monnaies copiées sur des monnaies grecques, avec l'image d'un palmier, qui ne s'expliquait que par le double sens du mot grec φοῖνιξ[2].

L'hellénisme n'avait du reste pas besoin de passer par la province punique de Sicile pour pénétrer à Carthage, dont le port était ouvert à tous les Grecs. Et ce n'étaient pas les Phéniciens d'Orient qui auraient pu détourner leurs frères de cette séduction. Eux-mêmes accueillirent la civilisation grecque, avant que la conquête d'Alexandre ne la leur imposât : dès le Ve siècle, ils recevaient de l'art grec les sarcophages sculptés qu'ils déposaient au fond de leurs tombes, les images qui déguisaient leurs dieux en divinités de l'Olympe[3]. Vers le début du siècle suivant, Straton, roi de Sidon, mérita d'être appelé « le Philhellène ».

Dans le même temps, il y avait à Carthage des aristocrates qui connaissaient bien la langue des Grecs et qui appréciaient leur culture. Le Syracusain Dion, beau-frère et gendre de Denys le Tyran, sut, quand il vint dans cette ville, y faire admirer son éloquence[4] et s'y créer des amitiés, dont il tira profit plus tard[5]. Un des premiers personnages de l'État, appelé Suniatus par Justin, eut une correspondance secrète en grec avec Denys, contre lequel la République préparait alors une expédition. Lorsque le Sénat en fut informé, il vota, dit-on, un décret prohibant l'usage de cette langue[6]. Mais ce décret, si vraiment il fut rendu, ne fut pas observé longtemps. Du IVe siècle date la traduction grecque du récit de l'expédition

1. Voir *supra*, p. 187.
2. Voir t. II, p. 324-5.
3. Comme le prouvent les monnaies.
4. Cornélius Népos, *Dion*, 1, 5.
5. Plutarque, *Dion*, 6 ; 14 ; 25. Diodore, XVI, 9, 4.
6. Justin, XX, 5, 12-13. Conf. t. II, p. 245-6.

d'Hannon au delà des Colonnes d'Hercule[1] ; les informations dont Aristote a fait usage dans son exposé de la constitution punique durent lui être fournies, directement on non, par des Carthaginois[2]. L'agronome Magon savait le grec[3]. Le grand Hannibal aussi[4] : il avait eu pour maître le Lacédémonien Sosylos, qui devint ensuite son historiographe[5] ; lui-même composa quelques écrits en grec[6]. La connaissance d'une langue qui, surtout depuis Alexandre, était si répandue dans le monde ancien, s'imposait aux marchands[7] ; d'ailleurs, beaucoup de Carthaginois étaient polyglottes[8].

IV

L'architecture punique nous est à peu près inconnue. Même pour les constructions utilitaires, elle ne dédaignait pas le luxe d'une décoration artistique : Appien[9] nous apprend que les cales du port de guerre étaient précédées de vastes colonnades. Quant aux monuments qui servaient à la vie publique et au culte, il convenait qu'ils fussent dignes de la puissance et des ressources de Carthage. Des portiques entouraient probablement la grande place, auprès de laquelle se dressait l'édifice où les sénateurs s'assemblaient[10]. On vantait la splendeur de certains temples, de ceux, entre autres, d'Apollon et d'Esculape[11].

1. Voir t. I, p. 473.

2. T. II, p. 183, n. 2. Pour un Carthaginois qui fut admis dans l'entourage d'Alexandre, voir t. III, p. 17.

3. Voir *supra*, p. 8.

4. Dion Cassius, *fragm*. 52, 5, édit. Melber. Cicéron indique pourtant qu'Hannibal ne parlait pas très bien cette langue : *De oratore*, 11, 18, 75.

5. Cornélius Népos, *Hannibal*, XIII, 3. Conf. t. II, p. 427, n. 1 ; t. III, p. 147.

6. Népos, l. c., XIII, 2. Il mentionne un écrit aux Rhodiens sur la campagne du général romain Cn. Manlius Vulso en Asie.

7. Au va siècle, Hérodote rapporte des propos tenus par des Carthaginois à des Grecs : conf. *supra*, p. 123, n. 3.

8. Voir p. 112.

9. *Lib*., 96. Conf. t. II, p. 39.

10. T. II, p. 78-79.

11. Voir *infra*, p. 394.

Strabon[1] dit que, par sa belle ordonnance, la ville pouvait être comparée à Rhodes, à Marseille, à Cyzique. Si les hautes maisons qui bordaient les rues étroites des vieux quartiers étaient sans doute des bâtisses fort vulgaires[2], la noblesse devait habiter de confortables demeures, peut-être au milieu des jardins de Mégara, région calme et salubre[3]. Dans les campagnes environnantes, elle avait des villas dont la richesse étonna les compagnons d'Agathocle et de Régulus[4]. A Carthagène, la nouvelle Carthage qu'il fonda en Espagne, Asdrubal fit élever un magnifique palais, digne d'un monarque[5].

De tout cela, il ne reste rien. Le hasard nous a conservé le nom d'un architecte, auteur d'un double sanctuaire consacré à Astarté et à Tanit du Libanon : ce nom est phénicien[6]. Le célèbre mausolée de Dougga[7] date probablement d'une époque voisine de la destruction de Carthage[8]. Il était muni d'une inscription bilingue, libyque et phénicienne; indiquant les noms, empruntés à ces deux langues, de ceux qui l'avaient construit[9] ; l'ornementation est gréco-punique[10] ; l'ensemble, formé de trois

1. XII, 8, 11.

2. Appien (*Lib*., 129) indique, comme matériaux de construction, des pierres et du bois. Les combats qui se livrèrent au-dessus de ces maisons laissent supposer qu'elles étaient surmontées de terrasses, plutôt que de toits : Appien, *l. c.*, 128 ; conf. t. III, p. 399. Voir aussi Diodore, XX, 44, 4-5 (ici, t. II, p. 251) ; Appien, *Lib*., 98; pour Motyé en Sicile, Diodore, XIV, 51, 6-7.

3. Conf. t. II, p. 83.

4. Diodore, XX, 8, 3-4. Polybe, I, 29, 7.

5. Polybe, X, 10, 9.

6. *Rép*., I, 17, 1. 9 : « étant maître de l'œuvre Akboram, le PLS [= ingénieur, architecte], fils d'Hannibal ». Le même terme se retrouve, comme l'indique M. Clermont-Ganneau, sur un ex-voto de Carthage (*C. I. S*., 350) et sur une inscription de Chypre (*ibid*., 40). Sur une inscription de Cagliari, dédicace d'un sanctuaire, un Akbor est qualifié de BN' [= constructeur, architecte] : Chabot, *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 6 (ligne 11) et 8. Un sanctuaire de Masinissa, élevé à Dougga en l'année 139, eut pour constructeurs (BN'M) deux personnages, dont l'un porte un nom punique, comme son père et son grand-père, l'autre, un nom libyque : Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 39-41.

7. Voir Saladin, Nouv. *Arch. des missions,* II, 1892, p. 445-485 ; Poinssot, *C. r. Acad. Inscr*., 1910, p. 780-7. Nous reparlerons de ce monument au tome V.

8. Conf. Kahrstedt, *Geschichte*, p. 593, n. 2 ; Lidzharski, dans *Sitzungsberichte der preussischen Akademie*, 1913, p. 300, n. 7.

9. *Journ. asiat.*, 1874, I, p. 88.

10. Gorges égyptiennes ; colonnes ioniques, pilastres éoliques.

étages et d'une petite pyramide, se rattache au type égyptien de la pyramide dressée sur un dé[1], type qui fut adopté par les Phéniciens[2] (comme aussi par les Grecs), et dont les variétés furent nombreuses[3]. Quoique l'on n'ait trouvé, dans les cimetières de Carthage, au-dessus des caveaux creusés à une grande profondeur, aucun débris permettant de croire à l'existence d'édifices semblables[4], il n'est pas téméraire de regarder ce mausolée comme un monument d'architecture punique, le seul qui soit parvenu jusqu'à nous.

Les Phéniciens ont apporté en Afrique les procédés de construction dont ils se servaient dans leur patrie et qu'ils avaient reçus soit de l'Égypte, soit de la Babylonie. Pour les soutènements, les remparts, les jetées, ils aimaient à employer d'énormes blocs quadrangulaires, façonnés au coin et à la masse, et non taillés au ciseau, superposés en assises régulières, sans mortier sur les lits et les joints : des vestiges de ces murailles en grand appareil subsistent à Carthage (le long de la côte orientale)[5], à Hippone[6], à Lixus[7].

Ils ont aussi construit en menus matériaux agglomérés moellons liés par un mortier de chaux et de sable. A Carthage, le noyau du mur de mer est ainsi constitué, derrière un parement en pierres de taille[8]. Cette maçonnerie de blocage, d'origine orientale[9], a été, on le sait, fort en faveur chez les Romains, qui l'ont peut-être empruntée aux Carthaginois[10].

---

1. Ce dé était primitivement un mastaba, tombeau quadrangulaire terminé en haut par une plate-forme : conf. Maspero, *L'archéologie égyptienne* (édit. de 1907), p. 147-8.

2. Mausolée d'Amrit : Perrot, III, p. 24, fig. 6.

3. Voir, entre autres, Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 58 ; Cumont, *Études syriennes* (Paris, 1917), p. 214 et suiv.

4. Voir cependant *infra*, p. 441-2.

5. T. II, p. 34 et suiv.

6. *Ibid*., p. 150.

7. *Ibid*., p. 173.

8. *Ibid*., p. 34.

9. Employée à Tyr de la même manière qu'à Carthage : voir t. II, p. 35, n. 7 ; conf. A. Choisy, *Histoire de l'architecture*, I, p. 212.

10. Choisy, *l. c.*, p. 212, 520, 603.

Un autre procédé consistait à pilonner de la terre dans des coffrages en planches, qui étaient enlevés après l'opération[1]. C'est ce que l'on appelle du pisé[2]. Pline l'Ancien[3] affirme que des « tours d'Hannibal », édifiées ainsi en Espagne, avaient fort bien résisté au temps. Dans une ruine punique découverte au quartier de Mégara, ce pisé est fait d'un mélange de terre battue et de chaux, avec un revêtement en plâtre[4]. Les villas crépies à la chaux, que l'armée d'Agathocle rencontra dans sa marche vers la capitale, étaient peut-être ainsi bâties[5].

Les Romains appelaient *lutum punicum* un enduit de terre grasse sur un clayonnage[6] ; le nom indique d'où leur venait ce procédé.

Enfin les Carthaginois fabriquaient de grandes briques rectangulaires, qu'ils faisaient sécher au soleil[7], comme les Égyptiens. Ils ne se servaient pas de briques cuites.

Pour manœuvrer et placer les blocs colossaux, assurer aux masses de béton la solidité du roc, obtenir des pisés compacts, il fallait des ouvriers expérimentés. Quant aux matériaux, il était facile de se les procurer. Les Carthaginois ne paraissent pas avoir employé le marbre dans leur architecture[8] ; du reste, ils ont à peine fait usage de cette matière, même pour les petites stèles et pour les plaquettes sur lesquelles ils gravaient

---

1. Pline l'Ancien, XXXV, 169. Il signale ces « murs moulés » en Afrique et en Espagne.

2. Pour ce procédé, voir, entre autres, W. et G. Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, p. 52.

3. *L. c*.

4. J. Renault, *Cahiers d'archéologie tunisienne*, Nouv. série, I, 1913, p. 22.

5. Diodore, XX, 8, 3. Conf., pour les maisons de Malte, le même, V, 12, 2 (d'après Timée).

6. Columelle, IX, 7, 4 ; XI, 3, 54. Pour le mode d'emploi, voir Vitruve, 11, 8, 20 ; VII, 3, 11.

7. Delattre, *Mémoires des Antiquaires de France,* LVI, p. 268-9 (briques de 0 m. 48 x 0 m. 32 x 0 m. 10). Les fours des potiers de Dermèche (supra, p. 58) sont construits avec ces briques, que les feux allumés pour la cuisson des vases avaient vite durcies : Gauckler, *Nécrop*., p. 513, pl. CCXXI.

8. Conf. Delattre, *Rev. archéol*., 1898, II, p. 94. De même à Rome, où le premier temple construit en marbre le fut en l'année 143 avant J.-C.

des inscriptions[1]. La pierre à bâtir qu'ils tiraient des carrières voisines de la ville[2] était d'un grain assez grossier et sujette à se dégrader ; aussi la revêtaient-ils d'une couche de stuc blanc très fin, dans les édifices auxquels ils désiraient donner un bel aspect et qu'ils voulaient parer d'une ornementation élégante[3] : ce que faisaient également les Grecs[4].

Du décor architectural, nous ne possédons que d'infimes débris. Mais des motifs empruntés à ce décor sont reproduits sur beaucoup de stèles votives.

Comme dans l'art industriel, le style importé par les Phéniciens en Occident est égyptien, avec quelques éléments asiatiques. Il se maintient fort longtemps dans les villes secondaires, presque fermées à l'influence de l'hellénisme : à Hadrumète, à Nora, à Sulci[5]. A Carthage, il cède, sans cependant disparaître. Il en résulte un style mixte[6], où dominent des

1. Inscriptions sur marbre : C. I. S., I, 172 (petit fragment d'un texte religieux) ; *ibid*., 2652 et pl. LV du t. II = *M. Lavig.*, I, pl. I, flg. 5 [numérotée 2] (ex-voto) ; de Vogüé, *Mélanges d'archéol. orientale*, Appendice, p. 37 ; Rép., II, 536 et 786 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. CCLII (épitaphes, sur marbre blanc ou noir). Deux coffrets funéraires en pierre étaient pourvus d'un couvercle en marbre Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 31. Il convient de mettre à part les sarcophages taillés dans un marbre d'outre-mer (*infra*, p. 206 et suiv.) ; probablement aussi une stèle en marbre gris, sur laquelle est gravée l'épitaphe d'un Chypriote (Rép., III, 1225, et *infra*, p. 469, n. 2). La mention d'un ouvrier en marbre sur un ex-voto *(C. I. S*., 340) est fort douteuse.

2. Pour le calcaire coquillier des carrières du cap Bon, voir t. II, p. 142-3.

3. Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, p. II.

4. Conf. Choisy, *Hist. de l'architecture*, 1, p. 287. A Pompéi, à l'époque samnite : Thédenat, *Pompéi, Vie privée*, p. 46. Etc. — « Le tuf, dit Pline (XXXVI, 166), ne convient pas aux constructions, parce qu'il est mou et dure peu. Pourtant certains lieux ne possèdent pas d'autre pierre, par exemple Carthage en Afrique. L'air de la mer le ronge, le vent l'effrite, la pluie l'entame en le battant. On prend soin de protéger les murailles avec de la poix, car un enduit de chaux les corroderait. De là, ce mot plaisant : Les Carthaginois se servent de la poix pour leurs maisons et de la chaux pour leurs vins Comme le fait remarquer M. Audollent (*Carthage romaine*, p. 627), ce passage paraît s'appliquer à la Carthage romaine. Nous ignorons si, dans la première Carthage, on avait recours au même mode de préservation.

5. Cependant on trouve parfois à Sulci et à Nora des colonnes grecques (ioniques, cannelées), portant un entablement égyptien : Perrot, III, p. 253, fig. 193 ; Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, pl. XXIII, flg. 2, d.

6. Nous constatons le même style mixte en Orient : par exemple, le célèbre tombeau dit de Zacharie, dans la vallée du Cédron, à Jérusalem, offre des colonnes ioniques et une gorge égyptienne, que surmonte une pyramide.

éléments grecs de diverses origines, employés souvent pêle-mêle, en dépit des règles classiques[1]. Dans le milieu routinier qui les a admis, ces éléments se conservent avec plus de ténacité que chez les Grecs eux-mêmes

Fréquent, en tout temps, est l'entablement appelé gorge égyptienne[3] : un bandeau lisse, une baguette, un large cavet, recourbé en quart de cercle, enfin, au sommet, une petite bande plate. Le disque solaire, flanqué de deux serpents et pourvu de deux longues ailes, était un motif égyptien, très propre à orner les linteaux qui surmontaient des baies ; les Phéniciens, l'ayant adopté[4] le gardèrent, en Occident comme en Orient[5]. Un autre motif égyptien, une rangée de serpents dressés, se retrouve sur des stèles de Sardaigne[6] et d'Hadrumète[7], mais rarement à Carthage[8]. D'origine assyrienne paraissent être

1. Sur certains monuments africains postérieurs à la première Carthage, sont représentés des édifices avec des colonnes très courtes, qui pourraient être de tradition punique : monnaies du début de la Carthage romaine (L. Müller, *Numism*., II, p. 149) ; monnaies de Sabratha et de Thænæ (ibid., p. 27 et 40); caisse funéraire en plomb, de Cherchel (Gauckler, *Musée de Cherchel*, fig. aux p. 67 et 68); autel (?) en pierre, de Constantine (Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, fig. à la p. 39). Ces proportions courtes ne se retrouvent pourtant pas dans les colonnes du mausolée de Dougga ; ni dans les édicules qui sont figurés sur les stèles de Carthage.

2. Cet archaïsme routinier, dans l'architecture comme dans la sculpture, ne fut pas, du reste, propre à Carthage. On le constate en Chypre, en Lycie, en Étrurie, en Campanie, en Espagne, même dans la ville grecque de Marseille (Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 430,-4).

3. Bas-relief de Carthage, du VIe siècle : Gauckler, *Nécrop*., pl., CLXVII (moulures de socles). Couronnement de petits autels trouvés dans des tombes anciennes par exemple, M. Alaoui, pl.-XI, n° 2 ; Gauckler, pl. CCIII et CCIV. Mausolée de Dougga ; Saladin, *Nouv. Arch. des missions*, II, p. 462-3, 479-480. Mur resté debout à Malte : Perrot, III, p. 375, fig. 261 ; Mayr, *Die Insel Malta*, p. 90, fig. 30. Édicules représentés sur des stèles sardes : Perrot, III, p. 253, fig. 193; p. 310, fig. 233 ; Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, pl. XXIII, fig. 2, b et c ; pl. XXV, fig. 1 et 2.

4. Perrot, III, p. 111, fig. 48 ; p. 126, fig. 68. Dussaud, *Rev. archéol*., 1903, I, p. 124. Etc.

5. Fréquent sur les stèles de Carthage : C. I. S., 674, pl. VII du t. II; 928, pl. XII ; 3120, pl. LXIV ; etc. Sur une stèle d'Hadrumète : voir *infra*, p. 199. Sur une stèle de Sulci : Perrot, III, p. 253, fig. 193.

6. A Sulci : Perrot, l. c. et p. 310, fig. 233. A Nora : Patroni, *l. c*., pl. XXIII, fig. 2, c et d ; p1. XXIV, fig. 2 et 4.

7. Voir *infra*, p. 199.

8. Les serpents sont déjà très déformés sur le vieux bas-relief cité supra, n. 3 ; ils sont plus distincts sur une plaquette d'argent : Delattre, *C. r. Acad. Inscr*., 1908, fig. à la

des bandeaux garnis d'une suite de rosaces; ils restèrent en faveur[1]. La palmette dite phénicienne[2] ne se rencontre plus qu'exceptionnellement[3].

La forme des supports est parfois d'inspiration égyptienne. Sur un bas-relief de Carthage, datant du VIe siècle[4], sur une stèle de Nora[5], chacun des deux piliers qui soutiennent un entablement se termine en haut par deux couples superposées de feuilles recourbées, imitées probablement du décor de certains baldaquins égyptiens. Nous voyons, sur des stèles de Carthage, des colonnes fuselées, garnies en bas d'une zone de feuilles pointues, dressées[6] : c'est là encore un emprunt à l'art de la vallée du Nil. On imita aussi les chapiteaux dits hathoriques, ornés de tètes de la déesse Hathor, aux oreilles de génisse, à la lourde coiffure. Sur un fragment d'ex-voto carthaginois[7], une tête féminine, dont la coiffure rappelle celle d'Hathor, surmonte une colonne à chapiteau éolique et à fût cannelé. Une stèle fort curieuse d'Hadrumète[8] représente un édicule de style égyptisant. L'entablement, où s'étagent un bandeau de fleurs et de boutons de lotus, un disque ailé, une rangée de serpents, une suite de rosaces, est soutenu par deux colonnes, reposant sur des bases en forme de cloche. Le fût, cannelé et ceint en bas d'une zone de feuilles, se prolonge en haut par le buste d'une femme. Celle-ci porte la coiffure d'Hathor ; sur sa tête, se dresse un disque, flanqué peut-être de deux cornes; des deux mains, elle tient un croissant lunaire, entourant un petit disque.

---

p. 599. Rangée de serpents sur un ex-voto plus récent; *C. I. S.*, 3120, pl. LXIV du t. II.

1. *C. I. S.*, 199, pl. XLV du t. I 539, pl. IV du t. II ; 673, pl. VII ; 1052, pl. XV ; etc.
2. Pour cette palmette, d'origine égyptienne, voir p. 70.
3. *C. I. S.*, 1781 et pl. XXXIII du t. II : au sommet d'un ex-voto.
4. Gauckler, pl. CLXVII.
5. Patroni, *l. c.*, pl. XXV, fig. 1.
6. C. I. S., 1571 et pl. XXIX du t. II (= Perrot, III, p. 54, fig. 16). *M. Lavig.*, II, p. 63, pl. XVI, fig. 3.
7. C. I. S., 1571 [voir note précédente].
8. *Gazette archéol.,* 1884, pl. 7 (= Perrot, III, p. 461, fig. 337).

Mais ces colonnes égyptisantes sont des exceptions. Au contraire, des colonnes ou des pilastres de style grec ont été très souvent figurés sur les stèles carthaginoises, dont la plupart semblent dater des IVe-IIe siècles. Nous avons même quelques pièces originales.

On appelle éolique (ou proto-ionique) un chapiteau qui offre deux volutes, indépendantes l'une de l'autre, dressées comme des crosses et se tournant le dos. De l'angle de la volute, se détache fréquemment un petit appendice, palmette ou bouton de lotus[1]. Si les archéologues discutent sur la nature des éléments végétaux qui ont constitué ce chapiteau grec, ils reconnaissent en général qu'il se rattache à l'art égyptien. Au VIIe siècle, nous le trouvons en Troade et dans l'île de Lesbos[2]. Nous le trouvons aussi dans l'île de Chypre[3], et ce fut de là, sans doute, qu'il passa en Asie, par la Phénicie[4]. En Étrurie, il dut être introduit par les Grecs[5]. Il se peut que Carthage l'ait reçu, non pas d'eux, mais des Phéniciens de Chypre ou de la Phénicie propre[6]. Représenté sur de nombreux ex-voto de Carthage[7], il

1. Quelquefois, un ou même deux autres boutons ou palmettes accostent la volute, en haut.

2. Voir, entre autres ? Perret et Chipiez, VII, p. 618 et suiv. ; Mendel, *Musées ottomans, Catal, des sculptures*, II, p. 28 et suiv.

3. Perrot, III, p. 116, fig. 51 et 52 ; p. 217, fig. 152.

4. Chapiteau de type chypriote, trouvé à Megiddo : Dussaud, *Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Égée,* 2e édit., p. 325, fig. 235. Des colonnes coiffées de chapiteaux à crosses sont représentées sur des monuments phéniciens plus récents Renan, *Mission de Phénicie*, Planches, pl. XXXIV.

5. Martha, *L'art étrusque*, p. 166 ; p. 199, fig. 135; pl. II et III.

6. Certains chapiteaux figurés sur des stèles puniques sont de type tout à fait chypriote : *C. I. S.*, 582, pl. V du t. II ; 1228, pl. XX ; 2162, pl. XLIV ; 3092, pl. LXIV ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, fig. à la p. 32. Voir aussi un morceau original, découvert à Chaoud et Battane, près de Medjez et Bab : *M. Alaoui,* p. 41, n° 48, pl. X

7. Colonnes, d'ordinaire non cannelées, flanquant l'inscription : *C. I. S.*, 648, pl. VII du t. II ; 1241, pl. XX ; 1312, pl. XXII ; 1571, pl. XXIX ; 2563, pl. LIV. Pilastres d'angle, où une volute seulement est figurée : *ibid*., 183, pl. XLV du t. I ; 339, pl. LIII ; 371, pl. LIV ; 582, pl. V du t. II ; 793, pl. IX : 812, 818, 834, 837, pl. X ; 937, pl. XII ; 1478, pl. XXVI ; etc. Généralement, ces pilastres ne sont pas cannelés. On peut y joindre un cippe, trouvé à Carthage, qui date probablement des derniers temps de l'époque punique ; les angles sont cantonnés de pilastres à chapiteau éolique : Saladin, dans *M. Lavig*., II, p. 65, pl. XVI, fig. 6. Voir encore une console (?), décorée de la volute qui caractérise ce chapiteau Delattre, *Sainte-Monique*, 2e mois, p. 10, fg. 14.

se répandit dans l'Afrique du Nord[1], où il resta en usage jusque sous l'Empire romain[2]. Il coiffait surtout des pilastres[3], en particulier des pilastres d'angle, chacune des deux faces étant garnie par une des deux volutes[4].

Le véritable chapiteau ionique, dont les volutes sont reliées en haut par un canal disposé horizontalement, n'est pas plus rare sur les stèles que l'éolique. Tantôt c'est une paire de colonnes, qui flanquent l'inscription[5]. Tantôt c'est un simple chapiteau, qui tient toute la largeur de la pierre, entre le sommet, taillé en fronton, et la dédicace[6]. Ailleurs, c'est une colonne isolée, qui porte une grenade, symbole divin[7]. Des chapiteaux ioniques semblables sont figurés sur des plaques d'ivoire, débris de coffrets, trouvées dans des tombes des IVe-IIIe siècles[8], et sur plusieurs autres monuments[9]. Dans les

1. On connaît de ces chapiteaux dans la région de Medjez et Bab [p. 200, n. 6) ; à Dougga et aux environs (Poinssot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 785, n. 2) ; à Kasr Chenane et à Kasr Rouhaha, au Nord de Béja (Saladin, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 126-8) ; en Algérie, dans la région de Guelma (Gsell, *ibid*., p. 379-381). Voir aussi un ossuaire de Constantine : Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 39 et fig. à la p. 38.

2. Sur une base de Dougga, qu'une inscription date du règne de Claude : Homo, *Mél. de l'École de Rome*, XIX, 1899, p. 300. Colonnes représentées sur une stèle du musée d'Alger, qui ne paraît guère antérieure à notre ère : Doublet, *Musée d'Alger*, pl. IV, fig. 3. Sur des stèles de la Ghorfa (Tunisie centrale), datant vraisemblablement du IIe siècle après J.-C., on voit des chapiteaux pourvus de deux grandes crosses qui se tournent le dos ; mais elles sont associées à des feuilles d'acanthe, ornement propre au chapiteau corinthien : *M. Alaou*i, pl. XVIII, n° 741 ; pl. XIX, nos 747, 752.

3. Chapiteau conservé à Hammam Meskoutine : Gsell, *l. c*.; de Pachtere, *Musée de Guelma*, p. 49, pl. X, fig. 1.

4. Cippe mentionné p. 200, n. 7. Mausolée de Dougga : Saladin, *Nouv. Arch. des Missions*, II, p. 464-5 et fig. 78. *Mausolées de Kasr Chenane et de Kasr Rouhaha* : *supra*, n. 1. Chapiteau de Guelma bou Atfane : de Pachtere, *l. c*., p. 39, pl. VIII, fig.1.

5. *C. I. S*., 595 et 613, pl. VI du t. II ; 1110, pl. XVI ; 1602, pl. XXX ; 1822, pl. XXXIV ; 2210, pl. XLV ; 2572, pl. LIV ; 2614, pl. LV ; 2738, pl. LVII. Les fûts sont presque toujours cannelés.

6. *Ibid*., 180, pl. XLV du t. I ; 257, pl. XLVII ; 537, pl. IV du t. II ; 2439, pl. LII ; 2494, pl. LIII ; 2622, pl. LV ; 2830, pl. LVIII ; 3120, pl. LXIV. M. Lavig., I, pl. V, fig. 1 (où l'inscription n'a pas été gravée). Au-dessous de l'inscription, au n° 363 du *Corpus*, pl. LIV du t. I.

7. Voir *infra*, p. 369. Le fût est cannelé.

8. Delattre, *Sainte-Monique,* 1er mois, p. 19, fig. 42. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 28, fig. 4 (pilastre cannelé).

9. Colonnette en terre cuite, à fût cannelé : Delattre, *Quelques tombeaux de la*

fouilles faites, il y a peu d'années, au port militaire de Carthage, on a recueilli un chapiteau ionique en pierre, fort mutilé, qui avait coiffé une colonne engagée[1]. Cette découverte, accompagnée de celle d'une base et de quelques fragments de fûts cannelés[2], a naturellement rappelé le passage d'Appien[3] relatif aux colonnes ioniques qui constituaient des portiques autour du bassin et de l'île de l'Amirauté[4]. Le mausolée de Dougga offre, à deux de ses étages, des chapiteaux éoliques sur des pilastres d'angle ; à un autre étage, des chapiteaux ioniques sur des colonnes cannelées[5].

Dans les chapiteaux que nous venons d'énumérer, la bordure inférieure du canal s'incurve fortement vers le bas[6]. C'est là une particularité des plus anciens chapiteaux grecs d'ordre ionique[7]. Les modèles que les Carthaginois ont copiés, et dont nous ignorons l'origine[8], ne sont pas postérieurs au Ve siècle.

---

nécropole punique de Douïmès (extrait des Missions catholiques, Lyon, 1897), fig. à la p. 11. Petits autels en pierre, dont le haut a la forme d'un chapiteau ionique musée Lavigerie (conf. *M. Lavig.*, II, p. 64-65, 66, pl. XVI, fig. 5 et 8) ; musée Alaoui; collection du Dr Carton, à Khérédine. Ces autels sont de basse époque punique.

1. Merlin, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 283. Conf. ici, t. II, p. 64.

2. Merlin, *l. c*. Beulé avait déjà trouvé sur l'emplacement du port militaire deux fragments de fûts cannelés : voir t. II, p. 59. Ces colonnes étaient revêtues de stuc.

3. *Lib*., 96. Conf. t. II, p. 39.

4. Pour les objections auxquelles se heurte l'attribution de ces débris aux portiques d'Appien, voir t. II, p. 63. — On a aussi trouvé à Carthage un fragment d'une colonne cannelée d'ordre ionique, décorée à sa partie supérieure d'une zone de rosettes et d'une zone de fleurons et de palmettes : Saladin, dans *M. Lavig*., II, p. 64, pl. XVI, fig. 4. Elle offre un aspect archaïque, qui porte M. Saladin à l'attribuer au VIe siècle au plus tard avant J.-C., mais qui, dans une œuvre d'architecture punique, peut très bien se concilier avec une date beaucoup plus basse.

5. Saladin, *Nouv. Arch. des missions*, II, p. 466-7, fig. 86 ; Poinssot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 784, 785. Un chapiteau ionique de même style est employé dans la grande mosquée de Kairouan : Saladin, *La mosquée de Sidi Okba à Kairouan* (Paris, 1899), p. 60, fig. 25.

6. Le chapiteau du port militaire est en trop mauvais état pour que l'on puisse dire s'il avait cette forme.

7. Saladin, Nouv. *Arch. des missions*, II, p. 471.

8. Signalons un chapiteau de type analogue, qui a été découvert dans la ville phénicienne de Citium, en Chypre ; il était associé à une gorge égyptienne Perrot, III, p. 264, fig. 198 ; Saladin, l. c., p. 462, fg. 76.

Mais il est certain qu'en Afrique, ce type de chapiteau à canal infléchi s'est maintenu au moins jusqu'au IIe siècle avant J.-C.[1].

Quelques chapiteaux ioniques, de formes rares, très probablement antérieurs à notre ère, ont été exhumés à Carthage[2] et dans d'autres lieux de l'Afrique septentrionale[3]. Il est difficile d'apprécier dans quelle mesure ils reproduisent ou altèrent des modèles grecs.

Les Carthaginois ont, semble-t-il, peu employé l'ordre dorique, qui, pourtant, régnait en Sicile. Il y a des colonnes doriques dans deux monuments de l'Algérie orientale, tombeaux de princes numides, la Souma, près de Constantine[4], et le Médracen, près de Batna[5]. Comme nous y trouvons la gorge dite égyptienne, qui est, en Berbérie, une moulure punique, nous pouvons nous demander si les colonnes n'ont pas été empruntées aussi à l'art carthaginois. Cependant, aux temps de Masinissa et de ses successeurs, l'hypothèse d'un emprunt

1. Il apparaît sur un ex-voto de Thuburbo Majus (voir *infra*, p. 204, n. 10), qui peut dater du IIe siècle ou de la première moitié du siècle suivant. Il y a des chapiteaux de même forme au mausolée royal dit Tombeau de la Chrétienne, entre Alger et Cherchel ; mais il n'est pas sûr qu'ils soient d'origine punique. On constate la persistance du chapiteau ionique à canal incurvé en Campanie jusque vers les IIIe-IIe siècles avant notre ère : Koch, *Mitt. des archäol. Instituts, Röm. Abt*., XXII, 1907, p. 390-2 et fig. 12. Je ne sais de quand date et à quel modèle se rattache un chapiteau découvert en Espagne : P. Paris, *Essai sur l'art de l'Espagne primitive*, I, p. 43, fig. 32.

2. *M. Lavig*., II, p. 67-68, pl. XVII, fig. 2 : avec des rangées d'imbrications sur les balustres. M. Petersen (*Archäol. Anzeiger*, 1903, p. 23) compare à ce morceau un chapiteau de Locres (Perrot et Chipiez, VII, pl. LII, fig. VIII) et un autre de Sicile.

3. A Philippeville : Gsell et Bertrand, *Musée de Philippeville*, p. 72, pl. XI, fig. 4. A Djezza, près du Kef : Saladin, *Arch. des Missions*, 3e série, t. XIII, 1887, p. 201-2, fig. 348-9 ; Perrot, III, p. 312, fig. 235. A Ksour : Saladin, l. c., p. 197, fig. 343 ; ce chapiteau de pilastre cannelé offre, entre les volutes, un décor végétal, d'une disposition originale plus qu'heureuse. On peut citer aussi un chapiteau ionique, orné d'une tête humaine, qui a été trouvé à Nora, en Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 142; pl. XII.

4. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie,* I, p. 61-65. Une fouille récente a exhumé, dans le caveau funéraire de ce mausolée, des objets qui peuvent dater du IIe siècle avant J.-C. : voir Bonnell, *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine,* XLIX, 1915, p. 175-8 et planches.

5. Gsell, l. c., p. 65-69.

direct à l'art grec n'est pas inadmissible[1]. A Carthage même, on n'a rencontré qu'une stèle reproduisant des colonnes de cet ordre[2]. C'est un ex-voto à une déesse grecque, Perséphone, dont l'image se dresse au milieu d'une chapelle[3]. Les fûts sont portés par des bases[4], l'entablement consiste en une rangée de denticules et une rangée d'oves : cela n'est pas conforme aux règles du dorique classique.

Sur les stèles dédiées à Tanit et à Baal, des bandes ornementales sont souvent tracées au-dessus et au-dessous de l'inscription. On y voit des motifs grecs : oves[5], pirouettes[6], triglyphes[7]. Le sommet de beaucoup de ces pierres est rempli par une palmette, également grecque[8]. Parfois, l'inscription est enfermée dans un édicule : colonnes à chapiteau éolique ou ionique, entablement, fronton triangulaire[9]. Ces images paraissent être des copies sommaires de chapelles[10]. Elles

1. Je ne vois pas de bonnes raisons pour rapporter à l'architecture punique les débris d'un temple de Chemtou, où l'entablement était d'ordre dorique : Saladin, *Nouv. Arch. des missions*, II, p. 388 et suiv. ; Cagnat, Gauckler et Sadoux, *Les temples païens de la Tunisie*, p. 110. Il s'agit probablement d'un édifice construit sous la domination numide, au n° ou au il, siècle avant notre ère.

2. Des triglyphes figurés très sommairement sur un certain nombre d'ex-voto (voir *infra*, n. 7) sont des motifs empruntés à la frise de l'ordre dorique.

3. *C. I. S.*, 176, pl. XLI du t. I. Perrot, III, p. 455, fig. 326.

4. De même, sur une stèle trouvée à Sulci en Sardaigne, les deux colonnes doriques flanquant une niche dans laquelle est figuré un personnage 148, pl. XXX du t. I.

5. *C. I. S.*, 187, pl. XLIII du t. I ; 194, pl. XLVIII ; 249, pl. XLVII ; 254 et 264, pl. XLIX ; etc.

6. *Ibid*., 249, pl. XLVII du t. 1 ; 702 et 710, pl. VIII du t. II ; 787, pl. IX ; 834, pl. X; etc. Ce motif est souvent très déformé.

7. *Ibid*., 244, pl. XLVII du t. I ; 250, pl. XLIX; 324, pl. LIII ; 346, pl. LIV; 561, pl. V du t. II ; 749, pl. IX ; etc. — Les denticules sont rares : 834, pl. X du t. II.

8. Ibid., 180, pl. XLV du t. I ; 265, pl. XLVII ; 371, pl. LIV ; 468, pl. II du t. II ; 482, pl. III ; 616, pl. VI ; etc.

9. *C. I. S.*, 595, pl. VI du t. II ; 654, pl. VII ; 1569, pl. XXIX ; 2614, pl. LV (= M. Lavig., I, pl. II, fig. 3) ; 2738, pl. LVII (= M. *Lavig*., pl. II, fig. 7). Une pierre trouvée au cimetière de Sainte-Monique offre l'image d'un édicule semblable, encadrant une niche creuse, qui devait abriter quelque image ou symbole : Delattre, *Sainte-Monique*, 2e trimestre, p. 17, fig. 35. Voir aussi l'ex-voto à Perséphone mentionné ci-dessus, et des stèles funéraires où, le mort est représenté à l'intérieur d'un édicule : *infra*, p. 211.

10. On a découvert à Thuburbo Majus un ex-voto certainement antérieur à notre ère, peut-être du IIe siècle (conf. p. 203, n. 1) ; il portait une inscription punique, dont il

témoignent de la prédominance du style grec dans l'architecture, à l'époque des guerres puniques[1].

V

Les statues et autres ouvrages de sculpture abondaient à Carthage. Scipion Émilien en rapporta beaucoup à Rome[2]. Auparavant, il en avait distribué un grand nombre aux Siciliens[3]. Ce furent, en général, des restitutions. Au cours des guerres du Ve et du IVe siècle, les cités vaincues avaient été dépouillées par les Carthaginois de leurs trésors artistiques[4] : hommage rendu aux Grecs par des gens incapables de rivaliser avec eux sur ce domaine; exemple que les Romains suivirent depuis la prise de Syracuse par Marcellus. Il se peut que certains nobles se soient constitué des collections. A l'époque de l'empereur Domitien, un bronze célèbre de Lysippe, une statuette représentant Héraclès, passait, à tort ou à raison, pour avoir appartenu à Hannibal[5].

Ces œuvres toutes faites ne suffisaient évidemment pas aux besoins du culte, du luxe public et privé. Des artistes devaient exécuter sur commande des images de divinités, des bas-reliefs d'autels[6], des monuments funéraires, etc. Mais rien ne prouve

---

ne reste que quelques lettres. Il représente une chapelle, avec des colonnes ioniques cannelées, soutenant un entablement où s'étagent des motifs grecs, denticules, rais de cœur, oves, pirouettes, et que termine une gorge égyptienne ; il n'y a pas de fronton. Merlin, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 350-4 et figure ; musée Alaoui.

1. Voir aussi des fragments de pieds de tables ou de sièges, qui peuvent appartenir aux derniers temps de la Carthage punique : Saladin, dans M. *Lavig.*, II, p. 62, 69 ; pl. XVI, fig. 1 ; pl. XVII, fig. 5. Ils sont de pur style grec.

2. Appien, *Lib.*, 135. De nombreuses statues de bronze avaient été cependant fondues par les assiégés : Zonaras, IX, 26, p. 463, d.

3. Les références sont indiquées t. III, p. 402, n. 4.

4. Il en fut ainsi, comme nous l'apprennent divers textes, à Himère, à Agrigente, à Géla, à Ségeste.

5. Stace, *Silves*, IV, 6, î5 et suiv. Martial, IX, 43, 9. Sur cette statue, voir Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, II, p. 424-5. Pour d'autres statues de bronze qu'Hannibal aurait possédées, voir Cornelius Népos, *Hannibal*, IX, 3.

6. La dédicace du double sanctuaire d'Astarté et de Tanit du Libanon mentionne

qu'ils aient été d'origine punique. Une base de statue, trouvée à Éphèse, porte la signature en grec de Boéthos le Carthaginois, fils d'Apollodoros[1]. Selon Pausanias[2], ce Boéthos était l'auteur d'un Enfant assis, conservé à Olympie. On n'hésiterait pas à lui attribuer l'Enfant étranglant une oie, de Boéthos[3], si ce fameux groupe en bronze, dont nous avons plusieurs copies en marbre[4], ne pouvait aussi bien être l'œuvre d'un homonyme, Boéthos le Chalcédonien, fils d'Athanaion[5]. D'ailleurs, les deux sculpteurs n'étaient sans doute pas moins grecs l'un que l'autre. Le Boéthos qui naquit à Carthage, d'un père portant, comme lui, un nom grec[6], ne dut pas rester dans cette ville : ce n'était pas de là que sa renommée aurait pu se répandre à travers le monde hellénique.

On a recueilli dans le cimetière de Sainte-Monique un certain nombre de sarcophages en marbre[7]. Ils datent, pour la plupart, du IIIe siècle. Les uns sont des monuments d'architecture, non de sculpture. Ils ont l'aspect d'un temple grec. Le couvercle imite un toit à double pente[8], avec des frontons aux

---

probablement des sculptures : *Rép. d'ép. sém.*, I, 17, 1. 2 (d'après M. Lidzbarski). Des sculptures représentant des personnages, des lions et des dauphins ornaient l'autel élevé à « Poseidon » par les Carthaginois sur le cap Soloeis (cap Cantin, au Maroc) : Périple de Scylax, 112 (*Geogr. Gr. min*., I, p. 93).

1. Keil, *Jahreshefte des österr. archäol. Institutes*, Beiblatt, XV, 1912, p. 208-9 : Βόηθος Ἀπολλοδώρου Καρχηδόνιος.

2. V, 17, 4, où il n'est pas nécessaire de corriger Καρχηδόνιος en Καλχηδόνιος.

3. Pline l'Ancien, XXXIV, 84.

4. Collignon, *Hist. de la sculpt. grecque*, II, p. 602-3.

5. Voir de Ridder, *Rev. des Études grecques*, XXVII, 1914, p. 302. Cet autre Boéthos vivait dans la première moitié du IIe siècle. Une de ses œuvres originales est au musée Alaoui : Merlin et Poinssot, *Monuments Piot*, XVII, 1909, p. 42 et suiv., pl. IV.

6. Il est vrai que les Carthaginois adoptaient souvent, hors de chez eux, des noms grecs : voir supra, p. 112. Mais Βόηθος ne paraît pas être l'équivalent d'un nom punique. L'homme qui, habitant Carthage, appela ainsi son fils, n'était sans doute pas un Carthaginois : on peut donc admettre qu'Ἀπολλόδωρος était son véritable nom.

7. Pour ces sarcophages, voir surtout l'étude de M. Héron de Villefosse, dans les *Monuments Piot*, XII, 1905, p. 79-111. En outre, pour les sarcophages à type architectural, Delattre, *C. r. Acad. Inscr*., 1904, p. 509 et fig. ; ibid., 1906, p. 11-12, 15-18 et fig. ; *Bull. archéol. du Comité,* 1905, p. 420.

8. Sur un de ces couvercles, on a reproduit les tuiles d'un toit.

deux extrémités et des saillies (acrotères) aux angles et le long des grands côtés. La cuve est bordée, en haut et en bas, de moulures, rehaussées d'ornements peints, oves et fers de lance, rais de cœur, méandres[1]. Dans les tympans du couvercle, étaient peints[2] des motifs qui ne se distinguent plus guère rinceaux, bustes ailés, griffons, Scylla avec sa ceinture de chiens. Tout cela est grec : la matière, qui est du marbre de Paros ou de quelque autre île de la mer Égée, la forme, le décor. Des monuments analogues se sont rencontrés dans des villes grecques, par exemple à Agrigente et à Géla, en face de l'Afrique.

Sur d'autres sarcophages, le mort est figuré en haut-relief.

Les Phéniciens avaient emprunté à l'Égypte l'usage des caisses funéraires dont la forme se modelait sur celle du corps humain et dont le couvercle montrait l'image, plus ou moins complète, du défunt[3]. Plusieurs de ces sarcophages dits anthropoïdes, en marbre, en pierre, en terre cuite, ont été retrouvés dans divers lieux de l'Occident. Le plus ancien, exhumé à Solonte, ne paraît pas être postérieur au milieu du Ve siècle; la morte y est entièrement représentée[4]. Sur d'autres, de Solonte[5], de Gadès[6], de Malte[7], on n'a sculpté, outre la tête, que les bras ou les pieds:

Il est vraisemblable que les sarcophages à forme humaine

---

1. Une cuve présente, sur chacune des faces, un étroit panneau en relief, où l'on a peint deux rinceaux, flanquant une tête : Héron de Villefosse, l. c., p. 89.

2. Les images de Scylla qui occupent les frontons d'un couvercle sont sculptées en bas-relief : *C. r. Acad. Inscr*., 1904, p. 509 et figure.

3. Voir surtout Hamdy Bey et Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon*, p. 145-178.

4. Perrot, III, p. 1S9, fig. 134.

5. *Ibid*., p. 187, fig. 133.

6. Héron de Villefosse, *Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 431, pl. XXIV. P. Paris, *Essai sur l'art de l'Espagne primitive*, I, p. 92-95 et fig. 76. Ce sarcophage, de style grec archaïque, est en pierre de Cadix ; il a été, par conséquent, fabriqué sur place.

7. Mayr, *Sitzungsber. der bayer. Akad , Phil.-hist. Klasse*, 1905, p. 478-9, pl. I, fig. 3 : sarcophages en terre cuite.

ne furent pas inconnus en Afrique[1] ; cependant on n'en a tiré aucun, jusqu'à présent, des cimetières de Carthage. Les tombeaux sculptés de Sainte-Monique ne sont pas, à proprement parler, anthropoïdes, puisque la cuve en est quadrangulaire, aussi bien que le couvercle. Mais ils ont, avec ceux que nous venons de mentionner, ce caractère commun qu'ils offrent une image du mort. Ce n'est pas celle d'un « gisant », endormi dans son dernier sommeil : les yeux ne sont pas clos. C'est la statue, à laquelle il ne manque même pas un socle[2], d'un personnage en pleine vie, debout, comme l'indique la position des jambes[3] ; statue que, contrairement à la logique, on a étendue au-dessus du sarcophage, avec le couvercle auquel on l'a incorporée[4].

Des quatre monuments de cette série, l'un représente une femme, la tête entourée d'un long voile-manteau, qu'elle écarte de la main droite et retient de la main gauche : reproduction exacte d'un type grec de statue funéraire du IVe siècle[5]. Un autre, entièrement peint, est sans doute l'image d'une prêtresse, portant le costume oriental de la divinité qu'elle servait ; elle tient une colombe et une cassolette à encens[6]. Les

1. Une tête barbue en pierre, trouvée à Cherchel, a probablement appartenu à un de ces sarcophages : Gsell, dans *Mélanges Perrot*, p. 152-3 et fig. ; conf. ici, t. II, p. 161.

2. Sorte d'escabeau massif. En Égypte, les caisses à momie étaient faites de manière à pouvoir être dressées au cours de la cérémonie funèbre. Les couvercles des sarcophages anthropoïdes phéniciens avaient une banquette, qui aurait pu servir à les ériger de la même manière, mais qui, peut-être, n'avait plus d'autre utilité que de garantir les pieds contre les chocs. Ici, cette banquette devient un socle bas, qui, dans le sarcophage de la femme voilée, est décoré de fines moulures.

3. Dans trois de ces statues, une des jambes porte le poids du corps : *M. Lavig*., Suppl., I, pl. II.

4. Dans les sarcophages des deux hommes et de la prêtresse, cette association de la statue au couvercle n'a pas empêché de donner à celui-ci la forme usuelle d'un toit à double pente.

5. Héron de Villefosse, *Mon. Piot*, XII, p. 83-86 et fg. 1. Collignon, *Les statues funéraires dans l'art grec*, p. 366-7, fig. 233-4. Boulanger, *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 11-13, pl. II, fig. 2.

6. Héron de Villefosse, l. c., p. 96-99, fig. 7 et pl. VIII. Boulanger, l. c., p. 15-18, pl. III.

deux autres sont des hommes, vêtus à la mode punique ; une cassolette à la main gauche, ils font de l'autre main le geste de prière habituel aux Carthaginois[1]. L'association de ces statues à des couvercles de sarcophages s'explique probablement par l'usage phénicien des sarcophages anthropoïdes[2] ; le costume, l'attitude des trois dernières prouvent qu'elles ont été commandées aux artistes par des gens de Carthage. Mais la matière est du marbre de la mer Égée, et, malgré quelques imperfections[3], l'exécution révèle des mains grecques. Les visages, réguliers, d'une expression douce et grave, ne sont pas des portraits[4] : sous la statue de la belle et jeune prêtresse, on a trouvé le squelette d'une vieille femme édentée, aux mâchoires saillantes, au nez gros et large[5]. Ces sarcophages, ceux aussi dont le décor est architectural, ont pu être faits dans des ateliers d'outre-mer et expédiés en Afrique[6]. Mais il est également permis de supposer que des Grecs s'étaient établis à Carthage, qu'ils y recevaient du marbre de l'Archipel et le travaillaient au gré de leur clientèle[7]. Peut-être était-ce à une de ces familles de statuaires qu'appartenait Boéthos, fils d'Apollodoros.

Un caveau du cimetière de Sainte-Monique a livré un

1. Héron de Villefosse, l. c., p. 90-91, 94, fig. 4-6. Collignon, l. c., p. 364-6, fig. 231-2. Boulanger, *l. c*., p. 9-11, 14 ; pl. II, fig. 1 et 3.

2. Cela n'est pas tout à fait certain. En Étrurie, l'usage de représenter des morts étendus sur le couvercle de leur tombe (Martha, *L'art étrusque*, p. 345-6 ; Collignon, l. c., p. 368-372) ne dérive sans doute pas du sarcophage anthropoïde.

3. Raccourci maladroit, un pouce trop long, un pied plus large que l'autre Boulanger, l. c., p. 10 et 14.

4. Pour les femmes, la chose n'est pas douteuse. Pour les hommes, ce pourraient être à la rigueur des portraits fort idéalisés, mais je ne le crois pas.

5. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 28. Bertholon et Chantre, Recherches anthropologiques, I, p. 271, 279.

6. Ce que Gauckler (*Bull. des Antiquaires de France*, 1909, p. 293) et Collignon (l. c., p. 368) sont portés à admettre. La même hypothèse a été présentée pour les sarcophages anthropoïdes, en marbre de Paros et de style grec, qui, aux Ve-IVe siècles, furent déposés dans des tombes de Phénicie. : Hamdy Bey et Th. Reinach, l. c., p. 170.

7. Si l'on préfère la seconde hypothèse, on devra chercher à expliquer pourquoi nous ne constatons pas d'autre emploi de ce marbre à Carthage, où il aurait été expédié brut.

monument ressemblant à ceux dont nous venons de parler, mais bien plus petit. C'est un coffret, qui contenait des os calcinés. Sur le couvercle est sculpté un homme en costume punique, dans l'attitude de la prière[1]. Cette œuvre, de facture correcte, a été exécutée à Carthage : la pierre calcaire dont elle est faite provient d'une carrière voisine de la ville. Le couvercle d'un autre ossuaire en pierre, déposé au fond d'un caveau voisin, nous montre, dans le même costume et la même attitude, un Carthaginois, Baalshillek le rab[2] ; l'image, dont les contours font saillie, mais dont les détails intérieurs sont simplement gravés, est assez grossière : il faut l'attribuer à un atelier local. De même, des sarcophages en calcaire, de type architectural, à ornementation peinte[3].

C'était évidemment à Carthage que se fabriquaient les innombrables petites stèles en pierre du pays, marchandise commune et sans valeur artistique[4] : ex-voto dont les motifs sont plus souvent gravés que détachés en relief, et où les figures humaines sont exceptionnelles[5] ; stèles funéraires. Celles-ci se ressemblent presque toutes[6]. Elles sont creusées d'une niche, à l'intérieur de laquelle un homme ou une femme, debout[7], lève la main droite en un geste de prière et tient de la main gauche une cassolette à encens, parfois un flacon. Cette image a été reproduite pendant plusieurs siècles, jusqu'à une époque voisine de notre ère[8], et nous la retrouvons en divers

1. *M. Lavig.*, I, p. 72-75, pl. X, fig. 1 et 2.

2. *Ibid*., p. 70-71, pl. IX.

3. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.,* 1905, p. 483. M. Lavig., I, p. 76, pl. X, fig. 4 (il n'est pas sûr que ce sarcophage ait été peint).

4. Sauf la stèle de style grec qui représente Perséphone : voir p. 204 et 346.

5. Pour ces ex-voto, voir *infra*, p. 410 et suiv.

6. *M. Lavig.*, I, pl. I, fig. 1 [numérotée 5]. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, pl. I à la p. 584. Gauckler, Nécrop., pl. CCXXXII. Etc. Elles sont en calcaire gris et mesurent en moyenne 0 m. 55 de hauteur.

7. Sur deux stèles du musée Lavigerie (reproduites *C. r. Acad. Inscr*., 1898, pl. à la p. 554, et 1901, pl. II à la p. 584), le personnage semble être assis. Il est toujours représenté de face, sauf sur une stèle appartenant à M. Carton (à Khérédine), où une femme est figurée de profil.

8. Les plus anciennes de ces stèles datent du IVe siècle (voir p. 439). Les plus récentes,

lieux de la Tunisie[1]. Il est rare que quelque détail laisse deviner la prétention de faire un portrait véritable[2] ; que la niche soit entourée d'un cadre architectural, emprunt à l'art grec[3].

Au-dessus de certaines tombes, on avait dressé, non des stèles plates, mais des statues en ronde bosse[4], dans l'attitude invariable de la prière[5]. La matière est commune : un calcaire gris ; la facture est barbare : corps à peine dégrossis, visages laids et sans expression. Sur une tête, débris d'une de ces statues[6], comme sur des stèles funéraires[7], nous observons un détail qui se rencontre sur des sculptures grecques beaucoup plus anciennes[8] : une ligne qui traverse les joues marque la limite supérieure de la barbe ; il est probable qu'au-dessous, les poils étaient indiqués par une couche de couleur[9]. Des têtes en pierre, trouvées hors de Carthage, à Philippeville[10] et à Lixus[11], représentent aussi, semble-t-il, des Phéniciens[12], ce qui ne veut pas

---

trouvées dans un cimetière romain de Carthage, ne sont guère antérieures à l'ère chrétienne : Delattre, *Rec. archéol.*, 1898, II, p. 84.

1. V. *infra*, p. 440.

2. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, pl. à la p. 626 : homme portant un sayon. Ibid., 1899, pl. à la p. 553 ; 1901, pl. I à la p. 584, 3e stèle à partir de droite ; *Bull. archéol. du Comité,* 1903, p. 263, pl. XXII, fig. 2 : personnages portant une épitoge.

3. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, planches aux p. 554 et 626 ; 1901, pl. II à la p. 584. Le même, *Bull. de la Soc. de géogr. d'Oran*, XXe anniv., 1898, p. 148. Gauckler, pl. LXXVIII et CLVII. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 133. Etc.

4. Il s'agit d'une sorte de compromis entre la stèle et la statue, la pierre étant grossièrement découpée en forme de corps humain, mais le derrière restant plat.

5. *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. I ; Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. 263, pl. XXII, fig. 1 (nécropole de Sainte-Monique). Gauckler, p. 544 (Odéon). Un exemplaire a été trouvé à Radés : *M. Alaoui*, Suppl., p. 60, n° 1040 ; conf. Gauckler, pl. CCXXXIV, 2° rangée, sur la droite.

6. *M. Lavig.*, Suppl., I, pl. I, fig. 4.

7. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, p. 626-7 et planche ; 1901, p. 584 et pl. II. Etc.

8. Boulanger, *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 7. Perrot, VIII, p. 226, 448. Hulot et Fougères, Sélinonte, fig. à la p. 289.

9. A propos d'une statue funéraire de femme, M. Boulanger (l. c., p. 5) fait de même observer que la manière dont la chevelure est traitée se retrouve dans des couvres grecques archaïques.

10. Gsell et Bertrand, *Musée de Philippeville*, p. 67-68, pl. X, fig. 3. 11. La Martinière, *Bull. archéol. du Comité,* 1890, p. 141, pl. VIII.

12. Celle de Philippeville est coiffée d'un bonnet pointu.

dire que ce soient des portraits. On y sent également, sous l'inexpérience de l'ouvrier, l'influence de l'art grec archaïque[1].

Cette influence, dont des artisans routiniers ne se dégageaient pas, remontait aux VIe-Ve siècles. Elle avait modifié le style, d'abord emprunté à l'Égypte, de la sculpture phénicienne : de petites têtes féminines, en pierre blanche tendre, recueillies dans les vieux cimetières de Dermèche et de Douimès, sont des œuvres égyptisantes[2].

En résumé, même stérilité, même paresse ici que dans l'architecture et l'industrie. Le travail courant est fait par de mauvais copistes, qui savent à peine tenir un ciseau, qui, ne se souciant pas de regarder la nature, n'ont pas le sens de la vie. Quant aux sculpteurs, instruits de leur métier, qui ont exécuté les statues funéraires enfermées dans les caveaux de Sainte-Monique, c'étaient des Grecs ; peu importe qu'ils aient eu leur atelier à Carthage ou ailleurs.

VI

« Après la prise de Carthage, dit Pline l'Ancien[3], notre Sénat fit don des bibliothèques aux princes africains. » Ces bibliothèques avaient-elles été constituées seulement au temps des guerres puniques, sur le modèle de celle d'Alexandrie, gloire de l'hellénisme ? Ou avait-on imité, beaucoup plus tôt, l'exemple donné, au VIIe siècle, par le roi assyrien Assourbanipal ? C'est ce que nous ignorons. Les ouvrages sauvés de la destruction en l'année 146 ne furent pas inutiles à leurs nouveaux maîtres, surtout à Hiempsal, qui paraît avoir composé lui-même en langue phénicienne un ou plusieurs travaux

1. Une tête qui faisait partie des sculptures du mausolée de Dougga offre le même aspect archaïque : Poinssot, *C. r. Acad. Inscr.,* 1910, p. 785, n. 3.

2. *M. Lavig*., I, p. 186-7, pl. XXVII, fig. 3 et 4. Gauckler, p. 477 et pl. CCIII. Des têtes semblables ont été exécutées en terre cuite.

3. XVIII, 22.

historiques[1], et à Juba II, laborieux érudit et polygraphe infatigable. Quelques siècles plus tard, saint Augustin[2] rappelait à un rhéteur que, « au dire de gens très savants, il y avait beaucoup de bonnes choses dans les livres puniques ».

Nous n'avons malheureusement de renseignements que sur un seul de ces livres, le fameux traité d'agriculture de Magon[3]. Ce qu'on appelle le Périple d'Hannon n'était qu'une inscription, placée dans un sanctuaire. On ne sait si l'expédition du « roi » carthaginois donna lieu à une relation plus détaillée[4]. On ne sait pas non plus ce qu'était exactement l'écrit dans lequel Himilcon faisait le récit de son expédition le long des côtes de l'Europe occidentale[5]. Nous ne connaissons que par de vagues allusions des chroniques qui racontaient la légende des origines de Carthage[6], qui donnaient la date de la fondation d'Utique[7], et qui furent mises à profit par l'historien grec Timée. Des « livres puniques », dont Juba II se servit, plaçaient la source du Nil en Maurétanie, dans le voisinage de l'Océan[8]. La même opinion fut soutenue par Promathos, un Samien antérieur à Aristote[9]. Il est impossible de dire à qui revenait la priorité. Peut-être était-ce à Promathos, car les Carthaginois ne négligeaient pas de consulter des ouvrages grecs : ce que fit l'agronome Magon[10]. Des Grecs publièrent des livres qui semblent avoir été destinés à des lecteurs carthaginois autant qu'à leurs

1. Voir t. I, p. 331-2.

2. *Lettres*, XVII, 2 : « ... Punicis libris, ut a vins doctissimis proditur, multa sapienter esse mandata memoriae.

3. *Supra*, p. 4 et suiv. Pour la mention d'un autre agronome, Amilcar, voir p. 4. — Pour de prétendus écrits sacrés dont parle Plutarque, voir infra, p. 248.

4. Voir t. I, p. 475-6.

5. Pline l'Ancien, I, 5 ; II, 169. Festus Aviénus, *Ora maritima*, 117 et suiv., 382-3, 412-3. Conf. t. I, p. 469-470.

6. Servius, *In Aeneid.*, I, 343 : « historia Poenorum » ; ibid., 738 : « Punica historia ». Du reste, nous ne savons pas au juste ce que signifient ces mots : voir t. I, p. 384, n. 4, et p. 387, n. 3.

7. Pseudo-Aristote, *De mirab. auscult.*, 134. Conf. t. I, p. 360 et 364-5.

8. Solin, XXXII, 2. Ammien Marcellin, XXII, 15, 8-9. Conf. Gsell, Hérodote, p. 214-5.

9. Gsell, *l. c.*, p. 211 ; conf. ici, t. I, p. 473-4, n. 4.

10. *Supra*, p. 8.

compatriotes : Philinos d'Agrigente, auteur d'une histoire de la première guerre punique, où il prenait fait et cause pour les ennemis de Rome[1] ; Sosylos et Silénos, compagnons et historiographes d'Hannibal[2]. A ces noms, il faut peut-être ajouter celui de Charon de Carthage, qui écrivit, selon Suidas[3], des Vies d'hommes et de femmes célèbres, ainsi qu'une histoire des tyrans d'Europe et d'Asie ; on a proposé de lui attribuer, en outre, des Libyques, des Éthiopiques et un Périple au delà des Colonnes d'Héraclès, que Suidas énumère parmi les œuvres de Charon de Lampsaque[4]. Nous ne savons pas, il est vrai, quand il vécut, si sa patrie fut la Carthage punique, ou la Carthage romaine[5].

Il y aurait même eu dans la ville africaine des gens adonnés à la philosophie. On mentionne des pythagoriciens, grecs d'origine, à en juger par leurs noms[6]. Mais c'est par erreur que des textes qualifient de Carthaginois le platonicien Xénocrate[7] et le stoïcien Hérillos[8] : ces deux philosophes étaient, en réalité, de Chalcédoine[9]. Quant au néo-académicien Asdrubal Clitomaque[10], né à Carthage, probablement d'un père grec, il vint à Athènes étant encore illettré, à l'âge de vingt-quatre ans : c'est du moins ce qu'affirment des notices biographiques qui le concernent[11], tandis que, selon une autre indication,

1. Voir t. III, p. 75, n. 4.

2. *Ibid*., p. 147.

3. S. V. Χάρων.

4. Conf. t. I, p. 474, n. 1.

5. Kahrstedt, *Geschichte*, p. 25, n. 1. Un écrivain, cité au IIe siècle de notre ère par Pausanias (II, 21, 6 ; IV, 35, 4), Proclès le Carthaginois, fils d'Eucratès, parait bien, d'après une indication qu'il donnait, avoir appartenu à l'époque romaine : Kahrstedt, l. c.

6. Jamblique, *De Pythagorica cita*, XXVII, 128 ; XXXVI, 267 : Μιλτιάδης, Άνθην, Όδίος, Λωόχριτος.

7. Clément d'Alexandrie, *Protrept*., V, 66, 2.

8. Diogène Laërce, VII, 1, 37, où les manuscrits donnent Καρχήδόνιος, tandis qu'à VII, 3, 165, ils donnent Χαλχηδόνιος.

9. Pour cette confusion entre Chalcédoine et Carthage, conf. p. 36, n. 4.

10. Sur ce Clitomaque, voir t. III, p. 405.

11. Papyrus d'Herculanum : S. Mekler, *Academicorum philosophorum index Herculanensis*, p. 89. Mienne de Byzance, s. v. Καρχηδών (à vingt-huit ans, dit-il).

moins digne de foi, il serait resté dans sa patrie jusqu'à quarante ans et y aurait déjà fait métier de philosophe[1]. Plusieurs ex-voto puniques nomment des médecins[2].

On ne voit pas, d'ailleurs, que Carthage ait contribué au progrès des sciences spéculatives. Ses écrivains paraissent avoir composé surtout des traités de notions utiles. L'aristocratie était assez hellénisée pour se montrer sensible aux choses de l'esprit; des femmes mêmes y prenaient goût : la fameuse Sophonisbe était, assure-t-on, aussi instruite dans les belles-lettres que bonne musicienne[3]. Mais la civilisation punique n'a produit ni savants, ni poètes, ni penseurs; du moins, l'histoire n'en connaît aucun. Térence, poète latin, Clitomaque, philosophe grec, ne furent carthaginois que par leur lieu de naissance.

VII

Les Carthaginois passaient cependant pour des hommes fort intelligents[4]. Mais cette intelligence était celle qui, se mettant au service de l'intérêt personnel, sait découvrir, pour arriver à ses fins, les moyens les plus ingénieux, les ruses les plus subtiles[5]. A propos d'un certain Bostar, officier qui se laissa sottement mystifier par un Espagnol, Tite-Live[6] remarque que la race punique n'était pas coutumière d'une telle naïveté. Douée d'un grand sens pratique, elle savait s'adapter aux circonstances, profiter des occasions, tourner les obstacles, faire preuve dans l'action d'une volonté aussi souple qu'opiniâtre. Et, lorsque la conduite à tenir ne pouvait plus être douteuse, cette volonté

1. Diogène Laërce, IV, 67.

2. *C. I. S.*, 321-3.

3. Dion Cassius, *fragm*. 56, 54, édit. Melber ; conf. Zonaras, IX, 11, p. 436, b.

4. Cicéron, *Acad*., II, 31, 98 : « Homo... acutus, ut Poenus ».

5. Conf., par exemple, Valère-Maxime, VII, 4, 4 : « illa loto terrarum orbe infamis punica calliditas »

6. XXII, 22, 15 : « homini non ad cetera punica ingenia callido ».

s'affirmait, avec une énergie qui allait jusqu'à l'héroïsme. La défense suprême de Carthage contre les Romains est, comme celle de Motyé contre Denys, comme celle de Tyr contre Alexandre, un titre de noblesse pour les Phéniciens, ce peuple de marchands.

On reprochait aux Carthaginois leur passion pour les plaisirs sensuels[1]. Cependant la famille était fortement constituée chez eux. Ils se souvenaient de leurs ancêtres et les énuméraient sur les inscriptions[2]. Rarement, dans ces généalogies, apparaissent des femmes[3], dont la mention semble indiquer une naissance illégitime. Nous ignorons si la polygamie était admise, — comme partout où elle existe, elle n'aurait pu être qu'une exception[4] — ; si, dans cette ville où la déesse Tanit Pené Baal avait le pas sur Baal Hammon, la condition des femmes était très inférieure à celle des hommes. Jusqu'au IVe siècle, la plupart des tombes carthaginoises ne contiennent qu'un ou deux corps; quand il y en a deux, ce sont ceux d'un homme et d'une femme[5] : indice d'un état social où l'épouse, unique, était une compagne, non une servante. Mais, sur les ex-voto, les dédicants sont en général des hommes : d'où l'on pourrait conclure que les femmes restaient confinées dans leur foyer et que leurs maris ne les associaient pas, même de nom, aux hommages rendus par eux aux divinités[6]. D'autre part,

1. Justin, XXXII, 4, 10-11 : « Constat Hannibalem... pudicitiam... tantam inter tot captivas habuisse, ut in Africa natum quivis negaret ». A Carthage, un « préfet des mœurs », mentionné par Cornélius Népos (*Amilcar*, III, 2), aurait été chargé de mettre un terme à de trop gros scandales.

2. T. II, p. 327.

3. *C. I. S.*, 253, 256, 1024, 1047.

4. Les unions entre frère et sœur n'étaient pas interdites en Phénicie : A. Lods, *Le culte des ancêtres dans l'antiquité hébraïque* (Paris, 1906), p. 21. Elles ne l'étaient peut-être pas non plus à Carthage : voir Rép. d'ép. sém., 1l, 554.

5. Voir *infra*, p. 435.

6. Vassel, *C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 260. — Assez souvent, sur les inscriptions où elles figurent, les femmes n'indiquent pas leur père (C. I. S., 430, 441, 624, 760, 859, etc. ; conf. au n° 1407), peut-être parce que, légalement, elles n'en avaient pas. On peut se demander si ces Carthaginoises de naissance irrégulière n'avaient pas aussi une vie irrégulière,

des femmes étaient appelées à des sacerdoces, devenaient grandes prêtresses, avec autorité sur un clergé des deux sexes[1]. Les seules dont les historiens fassent mention, Sophonisbe et l'épouse du dernier général de Carthage, Asdrubal, ne furent nullement de pales figures de harem.

Nous parlerons des sentiments religieux chez les Carthaginois[2]. Constatons seulement ici que la crainte des dieux ne fut pas pour eux un frein moral. Les étrangers s'accordaient à les accuser de très grands vices.

D'abord une rapacité, un amour de l'argent[3] qui leur faisait commettre sans hésitation des actes indélicats ou malhonnêtes; on prétendait que le grand Hannibal lui-même ne valait pas mieux à cet égard que ses concitoyens[4]. Une insigne fourberie, reproche qu'Homère adressait déjà aux Phéniciens[5]. Menteurs, perfides, déloyaux : telles sont les épithètes dont on charge couramment les Carthaginois[6]. Ils trompent même leurs dieux, pourtant si redoutés : ils les frustrent des victimes qu'ils leur doivent[7], ils violent impudemment les serments qu'ils leur ont faits[8]. Personne n'ignore ce que les Romains entendaient par ces deux mots : fides punica, « la foi punique ». Les « conventions phéniciennes[9] » étaient celles que l'on concluait avec

---

qui les aurait rendues plus libres que les femmes mariées. L'indication d'un mari est rare sur les ex-voto (C. I. S., 232, 385, 415, 627, 2192, 2647). Elle est relativement plus fréquente sur les épitaphes.

1. Voir *infra*, p. 398.

2. P. 227.

3. Aristote, Polilique, II, 8, 6. Polybe, VI, 56, 2 ; IX, 11, 2 ; IX, 25, 4. Diodore, V, 38, 2. Tite-Live. XXVII, 17, 12 ; XXIX, 6, 17.

4. Polybe, IX, 22, 8 ; IX, 25 ; IX, 26, 11.

5. *Odyssée*, XIV, 288-9 ; XV, 415-6. Voir aussi Platon, *Lois*, V, p. 747, c.

6. Plaute, *Poenulus*, 112-3, 1032-4. Cicéron, *De lege agraria*, II, 35, 95 : « fraudulenti et mendaces » ; *Pro Scauro,* 19, 42. Salluste, *Jugurtha*, CVIII, 3. Tite-Live, XXI, 4, 9 (en parlant d'Hannibal) : « perfidia plus quam punica »; XXII, 6, 12 ; XXX, 22, 6 ; XXX 30, 27 ; XLII, 47, 7. Silius Italicus, III, 233 ; VI, 482 ; XVI, 156 (conf. Virgile, *Énéide*, I, 651). Martial, IV, 14, 2-4. Appien, Lib., 62. Etc. : voir Wölfflin, *Archiv für latcinische Lexikographie*, VII, 1892, p. 135-6.

7. Diodore, XX, 14, 4.

8. Tite-Live, XXX, 42, 21-22.

9. Φονίχων συθήχαι : *Fragm. hist. Gr.*, I, p. 381, n° 15.

des intentions frauduleuses. L'Hannon de Plaute dissimule ce qu'il sait : « C'est un pur Carthaginois : est-il besoin d'en dire plus ?[1] Mais la *fides graeca*, il ne faut pas l'oublier, avait une réputation presque aussi fâcheuse que la *fides punica* ; quant à Rome, si sévère pour les autres, nous avons montré que sa conduite envers Carthage fut loin de s'inspirer toujours d'une scrupuleuse loyauté[2]. On peut aussi contester que les Grecs et les Romains aient eu le droit de s'indigner, comme ils le firent, de la cruauté des Carthaginois. Dans bien des circonstances, ils se montrèrent eux-mêmes sanguinaires et impitoyables. Il convient, d'ailleurs, de faire la part des légendes abandon de mercenaires dans des îles désertes, où ils auraient succombé à la faim[3], tortures infligées à Régulus[4], atrocités diverses imputées à Hannibal[5], conseil donné à ce général par un autre Hannibal d'habituer son armée à se nourrir de chair humaine[6], etc. Il est certain, cependant, que les massacres, les supplices, les exécutions capitales, les meurtres rituels tiennent une large place dans l'histoire punique. La campagne de l'année 109 en Sicile, la lutte contre les mercenaires et les Africains révoltés, probablement aussi d'autres guerres, dont les détails nous échappent, furent marquées par d'horribles tueries. L'égorgement de 3 000 Grecs d'Himère, ordonné par le Magonide Hannibal au lieu où son aïeul avait péri[7] ; les mutilations de cadavres et les hideux trophées dont les vainqueurs se paraient avec orgueil[8] ; l'écrasement des prisonniers sous les pieds des éléphants-bourreaux d'Amilcar[9] : ce sont là des traits

1. *Poenulus*, 112-3.
2. Voir en particulier t. III, p. 137 et suiv., 312 et suiv., 328 et suiv., 340 et suiv.
3. T. II, p. 430-1.
4. T. III, p. 89-90.
5. *Ibid*., p. 143, n. 1.
6. Polybe, IX, 24, 5-6.
7. Diodore, XIII, 62, 4.
8. Le même, XIII, 57, 3.
9. T. III, p. 116.

qui ne paraissent pas avoir été inventés. On sait avec quelle dureté les fautes ou la malchance des généraux furent souvent punies[1] ; on cannait les abominables sacrifices d'enfants offerts au Saturne punique[2].

Un passage de Plutarque[3] donne d'autres motifs de l'aversion que les Carthaginois inspiraient : « Ce peuple est plein d'aigreur, morose, soumis à ceux qui le gouvernent, tyrannique envers ceux qui lui sont soumis, très vil quand il a peur, très féroce quand il est irrité, inébranlable dans ses résolutions, d'une sévérité qui le rend hostile aux choses plaisantes et aimables. » Appien écrit de son côté[4] : « Dans la prospérité, les Carthaginois sont injustes et insolents envers tous, mais ils se montrent très humbles dans la mauvaise fortune. »

Ils se faisaient ainsi mépriser des forts, que dégoûtait leur bassesse, et haïr des faibles, qu'ils offensaient tout en les opprimant. Ils n'avaient pas, comme les Grecs, la facilité d'humeur qui rapproche, met en confiance et, dans le contact journalier, fait oublier bien des griefs. Ils étaient, leur religion l'atteste, enclins à voir la vie sous de noires couleurs. Outre cette tristesse innée, leur orgueil les écartait des autres hommes, auxquels ils avaient conscience d'être supérieurs. Ils manquaient de cette « philanthropie » dont les Grecs se vantaient. Sans doute, il ne faut pas exagérer ces dispositions d'esprit nous avons dit qu'ils ne répugnaient pas aux mariages avec des étrangères et qu'ils ne rendaient pas la vie trop dure aux esclaves attachés à leur service ; dans les relations commerciales, ils devaient faire bonne mine à ceux de leurs clients qu'ils ne pouvaient cyniquement exploiter. Mais ils trouvaient tout naturel de traiter leurs sujets avec arrogance[5]. S'ils aimaient

1. T. II, p. 424.

2. *Infra*, p. 408 et suiv.

3. *Praecepta gerendae rei publicae*, III, G (*Moralia*, Didot, II, p. 796). 4. Lib., 62.

5. Polybe, X, 6, 3-4; 7, 3 ; 35, 8 ; 36, 3. Tite-Live, XXII, 22, 19 ; XXVII, 17, 2 ; XXVIII, 44, 4 ; XXIX, 6, 17; *ibid*., 8, 6.

la domination[1], c'était parce qu'ils la regardaient comme l'exercice d'un droit. Ceux mêmes qu'ils flattaient par intérêt sentaient bien qu'ils n'étaient pas sincères. Raisonnée ou, instinctive, l'antipathie qu'on éprouvait pour eux était presque générale.

1. Polybe, IX, 11, 2 : φιλαρχία.

CHAPITRE II

LES DIEUX

I

Pour l'étude de la religion des Carthaginois et des autres Phéniciens d'Occident, nous disposons de documents de nature diverse :

1° Des inscriptions en langue phénicienne, nommant des divinités. Les termes par lesquels elles les désignent sont quelquefois vagues et, quand ils sont plus précis, il n'est pas toujours aisé de distinguer si l'on est en présence de véritables noms propres, ou bien de noms génériques, de qualificatifs, de titres.

2° Un grand nombre de noms dits théophores, qui nous ont été conservés exactement dans les inscriptions puniques et avec des déformations dans les textes grecs et latins. Dans la composition de ces noms d'hommes ou de femmes, entre le nom d'une divinité : par exemple, *Abdeshmoun*, « serviteur d'Eshmoun » ; *Eshmounyaton*, « Eschmoun (l') a donné »; *Yatoncid*, « Cid (l') a donné ». Mais, fréquemment, la divinité n'est indiquée que par un titre[1] — *Baal*, « le Maître », Milk, « le Roi », etc., — qui ne permet pas de l'identifier avec certitude : *Shafotbaal*, « Baal (l') a jugé » ; *Milkyaton*, « Milk (l')

1. Quelquefois par un qualificatif : *Abdaziz*. « serviteur du Fort ».

a donné » ; *Hannibaal*, « (qui a la) faveur de Baal » ; etc. Parfois même, le nom divin est représenté seulement par le pronom suffixe de la troisième personne : *Abdo*, « serviteur de Lui » ; *Gero*, « client de Lui ». Ou bien il est sous-entendu *Muttun*, « don », abréviation de *Muttunbaal*, « don de Baal » ; *Arishat*, « fiancée (de Baal) » ; *Hanno*, « (Il) l'a favorisé » ; *Berek*, « (Il l') a béni ».

3° Des noms grecs et latins, donnés dans des textes anciens à des divinités adorées par les Phéniciens occidentaux. C'était chez les Grecs et les Romains une habitude d'attribuer les noms de leurs dieux aux dieux des pays étrangers : nous en avons des exemples fameux dans Hérodote, César, Tacite, à propos de l'Égypte, de la Gaule, de la Germanie. Il est souvent impossible de dire avec certitude quelles divinités phéniciennes se cachent sous ces noms d'emprunt. Du reste, les identifications varièrent. Rencontrant des dieux qui différaient beaucoup des leurs, qu'ils n'avaient ni le temps, ni d'ordinaire le désir de bien connaître, qui ne se présentaient pas, comme leurs divinités, avec des fonctions déterminées, des traits nets, presque invariables, fixés par l'art et la poésie, les Grecs, et, à leur suite, les Romains ont dû être maintes fois embarrassés de faire un choix ; quant aux raisons qui ont dicté ce choix, en général elles nous échappent[1].

Le principal texte relatif à des dieux carthaginois affublés de noms grecs se trouve dans Polybe[2]. Il s'agit d'un traité conclu en 215 par Hannibal avec un ambassadeur de Philippe, roi de Macédoine. Dans ce document, ce sont Hannibal et les Carthaginois qui indiquent les différentes clauses, en se servant de la première personne du pluriel ; ce sont eux qui, au début, s'engagent par serment à les observer. Il est donc évident que les divers dieux pris à témoin sont des dieux puniques[3] ; il

1. Conf. J. Toutain, *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 216.
2. VII, 9, 2-3.
3. Conf., entre autres, A. Winckler, *Altorienlalische Forschungen*, I, p. 442 ;

n'importe guère ici de savoir si ce sont en même temps des dieux du panthéon grec, si ce texte nous offre, par conséquent, l'expression d'« un véritable syncrétisme[1] ». Voici les termes du serment : « En présence de Zeus, et d'Héra, et d'Apollon; en présence du Génie (δαίμων) des Carthaginois, et d'Héraclès, et d'Iolaos ; en présence d'Arès, de Triton, de Poseidon ; en présence des dieux qui combattent avec nous, et du soleil, et de la lune, et de la terre ; en présence des fleuves, et des lacs[2], et des eaux; en présence de tous les dieux qui possèdent Carthage ; en présence de tous les dieux qui possèdent la Macédoine et, le reste de la Grèce ; en présence de tous les dieux participant à l'expédition qui président à ce serment, le général Hannibal a dit, etc. » Il n'est pas probable que les dieux invoqués dans une circonstance aussi grave aient été choisis et énumérés au hasard. D'autre part, il y avait auprès d'Hannibal des gens capables de bien traduire en grec un écrit dont l'original dut être rédigé en punique[3]. Le serment que nous venons de citer a donc été regardé comme un document de premier ordre pour l'étude de la religion carthaginoise. Et pourtant il se concilie assez mal avec ce que l'on sait par ailleurs de cette religion. D'autres textes nous apprennent que Cronos était un des principaux dieux de Carthage, que le

---

V. Bérard, *De l'origine des cultes arcadiens*, p. 201 ; M.-J. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, 2e édit., p. 161 ; E. Vassel, *Le Panthéon d'Hannibal* (Tunis, 1912 ; extrait de la Rev. tunisienne), p. 11. Selon d'autres, une partie de ces dieux, ceux de la première triade, peut-être aussi ceux de la troisième, seraient gréco-macédoniens. Mais il est impossible d'admettre que, dans un traité rédigé par les soins d'Hannibal, la formule du serment débute par des dieux non carthaginois.

1. Opinion de M. Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions,* 1914, I, p. 424. Elle nous parait justifiée par la mention, à la fin du serment, de tous les dieux de Carthage, de tous ceux de la Macédoine et de la Grèce : il y aurait là une sorte de résumé de ce qui précède. M. Winckler (l. c., p. 443) croit que cette mention des dieux de la Macédoine et de la Grèce a été interpolée : ce qui, à mon avis, n'est pas admissible.

2. Les manuscrits donnent ici δαιμόνων, qui est évidemment une faute. On a proposé diverses corrections : λειμώνων, λιμένων, λιμνών.

3. Pour des écrivains grecs qui se trouvaient au camp d'Hannibal, voir. t. III, p. 147.

riche sanctuaire d'Asclépios dominait la ville au temps des guerres puniques. Or ni Cronos, ni Asclépios ne figurent dans le serment. On ne rencontre pas ailleurs les noms grecs Iolaos, Arès, Triton, appliqués à des dieux qui ont été certainement adorés par les Carthaginois. D'où nous pouvons conclure sans invraisemblance que le traducteur du traité a adopté des identifications qui n'étaient pas universellement admises. Cet exemple fait comprendre les difficultés auxquelles se heurte notre enquête.

4° Des monuments figurés. Nous ne savons rien de précis sur les statues de divinités qui se dressaient dans des sanctuaires. Des ex-voto, découverts en quantités énormes, portent des images diverses que nous aurons à étudier : symboles divins, objets du culte, etc. ; il est extrêmement rare que des dieux y apparaissent sous une forme humaine[1]. Des monnaies offrent des figures, reproduisant pour la plupart des types grecs, mais représentant sans doute des divinités phéniciennes, dont aucune inscription ne révèle le nom. De menus objets, statuettes en terre cuite, pierres gravées, amulettes, etc., recueillis presque tous dans des sépultures, nous montrent des dieux, des déesses sous des traits orientaux ou grecs. Mais il n'est pas sûr que les Carthaginois aient toujours attribué une signification religieuse à ces objets, dont beaucoup avaient été fabriqués loin de Carthage, dont d'autres étaient des contrefaçons d'articles importés.

5° Des inscriptions latines, des monuments figurés de l'époque romaine, trouvés dans l'Afrique du Nord ; quelques textes littéraires se rapportant à cette contrée. Nous avons des motifs plus ou moins forts de croire à l'origine punique des dieux auxquels ces documents donnent des noms latins, des traits empruntés à l'art gréco-romain. Mais, pour des raisons déjà indiquées, nous sommes fréquemment embarrassés quand

1. Il ne faut pas prendre pour des dieux des images de dévots.

nous cherchons à les identifier avec des dieux de la première Carthage ; il est difficile aussi de marquer nettement les transformations qu'ils ont pu subir dans leur essence en empruntant nom et figure à des divinités adorées par les conquérants. Dans beaucoup d'autres cas, on ne saurait discerner si l'on a affaire à un dieu d'importation romaine, ou à un dieu phénicien déguisé ; souvent, du reste, la fusion devait être complète, même dans l'esprit des dévots.

Des textes et des monuments relatifs aux Phéniciens d'Orient[1] complètent utilement ces données.

Les matériaux ne manquent donc pas. Mais ils sont de qualité douteuse ou médiocre. Ils ne permettent pas une reconstitution d'ensemble[2]. C'est à peine si les noms d'un certain nombre de dieux et quelques pratiques du culte nous sont connus. Sur la nature de ces dieux, sur leurs rapports, nous ne pouvons faire que des hypothèses très fragiles. Nous ne sommes pas en mesure de suivre les modifications des croyances et des rites à travers la longue histoire de Carthage. De la littérature sacrée, il ne nous est rien parvenu, à moins qu'on ne mette en compte des tarifs de sacrifices, plus ou moins mutilés, et un débris d'une inscription qui semble être le rituel d'une grande cérémonie. Nous ne savons rien des mythes ; nous n'avons même pas pour les Carthaginois l'équivalent de ces fragments de cosmogonies attribuées aux Phéniciens d'Orient par un faussaire de l'époque impériale, Philon de Byblos[3].

---

1. Sur ces documents, voir Baudissin, dans *Archiv für Religionswissenschaft*, XVI, 1913, p. 389 et suiv.

2. Les hypothèses aventureuses de Movers (*Die Phönizier*, t. I, 1841) ont exercé trop longtemps une influence fâcheuse. Parmi les savants qui, depuis une quarantaine d'années, ont contribué à faire exactement connaître ce que l'on peut savoir de la religion des Phéniciens, mentionnons MM. Clermont-Ganneau, Ph. Berger, le P. Lagrange, Dussaud, Baudissin, Baethgen, Ed. Meyer, Lidzbarski. Nous citerons fréquemment leurs travaux dans ce chapitre et dans le chapitre suivant ; il ne nous parait pas nécessaire de donner ici une bibliographie détaillée.

3. Sur la valeur de l'œuvre de Philon, voir, en dernier lieu, Lagrange, *Études*, 2e édit., p. 396-437.

II

La religion tenait une très grande place dans la vie publique et privée des Carthaginois. Il y avait chez eux un clergé officiel, qui se recrutait dans les premières familles, parmi des hommes investis de hautes magistratures. L'État, les généraux offraient des sacrifices solennels aux divinités ; des ambassades allaient porter au dieu principal de Tyr, métropole de Carthage, les hommages et les présents de la cité ; les dieux étaient pris à témoin dans les traités conclus avec d'autres peuples[1]. Les pouvoirs publics réglementaient le culte[2], élevaient des sanctuaires[3], introduisaient des divinités étrangères[4]. Pour assurer à leurs enfants la protection spéciale d'un dieu, les parents leur donnaient un nom formé du nom de ce dieu[5]. Hommes et femmes se couvraient d'amulettes. Les morts étaient représentés dans l'attitude de la prière sur les stèles qui surmontaient leurs tombes, sur les couvercles des sarcophages qui contenaient leurs restes. Des milliers d'exvoto attestent la fréquence des requêtes adressées à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon, et la reconnaissance des fidèles. Ceux-ci appartenaient à toutes les conditions, depuis les artisans jusqu'aux sufètes. Le plus illustre des Carthaginois, Hannibal, était un dévot[6]. Avant d'entreprendre sa grande expédition, il alla implorer l'assistance d'Hercule (Melqart) dans le fameux

1. Polybe, III, 25, 6 ; VII, 9, 2-3 (voir ici, p. 222-3).

2. Voir *infra*, p. 410-1.

3. *Rép. d'ép. sém*., I, 17.

4. *Infra*, p. 346.

5. Ces noms théophores avaient été presque tous importés d'Orient ; ils restèrent en usage pendant de longs siècles. Mais rien ne prouve que, tôt au tard, les Phéniciens d'Occident les aient choisis au hasard, sans se soucier de leur signification précise.

6. Tite-Live (XXI, 4, 9) a tort de dire, en parlant de lui : « nullus deum metus ».

sanctuaire de l'île de Gadès[1]. Il était expert dans la science qui dévoilait l'avenir par l'inspection des entrailles des victimes[2] ; il croyait aux avis célestes qu'il recevait en songe[3]. A la veille de la chute de Carthage, Asdrubal, le général chargé de défendre la ville, déclarait qu'il mettait surtout son espoir dans le secours des dieux[4].

Rien n'autorise à soutenir que la piété ait été associée chez les Carthaginois à des sentiments élevés de moralité[5]. On ne peut pas non plus affirmer qu'elle ait pris la forme du mysticisme. Quelques noms théophores indiquent des liens de parenté entre les dieux et les hommes[6] ; mais bien plus fréquents sont ceux qui marquent que l'homme est le serviteur, l'esclave de la divinité[7], qu'il a été donné par elle[8] ; très

---

1. Tite-Live, XXI, 21, 9 ; conf. t. II, p. 329, n. 8. D'autres textes témoignent des sentiments religieux d'Hannibal : Polybe, III, 44, 13 ; XV, 19, 7 ; voir aussi *infra*, p. 231.

2. Dion Cassius, *fragm*. 52, 5, édit. Melber. Une anecdote, racontée par Valère Maxime (III, 7, ext., 6) et Plutarque (*De exilio*, 16 : *Moralia*, Didot, I, p. 732), indiquerait cependant, si elle est vraie, — ce qui est fort douteux, — qu'Hannibal n'avait pas une foi aveugle en cette science. Prusias (ou Antiochus) ne voulait pas, malgré son avis, livrer bataille, parce que les entrailles des victimes donnaient des présages défavorables. « As-tu plus confiance, lui aurait dit Hannibal, en un morceau de viande qu'en un homme expérimenté ? »

3. Cicéron, *De divinatione*, I, 24, 48-49. Tite-Live, XXI, 22, 6 (et, d'après Tite-Live, Valère-Maxime, 1, 7, ext., 1 ; Silius Italicus, III, 163 et suiv.). Zonaras, VIII, 22, p. 408, d — 409, a.

4. Polybe, XXXVIII, 7, 9-10 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXIX, 1) ; conf. XXXVIII, 8, 8 (*alias* XXXIX, 2).

5. Des noms comme *Shafotbaal*, « Baal (l') a jugé », *Baalyshpot*, « Baal (le) jugera », *Eshmounshillem*, « Eslimoun (l') a récompensé », ne prouvent pas que les dieux aient sanctionné les lois morales. Peut-être s'agit-il ici de l'observation des pratiques religieuses.

6. *Himilk*, « frère de Milk » ; *Himilkat*, « frère de Milkat (= la Reine) » ; *Hotmilk*, « sœur de Milk » ; *Holmilkat*, « sœur de Milkat » ; *Hotallat*, « sœur d'Allat (= la Déesse) » ; *Batbaal*, « fille de Baal »; *Batnaamat*, « fille de la bonne (déesse) » ; *Abbaal*, « (celle dont) Baal (est le) père »; *Arishatbaal*, « fiancée de Baal ».

7. Par exemple, *Abdeshmoun, Abdmelqart*, « serviteur d'Eshmoun, de Melqart » ; *Amatbaal, Amatmelqart*, « servante de Baal, de Melqart » ; *Esheshmoun*, « homme d'Eshmoun » ; *Germelqart*, « client de Melqart ». Sur une stèle de Carthage (C. I. S., 176), un personnage d'un rang élevé se dit le serviteur (abd) de la déesse à laquelle il a dédié cet ex-voto. On trouve même le nom *Kelbilim*, « chien de la divinité » : *C. I. S.*, 702.

8. *Muttunbaal*, « don de Baal » ; *Milkyalon, Baalyaton*, « Milk, Baal (l') a donné » ; etc.

nombreux ceux qui expriment, d'une manière ou d'une autre, la pensée que le bonheur humain est à la merci de la faveur divine[1]. Les dieux disposent à leur gré du sort des chétifs mortels ; ils leur envoient les biens et les maux : la religion phénicienne ne connaît pas le dualisme. Il faut obtenir l'assistance et surtout détourner la colère de ces maîtres exigeants et sévères, que l'on craint plus qu'on ne les aime. On s'humilie devant eux, on leur adresse des veaux et, quand ils les exaucent, on leur prodigue les actions de grâces[2], on leur élève des monuments, témoignages durables de la reconnaissance qui leur est due[3] ; quand ils déchaînent le malheur, un fanatisme sombre et anxieux multiplie les prières, les dons, les sacrifices[4]. Les Carthaginois n'ont pas cru sans doute, comme les Égyptiens, que la divinité pût être contrainte à l'obéissance par l'exact accomplissement des rites. Mais ils ont eu foi dans l'efficacité du culte. Le sentiment profond de la toute puissance des dieux n'a pas fait tomber ce peuple énergique et tenace dans la résignation passive du fatalisme.

Chez les Phéniciens d'Orient, chaque ville avait ses dieux particuliers, seigneurs et protecteurs de la cité, dont le nom servait parfois à les désigner : tels *Baal Cidon*, « le Maître de Sidon » ; *Baalat Gebal*, « la Maîtresse de Byblos » ; *Melqart Baal Côr*, « le Roi de la ville, Maître de Tyr ». Mais, malgré la diversité des rites, et aussi des appellations divines, certains

1. *Eshmounhanno*, « Eshmoun (l') a favorisé » ; *Hannibaal*, « (qui a la) faveur de Baal » ; *Azroubaal*, « (qui a l') aide de Baal » ; *Melqartazar*, « Melqart (l') a aidé » ; *Melqartshama*, « Melqart (l') a entendu » ; *Melqarthilleç*, « Melqart (l') a sauvé » ; *Baalshamar*, « Baal (l') a gardé » ; *Eshmouncilleh*, « Eshmoun (l') a favorisé » ; *Çafônbaal*, « Baal (l') a cachée (= protégée) » ; *Melqartmashal*, « Melqart (l') a commandé » ; *Eshmounpilles*, « Eshmoun (l') a mis d'aplomb » ; *Yhoumilk*, « Milk (le) fait, vivre » ; *Eshmounamas*, « Eshmoun (l') a porté »; *Baalshillek*, « Baal (l') a libéré » ; *Barikbaal*, « Baal (l') a béni » ; *Ozmilk*, « force (reçue) de Milk » ; *Naamel*, « Dieu (lui est) propice »; etc.

2. Voir, par exemple, Polybe, I, 36, 1.

3. Les ex-voto que nous étudierons au chapitre suivant.

4. Diodore, XIV, 77, 1 ; XV, 24, 3 ; XX, 14 ; XXIII, 13.

dieux étaient étroitement apparentés, ou identiques[1], soit parce qu'ils avaient été adorés jadis par les ancêtres communs des habitants de ces villes, soit parce que des emprunts de même origine, des influences réciproques les avaient rapprochés. Dans différentes cités, nous trouvons une déesse de la fécondité, mère et nourrice, qui donne et entretient la vie animale et végétale ; un dieu immuable et éternel, que les Grecs identifient avec Zeus ou avec Cronos, et qui, du moins en plusieurs lieux, paraît être le maître du ciel ou le maître du soleil; un dieu qui, tous les ans, meurt et renaît, s'endort et se réveille, esprit de la végétation qui sort de terre à la saison pluvieuse et se flétrit sous les chaleurs estivales, esprit du soleil qui, alternativement, perd sa vigueur et la recouvre. Ces dieux avaient donc un double caractère : universel et local. Ils étaient les êtres souverains qui faisaient agir les grandes forces de la nature ; ils étaient aussi les maîtres, les rois des cités[2]. Il en fut de même chez les Phéniciens occidentaux : un dieu d'une petite île voisine de la Sardaigne est appelé sur une inscription « le Maître des cieux de l'île des Éperviers[3] ».

Comme diverses cités de la Phénicie contribuèrent au peuplement et à l'accroissement des colonies d'Occident, surtout de la grande ville de Carthage, des dieux divers durent émigrer avec les hommes, dieux qui, par leur nature, se ressemblaient fort, mais qui différaient par leur nom, ou du moins par leur titre, et plus encore par le culte qu'on leur rendait. Il est probable que quelques-uns d'entre eux ne subirent pas de modifications essentielles. Des circonstances particulières purent en transformer d'autres plus ou moins profondément, créer

1. Voir Dussaud, *Rev. de l'École d'anthropologie*, XIV, 1904, p. 101-112; laudissin, Adonis und Esmun (Leipzig, 1911), p. 15.

2. Sur des inscriptions grecques, nous trouvons Héraclès (Melqart) de Tyr qualifié d'ἀρχηγέτης, « chef, auteur de la cité » : *C. I. G.*, II, 2271 ; *C. I. S.*, I, 122 et 122 bis.

3. *C. I. S.*, 139.

ainsi des divinités nouvelles en apparence, sans cependant faire disparaître les anciennes. A leur tour, les dieux adorés par les Carthaginois se répandirent. On doit donc s'attendre à rencontrer en Occident des divinités primitivement identiques, mais qui, étant devenues distinctes, subsistaient côte à côte.

Dans la mère patrie et ailleurs, la religion phénicienne a fait des emprunts à d'autres religions. Tantôt des dieux étrangers ont prêté à des dieux nationaux certains traits de leur image, certains de leurs attributs ou de leurs symboles, certaines de leurs fonctions ; tantôt ils ont été adoptés sous leur forme étrangère, sans se confondre, semble-t-il, avec les divinités de ceux qui les accueillaient. Par exemple, la croyance que les principaux dieux résident au ciel s'est peut-être propagée chez les Phéniciens sous l'influence de la Babylonie ; à l'Égypte, la Phénicie a emprunté le disque ailé du soleil, flanqué de deux serpents. La Maîtresse de Gebal fut de bonne heure identifiée avec l'Égyptienne Hathor, et c'est en Isis-Hathor qu'une stèle de Byblos, datant de l'époque perse, la représente[1]. L'Hercule phénicien de Gadès est qualifié d'égyptien dans plusieurs textes[2], probablement parce que des particularités de son culte rappelaient l'Égypte[3]. D'autre part, Isis et Osiris furent adorés par les Phéniciens sous leur véritable nom, et aussi sous leur forme égyptienne.

Nous verrons que des influences africaines s'exercèrent sur les Carthaginois et qu'ils firent des emprunts aux Grecs. Il leur arriva plus d'une fois de piller, de profaner, de détruire les temples de leurs ennemis. Cependant ils ne contestaient pas la puissance des dieux étrangers, auxquels ils rendaient

1. *C. I. S.*, pl. I du t. I.

2. Pomponius Méla, III, 46 (il dit que le temple de cet Hercule égyptien fut fondé par des Tyriens). Philostrate, *Vie d'Apollonius*, II, 33; V, 4.

3. Selon Silius Italicus (III, 24 et 28), ses prêtres, comme les Isiaques, se rasaient la tête et portaient des vêtements de lin.

hommage quand l'intérêt ou la crainte le leur commandaient. Ils offrirent des dons au Jupiter du Capitole et à l'Apollon de Délos[1]. Ils consultèrent l'oracle de Delphes[2]. En Italie, Hannibal alla, avec une partie de son armée, au lac Averne, pour y célébrer un sacrifice[3] ; il honora la Junon du cap Lacinien[4]. Ce fut pour apaiser Déméter et sa fille, irritées d'un sacrilège, que Carthage leur éleva un sanctuaire. En adoptant Ammon, dieu principal des Libyens, elle chercha peut-être à se concilier le maître du pays qu'elle avait conquis.

Au-dessous des grands dieux, nationaux ou étrangers, auxquels s'adressaient les cultes publics, d'innombrables démons remplissaient l'univers et pouvaient intervenir dans les affaires des hommes. Il importait de les empêcher de nuire. On se préservait d'eux par des amulettes.

Parmi les dieux officiels, il se fit une sorte de classement hiérarchique, qui tenait compte, non seulement de leur importance dans le gouvernement de l'univers, mais, plus encore, du rôle qu'on leur attribuait dans la protection de la cité. Ce classement variait donc selon les villes : à Carthage, Tanit Pené Baal avait le pas sur Baal Hammon ; à Cirta, c'était le contraire. Chercha-t-on à codifier les croyances, à grouper dans un ordre harmonieux la multitude des dieux, à rapprocher ceux qui étaient semblables ou identiques ? C'eût été une tâche de théologien ou de philosophe : elle n'aurait guère eu d'influence sur le peuple, plus soucieux des rites que des conceptions de l'esprit. Nous ne savons pas si elle fut entreprise. Des Carthaginois se sont-ils élevés à l'idée d'un Dieu suprême, dont les divers dieux n'auraient été que les aspects et les modes ? Nous n'en avons aucune preuve. Rien ne révèle non plus des

1. Voir p. 83.
2. Diodore, XIX, 2, 3.
3. Tite-Live, XXIV, 12, 4.
4. Pour l'inscription qu'il rit placer dans le sanctuaire de cette déesse, voir p. 178.

tendances panthéistes dans la religion phénicienne. De la nature, elle distinguait nettement les divinités[1].

Souvent les fidèles unissaient plusieurs dieux dans leurs hommages. Le meilleur exemple de ces associations est le couple de Tanit Pené Baal et de Baal Hammon, auquel sont dédiés tant d'ex-voto de Carthage et qui se retrouve en d'autres lieux. Dans un double sanctuaire de la capitale, c'étaient deux déesses que l'on adorait, Ashtart et Tanit du Libanon. Des inscriptions nous font connaître des associations qui n'ont pas été expliquées d'une manière certaine : Eshmoun Ashtart, Cid Tanit, etc.[2]. Dans le traité conclu entre Hannibal et Philippe de Macédoine, les dieux invoqués sont énumérés par groupes de trois[3].

Sur une plaquette découverte à Carthage[4], sur des stèles recueillies à Hadrumète[5], à El Kenissia près d'Hadrumète[6], à Lilybée[7], enfin en Sardaigne[8], se voient trois cippes, dressés

1. Le dieu du ciel est Baal Shamim, c'est-à-dire « le Maître des Cieux », non le Ciel. Dans le traité d'Hannibal et de Philippe, sont pris à témoin Zeus, Héra, etc., puis le soleil, la lune, la terre, les fleuves, les lacs, les eaux. Il est probable que la rédaction est incorrecte et qu'il s'agit, en réalité, des dieux qui règnent sur le soleil, la lune, etc. Les noms *Abdshemesh*, « serviteur du Soleil » (*C. I. S.*, 1293 [?], 2277 [?] et en Orient), et *Shemeshshillek*, « le Soleil (l') a libéré (*C. I. S.*, 1273), sembleraient attester que le soleil était adoré comme un dieu ; mais il convient sans doute de les interpréter de la même manière. Il n'est pas prouvé, en effet, qu'il y ait eu chez les Phéniciens un dieu appelé *Soleil*, comme chez les Babyloniens et les Araméens. Conf. Baudissin, *Adonis*, p. 11.

2. Voir p. 337 et suiv.

3. Dans l'*Énéide* (IV, 58-59), Didon et Anna offrent des sacrifices

« Legiferae Cereri, Phoeboque, Patrique Lyaeo,
lunoni ante omnes,... »

On s'est demandé (A. von Domaszewski, Abhandl. zur römischen Religion, Leipzig, 1909, p. 149 ; Baudissin, *Adonis*, p. 304) si les trois premiers de ces dieux ne formaient pas à Carthage une triade. C'est tirer d'un texte poétique une conclusion fort hasardée.

4. Gauckler, *Nécrop.*, pl. CLXVII. Voir aussi une stèle carthaginoise à inscription néopunique : C. I. S., 3248.

5. *Gazette archéol.*, 1884, pl. 12. *Rev. archéol.*, 1884, 1, pl. VI. Carton, *Le sanctuaire de Tanit à El-Kénissia* (extrait des *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscriptions*, XII, 1ère partie, 1906), p. 144 et suiv. Leynaud, *C. r. Acad. Inscr.*,1911, fig. aux p. 474-5.

6. Carton, *l. c.*, pl. II, fig. 3 et 4.

7. *C. I. S.*, 138, pl. XXIX du t. I.

8. A Nora : Patroni, *Mon. dei Lincei,* XIV, p. 230-1 ; pl. XXI, fig. 2, *a* ; pl. XXIII, fig. l, *c* ; pl. XXV, fig. 2.

sur un socle commun ; celui du milieu est plus élevé que les deux autres. Ce sont là des images de pierres sacrées[1]. On a supposé[2] qu'elles se rapportaient à trois dieux, intimement unis, dont l'un aurait été supérieur à ses deux compagnons. Des stèles d'Hadrumète, qui offrent deux ou trois groupes de trois cippes[3], attesteraient l'adoration simultanée de deux, de trois triades. Hypothèses qu'il ne faut pas présenter comme des vérités démontrées[4]. Si l'on veut les admettre, l'on n'en peut rien conclure sur la nature et les relations des dieux que représenteraient les cippes : aucune inscription ne nous éclaire[5].

Certains couples étaient-ils formés de deux époux ? Des triades se modelaient-elles, comme ce fut fréquemment le cas en Égypte[6], sur la famille humaine : un père, une mère, un fils ? Nous l'ignorons[7]. Y avait-il à Carthage, comme on l'a soutenu[8], une triade dominant tout le panthéon, composée de Tanit Pené Baal, de Baal Hammon et d'Eshmoun ? Tanit et Baal Hammon étaient très probablement les principaux dieux

1. Dont nous reparlerons : infra, p. 375.

2. Berger, *Rev. archéol*., 1884, I, p. 209-211. Bérard, *Origine des cultes arcadiens*, p. 260.

3. *Gazette archéol., l. c. Rev. archéol., l. c*. (pl. VI). *C. r. Acad. Inscr., l. c.*

4. Selon M. Dussaud (*Rev. de l'hist. des religions,* 1914, I, p. 424), « les stèles à trois cippes, ne visent pas la triade, mais bien plutôt les trois états des dieux célestes ». — Faut-il reconnaître une triade d'origine punique dans une sculpture de l'époque romaine, trouvée à Carthage ? Elle représente un personnage barbu, vêtu d'un pagne et portant sur ses épaules deux personnages semblables, mais beaucoup plus petits : Babelon, dans M. *Lavig*., II, p. 34-35 et pl. VIII ; Audollent, *Carthage romaine*, p. 642. Je ne sais comment interpréter ce monument. En tout cas, ce ne sont pas trois dieux bien distincts, associés, comme on suppose que l'étaient, dans la Carthage punique, Tanit Pené Baal, Baal Hammon et Eshmoun ; c'est un seul dieu, figuré trois fois.

5. Le bas-relief de Carthage mentionné p. 232, n. 4 (début), est accompagné d'une inscription, mais elle est indéchiffrable.

6. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, p. 104-5.

7. Si l'on pense que les trois groupes de trois cippes figurés sur des stèles d'Hadrumète représentent neuf dieux, répartis en trois familles, on ne doit pas alléguer, à l'appui de cette opinion, les ennéades que nous trouvons dans les systèmes théologiques d'Héliopolis et d'Hermopolis en Égypte : dans ces ennéades, les dieux n'étaient pas répartis trois par trois.

8. Berger, *Gazette archéol.*, 1879, p. 135.

de la cité ; Eshmoun y occupait aussi un rang important. Il n'est cependant pas nommé une seule fois avec ces deux divinités sur les innombrables stèles qui leur ont été consacrées. On a invoqué des monuments africains beaucoup plus récents, mais il n'y a pas lieu de croire qu'Eshmoun y soit représenté par deux serpents ou par une étoile, auprès des figures de Baal Hammon et de Tanit[1]. Cette prétendue trinité suprême ne se manifeste clairement nulle part[2].

Tout ce qu'il est permis de dire en l'état actuel de nos connaissances, c'est que les Phéniciens d'Occident, comme beaucoup d'autres peuples[3], ont uni volontiers deux ou trois divinités, soit dans leurs prières et leurs serments, soit dans les cérémonies du culte et les enceintes des sanctuaires. Les couples, les triades étaient des cadres dans lesquels ils faisaient entrer divers dieux ; les causes qui ont déterminé les associations nous restent cachées.

Avant de passer en revue les divinités carthaginoises, nous mentionnerons quelques noms génériques, quelques titres qui étaient communs à un certain nombre d'entre elles. Souvent on se contentait de ces désignations : ceux qui les employaient savaient bien à qui ils adressaient leurs hommages. Peut-être des dévots croyaient-ils qu'il valait mieux taire le nom parti-

1. Voir *infra*, p. 319, 320. Dans un temple de Bulla Regia, de l'époque romaine, Esculape était associé à Apollon et à une déesse qui parait bien avoir été Cérès : Merlin, *Le temple d'Apollon à Bulla Regia* (Paris, 1908), p. 17-18. Il se peut que cet Esculape ait été l'Eshmoun phénicien. Mais, avant d'affirmer que nous sommes ici en présence de la grande triade punique, il conviendrait de prouver qu'Apollon représente Baal Hammon (cc qui n'est pas impossible), et Cérès, Tanit Pené Baal (ce qui est fort douteux).

2. On n'a pas non plus la preuve que, dans les cités de la Phénicie, un culte commun ait uni en une trinité les dieux que nous avons mentionnés p. 229 : la déesse de la fécondité, le dieu éternel, le dieu qui passait alternativement par la vie et la mort.

3. Il suffit de rappeler la triade Capitoline, les triades des Égyptiens, des Babyloniens, des Celtes, des Indous, etc. : voir Usener, *Rheinisches Museum*, LVIII, 1903, p. 1 et suiv., 161 et suiv., 321 et suiv. A propos du traité d'Hannibal et de Philippe, Usener (l. c., p. 17) fait observer que, dans les serments, c'était un usage chez les Grecs de jurer par trois dieux.

culier du dieu[1] : de même, les Hébreux s'abstenaient de prononcer le nom de Yahwé et le remplaçaient par *Adonaï*, « mon Seigneur ». Un titre d'honneur témoignait de plus de respect ; il laissait ignorer le nom véritable aux étrangers, aux ennemis, qui auraient pu en faire mauvais usage[2] ; même pour les fidèles, ce nom renfermait une force redoutable, qu'il était prudent de tenir en réserve[3].

Le terme 'L, *El, Il,* signifiait « dieu ». Dans la ville phénicienne de Byblos, il tenait lieu de nom propre à une divinité que les Grecs identifièrent avec Cronos[4]. On ne voit pas qu'il en ait été de même chez les Phéniciens occidentaux : El n'apparaît que dans deux noms théophores[5], qui pourraient bien être originaires de Byblos.

Le féminin 'LT, *Elat, Ilat, Allat*[6] se trouve dans un texte épigraphique de Carthage, où il est difficile de dire s'il signifie simplement « déesse » et s'il accompagne un nom propre[7]. Sur deux autres inscriptions carthaginoises, il s'applique certainement

---

1. Quand il en avait un : il est possible que certains dieux n'aient pas reçu de nom individuel.

2. C'était une croyance très répandue chez les anciens que l'on avait pouvoir sur celui dont on connaissait le véritable nom, regardé comme une partie importante de son être.

3. A l'époque romaine, les gens de Carthage n'aimaient pas à prononcer le nom de *Saturnus* (dieu d'origine punique) ; ils l'appelaient plutôt « le Vieillard *Senex* : saint Augustin, *De consensu evangelistarum*, I, 23, 36.

4. Philon de Byblos, II, 14, 17 et 18 ; IV et V (dans *Fragm. hist. Gr.*, III, p. 564, 568, 570, 571). Voir aussi Damascius, *Vita Isidori*, 115 (coll. Didot, volume contenant Diogène Laërce, p. 131). Assez douteuse est la mention, sur une inscription d'Oumm et Aouâmid (près de Tyr), d'un dieu qui aurait été appelé simplement El : *Rép.*, II, 504. El était certainement le nom propre d'un dieu chez les Araméens, comme l'attestent des inscriptions de Sendjirli, qui datent du VIIIe siècle.

5. *C. I. S.*, 406 : MTN'L, *Muttunel*. *Ibid.*, 635, 725, etc. : NML (pour N'M'L), *Naamel*.

6. La prononciation Allal a été en usage chez les Phéniciens d'Occident : c'est ce que parait prouver l'inscription latine C. I. L., VIII, 21683 (découverte en Algérie), où figure le nom sémitique, et sans doute phénicien, *Amatallat*. Cette forme s'explique par le redoublement de la lettre l, tandis qu'en arabe, *Allat* est une contraction de *Al Ilat* (avec l'article) ; conf. Hérodote, III, 8. La déesse grecque Ἑλλωτίς ne semble cependant pas avoir tiré son nom du terme phénicien Dussaud, *Rev. archéol.*, 1904, II, p. 231-2.

7. Rép., I, 18 : tablette magique en plomb. Voir infra, p. 334.

à une déesse particulière : il y est question d'un prêtre d'Allat[1], d'un chef des prêtres d'Allat[2]. De même sur une inscription découverte à Sulci, en Sardaigne : c'est la dédicace d'un temple élevé à la Dame Allat[3]. De même dans les noms théophores *Amatallat* (« servante d'Allat »)[4], *Hotallat* (« sœur d'Allat ») Mais on peut se demander si cette Allat n'était pas identique à une déesse appelée ailleurs d'une autre manière, Tanit Pené Baal, ou Ashtart : divinité principale de Carthage, de Sulci, elle aurait été dans ces villes la Déesse par excellence.

Le pluriel 'LM, *Elim, Ilim*[6], ne désigne pas nécessairement plusieurs êtres divins ; il peut accompagner le nom d'un seul dieu[7], d'une seule déesse, comme, en hébreu, le pluriel Elohim accompagne ou remplace le nom de Yahwé. Il signifie vaguement « la divinité »[8]. Il figure dans des noms théophores[9]. On le rencontre dans diverses expressions dont il forme le second terme : *amat ilim*[10], « servante de la divinité » ; *gallab ilim*[11], « barbier de la divinité » ; *maqam ilim*[12] « érecteur (?), etc. » ; *mirzah ilim*[13], « confrérie, etc. » (c'est-à-dire confrérie religieuse) ; *nasililim*[14], « offrande à la divinité ». Il est employé

1. *C. I. S.*, 243.

2. *Ibid.*, 214.

3. *Ibid.*, 149 : inscription bilingue de l'époque romaine.

4. Voir p. 235, n. 6.

5. Écrit HTLT : *C. I. S.*, 221, 430, 646, etc.

6. Pour la prononciation *ilim*, voir *C. I. L.*, VIII, 10525 : *Muthunilim ; ibid.*, 14987 : *nasililim*.

7. Par exemple, sur une inscription néo-punique de Maktar : Berger, *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, XXXVI, 2e partie, p. 142 (I, ligne 4) ; conf. ibid., p. 155.

8. Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale,* IV, p. 234 ; VII, p. 93. Lagrange, *Études*, p. 72 et 491. J. Hehn, *Die biblische und die babylonische Gottesidee* (Leipzig, 1913), p. 173-5.

9. MTN'LM (*Muttunilim*) : *C. I. S.*, 194, 363, etc., 'BD'Lbi (*Abdilim*) : *ibid.*, 641, 1100 ; Rép., II, 539 ; etc. KLB'LM (*Kelbilim*) : voir *supra*, p. 227, n. 7. NMLM, pour N'M'LM (*Naamilim*) : C. I. S., 894.

10. *C. I. S.*, 378.

11. *Ibid.*, 257-9, 588.

12. Voir t. II, p. 201, n. 3.

13. *C. I. S.*, 165 (L 16), et Clermont-Ganneau, *Rec.*, III, p. 28-30. Conf. ici, t. II, p. 231, n. 6.

14. *C. I. L.*, VIII, 14987 et sur sept ou huit autres inscriptions latines d'Aïn Tounga (stèles dédiées à Saturne).

seul ailleurs[1] : par exemple, sur de petites coupes en plomb, découvertes à Carthage[2], où l'inscription L'LM[3], « à la divinité », indique que ces objets étaient consacrés.

'LN, *Elôn, Alôn*[4], forme secondaire (dite intensive ou emphatique) d'*El*, se retrouve dans le nom théophore Yhouelôn[5], où il tient la place d'un nom propre; il sert de qualificatif à Baal Hammon sur une inscription de Constantine[6].

B'L[7], *Baal*, est un nom commun, qui peut s'appliquer aux hommes comme aux dieux, et qui signifie « possesseur », « maître » ; au féminin *Baalat*. Régulièrement, il a besoin d'un déterminatif, d'un complément marquant l'objet de la possession : *Baal Shamim*, « le Maître des cieux » ; *Melqart Baal Çôr*, « Melqart, Maître de Tyr » ; *Baal Qarnaïm*, « le Maître (de la montagne) des deux Cornes », devenu à l'époque romaine *Saturnes Balcaranensis*[8] ; etc. Mais le complément peut être sous-entendu[9]. Il l'est dans de nombreux noms théophores, *Azroubaal, Hannibaal, Baalyaton, Baalhanno, Muttunbaal, Maharbaal,* etc.[10] : il s'agissait sans doute du Maître, du dieu principal de la cité à laquelle appartenaient ceux qui, à leur

1. *C. I. S.*, 165 (I. 13), 167 (I. 8), 193, etc.

2. Voir p. 81-82 et 175-6.

3. *Rép.*, II, 508, 523, 552.

4. Le pluriel, au masculin et au féminin, se trouve dans le *Poenulus* de Plaute (vers 930, 940 ; conf. 950), où Hannon invoque en langue punique les dieux et les déesses : *alonim ualonuth* (« deos deasque » dans le texte latin).

5. YHW'LN : C. I. L., 981 ; inscription de Constantine citée *ibid.*, au n° 192; Chabot, *Journ, asiat.*, 1917, II, p. 65 ; — ou YHWLN : *C. I. S.*, 592, 911, etc. ; *Rép.*, 1, 10.

6. *Rép.*, I, 328: « A l'Adôn,. à l'Alôn, à Baal Hammon ». Une autre stèle du même lieu porte (*ibid.*, 327) : « A l'Adôn, à l'alôn (= au dieu) du sanctuaire [ou saint] Baal Hammon ». — Au temps de saint Augustin (*De haeres. ad Quodvultdeum*, 87), des hérétiques de la région d'Hippone étaient appelés *Abelonii*. Ce nom, d'origine punique (comme l'indique saint Augustin), a été probablement formé de *ab*, « père », et *Elôn*, « Dieu » : *Elôn* n'est pas ici un appellatif, mais désigne un dieu particulier.

7. Quelquefois BL, au lieu de B'L : conf. p. 180, n. 6.

8. Voir *infra*, p. 283.

9. Comme il l'est souvent dans l'Ancien Testament.

10. L'épigraphie punique nous fait connaître une trentaine de noms dans la composition desquels entre *Baal* : voir Lidzbarski, *Handbuch der nordsem. Epigraphik*, p. 239-240.

naissance, recevaient ces noms. *Baal* apparaît aussi sans complément dans des dédicaces de basse époque, dont les unes se rapportent certainement, dont les autres semblent se rapporter à Baal Hammon[1]. En latin, il se traduit par *dominus*[2], qui, aux premiers siècles de notre ère, est un titre donné souvent au *Saturnus* africain, dieu d'origine punique[3] ; parfois même, *Dominus* est employé seul pour désigner Saturne[4].

Ce mot latin peut répondre aussi à ʻDN[5], *Adôn*, « seigneur », titre d'honneur attribué à divers dieux[6] : à Baal Hammon sur les ex-voto de Carthage, de Constantine, de Maktar, de Guelma, etc.[7]. Il est très rare qu'il figure seul dans les noms théophores[8], où il s'applique alors à un dieu particu-

1. Sur des stèles de Constantine: par exemple, Rép., 1, 326 ; en général, le dieu auquel les ex-voto de ce lieu sont dédiés est appelé Baal Hammon. Inscription de Bir bou Rekba : *ibid*., II, 942 (ce Baal adoré avec Tanit Pené Baal est sans doute Baal Hammon, le compagnon ordinaire de la déesse). Inscription néo-punique de Carthage (le nom du dédicant y est écrit en latin) : *C. I. L*., VIII, 1008. Dédicaces néo-puniques de Dougga (où le culte de Baal Hammon est attesté) et de Ksiba Mraou : *Rép*., II, 563; I, 303. Autres dédicaces néo-puniques trouvées en Tunisie (les lieux précis des découvertes sont inconnus) : Chabot, *Journ. asiat*., 1917, I, p. 147-9, 150, 153, nos 3-6, 8, 9, 13 ; *ibid*., II, p. 32-33, nos 2 et 3. On peut ajouter une inscription néo-punique conservée à Malte, de provenance inconnue A. Mayr, *Die Insel Malta*, p. 123 (conf. *ibid*., p. 102, n. 1). Sur la stèle carthaginoise C. I. S., 212, l'omission d'*Hammon* après Baal est probablement une négligence du graveur.

2. Saint Augustin, *Quaest. in Heplaleuchum*, VII, 16 : « Baal Punici videntur dicere dominum Servius (*In Aeneid*., I, 729) dit moins exactement : « lingua Punica Baal deus dicitur » ; conf. Isidore de Séville, Etym., VIII, 11.

3. C. I. L., VIII, 2670, 6353, 8452, 8461, 15094, 15130, etc.

4. *Ibid*., 8246, 12392, 20969 a, etc. : conf. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, 1ère partie, III, p. 17.

5. ʻDN, au lieu de ʼDN, sur des inscriptions de basse époque.

6. Par exemple, à Eshmeun, sur une inscription de Sardaigne : C. I. S., 143; à Baal Shamim, sur une inscription de la même île : *ibid*., 139; à Melqart, sur deux inscriptions de Malte : ibid., 122 ; à Amon (non Baal Hammon), sur une inscription du début de notre ère, trouvée en Tripolitaine : *Rép*., II, 662. De même en Orient : C. I. S., 7, 88, etc. Le titre adôa est donné quelquefois, mais évidemment par erreur (au lieu de *rabbat*), à la déesse Tanit Pené Baal : C. I. S., 401, 402 ; Carton, *Le sanctuaire de Tanit à El-Kénissia*, p. 87-88. Au n° 2685 du C. I. S., le graveur a mis le mot adôn devant rabbat Tanit, au lieu de le mettre devant *Baal Hammon*.

7. Avec *Baal* seul sur des inscriptions de Carthage, de Bir bou Rekba, de Dougga, etc. (conf. *supra*, à la n. 1). — Dans tous ces textes, *adôn* précède *Baal Hammon* ou *Baal*. Il suit *Baal Hammon* sur deux inscriptions de Malte, qui remontent peut-être à une antiquité assez reculée : *C. I. S*., 123 et 123 bis.

8. *Abdadôni*, « serviteur de mon Seigneur » : *C. I. S*., 332.

lier[1]. On sait que les Grecs appelèrent Adonis (Ἄδωνις) un dieu de Byblos, soit qu'ils eussent adopté le titre en laissant de côté le nom véritable, soit, hypothèse plus vraisemblable, que les Phéniciens de cette ville se fussent, avant eux, servis couramment du titre en guise de nom propre : *Adônî*, « mon Seigneur ». Des inscriptions latines de l'Afrique du Nord mentionnent un *Adon* ou *Adonis*[2]. Il s'agit probablement, non de l'Adonis de Byblos, mais d'un dieu punique qui, en certains lieux, aurait été désigné seulement par son titre : *Adôn*, ou *Adônî*[3]. On peut supposer que c'était Baal Hammon, appelé d'ordinaire Saturnus dans les dédicaces latines[4].

Le titre RBT, *Rabbat*, « dame » précède le nom de différentes déesses[5]. A Carthage, il est d'un usage constant sur les ex-voto consacrés à Tanit Pené Baal[6]. C'est apparemment le nom de cette divinité, la plus vénérée de toutes, qui est sous-entendu dans plusieurs inscriptions[7] et dans un nom théophore[8], où le terme *Rabbat*, « la Dame », est employé seul.

Melek, Melk, Milk (MLK)[9], « roi », *Milkat*, « reine », sont

1. Le nom de ce dieu est exprimé dans *Eshmounadôn*, « Eshmoun (est) Seigneur ». Dans le nom 'DNB'L, « Baal (est) Seigneur », très usité à Carthage et transcrit plus tard en latin *Idnibal, Iddibal*, Baal est sans doute Baal Hammon.

2. *C. I. L.*, VIII, 1211 (près do Bizerte) : « sacerdos Adonis ». *Ibid*., 24031 (au Khangat et Hedjaj) : « Adoni Aug(usto) ». Le nominatif peut avoir été *Adon*, aussi bien qu'Adonis.

3. Toutain, *Bull. des Antiquaires de France*, 1915, p. 296-9.

4. Le culte de *Saturnus* est attesté au lieu du Khangat et Hedjaj où l'on a trouvé la dédicace à Adon : Renault, *Assoc. franç. pour l'avancement des sciences*, Tunis, 1913, p. 499; Toutain, l. c., p. 298, et *Procès-verbaux de la Comm. de l'Afr. du Nord*, 1918, février, p. XVII.

5. *C. I. S*., 135, 149, 177 : *Rép*., I, 17, 18. De même dans des inscriptions phéniciennes d'Orient : C. I. S., I, 11, 13 ; *Rép*., I, 1 ; II, 800.

6. Il manque sur la stèle *C. I. S*., 190.

7. *Rép*., I, 7 : « ... prêtresse de notre Rabbat ». Sur deux ex-voto (C. I. S., 580, et *Rép*., II, 789), les mots Tanit Pené Baal sont omis ; la déesse est désignée simplement par son titre, *Rabbat*.

8. *Abdrabbat : C. I. S.*, 2262.

9. La prononciation Milk est garantie par des transcriptions grecques et latines : Ἱμίλχων, Ἱμίλχας, *Himilco* (t. II, p. 186, n. 5) ; *Milchaton, Milcaton* (C. I. L., VIII, 68, I. 8; *ibid*., 10525, I. 11) ; etc.; conf. F. Baethgen, *Beiträge zur semitischen Religionsgeschichte* (Berlin, 1888), p. 37. *Milichus*, nom d'un roi mythique d'Espagne (Silius Italicus, III, 104), a été sans doute formé d'après le mot phénicien. Jamais les Phéniciens n'ont

fréquents dans les noms théophores : *Milkyaton, Abdmilk, Himilk, Himilkal, Hotmilkat, Amatmilkat*, etc. *Melqart*, qui est une forme contractée, de *Melek qart*, « le Roi de la ville » désignait le principal dieu de Tyr, identifié par les Grecs avec Héraclès. Il convient d'admettre que, dans les noms théophores tyriens, Melek représente Melqart. Peut-être, quand ces noms émigrèrent à Carthage, Melek, Milk continua-t-il à s'appliquer au Roi de la métropole, lequel fut toujours très honoré par les Carthaginois[1]. Milkat peut représenter Astarté ou, à Carthage, Tanit Pené Baal. Sur une inscription punique où ce mot figure[2], on distingue mal s'il est un titre accompagnant le nom d'une déesse, ou s'il désigne à lui seul une divinité[3].

La plupart des érudits[4] regardent comme un nom propre TNT (TYNT sur quelques stèles de Constantine[5]), que l'on transcrit conventionnellement *Tanit* et dont la prononciation est inconnue[6]. Cette opinion pourrait n'être pas fondée. Sur les

---

prononcé *Moloch*, forme adoptée par les traducteurs grecs de la Bible (Μολόχ).

1. Sur des inscriptions de Constantine et sur une inscription d'Althiburos, le titre *Melek adam*, « Roi du peuple », parait se rapporter à des dieux : Rép., I, 336 et 339 ; Berger, *Journ. asiat*., 1887, 1, p. 467. Sur d'autres stèles de Constantine, ce titre est donné, semble-t-il, à de simples mortels : *Rép*., 334 et 335.

2. *Rép*., I, 18. Voir *infra*, p. 334.

3. L'inscription carthaginoise C. I. S., 198, parait mentionner une *Milkat* de Miçraïm, c'est-à-dire une déesse égyptienne. Une déesse, dont le nom serait mutilé, est peut-être qualifiée de *milkat* sur une inscription de Leptis la Grande, de l'époque romaine : C. I. L., VIII, 7 ; Berger, *Rev. d'assyriol*., II, p. 42. Sur une inscription néo-punique trouvée à Bir Tielsa, la présence. du terme Milkat, dans le sens de « Reine », est fort douteuse : Dussaud, *Bull. archéol. du Comité,* 1914, p. 619.

4. Voir, entre autres, Berger, *Journ. asiat.*, 1877, I, p. 147.

5: Berger, dans *Actes du XIe congrès des Orientalistes* (Paris, 1897), IVe section, p. 277. Rép., I, 330. Chabot, *Journ. asiat*., 1917, II, p. 55 (Costa 26) et 61 (C. 63).

6. J. Halévy (*Rev. sémitique*, IX, 1901, p. 266) suppose que l'on prononçait *Tint* (*Tinnt*) ; Ph. Berger (*Actes*, l. c.), *Taïnit*, ou *Ténet* ; M. Dussaud (*Journal des Savants,* 1907, p. 43), *Têntt* (*Tennt*). Sur un petit bloc de marbre, recueilli à Carthage, au même lieu qu'un très grand nombre d'ex-voto puniques à Tanit Pené Baal, on lit cette inscription latine, bien plus récente : *Taintida* (*G. I. L*., VIII, 13327 ; une autre face offre une dédicace à *Saturnus : ibid*., 12494). S'agit-il de la déesse, comme on l'a supposé (*C. I. S*., t. I, p. 288) ? Je n'oserais pas trop l'affirmer. En tout cas, la correction *Tanitida* serait arbitraire. Il n'y a pas de bonnes raisons de croire que la ville de Tunis (appelée Τύνης Τύνις, dans des textes grecs) ait emprunté son nom au nom divin dont nous parlons : hypothèse de Gesenius,

ex-voto carthaginois, le mot Tanit n'est pas employé seul : toujours le terme Pené Baal le suit[1] ; c'est aussi Tanit Pené Baal, et non Tanit, qui est mentionnée sur des textes trouvés à Constantine et ailleurs[2]. D'autre part, un double sanctuaire fut élevé dans Carthage « à Ashtart et à Tanit du Libanon »[3]. Il est douteux que Tanit du Libanon, mentionnée après Astarté, ait été identique à Tanit Pené Baal, qui paraît bien avoir occupé le premier rang parmi les divinités puniques[4]. Il existait aussi à Carthage un temple de « Cid Tanit Méarat »[5]. Ce groupe de mots est assez énigmatique : si nous avons affaire à une Tanit adorée dans le quartier de Mégara[6], elle ne devait pas se confondre avec Tanit Pené Baal, qui avait probablement son temple au milieu de la Cité[7]. On est donc conduit à se demander si Tanit n'était pas un nom générique, ou un titre qui se serait appliqué à diverses déesses[8]. Il entre dans la composition de plusieurs noms théophores[9] ; mais on n'en peut rien conclure, des titres (Baal, Milkat, etc.), aussi bien que des noms propres (Eshmoun, Sakkôn, etc.), représentant des divinités dans ces noms. Il ne se trouve guère qu'en Occident[10] ; peut-être n'est-il pas d'origine

---

Monuments, p. 117, admise par M. Clermont-Ganneau, *L'imagerie phénicienne* (Paris, 1880), p. 119 ; *contra* : Tissot, *Géographie de la prov. rom. d'Afrique*, II, p. 109.

1. Excepté *C. I. S.*, 2802 et 3248.

2. Voir *infra*, p. 243-4.

3. *Rép.*, I, 17. Conf. t. II, p. 82.

4. Ph. Berger (*Rev. d'assyriol.*, V, p. 16 et 25) croit qu'il s'agit de deux déesses distinctes.

5. *C. I. S.*, 247-9.

6. Conf., t. II, p. 17.

7. *Ibid.*, p. 81.

8. Opinion de M. Clermont-Ganneau, *Études d'archéol. orientale*, I (*Bibliothèque de l'École des Hautes Éludes*, t. XLIV), p. 153.

9. *Abdtanit* : C. I. S., 116, 501, 975, 2720. *Bodtanit : ibid.*, 165 (I. 1). *Oztanit* 2026. *Eshtanit* : 542. La lecture de ces deux derniers noms, qui signifieraient « force (reçue) de Tanit » et « homme de Tanit n'est pas certaine.

10. Une stèle bilingue, découverte à Athènes (*ibid.*, 116), mentionne un Sidonien, nommé en phénicien Abdtanit, en grec Ἀρτεμίδωρος. On a voulu en conclure qu'une déesse appelée Tanit était adorée è Sidon. Mais il n'est pas interdit de supposer que le nom théophore Abdtanit fut formé à Carthage et importé plus tard en Phénicie par quelque Carthaginois. Cette inscription est de date assez basse, du IIIe ou du IIe siècle avant notre ère. — Dans son histoire des dieux de Phénicie, Philon de Byblos indique que Cronos eut d'Astarté sept filles, sept

phénicienne[1]. En somme, nous ne savons pas ce qu'il signifiait[2].

Selon quelques savants[3], 'STRT, Ashtart[4], aurait été un nom générique, comme Ishtar chez les Babyloniens et les Assyriens[5]. Cependant, quand il s'agit d'une déesse vraiment phénicienne, le mot Ashtart n'est pas d'ordinaire accompagné d'un complément, formant avec lui une locution analogue à Baal Shamim, Melek Qart (Melqart), etc.[6], et rien ne prouve que, dans les divers lieux où nous le rencontrons, on ait adoré des déesses qui, par leur nature, aient beaucoup différé les unes des autres. Si des Phéniciens ont attribué ce nom à plusieurs divinités étrangères[7], ce fut sans doute parce qu'ils les assimilèrent

---

Τιτανίδες ἡ Ἀρτέμδες (lI, 20, dans *Fragm. hist. Gr*., III, p. 568). M. Clermont-Ganneau (*L'imagerie phénicienne*, p. 95) est disposé à croire que ces Τιτανίδες, — il propose la correction Ταvιτίδες, — sont en réalité des Tanits (conf. C. I. S., I, t. I, p. 288). Ce n'est là qu'une hypothèse ingénieuse. — Le P. Ronzevalle (*Notes et études d'archéol. orientale*, 3e fascicule, p. 75 : dans *Mélanges de la Faculté orientale*, V, 2e partie) signale dans le Liban des lieux appelés Aqtanit et Aïn Tanit ; il en conclut que le nom de la déesse était originaire de Phénicie. Mais il faudrait d'abord savoir si ce nom se prononçait Tanit : conf. Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1913, I, p. 87. Il est fort douteux que le Libanon de la dédicace carthaginoise « à Ashtart et à TNT du Libanon » soit le Liban de Phénicie.

1. M. Dussaud (*Journal des Savants*, 1907, p. 43) et M. Lidzbarski (*Altsemitische Texte*, I, p. 38) se demandent s'il n'est pas africain.

2. M. Clermont-Ganneau (*Rec. d'archéol. orientale*, VI, p. 273 et suiv.) rattache dubitativement Tanit au verbe phénicien qui signifiait « donner », mais il reconnait lui-même que c'est là une étymologie fort risquée. Les rapprochements proposés jadis avec les noms de la déesse asiatique Anahita et de la déesse égyptienne Nit (Gesenius, *Monumenta*, p. 115-8, et d'autres après lui) sont sans valeur. Si l'on prononçait *Tinnt* ou *Tennt*, il est naturellement impossible de décomposer le mot en *Ta*, qui serait un préfixe libyque marquant le féminin, et *Nît*.

3. Entre autres, Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, V, p. 152 ; Ed. Meyer, *Geschichte des Altertums,* 2e édit., I, 2, p. 375. Opinion différente : Baudissin, dans *Realencyklopädie für protest. Theologie*, 3e édit., II, p. 152 ; Lagrange, *Études*, p. 128 ; etc.

4. Des transcriptions en grec et en latin prouvent que les Phéniciens prononçaient ordinairement *Ashtart*. Ashtoret est une déformation hébraïque de basse époque.

5. Pour Ishtar, voir, entre autres, P. Dhorme, *La religion assyro-babylonienne*, p. 85, 89.

6. Une inscription parait mentionner Ashtart de Paphos : *Rép*., II, 921. Pour Ashtart SM B'L à Sidon, voir p. 249. Du reste, ce, compléments, même s'ils étaient fréquents, ne prouveraient pas qu'Ashtart n'ait pas été un nom propre conf., par exemple, *Iuppiter Capitolinus*.

7. Isis sur des inscriptions phéniciennes découvertes en Égypte : *Rép*., I, 1 ; II, 535.

à une de leurs déesses, bien déterminée, tout comme Ashtart a été appelée par les Grecs Aphrodite ou Héra. Nous serions donc disposé à croire qu'Ashtart était un nom propre, ou l'était devenu[1].

III

La divinité principale de Carthage, du moins au temps des guerres puniques, était TNT PN B'L, que l'on est convenu d'appeler Tanit Pené Baal. Elle est invoquée sur des milliers de stèles, avec Baal Hammon, qui lui cède toujours la préséance[2]. L'abondance de ces documents ne tient pas seulement au hasard des fouilles[3]. Si la plupart étaient accumulés dans le quartier situé entre la colline de Saint-Louis et la mer, on en a rencontré sur divers autres points de l'antique cité[4]. Aucune stèle portant une dédicace à quelque autre divinité punique n'a été exhumée jusqu'à présent du sol de Carthage[5]. Il faut donc admettre que c'était surtout à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon, et tout d'abord à Tanit Pené Baal, que les Carthaginois adressaient leurs hommages.

En Afrique, son nom se retrouve dans des inscriptions puniques plus récentes : à Bir bou Rekba, près d'Hammamet, où il suit celui de Baal[6] sur la dédicace d'un double temple[7] ; à

La déesse de l'Eryx en Sicile, sur des inscriptions d'Éryx même et de Sardaigne : *C. I. S.*, 135 et 140 ; conf. *infra*, p. 348.

1. Au reste, on ne peut rien affirmer. Quand la Bible emploie le nom au pluriel, il n'est pas certain que ce pluriel se rapporte toujours à des cultes divers d'une seule déesse. Voir aussi Maspero, *Hist. ancienne,* II, p. 157, n. 3 (inscription sur une amulette égyptienne).

2. Sauf aux nos 406 et 407 du *C. I. S.*, où Tanit Pené Baal est mentionnée après Baal Hammon. Elle est invoquée seule sur les nos 190, 402, 408, 419.

3. Comme M. Clermont-Ganneau (*Études d'archéol. orientale*, I, p. 151, n. 4) est porté à le croire.

4. Voir t. II, p. 80-81.

5. Pour une stèle représentant (sans la nommer) la déesse grecque Perséphone, voir *infra*, p. 346.

6. Qui est probablement Baal Hammon : voir p. 235, n. 1.

7. *Rép*., II, 942. Le nom de la déesse n'y est pas accompagné du titre *rabbat*. Cette

Constantine, où il figure, après celui de Baal Hammon, sur un certain nombre de stèles[1] et où il est rarement accompagné du titre rabbat, qui le précède à Carthage ; à El Kenissia, près de Sousse, où il apparaît seul sur une stèle[2]. Il est permis de supposer que plusieurs ex-voto de Malte, semblables à ceux de Carthage, ont été apportés dans l'île à une époque très voisine de nous[3]. Un autre, découvert près de Palerme, fut peut-être aussi fait dans la capitale africaine, d'où on l'aurait expédié en Sicile dès les temps antiques[4]. Une dédicace à la déesse a été gravée sur un vase, fabriqué dans l'Italie méridionale et qui a pu passer par Carthage avant de parvenir à Nora, en Sardaigne, où on en a recueilli un fragment[5].

Aucune inscription phénicienne d'Orient ne mentionne Tanit Pené Baal. Sous cette appellation, elle était, autant qu'il semble, une divinité proprement punique : c'est, selon toute apparence, par l'entremise des Carthaginois, ou par l'influence de leur civilisation, qu'elle s'est introduite dans divers lieux de l'Occident, sans obtenir partout la première place.

L'expression que nous transcrivons *Pené Baal* est écrite presque toujours PNB'L, parfois P'NB'L[6], PN'B'L[7], PN'B'L[8], PN'B'L[9]. Que B'L représente *Baal*, le Maître divin,

---

inscription peut dater approximativement du milieu du Ier siècle avant J.-C. (*corr*. t. II, p. 106, n. 4, où je la place au IIe siècle).

1. Voir, entre autres, *Rép*., I, 330, 332, 334, 336.

2. Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 87, pl. II, fig. 6. Tanit Pené Baal y est qualifiée par erreur d'*adôn* : voir supra, p. 238, n. 6. — Des stèles dédiées à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon ont été attribuées à Hadrumète, mais elles sont sans doute de Carthage : voir t. II, p. 138, n. 9.

3. A. Mayr, *Die Insel Malta*, p. 122-3.

4. *Rép*., II, 525.

5. *Rép*., III, 1222. Conf. supra, p. 160, n. 9.

6. Stèles de Carthage : C. I. S., 188, 446, 2685. Stèles de Constantine : *ibid*., au n° 192 ; Rép., I, :134 ; Chabot, *Journ. asiat*., 1917, II, p. 63 (Costa 82), p. 65 (C. 92), 69 (C. 118), 77 (n° 9).

7. Carthage : C. I. S., 200, 239. Constantine : Chabot, *l. c*., p. 55 (Costa 26), 62 (C. 73), 67 (C. 102), 71 (C. 129).

8. Carthage : *C. I. S*., 2005. Sur une stèle attribuée à Hadrumète, mais probablement de Carthage : Lidzbarski, *Handbuch*, p. 432, n° 1.

9. Constantine : *Rép*., I, 332; Chabot, *l. c*., p. 61 (Costa 63), 64 (C. 86), 65 (C. 88).

c'est ce qui n'est contesté par personne. Dans les lettres qui précèdent, on s'accorde aussi à reconnaître le mot phénicien répondant au mot français « face »[1]. Mais quel était le sens exact du terme « Face de Baal » ?

Les uns[2] y voient un nom de lieu. On a fait observer que, sur la côte de la Phénicie, il y avait un cap appelé en grec Θεοῦ Πρόσωπον[3], « Face de Dieu », ce qui était sans doute la traduction d'un terme sémitique[4]. Ce terme existait en hébreu Penouel, « Face d'El », était le nom qu'avait reçu un lieu au delà du Jourdain, parce que la divinité s'y était manifestée[5]. Il faudrait donc traduire « Tanit de Penébaal ». On a même cru pouvoir indiquer l'emplacement de ce Penébaal. Ce serait une île, appelée Πρόσωπον dans le lexique d'Étienne de Byzance et située, d'après cet auteur, non loin de Carthage[6]. Zembra et Zembretta, les *Ægimures* des anciens (à l'Ouest du cap Bon), et l'île Plane (à l'Est du cap Sidi Ali et Mekki)[7] sont les seuls îlots qui se trouvent à proximité de la ville. Mais un de ces rochers, jetés à l'entrée du golfe de Tunis, a-t-il pu être un centre religieux important, le berceau du principal culte de Carthage[8] ? Si Penébaal était vraiment un nom de lieu, on serait plutôt tenté de le chercher à Carthage même, là où s'élevait le sanctuaire de la déesse.

Ce qui, remarque Berger (*Actes du XIe congrès des Orientalistes*, IV, p. 276), semblerait indiquer une prononciation *Phanou*.

1. Cependant Euting (*Punische Steine*, p. 8, dans *Mémoires de l'Acad. de St-Petersburg*, 1871) a proposé d'interpréter « Perle de Baal », c'est-à-dire « Parure de Baal ».

2. J. Halévy, *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie sémitiques* (Paris, 1874), p. 46. Le même, *Mélanges de critique et d'histoire* (Paris, 1883), p. 427. Ed. Meyer, *Zeitschrift der deutschen morgenländ. Gesellschaft*, XXXI, 1877, p. 720. Baudissin, *Adonis*, p. 23, n. 1.

3. Au Nord de Byblos : Strabon, XVI, 2, 15 et 18.

4. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 145.

5. *Genèse*, XXXII, 30. *Juges*, VIII, 8.

6. Édit. Meineke, p. 537: Πρόσωπον, νήσς ού πόρρω Καρχηδόνο. Le rapprochement a été fait par Halévy.

7. Tissot (*Géographie*, 1, p. 244) voudrait identifier Prosôpon avec l'île Pilau, voisine du cap Sidi Ali et Mekki, mais située en dehors du golfe de Tunis.

8. Noter cependant que les Italiens appelaient les *Ægimures* Arae (Virgile, *Énéide*,

Selon d'autres, *Pené Baal* est une appellation divine[1], apposition à *Tanit* ; cette Tanit pouvait être ainsi distinguée d'autres Tanits, par exemple de celle du Libanon[2]. Les avis diffèrent, du reste, sur la signification précise de Pené Baal[3]. Tantôt on propose d'interpréter : « Celle qui fait face à Baal », celle dont l'image est placée en face de l'image de Baal, dans un culte commun[4]. Tantôt on admet que Pené Baal signifie proprement « Face de Baal » : la déesse aurait été une manifestation et comme un reflet du dieu[5]. De même, dit-on[6], Astàrté est qualifiée de *Shèm Baal*, « Nom de Baal », sur une inscription de Sidon[7]. Mais il n'est pas sûr que SMB'L ait ce sens[8]. D'autre part, à Carthage, Tanit avait la préséance sur le Baal qui lui était associé ; lui aurait-on infligé un qualificatif la subordonnant à Baal, faisant d'elle une sorte d'émanation du dieu ? La question demeure fort obscure. Une épithète géographique voyage aussi bien qu'une épithète de nature : s'il s'agit d'un lieu appelé Penébaal, berceau ou centre du culte de la déesse,

---

I, 109 ; Pline l'Ancien, V, 42) et que, selon Deutéro-Servius (*In Aeneid.*, I, 108), les prêtres de Carthage avaient coutume d'y' accomplir des cérémonies : « ... saxa... in quibus aiunt Poenorum sacerdotes rem divinam facere solitos ».

1. Sur des monnaies d'Ascalon de l'époque impériale, apparait une divinité guerrière, appelée Φανήβαλος : *Catalogue of the greck Coins in the British Museum, Palestine* (par G.-F. Hill ; Londres, 1914), p. LIX-LXI, 114 et suiv.

2. Voir *supra*, p. 241.

3. Il faut écarter l'interprétation de W. Robertson Smith (*Lectures on the religion of the Semites*, p. 459) : « Tanit (ayant la) face de Baal c'est-à-dire barbue, Tanit androgyne. Rien, en effet, ne permet de supposer que Tanit ait été une divinité hermaphrodite.

4. Dillmann, *Monatsberichte der preussischen Akademie,* 1881, p. 609.

5. Berger, *Gazette archéol.*, 1876, p. 123, et *Journ. asiat*., 1877, I, p. 148, 155 (après (le Saulcy et d'autres). De même, l'ange visible de Yahvé est appelé sa face (Yahvé restant invisible) : conf. Baudissin, *Realencykl. f. prot. Theol*., 3e édit., II, p. 150. Il n'y a pas lieu d'invoquer (comme le fait Baethgen, *Beiträge zur sem. Religionsgeschichte*, p. 56) un passage d'Apulée (*Metam*., XI, 5), où Isis se qualifie de « deorum dearumque facies uniformis » ; l'idée est toute différente (voir Nöldeke, *Z. d. d. morgent. Gesellschaft*, XLII, 1888, p. 471-2).

6. De Vogüé, *Mélanges d'archéol. orientale*, p. 54. Dussaud, *Rev. archéol*., 1903, I, p. 126.

7. *C. I. S.*, 3, 1. 18. Pour le qualificatif *Çalambaal*, « Image de Baal », donné peut-être aussi à Astarté, voir *infra*, p. 334.

8. D'autres ont proposé d'expliquer : « Astarté, (déesse) du ciel, (compagne) de Baal ». Voir Dillmann, *l. c*., p. 608 ; Baudissin, *Adonis*, p. 270.

il n'est pas plus étonnant de le retrouver à Cirta et ailleurs, que de retrouver aujourd'hui, en cent lieux de la chrétienté, Notre-Dame de Lorette[1].

Les ex-voto qui nomment Tanit Pené Baal ne nous apprennent à peu près rien sur elle. Son association constante avec Baal Hammon n'est pas une preuve péremptoire qu'elle ait été regardée comme l'épouse de ce dieu. Deux stèles carthaginoises offrent une formule particulière. Au lieu de: « A la Dame, à Tanit Pené Baal, et au Seigneur, à Baal Hammon », on y lit : « A la Mère, à la Dame, à Tanit Pené Baal, etc. »[2], et : « A la Mère, à la Dame Pené Baal, etc. »[3]. Si le terme « la Mère » désignait une déesse distincte de Tanit[4], il y aurait probablement: « A la Mère et à la Dame, etc. ». Aucune autre stèle n'indique une troisième divinité: il serait bien étrange qu'une déesse qui aurait eu le pas sur Tanit eût été mentionnée si rarement, alors que Tanit l'était des milliers de fois. C'est donc cette dernière qui est qualifiée de « Mère »[5]. Au milieu d'un certain nombre de stèles[6], une colonne dressée porte une grenade[7], qui, à cette place d'honneur, est un symbole divin. Or la grenade, dont les flancs renferment tant de pépins, était un emblème de fécondité. Elle ne peut se rapporter ici qu'à la déesse nommée sur les inscriptions[8]. Tanit Pené Baal était, par conséquent, adorée comme une mère féconde.

On a souvent affirmé qu'elle était une déesse lunaire[9]. Le

1. Conf. la diffusion dans le monde romain de *Iuppiter Capitolinus.*

2. *C. I. S.*, 195.

3. *Ibid*., 380. Remarquer l'omission du mot Tanit.

4. Comme le suppose M. Toutain, *Les cultes païens*, Ire partie, I, p. 357.

5. Il n'est pas sûr que la Mère mentionnée au n° 177 du *Corpus* soit la même déesse que Tanit Pené Baal : voir p. 347.

6. Au-dessous de l'inscription.

7. Voir les références données p. 369, n. 14.

8. Plus tard, on ne se fit pas scrupule de figurer des grenades sur des stèles dédiées à Baal Hammon seul : voir, par exemple, *Musée Alaoui*, pl. XVIII, ne 695 ; *Bull. archéol. du Comité,* 1914, pl. XIX.

9. Voir, entre autres, Berger, *Journ. asiat*., 1877, I, p. 158 ; *C. I. S.*, I, t. I, p. 288. Nous pouvons laisser de côté un argument tiré du terme *Pené Baal*, « Face de Baal » : la

mot qui désignait la lune était du genre masculin en hébreu et sans doute aussi en phénicien. Dans toute l'Asie occidentale et en Égypte, ce fut à des dieux mâles que l'on attribua l'astre des nuits[1]. Mais, pour les Phéniciens, les divinités restaient, nous le savons[2], bien distinctes des forces de la nature ; il n'est donc pas impossible qu'ils aient attribué la souveraineté de cet astre à une déesse[3]. En Syrie comme dans l'Afrique du Nord, contrées où la pluie est rare pendant une bonne partie de l'année, les rosées apportent aux végétaux l'humidité qui leur est nécessaire. Or elles se déposent par les temps clairs, où les nuages ne voilent pas la lune : aussi la regardait-on comme la productrice de la rosée. Mère féconde, maîtresse de l'astre nocturne qui entretient la vie, Tanit Pené Baal a pu être à la fois l'une et l'autre[4]. Il conviendrait cependant d'apporter des preuves. Dans une inscription bilingue d'Athènes[5], le nom propre Abdtanit est rendu par Ἀρτεμίδωρος, mais il faudrait savoir si cette Tanit, assimilée, à Artémis, était bien Tanit Pené Baal ; il faudrait également savoir si cette Artémis était la déesse de la lune, ou bien quelque déesse mère d'origine orientale, comme l'Artémis d'Éphèse[6]. Dans un traité de Plutarque[7], il est question d'écrits puniques, qui auraient été sauvés de la destruction et enfouis secrètement lors de la prise de Carthage. Ils auraient recommandé d'adorer surtout la Lune parmi les dieux visibles,

---

lune, a-t-on dit, a été souvent comparée à un visage. Mais qu'elle ait été considérée comme le visage de Baal, c'est ce que nous n'avons aucune raison d'admettre. Il faudrait, d'ailleurs, être certain que *Pené Baal* se rapporte à la nature divine de Tanit.

1. Thot en Égypte, Sin en Babylonie, Mên en Phrygie, etc.

2. Voir p. 232.

3. Conf. Baudissin, *Realencykl. f. prof. Theol*., II, p. 154.

4. Noter aussi que, selon une opinion répandue dans l'antiquité, la lune était la régulatrice de la vie physique des femmes : Roscher, *Lexikon der Mythologie*, I, p. 390.

5. *C. I. S.*, 116.

6. Conf. Ed. Meyer, Z. d. d. *morgenl. Gesellschaft,* XXXI, 1877, p. 720 ; Clermont-Ganneau, *Études d'archéol, orientale*, I, p. 152.

7. *De facie in orbe lunae*, XXVI, 17 (*Moralia*, Didot, II, p. 1153). Il s'agit de propos attribués à un personnage fictif.

parce que, plus que les autres, elle régit notre vie[1]. On pourrait chercher dans ce texte un témoignage du caractère lunaire de la principale divinité de Carthage, s'il méritait quelque confiance : ce qui semble fort douteux[2].

Un croissant, retourné sur un petit disque, occupe très souvent le sommet des stèles carthaginoises[3]. Mais, si le croissant est évidemment lunaire, il n'est pas incontestable que le disque représente la pleine lune[4]. Il n'est pas certain non plus qu'on ait tracé cette double image pour indiquer le ou les domaines dont Tanit aurait été spécialement la maîtresse. Peut-être est-elle simplement une allusion au ciel et marque-t-elle que Tanit, et aussi Baal Hammon y résident[5]. Peut-être n'a-t-elle même pas ce sens : elle serait devenue un vague emblème, jeté au hasard sur les monuments religieux. Dans l'Orient comme dans l'Occident phéniciens, elle figure auprès de divers dieux : par exemple, Hercule (Melqart)[6], Bès[7], Isis et Horus[8]. On la voit sur des pierres votives de Lilybée[9] et de Cherchel[10], dont la dédicace ne s'adresse qu'à Baal Hammon[11].

---

1. La lune elle-même aurait donc été une divinité chez les Carthaginois. Mais cela n'est sans doute pas exact. Pour la mention de la lune dans le traité d'Hannibal et de Philippe, conf. p. 232, n. 1.

2. Le nom d'homme *Benhodesh* (C. I. S., 637, 1524, etc.) signifie « celui qui est né à la nouvelle lune », mais ne prouve pas un culte lunaire : conf. Nöldeke, *Z. d. d. morgenl. Gesellschaft*, XLII, p. 472.

3. Voir p. 361.

4. *Infra*, p. 362-3.

5. Conf. Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1911, I, p. 337.

6. Hachette en cuivre : Delattre, *Sainte-Monique,* 2e trimestre, p. 21, fig. 44.

7. Scarabées : Perrot et Chipiez, III, p. 422, fig. 295 ; Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, I, pl. XV, fig. 16 ; de Ridder, Collection de Clercq, VII, pl. XVIII, n° 2777 ; Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, p. 14.

8. Plaque en bronze : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 503. Hachette : *ibid*., 1901, p. 595, fig. 14. — Auprès d'un cavalier armé, sur un médaillon en terre cuite du VIe siècle : *M. Lavig*., I, pl. XX, fig. 5 (dans cette image, le croissant est dressé). Auprès d'un satyre, sur un moule plus récent : *Bull. arehéol. du Comité*, 1916, pl. XXXIV. Etc.

9. *C. I. S*., I, 138, pl. XXIX du t. I.

10. Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. II, fig. 4.

11. A l'époque romaine, le croissant, aux cornes dressées, figure au sommet de stèles dédiées à Saturnus (C. I. L., VIII, 9328-9330, 12388 et suiv., 20852, 20966-7, 20969 a ; Gauckler, *Nouv. Arch. des missions*, XV, 1907, p. 483 et suiv.v ; *Bull. archéol*.

Sur deux stèles africaines, le croissant (aux cornes dressées) et le disque qu'il enveloppe sont tenus par des personnages. A Hadrumète, ce sont deux femmes, représentées à mi-corps et formant la partie supérieure de deux colonnes qui portent un entablement[1]. Malgré le rôle architectural qu'elles jouent, il faut reconnaître en elles des images divines, car elles ont la tête surmontée d'un disque solaire. Mais cette coiffure montre qu'il ne s'agit pas d'une déesse exclusivement lunaire. D'ailleurs, l'ex-voto était-il destiné à Tanit Pené Baal ? il est dépourvu d'inscription. A Carthage, c'est une femme ailée, placée dans une niche cintrée[2] ; vraisemblablement la déesse invoquée dans la dédicace, Tanit Pené Baal, dont le caractère lunaire serait ainsi affirmé d'une manière assez nette.

D'autres images, très fréquentes sur les stèles, paraissent prouver l'importance de la lune dans la religion carthaginoise. Les enseignes sacrées, dites caducées, se terminent en haut par un demi-cercle, qui est, à notre avis, le croissant lunaire[3]. Le symbole divin que l'on appelle le signe de Tanit offre, à sa partie supérieure, soit un cercle dont la nature peut être discutée, soit, moins souvent, un croissant lunaire retourné[4]. Il est vrai que caducée et symbole n'ont pas été, ou du moins ne sont pas restés des emblèmes propres à Tanit Pené Baal[5].

Plus tard, cependant, ce symbole, devenu une image à forme humaine, tient quelquefois, de ses bras levés, un croissant[6]. Assurément, on a voulu représenter ici une divinité lunaire. Nous allons voir qu'à l'époque romaine, une déesse figurée auprès d'Ammon est sans doute celle qu'auparavant les

---

du Comité, 1904, fig. à la p. 481), à Baal Hammon (ibid., 1899, p. CLII). Il est très fréquent sur les stèles funéraires (voir Toutain, *Rev. des études anciennes*, XIII, 1911, p. 166-175).

1. *Gazette archéol*., 1884, pl. 7; conf. *supra*, p. 199.
2. *C. I. S.*, 183, pl. XLV du t. I.
3. Voir p. 367.
4. P. 377.
5. P. 367 et 389.
6. P. 382.

Carthaginois appelaient Tanit Pené Baal; qu'il en est de même de *Caelestis*. Or un croissant dresse ses cornes derrière la compagne d'Ammon, et Caelestis fut incontestablement la maîtresse de la lune. Cette souveraineté, l'avait-elle héritée de Tanit ? Nous le croyons volontiers, même en l'absence d'arguments irréfutables. Si Tanit Pené Baal fut, comme il le semble, une déesse spéciale à Carthage, on peut supposer qu'elle fit certains emprunts à quelque divinité indigène. Or, au Ve siècle avant notre ère, Hérodote[1] affirmait que tous les Libyens adoraient la lune, en même temps que le soleil ; quoique le mot signifiant lune ait dû être masculin dans leur langue, comme il l'est dans les dialectes berbères, la divinité lunaire était peut-être chez eux une déesse, tandis que le soleil était un dieu.

Ashtart[2] entre dans la composition de quelques noms théophores, très usités à Carthage[3]. Un ex-voto mentionne une femme qui appartenait au « peuple » d'Ashtart[4] et était, par conséquent, une des nombreuses servantes de la déesse. Sur une autre stèle, apparaît un serviteur d'Ashtart H'DRT[5], ce qui pourrait signifier « la Puissante »[6]. Deux autres ex-voto ont été dédiés par des serviteurs du temple de MLK Ashtart[7] : peut-être faut-il comprendre Milk(at), « la Reine », mais on verra[8] qu'une interprétation différente a été proposée. La dédicace d'un double sanctuaire s'adresse « à la Dame (ou aux Dames),

1. IV, 188.

2. Au lieu de la transcription correcte Ἀστάρτη, on trouve dans quelques textes Ἀστερία (Eudoxe de Cnide, apud Athénée, IX, 47, p. 392, d ; *Asteria* dans Cicéron, Nat. deor., III, 16, 42 ; conf. Clermont-Ganneau, *Rev. archéol*., 1905, 11, p. 213), — Ἀστρονόη (Damascius, *Vita Isidori,* 302, Didot, p. 144 ; inscription grecque de Tyr, *apud* Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1911, I, p. 331), — Ἀστροάρχη (Hérodien, V, 6, 4).

3. *Amatashtart* (et, par contraction, *Amashtart*), *Bodashtart, Gerashtarl, Abdashtart, Ashtartyaton.*

4. *C. I. S*., 263.

5. *Ibid*., 255.

6. Conf. *Rép*., I, 1. On a proposé une autre explication : voir *C. I. S*., au n° 255.

7. *C. I. S*., 250 et 2785. Ce nom divin parait se retrouver dans une inscription peinte sur une amphore, que contenait une tombe carthaginoise du iv` siècle *Rép*., II, 909.

8. P. 340.

à Ashtart et à Tanit du Libanon »[1]. L'indication topographique « du Libanon » se rapporte-t-elle à Ashtart, en même temps qu'à Tanit ? Cette Ashtart est-elle la grande déesse phénicienne ? ou bien une déesse assimilée à celle-ci ? Questions qui ne comportent pas de réponses certaines[2]. Le nom Ashtart accompagne sur une amulette celui d'un dieu, Pygmalion : nous aurons à discuter ce texte obscur[3]. Enfin un ex-voto[4] eut pour auteur un prêtre d'Eshmoun Ashtart : d'un Eshmoun associé à Astarté[5].

Ashtart ne figure sur aucune des inscriptions puniques découvertes en Afrique hors de Carthage[6]. Elle se retrouve à Gozzo, où elle possédait un temple[7]. Il serait superflu d'étudier ici les textes et les inscriptions qui la mentionnent à Chypre et dans la Phénicie propre. Elle était la principale déesse des Phéniciens : l'importance de son culte est attestée à Tyr[8] et à Sidon[9] ; à Byblos, l'expression « la Maîtresse de Gebal » servait à la désigner[10].

Les rites ont pu varier, mais partout l'on adorait et l'on avait conscience d'adorer la même déesse, celle qui présidait à

1. *Rép*., 1, 17.

2. Couf. *infra*, p. 347.

3. P. 324-5.

4. *C. I. S*., 245.

5. Ph. Berger a voulu reconnaitre une invocation à Ashtart sur une hachette en cuivre, découverte à Carthage ; mais, dans cette inscription, Ashtart fait probablement partie d'un nom théophore : *Rép*., II, 931.

6. Le nom de Stora, lieu voisin de Philippeville, se rattacherait, a-t-on cru, à *Ashtoret* (voir t. II, p. 152, n. 10). Mais la forme *Ashtoret* n'est pas phénicienne. Il est vrai qu'*Ashtart* a pu être prononcé *Oshtort* par des Phéniciens occidentaux conf. les formes Βοδόστωρ (Diodore, XXIV, 12), Βώστωρ (Polybe, III, 98, 5), employées en même temps que Bostar (Cicéron, *Pro Scauro*, 5, 8; 6, 12 ; Tite-Live, XXII, 22, 9-10 ; etc.), = *Bodashtart*.

7. C. I. S., 132.

8. C. I. S., 8; Rép., I, 307 ; II, 800 ; III, 1205 (inscriptions trouvées près de Tyr). Josèphe, *Ant. Jud*., VIII, 5, 3, § 146 ; *Contre Apion*, I, 18, § 118, 119, 123. Philon de Byblos, II, 24 (*Fragm. hist*. Gr., III, p. 569). Cicéron, *Nat. deor*., III, 16, 42. L'Astarté des Sidoniens (c'est-à-dire des Phéniciens), dont il est question dans la Bible (I *Rois*, XI, 5 et 33 ; II *Rois*, XXIII, 13), était sans doute une déesse de Tyr.

9. *C. I. S*., n° 3, 1. 15, 16 et 18 ; *ibid*., n° 4. Rép., III, 1202, I. 1, 2 et 6. Lucien, *De dea Syria*, 4. — Pour le culte d'Astarté à Béryte, voir Damascius, l. c., 302.

10. Cicéron (*Nat. deor.*, III, 23, 59) donne le nom d'*Astarte* à la déesse « de Syrie » qui fut l'amante d'Adonis, par conséquent à la Maîtresse de Byblos. Voir aussi Plutarque, *De Iside et Osiride*, 15 (Moralia, Didot, I, p. 436).

la génération. On croyait, du moins aux temps historiques, qu'elle résidait au ciel, qu'elle en était la souveraine[1]. Si nous pouvons douter qu'une inscription de Sidon lui attribue « le ciel », ou « les cieux »[2], et que le prophète Jérémie l'ait qualifiée de « Reine des cieux »[3], il est certain qu'Astarté-Aphrodite a reçu des Grecs l'épithète d'Οὐρανία[4] « la Céleste ».

Deux auteurs de l'époque romaine mettent Astarté en rapport avec la lune ; l'un d'eux, Lucien[5] paraît indiquer que ce n'était pas là une opinion universellement admise ; l'autre, Hérodien[6], parle d'une divinité adorée en Afrique sous l'Empire, la *Caelestis* des Latins ; il se peut, quoi qu'en pense Hérodien, qu'elle n'ait pas entièrement ressemblé à la vieille Ashtart phénicienne. On a dit et redit que cette dernière était une déesse lunaire ; on ne l'a point prouvé[7]. Les cornes que porte la Maîtresse de Gebal sur un monument du Ve siècle environ avant J.-C.[8] sont, non les cornes d'un croissant, mais des cornes de vache, encadrant le disque solaire ; cette coiffure, donnée probablement aussi à l'Astarté de Tyr[9], est empruntée

1. On le crut peut-être de très bonne heure, si, dès le second millénaire, la Maitresse de Gebal fut assimilée à Hathor parce qu'elle était, comme celle-ci, la déesse du ciel.

2. *C. I. S.*, 3, 1. 18, où l'on a interprété : « Astarté du ciel » ; I. 16, où l'on a interprété : « Astarté des cieux magnifiques ». Mais d'autres traductions ont été proposées (conf. *supra*, p. 246).

3. Jérémie, VII, 18 ; XLIV, 17-19, 25. Il est vraisemblable que cette Reine des cieux est une déesse assyro-babylonienne : Baudissin, *Realencykl. f. prot. Theol.*, II, p. 156. M. Ed. Meyer (Der-Papyrusfund von Elephantine, Berlin, 1912, p. 59) est disposé à croire que c'est Anat.

4. Pour l'Astarté adorée à Ascalon, voir Hérodote, I, 105 ; Pausanias, I, 14, 6 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 308 (et 1910, p. 412). Pour l'Aphrodite de Cythère, déesse phénicienne : Hérodote, l. c.; Pausanias, l. c. et III, 23, 1.

5. *De dea Syria*, 4 : Ἀστάρτην δ'ἐγώ δοχέω Σεληαίην έμμεναι. C'est sans doute par assimilation avec Astarté que Vénus a été parfois regardée comme la déesse de la lune : saint Augustin, Civ. Dei, VII, 15.

6. V, 6, 4 : Λίβυες μέ ... αὐτήν Οὐρανίαν χαλοῦσι, Φοίνιχες δέ Ἀστροάρχην όνομάζουσι, σελήνην εἶναι θέλοντες.

7. Contre cette opinion, voir Dussaud, *Rev. archéol.*, 1903, I, p. 125 ; 1904, II, p. 228 ; Lagrange, *Études*, p. 128.

8. *C. I. S.*, I, pl. I du t. I.

9. Philon de Byblos, II, 24 : Astarté se coiffe d'une tête de taureau en guise d'insigne royal, puis se rend à Tyr, où elle établit un culte.

aux déesses égyptiennes Isis et Hathor[1]. Pour l'Occident, on pourrait mentionner des monnaies frappées dans l'île de Gaulos (Gozzo). Elles représentent une tête féminine, nue ou casquée, entourée d'un croissant[2]. Il s'agit donc d'une divinité lunaire. Peut-être est-ce Ashtart, qui avait un sanctuaire dans l'île[3] ; il est également plausible de proposer le nom de Tanit Pené Baal. Ces monnaies sont de date assez récente, postérieures à la domination carthaginoise, qui dut prendre fin à Gozzo en l'année 218[4]. Sur une monnaie africaine à légendes néo-puniques, sans doute frappée au 1er siècle avant notre ère, on voit, d'un côté, la tête d'un dieu barbu, surmontée d'un astre rayonnant, et, au revers, celle d'une déesse voilée, surmontée du croissant entourant le disque[5]. Cette maîtresse de la lune, opposée d'une manière si claire à un maître du soleil, avait-elle pour nom Ashtart ? Tanit Pené Baal ? Nous ne saurions le dire.

En Babylonie, la planète Vénus appartint à Ishtar d'Érech dès une antiquité fort reculée. On a cru qu'elle fut de même attribuée à l'Astarté phénicienne[6]. Mais cette hypothèse ne peut

---

1. Voir aussi l'image (trouvée en Syrie) d'une déesse nue, probablement Astarté, qui porte la même coiffure : Perrot et Chipiez, III, p. 77, fig. 26 ; de Ridder, *Coll. de Clercq,* III, p. 137, n° 213, pl. XXXIV. De même, une déesse trônant, figurée sur une base votive découverte dans le Liban : Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1913, II, fig. à la p. 62 (il croit que c'est, non Astarté, mais Atargatis, la Déesse syrienne). — Une déesse adorée plusieurs siècles auparavant par les Cananéens, et qui était sans doute Astarté, était parfois représentée avec des cornes, mais ce n'étaient pas non plus les cornes du croissant lunaire voir H. Vincent, *Canaan*, p. 164 et fig. 107. Pour le nom de lieu *Ashtarot Qarnaïm* (Genèse, XIV, 5), dont on fait un argument en faveur de l'Astarté lunaire, voir Baudissin, *Realencykl. f. prot. Theol.*, II, p. 154.

2. A. Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta, Gozo and Pantelleria* (Munich, 1894), p. 21 ; planche, fig. 11 et 12.

3. Voir p. 252, n. 7.

4. T. II, p. 291, n. 5 ; p. 292, n. 1.

5. L. Müller, *Numism*., III, p. 53, n° 63 (il attribue cette monnaie à Hippone et à Tipasa).

6. Depuis une époque lointaine, selon Dussaud, *Rev. archéol*., 1903, I, p. 126, et *Rev. de l'École d'anthropologie*, XIV, 1904, p. 108 ; Lagrange, *Études*, p. 129; Ronzevalle, *Notes et études d'archéol. orientale*, 3e fascicule, p. 66 ; Nielsen, *Z. d. d. morgenl. Gesellschaft*, LXVI, 1912, p. 469 et suiv. *Contra* : Baudissin, *Adonis*, p. 19.

invoquer que des textes très tardifs[1] ; il ne faudrait pas regarder comme une preuve le calembour qui a rapproché le nom divin Ashtart, Ἀστάρτη, du mot grec ἀστήρ, astre[2].

Comme d'autres déesses asiatiques, Ishtar en Babylonie[3] et en Assyrie, Ma en Cappadoce, Anat en Syrie, Allat chez les Arabes septentrionaux, comme l'Égyptienne Nit, Ashtart est une divinité guerrière[4], du moins en certains lieux[5]. Est-ce pour mieux protéger ceux qui l'adorent[6] ? J'ignore si cette explication est exacte ; en tout cas, d'autres ne semblent pas meilleures.

Des textes grecs et latins appellent Ἥρα, *Iuno*, une déesse carthaginoise[7], d'origine orientale[8]. Elle figure, après Zeus, en tête du serment par lequel Hannibal et ses compagnons s'engagent à observer le traité conclu avec Philippe de Macédoine[9]. On mentionne son temple[10], ses prêtres[11]. Servius affirme[12] qu'à l'époque des guerres puniques, les Romains accomplirent les rites nécessaires pour priver la cité ennemie de son assistance. Quand, en 123-122, ils décidèrent de relever Carthage, ils donnèrent le nom de *Iunonia* à la colonie nouvelle[13]. Dans

1. Suidas, s. v. Ἀστάρτη, et d'autres, cités par Movers, *Die Phönizier*, I, p. 606.

2. L'attribution de la planète Vénus à Aphrodite (au IVe siècle : dialogue platonicien *Epinomis*, p. 987, b ; Aristote, *Metaphys*., XI, 8, 6) a été très probablement un emprunt des Grecs aux Chaldéens, et non pas aux Phéniciens.

3. A Hallab et à Sippar.

4. Pour l'Aphrodite (Astarté) de Cythère : Pausanias, III, 23, 1. Etc. : voir O. Gruppe, *Griechische Mythologie,* II, p. 1352, n. 4.

5. L'image de la Maîtresse de Gebal qui nous est parvenue n'a rien de guerrier.

6. Conf. Baudissin, *Adonis*, p. 23.

7. Outre les textes mentionnés ci-après, voir Minucius Félix, Oclav., XXV, 9 (« Iuno Poena »; conf. saint Cyprien, *Quod idola dii non sint*, 4) ; Servius, *In Georg*., I, 498 (« Patrii dii sunt qui praesunt singulis civitatibus, ut... Iuno Karthagini ») ; le même, *In Aeneid*., IV, 680 ; *Mythographi Vaticani*, 1, 215.

8. Selon une tradition, les grands prêtres héréditaires de la Junon carthaginoise étaient originaires de Chypre : Justin, XVIII, 5, 2 (conf. *infra*, n. 11).

9. Voir p. 223.

10. Pline, VI, 200.

11. Justin, l. c., où il faut lire *sacerdos Iunonis*, non *Iovis*. Conf. Servius, *In Aeneid*., I, 443; *Mythogr. Vatic*., I, 216. Voir Meltzer, *Geschichte*, I, p. 463.

12. *In Aeneid.*, XII, 841. Conf. t. III, p. 396, n. 4.

13. Plutarque, *G. Gracchus,* 11. Solin, XXVII, 11.

l'*Éneïde* de Virgile, Junon est la protectrice de la ville, dont elle fait son séjour favori[1] ; Didon s'est empressée de lui élever un sanctuaire grand et magnifique[2]. Cicéron[3] et Horace[4] parlent d'une Junon, très vénérée des Africains, qui est la même déesse : les Africains, comme l'indique Servius[5], l'ont reçue d'Orient.

Dans l'île de Malte, Junon avait un temple important[6]. C'était une divinité phénicienne, à laquelle Masinissa fit une dédicace en langue punique[7]. Des îles d'Héra ou de Junon, un cap de Junon, situés en Occident, dans des parages fréquentés par les Phéniciens[8], durent peut-être leur nom à la même déesse. Pourtant il ne faut pas oublier que des divinités adorées par des indigènes ont pu être assimilées à l'Héra grecque, à la Junon latine.

Un indice assez faible permet de supposer que cette Junon phénicienne était la maîtresse de la lune : une île d'Héra, dans 1e détroit de Gibraltar[9], était appelée île de la Lune par un auteur grec du Ve siècle[10]. A Carthage, selon Virgile[11], se

1. I, 15-16; cour. IV, 96.

2. 1, 446 et suiv. Sacrifices offerts par Didon à Junon ; *ibid*., IV, 59. Conf. *Mythogr. Vatic*., *l. c.*

3. *Nat. deor.*, 1, 29, 82.

4. Odes, II, 1, 25.

5. *In Aeneid*., 1, 729.

6. Cicéron, *Verrines*, Act. II, I. IV, 46, 103 (il qualifie ce temple d'antiquum et dit qu'il existait au temps des guerres puniques) ; *ibid*., V, 72, 184. Valère-Maxime, I, 1, ext., 2. *Ptolémée*, IV, 3, 13.

7. Cicéron, l. c., IV, 46.

8. Île d'Héra, dans le détroit de Gibraltar : Strabon, III, 5, 3 et 5. Promontoire de Junon, d'Héra (cap Trafalgar) : Pomponius Méla, II, 96; Pline l'Ancien, III, 7; Ptolémée, II, 4, 5. Île de Junon, voisine de l'île de Gadès (îlot du Castillo de San Sebastian) : Pline, IV, 120 ; il dit que cette île est appelée ainsi *ab indigenis* et il indique deux autres noms que lui ont donnés des Grecs ; il n'est pas impossible que le mot *indigenae* désigne ici les habitants phéniciens de Gadès. Voir aussi Méla, III, 4 (mention d'un autel et d'un temple de Junon). — Îles d'Héra, de Junon dans l'Océan, au large de l'Afrique : textes cités t. I, p. 520, n. 1 ; p. 522, n. 6.

9. Note précédente.

10. Euctémon d'Athènes, *apud* Festus Aviénus, *Ora maritima*, 367. Voir V. Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 265.

11. *Énéide*, I, 16.17. Conf. Ovide, *Fastes*, VI, 46.

trouvaient les armes et le char de Junon : on lui attribuait donc, comme à Astarté, un caractère guerrier. D'ailleurs, — saint Augustin le dit très nettement[1]. — ceux qui s'exprimaient en langue punique donnaient à Junon le nom d'Astarté.

L'Ashtart des Phéniciens d'Orient fut identifiée par les Grecs avec Aphrodite[2] : cette assimilation paraît avoir été faite tout d'abord dans l'île de Chypre, où les deux peuples se trouvèrent en étroit contact[3]. En Sicile, la déesse que les Élymes adoraient au sommet de l'Éryx fut nommée Aphrodite par les Grecs, puis Vénus par les Latins. De leur côté, les Phéniciens l'appelèrent Ashtart, mais ce n'était point une véritable Astarté[4]. S'il n'est pas impossible qu'en Occident l'Astarté phénicienne ait été çà et là identifiée avec Aphrodite-Vénus[5], nulle part nous n'en avons la preuve[6]. En règle, ce sont les noms d'Ηρα, de

1. *Quaest. in Heptateuchum*, VII, 16 : « Iuno sine dubitatione ab illis (il s'agit des Punici) Astarte vocatur ».

2. Voir, entre autres, Philon de Byblos, II, 24 ; Cicéron, Nat. deor., III, 23, 59 ; *C. I. S.*, I, 115.

3. Dussaud, *Rev. de l'École d'anthropologie*, XIV, 1004, p. 108.

4. Conf. p. 242, n. 7.

5. Par exemple, dans le nom Ἀφροδίσιον, indiqué par Ptolémée (IV, 3, 2, p. 615 et 621, édit. Müller) pour deux lieux du littoral, l'un près d'Hippone, l'autre sur le golfe d'Hammamet. — A Sicca (Le Kef), on adorait une déesse que les Latins appelèrent *Venus* : Valère-Maxime, II, 6, 15 ; C. I. L., VIII, 15881, 15894, etc. (voir Toutain, *Les cultes païens*, 1re partie, I, p. 385). Était-ce l'Astarté phénicienne ? Il ne faudrait pas l'affirmer, bien que Valère-:Maxime (l. c.) qualifie de *Punicae feminae* les femmes qui se prostituaient dans le sanctuaire de cette déesse (voir infra, p. 403, n. 4). Selon Solin (XXVII, 8), c'était la Vénus de l'Éryx. — Pline (IV,-120) dit qu'une île voisine de Gadès était appelée *insula Iunonis* par les gens du pays, mais que Timée et Silénos (le compagnon d'Hannibal) l'appelaient *Aphrodisias*. S'il s'agit d'Ashtart, les deux historiens grecs avaient admis l'identification de cette déesse avec Aphrodite. Ils n'étaient pas les seuls. Festus Aviénus (*Ora marit.*, 315) écrit : « Veneri marinae consecrata est insula » — On lit dans le lexique d'Hésychius, sous le mot ἐπήχοος (« qui exauce ») : Ἀφροδίτη ἐν Καρχηδόνι. Était-ce Astarté ? Tanit Pené Baal ? Ἀφροδίτη [ἐπή]χοος, qui apparaît en Phénicie, sur une inscription grecque de la campagne de Tyr (*C. I. S.*, I, t. I, p. 17), devait être Astarté. Quant à une Aphrodite Adix (?), adorée en Libye, que mentionne le même Hésychius, nous n'avons pas de raisons de croire que ce fût une divinité phénicienne : Ἄδιχος [c'est un génitif]. Ἀφροδίτης ἐν Λιβύῃ.

6. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'adopter une hypothèse qui rattache le mot latin Africa à une forme abrégée du mot grec Ἀφροδίτη, et qui, dans cette Aphrodite, voit Astarté, déesse principale des Carthaginois : Baunack, *Studien auf dem Gebiete des Griechischen und der arischen Sprachen*, I, p. 67-68. Le terme *Afer, Afri* (d'où *Africa*),

Iuno qui la désignent. Peut-être l'*Énéide* contribua-t-elle à faire écarter Vénus dans ce poème, la mère d'Énée, l'aïeule de Jules César s'oppose à Junon, la protectrice de Didon et des siens[1]. Mais l'assimilation d'Astarté et de Junon est bien antérieure à Virgile; nous ne savons pour quelles raisons elle fut admise.

D'autre part, Junon, déesse principale de Carthage, est, croyons-nous, Tanit Pené Baal, qui occupe le même rang éminent dans la cité[2]. Si l'on rejetait cette identification, l'on chercherait vainement, dans les textes anciens, un nom divin, grec ou latin, qui pût s'appliquer à Tanit.

Des déesses adorées en Afrique sous l'Empire romain répondaient à cette Tanit Pené Baal, à cette Astarté. Ce n'est pas le lieu de les étudier en détail ; nous indiquerons seulement ce qui servira à compléter nos maigres connaissances sur la religion punique à l'époque de la première Carthage. Il importe d'observer que l'on n'est pas ici sur un terrain très solide, car, si la divinité restait au fond la même, ses fonctions avaient pu subir quelques modifications, en même temps que son nom changeait.

Mentionnons d'abord plusieurs bandeaux de front, en argent ou en bronze, sans doute des insignes sacerdotaux, recueillis dans des sépultures en Tunisie et dans l'Est de l'Algérie[3]. Ils

---

n'est sans doute pas un emprunt fait par les Romains aux Grecs (voir supra, p. 149). Qu'il dérive du nom d'une déesse phénicienne, c'est ce dont on n'a aucune preuve, à moins qu'on ne veuille considérer comme telle une assertion du géographe arabe El Bekri (*Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, édit. d'Alger, 1913, p. 48) : « Quelques-uns disent que le mot *Ifrîkiya* signifie « la reine du ciel ».

1. De même, c'est le nom de cette Vénus, bien distincte de la Junon punique, qui figure sur des monnaies de la Carthage romaine, élevée par ordre de Jules César : Müller, Numism., II, p. 149, nos 319-329.

2. Conf., entre autres, Berger, *Gazette archéol*., 1880, p. 22. M. Clermont-Ganneau (*Études d'archéol. orientale*, I, p. 132) hésite à admettre celle identification. — Au sommet d'une stèle de Carthage (*C. I. S.*, 1333, pl. XXIII du t. II), on voit une panoplie. Serait-ce une allusion aux armes de Tanit Pené Baal, qui aurait été une déesse guerrière, comme la Junon carthaginoise de Virgile ?

3. A Aïn Khamouda, près de Thala, en Tunisie, bandeau d'argent : *M. Alaoui,*

offrent diverses images que l'on ne rencontre pas, groupées de cette manière, dans les cultes gréco-romains et parmi lesquelles apparaît le motif, proprement punique, dit signe de Tanit. Au milieu, deux bustes, dont l'un représente une déesse, coiffée d'une couronne en forme de tour, et l'autre un dieu à cornes de bélier enroulées : certainement Ammon, le grand dieu des Africains, identique, comme nous le montrerons, au Baal Hammon que tant de stèles de Carthage et de Constantine associent à Tanit Pené Baal. C'est donc celle-ci qui doit être reconnue dans la compagne d'Ammon, bien qu'aucune inscription ne révèle son nom ; il se peut, du reste, qu'à cette époque, elle ait été appelée autrement. La couronne murale marque son rôle de protectrice des villes : comme l'étaient, sous les successeurs d'Alexandre et sous la domination romaine, les Tychés tourelées, les Fortunes, si fréquentes en Syrie et en Phénicie, où elles semblent avoir été des dédoublements de la grande déesse, patronne de chacune des cités qui l'adoraient[1]. Sur un des bandeaux[2], le croissant lunaire est figuré derrière Tanit, qu'il encadre, en quelque sorte, et à laquelle il se rapporte évidemment. Entre le dieu et la déesse, un astre rayonnant, étoile plutôt que soleil, indique peut-être que leur séjour commun est au ciel[3].

Quelques inscriptions latines d'Afrique mentionnent, d'ordinaire avec Saturne, la déesse *Ops*[4], qui ne se retrouve pas

---

Suppl., p. 120, n° 78, pl. LVIII ; Gauckler, *Nécrop*., p. 550, pl. CCXXXV. A Gounifida, près de Tébessa, bandeau de bronze : Besnier et Blanchet, *Collection Farges* (Paris, 1900), p. 55-56, pl. IX, fig. 1. A Aïn el Ksar, près de Batna, bandeau d'argent : Berger, *Gaz. archéol*., 1879, p. 133-140, 222-9, pl. 21 ; 1880, p. 18-31, 164-9. Le style des trois bandeaux convient à l'époque romaine et les lieux où on les a découverts n'ont pas fourni d'objets antérieurs à cette époque.

1. Conf. Ed. Meyer, dans le *Lexikon der Mythologie* de Roscher, I, p. 651.

2. Celui d'Aïn Khamouda.

3. La place qu'occupe cet astre, entre les deux figures, ne permet pas de l'attribuer seulement au dieu.

4. *C. I. L*., VIII, 2670 (avec Saturne), 16527, 26240. *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, 1912, p. 209, n° 189 (avec Saturne). *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, XLIII, 1909, p. 293 (avec Saturne).

dans les autres provinces de l'Empire[1] : il faut voir en elle une divinité propre aux Africains, à laquelle l'épouse du Saturnus italique avait prêté son nom. Or, en Afrique, Saturnus était le nom qu'avait reçu Baal Hammon[2]. Ops doit donc être identifiée avec Tanit Pené Baal[3], la compagne, sinon l'épouse d'Hammon. Ce sont probablement aussi les vieilles divinités puniques qui trônent l'une auprès de l'autre sur des stèles découvertes dans la région de Tébessa[4] : le dieu offre le type classique de Saturnus et est expressément appelé ainsi; quant à la déesse, dont l'image est banale, il est possible qu'on l'ait appelée *Ops*.

Plusieurs autres inscriptions africaines nous font connaître une déesse Nutrix[5], qui était en rapports étroits avec *Saturnus*[6] ; c'est à peu près tout ce que nous savons sur elle. Peut-être ce nom s'appliquait-il à l'antique Tanit Pené Baal, qualifiée de mère sur deux stèles carthaginoises[7]. On a cru que Tanit fut aussi désignée, à l'époque romaine, sous le nom de Ceres, mais, à notre avis, on n'en a pas donné de preuves convaincantes[8].

Les mentions, en somme rares, d'Ops et de Nutrix[9] attes-

1. Toutain, *Cultes*, 1ère partie, I, p. 343.

2. Voir *infra*, p. 288.

3. Conf. Ed. Meyer, *Lexikon* de Roscher, I, p. 2871.

4. Gsell, *Musée de Tébessa* (Paris, 1902), p. 17, pl. I, fig. 2 et 4.

5. C. I. L., VIII, 2664, 8245-7, 27436. *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 209, n° 161 (= C. I. L., 2017). Conf. Toutain, l. c., p. 341.

6. Voir surtout Comité, 1896, p. 209, où elle est appelée *Nutrix Saturni*, ce qui signifie peut-être « (épouse) de Saturne ». On trouve ailleurs (C. I. L., 20592) l'expression *Nutrix Frugiferi* appliquée à une simple femme, peut-être par suite d'une erreur de rédaction. *Frugifer* est une épithète fréquente de Saturne. L'inscription C. I. L., 27436 est une dédicace qui s'adresse à la fois à *Nutrix* et à *Frugifer*.

7. Voir p. 247.

8. V. *infra*, p. 267-9. Nous ne voyons pas pourquoi une statue de Cérès, découverte dans un sanctuaire de Bulla Regia (merlin, *Le temple d'Apollon à Bulla Regia,* p. 18, pl. III, fig. 1), n'aurait pas vraiment représenté Cérès, la Déméter grecque. — M. Baudissin (Adonis, p. 273) voudrait retrouver Tanit dans *Iuno Regina*. Mais, en Afrique, celle-ci est d'ordinaire une déesse romaine, la Junon de la triade capitoline.

9. Auxquelles il faut peut-être ajouter quelques mentions de Minerva : voir p. 277, n. 3.

tent mal la popularité d'une déesse qui, auparavant, avait tenu en Afrique une grande place, dont le culte, prépondérant à Carthage, s'était étendu jusqu'à la région d'Hadrumète et jusqu'à Cirta. Pourtant elle n'avait pas pu déchoir au point de ne plus être adorée que dans quelques lieux ; il serait invraisemblable qu'elle n'eût laissé aucune trace dans la Carthage romaine, où d'autres grands dieux de la Carthage punique, appelés désormais *Saturnus, Aesculapius, Cereres*, avaient été remis en honneur et rétablis à la même place qu'autrefois (on le sait du moins pour Esculape, dont le nouveau sanctuaire se dressa, comme l'ancien, sur la colline de Byrsa[1]). Il faut donc admettre que, dans les premiers siècles de notre ère, le nom usuel de Tanit Pené Baal était, non pas *Ops* ou *Nutrix*, mais *Caelestis*[2] c'était par cet adjectif pris substantivement que les Latins désignaient une déesse d'origine phénicienne[3], qui fut la principale divinité de la seconde Carthage[4] et reçut des hommages dans toute l'Afrique du Nord[5], surtout dans les régions où la civilisation carthaginoise s'était implantée. On objecte[6] la contradiction entre les inscriptions puniques qui qualifient Tanit Pené Baal de mère et les textes latins qui appellent la

1. Voir *infra*, p. 315.

2. Identification qu'admettent, entre autres, Berger, *Journ. asiat.*, 1577, I, p. 151 ; Audollent, *Carthage romaine*, p. 371 et 374 ; Dussaud, *Journal des Savants*, 1907, p. 43. *Contra* : Ed. Meyer, *Lexikon* de Roscher, I, p. 2871 ; Baudissin, *Adonis*, p. 268 (avec une concession, p. 273). M. Clermont-Ganneau (*Études*, I, p. 152) reste dans le doute.

3. Hérodien (V, 6, 4) attribue son introduction en Afrique à la fondatrice de Carthage. Je me suis demandé jadis (*Mél. de l'École de Rome*, XIX, 1899, p. 63, n. 1) si, dans un passage d'Ulpien (*Fragm*., XXII, 6 : « Caelestem Salinensem Carthaginis »), le mot *Salinensem*, qui est ici fort étrange, ne serait pas une altération d'un mot punique latinisé, signifiant également « Céleste » (shamim, « les cieux »). Conf. C. I. L., VI, 80 : « Caclestis Urania ».

4. Hérodien, l. c. Dion Cassius, LXXIX, 12. Ulpien, *l. c*. Saint Augustin, *Enarr. in Psalm*., XCVIII, 14. Sur *Caelestis*, voir surtout Audollent, *Carthage romaine*, p. 369 et suiv.

5. Tertullien, *Apol*., 24 (voir p. 262, n. 5). Le même, *Ad nationes*, II, S. Saint Ambroise, *Lettres*, XVIII, 30. Salvien, Gubern. Dei, VIII, 2, 9. Nombreuses inscriptions. Voir Toutain, *Cultes*, 1re, partie, III, p. 29.

6. Ed. Meyer, *l. c.*

déesse Céleste *Virgo Caelestis*[1]. Mais cette difficulté ne nous paraît pas assez grave pour faire rejeter l'identification que nous proposons, d'accord avec d'autres savants. La maternité et la virginité divines se concilient dans plus d'une religion[2]. Remarquons d'ailleurs que la maternité, d'un côté, la virginité, de l'autre, n'étaient pas, autant qu'il semble, des caractères qu'on tînt à accuser très fortement dans la nature de Tanit Pené Baal et dans celle de *Caelestis*. Le qualificatif de mère ne se lit que sur deux ex-voto de Carthage, celui de *virgo*, que sur une seule des nombreuses dédicaces à *Caelestis* qui sont sorties du sol africain[3]. Même si la contradiction est réelle, elle peut être imputée à une modification des croyances entre l'époque punique et l'époque romaine[4].

Il est certain, d'autre part, que cette *Caelestis* répond à Astarté, à la déesse phénicienne que les Grecs qualifiaient d'Οὐρανία, « la Céleste » : Hérodien le dit en termes formels[5]. Astarté, nous l'avons vu, a été identifiée en Occident avec Héra-Junon, tandis qu'en Orient, elle l'était avec Aphrodite. Aussi n'avons-nous dans l'Afrique romaine aucune mention d'une *Venus Caelestis*, qui se rencontre parfois ailleurs[6]. Au contraire, plusieurs dédicaces africaines s'adressent à *Iuno Caelestis*[7]. C'est à *Caelestis* que pense Apulée[8], quand il parle

1. Tertullien, *Apol*., 23. Saint Augustin, *Civ. Dei*, II, 4, et II, 26. *C. I. L*., VIII, 9796. Dessau, *Inscriptiones latinae selectae*, II, 4438 (inscription de Rorne). *Archäol. Anzeiger*, 1912, p. 531 (en Dacie). Voir aussi C. I. L., VII, 759 ; Apulée, *Metam*., VI, 4 ; Firmicus Maternus, *De errore prof. relig.*, IV, 1.

2. A l'époque romaine, cette *Caelestis*, qualifiée de *virgo*, était appelée aussi haro, nom qui convenait à une matrone.

3. *C. I. L*., VIII, 9796.

4. M. Cumont (*Real-Enyclopädie* de Pauly-Wissowa, III, p. 1249) se demande si le caractère virginal de *Caelestis* n'a pas été un emprunt aux Africains. Il fait observer qu'une Athéna libyenne, divinité guerrière dont parle Hérodote (IV, 180), était vierge.

5. *L. c.* On lit dans Tertullien (Apol., 24) : « Unicuique provinciae... suus deus est, ut Syriae Astartes.... ut Africae Caelestis ». La différence des cultes parait faire oublier à Tertullien l'identité des déesses.

6. Cumont, *l. c.*

7. *C. I. L*., VIII, 1424. *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. CCI ; 1917, p. 96, nos 4 et 5. Conf. *C. I. L*., III, 10407; Martianus Capella, I, 58.

8. *L. c*.

d'une Junon dont le séjour de prédilection est Carthage déesse vierge qu'un lion transporte à travers le ciel[1].

Caelestis exerce une influence bienfaisante sur la fécondité de la nature. Elle provoque les pluies qui font croître les moissons[2] ; une inscription lui donne l'épithète de *spicifera*[3], « porteuse d'épis ». Maîtresse du ciel, — ce qu'indique son nom, — elle est spécialement une divinité lunaire, — ce que laisse supposer une dédicace africaine invoquant *Diana Caelestis*[4] ; ce qu'affirme nettement Hérodien[5]. Elle est quelquefois appelée *Fortuna*[6], nom qui la rapproche des Tychés, portant une couronne tourelée, comme de la déesse des bandeaux sacerdotaux[7]. Elle même porte cette couronne[8]. Enfin, comme Astarté et la Junon punique, elle est une divinité guerrière : une inscription de Tunisie mentionne sa cuirasse[9].

La question est de savoir si Tanit Pené Baal et Ashtart, identifiées l'une et l'autre avec Héra-Junon à l'époque punique, appelées l'une et l'autre *Caelestis* à l'époque romaine, étaient deux noms d'une seule déesse pour les Carthaginois eux-mêmes[10].

1, Voir aussi *C. I. L.*, VIII, 16810 = 4635, où la Junon invoquée est certainement *Caelestis*. Un bas-relief trouvé en Tunisie représente une déesse qui chevauche un lion, animal consacré à *Caelestis*, et qui est flanquée de deux paons, oiseaux de Junon (M. Alaoui, Suppl., p. 69, n° 1136). C'est donc *Iuno Caelestis*.

2. Tertullien, Apol., 23 : « pluviarum pollicitatrix ». Conf. *C. I. L.*, VIII, 16810.

3. *C. I. L.*, VII, 739.

4. *C. I. L.*, 999 (de Carthage). Il n'est pourtant pas certain que cette Diana *Caelestis* soit identique à *Caelestis*, à *Iuno Caelestis*. Elle se retrouve en Italie *C. I. L.*, V, : 5765 ; XIV, 3536.

5. *L. c*. A Dougga, l'enceinte du temple de Caelestis a la forme d'un hémicycle, ce qui est peut-être une allusion au croissant lunaire : Cagnat, Gauckler et Sadoux, *Les temples païens de la Tunisie*, pl. XII. On a trouvé en Afrique plusieurs images dune déesse accompagnée d'un croissant (Audollent, *Carth. rom*., p. 379, 380; etc.). Ce peut être Caelestis, mais aucune inscription, ne le prouve.

6. *C. I. L.*, VIII, 6943 : « Fortunae Caelestis sacrum ». M. Audollent (*l. c.*, p. 376, n. 2) propose de lire *Caelesti*. Philastrius, *De haeresibus*, 15 : « Fortunam Caeli,... quam et Caelestem votant in Africa ».

7. Voir p. 259.

8. Babelon, *Mélanges numismatiques*, IV (1912), pl. IX, fig. 2-9. *Caelestis* est appelée « urbium conditrix » sur une inscription : C. I. L., VII, 759.

9. *C. I. L.*, VIII, 993 (= 12454). Conf. peut-être ibid., 12501; Audollent, *l. c*. p. 384.

10. Pour l'identification, voir, entre autres, Maury, dans Creuzer et Guigniau,

Les mots *Ashtart* et *Tanit* n'étaient point synonymes : la dédicace à Ashtart et à Tanit du Libanon le prouve. Elle ne prouve pas, cependant, que l'appellation Tanit Pené Baal, où le sens précis de Tanit est aussi incertain que celui de Pené Baal, n'ait pas été appliquée à la grande déesse phénicienne Ashtart. Il est vrai qu'aucune des rares inscriptions carthaginoises qui mentionnent Ashtart ne nous montre son nom accolé à celui de Tanit Pené Baal[1]. Mais on trouverait sans peine des sanctuaires chrétiens où des centaines d'ex-voto s'adressent à une Notre-Dame, sans faire mention de Sainte-Marie, de la sainte Vierge. — Tanit Pené Baal n'a pas toujours été appelée *Caelestis* à l'époque romaine, puisque *Nutrix* et *Ops* paraissent aussi la représenter. Les Africains qui, hors de Carthage, lui donnaient l'un de ces deux noms, ont-ils voulu réserver celui de *Caelestis* à Ashtart ? Ils se seraient souvenus que, jadis, les deux déesses avaient été distinctes. Mais ce n'est assurément pas la seule explication que puisse comporter cette diversité de vocables. — Les noms théophores dans lesquels entre le terme *Tanit* sont très peu nombreux à Carthage, où Tanit Pené Baal était au premier rang des divinités; au contraire, *Ashtart* tient une large place dans l'onomastique. N'en peut-on pas conclure qu'en réalité Tanit Pené Baal y est présente sous le nom d'Ashtart ? Mais cette Tanit y figure peut-être d'une autre manière : le titre *Milkat*, « la Reine », qui est fréquent, lui conviendrait bien (comme, du reste, à Ashtart).

Religions de l'antiquité, II, 3, p. 1030 ; Berger, *Gaz. archéol*., 1876, p. 122, et 1880 ; p. 24 ; Audollent, 1. c., p. 370. Contre : Ed. Meyer, *Lexikon* de Roscher, I, p. 2871 ; Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, III, p. 186, n. 6 ; Dussaud, *Journal des Savants,* 1907, p. 42 ; Baudissin, *Adonis*, p. 262, 268, 270, 273 (n. 5). Movers a voulu distinguer : 1°) Tanit, l'Astarté sidonienne, puis carthaginoise, vierge et guerrière, déesse de la lune ; 2°) l'Astarté voluptueuse de Tyr, déesse de la planète Vénus (article *Phönizien*, dans l'*Allgemeine Encyklopädie* d'Ersch et Gruber, 3e section, 24e partie, p. 386-7). Ce sont là des rêveries.

1. Un ex-voto à Tanit pend Baal est dédié par une femme qui était au service d'Ashtart (C. I. S., 263 ; conf. *supra*, p. 251). Il n'est pas impossible, mais il est, peu vraisemblable que les deux appellations s'appliquent à la môme déesse (conf. Baethgen, *Beiträge*, p. 36-37).

On voit donc que les arguments contre ou pour l'identité ne valent guère mieux les uns que les autres. Souhaitons que des faits nouveaux éclairent ce problème. En tout cas, s'il s'agit de deux déesses, elles se ressemblaient tellement qu'elles furent confondues par les étrangers et, plus tard, par les Africains, par les habitants de la seconde Carthage. L'indigence des documents dont nous disposons ne nous a pas empêchés de constater les caractères communs qui auraient justifié la confusion.

Tanit Pené Baal n'était apparemment qu'une forme africaine d'Astarté[1]. Sous cette forme, la déesse fut la protectrice spéciale de Carthage, d'où son culte se répandit. Tout en gardant les traits essentiels d'Astarté, elle en avait peut-être acquis de nouveaux. Il est douteux qu'en Orient, Astarté ait été maîtresse de la lune, mais Tanit a pu le devenir et *Caelestis* le fut incontestablement.

A côté de Tanit, l'Astarté de Tyr, amenée à Carthage par les premiers colons, put conserver un temple particulier, où on l'aurait adorée selon les anciens rites, où les Tyriens qui passaient par la ville africaine, qui y élisaient domicile, auraient porté volontiers leurs hommages. Dans certains lieux de l'Occident, surtout dans quelques vieilles colonies fondées par Tyr, cette Astarté ne se transforma peut-être pas, ou bien elle subit d'autres transformations qu'à Carthage. Malgré la diversité des cultes et même quelque désaccord dans les croyances, on n'aurait pas oublié l'unité primordiale d'Ashtart et de Tanit Pené Baal ; on l'aurait indiquée aux étrangers, qui l'auraient en quelque sorte rétablie par l'attribution aux deux déesses du nom d'Héra ou de Junon.

Dans le traité d'Hannibal, le δαίμων Καρχηδονίων, la divinité tutélaire des Carthaginois, figure en tête de la seconde

1. Je ne vois pas pourquoi l'on admettrait (Baudissin, *Adonis*, p. 267 ; *contra* : Dussaud, l. c.) qu'Ashtart était la mère de Tanit Pené Baal, elle-même déesse mère.

triade du serment[1]. Les érudits croient généralement[2] qu'il faut y reconnaître Tanit Pené Baal, à laquelle cette appellation eût, en effet, convenu[3]. Cependant une objection assez forte a été présentée[4]. Pourquoi Tanit, déesse principale de Carthage, serait-elle invoquée après trois autres dieux, Zeus, Héra et Apollon ? Et n'est-ce pas elle qui est désignée ici sous le nom d'Héra ? Nous ne voyons pas le moyen d'écarter la difficulté d'une manière vraiment satisfaisante. On pourrait se demander si la première triade n'énumère pas les principales divinités de Tyr, métropole de Carthage[5] : Héra serait Ashtart. Mais alors Héraclès, avec lequel Melqart, « le Roi de la ville » de Tyr est toujours identifié, devrait figurer dans la première triade, et non dans la seconde. Ou bien Tanit Pené Baal est-elle invoquée deux fois dans le serment, d'abord sous le nom d'Héra, puis sous celui de δαίμων Καρχηδονίων ? Mais l'hypothèse d'une double mention n'est guère plausible. Pourtant, si ce « démon » n'était pas Tanit, nous ne saurions dire qui il a pu être. A moins qu'il ne s'agisse d'un dédoublement de la déesse, d'une Fortune, analogue à celles des cités phéniciennes[6].

C'est probablement à Tanit Pené Baal que se rapporte un

---

1. P. 223.

2. Par exemple (après Movers et Maury), Berger, *Journ. asiat*., 1877, I, p. 155 ; V. Bérard, *Origine des cultes arcadiens*, p. 261 ; Audollent, l. c., p. 370 ; Usener, *Rheinisches Museum*, LVIII, 1903, p. 18 ; Baudissin, *Adonis*, p. 273 (n. 5) et 285.

3. Salvien (*Gubern*. Dei, VIII, 2, 9) appelle la déesse Céleste « Afrorum daemonem » Il ne faut pas parler ici du *Genius Garthaginis* de l'époque impériale. C'était un dieu romain, distinct de *Caelestis*, par conséquent de Tanit : voir Audollent, p. 377, n. 9 ; Dussaud, l. c.

4. Vassel, *C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 267.

5. Winckler (*Altorientalische Forschungen,* I, p. 443) croit que ce sont les dieux de Sidon.

6. Conf. p. 259. Nous n'avons cependant aucun indice que ce dédoublement ait eu lieu à Carthage. — M. Vassel (*l. c*., p. 263 et suiv.) est disposé à admettre un dieu *Qart* (« la Ville »). Mais dans les noms théophores qu'il allègue, QRT parait bien être une abréviation, pour MLQRT, *Melqart*. Je ne sais comment expliquer le nom d'homme Καρθάλων (Polybe, I, 53, 2 ; Diodore, XXIII, 18, 2, et XXIV, 1, 7 ; Appien, *Hann*., 49, et Lib., 68 et 74). *Karthalo*, ou plutôt *Karthalon* (Justin, XVIII, 7, 7 ; Tite-Live, XXII, 15, 8 ; XXII, 58, 7 ; XXVII, 16, 5). Ce nom parait contenir *alôn*, « dieu ». Il ne se retrouve pas dans les inscriptions puniques, ce qui est assez étonnant.

passage d'Appien[1], où un Carthaginois supplie les Romains d'épargner, en même temps que la ville, la βουλαία θεός, la déesse qui préside aux conseils.

Après avoir raconté le suicide d'Élissa, Justin ajoute[2] : « Elle fut honorée comme une déesse, tant que Carthage demeura invaincue ». Si cela est vrai, le « démon des Carthaginois » aurait pu être la fondatrice de la cité, la princesse tyrienne admise aux honneurs divins. Mais nous avons de fortes raisons de douter de l'existence d'Elissa[3]. On a supposé que le culte auquel Justin fait allusion s'adressait à une véritable déesse, regardée comme la fondatrice de la ville dont elle était la patronne : à Tanit Pené Baal ou à Astarté. L'héroïne légendaire est appelée en général Dido, et non Élissa. De ce nom *Dido*, on a proposé des étymologies sémitiques et même une étymologie grecque, qui permettraient de l'appliquer à une divinité. Il ne nous semble pas nécessaire de revenir sur ces hypothèses, dont nous avons déjà parlé[4], et encore moins d'en ajouter d'autres.

Les déesses grecques Déméter et Coré furent adoptées par les Carthaginois au début du IVe siècle[5]. Il est probable qu'ils leur donnèrent des noms puniques, — à Rome, Déméter reçut le nom latin de Ceres ; — peut-être se servirent-ils de ceux d'Ashtart et de Tanit, en y joignant quelque complément[6]. D'autre part, la déesse représentée sur leurs monnaies devait être, dans leur pensée, Tanit Pené Baal : or cette figure a été copiée sur des monnaies syracusaines, qui représentent tantôt Coré, tantôt Aréthuse[7]. Y eut-il, comme on l'a soutenu, une entière fusion de Déméter et de Coré avec deux divinités

1. *Lib*., 84.
2. XVIII, 6, 8 : « Qua ni diu Karthago invicta fuit, pro dea cul la est ».
3. Voir t. I, p. 384 et suiv.
4. *Ibid*., p. 393.
5. Voir *infra*, p. 346.
6. Voir p. 347.
7. Conf. t. II, p. 325, 326.

puniques, dont l'une aurait été Tanit Pené Baal[1] ? Je ne suis pas disposé à le croire. Le culte de Déméter et de sa fille, quand il fut introduit à Carthage, y fut célébré selon les rites grecs. Ce fut sous cette forme qu'il se propagea dans l'Afrique du Nord, où nous le retrouvons aux premiers siècles de notre ère[2]. On s'est demandé[3] si les *Cereres*, mentionnées dans de nombreuses inscriptions latines, n'étaient pas la Déméter grecque et Tanit Pené Baal. Mais rien ne montre que la grande déesse de Carthage ait été assimilée par les Romains à Ceres[4] ; l'équivalent ordinaire était *Iuno*. Ce que nous savons du culte de ces *Cereres* rappelle celui de Déméter et de Coré, non celui de Tanit[5]. Les *Cereres* qui sont quelquefois associées à Pluton[6] ne peuvent être que Coré-Perséphone, épouse de Pluton, et la mère de Coré. Ce pluriel doit sans doute s'expliquer partout de la même manière : autrement, l'on ne retrouverait en Afrique que peu de traces de Coré, qui y vint pourtant avec Déméter.

---

1. Sur cette question, voir Clermont-Ganneau, *Études d'archéol. orientale*, I, p. 151-2 ; le même, *Rec. d'arch, or*., III, p. 186-8 ; Audollent, dans *Assoc. franç. pour l'avancement des sciences*, Tunis, 1896, II, p. 802-7 ; en sens contraire, Gsell, *Mél. de l'École de Rome*, XVI, 1896, p. 447-8 ; XVIII, 1898, p. 90-91 ; XX, 1900, p. 95 (à corriger d'après ce qui suit). Bibliographie plus complète *apud* Merlin, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 354, n. 4.

2. Toutain, *Cultes*, 1re partie, I, p. 330-1.

3. Audollent, dans *Mélanges Cagnat* (Paris, 1912), p. 339 et suiv.

4. Dans Virgile (*Enéide*, IV, 58-59), Didon et Auna offrent des sacrifices

« Legiferae Cereri, Phoeboque, Patrique Lyaeo,
Iunoni ante omnes, cui vincla iugalia curae ».

Selon M. Baudissin (*Adonis*, p. 304), Cérès représenterait ici Tanit Pené Baal, et Junon, Astarté. Il se peut que Virgile ait voulu mentionner des divinités qui furent vraiment adorées à Carthage. Mais ne s'agit-il pas de la Déméter grecque, qui y fut introduite au de but du IVe siècle ? Comme Servius le remarque, l'expression *Ceres legifera* répond à Δημήτηρ Θεσμοφόρος (conf. P. Foucart, Les *mystères d'Éleusis*, p. 62). Le poète ne se serait pas fait scrupule de commettre un anachronisme, à supposer qu'il s'en soit rendu compte. Il ne faut pas chercher une exactitude rigoureuse dans ce passage, qui attribue à la Junon phénicienne le rôle de la Iuno pronuba des Romains.

5. Noter en particulier que, dans l'Afrique septentrionale comme ailleurs, on immolait à Déméter-Cérès des porcs (conf. p. 44), victimes que les Phéniciens n'offraient pas à leurs dieux (Porphyre, *De abstin. ab esu animal*., I, 14 ; conf. Silius Italicus, III, 22-23).

6. *C. I. L*., VIII, 1838 = 16498 (j'ai vu cette inscription : il y a Plutoni), 16693.

Il est vrai que Tertullien[1] parle d'une Ceres africana, qu'on a voulu opposer à la *Ceres graeca* d'une inscription de Tunisie[2]. Mais les indications qu'il donne au sujet des prêtresses de la « Cérès africaine » attestent que celle-ci était en réalité la Déméter grecque[3]. Quoiqu'on n'eût pas oublié son origine, cette divinité, adorée depuis six siècles en Afrique et peu répandue dans les autres provinces latines de l'Empire, pouvait être qualifiée d'africaine. Elle n'en resta pas moins distincte de la grande déesse punique : une dédicace s'adresse à *Caelestis* et à *Ceres*[4].

Dans une série de monuments figurés, recueillis en Occident, surtout en Afrique et en Sardaigne, on reconnaît, soit avec certitude, soit avec vraisemblance, Astarté ou Tanit Pené Baal. Ces images, qui se répartissent sur plusieurs siècles, avant et après la chute de Carthage, offrent des types très divers.

Parfois, la déesse est nue. Sur une stèle[5] et des bijoux[6] trouvés en Sardaigne, elle se tient debout, les deux mains portées à ses seins, qu'elle presse comme pour en faire jaillir le lait nourricier. Nous n'avons pas à rechercher où ce motif fut inventé et comment il se propagea en Orient. Peut-être, en Sardaigne, a-t-il été copié sur des modèles apportés de Chypre, où il fut en grande faveur[7] : statuettes en terre cuite[8] ou autres

1. *Ad uxorem*, I, 6. *De exhortatione castitatis,* 13.

2 C. I. L., VIII, 10564 = 14381.

3. Conf., avec ces deux passages de Tertullien, Lucien, *Timon*, 17 ; Juvénal, VI, 50.

4. C. I. L., VIII, 27430. Un Romain d'Afrique fut prêtre de Cérès et d'Esculape (*ibid*., 14447), comme un autre le fut de Caelestis et d'Esculape (*ibid*., 16417). Mais cela ne suffit pour prouver l'identité de Cérès et de Caelestis.

5. A Nora. Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 230, n° 62, pl. XXII, fig. 2, d.

6. Perrot et Chipiez, III, p. 828, fig. 589 ; la tête de la déesse est surmontée d'un attribut égyptien. Ces bijoux, plaques d'or estampées qui formaient des éléments de colliers, ont été recueillis ou grand nombre : ils ont dû être fabriqués sur place.

7. Voir, entre autres, Perrot, III, p. 450, fig. 321 ; p. 555, fig. 379 et 380.

8. Des figurines représentant ainsi la déesse ont été trouvées en Sardaigne, où elles ont été soit importées, soit fabriquées d'après des modèles venus d'Orient, ou dans des moules de même provenance. *Voir* supra, p. 66, n. 3.

objets. La stèle prouve qu'il avait conservé sa signification religieuse. On ne l'a pas encore rencontré à Carthage[1]. Sur un autre ex-voto sarde, la déesse nue tient des deux mains un disque, qu'elle appuie contre son corps[2]. Un disque semblable est tenu par une femme vêtue d'une longue robe, soit une divinité, soit une simple mortelle, sur des monuments et de menus objets découverts en Sardaigne et à Carthage : stèles fabriquées dans l'île[3], statue funéraire de Carthage[4], terres cuites[5], etc.[6]. Qu'est ce disque ? La pleine lune[7] ? Il fournirait alors un argument à ceux qui croient qu'Astarté fut de bonne heure une déesse lunaire : les terres cuites datent du VIIe ou du VIe siècle. Il convient d'ajouter qu'elles sont de style grec archaïque; si elles ont été fabriquées par des Grecs, comme on n'en peut guère douter, elles ne représentent pas une déesse phénicienne et il n'est pas probable que le disque soit la lune[8]. Est-ce un tambourin[9] ? un gâteau rond[10] ?

---

1. Il y à peut-être un souvenir de ce motif traditionnel dans des aiguières découvertes à Collo : voir p. 65.

2. Patroni, *l. c.*, p. 241, n° 75, pl. XXII, fig. 2, e.

3. Perrot, III, p. 253, fig. 193 ; p. 310, fig. 233. Patroni, *l. c*., p. 240-1, nos 69-74, pl. XXIII, fig. 2, *c* et *d*.

4. Boulanger, *M. Lavig*., Suppl., I, p. 5, pl. I, fig. 2 (femme qui tient le disque d'une seule main). Une autre statue funéraire (*ibid*., pl. I, fig. 3) tient un objet arrondi, qui n'est pas un disque plat, mais qui ressemble à un couvercle bombé et muni d'un bouton. Ou a sans doute voulu représenter un coffret à encens.

5. Voir *supra*, p. 67, n. 4. Dans l'île d'Ibiça, figurines plus récentes, qui sont très probablement de fabrication locale : Roman, *Islas Pythiusas*, pl. VI, fig. 1 ; pl. VIII, fig. 1.

6. Plaquette d'ivoire, à Carthage : Babelon et Reinach, *Bull. archéol. du Comité*, 1886, p. 26 et pl. I ; Perrot, III, p. 819, fig. 617.

7. Perrot (III, p. 451) y voit soit le disque lunaire, soit un tympanon.

8. Sur la grande figurine mentionnée p. 67, n. 4, le disque est peint en rouge : il est à croire que, si c'était la lune, on ne lui aurait pas donné cette couleur.

9. Conf. peut-être Perrot. III, p. 470, fig. 343 : figurine qui a dû être fabriquée dans l'île de Chypre ; la façon dont cette femme tient le disque prouve que c'est un tambourin. De Ridder, *Collection de Clercq*, V, p. 36, n° 4, pl. IV (statuette de Chypre) : c'est un tambourin que le personnage tient des deux mains sur sa poitrine.

10. Conf. une statue africaine de l'époque romaine, où le disque parait bien être une galette : Cagnat, *Musée de Lambèse*, p. 45, pl. III, fig. 2.

A Hippone, sur la côte algérienne, a été exhumée une stèle[1] qui doit être postérieure à la destruction de Carthage[2], mais qui, par le mode d'exécution[3] comme par le sujet, se distingue des ex-voto des premiers siècles de notre ère. On y voit une femme, ne portant pour tout vêtement qu'un voile, jeté sur la tête ; elle tient une couronne et une branche de grenadier, emblème de fécondité ; elle est accompagnée d'un croissant et d'un astre[4]. Il faut rapprocher de cette image une stèle de Saint-Leu (près d'Oran)[5] qui peut dater des environs de l'ère chrétienne : une femme nue y tient de ses deux mains un voile qui se recourbe au-dessus de sa tête. Dans l'art grec, auquel la civilisation punique a fait tant d'emprunts, le motif du voile déroulé en demi-cercle désigne souvent les divinités du ciel. Nous reconnaîtrons donc ici la déesse que les Latins appelèrent Caelestis.

La maîtresse du ciel semble avoir été quelquefois représentée par les Phéniciens avec des ailes, deux ou quatre[6]. Peut-être est-ce Tanit Pené Baal qui apparaît sur un ex-voto de Carthage dont nous avons déjà parlé[7] : munie d'une paire d'ailes, elle tient un croissant, qui, de ses cornes dressées, entoure un petit disque.

Sur le couvercle d'un sarcophage, déposé dans un caveau du IIIe siècle, a été sculptée l'image de la morte[8]. Cette Carthaginoise tient une colombe, animal consacré à Astarté. Elle est

---

1. Berger, *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 221-2 et figure.

2. Le croissant s'y présente dressé, et non retourné, comme sur les stèles puniques de Carthage.

3. L'image est gravée, non sculptée.

4. On signale une femme nue sur deux autres stèles trouvées à Hippone Leroy, *Notice sur Hippone* (Bône, 1903), p. 39 et 60.

5. Doublet, *Musée d'Alger*, p. 64-63, pl. III, fig. 4.

6. C'est probablement elle qui se voit sur une coupe d'argent du VIIe siècle, découverte en Italie : Clermont-Ganneau, *L'imagerie phénicienne*, p. 89 et pl. I ; Perrot, III, p. 759, fig. 543. — Déesse ailée, sur un scarabée qui a été recueilli dans une vieille tombe de Carthage : Delattre, *Rev. archéol.*, 1890, I, fig. à la p. 13.

7. P. 250. Représentée à mi-corps ; vêtue.

8. Voir p. 208, n. 6.

coiffée de la dépouille d'un oiseau de proie. Deux grandes ailes, attachées à ses hanches, enserrent en se croisant le bas de son corps. Ce n'est pas là le costume ordinaire d'une mortelle. On l'a montrée semblable à celle dont elle était la prêtresse et qu'elle devait remplacer dans certaines cérémonies. La manière dont les ailes sont disposées rappelle des images d'Isis et d'autres divinités égyptiennes[1]. La dépouille d'oiseau était une coiffure donnée par les Égyptiens à leurs déesses et à leurs reines, qu'ils regardaient comme des déesses. Nous la retrouvons en Phénicie, sur la tête de la maîtresse de Gebal, une Astarté figurée en Isis-Hathor[2].

Le sarcophage de la prêtresse prouve, croyons-nous, que les Carthaginois se sont, eux aussi, inspirés parfois de l'art égyptien, quand ils ont voulu représenter Astarté ou Tanit Pené Baal. C'est peut-être encore la grande déesse phénicienne qui s'offre avec des attributs égyptiens sur un groupe de monnaies dont la plupart présentent des lettres puniques, monnaies antérieures à la chute de Carthage[3] ; sur d'autres, à légendes puniques ou latines, qui furent frappées plus tard à Cossura (Pantelleria)[4].

---

1. Il y a lieu cependant de se demander si ces ailes vont censées appartenir à la femme représentée, ou si elles ne sont pas la dépouille, vraie ou imitée, d'un grand oiseau dont cette femme aurait enveloppé son corps, de même que la dépouille d'un oiseau couvrait sa tête.

2. C. I. S., I, pl. I du t. I.

3. Müller, Numism., III, p. 176-7 (nos 284-290) ; Suppl., p. 81 (n° 290 a) : la tête est coiffée d'une dépouille d'oiseau et surmontée d'un disque que flanquent deux cornes de vache. M. Babelon croit que ces monnaies ont été frappées par Carthage (voir supra, p. 9, n. 1); en tout cas, on en connaît un exemplaire antérieur à la destruction de cette ville : Bull. archéol. du Comité, 1893, p. 116.

4. A. Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta*, etc., p. 24-25 ; planche, fg. 13 et suiv. : déesse avec un serpent au-dessus du front; avec un disque solaire, flanqué de deux serpents et de deux plumes. M. Mayr (l. c., p. 29) croit que c'est une Astarté en Isis. — Sur une monnaie de Malte (Mayr, p. 9 ; planche, fig. 5), une tête de femme porte des attributs d'Isis. On se demande si ce n'est pas une Astarté (Mayr, *Die Insel Malta*, p. 125 ; Baudissin, *Adonis*, p. 201). Mais ce pourrait bien être une véritable Isis : d'autres images monétaires paraissent attester le culte à Malte, dans les deux derniers siècles avant notre ère, de divinités proprement égyptiennes : voir *infra*, p. 341.

Des statues en terre cuite, découvertes à Bir bou Rekba, près d'Hammamet, datent de l'époque romaine. Mais elles ont été placées dans un sanctuaire qui fut élevé à Baal et à Tanit Pené Baal, comme nous l'apprend une dédicace en langue punique. Plusieurs d'entre elles représentent une divinité étrangère au panthéon gréco-romain[1]. C'est un être monstrueux, à tête de lion[2], à corps de femme[3], avec deux grandes ailes, qui, comme dans la statue de la prêtresse, forment une gaine autour des jambes. Cette déesse léontocéphale était certainement adorée au milieu du Ier siècle avant notre ère : elle se voit sur des deniers frappés par Q. Caecilius Metellus Pius Scipio, qui était alors le chef du parti pompéien en Afrique[4]. Elle tenait donc une place importante dans les croyances de cette contrée. L'image monétaire est accompagnée de trois lettres, sans doute les initiales de trois mots, GTA, dont le sens est incertain : on les a interprétées *G(enius) t(errae) A(fricae)*. Une déesse de la vallée du Nil, Sekmet, était figurée de cette manière, avec un corps de femme et une tête de lionne. Mais, si le type a été emprunté à l'art égyptien, il est à croire qu'il se rapporte ici à une divinité phénicienne, ou adoptée par les Phéniciens. Le lion fut mis en relation fort étroite avec différentes déesses de l'Asie occidentale, Cybèle, Atargatis, Ishtar, etc.[5]. Nous pouvons supposer

---

1 Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu* (Paris, 1910), p. 7, 16-17, 44-47, pl. III ; conf. Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéol. romaine*, I, p. 240, fig. 229. Il y avait au moins cinq exemplaires. Des fragments d'une statue en terre cuite, représentant la même divinité, ont été trouvés récemment dans un sanctuaire de la région de Ghardimaou : Carton, C. r. Acad. Inscr., 1918, p. 340.

2. Un objet arrondi surmontait jadis la tête. C'était sans doute un disque, tel qu'on le voit sur les monnaies de Métellus dont nous allons parler.

3. La main gauche tient un petit vase.

4. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, I, p. 280, n° 51 et fig. ; conf. ibid., II, p. 135, n° 21.

5. Voir, entre autres, de Vogüé, *Mélanges d'archéol. orientale*, p. 45. Pour Ishtar, Dhorme, *La religion assyro-babylonienne*, p. 88. On voit un lion au revers de monnaies qui furent frappées par les Carthaginois en Sicile et dont la face représente une déesse coiffée d'un bonnet (Müller, *Numism.*, II, p. 75-70, nos 16-17). Cette déesse est soit l'Astarté phénicienne, soit la divinité, peut-être d'origine orientale, que l'on adorait sur le mont Éryx, et à laquelle les Phéniciens donnèrent le nom d'*Ashtart* (voir p. 348).

qu'à une époque très lointaine, de véritables lionnes avaient été les formes visibles de ces déesses. Puis celles-ci auraient reçu une forme humaine, et l'animal serait devenu leur compagnon : c'est là un fait que l'on constate dans diverses religions. Des monuments assyriens et hittites nous montrent la divinité debout sur le dos du quadrupède[1]. Les Phéniciens ont adopté ce motif[2] ; ils l'ont transporté en Afrique, où nous le retrouvons dans le sanctuaire de Bir bou Rekba : outre les exemplaires de la déesse léontocéphale, les fouilles ont mis au jour une sculpture en terre cuite représentant un lion, sur lequel est dressée une femme, aujourd'hui fort mutilée[3]. Plus tard, la divinité fut assise sur l'animal. A l'époque romaine, Cybèle et Atagartis chevauchent un lion. De même, l'Africaine *Caelestis*[4]. Le lion qui lui appartient a pu appartenir auparavant à Astarté[5], à Tanit Pené Baal. Les preuves manquent pour affirmer qu'Astarté a été figurée entièrement en lionne, à une époque où l'on aurait regardé l'animal comme une manifestation de la déesse. Mais, sur un bas-relief d'Edfou, en Égypte, elle apparaît avec une tête de lionne[6]. On sait combien les Égyptiens, dans leurs images divines, ont usé de ce compromis entre la forme

1. C'est ainsi que les Égyptiens ont représenté une déesse qui a été adorée en Syrie par les Hittites et qui était apparentée à Astarté. Elle se tient debout sur un lion. Voir W.-M. Müller, *Asien und Europa nach altägypt. Denkmäler*, p, 314-5 ; Maspero, *Hist. ancienne*, II, fig. à la p. 159.

2. Stèle trouvée à Amrit, près d'Arad ; elle porte une inscription phénicienne Perrot, III, p. 413, fig. 283 ; de Clercq, *Collection de Clercq*, II, pl. XXXVI.

3. Merlin, *Le sanctuaire,* p. 9-10, 47-48, pl. VI, fig. 2. Sur le dos de la déesse, est tracée une inscription latine commençant par les lettres C A S, que M. Merlin propose d'interpréter *C(aelesti) A(ugustae) s(acrum).*

4. Apulée, *Metam*., VI, 4 (conf. supra, p. 262-3). Monnaies de Septime Sévère et de Caracalla, pourvues d'une inscription attestant qu'il s'agit de la déesse protectrice de Carthage : Babelon, *Mélanges numismatiques*, IV, p. 114-6, pl. IX, fig. 2-9. C. I. L., VII, 759. Allusion dans Tertullien, Apol., 12.

5. C'est probablement Astarté qui chevauche un lion sur une monnaie de Sidon, datant de l'Empire romain : Babelon, *Monnaies grecques de la Biblioth. nationale, Perses Achéménide*s, p. 269, n° 1852, pl. XXXIII, fig. 7 (« Cybèle chevauchant un lion »).

6. Surmontée d'un disque. E. Naville, *Textes relatifs au mythe d'Horus recueillis dans le temple d'Edfou,* pl. XIII (et p. 17). C'est une couvre de l'époque ptolémaïque, mais l'artiste a dû se conformer à un type ancien.

animale et la forme humaine. Il n'est pas trop téméraire d'admettre que des Phéniciens, les imitant, ont représenté de la même manière leur grande déesse[1], et de donner le nom d'Astarté ou de Tanit aux statues de Bir bou Rekba.

Le plus souvent, cependant, les modèles ont été empruntés à l'art grec. On peut même se demander si des couvres purement grecques, images de divinités grecques, n'ont pas tenu lieu d'images d'Astarté : telles ces figurines en terre cuite, des VIIe-VIe siècles, qui se rencontrent dans des tombes, à Carthage et en Sardaigne, comme en Phénicie et en Chypre : Aphrodites tenant une colombe, déesses voilées assises sur un trône[2] ; peut-être aussi certaines de ces statues dont des villes de Sicile furent dépouillées à la fin du Ve siècle. Les originaux grecs furent copiés à leur tour, avec plus ou moins d'habileté. Des céramistes fabriquèrent pendant longtemps des divinités assises, reproduisant les terres cuites ioniennes[3]. Ils firent des déesses, coiffées d'une haute couronne, enveloppées d'un large voile, parées d'un lourd collier[4], imitations informes qui ont sans doute reçu le nom d'Astarté. Une statue de Solonte a pu être cette Astarté, assise sur un trône que flanquent deux sphinx[5]. Le motif de la déesse trônant, *Ops* ou *Caelestis*, s'est maintenu en Afrique sous l'Empire romain[6]. Au même temps appartiennent

1. Un dieu asiatique, le Cronos mithriaque, a été aussi représenté avec un corps humain et une tête de lion : Cumont, *Textes et monuments relatifs aux mystères de Mithra*, I, p. 75 et suiv.

2. Voir p. 66-67.

3. P. 67, n. 7.

4. P. 69, n. 6.

5. Perrot, III, p. 425-6, flg. 300-1. Cette statue est très mutilée. Le motif de la divinité sur un trône flanqué de sphinx a été importé d'Orient : conf. infra, p. 301, n. 1. — A Carthage, on a recueilli des fragments de figurines en terre cuite, représentant une déesse coiffée d'un bonnet pointu, assise sur un trône : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, fig. à la p. 589 ; Boulanger, *M. Lavig.*, Suppl., I, p. 29-30, pl. V, fig. 2. Peut-être sont-ce des images d'Astarté.

6. *M. Alaoui*, Suppl., p. 167-8, nos 299 et suiv., pl. XCIII, fig. 1 et 2 (entre deux sphinx). Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLVIII (même observation). Le même, C. r. Acad. Inscr., 1917, p. 68 (idem). Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 16-17, 82-3 ; pl. I, fig. 2, et pl. XI, fig. 8. De Pachtere *Musée de Guelma*, p. 50 pl. II, fig. 3. Etc.

quelques statues en marbre, en pierre, en argile, représentant une femme, debout ou assise, qui porte un très jeune enfant[1] : il est permis d'y voir des images de Nutrix. Mais nous n'avons pas la preuve que Tanit Pené Baal ait été représentée ainsi à l'époque punique[2].

Les dieux figurés sur les monnaies des cités phéniciennes de l'Occident devaient être ceux que l'on vénérait dans ces villes, qui en étaient les maîtres et les protecteurs. Nous croyons donc que la déesse des monnaies de Carthage est Tanit Pené Baal[3] on sait qu'elle est copiée sur des effigies syracusaines[4]. Des monnaies, qui furent frappées plus tard en d'autres lieux, offrent une tête féminine diadémée[5], ou voilée[6], ou tout à la fois diadémée et voilée[7] ; ou bien couronnée d'épis, avec ou sans voile[8] ; couronnée de myrte[9] ; coiffée, comme les Tychés gréco-asiatiques[10], d'une couronne tourelée[11]. Peut-être toutes ces têtes, qui rappellent, de près ou de loin, des types grecs, sont-elles des images d'Astarté, patronne de cent cités diverses. Divinité guerrière, elle a pu quelquefois être coiffée, d'un casque. J'ai déjà signalé une déesse lunaire casquée, sur une monnaie

1. Cagnat, *Musée de Lambèse*, p. 43, pl. III, fig. 2 (statue debout, en marbre). Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 83-84, pl. XI, fig. 2 (statue debout, en pierre). Merlin, *Le sanctuaire*, p. 20-21, 48-49, pl. IV (statue assise, en terre cuite; la femme allaite l'enfant qu'elle tient sur ses genoux). Voir aussi une stèle d'Henchir Mided : *Bull. archéol. du Comité,* 1901, p. 330, n° 17.

2. Au sommet d'une stèle de Carthage, on avait cru distinguer l'image d'une femme tenant un poupon ; amis il semble bien qu'elle tienne une fleur : *C. I. S*., 194, figure dans le texte et pl. XLVIII du t. I. D'ailleurs, il n'est pas prouvé que ce soit une déesse.

3. Conf. Meltzer, *Geschichte*, I, p. 131-2, 476.

4. P. 267.

5. Müller, *Numism*., II, p. 40, nos 1 et 4; p. 42, n° 5 ; p. 44, n° 10.

6. *Ibid*., III, p. 53, n° 63 (conf. *supra*, p. 254, n. 5); p. 67-68, nos 80-81; Suppl., p. 79, n° 233 a.

7. Monnaies de Malte : Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta*, etc., p. 8-10; planche, fig. 2-4, 7-10. Monnaies africaines : Müller, II, p. 51, n° 21 ; p. 58, nos 34 et 35 ; p. 167, nos 374-5 ; III, p. 48, n° 59 ; p. 52, n° 62.

8. Müller, III, p. 38, n°' 4,8, $9.

9. *Ibid*., III, p. 69, n° 82.

10. Et comme la déesse des bandeaux sacerdotaux africains : *supra*, p. 259.

11. Müller, II, p. 4-5, nos 6, 7, 10-12 ; p. 15, nos 28, 29 ; p. 23, nos 43-45 ; p. 50, n° 20 ; III, p. 60, 65, 138 (n° 311).

de l'île de *Gozzo*[1]. Une tête féminine, à la fois casquée et tourelée, se voit sur une monnaie à légende néo-punique de la vieille colonie phénicienne d'Oea (Tripoli)[2] : c'était, semble-t-il, une Astarté, qui fut du reste identifiée par les Romains avec Minerve[3].

IV

On sait que, sur plusieurs milliers de stèles, découvertes à Carthage, le nom de la Dame Tanit Pené Baal est suivi de celui du Seigneur (*adôn*) Baal[4] HMN[5] (nous examinerons tout à l'heure comment ce mot était prononcé). Le même dieu

1. Voir p. 254, n. 2.

2. Müller, II, p. 15, n° 30. Déesse casquée, mais sans tour, sur des monnaies de la même ville : *ibid*., p. 10, nos 34, 35; p. 20, n° 38. Voir aussi *ibid*., p. 35 (de Cercina ou de Gergis). Image analogue sur des monnaies de la ville phénicienne de Sexi, en Espagne : A. Heiss, *Description générale des monnaies antiques de l'Espagne*, pl. XLVI. Déesse dit type d'Athéna sur des monnaies qui furent frappées dans la Sicile punique, à Solonte (B.-V. Head, *Historia numoram*, 2° édit., p. 170), à Éryx (*ibid*., p. 139) et peut-être à Palerme (*ibid*.. p. 162).

3. Elle porte une égide, ornée d'une tète de Méduse, sur des monnaies frappées à Oea sous l'Empire : Müller, II, p. 16, nos 34 et 35 ; l'égide seule sur une autre monnaie d'Oea : *ibid*., n° 32. — La déesse guerrière qu'adoraient au Ve siècle les Libyens riverains du lac Triton (c'est-à-dire de la petite Syrie) et qu'Hérodote nomme Athéna, n'avait peut-être rien de phénicien (conf. Gsell, *Hérodote*, p. 188-9). Mais il n'est pas impossible qu'a l'époque romaine, quelques Astartés ou Tanits guerrières aient été appelées *Minerva* ; qu'on ait, par exemple, donné ce nom à une statue de Bulla Begin, pourvue d'ailes, coiffée à la fois d'un casque et d'une couronne tourelée, réunissant ainsi divers attributs de la grande déesse phénicienne : Merlin, *Le temple d'Apollon à Bulla Regio*, p. 13, pl. IV, fig. 3, et pl. VII, fig. 2 (il ne semble pas qu'il s'agisse ici d'une Athéna-Niké) ; conf., au même lieu, une statue analogue, mutilée : *ibid*., p. 10, pl. IV, fig. 2. En Grèce, des Athénas phéniciennes, adorées, dit-on, à Corinthe et à Thèbes, étaient peut-être des Astartés (à supposer qu'elles aient été vraiment d'origine phénicienne). Une inscription bilingue de l'île de Chypre (*C. I. S*., 95) appelle en grec Ἀθηνά une divinité que le texte phénicien nomme 'NT. Cette déesse Anat, qui parait avoir été introduite en Syrie par les Hittites, fut bien connue des Égyptiens et représentée par ceux-ci en guerrière. Elle fut adoptée par les Cananéens et les Hébreux, et aussi, comme celte inscription le prouve, par certains phéniciens. Mais rien n'indique qu'elle ait été importée dans les colonies phéniciennes d'Occident.

4. *Baal* est omis aux nos 404, 405, 3248 ; *adôn*, aux nos 378 et 954.

5. Baal Hammon est invoqué seul au n° 403. Il n'est pas certain que le n° 3244, où Tanit manque également, ait été trouvé à Carthage ; il est en écriture néo-punique.

est mentionné, seul ou précédant Tanit Pené Baal, sur de nombreuses stèles de Constantine, qui datent du second et du premier siècle avant notre ère[1]. Il figure seul sur une stèle d'Hadrumète[2] et sur des ex-voto de l'époque romaine, à écriture néopunique, trouvés à Dougga[3], Maktar[4], Henchir Mided[5], Sidi Ahmed et Hacheni[6], lieux situés dans la Tunisie centrale[7] ; à Guelma, dans l'Est de l'Algérie[8] ; à Oudjel, à l'Ouest de Constantine[9]. A Henchir Medeïna, dans la région du Kef, on a exhumé la dédicace, en écriture néo-punique, d'un temple qui lui fut consacré ; il y est appelé le Seigneur Baal HMN d'Althiburos[10] (c'était le nom de la ville antique).

En dehors de l'Afrique, il apparaît sur des inscriptions phéniciennes de Sardaigne[11], de Sicile[12], de Malte[13], c'est-à-dire dans des pays qui furent soumis à l'État punique. Notons cependant que, dans les deux inscriptions de Malte, l'alphabet est archaïque; on les a attribuées au VIe, et même au VIIe siècle[14]. Si l'estimation est exacte, ces stèles sont antérieures de plusieurs siècles à celles de Carthage : il serait donc douteux que

---

1. Berger, *Actes du XI° congrès des Orientalistes*, IVe section, p. 273-294 ; conf. *Rép. d'ép. sém*., I, 327-340. Chabot, *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 38-79, passim.

2. Euting, *Punische Steine,* p. 26, n° 9, pl. XXXIII (= Lidzbarski, *Handbuch der nordsem. Epigr*., p. 432, n° 3).

3. Carton, *Nouv. Arch. des missions,* VII, 1896, p. 411, n° 17, et Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 124. Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 44, et Chabot, *l. c*., p. 121.

4. Berger, *Journ. asiat*., 1886, 1, p. 335 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1890, p. 37. *M. Alaoui,* p. 62, nos 656-740, pl. XVIII. Chabot, *Journ. asiat.*, 1916, I, p. 88 et suiv.

5. *Rép*., I, 177.

6. *Ibid*., I, 304 et 306, où la mention du dieu n'est pas tout à fait certaine.

7. Voir aussi des stèles tunisiennes, dont la provenance exacte est inconnue Chabot, *Journ. asiat*., 1911, I, p. 151-2, nos 10 et 11.

8. Chabot, *ibid*., 1916, I, p. 84, 461 : II, p. 498 et suiv.

9. *Rép*., II, 783. — Peut-être aussi à Cherchel : Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 89, pl. II, fig. 4, où, après la mention de Baal, on pourrait restituer 'MN.

10. Berger, *Journ. asiat.*, 1887, I, p. 460.

11. *C. I. S*., 147 (Sulci).

12. *Ibid*., 138 (Lilybée). Voir *supra*, p. 244, n. 4, pour un ex-voto trouvé près de Palerme.

13. *C. I. S*., 123. Il faut certainement rétablir son nom au n° 123 bis. Pour d'autres inscriptions, actuellement à Malte, qui nomment à la fois Tanit et Baal Hammon, voir p. 244, n. 3.

14. Lidzbarski, *Altsemitische Texte*, p. 43. Mayr, *Die Insel Malta,* p. 121, n. 4.

Baal Hammon eût été introduit dans l'île par les Carthaginois. Mais un type d'écriture ancien s'est peut-être maintenu à Malte plus longtemps qu'ailleurs[1].

En Phénicie, une inscription de Masoub, dans la banlieue de Tyr, porte les mots B'L HMN[2]. Il n'est pas certain qu'ils désignent le dieu[3] ; on a traduit avec plus de vraisemblance « les citoyens d'Hammon », nom de lieu[4]. Au contraire, un dieu Baal HMN est indiqué de la manière la plus claire sur une inscription du IXe siècle, trouvée hors de la Phénicie, à Sendjirli, à l'Est du golfe d'Alexandrette[5] ; ce texte, gravé par les soins d'un roi du pays, est rédigé en une langue étroitement apparentée, ou même identique au phénicien.

Sur les inscriptions africaines, l'orthographe HMN est quelquefois remplacée par HMN[6], 'MN[7], 'M'N[8], 'MN[9], et même MN[10].

Les avis diffèrent sur la signification de ces lettres HMN, qui suivent le mot *Baal*, « le Maître ». Il parait difficile de croire qu'elles représentent le nom propre d'un dieu, comme Eshmoun, Cid, Sakkôn, car elles ne se rencontrent pas dans

---

1. Conf. p. 182.

2. *Rép*., III, 1205.

3. Comme le croit M. Clermont-Ganneau, Rec. d'archéol, orientale, I, p. 83.

4. G. Hoffmann, *Ueber einige phônikische Inschriften*, p. 20 et suiv. (dans *Abhandl. der Gesellschaft der Wissensch. zu Göttingen, Hist. phil. Classe*, XXXVI, 1890), Lagrange, *Études*, 21 édit., p. 489. Lidzbarski, 1. c., p. 23. — Il est également très douteux qu'un lieu mentionné dans la Bible (*Cantiques des Cantiques,* VIII, 11; voir aussi *Judith*, VIII, 3) ait dû son nom à un dieu phénicien appelé Baal Hammon. L'orthographe n'est pas la méme (B'L HMWN).

5. Lidzbarski, *Ephem. für semit. Epigraphik*, III, p. 223 (I. 16).

6. *C. I. S.*, 774, 953, 1197, 2939, 3098, 580 et 3251 (ces deux dernières inscriptions sont en écriture néo-punique).

7. *Ibid*., 378, 1437, 1537, 2089, 2697, 3139, 3244, et des inscriptions plus récentes, non trouvées à Carthage.

8. *Ibid*., 3149.

9. *C. I. S.*, 787, 960, et des inscriptions non carthaginoises plus récentes. Pour ces différences d'orthographe, voir Vassel, *Panthéon d'Hannibal*, p. 34, auquel j'ai emprunté la plupart des références.

10. *C. I. S.*, 1183 (peut-être une faute de graveur). Plus lard, sur des inscriptions néo-puniques de Guelma : Chabot, *Journ. asiat.*, 1916, I, p. 84 ; II, p. 498 et suiv. On trouve aussi les orthographes M'N (Schrôder, *Die phönizische Sprache*, p. 88, n. 17) et M'N (*infra*, p. 283, n. 5).

les noms théophores. Quelques-uns supposent que c'est une épithète jointe à *Baal*, épithète qui serait analogue à addir, dans *Baal addir*, « le Maître puissant »[1]. *Hamman* se rattacherait à une racine signifiant « être brûlant », et marquerait la nature solaire du dieu[2]. Mais l'hypothèse se heurte à des objections linguistiques[3]. D'autres y voient un nom géographique. Dans l'inscription de Sendjirli, il est bien tentant d'y reconnaître le mont Amanus, qui se dresse au-dessus de ce lieu[4] : Baal Haman, le Baal, le Maître de l'Amanus, rappellerait Baal Libanon, le Maître du Liban, que mentionnent des inscriptions phéniciennes très anciennes[5], et Baal Hermon, le Maître de l'Hermon, dont il est question dans la Bible[6]. Mais comment le Baal de l'Amanus, d'une montagne située assez loin de la Phénicie, se serait-il imposé aux Phéniciens au point d'émigrer avec eux en Occident, de devenir une des principales divinités de Carthage et, par l'intermédiaire de Carthage, la principale divinité de beaucoup d'Africains ? On pourrait penser à quelque autre nom géographique[7] : nous venons de dire que, près de Tyr, il y avait un lieu appelé Hammon[8]. Il faudrait

1. Voir p. 295.

2. Voir (après Movers et d'autres) Baethgen, *Beiträge*, p. 25 et 28 ; Lagrange, *Études*, p. 88 ; Baudissin, *Adonis*, p. 304.

3. Halévy, *Mélanges d'épigraphie,* p. 43. Nôldeke, *Westdeutsche Zeitschrift*, XIV, 1895, p. 75.

4. Hypothèse indiquée par Halévy (*Mélanges de critique ci d'histoire*, p. 426), longtemps avant la découverte de l'inscription de Sendjirli. A propos de cette inscription, voir Halévy, *Rev. sémitique*, X, 1912, p. 30 ; Lagrange, Rev. biblique, II, 1912, p. 257-8.

5. *C. I. S.*, 5.

6. *Juges*, III, 3 ; I Chron., V, 23 (où ce nom est donné au lieu où l'on adorait le Baal de l'Hermon).

7. Conf. Lidzbarski, *Ephem. f. sem. Epigr*., III, p. 230, qui repousse l'identification du Baal HMN de Sendjirli et de celui des inscriptions puniques. — Un *Bebellahamon* est mentionné parmi des dieux syriens dans une dédicace latine trouvée en Dacie (*C. I. L*., III, 7954). M. Isidore Lévy (*Rev. des éludes juives*, 1901, II, p. 188) propose de corriger Behellahamon. Mais nous ignorons ce qu'était ce dieu.

8. P. 279. Dans l'inscription de Masoub citée à cet endroit, Astarté est appelée « divinité d'Hammon (HMN) ». De même MLK Ashtart. dans une inscription trouvée près de là, à Oumm et Aouâmid : C. I. S., 8. Pour Hammon, nom géographique, voir aussi *Josué*, XIX, 28 (probablement le même lieu) ; *Inscr. Graecae ad res Romanas pertinentes*, III, 1074.

alors distinguer le Baal de l'Amanus et un dieu phénicien, le Baal d'Hammon. Mais rien ne prouve qu'en ce lieu, ou dans quelque lieu homonyme de Phénicie, ait été adoré un Baal particulièrement célèbre[1]. D'autres[2] ont rapproché HMN des *hammanim* ; mentionnés assez fréquemment dans la Bible[3], plusieurs fois avec des *asherim*, pieux consacrés à la déesse de la fécondité dans les sanctuaires cananéens. Comme les *maccebôt*[4], les *hammanim* étaient, autant qu'il semble, des pierres dressées auprès des autels[5]. Serait-ce au dieu Baal Hamman que ces objets saints auraient emprunté leur nom[6] ? Ou, au contraire, Baal Hamman signifierait-il « le Maître du *hamman* »[7], le dieu que l'on adorait dans le hamman? Si nous adoptons la seconde hypothèse, devons-nous rattacher hamman à la racine qui exprime l'idée de chaleur, y chercher une allusion au soleil, croire, par conséquent, que le dieu du hamman était un dieu solaire[8] ? Tout cela est fort incertain.

Enfin, l'on a proposés d'identifier Baal HMN avec Amon,

---

1. Quant à l'hypothèse qui fait de HMN un nom de l'Afrique (Halévy, *Mélanges d'épigraphie*, p. 45), elle s'appuie sur une mauvaise interprétation d'un passage d'Étienne de Byzance. Celui-ci explique ainsi le terme Ἀμμωνία (édit. Meineke, p. 86) : « La Libye intérieure; toute la Libye a été même appelée ainsi, d'Ammon Il s'agit d'une épithète de formation grecque, tirée du nom du grand dieu des Libyens, du dieu de l'oasis d'Ammon.

2. Gesenius, Movers, Ed. Meyer (dans le *Lexikon* de Roscher, I, p. 2870), etc.

3. Voir, entre autres, Lagrange, *Études*, p. 214.

4. Conf. *infra*, p. 372 et 392.

5. Halévy (*Mélanges d'épigraphie*, p. 46) fait cependant remarquer que, dans II *Chron*., XXXIV, 4, on lit : « Il coupa les *hammanim* qui s'élevaient au-dessus des autels », ce qui peut convenir à des objets en bois, non à des objets en pierre. — Philon de Byblos (I, 5, dans *Fragm. hist. Gr.*, III, p. 564) parle d'inscriptions tracées sur des Ἀμμούνεα, que l'on conservait dans des temples phéniciens. L'hypothèse qui reconnait dans ces objets des hammanim n'est pas invraisemblable.

6. Opinion de Baethgen, *Beiträge*, p. 28-29.

7. Opinion d'Ed. Meyer (dans le *Lexikon* de Roscher, *l. c.*, et dans *Der Papyrusfund von Elephantine*, p. 61-62) et d'autres.

8. Une inscription de Palmyre, datant de la fin du premier siècle après J.-C., indique qu'un *hammana* (HMN') fut consacré au Soleil, avec un autel : G.-A. Cooke, *Textbook of North-semitic inscriptions*, p. 298, n° 136. .

9. Gesenius, *Monumenta*, p. 172. Movers, *Die Phönizier*, II, 2, p. 383, Berger, *Gazette archéol* , 1879, p. 136-140. *C. I. S.*, I. t. I, p. 288. Etc.

Ammon, dieu égyptien dont le culte s'était répandu au loin chez les Libyens dès une époque antérieure à la colonisation phénicienne[1]. Que, primitivement, ce Baal n'ait eu rien de commun avec Ammon, c'est ce qu'atteste l'orthographe HMN les Hébreux, et sans doute aussi les Phéniciens, transcrivaient MWN le nom du dieu thébain[2]. Quelle que soit la manière dont on explique HMN, il est vraisemblable que Baal HMN est un dieu importé de Phénicie en Occident et qui a pu l'être aussi bien à Malte qu'à Carthage[3]. Mais ce dieu d'aspect phénicien a été adoré surtout en Afrique ; il a même été en plus grand honneur chez les Africains que chez les Carthaginois, puisque, hors de Carthage, il avait le pas sur Tanit Pené Baal et que, le plus souvent, il était invoqué seul. On est donc amené à supposer qu'il a pris la place du grand dieu des Libyens. Carthage aurait adopté Ammon[4], comme l'adoptèrent les Grecs de la Cyrénaïque, qui en firent un Zeus. Elle l'aurait identifié avec Baal HMM[5]. De leur côté, beaucoup d'indigènes, adorateurs d'Ammon, l'auraient adoré désormais sous sa forme phénicienne.

Les arguments mis en avant pour soutenir l'identité de Baal HMN et d'Ammon ne sont pas tous convaincants. Ammon fut à l'origine un dieu bélier; quand on le représenta avec un corps humain, ses images gardèrent, de cet animal, la tête

1. Voir t. I, p. 251-2.

2. Jérémie, XLVI, 25. Nahum, III, 8.

3. Au contraire, selon Berger (*Gaz, archéol.*, 1879, p. 140), « il est fort possible que les Phéniciens, trouvant en Afrique le dieu Ammon, aient sémitisé son nom, pour lui donner un sens qui s'alliât avec leurs conceptions mythologiques ». Ce qui, naturellement, ne peut pas être admis, si le Baal HMN de l'inscription de Sendjirli était le même dieu que celui des Phéniciens d'Occident.

4. Il est probable qu'elle le connut par les Libyens qui l'entouraient, qu'elle n'alla pas le chercher jusque dans son fameux sanctuaire de l'oasis de Syouah. Les textes qui nous montrent Hannibal envoyant consulter l'oracle de l'oasis sont sans valeur : Silius Italicus, III, 6 et suiv., 647 et suiv. ; Pausanias, VIII, 11, 11.

5. On pourrait toutefois se demander si cette assimilation de Baal HMN et d'Ammon ne s'était pas faite déjà en Orient, à l'époque où les Phéniciens dépendaient des rois de Thèbes, la ville d'Ammon, à l'époque où ces rois fondaient des temples de leur dieu en Asie.

seule dans l'art égyptien, puis seulement les cornes dans l'art grec. D'autre part, le bélier était une victime qu'on offrait à Baal HMN, devenu plus tard Saturnus[1]. Mais ce rapprochement ne prouve rien, car on immolait aussi des taureaux à Baal HMN-Saturnus[2] et l'on sacrifiait des béliers à d'autres dieux. Au djebel Bou Kournîne, non loin de Tunis, on adorait, dans les premiers siècles de notre ère, un Saturnus Balcaranensis, épithète qui représentait l'expression punique Baal Qarnaïm, « le Maître des deux Cornes ». Mais ces cornes désignaient les deux sommets de la montagne[3], non pas les cornes qu'aurait portées le dieu et qu'en fait, ses images ne portent nullement, car il est figuré sous les traits classiques de Cronos-Saturne[4].

Plus importantes sont les observations que suggèrent les noms, dont la ressemblance fut encore accrue par des changements d'orthographe, c'est-à-dire de prononciation. Ce n'est sans doute pas uniquement à des fautes de graveurs qu'il faut attribuer le remplacement, dans quelques inscriptions puniques, de la gutturale forte heth (H) par une gutturale plus faible, ou même sa suppression[5]. En revanche, le nom du dieu égypto-libyen est souvent écrit Hammon, et non Ammon, par des auteurs latins[6] et sur des inscriptions latines[7] : ce qui s'explique

1. Voir *infra*, p. 415.

2. Voir p. 414 ; pour *Saturnus*, *C. I. L.*,VIII, 8246, 8247, et les images de nombreuses stèles.

3. Conf. Toutain, *Mél. de l'École de Rome*, XII, 1892, p. 103-4. Le nom actuel de cette montagne se rattache directement à son nom ancien.

4. Toutain. *l. c.*, p1. I et II. Un Saturne cornu, représenté sur une stèle d'El Kantara, près de Biskra, n'a pas les cornes de bélier recourbées qui sont propres à Ammon : *Bull. archéol. du Comité*, 1898, fig. à la p. 152.

5. *Supra*, p, 279. Au C. I. S., n° 3149, noter l'orthographe du mot 'M'N, qui suit *Baal*. Les éditeurs du *Corpus* font observer qu'on devait prononcer *Ammôn*, car la lettre *aïn* représente d'ordinaire le son *a*, et la lettre *aleph* le son *o*. Conf. M'N, aprés *Baal*, sur une inscription de Guelma : Chabot, *Journ. asiat.*, 1916, I, p.461.

6. Cicéron, *De divinat.*, I, 1, 3, et 43, 95 ; Virgile, *Énéide*, IV, 198 ; etc. : voir Parthey, dans *Philol. und hist. Abhandl. der Akad. der Wissenschaften zu Berlin,* 1862, p. 134-5.

7. Formes *Hammon, Hammonius* : C. I. L., VIII, 2400, 9018, 21333, 24519 ; ibid.. VI, 378 ; III, 3463.

apparemment par la forme punique HMN[1]. Il est donc naturel d'admettre que la ressemblance fortuite des noms détermina l'identification des dieux; qu'ensuite, cette identification fut cause de la confusion des noms.

L'Ammon adoré par les Libyens était Ammon-Râ[2], Ammon-Soleil[3]. Or, même si l'on conteste l'étymologie qui rattache HMN au soleil, on a quelques raisons de croire que Baal HMN a été mis en relation étroite avec cet astre. Il est vrai que nous n'en trouvons pas la preuve dans les monuments contemporains de la première Carthage. Le disque solaire, ailé et flanqué de deux serpents, qui est fréquent sur les stèles dédiées à Tanit et à Baal, peut être, comme le croissant de la lune, un symbole divin assez vague et ne pas se rapporter spécialement au dieu invoqué dans l'inscription[4]. Des noms théophores, dans la composition desquels entre le mot *shemesh* (soleil), impliquent l'adoration d'un dieu solaire[5]. Il en est de même du nom *Maqom Shemesh*, « la ville du Soleil », donné à Lixus sur des monnaies postérieures à la domination carthaginoise[6] ; de la tête radiée du soleil sur des monnaies que la vieille cité d'Hadrumète fit frapper à l'époque romaine[7]. Cependant rien ne permet

1. Conf., entre autres, Cumont, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissown, VII, P. 2311.

2. Plus exactement *Ré*.

3. Voir t. I, p. 251-2.

4. Voir *infra*, p. 359.

5. *Supra*, p. 232, n. 1. La mention du « dieu Soleil » (*Shemesh*) sur une inscription de Carthage n'est pas vraisemblable : *Rép. d'ép. sém.*, I, 13 (1. 5) et 236.

6. T. II, p. 174.

7. Müller, *Numism.*, II, p. 51-52 : figuré jeune et imberbe ; cette tête est parfois accompagnée d'un trident (qui, sur d'autres monnaies d'Hadrumète, accompagne une tête barbue, peut-être celle d'un dieu assimilé à Poseidon). Des monnaies de Clodius Albinus, qui était né à Hadrumète, et de Septime Sévère représentent probablement le même dieu solaire, reconnaissable aux rayons qui entourent sa tête: il tient un caducée et un trident, parfois des épis : Cohen, *Description des monnaies impériales*, 2° édit., III, p. 421-3, nos 65-67, 70-72 ; IV, p. 65, nos 620-1 ; p. 67, nos 637-8. — La tête imberbe et radiée du Soleil se voit aussi sur des monnaies de Malaca, en Espagne: d'autres monnaies de la même ville portent l'image d'un temple, avec l'inscription (« Soleil «) : c'était le sanctuaire de ce dieu solaire. Heiss, *Description des monnaies antiques de l'Espagne*, pl. XLV et p. 312.

d'affirmer qu'il s'agit de Baa1 Hammon : il y avait très probablement d'autres divinités solaires chez les Phéniciens d'Occident. Mais de nombreuses stèles de Maktar montrent, au-dessus d'une dédicace néo-punique à Baal Hammon, une grande image du Soleil[1], un visage entouré de rayons, qui n'est pas un motif banal, comme le croissant[2] : figure et inscription se complètent[3]. Au temps où ces ex-voto furent faits, aux Ier-IIe siècles après Jésus-Christ, Baal Hammon était certainement regardé comme un dieu solaire. S'il l'était déjà beaucoup plus tôt, s'il ressemblait à Ammon, non seulement par son nom, mais encore par sa nature,[4] il avait dû sans peine se confondre avec lui.

On objectera que, si le groupe de lettres HMN représentait en Afrique le nom propre d'un dieu, il est étonnant qu'il ne se rencontre pas dans les noms théophores. Peut-être les Carthaginois, tout en identifiant Baal HMN et Ammon, se sont-ils souvenus que, dans leur langue, HMN, employé seul, n'était pas un nom divin et ne pouvait pas en remplir les fonctions. Ils ne semblent pas avoir créé beaucoup de noms théophores : ils se servaient surtout de ceux qu'ils avaient reçus de Tyr. Pour mettre leurs enfants sous la protection de Baal HMN, il leur suffisait de choisir des noms dans la composition desquels

---

1. Voir, entre autres, *M. Alaoui*, pl. XVIII, nos 637 et 693 ; Gesenius, Monumenta, pl. XXI.

2. Figure analogue, au sommet de stèles trouvées dans la même région, à Aïn Barchouch (*M. Alaoui*. pl. XXI, nos 780-1) ; à Medeina (*ibid*., Suppl., p. 65-66, nos 1108 et 1111 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLXXXVII-VIII); à la Ghorfa (*M. Alaoui*, pl. XVIII, n° 742 ; pl. XIX, nos 746-7). Voir aussi à Tébessa : Gsell, Musée de Tébessa, p. 21, pl. II, fig. 3.

3. Remarquons encore, sans donner à cet argument la valeur d'une preuve, que Baal Hammon l'ut identifié avec *Saturnus* : or des Baals phéniciens et syriens, également identifiés avec *Cronos-Saturnus*, étaient des dieux solaires, du moins dans les premiers siècles de notre ère : *Inscr. Graec. ad res Rom. pertin*., III, 1076 ; Servius, *In Aeneid*., I, 729 ; conf. Dussaud, *Rev. archéol*., 1903, I, p. 138, 358, 380.

4. Pourtant une autre hypothèse n'est pas insoutenable dans l'état actuel de nos connaissances : Baal HMN ne serait devenu un dieu solaire qu'en Afrique, après son identification avec Ammon.

entrait le mot *Baal*: ces noms étaient chez eux fort nombreux[1]. Leur Baal, leur Maître par excellence, c'était peut-être, non plus le dieu que les Tyriens désignaient ainsi, mais Baal HMN. Indépendamment des noms théophores, *Baal* apparaît, nous l'avons dit, sans être suivi d'un autre terme, dans quelques dédicaces puniques : elles s'adressent, croyons-nous, à Baal Hammon, qui, en Afrique, était le plus populaire des Baals[2].

Admettant, non l'identité primitive, mais l'identification d'Ammon et de Baal HMN, nous appellerons celui-ci Baal Hammon. Nous ne prétendons pas, du reste, que cette identification ait été générale. Au contraire, beaucoup d'indigènes continuèrent à adorer Ammon et ne le transformèrent pas en Baal Hammon. Il en fut ainsi dans la région des Syrtes[3], où même des hommes qui s'exprimaient en langue punique invoquaient, au début de notre ère, Arnmon, nom qu'ils écrivaient sans y mettre un *heth* et sans le faire précéder du mot *Baal*[4].

Du Baal Hammon punique, nous n'avons aucune image certaine[5]. Divers monuments de Tunisie et d'Algérie, dont la plupart, sinon tous, sont postérieurs à la destruction de Carthage, offrent une tête de dieu, pourvue de grandes cornes de bélier,

1. Voir p. 237.

2. P. 238.

3. La Table de Peutinger indique, à l'Ouest de Sabratha, un lieu appelé *Ad Ammonem* ; conf. Géogr. de Ravenne, V, 5, édit. Pinder et Parthey, p. 350, I. 16. Ptolémée, IV, 3, 11, édit. Müller, p. 659 : lieu appelé Ἄμμωνος, dans la même région. Corippus mentionne souvent Ammon (qu'il qualifie à plusieurs reprises de *corniger*), comme un dieu adoré par des indigènes de la Tripolitaine et du Sud de la Tunisie : *Johannide*, II, 110 ; III, 81 ; VI, 116, 147, 179, 190, 556 ; VII, 513, 519, 534 ; VIII, 252, 304.

4. *Rép*., II, 662 dédicace néo-punique « au Seigneur, à Ammon ('MN) découverte non loin de Lebda; elle date de 15-16 après J.-C. — Sur une inscription néo-punique de Cherchel, on a cru reconnaître une invocation « à notre seigneur Ammon ('MN, non précédé de *Baal*) Euting, *Z. d. d. morgenl. Gesellschaft*, XXX, 1876, p. 286 ; Blau, ibid., p. 738 (Derenbourg, *C. r. Acad. Inscr*., 1875, p. 260, donne une interprétation différente).

5. Des figurines, trouvées en Phénicie et probablement en Chypre (on n'en tonnait pas de l'Afrique du -Nord), représentent un dieu trônant entre deux béliers : Perrot et Chipiez, III, p. 73, fig. 23 ; p. 199, fig. 140. Même quand il porte des cornes de bélier, il n'est pas nécessaire d'admettre que ce soit le dieu punique Baal Hammon : ce pourrait être Zeus Ammon.

qui s'enroulent en avant des tempes[1]. C'est ainsi que, combinant les traits du Zeus hellénique et la nature de l'Ammon égypto-libyen, les Grecs ont figuré leur Zeus Ammon. Dans les pays africains où la civilisation phénicienne s'était répandue, de telles images ont pu être empruntées à l'art grec pour représenter Baal Hammon. Mais elles pourraient aussi bien représenter le libyen Ammon. Sur les bandeaux sacerdotaux dont nous avons parlé[2], le dieu à cornes de bélier doit être vraiment Baal Hammon, compagnon de Tanit Pené Baal, car ces objets se rapportent sans doute à un culte punique. Il est permis de reconnaître aussi Baal Hammon dans une idole très grossière, à cornes de bélier, découverte sur le littoral de l'Oranie, à Saint-Leu[3], où l'on a recueilli en même temps une stèle offrant l'image d'Astarté ou de Tanit[4], et d'autres stèles portant des dédicaces phéniciennes[5]. Cependant le Baal Hammon adoré dans la première Carthage a peut-être été, comme nous allons le voir, figuré d'une autre manière.

En cent lieux de l'Afrique romaine, on a trouvé des inscriptions latines mentionnant Saturnus, des monuments qui

1. Fragment de tête trouvé en Tunisie : Doublet et Gauckler, Musée de Constantine, p. 95, pl. VII, fig. 3 : cette œuvre ne semble pas être de l'époque romaine. Disque de bronze, sans doute antérieur à notre ère, découvert à Gunugu, qui fut une colonie phénicienne : Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. CCLXXIII. Plusieurs têtes, sur un ossuaire en plomb de Cherchel, où s'éleva aussi une colonie phénicienne : Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 69 et fig. Médaillons-pendeloques en argent et en bronze trouvés dans des tombes de l'époque romaine, près de Batna et près de Tébessa, avec des bandeaux sacerdotaux qui représentent le même dieu cornu : Doublet et Gauckler, 1. c., p. 52-53 et lit.; Besnier et Blanchet, *Collection Farges*, p. 56-57 et pl. IX. La tête du dieu barbu à cornes de bélier apparaît aussi sur des monnaies africaines : Müller, Numism., III, p. 18, nos 22, 26, 28, 31 ; p. 42-43, nos 55, 56 ; Suppl., p. 73, n° 17 a.

2. P. 258-9.

3. Doublet, *Musée d'Alger,* p. 68, pl. IV, fig. 6.

4. Voir p. 271.

5. C'est peut-être aussi Baal Hammon que représente un buste d'homme barbu, à cornes de bélier, ornant un lampadaire de l'époque romaine, trouvé dans le sanctuaire d'El Kénissia, prés de Sousse : Carton, *Le sanctuaire de Tanit à El-Kénissia*, p. 130-2, pl. VI, fig. 3. Une inscription punique atteste que Tanit Pené Baal était adorée dans ce sanctuaire (*supra*, p. 244, n. 2) : elle a pu y être associée à Baal Hammon.

représentent un dieu sous les traits de Cronos-Saturne. Disposition de certains sanctuaires, rites, consécration de stèles après des sacrifices, images tracées sur ces stèles, titres et épithètes accolés parfois à *Saturnus*, tout prouve qu'il s'agit d'un dieu punique, déguisé sous un vocable latin, sous un visage emprunté à l'art classique[1].

Il est possible que ce dieu n'ait pas été partout le même. En Orient, divers Baals ont été assimilés à Cronos-Saturne[2] ; divers Baals, plus ou moins apparentés, ont pu être adorés dans le monde phénicien d'Occident, dans Carthage même, et survivre à la conquête romaine, en recevant les uns et les autres le nom de *Saturnus*. Pourtant, en Afrique, le seul Baal dont l'identification avec *Saturnus* soit certaine est Baal Hammon. La large diffusion des deux cultes sur un domaine commun ferait admettre cette identification, même en l'absence d'autres preuves. Celles-ci ne font pas défaut. A Constantine, une dédicace latine à Saturnus a été placée en un lieu où l'on avait érigé auparavant un grand nombre de stèles puniques, dédiées à Baal Hammon[3]. A Dougga, un temple de *Saturnus* s'éleva sur l'emplacement d'une aire remplie d'ex-voto, dont l'un porte une dédicace punique à Baal Hammon[4].

L'assimilation de Baal Hammon et de Cronos-Saturne datait de plus loin. Des textes[5] mentionnent un Κρόνος, un

1. J. Toutain, *De Saturni dei in Africa Romana cultu*, Paris, 1894. Le même, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, 1re, partie, III, p. 15 et suiv.

2. Philon de Byblos, II, 14 et suiv., IV, V (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 567-570). Clitarque, dans *Scholia Graeca in Platonem*, coll. Didot, Platon, t. III, p. 321. Quinte-Curce, IV, 3, 23. Porphyre, *De abstinentia ab esu anim.*, II, 56. Servius, *In Aeneid.*, I, 729. Damascius, *Vita Isidori*, 115 (Didot, p. 131). Eusèbe, *Laud. Constantini*, 13. Théophile d'Antioche, *Ad Autolycum*, III, 29. Théodoret, *In Psalm.* CV, v. 28-29 (*Patrol. Graeca*, LXXX, p. 1729 ; conf. *ibid.*, LV, p. 663). *Inscr. Graec. ad res Rom. pertin.*, III, 1076, 1086. Voir probablement déjà Sophocle, dans un fragment de l'*Andromède* (Didot, p. 332, n° 457).

3. Gsell, *Bull. archéol. du Comité*. 1917, p. 333, n° 51.

4. Carton, *Nouv. Arch. des missions*, VII, p. 411. n° 17. A Bir bou Rekba, un Baal (associé à Tanit Pené Baal), qui prit ensuite le nom de Saturnus, était vraisemblablement Baal Hammon : voir *infra*, p. 298.

5. Outre ceux que nous allons citer; voir Diodore, V, 66, 5.

Saturnus, qui était grandement vénéré et craint là Carthage : comme le Saturne africain de l'époque romaine[1], il devait se confondre avec ce Baal Hammon, tant de fois invoqué sur les stèles de la capitale[2]. On lui offrait des victimes humaines, des enfants[3]. Ce fut dans son temple qu'Hannon plaça l'inscription où il rendait compte de l'expédition mémorable entreprise le long des côtes de l'Océan[4]. Diodore[5] décrit brièvement la statue en bronze du terrible dieu, dont les mains inclinées recevaient les jeunes victimes et les laissaient glisser dans une fournaise[6]. Elle devait être bien connue des Grecs qui avaient visité Carthage. Il n'est pas probable qu'elle ait reproduit les traits de Zeus Ammon s'il en avait été ainsi, on aurait appelé ce Baal Zeus, et non Cronos.

Au IIIe siècle avant notre ère, les Massyles, nation numide, adoraient, dit-on, Cronos et lui offraient, eux aussi, des victimes humaines[7]. Était-ce un dieu proprement africain, qu'on aurait

1. Auquel des prêtres offraient encore des enfants en sacrifice (Tertullien, *Apol*., 9), comme les Carthaginois en offraient à leur « Saturne » : ce qui, entre autres arguments, atteste qu'il s'agit du même dieu.

2. Servius (*In Aeneid*., IV, 680) indique que les *patrii dii* de Carthage étaient *Saturnus* et *Iuno* (c'est-h-dire Baal Hammon et Tanit Pené Baal).

3. Pseudo-Platon, *Minos*, 5. Clitarque, dans *Schol. Gr. in Platonem*, coll. Didot, Platon, t. III, p. 321, et dans Suidas, s. v. 2 Σαρδάνιος γέλως. Varron, apud saint Augustin, *Civ. Dei*, VII, 19 : conf. *ibid*., 20. Diodore, XIII, 86, 3 ; XX, 14, 4 et suiv. (conf. Pescennius Festus, *apud* Lactance. *Inst. div*., I, 21 ; Eusèbe, Laud. Constantini, 13). Denys d'Halicarnasse, I, 38. Quinte-Curce, IV, 3, 23. Plutarque, *De sera numinis vindicta*, 6 (*Moralia*, Didot, 1, p. 667) ; *De superstitione*, 13 (ibid., p. 203) ; *Reg. et imper. apophth*., Gelo, 1 (*ibid*., p. 208). Porphyre, *De abstin*., II, 27. Dracontius, V, 150. Pour ces sacrifices d'enfants au Saturne carthaginois, voir *infra*, p. 408 et suiv.

4. T. I, p. 473.

5. XX, 114, 6. Voir aussi Clitarque, *ll. cc*.

6. Des textes hébreux de basse époque décrivent une statue de « Moloch », le dieu auquel on avait jadis sacrifié des enfants en Palestine. Elle avait une tête de veau. Ses mains étaient disposées de manière à recevoir ce qu'on venait lui offrir. Le feu consumait les victimes à l'intérieur de son corps, qui était creux. Voir M. Mayer, dans le *Lexikon* de Roscher, II, p. 1505. Je ne sais quelle est la valeur de cette description et dans quelle mesura on a le droit d'appliquer au Cronos de Carthage ce qui est dit de Moloch.

7. Hésianax, dans *Fragm. hist. Gr.*, III, p. 70-71, n° 11 : indication peu sûre (conf. ici, t. III, p. 83). On attribue la même coutume à des Sardes, adorateurs, eux aussi, d'un Cronos : *Fr. hist. Gr*., I, p. 199, nos 28 et 29 ; p. 380, n 11 et 12.

identifié avec le Cronos carthaginois à cause de ces sacrifices ? ou Baal Hammon, adopté dès cette époque par des autochtones ?

Cronos-Saturne se retrouve en Occident dans des régions qui furent soumises à la domination ou à l'influence des Phéniciens. Des divinités indigènes peuvent se cacher sous ces noms, aussi bien que des Baals[1]. La seconde hypothèse est vraisemblable pour le Cronos qui possédait un temple tout près de Gadès, à l'extrémité Nord-Ouest de l'île de Léon[2], pour celui qui avait donné son nom à une colline de Carthagène[3], et à un cap voisin de cette ville[4]. Mais ce pouvaient être d'autres Baals que Baal Hammon. Au détroit, les Colonnes d'Héraclès auraient été appelées d'abord Colonnes de Cronos[5] : si cela est exact, il n'est pas défendu d'attribuer à cette dénomination une origine phénicienne.

Pourquoi Baal Hammon et d'autres Baals furent-ils identifiés avec Cronos ? Selon des auteurs anciens[6] et des savants modernes[7], ce fut parce que ces Baals exigeaient des enfants comme victimes, et que Cronos avait dévoré ses propres enfants. Cette explication n'est guère convaincante. Peut-être le nom de Cronos, père et ancêtre des dieux, fut-il adopté parce que ces Baals étaient, non pas des divinités qui, mourant périodiquement, renaissaient dans l'éclat et la force de la jeunesse, mais des dieux éternellement vivants, pleins d'années, des « Vieillards » : on qualifiait ainsi le Cronos de Gadès[8] et le Saturne de la seconde Carthage[9].

---

1. Conf. Jullian, *Histoire de la Gaule,* I, p. 142, 330 (n. 1).

2. Strabon, III, 5, 3. Voir aussi Festus Aviénus, *Ora maritima*, 263 et 304.

3. Polybe, X, 10, 11.

4. Pline, III, 19 (« promunturio quod Saturni dicitur »). C'est le cap de Palos,

5. *Fragm. hist. Gr.*, III, p. 640, n° 16 (scolie à Denys le Périégète).

6. Diodore. XX, 14, 7. Tertullien, *Apol*., 9.

7. F. Münter, *Religion der Karthager*, 2e édit. (Copenhague, 1821), p. 9 ; Baudissin, *Realencykl. f. prot. Theol*., 3e édit., II. p. 333 ; etc.

8. Festus Aviénus, II. cc. : « Gerontis ».

9. Saint Augustin, *De consensu evang*., I, 23, 30 (conf. supra, p. 235, n. 3). Dracontius, V, 150 : « Saturnoque seni ». Voir aussi Tertullien, *Ad nationes*, I, 10.

Nous avons vu que Cronos n'est point mentionné dans le traité d'Hannibal et de Philippe[1]. On a pourtant peine à croire que Baal Hammon n'ait pas été invoqué par les Carthaginois dans cette circonstance solennelle. Les uns veulent le reconnaître dans l'Apollon[2], d'autres, dans l'Héraclès[3] du serment.

L'identification avec apollon eût convenu à un dieu solaire, comme paraît l'avoir été Baal Hammon. Elle fut peut-être adoptée à Maktar, où de nombreux ex-voto puniques attestent la grande importance du culte de Baal Hammon à l'époque romaine[4], où, d'autre part, des inscriptions latines nous apprennent qu'Apollon était un des principaux dieux de la cité, sinon le principal[5]. Cependant, si l'on voyait en Baal Hammon un vieillard, il serait assez étrange qu'on ait eu coutume de le confondre avec le jeune et bel Apollon[6]. De même, avec le vigoureux Héraclès[7]. Pas plus que Baal Hammon, Melqart n'avait dû être omis dans le serment : il était le « Roi » de la métropole de Carthage, qui lui rendait elle-même de grands honneurs. Or ce Melqart, les Grecs l'ont constamment identifié avec Héraclès[8] : l'Héraclès du traité ne peut représenter que lui. Que Baal Hammon et Melqart aient été la même divinité sous des noms différents[9], nous n'avons pas de bonnes raisons de l'admettre. Il est vrai qu'ils étaient probablement l'un et l'autre des dieux solaires. Mais un ex-voto punique semble bien les

1. P. 224.

2. Entre autres, Mordtmann, *Z. d. d. morgenl Gesellschaft*, XXXII, 1878, p. 556.

3. Baethgen, *Beiträge*, p. 46 ; Baudissin, *Adonis*, p. 285 ; etc.

4. Voir p. 285.

5. C. I. L., VIII, 619 : « Apollini patrio Aug(usto) ». *Ibid*., 11796 : inscription attestant que cet Apollon avait plusieurs prêtres.

6. On qualifiait de *beau* un dieu phénicien, adoré en Afrique, qui fut identifié avec Apollon : voir *infra*, p. 317.

7. Et avec le dieu que des monnaies phéniciennes ou puniques représentent sous les traits de l'Héraclès grec, soit barbu, mais dans la force de l'âge, soit imberbe, en jeune homme : voir p. 304, 305.

8. Voir p. 302.

9. Ce qui est admis par divers savants : Movers, Maure. Meltzer (*Geschichte*, I, p. 131), Baudissin (*Adonis*, p. 60, n. 1 ; p. 226, 233, 251, 277, 285) et, dans une certaine mesure, Audollent (*Carthage romaine*, p. 397-8). *Contra* : Münter, l. c., p. 38 (arguments faibles) ; Nöldeke, *Westdeutsche Zeitschrift*, XIV, 1825, p. 76,

distinguer : la dédicace usuelle à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon y a été faite par un homme attaché au temple de Melqart[1]. Diodore de Sicile[2] mentionne à la fois le « Cronos » auquel les Carthaginois immolaient des enfants, et l' « Héraclès » de Tyr. Les Carthaginois offraient aussi des victimes humaines à « Hercule »[3], mais cela ne prouve nullement qu'ils l'aient confondu avec « Cronos » : de tels sacrifices pouvaient n'être pas réservés à une seule divinité[4]. Voudra-t-on supposer qu'en Phénicie, Baal HMN était identique à Melqart, et qu'un dédoublement s'est fait en Afrique, comme ce fut apparemment le cas pour Astarté et Tanit Pené Baal ? Mais, entre les deux dieux ainsi formés, il y aurait eu des différences profondes, qu'on ne constate pas entre les déesses. D'ailleurs, je ne crois pas cette hypothèse acceptable. Autant qu'on en peut juger, le dieu de Tyr qui ressemblait le plus au Baal Hammon punique était, non pas Melqart-Héraclès, mais Baal Shamim, identifié par les Grecs avec Zeus.

C'est le nom de Zeus qui précède tous les autres dans la formule du serment d'Hannibal. Au moment de se rendre en Espagne, où il allait relever la fortune de Carthage, Amilcar Barca offrit un sacrifice à Zeus, et ce fut alors, devant l'autel de ce dieu, qu'il fit jurer à son fils aîné de ne jamais être l'ami des Romains[5]. Au début de sa grande expédition, Hannibal

1. *C. I. S.*, 264.

2. XX, 14, 1 et 4.

3. Voir *infra*, p. 303.

4. Dans l'île de Gadès, il y avait, au Nord-Ouest, un sanctuaire de Cronos (p.290, n, 2) et, au Sud-Ouest, le fameux sanctuaire d'Héraclès. Ils étaient certainement consacrés à deux dieux différents. Mais, je n'affirme pas que le Cronos ait été Baal Hammon. — Le cap Saint-Vincent (au Sud-Ouest du Portugal) portait, selon Éphore, un sanctuaire d'Héraclès (Strabon, III, 1, 4) ; il était consacré à Saturne, selon Festus Aviénus (*Ora maritima*, 215-6). M. Toutain (*Cultes*, Ire, partie, III, p. 149) croit qu'Héraclès et Saturne sont ici deux noms du dieu phénicien Melqart. Mais il s'agit peut-être, comme on l'a supposé, de deux dieux distincts, adorés sur deux pointes du cap ; nous ignorons du reste s'ils étaient phéniciens ou indigènes.

5. Polybe, III, 11, 5. Voir aussi Cornélius Népos. *Hannibal*, II. 3 : il qualifie ce Jupiter d'*Optimus Maximus*.

reçut en songe des ordres de Jupiter[1]. Il prit, dit Tite-Live[2], Jupiter à témoin de ses promesses envers ses troupes, avant la bataille du Tessin[3].

Des Baals phéniciens et syriens ont été assimilés, non à Cronos-Saturne, mais à Zeus-Jupiter[4] : ce qu'affirme, entre autres, l'Africain saint Augustin[5]. Il n'est pas impossible que cette identification se soit parfois appliquée à Baal Hammon. Nous croyons qu'il fut assimilé en Afrique à Ammon. Or celui-ci était pour les Grecs un Zeus. Si, pour les Latins, il devint *Iuppiter Hammon*, avec une aspiration au commencement du mot, ce fut sans doute parce que le nom du Baal carthaginois se prononçait de même[6]. Le dieu à cornes de bélier adoré dans l'Afrique du Nord a dû être appelé tantôt *Ammon*, tantôt *Baal Hammon*, tantôt *Iuppiter Hammon*. Il se peut donc que, dans le traité d'Hannibal et de Philippe, la présence de Zeus explique l'absence de Cronos.

Cependant Baal Hammon semble avoir été presque toujours identifié avec Cronos-Saturne. Quant à Zeus-Jupiter, il répond peut-être à Baal Shamim, terme qui signifie « le Maître des

1. Cicéron, *De divinat*., 1, 24, 49 (d'après Silénos, compagnon d'Hannibal). Tite-Live, XXI, 22, 6 (conf. Valère-Maxime, I, 7, ext., 1 ; Silius Italicus, III, 163). Voir *supra*, p. 227, n. 3.

2. XXI, 45, 8.

3. Tête de Zeus, sur des monnaies frappées probablement dans une île située entre la Sicile et l'Afrique : Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta*, etc., p. 32, nos 13 et 15 ; planche, fig. 19 et 21. Au milieu du Ier siècle avant notre ère, il y avait un temple de Zeus à Utique : Plutarque, *Caton le Jeune*, 59. Mais ce Zeus parait avoir été le Jupiter romain.

4. Voir Cumont, dans *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, II, p. 2648. Ce fut le cas pour Baal Cidôn, le « Maître de Sidon » (Baudissin, Adonis, p. 232), et pour Baal Shamim à Tyr (voir ci-après).

5. *Quaest. in. Heptat*., VII, 16 : « Solet dici Baal nomen esse apud gentes illarum partium Iovis ».

6. P. 283. Un *Iuppiter Hammon*, associé à une déesse sur une inscription latine d'Aumale en Algérie, pourrait bien être Baal Hammon, associé à Tanit Pené Baal : C. I. L., VIII, 9018 (246 après J.-C.). Il n'y a pas à tenir compte ici de plusieurs dédicaces à *Iuppiter Optimas Maximus Saturnus*, trouvées dans la région de Tébessa : *ibid*., 10624, 16523, 16694 (révisée), 16696. C'est du syncrétisme de basse époque : on a voulu fondre le principal dieu des Romains et le principal dieu des Africains.

cieux», comme l'indiquent Philon de Byblos[1] et saint Augustin[2]. Une épitaphe[3] et un ex-voto mutilé[4] de Carthage mentionnent des prêtres de ce Baal Shamim. Il est invoqué par Hannon dans un passage en langue phénicienne du *Poenulus* de Plaute[5]. Saint Augustin le qualifie de dieu punique[6]. On a découvert à Cagliari une dédicace « au Seigneur Baashamim [*sic*, par contraction] de l'île des Éperviers »[7] : c'était, je l'ai dit[8], le nom d'une île voisine de la Sardaigne. Baal Shamim était venu de Phénicie, où son culte est signalé par Philon[9] ; il était adoré à Tyr, comme le prouvent un document assyrien du vue siècle[10] et une inscription trouvée près de cette ville[11] *Beel Shamin*, — telle était la forme araméenne de son nom, — fut un des principaux dieux de la Syrie dès le VIIIe siècle[12]. Le Maître des cieux se manifestait par la foudre[13] ; ce dut être

1. II, 5 (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 566) : Βεελσάμην, forme araméenne, substituée à la forme phénicienne.

2. L. c. : « Nam Baal Punici videntur dicere dominum, unde Baalsamen quasi Dominum caeli intelliguntur dicere : samen quippe apud eos caeli appellantur

3. *Rép. d'ép. sém*., I, 249.

4. *C. I. S*., 379.

5. Vers 1027 : « Balsamem ».

6. *L. c.* — On trouve dans l'écrivain arabe El-Bekri (*Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, édit. d'Alger, 1913, p. 92) un prétendu propos d'Hannihal, où il est question du « Dieu du ciel ». De Slane se demande si ce n'est pas un souvenir du dieu phénicien appelé Baal Shamim.

7. *C. I. S*., 139.

8. P. 229.

9. *L. c*.

10. Traité d'Asarhaddon avec le roi de Tyr : H. Winckler, *Altorientalische Forschungen*, II, p. 12.

11. C. 1. S., 7 (d'Oumm el Aouâmid).

12. H. Pognon, *Inscriptions sémitiques de la Syrie* (Paris, 1908), n° 86 (p. 156 et suiv.). Il paraît avoir été identique à *Hadad* (Lagrange, *Études*, p. 93), nom dont les Phéniciens eux-mêmes se sont servis pour désigner leur Baal Shamim : Philon de Byblos, II, 24 (*Fragm. hist*. Gr., III, p. 509), et ici, infra, p. 311, n. 1. Faut-il retrouver Hadad dans un nom d'homme, *Uddadhaddar*, qui se lit sur une inscription latine de Sardaigne (Pais, dans *Rendiconti dell' Accad. dei Lincei, Scienze morali*, 1894, p. 928) ?

13. F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, p. 154 et 295. Voir, entre autres, une inscription bilingue où le Beel Shamin syrien est appelé en grec Ζεύς Μέγιστος Κεραύνιος : Lagrange, Études, p. 508, n° 20 ; *Inscr. Graec. ad res Rom. pertin*., III, 1057.

seulement à une basse époque qu'on en fit un dieu solaire[1]. Il fut identifié avec Zeus[2] il est fort probable qu'il était le « Zeus » auquel le roi Hiram éleva un temple au Xe siècle[3]. Dieu éternel de Tyr, moins populaire dans cette ville que Melqart, mais d'un rang plus élevé[4], il avait droit à de grands honneurs dans la colonie tyrienne d'Afrique, quoique Baal Hammon y eût des adorateurs plus assidus et plus fervents. Nous ne pensons pas, en effet, que Baal Shamim et Baal Hammon soient deux noms d'un seul dieu : des Carthaginois auraient-ils été qualifiés, sur des inscriptions, de prêtres de Baal Shamim, s'ils avaient été prêtres de ce Baal Hammon, mentionné à Carthage sur des milliers de monuments religieux, qui lui donnent certainement son nom officiel ?

Parmi les ex-voto de Constantine, dédiés soit à Baal Hammon et à Tanit Pené Baal, soit à Baal Hammon seul, on en a recueilli un dont l'invocation s'adresse « au Seigneur, à Baal Addir, et à la Dame, à Tanit Pené Baal »[5]. *Baal Addir* signifie « le Maître puissant ». S'il s'agit de Baal Hammon[6], pourquoi n'a-t-il pas reçu ici son nom ordinaire, celui qui figure sur les stèles voisines ? S'il s'agit d'un autre dieu, pourquoi vient-il prendre auprès de Tanit la place de Baal Hammon, dans un sanctuaire consacré à ce dernier ? Sur une autre stèle du même lieu, on lit : « A l'Adôn (= au Seigneur), à Baal Adôn et à Baal Hammon »[7]. La répétition du mot *Adôn* est choquante :

1. Caractère que lui attribue Philon, II, 5.

2. Philon, l. c.; etc. : voir Cumont, *Archiv für Religionswissenschaft*, IX. 1906 p. 323 et suiv.

3. Ménandre d'Éphèse, *apud* Josèphe, *Ant. Jud*., VIII, 5, 3, § 144, et Contre Apion, I, 18, § 118. Dios, *apud* Josèphe, A. J., VIII, 5, 3, § 147, et C. Ap., I, 17, § 113 (Dios le qualifie de Zeus Olympios). C'est à tort, je crois, que von Gutschmid (*Kleine Schriften*, II, p. 145) identifie ce Zeus avec l'Héraclès tyrien, Melqart. Cicéron (*Nat. deor*., III, 10, 42) dit que l'hercule de Tyr était fils de Jupiter, c'est-à-dire de ce Baal (conf. Athénée, IX, 47, p. 392, d).

4. Puisqu'il passait pour le père de Melqart : voir note précédente.

5. *Rép. d'ép. sém*, I, 339.

6. Comme Berger (*Actes du XIe congrès des Orientalistes*, IV, p. 282) est disposé à le croire.

7. *Rép*., 329.

Halévy[1] a proposé avec vraisemblance de corriger le second ’DN en ’DR, *Addir*. Cela étant admis, doit-on comprendre : « Au Seigneur, à Baal Addir, *qui est aussi* Baal Hammon », ou bien rapporter les deux appellations à deux dieux distincts[2] ? Malgré les doutes que provoque l’intrusion d’un autre Baal, en première place, avant le dieu du sanctuaire, la tournure de la phrase est plus favorable à la seconde interprétation. Sous l’Empire romain, Baal Addir était encore adoré en divers lieux de la Proconsulaire et de la Numidie : il est nommé dans deux dédicaces néo-puniques, découvertes près d’El-Djem[3] et du Kef[4] ; des inscriptions latines de Sigus mentionnent le *deus patrius, le deus sanctus Baliddir Augustus*[5] ; une autre inscription latine, exhumée près de Guelma, l’appelle *Baddir*[6]. Ce Baal n’avait donc pas été assimilé à *Saturnus* ; du moins, nous pouvons affirmer qu’il ne l’avait pas été partout. Au contraire, aucun texte épigraphique latin ne fait mention de *Baalhammon* ; les Africains qui l’invoquaient dans la langue des conquérants ne paraissent pas lui avoir donné d’autre nom que Saturnus. Si nous ne nous trompons, Baal Addir était un autre dieu. Faut-il le mettre en rapport avec un Malk Addir, « le Roi puissant », indiqué dans l’épitaphe d’un prince de Sidon, Eshmounazar[7] ? Celui-ci demande aux dieux de livrer à Malk Addir les gens qui violeront sa sépulture ; Malk Addir sévira contre eux au point de les anéantir. Ce devait être le Roi de l’Enfer. *Addir*[8]

1. *Rev. sémitique*, IX, 1901, p. 265.

2. Berger (*Journ. asiat.*, 1876, II, p. 265) l’a cru, puis il s’est montré disposé à admettre l’hypothèse contraire (Actes, p. 280-1).

3. A Bir Tlelsa : Dussaud, *Bull. archéol. du Comité,* 1914, p. 619 ; 1917, p. 165.

4. A Henchir Guergour (Masculula) : Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 348, et *Journ. asiat.*, 1916, I, p. 460.

5. *C. I. L.*, VIII, 19121-3.

6. *Ibid*., 5279.

7. *C. I. S.*, 3, ligne 9. La mention de Malk Addir a été reconnue par M. Isidore Lévy, *Rev. archéol.*, 1904, II, p. 387.

8. Mot que nous rencontrons à Carthage dans le nom théophore *Eshaddir* (‘S’DR), « homme du Puissant » : C. I. S., 1178. Il n’est pas certain que le dieu désigné ainsi ait été Baal Addir. *Addir* est une épithète du dieu Sakkôn sur une inscription du Pirée (C. I. S.,

équivaut à *potens*, épithète que Silius Italicus attribue précisément à une divinité infernale, adorée, dit-il, par les Carthaginois[1]. Aux premiers siècles de l'ère chrétienne, nous rencontrons souvent en Afrique un *Pluto* qui ne se retrouve guère ailleurs dans l'Occident latin[2]. Maître du monde souterrain, il veille à la fécondité du sol ; il est appelé *frugifer*. On serait tenté de reconnaître en lui Baal Addir. Mais ce *Pluto* est étroitement associé aux *Cereres*[3], comme Ploutôn-Hadès l'est à Déméter et à Coré dans, les cultes d'Éleusis et du Péloponnèse. S'il était d'origine punique, il faut supposer qu'en devenant *Pluto*, il a emprunté non seulement le nom, mais aussi la nature du Ploutôn grec. Il vaut mieux admettre que c'est, comme Déméter et sa fille, un dieu purement grec, introduit on ne sait quand en Afrique et fréquemment adjoint aux deux déesses[4]. Tout compte fait, nous ignorons ce qu'était Baal Addir.

Une statuette en terre cuite de l'époque romaine, trouvée dans les ruines d'un temple, à Bir bou Rekba[5] représente un

---

118) ; voir aussi, pour Astarté, *supra*, p. 251. On retrouve addir comme qualificatif dans les noms théophores *Addirbaal* (ibid., 979, 2032, etc.) et *Addirmilk* (1929), « Baal (est) puissant », « Milk (est) puissant »

1. I, 91-92, dans sa description poétique du sanctuaire d'Élissa à Carthage :

« Ordine centum
Stant arae caelique deis, Ereboque potenti ».

2. Toutain, *Cultes*, 1re partie, I, p. 354.

3. Toutain, *ibid*., p. 356. Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 34. Conf. supra, p. 268. Dédicace à Pluton par un prêtre de Cérès : *C. I. L.*, VIII, 24522 (Carthage).

4. Dans le récit de Diodore (XIV, 77) relatif aux circonstances de l'adoption des déesses gréco-siciliennes Déméter et Coré par les Carthaginois, on ne trouve rien qui puisse faire admettre que Pluton ait été introduit de Sicile en Afrique avec elles ; du reste, sauf une monnaie d'Enna, on n'a pas de preuves de son culte dans l'île. Si, à l'époque romaine, il fut souvent adjoint soit aux deux déesses, soit à une seule (la fille, son épouse), il semble bien que, plus souvent encore, les *Cereres* aient été adorées seules. *Pluto* porta peut-être à Tabarca un surnom punique (C. I. L., VIII, 17330 ; Toutain, *l. c.*, p. 355). On pourrait supposer qu'ailleurs en Afrique, il perdit son nom grec et reçut celui de Baal Addir, dont la plus ancienne mention actuellement connue est au plus tôt du IIe siècle avant J.-C. Mais ce serait une hypothèse en l'air. Les textes qui mentionnent Baal Addir, Baliddir, Baldir, ne le mettent pas en rapport avec les *Cereres*.

5. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, p. 17, pl. II, fig, Pour ce qui suit, voir le même, ibid., p. 39-41,

dieu barbu, assis sur un trône que flanquent deux sphinx. Sur sa tête, se dresse soit une haute couronne de plumes, soit une tiare cylindrique cannelée ; son corps est drapé dans une ample tunique, comme celles que portaient les Phéniciens ; la main droite, levée, est ouverte ; la main gauche, dont les doigts sont repliés, tenait un objet, aujourd'hui détruit. Le même dieu barbu, coiffé d'une tiare, s'offre en buste sur une monnaie d'Hadrumète, datant du règne d'Auguste[1] ; il tient de la main gauche des épis et lève la main droite. Il reparaît à la fin du IIe siècle sur des monnaies de Clodius Albinus, qui était originaire d'Hadrumète ; cette image ressemble fort à la statuette un dieu barbu, sur un trône flanqué de sphinx ; il porte une coiffure cylindrique, tiare cannelée ou couronne de plumes ; sa main droite est levée, sa main gauche tient des épis[2]. Ce patron de l'antique colonie phénicienne d'Hadrumète était certainement un Baal, qui, sous la domination romaine, avait conservé sa physionomie particulière. Il est à croire que la statuette représente le dieu d'Hadrumète, ville qui n'était pas très éloignée de Bir bou Rekba. Elle doit également représenter le dieu adoré dans le sanctuaire où elle a été placée. Or on a tiré de cette ruine des dédicaces latines à *Saturnus*[3] ; une inscription punique, commémorant la fondation du sanctuaire, s'adresse au Seigneur Baal et à Tanit Pené Baal[4] : il s'agit probablement de Baal Hammon, car c'est à Baal Hammon qu'ailleurs Tanit Pené Baal a été associée, c'est lui qui est devenu Saturnus. D'autre part, la monnaie de Clodius Albinus porte, autour de l'effigie du dieu, l'exergue *Saeculo frugifero*. Cette inscription est-elle, comme d'aucuns l'ont cru, en relation étroite avec la figure qu'elle accompagne ? L'épithète, souvent appliquée au

1. Müller, :*Numism*., II, p. 52. n 29.

2. Cohen, *Descr. des monn. impériales*, 2e édit., III, p. 422, nos 68-69. W. Fröhner, *Les médaillons de l'Empire romain,* p. 151. Merlin, l. c., p. 39, pl. II, fig 4.

3. Merlin, *l. c*., p. 19, 32.

4, *Ibid*., p. 22-23.

Saturnus africain[1], était aussi un des surnoms de l'Hadrumète romaine : Frugifera. Quant au terme Saeculum, on l'a rapproché[2] d'Αἰών, nom que Philon de Byblos[3] donne a un dieu phénicien et qui peut être la traduction du mot sémitique 'LM, *ouloum*, « temps lointain, éternité » ; on a fait remarquer que les Phéniciens adoraient un dieu de ce nom (appelé Οὐλωμός par l'auteur grec qui le mentionne[4]. Déductions plus ingénieuses que convaincantes : l'exergue dont nous parlons semble bien être simplement une vague affirmation de la félicité des temps[5] ; il se retrouve, accompagnant un dieu tout différent, sur des monnaies de Septime Sévère et de Clodius Albinus[6]. Si le Baal d'Hadrumète n'était pas Baal Hammon, auquel est dédiée la seule inscription punique sur pierre trouvée jusqu'ici en ce lieu[7], le nom qu'il portait reste inconnu[8].

A Carthage, on a souvent recueilli des terres cuites, plus ou moins mutilées, œuvres d'époque punique récente (approximativement des IIIe-IIe siècles), qui représentent un dieu barbu, coiffé d'un bonnet pointu. Lui aussi est assis sur un trône, flanqué parfois de deux sphinx ; lui aussi lève sa main droite ouverte. La main gauche tient une hache à tranchant semi-

1. Toutain, *Cultes*, 1re partie, III, p. 19.

2. Ch. Lenormant, Renan, etc. ; Lagrange, *Études*, p. 413 ; Baudissin, *Adonis*, p. 488.

3. II, 5 (*Fragm. hist. Gr*., III, p. 565).

4. Damascius (*De primis principiis*, édit. Ruelle, I, p. 323), citant la mythologie des phéniciens de Mochos. — Si l'on veut, on peut remarquer que Saeculum équivaut presque à Χρόνος et que Κρόνος est le nom donné par les Grecs à des Baals phéniciens, entre autres au Baal Hammon adoré dans l'Afrique du Nord.

5. Comme l'ont fait observer Müller, *Numism*., Suppl., p. 42, n. 4, et Fröhner, l. c., p. 151.

6. Cohen, l. c., III, p. 421-3, nos 65-67, 70-72 ; IV, p. 65, nos 620-1 ; p. 67 ; nos 637-8 La même légende accompagne ailleurs un caducée.

7. Voir t. II, p. 138, n. 9 ; ici, p. 278, n. 2.

8. On a découvert à El Djem une figurine représentant un dieu qui devait être apparenté au Baal d'Hadrumète ; la tête est coiffée d'un boisseau : Merlin, *Le sanctuaire*, p. 40, n. 6. Une figurine trouvée à Utique représente un dieu sur un trône flanqué de deux sphinx ; mais la tête manque et les mains ne tiennent pas d'attributs : Merlin, *Bull. archéol. du Comité,* 1913, p. CCXV. Nous ne saurions dire de quel Baal il s'agit. Même observation pour un fragment de statuette du musée de Constantine; d'après le style, l'œuvre paraît antérieure à l'époque romaine : Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 32 et figure.

circulaire[1]. Des figurines à peu près semblables avaient été déposées dans des sépultures d'Hadrumète[2]. La forme de la hache est orientale[3] et indique l'origine du dieu qui la porte. La hache est un attribut donné à des divinités de la foudre[4], ce qu'était « le Maître des Cieux » chez les Phéniciens et les Araméens. Ces statuettes peuvent donc représenter Baal Shamim. Des images d'un personnage coiffé également d'un bonnet, tenant également une hache, mais figuré avec des traits plus jeunes[5], on dans une attitude différente[6], pourraient se rapporter à quelque autre dieu[7].

Un Baal barbu, portant une tiare conique, tenant un sceptre, occupant un trône que flanquent des sphinx, se voit sur des scarabées de date plus ancienne, trouvés et probablement fabriqués en Sardaigne[8], mais qui reproduisent des modèles

1. Voir, par exemple, *M. Lavig*., I, pl. XVI, fig. 2. Bibliographie donnée par Merlin, *Le sanctuaire*, p. 40, n. 8. Il semble bien que ce soit le même dieu qui s'avance à cheval, sur une pastille d'argile (empreinte de sceau) : *M. Lavig*., I, p. 118, pl. XVIII, fig. 1 ; cette figure est surmontée d'un disque solaire ailé.

2. Merlin, *Le sanctuaire,* p. 40, pl. II, fig. 1 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. CCXV, n. 1.

3. Elle se rencontre dans les pays de la mer Égée, en Égypte et en Syrie : Déchelette, dans *L'Anthropologie*, XIV, 1003, p. 662 et suiv.

4. Voir, entre autres, Déchelette, *Manuel d'archéol. préhistorique*, II. p. 482 ; Foucart, *Monuments Piot*, XVIII, 1910, p. 151 et suiv.

5. Personnage imberbe assis : voir la bibliographie dans Merlin, *Le sanctuaire,* p. 40, n. 7.

6. Une hachette carthaginoise en cuivre montre un dieu barbu, coiffé d'un bonnet ou d'un casque à sommet recourbé ; debout, il tient d'une main une lance et un bouclier, de l'autre une hache à double tranchant ; auprès de sa tête, un grand astre : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, fig. à la p. 501. Image analogue sur une autre hachette : *ibid*., fig. à la p. 502. Sur des monnaies africaines du Ier siècle environ avant J.-C., que Müller (*Numism*., III. p. 53. n° 64 ; Suppl., p. 66, n° 64 a) attribue à Hippone et à Tipasa, on voit une hache auprès d'une tête imberbe couverte d'un bonnet et surmontée d'un astre. L'autre face de ces monnaies représente Hercule.

7. A Reshouf ? Voir *infra*, p.327. — Il n'est pas sûr que ce soient toujours des dieux. Sur une coupe phénicienne du VIIe siècle, trouvée en Italie, le personnage principal, un chasseur, est barbu, porte un bonnet pointu et tient une hache à tranchant semi-circulaire : Perrot, III, p. 759, fig. 543. Personnage barbu, avec le même bonnet et la même hache, saisissant un homme, un lion, sur des pierres gravées recueillies en. Sardaigne : Furtwängler, *Die antiken Gemmer,* I, pl. VII, fig. 16 ; pl. XV, fig. 9 et 10.

8. Perret, III, p. 658, fig. 477. Furtwängler, *l. c.*, I, pl. VII, fig. 12, et pl. XV, fig. 2-4 ; *ibid*., tome III, p. 109.

exécutés en Phénicie[1]. Sur une de ces pierres, le dieu tient, en outre, la hache à tranchant semi-circulaire[2].

Des monnaies à légendes puniques, frappées par diverses villes africaines, aux environs de notre ère ou peu de temps auparavant, offrent la tête d'un dieu barbu, vue de face ou de profil : tantôt nue[3], tantôt ceinte d'une couronne laurée[4] tantôt coiffée d'une mitre pointue[5], ou d'un bonnet de plumes[6]. Ce sont là des Baals, dont nous ignorons les noms. Plusieurs sont accompagnés d'un astre. Celui qui figure sur les monnaies de Lixus était un dieu solaire, si les plots *Maqom Shemesh*, « Ville du Soleil », que portent ces monnaies, s'appliquent à lui.

V

Melqart avait à Carthage un temple, mentionné sur un ex-voto[7]. Il est associé à Cid dans un couple divin, Cid Melqart, qu'une autre inscription du même lieu nous fait connaître[8]. Son nom entre dans la composition de divers noms théophores, dont deux furent très usités chez les Carthaginois : Abdmelqart et Bodmelqart (en latin *Amilcar*, *Ammicar*[9] et *Bomilcar*)[10].

1. Perret, III, p. 638, fig. 428 (= de Ridder, *Collection de Clercq*, VII, p. 549, n° 2756 et pl. XVIII) : de Tyr. Conf. un bas-relief trouvé près de Tyr : Dussaud *Rev. de l'hist. des religions*, 1913, II, fig. à la p. 96.

2. Furtwängler, *l. c.*, I, pl. XV, fig. 4.

3. Monnaies de Tingi : Müller, *Numism*., III, p. 144-5 (nos 216-222), 146 (nos 231-2) ; de Lixus : *ibid*., p. III (n° 107, avec la légende phénicienne *Maqom Shemesh*), 165 (nos 248-252, même légende).

4. Müller, III, p. 53, n° 63 : la tète, accompagnée d'un sceptre, est surmontée d'un astre, Le même; Suppl., p. 67, n° 76 a.

5. Müller. III, p. 66, nos 77-78 (monnaies qu'il attribue a l'une des villes africaines appelées Macomades) : dieu barbu, avec un bonnet orné de deux rubans flottants; derrière lui, un astre. C'est vraisemblablement un autre dieu qui porte un bonnet conique analogue (avec un long cordon) sur des monnaies de Lixus ; il est, en général, représenté imberbe : Müller, III, p. 155-6.

6. Müller, III, p. 71, nos 83-85 (« probablement Esmun »).

7. *C. I. S*., 264.

8. *Ibid*., 256.

9. Pour cette forme, conf. t. II, p. 186, n. 5. Dans *Amotmicar* (C. I. L., VIII, 12335), *Micar* est aussi une déformation de *Melqart*.

10. Il est très douteux que Μαχάρας, nom donné par Polybe (1, 73, 5 : I, 86, 9 ; XV, 2, 8)

A propos d'Amilcar, le général qui périt devant Himère, Hérodote[1] dit que les Phéniciens célébraient en son honneur des sacrifices et qu'ils lui avaient élevé dans toutes leurs colonies des monuments, dont le plus grand se trouvait à Carthage l'historien grec a dû confondre cet Abdmelqart, ce « serviteur de Melqart », avec le dieu Melqart. Une dédicace de Tharros, en Sardaigne, se rapporte à un sanctuaire du même dieu[2]. Sur des monnaies d'une ville de Sicile, est tracée, en lettres phéniciennes, la légende Roushmelqart, « Cap de Melqart »[3]. A Malte, deux inscriptions bilingues, que des Tyriens firent graver au IIe siècle avant J.-C., invoquent dans le texte phénicien « Notre Seigneur Melqart, Maître de Çôr (Tyr) », et dans le texte grec Ἡραχλής Ἀρχηέτης[4]. Il s'agit donc du dieu tyrien Melqart, le « Roi de la ville », identifié avec Héraclès identification indiquée aussi par Philon de Byblos[5].

Il n'y a pas lieu d'examiner ici les nombreux textes grecs et latins relatifs à cet Hercule des Tyriens[6], qui l'adoraient avec une ferveur extraordinaire[7]. C'est évidemment par les colons de Tyr que son culte s'est répandu depuis Chypre[8] jusqu'au delà du détroit de Gibraltar. Rappelons seulement que les Carthaginois envoyaient tous les ans dans leur métropole une ambassade chargée de porter leurs hommages à Hercule[9] ; que,

---

au fleuve qui s'appelle aujourd'hui Medjerda, dérive de Melqart, comme on l'a cru (*contra* : Tissot, *Géographie*, I, p. 60).

1. VII, 167. Athénagore *(Libellus pro Christianis*, 14) est un écho d'Hérodote.

2. Berger, *C. r. Acad. Inscr*., 1901, p. 578. Il croit que ce texte qualifie Melqart de Baal de Çôr (Tyr) et d'Araphat (lieu voisin de Tyr, dans le Liban). Cette interprétation est contestable : voir Lidzbarski, *Ephem. für semit. Epigraphik*, II, p. 62.

3. T. II, p. 263 ; t. III, p. 6, n. 2.

4. C. I. S., I, 122 et 122 bis. *Inscr. Graecae*, XIV, 600.

5. II, 22 (*Fragm. hist. Gr*., III, p. 568).

6. Voir, entre autres, Hérodote, II, 44 ; Cicéron, *Nat. deor*., III, 16, 42 ; Diodore de Sicile, XX, 14, 1 ; Quinte-Curce, IV, 2, 2 ; Arrien, *Anab*., II, 16, 1 ; Lucien, *De dea Syria*, 3 ; *C. I. G*., II, 2271 ; II *Macchabées*, IV, 19.

7. Strabon, XVI, 2, 23.

8. Où plusieurs inscriptions phéniciennes mentionnent soit Melqart (C. I. S., 88 ; *Rép*., III, 1211), soit le couple divin Eshmoun Melqart (v. *infra*, p. 337).

9. Voir t. I, p. 395-6.

pendant longtemps, ils lui offrirent, affirme-t-on, la dime de leurs revenus[1] ; qu'après des guerres heureuses, ils lui réservaient une part du butin[2] ; que, dans des circonstances graves, ils lui faisaient des dons très précieux, afin de se concilier sa faveur[3]. Le Melqart adoré dans la grande ville africaine ne différait sans doute en rien du Melqart tyrien, avec lequel Carthage restait, pour ainsi dire, en contact. En Occident comme à Tyr, c'était ce dieu que l'on identifiait avec l'Héraclès grec. Une tête d'Héraclès est figurée sur une des monnaies siciliennes où se lit la légende *Roushmelqart*[4]. Selon Pausanias[5], Μάχηρις, — forme altérée de *Melqart*[6], — était l'Héraclès des Égyptiens et des Libyens, ce qui, en réalité, signifie Héraclès des Phéniciens de Libye : dans d'autres textes, l'Hercule phénicien est appelé égyptien, ou libyen[7].

Il faut donc, cous l'avons déjà dit[8], identifier avec Melqart l'Héraclès du serment d'Hannibal, dans le traité conclu avec Philippe de Macédoine. De même, l'Hercule auquel les Carthaginois sacrifiaient tous les ans une victime humaine et dont la statue fut transportée à Rome[9] ; le dieu que des hachettes en cuivre, déposées au IIIe siècle dans des tombes du cimetière de Sainte-Monique, représentent sous les traits de l'Héraclès grec[10].

Beaucoup de textes mentionnent Ἡραχλής, *Hercules* dans diverses contrées de l'Occident où les Phéniciens se sont établis, qu'ils ont fréquentées, où leur civilisation a laissé des traces. Mais on se tromperait fort si, derrière cet Hercule, on voulait retrouver partout le Melqart tyrien : il convient de faire

1. Diodore, XX, 14, 2.
2. Justin, XVIII, 7, 7. Pour la statue d'Apollon de Géla, voir p. 327, n. 12.
3. Diodore, XX, 14, 3.
4. G.-F. Hill, *Coins of ancient Sicily* (Westminster, 1903), pl. IX, fig. 16.
5. X, 17, 2 (probablement d'après Timée).
6. Movers, *Die Phönizier*, II, 2. p. 113, n. 222.
7. Voir *supra*, p. 230 ; *infra*, p. 309.
8. P 291.
9. Pline l'Ancien, XXXVI, 39.
10. Voir-p. 77, n. 2.

une part à l'Héraclès grec ; il est fort possible aussi que, çà et là, des dieux indigènes aient été assimilés à l'Héraclès des Grecs, à l'Hercule des Latins[1], soit directement, soit par l'intermédiaire des Phéniciens, qui les auraient identifiés avec leur Melqart[2]. Bien souvent, la question reste obscure.

Nous devons reconnaître sans hésitation Melqart dans l'Hercule qui fut adoré à l'extrémité méridionale de l'île de Gadès[3]. La fondation de son temple est expressément attribuée aux Phéniciens[4], aux Tyriens[5] ; on assurait qu'il datait de la fin du XIIe siècle[6]. Jusque sous l'Empire romain, le culte y fut célébré selon des rites orientaux[7]. L'image d'Hercule, empruntée à l'art grec, se voit sur des monnaies phéniciennes de Gadès[8]. Elle se voit aussi sur des monnaies qui semblent avoir été frappées en Espagne par les Barcides[9] : c'est apparemment le Melqart de l'île de Gadès, le dieu dont Hannibal implora la protection[10].

Tout près de la ville phénicienne de Lixus, sur le littoral océanique du Maroc, Pline l'Ancien signale un autel d'Hercule[11], un sanctuaire d'Hercule, qu'on disait plus ancien que celui de Gadès[12]. Il est fort probable que cet Hercule était Melqart.

Nous avons vu deux Tyriens adorer à Malte leur Melqart,

---

1. Conf. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 397 ; II, p. 145.

2. Par exemple, c'était sans doute un dieu indigène qui était adoré dans la grotte d'Hercule, au cap Spartel : voir t. II, p. 169.

3. Les textes relatifs à ce sanctuaire d'Hercule sont très nombreux ; ils sont cités par Hübner, dans la *Real-Encycloädie* de Pauly-Wissowa, VII, p. 448-450. Voir surtout Strabon, III, 5, 5.

4. Diodore, V, 20, 2. Appien, *Iber*., 2.

5. Pomponius Méla, III, 46. Justin, XLIV, 5, 2. Arrien, *Anab*., II, 16, 4.

6. Méla, *l. c*. Conf. t. I, p. 360, 404, 405.

7. Diodore, Appien, Arrien, *ll. cc*. Silius Italicus, III, 21 et suiv.

8. Heiss, *Description des monnaies antiques de l'Espagne*, pl. LI-LIII. Héraclès est figuré aussi sur des monnaies de Sexi, ville phénicienne de la côte méridionale de l'Espagne : Heiss, *l. c*., pl. XLVI.

9. T. II, p. 328.

10. *Supra*, p. 226-7.

11. V, 3 : « ara Herculis ». Strabon (XVII, 3, 2) indique sur cette côte un autel d'Héraclès, dressé en avant d'une grotte. Il y a là, semble-t-il, quelque confusion voir t. II, p. 169, n. 5.

12. XIX, 63 : « delubrum Herculis ».

identifié avec Héraclès. Que les habitants de l'île aient eux-mêmes rendu un culte à ce dieu, c'est ce dont témoignent des monnaies maltaises à légende phénicienne, avec une tête d'Héraclès barbu[1] ; un temple d'Héraclès, indiqué par Ptolémée[2], était sans doute aussi d'origine tyrienne[3].

En Sicile, une tête d'Héraclès apparaît sur des monnaies de la vieille colonie phénicienne de Solonte[4] ; sur d'autres, qui furent frappées par l'État carthaginois[5] : c'est vraisemblablement Melqart[6]. Quant aux monnaies qui portent la légende *Roushmelqart*, et dont une offre l'image d'Héraclès, elles appartiennent soit à Céphaloïdion, soit à Héracléa Minoa[7]. Mais cette dernière ville devait son nom d'Ἡράχλεια à des compagnons du Spartiate Dorieus, qui se prétendait descendant d'Héraclès[8]. Par conséquent, si l'attribution des monnaies à Héracléa Minoa est exacte, le Melqart qu'elles mentionnent est le dieu grec, dont les Carthaginois, devenus maîtres de ce lieu, auraient traduit le nom en phénicien. Naturellement, l'Héraclès qui fut adoré dans des colonies grecques de la Sicile occidentale, à Sélinonte, à Agrigente, à Himère[9], était purement grec[10].

Dans l'Afrique du Nord, la tête ou les attributs d'Hercule

1. Hill, *Coins of ancient Sicily*, pl. XV, fig. 11.

2. IV, 3, 13.

3. Hercule sur des monnaies portant des lettres phéniciennes, probablement frappées dans quelque île entre la Sicile et l'Afrique : Müller, *Numism.*, II, p. 178-9, nos 7, 8, 13.

4. B.-W. Head, *Historia numorum*, 2e édit., p. 170. Et aussi Héraclès combattant le taureau, imitation d'une monnaie de Sélinonte.

5. Müller, *l. c.*, II, p. 75, 76, 83 : type copié sur des monnaies d'Alexandre le Grand.

6. Je n'oserais en dire autant d'un Héraclès représenté au Ve siècle sur une monnaie, à légende grecque, d'Entelle, ville des Élymes qui n'appartenait pas encore à la province punique : Head, *l. c.*, p. 137.

7. Voir t. II, p. 293.

8. T. I, p. 431.

9. Voir O. Gruppe, *Griechische Mythologie*, I, p. 372.

10. Les pierres gravées recueillies en Sardaigne portent souvent des images de l'Héraclès grec (Furtwängler, *Die anliken Gemmen*, I, pl. XV, fig. 23-26, 28, 29, 31, 75, 76, 78) : ce qui s'explique peut-être par l'identification d'Héraclès avec Melqart. On a vu (p. 302) que Melqart avait un sanctuaire à Tharros.

se voient sur des monnaies de Leptis la Grande[1] et de Sabratha[2], postérieures à la domination carthaginoise. Sous l'Empire romain, Hercule fut un des principaux dieux de Leptis[3] et de Gigthi[4]. Ces villes des Syrtes étaient d'origine phénicienne c'est une raison de croire que leurs hommages s'adressaient au vieux Melqart tyrien[5].

Le roi Juba II, qui descendait de Masinissa, prétendit avoir eu pour ancêtre plus lointain Héraclès[6], dont il fit souvent représenter les attributs sur ses monnaies[7]. Les prédécesseurs de Juba avaient-ils revendiqué, eux aussi, cette parenté, et, s'ils l'avaient fait, s'étaient-ils rattachés au Phénicien Melqart ? Il ne suffirait pas pour le prouver de rappeler l'influence que la civilisation punique exerça sur ces princes. Peut-être s'agit-il de quelque divinité indigène, dans laquelle Juba le philhellène aurait retrouvé Héraclès.

Aux premiers siècles de notre ère, les inscriptions latines nous montrent le culte d'Hercule assez répandu dans les provinces africaines[8]. Dans plusieurs cités, qui n'avaient pas été créées par Rome, ce dieu occupait le premier rang ; on le regardait comme le génie protecteur de la ville[9]. Il est à croire

1. Müller, *Numism*., II, p. 3-5 ; Suppl., p. 33.

2. *Ibid*., II, p. 26, 27.

3. Avec Bacchus, représenté aussi sur les monnaies de cette ville (Müller, ll. cc. à la n. 1). Septime Sévère, originaire de Leptis, éleva dans Rome un temple colossal à ces deux dieux (Dion Cassius, LXXVI, 16), et ceux-ci sont qualifiés de *Dii patrii* sur des monnaies de Sévère et de ses fils : Cohen, *Descr. des monn. impériales*, 2e édit., IV, p. 15, n° 112 ; p. 148, nos 55-56 ; p. 257, nos 32-33.

4. L.-A. Constans, *Gigthis* (*Nouv. Arch. des missions*, XIVe fasc., 1916), p. 44-46. — Le Stadiasme, recueil d'instructions nautiques dont le contenu parait être en bonne partie antérieur à l'époque romaine, indique un autel d'Héraclès dans l'île de Méninx (Djerba), en face de Gigthi (§ 103 : *Geogr. Gr. min*., 1, p. 465).

5. Une tête d'Hercule barbue, surmontée d'un astre et accompagnée d'une massue, se voit sur des monnaies africaines attribuées par Müller à Hippone et à Tipasa : voir *supra*, p. 300, n. 6.

6. Plutarque, *Sertorius*, 9. Voir peut-être aussi *Bibliothèque d'Apollodore*, II, 7, 8, où un Ἰόβης est indiqué comme fils d'Héraclès et de la Thespiade Κέρθη (= Cirta ?)

7. Müller, *Numism*., III, p. 103 et suiv., 118.

8. Toutain, *Cultes*, 1re partie, I, p. 402-3.

9. *C. I. L*., VIII, 14808 (à Suas), 262 = 11430 (à Sufes ; conf. saint Augustin; *Lettres, L*), 1406 (à Thignica). Voir aussi *ibid*., 4634 = 16808 (à Nataggara).

qu'en certains lieux, il était d'origine phénicienne[1], mais nous ne saurions en donner l'assurance.

Nous en dirons autant des noms géographiques, caps, îles, ports, villes d'*Héraclès* ou d'*Hercules* qui se rencontrent dans divers pays de l'Occident. Movers et d'autres savants ont fait ici une part trop large à Melqart[2]. Le plus célèbre de ces noms empruntés à Hercule fut donné au détroit de Gibraltar. Le terme Ἡραχλέους ou Ἡράχλειοι στήλαι[3] a été usité chez les Grecs au moins depuis le début du Ve siècle[4]. Il figure dans la traduction d'un écrit punique, le Périple d'Hannon[5]. L'original mentionnait-il Melqart et a-t-il été rendu mot à mot ? C'est ce que nous ne pouvons dire. Nous n'avons pas la preuve que les Phéniciens aient désigné le détroit par le nom de ce dieu[6]. Au contraire, nous lisons dans Strabon[7] que, selon les Ibères et les Libyens, les « stèles » d'Héraclès ne se trouvaient pas au détroit, mais étaient deux fameuses stèles en bronze, dressées dans le sanctuaire de l'Héraclès tyrien, près de Gadès, et pourvues d'inscriptions phéniciennes. Il est probable que cette

1. De même dans le Sud et le Sud-Est de l'Espagne, où se fit sentir l'influence du sanctuaire de Gadès : Toutain, *l. c*., p. 402.

2. On peut être tenté d'attribuer à l'Hercule phénicien : un port d'Héraclès, au Sud de la Sardaigne : Ptolémée, III, 3, 2 ; conf. probablement Etienne de Byzance, s. v. Ἡράχλεια ; — une île d'Héraclès, à l'extrémité Nord-Ouest de la Sardaigne : Ptolémée, *l. c*., et Pline l'Ancien, III, 84 ; — *Heracleia*, nom qu'aurait porté la ville appelée ensuite *Carteia*, dans la baie d'Algésiras : Timosthène, *apud* Strabon, III, 1, 7 ; conf. ici, t. I, p. 446, n. 8 ; — une île d'Héraclès, en face d'Onoba, entre les embouchures du Guadalquivir et de la Guadiana : Strabon, III, 5, 5 ; voir t. I, p. 477, n. 8 ; — une autre, devant Carthagène (île d'Escombrera) : Strabon, III, 4, 6 ; — un cap d'Héraclès, sur la côte marocaine, près de Mogador : Ptolémée, IV, 1, 2 ; conf. t. II, p. 178, n. 4. On n'a pas de bonnes raisons pour rapporter à Melqart les Héraclées du littoral méditerranéen de la Gaule.

3. Κίονες dans Pindare, Ném., III, 21. En latin *Columnae Herculis*.

4. Gsell, *Hérodote*, p. 74.

5. Voir t. II, p. 478.

6. Au Ve siècle, Euctémon d'Athènes (apud Peslus Aviénus, Ora marit., 350 et suiv.) disait que les Colonnes d'Hercule étaient deux îles situées dans le détroit (conf. Strabon, III, 5, 3 et 5), îles qui contenaient des temples et des autels d'Hercule (voir là-dessus V. Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 265). Mais est-il certain que cet Hercule ait été le Melqart phénicien ?

7. III, 5, 5.

dénomination était en usage chez les Phéniciens d'Espagne et d'Afrique.

Les anciens ont conté nombre de légendes relatives aux exploits d'Hercule en Occident, aux faits et gestes de ses compagnons, de ses enfants dans cette partie du monde. Il parcourt la Libye avec son fidèle Iolaos[1] et la purge de bêtes féroces[2] ; il triomphe du géant Antée dans une lutte que l'on place à Clupea, près du cap Bon[3], ou dans la région de Tanger et de Lixus[4] ; il visite Atlas, porteur du ciel; il conquiert les pommes d'or du jardin des Hespérides, situé, selon certains auteurs, près de Lixus[5] ; il ouvre le détroit entre l'Europe et la Libye, ou bien il érige deux stèles aux extrémités des deux continents[6] ; il va s'emparer, dans le Sud de l'Espagne, du troupeau de Géryon. En Afrique, il laisse son souvenir a El-Kantara, lieu appelé sous la domination romaine *Ad Calceum Herculis*[7], peut-être parce qu'on affirmait qu'un coup de pied du héros avait fait la brèche par laquelle le Tell communique avec le Sahara[8] ; Monde Capsa (Gafsa)[9] et Theveste (Tébessa)[10]. Vingt de ses compagnons fondent Icosium (Alger), en un lieu que lui-même a traversé[11] ; un de ses fils, Sophax, fonde Tingi (Tanger)[12]. D'aucuns prétendent qu'Hercule est venu en Libye

1. Eudoxe de Cnide, *apud* Athénée, IX, 47, p. 392, d.

2. Diodore, IV, 17.

3. Lucain, IV, 580 et suiv. Procope, *Bell. Vand.*, II, 10, 24.

4. Plutarque, *Sertorius*, 9. Strabon, XVII, 3, 8 (d'après Gabinius). Méla, III, 106. Pline, V, 3.

5. Pline, V, 3 ; XIX, 63.

6. Pindare, *Ném*., III, 21-22. Diodore, IV, 18, 2 ; conf. III. 55, 3, et 74, 4. *Bibliothèque d'Apollodore*, II, 5, 10. Méla, I, 27. Sénèque, *Here. Oet.*, 1240. Etc.

7. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie,* f, 37, nos 51 et 52.

8. Il se peut aussi qu'on y ait montré, sur un rocher, une prétendue empreinte du pied d'Hercule : conf. Hérodote, IV, 82 ; Lucien, Histoire véritable, I, 7; Capitan et Vuarnet, *Procès-verbaux de la section d'archéol. du Comité des trav. historiques,* 1918, décembre, p. IV-VI.

9. Salluste, *Jugurtha*, LXXXIX, 4. Florus, I, 30, 14. Paul Orose, V, 15, 8.

10. Diodore, IV, 18, 1. Selon saint Jérôme, Theveste aurait été fondée par Liber : voir t. II, p. 95, n. 8.

11. Solin, XXV, 17.

12. Plutarque, *Sertorius*, 9.

avec des Indiens[1] ; d'après Juba II, il a établi en Maurétanie des Olbiens et des Mycéniens[2] ; d'après Hiempsal, reproduisant l'opinion des « Africains », il est mort en Espagne, mais les Mèdes, Perses et Arméniens qui faisaient partie de son armée sont allés dans l'Afrique du Nord et y sont restés[3]. Il a eu pour fils ou pour compagnon Afer, qui a donné son nom au pays[4]. La Sardaigne a été conquise par un autre de ses fils, Sardos, qui commandait des Libyens[5], ou par les fils qu'il a eus des Thespiades et par son neveu Iolaos[6]. Un de ses compagnons, Balius, a donné son nom aux Baléares[7].

Quelques-unes de ces légendes se rattachent plus ou moins à Melqart. C'est l'Hercule phénicien[8], — ailleurs l'Hercule libyen[9], — qui fonde Capsa. Sardos est fils de l'Héraclès « des Égyptiens et des Libyens »[10], Makéris, c'est-à-dire Melqart[11]. L'Hercule, chef des Mèdes, Perses et Arméniens, qui meurt en Espagne, est sans doute le Melqart dont on montrait le tombeau dans le temple de l'île de Gadès[12]. Si des fables ont donné certains lieux pour théâtres à des exploits d'Hercule, — Lixus à la lutte contre Antée et à la conquête des pommes d'or, le voisinage de Gadès à la conquête du troupeau de Géryon, — ce fut, peut-on croire, parce qu'il y avait là des sanctuaires célèbres de Melqart.

---

1. Strabon, XVII, 3, 7. Conf. t. I, p. 336.

2. Plutarque, *l. c*. Conf. t. I, p. 344.

3. Apud Salluste, *Jug*., XVIII. Voir aussi Méla, III, 103 ; Pline, V, 46. Conf. t. I, p. 330 et suiv.

4. Solin, XXIV, 2 (Afer, fils de l'Hercule libyen). Eustathe, *Comment. de Denys le Périégéte*, vers 175 (*Geogr. Gr. min.*, II, p. 248). Voir encore t. I, p. 338, n. 3, *in fine.*

5. Textes cités t. I, p. 353, n. 7. Ajouter Salluste, *Hist*., II, fr. 4, édit. Kritz.

6. Diodore, V, 15, 1-2 (d'après Timée). Pseudo-Aristote, *De mirab. auscult*., 100 (même source). Strabon, V, 2, 7. Pausanias, VII, 2, 2 ; IX, 23, 1 ; X, 17, 5. Solin, I, 61.

7. Tite-Live, *Epit. libri* LX,

8. Paul Orose, V, 15, 8.

9. Salluste, *Jug*., LXXXIX, 4.

10. De l'Hercule libyen, dit Silius Italicus, XII, 359-360.

11. V. *supra*, p. 303.

12. Méla, III, 46. Voir aussi Arnobe, I, 36. Conf. t. I, p. 332.

Les Phéniciens, qui ont beaucoup emprunté aux Babyloniens, ont-ils raconté sur Melqart des légendes analogues à celle de Gilgamès, le héros mésopotamien qui combattit les monstres, voyagea au loin sur terre et sur mer et atteignit peut-être les confins de l'Occident ? C'est ce qu'il est impossible de dire. D'autre part, les mythes grecs d'Antée, d'Atlas, des Hespérides, de Géryon ne contiennent aucun trait qui soit incontestablement phénicien. Avant d'être relégués aux extrémités de la Libye et de l'Europe, ces personnages mythiques habitèrent des régions que, seuls, des Grecs avaient pu leur assigner comme demeures Atlas, l'Arcadie ; Géryon, l'Épire ; Antée et les Hespérides, la Cyrénaïque. L'Héraclès qu'on mit en relations avec eux était un héros purement grec. Plus tard, on transporta quelques-unes de ses prouesses dans le lointain Occident, soit parce que des récits merveilleux s'accommodaient de ce recul dans des pays à peu près inconnus, soit pour justifier par des précédents des ambitions et des entreprises coloniales[1], soit pour d'autres raisons qui nous échappent. Mais ces fables se rapportent toujours à Héraclès, même quand elles l'amènent dans des parages où Melqart était adoré. Dans d'autres légendes, nous rencontrons des détails d'origine grecque[2], et, parmi celles qui restent, aucune ne peut revendiquer une origine exclusivement phénicienne. Écartons donc ce fatras et contentons-nous des conclusions que des documents précis autorisent. Le culte de l'Hercule tyrien n'est certain en Occident qu'à Carthage, à Malte, à Tharros

1. T. I, p. 316. Ainsi, la légende de la prise de possession d'Éryx par Hercule (Diodore, IV, 23) servit à justifier l'établissement d'une colonie en ce lieu par l'Héraclide Dorieus (t. I, p. 431 ; Pareti, *Stadi siciliani ed italioti*, Florence, 1914, p. 20 et suiv.). Un contemporain de Dorieus, Hécatée de Milet, indiquait le passage d'Héraclès par Solonte et Motyé, villes phéniciennes : fragments 47 et 48, dans *Fragm. hist. Gr.*, I, p. 3.

2. Par exemple, dans celle de l'invasion de l'Afrique par les Mèdes, etc., compagnons d'Hercule : voir t. I, p. 333 ; dans celle de la venue d'Hercule en Maurétanie avec des Olbiens et des Mycéniens : *ibid*., p. 344 ; dans celle de la fondation d'Icosium, où un calembour rapproche ce nom du mot grec εἴχοσι : ibid., p. 344, n. 5 ; dans celle de la venue d'Iolaos en Sardaigne : *infra*, p. 322.

et à Gadès ; il n'est guère douteux dans l'Ouest de la Sicile et à Lixus ; il est vraisemblable à Leptis la Grande, à Sabratha, à Gigthi.

Qu'était Melqart ? On lui donne pour père et pour mère Zeus et Astéria[1], dont les noms paraissent répondre à ceux de Baal Shamim, le Maître des cieux, et d'Ashtart[2] : cela ne nous apprend pas grand-chose.

Il mourait et ressuscitait. Un auteur grec du IVe siècle, Eudoxe de Cnide[3], racontait que cet Héraclès avait été tué par Typhon[4], au temps où il parcourait la Libye, mais que son compagnon Iolaos l'avait ramené à la vie en lui mettant sous le nez une caille, oiseau dont Héraclès était très friand : aussi les Phéniciens lui sacrifiaient-ils-des cailles. Fable bizarre qu'il est difficile d'expliquer[5]. Nous avons dit que, dans le sanctuaire de l'ile de Gadès, il y avait un Saint-Sépulcre de Melqart[6]. A Tyr, le roi Hiram, contemporain de David et de Salomon, avait, le premier, célébré, au cours du mois de péritios, une cérémonie que le Grec Ménandre d'Éphèse appelle τοῦ Ήραχλέους ἔγερσις, « le réveil d'Héraclès »[7]. Le mois de péritios tombait

---

1. Eudoxe de Cnide, *apud* Athénée, IX, 47, p. 392, d. Cicéron, *Nat. deor.*, III, 13, 42. Selon Philon de Byblos, il était fils d'un Démarous (II, 22 : *Fragm. hist. Gr.*, III, p. 568), appelé aussi Zeus Démarous (*ibid*., II, 24, p. 569). Si, avec G. Hoffmann (*Zeitschrift für Assyriologie*, XI, 1896, p. 248), on lit dans ce dernier passage [ó] χαί Άδωδος, ce Zeus aurait été identifié avec le dieu syrien Hadad : ce serait Baal Shamim [conf. p. 204, n. 13]. De l'Héraclès adoré par les Carthaginois, Ampélius (*Lib. mem*., 9) fait, autant qu'il semble, — le texte n'est pas sûr, — un fils de Cronos et de Carthéré (conf. t. I, p. 379, n. 3).

2. Pour l'emploi du mot Astéria, au lieu d'Astarté, voir p. 251, n. 2.

3. *L. c*.

4. Il y a ici une confusion d'Héraclès et d'Osiris.

5. Selon une légende grecque, Astéria, sœur de Latone, avait été métamorphosée en caille (conf. Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, VII, p. 151). Il est possible que ce soit là un emprunt à un mythe phénicien concernant Astarté (= Astéria). La caille aurait donc été mise en relation avec la mère de Melqart.

6. P. 309. Méla indique, sans doute à tort, que c'était un tombeau véritable, contenant des ossements. Il y avait aussi un tombeau d'Hercule à Tyr : *Récognitions Pseudo-Clémentines*, X, 24 (*Patrol. grecque*, I, p. 1434).

7. Apud Josèphe, *Antiq. Jud*., VIII, 5, 3, § 146) : πρώτός τε τοῦ Ήραχλέους έγερσιν έποιήσατο έν τώ περιτίω μηνί. Ce membre de phrase en suit un autre où il est question de la construction d'un nouveau temple d'Héraclès ; il ne parait pas concerner également

en février-mars[1]. C'était donc vers le fin de l'hiver que des rites appropriés tiraient le dieu de son sommeil[2].

Un autre texte indique la mort d'Hercule par le feu, dans cette même ville de Tyr[3]. Le général carthaginois Amilcar, qu'Hérodote semble confondre avec Melqart[4], avait péri, assurait-on, dans les flammes d'un bûcher[5]. On peut se demander si la mort du dieu n'était pas un événement annuel, si la victime que les Carthaginois offraient tous les ans à Hercule[6] n'était pas brûlée et ne représentait pas le dieu[7]. Or cette cérémonie qui consistait à brûler Melqart devait être un rite magique, analogue aux feux de la Saint-Jean. Il s'agissait apparemment de renforcer la chaleur du soleil[8].

Le « réveil » d'Héraclès n'était peut-être pas une cérémonie distincte de celle de la combustion du dieu : on peut y voir la grande fête annuelle à laquelle des ambassadeurs de Carthage venaient participer[9]. Pourquoi se célébrait-elle en février-mars?

---

cette construction, comme le P. Lagrange (Études. p. 311, n. 1) est disposé à le croire. Le passage de Ménandre est reproduit ailleurs par Josèphe, mais moins exactement (Contre Apion, I, 18, § 118-9).

1. Baudissin, *Adonis*, p. 17729.

2. A l'époque de l'année où les cailles reviennent en Phénicie : ce qui explique peut-être pourquoi cet oiseau était consacré à Héraclès et le rôle qu'il joue dans le récit d'Eudoxe relatif à la résurrection du dieu : Baudissin, *l. c.*, p. 308.

3. *Récogn. Pseudo-Clémentines*, *l. c.* : « … Herculis apud Tyrum, ubi igni crematus est

4. Voir p. 302.

5. Hérodote, VII, 167.

6. *Supra*, p. 303.

7. Conf. Lagrange, l. c., p. 310. En Cilicie, à Tarse, un bûcher était aussi allumé lors de la fête de Sandan-Héraclès : Dion Chrysostome, *Discours*, XXXIII (t. II, p. 16 de l'édit. Dindorf). On cornait la légende d'Héraclès se brûlant sur le mont Œta ; elle était peut-être d'origine orientale.

8. Conf. V. Bérard, *Origine des cultes arcadiens*, p. 255 ; Dussaud, *Rev. de l'École d'anthropologie*, XIV, 1901, p. 107 ; J.-G. Frazer, *Adonis, Attis, Osiris* (4e partie de *The golden Bough*, 3e édit.), I, p. 111-2. Y aurait-il une allusion à la crémation du Melqart de Tyr dans Nonnus, *Dionys*., XL, 394-8 (dans les flammes de l'autel d'Héraclès, le phénix vient chercher un renouvelleraient de sa jeunesse) ? Silius Italicus (III, 29) dit qu'on entretenait constamment du feu sur les autels du temple d'Hercule, près de Gadès. Si cela est exact, cet autre rite avait peut-être aussi quelque rapport avec le soleil.

9. Polybe, XXXI, 12, 12 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXI, 20). Quinte-Curce, V, 2, 10. Arrien, Anab., II, 24, 5. Sur cette fête, voir encore Achille Tatios, VIL, 14. Un pas-

Les rites solaires s'accomplissent d'ordinaire aux solstices[1], soit pour aider l'astre à recouvrer sa vigueur, soit pour l'empêcher de la perdre tout à fait. Mais la date choisie à Tyr pourrait s'expliquer par le fait qu'en Phénicie, la chaleur du soleil recommence à se faire sentir fortement vers le mois de mars[2].

Telles sont les raisons qui autorisent à supposer que Melqart était un dieu solaire[3] : ce qu'indique nettement un poète grec de basse époque, Nonnus[4]. Les monnaies sur lesquelles Lixus est appelée la ville du Soleil[5] apporteraient un bon argument en faveur de cette hypothèse, s'il était possible de prouver qu'elles font allusion à l'antique et fameux sanctuaire d'Hercule, établi aux portes de la colonie. Mais la tête figurée sur la plupart de ces monnaies n'offre pas le type d'Hercule; elle semble plutôt représenter un Baal identifié avec Jupiter[6]. Nous doutons que l'on puisse invoquer comme un argument convaincant l'existence d'un temple et d'un tombeau de Melqart dans l'île de Gadès, vers l'entrée de cet Océan où le soleil disparaissait tous les soirs[7].

---

sage du second livre des Macchabées (IV, 18-20) permet de supposer qu'on lui donnait tous les cinq ans un éclat particulier, du moins au IIe siècle avant J.-C.

1. Ainsi, dans les premiers siècles de notre ère, on célébrait en Syrie, le 25 décembre (au solstice d'hiver), une tête de la Nativité du Soleil, enfanté, disait-on, par une Vierge céleste : Cumont, *C. r. Acad. Inscr.*, 1911, p. 292 et suiv.

2. A Hiérapolis, en Syrie, une tète dans laquelle on allumait un vaste bûcher était également célébrée au début du printemps : *Lucien, De dea Syria*, 49.

3. Conf. Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1905, I, p. 115 ; le même, *Journal des Savants*, 1907, p. 41. M. Baudissin (*Adonis*, p. 33, 172, 359) est disposé à croire que. Melqart, avant d'être un dieu solaire, avait été, comme Adonis, un dieu de la végétation. On ne voit pas bien sur quoi peut s'appuyer cette hypothèse.

4. *Dionys*., XL, 369-370. Pour l'hercule de Gadès, voir Macrobe, 1, 20, 12 ; mais cet auteur retrouve le soleil partout.

5. T. II, p. 174 ; ici, p. 2 84.

6. *Conf. supra,* p. 301, n. 3. Sur des monnaies d'autres villes africaines (Müller, .Numism., II, p. 27, n° 48 ; III, p. 53, n° 64), la tête d'hercule est accompagnée d'un astre. A-t-on voulu indiquer ainsi qu'il était un dieu solaire ?

7. Le lion semble avoir été mis en rapport avec Melqart, comme avec Heraclès (pour Gadès, voir une légende racontée par Macrobe, I, 20, 12). Or, dans divers cultes orientaux, cet animal a été mis aussi en rapport avec le soleil. Mais l'argument n'a pas

VI

Eshmoun (’SMMN)[1] était un des principaux dieux de Carthage. On l’y rencontre très fréquemment dans les noms théophores[2]. Une inscription mentionne son temple[3]. Une autre se rapporte à un prêtre d’Eshmoun Ashtart(4), terme double sur lequel nous reviendrons[5]. Des noms théophores où le nom d’Eshmoun se retrouve étaient encore en usage dans l’Afrique romaine[6]. En Sardaigne, une dédicace trilingue, gravée au IIe siècle avant notre ère, s’adresse, dans le texte punique, à Eshmoun M’RH, dans le texte grec Ἀσχληιώ Μήρρη dans le texte latin *Aescolapio* Merre[7] ; on ignore ce que signifie le mot *Merre*[8].

L’Eshmoun adoré en Occident était originaire de la Phénicie, où son culte avait une grande importance à Sidon[9] et était célébré dans d’autres villes, peut-être à Tyr[10], certainement à Béryte[11].

L’inscription sarde dont nous venons de parler atteste qu’on l’identifia avec Esculape : ce qu’attestent aussi Damascius, à

---

grande valeur, car le lion a été attribué à des divinités qui n’avaient rien de solaire : voi *supra*, p. 273-5.

1. Les transcriptions grecques et latines indiquent les prononciations Esmoun, Asmoun, Ismoun, Ousmoun.

2. Voir W. von Baudissin, *Adonis und Esmun* (Leipzig, 1911), p. 216-7, 250.

3. C. I. S., 252. Le nom du dieu est mutilé, mais la restitution n’est guère douteuse.

4. *Ibid*., 245.

5. P. 337.

6. *C. I. L*., VIII, 1562 (Abdismun), 5306 (Asmun). *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 183, nos 74, 75 (Asmunius). J. Mesnage, *L’Afrique chrétienne* (Paris, 1912), p. 229 (Asmunius).

7. C. I. S., I, 143 = *Inscr. Graecae,* XIV, 608 = C. I. L., X, 7856.

8. Pour les hypothèses présentées, voir C. I. S., p. 189 du t. I ; Baudissin, *Adonis*, p. 243. M. E. Pais (*Ricerche storiche e geografiche sull’ Italia antica*, p. 589) soutient que cet Asclépios Merre doit être identifié avec Sérapis.

9. *C. I. S*., 3, I. 17. *Rép*., I, 287 et suiv. ; II, 507, 765-7, 1200. Baudissin, l. c., p. 211-2, 215-6.

10. Eshmoun paraît être mentionné, au VIIe siècle, dans un traité conclu entre Asarhaddon, roi d’Assyrie, et le roi de Tyr : Baudissin, p. 211.

11. Damascius, *Vita Isidori*, 302 (coll. Didot, volume de Diogène Laërce, p. 144).

propos de l'Eshmoun de Béryte[1], et la découverte d'une dédicace grecque à Asclépios dans un sanctuaire d'Eshmoun voisin de Sidon[2]. Or, à Carthage, au sommet de la colline de Byrsa, un temple majestueux était consacré à « Esculape »[3]. Si l'on n'identifie pas cet Esculape avec Eshmoun, on ne voit pas quel dieu punique il peut représenter. A Carthagène, la nouvelle Carthage fondée par les Barcides en Espagne, Polybe signale une colline qui portait aussi un temple d'Asclépios[4].

D'assez nombreuses inscriptions latines témoignent d'un culte d'*Aesculapius* dans les provinces romaines d'Afrique. Il est à croire que, çà et là, c'était Eshmoun[5] surtout quand nous le trouvons associé à *Caelestis*[6], quand nous le rencontrons dans des villes d'origine phénicienne[7]. Dans la seconde Carthage, un temple d'Esculape se dressa sur la colline de Saint-Louis, probablement à l'endroit même où s'était élevé auparavant le temple de l'Esculape punique[8].

Eshmoun reçut-il le none d'autres dieux grecs ? On a supposé qu'en Phénicie, il fut identifié tantôt avec Asclépios, tantôt avec Dionysos[9]. Mais nous n'avons aucun motif sérieux

---

1. *L. c*. L'Asclépios qui, d'après Philon de Byblos, était adoré à Béryte (II, 27, comparé avec II, 23: *Frag. hist. Gr*., III, p. 569) se confondait avec l'Eshmoun-Asclépios de Damascius : à l'un et à l'autre on donne pour père Sydyk.

2. *Rép*., II, 827.

3. Appien, *Lib*., 130. Strabon, XVII, 3, 14. Tite-Live, XLI, 22 ; XLII, 24. Con f. t. II, p. 79.

4. X, 10, 8. C'était la plus haute colline de la ville et celle que l'on voyait d'abord en venant de la mer (Kahrstedt, *Archäol. Anzeiger*, 1912, p. 234). Elle répondait, en quelque sorte, à la colline de Byrsa, qui, dans la métropole, portait le temple d'Eshmoun.

5. Conf. Toutain. *Cultes*, Ire partie, I, p. 335-6.

6. *C. I. L*., VIII, 16417 (à Henchir et Oust) : « sacerdos publicus deae Caelestis et Aesculapi ». A Dougga, fragment d'une statue d'Esculape dans le temple de Caelestis : *M. Alaoui*, p. 49. n° 14, pl. XII. C. I. L., III, 993 (inscription gravée sans doute par les soins d'un Carthaginois) : « Caelesti Augustae et Aesculapio Augusto et Genio Carthaginis ».

7. Par exemple, à Oea (Tripoli) : Apulée, *Apol*., 55.

8. Audollenl, *Carthage romaine*, p. 280-3, 846. Delattre, *Rev. tunisienne*, VIII. 1901, p. 280 et suiv.

9. Baudissin, l. c., p. 231 et suiv. *Contra* : Dussaud. *Journal des Savants*, 1907, p. 40-41 ; Lagrange, *Revue biblique*, IX, 1912, p. 122.

de croire qu'il l'ait été avec ce dernier en Occident[1]. Il n'est pas impossible qu'on l'ait quelquefois appelé Hermès[2], par suite d'une assimilation avec Thot, l' « Hermès » égyptien. Thot était le dieu de la ville de Khmounou, dont le nom n'est pas sans ressemblance avec celui d'Eshmoun. Il fut adoré en Phénicie[3], et Philon de Byblos prétend que ce fut lui qui y répandit le culte des serpents[4]. Or nous verrons que le serpent jouait peut-être un rôle dans le culte d'Eshmoun, tandis qu'il n'était pas consacré à l'Égyptien Thot. Ce sont là des combinaisons bien fragiles. Il y eut, autant qu'il semble, chez les Phéniciens d'Occident, un dieu qui fut identifié avec Hermès[5], mais rien ne prouve que ce dieu ait été Eshmoun.

Nous avons déjà fait observer qu'Asclépios ne figure pas dans le serment du traité d'Hannibal. Cependant l'omission d'Eshmoun serait malaisée à expliquer. Aussi a-t-on proposé de le reconnaître soit dans l'Apollon de la première triade[6], soit dans l'Iolaos de la seconde[7]. Nous constaterons bientôt que nous ne savons à peu près rien sur cet Iolaos punique. En faveur de l'identification d'Eshmoun avec Apollon, nous remarquerons

1. Virgile (*Énéide*, IV, 58) nous montre Didon et Anna sacrifiant

« Legiferae Cereri, Phoeboque, Patrique Lyaeo ».

Dans le *Pater Lyaeus*, M. Baudissin (p. 241) voudrait voir Eshmoun. C'est là une hypothèse en l'air. — Qu'était le dieu représenté en Dionysos, le *Liber Pater*, qui fut adoré dans les vieilles villes maritimes de Leptis Magna, de Sabratha, de Gigthi (pour Leptis, voir Müller, *Numism*., II, p. 3-6, et Suppl., p. 33 et 34 ; ici, p. 306, n. 3 ; pour Sabratha, Müller, II, p. 28, n° 62 ; pour Gigthi, Constans, *Gigthis*, p. 40) ? Je ne saurais le dire; en tout cas, il n'est pas permis d'affirmer que c'était Eshmoun.

2. Ce que croit M. Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, V, p. 153-4, 380 ; VI, p. 289.

3. Voir de Vogüé, *Mélanges d'archéol. orientale,* p. 106-7, pl. V, fig. 1.

4. Fragment IX (*Fragm: hist. Gr.,* III, p. 572). Philon, qui l'appelle Τάαυτος (J, 4, p. 563-4 ; II, 11, p. 567 ; V, p. 570), indique son identité avec le Θωύθ des Égyptiens.

5. Voir p. 330.

6. Winckler, *Altorient. Forschungen,* I, p. 443. Vassel, *Panthéon d'Hannibal*, p. 39.

7. Opinion de Movers, *Die Phönizier,* I, p. 537 ; Maury, dans Creuzer et Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, II, 3, p. 1041 ; Baethgen, *Beiträge*, p. 46 ; O. Gruppe, *Die griechischen Culte und Mythen*, p. 380-2 ; Baudissin, *Adonis*, p. 286.

que le Ras Sidi Ali et Mekki, au nord du golfe de Carthage, est appelé dans des textes grecs et latins cap d'Apollon, ou cap du Beau dieu (*promunturiutn Pulchri*)[1] ; que, d'autre part, Tite-Live, copiant Polybe, indique, auprès de ce cap, un port dont le nom se présente sous la forme Rusucmon dans les manuscrits de l'historien romain. Ce mot se compose de deux éléments rus, roush, qui, en phénicien, signifie « cap », et ucmon, qui pourrait être une altération d'*Eshmoun*[2]. Nous aurions là le nom punique du cap d'Apollon : le qualificatif Pulcher eût bien convenu à Eshmoun, dont Damascius[3] vante la grande beauté. A quoi l'on pourrait objecter qu'il y avait à Carthage deux sanctuaires très importants, l'un sur la colline de Byrsa, dédié à Asclépios, — qu'il semble nécessaire d'identifier avec Eshmoun, — l'autre, près de la place publique, dédié à Apollon[4]. Il est difficile de croire que ces temples, mentionnés l'un et l'autre par Appien, dont la source est Polybe[5], aient appartenu au même dieu. Si vraiment le cap d'Apollon était le cap d'Eshmoun, il faut en conclure que l'Apollon du cap n'était pas l'Apollon du temple de Carthage. En somme, la seule identification démontrée est celle d'Eshmoun avec Esculape.

On n'a trouvé en Afrique aucune image, soit de l'époque punique, soit de l'époque romaine, dont nous puissions dire avec certitude qu'elle représente Eshmoun[6].

---

1. Voir t. I, p. 457, n. 5 ; II, p. 142.

2. Conf. t. II, p. 146.

3. *L. c*.

4. Appien, *Lib*., 127. Conf. t. 11, p. 79; 111, p. 398.

5. Outre Appien, Strabon atteste l'existence du temple d'Asclépios sur la colline; Valère-Maxime (I, 1, 18, sans doute d'après Tite-Live), celle du temple d'Apollon.

6. C'est à tort ou sans motifs sérieux que l'on e donné le nom d'Eshmoun 1° à une idole représentant un dieu nain, trouvée à Cherchel : voir p. 345; 2° à une tête barbue, coiffée d'un bonnet, sur des monnaies africaines : Müller, *Numism*., III, p. 71 ; conf. *supra*, p. 301, n. 6n ; 3° à un simple dévot, figuré sur une stèle d'Announa : infra, p. 320, n. 7 ; 4° à une tête barbue, coiffée d'une dépouille de coq, couvre de l'époque romaine, découverte dans la région de Carthage ; Heuzey, *Revue d'assyriol*., II, 1892, p. 155-9 et pl. V (il s'agit probablement de Pluton : le coq était consacré à Proserpine, son épouse) ;

Nous ne sommes pas mieux renseignés sur la nature de ce dieu que sur celle des autres divinités phéniciennes. Les étymologies de son nom, — sans doute un Véritable nom propre, — mises en avant par les anciens et les modernes ne sont pas satisfaisantes[1]. Selon Philon[2] et Damascius[3], il était fils de Sydyk, Sadyk. « le Juste » [*Çadiq*]. Un homme de Sidon avait dit à Pausanias que l'Asclépios adoré par les Phéniciens était né d'Apollon[4]. Peut-être ce dieu juste était-il, comme cet Apollon[5], un maître du soleil : pour les Babyloniens, Shamash, le Soleil, qui voit tout, était le juge suprême[6], et cette conception peut avoir été adoptée par d'autres peuples sémitiques[7]. D'autre part, sous l'Empire romain, on associait volontiers en Afrique *Aesculapius* et *Caelestis*[8] : on admettait donc un lien étroit entre Eshmoun et Astarté, comme l'indique aussi la mention d'un prêtre d'Eshmoun Ashtart sur un exvoto de la première Carthage[9].

Le philosophe néo-platonicien Damascius expose[10] que

5° à une tête de Pluton, trouvée à Carthage : Babelon, *M. Lavig*., II, p. 23, pl. V, fig. 3 (conf. Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 34, n. 3) ; 6° à un dieu triple, de la Carthage romaine Babelon, l. c., p. 34-35, pl VIII (*supra*, p. 233, n. 4).

1. Du mot phénicien (lui signifiait *huit* (Eshmoun passait pour le huitième fils de Sydyk), ou du mot qui signifiait *feu* : Damascius, 1. c. D'une racine dont le sens était « être gras, être bien portant » : Baudissin, *Adonis*, p. 207. Du mot qui signifiait nom : Lidzbarski, *Ephem. für semit. Epigraphik*, III, p. 260-5.

2. II, 20 (p. 568) : Συδύχω, τώ λεγομένω διχαίω ; conf. *ibid*., II, 11 (p. 567) et 27 (p. 569). Sa mère aurait été une des Titanides, filles d'Astarté et de Cronos *ibid*., II, 20.

3. *L. c.* : Σαδύχω.

4. Pausanias, VII, 23, 7. Un Esculape arcadien passait pour être fils d'Arsippos (Cicéron, *Nat. deor.*, III, 22, 57 ; Johannes Lydus, *De mensibus*, IV, 90). Cet Arsippos était-il le dieu phénicien Arshouf, qui fut identifié avec Apollon (voir p. 327) ? L'hypothèse a été présentée par M. Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, VII, p. 173. Notons encore que deux statues, l'une d'Apollon, l'autre d'Esculape, étaient associées dans un temple de Bulla Regia, qui n'offre pas les dispositions usuelles des sanctuaires dédiés aux dieux gréco-romains : Merlin, *Le temple d'Apollon à Bulla Regia*, p. 17-18. pl. III, fig. 2 et 3.

5. Que le Sidonien de Pausanias (VII, 23, 8) disait être véritablement le soleil.

6. P. Dhorme, *La religion assyro-babylonienne*, p. 82-3.

7. Conf. Dussaud, *Journal des Savants,* 1907, p. 45-46.

8. Voir p. 315.

9. P. 314, 11. 4.

10. *L. c*.

l'Asclépios de Béryte, appelé par les Phéniciens Esmounos, était un jeune homme très beau, et qu'Astronoé [Astarté[1]], la mère des dieux, l'ayant vu à la chasse, s'éprit de lui. Pour échapper à cette poursuite amoureuse, il se coupa le membre viril. Mais Astronoé le rappela à l'existence par la chaleur qui vivifie[2], et il devint dieu. Cette légende ressemble à celle d'Adonis, le Seigneur de Byblos. On a même supposé[3] qu'Eshmoun était le nom propre du dieu que les gens de Byblos désignaient par le titre *adôn*[4]. Mais le récit de Damascius ne nous fait pas connaître le mythe d'Eshmoun dans son état primitif, puisqu'il contient des éléments évidemment empruntés à la légende phrygienne de la mère des dieux, Cybèle, et d'Attis, qui se priva de sa virilité. Il se peut que d'autres éléments soient empruntés à la légende d'Adonis. La seule conclusion qu'il soit permis de tirer de ce récit, c'est que l'Eshmoun de Béryte était apparenté à l'Adonis de Byblos, comme au Phrygien Attis, sans doute plus au premier qu'au second, eu égard à la proximité de Béryte et de Byblos. Adonis était un dieu de la végétation qui se dessèche au début de l'été, peut-être aussi un dieu des céréales, que l'on moissonne dans la même saison[5]. En était-il de même d'Eshmoun ? Il ne faudrait pas l'affirmer avec trop de confiance. Bien ne prouve qu'il ait été, comme on l'a soutenu, un dieu sidéral; que des étoiles, représentées sur certains monuments de l'époque romaine (bandeaux sacerdotaux, stèles votives), se rapportent à lui[6].

---

1. Voir p. 251, n. 2.

2. Détail inspiré par l'étymologie qui tirait le nom Eshmoun du mot signifiant *feu*.

3. Dussaud. *Rev. de l'École d'anthropologie*, XIV, 1904., p. 108 et 111 ; le même, *Journal des Savants*, 1907, p. 46, et *Rev. de l'hist. des religions*, 1912, I, p. 364, 366. Contra : Baudissin, l. c., p. 313 et suiv.

4. Notons qu'il n'y a pas lieu d'invoquer ici des inscriptions de Chypre (*C. I. S.*, I, 42-44), où *Eshmounadônî* est, non pas un nom divin, mais un nom d'homme conf. Rép., III, 1225 ; *Eshmounadôn* au C. I. S., n° 10.

5. Frazer, *Adonis, Attis, Osiris* (3e édit.), I, p. 230 et suiv. Dussaud, *Journal des Savants*, 1907, p. 46. Lagrange, *Études*, p. 307 ; et *Rev. biblique,* IX, 1912, p. 119. Baudissin, p. 161-9.

6. Pour cette opinion, voir, entre autres, Besnier et Blanchet, *Collection Farges* ;

Pourquoi fut-il identifié avec Esculape ? Peut-être avait-il, de même que le dieu grec, le pouvoir de guérir[1] : ce n'est là qu'une hypothèse[2]. Le serpent était consacré à Esculape. En général, les érudits modernes l'attribuent également à Eshmoun ; ils croient que ce fut la raison de son assimilation à Asclépios[3]. Cette hypothèse se confond, du reste, avec la précédente, si l'on suppose que, dans les deux cultes, le serpent était regardé comme un animal guérisseur[4].

Nous le rencontrons sur des monuments africains qui sont postérieurs à la destruction de Carthage, mais qui se rattachent à des cultes d'origine punique. Sur un bandeau d'argent, le groupe central, constitué par un dieu et une déesse qui paraissent bien être Baal Hammon et Tanit Pené Baal, est flanqué de deux serpents[5] ; chacun de ces reptiles s'enroule autour d'un pieu[6]. On voit un ou deux serpents sur plusieurs stèles votives, trouvées en Tunisie ou dans l'Algérie orientale. Ici, l'animal accompagne un personnage qui tient une offrande[7] ; là, une

---

p. 55 (à propos des bandeaux sacerdotaux) ; Fr. Lenormant, *Dictionn. des antiquités* de Saglio et Pottier, I, p. 773 ; Babelon, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 237 (à propos d'une stèle d'Announa). Je ne vois pas de raisons d'admettre que le nom donné à une constellation, l'Ophiuchus (Ὀφιοῦχος, « Teneur de serpent »), doive être mis en rapport avec l'Esculape phénicien, Eshmoun.

1. Babelon, l. c., p. 236 : « Je rappelle que ce dieu... fut identifié avec l'Asclepios-Esculape gréco-romain surtout à cause de son attribut du serpent et de son rôle de dieu guérisseur

2. Dans la partie phénicienne de l'inscription de Sardaigne (supra, p. 314), le dédisant remercie Eshmoun Merre de l'avoir guéri. Mais Eshmoun étant ici expressément identifié avec Asclépios, on peut se demander s'il n'a pas emprunté à celui-ci ce « rôle de dieu guérisseur Notons cependant que cette indication se trouve seulement dans le texte phénicien, non dans les textes grec et latin. Voir peut-être aussi Pausanias, VII, 23, 8, où un Sidonien explique pourquoi Asclépios est regardé comme procurant la santé.

3. Voir, par exemple, A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, III, p. 247 ; Vernes, *Rev. archéol.*, 1918, I, p. 42.

4. Conf. Baudissin, p. 338.

5. Bandeau d'Aïn el Ksar : *Gazette archéol.*, 1879, pl. 21. Berger (*ibid.*, 1879, p. 135-6 ; 1880, p. 169) voit dans ces deux serpents des symboles d'Eshmoun. Contra : Dussaud, *Journal des Savants*, 1907, p. 46-47.

6. L'un des pieux est muni d'une traverse au sommet.

7. Stèle d'Announa : Delamare, *Explor. scientif. de l'Algérie, Archéologie*, pl. 167, fig. 5, et texte explicatif par Gsell, p. 148; Lenormant et d'autres (par exemple, Babelon, *C.*

paire de serpents forme un cercle autour de la tête d'un dieu, qui occupe le sommet de la pierre[1]. D'autres documents nous apprennent que des serpents furent adorés en divers lieux de l'Afrique romaine[2]. Nulle part, cependant, on n'a la preuve que cet animal doive être attribué à Eshmoun. Un dieu qui tient un serpent sur des monnaies phéniciennes de l'île d'Ibiça est, non pas Eshmoun, mais vraisemblablement Bès[3]. En Phénicie, le serpent a eu un caractère sacré, du moins dans quelques cultes : ce dont témoigne Philon de Byblos[4]. On a vu[5] que cet auteur le met en relation avec Thot, dieu d'origine égyptienne. Mais l'identification de Thot et d'Eshmoun est fort incertaine[6].

Une monnaie de Béryte, frappée au IIIe siècle de notre ère, sous l'empereur Élagabale[7], est assurément plus probante. Elle nous montre un dieu nu, que flanquent deux serpents dressés. Il y a lieu de croire que c'est Eshmoun, puisque nous savons par Damascius qu'il était adoré à Béryte. C'est peut-être aussi à l'Eshmoun de cette ville qu'il faut rapporter une image à peu près semblable, tracée sur des monnaies impériales, du règne de Septime Sévère[8]. On y reconnaît nettement un Asclépios

---

r. Acad. Inscr., 1904, p. 237) ont voulu y reconnaître une image d'Eshmoun. Stèle d'Hippone : Gsell, *Bull. archéol. du Comité,* 1900, p. 376-9.

1. Stèles de la Ghorfa, dans la Tunisie centrale : M. Alaoui, pl. XIX, nos 746, 747. Noter encore une stèle d'Hadjeb et Aïoun, où un serpent, enroulé autour d'un palmier, s'attaque à des oiseaux : *ibid*., p. 68, n° 835, pl. XXII.

2. *C. I. L*., VIII, 9326, 15247, 15378, 17722. *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, XLII, 1908, p. 272. Passion de sainte Salsa : Gsell, *Recherches archéol. en Algérie*, p. 2. — Les deux serpents figurés sur un autel trouvé à Announa se rapportent au culte purement romain des Génies domestiques : Gsell et Joly, *Announa* (Alger, 1918), p. 83-85.

3. Voir p. 345.

4. Fragm. IX (p. 572-3). Voir aussi un bas-relief trouvé près de Tyr : Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1913, II, p. 65 et fig. à la p. 66.

5. P. 316.

6. Macrobe (I, 9, 12) dit que, dans leur religion, les Phéniciens ont représenté le monde par l'image d'un serpent enroulé et se mordant la queue. Cette image, que les Phéniciens avaient empruntée aux Égyptiens, n'avait rien à voir avec Eshmoun.

7. Babelon, *C. r. Acad. Inscr.*, 1904, p. 233 et fig. Baudissin, p. 254, pl. V, fig. 2.

8. Babelon, *Mélanges numismatiques*, IV (1912), p. 121-2, pl. IX, fig. 10-12 ; le

dans le dieu nu, debout entre les serpents : il tient, comme l'Esculape grec, un bâton autour duquel un autre serpent s'enroule. Tel est le seul argument qui puisse être invoqué en faveur de l'attribution du serpent à Eshmoun. Il s'agit de monnaies de basse époque, mais on admettra difficilement qu'Eshmoun, — si c'est bien lui, — ait emprunté cette paire d'animaux à l'Esculape grec, car celui-ci se présente accompagné d'un serpent, non flanqué de deux serpents dressés. Il reste à savoir si, dans la religion phénicienne, ces deux reptiles appartenaient spécialement à Eshmoun. Le bandeau africain sur lequel ils flanquent Baal Hammon et Tanit Pené Baal autorise à penser le contraire.

Iolaos était pour les Grecs le neveu et le compagnon d'Héraclès. Que son nom ait servi à désigner un dieu punique, c'est ce qu'atteste le serment d'Hannibal, où il est mentionné après le δαίμων, des Carthaginois et Héraclès. On peut supposer aussi qu'une divinité phénicienne se cache derrière l'Iolaos qui, selon la fable racontée par Eudoxe de Cnide, suivit Héraclès-Melqart en Libye et le ressuscita[1]. Une autre légende était relative à une expédition d'Iolaos en Sardaigne[2] ; il y aurait conduit les fils d'Héraclès et des Thespiades, et, après sa mort, y aurait reçu des honneurs divins ; il aurait donné son nom à un peuple qui, à l'époque historique, vivait dans les montagnes de l'île, les Ioléens[3]. Nous devons, au contraire, présumer que le nom du peuple a inspiré le conte sur l'expédition d'Iolaos. Ce conte était grec, comme le montre la mention

même, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 231-3 et fig. à la p. 232. Baudissin, p. 253-4, pl. V, fig. 3-5. Le dieu est à l'intérieur d'un temple. M. Babelon croit (sans donner les motifs de son opinion) que cette image est celle de l'Esculape adoré à Carthage sous l'Empire romain, dieu qui n'aurait différé en rien de l'Eshmoun de la première Carthage. La ressemblance avec la monnaie de Béryte permet de supposer qu'il s'agit de l'Esculape de cette ville : je ne voudrais cependant pas l'affirmer.

1. Voir p. 311.
2. Textes indiqués p. 309, n. 6.
3. T. I, p. 351-2.

des Thespiades. Cependant certains prétendaient qu'un Sardos, fils de Makéris (Melqart), avait amené des Libyens en Sardaigne[1]. Si l'on ne dit pas que les Ioléens aient été des Libyens, on affirme qu'ils avaient tout à fait le genre de vie de ces derniers; d'autre part, Sardos, qui fut honoré d'un culte en Sardaigne, était peut-être le même personnage mythique que le héros appelé Iolaos dans la légende grecque : tous deux étaient qualifiés de *Père*[2]. Iolaos aurait pris ici la place d'une divinité que les Phéniciens d'Afrique associaient à Melqart[3].

Or nous avons quelques raisons de penser qu'ils adoraient un dieu appelé Iol. Ce nom paraît figurer dans quelques noms théophores, que mentionnent des inscriptions puniques, découvertes pour la plupart en Tunisie[4]. Avant de désigner une colonie phénicienne du littoral algérien, Iol, aujourd'hui Cherchel, il a pu appartenir à une divinité[5]. Serait-ce cet Iol, — dont l'existence n'est pas très sûre, — que les Grecs auraient confondu avec leur Iolaos ?

Une autre identification a été proposée[6]. Comme il semble nécessaire de retrouver Eshmoun dans le serment d'Hannibal, on le découvre sous le nom d'Iolaos[7]. Celui-ci, dit-on,

---

1. T. I, p. 350-1.

2. Pour Sardos, voir Ptolémée, III, 3, 2, et une monnaie romaine : Perrot et Chipiez, IV, p. 21, fig. 7 (conf. ici, t. I, p. 350, n. 7). Pour Iolaos, Diodore, IV, 30, 2.

3. Il convient de laisser de côté les hypothèses aventureuses de Movers (II, 2, p. 505 et suiv.) au sujet d'un dieu « libyphénicien qui se serait appelé Juba, Hiarbas, etc., et qui serait devenu pour les Grecs Iolaos. Voir Baudissin, p. 292-3, n. 4.

4. Sous la forme Y'L. A Maktar : Berger, *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 100 ; à Althiburos : le même, Journ. asiat., 1887, I, p. 469 (voir aussi Berger, dans les *Mélanges Graux*, p. 618). Le même nom pourrait aussi faire partie d'un nom théophore dans une inscription de l'île de Gozzo : C. I. S., 132, I. 4. Pour d'autres inscriptions sur lesquelles le nom du dieu serait représenté par les lettres YL (l'une de ces inscriptions est de Carthage : C. I. S., 863) ou Y'L, voir *Rép*., I, 163, 340 (de Constantine); Baudissin, p. 289. Tout cela est douteux.

5. Conf. t. II, p. 160.

6. Voir. surtout Baudissin, p. 282 et suiv. Ce savant est, du reste, disposé à admettre l'existence d'un dieu punique ou libyque, dont le non aurait ressemblé à *Iolaos* et qui aurait été identifié avec Eshmoun.

7. Voir p. 316, n. 7.

ressuscite l'Héraclès phénicien dans le récit d'Eudoxe : il était donc un dieu guérisseur, comme a dû l'être Eshmoun-Esculape. Dans plusieurs inscriptions de l'île de Chypre[1], nous rencontrons un couple Eshmoun Melqart : par conséquent ces dieux étaient étroitement associés, comme l'étaient chez les Grecs Iolaos et Héraclès. Il est inutile d'insister sur la fragilité de ces hypothèses.

Eshmoun était plus ou moins apparenté à Adonis de Byblos. Adonis lui-même a-t-il été adoré en Occident[2] ? Des rites fameux, adoptés en Chypre, puis en Grèce, étaient célébrés lors de sa mort annuelle. On a cru en constater des survivances dans des coutumes populaires qui ont persisté, à Malte[3] et en Sardaigne[4], jusqu'à une époque rapprochée de nous. Mais on n'a pas pu établir que ces coutumes aient été d'origine phénicienne.

Dans une tombe de Carthage, qui datait de la fin du VIIe siècle ou du début du VIe, a été recueilli un bijou portant l'inscription[5] : « A Ashtart, à Pygmalion (PGMLYN), Yadamilk, fils de Padaï. Est sauvé celui qu'a sauvé Pygmalion[6] ! » Au début de ce texte, il est impossible de reconnaître dans Ashtart et dans Pygmalion une association divine, formée de la même manière que celles dont des inscriptions plus récentes offrent divers exemples : Eshmoun Melqart, Cid Melqart, Cid Tanit, etc.[7]. Ici, Pygmalion ne suit pas immédiatement Ashtart,

1. *C. I. S.*, I, 16, 23 et suiv.

2. Pour la mention d'*Adonis* (ou. *Adon*) sur des inscriptions latines d'Afrique, voir *supra*, p. 239.

3. R. Wünsch, *Das Frühlingsfest der Insel Malta* (1902) ; réfuté par K. Lübeck, *Adoniskult und Christentum auf Malta* (1904). Je n'ai pas vu ces deux mémoires conf. ce qu'en disent Hubert, *Rev. de l'hist. des religions,* 1902, II, p. 243-5, et Baudissin, p. 129-131.

4. Ch. Vellay, *Le culte et les fêtes d'Adônis-Thammouz*, p. 189-190 (d'après La Marmora).

5. Berger, *M. Lavig.*, I. p. 44. pl. VI, fig. 4 [numérotée 8]. Rép., I, 5. Conf. t. I, p. 390.

6. D'après l'interprétation de M. Chabot.

7. Voir p. 337.

de manière à dépendre de ce mot, comme un génitif latin. Il est, de même qu'*Ashtart*, précédé d'une lettre qui répond à notre préposition *à*. Cette structure de phrase se présente dans des textes où le premier nom est un titre d'une divinité désignée par le second, par exemple : « A (l') Adôn, à Baal Hammon » ; « A (la) Rabbat, à Tanit Pené Baal ». Mais l'explication n'est pas valable pour notre inscription ; même si l'on veut admettre qu'Ashtart était un appellatif, ou un titre, non un nom propre, il ne s'est jamais appliqué à une divinité mâle, comme l'était Pygmalion[1], et l'hypothèse d'une divinité androgyne ne trouverait, dans ce que nous savons de la religion phénicienne, aucun appui solide[2]. Il est donc probable qu'il faut interpréter : « A Ashtart *et* [conjonction omise par erreur ou sous-entendue] à Pygmalion ».

Peut-être convient-il de rapporter à ce dieu Pygmalion une indication donnée par le lexicographe Hésychius : Πυγμαίων (*sic*[3] ὁ Ἄδωνις παρά Κυπρίοις, « Pygmaïôn : Adonis chez les Chypriotes ». Des noms théophores, qui furent usités à Carthage[4], révèlent chez les Phéniciens l'existence d'un dieu PMY, *Poumai*[5], qui semble avoir été particulièrement honoré en Chypre. Le même dieu aurait été désigné par une forme

1. M. Clermont-Ganneau (*Rec. d'archéol. orientale*, V, p. 152, n. 2) est pourtant disposé à interpréter : « à l'Achtoret [Ashtart] Pygmalion et il ajoute : « Qu'est-ce que pouvait bien être cette Pygmalion femelle ?

2. Conf. Baudissin, *Adonis*, p. 263 ; Foucart, Monuments Piot, XVIII, 1910, p. 168 et suiv. ; M. Jastrow, *Rev. archéol*., 1911, I, p. 297.

3. La correction Πυγμαλίων, qui a été proposée, n'est peut-être pas nécessaire voir Berger, *C. r. Acad. Inscr.*, 1880, p. 63.

4. *Abdpoumaï* : C. I. S., 88 (I. 6), 1970 (?). *Poumaïyaton* : *ibid*., 11, 12, 617, 670, 2106. *Poumaïshamar* : 2379 et probablement 197. Conf. Vassel, *Panthéon d'Hannibal*, p. 93.

5. Voir Berger, *C. r. Acad. Inscr.*, 1880, p. 61 ; le même, *Mémoires de la Soc, de linguistique*, IV, 1881, p. 350. Ce Poumaï peut-il être identifié avec un dieu P'M, dont un nom d'homme (*C. I. S.*, 112, c, 1 et 2) a fait supposer l'existence Berger, *C. r. Acad. Inscr.*, 1880, p. 66 ? Je ne crois pas, en tout cas, que ce prétendu « Paam » se retrouve dans le nom punique *Namphamo*, très usité en Afrique à l'époque romaine. L'explication de saint Augustin (Lettres, XVII, 2), « *boni pedis homo* », est parfaitement admissible : conf. Clermont-Ganneau, Rec., VI, p. 218.

secondaire de ce mot *Poumai*[1] : *Poumaïôn*[2], forme que les Grecs auraient transcrite Πυγμαλίων. Le nom, ainsi grécisé, se serait imposé aux Phéniciens eux-mêmes, dans cette île où les deux races vivaient presque confondues. De là, il aurait passé en Occident, à moins que le personnage auquel a appartenu le bijou découvert à Carthage n'ait été un Phénicien de Chypre. D'après un témoignage de mince valeur, Pygmalion aurait aussi trouvé place dans le temple d'Hercule voisin de Gadès[3], La vieille inscription qui le mentionne en même temps qu'Ashtart ne contredit nullement l'assertion d'Hésychius. Les légendes grecques concernant Pygmalion, le roi mythique de Chypre, diffèrent de celle d'Adonis ; cependant elles, nous le montrent dans toute l'ardeur de la jeunesse et le mettent en rapport avec Aphrodite[4]. Il se peut donc que ce Poumaï, ce Pygmalion ait été, sinon identique, du moins apparenté au Seigneur de Byblos.

VII

Une inscription de Carthage mentionne un temple d'Arshouf('RSF)(5). Ce nom, écrit RSF[6], entre comme élément dans un nom théophore, sur un ex-voto consacré à Tanit et à Baal[7]. Il paraît avoir été prononcé d'ordinaire *Reshouf*[8]. Au second

1. Conf. Berger, l. c., p. 63.

2. Conf, peut-être les formes Elôn, Dagôn, Cidôn. On a aussi pensé à un mot composé, *Poumaï-Eliôn* (le très Haut) : Berger, l. c.; Hüsing, dans le *Lexikon* de Roscher, III, p. 3318.

3. Philostrate, Vie d'Apollonius, V, 5, 1 : on voit dans ce temple l'olivier d'or de Pygmalion, d'où des émeraudes pendent en guise de fruits.

4. Il devient amoureux d'une statue d'Aphrodite, ou bien d'une statue féminine, dont Aphrodite, sur sa prière, fait un être animé.

5. *C. I. S.*, 251.

6. Sans l'*aleph* dit prosthétique.

7. *C. I. S.*, 2628 : *Abdreshouf*. Ce nom, donné à l'arrière-grand-père de l'auteur de l'ex-voto, était peut-être originaire de Chypre, où Reshouf était fort en honneur : conf. *C. I. S.*, 93, I. 4. Il n'est pas sûr que le nom du même dieu figure, sous la forme 'RS[F?], dans un nom théophore d'une autre inscription carthaginoise *ibid*., 393.

8. Conf. Clermont-Ganneau, *Rev. critique*, 1887, I, p. 394, n. 3. *Rashoupou* sur des monuments égyptiens : Maspero, *Histoire*, II, p. 156, n. 1.

millénaire avant J.-C., le culte de Reshouf était assez répandu en Syrie pour que les Égyptiens l'aient connu et même introduit dans la vallée du Nil. Le dieu a été représenté par eux en guerrier, coiffé d'un casque pointu, tenant une lance, un bouclier et une hache[1]. Il fut adoré par les Phéniciens[2], comme par les Araméens[3]. Peut-être était-il primitivement étranger à ces peuples : il aurait reçu chez eux son nom sémitique, dont le sens est « flamme, éclair[4] ». Il aurait donc été un maître de la foudre. Ce rôle était attribué, on le sait, à Baal Shamim[5], mais nous n'avons pas de motifs de croire que-celui-ci se soit confondu avec Reshouf : chez les Araméens, Reshouf était distinct d'Hadad[6], et il semble bien qu'Hadad ait été identique à Beel Shamin[7]. Certaines images puniques d'un dieu tenant une hache pourraient se rapporter à Reshouf, non au Baal des cieux[8]. Tandis que ce dernier était assimilé à Zeus, Reshouf le fut à Apollon. Une ville du littoral de la Palestine, appelée Apollonia par les Grecs, portait, au Moyen âge, le nom d'Arsouf, qui était sans doute son nom antique[9]. Dans des inscriptions bilingues de Chypre [10], le terme grec *Apollôn* est rendu en phénicien par *Reshouf*[11].

En Occident, de même qu'en Orient[12], nous rencontrons

1. De Vogüé, *Mélanges d'archéol. orientale,* p. 78-80. W.-M. Müller, *Asien und Europa*, p. 311-2. Maspero, l. c., fig. à la p. 159. Spiegelberg, dans *Orientalische Litteratur-Zeitung*, XI, 1908, p. 529-531 et planche.

2. Scarabée trouvé à Tyr, avec une inscription mentionnant le couple divin Melqart Reshouf : de Vogüé, l. c., p. 81. L'interprétation « terre des Reshoufs », dans des inscriptions du temple d'Eshmoun voisin de Sidon, est douteuse : *Rép*. I. nos, 287 et suiv.

3. Inscription de Sendjirli (VIIIe siècle) : Lagrange, *Études*, p. 492, 1. 2.

4. Comme l'indique Baethgen (*Beiträge*, p. 52), on lui donna peut-être d'abord le nom de Baal Reshouf, « le Maître de l'éclair ».

5. P. 294.

6. Ils sont nommés ensemble dans l'inscription de Sendjirli citée n. 3.

7. Voir *supra*, p. 294, n. 12.

8. *Supra*, p. 300, n. 7.

9. Clermont-Ganneau, *Rev. archéol.*, 1870, II, p. 374-5, et *Rec. d'archéol. orientale*, I, p. 177.

10. *C. I. S.*, 89. *Rép.*, III, 1212-3.

11. Voir aussi *supra*, p, 318, n. 4, à propos d'Arsippos.

12. Pour l'Apollon phénicien dont un Sidonien avait parlé à Pausanias, voir p. 318.

çà et là un dieu phénicien identifié par les Grecs avec Apollon. C'est d'abord l'Apollon pris à témoin dans le serment d'Hannibal, au début, après Zeus et Héra[1]. C'est l'Apollon dont le temple s'élevait à Carthage près de la place publique, entre les ports et la colline de Byrsa[2] ; l'image divine, dorée, était dans une chapelle somptueusement plaquée d'or[3]. On ne saurait dire si une statue d'Apollon, emportée à Rome[4], provenait de ce sanctuaire[5]. A Utique, il y avait, dit Pline l'Ancien[6], un temple d'Apollon, qui passait pour avoir été fondé à la fin du mi' siècle par les premiers colons. Près de cette ville, le Ras Sidi Ali el Mekki s'appelait le promontoire d'Apollon[7]. Il se peut que le même nom, donné à un autre cap africain, près de la colonie phénicienne d'Iol (Cherchel)[8], ait traduit un nom sémitique. Il se peut aussi que l'Apollon adoré en certains lieux de l'Afrique romaine ait été d'origine phénicienne, en particulier à Oea (Tripoli), où l'on frappa, aux environs de notre ère, des monnaies portant la tête d'Apollon et ses attributs[9]. Il en

— L'Apollon dont la statue avait été envoyée à Tyr par les Carthaginois, était un dieu grec, qui avait eu son temple près de Géla, en Sicile : Diodore, XIII, 108, 4 ; XVII, 41, 7-8 ; Quinte-Curce, IV, 3, 21-22 (avec une erreur) ; conf. Lagrange, *l. c.*, p. 457.

1. Notons aussi que, dans Virgile (*Énéide*, IV, 58), *Phoebus* est indiqué comme un dieu de Carthage.

2. Conf. p. 317, n. 4.

3. Selon Valère-Maxime (I, 1, 18), le vêtement même du dieu aurait été en or. 4. Plutarque, *Titus Flamininus*, 1.

5. Une statue de l'Apollon grec, œuvre de Myron, avait été transportée à Carthage; elle fut restituée en 146 aux Agrigentins (*Cicéron, Verrines*, Act. II, 1. IV, 43, 93). Mais on ne dit pas que les Carthaginois lui aient rendu un culte.

6. XVI, 216.

7. Voir *supra*, p. 317.

8. Pline, V, 20 ; Ptolémée, IV, 2, 2. Voir Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 4, p. 8, col. 2, et f° 12, n° 21.

9. Müller, *Numism.*, II, p. 15-16, 20 ; conf. p. 26. Tête d'Apollon sur des monnaies de Leptis Magna : *ibid.*, Suppl., p. 33, n°s 5 *a* et *b*. Cithare sur une monnaie frappée peut-être à Thapsus : *ibid.*, II, p. 58. Il n'est pas impossible d'admettre l'origine phénicienne de l' « Apollo patrius » de Maktar (*supra*, p. 291) ; — de l'Apollon adoré à Bulla Regia, dans un sanctuaire qui n'a pas un aspect gréco-romain (Merlin, *Le temple d'Apollon à Bulla Regia*, p. 16, pl. III, fig. 2 ; dans Cette ville aussi, Apollon est qualifié de « deus patrius » : *C. I. L.*, 25511) ; — d'un Apollon dont le temple se trouvait sur le littoral, entre Bizerte et Tabarca Ptolémée, IV, 3, 2. Qu'était un Apollon libyen, fils d'Ammon (Clément

était de même, probablement, de l'Apollon dont le culte est attesté à Malte par des images monétaires[1].

Cependant il serait imprudent d'affirmer que cet Apollon représente partout Reshouf : celui-ci n'est expressément mentionné qu'à Carthage. Comme nous l'avons déjà dit[2], d'autres identifications ne sont pas inadmissibles : avec Baal Hammon et, — ce qui est plus douteux, — avec Eshmoun. A Carthage même, le temple d'Apollon, qui était un des plus beaux de la ville, se trouvait dans un quartier où quelques indices permettent de placer le sanctuaire de Baal Hammon[3] : c'est peut-être à ce Baal qu'il faut l'attribuer[4].

Des noms théophores, usités chez les Phéniciens d'Occident[5] comme chez ceux d'Orient[6], nous font connaître un dieu Sakkôn[7] (SKN ou, avec un *aleph* prosthétique, 'SKN)[8] ; l'un de ces noms, *Gersakkôn*, que les Grecs et les Latins transformèrent en Γέσχων, Γίσχων, *Gisgo*, était assez fréquent à Carthage[9].

Parce que Χώχος est un surnom d'Hermès dans Homère[10], on a supposé que Sakkôn fut identifié avec Hermès[11] :

---

d'Alexandrie, Protrept., II, 28, 3, citant Aristote ; Ampélius, *Lib. mem*., 9) ? Je doute qu'il s'agisse d'un dieu phénicien.

1. Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta*, etc., p. 10, 17, et planche, fig. 6. Il y a aussi un Apollon sur des monnaies de Palerme : B.-V. Head, *Historia numorum*, 2, édit., p. 161 et 163.

2. P. 291 et 316-7.

3. T. II, p. 81.

4. Comme le pense M. Vassel, *Panthéon d'Hannibal*, p. 42.

5. *Abdsakkôn* : C. I. S., 2446. *Gersakkôn* : *ibid*., 175, 193, etc.

6. Entre autres, celui qui est transcrit en grec Σαγχουνιάθων : Philon de Byblos a attribué son histoire des dieux phéniciens à un personnage de ce nom. Voir aussi C. I. S., 112, a (*Abdsakkôn*), et peut-être une inscription grecque de Tyr Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1911, I, p. 331 et 339 (Συμυσχοῦν).

7. Pour les diverses manières dont le nom se prononçait, voir C. I. L., VIII, 698 : *... sachonis; ibid.*, 5099 : *Secchun* ; les transcriptions grecques indiquées à la note précédente.

8. Le dieu même est nommé sur un autel à inscription phénicienne, trouvé au Pirée : *C. I. S*., 118.

9. Conf. t. II, p. 187.

10. *Iliade*, XX, 72.

11. Berger, dans *Mélanges Graux*, p. 613-5; les auteurs cités par Höfer dans le *Lexikon* de Roscher, s. v. *Sokos* (IV, p. 1137) ; voir aussi le même, *ibid*., s. v. *Sakos* (p. 298).

hypothèse des plus fragiles. Mais il n'est guère douteux que le nom et les traits d'Hermès n'aient été dévolus à un dieu phénicien. On le trouve représenté sur une hachette en cuivre, déposée dans une sépulture carthaginoise[1]. Une petite tête d'Hermès accompagne, sur une monnaie de Carthage, l'image du cheval[2]. Le même dieu se voit sur des monnaies frappées au IVe siècle par Solonte, en Sicile[3]. Le promontoire d'Hermès était le nom qu'on donnait au cap Bon dès l'époque punique[4] ; un cap homonyme est signalé, vers le milieu du IVe siècle, sur la côte océanique du Maroc[5]. Aux portes de Carthagène, il y avait une colline de Mercure[6]. L'image de Mercure apparaît à Sabratha[7], à Leptis la Petite[8], à Zili[9], sur des monnaies postérieures à la domination carthaginoise, et il est possible que son culte, très populaire dans l'Afrique romaine[10], ait eu en divers lieux une origine phénicienne ; à Cirta, un temple consacré aux Mercures, *Mercuri(i)s Aug(ustis)*, abritait peut-être à la fois le Mercure gréco-romain et un Mercure punique[11].

Cid[12] (ÇD) est également connu par des noms théophores, en Orient et en Occident[13]. De plus, des inscriptions de Carthage mentionnent un temple de Cid Tanit Méarat, de Cid

1. *M. Alaoui,* Suppl., p. 127, n° 83, pl. LXII, à droite.

2. Müller, *Numism*., Suppl., p. 48, n° 123 a.

3. Head, *Hist. num*., p. 170 (légende punique).

4. Voir t. II, p. 142, n. 6.

5. Périple de Scylax, 112 (Geogr. Gr. min., I, p. 91 et 92 ; voir ici, t. II, p. 174). — Le Stadiasme, qui utilise des documents anciens, mentionne un Ἑρμαῖον (à un promontoire) près de Leptis Magna : § 93-95 (*G. G. m.*, I, p. 462 ; voir t. II, p. 121, n. 7). Un promontoire et une île d'Hermès sur les côtes de Sardaigne Ptolémée, III, 3, 2 et 8.

6. Tite-Live, XXVI, 44, 6.

7. Müller, *Numism*., II, p. 27, nos 51, 52 ; p. 28, n° 62.

8. *Ibid*., p. 49.

9. *Ibid*., III, p. 153. — Tête de Mercure sur une autre monnaie africaine à légende punique : *ibid*., p. 59, n° 69.

10. Voir Toutain, *Cultes*, 1re partie, I, p. 299 et suiv.

11. Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 386.

12. Pour la prononciation, voir une inscription latine, *C. I. L*., VIII, 27155 *Sidiathones* ; conf. *ibid*., 27369.

13. A Carthage, *Abdcid* : C. I. S., 236, 714, 818, etc. ; *Bo dcid* : 2075, 2447 ; Rép., I, 11 ; Cidyaton : *C. I. S*., 1242, 1323, etc. ; *Yatoncid* : 184, 253, 566, etc. ; *Cidshamar* : 1332; *Hancid* : 292. En Orient : *Rép*., I, 3, 297 ; III, 1305, 1332.

associé à Tanit dans un sanctuaire du quartier de Mégara (?)[1] ; sur une autre inscription, nous trouvons le couple Cid Melqart[2]. Cid n'avait sans doute rien de commun avec l'Égyptien Set, appelé Typhon par les Grecs[3]. Mais son nom, comme celui de la ville de Sidon (Cidôn)[4], peut se rattacher à une racine signifiant à la fois « pêcher » et « chasser »[5]. Deux dieux phéniciens sont appelés par Philon de Byblos[6] *Agreus* et *Halieus* (Ἀγρεύς, Ἁλιεύς), « le Chasseur » et « le Pêcheur » ; l'un et l'autre pourraient répondre à Cid, mais pourquoi Philon aurait-il fait deux divinités d'une seule ? On s'est demandé[7] si le dieu Cid n'avait pas quelque relation avec l'Adonis de Byblos, le jeune chasseur, aimé d'Astarté ; ajoutons que, d'après Damascius, l'Eshmoun de Béryte était aussi un chasseur[8].

Ce sont encore des noms théophores carthaginois qui nous révèlent *Arish* (’RS)[9]. Dans son serment, Hannibal invoque Arès (Ἄρης)[10], nom du dieu grec de la guerre. Serions-nous ici en présence d'une identification purement verbale[11] ? En tout cas, rien ne permet de supposer qu'Arish ait été une divinité guerrière[12]. Peut-être se confondait-il avec un des dieux dont

1. Voir p. 241.

2. P. 301.

3. Ce qu'avait cru de Rougé.

4. Qui, peut-être, a dû son nom au dieu.

5. Voir, entre autres, Lagrange, *Études*, 2° édit., p. 417.

6. II, 9 (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 565).

7. Clermont-Ganneau, *Rev. critique*, 1883, I, p. 415.

8. Voir p. 319.

9. *Abdarish* : C. I. S., 805, 993, 1122, 2970, etc. *Shafotarish* : 912. *Arish* est aussi un nom d'homme : ibid., 258, 917 ; *Rép*., III, 1206 ; etc.

10. Voir p. 223.

11. Comme peut-être pour Iolaos : voir supra, p. 323. Conf. Vassel, *Panthéon d'Hannibal*, p. 51.

12. Des monnaies de l'île de Gozzo représentent un dieu guerrier, dont nous ignorons le nom ; il est accompagné d'un astre : Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta*, etc., p. 21 et planche, fig. 11-12 ; Hill, *Coins of ancient Sicily*, pl. XV, fig. 16. Voir aussi des monnaies, peut-être de même origine, dans Müller, *Numism*., II, p. 178-9, nos 3-6, 12, et dans Mayr, l. c., p. 32, nos 13-15 ; planche, fig. 19-21. — Sur plusieurs stèles de Nora, en Sardaigne, on voit un personnage nu, qui tient une lance : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 244, nos 78-80, pl. XXIII, fig. 2, a. Mais est-ce un dieu ?

nous avons déjà parlé. Le mot paraît signifier « l'Époux » l'Épouse aurait-elle été Astarté ?

Çafôn (ÇFN) figure, comme les précédents, dans des noms théophores[1]. Il s'agit très probablement de Baal Çafôn. Ce dieu avait un temple à Carthage, si c'est bien lui qui est mentionné en tête du tarif de sacrifices trouvé à Marseille, — le nom divin est malheureusement mutilé, mais, après le mot *Baal*, des vestiges de lettres autorisent la lecture ÇFN[2], et si, comme nous le croyons, cette inscription a été gravée dans la ville africaine[3]. Baal Çafôn était adoré par les Phéniciens orientaux ; il est nommé dans le traité conclu au vite siècle entre Asarhaddon et le roi de Tyr[4]. On n'a pas réussi à donner une explication vraiment satisfaisante du terme Çafôn[5].

Une inscription carthaginoise, signalée[6], mais non publiée, se rapporte à un dieu *Shadrapa* (SDRP'), lui aussi d'origine orientale[7]. Nous le retrouvons en Phénicie[8] et à Palmyre[9]. Les Grecs avaient fait de lui le dieu Σατράπης[10] : c'était là une sorte de calembour, car il est inadmissible que le terme sémitique ait été emprunté au mot perse *Khchatrapâwân* (satrape)[11].

---

1. À Carthage, *Abdçafôn* : *C. I. S*., 205, 832, 1323, etc. ; *Çafônyaçdiq* : 1188. Le fameux nom féminin ÇFNB'L, dont les Latins ont fait *Sophoniba* (voir t. III, p. 197, n. 3), signifie soit « Çafôn est maître » (Baethgen, *Beiträge*, p. 22), soit plutôt « Baal (l') a cachée » (conf. *supra*, p. 228, n. 1). Noms formés de Çafôn en Orient : C. I. S., 108 ; *Rép*., II, 535.

2. *C. I. S*., 105, début ; conf. *ibid*.. p. 227.

3. Voir p. 145.

4. H. Winckler, *Altorientalische Forschungen*, II, p. 12 : *Ba-al-ça-pou-nou*.

5. Voir, entre autres, Grappe, *Philologus*, XLVIII, 1889, p. 487-497 ; XLIX, 1890, p. 751-2 ; Ed. Meyer, *ibid*., XLVIII, p. 702.

6. *C. r. Acad Inscr.*, 1900, p. 122

7. Sur ce dieu, voir Clermont-Ganneau, *Journ. asiat.*, 1877, II, p. 157-236 ; Höfer, dans le *Lexikon* de Roscher, s. v. *Satrapes* (t. IV, p. 423).

8. M. Clermont-Ganneau (*Rec. d'archéol. orientale*, IV, p. 334) a cru entrevoir le nom phénicien de ce dieu sur une stèle découverte à Amrit, près d'Arad (de Clercq, *Collection de Clercq*, II, pl. XXXVI ; Rép., I, 234) ; mais cela est très douteux. Sous la forme grecque Σατράπης, dans une inscription trouvée près de Byblos : *Inscr. Graccae ad res Rom. pertin*., III, 1059.

9. H. Müller, dans *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, VIII, 1894, p. 11.

10. Inscription citée n. 8. Pausanias, VI, 25, 5-6.

11. Conf. Lidzbarski, *Ephem. für semit. Epigraphik,* I, p. 283.

Shadrapa, Satrapès fut représenté une lance en main[1] ; nous ignorons pourquoi une de ses statues, parvenue dans le Péloponnèse, à Élis, y était appelée Poséidon[2].

Des Carthaginois[3] et un Phénicien d'Orient[4] portent sur des inscriptions des noms formés du nom divin MSKR, qu'on prononce conventionnellement Miskar. Il se peut que ce dieu soit mentionné dans un passage punique du *Poenulus* de Plaute[5]. Un temple de HTR MSKR existait dans la première Carthage[6]. Il y en avait aussi un, sous l'Empire romain, à Maktar[7], comme nous l'apprennent deux inscriptions : sur la première, on lit HTR MYSKR, que précède MLK, Milk, « le Roi »; sur la seconde, 'TR MSKR[8]. Nous ne savons pas ce que veut dire HTR. A supposer que ce soit une divinité associée à Miskar, il n'est pas vraisemblable que ce groupe de lettres désigne la déesse égyptienne Hathor[9]. MYSKR pourrait se rattacher à une racine qui signifie « se souvenir »; mais je doute fort qu'un temple de la seconde Carthage, l'*aedes Memoriae*[10], ait servi au culte de ce dieu phénicien[11]. Dans l'une des inscriptions de Maktar, les mots *Milk*, HTR MYSKR sont suivis de RZN YMM : ce qui peut se traduire soit « prince des jours », soit « prince des mers »[12]. Or on a recueilli, auprès de ces

1. Pausanias, *l. c*., et sur l'image qui accompagne l'inscription de Palmyre.

2. Pausanias, *l. c*.

3. *C. I. S*., 267, 372, 2018, etc. : *Germiskar*. M. Hoflmann (*Zeitschrift für Assyriologie*, XI, 1896, p. 239) voudrait retrouver le même nom divin dans divers noms d'hommes qui figurent sur des inscriptions latines d'Afrique. Peut-être a-t-il raison en ce qui concerne *Aumasgar* (pour *Abdmasgar*) : *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 183 = *C. I. L*., VIII, 2200. Voir peut-être aussi *ibid*., 5194 : *Mescar*.

4. *Rép*., II, 930 : *Adbdmiskar*.

5. Vers 1002 : « Mehar bocca ». M. Clermont-Ganneau (*Rec*., III, p. 334, n. 1) explique : « Que Meskar soit avec toi ! », Ce qui ne me convainc guère.

6. *C. I. S*., 253, 254.

7. Berger, *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, XXXVI, 2e partie, p. 135 et suiv.

8. Berger, *l. c*., p. 142 (I, ligne 4), 168. Clermont-Ganneau, l. c., p. 334 et 343.

9. Hypothèse présentée an *C. I. S*., n° 253 ; conf. Berger, *l. c.*, p. 156.

10. Victor de Vite, I, 8 ; III, 17. Hydace. 56 (*Chronica minora*, édit. Mommsen, II, p. 18). Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, 1899. p. 206.

11. Ce que suppose M. Clermont-Ganneau, *Rec*., III, p. 5.

12. Berger, *l. c.*, p. 157.

textes néo-puniques, une dédicace latine à *Neptunus*[1]. Hatar (?) Miskar aurait-il été un dieu marin ? Mais Maktar est fort loin du littoral et le *Neptunus* qu'on adorait à l'intérieur de l'Afrique était le maître des sources, non des mers[2]. Miskar, avec ou sans Hatar, reste fort énigmatique.

Une épitaphe de Carthage qualifie la morte de prêtresse de SKRW'[3]. On n'a point d'autres renseignements sur cette divinité.

Dans l'île de Gozzo, une inscription mentionne un temple de ÇDMB'L[4], nom qui ne se rencontre pas ailleurs. Il faudrait admettre une erreur de gravure, assez difficile à expliquer[5], pour en faire ÇLMB'L, *Çalambaal*, « Image de Baal » : telle aurait été la forme phénicienne d'un nom que les Grecs et les Latins ont transcrit Σαλαμβάς, Σαλαμβώ, *Salambo*, et qui s'appliquait à une Astarté[6]. Des fêtes en l'honneur de Salambo étaient célébrées à Séville vers la fin du IIIe siècle de notre ère, mais il n'est pas prouvé que son culte ait été introduit dans le Sud de l'Espagne longtemps auparavant, par les Phéniciens de Gadès ou les Carthaginois.

Une tablette magique en plomb, découverte dans un cimetière de Carthage, porte une adjuration commençant par les mots « Rabbat HWT Allat Milkat ! »[7], c'est à-dire « Maîtresse HWT, déesse, reine ! », ou bien « Maitresses HWT, Allat, Milkat ! » L'appel s'adresserait soit à une seule divinité, dont le

1. Berger, l. c., p. 140 et 173. *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 425, n° 378.

2. Voir Toutain, *Cultes*, 1re partie, I. p. 373-5.

3. Berger, *C. r. Acad. Inscr.*, 1907, p. 804 (conf. *Rép.*, II, 796). Berger transcrit *Sokaroua*. NI. Vassel (*C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 260) lit *Kravo*, ou *Karvo* (KRW'), nom qui serait précédé d'une particule le rattachant au mot précédent : « prêtresse de Kravo ».

4. *C. I. S.*, 132.

5. Quoi qu'en aient dit Schröder (*Die phönizische Sprache*, p. 105) et d'autres.

6. Voir Höfer, dans le Lexikon de Roscher, s. v. *Salambas* (t. IV, p. 282-4). — Sur une jarre trouvée dans une tombe de Carthage, ont été tracées au pinceau deux inscriptions (*Rép.*, II, 909), dont l'une parait bien contenir le nom divin Milkashtart (conf. infra, p. 339), précédé d'une, lettre qui répond à la préposition à. L'autre se lit LSLMB'L. « à Shalambaal ». S'agit-il aussi d'une divinité ? Berger croit que c'est le nom du mort.

7. *Rép.*, I, 18.

nom serait accompagné de trois titres, soit, comme le pense M. Clermont-Ganneau[1], à un « complexe mythologique tripartite » : trois déesses étroitement associées, ou déesse triple, « qui rappellerait.... la triple Hécate, divinité essentiellement infernale..., la grande maîtresse de toutes les opérations magiques mettant en mouvement les puissances malfaisantes des enfers »[2]. On a tenté d'expliquer HWT en le rapprochant du mot qui signifiait *serpent*, du verbe qui signifiait *vivre*, du nom biblique de la première femme, Ève, etc.

Nous croyons qu'il faut attendre des documents explicites pour introduire dans le panthéon punique divers dieux qui paraissent figurer dans des noms théophores, connus par un ou deux exemples : ces noms pourraient, en effet, être écrits d'une manière incorrecte ou incomplète[3].

La mention de Dagon sur une inscription néo-punique exhumée en face de l'île de Djerba[4] est très douteuse. Nous ne connaissons à Carthage rien qui se rapporte à ce dieu, adoré par les Phéniciens orientaux[5], les Cananéens, les Philistins,

---

1. *Rec*., IV, p. 89-90.

2. Dans Virgile (*Énéide*, IV, 511), une magicienne invoque, en présence de Didon,
« Tergeminamque Hecaten, tria virginis ora Dianae ».
Mais cela ne prouve pas que les Carthaginois aient fait de même.

3. SGR : voir *C. I. S*., 2669 (?), 2988 — Vassel, *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. 374-5 ; SHR : *Rép*., 1, 326 (inscription de Constantine). — DM, 'DM : C. I. S., 295, 951 (et Clermont-Ganneau, *Rec*., IV, p. 212) ; conf. D'M, au C. I. S., 115. — KRR : *ibid*., 2630. — 'BK : 1018. — GS, GSM, dans GRGS : 405, 622, 1513, etc., et dans GRGSM : 673, 1328, 1493, etc.; mais les lettres GR signifient-elles ici *client* ? — Nous n'avons aucune preuve du culte d'un dieu Gad à Carthage. Les noms *Naamgedde* (N'MGD' : C. I. S., 717, 1520 ; *Namgedde* sur des inscriptions latines : *C. I. L*., VIII, 4906, 4907, etc.), *Gadnaam* (GDN'M : C. I. S., 383 ; GDNM : 759), *Gadnaamat* (GDN'MT : 378, 1043, 2145, etc.), *Giddeneme* (*apud* Plaute, *Poenulus*, 1119, 1130) signifient « bonne fortune »; *Gado* (GD' : C. I. S., 817, 2156), « son bonheur » ; ils ne contiennent pas le nom d'une divinité : conf. Baudissin, dans *Realencykl. für prot. Theologie,* 3e édit., VI, p. :332. — Berger (*Journ. asiat*., 1887, I, p. 465) a voulu retrouver un dieu ou une, déesse Neithmân dans une inscription néo-punique d'Althiburos ; il vaut mieux laisser tomber celle hypothèse:

4. A Ziane : Berger, *C. r. Acad. Inscr*., 1905, p.388-9 : 1906, p. 107.

5. Il est mentionné par Philon de Byblos, II, 14 et 20 (*Fragm. hist. Gr*., III, p. 564 et 568), qui fait de lui un dieu agricole.

et dont la nature reste incertaine : on admet d'ordinaire, mais sans preuves, qu'il était représenté mi-homme, mi-poisson[1]. Qu'un dieu phénicien ait été pourtant représenté de cette manière, c'est ce qu'attestent des monnaies d'Arad[2], ainsi que des scarabées trouvés en Orient, en Sardaigne, à Carthage[3]. C'était un emprunt à l'art grec, au type de Triton.

Le serment d'Hannibal invoque à la fois Triton et Poseidon[4]. Diodore mentionne à deux reprises[5] un Poseidon, dieu marin auquel des généraux carthaginois offrirent des sacrifices en Sicile. Lors de son expédition le long des côtes africaines de l'Océan, Hannon éleva un sanctuaire à Poseidon sur le cap Soloeis (cap Cantin)[6], et, vers le milieu du IVe siècle, le Périple du Pseudo-Scylax signale l'autel de Poseidon qui se dressait en ce lieu[7]. Selon Hérodote[8], les indigènes qui habitaient autour du lac Tritonis (la petite Syrte[9]) adoraient Poseidon et Triton; c'était aux Libyens, affirme-t-il ailleurs[10], que les Grecs avaient emprunté Poseidon. Mais rien ne permet de soutenir que les autochtones aient reçu des Phéniciens ces deux divinités. A l'époque romaine, nous rencontrons fréquemment Neptunus en Afrique[11] : sur le littoral, où il est un dieu marin ;

1.. Contra : Baudissin, *Realencykl. f. prot. Theol*., IV, p. 426 ; Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, III, p. 112 ; Dussaud, *Rev. archéol*., 1904, I, p. 210-1.

2. Babelon, *Monnaies grecques de la Biblioth. nationale, Perses Achéménides,* p. 123, pl. XXII, fig. 1-6, 23, 25 : « Dagon ichthyomorphe ».

3. De Ridder, *Collection de Clercq*, VII, p. 490-1. En Sardaigne : Ebers, *Annali dell' Instituto,* LV, 1883, p. 102-3 ; Furtwängler, *Gemmen*, I, pl. XV, fig. 36-38 ; *ibid*., III, p. 112. A Carthage : Merlin et Drappier, *La nécropole punique d'Ard et Kheraïb*, p. 80, fig. 55.

4. *Supra*, p. 223.

5. XI, 21, 4 (en 480) ; XIII, 86, 3 (en 406).

6. Périple d'Hannon, 4 (*Geogr. Gr. min*., I, p. 3). Voir t. I, p. 480-1.

7. § 112 (*G. G. m.*, I, p. 93). — On trouve une image imitée de celle du Poseidon grec sur des monnaies frappées à Palerme (A. Holm, *Geschichte Siciliens im Alterthum*, III, p. 602, n° 113 ; p. 645, nos 280-1 ; pl. VIII, fig. 19 ; B.-V. Head, *Hist. numorum*, 2e édit., p. 162) et sur des scarabées sardes (*Furtwängler, Gemmen*, I, pl. XV, nos 33-35, 39 ; ibid., III, p. 113).

8. IV, 188. Conf., pour Triton, *ibid*., 179 ; pour Poseidon, *ibid*., 183.

9. Voir Gsell, *Hérodote*, p. 79.

10. II, 50.

11. Toutain, *cultes*, Ire partie, 1, p. 373 et suiv.

bien plus souvent à l'intérieur des terres, où, comme on l'a vu[1], il est un dieu des sources. Dans certaines villes côtières, il pouvait être d'origine phénicienne(2), mais, pour le maître des sources, nous n'avons aucun motif de faire la même hypothèse[3]. Nous ignorons comment s'appelaient les dieux puniques auxquels des textes grecs donnent les noms de Poseidon et de Triton; nous ignorons également les noms phéniciens du Triton d'Arad et du Poseidon qui semble avoir été le principal dieu de Béryte[4]. Les Sidoniens adoraient aussi un maître de la mer[5], mais on l'identifiait avec Zeus, non avec Poseidon ; il devait se confondre avec Baal Cidôn, « le Maître de Sidon ».

Dans les pages précédentes, nous avons mentionné à plusieurs reprises des inscriptions qui montrent certains dieux associés par couple, d'une manière fort intime : les deux noms se suivent sans conjonction intermédiaire. A Carthage, ce sont Cid Melqart[6], Cid Tanit[7], Eshmoun Ashtart[8], auxquels il faut peut-être joindre Hatar (?) Miskar[9]. Des couples analogues se retrouvent en Orient : Eshmoun Melqart dans l'île de Chypre[10], Melqart Reshouf à Tyr[11], pour ne parler ici que des dieux phéniciens[12]. Comme on le voit, le couple est formé tantôt de

1. P. 334.

2. Par exemple, à Hadrumète, où il parait figurer sur des monnaies : Müller, *Numism*., II, p. 51 ; conf. supra, p. 284, n. 7.

3. Dans le serment d'Hannibal, sont pris à témoin les fleuves, les lacs (?), les eaux (voir p. 223), c'est-à-dire les divinités préposées aux fleuves, etc. Assurément, cela ne prouve pas l'existence d'un dieu carthaginois, maître souverain des eaux qui aurait été le *Neptunus* de l'époque romaine.

4. Philon de Byblos, II, 25 (p. 569). Babelon, *Perses Achéménides*, p. 166 et suiv., pl. XXV. *Bull. de corr. hellénique*, VII, 1883, p. 467, 471, 475 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1904, p. 733 et suiv.; 1913, p. 693-4. — Les hypothèses d'A. Maury (Rev. archéol., V, 1848-9, p. 545 et suiv.) sur le nom du Neptune phénicien ne nous semblent pas admissibles.

5. Hésychius : Θαλάσσιος Ζεύς ἐν Σιδώνι τιμάται.

6. *C. I. S*., 256.

7. *Ibid*., 247-9.

8. *Ibid*., 245.

9. Voir p. 333.

10. *C. I. S*., 16, 23 et suiv.

11. De Vogüé, *Mélanges d'archéol. orientale*, p. 81. Baudissin, *Adonis*, p. 275-6.

12. Couples ainsi formés chez les Hébreux (papyrus d'Éléphantine : Anat Yaho,

deux dieux mâles, tantôt d'un dieu et d'une déesse. Faut-il établir entre les deux noms une relation analogue à celle qu'un trait d'union marquerait en français ? il s'agirait de deux divinités, primitivement distinctes, qui se seraient fondues en une seule, comme Ammon-Râ chez les Égyptiens[1]. Cette interprétation serait à la rigueur acceptable pour les couples de dieux mâles, bien que l'hypothèse d'une fusion d'Eshmoun et de Melqart, de Melqart et de Reshouf, ne puisse s'appuyer sur aucun autre argument. Pour les couples d'un dieu et d'une déesse, on devrait admettre des divinités hermaphrodites[2] : ce qui n'est pas vraisemblable[3]. Selon d'autres savants, — et nous croyons qu'ils ont raison, — le second nom se rattacherait au premier à la manière d'un génitif : Cid de Melqart, Cid de Tanit, etc.[4]. Mais que signifie exactement ce rapport entre les deux termes ? Que la première divinité était adorée dans le sanctuaire de la seconde ? On en peut douter, car les inscriptions mentionnent le temple de Cid Tanit, un prêtre d'Eshmoun Ashtart, un serviteur de Cid Melqart : ces dieux paraissent bien avoir été maîtres chez eux. Supposerons-nous qu'il y ait eu un lien entre les divinités elles-mêmes, que, par exemple, Eshmoun Astart ait signifié « Eshmoun, fils (ou amant) d'Ashtart » ? Mais pourquoi, quand on mentionnait Eshmoun, ce lien permanent avec Ashtart aurait-il été tantôt indiqué, tantôt passé sous silence ? En somme, ces couples n'ont pas été expliqués jusqu'à présent d'une manière satisfaisante.

Ailleurs, le nom d'une divinité est immédiatement précédé

Anat Bethel, etc.), chez les Moabites (inscription de Mesha : Ashtar Kemosh), chez les Araméens (le nom d'Atargatis, la Déesse syrienne, a peut-être été formé de cette manière).

1. Voir R. Dussaud, *Les Arabes en Syrie avant l'Islam* (Paris; 1907), p. 133, et *Rev. de l'hist. des religions*, 1911, II, p. 349-350 ; il admet pourtant que, dans certains cas, par exemple dans celui d'Eshmoun Ashtart, il s'agit de deux divinités occupant le même sanctuaire.

2. Hypothèse présentée au n° 245 du C. I. S., pour Eshmoun Ashtart.

3. Conf, p. 325.

4. Voir surtout Baudissin, *Adonis*, p. 259 et suiv.

du groupe de lettres MLK[1]. C'est MLK Baal sur des ex-voto de Carthage, dédiés à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon[2] ; sur d'autres, d'Hadrumète[3], de Sulci en Sardaigne[4], de Malte[5], dédiés à Baal Hammon seul. L'expression MLK Baal y suit le mot *necib*, « stèle », « cippe » ; ces pierres étaient donc des stèles de MLK Baal : on ignore le sens de cette formule[6]. C'est encore MLK Osir, à Malte[7], sur une inscription jumelle de celle qui nomme MLK Baal et dédiée aussi à Baal Hammon ; sauf la substitution d'Osir (Osiris) à Baal, la rédaction est la même. C'est MLK Ashtart, dont deux inscriptions de Carthage mentionnent le temple[8], et qu'on retrouve sur plusieurs textes exhumés près de Tyr[9] : l'un qualifie MLK Ashtart de divinité d'Hammon (nom de lieu)[10] ; un autre indique un de ses prêtres[11].

Quand MLK est suivi du nom d'un dieu mâle, l'interprétation *Milk*, « le Roi », vient aussitôt à l'esprit[12]. Devant le nom d'une déesse, il faudrait MLKT, *Milkat*. Mais on suppose une forme abrégée, avec suppression de la lettre finale[13] : telle est peut-être la véritable solution. D'autres se sont demandé[14] si Ashtart ne serait pas au génitif : « le Roi d'Ashtart », c'est-à-dire

1. Aux textes que nous allons indiquer, on peut joindre une inscription de Maktar : *supra*, p. 333.

2. *C. I. S.*, 194, 380. Le n° 2613 est mutilé.

3. Voir *supra*, p. 278, n. 2.

4. C. I. S., 147.

5. *Ibid*., 123. Pour la date élevée attribuée à cette inscription et à l'inscription jumelle 123 bis, voir *supra*, p. 278.

6. Les hypothèses de Ph. Berger (*Journ. asiat.*, 1876, II, p. 253 et suiv.) ne me semblent pas acceptables.

7. *C. I. S.*, 123 *bis*.

8. *C. I. S.*, 250 et 2785. Voir aussi *Rép*., II, 909, inscription peinte sur un vase.

9. *C. I. S.*, 8 (d'Oumm et Aouâmid). *Rép*., I, 307 (même lieu) ; III, 1205 (de Masoub, près de là).

10. *C.I.S.*, 8.

11. *Rép*., I, 307.

12. Conf. Baudissin, *Realencykl. f. prof. Theol*., XIII, p. 281.

13. G. Hotfmnann, *Ueber einige phönikische Inschriften*, p. 21 et 26. Conf. Lagrange, Études, p. 490-1 ; Baudissin, *Adonis*, p. 260.

14. Ed. Meyer, dans le *Lexikon de Roscher,* I, p. 2870, et II, p. 3107. Cumont, *Rev. de l'hist. des religions*, 1915, II, p. 160, n. 4.

l'Époux d'Ashtart. C'eût été une manière bizarre de désigner un dieu[1]. Une explication ingénieuse[2] voit dans MLK le même mot que l'hébreu *maleak*, « messager », « ange ». Dans la Bible, l'Ange de Yahwé ou d'Élohim est un être d'une nature assez indécise, qui tantôt semble se confondre avec le dieu des Hébreux, tantôt est son envoyé, son délégué visible aux yeux des hommes. La religion phénicienne aurait eu, elle aussi, des anges : l'Ange de Baal (de Baal Hammon ou de Baal Shamim)[3], l'Ange d'Astarté. Le seul texte sur lequel on puisse étayer cette hypothèse[4] est le récit que Tite-Live fait du fameux songe d'Hannibal : un jeune homme d'aspect divin[5] serait apparu au Barcide et lui aurait annoncé qu'il avait été envoyé par Jupiter pour lui servir de guide vers l'Italie[6]. Mais ce messager de Jupiter était-il de même nature, de même rang que MLK Ashtart, qui avait des temples, des prêtres ? Notons qu'outre les stèles qualifiées de *necib* MLK Baal, *necib* MLK Osir, on en a recueilli une, à Carthage, portant l'indication necib MLKT BMÇRM[7], ce qui signifie sans doute : « stèle de la Reine (*Milkat*) en Égypte » [Isis?]. Puisque nous reconnaissons ici le

1. Voir pourtant plus haut, p. 333, pour le dieu Arish (l'Époux ?)

2. Indiquée d'abord par Clermont-Ganneau (voir *Revue critique*, 1880, I, p. 87-88), puis développée par Ph. Berger, *L'Ange d'Astarté,* dans la plaquette intitulée *La Faculté de théologie protestante de Paris à M. Édouard Reuss* (Paris, 1879), p. 37-55. Conf. Dussaud, *Les Arabes en Syrie*, p. 171.

3. A Palmyre, il y avait un dieu solaire MLKBL (en grec et en latin Μαλαχβήλος, *Malagbel, Malagbelus, Malachibelus*). On a proposé aussi de reconnaitre, dans la première partie de son nom, le mot qui signifiait *ange* ; mais cela n'est pas certain (conf. Baudissin, *Realencykl. f. prot. Theol*., XVIII, p. 506).

4. Une figure ailée, tracée au sommet d'un ex-voto de Carthage, peut représenter Tanit Pené Baal (voir p. 250, n. 2). Qu'elle représente l'Ange de Tanit, c'est ce que Berger n'a pas prouvé.

5. Polybe (III, 47, 8 ; III, 48, 7 et 9) parait faire allusion à ce personnage divin quand il mentionne les enfants de dieux et les héros que des auteurs ont mêlés à l'histoire d'Hannibal.

6. Tite-Live, XXI, 22, 6 (conf. Valère-Maxime, I, 7, ext., 1). Le récit de Tite-Live ne concorde pas exactement avec celui de Cœlius, emprunté à Silénos, le compagnon d'Hannibal. Dans le songe raconté par Cœlius, Hannibal est appelé au sein de l'assemblée des dieux par Jupiter, qui lui commande de porter la guerre en Italie et lui donne pour guide un des dieux de cette assemblée : Cicéron, *De divinat*., I, 24, 49 ; Zonaras, VIII, 22, p. 408, d.

7. *C. I. S*., 198.

le mot *milkat*, c'est une bonne raison de croire qu'ailleurs, après *necib*, il convient de lire *Milk*, le Roi, et non *Maleak*, l'Ange[1].

VIII

Les Phéniciens, on l'a vu[2], firent à la religion égyptienne de larges emprunts. Des noms théophores, d'un usage commun en Phénicie[3] et dont quelques-uns se retrouvent en Occident[4], montrent que les parents plaçaient volontiers leurs enfants sous la protection de certains dieux de l'Égypte, surtout d'Osiris. Nous n'avons pas, il est vrai, de preuves que ces divinités aient reçu des hommages officiels à Carthage. Mais il se peut qu'un culte d'Osiris ait existé de bonne heure à Malte[5]. Plus tard, au second ou au premier siècle avant J.-C., Isis, Nephthys, Osiris y sont figurés sur des monnaies[6]. C'est aussi d'une époque postérieure à la domination punique que datent des monnaies de Cossura (Pantelleria), représentant soit Isis, soit

1. Dans une des inscriptions recueillies près de Tyr (Rép., III, 1205), se trouve, immédiatement avant la mention de MLK Ashtart, le mot phénicien qui signifiait *messager*. Or il est écrit ML'K. Si MLK représente le même mot, il faut admettre que la présence du complément Ashtart a déterminé ici la chute de l'aleph.

2. P. 230.

3. Voir, entre autres, *C. I. S.*, 122 et 122 bis (monuments élevés à Malte par des Tyriens, Abdosir et Osirshamar), 308 (à Carthage ; ex-voto d'un Abdès, Sidonien).

4. *Abdosir* ('BD'SR) : C. I. S., 2098, 2150 ; *Rép*., III, 1227. *Palosir* (PL'SR) *Rép*., III, 1227 (M. Clermont-Ganneau se demande si ce n'est pas une transcription de Φιλόσιρις ; conf. supra, p. 175, n. 7). 'SRGN (nom formé de celui d'Osiris ?) : C. I. S., 821. 'SRSLK (lecture incertaine; *Oshirshillek* ?) : ibid., 972. *Abdbast* ('BDBST) : 2082. *Abdmaout* ('BDMT; mais on peut penser à Abdmelqart, écrit en abrégé) : 2098. — L'attribution à Isis (en phénicien 'S) de quelques noms théophores est douteuse. PLS : 1432, 2890, 3103 ; P'L'S (qui n'est peut-être pas un nom propre : conf. au n° 2806) : 337 ; 'BD'S : 329.

5. *C. I. S*., 123 bis : « stèle du roi Osir » : conf. *supra*, p. 339.

6. Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta*, etc., p. 8 et planche, fig. 2 ; Hill, *Coins of ancient Sicily*, pl. XV, fig. 12 (Isis et Nephthys protégeant la momie d'Osiris). Mayr, 1. c., p. 9 et planche, fig. 5 ; Hill, l. c., pl. XV, fig. 15 (dieu muni de quatre ailes, à demi agenouillé, en costume égyptien, tenant les attributs d'Osiris).

Astartée en Isis[1]; des monnaies de Sabratha[2], de Thænæ[3] et d'une autre ville africaine[4], représentant probablement Sérapis[5].

Les images de dieux égyptiens abondent dans les tombes de Carthage et de la Sardaigne, surtout parmi les objets de parure. Mais la faveur dont jouissaient originaux et copies a pu être souvent affaire de mode, puis de routine. Quand un architecte surmontait de têtes d'Hathor les fûts d'une colonnade[6], il reproduisait simplement un motif artistique. Cependant certains objets, déposés dans les sépultures, avaient, sans aucun doute, une destination religieuse : hachettes rituelles en cuivre[7] ; lamelles d'or et d'argent, roulées dans des étuis et servant d'amulettes[8]. Or les divinités de l'Égypte sont fréquentes sur les hachettes des siècles, et plus encore sur les lamelles et les étuis, qui datent des VIe-Ve siècles. Il semble donc qu'elles aient tenu plus de place dans les superstitions des particuliers que dans le culte public[9].

---

1. Voir p. 272, n. 4. Conf. *ibid*., n. 3, pour des monnaies africaines représentant une déesse qui porte des attributs égyptiens.

2. Müller, *Numism,,* II, p. 27-28, nos 49, 50, 56-60.

3. *Ibid*., II, p. 40, n° 1.

4. *Ibid*., III, p. 59, n° 68.

5. Pour une « Reine en Égypte », mentionnée sur une stèle carthaginoise, voir p. 340, n. 7. Osiris fut identifié avec Dionysos (Hérodote, II, 42 ; Diodore, I, 13, 5 ; C. I. S., I, 122 ; etc.). Il n'est donc pas tout à fait impossible qu'un Dionysos, ou Liber Pater, adoré dans des villes d'origine phénicienne, sur le littoral des Syrtes (voir p. 316, n. 1), ait été d'abord un Osiris. C'est sans doute aussi Osiris qui se cache sous le non de Liber, dans une légende attribuant à celui-ci la fondation de la « Thèbes » de Libye, Theveste (voir t. II, p. 95, n. 8). — Ph. Berger (*Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, XXXVI, 2° partie, p. 151) a cru retrouver, sur une inscription néo-punique de Maktar, la mention de Thot. Cette interprétation ne parait pas admissible : voir Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, III, p. 325 ; VII, p. 105. Même observation pour la prétendue mention de Khnoum sur une inscription néo-punique de Cherchel (Berger, *Rev. d'assyriol*., II, p. 37). Il n'y a pas lieu de reconnaître Hathor sur des inscriptions de Carthage et de Maktar : *supra*, p. 333. — A Sulci, en Sardaigne, une stèle, pourvue d'une inscription phénicienne qui semble votive, représente une femme tenant une croix ansée; on a supposé que c'est Isis : *C. I. S.*, I, 148, pl. XXX du t. I.

6. Conf. P. 199.

7. P. 70 et suiv.

8. P. 89 et 464.

9. Même les figurines très banales de dieux égyptiens, en terre émaillée ou en os,

Nul dieu de la vallée du Nil n'a été plus populaire que Bès[1] chez les Phéniciens d'Orient et d'Occident. Un grand nombre de menus objets, scarabées et chatons de bagues[2], figurines en pâte émaillée, en os et en ivoire[3], statuettes en terre cuite[4], représentent[5] ce nain barbu, au visage large et grimaçant, au nez épaté, à la langue pendante, aux oreilles félines, aux jambes basses et arquées ; sa tête est d'ordinaire coiffée d'un bouquet de plumes, sa poitrine serrée dans une peau de fauve. Souvent il frappe, étreint ou porte en vainqueur des bêtes féroces ou fabuleuses, des animaux malfaisants, contre lesquels il a engagé le bon combat : lions, griffons, sangliers, serpents, etc. Il est quelquefois muni d'ailes[6]. Beaucoup de ces images ont dû être fabriquées en Occident : un moule pour des statuettes d'argile a été trouvé à Carthage[7]. On attribuait à la figure grotesque de Bès un pouvoir prophylactique : c'était moins un dieu auquel on

---

qui faisaient partie de colliers, ont dû garder longtemps la valeur d'amulettes (cent. P. 98).

1. Il est certain que Bès (comme d'autres nains, mêles et femelles) était bien un dieu égyptien et que les Phéniciens l'ont connu par l'Égypte : voir Krall, dans O. Benndorf, *Das Heroon von Gjölbaschi-Trysa (Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen*, Vienne, IX, 1889), p. 72 et suiv.

2. A Carthage : Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, p. 13-14 ; le même, *Rev. archéol*., 1890, I, fig. à la p. 15 ; le même, *C. r. Acad. Inscr*., 1900, p. 505 ; Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 68, fig. 40, et p. 81, fig. 56 ; Gauckler, *Nécrop*., p. 528, pl. CCXLIX, fig. 9 (= *M. Alaoui*, Suppl., p. 118, n° 59, pl. LVII, fig. 13) ; etc. En Sardaigne : Ebers, *Annali dell'Instituto*, LV, 1883, p. 94-95 ; Furtwängler, *Gemmen*, III, p. 110. Des scarabées d'importation phénicienne, représentant Bès, ont été aussi trouvés dans l'Est de la Sicile et en Italie. Pour les pays orientaux, voir, entre autres, de Ridder, *Collection de Clercq*, VII, pl. XVIII, nos 2707 et suiv.

3. *M. Lavig.*, I, p. 237 et pl. XXXIII, fig. 2 ; p. 243 Gauckler, pl. CLXXVII, en bas. Etc.

4. A Carthage : Gauckler, p. 121, pl. LXXXI. On en a trouvé à Hadrumète, qui sont plus récentes : *M. Alaoui,* p. 132-3, n°os 10-13, pl. XXIX ; *ibid*., Suppl., p. 163, n° 270, et p. 166, n° 288 : Gauckler, Gouvet et Hannezo, *Musée de Sousse* (Paris, 1902), p. 11, nos 1-2 ; p. 50, nos 2-4 ; pl. XIV, fig. 6.

5. Le plus souvent en pied ; parfois la tête seule : *M. Lavig*., 1. pl. XXXIV, fig. 44 et 52 ; Merlin et Drappier, *l. c*., p. 82, fig. 59 : Furtwängler, l. c., III, p. 112 ; etc.

6. Pour les images phéniciennes de Bès, voir surtout Heuzey, *C. r. Acad. Inscr*., 1879, p. 140-9 ; Furtwängler, *l. c*., p. 110 et suiv.

7. Voir p. 68, n. 6.

rendait un culte, qu'un démon tutélaire, une sorte de fétiche.

Hérodote[1] parle des Patèques (Πάταιχοι) que les Phéniciens placent à la proue de leurs navires et qui ressemblent à la fois à des Pygmées[2] et à l'Héphaïstos de Memphis. Cet Héphaïstos était Ptah, que l'on représentait en fœtus, avec une grosse tête, un ventre et un derrière saillants, des jambes courtes et torses; peut-être le terme Πάταιχοι est-il une altération du mot égyptien[3]. Si les Phéniciens ont donné le nom de Ptah aux figures, — évidemment prophylactiques, — qu'ils mettaient à l'avant de leurs vaisseaux, nous pouvons en conclure que ces images reproduisaient le type de Ptah plutôt que celui de Bès ; du reste, par leur aspect général et leur attitude, les deux dieux ne différaient guère. Ptah, adopté, comme Bès, en Phénicie, s'y est probablement confondu avec une divinité appelée Chousôr[4]. Ce nom se retrouve en Afrique, où une inscription latine de Guelma mentionne un *Auchusor*[5] (altération *d'Abdchusor*[6]), « serviteur de Chousôr », et il n'est pas inadmissible qu'il ait servi à désigner la colline d' « Héphaïstos », à Carthagène[7].

---

1. III, 37.

2. Cela ne prouve pas, à notre avis, que le dieu phénicien Poumaï, dont les Grecs paraissent avoir fait Pygmalion, ait eu l'aspect d'un nain difforme; au contraire, c'était, semble-t-il, un Adonis : voir p. 325-6.

3. Voir Berger, *Mémoires de la Soc. de linguistique*, IV, 1881, p. 354 ; Clermont-Ganneau, *Études d'archéol. orientale*, I, p. 17 (après Movers et d'autres).

4. Mochos, *apud* Damascius, *Problèmes et solutions touchant les premiers principes*, § 125 ter, édit. Ruelle, I, p. 323 : Χουσωρός. Il le qualifie d'*Ouvreur* (Ἀνοιγεύς), ce qui est sans doute la traduction d'un terme phénicien ressemblant au nom du dieu de Memphis : conf. Movers, article *Phönizien*, dans l'*Encykläpedie* d'Ersch et Gruber, 3° section, 24° partie, p. 390-1, n. 85. Philon de Byblos, II, 8 (p. 566), où il faut corriger Χρυσώρ en Χουσώρ. Philon l'identifie avec Héphaïstos. [X]ούσωρος, dans Eusèbe, *Vie de Constantin*, 13. — Sur une inscription phénicienne d'Ibsamboul (C. I. S., I, 111, a), Ptah a conservé son nom égyptien dans le nom théophore Abdptah (‘BDPTH).

5. *C. I. L.*, VIII, 5306. Conf. Hoffmann, *Zeitschrift für Assyriologie*, XI, 1896, p. 255.

6. Nom qui, je crois, figure dans deux inscriptions néo-puniques, recueillies également à Guelma : Chabot, *Journ. asiat.*, 1916, II, p. 502 et 508 (‘BDK[W]SR et ‘BDKSR). Voir aussi à Constantine : *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 49, n° 57.

7. Polybe, X, 10, 11. Un dieu, qui est coiffé d'un bonnet, d'ordinaire conique, et qui a pour attribut des tenailles, se voit sur des monnaies de Malaca, colonie phénicienne

Bès ne se rencontre pas dans les noms théophores. Les Phéniciens lui gardèrent-ils le nom qu'il portait en Égypte, *Bis, Bisou*[1] ? Il faudrait le croire, si l'île d'Ebusus (Ibiça), en phénicien 'YBSM, était ainsi appelée d'après lui[2]. Mais c'est là une hypothèse risquée. Toutefois Bès[3], ou un dieu apparenté à Bès, paraît bien avoir été honoré dans cette île d'un culte officiel. Les monnaies d'Ebusus[4] portent l'image d'un nain barbu[5], couronné de plumes ; il tient d'une main un serpent[6], de l'autre un objet qui ressemble à un bâton court[7].

C'était une divinité analogue que l'on adorait dans la ville phénicienne d'Iol (Cherchel). Une idole très grossière en pierre, découverte en ce lieu[8], représente un personnage nu, imberbe, coiffé d'une sorte de boisseau évasé[9], sur le devant duquel se dresse une plume; le ventre, lourd, écrase des jambes ramassées et torses[10].

(Heiss, *Description des monnaies antiques de l'Espagne*, pl. XLV). On l'avait certainement assimilé à l'Héphaïstos grec. Cicéron (Nat. deor., I, 30, 84) distingue du Vulcain adoré en Italie celui que l'on adore en Espagne. Était-ce un dieu indigène, ou un dieu d'origine phénicienne ?

1. Ou peut-être *Bas, Basa, Bès, Bèsa.*

2. « Ile de Bès », selon Judas, *Rev. archéol.*, XVI, 1859-1860, p. 647-8 (conf. Fl. Petrie, cité par Maspero, *Revue critique*, 1911, II, p. 245). D'autres ont proposé une explication différente : voir t. I, p. 409, n. 4.

3. Conf., entre autres, Drexler, dans le *Lexikon* de Roscher, I, p. 2897 ; Krall, *l. c.*, p. 92.

4. Ces monnaies, attribuées longtemps à Cossura, sont certainement d'Ebusus. Elles se trouvent en abondance dans l'île d'Ibiça : voir Roman, *Islas Pythiusas*, pl. IV, XVI, XXI-XXV, XLV-L, LXVII. Quoi qu'on en ait dit (conf. t. II, p. 293, n. 4), la frappe commença à l'époque où Ebusus dépendait de Carthage. Une des monnaies de cette série a été recueillie dans un tombeau punique du IIIe siècle Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 600, n° E.

5. Que, sans raisons valables, Movers *(Die Phönizier*, I, p. 527), Maury (*Rev. archéol.*, III, 1846-7, p. 766) et d'autres ont appelé Eshmoun.

6. La terre d'Ebusus passait pour mettre les serpents en fuite (Méla, II, 126 ; Pline l'Ancien, III, 78). Peut-être attribuait-on ce bienfait au dieu. Au contraire, l'île voisine, l' Ὀφιοῦσσα des Grecs, la *Colubraria* des Latins, aujourd'hui Formentera, était infestée de reptiles.

7. On a voulu y voir un maillet ou une hache.

8. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 87-88, pl. II, fig. 3.

9. Peut-être est-ce une couronne de plumes, dont on n'aurait pas indiqué les détails, sauf une plume au-dessus du front.

10. Il n'y a pas lieu de voir dans cette idole un Eshmoun, comme le veut Maury. *Rev. archéol.*, *l. c.*, p. 763.

Un culte grec, fort répandu en Sicile, fut introduit officiellement à Carthage dans des circonstances que Diodore[1] nous fait connaître. En 396, Himilcon, assiégeant Syracuse, avait pillé un sanctuaire de Déméter et de Coré-Perséphone, situé en dehors de la ville. Bientôt après, les Carthaginois furent frappés, en Sicile et en Afrique, de malheurs inouïs. Ils les attribuèrent à ce sacrilège, qu'ils résolurent d'expier. Bien que Déméter et sa fille n'eussent pas été jusqu'alors au nombre des divinités auxquelles ils rendaient hommage, ils décidèrent de leur donner des prêtres, pris parmi les citoyens les plus distingués ; ils installèrent les déesses avec une très grande solennité et leur offrirent des sacrifices selon les rites grecs ; l'élite des Grecs qui vivaient au milieu d'eux fut chargée d'assurer le service divin. Ce qui montre clairement qu'on s'attacha à maintenir les formes helléniques du culte de Déméter et de Coré et qu'on ne le fondit pas avec un culte antérieur[2]. Sur une élégante stèle[3], d'époque plus récente, Perséphone est figurée exactement comme elle aurait pu l'être par un artiste grec. La déesse a la tète couverte d'un voile, qu'elle écarte d'une main; de l'autre main, elle porte une corbeille pleine de grenades; au-dessus d'elle, dans le fronton, est accroupie une panthère, animal consacré à Dionysos. La dédicace, en langue punique, est fait par Milkyaton, sufète, fils d'un sufète. C'était une divinité restée étrangère qu'adorait ce noble Carthaginois, deux siècles environ après l'entrée de Déméter et de Perséphone à Carthage. Le texte ne donne pas le nom de la déesse; comme nous l'avons fait observer[4], il se peut qu'elle et sa mère aient reçu des noms phéniciens. On a voulu les reconnaître sur deux inscriptions de Carthage[5]. L'une, qui date de

1. XIV, 77, 5.
2. Conf. P. 268
3. *C. I. S.*, 176, pl. XLI du t. I. Perrot et Chipiez, III, p. 455, fig. 326.
4. P. 267.
5. Voir Clermont-Ganneau, *Études d'archéol. orientale*, I, p. 150, et Recueil, III,

l'époque des guerres contre Rome[1], est la dédicace d'un double sanctuaire à Ashtart et à Tanit du Libation. L'autre[2] s'adresse aussi à deux déesses[3] : « A la Dame, à la Mère, et à la Dame, à la Baalat HHDRT ». Le dernier mot paraît désigner un lieu clos, dont la seconde divinité aurait été la maîtresse. De ce lieu, nous ne saurions préciser la nature. Plusieurs explications ont été proposées : salle d'un temple[4] ; sanctuaire souterrain, comme il y en avait dans le culte de Déméter et de sa fille[5] ; royaume des Enfers, dont Perséphone était la souveraine[6]. L'interprétation de ces inscriptions demeure trop incertaine pour qu'on soit en droit de les appliquer aux déesses grecques. L'hypothèse n'est pas invraisemblable : c'est tout ce que nous pouvons en dire. Nous avons indiqué[7] que la dédicace à Ashtart et à Tanit du Libanon a été recueillie non loin de l'emplacement d'un temple romain de Cérès, mais que ce fait ne constitue pas un argument péremptoire en faveur de l'identification proposée. A l'endroit même où gisait cette pierre, petite et d'un transport très facile, le terrain était plein de sépultures, creusées au IIIe siècle avant J.-C. : ce n'était pas là, selon toute apparence, que le double sanctuaire avait été construit[8].

Les déesses adoptées par Carthage au début du IVe siècle se maintinrent en Afrique : le culte des *Cereres* était populaire

---

p. 186-8; Berger, *Revue d'assyriol*., V, p. 24 (pour l'inscription du Libanon) ; Toutain, *Cultes*, 1re partie, I, p. 347-8. *Contra* (en ce qui concerne l'inscription du Libanon) : Kahrstedt, *Geschichte*, p. 12, n. 1.

1. *Rép*., I, 17.

2. *C. I. S*., 177.

3. Comme l'indique la conjonction. Il est difficile d'admettre que ce soit une dédicace à une seule divinité, invoquée sous des appellations différentes opinion de Ph. Berger, dans *Actes du XIe congrès des Orientalistes*, IV, p. 281.

4. Ed. Meyer, dans le *Lexikon* de Roscher, I, p. 2870.

5. Lidzbarski, *Altsemitische Texte*, p. 53.

6. Vassel, *Panthéon d'Hannibal*, p. 89.

7. T. II, p. 82.

8. De petits groupes en terre cuite, trouvés dans ce cimetière, représentent une déesse qui en porte une autre (voir p. 69, n. 8). Ce sont probablement Déméter et Coré. Mais, quoi qu'en pense M. Baudissin (*Adonis*, p. 267), ces statuettes, enfouies dans des caveaux funéraires, n'ont aucun rapport avec le sanctuaire des déesses.

dans cette contrée sous la domination romaine[1]. Il est fort douteux que le dieu grec Pluton leur ait été adjoint dès l'époque punique[2]. Quant à Dionysos, dont la panthère est figurée sur l'ex-voto de Milkyaton, nous n'avons pas d'autre preuve de son association avec Perséphone. Les mentions de *Liber Pater* sont fréquentes dans les inscriptions latines de l'Afrique du Nord[3]. Mais le culte de ce dieu était distinct de celui des *Cereres* : il parait avoir eu une autre origine[4].

Dans la partie de la Sicile qui fut soumise à Carthage, les Élymes adoraient, sur le mont Éryx, une déesse que les Phéniciens assimilèrent à Ashtart[5]. Les Carthaginois l'eurent en grande vénération[6]. Ils mirent peut-être son effigie sur des monnaies qu'ils firent frapper dans l'île[7]. Des dédicaces à l'Ashtart de l'Éryx, rédigées en leur langue, ont été trouvées à Éryx même[8] et aussi en Sardaigne[9]. Tous les ans, disait-on, la déesse quittait son temple pendant neuf jours, pour se rendre

1. Conf. p. 268. Dès que Carthage fut relevée, il fut rétabli dans cette ville, en 44 avant notre ère : Héron de Villefosse, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 318. — La mention de *Tellus*, très rare dans les autres pays de l'Occident latin, est assez fréquente en Afrique (Toutain, *Cultes*, I, p. 339-341). L'inscription C. I. L., VIII, 12332 étant dédiée « Telluri et Cereri », on peut en conclure soit que *Tellus* ne se confondait pas toujours avec *Cérès*, soit plutôt que, des deux Cereres adorées par les Africains, l'une, la mère, est appelée ici *Tellus*, l'autre, la fille, *Ceres* (conf. C. I. L., VIII, 8442 : « Plutoni et Cereri », où il s'agit certainement de Proserpine ; Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 34). Le serment d'Hannibal invoque la terre, en même temps que le soleil et la lune : c'est-à-dire, sans doute, les divinités qui présidaient à ces parties du monde (voir p. 232, n. 1). Y a-t-il là une allusion à Déméter, devenue une déesse carthaginoise ?

2. Voir p. 297.

3. Toutain, l. c., p. 360-5. Gsell et Joly, *Khamissa* (Alger, 1914), p. 39.

4. Pour l'image (le Dionysos sur des monnaies africaines, voir p. 310, n. 1.

5. Voir *supra*, p. 242, n. 7.

6. Diodore, IV, 83, 4.

7. Müller, *Numism.*, II, 75-76, nos 16-17, et p. 82; Hill, *Coins of ancient Sicily*, pl. X, fig. 7 : tête de femme, coiffée d'un bonnet dit phrygien. Müller suppose que c'est la Vénus de l'Éryx, et cela est possible. Cependant, sur les monnaies d'Éryx, la déesse ne porte pas cette coiffure : voir Hill, *l. c.*, pl. IX, fig. 10-12.

8. *C. I. S.*, 135. Aux lettres 'RKHYM, qui suivent le nom d'Ashtart, on attribue d'ordinaire le sens de « longueur de vie » [qui donne une longue vie]. Mais il semble bien que HYM ne se rattache pas à 'RK. Il faut, comme au n° 140, comprendre tout simplement « Astarté de l'Éryx ».

9. *Ibid.*, 140.

en Libye, accompagnée de ses colombes sacrées[1]. Il n'est donc pas impossible qu'elle ait eu des dévots à Carthage. Un texte indique même qu'elle était adorée à Sicca Veneria (Le Kef) des Sicules auraient fondé cette ville et y auraient transplanté le culte de la Vénus Érycine[2]. On s'est demandé[3] si ces gens de Sicile n'avaient pas été établis à Sicca par Carthage. Nous sommes plus disposé à croire que la « Vénus »[4] de Sicca a été identifiée avec celle de l'Éryx simplement parce que, dans les deux sanctuaires, des femmes se prostituaient aux visiteurs[5].

Deux noms portés par des habitants de Carthage contiennent peut-être ceux d'un dieu phrygien, Sabazios[6], et d'un dieu de l'Arabie septentrionale, Doushara (Dousarès)[7]. Cela ne prouve pas, — si la conjecture est fondée, — que ces dieux aient été admis dans le panthéon punique. Des hommes d'origine phrygienne et arabe, demeurant dans la cité africaine, auraient pu y prendre ou y recevoir un nom d'allure phénicienne, qui les aurait mis sous la protection d'une divinité de leur ancienne patrie. Il n'y a pas, lieu de s'arrêter à une hypothèse qui voudrait retrouver sur quelques inscriptions la mention du dieu perse Mithra[8].

Cette longue étude sur les divinités puniques a été, presque à chaque page, un aveu de nos hésitations, une constatation de notre ignorance. Une seule conclusion s'impose : c'est qu'à travers les siècles, les Carthaginois sont restés fidèles aux

1. Élien, *Nat. anim.*, IV, 2; *Variae histor.*, I, 15. Athénée, IX, 51 p. 394, f.

2. Solin,.XXVII, 8. Il dit seulement *Veneria*, mais il s'agit de Sicca Veneria : voir Valère-maxime, II, 6. 15.

3. Pais, *Storia critica di Roma*, I, p. 252, n. 3.

4. Voir *supra*, p. 257, n. 5.

5. Pour le sanctuaire de Sicca, voir ValèreMaxime, *l. c.*; conf. *infra*, p. 403.

6. ['BDSBS : C. I. S.], 53l.

7. 'BDSR' : *ibid*., 355, 696, 3233. Cela me parait bien douteux.

8. Ph. Berger, *Rev. de l'hist. des religions*, 1912, I, p. 1 et suiv.; contra : Lidzbarski, *Ephem. für semit. Epigraphik*, III, p. 261. — Il convient de rejeter aussi l'hypothèse de la mention, sur une inscription carthaginoise, de « l'Aphrodite que, dit Hérodote (1, 131 et 199), les Assyriens appellent Μύλιττα » : Berger, *ibid*., p. 13.

dieux de la Phénicie. Plusieurs de ces dieux ont subi des modifications : pour Tanit Pené Baal, et surtout pour Baal Hammon, nous avons entrevu des influences africaines. Le culte grec de Déméter et de Coré a été importé de Sicile. Les Phéniciens d'Occident ont eu souvent recours à l'art grec pour représenter leurs divinités; d'ailleurs, les Phéniciens d'Asie en ont fait autant. Malgré ces emprunts, la religion conserva à Carthage, jusqu'à la destruction de la ville, un caractère oriental[1]. Comme la langue, elle résista à l'hellénisme, qui avait pu transformer la civilisation matérielle.

1. Je ne crois pas du tout, avec Gauckler (*Nécrop*., p. 521), que l'introduction du culte de Déméter et de sa fille ait été une « révolution religieuse, qui modifia profondément dans le sens hellénique les traditions orientales et sémitiques de la religion punique ».

CHAPITRE III

LE CULTE

I

Les Phéniciens de l'époque historique n'ont pas répugné à figurer leurs dieux sous une forme humaine. Les Égyptiens et les Assyro-Babyloniens leur donnèrent à cet égard des exemples, et aussi des modèles. Plus tard, ils s'inspirèrent des Grecs. Au chapitre précédent, nous avons mentionné des terres cuites, des stèles, des hachettes, des bijoux, des sceaux, des monnaies, qui montrent des divinités adorées par les Carthaginois et d'autres Phéniciens occidentaux.

Dans des temples, se dressaient des statues qui servaient d'enveloppes matérielles à des âmes divines et devant lesquelles on célébrait les cérémonies du culte : à Carthage, des textes nous font connaître celles de Saturne, d'Hercule, d'Apollon[1]. Des images plus petites ont pu être placées dans des chapelles domestiques[2], ou emportées par des dévots que des circonstances diverses obligeaient à s'éloigner de leur foyer[3].

Cependant ce n'était pas un usage général d'ériger des statues aux dieux. Il n'y en avait pas dans ces lieux saints, établis

1. Voir p. 289, 303, 328.

2. Images qui jouaient peut-être le même rôle que les téraphim des Hébreux *Genèse*, XXXI, 19, 30 et suiv. ; I *Samuel*, XIX, 13-16 ; etc.

3. Telles étaient peut-être les statues qu'Hannibal exilé avait avec lui : Cornélius Népos, *Hannibal*, IX, 3. Il n'est pourtant pas sûr que ce fussent des objets de culte : voir p. 205, n. 5.

souvent sur des hauteurs, dans ces simples enclos qui n'entouraient point une maison divine[1]. Il n'y en avait pas non plus dans des temples fameux et opulents : dans celui de Melqart près de Gadès[2], et probablement dans celui de Melqart à Tyr[3] ; dans le sanctuaire d'Astarté-Aphrodite à Paphos[4]. Comme d'autres peuples, les Phéniciens s'étaient sans doute abstenus longtemps de faire les dieux à la ressemblance des hommes, soit par scrupule religieux, soit par impuissance artistique. Plus tard, certains d'entre eux persistèrent dans cette abstention, par respect du passé.

Aux représentations anthropomorphes des divinités, il faut rattacher deux oreilles[5], deux yeux[6], une bouche[7], tracés au sommet de quelques ex-voto de Carthage : Tanit avait entendu les requêtes des fidèles[8], abaissé son regard sur eux, rendu une réponse favorable.

Beaucoup plus fréquente est l'image d'une main[9] droite[10], ouverte et levée, vue de face[11]. Elle occupe d'ordinaire la partie

1. Conf. Tacite, *Hist*., II, 78 (lieu saint du Carmel) : « nec simulacrum deo aut templum, — sic tradidere maiores — : ara tantum et reverentia ».

2. Silius Italicus, III, 30-31. Philostrate, *Vie d'Apollonius*, V, 5, 1. A l'époque impériale, ce temple eut, semble-t-il, une statue du dieu : voir Cohen, *Descr. des monn. impériales*, 2° édit., II, p. 174-5, n° 814.

3. Hérodote, du moins, n'en mentionne pas (II, 44). Conf. Perret et Chipiez, III, p. 77.

4. Tacite, Hist., II, 3 : « Simulacrum deae non effigie humana ».

5. *C. I. S*., I, 180, pl. XLV du t. I ; 604, pl. VI du t. II ; 1020, pl. XIV ; 1249, pl. XX ; 3010, pl. LXII. Voir aussi 265, pl. XLVII du t. I, et 3000, pl. LXI du t. II, où une des oreilles manque. Une seule oreille au n° 2631, pl. LV. — Deux oreilles sur une stèle de Constantine : *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, XVIII, 1876-7, pl. VIII, fig. 23. Une seule sur une autre : Reboud, *ibid*., p. 452.

6. *C. I. S*., 264, pl. XLIX du t. I ; 471, pl. Il du t. II.

7. *Ibid*., 1020, pl. XIV, avec une paire d'oreilles.

8. Conf. *Psaumes* (XVII, XVI), 6 : « Mon Dieu, incline ton oreille vers moi et entends mes paroles ! » Des oreilles ayant le même sens sont représentées, parfois en grand nombre, sur des stèles égyptiennes dédiées à Ptah, dieu de Memphis. On en voit aussi sur des monuments grecs et romains : Weinreich, *Mitt. des archäol. Instituts, Athen. Abt.*, XXXVII, 1912, p. 46 et suiv.

9. Souvent représentée avec l'avant-bras.

10. Une main gauche sur une stèle de Constantine : *Rec. de Constantine*, XVIII, pl. II, 0g. 4. C'est probablement une erreur du graveur.

11. La main est de profil sur les stèles carthaginoises C. I. S., 941, pl. XII du t. II (main droite); 1946, pl. XXXVIII (où c'est une main gauche). Deux mains de profil dans les acrotères

supérieure de la stèle[1]. Elle se retrouve sur de nombreux exvoto de Constantine, moins anciens que ceux de Carthage[2]. Sur des monuments phéniciens, des dieux lèvent ainsi la main droite[3]. Ce geste indique soit l'autorité qu'ils exercent, soit l'assistance qu'ils prêtent aux hommes, en les bénissant, en exauçant leurs vœux, en écartant d'eux les maladies dont ils souffrent, les périls qui les menacent. Mais des dévots sont représentés dans la même attitude : vivants devant des chapelles, des autels[4], des dieux[5] ; morts sur des stèles ou des statues funéraires[6], sur des couvercles de sarcophages[7]. C'était un geste de prière. La main est-elle, sur les ex-voto, une image abrégée de la divinité[8] ? ou du mortel qui l'implore[9] ? En faveur de la première hypothèse, on peut soutenir que la main devait avoir un sens analogue à celui des oreilles, qui se rapportent certainement à un dieu. On peut aussi tirer argument de la place d'honneur[10] qui lui est réservée, en général, au sommet

---

d'une autre stèle : *M. Lavig*., I, p. 12, pl. I, fig. 3 [numérotée 1]. A gauche, c'est une main gauche; à droite, c'est, autant qu'il semble, une main droite.

1. Quand elle se trouve au bas de la pierre, elle est rarement figurée seule. On l'y voit en ligne avec un signe de Tanit et un caducée (ou un seul de ces motifs) ; ou flanquée de deux caducées, de deux signes de Tanit, etc.

2. *Rec. de Constantine*, XVIII, pl. Il et suiv. ; Doublet et Gauckler, Musée de Constantine, pl. III, fig. 3 ; etc. Il y a aussi une main droite au sommet d'une stèle à inscription néo-punique de Cherchel : Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. II, fig. 4. Une main gauche sur une monnaie d'Oea : Müller, *Numism*., II, p. 23, n° 42. Cette image n'apparaît plus sur les stèles africaines de l'époque romaine.

3. Voir *supra*, p. 298, 299. Stèle de Byblos : C. I. S., I. pl. I du t. I. Stèle trouvée dans le Liban : *Rev. de l'hist. des religions*. 1913, II, fig. à la p. 63. Voir aussi des monnaies frappées par des villes africaines, Sabratha, Hadrumète, Bizerte Müller, *Numism*., II, p. 28, n° 63 ; p. 52, n° 29 ; p. 167, n° :374.

4. Stèle de Lilybée : *C. I. S*., 138, pl. XXIX du t. I. Stèles de Carthage : *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, fig. aux p. 28, 29 et 32.

5. Stèle de Byblos (*l. c*.), où le dédicant fait le même geste que la déesse.

6. Voir p. 210, 211.

7. p. 209, 210. Sur ce geste, conf. Boulanger. *M. Lavig*., Suppl., I, p. 3-4.

8. Opinion de L. Müller, Numism., III, p. 192, et Suppl., p. 36 : Ph. Berger, *Gazette archéol*., 1876, p. 119 ; Fr. Lenormant, *ibid*., 1877, p. 29 ; etc.

9. Opinion de Gesenius. *Monumenta*, p. 174 ; Perrot, IV, p. 88 ; etc.

10. On trouve la main placée à l'intérieur d'une sorte de chapelle, dans le haut des stèles 555, pl. IV du t. II, et 2642, pl. LV. Au n° 2618, pl. LV, elle est dressée sur un socle. De même, les deux mains de la stèle reproduite *M. Lavig*., I, pl. I, fig. 3 [numérotée 1].

et, pour ainsi dire, dans le ciel de la stèle, là où apparaissent si souvent des astres[1]. Le symbole divin appelé signe de Tanit est gravé dans la paume de plusieurs de ces mains[2]. Quand la main se trouve au bas de la pierre, on est plus disposé à admettre qu'elle indique la prière. Pourtant, sur des ex-voto qui sont consacrés, selon l'usage, à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon, il y a à cette place deux mains droites[3] : à moins qu'elles n'aient été tracées par besoin de symétrie, pour flanquer un autre motif[4], il est permis de croire qu'elles se rapportent à la déesse et au dieu, car la dédicace est faite par un seul dévot. La distinction entre ce qu'on pourrait appeler la partie céleste de la stèle et la partie terrestre, n'était pas observée d'une manière très rigoureuse : le signe de Tanit, le caducée, d'autres images se montrent au-dessous comme au-dessus de l'inscription. Au sommet de quelques pierres, nous voyons un personnage se présentant de face et levant la main droite[5] ; il ressemble tellement aux défunts des stèles funéraires, qu'il est difficile de reconnaître en lui un dieu : c'est sans doute un fidèle en prière. N'a-t-on pas pu attribuer la même signification à la main isolée, figurée à la même place ? Nous ne pensons donc pas que la seconde hypothèse doive être absolument

1. Sur la stèle *C. I. S.*, 468. pl. II du t. II, la main est flanquée, d'une part, du croissant et du disque, d'autre part, du soleil.

2. *Ibid*., 300, pl. LI du t. I ; 618, pl. VI du t. II ; stèle reproduite au n° 395, p. 428 du texte, t. I. Au n° 2033, pl. LV du t. II, la main est, au contraire, gravée à l'intérieur du signe de Tanit ; de même, sur une autre stèle : Vassel, *Études puniques*, VIII, fig. à la p. 9 (extrait de la *Rev. tunisienne*, année 1918),

3. *C. I. S.*, 283, pl. XLIX du t. I ; 309, pl. LIV ; 511, pl. III du t. II ; 585, pl. V; etc.

4. Elles flanquent d'ordinaire un caducée, plus rarement une rosace (369, pl. LIV du t. I), un vase (1476, pl. XXVI du t. II), etc. Noter que le motif du croissant lunaire entourant le disque se trouve quelquefois à deux exemplaires, flanquant une autre image : 194 et 229, pl. XLVIIII du t. I ; 593, pl. VI du t. II ; 2042, pl. XL; 2378, pl. L. C'est évidemment pour la symétrie. — Au n° 1817, pl. XXXIV du t. II, il y a trois mains, deux petites en flanquant une grande.

5. *C. I. S.*, 194, pl. XLVIII du t. I : 532, pl. IV du t. II ; 989, pl. XIII ; 1825, pl. XXXIV ; 2383, pl. L (= *M. Lavig*., I, pl. III, fig. 1). Voir aussi 3120. pl. LXIV, et fig. à la p. 281 du texte, t. I. Sur une stèle dont le dessin est très grossier, le personnage est de profil : 1083, pl. XVI du t. II.

exclue. L'identité des deux gestes a pu faire intervenir l'idée de prière, quoique le sens primitif de la main, sur ces monuments, soit, à notre avis, celui de puissance et surtout de protection divines. Il est, du reste, possible qu'on ait fini par la tracer machinalement, comme une simple image prophylactique[1]. Elle a eu cette signification vague chez différents peuples, depuis des temps très reculés[2]. Elle l'a encore dans l'Afrique septentrionale : les musulmans et les Juifs y sculptent ou peignent volontiers une main droite au-dessus de l'entrée de leur maison[3] ; ils portent des bijoux-amulettes qui la reproduisent[4].

Nous n'avons aucun motif de supposer que les Carthaginois aient adoré des animaux vivants, incarnations de divinités; nous n'avons pas non plus de preuves qu'ils aient représenté certains de leurs dieux sous la forme d'animaux. Cependant une déesse, — peut-être Astarté ou Tanit Pené Baal, — a été quelquefois figurée avec une tête léonine sur un corps de femme[5], et il n'est pas invraisemblable que, parfois aussi, Baal Hammon ait reçu, à l'imitation de Zeus Ammon, des

1. On peut attribuer aussi une destination prophylactique aux mains ouvertes qui terminent des épingles en or ou en os (voir p. 92, n. 5 ; p. 101, n. 9) ; à celles qui forment des pendeloques de colliers (p. 96, n. 8). Main ouverte, au repoussé, sur une lamelle en or, trouvée dans une tombe duIIIe, siècle : Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 9.

2. Dès l'époque quaternaire, dans des cavernes des Pyrénées et de l'Espagne Déchelette, *Manuel d'archéol. préhistorique*, I, p. 252-3. En Égypte : voir, par exemple, Maspero, *Causeries d'Égypte*, p. 232-3. En Babylonie, sur des cylindres.-Etc. Les « signes pectiniformes », représentés sur des parois de cavernes dans le Sud-Ouest de l'Europe et, beaucoup plus tard, sur des stèles libyques (Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. CLIII-IV), paraissent bien être des images altérées de mains. Sur ces mains prophylactiques, voir, d'une manière générale, G. Mendel, *Musées ottomans, Catal. des sculptures*, III, p. 298-300.

3. Voir, entre autres, Pallary, Assoc. franc. pour l'avancement des sciences, Marseille, 1891, II, p. 650 et suiv. ; J. Tuchmann, dans Mélusine, VIII, 1896-7, p. 59 ; Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, p. 326. Souvent, c'est, non pas une image, mais l'empreinte d'une véritable main, trempée dans un liquide colorant.

4. Ces bijoux sont appelés par les Européens mains de Fatma : P. Eudel, *Dictionnaire des bijoux de l'Afrique du Nord* (Paris, 1906), p. 81-82.

5. Voir p. 273.

cornes de bélier[1]. C'étaient là des vestiges d'une antique zoolâtrie, persistant dans les images du culte[2]. Quant aux sphinx qui flanquent le trône d'un dieu on d'une déesse[3], qui même apparaissent isolés[4] nous ne savons quelle signification les Phéniciens ont attribuée à ces êtres mixtes, d'origine égyptienne.

On ne distingue pas toujours pour quelles raisons des animaux ont été représentés sur des ex-voto carthaginois[5]. Des taureaux[6], des béliers ou des moutons[7] sont les Victimes offertes par les dévots qui ont érigé ces stèles[8]. Ailleurs, il y a des colombes[9], des poissons[10], des lièvres : espèces prolifiques,

---

1. P. 287.

2. Pour l'image, empruntée sans doute aux Grecs, d'un dieu marin, mi-homme, mi-poisson, voir *supra*, p. 336.

3. Voir p. 275, 238, 299, 300.

4. Figurine-vase en terre cuite, dans une tombe ancienne de Carthage : voir p. 64. Statuettes en terre cuite, dans le sanctuaire punico-romain de Bir bou Rekba : Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, p. 12-13, 18, 49-50, pl. VI, fig. 1 et 3. Des sphinx sur quelques stèles de l'époque romaine : *M. Alaoui,* Suppl., p. 65, n° 1108 ; p. 66, n° 1110 : *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLXXXVII-VIII.

5. Tel est le cas pour un éléphant : *C. I. S.*, 182, pl. XLV du t. I ; des chevaux : *supra*, p. 39 ; un âne ou nu mulet : *C. I. S.*, 1003, pl. XIV du t. II ; deux souris flanquant la main : ibid., 1863, pl. XXXV (conf. une stèle de l'époque romaine : Carton, *Découvertes épigraph. et archéol. faites en Tunisie*, Paris, 1895, p. 131, fig. 39).

6. Voir p. 41, n. 2.

7. P. 44, n. 2. Bélier sur une stèle de Sulci, en Sardaigne : Perrot, III, p. 253, fig. 194.

8. M. Vassel (*Études puniques*, IX, extrait de la *Revue tunisienne*, année 1919) croit pourtant que ces béliers ne commémorent pas des sacrifices, niais sont des symboles divins.

9. Une paire, flanquant le signe de Tanit : C. I. S., 183, pl. XLV du t. I ; flanquant la main : 3056 et 3073, pl. LXIV du t. II ; 3159, 3173, pl. LXV. Une seule : 404, pl. LVI du t. I ; 763, pl. IX du t. II : 1441, pl. XXV ; 1709, pl. XXXII ; 1827, pl. XXXIV ; 1948, pl. XXXVIII : 2166, pl. XLIV ; 3064, pl. LXIV ; 3131, p1. LXV. Quatre oiseaux superposés (il n'est pas sûr que ce soient des colombes) *M. Lavig*., I, pl. III, fig. 3. Les oiseaux, sans doute des colombes, ne sont pas rares sur les stèles de l'époque romaine. Voir, par exemple, *M. Alaoui*, pl. XVIII (à Maktar : remarquer que ces stèles sont dédiées à Baal Hammon seul; les oiseaux ne paraissent donc plus se rapporter spécialement à la déesse); ibid. pl. XIX et XXI : Delamare, *Explor. scientif. de l'Algérie, Archéologie*, pl. 10, fig. 2.

10. Un seul ou une paire : C. I. S., 481, pl. II du t. II ; 1122, pl. XVII ; 1161, pl. XVIII (deux dauphins ?) ; 1308, pl. XXII ; 2086, pl. XLII ; 2206, pl. XLV (dauphin) ; 2482, pl. LII ; 2528. pl. LIII 2734, pl. LVII (dauphin) ; 2807 et 2809, pl. LVIII ; *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. CLIII. Plus tard, sur des stèles de Constantine, du 1er siècle

consacrées à la déesse de la fécondité[1]. Sur un célèbre sarcophage[2], une Carthaginoise, revêtue du costume de la divinité dont elle fut la prêtresse, tient une colombe, l'oiseau cher à la Tanit Pené Baal punique[3], à l'Astarté phénicienne, comme il l'était à la grande déesse adorée, au second millénaire, sur les rives de la mer Égée, à la Déesse syrienne, à la déesse de l'Éryx, à l'Aphrodite grecque. Il est probable qu'auprès des sanctuaires d'Astarté, comme auprès de ceux de la Déesse syrienne[4], on entretenait, dans des bassins ou dans des étangs, des poissons[5] que protégeait un respect superstitieux. Colombes et poissons sont donc, sur les stèles, des sortes d'emblèmes de la grande divinité féminine.

---

environ avant J.-C. : *Rec. de Constantine*, XVIII, pl. II, fig. 3 (dauphin) ; Reboud, *ibid*., p. 452. Sur des stèles de l'époque romaine, à Maktar : Berger, *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, XXXVI, 2° partie, p. 175-6 ; *M. Alaoui*, pl. XVIII (ce sont souvent des dauphins) ; à Announa : Delamare, *l. c*., pl. 167, fig. 16 ; etc. — Des dauphins que l'on avait représentés sur un autel consacré à « Poseidon », au cap Soloeis (cap Cantin), devaient être simplement des compagnons du dieu marin : Périple de Scylax, 112 (Geogr. Gr. min., I, p. 93).

1. Pour les lièvres, voir C. I. S., 228 et p. 451-2 du texte, t. I ; 1013, pl. XIV du t. II. Au n° 3000, pl. LXI, le lièvre est probablement une allusion an surnom latin du père du dédicant : voir supra, p. 170, n. 7.

2. Voir p. 208.

3. Dans un sanctuaire d'El Djem, de l'époque romaine, on a trouvé des statuettes en terre cuite, représentant une déesse assise sur un trône (conf. supra, p. 275), déesse qui tient une colombe : Merlin, *Bull, archéol. du Comité*, 1909, p. CCXXXIV ; *M. Alaoui*, Suppl., p. 167-8, nos 299 et suiv., pl. XCIII, fig. 1 et 2.

4. Cumont, *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, IV, p. 2242.

5. Sur des stèles de Carthage, on voit une vasque dans laquelle deux poissons viennent se jeter : C. I. S., 243, pl. XLVII du t. I (mutilée) ; 2612, pl. LV du t. II (= *M. Lavig*., I, p. 29, pl. IV, fig. 9). Ce sont, il est vrai, des poissons de mer, des dauphins. Saint Augustin (*De Genesi ad litteram*, III, 8, 12) indique qu'il y avait à Bulla Regia une fontaine pleine de poissons, auxquels les passants jetaient de la nourriture. Dans quelques lieux de l'Afrique du Nord, on entretient encore des poissons sacrés, par exemple à Aïn el-Hout, près de Tlemcen : voir, entre autres, A. Bernard, *Les confins algéro-marocains* (Paris, 1911), p. 107-8. Mais je n'affirme pas que cette coutume soit d'origine punique.

6. D'après Clément d'Alexandrie (*Protrept*., II, 39, 8), les Syriens habitant la Phénicie adoraient les uns les colombes, les autres les poissons. Mais il s'agit salis doute de dévots de la Déesse syrienne. Ceux-ci s'abstenaient de manger de ces animaux, sauf dans des repas mystiques. Les Carthaginois ne se faisaient pas scrupule de se nourrir de poissons, du moins de certaines espèces (v. supra, p. 52 ; dans une tombe de Gouraya, un plat contenait un squelette de poisson Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 17). S'ils élevaient des pigeons dans leurs basses-cours (supra, p. 44), c'était apparemment pour en faire un usage alimentaire.

Il se peut que des serpents aient été aussi associés à des dieux[1]. Des ex-voto, postérieurs à notre ère, mais se rapportant à un culte de tradition punique[2], et des monnaies à légende phénicienne, frappées par une ville africaine (Bulla Regia ?)[3], nous montrent un aigle : cet oiseau avait peut-être été attribué, dès l'époque carthaginoise, au Maître des cieux, ou au Maître du soleil[4]. Le lion est, sous l'Empire romain, associé, non seulement à la déesse Céleste[5], mais encore à Saturne[6] ; nous ignorons si, à Carthage, on le mettait en relation avec Baal Hammon[7].

II

D'autres images, qui ne reproduisaient pas des formes humaines ou animales, avaient la valeur de symboles divins. L'une d'elles, empruntée par les Phéniciens à l'Égypte, est le disque du soleil, flanqué de deux serpents et pourvu de deux ailes ; parfois, cependant, on a omis d'indiquer soit les ailes, soit les serpents. Ce disque se voit sur des bijoux qui datent du VIIe ou du VIe siècle[8], sur des pierres gravées[9], sur des

1. Voir p. 320-1.

2. P. Gavault, *Étude sur les ruines romaines de Tigzirt* (Paris, 1897), p. 126 et fig. 22, n° 7 (à la p. 124). Hautecœur, *Mél. de l'École de Rome*, XXIX, 1909, p. 373 d'Henchir es Srira.

3. Müller, *Numism*., III, p. 57. La date probable de ces monnaies (première moitié du Ier siècle avant J.-C.) ne permet guère de croire que l'aigle y soit un emprunt au culte de Jupiter.

4. Sur l'aigle, symbole de l'éclair, voir Usener, *Rheinisches Museum,* LX, 1905, p. 24 et suiv. ; symbole du dieu du soleil, voir Dussaud, *Rev. archéol*., 1903, I, p. 134 et suiv. ; F. Cumont, *Études syriennes*, p. 57 et suiv.

5. Conf. p. 274, n. 4.

6. Conf., entre autres, Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 15 ; Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, p. 46.

7. Il a pu être mis en relation avec d'autres dieux. C'étaient, prétendait-on, des lions qui s'étaient chargés de défendre contre un roi espagnol le temple d'Hercule, dans l'île de Gadès : Macrobe, I, 20, 12 (conf. *supra*, p. 313, n. 7). Des lions étaient sculptés sur l'autel de Poseidon, au cap Soloeis : Pseudo-Scylax, 112.

8. *M. Lavig.*, I, p. 225-6, pl. XXXII, fig. 6 et 7. *C. r. Acad. Inscr.*, 1908, fig. à la p. 599. — Sur le front d'un masque en terre cuite, de la même époque, trouvé en Sardaigne : voir *supra*, p. 72, n. 4.

9. Delattre, *Rev. archéol.*, 1890, I, fig. à la p. 15. *M. Alaoui,* Suppl., pl. LVII, fig. 13. Voir aussi une empreinte sur argile : *M. Lavig.*, I, pl. XVIII, fig. 1.

monnaies[1]. Il n'est pas rare à la partie supérieure des ex-voto[2]. Nous avons dit[3] qu'il devait être souvent figuré sur des linteaux, au-dessus des entrées de sanctuaires : ce qu'attestent indirectement des stèles où il prend place dans un décor architectural.

Faut-il y reconnaître un symbole de Baal Hammon, maître du soleil[4] ? Nous rappellerons que, sur des gravures rupestres de la Berbérie, Ammon-Râ, représenté en bélier, à la tête coiffée du disque solaire, flanqué de deux serpents[5] : or Ammon a été, croyons-nous, identifié par les Carthaginois avec un de leurs dieux et s'est ainsi transformé en Baal Hammon. Que le disque puisse se rapporter à ce dernier sur des monuments puniques, cela est très admissible. Mais il est certain qu'il n'appartenait pas à Baal Hammon seul : on l'a tracé au-dessus ou auprès de la tête d'une déesse[6]. Il était devenu un vague signe sacré et prophylactique.

Les images du soleil rayonnant, des étoiles, de la lune, si fréquentes chez les Babyloniens et les Assyriens, se retrouvent chez les Phéniciens, en Occident comme en Orient. Un astre rayonnant[7] peut être soit le soleil, soit une étoile : par exemple,

---

1. Monnaies de Carthage, au revers, au-dessus du cheval : Müller, *Numism*., II, p. 85, n° 63 ; p. 87, n° 87 ; p. 88, n° 99 ; p. 92-93, nos 131 et suiv. ; p. 99, n° 251. Monnaie punique d'Espagne (?), au-dessus du cheval : *ibid*., III, p. 17, n° 12.

2. A Carthage : *C. I. S*., 208, pl. XLVIII du t. I ; 258, pl. XLVII ; 338, pl. LIII ; 444, pl. I du t. II ; 637, pl. VI ; etc. A Hadrumète : *Gazette archéol*., 1854, pl. 7. A Cherchel : Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. II, fig. 4. En Sardaigne : Perrot, III, p. 253, fig. 193 ; Patroni, *Non. dei Lincei*, XIV, p. 231, n° 17 ; p. 244, n° 80. Par exception, au bas d'un ex-voto d'Hadrumète : Carton, *Le sanctuaire de Tanit à El-Kénissia*, p. 147, n° 26.

3. P. 198.

4. Pour cette opinion, voir, entre autres, Clermont-Ganneau, *L'imagerie phénicienne,* p. 64, n. 1.

5. T. I, p. 250-1.

6. Scarabée : *Rev. archéol*., 1910, I, fig. à la p. 15. Monnaie que Müller (*Numism*., III, p. 176, n° 285) attribue à la Maurétanie, mais qui est peut-être carthaginoise. En Phénicie, le disque ailé est figuré au-dessus de la Maîtresse de Byblos, sur une stèle dédiée par un roi de ce lieu : C. I. S., pl. I du t. I.

7. Astre auprès du cheval, sur des monnaies de Carthage : Müller, l. c., II p. 77, n° 32 ; p. 89, n° 108 ; p. 91, n° 126 ; p. 95, nos 180-1 ; p. 97, n° 216 ; p. 102, nos 293-4, 299, 300-1. Sur des hachettes, auprès d'un personnage : *M. Alaoui*, Suppl., pl. LXII, fig. 1 ; pl. LXIII, fig. 1. Voir aussi *supra*, p. 300, n. 6 ; p. 301, n. 4 et 5 ; p. 313, n. 6.

sur des monnaies de *Maqom Shemesh*, « la Ville du Soleil »[1], c'est évidemment le soleil[2] ; au contraire, deux astres, disposés symétriquement et de même grandeur, sont deux étoiles[3]. Les rayons sont quelquefois remplacés par les pétales arrondis d'une rosace, enfermée ou non dans un cercle[4] : déformation que l'on constate déjà en Assyrie. Ailleurs, des étoiles prennent l'aspect de disques avec un point ou un bouton au centre, ou même de simples disques[6].

Le croissant de la lune est rarement figuré seul à l'époque carthaginoise[7]. Mais on rencontre à profusion des images

1. Müller, *l. c*., III, p. 98, 164-5.

2. De même, sur des monnaies de Malaca, en Espagne (A. Heiss, *Descr. des monn. antiques de l'Espagne*, pl. XLV, nos 6-8, 12), ville où le culte du soleil est attesté par d'autres monnaies : *supra*, p. 287, n. 7. — Sur une stèle de Carthage, il faut sans doute reconnaître le soleil dans un grand astre rayonnant qui, flanquant une main, fait pendant au croissant et au disque : conf. p. 354, n. 1.

3. A Carthage : *M. Lavig*., I, p. 10-11, id. pl. I, fig, 2 [numérotée 6]. Sur des stèles de tradition punique : Delamare, *Exploration*, pl. 167, fig. 5 ; de Pachtere, *Musée de Guelma,* p. 6, n. 1, pl. II, fig. 1.

4. Sur des monnaies de Carthage : Müller, *l. c*., II, p. 90, n° 122 ; p. 100, n° 256 (conf. ibid., p. 119). Les rosaces sont très fréquentes sur les stèles carthaginoises. Certaines peuvent être, comme sur de nombreuses stèles d'époque plus récente, des images conventionnelles d'astres : pour le soleil, voir, par exemple, *C. I. S*., 204 (pl. XLIX du t. I), 1388 (pl. XXIX du t. II) et 1806 (pl. XXIV), où une grande rosace est surmontée du croissant lunaire, retourné sur le disque ; — pour des étoiles, *ibid*., 3062 (pl. LXIV), où trois rosaces entourent le même croissant ; voir aussi *infra*, p. 363, n. 3 ; p. 383, n. 6. Cependant la plupart des rosaces figurées sur les ex-voto puniques paraissent être des motifs végétaux, symboles dont le sens est inconnu, ou simples ornements d'architecture (dans un bandeau, une rosace, flanquée de deux rameaux horizontaux : C. I. S., 210, pl. XLVI du t. I ; 2165, pl. XLIV du t. II ; 2643, pl. LV ; etc. ; ou plusieurs rosaces alignées : voir supra, p. 199, n. 1). On pourrait aussi se demander si certaines rosaces, isolées ou par paires, ne sont pas des gâteaux.

5. Stèle de Carthage : *C. I. S*., 2213, pl. XLV du t. II (à droite et à gauche de la main). Plus tard, stèle de Constantine : *Rec. de Constantine*, XVIII, pl 11, fig. 6 ; stèle de Cherchel : Gauckler, *Musée de Cherchel,* pl. II, fig. 4 (de chaque côté de la main) ; stèles tunisiennes de l'époque romaine : *M. Alaoui*, pl. XVII, n° 117 ; pl. XVIII, n° 657 ; pl. XVIII-XIX, nos 741 et suiv. ; pl. XXI, n° 785 ; Carton, *Nouv. Arch. des missions*, VII, 1896, p. 403 ; etc.

6. Stèle de Saint-Leu : Doublet, *Musée d'Alger,* pl. III, fig. 4 (à droite et à gauche du croissant).

7. Croissant retourné, près du cheval, sur des monnaies puniques frappées en Sicile : Müller, *Numism*., II, p. 77-78, nos 37 et 38; sur des monnaies de Carthage, au-dessous du cheval : Müller, l. c, p. 90, n° 119 ; Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. CCV. Sur une hachette en cuivre : Delattre, *Sainte-Monique*, 2e trimestre, p. 11, fig. 21-22. Bijoux ayant la forme d'un croissant retourné : *supra*, p. 88, 93 (n. 3).

du croissant accompagné d'un disque. Tantôt, — c'est l'exception, — le disque est de même diamètre que la courbe intérieure du croissant, dans lequel il s'emboîte [1]. Tantôt ses dimensions sont bien plus petites ; il est alors soit tangent à la ligne concave du croissant (souvent même, il s'y enfonce et ne forme pas un cercle complet), soit tout à fait isolé, comme un bouton détaché à égale distance des deux cornes. Le croissant s'offre dans deux positions : ici, la bordure convexe est en bas et les cornes sont dressées[2] ; là, les cornes ont, au contraire, les pointes en bas. Cette seconde position est de beaucoup la plus fréquente sur les monuments puniques, depuis les temps anciens jusqu'à 1a destruction de Carthage[3]. Elle se constate encore sur des stèles et monnaies plus récentes, jusqu'aux environs de notre ère[4] ;

1. Bijoux (croissant aux cornes abaissées) : *M. Lavig*., I, pl. XXXII, fig. 13 ; Gaukler, *Nécrop*., fig. à la p. 559.

2. Sur des bijoux du VIIe ou du VIe siècle : *M. Lavig*., I, pl. XXXII, fig. 7 ; T.-E. Peet, *Journal of hellenic Studies*, XXXII, 1912, p. 97, fig. 2 (à Malte). Scarabée, du VIe siècle environ : Delattre, *Rec. archéol*., 1890, I, fig. à la p. 15. Médaillon en terre cuite du VIe siècle, représentant un guerrier : *M. Lavig*., I, pl. XX, fig. 5. Hachette, du IIIe siècle environ : Delattre, *C. r. Acad. Inscr* 1900, fig. à la p. 498. Croissant et disque tenus en main par des personnages, sur des stèles de Carthage et d'Hadrumète : voir p. 250.

3. C'est, à ma connaissance, la seule position du croissant sur les ex-voto dédiés à Tanit et à Baal (sauf la stèle ou le croissant et le disque sont tenus par une divinité ailée), Le croissant et le disque s'y trouvent presque toujours au haut de la pierre (exceptions : C. I. S., 303, pl. LIV du t. I ; 545, pl. IV du t. II ; 922, pl. XII ; 1536, pl. XXVIII ; 2604, pl. LV ; 2730, pl. LVII ; 3054 et 3076, pl. LXIV). Croissant retombant et disque, sur un bas-relief recueilli dans une tombe du VIe siècle : Gauckler, *Nécrop*., pl. CLXVII. Sur le front de masques grimaçants, des VIIe-VIe siècles : voir *supra*, p. 72. Bijoux, depuis le VIIe siècle voir p. 88, n. 4 ; *M. Lavig*., I, p. 129, pl. XX, fig. 3 (au collier que porte un sphinx) ; voir aussi Déchelette, *Manuel*, II, p. 894, fig. 380 (bijoux du VIIe siècle, trouvés en Etrurie). Pendeloques en faïence égyptienne voir p. 97, n. 9. Hachettes : Delattre, *C. r. Acad. Inscr*., 1901, fig. à la p. 595 ; *Sainte-Monique*, 2° trimestre, p. 27, fig. 61 ; etc. Moules à gâteaux : *supra*, p. 70, n. 7 p. 71, n. 5. Estampille de poterie : *M. Lavig*., I, pl. VII, fig. 12. Sur des monnaies de Carthage, auprès du cheval : Müller, *Numism*., II. p. 96. n°` 182 et suiv. ; p. 98, nos 226 et suiv. ; p. 101, n° 282: Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916. p. CCV ; auprès de la tête de la déesse : Müller, II, p. 98, n° 223 ; p. 101, nos 283-4 ; III, p. 177, n° 289. Etc. — Sur des stèles d'Hadrumète : *Gazette archéol*., 1884, pl. 12 ; Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 144 et suiv.: Leynaud, *C. r. Acad. Inscr*., 1911, fig. aux p. 474-5 ; de Lilybée : *C. I. S*., 138, pl. XXIX du t. I ; de Sardaigne : Perrot, III, P. 253, fig. 194 ; Patroni, *Mon. dei Lincei,* XIV, pl. XXI-XXIV, *passim*.

4. Stèles de Constantine, où cette image est fréquente : *Rec. de Constantine*, XVIII, pl. I et suiv. (dans le bas de la stèle, à la pl. III. fig. 9) ; Doublet et Gauckler, *Musée de*

ensuite, le croissant a toujours les cornes dressées. Toutes ces figures ont été usitées en Phénicie, d'où elles furent importées en Occident. Celles qui montrent le croissant les cornes en haut sont des emprunts aux Assyro-Babyloniens, ou bien aux Égyptiens. Mais le croissant retourné sur le disque est propre aux Phéniciens; nous ignorons pourquoi ils ont adopté cette combinaison.

Qu'est le disque ? Quand le croissant l'enserre, s'appliquant contre lui depuis l'extrémité d'une corne jusqu'à l'extrémité de l'autre, il est permis de reconnaître un aspect de la lune reproduit sur des monuments assyriens et égyptiens[1] : quelques jours après la nouvelle lune, on peut distinguer, surtout dans le ciel pur de l'Orient, l'ensemble très faiblement éclairé de l'astre, à l'intérieur du croissant brillant ; le phénomène est appelé par les astronomes lumière cendrée. Même quand le disque est beaucoup plus petit que le croissant, il représente petit-être encore la pleine lune[2] : nous remarquons un défaut de proportions analogue sur des images égyptiennes, où le disque se rapporte certainement à la lune[3]. Cette disproportion serait plus difficile à admettre s'il s'agissait du soleil[4] ; d'ailleurs,

---

Constantine, pl. III, fig. 2 et 3 ; d'El Kenissia : Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, pl. II, fig. 4, 11 et 12 ; de Dougga : Carton. *Nouv. Arch. des missions*, VII, p. 402 ; de Bulla Regia : le même, Bull. archéol. du Comité, 1892, p. 74, pl. XIV, fig. 4 ; de Cherchel : Gauckler, *Musée de Cherchel,* pl. II, fig. 4 ; de Tipasa : Gsell, *Mél. de l'École de Rome*, XIV, 1894, p. 309, fig. 1 ; d'Alger (?) Doublet, *Musée d'Alger,* p. 67, pl. IV, fig. 3. — Monnaie de Masinissa : Müller, *Numism*., III, p. 19, n° 34. Monnaies de villes africaines : *ibid*., p. 57, 68, 144-5 ; de Malaca, en Espagne : Heiss, *Descr*., pl. XLV, n° 12.

1. Voir Clermont-Ganneau, *Journ. asiat.*, 1883, I, p. 139, n. 1 ; *Rec. d'archéol. orientale*, IV, p. 329. — Cette image accompagne le soleil ailé sur des monuments phéniciens (coupe de Palestrina : Perrot, III, p. 759, fig. 543 ; stèle d'Amrit : ibid., p. 413, fig. 283). Il n'est donc pas vraisemblable qu'elle représente, elle aussi, le soleil (entouré du croissant lunaire), comme c'est le cas sur des monuments assyro-babyloniens, où l'on a, du reste, eu soin de tracer des rayons à l'intérieur du disque, afin que celui-ci ne fut pas pris pour la pleine lune.

2. Conf. Muller, *Numism*., II, p. 119 ; Suppl., p. 53.

3. Voir, par exemple, G. Foucart, *C. r. Acad. Inscr.*, 1905, p. 267, fig. 2, n° 2, et p. 265.

4. Comme M. Dussaud (*Rec. archéol*., 1903, I, p. 125) est disposé à le croire pour les monuments puniques.

le soleil, ailé ou rayonnant, apparaît çà et là auprès du croissant et du disque[1], avec lequel, par conséquent, il ne doit pas se confondre[2]. Cependant le disque, d'abord image de la pleine lune, semble bien avoir pris une autre signification. Il est quelquefois remplacé par une rosace[3], ou par un astre rayonnant[4], ce qui ne convient pas à la lune. C'est une étoile, probablement l'étoile de Vénus, messagère du jour et de la nuit[5].

Cette double image du croissant et du disque était, sans aucun doute, un signe sacré pour les Phéniciens, comme pour ceux auxquels ils l'avaient empruntée. Mais, nous l'avons déjà fait observer[6], il ne faut pas l'attribuer spécialement, dans les

---

1. Pour le soleil ailé, voir, à Carthage, des bijoux d'époque ancienne *M. Lavig*., I, pl. XXXII, fig. 6 et 7; un scarabée : Delattre, *Rec. archéol.*, 1890, I, fig. à la p. 15 ; une stèle : C. I. S., 1578, pl. XXIX du t. II. Conf., en Phénicie, Perrot, III, p. 127, fig. 70. — Pour le soleil rayonnant, des stèles puniques *C. I. S.*, 408, pl. II du t. II : 922, pl. XII ; une plaquette en bronze : Delattre, *C. r. Acad. Inscr*., 1900, p. 503 ; des monnaies de Malaca, offrant, d'un côté, un grand astre, qui est certainement le soleil (*supra*, p. 360, n. 2), et, au revers, le croissant retourné sur le disque : Heiss, *Descr*., pl. XLV, n° 12.

2. Si l'on ne vent pas soutenir, avec le P. Ronzevalle (*Notes et études d'archéol. orientale*, 3e fascicule, p. 68), que « la tautologie » était « une des caractéristiques de la symbolique des Sémites, surtout des Phéniciens ».

3. Sur des stèles de Carthage, rosace enfermée dans un cercle et surmontée du croissant renversé : C. I. S., 1608, pl. XXX du t. II ; M. *Lavig*., I, pl. IV, fig. 2. De même, sur une stèle d'Alger (7), plus récente : Doublet, *Musée d'Alger*, pl. IV, fig. 3. Sur des stèles de l'époque romaine, rosace simple, avec le croissant montant : *M. Alaoui*, pl. XVIII, nos 712, 732. 743 ; *Bull. archéol. du Comité,* 1905, pl. IX, fig. 3; Carton, *Nouv. Arch. des missions*, VII, pl. IV, fig. 2 ; Delamare, *Exploration*, pl. I, fig. 5 ; pl. 10, fig. 2 ; Gavault. *Étude sur les ruines romaines de Tigzirt*, p. 87, fig. 15, n° 10 ; etc.

4. Bijou du VIe siècle environ, trouvé à Herrerias, en Espagne (le croissant y est renversé) : Siret, *Villaricos y Herrerias*, p. 434, fig. 37. Monuments plus récents, où le croissant est relevé : monnaies de Juba II et de son fils Ptolémée (Müller, *Num*., III, p. 104, n° 43 ; p. 109, n° 95 : p. 130, n° 200) ; stèles (*Bull. archéol. du Comité*, 1896, fig. à la p. 222 ; ibid., 1904, p. 481, n° 24, fig. 2 ; M.-B. de la Blanchère, *Musée d'Oran*, pl. I, fig. 1 ; Gaukcler, *Nouv. Arch. des missions*, XV, 1907, p. 486, n° 392 ; p. 488, n° 335 ; etc.). Parfois, le disque présente à l'intérieur une croix ou une étoile : Doublet, *Musée d'Alger,* pl. III. fig. 1 et 5 (stèles de Saint-Leu, à inscriptions néo-puniques); C. I. L., VIII, 5220.

5. Conf., entre autres, Ph. Berger, *Journ. asiat*., 1877, I, p. 147 et 157 ; Meltzer, *Geschichte*, I, p. 477. Cependant, quand la rosace est de grandes dimensions, on peut se demander si ce n'est pas le soleil : par exemple, sur des stèles d'Aïn Tounga (*M. Alaoui*, pl. XVII, nos 115 et 117) et de Dougga (carton, *Nouv. Arch. des missions*, VII, pl. IV, fig. 6 et 15).

6. P. 249.

monuments puniques, à Tanit Pené Baal, car elle accompagne d'autres dieux. Elle n'avait pas un sens plus précis que le soleil ailé.

Les caducées abondent sur les ex-voto de Carthage. Ils ont la forme d'une tige ou d'un pieu[1], qui porte un cercle, surmonté d'un croissant aux cornes dressées. Sur des stèles de facture négligée, le cercle n'est pas entièrement fermé à sa partie supérieure, et le croissant est remplacé par deux segments arrondis, qui se soudent aux extrémités du cercle incomplet : cette disposition s'explique peut-être par la hâte avec laquelle l'image a été gravée. Le cercle et le croissant sont tantôt figurés par un simple trait, tantôt par un trait double. Jamais leur forme ne rappelle les serpents enlacés du caducée grec ; jamais non plus il n'y a d'ailes[2]. Mais, du bas du cercle[3], se détachent souvent deux objets qui flottent et ondulent, comme des banderoles, à droite et à gauche de la tige[4]. Maintes fois, celle-ci s'évase à sa partie inférieure, de telle sorte qu'elle puisse rester debout, sans qu'on ait besoin de la tenir; ou bien elle est fixée sur un socle[5].

---

1. Souvent un pieu assez épais, ou un tronc, dont la surface est rayée de diagonales croisées : voir, par exemple, *C. I. S.*, 463, pl. II du t. II : 603, pl. VI ; 727 et 738, pl. VIII ; 795, pl. IX. Remarquer que les troncs des palmiers sont figurés de la même manière sur les stèles carthaginoises.

2. Plus tard, des monnaies de Ptolémée, dernier roi de Maurétanie, portent un caducée ailé : Müller, *Numism.*, III, p. 127, nos 150-2. De même, à l'époque romaine, un caducée ailé est représenté auprès de Mercure, ou tenu par ce dieu, sur des monnaies de villes africaines : *ibid.*, II, p. 28 (n° 62), 49-50, 155-6.

3. Parfois plus bas encore : d'un nœud attaché sur la tige même (*C. I. S.*, 1523, pl. XXVIII du t. II ; 1652, pl. XXXI).

4. Sur un certain nombre de stèles, ces banderoles sont remplacées par des tiges recourbées, que termine un bouton de lotus : *C. I. S.*, 807, pl. X du t. II ; 1539, pl. XXVIII ; 1812, pl. XXXIV ; etc. Ailleurs, les tiges de lotus partent du pied du caducée : 1787, pl. XXXIII ; ,2214 et 2219, pl. XLVI ; etc. Il arrive que chacun des deux boutons porte un signe de Tanit : *C. I. S.*, fig. à la p. 281 du texte, t. I ; n° 1421, pl. XXV du t. II ; 2498, pl. LIII ; 3141, pl. LXV. Ce sont là des enjolivements, qui accompagnent d'autres images que le caducée (conf. p. 379, n. 1).

5. Voir, par exemple, *C. I. S.*, fig. à la p. 281 du texte, t. I ; n° 235, pl. XLVI ; 238, pl. XLIX ; 326, pl. LIII ; 370, pl. LIV ; 396, pl. LVI ; 491, pl. III du t. II ; 669, pl. VII ; 824, pl. X.

Il est assez rare que le caducée occupe la place d'honneur au sommet de la stèle. Quand il est représenté à un seul exemplaire, il se trouve en général au-dessous de l'inscription, soit isolé, soit en ligne avec une main et un signe de Tanit[1], soit entre une paire de ces motifs. Plus fréquemment, on a tracé là deux caducées, dressés symétriquement à droite et à gauche d'un signe de Tanit (sur un très grand nombre d'ex-voto), d'une main, d'une rosace, d'un palmier, d'une colonne portant une grenade, d'un vase, etc. La paire de caducées flanque parfois l'inscription, ou, dans la partie supérieure de la pierre, une main, un signe de Tanit, etc.

Le caducée est aussi figuré sur des stèles d'Hadrumète[2] et de Lilybée[3], sur des monnaies frappées par les Carthaginois en Sicile[4] et à Carthage même[5]. sur des estampilles de poteries[6]. On n'en connaît aucune image qui puisse être datée avec certitude d'une époque antérieure au IVe siècle. Il se retrouve plus tard eu Afrique sur des monnaies royales et municipales[7] et sur des stèles[8]. Il est surtout fréquent sur les ex-voto à inscriptions puniques de Constantine[9]. D'ordinaire, il y est

1. Ou avec un seul de ces deux motifs.

2. *Gazette archéol*., 1881, pl. 12 (une paire). Leynaud, *C. r. Acad. Inscr*., 1911, fig. à la p. 474 (une paire, flanquant le signe de Tanit).

3. *C. I. S*., 138, pl. XXIX du t. I. Il ne se trouve pas sur les stèles de Sardaigne : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 248, note.

4. Müller, *Numism*., II, p. 77, n° 26 (devant la tête de la déesse), nos 28 et 31 (auprès du cheval).

5. Auprès du cheval : Müller, II, p. 93, n° 146 ; p. 95, nos 174-5, 177-8 : p. 98, n° 223 ; p. 100, nos 253-5 ; p. 102, nos 295-6, 208-9, 300 : p. 103, n° 313 ; merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1916, p. CCV.

6. *M. Lavig*., I, pl. VII, fig. 29 et 30. Salinas, *Not. degli scavi,* 1884, p. 328 et pl. V.

7. Monnaie de Masinissa : Müller, III, p. 18, n° 20. Monnaies d'Oea. d'Alipota, de Cirta : *ibid*., II, p. 23, n° 42 ; p. 12, n° 5 ; III, p. 60, n° 72. Petites monnaies (avec des lettres phéniciennes), frappées vraisemblablement dans des îles voisines de l'Afrique : *ibid*., II. p. 179-180, nos 14-16.

8. Par exemple, à Cherchel, sur une stèle à inscription néo-punique (une paire) : Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. II. fig. 4 ; à Hippone : *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. CLXXX ; à El Alia : *ibid*., 1897, p. 466 ; à El Kenissia : Carton, Le sanctuaire de Tanit, pl. II, fig. 4 et 13 (un seul ou une paire).

9. *Rec, de Constantine*, XVIII, pl. II et suiv. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, pl. III, fig. 2 et 3.

placé au-dessous de la dédicace, avec la main et le signe de Tanit[1] ; ailleurs, il est tenu, dans le haut de la pierre, par le signe de Tanit, devenu une silhouette humaine[2]. Nous le rencontrons encore aux premiers temps de l'Empire romain, plus ou moins déformé : assez souvent, il y a plusieurs cercles superposés, au lieu du cercle et du croissant[3].

On mettait volontiers le caducée en relation avec l'image divine dite signe de Tanit : nous venons d'en citer des exemples[4]. Quelquefois, les deux motifs s'entremêlent, et le sommet du caducée remplace le sommet du signe[5] ; sur d'autres ex-voto, le triangle qui constitue le bas du signe enferme le caducée[6]. Celui-ci était donc un emblème sacré. Il a pu devenir pour les Carthaginois, comme pour les Grecs et les Romains, un symbole de paix[7]. Mais, primitivement, il avait sans doute une

---

1. Parfois en haut, soit auprès de la main ou du signe de Tanit, soit à deux exemplaires, flanquant la main ou le signe : voir Berger, *Actes du XIe congrès des Orientalistes*, IV, pl. à la p. 288.

2. *Rec. de Constantine,* XVIII, pl. II, V, VI et IX ; *ibid*., XLVI, 1912, pl. à la p. 232. Sur une stèle, il se dresse au-dessus de la partie ronde du signe de Tanit : *ibid*., XVIII, pl. III, fig. 7.

3. Pour ces déformations, voir Doublet, *Musée d'Alger*, pl. III, fig. 2 (à la main d'un personnage) ; ibid., pl. IV, fig. 3 ; *M. Alaoui*, pl. XX, n° 765 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 236, n° 263 ; p. 240, n° 331 ; Carton, *Découvertes épigraph. et archéol.*, p. 112, fig. 38 ; p. 146, fig. 44 ; le même, Nouv. *Arch. des missions*, VII, pl. IV, fig. 16 ; C. I. L., VIII, 19200. Le caducée à plusieurs cercles existait déjà à l'époque punique : *C. I. S*., 235, pl. XLVI du t. I; 2235, pl. XLVII du t. II.

4. Parfois, les deux caducées qui flanquent le signe de Tanit sont tangents aux extrémités de la barre horizontale constituant les bras du signe (2661, pl. LVI du t. II ; 2827, pl. LVIII) ; ils reposent sur le même socle que le signe (2827; voir aussi 213, pl. XLVI du t. I). Ailleurs, la partie verticale des bras est formée d'un caducée (441, pl. I du t. II ; 2093, pl. XLII).

5. Stèles de Carthage : C. I. S., 523, pl. III du t. II ; 712, pl. VIII ; 943, pl. XII ; 1900, t. II du texte, p. 261 ; 2578, pl. LIV ; 2798, pl. LVIII ; 3083, pl. LXIV. Chaton de bague : Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 10, fig. 22. Monnaie de Malte : Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta*, etc., p. 9 et 16. Sur la stèle C. I. S., 2681, pl. LVI, le caducée traverse le signe de Tanit.

6. *C. I. S*., 2118, pl. XLIII du t. II ; 2228, pl. XLVI ; 3009, pl. LXII.

7. On prétend qu'en 233, le gouvernement romain envoya aux Carthaginois une lance et un caducée, les invitant ainsi à choisir entre la guerre et la paix Aulu-Gelle, X, 27, 3 et 5 ; Zonaras, VIII, 18. p. 401, c. Mais c'est là sans doute une légende. Quand, en 202, des ambassadeurs carthaginois allèrent par mer au-devant de Scipion, pour implorer la paix, leur navire, dit Appien (*Lib*., 49), portait en proue un caducée.

signification purement religieuse. Dressé ou tenu en main, il était une sorte d'enseigne, qui devait être exposée dans les sanctuaires et jouer un rôle dans les cérémonies du culte. Entre diverses hypothèses, la plus vraisemblable[1] est, à notre avis, celle qui voit, dans le cercle et le demi-cercle, le disque solaire ou lunaire[2] et le croissant de la lune[3]. Nous pouvons supposer que le caducée fut attribué d'abord à une divinité lunaire, qui attrait été Tanit Pené Baal[4]. Mais elle n'en aurait pas gardé le privilège, car cette enseigne apparaît sur des stèles dédiées à Baal Hammon seul[5], comme sur celles où .Baal Hammon est associé à Tanit. Les deux caducées, si fréquents sur ces dernières[6], se rapportent-ils, l'un à la déesse, l'autre au dieu ? Je ne voudrais pas l'affirmer : des ex-voto offrent trois caducées[7].

Des images appartenant à l'époque romaine, mais dont les

1. Conf. Carton, *Nouv. Arch. des missions*, VII, p. 438.

2. On peut objecter que, très souvent, le cercle est doublé à l'intérieur par un autre cercle : l'image ressemble ainsi à un anneau, ce qui ne convient ni au soleil, ni à la lune. Mais, quelquefois aussi, dans l'image du croissant et du disque, celui-ci, qui est certainement un astre, a la forme d'un anneau (*C. I. S.*, 1037, pl. XV du t. II ; 2535, pl. LIII ; 2641, pl. LV) : il y a là une déformation évidente.

3. Au motif du croissant, on en aurait parfois substitué un autre. Sur quelques stèles, le sommet du caducée prend vaguement l'aspect d'une grenade : 388, pl. LVI du t. I ; 844, pl. X du t. II ; 2008, pl. XXXIX ; 2813, pl. LVIII. Ou bien les cornes sont arquées en bras de lyre : C. I. S., 138, pl. XXIX du t. II (stèle de Lilybée) ; *Rec. de Constantine,* XVIII, pl. III, fig. 7 ; pl. V, fig. 13 ; pl. VI, fig. 16 ; pl. VIII, fig. 24 ; etc. (stèles de Constantine) ; Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. II, fig. 4 (Cherchel). Ce sont alors, non des cornes de croissant, mais des cornes d'animal.

4. Sur des monnaies municipales africaines, postérieures à la chute de Carthage, un caducée est tenu en main par une déesse, qui porte peut-être une couronne tourelée, ou bien figuré à côté du buste d'une déesse voilée : Müller, *Numism*., II, p. 167, n° 374 ; III, p. 67-68, nos 80-81. Devant une tête de déesse, sur une monnaie de Malte : Mayr, *l. c*. Mais il n'est pas sur que ces images représentent Tanit Pené Baal.

5. Lilybée : *l. c*.; Constantine : Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 82, pl. III, fig. 2, et d'autres stèles du même lieu. Cherchel : Gauckler, l. c., p. 89, pl. II, fig. 47.

6. Sur quelques stèles (*C. I. S*., 980, pl. XIII du t. II ; 1361, pl. XXIII ; 2527, pl. LIII ; stèle anépigraphe, reproduite au t. I du texte, p. 281), les caducées sont l'un auprès de l'autre. Ce n'est donc pas pour une raison de symétrie, afin d'encadrer un autre motif, qu'on en a tracé deux sur ces pierres.

7. *C. I. S*., 689, pl. VII du t. II ; 2296, pl. XLVIII.

modèles peuvent remonter à l'époque carthaginoise, autorisent à croire que d'autres enseignes avaient une forme un peu différente : au sommet de la hampe, un simple croissant[1], ou bien un croissant enveloppant un large disque[2], comme dans le phénomène de la lumière cendrée. Sur des monnaies puniques, une tige terminée par une croix[3], un long bâton terminé par une palmette[4] sont peut-être aussi des emblèmes religieux.

Si le caducée était à Carthage de date assez récente, des enseignes analogues existaient depuis longtemps chez les Phéniciens. Ils consacraient, dit Philon de Byblos[5], des bâtons [ou des pieux[6]], auxquels ils donnaient les noms de leurs prétendus dieux, et ils les adoraient avec ferveur. Chez les Assyro-Babyloniens, on retrouve des pieux sacrés, surmontés d'un croissant, d'un disque, d'une pointe de lance, etc. ; des rubans flottent au-dessous de l'objet que porte la hampe[7] : la ressemblance

1. C'est là une image prophylactique fréquente : voir A. Merlin, *Forum et maisons d'Althiburos* (Paris, 1913), p. 45 ; *C. I. L.*, VIII, 2268, 16564, 17276, 17573, 26401 ; *Mél. de l'École de Rome*, XIII, 1893, p. 477 ; etc. Souvent, la hampe est flanquée de deux traits verticaux, qui pourraient bien être des déformations de banderoles : C. L L., 16528 (vidi), 16532 (vidi) ; *Mél. de l'Éc. de Rome*, l. c. ; *Bull. archéol. du Comité,* 1894, p. 340 ; *ibid*., 1895, p. 332 ; etc. Parfois, c'est de chaque extrémité du croissant que se détache une sorte de banderole Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLXXVII ; Gsell, *ibid*., 1917, p. 331, n° 47. Déjà, sur des stèles de Carthage (*C. I. S*., 2001, p1. XXXIX du t. II ; 2452, pl. LII), une hampe surmontée d'un croissant remplace la corne qui forme d'ordinaire la partie verticale de chacun des appendices coudés dans le signe de Tanit. Il s'agit vraisemblablement d'une enseigne analogue au caducée, car, ailleurs, on l'a vu (p. 366, n. 4), c'est un véritable caducée qui est substitué à la corne. Même croissant à hampe, tracé à l'intérieur d'un signe de Tanit, sur une autre stèle : 844, pl. X du t. II.

2. Sur des bandeaux sacerdotaux : *Gazette archéol*., 1879, pl. 21 ; *M. Alaoui* Suppl., pl. LVIII ; Besnier et Blanchet, *Collection Farges*, p. 56 en haut.

3. Monnaie de Carthage : Müller, *Numism*., Suppl., p. 49, n° 185 a et pl. II (derrière le cheval). La croix peut être l'image simplifiée d'une étoile. Sceptre semblable auprès de la tête d'une déesse, diadémée et voilée, sur des monnaies à légende néo-punique, attribuées par Müller (II, p. 58, nos 34 et 35) à Thysdrus [de Thapsus ?]. Voir aussi Müller, II, p. 51, n° 21, et p. 50 (d'Hadrumète). Ce sceptre se retrouve sur des monnaies frappées en Phénicie.

4. Carthage : Müller, II, p. 99-98, n°' 217-222 (derrière le cheval).

5. I, 7, et II, 8 (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 564 et 566).

6. Philon se sert du mot ράβδοι.

7. Voir, entre autres, Lagrange, *Études*, 2° édit., p. 171. Il y avait en Égypte, dès une très haute antiquité, des enseignes religieuses analogues : voir G. Foucart, *C. r. Acad. Inscr*., 1905, p. 262 et suiv.

avec nos caducées est claire. Ceux-ci étaient également apparentés aux pieux que les Cananéens dressaient près des autels[1] ; le terme *asherah*, qui servait à les désigner, s'appliquait aussi à une déesse, identique ou assimilée à Astarté[2].

Un palmier est fréquemment représenté sur des stèles puniques, à la partie inférieure de la pierre[3] : tantôt isolé[4], tantôt flanqué de deux signes de Tanit[5], ou de deux caducées[6]. Deux de ces arbres flanquent parfois une main[7], un brûle-parfum[8] un vase[9]. Le palmier devait avoir un sens symbolique[10], que nous ne saurions préciser[11]. Plus tard, il garnit encore le sommet de quelques ex-voto[12].

Nous avons mentionné[13] une colonne à chapiteau ionique, portant une grenade : image qui se voit sur un certain nombre de stèles carthaginoises, au-dessous de l'inscription[14]. Comme le palmier, elle est isolée, ou bien flanquée de deux caducées,

---

1. Conf. Berger, *Gazette archéol*., 1880, p. 167.

2. Lagrange, *l. c*., p. 120 et suiv.

3. Au sommet, sur les stèles *C. I. S*., 184, pl. XLIV du t. I ; 1252, pl. XX du t. II.

4. *C. I. S.*, 361, pl. LIV du t. I ; 1042 et 1051, pl. XV du t. II.

5. *Ibid*., 968 et 974, pl. XIII du t. II ; 1633, pl. XXX; etc.

6. *Ibid*., 222, pl. XLVI du t. I ; 1097 et 1104, pl. XVI du t. II ; etc. Au n° 1178, pl. XVIII, il est flanqué à la fois de deux signes de Tanit et de deux caducées (dont l'un est détruit).

7. *Ibid*., 1845, pl. XXXV.

8. *Ibid*., 619, pl. VI.

9. *Ibid*., 2587, pl. LIV.

10. Sur une stèle de Carthage (C. I. S., 2465, pl. LII du t. II), la main est représentée dans le tronc du palmier. Mais peut-être le graveur a-t-il voulu remplacer une image par une autre. Sur une stèle de Constantine (*Rec. de Constantine*, XVIII, pl. V, fig. 14), la figure dite signe de Tanit tient une palme. De même, sur une stèle de Téboursouk : Carton, *Découvertes épigraph. et archéol*., p. 131, fig. 39.

11. Un ex-voto carthaginois nous montre un personnage [non un singe] grimpant à un palmier femelle, pour y porter le pollen recueilli sur un arbre mâle et assurer ainsi la fécondation : *M. Lavig.*, I, p. 12, pl. I, fig. 4 [numérotée 3] ; Petersen, *Archäol. Anzeiger*, 1903, p. 21. Peut-être les palmiers femelles que représentent les stèles étaient-ils mis en rapport avec la déesse de la fécondité.

12. Gsell, *Musée de Tébessa*, pl. II, fig. 1. M. Alaoui, pl. XXII, n° 835.

13. P. 32-33, 201, 247.

14. *C. I. S.*, 233, pl. XLVIII du t. I ; 287, pl. XLVII ; 399, pl. LVI ; 587, pl. V du t. II ; 758 et 772, pl. IX ; 801, pl. X ; etc. (j'ai compté, sur les planches du Corpus, environ deux douzaines de ces images).

de deux signes de Tanit[1]. Nous y avons reconnu un emblème propre à Tanit Pené Baal[2]. On peut admettre que cette figure reproduit une colonne véritable, érigée dans le sanctuaire de la déesse et surmontée d'un fruit, en bronze ou en un autre métal.

Les images de vases ne sont pas rares sur les ex-voto puniques, le plus souvent dans le bas de la pierre[3]. C'étaient généralement des objets dont on se servait au cours des sacrifices, ou qui contenaient des offrandes. Cependant un flacon à goulot étroit, qui se dresse, d'ordinaire sur un socle, au sommet de plusieurs stèles de Carthage[4], d'Hadrumète[5], de Nora en Sardaigne[6], parait avoir été, — ou avoir renfermé, — un symbole divin[7], dont la signification nous échappe[8]. Des bijoux

1. Au n° 2618, pl. LV du t. II, il y a deux colonnes à grenade, flanquant une main. Deux colonnes aussi, sur une stèle anépigraphe, où elles flanquent un signe de Tanit : Perrot et Chipiez, IV, p. 325, fig. 168.

2. De même que le grenadier (1158, pl. XVIII du t. II) et la grenade (1342, pl. XXIII ; 2195, pl. XLV ; 3206, pl. LXVI), tracés au sommet de plusieurs ex-voto. Une grenade, flanquée de deux signes de Tanit, au bas d'une stèle : 2689, pl. LVI.

3. Voir p. 81.

4. Ce flacon a un fond large et plat : Voir C. I. S., 302, pl. LI du t. I ; 1941, pl. XXXVII du t. II ; 1958, pl. XXXVIII ; 2657 et 2691, pl. LVI ; 2753, pl. LVII ; 2825, pl. LVIII ; 3006, pl. LXI ; 3215, pl. LXVI ; M. Lavig., I. pl. IV, fig. 2. Sur un cippe : *ibid*., II, pl. XVI, fig. 6 (à l'intérieur d'une chapelle). A la partie supérieure de plusieurs stèles, on a tracé un flacon d'une autre forme, se rétrécissant en bas (supra, p. 81, n. 5); il n'est pas dressé sur un socle. On ne doit sans doute pas y voir autre chose qu'un objet servant simplement au culte : à la même place, il y a parfois une cassolette à encens (*C. I. S*., 1587, pl. XXIX du t. II ; 2650, pl. LV), un cratère (889, pl. XI), vase qui est d'ordinaire figuré au bas de la pierre.

5. *Gazette archéol.*, 1884, pl. 12. Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 145-7. Leynaud. *C. r. Acad. Inscr*., 1911, p. 470-7, nos 8 et 13, et fig. à la p. 474.

6. A l'intérieur d'un édicule : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 232-5 ; pl. XXII, fig. 1. *a* ; pl. XXIV, fig. 4 ; pl. XXV, fig. 1 et 3. M. Patroni (l. c., p. 235. n° 47) reconnait un vase à anses dans un objet figuré ibid., pl. XII, fig. 1, *d*. Cela me semble douteux. Il n'est pas impossible que les images reproduites ibid, pl. XXIV, fig. 1 et 2, soient des vases auxquels on aurait donné un vague aspect humain (conf. *infra*, n. 8) ; mais je n'oserais pas l'affirmer.

7. Conf. Vassel, dans *Cahiers d'archéol. tunisienne*, publiés par Renault, Nouvelle série, II, 1914, p. 208-9.

8. Il s'agit bien, croyons-nous, d'un vase. comme, l'attestent les bijoux dont nous allons parler; M. Carton (*Le sanctuaire*, p. 57. 142) y voit une pierre sacrée « à appendice cervical ». Parfois, le goulot est surmonté d'un disque ou cercle (C. I. S., 2657, 2823). Peut-être a-t-on représenté, d'abord le flacon sommé de l'image du croissant retourné sur

beaucoup plus anciens siècles), trouvés dans des tombes carthaginoises, montrent un flacon d'une forme différente, flanqué de deux serpents sacrés ; il repose aussi sur un socle, dans une sorte de niche[1]. On peut encore se demander si quelque emblème de la divinité n'était pas enfermé dans un coffret, dressé également sur un socle et coiffé d'un haut couvercle conique : coffret que des stèles représentent, soit seul[2], soit accompagné d'une cassolette à encens et d'une aiguière[3].

III

Ce ne sont pas les Phéniciens qui ont introduit en Occident le culte des pierres[4], mais ils ont contribué à le propager. Il y avait chez eux plusieurs sortes de pierres sacrées. Les unes tiraient leur vertu de leur nature même : aérolithes qui tombaient

---

le disque (c'est ainsi qu'il apparaît sur plusieurs stèles : *C. I. S.*, 302, 1958, 2691 ; M. Lavig., I, pl. IV, fig. 2 ; ibid., II, pl. XVI, fig. 6). Puis le motif aurait été altéré et le disque soudé au flacon, de manière à constituer une sorte de fête. Le vase, ainsi complété, aurait pris un vague aspect humain. Il faut probablement rattacher à ce motif du flacon une image qui lui ressemble, mais où le goulot est remplacé par une tête, dans laquelle on a sommairement indiqué les traits du visage, et où deux appendices dressés pourraient faire office de bras : *C. I. S.*, 1532, pl. XXVIII du t. II ; 3231, pl. LXVII ; le n° 2763, pl. LVII, montrerait la transition.

1. *M. Lavig.*, I, p. 226-7, pl. XXXII, fig. 8 ; *M. Alaoui*, Suppl., p. 113, n° 16, pl. LVII, fig. 6 ; Gauckler, *Nécrop*., p. 559-560. Voir aussi Marshall, *Catalogue of the jewellery in the British Mascara*, p. 157, n° 1547, pl. XXV (bijou trouvé en Sardaigne). Sur un autre bijou carthaginois, le vase a une forme arrondie, qui le fait ressembler à une gourde ; il est flanqué de deux objets dont je ne reconnais pas la nature : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1908, fig. à la p. 599. Un vase sans anses, à panse allongée, est représenté sur des pendeloques plus récentes Delattre, *Sainte-Monique*, 3e mois, p. 5, fig. 10.

2. *C. I. S.*, 2652, pl. LV du t. II = *M. Lavig.*, I, pl. I, fig. 5 [numérotée 2].

3. *C. I. S.*, 2017, pl. XL ; 2150, pl. XLIV. Je crois que c'est, non pas un gâteau, comme on l'a supposé, mais un objet analogue aux cistes de certains cultes grecs et orientaux.

4. Nous n'avons cependant pas de preuves que ce culte ait existé avant eux dans l'Afrique septentrionale (conf. t. I, p, 244, n. 1). Pour Malte et Gozzo, la Sardaigne, l'Espagne, voir Perrot, III, p. 298-9. 304-5 ; A. Mayr. *Die vorgeschichtlichen Denkmäler von Malta* (*Abhandl. der philos.-philol. Classe der bayer. Akad*., XXI, III Abth., 1901), p. 649, 670, 683-4, 714 ; L. Siret, *L'Espagne préhistorique* (extrait de la *Revue des questions scientifiques*. 1893). p. 40-41.

brûlants des espaces célestes[1], galets en matière volcanique, silex sphériques ou ovoïdes qui recélaient du feu ; peut-être aussi haches et coins polis, outils préhistoriques pris pour des traits lancés par la foudre. D'abord, on crut probablement que ces pierres étaient imprégnées d'une sorte de fluide, force impersonnelle qui pouvait être utile aux hommes. Puis on attribua les effets qu'on attendait d'elles à un esprit qui les habitait, à un dieu qui y détachait une de ses âmes. Des textes grecs et latins les appellent βαίτυλοι ou βαιτύλια, *baetyli*. Le terme est employé pour des pierres adorées en Phénicie[2], en Syrie[3], dans l'Afrique du Nord[4]. Malgré les doutes exprimés par quelques savants[5], il semble bien être d'origine sémitique et signifier « demeure de Dieu »[6]. Grâce à des gens adroits, certains bétyles prenaient vie, se mouvaient, émettaient des sifflements, etc., et rendaient ainsi des oracles[7].

D'autre part, c'était un usage d'ériger des pierres, de dimensions plus grandes et de forme allongée, là où s'était accompli quelque acte dont on voulait garder le souvenir, là où l'on avait enseveli un mort, là où une divinité s'était manifestée et où un sanctuaire avait été établi en son honneur. Le mot phénicien *maccebat*, qui s'appliquait sûrement à des cippes funéraires, désignait peut-être, d'une manière générale, ces diverses pierres dressées, de même que le mot hébreu *maccebah*[8]. Elles ont pu

1. Voir, entre autres, Philon de Byblos, II, 24 (*Fragm. hist. Gr.*, III, p. 569).

2. Philon, II, 19 (p. 568). Damascius, *Vita Isidori*, 94 (Didot, p. 129).

3. Damascius, l. c., 203 (p. 137-8). *Etymolog. magnum*, s. v. Βαίτυλος.

4. Voir *infra*, p. 374, n. 2.

5. Voir, après J. Halévy et d'autres, M. Mayer, dans le *Lexikon* de Roscher, II, p. 1524 ; Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1911, II, p. 349.

6. Une dédicace trouvée en Syrie s'adresse Σειμίω χαί Συμβετύλω (*Inscr. Graec. ad res Rom. pertin.*, III, 1009) ; le nom du second dieu signifie sans doute : « Celui qui habite avec Simios dans le bétyle ». Il y avait chez les Phéniciens et les Hébreux un dieu appelé Bethel (Βαιτυλος, dans Philon, II, 14, p. 567). Il avait dû emprunter son nom au nom des pierres dans lesquelles on l'adorait : c'est du moins l'hypothèse que je crois la plus vraisemblable.

7. Damascius, *l. c.*, 203 ; conf. Philon, II, 19. Il est vrai que ces jongleries ne sont attestées que pour des temps postérieurs à notre ère.

8. MÇBT (MNÇBT sur des inscriptions puniques de basse époque : voir *Rép. d'ép.*

être désignées aussi par le terme *necib*, qui se rattache, comme *maccebat*, à une racine signifiant « ériger »[1]. Quand elles se rapportaient à un dieu, elles prenaient un caractère sacré[2], et celui dont elles commémoraient l'apparition continuait à être présent en elles. Elles aussi étaient des demeures divines[3]. Tantôt on leur laissait leur aspect brut, tantôt on les taillait régulièrement en cône, en pyramide, en obélisque.

Bétyles et cippes recevaient des hommages, étaient oints d'huile, enduits de graisse. Il y en avait dans des lieux saints fort humbles, comme dans de grands temples, à Sidon[4], à Tyr[5], à Byblos[6], à Paphos[7] : pierres fameuses et vénérées, que représentent des monnaies de l'époque impériale.

L'usage, de plus en plus répandu, d'attribuer aux dieux une forme humaine ne fut pas sans exercer quelque influence sur les adorateurs de ces objets. On paraît s'être plu à choisir des pierres auxquelles des jeux de la nature donnaient une vague ressemblance avec un visage ou un corps d'hommes; ou bien des retouches créaient cette ressemblance. Le fétiche devenait ainsi une idole.

Quelques documents prouvent que le culte des pierres florissait dans l'Afrique septentrionale au temps de la domination

---

sem., I, 162 et 237), terme usité pour des monuments funéraires, du simple cippe au mausolée. Mais on le trouve appliqué à une stèle honorifique (*Rép*., III, 1215, 1. 5 et 6).

1. On a découvert à Cagliari une base oblongue, sur le devant de laquelle est gravée une dédicace phénicienne à Baal Shamim. La face supérieure présente un encastrement, qui devait servir à fixer deux NÇBM, mentionnés dans l'inscription : *C. I. S*., 139 et pl. XXX du t. I. Ce mot *necib* s'appliquait à des stèles, à des cippes : voir *supra*, p. 339 ; conf. Philon, fragm. VIII (p. 571).

2. Voir Philon, 1, 7, et II, 8 (p. 564 et 566), où il est question de « stèles » auxquelles les Phéniciens rendaient un culte,

3. Pour les Hébreux, voir *Genèse*, XXVIII, 22.

4. Babelon, *Monnaies grecques de la Biblioth. nationale, Perses Achéménides*, p. 255 et suiv., nos 1753-5, 1760 et suiv,, etc.; pl. XXXII, fig. 10 et 15.

5. *Ibid*., p. 330 et suiv., nos 2255, 2258, 2270-1, 2302, 2344, 2349, 2350 ; pl. XXXVII, fig. 9, 11 et 16 ; pl. XXXVIII, fig. 24 et 25. Voir aussi Philon, II, 24 (p. 569).

6. Babelon, *l. c*., p. 200, n°s 1394-5 ; pl. XXVII, fig. 11 et 12.

7. *Ibid*., p. 115, 117-122. Tacite, *Histoires*, II, 3. Maxime de Tyr, *Diss*., VIII, 8. Deutéro-Servius, *In Aeneid*., I, 720.

8. Voir peut-être Hérodien, V, 3, 5.

romaine, et permettent d'affirmer que, du moins en certains lieux, il était d'origine phénicienne[1]. A Thala, un sanctuaire de Saturne, c'est-à-dire de Baal Hammon, contenait un bétyle avec une colonne, *baetilum cum columna*[2] ; peut-être ce bétyle était-il placé au sommet d'une colonne, comme la grenade symbolique que montrent des ex-voto carthaginois[3]. Une dédicace de Miliana s'adresse *Abaddiri sancto*[4], et saint Augustin[5] nous apprend que, de son temps encore, des *Abaddires* étaient des divinités pour des païens de Numidie. Or le terme phénicien *abaddir*[6] désignait un bétyle[7]. Un *ceraunium*, une pierre de foudre, figure dans l'inventaire d'un temple de la Carthage romaine[8].

Pour l'époque punique, l'absence de textes analogues est compensée par des découvertes archéologiques.

On a recueilli à Carthage deux galets ovales, sur lesquels les lignes d'un visage sont tracées grossièrement et dont un porte une inscription punique[9]. Ce sont, selon toute vraisemblance, des bétyles. Il y en avait sans doute de plus simples, galets

1. Mentions vagues, qui peuvent se rapporter à des cultes d'origine non phénicienn, dans des auteurs africains : Apulée, *Florides*, 1 ; le même, *Apol*., 56 ; Arnobe, I, 39 : saint Augustin, *Civ. Dei*, XVI, 38. — Sur une inscription trouvée à Henchir es Srira, en Tunisie, il est dit d'un personnage qu'il *dealbavit petra[m ou s S]aturni : C. I. L*., VIII. 23156. Le blanchiment des objets consacrés était un rite sémitique : « Érigez les pierres que, moi, je vous prescris aujourd'hui, sur le mont Hébal, et tu les enduiras de chaux (*Deutéronome*, XXVII. 4). On a constaté ce rite dans le sanctuaire punico-romain du djebel Bou Kournîne (Toutain, *Cultes*, 1re, partie, III, p. 86). Il est très usité chez les musulmans de l'Afrique du Nord. La question est de savoir quelle est cette *petra*, ou quelles sont ces petrae que l'inscription mentionne. Malgré le passage de la Bible que nous venons de citer, nous doutons qu'il s'agisse de pierres sacrées dressées. Le terme *petra*, *petrae* s'appliquerait mieux à un ou plusieurs rochers qui auraient été compris dans l'enceinte d'un sanctuaire de Saturne.

2. *C. I. L*., VIII, 23283.

3. *Supra*, p. 369.

4. *C. I. L*., VIII, 21481.

5. *Lettres*, XVII, 2 : « in numinibus Abaddires ».

6. Qui signifie « Père puissant », ou peut-être « pierre puissante ».

7. Voir Priscien, *Inst. gramm*., VII, 32.

8. *C. I. L*., VIII, 12501.

9. *M. Lavig*., I, p. 78-79, pl. XI, fig. 4. *M. Alaoui*, p. 47, n° 1, pl. XI (avec une inscription). Ces deux pierres sont en granit.

bruts dont il est impossible aujourd'hui de reconnaître le caractère sacré.

Nous avons déjà parlé[1] de ces petits monuments où sont représentés des obélisques. L'un d'eux, déposé dans une tombe carthaginoise, appartient au VIe siècle avant J.-C.[2] ; les autres, stèles trouvées à Hadrumète[3] et près d'Hadrumète[4], dans la Sicile occidentale (à Lilybée[5]) et en Sardaigne (à Nora[6]) datent de temps plus récents. Ces obélisques apparaissent rarement isolés[7] ou par paires[8] ; ordinairement, ils sont au nombre de trois, celui du milieu dépassant les autres en hauteur ; quelquefois, six ou neuf se groupent en deux ou trois triades[9]. Le socle[10] qui les porte, l'édicule qui, souvent, les encadre, le croissant et le disque qui, souvent aussi, les surmontent[11] indiquent que ce sont des images de pierres sacrées. Il est évident que ces cippes, aux flancs réguliers, avaient été taillés de main d'homme. La forme d'obélisque, d'origine égyptienne, n'est pas la seule que l'on ait adoptée[12]. Sur un monument

1. P. 232-3.

2. Gauckler, *Nécrop*., pl. CLXVII.

3. P. 232, n. 21.

4. A El Kenissia : p. 232, n. 6.

5. *C. I. S*., 138, pl. XXIX. du t. I.

6. Patroni, *Mon dei Lincei*, XIV, p. 229-231. pl. XXI, XXIII-XXV.

7. *Ibid*., pl. XXI, fin. 1, a ; pl. XXIII, fig. 1. a ; pl. XXIV, fig. 3.

8. *Ibid*., pl. XXIII, fig. 1, b.

9. A Hadrumète : voir p. 233, n. 3.

10. C'est, je crois, un socle, non un autel. Sur le bas-relief de Carthage (*supra*, n. 2), le socle portant les trois obélisques est enfermé dans une chapelle dont les colonnes reposent sur un socle exactement semblable.

11. A Carthage, à Lilybée : *ll. cc*. A Hadrumète : *Gazette archéol*., 1884. pl. 12 ; *C. r. Acad. Inscr*.. 1911, fig. aux p. 474-5. A El Kenissia : Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, pl. II, fig. 4. A Nora : Patroni, *l. c*., pl. XXI, fig. 2, a ; pl. XXIII, fig. 1, b. — Triades surmontées d'un ou deux signes de Tanit, à Hadrumète : *Gaz. archéol., l. c.; C. r. Acad. Inscr*., 1911, fig. à la p. 475.

12. Un triangle figuré sur une stèle de Carthage est peut-être l'image d'une pierre sacrée, cacique ou pyramidale : C. I. S., 396, pl. LVI du t. I. Pierre sacrée (?), à sommet arrondi, sur la stèle 1i3:., pl. XVIII du t. 11; peut-être aussi sur la stèle 188, pl. XLIV di t. 1. A Nora, une stèle pourrait représenter une pierre sacrée de forme analogue : Patroni, l. c., pl. XXI, fig. 2, c. Doux exvoto du même lieu nous montrent, l'un un objet en amande, dressé au milieu d'un cadre, l'autre un losange qui surmonte une table : *ibid*., pl. XXI, fig. 1, d, et fig. 2, *b* ; conf. p. 235-7, nos 50 et 51. Ce sont probablement aussi des pierres

sarde[1], la triade est constituée, au milieu, par un cippe, prisme quadrangulaire, coiffé d'une pyramide basse[2], à droite et à gauche, par des pyramides tronquées, pourvues de moulures dans leur partie supérieure ; le croissant, retourné sur le disque, orne la pierre médiane. Un ex-voto de Carthage[3] nous fait connaître une autre forme, empruntée encore à l'Égypte[4] c'est une sorte de balustre, avec un socle.

Ces images nous éclairent sur la destination de plusieurs cippes exhumés à Nora, à Cherchel et à Malte. A Nora, c'est une pyramide à trois faces; elle mesure 0 m. 56 de hauteur[5]. La pierre de Cherchel est un balustre, dressé sur un socle octogonal; la partie renflée est entourée de feuilles[6]. A Malte, deux balustres sont décorés de la même manière; les deux socles, quadrangulaires, portent des dédicaces à Melqart-Héraclès, en phénicien et en grec, faites par des gens de Tyr, vers le milieu du IIe siècle avant notre ère[7].

A l'inverse des deux galets de Carthage, ces cippes n'offrent rien qui fasse penser à des divinités anthropomorphes. Mais, sur une stèle de Nora[8], un obélisque est muni, à droite et à gauche, d'un appendice horizontal, qui ressemble quelque peu

---

sacrées (sur des stèles africaines de l'époque romaine, il y a des gâteaux de cette forme, mais ils ne sont pas en aussi bonne place).

1. De Tharros. Perrot, III, p. 235, fig. 174 ; Patroni, *l. c*., p. 233, fig. 18. Trouvé dans un cimetière. Je suis cependant assez disposé à croire que ce n'est pas un simple cippe funéraire : nous venons de voir qu'une pierre où sont figurés trois obélisques, comme sur des stèles certainement votives, a été recueillie dans une tombe de Carthage.

2. Conf., pour la forme, *C. I. S.*, 44, pl. VIII du t. I, et les exemples cités au t. I du texte, p. 64.

3. *C. I. S*., 466, pl. II du t. II.

4. Des pierres sacrées, offrant cette forme, se rencontrent sur des peintures de Pompéi et dans d'autres œuvres inspirées de l'art alexandrin : voir, par exemple, P. Gusman, *Pompéi*. fig. à la p. 147.

5. Patroni, *l. c*., p. 136 et fig. 4. En pierre volcanique. Eu égard au lieu où l'on a exhumé cette pyramide, elle ne parait pas être un cippe funéraire.

6. Gauckler, *Musée de Cherchel,* p. 90, pl. II, fig. 5. Ce cippe, dont le haut est brisé, mesurait plus d'un mètre de hauteur.

7. *C. I. S*., 122 et 122 *bis*, pl. XXIV du t. I. La hauteur, avec le socle, est d'environ un mètre, mais le sommet des deux pierres est brisé.

8. Patroni, *l. c*., p. 238, n° 52 ; pl. XXII, fig. 1, *c*.

à un bras; un cercle, tracé entre les deux saillies, isole le sommet, qui prend un vague aspect de tête. Cette figure, que dominent le croissant et le disque, rappelle la pierre sacrée du temple de Paphos[1] : celle-ci avait des saillies latérales, au-dessus desquelles elle s'arrondissait en boule. On peut supposer que les appendices servaient simplement à faciliter le déplacement du lourd objet dans des cérémonies[2] ; il n'en est pas moins vrai qu'ils contribuaient à donner au cippe une forme voisine de la forme humaine[3].

IV

L'image que l'on nomme communément le signe, ou le symbole de Tanit ressemble plus encore à un personnage. Elle parait être composée de trois éléments :

1° Un triangle complet[4], ou bien un triangle dont le sommet est coupé, par conséquent un trapèze : ce qui peut représenter une pyramide ou un cône, un tronc de pyramide ou de cône, vu de face ;

2° Immédiatement au-dessus, un cercle ou disque ; souvent il est incomplet et a l'aspect d'un croissant, retourné sur le trapèze ;

3° Entre le cercle et le triangle ou trapèze, une barre hori-

1. Voir les images de cette pierre sur des monnaies, *apud* Perrot, III, p. 120, fig. 58 ; p. 266, fig. 199.

2. Des monnaies ciliciennes (probablement de Mallos), frappées au Ve siècle, représentent une pierre sacrée conique, qui est pourvue de deux anses en forme d'oreillettes : Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, 2° partie, I, p. 559, nos 910, 911 ; 11, p. 867, n° 1385 ; pl. XXV, fig. 15 et 16 ; pl. CXXXVII, fig. 12.

3. Sur des stèles d'El Kenissia, des images qui paraissent reproduire des pierres sacrées se terminent en haut par un appendice rond, ressemblant à une tête : Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 50 et 59; pl. II, fig. 11 ; pl. III, fig. 14. Peut-être aussi à Hadrumète : *ibid*., p. 145, n° 8. On peut toutefois se demander si ce ne sont pas des vases pourvus d'un appendice en forme de tête : conf. *supra*, p. 370, n. 8.

4. Quelquefois on a omis de tracer la base.

zontale, qui se prolonge à droite et à gauche, et forme ainsi deux appendices latéraux, sortes de bras[1]. Parfois, surtout dans les monuments qui semblent être les plus anciens[2], ces bras ne sont pas coudés. Mais, d'ordinaire, ils se redressent par un angle à peu près droit ; en général, la section verticale est arquée, comme une corne. — Les traits du triangle, du cercle, des appendices sont simples ou doubles.

L'image tout entière fait penser à une femme, qui serait vêtue d'une longue robe et lèverait les bras.

On ne la rencontre sur aucun monument qui doive être rapporté à une date antérieure au IVe siècle. Elle est propre aux Phéniciens d'Occident[3] : c'est sans doute à Carthage qu'elle a pris naissance.

Elle se voit sur un très grand nombre d'ex-voto de cette ville[4]. Tantôt elle occupe le haut de la pierre. Tantôt elle est au-dessous de l'inscription, soit isolée, soit accompagnant la main, le caducée[5], soit flanquée de deux caducées, plus rarement de deux mains, de deux boutons de lotus, de deux rosaces; ou bien une paire de signes de Tanit flanque à cette place un caducée, une main, un palmier, un bouton de lotus, une couronne,

1. Il n'y a pas de bras sur les stèles carthaginoises C. I. S., 991, pl. XIII du t. II et 2228, pl. XLVI. Ce sont 1a peut-être des oublis des graveurs.

2. Monnaies carthaginoises : Müller. *Numism*., II, p. 77, n° 32; p. 86, n. 74. Pendeloques : *M. Lavig*., I, pl. XXXIV, fig. 29 ; *M. Alaoui*, Suppl., pl. LVIII, fig. 12 ; Roman, *Islas Pythiusas*, pl. XII, fig. 8. Estampilles de jarres : *M. Lavig*., I, pl. VII, fig. 22 ; Carton, *Rev. archéol.*, 1894, II, p. 189, n°62. Cippe : M. Lavig., II, pl, XVI, fig. 2. Quelques stèles de Carthage : *C. I. S*., 393, pl. LVI du t. I ; 436, pl. LVII ; 1109, pl. XVI du t. II ; 1608, pl. XXX : 2300, pl. XLVIII ; 2584, pl. LIV ; 2647, pl. LV ; 2951, pl. LX ; 2983, pl. LXI. Stèle de Nora : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, pl. XXI, fig. 2, d. Etc.

3. Il faut sans doute attribuer au hasard la ressemblance du signe de Tanit avec certains monogrammes gravés sur des monnaies de Phénicie : Rouvier, *Journal d'archéol. numismatique*, VI, 1903, p. 304, n° 2026 (Tyr; début du Ier siècle avant J.-C.) ; Babelon, *Monnaies grecques de la Biblioth. nationale, Rois de Syrie*, p. 162-3, nos 1258-1260, et pl. XXXII, n° 236 (Laodicée du Liban ; IIe siècle avant J.-C.) ; — avec des marques qu'offrent des poids phéniciens : Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, VI, p. 177-8.

4. Elle est tracée également au sommet de plusieurs stèles funéraires : voir par exemple, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, fig. à la p. 626.

5. Ou ces deux motifs.

un vase, etc.[1]. Nous retrouvons cette figure sur des monnaies frappées par la République en Sicile[2] et à Carthage[3] ; sur des objets de fabrication punique, bijoux[4], poteries[5] ; même sur des pierres de taille, où elle sert de marque de chantier[6]. Elle apparaît sur quelques stèles d'Hadrumète[7], de Nora[8], de Lilybée[9]. Après la destruction de Carthage, elle resta assez longtemps en faveur. Elle est très fréquente sur les ex-voto à inscriptions puniques de Cirta[10]. Elle est gravée sur des monnaies frappées en Afrique[11] et dans l'île de Cossura (Pantelleria)[12] ; sur des stèles qui furent faites, à l'époque romaine, en divers lieux du littoral, de l'intérieur de la Tunisie et de la province de Constantine, dans des ports et des régions où la civilisation phénicienne s'était implantée. On l'a représentée sur des lampes africaines, fabriquées au IIe et au Ier siècle avant

1. Chacun des deux signes est quelquefois relié par une tige de lotus au motif qu'il flanque : C. I. S., 240, pl. XLIII du t. I : 2724, pl. LVII du t. II ; *supra*, p. 364, n. 4. En Égypte, des dieux sont représentés assis ou debout sur le lotus (Moret, *Journ. asiat*., 1917, I, p. 499). Il n'est pas impossible que l'association du lotus et du symbole de Tanit ait été, du moins primitivement, une allusion au caractère divin de ce symbole.

2. Auprès de la tête de la déesse : Müller, *Numism*., II, p. 77, n° 32 ; Suppl., p. 113, n° 31 a.

3. Auprès de la déesse : Müller, II, p. 95, n° 173. Auprès du cheval : *ibid*.. p. 86, n° 74 ; p. 91, n° 123 ; voir aussi Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. CCV.

4. Voir p. 91, n. 7. Petits signes de Tanit en terre vernissée, en os, en ivoire, pendeloques-amulettes qui faisaient partie de colliers : p. 97, n. 8. Il y en a aussi en bronze : *M. Alaou*i, Suppl., p.,128, n° 89, pl. LVIII, fig. 12.

5. Sur le couvercle d'un coffret en terre cuite : *M. Lavig.*, I, pl. XXXI, fig. 15. Estampilles de jarres : *ibid*., p. 50-51, pl. VII, fig. 22 ; *Not. degli scavi,* 1884, pl. V et p. 328 ; etc.

6. Merlin, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 281-2. Conf. t. II, p. 64.

7. *Gazette archéol.*, 1884, pl. 12. Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 144, 147. Leynaud, *G. r. Acad. Inscr.*, 1911, fig. aux p. 474-5.

8. Patroni, *Mon dei Lincei*, XIV, pl. XXI, fig. 1, *b* : fig. 2, *b* et *d*.

9. *C. I. S*., 138, pl. XXIX du t. I. Salinas, *Rendiconti dell'Acad. dei Lincei*, *Scienze morali,* 1895, p. 186.

10. *Rec. de Constantine,* XVIII, pl. II et suiv. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, pl. III, fig. 2 et 3. Etc. — Sur une stèle à inscription néo-punique de Cherchel : Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. II, fig. 4.

11. Müller, *Numism*., III, p. 18, n° 29 ; p. 52, n° 62 ; voir aussi II, p. 27, n° 55.

12. G.-F. Hill, *Coins of ancient Sicily*, pl. XV, fig. 17. Signe de Tanit sur de petites monnaies qui paraissent avoir été frappées dans des îles situées entre la Sicile et l'Afrique : Müller, II, p. 179-180, nos 15 et 16. Pour une monnaie de Malte, voir *supra*, p. 366. n. 5.

notre ère[1], sur des bandeaux en métal, ornements sacerdotaux plus récents[2]. Une figure prophylactique, tracée, de nos jours encore, en Berbérie, parmi des tatouages[3] ou sur des tentes[4], des façades de maisons[5], des poteries[6], ressemble au symbole de Tanit et en dérive peut-être[7].

Que signifiait ce « symbole »? Il n'est pas douteux qu'il ait été une image divine[8]. La place d'honneur qui lui est réservée sur un grand nombre d'ex-voto de Carthage et d'autres lieux[9], les images divines qui l'accompagnent suffiraient à le prouver. On a vu qu'il est parfois combiné avec le caducée[10], ou gravé à l'intérieur de la main[11] ; ailleurs, il enferme le croissant entourant le disque[12]. Sur une stèle carthaginoise[13], le mot *Baal* (B'L) remplace le cercle qui, le plus souvent, constitue le haut de la figure : celle-ci était donc mise en relation étroite avec un dieu. Sur d'autres stèles, postérieures à l'époque punique,

1. *M. Lavig.*, I, pl. XXVII, fig. 1 ; II, pl. XV, fig. 3.

2. Voir p. 259.

3. Vercoutre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1893, p. 71. Carton, *Ornementation et stigmates tégumentaires chez les indigènes de l'Afrique du Nord* (dans *Mémoires de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, XXVIII, 1909), p. 60-61 : il croit à une parenté, non à une dérivation directe.

4. Dans l'Oranie (vidi).

5. A Ouargla : Pallary, *Rev. tunisienne*, XVIII, 1911, p. 134-7.

6. Vercoutre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1911, p. 147.

7. Sur une mosaïque trouvée dans une maison de Délos, une image prophylactique ressemble au symbole de Tanit : Bulard, *Monuments Piot*, XIV, p. 103 et fig. 68. Je ne sais si elle lui est apparentée.

8. Si nous le croyons, ce n'est pas pour la raison qu'indique M. Dieulafoy (*C. r. Acad. Inscr.*, 1911, p. 213-4). Selon ce savant, « le choix du triangle équilatéral tint uniquement à l'importance que les adorateurs de Tanit attachaient à une figure qu'ils considéraient comme parfaite et participant, en cela, aux qualités d'un dieu Contentons-nous de faire observer que, le plus souvent, le signe de Tarnit n'a pas la forme d'un triangle équilatéral.

9. Par exemple, sur une stèle du Kheneg (région de Constantine), il est placé, — comme le buste de Saturne sur d'autres stèles africaines de l'époque romaine, — au milieu d'un fronton, que flanquent les images du soleil et de la lune Vars, *Rec. de Constantine*, XXXII, 1898, p. 359.

10. P. 366.

11. P. 354, n. 2.

12. Stèles de Carthage : C. I. S., 2122, pl. XLIII du t. II ; *ibid*., pl. LXII, à gauche du n° 3029.

13. *C. I. S.*, 435, pl. LVII du t. I.

les bras tiennent quelque objet[1] ; quand c'est le croissant de la lune, il faut bien croire qu'une divinité seule pouvait le porter.

L'hypothèse qui prétend reconnaître dans le signe de Tanit une hache déformée[2] ne se fonde pas sur des arguments solides. Celle qui l'identifie avec la croix en T surmontée d'un anneau, dite croix ansée, symbole et hiéroglyphe de la vie chez les Égyptiens, peut invoquer l'assez grande ressemblance des deux figures[3], surtout s'il est vrai que, dans les représentations les plus anciennes du signe, les bras n'aient pas été coudés ; pourtant la croix ansée, même lorsque la branche verticale s'évase vers le bas, n'offre pas des côtés aussi inclinés que ceux de notre image. Malgré cette différence, il n'est pas inadmissible que la croix égyptienne ait suggéré l'idée de former une figure analogue, en associant les éléments dont nous allons parler[4]. Mais nous n'avons aucune raison de supposer que l'ensemble constitué par ces éléments ait eu pour les Carthaginois, le sens attribué en Égypte là la croix ansée[5].

Écartons aussi l'hypothèse qui voit dans le signe de Tanit une image conventionnelle, tracée géométriquement, d'un

1. Voir infra, p. 382.

2. Bertholon et Chantre, *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale*, I, p. 614-5. Des pendeloques-amulettes en bronze, trouvées dans l'Europe centrale, ressemblent plus ou moins au signe de Tanit. Mais je crois cette ressemblance fortuite.

3. Voir (après Eckhel, Raoul-Rochette, etc.) Ebers, *Annali dell'Instituto*, LV, 1883, p. 116 ; Ed. Meyer, dans le *Lexikon* de Roscher, I, p. 2871 ; Ronzevalle, *Notes et études d'archéol. orientale*, 3e fascicule, p. 82.

4. Cette croix ansée égyptienne était parfaitement connue des Phéniciens voir, par exemple, Perrot, III. p. 775, fig. 547 ; p. 783, fig. 550 ; *supra*, p. 97. Sur des monnaies frappées au IVe siècle en Chypre et en Phénicie (à Salamine, Citium, Byblos), elle est représentée avec une déformation qui la fait ressembler plus encore au signe de Tanit : la branche verticale est remplacée par deux traits obliques, se rejoignant en haut : Babelon, *Monnaies grecques de la Bibliolh. nationale, Perses Achéménides* p. 90, nos 613-4, pl. XVII. fig. 10 et 11 ; p. 100, nos 695-6, pl. XIX, fig. 1 et 2; p. 195-6, nos 1362-3, 1367, pl. XXVI, fig. 23 et 24.

5. Il n'y a pas lieu, à mon avis, de soutenir (Goblet d'Alviella, *Croyances, rites, institutions*, 1, p. 69-70) que le signe de Tanit résulte de la fusion de deux images : une pierre sacrée, conique ou pyramidale ; la croix ansée, dont on aurait supprimé la branche verticale ; car, dans le signe, le cercle n'est certainement pas un anneau, et cette hypothèse n'explique pas pourquoi on donna aux bras une forme coudée.

personnage priant, un symbole de la prière[1]. Ce signe est de nature divine, non humaine. Nous montrerons que le cercle n'était pas à l'origine une tête. Les appendices latéraux, quand ils ne sont pas coudés, ne peuvent être des bras levés vers le ciel. D'ailleurs, les Carthaginois priaient-ils ordinairement dans cette attitude[2], usuelle chez les Égyptiens et chez d'autres peuples[3] ? Sur les monuments qui nous sont parvenus, ils se contentent de lever une seule main, la droite, à la hauteur de l'épaule ou du menton[4].

Il est incontestable que, sur d'assez nombreuses stèles africaines, trouvées hors de Carthage, le signe de Tanit est assimilé à une figure humaine[5]. Les appendices y sont de véritables bras dressés[6], qui tiennent un caducée[7], une palme[8], une couronne[9], le croissant lunaire[10], peut-être un voile recourbé[11]. Parfois, les traits d'un visage ont été sommairement indiqués

1. Hypothèse combattue au C. I. S., t. I p. 281. On y fait remarquer qu'elle est infirmée par la présence de deux signes de Tanit sur nombre d'ex-voto carthaginois, où un seul dédicant s'adresse à Tanit et à Baal. Mais cela n'est pas une objection bien forte, car il eût été naturel d'adresser deux prières à deux divinités.

2. Diodore de Sicile indique ce geste (XXXII, 6, 4), mais c'est là un détail qu'il semble avoir ajouté au texte de Polybe, copié par lui : conf. Polybe, XXXVI, 7, 2, édit. Büttner-Wobst (*alias* XXXVI, 5) ; Appien, *Lib*., 95. Les bras sont levés vers le ciel sur des stèles postérieures à la période carthaginoise, mais se rapportant à des cultes d'origine punique : Delamare, *Exploration*, pl. .23, fig. 13 et 14 ; pl. 167, fig. 12 ; pl. 178, fig. 19 ; Doublet, *Musée d'Alger*, pl. III, fig. 5 ; pl. IV, fig. 4 ; La Blanchére, *Musée d'Oran*, pl. I, fig. 9 ; C. I. L., VIII, 19128 ; etc.

3. Sur des gravures rupestres de l'Afrique du Nord, datant de l'époque préhistorique, des personnages, qui paraissent prier, lèvent les bras : t. I, p. 254-5. Pour les phéniciens d'Orient, voir Philon de Byblos, II. 5 (*Fragm. hist. Gr*., III, p. 565).

4. Voir p. 353.

5. Transformation que l'on constate aussi pour la croix ansée égyptienne.

6. Ils sont peut-être pourvus de mains sur une stèle de Thuburnica : Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. 424, n° 47.

7. Voir *supra*, p. 366.

8. Voir p. 369, n. 10.

9. Carton, *Découvertes épigraph. et archéol*., p. 131, fig. 39 (de Téboursouk). Gsell et Joly, *Announa* (Alger, 1918), p. 33.

10. *M. Alaoui*, pl. XX, n° 709 ; conf. n° 760 (Tubernuc). *Bull. archéol. du Comité,* 1905, p. 120, n° 3, pl. IX, fig. 2 (Thibaris).

11. Saladin, *Nouv. Arch. des missions*, II, p. 454, hg. 66 (Dougga). *M. Alaoui*, p. 68. n° 837 (Thuburnica). Pour l'attribution d'un voile recourbé aux divinités célestes, voir *supra*, p. 271. Cependant il se peut que l'objet tenu par le signe de Tanit soit en réalité le croissant lunaire retourné, et non pas un voile.

à l'intérieur du cercle[1]. Mais ce sont là des monuments récents il n'en est aucun qui appartienne à l'époque punique. A cette époque, l'aspect général de l'image rappelle seul un personnage ; dans les détails, nous ne constatons pas d'indices certains d'anthropomorphisme.

On pourrait, en alléguant des exemples cités plus haut[2], se demander si le signe de Tanit n'est pas une pierre sacrée[3], conique ou pyramidale, rapprochée, en quelque sorte, de la forme humaine par l'adjonction d'une boule et de deux saillies latérales. Mais la genèse de cette image ne nous parait pas être aussi simple. Examinons les éléments qui la composent.

Si le cercle fait penser à une tête, ce n'en est pourtant pas une. Ce qui le prouve, c'est que ce cercle, — ou ce disque, — peut être détaché du reste de l'image[4]. Quelquefois, il enferme des rayons[5], ou il entoure les pétales d'une rosace[6], déformation d'un astre[7]. Sur quelques stèles, il est surmonté d'un croissant aux cornes renversées, avec lequel il forme un ensemble[8] : on a là le double motif du croissant et du disque, qui se rencontre si fréquemment et dans lequel le disque est la pleine lune ou une étoile (plutôt que le soleil)[9]. Nous avons

1. Carton, *Nouv. Arch. des Missions*, VII, p. 426, pl. IV, fig. 2, 6, 11, 19, 20 (Dougga). Le même, *Découvertes*, p. 131, fig. 39 (Téboursouk). *M. Alaoui*, pl. XX, n° 769 (Tubernuc) ; pl. XXII, n° 838 (Thuburnica). Gsell et Joly, *l. c*. (Announa). Gavault, *Étude sur les ruines romaines de Tigzirt*, p. 124, fig. 22, n° 1.

2. P. 376-77.

3. Pour cette opinion, voir, entre autres, Müller, *Numism*., II, p. 120, et Suppl., p. 47 ; Berger, *Gazette archéol*., 1876, p. 123, et 1880, p. 166 : Meltzer, *Geschichte*, I, p. 477 ; Goblet d'Alviella, *La migration des symboles*, p. 226,

4. A Carthage : *C. I. S*., 830, pl. X du t. II ; 917, pl. XI ; 1109, pl. XVI ; 1608 pl. XXX ; 2647, pl. LV. Plus tard, à Dougga Carton, *Nouv. Arch. des missions*. VII, p. 400, pl. IV, fig. 1 et 8.

5. A Carthage : *C. I. S.*, 235. pl. XLVI du t. I (au-dessus du disque, se dresse une image énigmatique). A El Alia : Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 466.

6. C. I. S., 859, pl. XI du t. II ; 1109, pl. XVI ; 1608, pl. XXX.

7. Conf. p. 360. — Au n° 1939. pl. XXXVII, le disque enferme plusieurs cercles concentriques, avec un point au centre. Sur un cippe (*M. Lavig.*, II, pl. XVI, fig. 2), le disque enferme un bouton. Pour cette manière de représenter des astres, conf. p. 360, n. 5.

8. *C.I. S*., 436, pl. LVII du t. I ; 1608, pl. XXX du t. II ; 2584. pl. LIV ; 2647, pl. LV.

9. Voir *supra*, p. 362-3.

dit que, sur de nombreux ex-voto carthaginois, un croissant retourné prend la place du cercle; cette variante se retrouve à Constantine[1] et à Dougga[2]. Sur des monuments postérieurs à la chute de Carthage, c'est un croissant aux cornes montantes, soudé au reste de l'image ou détaché d'elle, qui se substitue à la prétendue tête ; tantôt il est seul[3], tantôt il enveloppe un petit disque[4], un astre rayonnant[5], une croix, étoile sommairement dessinée[6], une rosace[7]. Tous ces exemples attestent que l'élément arrondi du signe de Tanit représente un astre[8], qui peut être accompagné ou remplacé par le croissant lunaire, et qui est soit la pleine lune, soit le soleil, soit une étoile. Le sens précis n'importait guère, semble-t-il : il suffisait que ce fût un emblème se rapportant à une divinité céleste[9]. Il avait une valeur propre, indépendante des autres parties de l'image. Aussi le voyons-nous remplacé, sur des stèles de basse époque, par une tête humaine détachée[10], par un personnage placé

1. *Rec. de Constantine,* XVIII, pl. II. fig. 4 ; pl. III, fig. 8.

2. Carton, *Nouv. Arch. des missions*, VII, p. 400. Probablement aussi sur une stèle de Cherchel, à inscription néo-punique : Gauckler. *Musée de Cherchel*, pl. II, fig. 4. Sur une stèle de Tubernuc (*M. Alaoui*, pl. XX, n° 767), le croissant retourné est surmonté d'un disque, qui peut être la pleine lune, et d'un autre disque, enfermant une croix (étoile).

3. Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. 416, n° 12 (Thuburnica) ; *Annuaire de Constantine,* V, 1860-1, pl. 11, n° XXVI (provenance inconnue). Saladin, *Arch. des missions*, 3e série, XIII, 1887, p. 192, fig. 332 (Henchir Zouache, dans l'Ouest de la Tunisie) ; Gsell et Joly, *Announa*, p. 34; ces deux images n'ont pas de bras.

4. *M. Alaoui*, pl. XXII, n° 847 (région du Kef). *Ann. de Constantine*, V, pl. 11, n°, XXIV (provenance inconnue), sans bras.

5. Carton, Nouv. Arch. des missions, VII, p. 403, fig. 20 (Dougga). Croissant montant, enveloppant un cercle qui enferme un astre rayonnant, sur une stèle trouvée en Sardaigne : C. I. S., 142, pl. XXX du t. I.

6. *M. Alaoui*, pl. XX, n° 765 (Tubernuc). Croix enfermée dans un cercle, sur une stèle de Dougga : Carton. l. c., p. 403, fig.-19.

7. Carton, *l. c*., pl. IV, fig. 3 (Dougga).

8. Ce qu'ont reconnu divers savants, entre autres Berger (*Gazette archéol*., 1880, p. 166), qui y voit l'étoile de Vénus, et M. Carton (*l. c*., p. 426), qui y voit le soleil. Il nous est impossible d'admettre que ce soit un bétyle sphérique.

9. Quand le signe de Tanit est combiné avec le caducée, ce sont le cercle et le croissant du caducée, images d'astres, croyons-nous, qui remplacent la partie arrondie du signe.

10. *M. Alaoui,* pl. XXII, fig. 829 (provenance incertaine).

entre les deux appendices coudés[1] : la figure anthropomorphe s'est substituée à l'emblème. Au temps de la première Carthage, on s'est contenté, sur un ex-voto déjà mentionné[2] de remplacer l'astre par le nom de la divinité, *Baal*.

Quelques érudits associent étroitement les appendices au cercle. Selon les uns[3], ces « bras » seraient une altération des serpents, ou bien des ailes qui flanquent le disque solaire sous sa forme égyptienne. Mais les motifs sont entièrement différents et l'on n'a aucun indice de transitions qui justifieraient une telle hypothèse. Selon d'autres[4], les bras auraient été primitivement le croissant lunaire, enveloppant le disque de ses cornes montantes. Mais ces bras, horizontaux ou coudés à angle droit, ne ressemblent en rien à un croissant[5]. Pour un autre savant[6], qui regarde le symbole de Tanit, ou sa partie inférieure, comme une pierre sacrée, les appendices seraient des anses. Conjecture peu admissible : ces anses seraient bien mal placées, au faîte même du cône, de la pyramide, ou, — si l'on suppose que la partie ronde était le couronnement de la pierre, — au point de soudure de la boule et du cippe. Et pourquoi auraient-elles été disposées en équerre ?

La barre horizontale formée par les « bras » nous paraît[7] plutôt représenter une table, la table d'un autel, dont le trapèze, ou le triangle[8], serait le corps[9]. Tantôt la table aurait été tout

1. *Ibid*., pl. XXI, n° 788 (Aïn Barchouch).

2. P. 380.

3. A. Pellegrini, *Studii d'epigrafia fenicia* (Palerme-Turin, 1891), p. 27-28. Conf, Carton, *l. c*., p. 423.

4. Judas, *Ann. de Constantine*, V, p. 69. Meltzer, *Geschichte*, I, p. 477.

5. Si, sur quelques stèles d'époque tardive, le sommet de l'image est constitué par un croissant montant, entourant le disque, ce croissant n'est pas l'Équivalent des bras, qui, d'ordinaire, sont tracés au-dessous; il appartient à ce qu'on pourrait appeler la partie astrale du signe de Tanit.

6. Müller, *Numism*., Suppl., p. 53.

7. D'accord avec M. Carton, *l. c*., p. 424.

8. Le trapèze représenterait la forme primitive, en tronc de pyramide ou de cône. Naturellement, un support de table ne pouvait pas avoir un sommet pointu.

9. Sur les ex-voto carthaginois, sont fréquemment gravées, à l'intérieur du triangle

à fait plane. Tantôt des appendices se seraient dressés aux angles[1]. A l'origine, on aurait placé là des cornes de taureaux sacrifiés[2]. Puis des saillies, des « cornes »[3] en pierre auraient remplacé les cornes naturelles, avec lesquelles elles n'auraient plus eu qu'une ressemblance lointaine, comme le montrent des images d'autels puniques[4]. La forme arquée donnée très souvent à la partie verticale des « bras » rappellerait mieux l'antique coutume[5]. Nous trouvons, sur des stèles africaines, des reproductions d'autels qui sont identiques à la figure constituée par le trapèze et les bras du symbole de Tanit : la table

---

ou du trapèze, en haut, deux petites lignes courbes, se dirigeant obliquement l'une vers l'autre et offrant l'aspect d'un accent circonflexe retourné. Quelquefois, c'est une petite ellipse qui parait pendre du haut du trapèze (*C. I. S.*, 265, pl. XLVII du t. I ; 1307, pl. XXII du t. II ; 2083, pl. XLII ; 2482, pl. LII ; etc.). Sur une stèle de l'époque romaine, trouvée près du fief, il y a à cet endroit un losange (*M. Alaoui*, pl. XXII, n° 847). J'ignore ce que cela représente : évidemment. ce n'est pas un « corselet » comme on l'a supposé (Berger, *C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 998). Parfois, à Carthage, le triangle est traversé par un trait vertical (*C. I. S.*, 1691, pl. XXXII du t. II ; 1752, pl. XXXIII ; *M. Lavig.*, II, pl. XVI, fig. 2) ; sur quelques stèles, il est rempli, de chaque côté de ce trait, par des filets obliques (*C. I. S.*, 367, pl. LIV du t. I ; 1043, pl. XV du t. II ; 2728, pl. LVII) : détails dont nous ne trouvons pas l'explication.

1. L'autel étant figuré de face, on ne voit que les deux cornes antérieures.

2. A comparer avec les images représentant deux cornes de taureaux dressées, dites « cornes de consécration » qui sont si fréquentes dans l'île de Crète, sur des monuments du second millénaire avant J.-C., et qui se retrouvent en Espagne : Déchelette, *Manuel*, II, p. 474-6. Elles étaient souvent placées sur des autels.

3. Plusieurs passages de la Bible mentionnent les « cornes » des autels *Exode*, XXVII, 2 ; XXIX, 12 ; XXXVIII, 2 ; *Lévitique*, IV, 7, 18, 25, 30, 34 ; I *Rois*, I, 50 ; II, 28 ; *Ezéchiel*, XLIII, 15 et 20 ; etc.

4. Sur des stèles : voir Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 27 et suiv., avec les figures. Il y a lieu de remarquer que, dans ces images, une tête de taureau est déposée sur l'autel. Les cornes en pierre font, en quelque sorte, double emploi avec elle.

5. Parfois, au contraire, sur des monuments récents, le motif primitif est altéré. Le trait vertical, qui est rectiligne, se replie à angle droit vers l'extérieur : lampes des IIe-Ier siècles avant J.-C. (*M. Lavig.*, I, pl. XXVII. fig. 1) ; stèles de Tubernuc (*M. Alaoui,* pl. XX, n° 765), d'Aïn Barchouch (ibid., pl. XXI, n° 788), de provenance inconnue (*Ann. de Constantine*, V, pl. 11, n° XXVI), de Cagliari en Sardaigne (C. I. S., 142, pl. XXX du t. I). — Sur plusieurs stèles de Carthage, les cornes sont remplacées par deux caducées, ou deux hampes à croissant : voir supra, p.. 366, n. 4 ; p. 368, n. 1. Sur une autre (*C. I. S.*, 235, pl. XLVI du t. 1), il y a à la fois des cornes aux extrémités et deux caducées dressés sur la table.

est plane[1], ou munie à ses extrémités de saillies verticales[2].

Dans l'image que nous étudions, il y aurait donc, en réalité, deux éléments, représentant l'un le culte, l'autre la divinité à laquelle le culte s'adressait : un autel et, au-dessus, un astre.

Cet autel, cette table montée sur un support n'était pas, à proprement parler, une pierre sacrée, une demeure divine, comme l'obélisque, la pyramide, le cône, qui, du haut d'un socle, s'offrait à l'adoration des fidèles[3]. Il se peut que, dans quelques images du signe de Tanit, l'autel ait été remplacé par une véritable pierre sacrée. C'est apparemment le cas pour celles où la barre horizontale fait défaut[4] : la partie inférieure, qui présente l'aspect d'un triangle, serait la face d'une pyramide ou d'un cône. Mais nous croyons qu'en général, on a voulu reproduire un autel[5].

Peut-être l'association des deux éléments, autel et astre, en un symbole qui ressemblait à un personnage a-t-elle été

1. *C. I. S.*, 1323, pl. XXII du t. II. Des flammes semblent être représentées sur la table.

2. *M. Alaoui*, pl. XVII, n° 116, et beaucoup d'autres stèles d'Aïn Tounga : au bas des pierres, à l'endroit où, sur maints ex-voto du même lieu, est figurée la victime ; il arrive même assez souvent que celle-ci soit représentée à l'intérieur de l'autel. Je ne crois pas que cette image soit un personnage déformé (comme le pense M. Toutain, *De Saturni dei in Africa Romana culta,* p. 103 et suiv.). Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, pl. III, fig. 5 et 24 (El Kenissia). Le même, *Nouv. Arch. des missions*, VII, pl. IV, fig. 25 (Dougga). Gsell et Joly, *Announa*, p. 33, n. 2. — Sur les lampes mentionnées p. 386, n. 5, on voit un autel qui offre aussi ces saillies verticales, mais dont le support est de forme cylindrique.

3. En Orient, jusque sous l'Empire romain, certaines pierres sacrées étaient à la fois des demeures divines et des autels : voir Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, IV, p. 249; conf. Lagrange, *Études*, p. 191. Rien ne prouve qu'il en ait été de même chez les Carthaginois.

4. *Ann. de Constantine,* V, pl. 11, n° XXIV (voir aussi ibid., n° XXIII). Saladin, *Arch. des missions*, 3° série, XIII, p. 192, fig. 332. Gsell et Joly, *Announa*, p. 34. Ce sont là des stèles de basse époque.

5. Pour l'explication du signe de Tanit, il n'y a pas à tenir compte d'une fantaisie que nous offre une stèle à inscription néo-punique de Sidi Ahmed et Hacheni (Dussaud, *Bull. archéol, du Comité*, 1914, p. 337 et pl. XIX). L'image y est constituée par une rosace, par deux branches portant des grenades (à la place des bras), enfin par le fronton d'une niche dans laquelle se tient le dédicant.

motivée par des tendances à l'anthropomorphisme[1]. Cependant, au début, ces tendances ne se seraient pas manifestées nettement.

Ainsi constitué, le signe de Tanit devint un objet sacré, comme la grenade et le caducée. Les stèles de Carthage nous le montrent souvent dressé sur un socle[2], — ce qui pouvait convenir à un autel, — parfois aussi juché au sommet d'un mince support vertical, probablement une tige de lotus[3], — ce qui indique qu'on ne tenait pas toujours compte du sens primitif de l'élément inférieur. Sur une stèle d'El Kenissia[4], il surmonte une hampe et flanque, avec le caducée, trois pierres sacrées : c'est une enseigne. Sur des monuments de date récente[5], il accompagne un autel, avec lequel, si notre interprétation est exacte, il fait double emploi.

A-t-on eu raison de lui donner le nom dont nous nous sommes servi pour nous conformer à l'usage ?

Il a été certainement attribué à Tanit Pené Baal. Sur une de ces stèles de Carthage où il est si fréquent et dont les inscriptions commencent toujours par le nom de la déesse, on a gravé un *taw*, à l'intérieur du signe, placé au sommet de la

---

1. Il ne serait pas tout à fait impossible de concilier cette hypothèse avec celle qui admettrait une influence exercée par la figure égyptienne dite croix ansée conf. *supra*, p. 382, n. 5.

2. C. I. S., 193, pl. XLV du t. I ; 195, pl. XLVI ; 231, pl. XLVIII ; 448 et 471, pl. II du t. II ; 601 et 621, pl. VI ; 724, pl. VIII ; etc. Le socle est double au n° 512, pl. III. Parfois, on n'a indiqué que les côtés latéraux du socle (229, pl. XLVIII du t. I ; 336, pl. LIII ; 390, pl. LVI ; 559, pl. V du t. II ; 617, pl. VI ; 716, pl. VIII ; etc.). Il ne faut pas prendre ces côtés pour des pieds humains, comme le fait Ph. Berger (*C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 999). Le socle est quelquefois orné d'oves ou d'autres motifs (C. I. S., 512, pl. III du t. II : 674, pl. VII ; 987, pl. XIII ; 1065, pl. XV ; 1708, pl. XXXII ; 1999, pl. XXXIX ; 2997, pl. LXI), qui ne sont pas, comme le croit Berger (l. c.), des volants ajoutés au bas d'une robe. Le signe de Tanit dressé sur un socle se retrouve à Hadrumète : Leynaud, *C. r. Acad. Inscr*., 1911, fig. à la p. 474, n° 11.

3. *C. I. S*., 968, pl. XIII du t. II ; 1390, pl. XXIV ; 1900, t. II du texte, fig. à la p. 261 ; 2156, pl. XLIV ; 3068, pl. LXIV. Pour des signes de Tanit dressés sur des tiges de lotus recourbées, voir supra, p. 379, n. 1.

4. Carton, *Le sanctuaire de Tanit,* p. 52, pl. II, fig. 4.

5. Lampes : *M. Lavig*., I, pl.. XXVII, fig. 1. Stèle d'Announa : Delamare, *Exploration*, pl. 167, fig. 16.

pierre[1]. Cette lettre est sans doute l'initiale du mot TNT, Tanit[2]. Le signe se voit sur des monnaies puniques près de la tête de la divinité, qui, pour avoir été copiée sur des monnaies de Syracuse, n'en est pas moins, selon toute vraisemblance, Tanit Pené Baal[3]. A l'époque romaine, la figure aux bras levés tient quelquefois le croissant : ce qui la désigne comme la déesse Céleste, maîtresse de la lune[4].

Mais ce signe n'a pas appartenu exclusivement à Tanit[5]. On a vu[6] que, sur un ex-voto carthaginois, le cercle est remplacé par le mot Baal, qui doit s'appliquer à Baal Hammon. Sur un autre[7], l'image est flanquée d'un beth et d'un taw : elle a donc été mise en relation avec Baal aussi bien qu'avec Tanit[8]. Les deux signes gravés sur un grand nombre de ces stèles pourraient être rapportés, l'un à la déesse, l'autre au dieu[9]. Sur une stèle de Lilybée, dont la dédicace s'adresse à Baal

1. *C. I. S.*, 393, pl. LVI du t. I.

2. Au n° 2802, pl. LVIII du t. II, le signe est flanqué de l'invocation « A la Maitresse, à Tanit », qui parait avoir constitué toute l'inscription.

3. Voir *supra*, p. 379, n. 2 et 3. Le signe de Tanit, combiné avec le caducée, accompagne, sur une monnaie de Malte (conf. p. 366, n. 5), la tête d'une déesse représentée en Isis, mais qui peut être la grande déesse phénicienne (voir p. 272, n. 4).

4. Voir p. 250, 263.

5. Ce qui a été reconnu, il y a longtemps déjà, par F. Lenormant, *Gazette archéol.*, 1876, p. 130.

6. P. 380.

7. *C. I. S.*, 436, pl. LVII du t. I.

8. Au n° 437, pl. LVII, un beth surmonte le signe de Tanit ; on a proposé de l'interpréter Baal. — Ph. Berger (*C. r. Acad. Inscr.,* 1909, p. 997 et suiv.) a publié une estampille d'amphore, où cinq lettres puniques sont groupées de manière à former un ensemble dont l'aspect rappelle le signe de Tanit. Trois lettres, un beth, un aïn et un lamed, peuvent constituer le mot B'L (Baal), comme Berger l'indique; mais il en reste deux autres, un second beth et un leth, dont on ne sait que faire, si l'on veut admettre l'interprétation de ce savant : un symbole divin formé de lettres qui dorment le nom de Baal. Contra : Ronzevalle, *Notes et études d'archéol. orientale*, 3e fascicule, p. 82. n. 4.

9. Sur quelques stèles (*C. I. S.*, 1996, pl. XXXIX du t. II ; 2325, pl. LIII ; 2999, pl. LXI ; t. I du texte, fig. à la p. 428), un signe de Tanit en enferme un autre, plus petit. Au n° 1001, pl. XIV du t. II, deux signes, placés l'un la tête en bas, l'autre la tète en haut, s'entremêlent, avec des parties communes. Mais peut-être le graveur a-t-il tracé d'abord un seul de ces signes au sommet d'une pierre ; puis il aurait pris le parti de se servir de la pierre dans le sens inverse, et il aurait couvert le premier signe par un autre.

Hammon seul, le signe est flanqué d'un caducée et d'un brûle-parfums, devant lequel un homme prie[1]. Plus tard, il occupe le haut de quelques ex-voto africains, dédiés à Baal Hammon[2], ou à *Saturnus*[3], l'ancien Baal Hammon.

On a eu tort d'y voir le symbole d'une trinité suprême, adorée, affirme-t-on, à Carthage[4]. Même si la partie inférieure de l'image avait toujours la forme d'un triangle, — elle a plus souvent la forme d'un trapèze, — il faudrait prouver que les Phéniciens ont donné au triangle un sens mystique; il faudrait prouver encore l'existence de la « Trinité punique », qui, nulle part, ne se révèle clairement dans la série d'ex-voto où les signes de Tanit se comptent par milliers.

V

Il y avait en Phénicie des cavernes sacrées[5]. En Afrique, des actes religieux ont été célébrés dans des grottes avant[6], comme après[7] l'époque carthaginoise. Il est vraisemblable que les colons phéniciens ne renoncèrent pas à une coutume qui leur était commune avec les indigènes, niais nous n'en avons pas la preuve[8].

En diverses contrées, on a volontiers établi les sanctuaires

1. *C. I. S.*, 138, pl. XXIX du t. I.

2. *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. CLII : stèle à inscription néo-punique, trouvée à Oudjel, non loin de Constantine.

3. *C. I. L.*, VIII, 19984 (Mila). Sur des stèles trouvées à Thala, dans un temple de Saturne : *Bull. archéol. du Comité,* 1900, p. 101, nos 32 et 33.

4. Gauckler, *Bull. des Antiquaires de France*, 1897, p. 314.

5. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 517 et suiv., 647 et suiv., 662.

6. T. I, p. 256.

7. Voir, par exemple, Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 9 (Bône), n° 109 ; f° 17 (Constantine). n° 109 ; Toutain, *Cultes*, 1re partie, III, p. 47 et suiv.

8. Il n'est pas certain que, dans une caverne consacrée à Hercule, près de Tanger (Pomponius Méla, I, 26), cet Hercule ait été Melqart : voir t. II, p. 169. Dans un flot voisin de l'île de Gadès, un sanctuaire de Vénus comprenait à la fois un temple et une grotte : Festus Aviénus, *Ora maritima*, 316. Cette Vénus était probablement Astarté : voir *supra*, p. 257, n. 5.

sur des cimes[1]. De là, le dieu étendait sa puissance et sa protection sur la région dont il était le maître ; il s'offrait aux regards et aux prières de ses dévots; ceux-ci, quand ils venaient lui apporter leurs hommages, se rapprochaient de sa céleste demeure. Les Phéniciens adoraient un Baal du Liban[2] ; un sanctuaire existait sur le sommet du Carmel[3], et la Bible nous fait connaître les « hauts-lieux » du pays de Canaan. A Carthage, le temple d'Eshmoun, érigé sur la colline de Byrsa, dominait la ville[4], comme celui du même dieu à Carthagène[5]. A Bir bou Rekba, près du golfe d'Hammamet, un double temple, consacré à Baal et à Tanit Pené Baal, occupait le faîte d'un monticule[6]. Au fond du golfe de Tunis, sur un des deux sommets du djebel Bou Kournîne, le culte d'un Baal, devenu *Saturnus Balcaranensis*, se maintint jusqu'en plein Empire romain[7]. Il n'est pas téméraire de supposer que des sanctuaires puniques ont jadis occupé quelques-unes de ces innombrables cimes où s'élèvent aujourd'hui des koubbas, chapelles musulmanes.

Nous manquons de renseignements sur les dispositions des lieux saints chez les Phéniciens d'Occident. On leur a attribué à tort des constructions de Malte et de Gozzo, consistant en des groupes de cellules elliptiques, qu'enveloppent de gros murs en pierres sèches[8]. Ce sont des monuments appartenant

1: Par exemple en Sicile, où des hauteurs étaient consacrées à Cronos : Diodore, III, 61, 3. Il ne s'agit pas du Saturne carthaginois. Dans la même île, une déesse que les Phéniciens assimilèrent à leur Astarté était adorée au sommet du mont Éryx : voir p. 348

2. *C.I.S.*, I, 5.

3. Tacite, *Histoires*, II, 78.

4. Le Libanon, où une Astarté et une Tanit avaient leurs temples (t. II, p. 82), était peut-être aussi une hauteur, dont le nom aurait rappelé la chaîne phénicienne.

5. Polybe, X, 10, 8. Voir *supra*, p. 315.

6. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, p. 6 et 36.

7. Toutain, *Cultes*, 1re, partie, III, p. 46.

8. Perrot et Chipiez, III, p. 292 et suiv. A. Mayr, *Die vorgeschichtlichen Denkmäler von Malta*, p. 645 et suiv. T. Asby et autres, dans *Papers of the British School et Rome*, VI, 1913. p. 1 et suiv.

à des temps plus anciens, et il est douteux qu'ils aient eu une destination religieuse[1].

Dans les campagnes cananéennes, les lieux saints consistaient en des aires, aplanies tant bien que mal, généralement entourées d'une grossière enceinte. A l'intérieur, se dressaient l'autel, bâti en blocs bruts ou équarris d'une manière sommaire, les pierres et les pieux sacrés; il n'y avait pas de temple[2]. Des sanctuaires analogues ont été établis par les Phéniciens en Afrique : tel était encore, semble-t-il, sous la domination romaine, l'aspect du haut-lieu où l'on adorait *Saturnus Balcaranensis*[3]. Mais, dans les villes, en Occident comme en Orient, ces aménagements rudimentaires eussent été trop modestes : les architectes intervenaient, s'inspirant de modèles étrangers, égyptiens et, plus tard, grecs.

Cependant l'aire, plus ou moins vaste, limitée par une enceinte, resta une des parties essentielles du sanctuaire[5]. C'était là qu'on enterrait habituellement[6], comme dans les lieux saints des campagnes, les vases contenant les restes des sacrifices et les offrandes ; là qu'on érigeait, au-dessus de ces dépôts, les stèles, témoignages des actes rituels accomplis par les fidèles à la suite de vœux[7]. Quelquefois, l'aire était encadrée par des portiques. Au centre ou au fond, s'élevait un édifice ou un édicule, qui contenait la statue ou la pierre dans

1. Voir Schuchhardt, dans *Sitzungsberichte der preussischen Akad. der Wissenschaften*, 1914, p. 277-302.

2. Voir, entre autres, Lagrange, *Études*, p. 180 et suiv. Conf. la courte description du sanctuaire du mont Carmel par Tacite, *Hist*., II, 78.

3. Toutain, l. c., p. 47. On n'a pas rencontré de vestiges de temple à Aïn Tounga, au lieu où ont été trouvés des centaines d'ex-voto, dédiés à Saturne : Berger et Cagnat, *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 208 ; Cagnat, Gauckler et Sadoux, *Les temples païens de la Tunisie,* p. 79.

4. Un véritable temple, couvert d'un plafond en cèdre, aurait été, selon Pline l'Ancien (XVI, 216), élevé à Utique dès la fin du XIIe siècle.

5. Conf. Perrot, III, p. 315.

6. A l'époque romaine, les dépôts dont nous allons parler étaient faits quelquefois en dehors de l'aire, dans le voisinage immédiat : Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. 411.

7. Voir *infra*, p. 415-6.

laquelle la divinité résidait. Comme en Égypte, la demeure propre du dieu paraît avoir été souvent de petites dimensions une chapelle, un tabernacle, et non pas la vaste et luxueuse maison qu'était le temple grec. En avant, sur l'aire, un ou plusieurs autels. Contre les flancs de l'édifice principal ou ailleurs, des locaux accessoires réservés aux prêtres, des magasins, des chapelles qui pouvaient abriter des dieux, hôtes du maître du sanctuaire[1]. Nous avons dit qu'en certains lieux, existait peut-être un bassin ou un étang, dans lequel vivaient des poissons sacrés[2]. Des citernes fournissaient l'eau nécessaire au culte[3].

Cette vague et rapide esquisse, nous la traçons d'après de rares documents, littéraires ou archéologiques, relatifs à des temples d'Orient, et aussi d'après les ruines, plus ou moins nettes, de quelques temples africains, datant de l'époque romaine, mais dédiés à des divinités d'origine punique[4]. Il n'est même pas sûr qu'elle soit bien exacte. Nous n'avons pas la prétention de reconstituer les sanctuaires carthaginois du temps d'Hannibal, en combinant des textes bibliques qui nous

1. Virgile (*Énéide*, I, 441) indique que le temple de Junon, à Carthage, était entouré d'un bois, et Silius Italicus (I, 83) dit la même chose du prétendu temple d'Élissa. Ce ne sont pas là des textes dont on puisse faire état. Cependant il est possible que des arbres se soient dressés dans certaines enceintes sacrées. Les palmiers sont fréquents sur les ex-voto carthaginois (voir p. 309). Tertullien (*Apol*., 9) et une inscription (Toutain, *Cultes*, 1re partie, III, p. 84) mentionnent des arbres, un bois sacré dans des sanctuaires africains de Saturne.

2. P. 357. Pour un lac qui se trouvait auprès du temple d'Astarté à Afca, en Phénicie, voir Zosime, I, 58; *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 189-199. On y jetait des offrandes. En Égypte, il y avait, près des sanctuaires, des lacs qui servaient à des cérémonies du culte, les jours où l'on sortait les barques sacrées.

3. Conf. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit,* p. 38, n. 5. Dans l'île de Gadès, deux puits étaient creusés auprès du temple d'Hercule : Strabon, III, 5, 7 ; Pline l'Ancien, II, 219.

4. A Bir bou Rekba : Merlin, l. c., p. 6 et suiv., pl. I. A El Kenissia, près de Sousse : Carton, *Le sanctuaire de Tanit à El-Kenissia*, p. 1 et suiv., pl. I. A Thuburbo Majus : Merlin, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 350 (temple de Saturne). A Dougga : Carton, dans *Nouv. Arch. des missions,* VII, p. 367 et suiv. ; Cagnat, Gauckler et Sadoux, *Temples*, p. 82-85, pl. XXV-XXVII (temple de Saturne). A Thuburnica : Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. 410-1 (temple de Saturne). A Bulla Regia : Merlin, *Le temple d'Apollon à Bulla Regia,* p. 6 et suiv., pl. I.

font connaître le temple de Jérusalem, construit par un Tyrien au Xe siècle avant notre ère, avec le plan du temple de Saturne, élevé à Thugga sous Septime Sévère et décoré selon les règles de l'art classique.

Des édifices religieux que les auteurs anciens mentionnent à Carthage[1], à Utique[2], à Lixus[3], dans l'île de Gadès[4], on ne sait rien, ou presque rien.

A Carthage, le sanctuaire d'Esculape (Eshmoun) était entouré d'une enceinte[5]. Il était assez vaste : il servait à des réunions[6] ; le toit, probablement en terrasse, qui la couvrait, pouvait porter plusieurs centaines d'hommes et dominait de haut les alentours[7]. D'après la position que ce monument occupait au-dessus de la ville, il est permis de croire qu'il regardait l'Orient, comme le temple de Jérusalem ; mais était-ce en vertu d'une prescription rituelle ? Au temple d'Apollon, la statue du dieu se dressait dans un tabernacle, qui, revêtu de plaques d'or[8], était évidemment à l'intérieur d'une salle. La statue en bronze de Cronos surmontait une cavité où brûlait un grand feu[9] ; des officiants et assistants, sans doute assez nombreux, se tenaient devant elle, quand on déposait sur ses mains les victimes qui, de là, roulaient dans la fournaise[10]. Elle n'était certainement pas reléguée au fond d'une étroite cellule. Dans le temple de Junon, Hannon fit suspendre les peaux de deux femmes velues que ses compagnons de voyage avaient tuées[11]. Ces dépouilles, curiosités plutôt qu'offrandes religieuses, et

1. Voir t. II, p. 79.
2. Temple d'Apollon : Pline, XVI, 216.
3. Sanctuaire d'Hercule : Pline, XIX, 63.
4. Temple d'Hercule : voir *supra*, p. 304.
5. Appien, *Lib*., 130.
6. Tite-Live, XLI, 22 ; XLII, 24.
7. Appien, *l. c*.
8. Appien, *Lib*., 127. Voir *supra*, p. 328.
9. Voir p. 289.
10. Conf. *infra*, p. 410.
11. Pline, VI, 200. Voir t. 1, p. 507.

d'autres objets analogues devaient être exposés dans quelque annexe du sanctuaire proprement dit.

A Tyr, le temple d'Héraclès (Melqart) contenait deux stèles, que vit Hérodote[1] : l'une d'or, l'autre d'émeraude. Nous doutons fort qu'on ait eu raison de les comparer aux deux fameuses colonnes de bronze, Yakin et Boaz, érigées dans le temple de Jérusalem, devant l'entrée du Sanctuaire[2]. Il est plus douteux encore qu'elles aient eu quelque ressemblance avec les deux stèles de bronze, hautes de huit coudées, que Strabon[3] signale dans le temple de Melqart, près de Gadès, et qui, selon cet auteur, portaient une inscription énumérant les dépenses faites pour la construction du lieu saint. Si cela est vrai, ces stèles n'auraient même pas eu un caractère sacré. Au contraire, à Carthage, c'était le symbole de la déesse, la grenade, que portait une colonne, d'ordre grec, dressée, croyons-nous, dans le temple de Tanit[4].

Nous ne reviendrons pas sur les statues, les pierres sacrées, les caducées et autres enseignes qui se trouvaient dans les édifices du culte. Des tabernacles en or furent tirés, en 310, des temples de Carthage, pour être envoyés à Tyr[5] ; ils étaient assurément bien plus petits que celui qui abritait la statue d'Apollon. L'inscription relative aux sanctuaires jumeaux d'Astarté et de Tanit du Libanon[6] fait mention de sculptures, d'ouvrages en or, peut-être aussi de vases. Il y est question d'une enceinte, mais on ne saurait affirmer qu'elle ait été celle

1. II, 44.

2. Perrot et Chipiez, IV, p. 288, 314 et suiv.

3. III, 5, 5.

4. Voir p. 369. Il n'y en avait probablement qu'une. Si le temple avait contenu deux de ces emblèmes, flanquant soit une entrée, soit une statue, soit une pierre sacrée, il est à croire qu'on les aurait figurés volontiers tous les deux sur les stèles puniques, où les paires d'images sont très fréquentes, où même, pour des raisons de symétrie, on a quelquefois reproduit en double exemplaire le croissant de la lune. Or, sauf deux exceptions, les ex-voto ne nous montrent qu'une seule colonne.

5. Diodore, XX, 14, 3.

6. *Rép. d'ép. sém.*, I, 17.

du lieu consacré aux déesses[1]. Une dédicace punique de Bir bou Rekba, postérieure à la destruction de Carthage, concerne un double sanctuaire de Baal et de Tanit Pené Baal; elle indique quatre vaisseaux de métal coulé, deux bassins, deux *zebarim* (coupes ?)[2].

Des ex-voto de Carthage[3] et de Lilybée[4] offrent l'image d'une chapelle à fronton triangulaire : demeure divine, qui, sur la stèle de Lilybée, enferme trois pierres sacrées ; qui est précédée d'un autel sur celle de Carthage[5]. C'est un de ces autels à cornes dont nous avons parlé[6]. D'autres avaient une forme égyptienne[7].

Dans les expéditions militaires, des tentes faisaient office de chapelles. On sacrifiait en avant de ces tabernacles[8].

VI

Des prêtres[9], des prêtresses sont mentionnés sur des épitaphes et des ex-voto puniques, tantôt sans autre indica-

1. Conf. t. II, p. 20, n. 1. — Un autre texte épigraphique de Carthage (Rép., I, 183) indiquerait, selon J. Halévy (*Revue sémitique*, XII, 1904, p. 375-9), une enceinte sacrée, des ornements de bandes et des chérubins, placés sur la façade de cette enceinte, la maison qu'elle enfermait. Tout cela est très hypothétique.

2. *Rép*., II, 942.

3. *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, fig. à la p. 28.

4. *C. I. S*., 138, pl. XXIX du t. I.

5. On peut supposer que certaines stèles carthaginoises imitent, dans leur décor architectural (deux colonnes portant un entablement et un fronton), des façades de véritables chapelles : voir p. 204 et 211.

6. P. 386.

7. Dans des tombes anciennes de Carthage, autels en miniature, avec deux gorges superposées : *infra*, p. 466, n. 4. — Dans des sépultures plus récentes, petits autels à quatre faces, cannelées ou non, se terminant en haut par un chapiteau ionique : voir p. 201, n. 9. Autre autel, à pied cylindrique cannelé : *C. r. Acad. Inscr*., 1905, fig. à la p. 128. Voir encore *C. I. S*., 272, pl. XLIX du t. I (pied massif à cannelures).

8. Diodore, XX, 65, 1.

9. *Kohen*. Rarement *Kemar* : sur une inscription néo-punique d'Althiburos (Berger, *Journ. asiat*., 1887, I, p. 400 et 465) et peut-être sur une inscription de Carthage (C. I. S., 166 : voir *ibid*., à la p. 247). Le terme *rab*, fréquent dans les inscriptions carthaginoises, ne paraît pas désigner une dignité sacerdotale voir t. II, p. 214,

tion[1], tantôt avec la désignation, précise ou vague, de la divinité qu'ils servaient : prêtres de Baal Shamim[2], d'Eshmoun Ashtart[3], de la Déesse (*Allat*)[4] ; prêtresse de Notre-Dame[5] ; etc.[6].

Ce clergé était plus ou moins nombreux, selon l'importance des sanctuaires[7]. On constate une hiérarchie. Une inscription de Carthage[8] fait connaître un prêtre (*kohen*), deux chefs des prêtres (*rab kohenim*), deux dignitaires qualifiés de *shanô* (SN') ce terme[9] paraît signifier « prêtre en second »[10]. Il y avait donc au moins trois degrés dans le sacerdoce[11]. Les chefs des prêtres, ou grands prêtres, nommés dans ce texte et dans d'autres[12], les grandes prêtresses[13] dirigeaient tout le personnel d'un temple; mention expresse est faite d'un chef des prêtres d'Allat[14]. Mais il n'est pas impossible que le titre rab kohenim ait été porté aussi par un chef de tout le clergé carthaginois, une sorte de grand pontife : tel était peut-être un « chef des prêtres », indiqué après les sufètes, premiers magistrats de

---

1. *C. I. S.*, 246. Rép., II, 501, 502, 509, 553. Voir aussi Appien, *Lib*., 80 et 81.

2. *C. I. S.*, 379. *Rép*., I, 249.

3. *C. I. S*., 245.

4. *Ibid*., 243.

5. *Rép*., I, 7.

6. Au n° 360 du *Rép*., t. I, le nom de la déesse est mutilé. Prêtresse d'une divinité inconnue : C. r. Acad. Inscr., 1909, p. 260 (conf. *supra*, p. 334).

7. Indication de plusieurs prêtres pour le temple d'un dieu qui parait avoir été Baal Cafôn : *C. I. S.*, 165 ; pour Déméter et Coré : *Diodore*, XIV, 77, 5. A Bir Bou Rekba, deux prêtres seulement pour le double sanctuaire de Baal et de Tanit Pené Baal : *Rép*., II, 942.

8. *Rép*., I, 249.

9. Qui se retrouve sur une autre inscription carthaginoise : *C. I. S*., 359.

10. Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale,* V, p. 68-69. Le terme phénicien équivaudrait au grec δευτεροστάτης.

11. Le sacrificateur (*zobeah*) que mentionne une inscription de Gozzo (*C. I. S*., 132, 1. 6) devait être un prêtre d'un rang élevé. Conf. un ἱεροθύτης, indiqué sur une inscription grecque de Malte, avant les deux archontes : *Inscr. Graecae*. XIV, 953. Pour le terme phénicien, voir aussi *Journ. asiat*., 1887, I, p. 460, I. 6 (inscription néo-punique d'Althiburos). Des devins faisaient certainement partie du clergé : voir *infra*, p. 423. Saint Augustin (*Lettres*, XVII, 2) nous révèle un terme phénicien, employé encore à l'époque romaine pour désigner certains prêtres : « in sacerdotibus Eucaddires et in numinibus Abaddires ».

12. *Rép*., I, 183 ; II, 538, 553 (Carthage). Chabot, *Journ. asiat*., 1917, II, p. 6 (Cagliari).

13. *Rép*., II, 540 : *rab kohenot*.

14. *C. I, S*., 244.

l'État, sur la dédicace des sanctuaires d'Astarté et de Tanit du Libanon[1]. Sur une épitaphe, une femme de haute condition est qualifiée de « chef des prêtres » (non des prêtresses)[2] : on peut supposer qu'elle commandait soit à un clergé des deux sexes, attaché à un temple, soit à l'ensemble du clergé de Carthage.

En Phénicie, à Sidon, à Tyr, des rois, des reines, des personnages du rang le plus élevé exerçaient des sacerdoces[3]. A Carthage aussi, des gens appartenant à l'aristocratie étaient investis de dignités religieuses : au VIe siècle, le fils du célèbre général Malchus[4] ; à l'époque des guerres contre Rome, des sufètes[5] (il s'agit sans doute de juges inamovibles), des parents de sufètes[6]. Quelques inscriptions attestent que ces dignités s'accumulaient dans certaines familles : un prêtre de Baal Shamim descendait de deux prêtres en second et de deux grands prêtres[7] ; un grand prêtre était fils d'un grand prêtre[8] ; une prêtresse était femme d'un grand prêtre, fils d'un grand prêtre[9]. On peut même croire que des sacerdoces se transmettaient de père en fils[10], par droit d'hérédité : Justin dit qu'il en était ainsi de la prêtrise (probablement de la grande prêtrise) de Junon[11]. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur le

1. *Rép*., I, 17, 1. 8. Vu l'étendue de la lacune, il se peut que deux grands prêtres aient été mentionnés : Clermont-Ganneau, *Rec*., III, p. 17.

2. *Rép*., II, 786. M. Vassel (*Études puniques,* VIII, p. 15 ; extrait de la *Rev. tunisienne*, 1918) fait observer que, dans l'épitaphe *Rép*., II, 538, le titre *rab kohenim* s'applique vraisemblablement à une femme, car le nom Muttunbaal est bien plus fréquent pour les femmes que pour les hommes.

3. *C. I. S*., 3, 1. 15. *Rép*., III, 1202. Josèphe, *Contre Apion*, I, 18, § 123. Justin, XVIII, 4, 5 et 15.

4. Justin, XVIII, 7, 9.

5. *Rép*., II, 553.

6. *Ibid*., II, 786.

7. *Ibid*., 1, 249.

8. *Ibid*., 1, 17, 1. 8. Il est possible qu'un autre grand prêtre, fils également d'un grand prêtre, soit mentionné après celui-là (conf. *supra*, n. 1).

9. *Rép*., II, 553.

10. Les filles n'étant pas exclues : ce qui pourrait expliquer pourquoi une femme devint « chef des prêtres ».

11. Justin, XVIII, 5, 1-2 : « ... Cyprus insula..., ubi sacerdos Iunonis [c'est ainsi qu'il faut lire, et non Iovis : voir p. 255, n. 11] cum coniuge et liberis... comitem se Elissae... offert, pattus sibi posterisque perpetuum honorem sacerdotii ». Cette famille était donc, selon Justin,

recrutement des prêtres. Il semble bien que leur ministère ait été viager[1].

Le clergé punique était donc fortement organisé, et ses membres, par leur naissance, par la longue durée de leur service auprès des dieux, jouissaient d'un grand prestige. Cependant il ne formait pas une caste, désireuse et capable de dominer l'État. La République gardait la surveillance du culte : les décemvirs des choses sacrées, que mentionnent des inscriptions[2], étaient des magistrats chargés de ce soin ; de même. sauf erreur, ceux auxquels d'autres textes épigraphiques donnent le titre obscur de *maqam ilim*[3]. Les sufètes, les généraux devaient être assistés de prêtres pour sacrifier aux divinités, mais ils présidaient ces cérémonies[4]. A notre connaissance, le clergé n'avait pas d'attributions judiciaires; il ne surveillait pas les mœurs[5]. On ne voit pas non plus qu'il ait pris part à l'instruction de la jeunesse, qu'il ait aspiré à la direction des consciences. Il ne restait pas étranger à la vie privée et publique des autres Carthaginois : ni les prêtres, ni les prêtresses n'étaient astreints au célibat[6] ; les mêmes hommes pouvaient être à la

originaire de Chypre. A Paphos, dans la même île, le sacerdoce d'Astarté-Aphrodite était héréditaire : Tacite, *Hist*., II, 3.

1. Si, comme le dit Justin, le sacerdoce de Junon était héréditaire, il ne pouvait pas être conféré pour un temps limité. La manière dont les épitaphes mentionnent les sacerdoces des défunts, le couvercle de sarcophage représentant une femme dans son costume de prêtresse (p. 400) paraissent attester que ces prêtrises n'étaient pas, dans la vie des Carthaginois, des épisodes passagers.

2. Voir t. II, p. 217, n. 2. Fonction analogue sur une inscription néo-punique d'Althiburos : Berger, *Jour,. asiat.*, 1887, I, p. 461, 464.

3. MQM 'LM. Voir t. II, p. 201, n. 3. Ce titre, suivi de MTRH 'STRNY (comme sur quelques inscriptions carthaginoises), se retrouve sur une inscription phénicienne de Rhodes : Chabot, *Journ. asiat*., 1917, II, p. 10, n. 1. MQM peut se rattacher à une racine signifiant « ériger ». Selon une autre interprétation, peu vraisemblable, il faudrait comprendre maqom ilim, « loco divino », et ce serait un titre appartenant à des gens de très haute naissance : G. Hoffmann, *Ueber einige phönikische Inschriften*, p. 18.

4. Hérodote, VII, 167. Diodore, XI, 21, 4, et 22, 1 ; XIII, 86, 3. Polybe, III, 11, 5-6. Cornélius Népos, *Hannibal*, II, 3.

5. *Le praefectus morum* que mentionne Cornélius Népos (*Amilcar*, III, 2) semble avoir été un magistrat ou un fonctionnaire : voir t. II, p. 201.

6. Pour les prêtresses, voir *Rép*., II, 501, 502, 553 ; C. r. Acad. Inscr., 1909, p. 260.

fois prêtres et juges[1]. Mais le ministère sacerdotal n'avait pas d'autre objet que la célébration du culte.

L'existence d'un clergé nombreux prouve que ce culte était compliqué. Peut-être y avait-il, dans certains temples, des offices quotidiens[2]. Les sacrifices offerts par les fidèles exigeaient naturellement le concours des prêtres. Ceux-ci recevaient, nous le verrons[3], une rétribution pécuniaire et, en général, une part des victimes.

Ils avaient un costume spécial, du moins dans les cérémonies. Le fils de Malchus portait un vêtement de pourpre et des bandelettes[4] ; le clergé de Melqart à Gadès, des bonnets et des robes de lin ; ces robes, non serrées par une ceinture, étaient ornées d'une large bande[5]. Nous connaissons plusieurs fronteaux en métal, datant de l'époque romaine, mais couverts de divinités et de symboles puniques[6]. Il est probable que des insignes semblables étaient depuis longtemps en usage. Quelques Carthaginois sont représentés avec une sorte d'épitoge, mince et longue bande d'étoffe, jetée ou fixée sur l'épaule gauche[7]. On a supposé que c'était aussi un insigne sacerdotal. Rappelons enfin le fameux sarcophage de la prêtresse[8], dont la tête est coiffée de la dépouille d'un oiseau, et le bas du corps enveloppé de deux grandes ailes. Dans des actes solennels de

---

Des prêtres et grands prêtres sont indiqués dans des généalogies. Silius Italiens (III, 28) dit cependant que les prêtres de Melqart à Gadès s'imposaient la loi de continence.

1. *Rép*., II, 553.

2. Il y en avait dans un temple de Melqart, en Chypre : *Rép*., III, 1211, l. 11.

3. P. 412-3.

4. Justin, XVIII. 7, 9 : « ornatus purpura et infulis sacerdotii ».

5. Silius Italicus, III, 23-27. Hérodien (V, 5, 10) parle des chaussures de lin que portent les prophètes de Phénicie, et de leur longue tunique, décorée, au milieu, d'une bande de pourpre.

6. P. 258.

7. Coffret funéraire : Berger, M. Lavig., I, p. 72, pl. X, fig. 1. Sarcophages Boulanger, *ibid*., Suppl., I, p. 10, pl. 11, fig. 1 et 3. Stèles : *supra*, p. 211, n. 2. Statuettes en terre cuite : Delattre, *C. r. Acad. Inscr*., 1905, p. 321 ; le même, *Sainte-Monique*, 3° mois, p. 13, fig. 21 ; *M. Lavig*., Suppl., I, pl. V, fig. 9 (femme); pl. VI, fig. 1 (femme).

8. *Supra*, p. 208.

son ministère, elle avait dû réellement porter ce costume, emprunté à la déesse qu'elle servait. Le motif des ailes croisées se retrouve sur des terres cuites, qui sont vraisemblablement aussi des images de prêtresses[1].

Outre le clergé, un personnel inférieur, parfois nombreux, était attaché aux temples[2]. Sur des stèles carthaginoises, apparaissent des serviteurs[3] d'Ashtart[4], de Cid Melqart[5] ; d'autres, attachés aux sanctuaires de Milk Ashtart[6], d'Eshmoun[7], d'Arshouf[8], d'Hatar Miskar[9], de Cid Tanit Méarat[10.] Une inscription mentionne le peuple du temple de Melgart[11] ; une autre, le peuple des gens d'Ashtart[12]. Tout ce monde vivait autour des temples et en vivait, remplissant d'humbles offices. Des bouchers[13] devaient participer aux sacrifices ; un allumeur[14], veiller aux lampadaires ; mais on ne voit pas très bien quelles étaient les occupations des barbiers sacrés[15]. Des scribes

1. Héron de Villefosse, *Monuments Piot*, XII, 1905, p. 98-99 et fg. 8. *M. Lavig*., Suppl., I, p. 23, pl. IV, fig. 3. Voir encore *M. Lavig*., I, p. 114, pl. XVII, fig. 3.

2. Conf. une inscription de Citium, en Chypre, où ce personnel est énuméré *C. I. S.*, 86 ; Lagrange, *Études*, p. 478-480.

3. Ces serviteurs indiquent leur père, et d'ordinaire aussi d'autres ascendants c'étaient probablement des hommes de condition libre (conf. supra, p. 173. n. 9).

4. *C. I. S*., 255.

5. *Ibid*., 256.

6. *Ibid*., 250, 2785.

7. *Ibid*., 252.

8. *Ibid*., 251.

9. *Ibid*., 253, 254.

10. *Ibid*., 247-9.

11. *Ibid*., 264.

12. *Ibid*., 263 (une femme en fait partie). — Diodore nous apprend que, quand le culte de Déméter et de Coré fut introduit à Carthage, on prit soin d'attacher des Grecs au service de ces déesses : voir p. 346.

13. *C. I. S*., 237-9, 363 (?), 376 ; Berger, *Rev. de l'hist. des religions*, 1912, I, p. 15 *tabbah*.

14. *C. I. S*., 352. M. Dussaud (*Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 339-340) voudrait reconnaître sur des inscriptions puniques la mention de porteurs de lanternes, qui auraient pris part à des fêtes religieuses.

15. *C. I. S*., 257-9, 588 : *gallab ilim*. Il y en avait aussi à Citium : *ibid*., 86, A, I. 12. Nous ne savons pas si les prêtres de Carthage portaient les cheveux ras, comme les prêtres du temple de Melqart voisin de Gadès (Silius Italicus, III, 28). Il est douteux que l'intervention de barbiers sacrés ait été nécessaire quand des gens se rasaient la tête en signe de deuil, ou bien se tailladaient la peau, soit pour la même raison, soit dans des crises d'exaltation (pour ces usages chez les Phéniciens, voir Lucien, *De dea Syria,* 6 ; I Rois, XVIII, 28).

ont pu exercer leur métier dans des sanctuaires[1]. Il y avait évidemment aussi des chantres et des musiciens[2]. Des femmes tenaient différents emplois[3] : une servante sacrée est indiquée, sans plus de précision, sur un ex-voto[4].

Dans des contrées de l'Orient, en Asie Mineure, en Arménie, en Babylonie, en Palestine, en Phénicie, en Chypre[5], des femmes se prostituaient aux abords de certains temples, où l'on adorait la déesse de la fécondité[6]. Sur l'origine de cette coutume, plusieurs hypothèses ont été émises ; la plus spécieuse est peut-être celle qui y reconnaît un rite magique, destiné à fortifier la puissance génératrice de la déesse par l'accomplissement, en sa présence, de l'acte initial de la génération[7]. Du reste, les usages n'étaient pas partout les mêmes : des raisons diverses avaient pu modifier, atténuer ou, au contraire, aggraver les pratiques primitives. Dans des sanctuaires, les prostitutions avaient lieu au cours d'une fête solennelle ; dans d'autres, en tout temps. Ici, c'était une obligation imposée aux femmes soit une seule fois, soit à plusieurs reprises, soit pendant un temps plus ou moins long, une nécessité que les vierges avaient à

1. Le terme *sofir*, « scribe », « secrétaire », se trouve sur plusieurs inscriptions de Carthage (voir t. II, p. 201, n. 4) et sur une inscription de Tharros (*C. I. S.*, 154). Des chefs des scribes sont mentionnés à Carthage (*Rép.*, II, 891) et à Constantine (Chabot, *Journ. asiat.*, 1617, II, p. 54). Le personnel du temple de Citium comprenait des scribes, avec un chef (*C. I. S.*, 86, A, 1. 14) ; mais, dans les textes que nous venons de citer, il ne s'agit peut-être pas d'emplois religieux.

2. Les cymbales intervenaient dans des cérémonies du culte. On connaît deux de ces instruments qui portent une inscription : voir *supra*, p. 75, n. 12.

3. Conf. l'inscription de Citium : *C. I. S.*, 86, B, 1. 6.

4. *C. I. S.*, 378.

5. Voir, entre autres, J.-G. Frayer, *Adonis, Attis, Osiris*, 3e édit., I, p. 36-39. Il suffira de mentionner ici les textes relatifs à la Phénicie : Lucien, *De dea Syria*, 6 ; Eusèbe, *Vita Constantini,* III, 55, et *Laud. Constantini*, 8 (à Byblos et, près de là, à Afca) ; Athanase. *Orat. contra gentes,* 26 ; et les textes relatifs à Chypre *Hérodote*, I, 199 ; Justin, XVIII, 5, 4 ; Athénée, XII, 11, p. 516, a ; Lactance, *Inst. div.*, I, 17.

6. Notons qu'au contraire, les femmes n'étaient point admises dans le temple de Melqart de l'île de Gadès : Silius, III, 22.

7. Ce qui n'explique pas pourquoi les femmes devaient se livrer au premier venu. En outre, il eût fallu qu'on eût bien oublié la signification primitive du rite pour admettre la substitution de mignons aux femmes.

subir avant leur mariage ; là, un métier, librement exercé, qui assurait à des courtisanes des moyens d'existence, qui leur permettait d'amasser une dot.

Nous n'avons pas la preuve que ces prostitutions aient été transportées de Phénicie ou de Chypre à Carthage[1]. Des auteurs anciens nous apprennent que, dans deux temples de l'Occident, sur le mont Éryx et à Sicca (le Kef), des femmes se livraient aux visiteurs[2] ; si les Africaines, après avoir ainsi constitué leur dot, devenaient, assure-t-on, des matrones fort honnêtes, elles n'en avaient pas moins mené, pendant leur séjour à Sicca, une vie de filles publiques. Il n'est pas certain que ces pratiques aient été d'origine phénicienne : la Vénus de l'Éryx n'était pas une divinité des Phéniciens[3], et l'on affirmait, à tort ou à raison, que la Vénus de Sicca était identique à celle de l'Éryx[4]. En ces deux lieux, comme aussi à Locres, dans l'Italie méridionale[5] ; l'usage des prostitutions rituelles a pu venir d'ailleurs[6] ; dans le pays même des Phéniciens, il est possible qu'il ait été importé de l'Asie mineure[7].

En Phénicie[8], en Palestine[9], probablement aussi dans

1. Dans ce passage de saint Augustin (*Civ. Dei,* IV, 10) : « [Venus], cui etiam Phoenices donum dabant de prostitutione filiarum, antequam cas iungerent viris », il s'agit peut-être des Phéniciens de Phénicie.

2. Pour Éryx, voir Diodore, IV, 83, 6 ; Strabon, VI, 2, 6 ; pour Sicca, Valère-Maxime, II, 6, 15.

3. Conf. p. 257, 348.

4. Solin, XXVII, 8 ; conf. *supra*, p. 237, n. 5. Il est vrai que Valère-Maxime (*l. c.*) qualifie les prostituées de Sicca de *Panicae feminae*. Ce qui s'explique peut-être par le fait que Sicca était en territoire punique.

5. Justin, XXI, 3, 2 ; Athénée, XII, 11, p. 516, *a*.

6. A Corinthe, où il existait aussi (Strabon, VIII, 6, 20), il pouvait être d'origine phénicienne, mais je n'oserais l'affirmer. Il n'est pas du tout nécessaire d'attribuer à des influences phéniciennes la coutume qu'ont encore des femmes indigènes, surtout celles de la tribu des Ouled Naïl, de se procurer une dot par la prostitution. Cette pratique n'a aucun caractère rituel, et l'on n'a pas prouvé qu'elle en ait eu un autrefois. Si les Ouled Naïl ne la trouvent pas blâmable, c'est peut-être simplement parce qu'ils en tirent profit.

7. Voir Ed. Meyer, *Geschichte des Altertums*, 2° édit., I, 2° partie, p. 371, 605, 650.

8. Eusèbe, *Vita Constantini*, III, 55, et *Laud. Constantini*, 8.

9. *Deutéronome*, XXIII, 18. I Rois, XXIII, 7.

l'île de Chypre[1], c'étaient parfois des hommes, non des femmes, qui offraient leurs services. Rien ne nous oblige à croire que de semblables personnages aient vécu autour des temples puniques.

VII

Sauf les sacrifices, sur lesquels nous avons des indications précises, les cérémonies, ordinaires et extraordinaires, du culte nous sont inconnues. Nous ne savons rien sur les fêtes religieuses qui devaient se célébrer à des dates fixes[2], comme celles d'Adonis à Byblos[3] et de Melqart à Tyr[4]. Un misérable fragment d'une inscription carthaginoise[5] semble avoir appartenu au rituel d'une solennité, qui durait au moins cinq jours et qui avait lieu au printemps, car on y offrait des prémices. Le quatrième jour, on consacrait dans un temple un rameau d'arbre fruitier, un pain d'une substance parfumée (?) ; pour ce

1. *C. I. S.*, 86, B, 1. 15.

2. Dans un récit dénué de valeur historique, Tite-Live (XXVI, 17, 12) raconte qu'un général carthaginois pria un général romain de remettre au lendemain une entrevue projetée, afin qu'elle ne tombât pas en un jour où la religion interdisait aux Carthaginois de s'occuper d'aucune affaire sérieuse. Est-ce une allusion à un sabbat punique ? à une fête annuelle ? Nous l'ignorons. — Salluste (*Jugurtha*, LXVI, 2) parle d'une grande fête joyeuse, qui avait lieu en hiver (*ibid*., LXVIII, 2) et qui, à la fin du IIe siècle avant J.-C., se célébrait dans toute l'Afrique du Nord. Mais il ne dit pas qu'elle ait été d'origine carthaginoise. — Des inscriptions néo-puniques de l'époque romaine, trouvées dans la Tunisie centrale et non loin de Souk Arrhas, indiquent que des vœux furent acquittés, que des stèles furent érigées « au jour heureux et béni » (*Rép. d'ép, sém.*, I, 303-6 ; Dussaud, *Bull. archéol. du Comité,* 1914, p. 45 ; Chabot, *C. r. Acad. Inscr*., 1916, p. 128-131). S'agit-il d'une fête périodique (Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, V, p. 106 ; Dussaud, *l. c.*) ? ou bien du jour où le dieu avait exaucé le vœu, comme une stèle de Constantine permettrait de le croire *Rép*., I, 331 ; Chabot, *Journ. asiat*., 1916, I, p. 448 (« ... parce que Baal Hammon a entendu sa voix, l'a béni au jour heureux, au jour béni » ; conf. Isaïe, XLIX, 8) ? A la seconde hypothèse, on peut objecter qu'en général, il n'eût pas été facile aux fidèles de se libérer aussi promptement de leur dette.

3. On a vu (p. 324) que rien ne prouve la célébration de ces fêtes chez les Phéniciens occidentaux.

4. Conf. *supra*, p. 312. Pour les sacrifices annuels offerts par les Carthaginois à « Hercule » et à « Cronos », voir p. 407-8.

5. *C. I. S.*, 166. Du IIIe siècle environ.

même jour, les débris du texte mentionnent une figue blanche et de l'encens fin (?); pour le cinquième jour, du miel et deux cents enfants (?) : si l'interprétation est exacte, ceux-ci figuraient peut-être dans une procession.

Nous n'avons pas à rechercher ici la signification primitive des rites sacrificiels introduits par les Phéniciens en Afrique. Il suffira de constater que les Carthaginois sacrifiaient soit pour obtenir la faveur des dieux[1], et aussi, au début d'une entreprise, pour connaître leurs dispositions par des présages tirés des victimes[2] ; soit pour apaiser leur colère et expier des fautes commises[3] ; soit pour les remercier de leurs bienfaits[4]. L'alliance des hommes et de la divinité se fortifiait ou se rétablissait par l'intermédiaire des victimes, offertes en don ou en rançon ; celles-ci étaient tantôt entièrement brûlées, tantôt rendues en partie aux fidèles, qui communiaient avec le dieu en consommant leur chair.

Les Carthaginois immolaient des victimes humaines. Cette pratique a été justement flétrie. Il ne faut cependant pas oublier que les sacrifices humains furent en usage chez la plupart des peuples de l'antiquité : on en faisait encore dans le Péloponnèse après notre ère ; Rome n'y renonça définitivement qu'au début du Ier siècle avant J.-C. ; en Gaule, ils étaient fréquents à l'époque de Jules César et le gouvernement impérial eut à prendre des mesures énergiques pour les faire cesser. Ce qui devait surtout indigner les étrangers, c'était la solennité de ces sacrifices à Carthage, l'âge, la condition, parfois le nombre des victimes, le contraste entre des rites barbares et une brillante civilisation. On prétend que le roi de Perse Darius ordonna aux Carthaginois de s'abstenir d'une coutume

1. Hérodote, VII, 167. Polybe, III, 11, 5 ; Cornélius Népos, *Hannibal*, II, 3. Polybe, XV, 19, 7. Tite-Live, XXXIII, 48, 4.

2. Hérodote, *l. c*. Polybe, III, 11, 6.

3. Diodore, XIII, 86, 3 ; XV, 24, 3 ; XX, 14 ; XXIII, 13.

4. Diodore, XX, 65, 1. Polybe, I, 36, 1.

qui les déshonorait[1] ; qu'après les avoir vaincus à Himère, Gélon, tyran de Syracuse, exigea l'insertion, dans le traité de paix, d'une clause leur interdisant de faire périr ainsi leurs enfants[2] ; défense qui aurait été renouvelée plus tard[3]. Les sacrifices humains paraissent être devenus moins fréquents aux derniers siècles de Carthage : il n'en est pas question parmi les cruautés que la haine romaine a reprochées au grand Hannibal ; nous n'en trouvons aucune trace dans les inscriptions religieuses qui nous sont parvenues. Ils continuèrent pourtant jusqu'à la destruction de la cité africaine[4], quoique la métropole, Tyr, y eût renoncé depuis longtemps[5]. On en fit dans d'autres lieux de l'Afrique septentrionale[6], mais ce n'était sans doute pas toujours un rite d'origine phénicienne[7]. Même sous la domination romaine, des prêtres immolaient encore publiquement des enfants à Saturne et, si Tertullien a été bien informé[8], les exécutions ordonnées par un proconsul[9] ne mirent pas fin à ces crimes sacrés, qui furent depuis lors perpétrés en secret[10].

1. Justin, XIX, 1, 10.

2. Voir t. I, p. 438, n. 7.

3. Porphyre (*De abstinentia*, II, 56) dit qu'Iphicratès mit fin aux sacrifices humains célébrés par les Carthaginois. S'agit-il du général athénien Iphicrate, contemporain de Denys l'Ancien ? Mais nous n'avons aucune raison de croire qu'il ait été en rapports avec Carthage.

4. Denys d'Halicarnasse, I, 38. Quinte-Curce, IV, 3, 23.

5. Quinte-Curce, *l. c*. En Syrie, la coutume des sacrifices humains persista longtemps après J.-C. : voir Clermont-Ganneau, *Rev. archéol*., 1897, I, p. 295-7.

6. Minucius Félix. XXX, 3 : « [Saturno] in nonnullis Africae partibus a parentibus infantes immolabantur

7. Au VIe siècle de notre ère, des indigènes offraient des victimes humaines à un dieu appelé Mastiman : Corippus, *Johannide*, VIII, 307-9.

8. Apol., 9.

9. Dont le nom est probablement altéré dans les manuscrits de Tertullien. L'affaire parait s'être passée à une époque assez voisine de cet écrivain, au IIe siècle. Il se réfère au témoignage des soldats qui avaient exécuté les ordres du proconsul. On sait qu'il était né à Carthage, d'un centurion. Pour les diverses explications qui ont été données de ce texte, très discuté, voir Toutain, *Cultes*, 1re partie, III, p. 78-80.

10. Saint Augustin (*Civ. Dei*, VII, 26) dit que les Romains n'admirent pas les sacrifices d'enfants offerts à Saturne par les Carthaginois : « quod ei Poeni suos filios sacrificati sunt, non recepere Romani ».

A l'époque punique, les victimes de certains sacrifices extraordinaires étaient des étrangers, des ennemis. On lit dans Diodore de Sicile[1] qu'après un succès remporté sur Agathocle, les Carthaginois remercièrent les dieux en leur offrant les plus beaux parmi les prisonniers. Ces malheureux furent livrés aux flammes : holocauste qui représentait peut-être la part de butin due par les vainqueurs à leurs bienfaiteurs. Un sacrifice de prisonniers est mentionné dans une autre circonstance, mais le motif, semble-t-il, n'était pas le même. Quand, en 409, le Magonide Hannibal s'empara d'Himère, il fit égorger 3 000 ennemis[2], au lieu où son aïeul Amilcar avait péri en 480[3]. C'était, non seulement un acte de vengeance, mais probablement aussi une offrande grandiose, soit à Amilcar lui-même, dont l'âme, après la destruction tragique de son corps[4], aurait eu besoin d'une telle satisfaction pour jouir enfin de l'éternel repos, soit à une divinité, maîtresse du sort de cette âme infortunée[5].

Tous les ans, les Carthaginois sacrifiaient une victime humaine à Hercule. Nous avons supposé[6] qu'elle représentait le dieu lui-même et qu'elle était brûlée ; mais, comme tout détail manque sur la cérémonie, l'hypothèse est assurément fragile.

---

1. XX, 65, 1. Voir t. III, p. 57.

2. C'étaient des hommes faits ; les femmes et les enfants furent réduits en esclavage.

3. Diodore, XIII, 62, 4. Voir t. III, p. 4.

4. Différents récits coururent sur cette mort (Hérodote, VII, 167 ; Diodore, XI, 22, 1 ; conf. t. I, p. 436). Mais ce qui est certain, c'est que le corps d'Amilcar ne reçut pas les honneurs de la sépulture (Hérodote, VII, 166).

5. On a voulu reconnaître une cérémonie religieuse dans la mise à mort de quelques Romains, faits prisonniers au cours d'un combat naval. Les Carthaginois les firent écraser par des carènes de navires, qu'ils remettaient à flot, ou qu'ils tiraient sur le rivage (les textes ne donnent pas une indication nette) : voir Varron, *apud* Nonius Marcellus, s. v. *Palangae* (p. 240, édit. Lindsay); Valère-Maxime, IX, 2, ext., 1. C'était, dit Varron, afin de terrifier leurs ennemis. M. Gaidoz (*Rev. archéol*., 1886, II, p. 192-3), qui allègue à ce propos les Scandinaves et des indigènes de l'Océan Pacifique, reconnaît là un rite propitiatoire, en usage quand on lançait un navire de guerre, ou quand on devait entreprendre une expédition importante. M. E. Mader (*Die Menschenopfer der alten Hebräer*, Fribourg en Brisgau, 1909, p. 82), adoptant cette opinion, croit que c'était un sacrifice à un dieu marin, maître des tempêtes.

6. P. 312.

A un autre dieu, Cronos-Saturne, — nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de l'identifier avec Hercule[1], — on sacrifiait annuellement[2] des enfants mâles[3], nés de citoyens[4] et pris parmi les meilleures familles[5]. Les victimes étaient peut-être seulement au nombre de deux[6]. Silius Italicus[7] dit qu'on les tirait au sort ; il se peut cependant que des offres, faites par des parents fanatiques[8], aient parfois dispensé de recourir à ce procédé. Mais, dans l'un et l'autre cas, il s'agissait de sacrifices officiels, célébrés au nom et dans l'intérêt de tous[9]. Nous ne voyons pas que des particuliers, des corporations ou d'autres groupes d'hommes en aient fait, pour obtenir des faveurs spéciales. Ces sacrifices, qui avaient été un devoir de piété individuelle chez les Cananéens, étaient devenus à Carthage une institution d'État : si la République assumait toute la responsabilité morale du meurtre rituel, elle en limitait l'application.

Quel effet en attendait-on ? C'est ce que les textes n'in-

1. Voir *supra*, p.291-2.

2. Silius Italicus, IV, 768. Dracontius, V, 148. Voir aussi Porphyre, De abstinentia, II, 27 (à date fixe). Eusèbe (*Laud. Constantini*, 13) mentionne les sacrifices annuels d'enfants, offerts par les Phéniciens à Cronos.

3. Pseudo-Platon, *Minos*, 5. Ennius, *Annales*, 2e édit, de Vahlen, 221. Saint Augustin, *Civ. Dei*, VII, 26. Etc.

4. *Minos*, l. c. Ennius, l.-c. Plutarque, *De sera numinis vindicta*, 6 (*Moralia*, Didot, I, p. 667). Porphyre, *l. c*. Augustin, *l. c*. Les textes relatifs aux Carthaginois n'indiquent pas que ce fussent des fils uniques (ce qu'Eusèbe, *l. c*., dit à propos des Phéniciens), ou des premiers-nés.

5. Diodore, XX, 14, 4. Dracontius, V, 149.

6. Ce chiffre est indiqué, — on ignore d'après quelle source, — par un Africain de l'époque vandale, Dracontius (V, 148-9). Il est difficilement conciliable avec une assertion de Diodore (XX, 14, 5). L'auteur grec dit qu'en 310, lors de sacrifices exceptionnels, 300 victimes furent offertes par des parents qu'on accusait d'avoir substitué précédemment à leurs propres fils des enfants achetés. Si la cérémonie ordinaire annuelle ne réclamait vraiment que deux victimes, il faut supposer que, dans les années précédentes, des sacrifices extraordinaires en avaient exigé un nombre élevé. Mais ces sacrifices n'étaient décidés que dans des crises d'exaltation religieuse, au cours desquelles peu de gens pensaient sans doute à ruser avec la divinité.

7. IV, 768.

8. Tertullien, *Apol*., 9.

9. Porphyre (*De abstinentia*, II, 27) dit qu'à Carthage, τώ Κρόνω χοινή πάντες άνθρωποθυτοΰσι.

diquent pas. Était-ce un tribut annuel, exigé par le dieu, une part, — la plus précieuse, — qui lui revenait sur les biens qu'il daignait accorder aux hommes ? Une sorte d'oblation de prémices ? on n'aurait choisi que des enfants nés depuis la cérémonie de l'année précédente[1]. Un rachat ? les innocentes victimes auraient été chargées de toutes les fautes du peuple et les auraient abolies par leur mort. Les sacrifices extraordinaires dont nous allons parler étaient des rites d'expiation et de substitution : il est permis de supposer qu'il en était de même de ceux qui se faisaient à date fixe.

Avec le temps, les sentiments naturels se révoltèrent contre les exigences de la religion. Diodore raconte[2] que des familles de l'aristocratie achetaient et élevaient secrètement des enfants, pour les présenter à la place des leurs.

On offrait aussi des enfants à Saturne, quand survenait quelque calamité, peste, grande sécheresse, désastre militaire, etc.[3], afin d'apaiser le dieu, dont la colère avait des effets si terribles[4]. Ces cérémonies exceptionnelles étaient célébrées, comme les autres, au nom de l'État. Le nombre des victimes variait. A la fin du Ve siècle, lors d'une peste qui s'abattit sur une armée assiégeant Agrigente, le général Himilcon ne sacrifia qu'un enfant[5]. En 310, quand Agathocle vint camper

1. « Infantes » : Tertullien, *Apol*., 9 ; Minucius Félix, XXX, 3.

2. XX, 14, 4.

3. Justin, XVIII, 6, 12, et les textes mentionnés ci-après. Les Carthaginois ne faisaient que suivre l'exemple des Phéniciens : Quinte-Curce, IV, 3, 23 ; Philon de Byblos, II, 24, IV et V (*Fragm. hist. Gr*., III, p. 569, 570-1) ; Porphyre, *De abstinentia*, II, 56.

4. C'était une rançon qu'on lui payait. Philon (IV et V, p. 570-1) le dit expressément à propos des sacrifices d'enfants qu'on avait célébrés autrefois en Phénicie, dans des circonstances semblables : ἀντί τῆς πάντων φθοράς ... λύτρον τοῖς τιμωροῖς δαίμοσι. Clitarque (dans *Scholia Graeca in Platonem* : Platon, coll. Didot, III, p. 321) donnait une indication différente : les Phéniciens et surtout les Carthaginois auraient fait vœu d'offrir de tels sacrifices à Cronos pour obtenir la réussite d'entreprises très importantes.

5. Diodore, XIII, 86, 3. A propos de ces sacrifices extraordinaires, Clitarque (*l. c.*) ne parle que d'une seule victime, qui aurait été volontaire. Conf., pour les Phéniciens, Quinte Curce, IV, 3, 23 ; Porphyre, *De abstin*., II, 56.

près de leurs murs, les Carthaginois en sacrifièrent cinq cents il fallait obtenir le pardon de Cronos, irrité, croyait-on, des substitutions frauduleuses que les nobles avaient à se reprocher et qu'une enquête révéla. Deux cents enfants furent d'abord choisis dans les premières familles. Puis d'autres furent livrés volontairement par leurs parents, qu'on accusait d'avoir éludé la loi, et leur nombre s'éleva à trois cents[1]. Aucun texte ne mentionne expressément de semblables sacrifices à l'époque des guerres puniques[2].

Les victimes que le Baal réclamait étaient, nous l'avons dit, placées sur les mains inclinées de sa statue de bronze et glissaient dans une fournaise[3]. Elles n'étaient donc pas égorgées avant d'être dévorées par le feu[4]. On prétend que les parents assistaient à cette horrible scène ; par des caresses, ils empêchaient leurs enfants de pousser des gémissements, qui n'eussent pas été agréables au dieu[5].

Quelques inscriptions se rapportent à des sacrifices non officiels, en usage dans les sanctuaires puniques. Ce sont des tarifs, édictés par des magistrats préposés à l'administration du culte[6]. La plus célèbre de ces inscriptions[7] a été trouvée à Marseille, où des circonstances inconnues l'ont portée, peut-être dès l'antiquité, mais elle est originaire de Carthage[8]. Elle fut

1. Diodore, XX, 14, 4-5. Pour ce texte, conf. t. II, p. 219.

2. Diodore (XXIII, 13) dit que, lors de l'invasion de Régulus, les Carthaginois firent une enquête, afin de rétablir des sacrifices tombés en désuétude depuis longtemps. S'agit-il des sacrifices extraordinaires d'enfants ?

3. P. 289. Peut-être les bras étaient-ils mobiles : un ressort les aurait abaissés quand les mains étaient chargées de la victime.

4. Justin (XVIII, 6, 12) et Porphyre (l. c., II, 27) parlent cependant de sang répandu ; voir aussi Dracontius, V, 150. Pour le sacrifice offert devant Agrigente (voir p. 409, n. 5), Diodore écrit Κρόνω παίδα σφαγιάσας, ce qui semble bien indiquer un égorgement. En Palestine, les enfants sacrifiés à « Moloch » étaient d'abord égorgés, puis brûlés.

5. Tertullien, *Apol*., 9. Minucius Félix, XXX, 3.

6. Conf. p. 399, n. 2.

7. C. I. S., 165. Voir le commentaire du Corpus, celui du P. Lagrange, *Études*, 2e édit., p. 469-478, et surtout le mémoire de M. Dussaud, *Le sacrifice en Israël et chez les Phéniciens* (extrait de la *Revue de l'hist. des religions*, 1914), p. 41-66, 116-7.

8. Voir p. 145.

gravée vers le IVe siècle avant notre ère[1]. Elle n'est pas complète : il doit en manquer environ un tiers. Des autres[2], il ne reste que des fragments, recueillis dans les ruines de Carthage. Elles sont probablement d'une époque plus récente[3].

Le tarif de Marseille concerne le temple d'un dieu qui paraît avoir été Baal Çafôn[4]. Chacun des tarifs de Carthage devait également s'appliquer à un sanctuaire particulier. Les prescriptions qu'ils contiennent ne sont pas tout à fait les mêmes que celles du tarif marseillais, mais les parties conservées de deux d'entre eux concordent mot pour mot[5]. On lit dans l'inscription de Marseille[6] : « Toute taxe non indiquée sur cette table sera donnée selon l'écrit qui... [*lacune*] » ; à en juger par ce qui suit, il s'agit d'un règlement publié dans la même année que la table parvenue jusqu'à nous. Le principal fragment de Carthage renvoie aussi à une autre ordonnance[7]. Les magistrats préposés au culte établissaient donc pour les divers temples des règlements spéciaux, qui se ressemblaient plus ou moins et qui, dans leurs grandes lignes, reproduisaient des dispositions fort anciennes. On constate, en effet, que ces tarifs sont apparentés au *Lévitique*, rituel qui date vraisemblablement du Ve siècle. La parenté s'explique par une communauté d'origine : les rites hébreux ont pu être empruntés, dès l'époque de Salomon, à des rites phéniciens[8], qui furent importés à Carthage et s'y maintinrent jusqu'à la destruction de la ville[9].

Le tarif de Marseille mentionne des sacrifices offerts, non

1. Au Ve ou au IVe siècle, selon les éditeurs du *Corpus*, p. 238.

2. *C. I. S.*, 167, 168, 169 (= M. *Lavig.*, I, p. 40-41, pl. VI, fig. 2 [numérotée 7]), 170. Berger, *Rev. de l'hist. des religions,* 1910, I, p. 279-290. Les n°s 168 et 169 du *C. I. S.* peuvent être deux fragments d'une seule table.

3. L'écriture a un aspect plus ancien dans le tarif de Marseille : Berger, *l. c.*, p. 284.

4. Voir p. 332.

5. *C. I. S.*, 167, et *Rev. de l'hist. des religions,* l. c. 6. L. 18.

7. *C. I. S.*, 167, I. 11.

8. Ou bien à des rites cananéens, identiques ou analogues aux rites phéniciens.

9. Voir Dussaud, *l. c.*, p. 7, 59-60, 63.

seulement par des individus, mais encore par des associations[1] ; elles n'avaient pas à payer une taxe supérieure à celle qui était due par les particuliers.

Ce document énumère les animaux que l'on immolait : taureau, jeune veau, bélier[2], mouton, bouc, agneau, chevreau, ÇRB'YL (lettres dont le sens est incertain)[3], coq (?), poulet (?), oiseaux. Il distingue pour les quadrupèdes trois sortes de sacrifices, qu'il appelle *kalil, cewaat* et *shelem kalil*. On ne peut pas déterminer la signification précise de ces termes. Mais on reconnaît que le troisième sacrifice était un holocauste, où la victime tout entière appartenait au dieu et était détruite par le feu[4]. Dans le second, l'homme qui l'offrait recevait une part de l'animal, dont une autre part était attribuée aux prêtres : c'était un sacrifice de communion. Dans le premier, les prêtres seuls partageaient avec la divinité : la règle est celle que le Lévitique édicte au sujet des sacrifices expiatoires ; cependant il n'est pas prouvé qu'à Carthage, tout *kalil* ait eu ce caractère. Pour les coqs (?) et les poulets (?), la table indique l'holocauste et deux autres sacrifices, dans lesquels le dévot paraît avoir reçu la chair ; il semble bien que l'un d'eux ait eu pour objet de consulter le dieu.

Les honoraires dus aux prêtres qui officient sont les mêmes pour les diverses sortes de sacrifices. Ils varient selon l'importance des victimes : dix unités (probablement des sicles) d'argent pour un taureau ; cinq pour un veau, pour un bélier; un sicle d'argent et deux zars pour un mouton, un bouc ; trois

1. L. 16 : « Tout *mazrah*, et tout *shephah*, et tout mirzah sacré, et tout groupe d'hommes qui sacrifiera... ». M. Clermont-Ganneau (*Rec. d'archéol. orientale*, III, p. 28 et suiv.) a proposé une interprétation ingénieuse de ces trois termes. Conf. ici, t. II, p. 231, n. 6.

2. 'YL. « Cerf », selon quelques interprètes : voir, entre autres, Clermont-Ganneau, *L'imagerie phénicienne*, p. 69 et suiv. Contra : Dussaud, l. c., p. 43 et 45.

3. « Faon », selon ceux qui traduisent YL par « cerf ».

4. Holocauste offert par Amilcar en 480, pendant la bataille d'Himère : Hérodote, VII, 167.

quarts de sicle d'argent et [deux?] zars pour un agneau, un chevreau, un ÇRB' YL ; trois quarts de sicle et deux zars pour un coq (?) ou un poulet (?) ; dix agouras (?) pour un oiseau. Nous ne saurions fixer exactement la valeur pécuniaire de ces taxes[1].

Un article stipule que les prêtres n'exigeront aucune redevance de ceux qui ne possèdent ni bétail, ni volaille[2]. La taxe en argent était donc versée par les gens qui offraient une victime tirée de leur troupeau, de leur basse-cour, ou qui, peut-être, se présentaient au temple avec une victime, quelle que fût la manière dont ils en étaient devenus propriétaires. On a conjecturé avec quelque vraisemblance[3] que les autres trouvaient à acheter, dans l'enceinte du lieu saint, les animaux nécessaires. De cette vente, les prêtres auraient retiré un bénéfice, dont la taxe perçue sur les animaux amenés du dehors aurait été l'équivalent.

D'autre part, dans le *kalil*, les prêtres reçoivent un poids de viande de 150 unités (sicles ?) pour un veau et pour un bélier. Le chiffre manque pour le taureau ; il devait être du double. Dans ce sacrifice, ils n'ont sans doute droit à aucune part de viande pour les victimes de moindre importance ; en tout cas, le tarif n'en dit rien. Dans le *cewaat*, la poitrine et une cuisse[4] de tout quadrupède leur échoient; la peau, les pattes (?), les pieds et ce qui reste de la viande sont attribués au dévot.

Le tarif mentionne aussi des prémices sacrées, des offrandes non sanglantes, farine (?), huile, gâteaux, lait. La restitution et l'interprétation de ces passages sont très incertaines. Les prêtres

1. Il peut s'agir soit d'un sicle, en usage chez les Phéniciens comme chez les Hébreux, qui pesait 14 gr. 55, soit d'un sicle un peu plus lourd (15 gr. 72), usité chez les Carthaginois : voir p. 190. La comparaison entre le tarif de Marseille et le principal fragment de Carthage permet de supposer que, pour les quadrupèdes, la taxe équivalait à peu près à la valeur de la peau.

2. L. 15.

3. Dussaud, p. 59.

4. Selon l'interprétation de M. Dussaud, p. 54-55.

perçoivent une taxe minime sur les prémices et sur certaines offrandes, et ils ont peut-être le droit de s'en réserver d'autres, pour les consommer.

A la fin, des pénalités, dont le détail précis se trouvait dans la partie de la pierre aujourd'hui détruite, sont édictées contre tout prêtre qui réclamera plus que son dû, contre tout fidèle qui se soustraira à ses obligations.

Il n'y a pas grand-chose à tirer des fragments trouvés à Carthage. Le plus étendu[1] fait mention des sacrifices appelés *kalilim* et *cewaat* ; selon toute apparence, le pluriel *kalilim*[2] désigne à la fois le *kalil* et le *shelem kalil* de l'inscription de Marseille. Ce tarif ne semble pas avoir indiqué de taxes en argent pour les quadrupèdes ; mais on voit que la peau appartenait aux prêtres, même dans l'holocauste, où, par conséquent, elle n'était pas brûlée avec le corps de l'animal[3]. Pour les poulets (?), la redevance est de deux zars. Les prêtres reçoivent la poitrine et une cuisse des quadrupèdes, sauf, naturellement, dans l'holocauste. Suivent des prescriptions relatives aux prémices sacrées et aux offrandes non sanglantes.

Les victimes n'étaient pas toujours égorgées et brûlées. Celles qu'Himilcon sacrifia, en 406, devant Agrigente, à un dieu appelé Poseidon par Diodore, furent jetées à la mer, dont ce dieu était le maître[4].

Les stèles dédiées à Tanit et à Baal présentent parfois des images se rapportant aux oblations, aux sacrifices : des taureaux[5],

1. *C. I. S.*, 167.

2. Conf. le fragment publié *Rec. de l'hist. des religions*, 1910, I, p. 281.

3. Ici, comme dans le tarif de Marseille, ceux qui ne sont pas propriétaires des victimes offertes n'ont pas d'honoraires à payer aux prêtres. Ils gardent peut-être la peau, que les autres doivent abandonner aux prêtres et qui paraît tenir lieu des sommes d'argent exigées dans le tarif marseillais.

4. Diodore, XIII, 86, 3.

5. Tête de taureau sur un autel ; taureau abattu, dans le bas de la stèle p. 41, n. 2. Au sommet d'un ex-voto (C. I. S., 936, pl. XII du t. II), un personnage assis sur un veau (?) est, croyons-nous, l'auteur du sacrifice. Ce motif du dévot chevauchant la victime se retrouve sur quelques monuments de l'époque romaine : voir Gsell et Joly, *Announa*, p. 35.

des béliers ou moutons[1] ; des haches[2] et des couteaux[3] ; des vases pour l'huile, le lait, le vin[4] ; des flacons[5] ; des cassolettes à encens[6], des réchauds qui servaient à brûler les parfums[7] ; des tables, creusées de rangées de godets, dans lesquels on versait diverses sortes d'offrandes[8].

Il existait, en effet, une relation étroite entre les sacrifices et les stèles votives. C'est ce qu'attestent des trouvailles faites dans des sanctuaires antiques de la Berbérie orientale[9], des côtes algériennes[10], de la Sardaigne[11]. En ces lieux, des stèles, plus ou moins nombreuses, avaient été dressées dans un espace découvert; fréquemment, peut-être toujours, elles surmontaient des poteries enfouies sous le sol[12] : urnes, plats, contenant des

1. Voir p. 44, n. 2; conf. p. 356.

2. P. 75, n. 6.

3. P. 75, n. 7.

4. P. 81, n. 3 et 4.

5. P. 81, n. 5.

6. P. 81, n. 7.

7. *Thymiateria* des Grecs. Voir C. I. S., 138, pl. XXIX du t. I ; 619, pl. VI du t. II ; 866, pl. XI ; 1576, pl. XXIX ; 2522, pl. LIII ; 2726, pl. LVII ; 3002, pl. LXI. Des *thymiateria* sont fréquemment représentés devant les dieux sur des pierres gravées phéniciennes, trouvées soit en Orient, soit en Occident : de Ridder, *Collection de Clercq*, VII, pl. XVIII, *passim* ; Perrot et Chipiez, III, p. 658, fig. 477 ; Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, I, pl. VII, fig. 12 ; pl. XV, fig. 2-4 ; III, p. 109. Voir aussi un bas-relief trouvé près de Tyr : Dussaud, *Rev. de l'hist. des religions*, 1913, II, fig. à la p. 66.

8. *C. I. S.*, 438, pl. 1 du t. II ; 2377, pl. L (= *M. Lavig.*, I, p. 26, pl. IV, fig. 3). Ces tables, qui avaient un manche, devaient être en métal et de petites dimensions. Table analogue sur une stèle de Constantine : *Rec. de Constantine*, XVIII, 1876-7, pl. IV, fig. II (conf. *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. CCVI). Nous avons mentionné (p. 64-65) des objets en terre cuite, pourvus de gobelets, dont la destination était probablement la même.

9. A Sousse : voir t. II, p. 138. A El Kenissia, près de Sousse : Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 27 et suiv., p. 108-115. Au djebel Bou Kournine : Toutain, *Mél. de l'École de Rome*, XII, 1892, p. 115. A Dougga : Carton, *Nouv. Arch. des missions*, VII, p. 397-9. A Thuburnica : le même, *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. 413. A Henchir Reçass, non loin du Kef : Hilaire, *ibid*., 1898, p. 178, 185. A Ksiba Mraou : Mercier, *ibid*., 1887, p. 472-3 ; Gsell, *ibid*., 1899, p. 463, n. 1.

10. A Hippone : voir t. II, p. 151. A Taksebt : *ibid*., p. 159. A Saint-Leu (*Portus Magnus*) : *ibid*., p. 164. — Pour ces découvertes africaines, voir, d'une manière générale, Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 463 ; Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit*, p. 37 ; Toutain, *Cultes*, 1re partie, III, p. 67-74.

11. A Nora : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 157-165. La vraie signification de cette découverte a été reconnue par M. Carton, *Le sanctuaire de Tanit,* p. 149 et suiv.

12. Si la constatation n'a pas été faite partout, c'est peut-être parce que les stèles

cendres et des ossements calcinés de moutons, de chèvres, de bœufs, d'oiseaux ; vases, vides aujourd'hui, mais qui, munis d'un couvercle, avaient sans doute renfermé jadis quelque liquide ; fioles à parfums, lampes, brûle-parfums (en forme de petit autel, ou de godet fixé sur une soucoupe). Ces dépôts, parts de victimes ou autres oblations, appartenaient au dieu on les conservait dans l'enceinte sacrée. La stèle était le complément et le témoignage durable du sacrifice, offert le plus souvent à la suite d'un vœu qui avait été exaucé[1].

Cette coutume, commune à l'Afrique du Nord et à la Sardaigne, était certainement d'origine phénicienne. Elle se maintint sous l'Empire romain, mais seulement dans des sanctuaires consacrés à d'anciennes divinités puniques, Baal Hammon-Saturne et sa compagne céleste. Du reste, à Sousse, à Nora, à Constantine, et probablement ailleurs[2], les rites dont nous parlons ont été en usage à une époque plus reculée, antérieure à notre ère.

Telle devait donc être la destination des stèles, toutes

---

n'étaient plus à leur place primitive, ou parce qu'on n'a pas exécuté de fouilles au-dessous de ces pierres. — Les dépôts se trouvent quelquefois au milieu de cendres et de charbons, qui provenaient aussi des sacrifices.

1. Conf. Berger et Cagnat, *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 257 ; Lagrange, *Études*, p. 198. M. Toutain (l. c., p. 75-77) est disposé à croire qu'en général, la stèle était destinée, non à compléter, mais à remplacer le sacrifice, dont on se serait ainsi épargné les frais. Assurément, la plupart de ces stèles sont très humbles et ont dû être dédiées par des gens craignant de fortes dépenses. Mais celles qui surmontent des restes non douteux de sacrifices, celles dont l'inscription latine atteste très clairement l'immolation réelle d'un animal (C. I. L., VIII, 15017, 15075, 15133, 15149, 2232 = 17669, 2235, 2236, 17675, 18897), ne sont pas moins humbles que les autres. — Il y avait pour les fidèles une autre manière de perpétuer leur acte de reconnaissance envers la divinité : c'était de dresser dans le sanctuaire leur propre image, tenant une offrande. Cette coutume a existé dans l'île de Chypre et en Phénicie (comme aussi en Espagne statues du Cerro de los Santos). Nous n'avons pas la preuve qu'elle ait existé chez les Phéniciens d'Occident. Cependant, à l'époque romaine, dans divers sanctuaires de la région d'Hadrumète, les dévots apportaient des figurines en terre cuite, qui étaient censées les représenter (Carton, *Le sanctuaire de Tanit*, p. 117 et suiv. ; Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. 513, 514). On voit qu'il s'agit du même rite, appliqué d'une manière plus modeste.

2. Par exemple à El Kenissia, à Dougga, à Hippone, ou quelques-unes des stèles retrouvées paraissent dater du Ier siècle avant J.-C.

dédiées à Tanit Pené. Baal et à Baal Hammon, que l'on a recueillies par milliers en différents points de Carthage, surtout entre la colline de Saint-Louis et la mer[1]. Elles étaient apparemment dressées dans divers sanctuaires. Très peu ont été retrouvées dans leur position primitive ; une seule avec les poteries enterrées au-dessous d'elle[2].

Ces ex-voto, en pierre calcaire, sont de petites dimensions en moyenne 0 m. 50 de hauteur, 0 m. 15 de largeur[3]. Le bas est d'ordinaire à peine dégrossi ; on l'enfonçait dans le sol[4]. La partie supérieure se termine en pointe et forme ainsi un fronton qui est très souvent flanqué de deux saillies, ou acrotères. La plupart des stèles offrent à la fois une inscription et des images, gravées ou sculptées en un relief peu accusé ; cependant il y en a qui ne portent pas de dédicace, et quelques autres qui sont dépourvues de figures.

Les inscriptions, qui reproduisent des formules usitées chez tous les Phéniciens[5], sont très monotones : « A la Dame, à Tanit Pené Baal, et au Seigneur, à Baal Hammon[6], ce qu'a voué N., parce qu'elle a entendu sa voix, l'a béni », ou bien « parce qu'ils ont entendu sa voix, l'ont béni »[7]. La fin « parce

1. Voir t. II, p. 80-81. Celles qui portent des dédicaces sont réunies au *C. I. S.*, nos 180-3251. Pour les images tracées sur ces pierres, voir Ph. Berger, *Gazette archéol.*, 1876, p. 114-126 ; 1877, p. 22-29, 86-95, et apud E. de Sainte-Marie, *Mission à Carthage*, p. 86-104.

2. T. II, p. 81, n. 4.

3. Une cinquantaine de stèles, découvertes au Sud-Ouest du port circulaire, présentent des caractères particuliers. Taillées dans une pierre plus foncée et plus dure que le calcaire jaunâtre des autres ex-voto, elles sont d'ordinaire plus grandes : certaines atteignent presque un mètre. Voir *C. I. S.*, t. I, p. 280, et des spécimens de ces stèles dans *M. Lavig.*, I, pl. II, fig. 5-8 ; pl. III, fig. 5-9 ; pl. IV, fig. 1, 5 [numérotée 7] et 9.

4. Des stèles qui portent des images jusqu'au bas (voir, par exemple, *C. I. S.*, t. I, fig. à la p. 280) devaient être fixées sur un socle.

5. On les retrouve en Phénicie, en Chypre, à Malte et dans des inscriptions d'Afrique postérieures à la chute de Carthage (à Constantine, Dougga, Maktar, etc.).

6. Quelquefois les noms des divinités manquent : *C. I. S.*, 231, 422-434, 3135.

7. Dans la formule ordinaire, il est impossible de reconnaître si les verbes sont au singulier ou au pluriel. Il y a des variantes. Pour l'une d'elles, assez fréquente, le sens est certainement : « elle a entendu Souvent, le second verbe, qui est à une troisième personne masculine, sans doute au pluriel, exprime un souhait : « qu'ils le bénissent ! °; exceptionnellement pour le premier verbe : « qu'ils entendent ! » Parfois, pour le second verbe,

que, etc. » manque fréquemment[1]. Ce que le dédicant avait promis par un vœu, ce qu'il avait offert[2], après avoir éprouvé la faveur divine, c'était le sacrifice, dont les restes devaient être enfouis sous la stèle, c'était aussi la, stèle, appelée en phénicien *necib*. Nous ignorons le sens exact de l'expression *necib Milk Baal*, qui désigne plusieurs ex-voto[3].

Le nom du dédicant est, en général, accompagné de celui de son père[4], souvent de ceux de son grand-père et d'autres ascendants. Çà et là, une indication de métier, de dignité religieuse ou civile, et, pour des étrangers, de lieu d'origine. Les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes[5]. Il est exceptionnel que la dédicace soit faite par plus d'une personne[6], ou au nom de personnes différentes de celle qui a accompli le vœu[7].

L'inscription est parfois flanquée de deux colonnes ou pilastres[8] ; elle est souvent bordée en haut et en bas par des motifs

---

une forme qui signifie soit « qu'elle le bénisse ! », soit bénis-le ! soit « bénissez-le ! » La même forme est plus rare pour le premier verbe : « qu'elle entende ! » ou « entends ! », ou « entendez ! » Voir *C. I. S.*, p. 289 du t. I, au n° 180; ibid., p. 291, au n° 182 ; p. 273, au n° 178 ; t. II, p. 100, au n° 852 ; Lidzbarski, *Handbuch der nordsemitische n Epigraphik*, p. 155.

1. Ailleurs, on ne trouve que la première phrase de la formule finale. — Au lieu de « ce qu'a voué N. », on rencontre quelquefois une autre formule : « vœu de N. » (*C. I. S.*, 429, 430, 521) ; « don de N. » (192) ; « ce qu'a voué en don N. » (409) ; « don qu'a voué N. » (410 ; formule qui se retrouve à Constantine : *Rép.*, I, 327, 329) ; « ce qu'a offert N. » (411-8 ; conf. 401, 408, 580).

2. Conf. note précédente. Sur quelques stèles de l'époque romaine, découvertes à Aïn Tounga, le terme punique nasililim, qui signifie « offrande à la divinité », est inséré dans la dédicace latine : *C. I. L.*, VIII, 14987 (et les références données sous ce n°).

3. *Supra*, p. 339. Pour l'expression necib Milkat by miçraïm du C.I.S., 198, voir p. 340.

4. Quand le nom du père est omis, le dédicant peut être un esclave, du moins si l'ex-voto est fait par un homme; pour les femmes, voir p. 216, n. 6. Quelquefois, c'est le nom de la mère qui est indiqué, probablement par des gens nés hors mariage : voir p. 216, n. 3.

5. Conf. p. 216.

6. *C. I. S.*, 382-6.

7. « N. pour son (ou ses) fils » : 2085, 3135. 3180; voir aussi 197, 198. Au n° 381, un personnage parait s'être acquitté d'un vœu fait par son père, mort dans l'intervalle (cela n'est pas certain : conf. Lidzbarski, *Handbuch*, p. 158).

8. Voir p. 200, n. 7 ; p. 201, n. 5. Ou de deux caducées. Plus rarement, une paire de colonnes flanque les images tracées soit au haut, soit au bas de la stèle.

ornementaux[1] : rangées d'oves, de pirouettes, de rosaces, de feuilles de lierre, suite de triglyphes, bandes que remplissent un ou deux rameaux couchés, des séries de chevrons, des lignes ondulées, un disque ailé[2]. Quelques dédicaces sont à l'intérieur d'une chapelle[3]. Le haut de la stèle est occupé soit par un simple motif de décoration, une palmette, un bouton de lotus, soit par une de ces images dont nous avons recherché la signification religieuse : le croissant retourné sur le disque, la main ouverte, le signe de Tanit ; plus rarement, un caducée, un vase, une couronne, qui n'est peut-être qu'un ornement, comme la palmette[4], une rosace, qui pourrait représenter le soleil, si elle n'est pas, elle aussi, un motif ornemental[5] ; plus rarement encore, une figure humaine, — le dévot en prière[6] ; un enfant assis par terre, les, jambes repliées, et tenant des objets indistincts, sans doute des offrandes[7] ; — une fois ou deux, une divinité[8].

Sous l'inscription, on a, d'ordinaire, tracé d'autres images un ou deux caducées, signes de Tanit, mains, un palmier, une grenade au sommet d'une colonne, une rosace, une couronne, un bouton de lotus[9]. Quelquefois, il y a là un animal[10], un ou plusieurs ustensiles sacrés[11], ou bien un objet qui paraît être

1. Conf. p. 204.

2. Il arrive que plusieurs de ces motifs soient superposés.

3. Voir p. 204.

4. Ce pourrait cependant être une offrande.

5. Conf. p. 360, n. 4.

6. Voir *supra*, p. 354, n. 5. Autres images de dévots sur des stèles : *C. r. Acad. Inscr*., 1916, fig. aux p. 28, 29, 32. Voir encore p. 414, n. 5.

7. *C. I. S.*, 985, pl. XIII du t. II ; 1301, pl. XXI ; 1356, pl. XXIII ; 1410, pl. XXIV ; 2009, pl. LV (= *M. Lavig.*, I, p. 13, pl. I, fig. 6 [numérotée 4]). Il est difficile d'admettre que ce soit un dieu ; conf. des figurines en terre cuite Carton, *Le sanctuaire de Tanit,* p. 123 et 148.

8. *C. I. S*., 183, pl. XLV du t. I (voir supra, p. 250). Figure à quatre ailes, mutilée, au n° 2615, pl. LV du t. II (= *M. Lavig*., I, p. 28, pl. IV, fig. 8). Une figure indistincte au n° 1898, pl. XXXVI.

9. Assez souvent, deux boutons de lotus se détachent du caducée, du signe de Tanit, de la main, du palmier : conf. p. 364, n. 4.

10. Voir p. 356. Les oiseaux et les poissons se trouvent soit au haut, soit au bas des stèles.

11. P. 81.

une allusion au métier exercé par le dédicant : charrue, gouvernail, vaisseau, etc.[1].

Ces ex-voto ne remontent pas à une haute antiquité[2]. On peut approximativement les répartir entre les deux derniers siècles de la Carthage punique[3], en se fondant sur les motifs architecturaux, pour la plupart de style grec, sur les formes des vases, également grecques, enfin sur l'aspect des lettres qui composent les inscriptions[4].

Des stèles, apparentées à celles de Carthage par les images qu'elles portent et le mode d'exécution, — gravure, ou relief qui se détache légèrement sur un fond aplani, — ont été trouvées en divers lieux de l'Afrique septentrionale. Elles se distinguent des ex-voto qui peuvent être qualifiés de romains : ces derniers sont généralement plus grands ; les sujets y sont sculptés en un relief assez fort; des figures humaines y accompagnent ou y remplacent les anciens symboles ; enfin les dédicaces latines y sont fréquentes. Mais il est difficile de fixer avec précision la date de ces stèles qui ressemblent aux ex-voto carthaginois et dont un certain nombre sont pourvues d'inscriptions en langue phénicienne.

Celles de Constantine doivent appartenir presque toutes à la seconde moitié du IIe siècle et à la première moitié du Ier siècle avant notre ère, à en juger par l'écriture, mélange des alphabets punique et néo-punique. D'autres, où l'écriture est néo-punique, où l'on rencontre des noms d'origine latine, sont plus récentes encore. Nous n'avons pas à les étudier ici.

---

1. Un personnage auprès du signe de Tanit; il y en avait peut-être un autre de l'autre coté de la pierre, qui est cassée : *C. I. S.*, 1939, pl. XXXVII du t. II. Pour la scène du « banquet funèbre » sur deux stèles, dépourvues d'inscription dans leur état actuel, voir *infra*, p. 467, n. 5.

2. Conf. *C. I. S.*, p. 284-5 du t. I.

3. Aucun n'est sans doute postérieur à la destruction de cette ville, dont l'emplacement resta désert pendant une centaine d'années. Les stèles contemporaines de la Carthage romaine ont un autre aspect.

4. Pour l'apparition de l'écriture dite néo-punique sur quelques ex-voto, voir p. 182.

Le sanctuaire découvert à Sousse (Hadrumète), sous l'église catholique[1], existait peut-être avant la destruction de Carthage. Certaines stèles reproduisent une chapelle de style purement oriental[2]. Sur d'autres, le motif principal consiste soit en une, deux ou même trois séries de pierres sacrées[3], soit en un signe de Tanit, soit en un vase[4] ; le fronton est le plus souvent garni d'un croissant retourné sur un disque. Aucune de ces pierres ne porte de dédicace.

Un ex-voto de Lilybée, en Sicile[5], montre, à l'intérieur d'une chapelle, un groupe de trois pierres sacrées, et, plus bas, un caducée, un signe de Tanit et un brûle-parfums, devant lequel prie un homme, en costume phénicien. La dédicace s'adresse à Baal Hammon.

En Sardaigne, les fouilles du sanctuaire de Nora ont exhumé plus de 150 stèles[6], dont cinq offrent de très courtes inscriptions votives[7]. Les images sont des pierres sacrées (une, deux, ou trois)[8], dressées sur des socles, abritées dans des chapelles ; le signe de Tanit, le vase[9], la déesse nue, se pressant les seins ou tenant un disque[10], la déesse vêtue, tenant le même objet[11] ; etc.

Il ne suffisait pas aux dévots d'implorer et de remercier les divinités par des paroles et des actes rituels; on cherchait à

1. Voir t. II, p. 138.

2. Voir, p. 199, la description d'une stèle conservée au Louvre ; on en aurait trouvé d'autres de môme style (conf. t. II, p. 138, n. 9).

3. *Supra*, p. 232-3.

4. Voir p. 370.

5. *C. I. S.*, 138, pl. XXIX du t. I.

6. Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 228 et suiv., pl. XXI-XXV.

7. *Rép.*, III, 1217-1221 (sans nom de divinité, mais on a recueilli en ce lieu une poterie avec une dédicace à Tanit Pené Baal : *ibid.*, 1222 ; conf. supra, p. 244).

8. Voir p. 375.

9. P. 370.

10. P. 269, n. 5 ; p. 270, n. 2.

11. P. 270, n. 3. Image analogue sur des stèles d'une autre ville phénicienne de Sardaigne, Sulci : Perrot, III, p. 253, fig. 193, et p. 310, fig. 233 (sur un socle, à l'intérieur d'une chapelle).

obtenir d'elles la révélation de l'avenir. Des personnages, qui faisaient partie du clergé, servaient d'intermédiaires[1].

Des figures de petites dimensions, en bois, représentant des dieux, étaient portées sur des litières ; leurs mouvements, probablement dirigés et certainement expliqués par des prêtres, répondaient aux questions des consultants[2]. Ces statues devaient être articulées, comme celles qui jouaient le même rôle en Égypte[3]. Sous l'Empire romain, il y avait dans le temple de *Caelestis*, à Carthage, des prophétesses, qui, possédées de l'esprit divin, rendaient des oracles fameux[4]. Il en était peut-être de même, quelques siècles auparavant, dans le sanctuaire de la grande déesse punique. A l'époque de la première Carthage, des oracles étaient rendus au fond d'une grotte consacrée à une Vénus marine, c'est-à-dire, semble-t-il, à Astarté, dans un îlot voisin de Gadès[5]. Comme tant d'autres peuples, les Carthaginois croyaient que les dieux envoyaient des songes pour faire connaître leurs desseins[6]. La science compliquée qui lisait l'avenir dans le foie des victimes avait été empruntée par les Phéniciens à la Babylonie ou à l'Assyrie ; elle était en faveur à Carthage[7]. La foudre donnait aussi des avertissements[8].

---

1. Il y avait peut-être à Carthage, comme en Orient, des sortes de derviches, prophètes ou plutôt diseurs de bonne aventure, n'appartenant pas au clergé officiel. Mais aucun texte ne le prouve. Une inscription néo-punique d'Althiburos ne paraît pas mentionner un « voyant », comme Ph. Berger l'a supposé (*Journ. asiat.*, 1887, 1, p. 465) ; M. Clermont-Ganneau (*Rec. d'archéol. orientale*, III, p. 333, note) croit qu'il s'agit d'un scribe.

2. Servius. *In Aeneid*., VI, 68 w ; « ξόανα… simulacra brevia, quae portabantur in lecticis, et ab ipsis mota infundebant vaticinationem, quod fuit apud Aegyptios et Carthaginienses ». — Pour des bétyles qui, par leurs mouvements, rendaient des oracles, voir p. 372.

3. Conf. en Syrie : Lucien, *De dea Syria*, 10 et 36-37.

4. Histoire Auguste, *Pertinax*, IV, 2 ; *Macrin*, III.

5. Festus Avienus, *Ora maritima*, 315-7 (d'après une source très, antérieure). Pour cette Vénus, appelée aussi Junon, voir p. 257, n. 5. 6. Voir *supra*, p. 227.

7. Hérodote, VII, 167. Diodore, XX, 29, 3. On a vu (p. 227) qu'Hannibal connaissait cette science. — Pour les sacrifices divinatoires d'oiseaux qui sont probablement mentionnés dans le tarif de Marseille, voir p. 412.

8. Voir *infra*, p. 423, n. 3.

Ces présages, et sans doute beaucoup d'autres[1] avaient besoin d'interprètes experts. Des devins accompagnaient les chefs d'expéditions, les généraux, qui tenaient grand compte de leurs avis. Au cours de son voyage le long des côtes africaines, Hannon quitta, sur leur invitation, une île où il avait débarqué des feux épars dans une forêt et un vacarme de flûtes, de cymbales, de tambourins leur avaient paru de fort mauvais augure[2]. Lors du siège d'Agrigente, en 406, ils ordonnèrent d'épargner un vaste tombeau, que la foudre avait frappé pendant qu'on était en train de le démolir[3]. Un siècle plus tard, Amilcar résolut de donner l'assaut à Syracuse, parce que, selon Diodore, un devin, après avoir inspecté les entrailles des victimes, lui avait prédit qu'il souperait le lendemain dans cette ville[4].

Les pratiques religieuses que nous venons d'étudier s'accomplissaient avec le concours d'un clergé officiel et, le plus souvent, dans des sanctuaires publics. Mais, pour écarter les dangers et les maux qui les menaçaient ou les frappaient, pour obtenir ce qu'ils souhaitaient, les Carthaginois recouraient volontiers à d'autres moyens : amulettes et opérations magiques.

Leurs sépultures contiennent un grand nombre d'objets auxquels ils attribuaient une valeur prophylactique masques en terre cuite[5] ; segments d'œufs d'autruche sur lesquels est tracée une face humaine[6] ; hachettes en cuivre, couvertes d'images diverses[7] ; petits masques, figurines, yeux, mains, sonnettes, etc., qui faisaient partie de colliers[8] ; étuis renfermant

1. Notons l'absence de textes indiquant l'astrologie parmi les moyens dont les Carthaginois faisaient usage pour connaître l'avenir.

2. Périple d'Hannon, 14 (*Geogr. Gr. min*., I, p. 12). Conf. ici, t. I, p. 496.

3. Diodore, XIII, 86, 2.

4. Diodore, XX, 29, 3. Selon Cicéron (De divinat., I, 24, 50), ce fut une voix qui lui fit cette prédiction.

5. Voir p. 71 et suiv.

6. P. 102-3.

7. P. 76 et suiv.

8. P. 88, 92, 96, 98.

des talismans[1]. Il se peut que certains de ces objets aient été fabriqués spécialement pour préserver les morts. D'autres avaient dû servir auparavant aux vivants : par exemple, des bijoux offrant des traces d'usure, qui témoignent qu'ils ont été portés; des masques en terre cuite, que l'on avait probablement suspendus dans des maisons, avant de les déposer dans des tombes[2].

Des amulettes avaient un caractère religieux et étaient destinées à assurer à ceux qui les possédaient l'assistance d'une ou plusieurs divinités, tout comme les noms théophores que les Carthaginois donnaient à leurs enfants. Ainsi, sur une pendeloque de collier, une inscription invoque la sauvegarde d'Astarté et de Pygmalion[3]. Ailleurs, sont représentés des dieux qui étaient adorés officiellement[4] ; ailleurs encore, des images qui se rapportent à ces dieux : disque ailé, croissant et disque, signe de Tanit[5]. Cependant, nous l'avons déjà constaté[6], les dieux égyptiens, surtout Bès, sont beaucoup plus fréquents que les phéniciens. D'autres amulettes paraissent n'avoir eu aucun rapport avec des croyances théistes. Tels ces masques dont la grimace devait mettre en fuite les esprits malfaisants, ces sonnettes dont le bruit devait les tenir à distance, ces dents d'animaux, brins de corail, coquillages, insérés dans des colliers[7].

Les Phéniciens ont eu recours à la magie, de même que les Égyptiens, les Babyloniens, les Assyriens et bien d'autres, soit

1. P. 89.
2. Voir p. 71.
3. P. 88, 324.
4. P. 77, n. 2 et 3 ; p. 269, n. 6 ; p. 300, n. 8.
5. P. 358, n. 8 ; 360, n. 7 ; 361, n. 1, 2, 3 ; 379, n. 4.
6. P. 342.
7. Souvent, les coquillages sont simplement déposés auprès des morts. Pour ces objets, voir, entre autres, Gauckler, *Nécrop*., pl. CXXXIV ; Pallary, *Rev. tunisienne*, XVIII, 1911, p. 127 et suiv. Il faut sans doute aussi regarder comme des amulettes des otolithes d'ombrine : Delattre, *Les otolithes d'ombrine dans les sépultures puniques de Carthage (extrait du Bull. de la Soc. de géographie d'Alger*, 1905).

pour renforcer les effets des actes religieux, soit pour obtenir la réalisation de désirs que la religion ne pouvait admettre. En ce qui concerne Carthage, les documents font presque entièrement défaut[1]. Nous n'avons guère à mentionner qu'une tablette de plomb[2], analogue à celles dont les Grecs et les Romains se servaient pour des opérations magiques, et dont beaucoup d'exemplaires, postérieurs à l'ère chrétienne, ont été retrouvés en Afrique, à Carthage et à Sousse[3], presque tous dans des tombeaux des morts étaient invités à intervenir eux-mêmes, ou chargés de transmettre ces requêtes à des démons, à des dieux infernaux). On a recueilli la tablette carthaginoise dans un terrain plein de sépultures des VIIe-VIe siècles : il se peut qu'elle ait été enfouie dans le puits d'accès d'un de ces hypogées. A en juger par le type de l'écriture, l'inscription qui y est tracée date des derniers temps de la cité punique. L'homme qui l'a gravée ou fait graver commence par une adjuration à une ou trois déesses[4] ; puis il souhaite quelque malheur à une femme[5] dont il a à se plaindre, peut-être pour une question d'argent. Si l'on comprend le sens général, les détails du texte n'ont pas été expliqués d'une manière satisfaisante.

---

1. Nous avons signalé (p. 71) la pratique magique qui consistait à déposer, dans les fondations des maisons, des images de scorpions, pour écarter les scorpions véritables.

2. *Rép*., I, 18, avec la bibliographie. Audollent, *Defixionum tubellae* (Paris, 1904), p. 288-9, n° 213. Peut-être a-t-on trouvé à Carthage une autre tablette, portant, comme celle-ci, une inscription punique : Audollent, l. c., p. 289, n° 214.

3. Voir Audollent, l. c., p. 290 et suiv.

4. Voir *supra*, p. 334-5.

5. Ou à deux femmes.

CHAPITRE IV

LES PRATIQUES FUNÉRAIRES

I

Ce que nous connaissons le mieux des Carthaginois, ce sont leurs coutumes funéraires. On sait que des fouilles récentes ont exhumé une bonne partie de leurs cimetières[1], et que des sépultures analogues ont été découvertes en divers lieux de l'Afrique du Nord[2], en Sardaigne[3] et dans d'autres îles de la Méditerranée occidentale[4]. Mais, si les documents archéologiques, de

1. Voir t. II, p. 86 et suiv. Ajouter aux indications bibliographiques : Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. CLXXV-CLXXXVI (région d'Ard et Morali, en bas), p. CXCIII-IV (*ibid*.), p. CCXXX-CCXXXIX (au sommet du théâtre) ; 1917, p. CXLIII (colline de Junon), p. 131-153 (Ard el Morali, en haut). — Les tombes explorées dans la région d'Ard el Kheraïb ont été décrites avec la précision désirable par MM. Merlin et Drappier (*La nécropole punique d'Ard el-Kheraïb*, Paris, 1909). Les autres fouilles exécutées dans ces dernières années par la Direction des antiquités de Tunisie ont également donné lieu à des comptes rendus détaillés. Il est regrettable que nous ne soyons pas renseignés aussi exactement sur les sépultures ouvertes auparavant à Carthage. Il eût été bon d'employer la méthode suivie dans les fouilles de nécropoles italiennes.

2. Pour la bibliographie, voir au t. II, p. 131, n. 2 (El Alia) ; p. 132, n. 7 et 8 (Mahdia) ; p. 134, n. 4 (Thapsus) ; p. 136, n. 1 (Lemta) ; p. 139, n. 1-3 (Sousse) ; p. 145, n. 7 (Utique) ; p. 154, n. 4 (Collo) ; p. 157, n. 4 (Djidjeli) ; p. 162, n. 4 (Gouraya) ; p. 106, n. 4 (Zaghouane) ; p. 109, n. 10 (Béja). Ajouter le cimetière d'Henchir Beni Nafa, près de Bizerte : Merlin, *Procès-verbaux de la Comm. archéol. de l'Afr. du Nord,* 1918, décembre, p. XXIV-XXXII ; un autre cimetière, fouillé, en 1918 à Sidi Yahia, près de Ferryville, au Sud-Ouest du lac de Bizerte.

3. Voir Pais, dans *Atti dell'Accad. dei Lincei*, Serie III, *Scienze morali, Memorie,* VII, 1881, p. 332 et suiv. ; Perrot et Chipiez, III, p. 230 et suiv. ; Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, 1904, p. 148 et suiv. (Nora) ; Taramelli, *ibid*., XXI, 1912, p. 45 et suiv. (Cagliari).

4. A Pantelleria : Orsi, *Mon. dei Lincei*, IX, 1899. p. 521 et suiv. ; Mayr, *Mitt. des archéol. Instituts, Röm. Abt*., XIII, 1898, p. 393 et suiv. A Malte : Mayr, *Sitzungsber. der*

plus en plus abondants, nous renseignent sur la forme et le mobilier des tombes, sur les modes d'ensevelissement, ils ne nous permettent pas d'indiquer avec précision les croyances relatives à la destinée des morts : à Carthage, comme ailleurs, des pratiques répondant à des idées primitives ont pu, ont dû se maintenir, alors que les idées s'étaient modifiées.

Les dispositions générales des sépultures étaient les mêmes chez les Phéniciens d'Orient et chez les Phéniciens d'Occident ; certaines modifications de détail, — caveaux étagés, escaliers dans les puits, — se constatent dans la Phénicie propre[1], comme en Berbérie et en Sardaigne, et attestent la persistance d'une civilisation commune.

Aux temps préhistoriques, les Phéniciens déposèrent probablement leurs morts dans des grottes naturelles[2]. Des caveaux artificiels, dont l'entrée verticale s'ouvre dans des parois rocheuses, à Byblos[3], à Malte[4], à Collo[5], pourraient être des témoignages tardifs de cette vieille coutume[6]. Mais ce sont là

---

bayer. Akad., Philos.-philol. Klasse, 1905, p. 467-509. A Motyé, en Sicile : Pace, *Not. degli scavi*, 1915, p. 440-3. Dans l'île d'Ibica : Roman y Calvet, *Islas Pythiusas* (Barcelone, 1906); je n'ai pas pu me procurer A. Perez Cabrero, *Ibiza arqueologica* (Barcelone, 1911), ni C. Roman, *Antiguëdades Ebusitanas* (*ibid*., 1913), ni A. Vives y Escudero, *Estudio de arqueologia cartaginesa, La necropoli de Ibiza* (Madrid, 1917). — Les sépultures actuellement connues de Gadès offrent un type particulier : ce sont des logettes, ressemblant à des fours, bâties en blocs épais et le plus souvent disposées en ligne, avec des parois mitoyennes voir, entre autres, de Laigue, *Rev. archéol*., 1898, II, p. 334 et pl. XV.

1. Voir *infra*, p. 437.

2. Comme les Cananéens : H. Vincent, *Canaan d'après l'exploration récente*, p. 243 ; *Genèse*, XXIII, 9 et suiv. ; XXV, 9.

3. Perrot, III, p. 168.

4. Mayr, *Sitzungsber*., l. c., p. 472, 473. 504.

5. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 42 : à flanc de coteau ; l'entrée est précédée d'un couloir en pente, à ciel ouvert. Même disposition dans quelques tombes de Djidjeli : ibid., p. 47, n. 6. A Djidjeli et à Philippeville, caveaux dans lesquels on entrait directement par une haie verticale : *ibid*. ; Delamare, *Explor. scientif. de l'Algérie, Archéol*., pl. 32, fig. 10 (et Texte explicatif de cet ouvrage par Gsell, p. 33). Parmi ces tombes, les unes ne sont probablement pas antérieures au IIe siècle avant J.-C.; la date des autres ne peut pas être déterminée.

6. On rencontre souvent dans l'Afrique du Nord des sépultures antiques (dites *haouanel*), consistant en de petites cellules, creusées dans le roc et pourvues d'une entrée verticale (voir, entre autres, Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 36-40).

des exceptions. Presque partout, la Tombe phénicienne descend dans les profondeurs du sol : moyen le plus propre à la garantir contre les risques de destruction, surtout contre les tremblements de terre, si fréquents autour de la Méditerranée, à isoler les morts, à les préserver de toute violation.

Ces sépultures ne sont pas partout taillées dans le roc, comme le sont celles que l'on connaît en Phénicie[1]. A Carthage, elles s'enfoncent dans des terrains très divers : sable aux vieux cimetière de Dermèche et de Douimès, grès sur le plateau de Bord Djedid, argile grasse sur la hauteur de l'Odéon, etc.

L'orifice, établi sur un plan horizontal, est quadrangulaire et mesure d'ordinaire 2 mètres — 2 m. 20 de long, sur 0 m. 70 — 0 m. 80 de large. La forme la plus simple, la plus usitée au vue siècle avant J.-C., est la fosse, profonde de plusieurs mètres[2]. Tantôt le mort est enseveli sous la terre que l'on a rejetée dans le trou. Tantôt une, deux, trois dalles, en calcaire coquillier, ont été étendues au-dessus de lui : couvercle partiel ou complet, qui préserve soit la tête, soit la tête et la poitrine, soit le corps entier. Plus tard, peut-être depuis la fin du VIIe siècle, le bas de la fosse est souvent tapissé de grandes dalles, qui constituent une auge, fermée par un couvercle. Quelquefois l'auge est monolithe, mais le couvercle est toujours en plusieurs dalles[3].

Ce sont des monuments indigènes, quelquefois associes à des dolmens. Il n'est pas prouvé que ce type de tombe soit d'origine phénicienne.

1. Perrot, III, p. 101.

2. Régions de Dermèche et de Douimès, collines de Junon et de Saint-Louis.

3. Vu le mauvais état des tombes, il est souvent impossible de dire si ces anges étaient au fond d'une fosse (comme l'indique le P. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1804, p. 431 ; *Bull. de la Soc. de géogr. d'Oran*, XXe anniversaire, 1898, p. 140; voir aussi Gauckler, *Nécrop*., p. 396), ou bien si elles étaient à l'intérieur d'une chambre, simplement excavée. Le sarcophage monolithe découvert par le P. Delattre à Byrsa (*Les tombeaux puniques de Carthage*, p. 50-60) était sans doute dans une fosse (voir ibid., fig. à la p. 60, lettre B). Cet archéologue (*C. r. Acad. Inscr., l. c*.) signale aussi des fosses contenant deux auges juxtaposées. Cela n'est pas inadmissible, mais, en général, le type de la fosse ne devait comporter qu'un ensevelissement. Il est certain, d'autre part, que des caveaux abritaient une paire d'auges : voir p. 431.

Les poteries du mobilier funéraire sont assez fréquemment déposées hors de l'auge, au-dessus[1].

Un autre type de sépulture consiste en un caveau quadrangulaire, qui est au fond d'un puits d'accès, également quadrangulaire, et qui s'ouvre sur un des petits côtés de ce puits. C'était là, sans doute, un emprunt des Phéniciens à l'Égypte. Pendant de longs siècles, ils firent des hypogées présentant ces dispositions : à Carthage, jusqu'à la destruction de la ville ; en pleine époque romaine, dans d'autres lieux de l'Afrique septentrionale.

Dans les plus vieux cimetières carthaginois, à Dermèche, à Douimès, sur les collines de Byrsa (Saint-Louis) et de Junon, des caveaux sont bâtis en grands blocs, parallélépipèdes habilement ajustés, sans ciment : la pierre est, comme pour les auges dont nous avons parlé tout à l'heure, le calcaire coquillier que fournissaient les carrières d'El Haouria, près du cap Bon[2]. Si l'on construisit ainsi des chambres funéraires, au lieu de les creuser dans le sous-sol, ce fut évidemment pour mieux en assurer la conservation, des effondrements étant à craindre dans des terrains peu compacts. Le caveau est de dimensions assez exiguës : en moyenne 2 m. 40 de long, 1 m. 60 de large ; la hauteur ne dépasse guère, ou même n'atteint pas la taille d'un adulte. Il y a d'ordinaire une ou deux niches, qui abritent une partie des poteries. Le sol est souvent dallé; dans des hypogées de Byrsa, ce dallage recouvre deux sarcophages non monolithes. Certaines sépultures sont revêtues intérieurement d'une couche de stuc blanc très fini[3] ; elles étaient couvertes d'un plafond en bois de cèdre, qui s'étendait

1. Delattre, *Tombeaux pun. de Carthage*, p. 60 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1894, p. 452 ; *La nécropole punique de Douimès* (extrait du Cosmos, 1597), p. 21 ; *Mémoires des Antiquaires de France*, LVI, p. 363 (voir aussi *ibid.*, p. 283).

2. Delattre, *Tombeaux pun.*, p. 99. Pour ces carrières, voir t. II, p. 142-3.

3. Il ne convient pas de rappeler ici « les sépulcres blanchis » de l'Évangile (saint Matthieu, xx1II, 27), » qui paraissent beaux *au dehors* ».

sous le plafond en pierre, constitué par de longs blocs. Ceux-ci sont fréquemment[1] surmontés d'une sorte de toit : deux rangées d'autres blocs, dressés obliquement, viennent se contrebouter et forment une décharge, atténuant la poussée des terres qui remplissent la tranchée dans-laquelle on avait construit le caveau[2]. La façade de la chambre se prolonge en haut par un mur, qui dépasse le toit. Cette façade, dans laquelle est ménagée une baie, servant d'entrée, s'élevait certainement sur un des côtés d'un puits d'accès, quoique le puits, creusé dans un terrain meuble, ne soit plus aisé à reconnaître. La baie était fermée par une grande dalle, placée de champ[3].

Les caveaux bâtis appartiennent surtout aux VIIe-VIe siècles. Mais l'usage de construire des chambres funéraires en grosses pierres de taille ne se perdit pas à Carthage. L'une d'elles paraît dater du Ve siècle[4]. D'autres sont plus récentes[5] ; le toit en triangle y devient exceptionnel[6].

A Dermèche et à Douimès, nous constatons, depuis le début du VIe siècle au plus tard, l'existence de caveaux creusés, et non bâtis, précédés d'un puits, profond de 6 mètres en moyenne. Ils s'étaient fort mal conservés dans le sol sablonneux. En général même, des éboulements les avaient entièrement

1. Surtout à Byrsa.

2. Quelquefois il n'y a pas de plafond horizontal sous ce toit.

3. Pour les caveaux construits des vieux cimetières, voir Delattre, *Tombeaux pun*., p. 12-13, 23 et suiv., 48 et suiv., 64, 68, 69 et suiv. ; *Nécrop. punique de la colline de Saint-Louis*, p. 21 et suiv., 62 et suiv., 70 et suiv. ; *La nécrop. pun. de Douïmès* (Cosmos, 1897), p. 11, 13-14 ; Mém. des Antiquaires, LVI, p. 328, 337, 374-5 ; Gauckler, *Nécrop*., p. 6-8, 397-8 et p1. XVI-XVIII, CXIII, CXIV (tombes 25-27), p. 410-1 (t. 232), p. 557-8 (t. 135), etc. ; Anziani, *apud* Gauckler, p. XIX.

4. Tombe 212 de Gauckler, l. c., p. 451-2, pl. LXV. Le caveau est haut (2 m. 03), étroit (0 m. 85) et dépourvu de toit.

5. A Ard et Morali : Gauckler, p. 191 et suiv., t. 408, 416, 428 (et pl. CXV), 429, 430, 431 (les tombes 428 et 430 contiennent des sarcophages). La tombe 449 (p. 211) est peut-être plus ancienne : conf. Anziani, l. c., p. XXXIII,. A Bordj Djedid : *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 283 ; Gauckler, p. 229-230, t. 500, pl. CXVI (le puits d'accès est maçonné en blocage; le caveau contient des sarcophages); p. 231, t. 502. A l'Odéon : Gauckler, p. 114, 116, 524. Au Koudiat Zateur : Delattre, *Bull. archéol, du Comité*, 1902, p. CC-CCI, (avec un puits construit en maçonnerie).

6. On le trouve au tombeau du Koudiat Zateur (sans plafond).

détruits[1]. Une dalle dressée[2] restait souvent le seul indice du caveau dont elle avait fermé l'entrée. Mais, dans cette catégorie de sépultures, la dalle n'était pas un élément nécessaire : plus d'une fois, on a pu reconnaître que la chambre était demeurée ouverte. Quand le caveau s'est effondré et que les arêtes du puits se sont effacées, le dépôt funèbre ne se présente pas autrement que s'il avait occupé le fond d'une fosse, dont les parois seraient devenues indistinctes. Dans les chambres des VIe-Ve siècles où des observations précises ont été possibles, les corps étaient tantôt étendus sur le sol, tantôt enfermés dans une auge en pierre (qui, ordinairement, ne contient pas les poteries) : cuve formée de grandes dalles, ou sarcophage monolithe. Plus d'une chambre renferme deux auges, l'une à côté de l'autre[3]. Dans un puits de Dermèche, deux chambres sont superposées[4].

Les sépultures du IVe siècle, trouvées soit dans la région d'Ard el Morali (ou Dhar et Morali), soit au sommet du théâtre romain, soit à proximité des grandes citernes romaines de Bordj Djedid (terrains Ben Attar, Chaffard, région d'Ard et Kheraïb), sont, pour la plupart, des caveaux[5], creusés au fond d'un puits dont la profondeur n'est guère inférieure à 5 mètres et peut en atteindre 15, davantage même. La baie restait ouverte, ou était fermée par une dalle. Les sarcophages en pierre deviennent plus rares; ils sont monolithes[6]. A Ard et Kheraïb, quelques puits, qui peuvent dater de la fin du IVe siècle, offrent une chambre au-dessus ou en face de la chambre primitive[7].

---

1. Gauckler, p. 32.

2. Parfois deux dalles superposées.

3. Gauckler, p. 70-71 et pl. L, LI (t. 181-2), p. 435 (t. 100), p. 440.1 et pl. XXX (t. 122-3), p. 444 et pl. LX (t. l05-6), p. 476, 507-8. Anziani, *apud* Gauckler, p. XXXXII. Delattre, *Mém. des Antiquaires,* LVI, p. 321, 323, 340, 361.

4. Gauckler, p. 55, t. 155-6.

5. Dimensions moyennes : longueur 2 m. 10, largeur 1 m. 60; la hauteur est de 1 m. 60 — 2 mètres.

6. A Ard et Morali, une auge en blocage, revêtue intérieurement de stuc Gauckler, p. 542.

7. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 6 et pl. II, lettres F-H. Deux chambres

Les très nombreux hypogées à puits fouillés au Nord-Nord-Est de Bordj Djedid, dans la région de Sainte-Monique, appartiennent généralement au IIIe siècle. Les puits, taillés, comme les chambres, avec une régularité parfaite, en plein tuf, sont très profonds : de 12 mètres en moyenne; certains s'enfoncent jusqu'à 22, 23, 27 mètres. Des encoches, creusées à l'une des extrémités des côtés longs, servaient d'échelons pour la descente et la montée. Après chaque ensevelissement, ces puits devaient être recomblés(1). Les caveaux multiples deviennent plus fréquents : deux, se faisant face, au fond ; d'autres au-dessus on compte parfois trois et quatre étages. Les dimensions des chambres s'accroissent. Très souvent, le sol est creusé d'une ou deux auges(2), dans lesquelles on déposait les premiers occupants, sans les recouvrir de dalles(3). Les nouveaux venus prenaient place sur les banquettes qui bordaient ou séparaient les auges. Quelques tombes contenaient des sarcophages monolithes en calcaire coquillier, en calcaire gris; en marbre(4).

Le cimetière pauvre et très récent de l'Odéon(5) se com-

---

dans un hypogée du théâtre : Drappier, *Rev. tunisienne*, XVIII, 1911, p. 257 ; dans un autre, au sommet d'Ard el Morali : Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 136.

1. Quelques puits ne sont pas de longueur et de largeur uniformes ; les quatre parois présentent un ou plusieurs ressauts, au-dessous desquels la cheminée se rétrécit : Delattre, *Nécrop. des Rabs*, 2e année, p. 29-30 ; *C. r. Acad. Inscr*., 1902, p. 289. Un dispositif analogue se rencontre en Sardaigne : Perrot, III, p. 232 et fig. 170-1 ; Taramelli, *Mon. dei Lincei,* XXI, p. 66-07 et fig. 9, 10. Il y aurait lieu de supposer que chaque ressaut portait un couvercle, si l'on avait trouvé des débris de dalles qui pussent justifier une telle hypothèse. Il semble que ces puits, comme tous les autres, aient été recomblés.

2. Exceptionnellement trois auges, la troisième en travers, au fond : Delattre, *Nécrop. des Rabs*, 2e année, p. 27.

3. Quelques auges étaient cependant pourvues d'un couvercle fait de plusieurs dalles : Delattre, *Sainte-Monique*, 21 mois, p. 17 ; 2e trimestre, p. 20; etc. On a trouvé des auges fermées par un couvercle monolithe dans un hypogée situé au Sud de Bordj Djedid : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1908, p. 597. Dans une tombe de Sainte-Monique, les auges mêmes étaient constituées par des dalles *C. r. Acad. Inscr*., 1899, p. 310.

4. Ceux-ci avec une décoration architecturale on sculpturale : voir p. 206 et suiv.

5. Sur lequel on est insuffisamment renseigné.

pose de caveaux dont les puits d'accès, moins profonds (de 6 à 10 mètres), sont plus larges. Les chambres, assez spacieuses, où l'on rencontre parfois des sarcophages monolithes en pierre grossière, ne sont jamais fermées par des dalles.

Depuis le VIe siècle, le type de la tombe à fosse fut moins en faveur que celui de la tombe à puits et à chambre latérale. Des fosses sans couvercle, ou, si l'on veut, des puits sans caveau, creusés à une profondeur variable[1], ont été cependant retrouvés au théâtre romain[2], à Ard el Morali[3], à Ard el Kheraïb[4] et à Sainte-Monique[5] ; le mort était simplement déposé au fond[6].

Toutes ces tombes occupaient, outre une partie des collines de Saint-Louis et de Junon, de vastes espaces au Nord de la vieille Carthage, de la Cité. Il n'y avait là, à proprement parler, qu'une seule et immense nécropole. Les dénominations Douimès, Dermèche, Sainte-Monique, Odéon, etc., sont commodes pour désigner les lieux où des fouilles ont été faites ; elles ne représentent pas des cimetières distincts.

Dans cette nécropole, on a constaté[7] que, d'une manière générale, les sépultures les plus anciennes sont au Sud, à proximité de la Cité ; avec le temps, la ville des morts s'étendit vers le Nord. La densité des tombes s'accroît aussi dans cette direction : à Ard el Kheraïb et à Sainte-Monique, d'un côté, à l'Odéon, de l'autre, les puits sont très rapprochés.

Cependant ce développement n'a pas suivi une marche

---

1. Quelques fosses ne sont profondes que d'un mètre : Merlin et Drappier, l. c., p. 24, 30, 36. D'autres atteignent 14 mètres (ibid., p. 39, 48, 50), 15 mètres (p. 53, 56), et même 23 mètres (p. 76).

2. Drappier, *Rev. tunisienne*, XVIII, p. 258-260.

3. Gauckler, *Nécrop*., p. 205-7 (t. 432-8).

4. Drappier, *Rev. tun.*, XVIII, p. 138. Merlin et Drappier, l. c., p. 6 et pl. II, lettre A.

5. Delattre, C. r. Acad. Inscr., 1899, p. 309 ; *Sainte-Monique*, 2e trimestre, p. 3 ; 2° semestre, p. 13.

6. Aux derniers temps de Carthage, des morts ont été inhumés dans des fosses creusées hâtivement en pleine terre, à Byrsa : Delattre, *Tombeaux pun*., p. 36.

7. Gauckler, p. 400, 503. Conf. ici, t. II, p. 90.

tout à fait régulière. Pour prendre un exemple, des hypogées situés au Sud-Ouest des grandes citernes appartiennent, croyons-nous, au VIIe siècle ou au début du VIe[1] et sont plus anciens que des sépultures situées plus au Sud. Il n'est pas impossible que quelques caveaux construits aient été d'abord isolés[2]. Certains terrains durent former primitivement des îlots, où étaient inhumés des gens appartenant à un même groupe familial ou social ; ils ne furent que peu à peu noyés dans la nécropole. D'autres restèrent toujours inoccupés[3], soit parce que la nature du sous-sol ne paraissait pas favorable, soit pour des raisons qui nous échappent. Les sépultures qui diffèrent des autres et se ressemblent par des particularités de construction ou de mobilier, sont souvent voisines ou alignées : il convient sans doute de les attribuer à des gens unis par des liens plus ou moins étroits[4]. Ainsi, les quatre sarcophages sculptés qu'a livrés le cimetière de Sainte-Monique se trouvaient dans trois tombes très rapprochées les unes des autres[5].

On ne creusait naturellement pas au hasard les puits et les fosses, surtout là où la place était mesurée, où les caveaux devaient se toucher presque, sans se couper. Il fallait alors adopter des règles d'alignement et d'espacement, qui se reconnaissent bien à Bordj Djedid et à Sainte-Monique[6]. L'orientation dépendait, non de prescriptions rituelles, mais de l'exposition du terrain. Sur la pente de Saint-Louis, les entrées des chambres sont tournées vers le Sud-Ouest, tandis que l'orientation Nord-Est a été constatée sur la colline de Junon ; à Douimès et à Dermèche, la plupart des entrées font face au

1. Le classement chronologique proposé par Anziani (*apud* Gauckler, p. XXVI-XXIX) ne me parait pas exact.

2. Entre autres, le caveau 449 d'Ard et Morali : voir *supra*, p. 430, n. 5.

3. Comme l'ont montré des fouilles et des sondages : voir, par exemple, Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, pl. I.

4. Gauckler, p. 546-7 (conf. Anziani, p. XVI). Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 150-1.

5. Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 2, fig. 2.

6. Delattre, *ibid.*; Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb,* pl. I.

Sud-Est, c'est-à-dire à la mer; sur le plateau de Bordj Djedid, elles regardent le Nord-Est, parfois le Nord-Ouest; à Sainte-Monique, les premiers caveaux creusés au fond des puits sont tournés à l'Est, vers la mer.

Parmi les sépultures les plus anciennes, les fosses ne contiennent qu'un seul mort[1], les caveaux en contiennent un ou deux[2] : un homme et une femme, évidemment deux époux[3]. Il en est de même des chambres du Ve et de beaucoup de celles du IVe siècle. A Ard el Kheraïb et surtout à Sainte-Monique, le nombre des morts augmente. Presque tous les caveaux de Sainte-Monique ont reçu plusieurs corps non brûlés, quelquefois une dizaine, et, dans bien des hypogées, il y a, en outre, des coffrets renfermant des restes incinérés. Nous pouvons cependant admettre que c'étaient encore des tombeaux de famille, servant à plusieurs générations. Mais à l'Odéon, les sépultures deviennent des charniers. Inhumés et incinérés s'entassent dans les chambres et même dans les puits. A Saint-Louis, des caveaux construits et des auges des VIIe-VIe siècles furent remployés beaucoup plus tard[4]. Les squelettes de plusieurs douzaines d'intrus avaient rempli deux chambres[5]. Dans un caveau de Sainte-Monique, on a trouvé aussi un grand nombre de squelettes humains, accompagnés d'ossements d'animaux, surtout de chiens[6]. Sur le plateau de Bordj Djedid[7] et à Saint-Louis[8], ont été rencontrées deux fosses communes, en pleine terre : celle de Saint-Louis, qui datait au plus tôt du IIIe, siècle, contenait des centaines de corps, superposés en rangs épais.

1. Voir pourtant *supra*, p. 428, n. 3.

2. A Byrsa, des caveaux construits renferment quatre morts : deux dans des auges, sous le dallage de la chambre, deux autres déposés plus tard, sur le dallage même : Delattre; *Tombeaux pun.*, p. 26-29, 51 et 53-36.

3. Gauckler, p. 397, 543. Anziani, p. xix.

4. Voir t. II, p. 91.

5. T. Il, l. c.

6. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 562 ; *Nécrop. des Rabs*, 2e année, p. 27-29.

7. *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 284.

8. Delattre, *ibid.*, 1893, p. 114-7 (= *Nécrop. pun. de Saint-Louis*, p. 77 et suiv.) ; Conf. ici, t. II, l. c.

Nous serons bref sur les tombes de type phénicien fouillées dans d'autres lieux de l'Afrique du Nord. Elles sont, pour la plupart, de basse époque, souvent même postérieures à la disparition de la première Carthage.

Ce sont soit des fosses, soit des caveaux à puits. Au Ve siècle appartenaient probablement des fosses d'Utique, au fond desquelles étaient de grands sarcophages en calcaire coquillier, monolithes ou faits de plusieurs dalles[1]. Ailleurs, des sépultures plus récentes sont creusées à fleur de roc[2]. D'ordinaire, le rebord offre des feuillures pour l'insertion d'un couvercle. La cavité est parfois plus large du côté de la tête et des épaules que du côté des pieds ; à Djidjeli, quelques fosses se modèlent mieux encore sur la forme du corps humain et rappellent ainsi les sarcophages dits anthropoïdes[3] : une logette circulaire indique la place de la tête, et la largeur diminue depuis la place des épaules jusqu'à celle des pieds[4].

Les puits, en général plus grands qu'à Carthage, ne s'enfoncent pas aussi profondément dans le sol : ils ne dépassent guère 3 mètres[5]. Dans des tombes dont aucune ne semble antérieure au IIIe siècle, ils sont munis d'un escalier, ménagé contre un des côtés longs, ou, plus rarement, sur toute la largeur de l'ouverture[6]. Ces escaliers, inusités à Carthage, se retrouvent,

1. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 60. Martin, *Bull. archéol. du Comité,* 1915, p. XCVIII.

2. A Mahdia : Hannezo, *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, XXVI, 1890-1, p. 294-5 ; Anziani, *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, 1912, p. 264-5. A Zaghouane : Hannezo, *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 387 (fosses sans couvercle) ; *ibid*., 1905, p. 105. A Djidjeli : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 48-49 (époque indéterminée). A Collo : *ibid*., p. 43. Ce type de sépulture resta fréquent en Afrique pendant les premiers siècles de notre ère : voir Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 40-41, 402.

3. Conf. p. 207.

4. Gsell, *Gouraya*, p. 49. Pour ces sépultures de forme anthropoïde, conf. Gsell, *Mon. ant*., II, p. 40, n. 3 ; p. 42, n. 2.

5. Aussi, pour disposer de plus de hauteur dans la chambre, a-t-on souvent établi le sol de cette chambre en contrebas du puits (à Mahdia, à El Alia ; moins profondément à Sousse et à Gouraya).

6. A Sousse, Lemta, Thapsus, Mahdia, El Alia, Djidjeli.

vers le même temps, en Phénicie, à Amrit (près d'Arad) et à Sidon[1], ainsi qu'à Malte[2] et en Sardaigne[3].

La faible hauteur du puits ne permettait pas de superposer des chambres[4], mais, outre celle qui s'ouvrait, selon la coutume, sur un des petits côtés, on en a creusé assez fréquemment une autre en face[5], ou bien en arrière[6], ou encore sur un des côtés longs[7]. L'entrée était close soit par une ou plusieurs dalles, soit par des moellons ; un mode de fermeture propre à Hadrumète consistait à boucher la baie avec deux ou trois jarres, dressées pointe en haut[8].

Les caveaux ne sont pas toujours taillés avec la même régularité que ceux de Carthage. Dans plusieurs cimetières de la région de Sousse[9], on trouve çà et là des cellules circulaires ou semi-circulaires, dont la petitesse et la forme s'expliquent par le fait qu'elles n'étaient pas destinées à recevoir des corps étendus : des rites indigènes ont influé sur la disposition de la tombe[10]. Mais, habituellement, les chambres sont plus ou moins rectangulaires, comme c'était l'usage chez les Phéniciens. On ne connait que fort peu de caveaux construits en pierres de taille[11]. Les auges et les banquettes que nous avons rencontrées

1. Perrot, III, p. 147.

2. Mayr, *Sitzungsber*., *l. c*., p. 504.

3. Perrot, III, p. 231.

4. On trouve parfois des caveaux superposés en Sardaigne, à Cagliari : Perrot, III, p. 232 et fig. 169. Il y eu a dans la nécropole de Sidon.

5. A Sousse, Lemta, Mahdia, Gouraya. A Malte : Mayr, *l. c*. Un exemple à Nora, en Sardaigne : Patroni, Mon. dei Lincei, XIV, p. 133.

6. A Collo : Gsell, *Gouraya*, p. 42-43 ; le même, *Mon. ant.*, I, p. 60, fig. 18. De même, dans un hypogée de Philippeville : Delamare, *Explor*., pl. 32, fig. 10 et 12.

7. A Thapsus, Ksour es Saf, Gouraya. A Lemta, il y a assez souvent un caveau sur chacun des quatre côtés : *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 297.

8. La Blanchère, *ibid*., 1888, p. 151. Hannezo, *ibid*., 1889, p. 382, 384. Duhar, *ibid*., 1904, p. 180. Etc.

9. A Lemta : de Smet, *ibid*., 1913, p. 339. A Thapsus : Epinat et Novak, *ibid*., 1900, p. 156. A Mahdia : Novak, *C. r. Acad. Inscr*., 1896, fig. à la p. 224 ; Anziani, *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, p. 278, 280.

10. *Infra*, p. 452-3, 454. A Béja, des caveaux plus grands, creusés aux siècles, sont aussi de forme circulaire; pourtant ils contenaient des morts allongés : Cagnat, *Rev. archéol*., 1887, I, p. 40, 42.

11. Au Khangat et Hedjaj, peut-être du IIe siècle; chambre avec un toit à deux pentes :

à Carthage, au IIIe siècle, ne manquent pas dans les sépultures, contemporaines ou plus récentes, fouillées à Thapsus, Mahdia, Collo, Gouraya[1]. Ces chambres ont presque toutes reçu plusieurs morts, inhumés ou incinérés; quelques-unes en renferment une vingtaine et même davantage[2].

Après les ensevelissements, les puits étaient comblés, comme à Carthage[3]. A El Alia, ils sont parfois entourés d'une ou deux enceintes de pierres brutes, qui constituaient probablement l'ossature d'un tumulus conique[4] : c'était là un emprunt aux indigènes.

A Carthage et dans d'autres lieux, les tombes proprement phéniciennes n'étaient sans doute pas dépourvues de quelque signe extérieur. On n'a fait à cet égard qu'un petit nombre de constatations : des monuments érigés à la surface du sol, il y a plus de deux mille ans, ont été naturellement beaucoup plus exposés que les hypogées à des causes diverses de destruction.

Il est probable que, dès une époque lointaine, les Phéniciens, comme les Cananéens et les Hébreux[5], dressèrent, au-dessus des tombes, de ces pierres, brutes ou taillées, auxquelles ils donnaient le nom de maccebat. Ce n'étaient pas seulement des repères matériels. La « maccebat parmi les vivants », — des inscriptions phéniciennes appellent ainsi certains cippes funéraires[6], — rendait le défunt présent à ceux qui lui avaient

---

Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. CCXVIII. A Ksour es Saf, près de Mahdia, d'époque indéterminée : Collet et de Smet, *ibid*., 1913, p. 343.

1. A El Alia, les chambres munies de banquettes sont plus récentes que celles qui n'en ont pas. On retrouve aussi des banquettes à Malte : Mayr, *Sitzungsber., l. c*. p. 504-5.

2. En Sardaigne, des caveaux ont servi à diverses époques : Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 135 ; Taramelli, *ibid*., XXI, p. 79. 169.

3. A Nora, l'orifice des puits présente souvent des feuillures, ce qui permet de croire qu'ils avaient été fermés par des dalles et, par conséquent, laissés vides Patroni, *l. c*., p. 150.

4. Anziani, l. c.. p. 238. A Ksour es Saf, un caveau à puits est surmonté d'un tumulus : Collet et de Smet, *l. c*.

5. *Genèse*, XXXV, 20.

6. *C. I. S.*, I, 38, 59 (inscriptions de Chypre), 116 (inscription trouvée à Athènes « *maccebat*, souvenir parmi les vivants »).

survécu. Elle pouvait servir de support à son âme, toujours vivante : dans plusieurs langues sémitiques, ces cippes avaient reçu le nom de *nefesh* (âme)[1]. Nous avons vu[2] que des pierres, dressées dans des sanctuaires, étaient, de même, des demeures d'âmes divines.

On a découvert, sur la colline de Byrsa, un obélisque en tuf[3], qui mesurait plus de 1 m. 45 de hauteur[4] ; il était resté en place au-dessus d'un caveau construit. D'autres pierres, trouvées dans les cimetières de Carthage, paraissent être aussi des cippes funéraires, mutilés. Elles ont la forme d'un tronc de pyramide ou de cône, couronné de moulures[5]. Un monument semblable, recueilli en bon état à Tharros, en Sardaigne, porte une épitaphe[6]. A Thapsus, la nécropole punique a livré deux dés allongés, se terminant par une petite pyramide[7]. Des cippes analogues ont été exhumés à Tharros[8] ; une épitaphe se lit sur l'un d'eux[9].

A Motyé, en Sicile, l'image d'un cippe est tracée sur de petites stèles, qui surmontent des sépultures du VIIe siècle[10]. Il y a là une combinaison de deux éléments, l'un phénicien, l'autre auquel on peut attribuer une origine grecque.

Ce fut seulement à partir du IVe siècle que des stèles figurées furent érigées dans les cimetières carthaginois. J'ai déjà mentionné[11] ces modestes monuments, que l'on rencontre au-

1. Voir A. Lods, *La croyance à la vie future et le culte des morts dans l'antiquité israélite* (Paris, 1906), p. 201-2.

2. P. 373.

3. Delattre, *Nécrop. pun. de Saint-Louis*, p. 61-62, fig. b la p. 63.

4. Le haut est brisé.

5. Berger, *M. Lavig.*, I, p. 45, pl. VI, fig. 5 (colline de Saint-Louis) : « autel », haut actuellement de 0 m. 76 ; il n'est pas complet ; conf. Gauckler, *Nécrop.*, p. 255. Delattre, *C. r. Acad. Insr.*, 1902, p. 450 (Sainte-Monique).

6. *C. I. S.*, 158, pl. XXXV du t. I.

7. Gauckler, p. 370-2.

8. Perrot, III, p. 234-5, fig. 172, 173, 175.

9. *C. I. S.*, 159, pl. XXXV. Cippe funéraire de forme analogue, trouve en Chypre : *ibid.*, 44, pl. VIII.

10. Pace, *Not. degli scavi,* 1915, p. 440 et fig. 9, à la p. 442.

11. P. 210.

dessus ou à l'intérieur des puits, parfois réunis en nombre assez élevé : pour chaque mort introduit dans l'hypogée, devait être dressée une stèle[1]. L'image, un homme ou une femme en prière, se rapporte à ce mort, quoiqu'elle ne soit pas un portrait et qu'elle soit très rarement accompagnée d'un nom[2] ; mieux que le cippe, elle le rend présent « parmi les vivants ». Des stèles semblables ont été retrouvées çà et là en Tunisie, à Utique[3], à Radès[4] à Thapsus[5], etc.[6] ; certaines d'entre elles ne sont que de la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère[7].

De grossières statues, dont les débris gisaient dans les terrains de Sainte-Monique et de l'Odéon, avaient la même destination funéraire que ces stèles[8].

Deux massifs de maçonnerie, construits sur des tombes de Sainte-Monique, dataient sans doute du IIIe siècle. Ils consistaient en un demi-cylindre, dont la tranche reposait sur une base rectangulaire de dimensions assez grandes (l'une des bases avait plus de 3 mètres de long sur 1 mètre de large)[9]. Nous

1. Ces stèles ont été recueillies à Ard et Morali, au théâtre, à Bordj Djedid, à Sainte-Monique, à l'Odéon, à Saint-Louis, au Kram. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, p. 215, 557, 626 ; 1899, p. 310, 554 ; 1900, p. 85 ; 1901, p. 583 ; 1908, p. 598 ; le même, *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. 262-3 ; *Bull. d'Oran,* XXe annivers., p. 148-9. Berger, *M. Lavig.*, I, p. 9-10. Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, 1901, p. 236-7. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 7-8. Drappier, *Rev. tunisienne*, XVIII, 1911, p. 141, 260. Carton, *Documents pour servir à l'étude des ports de Carthage*, p. 78. Gauckler, *Nécrop.*, p. 544. *Merlin, Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 133.

2. *C. I. S.*, 2863, pl. LIX du t. II (= *M. Lavig.*, I, pl. V, fig. 2) : un simple nom. M. Vassel (*Études puniques,* VIII, p. 14 : extrait de la *Rev. tunisienne,* 1918) fait observer avec raison que c'est très probablement une stèle funéraire, et non votive. — Vassel, *ibid.*, p. 12 : épitaphe d'une femme, avec le nom de son père.

3. *M. Alaoui*, p. 66, nos 814-8, pl. XXI. Gauckler, p. 251.

4. Gauckler, p. 485-6, pl. CCXXXIV. Molins, *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p, 73.

5. Anziani, *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, p. 288, fig. 22.

6. Au djebel Reças : Renault, *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. CCIV. A Téboursouk : Ravard, *ibid.*, 1806, p. 143 et figures aux p. 144 et 145 (Ier siècle avant J.-C.). Peut-être aussi à Malte : Mayr, *Sitzungsber.*, l. c., p. 478.

7. Au cimetiere d'El Alia, on a découvert quatre stèles, deux représentant des personnages (un homme nu, une femme vêtue), les deux autres, le signe de Tanit : Gauckler, p. 357.

8. Voir p. 211.

9. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 309-310.

avons là les plus anciens exemples connus de ces caissons arrondis, monolithes ou maçonnés, qui étaient si fréquents dans l'Afrique du Nord à l'époque romaine et que les Latins appelaient cupulae[1]. Puisqu'on les trouve dans la première Carthage, il convient de leur attribuer une origine phénicienne. Peut-être étaient-ce des imitations de dessus de sarcophages : on a rencontré à Byblos[2] des sarcophages en pierre dont le couvercle présente cette forme, copiée du reste sur des modèles égyptiens.

Les sépultures de l'aristocratie carthaginoise étaient-elles complétées par des monuments plus importants que ceux que nous venons d'étudier[3] ? Dans la nécropole d'Amrit, en Phénicie, de véritables tours surmontent plusieurs hypogées. Ce sont de gigantesques cippes massifs, quadrangulaires ou arrondis, dont le sommet se termine en pyramide ou en coupole[4]. Dans l'Afrique du Nord, le mausolée de Dougga, élevé pour un Numide, est une œuvre d'architecture punique[5]. On ignore si c'était une sorte de cippe, dressé à proximité d'un caveau souterrain[6], ou s'il contenait, au premier et au second étage, des chambres funéraires. Il est possible que des édifices analogues aient existé à Carthage, soit au milieu des cimetières, soit sur des propriétés du quartier de Mégara. A la fin du IIIe siècle, un général qui appartenait à la plus haute noblesse, Asdrubal, accusé de trahison par la populace, se rendit au

1. Voir Gsell, *Mon. ant.*, II, p. 46-47.

2. Perrot, III, p. 175, fig. 119 ; conf. Saladin, *Arch. des missions*, 3° série, XIII, p. 41. De même à Jérusalem : Dussaud, *Musée du Louvre, Monuments palestiniens et judaïques,* p. 42, n° 26 ; p. 43, n° 27 ; p. 45, n° 30.

3. Au cimetière de Sainte-Monique, a été découverte une inscription relative à un personnage dont le nom est accompagné d'une longue généalogie (*Rép. d'ép. sém.*, I, 13 et 236). Ce Texte, qui compte 8 lignes, est mutilé et ne se comprend pas. Cependant on y trouve le mot MÇBT (*maccebat*), qui désigne très probablement un monument érigé au-dessus d'une sépulture. Quelle sorte de monument ? Nous l'ignorons. La plaque portant l'inscription est petite : elle ne devait pas mesurer plus de 0 m. 14 de hauteur.

4. Perrot, III, p. 151-5

5. Voir p. 194-5.

6. Ce caveau, s'il existe, n'est pas établi immédiatement au-dessous du mausolée (comme M. Poinssot a pu le constater : *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 781).

tombeau de son père, Giscon, et s'y empoisonna ; ceux qui le cherchaient y retrouvèrent son cadavre[1]. Si ce récit d'Appien est exact, le tombeau de Giscon devait être un mausolée d'accès facile, et non pas, comme à Sainte-Monique, un caveau dont Asdrubal n'aurait pu atteindre la porte qu'en faisant déblayer un puits très profond.

II

On a longtemps admis que les Phéniciens n'avaient jamais brûlé leurs morts. Des observations faites depuis une trentaine d'années en Afrique ont montré que cette opinion n'était pas fondée : il a fallu reconnaître que la combustion des corps avait été pratiquée, à Carthage et dans d'autres villes phéniciennes de l'Occident, au IIIe siècle et plus tard. Mais on a constaté ensuite des cas d'incinération beaucoup plus anciens.

Sur quatorze tombes du VIIe, siècle, fouillées récemment au sommet de la colline de Junon, trois avaient reçu des morts incinérés[2]. Au même lieu[3] et dans la région de Douimès[4], on avait auparavant trouvé des pierres cubiques, évidées, dont le creux abritait des ossements calcinés ; il n'est plus permis aujourd'hui d'affirmer que ces dépôts funéraires sont très postérieurs aux sépultures qui les entourent[5].

A Motyé, un cimetière du VIIe siècle contenait surtout des morts incinérés ; leurs restes étaient dans des cubes en pierre,

1. Appien, *Lib*., 38.

2. Merlin, *apud* Vassel, *Rev. archéol.*, 1917, II, p. 348, n. 1, et *Bull. archéol. du Comité*, 1918, p. 119.

3. Delattre, *Mém. des Antiquaires*, LVI, p. 384 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. 443-4.

4. Delattre, *Mém. des Antiquaires, l. c*., p. 383-4.

5. Le P. Delattre indique « quatre ou cinq cas d'incinération » au vieux cimetière de Douimès : *ibid*., p. 256 (conf. *ibid*., p. 335). Pour des urnes remplies d'ossements brûlés, qui ont été trouvées à peu de distance au Sud-Sud-Ouest des grandes citernes de Bordj Djedid, voir t. II, p. 90, n. 4 ; la nature de ce dépôt reste indéterminée.

des urnes en terre cuite, des coffres formés de dalles dressées[1]. Ce fut seulement au VIe siècle que l'inhumation, rare au siècle précédent, devint en ce lieu le rite le plus usité. Motyé était, selon Thucydide[2], habitée par des Phéniciens peu de temps après les débuts de la colonisation grecque en Sicile (au VIIIe siècle). Le site de la ville, dans un îlot très voisin du littoral, au milieu d'une baie, ne pouvait convenir qu'à des marins et à des marchands ; il était de ceux que les Phéniciens recherchaient. Le mobilier des tombes comprend, outre des vases grecs importés, des poteries phéniciennes. Il n'y a donc pas de raisons de supposer que ce cimetière soit antérieur à l'établissement des Phéniciens dans l'îlot. Par conséquent, l'incinération était en usage chez eux au vite siècle[3]. Mais à Carthage, dès cette époque, elle tendait à disparaître devant l'inhumation ; elle se maintenait mieux à Motyé.

En Palestine, comme en Babylonie, elle avait été pratiquée dans des temps fort anciens, avant l'invention de la métallurgie[4]. On croyait que les peuples de l'Asie occidentale y avaient renoncé de bonne heure et l'on ne s'embarrassait guère d'un récit de la Bible relatif à Saül et à ses fils, tués par les Philistins, suspendus à un rempart, puis emportés, brûlés, enfin ensevelis par les gens de Jabès[5] : c'était, pensait-on, un cas isolé, où l'incinération se justifiait par la corruption des corps. J'ignore si l'explication est bonne[6] ; en tout cas, plusieurs siècles encore après Saül, les Phéniciens brûlaient des

1. Pace, *Not. degli scavi,* 1915, p. 440.

2. VI, 2, 6. Conf. t. I, p. 407.

3. Il est superflu d'invoquer (Berger, *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 225) le bûcher ,que Didon fit élever et sur lequel elle se tua : Virgile, *Énéide*, IV. 504-7, 645-6 ; Justin, XVIII, 6, 6 (version un peu différente dans Timée, *Fragm, hist. Gr.*, I, p. 197, n° 23). Il ne s'agit pas dans cette légende de l'accomplissement d'un rite funéraire.

4. Vincent, *Canaan*, p. 208-9, 263-7.

5. I Samuel, XXXI, 10-12.

6. Voir les observations de M. Studniczka. *Jahrbuch des archäol. Instituts*, IX, 1894, p. 238.

morts qui avaient apparemment succombé dans des circonstances fort ordinaires.

Il convient de rappeler ici une indication donnée par Justin[1], l'abréviateur de Trogue-pompée. Vers le début du Ve siècle, le roi de Perse Darius aurait envoyé une ambassade aux Carthaginois, pour leur ordonner, entre autres choses, d'incinérer leurs morts, au lieu de les ensevelir, « mortuorum corpora cremare, potius quam terra obruere a rege iubebantur ». Bon accueil aurait été fait à cette invitation.

Mais les Perses regardaient l'incinération des cadavres comme une souillure pour le feu, qu'ils adoraient ; ils l'interdisaient de la manière la plus rigoureuse[2]. Aussi a-t-on proposé de corriger le passage de Justin, d'y lire : « mortuorum corpora terra potius obruere, quam cremare... »[3] : l'ambassade de Darius aurait apporté aux Carthaginois la défense, et non l'ordre de brûler les morts. Reste à, savoir si ce n'est pas simplement une légende. D'après le témoignage des fouilles, on ne pratiquait plus l'incinération à Carthage au VIe siècle : l'interdiction de Darius, — la correction proposée étant admise, — aurait été sans objet. Peut-être ce rite s'était-il conservé plus longtemps chez d'autres Phéniciens d'Occident, qui dépendaient alors du gouvernement punique. A Motyé, il semble n'avoir entièrement disparu que vers la fin du VIe siècle[4].

Les corps que l'on ne brûlait pas étaient ensevelis dans une posture allongée, sur le dos, les deux mains généralement ramenées sur le ventre[5]. Dans les caveaux, on les plaçait presque toujours les pieds vers l'entrée, dont l'orientation, nous l'avons dit, était variable : pour dormir, un homme vivant se serait couché de la même manière, la tête au fond de la chambre.

1. XIX, 1, 11.
2. Hérodote, III, 16.
3. Conf. t. I, p. 418, n. 6.
4. Pace, *l. c.*, p. 443.
5. Gauckler, *Nécrop.*, p. 259.

On enveloppait probablement chaque cadavre dans un linceul, qui n'a pas laissé de traces, mais qu'a pu attacher une longue épingle de bronze, trouvée souvent près du cou ou des épaules[1]. Beaucoup de morts n'étaient sans doute pas mieux protégés. Beaucoup d'autres étaient mis dans des cercueils en bois, dont les débris ont çà et là résisté au temps[2]. C'était tantôt une caisse close de tous les côtés[3], munie de quatre poignées en bronze[4], quelquefois montée sur pieds[5] ; tantôt une boîte sans fond[6], dont on recouvrait le corps, déposé dans une, fosse, ou sur le sol d'un caveau, sur une banquette, à l'intérieur d'une auge. On peignait d'ordinaire ces cercueils en rouge[7]. L'un d'eux, enfermé dans un sarcophage en marbre, était rehaussé de diverses couleurs et de dorures[8]. Un autre avait laissé son empreinte sur le sable qui remplissait l'auge où on l'avait placé : ce qui a permis de constater qu'il offrait l'image, sculptée et peinte, de la morte[9].

---

1. Comme le suppose Gauckler, p. 405-6. Voir aussi, pour ces épingles, Delattre, *Tombeaux pun.*, p. 60 ; Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 142.

2. Pour la technique de ces cercueils, voir p. 56, n. 10 ; p. 57, n, 2.

3. A Sainte-Monique, on a pu reconnaître que, dans certaines chambres, des cercueils en bois étaient posés les uns sur les autres : ils étaient donc pourvus d'un fond.

4. Voir, par exemple, Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 13. Pour ces poignées de cercueils, conf. *M. Lavig*, I, p. 216, pl. XXXI, fig. 9.

5. Cercueil retrouvé en bon état à Ksour es Saf, près de Mahdia : Merlin, *Monuments Piot,* XVII, 1910, p. 128-130 et figures. Pied d'un cercueil, à Thapsus Anziani, *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, p. 293.

6. A Carthage : Delattre, *La nécropole punique de Douïmès* (Cosmos, 1897), p. 11 ; *Mém. des Antiquaires*, LVI, p. 315, 374 ; Gauckler, p. 452. En Sardaigne : F. Elena, *Scavi nella necropoli occidentale di Cagliari* (Cagliari, 1868), p. 18-19 ; von Duhn, dans *Strena Helbigiana*, p. 68.

7. A Carthage : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 12 et 25 ; *Sainte-Monique*, 2e trimestre, p. 3. A Ksour es Saf : Merlin, *l. c.*, p. 129. A El Alia : voir *infra*, p. 453. En Sardaigne : von Duhn, *l. c.*, p. 68. À Gadès, dans un cimetière phénicien, on avait peint en rouge des dalles agencées de manière à constituer des tombes : *Bull. des Antiquaires de France*, 1893, p. 214 ; *Rev. archéol.*, 1898, II, p. 335. Ce n'était pas seulement chez les Phéniciens que le rouge était une couleur funéraire. Pour les indigènes de l'Afrique du Nord, voir t. I, p. 272-3, et ici, *infra*, p. 453, 454, 456. Chez les Grecs, on se servait de draps rouges pour ensevelir les morts. Etc.

8. Cimetière de Sainte-Monique : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 13.

9. Même cimetière : Delattre, *Un cercueil de bois à couvercle anthropoïde* [conf. supra, p. 78, n. 3] ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1905, p. 328-9.

Nous ne reviendrons pas sur les sarcophages en pierre et en marbre recueillis à Carthage : nous avons montré[1] que ceux qui offrent un intérêt artistique sont des œuvres grecques. Les cercueils de plomb, fréquents en Phénicie, surtout à Sidon, où ils sont de basse époque[2], manquent à Carthage ; on en a extrait un d'un tombeau de Philippeville, qui date peut-être seulement du Ier siècle avant notre ère[3]. Des cercueils en terre cuite ne se sont rencontrés qu'à Malte[4].

Sur la pente Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis, des fosses, creusées en pleine terre, contiennent des corps d'adultes que l'on avait presque enveloppés dans des débris de jarres[5]. D'autres sépultures, plus nombreuses, établies au même lieu, soit dans le sol, soit dans de vieux caveaux remployés, consistent en des jarres, qu'on avait coupées vers le milieu, pour y introduire un cadavre d'enfant, et dont on avait ensuite rajusté les deux moitiés. Ces dépôts datent de la fin de Carthage[6]. Quoique l'incinération fût alors un rite assez répandu, elle n'était pas en usage pour les très jeunes enfants[7] : comme les Grecs, les Romains et d'autres encore, les Carthaginois devaient penser que ces petits êtres étaient destinés à une renaissance, si la terre recevait leur corps intact[8]. Des cadavres d'enfants furent aussi insérés dans des jarres à Nora et à Cagliari, vers la même époque qu'en Afrique[9]. On peut être

1. P. 207, 209.

2. Perrot, III, p. 177.

3. Gsell, Texte *explicatif* de Delamare, *Explor*., p. 33. Sarcophage en plomb dans une tombe de Constantine, à peu près contemporaine : Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 110. Quelques autres cercueils en plomb, trouvés en Afrique, datent de l'époque romaine : Gsell, *Mon. ant*., II, p. 42, 44, 403.

4. Mayr, *Sitzungsber., l. c.*, p. 506.

5. De Vogüé, *Rev. archéol*., 1889, I, p. 166.

6. Delattre, *Tombeaux pun.*, p. 46. 67 ; *Nécrop. pun. de Saint-Louis,* p. 70 ; *Bull. d'Oran*, XXe annivers., p. 142. A l'époque romaine, ce mode d'ensevelissement ne fut pas rare en Afrique : Gsell, *Mon. ant*., II, p. 43.

7. Voir cependant *infra*, p. 454, n. 8.

8. Conf. Pline l'Ancien, VII, 72 ; Juvénal, XV, 138-140. Voir à ce sujet Dieterich, dans *Archiv für Religionswissenschaft*, VIII, 1905, p. 18-19.

9. Patroni, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 160, 168. Taramelli, *ibid*., XXI, p. 76.

tenté de croire que cette coutume fut importée d'Orient par les Phéniciens ; elle existait, bien des siècles auparavant, en Palestine[1]. Cependant, comme les sépultures d'enfants en jarre n'apparaissent que tardivement à Carthage et dans les villes sardes, il est probable qu'elles furent empruntées aux Grecs : ce genre de tombe est fréquent dans les nécropoles du Sud et du Sud-Est de la Sicile, depuis les premiers temps de la colonisation hellénique[2].

On sait par quelles opérations minutieuses les Égyptiens maintenaient l'intégrité du corps, support nécessaire de l'âme immortelle. Si les Phéniciens n'attachaient pas tant de prix à la conservation de la dépouille humaine, ils n'y étaient pourtant pas indifférents. Tabnit, roi de Sidon, avait été momifié par un procédé particulier[3]. Plaute parle d'un embaumeur carthaginois[4]. A Sainte-Monique, un certain nombre de morts, qu'abritaient des sarcophages en marbre, qui, par conséquent, appartenaient à des familles aisées, étaient noyés dans une couche de résine de cèdre et de térébenthine, mélangée à du bitume de Judée et aromatisée avec des feuilles de thym, de menthe, de henné[5]. Cette pratique rappelle celle de quelques peuples anciens, qui enduisaient les cadavres de cire ou de miel[6]. Elle retardait la putréfaction et empêchait le dégagement d'odeurs fétides[7]. Parfois, la résine est peu abondante: on peut

---

1. Vincent, *Canaan*, p. 116, 133-4, 189, 193, 196.

2. Orsi, dans *Not. degli scavi,* 1895, p. 111, n. 2 ; *Mon. dei Lincei,* XIV, p. 936-7. Il est curieux de remarquer qu'à Géla et à Camarine, les Grecs se sont servis de jarres phéniciennes pour y enfermer des corps d'enfants : voir p. 152, n. 6.

3. Chantre, *apud* Hamdy Bey et Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon*, p. 403.

4. *Poenulus*, 63

« Quia mihi pollinctor dixit, qui eum pollinxerat »

5. Voir Héron de Villefosse, *Monuments Piot*, XII, p. 82, 85, 87, 90, 96 ; Delattre, *Bull. archéol. du Comité,* 1995, p. 421. Pour la composition chimique : L. Reutter, *L'embaumement avant et après Jésus-Christ* (Paris-Neuchâtel, 1912), p. 83-119 ; le même, dans *Rev. anthropologique*, XXIV, 1914, p. 411-5 : XXV, 1915, p. 27-28.

6. Babyloniens, Perses, Scythes ; quelques exemples chez les Grecs : voir Mau, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, V, p. 2113.

7. On s'est demandé (Maspero, *C. r. Acad. Inscr.*, 1902, p. 483-4 ; Delattre, *Bull.*

supposer qu'elle avait été introduite dans le corps à la place des viscères, et qu'après la destruction des chairs, elle s'était répandue dans le fond du sarcophage[1].

L'incinération, abandonnée pendant fort longtemps à Carthage, y reparut au IIIe siècle. Ici encore, il y a lieu d'admettre un emprunt aux Grecs de Sicile, qui ne répugnaient pas à brûler leurs morts, bien que l'inhumation fût plus usitée chez eux[2].

Diodore raconte[3] qu'un prisonnier carthaginois, Bodostor, ayant succombé à Home, vers l'année 250, ses restes furent incinérés et renvoyés dans sa patrie. Un siècle plus tard, les troupes d'Asdrubal, étroitement cernées par Masinissa, étaient, dit Appien[4], fort embarrassées de leurs morts, qu'elles ne pouvaient pas brûler, faute de bois. Ces deux textes, se rapportant à des circonstances exceptionnelles[5], ne prouvent pas que l'incinération ait été, chez les Carthaginois, une pratique courante au temps des guerres puniques. Mais les découvertes archéologiques ne laissent aucun doute à cet égard. Les récipients remplis d'ossements calcinés commencent à se montrer

---

archéol. du Comité, 1905, p. 422) s'il ne s'agissait pas de protéger contre des mains cupides les objets précieux enfermés avec le mort. Ces objets pouvaient assurément tenter des voleurs : des trous pratiqués dans les couvercles de deux sarcophages sculptés le prouvent (Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 28). Cependant ce n'étaient point des bijoux de grand prix qu'on laissait au défunt une bague, qui n'était pas toujours en or pur, quelquefois des pendants d'oreille. Je crois que la couche de résine, fortement parfumée, était destinée surtout à combattre l'odeur du cadavre. On trouve souvent, dans les tombes de Carthage, des morceaux de soufre, de bitume, de charbon de bois, qui servaient sans doute de désinfectants. — Il est vrai qu'à l'intérieur d'un coffret en pierre, des ossements calcinés étaient également noyés dans une couche de résine (Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1902, p. 59). On ne peut penser ici à un antiseptique. C'était donc probablement une mesure de sûreté : le coffret contenait, outre les os, un anneau d'or pesant 7 grammes.

1. Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. 422, d'après le docteur Nicolle.

2. Voir Orsi, *Mon. dei Lincei*, XIV, p. 928-9.

3. XXIV, 12.

4. *Lib.*, 73.

5. De même, l'incinération par Hannibal de deux généraux romains, Sempronius Gracchus et Claudius Marcellus, dont les corps étaient tombés entre ses mains : Tite-Live, XXV, 17, 4 ; Appien, *Hann.*, 35 et 50 ; Plutarque, *Marcellus*, 30 ; etc. Ces faits ne sont du reste pas certains.

à Ard el Kheraïb[1], dans le haut d'Ard et Morali[2], et sous le théâtre romain[3] ; ils deviennent plus nombreux à Sainte-Monique, plus nombreux encore à l'Odéon; ils ne manquent pas à Saint-Louis. A Ard el Kheraïb, à Ard el Morali, au théâtre, à Sainte-Monique, on les a déposés dans des sépultures qui avaient été faites pour contenir des morts inhumés ; souvent, on les a placés, non pas dans les chambres, déjà pleines, mais dans les puits. Ce n'est donc pas, croyons-nous, avant le IIIe siècle que l'incinération fut de nouveau introduite à Carthage[4]. Il ne faut pas mettre cette modification dans les rites funéraires en rapport avec l'adoption du culte des déesses grecques Déméter et Coré, au début du siècle précédent[5].

Elle ne fit pas disparaître l'inhumation. Le grand Hannibal, — mort, il est vrai, loin de sa patrie, — fut enseveli dans un sarcophage en pierre[6]. A Sainte-Monique, dans certains caveaux encombrés, des cercueils en bois ont été placés sur des coffrets en pierre, renfermant des os brûlés[7]. Au cimetière récent de l'Odéon, les morts inhumés sont encore nombreux ; les contemporains de Tertullien[8] purent contempler « ces ossements qui, après environ cinq cents ans, ne s'étaient pas desséchés, ces cheveux qui avaient gardé leur odeur ». C'est seulement dans les tombes creusées fort peu de temps avant la ruine de Carthage que l'incinération l'emporte sur l'inhumation[9]. D'ailleurs, la prédominance de ce rite n'influe pas sur la disposition des sépultures[10], qui restent des caveaux proportionnés à la taille

1. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 7.
2. Anziani, *apud* Gauckler, p. XXXIV.
3. Drappier, *Rev. tunisienne*, XVIII, 1911, p. 257 (tombes 9 et 10).
4. Conf. Anziani, *l. c.*, p. XXXV et XXXVII.
5. Comme on l'a supposé : Delattre, *Sainte-Monique*, 2e mois, p. 12 ; Gauckler, p. 521.
6. *De viris illustr.*, 42 : « in arca lapidea ».
7. Delattre, *Sainte-Monique*, 2e semestre, p. 6.
8. *De resurrectione carnis,* 42. Conf. t. II, p. 90.
9. Gauckler, p. 416, 524.
10. Conf. Anziani, *apud* Gauckler, p. XLII.

humaine et précédés de puits. A Saint-Louis, on s'est contenté de loger les morts incinérés dans des tombes bien plus anciennes[1], ou de les enfouir en pleine terre[2].

Nous retrouvons l'incinération en d'autres lieux, dans des tombes de type phénicien : en Tunisie, à Hr Beni Nafa, Sousse, Lemta, Thapsus, Mahdia, El Alia; sur le littoral algérien, à Collo et à Gouraya; dans les îles de Malte[3] et de Sardaigne[4]. Nulle part, semble-t-il, elle n'a été adoptée avant le IIIe siècle ; peut-être, dans certaines régions, ne le fut-elle que plus tard encore. Elle fut accueillie avec plus ou moins de faveur, tantôt admise auprès de l'inhumation[5], tantôt la supplantant, sans cependant modifier la forme des sépultures : par exemple, à Hadrumète et à Collo, où des chambres funéraires, qu'on peut dater de 150-50 environ avant notre ère, ne contiennent guère que des morts brûlés.

A Carthage, les récipients sont le plus souvent des coffrets en pierre calcaire grise, coiffés d'un couvercle à deux pentes[6]. Il est assez rare que le nom du défunt y soit inscrit[7] ; deux fois, le couvercle porte son image[8]. Le coffret renferme seulement des os calcinés. Mais, fréquemment, il est accompagné d'une jarre, renflée eu bas comme un sac, que remplissent

1. Delattre, *Nécrop. pun. de Saint-Louis*, p. 77.

2. Delattre, *Tombeaux pun*., p. 35. — A Sainte-Monique, on a trouvé parfois aussi des restes incinérés enfouis presque a la surface du sol : Gauckler, p. 366 (ossuaire en pleine terre) ; Delattre, *Sainte-Monique*, 2e mois, p. 4 (ossuaire déposé au haut d'un puits), p. 3 (ossuaire logé dans une entaille pratiquée à l'un des angles de l'orifice d'un puits). Conf., à Gouraya, un ossuaire déposé dans une petite auge creusée à fleur de rocher : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 17.

3. Mayr, *Sitzungsber., l. c*., p. 472, 473, 506, 508.

4. Voit Duhn, dans *Strena Helbigiana*, p. 68. Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 81.

5. A Hr Beni Nafa, Sousse, Thapsus, Mahdia, Gouraya, des morts inhumés et des morts incinérés se trouvent dans une même chambre.

6. Voir, par exemple, *M. Lavig*., I, pl. X, fig. 4, à droite ; Gauckler, pl. CCVIII. Le couvercle est assez souvent muni d'acrotères. Sur un couvercle, un des frontons porte une palmette sculptée : Delattre, *Bull. archéol. du Comité,* 1905, p. 422-3 et figure.

7. *Rép. d'ép. sém*., I, 8 ; II, 521, 547, 602, 884.

8. Voir *supra*, p. 210.

des cendres, des esquilles d'os, de petits morceaux de charbon[1] : quand le feu avait accompli son œuvre, on tamisait ce qui restait du mort, puis on versait dans le coffret les ossements retenus par leur grosseur au-dessus des mailles ou des trous, dans la jarre les cendres et les menus débris qui s'étaient frayé passage. Des coffrets analogues, peu nombreux, ont été trouvés ailleurs : à Henchir Beni Nafa, Tunis[2], Zaghouane[3], Collo, Gouraya, Constantine, Pantelleria[4], Cagliari[5].

On employait aussi comme ossuaires des caisses en bois[6], dont la plupart ont dû pourrir et ne laisser aucune trace. Des caisses en plomb, recueillies hors de Carthage[7], ne paraissent pas antérieures au IIe siècle. On se servait d'urnes en terre cuite. Il y en a à Sainte-Monique[8], à l'Odéon[9], à Byrsa[10] (où elles sont parfois décorées de peintures sommaires). Ces vases-ossuaires se rencontrent souvent dans les cimetières phéniciens de la Méditerranée occidentale[11]. Ceux que contiennent les caveaux d'Hadrumète sont fermés par un bouchon en plâtre[12] ; bon nombre d'entre eux offrent une inscription, peinte en noir avec un roseau, ou, plus rarement, tracée au charbon[13]. Ces petits textes[14], difficiles à déchiffrer, débutent d'ordinaire par

1. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1898, p. 621 ; 1899, p. 95 ; 1900, p. 87 et 491 ; 1905, p. 127. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 7.

2. Merlin, *Bull. archéol. du Comité,* 1911, p. CCX.

3. Hannezo, *ibid*., 1905, p. 104 et fig. à la p. 105.

4. Voir les références dans Gsell, *Gouraya*, p. 17, n. 3.

5. Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 82 (un seul).

6. Delattre, *Les grands sarcophages anthropoïdes*, p. 9 ; ibid., p. 12 (caisse peinte en rouge) ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1908, p. 596.

7. A Sousse : La Blanchère, *Bull. archéol. du Comité*, 1888, p. 153 ; Duhar, *ibid*., 1904, p. 186 ; Gouvet, *ibid*., 1915, p. CIX. A Lemta : Gauckler, p. 359. A Gouraya : Gsell, *l. c*., p. 16. Elles sont dépourvues de couvercle.

8. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 95.

9. Gauckler, p. 416, 518.

10. De Vogué, *Rev. archéol.*, 1889, I, p. 165. Delattre, *Tombeaux pun*., p. 35, 47 (et fig.). Berger, *M. Lavig*., I, p. 160-1, pl. XXV, fig. 5.

11. H[r] Beni Nafa, Lemta, Mahdia, Zaghouane, Collo, Gouraya, Pantelleria, Malte, Cagliari.

12. *Bull. archéol. du Comité*, 1888, p. 154 ; 1903, p. 156.

13. Une fois, elle est gravée.

14. Voir les références données au t. II, p. 139, n. 4.

un ou deux mots qui signifient probablement « ossements », « urne à ossements » ; puis vient le nom du mort, suivi d'indications généalogiques; enfin quelque formule qu'on ne comprend pas. L'écriture est intermédiaire entre l'alphabet punique et l'alphabet néo-punique, ou est franchement néo-punique. Les hypogées de Sousse qui ont livré ces ossuaires doivent appartenir, en général, au IIe siècle ou à la première moitié du siècle suivant(1).

A Carthage, sur la colline de Saint-Louis et au cimetière de l'Odéon, des os calcinés étaient simplement déposés, sans récipient, soit dans un trou creusé en terre, soit dans quelque caveau(2) ; à Lemta(3), à Mahdia(4), ils formaient parfois un tas sur une banquette(5). Peut-être ces dépôts avaient-ils été enveloppés d'un linge(6).

Dans certaines sépultures de type phénicien, en Tunisie et en Algérie, nous constatons des pratiques funéraires que l'on constate aussi dans des tombeaux en pierres sèches, bâtis par des autochtones(7), et déjà même dans des grottes de l'âge de la pierre(8). Ces sépultures doivent donc être attribuées soit à des indigènes qui avaient partiellement adopté les mœurs phéniciennes, soit à une population de sang mêlé(9).

A Lemta(10) et à Thapsus(11), des morts ont été couchés sur le flanc, les bras et les jambes repliés(12), à l'intérieur de petites

1. Ph. Berger, *Rev. archéol*., 1880, II, p. 224. Ce que confirme le mobilier des tombes.

2. Delattre, *Tombeaux pun.*, p. 68. Gauckler, *Nécrop*., p. 416, 518. Dans une chambre de Sainte-Monique, une cavité rectangulaire, pratiquée au fond, servait de récipient : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 87.

3. De Smet, *Bull. archéol. du Comité,* 1913, p. 336.

4. Hannezo, *Rec. de Constantine*, XXVI, 1890-I, p. 297.

5. Pour des ossements calcinés, réunis en tas, à Gouraya et à El Alia, voir infra, p. 455-6.

6. On peut supposer qu'ils étaient parfois enfermés dans un coffret en bois, qui aurait entièrement disparu.

7. Tombeaux que nous étudierons au t. V.

8. Voir t. I, p. 269 et suiv.

9. Conf. t. II, p. 115, 131, 133, 162.

10. De Smet, *l. c*., p. 335 et suiv. (« squelettes accroupis »).

11. Épinal et Novak, *Bull. archéol. du Comité,* 1900, p. 157.

12. Pour cette attitude dans les sépultures indigènes, conf. Gsell, *Hérodote*, p.181-3.

cellules arrondies; de même, à El Alial, dans de véritables chambres rectangulaires[2]. Les os offrent souvent des traces de couleur rouge[3]. A El Alia, on a trouvé, dans plusieurs hypogées, avec les restes humains, des quantités plus ou moins abondantes de vermillon[4], qui devaient former une couche sous chaque corps[5], peut-être aussi le couvrir ; un cercueil sans fond, peint en rouge, avait été mis par-dessus. La coloration des ossements ne résulte pas d'une application directe, d'un badigeonnage, qui n'eût été possible qu'à la suite d'un décharnement complet : hypothèse invraisemblable, eu égard à la position du squelette[6]. Cette coloration s'est sans doute produite par des contacts avec la couche de vermillon ou avec les planches du cercueil, après la disparition des chairs[7]. Mais il se peut qu'on soit parfois intervenu pour hâter le décharnement : des traces de feu se reconnaîtraient sur des squelettes repliés d'El Alia et sur les parois intérieures des cercueils qui les recouvraient[8].

---

1. Novak, *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. 345-6.

2. A Gouraya, on a trouvé un squelette étendu face contre terre, les genoux infléchis : Gsell, *Gouraya*, p. 14, n. 1. A Hr Beni Nafa, un mort assis sur une banquette : Merlin, Pr.-v. Comm. Afr., 1918, décembre, p. XXVII, n° 7.

3. Conf. Toutain, *Bull. des Antiquaires de France*, 1899, p. 258-260.

4. Jusqu'à un kilogramme.

5. De même, probablement, à Thapsus, où, dans les cellules, la terre est colorée en rouge : Épinat et Novak, *l. c*.

6. Une application directe de couleur n'aurait pu se faire que sur des os parfaitement secs : conf. Kulakovski, dans *Atti del Congresso di scienze storiche* (Rome, 1903), t. V, p. 677. Or, s'il en avait été ainsi, ces os ne se présenteraient sans doute pas à nous exactement dans la position de ceux d'un corps qui, couché intact au fond de la tombe, aussitôt après le décès, n'y aurait subi depuis lors aucune manipulation.

7. Des traces de couleur rouge sur quelques ossements, à Carthage, semblent devoir être attribuées à des contacts avec les cercueils, qui, nous l'avons dit, étaient peints en cette couleur : voir Delattre, *Sainte-Monique,* 2e trimestre, p. 3 ; 2e année, p. 28. A Ksour es Saf, près de Mahdia, les ossements d'un mort étendu dans un cercueil étaient également colorés en rouge : Merlin, *Monuments Piot,* XVII, p. 130-1. Peut-être le corps avait-il été saupoudré de vermillon lors de l'inhumation, car j'ai peine à croire que, si l'on avait déposé dans le caveau des ossements décharnés, on eût pris la peine de reconstituer le squelette à l'intérieur d'un cercueil long de 1 m. 80.

8. Novak, *Comité*, 1898, p. 347. Si les faits ont été bien observés, il faut peut-être admettre : 1° un feu violent allumé sur le corps, le cercueil n'étant pas placé par-dessus ;

Ailleurs, c'est un autre rite, aussi fréquent dans les tombeaux indigènes de la Berbérie que celui du repliement des corps[1]. A Gouraya[2], des ossements, n'offrant aucune trace de feu et rassemblés sans ordre, sont déposés en tas sur le sol de certaines chambres, sur des banquettes, dans des auges, ou bien enfermés dans des vases d'argile. Ils appartiennent souvent à plusieurs morts[3]. A Mahdia, on a rencontré dans une cellule, trop étroite pour contenir un corps étendu, des ossements non brûlés, en désordre ; il y avait trois crânes, dont l'un était teint en rouge ; le sol était tapissé d'une couche de terre rougeâtre[4]. Au même lieu, de petits trous quadrangulaires, creusés dans le roc, abritent des dépôts semblables[5]. Dans une chambre funéraire de Collo, une couche d'ossements garnit le fond d'une auge[6]. A Carthage, au cimetière de Byrsa, ont été découvertes, soit en pleine terre, soit dans des caveaux remployés, des urnes pleines d'ossements non brûlés[7] : une fois, c'étaient les restes mélangés d'un adulte et d'un enfant[8].

Nous pourrions nous demander si ces morts n'avaient

2° ensuite, la pose du cercueil, qui aurait fait l'office d'un éteignoir et qui, pour cette raison, aurait très peu souffert du feu.

1. Le rite dont nous allons parler a été pratiqué dans un pays voisin de la Phénicie, en Palestine, à l'époque de Jésus-Christ. Après un premier ensevelissement, et quand les os étaient complètement décharnés, on les recueillait pour les déposer dans de petites caisses en bois ou en pierre (voir, entre autres, Dussaud, *Musée du Louvre*, *Monuments palestiniens et judaïques*, p. 33-34). Mais, ce rite étant très usité chez les populations indigènes de la Berbérie et l'étant peu chez les Phéniciens d'Occident, je crois que ceux-ci l'ont emprunté aux Africains.

2. Et aussi dans le cimetière fouillé récemment à Hr Beni Nafa : Merlin, *Pr. .v. Comm. Afr., l. c*., p. XXX.

3. Gsell, *Gouraya*, p. 14.

4. Novak, *C. r. Acad. Inscr.*, 1896, p. 224-5.

5. Anziani, *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, p. 205. Ces trous n'ont souvent pas plus de 0 m. 40 de côté; ils sont très peu profonds. Les ossements qu'ils contiennent ne sont pas brûlés : Hannezo, *Rec. de Constantine*, XXVI, p. 297.

6. Hélo, *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 365. Ces ossements non brûlés étaient couverts par une couche d'ossements qui avaient subi l'action du feu.

7. De Vogüé, *Rev. archéol.*, 1889, I, p. 166. Delattre, *Tomb. pun*., p. 35. Berger, *M. Lavig*., I, p. 16l pl. XXV, fig. 7.

8. Delattre, *Nécrop. pun. de Saint-Louis,* p. 65. Ces ossements non brûlés recouvraient les os brûlés d'un enfant.

pas été tout d'abord inhumés dans des conditions ordinaires. Plus ou moins longtemps après, on aurait eu besoin de la place qu'ils occupaient pour y loger de nouveaux hôtes. Comme on ne voulait cependant pas jeter au rebut les os des gens dépossédés, on les aurait recueillis et on les aurait mis là où ils se retrouvent aujourd'hui(1). Mais l'explication n'est certainement pas valable en ce qui concerne quelques caveaux de Gouraya et celui de Mahdia. Ces caveaux ont été faits pour contenir des ossements non brûlés, rassemblés pêle-mêle, car nous n'y constatons pas d'autre mode de sépulture(2) : dépôts funèbres qui, à Gouraya, occupent le centre de la chambre, le milieu d'une banquette, c'est-à-dire une place d'honneur. On ne procédait donc à l'ensevelissement définitif qu'après avoir laissé les corps subir un décharnement complet, soit dans une tombe provisoire, soit en plein air. On réunissait fréquemment les restes de divers individus, qui n'étaient peut-être pas apparentés. On ne recueillait pas toujours la totalité des ossements : une chambre de Gouraya renfermait seulement des crènes, au nombre d'une centaine(3).

En ce lieu, des os qui se présentent de la même manière ont subi l'action du feu, mais assez faiblement(4). Il se peut que cette combustion sommaire ait eu pour objet d'accélérer le décharnement : ce serait une combinaison d'un vieux rite indigène et du rite de l'incinération, adopté au IIIe siècle par les Phéniciens d'Afrique. Le même procédé se retrouve à El Alia, dans des

1. Conf. de Vogüé, *l. c.*; Berger, *l. c.*, p. 158.

2. De même, dans les deux chambres d'un hypogée à Hr Beni Nafa : Merlin, l. c., p. XXVI, n° 5.

3. Gsell, *Gouraya*, p. 13, n. 3. — Ces deux faits, absence d'une partie des ossements, mélange d'ossements de divers individus, sont plus favorables à l'hypothèse du décharnement et de l'ensevelissement définitif des os assez longtemps après le décès, qu'à celle du dépècement des cadavres, dont les morceaux auraient été aussitôt déposés pêle-mêle dans la tombe. Une autre hypothèse, que nous écarterons pour les mêmes raisons, consisterait à croire que les cadavres étaient bouillis, qu'ainsi les os pouvaient être facilement détachés des chairs et ensevelis seuls.

4. Gsell, l. c., p. 15-16.

caveaux plus récents, en général, que ceux où il y a des corps repliés ; les os, légèrement brûlés, sont déposés pêle-mêle sur une banquette; on distingue sur quelques-uns des vestiges de couleur rouge[1].

III

Auprès des morts non incinérés, on déposait un mobilier objets dont les uns avaient appartenu au défunt, par exemple leur sceau ; dont d'autres avaient été fabriqués, ou du moins achetés, pour être enfermés dans des tombes, car ils ne montrent pas de traces d'usure, ou sont trop fragiles pour avoir pu servir.

C'étaient surtout des poteries. Parfois elles portent une inscription. Le plus ancien de ces textes est peut-être celui qui a été gravé sur une amphore découverte dans une sépulture de la colline de Junon : « Gerbaal », nom du mort[2]. Plus récentes[3] sont des inscriptions tracées à l'encre ou au charbon sur quelques fioles et urnes, et sur d'assez nombreuses jarres à pointe conique[4]. Tantôt il n'y a que quelques lettres, dont le sens exact ne peut pas être déterminé, mais qui sont vraisemblablement des abréviations de noms de personnes[5] ; tantôt c'est le nom du propriétaire, entièrement écrit, seul ou suivi du

1. Novak, *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. 349, 350 ; voir aussi p. 345, 347. A Collo, l'incinération ne parait pas non plus avoir été très violente : voir Hélo, *ibid*., 1895, p. 348, 350, 351, 362.

2. Vassel, *Rev. archéol.*, 1917, II, p. 348-9 (inscription gravée avant la cuisson). — A Douimès, une lampe avec une inscription inintelligible, tracée également à la pointe (après cuisson) : *M. Lavig*., I, p. 47, pl. IV, fig. 7 [numérotée 4]. A Dermèche, inscriptions gravées sur deux jarres : Gauckler, pl. CXXXVI.

3. Depuis le VIe siècle : voir Delattre, *Mém. des Antiquaires*, LVI, p. 258, 328, 360.

4. Pour ces inscriptions, voir *Rép. d'ép. sém.*, I, 10, 15, 16 ; II, 503, 510, 517, 550-1, 559, 601, 909-913 ; III, 1230, 1232-4, 1237 ; Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 134, 139, 143 ; Vassel, *Rev. archéol*., 1917, II, p. 351, 353-4. En Sardaigne : Taramelli, *Mon. dei Lincei,* XXI, p. 165-6 et fig. 79-80 (même inscription sur deux jarres jumelles, la seule qui soit connue dans l'île).

5. Voir p. 25, n. 6, une hypothèse à ce sujet.

nom paternel, d'une généalogie. L'indication « Tombeau de N »[1] marque nettement que certains vases faisaient partie d'un mobilier constitué exprès pour le mort[2]. Une fiole et une cruche, munies de titres de propriété, étaient, nous ignorons pourquoi, remplies, l'une de coquillages concassés[3], l'autre de charbon de bois[4]. D'ordinaire, les poteries sont celles dont on se servait pour y mettre des mets et des boissons.

Aux VIIe-Ve siècles, ces vases n'étaient pas choisis au hasard. Chaque mort recevait une jarre, un pot et deux aiguières[5]. Tel était, avec la lampe et sa soucoupe, le fond du mobilier, auquel pouvaient être jointes d'autres céramiques, de fabrication locale ou étrangère. Plus tard, on se dispensa d'appliquer une règle aussi stricte. Ce sont, semble-t-il, des préférences personnelles qui déterminent le choix et le nombre des poteries déposées dans les tombes des IVe-IIe siècles; du reste, là où les morts sont nombreux, il est difficile ou impossible de discerner ce qui appartient à chacun d'eux. Cette vaisselle funéraire comprenait aussi des œufs d'autruche, transformés en récipients, et des objets métalliques, surtout des aiguières de bronze.

Presque toujours, elle paraît avoir été laissée vide : elle n'avait plus qu'une valeur symbolique. Cependant, à Carthage, on a trouvé, au fond de quelques jarres, un dépôt qui était le

1. *Rép*., II, 517, 559. Ailleurs, le nom est suivi de quelques lettres, auxquelles on a voulu attribuer le sens de « mort » : Berger, *M. Lavig.*, I, p. 66-67 ; Rép., I, 15 et 16.

2. Une jarre porte peut-être deux noms de divinités : *Rép*., II, 909 (conf. *supra*, p. 251, n. 7 ; p. 334, n. 6). Pour l'inscription d'une autre jarre (*Rép*., II, 912), Berger laisse le choix entre deux traductions : « En souvenir éternel ! » et « A Zikro, le docteur » ; d'où l'on pourra conclure que ces textes sont d'une interprétation difficile.

3. *C. r. Acad. Inscr.*, 1905, p. 325 et fig. à la p. 324 ; Rép., II, 559.

4. Restes du bûcher sur lequel le mort avait été brûlé ? désinfectant (conf. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb,* p. 6, n. 10) ? Pour l'inscription, voir *M. Lavig*., I, p. 68-69, pl. VIII, fig. 29; *Rép*., I, 10.

5. Voir p. 60. Cette fixité du mobilier ne se constate pas encore dans les tombes que Gauckler (p. 504) regarde comme les plus anciennes.

résidu d'un liquide[1] ; dans une autre, des écorces d'amande[2] ; sur le sol d'une chambre, le squelette d'un oiseau[3]. Des urnes, fermées par un bouchon d'argile, avaient dû contenir un liquide[4]. A Sousse[5], à Mahdia[6], à El Alia[7], à Gouraya[8], des os de moutons, de volatiles, des arêtes de poissons, de vagues débris organiques étaient restés dans des vases. Des corbeilles, placées sur des couvercles de sarcophages en marbre, au cimetière de Sainte-Monique, avaient renfermé des fruits[9]. Ailleurs, c'étaient des fruits et des gâteaux imités en terre cuite[10], des moules à pâtisserie[11].

On rencontre à peu près partout des lampes. Jusqu'à une époque assez voisine de la destruction de Carthage, elles étaient munies d'une mèche et allumées dans la tombe[12]. Les brûle-parfums ne font pas défaut. Les objets de toilette abondent des miroirs ; des fioles en terre cuite, en verre, en albâtre, pour les huiles odorantes ; des boites en os, en plomb, des coquilles doubles, pour les onguents et le fard; etc. Des coffrets en bois, plaqués d'ivoire, rehaussés d'ornements métalliques, pouvaient contenir l'attirail nécessaire aux travaux domestiques ou à la parure des femmes. On a vu que les armes sont rares. Nous ne reviendrons pas sur les bijoux : au temps des guerres

1. Delattre, *Tombeaux pun*., p. 53-54. Dans les tombes d'enfants des IIIe-IIe siècles, on recueille souvent un bol qui porte des traces de feu et qui a dû servir à faire chauffer un liquide : Delattre. *C. r. Acad. Inscr*., 1898, p. 553 ; conf. *M. Lavig*., I, p. 158.

2. Delattre, *Tombeaux pun*., p. 77.

3. Delattre, *ibid*., p. 71, 75.

4. Delattre, *Sainte-Monique*, 3e mois, p. 6. On a supposé qu'une inscription tracée à l'encre sur un pot signifie « lait » : Delattre, *Bull. d'Oran*, XXe annivers., p. 144.

5. Hannezo, *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 385. Berger, *Rev. archéol*., 1889, II, p. 26.

6. Hannezo, *Rec. de Constantine*, XXVI, p. 298. Cagnat, *C. r. Acad. Inscr.*, 1896, p. 219.

7. Novak, *Bull. archéol. du Comité,* 1898, p. 345.

8. Gsell, *Gouraya*, p. 17.

9. Voir p. 105, n. 10.

10. P. 20, n. 1 ; p. 70, n. 3.

11. P. 70-71.

12. Delattre, *Tombeaux pun*.. p. 73, 65, 77, 101, etc. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb,* p. 10.

puniques, ce sont souvent des objets en doublé, de trop de valeur pour avoir été portés par les vivants ; ils étaient sans doute fabriqués pour les défunts. Au IVe siècle, apparaissent les monnaies[1], presque toutes en bronze et de petit module[2]. Leur nombre va s'accroissant[3]. On les trouve en pelote, tout contre le corps, d'ordinaire auprès d'un des bras[4] ; elles devaient être réunies dans un sac ou une boîte[5].

Des cailloux noirs, luisants[6], des osselets[7] servaient, croyons-nous, à des jeux. Plusieurs dés ont été recueillis. Parmi les figurines en terre cuite, celles qui représentaient des personnages humains étaient destinées à tenir compagnie au mort[8], celles qui représentaient des dieux, à le protéger. Nous avons étudié les amulettes diverses placées sur les corps ou auprès d'eux[9].

Ces objets mobiliers attestent la croyance à une vie matérielle du défunt dans la tombe où il séjourne. Il a les mêmes besoins, les mêmes goûts que les hommes qui s'agitent sur la

1. Au t. II, p. 326, j'ai indiqué que les premières monnaies frappées à Carthage datent approximativement du milieu du IVe siècle. Je serais maintenant disposé à admettre une date un peu plus élevée. Entre Bordj Djedid et Sainte-Monique, à l'Est, et l'emplacement du théâtre romain et de l'Odéon, à l'Ouest, on ne rencontre que des sépultures contemporaines de l'époque où Carthage battit monnaie, les unes antérieures, les autres postérieures à l'adoption de l'incinération. Pour ne pas resserrer ce vaste ensemble dans des limites chronologiques trop étroites, il convient peut-être de prendre comme point de départ le début du IVe siècle (tombes de la région inférieure d'Ard el Morali).

2. Conf. p. 55, n. 1.

3. Du moins à Carthage. Notons qu'il n'y a pas de monnaies dans les tombes de Gouraya.

4. Comme les bijoux portés par le mort, elles étaient enfermées à l'intérieur des cercueils et des sarcophages, en dehors desquels on plaçait le mobilier.

5. Boîte en bois ou en ivoire, avec 24 monnaies : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1903, p. 15.

6. Delattre, *Mém. des Antiquaires*, LVI p. 359 et fig. 68 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 21. *M. Lavig.*, I, p. 79. En Sardaigne : Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 163.

7. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 317 : 84 dans une tombe, 47 dans une autre.

8. On petit y joindre des bustes féminins en terre cuite (voir p. 731, et aussi de petits bustes en pierre tendre, qui se trouvent dans des tombes anciennes (p. 212).

9. P. 423-4, avec les renvois.

terre ; il est exposé, comme eux, à des dangers dont la vertu des amulettes ou l'assistance divine peuvent le préserver. Sur les couvercles des sarcophages, sur les stèles dressées au-dessus des hypogées, il est figuré dans l'attitude de la prière[1] et de l'offrande. Par ces stèles, par des cippes érigés à la même place, il est présent dans le monde des vivants, sans pourtant quitter son habitation souterraine.

Il importe beaucoup que les morts soient pourvus d'une sépulture. C'est là un souci aussi grave pour les Carthaginois que pour la plupart des autres peuples de l'antiquité : à l'époque de la guerre inexpiable, nous les voyons faire des démarches pressantes pour obtenir les corps de ceux de leurs concitoyens .qui ont été massacrés par les rebelles[2]. Il est non moins important que les morts ne soient pas troublés dans leur « demeure éternelle » : les Phéniciens, comme les Égyptiens[3] et les Hébreux[4], appellent ainsi le tombeau[5]. Une épitaphe, qui est probablement d'origine carthaginoise[6], se termine par les mots « Ne pas ouvrir ! » : interdiction exprimée en termes abondants et énergiques dans les inscriptions funéraires de deux rois de Sidon, Tabnit et Eshmounazar[7]. A Carthage, la profondeur des tombes est une garantie contre ce risque. Arraché à sa sépulture, le mort devient redoutable. Les Carthaginois croient aux revenants. A la fin du Ve siècle, une armée, assiégeant Agrigente, détruit des tombeaux qui la gênent pour ses travaux d'approche. La peste s'abat sur elle

1. La main droite levée. Le P. Delattre a cru reconnaître que cette attitude avait été donnée au mort lui-même, dans une sépulture de Saint-Louis (*Nécrop. pun. de Saint-Louis*, p. 30 ; conf. *M. Lavig*., I, p. 73). On a vu (p. 444), que, d'ordinaire, les deux mains sont ramenées sur le ventre.

2. Polybe, I, 81, 2 ; I, 32, 10.

3. Diodore, I, 51, 2.

4. Psaumes, XLIX (XLVIII), 12. *Ecclésiaste*, XII, 5.

5. C. I. S., 124 : inscription de Malte. Le terme domus aeterna (ou aeternalis) n'est pas rare sur les épitaphes latines d'Afrique, mais je n'affirme pas qu'il y soit d'origine phénicienne.

6. *Rép*., I, 360 (inscription d'Avignon : conf. *supra*, p. 145).

7. *Rép*., III, 1202. C. I. S., 3, 1. 4-12, 20-22.

et fait un grand nombre de victimes. Des sentinelles, placées la nuit aux avant-postes, affirment avoir vu des fantômes de trépassés. Le général, témoin de la terreur de ses troupes, met alors un terme aux démolitions[1].

Comment les Carthaginois expliquaient-ils cette survie du défunt ? Aucun texte ne nous renseigne. Ils étaient vraisemblablement convaincus, comme tant d'autres, de l'existence d'une âme habitant la « demeure éternelle » auprès du corps, ayant besoin de rester unie à ce corps pour jouir d'un sort supportable, malheureuse et malfaisante quand elle en était privée.

Du reste, la plupart de ceux qui pratiquaient les rites funéraires s'inquiétaient assez peu des croyances auxquelles ces rites avaient dû jadis leur origine. Ils continuaient à faire ce qu'avaient fait leurs pères, avec un zèle qui diminuait de génération en génération. Les règles relatives à la composition du mobilier tombaient en désuétude. Les vrais bijoux étaient de plus en plus remplacés par des contrefaçons. Dans les tombes récentes de Carthage, les anneaux sont en plomb ou en bronze doré, les miroirs sont fort petits et d'un métal de mauvaise qualité, les amulettes deviennent rares. On dépose encore des lampes, mais on ne se donne plus la peine de les allumer[2]. Il y avait déjà longtemps qu'on avait à peu près renoncé à mettre des aliments dans les vases. L'embaumement, qui assurait la conservation, plus ou moins longue, du corps, parait avoir été réservé aux gens fortunés.

Connu des Phéniciens qui fondèrent des colonies dans la Méditerranée occidentale, puis oublié durant plusieurs siècles, le rite de l'incinération revint en faveur à l'époque des guerres puniques. De ce rite, on a donné diverses explications, également incertaines, qu'il n'y a pas lieu de discuter ici[3]. Quel

1. Diodore, XIII, 86, 1-3.

2. Gauckler, p. 107, 416, 510-520, 544

3. Peut-être, au IIIe siècle, beaucoup de Carthaginois n'attachaient-ils plus de signification religieuse aux modes d'ensevelissement et avaient-ils recours à l'incinération,

que fût le sort réservé à l'âme (si l'on admettait qu'elle survécût), le feu détruisait le corps ; la croyance à une existence matérielle devenait une absurdité. Aussi, dans les cimetières de Carthage, les restes brûlés ne sont-ils accompagnés d'aucun mobilier. A l'intérieur des coffrets en pierre et des urnes en terre cuite, on trouve seulement les os calcinés ; par exception, quelques monnaies, un menu objet de parure ou de toilette, une amulette, qui ont passe par les flammes avec le mort[1]. Mais à Hadrumète, à Collo, à Gouraya, l'adoption de l'incinération n'a pas eu pour conséquence la disparition du mobilier funéraire. Les hommes ne se soucient pas toujours de la logique[2].

Il est très probable que les Phéniciens ont cru à un séjour commun des trépassés, analogue à l'Enfer des Hébreux, à ce Shéol souterrain, région lugubre, où l'on a « sa couche dans les ténèbres[3] ». Conception qui s'accordait mal avec la croyance, sans doute plus ancienne, au séjour du mort dans sa tombe; mais il n'importait guère[4]. Les habitants du *Shéol* étaient les *Refaïm*, les « Faibles »[5]. Or plusieurs textes phéniciens mentionnent ces *Refaïm*. Dans son épitaphe, Eshmounazar, roi de Sidon, souhaite que les violateurs de son sarcophage « n'aient pas de couche avec les *Refaïm* et qu'ils ne

parce qu'elle permettait de loger des morts dans des caveaux de famille déjà pleins (conf. Kahrstedt, Geschichte, p. 28, n. 1).

1. Delattre, *Sainte-Monique,* 2e semestre, p. 4 ; C. r. Acad. Inscr., 1899, p. 310, n. 1 ; 1900, p. 87. Merlin et Drappier, *Ard el-Kheraïb*, p. 7. Un ossuaire contenait deux empreintes de sceaux sur des pastilles d'argile (Delattre, *Nécrop. des Rabs,* 2e année, p. 10-11) ; ou ne sait sur quoi elles étaient apposées (conf. *supra*, p. 95).

2. On trouve aussi un mobilier avec des ossements non brûlés, rassemblés pêle-mêle. Comme l'incinération, ce rite détruisait la forme du corps, par conséquent les besoins auxquels le mobilier répondait.

3. *Job*, XVII, 13. Sur le *Shéol* des Hébreux, voir, entre autres, A. Lods, La croyance à la vie future... dans l'antiquité israélite, p. 205 et suiv.

4. Des efforts durent être faits dès l'antiquité pour concilier les deux conceptions et des savants modernes se sont évertués à montrer qu'elles étaient en effet conciliables.

5. Ce sens n'est pas admis par tout le monde.

soient pas ensevelis dans un tombeau »[1]. Une inscription bilingue, beaucoup plus récente, gravée sur un mausolée du Sud de la Tunisie, traduit par le mot phénicien *Refaïm* le mot latin *Manes*[2]. Mais il serait imprudent d'en conclure que, chez les Carthaginois, la condition attribuée aux *Refaïm* était identique à celle que leur attribuaient les Hébreux.

Que les dieux saints, poursuit Eshmounazar, les livrent à Malk Addir et que celui-ci sévisse contre eux au point de les anéantir[3] ! » C'était là un maître des morts. Nous ignorons si les Carthaginois ont admis l'existence d'un dieu semblable de Baal Addir, auquel on pourrait penser, nous ne connaissons que le nom[4], et il est fort douteux que *Pluto*, très populaire dans l'Afrique romaine, ait été d'origine punique[5]. Il se peut qu'une déesse infernale soit invoquée sur une tablette magique, découverte dans le cimetière de Douimès[6]. Avait-on confié à l'un des morts enterrés en ce lieu le soin de servir d'intermédiaire[7] ? Dans ce cas, on avait concilié les deux conceptions indiquées plus haut : le défunt aurait habité à la fois sa propre tombe et l'Enfer.

Si le séjour des *Refaïm* phéniciens ressemblait au Shéol hébreu, il était fort triste. Des peuples avec lesquels les Phéniciens furent en relations, les Égyptiens et les Grecs, ont cru que les hommes disposaient de moyens de s'assurer une existence bienheureuse après leur vie terrestre. Peut-être des Carthaginois ne restèrent-ils pas étrangers aux espérances des

---

1. *C. I. S.*, 3, I. 8. De même dans l'inscription de Tabnit (Rép., III, 1202) : Que tu n'aies pas de couche avec les Refaïm ! »

2. Clermont-Ganneau, *Études d'archéol. orientale*, I, p. 156 et suiv.

3. L. 9-10, d'après M. Isidore Lévy (conf. *supra*, p. 296, n. 7).

4. Voir p. 293-6.

5. P. 297. Pour la mention d'Erebus dans Silius Italicus, voir p. 207, n. 1. On n'a pas de bonnes raisons pour l'identifier avec Mouth, fils de Cronos et de Rhéa, qui, selon Philon de Byblos (II, 24 : *Fragm. hist. Gr.*, III, p. 569), aurait été chez les Phéniciens Thanatos et Pluton.

6. Voir p. 334-5.

7. Conf. P. 423.

fidèles d'Osiris, — dieu qui fut adoré chez les Phéniciens[1], — à celles des Orphiques[2] et des initiés d'Éleusis.

A Carthage, dans des tombeaux des VIe-Ve siècles[3], en Sardaigne[4], à Malte[5], on a trouvé des lamelles d'or et d'argent, qui avaient été roulées à l'intérieur de petits étuis, pendus au cou des morts[6]. Elles portent des figures gravées ou estampées, parfois très nombreuses, représentant des animaux, des monstres mi-hommes, mi-animaux, des dieux de l'Égypte, Osiris, Isis, Horus, Anubis, etc. Sur plusieurs de ces objets[7], l'ordre des figures est le même : il devait être fixé par un rituel[8]. Les images sont évidemment d'inspiration égyptienne, quoique certains détails révèlent des influences asiatiques[9]. Une lamelle offre une inscription phénicienne[10] : « Protège et garde Hilleçbaal, fils d'Arishatbaal ! » ; une autre[11] semble avoir été pourvue d'une invocation analogue. Ce sont donc des amulettes. Au cas où elles auraient été faites pour l'usage spécial des morts, — cela n'est pas certain, — on peut se demander si toutes ces figures n'étaient pas des divinités, des démons chargés de guider le défunt dans un voyage d'outre-tombe semé d'obstacles et de périls, de l'amener jusqu'à une région où il jouirait d'une félicité éternelle. En Égypte, le Livre des Morts, dont des extraits étaient reproduits à profusion dans les sépultures, enseignait les moyens d'atteindre ce but si ardemment souhaité ; de même, les inscrip-

1. *Supra*, p. 341.

2. Il y avait, affirme-t-on, des pythagoriciens à Carthage (voir p. 214). Le pythagorisme avait des liens étroits avec l'orphisme.

3. Gauckler, p. 426 et suiv., pl. CCXLV-VI (= M. Alaoui, Suppl., pl. LVI) ; voir aussi Gauckler, pl. LXVI.

4. Gauckler, p. 447-9, 457-8, pl. CCXLVI.

5. Mayr, *Sitzungsber., 1. c*., p. 500-1.

6. Voir *supra*, p. 89.

7. Trouvés à Carthage et à Malte.

8. Gauckler, p. 456.

9. Gauckler, p. 439 (pour une de ces lamelles).

10. Répétée deux fois, avec de légères variantes : *Rép*., I, 19 et 20.

11. Découverte en Sardaigne. Berger, *apud* Gauckler, p. 460.

tions grecques, tracées sur des lamelles d'or, que l'on a recueillies, en Crète et en Italie, dans des tombes d'adeptes de l'orphisme.

Il n'est pas interdit non plus de supposer que l'introduction du culte de Déméter et de Coré en Afrique attira l'attention des Carthaginois sur les garanties d'immortalité bienheureuse, accordées par ces déesses aux initiés de leur sanctuaire d'Éleusis.

Les Phéniciens d'Occident ont-ils cru que certains hommes, après une vie illustrée par des actions d'éclat et des bienfaits exceptionnels, avaient été appelés à une condition voisine de celle des dieux ? C'est ce qu'affirment quelques textes. Ils ne méritent pas confiance. Comme nous l'avons dit[1], Hérodote[2] a sans doute confondu avec le dieu Melqart le général Abdmelqart (Amilcar). — Salluste[3] raconte l'aventure de deux frères, les Philènes, qui sacrifièrent leur vie pour permettre à Carthage de reculer les limites de sa domination ; à l'endroit où ils se firent enterrer vivants, leurs concitoyens leur consacrèrent des autels, et d'autres honneurs leur furent rendus dans leur patrie. Mais ces autels étaient probablement deux simples amas de pierres ; les Philènes n'ont jamais existé et le nom que l'on a donné à ces personnages fabuleux était un nom de lieu[4] — « Tant que Carthage demeura invaincue, écrit Justin[5], Élissa fut honorée comme une déesse. » Ces honneurs divins, les Grecs les accordaient, en effet, aux héros légendaires, fondateurs de cités. Mais les Phéniciens faisaient-ils de même ? et Élissa fut-elle bien la fondatrice de Carthage ? Si l'on veut attribuer quelque valeur à l'indication de Justin, l'on peut croire qu'elle se rapporte à une véritable déesse, et non à une

1. P. 302.
2. VII, 167.
3. *Jugurtha*, LXXIX, 5-10.
4. Voir t. I, p. 431-4.
5. XVIII, 6, 8.

mortelle divinisée[1]. — Enfin, Polybe[2] mentionne, auprès de Carthagène, une hauteur dite colline d'Alétès. « Celui-ci, ayant découvert les mines d'argent, passe pour avoir obtenu des honneurs divins. » L'historien ne tient donc pas la chose pour certaine ; d'ailleurs, s'agit-il d'un culte carthaginois ? Alétès paraît être un nom d'origine ibérique[3].

Quant aux morts ordinaires, on prenait soin d'eux, on leur assurait une « demeure éternelle » et, du moins symboliquement, les moyens d'y subsister. Les adorait-on ? Il est incontestable qu'avant de les laisser au fond de leur tombe, on ne négligeait pas d'accomplir des actes religieux. Dans des sépultures du VIe et du Ve siècle, le couvercle fermant l'auge funéraire était surmonté d'un petit autel[4], dressé exactement au-dessus de la tête du cadavre[5]. La face supérieure de l'autel présente une cavité carrée, qui garde des traces de feu : on avait dû y brûler de l'encens. Cet hommage[6] s'adressait-il au mort ? ou bien à une divinité à laquelle on aurait demandé de protéger le mort ? C'est ce que nous ne saurions dire[7].

Après la cérémonie, le puits était comblé et ne se rouvrait

1. Conf. t. I, p. 392 ; t. IV, p. 267.

2. X, 10, 11.

3. Hübner, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, III, 1623.

4. En pierre blanche et tendre; hauteur moyenne 0 m. 15 ; moulures de style égyptien au sommet. Quelquefois en calcaire coquillier. Pour ces autels, voir Delattre, *Nécrop. pun. de Saint-Louis*, p. 62 ; Res. tunisienne, IV, 1897, p. 175 ; *Mém. des Antiquaires*, LVI, p. 262, 265-6 (et fig.), 288, 300, 346 ; Berger, *M. Lavig.*, I, p. 45-46 ; *M. Alaoui*, p. 47, n° 2, pl. XI ; Gauckler, p. 248-9, pl. LXXIX, CCIII-IV.

5. Gauckler, p. 440-1 et pl. XXX ; p. 507. De petits autels, qui présentent d'autres formes, ont été trouvés dans des tombes carthaginoises plus récentes voir *supra*, p. 396, n. 7. A Cagliari : Taramelli, *Mon. dei Lincei*, XXI, p. 154 et fig. 26 (n° 3) à la p. 109. A Tharros, autels carrés, encastrés dans des couvercles monolithes de cuves funéraires : Gauckler, p. 442-3. Dans le pays de Tyr, un autel est parfois dressé sur le devant d'un sarcophage : Perrot, III, p. 175 et fig. 120.

6. Si l'on avait voulu seulement produire une odeur agréable dans la chambre où l'on enfermait le cadavre, il est à croire qu'on n'aurait pas choisi comme brûle-parfums une pierre en forme d'autel et qu'on ne l'aurait pas mise à cette place d'honneur.

7. Une autre hypothèse peut être proposée : ce serait un hommage du mort à la divinité. A une époque plus récente, ce mort n'est-il pas représenté en prière et tenant d'ordinaire une cassolette remplie d'encens?

sans doute jamais, si l'hypogée ne recevait pas de nouveaux hôtes. Cependant la stèle ou le cippe, érigé au-dessus du sol, unissait encore le défunt aux vivants. Ceux-ci venaient-ils lui apporter leur souvenir, leur hommage ? D'après Appien[1], les Carthaginois offraient des sacrifices sur les tombes de leurs morts ; mais il le dit dans des développements oratoires, qui n'ont peut-être aucune valeur historique[2]. Lucien[3] mentionne aussi des sacrifices aux morts en Phénicie ; mais ce témoignage, qui date du IIe siècle de notre ère, est-il valable pour l'époque que nous étudions ? Cicéron nous permet de remonter plus haut, au milieu du Ier siècle avant J.-C. Il nous apprend[4] qu'à Nora, vieille cité phénicienne de Sardaigne, on célébrait dans le cimetière une fête à laquelle toute la population participait. C'était donc un Jour des Morts, sur lequel nous n'avons du reste aucune indication précise[5]. Il n'y a pas à tenir compte d'un détail de la légende de Didon : la fondatrice de Carthage, feignant d'accepter un nouveau mari, aurait préparé un sacrifice pour apaiser les mânes de son ancien époux[6]. Il n'est pas certain que l'égorgement de 3 000 prisonniers sous les murs d'Himère, au lieu où Amilcar

1. Lib., 84 et 89.

2. Dans deux discours, l'un du Carthaginois Banno, l'autre d'un consul romain. Le discours de Banno n'est peut-être pas forgé de toutes pièces, mais, évidemment, il ne reproduit pas d'une manière textuelle les paroles prononcées par ce personnage. Le discours du consul est une élucubration de rhéteur. Voir t. III, p. 370.

3. *De dea Syria*, 6. Conf. Lods, *La croyance à la vie future*, p. 165.

4. *Pro Scauro*, 6, 11 : « cum agerent parentalia Norenses, omnesque suo more ex oppido exissent... »

5. Deux stèles de Carthage paraissent représenter la scène, si fréquente dans l'art grec, dite du banquet funèbre, où un mort, étendu sur un lit de festin, reçoit les hommages de ses parents. L'une est reproduite *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, fig. à la p. 30 : l'autre est mentionnée *C. I. S.*, I, p. 283 du t. I. Mais quelle signification attribuait-on à ces mauvaises copies d'un motif très banal ? Est-il sûr même qu'elles aient été faites pour des Carthaginois, non pour des Grecs résidant à Carthage ? A Lilybée, l'image du banquet funèbre est peinte sur des monuments qui portent des inscriptions grecques, qualifiant les morts de « héros » et qui sont postérieurs à la domination carthaginoise : Salinas, dans *Rendiconti dell' Accad. dei Lincei, Scienze morali*, 1895, p. 186-7.

6. Justin, XVIII, 6, 6.

avait péri longtemps auparavant, ait été un sacrifice offert à ce mort[1].

En somme, nous ne voyons pas clairement que les Carthaginois aient rendu un culte aux trépassés, qu'ils aient imploré leur assistance. Les objets prophylactiques dont ils les entouraient, l'attitude de prière qu'ils donnaient à leurs images prouvent qu'ils les regardaient comme des êtres faibles. Si les Phéniciens attachaient un grand prix à la perpétuité de la famille[2], c'était apparemment parce qu'elle garantissait aux ancêtres l'éternité de leur demeure funèbre. Les morts dépendaient donc des dieux et des hommes ; ils avaient seulement quelque pouvoir de nuire quand, privés de sépulture, ils étaient très malheureux. On s'acquittait envers eux des devoirs que la tradition imposait, mais sans cette affection fervente qui s'ingénie à atténuer la séparation, à maintenir la personnalité de l'être cher. Le défunt est profondément enterré ; on ne le visite pas. Si une inscription, attestant ses droits sur ce qui l'entoure, est parfois tracée au col de quelque vase, les vivants ne peuvent pas la lire. Les, épitaphes sont rares : on n'en a guère rencontré que dans le cimetière de Sainte-Monique, qui date du IIIe siècle. Elles sont généralement gravées sur des plaquettes encastrées dans des dalles de fermeture, devant des caveaux[3] ; elles n'étaient visibles que quand on déblayait le puits, pour faire dans la chambre un nouvel ensevelissement. C'étaient des marques de propriété, des signes de reconnaissance, médiocrement utiles. L'inscription est très courte un nom, une généalogie, quelquefois un titre ou une indication de métier; ni éloges, ni regrets, ni vœux. En haut, à la surface

1. Voir p. 407.

2. Voir *C. I. S.*, 3, 1. 8 ; *Rép*. III, 1202, 1. 7.

3. Voir, par exemple, *M. Lavig.*, I, fig. à la p. 42. Ces plaquettes sont fort petites. Une fois, l'épitaphe a été tracée sur une dalle en pierre calcaire, qui fermait la baie : *Rép*., II, 603. Dans une tombe de Thapsus, une inscription punique (illisible) est gravée sur la paroi du puits, au-dessus de la porte du caveau : Anziani, *Mél. de l'École de Rome*, XXXII, 1912, p. 296.

du sol, c'est le cippe ou la stèle, l'un sans image, ni inscription[1], l'autre portant une figure très banale, sans inscription[2]. Les morts ne conversent pas ici avec les passants sur le bord des voies ; muets, anonymes, dépouillés de leurs traits individuels, ils restent confinés dans les profondeurs du morne domaine qui leur est réservé. Les Carthaginois sont trop occupés des réalités de la vie pour s'en laisser distraire par le souvenir de leurs compagnons de la veille, ou par le désir anxieux de se survivre.

---

1. En Sardaigne, on a trouvé plusieurs cippes avec épitaphe : *C. I. S.*, 144, pl. XXXII du t. I ; 158 et 159, pl. XXXV.

2. Sauf les exceptions signalées p. 440, n. 2. Une stèle funéraire, ne représentant pas un personnage, mais portant l'épitaphe d'un étranger, originaire de Citium, en Chypre, se distingue des véritables stèles puniques par la matière dont elle est faite (marbre) et la décoration qu'elle a reçue : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 561-2 ; *Nécrop. des Rabs,* 2e année, p. 22, fig. 45. A Tharros, en Sardaigne, des épitaphes ont été gravées sur des rochers, au-dessus de quelques sépultures : *C. I. S.*, 154-7.

CHAPITRE V

RÔLE HISTORIQUE DE CARTHAGE

I

Au terme de-notre étude sur Carthage, il nous faut, encore une fois, constater l'insuffisance des documents dont nous disposons. L'antiquité ne nous a pas légué une histoire suivie de la grande république africaine. Si jamais cette histoire fut écrite par des Carthaginois, leurs œuvres ont péri. Il est impossible de reconstituer un ensemble à l'aide des fragments que nous ont laissés les Grecs et les Latins. Ceux-ci ont surtout raconté les guerres qui mirent Syracuse et Rome aux prises avec Carthage, chapitres d'histoire grecque et romaine plus que d'histoire punique. Il leur était difficile d'être impartiaux, même quand ils en avaient le désir. On ne doit cependant pas oublier que, pour les deux premiers conflits des Romains et des Carthaginois, ils ont trouvé des témoignages favorables à ces derniers dans les ouvrages de Philinos d'Agrigente et des historiographes d'Hannibal ; d'une manière générale, les moyens ne leur ont pas manqué de savoir, après les événements, ce qui s'était passé du côté de leurs ennemis.

En dehors de ces guerres, nos sources d'information sont très maigres : les courtes remarques d'Aristote sur la constitution punique, qui l'a intéressé par ses ressemblances avec des constitutions grecques ; quelques échos de Timée dans

Diodore et Justin, — Timée avait eu le mérite de ne pas négliger les parties de l'histoire de Carthage qui ne se confondaient pas avec l'histoire des Grecs de Sicile ; — le récit de la révolte des mercenaires, emprunté par Polybe à un auteur dont il ne nous a pas dit le nom ; la traduction grecque de l'inscription qu'Hannon plaça dans un temple, au retour de son expédition le long des côtes de l'Océan ; la liste, dans le Périple du Pseudo-Scylax, des villes et des comptoirs qui, en Afrique, dépendaient de Carthage au milieu du IVe siècle ; enfin, épars çà et là, au gré du hasard, de menus matériaux dont l'origine est le plus souvent incertaine, la valeur douteuse.

Connaissant mal Carthage, mais sachant bien quels efforts ils avaient dû faire pour lui résister et la vaincre, les Grecs et les Romains ont exagéré ses ressources et sa puissance. Le chiffre de 700 000 âmes, indiqué pour la population de la ville au début de la troisième guerre punique, est assurément trop élevé. Nous avons montré que la plupart des chiffres donnés pour les effectifs des armées, pour le nombre des vaisseaux de ligne, ne méritent pas confiance. Carthage n'étendit pas sa domination en Afrique et en Espagne aussi loin que des textes l'affirment. Il est à croire qu'elle ne fut pas aussi riche qu'on l'a dit.

D'autre part, ses ennemis ont été portés à exagérer ses torts, à atténuer ou à nier les leurs. Il est pourtant certain que les deux grands champions de l'hellénisme en Sicile, Denys l'Ancien et Agathocle, furent des hommes dénués de tout scrupule, et que la conduite déloyale de Rome provoqua les trois guerres puniques.

L'indigence des textes n'est pas compensée par les découvertes de l'archéologie. Des inscriptions qui nous sont parvenues, l'historien peut à peine tirer quelques renseignements sur le culte. Il ne reste pas de monuments de la première Carthage, anéantie par les Romains, ni des autres cités

phéniciennes de l'Occident, disparues sous les villes qui les remplacèrent. Seules, les tombes, creusées dans les profondeurs du sol, se retrouvent intactes. Mais est-il besoin de dire que le mobilier funéraire ne nous fait pas connaître les événements dont les morts ont pu être témoins ou acteurs ? Il ne nous donne même pas une image exacte de leur condition de fortune, car, d'assez bonne heure, on paraît s'être convaincu de l'inutilité d'ensevelir avec eux des objets de prix.

II

Des origines de Carthage, nous ne pouvons rien dire de certain. Mais la date que les anciens assignent à sa fondation et qui répond à 814-813 avant J.-C., ne heurte aucune vraisemblance[1]. On peut admettre qu'auparavant, les Tyriens avaient fondé en Occident quelques autres cités, dont les plus célèbres furent Gadès et Utique ; que cette période de colonisation avait été précédée d'un commerce actif, exigeant des entrepôts et des comptoirs.

Durant plusieurs centaines d'années, l'histoire de Carthage reste dans l'obscurité. Cependant les sépultures du VIIe et du VIe siècles prouvent que cette ville ne manquait pas d'or et d'argent. Elle était déjà puissante au milieu du VIIe siècle, puisqu'elle fonda alors une colonie dans l'île d'Ibiça ; plus tôt même, si, comme l'indique Thucydide, elle avait pu promettre son appui aux Phéniciens qui, abandonnant devant les Grecs le reste de la Sicile, s'étaient établis a Palerme, Solonte et Motyé. Au VIe siècle, elle soutient des guerres en Afrique, en Sicile, en Sardaigne, combat les Phocéens dans les eaux de la Méditerranée occidentale, intervient sans doute en Espagne. Elle conclut des traités avec les Étrusques et, probablement dès

1. Conf. G. de Sanctis, *Storia dei Romani*, III, 1, p. 18-19, n. 48.

la fin de ce siècle, avec la jeune République romaine. Le roi de Perse Cambyse songe à organiser une expédition pour la conquérir.

Cette puissance, attestant de grandes ressources, *Qart Hadasht*, « la Nouvelle ville », la doit à sa belle situation géographique, peut-être aussi aux circonstances de sa fondation, qui justifient son ambition de devenir une nouvelle Tyr. Or les Tyriens, tombés en décadence, ne sont plus capables de protéger leurs établissements lointains contre les convoitises des indigènes, contre les progrès rapides de la colonisation grecque. Dans l'accomplissement de cette tâche, Carthage se substitue à sa métropole. Elle oppose le faisceau des Phéniciens d'Occident aux assauts successifs et dispersés des Grecs ; elle écarte ces rivaux de la Sicile occidentale, de la Sardaigne, du Nord-Ouest de l'Afrique, du Sud de l'Espagne. Elle contient ou repousse les barbares : sauf en Espagne, ce sont des peuplades pillardes, et non des nations organisées. Dans cette période de son histoire, elle eut l'heureuse chance de ne trouver en face d'elle que des ennemis incapables de s'unir et dont les forces, combattant séparément, étaient médiocres.

Elle devint une grande cité, bien plus peuplée et plus riche que Tyr. Elle creusa les ports où ses vaisseaux purent s'abriter en toute sécurité. Elle se créa une redoutable marine de guerre et constitua les armées nécessaires aux expéditions qu'elle entreprit. Armées coloniales, chargées de maintenir et d'étendre sa domination, non de défendre son existence : aussi, désireuse d'épargner le sang de ses citoyens et de les laisser à leurs travaux pacifiques, eut-elle recours à des mercenaires étrangers, puis à des sujets, levés par conscription, à des auxiliaires, fournis par des princes alliés. Ce système, appliqué à des guerres lointaines, lui donna les soldats dont elle avait besoin : des hommes qui, en général, savaient se battre, qu'elle pouvait sacrifier sans s'affaiblir et remplacer aisément.

Elle s'affranchit de la tutelle politique de sa métropole. Elle infusa une vie nouvelle aux colonies phéniciennes qu'elle avait sauvées ; elle en fonda d'autres. En droit, la condition de ces villes ne fut peut-être pas uniforme; en fait, Carthage imposa à toutes une étroite dépendance. Elle fut ainsi maîtresse d'un grand nombre de lieux disséminés sur les côtes de l'Occident : en Afrique, depuis la grande Syrte jusqu'au delà du Maroc ; dans l'Ouest de la Sicile, en Sardaigne, dans les îles de Pantelleria, de Malte, de Gozzo, d'Ibiça ; dans le Sud de l'Espagne, en deçà et au delà du détroit.

Les Phéniciens, dans leur patrie et ailleurs, étaient restés comme attachés au littoral. Pendant longtemps, il en fut de même de Carthage. Mais, au Ve siècle, elle s'annexa en Afrique un territoire, large boulevard en avant de ses murs, domaine agricole, pépinière de soldats. Au delà du pays des Libyens, soumis directement à son autorité, s'étendit, plus ou moins loin, une zone de protectorat, où elle eut des alliés, c'est-à-dire des vassaux. En Sardaigne, elle occupa, peut-être dès le VIe siècle, les plaines du Sud et de l'Ouest de l'île, riches terres à blé.

La formation de cet empire lui permit de développer son commerce. Entreprenants, souples et tenaces, les Carthaginois usèrent des avantages que l'État leur procurait. Les colonies maritimes, ravivées, multipliées, étaient pour eux des marchés sûrs. Dans l'extrême Ouest, des expéditions officielles s'efforcèrent de préparer de nouvelles conquêtes commerciales en Europe et en Afrique. La marine de guerre dut être employée à la police contre les pirates. Des traités réservèrent aux Carthaginois l'exploitation de certaines contrées et, ailleurs, stimulèrent les transactions par des facilités et des garanties réciproques.

Il semble bien que, dès les premiers temps de Carthage, une puissante aristocratie ait pris une part très importante au

gouvernement de la cité; il est probable que, se livrant elle-même au négoce, comme l'aristocratie de Tyr, elle contribua beaucoup à l'essor économique de sa nouvelle patrie. Cependant la politique impérialiste qui fit d'une colonie phénicienne la capitale d'un grand État en Occident fut surtout celle de quelques hommes, appartenant à cette noblesse, mais s'élevant au-dessus d'elle. Nous soupçonnons à peine le rôle de Malchus, qui, vers le second quart du VIe siècle, commanda des armées en Afrique, en Sicile, en Sardaigne, et dont la condamnation à mort, après un conflit des plus violents, fut sans doute une victoire de l'aristocratie. Nous sommes un peu mieux renseignés sur la famille des Magonides, qui, depuis le milieu du VIe siècle, disposa à son gré de Carthage durant une centaine d'années, sans sortir de la légalité, par l'accaparement et le cumul des magistratures suprêmes et des grands commandements. Dans cette longue période de guerres, de conquêtes, d'expansion coloniale, l'Empire punique se constitua définitivement sur mer et sur terre. La domination des Magonides fut brisée vers 450 avant J.-C. : l'aristocratie reprit alors la réalité du pouvoir, par l'institution d'une Haute Cour de justice.

A cette époque, Carthage était assurément forte et prospère. Pourtant, elle n'avait pas réussi à évincer les Grecs de la Méditerranée occidentale, de cette mer dont elle tenait elle-même la principale, entrée et sur les bords de laquelle s'échelonnaient ses colonies. Marseille, restée debout et hostile, lui interdisait les rivages de la Gaule et de l'Est de l'Espagne. En 480, la grande expédition que le Magonide Amilcar avait dirigée contre les Grecs de Sicile s'était terminée par un désastre. Jetée entre les deux bassins de la Méditerranée, entre l'Europe et l'Afrique, la grande île était la porte de l'Empire carthaginois : Carthage n'avait pu s'en rendre entièrement maîtresse. Aux Étrusques, ses alliés contre les Grecs, elle avait abandonné la Corse. Elle s'abstenait de toute visée sur la

péninsule italique ; les Romains, avec lesquels elle entretenait alors des rapports amicaux, devaient lui apprendre plus tard que les possesseurs de l'Italie ne peuvent abandonner à d'autres la Sicile. L'œuvre des Magonides demeurait inachevée.

Pendant deux siècles, la République appartint à une aristocratie, héréditaire en fait, qui remplissait un Sénat de quelques centaines de membres ; cette noblesse était menée par une oligarchie, qui avait pour organes, du moins au IIIe siècle, un Comité permanent, préparant avec les magistrats les décisions du Sénat, et un corps judiciaire inamovible, disposant de la fortune et de la vie de tous.

L'aristocratie carthaginoise, intelligente et instruite, avait l'expérience des affaires. Mais elle était divisée en coteries qui se haïssaient et dont les rivalités, sourdes ou déclarées, furent souvent préjudiciables au bien public. Ses rapines et ses malversations pesaient lourdement sur les sujets et diminuaient les ressources du Trésor. Elle laissait au peuple des droits, plus apparents que réels, dont il se contentait, car il trouvait dans ce régime la satisfaction de ses intérêts matériels. Redoutant les ambitions personnelles, elle tenait en bride magistrats et commandants d'armées ; elle réprima avec énergie des complots, des révoltes qui visaient à l'établissement d'un régime monarchique.

En général, elle ne se montra pas impérialiste dans sa politique extérieure. Riche, elle tenait plus encore à conserver sa fortune qu'à courir des risques pour l'accroître. Elle répugnait aux longues guerres, qui déterminaient des crises économiques et entraînaient de très grosses dépenses ; qui pouvaient donner à des chefs victorieux le désir, et aussi les moyens de s'élever à la dictature. A la fin du Ve siècle, elle permit, il est vrai, à des Magonides de reprendre les projets de leur famille et de conduire de grandes expéditions en Sicile ; mais, malgré des succès éclatants, le but ne fut pas atteint. Au siècle

suivant, elle attendit presque toujours d'être provoquée pour se résoudre à combattre les Grecs ; les opérations furent menées avec mollesse par des généraux qui, craignant les responsabilités, évitaient d'engager des actions importantes. A plusieurs reprises, les Carthaginois tinrent presque la victoire et la laissèrent échapper par leur manque de persévérance. Ils conclurent des paix hâtives, qui confirmèrent seulement leurs droits sur l'Ouest de l'île.

En Afrique, la noblesse tira parti des domaines qui lui appartenaient à proximité de Carthage. La renommée du traité d'agronomie écrit par Magon montre qu'elle les mit en valeur d'une manière fort habile. Laissant aux indigènes la culture des céréales, elle s'attacha surtout aux cultures arbustives et à l'élevage. On ne voit pas, du reste, que cette exploitation soit devenue une véritable industrie, créant en grande abondance des produits destinés à être vendus au loin.

Le commerce fut, plus que jamais, protégé par l'État. Des conventions diplomatiques et une surveillance très rigoureuse écartèrent les marchands étrangers de presque toutes les côtes où la République avait des possessions. Ces monopoles et l'existence de nombreuses colonies maritimes, qui furent surtout des lieux de trafic, sont des preuves non douteuses de l'activité du commerce carthaginois en Occident. Comme il se faisait par échanges, les importations devaient compenser les exportations. Cependant les découvertes archéologiques ne nous ont guère instruits sur cette question : dans l'Afrique du Nord, en arrière du littoral, les produits de l'industrie punique qui auraient pu résister au temps manquent presque entièrement. Cette industrie était de qualité trop inférieure pour faire concurrence aux produits grecs, là où ceux-ci se vendaient en toute liberté ; à Carthage même, ils étaient fort appréciés. Il est donc vraisemblable qu'en Italie, chez les Grecs, en Orient, les Carthaginois importaient surtout des matières premières. On

peut supposer que les principales sources de leur richesse furent des métaux : l'étain de la presqu'île de Cornouaille, l'argent du Sud de l'Espagne, l'or africain. Sources qui n'étaient pas intarissables. Il arriva à Carthage de manquer de cet or et de cet argent dont, selon Thucydide, elle était si bien pourvue à la fin du Ve siècle. A l'époque de la première guerre punique, probablement même plus tôt, elle traversa de graves crises financières, causées par la pénurie du numéraire; peut-être fut-ce une des raisons qui l'empêchèrent de prolonger jusqu'à des résultats décisifs les guerres contre les Grecs de Sicile.

Il ne faut pas non plus exagérer sa puissance politique. Sa domination s'étendait fort loin, mais ne reposait pas sur des fondements inébranlables. Les colonies étaient, pour la plupart, isolées dans des contrées qu'occupaient des indigènes. Comptoirs, bien plus que centres industriels et agricoles, elles ne devaient pas être très peuplées. Gadès et Palerme étaient au premier rang des villes phéniciennes de l'Occident[1] : or nous savons que l'une resta fort petite jusqu'aux environs de notre ère[2], que l'autre, entourée pourtant de campagnes bien cultivées, comptait seulement 27 000 habitants au milieu du IIIe siècle[3]. Les monopoles commerciaux, favorables aux armateurs et aux marchands carthaginois, entravaient le développement économique des ports où ils s'exerçaient. Ces colonies étaient donc des instruments de richesse, plus que des éléments de force. Pour ne pas tomber aux mains des barbares qui les entouraient, elles avaient besoin de la protection de Carthage.

Les provinces que celle-ci possédait dans le Nord-Est de la

1. Palerme était la ville la plus importante de la province carthaginoise de Sicile : Polybe, I, 38, 7.

2. Strabon, III, 5, 3.

3. Diodore, XXIII, 18, 5. A ce chiffre, il conviendrait d'ajouter les gens qui venaient de périr sous les coups des Romains.

Berbérie, en Sicile, en Sardaigne, n'étaient pas très vastes. En Sicile, elle avait été arrêtée par les Grecs. En Sardaigne, elle n'avait pas pris la peine de conquérir la zone montagneuse. Nous ne savons pas exactement jusqu'où son territoire africain s'étendait avant le milieu du IIIe siècle, mais il, ne couvrait qu'une partie de la Tunisie. Elle ne fonda, autant qu'il semble, aucune colonie à l'intérieur des terres[1] : c'eût été cependant donner des points d'appui à sa domination. Elle exigea beaucoup des indigènes, les exploita et même les rançonna. Elle ne songea pas à faire de ses sujets des citoyens, à constituer en Berbérie une nation punique, qui eût allié à la civilisation du vieil Orient la jeunesse d'une race vigoureuse.

Quant aux gens de Carthage, ils servaient de moins en moins dans les armées et n'étaient guère capables de se battre. Mais leur ville était bien défendue par la nature et par des fortifications qui défiaient les assauts. La flotte de guerre n'assurait pas seulement la police des mers et des rivages, par conséquent la liberté du commerce et le maintien de l'Empire ; elle permettait aux Carthaginois de ne pas craindre un blocus du côté de la terre, puisque, grâce à elle, leurs ports, inviolables, pouvaient recevoir des troupes et des vivres. Lorsqu'Agathocle chercha, en se jetant sur l'Afrique, à échapper au désastre qui le menaçait dans Syracuse, il n'avait sans doute pas l'espoir de prendre et de détruire Carthage; il voulait la frapper de terreur et obtenir qu'elle lui laissât les mains libres en Sicile. Il n'y réussit pas ; il ne réussit même pas à tirer des indigènes un concours sincère et vraiment efficace, tant l'issue de son entreprise leur paraissait incertaine. Sûre du lendemain derrière ses murailles, Carthage put former les armées nécessaires à une offensive et elle eut raison de l'envahisseur.

1. Theudalis, située à proximité de Bizerte, mais non pas sur la mer (conf. t. II, p. 108), reçut de Rome, après la troisième guerre punique, le titre de « peuple libre », comme plusieurs cités phéniciennes du littoral. Il se peut qu'elle ait été, elle aussi, une cité phénicienne. Mais cela n'est pas certain.

La Sicile la mit aux prises avec Rome. Dans une lutte qui dura un quart de siècle, le gouvernement de l'aristocratie fut très inférieur à sa tâche. Il ne sut pas faire un bon emploi de sa marine, que les Romains, malgré leur inexpérience nautique, battirent dans presque toutes les rencontres. Grâce à un condottière grec, il triompha de Régulus, qui, égaré en Afrique avec quelques milliers d'hommes, eut la présomption d'engager la bataille dans les conditions les plus défavorables. Mais, en Sicile, il n'organisa que deux grandes offensives, qui lui valurent deux défaites ; il laissa presque toute la guerre se traîner en défenses de places fortes et en escarmouches, dont il ne pouvait attendre aucun résultat décisif. La paix conclue, il fut incapable de conjurer la révolte des mercenaires et d'empêcher un grand nombre d'indigènes de se joindre à eux.

Il se serait résigné sans trop de peine à la perte de la Sicile, qu'avait bientôt suivie celle de la Sardaigne. Renonçant à toute visée conquérante, sauf peut-être en Afrique, Carthage eût rapidement recouvré sa prospérité par son commerce maritime et l'exploitation de son territoire. Amilcar Barca, son gendre Asdrubal, puis ses fils eurent d'autres ambitions pour leur patrie.

Après la guerre des mercenaires, Amilcar déjoua les manœuvres de ses adversaires politiques en s'appuyant sur le peuple, et celui-ci prit désormais une part plus active aux affaires publiques. Au bout de quelques années, les Barcides disposèrent aussi de la majorité dans le Sénat. Comme les Magonides, ils dominèrent l'État sans accomplir une révolution violente : le Sénat, le Comité, les juges inamovibles conservèrent leurs attributions; il est vraisemblable que le peuple ne reçut pas de nouveaux droits, mais eut seulement des occasions plus fréquentes de faire usage de ceux qu'il possédait depuis longtemps.

Se refusant à accepter la déchéance de Carthage, Amilcar

prépara les ressources nécessaires à une nouvelle lutte. Les mémorables conquêtes des Barcides dans la péninsule ibérique leur donnèrent en abondance argent et soldats. Mais il ne faut pas oublier ce qu'ils firent, avec moins d'éclat, dans l'Afrique du Nord. Avant de partir pour l'Europe, Amilcar agrandit la province carthaginoise : ce fut peut-être alors que l'on creusa un fossé pour en marquer les limites. Quoiqu'ils résidassent en Espagne, lui-même et ses successeurs exercèrent le commandement suprême en Berbérie. Sur le territoire propre de la République, ils pouvaient recruter de solides fantassins, et, au delà, demander aux chefs numides les cavaliers qui furent les meilleurs ouvriers de leurs victoires. Certains de ces chefs étaient de véritables souverains, groupant sous leur autorité de nombreuses tribus; pour mieux se les attacher, les Barcides ne dédaignèrent pas de s'unir à eux par des mariages. Ils agirent de même en Espagne. Ainsi se constitua leur belle armée, formée presque exclusivement de Libyens, de Numides et d'Ibères. Hannibal songea-t-il à élargir la cité punique, en l'entrouvrant, puis en l'ouvrant à ces peuples[1] ? C'eût été la tâche de l'avenir ; celle du présent était la revanche à laquelle Amilcar n'avait cessé de penser.

Son fils ainé fut l'âme de cette guerre décisive, dans laquelle Carthage jeta toutes ses forces et les employa au gré d'Hannibal. Cependant elles ne pouvaient suffire. Pour abattre Rome, il fallait une coalition de tous ceux que Rome avait vaincus ou qu'elle menaçait. Des coups frappés près du cœur de l'ennemie donneraient confiance aux hésitants : Hannibal transporta les hostilités en Italie. Mais ses prévisions furent déçues. Ses alliés de la Cisalpine et de la péninsule ne lui rendirent pas tous les services qu'il attendait d'eux ; les autres ne purent le rejoindre. La République romaine resta maîtresse d'un

1. Conf. t. II, p. 229, n. 1 ; p. 390, n. 1.

territoire vaste et peuplé, qui lui fournit les légions dont elle eut besoin ; elle soutint la guerre partout. En Italie, elle usa Hannibal. Les Carthaginois ne réussirent pas à reprendre pied en Sardaigne et en Sicile. Ils perdirent, avec l'Espagne, l'instrument qu'Amilcar avait forgé pour relever leur puissance.

Dans la préparation de cette lutte, la marine avait été négligée, les Barcides ne l'ayant pas crue nécessaire à l'exécution de leurs desseins. Une invasion de l'Afrique par une armée qui serait assurée de ses communications avec la Sicile n'était plus une entreprise téméraire, comme aux temps d'Agathocle et de Régulus. De grands royaumes s'étaient formés chez les Numides ; si Rome obtenait leur aide contre Carthage, elle pouvait s'attendre à de prompts succès. Après avoir terminé la guerre en Espagne, Scipion fut autorisé à passer en Afrique. Son expédition faillit tourner mal. Des deux princes indigènes sur lesquels il avait compté, l'un, Syphax, s'était déclaré pour les Carthaginois ; l'autre, Masinissa, vint presque seul au camp romain. Scipion sortit d'une situation difficile par son heureuse audace. Syphax s'effondra. Masinissa, ayant reconquis son royaume, amena à ses alliés une cavalerie nombreuse. Ce fut grâce à cette cavalerie, grâce aussi à la bravoure et à la cohésion de ses légionnaires que Scipion anéantit les troupes disparates d'Hannibal. Carthage avait perdu sa dernière armée ; elle n'était plus défendue que par ses remparts, derrière lesquels elle eût pu résister longtemps. Le vainqueur n'essaya pas de les forcer. Rome laissa vivre sa rivale, en la confinant en Afrique et en lui enlevant les moyens matériels de recommencer la guerre. Hannibal, pourtant, n'avait pas renoncé à tout espoir. Faisant appel au peuple pour briser l'opposition de l'aristocratie, il entreprit de mettre ses concitoyens en état de se joindre à une nouvelle coalition. Les ennemis acharnés qu'il avait parmi eux se débarrassèrent de lui en le dénonçant aux Romains.

Ceux-ci ne voulaient pas s'imposer les charges qu'eût

exigées l'annexion du territoire punique ; mais ils souhaitaient que Carthage, déjà si diminuée, s'affaiblit encore. Pendant un demi-siècle, ils laissèrent Masinissa la dépouiller, par une série d'usurpations qu'ils approuvèrent ou tolérèrent. Les choses en vinrent au point qu'il ne resta guère au roi qu'à mettre la main sur la ville même de Carthage. Plus d'un Carthaginois se résignait déjà à une entente avec lui. L'antique cité, tout en gardant l'apparence d'une république, serait devenue la capitale, l'éducatrice d'un puissant empire, dont la destinée prochaine semblait être de s'étendre sur la Berbérie entière : Masinissa régnait déjà depuis la Moulouia jusqu'au fond de la grande Syrte. Rome, avertie par Caton, comprit alors ce qu'elle avait à craindre : il ne fallait pas que le souverain d'un grand État devînt maître de l'entrée de la Méditerranée occidentale, de la pointe que l'Afrique dirige vers la Sicile. Cette proie que le Numide croyait déjà tenir, ses vieux alliés l'en frustrèrent en décidant de la détruire. Privée de ses armes par l'hypocrisie romaine, abandonnée par Utique, Hadrumète et d'autres villes phéniciennes qui ne voulurent point périr avec elle, Carthage soutint pendant trois ans une lutte désespérée.

Elle avait été riche parce que son aristocratie avait mis l'argent au-dessus de tout. Elle avait été grande parce qu'elle avait eu quelques grands hommes[1], surtout les Magonides et les Barcides. Les Magonides tombèrent trop tôt. Ils laissèrent à Carthage un empire qui avait une large façade, mais peu de fond, et sur lequel de graves menaces restaient suspendues. Les Barcides vinrent trop tard. A leur patrie, déjà vaincue et dépouillée par Rome, ils procurèrent hâtivement des ressources nouvelles. Mais Rome en avait davantage; elle put réparer les désastres que lui infligea le génie d'Hannibal, et triompher de son ennemie épuisée.

1. On peut dire d'elle ce que Salluste (Catilina, LIII, 44) a dit, — moins exactement, — de la République romaine : « Mihi mulla agitanti constabat paucorum civium egregiam virtutem cuncta patravisse ».

III

Fondée par quelques centaines ou quelques milliers d'immigrants, Carthage eut ensuite une population qui peut être évaluée à plusieurs centaines de mille âmes. Il est évident que beaucoup de ses habitants étaient de race africaine : pendant près de sept siècles, la ville fut ouverte aux Libyens qui l'entouraient. Les indigènes étaient nombreux dans les autres cités phéniciennes de l'Afrique du Nord et leur sang se mêla largement au sang des colons. Sur ceux-ci, leurs mœurs, leurs croyances, leur langue ne furent pas sans influence. Nous l'avons constaté pour des rites funéraires, dans certains lieux des côtes de la Tunisie orientale et de l'Algérie : corps repliés et teints en rouge, ossements réunis pêle-mêle après décharnement complet. Tanit Pené Baal parait avoir été une Astarté proprement africaine : on peut se demander si elle n'avait pas pris quelques attributs d'une divinité autochtone. Il n'est guère douteux que le dieu phénicien Baal Hammon n'ait été identifié avec Ammon, le grand dieu égyptien adopté par les Libyens depuis plusieurs siècles. Mais, en somme, les Phéniciens ont beaucoup moins reçu des Africains qu'ils ne leur ont donné ce qui n'est pas étonnant, puisque leur civilisation était très supérieure.

Ils ont plus emprunté aux Grecs. Des objets grecs se rencontrent dans les tombes dès VIIe siècle : ceux qui pouvaient les acheter les préféraient aux objets phéniciens, plus grossiers. Après avoir détruit des cités grecques, Carthage se para volontiers de leurs dépouilles artistiques. Depuis le Ve siècle, les formes et le décor grecs dominent dans l'industrie, l'architecture, la sculpture. Il est probable que des ateliers grecs s'établirent dans la ville ; les ouvriers puniques copièrent, plus ou moins mal, leurs produits et ceux que le commerce apportait.

L'introduction du culte de Déméter et de Coré fut une expiation publique d'une impiété commise envers les deux déesses ; cependant la popularité des Cereres dans l'Afrique romaine montre que ce culte ne garda pas un caractère strictement officiel. A l'époque des guerres puniques, ceux qui incinéraient leurs morts, ceux qui enfermaient des cadavres d'enfants dans des jarres, imitaient probablement les Grecs de Sicile. On sait que l'aristocratie carthaginoise était familière avec la langue et la civilisation helléniques; dans la science rurale, dans l'art militaire, Magon et Hannibal mirent à profit les préceptes et les exemples des Grecs.

Malgré de tels emprunts, Carthage resta profondément orientale. Dans cette ville où les hommes de pur sang phénicien devaient être fort peu nombreux, tous parlaient la langue phénicienne, sans trop l'altérer. D'origine phénicienne étaient aussi les costumes qu'ils portaient, les poids, lés mesures, le calendrier dont ils faisaient usage, les caveaux à puits au fond desquels ils ensevelissaient leurs morts. L'art et l'industrie, d'abord égyptisants, avec quelques éléments asiatiques, s'étaient hellénisés ; mais les vieilles formules n'avaient pas toutes disparu : disque ailé, flanqué de serpents, moulure en forme de gorge, images égyptiennes sur des pierres gravées, des pendeloques, des hachettes, etc. La religion surtout avait gardé un caractère oriental. C'étaient, d'une manière générale, les mêmes dieux qu'en Phénicie ; on avait à leur égard les mêmes sentiments crainte et soumission d'esclave, plutôt qu'affectueuse confiance ; on les adorait par les mêmes rites, dont plusieurs étaient atroces.

Pour ceux qui avaient affaire à eux, les Carthaginois restaient des étrangers antipathiques, des gens incapables de garder le juste milieu entre l'arrogance et la bassesse, perfides, cruels, tristes et fanatiques. Leur caractère contrastait avec la dignité des Romains, l'enjouement des Grecs, la gaîté enfantine des demi-sauvages qu'ils rencontraient en Afrique.

S'ils surent apprécier pour leur propre usage les bienfaits de l'hellénisme, ils ne l'épargnèrent pas dans leurs guerres de Sicile. Ils interdirent aux Grecs de s'établir et même de trafiquer dans une bonne partie de l'Occident ; ils les empêchèrent ainsi d'éduquer des peuples qu'eux-mêmes ne s'efforçaient pas de tirer de la barbarie. Il ne faut pas, d'ailleurs, exagérer le tort qu'en agissant ainsi, ils firent à la civilisation si l'hellénisme a conquis la Sicile et le Sud de l'Italie, son rayonnement a été faible en Gaule et en Cyrénaïque, où les Phéniciens ne gênaient en rien des colonies grecques qui existaient déjà au début du VIe siècle.

Pour sa part, Carthage a fort peu contribué à la civilisation générale. Son luxe n'a guère été utile à l'art. Nous avons dit ce que fut son industrie, qui n'inventa rien, se traîna dans la routine, et dont la technique même est soit médiocre, soit mauvaise. Ses navigateurs et ses marchands auraient pu fournir de précieux renseignements à la science géographique, mais ils se sont gardés de faire connaître les sources de leur richesse. Le « Périple » du roi Hannon est un récit assez puéril. Magon eut assurément de l'expérience agricole, mais certaines recettes qu'il donne sont ineptes. Et son ouvrage était-il autre chose qu'un bon manuel ?

Les Grecs ne durent rien aux Carthaginois, sauf la connaissance de quelques machines de siège, d'origine orientale. Les Romains, qui ont tant appris de l'hellénisme, ont fait peu d'emprunts à Carthage : le traité de Magon, les modèles de leurs vaisseaux de guerre, des règles de tactique qu'Hannibal leur enseigna à leurs dépens. Par reconnaissance pour les Grecs, ils se montrèrent en général indulgents envers eux; ils furent sans pitié pour les Carthaginois, ces barbares qui leur avaient fait tant de mal.

IV

En Sicile, les Phéniciens, loin d'imposer leur civilisation, s'étaient presque hellénisés dès le Ve siècle, de même que leurs voisins, les Élymes. Carthage fit peut-être un effort pour réagir : au IVe siècle, la langue grecque disparut des monnaies de Solonte, de Palerme et d'Éryx[1]. Mais Sélinonte et Héracléa Minoa restèrent des cités purement grecques. Des Grecs formèrent la majeure partie de la population de Thermai, fondée près des ruines d'Himère. Des Campaniens, dont le grec était la langue officielle[2], s'installèrent de force à Entelle, et Carthage ne les en chassa point. Elle établit elle-même à Solonte d'anciens soldats d'Agathocle. Sélinonte ayant été détruite au milieu du IIIe siècle, ses habitants furent conduits à Lilybée[3], qui tomba, quelques années après, au pouvoir de Rome; ils contribuèrent sans doute à helléniser cette colonie punique. Des monuments funéraires, qui datent de l'époque romaine, sont grecs par les images et les inscriptions qu'ils portent; quelques symboles, caducées, signes de Tanit, croissants y rappellent seuls le passé carthaginois de Lilybée[4]. A Palerme, il y avait encore, vers le Ier siècle avant notre ère, des gens qui se servaient de la langue phénicienne[5]. Pourtant elle ne s'était pas maintenue officiellement : toutes les monnaies frappées dans l'Ouest de l'île, après la chute de la domination punique, ont des légendes grecques[6].

1. Elle reparut pendant quelque temps à Éryx, alors dégagée de la domination carthaginoise : Holm, *Geschichte Siciliens im Alterthum,* III, p. 662, n° 342. Les autres monnaies frappées par cette ville au IVe siècle portent des légendes puniques, et l'on a trouvé à Éryx une inscription punique *(C. I. S.*, I, 135), qui mentionne des magistrats appelés sufètes. — Pour les monnaies grecques de Thermai, voir t. II, p. 293, n. 7.

2. Holm, *l. c.*, p. 667.

3. Diodore, XXIV, 1.

4. Salinas, *Rendiconti dell' Accad. dei Lincei, Scienze morali*. 1895, p. 186-7.

5. Une inscription néo-punique a été découverte à Palerme : *C. I. S.*, I, 134.

6. Holm, *l. c.*, p. 711, 713-5, 721.

A Malte, à Gozzo, à Pantelleria, la civilisation phénicienne s'était implantée bien plus fortement, comme l'attestent des découvertes archéologiques[1]. Elle fut aussi plus lente à disparaître, après que ces îles eurent, vers le début de la guerre d'Hannibal, échappé aux Carthaginois. Des monnaies à légendes puniques furent frappées à Malte et à Cossura (Pantelleria) au IIe et au Ier siècle[2]. Mais, de la Sicile orientale, le grec avait libre accès à Malte et à Gozzo. Des légendes grecques se lisent sur des monnaies de Malte, dont certaines sont contemporaines de celles qui portent des légendes puniques ; Gozzo n'eut que des monnaies grecques. Sur les monnaies de Cossura, ce fut le latin qui remplaça la langue phénicienne. Le dialecte maltais est, non du punique, comme on l'a souvent affirmé, mais de l'arabe corrompu.

Il y avait en Sardaigne de vieilles colonies phéniciennes, que Carthage raviva. Dans l'Ouest et le Sud, elle établit, semble-t-il, des cultivateurs d'origine africaine. D'autre part, l'île fut fermée à l'hellénisme. Inscriptions[3], stèles votives, formes et mobiliers des sépultures, dépôts monétaires prouvent qu'elle fut fortement pénétrée de civilisation phénicienne et punique. Cependant les villes maritimes se résignèrent facilement au joug romain[4] ; si les indigènes se montrèrent moins dociles, si même ils firent appel aux Carthaginois pendant la guerre d'Hannibal[5], ce fut beaucoup plus par haine de leurs nouveaux maîtres que par regret des anciens. Mais la langue et les mœurs de Carthage survécurent longtemps à sa domination.

---

1. Inscriptions phéniciennes trouvées à Malte et à Gozzo : *C. I. S.*, 122-132 (sans parler de celles dont la provenance est douteuse ; A. Mayr, *Die Insel Malta im Altertum*, p. 101, n. 2 ; p. 122-3).

2. Pour les monnaies de ces îles, voir Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta, Gozo und Pantelleria* (Munich, 1895) ; Holm, *l. c.*, p. 725-6 ; Mowat, *Revue numismatique*, 1907, p. 44 et suiv. ; conf. ici, t. II, p. 294, n. 1.

3. *C. I. S.*, 139-163. Rép. d'ép, sém., III, 1216-1221. C. r. Acad. Inscr., 1901, p. 578. Chabot, *Journ. asiat.*, 1910, I, p. 77-81 ; 1917, lI, p. 6.

4. Tite-Live, XXIII, 21, 6 ; *ibid.*, 40, 8 ; voir aussi XXVII, 6, 14.

5. Le même, XXIII, 32, 8-10 ; XXIII, 40-41.

Des inscriptions, l'une trilingue (en latin, grec et phénicien)[1], une autre bilingue (en latin et en phénicien)[2], d'autres tracées, comme celle-ci, en écriture néo-punique[3], datent des deux siècles qui précédèrent notre ère. En 54 avant J.-C., Cicéron, plaidant contre des Sardes, les accuse sans ménagement d'avoir hérité des défauts propres aux Africains et aux Phéniciens[4]. Il n'est même pas impossible que des noms phéniciens se soient conservés jusqu'à nos jours dans la nomenclature géographique[5].

Aux Baléares, le nom de Mahon reste le seul témoignage d'un passé phénicien[6]. On peut douter que les Carthaginois aient eu de véritables colonies le long des côtes[7], et l'archéologie n'a fourni aucune preuve d'influences qu'ils auraient exercées sur les indigènes[8]. Au contraire, ils firent d'Ibiça, où ils s'établirent dès le VIIe siècle, une terre punique[9] : ce qui leur fut aisé, l'île étant peu étendue et facile à défendre contre des tentatives d'intrusion. Perdue pour eux à la fin du lire siècle, Ibiça ne se hâta pas de renoncer à leur civilisation pour adopter la civilisation gréco-italienne. Dans les sépultures des deux siècles suivants, le mobilier ne diffère guère de celui qui remplit les tombes africaines du même temps. Des monnaies frappées sous Tibère offrent encore une légende phénicienne, accompagnant une légende latine[10].

---

1. *C. I. S.*, 143. Elle date approximativement de 180 avant J.-C.

2. *Ibid*., 149. Gravée vers 80-50 avant notre ère.

3. *Ibid*., 141, 150-2.

4. *Pro Scauro*. 8, 15 et 17 ; 19, 42-45.

5. Voir Pais, *Atti dell' Accad. dei Lincei*, Serie III, *Scienze morali, Memorie*, VII, 1881, p. 334, n. 3. En particulier, Magomadas, bourg dans l'Ouest de l'île, au Nord du Monteferru (ibid., p. 330). Par contre, les noms phéniciens d'hommes sont fort rares sur les inscriptions latines de Sardaigne : dédicace bilingue mentionnée à la note 2 ; Pais, *Rendiconti dell' Accad. dei Lincei, Sc. mor*., 1894, p. 928 ; peut-être aussi *C. I. L*., X, 7931 (conf. Pais, *Rendiconli, l. c*., p. 933, n. 2).

6. Conf. t. I, p. 424.

7. Voir t. Il, p. 375.

8. Strabon (III, 5, 1) dit que les insulaires portaient des tuniques phéniciennes.

9. Conf. Kahrstedt, *Geschichte*, p. 130-2.

10. A. Heiss, *Description des monnaies antiques de l'Espagne*, p. 422 et pl. LXIV (ces monnaies sont d'Ibiça : voir *supra*, p. 345, n. 4).

En Espagne, Gadès datait probablement de la fin du XIIe siècle. D'autres colonies furent fondées, on ne sait quand, sur la côte méridionale, à Abdéra, Sexi, Malaca, peut-être aussi à Cartéia et en deux ou trois autres lieux ; les comptoirs étaient sans doute assez nombreux en deçà et au delà du détroit. Par les soins de Carthage, des Libyphéniciens, ou Phéniciens de Libye, étaient venus renforcer les Phéniciens d'Orient[1]. Nous avons rejeté[2] les assertions vagues qui attribuent aux Phéniciens, aux Carthaginois des possessions à l'intérieur des terres avant l'époque des Barcides. Comme l'indiquent les rites funéraires, c'était à des indigènes qu'appartenaient les objets phéniciens introduits par le commerce dans la vallée du Guadalquivir. Ce commerce et aussi l'emploi par Carthage de beaucoup de mercenaires espagnols ont pu contribuer à répandre dans la péninsule la civilisation des Phéniciens ; mais toute preuve manque. Il n'est nullement certain que l'écriture ibérique dérive de leur alphabet[3]. On a renoncé avec raison à les faire intervenir dans le problème des origines de la céramique peinte espagnole. Nous ne sommes guère plus disposé à chercher leur influence dans le fameux buste connu sous le nom de « Dame d'Elche », dans les curieuses sculptures de la région montagneuse qui s'étend en arrière de Murcie et d'Alicante : ce sont des œuvres indigènes, de style gréco-asiatique ; on a eu tort, croyons-nous, de dire « gréco-phénicien ». Les Phocéens ne durent pas être écartés avant le IIIe siècle de la côte située au Nord du cap de Palos.

Les Barcides fondèrent deux colonies maritimes, Alicante et Carthagène[4]. Rien ne permet de supposer qu'ils en aient fondé d'autres loin du littoral. Leurs conquêtes furent trop

1. T. I. p. 441.

2. *Ibid*., p. 405 et 448.

3. Conf. Ed. Meyer, *Geschichte des Atterthams*, III, p. 678 ; A. Schulten, Numantia, I, p. 28.

4. On ignore le nom et l'emplacement d'une autre ville fondée par Asdrubal : Diodore, XXV, 12. Conf. t. III, p. 133, n. 3.

éphémères pour avoir eu une influence durable sur la civilisation des Espagnols. Il n'en subsista d'autres traces matérielles que les « tours d'Hannibal »[1] encore a-t-on le droit de se demander si beaucoup d'entre elles étaient mieux nommées que tant de « camps de César ».

Gadès, devenue l'alliée du peuple romain, continua à mettre des légendes phéniciennes sur ses monnaies. Plusieurs autres cités d'origine phénicienne, qui reçurent de Rome le droit de monnayage, en firent autant[2]. Mais, à l'époque d'Auguste, le Sud de l'Espagne était romanisé[3]. Les inscriptions latines de cette contrée ne contiennent pas de noms sémitiques[4]. Si, dans le vieux temple voisin de Gadès, on célébrait encore des rites orientaux, en Bétique et dans d'autres régions où le culte de Melqart s'était répandu, le dieu s'offrait à ses adorateurs sous le nom d'*Hercules*[5].

Somme toute, au début de notre ère, il ne restait à peu près rien de la civilisation phénicienne dans la péninsule ibérique et dans les îles de la Méditerranée occidentale.

Il n'en fut pas de même en Afrique. Ce fut à Carthage seulement, et dans un petit nombre de villes, fidèles jusqu'au bout à leur métropole ou à leur maîtresse, que Rome anéantit la civilisation punique. Or celle-ci avait jeté ailleurs des racines assez fortes pour survivre au coup qui la décapita.

1. Voir *supra*, p. 126.

2. Pour ces monnaies, voir, entre autres, Heiss, *l. c.*, p. 310-5, 345-350, 381, 387, et pl. XLV, XLVI, LI, LII, LVII, LVIII ; Hübner, *Monurnenta linguae Ibericae*, p. 117-8 (nos 136-9), 124 (n° 154), 125 (nos 156-7).

3. Strabon, III, 2, 15. Dès l'année 61 avant J.-C., Jules César avait, selon Cicéron (*Pro Balbo*, 19, 43), extirpé « inveteratam quandam barhariem ex Gaditanorum moribus disciplinaque ». On a supposé (Hübner, dans la Real-Encyclopädie, VII, p. 450) qu'il y a là une allusion à l'abandon par les Gaditains de la langue et des mœurs phéniciennes. — Des monnaies d'Abdéra à légendes latines, datant du règne de Tibère, portent encore le nom de la ville écrit en lettres néo-puniques : Heiss, l. c., p. 310 et pl. XLV. A Cormona, en Bétique, on a creusé, à l'époque romaine, des sépultures de type phénicien, des caveaux à puits : voir P. Paris, *Promenades archéologiques en Espagne*, p. 126 et suiv.

4. Sauf *Hanno, Anno* : C. I. L., II, 1594, 2732.

5. Voir *supra*, p. 307, n. 1.

D'abord, dans les colonies éparses sur le littoral, depuis la grande Syrte jusqu'en dehors des Colonnes d'Hercule. Quelques-unes purent disparaître avant ou peu de temps après Carthage; la plupart subsistèrent, en bordure de la province romaine et des royaumes indigènes. Au milieu du IIe siècle, elles avaient déjà un long passé, qui, pour plusieurs d'entre elles, remontait au delà de la fondation de Carthage, et dont elles voulaient rester dignes. Ces villes se laissaient pénétrer, non submerger, par des éléments africains ; le plus souvent, elles se les assimilaient : à Hadrumète, dans les deux derniers siècles avant l'ère chrétienne, nous ne rencontrons que des noms phéniciens[1].

La civilisation carthaginoise s'était aussi implantée sur le territoire que la République avait possédé en Tunisie. Il est vrai que nous n'y connaissons aucune colonie punique, ni même aucun nom de lieu qui soit certainement phénicien ; qu'on n'y a pas trouvé de monuments, d'objets, d'inscriptions puniques qui puissent être attribués sans hésitation à l'époque de la première Carthage. Il est vrai encore que la civilisation libyque s'y était maintenue. En arrière du golfe d'Hammamet, dans la basse vallée de la Medjerda (à Chaouach, près de Medjez et Bab), autour de Téboursouk, de Dougga, de Bulla Regia, du Kef, pays qui appartinrent au territoire carthaginois, dans les régions de Maktar et d'Ellez, qui en firent peut-être partie, on rencontre des tombeaux indigènes, dont aucun n'est incontestablement antérieur au IIe siècle; dans les régions de Dougga, de Maktar, de Chemtou, des inscriptions libyques, dont les plus anciennes paraissent être deux textes de Dougga, accompagnés d'une version phénicienne, l'un gravé en 139 avant J.-C.[2], l'autre qui date à peu près du même temps[3].

1. Conf. t. II, p. 139.

2. Dussaud, Bull. *archéol. du Comité*, 1914, p. 38-43. Dans la dixième année du règne de Micipsa, ce qui correspond à l'année 139.

3. C'est l'inscription du célèbre mausolée : conf. *supra*, p. 194. — Même sur la côte,

Cependant nous ne pouvons admettre que les données actuelles de l'archéologie autorisent des conclusions définitives. Il ne faut pas oublier que l'ancien territoire de Carthage fut très peuplé sous l'Empire romain : partout, des constructions nouvelles absorbèrent ou recouvrirent les débris du passé. Les recherches ont été d'ailleurs sommaires et superficielles ; des découvertes ultérieures combleront peut-être cette lacune. Ceux qui, invoquant l'archéologie, nient la diffusion de la civilisation punique en Tunisie, à l'époque de la domination carthaginoise[1], iront-ils nier aussi que le phénicien ait été parlé à Beyrouth, à Utique, à Bizerte, à Gadès, où aucune inscription phénicienne n'a encore été recueillie ?

Travaillant à Carthage ou dans d'autres villes côtières, enrôlés dans les armées de la République, beaucoup d'indigènes apprirent la langue phénicienne : à la fin de la première guerre contre Rome, presque tous ceux qui avaient combattu en Sicile la comprenaient[2]. C'était vraisemblablement de cette langue que se servaient, dans leurs rapports avec les Libyens, ceux qui les administraient, ceux qui venaient leur acheter des produits agricoles ou leur vendre des objets manufacturés. Les Africains durent faire aux Sémites d'autres emprunts, tout en restant plus ou moins fidèles aux mœurs de leurs pères : il en fut de même, plus tard, des Berbères arabisés.

Le terme Libyphéniciens s'appliqua d'abord aux Phéniciens de Libye, aux colons phéniciens des villes situées sur les côtes de la Libye[3]. Mais Pline l'Ancien et Ptolémée lui donnent une autre signification, et un passage de Strabon (4) permet de croire

---

à El Alia, on trouve des tombeaux indigènes au milieu de caveaux de type punique (voir t. II, p. 131), et c'est à la langue libyque qu'appartiennent une bonne partie des noms d'hommes mentionnés sur une inscription punique découverte près d'Hammamet (t. II, p. 106-7, n. 4).

1. Kahrstedt, *Geschichte*, p. 108, 114-7.

2. Polybe, 1, 80, 6. Conf. t. III, p. 115.

3. T. I, p. 342 ; t. II, p. 112.

4. XVII, 3, 19, où il y a peut-être une confusion des deux sens : voir t. II, p. 94 et 113, n. 1.

que ce nouveau sens était en usage aux environs de notre ère, peut-être même un siècle auparavant[1]. Il désignait une population qui n'était pas seulement urbaine, qui était donc composée surtout d'indigènes : des Libyens qui, par la langue[2] et par les mœurs, bien plus que par des mélanges de sang, étaient devenus Phéniciens. Pline[3] qualifie de Libyphéniciens les habitants du Byzacium, c'est-à-dire de la région située en arrière du littoral, entre les golfes d'Hammamet et de Gabès. Les Libyphéniciens que mentionne Ptolémée[4] vivaient entre le pays de Carthage et la Byzacitis. Selon un autre teste[5], la Φοινίχη « la Phénicie », s'étendait à partir de Thapsus dans la direction du Nord : c'était apparemment une contrée habitée moins par des Phéniciens véritables que par des gens ressemblant aux Phéniciens. Nous ne voyons pas pourquoi cette assimilation n'aurait commencé qu'après le milieu du IIe siècle, par l'influence d'Hadrumète et de quelques villes secondaires, sous l'œil indifférent de Rome. Notons que l'aversion des Libyens pour Carthage avait diminué dans les derniers temps de son existence : beaucoup d'entre eux la soutinrent pendant la lutte suprême. Ils s'étaient habitués à leurs maîtres ; ceux-ci les traitaient peut-être d'une manière plus humaine, soit par intérêt, soit parce que les sentiments de philanthropie, répandus par l'hellénisme, commençaient à adoucir même le caractère punique[6].

La civilisation phénicienne avait également trouvé accès dans les royaumes indigènes. Quelques princes apprirent à la

1. Si Strabon reproduit ici Artémidore.

2. Dans le Nord-Est de la Tunisie, les indigènes abandonnèrent, on ne sait quand, la langue de leurs ancêtres : à ma connaissance, aucune inscription libyque n'a été retrouvée dans cette région, où aucun dialecte berbère ne subsiste.

3. V, 24. Conf. t. II, p. 94.

4. IV, 3, 6 (p. 637, 640, édit. Müller).

5. *Stadiasmus maris Magni*, titre avant le § 113, dans *Geogr. Gr. min.*, I, p. 469. Conf. t. II, p. 135. Pour l'ancienneté des documents utilisés dans cet écrit, voir t. II, p. 115, n. 6.

6. Conf. de Sanctis, *Storia dei Romani,* III, 1, p. 74-75.

connaître, soit par des séjours à Carthage, soit par des mariages avec des Carthaginoises. Un grand nombre de leurs sujets servirent dans les armées des Barcides. Masinissa s'annexa des territoires étendus, qui avaient appartenu auparavant à la République. Les colonies des côtes du Maroc, de l'Algérie et des Syrtes tombèrent au pouvoir des Maures et des Numides; leurs relations avec l'intérieur furent plus libres et, probablement plus actives que par le passé. La langue punique fut la langue officielle de Syphax, de Masinissa, d'autres souverains après eux jusque vers le milieu du Ier siècle; celle dont les villes firent usage pour les légendes de leurs monnaies. Elle était très répandue à Cirta, capitale numide. Beaucoup d'habitants de ce lieu portaient des noms phéniciens[1]. Une ville fondée en pleine Numidie reçut aussi un nom phénicien, Macomades (*Maqom hadesh*)[2]. Les institutions de Carthage servirent de modèles aux princes africains. Ils copièrent ses monnaies, son organisation militaire, sans doute aussi ses vaisseaux. Sur une inscription bilingue de Dougga, Zalalsan, grand-père de Masinissa, est qualifié de sufète, dans le texte libyque comme dans le texte punique[3] ; plus tard, le même titre désigna les magistrats des communes que les rois créèrent dans leurs États, à l'imitation des cités phéniciennes[4]. Baal Hammon et Tanit Pené Baal furent adorés à Cirta, comme ils l'avaient été à Carthage. Dans ses efforts pour développer l'agriculture, Masinissa s'inspira sans doute d'exemples carthaginois. Toutes proportions gardées, il rêva d'être pour la civilisation

1. Presque tous les noms sont phéniciens sur les inscriptions puniques de Constantine.

2. Conf. t. II, p. 120, n. 2.

3. T. II, p. 292, n. 2.

4. Au Maroc, Volubilis, avant de devenir municipe sous Claude, fut administrée par des sufètes (Chatelain, *C. r. Acad. Inscr*., 191, p. 390 : inscription où la mention du sufétat ne me parait pas pouvoir être expliquée autrement) ; il semble bien qu'il en ait été ainsi dès une époque antérieure à la conquête romaine (40 après J.-C.).

punique ce que le Macédonien Alexandre avait été pour l'hellénisme.

Cette civilisation, la conquête romaine et le progrès des mœurs latines ne la firent pas disparaître. Rome ne la traita pas en ennemie ; elle l'aida même, dans une certaine mesure, à se propager, car, en imposant la paix et en multipliant les routes, elle rendit les communications plus aisées.

La langue phénicienne ne se maintint pas, cependant, partout où elle avait été parlée. Dans la partie du territoire de Carthage qui, en 146 avant J.-C., était devenue la province d'Africa, elle céda la place au latin[1]. De même, dans de vieilles cités maritimes, qui furent érigées en communes romaines ; à Cirta, où, sous l'Empire, les inscriptions puniques font défaut, où les inscriptions latines offrent très rarement des noms d'origine phénicienne. Mais, autour des Syrtes, le phénicien resta en usage pendant fort longtemps, peut-être jusqu'en pleine période byzantine. Les inscriptions néo-puniques de l'époque romaine abondent dans la Tunisie centrale, surtout à Maktar. Elles ne manquent pas dans les confins de la Tunisie et de l'Algérie, dans le pays de Guelma, même dans celui de Constantine, régions où les inscriptions libyques sont nombreuses aussi[2] : la population était, du-moins en bonne partie, *libyphénicienne*, dans le sens récent de ce terme. A la fin du IVe siècle et au début du Ve, saint Augustin atteste la diffusion du punique dans le Nord-Est de l'Algérie ; on le parlait beaucoup plus dans les campagnes que dans les villes, où le latin dominait.

Aux premiers siècles de l'Empire, les communes afri-

1. Probablement dans le cours du Ier siècle de notre ère, plus ou moins tôt selon les lieux. Nous avons quelques actes officiels, tables de patronat, émanant de communes à constitution punique situées dans la province d'*Africa* (*C. I. L.*, V, 4919-4922). Ils datent du règne de Tibère. Ils sont rédigés en latin, ce qui était une nécessité, eu égard à leur destination, même si ce n'eût pas été une obligation légale. Mais la plupart des noms qu'ils énumèrent sont puniques ; un seul est latin. Dans ces communes, le punique devait être encore la langue courante.

2. Et contiennent souvent des noms propres puniques.

caines qui n'avaient pas reçu, avec le titre de colonie ou de municipe, une constitution romaine, étaient, pour la plupart, des cités organisées selon le type phénicien; le nom de sufète était donné à leurs magistrats. Les sépultures conservaient souvent les vieilles formes puniques; les caissons, les stèles qui les surmontaient étaient aussi des emprunts à Carthage. Il se peut que les architectes des mausolées se soient inspirés de modèles. Carthaginois ; l'origine carthaginoise de certains chapiteaux que l'on taillait encore en Afrique après notre ère est incontestable[1]. Des dieux, adorés dans des régions qui n'avaient pas été soumises à Carthage, gardaient leur nom sémitique, *Abaddir, Baliddir.* Des noms importés d'Italie désignaient d'autres dieux phéniciens : *Apollo, Aesculapius, Hercules*, etc. *Saturnus* et *Caelestis*, les deux grandes divinités de l'Afrique romaine, étaient Baal Hammon et l'Astarté que les Carthaginois avaient appelée Tanit Pené Baal. Dans le culte qu'on leur rendait, des rites étaient de tradition punique : par exemple, ces offrandes, ces restes de sacrifices, enfouis dans des lieux saints et surmontés de stèles.

Nous étudierons plus tard cette persistance de la langue, des mœurs et des croyances puniques dans l'Afrique septentrionale. Il suffisait de montrer ici que Carthage a marqué la Berbérie d'une empreinte très profonde, plus profonde que celle dont Marseille a marqué la Gaule. Elle ne se soucia guère de faire l'éducation des indigènes. Elle la fit pourtant : elle et les autres villes phéniciennes qui, grâce à la protection dont elle les couvrit, purent vivre et lui survivre.

Dans une contrée barbare, les Phéniciens avaient introduit une civilisation déjà avancée; ils avaient créé des centres urbains et des exploitations agricoles. Devenue maîtresse de l'Afrique, Rome recueillit leur œuvre et celle que les rois indigènes avaient entreprise à leur exemple. Elle trouva des citadins pratiquant le régime municipal, qui était l'essence même de

1. Conf. supra, p. 201.

ses institutions politiques ; des populations rurales auxquelles une domination sévère avait imposé des habitudes d'ordre et de travail ; une agriculture connaissant les ressources du pays et les moyens d'en faire usage; une civilisation matérielle qui, dépourvue d'originalité, ne se montra pas hostile à la civilisation gréco-latine et ne subsista que là où celle-ci ne s'efforça pas de la remplacer.

Ce ne fut pas seulement la puissance romaine qui hérita de Carthage. En adoptant la religion punique, les Africains se pénétrèrent de son esprit. Ils mirent la divinité infiniment au-dessus des hommes. Ils s'accoutumèrent à un sentiment qui n'était guère connu des Grecs et des Romains, mais qu'ils retrouvèrent dans l'Évangile : l'humble soumission à la volonté du Seigneur. Dans les villes et les bourgs, tous, ou presque tous adoraient le Baal qui portait désormais le nom de Saturnus, et ils le plaçaient au premier rang des dieux, même avant *Caelestis*. C'était un acheminement vers le monothéisme. Pour expliquer l'accueil que le christianisme reçut en Afrique et le développement qu'il y prit, il faut peut-être remonter jusqu'aux croyances carthaginoises.

Enfin, saint Augustin nous révèle que, de son temps, le punique était très répandu dans les campagnes ; Procope, qu'on le parlait encore au VIe siècle[1]. De là à la conquête musulmane, l'intervalle est court. Or l'arabe, apparenté à cette langue, pouvait facilement la supplanter, comme l'araméen, autre idiome sémitique, avait supplanté, bien des siècles auparavant, le phénicien en Phénicie. Il est donc permis de supposer[2] que beaucoup de Berbères adoptèrent la langue de l'Islam parce qu'ils l'apprirent sans peine, sachant le punique. De très loin, Carthage les avait préparés à recevoir le Coran, livre saint et code.

1. *Bell. Vand.*, II, 10. 20.

2. C'est une hypothèse qui a été indiquée par Renan, *Histoire générale des langues sémitiques* (5e édit.), p. 199-200.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE CARTHAGE

CHAPITRE PREMIER. — Agriculture. I. Domaine agricole dont les Carthaginois ont disposé en Afrique, 1-2. — Comme les Phéniciens d'Orient, ils se sont adonnés avec succès à l'agriculture, 2.-3. — Traités d'agronomie ; Amilcar et Magon, 3-4. — Traductions de l'ouvrage de Magon, 4-5. — Influence exercée par ce traité, 5-7 ; citations, 8. II. Culture des céréales, 9. — Elle se développe chez les indigènes, sujets de Carthage, 9-11. — Régions de culture, 11-13. — Charrues, 13-15. —Dépiquoirs, 15-16. — Silos, 16-17. — Emploi des céréales, 17-18. III. Cultures arbustives, 18. — Les Phéniciens les répandent en Afrique, 19-20. — Les Carthaginois se les sont-ils réservées ? 20. — Développement de la viticulture, 20-21. — Préceptes de Magon relatifs aux vignobles : exposition, plantation, fumure, disposition des ceps, déchaussage, taille, 21-24. — Vinification, 24-25. — Vin de raisins secs, 25. — Usage du vin par les Carthaginois, 25-26. — Commerce des vins, 26-27. — Oléiculture, 27-28. — Préceptes de Magon relatifs aux oliviers, 28-29. — Production d'huile, 29-30. — Vergers, 30. — Figuiers, 31. — Grenadiers, 32-33. — Amandiers, 33. — Noyers, etc., 34. — Dattiers, 34. — Cultures maraîchères, 35. — Lin, 36. — Emploi de certaines plantes sauvages, 36-37. IV. Élevage des chevaux, 37-39. — Ils appartiennent à la race barbe, 39-40. — Mulets, 40. — Gros et petit bétail chez les Carthaginois et les indigènes, 40-42 ; transhumance, 42. — Préceptes de Magon relatifs aux bœufs, 42-44. — Moutons et chèvres, 44. — Basse-cour, 44. — Apiculture, 44-46. V. Domaines de l'aristocratie punique, 46. — Condition des terres cultivées par les indigènes, 46-47. — Exploitation des propriétés de la noblesse, 47-48. — Aucune preuve d'exploitation directe par l'État, 48. — Exploitation par les indigènes des terres qu'ils détiennent, 48-49. VI. Mines : absence de documents, 49-50. — Carrières, 50. — Pêche des coquillages dont on tire la pourpre, 50-51. — Pêche des poissons de mer, salaisons, 51-52.	**1-52**

CHAPITRE II. – Industrie. I. Nécessité de l'industrie à Carthage, 53. — Organisation du travail, 53-54. - Documents dont nous disposons, 54-55. — Industries de la pierre et du bois, 55-57. II. Céramique, 57-58. — Ateliers de Carthage, 58-59. — Médiocrité de cette céramique, 59. — Poteries anciennes, 59-60. — Types nouveaux aux Ve-IVe siècles, 61-62 ; imitation de la céramique grecque, 62-63. — Vases en forme d'animaux, 64. — Vases avec visage humain en relief, 65. — Statuettes en terre cuite, 66. — Figurines de style égyptien et de style grec archaïque, 66-67. — Figurines récentes, de style grec, 68-69. — Disques ornementés, moules à gâteaux, 69-71. — Masques virils grimaçants, d'époque ancienne, 71-73 ; bustes féminins, 73. — Masques plus récents, 73-74. III. Travail du fer, du cuivre et du bronze, du plomb, 74-75. — Armes, outils, ustensiles communs, 75. — Lames en cuivre (rasoirs ou hachettes), 76-78. — Aiguières en bronze, 78-80. — Autres vases, 80-81. — Objets en plomb, 81-82. — Garnitures métalliques de coffrets, de cercueils, 82. — Orfèvrerie, 82-83 ; textes anciens, 83-84 ; documents archéologiques, 84-85. IV. Bijoux en or et en argent, 85. — Époque ancienne, 85-87. — Bagues et anneaux sigillaires, 87. — Bracelets, 87. — Colliers, pendants d'oreille, 88-89. — Étuis à amulettes, 89-90. — Autres bijoux anciens, 90. — La bijouterie est bien plus pauvre à l'époque récente, 90-91. — Bagues, pendants d'oreille, etc., 91-92. — Objets de parure en bronze, plomb, fer, 92. V. Travail des pierres fines, 93 ; scarabées gravés, 93-94 ; pierres gravées d'époque récente, 94-95. — Terre émaillée, dite faïence égyptienne, 95 ; scarabées, figurines, etc., 96-98. — Objets en verre, 98-99. — Ivoire et os, objets gravés ou sculptés, 99-102. — Œufs d'autruche travaillés, 102-3. — Vases en albâtre, probablement importés, 103. — Menus objets en ambre, 103-4. — Tissus, 104-5. — Cuirs, 105. — Vannerie, 105. — Parfumerie, 106. VI. Conclusion, 106. — Manque d'originalité de l'industrie punique ; ses modèles, 107. — Décadene de la technique, 107-8. — Manque de sens artistique, 108. — Le goût pour les objets étrangers prouve la médiocrité de cette industrie.	**53-108**

CHAPITRE III. — Commerce. I. Importance du commerce chez les Carthaginois, 109-110. — C'est surtout un commerce maritime, 110-1. — Marine marchande, 111-2. — Qualités commerciales des Carthaginois, 112-3. Il. Rôle de l'État dans le développement du commerce, 113-5. — Carthage se réserve l'exploitation commerciale d'une bonne partie de l'Occident, 115 ; au delà du détroit de Gibraltar, 115-7 ; sur les côtes septentrionales de la Berbérie, 118 ; sur la côte orientale de la Tunisie et en Tripolitaine, 119-120 ; en Sardaigne, 120-1 ; en Espagne, 121; dans les petites îles de la Méditerranée occidentale, 121-2. — Perte de ces monopoles, 122. — Les Carthaginois s'assurent un libre accès dans les ports étrangers, 122-3. — Concessions faites par Carthage à ses émules commerciaux, 123-4 ; le port de Carthage est ouvert aux étrangers, 124 ; liberté du commerce dans la Sicile occidentale, 124-5. — Mesures de police contre les pirates, 125-7 ; accords diplomatiques relatifs à la piraterie, 127-8. — Travaux publics, 128 ; port marchand de Carthage, 128-9 ; routes, 129-130. — Adoption tardive de la monnaie, 130.	**109-169**

III. Mouvement commercial, 131. — Importations puniques sur les côtes de l'Occident, d'après le mobilier des tombes, 131-2. — Commerce d'importation dans l'Afrique du Nord, 132-4 ; dans d'autres régions de l'Occident, 134-5. — Exportations, 135 ; esclaves, 135-6 ; matières premières, 136-7 ; denrées alimentaires, 137. IV. Relations, entre le littoral des Syrtes et l'intérieur de l'Afrique, par le Fezzan, 138-9 ; en quoi consistait ce commerce ? 139-140. — Les Carthaginois vont chercher de l'or sur la côte africaine de l'Océan, 141. — Leur commerce à Cerné, 141-2. — Ils vont chercher l'étain de la presqu'île de Cornouaille, 142-4. V. Le commerce punique avec le Sud de la Gaule est sans importance, 144-5. — Objets phéniciens dans de vieilles tombes de l'Italie centrale; rien ne prouve qu'ils aient été introduits par des Carthaginois, 145-6. — Vases de bucchero trouvés à Carthage; sont-ils étrusques ? 146-7. — Preuves et indices de relations commerciales entre Carthage, d'une part, les Étrusques et Reine, d'autre part, 148-9 ; ce que les Carthaginois importaient en Italie, 149-150. — Leur commerce avec les Grecs de Sicile, 151-2. — Marchands carthaginois en Grèce, 152-3. — Importation de vins de Rhodes à Carthage, 153-4. — Objets grecs trouvés dans les tombeaux puniques, 154. — Vases proto-corinthiens, 154-5. — Vases corinthiens, 155-6. - Rareté des vases peints attiques, 156-7. — Vases peints d'époque récente, importés en général d'Italie, 157-8. — Vaisselle de la Grande Grèce à vernis noir, 159-161. — Lampes, 161-2. — Réchauds, 162. — Statuettes en terre cuite, 162-3. — Bronzes, 163. — Autres objets, 163-4. — Valeur médiocre de ces importations; leur provenance, 164. — Commerce avec Tyr, 164-6 ; avec l'Égypte, 166. VI. L'importance du commerce carthaginois est attestée par les auteurs anciens, 166-7. — Elle n'est pas confirmée par les découvertes archéologiques, 167. — Carthage parait s'être enrichie surtout par le commerce de l'étain, de l'argent et de l'or, 167-8. — Activité des Carthaginois comme courtiers, 168. — Les données de l'archéologie sont insuffisantes pour faire écarter le témoignage des textes, 168-9.	

LIVRE II
MŒURS ET CROYANCES

CHAPITRE PREMIER. — Vie et mœurs des Carthaginois. I. Population de Carthage, 171. -Éléments phéniciens, 171-2. — Éléments non phéniciens, 172. — Ces éléments paraissent s'être assez bien fondus, 172-3. — Esclaves, 173-4. — Indigènes africains, l74-5. — Grecs, 175. — Italiens, 175-6. — Observations anthropologiques, 176-7. II. La langue punique, 177 ; ce que nous en connaissons, 177-9. — Parenté du phénicien et de l'hébreu, 179. — Altérations du phénicien en Afrique, 180-1. — L'écriture punique, 181-2. — L'écriture néo-punique, 182-3. III. Les noms propres carthaginois, 183-4. — Le costume punique : hommes, 184-7 ; femmes, 187. — Parures, 188. — Les Carthaginois pratiquaient-ils la circoncision ? 188-9. — Autres coutumes orientales ; calendrier, poids et mesures, 189-190. — Influence de l'hellénisme, 190-2. — Connaissance de la langue grecque, 192-3. IV. L'architecture punique, 193 ; à peu près inconnue, 193-4 ; le mausolée de Dougga, 194-5. — Procédés de construction : grand appareil, blocage, pisé, briques : 195-6. — Absence de marbre, 196 ; revêtements en stuc, 197. —	**171-220**

Décoration, 197-8. — Éléments égyptiens, 198-9. — Éléments grecs, 200 ; chapiteaux éoliques, 200-1 ; chapiteaux ioniques, 201-3 ; ordre dorique, 203-4 ; autres motifs d'ornementation, 204-5. V. Grand nombre de statues apportées à Carthage, 205. - Boéthos le Carthaginois, sculpteur, est sans doute un Grec, 206. — Sarcophages grecs en marbre, de type architectural, 206-7. — Sarcophages à couvercle sculpté, 207-9 ; ce sont des œuvres grecques exécutées sur commande, 209. — Coffrets funéraires sculptés, 209-210. — Stèles votives et funéraires, 210-1. — Statues funéraires, 212. — Médiocrité de ce qui n'est pas purement grec, 212. VI. Bibliothèques à Carthage, 212. — Ce qu'on sait de la littérature punique, 213. — Écrits grecs pour des lecteurs carthaginois, 213-4. — Carthage n'a pas été un foyer de pensée et de science, 215. VII. Qualités intellectuelles et morales des Carthaginois, 215-6. — La famille ; condition des femmes, 216-7. — Vices reprochés aux Carthaginois : amour de l'argent, 217 ; mauvaise foi, 217-8 ; cruauté, 218-9. — Antipathie qu'inspire leur caractère, 219-220.	

CHAPITRE II. — Les dieux. I. Documents pour l'étude de la religion carthaginoise, 221. — Inscriptions, 221. — Noms théophores, 221-2. — Noms grecs et latins de divinités, 222 ; dans le traité d'Hannibal et de Philippe, 222-4. — Monuments figurés, 224. — Documents africains de l'époque romaine, 224-5. — Insuffisance de nos connaissances, 225. II. Importance de la religion dans la vie publique et privée des Carthaginois, 226-7. — Sentiments des hommes à l'égard des dieux, 227-8. — Dieux des cités et dieux de la nature, 228-9. — Diffusion des dieux et des cultes, 229-230. — Emprunts à d'autres religions, 230-1. — Démons, 231. — Classement hiérarchique des dieux, 231-2. — Couples et triades, 232-4. — Noms génériques, titres, servant souvent de noms propres, 234-5. — El, Allat, Elim, Elôn, 235-7. — Baal, Baalat, 237-8. — Adôn, 238-9. — Rabbat, 239. — Milk, Milkat, 239-240. — Tanit est-il un nom propre ? 240-2. — Ashtart est-il un nom propre ? 242-3. III. Tanit Pené Baal, principale divinité de Carthage, 243. — Adorée en d'autres lieux de l'Occident, 243-4. — Que signifie Pené Baal ? 244-7. — Tanit est une déesse de la fécondité, 247. — Est-elle une déesse lunaire ? 247-251. — Astarté à Carthage, 251-2 ; ailleurs, 252. — Nature d'Astarté, 252-5. — Héra, Iuno, noms donnés à la principale déesse de Carthage, 255-6 ; mentions de cette déesse ailleurs en Occident, 256. — Sa nature, 256-7. — En Occident, Astarté a été identifiée, non avec Aphrodite-Vénus, mais avec Héra-Junon, 257-8. — Héra-Junon répond aussi à Tanit Pené Baal, 258. — Divinités de l'Afrique romaine qui répondent à Tanit Pené Baal et à Astarté, 258 : déesse représentée sur des bandeaux sacerdotaux, 258-9 ; Ops, 259-260 ; Nutrix, 260 ; Caelestis, 261-3. — Tanit Pené Baal et Astarté sont-ils deux noms d'une seule déesse ? 263-5. — Tanit Pené Baal paraît être une forme africaine d'Astarté, 265. — Le δαίμων Καρχηδονίων du traité d'Hannibal et de Philippe, 265-6. — Didon et Tanit, 267. - Tanit Pené Baal et Déméter n'ont pas été identifiées, 267-9. — Images d'Astarté et de Tanit Pené Baal, 269 ; nues, 269-271 ; avec des ailes, 271 ; avec des attributs égyptiens, 271-2 ; avec une tête léonine, 273-5 ; images empruntées à l'art grec, 275-7. IV. Baal Hammon à Carthage, 277 ; ailleurs en Occident, 278-9 ; en Orient, 279. — Variantes orthographiques du mot qui suit Baal dans le nom du dieu, 279. - Hypothèses sur la signification de ce mot, 279-281. — Identification avec	**221-350**

Ammon, 281-4. — Baal Hammon est-il, comme Ammon-Râ, un dieu solaire ? 284-5. — Comment s'explique son absence dans les noms théophores, 285-6. — Il ne s'est pas confondu partout avec Ammon, 286. — Images de Baal Hammon, 286-7. — Il est identifié avec Saturnus à l'époque romaine, 287-8. — Cronos-Saturne phénicien (Baal Hammon) à Carthage, 288-9; ailleurs en Occident, 289-290. — Pourquoi Baal Hammon a-t-il été identifié avec Cronos ? 290. — A-t-il été identifié avec Apollon, avec Hercule ? 291-2. — Zeus-Jupiter carthaginois, 292-3. — Est-ce Baal Hammon ? 293. — C'est probablement Baal Shamim, 293-5. — Baal Addir, 295-7. — Le Baal d'Hadrumète, 297-9. — Le Baal à la hache, 299-300. — Autres images de Baals, 300-1. V. Melqart à Carthage, en Occident et à Tyr, 301-2. - Il est identifié avec Héraclès, 302-3. — Héraclès à Carthage, 303. — Héraclès, Hercule en Occident n'est pas toujours Melqart, 303-4. — Culte de l'Hercule phénicien près de Gadès, 304 ; ailleurs en Occident, 304-7. — Noms de lieux, 307-8. — Légendes sur les exploits d'Hercule en Occident, 308-9; en général, elles ne se rapportent pas à Melqart, 309-310. — Nature de Melqart ; il parait être un dieu solaire, 311-3. VI. Eshmoun à Carthage et ailleurs, 314. — Il est identifié avec Esculape, 314-5 ; culte de l'Esculape phénicien en Occident, 315. — Eshmoun at-il été identifié avec d'autres dieux, Dionysos, Hermès, Apollon ? 315-7. — Nature d'Eshmoun, 318-9. — Le serpent lui est-il attribué, comme à Esculape ? 320-2. — Iolaos, nom grec d'un dieu phénicien, 322-3. — Le nom phénicien était-il loi ? 323. — Faut-il identifier Iolaos et Eshmoun ? 323-4. — Adonis de Byblos fut-il adoré en Occident ? 324. — Le dieu Pygmalion, le dieu Poumaï, 324-6. VII. Reshouf, 326-7. — Apollon, 327-9 ; ce nom grec a peut-être désigné plusieurs dieux phéniciens, 329. — Sakkôn, 329. — Hermès phénicien, 329-330. — Cid, 330-1. — Arish, 331-2. — Baal Çafôn, 332. — Shadrapa, 332-3. — Miskar, 333-4. — Sokaroua (?), 334. — Çadambaal et Çalambaal, 334. — Haouat (?), 334-5. — Noms divins douteux, 335. — Mention douteuse de Dagon, 335. — Triton et Poséidon phéniciens, 336-7. — Dieux associés par couple, Cid Melqart, Cid Tanit, etc., 337-8. — MLK devant des noms divins, 338-340 ; prétendus anges, 340-1. VIII. Dieux égyptiens, 341-2. — Bès, 343-4. — Les Patèques et le dieu égyptien Ptah, 344 ; Chousôr-Héphaistos, 344. — Dieu nain dans l'île d'Ibiça, 345 ; à Cherchel, 345. — Déméter et Coré à Carthage, 346 ; y ont-elles reçu des noms puniques ? 346-7. — Les Cereres, 347-8. — L'Astarté de l'Éryx, 348-9. — Sabazios (?), Dousarès (?), 349. — Conclusion, 349-350.	

CHAPITRE III. — Le culte.	**351-425**
I. Divinités représentées sous forme h.umaine ; ce n'est pas un usage général, 351-2. — Oreilles, yeux, bouche, sur des stèles, 352. — La main droite ouverte, 352-5. — Images d'animaux sacrés, 355-8. II. Symboles divins, 358. — Le disque ailé, 358-9. — Astres, 359-360. — Le croissant entourant le disque, 360-4. — Le caducée, enseigne sacrée, 364-7. — Autres enseignes sacrées, 367-9. — Le palmier, 369. — La grenade sur une colonne, 369-370. — Le flacon sur un socle, 370-1. III. Diverses sortes de pierres sacrées, 371-3. — Tendances à l'anthropomorphisme, 373. — Pierres sacrées dans des cultes d'origine punique, à l'époque romaine, 373-4. — Pierres sacrées à l'époque punique, 374; bétyles, 374-5; pierres dressées, 375-7. IV. L'image dite signe ou symbole de Tanit, 377-380. — C'est certainement une	

image divine, 380-1. — Elle ressemble à la croix ansée des Égyptiens, mais a une signification différente, 381. — Elle n'est pas un symbole de la prière, 381-2. — Ce n'est que tardivement qu'elle est devenue une figure humaine, 382-3. — Elle ne parait pas être l'image d'une pierre sacrée, 383. — La partie supérieure représente un astre, 383-5. — Hypothèses non fondées concernant les bras de l'image, 385. — Ces bras représentent probablement une table d'autel, pourvue de cornes, 385-7. — L'autel a peut-être été quelquefois remplacé par une pierre sacrée, 387. — Le symbole de Tanit dressé sur un socle, une tige, une hampe, 388. — Il n'appartient pas à Tanit Pené Baal seule, 388-390. V. Les lieux du culte, 390. — Grottes, 390. — Hauts-lieux, 390-1. — Enceintes sacrées, 392. — Temples; dispositions générales, 392-4. — On ne sait presque rien sur les sanctuaires carthaginois, 394-6. VI. Prêtres et prêtresses, 396-7. — Hiérarchie, 397-8. — Recrutement du clergé, 398-9. — Ce clergé ne forme pas une caste, 399-400 ; il ne s'occupe que du culte, 400. — Costume sacerdotal, 400-1. — Personnel inférieur, 401-2. — Prostituées, 402-4. VII. Fêtes religieuses, 404-5. — Sacrifices, 405. — Victimes humaines, 405-6. — Sacrifices de prisonniers, 407. — Sacrifices humains annuels à Hercule, 407 ; à Saturne, 408-9. — Sacrifices extraordinaires d'enfants à Saturne, 409-410. — Tarifs de sacrifices, 410-1. — Tarif de Marseille, 411-2 ; animaux immolés, 412 ; différentes sortes de sacrifices, 412 ; taxes perçues par les prêtres, 412-3 ; parts de victimes revenant aux prêtres et aux auteurs des sacrifices, 413 ; offrandes non sanglantes, 413-4. — Autres tarifs, 414. — Images se rapportant aux sacrifices et aux offrandes, sur des stèles, 414-5. — Destination des stèles, dépôts qu'elles surmontent, 415-6. — Stèles de Carthage, 416-7 ; dédicace, 417-8 ; images, 418-420 ; date, 420. — Stèles trouvées en d'autres lieux, 420 ; à Hadrumète, 421 ; en Sardaigne, 421. Oracles, divination, 421-3. — Amulettes, 423-4. — Magie, 424-5.	

CHAPITRE IV. — Les pratiques funéraires. I On connaît bien les pratiques funéraires des Carthaginois, mais peu leurs croyances sur la vie future, 426-7. — Les types de tombes sont les mêmes chez tous les Phéniciens, 427. — Les sépultures sont presque toujours souterraines, 427-8. — Fosses anciennes, 428-9. — Tombes à puits, 429. — Caveaux construits, 429-430. — Caveaux creusés, 430 ; aux VIe-Ve siècles, 430-1 ; au IVe siècle, 431 ; aux IIIe-IIe siècles, 432-3. — Fosses récentes, 433. — Distribution des sépultures dans la presqu'île de Carthage, 433-4. — Il n'y a pas de règles d'orientation, 434-5. — Dans les caveaux, le nombre des morts va croissant; tombeaux de famille, charniers, 435. — Sépultures phéniciennes hors de Carthage, 436 ; fosses, 436 ; caveaux à puits, 436-8. - Pierres dressées au-dessus des tombes, 438-9 ; cippes, 439 ; stèles à figures, 439-440. — Caissons, 440-1. — Y avait-il des mausolées à Carthage ? 441-2. II. Cas d'incinération au VIIe siècle, 442-4 ; la prétendue défense de Darius, 444. — Inhumation, 444. — Cercueils, 445-6. — Sépultures d'enfants en jarre, 446-7. — Embaumement, 447-8. — Incinération à Carthage aux IIIe-IIe siècles, 448-450 ; hors de Carthage, 450. — Ossuaires en pierre, 450-1. — Ossuaires en terre cuite, 451 ; avec inscriptions à Hadrumète, 451-2. — Tas d'os calcinés, 452. — Modes d'ensevelissement empruntés aux indigènes, 452. — Corps repliés, teints en rouge, 452-3. — Ossements non brûlés, rassemblés pêle-mêle après décharnement, 454-5. Décharnement hâté par une combustion sommaire, 455-6..	**426-469**

III. Mobilier funéraire, 456. — Poteries, quelquefois munies d'une inscription, 456-7. — Vaisselle pour manger et boire; aliments, 457-8. — Autres objets enfouis avec les morts, 458-9. — Croyance à une survie dans la tombe, 459-460; nécessité d'une sépulture, 460-1. — Affaiblissement de cette croyance, 461. — Incinération et survie matérielle, 461-2. — Croyance à un séjour commun des morts, 462-3. — Espérance d'une vie future bienheureuse (?), 463-5.-Certains morts ont-ils reçu des honneurs divins ? 465-6. — On n'a pas de preuves d'un culte des morts chez les Carthaginois, 466-9.	

CHAPITRE V. - Rôle historique de Carthage. I. Lacunes de nos connaissances sur l'histoire de Carthage, 470-1. — Les découvertes archéologiques ne suppléent pas à l'insuffisance des textes, 471-2. II. Causes et développement de la puissance de Carthage, 472-5. — Rôle des Magonides; leur œuvre reste inachevée, 475-6. — Gouvernement de l'aristocratie, du milieu du Ve siècle au milieu du IIIe, 476 ; abandon de la politique impérialiste, 476-7. — Essor de l'agriculture et du commerce, 477-8. — Les fondements de la puissance de Carthage ne sont pas très solides, 478-9. — Ses remparts et sa marine, garanties de son existence. 479. — Incapacité du gouvernement aristocratique pendant la première guerre contre Rome, 480. — L'œuvre des Barcides, 480-1. — Échec du plan d'Hannibal, 481-2. — Effondrement de la puissance punique, 482. — Visées de Masinissa, que Rome déjoue en détruisant Carthage, 483. III. Les Carthaginois ont fait peu d'emprunts aux indigènes, 484. - Ils en ont fait beaucoup plus aux Grecs, 484-5. — Mais ils sont restés des Orientaux, 485. — Ils se sont opposés à la propagation de l'hellénisme en Occident, 486. — Ils ont très peu contribué à la civilisation générale, 486. IV. Développement et disparition de la civilisation phénicienne dans la Sicile occidentale, 487 ; à Malte, Gozzo, Pantelleria, 488 ; en Sardaigne, 488-9; à Ibiça, 489 ; en Espagne, 490-1. — En Afrique, la civilisation punique subsiste après la destruction de Carthage, 491 : dans les colonies du littoral, 492 ; sur l'ancien territoire carthaginois, 492-4 ; dans les royaumes indigènes, 494-6. — La domination romaine ne la fait pas disparaitre, 496 ; persistance de la langue punique, 496 ; autres survivances, 497. — Carthage a préparé l'œuvre de Rome en Afrique, 497-8. — La religion punique a peut-être développé certains sentiments qui ont favorisé l'accueil fait par les Africains au christianisme, 498. — La persistance de la langue punique a peut-être aidé à la diffusion de la langue arabe chez les Berbères, 498.	**470-498**

STÉPHANE GSELL

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

TOME V

LES ROYAUMES INDIGÈNES
ORGANISATION SOCIALE, POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1927

Livre numérisé en mode texte par :
Alain Spenatto.
1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.
spenatto@club-internet.fr

D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :

http://www.algerie-ancienne.com

Ce site est consacré à l'histoire de l'Algérie.
Il propose des livres anciens,
(du 14e au 20e siècle),
à télécharger gratuitement ou à lire sur place.

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

— V —

INTRODUCTION

I

Dans les tomes V et VI de cette Histoire, nous étudierons l'organisation sociale et politique, la vie matérielle, mœurs et les croyances des indigènes, aux temps où ils n'étaient pas encore sujets de Rome.

La limite géographique de ces recherches sera la lisière septentrionale du Sahara.

De nos jours, sur toute l'étendue du désert, le Tibesti est le seul pays où les noirs soient chez eux; ils l'ont occupé sans doute dès une époque très reculée[1]. Ailleurs, des gens de couleur noire, ou du moins très foncée[2], cultivent la plupart des oasis, lieux généralement malsains, où, cependant, ils peuvent vivre, étant d'ordinaire indemnes de la fièvre. Les uns sont d'origine soudanaise ; d'autres sont des métis de nègres du Soudan et de blancs ; d'autres, enfin, descendent de populations

1. Conf. E.-F. Gautier, *Le Sahara* (Paris, 1923), p. 102.
2. Voir t. I, p. 293-4.

qui ont habité le Sahara depuis fort longtemps et qui se sont très largement croisées avec de nouveaux venus.

Mais ces hommes ne possèdent pas le sol sur lequel ils travaillent. Les jardins appartiennent, en majeure partie, à des Berbères[1], non domiciliés dans les oasis, dont le climat ne leur convient pas et où ils n'ont que des magasins : nomades qui vivent au grand air, s'accommodant d'énormes écarts de température[2], et qui mènent leurs troupeaux là où ils trouvent de l'eau et des pâturages. Ils prélèvent la plus grosse part des produits du labeur des noirs. Les blancs mêmes qui résident dans les oasis, négociants ou propriétaires, sont, le plus souvent, sous la protection et la dépendance des nomades, auxquels ils paient tribut et qui se réservent les transports commerciaux[3].

De quand date cet état de choses[4] ?

Il est certain que les blancs étaient les maîtres du Sahara aux IXe-Xe siècles de notre ère : l'Islam, s'avançant alors à travers le désert, y rencontra et y convertit des Berbères. Pour les temps antérieurs, nous ne connaissons qu'un témoignage précis. Il se trouve dans un petit traité géographique, composé vers 350 après J.-C.[5] : « Au Sud de l'Afrique [il s'agit de l'*Africa* romaine officielle, c'est-à-dire de la Tripolitaine et de la Tunisie], s'étend un désert très vaste, qui, dit-on, est habité sur quelques points par des peuplades barbares peu nombreuses, appelées *Mazices* et Éthiopiens[6]. » Comme nous le

1. Ou à des Arabes nomades, qui se sont substitués à des Berbères.

2. Gautier, l. c., p. 14 et 157.

3. Ces conditions d'existence des habitants du Sahara ont commencé à se modifier et se modifieront de plus en plus, avec la sécurité établie par la domination française et avec l'emploi de nouveaux moyens de transport.

4. J'ai traité cette question dans une étude publiée en 1926, à laquelle je renvoie pour plus de détails : *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, XLIII, p. 160 et suiv.

5. *Expositio toutius mundi*, dans Riese, *Geogr. Lat. min*., p. 123 : « ... ubi aiunt in minima parte ipsius deserti habitare barbarorum paucam gentem, quae sic vocatur Mazicum et Aethiopum.

6. D'autres textes indiquent des *Mazices* dans le désert, mais dans le Sahara oriental, entre l'Égypte et la Tripolitaine : *v. infra*, p. 117.

verrons[1], le terme *Mazices* s'applique nécessairement à des Berbères.

Il ne semble pas qu'on puisse remonter beaucoup plus haut. En effet, la prise de possession du Sahara par des nomades a eu pour condition l'élevage des chameaux[2]. Or c'est seulement à partir du IVe siècle que l'existence d'un grand nombre de ces animaux est attestée en Afrique[3]. Peut-être s'y étaient-ils répandus dès le siècle précédent : on ne saurait expliquer autrement les relations, certainement très actives, qui se développèrent entre la Tripolitaine et l'intérieur du continent sous la dynastie des Sévères[4].

La plupart des Berbères qui vinrent au Sahara ne s'établirent sans doute pas de leur plein gré dans cette contrée déshéritée ; ils durent y être refoulés par les Romains. C'est précisément à l'époque des Sévères que d'importantes modifications de frontières étendirent vers le Sud les provinces africaines, et que le progrès des cultures exigea la mainmise sur de vastes territoires, abandonnés jusqu'alors à des troupeaux errants.

Le chameau permit aux exilés de vivre dans le désert. Et même il les y attacha, car, pendant une bonne partie de l'année, il s'y trouve dans les meilleures conditions hygiéniques. D'ailleurs, c'est par le chameau que le pasteur peut devenir le maître, ou, du moins, l'auxiliaire indispensable du commerce saharien et transsaharien; c'est par lui qu'il peut, atteignant les oasis dispersées à travers l'immense espace, y imposer et y maintenir sa domination. Ces Berbères fugitifs devinrent ainsi des conquérants.

Immigrations et conquêtes se répartirent probablement

---

1. P.115 et. suiv.

2. Voir Gautier, l. c., p. 99-100.

3. T. I, p. 60.

4. Conf. Gsell, dans *Mémoires*. l. c.. p. 151 et suiv.

5. Conf. G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, p. 553 (citant Ibn Khaldoun).

sur plusieurs siècles, peut-être même après que l'Afrique septentrionale fut tombée au pouvoir des Arabes. On a cru retrouver dans le grand désert des noms de peuplades qui sont mentionnées en Berbérie à l'époque romaine ou à l'époque byzantine. Rapprochements presque tous contestables; il est cependant admissible que les *Iforass*, qui vivent dans l'Adrar, se rattachent aux *Ifuraces*, qui, au VIe siècle, vivaient en Tripolitaine[1].

Aux gens venus du Nord, on peut attribuer l'introduction dans le Sahara des tombeaux coniques et cylindriques en pierres sèches, si communs dans leur ancienne patrie ; certainement aussi l'alphabet, d'origine libyque, dont les Touareg se servent encore. Mais il ne faut pas exagérer leur rôle civilisateur. Longtemps avant eux, il y avait des oasis bien cultivées, comme l'atteste Hérodote[2]. Ces pasteurs nomades ne pouvaient rien enseigner en matière d'arboriculture et de jardinage. Il est vrai que des Berbères, qui avaient auparavant mené une existence de sédentaires, vinrent se fixer sur quelques points du désert : hérétiques qui fondèrent au VIIIe siècle Sijilmâsa, à la lisière du Maroc; au Xe et au XIe siècle, Sedrata (près d'Ouargla), puis les villes du Mzab, où ils sont restés. Ils ont véritablement créé la vie là où ils se sont fait une patrie nouvelle, mais, en dehors de leurs oasis, ils n'ont pas, comme les nomades, étendu leur domination sur le Sahara.

Nous avons dit pourquoi nous croyons que la pénétration de ces nomades n'est guère antérieure au IIIe siècle de notre ère. Il s'agit ici du Sahara central et occidental, au Sud de la contrée dont nous étudions l'histoire. On a, en effet, des raisons de croire que, dans le Sahara oriental, à l'Ouest de l'Égypte, des Berbères ont, bien longtemps auparavant, été maîtres

1. Corippus, *Johannide*, II, 113 ; III, 412 : IV, 641 ; VIII, 490 et 648. Pour ce rapprochement, voir Gautier, *l. c.*, p, 102.

2. IV, 181 et suiv.

des parties habitables du désert libyque. C'est, non seulement des pays voisins de la Méditerranée, entre l'Égypte et la grande Syrte, mais de régions plus méridionales, que vinrent ces hordes de blancs, qui, dès les premières dynasties égyptiennes, essayèrent d'envahir la vallée du Nil, qui firent des tentatives fort redoutables à la fin du XIIIe siècle et au début du XIIe ; ces tribus et ces chefs dont les noms prouvent qu'ils parlaient une langue étroitement apparentée aux dialectes berbères[1]. Plus tard, un historien grec copié par Diodore de Sicile[2] décrit les mœurs des Libyens établis dans l'Est du Sahara, ancêtres probables des *Mazices* berbères, qui, sous le Bas-Empire et à l'époque byzantine, rôdaient dans les mêmes régions. Dès le temps d'Hérodote[3], l'oasis d'Augila, au Sud de la Cyrénaïque, était visitée chaque automne par les Nasamons, peuplade du littoral de la grande Syrte : ils y venaient faire la récolte des dattes ; peut-être exerçaient-ils ainsi un droit de propriété, semblable à celui que des Berbères nomades exercent encore sur de nombreuses oasis[4].

Plus à l'Ouest, les textes anciens ne nous apportent aucune preuve de la présence d'ancêtres des Berbères dans le Sahara, même dans le Nord de cette contrée. On ne peut invoquer Ptolémée, qui, an sud des provinces romaines, mentionne dans la « Libye intérieure » une région appelée Gétulie[5] et une peuplade de Mélanogétules[6]. Les Gétules étaient des Berbères. Mais, dans ce chapitre, l'ouvrage du géographe grec est plein d'erreurs et de confusions : un grand nombre de noms appartenant à l'Afrique septentrionale reparaissent dans la Libye intérieure ; ce sont là des fautes évidentes. Il convient de prêter

1. Voir, entre autres, Maspero, *Hist. ancienne des peuples de l'Orient classique*, II, p. 430, n. 3.

2. III, 49, 2-5.

3. IV, 172 et 182.

4. Gsell, *Hérodote* (Alger, 1915), p. 125.

5. IV, 6, 5 (p. 742, édit. Müller) : Γαιτουλία.

6. Ibid. Μεανογαιτούλων.

plus d'attention à un passage de la relation d'Hannon, laquelle date, au plus tard, du IVe siècle avant J.-C. Hannon raconte[1] qu'arrivé à l'embouchure du grand fleuve Lixos, — l'oued Draa, au Sud du Maroc, — il y trouva des pasteurs, les Lixites, avec lesquels il entra en rapports amicaux et qui lui fournirent des interprètes pour la suite de son expédition ; au-dessus d'eux, dans des montagnes, habitaient des Éthiopiens inhospitaliers. Ce qui permettrait de croire que les Lixites eux-mêmes n'étaient pas des Éthiopiens, peut-être aussi qu'ils parlaient un dialecte libyque, intelligible à des compagnons d'Hannon. Mais cette double conclusion est loin de s'imposer. En tout cas, si les Lixites étaient des Libyens, ils devaient former une sorte de colonie, entourée d'Éthiopiens ; peu avant le début de notre ère, on mentionne des Éthiopiens riverains à la fois de l'oued Draa et de l'Océan[2], établis, par conséquent, là où étaient les Lixites d'Hannon.

Nous avons étudié[3] les nombreux textes qui prouvent que, jusqu'aux premiers siècles après J.-C., la lisière septentrionale du désert formait la limite entre les blancs et les noirs. Dans le Sahara, il n'y avait, à notre connaissance, que des Éthiopiens, c'est-à-dire des gens à la peau naturellement très foncée. On ignore, du reste, s'ils étaient étroitement apparentés aux véritables nègres du Soudan, ou s'ils présentaient des caractères ethniques différents, qui pourraient se retrouver encore parmi les cultivateurs attachés à la glèbe des oasis[4].

L'avenir nous apprendra peut-être si ces Éthiopiens n'ont

1. *Périple*, 6-8, dans *Géogr. Graeci min.*, édit. Müller, I, p. 5-6. Conf. ici, t. I, p. 484.

2. Agrippa (*apud* Pline l'Ancien, V, 10) indiquait des *Gaetulos Daras*, qu'on peut supposer avoir habité les bords du fleure *Darat*, l'oued Draa. Mais il les plaçait à l'intérieur des terres, et il ajoutait : « at in ara Aethiopas Daratitas A la fin du second siècle avant J.-C. et au premier, le royaume de Maurétanie avait des Éthiopiens pour voisins au Sud, au delà de l'Atlas : voir Appien, *Num.*, p. 164, coll. Didot ; Strabon, II, 3, 4, et XVII, 3, 5.

3. T, I, p. 295 et suiv.

4. Voir *ibid.*, p. 299-302.

pas précédé en Berbérie les ancêtres des Berbères[1]. Au Sahara, c'est à eux, sans doute, qu'il faut attribuer cet outillage néolithique dont l'abondance et la perfection étonnent, où dominent les flèches, armes favorites des peuples de l'Afrique intérieure, mais auxquelles les Libyens ont préféré les javelots[2]. Ce sont ces Éthiopiens qui ont étendu leurs champs le long des vallées que des rivières parcouraient encore; qui, plus tard, ont dû se grouper en des lieux privilégiés, où, par la culture du palmier et l'aménagement de l'eau, ils ont constitué des oasis.

En ces temps, ils n'obéissaient pas à des maîtres venus du Nord. De véritables nations s'étaient formées chez eux : entre autres, les Pharusiens ou Pérorses, au Sud du Maroc; les Nigrites, au Sud de l'Algérie[3] ; les Garamantes[4], « peuple fort nombreux, » dit Hérodote[5], qui occupaient le Fezzan[6] et avaient à leur tête un roi[7]. Ces peuplades, du moins certaines d'entre elles, avaient des instincts guerriers; elles disposaient de chevaux et de chars[8]. Au Ve siècle avant J.-C., les. Garamantes allaient, à travers le désert, faire la chasse à des Éthiopiens troglodytes[9] ; vers la fin du premier siècle de notre ère, leur domination s'étendait sur une partie du Soudan[10].

Les noirs qui habitaient le Sahara n'ignoraient assurément pas les Libyens, ni les colons ou les conquérants, Phéniciens,

---

1. T. I. p. 302-4.

2. *Ibid*., p. 213-4. Gautier, l. c., p. 101.

3. Pour ces deux peuples, voir t. I, p. 295-7. C'étaient des Éthiopiens (Pline, V, 10 ; V, 15 ; V, 43 ; Ptolémée, IV, 6, 5 et 6, p. 743 et 745), bien que certains textes semblent les en distinguer (Strabon, II, 5, 33, et XVII, 3, 7; Pomponius Méla, I, 22 ; Denys le Périégète, 215-8 (dans *Geogr. Gr, min*., II, p. 114).

4. Qui étaient aussi des Éthiopiens : voir t. I, p. 298, n. 3.

5. IV, 183.

6. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 148.

7. Pline, VIII, 142. Tacite, Ann., IV, 23. Ptolémée, I, 8, 4, p. 21. Et le texte de basse époque cité t. I, p. 61, n. 5.

8. Voir Strabon, XVII, 3, 7, pour les Pharusiens et les Nigrites; Périple, dit de Scylax, 112 (*Geogr. Gr. min*., I, p. 94), pour les Éthiopiens voisins de l'île de Cerné; Hérodote, IV, 183, pour les Garamantes. Les Garamantes avaient aussi des chiens de guerre : Pline, VIII, 142.

9. Hérodote, IV, 183. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 151-4.

10. Ptolémée, I, 8, 5, p. 21-22.

Grecs, Romains, établis dans le pays des Libyens. Ils avaient avec eux des relations commerciales, que nous pouvons entrevoir. Dès le temps d'Hérodote, des caravanes, — où il n'y avait pas encore de chameaux, — partaient du littoral des Syrtes, pour gagner le pays des Garamantes[1]. A l'Ouest de ceux-ci, vivaient des peuplades au sujet desquelles l'historien grec a recueilli quelques informations[2]. Sur l'Océan, Hannon avait fondé, au delà de l'oued Draa et probablement en face des Canaries, la colonie de Cerné[3], où des marchands phéniciens se rendaient, au IVe siècle, pour trafiquer avec des Éthiopiens[4]. Des Carthaginois allaient chercher, on ne sait où sur le littoral de l'Atlantique, de l'or qu'ils se procuraient en le troquant contre de la pacotille[5]. Cet or venait apparemment du Soudan, et il se peut que le précieux métal ait été aussi apporté sur le littoral des Syrtes par des caravanes qui auraient traversé, soit le pays des Garamantes, soit d'autres oasis[6]. On a cru trouver des indices d'influences puniques jusque dans des langues de l'Afrique tropicale[7]. L'erreur qui faisait sortir le Nil des montagnes du Sud marocain a été répandue chez les Grecs avant le milieu du IVe siècle[8]. Elle s'explique par la parenté de la flore et de la faune du Nil et de quelque rivière descendant du versant méridional de la chaîne atlantique. Celle-ci était la « Montagne d'argent ». Tel est le nom que lui donnait un Grec antérieur à Aristote[9], que lui donnaient probablement aussi les Phéniciens[10], qui auraient connu des gisements argentifères

1. Hérodote, IV, 183. Voir Gsell, *1. c.*, p. 148-150, et ici, t. IV, p. 138.

2. Hérodote, 1V, 184-5. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 154-5.

3. Voir t. I, p. 485 et suiv.

4. Périple de Scylax, 112 (*G, G. m.*, I, p. 91.-95).

5. Hérodote, IV, 196. Conf. ici, t. I, p. 514-5 ; IV, p. 141.

6. Voir t. IV, p. 138-9, 140 ; Gsell, dans *Mémoires Ac. Inscr.*, XLIII, p. 156-7.

7. Delafosse, *Les Noirs de l'Afrique* (Paris, 1922), p. 31-34. Ce qui me paraît douteux.

8. Aristote, *Meteorol*., I, 13, 21 ; *Liber de inundacione Nili, dans l'Aristote* de la collection Didot, IV, p. 214. Voir Gsell, *Hérodote*, p. 211-2.

9. Textes cités à la note précédente.

I0. Voir Gsell, l. c. (d'après C. Müller, édition de Ptolémée, n. à la p. 732).

dans cette région[1]. Et c'est peut-être à la même rivière, mais plus en aval, qu'étaient parvenus, au temps d'Hérodote, des Nasamons ; non contents de visiter, comme beaucoup des leurs, l'oasis d'Augila[2], ou de pousser vers l'Est jusqu'à la fameuse oasis d'Ammon[3], ils s'étaient dirigés vers l'Occident à travers le désert, et avaient fini par rencontrer des hommes noirs, vivant au bord d'un fleuve peuplé de crocodiles[4].

De leur côté, des Sahariens se rendaient en Berbérie. Strabon[5] nous montre des Pharusiens allant à Cirta (Constantine), sans doute à des foires qui se tenaient en ce lieu. Ils avaient à traverser un pays de marais et de lacs, dont l'eau n'était pas potable, car ils attachaient des outres pleines sous le ventre de leurs chevaux : c'étaient les chotts salés des steppes du Maroc oriental et de l'Algérie.

Il se peut que, là où les blancs et les noirs étaient tout à fait voisins, ils n'aient pas répugné à s'unir par des mariages. Ptolémée[6] mentionne des Mélanogétules, et l'on peut croire, — sans l'affirmer[7], — que ce nom s'appliquait à une peuplade où les métis de noirs et de Gétules étaient très nombreux; nous ignorons où se trouvait son territoire[8].

Mais les rapports entre Sahariens et blancs n'étaient pas toujours pacifiques. A une époque inconnue, les Pharusiens et les Nigrites seraient partis en expédition pour détruire des comptoirs phéniciens sur la côte de l'Océan[9]. Vers le milieu du

---

1. Mentionnés par divers auteurs arabes du moyen âge. Voir, entre autres, El Bekri, *Descr. de d'Afrique septentr*., trad. de Slane, édit. d'Alger, 1913, p. 304, 308, 316.

2. *V. supra*, p. 5.

3. Hérodote, II, 32.

4. Hérodote, *ibid*. Pour ce récit, voir Gsell, *Hérodote*, p. 203 et suiv.

5. XVII, 3, 7.

6. IV, 6, 5, p. 742.

7. Car c'étaient peut-être des blancs qui avaient la couleur noire pour emblème : conf. t. I, p. 299 ; p. 301, n. 4 et 7.

8. Il n'y a rien à tirer de Ptolémée à cet égard.

9. Strabon, XVII, 3, 3. Il n'y croit pas. Peut-être y a-t-il là un souvenir trouble de la destruction par les indigènes des colonies fondées par Hannon dans le Sud du Maroc. Conf. t. II, p. 178, 179-180.

premier siècle avant J.-C., le roi maure Bogud eut des démêlés avec des Éthiopiens et alla les combattre chez eux[1]. Des noirs qui devaient habiter des régions du Sahara très proches de la Berbérie vinrent prendre part à des insurrections contre les Romains et les Byzantins, à la fin du IVe siècle[2] et au milieu du Vie[3]. Les Garamantes ne tournaient pas seulement contre des nègres leur ardeur belliqueuse. Connaissant bien le chemin des Syrtes, ils aimaient à le prendre, quand des occasions favorables se présentaient à eux pour faire de rapides razzias sur les territoires des riches cités du littoral[4]. Ils accueillaient les fugitifs[5] qui venaient se mettre en sûreté dans leur pays, surtout ceux qui arrivaient chargés d'un butin dont eux-mêmes réclamaient leur part[6].

Les Romains durent châtier plusieurs fois ces bandits du désert[7]. Pour empêcher le renouvellement de leurs pillages et aussi pour assurer les relations avec le Soudan, ils les mirent sous une dépendance plus ou moins étroite. Vers la fin du premier siècle de notre ère, des officiers se rendirent par leur pays au cœur de l'Afrique, et ce fut le roi des Garamantes qui guida une de ces expéditions[8]. Sous les Sévères, des troupes vinrent tenir garnison dans des oasis situées bien en avant de la Tripolitaine[9]. Cependant, les limites officielles de l'Empire

1. Strabon, XVII, 3, 5.

2. Ammien Marcellin, XXIX, 5, 37.

3. Corippus, Joh., VI, 92-95 ; conf. ici, t. I, p. 298. — Longtemps auparavant, des noirs sont mentionnés dans une armée carthaginoise : Frontin, *Strat*. I, 11, 18 ; conf. t. I, p. 303, n. 6. Appien (*Num*, p. 164, coll. Didot) prétend que Bocchus, roi de Maurétanie à la fin du second siècle, envoya recruter des troupes chez des Éthiopiens qui habitaient prés de ses États, au pied de l'Atlas.

4. Tacite, *Ann*., III, 74 ; IV, 23; *Hist*., IV, 50. Pline l'Ancien, V, 38.

5. Masinissa détrôné avait, disait-on, trouvé un refuge de ce côté : Tite-Live, XXIX, 33, 9 ; conf. ici, t. III, p. 196.

6. Tacite, *Ann*., III, 74 ; IV, 23.

7. Pline, V, 36 et 38. Tacite, *Ann*., IV, 26 ; Hist., IV, 50. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 150, n. 6.

8. Ptolémée, I, 8. 4, p. 21. Conf. Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, p. 236-7.

9. Gsell, dans *Mémoires Ac. Inscr., l. c*., p. 153-4.

ne dépassèrent pas de ce côté la bordure du Sahara. Ailleurs, au Sud de la Tunisie, au Sud et au Sud-Ouest de l'Aurès, elles empiétaient à peine sur le désert ; ailleurs, enfin, dans les Maurétanies, elles s'en tenaient très loin.

Ce fut alors, probablement, qu'avec ou sans le consentement de Rome, des Berbères commencèrent à se répandre dans le Sahara central et occidental. Début d'une ère nouvelle pour cette contrée[1], qui n'avait encore été que dans une très faible mesure associée aux destinées de l'Afrique du Nord, et dont les habitants différaient des Libyens autant par leurs mœurs que par leur aspect physique. Le désir de recruter des esclaves aurait pu entraîner les maîtres de la Berbérie dans le domaine des noirs, Sahara et, au delà, Soudan ; mais, outre que les Éthiopiens paraissaient capables de se défendre, ce désir ne se faisait guère sentir, puisque l'Afrique septentrionale était assez peuplée pour n'avoir pas besoin d'une main-d'œuvre étrangère[2]. Si les caravanes revenant du Sud amenaient vers les rivages méditerranéens des nègres, ramassés par les Garamantes ou capturés de quelque autre manière[3], rien ne prouve que ce commerce ait pris une grande importance. Le Sahara a été vraiment dans l'antiquité une barrière pour les Berbères : c'est seulement en Berbérie que s'est déroulée leur histoire.

II

Jusqu'aux environs de l'ère chrétienne, ces Berbères et leur pays furent très mal connus des Grecs et des Latins. C'est ce que Strabon constatait[4] : « La plupart des peuples qui habitent

1. Sans parler du Soudan, dont les Berbères du Sahara devinrent les voisins : voir Gsell, *l. c.*, p. 164-5.

2. Conf. t. I, p. 302.

3. Voir *ibid*. et t. IV, p. 140, 474.

4. II, 5, 33.

la Libye sont ignorés. Une petite partie seulement de cette contrée a été visitée par des armées ou des voyageurs étrangers. Quant aux indigènes, peu d'entre eux viennent jusqu'à nous ; ils ne veulent pas tout dire et l'on ne peut se fier à ce qu'ils disent. »

Dès le VIIe siècle, et surtout au VIe, de nombreux Grecs d'Asie Mineure avaient navigué vers l'Ouest[1]. Marseille la Phocéenne prit bientôt une part prépondérante à ce mouvement commercial. Non contents de fréquenter la grande ville espagnole de Tartessos, à l'embouchure du Guadalquivir, des gens entreprenants s'avancèrent vers le Sud, le long de la Libye[2]. Il est vraisemblable qu'en général, les marins qui se rendaient au delà des Colonnes d'Hercule suivaient les côtes ibériques; cependant, le front méditerranéen de la Berbérie ne semble pas leur être resté entièrement inconnu[3]. Ainsi furent recueillis des renseignements dont la science ionienne tira profit et qui, plus tard, n'étaient pas tous oubliés. Mais il ne nous en est parvenu que de très faibles échos.

Puis Carthage écarta ses rivaux[4]. Elle se hâta de détruire une colonie dorienne, fondée à la fin du VIe siècle entre les Syrtes, et fixa la limite de sa propre domination au fond de la grande Syrte, aux bornes que l'on appela les Autels de Philène (ou des Philènes). Elle ferma aux étrangers le détroit de Gibraltar.

---

1. Voir t. I, p. 413.

2. C'est probablement à cette époque que les Grecs connurent le cap Soloeis, c'est-à-dire le cap Cantin (Hérodote, II, 32; IV, 43 ; conf. Gsell, *Hérodote*, p. 75-76), et qu'eut lieu le voyage du Marseillais Euthymène, qui, longeant la côte occidentale d'Afrique, parvint à un fleuve où il y avait des crocodiles et des hippopotames (voir t. I, p. 511 ; Gsell, *Hérodote*, p. 210). Les deux thèses qu'il soutenait, — origine océanique du Nil et rôle des vents étésiens dans la crue du fleuve, — étaient, l'une identique, l'autre analogue à des opinions émises par des savants ioniens du Vie siècle. Du reste, entre ce siècle et les conquêtes d'Alexandre, auxquelles le voyage d'Euthyméne est certainement antérieur, les Carthaginois ne permirent pas à des Marseillais de franchir le détroit.

3. Vers 500, Hécatée mentionnait en Libye une ville qu'il appelait Μεταγώνιον (*Fragm. hist. Graec*., édit. Müller, I, p.25, n° 324). Ce lieu était situé entre Carthage et le détroit : voir Gsell, *Hérodote*, p. 244, n. 1, et ici, t. II, p. 155-7.

4. Voir t. I, p. 444, IV, p. 115 et suiv.

Au Ve siècle, Hérodote énumère les peuplades qui bordent les Syrtes et donne sur leurs mœurs de brèves indications[1], qu'il a peut-être puisées dans des ouvrages plus anciens. Mais, au delà du littoral oriental de la Tunisie, il ne dit rien des indigènes qui habitent la Berbérie.

Au milieu du IVe siècle, fut composé un *Périple*, qui porte à tort le nom du navigateur Scylax, contemporain du roi Darius. Il décrit rapidement les côtes méditerranéennes de l'Afrique du Nord, et aussi celles de l'Océan jusqu'au delà du Maroc[2]. Il est possible qu'une partie de ces informations remonte à des géographes ioniens antérieurs à Hérodote ; d'autres paraissent bien être d'origine carthaginoise[3] : nous ignorons comment elles s'étaient transmises à des Grecs. Cet écrit ne nous apprend presque rien sur les autochtones. Il faut en dire autant d'un document fort précieux à d'autres égards, la traduction grecque du *Périple* d'Hannon[4].

L'expédition d'Agathocle, à la fin du IVe siècle, fit connaître aux Grecs des peuplades vivant en Tunisie et dans l'Algérie orientale. Diodore de Sicile l'a racontée d'après un ou plusieurs auteurs qui furent contemporains des événements et purent faire usage de bonnes sources[5]. Cependant son récit s'occupe peu des indigènes et le profit que nous en tirerons sera assez mince.

Ératosthène écrivit, dans le dernier tiers du IIIe siècle, un grand ouvrage géographique, où, après avoir donné les mesures générales de la terre habitée, il indiquait les différentes sections entre lesquelles il l'avait répartie et fournissait les renseignements nécessaires pour en dresser la carte. C'était l'œuvre d'un homme de bibliothèque, et non d'un voyageur.

1. IV, 172-180, 186-194.
2. Dans *Geogr. Gr. min.*, édit. Müller, I, p. 84-95.
3. Voir t. IV, p. 119-120.
4. T.I, p. 472 et suiv.
5. T. III, p. 27.

Pour l'Afrique, il s'était servi d'Hannon[1] ; probablement aussi d'une description des côtes de l'Océan, qu'un contemporain d'Agathocle, le tyran Ophélas de Cyrène, avait fait compiler[2] ; certainement d'un *Traité des ports* que Timosthène avait composé vers 260[3], et où cet amiral égyptien donnait des preuves de son ignorance des côtes au delà de Carthage[4]. Nous ne connaissons pas les autres sources d'Ératosthène. Elles n'étaient sans doute ni nombreuses, ni très sûres. Lui-même constatait qu'on savait peu de choses certaines sur la plus grande partie de l'Occident, les Carthaginois en interdisant l'accès[5]. Son ouvrage est perdu et, parmi les citations qui en ont été faites par des auteurs plus récents, bien peu concernent l'Afrique du Nord[6].

Les guerres puniques mirent les Romains en relations avec des souverains et des peuples numides, ennemis ou alliés. Mais Strabon[7] reproche avec raison aux conquérants du monde de manquer, en général, de curiosité scientifique ou, tout au moins, de l'esprit critique d'observation nécessaire à la vraie science; les recherches originales restaient le privilège des Grecs, que les écrivains latins se contentaient le plus souvent de copier ou de résumer.

Au milieu du second siècle, Polybe accompagna Scipion Émilien en Afrique, d'abord dans une mission rapide auprès de Masinissa, puis pendant plusieurs mois, lors de la troisième guerre punique[8]. Il put donc observer et interroger les indigènes;

---

1. T. I, p. 474, n. 2.

2. *Ibid*., p. 474, n. 1 ; t. III, p. 43, n. 1.

3. Ouvrage étendu (il comprenait dix livres), dont Timosthène donna deux abrégés. Pour l'emploi de ce traité par Ératosthène, voir Strabon, II, 1, 40 ; Marcien d'Héraclée, dans *Geogr. Gr. min*., I, p. 566.

4. Strabon, II, 1, 41. Marcien, *l. c*.

5. Strabon, XVII, 1, 19.

6. H. Berger, *Die geographischen Fragmente des Eratosthenes* (Leipzig, 1880), p. 307-9.

7. III, 4, 19.

8. T. III, p. 308, n. 3, et p. 372, n. 5.

il eut des entretiens avec leurs princes, Masinissa et Gulussa[1]. En 147, Scipion ayant mis à sa disposition des vaisseaux, il entreprit, en compagnie d'un autre Grec célèbre, Panætius, un voyage le long des côtes et s'avança loin au delà des Colonnes d'Hercule[2]. Pour des temps antérieurs, il se servit d'auteurs grecs qui avaient été en rapports étroits avec les Carthaginois et étaient bien renseignés sur les Africains[3]. On sait dans quel état de mutilation son *Histoire* nous est parvenue. La plus grande partie des récits relatifs à l'Afrique est perdue ; de même, le livre qui était consacré spécialement à la géographie[4]. Polybe, auquel il faut joindre les emprunts que lui ont faits Tite-Live et Appien[5], n'en demeure pas moins une de nos meilleures sources. Il convient d'accueillir avec beaucoup plus de réserve ce qui, dans Tite-Live, Appien et d'autres, provient d'annalistes romains[6].

Somme toute, si les guerres puniques sont pour nous une occasion de connaître un peu les indigènes du IIIe et du IIe siècle, il ne s'agit guère que de quelques lueurs, succédant à une nuit presque complète. Nulle part un exposé de leur état politique et social, de leur civilisation ; on ne s'intéresse à eux que dans la mesure où ils ont participé à la grande lutte de Rome et de Carthage.

Artémidore d'Éphèse composa, tout à la fin du second siècle, un ouvrage géographique fort estimé, dans lequel il décrivait en détail les côtes de la Méditerranée et, accessoirement,

1. Polybe, IX, 25, 4 et suiv. Pline l'Ancien, VIII, 31.

2. T. III, p. 389-393.

3. Voir t. III, p. 75, n. 4 ; p. 79, n. 1 ; p. 100-1, 147-8 ; t. IV, p. 214.

4. Le livre XXXIV.

5. Dans l'ouvrage d'Appien, le VIIIe livre est consacré à l'histoire de la Libye, depuis la fin de la seconde guerre punique. Nous en avons conservé la première Partie, jusqu'à la destruction de Carthage (pour la troisième guerre punique, la source d'Appien était Polybe) De la seconde partie, concernant les rapports des Romains avec les rois numides depuis 146, il ne nous est resté que quelques fragments.

6. Conf. t. III, p. 150.

des rivages baignés par d'autres mers. Il s'était préparé à sa tâche par des voyages : il avait parcouru presque toute la Mer Intérieure et même franchi les Colonnes d'Hercule[1]. La description qu'il donnait du littoral de la Berbérie[2] n'est connue que par des emprunts de Strabon. Il est probable qu'elle contenait peu de choses sur les indigènes, puisqu'elle faisait partie d'un traité de circumnavigation.

Peu après Artémidore, Posidonius d'Apamée se rendit à Gadès[3], où il séjourna quelque temps pour des études scientifiques[4]. De là, il alla en Italie et, au cours de cette traversée, fut poussé par les vents sur les côtes d'Afrique[5], contrée qu'il ne parait pas avoir autrement visitée. Il en parlait pourtant dans un ou deux de ses ouvrages, peut-être dans son *Traité sur l'Océan*, certainement dans son Histoire, qui s'étendait depuis l'année 144 jusqu'à 78 au moins[6]. Posidonius y faisait une large place à la géographie, à l'histoire naturelle, à l'ethnographie : on peut supposer que c'était dans une ou plusieurs digressions, à propos de guerres africaines, guerre de Jugurtha, campagne de Pompée. Ne connaissant pas lui-même le pays, il avait dû interroger quelques-uns de ses amis de l'aristocratie romaine, qui avaient pris part à ces expéditions, sans doute aussi des gens de Gadès, qui étaient allés en Maurétanie. Son *Histoire* a péri[7], mais les renseignements qu'il donnait sur l'Afrique indigène ont servi à deux auteurs dont l'œuvre nous est parvenue, à Salluste et à Strabon.

La campagne de Jules César en Afrique se déroula dans la

1. Marcien d'Héraclée, dans *G. G. m.*, I, p. 566.

2. Dans le septième livre de son traité, qui comprenait onze livres.

3. On ne sait pas exactement à quelle date ; les hypothèses faites à ce sujet sont dénuées de fondement.

4. Strabon, III, 1, 5 ; III, 5, 8 et 9.

5. Strabon, III, 2, 5 ; XVII, 3, 4.

6. Peut-être jusqu'en 59 : E. Meyer, *Caesars Monarchie,* 2e édit., p. 619, n. 1.

7. Diodore de Sicile s'en était beaucoup servi. Mais ce qui nous reste de lui pour cette période de l'histoire africaine se réduit à peu de choses.

province romaine : le journal exact et précis que nous en a laissé un compagnon d'armes du dictateur ne nous instruit pas beaucoup sur les indigènes.

Salluste, au contraire, raconta, quelques années après, la guerre de Jugurtha, qui avait eu la Numidie pour théâtre. Il avait été, en 46-45, gouverneur d'une province nouvelle, qui comprenait une bonne partie de cette contrée ; il n'ignorait donc ni le pays, ni les habitants. Son livre nous est précieux à cet égard, mais, quand nous étudierons la guerre de Jugurtha, nous montrerons qu'il ne faut pas se faire une trop haute idée des connaissances personnelles de Salluste ; nous verrons qu'il paraît avoir fait de larges emprunts à Posidonius, non seulement pour le récit des événements, mais même pour la description des lieux, et qu'en copiant ainsi son devancier, il a commis des erreurs assez déconcertantes de la part d'un ancien proconsul d'Afrique.

Parmi les descendants de Masinissa, il y eut des princes qui se piquèrent de littérature. Salluste nous a laissé une traduction, probablement abrégée, d'un récit inséré par Hiempsal, roi de Numidie, dans un livre écrit en langue punique. Il s'agit des prétendues origines des peuples de l'Afrique septentrionale : c'est une légende, derrière laquelle il est difficile de découvrir quelques parcelles de vérité[1]. Nous n'avons pas un gros ouvrage sur la Libye, écrit en grec par Juba II[2]. C'était un sujet que ce roi de Maurétanie avait évidemment qualité pour traiter ; il se peut, cependant, que son zèle d'érudit philhellène l'ait entraîné, même sur un domaine où il eût pu faire preuve d'originalité, à user trop largement de ses lectures grecques.

Avant lui, un certain nombre de Grecs avaient publié des *Libyca*[3], dont nous ne savons rien ou presque rien : le titre

1. Voir t. I, p. 329 et suiv.

2. Nous en parlerons plus longuement au tome VIII.

3. Lycos de Rhégion (vers la fin du IVe siècle), auteur, selon Suidas, d'une *Histoire de Libye* (voir *Fragm. hist. Graec.*, II, p. 373-4). — Libyca, en trois livres au moins,

pouvait convenir à des développements variés. Ces ouvrages, quelquefois rédigés par des gens qui ne connaissaient nullement l'Afrique, n'étaient sans doute que des compilations, faites sur des données peu sûres, Depuis longtemps, on s'intéressait à ce qui paraissait étrange dans les mœurs des peuples barbares[1] ; on accueillait avec facilité les dires de ceux qui prétendaient en être informés d'une manière ou d'une autre ; on les répétait d'âge en âge. L'*Histoire* d'Hérodote témoigne de cette curiosité, dans la partie qui concerne la Libye comme ailleurs. A l'époque de Juba II, le célèbre polygraphe Nicolas de Damas publiait un *Recueil de mœurs extraordinaires*, où les Libyens avaient leur place ; nous en avons quelques extraits[2], dont on ne doit pas faire trop de cas (l'un d'eux est un écho d'Hérodote).

Un autre contemporain de Juba, Strabon, a terminé son grand traité géographique par une description de l'Afrique septentrionale[3]. Description que, dans notre pauvreté, nous sommes heureux de posséder, mais qui est incontestablement médiocre : trop courte, mal ordonnée, non exempte de graves erreurs matérielles[4]. L'auteur était peut-être pressé d'en finir.

---

d'Agroitas, qui parait avoir été de Cyrène et avoir vécu au IIIe ou au IIe siècle; son exposé, surtout mythologique, était peut-être limité à la Cyrénaïque et aux régions voisines (voir ibid., IV, p. 294-5). — *Libyca*, ouvrage en trois livres au moins, attribué à un Hésianax (ibid., III, p. 70 ; conf. ici, t. III, p. 83, n. 3), que l'on cite à propos de la première guerre punique ; peut-être s'agit-il d'Hégésianax, un Grec d'Asie Mineure qui vivait au début du second siècle, — *Libyca*, en onze livres, de Posidonios d'Olbia (d'après Suidas) ; peut-être du second siècle (voir Susemihl, *Geschichte der griech. Litter, in der Alexandrinerzeit*, I, p. 642). — *Libyca*, en trois livres au moins, d'Alexandre Polyhistor, qui écrivit en Italie au premier siècle avant notre ère; nous en avons une vingtaine de citations, faites par le lexicographe Étienne de Byzance et se rapportant à des noms géographiques (Fr. h. G., III, p. 238-0). - Suidas attribue des *Libyca* à Charon de Lampsaque, auteur du Ve siècle. On a supposé qu'il y a là une confusion et que ces *Libyca* étaient l'œuvre d'un Charon de Carthage, mentionné aussi par Suidas : voir t. I, p. 474, n. 1 ; t. IV, p. 214.

1. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 61.

2. Fr. h. G., III, p. 462-3.

3. XVII, 3, 1-23. Sur cette partie du traité de Strabon, voir F. Strenger, *Strabos Erdkunde von Libyen* (Berlin, 1913).

4. XVII, 3, 12 : Adherbal assiégé dans Utique [au lieu de Cirta]. Cette erreur est bien étrange de la part d'un homme qui avait écrit une histoire où la guerre de Jugurtha contre Adherbal était certainement racontée. On peut se demander si la faute ne doit pas

Il devait s'intéresser assez peu à une contrée qui, — sauf Carthage, n'avait joué aucun rôle dans le développement de la civilisation : or, aux yeux de Strabon, la géographie était surtout un enseignement pour les hommes politiques, l'explication des grands événements historiques dont le monde avait été le théâtre[1]. Il n'avait pas visité la Berbérie[2] : il fallait donc qu'il en parlât d'après d'autres. Il ne se soucia guère d'en présenter un tableau qui fût l'image du pays à l'époque où il publia son livre. Il mentionne la mort récente de Juba II, auquel son fils Ptolémée avait succédé[3] : ce qui survint en 23 ou 24 après J.-C. Strabon était alors âgé d'environ quatre-vingt-huit ans[4]. Il avait achevé sa *Géographie* beaucoup plus tôt, probablement vers l'an 7 avant notre ère[5]. Il s'agit donc d'une addition, et ce qui le prouve, c'est que, dans un autre passage, il parle de Juba comme d'un homme vivant[6]. Addition qui s'explique sans peine : le roi de Maurétanie était assez célèbre pour que le bruit de sa mort se fût répandu rapidement jusqu'en Asie Mineure, où Strabon vieillissait dans la retraite. Mais il ne dit rien des guerres qui se livrèrent en Afrique sous Auguste et sous Tibère, des colonies qu'Auguste y fonda[7] : il indique comme

---

être imputée à un copiste. — XVII, 3, 13 : les deux Hippones qualifiées de résidences royales, ce qui ne fut jamais le cas pour Hippo Diarrhytus (Bizerte). — XVII. 3, 16 (au début) : l'île de Cossura (Κόρσουρα), placée au milieu du golfe de Carthage, probablement par suite d'une confusion avec Ægimure (que Strabon mentionne aussi); un peu plus loin, Cossura (Κόσσουρος) est indiquée où elle devait l'être. — Par une erreur qu'il emprunte sans doute à Posidonius, Strabon (III, 5. 5) met les Autels des Philènes (ou de Philène) entre les deux Syrtes; ailleurs (XVII, 3, 20), il connaît leur place exacte, sur la grande Syrte.

1. Voir, en particulier, I, 1, 16 ; I, 1, 23.

2. Cela résulte de ce qu'il dit de ses voyages : II, 5, 11. En Libye, il n'avait pas dépassé la Cyrénaïque (XVII, 3, 20).

3. XVII, 3, 7 : *ibid*., 9 et 25.

4. Il était né vers 64 avant J.-C.

5. Voir E. Pais, *Ricerche storiche e geografiche sull'Italia antica* (Turin, 1908), p. 631 et suiv.

6. VI, 4, 2. Au livre XVII (3, 12), il indique que Salda (Bougie) est la limite du Pays appartenant à Juba et de celui qui appartient aux Romains. Cela a dû être écrit du vivant de Juba.

7. Il mentionne (XVII, 3, 15) la restauration de Carthage par Jules César et ajoute

détruites des villes qui, sous cet empereur, étaient relevées[1]. Même lorsque l'ouvrage fut composé, il n'était pas au courant en ce qui concernait l'Afrique. Strabon omet, par exemple, l'expédition qu'en 20 avant J.-C., le proconsul Cornélius Balbus fit en plein Sahara, jusqu'au pays des Garamantes, et qui fut pour la géographie un événement fort important. Il mentionne une conversation qu'il avait eue avec un successeur de Balbus en Afrique, Cn. Piso (probablement Cn. Calpurnius Piso, qui fut consul en 23 avant notre ère) ; ce personnage lui expliqua que le désert africain, avec ses oasis, ressemblait à une peau de panthère, parsemée de taches[2].

Mais, assurément, Strabon put recueillir ce propos sans se livrer, auprès de son interlocuteur, à une enquête approfondie sur la Libye. En somme, sauf les mentions de Juba et de Ptolémée, et aussi celle de la condition administrative faite à la province romaine en l'an 27 avant J.-C.[3], il ignore ce qui s'est passé en Afrique après Jules César. Il lui arrive même d'attribuer au présent un passé qui remontait au delà de l'expédition du dictateur contre Juba Ier et les Pompéiens[4].

Il avait écrit[5] une *Histoire* qui s'étendait depuis l'année 144 jusqu'à 31 ou 27. Dans quelques passages de sa *Géographie*, il a mis à profit les connaissances qu'il avait acquises en

---

qu'elle est redevenue très florissante. Mais il ne dit pas que cette prospérité fut due surtout à un nouvel envoi de colons par Auguste.

1. XVII, 3, 12 et 16.

2. II, 5, 33 : « comme d'autres l'indiquent et comme nous l'a expliqué Gnæus Pison, etc. » Cette comparaison pittoresque n'était pas, semble-t-il, de l'invention de Pison. Elle venait peut-être de Posidonius. Elle se retrouve dans Denys le Périégète (vers 181-3 : *Geogr. Gr. min*., II, p. 112), qui ne parait pas avoir lu Strabon, mais qui se rattache à Posidonius.

3. XVII, 3, 25.

4. Il mentionne (XVII, 3, 19) des recensements annuels que les rois font faire et qui donnent un total de 100.000 poulains. Il s'agit évidemment d'un grand royaume, celui de Numidie, car l'ordre suivi par Strabon et le contexte excluent la Maurétanie, Or ce royaume de Numidie avait été supprimé par César en l'an 46. — Il parle de Cirta (XVII, 3, 13) comme si elle n'était pas devenue une colonie romaine (depuis 44, au plus tard).

5. Avant sa *Géographie* : I, 1, 23.

composant ce premier ouvrage. Il cite incidemment un historien romain, Tanusius[1], et un Iphicrate[2], qui pourrait être[3], en réalité, Hypsicrate, historien grec que nous savons par ailleurs avoir été utilisé par Strabon dans son *Histoire*[4] ; peut-être en fut-il de même de Tanusius. Mais nous ne croyons pas qu'il ait, comme on l'a supposé, fait usage du *Bellum Iugurthinum* de Salluste, ni du *Bellum Africum*, récit de la campagne de César.

N'ayant qu'une connaissance imparfaite du latin, appréciant peu les ouvrages écrits par les Romains[5], il s'est servi surtout d'auteurs grecs. Dans sa description de la Libye, il en mentionne trois, et il se peut qu'il n'en ait guère consulté davantage[6] : Ératosthène[7], Artémidore(8), Posidonius[9]. Comme leurs œuvres sont perdues, il serait vain de prétendre indiquer avec précision ce qui, dans Strabon, provient de chacun d'eux[10]. Il n'a pu se servir d'Artémidore que pour le littoral[11], puisque le livre de son devancier ne s'en éloignait pas ; il a dû beaucoup

---

1. XVII, 3, 8 : Τανύσιος. C'est ainsi qu'il faut lire, d'après le meilleur manuscrit. Tanusius Geminus écrivit des Annales an temps de Jules César : voir Niese, dans *Rhein. Museum*, XXXVIII, 1883, p. 600-2.

2. XVII, 3, 5.

3. Cela n'est pas certain.

4. Josèphe, *Antiq. Jud*,, XIV, 8, 3, 139. Strabon cite cet Hypsicrate dans sa *Géographie*, VII, 4, 6 ; XI, 5, 1.

5. V. *supra*, p. 14.

6. C'est sans doute d'après Ératosthène qu'il mentionne le *Périple* d'Ophélas (XVII, 3, 3) et Timosthène (XVII, 3, 6). Peut-être a-t-il eu recours à Polybe pour ce qu'il dit de la Carthage punique et du rôle civilisateur de Masinissa (XVII, 3, 14 et 15). Mais on ne saurait l'affirmer. En tout cas, rien n'indique qu'il ait fait usage du livre de l'*Histoire* de Polybe consacré spécialement à la géographie.

7. XVII, 3, 2 et 8 (mais ces citations peuvent être empruntées à Artémidore ; de même, III, 5, 5). Voir aussi I, 3, 2. Certaines indications de mesures, données par Strahon, doivent venir d'Ératosthène; d'autres viennent peut-être d'Artémidore.

8. XVII, 3, 2 et 8 (où il le critique). Voir aussi III, 4, 3 ; III, 5, 5.

9. XVII, 3, 4 ; *ibid*., 10 ou il le critique. Voir aussi III, 3, 3.

10. Pour la forme du continent africain, il adopte tantôt l'opinion d'Ératosthène, qui en fait un triangle rectangle, tantôt celle de Posidonius, qui en fait un trapèze : XVII, 3, 1 et 2 ; II, 5, 33; conf. ici, t. I, p. 503, n. 2.

11. Strabon décrit l'Afrique septentrionale en allant de l'Ouest à l'Est. C'est aussi l'ordre que suivait Artémidore, dont les six premiers livres étaient consacrés à l'Europe, le septième à la Libye, les suivants à l'Égypte et à l'Asie. D'après le plan général de son ouvrage, Strabon aurait dû suivre l'ordre inverse.

l'abréger. L'emploi de Posidonius est admissible pour les développements relatifs à la faune, à la flore, aux mœurs des indigènes. On voit donc qu'à l'exception de quelques détails, Strabon nous fait connaître, — très parcimonieusement, — une Afrique déjà vieille, l'Afrique d'.Ératosthène, à la fin du IIIe siècle, surtout celle d'Artémidore et de Posidonius, à la fin du second et au début du premier siècle.

Pomponius héla publia sa *Géographie* en l'année 44 de notre ère(1). Mais, comme Strabon, il fit usage de sources plus anciennes : c'était un lettré bien plus qu'un savant, et son œuvre, dénuée d'originalité, ne témoigne nullement de recherches étendues. Il appréciait fort Salluste comme écrivain : il n'est donc pas étonnant qu'il lui ait emprunté une légende relative aux Autels des Philènes(2). Il n'avait pas besoin d'être très instruit pour savoir que Juba Il avait eu pour capitale une ville nommée précédemment *Iol* et appelée par lui *Caesarea*(3). Il pouvait aussi savoir sans peine qu'une colonie romaine avait été fondée à Zili(4), sur la côte océanique de la Maurétanie, car il était originaire de Tingentera, ville espagnole oh des gens de Zili avaient été transportés sous August(5). Dans sa description des côtes de l'Afrique septentrionale(6), ce sont les deux seuls passages qui se rapportent à. des temps postérieurs au début de l'Empire. Méla a donc eu recours à une source plus ancienne, postérieure cependant à Jules César(7).

1. Voir Wissowa, dans *Hermès*, LI, 1916, p. 89-96.

2. I, 38.

3. I, 30.

4. III, 107 ; le nom de la colonie e disparu dans le manuscrit, mais c'était certainement Zili.

5. Voir t. II, p. 170-2.

6. I, 25-38 ; III, 104-7.

7. Mention de la mort de Caton (en 46) : I, 34 ; des colonies romaines de Cirta et de Carthage (fondées l'une probablement, l'autre certainement en 44) : I, 30 et 34. L'*Africa* commence à l'Ouest au cap Métagonium ou au fleuve Ampsaga : I, 33 et 30 ; ce qui ne fut vrai qu'après la constitution, en 46, de la province d'*Africa nova* et te rattachement du territoire de Cirta à cette province (peut-être en 44). — On pourrait même se demander si cette

C'était un ouvrage écrit en latin[1], dont Pline le Naturaliste s'est aussi servi[2]. On a conjecturé que l'auteur en était Varron[3], mort presque nonagénaire en 27 avant l'ère chrétienne, ou Cornélius Népos, qui vivait encore après 32 (Pline mentionne l'un et l'autre parmi ses sources du livre V, où il décrit l'Afrique). Ces hypothèses sont très fragiles. Il se peut que la source commune à héla et à Pline pour le littoral ait été aussi celle qui leur a servi pour les populations vivant au Sud de la Berbérie[4], un auteur latin, dont la science était d'origine grecque[5] et qui, soit directement, soit indirectement, avait fait de larges emprunts à Hérodote[6]. Quant à la source commune de héla et de Pline pour les côtes du continent africain, depuis la mer Rouge jusqu'à la Maurétanie[7], on a d'assez bonnes raisons de croire que c'était Cornélius Népos[8] ; mais cela ne prouve pas qu'il faille en dire autant pour l'Afrique du

---

source n'est pas postérieure à l'an 38. Méla (I, 29) dit du fleuve Mulucha : « nunc gentium, olim regnorum quoque terminus, Bocchi Iugurthaeque », preuve que la Mulucha n'était plus frontière entre deux royaumes. Or elle cessa de l'être en l'an 38, quand Bocchus le Jeune réunit à son royaume celui de Bogud. Il se peut, cependant, que cette remarque soit de Méla, et non de sa source (elle ne se retrouve pas dans Pline, V, 19, qui copie le même auteur). Méla ferait ici allusion à l'annexion de la contrée par Rome, quatre ans avant la publication de son livre : la Mulucha ne pouvait plus séparer des royaumes, comme elle l'avait fait jadis, par la bonne raison qu'il n'y avait plus de royaumes du tout.

1. Polybe y était consulté : voir Méla, I, 35, et Pline, V, 26, pour les dimensions de la petite Syrte.

2. Pline (I, 5) indique Méla parmi les sources de son livre V ; il l'a donc utilisé de quelque manière, Mais, si l'on compare minutieusement les deux auteurs (ce que nous ne pouvons pas faire ici), on constate plus d'une fois que, dans les passages parallèles, l'hypothèse de l'emploi de Méla par Pline doit céder la place à celle de l'emploi d'une source commune, reproduite par Méla et par Pline avec des variantes.

3. Voir, entre autres, Detlefsen, *Die Geographie Afrikas bei Plinius und Mela* (Berlin, 1908), p. 55, 57 ; le même, *Die Anordnung der geographischen Bücher des Plinius* (Berlin, 1909), p. 75.

4. Méla, I, 22-23, 43-48 ; III, 96-98, 103. Pline, V, 43-46 ; VIII, 77. Sur l'emploi qu'ils ont fait de leur source commune, voir Schweder, dans *Philologus*, XLVII, 1889, p. 636-643.

5. Comme le prouve la forme des noms propres.

6. Il y a aussi un souvenir d'Hérodote (IV, 180) dans la description du littoral méditerranéen par Méla (I, 36).

7. Méla, III, 89-95, 99-101. Pline, VI, 187-8, 197, 199-201.

8. Conf. t. I, p. 474, n. 2.

Nord. Quoi qu'il en soit, la courte description que Méla nous a laissée de cette contrée et qui ne dépasse guère le littoral, ne date pas, comme son livre, du milieu du premier siècle de notre ère ; elle remonte, en réalité, aux derniers temps de la République romaine.

Aux auteurs dont nous venons de parler, il convient de joindre de brèves indications qu'on trouve çà et là chez des Grecs ou des Latins, et qui ne sont pas toujours sûres.

L'épigraphie ajoute fort peu à l'étude des textes. Parmi les inscriptions rédigées en langue punique, on ne peut attribuer avec certitude à l'époque des rois numides qu'une série monotone d'ex-voto de Constantine[1]. Deux dédicaces, vraiment importantes, de Dougga sont bilingues, en punique et en libyque ; l'une concerne un mausolée, l'autre, un temple de Masinissa[2]. Sauf plusieurs autres inscriptions de Dougga[3], que celle du temple de Masinissa aide à comprendre un peu, les textes épigraphiques en langue libyque datent, ou paraissent dater de l'époque romaine ; on n'en déchiffre d'ailleurs que les noms propres.

La numismatique nous apporte des documents plus abondants : monnaies frappées, les unes par des rois, les autres par des cités. L. Müller en a fait, il y a plus de soixante ans, un recueil[4] qui est encore utile, quoique beaucoup de ses attributions soient erronées ou très contestables. Des découvertes ultérieures ou de meilleures lectures des légendes en ont rectifié un certain nombre ; un énorme trésor de deniers de Juba II, trouvé au Maroc, a notablement accru nos connaissances sur ce prince[5]. Mais bien des incertitudes subsistent dans l'inter-

1. J. B. Chabot, *Punica* (Paris, 1918), p. 149 et suiv. [= Journal asiatique, 1917, II, p. 38 et suiv.]

2. Chabot, *ibid*., p. 201-220 [= *Journ. asiat.*, 1918, II, p. 260-279].

3. Chabot, dans Joun. asiat., 1921, I, p. 67-96.

4. *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. III, *Les monnaies de la Numidie et de la Mauritanie* (Copenhague, 1862) ; Supplément (1874), p. 61 et suiv.

5. Pour ce trésor, voir au tome VIII.

prétation des monnaies numides et maures, surtout pour celles des villes[1].

Des monuments élevés par les indigènes avant la domination romaine, il ne reste que des tombeaux : sépultures en pierres sèches pour les gens du commun, — en général, il est impossible de les dater avec précision, mais une bonne partie d'entre elles remontent certainement à l'époque dont nous écrivons ici l'histoire ; — mausolées d'art punique ou grec ; vastes tombes royales qui sont des tumulus libyques, des tas de pierres, revêtus d'une enveloppe étrangère[2].

Après avoir dressé cette sorte de bilan, on peut se demander si les documents dont on dispose permettent vraiment de savoir ce qu'ont été les ancêtres des Berbères, avant que Rome les soumît à ses lois. Notre étude sera pleine de lacunes, d'obscurités, de doutes. Souvent, pour essayer de comprendre un passé qui se dérobe, nous devrons nous souvenir que ces indigènes africains sont, de tous les riverains de la Méditerranée, les plus tenaces, les plus obstinés dans leur état social, leurs traditions et leurs mœurs. Ce qu'ils ont été dans des temps mieux connus, et même ce qu'ils sont encore aujourd'hui, ils l'étaient déjà, dans une très large mesure, aux siècles qui ont précédé l'ère chrétienne. II ne faut pas, assurément, faire de l'anachronisme une méthode, car on risquerait d'écrire ainsi un roman. Mais, souvent, un document, en apparence insignifiant ou suspect, ne révèle sa valeur que si on l'encadre dans un ensemble reconstitué à l'image d'autres ensembles qui nous sont familiers.

---

1. On trouvera quelques indications à retenir dans L. Charrier, *Description des monnaies de la Numidie et de la Mauritanie* (Mâcon, 1912).

2. Pour ces monuments funéraires, voir t. VI, 1. II, ch. III et IV.

LIVRE PREMIER

ORGANISATION SOCIALE ET POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

LES CADRES DE LA SOCIÉTÉ INDIGÈNE

I

Aux temps primitifs, des hommes vivaient en petites bandes, se déplaçant sans doute souvent pour recueillir plantes, racines, fruits, menus animaux comestibles, pour se livrer à la chasse. Mais d'autres formaient des groupes importants. Dans des stations préhistoriques d'époques fort lointaines, — stations que, d'après les industries qu'elles contiennent, on qualifie d'acheuléennes, acheuléo-moustériennes, acheuléo-solutréennes, moustériennes, — sont accumulés des centaines, des milliers d'outils et d'armes[1]. Beaucoup ont dû servir simultanément :

1. Par exemple, un millier d'outils acheuléens, recueillis à El Ma el Abiod, dans le lit d'un petit oued, sur une longueur d'une centaine de mètres à peine ; évidemment, ils ont été charriés d'une station toute voisine (Reygasse et Latapie, dans *Recueil de Constantine*, XLV, 1911, p. 351-2). Remarquer qu'ils sont d'un travail très soigné et généralement en fort bon état : ce n'étaient pas des objets qu'on avait mis au rebut. — Un millier d'outils, tirés d'une station chelléo-acheuléo-moustérienne, à Tasbent (Reygasse, ibid., LII, 1919-1920, p. 524). - Des centaines dans diverses stations moustériennes et solutréennes de la région de Tébessa (*ibid*., LII, p. 529, 543, 547, 549, 551, 555 ; LIII, 1921-2, p. 183).

l'abondance de ce matériel, d'ordinaire très homogène, ne s'explique pas seulement par une occupation qui se serait prolongée pendant des siècles. A l'époque de l'industrie dite gétulienne ou aurignacienne, les cendres, les amas d'escargots, les objets en pierre taillée forment des couches épaisses et s'étendent souvent sur un large espace : ce qui atteste à la fois le séjour au même lieu de bien des générations successives et un peuplement assez dense de gens vivant côte à côte ; des gisements atteignent 150, 200 mètres de longueur[1].

D'autres stations paléolithiques sont, il est vrai, bien plus modestes et n'ont dû être occupées que par quelques individus ; de même, les grottes et les abris sous roche. Mais, fréquemment, campements en plein air ou demeures de troglodytes se rencontrent à des intervalles très rapprochés[2] : on ne peut croire que leurs habitants soient restés étrangers les uns aux autres.

Quand un pays offrait en permanence de larges ressources alimentaires, il était naturel qu'il attirât et retînt une population nombreuse. Celle-ci pouvait y mener une vie sédentaire[3]. Le besoin d'avoir à sa disposition l'eau, qui ne coule pas partout, l'engageait à se grouper plus ou moins étroitement. La nécessité de se défendre l'y invitait aussi, car, ce territoire qu'elle exploitait, elle devait être capable de s'en réserver la propriété contre des intrus.

Quels rapports avaient entre eux les hommes, femmes, enfants qui constituaient ces sociétés ? Il serait peut-être raisonnable de déclarer simplement que nous n'en pouvons rien savoir. Pourtant, dans quelques coutumes que mentionnent des

1. T. I, p. 187, n. 1. Debruge, *Rec, de Constantine*, LV, 1923-4, p. 56.

2. Voir, par exemple, t. I, p. 182 (région de Gafsa); Doumergue, *Bull. d'Oran*, 1892, p. 547-8 (région de Saïda) ; les nombreuses grottes voisines d'Oran.

3. Dans les escargotières aurignaciennes, on ne constate pas l'existence de couches stériles, alternant avec des couches de cendres; il n'y a donc pas eu de longues périodes d'abandon : Pallary, dans L'*Anthropologie*, XXIX, 1918-9, p. 98.99.

textes anciens ou qui subsistent encore, on a cru trouver des survivances d'un passé extrêmement lointain : des preuves, ou tout au moins des indices d'une promiscuité primitive entre les deux sexes. Nous ne devons pas écarter à priori ces interprétations, mais il importe d'en examiner de près la valeur, car, de nos jours, cette prétendue promiscuité n'a été constatée nulle part avec certitude, même parmi les peuplades les plus sauvages[1].

Chez les Machlyes et les Auses, — c'étaient des riverains de la petite Syrte, — les femmes, au dire d'Hérodote[2], étaient en commun ; on ne s'y mariait pas, et les sexes se mêlaient à la façon des bêtes. Les Nasamons, peuple de la grande Syrte, avaient des rapports avec n'importe quelle femme[3]. Chez les Gindanes (entre les deux Syrtes), les femmes se faisaient gloire d'être aimées par le plus grand nombre possible d'hommes et ajoutaient un anneau en cuir autour de leurs chevilles après chacune de leurs conquêtes[4].

En pareille matière, les exagérations, les généralisations excessives ne sont pas rares. Il n'est donc pas très sûr que les informations recueillies par Hérodote soient exactes. Un autre auteur grec racontait de quelle façon se mariaient les Machlyes[5], ces Libyens chez lesquels le mariage aurait été inconnu. Hérodote lui-même indique que les Machlyes et les Auses estimaient fort la virginité chez les jeunes filles[6]. Et, après avoir affirmé qu'ils se mêlaient à la façon des bêtes (façon qui, soit dit en passant, n'est nullement celle de toutes les bêtes), il nous les

1. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 195 ; Appleton, dans *Rev. générale du droit*, 1916, p. 69-82, 154-172.

2. IV, 180.

3. Hérodote, IV, 172.

4. Le même, IV, 176.

5. Nicolas de Damas, dans *Fragm. hist. Graec*., III, p. 462-3, n° 136. Le nom de la peuplade est légèrement altéré Ἰαλχλευεῖς, au lieu de Μαχλυεῖς, mais il n'est guère douteux qu'il ne s'agisse des Μάχλυες d'Hérodote.

6. IV, 180. Chez ces Libyens, les jeunes filles se battent à. coups de pierres et de bâtons dans une fête annuelle. Il en est qui meurent de leurs blessures ; on dit alors que t'étaient de fausses vierges.

montre organisant de leur mieux la famille : lorsque l'enfant d'une femme a atteint l'âge de la puberté, les hommes, dans une assemblée qui a lieu trois mois plus tard, le déclarent fils de celui auquel il ressemble[1]. Apparemment, si l'enfant, élevé jusqu'alors par sa mère, était ainsi pourvu d'un père légal, c'était pour créer des devoirs particuliers entre ce père et lui. Hérodote nous apprend aussi que le mariage existait chez les Nasamons[2], qui, à l'en croire, ne se refusaient aucune femme.

Voici ce qu'il dit à propos de ce mariage[3] : « La première fois qu'un Nasamon se marie, l'usage veut que la mariée se livre pendant la première nuit à tous les invités ; chacun de ceux qui ont commerce avec elle lui donne un présent qu'il apporte[4]. » On peut admettre qu'Hérodote est ici bien renseigné. La même coutume existait dans l'antiquité non loin de la Berbérie, aux îles Baléares[5] ; elle existait au moyen âge chez une peuplade du Maroc, les Ghomara[6] ; elle a été constatée dans l'Amérique du Sud et en Océanie. On en a donné des explications diverses[7]. L'une d'elles reconnaît là un vestige de communisme : avant de renoncer à ses droits en faveur d'un individu, la communauté les exercerait une dernière fois. Ce n'est qu'une hypothèse ingénieuse ; elle n'est guère valable pour le cas des Nasamons, puisque, chez eux, le mariage n'aurait pas eu pour conséquence la possession exclusive de la femme par son mari.

---

1. L. c. La même coutume est signalée par Aristote (*Polit*., II, 1, 13) chez certains Libyens qui vivent à l'intérieur des terres; par Méla (I, 45) et Pline l'Ancien V, 45), faisant usage d'une même source, chez les Garamantes, lesquels habitaient en plein désert. Ce sont là, sans doute, des échos déformés d'Hérodote : voir Gsell, *Hérodote*, p. 194.

2. IV, 172.

3. *Ibid*.

4. Écho d'Hérodote dans Pomponius Méla, I, 46, où cette coutume est attribuée aux Augiles.

5. Diodore de Sicile, V, 18.

6. Avec quelques variantes. Voir El Bekri, *Descr. de l'Afrique septentr.*, trad. de Slane, édit. d'Alger, p. 201.

7. Gsell, *l. c*., p. 196. Appleton, l. c., p. 73, n. 1.

Les Adyrmachides, peuple voisin de l'Égypte, ont, selon Hérodote[1], une coutume qu'on ne retrouve pas chez les autres Libyens. « Ils présentent au roi les jeunes filles qui sont sur le point de se marier, et, si quelqu'une lui plaît, il la déflore. » Il s'agit du droit du seigneur, ou droit de la première nuit. Ici encore, Hérodote est sans doute exactement informé[2]. Ce droit, dont on connaît quelques exemples dans l'Afrique du Nord jusqu'à une époque récente[3], qui existait aux Canaries[4], a été exercé ailleurs que chez les Berbères; personne n'ignore qu'il s'est longtemps conservé dans quelques pays d'Europe. Survivance, a-t-on dit, d'une promiscuité primitive : le bénéficiaire, chef ou prêtre, serait dans cette circonstance le représentant de la communauté. Mais d'autres explications ont été proposées[5] ; peut-être la meilleure est-elle l'hypothèse d'un privilège que se serait arrogé le plus fort.

A Sicca (Le Kef, en Tunisie), des femmes se prostituaient aux visiteurs, dans le sanctuaire d'une déesse que les Latins appelaient *Venus*. Était-ce là une coutume d'origine indigène ? Il se peut ; mais il est possible aussi qu'elle ait été importée en ce lieu par des étrangers, Phéniciens ou autres[6]. C'est à une tribu arabe, et non berbère, qu'appartiennent les filles des Ouled Naïl, qui, maintenant encore, font ouvertement le métier de courtisanes, pour amasser une dot[7]. Et l'on ne saurait assigner sans hésitation des origines fort lointaines à la facilité avec laquelle certaines femmes ayant un caractère sacré, puisqu'elles sont plus ou moins maraboutes, se livrent au premier

1. IV, 168.

2. Il doit se tromper quand il dit que, parmi les Libyens, les Adyrmachides sont les seuls à agir ainsi.

3. Gsell, l. c., p. 196, n. 7. Westermarck, *Les cérémonies du mariage au Maroc*, trad. Arin, p. 238.

4. Létourneau, *L'évolution da mariage et de la famille*, p. 200.

5. Gsell, l. c., p. 197.

6. Voir t. VI, 1. II, ch. II, § V.

7. Conf. t. IV, p. 403, n. 6.

venu[1]. Assurément, de telles mœurs ont été en usage chez les ancêtres des Berbères, comme elles le furent chez beaucoup d'autres peuples. Mais rien n'autorise à y reconnaître des vestiges d'un état social où les femmes auraient été en commun. Lorsqu'il ne s'agit pas simplement de lucre ou de débauche, la magie donne l'explication la plus vraisemblable[2]. Ce fut jadis une croyance très répandue que, par une action sympathique, le commerce sexuel favorise la génération, quelle qu'elle soit, et en particulier la bonne venue des céréales confiées à la terre. De là, divers rites, que l'on a continué à pratiquer même quand on avait cessé de les comprendre, et, le plus souvent, en les altérant. Telles les prostitutions qui n'avaient plus de sacré que le lieu où elles s'accomplissaient, qui comportaient un salaire, qui même, par un oubli complet de leur origine, s'accommodaient de perversions sexuelles[3].

La même interprétation vaut pour les « nuits de l'erreur ». Chez une peuplade libyenne, au dire d'un auteur copié par Nicolas de Damas[4], hommes et femmes se réunissaient à un jour déterminé, qui suivait le coucher des Pléiades[5]. Après un repas, les hommes allaient rejoindre les femmes, qui s'étaient retirées à part ; les lumières étant éteintes, chacun prenait possession de celle sur laquelle il tombait. Cela n'est pas un conte. Cette coutume est mentionnée au XVIe siècle par Léon l'Africain[6], comme ayant existé à Aïn el Asnam, au Sud de

1. E. Doutté, *Les marabouts* (Paris, 1900), p. 97 ; le même, *En tribu* (Paris, 1914), p. 183 et suiv. H. Basset, dans *Rev. afric*., LXII, 1921, p. 371, n. 2.

2. Conf. t. IV, p. 402.

3. T. IV, p. 403-4.

4. *Fragm. hist. Graec.*, III, p. 462, n° 135 : chez les Δαψολίβυες. Ce nom parait étre estropié. On e proposé deux corrections : 1° Θαψολίβυες, « Libyens de Thapsus » ; il y avait en Afrique deux villes maritimes de ce nom (t. II, p. 133 et 151), mais c'étaient des colonies phéniciennes ; 2° Διψολίβυες, les « Libyens altérés » (conjecture d'O. Bates, *The Eastern Libyens*, p. 179, n. 2). Mais il s'agit sans doute d'un rite d'origine agraire, qui n'a pas dû prendre naissance au pays de la Soif ; il faut dire pourtant qu'il s'est répandu jusque dans le Sahara.

5. En octobre ou en novembre : donc vers l'époque des semailles.

6. *Description de l'Afrique*, trad. Temporal, édit. Schefer, II, p. 363.

Sfrou (Maroc). Elle s'est maintenue, dit-on, jusqu'à nos jours en divers lieux du Maroc et du Sahara[1].

Nous n'avons pas de témoignages antiques pour d'autres rites sexuels qui sont sans doute très vieux en Berbérie et qui peuvent s'expliquer de la même manière. Ici, c'est l'union en grande cérémonie de deux « fiancés du Bien », mariés pour un seul jour[2]. Là, c'est la coutume de célébrer en même temps tous les mariages de l'année[3] ; la date paraît avoir été d'abord en relation avec la vie des céréales[4], mais elle se confond souvent aujourd'hui avec une fête mobile musulmane. Ces mariages collectifs ont été en usage ailleurs que dans l'Afrique du Nord, en Bretagne par exemple.

Une autre coutume où l'on a voulu reconnaître un vestige de promiscuité est l'offre faite à un hôte d'une des femmes de la maison où il est accueilli[5]. Au XIe siècle, El Bekri la signale chez une tribu marocaine[6]. Il n'y a pas bien longtemps, des Kabyles agissaient de même[7]. C'est là encore un usage constaté chez d'autres peuples[8]. Depuis des siècles, il n'était plus pour les Berbères qu'une manière généreuse d'être agréables, aux nouveaux venus : au moyen âge, c'étaient de jeunes garçons, et non des femmes, qu'on leur présentait ainsi dans la petite Kabylie[9]. Fut-ce à l'origine un rite, dont la signification se serait perdue ? On peut le supposer, mais nous sommes, à cet égard dans une incertitude complète.

---

1. Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord* (Alger, 1909), p. 46, 557-8. Laoust, *Mots et choses berbères* (Paris, 1920), p. 196-7, note. H. Basset, *Le culte des grottes au Maroc* (Alger, 1920), p. 45-46.

2. Laoust, l. c., p. 191-3 (dans un village de l'Anti-Atlas).

3. Laoust, dans *Hespéris*, 1921, p. 46 et suiv.

4. En automne ou à la fin du printemps.

5. Mais non pas l'épouse de celui qui reçoit l'étranger. C'est, de préférence, une parente restée veuve.

6. *L, c*., p. 201: chez les Ghomara.

7. Doutté, En tribu, p. 290. Cette coutume existait encore, il y a une trentaine d'années, dans un village des Guifser, au Sud de Bougie.

8. Voir, entre autres, Deniker, *Races et peuples de la terre*, p. 280-1.

9. Ibn Haucal, trad. de Siane, dans *Journ. asiat*., 1842, I, p. 241, 247. Edrisi, *Desçr. de l'Afrique et de l'Espagne*, trad. Dozy et de Goeje, p. 116.

En résumé, de tous les faits que nous venons d'énumérer, aucun ne confirme nettement l'hypothèse d'une communauté primitive des femmes. Les uns comportent des interprétations diverses, mais également douteuses. D'autres sont très probablement des rites de magie sympathique. Pour d'autres, le désir de donner satisfaction à de violents appétits sexuels peut paraître une explication suffisante. Dans l'antiquité, les Africains passaient pour des gens qui ne savaient pas maîtriser leurs sens[1]. Le plus grand d'entre eux, saint Augustin, y a réussi, mais après quelles luttes, dont il a fait la confession émouvante, et avec quelles craintes de rechute ! La poésie populaire témoigne de cette véritable obsession qu'exerce l'amour[2]. Chez les Berbères d'aujourd'hui, la licence des mœurs est d'ordinaire très grande[3] ; elle le serait plus encore si les femmes n'étaient pas étroitement surveillées et si les débauchés ne couraient de gros risques quand ils se livrent à des actes interdits.

Mais cela n'est pas incompatible avec une réglementation créant des liens légaux dans un intérêt social.

II

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner, — problème d'ailleurs insoluble au point de vue scientifique, — si, dans l'humanité comme chez certains animaux, l'union durable de deux individus

1. Tite-Live, XXIX, 23, 4 : « sunt ante omnes barbaros Numidae effusi in Venerem » ; XXX, 12, 18 : « est genus Numidarum in Venerem praeceps ». Voir encore Salvien, *Gabera. Dei*, VII, 16, 65. Pédérastie fréquente chez les Maures Élien, Nat. anim., XIV, 5.

2. H. Basset, *Essai sur la littérature des Berbères*, p. 305 et suiv. Pour l'antiquité, Élien, *l. c*.

3. Plus souvent encore chez les Berbères arabisés que chez les Berbères purs. Mais beaucoup de ceux-ci ne valent pas mieux que les premiers : par exemple, les Djebala (dans le Nord du Maroc), les gens de l'Aurès, les Touareg sont extrêmement corrompus. Dans d'autres régions, la prostitution est en apparence fort rare, mais, si l'on se cache, on n'est pas beaucoup plus vertueux.

de sexes différents, qui procréent et élèvent des enfants, est un fait naturel et le groupement primitif, ou si elle a été précédée d'un état de promiscuité. En tout cas, la famille est, depuis fort longtemps, une institution juridique, dont l'existence importe à la société, car elle lui permet de se maintenir, de se perpétuer : c'est donc par la société qu'ont été établis les droits et les devoirs qui en découlent.

Le mariage et la famille, dont il est le fondement, sont certainement très anciens chez les Libyens. Hérodote, le plus vieux des auteurs grecs qui nous parlent de ces barbares, mentionne à deux reprises des mariages célébrés publiquement[1]. Il nous montre les Nasamons visitant les tombeaux de leurs ancêtres[2], qui leur sont, par conséquent, fort bien connus. Au second millénaire avant J.-C., des femmes, des fils de chefs libyens apparaissent dans des documents égyptiens[3].

L'union légale entre hommes et femmes peut prendre plusieurs formes : un seul homme avec une seule femme; un seul homme avec plusieurs femmes enfin, ce qui est bien plus rare, une seule femme avec plusieurs hommes. Nous allons voir que la première et la seconde de ces formes, la monogamie et la polygamie, ont été en usage chez les Libyens. Quant à la troisième, la polyandrie, on n'en trouve aucune trace.

Rien ne prouve non plus que les ancêtres des Berbères se

1. IV, 168 et 172 : chez les Adyrmachides et chez les Nasamons.

2. IV, 172.

3. Chabas, *Études sur l'antiquité historique*, 2e édit., p. 198, 200, 202, 203, 244, 245. — J'ai mentionné au tome I (p. 241, n. 2) des gravures rupestres du Sud oranais, qui appartiennent peut-être aussi au second millénaire : les gens qui y sont représentés forment souvent des couples, composés, semble-t-il, d'un homme et d'une femme, et un trait relie leurs parties génitales voir G.-B.-M, Flamand, *Les pierres écrites* (Paris, 1921), pl. XXVII et suiv. Nous pouvons supposer que ces individus avaient des relations sexuelles. Mais cela ne prouverait pas qu'ils aient été unis par le lien permanent du mariage. On a indiqué, il est vrai, sur une de ces gravures, un troisième personnage, de plus petite taille, associé de la même manière au couple ; ce serait l'image d'une famille véritable, père, mère et enfant, Mais il y a là une erreur : les excellentes reproductions données par Flamand ne nous montrent que des couples.

soient imposé l'exogamie, c'est-à-dire l'interdiction du mariage entre hommes et femmes d'un même groupe et l'obligation pour eux de se marier dans d'autres groupes déterminés. Cette réglementation, si fréquente dans l'Amérique du Nord, en Océanie, ailleurs encore, semble avoir été aussi inconnue dans l'Afrique septentrionale que dans l'Asie occidentale et en Europe.

Chez beaucoup de peuplades sauvages existe, à l'état plus ou moins pur, ou a existé, ce qu'on appelle la famille maternelle, la filiation utérine[1]. Cette filiation est indiquée par le nom de la mère et, quand on se souvient des ancêtres, la généalogie est établie en ligne féminine. Il n'y a pas d'autre parenté légale : la famille est unilatérale. L'enfant appartient à la mère; il est et reste attaché à la condition de celle-ci, au groupe social dont elle fait partie. Le frère ou un autre parent de sa mère exerce sur lui l'autorité et la tutelle qui reviennent à un homme.

L'origine de cette forme de famille peut s'expliquer par le fait que le rôle du père dans la génération aurait été d'abord inconnu. La filiation utérine se serait ensuite maintenue à cause de son caractère d'évidence, qui manque à la filiation masculine. C'était la seule parenté qu'il fût possible de constater dans des groupes pratiquant la promiscuité sexuelle, — à supposer qu'il y en ait eu, — dans des unions temporaires et successives, dans la polyandrie. Mais la désignation de l'enfant par le nom de sa mère et son appartenance à la famille maternelle ont souvent aussi persisté dans des formes légales d'union où le père est connu, où la femme se sépare des siens pour aller habiter avec son mari.

Ce système se retrouve chez des populations nègres d'Afrique ; jadis, il devait être bien plus répandu, mais il est

1. Ce système accompagne ordinairement l'exogamie, mais il n'y a pas là un lien nécessaire,

en recul devant la famille paternelle. Il s'est conservé plus opiniâtrement dans un cas où il importe beaucoup que la pureté du sang ne soit l'objet d'aucun doute : le droit héréditaire à la succession au pouvoir. « Les Éthiopiens, écrit Nicolas de Damas[1], honorent particulièrement leurs sœurs, et c'est aux fils de leurs sœurs, non pas à leurs propres fils, que les rois laissent leur succession. » Au moyen âge, l'autorité suprême se transmettait de la même manière dans les puissants royaumes soudanais de Gana[2] et de Melli[3]. On lit dans El Bekri : « Chez le peuple de Gana, l'usage et les règlements exigent que le roi ait pour successeur le fils de sa sœur, car, disent-ils, le souverain a la certitude que son neveu est bien le fils de sa sœur, mais il ne peut pas être assuré que celui qu'il regarde comme son propre fils le soit en réalité. »

Nous n'avons pas de preuves que, dans l'antiquité, la famille maternelle ait existé chez les Libyens[4], tandis que, chez certains d'entre eux, nous trouvons la famille paternelle dès le second millénaire[5]. Mais la filiation utérine est restée jusqu'à nos jours en usage chez les Touareg, ou, du moins, chez une

1. *Fragm. hist. Graec.*, III. p. 473, n° 142.

2. El Bekri, *Descr.*, p. 328.

3. Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, II, p. 111.

4. Selon Hérodote (IV, 172), les Nasamons ont des rapports sexuels avec n'importe quelle femme ; ils connaissent pourtant leurs ancêtres (*v. supra*, p. 35). D'où l'on pourrait conclure que, chez eux, la filiation s'établit en ligne féminine. Mais, puisque Hérodote nous dit aussi qu'ils se marient, une autre conclusion est fort admissible : comme chez beaucoup d'autres peuples, la paternité légale aurait résulté du mariage ; les généalogies auraient pu ainsi s'établir en ligne masculine. Ailleurs (*v. supra*, p. 30), Hérodote prétend que des peuplades où les femmes sont en commun attribuent un père à chaque enfant : c'est la négation même de la famille maternelle. — On raconte que la Kâhina, princesse de l'Aurès à la fin du VIIe siècle, voulut adopter un Arabe, Khâlid ben Yazid. Elle pétrit avec de l'huile un peu de farine d'orge, qu'elle plaça sur ses seins, et la fit ainsi manger à ses fils et à Khâlid, auxquels elle dit : « Vous voilà devenus frères ! » Voir H. Fournel, *Les Berbères*, I, p. 220-l. C'était là une manière symbolique d'établir la parenté par le lait. Celle-ci peut être regardée comme une forme atténuée de la parenté utérine. Mais, môme si l'anecdote n'était pas très suspecte, elle ne prouverait pas que cette parenté ait été seule admise, à l'exclusion de la parenté masculine. D'ailleurs, je ne connais dans l'antiquité aucun exemple d'une adoption légale par une femme berbère.

5. *V. infra*, p. 42.

partie d'entre eux. Or ils descendent de gens originaires de la Berbérie, qui ne sont probablement venus dans le Sahara qu'après l'ère chrétienne[1]. Chez ce peuple, le fils appartient à la tribu et à la condition, noble ou serve, de sa mère. Si, conformément au droit musulman, les héritages privés se transmettent en ligne masculine, l'héritage politique d'un chef passe à l'aîné des frères utérins qu'il laisse, ou, à défaut de frères, au fils aîné, soit de sa tante maternelle, soit de sa sœur aînée[2]. Rappelons aussi[3] que, pour exprimer l'étroite parenté qui les unit, croient-ils, à l'ourane, des Touareg disent que cet animal est leur oncle maternel : ce qui s'explique par le système de la filiation utérine.

Il était en usage au XIVe siècle de notre ère[4] ; nous ignorons s'il est plus ancien. On pourrait supposer que les conquérants berbères du Sahara l'ont emprunté aux Éthiopiens des oasis, ou aux nègres du Soudan, avec lesquels ils ont été en rapports presque constants, qu'ils ont même parfois dominés. Mais l'hypothèse se heurterait à une objection grave : si, très souvent, la famille paternelle a remplacé la famille maternelle, l'évolution inverse n'a, que je sache, jamais été constatée. Il faudrait donc croire que les ancêtres des Touareg ont apporté de Berbérie la filiation utérine. La question ne me paraît pas pouvoir être résolue dans l'état actuel de nos connaissances.

---

1. *V. supra*, p. 3.

2. Benhazera, *Six mois chez les Touareg du Ahaggar* (Alger, 1908), p. 51. Ce que j'ai dit à ce sujet t. I, p. 240, n. 3, n'est pas entièrement exact.

3. T. I, p. 246, n. 1.

4. Mentionné au milieu de ce siècle par Ibn Batoutah, *Voyages*, trad. Defrémery et Sanguinetti, IV, p. 38 8; au milieu du siècle suivant, par un marchand italien, Malfant : voir de la Roncière, *La découverte de l'Afrique au moyen âge*, I, p. 153. C'est donc à tort que M. van Gennep (*L'état actuel du problème totémique*, p. 224) affirme que « la filiation utérine chez les Touareg du Nord date tout au plus de six générations ». Au XIIe siècle, les souverains almoravides, qui appartenaient à une famille berbère originaire du Sahara, se succédèrent de père en fils dans leur royaume du Maghreb. Mais ils avaient pu renoncer à leur système familial et adopter celui de leurs sujets. Ce n'est donc pas là une preuve que la filiation Utérine n'était point alors usitée au Sahara.

L'existence de cette organisation familiale chez les Libyens serait incontestable, qu'elle ne légitimerait pas l'hypothèse d'une période de leur histoire où les hommes auraient été subordonnés aux femmes. La filiation utérine se justifie, nous l'avons dit, par son évidence, l'appartenance de l'enfant à la mère, par la gestation, la naissance, les soins que, seule, elle peut lui donner dans son premier âge. Cela n'implique pas ce que l'on a appelé la gynécocratie, le matriarcat.

Nous lisons dans Diodore de Sicile[1] un long récit qu'il a emprunté à un auteur grec du second siècle avant J.-C., Dionysios, dit Scytobrachion. Avant l'époque de Persée et d'Hercule, une nation d'Amazones existait à l'extrémité occidentale de la Libye. Seules, les femmes étaient admises au service militaire et, pendant ce temps, elles restaient vierges. Ensuite, elles se mariaient, pour avoir des enfants. Les hommes, maintenus dans une condition subalterne, avaient à s'occuper de toutes les besognes domestiques. Mais aux femmes étaient réservées toutes les fonctions de l'État. Etc. C'est lei, naturellement, un pur roman, dont il ne faut tenir aucun compte.

Il n'y a pas lieu, non plus, de retrouver des indices d'une gynécocratie primitive dans le rôle qu'ont joué quelques femmes aux temps historiques[2]. Telle Cyria, qui, au IVe siècle de notre ère, prit une très grande part à la révolte de son frère, le prince maure Firmus, contre l'Empire romain[3]. Telle l'héroïne de la résistance à la conquête arabe, la Kâhina, à laquelle, dit-on, son don de prophétie assura un prestige exceptionnel et qui, par l'intermédiaire de ses fils, exerça un pouvoir presque absolu sur une bonne partie des Berbères[4]. Ce sont encore deux célèbres magiciennes et devineresses, tante et sœur d'un faux prophète, chez les Ghomara du Maroc

1. III, 52 et suiv. Conf. ici, t. I, p. 354, n. 7.
2. Sur ce rôle, voir Doutté, *Magie*, p. 31-32 ; H. Basset, Essai, p. 248.
3. Ammien Marcellin, XXIX, 5, 28.
4. Ibn Khaldoun, *Histoire*, III, p. 193.

septentrional, au Xe siècle[1] ; Zineb, magicienne elle aussi, qui, un siècle plus tard, eut une grande influence sur son mari, Youssef ben Tachfine, le fondateur de l'Empire almoravide[2]. Puis, au XIIIe siècle, la mère d'Yaghmoracène, prince de Tlemcen, cette femme virile qui se rendit au camp ennemi pour conclure un traité[3] ; au XIVe siècle, Chimchi, qui, assistée de ses dix fils, gouverna une partie de la Kabylie[4] ; de nos jours enfin, dans la même région, la maraboute Lalla Fatma, qui fut, en 1857, l'âme d'une insurrection contre la France.

De toutes ces femmes célèbres, il est certain que les unes et très probable que les autres n'ont jamais été investies d'aucune autorité légale[5]. Elles ont dominé grâce à l'ascendant que, par leur intelligence et leur énergie, elles ont exercé, soit sur leurs proches parents, possesseurs légitimes du pouvoir, soit dans un rayon plus étendu. Plusieurs d'entre elles avaient un caractère sacré : magiciennes, prophétesses, maraboutes.

Comme l'ont fait ou le font encore d'autres peuples, les Berbères attribuent volontiers aux femmes une puissance magique; bienfaisante ou nuisible. Ils redoutent leurs malédictions, qui peuvent avoir les effets les plus funestes[6]. Ils s'abstiennent, probablement pour cette raison, de leur faire subir le sort qu'à la guerre, ils infligent aux vaincus. Dans des tribus du Maroc où la, condition des femmes est fort inférieure à celle des hommes, un individu en danger de mort peut sauver sa tête en se réfugiant auprès d'une femme, qu'il

---

1. El Bekri, *Descr*., p. 198. Ibn Khaldoun, II, p. 144.

2. Ibn Khaldoun, II, p. 71 ; III, p. 272.

3. Le même, III, p. 346.

4. Le même, I, p. 257.

5. Un extrait de Nicolas de Damas (F. h. G., III, p, 462, n° 133) concerne une peuplade libyenne qui nous est tout à fait inconnue, les Βύαοι. Chez eux, « un homme règne sur les hommes, une femme sur les femmes ». Cela prouverait, en tout cas, que les femmes n'y commandaient pas aux hommes. Mais quel crédit peut mériter cette information, si contraire à ce que nous savons par ailleurs des Libyens ? Pour le cas de Cléopâtre Séléné, reine de Maurétanie, (*v. infra*, p. 121).

6, Westermarck, *Cérémonies du mariage*, p. 297.

saisit par la taille et dont il implore la protection ; il est rare que ses ennemis osent commettre un sacrilège en violant cet asile[1]. C'était à des femmes, et non pas à des hommes, — du moins parmi les vivants, — qu'on attribuait, dans l'antiquité et même plus tard, le privilège de prévoir l'avenir[2] : nous connaissons ainsi des prophétesses fameuses, dont quelques-unes étaient de haut rang : la mère de Masinissa, la Kâhina, reine de l'Aurès.

L'Islam admet des maraboutes, acquérant elles-mêmes ou recevant en héritage cette sorte de fluide sacré qui donne à ses détenteurs un pouvoir extraordinaire. Mais, du culte public, il a écarté les femmes. Cette exclusion a été une nouveauté pour les Berbères. Hérodote[3] décrit une grande fête religieuse que des jeunes filles célébraient dans la région de la petite Syrte, après s'être livrées à un rite magique d'expulsion du mal. Les femmes participent encore à nombre de cérémonies magiques qui persistent dans l'Afrique du Nord et qui se sont fort peu islamisées [4]. Cependant il serait tout à fait téméraire d'attribuer le rôle important qu'elles y jouent à une gynécocratie lointaine, ou même à une organisation primitive des groupes sociaux en familles maternelles.

III

Sauf chez les Touareg, le système familial est partout le même chez les Berbères. Ils appartiennent sans doute à des races diverses, qu'une longue série d'événements inconnus a superposées ou juxtaposées. Mais le temps a unifié leurs institutions sociales, comme leurs mœurs, comme leur langue.

1. Doutté, *En tribu*, p. 70.
2. Voir t. VI, 1. II, ch. II, § VI.
3. IV, 180.
4. Voir t. VI, I. II, ch. II, § I.

Il serait vain de chercher à savoir quels ont été parmi eux ceux qui ont donné et ceux qui ont reçu. La seule chose que nous puissions constater, c'est la ressemblance de leur organisation familiale avec celle des peuples que l'on a pris l'habitude d'appeler, d'après leur langage, Aryens et Sémites. Il y a pourtant des différences ; à défaut de témoignages explicites concernant l'antiquité, certaines d'entre elles nous permettront de supposer, avec une grande vraisemblance, que nous avons affaire à des règles, à des coutumes antérieures aux conquêtes romaine et musulmane.

Fondée sur le mariage, la famille berbère a pour chef l'homme, chez lequel la femme doit habiter, auquel elle doit obéissance et fidélité conjugale. La polygamie est licite. La filiation est indiquée d'après le père, c'est-à-dire d'après le mari de la mère : car celui-ci, s'il ne peut pas faire la preuve de l'adultère de sa femme, doit reconnaître pour siens les enfants qu'elle met au jour. La famille se perpétue de mâle en mâle ; les filles en sortent lors de leur mariage et leurs descendants en sont exclus. Les biens personnels se transmettent aussi de mâle en mâle ; les épouses et filles, admises à une part d'héritage dans la loi musulmane, n'ont aucun droit à la succession dans la coutume berbère[1].

Que cette organisation date d'une époque reculée, c'est ce dont on ne saurait douter. Les plus anciens documents qui concernent les ancêtres des Berbères sont des inscriptions égyptiennes. Elles nous apprennent qu'au XIIIe et au XIIe siècle avant J.-C., le pouvoir était héréditaire de mâle en mâle chez des Libyens[2] : ce qui prouve l'existence de la famille paternelle. Plus tard, dans des inscriptions libyques, puniques et latines, des indigènes indiquent le nom de leur père ; on n'a,

1. Fait remarquable : les Kabyles, après avoir adopté à cet égard la loi musulmane, y ont renoncé au milieu du XVIII siècle. Conf. II. Basset, dans *Rev. afric.*, LXIII. 1920, p. 360-1.

2. *V. infra,* p. 71.

je crois, aucune mention de filiation utérine. Tout ce que nous savons sur les rois et princes royaux en Numidie et en Maurétanie, sur la transmission de la souveraineté dans ces contrées aux trois derniers siècles avant notre ère, exclut la filiation utérine et atteste la filiation masculine.

Le célibat est fort rare chez les Berbères ; le divorce et le veuvage sont d'ordinaire suivis d'une nouvelle union, quand la vieillesse ne s'y oppose pas. En général, hommes et femmes se marient très jeunes pour la première fois ; les femmes, à peine pubères. Ce fait explique pourquoi la plupart d'entre elles sont encore vierges. Mais il ne suffit pas à l'expliquer. Dans l'antiquité, la virginité était appréciée, probablement même exigée, chez les jeunes filles[1]. Elle l'est encore[2]. Presque partout, la preuve doit en être faite publiquement, lors de la consommation du mariage[3] ; faute de quoi, l'union peut être rompue et, dans certaines tribus, la femme ainsi renvoyée peut être tuée par les siens. Chez les Kabyles, il y a moins d'un siècle, la jeune fille qui avait un enfant naturel était mise à mort avec, lui. La valeur matrimoniale des veuves, des divorcées est moindre que celle des vierges.

Dans le mariage, il convient de distinguer les rites et l'achat de la femme.

Les rites[4] sont d'origine magique. On les célèbre aujourd'hui machinalement, et la signification s'en est le plus souvent perdue. Ils ont exprimé jadis des croyances, des craintes, des désirs fort divers, qui se sont mêlés sans souci de se mettre

1. Pour les Machlyes et les Auses, *v. supra*, p. 29. Chez les Adyrmachides, il y avait des jeunes filles qui restaient vierges jusqu'à leur mariage (Hérodote, IV, 168).

2, Les filles de la tribu arabe des Ouled Naïl, qui se marient après une période plus ou moins longue de prostitution publique (supra, p. 31), constituent une exception, peu prisée des autres indigènes.

3. Par une exhibition de linge, qui n'est souvent qu'une pseudo-preuve.

4. Pour ces rites, voir la bibliographie dans W. Marçais et Abderrahmân Gulga, *Textes arabes de Takroûna,* I (Paris, 1923), p. 390 et suiv. Le principal ouvrage est celui de Westermarck, *Les cérémonies du mariage au Maroc*, trad. Arin (Paris, 1921).

d'accord. La plupart ont ou paraissent avoir une valeur purificatrice ou prophylactique : il faut écarter les dangers auxquels sont exposés les deux époux à leur entrée dans une vie nouvelle. D'autres semblent destinés à conjurer les malheurs que la mariée, par son influence magique, peut attirer, non seulement sur le marié, mais encore sur les personnes présentes, ou, au contraire, à utiliser ce que cette influence peut avoir de bienfaisant. D'autres doivent faciliter la consommation du mariage, le rendre fécond, assurer le bonheur et la concorde du ménage. Certains pourraient être interprétés comme des vestiges de rapt[1], mode d'acquisition de la femme entièrement contraire au caractère légal de l'institution.

Le mariage berbère résulte, en effet, d'un accord conclu publiquement entre les pères des futurs époux. Il est un achat fait par le père du jeune homme au père de la jeune fille. Le consentement de celle-ci n'est pas nécessaire et, très souvent, il n'est pas demandé. Dans quelques tribus, le droit qu'a le père de vendre sa fille est aussi absolu quand elle a déjà été mariée, que quand elle est vierge. Telle devait être la règle primitive. Si elle a fléchi ailleurs, si, d'ordinaire, les veuves et divorcées peuvent disposer d'elles-mêmes, c'est probablement à l'exemple du droit musulman. C'est au même droit que des Berbères ont emprunté le douaire constitué à la femme par son mari : tantôt ce douaire et le prix d'achat restent bien distincts, tantôt ils s'enchevêtrent ou même se confondent. Dans le droit indigène primitif, ce qui était remis

1. Combat fictif entre les hommes des deux familles pour la possession .de la fiancée ; tentatives simulées par ses parentes pour empêcher la consommation du mariage ; vive résistance qu'elle oppose elle-même à son mari. Mais d'autres interprétations peuvent être proposées de ces rites. L'explication par le rapt ne convient pas à un rite qu'on retrouve chez les Berbères, comme chez les Romains, et aussi dans d'autres pays : pénétrant dans le domicile conjugal, la mariée est portée par-dessus le seuil, qu'elle ne doit pas toucher. Souvent, en effet, c'est quelqu'un de sa propre famille qui l'introduit ainsi. Voir Westermarck, l. c., p. 192-3.

au père de la fiancée, bétail, provisions de bouche, argent, était sans doute gardé par lui intégralement.

Le nombre des hommes, s'il n'est pas diminué par des guerres très meurtrières, différant peu de celui des femmes[1] et le célibat étant exceptionnel, la plupart des Berbères sont nécessairement monogames[2]. Certains d'entre eux répugnent même à la polygamie : par exemple, les Mzabites, les Hala et d'autres Marocains.

Cependant la polygamie est fort vieille dans l'Afrique du Nord, fort antérieure à la diffusion de l'Islam, qui l'admet, comme on le sait. Dès le XIIIe siècle, une inscription égyptienne mentionne la capture, après une bataille, de douze femmes du chef des Rebou (Libyens orientaux), qui les avait amenées avec lui[3]. Des témoignages plus récents, s'échelonnant entre le Ve siècle avant J.-C. et le VIe après notre ère, prouvent l'existence de la polygamie en Berbérie. « Chez les Nasamons, dit Hérodote[4], chacun a coutume d'épouser plusieurs femmes. » Les indigènes qui vivent à l'intérieur des terres « ont, dit Strabon[5], de nombreuses femmes » ; « ont chacun, dit Pomponius Méla[6], plusieurs femmes en même temps ». Nous lisons dans Salluste[7] : « Chez les Numides et les Maures, chacun prend autant de femmes qu'il le peut, en proportion de sa fortune, les uns dix, d'autres davantage, les rois plus encore. » L'auteur du récit de la campagne de César en Afrique mentionne les épouses de Juba Ier[8]. Sous le Bas-Empire, Claudien parle, avec une exagération permise à un

1. Pourtant, d'après les statistiques, il y aurait en Algérie une différence assez forte en faveur des hommes (53 contre 47 0/0) : voir Demontès, *L'Algérie économique*, II (Alger, 1923), p. 52, 485 et suiv.

2. Chez les indigènes de l'Algérie, il y a actuellement un mari polygame sur six.

3. Chabas, *Études*, p. 203.

4. IV, 172.

5. XVII, 3, 19.

6. I, 42.

7. *Jug*., LXXX, 6.

8. *Bell. Afric*., XCI, 2-4.

poète, des « mille mariages » des Africains[1]. Au VIe siècle, Procope indique que des chefs ont plusieurs femmes[2]. Il raconte que le général byzantin Solomon, ayant menacé des révoltés de tuer leurs enfants, détenus auprès de lui comme otages, reçut d'eux cette réponse : « Il vous convient d'avoir souci de vos enfants, vous à qui il n'est permis d'épouser qu'une seule femme. Quant à nous, qui en prenons jusqu'à cinquante, si des occasions se présentent, les enfants ne nous manqueront jamais[3]. »

Comme le montrent plusieurs de ces textes, c'étaient les riches, les chefs, les souverains qui avaient le plus de femmes, car ils pouvaient les acheter et les entretenir.

Des princes, des rois avaient aussi des concubines[4], qui devaient être souvent des esclaves. Mais elles ne comptaient pas comme épouses, et les fils qui naissaient d'elles hors mariage n'étaient pas tenus pour légitimes.

Cette polygamie s'explique surtout par la sensualité des indigènes. La femme vieillit plus vite que l'homme. Et, quand elle est jeune, l'enfantement, l'allaitement et d'autres causes la soustraient fréquemment aux rapports sexuels. Or les maris ne se soucient pas de se soumettre à la continence. De plus, la pluralité des femmes procure de nombreux enfants à ceux qui souhaitent en avoir : ce qu'atteste la réponse, vraie ou supposée, des Maures à Solomon. Masinissa put ainsi donner naissance à 44 fils[5]. Pour les gens d'une condition peu relevée, les femmes sont des servantes, un capital productif presque au même titre que les esclaves. La polygamie facilitant les tâches domestiques

1. *Bell. Gildon*., 441 : « conubia mille ».

2. *Bell. Vand*., II, 10, 1 l ; II, 20, 24.

3. *Ibid*., II, 11, 13.

4. Appien, *Lib*., 106 (Masinissa). Salluste, *Jug*., V, 7 (le roi Mastanabal) ; *ibid*., CVIII, 1 (dans la famille de Masinissa). Plutarque, *Marius*, 40, (le roi Hiempsal). Ammien Marcellin, XXIX, 5, 2 (Nubel, prince maure sous le Bas-Empire).

5. T. III, p. 302.

par le partage du travail, les épouses elles-mêmes y trouvent certains avantages.

Monogames ou polygames, les maris exigent de leurs femmes qu'elles demeurent avec eux, chez eux. Ce qui caractérise essentiellement la vie conjugale, c'est la constitution d'une association permanente, dont la durée n'est limitée ni par l'âge où la femme cesse d'être propre à la vie sexuelle, ni par l'âge où les enfants n'ont plus besoin de leurs parents. Et, chez les Berbères, la communauté d'existence n'est admise qu'entre époux légitimes : les « faux ménages » sont extrêmement rares. Pour les riches, le concubinage avec des femmes de condition inférieure ne supprime pas le mariage, mais le complète en quelque sorte, qu'ils aient une ou plusieurs épouses.

L'union peut, il est vrai, être rompue. Les maris ont le droit de répudiation. Presque partout, ils en font largement usage, sans avoir à justifier les motifs de leur décision. Dans certaines tribus, la somme qui a été dépensée pour acheter la femme est restituée, soit par le père de celle-ci, soit par un nouveau `mari. Ce droit au divorce est unilatéral : propriété de l'homme en vertu d'un achat, la femme ne peut être dégagée du mariage ni par sa volonté, ni même par une décision judiciaire. Il s'agit là, certainement, de coutumes fort anciennes : pour le divorce, l'Islam témoigne de moins de dureté à l'égard des femmes.

Les maris ne sont pas tenus à la fidélité conjugale. Et, lors qu'ils s'adressent à des prostituées, ils n'ont à répondre à personne de leur conduite. Ils ne courent de risques que quand ils font tort à un autre mari en entretenant des rapports avec sa femme, ou quand ils diminuent la valeur matrimoniale d'une jeune fille en la privant de sa virginité.

L'épouse appartient entièrement à son époux, qui aurait même le droit de trafiquer d'elle. Commerce très rare et profondément méprisé. Car, la famille se perpétuant de mâle en mâle, il faut que la transmission du sang soit réelle. L'adultère

de la femme est donc, en général, puni de mort, et le complice est également frappé de peines très rigoureuses. Quand Hérodote[1] indique que les Nasamons admettent la coexistence du mariage et de relations libres avec les femmes, on peut se demander si cela est conforme à la vérité. En tout cas, nous ne trouvons rien de tel chez les Berbères, ni dans le présent, ni dans le passé que nous pouvons atteindre[2]. Il ne faudrait faire exception que pour certains rites magiques, célébrés à de longs intervalles, et d'ailleurs mal connus, pour ces « nuits de l'erreur »[3], s'il était prouvé que des femmes mariées y prenaient part.

Le meilleur moyen d'empêcher l'adultère, c'est d'enlever à l'épouse l'occasion de le commettre. Les femmes des campagnes ne sont pas soumises à cette réclusion qui est imposée aux citadines[4], et qui serait inconciliable avec une partie des tâches dont elles doivent s'acquitter; elles sortent le visage découvert. Dans les migrations des nomades, elles sont naturellement mêlées à la foule en marche[5]. Elles assistent souvent aux combats que livrent leurs maris, leurs frères, leurs fils[6]. Mais, dans la vie ordinaire, elles doivent s'abstenir le plus possible d'entrer en conversation avec des hommes qui n'appartiennent pas à leur famille, se détourner même quand elles les rencontrent. Dans les marchés et autres lieux publics, elles ne s'approchent pas d'eux, à moins que leur vieillesse n'enlève

1. IV, 172.

2. Sauf peut-être pour les Guanches des Canaries; des chroniqueurs espagnols prétendent que, chez eux, les femmes étaient presque communes et que les hommes se les prêtaient volontiers: voir Létourneau, *L'évolution de mariage et de la famille*, p. 199.

3. *V. supra*, p. 32.

4. Et qui est de règle dans les villes du Mzab, habitées par de purs Berbères. Il se peut donc que ce ne soit pas une importation orientale, postérieure à la diffusion de l'Islam.

5. Sauf les femmes des chefs, que cachent des palanquins portés par des chameaux : usage qui est probablement d'origine orientale, comme les chameaux eux-mêmes.

6. Voir t. VI, 1. I, ch. III, § I.

tout danger à ce contact. C'est entre elles qu'elles se réunissent, soit au cimetière, soit dans la plupart des fêtes. En dehors de la famille, les deux sexes ont une existence rigoureusement distincte.

Malgré le caractère magico-sacré qui, dans certaines circonstances, est reconnu aux femmes, les Berbères sont bien convaincus de leur infériorité. L'épouse est entièrement subordonnée au mari. Sans doute, il arrive que, par l'attrait qu'elle exerce ou par son intelligence, elle prenne assez d'ascendant sur lui pour obtenir d'être bien traitée, pour faire accepter ses conseils. Les Carthaginoises[1] et les Romaines[2] qui épousèrent des princes indigènes ne se résignèrent évidemment pas à une sorte d'esclavage. On sait quelle influence la belle et instruite Sophonisbe eut sur l'esprit du roi Syphax et combien son nouveau mariage avec Masinissa alarma les Romains[3]. Nous avons cité[4] d'autres exemples de l'autorité morale conquise par des femmes, qui étaient, elles, de sang berbère.

Mais c'étaient là des exceptions. Autrefois comme aujourd'hui, la femme du peuple était une servante, accablée des plus dures besognes[5], vieillie prématurément par cette existence pénible, et aussi par la fréquence de ses couches.

Il faut dire, cependant, qu'entre les Berbères, les Touareg se distinguent par la condition bien meilleure qu'ils accordent à leurs femmes. Nous avons vu[6] que, seuls, ils admettent la filiation utérine, qui, sans impliquer le matriarcat, est une sorte d'honneur pour les mères. D'autres traits de leurs mœurs sont également favorables aux femmes. Elles ne sont pas brutalisées ; elles jouissent d'une grande liberté, dont elles usent et abusent,

1. Voir t. III, p. 190, 197.

2. Corippus, *Joh*., IV, 511 ; V, 451 ; VIII, 271.

3. T. III, p. 207, 229, 236, 238-9.

4. P. 39-40.

5. Voir, p. ex., Pline l'Ancien, XVII, 41. Il dit qu'il a vu dans le Byzacium une charrue attelée à la fois d'un âne et d'une vieille femme.

6. P. 37.

se déplaçant comme elles le veulent, s'entretenant avec qui bon leur semble, se mêlant aux hommes dans des réunions musicales et autres[1]. Elles ne se marient que si elles y consentent ; la somme versée par la famille de l'époux est, non pas un prix d'achat, mais un douaire qui leur est remis et dont elles ont la pleine propriété. Elles peuvent posséder d'autres biens. La fidélité conjugale est le seul devoir qui s'impose à elles : en principe plus qu'en fait, car l'adultère est rarement châtié d'une manière impitoyable. Le droit de rompre l'union leur appartient, comme à leurs maris ; du reste, ni les unes, ni les autres ne l'exercent guère. La polygamie est exceptionnelle.

Nous avouons que cette condition de la femme chez les Touareg pose pour nous un problème embarrassant. Il n'est pas probable qu'elle soit un fait récent, postérieur à la venue de leurs pères dans le Sahara, car on ne voit pas pour quels motifs ceux-ci, s'ils avaient eu les mêmes règles familiales que les autres Berbères, y auraient si complètement renoncé. On est plus disposé à croire que les mœurs actuelles des Touareg, si particulières à cet égard, furent jadis apportées par eux du Nord de l'Afrique. Ce n'est cependant pas une raison d'admettre qu'elles aient été répandues très largement à travers la Berbérie, du moins à l'époque historique, dans les siècles qui ont précédé l'ère chrétienne et dans ceux qui l'ont suivie. Nos informations, si maigres qu'elles soient, peuvent suffire pour nous autoriser à affirmer que la famille paternelle existait chez les Numides et chez les Maures, à croire même qu'il n'existait chez eux pas d'autre système familial. Il est certain, d'autre part, que le sort des femmes était, en général, très dur, puisque le droit musulman, peu généreux envers elles, leur est pourtant plus favorable que les vieilles coutumes berbères.

Mais, que des Gétules nomades, voisins du Sahara où ils

1. Aussi est-il fort rare, parait-il, que les jeunes filles soient vierges à leur mariage.

devaient ensuite émigrer, aient fait usage de la filiation utérine et qu'ils aient bien traité leurs femmes, il n'est pas interdit de le supposer; de supposer aussi qu'ils avaient conservé obstinément un régime abandonné depuis fort longtemps par les autres habitants de la Berbérie. A vrai dire, nous n'avons là-dessus aucun témoignage direct.

Laissons cette question insoluble et examinons la condition des enfants dans la famille paternelle.

Les Berbères acceptent volontiers une nombreuse progéniture : c'est, nous l'avons indiqué, une des raisons pour lesquelles ils sont polygames, quand ils le peuvent. Désireux de perpétuer leur famille, ils saluent avec joie la naissance de leurs fils ; ceux-ci sont, d'ailleurs, des éléments de force dans le petit groupe social auquel ils appartiennent. Quant aux filles, leur venue est moins bien accueillie. Cependant on ne se débarrasse d'elles ni par le meurtre, ni par l'abandon. Elles rendent des services en aidant leur mère dans ses travaux domestiques ; nubiles, elles ont une valeur marchande qui compense, dans une certaine mesure, les frais qu'elles ont coûtés. Plusieurs auteurs anciens attestent que les Africains avaient beaucoup d'enfants[1]. Il est vrai que, chez ces populations qui menaient une existence très rude, la mortalité du jeune âge devait être, comme de nos jours, très forte.

La vie commune que crée le mariage a surtout pour objet d'assurer l'entretien des enfants. La mère les soigne et les éduque comme et peut ; le père, qui a moins d'intimité avec eux, leur fournit les moyens de subsistance et les protège au besoin. La plupart des Berbères s'acquittent de ces devoirs avec des sentiments affectueux.

Pourtant l'autorité paternelle, aussi absolue que celle du

1. Strabon, XVII, 3, 19. Méla, I, 42. Claudien, *Bell. Gildon*., 443. Procope, *Bell. Vand*., II, 11, 13 (*v. supra,* p. 46). Columelle (III, 8) dit que, chez les Africains, la naissance de jumeaux est extrêmement fréquente.

pater familias romain, pourrait s'exercer de la manière la plus brutale. Comme dans d'autres sociétés où la constitution de la famille était la même, le père a eu sans doute à l'origine tous les droits sur ses enfants, y compris celui de vie et de mort. Ses filles sont vendues par lui à ceux qui veulent les acheter. Ses fils restent, aujourd'hui encore, soumis à sa puissance jusqu'à leur mariage, qu'ils ne peuvent contracter librement, que le père décide et négocie, souvent sans même les consulter, Peut-être leur sujétion durait-elle jadis jusqu'à la mort de leur père, car, en se mariant, ils ne sortaient pas de leur famille, comme leurs sœurs ; ils ne faisaient qu'ajouter un anneau à la longue chaîne que formaient les mâles de cette famille.

Outre la filiation physiologique, que démontre légalement le mariage, la coutume berbère reconnaît la filiation par adoption. Mais, contrairement au droit musulman, cette adoption n'est admise qu'au bénéfice d'un neveu, fils d'un frère, par conséquent en faveur du parent le plus proche après les fils, ou à défaut d'eux. C'est ainsi qu'au second siècle avant notre ère, le roi Micipsa adopta son neveu Jugurtha, fils de son frère Mastanabal[1].

La famille berbère, que nous venons de décrire à grands traits, remplit son principal rôle social : la continuité et la solidarité des générations. A une époque où les civilisés du monde antique limitaient le nombre de leurs enfants, ils disaient volontiers que les Africains avaient trop de fils pour les aimer beaucoup[2]. Ce reproche était une mauvaise excuse de leur propre

1. Salluste, *Jug*., IX, 3 : « statimque eum adoptavit et testamento pariter cum filiis heredem instituit. » Micipsa prit en faveur de son neveu deux mesures. Il l'adopta pour fils : c'était là un acte privé. Il décida de lui laisser une part de sa succession royale, et c'était là un acte de souveraineté. Ces deux mesures, Salluste les distingue mal : voir t. VII, 1. II, ch. 1, § II.

2. Claudien, *Bell. Gildon.*, 442-3 :

> Non illis generis nexus, non pignora curae,
> Sed numero languet pietas.

Voir plus haut, p. 46, ce que Procope fait dire à des Maures.

égoïsme. Mais Salluste[1] a montré en quelques mots fort justes la tare de la polygamie : « Cette multitude d'épouses empêche l'affection des hommes de se fixer : aucune d'elles n'est traitée comme une compagne ; toutes sont également dédaignées. » Ajoutons que la concorde est rarement parfaite entre ces femmes et que des enfants nés de différentes mères ne s'attachent pas entre eux aussi fortement que s'ils étaient frères par leurs deux parents. Intrigues, rancunes ou haines s'agitent autour du mari, du père, et affaiblissent le groupe familial. Il ne faut cependant pas oublier que la polygamie est, en somme, une exception.

Ce qui fait vraiment la faiblesse de la famille berbère, c'est la condition inférieure de l'épouse, aussi bien, et peut-être plus encore ; dans les ménages monogames que dans l'état de polygamie[2]. A cet égard, le droit musulman a été incontestablement un progrès pour les indigènes qui l'ont adopté : vérité souvent méconnue. Achetée comme une chose, répudiée au gré d'un mari dont elle ne peut se séparer elle-même, livrée à ses volontés arbitraires, accablée des plus pénibles travaux, la femme berbère n'a sur son maître que le pouvoir de sa jeunesse, bien vite fanée, puis des liens que crée l'accoutumance au foyer commun, — quand l'homme ne les rompt pas brutalement. Elle a surtout pour réconfort l'affection de ses fils, qui est d'ordinaire très vive et que l'âge ne diminue pas.

IV

Comme chez les Grecs, chez les Romains, chez d'autres encore, la famille restreinte, comprenant les époux et leurs enfants, fait partie chez les Berbères d'une famille étendue, qui est,

1. *Jug*., LXXX, 7.

2. Car la polygamie exige, de la part du mari, de la richesse, ou, du moins, quoique aisance : donc un bien-être dont ses femmes profitent.

elle aussi, une institution juridique, un cadre sans doute formé, en tout cas adopté par une société pour y distribuer ses membres.

C'est un groupe composé d'un nombre plus ou moins grand de mâles, descendant en ligne masculine d'un ancêtre commun. A ces mâles sont agrégées leurs femmes. Quant aux filles, elles n'appartiennent au groupe, comme à la famille restreinte, que jusqu'à leur mariage.

En latin, ce groupe de parents par les mâles, d'agnats, *agnati*, était appelé *gens*[1]. Chez les Kabyles, c'est la *thakherroubt*, terme arabe (*kharouba*) légèrement berbérisé ; au Maroc, c'est l'*ikhs*. Nous l'appellerions volontiers *clan*, si les sociologues les plus récents n'avaient décidé de qualifier ainsi des groupes d'une organisation différente.

On s'attendrait à le trouver appelé *gens* dans les textes latins concernant les indigènes africains, Mais ce mot a été appliqué par les Romains aux tribus, peut-être parce qu'ils les ont tout d'abord connues superficiellement, avant de bien discerner les groupes familiaux qui les composaient.

Ce sont les termes *familia* et *tribus* que les Latins ont employés pour la famille étendue des Africains. Parlant des nomades de l'intérieur, Pomponius Mêla[2] dit qu'ils vivent en *familiae*, composées d'*agnati*. *Familia* se retrouve avec la même signification, croyons-nous, dans un passage de Pline l'Ancien[3] et dans une inscription de Tunisie[4] : « Mathun, Massiranis filius, princeps familiae Medid. » [nom écrit en abrégé, peut-être celui de l'ancêtre commun][5]. Nous avons,

1. Chez les Grecs, γένος, qui peut désigner, soit la ramille restreinte, soit la famille étendue.

2. I, 42 : « Quanquam in familias passim et sine lege dispersi nihil in commune consultant, tamen quia singulis aliquot simul coniuges et plures ob id liberi adgnatique sunt, nusquam pauci. »

3. V, 17 : « (gens) Maurorum ... attenuata bellis ad paucas recidit familias ».

4. Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afrique*, 107 (= Dessau, *Inscr. lat. sel*., 9410).

5. Voir peut-être aussi Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie,* I, 3 869. Sur une autre inscription concernant une tribu, le mot *familiae* paraît désigner les esclaves des indigènes : *C. I: L*., VIII, 21 486.

d'autre part, des inscriptions latines où le nom d'un indigène est accompagné de la mention de la *tribus* à laquelle il appartenait[1]. Il s'agit d'un groupe moins étendu que celui que nous appelons en français tribu .et auquel les Romains ont appliqué abusivement le terme *gens* : la *gens* est une fois indiquée, en même temps que la *tribus*[2]. Dans ces inscriptions, le mot *tribus* est suivi d'un nom propre, qui paraît bien désigner un homme. Il y a lieu de croire que la tribus était un groupe d'agnats, dénommé d'après l'ancêtre commun à ses membres.

Un culte de cet ancêtre et des autres ascendants décédés était-il un des éléments de la solidarité du groupe ? Un passage d'Hérodote[3], sur lequel nous reviendrons[4], pourrait être allégué comme indice, non comme preuve : « Pour faire de la divination, les Nasamons vont aux tombeaux de leurs ancêtres et s'endorment par-dessus après avoir prié; ils se conforment à ce qu'ils voient en songe. »

Du reste, si c'était la parenté du sang qui constituait le groupe, c'était la vie commune qui le maintenait chez les nomades, dans leurs déplacements, dans leurs séjours temporaires en divers lieux ; chez les sédentaires, soit dans une habitation unique, soit dans un ensemble d'habitations contiguës ou très rapprochées. Cette communauté d'existence a pu avoir primitivement pour corollaire l'indivision des biens, de ceux, du moins, que leur nature même (objets de parure, armes, etc.) ne destinait pas à l'usage personnel.

---

1. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, 1, 138 : « Nabdhsen, Cotuzanis f(ilius), trib(u) Misictri », Ibid., 156 : « Chinidial, Misicir f(ilius), tribu [M]isictri ». Pour la tribu de ce nom, voir probablement aussi *ibid*., 174. — *Ibid*., 2 836. tribu ... » ; 2853 : « tribu Mu... » 3 144 : « ... Musulami, tribu Gubul ». — Peut-être aussi Chabot, *Punica*, p. 228 : [Faus]tus, As[p]renatis f(ilius), N(...?), tr(ibu?) … t … ici ».

2. Gsell, l, c., 3 [44 (voir note précédente), où le mot *Musalami* désigne la *gens* à laquelle appartenait l'individu mentionné.

3. IV, 172.

4: Voir t. VI. 1, II, ch. II, S VI.

Le groupe a besoin d'un chef[1] pour le diriger, pour le représenter vis-à-vis des autres groupes semblables, qui font partie, comme lui, d'une société plus large. Ce peut être, soit l'aîné de la branche aînée, — il en était ainsi dans la gens romaine, — soit le plus âgé des membres de la famille agnatique[2]. Il est probable que, chez les anciens Berbères, comme chez leurs descendants, comme chez les Arabes préislamiques et chez d'autres peuples, l'âge, et non la primogéniture, conférait le droit à la suprématie. Nous verrons[3] que telle était la règle, au IIIe siècle avant notre ère, dans le royaume massyle, pour la succession à la souveraineté ; elle était sans doute empruntée au droit familial. Nous verrons aussi[4] la place importante attribuée aux vieillards dans les conseils des groupes qui embrassent un nombre plus ou moins grand de familles agnatiques. Il devait en être de même dans ces familles. Apparemment, le chef n'agissait pas en tyran, mais consultait les gens, d'ordinaire âgés, qui, libérés de la puissance paternelle par la mort de leurs ascendants, étaient à la tête des petites familles.

Si la famille agnatique semble bien être, comme la famille restreinte, un mode d'organisation d'une société plus étendue, elle est devenue un corps autonome, n'admettant dans sa vie intérieure aucune autorité étrangère. C'est à elle qu'appartient, au-dessus des droits exercés par les chefs des petites familles, le châtiment des fautes commises dans son sein. A défaut du mari et, au besoin, contre son gré, elle punit de mort la femme adultère, dont l'infidélité risque d'introduire un intrus dans le groupe. Vis-à-vis des étrangers, sa solidarité est très rigoureuse et crée des obligations, des responsabilités qui s'imposent à

1. Ce qu'était sans doute le *princeps familiae Medid*... que mentionne l'inscription citée p. 54.

2. Le princeps mentionné à la note précédente mourut à soixante-dix ans.

3. P. 122.

4. P. 63.

tous les agnats, les femmes en étant d'ordinaire exemptes, eu égard surtout à leur faiblesse, peut-être aussi parce qu'elles sont seulement agrégées au groupe. C'est un devoir pour tous de venger les injures, violences et crimes commis sur un des membres de la famille. Le châtiment est la peine du talion[1] : en principe, la coutume berbère n'admet pas la composition pécuniaire et c'est au droit musulman qu'elle l'a empruntée. D'autre part, le groupe est solidaire dans la responsabilité du crime commis par un des siens : la vendetta peut frapper, non pas le coupable, mais un autre agnat dont la valeur d'homme répond mieux à celle de la victime.

Quand un conflit éclate entre deux individus appartenant à des familles agnatiques différentes, et ne s'est pas exaspéré au point d'exiger une vengeance, c'est à ces familles qu'incombe le devoir de trouver un arrangement amiable, ou de le demander à un arbitre. De même, pour la conclusion des contrats, qui, dans le vieux droit berbère, lient deux groupes familiaux, et non deux individus; si l'achat d'une femme est devenu une affaire privée entre les pères des futurs époux, nous avons des indices que, primitivement, les deux familles agnatiques prenaient part à ce marché[2].

Aux membres du groupe ont pu être agrégés d'autres hommes, de condition inférieure, clients, esclaves. Mais, pour l'antiquité, on n'a aucun renseignement à cet égard.

Dans une contrée où les enfants étaient nombreux, il devait être rare que des familles disparussent par extinction, sauf en cas de guerre. Mais elles pouvaient se fractionner pour diverses raisons : affaiblissement des liens d'affection, de l'esprit de corps entre des parents de plus en plus éloignés; discordes intestines provoquant une scission violente; difficulté pour ces

1. Sauf en cas de rapports sexuels interdits, où la peine est la mort.

2. Très souvent encore, le père de la jeune fille se croit obligé de consulter ses proches au sujet de la demande en mariage.

groupes, s'accroissant d'âge en âge, de continuer la vie commune dans le cadre étroit qui avait contenu les générations précédentes et que, souvent, il leur était impossible d'élargir : d'où la nécessité d'essaimer.

V

Constituée dans d'autres groupes qui échappent à notre connaissance, la famille agnatique jouit d'une très grande liberté au sein de la société dont elle fait partie. Peut-être même, s'isolant matériellement, a-t-elle mené çà et là une existence complètement indépendante. Pomponius Méla dit[1] qu'à l'intérieur des terres, les nomades vivent en familles d'agnats, dispersés, sans lois, sans prendre de délibérations communes. Il a pu en être ainsi, non point partout, comme Méla le croit, mais dans des régions très pauvres, où le peu d'abondance des pâturages et de l'eau ne permettait pas à un grand nombre d'hommes de se réunir, où ces petits groupements familiaux n'avaient pas à craindre que de plus forts vinssent leur disputer leurs chétives ressources, et où eux-mêmes devaient rester, étant trop faibles pour aller tenter ailleurs des conquêtes qui eussent pu leur assurer un meilleur sort.

Cependant la nécessité de former de larges associations s'est imposée de très bonne heure à beaucoup d'habitants de la Berbérie ; elle a été plus puissante que l'amour jaloux de l'indépendance et l'esprit d'indiscipline qui sont des traits dominants de leur caractère. Nous avons déjà constaté[2] des agglomérations importantes dès les temps où les hommes ne vivaient que de la chasse et des produits végétaux naturels, et nous les avons expliquées par les besoins de la défense et l'appel des sources.

1. I, 42. Ce texte est cité p. 54, n. 2.
2. P. 27-28.

Quand l'élevage et l'agriculture se répandirent, cette obligation de s'associer devint plus pressante encore.

Les régions de la Berbérie qui ont des pâturages pendant tout le cours de l'année sont assez rares. Dans le Tell, les herbes des plaines se dessèchent en été ; celles des montagnes sont souvent couvertes de neige en hiver, et, dans ces lieux élevés, le froid éprouve le bétail. Il est donc utile, ou même indispensable, de pratiquer la transhumance. Les steppes offrent des ressources durant l'hiver. Mais, l'été, les troupeaux doivent abandonner ces espaces dépourvus alors d'eau et d'herbe, et prendre le chemin du Tell, ou, comme pis-aller, se rendre dans les montagnes de l'Atlas saharien(1) ; ceux qui les mènent sont astreints à la vie nomade. Je ne parle pas ici du grand nomadisme, qui s'étend du Sahara au Tell, car il est la conséquence de l'élevage des chameaux(2), encore inusité à l'époque que nous étudions.

Dans des sociétés policées, un petit nombre de bergers suffisent pour conduire et garder le bétail. Mais quand il faut qu'il soit défendu contre les tentatives d'enlèvement, quand il est l'unique ou presque l'unique bien de ses propriétaires, ceux-ci sont contraints de l'accompagner, eux et leur famille(3). Comme le dit Polybe(4), ils vivent de leurs troupeaux et avec leurs troupeaux. Ils ne se déplacent pas au hasard. Ils doivent suivre les pistes qui sont jalonnées par des points d'eau, s'assurer le libre passage des cols, des défilés, des vallées qui les amèneront aux lieux où ils pourront séjourner et dont ils

1. Pour ce qui précède, conf. t. I, p. l69-170.

2. Qui ont besoin d'une chaleur sèche.

3. Au VIe siècle de notre ère, Corippus et Procope nous montrent des indigènes de la Tripolitaine et du Sud de la Tunisie emmenant leurs troupeaux de bœufs, de moutons, d'ânes, de chameaux, dans leurs campagnes contre les Byzantins Corippus, Joh., II, 93-5, 397-9 ; IV, 600, 614-5 ; V, 490-1 ; VII, 68-69, 280 ; Procope, *Bell. Vand.*, I, 8, 25 ; II, 11, 17 et 53. De même, bien des siècles auparavant, les Libyens qui envahirent l'Égypte, sous le règne de Ménephtah. : Chabas, *Études*, 2e édit., p. 196, 200 (bœufs, chèvres et ânes).

4. XII, 3, 4.

connaissent les ressources pour y avoir vécu les années précédentes. Il peut arriver, il est vrai, que de longues périodes de sécheresse aient stérilisé ces régions : ils doivent alors se transporter ailleurs, là où la pluie a tombé. Où qu'ils aillent, ils ont besoin de disposer des larges espaces que l'élevage réclame.

De là, cent causes de conflits avec d'autres pasteurs. C'est la dispute des pays où, d'ordinaire, des pluies abondantes assurent le débit régulier des sources et la richesse des pâturages ; quand les pluies ont manqué, l'âpre combat pour l'existence des troupeaux et des hommes; dans les migrations, les querelles autour des points d'eau. C'est la nécessité, pour les groupes où les naissances humaines sont nombreuses et où le bétail s'accroît rapidement, de s'étendre de plus en plus, en refoulant ou en détruisant les groupes qui gênent leur expansion. Ce sont aussi les razzias, qui n'ont pour cause que la brutale convoitise du bien d'autrui(1).

Le droit de vivre et le désir de vivre mieux, la défense comme l'attaque, exigent l'union et une certaine discipline commune, la constitution de sociétés permanentes assez fortes pour écarter les intrus des terres qu'elles veulent, réserver à leurs troupeaux, pour s'ouvrir les routes qu'elles devront suivre dans leurs migrations périodiques, pour conquérir l'espace qui leur manque, pour opérer à l'occasion des coups de main fructueux(2). Dans les marches, on s'avance tous ensemble,

1. La réputation des Africains comme pillards était bien établie chez les Grecs et les Romains : Strabon, XVII, 3, 15 ; Tacite, *Ann*., II, 52 ; Festus Aviénus, *Descr. orbis*, 279 ; etc. Pour les Gétules, *v. infra*, p. 112.

2. Ce groupe de nomades, intermédiaire entre la famille et la tribu, s'appelle en arabe *ferqa*, mot qui signifie « fraction » (de tribu). Dans les tribus actuelles, il constitue, en effet, une subdivision. Si l'on veut faire des hypothèses pour des temps très lointains, on peut supposer, soit que de tels groupes étaient primitivement indépendants et se sont ensuite unis pour former une société plus large, une tribu, soit qu'une société, devenue trop vaste, s'est scindée en groupes embrassant un certain nombre de familles. Ces deux hypothèses sont probablement vraies l'une et l'autre.

ou bien par échelons, de manière à ne pas encombrer et tarir les sources ou les puits. Sur les pâturages, chaque famille d'agnats forme un groupe d'habitations mobiles, le plus souvent isolé, mais assez rapproché des autres groupes pour qu'on puisse se prêter appui ; le bétail, qui paît le jour aux environs, y est ramené et gardé la nuit. Les chefs des familles s'assemblent pour prendre les décisions qui intéressent la communauté. Nous n'avons pas de preuves que le lien unissant les associés ait été renforcé par un culte collectif.

Parmi les indigènes, Hérodote[1] distingue très nettement les pasteurs et les cultivateurs, les premiers habitant des demeures transportables, les autres, des maisons fixes. Cette distinction se retrouve plus tard[2]. Elle n'est pas rigoureusement exacte. S'il y a eu des Africains adonnés uniquement à l'élevage, ceux qui se livrent à la culture ne se sont jamais interdit d'avoir des animaux domestiques[3]. Cependant il est vrai de dire que le contraste entre la vie des pasteurs nomades et celle des paysans sédentaires a dominé, à travers les siècles, l'histoire économique de l'Afrique du Nord.

L'agriculture attache au sol, l'arboriculture encore plus. Mais, là aussi, les causes de conflit, et, par conséquent, les risques de dépossession sont nombreux. Entre voisins, on se dispute l'eau courante, qui peut servir à des irrigations et dont ceux d'amont peuvent priver ceux d'aval ; on se dispute aussi, les terres, plus ou moins fertiles. Les pasteurs, surtout, sont les ennemis naturels des agriculteurs. Ils veulent se réserver l'usage des plaines où les laboureurs tracent leurs sillons ; lorsque

1. IV, 190, 191.

2. Diodore, III, 49, 2. Méla, I, 41-42.

3. Qui Leur sont utiles pour leurs travaux agricoles. Le cheval, animal de guerre, était élevé dans l'antiquité, non seulement par des pasteurs, mais aussi par des agriculteurs. Hérodote (IV, 193) mentionne des chevaux chez les Zauèces, qu'il range parmi les cultivateurs. Salluste (*Jug*., XLVI, 5, et XLVIII, 4) nous montre Métellus parcourant en Numidie des régions où il trouve à la fois des agriculteurs et des troupeaux.

le blé et L'orge sortent de terre, ce sont des aliments de choix pour leur bétail. Se déplaçant aisément, depuis qu'ils se servent de chevaux, ils tombent à l'improviste sur les sédentaires, pillent leurs demeures, emportent leurs grains. Les agriculteurs peuvent, il, est vrai, cacher leurs récoltes dans des souterrains, que l'ennemi ne découvre pas toujours. Mais leurs autres biens, leur liberté et leur vie même sont à la merci des nomades, s'ils vivent dans des maisons ou des hameaux isolés, au milieu de leurs champs. Les attaques sont si brusques qu'ils n'ont souvent pas le temps de s'enfuir et de se mettre à l'abri dans des lieux d'accès difficile.

Le souci de leur sécurité leur commande donc d'habiter des villages, protégés par des obstacles naturels et, s'il le faut, par des remparts. Ces villages s'élèvent en général auprès d'une source, qui invite les hommes à former autour d'elle un groupe proportionné à la quantité d'eau qu'elle leur offre. D'autres causes les convient, à cette communauté d'existence : le besoin de société, les services mutuels qu'on peut se rendre dans les tâches qui exigent un prompt achèvement et des bras nombreux, telles que la construction d'une maison, la moisson. Mais, en Berbérie comme en Espagne, le village est, avant tout, la réunion, dans un but défensif, de ceux qui exploitent la campagne d'alentour. Chez les Grecs et les Latins, le territoire cultivé n'est que l'annexe de la ville ; chez les Africains, — où les villes sont rares, — c'est le territoire qui crée le village. Celui-ci est plus ou moins peuplé; il n'est jamais très étendu, puisqu'il est, en réalité, un refuge permanent dans une position forte. Naturellement, on le place le plus près possible des champs, où les cultivateurs doivent pouvoir se rendre sans perdre trop de temps.

Jusqu'à nos jours ou jusqu'à une époque très rapprochée de nous, nous trouvons presque partout chez les Berbères sédentaires, en Kabylie comme dans l'Aurès, dans le Rif marocain,

comme dans l'Atlas, un mode de groupement et d'organisation[1] qui doit remonter à une antiquité lointaine, sans qu'on puisse savoir de quelle manière il s'est établi et propagé. Le village est une république[2], composée d'un certain nombre de familles d'agnats, lesquelles gardent leur cohésion, leur solidarité et le droit de régler elles-mêmes leurs propres affaires.

Quant aux affaires d'intérêt commun, elles sont discutées et décidées par une assemblée[3] (la *djemaâ* en arabe), dont la composition varie. A l'origine, ce devaient être les chefs des groupes dont la réunion formait la république, c'est-à-dire les chefs des familles agnatiques. Il en est encore ainsi çà et là[4]. Ailleurs, ce sont des délégués de ces familles, ou bien des notables élus. En d'autres lieux, tous les hommes adultes assistent à cette assemblée, droit qui leur a peut-être été conféré parce qu'ils ont tous à participer à la défense du village. Mais, seuls, les vieillards se font entendre dans les délibérations et, souvent, les décisions à prendre ont été préalablement arrêtées dans un comité restreint, composé de notables âgés. De toute façon, ce sont les anciens qui gouvernent la petite république. Ils la gouvernaient déjà il y a quinze ou vingt siècles. Des inscriptions latines nous font connaître des *seniores*

1. Pour la constitution des villages berbères comme pour celle des tribus, les deux principaux ouvrages sont ceux d'Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles* (2e édit., Paris, 1893), et de Masqueray, *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie* (Paris, 1886). — Pour le Maroc, voir en particulier Doutté, dans *Bull. de l'Afrique française*, 1905, Supplément ; A. Bernard, *Les confins algéro-marocains* (Paris, 1911), p. 87 et suiv. ; le même, Le Maroc (Paris, 1914), p. 214 et suiv.

2, Il peut arriver (c'est assez souvent le cas dans le Sud du Maroc) que cette république soit formée, non par un groupe de population réuni dans un village, mais par les habitants de plusieurs hameaux dispersés dans la campagne. Pour des raisons diverses, la concentration Matérielle ne s'est pas faite, ou s'est défaite, mais l'absence de village n'empêche pas l'association politique.

3. Pomponius Méta (I, 42) dit des nomades de l'intérieur : nihil in commune consultant ce qui pourrait être une allusion aux assemblées des sédentaires soit dans les villages, soit dans les tribus.

4. Dans le Nord et le centre du Maroc.

de *castella*[1], des conseils de vieillards fonctionnant dans des villages.

Ces assemblées ont à statuer sur des questions fort diverses entretien des chemins, des conduites d'eau, du cimetière, distribution de l'eau d'irrigation, répartition des terres à cultiver là où existe la propriété collective, contestations de limites là où la propriété familiale ou individuelle est constituée, corvées, réception des hôtes, rapport d'alliance ou conflits avec les voisins, etc.

Malgré le désir des familles de rester indépendantes, il est impossible qu'elles conservent pleinement leur droit de vengeance et leur responsabilité collective : ce serait la guerre civile en permanence. Dans l'intérêt de l'ordre, la communauté doit intervenir et frapper les coupables. L'assemblée édicte des amendes pour injures, vols, dégâts, coups, blessures, etc., et il se forme ainsi un petit code pénal, généralement non écrit[2], qui porte en Algérie le nom de *qanoun*[3]. Ce mot est évidemment d'origine grecque (χανών) et il a été employé par les Latins, en Afrique comme ailleurs, du reste avec un sens différent[4]. Il est très douteux qu'il se soit perpétué en Berbérie depuis l'antiquité ; peut-être a-t-il été importé d'Orient à une époque relativement récente[5]. Quoi qu'il en soit, il faut admettre que la chose est beaucoup plus ancienne que le nom : le droit coutumier des villages berbères, certainement antérieur à la loi

1. *C. I. L.*, VIII, 15666, 15667, 15669, 15721 (= 1615), 15722 (= 1616); probablement aussi *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLXXXVI. Pour *C. I. L.*, VIII, 17327 et d'autres textes, *v. infra*, p. 65, n. 2 et 3.

2. Les codes mis par écrit l'ont été il n'y a pas longtemps, en langue arabe.

3. Au Maroc, *azref*, mot qui parait être berbère : H. Basset, *Essai sur la littér. des Berbères,* p. 86.

4. « Prix du loyer » : voir, p. ex., *Code Théodosien*, IX, 42, 16 ; XI, 1, 30 ; XI, 7, 19 ; XI, 16, 13.

5. Dans l'Empire ottoman, le mot *qanoun* désignait l'ensemble des lois et des règlements publics, ce qui répond assez bien à l'emploi qui en est fait en Algérie. — Ce même mot est usité en Tunisie et au Maroc, mais dans un sens fiscal : en Tunisie, pour une taxe perçue sur des arbres fruitiers ; au Maroc, pour désigner le foyer, unité imposable.

coranique, avec laquelle il ne s'accorde pas toujours, a dû commencer à se constituer dès la naissance de ces républiques, qui n'eussent pu subsister sans une discipline sanctionnée par des peines.

L'assemblée que composent les anciens, ou qu'ils dirigent, peut être l'autorité unique du village[1]. Il est même assez probable qu'il en fut d'abord partout ainsi : des textes latins, mentionnant des *seniores*, n'indiquent point de magistrats locaux auprès d'eux[2]. Cela est conforme au caractère de ces républiques, où les familles n'admettent pas sans peine une autorité extérieure.

Mais, le plus souvent, l'exécution des volontés de l'assemblée et le maintien du bon ordre, — assuré par des mesures de police et des pénalités, — sont confiés à une sorte de maire. C'est, croyons-nous, le *magistratus* qui apparaît avec des seniores dans une inscription latine de Numidie[3]. L'assemblée l'élit, soit pour un an seulement[4] (dans ce, cas, il est d'ordinaire rééligible), soit sans limitation de temps, mais avec faculté de

1. Tel est ou était le cas dans une bonne partie du Nord du Maroc et dans l'Aurès.

2. *C. I. L.*, VIII, 15666-9, 15721-2. Bull. archéol. du Comité, 1915, p. CLXXXVI. Au n° 15667 du *Corpus*, les duumvirs mentionnés avec les *seniores Ucubitani* sont des magistrats de Sicca, colonie à laquelle le *castellum* d'Ucubi était rattaché. Au même lieu que les nos 15721-2, qui mentionnent les *seniores* d'un *castellum*, a été trouvé le n° 15 726, indiquant un *pr(a)ef(ectus) caste(lli)*. Ce n'était pas un magistrat local, mais un préfet établi par la colonie de Sicca et exerçant sa juridiction sur un *castellum* qui, comme Ucubi, dépendait de cette colonie. Peut-être faut-il lire *caste(llorum)* : le ressort du préfet aurait compris plusieurs castella. — Concile tenu en Afrique au temps de saint Augustin, *apud* Mansi, *Conciliorum collectio*, IV, p. 497 (il s'agit de convoquer les *praepositi* des donatistes) : « in singulis quibusque civitatibus vel locis per magistratus vel seniores locorum » ; l'exécution de la mesure prescrite incombera donc, ici, aux magistrats des cités, là, à défaut de magistrats, aux *seniores*. — Conférence de Carthage en 411, I, 5, apud Migne, Patr. Lat., XI, p. 1262 (dans un édit ordonnant de convoquer les évêques) : universos cunctarum provinciarum curatores, magistratus et ordinis vires, nec non et actores, procuratores, vel seniores singulorum locorum ». — *Ibid*., p. 1419 .(dans une sentence ordonnant la saisie des églises donatistes) : énumération analogue, se terminant par les seniores omnium locorum

3. *C. I. L.*, VIII, 17327: temple restauré sous Dioclétien par les « universi seniores Mas[...]rensium, ... anno Fortunatiani mag(istratus) ».

4. Voir l'inscription citée à la note précédente.

le révoquer[1]. En droit, il est un agent, beaucoup plus qu'un chef. Cependant on le choisit toujours parmi les notables, et il peut acquérir une réelle puissance, grâce à sa richesse, sa bravoure, son intelligence, son adresse à se concilier les esprits et â s'attacher les intérêts ; il peut ainsi se perpétuer dans sa magistrature, la rendre même, en fait, héréditaire.

Telle est, dans ses traits essentiels[2] et certainement fort anciens, la constitution des villages berbères, unités politiques où se groupent les unités sociales que sont les familles d'agnats. Celles-ci doivent faire des sacrifices à l'intérêt commun. Mais ce n'est qu'une abdication limitée. Les décisions prises par les anciens le sont en vertu d'un accord entre eux tous, et non pas par la volonté des plus nombreux, et la nécessité d'obtenir ce consentement unanime fait accepter des compromis. La juridiction pénale vaut surtout pour les délits; pour les crimes, les familles estiment, en général, que leur honneur ne leur permet pas de renoncer au droit et au devoir de les venger[3].

VI

Au-dessus des familles d'agnats, des groupes de familles pastorales, des républiques villageoises, les tribus sont de petits États fédératifs, formés pour la défense ou l'attaque, les groupes inférieurs n'ayant pas la force d'assurer isolément, soit le maintien de leur existence, soit la réalisation de leurs désirs d'expansion, de domination fructueuse ou de vengeance.

La tribu, si solidement constituée chez d'autres peuples, par

1. La révocation est rare, mais on a des moyens de faire comprendre au maire qu'il est temps pour lui de démissionner.

2. En négligeant les cas particuliers et les exceptions qu'il serait facile d'opposer à ce tableau d'ensemble.

3. Comme nous l'avons déjà dit (p. 57), c'est l'Islam qui a fait admettre chez une partie des Berbères, et non chez tous, la possibilité de racheter pécuniairement un crime.

exemple les Gaulois et les Germains, où ses éléments se cimentent en une unité territoriale, politique, administrative, religieuse, économique[1], n'est chez les Berbères qu'un assemblage de groupes qui gardent jalousement leur autonomie et leur esprit particulariste, qui se détachent aisément d'une tribu pour s'attacher à une autre, quand leur intérêt le leur conseille. Elle est avant tout, et souvent exclusivement, une ligue politique et militaire contre l'étranger.

C'est arbitrairement que ceux qui la composent se prétendent parents à la manière des agnats[2] : l'ancêtre commun n'est qu'un personnage légendaire, et la facilité avec laquelle les tribus s'agrègent des éléments nouveaux suffit à prouver le mensonge de cette parenté[3].

Dès le second millénaire avant J.-C., des documents égyptiens mentionnent des tribus africaines entre la vallée du Nil et les Syrtes[4]. Pour la Berbérie proprement dite, nos sources ne nous permettent pas de remonter au delà du Ve siècle. Au chapitre suivant, nous indiquerons les rares tribus, à peine une vingtaine, que nous font connaître Hérodote et des auteurs plus récents, jusqu'à la conquête romaine. Elles étaient beaucoup plus nombreuses, les cadres géographiques auxquels elles devaient s'adapter étant d'ordinaire assez étroits : à l'époque d'Auguste, on en comptait des centaines dans la province

1. Voir Jullian, *De la Gaule à la France*, p. 111-2.

2. Peut-être est-ce cette prétendue parenté qui a fait donner par les Romains à la tribu berbère le nom de gens, lequel désigne chez eux la famille agnatique. Les textes qui attribuent un ancêtre mythique à des tribus africaines sont des inventions d'auteurs grecs, non des témoignages indigènes : voir Pline l'Ancien, VII, 14 (d'après Agatharchide) ; Josèphe, *Ant. Jud*., I, 15, 241 (d'après Alexandre Polyhistor) ; Apollonius de Rhodes, IV, 1494, 1496. Mais cette fiction d'une origine commune des membres d'une tribu est extrêmement répandue en Berbérie au moyen âge et aux temps modernes : d'où la fréquence des termes *Oulad et Beni* (les fils d'un tel) pour désigner ces tribus. Peut-être des influences arabes y ont-elles aidé : conf. G. Marsais, *Les Arabes en Berbérie*, p. 43-44 ; ce n'est pas là, du reste, une hypothèse nécessaire, car, chez beaucoup de peuples anciens, les liens sociaux ont été expliqués et justifiés par de prétendus liens de parenté.

3, Conf. Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie*, II, p. 67.

4, O. Rates, *The Eastern Libyans*, p. 46 et suiv.

d'Afrique, c'est-à-dire en Tunisie, en Tripolitaine et dans l'Algérie orientale[1]. Les Grecs les désignaient sous le nom d'ἔθνη[2] ; les Latins les appelaient *gentes*[3], parfois *nationes*[4], *populi*[5].

Les éléments dont la tribu se compose sont nécessairement des groupes de voisins, qui, pour mieux protéger leurs propres terres, s'associent et deviennent ainsi les défenseurs solidaires d'une région plus ou moins étendue. Une tribu ne se conçoit pas sans un territoire qu'elle se réserve, ou, du moins, dont elle dispose, qu'elle habite en permanence ou pendant une bonne partie de l'année. Cette association se forme, en général, entre gens qui mènent la même vie et ont, par conséquent, les mêmes intérêts à sauvegarder. Ses limites lui sont souvent assignées par la structure du sol; comme les pays de la vieille Gaule, mais dans une moindre mesure et avec plus d'élasticité, bien des territoires de tribus africaines sont en même temps des régions naturelles.

L'agriculture se répandit lentement chez les Libyens. Si, au Ve siècle avant notre ère, les populations de l'Est de la Tunisie s'adonnaient aux céréales, s'il en fut de même de celles que Carthage soumit à sa domination directe, la plupart des Numides et des Maures, habitants du Nord de l'Algérie et du Maroc, se bornaient, au début du second siècle, à l'élevage du bétail, même là où le climat et le sol leur auraient permis de

1. Pline l'Ancien, V, 29 (d'après un document officiel du règne d'Auguste) mention de 516 *populi*, dont la plupart étaient des tribus (conf. *ibid*., V, 30).

2. Hécatée, dans *Fragm. hist. Graec*., I, p. 23, n° 307. Hérodote, II, 32 ; IV, 167, 171, 172. Ératosthène, apud Strabon, III, 5, 5. Polybe, VII, 9, 5 et 7 ; XII, 3; 4. Diodore de Sicile, XIII, 80, 2. Appien, Lib., 59. Élien, *Nat. anim*, VII, 23 ; XVII, 27. Φῦλα, dans Denys le Périégète, 186 (*Geogr. Gr. min*., II, p. 112). Γένη, dans Diodore, III, 49, 1 et 2. — Pour la Gaule, le mot ἔθνη désigne des peuplades, φύλα les tribus dont se composent ces peuplades : Jullian, *Hist. de la Gaule*, II, p. 14-15, 19.

3. Pline l'Ancien, V, 5 ; 9 ; 17 ; 21 ; 52 ; etc. Très fréquemment dans Ammien Marcellin (XXIX, 5, 11 et suiv.), dans la Johannide de Corippus, dans les inscriptions latines d'Afrique.

4. Pline, V, 30. Ammien, XXIX, 5, 2 ; 14 ; 28 et 44. *C. I. L*., V, 5267 ; VIII, 22729.

5. Pline, V, 1. Ammien, XXIX, 5, 40, Paul Orose, *Adv. pag*., IV, 969. Etc.

suivre l'exemple des indigènes de la Berbérie orientale[1]. A ces tribus pastorales du Tell, de longs déplacements n'étaient pas nécessaires. Il leur suffisait de disposer de plaines pour le pacage d'hiver, de forêts et de montagnes où elles menaient leurs troupeaux pendant l'été, et où elles trouvaient du gibier en abondance : tel devait être le double aspect des territoires qu'elles réussissaient ou cherchaient à se constituer[2]. Entre deux plaines ou deux vallées appartenant à deux tribus différentes, une chaîne boisée était propre à former une zone frontière, où l'on n'avait peut-être pas cure de fixer des limites précises. A la lisière du pays plat et de la montagne, dans un lieu escarpé, la tribu pouvait établir un refuge, où elle allait s'enfermer avec ses troupeaux, si son territoire était envahi par des ennemis plus forts, où, souvent, elle déposait ses objets précieux et les grains qu'elle avait achetés ou pris de force[3].

Le passage de la vie pastorale à la vie agricole est, soit un effort vers plus de bien-être, vers une existence plus tranquille, soit une déchéance, au moins temporaire, à laquelle doivent se résigner les éleveurs qui ont perdu leur bétail. Ce sont fréquemment des vaincus[4] : ils vont se fixer où ils peuvent. Les autres tribus agricoles s'étendent de préférence dans des plaines assez larges pour permettre l'alternance des jachères et des champs emblavés, avec une ceinture de hauteurs sur lesquelles sont juchés les villages, et qui, lorsque l'arboriculture se développera, porteront des vergers. Par derrière, des forêts fourniront le bois nécessaire au chauffage et à la construction.

---

1. *V. infra,* p. 175-6.

2. Il en était ainsi du territoire des Maces, sur le littoral des Syrtes, au vu siècle avant J.-C. Ces Libyens passaient l'hiver avec leurs troupeaux sur le bord de la mer; en été, l'eau manquant, ils les emmenaient dans l'inférieur des terres, au-dessus (c'est-à-dire dans les montagnes qui forment l'extrémité Nord-Est du Djebel tripolitain). Voir Périple de Scylax, 109, dans *G. G. m*, I, p. 85 (ce passage est cité t. IV, p. 42).

3. *V. infra*, p. 233 et suiv.

4. Mais non pas toujours ; il faut penser aux épizooties, qui pouvaient faire de terribles ravages.

Les pasteurs établis dans les steppes y forment des tribus dont le territoire doit être beaucoup plus vaste, eu égard aux maigres ressources de ces régions, même pendant l'hiver. L'été venu, la tribu entière émigre dans le Tell ou dans l'Atlas saharien. Parfois, elle a pu s'y constituer un territoire qui fait suite à celui des steppes, et où elle a des refuges et des magasins. Mais, plus souvent, elle doit mener ses troupeaux hors de chez elle et obtenir, de gré ou de force, le droit de pacage.

Étant des ligues de groupes autonomes, les tribus peuvent se passer d'un chef. Les résolutions communes sont prises par une assemblée de représentants de ces groupes, qui ne se réunit que quand les circonstances l'exigent. Ce sont, soit des délégués des conseils d'anciens, parfois même, dans les cas graves, tous les membres de ces conseils, soit les maires des villages. Au VIe siècle de notre ère, Corippus[1] mentionne les patres d'une tribu, qui décident qu'elle fera sa soumission à un général byzantin ; dans une inscription latine[2] qui est à peu près de la même époque, apparaissent des *seniores*, formant, autant qu'il semble, le conseil d'une autre tribu[3] :

Un chef n'est nécessaire que quand il s'agit de faire la guerre. L'assemblée fédérale choisit alors dans la tribu un homme qu'elle investit du commandement pour la durée des hostilités, ou pour un an : les choses se passaient ainsi, par exemple, en Kabylie.

Mais ce chef peut abuser de l'autorité temporaire qui lui a été conférée, du prestige qu'il a acquis, de la reconnaissance que lui valent les services rendus, et refuser de rentrer dans le rang

1. *Joh*., VI, 404-5 :

Tua foedera patres
Gentis amant optantque simul, etc.

2. *C. I. L.*, VIII, 20216 (= 8379).

3. Hérodote (IV, 180) mentionne des assemblées d'hommes chez les Machlyes et les Auses, deux tribus riveraines de la petite Syrte. Mais, comme il s'agissait, selon cet auteur, de déclarer un enfant fils de celui des assistants auquel il ressemblait, on pourrait en conclure que l'assemblée n'était pas nombreuse, qu'elle comprenait seulement une fraction de la tribu, si l'on voulait accepter cette indication, très suspecte (*v. supra*, p. 39).

quand la paix est rétablie ; parmi ses anciens compagnons d'armes, il peut former une troupe de fidèles, de clients[1], qui l'aide à se maintenir. Il devient ainsi un véritable prince, non pas toujours un tyran, car il est prudent de sa part de respecter l'autonomie des groupes constituant la tribu ; il lui arrive même de réunir leurs représentants pour les consulter, quand des décisions importantes doivent être prises. Cette autorité qu'il a rendue viagère à son profit, il s'efforce de la rendre héréditaire dans sa famille[2], et, si la transmission du pouvoir nécessite encore une élection, — ce dont nous n'avons pas la preuve[3], — il n'y a plus là qu'une formalité.

Dans le voisinage de l'Égypte, nous constatons que, dès la fin du second millénaire, les Lebou (ou Rebou) étaient commandés par des princes héréditaires[4]. Au Ve siècle, Hérodote connaît des « rois » dans des tribus libyques[5]. Plus tard, des textes grecs et latins mentionnent, chez les indigènes de la Berbérie, des princes, des roitelets, δυνάσται[6], βασιλεΐς[7], ἄρχοντες[8], *principes*[9],

1. Ce qu'on appelle en arabe une *zmala*.

2. Soit dans sa famille agnatique, dont le chef, après lui, sera le plus âgé des agnats, soit dans sa famille restreinte, composée de ses fils.

3. Sauf chez les Touareg, où l'élection du chef, de l'*aménokhal*, par le peuple confirme la transmission héréditaire (en ligne utérine).

4. Vers 1229, par Mâraîou, fils de Didi ; vers 1195, par deux chefs qui portaient les mêmes noms, Didi et Mâraîou, et appartenaient sans doute à la même famille : voir Maspero, *Hist. ancienne des peuples de l'Orient classique*, II, p. 431, 456. — Vers 1189, sont mentionnés Kapour, chef des Mashaouasha, et son fils Mashashalou : *ibid*., p. 471, 472.

5. IV, 159, 168 : βασιλεΐς.

6. Diodore, III, 49, 3. Appien, *Lib*., 10 ; 33 ; 41 ; 44, Le terme δυνάστης est parfois synonyme de βασιλεύς : Diodore, XX, 17, 1, et 18, 3 ; Appien, *Iber*., 15 ; le même, *Bell. civ*., 1, 62, et II, 96.

7. Diodore, III, 49, 2 ; XIII, 80, 2. Nicolas de Damas, dans *Fragm. hist. Graec*., III, p. 462, n° 133 ; p. 463, nos 137 et 141. Cependant le terme βασιλεύς, de même que *rex*, est plutôt réservé à des souverains, chefs d'États. Aux chefs des tribus convient mieux le nom de δυνάστης. Conf., pour l'emploi de ces deux mots, Polybe, XXI, 11, 8 (Tite-Live, XXXVII, 25, 9, les traduit par rex et regulus)

8. Procope, *Bell. Vand*., II, 11, 14 ; 37 ; 47 ; II, 13, 19.

9. C'est le titre que partent d'ordinaire les chefs des tribus africaines sur les inscriptions latines de l'époque impériale. Dans des textes qui se rapportent à une époque antérieure, le sens du mot princeps n'apparait pas d'une manière aussi précise : Tite-Live, XXVIII, 35, 4 ; XXIX, 29, 10 ; *De viris illustr*., 66 ; Paul Orose, *Adv. pag*., IV, 9, 9.

requli[1], *reges*[2] ; le terme berbère *guellid, aguellid*, est déjà attesté dans l'antiquité[3]. Ailleurs, sont mentionnés des nobles, des grands, πρώτοι[4], εύγενεΐς[5], *nobiles*[6], *illustriores*[7], *proceres*[8], *primores*[9], qui exercent des commandements, combattent auprès des souverains, servent dans leur garde ; il est permis de croire que cette sorte de noblesse était constituée par les familles qui détenaient l'autorité dans les tribus. Les rois numides et maures, puis Rome ne lui furent pas hostiles. Ils jugèrent sans doute qu'ils avaient intérêt à la maintenir, à l'étendre même, pourvu qu'ils l'eussent en main. Le gouvernement central souhaitait de véritables chefs, recevant facilement ses ordres, responsables vis-à-vis de lui, obéissants et obéis; il ne pouvait s'enfoncer dans une poussière de notables.

Ces principautés étaient d'origine et de nature guerrière : elles s'expliquent par le fait que la tribu est, comme nous l'avons dit, une ligue constituée pour la défense et l'attaque, ayant besoin d'être commandée, du moins en temps de crise. Pouvons-nous supposer que certains chefs ont eu un caractère religieux ? On ne saurait alléguer que le cas d'Ierna, prince de la tribu des Laguatan au VIe siècle de notre ère : Corippus nous

1. Tite-Live, XXVII, 4, 8 ; XXIX, 4, 4. Ammien Marcellin, XXIX, 5, 2. Ce nom s'applique aussi à des fils de rois (Tite-Live, XLII, 24 et 65 ; XLIII, 3 ; XLV, 14), ou à de jeunes rois, voire même à des rois dont on indique ainsi le peu d'importance (Tite-Live, XXIX, 30, 6 et 10 ; XXX, 36, 8 ; Salluste, *Jug*., XI, 2, et XII, 1 ; Pline l'Ancien, VIII, 31, et XVIII, 22).

2. Ammien, XXIX, 5, 46. C. I. L., VIII, 2615, 20216 (= 8379). Cagnat, Merlin et Chatelain, *Inscr. lat. d'Afrique*, 609 et 610. L'emploi de ce terme n'est pas fréquent dans la langue officielle.

3. Avec le sens général de chef, prince, roi : voir t. I, p. 310, n. 3. Ce mot a servi de prétexte à la fable qui donne Djalout (Goliath) pour roi à des ancêtres des Berbères : *ibid*., I, p. 355, n. 3. Hérodote (IV, 155) dit que βάττος signifie roi (βασιλεύς) dans la langue des Libyens (de Cyrénaïque).

4. Zonaras, IX, 13, p. 440, c.

5. Elien, *Nat, anim*, VII, 23.

6. Tite-Live, XXX, 13, 2. Salluste, *Jug*., LXX, 2. Suétone, *Jules César*, 71. — *Bell. Afric*., LVI, 3 : Gaetuli... nobiliores ». Eutrope, III, 20, 4 : « nobilissimis Numidis ».

7. *Bell. Afric*., XXXII, 4.

8. Corippus, *Joh*., IV, 333.

9. Tite-Live, XXX, 17, 1. Pomponius Méla., I, 41.

apprend qu'il était en même temps prêtre d'un dieu nommé Gurzil[1]. Mais c'était là une exception[2]. Les autres chefs indigènes, dont Corippus parle longuement, ne paraissent pas avoir été investis de fonctions sacerdotales. Il est, du reste, impossible d'affirmer que la célébration d'un culte commun ait créé un lien entre les membres d'une tribu.

VII

Organes de résistance et de lutte, les tribus se heurtent souvent. Si la Berbérie est divisée par la nature en de nombreux compartiments, il ne faut pas exagérer les difficultés des communications entre ces régions : ce sont des obstacles moins forts que les nécessités de la transhumance et du nomadisme, le goût des aventures et du pillage. Les Africains ont la réputation d'être des gens querelleurs, avides de changement, et, dans l'antiquité, aucune autorité religieuse ne s'interpose pour prévenir ou apaiser les conflits.

Des tribus vaincues disparaissent : leurs membres sont massacrés, asservis, dispersés ; leur territoire est occupé par les vainqueurs. D'autres sont refoulées dans des montagnes, où la défense est beaucoup plus aisée que la poursuite et l'attaque : aussi certains massifs de la Berbérie, surtout la grande Kabylie, ont-ils été de vastes refuges, où la population s'est accumulée,

1. *Joh*., II, 109 ; V, 23-24, 495. C'est de l'oasis d'Ammon que Silius Italicus (XV, 672 et suiv.) fait venir Nabis, un guerrier qu'il pare d'un insigne sacerdotal. Il est prudent de ne pas invoquer ce témoignage poétique.

2. Dans un fragment de Nicolas de Damas (F. h. G., III, p. 463, n° 141), nous lisons que des Libyens, les Panèbes, quand leur roi est mort, enterrent son corps, mais coupent sa tête, qu'ils dorent et placent dans un sanctuaire. Cette tribu aurait donc rendu une sorte de culte à ses chefs défunts, ce qui pourrait faire croire que, de leur vivant, ils avaient un caractère sacré. Mais ces Panèbes sont inconnus, et l'on peut même douter qu'ils aient été vraiment des Libyens (conf. Bates, *The Eastern Libyens*, p. 182, n. 2). Une coutume analogue est attribuée par Hérodote à des Scythes (IV, 26) ; voir aussi, pour des Gaulois, Tite-Live, XXIII, 24, 11-12 ; Zonaras, IX, 2, p. 422, b, et, d'une manière générale, R. Andree, *Ethnographische Parallelen*, I, p. 133 et suiv.

malgré la pauvreté du sol[1]. D'autres vaincus demeurent sur leur territoire, mais deviennent vassaux ; par exemple, des agriculteurs paient un impôt, sous forme de grains, à des nomades, leurs suzerains, qui les épargnent ou même, dans leur propre intérêt, les protègent.

Ailleurs enfin, des contrats interviennent par consentement mutuel. Les tribus sédentaires ne sont pas fatalement à la merci des nomades : il est facile de barrer à ceux-ci le passage d'un col, d'empoisonner les puits sur lesquels ils comptent dans leurs migrations, de tenir bon dans des villages fortifiés, où on a mis les récoltes à l'abri. S'ils ne peuvent prendre de force les grains dont ils ont besoin, — car, pour leur nourriture, ils ne se contentent pas des produits de l'élevage et de la chasse, — ils se résigneront à échanger ces grains contre des laines, des peaux, et leur venue sera utile, même souhaitée. Ils pourront être de précieux auxiliaires pour écarter d'autres nomades, pour régler des querelles avec des voisins. Des accords se concluent donc et se transmettent de génération en génération ; des mariages les resserrent. Une tribu nomade acquiert chez des sédentaires des droits de parcours et d'usage, gratuitement ou contre des redevances en nature. Ces conventions ne lient pas seulement des pasteurs et des agriculteurs. Deux tribus pastorales, habitant l'une la plaine, l'autre la montagne, l'une le Tell, l'autre la steppe, ont intérêt à user réciproquement de leurs territoires, soit pendant l'hiver, soit pendant l'été. Des tribus faibles des steppes peuvent obtenir la jouissance en été de terres appartenant à des tribus du Tell, qui vont transhumer dans des lieux plus favorisés.

Il s'établit ainsi un certain équilibre. Fort instable, à vrai dire. Les tribus vassales souhaitent naturellement reprendre leur indépendance. Celles qui ont été poussées dans les montagnes

1. Ce n'est pas là un fait général. Le Moyen et le Haut-Atlas marocains sont peu peuplés : conf. t. I, p. 27, n. 1.

et y vivent avec peine, guettent le moment propice pour en descendre. Celles des steppes peuvent être tentées, dans leur rapports avec les Telliens, de préférer la domination à des arrangements amiables.

Montagnes et steppes, — et, au delà des steppes, désert, quand le Sahara fut devenu une contrée berbère, — tels ont été, dans l'histoire de l'Afrique du Nord, les points de départ des conquêtes. Endurcis par la rude vie qu'ils mènent, les gens de ces pays pauvres ont des qualités guerrières qui manquent souvent aux habitants des plaines fertiles, aux privilégiés qu'amollit le bien-être. L'excès de population entraîne des migrations partielles ou totales, qui provoquent des conflits ; dans les années de sécheresse, les nécessités pastorales font éclater les frontières. Et ceux qui cèdent aux plus forts deviennent à leur tour agresseurs, quand ils le peuvent, pour trouver ailleurs des compensations à leurs pertes.

De nombreuses causes extérieures amènent donc des changements dans la condition des tribus. Dans leur constitution interne, ces fédérations de groupes autonomes manquent de cohésion. Souvent aussi, des dissensions affaiblissent encore cette unité si peu solide. Pour faire prévaloir leurs intérêts, quels qu'ils soient, des groupes s'associent en une coterie, en un *çof*[1], auquel s'oppose un autre *cof* ; ces deux factions s'étendent et arrivent à se partager la tribu entière. Elles la débordent même et, de ce besoin universel de querelle, naissent de vastes ligues, qui n'ont d'autre but que l'assistance mutuelle contre des rivaux présents et futurs, les causes des rivalités n'important guère ; ligues d'où l'on sort, du reste, sans aucune

1. Mot arabe, qui signifie file, rang. Au Maroc, on dit *lef*, qui est également un mot arabe, signifiant enveloppe. Mais l'existence de ces coteries est sans doute beaucoup plus ancienne. On pourrait en chercher un vague témoignage dans un passage de Tite-Live, XXIX, 29, 8 (d'après Polybe) : « [Capussa] cum ... obtineret regaum, extitit quidam Mazaetullus nomine, non alienus sanguine regibus, familiae semper inimicae ac de imperio varia fortuna eum iis, qui tum obtinebant, certantis. »

honte, si l'on croit plus avantageux de s'affilier à la ligue adverse. Ces çofs ne sont pas entièrement malfaisants, car ils créent des relations et des liens à travers les diverses tribus et, en s'équilibrant, ils se neutralisent dans une certaine mesure. Mais, à l'intérieur même des tribus, ils sont des causes de désagrégation[1].

Menacées du dehors et du dedans, bien des tribus ne peuvent résister. Les unes s'effondrent. D'autres se démembrent et se dispersent. D'autres se resserrent par la perte d'une partie de leur territoire et de leur population. Sur le sol de la France, on retrouve encore les pays qui formaient les territoires des tribus de la Gaule. En Afrique, des noms ethniques semblables se rencontrent, et se rencontraient déjà vers le début de notre ère, dans des régions fort éloignées : ils témoignent de dislocations. La répartition et la nomenclature des tribus se modifient profondément à quelques siècles de distance[2]. Il y a cependant des conditions géographiques, qui, souvent, imposent des cadres assez fixes, quoique diversement remplis.

VIII

Des tribus voisines, ayant les mêmes ennemis, peuvent s'unir afin de les combattre : ce qu'ont fait des indigènes vivant à l'Ouest de l'Égypte, dès le second millénaire avant J.-C.[3], et probablement même plus tôt, dès les temps très lointains où ils ont cherché à envahir la vallée du Nil. Ces ligues sont conclues pour la durée de la guerre : celle-ci terminée, chacun reprend sa pleine liberté d'action et ne se fait pas scrupule de tomber sur ses associés de la veille. Les contingents alliés

1. À moins que la tribu entière ne se rattache à un même çof et ne s'y tienne.

2. A. Bernard, *Le Maroc*, p. 226.

3. Lors des invasions qui eurent lieu aux temps de Ménephtah et de Ramsès III, plusieurs tribus africaines s'avancèrent sous le haut commandement de Mâratou, roi des Lebou ; puis de Didi et Mâraîou ; enfin de Kapour, chef des Mashaouasha (pour ces personnages, *v. supra*, p. 71, n. 4).

restent distincts, mais le commandement suprême peut être confié à un chef temporaire, élu[1] ; les décisions communes sont prises par une assemblée composée de représentants des diverses tribus[2].

D'autres confédérations ont une existence plus longue et font figure de peuplades. Elles embrassent des tribus qui habitent une région formant une assez vaste unité géographique, par exemple un grand massif montagneux, une suite de plaines[3]. Ce cadre et l'identité des conditions d'existence, parfois aussi l'usage d'un même dialecte, créent une certaine solidarité, qui ne s'affirme guère que dans des luttes contre des étrangers, mais qui est considérée comme permanente et s'exprime par une dénomination commune. Les liens sont cependant très lâches, à moins que le chef d'une de ces tribus n'arrive à étendre sa suprématie sur les autres et à constituer ainsi un petit État, qu'il s'efforce de transmettre aux siens[4] et où le pouvoir personnel tend à dominer ou à annuler l'assemblée fédérale.

La Berbérie a connu dès l'antiquité des groupements beaucoup plus vastes, créés sans doute par la force des armes, comme ceux qui se sont formés au moyen âge. Il nous est impossible de remonter au delà des siècles qui ont immédiatement précédé l'ère chrétienne. On ne saurait dire si de véritables États, unissant un grand nombre de tribus pour en faire des ébauches de nations, ont existé plus tôt dans cette contrée.

---

1. P. ex., à l'époque byzantine, Garcasan, chef des Ifuraces. Corippus, *Joh.*, VI, 142-4

... cuncti clamore sequuntur
Careasanque fremunt, Carcasan omnibus unum
Gentibus esse ducem linguis animisque fatentur.

2. Soit de leurs chefs, soit d'une délégation de notables.

3. Telles sont, au Maroc, les confédérations des Brâber, des Chaouia, des Doukkâla, etc.

4. Comme les rois de Kouko, en grande Kabylie, aux XVIe-XVIIe siècles, les familles des Mokrani et des Ben Gana, dans la province de Constantine, les seigneurs de l'Atlas marocain, etc. Nous trouvons des principautés analogues aux époques vandale et byzantine.

L'uniformité des civilisations aux temps préhistoriques n'exige pas l'hypothèse de conquêtes violentes et étendues. Comment s'est répandue la langue libyque ? On peut se demander si elle n'a pas été imposée par des envahisseurs, qui auraient submergé l'Afrique du Nord et y auraient fondé un empire. Cet empire se serait ensuite brisé, et la langue commune aurait été morcelée en de nombreux dialectes. Mais une autre hypothèse est permise : la diffusion de cette langue a pu être très lente, par une série de migrations, de conquêtes partielles, qui se seraient échelonnées sur de longs siècles, et la formation des dialectes a pu accompagner, non suivre ce mouvement d'expansion.

Nous avons étudié[1] le récit que Salluste[2] a emprunté aux *libri Punici* du roi Hiempsal. Des Perses, débarqués sur la côte océanique du Maroc, s'y seraient mélangés aux Gétules, avec lesquels ils auraient mené une vie nomade ; l'accroissement de la population aurait déterminé un exode et la conquête du pays, voisin de la Méditerranée, qu'occupaient auparavant les Libyens et qui aurait reçu alors le nom de Numidie. Il n'y a rien à garder de ce roman. Tout au plus pourrait-on y chercher une sorte de projection dans un passé fabuleux d'événements plus récents : de conquêtes accomplies par des tribus nomades qui, venues de l'Extrême Ouest, auraient étendu leur domination sur l'Algérie et une partie de la Tunisie[3]. De même, au XIe siècle après J.-C., les Almoravides sont sortis du Sahara occidental pour se jeter sur la Berbérie. Nous verrons[4] que le plus puissant des trois royaumes qui existaient à la fin du IIIe siècle avant notre ère, celui des Masæsyles, paraît avoir été fondé par une tribu originaire du Maroc[5].

1. T. I, p. 329-336.
2. *Jug*., XVIII.
3. Conf. *infra*, p. 106, n. 6.
4. P. 96-97.
5. Il .est vrai que Pline l'Ancien (V, 17) distingua expressément cette tribu des Gétules, auxquels Hiempsal attribuait la conquête de la Numidie.

On a voulu établir un lien entre le récit d'Hiempsal et des généalogies répandues dans le monde berbère aux Xe-XIe siècles de l'ère chrétienne[1]. Elles partagent la race autochtone en deux branches, les Beranès et les Botr, ainsi appelés d'après leurs légendaires ancêtres, Bernes et Madghis el Abter. Faut-il reconnaître là une division très ancienne, répondant à celle des Libyens et des Gétules, ces habitants primitifs de l'Afrique du Nord, au dire d'Hiempsal[2] ? Et l'antagonisme de ces deux peuples a-t-il dominé depuis les temps les plus reculés l'histoire du pays, expliquant les guerres et les conquêtes, la formation des États et leur chute ? II serait fort imprudent de le croire. Les généalogistes du moyen âge ont dû dresser leurs tableaux, — dont les détails variaient d'un auteur à l'autre, — en tenant compte des alliances et des groupements contemporains[3], de la place privilégiée qu'ils revendiquaient en faveur de leur tribu natale, des visées politiques de leurs princes, peut-être aussi de ressemblances dans les mœurs, les coutumes, les dialectes, qui pouvaient leur paraître des preuves de parenté[4]. Et la répartition géographique des Botr et des Beranès cadre fort mal avec celle des Libyens, habitants du Tell, et des Gétules, habitants des steppes.

---

1. Sur les origines de ces généalogies, voir R. Basset, dans *Archives berbères*, I, 1915, p. 3-9.

2. Vivien de Saint-Martin, *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité*, p. 130-1. Il veut voir dans les Botr les descendants des Libyens, parce que, parmi ces Botr, on compte les Louata, nom qu'il rapproche de *Libyes* ; les Beranès, parmi lesquels sont rangés les Gazzoula, seraient les descendants des Gétules (conf. L. Müller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, Supplément, p. 82). Mais ces rapprochements de noms sont très probablement illusoires.

3. E. Carette (*Recherches sur l'origine des principales tribus de l'Afrique septentrionale*, p. 38) a essayé, sans y réussir, de prouver que cette classification se rapporte au groupement des Berbères en deux grands États, à l'époque de la venue des Arabes.

4. A. Hanoteau (*Essai de grammaire kabyle*, p. xv) rejette cependant l'hypothèse que cette répartition entre Botr et Beranès repose sur l'existence de deux familles de dialectes. M. Destaing, au contraire, serait enclin à établir un classement des dialectes berbères en deux groupes, qui répondraient à peu près aux grandes familles des généalogistes (*Mémoires de la Soc. de linguistique de Paris*, XXI, 1920, p. 139-148 ; XXII, 1921, p. 186-200.

Nous n'avons donc aucun moyen de reconstituer l'histoire des grands mouvements qui ont agité la Berbérie, jusqu'à l'époque où nous constatons l'existence de trois États importants entre l'Atlantique et le territoire de Carthage. On peut cependant supposer que le fer et le cheval ont assuré une grande supériorité à ceux qui possédaient ces puissants instruments de combat, introduits vraisemblablement dans l'Afrique septentrionale vers la fin du second millénaire ou le début du premier[1].

D'une manière générale, il est probable que cette histoire lointaine a beaucoup ressemblé à celle de la Berbérie au moyen âge[2].

D'un pays pauvre, montagne[3], steppe ou désert[4], une tribu s'élance vers des régions plus riches. Aux convoitises matérielles s'est parfois jointe, dans l'Afrique musulmane, l'ardeur fanatique d'une foi qui voulait s'étendre et s'imposer. L'attaque est menée par un homme auquel son intelligence, son énergie, son autorité religieuse assurent un grand prestige : véritable chef, qui soulève des enthousiasmes et inspire des dévouements exaltés. Les progrès peuvent être très rapides, si les tribus que le flot atteint sont prises au dépourvu ou ne savent pas s'unir, si certaines d'entre elles se joignent aux envahisseurs. Un État se fonde ; la tribu qui a conquis l'hégémonie le soutient et l'exploite.

Mais, en général, il dure peu, car cette tribu s'use dans les combats ou les plaisirs; l'homme qui l'a conduite et dont elle

1. Voir t. I, p. 212 et 233.

2. Pour le mode de formation et la chute rapide des États berbères, voir, entre autres, A. Bernard, *Le Maroc*, p. 85-86, 102 ; E.-F. Gautier, *Structure de l'Algérie*, p. 213. Les *Prolégomènes* du célèbre historien Ibn Khaldoun contiennent des réflexions très justes à ce sujet.

3. Petite Kabylie, patrie des Ketama, qui ont fondé le royaume fatimite ; Haut-Atlas marocain, patrie des Maçmouda, fondateurs du royaume almohade.

4. Sahara occidental pour les Almoravides ; lisière septentrionale du désert algérien pour les Beni Mérine et les Beni Abd el Ouad, fondateurs de royaumes à Fès et à Tlemcen.

a fait un souverain, disparaît et a souvent des héritiers incapables. Pour que l'État ainsi créé puisse se maintenir, il faut qu'il s'organise : que la succession royale soit fixée de manière à éviter des compétitions violentes ; que le pouvoir central s'appuie sur des cadres administratifs et sur des forces militaires, remplaçant la tribu épuisée ; que, par une police prompte et efficace, il protège le travail et s'assure la fidélité des populations sédentaires, sur lesquelles il doit surtout compter pour se procurer des ressources financières. Autrement, c'est l'anarchie, la guerre civile presque sans répit, l'incapacité de résister à la poussée d'une nouvelle tribu qui, sortant de la montagne ou de la steppe, réclame à son tour l'hégémonie.

Des raisons géographiques s'opposent, d'ailleurs, à une unité durable, quand une volonté énergique ou une armature solide ne l'imposent pas[1]. Des pays isolés et d'un accès difficile, comme l'Aurès, la grande Kabylie, le Rif, etc., défendent ou recouvrent leur indépendance. Et la Berbérie est à la fois trop longue et trop étroite pour qu'une domination unique puisse se maintenir depuis l'Océan jusqu'aux Syrtes : la bande se fractionne en plusieurs tronçons, la nature imposant des coupures, dont la place est déterminée par les luttes ou les accords des hommes : dans les temps modernes, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc ; au moyen âge, le royaume des Hafsides en Tunisie et sur l'Est de l'Algérie, celui des Zeïanides dans le centre et l'Ouest de l'Algérie, celui des Mérinides au Maroc ; dans l'antiquité, avant la conquête romaine et en dehors du territoire punique, les royaumes des Massyles, des Masæsyles et des Maures. États qui répugnent à accepter comme définitives des frontières artificielles; entre eux, l'équilibre n'est jamais assuré.

1. Conf. t. I, p. 25 et suiv.

CHAPITRE II

TRIBUS, NATIONS ET PEUPLES

I

On trouve dans des textes grecs les noms de quelques tribus ou peuplades qui habitaient l'Afrique du Nord avant la conquête romaine. Nous disons « tribus ou peuplades », car il se peut que certains de ces noms désignent, non pas des tribus, mais des groupes de tribus, unies par des liens plus ou moins étroits.

Vers le milieu du Ve siècle, Hérodote en indique plusieurs, le long de la Méditerranée[1]. Il les a connus, soit par des renseignements oraux, de source grecque, soit par des auteurs plus anciens[2], en particulier Hécatée de Milet, qui écrivit son ouvrage géographique à la fin du VIe siècle ou au début du Ve.

Sur la grande Syrte, vivent en nomades les Nasamons[3], peuple nombreux. Ils occupaient d'abord le littoral oriental de ce golfe, mais ils se sont ensuite étendus sur la côte méridionale, remplaçant les Psylles, qui ont disparu[4]. Ils vont, en outre,

---

1. Sur ces peuplades, voir Gsell, *Hérodote*, p. 124-139, livre auquel nous renvoyons pour plus de détails. Nous laissons ici de côté les peuplades qu'Hérodote mentionne à l'intérieur du continent, dans les oasis du Nord du Sahara (Gsell, 1. c., p. 139-155). C'était le domaine des Éthiopiens, non des Libyens.

2. Voir Gsell, l. c., p. 55 et suiv.

3. Νασαμώνες : Hérodote, IV, 172, 173, 182 ; II, 32.

4. Hécatée connaissait les Psylles, puisqu'il donnait le nom de golfe Psyllique à la grande Syrte (*Frag, hist. Graec*., I, p. 23, n° 303). Hérodote (IV, 173) reproduit un récit fantaisiste de la destruction de ces indigènes. Il est probable que les Nasamons s'emparèrent de leur territoire après les avoir vaincus et en bonne partie exterminés. Il resta cependant des Psylles, les uns peut-être assujettis aux Nasamons, les autres refoulés à l'intérieur des terres voir Gsell, 1. c., p. 127.

faire tous les ans la récolte des dattes dans l'oasis d'Augila : on peut donc croire qu'ils ont réduit les cultivateurs de cette oasis à la condition de tributaires[1].

Les Maces[2] sont établis sur le côté occidental de la grande Syrte et, au delà, dans la région où coule le Cinyps : cette rivière se jette dans la mer à peu de distance à l'Est de Lebda, dans l'antiquité Leptis Magna.

Plus à l'Ouest, c'est le territoire des Gindanes[3]. En avant de ce peuple, les Lotophages[4] détiennent « la partie de la côte qui fait saillie », c'est-à-dire, probablement, l'espace compris entre la région du Cinyps et la petite Syrte[5]. Le nom de Lotophages apparaît déjà dans l'Odyssée[6], sans qu'on puisse savoir où le poète place cette peuplade. Au IVe siècle, il se retrouve dans le *Périple* du Pseudo-Scylax[7], appliqué à ceux qu'Hérodote appelait ainsi ; plus tard, les Lotophages d'Homère furent cherchés dans divers autres parages[8]. Il n'y a pas lieu de supposer que le nom grec ait été la traduction d'un nom indigène, et peut-être ces Lotophages ne constituaient-ils pas une tribu particulière : il se peut que les Grecs aient désigné ainsi ceux des Gindanes qui vivaient en bordure du littoral et qu'ils voyaient se nourrir des fruits du lotus (jujubier)[9].

Autour du grand lac Tritonis, sont les Machlyes[10] et les Auses[11], séparés par le fleuve Triton, qui se jette dans le lac.

---

1. *V. supra*, p. 5.
2. Μάχαι : Hérodote, IV, 175 ; V, 42.
3. Γινδάνες : le mème, 1V, 176.
4. Λωτοφάγοι : id., IV, 177.
5. Gsell, *l, c*., p. 131.
6. IX, 84 et suiv. ; XXIII, 311. Un ignore ce qu'était pour Homère le lotos, dont les fruits, doux comme le miel, servaient de nourriture à ces Lotophages. Conf. Gsell, *l. c*., p. 94.
7. § 110, dans *Geogr. Gr. min.*, I, p. 85-87.
8. Gsell, *l. c.*, p. 130.
9. Gsell, *ibid*. (d'après Rawlinson).
10. Μάχλυες : Hérodote, IV, 178.
11. Αύσέες : *id*., IV, 180.

S'il est impossible d'identifier le fleuve, le lac est sans doute le fond de la petite Syrte[1].

Toutes ces peuplades sont nomades. Au delà des Auses, « à l'Occident du fleuve Triton[2] », Hérodote connaît d'autres Libyens, qui s'adonnent à l'agriculture et habitent des maisons. Il convient de les chercher en Tunisie, le long de la côte orientale, à laquelle notre auteur donne par erreur une direction générale Est-Ouest[3]. De leur côté, se trouvait, dit Hérodote[4], l'île Cyraunis : aujourd'hui Kerkenna[5]. Ce sont d'abord les Maxyes[6] puis les Zauèces[7] enfin les Gyzantes[8] ; chez ces derniers[9], il y avait des montagnes, qui peuvent répondre à la chaîne Zeugitane, au dessus de la plaine de l'Enfida[10]. Nous parvenons ainsi jusqu'aux régions qui firent partie du territoire de Carthage, puis de la province romaine créée en 146 avant J.-C.

La plupart des peuplades mentionnées par Hérodote ne reparaissent pas dans des temps plus récents[11]. Il faut faire

---

1. Gsell, *l. c*., p. 79-80.

2. Hérodote, IV, 187 et 191.

3. Gsell, *l. c*., p. 76 et 80.

4. IV, 195 (d'après un renseignement d'origine carthaginoise) : κατά τούτους, ce qui peut s'appliquer, soit aux Gyzantes, mentionnés en dernier lieu, soit plutôt aux trois peuples dont les noms précèdent, Maxyes, Zauèces et Gyzantes.

5. Gsell, *l. c*., p. 85-86.

6. Μάξυες : Hérodote, IV, 191.

7. Ζαύηχες : le même, IV, 193.

8. Γύζαντες : *id*., IV, 194. Hécatée (l. c., p. 23, n° 306) parlait de Ζυγαντίς, en Libye, ville dont les habitants furent identifiés des l'antiquité avec les Γύζαντες d'Hérodote : voir Gsell, *l. c*., p. 58, 59 et 135.

9. Hérodote, IV, 194, si, dans ce passage, le mot οὗτοι désigne seulement les Gyzantes; il pourrait s'appliquer aussi aux Zauèces.

10. Gsell, 1. c., p. 136.

11. Les Machlyes sont mentionnés dans un fragment de Nicolas de Damas (*F. h. G*., III, p. 402, n° 136; conf. supra, p. 29, n. 5). Ce peut être un emprunt à une source bien plus ancienne. Cependant, au IIe siècle de notre ère, Ptolémée (IV, 3, 6, p. 641, édit. Müller) indique, dans la région de la petite Syrte, des Μάχρυες, dont le nom rappelle les Μάχλυες d'Hérodote. — La mention des Αὐσεῖς dans le traité géographique d'Apollodore d'Athènes a été sans doute empruntée à Hérodote : voir Gsell, *l. c*., p. 133. — C'est probablement à tort qu'Étienne de Byzance croit que les Γύζαντες d'Hérodote étaient en réalité appelés Βύζαντες [et habitaient, par conséquent, la région appelée plus tard Byzacium, entre les golfes de Gabès et d'Hammamet] ; à tort aussi que l'on a rapproché le nom des Zauèces de la *Zeugitana* regio (Nord de la Tunisie) et du mons *Ziquensis* (djebel Zaghouane) voir Gsell, *l. c*., p. 138-9.

exception pour les Nasamons et les Maces. Les premiers continuèrent à habiter les côtes orientale et méridionale de la grande Syrte, au moins jusqu'à la fin du premier siècle de notre ère[1]. Les Maces se retrouvent aussi là où Hérodote les indique[2]. Un *Périple* du milieu du IVe siècle avant J.-C.[3] nous apprend que leur territoire s'étendait à la fois sur le littoral et sur le pays montagneux situé en arrière.

D'autres noms de tribus nous sont connus par des textes postérieurs à Hérodote : les Érébides et les Mimaces, dans des citations tirées de Philistos le Syracusain[4], qui écrivait dans la première moitié du IVe siècle ; les Myndônes, dans une citation de l'histoire composée par Éphores[5] vers le milieu du même siècle. Les Érébides, qui étaient, disait Philistos, « une partie des Lotophages », doivent être cherchés entre les deux Syrtes. Ils sont encore mentionnés sous l'Empire romain par Ptolémée[6], comme les Mimaces[7], qu'on ne sait où placer. Même ignorance en ce qui concerne les Myndônes, dont Éphore vantait la sagesse et le bien-être.

Le récit que Diodore de Sicile nous a laissé de l'expédition d'Agathocle (à la fin du IVe siècle) nous apporte deux noms : celui des Zuphônes[8] et celui des Asphodélodes[9], lesquels, par la couleur de leur peau, ressemblaient aux Éthiopiens.

---

1. Voir, entre autres, Scylax, 109 (p. 84) ; Diodore, III, 49, 1 ; Strabon, XVII, 3, 20 ; Pline l'Ancien, V, 33, et VII, 14. Gsell, 1. c., p. 125-6.

2. Scylax, 109. Diodore, *l. c*. Silius Italicus, II, 60 ; III, 275. Ptolémée, IV, 3, 6 (p. 642). Etc. Voir Gsell, 1. c., p. 129.

3. Le *Périple* dit de Scylax (*l. c*.). Conf. *supra*, p. 69, n. 2.

4. *Apud* Étienne de Byzance (= F. h. G., 1, p. 188, n° 33) : Ἐρεβίδαι, Μίμαχες (des manuscrits donnent Μίμαλχες). Les Ἐλβέστιοι, que, selon Étienne de Byzance, Philistos aurait rangés parmi les Libyens (F. h. G., l. c., n° 30), étaient un peuple espagnol : voir Hübner, dans la Real-Encyclopddie de Pauly-Wissowa, V, p. 2242-3 ; Schulten, Numantia, 1, p. 36.

5. Apud Étienne de Byzance (= F. h. G., I, p. 274, n° 149 a) : Μύνδωνες [et non Μύνδονες].

6. IV, 3, 6 (p. 642).

7. A la fois dans la province d'Afrique et dans la Libye intérieure, sans doute par suite d'une confusion : IV, 3, 6 (p. 641) ; IV, 6, 5 et 6 (p. 744 et 747).

8. Ζούφωνες : Diodore, XX, 38, 2.

9. Ἀσφοδελώδεις : le même. XX. 57, 5.

Les premiers habitaient peut-être dans le centre de la Tunisie[1] : les autres, probablement dans le Nord-Ouest de cette contrée, en Kroumirie[2]. Comme Λωτοφάγοι, Ἀσφοδελώδεις est une dénomination grecque[3], qui peut avoir pour origine l'usage qu'auraient eu ces indigènes de faire leurs cabanes avec des asphodèles[4].

Dans le texte grec, copié par Polybe[5], d'une inscription bilingue qu'Hannibal fit graver en Italie, le Carthaginois indiquait des peuples africains chez lesquels il avait recruté des cavaliers en 219-218: les Lergètes[6] et, parmi les Numides, les Massyles, les Masæsyles, les Maccoiens[7] les Maurusiens. Nous retrouverons les Massyles, les Masæsyles et les Maurusiens, sujets de trois royaumes. On ignore où vivaient les Lergètes et les Maccoiens[8].

A l'époque de la guerre des mercenaires et de la seconde guerre punique, sont mentionnés les Micatanes[9], Numides révoltés contre Carthage : l'emplacement de cette tribu est inconnu. Il en est de même pour d'autres Numides, appelés Aréacides[10], dont le chef se mit à la disposition d'Hannibal, alors à Hadrumète (en 203-202)[11].

Des Sophaces[12] figurent dans un passage d'Alexandre

---

1. On ne sait pas où exactement : conf. t. III, p. 40, n. 4.

2. T. I, p. 303-4 ; t. III, p. 50-51.

3. Peut-être traduite du punique.

4. Conf. Hérodote, IV, 190 ; Hellanicos, dans F. h. G., I, p. 57, n° 93. Voir, à ce sujet, Bertholon et Chantre, *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale*, I, p. 422 ; O. Bates, *The Eastern Libyans*, p. 168.

5. III, 33, 15.

6. Λεργήται. Confondus dans Tite-Live (XXI, 22, 3) avec les Ilergètes, peuple espagnol : voir t. II, p. 362.

7. Μαχχοῖοι.

8. Qu'il n'y a pas de bonnes raisons d'identifier avec les Maces des Syrtes : voir t. II, p. 308, n. 7. Ils ne semblent pas non plus devoir être identifiés avec les Μαχχόοι, que Ptolémée (IV, 6, 6, p.746) place dans la Libye intérieure et qui, eux, pourraient bien être identiques aux Maces : conf. Müller, édit. de Ptolémée, note à la p. 630.

9. Μιχατανοί : Diodore, XXVI, 23. Conf. ici, t. III, p. 124, n. 3, et p. 184.

10. Ἀρεαχῖδαι : Appien, Lib., 33.

11. Conf. t. III, p. 251.

12. Σόφαχες.

Polyhistor, écrivain du premier siècle avant notre ère, qui copiait là Cléodème, historien des Juifs[1], Ils auraient dû leur nom à Sophon, descendant à la fois d'Abraham et d'Hercule. Nous ne savons pas où était la tribu qui donna prétexte à ces niaiseries[2].

Enfin, Nicolas de Damas, contemporain d'Auguste, parlait, d'après des sources plus anciennes, de diverses peuplades africaines. Dans les extraits de cet auteur qui nous sont parvenus, certains noms semblent être altérés, et il n'est pas sûr que tous ceux que Nicolas qualifiait de Libyens l'aient été véritablement[3]. Les Βασουλιεῖς[4], — lisez Μασουλιεῖς, — sont les Massyles, sujets d'un royaume ; les Ἰαλχλευεῖς[5] sont sans doute les Μάχλυες d'Hérodote[6] ; les Βύαοι[7], les Δαψολίβυες[8], les Πάνηβοι[9], les Ἁλιτέμνιοι[10] restent inconnus.

Voilà un butin bien maigre et de qualité bien médiocre[11]. En somme, on ne sait à peu près rien sur la répartition des tribus avant l'époque romaine.

---

1. Apud Josèphe, *Ant. Jud*., I, 15, 241 (conf. Eusèbe, Praep. evang., IX, 20, 5).

2. On a voulu (Movers, *Die Phönizier*, II, 2 p. 293 ; Vivien de Saint-Martin, *Le Nord de l'Afrique*, p. 414) l'identifier avec des Σοφουχαῖοι que Ptolémée (IV, 6, 6, p. 745) indique dans la Libye intérieure.

3. F. h. G., III, p. 463, n° 140 : les Ἀφάραντες, — lire Ἀτάραντες, — étaient, non des Libyens, mais des Éthiopiens, qui vivaient au Sahara : voir Gsell, *Hérodote*, p. 154-5.

4. *F. h. G*., III, p. 462, n° 134.

5. *Ibid*., n° 136.

6. *V. supra*, p. 84, n. 11.

7. *F. h. G*., III, p. 462, n° 133. La lecture n'est pas sûre. Pour ce texte, *v. supra*, p. 40, n. 5.

8. *Ibid*., n° 135. Le nom est peut-être altéré : *v. supra*, p. 32, n. 4.

9. *Ibid*., p. 463, n° 141. Sur ce peuple, qui n'était peut-être pas libyen, v. supra, p. 73, n. 2.

10. *Ibid*., n° 138. Leur nom rappelle des Ἁλιταμβοί, que Ptolémée (IV, 6, 6, p. 748) place dans la Libye intérieure, en plein Sahara.

11. Pour la tribu gélule des Autololes, *v. infra*, p. 110. — Dans un passage qui provient peut-être de Juba II, Élien (*Nat. anim*., XVII, 27) indique une tribu (ἔθνος) appelée Νόμαιον, qui aurait été détruite par des lions. Le nom ne parait pas certain. Artémidore (*apud* Strabon, III, 5, 5) reprochait à Ératosthène d'avoir pris le terme Μεταγώνιον pour le nom d'une tribu numide, riveraine du détroit de Gibraltar,

II

Au IIIe siècle avant notre ère, la plupart des indigènes qui vivent entre le territoire punique et l'Océan forment trois nations, à la tête desquelles sont des rois.

L'une d'elles s'étend sur le Nord du Maroc. C'est celle des Maures, appelés par les Grecs Μαυρούσιοι. Ce nom se trouve dans Polybe[1] et dans de nombreux auteurs plus récents[2]. Il fut en usage avant Polybe : il se lisait dans le texte grec de l'inscription bilingue d'Hannibal[3]. Diodore de Sicile[4] l'emploie en racontant des événements qui se passèrent à la fin du Ve siècle, et en l'empruntant peut-être à Timée (début du IIIe siècle). Des Romains qui se servent de sources grecques le transcrivent parfois sous la forme *Maurusii*[5] ; on rencontre aussi l'adjectif *Maurusius* chez des poètes[6] et même sur des inscriptions latines d'Afrique[7]. Mais, comme le fait remarquer Strabon[8], le nom latin était *Mauri*, dont on a une foule d'exemples, depuis l'auteur du *Bellum Africum* et Salluste ; c'est par imitation des Romains que quelques Grecs de l'époque impériale écrivent Μαῦροι, au lieu de Μαυρούσιοι[9]. Le nom

1. XV, 11, 1 ; XXXVIII, 7, 9 (édit. Buttner-Wobst ; *alias* XXXIX, 1).

2. Diodore de Sicile, Strabon, Plutarque, Appien, Athénée, Elien, Hérodien, Procope, etc.

3. *Apud* Polybe, III, 33, 15.

4. XIII, 80, 3.

5. Cœlius, *apud* H. Peter, *Histor. Rom. fragm*., p. 107, n° 55. Tite-Live, XXIV, 49, 5 (ailleurs, il se sert du mot *Mauri*). Pline l'Ancien, V, 17 : « Maurorum,... quos plerique Maurusios dixerunt. » Festus Aviénus, *Ora marit*., 345.

6. Virgile, Lucain, Silius Italicus, Claudien, Corippus, etc.

7. Gsell, *Inscr. lat, de l'Algérie*, I, 2033 et 3059, L'adjectif latin correspondant est *Mauricus* : Varron, *apud* Aulu-Gelle, II, 25 ; Ammien Marcellin, XXVI, 4, 5 ; Corippus, *Joh*., II, 137 ; *C. I. L*., VIII, 8435, 9327 ; etc.

8. XVII, 3, 2 : « ceux qui sont appelés Μαυρούσιοι par les Grecs, Μαῦροι par Ies,Româins et parles indigènes ».

9. Josèphe, *Ant. Jud*., I, 6, 133 ; *Bell. Jud*., II, 16, 381. Lucien, *Quom. hist. conscr.*, 28 et 31. Pausanias, I, 33, 5 ; VIII, 43, 3. Oppien, Cyn., I, 289. Dion Cassius, LX, 9 (il emploie aussi la forme Μαυρούσιοι : LX, 8), Etc. Étienne de Byzance, citant Asinius Quadratus (IIIe siècle) : Μαυρούσιοι χαί Μαῦροι.

en usage chez les indigènes était, ajoute Strabon, le même que chez les Romains ; il devait donc ressembler beaucoup plus à *Mauri* qu'à ΜαυρούσιοιNous n'avons aucun exemple de la forme punique[1].

Diverses étymologies ont été proposées dans l'antiquité et de nos jours[2]. Il faut naturellement écarter celle que donnait le récit contenu dans les *libri Punici* du roi Hiempsal et reproduit par Salluste[3] : *Mauri* aurait été une déformation par les indigènes du nom des *Medi*, des Mèdes, compagnons d'Hercule avec des Perses et des Arméniens. Il faut aussi rejeter l'étymologie qu'on a tirée du mot grec μάῦρος (pour ἄμαυρός), « obscur », et qu'on a prétendu expliquer par le teint foncé des indigènes[4] : sans avoir besoin d'autres arguments, constatons[5] que les Grecs disaient Μαυρούσιοι ; ils n'ont adopté que par exception la forme Μαῦροι, d'après l'usage latin. Il se peut, du reste, que l'existence en leur langue du mot μαῦρος et le teint basané des Maures y aient contribué[6], mais c'eût été par un simple jeu de mots.

Le célèbre hébraïsant Bochart[7] a mis en avant une étymologie phénicienne, que beaucoup ont jugée séduisante[8] . Il

1. Salluste (*Jug*., XVIII, 10), citant les *libri Punici* du roi Hiempsal, écrit : « Nomen eorum [des Mèdes] paulatim Libyes conrupere, barbara lingua Mauros pro Medis adpellantes ». Il est à croire que, dans le texte punique, les deux noms désignant les Mèdes et les Maures avaient plus de ressemblance que les mots latins *Medi* et *Mauri* : autrement, cette origine attribuée au nom des Maures ne se comprendrait pas (conf. t. I, p. 335).

2. Je laisse de côté des étymologies invraisemblables, entre autres celle de Sabatier (*Rev. d'anthropol.*, 1884. p. 414), alléguant un mot berbère qui signifierait les Montagnards, et celle de Judas (*Sur l'écriture et la langue berbères*, p. 27), qui retrouve ici un nom punique signifiant les Troglodytes.

3. *V. supra*. n. 1.

4. Cette étymologie date, au plus tard, des environs de l'ère chrétienne, car Manilius (IV, 727-8) y fait allusion : voir t. I, p. 285, n. 2. Elle a été reprise par quelques érudits modernes.

5. Avec Tissot, *Géographie de la province romaine d'Afrique*, I, p. 392 et 445.

6. En français, on emploie familièrement le mot moricaud, qui vient de More, pour désigner des gens au teint basané.

7. *Geographia sacra* (édit. de Caen, 1646), p. 544.

8. P. ex., de Chénier, *Recherches historiques sur les Maures*, I, p. 38 ; Vivien de Saint-Martin, l.c., p. 100 ; Tissot, 1. c., I, p. 392 ; E. Cat, *Essai sur la prov. romaine de Maurétanie Césarienne*, p. 55 ; Quedenfeldt, dans *Rev. afric.*, XLVI, 1902, p. 84.

s'agirait d'un mot signifiant « les Occidentaux » : les Carthaginois auraient appelé *Maouharïm* les habitants du Nord-Ouest de l'Afrique, tout comme les Arabes appelèrent cette contrée « l'Occident », *Maghrib*[1]. Cette désignation géographique d'origine étrangère ne serait devenue que plus tard un nom ethnique. Il n'y a pas, cependant, de bonnes raisons de rejeter l'assertion de Strabon attribuant au nom *Mauri* une origine indigène. Que les Carthaginois, en l'adoptant, l'ait altéré, pour lui donner un sens dans leur langue, cela n'est pas impossible, mais, tant qu'on n'aura pas trouvé un texte donnant le nom punique, il vaudra mieux s'abstenir d'inutiles hypothèses.

Un passage de Pline l'Ancien[2] autorise à supposer que le nom libyque désignait d'abord une tribu : « Des tribus de la province (romaine) de (Maurétanie) Tingitane, la principale était jadis celle des *Mauri*, qui lui a donné son nom et que la plupart ont appelée *Maurusii*. Des guerres l'ont réduite à quelques familles[3]. » Comme les Ketama, les Masmouda, etc., du moyen âge, cette tribu aurait fondé un État ; puis elle se serait épuisée par la tâche écrasante qu'aurait exigée le maintien de sa suprématie[4]. L'État aurait cependant subsisté, en se créant d'autres appuis.

La contrée sur laquelle il s'étendit fut appelée Μαυρουσία. par les Grecs[5], *Mauretania* par les Romains[6] qui paraissent

---

1. Comme ils appellent *el Gharb*, « l'Occident », une partie de la région océanique du Maroc.

2. V, 17.

3. Pline mentionne ensuite la tribu des Massyles, également éteinte. Il ajoute : « Gaetulae nunc tenent gentes », ce qui doit se rapporter à l'ancien territoire de la tribu des Maures, aussi bien qu'à celui de la tribu des Masæsyles. Eu égard aux régions occupées par les Gétules, ces territoires devaient être situés, non pas dans le voisinage de la Méditerranée, mais plus au Sud.

4. Conf. *supra*, p. 80.

5. Strabon, II, 3, 4 ; XVII, 3, 2. Plutarque, *Sertorius*, 7. Élien, *Nat. anim*., V, 54. Etc.

6. Vitruve, VIII, 2, 16 : « Maurusia, quam nostri Mauretaniam appellant. » Cicéron, *Pro Sulla*, 20, 56 ; César, *Bell. civ*., I, 6, 3 ; Salluste, *Catil*., XXI, 3 ; etc. Des auteurs grecs de basse époque se servent du mot latin : Ptolémée, IV, 1, 1 (p. 572) ; Dion Cassius, XLIII, 3, 1 ; Procope, *Bell. Vand.*, II, 13, 19 ; etc.

avoir calqué cette forme sur celles qu'ils avaient adoptées pour des noms de contrées espagnoles : *Turdetania, Carpetania*[1].

Le royaume des Maures existait dès le milieu du IVe siècle avant J.-C.[2], peut-être même plus tôt[3], et les Carthaginois, qui avaient des colonies sur la côte du Maroc, entretenaient des relations avec les souverains de cet État[4]. A la fin du IIIe siècle, est mentionné un roi des Maures, Baga, prince puissant[5]. Un siècle plus tard, Bocchus, beau-père de Jugurtha, régnait, dit Salluste[6], sur tous les Maures.

Ce royaume, groupant un certain nombre de tribus auxquelles fut étendu le nom de Maures, faisait face au Nord à l'Espagne et était baigné à l'Ouest par l'Océan[7]. Il ne semble pas s'être avancé très loin vers le Sud. De ce côté, il était bordé par des peuplades indépendantes, du moins à l'origine, que l'on appelait Gétules et dont nous reparlerons[8].

A l'Est, un fleuve, la *Mulucha*[9], formait, dans son cours inférieur, la limite entre les deux royaumes de Maurétanie et de Numidie, pendant la seconde moitié du IIe siècle, aux temps

---

1. Conf. t. I, p. 324, n. 5.

2. Justin, XXI, 4, 7 : Hannon, révolté, appelle à son aide le roi des Maures. Conf, t. II, p. 255 et suiv.

3. Justin (XIX, 2, 4) mentionne une guerre des Carthaginois contre les Maures vers le milieu du Ve siècle. A la fin du même siècle, Carthage recruta des troupes chez des Maures alliés : Diodore, XIII, 80, 3.

4. Peut-être jusqu'à la veille de la destruction de Carthage, pendant la troisième guerre punique : voir t. II, p. 366, n. 4 ; t. III, p. 389.

5. Tite-Live, XXIX, 30, 1 : Baga met 4000 Maures à la disposition de Masinissa, pour l'escorter depuis la Maurétanie jusqu'au royaume massyle.

6. *Jug*., XIX, 7.

7. Inscription d'Hannibal, *apud* Polybe, III, 33, 15. Cœlius, dans Peter, *Hist. Rom. fragm*., p. 107, n° 55. Tite-Live, XXIV, 49, 5 ; XXIX, 30, I. Appien, *Lib*., 106. Salluste, Jug., XIX, 4. Strabon, XVII, 3, 2 et suiv. Etc.

8. Quand les rois maures étendaient ou prétendaient étendre leur autorité sur les Gétules, leurs États confinaient au Sud avec les pays que les Éthiopiens habitaient, au delà du Haut-Atlas : *v. supra*, p. 10, n. 1 et 3 ; conf. Pline l'Ancien XIII, 91 : « Atlas mons ... Confines ei Mauri. »

9. La question de la Mulucha, fleuve frontière, a été très débattue : voir, entre autres, Tissot, dans *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscriptions*, IX, 1re partie (1878), p. 142-7 (il me paraît avoir vu juste) ; La Blanchère, dans *Bull. de corresp. afric*., II, 1884, p. 136-146; Tauxier, dans *Rev. afric*., XXIX, 1885, p. 41 et suiv. ; Cat, Maur. *César*., p. 32-38 ; Strenger, *Strabos Erdkunde von Libyen*, p. 72-74.

de Micipsa et de Jugurtha : ce qu'atteste Salluste[1]. Strabon, qui se sert peut-être ici d'Artémidore (vers 100 avant J.-C.), ou de Posidonius (un peu plus tard), indique la Mulucha (Μολοχάθ) comme limite entre les Maures et les Masæsyles[2], et le contexte permet d'identifier ce fleuve avec la Moulouia. Syphax, roi des Masæsyles à la fin du IIIe siècle, possédait Siga, qui était même une de ses capitales[3] ; cette ville était située à environ 90 kilomètres à l'Est de la Moulouia[4] : ce qui confirme le témoignage de Strabon[5]. Le royaume massyle tomba, après Syphax, entre les mains de Masinissa, roi des Massyles, et de ses successeurs Micipsa et Jugurtha : nous venons de voir que la Mulucha était la frontière occidentale de leurs États, ainsi agrandis. Sous le double nom de *Mulucha* et de *Malva*, la Moulouia servit encore de limite, au milieu du premier siècle avant notre ère, entre deux rois maures[6] ; puis, en l'an 42 après J.-C. et pendant des siècles, entre les deux provinces romaines de Maurétanie Césarienne et de Maurétanie Tingitane[7].

Il est vrai qu'un auteur copié par Pomponius Méla[8] et par Pline l'Ancien[9] mentionnait un fleuve *Mulucha*, qui, d'après ses indications, devrait être identifié, non pas avec la Moulouia,

1. *Jug*., CX, 8 ; XIX, 7 ; XCII, 5.

2. XVII, 3, 6 et 9 (avec des distances erronées).

3. Voir t. II, p. 164; III, p. 185, n. 1.

4. Gsell, *Atlas archéol de l'Algérie*, f° 31 (Tlemcen), n° 1.

5. Du reste, Strabon ajoute (XVII, 3, 9) que ce pays des Masæsyles, limité par la Molochath, avait eu successivement pour maîtres Syphax, dont la capitale était Siga, puis Masinissa, Micipsa, etc.

6. La limite des deux provinces romaines était, dit Pline (V, 19), la même que celle des deux royaumes de Bocchus et de Bogud (contemporains de César), et Siga appartenait à la Maurétanie de Bocchus, celle de l'Est.

7. Ptolémée (IV, 1, 3, p. 583-4) mentionne les fleuves Μολοχάθ et Μαλούα, qui sont, en réalité, le même cours d'eau. Il dit que l'embouchure de la Μαλούα forme la frontière entre les deux provinces (IV, 1, 4, p. 584 ; IV, 2, t, p. 592). Même indication dans l'Itinéraire d'Antonin, édit Parthey et Pinder, p. 5 (*flumen Malva*). Voir aussi Paul Orose, *Adv. pag*., I, 2, 93 et 94. Pline (V, 18) appelle Malvane ce neuve, qu'il place, comme il convient, entre Rhysaddir (Mélilla) et Siga.

8. I, 29.

9. V, 19.

mais avec un cours d'eau situé bien plus à l'Est, — et à l'Est aussi de Siga, — soit la Macta, soit plutôt le Chélif. Cependant Mêla et Pline ajoutent que ce fleuve avait formé limite « entre des royaumes, ceux de Bocchus et de Jugurtha », dit l'un[1], « entre Bocchus et les Masæsyles », dit l'autre[2]. Or, comme nous savons par ailleurs que cette limite était à l'Ouest de Siga et à l'embouchure de la Moulouia, il faut en conclure que l'auteur de Méla et de Pline a commis une erreur. Pourquoi s'est-il ainsi trompé ? Peut-être la Macta ou le Chélif ont-ils porté, comme la Moulouia, le nom de Mulucha[3] ; peut-être un de ces fleuves a-t-il servi de frontière à Bocchus, après que Rome lui eut permis de joindre à ses États une partie du royaume de Jugurtha[4] : une de ces deux hypothèses, ou les deux réunies pourraient expliquer la confusion. Mais ce qui est certain, c'est qu'auparavant, la Moulouia formait la limite du royaume des Maures, et que, plus tard, elle redevint un fleuve frontière. De nos jours encore, on a souvent soutenu qu'elle devrait être la limite commune de l'Algérie et du Maroc. Pourtant, ce ne sont pas des raisons géographiques qui peuvent être légitimement invoquées[5] : le cours inférieur de 1a

1. Méla, *l. c.* : « Mulucha ille quem diximus amnis est, nunc gentium, olim regnorum quoque terminus, Bocchi Iugurthaeque. » Un peu plus haut (I, 25), Méla mentionne, en effet, la Mulucha, qui est, dit-il, la limite de la Maurétanie, comme il dit (I, 30) qu'elle est la limite de la Numidie. Après la guerre de Jugurtha, la frontière du royaume maure avait été reportée plus à l'Est, mais Méla (ou plutôt sa source) n'en fait pas moins commencer à la Mulucha le pays des Numides, dont les Masæsyles faisaient partie.

2. Pline, *l. c.* : « Amnis Mulucha, Bocchi Masæsylorumque finis. » On peut supposer que la source commune indiquait la Mulucha à la fois comme la limite des Maures et des Masæsyles, et comme celle des royaumes de Bocchus et de Jugurtha. Dans Méla, l'antithèse « nunc gentium, olim regnorum quoque » serait une addition : conf. *supra*, p. 22, n. 7.

3. Les noms antiques de ces deux fleuves ne sont pas connus avec certitude : voir Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 21 (Mostaganem), n° 11, et f° 11 (Bosquet), n° 3. Si le Chélif s'appelait Χυλιμάθ, nom indiqué par Ptolémée (IV, 2, 2, p. 594), on pourrait admettre une confusion avec le nom Μολοχάθ, par une interversion du χ et du μ.

4. Pour cette hypothèse, voir t. VII, I, II, ch. IV, § VI.

5. Conf. A. Bernard, *Les confins algéro-marocains*, p. 32.

Moulouia ne sépare nullement des régions distinctes ; les cloisons naturelles des deux contrées se trouvent, soit plus à l'Est, soit plus à l'Ouest, et, depuis les temps antiques, les maîtres du Maroc et ceux de l'Algérie occidentale se sont rarement arrêtés à cette Moulouia[1]. Elle a été dans le passé une limite conventionnelle : rien de plus.

A la fin du second siècle et au milieu du premier, la frontière du royaume de Maurétanie fut avancée vers l'Est, dans la contrée qu'on appelait la Numidie : elle atteignit sur la Méditerranée l'embouchure de l'Ampsaga (oued el Kebir), au Nord-Ouest de Constantine. Ce fut aussi la frontière orientale de l'une des deux provinces formées après l'annexion du royaume par Rome, la Maurétanie Césarienne. Le nom *Mauri* suivit cette progression. Il s'étendit même beaucoup plus loin que le nom *Mauretania*, qui resta confiné dans les limites des provinces romaines auxquelles il fut donné. On en vint à appeler *Mauri* tous les indigènes de la Berbérie, même ceux qui vivaient dans les autres provinces africaines[2].

Déjà, l'auteur du récit de la campagne de Jules César qualifiait de *Mauri* des cavaliers numides[3], et Horace de *Maura* l'eau des *Syrtes*[4]. Au IIe siècle de notre ère, un historien, —

1. Ibn Khaldoun (*Hist. des Berbères*, trad. de Slane, 1, p. 194) indique pourtant la Moulouia comme la limite du Maghreb et Acsa.

2. Conf. Movers, *Die Phönizier,* II, 2, p. 372-4.

3. *Bell. Afric*., III, 1 ; VI, 3 ; VII, 5 ; LXXXIII, 4. Dans un autre passage du même écrit (XCV, 1), on lit que Sittius, ayant vaincu un général du roi de Numidie Juba, se rendit per *Mauretaniam* vers César, qui était dans la province romaine. Or c'était la Numidie qu'il devait traverser, Mais le texte ne serait-il pas corrompu ?

4. *Odes*, II, 6, 3-4 :

> Barbaras Syrtes, ubi Maura semper
> Aestuat unda.

On pourrait se demander si Horace n'a pas voulu comparer ainsi les marées qui, sur les rives africaines de la Méditerranée, ne se produisent que dans le golfe des Syrtes, avec celles des côtes océaniques du même continent, en Maurétanie; mais la pensée serait bien subtile. — C'est par pure erreur que quelques textes qualifient Syphax. Masinissa, Juba Ier, de rois des Maures : *De viris illustr*., 49 (conf. ici, t. III, n. 178, n. 6) ; Athénée, XII, 16 ; Pseudo-Lucien, *Macrob*., 17 ; Elien, *Nat, anim.*, VIl, 23. Conf. *Epitome* de Tite-Live, I. CX ; Eutrope, VI, 23, 1 ; pour Florus, *infra*, p. 95, n. 2.

ou, pour mieux dire, un rhéteur, — Florus, appelle *Mauri* des Numides[1], peut-être par erreur[2]. A partir du IIIe siècle[3], surtout sous le Bas-Empire[4] et aux époques vandale[5] et byzantine[6], cet emploi généralisé du terme *Mauri*, en grec Μαυρούσιοι, devient très fréquent[7]. Tous les indigènes, depuis l'Atlantique jusqu'à la Cyrénaïque, sont désormais des Maures.

Nous n'avons pas de motifs de croire qu'eux-mêmes aient adopté le sens si large qu'avait pris un nom limité peut-être jadis à une tribu du Maroc. En tout cas, ce nom ne s'est pas conservé dans les dialectes berbères, non plus que dans la langue arabe. Ce sont les Européens qui l'ont appliqué de nouveau à des habitants de l'Afrique : citadins, dont beaucoup descendent des Mores chassés d'Espagne ; nomades du Sahara occidental.

Entre le royaume des Maures et le territoire carthaginois, s'étendaient, au IIIe siècle avant notre ère, deux autres royaumes, celui des Masæsyles et celui des Massyles. Ces deux noms sont certainement indigènes[8] ; au singulier, les formes libyques

1. II, 13, 34. De même, au siècle précédent, le poète Lucain (IV, 784 ; VIII, 283).

2. Il s'agit de sujets de Juba Ier. Or Florus parait croire que ce roi de Numidie était roi de Maurétanie (II, 13, 65 et 89). — Pour l'emploi du mot Μαυρούσιοι, dans deux passages d'Appien, v. infra, p. 107, n. 6.

3. Hérodien, VII, 9, 1 (« ceux des Maurusiens que les Romains appellent Numides »). Dédicaces *Diis Mauris et Cereri Maurusiae*, trouvées en Numidie C. I. L., VIII, 2637-2641 ; Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 2033, 2078, 3000 (une de ces inscriptions, C. I. L., 2637, est même du second siècle).

4. Vibius Sequester (*apud* Riese, *Geogr. Lat. min*., p. 157, 158) : Barcaei, Garamantes, Numidae, qualifiés de *Mauri*. Ammien Marcellin, XXVI 4, 5 : « Mauricae gentes » en Tripolitaine. Servius, In Aen., VI, 60 : « Massyli sunt Mauri. »

5. Victor de Vite, II, 28.

6. Procope, *Bell. Vand*., II, 4, 27 (en Numidie) ; II, 13, 26 (dans l'Aurès) ; II, 8, 9 (en Byzacène et en Numidie) ; II, 24, 5 (en Byzacène) ; I, 8, 15, et II, 21, 2 (en Tripolitaine) ; *Aedif*., VI, 2 et 3 (en Cyrénaïque et en Tripolitaine) ; etc. Corippus, *Joh*., II, 2, 29, 157, 183, etc. (pour des indigènes de la Numidie, de la Byzacène, de la Tripolitaine).

7. Procope entend si bien le terme Μαυρούσιοι dans ce sens général, qu'il se sert d'un autre mot, Μαυριτανοί, pour désigner les habitants de la Maurétanie : B. V., II, 17, 35 ; II, 20, 21.

8. Beaucoup de noms indigènes commencent par *Mas*... (conf. t. I, p. 315, n. 4) et certains ressemblent fort à ceux des Masæsyles et des Massyles : p. ex., dès le XIIe siècle,

devaient être *Masaïsoul*, ou *Masaïsil*[1], et *Masoul*, ou *Masîl*[2]. Les étrangers les ont transcrites et déclinées de diverses manières[3] : pour les Masæsyles, les formes les plus fréquentes sont, en grec[4], Μασαισύλιοι[5] ou Μασαίσυλοι[6], parfois avec deux σ après Μα[7], en latin, *Masaesylii*[8], *Masaesyli*[9] ; pour les Massyles, en grec, Μασύλιοι[10], Μασσύλιοι[11], Μασσύλοι[12], Μασυλεῖς[13], en latin, *Massylii*[14], *Massyli*[15].

Avant de donner leur nom à un État, les Masæsyles avaient

---

on mentionne un chef africain appelé *Mashashalou* : Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, III, p. 472 ; voir aussi t. IV de cette *Histoire*, p. 174, n. 9-11.

1. Conf. peut-être *Masaisilen*, nom de personne sur une inscription latine de Maurétanie : C. I. L., VIII, 9010, et Gsell, dans *Rec. de Constantine*, XXXVI, 1902, p. 30, n. 3. *Masesu...*, sur une autre : C. I. L., 9641.

2. *Masul* (*Masulis*, au génitif), nom propre sur des inscriptions latines : *C. I. L.*, VIII, 8296, 11310-1 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 346, n° 23. Silius Italicus (I, 405) appelle *Masulis* un Carthaginois. — Peut-être MSYL, sur une inscription libyque : Halévy. dans *Journ. asiat.*, 1874, I, p. 140, n° 100.

3. Les Massyles sont mentionnés, sous la forme [M]SLYYM, dans une inscription néopunique de Cherchel : *Rev. d'assyriol.*, II, p. 36.

4. Les leçons varient souvent dans les manuscrits, en particulier dans Strabon, II, 5, 33 ; XVII, 3, 6 ; ibid. 7 et 9.

5. Polybe, III, 33, 15 (inscription d'Hannibal) ; XVI, 23, 6. Strabon, dans certains manuscrits. Plutarque, *De mulier. virtut.*, 10. Étienne de Byzance, s. v.; Suidas, s. v.

6. Strabon, dans certains manuscrits. Ptolémée, IV, 2, 5 (p. 603). — Étienne de Byzance mentionne encore les formes Μασαισυλεῖς et Μασαισυλῖται. Μεσολσουλόσσωνυ, au génitif, sur une inscription grecque métrique de Cherchel ; *C. I. L.*, VIII, 21441 (s'il s'agit bien des Masæsyles).

7. Dans des manuscrits de Strabon.

8. Priscien, *Perieg.*, 177 (dans *Geogr. Gr. min.*, II, p. 191). *Masaesulii* dans Tite-Live, XXVIII, 17, 5 ; XXIX, 30, 10 ; XXIX, 32, 14 ; XXX, 11, 8 et 11.

9. Pline l'Ancien, V, 17 ; V, 19 ; V, 52 ; XXI, 77 (où il y a *Massaesylis*, au datif).

10. Polybe, III, 33, 15 (inscription d'Hannibal).

11. Appien, Lib, 10 ; 26 ; 27 ; 46.

12. Apollodore d'Athènes, *apud* Étienne de Byzance, *s. v.* : telle est, du moins, la leçon des manuscrits.

13. Polybe, VII, 14, c, édit. Büttner-Wobst. — Μασυλιεῖς, dans Strabon, II, 5, 33 ; XVII, 3, 9 ; ibid., 12 et 13 (avec des variantes dans les manuscrits). [M]ασουλιεῖς, dans Nicolas de Damas, *F. h. G.*, III, p. 462, n° 134 (conf. supra, p. 87). Μασυλήες, dans Denys le Périégète, 187 (*G. G. m.*, II, p. 112).

14. *Epitome* de Tite-Live, aux livres 24, 28, 29. Isidore de Séville, *Etym.*, IX, 2, 123. — *Maesulii* dans Tite-Live, XXIV, 48, 13 ; XXIX, 29, 10 ; XXIX, 31, 4 et suiv. ; XXIX, 32, 4 et 12 ; XXX, 11, 1.

15. Pline, V, 30. Silius Italicus, III, 282. Etc. *Massylorum* (au génitif, pour *Massylorum*), dans Virgile, *Énéide*, VI, 60 ; Silius, IV, 510. — Isidore (l. c.) dit que *Massuli* est une forme altérée.

été une tribu. Pline l'Ancien[1] dit que cette tribu, établie jadis dans la contrée qui devint la province de Maurétanie Tingitane, s'était éteinte par suite de guerres, comme celle des Maures, sa voisine, et que son territoire avait été occupé par des Gétules. Si cela est exact, il faut en conclure que les Masæsyles, — ou, du moins, bon nombre d'entre eux, — étaient sortis de l'intérieur du Maroc pour aller s'emparer de la plus grande partie de l'Algérie. Pline[2] et Ptolémée[3] mentionnent aussi Une ou deux tribus de Masæsyles dans la Maurétanie Césarienne : on peut croire, si l'on veut, que c'étaient des fractions de la tribu conquérante, installées dans le pays conquis ; d'autres hypothèses sont, d'ailleurs, possibles.

Les Massyles étaient sans doute aussi une tribu. Nous ignorons où se trouvait son territoire. Un auteur de très basse époque, Isidore de Séville[4], indique, non loin de l'Atlas, c'est-à-dire au Maroc, une cité appelée *Massylia*, de laquelle les *Massylii* auraient tiré leur nom. De son côté, Pline[5] signale une tribu de *Massyli* dans la province d'Afrique (entre l'Ampsaga et la Cyrénaïque).

D'autre part, au Nord-Ouest de l'Aurès, et auprès d'un lac appelé par les anciens le lac Royal, *lacus Regius*, se voit encore un mausolée colossal, dit le Médracen, qui est certainement la sépulture d'un souverain puissant et qui peut dater du IIIe siècle avant J.-C.[6]. Pourquoi a-t-on choisi cet emplacement ?

---

1. Après avoir indiqué que la principale tribu de la Tingitane avait été celle des Maures, réduite par des guerres à quelques familles, Pline ajoute (V, 17) : « Proxima illi Masaesylorum fuerat. Simili modo extincta est. Gaetulae nunc tenent gentes. »

2. V, 52, d'après Juba II : le Nil, après être sorti d'une montagne de la Maurétanie Inférieure, non loin de l'Océan, et avoir rempli un lac, se cache « aliquot dierum itinere », puis forme un autre lac, plus grand, « in Caesariensis Mauretaniae gente Masaesylum ». Voir aussi Pline, XXI, 77.

3. IV, 2, 5 (p. 603).

4. *Étym*., IX, 2, 123 : « Massylia civitas Africae est, non longe ab Atlante et hortis Hesperidum, a qua civitate Massylii vocati sunt, quos nos corrupte Massulos vocamus. » Les jardins des Hespérides étaient placés près de Lixus.

5. V, 30.

6, Voir t. VI, 1. II, ch. IV, § III.

Il n'y avait dans le voisinage aucune ville qui eût pu être la capitale d'un grand État. Ce roi n'aurait-il pas élevé son tombeau dans la petite patrie de sa famille, sur le territoire de la tribu qui, conduite par lui-même ou un de ses ancêtres, aurait réussi à fonder un Empire nouveau ? L'Aurès aurait été le berceau d'une dynastie, qui serait allée régner à Cirta ou ailleurs : plus tard, à diverses époques, ce massif montagneux a joué un ride historique important[1]. Cependant, malgré les noms de « Tombeau de Syphax » ou de « Tombeau de Masinissa », dont le Médracen a été gratifié par des archéologues amateurs, on n'a aucune raison vraiment sérieuse de l'attribuer soit à un roi masæsyle, soit à un roi massyle.

Les Masæsyles sont mentionnés à partir de l'année 220[2], avant et durant la seconde guerre punique[3] ; ils avaient alors pour souverain Syphax[4]. Nous ne pouvons dire quand le royaume auquel ils donnèrent leur nom fut fondé.

Quant aux Massyles, un texte très peu sûr les mentionne plus tôt, eux et leur roi, au temps de la première guerre punique[5]. Gaïa, leur souverain lors de la seconde guerre[6], était d'une famille qui détenait l'autorité royale depuis plusieurs générations[7]. Naravas, qui, lors de la révolte des mercenaires, rendit de grands services à Amilcar Barca et auquel celui-ci

1. Résistance aux Romains, attestée en particulier par l'établissement du camp de la légion d'Afrique à Lambèse, au Nord-Ouest du massif ; guerre contre les Byzantins, au temps de Justinien ; lutte contre les conquérants arabes, dirigée par la Kâhina, reine de l'Aurès ; révolte de l'Homme à l'âne contre les Fatimites, au Xe siècle.

2. A cette date, il y avait des Masæsyles dans l'armée d'Hannibal en Espagne : Plutarque, *De mul. virt*., 10 (conf. ici, t. II, p. 361, n. 6).

3. Inscription d'Hannibal, apud Polybe, III, 33, 15 : les Masæsyles, comme les Massyles, fournirent en 219-218 quelques troupes à Hannibal. Etc.

4. Voir t. III, p. 178 et suiv.

5. Hésianax, dans *F. h. G.*, III, p. 70, n 11. Conf. t. III, p. 83, n. 3.

6. T, III, p. 177 et suiv.

7. Son père n'était pas roi (voir t. III, p. 177, n. 4), mais son fils Masinissa ayant eu des ancêtres qui avaient régné (t. III, p. 175, n. 1 ; p. 287 et 291), il faut, semble-t-ii, admettre que la royauté avait appartenu, avant Gaïa, à une autre branche de la famille (t, III, p. 190).

promit sa fille, commandait à des Numides ; il avait succédé à son père[1]. Appartenait-il aussi à cette famille ? C'est ce que nous ignorons. Nous ne savons pas non plus où se trouvaient les États d'Ailymas, ce « roi des Libyens », qui, à la fin du IVe siècle, fut l'allié, puis l'ennemi d'Agathocle[2].

Quelle était l'étendue des deux royaumes des Masæsyles et des Massyles, de la « Masæsylie » et de la « Massylie »[3] ?

Selon Strabon[4] (d'après Artémidore ou Posidonius), le pays des Masæsyles était compris entre la Mulucha (la Moulouia) et le cap Trêton, aujourd'hui cap Bougaroun, au Nord de Constantine[5] ; au Trêton commençait le pays des Massyles[6]. Peut-être la limite exacte tombait-elle à l'embouchure de l'Ampsaga, au Sud-Ouest de ce cap. Comme la Mulucha, l'Ampsaga fut, dans l'antiquité, une frontière traditionnelle : entre les États de Juba II et la province d'Afrique[7], puis entre deux provinces romaines[8]. C'était une frontière purement politique, car, pas plus que la Mulucha, ce fleuve ne sépare des régions géographiques distinctes[9].

D'autres textes s'accordent avec les indications de Strabon, pour la fin du IIIe siècle, au temps où le royaume des Masæsyles appartenait à Syphax[10]. Comme, après la chute de ce royaume, la contrée comprise entre la Moulouia et le cap Bougaroun continua à être qualifiée de pays des Masæsyles, bien

---

1. T. III, p. 113 et suiv.

2. *Ibid*., p. 35, 37.

3. Ces noms ont été rarement employés : Μασαισυλία, dans Étienne de Byzance; *Masaesylia*, dans Pline, X, 22 ; *Massylia*, dans Servius, *In Aeneid.*, VI, 60.

4. XVII, 3, 9 (où il faut restituer le mot Τρητόν) et 13.

5. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 1 (Cap Bougaroun).

6, Strabon, ll. cc.

7. Voir t. VIII, I. II, ch. II, § I.

8. Gsell, *Atlas*, f° 8 (Philippeville), n° 5 (p. 2, col, 2).

9. Conf. Gautier, *Structure de l'Algérie*, p. 212.

10. En 206, Syphax résida à Siga, à environ 22 lieues à l'Est de la Mulucha (t. III, p. 185), puis à Cirta (ibid., p. 191). A cette époque, la frontière occidentale des Massyles était à peu de distance à l'Ouest de Thapsus, c'est-à-dire de Philippeville (*ibid*.). Tite-Live écrit (XXVIII, 17, 5) : « Masaesulii, gens adfinis Mauris, in regionem Hispaniae maxime qua sita Nova Carthago est spectant. » Cela convient seulement à la partie occidentale du royaume.

qu'elle appartînt désormais à des rois massyles, il est à croire que c'étaient là des limites déjà vieilles et, en quelque sorte, consacrées par l'usage. A l'intérieur des terres, Syphax possédait en 206-203 Cirta (Constantine). Selon Tite-Live, cette ville faisait partie de ses anciens États, non de ses récentes conquêtes sur les Massyles[1]. Si cela est exact, le royaume des Massyles était beaucoup moins vaste que celui des Masæsyles : il ne comprenait guère que la partie orientale du département de Constantine, à l'Est de Cirta. Car, dans la seconde moitié du IIIe siècle, les frontières de la province punique, à laquelle il confinait[2], devaient être à peu près celles qui séparent l'Algérie de la Tunisie[3]. Il est vrai qu'auparavant, elles étaient plus rapprochées de Carthage, et que les Carthaginois s'étaient probablement agrandis aux dépens du royaume massyle. Du reste, entre États voisins, les querelles, les guerres, les modifications de limites paraissent avoir été fréquentes : on nous le dit pour l'époque de Syphax et de Gaïa[4]. Les trois royaumes indigènes étaient des agrégats de tribus, dont certaines pouvaient trouver avantage à changer de souverain. Il se peut aussi que d'autres aient été capables de maintenir ou de recouvrer leur indépendance, à l'intérieur même de ces royaumes[5].

1. Voir t. III, p. 176.

2. Strabon, XVII, 3, 13.

3. T. II, p. 96-102,

4. Territoire enlevé par Gaïa aux Carthaginois : t. II, p. 96. Territoire disputé entre Syphax et Gaïa : t. III, p. 182. En 206, Syphax devait être en mauvais termes avec Baga, roi de Maurétanie, qui donna à Masinissa une petite armée pour traverser le royaume masæsyle : t. III. p. 191, En 205-204, Syphax était en guerre avec des voisins : *ibid*., p. 197, n. 1.

5. Appien (*Lib*.. 10) dit que, chez les Numides, il y avait beaucoup de princes, dont le plus puissant était Syphax : il semble qu'il s'agisse de chefs indépendants. Carthage et Rome eurent des relations directes d'alliance avec certains de ces princes : Appien, Lib., 33; 41 ; 44 ; Tite-Live, XXVII, 4, 8 ; XXIX, 4, 4. Dans un passage où il se sert de Posidenius, Strabon (II, 5, 33) indique que les Numides s'attendent entre le territoire carthaginois [devenu province romaine] et les Maurusiens, et que, parmi ces Numides, les plus connus sont les Massyles et les Masæsyles. On pourrait en conclure qu'il y avait dans cette contrée, vers le début du Ier siècle, des Numides qui n'appartenaient pas aux deux États d'abord distincts, puis réunis sous la domination de Masinissa et de ses successeurs.

Du côté du Sud, la Masæsylie et la Massylie étaient, comme la Maurétanie, bordées gardes tribus gétules, les unes tout à fait libres, d'autres plus ou moins soumises, plutôt vassales que sujettes[1].

Après avoir joint à ses États, pendant quelques mois, le royaume massyle[2], Syphax s'effondra, en 203. Il est impossible de savoir s'il y a quelque chose à garder des récits qui lui donnent son fils Vermilla pour successeur sur une partie des Masæsyles, et qui, à la veille de la troisième guerre punique, nous montrent son petit-fils, Arcobarzane, capable de lever une forte armée[3]. Ce qui est sûr, c'est que Masinissa, lors de sa mort, en 148, était maître de toute la contrée qui s'étendait depuis la Maurétanie jusqu'à la province punique (laquelle, deux ans plus tard, devint romaine), depuis la Mulucha jusqu'à la Tusca, près de Tabarca[4]. Comme lui, son fils Micipsa et son petit-fils Jugurtha réunirent sous leur autorité le royaume des Massyles, héritage de leurs pères, et celui des Masæsyles, conquête sanctionnée par Rome. Officiellement, ils continuèrent à se qualifier de rois des Massyles, même dans les régions qui avaient appartenu auparavant aux souverains Masæsyles[5].

Les noms de Masæsylie, Massylie, de pays des Masæsyles, des Massyles, se conservèrent pendant un certain temps comme désignations géographiques[6] : peut-être même répondaient-ils à des divisions administratives du royaume de Numidie, sous Masinissa et ses successeurs. A l'époque romaine, ces noms ne se maintinrent pas, comme ceux de *Mauri, Gaetuli, Numidae*. On a vu[7] que des tribus, sans doute peu

1. V. *infra*, p.112 et 165-6.
2. T. III, p. 193-6.
3. *Ibid*., p. 282 et suiv., 305.
4. *Ibid*., p. 284, n. 4 ; p. 304.
5. Inscription de Cherche], où Micipsa est appelé roi des Massyles : Berger, *Rev. d'assyriol*., II, p. 36.
6. *Apud* Strabon, XVII, 3, 6 ; 9 ; 12 ; 13 ; 20 ; Pline l'Ancien, X, 22.
7. P. 97.

importantes, de Masæsyles et de Massyles subsistèrent dans les provinces de Maurétanie Césarienne et d'Afrique. Quelques indigènes portaient encore comme noms propres ceux des fameuses tribus auxquelles Syphax et Masinissa avaient appartenu[1]. Enfin, les poètes latins avaient adopté Massylus, substantif ou adjectif (parfois Massylius), pour l'appliquer vaguement à des hommes et choses d'Afrique[2].

III

Le terme Λίβυες, a été employé par les Grecs pour désigner, ou l'ensemble des habitants de l'Afrique du Nord, ou une partie d'entre eux.

Il est d'origine africaine. Des documents égyptiens antérieurs au premier millénaire avant J.-C. mentionnent les *Rebou* ou *Lebou*, peuplade qui vivait entre la vallée du Nil et le golfe des Syrtes[3]. Les Grecs connurent ces Lebou, soit indirectement, par l'intermédiaire de l'Égypte, soit directement, sur le littoral méditerranéen ; ils les appelèrent Λίβυες, et leur pays Λιβύη, nom qui se trouve dans l'Odyssée[4].

Dès le VIe siècle, ce nom Λιβύη, avait été étendu par des géographes ioniens à tout le continent africain[5]. Il garda désormais cette signification ; il n'y eut désaccord que sur la limite orientale qu'il convenait d'assigner à la Libye : pour les uns, ce fut le Nil; p our d'autres, l'isthme de Suez et la mer Rouge ; pour d'autres enfin, la frontière occidentale de l'Égypte.

Le mot Λίβυες, ne reçut pas une extension aussi grande.

---

1. Supra, p. 96, n. 1 et 2.

2. Virgile, *Énéide*, IV, 132 et 483 ; VI, 160. Après lui, Lucain, Silius Italicus (qui qualifie ainsi le roi des Masæsyles Syphax : XVI, 258 ; XVII, 110), Stace, Martial, Claudien, Corippus, etc.

3. Bates, *The Eastern Libyans*, p. 212. Gsell, Hérodote, p. 70.

4. IV, 85 ; XIV, 295.

5. Hérodote, II, 16. Conf. Gsell, 1. c., p. 71.

La Libye, dit Hérodote[1], « est occupée par... deux peuples indigènes, ... les Libyens (Λίβυες) et les Éthiopiens, qui habitent, les uns au Nord, les autres au Sud de la Libye ». Et, chez des auteurs plus récents, nous retrouvons le terme Λίβυες appliqué aux habitants de l'Afrique septentrionale, depuis l'Égypte jusqu'à l'Océan, depuis la Méditerranée jusqu'aux pays où vivent les Éthiopiens : par exemple, les Numides, les Maures sont des Libyens[2]. Parfois même, Λιβύη désigne, non pas le continent tout entier, mais seulement le Nord de ce continent[3].

Un sens plus restreint encore s'attacha au mot Λίβυες, comme l'attestent divers passages de Diodore de Sicile (copiant peut-être Timée ou Douris), de Polybe, d'Appien[4]. Les Grecs appelèrent ainsi ceux que les Romains nommèrent *Afri*, c'est-à-dire les indigènes du territoire soumis à la domination officielle de Carthage, par opposition aux Νομάδες, qui vivaient au delà. Ce territoire, — ou plutôt ce qui en restait après les usurpations de Masinissa, — ayant été annexé par Rome au milieu du second siècle, la nouvelle province, l'Africa des Romains, fut nommée Λιβύη, par les Grecs[5] : ce qui était tout naturel, puisqu'elle était peuplée de Λίβυες.

Il est probable que les Carthaginois ont, eux aussi, employé ce terme pour désigner des indigènes : des inscriptions de la Carthage punique mentionnent des gens appelés LBY, LBT[6] (= *Loubî* ? *Loubat* ?) ; c'est-à-dire, autant qu'il semble, « le Libyen », « la Libyenne »[7]. Plus tard, au début de notre ère,

1. IV, 197. Conf. Gsell, *l. c.*, p. 113, 118.

2. Voir t. II, p. 99, n. 4 ; Gsell, *Hérodote*, p. 119, n. 1.

3. Par exemple, dans Strabon, XVII, 3, 23, in fine.

4. Voir t. II, p. 99, n. 5 et 6.

5. Voir t. VII, 1. I, ch. I, § I.

6. T. IV, p. 174, n. 13 et 14.

7. Ce nom de peuple, étant devenu un nom de personne, a pu désigner des Carthaginois, comme des indigènes. Une Loubat était fille et arrière-petite-fille de sufètes : Vassel et Icard, *Les inscriptions du temple de Tanit*, I, p. 9 (extrait de la Rev. tunis., 1923).

une inscription néopunique[1] qualifie de « chef de l'armée au pays des *Loubîm* (LWBYM) » un proconsul de la province d'Afrique, la province de Λιβύη des auteurs grecs. Y a-t-il eu là un emprunt aux Grecs[2] ? ou les Phéniciens ont-ils, dès une époque lointaine, fait usage de ce nom, qu'ils auraient emprunté aux Égyptiens ? Comme les Grecs, ils l'auraient d'abord donné aux indigènes vivant à l'Ouest de l'Égypte, puis à ceux qui habitaient plus à l'Ouest encore. On peut supposer que les Hébreux l'ont connu par eux : il se trouve sous la forme *Lehabîm* dans un passage très ancien de la Genèse[3] et sous la forme *Loubîm* dans des textes plus récents de la Bible[4].

Des monnaies[5], datant de la première moitié du IIe siècle avant J.-C.[6], portent la légende grecque Λιβύων ; la plupart d'entre elles offrent aussi une lettre punique. Elles ont donc été frappées dans une contrée africaine ouverte également aux influences helléniques et aux influences carthaginoises, c'est-à-dire dans la région des Syrtes. Elles attestent que des indigènes, se servant de la langue grecque, acceptaient le nom que les Grecs leur donnaient. Mais nous n'avons aucune preuve que ce nom ait été usité chez ceux qui parlaient seulement leur propre langue. Nous trouvons, il est vrai, les *Libyes* mentionnés, avec les *Gaetuli*, comme les plus anciens habitants de l'Afrique du Nord, dans le récit que Salluste a reproduit d'après les *libri Punici* du roi numide Hiempsal[7], récit conforme, affirme-t-il, à l'opinion des gens du pays[8]. Mais c'était,

1. *Rép. d'épigr. sémit.*, II, 662 et 943.

2. Dans le texte grec d'une inscription bilingue rédigée par les soins d'Hannibal, les sujets de Carthage étaient appelés Λίβυες (Polybe, III, 33, 15 et 16). Mais, pour la question qui nous occupe ici, cela ne prouve rien.

3. X, 13.

4. II *Chron*., XII, 3 ; *ibid*., XVI, 8. Nahum, III, 9. Daniel, XI, 43.

5. L. Müller, *Numism. de l'ancienne Afrique,* I, p. 130-5 ; Supplément, p. 21-23.

6. Plusieurs de ces monnaies furent frappées sur des monnaies carthaginoises ; sur plusieurs autres, au contraire, c'est une empreinte carthaginoise qui recouvre celle des Libyens.

7. *Jug*., XVIII. Conf. t. I, p. 330-1.

8. *Jug*., XVII, 7,

selon toute apparence, un emprunt soit à des Carthaginois, soit à des Grecs[1].

Hérodote[2] répartit les Libyens en pasteurs, νομάδες, et en cultivateurs, άροτήρες. Le mot νομάδες est donc pour lui un qualificatif grec, indiquant une manière de vivre. Il a été employé de même par Hécatée[3], Hellanicos[4] et Pindare[5], à propos d'indigènes africains.

Mais Νομάδες est devenu un nom propre, désignant un peuple ou un groupe de peuples. Nous le trouvons avec cette signification dans l'histoire des guerres puniques racontée par Polybe[6]. Et il faut sans doute remonter plus haut. Diodore de Sicile, reproduisant un auteur du début du IIIe siècle, Timée ou Douris, mentionne des Νομάδες dans des guerres qui eurent lieu à la fin du Ve siècle et au IVe[7]. Ératosthène, vers la fin du IIIe siècle, paraît aussi avoir connu des Νομάδες en Afrique[8]. Les Latins emploient la forme *Numidae*[9] : Salluste, dans son *Jugurtha*[10] ; Tite-Live, dans son récit de la seconde guerre punique[11] ; Justin, abréviateur de Trogue-Pompée, à propos d'événements qui se passèrent au Ve siècle[12] ; etc. A la fin du IIe siècle, les succès de Métellus sur Jugurtha lui valurent le surnom de *Numidicus*. Il est probable que le terme *Numidae* fut adopté par les Romains dès le IIIe siècle,

---

1. Pour les éléments puniques et grecs qu'on retrouve dans le récit d'Hiempsal, voir t. I, p. 332-3.

2. IV, 181, 186, 187, 188, 190, 101, 192. Voir Gsell, *Hérodote*, p. 167.

3. Apud Étienne de Byzance, s. v. Μάζυες = *Fragm. hist. Graec*., I, p. 23, n° 304 (si c'est bien une citation textuelle).

4. *F. h. G,*, I, p. 57, n° 93.

5. *Pyth*., IX, 123.

6. I, 19, 3 ; I, 31, 2 ; I, 65, 3 ; I, 74, 7 ;XIV, 1, 4 ; etc.

7. XIII, 80, 3 ; XX, 38-39 ; XX, 55, 4 ; XX, 57, 4.

8. *Apud* Strabon, III, 5, 5. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 168, n. 5.

9. Parfois, surtout chez des poètes, *Nomades*, simple transcription du mot grec : Virgile, *Énéide*, IV, 320, 535 ; VIII, 724 ; Silius Italicus, VI, 675 ; Martial, XII, 26, 6 : etc. Voir aussi Columelle, VII, 2, 2 ; Arnobe, I, 16.

10. V, 1 et 4 ; VI, 3 ; etc.

11. XXI, 22, 3 ; XXI, 29, 1 ; etc.

12. XIX, 2, 4. *Conf. ibid.*, XXII, 8, 10 (pour la fin du IVe siècle).

au temps où leurs luttes contre Carthage les mirent en rapports avec les indigènes de la Berbérie[1].

L'appellation Νομάδες est-elle d'origine purement grecque, par la transformation de νομάδες en un nom propre, « les Pasteurs » ? et le mot *Numidae* en est-il une transcription latine, assez peu régulière, il faut le reconnaître ? On le croit d'ordinaire[2], et nous n'avons pas de raisons décisives pour le nier.

Toutefois, une autre hypothèse peut être présentée. Les Grecs et les Latins n'auraient-ils pas trouvé en Berbérie un nom ethnique, se prononçant à peu près comme Νομάδες, *Numidae*[3] ? Les premiers l'auraient transformé en Νομάδες, par un calembour d'autant plus facile que beaucoup de ces Africains étaient des pasteurs[4]. Les seconds l'auraient simplement adopté, en le soumettant aux règles de leur première déclinaison. Peut-être ce nom indigène s'était-il appliqué d'abord à une tribu importante, dont des fractions auraient encore subsisté dans diverses régions, sous l'Empire romain[5]. Il aurait été étendu à un ensemble de populations, soit par les indigènes eux-mêmes[6], ce dont on n'a pas la preuve, soit par

---

1. Ennius l'a employé (*Ann*., 224, 2e édit. Vahlen).

2. Νομάδες, appelés ainsi à cause de leur genre de vie : Strabon, II, 5, 33, et XVII, 3, 15. C'est aussi l'opinion du plus grand nombre des auteurs modernes. De même, la plupart d'entre eux rattachent le latin *Numidae* au grec Νομάδες : voir Gsell et Joly, *Khamissa* (Alger-Paris, 1914), p. 14, n. 3.

3. Hypothèse admise par quelques savants : Letourneux, *apud* Ragot. *Rec. de Constantine*, XVI, 1873-4, p. 122 ; Rinn, *Rev. Afric*., XXIX, 1885, p. 243 ; Cat, *Maurét. Césarienne*, p. 60, n. 1. Mais je ne puis adopter les arguments linguistiques qu'ils invoquent.

4. Conf. Pline l'Ancien, V, 22 : « Numidia... Metagonitis terra a Graecis appellata, Numidae vero Nomades a permutandis pabulis. »

5. Une gens *Numidarum* dans la région de Khamissa (Algérie orientale) : Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, p. 115. Une autre gens *Numidarum* bien plus à l'Ouest : C. I. L., VIII, 8813 et 8814.

6. Dans ce cas, on pourrait supposer qu'à une époque indéterminée, cette tribu avait exercé son hégémonie sur de vastes territoires : conf. supra ce que nous avons dit des Masæsyles, des Massyles et des Maures. On pourrait même s'efforcer de découvrir une ombre de vérité dans le récit du roi Hiempsal (Salluste, Jug., XVIII). A des nomades, qui, pour cette raison, se seraient appelés eux-mêmes Nomades et qui seraient venus de la côte océanique du Maroc, il attribuait la conquête de la contrée dont le nom, *Numidia*, aurait

les Grecs, ou, avant les Grecs, par les Carthaginois[1].

Ce sont là des hypothèses bien fragiles. Mais il est certain que le nom Νομάδες, *Numidae*, a été appliqué par divers auteurs à tous les indigènes de l'Afrique du Nord, à l'exception des habitants du territoire punique, puis de la province romaine, appelés Λίβυες et *Afri*. Diodore de Sicile[2] (d'après Timée ?) dit que les Νομάδες, à la fin du IVe siècle, occupaient une très grande partie de la Libye, jusqu'au désert. Salluste appelle *Numidae* les gens de Capsa (Gafsa), au Sud de la Tunisie[3], les indigènes qui vivaient à Leptis la Grande, entre les deux Syrtes[4]. Hannibal, dans une inscription grecque[5], et d'autres[6] qualifient les Maures de Numides[7].

Cependant ce nom prit un sens plus restreint. Des Gétules et des Maures, qui occupaient, les premiers l'intérieur du pays, les seconds le Nord du Maroc, on distingua les Numides proprement dits[8], habitants de la contrée, voisine du littoral,

---

été emprunté au leur. Naturellement, il faut laisser de côté la légende qui fait de ces conquérants des Perses mélangés à des Gétules, et l'absurdité qui leur impute l'adoption d'un nom pris à la langue grecque. Ce serait Hiempsal qui, après d'autres, aurait expliqué par le grec un nom indigène.

1. Hannibal se servait du terme Νομάδες dans la partie grecque d'une inscription bilingue (*v. infra*, n. 5). Mais, comme nous ignorons ce qu'il y avait dans le passage correspondant de la partie punique, nous ne pouvons tirer aucune conclusion de ce texte en ce qui concerne les Carthaginois.

2. XX, 55, 4.

3. *Jug*., XCI, 4 et 6.

4. *Ibid*., LXXVIII, 4.

5. Polybe, III, 33, 15. Hannibal y indiquait parmi les Νομάδες, non seulement les Μασύλιοι et les Μασαισύλιοι, mais encore les Μαχχοῖοι (dont la position est inconnue : *v. supra*, p. 86) et les Μαυρούσιοι, voisins de l'Océan.

6. Tite-Live, XXIV, 49, 5 : « Maurusios Numidas » Bocchus, qui était roi des Maures, est qualifié par Plutarque de Νομάς (*Marius*, 32), de roi des Νομάδες (Sylla, 3). — Appien (*Bell. civ.*, I, 42, et II, 44) parle de Νομάδες Μαυρούσιοι et de Μαυρούσιοι Νομάδες, mais, dans ces deux passages d'un auteur du IIe siècle après J.-C., le mot Μαυρούσιοι parait être pris dans le sens étendu qu'on lui donna sous l'Empire (*v. supra*, p. 94-95) : il s'agit de Numides faisant partie des Maures, et non de Maures faisant partie des Numides.

7. On peut supposer qu'Ératosthène (*apud* Strabon, III, 5, 5) plaçait la rive africaine du détroit de Gibraltar dans te pays des Νομάδες ; conf. t. II, p. 156.

8. Pour la distinction entre les Numides, les Maures et les Gétules, voir Salluste, *Jug*., XIX, 4-5 et 7 ; LXXX, 1 et 6. Pour celle des Numides et des Maures, Diodore de

qui était comprise entre le royaume maure et la province carthaginoise. Au IIIe siècle, c'étaient les sujets des souverains masæsyles et massyles ; ceux-ci sont qualifiés les uns et les autres de rois des Numides, du moins dans des textes grecs et latins[1], car rien ne prouve qu'ils aient eux-mêmes pris ce titre[2]. Le royaume masæsyle ayant cessé d'exister et les rois massyles ayant étendu leur domination depuis la Moulouia jusqu'à Tabarca, tel fut le pays qu'on appela désormais *Numidia*[3]. Nous avons indiqué[4] qu'il fut ensuite partiellement annexé au royaume maure, dont les Romains firent, en 42 après J.-C., leurs deux provinces de Maurétanie : du côté de l'Ouest, la limite de la *Numidia*, devint l'Ampsaga[5]. Le nom de *Numidae* recula jusque-là devant celui de *Mauri*, qui même déborda bien plus loin vers l'Est[6], sans cependant faire disparaître celui de *Numidae* dans la contrée à laquelle les Romains conservèrent le nom officiel de *Numidia*.

Comme on le voit, ces noms, Νομάδες, et *Numidae*, pourraient être d'origine indigène, — ce que je ne veux pas affirmer,

---

Sicile, XIII, 80, 3 ; Justin, XIX, 2, 4 ; Strabon, II, 5, 33 (sans doute d'après Posidonius) ; Pomponius Méla, I, 22 ; Appien, *Lib*., 106 ; etc.

1. Pour Syphax, voir Tite-Live, XXIV, 48, 2 ; Appien, *Iber*., 15. Pour Masinissa, Polybe, XXXVI, 16, 1 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXVII, 3) ; Salluste, *Jug*., V, 4 ; Justin, XXXIII, 1, 2, et XXXVIII, 6, 4. Dans Tite-Live (XXX, 12, 13), Sophonisbe dit à Masinissa : « Numidarum nomen quod tibi cum Syphace commune fuit. » Pour Gulussa, Polybe, XXXVIII, 7, 1 (*alias* XXXIX, 1). Pour Micipsa, Appien, Iber., 67. Pour Jugurtha, Salluste, V, 1 ; Appien, *Bell. civ*., I, 42 ; Dessau, Inscr. lat. sel., 56 ; etc.

2. Micipsa est qualifié, non de roi des Numides, — qui tous étaient ses sujets, — mais de roi des Massyles, sur une inscription néopunique de Cherchel v. supra, p. 101, n. 5.

3. Nom qui dut être en usage chez les Latins dies l'époque de Masinissa. Νομαδία dans Polybe, XXXVI, 16, 7.

4. P. 94.

5. Pline l'Ancien, V, 22. Brouillant les époques, l'auteur qu'a copié Pomponius Méla (1, 29 ; 30 ; 33) donnait pour limites à la *Numidia* la Mulucha à l'Ouest, l'Ampsaga (ou le cap Métagonium) à l'Est ; il faisait commencer l'*Africa* à cette seconde limite. La première était celle qui avait jadis séparé les royaumes des Maures et des Numides, la seconde, celle de l'Afrique romaine après Jules César (conf. *supra*, p. 22, n. 7). En fait, dans cette *Africa*, le nom de Numidia resta attaché à la région comprise entre l'Ampsaga et la Tusca (prés de Tabarca).

6. Voir p. 94-95.

— mais c'est, autant qu'il semble, aux Grecs et aux Romains qu'ils ont dû leur extension, variable selon les limites des États et des provinces.

Le terme Γαιτοῦλοι[1], *Gaetuli*[2], se rencontre depuis la fin du second siècle avant notre ère[3]. Il désigne des indigènes qui paraissent avoir été auparavant confondus dans l'ensemble des peuples appelés Numides. On peut supposer, mais non prouver, que, comme Masæsyles, Massyles, Maures, et peut-être Numides, c'était primitivement le nom d'une tribu[4], nom qui aurait été ensuite étendu à beaucoup d'autres.

Jamais, cependant, les Gétules ne constituèrent un État[5]. C'étaient les habitants d'une vaste zone, s'allongeant au Sud des régions, voisines de la Méditerranée, où vivaient les Maures, les Masæsyles, les Massyles, les sujets de Carthage et de Rome ;

---

1. Ou Γαίτουλοι : voir le grammairien Hérodien, apud Eustache, dans le commentaire à Denys le Périégète, v. 215 (*Geogr. Gr. min*., II, p. 254). Artémidore écrivait Γαιτύλιοι (Étienne de Byzance, s. v. Γαιτοῦλοι ou peut-être Γαιτούλιοι (Eustathe, *l. c*.).

2, L'a est souvent omis. *Gaituli*, forme archaïsante, dans une inscription de l'époque de Claude : C. I. L., X, 797.

3. On ne le trouve pas dans Polybe. C'est à quelque chroniqueur romain que Tite-Live (XXIII, 18, 1) emprunte un récit où figurent des Gaetali au service d'Hannibal. Mention dans Artémidore, tout à la fin du IIe siècle : tienne de Byzance*, l. c*. Eustathe, *l. c.* (conf. *Fragm. hist. Graec.*, III, p. 488) attribue par erreur cette mention à Athénodore de Tarse, contemporain d'Auguste. Salluste (*Jug*., XVIII, 1) nous apprend que les *libri Punici* du roi Hiempsal indiquaient les *Gaetuli* et les *Libyes* comme les plus anciens habitants de l'Afrique. Autres mentions des Gétules dans le *Jugurtha* de Salluste (*passim*). dans le *Bellum Africum* (*idem*), dans Virgile, *Énéide*, IV, 326 ; dans Strabon (*passim*, en partie, sans doute, d'après Artémidore et Posidonius) ; etc.

4. De nombreux auteurs modernes (Marmol, Chénier, de Slane, Vivien de Saint-Martin, Faidherbe, Reclus, Tissot, Quedenfeldt, Cat, Schirmer, etc.) ont fait des rapprochements, qui ne sont nullement convaincants, entre le nom antique *Gaetuli* et des noms de tribus berbères : 1° les Gazzoula, qui, à l'époque des Almoravides, quittèrent le Sahara, où ils vivaient, pour aller s'établir dans le Sud du Maroc; on en retrouve encore à l'Est du Sous, entre le haut-Atlas et l'Anti-Atlas; 2° les Gaddala, dans le Sahara occidental ; 3° les Guechtoula, dans la grande Kabylie, pays qui était en dehors de la Gétulie.

5, Strabon (XVII, 3, 2) dit des Gétules qu'ils sont le plus grand des peuples libyques (conf. Eustache, *l. c*.). En réalité, c'était une longue traînée de tribus : « Natio frequens multiplexque Gaetuli » écrit Pomponius Méla. (I, 23). Une inscription du Ier siècle de notre ère (*C. I. L*., V, 5267) mentionne un préfet de six de ces tribus : « nation(um) Gaetulicar(um) sex quae sunt in Numidia ».

au Nord de la lisière saharienne, qu'occupaient çà et là des Éthiopiens[1]. La *Gaetulia*[2] était donc une expression géographique, s'appliquant à une suite de plaines, en général sèches et nues[3], et aussi aux chaînes de montagnes qui les bordent du côté du désert[4]. Les limites méridionales de cette zone séparaient les domaines des blancs et des noirs. Mais nous n'avons aucune preuve que la Gétulie ait eu au Nord des frontières anthropologiques. Comme la structure du soi et le climat n'imposaient pas non plus une démarcation précise, il est permis de croire que le nom de Gétules fut donné aux peuplades qui, lors de la constitution des royaumes maure, masæsyle et massyle, restèrent en dehors de ces États.

Au Maroc, il y avait des tribus gétules entre l'oued Bou Regreg[5], le littoral de l'Océan[6] et l'Atlas[7], ainsi que dans l'Atlas même[8].

1, Voir Salluste, *Jug*., XIX, 5 ; Strabon, II, 5, 33 ; XVII, 3, 2 ; ibid., 9 et 19 ; Pline l'Ancien, XXI, 77 ; Ptolémée, IV, 6, 5 (p. 742, édit. Müller).

2. Ce nom se trouve pour la première fois dans Varron (fast., II, 11, 11). Il était employé par Agrippa (voir *Dimens. prov*., 25, et *Divis. orbis*, 26, *apud* Riese, *Geogr. Lat. min*., p. 13 et 19). Etc,

3. Conf. Strabon, XVII, 3, 9 et 23 ; Saint Augustin, *De ordine*, II, 5, 15 ; Enarr. in Psalm., CXLVIII, 10.

4. Montagnes dans le pays des Gétules : Strabon, XVII, 3, 19 ; Pline, XXV, 78-79 ; Apulée, *Apol*., XLI, 5.

5. La ville de Sala (auprès de Rabat, à l'embouchure de l'oued Bou Regreg) était, dit Pline (V, 5), exposée aux attaques de la tribu (gétule) des Autololes, « per quam iter est ad montem Atlantem ».

6. Hiempsal, *apud* Salluste, *Jug*., XVIII, 5 et 7. Agrippa, apud Pline, V, 9; « Gaetulos Autoteles » [corriger sans doute Autotoles], sur la côte, au delà du promunturium Solis (cap Cantin) et du portus Rhysaddir (Mogador ? : voir t. II, p. 178). L'île d'Héra, située, selon Ptolémée (IV, 6, 14, p. 753, avec la correction certaine proposée par Müller), en face des Autotoles, parait bien être l'île de Mogador (conf. Pline, VI, 201 : mention d' « insulae ex adverso Autololum ») : voir t. I, p. 522, n. 6. Côte gélule de l'Océan : Môle, III, 104 ; Pline, V, 12, et IX, 127.

7. Pline, V, 5 (conf. *supra*, n. 5).

8. Euphorbe recueillie par des Gélules « in monte Atlante » : Pline (d'après Juba), XXV, 78-79. Agrippa, *apud* Pline, V, 10, mentionne « in mediterraneo Gaetulos Daras » (ainsi nommés du Garat. l'oued Draa, qui sort de l'Atlas). — Ptolémée place la Gétulie, les Mélanogétules, les Autololes (il écrit Αὐτολάλαι : IV, 6, 6, p. 744) dans la « Libye intérieure », qu'il fait commencer sur le littoral au delà du « Grand Atlas », (IV, 1, 1, et IV, 6, 1, p. 572, 577, 729), mais nous avons déjà fait remarquer (*supra*, p. 5) qu'il insère dans cette Libye intérieure beaucoup de noms géographiques se rapportant à des pays plus septentrionaux.

La principale était celle des Autololes[1], dont le territoire, très vaste, s'étendait depuis le voisinage de Rabat jusqu'au delà de Mogador[2]. Avec d'autres Gétules, les Baniures, ils avaient occupé, on ne sait quand, les territoires de deux tribus déchues, qui avaient joué un rôle historique fort important, les Maures et les Masæsyles[3]. Ces Autololes jouirent d'une certaine célébrité dans le monde romain. Des poètes, Lucain[4], Silius Italicus[5], Claudien[6], Sidoine Apollinaire[7], les introduisent dans des développements qui n'ont, d'ailleurs, aucune prétention à l'exactitude géographique. Dans l'Algérie orientale, la limite septentrionale du pays gétule devait passer à peu une distance au Sud de Constantine[8] et elle était très voisine de Madaure (entre Souk-Arrhas et Tébessa)[9]. Au Midi, le fleuve *Nigris* séparait la Gétulie de l'Éthiopie[10] : c'était très probablement l'oued Djedi[11], qui s'allonge depuis les environs de Laghouat jusqu'au Sud-Est de Biskra[12]. Au Sud de la province d'*Africa*, les Gétules atteignaient le littoral syrtique[13].

1. Pline, V, 17, où il faut corriger *Autoteles* en *Autololes*.

2. *V. supra*, p. 110, n. 6. C'est sans doute à tort que le nom des Autololes a été rapproché (Vivien de Saint-Martin, *Le Nord de l'Afrique*, p. 371 et 410 ; Tissot, *Mém. présentés à l'Acad. Inscr.*, IX, 1re partie, p. 311) de celui des Aït Hilâla (ou Ilâlan), tribu du Sous (Massignon, *Le Maroc d'après Léon l'Africain,* Alger, 1906, p. 194) : dans Aït Hilâla, *Aït* signifie *clan*.

3. Pline, V, 17. Conf., *supra*, p. 97.

4. IV, 677 (parmi les sujets do Juba Ier).

5. II, 63; III, 306, et ailleurs.

6. *De consul. Stilich.*, 1, 356.

7. *Carm.*, V, 336.

8. Après avoir pris Cirta (Constantine), Sittius s'empara de « duo oppida Gaetulorum » : *Bell. Afric.*, XXV, 3.

9. Au second siècle de notre ère, Apulée de Madaure (Apol., XXIV, 1) se qualifie de semi-Numide et de semi-Gétule; il dit que sa patrie est située Numidiae et Gaetuliae in ipso confinio ». La limite entre les *Musulamii*, peuplade gétule, et Madaure passait, en effet, tout près de cette ville : conf. Gsell et Joly, *Mdaourouch* (Alger-Paris, 1922), p. 5 et 18.

10. Pline, V, 30 : « ... tota Gaetulia ad flumen Nigrim, qui Africam ab Aethiopia dirimit. »

11. Voir t. I, p. 297.

12. La Table de Peutinger indique des Gaetuli sur un vaste espace, depuis Ad Calceum Herculis (El Kantara) jusqu'au delà de Capsa (Gafsa).

13. Virgile, *Énéide*, V, 192 : « in GaetuIis Syrtibus » Florus, II, 31 : « Gaetulos accolas Syrtium ». Voir aussi Strabon, XVII, 3, 9. Les rameurs gétules qui furent employés dans la flotte pompéienne (*Bell. Afric.*, LXII, 1) devaient être originaires des côtes des Syrtes.

Des Gétules sont aussi mentionnés en Tripolitaine et même en Cyrénaïque[1].

Ces indigènes étaient presque tous des nomades[2]. Du reste, une bonne partie des régions qui leur appartenaient ne comportaient guère d'autre genre d'existence.

Les nécessités de leur vie pastorale et, sans doute plus encore, le goût du pillage[3] devaient les mettre en relations avec leurs voisins du Nord. Les souverains numides et maures furent amenés à étendre sur la Gétulie leur domination[4], qui parait n'avoir jamais été bien solide[5]. Il est à croire que les Gétules entretenaient aussi des rapports avec les Éthiopiens[6].

IV

Nous trouvons dans les historiens et géographes arabes un nom qui s'applique à l'ensemble des populations autochtones de l'Afrique septentrionale : *Brâber, Berâber* (au singulier *Berber, Berberi*)[7]. Les Européens l'ont adopté, les Français sous

1. Strabon, XVII, 3, 19 et 23. Paul Orose, *Adv. pagan*., 1, 2, 90. Table de Peutinger : au Sud de Sabratha et de la grande Syrte.

2. Salluste, *Jug*., XIX, 6 : « Gaetulos... partim in tuguriis, alios incultius vagos agitare ». Méla, III, 101: « Gaetulorum passim vagantium ». Paul Orose, VI, 21, 18 : « Gaetulos latins vagantes »

3. Salluste, *Jug*., CIII, 4, et Pline l'Ancien, X, 201 « Gaetuli latrones ». Les Gétules passaient pour des gens belliqueux : Salluste, *l. c*., XVIII, 12 (d'après les libri Punici d'Hiempsal).

4. Salluste, *Jug*., XIX, 7. *Bell. Afric*., XXV, 3 ; LV, 1. Dion Cassius, XLIII, 3, 4 ; LIII, 26, 2 ; LV, 28, 3. Dans le Sud de la Tunisie, Capsa et Thala, qui appartenaient à Jugurtha, étaient en pays gétule. Cette région avait certainement fait partie du royaume de Masinissa, puisqu'elle reliait le pays numide à la région des Syrtes, dont Masinissa s'empara. Des rois de Maurétanie, Bocchus, contemporain de Marius, et Bogud, contemporain de César, eurent des relations, pacifiques ou hostiles, avec des Éthiopiens (v. supra, p. 10, n. 1 et 3) ; on doit en conclure qu'ils étaient libres de traverser les régions intermédiaires, occupées par des Gétules.

5. *V. infra*, p. 164.5.

6. Conf. *supra*, p. 9.

7. La question de l'origine du nom Brâber a été bien traitée par H. Schirmer, *De nomine et genere populorum qui Berberi vulgo dicuntur* (Paris, 1892), p. 4 et suiv. Je renvoie à cet ouvrage pour la bibliographie.

la forme *Berbères*. Il faut dire que, dans le langage courant, il est peu usité chez les tribus d'origine arabe ou arabisées ; celles qui parlent des dialectes dits berbères ne l'emploient pas pour se désigner elles-mêmes[1].

Les étymologies qu'indiquent des auteurs arabes du moyen âge reposent sur des calembours et n'ont aucune valeur[2]. Des savants modernes ont soutenu qu'il s'agit d'un ethnique antérieur à la conquête romaine[3]. Selon les uns, il aurait été, dès une époque très lointaine, le nom que se serait donné un grand peuple, et il aurait subsisté çà et là pendant l'antiquité historique, pour reprendre ensuite l'acception générale qu'il aurait eue d'abord. Selon d'autres, il aurait désigné une ou plusieurs tribus importantes, et les Arabes l'auraient généralisé.

Nous avons déjà montré[4] que, pour étayer la première de ces hypothèses, on ne saurait chercher des arguments en dehors de la Berbérie, dans l'Afrique orientale, voire même au delà : il n'y a aucune raison d'admettre que la contrée nommée *Barbaria* sous l'Empire romain (le pays des Somalis), que les *Berabra* de la vallée du Nil, au Sud de l'Égypte, soient des témoins d'une communauté préhistorique de sang et de nom avec nos Berbères[5].

Les arguments présentés à l'appui de la seconde hypothèse[6] ne sont pas meilleurs. C'est être dupe d'une très vague

---

1. E. Masqueray, *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie*, p. 2. Les Brâber du Moyen et du Haut-Atlas ne font pas exception : E. Destaing, *Étude sur le dialecte Berbère des Aït Seghrouchen* (Paris, 1920), p. LXXXVII, n. 1.

2. Voir Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, I, p. 168, 176 ; de Slane, *ibid*., IV, p. 494 ; E. Carette, *Recherches sur l'origine des tribus de l'Afrique septentr*., p. 17-18 ; Tissot, *Géogr*., 1, p. 393, n. 1.

3. Carl Ritter, Movers, Carette, Vivien de Saint-Martin, Tissot, Quedenfeldt, etc. ; enfin A. Schulten (Numantia, 1, p. 36-37), qui est disposé à croire à la communauté de nom des Berbères et des Ibères.

4. T. I, p. 336-7.

5. Il est probable que ces noms de l'Afrique orientale dérivent du grec βάρβαροι, comme celui des Brâber de l'Afrique du Nord dérive du latin *barbari*. Mais il n'y a pas de rapports directs entre ces emprunts au grec et au latin.

6, Voir surtout Tissot, *l. c*., I, p. 395.

ressemblance de mots que d'invoquer les *Suburbures*[1], grande tribu numide aux premiers siècles de notre ère. Les *Barbares* d'un auteur de basse époque[2] étaient probablement, en réalité, des *Bavares*, nom d'une autre tribu dont les fractions étaient éparses dans diverses régions[3]. Que signifie *Barbari* dans la dénomination *promontorium Barbari,* cap qu'un routier romain, l'Itinéraire d'Antonin[4], indique sur la côte du Rif ? Nous l'ignorons : peut-être ce nom est-il altéré ; en tout cas, rien ne prouve qu'il se rapporte à une tribu. Le nom de *Beni Barbar*, qui est donné aux habitants du djebel Chechar (à l'Est de l'Aurès) et qu'ils acceptent, celui de *Brâber*, attribué aux montagnards du Moyen-Atlas et du Haut-Atlas oriental, au Maroc, mais non adopté par eux, ne datent pas, à notre connaissance, de temps reculés : ce sont sans doute des applications régionales du mot latin *barbari*[5], du terme arabe *Brâber*.

Ce dernier vient précisément de *barbari*. Telle est l'opinion de nombreux érudits[6], et elle nous paraît justifiée.

Barbarus est un mot emprunté par les Latins au grec βάρβαρος, qui est d'origine indo-européenne[7]. Il désigne ceux qui parlent des langues autres que le grec et le latin, et, dans un sens plus large, ceux qui sont étrangers à la civilisation gréco-romaine : par conséquent, des gens restés dans un état d'infériorité. Une foule de textes, depuis Salluste et l'auteur du

1. Telle est l'orthographe des inscriptions : voir Gsell, *Atlas archéol. de l'AIgérie*, f° 17 (Constantine), n° 214 (conf. f° 16, Sétif, n° 468) ; le même, dans *Bull. archéol. du Comité,* 1917, p. 342. Peut-être identiques aux Sabarbares de Pline (V, 30) et aux Σαβούρβουρες de Ptolémée (IV, 3, 6, p. 640).

2. Julius Honorius, dans Riese, *Geogr. Lat. min.*, p. 53 et 54.

3. Voir Gsell, *Rec, de Constantine*, XL, 1906, p. 116-7, et *Bull, archéol. du Comité*, 1907, p. CCXXIX.

4. Edit. Parthey et Pinder, p. 4.

5. Ce que croit Masqueray pour les Beni Barbar (*Rev. afric.*, XXII, 1878, p. 136).

6. Elle est déjà indiquée par Marmol et elle a été soutenue par Chénier, Malte-Brun, Gastiglioni, de Slane, Fournel, Meltzer, Schirmer, etc.

7. Ruge, dans *Real-Encyclopédie* de Pauly-Wissowa, II, p. 2858. Pour un passage d'Hérodote qu'on a mal interprété, conf. t. I, p. 337, n. 2.

Bellum Africum jusqu'à Corippus[1], prouvent que les Romains donnaient ce nom de *barbari* aux Africains qui n'avaient ni leur langue, ni leurs mœurs : c'était un terme dédaigneux, que les indigènes ne devaient pas accepter volontiers. Il est intéressant de remarquer qu'un petit écrit grammatical qui peut dater du IIIe siècle, liste de locutions vicieuses, condamne l'emploi de *barbar*, pour *barbarus*[2] ; or cette liste a été très probablement composée à Carthage[3]. Dans le latin populaire d'Afrique, *barbarus* avait donc pris la forme que les Arabes adoptèrent.

Les conquérants musulmans trouvèrent à leur venue deux populations distinctes : l'une parlait le latin et était chrétienne, l'autre avait gardé sa langue, ses coutumes, et, le plus souvent, ses divinités païennes. C'étaient, d'une part, les *Romani*, d'autre part, les *barbari* ; conservant ces dénominations, les Arabes appelèrent les premiers *Roum*, les seconds *Brâber*[4]. Ce dernier nom se maintint dans les œuvres littéraires, mais beaucoup moins dans la langue parlée, qui n'a plus aujourd'hui de terme général pour désigner ceux que les Français, à la suite des Grecs, des Romains, des Arabes, appellent *Berbères*. Il ne s'applique plus guère qu'à un groupe important de montagnards marocains.

Il faut donc renoncer à y voir un nom ethnique d'origine indigène et de date lointaine.

Il en est autrement du nom *Amazigh, Tamazight* au féminin, *Imazighen* au pluriel[5]. Beaucoup de Berbères se qualifient

1. Schirmer (l. c., p. 32 et suiv.) en cite un certain nombre. Il me paraît superflu d'en ajouter d'autres. Sur des inscriptions : C. I. L., VIII, 9 158, 9 324 (où l'on e gravé par erreur babaris, au lieu de *barbaris*), 18219, 18275, 20827.

2. *Appendix Probi*, édit. Heraeus, dans *Archiv für latein. Lexikographie*, XI, p. 397. Voir aussi Probus, dans *Gramm. Lat.* de Keil, IV, p. 102.

3. Voir G. Paris, dans *Mélanges Renier*, p. 301 et suiv., et dans *Mélanges Boissier*, p. 5 et suiv.

4. Un troisième groupe est parfois distingué : les *Afarek* (du mot latin *Africa*), chrétiens mi-indigènes, mi-Romains : voir t. VII, l. I, *ch*. I, § I.

5. Sur le nom Imazighen-Mazices, voir Schirmer, *l. c*., p. 42 et suiv.

eux-mêmes ainsi : les habitants du Rif marocain ; ceux du Moyen et du Haut-Atlas (les Brâber des Arabes)[1] ; des gens qui parlent un dialecte berbère à Sened, dans la Tunisie méridionale[2] ; des indigènes du djebel Nefouça, en Tripolitaine ; une tribu de la région de Ghadamès, au Sahara[3] : les Touareg de l'Aïr[4]. Divers dialectes sont appelés *tamazight* : ceux du Rif, des Brâber, de l'Aurès, de Figuig, de Sened, de Djerba, du Mzab, etc. La grande extension de ce terme est attestée par des généalogies dressées au moyen âge[5], où un héros légendaire, *Mazigh*, est indiqué comme l'ancêtre d'une des deux races des Berbères, les Beranès[6] ; où une femme, *Tamzight*, figure parmi les ancêtres de l'autre race, les Botr[7].

Le même nom apparaît dès l'antiquité. Il a été donné à des individus : on le trouve employé ainsi dans des inscriptions libyques, sous la forme MSK[8] ; dans des inscriptions romaines, sous les formes *Mazic*[9], *Masik*[10], *Mazix*[11], au féminin *Mazica*[12], avec une désinence latine ; *Masac*[13] est peut-être le même nom, prononcé d'une manière un peu différente[14].

C'était aussi, aux premiers siècles de notre ère, le nom de

1. Voir, entre autres, Destaing, *Dialecte des Aït Seghrouchen*, p. LXX.

2. Provotelle, *Étude sur la tamazir't ou zenatia de Qalaâ es-Sened* (Paris, 1911), p. 3.

3. De Foucauld, *Dictionn, touareg-français*, I, p. 452. Les Beni Mazigh sont une fraction de la population de Ghadamès : Duveyrier, *Sahara algérien et tunisien, Journal de route*, p. 165, n. 1 ; Donau et Pervinquière, dans *Bull. de géogr. histor. du Comité*, 1912, p. 483, n. 4.

4. Duveyrier, *Les Touareg du Nord*, p. 317.

5. Conf. *supra*, p. 79.

6. Ibn Khaldoun, *Hist*., trad. de Slane, 1, p. 169, 178, 184.

7. *Ibid*., p. 181.

8. Halévy, dans *Journ. asiat*., 1874, I, p. 118, n° 47 ; p. 179, n° 175.

9. *C. I. L*., VIII, 21120.

10. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 968.

11. *C. I. L*., VIII, 15928.

12. *Ibid*., 8817, 15593, 17748, 18392, 21737. *Bull. archéol. du Comité*, 1911, p. 112. Conf. *C. I. L*., VIII, 21109 : *Mazic(a ?)* ; Gsell, *l. c.*, 1198 : *Mazzic*, cognomen d'une femme.

13. *C. I. L*., VIII, 11308-11310, 11312.

14. Peut-être le nom *Mazucan* se rattache-t-il aussi à *Mazic* : pour ce nom, voir Gsell, *Rec. de Constantine*, XXXVI, 1902, p. 21.23.

plusieurs tribus. Ptolémée[1] indique des Μάζιχες en Maurétanie Tingitane, dans le pays qui s'appelle aujourd'hui le Rif. Il en mentionne en Césarienne, du côté de Miliana[2] ; ces derniers reparaissent sur une inscription latine, découverte à Miliana même[3], et dans le récit qu'Ammien Marcellin[4] nous a laissé de la révolte de Firmus, vers la fin du IVe siècle. Une autre inscription d'Afrique[5], de la fin du IIe siècle ou du début du IIIe, mentionne des *Mazices reg(ionis) Montens(is)*, que des troupes romaines eurent à combattre ; nous ignorons où était leur territoire : peut-être se confondent-ils avec une des deux tribus précédentes[6]. Sous le Bas-Empire, des Μάζιχες, gens du désert, opéraient des razzias, d'une part dans les oasis situées à l'Ouest de l'Égypte, d'autre part en Tripolitaine[7]. L'existence d'une tribu de *Mazaces* en Numidie, au Ve siècle, semble attestée par la mention de deux *episcopi Mazacenses*[8]. Des *Mauri Mazazeses* sont indiqués en Maurétanie dans un document de la fin du IIIe siècle[9].

Le nom que les Grecs et les Latins ont transcrit Μάζιχες, *Mazices*, et peut-être *Mazaces*, a dû appartenir à des tribus africaines avant la domination romaine. Dans la légende de la fondation de Carthage par Didon, le roi du pays où s'élève la colonie tyrienne a pour sujets des Μάζιχες, selon Eustathe[10], des

1. IV, 1, 5 (p. 585, édit. Müller).

2. IV, 2, 5 (p. 603).

3. C. I. L., VIII, 9613, et Gsell, *l. c*,, p. 23, n. 2.

4. XXIX, 5, 17 ; 21 ; 25-26 ; 30 ; 51.

5. *C. I. L.*, VIII, 2786 (Lambèse), épitaphe d'un centurion : « ... debellatori hostium prov(incia) His(pania) et Mazicum reg(ionis) Montens(is).

6. Autre mention de Mazices en Afrique, dans Julius Honorius, *apud* Riese, *Geogr. Lat. min*., p. 54.

7. Philostorge, *Hist. eccles*., XI, 8 (Migne, *Patr. Gr.*, LXV, p. 603). Nestorius, *apud* Evagre le Scolastique, Hist. eccles., I, 7 (Migne, P. G., LXXXVI, p. 2440) ; conf. Nicéphore Calliste, *Hist. eccles*., XIV, 36 (Migne, P. G., CXLVI, p. 1180). Jean d'Antioche, dans *Fragm. hist. Graec*., IV, p. 621, n° 216. Voir encore d'autres textes, cités par R. Basset, *Le dialecte de Syouah* (Paris, 1890), p. 6-8, et par O. Bates, *The Eastern Libyans*, p. 237-8.

8. Voir Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, p. 422.

9. Liste dite de Vérone, *apud* Seeck, édit. de la *Notitia Dignitatum*, p. 252.

10. Commentaire de Denys le Périégète, v. 195 (*Geogr. Gr. min*., II, p. 251).

Maxitani, selon Justin[1]. C'est peut-être aussi ce nom qui se retrouve, sous deux formes légèrement différentes, dans Hécatée, vers l'an 500, et dans Hérodote, vers le milieu du Ve siècle. Le premier mentionne des Μάζυες en Libye[2] ; le second, des Μάξυες[3], qu'il place à l'Occident du fleuve Triton, c'est-à-dire sur la côte orientale de la Tunisie[4].

Dans des textes latins, pour la plupart poétiques, le nom *Mazaces* ne s'applique pas strictement à une ou plusieurs tribus, mais il a une signification plus générale, du reste vague[5] : le mot *Massyli* a été, nous l'avons vu[6], employé de la même manière.

Un écrit géographique du IVe siècle après J.-C.[7], que nous avons déjà cité[8], mentionne dans le désert, au delà de l'Afrique romaine, des barbares appelés *Mazices* et *Aethiopes* : ici, *Mazices*, comme *Aethiopes*, paraît bien désigner un ensemble de tribus, répandues à travers d'immenses espaces. Ce sens n'est pas douteux dans un autre traité géographique de fort basse époque[9], où il est question de « gentes Mazices multas »[10]

---

1. XVIII, 6, 1.

2. Étienne de Byzance, s. v. Μάζυες (= F. h. G., I, p. 23, n° 304) : Μάζυες, οί Λιβύηςς νόμαδες Έχαταΐος.

3. IV, 191 et 193. C'étaient, dit Hérodote, des cultivateurs. Les Mazyes d'Hécatée étaient des nomades.

4. *V. supra*, p. 84.

5. Suétone (*Néron*, 30) dit que Néron se faisait accompagner dans ses voyages par une foule de *Mazaces* et de *cursores*. Lucain énumère pêle-mêle des peuplades africaines, qu'il dit être sujettes de Juba Ier. Parmi elles, figure le *Mazax* (IV, 681). Némésien (*Cyneg*., 261) donne à ce mot le sens d'indigène africain. Claudien, *Consul. Stilich*., I, 356 : le *Mazax* en compagnie du *Nasamon*, du *Garamas*, des *Autololes*, du *Mourus*. Dans Corippus, *Mazax* est employé assez fréquemment, avec un sens vague (Joh., I, 549 ; V, 80 et 376 ; VI, 44, 167, 450 et 600 ; VIII, 305) : il est synonyme de *Maurus* (conf. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 306, n. 5).

6. P. 102.

7. *Expositio totius mundi*, dans Riese, Geogr. Lat. min., p. 123.

8. P. 2.

9. *Cosmographie* dite d'Æthicus, dans Riese, l. c., p. 88.

10. La même conclusion pourrait cire tirée d'un passage de la Chronique compilée par saint Hippolyte au IIIe siècle (Bauer, *Chronik des Hippolytos*, p. 102). Il indique, parmi les langues parlées en Afrique, celle des Μάζιχες, avec celles des Μαῦροι, Γαιτουλοι, Άφροι. Conf. Mommsen, *Chronica minora*, I, p. 107 ; *Chronique pascale*, édit. de Bonn, I, p. 57. — Végéce, *Epit. rei milit*., III, 23 : « ... Urcilliani intra Africam, vel ceteri Mazices », ce qui attesterait aussi le sens étendu du mot *Mazices*, si la lecture était certaine.

On peut même croire qu'Hécatée donnait déjà au mot Μάζυες un sens étendu. « Mazyes : les nomades de la Libye », dit Étienne de Byzance en le citant[1]. Vers le même temps, au début du Ve siècle, l'inscription funéraire de Darius mentionne, à la fin de l'énumération des peuples qui ont été tributaires du grand roi, les *Makiia* (ou *Massiia*) et les *Karka*[2], qu'il convient peut-être de chercher dans l'Afrique du Nord. Oppert et d'autres savants[3] ont voulu reconnaître ici les indigènes de cette contrée et les Carthaginois, et ils ont rapproché, à tort ou à raison, les *Makiia* des *Mazyes, Maxyes, Mazices.*

Le terme qui subsisté encore sous la forme *Amazigh., Imazighen*, semble donc avoir désigné, depuis très longtemps, une partie importante des populations de l'Afrique septentrionale.

Avant d'être un nom propre de tribus, de personnes, il fut peut-être un mot de la langue usuelle, un adjectif. Au XVIe siècle, Léon l'Africain[4] affirme que tous les Berbères ont une seule langue, appelée par eux tous *aquel amazig*, ce qui signifie, ajoute-t-il, la langue noble. On a fait observer[5] que c'est là un contresens et qu'il s'agit, non de langue, mais de peuple, *kel* étant un collectif qui signifie « gens de... » dans certains dialectes. Il faudrait traduire « le peuple noble ». D'autre part, des érudits croient qu'*amazigh* a d'abord eu le sens de « libre »[6]. Il y aurait lieu de rapprocher le nom que nous étudions, soit de celui des Aryas[7], mot qui signifie « les Nobles », soit de celui des Francs, « les Libres ».

---

1. *Supra*, p. 118, n. 2.

2. Weissbach, *Die Keilinschriften der Achämeniden*, p. 89 (conf. p. 99).

3. Pour les références, voir t. I, p. 418, n. 6. Sur cette question, conf. Prasek, *Geschichte der Meder und Perser*, II, p. 73-74.

4. *Descr. de l'Afrique*, trad. Temporal, édit. Schefer, I, p. 28.

5. De Slane, dans sa traduction d'Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, IV, p. 495. Schirmer, *l. c.*, p. 12.

6. Movers, *Die Phönizier*, II, 2, p. 395. Carette, *Recherches sur l'origine des tribus*, p. 26.

7. Conquérants du plateau iranien et d'une partie de l'Inde.

Comment s'explique l'extension de ce nom à de nombreux groupes de Berbères? Un peuple conquérant[1] aurait-il, à une époque inconnue, dominé sur une bonne partie de l'Afrique du Nord, en y répandant la langue libyque et en se distinguant par son nom de ses vassaux et sujets[2] ? Il aurait été ensuite morcelé et dispersé en un grand nombre de tribus. Mais on pourrait faire d'autres hypothèses, qu'il n'est même pas utile de présenter ici, car on n'aurait aucun argument solide pour les soutenir.

1. On pourrait se demander si ce n'étaient pas des conquérants d'origine étrangère. Selon Hérodote (IV, 191), les Maxyes « disent qu'ils ont pour ancêtres des Troyens ». Mais cette assertion n'a sans doute aucune valeur : voir Gsell, *Hérodote*, p. 119-120, et ici, t. I, p. 346.

2. Il y a encore chez les Touareg des tribus nobles et des tribus vassales : voir, entre autres, Duveyrier, *Les Touareg du Nord*, p. 329.

CHAPITRE III

LES ROIS ET LEURS SUJETS

I

Dans les États qui se formèrent en Berbérie avant la conquête romaine, la royauté était surtout un commandement guerrier. Il convenait qu'elle fût exercée par des hommes, Nous ne voyons pas que les femmes y aient été admises[1], à l'exception de Cléopâtre Séléné, qui, aux environs de noire ère, fut très probablement associée à son mari Juba II, l'avant-dernier roi de Maurétanie[2]. Mais c'était une étrangère, fille d'une Égyptienne et d'un Romain, et, si l'hypothèse d'un partage de la royauté entre elle et Juba est fondée, ce partage fut imposé par la volonté de l'empereur Auguste. Aux temps où les États indigènes jouissaient de leur indépendance, l'autorité royale paraît avoir été réservée à des mâles.

Elle était héréditaire. Mais ce principe ne fut pas appliqué d'une manière uniforme : on constate divers modes de transmission.

Chez les Massyles, au IIIe siècle avant J.-C., la royauté était la propriété d'une famille, dans le sens large de ce terme, c'est-à-dire d'un ensemble d'agnats remontant par les mâles à un ancêtre commun. Il s'agissait d'un ancêtre réel, fondateur historique

1. Conf. *supra*, p. 40.
2. Voir t. VIII, 1. II, ch. II, § II.

de la dynastie. Ce fut sans doute plus tard que le désir de rehausser le prestige de la famille royale fit éclore des généalogies mythiques, lui attribuant une lointaine origine divine[1]. Divine ou simplement humaine, elle formait dans la nation un groupe privilégié; ses membres avaient droit à des honneurs spéciaux[2].

Dans cette famille, le chef était le plus âgé des mâles vivants, issus de mariages légitimes. A lui appartenait la royauté[3]. A sa mort, elle passait à celui qui devenait l'aîné du groupe d'agnats. Telle fut la règle suivie lors de la mort de Gaïa[4], vers 207 : il eut pour successeur, non pas son fils Masinissa, alors âgé d'une trentaine d'années, mais son frère Œzalcès, déjà vieux. Œzalcès étant mort bientôt après, son fils aîné, Capussa, lui succéda : il devait être plus âgé que Masinissa, car rien n'indique que celui-ci ait eu alors à faire valoir des droits légitimes[5].

Cet ordre de succession n'était pas propre aux Massyles. Il fut usité chez d'autres peuples : par exemple, à la même époque, dans la péninsule ibérique[6] ; plus tard, nous le retrouverons en Afrique chez les Vandales[7] ; il existe encore dans le beylicat de Tunis[8], où il a été emprunté aux Turcs. On peut supposer qu'à l'origine, la même règle, application du droit commun des familles agnatiques[9], était en vigueur dans les autres royaumes indigènes, chez les Masæsyles et les Maures.

---

1. Voir t. VI, l. II, ch. II, § V (Hercule, ancêtre des rois indigènes).

2. Tite-Live, XXIX, 30, 11 : honneurs dont jouissent Œzalcès sors le règne de son frère Gaïa, Lacumazès sous son cousin Masinissa.

3. A moins, sans doute, d'incapacité absolue (folie, etc.).

4. On ignore comment le pouvoir royal se transmit avant Gaïa. Le père de celui-ci, Zilalsan, ne régna pas ; il est simplement qualifié de sufète dans une inscription bilingue de Dougga : Chabot, *Punica*, p. 210.

5. Pour tout cela, voir Tite-Live, XXIX, 29, 6-8 (d'après Polybe) ; conf. ici, t. III, p. 189-190.

6. Voir Tite-Live, XXVIII, 21, 7.

7. Procope, *Bell. Vand.*, I, 17, 29.

8. La règle y est exactement celle-ci : la succession appartient à l'aîné des enfants du bey qui a le plus anciennement régné.

9. *V. supra*, p. 56.

Elle ne fut pas maintenue. D'une part, elle exposait l'État à tomber entre les mains de vieillards, dépourvus des forces physiques et intellectuelles nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions : ce qui pouvait inciter des princes jeunes et ambitieux à s'emparer par la violence d'une dignité à laquelle ils n'avaient pas droit. D'autre part, il était naturel que les rois désirassent laisser leur succession, non pas à des parents plus ou moins éloignés, mais à leurs propres enfants, ou, faute de fils, à un frère. Dès une époque antérieure au règne de Gaia, il y avait eu des compétitions dans la famille royale des Massyles, divisée en deux branches ennemies[1]. Quand Capussa périt, après un règne très court, ce fut son frère, encore enfant, Lacumazès, qui fut proclamé roi, par la volonté d'un autre prince, appartenant à la branche rivale de celle de Gaïa. Masinissa, plus âgé que Lacumazès, dut faire triompher ses droits par les armes[2].

Il mourut nonagénaire, en 148. Il n'est guère probable qu'il restât alors en Numidie des membres de sa famille, qui, plus âgés que ses enfants, auraient eu, selon la règle ancienne, des droits à la royauté. Ce furent ses fils légitimes, Micipsa, Gulussa et Mastanabal, qui lui succédèrent, les fils de concubines étant exclus. Masinissa avait-il souhaité que son héritage fût réservé à l'aîné seul, Micipsa, ou bien attribué aux trois frères ? Avant de mourir, il avait chargé Scipion Émilien de régler sa succession. Nous ignorons si le Romain le fit conformément aux désirs du défunt, à supposer qu'il les ait connus. En tout cas, il décida qu'il y aurait trois souverains, entre lesquels le royaume demeurerait indivis, mais qu'ils se partageraient les attributions royales, administration, guerre, justice[3]. Nous n'avons aucune raison de croire que Scipion se soit inspiré de précédents qu'il aurait trouvés dans l'histoire des

1. Tite-Live, XXIX, 29, 8 (passage cité p. 75, n. 1).
2. *Ibid*., XXIX, 29, 11 et suiv. ; conf. ici, t. III, p. 190-1.
3. Appien, *Lib*., 106. Conf, t. III, p. 363-5.

Massyles; nous voyons fort bien, au contraire, que Rome avait intérêt à morceler le pouvoir suprême dans le vaste État fondé par Masinissa. Du reste, Micipsa, ayant longtemps survécu à ses deux frères, devint seul maître du royaume.

Il le laissa par son testament à Adherbal et à Hiempsal, ses deux fils, et à Jugurtha, son fils adoptif[1] ; faute de cette adoption, Jugurtha n'aurait eu aucun droit, car, s'il était né de Mastanabal, sa mère avait été, non une épouse, mais une concubine[2]. Outre ces trois princes, nous connaissons deux autres membres de la famille royale, Massiva, fils de Gulussa[3], et Gauda, fils de Mastanabal[4], qui étaient sans doute de naissance légitime[5] et, par conséquent, qualifiés pour accéder au trône[6]. On ne sait s'ils étaient plus âgés que les fils de Micipsa et si, à la mort de celui-ci, ils auraient eu des droits à lui succéder, conformément à la règle en usage chez les Massyles à la fin du IIIe siècle. Gauda fut désigné par Micipsa comme héritier en seconde ligne[7].

De quelle manière Micipsa voulait-il que l'autorité royale fût exercée par ses crois successeurs ? Est-ce comme elle l'avait été par lui-même et ses deux frères, après la mort de son père ? Nous n'avons pas de données précises à cet égard[8]. Adherbal, Hiempsal et Jugurtha décidèrent un partage territorial, qui, en réalité, fit de la Numidie trois royaumes distincts. S'il eût été conforme à la volonté de Micipsa, il fût entré en vigueur sans qu'un accord entre ses héritiers fût nécessaire.

---

1. Conf. *supra*, p. 52.

2. Salluste, *Jug*., V, 7.

3. *Ibid*., XXXV.

4. *Ibid*., LXV.

5. Puisque Massiva revendiqua la royauté et que Gauda l'obtint.

6. Il n'en était pas de même d'un autre descendant de Masinissa, Dabar, mentionné par Salluste (*Jug*., CVIII, 1), car son père Massugrada était né d'une concubine.

7. Salluste, *Jug*., LXV, I : « ... quem Micipsa testamento secundum heredem scripserat. »

8. Dans le discours que Salluste attribue à Micipsa mourant, celui-ci recommande à ses trois héritiers de régner eu plein accord, c'est-à-dire, évidemment, dans un royaume qui gardera son unité (*Jug*,, X, 3-8).

Après l'assassinat d'Hiempsal et une guerre entre Jugurtha et Adherbal, la République romaine fixa la part territoriale des deux survivants. Puis Jugurtha se rendit maître de toute la Numidie. Fait prisonnier, il fut mis à mort en Italie, et ses fils furent exclus de la succession[1]. Rome donna le royaume à Gauda, qui, en vertu du testament de Micipsa, en était le légitime héritier, et qui le laissa à son fils Hiempsal[2]. Il se peut, cependant, que la Numidie ait été alors partagée, dans des conditions qui restent fort obscures[3]. Le successeur d'Hiempsal fut son fils Juba ; on ne sait si ce dernier avait des frères, qui n'auraient pas été appelés à bénéficier d'un partage.

Chez les Masæsyles, Syphax régnait au temps de la seconde guerre punique; ses origines ne nous sont pas connues. Il n'est pas inadmissible qu'il se soit associé son fils Vermina[4], lequel lui aurait succédé dans un royaume fort amoindri[5].

En 206, Baga détenait la souveraineté chez les Maures[6]. De même, Bocchus, à la fin du IIe siècle et au commencement du Ier. On ignore s'ils appartenaient à la même famille. On ignore

1. Jugurtha avait un certain nombre de fils, dont les uns étaient enfants, les autres au moins adolescents lors de la guerre qu'il soutint contre les Romains Salluste, *Jug*., XXVIII, 1 ; XLVI, 1 ; XLVII, 3 ; LXII, 1 ; LXXV, 1 ; LXXVI, 1. Deux d'entre eux figurèrent avec leur père au triomphe de Marius : Tite-Live, Epit. l. LXVII ; Eutrope, IV, 27, 6 ; Paul Orose, *Adv. pagan*., V, 15, 19. Un fils de Jugurtha vivait en Italie quinze ans plus tard Appien, *Bell. civ*., 1, 42.

2, Un Adherbal, « filius regis Numidarum » était otage à Rome au début du 1er siècle (*De viris illustr*., 66). Peut-être était-ce un fils de Gauda. Nous n'avons aucune preuve qu'il ait régné.

3. Voir t. VII, l. II, ch. VI, § VI.

4. Voir t. III, p. 283-4, pour les monnaies qui portent la légende « Verminad roi », en punique, et qui ressemblent à des monnaies de Syphax. Je croirai volontiers que ces monnaies ont été frappées sous le règne de Syphax, et non plus tard. Vermina y apparaît, tout jeune, dépourvu de barbe, sans doute parce qu'il n'en avait pas encore, car, en ce temps, les Numides ne se rasaient pas. Or, deux ans avant la chute de Syphax, Vermina était assez âgé pour exercer un commandement militaire : Tite-Live, XXIX, 33, 1. Syphax avait un autre fils (Appien, *Lib*., 26 ; conf. ici, t. III, p. 237, n. 1 ; p. 283 et 284), qui fut fait prisonnier avec lui, sur un champ de bataille, Mais on n'a aucun motif de supposer qu'il se le fût associé.

5. T. III, p. 282-5. Pour un prétendu petit-fils de Syphax, qui aurait régné quelque part en Afrique au milieu du IIe siècle, voir t. III, p. 305 ; t. V, p. 101.

6. Tite-Live, XXIX, 30, 1.

également si, de son vivant, Bocchus s'associa son fils Bogud et si ce dernier lui succéda. Au milieu du Ier siècle, il y avait deux royaumes maures distincts, séparés par la Mulucha : à l'Est, celui de Bocchus; à l'Ouest, celui de Bogud. Ces princes appartenaient probablement à la famille de l'autre Bocchus et de l'autre Bogud, mais nous ne pouvons pas affirmer que la Maurétanie ait été partagée, comme un héritage, entre deux frères : nous ne savons rien sur la cause, ni sur la date de cette division[1].

C'est Auguste qui fit du fils de Juba Ier un souverain de la, Maurétanie. Juba II s'associa Ptolémée[2], qui régna seul après la mort de son père et n'eut pas de successeur, le royaume ayant été annexé par Rome.

Tels sont les maigres renseignements que nous possédons sur la transmission du pouvoir. royal dans les États indigènes. Aucun texte n'indique une participation légale des sujets à la désignation de leurs maîtres. En laissant de côté les interventions romaines, nous constatons que la royauté appartient d'abord à un groupe d'agnats et est exercée par le membre le plus âgé du groupe. Puis les souverains la laissent, comme une propriété personnelle, à leurs fils légitimes, aux droits desquels les droits des autres parents sont subordonnés. Tantôt plusieurs de ces fils se partagent, soit les fonctions, soit le territoire. Tantôt un seul fils hérite ; mais les textes ne nous permettent pas de dire si c'est parce qu'il est l'aîné, ou parce qu'il est fils unique. Parfois, un roi s'associe son fils et fait de lui, sinon son égal, du moins son collègue, sans doute autant pour lui apprendre le métier royal que pour habituer les sujets à lui obéir : la vacance du pouvoir est ainsi supprimée, avec les risques de troubles qu'elle entraîne.

1. Voir t. VII, l. II, ch. V, § I.
2. Voir t. VIII, l. II, ch. IV, § I.

II

Les rois portent dans la langue libyque le titre de *guellid*[1], ou *aguellid*, qui s'est maintenu dans les dialectes berbères, et que l'historien arabe Ibn Khaldoun[2] dit être équivalent au terme sultan ; du reste, ce titre était aussi donné à des chefs d'un rang moins élevé[3]. En punique, roi se disait *melek*, mais, sur les monnaies[4] et sur les inscriptions[5], on emploie, à la suite du nom du souverain, le terme abstrait *mamleket*, « royauté », ou plutôt « personne royale »[6] : il y a là un emprunt à la Phénicie[7]. En grec et en latin, ce sont naturellement les mots βασιλεύς et rex qui servent à désigner les rois et dont ils font eux-mêmes usage[8] ; *regulus*, qui marque une nuance de dédain, et δυνάστης se trouvent chez quelques auteurs[9].

Les rois, du moins depuis Syphax et Masinissa, se ceignent du diadème[10], étroit bandeau d'étoffe qu'ils ont emprunté aux successeurs d'Alexandre, et qu'Alexandre lui-même

1. Inscription bilingue de Dougga (Chabot, *Punica*, p. 210), où ce mot est représenté par le groupe de lettres libyques GLD, ou bien GLDT, qui est une forme abstraite (Chabot, *l. c*., p. 213).

2. *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, II, p. 270.

3. Voir cette même inscription bilingue de Dougga. Conf. *supra*, p. 72.

4. Monnaies de Syphax, Vermina, Masinissa, Mastanesosus (?), Juba Ier, Bocchus HMMLKT (nom précédé de l'article). Voir L. Müller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, III, p. 8 et suiv. ; Supplément, p. 60 et 73 ; Babelon, *Mélanges numismatiques*, I (1892), p. 119 ; le même, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1891, p. 253.

5. Inscription bilingue de Dougga, l. c. Inscription néopunique de Cherchel (*Rev. d'assyriol*., II, p. 36) : MMLK'T, titre appliqué à Micipsa.

6. Conf. en latin l'emploi, d'abord abstrait, puis concret, du mot magistratus Lidzbarski, *Altsemitische Texte*, I, p. 13.

7. C. I. S., I, n° 1, l. 11 ; n° 3, 1. 4, 6, 10, 20, 22.

8. Monnaies à légende latine de Juba Ier, Bogud, Juba II, Ptolémée. Monnaies à légende grecque de Juba II : Müller, *Numism*., III, p. 107, n° 75 ; Suppl., p. 74, n° 102 a. Le mot rex peut aussi désigner un prince royal, non associé au pouvoir suprême; Ptolémée, fils de Juba II, fut qualifié ainsi étant encore fort jeune voir t. VIII, l. II, ch. IV, § I. Pour le titre βασιλεύς ou rex donné à des chefs de tribus ou de peuplades, *v. supra*, p. 71-72.

9. *Supra*, p. 71, n. 6, et p. 72, n. 1.

10. Monnaies de Syphax, Vermina, Masinissa, Juba Ier, Juba II, Ptolémée. Têtes en marbre représentant ces deux derniers rois, peut-être aussi Juba Ier.

avait adopté à l'imitation des rois de Perse. Plusieurs d'entre eux, Masinissa[1], Juba II[2], rappellent leurs victoires en ornant leur tête, sur certaines de leurs monnaies, d'une couronne laurée[3]. Car les souverains africains imitent les rois hellénistiques en mettant leur effigie sur les monnaies qu'ils font frapper[4]. Le sceptre est un de leurs attributs[5]. Ils portent un vêtement de pourpre, quand ils veulent paraître avec la pompe qui convient à leur dignité[6].

Ils sont très attentifs aux règles de l'étiquette, à ce que Salluste appelle le *decus regium*[7]. Les rois de Numidie ne consentent à embrasser aucun de leurs sujets[8]. Hiempsal, désireux

---

1. *Bull. archéol. du Comité*, 1891, p. 253. Müller, Numism., III, p. 17-19, nos 19-35 (ce sont des monnaies de Masinissa).

2. Müller, III, p. 107, nos 72 et suiv. (sur quelques monnaies de bronze). La tête de Ptolémée, fils de Juba II, est parfois aussi laurée, sur des monnaies de bronze : *ibid*., p. 130, nos 197-8.

3. Des monnaies d'argent, qu'on a rapportées à Hiempsal II, représentent une tête d'homme imberbe, couronnée d'épis : Muller, III, p. 38, nos 45-47. Mais je doute fort que ce soit une effigie du roi : *v. infra*, p. 159, n, 5.

4. Depuis Syphax et Masinissa, chez les Numides (l'effigie de Masinissa figure aussi sur les monnaies frappées par ses successeurs). On n'a aucune effigie certaine des rois de Maurétanie avant Juba II.

5. Monnaie de Masinissa : Müller, III, p. 17, n° 19. Müller (p. 26) fait observer que Masinissa avait reçu de Scipion l'Africain un sceptre d'ivoire et une couronne d'or : Tite-Live, XXX, 15, 11. Mais cette indication est fort suspecte et le sceptre figuré sur la monnaie est très probablement une imitation de celui des souverains d'Égypte : conf. Sorlin-Dorigny, dans Dictionn. des antiquités, IV, p. 1118. — Monnaies de Juba Ier : Müller, III, p. 42, nos 50, 51, 53 ; de Juba II : *ibid*. p. 103, nos 23-25 ; p. 107, n° 71; Dieudonné, dans *Rev. Numism*., 1908, p. 352-4, nos 11, 12, 17-20, 27 ; de Ptolémée : Müller, III, p. 127, nos 132-143. Mais le sceptre figuré sur d'autres monnaies de Juba II et de Ptolémée était un don du peuple romain : ibid., p. 106, n° 70 ; p. 129, nos 185-195.

6. Au début du Ier siècle avant J.-C., pendant la guerre sociale, un chef des Italiens, voulant provoquer la défection de Numides qui servaient dans l'armée romaine, leur montra un fils de Jugurtha, qu'il avait revêtu de la pourpre royale : Appien, *Bell. civ*., I, 42. Juba Ier invita Scipion, général des Pompéiens, à renoncer à son manteau de pourpre : il ne convenait pas, disait-il, que ce vêtement fût porté par un autre que lui-même : *Bell. Afric*., LVII, 5. Manteau de pourpre du roi Ptolémée : Suétone, *Caligula*, 35. — Les souverains indigènes ont pu emprunter ce vêtement de pourpre aux généraux carthaginois (conf. t. II, p. 421, n. 3). Noter aussi que des toges, tuniques et manteaux de pourpre faisaient partie des présents offerts par le peuple romain aux rois alliés : à Syphax, selon un récit peu sûr de Tite-Live (XXVII, 4, 8), à Masinissa (Tite-Live, XXX, 15, 11 ; XXX, 17, 13 ; XXXI, 11, 12 ; Appien, *Lib*., 32 : indications également suspectes).

7. *Jug*., XXXIII, 1 ; LXXII, 2.

8. Valère-Maxime, II, 6, 17.

d'offenser Jugurtha, va s'asseoir à la droite d'Adherbal, pour que leur frère adoptif ne puisse prendre la place du milieu, regardée par les Numides comme la plus honorable[1]. Gauda ressent vivement l'affront que lui fait le général romain Metellus en ne lui permettant pas de siéger à son côté[2]. Juba Ier, devant s'asseoir auprès de l'*imperator* Scipion et de Caton, s'empare de la place d'honneur, entre les deux Romains, et Caton doit lui donner une leçon en se transportant, avec son siège, à la droite de Scipion[3]. Ces rois habitent des palais dans leurs capitales[4] et, par goût ou par devoir, ils y vivent avec luxe[5]. Ils ont une cour, une domesticité nombreuse[6], et aussi un harem bien garni[7]. Ils se font construire des sépultures colossales[8]. Après leur mort, et déjà peut-être pendant leur vie, ils reçoivent des honneurs divins[9].

III

Le souverain prétend exercer un pouvoir absolu[10]. Mais son autorité est fort loin de ressembler au despotisme des monarques d'Égypte, servi par une administration qui pénètre partout. Son royaume est une vaste mosaïque de groupes sociaux et politiques, gardant leur organisation propre et leur autonomie.

Ce sont ces familles d'agnats, ces villages de sédentaires, ces associations de nomades, ces tribus, ces peuplades, où

1. Salluste, *Jug*. XI, 3.

2. *Ibid*., LXV, 2. Dion Cassius, fragm. 87, 4, édit. Melber.

3. Plutarque, *Caton le Jeune*, 57.

4. T, VI, l. I, ch. III, § II.

5. Voir, p. ex., t. III, p. 303, pour Masinissa, si simple en campagne.

6. Esclaves royaux qui accompagnent un fils de Masinissa, envoyé en ambassade à Rome : Tite-Live, XLV, 14.

7. V. *supra*, p. 45-46.

8. T. VI, l. II, ch. IV, § III.

9. *Ibid*., ch, II, § II.

10. En particulier Masinissa. On nous montre Hannibal faisant aux Numides un épouvantail de l'amour immodéré de ce prince pour le pouvoir : Polybe, XV, 3, 5 ; Tite-Live, XXX, 33, 10.

chaque groupe ne s'attache à un groupe plus large qu'en sacrifiant le moins possible son indépendance. Le roi n'a donc pas à s'immiscer dans leur vie intérieure, ni à substituer des fonctionnaires à leurs chefs. Que ceux-ci se fassent obéir, qu'ils profitent de leur autorité comme ils l'entendent, et surtout comme ils le peuvent, cela n'est pas son affaire ; ou, du moins, cela ne le regarde que dans la mesure où ses intérêts essentiels sont en jeu. Ces chefs appartiennent aux groupes à la tête desquels ils sont placés. II y a lieu de croire que le roi n'intervient pas dans le choix des moins importants. Quant aux princes qui commandent à des tribus, à des peuplades, beaucoup doivent se transmettre le pouvoir comme un bien familial héréditaire. Le souverain s'est-il attribué un droit formel d'investiture ? L'hypothèse est admissible, quoique tout renseignement nous manque à cet égard.

Ce sont encore des cités, qui s'administrent elles-mêmes.

Les unes, éparses sur le littoral, avaient été, pour la plupart, des colonies phéniciennes ou carthaginoises. Tombées au pouvoir des rois numides et maures[1], elles conservèrent leurs institutions municipales[2] : très probablement des magistrats appelés sufètes, un sénat, une assemblée des citoyens[3]. Plusieurs d'entre elles obtinrent un droit que Carthage leur avait refusé, celui d'émettre, pour les besoins du commerce local, des pièces de bronze, avec leur nom écrit en punique[4] : monnayage

1. A diverses époques : conf. t. II, p. 180; t. III, p. 314 et suiv.

2. Pour ces institutions, voir t. II, p. 290 et suiv.

3. Salluste dit (*Jug*., LXXVIII, 4) que Leptis [Leptis la Grande, entre les deux Syrtes] avait gardé, en général, les lois et les coutumes des Sidonisns : Il y mentionne des magistrats au temps de Jugurtha (LXXVII, 1 : « imperia magistratuum »). Il y avait encore des sufètes dans cette ville vers le début de l'Empire : *C. I. L*., VIII, 7.

4. En laissant de côté des attributions très contestables, on a des monnaies de bronze, à légendes puniques ou néopuniques, des villes maritimes suivantes (voir Müller, *Numism*., t. II et III, *passim*) : Leptis la Grande (dont les monnaies sont probablement toutes postérieures à l'époque où Leptis se détacha du royaume de Numidie, en 111 avant J.-C.), Œa, Sabratha, Thænæ, dans la région des Syrtes ; — Thabraca et Tuniza (monnaies qui seraient communes à ces deux villes) ; — Hippone (?) et Thapsus (aujourd'hui Philippeville),

qui atteste leur autonomie. Des monnaies de Lixus et de Tingi portent même l'indication expresse qu'elles ont été frappées par les citoyens, par la cité[1] : Lixus était une très vieille colonie de Tyr[2] ; quant à Tingi, dont les rois maures firent leur capitale, il se peut qu'elle n'ait jamais appartenu aux Phéniciens[3], mais elle avait adopté leur langue et leurs institutions.

A l'intérieur des terres, des cités, qui étaient d'origine indigène, jouissaient, elles aussi, d'une organisation municipale. Quelques-unes furent autorisées à émettre des monnaies de bronze : cela est certain pour Cirta[4] (Constantine) et vraisemblable pour Thagura[5] (dans l'Est de l'Algérie) ; d'autres monnaies encore paraissent appartenir à des villes numides, mais on n'a pas réussi jusqu'à présent à les classer d'une manière satisfaisante[6]. Quant à la constitution de ces cités, nous la connaissons fort mal. A Vaga[7] (Béja), il y avait, à la fin du

---

plutôt que Tipasa, que propose Müller (monnaies communes aux deux villes) ; — Gunugu (conf. t. II, p. 161, n. 7) ; — Rusaddir, Tamuda (? : voir t. II, p. 167), Tingi, Zili, Lixus (appelée aussi Shemesh t. II, p. 174), Sala. Aucune de ces monnaies n'est peut-être antérieure au Ier siècle avant J.-C., et il en est qui peuvent se placer sous la domination romaine, comme celles des mêmes villes qui portent des preuves certaines de leur frappe au début de l'Empire. Des monnaies de Cæsarea (Cherchel), avec le nom de cette ville en latin, sont, au plus tôt, du temps de Juba II (Müller, III, p. 138, nos 209, 210). — On ne connait qu'une monnaie municipale d'Afrique en argent (Müller, II, p. 5, n° 13) ; elle a été frappée à Leptis, sans doute à une époque où cette ville ne dépendait plus des rois numides : voir t. VII, l. I, ch. II, § I. Les monnaies municipales de bronze, qui ne servaient guère qu'à la circulation locale et avaient la valeur qu'il convenait à chaque cité de leur donner, offrent des poids très variés.

1. Müler, III, p. 155-6, nos 234, 236, 238, 239-241 ; p. 144-5, nos, 216-223.

2. T. II, p. 172.

3, *Ibid*., p. 168-9.

4. Müller, III, p. 60.

5. Müller, Supplément, p. 67, n° 76 a : les lettres puniques TGRN conviennent bien à cette attribution. Pour Thagura, voir Gsell. *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 19 (El Kef), n° 80.

6. Müller (tome III et Supplément) a attribué à diverses villes de Numidie des monnaies de bronze à légendes puniques et néopuniques : Bulla Regia, Suthul, Gazauphala, Macomades, Zarai, etc. Mais ces classements sont, ou fort contestables, ou manifestement erronés.

7. Ville qui appartint à Carthage jusque vers le milieu du second siècle (voir t. III, p. 327). Il se peut que sa constitution municipale soit antérieure au temps où elle tomba au pouvoir des rois numides.

second siècle, un sénat[1] et sans doute aussi des magistrats[2]. Des textes vagues permettent de supposer que des magistrats administraient Cirta[3] et Theveste[4] dès le IIIe siècle.

Que cette constitution ait pu être empruntée à celle des colonies phéniciennes qui s'échelonnaient sur les côtes de Numidie et de Maurétanie, c'est là une hypothèse fort plausible. Des villes qui, sur leurs monnaies, faisaient usage de la langue punique, qui, parfois, portaient même un nom punique[5], devaient adopter volontiers le régime municipal carthaginois. Le titre *sufète* était passé dans la langue des indigènes : ce dont témoigne une inscription bilingue de Dougga, où il se lit aussi bien dans le texte libyque que dans le texte punique[6]. Il s'y applique à un personnage qui vécut au IIIe siècle, Zilalsan, grand-père du roi Masinissa et père du roi Gaïa; il est, d'ailleurs, très douteux qu'il désigne ici un simple magistrat de cité. Mais il y avait des sufètes, magistrats locaux, à Volubilis, au cœur de la Maurétanie occidentale, avant que la conquête romaine y créât un municipe[7]. Une inscription punique de Cirta semble aussi mentionner un sufète[8]. Sous l'Empire, des inscriptions latines et néopuniques nous font connaître des sufètes dans diverses cités de la Numidie : Thugga[9],

1. Βουλή : Appien, *Numid*., p. 163, coll. Didot.

2. Salluste (*Jug*., LXVI, 2) raconte une conspiration des principes civitatis contre les Romains.

3. Tite-Live (XXX, 12, 8) mentionne les principes *Cirtensium*, à propos d'un événement qui se passa en 203.

4. Mention de πρεσβύτεροι, au milieu du IIIe siècle : Diodore de Sicile, XXIV, 10, 2 (conf. ici, t. III, p. 92).

5. C'est le cas pour *Macomades*, située en pleine Numidie, au Sud-Est de Cirta (*v. infra,* p. 275-6). Pour ce nom punique, voir t. II, p. 118-120, 126.

6. Chabot, *Punica*, p. 210, I. 1 et 6.

7. Catinat, Merlin et Chatelain, *Inscr. lat. d'Afrique*, 634 (il y avait aussi dans cette cité des magistrats inférieurs, que la même inscription latine appelle *aediles*). Je crois que le municipe romain de Volubilis, créé sous Claude, a remplacé une cité indigène et n'a pas coexisté avec elle (conf. t. IV, p. 495, n. 4).

8. Chabot, *Punica*, p. 179, n° 110. Cela n'est pas certain.

9. Inscription latine du temps de l'empereur Claude : C. I. L., VIII, 26 517. La même inscription mentionne le senatus et la *plebs* de cette cité.

Mactaris[1], Limisa[2], Althiburos[3], Masculula[4], Capsa[5], Calama[6], et peut-être en un lieu situé au Sud de Calama[7]. Sans être affirmatif, on peut croire que cette magistrature existait déjà dans ces villes aux temps de l'indépendance.

Il ne faut cependant pas oublier que des villages berbères ont dû posséder de très bonne heure une organisation assez analogue, mais non pas empruntée à celle des villes puniques[8]. Quand certaines de ces communes se sont transformées en cités, il se peut qu'elles n'aient pas renoncé à leurs institutions primitives, pour se modeler sur des exemples étrangers. Il se peut aussi que, çà et là, de vieilles coutumes se soient mélangées à des emprunts. Nous n'avons pas de documents qui nous renseignent avec précision.

L'inscription bilingue de Dougga[9], déjà mentionnée, est une dédicace de l'année 139 avant J.-C., faite par « les citoyens de Thugga ». Elle énumère quelques dignités ou fonctions, qui doivent se rapporter à la cité et dont plusieurs se retrouvent sur des inscriptions libyques du même lieu. Mais les unes restent d'une explication incertaine, les autres sont tout à fait énigmatiques. C'est un « roi »[10], — le titre est le même que pour les souverains de la Numidie : *mamleket* en punique, *guellidat* en libyque, — magistrat unique et annuel[11]. Il n'est

1. Inscription néopunique : Berger, *Mém. de l'Acad. des Inscr*., XXXVI, 2e partie, p. 168 (peut-être trois sufètes).

2. C. I. L., VIII, 12036.

3. Inscription néopunique : Berger, *Journ. asiat*., 1887, I, p. 461 (trois sufètes).

4. Inscription néopunique : Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 348 ; le même, *Punica*, p. 53.

5. *C. I. L*., VIII, 22796 : inscription latine du temps de Trajan.

6. Gsell, *Inscr. lat, de l'Algérie*, 1, 233 et peut-être 290.

7. Inscription néopunique trouvée à Bir el Abiod (*Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 18, Souk-Arrhas, n° 365). M. l'abbé Chabot a cru y reconnaitre la mention de sufètes.

8. *V. supra*, p. 63 et suiv.

9. Chabot, *Punica*, p. 208 et suiv.

10. Fils lui-même d'un « roi ».

11. Le titre *guellid, guellidat* se lit sur d'autres inscriptions libyques de Dougga ; plusieurs de ceux qui le portent sont fils de « rois » : Chabot, *Journ, asiat*., 1921, I, p. 81-82.

pas fait mention de sufètes municipaux, quoiqu'il en ait existé plus tard, sous l'Empire romain, dans la cité de Thugga[1]. Ce sont deux « chefs des Cent »[2], exerçant ensemble cette dignité, qui est peut-être d'origine phénicienne, car le même titre se retrouve à Tyr[3]. S'agit-il des chefs du sénat municipal ? D'autres fonctions, qui n'ont qu'un seul titulaire (du moins d'après la teneur de l'inscription), sont désignées par des termes libyques, même dans le texte punique, et doivent, par conséquent, être d'origine indigène (on ne sait même pas comment ces mots se prononçaient, puisque les voyelles ne sont pas écrites) : MÇÇKWY ; GZBY ; GLDGYIML[4], nom composé, dont le premier élément est le mot guellid, « roi, chef ». Il serait vain de faire des conjectures au sujet de ces titres. Nous ne savons pas non plus ce qu'était un « préfet des cinquante »[5], mentionné à la fin de l'énumération. Celui qui exerçait cette fonction était fils d'un « roi », c'est-à-dire d'un magistrat suprême de la cité. On pourrait se demander, entre autres hypothèses, s'il n'était pas le chef d'un corps de police.

A Cirta, plusieurs dédicaces puniques ont été faites par des personnages qui indiquent leur année de règne (on trouve les chiffres 5, 44 et 50)[6]. Il n'est pas vraisemblable que cette dignité, sans doute viagère, puisse être comparée à la « royauté » annuelle de Thugga, et il n'est pas sûr qu'elle ait été exercée à Cirta même[7]. Nous avons signalé la mention possible d'un

1. Voir p. 132, n. 9.

2. En libyque MWSN. Titre qui apparaît sur d'autres textes libyques du même lieu *J. as., l. c.*, p. 82-83.

3. *Rép. d'épigr. sémit.*, III, 1 502. Conf. ici, t. II, p. 214.

4. Ces titres se lisent, comme les précédents, sur d'autres inscriptions libyques de Dougga *J. as., l. c.*, 83-85.

5. Dans le texte libyque, GLDMÇK, où les trois premières lettres donnent le mot guellid. Même titre dans d'autres inscriptions libyques de Dougga, où il est porté par des fils de « rois » : *J. as., l. c.* ; p. 84.

6. *Rép. d'épigr. sémit.*, I. 336, 337, 338 (= III, 1 539).

7. On ignore ce que signifient exactement les mots MLK 'DM (= *melek adam*, « roi du peuple » ?), qui apparaissent sur quelques inscriptions puniques de Cirta, deux fois à la suite du nom du dédicant, et avant l'indication BSR 'M BTM (= « à Shâram Batim » ?) :

sufète sur une inscription punique exhumée à Constantine[1]. Sur des monnaies municipales à légendes néopuniques, on lit un nom propre, qui est apparemment celui du magistrat suprême[2]. Des scribes, que nous font connaître des inscriptions puniques[3], ont pu être au service, soit de la commune, soit du roi de Numidie, résidant à Cirta.

Ailleurs, des textes néopuniques[4], datant de l'époque impériale, mentionnent le *mizrah*, c'est-à-dire le « corps constitué »[5], — peut-être le conseil de la cité, — et son chef[6] ; il y a lieu de supposer que c'était un legs de l'époque numide. Certains termes, accolés à des noms de personnes sur des inscriptions puniques et libyques[7], ont pu être des titres de fonctions municipales, mais d'autres conjectures[8] ne seraient pas plus fragiles.

Quelles qu'aient été leurs institutions, ces cités, puniques ou indigènes, semblent avoir joui d'une large autonomie, comme les tribus. On n'y constate pas la présence de représentants permanents de l'autorité royale, chargés de les administrer directement, ou superposés aux administrateurs locaux[9].

Rép., I, 334-5. Ailleurs, ces mots suivent des noms de divinités : voir t. IV, p. 240, n. 1. Même incertitude en ce qui concerne les mots MLK 'MR, suivant un nom d'homme à Cirta (Chabot, *Punica*, p. 160), et aussi à Carthage : voir t. IV, p. 172, n. 8.

1. P. 132.

2. Müller, *Numism*., III, p. 60, nos 70, 71, et probablement aussi 72, 73.

3. Chabot, *Punica*, p, 165, n° 22; p. 173, n° 72. *Rép*., III, 1562.

4. Trouvés à Henchir Médeïna (Althiburos) et à. Maktar.

5. Conf. t. II, p. 213 (d'après Clermont-Ganneau).

6. Grande inscription de Maktar (Rép., IV, 2221, I. 16) : le « rab du mizrah » ; son nom est suivi de 31 autres, désignant les membres du mizrah. Le *princeps*, qu'une inscription latine de Guelma mentionne avec des sufètes, était peut-être le premier des membres du conseil municipal : Gsell, *Inscr. lat, de l'Algérie*, I, 233 (conf. 290, et à la p. 20).

7. MDYTY, à Maktar, à Dougga et ailleurs : Chabot, *C. r. Acad. Inscr*., 1916, p. 129-131 ; le même, *Punica*, p. 224-6. MYSTR, à Cirta : Chabot, *Pun*., p. 87. FYTR', FTR, à Maktar et à Cirta : ibid., p. 132-3.

8. Noms de métiers, dignités sacerdotales, etc.

9. Les *praefecti* établis par Syphax, avec des garnisons (*praesidia*), chez les Massyles (Tite-Live, XXX, 11, 2 ; conf. XXX, 12, 22), étaient des chefs militaires, chargés de maintenir sous son autorité une contrée qu'il venait de conquérir. — Un passage de Salluste (*Jug*., XLVI, 5) mentionne d'autres praefecti. Malgré les offres de soumission que lui fait Jugurtha, Metellus entre avec son armée en Numidie, où il reçoit bon accueil ;

Au delà de leurs remparts, elles disposent sans doute, comme les cités phéniciennes[1], comme les cités grecques et latines, d'un territoire plus ou moins étendu. Celui de Cirta paraît avoir été très vaste[2]. Les villages qui s'élevaient sur ces territoires devaient avoir leurs chefs, subordonnés naturellement aux chefs des cités.

IV

Ces groupes divers de nomades, d'agriculteurs sédentaires, de citadins, se montrent anxieux de garder leur indépendance. Ils sont séparés par des jalousies et de vieilles inimitiés, qu'attisent des querelles, sans cesse renaissantes. Ils ont une petite patrie, à l'horizon très étroit ; ils n'en voient guère une grande dans cet État, auquel ils appartiennent moins de gré que de force, État dont les limites changent souvent et qui renferme de nombreuses régions disparates, communiquant mal entre elles. Ils n'ont pas l'esprit de discipline, les traditions communes, qui forment et font durer les nations véritables[3]. La diversité des dialectes est un obstacle aux relations; avant la

---

les préfets du roi (« praefecti redis ») sortent des villes et des villages (« ex oppidis et mapalibus ») à sa rencontre, prêts à lui fournir du blé, à transporter ses vivres, à lui obéir en tout. Ici, on pourrait croire qu'il s'agit de fonctionnaires royaux permanents, préposés à la population civile, dans les villes comme dans les campagnes. Mais cela n'est pas vraisemblable. L'administration directe de la Numidie par la royauté aurait exigé un personnel très nombreux, dont l'existence n'est attestée par aucun autre document, et, d'une manière générale, l'histoire des États berbères nous les montre constitués par la réunion de groupes autonomes. Donc, ou Salluste s'est servi d'une expression impropre, en qualifiant de *praefecti redis* les chefs des ruraux et des citadins, ou Jugurtha, en guerre depuis deux ans avec les Romains, avait jugé nécessaire de renforcer son autorité dans les parties de son royaume qui confinaient à la province d'Afrique.

1. Conf. t. II, p. 115.

2. Strabon (XVII, 3, 13, peut-être d'après Posidonius) dit qu'au temps de Micipsa, Cirta pouvait fournir 10000 cavaliers et 20000 fantassins. Cela suppose une population de 150000 à 140000 âmes, Il est impossible qu'elle ait été entassée sur l'étroit rocher autour duquel des précipices constituaient pour la ville des limites infranchissables, et il est évident que les 10000 chevaux, — auxquels il faut joindre ceux qui ne partaient pas en guerre, — avaient besoin, pour paître, de larges espaces.

3. Conf. t, 1, p. 27.

diffusion de l'Islam, les croyances religieuses ne paraissent pas avoir créé des liens. Les Grecs, les Gaulois, malgré toutes leurs discordes, ont conscience d'être frères : il n'en est pas ainsi des indigènes africains. Ils n'éprouvent surtout aucun désir de s'unir sous un maître, qui, pour maintenir son autorité, doit exiger d'eux des sacrifices. Tite-Live[1], — c'est-à-dire Polybe, qu'il copie, — constate leur haine de la royauté ; plus tard, les Berbères se vantent de mettre une bride à leurs souverains, comme à leurs chevaux[2]. Ils ont un tempérament anarchique et le besoin, presque maladif, d'une agitation dont les résultats sont nuls, ou ne valent pas l'effort dépensé. Dans l'antiquité, on nous les montre tels qu'ils ont toujours été : inquiets, mobiles, turbulents, prompts à la colère et à la révolte[3].

Les tribus qui vivent dans les montagnes, à l'abri des nomades, y sont également à l'abri du roi, dont la protection leur est superflue. Les bandes de cavaliers pillards qui se répandent tout à coup dans les plaines se retirent aussi vite qu'elles sont venues, avant qu'on ait le temps de les rejoindre. Les grands nomades, ces Gétules qui, à la fin du printemps, sortent des steppes pour gagner le Tell, ont moins de mobilité, car ils traînent avec eux leurs familles et leurs troupeaux ; mais, soit par nécessité pastorale, soit par goût de la rapine, ils abusent volontiers de l'hospitalité qu'ils reçoivent ; loin dans le Sud, ils ont des lieux de recel, difficiles à atteindre et à forcer. Les agriculteurs sont d'un maniement plus aisé ; cependant, d'eux aussi, il faut craindre des désordres, surtout dans les mois d'été où le soleil échauffe les têtes, où, la moisson étant faite et rentrée, l'inaction est mauvaise conseillère, où le souverain réclame sa part de la récolte nouvelle. Partout, les villes, les villages, les refuges ont des défenses naturelles ou faites

1. XXIX, 29, 9 : « ... concitatis popularibus, apud quos invidia regum magnae auctoritatis erat. »

2. A. Bernard, *Le Maroc*, p. 90.

3. Voir les textes cités t. VI, I. II, ch. V, § I.

de main d'homme, qui permettent de longues résistances, en ces temps et en ces pays où les assiégeants manquent, le plus souvent, des moyens de brusquer l'attaque.

Plus d'un chef de grande tribu, de peuplade, envie le roi et a l'ambition de le remplacer. Dans la famille royale, dans le palais même, des princes songent à ravir, par la révolte ou l'assassinat, la souveraineté à l'homme qui l'exerce. La trahison l'entoure et le tient dans une angoisse perpétuelle. Quand il meurt, l'ordre régulier de la succession, ou les décisions qu'il a prises ne sont pas toujours respectés : des compétitions, des guerres acharnées éclatent[1].

Les conflits entre États voisins sont fréquents, causés par des razzias, que suivent des contre-razzias, par le désir de reculer des frontières mal fixées, peut-être par des intrigues de rebelles, qui cherchent un appui au dehors, quelquefois par l'impossibilité de garder une attitude neutre dans des guerres que Carthage ou Rome font à des rois indigènes, et par l'espérance de participer largement aux fruits de la victoire. Et, dans l'Extrême Sud, au delà des Gétules, plus souvent hostiles que soumis, on ne sait quelles querelles provoquent des expéditions jusque chez les Éthiopiens[2].

La tâche du roi est donc ardue. De tous côtés, menaces et obstacles se dressent contre lui. La royauté subsiste pourtant, car ceux qui détiennent cette sorte de propriété familiale ont l'orgueil de leur haute dignité, la volonté de jouir du prestige et des satisfactions matérielles qu'elle procure, d'ordinaire aussi la cruauté inexorable qui ne répugne ni aux supplices, ni aux massacres, et qui fait de la terreur un instrument de règne[3].

---

1. Pour ce qui se passa chez les Massyles après la mort d'Œzalcès, en 206, voir t. III, p. 190 et suiv.

2. *V. supra*, p. 10.

3. Traits de cruauté de Jugurtha : Salluste, *Jug*., XXVI, 3 ; de Bocchus l'Ancien : *De viris illustr.*, 66 ; de Juba Ier : César, *Bell. civ.*, II, 44, 2 ; *Bell. Afric*., LXVI, 4 ; LXXIV, 3 ; XCI, 3. Etc.

Ils ont besoin de grandes ressources, non seulement pour alimenter leur vie luxueuse, mais encore pour payer les concours qui leur permettent de rester debout et de réunir ces ressources mêmes. Leurs meilleurs contribuables sont les citadins et les gens sédentaires des plaines, sur lesquels leur autorité s'étend sans trop d'efforts et qui peuvent acquérir du bien-être en se livrant au commerce et aux travaux de la terre. Le souverain a tout profit au développement de l'agriculture, qui lui donne des sujets d'une exploitation fructueuse. Son intérêt lui commande de leur assurer une existence qui ne soit pas trop inquiète. Il faut les empêcher de s'entre-détruire ; il faut surtout les protéger contre les pilleries et les violences des nomades. Les déplacements, de ceux-ci doivent être surveillés et leurs excès réprimés. On peut, du reste, tirer d'eux quelques revenus, par des taxes sur les troupeaux qui transhument : la nécessité d'amener leur bétail dans le Tell les engage à se montrer accommodants lorsqu'ils ne se sentent pas les plus forts. Quant aux tribus qui occupent des régions d'accès difficile, le roi leur interdira de porter le désordre ailleurs et, même sans pénétrer chez elles, il leur inspirera le désir de vivre en paix avec lui, par la menace de leur fermer les marchés où elles viennent vendre et acheter ; mais il ne cherchera à les soumettre et à exiger d'elles des impôts que s'il juge que le bénéfice en vaudra la peine.

Il est aussi de son intérêt de développer les relations commerciales et d'en garantir la sécurité, car il pourra lever des taxes sur les ventes, des droits de douane et de péage. Comme la plupart des impôts ne lui sont pas versés en argent, il doit sans doute être commerçant lui-même, pour obtenir de l'étranger le numéraire dont il a besoin, par la vente des produits en nature que ses sujets lui livrent. Il doit encore chercher à acquérir de vastes propriétés foncières, sur les fruits desquelles, il se réservera une part plus forte que là où il perçoit seulement un impôt comme souverain.

On voit que la volonté de maintenir son autorité contre les tendances anarchiques de son peuple l'astreint à de lourds devoirs. D'autant plus lourds que tout, ou presque tout, repose sur sa personne, sur son intelligence, son activité et son énergie. Si son âgé, — trop de jeunesse ou trop de vieillesse, — si la fragilité de son corps ou la faiblesse de ses facultés l'empêchent de remplir son rôle, il peut arriver que, derrière lui, un parent, ou même des serviteurs[1] exercent en fait le pouvoir. Mais le prestige, élément important de la royauté, leur manque, et la tentation est trop forte pour ces hommes de faire passer leurs intérêts avant ceux du maître nominal, incapable de défendre les siens. L'État se décompose vite, car il n'est pas soutenu par une armature administrative.

Assurément, le roi ne peut se passer d'agents pour l'expédition des affaires : secrétaires, comptables, trésoriers, intendants, courriers, etc.[2]. Mais rien ne nous permet d'entrevoir l'existence d'un corps de fonctionnaires régulièrement organisé. Libres[3] ou esclaves, ces gens sont au service personnel du souverain ; les offices de cour et d'État se confondent.

Il est également fort douteux que le roi ait été secondé par de véritables ministres, dignitaires aux attributions nettement définies. Auprès de lui, il n'a que des hommes auxquels il donne et retire, quand il lui plaît, sa confiance, se déchargeant sur eux, soit d'une affaire particulière qui se présente et qu'il importe de résoudre, soit d'un ensemble d'affaires connexes,

1. Le dernier roi de Maurétanie, Ptolémée, abandonna le gouvernement à des affranchis : Tacite, *Ann*., IV, 23.

2. Pour des scribes, peut-être royaux, mentionnés à Cirta, *v. supra*, p. 135.

3. Comme dans le maghzen marocain, les emplois qui exigeaient de l'instruction devaient être tenus surtout par des citadins : les villes puniques pouvaient, à cet égard, fournir aux rois de bons agents. Cependant Nabdalsa, auquel Jugurtha abandonne une partie des affaires, a pour secrétaire un Numide : Salluste, Jug., LXXI, 3-4. Un Numide, originaire d'une petite ville indigène, est qualifié par Salluste de *proxumus lictor* de Jugurtha : *ibid*., XII, 3.4.

qui, dans un État bien ordonné, ressortiraient à un département ministériel permanent[1]. Ce sont, de préférence, ses proches parents, et tout d'abord ses fils, qu'il emploie ainsi : ils reçoivent de lui des missions diplomatiques[2], des commandements militaires, tantôt en Afrique même[3], tantôt à la tête de troupes qu'il met à la disposition de ses alliés[4]. Il a aussi des « amis », terme dont se servent souvent les auteurs grecs et latins[5]. Quand ils n'appartiennent pas à sa famille, ces amis sont peut-être surtout des chefs de grandes tribus et de peuplades[6] qui viennent faire à la cour des séjours plus ou moins longs. Le roi prend leur avis dans les cas graves[7] et leur confie des missions, officielles ou secrètes[8]. Il les charge de commandements dans

1. Après la mort de Masinissa, ses trois fils eurent en commun le titre de roi, mais l'un s'occupa de l'administration et des finances, le second des affaires militaires, le troisième de la justice : *supra*, p. 123. Il se peut que même des rois qui n'avaient pas de collègue aient institué un partage analogue, en déléguant, par exemple, toutes les affaires judiciaires à un prince de leur famille ou à quelque autre personnage. Le père du roi Gaïa, Zilalsan, qui ne fut pas roi, mais qui appartenait à la famille royale, est qualifié de sufète sur la dédicace d'un temple élevé à Masinissa (conf. *supra*, p. 132); peut-être, sous le règne d'un de ses parents, fut-il chargé de remplacer le souverain comme grand justicier.

2. Gulussa et Masgaba, fils de Masinissa, envoyés par lui au Sénat romain : Tite-Live, XLII, 23 et 24 ; XLIII, 3 ; XLV, 13-14 ; Epit. l. XLVIII. De même, un fils de Jugurtha : Salluste, *Jug*., XXVIII, 1. Mission à Rome de Juba, fils du roi Hiempsal : Cicéron, *De lege agrar*., II, 22, 59. Mission de Micipsa et de Gulussa à Carthage, en 151-150 : Appien, *Lib*., 70.

3. Masinissa, sous Gaïa : Tite-Live, XXIV, 49, 4 et 6. Vermina, sous Syphax : ibid., XXIX, 33. Volux, sous Bocchus : Salluste, *Jug*., CI, 5 ; CV, 3. Bogud, sous le même roi, selon Paul Orose, *Adv. pagan*., V, 21, 14.

4. Masinissa, sous Gaïa, en Espagne, avec les Carthaginois : voir t. II. p. 363, n. 1. Misagene, sous Masinissa, en Orient, avec les Romains : Tite-Live, XLII, 29; 62; 65; 67; XLIV, 4; XLV, 14. Un fils de Masinissa, en Espagne (7) : Appien, *Lib*., 68 (conf. t. III, p. 310). A ces fils de rois, an peut joindre Jugurtha, envoyé par son oncle Micipsa auprès de Scipion Émilien, devant Numance : Salluste, *Jug*., VII, 2; Appien, *Iber*., 89.

5. Οἰχεῖοι, φίλοι, *amici, proximi, necessarii, familiares*. Polybe, XV, 3, 5. Salluste, *Jug*., XIV, 15 ; XXVIII, 1 ; XXXV, 4 et 9 ; LXI, 4 ; LXXIV, 1 ; LXXX, 3 ; XCVII, 2 ; CII, 15 ; CIII, 2 ; CXIII, 3 ; *ibid*., 5 et 6. Strabon, II, 3, 4. Tite-Live, XXIX, 30, 3. Frontin, *Strat*., 1, 8, 8. Appien, *Numid*., p, 164, coll. Didot.

6. Tychaios, « ami » de Syphax, possède les meilleurs chevaux de toute l'Afrique ; il amène à Hannibal deux mille cavaliers (Polybe, *l. c*.).

7. Salluste, LXII, 1 ; LXX, 1 ; LXXX, 3 ; XCVII, 2 ; CH, 15 ; CIII, 2 ; CXIII 3. Strabon, *l. c.*

8. Salluste, XXXV, 4 ; CIII, 2. Appien, *l. c*.

l'armée qu'il conduit lui-même[1], ou dans des opérations dont il leur laisse la direction[2]. Il leur abandonne quelquefois une part plus ou moins large de l'administration, ce dont ils profitent pour accroitre leurs richesses[3]. Mais ce ne sont pas là de véritables fonctions publiques; ce sont des délégations que le roi accorde selon son bon plaisir, qu'il peut révoquer à toute heure, et qui deviennent caduques dès qu'il disparaît. Il est donc vrai de dire que le gouvernement de l'État lui appartient tout entier : naturellement dans les limites où il veut et peut l'exercer, c'est-à-dire au-dessus, et non à l'intérieur des groupes autonomes.

V

Ce gouvernement s'appuie surtout sur la force, mais il a d'autres moyens d'action. Le roi prend des garanties contre les trahisons et les rébellions possibles des grands chefs, en détenant des otages, d'ailleurs sous des formes honorables : il choisit pour femme quelqu'une de leurs filles[4], — la polygamie lui donne toute liberté à cet égard — ; il appelle près de lui leurs fils et les fait entrer dans sa garde noble[5].

Comme plus tard les Turcs et les sultans marocains, il pratique l'art de diviser pour régner. S'efforçant d'être bien renseigné, il exploite les soupçons et les haines des parents dans

1. Ces généraux sont appelés dans les textes latins *praefecti* : Tite-Live, XXIX, 33, 1 ; Salluste, *Jug*., XLIX, 1 ; LII, 5 ; LXXIV, 1 ; César, *Bell. civ.*, II, 38, 1 et 3.

2. Bucar, « ex praefectis regiis », sous Syphax : Tite-Live, XXIX, 32, 1 (conf. ici, t. III, p. 194). Nabdalsa, sous Jugurtha : Salluste, *Jug*., LXX, 2 et 4. Saburra, *praefectis* sous Juba Ier : Bell. Afric., XLVIII, 1 ; XCV, 1 ; Appien, *Bell. civ,* IV, 54.

3. Salluste, *Jug*., LXX, 2 : Nabdalsa, homme noble, riche et populaire, expédie d'ordinaire les affaires que Jugurtha, fatigué ou occupé de soins plus importants, doit négliger; c'est pour ce Numide une source de grands profits.

4. Les textes anciens ne nous offrent pas d'exemples de ces mariages entre souverains et filles de grands chefs, si fréquents dans les dynasties berbères du moyen âge et des temps modernes. Nous connaissons un mariage qui uuit deux rois de Numidie et de Maurétanie : Jugurtha épousa une fille de Bocchus (Salluste, *Jug*., LXXX, 6).

5. *Bell. Afric.*, LVI, 4 : « Gaetuli ex equi atu regio nobiliores. »

les familles, des familles dans les tribus et les cités. Il s'assure l'obéissance par la crainte des rivaux qu'il peut susciter et soutenir. Successivement ou simultanément, il accorde ses faveurs aux diverses coteries, à ces çofs qui doivent déjà s'étendre sur toute la société berbère[1]. Il oppose tribu à tribu, chef à chef. Il fait surveiller les suspects par ceux qui paraissent plus disposés à rester fidèles. Lorsqu'une tribu mérite un châtiment dont il préfère ne pas se charger, il la donne à « manger » à des voisins ou à des pillards nomades. Quand une autre tribu devient trop forte, il peut la fractionner sans trop de peine, en fomentant des compétitions dans la famille dirigeante. Évidemment, cette politique ne favorise pas l'éclosion d'un large patriotisme chez ses sujets; elle prévient, du moins, le seul accord dont ceux-ci semblent capables : l'insurrection en masse contre leur maître.

Mais le roi est un guerrier, bien plus qu'un diplomate. On ne lui obéit guère que dans la mesure où l'on sent la vigueur de son poing ou la menace de son bras.

Nous sommes fort mal renseignés sur la manière dont il fait la police de ses États. Nous ne saurions dire, par exemple, s'il entretient des garnisons permanentes dans les cités les plus importantes du littoral et de l'intérieur; nous n'en connaissons qu'en temps de guerre[2], et, alors, elles ont plutôt pour tâche de défendre les villes contre l'ennemi que de les contraindre à rester fidèles au souverain.

Des troupes ont pu occuper en tout temps certains lieux, villes ou simples forts, situés dans des positions stratégiques, comme les kasbas créées en Algérie par les Turcs, au Maroc

1. *V. supra*, p. 75.

2. *Bell. Afric*., XXIII, 1 : en un lieu que ce texte appelle Ascurum et indique comme une ville maritime du royaume de Bogud. *Ibid*., LXXVII, 1 : à Thabena, c'est-à-dire à Thænæ, sur la petite Syrte, dans le royaume de Juba Ier. Voir peut-être aussi Salluste, *Jug*., XLVI, 5 : *praefecti regis*, qui se trouvent dans des oppida (mais à ce sujet, *v. supra*, p. 135, n.9).

par la dynastie actuelle. De là, elles auraient tenu le pays environnant, assuré, autant que possible, les communications, surveillé à distance les montagnards, contrôlé et, au besoin, empêché les passages des nomades. Ces forteresses, établies dans les conditions les plus favorables à la défense, munies de bons remparts, là où la nature n'opposait pas aux attaques d'obstacles suffisants, auraient, en cas d'insurrection ou de guerre, servi de places de sûreté, de points d'appui pour les troupes en campagne, de centres de ravitaillement, grâce aux vivres qu'on aurait pris soin d'y accumuler[1]. Tels étaient peut-être ces châteaux royaux, ces tours royales, que quelques textes mentionnent dans des récits de guerres : forts juchés dans des lieux escarpés, où sont amassées de grandes provisions de blé, et même déposées d'importantes sommes d'argent[2].

Ces garnisons ne parent pas à tous les dangers qui menacent l'ordre. Le roi doit avoir à sa disposition des troupes, pour protéger sa personne contre des. coups de main et pour entreprendre les expéditions nécessaires : répression immédiate d'une révolte, qu'il faut empêcher de s'étendre ; chevauchées rapides, afin d'arrêter une razzia de nomades, puis d'essayer de reprendre leur butin à ces voleurs qui s'enfuient ; tournées à travers des tribus qui se refusent à payer l'impôt ; châtiments plus ou moins graves infligés aux récalcitrants, aux rebelles, aux perturbateurs de la paix, qu'il convient, selon les circonstances et selon les possibilités, de piller, d'écraser

1. Conf. Salluste, *Jug*., XC, 1 « quodcumque natum fuerat iussu regis in loca munita contulerant (Numidae). »

2. Salluste, *Jug*., XCII, 5-7 : *castellum* près du fleuve Mulucha, dans une position presque inexpugnable; « ibi regis thesauri erant,... virorum et armorum satis, et magna vis frumenti. » *Bell. Afric*., XXXVI, 4 (dans la région de Cirta) : « castellum in mentis loco munito locatum, in quod Tuba belli gerendi gratia et frumentum et res ceteras, quae ad bellum usui soient esse, comportaverat. » Salluste, Jug., CIII, 1 : mention d'une *turris regia*, que Jugurtha, en temps de guerre, a fait occuper par tous les transfuges. Salluste indique qu'elle se trouve dans un pays désert. Voir peut-être aussi Hésianax, dans *Fragm. hist. Graec.*, III, p. 70, n° 11 (au temps de la première guerre punique).

d'amendes, de dépouiller de leurs biens et de leurs terres, de transporter au loin, de réduire en esclavage, de détruire par des massacres.

Ces besognes de police, auxquelles il faut procéder sans retard, dans des régions souvent éloignées des lieux où sont cantonnées les troupes, exigent surtout des forces très mobiles, cavalerie et infanterie légère, passant partout et ne s'encombrant pas de bagages.

Mais les rois ont aussi, de temps en temps, de véritables guerres à soutenir, soit contre d'autres rois, soit contre des ennemis plus redoutables encore, Carthaginois ou Romains. Ils doivent alors réunir un grand nombre d'hommes et employer des moyens de combat moins primitifs que ceux qui peuvent suffire contre des brigandages de Gétules ou des émeutes de paysans.

Leurs armées se composent donc de deux éléments. D'une part, un groupe de troupes permanentes, qui forment leur garde et probablement aussi des garnisons en divers lieux, qui font la police du royaume, qui fournissent sans doute les auxiliaires que le souverain met au service de Rome, quand celle-ci lui demande son concours[1] ; en temps de guerre, c'est le noyau solide qui soutient la multitude en armes, c'est la réserve sur les champs de bataille. D'autre part, une masse de contingents, convoqués quand une guerre éclate, et licenciés quand les hostilités sont terminées ou suspendues.

L'histoire plus récente de la Berbérie peut nous autoriser à présenter des hypothèses sur la manière dont les troupes régulières étaient recrutées à l'époque que nous étudions. Elles durent être fournies tout d'abord par la tribu à laquelle appartenait la famille royale, et qui, avec elle, avait fondé l'État. Mais

1. Tite-Live, XXXI, 11, 10 ; XXXI, 19, 4 ; XXXII, 27, 2 ; XXXVI, 4, 8 ; XLII, 29 ; 35 ; 52 ; 62 ; 65 ; XLIII, 6 ; XLIV, 4 ; XLV, 14. Appien, Iber., 46 et 89. Salluste, Jug., VII, 2. Diodore de Sicile, XXXVI, 5, 4. César, *Bell. Gall.*, II, 7, 1 ; II, 10, 1 ; II, 24, 4. Galba, *apud* Cicéron, *Ad fam*., X, 30, 3.

cette tribu s'épuise vite[1]. Il faut que d'autres la renforcent ou la suppléent. Au besoin, le roi les déplace, pour les avoir sous la main aux lieux où il réside, au cœur même des régions dont elles auront à faire la police. Elles forment une sorte de classe militaire, qui jouit de quelques privilèges, et surtout de l'exemption des impôts, mais où les hommes valides, — en totalité ou en partie, — sont astreints au service; d'ailleurs, ils reçoivent probablement une solde et, dans les expéditions où on les emploie, ils trouvent souvent des occasions de profits.

Ces réguliers sont répartis dans des corps, commandés par des officiers[2], munis d'enseignes[3], capables de discipline, ayant l'expérience de la guerre. Souvent, ils sont mieux équipés, mieux pourvus d'armes offensives et défensives que la plupart des indigènes. Juba Ier a formé des « légions »[4], c'est-à-dire sans doute des corps d'infanterie lourde, sur le modèle romain[5]. Les chevaux de ses cavaliers réguliers ont des mors[6]. Parmi les troupes légères, il y a, non seulement des hommes qui portent le javelot, cette arme nationale des Berbères, mais quelquefois aussi des archers et des frondeurs[7], qui peuvent atteindre l'ennemi de plus loin. Des chefs adoptent l'armement des officiers romains et grecs[8]. Les corps d'élite ne dédaignent pas le bien-être : les Gétules de la garde noble se font accompagner par des valets[9].

---

1. Conf. *supra*, p. 80 et 90.

2. *Bell. Afric*., LVI, 4 : *praefecti* de *l'equitalus regius*. Peut-être aussi ibid., XCII, 3 : « ex regiis copiis duces complures. »

3. Salluste, *Jug*., XLIX, 5 ; LXXIV, 3 ; LXXX, 2 ; XCIX, 3.

4. *Bell. Afric*., I, 4 : « legiones regiae IV » (tel aurait été le nombre des légions de Juba, selon des bruits qui couraient en Sicile). Le roi vint rejoindre Scipion avec trois légions : *ibid*., XLVIII, 1. Mention de six cohortes, légionnaires autant qu'il semble : *ibid*., LV, 2.

5. Bogud, roi de la Maurétanie occidentale, amena en 43 une légion en Espagne, au secours du général romain Cassius Longinus : *Bell. Alexandr*., LXII, 1.

6. *Bell. Afric*., XLVIII, 1.

7. Jugurtha en emmena au siège de Numance : Appien, *Iber*., 89.

8. Voir t. VI, l. I, ch. II, § I, *in fine.*

9. *Bell. Afric*., LVI, 4.

Dans cette armée permanente, c'est la cavalerie qui joue le principal rôle[1] : il faut souvent, nous l'avons dit, aller loin et vite. Le pays abonde, du reste, en chevaux excellents et les Africains, surtout les Numides, sont des cavaliers renommés.

Mais les troupes de fantassins ne font pas défaut. Un récit qui, on doit l'avouer, est fort suspect, nous montre Syphax cherchant à constituer une infanterie régulière, avec l'assistance d'instructeurs romains[2]. Si nous manquons de renseignements pour Masinissa et ses successeurs, nous connaissons les légions de Juba Ier.

Les souverains qui ont régné dans la Berbérie musulmane ont fréquemment employé des miliciens d'origine étrangère : chrétiens ou renégats venus d'Europe, surtout d'Espagne, nègres du Soudan, Turcs, Kurdes, etc. C'étaient, en général, de bons soldats, pourvu qu'on les payât bien et qu'on leur permît le pillage ; n'ayant point d'attaches dans le pays, ils n'avaient aucun intérêt à épargner les tribus indigènes qu'on leur ordonnait de combattre. Mais ils étaient facilement turbulents et disposés à participer, contre récompense, à des révolutions de palais : l'Afrique berbère a eu, elle aussi, ses prétoriens. Dans l'antiquité, nous trouvons quelques mentions d'étrangers au service des rois numides. Sous Jugurtha, ce sont des transfuges de l'armée romaine, une cohorte de Ligures, deux escadrons de Thraces, d'autres encore[3]. Comme leur sort n'est pas douteux s'ils tombent aux mains de ceux qu'ils ont trahis[4], ils sent nécessairement des auxiliaires sur lesquels en

1. Ce sont ces *regii equites*, qui, dit Salluste (Jug., LIV, 4), sont seuls à ne pas déserter après une bataille perdue. *Equitatus regius*, dans *Bell. Afric*., LVI, 4. Voir encore *ibid*., XCII, 4, où je crois qu'il faut lire, avec R. Schneider, regii [et non *regni] equites*.

2. Tite-Live, XXIV, 48, 1 (voir aussi *ibid*., XXX, 11, 4). Conf. t. III, p. 179-180.

3. Salluste, *Jug*., XXXVIII, 6 ; LVI, 2 ; LXII, 6 et 7 ; LXXV, 1 ; LXXVI, 5-6 ; CIII, 1. Appien, *Numid*., p. 163, coll. Didot. Paul Orose, *Adv. Pagan*., V, 15, 7.

4. Ceux que Jugurtha livra à Metellus périrent dans d'affreux supplices : Dion, fragm. 87, 1 ; Appien et Orose, *ll. cc*. D'autres, lors de la prise de Thala, se tuèrent plutôt que de se rendre : Salluste, LXXVI, 6.

peut compter[1]. Juba Ier a 2 000 cavaliers espagnols et gaulois, sans doute des mercenaires, passés on ne sait comment à son service, et dont il a fait ses gardes du corps[2].

Ces gens d'outre-mer dépendaient entièrement des rois qui les employaient. Il n'en fut pas de même de Sittius, qui, de 64 à 47 avant J.-C., vécut dans l'Afrique indigène, à la tête de bandes d'Italiens et d'Espagnols, et vendit ses services tantôt à un souverain, tantôt à un autre[3]. C'était un condottiere, qui, le marché conclu, parait avoir conduit les hostilités à sa guise. Le cas est exceptionnel : nous n'en connaissons, du moins, pas d'autre exemple.

Aux troupes régulières se joignent, en temps de guerre, les contingents fournis par les tribus[4] : ce qu'en Algérie, on appelle aujourd'hui les *goums*. L'ordre de convocation est évidemment donné aux chefs de ces tribus, et ce sont eux qui amènent et commandent leurs gens. Selon les besoins, l'appel s'étend à tout ou partie du royaume, aux hommes qui sont dans la pleine force de l'âge ou à tous ceux qui ne sont pas incapables de faire campagne On peut former ainsi des armées nombreuses, aussi nombreuses que le permettront les ressources dont on disposera pour assurer leur nourriture frugale. Nous trouvons dans les auteurs anciens des chiffres pour les effectifs de ces armées[6] : il ne faut trop s'y fier. Cependant il

---

1. Ce que remarque Salluste, LVI, 2.

2. César, *Bell. civ.*, II, 40, 1 : « Il milia Hispanorum atque Gallorum equitum, quos suae custodiae causa circum se habere consuerat. »

3. Voir t. VIII, l. I, ch. II, g I.

4. Juba, dit l'auteur du *Bellum Africum* (XLVIII, 1), sort de son royaume « cum tribus legionibus equitibusque frenatis DCCC, Numidis sine frenis peditibusque levis armaturae grandi numero ». Il s'agit, d'une part, de troupes régulières, d'autre part, de contingents.

5. Syphax promet aux Carthaginois de lever toute la *inventus* de son royaume Tite-Live, XXX, 7, 11 ; voir aussi *ibid*., XXX, 11, 4.

6. Lacumazès, roi des Massyles, et son tuteur Mazætulle opposent à Masinissa 15000 fantassins et 10000 cavaliers ; mais une partie de ces forces leur a été fournie par Syphax : Tite-Live, XXIX, 30, 9. Masinissa réunit environ 20000 cavaliers : Appien, *Lib*., 11, dans un récit sans valeur (conf. t. III, p. 196, n. 1). En 205, rentrant dans son royaume d'où il

n'est pas invraisemblable que, dans quelques guerres, cinquante mille hommes, et même davantage, aient été réunis.

Les arsenaux et les haras royaux ne sont pas assez remplis pour équiper une telle foule[1] : cavaliers et fantassins viennent avec les armes qu'ils possèdent, des javelots, un coutelas, un petit bouclier[2], les cavaliers sur leurs propres chevaux, qui n'ont pas de mors[3].

Ces soldats d'occasion sont doués des qualités de leur race, sobriété, endurance, agilité et, quand il le faut, courage. Mais ils ont un armement trop sommaire; ils manquent de discipline et de cohésion ; dans les batailles, ils sont peu redoutables à des adversaires bien armés, qui ne s'émeuvent pas de leurs attaques tumultueuses et savent garder leurs rangs[4]. Faire leur éducation militaire est chose malaisée[5] et, d'ordinaire, on n'en a guère le temps. Quand ils ne sont pas retenus par l'espoir du butin, ils désirent ardemment retourner chez eux. Ils désertent aussitôt qu'ils en trouvent l'occasion, surtout dans la confusion

---

a été chassé, il rassemble en quelques jours 6000 fantassins et 4000 cavaliers : Tite-Live, XXIX, 32, 13. Syphax rejoint, en 204, les Carthaginois avec 50000 fantassins et 10000 cavaliers : Polybe, XIV, 1, 14 ; Tite-Live, XXIX, 35, 11. En 202, Masinissa, qui vient de recouvrer son royaume, amène à Scipion 6000 fantassins et 4 4000 cavaliers : Polybe, XV, 5, 12. En 150, il commande une armée de plus de 50000 hommes : Appien, *Lib*., 71 et 73 (conf. t. III, p. 306). Paul Orose (*Adv. Pagan*., V, 15, 10) mentionne une bataille où Jugurtha aurait eu 60000 cavaliers; puis (V, 15, 18) une autre, où Jugurtha et Bocchus auraient opposé aux Romains 90000 hommes. Mais ces chiffres ne méritent aucune confiance. Juba Ier, qui avait mis beaucoup de cavaliers à la disposition des Pompéiens, amena des forces importantes quand il vint lui-même combattre César (conf. supra, p. 148, n. 4), tandis qu'une autre armée, confiée à un de ses généraux, Saburra, était occupée, d'ans l'Ouest de ses États, à combattre le roi Bocchus et le condottiere Sittius (voir t. VIII, l. 1). — Pour les contingents qui, au temps de Micipsa, pouvaient être tirés du territoire de Cirta, v. supra, p. 136, n. 2.

1. Tite-Live (XXX, 7, 11, et XXX, 11, 4) dit pourtant que Syphax donna des armes et des chevaux à la multitude de paysans numides qu'il rassembla.

2. Voir t. VI, l. I, ch. II, § I.

3. *Bell. Afric*., XLVIII, 1 ; voir aussi *ibid*., XIX, 4 ; LXI, 2.

4. Voir t. VII, l. II, ch. II, § II. — Jugurtha, dit Salluste (*Jug*., LIV, 3), rassembla une armée nombreuse, mais sans vigueur et sans force : gens plus propres à cultiver les champs et à garder les troupeaux qu'à faire la guerre. Conf., pour les armées de Syphax, Tite-Live, XXX, 7, 11 ; XXX, 8, 7 ; XXX, 11, 5.

5. Jugurtha l'aurait essayé sur des recrues gétules : Salluste, *Jug*., LXXX, 2.

qui suit une bataille perdue[1]. A l'époque des semailles et des moissons, il est impossible de retenir les agriculteurs; à l'automne, les nomades qui étaient venus estiver dans le Tell veulent ramener leurs troupeaux dans les steppes[2].

Les rois s'efforcent pourtant d'imiter certains procédés de guerre dont les nations civilisées font usage. Au lieu de se contenter de simples blocus, ils emploient parfois un matériel de siège pour forcer les places[3]. Dans les batailles de plaine, ils se servent d'éléphants, à l'exemple des Carthaginois. A la fin de la seconde guerre punique, Masinissa a reçu de Rome une partie de ceux que possédait Carthage[4] ; après lui, les rois de Numidie et de Maurétanie gardent ceux dont ils ont hérités[5], ou ordonnent des chasses en forêt pour s'en procurer de nouveaux[6]. Ils en mettent quelques-uns à la disposition des armées romaines combattant en Orient, en Espagne, en Gaule[7]. Dans leurs guerres africaines, ils en emmènent un assez grand nombre[8]. Jugurtha en a 44 à la bataille du

1. Salluste, LIV, 4 : « Sauf les cavaliers royaux, personne chez les Numides ne suit le roi dans sa fuite; chacun se retire où bon lui semble, conduite qui n'est pas regardée comme déshonorante : telles sont les mœurs de ce peuple. »

2. Masqueray, *Formation des cités de l'Algérie*, p. 107. G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, p. 726.

3. A propos du siège, de Cirta par Jugurtha, Salluste écrit (XXI, 3) : « oppidum circumsedit, vineis turribusque et machinis omnium generum expugnare adgreditur. » *Ibid*., XXIII, 1 : « turres extruit. »

4. Voir t. III, p. 294.

5. Élien, *Nat. anim*., IX, 58.

6. Florus (II, 13, 67) dit que les éléphants de Juba Ier, qui combattirent à Thapsus, étaient « bellorum rudes et nuperi a silva ».

7, Tite-Live, XXXII, 27, 2 ; XXXVI, 4, 8 ; XLII, 29 ; XLII, 35 ; XLII, 62 et 65 ; XLIII, 6 ; XLIV, 5. Appien, *Iber*., 46 ; 67 ; 89 ; Lib., 71. Valère-Maxime, IX, 3, 7. Pour la Gaule, voir Florus, I, 37, 5 ; Paul Orose, *Adv. pagan*.,V, 13, 2 (on ne dit pas cependant que ces éléphants aient été envoyés par des rois africains).

8. Pour l'emploi d'éléphants par des rois indigènes, voir, outre les textes que nous allons citer, Appien, *Lib*., 126 (éléphants de Gulussa, lors de la troisième guerre punique) ; Plutarque, *Pompée*, 14 (Pompée ramène à Rome beaucoup d'éléphants royaux, dont il s'est emparé). Souvenir de ces éléphants de guerre chez un auteur arabe du XIe siècle, El Bekri (*Descr. de l'Afrique septent*., trad. de Slane, édit. d'Alger, p. 214) : dans les temps anciens, les rois du Maghreb avaient établi le siège de leur empire à Tanger, et un de ces princes avait dans son armée trente éléphants.

Muthul[1] et, après cette bataille où tous sont tués ou pris, il lui en reste encore[2]. Son beau-père Bocchus en possède au moins 60[3]. A Thapsus, 64 éléphants de Juba Ier sont pris par César[4]. Ce jour-là, on eut une nouvelle preuve des désastres que pouvaient causer ces auxiliaires à ceux qui les employaient : comme en d'autres circonstances[5], ils s'affolèrent, devinrent furieux, se retournèrent contre leur propre armée et la mirent en désordre. Cependant les derniers souverains de la Maurétanie, Bocchus le Jeune[6], Juba II et Ptolémée[7], paraissent bien avoir eu encore des éléphants de guerre. Chez les Carthaginois, ces animaux ne portaient d'ordinaire qu'un cornac, pour les diriger, et c'était à eux seuls qu'on confiait la tâche de faire le plus de mal possible à l'ennemi[8]. L'usage de les munir de tours, contenant des guerriers, fut plus fréquent chez les rois indigènes[9].

Ces princes eurent même une marine, qui, à vrai dire, ne semble pas avoir été importante : les témoignages qui la concernent sont rares et assez vagues[10]. Elle pouvait servir surtout

1. Salluste, *Jug*., LIII, 4. Le roi avait auparavant livré 30 éléphants aux Romains, qui les lui avaient rendus : *ibid*., XXIX, 6 ; XXXII, 3; XL, 1.

2. Il les livra ensuite à Métellus : *ibid*., LXII, 5-6. Mention des éléphants de Jugurtha dans Végèce, *Epit. rei milit.*, III, 24.

3. Pline l'Ancien, VIII, 15 (sans doute d'après Juba II). Pour les éléphants de Bocchus, voir encore *De viris illustr*., 66.

4. *Bell. Afric*.,LXXXVI, 2. Pour le nombre des éléphants que possédait Juba Ier, voir t. VIII, l. I, ch. I, § IV. Éléphant sur des monnaies de ce roi : Müller, *Numism*., III, p. 42-43, nos 55-56.

5. Voir t. II, p. 411,

6. Éléphant portant avec sa trompe une palme, signe de victoire, sur une monnaie qui est probablement de la fin du règne de ce Bocchus: Müller, *l. c*., p. 100, n° 16.

7. Monnaie de Juba II, représentant un éléphant, qui porte une tour et tient une couronne ! Müller, p. 107, n° 76. Éléphant sur d'autres monnaies de Juba II : Müller, p. 103, n° 20 ; Dieudonné, dans *Rev. numism*., 1908, p. 355, n° 36, et pl. XIII, fig. 26. Sur des monnaies de Ptolémée : Müller, p. 126, nos 125-6.

8. T. II, p. 407-8.

9. Mentions d'éléphants *turriti*, dans le *Bellum Africum*, XXX, 2 ; XLI, 2 ; « cum turribus » : LXXXVI, 2. Éléphant portant une tour sur une monnaie de Juba II : v. supra, n. 7.

10. Cicéron, *Verrines*, Act. II, IV, 46, 103 (conf. Valère-Maxime, I, 1, ext., 2) : un *praefectus regius*, commandant une flotte de Masinissa ; mention d'une quinquérème. Vers le début du Ier siècle, Eudoxe de Cyzique prie le roi de Maurétanie de lui donner les moyens d'entreprendre une expédition le long de la côte africaine de l'Océan (Strabon,

à réprimer la piraterie, à moins qu'elle ne s'y adonnât elle-même, ce dont nous avons un exemple pour l'époque de Masinissa[1].

VI

Le principal souci des rois est de se procurer des ressources financières. Les impôts[2] pèsent d'un poids inégal sur les habitants de leurs États : réguliers dans les villes et les campagnes ouvertes, sujets ailleurs à des variations qui dépendent de la force de contrainte dont le souverain peut user. Certains groupes sont entièrement exemptés, pour un temps ou d'une manière définitive : des cités, qui reçoivent ce privilège[3] ; probablement aussi des tribus qui ont des devoirs militaires particuliers, ou auxquelles on ne demande rien parce qu'on ne pourra rien obtenir d'elles.

Les impôts sur les produits du sol s'acquittent sans doute en nature, ce qui est plus commode pour les contribuables. Ainsi s'expliquent les quantités importantes de blé et d'orge dont les rois disposent, qu'ils livrent aux Romains[4], ou qu'ils entassent dans des lieux sûrs[5]. Plutarque[6] nous apprend qu'après avoir converti en province le royaume de Juba Ier,

---

II, 3, 4, d'après Posidonius) : ce qui, à vrai dire, n'est pas une preuve bien forte que ce roi ait eu des vaisseaux de guerre. Proue de galère sur une monnaie du roi Bogud, contemporain de César : Müller, III, p. 95, n° 8. — En 46, un chef pompéien garnit ses vaisseaux de rameurs et de soldats de marine gétules (*Bell. Afric*., LXII, 1). C'étaient probablement des sujets de Juba Ier, allié des Pompéiens; ils devaient venir du littoral des Syrtes : *v. supra*, p. 111, n. 13. Juba Il eut certainement une flotte; il envoya une expédition aux îles Canaries : Pline l'Ancien, VI, 203.

1. Passages de Cicéron et de Valère-Maxime cités note précédente.

2. Mention de ces impôts sous Masinissa : Appien, *Lib*., 106. Masinssa, prince numide réfugié à Rome, est, conformément à la demande d'Hiempsal, déclaré stipendiarius, c'est-à-dire tributaire de ce roi : Suétone, *Jules César*, 71.

3. Salluste (*Jug*., LXXXIX, 4) dit de Capsa : « Eius cives apud Iugurtham immunes. »

4. Pour les livraisons de Masinissa, voir t. III, p. 309.

5. Salluste, *Jug*., XII, 7. *Bell. Afric*., XXXVI, 4. *Conf. supra*, p. 144.

6. *César*, 55.

César se félicita devant le peuple romain d'avoir donné à la République un pays dont elle tirerait tous les ans 1 200 000 boisseaux de blé[1] (c'est-à-dire 105 000 hectolitres)[2]. On peut supposer que telle, ou à peu près telle, était la quantité de blé que l'impôt en nature rapportait à Juba[3] dans la partie de ses États qui devint la province d'*Africa nova*. Était-ce déjà, au temps des rois, un revenu annuel, toujours le même ? Était-ce, au contraire, une quotité prélevée sur la récolte, une « dîme », qui aurait été fixée soit au dixième du produit, soit à un autre taux, le cinquième, le quart, etc.? Nous l'ignorons. Dans la première hypothèse, on serait en droit de croire que l'impôt, étant invariable, n'était pas très élevé; autrement, en cas de mauvaise récolte, il n'aurait laissé rien, ou presque rien, aux agriculteurs.

Il y avait certainement aussi des taxes sur le bétail, qui restait la principale richesse des indigènes. Nous lisons dans Strabon[4] que les rois faisaient tous les ans recenser les poulains. Cette opération pouvait leur fournir des renseignements utiles au point de vue militaire, mais elle devait avoir surtout un caractère fiscal. Comme sous la domination turque en Algérie, l'impôt aurait pu être perçu, non en argent, mais en nature : par exemple, à raison d'un bœuf sur trente, d'un mouton sur cent. Pour les chevaux, il y aurait eu là une source d'approvisionnement des haras royaux[5]. Mais, si ce mode de paiement était admissible quand il s'agissait de recouvrer ce

1. Plutarque dit : 200 000 médimnes ; César a dû indiquer le chiffre en *modii*.

2. Qu'auraient eu à verser, peut-on croire, ceux qui auraient pris à ferme la perception de l'impôt en nature, levé sur les agriculteurs. Après sa campagne, César parait avoir fait des adjudications à Zama. *Bell. Afric*., XCVII, 1 : « tributis vectigalihusque regiis locatis » (correction de Schneider, à la place de « togatis », que donnent la plupart des manuscrits).

3. A moins que les 1 200 000 boisseaux ne représentent la quantité de blé exigée des publicains auxquels César aurait affermé les revenus des anciens domaines royaux. *V. infra,* p. 191-2.

4. XVII, 3, 19.

5. Cela eût nécessité un service de contrôle, car, autrement, les contribuables n'auraient livré que des animaux de rebut.

que devait un groupe de pasteurs solidaires, ou un gros éleveur, il ne pouvait être appliqué par le percepteur aux gens qui ne possédaient personnellement qu'un très petit nombre de têtes de bétail.

C'est en argent que s'acquittaient les impôts perçus dans les. Villes[1] ; on peut admettre qu'ils consistaient surtout en des taxes de capitation, plus ou moins élevées selon la fortune des contribuables.

Il n'est pas vraisemblable que le roi ait entretenu un nombreux personnel, chargé du détail des opérations financières. Cette tache incombait sans doute aux autorités locales, dans les cités, les tribus, les villages. Les recensements, plus ou moins précis, auxquels elles procédaient et qui, naturellement, devaient être soumis à un certain contrôle, permettaient aux secrétaires royaux de déterminer la capacité de chaque groupe en matière d'impôts. Sur ces données, se faisait, entre les divers groupes, la répartition de la somme totale dont le roi avait besoin, et c'étaient les chefs des groupes qui avaient à procéder à la répartition locale, puis à la perception, par les moyens qu'ils jugeaient les meilleurs. C'étaient eux qui livraient les versements, dont ils étaient responsables. Il va sans dire que leurs administrés répugnaient à s'exécuter, d'autant plus qu'ils savaient bien que, d'ordinaire, ces opérations procuraient aux percepteurs des bénéfices illicites. Souvent même, le refus de payer était catégorique et général. Le roi devait intervenir, et faire ce que faisaient les Carthaginois dans leur province[2], ce que feront plus tard les Turcs en Algérie, les sultans au Maroc.

1. Ceux que les Carthaginois avaient levés dans des villes de la région des Syrtes furent exigés par Masinissa. Tite-Live, XXXIV, 62, 2 : « quasdam urbes vectigales Carthaginiensium sibi coegit stipendium pendere. » Polybe, XXXI, 21, 8, édit. Büttner-Wobst (*alias* XXXII, 2) : Carthage doit verser 300 talents à Masinissa, somme représentant les revenus qu'elle avait perçus dans la région des Emporia, depuis le commencement du différend entre elle et le roi (il s'agit de revenus tirés des villes, conservées par Carthage, tandis que les campagnes étaient tombées au pouvoir de Masinissa ; conf. t. II, p. 296, n. 3).

2. Voir t. II., p. 302, n. 4 ; p. 303, n. 1.

Une colonne de réguliers, quelquefois accompagnée gardes tribus voisines, qu'attire la curée, pénètre sur le territoire des récalcitrants, et se charge de la levée de l'impôt, ou plutôt d'un pillage bien plus productif, dont elle se réserve une large part.

D'autres tribus peuvent se trouver, vis-à-vis du souverain, dans une situation intermédiaire entre celles qui sont assez fortes pour refuser tout impôt et celles qui sont incapables de résister longtemps à des exigences appuyées par les armes. Les risques paraissant à peu près égaux, on se met d'accord pour les éviter, et le roi se contente d'un versement volontaire, d'un « cadeau » que la tribu lui offre de temps en temps. C'est là un compromis qui se pratique encore au Maroc. Il doit remonter à un passé lointain. De même, tout ce système fiscal rudimentaire que nous venons d'attribuer à l'époque des dynasties numides et maures, non parce que des témoignages précis nous y autorisaient, mais parce que les choses n'ont point dû se passer alors autrement qu'à des époques mieux connues de l'histoire de la Berbérie.

Nous n'avons pas de renseignements sur les profits que les rois tiraient des douanes, des péages, des taxes qu'ils levaient probablement sur les marchés. Même ignorance en ce qui concerne les revenus des domaines[1]. Il ne semble pas que l'exploitation des mines ait été active[2] ; d'ailleurs, on ne sait si les souverains s'en étaient réservé la propriété et, dans le cas. contraire, s'ils percevaient des droits. A Simitthu, lieu d'extraction du fameux marbre numidique, la « carrière-royale » devait appartenir au roi[3].

Quels qu'aient été les moyens que ces princes employaient pour se procurer de l'argent, il est certain qu'ils n'en manquaient pas. Masinissa et Micipsa laissèrent des trésors bien

1. Voir cependant l'hypothèse présentée p. 153, n. 3.
2. V. *infra*, p. 211.
3. *Infra, ibid.*

remplis[1]. Le plus important était assurément celui qui se trouvait dans leur capitale, Cirta. Au siècle suivant, c'est à Zama, sa capitale, que Juba Ier réunit de grosses sommes[2]. Mais des trésors royaux sont aussi mentionnés dans d'autres villes[3] : Suthul[4], Thala[5], Capsa[6]. Peut-être étaient-ce des caisses, dans lesquelles on aurait versé les recettes des régions dont ces villes auraient été les chefs-lieux financiers ; on y aurait puisé, d'autre part, l'argent nécessaire aux paiements qui devaient être faits dans les mêmes régions.

Personne n'ignore que Jugurtha put disposer de sommes fort élevées pour acheter des consciences à Rome. Plus tard, les largesses des rois africains ne furent pas, prétendit-on, étrangères aux utiles sympathies qu'ils se créèrent parmi l'aristocratie de la grande République[7]. Juba, envoyé par son père, le roi Hiempsal, pour traiter certaines affaires, était, dit Cicéron(8), aussi bien pourvu d'écus que de cheveux. Quand Jugurtha offrit de faire sa soumission, Metellus exigea de lui un versement immédiat de 200 000 livres d'argent[9].

Nous avons pourtant des raisons de croire que presque tout l'argent qui circulait dans l'Afrique indigène et dont une

---

1. Appien, *Lib*., 106 ; Valère-Maxime, V, 2, ext., 4. Salluste, *Jug*., XII, 1-2.

2. *Bell. Afric*., XCI, 2 : « oppidum Zamam,... quo ex cuncto regno omnem pecuniam carissimasque res comportaverat. »

3. Salluste (*Jug*., XII, 2) dit que les trois successeurs de Micipsa, après avoir conféré, se retirèrent, chacun de son côté, « in loca propinqua thesauris ». L'un d'eux se rendit en un lieu que les manuscrits appellent *Thirmida* : peut-étre Thimida Bure, à proximité de Thugga, où auraient été les trésors dont il est question ici ; *v. infra*, p. 265-6.

4. Salluste, *Jug*., XXXVII, 3 ; conf. Paul Orose, *Adv. pagan*., V, 15, 6 (il ne nomme pas Suthul).

5. Salluste, LXXV, 1 ; voir aussi LXXVI, 1.

6. Strabon, XVII, 3, 12. Paul Orose, V, 15, 8.

7. Voir *De viris illustr*., 66 : Livius Drusus, le tribun de l'année 91 avant J.-C., est acheté par Bocchus, roi de Maurétanie, et il cherche à se faire acheter par le roi de Numidie.

8. *De lege agraria*, II, 22, 59 : « Iuba, regis filius, adulescens non minus bene nummatus quam bene capillatus.

9. Salluste, *Jug*., LXII, 5. Ce qui équivaut à 65400 kilogrammes. Au contraire, quatre ans plus tard, après la fin de cette longue guerre, le butin en or et en argent porté au triomphe de Marius fut fort médiocre : voir Plutarque, *Marius*, 12.

bonne partie passait par les trésors royaux, était importé de l'étranger. En effet, si les rois du pays avaient exploité des mines de métaux précieux, ils ne se seraient pas contentés d'en faire des lingots, mais ils auraient frappé en abondance des monnaies d'or et d'argent, comme ils frappaient des monnaies de bronze. Or il n'en était rien. Un trésor de 237 pièces d'argent, enfoui à Cirta en 79 avant J.-C., ou un peu plus tard, et retrouvé de nos jours[1], contenait des monnaies d'Athènes, de Carthage, de Marseille, d'Espagne, surtout des deniers de la République romaine, mais pas une seule monnaie frappée en Numidie. Et pourtant, nous sommes ici dans la capitale de cette contrée, en un lieu où, plus que partout ailleurs, auraient dû circuler les monnaies d'argent numides, si elles avaient été d'un usage courant.

Parmi les monnaies des royaumes indigènes qui peuvent être datées, les plus anciennes furent émises par Syphax, à la fin du IIIe siècle. Elles sont en bronze et portent le nom du roi en punique[2]. De Vermina, fils de Syphax et roi, soit en même temps que lui, soit après lui[3], on a des monnaies d'argent, du reste extrêmement rares[4] ; si elles sont contemporaines du règne de Syphax, il y a lieu de supposer que ce dernier a aussi frappé des monnaies d'argent, dont aucun exemplaire ne nous serait parvenu.

On recueille souvent, surtout en Algérie et en Tunisie, des monnaies offrant l'effigie d'un roi barbu, qui porte un diadème ou une couronne laurée[5]. Elles sont, soit en bronze, soit en

1. L. Charrier, *Descr. des monnaies de la Numidie*, p. 10.

2. Müller, *Numism*., III, p. 90-91, nos 2-4, et Supplément, p. 69. Babelon, *Bull, des antiq. afric*., I, 1882-3, p. 129-133. Carbonnel, *Rec. de Constantine*, XLII, 1908, p. 189.

3. La première hypothèse nous parait la plus probable : *v. supra*, p. 125, n, 4.

4. Müller, III, p. 88, n° 1, et Suppl., p. 69. Conf. ici, t. III, p. 283, n. 7.

5. Müller, III, p. 18-19, nos 20-36 ; p. 32, nos 3742. Les monnaies à tête laurée, qu'on a commencé à frapper avant la mort de Masinissa, semblent plus récentes que les monnaies à tête diadémée : dans un trésor qui contenait des exemplaires des deux types, ceux du premier étaient moins usés que ceux du second : *Rev. numism*., 1901, p. 291.

plomb ; les pièces en plomb abondent tellement[1] qu'il faut les regarder comme des monnaies à cours légal, et non comme des produits frauduleux, imitant des pièces d'argent : du reste, aucune monnaie semblable, frappée en argent, n'a été trouvée. Malgré d'assez notables différences, qui tiennent avant tout à; l'inexpérience des artisans, toutes ces images représentent le même homme, Masinissa, comme le prouvent un ou deux exemplaires où son nom et son titre royal ont été inscrits[2]. Mais l'effigie du grand souverain fut conservée par ses successeurs, ses fils et petits-fils, qui ne la remplacèrent pas par la leur[3]. En effet, des monnaies qui offrent cette tête paraissent dater des règnes de Micipsa, de Gulussa, d'Adherbal, peut-être aussi de Gauda : ces princes se seraient contentés d'y inscrire la lettre initiale et la lettre finale de leur nom, M et N, G et N, A et L[4]. On n'en connaît, jusqu'à présent, ni de Mastanabal, ni d'Hiempsal, fils de Micipsa, ni de Jugurtha[5].

Tout ce monnayage des royaumes masæsyle et massyle se modèle sur celui de Carthage : le système métrologique semble bien être le même, le cheval des monnaies carthaginoises

1. Müller, p. 19, n° 36, et p. 31.

2. Exemplaire à tête laurée, trouvé à Constantine : Babelon, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1891, p. 253 ; conf. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 24. Autre exemplaire endommagé, que l'on peut compléter d'après celui-là : Müller, p. 17, n° 19 ; Babelon, *Mélanges numismatiques*, I, p. 123, et dans *B. a. Comité,* 1891, p. 255.

3. Un trésor enfoui à Mazin, en Croatie, peu après 89, — c'est-à-dire environ soixante ans après la mort de Masinissa, — contenait328 monnaies numides, qui, toutes, portaient cette effigie, soit diadémée (11 exemplaires), soit laurée (317 exemplaires) : *Rev. numism.*, 1901, p. 291.

4. Voir Berger, *Rev. archéol*., 1889, I, p. 212-5 ; Babelon, *B. a. Comité*, 1891, p. 254-5. Les lettres M-N peuvent désigner *M(asinissa)n*, — ce doit être le cas pour toutes les monnaies à tète diadémée, — ou *M(ikiwça)n* ; les lettres G-N, soit *G(ulussa)n*, soit *G(auda)n* ; le nom *A(dherba)l* est représenté par A-L. — Les monnaies d'argent et de bronze que Müller (III, p. 43, nos 1-5) attribue à Masinissa sont sans doute espagnoles; de même, des monnaies d'argent qu'il attribue à Micipsa (*ibid*., p. 16-17, nos 8-18) : voir ici, t. II, p. 328-9. Lés deux monnaies d'or qu'il propose d'attribuer à Micipsa (p. 16, nos 6-7) sont indéterminées (de Juba Ier ?? : *v. infra*, p. 160).

5. On doit très probablement chercher en Espagne l'origine des monnaies. d'argent que Müller (p. 34, uos 43, 44) attribue à Jugurtha : voir t. II, p. 329, n. 3.

reparait sur les monnaies numides, les légendes sont en punique.

Il n'est pas impossible que certaines monnaies, frappées en Afrique au IIe siècle, peut-être même jusqu'au Ier, et dépourvues d'effigie royale, aient été cependant émises par des rois numides : hypothèse qu'on ne doit avancer qu'avec beaucoup de réserve. Ce sont des bronzes, qui offrent, d'un côté, une tête virile et jeune entre deux épis, de l'autre, un cheval galopant[1]. Peut-être aussi des pièces de bronze et d'argent, avec une tête de déesse, d'ordinaire coiffée d'une dépouille d'oiseau, et, au revers, trois épis ; des lettres puniques, abréviations de, noms indéterminés, accompagnent ces images[2]. Nous avons mentionné[3] des monnaies d'argent et de bronze, qui portent. l'inscription Λιβύων et souvent aussi une lettre punique, et qui ont dû être frappées entre la Cyrénaïque grecque et l'Afrique carthaginoise : on peut se demander si elles ne datent pas de l'époque oh Masinissa s'empara de la région des Emporia, sur les Syrtes[4].

Au Ier siècle avant notre ère, régnèrent en Numidie Hiempsal, puis son fils Juba. Des monnaies de bronze et d'argent, marquées de la lettre punique H, ont été attribuées à Hiempsal[5] :

---

1. Müller, II, p. 145 : il croit ces monnaies siciliennes. Beaucoup ont été frappées sur des monnaies carthaginoises. Elles doivent être africaines et, à en juger par certaines trouvailles, appartenir au IIe siècle ; voir Gauckler. *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. CXCV ; de Bray, *Bull. de Sousse*, V, 1907, p. 96-97 ; Merlin, *B. a. Comité*, 1919, p. 209..

2. Müller, III, p. 176-7, nos 284-290 ; Suppl., p. 81, nos 290 a, 291-4. Ces monnaies, frappées quelquefois sur des monnaies de Carthage, sont, au moins en partie, antérieures à la chute de cette ville : voir Delattre, *B. a. Comité*, 1893, p. 116. On en trouve souvent en Algérie. Conf. t. IV, p- 9., n. 1 (où j'indique que. Babelon les croit carthaginoises); *ibid*., p.-272, n. 3.

3. V. *supra*, p. 104.

4. Voir t. III, p. 314 et suiv.

5. Müller III, p. 38, nos 45-49. La lettre punique serait l'initiale .du nom du roi. Le n° 47 porte HT, qu'on pourrait interpréter à la rigueur (?) *H(iempsal hemamieke)t,* c'est-à-dire « Hiempsal, personne royale ». L'effigie représentée sur ces monnaies est tantôt celle d'une déesse couronnée d'épis, tantôt une tète virile, imberbe, également couronnée d'épis : peut-être un dieu, et non pas le roi, car il est fort probable qu'Hiempsal portait la barbe, comme son fils Juba.

ce qui est fort incertain ; celles qui sont en argent appartiennent au système métrologique romain. De Juba Ier, il existe des monnaies en bronze et en argent[1], — celles-ci du système romain, — avec le nom du roi; les bronzes portent une légende en langue phénicienne et en écriture néopunique; les deniers et quinaires d'argent, qui offrent, pour la plupart, l'effigie du roi, sont bilingues[2], à inscriptions latine et néopunique. Il ne parait pas inadmissible[3] que Juba ait aussi frappé des monnaies d'or[4], où son portrait aurait été remplacé par un buste ailé de la Victoire ; ces monnaies sont dépourvues de légende, mais l'image de la face et celle du revers (un cheval galopant) se retrouvent sur des quinaires émis certainement par ce souverain[5].

En 62 avant notre ère, régnait, entre les États d'Hiempsal et la Maurétanie, un prince que Cicéron[6] appelle Mastanesosus. C'est peut-être à lui qu'il convient d'attribuer des bronzes, portant la légende néopunique MSTNÇN HMMLKT, « Mastaneçan (?), personne royale »[7].

Pour la Maurétanie, nous ne connaissons aucune monnaie royale qui puisse être assignée avec certitude à des souverains antérieurs à Bocchus et à Bogud, contemporains de César[8]. De Bocchus, on a des bronzes, avec son nom et, sur plusieurs, aussi son titre, en écriture néopunique[9] ; la légende du revers

1. Müller, III, p. 42-43, nos 50-58 (le n° 54, sesterce d'argent, peut, en effet, être de Juba Ier, quoiqu'il ne porte ni l'effigie, ni le nom du roi).

2. Sauf le n° 53 (quinaire), qui est anépigraphe.

3. Hypothèse de L. Charrier, *Desc. des monnaies de la Numidie*, p. 21-22.

4. Müller, III, p. 16, n» 6-7.

5. *Ibid*., p. 42, n° 52.

6. *In Vatinium*, 5, 12.

7. Müller, III, p. 48, nos 59-61 (et Suppl., p. 65) : il les attribue à un Masinissa, qui fut contemporain de Juba Ier. L'attribution à Mastanesosus a été proposée par M. von Duhn, *Zeitschrift f. Numismatik*, III, 1876, p. 41.

8. C'est sans raisons valables que Müller attribue certaines monnaies de bronze et d'argent à des rois qu'il appelle Bocchus Ier, Bocchus II, Bogud Ier : *Numism*., III, p. 88, n° 1, et p. 90-91, nos 2-4 [il s'agit de monnaies de Vermina et de Syphax] ; Suppl., p. 71, nos 4 *a* et *b* [monnaies indéterminées : conf. ici, t. II, p. 329, n. 6].

9. Müller, III, p. 97-98, nos 9-14. La monnaie bilingue (latine et néopunique), publiée *ibid*., p. 100, n° 15 (conf. Suppl., p. 73, n» 15 *a*), nomme le roi Bocchus, mais

nous apprend qu'une partie au moins de ces pièces furent frappées dans les villes de Siga et de Shemesh (c'est-à-dire, croyons-nous[1], Lixus, sur l'Océan). Bogud a laissé des monnaies d'argent, du système romain, et des bronzes, portant les unes et les autres la légende latine *Rex Bogut*[2], Nous parlerons plus tard[3] du monnayage de Juba II, de sa femme Cléopâtre Séléné et de son fils Ptolémée, contemporains des premiers empereurs ; la langue punique n'apparaît plus que sur des bronzes de Juba frappés à Shemesh et portant, du reste, le nom du roi en latin; partout ailleurs, les légendes sont en latin, ou en grec, et les pièces d'argent sont des deniers du système romain.

VII

Parmi les rois indigènes, Syphax est le premier qui fasse figure dans l'histoire. Il fut maître pendant quelque temps de toute la contrée qui s'appelle aujourd'hui l'Algérie ; il eut pour capitales à la fois Siga, vers l'extrémité occidentale de l'Oranie, et Cirta, aujourd'hui Constantine. Il épousa une jeune fille de la plus haute noblesse carthaginoise. Il vit Rome et Carthage solliciter son alliance ; dans la lutte décisive entre les deux Républiques, il put croire que la fortune pencherait du côté où il jetterait le poids de ses armes. Il prétendit s'égaler aux monarques de l'Orient grec, se ceignant, comme eux, du diadème, mettant son image sur les monnaies qu'il fut sans doute le premier à frapper en Numidie..Cependant son règne ne fut qu'une longue lutte contre ses voisins[4], probablement

c'est sans doute une monnaie municipale, frappée à Tingi; voir probablement aussi *ibid*., n° 16.

1. T. II, p. 174.

2. Müller, III, p. 95, nos 5-8.

3. Voir t. VIII, 1. II, ch. II et IV.

4. Outre les guerres contre les rois massyles, dont le récit est donné t. III, p. 180, 182, 192 et suiv., voir des allusions à d'autres guerres, *ibid*., p. 197, n. 1.

aussi contre ses sujets, sans parler des guerres qu'il soutint contre Carthage et Rome. Son empire s'effondra tout d'un coup ; Masinissa n'eut qu'à se présenter devant Cirta pour s'en faire ouvrir les portes; la plus grande partie du royaume masæsyle se soumit sans résistance aux vainqueurs.

Masinissa accomplit une œuvre plus durable[1] ; il fut le plus grand entre les grands souverains de la Berbérie, l'Almoravide Youssef ben Tachfine, l'Almohade Abd el Moumen, le chérif marocain Moulay Ismaïl, qui, à bien des égards, lui ressemblèrent. Il étendit ses États de la Maurétanie à la Cyrénaïque, il amassa de très grosses sommes d'argent, il entretint des troupes nombreuses et aguerries. Il propagea l'agriculture et développa la vie urbaine. Grecs et Romains reconnurent en lui un vrai monarque. Beaucoup de ses sujets, peut-être la plupart d'entre eux, oublièrent leur haine instinctive de la royauté, et l'affection se joignit à la crainte pour les attacher à lui[2]. Son culte se perpétua à travers les siècles[3].

Mais l'empire qu'il avait créé, qu'il avait soutenu de son bras puissant, il ne l'avait point organisé. Et, quoique nous connaissions fort mal son long règne, en dehors de ses rapports avec les Romains et les Carthaginois, nous savons qu'il eut à combattre des rebelles[4] ; que, deux ans à peine avant sa mort, six mille cavaliers, conduits, par des traîtres, passèrent de son camp dans le camp ennemi[5].

Après, lui, le royaume de Numidie aurait pu se décomposer très vite, comme tant d'autres royaumes berbères, si Masinissa avait eu des successeurs tout à fait incapables, énervés et hébétés par une vie de plaisirs. Son petit-fils Gauda, qui, par la grâce des Romains, remplaça Jugurtha, était, au dire de

1. Conf. t. III, p. 304 et suiv.
2. Popularité de Masinissa parmi les Massyles : Tite-Live, XXIX, 32, 13 ; XXX, 11, 2.
3. Voir t. VI, 1. II, ch. II, § II.
4. Voir t. III, p. 314, 315, pour l'affaire d'Aphther.
5. *Ibid*., p. 323-4.

Salluste[1], débile de corps et d'esprit, mais très attaché aux honneurs auxquels il avait droit; il put transmettre ses États à son fils Hiempsal. Le dernier des descendants de Masinissa, le roi de Maurétanie Ptolémée, paraît avoir été un dégénéré ; peut-être ses sujets l'auraient-ils précipité du trône, si l'empereur Caligula n'avait pas pris ce soin. Mais, en général, les princes qui régnèrent en Numidie et en Maurétanie se montrèrent désireux de maintenir leur prestige; avec des aptitudes diverses, ils s'acquittèrent d'une partie au moins des devoirs qui leur incombaient. Jugurtha fut un homme remarquable, avec de très grands défauts et de très grandes qualités; il se rendit populaire chez les Numides[2] et même chez ses voisins, les Maures[3]. La dynastie à laquelle Masinissa avait donné tant d'éclat, resta, sous ses héritiers, maîtresse de la Numidie pendant un siècle ; puis elle posséda, pendant plus de soixante ans, la Maurétanie, que les Romains lui confièrent, et où elle remplaça une autre dynastie, qui semble avoir eu, elle aussi, une longue existence avant de s'éteindre. Après leur mort, les successeurs de Masinissa reçurent, comme lui, des honneurs divins, dont nous avons des témoignages datant de la domination romaine.

Cependant, si les dynasties durèrent, les royaumes ne s'affermirent pas. Les rares traits de lumière qui percent l'obscurité dans laquelle leur histoire est plongée, nous révèlent les désordres auxquels ils sont en proie.

Ce sont, dans la famille royale de Numidie, des haines implacables : Jugurtha fait assassiner l'un de ses frères d'adoption, Hiempsal ; il fait périr dans les supplices l'autre, Adherbal ; il se débarrasse aussi par l'assassinat de son cousin Massiva, qui, réfugié à Rome; s'élève contre lui en rival ; Gauda

1. *Jug*., LXV. Voir aussi Dion Cassius, fragm. 87, 4.

2. Salluste, *Jug*., VI, 1 et 3 ; LXVI, 2 ; LXXXIX, 4. Ses anciens sujets restèrent attachés à sa mémoire : voir Appien, Bell. civ., I, 42.

3. Salluste, CXI, 2.

s'écarte de son frère Jugurtha et va se mettre au service des Romains.

Des partages ou des démembrements affaiblissent la royauté, sans mettre fin aux compétitions. Après Micipsa, ses États sont divisés en trois royaumes, puis en deux, mais Jugurtha veut reconstituer l'unité à son profit et y réussit par le meurtre et la guerre. Trente ans plus tard, autre guerre en Numidie, entre Hiempsal, successeur de son père Gauda, et un Hiarbas, qui nous est à peu près inconnu. Puis nous constatons, en 62, l'existence du royaume de Mastanesosus, dans une partie de cette Numidie que Masinissa, Micipsa et Jugurtha avaient possédée tout entière. En 47, un Masinissa règne à l'Ouest de Cirta ; il est vrai qu'il est l'allié de l'autre roi numide, Juba Ier[1]. Du temps de Jugurtha, toute la Maurétanie appartenait à Bocchus[2] ; en 81, un prince appelé Ascalis est maître de Tingi, la ville la plus importante du pays[3] ; en 49, nous trouvons la Maurétanie partagée entre deux rois, Bocchus et Bogud[4], et cette division dure jusqu'au jour où Bocchus s'empare des États de Bogud.

Des « amis », des parents du roi, de grands chefs conspirent et trahissent ; ils sont punis de supplices atroces quand ils se laissent prendre. Pendant la troisième guerre punique, Bithyas abandonne Gulussa et déserte avec huit cents cavaliers chez les Carthaginois[5]. Bomilcar, Nabdalsa, qui sont les principaux auxiliaires de Jugurtha, forment un complot pour le livrer aux Romains[6] ; d'autres sont aussi très disposés à le vendre[7]. Le roi vit dans le soupçon et la peur ; il met à mort quelques-uns des coupables, mais n'ose les faire tous périr, de peur que ces

1. Appien, *Bell. civ.*, IV, 54.
2. Salluste, *Jug.*, XIX, 7.
3. Plutarque, *Sertorius*, 9.
4. Pour tout cela, voir t. VII, 1. II, ch. V.
5. Appien, *Lib.*, III.. Voir t. III, p. 369.
6. Salluste, *Jug.*, LXI, 4-5 ; LXX-LXXI.
7. *Ibid.*, XLVI, 4 ; XLVII, 4.

exécutions ne déchaînent des troubles[1]. Magudulsa, prince maure, a été un des confidents de Bocchus[2], mais, nous ne savons pourquoi, il a dû s'enfuir à Rome; Bocchus se le fait remettre et le jette à un éléphant, qui l'écrase[3]. Un Masintha [ou plutôt Masinissa], contre lequel Hiempsal a des griefs et qui est peut-être son parent, s'est, lui aussi, réfugié à Rome, où le fils d'Hiempsal, Juba, vient le réclamer[4].

Des sujets se révoltent. La ville de Leptis la Grande profite de la guerre dans laquelle Jugurtha est engagé contre les Romains pour se détacher de lui[5]. Pendant la campagne de César contre les Pompéiens et Juba Ier, les habitants de Thabena [Thænæ] massacrent la garnison royale et se donnent au dictateur[6]. Les gens de Zama, capitale de Juba, lui interdisent l'entrée de la ville après sa défaite à Thapsus et appellent César[7]. La capitale de Bogud, Tingi, proclame sa déchéance, tandis qu'il guerroie en Espagne[8]. Des tribus, des peuplades numides gardent ou reprennent leur indépendance[9]. Il est probable que, comme dans le Maroc d'hier, il y a deux pays, le pays soumis et celui qui ne l'est pas, et que l'un et l'autre s'étendent ou se restreignent selon la force ou la faiblesse du souverain.

Au temps de Jugurtha, les Gétules qui vivent dans les steppes au Sud de la Numidie sont, les uns indépendants, les autres sujets du roi[10]. Celui-ci peut faire chez eux des levées importantes[11]. Mais d'autres Gétules vont servir dans l'armée romaine et sont pour Marius d'utiles auxiliaires[12]. Juba Ier fait dans le

1. *Ibid*., LXX, 1 ; LXXII ; LXXIV, 1 ; LXXVI, 1.
2. Appien, *Numid*., p. 164, coll. Didot.
3. *De viris Illustr.*, 66.
4. Suétone, *Jules César,* 71.
5. Salluste, *Jug*., LXXVII, 2.
6. *Bell. Afric*., LXXVII, 1.
7. *Ibid*., XCI-XCII.
8. Dion Cassius, XLVIII, 45, 2.
9. Conf. *supra*, p. 100.
10. Salluste, *Jug*., XIX, 7 : « Gaetulorurn magna pars... sub Iugurtha erant. »
11. *Ibid*., LXXX, 1-2 ; LXXXVIII, 3 ; XCVII, 4.
12. *Bell. Afric*., XXXII, 3 ; XXXV, 4 ; LVI, 4.

Sud, contre des rebelles, une expédition qui dure de longs mois[1]. Plus tard, pendant qu'il est occupé contre César, des Gétules se soulèvent et, pour protéger son royaume, il doit détacher une partie de ses forces[2]. En Maurétanie, les Gétules, ne sont pas plus paisibles nous les avons vus s'emparer des territoires possédés auparavant par les tribus des Maures et des Masæsyles[3]. Comme son père, Juba II a des Gétules à combattre[4].

Ce sont encore des brouilles et des conflits entre rois voisins, comme à l'époque de Syphax et de Masinissa. Bocchus, beau-père de Jugurtha, est en mauvais termes avec lui, et, s'il devient ensuite son allié, il le trahit et le livre aux Romains[5]. Au Ier siècle, des guerres en Afrique sont, plus d'une fois, des épisodes des luttes qui déchirent la République romaine ; quand un roi se déclare pour un parti, son voisin trouve là une bonne occasion de se jeter sur lui, en se déclarant pour le parti adverse. Bogud, fils de Bocchus l'Ancien, va prendre à revers Hiarbas, qui s'est allié avec les Marianistes et que combattent Pompée et Hiempsal[6]. Juba Ier s'étant rangé du côté des Pompéiens, Bocchus le Jeune se met du côté de César et envahit la Numidie. Huit ans après, ce Bocchus, avec l'autorisation d'Octave, s'empare du royaume de Bogud, qui est un client d'Antoine[7]. Mais on se bat entre voisins même quand le prétexte d'une intervention dans les guerres romaines fait défaut. Le condottiere Sittius a pu exercer son fructueux métier pendant de longues années, en passant d'un roi à un autre.

Et ces royaumes dont l'existence est si âprement disputée

1. Élien, *Nat. anim.*, VII, 23.
2. *Bell. Afric*., LV.
3. *V. supra,* p. 97, 111.
4. Dion Cassius, LV, 28, 3.
5. Voir t. VII, l. II, ch. III et IV.
6. Paul Orose, *Adv. pagan*., V, 21, 14.
7. Dion Cassius, XLVIII, 45, 3.

s'écroulent soudain, lorsqu'un désastre les prive de leur maître. Après la défaite d'Adherbal, après celle de Juba Ier, comme après celle de Syphax, et encore quand Bocchus envahit les États de Bogud absent, les sujets du vaincu se soumettent en masse au vainqueur. Les États sont pour les indigènes des groupements instables, et non des patries.

L'histoire de la Numidie et de la Maurétanie avant la conquête romaine fut, en somme, très semblable à celle de l'Afrique berbère au moyen âge. C'est la même confusion, la même suite, monotone et rebutante, de complots, de meurtres, de révoltes, de guerres, d'effondrements; le même mélange de boue et de sang; la même incapacité, de la part des maîtres, d'organiser les rouages de la machine gouvernementale, de la part des sujets, de comprendre que la force de l'État fait la prospérité des individus, et que l'acceptation sincère d'une discipline est, en fin du compte, profitable à tous, aux pires égoïstes comme aux autres.

LIVRE II

EXPLOITATION DU SOL ET MODES D'HABITATION

CHAPITRE PREMIER

ÉLEVAGE ET CULTURE

I

Les premiers habitants de la Berbérie s'étaient procuré par la chasse une très large part de leur nourriture[1]. L'élevage et l'agriculture ne firent pas renoncer leurs descendants à ce moyen de vivre[2]. Le gibier était très abondant[3] : les pasteurs pouvaient ainsi épargner leurs troupeaux, les cultivateurs joindre de la viande à l'alimentation végétale qu'ils tiraient de leur travail.

Une autre raison faisait de la chasse une nécessité. Les fauves pullulaient au point d'être un fléau : s'attaquant aux hommes, s'attaquant surtout au bétail, rendant dans certaines

1. Voir t. I, p. 216. Remarquer pourtant que, dans les stations dites gétuliennes (ou aurignaciennes), où les escargots forment des couches épaisses, les ossements d'animaux sont rares : les gens qui y vivaient n'étaient donc pas de grands chasseurs. Conf. Pallary, dans *L'Anthropologie*, XXIX, 1915-9, p. 99.

2. Voir Salluste, *Jug*., LXXXIX, 7 ; Pomponius Méla, I, 41.

3. Pour l'abondance des animaux sauvages dans l'Afrique du Nord, voir t. I, p. 109.

régions l'élevage presque impossible[1]. Il fallait, par une guerre sans merci, écarter ces dangereux voisins, ou réduire leur nombre. C'était là une tâche qui exigeait de l'endurance, de la bravoure et de l'adresse. Les Africains s'y adonnèrent avec plaisir et même avec passion[2]. La santé et la vigueur physique s'y fortifiaient au grand air ; l'amour-propre, très vif chez ces hommes, trouvait là des occasions de se satisfaire par des prouesses ou d'ingénieux stratagèmes[3].

La chasse fut aussi un moyen de procurer à l'étranger des produits et des animaux qu'il attendait de l'Afrique. Les défenses d'éléphants, que les indigènes gaspillaient à de vils, usages[4] fournissaient aux Carthaginois, aux Grecs, aux Romains, l'ivoire qu'ils employaient dans leurs œuvres d'art et leur mobilier[5]. Les œufs et probablement aussi les plumes d'autruches étaient recherchés. De même, les peaux de lions et de panthères. On demandait des singes qui, apprivoisés, devenaient les hôtes familiers des demeures aristocratiques[6].

Mais c'était surtout aux spectacles du cirque romain que les chasseurs numides et maures avaient à pourvoir[7]. Dès le début du IIe siècle avant J.-C., il y parut des lions, des panthères, des éléphants, des autruches, des ours (qui, comme ces autres animaux, devaient être, au moins en partie, originaires d'Afrique)[8]. Un vieux sénatus-consulte interdisait l'introduction en Italie des *Africanae* (appellation qui désignait principalement

1. Voir les textes cités t. I, p. 110, n. 1, et p. 111, n.5.

2. *Ibid*. p. 110, n. 3.

3. Salluste (Jug., VI, 1) dit du jeune Jugurtha : « Pieraque tempora in venando agere, leonem atque alias feras primus aut in primis ferire. »

4. Pline l'Ancien, VIII, 31, citant Polybe; conf. ici, t. I, p. 74. Plus tard, les indigènes se montrèrent plus soucieux de rechercher les défenses d'éléphants, que, sans doute, on leur payait bien : Élien, *Nat. anim.*, XIV, 5 (peut-être d'après Juba II).

5. T. I, p. 79, n. 9.

6. Voir L III, p. 304 (d'après Ptolémée Evergète II).

7. Conf. Strabon, II, 5, 33.

8. Tite-Live, XXXIX, 22 (en 186) ; XLIV, 8, (en 169). Plaute, *Poenulus*, 1011-2 ; *Persa*, 199. Conf, t. I, p. 110, n. 8 ; t. III, p. 312, n. 1,

les panthères[1]) : le peuple décida qu'il ne serait pas appliqué pour les bêtes destinées aux jeux publics[2]. A la fin du même siècle, on vit pour la première fois, selon Pline l'Ancien[3], des lions combattre dans le cirque. Quelques années après, ce fut le tour des éléphants[4] ; puis, en 79, on mit aux prises éléphants et taureaux[5]. Sylla, préteur en 93, donna le spectacle de cent lions attaqués par des Africains, munis de javelots ; fauves et gens lui avaient été envoyés par son ami le roi de Maurétanie Bocchus[6]. En 61, le peuple vit cent ours de Numidie, opposés à autant de chasseurs éthiopiens[7] ; en 58, on lui présenta 150 panthères[8]. Aux fêtes que Pompée célébra pour l'inauguration de son théâtre, en 55, figurèrent 410 panthères[9], 500 ou 600 lions[10], et une vingtaine d'éléphants y luttèrent contre des Gétules, porteurs de javelots[11]. En 46, lors des triomphes de César, 400 lions parurent au cirque[12], ainsi que deux troupeaux de vingt éléphants ; le premier avait pour adversaires 500 fantassins; le second, où les animaux étaient

1. T. I, p. 110.

2. Pline l'Ancien, VIII, 64 : sur la proposition du tribun Cn. Aufidius, peut-être le personnage qui exerça cette charge en 170 (voir *Real-Encyclop.* de Pauly-Wissowa, II, p. 2288-9, nos 4 et 5). Mais cela ne se concilierait guère avec Tite-Live, XXXIX, 22, qui mentionne une chasse de lions et de panthères aux jeux romains dès 186; voir aussi Plaute, *Poenulus*, 1011-2 (comédie représentée vers 190), où, sous le nom plaisant de *mures Africani*, paraissent être désignées des panthères, destinées au cirque (conf. t. I, p. 127, n. 7).

3. VIII, 53.

4. Pline, VIII, 19 (en 99).

5. *Ibid*.

6. Pline, VIII, M. Sénèque, *De brevit. vitae,* XIII, 6. Auparavant, on avait vivement souhaité que *Sylla* fût édile, pour qu'il donnât des chasses et des combats d'animaux africains : on connaissait, en effet, son amitié avec Bocchus. C'est ainsi, du moins, que Sylla expliquait son échec à la préture en 95. Voir Plutarque, *Sylla*, 5.

7. Pline, VIII, 131.

8. *Id*., VIII, 64.

9. Pline, *ibid*.

10. Pline, VIII, 53 (600 lions). Plutarque, *Pompée*, 52, et Dion Cassius, XXXIX,, 38, 2 (500 lions).

11. Pline, VIII, 20. Sénèque, l. c. Dion, l. c. Les chiffres varient : 20, 18, ou 17. Voir aussi Plutarque, *Pompée*, 52; Cicéron, *Ad famil*., VII, 1, 3.

12. Pline, VIII, 53.

armés de tours portant des guerriers, eut à combattre, outre 500 fantassins, le même nombre de cavaliers[1].

C'étaient encore des fantaisies auxquelles servaient des animaux d'Afrique : Pompée faisant atteler à son char des éléphants, lors de son triomphe africain[2] ; Marc-Antoine le triumvir se constituant un attelage de lions[3].

Il est possible que ces acquisitions de bêtes exotiques aient été faites quelquefois par l'intermédiaire de commerçants, d'entrepreneurs, qui se procuraient et transportaient comme ils le pouvaient la précieuse marchandise[4]. Mais, en général, les magistrats qui donnaient des jeux devaient s'adresser aux rois du pays[5], empressés à les satisfaire.

Les procédés de chasse variaient naturellement selon la force des animaux et ce qu'on voulait faire d'eux : les tuer sur place ou les prendre vivants. On rabattait les éléphants vers des fosses, couvertes de branchages, dans lesquelles ils tombaient[6], ou vers de longs boyaux sans issue[7]. Des fosses servaient aussi à capturer les fauves[8]. Au fond de ces trous, ou bien encore à l'intérieur de filets entre lesquels on les ramenait, on plaçait une cage, où l'on suspendait un appât, par exemple un chevreau, un morceau de viande pourrie, cage dont la trappe s'abaissait comme la porte d'une souricière[9].

---

1. D'après Pline, VIII, 22. Suétone (*César*, 39) et Appien (*Bell. civ*., II, 102) mentionnent deux groupes de vingt éléphants, opposés l'un à l'autre. Voir encore Velléius Paterculus, II, 56, 1 ; Dion, XLIII, 23.

2. Pline, VIII, 4. Plutarque, *Pompée*, 14.

3. Pline, VIII, 55.

4. Conf. une plaisanterie de Plaute, *Poenulus*, 1011-2.

5, Comme le fit Sylla lors de sa préture.

6. Pline, VIII, 24 ; Plutarque, *De sollert. anim*., 17 (d'après Juba II).

7. Pline, VIII, 25 (procédé employé, dit-il, par les rois).

8. Pline, VIII, 54. Conf., pour une époque plus récente, Claudien, *Consul. Stilich.*, III, 339-341.

9. Élien, *Nat. anim*., XIII, 10 (peut-être d'après Juba II). Conf., pour l'époque romaine, Oppien, *Cyneg*., IV, 77 et suiv. ; Claudien, l. c., 340-1 ; *Invent. des mosaïques de l'Afrique*, Tunisie, par Gauckler, n° 607 ; *ibid*., Algérie, par de Pachtere, n° 45. — D'autres stratagèmes sont mentionnés par Élien, l. c., XIV, II ; Oppien, *l. c.*, IV, 320 ; etc.

Les Africains chassaient surtout à cheval[1], s'efforçant de rejoindre ou de cerner les animaux qui s'enfuyaient devant eux, cerfs, ânes sauvages, antilopes, autruches, renards, voire même lièvres, puis les tuant à coups de javelots, ou les capturant avec un lasso[2]. Mais les grands fauves, les sangliers, les ours, qui faisaient face à l'attaque et que les javelots ne jetaient pas à terre, devaient être souvent combattus corps à corps, avec la lance, l'épieu, le coutelas[3].

L'usage des chiens de chasse n'était pas répandu partout[4]. Cependant, comme ils n'étaient point inconnus dès l'époque préhistorique[5] et qu'ils furent très employés à l'époque romaine[6], on peut croire que les contemporains des rois numides et maures ne dédaignaient pas ces auxiliaires. Mais, dans l'antiquité comme aujourd'hui, le chien devait servir surtout à la garde des demeures, peut-être aussi, chez certains peuples, à l'alimentation[7].

---

1. Nombreux témoignages à l'époque romaine : Élien, *Nat. anim.*, XIV, 7 ; 10 ; 11 ; 14 ; Arrien, *Cyneg*., 24 ; Gsell, *Inscr. Lat. de l'Algérie*, I, 2831. Mosaïques, *apud* Gauckler, nos, 64, 375, 593, 607, 672, 753, 763, 770, 771, 886 ; de Pachtere, nos 45, 260, 422, 425 ; *Tunisie*, Supplément, par Merlin, n° 615 a.

2. Emploi du lasso : Arrien, *Cyneg*., 24, 3. Mosaïques, *apud* Gauckler, n° 886 ; de Pachtere, n° 45 ; Merlin, n° 615 a.

3. Mosaïques de l'époque romaine, *apud* Gauckler, n° 593 ; de Pachtere, nos 316, 329, 443, 450. Peinture : *Bull archéol du Comité*, 1910, p. 82. Des gens courageux jetaient même leur manteau sur la tète du lion, de manière à lui couvrir les yeux : Pline, VIII, 54 ; Lucain, IV, 685-6. Mais Pline (*l. c*.) dit que ce fut au temps de l'empereur Claude qu'un Gétule s'avisa de ce procédé. Capture d'un ours au lasso : mosaïque, *apud* Merlin, n° 465 e.

4. Elien, *Nat. anim*., VI, 10. Oppien, *Cyneg*., IV, 46 et suiv.

5. Voir t. I, p. 217.

6. Comme le prouvent les mosaïques africaines représentant des chasses : apud Gauckler, nos 64, 178, 598, 648, 753, 763, 770, 887 ; de Pachtere, nos 260, 262, 329, 443. Bas-relief : *B. a. Comité*, 1902, p. 407-8; peut-être aussi Doublet, *Musée d'Alger*, pl. VI. Arrien, *Cyneg*., 24, 4. Némésien, *Cyneg*., 229-230. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie,* 1, 2831.

7. Voir t. VI, l. I, ch. I, § I. Pour l'absence probable de chiens de berger, voir p. 179.

II

Salluste dit brièvement que le sol de l'Afrique est « bon pour le bétail »[1] : ce qui est vrai, quoique le climat crée à l'élevage d'assez grandes difficultés[2]. Au second siècle avant notre ère, Polybe écrivait[3] : « Dans cette contrée, l'abondance des chevaux, des bœufs, des moutons, et aussi des chèvres, est telle que je ne pense pas qu'on puisse trouver rien de semblable dans tout le reste de la terre. » Et il ajoutait : « La raison en est que beaucoup de tribus de la Libye ne font pas usage des produits de la culture, mais vivent de leurs troupeaux et avec leurs troupeaux. »

C'étaient, dit Tite-Live[4], les troupeaux qui, chez les Numides, constituaient la richesse ; ce que Pomponius Méla[5] dit aussi pour les indigènes qui vivaient loin du littoral. Au Ve siècle, Hérodote[6] ne connaissait que des pasteurs, νομάδες, entre l'Égypte et la petite Syrte. Plus tard, le nom de Νομάδες fut donné par les Grecs aux peuplades qui s'étendaient depuis le territoire de Carthage jusqu'à l'Océan. Ce fut peut-être, on l'a vu[7], la transformation, par un jeu de mots, d'un nom indigène, mais, que cette hypothèse soit fondée ou non, l'adoption du terme Νομάδες prouve que ces peuples étaient, aux yeux des Grecs, des pasteurs ; il se peut, du reste, que l'appellation, une fois admise, ait fait exagérer l'importance, assurément très grande, de l'élevage chez les Africains.

Ils s'y adonnaient depuis fort longtemps. Les stations

1. *Jug*., XVII, 5 : « ager... bonus pecori. » Mentions de troupeaux appartenant. à des indigènes, *ibid*., XX, 3 : XLVI, 5 ; XLVIII, 4 ; LXXV, 4 ; XC, 2.

2. Voir t. I, p. 169-170.

3. XII, 3, 3-4. J'ai déjà cité ce passage t. IV, p. 40.

4. XXIX, 31, 8 : « ... pecoribus suis, — ea pecunia illis est. »

5. I, 41.

6. IV, 181, 186.

7. P. 106.

néolithiques contiennent des ossements de moutons, de chèvres, de bœufs[1] ; les gravures rupestres offrent des images de ces animaux domestiques[2]. Le cheval a été au service de l'homme, en Libye, depuis la fin du second millénaire avant J.-C[3]. Rien ne prouve que les colons venus de Phénicie, que les Carthaginois aient largement contribué à répandre l'élevage parmi les indigènes, que ceux-ci aient reçu d'eux d'utiles leçons pour les soins à donner au bétail et le perfectionnement des races.

Le développement de l'agriculture, qui diminua les espaces dont les pasteurs disposaient, n'empêcha cependant pas l'élevage de rester l'occupation du plus grand nombre des Africains. « Les Numides, dit Salluste[4], s'appliquent plus à entretenir des troupeaux qu'à cultiver la terre. » Il en était ainsi, naturellement, dans les régions où le sol est trop pauvre, où les pluies sont trop rares pour permettre l'agriculture. Mais il y avait encore des populations pastorales dans des pays qui auraient fort bien convenu à la culture des céréales. Strabon le constatait.[5] : « Les Maures, quoique habitant une contrée généralement fertile, continuent, pour la plupart, à vivre en pasteurs. » Et il faisait la même remarque à propos des Numides[6].

Nous avons déjà indiqué[7] pourquoi tant d'indigènes demeuraient fidèles au genre de vie de leurs pères. C'était sans doute surtout par routine et par paresse[8] : à ces hommes, incapables de s'imposer un dur labeur et insoucieux de se procurer à ce prix un peu plus d'aisance, la charrue devait paraître,

1. T. I, p. 219, 225 (pour les bœufs, il n'est pas certain qu'il s'agisse d'animaux domestiques).

2. *Ibid*., p. 221, 225-6.

3. *Ibid*., p. 233.

4. *Jug*., XC, 1 : « Numidae pabulo pecoris magis quam arvo student. »

5. XVII, 3, 7.

6. XVII, 3, 15. Il dit que Masinissa les a transformés en agriculteurs, ce qui n'est vrai que pour une partie d'entre eux.

7. T. I, p. 235.

8. Pornponius Méla (I, 28) dit de la Maurétanie : « solo quam viris melior et segnitia gentis obscura. »

comme à d'autres peuples anciens et modernes[1], un instrument de servitude, digne de leur mépris. C'était probablement aussi parce qu'il leur semblait plus facile de mettre leur bétail hors de l'atteinte des ennemis, des pillards, que d'empêcher ceux-ci de détruire des récoltes[2] et de couper des arbres fruitiers. La formation de grands royaumes n'avait établi définitivement ni la paix, ni la sécurité il ne fallait pas trop compter sur la protection du souverain.

Cependant un peu d'ordre et de police s'était introduit dans le chaos : condition favorable à l'élevage aussi bien qu'à la culture. La diminution du nombre des fauves, chassés avec ardeur, était aussi un bienfait pour les propriétaires de troupeaux.

Parmi les pasteurs, les uns avaient des demeures fixes, ou ne se déplaçaient que dans un espace restreint, les autres étaient véritablement des nomades. Cette distinction n'a pas échappé aux anciens : elle est indiquée par Pomponius Méla d'une manière très nette[3], et aussi par Salluste[4]. Dans le Tell, il y a quelques régions où le bétail peut vivre toute l'année ; il y a aussi des plaines à pâturages d'hiver et, à proximité, des montagnes, des forêts à pâturages estivaux : une tribu qui possède les unes et les autres y conduit alternativement ses troupeaux[5] et y trouve, par surcroît, un climat doux pendant l'hiver, la fraîcheur pendant l'été. Ces pasteurs, qui ont de l'eau et des herbages en abondance, élèvent surtout du gros bétail, des bœufs et des chevaux[6].

---

1. P. ex., dans l'antiquité, les Thraces (Hérodote, V, 6), les Galiciens (Silius Italicus, III, 251-2), les Gaulois (Cicéron, *République*, III, 9, 15) ; de nos jours, les Arabes, les Touareg, etc.

2. Il est vrai que, pour le pasteur, la perte de son bétail est bien plus grave que ne l'est, pour l'agriculteur, la perte d'une récolte. Mais le premier peut échapper à ce risque en s'enfuyant avec ses troupeaux ou en les enfermant dans un refuge, tandis que le second doit abandonner la récolte sur pied.

3. I, 41-42.

4. *Jug*., XIX, 5.

5. *V. supra*, p. 69.

6. Sur les conditions de l'élevage du bœuf et du cheval, voir t. I, p. 1 70-1.

Les vraies tribus nomades hivernent dans les steppes, où elles ont leur territoire propre[1]. Elles s'y déplacent souvent car les pâturages sont pauvres, et la plupart des points d'eau vite épuisés[2]. Leur bétail se compose surtout d'animaux sobres et résistants, chèvres, moutons[3], ânes ; le climat sec qui règne dans ces pays en hiver convient mieux aux moutons que le froid humide d'une bonne partie du Tell. Elles ont aussi des chevaux, qui sont plus exigeants, mais qui, pourtant, peuvent vivre dans la steppe. Ces nomades, ce ne sont pas les Africains auxquels les Grecs et les Latins réservèrent le nom de Νομάδες, *Numidae*, après l'avoir donné à tous les indigènes non sujets de Carthage ; ce ne sont pas les habitants de la Numidie proprement dite, entre l'ancien territoire punique, devenu province romaine, et la Maurétanie, entre la Méditerranée et les steppes. Ce sont les Gétules[4], qui bordent au Sud la Maurétanie, la Numidie et la province. Strabon[5] remarque qu'ils ressemblent aux Arabes nomades : preuve, entre beaucoup d'autres, que la grande invasion arabe du XIe siècle de notre ère n'a pas introduit en Berbérie des mœurs nouvelles. Ce sont ces pasteurs de Libye qu'a dépeints Virgile[6] : leur troupeau paît nuit et jour pendant

1. Voir ici, p. 70.

2. Conf. t. I, p. 170.

3. Sur les conditions de l'élevage de ces animaux, voir t. I, p. 171-2. Il n'y a évidemment aucun compte à tenir d'un passage de Strabon (XVII, 3, 19), qui prétend que les Gétules, surtout dans les régions les plus voisines des Éthiopiens, nourrissent de lait et de viande leurs moutons. Pour le lait, cette indication serait admissible s'il s'agissait de poulains, et non pas de moutons. Dans les steppes de l'Algérie, on donne souvent aux poulains du lait caillé de chamelle, et aussi de brebis et de chèvre.

4. Pour le nomadisme des Gétules, *v. supra*, p. 112.

5. XVII, 3, 19.

6. *Géorg*., III, 339-345 :

> Quid tibi pastores Libyae, quid pascua versu
> Prosequar, et raris habitata mapalia tectis ?
> Saepe diem noctemque, et totum ex ordine mensem
> Pascitur, itque pecus longa in deserta sine ullis
> Hospitiis : tantum campi iacet. Omnia secum
> Armentarius Afer agit, tectumque, laremque,
> Armaque, Amyclaeumque canem, Cressamque pharetram.

Tous les détails de cette description poétique ne doivent pas être pris au pied de la

des mois, s'avançant dans de longs déserts, où il ne trouve aucun abri, et couchant sur le sol ; eux-mêmes portent tout avec eux, leur toit, leur foyer, leurs armes.

En été, il faut quitter ces vastes plaines, devenues vraiment désertiques. Nous avons dit[1] dans quelles conditions ceux qui ne doivent pas se contenter des montagnes du Sud pénètrent dans le Tell, les désordres, les conflits, et aussi les accords qui naissent de ces migrations. Quoiqu'on n'ait aucun renseignement à cet égard, on peut croire que les rois désireux de faire la police de leurs États, surtout Masinissa, s'efforcèrent de régulariser les déplacements des nomades et de les empêcher de commettre trop d'excès.

III

Les chevaux exceptés, nous ne savons presque rien sur les animaux domestiques possédés par les indigènes. Aucun texte ne mentionne de porcs, bien qu'il ne soit pas impossible que des Libyens en aient élevé : les Guanches des îles Canaries en avaient, et c'était sans doute de l'Afrique du Nord que cet animal avait été importé chez eux, comme le chien, le mouton et la chèvre. Mais, au Ve siècle avant notre ère, les Libyens orientaux s'abstenaient de viande de porc, à l'exemple des Égyptiens[2], et l'interdiction put s'étendre vers l'Ouest ; on ne saurait dire si les Phéniciens, — qui ne mangeaient pas de porc[3], — exercèrent à cet égard quelqueinfluence sur les gens du pays.

---

lettre. Les nomades africains n'avaient probablement pas de chiens comme surveillants de troupeaux, ni peut-être même comme compagnons de chasse. Leur armement ordinaire était, non pas l'arc, mais le javelot. — Conf. Méla, I, 42 : « Interiores incultius etiam sequuntur vagi pecora, utque a pabulo ducta sunt, ita se ac tuguria sua promovent, atque, ubi dies deficit, ibi noctem agunt. » Voir aussi le même, III, 104.

1. P. 59-61, 74-75.
2. Hérodote, IV, 186. Conf. t. I, p. 223.
3. T. IV, p. 44.

Dans un passage précédemment cité[1], Polybe vante la richesse de la Libye en chevaux, bœufs, moutons et chèvres. L'abondance des moutons chez les Libyens orientaux était déjà presque proverbiale en Grèce quelques siècles plus tôt[2]. Nous n'avons pas d'informations sur les races, mais l'espèce dite barbarine, à grosse queue, était probablement répandue au delà du territoire carthaginois, où son existence est attestée par des images que portent des stèles[3]. Comme aujourd'hui, les chèvres devaient être souvent mêlées aux moutons[4] et les conduire, car l'emploi des chiens de berger était inconnu, ou du moins très rare[5]. Outre les services que les ovins et les caprins rendaient par leur lait, et aussi par leur viande, — dont on n'abusait pas, car on ne tuait les bêtes que par nécessité et on mangeait surtout du gibier, — les toisons et les poils servaient à faire des vêtements. Avec les poils de la race caprine du Cinyps (rivière située entre les deux Syrtes), on fabriquait des feutres, qui furent renommés à l'époque romaine[6]. Partout, les gens du peuple aimaient à se couvrir de peaux de chèvres[7].

Selon Paul Orose[8], qui a dû copier Tite-Live, Carthage, au milieu du IIIe siècle, aurait condamné des Numides, alliés de Régulus, à lui livrer 20 000 bœufs : il s'agit peut-être de tribus

1. P. 174.

2. *Odyssée*, IV, 85-89. Pindare, *Pyth*., IX, 6. Oracles attribués à la Pythie, *apud* Hérodote, IV, 155 et 157. Pour les moutons des Libyens, voir aussi Hérodote, IV, 187 ; pour les chèvres, *ibid*., 187 et 189, et, plus tard, Élien, *Nat. anim*., VII, 8 ; XVI, 33.

3. T. IV, p. 44.

4. Ce qu'on pourrait à la rigueur induire du passage de Polybe (XII, 3, 3) où, dans l'énumération des animaux domestiques qui vivent en Libye, il unit étroitement les moutons et les chèvres ... προβάτων, άμα δέ τούτοις αίγών πλήθος.

5. Élien (*Nat. anim*., VI, 10) dit que les Libyens nomades n'ont pas de chiens. Actuellement, les bergers du nord de l'Afrique s'en passent d'ordinaire, sauf dans quelques régions du Maroc.

6. Virgile, *Géorg*. III, 311-3, et le commentaire de Probus. Pline l'Ancien, VIII, 203. Martial, VII, 95, 13 ; XIV, 140. *Anthol. Lat*., édit. Riese, p. 132, n° 117, v. 6. Isidore de Séville, *Etym*., XII, 1, 14.

7. Voir. t. VI, l. I, ch. I, § IV.

8. *Adv. pagan*., IV, 9, 9. Conf. ici, t. III, p. 92.

qui vivaient dans le Nord-Ouest et le centre de la Tunisie, pays propices à l'élevage de ces animaux. Cependant le chiffre indiqué est si élevé qu'il ne paraît pas admissible[1]. La race bovine qui est aujourd'hui répandue dans l'Afrique du Nord y vit sans doute depuis fort longtemps[2]. Pour l'époque que nous étudions, nous n'avons ni textes, ni images[3] qui nous permettent de la reconnaître. Strabon[4] affirme qu'à l'intérieur des terres, chez les Gétules, les bœufs ont le cou plus long qu'ailleurs, et c'est en plein Sahara, chez les Garamantes, qu'Hérodote[5] relègue ses bœufs opisthonomes ; ils ont, dit-il, les cornes inclinées en avant, au point d'être forcés de paître à reculons : assertion des plus suspectes[6].

L'espèce bovine ne servait pas seulement à l'alimentation par sa viande et son lait, à l'industrie par son cuir, aux travaux agricoles par son emploi à la charrue. Au Maroc (dans le Moyen-Atlas) comme au Soudan, on met encore des bâts sur des bœufs pour faire des transports, et c'est là un usage fort ancien[7]. Il se peut même que, dans certaines régions de la Berbérie, comme chez les Garamantes[8], comme chez des nègres de l'Afrique orientale[9], les bœufs aient servi de montures.

Les Libyens voisins de l'Égypte possédaient des ânes au second millénaire avant J.-C.[10]. Malgré l'absente de preuves pour les temps antérieurs à la conquête romaine, on se persuade aisément qu'un animal qui vivait en Berbérie à l'état sauvage[11] à était largement employé à l'état domestique, où il

1. aujourd'hui, i1 n'ya pas 200 000 bovins dans toute la Tunisie (l 100 000 en Algérie).
2. Voir t. I, p. 218 et suiv.
3. Image très grossière d'un bœuf sur une stèle de Cirta : *Rec. de Constantine*, XVIII, 1876-7, pl. I, fig. 1.
4. XVII, 3, 19.
5. IV, 183.
6. Voir Gsell, *Hérodote*, p. 170-1.
7, Pour des bœufs butés à l'époque préhistorique, voir t. 1, p. 221.
8. Voir t. I, p. 61.
9. Ch. de la Roncière, *La découverte de l'Afrique au moyen âge*, 1, p. 80.
10. T. I, p. 228.
11. *Ibid*., p. 116.

pouvait rendre tant de services en exigeant si peu de soins. Il est à croire aussi que l'élevage du mulet, pratiqué sur le territoire punique[1], n'était pas inconnu des indigènes.

Qu'ils aient eu beaucoup de chevaux, c'est ce qu'atteste, outre Polybe[2], la proportion élevée de la cavalerie dans les armées, par rapport à l'infanterie[3]. L'élevage du cheval s'était répandu jusque dans le Sahara[4]. Mais c'était surtout en Numidie qu'on s'y livrait. Nous savons de quelle utilité les cavaliers numides furent pour Carthage[5]. Ils ne furent pas moins utiles à leurs rois et aux Romains. Au milieu du Ier siècle, Juba en leva un très grand nombre, qui servirent soit dans ses troupes, soit sous les ordres des chefs pompéiens[6]. Au temps de Micipsa, Cirta pouvait, selon Strabon[7], en mettre 10 000 à la disposition du souverain.

Le même auteur dit[8] que les rois donnaient une attention particulière à l'élevage des chevaux et qu'ils faisaient faire chaque année le recensement des poulains : on en comptait environ 100 000. Strabon n'indique pas avec précision de quels rois il s'agit[9]. C'étaient sans doute les maîtres du grand royaume de Numidie, tel que l'avait constitué Masinissa et que l'avaient possédé après lui Micipsa et Jugurtha. Le chiffre est, du reste, invraisemblable, s'il se rapporte bien à un recensement des poulains, c'est-à-dire des animaux nés dans le cours de l'année qui s'écoulait entre deux recensements. Cela supposerait un total d'au moins un million de chevaux de tout

1. T. IV, p. 40.

2. Passage cité p. 174.

3. *V, supra*, p. 148, n. 6.

4. Voir p. 7, n. 8.

5. T. II, p. 361 et suiv.

6. Voir t. VIII, l. I, ch. I, § IV. Quelques années plus tard, un prince numide, Arabion, disposait de nombreux cavaliers : Dion Cassius, XLVIII, 22, 6.

7. XVII, 3, 13. Conf. *supra*, p. 136, n. 2.

8. XVII, 3, 19 (peut-être d'après Posidonius). Conf. *supra*, p. 20, n. 4, et p. 153.

9. Cette assertion se trouve dans un développement sur l'intérieur de la Libye et sur les Gétules.

âge ; or, de nos jours, dans toute l'Algérie, on n'en compte guère plus de 220 000[1], et il n'y en a que 40 000 en Tunisie. Si ce passage de Strabon mentionnait 10 000 poulains, au lieu de 100 000, ou bien 100 000 chevaux, au lieu de 100 000 poulains, il inspirerait plus de confiance.

Mais, quand le géographe affirme la sollicitude des rois pour l'élevage du cheval, il a certainement raison. Il importait à ces princes de disposer d'une bonne cavalerie pour maintenir leur domination. Eux-mêmes devaient, comme leurs sujets, aimer les chevauchées, soit en chasse, soit en guerre[2]. Un fils de Masinissa, Mastanabal, tira de ses haras des poulains capables d'aller remporter, en 168 ou 164, le prix aux courses des Panathénées[3]. Un cheval est représenté au revers des monnaies de Syphax[4], de Vermina[5], de presque toutes celles qui portent l'effigie de Masinissa et qui furent frappées par ce prince et ses successeurs[6]. C'était, il est vrai, à l'imitation des monnaies carthaginoises, mais les souverains indigènes n'auraient pas adopté cette image, si elle ne leur eût été agréable, s'ils ne l'eussent jugée propre à être, en quelque sorte, le symbole de leur pays. Cirta[7] et d'autres villes situées, semble-t-il, en Numidie[8] figurèrent aussi un cheval sur leurs monnaies.

Représentations fort imparfaites[9], suffisantes cependant

---

1. Chiffre moyen pour la période 1900-1915 (ce nombre a diminué depuis la guerre : en 1920-1, la statistique officielle n'en indique que 162 000).

2. De même que son aïeul Masinissa, Jugurtha était sans doute un brillant cavalier : voir Salluste, Jug., VI, 1.

3. *Inscr. Graecae*, II, 968, 1. 41-42. Conf. t. III, p. 308.

4. Müller, *Numism*., III, p. 90-91, nos 2-4.

5. *Ibid*., p. 88, n° 1.

6. *Ibid*., p. 17-19 et 32, nos 19-42. Plus tard, sur des monnaies d'Hiempsal II (?) : *ibid*., p. 38, nos 45-49 ; de Juba Ier : p. 42, nos 52, 53, et peut-être p. 16, nos 6-7 ; de Ptolémée : p. 126, nos 123-4.

7. *Ibid*., p. 60, nos 71, 72.

8. *Ibid*., p. 65, nos 75-76 ; p. 66, n° 79; p. 67, nos 80-81. Les attributions de Müller sont très contestables.

9. Auxquelles on peut joindre deux stèles de Cirta, où des chevaux sont .figurés : C. I. S., I, t. II, p. 242, au n° 1756 ; pour l'une d'elles, *Rec. de Constantine*, XVIII, 1876-7, pl. II, fig., 4. — Pour l'époque romaine, nous avons de meilleurs documents : chevaux

pour nous permettre de reconnaître sur ces monnaies, comme sur celles de Carthage[1], les ancêtres de la race barbe[2], aux formes lourdes, ramassées, à la tête forte, à l'encolure large[3], à la crinière abondante, au dos concave, à la croupe courte, aux jambes basses. Ce sont là ces chevaux, petits[4], maigres disgracieux[6], dont parlent quelques auteurs. « La tête est laide, dit un poète latin d'Afrique[7], le ventre difforme,... la crinière fouette les épaules saillantes. » Au galop, cette tête, tendue, s'allonge sans élégance en avant du cou raidi[8]. L'aspect général est à la fois rude et mesquin. Mais les barbes ont des qualités que les anciens n'ignoraient point et qui font d'eux d'admirables auxiliaires pour la guerre.

D'abord, sobriété et endurance. Les chevaux des Numides supportent, s'il le faut, la soif et la faim. « Ils ne connaissent pas l'orge, dit Appien[9] ils ne mangent que de l'herbe; ils boivent rarement. » Ils n'exigent pas de soins : on ne se donne pas la peine de les étriller, de les laver, de nettoyer leurs sabots, de peigner leur crinière ; quand, après une longue course, le cavalier est descendu de sa bête, il ne s'occupe plus d'elle et la laisse simplement chercher sa nourriture dans les prés, souvent bien maigres, d'alentour[10].

Ces animaux sont dociles et se dressent aisément[11]. Ils

---

africains représentés sur des mosaïques et sur la colonne Trajane.

1. Voir t. IV, p. 39.

2. Sur cette race, voir t. I, p. 229-230.

3. Selon une assertion recueillie par Strabon (XVII, 3, 19), les chevaux des Gétules ont, comme leurs bœufs, le cou plus long que ceux des autres races.

4, Strabon, XVII, 3, 7. Tite-Live, XXXV, 11, 7. Appien, *Lib*., 100. Élien, *Nat. anim*., XIV, 10.

5. Tite-Live, l. c. Élien, *Nat. anim.*, III, 2.

6. Tite-Live, l. c. : « Nihil primo adspectu contemptius. »

7. Némésien de Carthage, *Cyneg*., 263-5.

8. Tite-Live, XXXV, 11, 8 : « deformis ipse cursus rigida cervice et extento capite currentium. » Conf, des images sur des monnaies : Müller, III, p. 42, n° 52 ; p. 88, n° 1 ; p. 90, n° 2.

9. *Lib*. 11. Voir aussi *ibid*., 100.

10. Élien, *Nat. anim.*, III, 2. Conf. Lucain, IV, 678.

11. Strabon, XVII, 3, 7. Tite-Live, XXIII, 29, 5. Némésien, *Cyneg*., 266.

peuvent être montés par des enfants[1]. Certains suivent leur maître comme des chiens[2]. Ils sont sensibles aux sons de la flûte, qui sert parfois à diriger leurs mouvements et à régler leur allure[3].

Ils résistent bien à la fatigue[4] et font, au besoin, de longs trajets. Ils courent très rapidement[5]. Ils ont le pied sûr et passent dans les terrains les plus difficiles[6].

A la guerre, les Africains, comme d'autres peuples, les ont longtemps employés en les attelant à des chars, par paire ou par quatre[7]. Des textes mentionnent ces chars au Ve siècle[8] et à la fin du IVe[9], chez des peuplades de Tunisie. Puis, peut-être en même temps que les Carthaginois[10] les indigènes y renoncèrent : à l'époque des guerres puniques et plus tard, on ne trouve chez les Numides et les Maures que des cavaliers. Strabon[11] signale des chars chez les Pharusiens et les Nigrites, Éthiopiens qui vivaient au Sud du Haut-Atlas marocain[12] ; mais il y a là probablement un écho d'un auteur plus ancien : d'une autre indication de Strabon[13], nous pouvons conclure qu'au tel siècle avant J.-C., les Pharusiens montaient des bêtes non attelées.

---

1. Arrien, *Cyneg*., 24, 3.

2. Strabon, *l. c.*

3. Élien, *Nat. anim.*, XII, 44 (peut-être d'après Juba II) : Les juments des Libyens sont sensibles à la flûte ; elles suivent ceux qui en jouent, et même pleurent de joie [!]. Pollux, IV, 74. Pour les chevaux d'aujourd'hui, conf. Tissot, *Géographie*, I, p. 356.

4. Élien, III, 2. Oppien, *Cyneg*., I, 289.

5. Strabon, XVII, 3, 7. Appien, *Lib*., 100. Elien, III, 2 ; XIV, 10. Oppien, l. c.

6. Salluste, *Jug*., L, 6. Au IVe siècle de notre ère, Ammien Marcellin (XXIX, 5, 41) dit du cheval de Firmus le Maure : « equo... per saxa et rupes diseurrere citius adsueto. »

7. Voir t. I, p. 243-4.

8. Chez les Zauèces (Tunisie orientale) : Hérodote, IV, 193. Autour du lac Tritonis (petite Syrte) : *ibid*., IV, 180.

9. Chez des indigènes qui se rangèrent du côté d'Agathocle : Diodore de Sicile, XX, 38, 1 ; XX, 64, 1.

I0. Voir t. II, p. 400.

11. XVII, 3, 7.

12. Ces chars auraient même été armés de faux, comme ceux qui figuraient en Orient dans de grandes batailles : détail qui n'est pas vraisemblable.

13. *Ibid*. Il dit que les Pharusiens attachaient des outres sous le ventre de leurs chevaux, ce qui ne se comprendrait guère si ceux-ci avaient traîné des chars,

Les indigènes ne paraissent pas avoir employé leurs chevaux, — plus endurants que robustes, — à de grosses besognes, à tramer des chariots ou à faire le va-et-vient en avant d'une charrue. Ils se servaient d'eux pour s'épargner, dans leurs promenades ou leurs migrations, l'ennui et la fatigue de la marche[1], pour les parties de chasse et surtout pour combattre[2]. Ils avaient la réputation méritée d'être d'excellents cavaliers[3] ; ils l'étaient dès l'enfance[4].

D'ordinaire, ils montaient à cru : ce qu'attestent à la fois auteurs[5] et représentations figurées[6] ; âgé de quatre-vingt-huit ans, Masinissa dédaignait, comme ses sujets, l'usage de la selle[7]. Le cheval restait complètement nu ou ne portait qu'un collier[8], qui, quand il n'était pas un simple ornement, pouvait servir à suspendre quelque amulette[9]. La plupart des indigènes ne faisaient pas usage de mors, ni de brides[10] ; on a

1. Les Maures, dit Pausanias (VIII, 43, 3), ne font pas usage de chariots, comme les Scythes, mais ils se déplacent sur des chevaux, eux et leurs femmes.

2. T. II, p. 363 et suiv.

3. Tite-Live, XXIX, 34, 5.

4. Tite-Live, XXIV, 48, 6. Arrien (*Cyneg*., 24, 3) dit qu'en Afrique, des enfants montent à cheval dès l'âge de huit ans.

5. Textes d'Appien, de Strabon, Lucain, Silius Italicus, Arrien, Claudien, cités t. II, p. 364, n. 1.

6. Monnaies de Syphax : Müller, *Numism*., III, p. 90-91, nos 2-4. Cavaliers maures de la colonne Trajane : Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, 2e édit., planche à la p. 268. Stèles trouvées en Kabylie : voir, entre autres, Doublet, *Musée d'Alger*, pl. VI.

7. Appien, *Lib*., 71. Conf. t. III, p. 302.

8. Fréquent sur les monnaies de Masinissa : Müller, *l. c*., fig. aux p. 18 et 19. On le voit déjà sur des monnaies de Carthage : Müller, II, p. 116. Les chevaux des cavaliers maures de la colonne Trajane portent un collier tressé.

9. Sur une stèle de Kabylie (Doublet, *l. c*.), le cheval d'un guerrier porte au cou, autant qu'il semble, une, pendeloque compliquée, que l'on suppose être une amulette (Tissot, *Géogr*., I, p. 493 ; Doublet, p. 72-73). Noter que l'image, d'ailleurs très grossière, n'indique pas le licou auquel cet objet aurait été suspendu.

10. Monnaies de Syphax mentionnées n. 6. Textes de Tite-Live, du *Bellum Africum* (ajouter LXI, 2), de Virgile, Lucain, Silius Italicus, Oppien, Hérodien, Claudien, cités t. II, p. 364, n. 4. Némésien, *Cyneg*., 268. Voir aussi les chevaux maures de la colonne Trajane. — Strabon (XVII, 3, 7) dit que les chevaux des Maures ont des brides en jonc. Il s'agit sans doute d'une corde, qui, « passée dans la bouche, servait à la fois de mors et de rênes » (Tissot, *Géogr*., I, p. 357). Selon le même auteur (*l. c.*), chez les Masæsyles et d'autres Libyens, les chevaux portent un collier « en bois », — c'est-à-dire en matière

vu[1], cependant, que, parmi les troupes de Juba Ier, les réguliers en étaient pourvus et se distinguaient ainsi des contingents envoyés par les tribus[2]. Pas d'éperons non plus[3]. L'animal était dirigé avec une légère baguette[4] ; peut-être même souvent, par de simples pressions de genou, ou, au besoin, de rapides mouvements de main.

IV

La culture des céréales avait dû s'introduire en Berbérie dès une époque très reculée, fort antérieure à la colonisation phénicienne[5]. Elle s'était répandue dans la Tunisie orientale avant que Carthage y eût établi sa domination[6] ; elle avait pénétré jusque dans le Sahara[7]. Puis elle se développa dans la contrée qui devint le territoire punique[8], et elle ne fut certainement pas négligée autour des cités phéniciennes et carthaginoises qui s'échelonnaient sur les côtes, en deçà et en dehors du détroit de Gibraltar ; là, du moins, où les colons disposaient de

végétale, — ou en crin, auquel la bride est suspendue. Ce texte est d'une interprétation difficile. Tissot (l. c., p. 359) croit qu'il s'agit d' « un simple licou, attaché à la partie supérieure de l'encolure du cheval, et dont l'extrémité, servant de bride, permettait d'exercer sur l'encolure de l'animal une traction suffisante pour le diriger à droite ou à gauche ». Mais ces deux manières de diriger le cheval ne devaient pas être aussi répandues que Strabon l'affirme. Les textes et les monuments figurés que nous venons de citer indiquent l'absence complète de bride.

1. P. 146.

2. Cheval bridé, sur des monnaies de Ptolémée, dernier roi de Maurétanie Müller, *Numism*., III, p. 126, nos 123-4. On trouve plus tard des exemples de l'usage de brides : image de la Maurétanie, tenant un cheval par la bride, sur des monnaies de l'empereur Hadrien : Cohen, *Descr. des monnaies impériales*, 2e édit., II, p. 185, nos 952-961 ; Corippus, *Joh*., II, 89 ; IV, 544 ; V, 12-13.

3. A l'époque byzantine, des chefs indigènes se servaient d'éperons : Corippus, II, 46 ; V, 212 (mais remarquer que, dans le premier de ces deux passages, le poète africain imite Virgile).

4. Monnaies de Syphax. Textes de Strabon, Lucain, Silius Italicus, Arrien, Oppien, Hérodien, Claudien, cités t. II, p. 364, n. 5. Martial, IX, 22, 14. Némésien, *Cyneg*., 267.

5. Voir t. I, p. 236.

6. T. I, p. 236, n. 3 ; t. IV, p. 9.

7. Chez les Garamantes (dans le Fezzan), au dire d'Hérodote, IV, 183.

8. Voir t. IV, p. 10.

banlieues étendues[1]. Ces exemples furent peut-être suivis par des indigènes, qui, sans dépendre de Carthage, vivaient dans le voisinage de son territoire et de ses colonies.

C'est pourtant à Masinissa que Polybe et d'autres, Strabon, Valère-Maxime[2], Appien[3], attribuent l'introduction de l'agriculture en Numidie. « Voici, dit Polybe[4], ce qu'il fit de plus grand et de plus merveilleux. Avant lui, toute la Numidie était inutile et considérée comme incapable par sa nature de donner des produits cultivés. C'est lui le premier, lui seul, qui montra qu'elle peut les donner tous, autant que n'importe quelle autre contrée, car il mit en pleine valeur de très grands espaces. » Et nous lisons dans Strabon[5] : « Ce fut Masinissa qui rendit les Numides sociables et en fit des agriculteurs. »

Ces éloges sont sans doute exagérés. Mais, si Masinissa n'a pas été l'initiateur, il fut le propagateur énergique de la vie agricole dans le vaste État. Qu'il avait su fonder. A cela, il trouva son intérêt de roi : des sujets attachés au sol et jouissant de plus d'aisance devenaient plus paisibles, plus disposés à obéir au maître qui pouvait les châtier en détruisant leurs récoltes, plus capables de payer les impôts qu'il exigeait[6]. A un point de vue supérieur, qui ne fut pas indifférent au grand Africain, le développement de l'agriculture était une condition essentielle du progrès de la civilisation.

Masinissa possédait les cités maritimes qui, en Numidie: comme sur les rivages des Syrtes, avaient obéi à Carthage; il avait conquis une partie du territoire punique, les Grandes

---

1 T. 1V, p. 13.

2, VIII, 13, *ext*., 1 (d'après Tite-Live, copiant Polybe ?) : [Masinissa] « terram, quam vastam et desertam acceperat, perpetuo tulturae studio frugiferam reliquit. »

3. *Lib*. 106 (d'après Polybe ?) : [Masinissa], « à qui la faveur divine a donné de mettre en valeur une vaste contrée, où, auparavant, les Numides se nourrissaient surtout d'herbe, parce qu'ils ne se livraient pas à la culture. »

4. XXXVI, 16, 7-8, édit. Büttner-Wobst (*alias* XXXVII, 3).

5. XVII, 3, 15. C'est sans doute un écho de Polybe.

6. Conf. *supra*, p. 139.

Plaines de la Medjerda, la Tunisie centrale[1], régions propices aux céréales. Il s'était ainsi annexé de nombreux agriculteurs et n'avait pas besoin de chercher des leçons hors de son propre royaume. A ceux de ses sujets qui voulaient travailler, son autorité vigoureuse inspirait l'espoir de ne pas être privés du fruit de leur labeur. Il prit sans doute des mesures pour faire de la place aux cultures, en restreignant les parcours de ceux qui continuaient à ne pratiquer que l'élevage ; pour assurer aux tribus agricoles la propriété de territoires aux limites certaines, où les nomades ne pénétreraient que dans des conditions déterminées, en hôtes, non en envahisseurs et en pillards. Mais nous n'avons aucun renseignement à cet égard.

Il n'est pas vraisemblable que le passage de la vie pastorale à la vie agricole ait été soudain. Ces deux vies pouvaient se combiner[2]. Les céréales ne réclamaient l'activité des hommes que pendant deux périodes de l'année, aux labours accompagnant les semailles et à la moisson. L'entretien de troupeaux fournissait les bêtes employées au labourage, au dépiquage, au transport des récoltes ; l'usage de la jachère laissait au bétail des terrains qu'il engraissait de son fumier et rendait plus propres à être ensemencés de nouveau; les chaumes lui servaient de nourriture pendant quelques semaines, après la moisson, qui ne coupait que les épis. Ensuite, faute d'herbes sur pied et faute de réserves, on devait le conduire dans la forêt ou dans la montagne. Ailleurs, c'était peut-être durant la saison d'hiver, après les semailles et les labours, qu'on l'emmenait sous un ciel plus clément. Mais, lorsque la main ferme du roi savait assurer la paix, il suffisait, soit de quelques gardiens pour veiller sur le village et sur les magasins de grains, soit de quelques pâtres pour faire transhumer les troupeaux.

1. Voir t. III, p. 314 et suiv.
2. Conf. *supra*, p. 61.

L'agriculture ne pouvait, d'ailleurs, s'emparer tout d'un coup des sols qui lui étaient favorables. L'œuvre de défrichement fut évidemment de longue durée et, pendant qu'elle s'accomplissait, l'élevage restait une nécessité. Il fallait surtout lutter contre des plantes et des broussailles aux racines tenaces et profondes, palmiers nains, jujubiers épineux, etc., qui s'étendaient sur les plaines et dont l'arrachement a été le travail opiniâtre d'une série de générations : ainsi, se prépara obscurément la prospérité de l'Afrique romaine[1]. La forêt dut être aussi attaquée : il était facile en été d'y mettre le feu et d'amender ainsi le sol par les cendres que laissait l'incendie ; c'était, en outre, un moyen de combattre le fléau des fauves[2]. Mais les terrains forestiers sont souvent d'une fertilité très médiocre, et il est raisonnable de les conserver comme pâturages d'été, quoique beaucoup d'indigènes, dans leur imprévoyance, ne s'en soucient guère[3].

Aux travaux préliminaires et aux tâches annuelles qu'exigeait l'agriculture, les bras ne manquaient pas. Les indigènes étaient nombreux[4] et prolifiques[5] ; pourvu qu'ils consentissent à l'effort nécessaire, ils n'avaient pas besoin d'être renforcés par des éléments étrangers[6]. Nous avons vu que beaucoup d'entre eux ne firent pas cet effort et continuèrent à s'adonner exclusivement à l'élevage.

Les résultats qu'obtint Masinissa n'en sont pas moins dignes d'admiration. Il voulut lui-même servir d'exemple à ses sujets. « Il excella, écrit Diodore de Sicile[7], dans les travaux de l'agriculture, au point qu'il laissa à chacun de ses fils une

1. T. I, p. 164.

2. *Ibid*., p. 153.

3. *Ibid*., p. 155.

4. Tite-Live, XXIV, 48, 7 (pour le royaume de Syphax). Salluste, *Jug*., XVI, 5 (pour la Numidie occidentale).

5. V. *supra*, p. 51.

6, Conf. supra, p. 11.

7. XXXII, 17. Diodore a emprunté cela à Polybe (XXXVI, 16, 8, édit. Büttner-Wobst).

terre de 10 000 plèthres[1] munie de tout le matériel nécessaire à l'exploitation. »

L'impulsion qu'il avait donnée ne fut pas arrêtée par sa mort. Au temps de Jugurtha, l'agriculture prospérait dans une bonne partie de la Numidie[2]. De même, au temps de Juba Ier[3]. Cependant, les guerres et les troubles qui furent fréquents depuis la fin du IIe siècle jusqu'à la conquête romaine causèrent des crises plus ou moins longues, plus ou moins graves[4].

La Maurétanie était sans doute en retard sur la Numidie. Le sol, dit Pomponius Méla[5], y valait mieux que les hommes. Ceux-ci n'avaient pas eu un Masinissa pour maître.

Les céréales cultivées par les indigènes étaient, comme sur le territoire punique, le blé et l'orge[6]. Des épis de blé sont représentés sur des monnaies de quelques rois, Mastanesosus (?)[7], Bocchus le Jeûne[8], Juba II[9], Ptolémée[10], de la ville de Cirta[11], de plusieurs villes maritimes de la Maurétanie[12]. Dès le début du IIe siècle, Masinissa put envoyer à plusieurs reprises, soit à Rome, soit aux armées romaines combattant en Orient, du blé et de l'orge, par centaines de milliers de boisseaux, une fois même, un million de boisseaux[13]. Micipsa expédia

1. Le plèthre équivaut à 874 mètres carrés. Donc la superficie de chaque domaine était de 874 hectares.

2. Salluste, *Jug*., XVI, 5 ; XXIX, 4 ; XLVI, 5 ; XLVIII, 4.

3. Voir Plutarque, César, 55.

4. Conf. Strabon, XVII, 3, 12.

5. I, 28; voir aussi I, 30, et III, 105.

6. Au VIe siècle de notre ère, Procope (*Bell. Vand.*, II, 6, 13) indique que les indigènes cultivent le blé, l'épeautre et l'orge. Pour la culture de ces céréales sur le territoire carthaginois, voir t. IV, p. 9.

7. Müller, *Numism*., III, p. 48-49, nos 60-61.

8. *Ibid*., p. 98, nos 12-14 (monnaies frappées à Shemesh).

9. *Ibid*., p. 103, n° 19. Dieudonné, *Rev, numism*., 1908, p. 351, n° 2-4 (pl. XIII, fig. 8 et 9).

10. Müller, *1. c*., p. 126-8, nos 122, 152-7 ; p. 130, n° 196. *Bull. archéol, du comité*, 1889, fig. à la p. 388.

11. Müller, III, p, 60, n' 73.

12. V. *infra*, p. 194. — Épis sur d'autres monnaies, qui sont peut-être numides *v. supra*, p. 159.

13. Textes cités t. III, p. 309, n. 2. Blé envoyé par Masinissa à Délos : *ibid*.,. p. 307, n. 5.

du blé à des troupes romaines qui faisaient campagne en Sardaigne[1].

Nous avons vu[2] que, selon une déclaration de César, reproduite par Plutarque[3] la province créée en 46 avant J.-C. devait rapporter annuellement au peuple romain 1 200 000 boisseaux de blé (105 000 hectolitres), perçus, peut-on croire, à titre d'impôt. A supposer que ce fût le dixième d'une récolte moyenne, celle-ci aurait été à peine supérieure à un million d'hectolitres pour l'ensemble des terres soumises à cet impôt. Il faut avouer que ce n'eût pas été beaucoup[4]. La contrée dont parlait César n'était pas tout le royaume de Juba, car la partie occidentale, la région de Cirta, en avait été détachée pour constituer un véritable État, donné à Sittius et évidemment exempt de charges fiscales vis-à-vis de Rome. Mais la nouvelle province comprenait le Nord-Est de l'Algérie, le Nord-Ouest et le centre de la Tunisie, où d'excellentes terres à blé s'étendent sur de vastes espaces. Il conviendrait donc de se demander si les 1 200 000 boisseaux ne représentaient pas un impôt bien plus léger, ou si le passage de Plutarque ne contient pas quelque erreur[5], ou encore si la richesse de la Numidie en céréales sous les rois indigènes n'a pas été exagérée. Une autre hypothèse pourrait être présentée. Il s'agirait, non pas d'un impôt, mais de ce qu'auraient rapporté au peuple romain les domaines royaux, devenus sa propriété : César aurait

1. Plutarque, C. *Gracchus*, 2.

2. P. 152.

3. *César*, 55.

4. Actuellement, la production moyenne de l'Algérie en blé dur est de sept millions et demi d'hectolitres.

5. Une quantité de 1 200 000 boisseaux permettait de faire des distributions gratuites à 20 000 citoyens (à raison de 60 boisseaux par an). Or le nombre des bénéficiaires de ces distributions fut fixé par César à 150 000 en 46 (après avoir dépassé le double de ce chiffre). La nouvelle conquête n'aurait pas couvert le septième des besoins. Il n'y aurait pas eu là de quoi se vanter outre mesure. L'impôt en huile, exigé par César de Leptis la Grande, trois millions de livres par an *(Bell. Afric*., XCVII, 3 ; Plutarque, César, 55), était bien autrement avantageux pour le peuple romain.

affermé les revenus de ces domaines, et les adjudicataires auraient eu à verser des quantités fixes de blé, non des sommes d'argent, comme c'était l'usage. En somme, il serait imprudent de tirer de ce texte des conclusions précises sur la production agricole de la Numidie orientale au milieu du Ier siècle.

Il prouve, du moins, que, dans cette contrée, une bonne partie de la population se livrait alors à la culture des céréales. Il en était déjà ainsi au siècle précédent. Au temps de Jugurtha, Vaga est un grand marché, qui attire beaucoup d'Italiens[1]. Comme aujourd'hui à Béja[2], — tel est le nom que porte la vieille ville africaine, — on y vend sans doute les grains récoltés dans la région des Grandes Plaines, que la Medjerda traverse au Sud-Ouest de ce lieu[3]. Le général romain Metellus, sortant de la province romaine d'*Africa* et pénétrant dans le royaume numide par une route peu éloignée de d'aga, rencontre partout des cultivateurs, reçoit partout des offres de blé[4]. On récolte aussi des céréales dans la région de Sicca. (Le Kef)[5] ; à l'Ouest de cette ville, les bords du Muthul (oued Mellègue) sont habités par des agriculteurs[6]. Bien plus loin vers l'Ouest, Cirta est entourée de champs de blé, puisque, probablement au Ier siècle, elle fait figurer des épis sur une de ses monnaies[7].

Lorsque, vers l'année 117, le royaume de Masinissa et de Micipsa fut partagé entre Adherbal et Jugurtha, le premier

1. Salluste, *Jug*., XLVII, 1 : « Oppidum Numidarum nomine Vaga, forum rerum venalium totius regni maxume celebratum, ubi et incolere et mereari consueverant Italici generis multi mortales. »

2. Au XIe siècle de notre ère, El Bekri écrivait (*Descr. de l'Afrique septentr*., trad. de Slane, édit. d'Alger, p. 119-120) : « Badja, ville qui est surnommée le grenier de l'Ifrlkiya. »

3. En 111, c'est à Vaga que se rend un questeur pour recevoir le blé que Jugurtha doit lui livrer : Salluste, XXIX, 1.

4. Salluste, XLVI, 5 (conf. XLVII, 1).

5. *Id*., LVI, 3.

6. *Id*., XLVIII, 4.

7. V. *supra*. p.190, n.11. Cette monnaie, pourvue d'une légende en écriture néopunique, n'est sans doute pas antérieure au Ier siècle, mais elle fut frappée avant la conquête de Cirta par l'Italien Sittius, en 46.

reçut la partie orientale, depuis la province jusqu'au delà de Cirta, ville où il résida. Le reste, jusqu'à la Maurétanie, c'est-à-dire jusqu'à la Moulouia, échut à Jugurtha. Or, Salluste[1] écrit que la part de celui-ci était la plus riche en terres cultivées et en hommes, tandis que celle d'Adherbal, mieux pourvue de ports et d'édifices, avait plus d'apparence que de valeur réelle. Une indication analogue se lit dans Strabon[2] : il affirme que, dans le pays des Masæsyles , la partie voisine de la Maurétanie est celle qui rapporte le plus et offre le plus de ressources ; celle qui est du côté de la région carthaginoise et du pays des Massyles est plus florissante et mieux exploitée. Salluste et Strabon ont probablement copié ici le même auteur, Posidonius[3]. Il n'est pas certain que ces assertions soient rigoureusement exactes. La part de Jugurtha comprenait le Tell des provinces d'Oran, d'Alger et de l'Ouest de la province de Constantine, où il y a de belles terres à blé, surtout autour de Sidi bel Abbès et de Sétif ; mais, dans la part d'Adherbal, étaient, entre autres, les pays de Cirta, de Sicca, des Grandes Plaines, dont des documents sûrs attestent la prospérité agricole. Il semble bien que l'avantage ait été en faveur de la Numidie orientale. Mais la Numidie occidentale faisait, elle aussi, bonne figure.

Entre la province romaine et la Maurétanie, les céréales s'étaient donc répandues à travers toute la région voisine de la Méditerranée, dans tout le Tell algérien, sans occuper cependant la totalité des sols qui leur étaient propices. Il y avait là, comme le remarque Pomponius Méla[4], ou plutôt un auteur copié par Méla, des cultivateurs qui, par leurs mœurs, ne différaient guère de ceux de l'Europe méridionale.

Si, en Maurétanie, l'agriculture s'était moins développée,

1. *Jug*., XVI, 5.
2. XVII, 3, 12.
3. Voir t. VII, l. II, ch. I, § I.
4. I, 41 : « Orae sic habitantur ad nostrum maxime ritum moratis cultoribus. »

elle n'était pas dédaignée partout : ce que prouvent les épis représentés sur des monnaies frappées, soit au Ier siècle avant J.-C., soit un peu plus tard, par des villes du littoral méditerranéen, Rusaddir et probablement Tamuda, et par des villes de l'Océan, Tingi, Zili, Lixus, Sala, sans parler de celles qu'on n'a pas identifiées[1]. Les Gétules eux-mêmes, ces nomades par excellence, ne restaient peut-être pas tous complètement étrangers à la culture des céréales[2].

Terre d'élevage, l'Afrique du Nord était aussi devenue la contrée féconde en grains, *frugum fertilis*, dont parle Salluste[3]. On exagérait même sa fertilité. Au Ve siècle, Hérodote[4] avait entendu dire que, dans la vallée du Cinyps, entre les deux Syrtes, le blé rendait jusqu'à trois cents grains pour un grain de semence ; sur l'ancien territoire punique, converti en province romaine, la région qui entourait Hadrumète passait pour donner des rendements de 100 et de 150 pour un[5]. Strabon[6] raconte des choses aussi merveilleuses à propos des Masæsyles, habitants de l'Algérie occidentale et centrale : « Certains d'entre eux occupent des terres qui fructifient deux fois ; ils font deux récoltes, l'une en été, l'autre au printemps. La tige de la plante atteint une hauteur de cinq coudées [2m, 20] et une grosseur égale à celle du petit doigt; le rendement est de 240 pour un. Au printemps, on ne sème pas ; on se contente de gratter le sol avec des balais faits de branches épineuses, et les grains qui sont tombés à terre pendant la moisson suffisent pour donner une pleine récolte en été. » Ce sont là des fables. Ces rendements très élevés, — qu'on attribue encore, en pleine époque musulmane, à diverses régions de la

1. Voir les références données t. IV, p. 13, n. 3 et 4.
2. Strabon, XVII, 3, 9, vers la fin ; mais le texte est altéré et la restitution n'est pas sûre.
3. *Jug*., XVII, 5.
4. IV, 198. Conf. ici, t. I, p. 69.
5. Voir t. IV, p. 12.
6. XVII, 3, 11 (d'après Posidonius ?).

Berbérie[1], — ne peuvent être normaux, et, dans les cas où ils sont vraiment constatés, ils n'ont que l'intérêt de curiosités botaniques[2]. D'autre part, des récoltes doubles sont possibles, — et mentionnées dès l'antiquité[3] ; — mais sous un ciel très chaud, sur des terrains irrigables, et non pas dans les conditions qu'indique Strabon : il faut naturellement de nouvelles semailles et l'on choisit d'ordinaire une seconde culture, différente de la première, par exemple du sorgho après du blé, car deux récoltes successives de blé ou d'orge épuiseraient le sol.

Nous ne savons rien sur les pratiques en usage pour les labours et la moisson[4], ni sur le matériel agricole. La houe, qui, aux Canaries, resta l'outil de travail des Guanches et qui est encore employée dans les oasis sahariennes[5], précéda peut-être la charrue en Berbérie, puis disparut devant elle. Sur des stèles puniques, nous avons rencontré des images de charrues qui ressemblent à l'araire le plus répandu aujourd'hui dans l'Afrique du Nord[6]. D'autres types existent chez les indigènes[7] et remontent sans doute à une lointaine antiquité. Tous ces instruments sont de structure très simple; il en est même où le soc est constitué par une pointe en bois, durcie au

1. Voir El Bekri, *Descr*., p. 25 (plaine voisine de Tripoli), p. 56 (plaine à l'Ouest de Kairouan), p. 308 (territoire de Tamedelt, dans le Sous, au Sud du Maroc). Dans ces trois passage, il indique des rendements de cent pour un.

2. Conf. t. IV, p. 12-13.

3. Corippus, *Joh*., II, 156-7 (à Vadis, au Sud de l'Aurès) :

> Quique Vadis tepidae messes bis tondet in anno
> Maurus arans, bino perstringit et hordea culmo.

Conf. El Bekri (p. 152), à propos de Badis (le même lieu) : « On y fait deux récoltes d'orge chaque année, grâce aux nombreux ruisseaux qui arrosent le sol. »

4, Entre les semailles, accompagnant les labours, et la moisson, on devait se contenter de sarcler les champs, quand on prenait cette peine. La culture indigène ne comportait pas l'emploi d'engrais : la jachère en tenait lieu.

5. Et même çà et là dans le Tell (surtout en Kabylie et dans le Maroc septentrional), quand la surface du sol est trop inclinée ou trop irrégulière pour permettre l'emploi de la charrue.

6. T. IV, p. 13-14.

7. Voir les références données t. IV, p. 94, n. 2. Ajouter Laoust, *Mots et choses berbères* (Paris, 1920), p. 275 et suiv.; W. Marçais et Abderrahman Guiga, *Textes arabes de Takroûna*, I (Paris, 1925), p. 552-3 ; A. Bernard, *C. r. da Congrès intern. de géographie du Caire* (1925), t. IV, p. 283 et suiv.

feu, et non par une lame en fer[1]. Quelle est l'origine de ces divers araires ? Nous l'ignorons. Mais une observation intéressante a été faite[2]. Pour désigner les différentes pièces qui forment le corps même de leurs charrues, les Berbères se servent de mots de leur langue ; ils n'ont fait aucun emprunt à la langue punique, ni à d'autres. Au contraire, ils emploient certains mots d'origine latine pour des pièces de l'attelage. D'où il est peut-être permis de conclure que, chez eux, la charrue n'a pas été un instrument d'importation phénicienne, et que c'est seulement à l'époque romaine qu'ils l'ont perfectionnée, en adoptant les procédés d'attelage de leurs maîtres. La moisson se faisait à la faucille[3], en coupant les tiges tout près des épis : la faux n'a pas été adoptée dans l'Afrique du Nord avant la conquête française. Le dépiquage devait être le plus souvent confié, comme de nos jours, à des animaux domestiques, foulant les épis sur une aire[4].

Il fallait mettre en sûreté les grains qui, après la récolte, n'étaient pas aussitôt vendus, ou versés aux collecteurs d'impôts, ceux qui n'étaient pas gardés dans les maisons pour servir à la consommation courante. On connaît[5] les celliers souterrains, les silos, qu'un texte mentionne dans la province d'Afrique au milieu du Ier siècle avant J.-C.[6] et dont l'usage remontait certainement bien plus haut. Il est fort possible que des indigènes, en dehors du territoire carthaginois, aient eu des silos, sans avoir emprunté aux Phéniciens ce mode de conservation des grains, adopté par d'autres peuples depuis longtemps, par des Espagnols dès l'époque néolithique. Nous

1. Il se peut qu'il y ait eu primitivement des socs en pierre : voir Hamy, *Assoc. franç. pour l'avancement des sciences*, Paris, 1900, I, p. 60.

2. Laoust, l. c., en particulier, p. 300-1. Conf. H. Basset, *Rev. afric*., LXII, 1921, p. 345-6.

3. Débris d'une faucille dans un dolmen de Sila : Frobenius, *Prähistor. Zeitschrift,* VIII, 1916, p. 67, flg. 67.

5. Conf. t. IV, p. 16.

5. V. *ibid*.

6. *Bell. Afric*., LXV, 1.

n'en avons pas la preuve. Le creusement de silos est surtout justifié auprès des fermes et des hameaux situés dans le voisinage immédiat des champs cultivés : on soustrait ainsi, en les cachant, les récoltes aux tentatives de pillage et de confiscation.

Mais, en général, les agriculteurs indigènes ne vivaient pas dispersés dans la campagne ; ils se réunissaient pour habiter des villages, des bourgs, pourvus de défenses naturelles et artificielles. C'est là que les récoltes étaient portées d'ordinaire et placées sous la protection de la communauté. Il n'était plus nécessaire de les dissimuler. Et, si les silos offraient l'avantage de préserver les grains de l'incendie, le sol sur lequel s'élevait le village était souvent du roc, qu'il eût été trop pénible de creuser ; il pouvait ailleurs n'être pas assez étanche pour assurer les dépôts contre les risques de pourriture. La plupart des Berbères groupés en sociétés villageoises ont des magasins non souterrains[1], qui, outre des grains, contiennent d'autres choses qu'on désire mettre à l'abri.

Dans diverses régions[2], ces magasins sont réunis, de manière à pouvoir être confiés à des gardiens peu nombreux, qui restent seuls, tandis que les autres habitants font des absences plus ou moins longues, soit pour la guerre, soit pour la transhumance du bétail. On les établit au haut du village, ou bien au-dessus, ou à côté, dans des sites particulièrement difficiles à atteindre et aisés à défendre. Ici, ce sont des constructions à plusieurs étages, séries de chambres appartenant aux chefs des familles[3].

Là, de véritables forteresses, munies de tours aux angles,

1. Cela n'est pas, du reste, une règle absolue. — Au XIIe siècle, Edrisi (*Descr. de l'Afrique et de l'Espagne*, trad. Dozy et de Goeje, p. 111 et 112) vante l'excellence des magasins souterrains où l'on conserve des grains sous toutes les maisons, dans la ville de Constantine. Mais c'étaient là des celliers de citadins, non des silos de paysans.

2. Montagne tripolitaine, Extrême-Sud tunisien (pays des Matmata), Aurès, Maroc central et méridional, etc.

3. *Ksour* dans l'Extrême-Sud tunisien, *guelaas* dans l'Aurès.

capables de soutenir des sièges, et où chaque famille a aussi son local[1]. Du reste, des agglomérations de celliers ou des forteresses servent à conserver les grains et d'autres objets, même en des lieux qui ne sont pas des centres d'habitation : magasins communs de tribus dont les gens vivent çà et là aux alentours[2], ou bien de nomades qui, l'hiver, parcourent les steppes et vont, l'été, soit dans le Tell, soit dans l'Atlas saharien[3]. Il y là des coutumes assurément fort anciennes. Tels devaient être, en partie du moins, les lieux fortifiés, *loca munita*, dans lesquels, au temps de Jugurtha, s'accumulaient les récoltes[4] : mais non pas tous, car ce terme a pu désigner des châteaux royaux[5].

Les grains ainsi emmagasinés étaient, pour une bonne part, destinés à nourrir ceux qui les avaient récoltés ; il en fallait aussi pour les semailles. Il convenait de faire des réserves assez larges, eu égard aux irrégularités de la production, causées par les caprices du climat africain. Le reste était versé comme impôt en nature ou vendu.

Il y avait sans doute trois catégories d'acheteurs : Ies pasteurs, qui, en retour, offraient des laines, des peaux, du bétail[6] ; les citadins, qui étaient vendeurs d'objets manufacturés, fabriqués dans leur ville ou importés; enfin les gros commerçants

1. Au Maroc, *tighrematin* (au singulier *tighremt*), dans le Moyen et le Haut-Atlas.

2. Les villages-magasins fortifiés (*igoudar*; au singulier *agadir*), servant à des tribus chez les Chleuhs, dans le Sud du Maroc. De même, certains ksour du Sud tunisien, qui ne sont pas immédiatement auprès d'habitations. Dans le Moyen-Atlas, des séries, souvent étagées, de grottes naturelles, s'ouvrant dans des falaises et d'accès très difficile, sont des greniers pour des gens du voisinage, mais c'étaient peut-être jadis des habitations : voir Gautier, dans *Hespéris*, 1925, p. 383 et suiv.

3. Les *ksour* du djebel Amour, servant de magasins à des nomades et gardés en leur absence par des serfs.

4. Salluste, *Jug*., XC, 1 (texte cité p. 144, n. 1).

5. *V. supra*, p. 144. Ajoutons que, dans ta phrase de Salluste, les mots iussu regis conviennent mal au transport des grains dans les loca munita où les cultivateurs avaient coutume d'enfermer tous les ans leurs récoltes, de leur plein gré.

6. Il est probable qu'entre éleveurs et cultivateurs, les affaires se faisaient souvent par troc, non par achat et vente.

d'outre-mer. Nous avons dit[1] que la monnaie d'or et d'argent venait presque entièrement de l'étranger : parmi les produits africains qu'elle servait à acheter, les céréales tenaient, semble-t-il, la première place. Les nombreux négociants italiens, qui fréquentaient ou même habitaient Vaga[2] et Cirta[3], devaient surtout traiter des affaires de grains. Par l'impôt et les revenus de leurs domaines, les rois disposaient de beaucoup de blé et d'orge : ils étaient sans doute ceux qui en vendaient le plus à ces étrangers[4]. Mais, évidemment, leurs sujets suivaient leur exemple. Ce trafic exigeait des intermédiaires, des lieux de vente, marchés et foires dans les campagnes et aux portes des villes, une organisation des transports, qui, en l'absence de routes, avait recours au bât beaucoup plus qu'au chariot, des mesures de précaution, voire même des contrats de sauvegarde[5] pour échapper au brigandage. Sur tout cela, aucun renseignement ne nous est parvenu.

V

De nos jours, c'est à la culture des arbres fruitiers et des légumes que s'adonnent la plupart des sédentaires vivant autour de la Méditerranée. La Berbérie offre à cet égard des conditions favorables[6]. Les Phéniciens ne l'ont pas ignoré, Ils ont largement contribué au développement de l'arboriculture dans cette contrée. Si la vigne, l'olivier, le figuier y sont indigènes, ce furent peut-être les Phéniciens qui, les premiers, les y cultivèrent ; ils durent importer des variétés d'origine orientale,

1. P. 156-7.
2. *V. supra*, p. 192, n. 1.
3. Salluste, *Jug*., XXI, 2 ; XXVI. Voir t. VI, l. I, ch. III, § II.
4. Conf. *supra*, p. 139.
5. Analogues à la protection accordée contre argent, récemment encore, par des chefs de tribus à des marchands qui voyageaient dans certaines parties du Maroc.
6. Voir t. I, p. 165 et suiv.
7. T. IV, p. 18 et suiv.

greffer les sauvageons, pratiquer la caprification sur les figuiers et, d'une manière générale, introduire tout ce qui constituait chez eux, depuis des siècles, l'art des vergers ; ils firent en Afrique, comme dans leur patrie, du vin et de l'huile. Peut-être aussi enrichirent-ils le pays d'arbres nouveaux, du grenadier par exemple[1]. On a vu que l'arboriculture fut florissante sur le territoire punique : du moins sur les domaines appartenant aux Carthaginois, car les sujets de la République paraissent avoir été surtout des agriculteurs et des éleveurs[2]. Les cultures maraîchères avaient de même prospéré dans la région de Carthage[3].

Vergers, olivettes, vignobles, potagers s'étaient aussi plus ou moins étendus autour d'un certain nombre de colonies maritimes, éparses depuis l'Océan jusqu'aux Syrtes[4]. Ils ne disparurent pas quand ces villes passèrent sous la domination des rois numides et maures. Des grappes de raisin sont représentées sur des monnaies frappées, au Ier siècle avant notre ère, à Lixus, à Sala et dans d'autres lieux de la Maurétanie que l'on n'a pas pu déterminer avec certitude[5]. Sur des monnaies de Gunugu (à l'Ouest de Cherchel), la grappe accompagne un dieu auquel ont été donnés les traits de Dionysos[6]. Entre les deux Syrtes, Leptis la Grande était tombée aux mains de Masinissa[7] et elle resta au pouvoir de ses successeurs jusqu'à l'année 111 ; elle se détacha alors de Jugurtha et devint une cité amie et alliée du peuple romain[8], séparée de la province d'Afrique par le royaume numide[9]. Sur son vaste territoire,

1. T. IV, p. 33.

2. *Ibid*., p. 20 et 48.

3. *Ibid*., p. 35.

4. Voir t. IV, p. 20-21.

5. Voir les références données ibid., p. 21, n. 2-4, Ajouter Müller, *Numism*., III, p. 169, n° 254 (ville inconnue).

6. T, IV, p. 20, n. 5.

7. T. III, p. 322.

8. Salluste, *Jug*., LXXVII, 2.

9. Conf. César, *Bell. civ.*, II, 38, 1 ; *Bell. Afric*., XCVII, 3. Quoi qu'on en ait pensé (voir, entre autres, Romanelli, *Leptis Magna*, p. 14-16), il s'agit, dans ces passages, de Leptis la Grande, et non de Leptis la Petite. Celle-ci, enclavée dans la province romaine

s'étaient formées d'immenses olivettes : en 46, Jules César put la frapper d'une amende annuelle de trois millions de livres d'huile[1].

Mais les indigènes ne semblent pas avoir mis beaucoup d'empressement à imiter les exemples que leur donnaient les colons des cités phéniciennes et carthaginoises. Il est possible que certaines villes de l'intérieur, surtout Cirta, la capitale, se soient entourées d'une ceinture de jardins, dont les fruits et les légumes auraient servi à la consommation locale. Il se peut aussi que, dans quelques régions, la culture de l'olivier ait commencé à se répandre, par la greffe des sauvageons, plus encore que par des plantations. Les Berbères emploient, comme les Arabes, le terme *zeboudj*, d'origine incertaine, pour désigner l'olivier sauvage ; ils font usage d'un mot de leur propre langue, *zemmour*, soit avec la même signification, soit avec le sens d'oléastre greffé ; pour l'olivier cultivé et pour l'huile, ils se servent de mots d'origine sémitique, et très probablement phénicienne, *zîtoun* et *zît*[2] : ce qui permet de croire qu'en oléiculture, ils ont été les élèves des Phéniciens.

Cependant, avant l'Empire romain, les cultures arbustives étaient encore peu développées chez eux. Selon Salluste, le sol de l'Afrique n'est pas favorable aux arbres[3], assertion qui peut s'appliquer aux arbres fruitiers comme aux espèces forestières. Selon Pline l'Ancien[4], l'huile et le vin sont des présents que

---

d'Afrique, ne pouvait avoir avec Juba Ier des rapports de voisinage. De plus, pendant la campagne de César, elle s'était mise du côté du dictateur, qui n'avait, par conséquent, aucune raison de lui infliger une amende. Conf. Gsell, dans *Rivista della Tripolitania*, I, 1924-5, p. 41-42,

1. *Bell. Afric., l. c.* ; conf. Plutarque, *César*, 55 (où Leptis n'est pas nommée). Voir Gsell, l. c. Cette prestation équivaut à 10.678 hectolitres. En admettant, — pure hypothèse, — qu'elle représentait le dixième de la production totale des Leptitains, celle-ci aurait dépassé annuellement 100.000 hectolitres. La production moyenne de l'Algérie est de 350.000 hectolitres.

2. Voir Laoust, *Mots et choses berbères*, p. 444 ; H. Basset, *Rev. Afric.*, LXII, 1921, p. 348. Corriger ce que j'ai dit à ce sujet, t. I, p. 238.

3. Jug., XVII, 5 : « arbori infecundus ».

4. XV, 8. Conf. ici, t. IV, p. 30.

la nature s'est contentée de ne pas refuser à l'Afrique, livrée tout entière par elle à Cérès. L'un et l'autre exagèrent. Mais il est certain que de vastes régions, qui, après l'époque de Pline, se couvrirent de plantations, étaient encore incultes aux temps de Jugurtha et de Salluste. Dans les plaines qui s'étendent au Sud du massif central tunisien, les Romains ont laissé partout des pressoirs à huile, témoins de leurs innombrables olivettes. Avant eux, c'étaient, comme aujourd'hui, de mornes steppes. Capsa [Gafsa], dit Salluste(1), s'élève au milieu d'immenses solitudes ; sauf les environs de la ville, tout le pays est désert, inculte, dépourvu d'eau, infesté de serpents. Le site de Thala est le même(2). Entre Thala et le fleuve le plus proche, — distant de cinquante milles, — il n'y a que des espaces arides et déserts(3). Jugurtha s'enfuit de ce lieu en traversant de vastes solitudes(4). Et Strabon dit, à son tour(5), que toute la contrée située à l'intérieur des terres est déserte, depuis le pays des Masæsyles jusqu'aux Syrtes.

Les Numides, quand ils le pouvaient, appréciaient le vin, et plus que de raison(6). Mais ces bonnes aubaines étaient rares. Les vins qui venaient d'outre-mer, ou qu'on fabriquait autour des villes puniques, n'arrivaient guère jusque chez eux ; ils n'en faisaient point eux-mêmes, ou ils en faisaient fort peu. Si les Berbères ont adopté le nom phénicien de l'olivier cultivé(7), c'est à la langue latine que sont empruntés, dans divers dialectes, les mots qui désignent d'autres arbres fruitiers(8) : il est donc probable que ceux-ci n'ont guère été connus avant l'époque romaine.

1. *Jug*., LXXXIX, 4-5.
2. *Ibid*., LXXXIX, 6.
3. *Ibid*., LXXV, 2.
4. *Ibid*., LXXX, I.
5. XVII, 3, 9. Conf. Salluste, *Jug*., LXXVIII, 5.
6. Textes cités t. IV, p. 26, n. 5.
7. Il se peut aussi qu'ils aient emprunté au phénicien le nom qu'ils donnent au grenadier, tarmount : voir Mercier, *Journ. asiat*., 1924, II, p. 199.
8. H. Basset, *Rev. afric.*, LXII, 1921, p. 349.

Cet essor tardif de l'arboriculture dans l'Afrique indigène s'explique sans peine. Les arbres fruitiers ne produisent rien pendant plusieurs années, et il faut attendre plus longtemps encore, — jusqu'à vingt ans en ce qui concerne l'olivier, — pour qu'ils soient en plein rapport. On ne peut entreprendre ces cultures que si l'on a d'autres moyens de subsistance pendant la période stérile, si l'on se croit certain de rester définitivement là où l'on a planté, si l'on n'a pas trop à craindre le désastre soudain et irréparable que causeraient des ennemis en coupant les arbres. Autrement, qui peut se soucier d'acquérir l'expérience et de s'assujettir aux travaux qu'exigent la greffe, la taille, l'irrigation, etc. ? Or, cette sécurité n'était pas pleinement garantie, même sous des rois énergiques. D'ailleurs, en dehors des banlieues urbaines où s'alimentaient les marchés locaux, c'étaient là des cultures qui ne pouvaient être rémunératrices qu'à la condition de trouver d'assez larges débouchés. Mais les indigènes étaient, en général, trop peu à l'aise pour être de bons acheteurs. Exporter du vin, il n'y fallait pas songer : Rhodes et l'Italie, au contraire, en importaient en Afrique[1]. Quant à l'huile, elle eût pu faire l'objet d'un commerce d'outre-mer assez actif[2], mais il eût été nécessaire qu'elle fût fabriquée avec assez de soin pour rivaliser avec l'huile d'Italie et d'autres contrées méditerranéennes.

Il existait pourtant des lieux, les oasis disséminées au Sud de la Berbérie, où la vie sédentaire avait pour condition la culture d'un arbre fruitier, le palmier-dattier[3]. Par-dessous, on pouvait faire venir d'autres arbres à fruits, et aussi du blé et de l'orge, en employant la houe du jardinier, non la charrue du laboureur[4].

1. Voir t. VI, l. I, ch. III, § II.

2. C'était peut-être le cas pour Leptis la Grande, qui, sur son territoire, produisait une quantité d'huile très supérieure à ses besoins : *v. supra*, p. 200-1.

3. Les textes anciens concernant la culture du dattier dans l'Afrique du Nord sont indiqués t. I, p. 166, n. 3.

4. Pour les étages de cultures dans les oasis, voir la description que Pline l'Ancien donne de Tacape (Gabès) : XVIII, 188-9.

Au Ve siècle, Hérodote[1] énumérait dans le Sahara septentrional une série de lieux habités. Quoique nos connaissances ne remontent pas plus haut, il est probable que la constitution des oasis était beaucoup plus ancienne, et on a des raisons de supposer que cette exploitation de quelques parties privilégiées du désert avait suivi des exemples venus de l'Est, de l'Égypte[2]. Mais nous sommes ici sur le domaine des Éthiopiens, non des Berbères[3]. Cependant des oasis appartinrent à Carthage et aux rois indigènes : le long des Syrtes et, à l'intérieur des terres, dans le Sud de la Tunisie, Capsa, dont les gens furent des sujets dévoués de Jugurtha[4]. Les dattes ne sont bonnes ni à Gafsa, trop septentrionale, ni sur la côte, où le climat est trop humide ; elles ne devaient guère servir qu'à l'alimentation locale, avec les produits des cultures subsidiaires[5]. Il est probable que les oliviers, si abondants, du territoire de Leptis se dressaient, non sous des palmiers, mais à l'air libre, surtout dans la région montagneuse voisine de la ville.

On ignore quand l'apiculture se répandit à travers la Berbérie, où elle est pratiquée dans de nombreuses tribus sédentaires de la région du littoral[6]. Hérodote[7] indique que, chez les Gyzantes, peuplade de la côte orientale de la Tunisie, les abeilles font beaucoup de miel ; mais, ajoute-t-il, « il y a chez eux des gens habiles qui en font bien plus encore ». Nous ne savons ce qu'était ce miel artificiel[8] ; il ne s'agit sans doute pas[9] d'un

1. IV, 181-5. Voir Gsell, *Hérodote*, p. 141 et suiv.

2. Conf. t. I, p. 239.

3. *V. supra*, p. 7.

4. Salluste, *Jug*., LXXXIX, 4. Il n'est pas sûr que Capsa ait dépendu auparavant de Carthage : voir t. II, p. 98-99.

5. Salluste (XCI, 4 et 5) nous montre de nombreux habitants de Capsa sortant de la ville, au point du jour, évidemment pour aller à leurs cultures.

6. Les abeilles d'Afrique, dit Pline l'Ancien (XI, 33), sont renommées pour l'abondance de leur miel.

7. IV, 194. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 175.

8. Fabriqué, selon Eudoxe de Cnide, avec des fleurs : Étienne de Byzance, s. v. Ζυγαντίς.

9. Comme on l'a supposé : voir Gsell, *l. c.*

résidu de dattes, puisque les palmiers ne fructifient pas dans le pays qu'occupaient les Gyzantes. L'élevage des abeilles était en honneur chez les Carthaginois[1], qui ne furent peut-être pas les initiateurs des indigènes, mais purent leur donner d'utiles leçons. En Maurétanie, Rusaddir (Melilla), colonie phénicienne du littoral méditerranéen, et une autre ville, qui était probablement de même origine, représentaient une abeille sur leurs monnaies vers le Ier siècle avant notre ère[2]. Les Berbères ont (ou avaient jusqu'à une époque récente) divers types de ruches[3], rectangulaires ou cylindriques, faites avec des tiges d'osier, des roseaux, de petits rondins, avec un segment de tronc d'arbre évidé, ou bien encore en écorce de chêne liège, en poterie : il n'est pas possible d'en démêler les origines[4]. Le roi de Maurétanie Juba II recommandait un coffre en bois[5], mais nous n'avons pas de détails sur la manière dont il le concevait.

VI

La vie pastorale comporte, pour les tribus qui s'y livrent, la possession d'un territoire[6], où elles font paître leurs troupeaux, soit en tout temps, soit pendant une partie de l'année ; où d'autres ne doivent pénétrer qu'avec leur permission et ne peuvent avoir que des droits d'usage. Sur ce territoire, il n'y a pas lieu de partager le sol. Le bétail se répand là où il trouve

1. Voir t. IV, p. 44-45.

2. Pour Rusaddir, voir Müller, *Numism*., Suppl., p. 78, n° 215 a. Pour l'autre ville, indéterminée, *ibid*., p. 80, n° 253 a (avec des vestiges d'une légende punique).

3. Voir W. Marçais et Abderrahmân Guiga, *Textes arabes de Takrouna*, I, p. 352-3.

4. Hamy (dans *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 41-42, et *Assoc. pour l'av. des sciences*, Paris, 1900, I, p. 68-70) a constaté en Berbérie l'existence de plusieurs types de ruches décrits par Varron (*Rust*., III, 16, 15). Mais cela ne nous dit pas quand ils ont été introduits dans cette contrée.

5. *Géoponiques*, XV, 2, 21.

6. *Supra*, p. 68.

des pâturages ; ceux-ci sont à la disposition de tous les membres de la tribu, et, seuls, les animaux domestiques sont matière à propriété individuelle ou familiale.

Là où l'élevage n'est plus l'occupation exclusive du groupe, les parties du territoire qui ne sont pas propres à la culture, par exemple les forêts, restent ce qu'était auparavant le territoire tout entier : propriété collective, avec droit de jouissance pour tous.

La culture des céréales admet, dans la condition des terres, divers modes, qu'il serait arbitraire de classer d'après une rigoureuse succession chronologique.

1° Le sol est la propriété collective de l'ensemble des hommes qui forment une petite république villageoise. Dans ce cas, l'exploitation peut être commune ; commune aussi la récolte, qui est ensuite répartie entre les familles selon le nombre des bouches à nourrir. Je ne suis pas disposé à croire que cette manière de procéder ait été usitée dans l'Afrique du Nord, du moins aux temps historiques. Le groupe familial est alors l'élément essentiel de la société indigène[1] ; il se fond le moins possible dans les groupes plus étendus dont il fait partie. Il répugne au communisme.

2° Une autre méthode, adoptée ailleurs, par exemple chez les anciens Germains[2], pouvait mieux convenir aux Berbères; elle est encore, ou a été jusqu'à une époque rapprochée de nous, en usage chez certains d'entre eux. Tout en demeurant propriété collective, les champs à ensemencer sont partagés[3], chaque année, entre les familles, auxquelles appartient le produit de leur travail[4]. Des hommes qui auraient habité des fermes

1. Voir p. 53 et suiv.

2. César, *Bell. Gall.*, VI, 22, 2.

3. Dans les villages berbères, ce droit de partage appartient au conseil des-anciens, c'est-à-dire, en principe, à l'assemblée des chefs de famille.

4. Chez les Vaccéens, peuplade espagnole, il y avait partage annuel des terres à cultiver, mais les récoltes étaient mises en commun : Diodore de Sicile, V, 34, 3 (d'après Posidonius).

isolées auraient désiré se réserver les espaces cultivables aux alentours et, par conséquent, se constituer des propriétés privées. Mais nous avons vu que, le plus souvent, la population vivait agglomérée. Il est vrai qu'on devait rechercher les meilleures terres, celles aussi qui étaient le plus près du village. L'indivision de la propriété eût permis de les assigner successivement aux diverses familles : mesure équitable[1]. Les jachères, n'étant attribuées à personne, seraient restées, pour la pâture, à la disposition de tous ; de même, les chaumes que la moisson laissait sur les champs cultivés.

3° Dans un autre système, le sol est morcelé en propriétés privées : soit familiales, qu'en règle générale, le chef de la famille ne peut aliéner, puisqu'il en est seulement le gérant ; soit appartenant à des individus, qui en ont la pleine disposition. Une des origines de ce mode de propriété peut être le principe, admis dans divers droits primitifs[2], que la terre appartient à l'homme qui la vivifie : lui-même et ceux auxquels elle est transmise après lui en restent les maîtres, tant qu'ils ne l'abandonnent pas au point qu'elle redevienne une terre morte ; le droit de l'occuper est alors ouvert à qui veut la vivifier à son tour.

De quelque manière qu'elle se constitue, la propriété privée attache d'ordinaire fortement au sol et donne le désir de l'améliorer pour en tirer plus de bénéfices. Elle est la condition presque nécessaire des cultures arbustives. Celui qui greffe ou plante des arbres fruitiers, qui les entretient, a besoin d'être assuré de la possession permanente du sol sur lequel il travaille ou fait travailler.

Nous ignorons ce qu'était la condition des terres dans les

1. L'assignation des terres collectives pour une durée plus longue qu'une année agricole, ou le renouvellement sans modifications des partages précédents auraient créé, en fait, des propriétés privées, dans des conditions favorables aux uns, défavorables aux autres. Il se peut que ce système ait été adopté là où l'intérêt des plus influents prévalait sur l'intérêt commun.

2. Et resté en vigueur dans le droit musulman.

tribus de cultivateurs au temps des rois indigènes. Mais les Phéniciens et les Carthaginois qui avaient fondé des colonies sur les côtes y avaient certainement établi, comme chez eux, la propriété privée. C'était le seul régime admissible pour les vergers et les jardins entourant ces villes. C'était celui qu'exigeaient aussi, à la lisière septentrionale du Sahara, les cultures des oasis[1].

Dans quelle mesure se répandit-il parmi les Berbères, qui, quand ils n'étaient pas pasteurs, s'adonnaient beaucoup plus à l'agriculture qu'à l'arboriculture, et qui, par conséquent, n'étaient pas, en général, contraints de l'adopter ? Il nous est impossible de le dire. Nous savons cependant que Masinissa se constitua de grands domaines et que ses fils en héritèrent, ceux qui furent rois après lui comme lés autres[2]. Peu d'années avant notre ère, un prince indigène, devenu citoyen romain, C. Julius, fils de Masinissa, possédait dans la Tunisie centrale une propriété fort vaste, puisqu'elle contenait un gros bourg, qualifié d'*oppidum* par Vitruve[3]. Ce Numide l'avait peut-être recueillie comme un héritage de ses ancêtres. Mais il se peut aussi qu'elle n'ait été donnée, soit à son père, soit à lui-même, qu'après la création par Jules César, en l'année 46, de la province d'*Africa nova*.

Dans cette nouvelle province[4], de grandes propriétés privées, appartenant à des Romains, existaient au début de l'Empire. Peut-être étaient-ce des terres qui, confisquées lors de l'annexion du royaume de Numidie, avaient été vendues par l'État à des particuliers. Et, si elles avaient été confisquées,

1. Au premier siècle de notre ère, Pline l'Ancien (XVIII, 188-9) atteste que, dans l'oasis de Gabès, le sol était possédé par des particuliers et se vendait fort cher.

2. *V. supra*, p. 189-190.

3. VIII, 3, 24-25 : « Gaius Iulius Masinissae filius, cuius erant totius oppidi agrorum possessiones, cum patre Caesare [ou Caesari] militavit, etc. » Cet *oppidum*, appelé Ismuc, était à vingt milles de Zama, l'ancienne capitale de Juba Ier.

4. Qui, après une brève existence, fut rattachée à l'ancienne province d'Afrique.

c'est vraisemblablement parce qu'elles appartenaient au roi Juba, l'ennemi de Jules César[1]. Juba aurait pu en hériter de ses pères, du grand Masinissa, qui, entre la seconde et la troisième guerre punique, s'était emparé du pays où, sous les empereurs, nous rencontrons ces domaines[2]. Il l'avait enlevé à Carthage, qui, elle-même, en était peut-être devenue maîtresse au IIIe siècle[3]. On peut se demander si Carthage n'avait pas alors déclaré domaine public une grande partie de sa conquête ; si, de ce domaine public, Masinissa n'avait pas fait un domaine royal, lequel serait resté tel jusqu'à l'annexion romaine. Nous venons de présenter toute une série d'hypothèses[4], dont la fragilité ne nous échappe pas. Mais peut-être sont-elles celles qui expliquent le mieux la genèse de ces domaines, de ces *saltus*, au mode d'exploitation uniforme, que des inscriptions célèbres nous ont fait connaître dans l'*Africa nova*. Par ses usurpations sur le territoire punique, Masinissa serait devenu un très grand propriétaire foncier.

Lui-même et les autres souverains qui régnèrent en Numidie et en Maurétanie prétendirent-ils à la propriété, non seulement des terres qu'ils possédaient comme biens patrimoniaux ou comme acquisitions personnelles, mais, d'une manière générale, de tout leur royaume, à la manière des Pharaons ? Propriété qui se serait superposée à celle des groupes sociaux,

---

1. Ou bien à des princes qui, avec leur roi, auraient combattu César. — Le domaine dont on a retrouvé, au lieu dit Henchir Mettich, le règlement d'exploitation, datant du temps de Trajan (*C. I. L.*, VIII, 25.902), s'appelait *Villa Magna Variana sive Mappalia Siga*. On pourrait supposer qu'avant de devenir un domaine privé, appartenant à un Romain, Varius, il était terre royale ou princière. Des indigènes y auraient habité un village (*mapalia*), en un lieu nommé Siga. Ils auraient exploité le sol, en remettant une part des fruits au propriétaire, comme, plus tard, les *coloni* du domaine, dont beaucoup étaient peut-être leurs descendants.

2. Voir t. III, p. 321.

3. En tout cas, il semble que ce soit seulement au IIIe siècle qu'elle acheva l'annexion de ce pays. Voir t. II, p. 102 ; t. III, p. 124, 126.

4. M. Poinssot (*Les fouilles de Dougga* en 1919, dans *Nouv. Arch. des Missions*, XXII, fasc. 2, p. 40) est disposé à admettre que les salins de la Tunisie centrale avaient appartenu aux rois avant la conquête romaine.

des familles ou des individus, et qui aurait été plus théorique que réelle[1] ; nulle, en fait, là où le sol était sans valeur, comme dans les steppes, là où les tribus n'avaient cure de l'autorité royale. Sur cette hypothèse, il convient de ne pas plus insister que sur les précédentes. Elle pourrait cependant (avec d'autres raisons) expliquer pourquoi les deux provinces romaines qui remplacèrent le royaume de Maurétanie furent, comme l'Égypte, des sortes de domaines impériaux, gérés par des intendants du prince, et non des territoires du peuple romain, gouvernés par des magistrats ou par des lieutenants du magistrat suprême.

Les conditions de l'exploitation nous sont encore plus mal connues que le régime des terres.

La population libre suffisait aux tâches qui lui paraissaient nécessaires pour s'assurer une vie frugale, tout en se soumettant aux exigences du fisc[2]. Il est probable que, pour certaines besognes, les hommes faisaient volontiers travailler les femmes[3]. Ils avaient sans doute rarement des esclaves. Ils étaient trop pauvres pour en acheter, et, à supposer que des guerres heureuses leur en eussent procuré, mieux eût valu les vendre que de les nourrir. D'ailleurs, les rois devaient s'efforcer de rendre moins fréquentes les luttes entre tribus et peuplades, et aussi de se réserver les profits de la vente des esclaves : à cet égard, la répression d'une révolte était pour eux une opération fructueuse.

Si l'existence de vastes domaines royaux est une hypothèse fondée, on peut croire qu'ils étaient cultivés, comme les *saltus* romains qui leur auraient succédé, par des hommes libres, établis sur le domaine sans contrat, ni limitation de temps, et astreints à verser au propriétaire une quote-part de leurs récoltes.

---

1. Elle aurait pu justifier la perception de l'impôt à titre de loyer. Mais les rois jugeaient-ils nécessaire d'invoquer une théorie juridique à l'appui de leurs exigences fiscales ?

2. Conf. *supra*, p. 189.

3. Voir t. VI, l. I, ch. III, § I.

VII

Parmi les richesses naturelles qui furent exploitées à l'époque des rois, il faut mentionner l'arbre appelé par les Grecs θύον, par les Romains *citrus*, le thuya[1]. Il fournissait un bois d'ébénisterie, renommé dès le IIIe siècle avant notre ère. Masinissa envoya aux Rhodiens du thuya et de l'ivoire[2]. A la fin de la République et au commencement de l'Empire, l'engouement fut très vif à Rome pour ce bois, avec lequel on fabriquait surtout des tables, qu'on payait des prix fort élevés[3]. Les rois Juba[4] et Ptolémée[5] en eurent aussi, qui furent célèbres. Les exigences du luxe devinrent telles qu'en peu de temps les plus belles forêts de *citrus* disparurent.

Nous ne connaissons qu'une mine en Numidie avant la domination romaine : une mine de cuivre, qui se trouvait, dit Strabon[6], dans le pays des Masæsyles. Peut-être était-ce celle qui est voisine de Ténès et où des vestiges de travaux anciens ont été constatés ; l'exploitation aurait été commencée par les Phéniciens[7].

Le beau marbre jaune et rose de Simitthu (Chemtou), le *marmor Numidicum*, fut importé à Rome depuis 78 avant J.-C., ou même plus tôt, dès le second siècle[8]. La région des Grandes Plaines, à laquelle appartenait Simitthu, resta au pouvoir

1. Conf. t. I, p. 145-7.

2. Suidas, *s. v*. θύον.

3. Voir t. I, *l. c.*

4, Pline l'Ancien, XIII, 92 : deux tables, qui furent mises en vente. Elles avaient probablement appartenu à Juba Ier, dont le mobilier fut vendu après sa mort, en l'année 46 (*Bell. Afric*., XCVII, 1), et non pas à Juba II, dont les biens passèrent à son fils Ptolémée.

5. Pline, XIII, 93.

6. XVII, 3, 11.

7. Voir Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 12 (Orléansville), n° 20, *in fine*, et n° 41. Ici, t. II, p. 163.

8. T. IV, p. 50. J'y ai dit qu'il ne s'est pas rencontré dans les ruines de la première Carthage ; on indique pourtant comme ayant été trouvé en ce lieu un fragment de chapiteau en marbre de Chemtou, qui n'est pas de travail romain : Saladin, *Archives des Missions*, 3° série, XIII, p. 218 et fig. 366 ; La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaoui,* p. 35, n° 2 et pl. IX.

de Masinissa et de ses successeurs pendant plus d'un siècle, jusqu'à la constitution de l'*Africa nova*, en 46. C'est avant cette date qu'on ouvrit l'*officina regia*, la « carrière royale », dont des inscriptions latines de Chemtou nous ont gardé le souvenir[1].

Dans d'autres pays méditerranéens, les deux principales occupations des gens du littoral sont le jardinage et la pêche. On a vu qu'avant la conquête romaine, les cultures arbustives et maraîchères étaient encore peu répandues chez les Berbères ; d'autre part, rien n'indique que beaucoup d'entre eux se soient livrés à la pêche. De nos jours encore, le poisson n'est pas un aliment favori des indigènes[2]. Il pouvait en être autrement dans les cités maritimes d'origine phénicienne ou carthaginoise. Au bord de la petite Syrte, subsistaient, sous les rois numides, des pêcheries et des fabriques de salaisons, créées longtemps auparavant[3]. En Maurétanie, la vieille colonie de Lixus représentait des poissons, probablement des thons, sur certaines de ses monnaies, aux environs de notre ère[4]. C'étaient cependant des pêcheurs venus du port espagnol de Gadès qui exploitaient surtout les parages africains de l'Atlantique[5].

Les pêcheries et ateliers de pourpre que les Phéniciens avaient certainement établis sur divers points ne disparurent pas avec la domination punique[6], et nous verrons[7] que le roi Juba II fonda des teintureries aux *Purpurariae insulae*, c'est-à-dire, sans doute, à Mogador, sur la côte marocaines[8].

---

1. *C. I. L.*, VIII, 14.578-9, 14.583.

2. Sauf sur le littoral océanique, où la pêche remonte sans doute à des temps lointains : voir Laoust, dans *Hespéris*, 1923, p. 263. — Pêche chez des indigènes africains, aux époques romaine et byzantine : Pline l'Ancien, XVI, 178 ; Corippus, *Joh.*, II, 120-2.

3. Strabon, XVII, 3, 18 (peut-être d'après Artémidore) : à l'entrée du lac des Bibân. Ces salaisons sont mentionnées dés le IVe siècle : voir t. II, p. 123-4 ; t. IV, p. 51, n. 6. Strabon, XVII, 3, 17 (*in fine*) : à Gabès.

4. Müller, *Numism.*, III, p. 156, nos 238 et 239.

5. Voir t. IV, p. 52.

6. Voir *ibid.*, p.50-51.

7. T. VIII, l. II, ch. II, § IV.

8. Pline l'Ancien, VI, 201 et 203. Conf. t. I, p. 523, n. 1, et t. II, p. 180, n. 1.

CHAPITRE II

HABITATIONS

I

Aux temps de la civilisation de la pierre, une partie des indigènes avaient élu domicile dans des cavernes ou des abris sous roche[1]. Bien plus tard, des auteurs grecs et latins mentionnent des troglodytes à proximité du Sahara et dans le Sahara même ; ils habitaient des grottes naturelles ou faites de main d'homme[2]. Il y en avait aussi en pleine Berbérie. Une tribu, dont le principal groupe vivait, au début du moyen âge, dans la région de Tlemcen, s'appelait les Beni Ifrène ; son nom venait sans doute du mot berbère *ifri*[3], « caverne ». Ces Africains, ou, du moins, leurs ancêtres, étaient donc troglodytes, comme l'étaient, avant la conquête des Canaries par les Européens, la plupart des Guanches[4].

Aujourd'hui encore, on trouve des troglodytes en Tripoli-

1. T. I, p. 184, 189, 190. C'étaient des cavités naturelles. Mais, d'assez bonne heure, on a creusé des grottes. Il en existe, — qui semblent avoir été des sanctuaires, non des habitations, — sur l'oued Itel, au Sud-Ouest de Biskra : elles comportent des couloirs d'accès et des galeries, et offrent des gravures fort anciennes, peut-être du IIe millénaire avant J.-C. Voir Blanchet, *Rec. de Constantine*, XXXIII, 1899, p. 296-7 ; conf. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 48, et ici, t. I, p. 261, 262.

2. Ces textes sont indiqués t. I, p. 185, n. 1, et dans Gsell, *Hérodote*, p. 151-4, 181.

3. Comme le dit Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, III, p. 197-8. Conf. H. Basset, *Le culte des grottes au Maroc*, p. 14.

4. Verneau, *Revue d'ethnographie,* VIII, 1890, p. 222 et suiv.

taine et dans le Sud de la Tunisie, c'est-à-dire dans la région des Syrtes, où Sénèque en indique[1], et aussi dans l'Aurès, dans l'Ouest de l'Algérie (en particulier à Tlemcen), au Maroc[2]. Les uns occupent des cavités naturelles, complétées au besoin par de grossiers murs en pierres sèches[3] ; les autres se sont creusé leurs demeures dans le tuf. Ce sont tantôt des logements souterrains[4], tantôt des chambres établies au-dessus du sol, derrière des parois verticales ou très peu inclinées, ressauts ou falaises. Parfois, abris naturels ou artificiels se superposent dans les flancs d'un piton, d'un éperon, dont le sommet peut servir de refuge[5].

Si ce mode d'habitation s'est perpétué çà et là, c'est par la force des vieilles coutumes, et aussi à cause des avantages qu'il offre à des gens le plus souvent misérables : demeure qui n'exige pas d'entretien et n'a à craindre ni l'incendie, ni, en général, les autres risques de destruction, défense facile contre les gens malintentionnés et les fauves, abri sûr contre les mauvais temps, fraîcheur en été, chaleur en hiver. Il est vrai que ces tanières manquent d'air et de lumière, qu'elles sont fréquemment d'une humidité malsaine et que la vermine y pullule à l'aise.

---

1. *Ad Lucil*., XC, 17 : « Non in defosso latent Syrticae gentes, quibus propter nimios solis ardores nullum tegimentum satis repellendis caloribus solidum est, nisi ipsa arens humus ? »

2. Voir, entre autres, H. Basset, *l. c.*, p. 14-17, et dans *Hespéris*, 1925, p. 427-439 ; Voinot, *Bull. d'Oran*, 1920, p. 24-25, 69 ; Gautier, *Hespéris*, 1925, p. 383-393. Souvent, les grottes, à proximité desquelles ont été construits des gourbis ou des maisons, ne servent plus que de magasins ou d'étables.

3. P. ex., dans l'Aurès : Masqueray, *Rev. afric*., XXII, 1878, p. 43. Grottes naturelles dans le Moyen-Atlas : Gautier, *l. c.*

4. Les plus remarquables de ces demeures souterraines sont celles du pays des Matmata, dans le Sud-Est de la Tunisie. Elles ont été souvent décrites : voir, entre autres, Hamy, dans *L'Anthropologie*, II, 1891, p. 528 et suiv.

5. P. ex., à Taza, au Maroc : Basset, *Hespéris, l. c.* ; à Douirat, dans l'Extrême-Sud tunisien.

II

On a vu que, dans les siècles qui précédèrent notre ère, la plupart des indigènes s'adonnaient à l'élevage. Ceux qui occupaient dans le Tell des pays bien pourvus de pâturages et d'eau pouvaient mener une existence presque sédentaire ; si la sécheresse les obligeait à aller passer l'été ailleurs, il n'était pas rare qu'ils pussent faire un long séjour au lieu qu'ils avaient choisi. Cependant, comme leur bétail était leur seule richesse, il fallait qu'ils fussent prêts à le soustraire par la fuite à des incursions de pillards, et cette crainte les engageait à préférer des abris mobiles à des habitations fixes. Les pasteurs qui, l'hiver, vivaient dans les steppes, étaient contraints de s'y déplacer souvent ; l'été venu, ils gagnaient, par de longues migrations, le Tell ou les montagnes du Sud[1]. Ils devaient emporter avec eux leur demeure, n'ayant ni le temps, ni, d'ordinaire, les moyens d'en édifier une à chaque station.

Aujourd'hui, les nomades de l'Afrique du Nord s'abritent sous des tentes plus ou moins grandes, assemblages de longues bandes tissées en laine et en poil de chameau ou de chèvre. Chargées sur des bêtes de somme, avec quelques pieux et des piquets, ces tentes se dressent et s'enlèvent en peu de temps; groupées en cercle, — tel est le sens du mot arabe douar, — elles constituent une sorte d'enceinte, où les troupeaux sont réunis tous les soirs. Ce ne sont pas seulement des demeures de nomades. Des sédentaires, qui ont des maisons, vivent volontiers pendant l'été sous la tente, plus fraîche la nuit et plus facile à défendre des insectes parasites ; aux abords des lieux où ils s'établissent, leur bétail laisse un fumier qui féconde le sol destiné à être ensemencé à l'automne[2]. Souvent même,

1. *V. supra,* p. 176 et suiv.

2. A. Bernard, *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de l'Algérie* (Alger, 1921), p. 5-6.

dans les pays où l'hiver n'est pas trop rigoureux, la tente est la seule habitation dont on fasse usage.

Cependant elle s'est répandue tardivement chez les Berbères. Ce fut surtout après la conquête musulmane qu'ils l'adoptèrent, à l'exemple de leurs nouveaux maîtres : au VIIIe siècle, un grand nombre d'entre eux avaient des tentes, semblables à celles des Arabes[1]. Mais il se peut que certains en avaient eu plus tôt. Deux siècles auparavant, le poète africain Corippus mentionne à plusieurs reprises[2] des *tentoria* chez les indigènes qui faisaient alors la guerre aux Byzantins. Ils possédaient aussi des chameaux, animaux fort rares en Berbérie jusqu'au IIIe siècle de notre ère, mais que l'on employait déjà beaucoup dans le Sud de cette contrée sous le Bas-Empire[3]. Or, c'est avec du poil de chameau qu'en général, on fabrique les tentes ; ce sont surtout des chameaux qui servent à les transporter, car elles sont d'ordinaire trop lourdes pour d'autres bêtes de somme. Par la matière et par les dimensions, les tentoria dont parle Corippus ont donc pu ressembler aux tentes que les chameliers arabes apportèrent d'Orient au VIIe siècle. Cela n'est d'ailleurs pas certain, car on peut aussi bien supposer que ces abris étaient faits à l'imitation de ceux qu'employaient les troupes byzantines[4].

De petites tentes en cuir, semblables à celles dont les Touareg se servent encore, paraissent avoir été en usage chez des Africains dès une lointaine antiquité. Telles étaient sans doute les tentes de cuir possédées par des Mashaouasha, que les Égyptiens eurent à combattre au temps de la XIXe dynastie[5] ; peut-être aussi les abris de quelques peuplades, qualifiées de Scénites (Σχηνῖται)[6]

1. El Bekri, *Descr. de l'Afrique septentr.*, trad. de Slane, édit. d'Alger, p. 139.

2. *Joh.*, II, 101, 415, 430 ; IV, 321 ; VII, 405.

3. T. I, p. 60.

4. Et que Corippus mentionne plus d'une fois : *Joh.*, I, 514 ; II, 273; etc.

5. Chabas, *Études sur l'antiquité historique,* 2e édit., p. 201. Bates, *The Eastern Libyans*, p. 168.

6. Ptolémée, IV, 7, 10 (p. 785, édit. Müller) : Σχηνῖται, qu'il place dans le désert.

par des auteurs postérieurs à l'ère chrétienne. Il convient cependant de rappeler que le terme σχηνή ne signifie pas nécessairement *tente* : on l'a appliqué à des huttes, fixes ou mobiles[1].

Il est probable que, dans des expéditions guerrières, des indigènes adoptèrent la tente, à l'exemple des armées romaines qu'ils combattaient ou avec lesquelles ils faisaient campagne : surtout les généraux, les princes, les rois. La σχηνή[2] ou le *tabernaculum* de Masinissa[3], le *tabernaculum* de Nabdalsa, lieutenant de Jugurtha[4] ne devaient pas être de misérables abris, comme ceux dont se servaient les nomades.

Ces demeures mobiles des nomades sont souvent mentionnées, depuis le Ve siècle avant notre ère jusqu'au VIe après J.-C.[5].

Lucien, *Dipsades*, 2 : Garamantes [qui étaient des Éthiopiens, non des Libyens], qualifiés ἄνθρωποι σχηνῖται. Pollux (IV, 74) parle, d'une manière générale, de Libyens scénites : Λίβυες... οἱ σχηνῖτα.

1. Conf. t. II, p. 419, n. 9.

2. Polybe, XXXVI, 16, 12, édit. Büttner-Wobst (*alias* XXXVII, 3).

3. Tite-Live, XXX, 15, 2. Pseudo-Frontin, *Strat*., IV, 3, 11. Selon Tite-Live (XXX, 17, 13), le Sénat aurait fait don à Masinissa, en 203, de deux tentes d'apparat (indication très suspecte).

4. Salluste, *Jug*., LXXI, 4.

5. Hérodole, IV, 190 (à propos des Libyens nomades) : « Leurs demeures sont faites d'asphodèles entrelacés de joncs ; elles sont portatives. » Hellanicos (dans *Fragm. hist. Graec.*, I, p. 57, n° 93) : « Certains Libyens nomades ont des habitations faites en asphodèles, juste assez grandes pour fournir de l'ombre; ils les transportent là où ils vont. » Virgile, *Géorgiques*, III, 343-4 (cité *supra*, p. 177, n. 6). Tite-Live, XXIX, 31, 8 : « Familiae aliquot cum mapalibus pecoribusque suis... perseeuti sunt regem. » Pomponius Méla, I, 42 : [les gens de l'intérieur de l'Afrique] « sequuntur vagi pecora, uique a pabulo ducta sunt, ita se ac tuguria sua promovent, atque, ubi dies deficit, ibi noctem agunt. » Lucain, IV, 684-5 :

> Et solitus vacuis errare mapalibus Afer
> Venator...

Pline l'Ancien, V, 22 : « Numidae vero Nomades [appellati], a permutandis pabulis, mapalia sua, hoc est domos, plaustris circumferentes. » Silius Italicus, III, 290-1 (à propos des Gétules) :

> Nulla domus ; plaustris habitant; migrare per arva
> Mos atque errantes circumvectare penates.

Le même, XVII, 89. Tacite, *Ann*., III, 74 : « Per expeditos et solitudinum gnaros mutantem mapalia Tacfarinatem proturbabat. » *Ibid*., IV, 25 : « Adfertur Numidas apud castellum... positis mapalibus consedisse. » Corippus, *Joh*., VII, 65 : « motis... cannis » ; VII, 264, et VIII, 124: « commotis... cannis ». — Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 177-9.

Elles étaient faites en matières végétales, asphodèles[1], joncs[2], asphodèles entrelacés de joncs[3], roseaux[4], chaumes[5].

On pourrait se demander si beaucoup d'entre elles n'étaient pas démontables et ne consistaient pas, comme certaines tentes encore usitées au Maroc[6], en quelques nattes, qui, roulées, auraient été aisément portées par des bêtes de somme, avec des pieux, perches et piquets ; l'assemblage de ces diverses pièces eût pu se faire très rapidement, et la case ainsi édifiée eût été, au moment du départ, disloquée plus rapidement encore. Mais les textes qui concernent ces abris se prêtent mal à une telle hypothèse ; quelques-uns même s'y opposent nettement. Nulle part, il n'est question d'assemblage et de démontage. C'est la maison même que l'on déplace, et cette maison se transporte par charroi. Un poète latin, Silius Italicus, dit des nomades africains qu'ils habitent des chariots ; Pline l'Ancien, qu'ils transportent leurs maisons sur des chariots.

Selon Silius, ces maisons auraient donc été de véritables roulottes ; selon Pline, des cases, des cahutes, indépendantes des chariots sur lesquels on les aurait chargées. Des roulottes eussent constitué des logements instables, si elles n'avaient pas été munies de quatre roues ; au contraire, pour transporter une sorte de cage, on pouvait employer de légers véhicules, pourvus seulement de deux roues assez grandes : ce qui valait mieux que des chariots à quatre roues dans des pays sans routes. La cage elle-même était fort légère, eu égard aux matériaux dont elle était faite et au mobilier très rudimentaire qu'elle contenait. La forme qui s'imposait était celle d'un

1. Helianicos, *l. c*.

2. Pline l'Ancien, XVI, 178.

3. Hérodote, *l. c*.

4. Silius Italicus, XVII, 88-89. Corippus (*ll. cc*., et II, 16 ; VIII, 44) appelle ces demeures cannae.

5. Lucain, IX, 945.

6. Conf. Doutté, *Merrâkech*, p. 24 : tentes tissées en fibres que l'on tire du palmier nain ou de l'asphodèle. D'autres sont constituées par des nattes d'alfa.

cadre de voiture, c'est-à-dire d'un rectangle. Le toit pouvait être, soit plat, soit à double pente ; il est permis de supposer qu'on le garantissait des intempéries en le couvrant de peaux.

Nous n'avons aucun renseignement sur l'attelage. Des bœufs eussent fort bien convenu : on sait l'usage que, dans leurs migrations, les barbares d'Europe et d'Asie faisaient d'eux comme bêtes de trait. Mais les pasteurs qui avaient le plus besoin de se déplacer étaient ceux qui vivaient dans les régions les plus pauvres, les moins propres à l'élevage du bœuf. Beaucoup d'entre eux possédaient des chevaux, mais ils devaient se les réserver comme montures à la chasse et à la guerre. Peut-être avaient-ils recours à des ânes ; peut-être aussi, faute de mieux, se mettaient-ils eux-mêmes aux brancards.

Pour désigner ces habitations mobiles, les Grecs et les Latins se servent parfois de termes vagues, ayant simplement le sens de « maison », « cabane »[1]. Dans Corippus, nous rencontrons le terme *cannae*[2], qui indique la matière dont elles sont faites : le poète oppose les *cannae* des indigènes aux *tentoria* des troupes byzantines[3]. Mais on trouve plus fréquemment chez les Latins un mot qu'ils n'emploient guère que pour des demeures africaines, et qui se présente presque toujours au pluriel, sous deux formes : *magalia*[4] et *mapalia*[5] (quelquefois avec deux *p* : *mappalia*[6]). Il s'agit sans doute d'une simple différence de transcription[7] ; *mapalia* est beaucoup plus usité. Le mot est certainement africain. Parmi les auteurs anciens, les uns

1. Οἰχήματα: Hérodote ; οἰχίαι : Hellanicos; *tuguria* Méla.

2. V. *supra*, p. 218, n. 4.

3. *Joh*., VIII, 42-44.

4. Cette forme se trouve dans. Virgile, *Énéide*, I, 421 ; IV, 259. Servius (*In Aen*., IV, 259) dit que *magalia* et *mapalia* sont synonymes.

5. Virgile, *Géorgiques*, III, 340. Tite-Live, XXIX, 31, 8. Lucain, II, 89 ; IV, 684 ; IX, 945. Pline l'Ancien, V, 22 ; XVI, 178. Silius Italicus, III, 287 ; XVII, 89. Tacite, Ann., III, 74 ; IV, 25. Servius, *In Aen*., IV, 40. Corippus, *Joh*., II, 5 et 63.

6. Voir, p. ex., *C. I. L*., VIII, 25.902; Victor de Vite, I, 16.

7. Nous avons fait remarquer (t. I, p. 313, n. 6) que le p est à peu près inconnu, aux Berbères: ils ne devaient donc pas prononcer *mapal*.

paraissent le croire d'origine indigène[1] ; Servius le dit punique[2]. En tout cas, si l'on veut admettre que le mot était punique, il n'y a aucune raison de croire que la chose l'était aussi[3] : les *mapalia* mobiles servaient aux nomades, dont le genre de vie différait entièrement de celui des Carthaginois.

III

Le terme *mapalia* a été également appliqué par les Latins à des habitations de sédentaires africains[4]. Ces abris de pauvres gens devaient, comme les *mapalia* mobiles, être faits surtout en matières végétales. On peut même se demander si le mot ne désignait pas, d'une manière générale, des demeures ainsi construites, qu'elles fussent fixes ou portatives[5]. Nous trouvons aussi des termes qui ne sont pas propres à l'Afrique[6], χαλύβαι en grec[7], *tuguria* en latin[8] ; le mot très rare *attegiae*,

1. Voir les passages de Salluste et de saint Jérôme cités t. I, *l. c.*

2. Selon cet érudit (*In Aen*., I, 421), la forme correcte devrait être *magaria*, non *magalia*, le mot *magar* signifiant *villa* (ferme) en punique. Mais ce rapprochement n'a sans doute aucune valeur.

3. Malgré des textes qui l'affirment. Deutéro-Servius, *In Aen*., 1, 421 : « Alii magalia casas Poenorum pastorales dicunt » (Servius, In Aen., IV, 259, dit, au contraire : « Magalia, Afrorum casas »). Festus, s. v. : « mapalia casse Poenicae appellantur ». Martial, VIII, 55, 3 : « Poena mapalia » ; ailleurs (X, 20, 7), il dit : « sicci Gaetula mapalia Poeni »

4. Salluste, *Jug*., XVIII, 8 ; XLVI, 5. Méla, I, 41. Claudien, Consul. *Stilich*., III, 344. Voir aussi les textes de Caton et de saint Jérôme qui sont cités *infra*, p. 222, n. 6 et 7, et qui se rapportent à des mapalia fixes. Ce nom *Mapalia* (ou *Mappalia*) a désigné sous l'Empire romain divers lieux habités en Afrique : un faubourg de Carthage (*Actes de saint Cyprien*, 5 ; saint Augustin, *Sermons*, LXII, 17 ; Victor de Vite, I, 16 ; *De miraculis S. Stephani*, dans Migne, Patr. Lat., XLI, p. 848) ; un domaine dans la Tunisie centrale (C. I. L., VIII, 25.902) ; un autre domaine, voisin d'Hippone (saint Augustin, *Lettres*, LXVI, 1 ; le même, *Contra litteras* Petiliani, II, 83, 184, et II, 99, 228).

5. Plus tard, le terme *mapalia* a pu s'étendre à de misérables habitations construites en pierres, mais couvertes en matières végétales, à ce que nous appelons des chaumières.

6. Et qui s'appliquent à des demeures bâties en pierres, aussi bien qu'à des huttes en matières végétales.

7. Pausanias, X, 17, 2. Élien, *Nat. anim*., III, 1. Procope, *Bell. Vand*., II, 6, 10.

8. Salluste, *Jug*., XII, 5 ; XIX, 5 ; XLVI, 5 ; LXXV, 4. Sulpice Sévère, *Dialog*., I, 3 (*Patr. Lat*., XX, p. 186).

dont Juvénal[1] se sert à propos des Maures, est d'origine inconnue.

On a dû édifier des huttes fixes dès une antiquité très reculée. Il se peut qu'il y en ait eu déjà dans des stations préhistoriques, où des gens qui ne connaissaient encore ni l'élevage, ni la culture, se groupaient et menaient une vie sédentaire. Plus tard, ces demeures purent convenir à des pasteurs qui n'avaient pas besoin de se déplacer souvent, à des agriculteurs qui vivaient disséminés dans la campagne. Les Asphodélodes [2], appelés probablement ainsi à cause des huttes en asphodèles qu'ils habitaient, étaient, autant qu'il semble, une tribu du Nord-Ouest de la Tunisie[3] ; or, dans cette région très favorisée par les pluies, les demeures n'étaient sans doute pas des *mapalia* mobiles, domiciles de nomades. Des huttes analogues abritaient des troupes qui, quand les opérations militaires étaient suspendues, prenaient leurs cantonnements[4].

Telles ont été les cabanes dont beaucoup d'Africains se sont contentés à travers les siècles[5], tels sont encore ces *gourbis*, dont les parois sont faites en roseaux, en branchages entrelacés, en treillis de tiges flexibles, et dont le toit est aussi en matière végétale, surtout en diss ou en chaume : habitations à chambre unique, sans autre ouverture que l'étroite baie de la porte. Rien de plus aisé à construire que ces huttes, quand on a les éléments sous la main. Lorsqu'elles sont trop dégradées, lorsque la vermine les rend vraiment intenables, on les abandonne, en emportant les perches qui soutenaient la toiture et

1. XIV, 196. On retrouve ce terme sur une inscription latine de Germanie : *C. I. L.*, XIII, 6054.

2. Diodore de Sicile, XX, 57, 5 : Ἀσφοδελώδεις.

3. *V. supra*, p. 85-80.

4. Troupes de Syphax, cantonnées dans des huttes en roseaux et en feuillage : Polybe, XIV, 1, 7 ; conf. Tite-Live, XXX, 3, 9.

5. Voir, p. ex., Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, I, p. 237, parlant d'une tribu qui vivait entre Fès et Tlemcen, à l'époque de la conquête arabe : « Les Matghara habitaient à demeure fixe dans des cabanes faites de broussailles. »

qui peuvent servir encore, et on va édifier un nouveau gourbi plus ou moins loin de l'ancien. Appliqué sur les parois, un enduit de terre argileuse, souvent mêlée de bouse de vache, est utile pour protéger du froid et des rayons trop ardents du soleil : il est probable que ce mode de calfeutrage, assez fréquent, est employé depuis fort longtemps. De même, une garniture intérieure de nattes, qu'on accroche verticalement.

La plupart des huttes modernes sont de forme allongée, avec un toit à deux pentes ; le plan est, soit rectangulaire, soit, elliptique (ou, plus exactement, à quatre côtés, parallèles deux à deux et réunis par des segments de cercle). Mais la forme circulaire, avec toit conique, existe dans l'Ouest du Maroc(1) et en Tripolitaine(2) régions où elle est d'origine soudanaise(3). On la retrouve plus au Nord, dans le centre de la Tunisie(4). Dans la grande Kabylie, elle est en usage, non pas pour les habitations, qui sont en pierre, mais pour des magasins de paille(5), et ce n'est sans doute pas au Soudan que les Berbères de ce pays. l'ont empruntée.

Dès l'époque néolithique, on a construit des huttes rondes dans beaucoup de contrées de la Méditerranée et de l'Europe centrale et occidentale. Il en a peut-être été de même dans l'Afrique du Nord. Les Romains y ont encore connu des mapalia de cette forme : ce qu'indiquent Caton l'Ancien(6) et saint Jérôme(7), qui les compare à des fours. Il s'agit dans ces textes

---

1. Voir, entre autres, Doutté, *Merrâkech*, p. 284 et suiv. ; Michaux-Bellaire et Salmon, dans *Archives marocaines,* IV, 1905, p. 114-5.

2. Voir, p. ex., de Mathuisieulx, *A travers la Tripolitaine.* p. 128 et fig. à la p. 129. Dans le Sud tunisien, autour de Médenine, des indigènes habitent eu été des huttes de cette forme : A. Bernard, *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de la Tunisie* (Tunis, 1924), p. 19-20.

3. Cela est du moins certain pour la Tripolitaine : Mathuisieulx, l. c.

4. Dans la région de Maktar : Bernard, *l. c*., p. 16.

5. Laoust, *Mots et choses berbères*, p. 363, note.

6. Deutéro-Servius, *In Aen*., I, 421 : « Cato Originum quarto magalia aedificia quasi cohortes rotundas dicit. » Festus, *s. v, mapalia* : « Cato Originum libro quarto : mapalia vocantur ubi habitant ; ea quasi cohortes rotundae sunt. »

7. *Comment. in Amos*, Prolog. (*Patr. Lat.*, XXV, p. 990) : « agrestes quidem casae et furnorum similes, quas Afri appellant mapalia. »

de *mapalia* fixes, car, comme nous l'avons fait observer[1], l'emploi d'une forme circulaire aurait compliqué très inutilement la construction des chariots servant au transport des huttes mobiles.

Mais, dans les campagnes africaines, il y avait aussi, au témoignage de Salluste[2], des cabanes oblongues, dont les toits, aux côtés courbes, ressemblaient à des carènes de navires retournés. C'est cette forme oblongue qui a prévalu, avec le toit à double pente. Et même, dans certaines régions, le profil du toit est caréné[3], ce qui justifie la comparaison de Salluste, ou plutôt du roi numide Hiempsal, que Salluste a copié[4].

IV

Les huttes en matières végétales offrent un grand danger : elles peuvent être la proie facile et rapide du feu, qui, quand le vent le porte à travers des groupes d'habitations, cause, en quelques instants, des désastres. En outre, ces cases, aux parois minces, sont des abris fort insuffisants contre le froid et la chaleur. Des sédentaires ont dû sentir de bonne heure le besoin de se construire des demeures plus sûres et mieux garanties des excès de la température extérieure. Comme ils n'avaient pas l'intention de les abandonner, puisqu'ils étaient fixés au sol, il était naturel qu'ils les fissent assez solides pour qu'elles pussent servir de longues années à eux-mêmes et à leurs enfants.

---

1. P. 218-9.

2. *Jug*., XVIII, 8 : « Ceterum adhuc aedificia Numidarum agrestium, quae mapalia illi votant, oblonga, incurvis lateribus tecta, quasi navium carinae sunt. »

3. Dans le Nord du Maroc : *Tissot, Géogr.*, I, p. 481. En Kroumirie : Bertholon ; dans *Bull. de géogr. histor. du Comité*, 1891, p. 497.

4. La phrase citée supra, n. 2, est intercalée dans un récit emprunté à Hiempsal. Celui-ci racontait que des Perses, venus en Afrique, s'étaient servis, en guise de cabanes, des carcasses de leurs navires, retournés : légende qui avait évidemment son origine dans la forme des *mapalia* habités par les indigènes au temps d'Hiempsal.

Aux huttes se substituèrent de véritables maisons, de ces maisons qu'Hérodote indique, au Ve siècle, comme les habitations des Libyens cultivateurs[1].

Elles furent faites en terre ou en pierre. La terre convient là où les pluies sont rares. C'est ainsi qu'on bâtit les maisons des oasis, sans doute depuis fort longtemps[2]. Nous pouvons supposer que l'exemple est venu de l'Est, où l'usage d'édifier des maisons en terre est très ancien, sur le Nil aussi bien que sur l'Euphrate. Mais ce mode de construction a pu être adopté dans des pays plus septentrionaux ; il est encore usité en Tunisie et au Maroc, dans des régions qui ne sont nullement dépourvues de pluies. Les murs en terre[3] se font de deux manières. Tantôt, — c'est ainsi qu'on procède dans le Sud, — on pétrit des sortes de pains, dits *toûb*, où l'argile, pour acquérir plus de consistance, est mélangée de paille hachée et de cailloux ; après les avoir exposés au soleil, qui les sèche, on les juxtapose et superpose comme nos maçons le font pour les briques. Tantôt, — surtout au Maroc, — on tasse de l'argile mouillée, souvent mêlée de chaux, dans des coffrages en planches, dont le vide intérieur a la largeur de la paroi à bâtir et qu'on enlève quand la terre a rempli ce vide. C'est la construction en pisé. Les Carthaginois l'ont connue[4] et ont pu la faire connaître aux indigènes. Mais le pisé et, plus encore, les toûb se dégradent vite ; quand la désagrégation est consommée, ils ne laissent pas de ruines[5] : il est donc impossible de prouver, par des documents archéologiques, que les ancêtres des Berbères ont fait usage de ces deux procédés.

1. IV, 191: οἰχίας. Il vient de dire que les nomades ont des habitations (οἰχήματα) portativ.

2. Hérodote (IV, 185) dit que, dans le désert, les maisons sont construites avec des morceaux de sel. Il s'agit de terre, très mélangée de sel. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 180.

3. Ils reposent souvent, sur un soubassement en pierre, construit comme celui des maisons dont des pierres forment les parois (*v. infra*, p. 225-6).

4. T. IV, p. 196.

5. Conf. Joly, *Rev. afric.*, LIII, 1909, p. 15. n. 1.

La construction en pierre est mieux appropriée aux pays pluvieux. On sait combien elle a été en faveur dans les contrées méditerranéennes depuis des temps très lointains : surtout pour les demeures des morts, qui doivent être solides et durables, mais aussi pour celles des vivants. Les matériaux se présentaient d'eux-mêmes en Afrique : galets dans les lits des torrents, petites pierres éparses sur le sol, roches feuilletées fournissant des dalles, auxquelles quelques coups de masse donnaient les dimensions et la forme désirées.

Les ruines dites berbères, restes de maisons, d'enclos, de remparts, sont innombrables. Elles se répartissent sur une longue série de siècles. Mais, d'ordinaire, elles ne se laissent pas dater. Les plans et les modes d'exécution se sont, en effet, perpétués : rien ne ressemble plus aux vestiges d'un village abandonné depuis cinquante ans, que ceux d'un village qu'il est permis de croire contemporain de l'époque romaine, ou même antérieur. Nous verrons, cependant, que les repères chronologiques ne font pas partout défaut[1].

Dans les constructions anciennes comme dans les récentes, les murs ont fort peu de fondations, 0m, 20-0m, 30 à peine, et, en général, l'intérieur des habitations n'est pas creusé au-dessous du sol[2], comme ce fut souvent le cas en Europe. Le bas des murs est fréquemment constitué par deux rangées de dalles dressées, parements entre lesquels a été jetée de la pierraille[3]. Ce procédé, appelé appareil berbère, n'est d'ailleurs

1. *Infra*, p. 211.

2. Il y a cependant des exceptions. Dans la région de Zaghouane, les indigènes creusent assez souvent le sol d'environ 0m, 50, à l'intérieur, ce qui permet de maintenir les murs assez bas, pour donner peu de prise au vent : Bernard, *Enquête sur l'habit. rurale de Tunisie*, p. 1B.

3. Voir, entre autres, La Blanchère, *Archives des Missions*, 3e série, X (1883), p. 28 et pl. VII, fig. 4, n° 3 a ; Maumené, *Rev. archéol*., 1901, II, p. 32 ; Hamy, *Bull. de géogr. histor. du Comité*, 1904, p. 51, 64 ; Stuhlmann, *Ein kulturgeschichtlicher Ausflug in den Aures*, p. 51 ; Pallary, *Instructions pour les recherches préhist. dans le Nord-Ouest de l'Afrique*, p. 80 et fig. 60 ; Voinot, *Bull. d'Oran*, 1913, p. 520, et 1916, p. 264, 270 ; Doumergue, *ibid*., 1919, p. 75.

pas propre à la Berbérie ; il fut, par exemple, usité en Crète au second millénaire avant J.-C.[1]. Mais on ne disposait pas partout de dalles, ou bien on préférait un autre agencement : on se servait alors de gros galets, de blocs bruts ou sommairement équarris, qui, mis à plat, formaient l'assiette du mur[2],

Par-dessus le soubassement, on dressait les parois avec des matériaux plus légers, qui se sont presque toujours écroulés : moellons, tantôt empilés au hasard, tantôt étagés en assises plus ou moins régulières. Il n'est pas rare que des galets, placés obliquement, forment des rangées superposées, une rangée où l'inclinaison est à droite étant surmontée d'une autre où l'inclinaison est à gauche, et ainsi de suite, de telle sorte que les éléments de deux assises voisines ont l'aspect d'épis couchés ou de séries de chevrons[3]. Des pierres plus grosses, qu'on a taillées quelque peu, prennent place aux angles du bâtiment et dans le cadre de la porte. Ces divers assemblages ne sont pas liés avec du mortier, mais il est probable que, jadis comme aujourd'hui, on bouchait les interstices avec de la boue argileuse, mêlée d'excréments. Il se peut aussi que, de distance en distance, on ait coupé la paroi en pierre par un lit de branches, qui lui aurait donné plus de cohésion : ce procédé est encore en usage dans l'Aurès[4].

La forme ronde, qui domina pendant longtemps dans les maisons des contrées européennes et que nous avons constatée en Berbérie pour une partie des huttes, se rencontre rarement dans les ruines d'habitations en pierre[5] ; elle est aujourd'hui

1. On le retrouve à Malte : A. Mayr, *Die Insel Malta im Altertum*, p. 41.

2. Voinot, *Bull. d'Oran*, 1916, p.272. Voir aussi Bertholon et Chantre, *Recherches anthropol. dans la Berbérie orientale*, I, p. 432. Etc.

3. Voir Hamy, *l. c.*, p. 52, 65.

4. Masqueray, *Formation des cités*, p. 154. Cela rappelle les traverses en bois que l'on encastrait souvent dans la maçonnerie en Crète, au second millénaire avant J.-C.

5. On en a signalé quelques exemples. Voir La Blanchère, *l. c.*, p. 32 (près de Saïda, en Oranie); Joly, *Rev. afric.*, LIII, 1909, p. 14 et fig. 25, 26 (Algérie centrale).

abandonnée. Il est impossible de dire si, à une époque reculée, elle était fréquente. Nous étudierons plus tard[1] des sépultures en pierres sèches, les *chouchet* (c'est-à-dire « les calottes »), qui ressemblent à des tours basses ; mais, si l'on voulait soutenir qu'elles ont été faites à l'imitation de maisons, on n'aurait aucun bon argument à présenter en faveur de cette opinion. Remarquons pourtant que les habitations en pierre des Guanches étaient beaucoup plus souvent rondes ou elliptiques que quadrangulaires[2] : eu égard à la parenté de la civilisation des insulaires des Canaries avec celle-des Berbères primitifs, nous pouvons nous demander si ces derniers n'ont pas, eux aussi, fait largement usage de la forme circulaire.

La forme quadrangulaire prévalut. Peut-être faut-il admettre des influences orientales[3]. Mais ce n'est pas là une hypothèse nécessaire. Cette forme est plus commode que la forme ronde, lorsqu'on veut grouper plusieurs chambres, avec des parois mitoyennes. Surtout, elle permet de couvrir plus facilement l'aire enfermée par les murs. Et, pour la même raison, la largeur est généralement peu développée, tandis que la longueur l'est plus ou moins, selon l'espace dont on a besoin : le bâtiment a une forme oblongue. En effet, la couverture, toit ou terrasse, ne peut s'étendre beaucoup dans le sens de la largeur : autrement, elle exigerait des perches très grandes et très fortes, qu'on ne trouve pas aisément.

Le toit est soutenu par une poutre, traversant la salle au milieu, parallèlement aux côtés longs. Chacune des extrémités de cette poutre de faîte repose souvent, non sur l'un des deux côtés courts, mais sur un poteau, dressé verticalement ; on l'a taillé dans un arbre, de façon à ménager, à l'intersection du tronc et d'une grosse branche, une fourche dans laquelle la

1. T. VI, 1. II, ch. III, § VI.

2. Verneau, *Rev. d'ethnographie*, VIII, 1890, p. 243. 244, 248, 249.

3. Surtout pour les constructions en terre, apparentées aux maisons rectangulaires en briques crues de la Mésopotamie et de l'Égypte.

poutre puisse s'encastrer. Si la salle est trop longue pour les poutres dont on dispose, on en met deux ou trois bout à bout, et des poteaux fourchus les soutiennent. Des perches inclinées s'appuient, d'une part, sur ce faîte, d'autre part, sur la crête d'un des deux murs longs, et constituent une carcasse en dos d'âne. Là-dessus, sont posés en travers des roseaux ou des lattes, qui portent un lit épais de débris végétaux, diss, alfa, palmier nain, chaume, algues, etc. Souvent, ce toit est recouvert d'une couche de terre glaise, le rendant imperméable. L'emploi de tuiles cuites semi-cylindriques, de ces tuiles qu'on appelle, dans le Midi de la France, « tuiles romaines », est certainement dû à des influences étrangères, soit romaines, soit plus récentes, andalouses ou autres : on le constate dans quelques villes[1] et dans les villages de la Grande Kabylie[2].

Les terrasses[3] sont constituées par des perches posées dans le sens de la largeur, par des lattes ou des rondins que ces perches soutiennent, enfin par une couche d'argile damée. Elles protègent mieux qu'un toit contre les températures excessives ; si elles supportent moins bien les fortes chutes de neige et les pluies torrentielles, elles résistent mieux aux vents violents ; en été, elles offrent un espace frais pour le repos du soir et le sommeil de la nuit ; elles sont des observatoires et, au besoin, des postes défensifs, quand les maisons s'étagent sur des pentes, ce qui est très fréquent en Berbérie.

On trouve des terrasses, non seulement dans la plupart des villes, — dans toutes celles du Sud et dans la majorité de celles du Tell, — mais aussi dans des villages, en des pays où l'on s'attendrait plutôt à rencontrer des toits : par exemple, dans le massif montagneux de l'Aurès, sur les pentes méridionales du

1. P. ex., en Tunisie, à Tébourba, Testour, Téboursouk (Bertholon et Chantre, l. c., p. 428) ; en Algérie, à Constantine, Mila, Cherchel (A. Bernard, *Enquête sur l'habitat. rurale de l'Algérie*, p. 94).

2. Où ces toits en tuiles sont très répandus aujourd'hui, mais étaient encore rares au début de la conquête française.

3. Sur ce mode de couverture, voir Bernard, *l. c.*, p. 31 et suiv.

Djurdjura, dans l'Atlas marocain. Pourtant ce mode de couverture des maisons convient surtout à des climats chauds et secs. Il a dû être importé d'Orient : peut-être d'Égypte, pour les oasis ; peut-être de Phénicie, pour les lieux voisins du littoral. Les maisons de Carthage étaient pourvues de terrasses[1]. De même, celles de la ville numide de Vaga (Béja), à la fin du IIe siècle avant J.-C. : ce que nous apprend un épisode de la guerre de Jugurtha, raconté par Salluste[2].

Nous ne saurions dire dans quelle mesure les Berbères d'alors avaient adopté la terrasse. Elle est assurément postérieure chez eux au toit à double pente. C'était ce toit qui, comme Salluste l'indique, coiffait les huttes oblongues en branchages, incapables d'ailleurs de porter une terrasse. Des huttes, il avait dû passer sur les habitations construites en pierre[3].

Les maisons des indigènes n'ont, pour la plupart, qu'une chambre. La baie de la porte est la seule, ou presque la seule ouverture. Il n'y a pas de fenêtres; souvent, cependant, une ou plusieurs petites lucarnes sont ménagées vers le haut des murs. A l'intérieur, le sol est en terre battue. Au milieu, un trou circulaire, très peu profond, constitue le foyer, pour le chauffage et surtout pour la cuisine ; trois pierres y sont disposées en triangle, de manière à porter plats et marmites. La fumée s'échappe par la porte ou par les lucarnes, quelquefois aussi par un trou qui, s'ouvrant dans le toit, fait office de cheminée. Fréquemment, cette salle unique est divisée par une murette en deux compartiments, dont l'un sert de logement, l'autre d'écurie et d'étable pour les chevaux et les bœufs.

---

1. Voir t. III, p. 390.

2. *Jug*., LXVII, 1 : « mulieres puerique pro tectis aedificiorum saxa et alla, quae locus praebebat, certatim mitlere » (sur des soldats romains qui passent dans les rues).

3. Quant aux maisons surmontées de voûtes et de coupoles maçonnées, ce mode de couverture, usité dans le Sud, depuis l'île de Djerba jusqu'au Souf, s'explique par le manque de bois ; il parait avoir été importé d'Orient. Voir H. Basset, *Hespéris*, 1924, p. 340. Je n'en rennais pas d'exemples remontant à l'antiquité.

Hérodote aurait pu dire des libyens ce qu'il disait des Égyptiens[1] : qu'ils habitaient avec leurs animaux domestiques.

D'ordinaire, la maison ne s'ouvre pas directement sur la campagne ou sur la rue du village. Elle est précédée d'une cour, plus ou moins grande, qu'entoure une enceinte, de forme rectangulaire ou circulaire[2] : soit une haie morte en branches épineuses[3], soit un mur en pierres sèches. Cette cour précède aussi beaucoup de gourbis[4]. Elle isole le logis et le défend des regards indiscrets; en général, la porte qui y donne accès n'est pas dans l'axe de celle de la maison. C'est là qu'on parque la nuit les moutons et les chèvres, à l'abri des voleurs et des fauves ; là que les femmes vaquent à des travaux qu'il leur est plus commode d'accomplir en plein air et en pleine lumière ; là qu'on prend le frais dans les soirées d'été. Par-dessous, on creuse quelquefois de petits celliers pour les grains[5].

Telle est la maison berbère sous sa forme la plus simple. Mais la chambre unique ne suffit pas toujours à ceux dont la demeure est limitée par l'enceinte de la cour. Plusieurs chambres s'élèvent côte à côte, et chacune d'elles abrite un des ménages d'une famille dont les membres mâles ne se sont pas séparés après avoir contracté mariage. Le désir d'un peu plus de bien-être crée des locaux accessoires ; l'écurie et l'étable forment des bâtiments particuliers, édifiés en branchages[6] ou en pierres ; des annexes sont des magasins, des logements pour

---

1. II, 36.

2. Pour des ruines d'enceintes circulaires, voir, p. ex., Carton, *Bull. de Sousse*, VII, 1909, p. 95 ; Joly, *Rev. afric.*, LIII, 1909, p. 14, fig. 25 et 26.

3. Naturellement, l'existence de cette haie autour d'habitations antiques est une hypothèse. Aujourd'hui, l'enceinte est souvent une haie vive, formée de cactus. Mais cette plante est d'origine américaine et, par conséquent, d'importation récente en Berbérie.

4. Des ruines d'enceintes, aujourd'hui vides, peuvent avoir enfermé des huttes, non des maisons. Voir, p. ex., Voinot, *Bull. d'Oran*, 1913, p. 521 ; 1916, p. 268, 269 (Maroc oriental).

5. Voir La Blanchère, *Arch. des Missions*, 3e série, X, p. 55 et pl. VII, fig, 4, n° 2 ; Carton, *Bull. de Sousse,* VII, 1909, p. 95 ; Campardou, *Bull. d'Oran*, 1921, p. 188.

6. Cas fréquent dans le Nord de la Tunisie.

les serviteurs[1], des chambres pour les hôtes[2]. De là, des types de maisons très variés. Il est fort rare, dans les campagnes et dans les bourgs, qu'elles soient pourvues d'un étage ; quand elles en ont un[3] il sert à l'habitation, le rez-de-chaussée étant une écurie ou une étable.

Des fermes isolées peuvent être fortifiées ; celles des Berbères de l'île de Djerba offrent des bastions aux quatre angles[4], disposition que l'on retrouve au Maroc[5] et qui n'était pas inconnue dans l'antiquité[6].

---

1. Le roi Hiempsal, qui occupe dans une petite ville la maison d'un Numide, s'enfuit devant des assassins et va se cacher dans la cabane d'une servante (« tugurio mulieris aucillae ») : Salluste, *Jug*., XII, 5.

2. Pour des ruines d'habitations à plusieurs chambres, voir, p. ex., La Blanchère, *l. c.*, pl. VII, fig. 4, n° 2 ; Joly, *l. c*., p. 14, fig. 26-28.

3. C'est surtout au Maroc qu'on trouve des exemples de ces maisons rurales à étage.

4. Bernard, *Enquête sur l'habit. rurale de Tunisie*, p. 98.

5. *Tighremt*, maison-forteresse de l'Atlas : voir, entre autres, P. Ricard, *Pour comprendre l'art musulman*, p. 60.

6. *Bell. Afric*., XL, 1 : « Erat in eo campo... villa permagna, turribus IV instructa. » Mais nous sommes là dans la région d'Hadrumète, colonie phénicienne, et dans la province romaine. Cette ferme n'était peut-être pas une construction indigène.

CHAPITRE III

LIEUX HABITÉS

I

Les pasteurs doivent se disséminer avec leur bétail dans la campagne, où ils ont leurs demeures : aujourd'hui, des tentes ; dans l'antiquité, des *mapalia* mobiles ou fixes. Quant aux agriculteurs, nous avons indiqué[1] les raisons pour lesquelles ils se sont groupés dans des villages. De nos jours encore, malgré la sécurité qui règne sur la majeure partie de la Berbérie, la plupart des cultivateurs indigènes répugnent à habiter des fermes, des hameaux isolés[2]. Il y avait cependant de ces fermes même avant la paix romaine[3] : la commodité de résider sur les lieux où l'on avait à travailler, les ressources en eau qu'y pouvaient fournir des fontaines ou des puits, y retenaient des familles qui ne craignaient pas trop les risques et l'ennui de la solitude.

Malgré leur dispersion, ces gens, pasteurs ou agriculteurs,

1. P. 62.

2. Répugnance qui n'est pas générale. Par exemple, dans l'île de Djerba, les habitations rurales sont d'ordinaire isolées au milieu des vergers. On trouve des fermes disséminées parmi les champs cultivés dans la Tunisie centrale, dans le centre du département de Constantine, dans le djebel Chenoua (près de Cherchel), dans l'Est du Rif, chez les Haha et les Chiadma (Maroc occidental), etc. Mais il se peut que, peur certaines de ces régions, la dispersion des habitations ne soit pas très ancienne : voir, pour les Haha, Montagne, *Hespéris*, 1924, p. 320.

3. En 109, les bords du Muthul (oued Mellègue), plantés d'arbres, étaient, dit Salluste (*Jug*., XLVIII, 4), garnis de troupeaux et de cultivateurs.

appartenaient à un groupe social dont le devoir le plus important était de protéger la vie de ses membres. Sur le territoire que ce groupe regardait comme sien, il fallait un lieu qui, en cas de guerre, d'invasion, servit d'abri, sinon à tous, du moins aux non-combattants, où l'on pût aussi mettre hors de l'atteinte des ennemis le bétail et les choses auxquelles on attachait du prix.

Asiles, refuges, que la nature offre abondamment en Afrique. Ce sont des croupes s'allongeant en pointe entre deux ravins, ou presque entièrement ceintes par la boucle d'une rivière, des crêtes escarpées, surtout des plateaux aux flancs abrupts, n'ayant d'accès que par un isthme étroit ou une montée difficile. Presque horizontales ou plus ou moins déclives, ces tables couvrent parfois de lames espaces[1] : telles la hammada de Kessera, dans la Tunisie centrale, la Kalaat Senane, au Nord-Est de Tébessa, la table du Djahfa, au Nord-Est de l'Aurès, la Mestaoua, qui se dresse à quelque distance au Nord-Ouest de ce massif et qu'ont encore occupée, il y a un demi-siècle, des indigènes rebelles ; tel aussi le rocher de Constantine, qui, avant de porter une ville, a pu être un asile pour les populations environnantes. D'autres hauteurs ou plateaux, qui ont servi de refuges, sont d'une étendue bien plus modeste, soit parce qu'ils n'étaient pas destinés à recevoir des hôtes très nombreux, soit parce que les gens d'alentour, n'ayant pas trouvé mieux, se résignaient à s'y entasser. Il va sans dire qu'on recherchait surtout les lieux pourvus d'une ou plusieurs sources, ceux qui, tout au moins, dominaient des sources, des rivières où l'on pouvait faire des provisions d'eau.

Souvent, les défenses naturelles, profonds ravins, parois rocheuses, suffisaient presque pour décourager l'ennemi. Un

1. Conf. Masqueray, *Rev. afric*., XXII, 1878, p. 137 ; Monchicourt, *La région du Haut-Tell en Tunisie*, p. 415 et suiv. Pour la table du Djahfa, voir Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 39 (Chéria), n° 3 ; pour la Mestaoua, *ibid*., f° 27 (Batna), au Nord du n° 108.

rempart n'était nécessaire que là, où débouchait le sentier par lequel on faisait l'ascension, là où s'étendait l'isthme qui reliait le plateau à la hauteur voisine. On élevait: donc sur ce point une muraille de barrage, en n'y réservant qu'un passage très étroit pour l'entrée[1]. Ailleurs, il pouvait être utile de construire çà et là quelques autres murs, afin de protéger des points faibles. Parfois même, deux murs se succédaient sur une pente, le second renforçant le premier[2]. Mais on n'a que rarement éprouvé le besoin d'entourer le refuge d'une enceinte continue. Ces remparts sont construits en blocs bruts, assemblés à sec. Ici, les pierres s'entassent presque sans ordre ; là, elles se superposent en assises grossières, qui sont en retrait les unes sur les autres[3] ; là, nous retrouvons le mur dit berbère[4], avec deux parements en gros matériaux et un remplissage en moellons[5].

En principe, le refuge, destiné à n'être occupé que temporairement et le moins longtemps possible, ne comporte pas d'habitations construites en matériaux durables. Et, de fait, il n'y a pas de ruines dans beaucoup de ces lieux. On s'y installait au hasard, sous des peaux, sous des huttes improvisées, ou simplement en plein air. Cependant, là où l'on ne disposait pas d'une source, où l'on n'avait pas dans le voisinage immédiat quelque rivière dont l'ennemi ne pût interdire l'accès, il était bon de constituer des réserves d'eau : certains, refuges, qui ne

1. Dont l'approche pouvait être interdite grâce à des dispositions particulières. Tissot (*Géogr*., I, p. 499) écrit, à propos d'un refuge du Maroc : « Les portes de l'enceinte sont défilées et décrivent un angle vers la gauche, de façon à livrer aux coups de l'assiégé le flanc droit de l'assaillant qui aurait tenté d'en forcer l'accès. »

2. Voir, p. ex., de Bosredon, *Rec. de Constantine*, XVIII, 1876-7, p. 424 (au djebel Osmor, près de Tébessa) ; Jacquot, *ibid*., XLI, 1907, p. 156 et plan (conf. Gsell, *Atlas archéol*., f° 26, Bou Taleb, n° 84) ; Levistre, *Anthropos*, II, 1907, p. 138 (région de Duvivier, au Sud de Bône). Ces murs peuvent n'être pas toujours contemporains l'un de l'autre.

3. Refuge du djebel et Kalaa : *Atla; archéol. de la Tunisie*, f° Tozegrane, n° 136.

4. *V. supra*, p. 225.

5. Jacquot, *l. c.*

paraissent pas très anciens, sont pourvus de citernes ou de bassins[1]. La pensée dut venir de bonne heure que ces asiles, nécessaires en temps de guerre, pouvaient être utiles en d'autres temps ; qu'ils étaient propres à contenir des magasins, où ce qu'on apporterait serait plus en sûreté que dans la campagne : surtout les grains, dont les pasteurs mêmes avaient besoin et qu'ils se procuraient par des moyens violents ou pacifiques. Pour y veiller, il suffisait de quelques hommes. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, des nomades ont, au Sud de l'Algérie, dans l'Atlas saharien, des *ksour*, sortes de places fortes qui leur servent d'entrepôts pour leurs grains, leurs dattes, leurs laines, et où n'habitent en permanence qu'un petit nombre de gens de basse condition, chargés de la garde[2].

Il pouvait arriver aussi que le chef de ceux qui vivaient aux alentours crût bon de se ménager, dans le refuge, une maison solide, résidence et magasin[3] : ce qu'on appelle en arabe un *bordj*[4]. Il s'y trouvait plus en sécurité et avait sous la main ses provisions et ses richesses mobilières ; quant à ses troupeaux, dispersés dans la campagne, il laissait à des parents, à des serviteurs, le soin de les surveiller.

On connaît des centaines d'anciens refuges dans l'Afrique du Nord, surtout en Algérie[5] : car, en Tunisie, lé village fortifié,

---

1. Petit, bassin dans un refuge du djebel Osmor : Bosredon, *l. c*. Bassins d'époque indéterminée à la Kalaat Senane : Monchicourt, l. c., p. 416.

2. V. *supra*, p. 198.

3. Telle a pu être la destination de la forteresse berbère qui se dresse sur un pilon ; à l'extrémité Nord-Est de la table du Djahfa (Gsell, Atlas, f° 39, n° 3 ; Rinn, *Rev. afric*., XXIX, 1885, p. 208). Elle est construite en « gros blocs de rocher, en partie taillés et fort adroitement ajustés » ; Vaissière, *Rev. afric*., XXXVII, 1893, p. 137. Elle n'appartient peut-être qu'aux derniers temps de l'antiquité. — Fortin en blocs bruts, occupant, près de Duvivier, le sommet d'un mamelon, dont une double enceinte a fait un refuge : Levistre, *Anthropos*, II, 1907, p. 138.

4. Mot qui parait se rattacher au grec πύργος (conf. en langue germanique et en latin *burg* et *burgus*).

5. Où ils n'ont guère été étudiés. Pour ceux de l'intérieur des départements d'Alger et, d'Oran, voir Joly, *Rev. afric*., LIII, 1909, p. 13-14. Dans le centre du département de Constantine : Maumené, *Rev. archéol.*, 1901, II, p. 33-34. Un

habité d'une manière permanente, semble avoir prévalu de bonne heure sur l'asile temporaire[1]. Ils paraissent être nombreux aussi au Maroc[2], dont l'étude archéologique est à peine commencée. Même dans des régions mieux explorées, il en existe certainement beaucoup qui n'ont pas été signalés. Leurs vestiges sont d'ordinaire très maigres et ne se révèlent qu'à des regards attentifs : des tessons qui jonchent un plateau ou une croupe; quelques bouts de remparts, qui ont gardé leur cohésion sur une faible hauteur, tandis qu'ailleurs, les pierres de ces murailles se sont écroulées et, n'ayant pas été taillées, ne peuvent témoigner de leur emploi par l'homme.

Comme pour toutes les ruines berbères, il est difficile, ou même impossible, de dater ces refuges, en usage depuis l'antiquité, et sans doute depuis une très haute antiquité, jusqu'à une époque rapprochée de nous. Le mode de construction des murailles ne donne pas d'indices, à moins que, par hasard, quelques pierres de taille, empruntées à des ruines romaines voisines, n'y aient pris place ; encore conviendrait-il de savoir si ce ne sont pas des réparations partielles[3]. Des silex taillés, recueillis à l'intérieur du refuge, prouvent une occupation fort ancienne[4], mais ne prouvent pas que les murailles derrière lesquelles ils se rencontrent aient été élevées dès les temps où ils servaient d'outils et d'armes. Il n'y a rien à conclure des tessons de poteries berbères non décorées, puisque ces poteries

---

refuge situé à Tidernatine, près de Saïda (département d'Oran), a été décrit par La Blanchère, *Arch. des Missions,* 3e série, X, p. 46, pl. IV.

1. Conf. Tissot, *Géogr*., I, p. 499. Appien (Lib., 101) nous montre des Libyens se réfugiant, au milieu du IIe siècle avant J.-C., dans des tours et des lieux fortifiés, πύργους χαί φρούρια, qui, dit-il, étaient nombreux dans le pays (il s'agit du territoire carthaginois). Le mot πύργοι pourrait désigner ici des refuges, et φρούρια des villages fortifiés. Cependant on peut aussi bien admettre que ces deux mots sont synonymes et s'appliquent à des villages : v. *infra*, p. 240.

2. Tissot, *l. c*., p. 498-9.

3. Il y a en Afrique, dans des campagnes romanisées, des refuges dont les murailles sons tout à fait de type byzantin et ne peuvent être antérieures au VIe siècle : voir Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 392-5.

4. Voir Jacquot, *Rec. de Constantine*, XLI, 1907, p. 156 ; Joly, *Rev afric*., LIII, 1909, p. 14.

se ressemblent toutes, qu'elles soient préhistoriques ou modernes. Des débris de vases, faits au tour dans des fabriques romaines ou plus récentes encore, attestent seulement que le refuge a été occupé en pleine époque historique ; des fouilles permettraient peut-être de dire s'il l'a été beaucoup plus tôt. Parfois, aux abords, s'élèvent des dolmens, sépultures dont les plus récentes ne doivent pas être postérieures aux premiers siècles de notre ère[1] : il est vraisemblable qu'on a voulu établir ces demeures des morts auprès de l'asile des vivants, et nous avons ainsi une indication, assez vague, du temps où ceux-ci faisaient usage du refuge.

Diodore de Sicile[2] décrit, on ne sait d'après quel auteur, les mœurs de Libyens habitant, non pas la Berbérie, mais le Sahara oriental, brigands qui allaient faire, en dehors du désert, de rapides expéditions de pillage. « Leurs chefs, dit-il, ne résident pas dans des villes (πόλεις[3]) ; mais ils ont des tours (πύργοι), près de lieux où il y a de l'eau, et ils y déposent ce que, dans leur butin, ils mettent en réserve. » Plus d'un seigneur numide, maure ou gétule devait en faire autant.

Au VIe siècle après J.-C., Iabdas, prince de l'Aurès, effrayé de l'approche d'une armée byzantine, fit conduire ses femmes et porter ses trésors dans une tour (πύργος), construite bien longtemps auparavant, refuge presque inaccessible sur un rocher entouré de profonds précipices[4].

D'autres textes anciens, que j'ai déjà cités[5], mentionnent des lieux très difficiles d'accès, où sont établis des magasins

1. Dolmens auprès d'un refuge voisin de Tébessa, au djebel Osmor : Faidherbe, *Bull. d'Hippone,* IV, 1868, p. 70 ; de Bosredon, *Rec. de Constantine*, XVIII, 1876-7, p. 424 ; Duprat, *ibid*., XXIX, 1894, p. 544-5. Une centaine de dolmens autour d'un refuge voisin de Duvivier : Levistre, *Anthropos*, II, 1907, p. 138. Nécropole de dolmens auprès d'un refuge, non loin de Djelfa : Hartmayer, *Rev. afric*., XXIX, 1885, p. 142 (conf. Gsell, Mon. ant., I, p, 15).

2. III, 49, 3.

3. Mot Qui signifie aussi « village » : *v. infra,* p. 240.

4. Procope, *Bell. Vand*., II, 20, 23.

5. P. 144, n. 2.

de grains, et gardés des trésors. Ce sont des châteaux royaux, appartenant aux souverains de la Numidie. Mais, par leur site, ils ressemblent fort à ces refuges où, depuis des siècles, des campagnards berbères enferment leurs familles et souvent s'enferment eux-mêmes aux heures de danger, et qui, fréquemment, sont munis de greniers, d'entrepôts, utilisés en tout temps.

II

Fort loin dans le passé, des Africains qui ignoraient l'élevage et l'agriculture s'étaient réunis par groupes compacts en des lieux où les témoignages de leur séjour couvrent entièrement des milliers de mètres carrés[1]. C'étaient là de véritables villages. Nous avons constaté que beaucoup d'emplacements avaient été choisis en tenant compte de la proximité de l'eau et de la facilité de la défense, ces conditions essentielles des établissements humains en Berbérie[2].

L'élevage, combiné avec la chasse, n'était pas rigoureusement incompatible avec cette vie en commun, quand les environs immédiats restaient, en toute saison, assez riches en herbages pour que les troupeaux n'eussent pas trop de chemin à faire entre le village et les prés où on les menait paître; quand la sécurité paraissait assez grande pour qu'on pût les laisser dans la campagne en les confiant à des gardiens peu nombreux. Mais il en était rarement ainsi ; l'élevage, nous l'avons dit, exigeait en général la dispersion de ceux qui le pratiquaient.

Au contraire, les cultivateurs se sont d'ordinaire agglomérés dans des lieux où ils avaient l'eau à leur portée et où leurs familles, leurs réserves. de grains et leurs autres biens se trouvaient en sûreté[3]. L'agriculture a besoin de moins d'espace

1. *V. supra*, p. 27-28.
2. Conf. T. I, p. 181-2, 187.
3. *V. supra*, p. 62.

que l'élevage : le village peut se garnir d'habitants, sans que les distances soient trop fortes entre les maisons et les champs ; d'ailleurs, cette agriculture primitive ne demande un travail assidu que dans les deux périodes où l'on fait semailles et labours, moisson et battage[1]. C'est donc dans le village que l'on demeure en permanence, ou, du moins, pendant la majeure partie de l'année, car des cultivateurs qui ont des troupeaux peuvent temporairement émigrer avec eux vers des pâturages lointains et y vivre sous de légers abris[2].

Certains de ces villages existaient sans doute dès l'époque préhistorique ; les générations nouvelles avaient seulement ajouté la culture aux occupations de leurs ancêtres. D'autres purent succéder à des refuges, lorsque ceux-ci n'étaient pas d'une ascension trop pénible et situés trop à l'écart des champs exploités, lorsque l'eau y abondait. D'autres enfin prirent naissance sur des emplacements vierges, au fur et à mesure que les indigènes adoptaient la vie agricole et croissaient en nombre. Dans le Tell, la plupart des Berbères finirent par se grouper en villages, ce que Pline l'Ancien remarquait au Ier siècle de notre ère[3]. Il en avait été de même, pour les mêmes raisons, dans d'autres pays méditerranéens, en Espagne[4], en Ligurie, en Albanie.

C'est dans des villages, — on les comptait par centaines, — que vivait presque toute la population libyenne que Carthage avait jadis assujettie[5]. Une partie d'entre eux tombèrent aux mains de Masinissa[6]. Sous ce prince et ses successeurs, le développement de l'agriculture dut en faire éclore beaucoup en

1. Voir p. 195, n. 4.

2. Ce que font beaucoup de montagnards de l'Aurès ; qui, après les semailles, sortent de leurs villages et vont passer l'hiver avec leurs troupeaux à la lisière du Sahara.

3. V, 1 : « castella ferme inhabitant ».

4. A cet égard, l'auteur du *Bellum Hispaniense* (VIII, 3) fait une comparaison très justifiée entre l'Espagne et l'Afrique.

5. Vbir t. II, p. 104-5.

6. Tive-Live, XLII, 23. Appien, *Lib*., 68. Voir ici. t. III. p. 318, 321.

Numidie, et aussi transformer bien des groupements peu importants en de gros bourgs, là où l'abondance de l'eau et la fertilité des campagnes voisines le permettaient.

Villages et bourgs sont généralement désignés dans les textes latins sous le nom de *castella*[1], tandis que le ferme *oppida*, qui l'accompagne souvent[2], désigne des villes. *Vicus* est rare[3]. Il répond au grec χώμη[4]. Polybe[5], suivi par d'autres[6], qualifiait de πόλεις aussi bien les villages que les villes. Posidonius lui reprochait d'avoir ainsi élevé à la dignité de πόλεις de simples πύργοι d'Ibérie[7]. Ce qui montre que le mot πύργος pouvait s'appliquer à des villages fortifiés, aussi bien qu'a des refuges[8]. Φρούριον répond mieux au latin *castellum*[9].

L'archéologie nous fait connaître en Berbérie nombre d'anciens villages ou bourgs indigènes. Beaucoup ont continué à être habités sous la domination de Rome, et plus tard encore, souvent même jusqu'à nos jours, car la source, qui a appelé les hommes, les a retenus auprès d'elle. Et c'est au temps de la paix romaine que ces lieux semblent avoir été le plus prospères : des *castella* se sont alors transformés en villes ; les maisons et les édifices bâtis selon les procédés classiques ont remplacé les constructions africaines. Mais quelques restes de remparts,

---

1. Salluste, *Jug*., LIV, 6 ; LXXXVI, 1, 1 ; LXXXIX, 1. *Bell. Afric*., II, 6 ; VI, 6 ; XXVI, 6. Tite-Live, XLII, 23. Justin, XXII, 5, 5. Pline l'Ancien, V, 1. *Castella* autour de Sicca : C. I. L., VIII, 15.669, 15.721-2, 15.726 ; autour de Cirta : Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 17 (Constantine), p. 12, col. 2.

2. Salluste, *Bell. Afric*., Tite-Live, *ll, cc*. Conf. Justin, *l. c*. : « urbes castellaque Africae ».

3. Tite-Live, XXIX, 30, 7.

4. Appien, *Lib*., 12.

5. XIV, 1, 7.

6. Strabon, XVII, 3, 15. Appien, *Lib*., 68.

7. Strabon, III, 4, 13. Et Strabon ajoute : « Les gens qui disent que les Ibères ont plus de mille villes (πόλεις) mettent en compte les grands villages (τάς μεγάλας χώμας). »

8. Conf. *supra*, p. 237.

9. Appien (*Lib*., 101) l'emploie dans le passage cité supra, p. 236, n. 1. *Stadiasmus maris Magni*, dans *Geogr. Graeci min*., I, p. 458, § 86 : φρούριον βαρβάρων. Dans Hésianax (*Fragm. hist. Graec*., III, p. 70, n° 11), il s'agit peut-être d'une forteresse royale, non d'un bourg fortifié : conf. *supra*, p. 144, n. 2.

qu'on retrouve sous les murs romains[1], surtout des dolmens, tout proches de l'espace couvert par les habitations[2], attestent un passé antérieur au triomphe de la civilisation latine. Il serait imprudent de joindre à ces témoignages les noms libyques que portent sous l'Empire bien des bourgs et des villes dont l'aspect est latin : ces noms prouvent assurément que les lieux qu'ils désignent ont été fréquentés avant l'époque romaine, mais non pas qu'ils aient été occupés par une population sédentaire.

Ailleurs, ce sont des ruines d'aspect berbère[3], c'est-à-dire des ruines qui, en général, ne peuvent être datées[4]. Pourtant, des repères se rencontrent çà et là : une citerne, revêtue d'un ciment de confection romaine[5] ; quelques débris d'un édifice qu'un personnage important de l'endroit a fait bâtir par des gens appelés du dehors et travaillant d'après des modèles carthaginois ou latins[6] ; des tessons de poteries faites dans des fabriques romaines[7] ; une inscription libyque, qui ne peut être de beaucoup antérieure, ni postérieure à notre ère[8] ; enfin des tombeaux indigènes, dolmens, tumulus, tours, où l'on constate des rites funéraires, où l'on trouve des objets en usage chez les Libyens dans les deux siècles qui ont précédé l'ère chrétienne et les deux siècles qui l'ont suivie[9].

---

1. A Ksar Mahidjiba et à Tiddis, dans la région de Constantine : *v. infra*, p. 275, n. 5.

2. P. ex., en divers lieux autour de Constantine : voir p. 275, n. 6-8.

3. Voir, entre autres, Masqueray, *Rev. afric*., XXII, 1878, p. 42 (djebel Chechar, à l'Est de l'Aurès) ; Joly, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. CLXIV-V, et *Rev. afric*., LIII, 1909, p. 15-16 (centre des départements d'Alger et d'Oran); La Blanchère, *Arch. des Missions*, 3e série, X, p. 29-31, 43-44 (région de Saïda, dans le département d'Oran) ; Voinot, *Bull, d'Oran,* 1913, p. 522 ; 1916, p. 264 et suiv. (Maroc orienta]) ; Campardou, ibid., 1921, p. 187-8 (région de Taza).

4. Conf. *supra*, p. 225.

5. La Blanchère, *l. c*., p. 31.

6. Chapiteau de style punique dans les ruines d'Henchir et Aria, qui sont tout à fait d'aspect libyque : Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 18 (Souk-Arrhas), n° 390.

7. P. ex., Joly, *B. a. Comité*, 1900, p. CLXV.

8. A Henchir et Aria : Gsell, *Atlas*, *l. c*. A Karkab : La Blanchère, *l. c*., p. 45.

9. Dolmens auprès de ruines de villages et de bourgs, dans l'Enfida (Tunisie orientale) : Hamy, *Bull. de géogr. histor. du Comité*, 1904, p. 51 et suiv. ; Carton, *Bull. de Sousse*, VII, 1909, p. 95 ; dans le Nord-Est de l'Algérie : Mercier, *B. a. Comité*, 1887, p. 451,

Dans le bas pays que borde la côte orientale de la Tunisie et qui fit partie du territoire punique, puis de la province romaine constituée en 146 avant J.-C., il y avait des bourgs situés en plaine et, pour la plupart, alimentés en eau par, des puits[1]. On n'aurait guère pu exploiter autrement cette fertile région. Mais, en Numidie et en Maurétanie, où la sécurité était bien plus précaire, les villages s'écartaient du pays plat, dépourvu de défenses naturelles. Ils s'écartaient aussi du voisinage immédiat des rivières, impropres à la navigation, sujettes à des inondations soudaines, ne fournissant d'ordinaire qu'une eau de mauvaise qualité et répandant autour d'elles la fièvre.

Ils allaient s'asseoir au dessus des vallées et des plaines, assez près, cependant, pour que les travailleurs des champs pussent descendre et remonter sans se fatiguer, sans perdre leur temps à de longues marches ; tout auprès d'une de ces sources qui ne sont pas rares à la lisière des régions accidentées ; enfin dans un site offrant des défenses naturelles : langue de terre bordée par deux ravins qui se rejoignent, éperon d'un contrefort, table isolée, piton conique. La vue doit, autant que possible, être dégagée, car l'ennemi aura ainsi moins de chances de s'approcher par surprise. D'ailleurs, un lieu auquel les vents n'auraient pas libre accès serait un foyer de maladies et, pendant la saison chaude, une fournaise.

Aux alentours, les ravins et les pentes fournissent des galets et des pierres roulantes, propres à construire les maisons ; des matériaux plus volumineux peuvent être tirés de carrières

---

et 1888, p. 102 ; Toussaint, *ibid*., 1897, p. 277, n° 52. Au Nord de l'Aurès, le gros bourg d'Ichoukkâne est entouré d'un grand nombre de dolmens sous tumulus et de sépultures en forme de tour voir Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 16 (d'après Masqueray) ; *Atlas archéol*., f° 27 (Batna), n° 357. Ruines de villages berbères, flanquées ou entourées de tumulus, dans l'Oranie et le Maroc oriental : voir, p. ex., Pallary, dans *Matériaux pour l'hist. primit. et natur. de l'homme*, XXI, 1887, p. 451 ; Voinot, *Bull. d'Oran*, 1913, p. 527, et 1916, p. 266 et suiv.

1. Bourgs de l'Enfida mentionnés supra, p. 241, n. 9. Dans la région qui s'étend au Sud de Sousse, la relation de la campagne de Jules César mentionne plusieurs gros bourgs, qui étaient certainement ou très probablement en plaine.

ouvertes dans les roches. Les forêts qui s'élèvent dans la proche montagne donnent le bois de charpente et de chauffage ; elles accueillent le bétail en été. Quand l'arboriculture se joindra à la culture des céréales, les terrains inclinés qui avoisinent le village se prêteront, en général, à des plantations et aux irrigations nécessaires. Même, en beaucoup de lieux, des oliviers sauvages n'attendent que la greffe pour accroître leur chétif produit.

On peut reprocher à ces sites leur éloignement des cultures et des voies naturelles de communication. Mais, — nous l'avons déjà dit[1], — le premier inconvénient n'était guère ressenti qu'à deux époques de l'année, en automne et au commencement de l'été. Quant au second, on ne songeait sans doute pas à s'en plaindre, car le village n'était nullement destiné à des opérations commerciales, à des visites d'étrangers, qui n'y auraient même pas trouvé une auberge. Il était une petite place forte, où, pour des raisons de sécurité, s'accumulait la population d'un canton agricole. C'est ce qu'indique clairement le terme *castellum*, qui le désigne en latin.

Les défenses naturelles qu'offre le site sont presque toujours renforcées par des ouvrages exécutés de main d'homme[2]. Une enceinte en pierre entoure le village, à moins que des roches verticales ne permettent de l'interrompre. C'est une simple muraille, barrière massive qui épouse les formes du terrain et est généralement dépourvue de redans et de tours[3]. Les pierres, brutes ou sommairement équarries, sont assemblées à sec ; quelquefois, elles atteignent de grandes

1. P. 239.

2. L'auteur du *Bellum Hispaniense* (VIII, 3) écrit, à propos de l'Espagne ultérieure : « Propter barbarorum crebras excursiones, omnia loca, quae sunt ab oppidis remota, turribus et munitionibus retinentur, sicut in Africa. » La suite montre qu'il s'agit de lieux habités, et non de refuges.

3. Aussi ces défenses étaient-elles souvent insuffisantes contre les moyens de siège dont disposaient les Romains. Salluste, Jug., LIV, 6 : (Metellus) « multa castella et oppida temere munita... capit. » *Ibid*., LXXXVII, 1 : (Marius) « castella et oppida natura et viris parum munita adgreditur. »

dimensions[1]. Les modes de construction sont ceux que nous avons indiqués pour les refuges[2].

Dans les villages préhistoriques, sur l'emplacement desquels on ne retrouve que des cendres, des restes d'aliments et des instruments en pierre, les habitations ont pu consister en des huttes, des *mapalia* fixes[3]. Il n'est pas impossible que, même dans les temps qui ont précédé immédiatement notre ère, il y ait eu encore des villages partiellement ou entièrement formés de ces cabanes en matières végétales[4]. Mais leur entassement sur un étroit espace était un terrible danger en cas d'incendie, et, d'autre part, les matériaux pour construire des bâtiments en pierre se trouvaient sous la main. La maison que nous avons décrite, avec sa cour entourée d'un mur, telle a dû être, chez les Numides et les Maures, comme sur le territoire punique, la demeure ordinaire des villageois. Ces maisons ne bordent pas des rues, qui détermineraient leur emplacement. A proprement parler, il n'y a pas de rues et les espaces qui en tiennent lieu, qui permettent l'accès des habitations, sont les intervalles à contours irréguliers qui s'étendent entre les maisons. Celles-ci s'élèvent presque au hasard sur l'aire que clôt le rempart. Souvent, cependant, un certain nombre d'entre elles s'appuient par derrière à ce rempart, qu'elles renforcent[5]. Ou même, formant une longue chaîne, elles constituent l'enceinte par la continuité de leurs murs postérieurs[6].

---

1. Voir, p. ex., Toussaint, *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 277, n° 52; Jacquot, Rec. de Constantine, XXXV, 1901, p. 99-100 (bas des murs en très gros blocs ; au-dessus, entassement de matériaux plus petits) ; La Blanchère, *l. c.*, p. 31.

2. P. 234.

3. Conf. *supra*, p. 221.

4. Salluste, *Jug.*, XLVI, 5 : (à l'entrée de Métellus dans le royaume de Numidie) « ex oppidis et mapalibus praefecti regii obvii procedebant. » Ces hommes, que l'historien appelle, à tort ou à raison, praefecti regii, ne pouvaient exercer leur autorité que dans un centre, ville (oppidum) ou bourg. Il y a donc lieu de croire que, par le terme *mapalia*, Salluste désigne des castella. Mais il ne faut peut-être pas trop presser le sens de ce mot, qui peut s'appliquer ici à de pauvres maisons, construites en pierre, et non à des huttes.

5. La Blanchère, *l. c.*, p. 43. Campardou, *Bull, d'Oran*, 1921, p. 181. Etc.

6. Disposition fréquente dans les villages de la Kabylie et du Maroc : conf. Th.

Au sommet du village, se dresse parfois une citadelle[1], refuge quand l'ennemi a franchi le rempart, et qui peut servir aussi de magasin commun[2]. C'est là, sans doute, qu'est établi l'observatoire d'où une vigie surveille la campagne[3].

Cette citadelle, quand elle existe, peut être le seul bâtiment public, à moins qu'un local spécial ne soit destiné aux réunions des anciens. L'accomplissement des rites magiques et religieux n'exige pas de temples. Les marchés se tiennent dans la campagne, en dehors des lieux habités[4] : c'est là, ou dans une ville, quand on s'y rend, qu'on se procure ce que le travail domestique ne produit pas. Dans le village, il n'y a pas de boutiques ; il peut même n'y avoir pas d'artisans. Car n'importe qui s'improvise maçon et, si l'on veut un homme vraiment expert dans l'art de bâtir, on l'appelle temporairement de la ville voisine. De même, le menuisier. Quant au forgeron, c'est un paria : il vit à l'écart lorsqu'il se fixe quelque part ; d'ordinaire, il mène une existence ambulante à travers villages et marchés.

III

Sur la Méditerranée et sur l'Atlantique, en bordure de la Tripolitaine, de l'Algérie, du Maroc, s'échelonnaient des villes, fondées jadis par les Phéniciens et les Carthaginois[5]. Places

---

Fischer, *Mittelmeerbilder*, II, p. 372. Elle fut adoptée, à défaut de rempart, dans des villes d'Afrique, au temps de ta domination vandale : Procope, *Aedif.*, VI, 6, 3 (à Hadrumète) *Bell. Vand.*, I, 16, 9 (à Sullecthe).

1. Vestiges d'une citadelle libyque à Ksar Diahidjiba : Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 17 (Constantine), n° 172 ; à Sidi Jdidi, entre Zaghouane et Hammamet : Carton, *Bull. de Sousse*, VII, 1909, p. 93-94.

2. Il en est ainsi dans des villages de l'Aurès, dont les maisons s'étagent sur un piton et sont dominées par la *guelaa*, à la fois forteresse et grenier commun. Conf. *supra*, p. 197.

3. Mention de ces observatoires dans les villages d'Espagne, qui ressemblaient tant à ceux d'Afrique. *Bell. Hisp.*, VIII, 3 : « In his (locis) habent speculas et propter altitudinem late longeque prospiciunt. »

4. Voir t. VI, l. I, ch. III, § I.

5. Pour ces villes, voir t. II, p. 111 et suiv. ; pour leur administration, ici, p. 130-1.

commerciales, elles étaient les portes des royaumes dont elles faisaient désormais partie.

Un certain nombre d'entre elles sont nommées par Strabon et Pomponius Méla, deux auteurs qui écrivaient sous l'Empire, mais qui, pour la description des côtes africaines, ont fait usage de documents antérieurs[1]. On peut y joindre de rares mentions dans d'autres textes, des monnaies municipales, quelques documents archéologiques. Du reste, même en l'absence de témoignages qui datent du temps des rois, il est à croire que des cités dont l'existence est certaine pour l'époque punique, puis pour l'époque romaine, ne disparurent pas dans l'intervalle.

Ces villes formaient trois groupes : celles qui étaient situées le long du double golfe des Syrtes; celles qui se succédaient de l'Est à l'Ouest en Numidie, depuis la province romaine (à l'embouchure de la Tusca, près de Tabarca) jusqu'à la Mulucha (la Moulouia) ; enfin celles qui, à l'Est et au Sud du détroit de Gibraltar, appartenaient à la Maurétanie.

Masinissa avait étendu son royaume jusqu'à la Cyrénaïque[2], par conséquent jusqu'aux Autels de Philène, limite des Carthaginois et des Grecs au fond de la grande Syrte. Sur ce golfe, Strabon[3] indique trois lieux, Charax, la Tour d'Euphrantas et Aspis : ce n'étaient pas là des villes[4]. Entre les deux Syrtes, s'élevait la vieille colonie de Leptis[5], qui disposait d'un territoire étendu et bien cultivé[6], et qui avait peut-être servi de chef-lieu à la domination carthaginoise dans la région syrtique[7].

1. V. *supra*, p, 21-24.

2. Appien. *Lib*., 106.

3. XVII, 3, 20.

4. Aspis, dit Strabon, est le plus beau port de la grande Syrte. Il n'y a cependant, au lieu où l'on peul placer Aspis, qu'un mouillage fort médiocre : Tissot. *Geogr*., I, p. 218.

5. « Néapolis, que l'on appelle aussi Leptis », dit Strabon (XVII, 3, 18) : conf. ici, t, II, p. 121.

6. *V. supra*, p. 200-1.

7. T. II, p. 128 et 319.

Leptis recouvra sa liberté au début de la guerre de Jugurtha. Mais les États des successeurs de ce roi confinaient à son territoire[1] et même devaient l'entourer, si, comme au temps de Masinissa, ils s'avançaient jusqu'aux Autels de Philène. Du côté opposé, ils bordaient le littoral jusqu'à la province d'*Africa.* Strabon mentionne dans ces parages Abrotonon, c'est-à-dire Sabratha, et « plusieurs autres petites villes »[2] il s'agit sans doute de Gaphara et d'Oea[3], entre Leptis et Sabratha) ; puis Zouchis (sur le lac des Bibân), avec des teintureries de pourpre et des salaisons de toute sorte[4] ; sur la petite Syrte, quelques « petites villes » et, au fond, « un très grand marché »[5], dont le nom, omis dans les manuscrits de Strabon, est certainement Tacape, ou Tacapas (Gabès) ; enfin une autre « petite ville », Thaina, ou Thena, que d'autres documents appellent *Thaenae*[6], et qui était située à la limite du royaume et de la province romaine. Dans l'île de Meninx, aujourd'hui Djerba, il y avait aussi « plusieurs petites villes », dont l'une portait le même nom que l'île[7].

Au delà de la Tusca, étaient Thabraca (Tabarca) et Tuniza

1. *Supra*, p. 200, n. 9.

2. XVII, 3, 18.

3. Méta (I, 37) mentionne Oea. De cette ville et de Sabratha, on a des monnaies à légendes néopuniques (Müller, *Numism*., II, p. 15-10, 20, 23, 26-20), dont les unes ne furent frappées que sous Auguste et Tibère, dont les autres peuvent être un peu antérieures.

4. Strabon, *l. c.*

5. XVII, 3, 17.

6. XVII, 3, 16 : Θαίνα ; XVII, 3, 12 : Elle doit être identifiée avec la ville maritime qui est mentionnée dans le *Bellum Africum* (LXXVII, 2), sous le nom de *Thabena* (*Thenam*, à l'accusatif, dans plusieurs manuscrits), et qui était à le limite du royaume de Juba Ier (César la fit occuper sur la prière de ses habitants, ce qui répond à une indication de Strabon : César se rendit maître de Thena sans coup férir). Le fossé qui limitait la province d'Afrique atteignait la mer à Thenae, dit Pline l'Ancien (V, 25). Mais la ville appartenait au royaume de Numidie, contrairement à ce qu'a cru Tissot (Géogr., II, p. 18-19), égaré par des renseignements inexacts (voir Reinach, *apud* Tissot, II, p, 18, n. 1, et p. 751, n. 2), et contrairement à ce que j'ai cru moi-même (ici, t. II, p, 129). Thænæ frappa sous Auguste des monnaies à légende neopunique (Müller, II, p. 40) ; il n'est pas sûr qu'elle en ait frappé plus tôt.

7. Strabon, XVII, 3, 17.

(La Calle), qui, au Ier siècle avant notre ère, frappèrent peut-être des monnaies communes[1] ; Hippo (près de Bône)[2], appelée par les Latins *Hippo Regius*[3], ce qui parait indiquer des liens particuliers avec les souverains numides[4] ; Thapsus ou Rusicade[5] (Philippeville), qui peut avoir eu des monnaies communes avec Hippo[6] ; Chullu (Collo), où l'on a trouvé des sépultures de l'époque royale[7] ; Igilgili (Djidjeli), où des caveaux funéraires datent peut-être de la même époque[8] ; Saldæ, ou plutôt Saldas (Bougie), « grand port », dit Strabon[9]. Quand Auguste créa des colonies de vétérans le long de ces côtes, il les établit dans de vieilles villes, dont plusieurs attestaient leur origine par leur nom phénicien : à Igilgili, à Saldas, puis, plus à l'Ouest, à Rusazus (Azeffoun, sur la côte de la grande Kabylie), à Rusguniæ (au Nord-Est de la baie d'Alger), à Gunugu (à l'Ouest de Cherchel), à Cartennas (Ténès)[10]. Des monnaies de Gunugu datent de l'époque royale[11]. La cité phénicienne d'Iol (Cherchel) crût alors en importance. Une inscription néopunique semble prouver que le règne de Micipsa y avait laissé de bons souvenirs[12]. Un roi maure, Bocchus, sans

1. Müller, III, p. 52-53, et Suppl., p. 65-66.

2. Sur l'Hippone phénicienne, voir t. II, p. 149-151. Le mur mentionné p. 150 est romain : voir Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1921, p. CLVII ; Albertini, ibid., 1924, p. LXXIII-LXXV.

3. *Bell. Afric*., XCVI, 1. Tite-Live, XXIX, 3, 7. Méla, 1, 33. Etc. Voir Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 9 (Bône), p. 6, col. 1,

4. C'est sans doute cette épithète qui fait qualifier Hippone de résidence royale (Βασίλειον) par Strabon (XVII, 3, 13 ; il qualifie de même, mais à tort, l'autre Hippone, aujourd'hui Bizerte). Silius Italicus (III, 259) interprète l'épithète Regius de la même manière :

...antiquis dilectus regibus Hippo.

5. Méla (I, 33) mentionne « Rusiccade » en même temps qu'Hippo Regius et Thabraca. Pour Thapsus, voir t. II, p. 151-2.

6. Müller, III, p. 53, et Suppl., p. 66. Il les attribue à Hippone et à Tipasa.

7. T. II, p. 154.

8. *Ibid*., p. 157.

9. XVII, 3, 12 : μέγας... λιμήν, δν Σάλδαν χαλοῦσι.

10. Pline l'Ancien, V, 20 et 21.

11. T. II, p. 161, n. 7. Pour les caveaux funéraires puniques de Gunugu, dont les plus anciens sont antérieurs à cette époque, mais dont certains doivent être du IIe siècle, voir *ibid*., p. 162.

12. Berger, dans *Rev. d'assyriol*., II, p. 36. Cette inscription n'est sans doute pas

doute Bocchus le Jeune, qui fut contemporain de César, y résida[1], avant que Juba II en fît sa capitale[2], sous le nom de *Caesarea*. Les villes maritimes, dit Strabon[3], étaient nombreuses le long du pays des Masæsyles (entre le cap Bougaroun et la Moulouia). A celles que nous venons de mentionner, on pourrait en ajouter d'autres, Icosium (Alger), Tipasa, le lieu appelé par les Romains *Portus Magnus* (à l'Est d'Oran), etc.[4], qui n'ont livré aucun témoignage précis de leur existence au temps des rois[5]. Près de l'embouchure de la Tafna, Siga, vieil établissement phénicien comme Iol[6], fut, à la fin du IIIe siècle, une des capitales de Syphax[7]. Plus tard, elle aurait été détruite, selon Strabon[8] : ce qui ne semble pas exact, car, sous Bocchus le Jeune, il y eut là un atelier monétaire royal[9].

En Maurétanie, des monnaies ont été frappées, au Ier siècle avant J.-C. ou au début de notre ère, par Rusaddir (Melilla), peut-être par Tamuda[10] (à Tétouan ou non loin de ce lieu), par

---

contemporaine de Micipsa. Elle peut se rapporter à un culte du roi après sa mort.

1. Solin, XXV, 16 : « Caesarea..., Bocchi prius regia, postmodum lubae indulgentia populi Romani dormi data. » Les mots « Bocchi prius regia » sont insérés ici, on ne sait d'après quelle source, dans un passage où Solin copie Pline l'Ancien.

2. Indication que Strabon (XVII. 3, 12) et Méla. (I, 30) ont probablement ajoutée d'eux-mêmes à la mention d'Iol, trouvée par eux dans leur source (conf. *supra*, p. 22).

3. XVII, 3. 9.

4. Voir t. II, p. 158 et suiv.

5. Méla, qui ignore les colonies fondées par Auguste sur cette côte, y indique (I, 31) Ruthisia (altération probable de Rusguniae), Icosium, et, plus à l'Ouest, Cartinna et Arsinna, qu'il qualifie d'*oppida*, enfin Avisa castellum (c'est-à-dire bourg). Il faut lire Arsenaria et Quiza ; voir Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 12 (Orléansville), n° 13, et f° 11 (Bosquet). n° 2. Ces deux lieux étaient situés l'un et l'autre à quelque distance de la mer, et n'étaient probablement que des centres indigènes.

6. On doit peut-être distinguer la ville phénicienne, qui aurait été sur la mer même, et une ville indigène, qui se serait élevée à l'intérieur des terres, à cinq kilomètres de là ; et à laquelle la ville phénicienne aurait servi de port. Conf. t. II, p. 194-6.

7. Tite-Live, XXVIII, 17. Strabon, XVII, 3, 9. Pline l'Ancien, V, 19. Conf. t. II, p. 164, n. 7 ; t III, p. 185, n. 1.

8. *L. c.*

9. Müller, III, p. 97-98, 142 ; conf. Demaeght, *Bull. d'Oran*, 1893, p. 109-111. Mêla (I, 29) mentionne Siga et la qualifie de petite ville.

10. Qui a pu être une ville indigène.

Zili (Azila), Lixus (sur l'oued Lekkous), Sala (auprès de Rabat)[1]. Dans la ville du Soleil (*Maqom Shemesh*), c'est-à-dire à Lixus, il y avait un atelier monétaire royal sous Bocchus le Jeune et sous Juba II[2]. Mais on ne retrouve plus de traces des colonies, fondées jadis par Hannon : ni de celle qu'il établit, en deçà de Sala, à l'embouchure de l'oued Sebou[3], ni de celles qui s'échelonnaient au delà du cap Cantin[4]. Elles avaient été sans doute abandonnées ou détruites[5]. Une de ces colonies s'était peut-être élevée à Mogador ; pourtant, quand Juba II créa en ce lieu des teintureries de pourpre[6], il parait avoir trouvé la place vide[7].

IV

Si la ville était le cadre qui convenait aux Phéniciens, le village était celui qui suffisait à la plupart des sédentaires indigènes. Lieu de concentration de paysans cultivant les terres environnantes, il n'était pas, en général, destiné à accueillir une population très nombreuse. Les conditions matérielles qui

1. T. II, p. 106, 167, 170, 172, 174, 176 ; ici, p. 110, n. 4, Strabon (XVII, 3, 2 et 6) mentionne Zélis et Lixos ; Méla (III, 107), Lixus et Sala. Il est très probable qu'il mentionnait aussi Zili, et qu'il savait, pour des raisons personnelles, qu'Auguste y avait fondé une colonie : voir plus haut, p. 22. Sur la Méditerranéen il donne par erreur à Rusaddir le nom de Rusigada (I, 29). Pour la petite ville de Trigx, ou Lygx, que Strabon (XVII, 3, 2 et 8) signale près du cap Spartel et qui n'était probablement pas une colonie phénicienne, voir t. II, p. 169-170. Au temps du roi Juba II, Agrippa (cité par Pline, V, 9) indiquait un « oppidum in promunturio Mulelacha », au delà de Lixus et avant l'embouchure de l'oued Sebou (pour le site exact, voir Tissot, dans *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscr.*, IX, 1re partie, p. 221-3).

2. Müller, III, p. 98, n°s 12-14 ; p. III, n° 107.

3. T. I, p. 480 ; t. II, p. 176.

4. T. I, p. 483 ; t. II, p 177-8.

5. Conf. t. I, p. 507, n. 4 ; t. II,. p. 179-180.

6. Conf. *supra*, p. 212, n. 8.

7. Pline l'Ancien, VI ; 201 : « Paucas (insulas) modo constat esse ex adverso. Autolotum a luba reportas, in quibus Gaetulicam purpuram tinguere instituerat. » Vers le début du règne de Juba, Agrippa (*apud* Pline, V, 9) indiquait, en deçà du promunturium Solis (cap Cantin), le portus Rutubis (baie de Mazaghan ?) et; au delà du cap, le portus Rhyssadir (à Mogador ?) ; il ne marquait pas que, dans ces ports, il y eût des villes.

limitaient son développement donnaient à ses hôtes, se succédant de génération en génération, l'habitude et le goût d'une communauté d'existence restreinte, d'un particularisme cantonal, très opposé, par exemple, à la large sociabilité des Gaulois. C'est dans des villages-que vivent encore et se plaisent à vivre beaucoup de Berbères : en Kabylie, dans l'Aurès, dans le Rif, dans le Moyen et le Haut-Atlas[1].

Cependant les textes grecs et latins mentionnent dans les royaumes indigènes des villes, πόλεις *urbes, oppida*. Il est vrai que le Mot πόλις a été appliqué abusivement à des villages et. à des bourgs[2], mais, quand on l'oppose à χώμη, (« village »)[3], il désigne bien une ville. De même, quand les Latins se servent des termes *oppida castellaque*[4], ils entendent parler de villes et de villages.

Sur quoi reposait cette distinction ? Pour des étrangers, ce devait être surtout une affaire d'impression : une ville était un lieu plus peuplé, plus animé, de meilleure apparence qu'un village. Quant à nous, il nous est presque toujours impossible d'apprécier l'étendue des centres habités sous la domination des rois : il n'en subsiste rien, ou presque rien, sous les ruines ou les bâtiments appartenant à des âges plus récents. Du reste, ce n'est pas nécessairement l'espace, plus ou moins large, couvert par des maisons, qui fait ici la ville, là le village. Dans des pays très fertiles, il y avait sans doute certains bourgs plus grands que telle cité fondée jadis par les Carthaginois sur la côte.

On peut sans hésitation qualifier de villes les centres où, comme dans de vieilles colonies puniques, ont été frappées des

1. Au Sahara, on doit nécessairement s'entasser dans les rares lieux où l'eau permet la culture : de là, l'existence de villes. Mais ce n'est parfois qu'une apparence : plus d'une de ces villes est, en réalité, le groupement inévitable de plusieurs villages, dont chacun est enfermé dans une enceinte.

2. V. *supra*, p. 240.

3. Appien, *Lib*., 12.

4. Voir p. 240, n. 2.

monnaies autonomes, ceux aussi qui ont emprunté leurs institutions municipales à ces colonies. Mais nous en connaissons fort peu. D'autre part, il est probable que, dès cette époque, maints villages indigènes avaient une organisation municipale : l'autonomie n'était donc pas un privilège réservé aux villes.

A l'époque musulmane, on reconnaissait aisément la ville à sa mosquée, où se faisait la prière publique du vendredi et que signalait un haut minaret, à ses bazars, à ses hôtels et à ses bains, enfin à sa *kasba*, ou citadelle.

Dans l'antiquité, des villes possédaient des temples, mais, nulle part, nous n'avons la preuve que le temple ait créé la ville par le concours des dévots qu'il aurait attirés ; il apparaît, au contraire, comme une conséquence de la civilisation urbaine. La ville est alors essentiellement un centre politique, ou un centre économique, le plus souvent les deux à la fois. C'est un chef-lieu ou une capitale, siège d'une autorité qui, de là, s'étend sur une région ou sur une contrée. Chef-lieu et citadelle d'une famille princière, qui a réussi à dominer une grande tribu ou un groupe de tribus. Capitale d'un royaume, fondé tantôt par une de ces tribus, qui s'est emparée de l'hégémonie, tantôt par des conquérants nomades, qui ne peuvent se maintenir sans un point d'appui; place d'armes et de sûreté en prévision des combats qu'il faudra encore livrer, lien entre vainqueurs et vaincus par l'attraction et le rayonnement que cette ville exerce.

Le premier soin de tout chef d'un nouvel État berbère est de se faire sa capitale, ou ses capitales, car il en a souvent plusieurs. Il les installe dans des villes existantes, ou bien il les crée, soit par un orgueil de parvenu, qui veut éclipser le passé, soit pour des. raisons militaires ou économiques. De là, cette longue succession de capitales que nous offre l'histoire de la Berbérie au moyen âge.

Nous sommes bien plus mal renseignés pour les temps

antiques. Il y eut certainement d'autres capitales que celles qui sont mentionnées : Siga, Cirta, Iol, Zama, auxquelles il faut ajouter Tingi[1].

Zama est sans doute la ville que des textes appellent Zama Regia[2]. Or la même épithète est jointe à d'autres noms de lieux. Parfois, ce sont peut-être seulement de grands domaines, appartenant aux souverains[3]. Mais, quand il s'agit de cités importantes, *Hippo Regius*[4], *Bulla Regia*[5], on peut supposer qu'elles reçurent ce titre parce qu'elles furent des résidences royales. Thala possédait un palais, où Jugurtha faisait élever ses enfants[6] : c'était donc une capitale.

Ces villes royales étaient situées, les unes sur la côte, les autres à l'intérieur des terres. Comme les sultans du Maroc, qui habitent tantôt Fès, tantôt Meknès, ou Rabat, ou Merrakech, selon leurs goûts ou les exigences du gouvernement, certains rois résidaient successivement dans plusieurs capitales : nous trouvons, en 206, Syphax à Siga, et, bientôt après, à Cirta[7].

La ville politique est presque nécessairement une ville commerçante, grâce au séjour du prince et de son entourage, grâce aux visites de ceux qui ont à traiter des affaires avec lui ou avec ses auxiliaires. Ailleurs, c'est le commerce seul, qui, mettant à profit des conditions géographiques favorables, a créé le centre urbain et le fait prospérer. Le village n'a ni industrie, ni commerce. Dans la ville, des ateliers fabriquent armes, outils et autres objets mobiliers, vêtements, parures ; ou bien

1. V. *infra*, p. 255, n. 4.

2. Voir p. 269.

3. Cette hypothèse parait admissible pour *Aquae Regiae*, au Sud-Ouest de Kairouan : Tissot, *Géogr.*, II, p. 587-8. Peut-être aussi pour le lieu appelé *Regias* (Arbal, au Sud d'Oran) : Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 20 (Oran), n° 33. On pourrait encore se demander si l'épithète ne désignait pas une forteresse royale (mention d'une *turris regia* dans Salluste, Jug., CIII, 1). Pour *Thimida Regia*. *v. infra*, p. 265-6.

4. *Supra*, p. 248.

5. *Infra*, p. 262.

6. Salluste, *Jug.*, LXXV, 1, et LXXVI, V. *infra*, p. 277.

7. T. III, p. 185 et 191.

des intermédiaires les reçoivent du dehors et les entreposent. Une partie de ces objets peut être colportée sur les marchés des campagnes. Mais les paysans viennent volontiers faire leurs emplettes dans les villes, où ils trouvent des auberges et des lieux de plaisir.

Quant aux citadins, ceux qui le peuvent recherchent le bien-être dans l'aménagement de leurs demeures. Des édifices publics dominent les maisons. Après Carthage, que Rome a détruite, d'autres villes phéniciennes offrent des modèles, et aussi des architectes. La terrasse d'origine orientale remplace le toit en dos d'âne et en matières végétales de la vieille habitation berbère[1] ; des rues sont tracées, peut-être même dallées[2].

Nous avons fait remarquer qu'aujourd'hui encore, certaines. parties de l'Afrique septentrionale manquent de villes. Il en était déjà ainsi dans l'antiquité, là où la vie économique ne s'était pas développée, où des États, petits ou grands, n'avaient pas pris naissance et racine. Mais l'existence de villes se justifiait sur le littoral, à cause des relations maritimes qui pouvaient être entretenues avec l'étranger. Elle se justifiait au coeur des pays dont les terres fertiles étaient mises en valeur et. faisaient vivre une population nombreuse, laquelle avait besoin de centres commerciaux. Et aussi aux points de contact entre des régions diverses, montagnes et plaines, Tell et steppes, en des lieux où. agriculteurs et éleveurs pouvaient le plus commodément échanger leurs produits, où l'autorité royale pouvait le mieux surveiller les mouvements des nomades et des montagnards, et, à l'occasion, recruter des troupes chez ces tribus guerrières. Enfin, aux grands noeuds de routes naturelles, et là où, dans une contrée desséchée, l'abondance de l'eau commandait le passage et entretenait la vie.

Le long du littoral, les vieilles cités phéniciennes et puniques répondaient aux besoins. Mais il se créa aussi des villes

1. Pour les terrasses de Vaga, voir p. 229.

2. On sait que les Carthaginois dallaient leurs rues : voir t. II, p. 82, n. 9.

indigènes, les unes près de ces colonies étrangères, sans doute parce que les deux populations voulaient rester en relations étroites, et pourtant ne pas se mêler[1] ; d'autres encore, qui ne se contentaient pas de ce rôle de satellite : à Tingi (Tanger), qui était de fondation très ancienne[2], il n'y eut jamais, semble-t-il, qu'une cité indigène[3]. Plusieurs de ces villes maritimes, Siga, Iol, Tingi, et peut-être Hippo Regius, devinrent des capitales[4] : exposées aux flottes ennemies et même aux pirates, mais ouvertes aux civilisations d'outre-mer, plus policées et jouissant d'un climat plus agréable que les villes de l'intérieur.

Celles-ci avaient pu souvent remplacer des villages, — comme des villages avaient remplacé des refuges, — quand les ressources en eau, l'étendue de l'espace disponible, la facilité relative de l'accès permettaient cette transformation, et qu'elle se justifiait par des raisons politiques ou économiques.

Établies ou non dans des lieux précédemment habités, ces villes doivent, avant tout, satisfaire aux deux conditions sur lesquelles nous avons insisté : posséder une ou plusieurs sources, être à l'abri des attaques. La plupart d'entre elles occupent,

---

1. C'est ainsi qu'il y avait une ville indigène près de Lixus, et une autre près d'une ville phénicienne qui était peut-être à Ténès : voir t. II, p. 113 (n. 3), 163, 173-4.

2. T. Il, p. 168-9.

3. Tingi est mentionnée par Strabon (XVII, 3, 6) et Méta (1, 26). Elle devint une commune de citoyens romains dès l'année 38 avant J.-C. (Diori Cassius, XLVIII, 45, 3). Les monnaies à légende uniquement phénicienne qu'elle a frappées (Mailer, *Numism*., III, p. 144-6) sont sans doute antérieures à cette date.

4. On n'en a aucun témoignage direct pour Tingi. Mais des fables attribuaient la fondation de la ville à un souverain du pays (voir t. II, p. 169, n. 3). En 81, c'est là qu'un roi, Ascalis, soutint avec ses frères un siège contre Sertorius (Plutarque, *Sertorius*, 9). En 38, ce fut la révolte de Tingi qui fit perdre au roi Bagad la *Maurétanie occidentale* (Dion Cassius, XLVIII, 45, 2). Il est à croire, du reste, que, dans la *Mauretania Tingitana*, comme dans la *Mauretania Caesariensis*, les Romains établirent le chef-lieu de la province dans l'ancienne capitale du royaume. A Tingi, se trouvaient les tombeaux des anciens rois du pays, si l'on interprète ainsi un vers peu clair de Prudence (*Peristephan*., IV, 46). Au XIe siècle, El Bekri écrivait, à propos de Tanger (*Descr. de l'Afrique septentr.*, trad. deSlane, édit. d'Alger, p. 214) : « Dans les temps anciens, les rois du Maghreb y avaient établi le siège de leur empire; un de ces princes avait dans son armée trente éléphants.

comme les villes d'Espagne[1], des sites pourvus de défenses naturelles, déjà décrits à propos des refuges et des villages : un plateau aux flancs escarpés, une croupe ou un éperon entre deux ravins, un contrefort de montagne, la pente ou le sommet d'une colline. Mais, comme la ville n'est pas un repaire réservé à ceux qui l'habitent, qu'elle doit être accueillante à ceux qui la visitent et qui contribuent à sa prospérité, on évite de la reléguer trop à l'écart et sur une hauteur exigeant une ascension trop rude.

Dès cette époque, comme plus tard dans la Berbérie musulmane[2], quelques grandes cités s'étendaient même en plaine. Tel était Je cas pour Zama, importante à l'époque de Jugurtha et presque sûrement identique à la Zama qui servit de capitale à Juba Ier. Pourquoi l'avait-on placée ainsi ? Nous l'ignorons, le site exact de cette ville restant incertain[3]. Ailleurs, c'était la présence d'une source très abondante qui faisait établir la ville sur un sol presque uni : par exemple, à Theveste (Tébessa). La raison principale qui déterminait le choix de certains lieux non défendus par, la nature était évidemment la facilité d'accès. C'est en plaine que sont d'ordinaire les nœuds des grandes voies : je veux dire des voies terrestres, les carrefours fluviaux ne pouvant jouer en Afrique le rôle qu'ils ont joué en Gaule)[4].

Partout, même quand leur position les protégeait, les villes étaient fortifiées, comme le prouve l'emploi par les Latins du mot *oppida*[5], bien plus fréquent que le terme urbes[6]. Des textes

1. Conf. *Bell. Hisp*., VIII, 4.

2. Où nous trouvons, comme chez les Numides et les Maures, des capitales maritimes et des capitales intérieures, et, parmi celles-ci, des villes de plaine, Kairouan, Msila, Merrakech.

3. V. *infra*, p. 269.

4. Conf. t. I, p. 27.

5. Très nombreux textes (conf. *supra*, p. 240, n. 2). C'est ainsi que Salluste désigne le plus souvent les villes (*Jug*., XII, 3 ; XXI, 2 et 3 ; XXIX, 4; etc.) Voir aussi *Bell. Afric*., XXV, 2 ; XCI, 2 ; Tite-Live, XXX, 44, 12 ; Pline l'Ancien, V, 1 ; Apulée, *Apol*., XXIV, 7.

6. Salluste, *Jug*., V, 4 ; XXVIII, 7 ; LVI, 1 ; LXI, 1 ; LXXXVIII, 4. Tite-Live, XXX, 12, 22 ; XXX, 44, 12.

mentionnent les murs, les portes de Vaga, Sicca, Cirta, Zama, Capsa, Thala[1]. Quelques ruines de remparts subsistent çà et là[2]. Quoiqu'ils ne fussent pas toujours d'une solidité à toute épreuve[3], on les construisait généralement avec plus de soin que ceux des villages. On les flanquait volontiers de tours[4]. A Vaga[5] et sans doute dans d'autres villes, il y avait une citadelle, arsenal et réduit de la défense.

V

Divers témoignages anciens nous apprennent que les villes et les villages fortifiés (*oppida* et *castella*) abondaient dans la partie orientale de la Numidie, c'est-à-dire dans le centre et le Nord-Ouest de la Tunisie et dans le Nord-Est de l'Algérie. Masinissa, dépouillant Carthage, en avait pris une fois plus de soixante-dix, une autre fois cinquante[6]. D'après Salluste[7] et Strabon[8], qui copient probablement ici Posidonius[9], la Numidie occidentale (limitée à l'Ouest par la Moulouia) était moins riche en édifices, moins florissante, moins bien pourvue, quoique la terre y fût plus productive et la population plus dense : la vie urbaine y était donc moins développée. Nous savons par Pomponius Méla[10] qu'il y avait, à l'intérieur de la Maurétanie,

1. *V. infra,* à ces villes.

2. A Dougga, Maktar, Cirta : *v. infra.*

3. Voir Salluste, LIV, 6 ; LXXXVII, 1 (passages cités p. 243, n. 3).

4. A Vaga : Salluste, LXIX, 2. Restes de tours à Dougga : Carton, *Thugga*, p. 108-9. — Pour la triple enceinte de Zama, *v. infra*, p. 269.

5. Voir p. 261.

6. Tite-Live, XLII, 23 (« oppida castellaque »). Appien, *Lib*., 68 (πόλεις dans la région de Dougga). Voir t. III, p. 318 et 321. — Autres textes mentionnant, d'une manière générale, des πόλεις, urbes, oppida et castella dans la Numidie orientale : Appien, *Lib*., 12 et 33; Tite-Live, XXX, 12, 22 ; Salluste, *Jug*., V, 4 ; LIV, 6 ; LXXXVII, 1 ; LXXXIX, 1 ; .XII, 3.

7. *Jug*., XVI. 5.

8. XVII, 3, 12.

9. Conf. *supra*, p. 193.

10. III, 107.

des villes, qu'il qualifie de petites et qui n'étaient sans doute pas nombreuses : il n'en nomme que deux ou trois[1].

Au delà de ces contrées voisines de la Méditerranée, les villes faisaient défaut, selon le même auteur[2] : on pénétrait dans la vaste zone, s'étendant de l'Océan aux Syrtes, dont les habitants étaient les nomades appelés Gétules. D'autres affirment que les Gétules n'avaient pas de villes[3]. Il s'en était pourtant fondé quelques-unes dans les régions qu'ils parcouraient avec leurs troupeaux : l'auteur du *Bellum Africum* en mentionne deux, sans les nommer[4] ; Capsa, Theveste, Thala étaient en Gétulie. Mais c'étaient des sortes d'oasis dans des pays qui, par leur solitude, semblaient des vestibules du désert[5]. On voit que, sauf quelques exceptions, la vie urbaine ne dépassait pas le Tell et qu'elle décroissait de l'Est à l'Ouest[6].

Quant aux villages, leur existence était liée au développement de l'agriculture, qui, sous Masinissa et ses successeurs, se répandit largement dans la Numidie occidentale : il est donc probable que celle-ci n'en manquait pas plus que la Numidie orientale.

Nous trouvons dans les textes des mentions d'un petit nombre de villes indigènes, dont l'emplacement ne nous est pas toujours connu : on ignore, par exemple, où s'élevaient Meschela, Acris, Miltiné, que des Grecs prirent ou s'efforcèrent de prendre à la fin du IVe siècle[7] ; Narcé, ville du royaume de Masinissa[8] ;

1. *V. infra*, p. 281-2.

2. I, 41.

3. A propos d'un passage de l'Énéide (IV, 40 : « Hine Gaetulae urbes »), Servius fait cette remarque : « Ad terrorem urbes posuit, nam in mapalibus habit[ab]ant. » Tacite (*Ann*., II, 52) dit des Musulamii, peuplade gétule : « nullo tum urbium cultu » (au temps de Tibère).

4. XXV, 3.

5. *Supra*, p. 202.

6. Conf. Toutain, dans *Mélanges Cagnat*, p. 320 et suiv.

7. Diodore de Sicile, XX, 57, 5-6 ; XX. 58, 1. Conf. t. II, p. 95 ; t. II, p. 51, 52.

8. Appien, *Lib*. 33. Conf. t. III, p. 252. Dans son récit de la bataille dite de Zama, Appien (*Lib*., 39 ; 40 ; 47) mentionne plusieurs villes, dont la position nous est inconnue, aussi bien que le lieu de la bataille : voir t. II, p. 111 ; t. III, p. 282-3.

Suthul et Thala, qui figurent dans le récit de la guerre de Jugurtha par Salluste[1].

D'autre part, beaucoup de ruines romaines, souvent importantes, se rencontrent dans des sites escarpés, qui ont été certainement choisis à cause des avantages qu'ils offraient pour la défense : par conséquent, en des temps troublés, qu'on est plus disposé à placer avant que pendant la domination de Rome en Afrique ; la force de l'habitude aurait retenu dans ces lieux les descendants des premiers occupants, Mais, si cette conclusion est recevable pour l'Est de la Berbérie, où la paix romaine régna véritablement durant des siècles, elle l'est bien moins pour le centre de cette contrée et ne l'est pas du tout pour l'Ouest, où Rome ne réussit pas à garantir la sécurité d'une manière définitive, et où des précautions restèrent aussi nécessaires que par le passé. Naturellement, là où l'on peut croire à un établissement antérieur, les ruines des constructions romaines qui l'ont recouvert ne nous permettent pas d'en apprécier l'étendue.

Nous avons dit[2] que les noms indigènes portés par de nombreuses villes sous l'Empire ne prouvent pas l'existence de centres urbains à une époque plus ancienne. Les noms puniques, d'ailleurs rares, sont de meilleurs arguments à cet égard, car ils n'ont guère dû être donnés qu'à des lieux ayant quelque importance commerciale ou politique, donc à des villes.

En dehors d'une quinzaine de cités du littoral et de deux ou trois de l'intérieur, les monnaies municipales à légendes puniques sont d'attribution incertaine. Des magistrats appelés sufètes, comme dans les villes d'origine phénicienne, témoignent d'une organisation urbaine. Mais, parmi les documents concernant des sufètes, très peu nombreux sont ceux qui remontent

1. Voir ici, p. 271-2 et 277-8. Pour Zama, voir p. 268-9. Parmi les villes qui furent détruites dans des guerres antérieures à l'Empire, Strabon (XVII, 3, 12) indique Τισιαοῦς et Ζίγχα (dans certains manuscrits Ζίχα), qui sont inconnues ; peut-être les noms ont-ils été altérés par les copistes.

2. P. 241.

aux temps des royaumes indigènes. Les autres, qui datent de la domination romaine[1], n'attestent pas péremptoirement l'existence antérieure du sufétat aux lieux où on les a trouvés, car il n'est pas inadmissible que le gouvernement de Rome ait accordé une constitution de type punique à des cités nouvelles.

On ne peut pas non plus invoquer avec certitude les inscriptions puniques, qui, sauf à Cirta, appartiennent en général à la période romaine. Cependant, là où elles se découvrent en grand nombre, il est vraisemblable que la langue des Carthaginois, langue du commerce et langue officielle sous les rois, s'est implantée dès cette époque dans un milieu urbain, et qu'elle y a été, non seulement parlée, mais écrite : ce qui lui a donné assez de force pour résister ensuite plus ou moins longtemps au latin.

Des débris d'édifices de style gréco-punique sont des documents plus probants encore, car les plus récents ne sont pas postérieurs au début de notre ère. Ces œuvres d'art étaient à leur place dans des villes, mieux que dans des villages de paysans. Quant aux sépultures indigènes, — qui ne sont pas toutes de l'époque des rois, — on' en élevait auprès des villages comme auprès des villes, et même à l'écart des lieux habités.

Somme toute, avec les matériaux dont nous disposons, il nous est impossible d'étudier d'une manière précise la répartition des centres urbains et des bourgs dans les royaumes de Numidie et de Maurétanie. Nous devrons nous contenter ici d'une esquisse fort incomplète.

1. *V. supra*, p. 132-3.

VI

Au Nord de la Medjerda, tout près de la province romaine, Vaga (aujourd'hui Béja)[1] s'élevait sur les pentes assez raides d'une croupe dominant une large vallée[2]. Ce fut une des dernières conquêtes de Masinissa sur les Carthaginois[3]. Les maisons, couvertes de terrasses[4], étaient protégées par une enceinte fortifiée[5] ; elles s'étageaient au-dessous d'une citadelle[6], qui occupait certainement le même emplacement que la forteresse byzantine et la *kasba* de l'époque musulmane. A quelques centaines de mètres au Nord-Ouest, on a trouvé un assez grand nombre de caveaux funéraires[7], creusés, au moins en partie, pendant la domination numide, mais dont la disposition et le mobilier sont ceux qu'on pourrait rencontrer dans les tombes d'une ville punique. Punique était peut-être aussi l'organisation municipale[8]. Salluste qualifie Vaga de « cité grande et opulente »[9]. C'était, dit-il encore[10], le marché le plus fréquenté de tout le royaume : on a vu[11] que beaucoup de commerçants italiens y traitaient sans doute surtout des affaires de grains. Métellus détruisit Vaga en l'année 108[12] ; nous ne savons pas si elle se releva avant la réduction de la Numidie en province romaine.

Les Grandes Plaines, — celles de Souk el Arba et de Souk

1. *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Béja, n° 128.

2. « Badja, dit El Bekri (*Descr. de l'Afrique septentr.*, p. 119), est bâtie sur une haute colline,... qui a la forme d'un capuchon. »

3. T. III, p. 327, n. 6.

4. *V. supra*, p. 229.

5. Mentions des portes et des tours dans Salluste, Jug., LXVII. 1 ; LXIX, 1 et 2.

6. Salluste, LXVII, 1.

7. Voir t. II, p. 109.

8. V. supra, p. 131-2.

9. LXIX. 3 : « civitas magna et opulens ».

10, XLVII, 1.

11. P. 192.

12. Salluste, LXIX, 3. Conf. Strabon, XVII, 3, 12, où les manuscrits donnent Οὐατα, au lieu de Οὐαγα : la correction ne me parait pas douteuse.

el Khemis, traversées par la Medjerda[1], — véritables greniers de la Tunisie septentrionale, avaient été enlevées par Masinissa à Carthage[2]. Polybe y mentionne des πόλεις[3] terme qu'il applique à des bourgs comme à des villes. C'était bien une ville que Bulla, qui occupait un plateau, au pied du djebel Rebia, à peu de distance au Nord du fleuve[4]. Il faut renoncer à voir, avec Tissot[5], une citadelle numide dans des ruines qui appartiennent incontestablement à des thermes romains[6]. Mais on a découvert, autour de ce lieu, de nombreuses sépultures qui datent des époques punique et royale : soit des tombes de type carthaginois, soit des dolmens indigènes[7]. En 81 avant J.-C., un roi vaincu, Hiarbas, se réfugia dans Bulla[8]. L'épithète *Regia*, que les Latins joignaient au nom de la ville[9], atteste peut-être qu'elle eut rang de capitale[10].

Plus en amont, sur la rive gauche de la Medjerda et autour d'un contrefort, se trouvait Simitthu (Cherntou)[11]. Nous avons parlé[12] des carrières de marbre qui y furent exploitées dès l'époque royale. Des restes, d'un grand temple d'architecture

1. T. II, p. 96.

2. T. III, p. 321.

3. XIV, 9, 4. Conf. Tite-Live, XXX, 9, 2, qui, traduisant Polybe, se sert du mot *urbes*.

4. *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Fernana, n° 137.

5. *Géogr.*, II, p. 260-1.

6. *Vidi*. Carton, *C. r. Acad. Inscr.*, 1919, p. 375.

7. Conf. t. II, p. 109, n. 13.

8. Paul Orose, *Adv. pagan.*, V, 21, 14 (probablement d'après Tite-Live) : « Pompeius Hiertam [*corr*. Hiarbam] Numidiae regem persecutus fugientemque a Bogude, Bocchi Maurorum regis filio, spoliari omnibus copiis fecit ; quem continuo Bullam reversum tradito sibi oppido interfecit. » Le mot *reversum* semble indiquer que ce roi avait fait de Bulla son lieu de résidence. Il est à croire que c'était Bulla Regia, et non une autre Bulla, qui est mentionnée dans des documents de l'époque chrétienne et qui était probablement une ville sans importance.

9. Pline l'Ancien, V, 22. Itinéraire d'Antonin et Table de Peutinger. *C. I. L.*, VIII, 25.515, 25.522. Etc.

10. *Supra*, p. 253. L'attribution à Bulla Regia de monnaies portant la légende BB'L, en lettres puniques (Müller, *Numism.*, III, p. 57), est arbitraire. Il n'est même pas sûr que ces monnaies soient africaines.

11. *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Ghardimaou, n° 70.

12. P. 211-2.

grecque[1], qu'on peut dater du second ou du premier siècle avant notre ère, prouvent qu'une cité s'élevait déjà à Simitthu. A peu de distance au Nord-Ouest, sur une des dernières pentes des montagnes qui bordent au Nord la plaine où coule le fleuve, Thuburnica (Sidi Ali Belkassem[2]) semble avoir été, elle aussi, une ville ancienne, où l'usage de la langue punique s'était répandu[3].

La région montagneuse, forestière et très humide, qui s'étend entre la Medjerda et la mer, au Sud de Tabarca et de La Calle, et que coupe aujourd'hui la frontière algéro-tunisienne, était moins propre à l'agriculture qu'à l'élevage, mais à un élevage qui pouvait être pratiqué par des populations presque sédentaires. Des villages s'y étaient créés çà et là[4] ; mais les villes devaient être fort rares. C'est cependant de ce côté qu'il convient, semble-t-il, de chercher Phelliné, la « ville des Chênes lièges », prise par des troupes d'Agathocle à la fin du IVe siècle[5]. Et c'est certainement une vieille cité numide qui, au Sud-Ouest de La Calle, couvrait un plateau dominant la longue vallée de la Cheffia, à Kef Beni Feredj[6]. Cette ville, dont le nom était écrit par les Romains *Thullium*[7], ne renonçait pas, sous l'Empire, à faire un très large usage de l'écriture libyque ; les sépultures indigènes en forme de dolmen ne manquent pas autour d'elle.

Il serait chimérique de prétendre retrouver les cinquante « villes » du pays de Thugga qui tombèrent aux mains de Masinissa[8]. La plus importante était naturellement Thugga (Dougga)[9], dont le nom est écrit TBGG (ou TBG'G') sur des

1. Cagnat, Gauckler et Sadoux, *Les temples païens de la Tunisie*, p. 110 (d'après Saladin).

2. *Atlas Tunisie*, f° Ghardimaou, n° 7.

3. On y a trouvé plusieurs inscriptions néopuniques : *Rép. d'épigr. sémit*., II, 938, 939.

4. Voir, p. ex., Mercier, *Bull. archéol. du Comité,* 1887, p. 451.

5. Diodore, XX, 57, 5. Conf. ici, t. II, p. 95 ; t. III, p. 50.

6. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 9 (Bône), n° 242.

7. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie,* I, 137.

8. Appien, Lib., 68. Dans ce texte, il s'agit, croyons-nous, de la région de Thugga, et non de la Tusca : voir t. II, p. 110 ; III, p. 321.

9. *Atlas Tunisie*, f° Téboursouk, n° 183.

inscriptions puniques et libyques[1]. C'était déjà une cité d'une belle grandeur à la fin du IVe siècle[2]. Elle ne déchut pas sous ses nouveaux maîtres, dont elle accepta volontiers la domination : neuf ans après la mort de Masinissa, elle lui dédia officiellement un sanctuaire[3]. La ville libyque était située sur un plateau, bordé par des falaises au Nord-Est et à l'Est, et se terminant au Midi par un étroit éperon[4]. Il reste quelques vestiges d'un rempart, muni de tours[5]. Des dolmens se rencontrent au delà de cette muraille[6] ; à quelques centaines de mètres au Sud, se dresse le fameux mausolée gréco-punique, qui date sans doute du second siècle avant J.-C.[7]. Il y avait à Thugga d'autres monuments de même style, mausolées ou temples, comme le prouvent des débris d'architecture[8]. Un, peut-être deux sanctuaires de Baal Hammon avaient été établis tout auprès de la ville[9]. Les deux langues punique et libyque étaient l'une et l'autre en usage dans l'épigraphie, même dans des inscriptions officielles[10]. Quoique très pénétrée de civilisation carthaginoise, Thugga paraît avoir tenu à ne pas perdre entièrement sa physionomie indigène. Il ne semble pas que ses institutions municipales aient été servilement copiées sur celles des cités phéniciennes[11].

---

1. Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 126, 136-7.

2. Diodore, XX. 57, 4. Conf. ici, t. II, p. 110; t. III, p. 49-50.

3. Chabot, *Punica*, p. 208 et suiv.

4. Poinssot, *Nouv. Arch. des Missions*, XXII, fasc. 2 (1921), p. 170.

5. Carton, *Thugga*, p. 108-9 (assises en blocs simplement équarris, superposés sans mortier).

6. Carton, *Découvertes épigr. faites en Tunisie*, p. 355 et suiv. (conf. ici, t. II, p. 110, n. 10).

7. Voir t. VI, l. II, ch. IV, § II.

8. *Poinssot, Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. CCXLIII ; Nouv. Arch. Miss., l. c., p. 171.

9. Là où furent élevés plus tard des temples de Saturne, l'un au Nord-Est de la ville libyque (Carton, *Thugga*. p. 51 et suiv.), l'autre au Sud-Ouest (Poinssot, *Nouv. Arch. Miss*., 1. c., p. 170 et 177).

10. Dédicace bilingue du sanctuaire de Masinissa. Inscriptions libyques Chabot, dans *Journ. asiat*., 1921, I, p. 67 et suiv. Dédicace bilingue du mausolée : Chabot, *Punica*, p. 201 et suiv. Inscriptions néopuniques plus récentes, votives et funéraires : Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 119 et suiv.

11. V. *supra*, p. 133-4.

Autour de Thugga, des villes romaines remplacèrent des bourgs ou des villes libyques : ce dont témoignent, d'une manière plus ou moins certaine, le choix des sites, la présence de dolmens, formant parfois de grands cimetières, enfin quelques fragments d'architecture gréco-punique. Sans vouloir être complet, nous citerons, au Sud-Est de Dougga, Agbia[1] ; au Sud-Ouest, Aunobari[2], et, plus loin, Musti[3] ; du Nord-Est au Nord-Ouest, Thubursicu (ou Thibursicu) Bure[4], Thimida Bure[5], Thigibba Bure[6]. Le terme *Bure*, commun à ces trois villes, désignait peut-être la région où elles s'élevaient[7].

On lit dans Salluste[8] que le roi Hiempsal, fils de Micipsa, séjourna « in oppido Thirmida », dans une maison mise à sa disposition par un Numide. Peut-être faut-il corriger *Thimida* et s'agit-il de Thimida Bure. Une ville appelée Thimida Regia est connue par des documents de l'époque romaine[9] ; une inscription latine, trouvée dans des ruines de la vallée de l'oued Miliane voisines d'Oudna[10], est une dédicace officielle à un personnage qui portait, entre autres titres, celui de *[cur]ator splendidissimae rei publicae Thimidensium Regiorum* : d'où l'on a

1. Aïn Hedja : *Atlas Tunisie*, f° Téboursouk, n° 190. Chapiteau de pilastre gréco-punique : Diehl, *Nouv. Arch. Missions*. IV (1893), p. 432 et fig. 4.

2. Henchir Kernel Kebeh : Atlas, l. c., n° 160. Nécropole mégalithique : Carton, *Découv*., p. 364 et suiv.

3. Henchir Mest : *Atlas Tunisie*, f° Jama, n° 3.

4. Téboursouk : *ibid*., f° Téboursouk, n° 27. Caveau funéraire du Ier siècle avant J.-C. : Ravard, *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 143-6. Nombreux dolmens au-dessus de Téboursouk : *Atlas, l. c.*, n° 28 : Carton, *Découv*., p. 344 et suiv. Inscriptions neopuniques : Chabot, *Punica*, p. 190: *C. r. Acad, Inscr.*, 1919, p. 212.

5. Kouch Batia *Atlas, 1. c*., n°2. Le nom est écrit en abrégé sur les inscriptions C. I. L., VIII, 15.420-1 : Thim. Bure ; mais il n'est guère douteux que la ville ne se soit appelée Thimida. Vaste nécropole mégalithique sur le djebel Gorra, au Sud de ce lieu ; Carton, *Découv*., p. 326 et suiv. Plus près, chambres funéraires taillées dans le roc : Carton, *l. c*., p. 285, 368 et suiv.

6, Djebba : *Atlas Tunisie*, f° Souk el Arba, n° 20. C. I. L., VIII, 26.166 : *Thigib(ba) Bur(e)* ; conf. *ibid*., 26.167-9.

7. Conf. Merlin et Poinssot, *Mém. des Antiquaires de France*, LXXII, 1913, p. 152-4. Dans une inscription de Téboursouk (C. I. L., VIII, 15.335), l'ethnique *Bure(n)sis* est employé comme *cognomen*.

8. *Jug*., XII, 3.

9. Ce fut un évêché : voir Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, p, 28.

10. C. I. L., VIII, 883; découverte à Sidi Ali Sedfini (*Atlas Tunisie*, f° Oudna, n°42).

conclu que Thimida Regia était en ce lieu. Mais, comme nous sommes là dans la province romaine créée en 146 avant J.-C., l'épithète *Regia* s'explique malaisément, si elle se rapporte au roi de Numidie[1]. Il faudrait donc admettre que cette Thimida Regia s'élevait, en réalité, loin de l'endroit où la dédicace a été découverte. Rien n'autorise, du reste, à l'identifier avec Thimida Bure, avec la « Thirmida » mentionnée par Salluste : il n'y avait sans doute pas de résidence royale dans celle-ci, puisque Hiempsal dut s'y contenter d'une maison particulière[2].

Au Sud-Ouest de la région de Dougga, Sicca (Le Kef)[3] était la principale ville d'un pays de larges plaines. Située au croisement de plusieurs routes naturelles et à peu de distance de la Gétulie, elle occupait, auprès d'une source très abondante, une forte position sur les pentes raides et rocheuses du djebel Dyr, d'où l'on a des vues très étendues. Des textes la mentionnent au milieu du IIIe siècle[4] et au temps de la guerre de Jugurtha[5]. Marius, alors lieutenant de Metellus, alla s'y approvisionner en blé. Sicca devait être un marché très fréquentée[6]. Les étrangers y visitaient le sanctuaire d'une déesse que les Latins identifiaient avec Venus, lieu où des femmes se livraient à la prostitution[7] : il n'est pas sûr que ce fût là une importation de mœurs phéniciennes[8].

Des bourgs qui entouraient Sicca dépendaient d'elle à

1. M. Poinssot (*C. r. Acad. Inscr.*, 1907, p. 470, n. 2) conteste que Thimida Regia ait été là. Cependant on pourrait à la rigueur admettre que les rois numides avaient un domaine en ce lieu (ils possédaient des terres dans la province d'Afrique : voir t. VII, l. I, ch. III, § II). On pourrait encore supposer que Regia était la traduction d'un terme punique et ne concernait pas un souverain indigène : le mot *melek* chez les Phéniciens désignait des rois divins, comme des rois humains.

2. Thibaris et Uchi majus, villes situées à quelques lieues au Nord-Ouest et à l'Ouest de Thugga, se qualifiaient, sous l'Empire romain, de *municipium Marianum, de colonia Mariana*. Leur existence remontait donc à l'époque de Marius. Peut-être le vainqueur de Jugurtha y avait-il établi des Gétules. Voir t. VII, l. I, ch. I, § II).

3. *Atlas Tunisie*, f° Le Kef, n° 145.

4. Polybe, 1, 66, 6. Sicca appartenait alors à Carthage. Conf. t. II, p.96 ; t. III, p. 101-2.

5. Salluste, Jug., LVI, 3-4. Il indique une porte de cette ville forte (*oppidum*).

6. On a rattaché le nom de Sicca à un mot phénicien, signifiant « marché » : voir, entre autres, Tissot, *Géogr.*, II, p. 376. Cette étymologie est fort douteuse.

7. Valère-Maxime, II, 6, 15.

8. Voir t. IV, p. 403, et ici, p. 31.

l'époque romaine[1]. Il est probable qu'ils existaient déjà à l'époque numide. Dans l'un d'eux, Aubuzza, on a trouvé un chapiteau, débris d'un monument grec ou gréco-punique[2]. C'étaient encore, au Sud-Est de Sicca, Lares[3], qui avait quelque importance à la fin du IIe siècle, car Marius y mit en dépôt des vivres et de l'argent pour la solde de ses troupes[4] ; au Sud, Obba[5], avec des monuments d'architecture punique et grecque[6] ; une ville homonyme de Thugga (les Romains l'appelaient *Thugga Terebinthina*)[7] ; Althiburos[8], qui a donné des inscriptions puniques (l'une d'elles est peut-être de l'époque royale[9]) et qui fut administrée par des sufètes[10].

Nombreux aussi étaient les villes et villages au Sud du, pays de Dougga, sur le plateau central tunisien. Là, une table rocheuse portait Mactar[11], où subsistent quelques restes d'un rempart préromain[12], ainsi que des dolmens[13]. Nous y rencontrons des sufètes[14], magistrature qui y fut peut-être instituée avant, la domination romaine, et des preuves épigraphiques d'un usage très étendu de la langue punique[15].

---

1. L'un à Nibbeur, au Nord-Est du Kef ; un autre, Ucubi (Henchir Kaoussat), à l'Est: un autre, Aubuzza (Henchir Djezza), au Sud. Voir *C. I. L.*, VIII, p. 1516, 1519, 1563 ; *Atlas Tunisie*, f° Ksour, n° 35 (Aubuzza).

2. Saladin, *Arch. des Missions*, 3e série, XIII (1887), p. 201, fig. 348-9 (= *Instructions pour la recherche des antiquités dans le Nord de l'Afrique*, p. 89, fig. 66].

3. Lorbeus : *Atlas Tunisie*, f° Ksour, n° 70.

4. Salluste, *Jug*., XC, 2 : « oppidum Laris ».

5. Ebba : *Atlas*, l. c., nos 87-88.

6. Linteau et corniche : Saladin, *l. c*., p. 199, fig. 344-5 [= *Instructions*, p. 90, fig. 68; p. 92, fig. 70). A Ksour (*Atlas, l. c.*, n° 119), chapiteau peut-être grécopunique : Saladin, l. c., p. 197, fig. 343 [= *Instructions*, p. 89, fig. 67] : il a pu être apporté d'une ruine voisine, Obba ou Althiburos.

7. Henchir Dougga : *Atlas, l. c*., n° 123.

8. Henchir Mdeïna : *ibid*., n° 97,

9. Berger, *Journ. asiat*., 1887, I, p. 467. Elle est d'un type intermédiaire entre l'écriture punique et l'écriture néopunique.

10. Mentionnés dans une inscription néopunique : Berger, *l. c*., p. 460-1.

11. *Atlas Tunisie*, f° Maktar, n° 186. Appelée Mactaris à l'époque romaine.

12. Berger, *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, XXXVI, 2e partie (1901), p. 136.

13. Au Sud et au Sud-Est de la ville : voir *Atlas*, l. c. (n° 1 sur le plan de Maktar).

14. Inscription néopunique : Berger, *Mém., l. c.*, p. 168.

15. On sonnait environ 120 inscriptions néopuniques de ce lieu. Voir Chabot,. *Punica*, p. 11 et suiv., 129 et suiv., 220 et suiv.

Dans la même région que Mactar, des dolmens attestent l'ancienneté d'Hammam ez Zouakra[1], de Magraoua[2], d'Ellès[3], de Ksar Mdoudja[4], d'Henchir Djemal[5] de Kessera[6] (qui s'appelait Chusira), d'Henchir el Ksiba[7], d'Henchir Meded[8], autrefois Mididi. A Mididi, on a, comme à Mactar, parlé et écrit longtemps la langue punique[9].

De ce côté, non loin de Sicca[10], se trouvait Zama, qui résista avec succès à Métellus, lors de la guerre de Jugurtha : « grande ville, dit Salluste, riche en armes et en hommes, citadelle de 1a partie du royaume où elle était située[11]. » — « Cette ville, ajoute-t-il, établie en plaine, était mieux défendue par l'art que par la nature[12] » : indication qui interdit de l'identifier avec les deux *Zama* que des inscriptions latines ont fait connaître, l'une à Jama[13] (à environ 30 kilomètres, à vol d'oiseau, au Nord de Mactar), l'autre à Sidi Amor el Djedidi[14] (à une quarantaine de kilomètres à l'Est de la première), car l'une et l'autre sont en terrain accidenté[15].

---

1. *Atlas Tunisie*, f° Maktar, n° 127.
2. *Ibid*., n° 125.
3. *Ibid*., n° 121.
4. *Ibid*., n° 133.
5. *Ibid*., n° 231.
6. *Ibid*., n° 234.
7. *Ibid*., n° 280.
8. *Atlas Tunisie*, f° El Ala, n° 4.
9. *Rép. d'épigr. sémit.*, I, 167-180 ; II, 781. Chabot, *Punica*, p. 28 et suiv. — Des inscriptions néopuniques ont été trouvées dans quelques autres lieux de la région de Maktar : à Zama (Jama), à Uzappa (Ksour Abd et Melek : *Atlas Tunisie*, f° Maktar, n° 153), à Hammam ez Zouakra.
10. Voir Salluste, *Jug*., LVI, 3, et LVII, 1.
11. *Jug*., LVI, 1 : « urbem magnam et in ea parte, qua sita erat, arcem regni, nomine Zamam. » *Ibid*., LVII, 1 : « oppidum... armis virisque opulentum. »
12. *Jug*., LVII, 1 : « id oppidum, in campo situm, magis opere quam natura munitum erat. » Mentions des remparts : *ibid*., LVI, 2 ; LVII, 2 et 4 ; LIX, 1 ; LX, 3 et 6.
13. *Atlas Tunisie*, f° Jama, n° 72.
14. *Ibid*., f° Djebel Bou Dabouss, n° 14. Je ne crois pas qu'on puisse douter qu'il y ait eu une Zama en ce lieu, où a été découverte une dédicace faite *d(ecreto) d(ecurionum)* par un magistrat *coloniae Zamensis* (*C. I. L*., VIII, 12018), et qui était voisin de Furnos et d'Abthugni, comme une Zama mentionnée dans un texte latin : voir t. III, p. 255, n. 5.
15. Sur cette question, voir t. III, p. 255-8, à propos de la Zama auprès de laquelle Hannibal campa avant la bataille où il fut vaincu par Scipion.

La Zama dont parle Salluste était sans doute identique[1] à la Zama qui servit de capitale à Juba Ier[2] ; ce roi y éleva deux enceintes nouvelles autour de celle qui existait déjà[3], précaution justifiée en un lieu dépourvu de défenses naturelles.

D'autre part, la capitale de Juba était évidemment Zama la Royale, *Zama Régia*, mentionnée sous l'Empire[4] et située dans la même région que la Zama dont les ruines se voient à Jama[5]. Il reste à retrouver cette cité célèbre[6].

Dans les montagnes qui s'étendent au Nord-Ouest du Kef, entre Sicca et la Medjerda, Masculula[7] et la *civitas Popthensis*[8] occupaient des sites escarpés, qu'on peut qualifier de berbères, et elles ont fourni un certain nombre de textes néopuniques[9] : peut-être se sont-elles constituées avant l'Empire romain. Il est fort douteux que Naraggara, située à Sidi Youssef[10], à l'Ouest de Sicca, ait été la ville qu'un manuscrit de Tite-Live appelle ainsi[11], ville dont Scipion l'Africain s'empara avant de livrer à Hannibal la bataille dite de Zama.

---

1. Quoi qu'en pense T. R. Holmes, *The Roman Republic*, III, p. 539.

2. *Bell. Afric*, XCI, 2 (*ibid*., 3 : mention du forum de cette ville). Strabon, XVII, 3, 9. Vitruve, VIII, 3, 24 : « Zama…, civitas Afrorum, cuius moenia rex Iuba duplici muro saepsit ibique regiam domum sibi constituit. »

3. Vitruve, cité n. 2. Conf. *Bell. Afric*., XCI, 3 : « oppidum Zama,... quod inito bello operibus maximis muniverat (Juba).

4. Table de Peutinger. *C. I. L.*, VI, 1 686 ; VIII, 23 601.

5. Voir t. III, p. 256.

6. Strabon (XVII, 3, 9 et 12, où les manuscrits donnent Ζάχμα) affirme que Zama, la capitale de Juba, fut détruite au cours des guerres qui désolèrent l'Afrique avant l'Empire. César, en 46, traita bien cette ville, qui avait abandonné le roi Juba (voir *Bell. Afric*., XCII et XCVII, 1). Six ans plus tard, Sextius, gouverneur de l'*Africa vetus,* s'empara de Zama après un long siège (Dion Cassius, XLVIII, 23, 3) ; mais on ne nous dit pas qu'il l'ait détruite. En tout cas, Zama Regia existait aux premiers siècles de notre ère. — On ignore où était Ismuc, lieu situé à vingt milles de Zama. C'était, dit Vitruve (VIII, 3, 24-25), un *oppidum* dont toutes les terres appartenaient à un prince numide, compagnon d'armes de Jules César (conf. *supra*, p.208).

7. Henchir Guergour : *Atlas Tunisie*, f° Ouargha, n° 1.

8. Ksiba : *Atlas Algérie*, f° 19 (El Kef), n° 37. Pour le nom, voir Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 1109.

9. Chabot, *Punica*, p. 40 et suiv., 122 et suiv. L'une des inscriptions de Masculula mentionne des sufètes.

10. *Atlas Algérie*, f° 19, n° 73.

11. Tite-Live, XXX, 29, 9 (*Narcara* dans d'autres manuscrits). Μάργαρον (à l'accusatif), dans Polybe, XV, 5, 14. Voir t. III, p. 261-2.

Plus à l'Ouest, étaient Thagura[1] et Madauros[2] dont l'existence est mieux attestée pour l'époque numide. On attribue avec vraisemblance à Thagura une monnaie offrant, en lettres néopuniques, la légende TGRN[3]. Quant à Madauros, Apulée, un de ses enfants, nous apprend qu'après avoir appartenu à Syphax, elle fut soumise à l'autorité de Masinissa[4].

Madaure était à la lisière du pays des Gétules[5], qui, traversant le centre de la province de Constantine, s'étendait sur une suite de vastes plaines, vouées alors à l'élevage. Au Nord, dans le Tell, montagneux, mais sillonné de vallées fertiles, les Numides vivaient dans des villes et des villages, qui se transformèrent profondément sous la domination romaine[6]. On devine un passé plus lointain à quelques indices : sépultures de types indigènes[7], débris d'architecture punique[8] inscriptions néopuniques[9], abondance de noms d'origine phénicienne sur des inscriptions latines[10]. Témoignages qui ne sont pas antérieurs à l'Empire[11], mais qui valent, dans une certaine mesure, pour l'époque royale : dans des lieux où elles étaient établies depuis longtemps, les civilisations libyque et punique ont dû

1. Taoura : *Atlas Algérie*, f° 19, n° 80.

2. Mdaourouch, *ibid*., f° 18 (Souk-Arrhas), n° 432.

3. *V. supra*, p. 131, n. 5.

4. *Apol*., XXIV, 7-8 « ... etsi adhuc Syphacis oppidum essemus. Quo tamen victo, ad Masinissam regem munere populi Romani concessimus. » Conf. Gsell et Joly, *Mdaourouch*, p. 8.

5. *Supra*, p. 111, n. 9.

6. Voir, p. ex., dans Gsell et Joly, *Khamissa*, p. 12 et suiv., l'histoire de la transformation de Thubursicu Numidarum (*Atlas Algérie*, f° 18, n° 297), qui fut d'abord le chef-lieu d'une tribu de Numides.

7. A Guelaa Bou Atfane, Henchir el Aria, Tifech : *Atlas*, *l. c*., nos 200, 390, 391. Etc.

8. Chapiteaux gréco-puniques trouvés à Tifech, Henchir et Aria, Guelaa Bou Atfane ; autre, conservé à Hammam Meskoutine. Voir Gsell, *Bull. archéol. de Comité*, 1900, p. 379-381 ; de Pachtere, *Musée de Guelma*. p. 39 et 49 ; pl. VIII, fig. 1, et pl. X, fig. 1.

9. A Tifech, Khamissa, Guelaa Bou Atfane, Kef Bezioun (dans l'antiquité Zattara : *Atlas, l. c.*, n° 233). Pour ces deux derniers lieux, voir Chabot, *Punica*, p. 54 et 33.

10. En particulier à Khamissa et à Guelaa Bou Atfane : voir Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie,* I, p. 115 et suiv., p. 60 et suiv.

11. Sauf peut-être des chapiteaux de style punique et des sépultures.

se maintenir plus aisément qu'elles ne se sont introduites dans des centres nouveaux, alors que Rome était maîtresse de la Numidie et que sa civilisation s'offrait à ses sujets.

Tipasa (Tifech) et Calama (Guelma)[1] ont-elles emprunté leur nom à la langue phénicienne ? On ne peut l'affirmer sans hésitation, quoique ces deux noms se retrouvent sur des côtes fréquentées et colonisées par les Phéniciens[2]. Tipasa parait avoir été une vieille ville[3], et il n'est pas douteux qu'un centre de population assez important ait existé à Calama avant l'époque romaine. Ce n'est pas le site qui le prouve, car cette ville s'étendait sur une pente douce, très facilement accessible. Il y eut là pourtant une cité qui, avant de devenir latine, adopta largement la langue et les institutions puniques[4], qui fut administrée par des sufètes[5].

Paul Orose, qui copie très probablement Tite-Live, dit que Jugurtha vainquit, près de la ville de Calama, le Romain Aulus Postumius, qu'avait attiré l'espoir de s'emparer des trésors royaux[6]. Salluste ne mentionne pas à ce propos Calama. C'était, d'après lui, dans une ville forte appelée Suthul, que se trouvaient les trésors. Postumius essaya vainement de la prendre. Ayant levé le siège, il suivit, pendant plusieurs jours, à travers des lieux boisés, Jugurtha, qui feignait de s'enfuir devant lui ; surpris par le roi, il dut capituler[7]. Suthul était située à l'extrémité d'une montagne abrupte[8] et entourée de terrains plats,

1 *Atlas Algérie*, f° 9 (Bône), n° 146.

2. Pour Tipasa, voir t. II, p. 124-5, n. 16. Pour Calama, ville située dans le Nord-Ouest de l'Algérie, peut-être sur le littoral, voir *Atlas Algérie,* f° 30 (Nemours), au n° 11.

3. *V. supra*, p. 270, n. 7, 8, 9.

4. Voir Gsell, *Atlas Algérie,* f° 9, p. 17, col. 1 : p. 20, col. 1-2. Les inscriptions néopuniques sont nombreuses à Guelma : Chabot, Punica, p. 57 et suiv. La langue punique se répandit aussi aux environs ; on a des inscriptions néopuniques d'Aïn Nechma (*Atlas*, f° 9, n° 150), de Guelaa Bou Sba (*ibid*., n° 91), d'Aïn el Kebch (*ibid*., n° 222) : voir Chabot, *Punica*, p. 134 et suiv., 232 et suiv.

5. Gsell, *Inscr. lat, de l'Algérie*, I, 233.

6. *Adv. pagan*., V, 15, 6 : « apud Calamam urbem thesauris regiis conditis inhiantem bello oppressit. »

7. *Jug*., XXXVII-XXXVIII.

8. *Ibid*., XXXVII, 4 : « situm in praerupti montis extremo ».

que des pluies abondantes pouvaient transformer en marécages. Cela ne convient nullement à Guelma[1], et, si l'on veut concilier Orose et Salluste, il faut admettre que Suthul et Calama étaient deux villes bien distinctes, que les trésors étaient à Suthul, mais que la marche de Postumius après la levée du siège l'amena près de Calama. Il se peut que cette Calama ait été Guelma : le délai de dix jours, qui fut donné à Postumius pour évacuer la Numidie[2], s'accorde avec la distance d'environ 240 kilomètres qu'il eût fallu parcourir avant d'atteindre la province romaine[3]. Quant à l'emplacement de Suthul[4], il est inconnu[5].

Cirta (Constantine)[6] était, dès le IIIe siècle avant notre ère, et est restée depuis lors une grande ville : aux temps de la paix romaine et de la paix française, elle a survécu aux raisons de son existence.

Car le site qu'elle occupe est celui d'un refuge, capable de résister à tous les moyens d'attaque dont les anciens disposaient. Ce plateau trapézoïdal, incliné du Nord au Sud, est la table supérieure d'un énorme rocher, dont les hautes parois se dressent verticalement, interdisant toute ascension; l'accès n'est possible que par un isthme étroit, au Sud-Ouest. Sur toute

---

1. Où plusieurs savants ont voulu placer à la fois Suthul et Calama : voir Gsell, *Atlas*, f° 9, p. 17, col. 1.

2. *Jug*., XXXVIII, 9.

3. Contrairement à l'opinion de F. Strenger (*Strabos Erdkunde von Libyen*, p. 73), on doit écarter la Calama qui se trouvait au Nord-Ouest de l'Algérie, fort loin de la province d'*Africa*. Nous n'avons pas de bonnes raisons de croire à l'existence d'une troisième Calama.

4. A laquelle Müller (*Numism*, III, p. 59) a voulu, sans motifs plausibles, attribuer des monnaies portant les deux lettres puniques CT.

5. Il n'y a pas lieu de la placer, comme on l'a proposé, à Aïn Nechma, tout près de Guelma : voir Gsell, *Atlas*, f° 9, n° 150. Selon une autre hypothèse, Suthul serait le même lieu que Sufetula (Sbeïtla), au Sud du massif central tunisien, et Calama devrait être cherchée au lieu appelé aujourd'hui Djilma, à une trentaine de kilomètres à l'Est-Nord-Est de Sbeïtla : Barbié du Bocage, dans la traduction de Salluste publiée en 1813 par Mollevaut, p. 457 ; Judas, *Essai sur la langue phénicienne* (Paris, 1545), p. 4-6 ; etc. Mais Sufetula n'était pas, comme Suthul, « in praerupti mentis extremo » (voir le plan de Sbeïtla dans A. Merlin, *Forum et églises de Sufetula*, Paris, 1912, pl. I), et il est fort douteux qu'il y ait eu des lieux boisés dans cette région.

6. *Atlas Algérie*, f° 17 (Constantine), n° 126.

l'étendue du plateau, il n'y a que quelques poches d'eau[1] : avant que des aqueducs romains fussent allés capter des sources plus ou moins éloignées de la ville, celle-ci devait compter sur les pluies. Cependant, de grands rois se sont accommodés de cette forteresse et l'ont aménagée le mieux qu'ils ont pu.

On admet d'ordinaire que *Cirta* (*Cirtha* dans quelques textes)[2] est un nom d'origine phénicienne, ayant le sens de « ville ». Cela est très douteux : sur des monnaies de Cirta à légendes néopuniques, le mot est écrit KRTN (= *Kirthan*)[3], avec un *kaph* au début, tandis que le terme phénicien qui signifiait ville s'écrivait QRT (*Qart*), avec un *qoph*.

Cirta est mentionnée pour la première fois vers la fin de la seconde guerre punique. Elle servait alors de capitale à Syphax, roi des Masæsyles[4] ; Masinissa, après la défaite de Syphax, y trouva la Carthaginoise Sophonisbe, femme de ce dernier[5]. Rome lui ayant confirmé la possession de Cirta[6], il en fit à son tour sa capitale[7]. Il y mourut en 148 avant notre ère[8]. Ce fut ensuite la résidence de Micipsa[9] et d'autres rois[10]. Adherbal y fut assiégé pendant plusieurs mois par Jugurtha[11]. Elle resta une capitale jusque sous le dernier roi de Numidie, Juba Ier[12], qui, pourtant, préférait habiter Zama.

---

1. Bosco, *Rec. de Constantine*, LI, 1917-8, p. 182.

2. Nous ignorons pourquoi le même nom fut donné à Sicca. *C. I. L.*, VIII, 1 632 : *colonia Iulia Veneria Cirta Nova Sicca* ; conf. *ibid.*, 1641, 1648, 15883, 16258.

3. Muller, *Numism.*, III, p. 60.

4. Tite-Live, XXIX, 30, 5 ; XXIX, 32, 14 ; XXX, 12, 3. Appien, *Lib.*, 27. Méla, I, 30. Zonaras, IX, 13, p. 439, d. Conf. ici, t. II, p. 98, n. 3 et 4 ; p. 152, n. 1; t. III, p. 176, 191, 237-8.

5. Tite-Live, XXX, 12, 11 et suiv. Appien, *l. c.* Paul Orose, *Adv. pagan.*, IV, 18, 21. Conf. t. III, p. 238.

6. Tite-Live, XXX, 44, 12.

7. Strabon, XVII, 3, 13. Orose, V, 15, 10.

8. Polybe, XXXVI, 16, 10, édit. Büttner-Wobst (*alias* XXXVII, 3).

9. Strabon, *l. c.* Appien, *Lib.*, 106.

10. Strabon, *l. c.* Méla, l. c.

11. Salluste, *Jug.*, XXI et suiv.

12. Appien (*Bell. civ.*, II, 96) dit de Cirta : ἡ βασίλειον ἦν Ἰόβα. L'auteur du *Bellum Africum* (XXV, 3) la qualifie d'« oppidum opulentissimum eius [= Iubae] regni ».

Elle était, dit Strabon[1], très bien fortifiée[2]. Il eût pu suffire de barrer l'isthme ; cependant il semble que des remparts aient été élevés ailleurs, sur les bords abrupts du plateau[3]. Il y avait sans doute une citadelle au point culminant, là où fut plus tard le Capitole romain, la *Kasba* arabe et turque.

On vantait l'opulence de Cirta[4]. Micipsa surtout eut à cœur de l'embellir[5]. Il ne reste que de bien pauvres débris des monuments de cette époque[6], qui devaient être apparentés au beau mausolée du Khroub, construit au second siècle, non loin de la vieille cité[7]. Résidence de princes dont le punique était la langue officielle, grande place de commerce, Cirta s'était ouverte à la civilisation phénicienne[8]. En dehors de Carthage, c'est à Constantine qu'on a trouvé le plus d'inscriptions puniques, dédicaces aux dieux carthaginois Baal Hammon et Tanit Pené Baal, faites par des gens qui portaient presque tous des noms phéniciens ; la plupart de ces inscriptions datent certainement de l'époque royale[9]. D'outre-mer venaient des Grecs et des Italiens, attirés par la cour et par le négoce[10]. Cirta était même visitée par des Éthiopiens, qui vivaient au delà de l'Atlas Marocain[11].

---

1. XVII, 3, 13.

2. Mentions des remparts, de portes : Tite-Live, XXX, 12, 9 et 10 ; Salluste, *Jug*., XXI, 2 ; XXIII, 1 ; XXVI, 1. Porte de ville, munie de créneaux, sur une des monnaies de Cirta : Müller. *Numism*., III, p. 60, n° 70. Sur ces monnaies (*ibid*., nos 70-73), la déesse protectrice de la ville porte, selon l'usage hellénistique, une couronne tourelée, qui lui convenait bien.

3. Bosco (*Rec. de Constantine*, LII, 1919-1920, p. 270) en signale quelques restes probables, en pierres massives

4. Méla, I, 30 : « Cirta..., cum Syphacis foret, opulentissima. » *Bell. Afric., l. c.*

5. Strabon, *l. c.*

6. Voir *Atlas Algérie*, f° 17, p. 10, col. 1.

7. Voir t. VI, 1. II, ch. IV, § II.

8. Ce sont des légendes puniques que portent ses monnaies, comme, du reste, celles des autres villes des royaumes indigènes.

9. Voir t. VI, l. II, ch. II, § IV. Sous l'Empire romain, le punique parait avoir disparu à Cirta devant le latin. Il se maintint çà et là autour de cette ville, comme le prouvent des inscriptions néopuniques découvertes en quelques lieux à l'Ouest et au Sud-Est de Constantine ; voir aussi, pour Tigisis, Procope, *Bell. Vand*., II, l0, 22 (conf. ici, t. I, p. 339, 340).

10. Voir t. VI, l. I, ch. III, § II.

11. Strabon, XVII, 3, 7. *Conf. supra*, p. 9.

Son territoire était très étendu[1]. Tout autour de la ville, s'élevaient de nombreux bourgs, que les inscriptions latines appellent *castella*[2] et qui furent prospères sous l'Empire : Caldis, Tiddis, Celtianis, au Nord ; Thibilis, à l'Est ; Tigisis, Gadiaufala, au Sud-Est ; Saddar, Sila, Sigus, au Sud ; Subzuar, Arsacal, au Sud-Ouest; le castellum Elephantum, Mastar, Uzelis, Phua, à l'Ouest[3] ; d'autres encore, dont les noms ne nous sont pas connus. Sauf de rares exceptions[4], ils occupent des sites attestant un souci de se défendre que la paix romaine devait rendre superflu ; quelques-uns offrent encore des vestiges de remparts préromains[5]. Les dolmens ne sont pas rares aux abords de ces lieux[6] ; à Sila[7] et à Sigus[8], ils forment de vastes nécropoles, où l'on a fait des ensevelissements jusqu'au second siècle de notre ère, mais qui remontent à des temps plus anciens. Les castella de la région cirtéenne existaient sans doute tous, ou presque tous, dès l'époque des rois numides.

Au Sud, ils s'avançaient jusqu'à la lisière du pays des Gétules. Vers l'entrée de ce pays, dans la région d'Aïn Beïda, un itinéraire romain[9] indique, sur la route de Cirta à Theveste, *Macomadibus*, que mentionnent aussi des listes d'évêchés[10]. C'est un nom phénicien, affublé d'une terminaison latine. Il signifie « ville nouvelle » et se retrouve sur le littoral des Syrtes[11]. Mais ce ne sont pas les Carthaginois qui ont fondé

1. V. *supra*, p. 136.

2. Gsell, *Atlas Algérie*, f° 17, p. 12, col. 2.

3. Pour ces lieux, voir *Atlas Algérie*, à l'index.

4. Celtianis : *Atlas*, f° 8 (Philippeville), n° 91. Saddar : *ibid*., f° 17 (Constantine), n° 276.

5. A Ksar Mahidjiba : Atlas, f° 17, n° 172 ; Bosco et Solignac, *Rec. de Constantine*, XLV, 1911, p. 329. A Tiddis : *Atlas, l. c*., n° 89 ; Brunon, *Rec. de Const*., XVIII, 1876-7, p. 326.

6. A Ksar Mahidjiba, à Tiddis, à Caldis (*Atlas*, f° 8, n° 173); à proximité de Thibilis (*ibid*., f° 18, n° 107).

7. *Atlas*, f° 17, n° 333.

8. *Ibid*., n° 335

9. Itinéraire d'Antonin, édit. Parthey et Pinder, p. 11.

11. Voir Gsell, *Atlas*, f° 28 (Aïn Beida), n° 3.

12. *V. supra*, p. 132, n. 5.

cette Macomades, si loin du territoire qu'ils s'étaient annexé. Il s'agit d'une ville indigène, qui emprunta son nom à la langue adoptée officiellement par les rois et qui fut peut-être une création royale[1]. Elle parait avoir été à Mrikeb Thala[2], où se voient des ruines romaines étendues. Le lieu est en plaine. Peut-être fut-ce d'abord un marché, commun aux Numides et aux Gétules.

Nous ignorons où étaient situées les deux villes des Gétules, « duo oppida Gaetulorum », dont le condottiere Sittius s'empara en 46, au cours de la campagne qui le rendit maître de Cirta[3]. Elles ne devaient pas être fort éloignées de la capitale numide[4].

Dès le milieu du IIIe siècle, Theveste (Tébessa)[5] était une ville importante[6] ; elle tomba alors au pouvoir des Carthaginois, qui la perdirent certainement à la fin de la seconde guerre punique. Son existence se justifiait par les routes naturelles qui s'y croisent et qui la mettaient en communications faciles avec la petite Syrte, Hadrumète, la Tunisie centrale (et, au delà, Carthage), Madaure, Cirta. Bâtie en terrain plat, auprès d'une belle source, elle put être de bonne heure un grand marché[7].

A environ 55 kilomètres au Nord-Est de Tébessa, se trouve Thala[8], dont le nom signifie source en berbère : elle possède,

---

1 Des monnaies portant la Légende MQM', en lettres puniques, lui ont été attribuées par Muller (*Numism.*, III, p. 66-67) hypothèse contestable.

2. *Atlas, l. c.*

3. *Bell. Afric.*, XXV. 3.

4. Conf. *supra*, p. 111, n. 8.

5. *Atlas Algérie*, f° 29 (Thala), n° 101.

6. Déguisée sous le nom grec d'Hécatompylos : Polybe, I, 73, 1 ; Diodore, XXIV, 10, 1. Conf. t. II, p. 95-96 ; t. III, p. 92.

7. Dans la direction de Carthage, à Haïdra, à 37 kilomètres de Tébessa, s'éleva à l'époque romaine la grande ville d'Ammædara (le nom offre des variantes d'orthographe), en un lieu où, auparavant, la *légion III Augusta* semble avoir eu son camp permanent, d'Auguste à Vespasien. Ce nom rappelle celui d'Admedera, ville de Syrie, au Nord-Est de Damas. On peut donc se demander s'il n'est pas sémitique et s'il ne fut pas donné par les Carthaginois à un gite d'étape sur la route de Theveste.

8. *Atlas Tunisie*, f° Thala, n° 71. C'était bien le nom antique de ce lieu : voir Cagnat et Merlin, *Inscr. lat, d'Afrique*, 180.

en effet, plusieurs sources. Des dolmens témoignent d'une occupation ancienne.

Le nom de lieu Thala (ou Tala) se rencontre dans des textes latins[1] ; eu égard à sa signification, il était sans doute assez répandu. Jugurtha avait une demeure royale à Thala[2], « ville grande et riche »[3], bien fortifiée[4], où était déposée une bonne partie de ses trésors et où il faisait élever luxueusement ses jeunes fils[5]. Auprès des murs, jaillissaient quelques sources[6], mais le pays environnant ressemblait à un désert : cinquante milles (74 kilomètres) s'étendaient entre Thala et le fleuve le plus proche, et l'espace intermédiaire manquait entièrement d'eau[7]. Thala était donc une véritable oasis. Si Jugurtha en avait fait une de ses capitales, c'était peut-être afin de tenir en main les Gétules, sujets indociles, mais, au besoin, auxiliaires précieux pour ses armées. Le général romain Metellus marcha sur Thala, malgré les difficultés de cette expédition; après s'être arrêté au fleuve pour s'approvisionner d'eau, il atteignit la ville; il la prit et probablement la détruisit[8].

Faut-il identifier cette Thala avec la Thala moderne[9] ? C'est impossible, à moins que Salluste n'ait beaucoup exagéré la sécheresse du pays que traversa Metellus : quand on s'éloigne de la Thala moderne vers le Nord, côté d'où venaient les

1. Tacite, *Ann*., III, 21. Deux mentions, dont l'une est douteuse, dans des documents chrétiens : Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, p, 159.

2. Salluste, *Jug*., LXXVI, 4 : « domum regiam ».

3. *Ibid*., LXXV, 1 : « oppidum magnum atque opulentum, ubi plerique thesauri filiorumque eius multus pueritiae cultus erat.

4. *Ibid*., LXXVI, 2 : « oppidum et operibus et loco munitum ». Mentions des remparts : LXXVI, 2, et LXXXIX, 6. Par « Loco munitum », il faut entendre que Thala se trouvait dans une région difficile à parcourir, à cause de sa nature désertique. Salluste ne veut pas dire que la ville fût dans un site escarpé. Il nous montre (LXXVI, 2) Metellus l'entourant d'un fossé et d'un retranchement.

5. Voir n.3.

6. Salluste, LXXXIX, 6 : « apud Thalam non longe a moenibus aliquot fontes erant. »

7. *Ibid*., LXXV, 2. Conf. *supra*, p. 202.

8. Voir t. VII, l. II, ch. III, § V.

9. Comme le croit (après Grenville Temple et d'autres) M. Toutain, dans *Mélanges Cagnat*, p. 322.

troupes romaines, il n'est nullement nécessaire de parcourir cinquante milles pour trouver soit des sources, soit des rivières pourvues d'eau, même en été[1]. Nous ne saurions donc indiquer avec certitude où était la Thala royale, dont le site, dit Salluste, ressemblait à celui de Capsa[2].

Pour Capsa, aucune hésitation n'est permise : Gafsa[3] est restée la seule ville de quelque importance entre la Tunisie centrale et la région saharienne des-grands chotts. Salluste[4] trace un sombre tableau des immenses solitudes qui l'entourent, espaces nus et sans eau[5]. Mais la ville, « grande et forte[6] », avait, à l'intérieur de ses remparts[7], une source, qui, avec l'appoint des pluies, fournissait l'eau potable aux habitants[8] et qui permettait aussi d'entretenir, par des irrigations, une oasis en dehors des murs[9].

Capsa était une vieille cité ; elle passait même pour avoir été fondée par un dieu, l'Hercule libyen ou phénicien[10]. Il y avait là un nœud de routes naturelles, menant aux oasis voisines des chotts, à Gabès, à la Byzacéne, à Maktar, à Tébessa[11]. Il

---

1. L'oued Haïdra passe à dix kilomètres au Nord-Ouest.

2. *Jug*., LXXXIX, 6 : « oppidum Thalam,… haud dissimiliter situm munitumque. »

3. *Atlas Tunisie*, f° Gafsa, n° 23.

4. *Jug*., LXXXIX, 4-5. Conf. *supra*, p. 202.

5. Il n'y a, en effet, aucune source importante à moins de 60 kilomètres de Gafsa.

6. *Jug*., LXXXIX, 4 : « oppidum magnum atque valens ».

7. Mentions des remparts et des portes : *ibid*., LXXXIX, 4 ; XCI., 4.

8. *Ibid*., LXXXIX, 6 : « Capsenses una modo, atque ea intra oppidum, iugi aqua, cetera pluvia utebantur. » Il s'agit sans doute de la source chaude appelée Tarmidz (du latin thermis), qui naît dans la citadelle : voir Tissot, *Géogr*., II, p. 666 ; Goetschy, *Rec. de Constantine*, XVIII, 1893, p. 134-5 et plan ; Bodereau, *La Capsa ancienne, la Gafsa moderne* (Paris, 1907), p. 58-59. Ce n'est pas la seule source que des auteurs postérieurs à Salluste mentionnent dans la ville même : El Bekri, *Descr. de l'Afrique septentr*., trad. de Slane, édit. d'Alger, p. 100 ; *Kitab el Istibçar*, trad. Fagnau, *Rec, de Constantine*. XXXIII, 1899, p. 71 ; Shaw, *Voyages dans plusieurs provinces de la Berbérie*, trad. française de 1741, I, p. 252 ; Tissot, l. c., p. 667-8. Mais il se peut qu'au temps de Jugurtha, il n'ait jailli qu'une source, comme le dit Salluste.

9. *V. supra*, p, 204, n. 5.

10. Salluste, *Jug*., LXXXIX, 4 (« Hercules Libys »). Paul Orose, *Adv, pagan*., V, 15, 8 (« ab hercule Phoenice »).Voir aussi Florus, I, 36, 14 (« urbem Herculi conditam »).

11. Conf, Tissot, *1. c*., p. 668.

n'est pas inadmissible que les Carthaginois aient occupé Capsal[1]. Jugurtha, qui désirait conserver une cité trop éloignée pour être aisément tenue par la force, la traitait avec faveur : elle était exempte d'impôts[2]. Marius l'incendia[3]. Mais elle se releva. Sous Trajan, c'était une commune qu'administraient des sufètes[4]. Peut-être cette magistrature d'origine punique y avait-elle été instituée bien longtemps auparavant.

Dans l'intérieur du Tell algérien, aucune ville n'est mentionnée à l'Ouest de Cirta avant l'Empire romain[5] : car c'est à tort[6] qu'on a identifié une Auza, colonie phénicienne du IXe siècle avant J.-C., avec Auzia, aujourd'hui Aumale[7]. L'archéologie ne nous permet pas de suppléer à ce silence des textes. Des cimetières de dolmens paraissent avoir servi à des populations qui ne vivaient pas dans des villes; d'autres tombeaux indigènes flanquent des centres plus ou moins importants, mais sont, ou peuvent être, comme ceux-ci, contemporains de la domination romaine. Les inscriptions puniques manquent[8]. De même, les débris architecturaux qu'on pourrait dater de l'époque des rois ; la Numidie occidentale, Salluste l'a dit avec raison était moins riche en édifices que la Numidie orientale.

Que, pourtant, les villes y aient fait entièrement défaut,

---

1. Voir t. II, p. 98-99.

2. Salluste, LXXXIX, 4. Strabon et Paul Orose disent que des trésors royaux étaient déposés à Capsa : *v. supra*, p. 159, n. 6.

3. Salluste, XCI, 6. Voir aussi Strabon, XVII, 3, 12.

4. *C. I. L.*, VIII, 22796. Conf. ici, t. II, p. 99, n. 2.

5, Dans la province romaine de Maurétanie Césarienne, on ne sait où, existait une ville appelée Timici (Pline l'Ancien, V, 21 ; Ptolémée, IV, 2, 6, p. 605, édit. Müller; Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, p. 504). Il faut regarder comme douteuse l'attribution que Müller (Numistn., III, p. 143, n° 125) fait à ce lieu d'une monnaie d'époque antérieure, portant la légende néopunique TMKY.

6. Voir t. I, p. 362.

7. *Atlas Algérie*, f° 14 (Médéa), n° 105.

8. A l'intérieur des terres, à l'Ouest de Cirta, on n'a trouvé d'inscriptions néopuniques qu'à Oudjel [Uzelis, *castellum* qui dépendait de Cirta : *Atlas*, f° 17, n° 99), et à Mila (Milev : ibid., n°59), où exista probablement une ville numide. Un peu au delà, chez les Beni Oukden, a été découverte une inscription bilingue, libyque et néopunique (*ibid*., n° 19).

9. *Jug*., XVI, 5. Conf. *supra*, p. 257.

cela n'est pas vraisemblable. Des massifs montagneux, habités par des sédentaires, comme la Kabylie et le Rif, des steppes, parcourues par des nomades, peuvent se passer de centres urbains. Mais il en faut aux points de contact et de suture des diverses régions, quand des relations économiques s'établissent entre elles, quand elles sont réunies sous une domination commune. Une ville, par exemple, est presque une nécessité entre le Tell oriental de l'Algérie, vaste ensemble de montagnes, et le Tell occidental, qu'occupent, en grande partie, des plaines basses, dont les unes sont très proches de la mer, dont les autres constituent la large vallée du Chélif[1]. Cette ville, c'est Miliana, ou c'est Médéa[2], qui, l'une et l'autre, ont remplacé des cités antiques. A Miliana[3], une colonie romaine, fondée par Auguste[4] dans une contrée qui ne devint que bien plus tard une province de l'Empire, ne fut sans doute pas établie sur un emplacement vide. Ce lieu, où l'on constate des traces d'influences puniques[5], s'appelait Zucchabar[6], un nom dans lequel est peut-être entré un mot phénicien, signifiant « marché »[7].

Une autre colonie fut fondée par Auguste à, Tubusuptu[8], au Sud-Ouest de Bougie, dans la vallée de la Soummame[9]. Là encore, on peut croire à l'existence d'une ancienne ville, car c'est un point de pénétration vers la grande Kabylie, à l'Ouest, vers la petite, à l'Est, et aussi une étape d'une des rares voies

1. E.-F. Gautier, *Structure de l'Algérie*, p. 149 et suiv.

2. Et, sur le littoral, c'est Alger; pendant une partie de l'antiquité, ce fut Cæsarea (Cherchel).

3. *Atlas Algérie*, f° 13 (Miliana), n° 70.

4. Pline l'Ancien, V, 21.

5. *Atlas, l. c.*

6. Voir *Atlas, l. c.*

7. « Le marché du blé selon Gesenius. Le même nom se retrouve dans la région des Syrtes, ou il pourrait être aussi d'importation phénicienne. Mais il est attribué à une montagne (Ptolémée, IV, 3, 5, p. 636 : όρος Ζουχάββαρι), à laquelle se serait difficilement appliquée la signification marché du blé ».

8. Pline l'Ancien, V, 21.

9. A Tiklat : *Atlas Algérie*, f° 7 (Bougie), n° 27.

naturelles qui relient le littoral au haut pays (par la Soummame, puis la plaine de la Medjana et, plus loin, le Hodna)[1].

Le commerce et la politique ont dû exiger de bonne heure des villes sur d'autres voies naturelles, perpendiculaires ou parallèles à la côte méditerranéenne. Si l'on veut faire des hypothèses, on peut chercher une de ces villes vers Tiaret[2], à la tête du couloir que la vallée de la Mina forme entre les hauts plateaux et la plaine inférieure du Chélif[3] ; une autre, vers Aumale, sur la route qui s'allonge d'Est en Ouest, au pied de la chaîne des Bibans, et qui relie la région de Sétif à celle de Médéa[4] ; une autre, à Tlemcen[5], si riche en eaux, à la charnière du haut pays et de la plaine sublittorale, au-dessus de la grande voie qui unit l'Algérie et le Maroc, qui unissait jadis le royaume des Masæsyles et celui des Maures.

Au delà de la Moulouia, la Mulucha des anciens, cette voie se continue vers l'Océan par le couloir de Taza. Juchée sur un éperon rocheux qui domine la plaine, Taza commande vers l'Est la vallée d'un affluent de la Moulouia, vers l'Ouest celle d'un affluent de l'oued Sebou[6]. Là aussi, la nature indiquait aux hommes la place d'une ville. Mais les preuves de la haute antiquité de Taza manquent encore, car les nombreux caveaux, creusés dans le roc, qui l'entourent, ne contiennent pas d'objets paraissant antérieurs au moyen âge[7].

Parmi les « petites villes » qui existaient à l'intérieur de la Maurétanie, Pomponius Méla mentionnait « les plus opulentes». Mais son texte est altéré à cet endroit[8]. Le manuscrit porte :

1. Voir Gautier, *Structure*, p. 193 et suiv.

2. *Atlas Algérie*, f° 33 (Tiaret), no 14.

3. Gautier, *l. c.*, p. 196 et suiv. Conf. ici, t. I, p. 10.

4. Gautier. *l. c.*, p. 138 et suiv. Les noms puniques sont fréquents sur les inscriptions latines d'Aumale.

5. *Atlas Algérie,* f° 31 (Tlemcen), n° 36.

6. Conf. t. I, p. 3.

7. Sur ces caveaux, voir Campardou, *Bull. d'Oran,* 1917, p. 289 et suiv. Il les croit plus anciens.

8. III, 107.

« procul a mari Gildavo dubritania ». Il est facile de reconnaître Gilda, qu'un itinéraire romain place sur la route de Tingi à Volubilis, à 28 milles de ce dernier lieu[1], et qui était peut-être la « Gilda, ville de Libye », dont parlait un contemporain de César, Alexandre Polyhistor[2]. Après Gilda, on a proposé de lire dans Méla « Volubilis, Banasa »[3], restitution très probable en ce qui concerne Volubilis, mais fort hypothétique pour Banasa. Celle-ci était située sur l'oued Sebou, à Sidi Ali Bou Djenoun[4] : ce fut un des deux lieux de l'intérieur de la Maurétanie occidentale où Auguste envoya des colons (l'autre colonie fut établie à Babba, dont on ne connaît pas. l'emplacement)[5].

Quant à Volubilis, elle a laissé de belles ruines romaines, à peu de distance au Nord de Meknès. Elle fut érigée en municipe sous Claude, très peu de temps après l'annexion de la Maurétanie à l'Empire[6]. Mais, auparavant[7], elle était administrée par des sufètes[8] : une cité de type punique existait donc en ce lieu à l'époque royale. Il est probable que le nom de Volubilis, d'aspect latin, est une modification par calembour d'un nom indigène, dont nous ignorons la forme exacte. Volubilis s'étendait sur un plateau, entre un oued et deux ravins, mais dans une position qui n'était pas très forte. On peut se demander si, dans des temps antérieurs, la ville indigène n'avait pas occupé, tout près de là, un emplacement plus sûr, celui qu'occupe aujourd'hui la ville de Moulay Idris.

---

1. Itinéraire d'Antonin, p. 9, édit., Parthey et Pinder. L'emplacement de Gilda n'est pas connu avec certitude : conf. Tissot. *Mém. présentés à l'Acad. des Inscr*., IX, 1re partie, p. 295.

2. *Fragm. hist. Graec.*, III, p. 238 (Γίλδα).

3. Correction de Frick, dans son édition de Méla.

4. Tissot, *l. c*., p. 277.

5. Pline l'Ancien, V, 5.

6. Voir Constans, *Musée belge*, XXVIII, 1924, p. 105.

7. Voir t. IV, p. 495, n. 4; Constans, *l. c.*, p. 107.

8. *V. supra*, p. 132.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

INTRODUCTION 1. La lisière septentrionale du Sahara sera la limite géographique de notre étude, 1, — Condition actuelle des noirs dans le Sahara, 1-2. - Prédominance des Berbères- nomades, 2. — Ces Berbères ne sont probablement pas venus dans le Sahara central et occidental avant le IIIe siècle de notre ère, 2-3. — Dans quelles conditions ils sont venus et ce qu'ils ont apporté, 3-4. — Il y avait des oasis bien avant eux, 4 ; des Berbères sédentaires en ont créé quelques autres au moyen âge, 4. — Des Libyens se sont établis dans le Sahara oriental dès une époque très reculée, 4-5 ; mais non pas dans le Sahara central et occidental, 5-6. — Ce sont des Éthiopiens qui, dans l'antiquité, occupent cette contrée jusqu'au voisinage de la Berbérie, 6-7. — Ils la cultivent, 7. — Ils sont maures chez eux et forment des nations, 7. — Ils ont des relations avec les habitants de la Berbérie, 7-9 ; quelquefois aussi des conflits, 9-10. — Mais, avant d'être conquis par des Berbères, le Sahara a été fort peu mêlé à l'histoire de la Berbérie, 10-11.	**1-25**

II. Avant la conquête romaine, la Berbérie était fort mal connue des Grecs et des Latins, 11-12. Informations des Ioniens. 12. — Carthage écarte les Grecs, 12. — Les connaissances d'Hérodote s'arrêtent à la Tunisie orientale, 13. — Le Périple dit de Scylax, 13. — L'expédition d'Agathocle, 13. — Périples d'Ophélas et de Timosthéne, 14. — Ératosthène, 13-14. — Les guerres puniques, 14. — Polybe, 14-15. — Artémidore, 15-16. — Posidonius, 16. — Le Bellum Africum, 16-17. — Salluste, 17. — Écrits du roi Hiempsal, 17. - Les Libyca du roi Juba II, 17. — Grecs auteurs de Libyca, de recueils de mœurs barbares, 17-18. - Strabon, 18 ; insuffisance de sa description de l'Afrique du Nord. 18-19 ; elle n'est pas au courant, 19-20 ; auteurs que Strabon utilise accessoirement, 21 ; ses principales sources sont Ératosthène, Artémidore, Posidonius, 21-22. — Pomponius Méla a peu ajouté à une source déjà, ancienne, 22 ; cette source est un écrit latin, composé peu après Jules César, 22-24. — Renseignements fournis par l'épigraphie punique et libyque, 24 ; par la numismatique, 24-25 ; par les monuments funéraires, 25. — Comparaisons à faire avec l'histoire plus récente de la Berbérie, 25.	

LIVRE PREMIER

ORGANISATION SOCIALE ET POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER. — Les cadres de la société indigènes.I . Des agglomérations importantes se sont formées dès une époque fort lointaine, 27-28. — Ailleurs, solidarité probable d'habitants de stations très voisines, 28. — Raisons de ces groupements, 28. — Quelles relations ont eues entre eux les individus qui les composent ?, 28. — A-t-on des indices d'une promiscuité sexuelle primitive ?, 29. — Assertions d'Hérodote, très sujettes à caution, sur la communauté des femmes chez certaines peuplades libyennes, 29-30. — La nuit de noces chez les Nasamons, 30 ; le droit du seigneur, 31. — Prostitutions sacrées, 31-32 ; nuits de l'erreur, 32-33 ; autres rites sexuels, 33. — Offre d'une femme à l'hôte, 33. — Rien de tout cela ne prouve une communauté primitive des femmes, 34. — Licence des mœurs chez les Berbères, 34. II. Haute antiquité du mariage et de la famille chez les Libyens, 34-35. — Formes diverses de la famille, 35. — Aucune preuve d'exogamie en Berbérie, 35-36. — Famille maternelle et filiation utérine, 36 ; ce système est en usage au Soudan, 36-37 ; on n'a aucune preuve qu'il ait existé chez les Libyens, 37. — Mais la famille maternelle existe chez les Touareg, 37-38 ; d'où leur est-elle venue ?, 38. — La famille maternelle n'atteste pas le matriarcat, 39. — Prétendus indices d'antique matriarcat chez les Berbères, 39 ; les Amazones de Diodore, 39 ; rôle politique de quelques femmes célèbres, 39-40 ; puissance magique attribuée aux femmes, 40-41. III. Uniformité du système .familial chez les Berbères, 41 ; impossibilité de dire comment il s'est répandu, 42. — La famille paternelle, 42. — Elle remonte à des temps très reculés, 42 ; preuves pour les temps historiques, 42-43. — Les Berbères se marient jeunes, 43 ; prix attaché à la virginité de la femme, 43. — Le mariage, 43 : distinguer les rites, d'origine magique, 43-44, et l'achat de la femme, 44-45. — Monogamie et polygamie, l'une et l'autre en usage dans l'antiquité. 45-46 ; épouses et concubines, 46 ; motifs de la polygamie, 46-47. — Cohabitation des époux, 47. — Droit de répudiation, unilatéral, 47. — Devoir de fidélité, unilatéral, 47-48. — Hommes et femmes ont une existence distincte, 48-49. — En général, condition inférieure des femmes, 49. — Condition bien meilleure chez les Touareg, 49-50 ; comment l'expliquer ?, 50-51. — Nombreux enfants, 51. — Devoirs des parents, 51. — Droits du père, 51-52. — Filiation par adoption, 52. — Jugement sur cette famille, 52-53. IV. La famille étendue, ou agnatique, 53-54. — Elle est appelée par les Latins, non gens, mais familia, ou tribus, 54-55. — A-t-elle un culte particulier ?, 55. — Vie commune et indivision de certains biens. 55. — Le chef de la famille agnatique, 56. — Autonomie de cette famille, 56. — Solidarité vis-à-vis des étrangers, 56 ; vengeance et responsabilité collectives, 57. — Rapports avec d'autres groupes, 57. — Fractionnement des familles agnatiques, 57-58.	**27-81**

V. La famille agnatique a peut-être été çà et là pleinement indépendante, 58. — Besoin d'associations plus larges, 58. — Transhumance et nomadisme, s'imposant à beaucoup de pasteurs, 59 ; conditions de ces migrations, 59-60 ; causes de conflits, 60 ; d'où nécessité pour les pasteurs de s'unir, 60-61. — Contraste entre les vies pastorale et agricole, 61. — Causes de conflits entre agriculteurs, 61 ; entre agriculteurs et pasteurs, 61-62. — Nécessité pour les agriculteurs de se grouper dans des villages, 62. — Ce que sont ces villages, 62. — Éléments constitutifs des sociétés villageoises, 62-63. — Conseils d'anciens, 63-64 ; leurs attributions, 64. — Règlements pour le maintien de l'ordre, 64-65. — Souvent, la république se passe d'un chef, 65. — Maires de villages, 65-66. — Caractère de ces républiques villageoises, 66. VI. Les tribus sont essentiellement des ligues de défense et d'attaque, 66-67. — Ce ne sont pas des familles élargies, 67. — Haute antiquité des tribus, 67-68. — Noms sous lesquels les Grecs et les Romains les désignent, 68. — Territoires des tribus chez les pasteurs du Tell, 68-69 ; chez les agriculteurs, 69 ; chez les nomades, 70. — Tribus dépourvues de chef, 70. — Chefs de guerre, 70. — Certains se maintiennent après la guerre et transmettent leur pouvoir à leur famille, 70-71. — Noms donnés à ces nobles, 71-72. — Nature de leur autorité, 72 ; rien ne prouve qu'elle ait eu un caractère religieux, 72-73. VII. Conflits entre tribus, 73. — Des tribus disparaissent; d'autres sont refoulées, ou deviennent vassales, 73-74. — Contrats entre tribus, 74. — Un certain équilibre se réalise, mais il est très instable, 74-75. — Causes internes de désagrégation dans les tribus, 75-76. — Changements fréquents, qu'atteste la nomenclature géographique, 76. VIII. Confédérations temporaires de tribus, 76-77. — Ébauches de peuplades, 77. — Formation d'États, 77. — On n'a pas de preuves de l'existence d'États aux temps préhistoriques, 77-78 ; aucun argument solide à tirer du récit d'Hiempsal, dans Salluste, 78 ; ni des généalogies berbères, 79. — Importance probable des armes en fer et du cheval, 80. — Mode de formation des États berbères, 80. — Comment ils disparaissent, 80-81. — Causes géographiques qui s'opposent à l'unité, 81.	

CHAPITRE II. — Tribus, nations et peuples. I. tribus et peuplades mentionnées antérieurement à la conquête romaine, 82 : dans Hérodote, 82-84 ; dans des auteurs plus récents, 84-87. II. Nations, 88. — Les Maures (Μαυρούσιοι, Mauri), 88-89. — Étymologies proposées, 89-90. — Les Maures ont d'abord été une tribu, 90. — Le royaume des Maures, 90-91. — Limites de ce royaume, 91 ; à l'Est, la Mulucha (aujourd'hui la Moulouia), 91-94. — Extension vers l'Est du nom de Maures, 94-95. — Masæsyles et Massyles, 95-96. — C'étaient d'abord des tribus, 96-97. — Hypothèse au sujet du tombeau royal dit le Médracen, 97-98. — De quand datent les royaumes masæsyle et massyle ?, 98-99. — Leurs limites, 99-100. — Tribus indépendantes, 100. Fin du royaume masæsyle, 101. — Persistance des noms désignant ces royaumes, 101-2.	**82-120**

IIII Libyens, terme d'origine indigène ; les Lebou, 102. — La Libye, continent, 102. — Λίβυες, habitants de l'Afrique septentrionale, 102-3 ; dans un sens plus restreint, sujets de Carthage, 103. — Emploi de ce nom par les Carthaginois, 103-4. — Il ne paraît pas avoir appartenu à la langue des indigènes de la Berbérie, 104-5. — Libyens nomades, dans Hérodote et d'autres, 105. — Νομάδες employé comme nom propre, 105 ; Numides, en latin, 105-6. Origine de ce nom, 106 ; peut-être désignait-il d'abord une tribu, 106-7. — Il s'étend à l'ensemble des indigènes non sujets de Carthage, 107. — Puis le sens se restreint, 107-8. — Les Gétules, 109. — D'où vient ce nom ?, 109. — Les Gétules ne constituent pas un État, 109. — Leur extension géographique, 109-110 ; Gétules au Maroc, 110-1 ; Gétules plus à l'Est, 111-2. — Rapports des Gétules, Berbères nomades, avec les royaumes de l'Afrique du Nord, 112. IV. Les Berbères (Brâber en arabe), 112-3. — Ce n'est pas un nom ethnique ancien, 113-4. — Ce mot, d'origine latine, vient de barbarus, 114-5. — Le terme Amazigh chez les indigènes, 115-6. — Mazigh, ancêtre légendaire des Berbères, 116. — Mazigh, nom propre d'individus dans l'antiquité, 116 ; nom de tribus à l'époque romaine, 116-7 ; nom de tribus ou de peuplades avant l'époque romaine, 117-8. — Sens plus général donné à ce terme, 118-9. — C'était peut-être à l'origine un adjectif, signifiant noble ou libre, 119. — Pourquoi désigne-t-il de nombreux groupes d'indigènes ?, 120.	

CHAPITRE III. — Les rois et leurs sujets. I. La royauté, 121. — Les femmes eu sont exclues, 121. — Elle est héréditaire, 121. — Chez les Massyles, elle est d'abord la propriété d'une famille et est réservée au plus pigé de la famille, 121-2. — Pourquoi cet ordre de succession ne se maintient pas, 123. — La succession de Masinissa, 123-4. — La succession de Micipsa, 124. — Transmission du pouvoir en Numidie après Jugurtha, 125. — Transmission du pouvoir chez les Masæsyles, 125 ; chez les Maures, 125-6. II. Titres que portent les rois, 127. — Insignes royaux, 127-8. — Étiquette, 128-9. — Pompe royale, 129. III. Le pouvoir royal, absolu en théorie, est limité par l'autonomie des groupes sociaux et politiques dont se compose le royaume, 129-130. — Tribus, 130. — Cités, 130. — Anciennes colonies puniques du littoral ; leur constitution municipale, 130-1. — Cités d'origine indigène; leur constitution, 131-2 ; emprunts probables au régime municipal punique, 132-3. — Institutions municipales qui peuvent être indigènes, 133. — Organisation de la cité de Thugga, 133-4. — Cirta, 134-5. — Autres indices d'institutions municipales, 135. — Autonomie probable des cités, 135. — Leur territoire, 136. IV. Caractère anarchique des indigènes, 136-7. — Résistances à la royauté, 137-8. — Elle se maintient pourtant, 138. — Nécessité pour les rois de disposer de grandes ressources, 139 ; comment ils peuvent se les procurer, 139. — Tout le poids de l'État repose sur le souverain, 140. — Il n'y a pas de véritables fonctionnaires publics, 140. — Seulement des hommes de confiance, parents ou amis, 140-2.	**121-167**

V. Politique royale : diviser pour régner, 142-3. — Emploi de la force, 143. — Forteresses royales, 143-4. — Troupes mobiles pour la police du royaume, 144-5. — Armées pour les guerres, 145. — Les corps réguliers et les contingents, 145. — Recrutement des réguliers, 145-6. — Leur organisation, 146 ; cavalerie et infanterie, 147. — Soldats étrangers, 147-8. — Le condottiere Sittius, 148. — Contingents levés en temps de guerre, 148-9. — Défauts de ce système, 149-150. — Matériel de siège, 150. — Éléphants, 150-1. — Marine, 151-2. VI. Ressources financières, 152. — Inégalité des charges fiscales, exemptions, 152. — Impôts sur les produits du sol, 152-3 ; sur le bétail, 153-4. — Impôts sur les citadins, 154. - Les opérations financières incombent sans doute aux chefs de ceux qui doivent les impôts, 154. — Perception par voie d'exécution militaire, 154-3. — Autres ressources, 155. — Richesse des souverains, 155. — Trésors royaux, 156. — Largesses royales, 156 ; butin fait par les Romains, 156. — L'or et l'argent viennent de l'étranger; rareté des monnaies indigènes en métaux précieux, 156-7. — Monnayage royal aux IIIe-IIe siècles, 157-9; au Ier siècle, 159-161. VII. La royauté de Syphax, 161-2. — La royauté de Masinissa, 162. — Les rois indigènes après Masinissa, 162-3. — Agitation et désordre presque permanents, 163. — Haines et meurtres dans la famille royale, 163-4. — Partages et démembrements, causes de guerres civiles, 164. — Conspirations et trahisons, 164-5. — Révoltes, 165. — Tribus indépendantes, 165. — Le péril gétule, 165-6. — Guerres entre rois voisins, 166. — Effondrements, 167. — Conclusion, 167.	

LIVRE II

EXPLOITATION DU SOL ET MODES D'HABITATION

CHAPITRE PREMIER. — Élevage et culture. I. La chasse procure aux indigènes une partie de leur nourriture, 169. — Elle diminue le fléau des fauves, 169-170. — Elle fournit, à l'étranger de l'ivoire, des peaux et des animaux vivants, 170. — Animaux envoyés à Rome pour les spectacles du cirque, 170-2. — Procédés de chasse, 172-3. II. Abondance du bétail, 174 ; importance de la vie pastorale. 174. — Antiquité de l'élevage, 174-5. — Il se maintient, malgré les progrès de l'agriculture, 175-6. — Pasteurs presque sédentaires, 176. — Nomades, 177-8. III. Les indigènes n'élèvent sans doute pas de porcs, 178. — Moutons et chèvres, 178-9. — Bœufs, 179-180. — Ânes, mulets, 180-1. — Les chevaux sont très nombreux, 181. — Sollicitude des rois pour l'élevage des chevaux, 181-2. — Ces animaux appartiennent à la race barbe, 182-3 ; leurs qualités, 183-4. — Abandon des chars de guerre, 184. — A quoi l'on emploie les chevaux, 185. — Comment on les monte, 185-6.	**169-212**

IV. Antiquité de la culture des céréales, 186-7. — Impulsion donnée à l'agriculture par Masinissa, 187 ; intérêt qu'il y trouve, 187 ; conditions favorables, 187-8. — Combinaison des vies agricole et pastorale, 188. — Défrichements, 189. — Main-d'œuvre abondante, 189. — Masinissa donne l'exemple à ses sujets, 189-190. — L'agriculture après Masinissa, 190. — Preuves de la culture des céréales (monnaies, textes), 190-2. — Régions productrices : Numidie orientale, 192 ; Numidie occidentale, 192-3 ; Maurétanie, 193-4. — Exagérations sur la fertilité de l'Afrique, 194-5. — Pratiques agricoles : laboure, moisson, 195-6. Conservation des récoltes : silos, 196-7 ; magasins communs, 197-8. — Vente des grains, 198-9. V. Part des Phéniciens au développement de l'arboriculture en Berbérie, 199-200. — Cultures arbustives autour des vieilles villes maritimes, 200 ; olivettes autour de Leptis la Grande, 200-1. — L'arboriculture se répand peu parmi les indigènes, 201-2. — De vastes étendues ne seront plantées en oliviers que sous l'Empire romain, 202. — Pas de viticulture, 202. — Termes latins désignant des arbres fruitiers et attestant une culture tardive, 202. — Causes du médiocre développement de l'arboriculture, 203. — Les oasis appartiennent pour la plupart aux Éthiopiens, 203-4. — Apiculture, 204-5. VI. Condition des terres chez les pasteurs, 205-6. — Chez les agriculteurs propriété collective, 206-7 ; ou propriété privée, 207. — Nécessité de la propriété privée chez les arboriculteurs. 207-8. — Propriétés privées dans les royaumes indigènes, 208. — Domaines royaux, 209. — Les rois se sont-ils attribué la propriété théorique du sol de leurs États ?, 209-210. — Modes d'exploitation, 210 ; par des hommes libres, non par des esclaves, 210. VII. Bois de thuya, 211. — Mines, 211. — Carrières de marbre de Chemtou, 211-2. — Pêche, 212. — Pêcheries et ateliers de pourpre, 212.	

CHAPITRE II. — Habitations	**213-231**
I. Le troglodytisme des temps préhistoriques persiste çà et là, 213 ; les Beni Ifrène, au début de l'époque musulmane, 213 ; troglodytes modernes, 213-4. — Avantages et inconvénients du troglodytisme, 214. II. La plupart des pasteurs ont besoin de demeures mobiles, 215. — Usage de la tente en laine et poil, 215-6 ; elle s'est répandue tardivement chez les Berbères, 216. — Emploi, dès une époque lointaine, de petites tentes en cuir, 216-7. — Emploi, peu répandu, de tentes à l'imitation des troupes romaines, 217. — Demeures mobiles des nomades, en matières végétales, 217-8. — Elles ne sont pas démontables, comme des tentes, 218. — Ce sont, soit des roulottes, soit des cases, qu'on charge sur des chariots, 218. — Forme de ces demeures, 218-9. — Comment étaient-elles attelées ?, 219. — Termes servant à les désigner ; emploi du mot mapalia, 219-220. III. Mapalia fixes, huttes en matières végétales, 220-2. — Forme circulaire et forme oblongue, 222-3. IV. Avantages des maisons sur les huttes, 223-4. — Construction en terre, 224. — Construction en pierre, 225. — Difficulté de dater les ruines de maisons, 225. — Mode de construction des murs, 225-6. — Prédominance de la forme rectangulaire sur la forme ronde, 226-7. — Toit, 227-8. — Terrasse, probablement d'importation orientale, 228-9. — Porte et dispositions intérieures, 229-230. — Cour, 230. — Maisons pourvues de plusieurs chambres et d'annexes, 230-1.	

CHAPITRE III. — Lieux habités. I. Pasteurs et, parfois, agriculteurs dispersés dans la campagne, 232. — Il leur faut des refuges, qu'ils occupent en cas de danger, 233. — Il existe en Afrique beaucoup de lieux propres à servir de refuges, 233. — Défenses naturelles, complétées par des remparts, 233-4. — En principe, ces lieux ne sont que des asiles temporaires, 234 ; mais, souvent, on y établit des magasins, 235. — Des refuges peuvent servir de résidences à des chefs, 235. — Vestiges de refuges anciens, 235-6. — Il est difficile ou impossible de les dater, 236-7. — Textes concernant des refuges, 237-8. II. Villages préhistoriques, 238. — La vie de village ne convient guère aux éleveurs, 238. — Elle prédomine chez les agriculteurs, 238-9. — Formation de ces villages, 239-240. — Noms qui les désignent en grec et latin, 240. — Témoignages archéologiques de l'existence d'anciens villages et bourgs dans des lieux qui ont continué à être habités à l'époque romaine et plus tard, 240-1. — Ruines de villages purement indigènes, 241 ; difficiles à dater, 241. — D'ordinaire, ces villages ne sont pas situés on plaine, ni sur le bord des rivières, 242. — On les établit surtout dans des lieux dominant des vallées et des plaines, 242 ; avantages de ces sites, 242-3. — Enceinte fortifiée, 243-4. — Maisons en pierre, 244. — Absence d'un plan d'ensemble régulier, 244-5. — Parfois, une citadelle-magasin au sommet, 245. — Le village n'est pas un centre de commerce, ni d'industrie, 245. III. Villes maritimes phéniciennes et carthaginoises, annexées aux royaumes indigènes, 245-6. — Sur les Syrtes, 246-7. — De la Tusca à la Mulucha, 247-9. — En Maurétanie, 249-250. IV. En général, les indigènes préfèrent le village à la ville, 250-1. — Mentions de villes dans les textes anciens, 251. — Motifs de la distinction faite entre la ville et le village, 251-2. — Villes, centres politiques, 252 ; capitales successives ou simultanées. 252-3. — Villes, centres économiques, 253-4. — Témoignages matériels de bien-être et de richesse, 254. — Régions favorables à la création et au développement de villes, 254. — Villes indigènes sur le littoral, 254-5. — Villes de l'intérieur transformation d'anciens villages et centres nouveaux, 255. — Ces villes sont, pour la plupart, situées dans des lieux pourvus de défenses naturelles, 255-6 ; quelques-unes en plaine, 256. — Remparts et citadelle, 256-7.	**232-282**
V. La Numidie orientale a plus de villes que les régions du Tell situées plus à l'Ouest, 257-8. — Les villes sont très rares à l'intérieur des terres, en Gétulie, 258. — Il y a sans doute des villages dans toutes les régions agricoles, 258. — Les textes anciens n'indiquent qu'un petit nombre de villes, dont l'emplacement n'est pas toujours connu, 258-9. — Ce que nous apprennent les sites, 259. — Documents divers : noms géographiques indigènes et puniques, 259 ; monnaies municipales, 259 ; mentions de sufètes, 259-260 ; inscriptions puniques, 260 ; monuments de style grécopunique et sépultures indigènes, 260.	

VI. Vaga, 261. — La région des Grandes Plaines : Bulla Regia, Simitthu, 261-3. — Massif montagneux entre la Medjerda et la mer, 263. — Thugga, 263-4. — Le pays de Thugga, 265 ; Thimida Bure et Thimida Regia, 265-6. — Sicca, 266. Région de Sicca, 266-7. — Le plateau central tunisien Mactar, etc., 267-8. — Zama Regia, 268-9. — Pays montagneux à l'Ouest de Sicca, au Sud de la Medjerda, 269. — Thagura et Madaure, 270 ; autres villes et bourgs de la mème région, 270-1. — Tipasa, 271. — Calama et Suthul, 271-2. — Cirta, 272 ; site, 272-3 ; nom, 273. — Cirta, capitale numide, 273 ; fortifications, monuments, 274 ; civilisation punique, 274 ; hôtes étrangers, 275. - Bourgs autour de Cirta, 275. — Macomades, 275-6. — Villes chez les Gétules, 276. — Theveste, 276. — Thala, 277-8. — Capsa, 278-9. — A l'Ouest de Cirta, on n'a pas de preuves de l'existence de villes en Numidie avant l'époque romaine, 279 ; il devait pourtant en exister quelques-unes, exigées par des nécessités politiques et commerciales, 279-281. — Villes en Maurétanie, 281-2.	

8641. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. - 10-27.

STÉPHANE GSELL

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

TOME VI

LES ROYAUMES INDIGÈNES
VIE MATÉRIELLE, INTELLECTUELLE ET MORALE

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1927

Livre numérisé en mode texte par :
Alain Spenatto.
1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.
spenatto@club-internet.fr

D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :

http://www.algerie-ancienne.com

Ce site est consacré à l'histoire de l'Algérie.
Il propose des livres anciens,
(du 14e au 20e siècle),
à télécharger gratuitement ou à lire sur place.

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

- VI -

LIVRE PREMIER

VIE MATÉRIELLE

CHAPITRE PREMIER

NOURRITURE, TENUE DU CORPS, HABILLEMENT

I

Dans l'antiquité, la population de la Berbérie était, dit-on, nombreuse[1] : ce qui tenait à deux causes, une natalité très forte[2] et une longévité exceptionnelle[3]. Les enfants abondaient surtout dans les familles polygames, mais, ailleurs aussi, ils étaient les bienvenus.

Les Africains passaient pour des gens très sains, « les plus

1. Voir t. V, p, 189.
2. *Ibid*., p. 51.
3. Appien, *Lib*., 71.

sains de tous les hommes », déclare Hérodote[1]. Et Salluste écrit à son tour[2] : « Race d'hommes au corps sain, agile, résistant à la fatigue ; la plupart succombent à la vieillesse, sauf ceux qui périssent par le fer ou par les bêtes, car il est rare que la maladie les emporte. » Il y a là, évidemment, de l'exagération[3]. Les étrangers étaient frappés de la vigueur, de l'endurance des gens qu'ils avaient l'occasion de voir[4] ; ils s'étonnaient des cas de longévité qui, les épitaphes de l'époque romaine nous l'apprennent, étaient fréquents dans les temps anciens, comme ils le sont encore aujourd'hui[5]. Ils ne se rendaient pas compte que c'étaient les mieux trempés qui supportaient ainsi une rude existence, et que la mort faisait de très larges ravages parmi les autres. Les soins qu'on donnait aux malades devaient rarement les guérir : la médecine usait sans doute beaucoup plus de procédés magiques que de remèdes, et ceux-ci étaient d'ordinaire absurdes[6]. Aucune autre hygiène que la vie salutaire au grand air[7]. Presque tous les indigènes sont maigres et secs[8]. Leur sobriété[9] n'est pas une vertu volontaire[10] : ils doivent se contenter de mets grossiers[11] et il leur arrive souvent de ne pas manger à leur faim[12].

Il est à croire que, de très bonne heure, des superstitions

1. IV, 187 ; voir aussi 11, 77.

2. *Jug*., XVII, 6.

3. Exagération en sens contraire dans un écrit hippocratique (*De la maladie sacrée*, 1, édit. Littré, *Hippocrate*, VI, p. 356) : « Je pense que, parmi les Libyens habitant l'intérieur des terres, nul ne se porte bien, vu qu'ils couchent sur des peaux de chèvre, se nourrissent de viande de chèvre, et qu'ils n'ont ni manteau, ni chaussure qui ne vienne de cet animal.

4. Polybe, III, 79, 5. Appien, Lib., 71.

5. Conf. t. I, p. 174.

6. Voir Hérodote, IV, 187.

7. Appien, *l. c*.

8. Élien, *Nat. anim.*, III, 2.

9. Salluste, *Jug*., LXXXIX, 8. Strabon, XVII, 3, 15 et 19. Appien, *l. c*.

10. Ceux qui ont assisté à des ripailles chez des Berbères savent ce que leur estomac peut absorber dans ces circonstances rares.

11. Pomponius Méla, I, 41 (à propos des indigènes de l'intérieur) : « Victus asper et munditiis carens. »

12. Appien, *Lib*., 11.

les ont empêchés de faire usage de tous les aliments qui s'offraient à eux. Nous savons par Hérodote[1] que les Libyens orientaux ne se nourrissaient ni de vache, ni de porc. Peut-être même s'abstenaient-ils de lait de vache[2]. L'interdiction du porc paraît s'être imposée aussi aux Libyens occidentaux[3]. Pour l'espèce sauvage, le sanglier, elle était probablement moins sévère[4]. On ignore à quelle époque remonte l'abstinence, chez quelques groupes, du poisson, de la volaille, des œufs, etc.[5]. Celle de la viande de cheval est générale et a dû toujours l'être.

La recherche des produits végétaux naturels, de certains insectes et d'autres petits animaux resta, longtemps après les âges préhistoriques, une des ressources alimentaires de beaucoup d'Africains. Ils se nourrissaient de racines, d'herbes[6], de fruits d'arbres sauvages, sans doute surtout de glands doux. Les habitants de l'Atlas marocain mangeaient de grandes quantités de raisin[7]. Dans la région des Syrtes, on cueillait les baies d'un arbuste épineux, dont le nom africain, selon Pline l'Ancien, était *celthis*[8] et que les Grecs appelaient) λωτός[9] ; ils avaient même donné le nom de Lotophages à une peuplade du littoral[10], qui, prétend Hérodote[11], vivait uniquement de ces

1. IV, 186.

2. Voir Synésius, *Lettres*, 148 (cité t. I. p. 222, n. 4).

3. Conf. t. V, p. 178.

4. On trouve des ossements de sanglier dans des stations préhistoriques (t. I, p. 101 et 104) et dans des tombes indigènes (*infra*, p. 219). Il y a encore des Berbères qui mangent du sanglier, malgré la défense de l'Islam : voir, entre autres, A. Bernard, Le Maroc, p. 156; van Gennep, *L'état actuel du problème totémique*, p. 230.

5. Van Gennep, *l. c*., p. 231, 233. Ici, t. I, p. 245, n. 1.

6. Strabon, XVII, 3, 15. Appien, *Lib*., 11 et 106. Festus, s. v. Numidas, édit. Lindsay, p. 178-9. Conf. t. I, p. 218, n. 1.

7. Pausanias, I, 33, 5 (il appelle ces montagnards Λιξῖται). On dit des Maçmouda, qui, au moyen âge, habitaient le Haut-Atlas : « Ils vivent surtout de raisin frais et sec, et du suc qu'ils en retirent par décoction » (*Kitâb el Istibçâr*, trad. Fagnan, Rec. de Constantine, XXXIII, 1899, p. 184).

8. *Hist. nat.*, XIII, 104 : « celthim », à l'accusatif. La forme indigène ne devait pas être celle du nominatif latin.

9. Sur le lotus dont il est question ici, voir Gsell, *Hérodote*, p. 94-96.

10. Voir t. V, p. 83.

11. IV, 177.

fruits[1]. D'après les indications que nous trouvons dans divers auteurs, Hérodote[2], le *Périple* dit de Scylax[3], Théophraste[4], Polybe[5], Strabon[6], Pline[7], le lotus a pu être identifié avec un jujubier sauvage, très répandu en Berbérie ; les baies, grosses comme de petites cerises, de couleur roussâtre et d'un goût fade, mûrissent en août-septembre. Le *melilotos*, arbre fruitier qui poussait, dit Strabon[8], dans le pays des Masæsyles (Algérie centrale et occidentale), était vraisemblablement apparenté au lotos des Syrtes.

On sait combien les coquilles d'escargots abondent dans les stations préhistoriques, surtout dans celles dont l'industrie rappelle tant l'aurignacien de France[9]. Plus tard, ce furent sans doute les indigènes qui apprirent aux Romains à apprécier les escargots d'Afrique : aux environs de notre ère, ces mollusques étaient l'objet d'un véritable élevage et on les exportait outre-mer[10]. Les lézards[11], peut-être aussi d'autres reptiles[12], n'étaient pas dédaignés. Quand les sauterelles venaient du Sahara, on leur faisait la chasse, autour des Syrtes plus qu'ailleurs[13]. Les Nasamons, peuplade riveraine de la grande

1. Ce qui est inadmissible. Les Machlyes, peuplade voisine, auraient, eux aussi, fait usage de cet aliment, mais moins que les Lotophages : Hérodote, IV. 178. — Artémidore (*apud* Strabon, III, 4, 3, et XVII, 3, 8) indiquait d'autres Lotophages en Afrique, mais en dehors de la Berbérie : ils se seraient étendus depuis la côte de l'Océan (au delà du pays des Maurusiens) jusqu'au-dessus de Cyrène. Le lotos dont ils mangeaient, disait-il, herbe et racine, était une plante, et non un arbuste, comme celui dont les Lotophages des Syrtes mangeaient les fruits.

2. II, 96 ; IV, 177.

3. § 110, dans *Geogr. Graeci min*., I, p. 87.

4. *Hist. plant*., IV, 3.

5. XII, 2.

6. XVII, 3, 17.

7. XIII, 104-6.

8. XVII, 3, 11 μελίλωτος.

9. T. I, p. 187.

10. Varron, *Rust*., III, 14, 4. Pline l'Ancien, IX, 173 ; XXVIII, 211 ; XXX, 44 et 45 ; XXXII, 109.

11. Saint Jérôme, *Adv. Jovinian*., II, 7.

12. Hérodote (IV, 183) mentionne en Libye des gens qui se nourrissent de serpents, de lézards et d'autres reptiles. Mais ce sont des Éthiopiens, qui vivent en plein désert.

13. Dioscoride, II, 52, édit. Wellmann.

Syrte, les séchaient au soleil, dit Hérodote[1], les broyaient et mangeaient cette pâte après l'avoir arrosée de lait[2].

Les ressources végétales furent très largement accrues par la culture. Nous n'avons aucun renseignement sur les légumes. Il est probable que c'était surtout une nourriture de citadins[3] : les potagers créés sous les murs des villes subvenaient à leurs besoins. De même, les vergers, qui ne s'étendaient guère au delà des banlieues urbaines. Cependant la consommation locale ne pouvait suffire à épuiser le produit des olivettes qui entouraient certaines villes, en particulier Leptis la Grande[4], et nous pouvons croire que, pour la cuisine comme pour l'éclairage, des indigènes se procuraient de l'huile. Les dattes que l'on récoltait dans les oasis sahariennes étaient nécessaires aux Éthiopiens qui vivaient en ces lieux ; elles ne devaient pas s'exporter beaucoup chez les Libyens. Pourtant, les Nasamons allaient en chercher à Augila, au Sud de la Cyrénaïque[5]. Quant aux oasis du littoral syrtique qui faisaient partie du royaume numide, elles ne fournissaient que des dattes médiocres, peu propres à être vendues au loin[6].

Les céréales avaient une autre importance économique. Elles alimentaient, non seulement ceux qui les récoltaient[7], mais encore les citadins, et aussi beaucoup de nomades[8]. Les textes ne mentionnent que l'orge et le blé[9].

On se contentait peut-être souvent de faire griller les grains[10].

---

1. IV, 172.

2. Pour l'usage des sauterelles comme aliment en Afrique, voir encore Porphyre. *De abstin. ab esu anim.*, 1, 25.

3. Cependant la culture des fèves a peut-être eu une assez grande extension : conf. t. I, p. 168, 236.

4. Voir t, V, p. 200-1 et 203, n. 2.

5. Hérodote, IV, 172 et 182. Conf. t. V, p. 5.

6. T. V, p. 204.

7. Σιτοφάγοι χαί άροτήρες, « mangeurs de blé et cultivateurs », comme les appelait Hecatée (*Fragm. hist. Graec*., I, p. 23, n° 305).

8. Voir t. V, p. 198.

9. *Ibid*., p. 190.

10. Procope (*Bell. Vand.*, II, 6, 13) dit même des indigènes : « Ils ne font pas cuire le

Mais l'usage de les broyer[1] remonte très haut, et des procédés primitifs se sont conservés chez les Berbères à travers les siècles. Tantôt les grains sont écrasés avec un pilon dans un mortier circulaire, ces deux objets étant en pierre ou en bois[2]. Tantôt on les triture sur une large pierre elliptique, dont la surface est légèrement concave[3], en se servant d'une autre pierre, tenue en main : molette, présentant également une surface plane, ou, plus fréquemment, rouleau. Mais, d'ordinaire, on emploie un petit moulin portatif, de 0 m. 20 à 0 m. 40 de diamètre, formé de deux disques en pierre, superposés : la meule inférieure, fixe, est pourvue d'un axe vertical en métal ; on y insère la meule supérieure, qu'une manivelle permet de faire tourner, et qui est percée d'une cheminée où l'on verse les grains ; le frottement des deux disques opère la mouture[4]. Ce moulin a été connu autour de la Méditerranée dès une époque fort reculée[5].

---

froment, l'épeautre, l'orge ; ils n'en font ni farine, ni bouillie, mais ils mangent le grain à la façon des bêtes. Cet auteur exagère : lui-même parle un peu plus loin (II, 7, 3) d'une galette de froment qu'une femme indigène avait faite et mise à cuire dans la cendre chaude du foyer, « selon la coutume des Maures ».

1. Souvent, on les soumet préalablement à une chaleur légère, ce qui facilite la mouture : conf. Bingelmann, *C. r. Acad. Inscr*., 1909, p. 298.

2. Les mortiers en pierre abondent dans les ruines antiques, romaines ou berbères.

3. Des stations néolithiques contiennent déjà de ces pierres, que l'on rencontre aussi en Espagne à la même époque : voir t. I, p. 236. C'est le moulin qui est en usage dans le Sahara depuis fort longtemps et dont les Touareg se servent encore : voir t. I, p. 207, 208 ; E.-F. Gautier, *Sahara algérien*, p. 130-2 (avec cette remarque qu'en certains lieux, au Sahara comme au Soudan, le gros de la besogne est d'abord fait dans un mortier en bois).

4. On trouve souvent de ces petits moulins dans les ruines antiques : Gsell, p. 74 du Texte explicatif de Delamare. *Explor. scientif. de l'Algérie, Archéol*., pl. 75, fig. 2-5. Aux Canaries, les Guanches connaissaient le moulin dont nous parlons. Il est encore en usage dans toute la Berbérie : voir, entre autres, Lindet, Rev. archéol., 1900, I, p. 344 ; Stuhlmann, *Ein kulturgeschichtl. Ausflug in den Aures,* p. 102 ; Laoust, *Mots et choses berbères*, p. 43 et suiv. ; W. Marçais et Abderrahmân Gulga, *Textes arabes de Takroûna*, I, p. 326-7. — Il est probable que c'est à un moulin de cette sorte que fait allusion Sulpice Sévère (*Dial*., I, 4, dans Migne, Patrol. Lat., .XX, p. 186), quand il nous montre, sur la côte d'Afrique, un vieillard tournant de sa main une meule : « senem ... molam manu vertentem ». Dans Corippus (*Joh*., V, 432-3), la pierre que porte une femme gétule juchée sur un chameau (« lapisque Quo Cererem frangit »), pourrait être, soit un de ces moulins, soit plutôt un pilon.

5. Plus tard, peu de temps seulement avant l'ère chrétienne, au Nord des Alpes : Déchelette, *Manuel d'archéol. préhist*., II, p. 1386.

On obtient par ces moyens une grossière farine, qui est préparée de diverses manières. Par exemple, la *rouina*[1], aliment très répandu chez les pauvres, est une farine d'orge, qu'on sale et qu'on mange sans la mettre au *feu*[2] ; on la mouille simplement avec de l'eau ou du lait, de façon à former une pâte épaisse. Pour confectionner des bouillies, on se sert d'huile, ou de lait et de beurre. Le couscous, — appelé en arabe *taâm*, « la nourriture » (par excellence), — est le mets favori des Berbères. Il se fait avec de la farine d'orge et, chez les gens aisés, de froment, que l'on roule sous la paume des mains pour l'agglutiner en granules et que l'on cuit à la vapeur d'eau. Il ne semble pas avoir été importé d'Orient, car, vers l'Est, il n'est guère connu au delà de la Tripolitaine[3]. Nous ignorons, du reste, quand il fut inventé : ce n'est certainement pas la bouillie punique, la *puls Punica*, dont Caton l'Ancien nous a transmis la recette[4]. On ne fabriquait sans doute du pain que dans les villes[5]. Mais les indigènes des campagnes faisaient[6] et font encore des galettes, soumises à une cuisson d'ordinaire insuffisante, et que, dans quelques régions, on frotte d'huile.

Pour les pasteurs, le lait de leurs troupeaux, surtout le lait de brebis et de chèvre, était un aliment essentiel[7]. On en faisait des fromages frais ou de conserve[8]. Quant aux bêtes elles-

1. Mot arabe : ce qui ne prouve pas que le mets soit de même origine.

2. Avant de passer au moulin, les grains d'orge ont été légèrement grillés (conf. supra, p. 6, n. 1), parfois même cuits à la vapeur.

3. Bertholon et Chantre, *Recherches anthropol. dans la Berbérie orientale*, I. p. 536.

4. Voir t. IV, p. 18.

5. Procope dit que les indigènes n'ont pas de pain : *Bell. Vand*., II, 6, 13 ; conf. 31. Polybe nous montre cependant le vieux roi Masinissa en campagne, mangeant devant sa tente du pain grossier : XXXVI, 16, 2, édit. Büttner-Wobst (alias XXXVII, 3) ; conf. Tite-Live, Epit. l. XLVIII (édit. Rossbach, p. 57). Mais ce pouvait bien être de la galette.

6. Procope, l. c., II, 7, 3 (conf. *supra*, p. 5, n. 10).

7. « Les Libyens nomades, dit Hérodote (IV, 186), sont des mangeurs de viande et des buveurs de lait. » Salluste, *Jug*., LXXXIX, 7. Strabon, XVII, 3, 15. Tite-Live, XXIX, 31, 9. Pomponius Méla, I, 41.

8. Homère, *Odyssée*, IV, 88. Strabon, l. c. Je ne connais aucune mention de beurre.

mêmes, on ne les tuait pas volontiers. Elles constituaient un capital, souvent la seule fortune de leurs propriétaires, qui l'épargnaient le plus possible[1]. C'était surtout la chasse, plaisir autant que nécessité, qui procurait la viande dont on se nourrissait[2] ; viande des espèces les plus diverses : ainsi, dans certaines tribus, on se régalait de singe[3]. Cependant, les animaux domestiques, moutons, chèvres, bœufs, étaient des victimes offertes dans des sacrifices, qui comportaient, le plus souvent, des repas. Des fêtes, des réceptions d'hôtes devaient être aussi des occasions de festins, où ces animaux figuraient[4]. Et il fallait bien se nourrir de leur chair lorsqu'on n'avait pas autre chose à se mettre sous la dent[5]. Quand, au contraire, par suite d'une chasse heureuse ou dans quelque autre circonstance, on disposait de trop de viande pour la consommer aussitôt, on pouvait, comme le font encore des nomades du Sud, en boucaner une partie, qu'on tenait en réserve et dont on usait ensuite, après l'avoir pilée et arrosée de graisse[6].

Les Carthaginois mangeaient du chien ; on prétend même que le roi Darius les invita à renoncer à cette coutume[7]. Ils avaient dû l'emprunter à des Africains. Car il n'est pas vraisemblable qu'ils la leur aient donnée : la cynophagie était pratiquée par les Guanches de la grande Canarie, où l'on n'a cons-

---

1. Méla, I, 42 : « Gregibus, quia id solum opimum est, quod potest parcitur. » Cela était déjà vrai, semble-t-il, à l'époque néolithique : dans les lieux habitée alors, les ossements d'animaux sauvages sont beaucoup plus nombreux que les restes d'animaux domestiques.

2. Voir t. V, p. 169 et 179.

3. Chez les Gyzantes (et peut-être aussi chez les Zauèces), sur la côte orientale de la Tunisie : Hérodote, IV, 194. Il n'en était naturellement pas ainsi chez la peuplade où, selon Diodore de Sicile (XX, 58, 5), le meurtre d'un singe était puni de mort : conf. t. I, p. 245 ; III, p. 52.

4. Mouton rôti à la broche : Corippus, *Joh.*, III, 167.

5. Corippus, l. c., VIII, 169-170 :

pecuaria tantum
Suat epulis, nam nulla Ceres

Voir aussi le texte cité p. 2, n. 3.

6. Conf. El Bekri, *Descr. De l'Afrique septentr.*, trad. De Slane, édit. d'Alger, p. 321.

7. Justin, XIX, 1, 10. Voir t. I, p. 418.

taté aucune trace punique[1]. Elle a persisté jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, ou persiste encore, dans le Sud de la Berbérie et dans quelques oasis sahariennes[2].

Les poules abondent aujourd'hui presque partout[3] ; nous n'en avons trouvé aucune mention chez les Numides et les Maures. En général, les Berbères apprécient médiocrement le poisson[4] ; les fabriques phéniciennes de salaisons, établies sur la côte, ne devaient guère écouler leurs produits dans les tribus.

Le miel, dont les indigènes sont très friands et qui tenait alors lieu de sucre, ne semble pas avoir été chose rare, du moins dans le Tell[5] Salluste dit[6] que les gens de l'intérieur, n'étant pas toujours sûrs de pouvoir étancher leur soif, ne font pas usage de sel, ni d'autres assaisonnements qui leur irriteraient la gorge. Leurs descendants, au contraire, aiment beaucoup les plats fort épicés.

La plupart des Africains étaient des buveurs d'eau[7]. Ils buvaient aussi le lait de leurs troupeaux, et sans doute, comme aujourd'hui, du lait aigre, plutôt que du lait doux, moins rafraîchissant. Quant au vin, ils ne trouvaient pas souvent l'occasion d'en boire, et d'en abuser[8]. Avec les fruits du lotus on faisait, dans la région des Syrtes et chez les Masæsyles, une

---

1. Verneau, *Cinq années aux îles Canaries*, p. 43. Cette île fut appelée Canaria à cause du grand nombre de chiens de taille énorme qui s'y trouvaient : Pline l'Ancien, VI, 205. — Au Sud de l'Atlas marocain, vivaient dos gens appelés Canarii. Le passage de Pline qui les mentionne (V, 15) indique qu'ils se nourrissaient comme des chiens, et non pas de chiens : c'est donc à tort que ce texte a été invoqué en témoignage de la cynophagie des indigènes.

2. Voir ici t. I, p. 418, n. 5 ; Bertholon et Chantre, *Recherches*, I, p. 537-8 ; van Gennep, *L'état actuel du probl. totém.*, p. 230.

3. Sauf là où la volaille est frappée d'un interdit alimentaire : voir p. 3.

4. Voir t. V, p. 212.

5. *Ibid*., p. 204-5.

6. *Jug*., LXXXIX, 7.

7. Appien, *Lib*., 11 (conf. *ibid*., 71 : les Numides boivent peu de vin). Procope, *Bell. Vand.*, II, 6, 13. Corippus (*Joh*., VIII, 248-9) fait dire à un chef berbère, parlant aux siens :

Memorare Lyacum
Non opus est : iuvat unda fluens.

8. Voir t. V, p. 202.

liqueur, une sorte de vin sucré, qui ne se conservait que quelques jours[1].

II

Nous n'avons aucune raison de supposer que les ancêtres des Berbères aient pratiqué le rite de la circoncision[2] ; les Phéniciens eux-mêmes, qui s'y soumettaient dans leur patrie, y avaient probablement renoncé en Afrique[3].

Comme en Europe, l'usage des peintures corporelles était très ancien dans cette contrée : à l'origine, c'était vraisemblablement un rite, ayant des vertus prophylactiques et purificatrices. Des stations préhistoriques contiennent des molettes ou des galets, offrant des vestiges des matières colorantes qu'ils avaient broyées : ocre rouge et, plus rarement, ocre jaune[4]. On peut admettre que ces couleurs étaient appliquées, non seulement sur des objets mobiliers, mais aussi sur la peau. Nous verrons[5] que, dans ces âges lointains et plus tard encore, jusqu'en des temps rapprochés de notre ère, des cadavres paraissent avoir été peints en rouge : la côte orientale de la Tunisie est une des régions où l'on a trouvé des indices de cette coutume[6]. Des vivants s'y soumettaient aussi. Au Ve siècle avant J.-C., des peuplades qui occupaient ce littoral, les Maxyes, les Gyzantes, et peut-être aussi les Zauèces, se peignaient le corps avec du vermillon[7]. Barbouillages auxquels les Libyens

1. Hérodote, IV, 177. *Périple de Scylax*, 110 (G. G. m., I, p. 86 et 87). Théophraste, *Hist. plant.*, IV, 3. Polybe, XII, 2. Pline l'Ancien, XIII, 106. Strabon, XVII, 3, 11 (vin de mélilotos chez les Masæsyles). Méla (I, 41) dit d'une manière générale, en parlant des indigènes de l'intérieur : « Potus est lac sucusque bacarum. »

2. Dans un passage où il indique les peuples qui se font circoncire, Hérodote (II, 104) ne mentionne pas les Libyens. Conf. O. Bates, *The Eastern Libyans*, p. 140.

3. T. IV, p. 188-9.

4. Voir t. I, p. 188, 189, 196 ; Debruge, *Rec. de Constantine*, LV, 1923-4, p. 66 ; LVI, 1925, p. 241. Des coquilles pouvaient servir de godets.

5. *Infra*, p. 217.

6. Voir t. IV, p. 453, 454.

7. Hérodote, IV, 191 et 194. Des Éthiopiens avaient la même coutume ; ils s'enduisaient de rouge ou de blanc : voir t. I, p. 299 et p. 301, n. 4.

renoncèrent ensuite, sans doute plus tôt pour les vivants que pour 1es morts. Après Hérodote, il n'en est fait mention dans aucun texte ancien et ils sont inusités chez les Berbères d'aujourd'hui[1]. On pourrait toutefois se demander si les teintures rituelles au henné, qui se pratiquent dans de nombreuses cérémonies, circoncision, mariage, etc.[2], ne sont pas un souvenir et une atténuation de ces peintures corporelles[3] : un produit végétal aurait remplacé l'ocre.

La coutume de s'orner la peau de dessins a persisté. Dès l'époque préhistorique, les matières colorantes dont on a recueilli des débris ont pu servir aussi bien à tracer des figures isolées qu'à étendre de larges enduits. Ce sont de ces figures qu'offre le corps de certains chefs libyens, représentés sur des monuments égyptiens, au second millénaire[4] : quelques motifs géométriques rudimentaires[5] et le symbole de la déesse Nît.

S'agit-il de simples peintures à fleur de peau ? ou bien de tatouages indélébiles, la couleur ayant été introduite sous l'épiderme à l'aide d'une pointe ? On ne saurait le dire. Dans la grande Canarie, les Guanches se décoraient de peintures, — et non de tatouages, — imprimées sur la peau avec des cachets en bois ou en terre cuite ; les couleurs employées étaient le

1. On a dit souvent que les Touareg se peignent en bleu le visage, les bras et les mains. Mais cette couleur est celle des vêtements et du voile qu'ils portent (dès l'antiquité, on portait au Sahara des vêtements bleus : Silius Italicus, XV, 676). Elle déteint sur leur peau. Des ablutions la feraient disparaître, mais ces gens du désert ne se lavent jamais. — Le fard aux pommettes et aux lèvres, la poudre noire, dite koheul, autour des yeux, le henné aux ongles et aux cheveux sont des ingrédients de toilette, dont les femmes berbères n'ont pas le monopole.

2. Applications de henné aux mains, aux pieds, parfois aussi aux bras, aux jambes et au visage (voir, p. ex., Westermarck, *Les cérémonies du mariage au Maroc*, trad. Arin, p. 85 et suiv., 121 et suiv.).

3. Remarquer pourtant que ces rites du henné se pratiquent, non seulement dans l'Afrique du Nord, mais aussi dans l'Orient musulman, d'où ils ont pu venir.

4. Capart, *Les débuts de l'art en Égypte*, p. 30-31 et fig. 10. Bates, *East. Lib*., p. 137-140 ; frontispiece ; pl. III ; fig. 48, à la p. 137.

5. Bates, fig. 52, n la p. 140. Points, traits parallèles, croix, triangles, triangles remplis d'une série de traits parallèles ou de deux séries de traits qui se croisent, losanges pleins, points disposés en losange, chevrons.

rouge, le jaune et le vert ; les motifs, des figures géométriques[1]. Au Maroc[2] et dans d'autres pays berbères[3], des femmes se peignent encore en noir des bandes et des filets sur le visage.

On a cru trouver dans le poète byzantin Corippus la mention de figures tracées sur le front de femmes indigènes[4]. Mais cela n'est pas sûr et, même si l'on admet cette interprétation, on ne saurait dire s'il s'agit de dessins superficiels ou de tatouages. Un passage de Cassius Félix, un auteur africain qui vécut au cinquième siècle de notre ère, ne laisse place à aucun doute. Il y est question des marques que montre le visage des femmes chez les Maures (nom qui, alors, désignait tous les indigènes de la Berbérie[5]) : les termes dont Cassius se sert, *stigmata, characteres*, les procédés qu'il indique pour faire disparaître ces marques, prouvent que c'étaient de véritables tatouages[6].

De nos jours encore, le tatouage est très répandu dans l'Afrique septentrionale[7] quoiqu'il soit frappé d'une interdiction qu'on attribue au prophète Mahomet. Il est en usage chez

---

1. Verneau, *Cinq années aux Canaries*, p. 76 et suiv., et dans Arch. des Missions, 3° série, XIII (1887), p. 771 et suiv.

2. Doutté, *Merrâkech*, p. 245-6, 314.

3. A l'occasion de fêtes importantes. Voir, p. ex., P. Vermale, *Au Sahara pendant da guerre européenne* (Alger, 1926), p. 213.

4. *Joh*., VI, 82-84 : Captivas cernere Mauras
Ire iuvat, celsis inscripta ut fronte camelis
Impavidae sedeant.

Le manuscrit donne « inscripta fronte » (sans *ut*). Petschenig propose de corriger « ut crispa fronte ». Il s'agirait, naturellement, du front des chameaux.

5. Voir t. V, p. 95.

6. Cassius Félix, *De medicina*, 13, édit. Rose : « Stigmata dicuntur characteres nominati, quos militantium manus, vel feminarum Maurarum vultus ostendit. Tolluntur periculose medicamento discoriatorio quod Graeci ecdorion vocant. Est enim causticae et septicae virtutis, id est incensoriae et putrificatoriae. Etc. »

7. De nombreuses observations et figures ont été publiées, mais une étude d'ensemble fait défaut. Voir, entre autres, Bertholon, *Bull, de géogr. histor. du Comité,* 1891, p. 464-9 (Khoumirie) ; le même, *Archives d'anthropol. criminelle*, XIX, 1904, p. 756-786 (Tunisie) ; Carton, *Ornementation et stigmates tégumentaires chez les indigènes de l'Afrique du Nord, dans Mémoires de la Soc. d'anthropol. de Bruxelles*, XXVIII, 1909, et *Rev. tunis.*, XX, 1913, p. 673-695 (Tunisie) ; Gobert, *Rev. tunis*., XVIII, 1911, p. 32-41, et *L'Anthropologie*, XXXIV, 1924, p. 57-90 (Tunisie) ; Jacquot, *L'Anthropol*., X, 1899, p. 430-8 (Algérie); Herber, *Rev. de l'hist. des religions*, LXXIII, 1921, p. 69-83, et *L'Anthropol.,* XXXIII, 1923, p. 87-104 (Maroc) ; Laoust, *Mots et choses berbères,* p. 138-142

des Berbères purs[1], aussi bien que chez des Arabes ou des Berbères arabisés : il n'y a donc pas lieu de croire qu'il s'est propagé depuis les invasions musulmanes[2] ; du reste, le texte de Cassius Félix suffirait à réfuter cette opinion.

Parmi les tatouages, certains pourraient avoir un caractère ethnique, être des signes communs à un groupe de population, aux gens qui composent une tribu. Je doute, cependant, que de pareilles marques existent vraiment en Berbérie. Si des dessins sont plus fréquents dans telle ou telle région qu'ailleurs, cela ne prouve pas que les femmes qui les tracent les regardent comme des figures appartenant en propre à leur groupe, servant à en distinguer les individus et aussi à leur assurer une protection spéciale.

Que, d'une manière générale, les tatouages aient, — ou aient eu à l'origine, — une vertu protectrice, c'est ce qui ne paraît pas contestable. Ils sont des « amulettes permanentes »[3], à la fois prophylactiques et curatives, contre maux matériels et influences nuisibles. Leur caractère magique explique pourquoi le Prophète les a proscrits, en les qualifiant d'« écriture du Diable ». Le petit signe en forme de croix que les Berbères tracent si souvent sur le front de leurs enfants est appelé el *ayyacha*[4] « ce qui fait vivre » : témoignage du rôle tutélaire qu'on lui reconnaît encore et qui n'a certainement aucun lien avec le christianisme[5].

Mais, à travers les siècles, la plupart des tatouages sont

(Maroc). D'une manière générale, Bertholon et Chantre, *Recherches*, I, p. 478 et suiv. ; van Gennep, *Études d'ethnogr. algérienne*, p. 83 et suiv.

1. P. ex., chez les Brâber du Moyen-atlas.

2. Hypothèse de Doutté, *En tribu*, p. 77. Contra : Laoust, *l. c.*, p. 138.

3. Comme les appelle Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord,* p. 150. C'est évidemment le cas pour le symbole de la déesse Nît, que portent des chefs libyens au second millénaire avant J.-C. : v. supra, p. 11.

4. Le même nom s'applique à divers bijoux, qui sont des amulettes (conf. *infra*, P. 35, n. 4).

5. Les tatouages que la plupart des femmes portent, dit-on, au pubis, chez les Briller, gardent sans doute aussi une valeur prophylactique.

devenus des ornements, plus ou moins usités, bien plus dans les campagnes que dans les villes[1], et pour les femmes que pour les hommes. Il y a des populations berbères qui s'en abstiennent, d'autres qui en font un usage très restreint[2], où les hommes laissent cette sorte de parure aux femmes. Sur le visage, les dessins, sobres et simples, occupent le front, fréquemment aussi, pour les femmes, les joues et le menton, parfois le bout du nez. D'autres peuvent être tracés sur les bras, les poignets, les mains, les mollets, les chevilles, les pieds, sur la gorge des femmes ; bien plus rarement ailleurs.

Il convient de distinguer, autant qu'il est possible, les tatouages exécutés en tribu par des femmes, avec un répertoire restreint et une seule couleur, le bleu[3], et ceux qui sont des œuvres de professionnels, européens, turcs, tsiganes, etc., travaillant en ville ou faisant des tournées : ces gens ont des prétentions artistiques et usent souvent de motifs modernes, non africains. Quant aux opératrices indigènes, elles admettent parfois quelques nouveautés, mais, d'ordinaire, elles se conforment à de vieilles traditions locales, qui assignent aux diverses parties du corps diverses séries d'images. Comme dans le reste de la décoration berbère, les motifs les plus fréquents sont des figures géométriques très simples : des points, des cercles, des combinaisons rectilinéaires, croix, chevrons, triangles, losanges, peignes. Il se peut que certaines de ces images aient été primitivement empruntées au règne végétal ou au règne animal[4]. Cependant, les femmes mêmes qui les exécutent machinalement et qui les combinent de différentes

1. Sauf dans les bas-fonds des villes, ce qui n'a rien à voir avec les vieilles coutumes berbères.

2. P. ex., à Djerba, au Mzab, a Figuig. Pour des différences à cet égard entre des tribus voisines, dans le Maroc occidental, voir Doutté, *Merrâkech*, p. 246, 313-4. Les nomades, en général, se tatouent plus que les sédentaires.

3. Tirant souvent sur le noir ou sur le vert.

4. Conf. *infra*, p. 70.

manières, n'en savent rien, tant les déformations et les contaminations ont été profondes.

Et, dans tout cela, nous ne trouvons aucun repère chronologique[1]. Sur des tatouages tunisiens, on a voulu reconnaître le signe dit de Tanit[2], symbole punique de la divinité[3] ; mais c'est là, sans doute, une illusion[4]. Des étoiles enfermées dans un croissant pourraient aussi faire penser à des emprunts aux Carthaginois ; mais elles ne se voient que dans des répertoires de professionnels : elles sont apparemment d'origine turque. En somme, si la haute antiquité de la majeure partie des tatouages berbères n'est guère douteuse, elle ne saurait être démontrée dans l'état actuel de nos connaissances[5].

III

Sur des monuments égyptiens, depuis une époque très lointaine[6], mais surtout dans la deuxième moitié du second millénaire avant J.-C.[7], des Libyens se reconnaissent à une particularité de leur coiffure : ils portent une longue mèche, plus ou moins épaisse, ou bien une natte, qui retombe sur l'épaule, en passant en avant de l'oreille, plus rarement au-dessus ou en arrière. Ces hommes étant représentés de profil,

1. Bertholon (dans *Assoc. franç. pour l'avanc. des sciences*, Tunis, 1895, I, p. 201) a cru à l'origine égéenne de ces tatouages. Mais les arguments qu'il a donnés ne sont nullement convaincants.

2. Vercoutre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1893, p. 71. Conf. Berger, *Rev, d'assyriol.*, III, p. 37 et suiv.

3. T. IV, p. 377 et suiv.

4. Conf. Bertholon, l. c.; Carton, *Rev. tunis.*, XX, 1913, p. 689.

5. On retrouve dans les tatouages actuels les motifs tracés sur la peau de quelques Libyens, que représentent des monuments égyptiens (*v. supra*, p. 11, n. 5). Mais ces motifs sont tellement simples qu'il n'y a pas là une preuve de filiation directe.

6. Bénédite, *C. r. Acad. Inscr.*, 1914, p. 321-2. Moret, Des clans aux Empires, p. 201. Etc.

7. Voir, entre autres, Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, II, fig. aux p. 414, 431, 461, 473 ; Bates, *The Eastern Libyans*, frontispice; pl. I-IV, IX, X, etc.

on ne saurait dire s'ils avaient seulement une mèche ou natte, ou bien deux, pendant l'une à droite, l'autre à gauche ; nous pouvons croire que le second cas était fréquent, car des Libyens qui nous montrent leur côté gauche sont pourvus de la mèche, aussi bien que ceux dont nous voyons le côté droit. Parfois, deux mèches pendent du même côté[1].

Chez les Égyptiens, aux temps historiques, la tresse latérale, unique, n'était portée que par les enfants, — et, tout d'abord, par le dieu enfant Harpocrate, — par les princes de la famille royale et certains prêtres d'un rang élevé[2]. C'étaient là, probablement, des survivances d'un usage jadis beaucoup plus répandu, auquel les Libyens orientaux étaient restés plus fidèles que leurs voisins de la vallée du Nil.

Nous n'avons pas, pour l'antiquité, de preuves qu'il ait été adopté chez les Libyens occidentaux. Mais cela est vraisemblable, car, dans cette Berbérie où l'on a pris l'habitude de se raser le crâne[3], nous constatons encore certaines modes capillaires qui rappellent la mèche ou tresse latérale des vieux Africains. Au Maroc, les Zaïane et les Zemmour gardent une longue mèche flottante, les premiers au-dessus d'une oreille, les seconds au-dessus des deux ; ceux qui se piquent d'élégance la graissent et la tressent[4]. De nombreux Brâber et Rifains réservent, sur le côté droit de leur tête, au-dessus ou en arrière de l'oreille, soit une touffe ébouriffée, soit une tresse qui retombe jusqu'à l'épaule[5]. Dans d'autres tribus marocaines, les enfants seuls portent la touffe ou la tresse latérale pendante[6] ; on

1. Bates, *l. c.*, p. 135 ; pl. 1, fig. 9.

2. Maspero, *l. c.*, I, p. 54, 123-4.

3. Ce que la plupart des Berbères faisaient déjà il y a plus de cinq siècles : Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, I, p. 168.

4. De Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, p. 44.

5. De Segonzac, *Voyages au Maroc*, p. 48. Quedenfeldt, *Rev. afric.*, XLVI, 1902, p. 112-3. Destaing, *Étude sur le dialecte berbère des Aït Seghrouchen*, p. XLVII.

6. Les dispositions varient : voir, p. ex., Doutté, *Merrâkech*, p. 350-1 ; Weisgerber, *Les Blancs d'Afrique*, p. 170, 172 ; Destaing, l. c. ; Laoust, *Mots et choses berbères,* p. 142-3.

la leur coupe quand ils arrivent vers leur dixième année. Chez beaucoup de Berbères, non seulement au Maroc, mais aussi en Algérie et en Tunisie[1], cet appendice, réduit à une queue mince[2], occupe, non plus le côté, mais le haut du crâne. Bons musulmans, ils prétendent que c'est pour permettre à l'archange Gabriel de les enlever plus commodément au ciel, le jour du Jugement dernier ; peut-être ne font-ils que suivre une très vieille mode, attestée dans le voisinage de l'Égypte depuis cinq mille ans.

Au Ve siècle, Hérodote dit comment certaines peuplades des Syrtes disposaient leurs cheveux. Les Maces réservaient une sorte de crête au sommet de leur crâne et rasaient le reste jusqu'à la peau[3]. Les Machlyes laissaient pousser leur chevelure sur le derrière de la tête, les Auses sur le devant[4] ; les Maxyes sur le côté droit, tandis qu'ils rasaient le côté gauche[5]. Des modes analogues persistèrent dans l'Afrique septentrionale et s'y retrouvent encore aujourd'hui. Tertullien[6] nous apprend que certains Numides se rasaient la tête jusqu'à la peau, sauf le haut du crâne : c'était là, sans doute, qu'ils attachaient la queue de cheval qui faisait partie de leur coiffure. Cette crête de cheveux continue à orner le crâne des enfants dans diverses tribus du Maroc[7]. Les Touareg s'en réservent une, depuis le front jusqu'à la nuque, et ils l'arrangent en petites tresses nouées ensemble, le reste de la tête étant rasé[8]. Il y a

1. Voir, entres autres, Bertholon et Chantre, *Recherches*, I, p. 465.

2. Chez les gens de la confrérie des Aïssaoua, c'est, au contraire, une longue tresse.

3. Hérodote, IV, 175. — Un homme, représenté sur une gravure rupestre du Sud oranais, parait porter une crête au sommet de la tête ; par derrière, ses cheveux sont longs : Flamand, *Les pierres écrites*, pl. III et IV.

4. Hérodote, IV, 180.

5. *Id*., IV, 191.

6. *De paillio*. 4 : « Apud aliquos Numidas etiam equis caesariatos iuxta cutem tonsor et cultri vertex solus immunis.

7. Doutté, l. c., p. 350. Laoust, *l. c*., p. 142.

8. Duveyrier, *Les Touareg du Nord*, p. 432. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 163, n. 1.

des Marocains qui ne laissent pousser leurs cheveux que sur la partie postérieure de leur tête, ou bien sur le côté gauche[1].

Les monnaies qui furent frappées en Numidie et en Maurétanie, depuis la fin du IIIe siècle jusqu'aux environs de notre ère, ne montrent pas de ces arrangements bizarres. Ici, les cheveux sont assez courts, non frisés[2] ; là, plus longs, tantôt en désordre[3], tantôt tombant dru comme des baguettes[4], tantôt retroussés[5]. Syphax[6] et Masinissa[7] ont des boucles abondantes, mais courtes. La seule disposition remarquable est une sorte de calotte que forment tout autour du crâne des boucles parallèles, spirales qui s'étirent en une seule rangée[8], ou bien se superposent en plusieurs étages. Cette dernière coiffure était celle de Juba Ier[9], dont Cicéron vantait ironiquement la belle chevelure[10].

D'autres textes anciens indiquent que les indigènes portaient souvent de longs cheveux[11] et qu'ils ne se contentaient pas de leur donner des soins de propreté[12]. « Les Maurusiens, dit Strabon[13], montrent leur goût pour la parure par la façon dont ils enroulent leurs cheveux et entretiennent leur barbe, par

---

1, Tissot. *Géogr. de la prov. rom. d'Afrique,* I, p. 476-7.

2. L. Müller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, III, p. 91, nos 3 et 4 (monnaies de Syphax) ; p. 98, nos 9 et 10 (de Bocchus le Jeune). Müller croit que ces têtes, comme celles qui sont mentionnées ci-après (aux notes 3, 4, 5 et 8), représentent « le peuple ».

3. *Ibid*., p. 143, n° 214 (attribution incertaine).

4. *Ibid*., p. 48. nos 60 et 61 (monnaies du roi Mastanesosus ?). Voir aussi p. 162, n° 242, et p. 105, nos 246-7 (monnaies de Tamuda et de Lixus, villes de Maurétanie).

5. *Ibid*., p. 146, nos 224, 228-9 (monnaies de Tingi).

6. *Ibid*., p. 91, n° 2.

7. *Ibid*., p. 18, 19, 32. *Bull. archéol. du Comité,* 1891, fig. à la p. 253.

8. Müller, *l. c*., p. 48, n° 59 (monnaie de Mastanesosus ?); p. 52, n° 62 (de Thabraca et de Tuniza ?) ; p. 73, n° 86 (incertaine). Conf. le même, Supplément, p. 85.

9. *Ibid*., III, p. 42, nos 50, 51, 53.

10. *De lege agraria*, II, 22, 59.

11. Virgile, *Énéide*, I, 740 : « crinitus lopas ». Corippus, *Joh*., V, 113, et VIII, 193: « longos... capillos ».

12. Sur la manière dont les femmes se débarrassent de leurs poux chez une peuplade de Libyens orientaux, voir Hérodote, IV, 168.

13. XVII, 3, 7 (d'après Posidonius ?).

les bijoux qu'ils portent, par le souci qu'ils ont de se nettoyer les dents et de se tailler les ongles ; quand ils se promènent, on les voit rarement se tenir les uns tout près des autres, de peur que quelque heurt ne détruise l'ordonnance de leur chevelure »[1]. Silius Italicus[2] nous présente un chef massyle, dont les cheveux tombent du haut du crâne, en formant des enroulements : courte description qui peut convenir à la coiffure en spirales symétriques. De même, la chevelure tordue qui, selon Martial[3] est un trait caractéristique des Maures.

Cette coiffure en tire-bouchons parallèles et souvent étagés était très vieille chez les indigènes africains. Sur des monuments égyptiens, on la voit combinée avec la longue mèche ou tresse latérale des Libyens[4]. Nous la retrouvons dans la Cyrénaïque grecque, depuis le Ve siècle[5] ; en particulier sur un bas-relief représentant la Libye personnifiée[6], ce qui prouve sa grande diffusion parmi les autochtones. En Numidie, en Maurétanie et dans le monde romain, on l'attribue volontiers à l'Africa[7], et c'est ainsi qu'on coiffe la *Dea Maura*[8], la divinité protectrice de la ville de *Theveste*[9], la personnification d'une nation

1. Conf. ce qu'écrivait, au XIe siècle, El Bekri (*Descr. de l'Afrique septentr.*, trad. de Slane, édit. d'Alger, p. 202), à propos des Ghomara, peuplade du Nord du Maroc : « Les hommes laissent croître leurs cheveux, à l'instar des femmes ; ils en font des tresses, dont ils s'entortillent la tête, après les avoir parfumées. »

2. III, 284 : « intortos demissus vertice crines ».

3. VI, 39, 9 : « retorto crine Maurus ».

4. Voir, p. ex., Bates, *l. c.*, frontispice ; pl. I et III.

5. Voir les monnaies reproduites dans Müller, *Numism.*, I, p. 25, n° 57 ; p. 55-56, nos 238, 241-2, 244 ; p. 140, n° 366 ; p. 148, n° 382 : p. 155, n° 395. Les noms qu'il donne aux personnages représentés sont très contestables.

6. Trouvé à Cyrène : Studniczka, Kyrene, p. 31, fig. 23 ; *Lexikon der Mythologie* de Roscher, s. v. *Libyé*, fig. à la p. 2038. Il faut probablement reconnaître aussi la Libye sur une partie au moins des monnaies mentionnées à la note précédente : conf. *Greek coins in the British Museum*, The Ptolemies, pl. VII, fig. 7-10 ; pl. XVIII, fig. 4-6 ; pl. XIX, fig. 4.

7. Monnaies africaines, *apud* Müller, l. c., III, p. 43, n° 58 ; p. 100, n° 15 ; p. 101, n° 17 ; p. 107, n° 71. Bustes : Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, pl. IX ; Babelon et Blanchet, *Bronzes antiques de la Biblioth. Nation.*, p. 262, n° 619 ; Bienkowski, *De simulacris burbararum gentium,* fig. 96 et 97 (p. 96). Etc.

8. Statue de cette déesse : Demaeght, *Bull, d'Oran*, 1891, pl. à la p. 561 ; La Blanchère, *Musée d'Oran*, fig. à la p. 36.

9. Médaillon de l'arc de triomphe de Caracalla : *Rec. de Constantine*, VIII, 1864,

africaine[1], etc. Au début du second siècle de notre ère, des cavaliers maures figurés sur la colonne Trajane ont les cheveux disposés en spirales étagées[2] : c'est exactement la coiffure que le roi Juba Ier portait un siècle et demi plus tôt. Comme l'attestent les exemples que nous venons de citer, elle était commune aux femmes et aux hommes[3].

Elle n'était, d'ailleurs, nullement propre aux gens de l'Afrique du Nord(4). Aujourd'hui encore, elle survit chez des populations de l'Afrique orientale et méridionale, Nubiens, Abyssins, Danakils, Zoulous, etc.[5]. Pour les temps anciens, cet arrangement de la chevelure a été constaté en Espagne[6], mais il était surtout en faveur dans les continents africain et asiatique : en Égypte, où l'on avait souvent recours à la perruque pour compliquer plus à l'aise l'échafaudage des boucles en spirale[7] ; chez des Éthiopiens[8], du moins chez ceux dont la chevelure s'y prêtait[9] ; parfois en Syrie[10] ; enfin en Inde[11] : certaines têtes

---

pl. XXVI. Voir aussi une tête colossale de Timgad : Ballu et Cagnat, *Musée de Timgad*, P. 12 ; pl. IV, fig. 2.

1. Parmi les nations représentées au temple d'Hadrien, à Rome : Lucas, *Jahrbuch des arch. Instituts*, XV, 1900, p. 13, n° N, et fig. 14 ; p. 38-40 ; Bienkowski, *l. c.*, fig. 74 (p. 78).

2. Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, 2e édit., pl. à la p. 268.

3. Aussi est-il quelquefois difficile de reconnaître le sexe de ceux qui portent cette coiffure p. ex., pour une belle tête d'Herculanum (Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, II, p. 563, fig. 288).

4. On a même cru la retrouver sur une tête d'ivoire sculptée dans le Midi de la France à l'époque paléolithique (S. Reinach, *Répert. de l'art quaternaire*, p. 29). Mais, là, il semble bien qu'il s'agisse d'un capuchon : Verneau, dans *L'Anthropol*., XXXV, 1925, p. 255.

5. Breuil, *Rev. archéol.*, 1912, I, p. 207-8. C'est, p. ex., la coiffure des Bicharis, que tant de touristes connaissent pour avoir vu à Assouan des gens de cette peuplade.

6. Schulten, *Numantia*, I, p. 47.

7. Voir, p. ex., Maspero, *L'archéol. égyptienne*, fig. 294 (p. 290). Isis et d'autres têtes féminines à l'époque gréco-romaine : p. ex., S. Reinach, *Recueil de têtes antiques*, pl. 272-3. Conf. Lucas, *jahrbuch*, XV, p. 39.

8. P. ex., Weisberger, *Les Blancs d'Afrique*, fig. 13 (p. 288) ; Rayet, *Monuments de l'art antique*, II, pl. 58 ; Babelon et Blanchet. Catal. des bronzes, nos 1018 et suiv. ; *Jahreshefte des österr. arch. Institutes*, VII, 1904, fig. aux p. 198-9. Conf. Martial, *Spect*., 3, 10: « tortis crinibus Aethiopes ».

9. Ou qu'on affublait d'une perruque.

10. Coiffure du dieu d'Héliopolis : *Monuments Piot,* XII, pl. VII.

11. Voir, p. ex., *Mél. de l'École de Rome,* VIII, 1888, pl. XII. Conf. Lucas, *l. c*., p. 40, n. 80.

du « Bacchus indien » pourraient presque être prises pour des portraits de Juba le Numide[1].

Un dicton marocain déclare qu'un menton rasé n'est pas un menton berbère[2]. Il y a parfois des gens imberbes parmi les, Libyens, — d'âge viril, autant qu'il semble, — que représente l'art égyptien[3]. Mais, en général, ces hommes portent la barbe[4]. Et aussi Masinissa[5], Syphax[6], les guerriers figurés sur des stèles de la grande Kabylie[7], les cavaliers maures qui servirent sous Trajan en Dacie[8]. Le plus souvent, cette barbe est taillée en pointe. Strabon[9] dit avec quel soin les Maurusiens l'entretenaient, comme leurs cheveux[10] : ce que confirment les bas-reliefs de la colonne Trajane, où des Maures ont une barbe bien frisée[11], et les monnaies de Juba Ier, où la barbe royale est disposée en spirales parallèles[12].

---

1. Une tête découverte à Cherchel est regardée par les uns comme un Juba Ier, par les autres comme un Bacchus indien : Waille, dans *Bull. archéol. du Comité,* 1895, p. 62-67 et pl. V ; Héron de Villefosse, *Musée africain du Louvre*, pl. III, fig. 2.

2. Cité par Laoust, *Mots et choses berbères*, p. 143.

3. Voir, p. ex., Maspero, *Hist*., II, fig. à la p. 461.

4. Voir un grand nombre d'images du livre de Bates.

5. Müller, Numism., III, p. 18. 19, 32. *Bull. archéol. du Comité*, 1891, fig. à la p. 253.

6. Müler, *l. c.*, p. 91, n° 2. Si Vermina, fils de Syphax, est imberbe, c'est sans doute parce qu'il était très jeune quand la monnaie le représentant (*ibid*., p. 88, n° 1) fut frappée : voir t. V, p. 123, n. 4. — La tête imberbe représentée sur des monnaies qu'on a attribuées à Hiempsal II n'est très probablement pas un portrait de ce roi : t. V, p. 159, n. 5.

7. Doublet, *Musée d'Alger,* pl. VI. *Bull. de corresp. afric*., I, 1882-3, pl. à la p. 40. *Bull, archéol. du Comité*, 1901, p. CLIII. C. r. Acad. Inscr., 1910, p. 791, fig. 1 ; p. 793, fig. 2.

8. Cagnat, *Armée*, pl. à la p. 268.

9. XVII, 3, 7 (conf. *supra*, p. 18).

10. Silius Italicus (III, 275-6) dit, au contraire, des Maces, peuplade syrtique : « squalentia barba / Ora viris ».

11. Dans la mesure où l'état des bas-reliefs permet cette constatation.

12. Müller, III, p. 42, nos 50 et 51. Loin d'imiter son père, Juba II, renonçant aux modes africaines, se fit raser la barbe et couper les cheveux. Voir t. VIII, l. II, ch. II, § II.

IV

Des monuments égyptiens, — les plus récents datent de la fin du second millénaire, — nous montrent des Libyens orientaux, dont les parties génitales sont couvertes et protégées par une trousse, sans doute en cuir[1]. L'étui phallique[2] fut probablement aussi en usage chez les lointains ancêtres des Berbères : il paraît être représenté sur des gravures rupestres du Sud oranais[3]. Pour l'époque historique, nous n'en connaissons aucune mention, aucune image : les Numides et les Maures avaient dû y renoncer.

Une peau de bête constituait un costume sommaire, qui fut porté aussi bien par les Libyens occidentaux[4] que par les voisins de la vallée du Nil[5]. Sur une gravure rupestre de la région de Biskra[6], plusieurs personnages sont vêtus de cette manière ; la peau semble être attachée sur l'épaule gauche et, couvrant le haut de la poitrine, être rejetée sur l'autre épaule, pour retomber le long du dos.

Plus tard, des auteurs grecs et latins[7] indiquent que beaucoup d'indigènes avaient gardé cette coutume, commune aux deux sexes. On se servait de dépouilles, soit d'animaux sauvages[8],

---

1. Voir, p. ex.. Maspero, *Hist*., II, fig. aux p. 414, 473 ; Bates, *l. c*., p. 122-6, fig. 17, 19-24 ; pl. III, IV, IX ; Bénédite, *Monum. Piot.* IX, 1902, p. 130 et pl. X.

2. Encore usité en Afrique chez des nègres de la Gambie et de la Guinée. On le retrouve en Océanie (Nouvelles-Hébrides et Nouvelle-Calédonie) et dans l'Amérique du Sud.

3. Flamand, *Les pierres écrites*, p. 306-312, 340 ; pl. III-IV; peut-être aussi fig. 210 (p. 339) et pl. XXXIV, XXXV (fig. 1).

4. Les racloirs, grattoirs, perçoirs en pierre qu'on recueille dans les stations préhistoriques ont dû servir à préparer des peaux; les poinçons et aiguilles en os, à les coudre, pour en faire des couvertures ou des vêtements (conf. t. I, p. 194).

5. Voir, p. ex., Maspero, *Hist*., II, p. 430 et 768 ; fig. à la p. 767.

6. *Rec. de Constantine*, XXXIII, 1899, pl. à la p. 304. Conf. ici, t. I, p. 203.

7. Voir peut-être aussi des monnaies de Syphax : Müller, *Numism*., III, p. 91, nos 3 et 4.

8. Pomponius Méla, I, 41 : (à l'intérieur des terres) « vulgus... bestiarum pecudumque-pellibus (velatur) ». Conf. Strabon, XVII, 3, 11.

lions, panthères[1], ours[2], mouflons[3], soit d'animaux domestiques, moutons, surtout chèvres[4]. On les attachait avec une agrafe, dit Strabon[5] : sans doute sur une épaule. Les peaux devaient rester, le plus souvent, garnies de leurs poils ou de leur toison. Mais des vêtements en cuir apprêté sont aussi mentionnés[6]. Hérodote[7] décrit des manteaux de femme, faits d'une peau de chèvre débarrassée de ses poils, bordée de franges et teinte en rouge[8]. Ce qui rappelle le *filali*, cuir de chèvre, teint généralement en cette couleur, et appelé par nous « maroquin », témoignage de son origine africaine.

Des gens qui n'étaient pas trop misérables remplacèrent ces peaux par des tissus de laine. Aux XIVe-XIIe siècles, des chefs, vivant dans la Libye orientale, se couvraient d'un long manteau, attaché soit sur l'épaule gauche, soit sur l'épaule droite, entièrement ouvert par devant et laissant aussi les bras nus. Cette pièce d'étoffe, que portaient également des femmes, était ornée de broderies bigarrées, reproduisant des motifs végétaux[9] ; peut-être n'était-elle pas de fabrication libyenne. Il est possible qu'en Berbérie, l'usage du manteau de laine ne se soit introduit

1. Buste du Ier siècle environ de notre ère, représentant un Africain (?), vêtu d'une peau de panthère : Helbig, *Führer durch die off. Samml. in Rom*, 3e édit., II, p. 456, n° 1926.

2. Strabon, XVII, 3, 7.

3. Élien, *Nat. anim*., XIV, 16 (peaux de mouflons portées par les bergers et les artisans en Libye).

4. Écrits hippocratiques, *De la maladie sacrée*, 1 [conf. *supra*, p. 2, n. 3], et *Des maladies*, IV, 56 : édit. Littré, VI, p. 356, et VII, p. 606-8. Apollonius de Rhodes, *Argon*., IV. 1348-9. Diodore de Sicile, III, 49, 3 (Libyens orientaux). Varron, *Rust*., II, 11, 11 (Gétules)- Silius Italicus, III, 276-7 (Maces, sur les Syrtes) : « humerosque tegunt velamine capri / Saetigero ».

5. XVII, 3, 7.

6. Un tarif de douane africain (C. I. L., VIII, 4 508), du début du IIIe siècle après J.-C., indique, sous le titre *Lex coriaria* : « corium perfectu(m), pilos(um), pelle(m) ovella(m), caprin(am), etc. ».

7. IV, 189. Ailleurs (VII, 71), il dit que les Libyens de l'armée de Xerxès étaient couverts d'un vêtement de cuir (σχευήν... σχυτίνην).

8. Dans une sépulture du Sahara, laquelle datait, au plus tôt, du IVe siècle après J.-C., une femme de race berbère portait un vêtement en cuir rouge, avec des franges et autres ornements : voir *C. r. Acad. Inscr.,* 1925, p. 338. Les vêtements en cuir sont encore usités chez les Touareg.

9. Pour ces manteaux, voir Bates, *l. c*., frontispice ; pl. III et X ; fig. 10-12.

qu'à une époque plus récente. En tout cas, un certain nombre d'indigènes l'avaient adopté au temps des guerres puniques, bien que l'habillement fût resté fort simple, même chez les gens de haute condition[1]. On voit un manteau sur le dos d'un cavalier que représente une monnaie de Syphax[2] : c'est une sorte de chlamyde, qui flotte au vent. « A l'intérieur des terres, écrit Pomponius Méla[3] (qui se sert d'un auteur antérieur à notre ère), les hommes du commun se couvrent de peaux d'animaux sauvages ou domestiques, mais les chefs portent des manteaux » (Méla emploie ici le terme *sagum*, dont nous avons fait *saie*). Au VIe siècle après J.-C., ce vêtement était beaucoup plus répandu[4]. Quelle que soit la saison, lisons-nous dans Procope[5], les indigènes portent un épais manteau. Et un poète du même temps, Corippus[6], parle de la couverture rugueuse (*horrida stragula*), dont les Maures s'enveloppent.

Ces manteaux devaient avoir pour caractères communs d'être en laine[7] et de consister en une pièce conservant la forme rectangulaire que lui avait donnée le métier à tisser : étoffe jetée autour du corps et ne comportant pas de manches[8].

Mais il y avait évidemment une certaine variété de dispositions et de qualités, selon les pays et selon les rangs sociaux. Une inscription latine, tarif douanier du temps de Septime Sévère, indique divers manteaux africains, entre autres des

1. Voir Polybe, XXXVIII, 7, 4, édit. Büttner-Wobst (*alias* XXXIX, 1).

2. Müller, *Numism*., III, p. 90-91, n° 2.

3. I, 41.

4. Dès le milieu du Ier siècle de notre ère, des pâtres gétules étaient vêtus d'un *sagum* : Pline l'ancien, VIII, 54. Sagari(i) (marchands de saies), dans une inscription de Thuburbo Majus : Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afrique*, 243. Mention de saies africaines dans l'édit de Dioclétien : *C. I. L*., III, p. 1943 (19, 61).

5. *Bell. Vand.*, II, 6, 12. Il se sert du mot τριβώνιον.

6. *Joh*., II, 134-5, 181.

7. Ou peut-être, mais bien plus rarement, en poil de chèvre.

8. La *djellâba*, ce paletot-sac, à larges et courtes manches et à capuchon, qui se porte dans le Nord du Maroc, n'est sans doute pas très ancienne. De même, un vêtement presque semblable, la *qachabîa*, portée çà et là en Algérie et en Tunisie.

lodices (couvertures), et des *saga purpur(e)a* (saies de pourpre)[1]. Ces saies de pourpre étaient alors une marchandise courante. On mentionne, pour des temps antérieurs, des manteaux de pourpre qui étaient des vêtements royaux, insignes du commandement suprême ou costumes de luxe[2]. Dans les premiers siècles de notre ère et jusqu'à l'époque byzantine, l'investiture donnée aux chefs indigènes comportait la remise d'un manteau blanc, attaché, dit Procope[3], sur l'épaule droite par une fibule d'or, à la façon d'une chlamyde thessalienne.

C'était là un vêtement d'apparat. Mais le mode d'attache des saies ordinaires était vraisemblablement le même[4] : il avait l'avantage de laisser le bras droit entièrement libre. Le sagum des soldats romains se fixait aussi de cette manière. Au contraire, la saie noire des Espagnols s'attachait au haut de la poitrine[5] et couvrait, par conséquent, les deux épaules[6].

De même, aujourd'hui, le *selham* ou *bernous*, le burnous des indigènes de l'Afrique du Nord, avec cette différence que la saie espagnole était maintenue à l'aide d'une fibule mobile, tandis que le burnous a pour attache une couture. Cet ample manteau de laine blanche ou, plus rarement, de couleur, dont un pan se rejette sur une épaule et qui est pourvu d'un capuchon, était-il déjà porté chez les Berbères aux environs de l'ère chrétienne ? On l'ignore. L'étymologie qui tire le mot *bernous* du latin *birrus* (ou *burrus*) parait fort admissible, mais

1. *C. I. L.*, VIII, 4 508 : « Lex vestis peregrinae :… lodicem..., sagum purpurium..., cetera vestis Afra.... »

2. T. V, p. 128.

3. *Bell. Vand.*, I, 25, 7.

4. C'est ainsi qu'est attaché le manteau d'une nation africaine, représentée sur un bas-relief du temple d'Hadrien, à Rome : Lucas, *Jahrbuch des arch. Instituts*, XV, 1900, p. 13, n° N, et fig. 14.

5. Schulten, *Numantia*, I, p. 187.

6. Du reste, il suffisait de tirer le manteau pour changer la place de l'attache : soit sur l'épaule, ce qui dégageait un des bras ; soit au haut de la poitrine, ce qui protégeait mieux du froid et de la pluie. Bien des gens devaient disposer leur saie tantôt d'une manière, tantôt de l'autre; il en était de même pour la chlamyde grecque.

cela ne prouve pas nécessairement que la chose ait été d'importation latine. Le manteau appelé *birrus*, qui, sous l'Empire romain, fut en usage dans les provinces africaines[1], comme ailleurs, était, du moins à l'origine, de couleur rousse, car son nom vient du grec πυρρός, « roux ». Nous ne savons pas s'il en fut d'abord de même du burnous[2] : il y a quatre siècles, le terme *bernous* était réservé aux manteaux noirs des Juifs[3].

Il y avait sans doute dans l'antiquité des manteaux qui se portaient sans aucune attache, retenus sous une aisselle et, après avoir enveloppé étroitement le corps, rejetés sur une épaule[4]. A ces vêtements, auraient bien convenu les termes *lodix* et *stragula*, employés dans des textes africains[5] : couverture qui, dit Corippus[6], pendait en serrant les membres et en tombant des épaules.

La peau de bête, ou le manteau, pouvait, tantôt constituer l'unique vêtement, tantôt être un vêtement de dessus. Les Libyens que représentent des monuments égyptiens ne portent sous leur manteau que l'étui phallique[7], ou bien un pagne (qui fait partie du costume féminin comme du costume masculin)[8] ; les Romains, eux aussi, avant d'adopter la tunique, se contentèrent longtemps d'un caleçon sous leur toge[9]. En

1. Édit de Dioclétien, 19, 42 (*C. I. L.*. III, p. 1943). Saint Augustin, *Sermons*, CLXI, 10 ; CCCLVI, 13 ; *Enarr. in psalm*. CXXX, 10. Etc.

2. Serait-ce le « sagum purpurium » du tarif douanier (*supra*, p. 25, n. 1) ??

3. Massignon, *Le Maroc d'après Léon l'Africain* (Alger, 1906), p. 122. Deux siècles plus tôt, le burnous noir était très répandu chez les berbères : Ibn Khaldoun, *Hist*., trad. de Slane, I, p.168.

4. Cette disposition, commune aux deux sexes, se constate sur des stèles africaines de l'époque romaine. Mais il n'est pas certain que les personnages représentés portent des costumes proprement indigènes.

5. *Supra*, p. 24 et 25.

6. *Joh*., II, 134-5

Horrida substrictis dependens stragula membris
Ex umeris demissa iacet.

7. Voir, p. ex., Bates, l. c., pl. III.

8. Bates, frontispice.

9. Marquardt, *Privalleben der Römer,* 2e édit., II, p. 550.

Afrique, le climat n'exigeait pas la peau de bête ou le manteau durant toute l'année. D'ordinaire, les hommes et femmes figurés sur les gravures rupestres en sont dépourvus. Autant que la grossièreté des images permet d'en juger, ils se montrent complètement nus, ou bien ils portent un costume fort léger : une ceinture[1], un pagne, attaché autour des hanches[2], ou qui, parfois, semble remonter jusque sous les aisselles[3], ou même, peut-être, une courte tunique[4].

L'usage de la tunique s'était généralisé dans les temps qui précédèrent notre ère. Hérodote[5] indique que les Libyennes avaient, sous leur manteau de cuir, un autre vêtement. Des monnaies de Syphax nous montrent un cavalier portant une tunique sous une peau de bête, ou sous un manteau[6]. Ce que confirment des témoignages plus récents[7]. Naturellement, la tunique pouvait paraître suffisante, soit à la maison, soit même au dehors, quand la température ou les occupations auxquelles on se livrait eussent rendu un vêtement de dessus inutile ou gênant. Les cavaliers maures que la colonne Trajane représente exécutant une charge, ne portent qu'une tunique[8].

---

1. Flamand, *Les pierres écrites*, pl. XI-XII, XXIX-XXX, XXXI-XXXII, XXXVI-XXXVII.

2. *Ibid*. pl. XXXVIII-XL.

3. *Ibid*., p. 305 ; pl. III-IV etXLI-XLII.

4. Gravure de la région de Biskra : *Rec. de Constantine*, XXXIII, 1899. pl. à la. p. 304, et XXXVIII, 1904, p1. à la p. 167 ; *Bull. de géogr. histor. du Comité*, 1903, p. 506, fig. 7.

5. IV, 189.

6. Müller, *Numism*., III, p. 90-91, nos 2-4

7. Strabon, XVII, 3, 7. Plutarque, Marius, 12 (χιτωνίσχος porté par Jugurtha au triomphe de Marius). Procope, *Bell. Vand.*, II, 6, 12 : les Maures portent en toute saison une tunique grossière (χιτώνα τραχύν), Corippus, *Joh*., II, 130 ; VIII, 189-190. À ces textes, on pourrait joindre de nombreuses stèles de l'époque romaine. Mais il est difficile de dire si ces ex-voto, exécutés dans des lieux plus ou moins latinisés, représentent des gens qui avaient gardé fidèlement le costume indigène. Même plus tôt, des personnages importants pouvaient s'habiller parfois de vêtements étrangers ; des tuniques de pourpre brodées furent offertes, dit-on, par les Romains à Syphax et à Masinissa, en même temps que des toges et des manteaux de luxe : Tite-Live, XXVII, 4, 8 ; XXX, 15, 11 ; XXX, 17, 13 ; XXXI, 11, 12,

8. Cagnat, *Armée*, 2e édit., pl. à la p. 268.

Comme les manteaux, les tuniques devaient être en laine, matière qu'on pouvait se procurer facilement partout et qui a toujours prédominé dans le costume berbère[1] ; nous n'avons pas de preuves de la culture du lin par les Numides et les Maures.

Elles étaient larges, mais courtes, ne tombant pas plus bas que les cuisses. Elles n'avaient point de manches[2]. Il n'est pas vraisemblable qu'elles aient été d'un type uniforme[3]. Celles qu'on voit sur la colonne Trajane paraissent être faites de deux pièces, l'une pour le dos, l'autre pour la poitrine, cousues dans leur partie inférieure, au-dessous de chaque aisselle (qui restait très dégagée), réunies sur l'épaule droite, probablement par une fibule[4] ; il en était sans doute de même sur l'autre épaule[5], que ces images ne montrent pas. Le vêtement se passait par la tête, comme une chemise.

Plusieurs textes indiquent qu'il se portait sans ceinture[6]. Les monnaies de Syphax et la colonne Trajane prouvent, cependant, qu'il n'en était pas toujours ainsi[7]. Elles représentent des tuniques serrées à la taille par une corde ou une courroie[8] ; sur la colonne Trajane, l'étoffe bouffe au-dessus de ce lien,

---

1. Conf. Ibn Khaldoun, *Hist*., trad. fr., I, p. 168. Les vêtements de laine sont recommandés par l'Islam, mais les Berbères n'ont pas attendu ce précepte pour en faire usage.

2. Colonne Trajane. Corippus. *Joh*., II, 130-2 :

> Nec, tunicae manicis ornant sua brachia Mauri,
> Insita non ullis stringuntur cingula bullis,
> Discinctique...,

Ibid., VIII, 180 : « nudis de more lacertis ».

3. Il y a des tuniques de formes diverses sur les stèles de l'époque romaine. Elles sont parfois munies de manches courtes.

4. En détachant cette fibule, on pouvait découvrir complètement l'épaule, comme si l'on eût porté une exomide grecque.

5. A moins qu'il n'y ait eu là une couture.

6. Strabon, XVII, 3, 7. Corippus, *Joh*., II, 131 (voir supra, note 2). Virgile, *Énéide*, VIII, 724 : « discinctos... Afros ». Tite-Live, XXXV, 11, 7 « discinctus... eques ». Silius Italicus, II, 56 « discinctos... Libyas ».

7. De même, les Carthaginois portaient leur tunique avec ou sans ceinture : voir t. IV, p. 185.

8. Le port de la ceinture se justifiait surtout pour des cavaliers allant contre le vent à une allure très rapide.

dans lequel a été rentré, au moins d'un côté, le bas du vêtement, de manière à dégager la cuisse. Strabon[1] dit que les tuniques des Maures offraient une large bande. Elle se distinguait évidemment par sa couleur; nous ignorons comment elle était disposée : peut-être verticalement, sur le devant[2]. Au VIe siècle, des indigènes avaient des tuniques rouges, rehaussées de diverses couleurs[3], sans doute de broderies bigarrées. C'était une tunique blanche, ornée de broderies, que les chefs recevaient, avec d'autres insignes, lors de leur investiture, aux temps où Rome, les Vandales, les empereurs de Constantinople étaient maîtres de l'Afrique[4].

La tunique des Numides et des Maures peut être comparée à la *gandoura*, chemise sans manches[5], en laine ou en coton, que beaucoup de leurs descendants portent aujourd'hui. Mais nous n'avons trouvé aucune mention certaine du *haïk*[6], qui est également très répandu en Berbérie[7] (on l'appelle souvent ksâ, c'est-à-dire le vêtement par excellence) : pièce d'étoffe rectangulaire en laine, sans couture, longue de 3 m. 50 à 4 mètres, large de 1 mètre à 1 m. 30, qui, appliquée généralement sur la peau même, se drape en faisant deux fois le tour du corps, en enveloppant d'ordinaire aussi la tête, et qui se maintient sans attache, comme l'*himation* des Grecs et la toge des Romains. L'origine du haïk et la date de son adoption par les Berbères restent donc indéterminées.

Nous ne savons rien sur la tunique, — ou la robe, — des femmes libyennes. Mais il est probable que deux dispositions

---

1. XVII, 3, 7 : πλατύσημοι χιτώνες.

2. Conf. peut-être une stèle de l'époque romaine : Doublet, *Musée d'Alger*, pl. IV, fig. 4. Pour les Phéniciens, voir t. IV, p. 185, n. 7.

3. Corippus, *Joh*., VIII, 190 :

Purpura picta dabat vario permista colore.

4. Procope, *Bell. Vand*., I, 25, 7.

5. Ouverte sur le devant. On ne voit pas qu'il en ait été ainsi de la tunique.

6. On pourrait être Tenté de reconnaître un haïk dans le vêtement appelé *lodix*, ou *stragula* (*v. supra*, p. 26), couverture qui enserrait le corps.

7. Sur le haïk, voir surtout Doutté, *Merrâkech*, p. 248 et suiv.

usitées de nos jours dans de nombreuses tribus[1] remontent des temps lointains : on les retrouve chez d'autres peuples de l'antiquité, en particulier chez les Grecs[2]. Tantôt c'est une pièce d'étoffe unique, rectangulaire, le plus souvent teinte en bleu ou en rouge, qui se replie verticalement le long d'un des, côtés du corps, avec une fente en haut pour le passage du bras, tandis que, le long de l'autre côté, les deux bords vont se rejoindre, mais sans être cousus ensemble ; des fibules fixent ce vêtement sur les épaules, les bras restant nus ; une ceinture, corde, courroie, ruban de laine, le serre et maintient, sur le, côté ouvert, la cohésion des deux bords, du moins à la hauteur des hanches : car, quand le corps se présente de profil, et surtout dans le mouvement de la marche, le flanc et la cuisse se montrent à nu, plus ou moins largement.

Tantôt, — le cas est plus fréquent, — le costume se compose de deux pièces rectangulaires, l'une placée devant, l'autre derrière. En haut, celle-ci entoure la nuque ; ses deux bouts, passant sur les épaules et sur le haut des bras, viennent retomber sur la pièce antérieure vers la naissance des seins : c'est là que les deux pièces sont attachées par des fibules, à droite et à gauche. Souvent, la pièce antérieure est plus longue que la taille de la femme ne l'exigerait; la partie supérieure est repliée et rabattue sur la poitrine, comme dans le *péplos* dorien. Une ceinture serre aux hanches les deux pièces[3], qui, fréquemment, bouffent au-dessus. Le vêtement ne tombe pas jusqu'aux pieds ; d'ordinaire, il s'arrête à mi-jambe. Aujourd'hui, ce sont des cotonnades, plus que des lainages, qu'on emploie pour la fabrication des robes : il va sans dire que la substitution est relativement récente.

---

1. Conf. Bertholon, *Bull. de géogr. histor.*, 1891, p. 470 ; le même, *L'Anthropol.*, VIII, 1897, p. 570 ; Stuhlmann, *Ein kulturgeschichtl. Ausflug in den Aures*, p. 63-64.

2. Ainsi, la Libye représentée sur un bas-relief de Cyrène (*v. supra*, p. 10, n. 6), porte un costume grec, qu'on retrouve aujourd'hui sur des femmes berbères.

3. En principe, ces deux pièces ne devaient pas être réunies par des coutures, et il en est souvent encore ainsi.

Au Maroc, dans les campagnes, la plupart des hommes gardent la tête nue. En Tunisie et en Algérie, l'usage d'une coiffure est de rigueur. Mais il n'est pas très ancien : ainsi, les Kabyles, qui, maintenant, portent tous une chéchia, — du moins dans leur pays, — ne se couvraient pas la tête au temps de la conquête française. Il y a cinq siècles, l'historien Ibn Khaldoun disait des Berbères[1] : « Ils vont, en général, tête nue. » Telle était aussi la coutume de leurs ancêtres, comme l'attestent quelques images, entre autres les monnaies de Syphax, des stèles trouvées en Kabylie, les bas-reliefs de la colonne Trajane représentant des Maures. « Ni la pluie, ni le froid, écrit Cicéron[2], ne pouvaient décider Masinissa à se couvrir la tête. »

Sur des gravures rupestres du Sud oranais, des gens paraissent être coiffés d'une couronne de plumes[3] ; un autre personnage est orné, semble-t-il, de deux plumes dressées[4]. Les monuments égyptiens nous montrent fréquemment des chefs libyens qui portent, piquées dans leur chevelure, deux plumes d'autruche (parfois une seule, ou bien trois)[5] : insigne de leur dignité. Cette parure se maintint fort longtemps. Au témoignage de Dion Chrysostome[6], les Nasamons dressaient des plumes sur leur tête ; mode que leur avaient sans doute empruntée les Garamantes, qui vivaient en plein désert, au Sud-Ouest du pays des Nasamons : Tertullien[7] fait allusion aux plumes auxquelles on les reconnaissait. Au VIe siècle, Corippus qualifie de *pinnatus* (« emplumé ») plus d'un chef

1. *Hist*., trad. franç., I, p. 168.

2. *De senectute,* 10, 34. Conf. Valère-Maxime, VIII, 13, ext., 1.

3. Flamand, *Les pierres écrites*, pl. XXXI, XXXII (fig. 5), XLI-XLII, et p. 324. Conf. ici, t. I, p. 201.

4. Flamand, *l. c.*, p. 322, 323-4 ; pl. V et VII.

5. Maspero, *Hist*., II, p. 430, 768. Bates, *The Eastern Libyans*, p. 129-130 ; fig. 12, 35, 49 ; pl. III, IX ; etc.

6. *Orat*., LXXII (t. II, p. 246, édit. Dindorf). Conf. Eustathe (qui cite Dion), dans son commentaire de Denys le Périégète, v. 209 (*Geogr. Gr. min*., II, p. 253).

7. *De virgin. Veland.*, 10 : « pennas Garamantum ».

berbère[1], et il marque nettement qu'il s'agit d'un insigne, distinguant du menu peuple les gens de qualité[2]. On ne sait, du reste, si cet insigne était constitué par une ou deux plumes dressées, ou par un panache abondant; si même c'étaient vraiment des plumes d'oiseau[3], et non des imitations : des Sardes, quelques siècles plus tôt, portaient des plumes en or et en argent, dont quelques-unes se sont retrouvées dans des sépultures[4].

Au temps de Corippus, certains indigènes, renonçant à aller tête nue, avaient adopté une coiffure que ce poète appelle *palla*[5] : c'était une pièce d'étoffe en lin, qui couvrait et serrait la tête, en s'entortillant[6], et qu'un nœud solide maintenait. Ce qui ne nous permet pas de dire en quoi elle consistait exactement, si elle était disposée comme un turban, si l'attache était formée d'une corde indépendante de l'étoffe et enroulée autour d'elle, ou bien si c'était un nœud de cette étoffe, fait soit sous le menton[7], soit ailleurs.

D'autres indigènes portaient des bonnets : sur un bas-relief d'assez basse époque (IVe siècle ?), enlevé à un mausolée de Ghirza, en Tripolitaine, et transporté à Constantinople[8], deux

---

1. *Joh*., V, 264, 328 ; VII, 419, 510 (où il applique cette épithète à un Nasamon : conf. supra Dion) ; VIII, 543.

2. *Ibid*., V, 263-4 ; VII, 419.

3. C'est probable. Dans un tombeau du Hoggar, qui n'est pas antérieur au IVe siècle de notre ère, la tête de la morte, — quelque princesse berbère, — était surmontée de plusieurs plumes d'autruche : *C. r. Acad. Inscr.*, 1925, p.339.

4. T. IV, p. 86.

5. *Joh*., II, 135-6 :

…lintea taetrurn
Palla caput stringit, nodo suffulta tenaci.

Ibid., VIII, 192 :

…implicitae Maurus velamine pallae.

Voir encore V, 112, où cette palla est placée sous un casque.

6. Conf., pour les *Nubae*, éthiopiens de la vallée du Nil, Silius Italicus, III, 271 :

Tempora multiplici mos est defendere lino.

7. Comme le croit Partsch, *Die Berbern in der Dichtung des Corippus, dans Satura Viadrina* (Breslau, 1896), p. 29.

8. Tissot, *Géogr*., I, fig. à la p. 495. Mendel, *Catal. des sculptures des Musées ottomans*, II, p. 67, n° 304 et fig.

personnages se montrent coiffés d'un bonnet conique, qui était peut-être de tradition phénicienne[1]. Parmi les insignes remis aux chefs des tribus, lors de leur investiture, Procope[2] mentionne un bonnet d'argent, qui ne couvrait pas toute la tête, mais que des bandelettes, également en argent, maintenaient de tous côtés, comme une couronne : ce n'était donc pas une coiffure d'usage pratique. Nous n'avons aucune preuve de l'emploi, dans l'antiquité, de ces chapeaux à vastes bords, faits avec des fibres tressées de palmier nain, qui servent aujourd'hui de protection contre les ardeurs du soleil estival.

Une Libyenne, représentée sur un monument égyptien de la fin du second millénaire, est coiffée d'un petit bonnet rond[3], tandis que les Libyens orientaux de la même époque ont la tête nue. On n'a pas de renseignements sur les coiffures que portaient les femmes numides et maures, si elles en portaient[4].

Les Touareg, les hommes, non les femmes, — se couvrent le visage, sauf les yeux, d'un voile noir ou bleu foncé, le *litam*. C'est probablement une erreur[5] d'y reconnaître un moyen de préserver la vue de la réverbération, et les voies respiratoires des poussières de sable. Il s'agit, sans doute, ou, du moins, il s'agissait autrefois, de protéger contre des influences malfaisantes les narines et la bouche, « portes du souffle, c'est-à-dire de l'âme »[6]. Nous savons que le *litam* était déjà usité chez les Berbères du Sahara au XI° siècle, lorsque les Almoravides, ces « guerriers voilés », sortirent du désert pour s'élancer à la

1. Voir t. IV, p. 186.

2. *Bell. Vand*., I, 25, 7.

3. Bates, l. c., frontispice.

4. Chez les Touareg, les femmes portent un morceau d'étoffe, qui couvre la tête et retombe des deux côtés, en laissant toute la figure à découvert : ce qui rappelle beaucoup une coiffure égyptienne (voir Vermale, *Au Sahara pendant la guerre européenne*, p. 218). Peut-être cet arrangement est-il très ancien.

5. Conf. Benhazera, *Six mois chez les Touareg du Ahaggar*, p. 39.

6. E.-F. Gautier, *Le Sahara*, p. 160. C'est pour la même raison que des gens d'une autre civilisation ont pris l'habitude de se mettre, quand ils baillent, la main devant la bouche.

conquête du Maghreb. Leurs ancêtres l'avaient-ils apporté de la Berbérie ? C'est ce qu'il est impossible de dire. En tout cas, le *litam* n'est mentionné, ni figuré nulle part dans l'antiquité[1]. Au Sahara, outre les Touareg, les Tibbou, qui sont des noirs, des Éthiopiens, se couvrent de ce voile. L'ont-ils emprunté aux Berbères ? ou le leur ont-ils donné ?

Beaucoup d'indigènes vont encore pieds nus; beaucoup d'autres n'ont adopté que récemment sandales ou souliers. Les chaussures vraiment berbères sont souvent très simples : une semelle à peu près rectangulaire, dont les angles sont relevés et à laquelle sont attachées des lanières, se croisant et se nouant à la cheville ; un morceau de peau de bœuf ou de chèvre, enveloppant le pied, poil en dehors, et maintenu par des lanières.

Les Maures de la colonne Trajane sont nu-pieds; mais, à des cavaliers, des chaussures peuvent paraître superflues. Des Africains, dont Corippus décrit brièvement le costume, ont sous la plante des pieds une sandale en cuir brut[2]. Un autre texte, beaucoup plus ancien[3], mentionne chez les Libyens des chaussures en peau de chèvre. Quant aux chaussures dorées que, dans les premiers siècles de notre ère, les chefs recevaient à leur investiture[4], c'étaient, naturellement, des objets de luxe.

Les gens des campagnes, hommes et femmes, se préservent des serpents et des plantes épineuses en s'enroulant autour des jambes un morceau de cuir, fixé sur le devant par une agrafe[5], ou bien en se passant des molletières en tricot de laine.

---

1. C'est, non pas un *litam*, comme on l'a cru, mais une longue barbe pointue que porte le personnage représenté sur une stèle de Kabylie : Doublet, *Musée d'Alger*, p. 72 et pl. VI.

2. *Joh*., II, 137 :

Crudaque sub nigra calcatur Maurica planta.

3. Collection hippocratique, *De la maladie sacrée,* I (passage cité *supra*, p. 2, n. 3).

4. Procope, *Bell. Vand*., I, 25, 7.

5. Voir, p. ex., de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, p. 11 ; Bertholon et Chantre, *Recherches anthropol*., I, p. 447.

Strabon[1] nous apprend que, chez les Masæsyles, les cultivateurs se mettaient, pour travailler, des cnémides, probablement des guêtres en cuir ou en poil[2]. Une nation africaine, représentée à Rome dans le temple d'Hadrien, porte aussi des guêtres, que maintiennent des courroies[3].

Des objets de parure, qui étaient à l'origine et qui sont souvent restés des amulettes, des « porte-bonheur »[4]. se rencontrent déjà en assez grand nombre dans des stations préhistoriques : débris de colliers, faits de disques et d'autres segments d'œufs d'autruche, pendeloques consistant en coquillages, cailloux, dents de sanglier, plaquettes en carapace de tortue[5]. Des personnages figurés sur des gravures rupestres portent, semble-t-il, des colliers et des bracelets([6]. Plus tard, des tombes indigènes, dolmens, tumulus, etc., ont reçu des morts munis de parures semblables à celles de leurs ancêtres de l'âge de la pierre[7] ; parfois d'humbles verroteries y étaient jointes[8]. Et sans doute des ornements qui ne se sont pas conservés, étant en cuir : Hérodote[9] raconte que, chez les Gindanes, dans la région des Syrtes, les femmes se mettaient des anneaux de

1. XVII, 3, 11.

2. Conf. les jambières en poil des Celtibériens : Diodore de Sicile, V, 33, 3.

3. Lucas, dans *Jahrb. des arch. Instituts*, XV, 1900, p. 13, n° N; fig. 14. Dans l'Afrique romaine, l'usage des jambières pour les chasseurs et les bergers est atteste par divers monuments. Mosaïques : Gauckler, *Invent. des mosaïques de la Tunisie,* nos 17, 607 ; Tissot, *Géogr*., I. pl. IV (à la p. 494) ; *Rev. afric*., XLVII, 1903, pl. VIII. Image du Bon Pasteur sur un sarcophage : *Bull. archéol. du Comité,* 1907, p. CCLXXV. Etc.

4. P. ex., au Maroc, un anneau qu'on attache à l'oreille droite des enfants est appelé *ayyacha*, « ce qui fait vivre » : pour cette expression, conf. supra, p. 13.

5. Voir t. I, p. 188, 189, 196.

6. Flamand, *Les pierres écrites*, pl. III-IV, V et VII. Conf. ici, t. I, p. 202.

7. Coquilles perforées: Régnault, dans *Bull. de la Soc. d'hist. natur. de Toulouse*, 1882, p. 242 ; Ph. Thomas, *Recherches sur les sépult. anciennes des environs d'Aïn el Bey*, p. 17, 20, 29 (extrait du *C. r. du Congrès intern. des sciences anthropol*., Paris, 1878). Perles en pierres dures : Thomas, *l. c*., p. 7 ; Chabassière, *Rec. de Constantine*, XXIV, 1886-7, p. 117, 124, 127 ; Petit, *Bull. d'Oran*, 1905, p. 293, pl. III, fig. 11. Rondelles d'œufs d'autruche : Gautier, *Sahara algérien*, p. 66. Etc.

8. Thomas, *l. c.*, p. 11, 16, 17, 18, 21. Pélagaud, *La préhistoire en Algérie* (Lyon, 1879), p. 44. Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 374. Zeil, ibid., 1904, p. 349. Gautier, *l. c*. Debruge et Joleaud, *Rec, de Constantine*, L, 1916, p. 181.

9. IV, 176. Conf. t. V, p. 29.

cuir aux chevilles, et il ajoute que c'étaient pour elles des sortes d'insignes, dont chacun rappelait une aventure amoureuse.

Mais on portait aussi des bijoux en métal. Ceux que possédaient, au milieu du IIIe siècle, des Libyennes sujettes de Carthage, et qu'elles donnèrent pour l'entretien de troupes rebelles[1], étaient évidemment en matière précieuse, or ou argent. Strabon[2] signale le goût des Maures pour les bijoux en or. Les sépultures indigènes ne contiennent pas d'or[3], et l'argent y est extrêmement rare[4] : ce qui peut s'expliquer, soit par la misère des défunts, soit par l'esprit d'économie des survivants, ou leur désir de ne pas tenter les voleurs. Les bijoux qu'on recueille sont en fer, en cuivre ou en bronze : les rares analyses que l'on a faites ont, en effet, révélé qu'il s'agit tantôt de cuivre à peu près pur[5], tantôt de bronze, mélange de cuivre et d'étain[6].

Les hommes ne s'abstenaient pas plus que les femmes de s'orner de bijoux. Nous venons de voir que les Maures en, portaient volontiers[7]. Comme les Carthaginois[8], les indigènes se mettaient des boucles d'oreille[9]. C'était une très vieille habitude : on la constate sur des images de Libyens orientaux,

1. Polybe, 1, 72, 5.

2. XVII, 3, 7.

3. Sauf une tombe de très basse époque (IVe siècle au plus tôt), fouillée au Sahara, dans le Hoggar. La morte portait quinze bracelets, les uns en or, les autres en un alliage qui contient peut-être de l'argent : *C. r. Acad, Inscr.*, 1925, p. 338-9.

4. Deux anneaux en argent doré, dans un dolmen de Roknia : Bourguignat, *Hist. des monuments mégalith. de Roknia*, p. 34; pl. IV, fig. 14-15. Deux pendants d'oreille, dans un dolmen de Dougga : Icard, *Bull. de Sousse*, III, 1905, p. 255, et Cartailhac, *L'Anthropol*., XIV, 1903, p. 622, fig. 12. Deux bracelets et une bague, dans des tumulus d'Aïn Sefra : Gautier, *Sahara algérien*, p. 66.

5. Pélagaud, *l. c*., p. 44. Gautier, *l. c.*, p. 354.

6. Objets des dolmens de Roknia : Bourguignat (*l. c*., p. 35) et Faidherbe, (*Bull. d'Hippone,* IV, 1868, p. 51, n. 1) indiquent 8,9, 10,9, 12,7 0/0 d'étain. Objets des dolmens de Guyotville : Regnault (*l. c*.) indique 9,3 0/0.

7. Voir aussi Suétone, Néron, 30 : « armillata faleratаque Mazacum turba atque cursorum » (accompagnant Néron dans ses voyages).

8. T. IV, p. 88, 90.

9. Voir dans Plutarque (*Conviv*., II, 1, 4) et dans Macrobe (VII, 3, 7) un bon mot de Cicéron à Octave, qui avait, prétendait-on, du sang africain dans les veines. Octave disant qu'il ne l'entendait pas, Cicéron repartit : « Et pourtant tu as l'oreille percée ! »

au second millénaire[1] ; elle a persisté çà et là jusqu'à nos jours. Après le triomphe de Marius, Jugurtha fut jeté dans la prison où il devait mourir ; alors, dit Plutarque[2], « les uns lui déchirèrent sa tunique, les autres lui arrachèrent le lobe de l'oreille, avec le pendant d'or qu'il y portait ». L'auteur grec parle ici d'un pendant, et non de deux, peut-être avec raison, car, dans l'antiquité comme aujourd'hui, beaucoup d'Africains se contentaient d'une seule boucle, d'ordinaire à l'oreille droite.

Les bijoux communs, que nous ont livrés des tombes datant des derniers siècles avant et des premiers siècles après notre ère[3], sont des bracelets, des anneaux de pied[4], des bagues, des pendants d'oreille, des débris de colliers[5]. Les bracelets, anneaux et bagues, à tige cylindrique ou aplatie, forment, soit des cercles complets (les deux bouts de la tige recourbée étant réunis par une soudure), soit, plus fréquemment, des cercles ouverts[6]. Souvent, les deux extrémités se prolongent plus ou moins au delà du cercle, dont elles épousent les contours (forme dite *porte-bonheur*) ; souvent même, plusieurs cercles se superposent en spirale. Des perles, de petites spirales en cuivre ont appartenu à des colliers ; des croissants renflés à pointes effilées sont des boucles d'oreille[7].

---

1. Bates, l. c., p. 130-1.

2. *Marius*, 12.

3. En particulier, dolmens des Beni Messous (à Guyotville, près d'Alger), de Roknia (près de Guelma), de Gastal (près de Tébessa); sépultures de la région de Constantine (fouillées par Ph. Thomas) ; tumulus d'Aïn Sefra (Sud oranais; fouillés par M. Dessigny et d'autres). Pour ces bijoux, on pourra consulter d'assez nombreuses figures insérées dans un mémoire de M. Frobenius, *Der kleinafrirannsche Grabbau*, dans *Prähistorische Zeitschrift*, VIII, 1916.

4. Voir Pothier, *Rev. d'ethnogr.*, V, 1886, p. 311-2 et fig. 3 (une dizaine d'anneaux en fer à la jambe gauche d'une femme) ; Petit, *Bull. d'Oran*, 1903, p. 292 et pl. III, fig. 8 (anneau de cheville en fer) ; Gsell, *Hérodote*, p. 165, n. 7.

5. Peut-être aussi des anneaux de nez, si les Libyens avaient adopté cette mode, qui fut en faveur à Carthage (voir t. IV, p. 188).

6. Les deux bouts ont été parfois recourbés, de manière à former des crochets qui s'engageaient l'un dans l'autre : Thomas, *Recherches*, p. 14 (bracelets) ; Gautier, *Sah. alg.*, p. 66 (bague).

7. A Gastal (fouilles de M. Reygasse) ; à Dougga Cartailhac, *L'Anthropol.*, XIV,

Beaucoup de femmes berbères attachent leurs vêtements avec des fibules, ou plutôt des broches, de forme annulaire, pourvues d'un long ardillon[1]. C'est là un type de broche qui était usuel en Espagne aux IIIe-IIe siècles avant J.-C.[2]. Nous n'avons pas la preuve qu'il ait été connu dans l'Afrique du Nord dès cette époque[3], mais, eu égard à la proximité des deux contrées, cela est vraisemblable[4].

1903, p. 622, fig. 12 (en argent) ; à Aïn Sefra ; Gautier, *l. c.*, pl. XV, fig. 28. D'après les bijoux analogues trouvés à Carthage et ailleurs, on pourrait les attribuer approximativement aux Ve-IIe, siècles (conf. ici, t. IV, p. 91 ; Déchelette, *Manuel d'archéol. préhist.*, II, fig. 342, à la p. 840, et fig. 542, à la p. 1263). Mais les indigènes d'Afrique en ont peut-être conservé plus longtemps l'usage.

1. La tête de cet ardillon s'épanouit souvent en une plaque triangulaire, circulaire, etc. : voir P. Eudel, *Dictionnaire des bijoux de l'Afrique du Nord*, fig. aux p, 26-29.

2. Déchelette. *Manuel*, II, p. 1260-2. Schulten, *Numantia*, I, p. 191. Stuhlmann, *Ein kulturgeschichlt. Ausflug in den Aures*, p. 64.

3. M. Frobenius (l. c., p. 72-73, fig. 90) signale une de ces broches, qui aurait été recueillie dans un dolmen des Beni Messous. Mais je doute que le lieu de la découverte soit certain.

4. On a aussi trouvé quelques fibules d'autres types dans des sépultures indigènes ou puniques de Numidie. Celles qui ont été publiées, ou, tout au moins, sommairement décrites, offrent la forme de l'épingle de nourrice. Elles peuvent être en partie, sinon toutes, de fabrication étrangère. A Béja, fibule d'or Cagnat, Rev. archéol., 1887, I, p. 45. A Bulla Regia ; Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 76. Dans un dolmen de la région du Kef : Hilaire et Renault, *ibid.*, 1898, p. 319. Deux fibules qu'on dit avoir été trouvées dans des dolmens des Beni Messous : A. de Bonstetten, *Essai sur les dolmens* (Genève, 1863), p. 38 et pl. 111, fig. 11. Deux fibules à ressort bilatéral dans une tombe de Gouraya, du IIe siècle environ avant J.-C. : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, fig. 21 (p. 38).

CHAPITRE II

ARMES ET MOBILIER

I

L'armement des indigènes répondait à deux besoins : la chasse et la guerre. D'une manière générale, les moyens d'attaque et de défense furent à l'origine et restèrent les mêmes contre les animaux et contre les hommes.

Pour l'attaque, il y eut de tout temps des armes d'escrime, qu'on gardait en main, et des armes de jet, qu'on lançait, de plus ou moins loin, sur l'ennemi.

L'arme d'escrime la plus simple est le gourdin, la matraque. Les Libyens orientaux[1] et occidentaux[2] s'en servirent évidemment dès une époque très reculée, et beaucoup de Berbères font encore de la matraque un redoutable usage[3].

On s'avisa sans doute de bonne heure que des gourdins largement évasés avaient plus d'efficacité pour briser les têtes : le bâton se transforma en massue. Par une autre transformation,

---

1. Pline l'Ancien, VII, 200 : « Proelium Afri contra Aegyptios primi fecere fustibus, quos votant phalangas.

2. Bâtons représentés sur des gravures rupestres : Flamand, *Les pierres écrites*, P. 34, 36. Au Ve siècle avant notre ère, combats rituels, où des jeunes filles échangent des coups de pierres et de bâtons, parfois très violemment : Hérodote, IV, 180.

3. Sous le Bas-Empire, ce fut l'arme des circoncellions, bandes de fanatiques qui terrorisaient les campagnes : voir, p. ex., saint Augustin, *Psalm. contra partent. Donati (Patr. Lat, de Migne*, XLIII, p. 27) ; Lettres, LXXXVIII, 8, et CLXXXV, 15 ; *Enarr. in psalm*, X, 5 ; LIV, 26 ; *Contra litter. Petit*., II, 64, 144.

en l'appointant et en durcissant la pointe au feu, on en fit une pique, un épieu. Dès l'âge paléolithique, il y eut des piques faites de deux pièces : la hampe, en bois, et la pointe, une pierre taillée[1], avec un pédoncule au moyen duquel on l'adaptait à la hampe[2]. Le pédoncule disparut ensuite, mais il n'est guère douteux qu'une partie des pointes en silex rencontrées dans des stations plus récentes n'aient été fixées à des manches en bois. Puis, au premier millénaire avant J.-C., fut adoptée la pointe en fer.

La lance, munie d'une hampe très robuste et gardée en main, resta une arme nécessaire à la chasse : c'est ainsi, par exemple, qu'on se mesurait avec le sanglier[3] A la guerre, on s'en servait peu dans les siècles qui précédèrent et qui suivirent notre ère, car les indigènes évitaient les corps à corps. Dans un mausolée qui fut élevé près de Cirta (au lieu appelé aujourd'hui le Khroub), vers le milieu du second siècle avant J.-C.[4], ont été recueillis des débris de lances, deux paires, semble-t-il[5]. Il faut dire que l'armement déposé dans cette tombe d'un prince était, en majeure partie, d'origine étrangère. Mais un fer de lance, trouvé sous un tumulus du Maroc oriental[6], des stèles, pourvues d'inscriptions libyques et représentant

1. Il se peut aussi qu'on ait fait des pointes avec des cornes d'antilopes (nombreuses alors en Berbérie) ; conf., pour les Éthiopiens, Hérodote, VII, 69.

2. Pour ces pointes à pédoncule, qui, selon Leur grandeur, ont pu être adaptées à des épieux, à des piques, à des javelots, peut-être même à des flèches, voir t. I, p. 201. M. Reygasse me parait avoir prouvé qu'elles appartiennent au paléolithique, non au néolithique : *Rec. de Constantine*, LII, 1919-1920, p. 533 et, suiv. ; LIII, 1921, p. 159 et suiv., 167 et suiv.

3. Conf. t. V, p. 173.

4. *V. infra*, p. 257 et suiv.

5. Qui n'étaient pas de la même grandeur. Deux pointes, longues de 0 m 30, ont pu être reconstituées (fragments de ces pointes reproduits dans *Rec. de Constantine*, XLIX, 1915, pl. 7 à la p. 178, n° 3). On a recueilli les débris de deux talons, qui paraissent avoir appartenu à ces lances (*ibid*., n° 2). Deux autres talons, plus petits (*ibid*., entre les nos 1 et 2), ont dit appartenir à deux autres lances (pour ces talons, avec lesquels on pouvait combattre, comme avec les pointes, voir Polybe, VI, 25, 6 et 9). Il y avait aussi, dans cette sépulture, deux viroles en bronze et des fragments d'une ou de deux autres : chacune d'elles devait entourer la hampe d'une lance et servir d'arrêt à la main.

6. Voinot, *Bull. d'Oran*, 1910, p. 521 ; pl. XI, fig. 1-3. Ce fer mesurait 0 m 28 de

des guerriers qui tiennent une lance[1], attestent que cette arme ne fut pas abandonnée par les Numides et les Maures; de même, un grossier bas-relief de Kabylie, où une image semblable est accompagnée d'une dédicace latine à un dieu, probablement à Masinissa divinisé[2]. Cependant, si la Johannide, poème écrit par l'Africain Corippus à l'époque byzantine, contient de très nombreuses mentions de javelots entre les mains des indigènes, nous n'y rencontrons qu'une seule allusion, qui n'est pas très certaine, à des lances[3].

Dans diverses ruines romaines de Tunisie et d'Algérie, ont été découverts des objets en bronze, de forme rectangulaire, mesurant en moyenne 0m.13 de long, 0m.09 de large, 0m.05 d'épaisseur, évidés à l'intérieur; ils constituent une sorte de boite ou douille, dans laquelle s'encastrait un large manche, et dont les faces extérieures sont garnies d'un grand nombre de pointes[4]. On y voit d'ordinaire des têtes de massues, employées, soit par des troupes étrangères[5], soit par des indigènes. Mais il n'est pas absolument sûr qu'il s'agisse d'armes[6] et, quand même ce seraient des massues, l'époque relativement

---

longueur, avec la douille, qui avait 0m 11 ; le diamètre de l'ouverture était d'environ 0m 017. D'autres pointes en bronze ou en fer, recueillies dans des sépultures indigènes, ont pu appartenir, soit à des lances, soit à des javelots.

1. Stèles de Tirekbine (au Sud-Est de Constantine) : Vel, *Rec. de Constantine*, XXXIX, 1905, pl. I et II (aux p. 202 et 204). Stèle de Sidi Youssef : Tissot, *Géogr*., I, fig. 53 (p. 494).

2. Doublet, *Musée d'Alger*, pl. V, fig. 1. Conf. *C. I. L.*, VIII, 20 731.

3. *Joh*., VIII, 194-5 :

> Missilibus nixus geminis et poplite flexo,
> Aut dura solidam defigens cuspide terram.

Le premier vers mentionne une paire de javelots; on peut donc supposer que le second se rapporte à une lance.

4. Hamy, *Rev. archéol.*, 1906, II, p. 284-9. Ballu, *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. 101. Rathgen, *Rev. tunis*., XVIII, 1911, p. 305. *Catal. du Musée Alaoui,* 2e Supplément, p. 153, n° 483. Poinssot et Lantier, *B. a. Comité,* 1922, p. CXXII. Exemplaires trouvés récemment à Utique. D'autres, conservés à Paris, au Musée d'artillerie : *Dictionn. des antiquités,* s. v. Clava, fig. 1582, à la p. 1238.

5. Hamy était disposé à y reconnaître des armes germaniques.

6. MM. Poinssot et Lantier y verraient volontiers des râpes pour nettoyer les vaisseaux vinaires.

tardive où ces objets apparaissent pourrait faire douter que nous soyons en présence d'armes vraiment africaines.

Les gens de l'âge néolithique eurent, en Berbérie comme dans bien d'autres contrées, des haches en pierre polie, emmanchées[1]. Un de ces instruments est très nettement représenté sur une gravure rupestre du Sud oranais[2]. Mais, à l'époque historique, la hache à tranchant métallique ne figure pas parmi les armes des indigènes, à moins qu'on ne fasse état de deux vers de Silius Italicus, mentionnant des *bipennes*[3].

Dès les temps les plus lointains, les hommes qui avaient à engager des luttes contre des animaux ou d'autres hommes, disposaient d'armes en pierre dont la pointe frappait d'estoc, armes tenues directement en main ou adaptées à un manche très court. Leurs descendants eurent des poignards ou des coutelas à lame de fer, qui pouvaient servir à la guerre, aussi bien qu'à la chasse. C'était même, d'ordinaire, leur seule arme pour combattre de près, — ce que, nous l'avons dit, ils ne faisaient pas volontiers, — et surtout pour achever des ennemis déjà vaincus. Le coutelas (μάχαιρα) des Libyens nomades est mentionné au Ve siècle par Hellanicos[4], celui des cavaliers maures par Strabon[5]. Cependant tous n'en avaient pas[6] : les cavaliers représentés sur la colonne Trajane en sont dépourvus. Au VIe siècle de notre ère, des indigènes portaient une arme que Corippus qualifie de *gladius* : enfermée dans une gaine, elle était, non pas attachée à leur côté, mais suspendue à un anneau, sans doute en cuir, que l'on se passait. autour du

1. T. I, p. 193, 201.

2. Flamand, *Les pierres écrites*, p. 388-390 ; fig. 242 ; pl. I. Conf. ici, t. I, p. 202.

3. II, 189, et V, 287. Voir Bates, *East. Lib*., p. 148.

4. *Fragm. hist. Graec.*, I, p. 57, n° 93. Conf. un fragment de Nicolas de Damas (*ibid*., III, p. 4613, n°137), où sont mentionnés des Σαρδολίβυες, — le commencement du mot est peut-être altéré, — qui avaient une μάχαιρα.

5. XVII, 3, 7.

6. Tite-Live (XXXV, 11, 7) écrit au sujet des Numides : « Discinctus et inermis eques, praeterquam quod iacula secum portat. »

bras[1]. C'est encore ainsi que les Touareg portent leur poignard, et, naturellement, le *gladius* dont parle Corippus ne pouvait pas être une épée, qui, à cette place, eût été fort embarrassante : c'était un poignard ou un coutelas.

La véritable épée n'était pas une arme des Africains. Diodore de Sicile[2] dit que les Libyens qui habitaient le désert entre l'Égypte et les Syrtes n'en avaient point. Une anecdote très suspecte, racontée par Tite-Live[3], prouve, du moins, que l'épée ne faisait pas partie de l'armement ordinaire des cavaliers numides au temps des guerres puniques. Cinq siècles plus tard, Claudien affirme que les indigènes ne portent pas d'épée[4].

Certains d'entre eux avaient pourtant imité des exemples étrangers en faisant usage de cette arme. Les Adyrmachides, des Libyens qui vivaient en dehors de la Berbérie, au delà de la Cyrénaïque, se servaient, au dire de Silius Italicus[5], d'une épée recourbée, d'un yatagan, que l'on peut supposer avoir été d'origine grecque. Ce sabre se répandit aussi dans l'Espagne méridionale[6], mais nous n'avons pas de motifs de croire que les Maures et les Numides l'aient employé. Toutefois, chez ces peuples, le glaive fut adopté par quelques chefs. Il y en avait un parmi les armes déposées auprès des restes d'un prince,

---

1. *Joh*., II, 126-9 (à propos des Barcaei) :

…giadiosque minaces
Non solita vinctos lateri, sed circulus ambit,
Perstringens modicum, complexus brachia gyro,
Vaginasque aptant nudis pondero lacertis.

Ibid., II, 154-5 (à propos de cavaliers de 1'Aurès) :

…substrictus at ipse
Mucro fulmineus laevo dependet ab armo.

2. III, 49, 4 (iuoç).
3. XXII, 48, 2 et suiv. ; « Numidae, praeter solita arma telaque gladios …habentes, etc. »
4. *Bell. Gitdon*., 435-6

Non contra clipeis tectos gladiisque micantes
Ibitis.

5. III, 278-9 :

…falcatus ab arte
Ensis Adyrmachidis.

6. voir t. II, p. 372-3.

dans le mausolée du Khroub[1] : c'est une épée assez courte, propre à frapper d'estoc et de taille, analogue au glaive droit, large, pointu, dont se servaient les Espagnols et que les Romains leur empruntèrent à la fin du troisième siècle ou au début du second[2]. Le glaive du Khroub a pu être importé, soit de la péninsule ibérique, soit d'Italie. De même, celui que Jugurtha brandissait dans une bataille, avec lequel il venait de tuer quelques ennemis et se vantait d'avoir tué Marius[3] : évidemment, il n'est pas question ici d'une dague ou d'un coutelas. On sait que, dans sa jeunesse, le roi numide avait combattu en Espagne, auprès de troupes romaines : peut-être avait-il commencé alors à se servir du glaive ibérique.

Mais ce n'est que beaucoup plus tard, au VIe siècle de notre ère, que nous constatons chez les indigènes un emploi assez étendu de l'épée : des textes de Procope, de Corippus, mentionnant des ξίφη[4], des *enses*[5], paraissent, en effet, se rapporter à de vraies épées, non aux poignards que l'on suspendait au bras et auxquels ces termes n'eussent pas convenu. C'est avec une puissante épée, frappant de taille et d'estoc, que, — si nous en croyons Corippus, — le chef maure Antalas coupe en deux un ennemi, puis en transperce trois autres[6]. Outre leur javelot et

1. *Rec. de Constantine*, XLIX, 1915, pl. 7 (à la p. 178), n° 1. Il était enfermé dans un fourreau que l'on croit être en cèdre. — Un glaire semblable est tenu par un guerrier sur une stèle à inscription libyque, trouvée à Tirekbine, dans la région de Constantine : *Rec. de Constantine,* XXXIX, 1905, pl. à la p. 204.

2. Voir P. Couissin, *Les armes romaines*, p. 220 et suiv.

3. Salluste, *Jug*. CI, 6.

4. Procope, *Bell. Vand.*, II, 41, 19 (pour des fantassins, qui ont aussi des javelots).

5. Corippus, Joh, V, 378-9

Modo comminus hostes
Missile contorto, nudo modo percutit enses,

Ibid., V, 508 : (des fuyards) « proiciunt enses », c'est-à-dire de véritables épées, car des poignards n'auraient guère pu les gêner dans leur fuite. Voir encore ibid., V, 199 ; VII, 429 ; II, 115 (« mucrone potens » ; il s'agit de fantassins, qui portent aussi des javelots et un bouclier).

6. *Joh*., V, 254 et suiv. Corippus (V, 454-5) dit d'un autre chef :

Duro rotat ense lacertos
Collaque multa virum nervosque obtruncat equorum.

leur poignard, les Touareg ont une épée en forme de croix, dont la lame droite porte des coups de taille. Faut-il voir dans cette latte un héritage de l'antiquité ? Je serais plus disposé à admettre que c'est une arme du moyen âge, peut-être rapportée d'Espagne au XIe siècle par les Almoravides, les guerriers voilés du désert.

Passons aux armes de jet. Dans les stations préhistoriques, se rencontrent souvent des pierres qui ont reçu une taille à arêtes coupantes ou à facettes, de manière à servir de projectiles[1] ; du reste, il va sans dire qu'on utilisait aussi des pierres brutes. Aux temps historiques, on se lançait vigoureusement des pierres dans des combats rituels[2]. Diodore de Sicile[3] nous montre des Libyens, habitants du désert oriental, qui partent en expédition, emportant, outre des javelots, un sac de cuir, rempli de pierres ; ils les lancent, ajoute cet auteur, avec beaucoup d'adresse, Corippus parle des « pierres menaçantes » que des indigènes de la grande Syrte lancent « comme la foudre »[4].

Ces textes n'indiquent pas l'emploi de frondes. Mais des frondeurs sont mentionnés parmi les troupes que Jugurtha amena à l'armée romaine en Espagne, devant Numance[5]. Les Carthaginois, à défaut d'autres, auraient pu faire apprécier la fronde aux Africains : des milliers de balles en terre cuite, recueillies dans les ruines de leur ville[6], prouvent l'usage qu'ils en faisaient, du moins pour la défense de leurs remparts. Les petits bergers indigènes ont très souvent des frondes, à l'aide desquelles ils dirigent leur troupeau. Cependant la fronde ne

1. Voir t. I, p. 180, 187, 189, 201.

2. Hérodote, IV, 180. Saint Augustin, *De doctrina christiana*, IV, 24, 53. Conf. t. I, p. 242-3.

3. III, 49, 4-5.

4. *Joh*., VI, 665-6 :

…lapidesque minaces
Fulminis instar erant.

5. Appien, *Iber*., 89.

6. T. II, p. 352.

fut pas dans l'antiquité une sorte d'arme nationale pour les Libyens, comme elle l'était pour les insulaires des Baléares[1], puisqu'elle n'apparaît que dans un seul texte.

Les plus anciens Égyptiens et les Libyens orientaux[2] se servaient de ces lames courbes en bois, de ces boumerangs qui sont encore des armes de jet en Australie, en Inde, dans l'Afrique centrale[3]. En Berbérie, des boumerangs sont très probablement représentés sur des gravures rupestres[4]. Peut-être, l'usage s'en conserva-t-il çà et là jusqu'en pleine époque historique. Selon Silius Italicus[5], des Maces (entre les deux Syrtes), tenaient en main une arme courbe que le poète appelle *cateia* : or la *cateia* celtique se lançait à la manière d'un boumerang[6]. Il se peut que des indigènes de la région syrtique aient encore possédé des boumerangs au VIe siècle après J.-C. : un vers de Corippus permet de le supposer[7].

Des habitants de l'Afrique du Nord eurent des arcs aux temps préhistoriques. Des pointes de flèches se retrouvent dans des stations néolithiques de cette contrée, peut-être même dans des stations plus anciennes[8]. Au Sud de l'Oranie, à Tyout, des archers en chasse sont figurés sur des gravures rupestres[9]. Jusque vers la fin du second millénaire, des Libyens orientaux se servirent de l'arc dans leurs guerres contre les Égyptiens[10].

---

1. Conf. t. II, p. 375-6.

2. Voir, p. ex., Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, II, p. 431 et 767.

3. Et, dans le Sahara, chez les Tibbou,

4. Flamand, *Les pierres écrites*, p. 322, 326-8 ; pl. V et. VII. Ici. t. I, p. 202, n. 9.

5. III, 277 :

Panda manus est armata cateia.

6. D'ailleurs, on ne sait pas exactement en quoi elle consistait. Voir Déchelette, Manuel, II, p. 1355-8.

7. *Joh*., VI, 664-5. Corippus dit que les fantassins marmarides font voler : « densum ferrum » c'est-à-dire des javelots ; « stipitis et gravidi robur », ce qui peut désigner des boumerangs ; enfin des « lapides ».

8. Voir t. I, p. 188, 192-3, et t. VI, p. 40, n. 2.

9. Flamand, *l. c.*, fig. 2, 4, 5, 167 ; pl. XXXl-XXXII, XXXIV-XXXVII. Conf. ici,. t. I. p. 202.

10. Voir, p. ex., Chabas, *Études sur l'antiquité hist*., 2e édit., p. 196, 244 ; Maspero,

Aux confins du monde berbère, c'était l'arme principale des maîtres du Sahara[1]. L'emploi des pointes de flèches en silex persista sans doute chez les Éthiopiens du désert, comme chez ceux de la vallée du Nil[2], longtemps après que l'industrie lithique eut disparu des pays voisins de la Méditerranée ; en tout cas, ils restèrent archers[3].

Il n'en fut pas de même de la plupart des Libyens occidentaux. Deux passages d'Appien[4], auteur qui n'est pas très sûr, indiquent, le premier, des archers maures dans l'armée d'Hannibal, à la bataille de Zama, le second, d'autres archers parmi les troupes que le prince numide Jugurtha commanda devant Numance. Une nation, représentée sur un des bas-reliefs qui décoraient à Rome le temple d'Hadrien, porte un carquois[5] ; si elle paraît bien être africaine, ses traits n'offrent pas un type éthiopien. Il y avait donc encore des archers en Berbérie. Mais ils ne devaient pas être très nombreux, car les récits des guerres d'Afrique que nous ont laissés Polybe, Tite-Live, Salluste, le journal de l'expédition de César, Tacite, Ammien. Marcellin, Procope, Corippus, etc., n'en mentionnent jamais.

C'est le javelot qui était la véritable arme des indigènes. Il fut certainement en usage de fort bonne heure. Alors, comme plus tard chez quelques peuplades arriérées[6], on pouvait se contenter de bâtons, dont un des bouts était taillé en pointe et durci au feu. On pouvait aussi adapter à une hampe une pointe:

Hist., II, p. 431 et fig. à la p. 767 ; Bates, *East. Lib*., p. 144-5. — Usage de l'arc au Ve siècle encore, chez des Libyens connus des Grecs, par conséquent vivant probablement entre l'Égypte et la grande Syrte : Eschyle, fragm. 42, coll. Didot.

1. Conf. t. V, P. 7.
2. Pour ces derniers, voir Hérodote, VII. 69 ; conf. Pollux, *Onom*., I, 138.
3. T. I, p. 214, n. 1.
4. *Lib*., 40. *Iber*., 89.
5. Lucas, dans *Jahrb. des arch. Instituts*, XV, 1900, p. 13, n° N ; fig. 14.
6. Silius Italicus, III, 303-4 :

> Tum chalybis pauper, Baniurae cruda iuventus,
> Contenti parca durasse hastilia flamma.

Voir aussi t. I, p. 182, n. 5.

en os ou en silex[1]. Vinrent ensuite les pointes en fer, assez larges, à l'extrémité très aiguë. Telles Strabon[2] et Corippus[3] les décrivent ; telles des stèles de Kabylie les figurent[4]. Telles encore sont celles que contenait le mausolée du Khroub ; elles s'enfonçaient dans la hampe par une longue douille[5]. Les hampes étaient courtes[6], mais solides[7]. Chaque homme portait deux[8] ou trois[9] javelots. Les fers ne semblent pas avoir été empoisonnés[10], et l'on ne se servait point en Berbérie de cette courroie, appelée par les Latins *ammentum*, qui, adaptée au bois de l'arme, donnait une précision et une portée plus grandes[11]. La distance que les traits franchissaient était, tout au plus, d'une quarantaine de mètres. Mais les Africains les lançaient avec l'adresse que les Parthes et les Perses montraient à décocher leurs flèches[12] ; quand des cavaliers nombreux se

1. Il est, d'ailleurs, difficile ou impossible de dire si les pointes en pierre qui gisent dans des stations primitives ont appartenu à des javelots, ou bien à des piques : conf. supra, p. 40, n. 2.

2. XVII, 3, 7 : πλατύλογχα μιχρά.

3. *Joh*., II, 133 :

Binaque praevalido portant hastilia ferro.

Ibid., II, 151-2 : …lancea duplex
Iuniperum ferro validam suffigit acuto.

Voir encore *ibid*., I, 543 ; VI, 664.

4. V. *infra*, p. 49.

5. *Rec. de Constantine,* XLIX, 1915, pl. 7 (à la p. l78), n° 6.

6. Strabon, *l. c*., et les représentations figurées.

7. Corippus, II, 152. — Il est impossible de dire quand les Touareg ont adopté les javelots, entièrement en fer, dont ils se servent ou se servaient tout récemment encore. Ces armes rappellent les *solliferrea* des Ibères : voir t. II, p. 373, n. 6. Mais aucun texte ancien n'en signale l'usage en Afrique.

8. Procope, *Bell. Vand*., II, 11, 27. Corippus, *l. c.*, II, 133, 151 ; VIII, 194. Stèles kabyles citées *infra*, p. 49. Deux javelots, tenus par la Mauretania, ou bien figurés derrière la tête de l'*Africa,* sur des monnaies : v. *infra*, p. 50.

9. Diodore de Sicile, III, 49, 4. Stèles kabyles citées *infra*. — Les Maures de la colonne Trajane paraissent n'avoir tenu qu'un seul javelot (aujourd'hui disparu), qu'ils lançaient, ou s'apprêtaient à lancer de leur main droite : Cagnat, *Armée*, 2e édit., pl. à la p. 268.

10. Un vers de Silius Italicus (III, 273), mentionnant des javelots empoisonnés, ne se rapporte pas à des Berbères.

11. Paul Orose, *Adv. pagan*., V, 15, 16 : « ... Numidis hastilia telorum, quae manu intorquere sine ammentis solent. »

12. Lucain, IV, 680-1 : …aequaturusque sagittas
Medorum, tremulum cum torsit missile Mazax.

précipitaient vers l'ennemi en faisant une décharge générale, l'effet pouvait être désastreux sur des gens qui, même sans être blessés, se laissaient affoler par cette grêle de traits[1].

On compte par douzaines les textes qui, depuis le IIIe siècle avant J.-C. jusqu'à l'époque byzantine[2], mentionnent l'emploi des javelots[3] chez les Libyens, Numides, Maures et Gétules, cavaliers et fantassins, à la chasse comme à la guerre. Des stèles, découvertes en Kabylie et pourvues d'inscriptions libyques, nous montrent des hommes tenant leurs deux[4] ou trois javelots[5]. On voit encore des images semblables sur des gravures rupestres, tracées à la lisière du Sahara et dans le Sahara même[6], vers la fin des temps antiques ou au moyen

---

Corippus, *Joh*., IV, 551-2 (à propos d'un chef indigène) :

…iaculis qui vincere posset
Persarum teneras nervo pellente sagittas.

1. Voir, p. ex., Ammien Marcellin, XXIX, 5, 25 : « Mazices... tela reciprorantes volitantia grandinis ritu. » Claudien, Consul. Stilich., I, 352 :

… fusum crebris hasttlibus imbrem.

2. Polybe, III, 71, 10 ; XV, 12, 1. Diodore, III, 49, 4. Tite-Live, XXII, 48, 3 ; XXII, 50, 11 ; XXIII, 26, 11 ; XXVIII, 11, 13 ; XXX, 18, 17 ; XXXV, 11, 7. Appien, Lib., 11 et 46 ; *Iber*., 25 et 27 ; *Bell. civ*., II, 96. Salluste, *Jug*., VI, 1. Paul Orose, V, 15, 16. Pline l'Ancien, VI II, 20. Sénèque, *Brev. vit.*, XIII, 6. Plutarque, *Sertorius*, 27. *Bell. Afric*., VII, 5 ; XIV, 2 ; LIX, 5 ; LXXI, 3. Strabon, XVII, 3, 7. Elien, *Nat. anim.*, VII, 23 (d'après Juba II). Horace, *Od*., I, 22, 2. Lucain, IV, 680-1. Silius Italicus, III, 339. Valérius Flaccus, Arg., III, 587. Hérodien, VI, 7, 8 ; VII, 8, 5 ; VII, 9, 6. Ammien Marcellin, XXIX, 5, 25 et 32. Claudien, *Bell. Gildon*., 436-8 ; *Consul, Stilich*., I, 258, 352-6. Procope, *Bell. Vand*., II, 10, 9 ; II, 11, 19, 27 et 49. Corippus, *Joh*., I, 543 ; II, 11-13, 114, 133, 151-2 ; IV, 513, 551 ; V, 136, 251, 335, 378-9, 454 ; VI, 664 ; VIII, 194, 382-7.

3. Les Grecs se servent, en général, du terme ἀχόντιον (ἄχων, dans Strabon, *l. c*.); on trouve aussi δοράτιον (dans Hérodien et dans Procope),) λόγχη (dans Diodore, l. c.), αίχμή (dans Procope, B. V., II, 10, 9). En latin, le plus souvent, iaculum, ou bien *telum*. Et aussi spiculum (Claudien, *Cons. Stil.*, I, 354) ; lancea (Valérius Flaccus, *L c*. ; Corippus, II, 151 ; VIII, 385) ; *hasta* (Corippus, V, 251 et 335) ; hastilia, au pluriel (Claudien, *Cons. Stil,* I, 352 ; Paul Orose, *l. c*.; Corippus, I, 543 ; II, 133) ; *missile, missilia* (Lucain, *l. c.* ; Claudien, *Bell. Gild.*, 437, et *Cons. Stil.,* I, 356 ; Corippus, V, 379 et 454 ; VIII, 194) ; *venabula* pour des javelots employés à la chasse (Corippus, II, 11).

4. Gsell, *Bull. archéol. du Comité,* 1901, p. CLIII. Boulifa, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, fig. aux p. 791 et 793 (= *Rev. afric.*, LV, 1911, pl. à la p. 18, fig. 2 et 3).

5. Doublet, *Musée d'Alger,* pl. VI. Sur une stèle de Souama, représentant un fantassin, celui-ci tient des javelots ; on a figuré trois hampes et seulement deux fers : *Bull. de corresp. afric*., I, 1882-3, pl. à la p. 40.

6. Voir, p. ex., Gautier, *Sahara algérien,* p. 98 ; fig. 21, A, à la p. 103 ; fig. 24, E, à la p. 111.

âge, alors que les Berbères avaient reflué dans le désert. Sur des monnaies frappées en Numidie et en Maurétanie, une paire de javelots (ou un seul) accompagne, comme un attribut nécessaire, la tête de l'Afrique[1] ; ce sont aussi deux javelots que tient la Maurétanie sur des monnaies impériales[2].

En résumé, la plupart des indigènes n'avaient, dans l'antiquité historique, qu'une seule arme offensive, le javelot ; joignons-y le poignard ou le coutelas, fait pour égorger plus que pour combattre. Beaucoup d'entre eux ne portaient aucune arme défensive[3]. C'était avec un pan de leur manteau qu'ils s'efforçaient de parer les coups[4]. Cependant le bouclier fut connu très tôt en Berbérie. Sur deux gravures rupestres, l'une de la région de Biskra, l'autre du Sud oranais, nous voyons un bouclier, offrant une double échancrure latérale[5], comme le bouclier dit béotien : telle était la forme que donnait une peau de quadrupède, tendue sur une armature en bois. Une autre gravure, du Sud oranais, représente un bouclier ovale[6] ; une quatrième, peut-être un petit bouclier rond[7].

C'est de cette rondache que les Africains faisaient usage à l'époque historique[8] ; elle était commune aux fantassins et aux cavaliers. Les auteurs anciens la mentionnent fréquemment,

---

1. Deux javelots : Müller, *Numism*., III, p. 42, n° 54 (Juba Ier) ; p. 100, n° 15 (Bocchus) ; p. 103, nos 18-19, et p. 107, n° 71 (Juba II ; conf. Dieudonné, dans *Rev. numism*., 1908, p. 351, nos 1-5, et pl. XIII, fig. 7-9) ; p. 138, nos 209-210 (monnaies de Cæsarea). Un seul javelot : Müller, p. 130, n° 196 (Ptolémée).

2. Cohen, *Descr. des monn. impér.*, 2e édit., II, p. 185, nos 952-961 (Hadrien) ; p. 324, n° 552 (Antonin le Pieux).

3. Conf. peut-être le passage de Tite-Live cité p. 42, n. 6. Procope (*Bell. Vand* II, 11, 26) indique que beaucoup d'indigènes n'ont pas de bouclier.

4. Claudien, *Bell. Gildon*., 436-9 :

> In colis longe fiducia tellis.
> Exarmatus erit, cum missile torserit hostis.
> Doxtra movet iaculum, praotentat pallia laeva ;
> Cetera nudus eques.

5. T. I, p. 203. Flamand, *Les pierres écrites*, p. 67-70, 96.

6. Flamand, *l. c*., p. 369, fig. 229.

7. Voir t. I, p. 202, n. 10.

8. Conf. t. II, p. 359 ; Schulten, *Namantia*, I, p. 44.

depuis les guerres puniques jusqu'au vie siècle de notre ère[1]. Ils lui donnent plusieurs noms, grecs et latins[2] ; ils l'appellent aussi *caetra* (ou *cetra*)[3], terme probablement espagnol : les Ibères se servaient, en effet, du même bouclier[4]. Nous en avons quelques images[5]. Sur des stèles de la grande Kabylie[6], des guerriers tiennent leur cætra de la main gauche, avec plusieurs javelots. Les cavaliers maures de la colonne Trajane[7] la tiennent de la même main, comme il est naturel dans le combat, l'autre main s'apprêtant à lancer le javelot[8]. C'est ce bouclier qui apparaît souvent sur les gravures rupestres du Sud oranais et du Sahara, dites libyco-berbères[9], dont les plus anciennes ne sont pas antérieures aux derniers siècles de l'antiquité. Il est encore usité chez des Africains, non pas en Berbérie, ni dans le Sahara, mais dans le Nord-Est du continent, chez les Bedja, les Abyssins et les Somali.

---

1. Tite-Live, XXII, 48, 2. Appien, *Lib*., 46. Salluste, *Jug*., XCIV, 1. Paul Orose, V, 15, 17. Strabon, XVII, 3, 7. Servius, *In Aeneid*., VII, 732. Ammien, XXIX, 5, 39. *Notit. dignit., Occid*., V, 84 et 233 : VII, 56. Procope, B. V., II, 11, 19 et 26. Corippus, .Joh., II, 114, 126, 153-4 ; V, 323, 335 ; VIII, 191.

2. Ἀσπίς, (Procope), πέλτη, (Strabon), *clipeus* (Corippus, passim), *scutum* (Salluste, Paul Orose, Servius), *parma* (Tite-Live ; Pomponius Méla, I, 26 ; Ammien; Corippus, V, 323).

3. Servius, *l. c.* : « caetra, scutum loreum, quo utuntur Afri et Hispani » (conf. Isidore de Séville, Etym., XVIII, 12, 5 : « scutum loreum sine ligno, quo utuntur Afri et Mauri »). *Schol*. à Juvénal, XI, 140 : « cetras..., scuta Maurorum minora ». Pline l'Ancien, XI, 227. Silius Italicus, III, 278. *Notit. dignit*., ll. cc. : « Mauri cetrati ». Corippus, *Joh*., II, 153 ; VIII, 191 (où la caetra des indigènes est opposée au clipeus des Byzantins).

4. T. II, p. 371.

5. Outre celles que nous allons mentionner, on pourrait citer les boucliers ronds sculptés sur le mausolée du Khroub (IIe siècle avant J.-C.) : Gsell, *Monum. antiques de l'Algérie,* I, pl. IV (à la p. 62). A Chemtou, trois fragments d'une frise représentant des boucliers, deux ronds, un autre ovale : Saladin, *Nouv. Arch. des Missions*, II ; p. 393, fig. 13. Mais il s'agit là d'édifices de style grec, où l'on s'est sans doute peu soucié de reproduire des armes indigènes.

6. Doublet, *Musée d'Alger,* pl. VI. Bull. de corresp. afric., I, 1882-3, pl. à la p. 40. *C. r. Acad. Inscr*., 1910, fig. aux p. 791 et 793.

7. Cagnat, *Armée*, 2e édit., pl. à la p. 268.

8. On a aussi des images de ces boucliers ronds sur un bas-relief de Ghirza (en Tripolitaine), qui date du Bas-Empire : Tissot, *Géogr*., I, fig. à la p. 495.

9. Flamand, *Bull, de géogr. hist*., 1903, p. 508-510 ; fig. 1, 8, 9. Le même, Les pierres écrites, fig. 15, 24, 36. Gautier, *Sahara algérien*, p. 97, fig. 17 ; p. 103, fig. 21. Etc.

Mesurant, tout au plus, 0 m. 50 de diamètre[1], il était en cuir[2] ; on employait volontiers le cuir d'éléphant, très épais[3]. Entouré d'une bordure[4], il était légèrement bombé à l'extérieur, mais non muni, autant qu'il semble, de cette bosse circulaire que les Latins appelaient *umbo* et qui, occupant le milieu de la face, faisait dévier les coups[5]. Par derrière, s'attachaient, comme des poignées, deux courroies parallèles : dans l'une était passé l'avant-bras ; la main tenait l'autre[6]. On teignait peut-être ces boucliers ronds, en une couleur uniforme, ou bien en des couleurs variées[7]. Ils avaient l'avantage d'être légers[8], soit dans l'action, soit quand, en route, on les portait appliqués sur le dos ou suspendus au flanc[9]. Ils n'étaient pas résonnants[10] et ne pouvaient trahir dans ces embuscades où les indigènes excellaient. Mais, lorsque la pluie les mouillait, ils s'amollissaient, s'alourdissaient et n'étaient plus qu'une gêne[11]. Dans le combat, manœuvrés avec rapidité et adresse, ils servaient à parer les traits ou les pierres que l'on voyait

1. À en juger par les boucliers de la colonne Trajane. Les gens qui ont exécuté les stèles de Kabylie n'ont pas tenu compte des proportions.

2. Servius et Isidore de Séville, *ll. cc*. Salluste, l. c. : « scuta... Numidica ex coriis ». Strabon, l. c.: πέλτη μιχρά βυρσίνη. Schol. à Juvénal, *l. c.* : emploi de peau d'antilope.

3. Appien, *l. c.* (bouclier qu'aurait porté Masinissa). Strabon, Pline l'Ancien, Paul Orose, *ll. cc*. Voir aussi Pomponius Méla, I, 26 (bouclier du géant Antée, en peau d'éléphant, conservé à Tingi).

4. Voir les boucliers maures de la colonne Trajane.

5. Sur les stèles kabyles, le bouclier offre, au milieu, un cercle assez large. Je suis disposé à croire qu'on a voulu indiquer ainsi la bordure (en en exagérant la largeur), et non pas une bosse centrale.

6. Cette seconde courroie se voit sur plusieurs boucliers maures de la colonne Trajane ; la place qu'elle occupe et la position de l'avant-bras paraissent prouver l'existence de la première.

7. Silius Italicus (III, 278) parle de la *versicolor caetra des Adyrmachides*, Libyens voisins de l'Égypte.

8. Salluste, *Jug*., XCIV, 1. Corippus, II, 153.

9. Tite-Live, XXII, 48, 2 : (des cavaliers numides) « parmas post terga habentes ». Corippus, II, 153-4 :

> Caetraque saepe levis duro iacet horrida dorso
> Aut lateri suspense eadit.

10. Salluste, l. c. Cependant les Maures savaient, au besoin, en tirer du bruit, en les frappant contre leurs genoux : Ammien, XXIX, 5, 39.

11. Paul Orose, V, 15, 17.

venir, mais, quand il fallait lutter corps à corps, ils constituaient une défense tout à fait insuffisante[1]. Les Berbères, cependant, les gardèrent durant de longs siècles ; ce n'est probablement qu'au moyen âge que les Touareg ont adopté le grand bouclier oblong, en cuir d'antilope, dont ils font encore usage[2].

Dans l'antiquité, les Africains n'avaient pas l'habitude de se coiffer d'un casque[3] : à la guerre, comme en tout temps, la plupart d'entre eux restaient tête nue[4]. Si, vraiment, dans une fête annuelle dont parle Hérodote[5], des gens de la petite Syrte ornaient d'un casque et d'une armure complète la jeune fille qui, promenée sur un char, incarnait une déesse, cet équipement était d'origine étrangère ; d'ailleurs, Hérodote le dit. C'est aussi à l'étranger que quelques chefs avaient emprunté le casque qu'ils portaient, soit comme objet de parade, soit comme arme défensive. Une monnaie de Syphax offre, dit-on, l'image d'un cavalier casqué[6]. Dans le mausolée du Khroub, sépulture d'un contemporain de Masinissa, sinon de Masinissa lui-même, il y avait un casque en fer, piriforme, propre à préserver efficacement, non seulement le crâne, mais, aussi la nuque et les joues[7]. Corippus[8] mentionne une fois,

1. Conf. Procope, *B. V.*, II, 11, 26.

2. Images de ces boucliers, p. ex., dans *Bull. de géogr. hist*., 1903, p. 504-5, fig. 2-4.

3. Diodore de Sicile (III, 49, 4) dit expressément que les Libyens habitant le désert entre l'Égypte et les Syrtes n'ont pas de casque. Il y avait cependant des gens du Sahara qui portaient des casques, — des casques à cornes, — mais ce n'étaient pas des Libyens : voir Silius Italicus, I, 415 ; XV, 679 ; peut-être aussi Diodore, III, 73, 1 ; conf. ici, t. II, p. 359, n. 6.

4. V. supra, p. 31.

5. IV, 180.

6. Carbonnel, *Rec. de Constantine,* XLII, 1908, p. 189. Je n'ai pas vu cette monnaie et la reproduction qui en est donnée est évidemment d'un dessinateur peu expérimenté. Les cavaliers représentés sur les autres monnaies de Syphax (Müller, *Numism*., III, p. 91) sont tête nue.

7. *Rec. de Constantine*, XLIX, 1915, pl. 5 et 6, à la p. 178. Sur ce casque, qui couvrait complètement les côtés de la tête, on a figuré en relief des oreilles. C'est là un cas assez rare. Quant à la forme, M. Salomon Reinach veut bien me faire savoir qu'il n'en connaît pas d'autre exemple.

8. *Joh*., V, 112.

— une seule fois, si je ne me trompe, — un casque (*galea*), qu'un indigène s'était mis au-dessus d'une pièce d'étoffe (*palla*), enveloppant sa tête.

On ne se servait pas non plus de cuirasses[1]. Une cotte de mailles en fer (recouvrant une tunique en cuir), que contenait le mausolée du Khroub[2], était un objet d'importation. Non pas de provenance hellénique, car les Grecs n'usaient pas de cette armure, mais, sans doute, d'origine italienne ; les plus riches parmi les Romains, nous le savons par Polybe[3], portaient alors, à l'armée, des cottes de mailles, invention des Gaulois, selon Varron[4].

Quant aux Africains, certains couvraient le haut de leur poitrine d'un plastron en cuir. Telle était, dit Strabon[5], la coutume des cavaliers maures ; peut-être n'était-elle pas aussi répandue qu'il le croit : nous n'avons, en effet, aucune autre mention de ces plastrons[6].

On voit combien l'armement des Numides, Maures et Gétules était et resta sommaire. Nous avons constaté, à plusieurs reprises, l'introduction d'armes étrangères. Mais, seuls, les personnages importants, les princes, les chefs, les adoptaient. Les Carthaginois faisaient usage du casque, de la cuirasse, du grand bouclier, de l'épée, de la lance[7] : les indigènes, qui avaient de si fréquents rapports avec eux, connurent ces armes et quelques-uns les apprécièrent. Une belle cuirasse en bronze, fabriquée dans l'Italie méridionale au IVe

1. Tite-Live (XXII, 43, 2) attribue à des cavaliers numides des cuirasses (loricae), sous lesquelles ils auraient caché des glaives. Mais nous avons déjà fait observer (t. II, p. 364, n. 10) que ce récit est dénué de valeur historique.

2. *Rec. de Constantine, l. c*., pl. 4 à la p. 178.

3. VI, 23, 15.

4. Conf. Déchelette, *Manuel*, II, p. 1155 ; Couissin, *Les armes romaines,* p. 268 et suiv.

5. XVII, 3, 7 : προθωράχιον.

6. A la guerre, dit Hérodote (IV, 175), les Maces se protègent avec des peaux d'autruche. S'agit-il de boucliers ? ou de plastrons ?

7. T. II, p. 349, 350.

ou au IIIe siècle, a été trouvée dans une tombe de Ksour es Saf, non loin de Mahdia, en Tunisie[1]. Peut-être est-ce un indigène qui l'a portée : ce que le mode d'ensevelissement permet de supposer. Masinissa et d'autres rois africains reçurent du peuple romain des présents, parmi lesquels il y avait des armes : Appien[2] mentionne une panoplie; Tite-Live[3], deux armures de cavalier avec des cuirasses. Le mausolée du Khroub nous a rendu l'attirail guerrier d'un prince, mort vers le milieu du second siècle ; or ce sont, pour la plupart, des armes étrangères : casque, cotte de mailles, lances, épée. Le glaive de Jugurtha pouvait, nous l'avons dit, être romain ou espagnol. Mais les hommes du commun demeuraient plus fidèles à l'armement de leurs pères, soit par cette force de l'habitude à laquelle les Berbères ne se soustraient pas volontiers, soit parce qu'ils n'étaient pas assez riches pour s'équiper mieux.

II

Chez les nomades, le mobilier se réduisait au strict nécessaire, et il n'était guère plus abondant chez les sédentaires qui n'habitaient pas des villes.

Des outres en peau de chèvre, qu'au dedans on devait enduire de poix afin de les rendre imperméables[4], servaient de récipients pour les liquides, surtout pour l'eau[5]. L'usage de la poterie[6] n'était pratique que chez ceux qui ne se déplaçaient pas trop souvent[7] ; cependant, même chez les autres,

1. Voir t. II, p. 133 ; t. IV, p. 163.

2, *Lib*., 32.

3. XXX, 17, 13 : « bina equestria arma cum loricis »

4. Non goudronnées, ces peaux peuvent être des sacs pour les objets non liquides.

5. Salluste, *Jug*., LXXV, 3. Strabon, XVII, 3, 7. Pline l'Ancien, XXV, 78. Elien, *Nat. anim.*, XIV, 5.

6. Pour la technique des poteries indigènes, *v. infra*, p. 64 et suiv.

7. Hellanicos (*Fragm. hist. Graec.*, I, p. 57, n° 93) n'indiquait pas en quelle matière

il fallait tout au moins des marmites de terre, allant au feu, car les vases de métal étaient sans doute un luxe. Le bois, avec lequel on façonne encore de grands plats, montés ou non sur un pied, permettait de faire une vaisselle résistant aux heurts : Salluste[1] mentionne les vases en bois qu'on trouve dans les cabanes des Numides ; Pomponius Méla[2], les vases en bois et en écorce des indigènes de l'intérieur[3]. Il est probable que, pour les aliments solides, on se servait aussi de corbeilles ou d'autres récipients tressés en diss, alfa, jonc, palmier : les gens qui, dès l'époque néolithique, poussaient de la terre dans des moules en vannerie pour fabriquer des poteries[4], n'avaient pas dû s'abstenir d'employer la sparterie à la confection de véritables vases, à la fois légers et non fragiles. Pour écraser les grains, on avait des mortiers, avec leur pilon, ou de ces moulins primitifs dont nous avons parlé[5].

Comme la plupart des Berbères d'aujourd'hui, leurs ancêtres se passaient de tables et de sièges[6] : on faisait cercle autour du plat, déposé sur le sol. C'est aussi sur le sol que beaucoup dormaient[7] ; ils s'enveloppaient, dit Strabon[8], dans les peaux qui leur servaient de vêtements ; selon Procope[9], seuls les gens aisés étendaient sous eux une toison[10]. Il est cependant permis de croire que, pour le repos de la nuit et pour la sieste,

étaient faits la coupe et le vase à eau, qui, disait-il, constituaient tout le mobilier de certains Libyens nomades.

1. *Jug*., LXXV, 4 : « vasa cuiusque modi, sed pleraque lignea, collecta ex tuguriis Numidarum ».

2. I, 41 : « Vasa ligno flunt aut cortice. »

3. Écuelles en bois dans une sépulture berbère du Hoggar : *C. r. Acad. Inscr.*, 1925, p. 339.

4. Voir t. I. p. 195, et, pour le Sahara, p. 207 (conf. Reygasse, *Rec. de Constantine*, LV, 1923-4, p. 235).

5. P. 6.

6. Pomponius Méla, I, 4l : (au delà du littoral) « humi quies epulaeque capiuntur

7. Méla (note précédente). Procope, *B. V.*, II, 6, 11.

8. XVII, 3, 7.

9. *L. c*.

10. Voir aussi un texte beaucoup plus ancien, cité *supra*, p. 2, n. 3.

nattes en été, tapis de laine en hiver n'étaient point choses inconnues, pas plus que les couvertures[1] dans les pays où le froid est rigoureux. Et si, généralement, on n'avait pas de lit, une banquette pleine, en maçonnerie, adossée à l'un des murs de la chambre, pouvait, dans une certaine mesure, en tenir lieu chez les sédentaires : ce qui est très fréquent de nos jours. Des berceaux étaient nécessaires, surtout chez les nomades, pour les enfants en bas âge[2]. Des textes mentionnent même des lits pour les adultes, et non pas seulement pour les riches, qui imitaient des exemples étrangers[3]. Des Libyens s'efforçaient, au dire d'Élien[4], d'éviter les piqûres des scorpions en couchant dans des lits très hauts, qu'ils éloignaient des murs et dont ils plaçaient les pieds dans des cruches pleines d'eau. Pour la même raison, d'après Strabon[5] des Masæsyles, vivant dans les campagnes, frottaient d'ail les pieds de leur lit et les entouraient de branches épineuses. On peut faire observer, à ce sujet, que, chez les sédentaires du Sahara, le lit est beaucoup plus usité que chez les habitants de la Berbérie : en été, il est plus frais que le sol des terrasses sur lesquelles on passe la nuit, et, comme les lits anciens, il isole des vipères et des scorpions; ce meuble est une sorte de cage, faite en branches de palmier.

Ceux qui occupaient des demeures fixes et s'adonnaient à l'agriculture, avaient à constituer chez eux les provisions nécessaires à la consommation familiale, le surplus de la récolte, s'il n'était pas aussitôt vendu, pouvant être déposé dans des silos ou dans des greniers publics. A cela servent, en Kabylie et ailleurs, de grandes jarres[6] non cuites, qu'avec

1. A moins qu'on ne se servit de vêtements.

2. Corippus, *Joh*., VI, 86.

3. Nabdalsa, lieutenant de Jugurtha, étant en campagne, avait dans sa tente un lit garni d'un oreiller Salluste, Jug., LXXI, 1 et 4.

4. *Nat anim.*, VI, 23. Conf. ici, t. I, p. 134.

5. XVII, 3, 11.

6. Contenant des grains, ou bien des fruits secs.

de la terre glaise, mélangée de paille, les femmes édifient sur place, au-dessus d'une banquette, à l'intérieur même de la maison, et qu'elles décorent souvent de motifs géométriques rudimentaires en relief[1]. C'est vraisemblablement une coutume fort ancienne. De même, le grand coffre en bois, où l'on enferme les objets de quelque valeur. Enfin, le métier à tisser, grand cadre en bois démontable, formé de deux poteaux verticaux et de deux traverses horizontales, entre lesquelles la chaîne est tendue. Les textes ne nous apprennent rien à cet égard.

1. P. Aicard, *Pour comprendre l'art musulman*, p, 68.

CHAPITRE III

LA VIE DANS LES CAMPAGNES ET DANS LES VILLES

I

Ce n'est que par une série de conjectures que nous pouvons essayer de nous représenter la vie menée dans les campagnes : elle ne différait sans doute guère de ce qu'elle était encore à une époque peu éloignée de nous. Mais nous sommes ici sur un terrain si peu solide que la brièveté s'impose.

Les hommes ne font guère usage de leur maison que pour y prendre leurs repas et y dormir ; leur existence se passe surtout au grand air. Quand ils ne sont pas en guerre, ils chassent, ou bien, assis en petits groupes, échangeant des propos ou restant silencieux, ils laissent paresseusement s'écouler les heures. La surveillance des troupeaux ne les réclame pas tous et peut d'ailleurs se concilier avec une absence presque complète d'efforts. Et, lorsqu'on n'a pas à craindre des razzias, c'est l'affaire des enfants, plutôt que des adultes. L'agriculture n'exige un labeur énergique qu'au temps des labours et semailles et à la moisson[1], périodes pendant lesquelles on fait trêve à tout, môme aux guerres. Des fêtes, des cérémonies religieuses ou magiques remplissent quelques journées. D'autres sont employées à la fréquentation des marchés et des foires.

1. conf. t. V, p. 239.

Le marché est un des éléments essentiels de la vie sociale des Berbères. Quelques textes et inscriptions[1] prouvent qu'il avait, sous la domination romaine, la même importance qu'aujourd'hui, et il faut probablement remonter plus haut. Il se tient à dates[2] et à lieu fixes, non pas dans les villages, qui sont d'accès trop difficile et où la place manquerait pour le bétail, mais dans la campagne, de préférence aux confins des territoires de plusieurs groupes politiques, auxquels il est commun. Du reste, l'attrait des marchés est tel qu'on s'y rend de plus loin encore, pourvu qu'on puisse aller et revenir dans le même jour. C'est là que se vendent les produits agricoles et le bétail des alentours : petites affaires entre gens du pays, achats plus importants, conclus par des négociants ou des agents commerciaux en tournée. C'est là aussi que des colporteurs, bravant les fatigues et les dangers de voyages à travers des pays sans routes et infestés de bandits, offrent des objets fabriqués dans les villes ou à l'étranger[3] ; que des forgerons s'installent, — à part, car ils sont méprisés[4]. Mais il n'est pas besoin d'avoir à acheter ou à vendre pour fréquenter le marché : on y vient regarder, converser, recueillir des nouvelles, vraies et plus souvent fausses, même se concerter en vue de quelque révolte ou conflit. En principe, c'est un terrain neutre, presque sacré ; il arrive cependant que des querelles, préméditées ou non, éclatent et que les matraques s'abattent sur les têtes : plus d'une guerre a commencé dans ces lieux de rencontre.

Tout le monde ne se contente pas du marché régional; ceux

1. Saint Cyprien, *De lapsis,* 6. Saint Optat, III, 4. C. I. L., VIII, 23 246 (= 270 = 11 451) ; 4 508, I. 11 ; 6 357 ; 8 280. *Bull. archéol. du Comité,* 1903, p. CCXI ; 1914, p. 567. L'inscription C. I. L., VIII, 20 627 concerne une foire annuelle.

2. Pour l'époque romaine, on connaît des marchés bimensuels.

3. Ainsi out pu pénétrer dans les campagnes une partie au moins des poteries puniques et étrangères qu'on recueille dans des sépultures indigènes (*v. infra*, p. 225), celles aussi qui ont servi de modèles à de grossières copies (voir p. 65).

4. Pour la fréquentation possible des marchés par des bijoutiers, voir p. 76.

qui le peuvent vont parfois à la ville, surtout si quelque grande foire les y attire.

Le temps passe ainsi pour les hommes, soit en occupations qui les passionnent, soit en flâneries ; le travail pénible y tient le moins de place possible.

Il est assez rare qu'ils s'en déchargent sur des serviteurs : on n'a aucune preuve que l'esclavage ait été très répandu chez les indigènes[1]. C'est sur leurs femmes qu'ils laissent peser presque tout le fardeau de l'existence matérielle.

En règle, nous l'avons dit[2], les deux sexes mènent des vies bien distinctes. Aux hommes qui ne sont pas de leur famille, les femmes ne se mêlent que quand elles ne peuvent pas faire autrement : dans les déplacements des nomades, et aussi à la guerre. Car, dans beaucoup de guerres[3], depuis des temps lointains jusqu'à une époque récente[4], les gens armés étaient accompagnés de leurs femmes, enfants, vieux parents, comme aussi des troupeaux qui leur appartenaient[5]. Cela allait de soi quand il s'agissait d'une véritable migration, d'un abandon, temporaire ou définitif, du territoire où l'on venait de vivre. Mais il semble bien que, même dans d'autres circonstances, les hommes ne soient pas partis seuls. Ce qui peut s'expliquer de deux manières : la crainte de laisser, pendant leur absence, leur famille et leur bétail à la merci d'un coup de main ; le

1. Conf. t. V, p. 210.

2. *Ibid*., p. 48.

3. Non pas dans toutes. Quand un souverain, Syphax, Masinissa, Jugurtha, Juba rassemble des armées parmi ses sujets pour soutenir une guerre régulière, les hommes seuls quittent leur foyer. L'autorité royale leur garantit, ou est censée leur garantir la sécurité de leur famille et de leurs biens.

4. Chez les Libyens en guerre avec l'Égypte, au temps des XIXe-XXe dynasties : Bates, *East. Lib.*, p. 109. Inscription latine du IIIe siècle de notre ère : *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. CCXXIX. A l'époque byzantine : Procope, *Bell. Vand*., I, 8, 26 ; II, 11, 18 et 54-55 ; II, 21, 14 ; Corippus, *Joh*., II, 171 ; V, 372, 430 et suiv., 468, 481 et suiv. ; VI, 82 et suiv., 109-110. Pour des temps plus récents, voir, p. ex., G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, p. 218-9, 707-8 ; Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, 2e édit., II, p. 75 ; A. Bernard, *Le Maroc*, p. 220.

5. Conf. t. V, p. 59, n. 3.

désir de ne pas renoncer aux services que les femmes pouvaient leur rendre en campagne[1] : construction des abris, préparation des aliments, nettoyage des armes, soin des chevaux, etc. Et, du moment qu'on emmenait les femmes, il fallait emmener aussi les enfants et les animaux domestiques dont elles avaient la charge.

D'ordinaire, elles ne prenaient point part à la lutte; si, comme Hérodote le dit[2], les Zauèces, Libyens de la Tunisie orientale, se servaient de leurs femmes pour conduire leurs chars de guerre, c'était là sans doute une exception[3]. Mais, par les cris qu'elles poussaient, elles excitaient les combattants[4] ; on peut supposer aussi que, comme le faisaient leurs descendantes, elles insultaient et arrêtaient les fuyards, soignaient les blessés, s'emparaient des prisonniers et les torturaient.

Nous ne voyons pas que les femmes aient pris une part très active à la culture des céréales : ce qui était le cas dans certaines régions de l'Espagne, où les hommes, dédaignant cette tache, l'imposaient à leurs compagnes[5]. Remarquons, cependant, qu'aujourd'hui encore, chez beaucoup de Berbères, ce sont les femmes qui procèdent au sarclage[6] tandis que labours, semailles, moisson, vannage concernent les hommes[7]. Peut-être y a-t-il là une tradition très ancienne, remontant à une époque où la culture se serait faite, non à la charrue, mais à la houe, et aurait été un travail féminin[8].

---

1. Ce qu'indique Procope, B. V., II, 11, 18.

2. IV, 193.

3. D'ailleurs, ces guerriers devaient descendre de leur char avant d'aborder l'ennemi.

4. Corippus, *Joh*., II, 171-2 (avant une bataille)

Tremulis ululatibus acthera matres
Concutiunt.

5. Silius Italicus, III, 350-3 (en Galice).

6. Laoust, *Mots et choses berbères*, p. 330. Biarnay, *Notes d'ethnographie et de linguistique nord-africaines*, p. 102-3.

7. Qui ne négligent pas de se faire au besoin aider par leurs femmes. Conf. t. V, p. 210 ; pour l'antiquité, t. IV, p. 15, n. 4.

8. Au Soudan, la culture à la houe est l'affaire des femmes.

En temps ordinaire, les femmes doivent sortir de chez elles pour aller chercher de l'eau et ramasser du bois. Le reste de leur vie se passe à l'intérieur ou aux abords immédiats de leur demeure. Soigner et traire les animaux domestiques, moudre les grains[1], cuire la galette[2] faire le beurre et le fromage, préparer les repas, élever les enfants en bas âge : les occupations ne manquent pas.

Il faut y joindre la confection de certains objets n'exigeant qu'un outillage très simple. Industries qui se proposent de subvenir aux besoins de la famille et de restreindre ainsi les achats, beaucoup plus que de vendre au dehors; elles se pratiquent à temps perdu, quand les multiples torches du ménage laissent quelque répit : par conséquent, elles ne sont pas susceptibles d'une production abondante.

Ainsi s'exécutent des travaux de sparterie, corbeilles tressées directement à la main, nattes fabriquées sur le métier qui sert, à faire les tissus de laine. Pour ceux-ci, les soins préliminaires, nettoyage, cardage, filage, incombent, en général, à la tisseuse : l'industrie familiale ne comporte guère la division du travail. Les teintures se font avec des couleurs végétales[3] : la pourpre, chère aux Phéniciens, ne paraît pas avoir été employée par les. Berbères[4]. Le métier de basse lisse, où les fils de la chaîne sont tendus horizontalement, est, autant qu'il semble, une importation relativement récente[5], à l'usage des hommes exerçant dans les villes la profession de tisserand ; dans l'antiquité, il était sans doute inconnu des indigènes[6]. Le métier des femmes berbères, celui qu'on retrouve dans tant de tribus et

1. Conf. Corippus, *Joh*., V, 432-3.

2. Procope, *B. V*., II, 7, 3.

3. Du moins avant l'invasion récente des teintures minérales.

4. Comme le remarque H. Basset, *Rev. afric.*, LXII. 1921, p. 354.

5. Ce métier horizontal sert surtout à fabriquer des tissus de coton et de soie, ce qui n'a pu se faire en Afrique que depuis l'antiquité. Chez les nomades, les fils de la Chaîne sont tendus horizontalement dans la confection des longues bandes de tente ; cette technique a peut-être été introduite par les Arabes.

6. Stuhlmann, *Ein kulturgeschichtl. Ausflug in den Aures*. p. 113 et suiv., 148.

qui a dû y pénétrer depuis fort longtemps, est le métier de haute lisse, à chaîne verticale ; nous ignorons d'où il est venu[1]. On fait ainsi des étoffes pour manteaux et tuniques, des couvertures et des tapis, par l'entrecroisement des fils de trame sur les fils de chaîne ; le procédé des points noués, qui donne des tapis de haute laine, n'est peut-être, connu des Berbères que depuis quelques générations, par imitation des tapis d'Asie Mineure.

La fabrication de la poterie, qui ne peut se développer que chez les sédentaires, est aussi une industrie pratiquée dans les campagnes par des femmes, non pas par toutes, car ce serait dépasser les besoins, mais par des ouvrières qui, ayant appris cette technique, travaillent à l'occasion pour les gens de leur village, sans se livrer à un véritable métier, sans chercher d'ordinaire à accroître leurs profits par la vente à des étrangers. Cette céramique, rurale et féminine, se distingue de celle des ateliers où travaillent des hommes en ce qu'elle n'emploie ni le tour, ni le four : les vases sont façonnés à la main et cuits à feu libre[2] ; il en est même qu'on fait simplement sécher au soleil. Procédés primitifs qui attestent des traditions lointaines, obstinément conservées malgré la défectuosité des produits, très fragiles, pourrissant, facilement et retenant mal les liquides.

Il y a deux sortes de poteries berbères. Les unes, marmites, écuelles, plats, bols, pots et tasses avec ou sans anses, lampes, etc., d'aspect grisâtre, brunâtre, noirâtre, ne sont que la suite de la vaisselle dont les tessons se recueillent dans les stations néolithiques[3]. Mais ces tessons offrent fréquemment des ornements géométriques rudimentaires, gravés à la pointe : luxe dont on se passe à l'époque historique. Il s'agit d'objets tellement vulgaires qu'on ne les juge pas dignes d'une décoration,

1. Voir t. I, p. 319, n. 1.
2. On les place généralement sous un tas de bois, auquel on met le feu.
3. Voir t. I, p. 194-5.

si peu compliquée qu'elle puisse être[1] ; on se contente (et non pas toujours) de lisser les parois. Des sépultures indigènes, qui appartiennent aux derniers siècles avant notre ère, nous ont rendu beaucoup de ces vases grossiers[2] ; ils ressemblent très souvent, à s'y méprendre, à des poteries que des femmes berbères façonnent encore et qu'on a surtout l'occasion de voir dans des sanctuaires, où elles sont apportées comme offrandes à des marabouts. Les formes sont, pour la plupart, de la plus grande simplicité; c'est, pourrait-on dire, de la céramique d'enfants.

Cependant, en certains lieux, à Magraoua (dans la Tunisie centrale)[3], à Roknia (près de Guelma), à Gastal (près de Tébessa), on constate de gauches imitations de vases étrangers, puniques et gréco-puniques, que le commerce introduisait, — assez parcimonieusement, — dans des bourgs indigènes. Ce sont, par exemple, des assiettes[4], des aiguières[5] d'un galbe assez régulier, des plats dont le centre présente un ombilic[6],

1. Des mamelons qui font saillie à la surface de certains vases ne sont pas des ornements, mais ont pour objet de faciliter la préhension.

2. Pour ces sépultures, voir ici, I. II, ch. III. — Vases des dolmens des Beni Messous (près d'Alger) et de Djelfa, au musée d'Alger ; de Roknia : Bourguignat, *Hist. des monuments mégalith. de Roknia*, pl. 5-6, et Faidherbe, *Bull, d'Hippone*, IV, 1868, pl. III ; de Ras el Aïn Bou Merzoug : *Rec. de Constantine*, VII, 1863, pl. VI, et *ibid*., XXIV, 1886-7, pl. XII ; musée d'Alger ; de Sila : Frobenius, dans *Prähistor. Zeitschrift*, VIII, 1916, fig. aux p. 75, 77, 78 ; de Sigus : *Rec. de Constantine*, XXIV, pl. XIII ; du Nord de l'Aurès : *ibid*., VII, pl. XLVIII ; de la région de Tébessa : *ibid*., XLIV, 1910, pl. à la p. 84, fig. 11 ; musée d'Alger et collection Reygasse (poteries de Gastal) ; de Bulla Regia : dans *L'Anthropol*., 1891, p. 7 et 12, fig. 5, 12 et 13 ; de Dougga : *ibid*., XIV, 1903, fig. à la p. 621 ; de Téboursouk : Carton, *Découv. épigr. faites en Tunisie*, fig. aux p. 351, 352 ; de l'Enfida : *Rev d'ethnogr*., V, 1886, fig. à la p. 445, et *Bull. de Sousse*, VI, 1908, fig. à la p. 60. — On trouve parfois aussi de ces poteries dans des tombes où le reste du mobilier est punique : p. ex., a Collo et à Gouraya, où il y eut des colonies phéniciennes (Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 35), et dans des centres indigènes, à Bulla Regia (fouilles du docteur Carton); à Téboursouk (La Blanchère et Gauckler, *Catal. du Musée Alaoui*, p. 227-8, n°s 119, 126-134, et pl. XLII), au Kef (*ibid*., p. 226, n° 107).

3. *Catal. du Mus. Alaoui*, p. 230-1.

4. A Gastal.

5. A Roknia, à Magraoua.

6. A Gastal.

des pots dont le bec est muni d'un filtre[1], ou la panse d'un petit tube, ressemblant à une tétine[2], des lampes de type punique[3]. A Gastal[4] et dans un autre cimetière du département de Constantine[5], il y a des vases en forme de turbine ou de toupie, qui rappellent des poteries fabriquées en Gaule au siècle avant J.-C. [6] : j'ignore s'il convient d'admettre une véritable parenté et, au cas où il en serait ainsi, comment on pourrait l'expliquer.

L'autre classe[7] se compose de poteries peintes, d'un travail bien plus soigné. Elles sont faites dans de nombreuses tribus[8] et peuvent être réparties, selon leur provenance, en des séries faciles à distinguer. Elles ont pourtant des caractères communs : fabrication à la campagne par des femmes, sans tour ni four ; décor peint en noir ou en brun, — souvent avec emploi subsidiaire de rouge, — sur la surface, polie à l'aide d'un galet plat ou dune palette en bois, et généralement enduite d'une couche d'argile plus fine, de couleur crème[9]. L'orne-

1. A Gastal, à Magraoua.

2. A Gastal. Pour ces vases-biberons, conf. t. IV, p. 61.

3. Le type de la lampe punique s'est conservé jusqu'à nos jours dans la céramique berbère : voir, p. ex., Laoust, *Mots et choses berbères*, p. 58, fig. 30.

4. Très fréquemment en ce lieu. Plusieurs des vases dont nous allons parler y ont été trouvés avec une monnaie carthaginoise et une monnaie de Masinissa.

5. A Ras el Aïn Bou Merzoug (exemplaires au musée d'Alger),

6. Déchelette, *Manuel*, II, p. 1482, fig. 677 (n° 3) ; p. 1487, fig. 681 (n° 1).

7. E. Violard, *De la céramique berbère* (Alger, 1897). D. Randall-Maciver et A. Wilkin, *Libyan notes* (Londres, 1901), p. 54 et suiv. J. Myres, dans *Journal of anthropological Institute*, XXXII, 1902, p. 243 et suiv. A. van Gennep, *Études d'ethnographie algérienne*, p. 13-67 (dans *Rev. d'ethnogr. et de sociologie*, 1911). Le même, *Recherches sur les poteries peintes de l'Afrique du Nord*, dans Harvard African Studies, II (1918), p. 235-297 et planches. Bertholon et Chantre, *Recherches anthropol. dans la Berbérie orientale*, I, p. 545 et suiv. Herber, dans *Hespéris*, II, 1922, p. 241-254.

8. Surtout dans les régions voisines du littoral. Cela s'explique par le fait que ces pays sont habités par des sédentaires : or, la fabrication de poteries, nous l'avons déjà dit, n'est pas l'affaire de gens qui ont à se déplacer.

9. Cet engobe manque quelquefois. L'emploi, en Kabylie, d'un vernis résineux qui, passé sur l'engobe, lui donne une couleur jaune, est probablement une innovation récente. Certaines poteries kabyles sont en partie revécues d'une couverte rouge, sur laquelle on peint quelques motifs géométriques en blanc eu en noir.

mentation consiste en motifs géométriques rectilinéaires. Ils sont tracés au pinceau ; le travail n'est jamais complété au soutenu par des traits gravés. Les formes sont moins indigentes que dans la première classe de poteries berbères ; parfois, elles offrent des complications qui nuisent à l'utilité pratique de cette vaisselle, mais qui ont des prétentions artistiques : pieds élancés en forme de cornet, cols très allongés, dentelures autour des bords, tubes d'orifice multiples, et même enchevêtrés, bols et gargoulettes reliés par groupes de trois, quatre et davantage, etc.

Des discussions se sont élevées sur les origines de cette céramique peinte, qui, jusqu'à ces dernières années, n'était connue que par des exemplaires contemporains, ou presque contemporains : on ne l'avait pas rencontrée dans des couches antiques, dans des sépultures auxquelles des objets de leur mobilier permettent d'assigner une date voisine des débuts de notre ère. Mais, comme, par la technique et l'ornementation rectilinéaire, elle ressemble à des poteries fabriquées au troisième millénaire avant J.-C. dans d'autres pays méditerranéens, surtout dans les îles de Chypre et de Sicile[1], on a cru pouvoir en conclure qu'elle est à peu près aussi vieille en Berbérie, où des immigrants l'auraient introduite[2]. A quoi d'autres ont répondu que ces ressemblances n'impliquent pas nécessairement parenté : ce qui le prouve, c'est que les poteries de l'Afrique du Nord ressemblent plus encore à celles que fabriquaient les Indiens du Pérou avant la découverte de l'Amérique : or il est impossible d'admettre des influences entre ces deux contrées. La céramique berbère aurait donc pu

1. En Sicile, ont été aussi trouvées des poteries à décoration peinte analogue, mais plus anciennes, néolithiques, que M. Orsi (*Monum. antichi dei Lincei*, XXVII, 1923, p. 125 et suiv.) croit avoir été importées d'Orient ; la céramique peinte sicilienne en dériverait. — On a aussi comparé les poteries berbères à des poteries préhistoriques égyptiennes, mais, entre ces deux classes, il y a plus de différences que de ressemblances : conf. van Gennep, *Études*, p, 46-47, 58.

2. Van Gennep, *l. c.*, p. 62 et suiv. (conf. ici, t. I, p. 349-350).

naître dans la Berbérie même, on ne sait quand : peut-être, malgré son aspect et sa technique archaïques, à une époque assez récente, car, autrement, on en trouverait des témoignages anciens.

Ces témoignages ont été cherchés, et le désir de les trouver a suscité des comparaisons non fondées, ou très contestables, entre la vaisselle peinte des Berbères modernes et quelques vases faits en Afrique au moyen âge[1] ou dans l'antiquité[2]. Mais la parenté est, à mon avis, certaine pour des objets recueillis à Constantine, dans des couches qui contenaient des objets fabriqués peu avant ou après notre ère[3]. Et je crois que l'on peut remonter plus haut, si l'on observe la ressemblance, sans doute non fortuite, de plusieurs formes berbères avec des formes qui existaient dans la céramique égéenne dès les premiers temps de l'âge du bronze, avec des formes égyptiennes[4], phéniciennes, grecques. Comment et quand se sont faits ces emprunts ? Nous l'ignorons. Mais, pour une partie au moins d'entre eux, la céramique punique, à laquelle le décor de la céramique berbère ne doit rien[5], a pu servir d'intermédiaire :

1. Des poteries des Xe-XIe siècles, trouvées à Tlemcen, ont un décor apparenté à celui de la céramique berbère, mais elles sont faites au tour et cuites au four : A. Bel, *Un atelier de poteries et faïences découvert à Tlemcen* (Constantine, 1914), p. 53-55 et fig. 40.

2. Les vases peints, d'époque byzantine, que l'on a découverts surtout à Bulla Regia, offrent des motifs végétaux et animaux, qui, comme leur technique au tour et au four, les distinguent nettement des poteries berbères : Carton, *C. r. Acad. Inscr.*, 1911, p. 601 ; 1914, p. 476 ; 1915, p. 122-5. De même, une aiguière, exhumée à Timgad et conservée au musée local, qui est ornée de motifs géométriques et de feuilles en noir et en rouge. Et encore d'autres poteries peintes, de basse époque, dont des débris ont été recueillis à Carthage, à Thuburbo Majus, à Dougga : Poinssot et Lantier, dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1925, p. LXXIX. Même absence de parenté réelle pour d'autres vases peints, à décor géométrique, qu'on a trouvés dans la région de Kairouan et qui datent de l'époque romaine : ibid., 1915, fig, aux p. 88 et 90.

3. G. Marçais, *Rec. de Constantine*, XLVIII, 1914, p. 177-183 et fig. à la p. 178 ; *ibid*., L, 1916, p. 38-47 et pl. I.

4. Conf. van Gennep, *Études*, p. 34.

5. Ce qui n'est pas une objection à opposer à l'hypothèse d'emprunts de formes. Aujourd'hui, des femmes indigènes modèlent, par exemple, des théières, des verres à pied, puis les revêtent d'ornements géométriques.

ainsi, pour des amphores de type classique, des pots ventrus, à anse de panier[1], des supports consistant en deux cornets opposés, que relie un gros bourrelet[2] ; pour des lampadaires, qui, montés sur un pied épais, comprennent une ou deux rangées de petites lampes à bec pointu[3] ; pour des bassins, sur les bords desquels sont dressées de petites écuelles, comme sur les récipients appelés *kernoi* par les Grecs[4].

On voit que la céramique indigène, peinte ou non peinte, conserve avec obstination des habitudes fort anciennes. Cependant, si elle est asservie à la routine, elle n'est pas entièrement rebelle à des influences étrangères. Nous venons de noter des imitations probables de poteries puniques; de nos jours, on constate des emprunts à l'Europe : des copies de théières, de tasses à café, de chandeliers, etc. Les mêmes velléités d'innovation introduisent dans le décor quelques images de végétaux et d'êtres animés[5]. Mais ce sont là de rares exceptions.

L'art rural berbère a été, en somme, peu influencé par les, peuples qui ont joué, depuis vingt-cinq siècles, un rôle historique dans l'Afrique du Nord. D'autre part, cet art ignore la nature. Il ne regarde pas autour de lui et n'est pas sensible au spectacle de la vie. Il ressasse des motifs transmis par la tradition et qu'on exécute machinalement, sans recourir à des modèles.

Qu'il s'agisse de poteries, de tissus, de cuirs, de bois ouvrés, l'ornementation est géométrique et, presque toujours, rectilinéaire[6]. Ce sont des filets parallèles, des groupes de hachures,

1. En Kabylie.

2. Chez les Msirda, au Nord-Ouest de l'Algérie.

3. En Kabylie.

4. *Ibid*. Pour des poteries puniques analogues à celles que nous venons de mentionner, voir, p. ex., t. IV, p. 61 et 64-65.

5. Poissons, oiseaux et même des personnages. Voir Ricard, *Hespéris*, I, 1921, p. 421 et suiv.

6. Ce qui peut s'expliquer en partie, mais en partie seulement, par des nécessités techniques. C'est le cas pour les ouvrages en vannerie, et aussi pour les tissus fabriqués sur des métiers verticaux. Mais ce décor rectilinéaire se retrouve sur des matières où des

chevrons et zigzags[1], des croix dont les branches se coupent obliquement ou à angles droits, des peignes ; des triangles, losanges et carrés, pleins, ou enfermant des figures semblables, plus petites, ou remplis de diagonales croisées, qui forment quadrillage ; des damiers ; d'autres motifs encore, d'où les lignes courbes sont exclues[2]. Qu'il y ait là, au moins en partie, des dégénérescences d'images jadis empruntées à la nature vivante, c'est possible. C'est même probable : par exemple, le peigne peut être la déformation d'une main avec ses doigts ouverts ; une série de chevrons superposés, pointe en bas, peut représenter une branche à feuilles symétriques : du reste, quelquefois, le doute n'est pas permis, puisqu'on a tracé la tige sur laquelle ces feuilles latérales, réduites à des traits, s'insèrent obliquement. Mais tout cela est devenu figures géométriques.

Il y a certainement très longtemps que l'art berbère a ainsi perdu tout contact avec la nature, pour s'enliser dans le dessin rectilinéaire. Des stèles, trouvées dans l'Algérie centrale, présentent, auprès d'inscriptions libyques, des images de peignes, qui paraissent bien équivaloir à des mains prophylactiques[3]. Chez les Libyens orientaux, les tatouages étaient, dès le second millénaire avant J.-C., des motifs géométriques[4] : ce qu'ils sont restés, en général, dans l'Afrique du Nord.

Les figures de ce répertoire si pauvre se juxtaposent et s'assemblent diversement, mais toujours par bandes ou zones parallèles[5] et non par rayonnement autour d'un motif

courbes eussent été d'une exécution aisée et où il n'apposait nullement comme un emprunt à la vannerie ou au tissage.

1. Qui, parfois, tracés hâtivement, prennent la forme de lignes ondulées, par dérogation au système rectilinéaire.

2. Des motifs curvilignes, comme des rosaces et des arcatures, usitée surtout dans les ouvrages en bois, ressemblent tellement à des décors d'origine orientale, répandus en occident du IVe au VIe siècle, qu'il y a lieu d'admettre des emprunts purs et simples : voir, entre autres, Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 4G-47.

3. Voir Berbrugger, *Rev. afric.*, .XII, 1868, p.172 ; Gsell, *Bull. archéol, du Comité,* 1901, p. CLIII. Pour le rôle prophylactique de la main ouverte, conf. t, IV, p. 355.

4. V. *supra*, p. 11, n. 5.

5. Ricard, *Pour comprendre l'art musulman*, p. 74.

central[1]. Dans les tissus, l'ordonnance est souvent heureuse et satisfait l'œil par la netteté de la composition et l'adroite répartition des parties décorées et des vides. Des poteries témoignent des mêmes qualités d'agencement. Beaucoup d'autres choquent par un manque de cohésion et une surcharge barbares : ce sont des documents ethnographiques plus que des objets d'art.

Le coloris est d'ordinaire très sobre, fréquemment même réduit à une seule couleur, se détachant sur un fond uniforme[2] : on évite ainsi les défauts d'une polychromie criarde, mais l'aspect d'ensemble est souvent monotone et triste; certaines étoffes berbères ont, pourtant, dans leur simplicité vigoureuse, une tenue sévère qui ne manque pas de beauté.

Le principal mérite de cet art est d'être profondément populaire. Il est, non pas un luxe que des habiles font métier de procurer à des riches, mais une parure qui semble nécessaire aux choses les plus usuelles, l'œuvre et la joie de gens très humbles[3].

Les Libyens aimaient le chant, la danse, la musique. Les femmes poussaient dans les fêtes religieuses[4], et sans doute dans d'autres circonstances[5], des cris modulés, qu'avait entendus Hérodote : ce sont les *you-you*, aigus et prolongés, que leurs descendantes poussent encore aujourd'hui. Des réjouissances, que l'on célébrait volontiers la nuit[6], comportaient des danses et des chants[7]. Des groupes moins nombreux tuaient le temps

---

1. Sauf pour des intérieurs de plats, où le décor pur rayonnement s'offrait de lui-même.

2. Il n'en était cependant pas toujours ainsi. *V. supra*, p. 29, n. 3, pour des tuniques multicolores, portées par des indigènes; p. 52, n. 7, pour des boucliers.

3. Terrasse et Hainaut, *Arts décoratifs au Maroc* (Paris, 1925), p. 4.

4. Hérodote, IV, 189.

5. Pour les cris modulés des femmes avant le combat, *v. supra*, p. 72, n. 4.

6. Ce qui peut s'expliquer suffisamment par la beauté et la fraîcheur des nuits d'été en Afrique.

7. Salluste, *Jug.*, XCVIII, 6 : « Crebris ignibus factis, plerumque noctis barbari more suo laetari, exultare, strepere vocibus. » Voir aussi Corippus, *Joh.*, VIII, 300 et suiv.

à réciter et à écouter des chansons d'amour[1], Le rythme pouvait être marqué, soit par des battements de mains, dont l'usage n'a disparu ni en Berbérie, ni en Espagne, soit par les sons du tambourin. Car les Libyens devaient se servir de cet instrument, que connaissaient les Guanches des Canaries[2] et qui, dès le Ve siècle avant J.-C., s'était répandu chez les nègres de l'Afrique occidentale[3].

C'est à un Libyen nomade[4], Seirites, que Douris, auteur du début du IIIe siècle avant notre ère, attribuait l'invention de la flûte, ou plutôt du chalumeau[5] : ce Seirites l'aurait fait entendre dans des cérémonies religieuses[6]. D'autres textes prouvent la célébrité des flûtes libyques[7]. Pour les fabriquer, on employait du bois de lotus (jujubier)[8], ou de laurier-rose[9]. Ce n'étaient pas seulement les hommes qu'enchantaient les accents aigus de ces flûtes, accompagnés ou non de danses et de chants[10] ; les chevaux passaient pour y être merveilleusement sensibles[11].

Telle était, dans la mesure où nous pouvons la connaître,

1. Élien, *Nat. anim*., XIV, 5.

2. H. Basset, *Essai sur la littérature des Berbères*, p. 317.

3. *Périple* d'Hannon, 14. Voir ici, t. I, p. 497.

4. Ou peut-être un Numide : Λίβυς ήν τών Νομάδων. Cette signification ethnique a pu être donnée au mot νομάς par Douris, comme elle l'a été par Diodore de Sicile (voir t. V, p. 105), lequel s'est servi de Douris (t. III, p. 27). Mais il s'agit plutôt d'un nomade : voir Pollux, cité infra, n. 6.

5. La « flûte » (ghaïta) dont se servent les indigènes ressemble à une clarinette.

6. *Fragm. hist. Graec.*, II, p. 475, n° 34. Conf. Pollux, IV, 74, qui attribue l'invention de la flûte aux Libyens Seénites [nomades]. Mais la croyance à l'origine phrygienne de cet instrument était beaucoup plus répandue. « L'hypothèse d'une origine africaine, dit M. Th. Reinach (dans *Dictionn. des Antiquités*, *V, s. v. tibia*, p. 301), sans pouvoir invoquer aucune preuve solide, ne se heurte à aucune impossibilité.

7. Euripide, *Alceste*, 346-7 ; *Hélène*, 170-1 ; *Troyennes*, 544 ; *Hercule furieux*, 684. Nonnos, *Dionys*., X, 230 ; XXIV, 38.

8. Le terme λωτός était employé en grec peur désigner la flûte libyque ; Euripide, *Hélène* et *Troyennes*, ll. cc.; Hésychius, s. v. Λίβυς.

9. Elien, *Nat. anim*., XII, 44. Pollux, l. c. Sans parler des chalumeaux en roseau, qui devaient être les plus fréquents et dont on se sert encore beaucoup; ces objets sont souvent ornés de figures géométriques.

10. Plutarque. *César*, 52 : mention d'un Libyen qui dansait en jouant admirablement de la flûte et autour duquel on faisait cercle.

11. Voir t. V, p. 184.

— ou la deviner, — l'existence matérielle des gens des campagnes. Strabon[1] faisait remarquer que la manière de vivre des Maures ressemblait beaucoup à celle des Masæsyles, et, d'une manière générale, de tous les Libyens. Une civilisation assez uniforme s'était, en effet, répandue à travers l'Afrique du Nord, quelles que fussent les origines diverses des populations et des États dans lesquels elles se groupaient. Elle allait en s'affaiblissant du Nord au Sud, de la mer vers l'intérieur : les Gétules étaient plus barbares que les Numides et les Maures, voisins de la Méditerranée[2].

Beaucoup d'indigènes africains firent des progrès sous l'impulsion énergique de Masinissa. Mais, dans cette contrée comme ailleurs, les mœurs changeaient moins vite à la campagne qu'à la ville. Au cours des pages précédentes, nous avons plus d'une fois remarqué que, dans la vie des paysans et des nomades, bien des choses ont traversé les siècles jusqu'à nos jours, sans subir de profondes modifications. Si les exemples carthaginois ont exercé, avant les exemples romains quelque influence sur une partie de ces hommes, ils ne les ont pas transformés[3]. Les traits essentiels de la civilisation des Berbères ruraux s'étaient constitués, sans doute fort lentement et très péniblement, dans un passé auquel nous ne pouvons pas remonter. Sur les générations qui se sont succédé depuis lors, la routine a été d'ordinaire plus puissante que les exemples extérieurs et le désir de plus de bien-être.

---

1. XVII, 3, 7 (d'après Posidonius ?).

2. Salluste, *Jug*., XIX, 5 ; LXXX, 1 ; LXXXIX, 7-8. Strabon, XVII, 3, 19. Pomponius Méla, I, 41-42.

3. H. Basset (*Rev. afric.*, LXII, 1921, p. 349 et suiv.) a montré avec raison que Carthage a fort peu contribué aux progrès industriels des indigènes.

II

C'est dans les villes que la civilisation s'est développée en Berbérie aux temps historiques, civilisation d'emprunt, plus brillante que solide, tour à tour punique, romaine, musulmane. Elle ne s'est guère répandue en dehors des cités. D'où le contraste, souvent violent, entre les populations urbaines et les populations rurales, entre les mœurs plus ou moins policées et la barbarie ou la demi barbarie presque immuables : cette opposition est un des caractères évidents de l'histoire de l'Afrique septentrionale.

A l'époque que nous étudions, la civilisation punique dominait dans les villes.

Il ne pouvait en être autrement dans les anciennes colonies phéniciennes et carthaginoises du littoral. Si les gens d'origine indigène y étaient nombreux, peut-être plus nombreux que les descendants des colons, ils avaient adopté les mœurs étrangères ; ils les conservèrent, même quand l'autorité des rois remplaça celle de Carthage. D'ailleurs, la vie commune et surtout des mariages avaient à peu près fondu les éléments divers qui constituaient la population de ces villes[1].

Quelques traits révélaient cependant des traditions ou des influences africaines : certaines altérations de la langue punique, parlée par tous[2], la fusion de divinités orientales et de dieux indigènes[3] ; çà et là, des rites funéraires non phéniciens, mais en usage depuis longtemps chez les autochtones[4]. Il en était sans doute de même dans la vie matérielle, dans le costume, la nourriture, le mobilier[5].

1. Conf. t. II, p. 115 ; t. IV, p. 173, 484.

2. Salluste (*Jug*., LXXVIII, 4) dit de Leptis : « Lingua modo convorsa conubia Numidarum, legum cultusque pleraque Sidonica. »

3. Surtout Baal Mammon et Ammon : *v. infra,* p. 247.

4. Voir t. IV, p. 452 et suiv. ; ici, p. 247.

5. Quelques poteries berbères dans des tombes puniques : *supra*, p. 65, n. 2.

D'autres villes, à la fondation desquelles les Phéniciens et les Carthaginois n'avaient pas pris part, s'ouvrirent, elles aussi, à la civilisation punique, surtout dans la Numidie orientale, On ne cessa pas d'y parler la langue indigène, mais le punique s'y implanta et servit aux relations commerciales, y devint même la langue officielle, soit auprès du Libyque, comme à Thugga[1], soit probablement sans partage, comme à Cirta[2]. Dans la première de ces villes, des noms phéniciens apparaissent, en minorité, auprès de noms libyques, sur des inscriptions puniques et libyques datant de l'époque royale[3] ; dans la seconde, ils figurent presque seuls sur des inscriptions puniques[4] : preuve que, sinon le peuple, du moins la bourgeoisie, qui fit faire ces ex-voto, avait très largement adopté la langue carthaginoise. Les mêmes pierres attestent qu'elle avait également adopté les principaux dieux de Carthage[5]. Il y a donc lieu de croire, même en l'absence de témoignages directs, que, dans d'autres domaines de la vie urbaine, la civilisation punique prit une place importante.

Dans ces villes où s'élevaient des édifices publics et des demeures confortables[6], les industries du bâtiment devaient nécessairement se développer. La dédicace libyco-punique d'un mausolée de Dougga mentionne, après trois hommes qui ont, autant qu'il semble, dirigé les travaux[7], leurs collaborateurs (dans le gros œuvre ?), au nombre de trois, puis deux charpentiers, enfin deux fondeurs en fer[8]. Le mausolée, aujourd'hui restauré, qui se voit en ce lieu, et le mausolée du Khroub, auprès de Constantine[9], sont fort bien battis et font

1. Voir t. V, p. 264.
2. *Ibid*. p. 274.
3. Chabot, *Punica*, p. 201 et suiv. ; le même, *Journ. asiat.*, 1921, I, p. 67 et suiv
4. Chabot, *Pun*., p. 149 et suiv.
5. V. *infra*, P. 146.
6. Conf. t. V, p. 254.
7. V. *infra*, p. 254.
8. Chabot, *Pun*., p. 204 et 207-8.
9. Pour ces deux édifices, *v. infra*, p. 251 et suiv.

honneur aux maçons de Thugga et de Cirta qui les construisirent.

D'autres industries fabriquaient des objets mobiliers. Elles paraissent avoir été beaucoup moins prospères que dans la Gaule indépendante, où elles trouvaient des débouchés plus larges en dehors des villes. Les femmes se chargeaient, nous l'avons vu, de la confection d'une bonne partie des choses nécessaires à leur famille. Certaines industries exigeaient pourtant une installation, un outillage, des connaissances techniques, une régularité et une continuité qui dépassaient le cadre et les aptitudes du travail domestique : par exemple, la fabrication des armes et outils en métal, la bijouterie, la céramique faite au tour et au four. Elles étaient exercées par des hommes, qui en faisaient métier et qui travaillaient à la ville dans des ateliers, sans doute groupés par professions, selon un usage fréquent depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Cependant, il y avait peut-être déjà, comme plus tard en Afrique, des forgerons et des bijoutiers ambulants qui circulaient dans les campagnes, et surtout dans les marchés ruraux[1]. Il se peut aussi que des potiers se soient établis dans le voisinage immédiat des couches d'argile qui leur fournissaient leur matière première[2]. Mais, en général, l'industrie était une occupation de citadins.

Elle nous est presque entièrement inconnue. Un hasard nous apprend qu'on faisait des étoffes de pourpre renommées à Chullu[3] (Collo), sur la côte algérienne. lin ex-voto punique

1. Conf. t. IV, p. 134. C'est à ces bijoutiers ambulants qu'on pourrait attribuer la fabrication d'une partie des grossiers objets de parure, en cuivre, en bronze, en fer, très rarement en argent, qui se rencontrent dans des sépultures indigènes éloignées des villes.

2. Ce que l'on constate aujourd'hui en divers lieux du Maroc méridional.

3. Solin, XXVI, 1 : « Chullu, purpurario fuco Tyriis velleribus comparata. » On ne sait à qui Solin, auteur du ne siècle de notre ère, a emprunté cette indication; mais on peut supposer que l'industrie, proprement phénicienne, de la pourpre existait à Chullu avant l'époque romaine.

de Cirta mentionne un fondeur[1]. A Chullu et à Gunugu, on a trouvé des poteries de formes particulières[2], ce qui permet de croire à l'existence de fabriques locales.

Dans l'inscription bilingue du mausolée de Dougga, les ouvriers et leurs pères portent des noms qui sont ou paraissent être libyques, sauf un des deux fondeurs en fer, dont le nom, Shafot, est phénicien[3]. Le fondeur de Cirta et son père ont aussi des noms phéniciens. Mais, s'il devait être rare que des gens d'origine phénicienne reçussent des noms libyques, il est certain que des noms phéniciens ont été donnés à des Libyens[4]. Nous pouvons donc supposer que les ouvriers étaient, en majorité, indigènes. D'ailleurs, ces hommes, vivant dans des villes de civilisation phénicienne, devaient être les élèves, directs ou non, de l'industrie punique. C'est seulement pour les potiers que nous en avons des preuves. Des tombes de cette époque, fouillées à Collo, à Gouraya[5], à Béja[6], à Téboursouk[7], à Dougga[8], à Bulla Regia[9], à Constantine[10], etc., contenaient des poteries vulgaires, fort analogues à celles qui garnissent les sépultures les plus récentes de la première Carthage. Ce sont des produits africains, de vente courante, qu'on fabriquait dans diverses villes. Quelques formes puniques ont persisté jusqu'à nos jours dans des centres urbains[11],

1. Chabot, *Pun*., p. 164. Il s'appelait Abdmelqart et était fils d'un Adonibaal.

2. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 32, 43 ; ici, t. IV, p. 20, n. 5 ; p. 58.

3. Chabot, *l. c.*, p. 204 et 208.

4. Conf. *supra*, p. 75.

5. Voir les indications bibliographiques données t. II, p. 154 et 162.

6. T. II, p. 100, n. 10. La Blanchère et Gauckler, *Catal, du Musée Alaoui*, p. 225-6, n 101-2. Les poteries puniques de ce lieu datent du IIe siècle avant J.-C.

7. Caveau du milieu du Ier siècle avant notre ère : Catal. Alaoui, p. 227-9, nos 112 et suiv. ; pl. XLII. Dolmen : Carton, Découv. faites en Tunisie, p. 350.

8. Icard, *Bull. de Sousse*, III, 1905, p. 254 (dans un dolmen).

9. Carton, *Bull. archéol. du Comité,* 1890, p. 219 et suiv. : 1892, p. 74 et suiv., pl. XIV (dans des dolmens et d'autres tombes indigènes).

10. T. IV, p. 133, n. 5. Voir aussi Marçais, *Rec. de Constantine*, L, 1916, p. 45-46 et pl. à la p. 45.

11. Conf. t. IV, p. 61, n. 3.

comme il en est resté quelques-unes dans la céramique berbère des campagnes[1].

Sauf ces survivances, médiocrement importantes, on ne constate pas d'emprunts aux Phéniciens et aux Carthaginois dans les industries que pratiquent aujourd'hui des artisans[2], pas plus que dans les industries familiales. Pour celles-ci, les influences puniques avaient été très faibles, presque nulles ; pour celles-là, elles furent remplacées par d'autres, car, si la civilisation rurale ne se modifie guère, la civilisation urbaine se conforme d'une manière assez docile aux exemples qui lui viennent successivement de l'étranger. C'est ainsi que, pour les bijoux, les tissus, les céramiques, de larges emprunts ont été faits aux arts musulmans d'Espagne et d'Orient, et aux arts de l'Europe chrétienne. Et même l'art rural des Berbères n'a pas été sans influence sur l'art urbain.

Il se peut, cependant, que certaines industries, exercées par des gens de métier, se soient constituées depuis fort longtemps, même avant la pénétration de la civilisation punique chez les Berbères, et qu'elles aient continué leur existence indépendante. Telle pourrait être celle du forgeron. Nous ignorons les origines du travail du fer dans l'Afrique septentrionale : il n'est pas incontestable[3] que le mot berbère *azzel*, ou *ouzzel*, qui désigne ce métal, dérive du mot sémitique *barzel*, usité chez les Phéniciens[4], comme chez les Hébreux[5]. Dans beaucoup de régions, les forgerons ont formé jusqu'à une époque récente une sorte de caste, méprisée[6], endogame, ayant fort

1. V. *supra*, p. 68-69.

2. Voir H. Basset, *Rev. afric.*, LXII, 1921, p. 351-4.

3. H. Basset le conteste (*l. c.*, p. 353, n. 3).

4. Comme le prouve l'inscription bilingue du mausolée de Dougga (Chabot, Pun., p. 204) : BRZL, dans le texte punique (ZL' dans le texte libyque).

5. Conf. t. I, p. 212, n. 4.

6. *Ibid.*, p. 213, n. 1. Remarquer cependant qu'on a fait aux fondeurs en fer qui ont travaillé au mausolée de Dougga l'honneur de les mentionner sur la dédicace de ce monument. L'un d'eux porte un nom punique, comme le fondeur d'une inscription de Cirta. Cela ne convient guère à des parias. Peut-être y avait-il forgerons et forgerons : ceux

peu de rapports avec les autres hommes et se transmettant sa technique de génération en génération. Pour la céramique, nous avons dit qu'il y avait des ateliers où l'on fabriquait des poteries de type punique, évidemment avec des procédés puniques. Or ces procédés étaient plus compliqués que ceux dont se servent encore des potiers indigènes, vivant surtout dans le Sud du Maroc et laissés, comme les forgerons, en dehors de la société, qui les méprise[1]. On peut donc se demander s'il ne s'agit pas là d'une industrie très ancienne, qui aurait persisté à travers les siècles, à côté de la céramique barbare des femmes, à côté de la céramique urbaine, d'une technique plus savante. Mais ce sont là, assurément, des hypothèses très fragiles.

Les artisans des villes devaient vendre eux-mêmes leurs produits, comme cela se fait encore dans les souks de Tunis et de Fès : les ateliers étaient en même temps des boutiques. D'autres boutiques, occupées par des marchands, offraient des objets importés. Ainsi, les citadins et les gens qui venaient du dehors pouvaient, en toute saison, faire leurs achats. Mais le commerce était surtout actif lors des foires tenues dans certaines villes, qui, par leur situation géographique ou leur importance, se prêtaient à ces vastes rendez-vous : telles, par exemple, Vaga, Sicca et Cirta, Cirta où l'on venait du Sud du Maroc[2]. Ces foires avaient lieu à date fixe, probablement en été, saison où l'on n'a pas à craindre que la pluie ne rende les pistes impraticables, où les agriculteurs disposent des céréales qu'ils viennent de moissonner, où les nomades se trouvent dans le Tell avec leurs animaux domestiques et ont à faire leurs provisions de grains[3]. C'est là que se traitent les grosses

---

qui, établis dans des villes, travaillaient d'après les méthodes puniques et étaient considérés; ceux qui parcouraient les campagnes et vivaient à part.

1. Laoust, *Mots et choses berbères*, p. 65-69. Basset, *l. c.*, p. 350-1.
2. Voir t. V, p. 9 et 274.
3. Conf. G. Marçais. *Les Arabes en Berbérie du XI' au XIVe siècle*. p. 553.

affaires de blés, d'orges, de laines, de bétail; là aussi que les cultivateurs et les pasteurs font des achats avec l'argent qu'ils gagnent par leurs ventes. A l'aller comme au retour, ils voyagent en caravane et sont ainsi capables de se défendre contre les coupeurs de chemins.

Le trafic avec l'étranger se faisait par les colonies phéniciennes ou puniques, délivrées des entraves que Carthage avait mises à leur commerce[1]. Il est vrai que la plupart avaient des ports médiocres, que la piraterie sévissait dans la Méditerranée, que l'absence de routes dans des régions accidentées et l'insécurité gênaient les communications entre le littoral et les villes de l'intérieur.

Le commerce entre les royaumes africains et les pays d'outre-mer n'en était pas moins assez actif. C'est ce dont témoignent des trouvailles de monnaies. Les monnaies numides et maures abondent en Espagne, surtout dans le Sud de la péninsule[2]. On en a recueilli aussi en France[3] et jusqu'en Croatie : dans cette dernière contrée, un trésor enfoui à Mazin, vers 80 avant J.-C., contenait 328 pièces à l'effigie de Masinissa, mêlées à plus de cinq cents monnaies carthaginoises[4]. D'autre part, on découvre quelquefois en Algérie des monnaies grecques, d'Athènes, de Cyrénaïque, de Rhodes, des Ptolémées, de Marseille[5]; souvent des monnaies espagnoles et baléares[6] ; souvent

1. Pour ces entraves, voir t. II, p. 297.

2. Müller, *Numism*., III, p. 144, n. 2 ; Supplément, p. 62-63.

3. Pour des deniers de Juba Ier et de Juba II, trouvés en divers lieux de France, voir Blanchet, *Rev. Numism.*, 1909, p. 270.

4. *Rev. numism*., 1901, p. 290-1, d'après Bahrfeldt, *Der Münzfund von Mazin* (Croatien), Berlin, 1901. Un autre trésor, trouvé en Croatie, à Kula, contenait aussi des monnaies numides.

5. Voir Monceaux, *Bull. de corresp. afric.*, II, 1884, p. 346, 350 et suiv., 358. Mais il convient de remarquer que toutes les monnaies grecques qui sont entrées au musée d'Alger n'ont pas été trouvées en Algérie. — Monnaie d'Athènes découverte à Alger même : *Rev. afric*., II, 1857-8, p. 415. Monnaies d'Athènes et de Marseille dans un trésor de monnaies d'argent, enfoui à Cirta vers 79 avant notre ère : voir t. V, p. 157.

6. Monceaux, *l. c.*, p. 356-7. Sur les 237 pièces d'argent du trésor de Cirta, il y avait 75 monnaies espagnoles et 136 deniers de la République romaine.

aussi des deniers de la République romaine, qui, au Ier siècle avant notre ère, étaient les espèces en argent les plus répandues dans l'Afrique du Nord[1]. On a vu[2] que les rois indigènes antérieurs à Juba II ont frappé fort peu de monnaies en métal précieux : les monnaies étrangères qui en tenaient lieu étaient nécessairement introduites en paiement de produits du pays.

Malaca était, sur la côte méridionale de l'Espagne, la ville qui avait le plus de rapports avec les Africains[3]. Des Italiens, probablement surtout des gens du Sud de la péninsule[4], des Grecs entretenaient aussi des relations commerciales avec eux. Dans l'île de Délos, deux statues furent élevées à Masinissa, l'une par un Délien qui se disait son ami, l'autre par un Rhodien[5] : ces deux personnages avaient sans doute traité de grosses affaires avec le souverain numide. Strabon[6] nous apprend que Micipsa établit des Grecs dans sa capitale, Cirta, et on a découvert à Constantine deux inscriptions grecques de l'époque royale[7]. Une partie de ces étrangers devaient être des marchands. Un fragment d'inscription grecque de la même époque a été trouvé dans la: ville maritime d'Hippo Regius[8]. Au temps de Jugurtha, de nombreux Italiens résidaient à Vaga, où ils faisaient du commerce[9]. Il y avait aussi à Cirta

1. Conf. note précédente. Voir aussi, p. ex., Ravard, *Bull. archeol. du Comité*, 1896, p. 140 ; Gauckler, *ibid*., 1902, p. CXVII. D'ailleurs, ces deniers restèrent en cours jusque sous l'Empire.

2. T. V, p. 156-7 et 199.

3. Strabon. III, 4, 2. Gadès, dont les bateaux de pèche fréquentaient la côte occidentale d'Afrique (Strabon, II, 3, 4 ; conf. ici, t. IV, p. 52), devait aussi envoyer des navires marchands en Maurétanie, où les monnaies de cette ville ne sont pas rares (Monceaux, *l. c*., p. 357). Des commerçants gaditains allaient même plus loin, jusque chez des Éthiopiens : Strabon, III, 4, 3 ; Pline l'Ancien, II, 169.

4. Comme ceux qui allaient faire du commerce dans la Méditerranée orientale.

5. T. III, p. 307-8. Durrbach, *Choix d'inscriptions de Délos*, nos 68 et 69.

6. XVII, 3, 13.

7. C. I. L., VIII, p. 620, b et d. Conf. Gsell, *Texte explicatif de Delamare*, p. 125, à la pl. 129, fig. 6.

8. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 28.

9. Salluste, *Jug*., XLVII, 1. Conf. t. V, p. 192.

beaucoup de négociants italiens ; ils contribuèrent à la défense de la ville, assiégée par Jugurtha[1]. Une inscription latine, exhumée à Constantine, est un ex-voto par un Ieron[2], qu'on peut croire originaire de la Sicile ou de la grande Grèce. Un autre ex-voto fut fait par un Lucius, fils de Numerius, qui, apparemment, habitait Cirta depuis longtemps, puisque ce texte est rédigé en punique[3]. Dans la capitale de Juba Ier, Zama, résidaient des citoyens romains[4].

Nous avons fort peu de renseignements sur les marchandises qui donnaient lieu à ce mouvement commercial. Des vins étaient importés d'Orient et d'Italie : à Vaga, on a trouvé une jarre portant une estampille latine[5] ; à Cirta, des amphores[6] avec des marques rhodiennes[7], de ces amphores que Carthage recevait en si grand nombre dans les derniers temps de son existence[8]. Mais les vins étrangers étaient un luxe, bon pour les citadins[9] ; on sait que la plupart des indigènes se bornaient d'ordinaire à boire de l'eau[10].

Il y a lieu d'admettre des importations d'objets mobiliers, armes[11], vases en métal[12], etc., qui ne se répandaient guère non

1. Salluste, XXI, 2 (« multitudo togatorum » ; ce terme désigne des Italiens, et non pas spécialement des citoyens romains : Mommsen, *Röm. Staatsrecht*, III, p. 222 et 674) ; XXVI, 1 et 2 (« Italici ») ; XXVI, 3 (« negotiatores »). Diodore de Sicile, XXXIV-V, 31.

2. *C. I. L,,* VIII, 6 952. Conf. Rec. de Constantine, X, 1866, pI. XXV.

3. Chabot, *Pun*., p. 182.

4. *Bell, Afric*,, XCVII, 1.

5. *C. I. L.*, VIII, 22 637, n° 12 (p. 2183).

6. Ou des anses d'amphores.

7. *C. I. L.*, VIII, 22 639, nos 38 et 152 (p. 2192 et 2193) : au musée de Constantine ; il est très probable que ces anses ont été trouvées à Constantine même. Hinglais, *Rec. de Constantine*, XXXVIII, 1904, p. 299, nos 279-282. Bosco, *ibid*., LI, 1917-8, p. 160. Estampille non publiée, sur une jarre qui se trouvait dans le mausolée du Khroub (v. infra, p. 259).

8. T. IV, p. 153-4.

9. Vin à Thaia, ville royale : Salluste, Jug., LXXVI, 6.

10. *Supra*, p. 9.

11. Voir p. 54-55.

12. Avec des armes étrangères, le mausolée du Khroub contenait de la vaisselle d'argent, certainement de fabrication grecque : vases avec des médaillons représentant le dieu Poséidon, une tête de cerf, une tête de lionne, etc. : *Rec, de Constantine*, XLIX, 1915, pl. 8 à la p. 178.

plus dans les campagnes[1]. Dans des sépultures de quelques villes du littoral et de l'intérieur, on a recueilli des lampes de type grec[2] et des vases à vernis noir, dits campaniens[3]. Il faut ajouter que ces poteries ne venaient pas toutes d'outre-mer : des fabriques africaines imitaient plus ou moins bien les produits étrangers[4]. Ceux-ci avaient commencé à pénétrer en Afrique au temps où Carthage se réservait le monopole du commerce avec la Numidie et la Maurétanie[5] ; quand elle l'eut perdu, après la seconde guerre punique, quand elle eut disparu, un demi-siècle plus tard, ce furent sans doute des vaisseaux grecs et italiens qui les apportèrent ; en tout cas, rien n'indique que des flottes marchandes se soient formées dans les ports africains et y aient succédé aux vaisseaux carthaginois.

Les blés constituaient certainement la plus large part des exportations[6] : Vaga, fréquentée et habitée par de nombreux négociants italiens, a toujours été un marché de grains[7]. Et l'on sait que des blés et des orges de Numidie filtrent exportés dès l'époque de Masinissa[8].

---

1. A moins d'être acquis par des chefs indigènes. Un objet grec en bronze, du VIe siècle avant J.-C., a été exhumé au Kheneg, au Nord-Ouest de Constantine : voir t. IV, p. 133.

2. Pour ces lampes, voir t. IV, p. 161-2. On en a trouvé à Hippone (Papier, *Lettres sur Hippone*, pl. XXXI), Collo, Gouraya (Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 26), Béja (*Catal, Alaoui*, p. 147 et suiv., nos 6, 14, 59, 64, 76), Téboursouk (*ibid*., p. 148, n° 13 ; p. 154, n° 60), Bulla Regia (Carton, *Bull. archéol, du Comité,* 1890. p. 219 et 221 ; 1892, p. 76 : *Catal. Alaoui*, p. 147 et suiv., nos 6, 8, 15, 17, 20, 57, 58, 65, 68, 70, 73. 74, 78), Constantine (Delamare, *Archéologie*, pl. 130, fig. 11-12, et Texte explicatif, par Gsell, p. 126).

3. Pour ces poteries, voir t. IV, p. 159 et suiv. On en a trouvé à Collo, Gouraya, Béja, Magraoua (*ibid*., p. 160, n. 1-3), Bulla Regia (Carton, *B. a. Comité*, 1892, p. 71, 76 et 78). Mentionnons aussi une coupe italo-grecque à décor émaillé blanc et rose, dans une tombe de Ben Smeïda, auprès du Kef (*Catal. Alaoui,* p. 226, n° 105).

4. Voir t. IV, p. 62, n. 5. Une lampe de type grec, découverte à Téboursouk, porte en estampille le signe dit de Tanit (*Catal. Alaoui*, p. 148, n° 13) ; une autre, trouvée à Bulla Regia, une lettre punique, autant qu'il semble (*B. a. Comité,* 1892, p. 76). Elles ont donc été fabriquées en Afrique.

5. T. IV, p. 199.

6. Conf. t. V, p. 192.

7. *Ibid*., p, 190.

8. T. III, p.309, n.2 ; t. V. p. 190.

Nous pouvons admettre aussi des envois de laines, de peaux, de cuirs, de bétail, de chevaux, d'esclaves, mais les textes sont muets à cet égard. Les escarboucles et les grenats du pays des Masæsyles[1], l'ivoire[2] et le bois de *citrus* (thuya)[3] étaient très recherchés, et le marbre numidique de Simitthu[4] commençait à devenir célèbre. Les jeux publics de Rome réclamaient des bêtes féroces ou curieuses[5] ; les tables aristocratiques, des oiseaux et d'autres animaux africains à la chair exquise, mais aussi rares que coûteux[6].

Tout cela ne donnait pas nécessairement lieu à des opérations commerciales régulières. Des rois offraient gratuitement à leurs amis d'outre-mer fauves, blé, ivoire et thuya[7]. Mais ces actes de munificence, accomplis à bon escient, ne pouvaient être qu'exceptionnels. Les souverains préféraient évidemment tirer profit des ressources de leur pays, des blés que produisaient leurs domaines ou que leurs sujets leur versaient à titre d'impôt, de l'ivoire, des bois précieux, des fauves que, sur leurs ordres, on allait chercher dans les forêts, du marbre numidique dont ils s'étaient réservé la propriété et l'exploitation.

Il est donc probable qu'ils étaient les plus grands marchands de leurs États ; c'est sans doute à eux que les gros négociants grecs et italiens faisaient les achats les plus importants[8].

---

1. Strabon, XVII, 3, 11.

2. T. V, p. 170.

3. *Ibid*., p. 211.

4. *Ibid*.

5. *Ibid*., p. 170 et suiv. A la fin de la courte description qu'il donne de la Numidie (comprise entre l'Ampsaga et la Tusca), Pline l'Ancien écrit (V, 22) : « Nec praeter marmoris Numidici ferarumque proventum aliud insigne ei. » Jugement du reste trop sévère, pour l'époque de Pline comme pour les temps qui précédèrent la domination romaine.

6. Macrobe, III, 13, 9, citant Salluste : « ex Mauretania volucrum et ferarum incognita antea plura genera ». Parmi ces envois, il y avait probablement des pintades, des antilopes, des ânes sauvages, animaux dont la chair, nous le savons par ailleurs, était très estimée des gourmets romains (conf. t. I, p. 117, 120 ; Varron, *Rust*., III, 9, 18).

7. Voir t. III, p. 307 ; t. V, p. 171.

8. Conf. t. V, p. 139, 199.

Aux affaires commerciales, ces étrangers pouvaient joindre des entreprises de transports maritimes; quelques-uns aussi, des opérations de banque, c'est-à-dire d'usure : nous savons par Cicéron, — qui ne donne pas de détails à ce sujet, — que le Campanien Sittius avait, en 64 avant J.-C., une forte créance sur le roi de Maurétanie[1].

La richesse qui s'accumulait dans certaines villes, chefs-lieux politiques et centres commerciaux, y développait le luxe. Les princes qui y résidaient voulaient habiter des demeures dignes de leur puissance : des textes mentionnent les palais de Syphax et de Masinissa à Cirta[2], de Jugurtha à Thala[3], de Juba Ier à Zama[4]. Il fallait aussi, aux dieux, des temples, aux morts illustres ou orgueilleux, des mausolées, qui se dressaient tantôt près des villes, — tel le mausolée de Dougga, — tantôt dans une solitude majestueuse, — telles la Çoumâ du Khroub et les deux vastes sépultures royales qu'on appelle le Médracen et le Tombeau de la Chrétienne[5].

La civilisation urbaine, nous l'avons montré[6], se répandit moins dans la Numidie occidentale et en Maurétanie que dans la Numidie orientale. Celle-ci était, selon Salluste[7], riche en édifices. Parmi les villes qui se parèrent de beaux monuments, les principales paraissent avoir été Cirta[8], « bien pourvue de toutes choses, dit Strabon[9], surtout par les soins de Micipsa », « la ville la plus opulente du royaume de Juba », dit l'auteur du récit de la campagne de César[10] ; Zama, le séjour préféré de

1. *Pro Sulla*, 20, 56 : « magna ratione cum Mauretaniae rege contracta » ; ibid., 58 ; « in regnis maximae pecuniae » (dues à Sittius).

2. Tite-Live, XXX, 12, 10. Appien, Lib, 27 et 106.

3. Salluste, *Jug*., LXXVI, 6.

4. Vitruve, VIII, 3, 24.

5. Pour ces monuments, *v, infra*, p. 251 et suiv.

6. T. V, p. 257 et 279.

7. *Jug*., XVI, 5.

8. Voir t. V, p. 273.

9. XVII, 3, 13.

10. *Bell. Afric*., XXV, 3.

ce même Juba[1] ; Thugga, importante dès le IVe siècle[2]. De ces édifices élevés dans les royaumes africains, il reste plusieurs mausolées, que nous étudierons avec les autres tombeaux. Il faut y joindre des membres dispersés d'architecture, recueillis en divers lieux : débris que l'époque romaine a recouverts ou utilisés, et qu'il est d'ordinaire impossible de dater avec précision. Enfin, des images tracées sur des monnaies de Juba Ier représentent, l'une un temple[3], l'autre un monument indéterminé, peut-être la façade d'un palais[4] : on peut supposer que le roi fit construire ces deux édifices à Zama.

Les indigènes n'avaient pas d'art monumental; ils empruntèrent celui des Carthaginois, auxquels ils devaient tant d'autres choses. Art hybride[5], mélange à closes variables de motifs orientaux et de motifs helléniques ; art routinier, d'aspect archaïque. Ce furent probablement des architectes puniques que l'on appela d'abord pour bâtir les édifices dont on avait besoin ; ils purent avoir des élèves d'origine numide, qui, du reste, n'auraient rien innové. Le temple de Masinissa, élevé à Dougga peu d'années après la ruine de Carthage, eut pour constructeurs Hanno, fils d'Iatonbaal, fils d'Hannibal, — trois noms phéniciens, — et Niptasan, — nom libyque, — fils de Shafot, — nom phénicien (mais la lecture n'est pas certaine)[6]. L'inscription du mausolée de Dougga, qui est à peu près contemporain du temple, indique, comme « constructeurs des pierres », un Ab[d]arish, fils d'Abdashtart, — deux noms phéniciens, — puis un Libyen, le propre fils du personnage pour lequel le mausolée fut fait, enfin un Mangi, fils de Varsacan, — deux noms libyques[7].

1. T. V, p. 269.

2. *Ibid*., p. 263-4.

3. Müller, *Numism*., III, p. 42, nos 50 et 5l ; p. 43, n° 57.

4. *Ibid* , p. 43, n° 57, et Supplément, p. 65.

5. T. IV, p. 197-8.

6. Chabot, *Pun*., p. 210 et 220. Remarquer que, dans cette inscription bilingue, la mention des constructeurs est faite seulement en langue punique.

7, Chabot, *l. c.*, p. 204 et 207-8.

Le premier de ces trois hommes, apparemment un Carthaginois, a pu être l'architecte, tandis que les deux autres auraient participé de quelque autre manière à la construction, faisant les frais, surveillant les travaux, etc. Des architectes d'origine hellénique vinrent peut-être aussi offrir leurs services aux princes numides et maures, et former, eux aussi, des élèves. Dans cette concurrence, c'est l'art grec qui finit par l'emporter sur l'art carthaginois.

A celui-ci appartenait la gorge d'origine égyptienne, cette large moulure d'entablement, recourbée en quart de cercle[1] ; nous la retrouvons au mausolée de Dougga[2] et au Médracen. Au même art se rattache un linteau, découvert à Ebba[3] région du Kef): un disque solaire radié y est flanqué de fleurs de lotus et peut-être de palmettes dites phéniciennes[4].

Un des motifs les plus fréquents de cet art gréco-punique est le chapiteau dit éolique, à deux crosses dressées et se tournant le dos, souvent accostées de boutons de lotus[5] ; il servait surtout à coiffer des pilastres d'angle. Il se rencontre çà et là en Numidie : à Dougga (en place au mausolée et fragments épars[6]) et aux environs de ce lieu[7] ; dans la région de Ksour (au Sud du Kef)[8] ; à Guelaa Bou Atfane, Henchir el Aria, Tifech (dans l'Algérie orientale) ; à Hammam Meskoutine (près de Guelma) ; sur un coffre funéraire de Constantine[9]. Ce sont, autant qu'on en peut juger, des chapiteaux de cette forme qui

1. T. IV, p. 198.

2. Et dans des débris d'architecture du même lieu : Poinssot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 785, n. 2, et *Nouv. Arch. Missions*, XXII, fasc. 2, p. 171.

3. Saladin, *Arch. Missions*, 3e série, XIII, p. 198-9, fig. 344.

4. Pour ces palmettes, voir t. IV, p. 70 et 199.

5. T. IV, p. 200-201.

6. Poinssot, *ll, cc.*

7. Carton, *Découv. épigr. faites en Tunisie*, p. 149, fig. 45. Ibid., p. 48 ; Diehl, *Nouv. Arch. Missions*, IV, 1893, p. 432 et fig. 4 (dans ce chapiteau de pilastre d'angle, les crosses ne se tournent pas le dos).

8. Saladin, *l. c.*, p. 200, fig. 346 (chapiteau de colonne).

9. Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 379-381, et ici, t. IV, p. 201, n. 1, 3 et 4.

surmontent les colonnes des cieux édifices représentés sur les monnaies de Juba[1]. Le chapiteau éolique resta en usage à Dougga jusqu'au milieu du premier siècle de notre ère[2], peut-être même plus longtemps ailleurs.

L'art punique employait le chapiteau ionique, mais sous une forme archaïque, la bordure inférieure du canal transversal qui relie les deux volutes étant fortement incurvée vers le bas[3]. Tel est le chapiteau ionique que nous trouvons au mausolée de Dougga, avec le chapiteau éolique et la gorge égyptienne. Au Tombeau de la Chrétienne, les chapiteaux offrent la même courbure du canal. Mais, comme ce monument ne présente par ailleurs aucun motif punique, et que ces chapiteaux ioniques archaïques ont subsisté longtemps dans certaines écoles d'origine grecque, il ne semble pas nécessaire de faire intervenir ici l'art carthaginois. Est-ce à cet art, ou à l'art grec, que se rattachent certains chapiteaux ioniques de formes particulières, découverts à Philippeville et dans la région du Kef (à Djezza et à Ksour[4] ? Je ne saurais le dire.

Quant au chapiteau dorique, que les Carthaginois ont peu employé[5], il est peut-être venu directement d'un pays grec (de Sicile ?) en Numidie, où nous le trouvons à Cirta[6], à la Çoumâ du Khroub et au Médracen. Du reste, avec des dérogations aux règles ordinaires : ni au Khroub, ni au Médracen, les fûts que coiffent ces chapiteaux ne sont cannelés ; au Médracen, l'entablement qui les surmonte est une gorge égyptienne; à la Çoumâ, nous n'avons aucun indice qu'il ait été d'ordre dorique. Ce mausolée n'en est pas moins un monument grec, dépourvu de

1. Colonnade précédant le temple. Colonnes alternant avec des Atlantes, au bas de l'autre édifice; les colonnes qui flanquent les pavillons de l'étage sont d'ordre ionique.

2. T. IV, p. 201, n. 2.

3. *ibid*., p. 201.

4. Voir *ibid*., p. 203, n. 3.

5. *Ibid*., p. 203.

6. Chapiteaux isolés : Gsell, *Monum. antiques de l'Algérie*, I, p. 61, n. 7.

motifs orientaux, tandis que le mausolée de Dougga, presque contemporain, — ils furent l'un et l'autre construits vers le milieu du second siècle, — est véritablement un monument punique.

Un autre édifice grec s'élevait à Simitthu. C'était un temple, qui fut remplacé à l'époque romaine par un nouveau sanctuaire, et dont il ne reste que quelques débris : un bandeau d'architrave, avec le bas d'un des triglyphes qui, selon l'ordonnance dorique, décoraient la frise ; un chapiteau de pilastre, à feuilles et volutes, orné d'un griffon ; trois fragments d'une frise, où sont représentés des boucliers[1]. Comme ces morceaux sont en marbre numidique, le monument auquel ils appartenaient n'était probablement pas antérieur au IIe siècle avant notre ère[2]. Près de là, à Bulla Regia, a été exhumé un fragment de frise dorique[3], débris d'un temple qui devait être à peu près contemporain de celui de Simitthu. On pourrait attribuer à la même époque une corniche de style grec, d'Ebba, où se superposent une rangée de pirouettes, des rais de cœur, alternant avec des fleurons, enfin des denticules[4]. Les édifices que reproduisent les monnaies de Juba Ier sont aussi d'architecture grecque : le temple, précédé d'un portique, et sans doute entouré d'un péribole, est coiffé d'un fronton triangulaire; la façade du palais (?) offre en bas des colonnes alternant avec des Atlantes, et, au-dessus, trois pavillons (?), flanqués de colonnes ioniques. Seuls, dans ces deux monuments, des chapiteaux qui semblent bien être éoliques rappellent l'art carthaginois. A Cæsarea, la capitale du fils de Juba Ier, Juba II, ce fut l'architecture grecque classique qui régna sans partage[5].

---

1. Saladin, *Nouv. Arch. Missions*, II, p. 388-393, fig. 5-13 ; conf. Cagnat, Gauckler et Sadoux, *Les temples païens de la Tunisie*, p. 110.

2. Voir t. V, p. 212.

3. Carton, Bull. d'Oran., 1899, p. 155, n. 1.

4. Saladin, *Arch. Missions*, 3e série, XIII, p. 199, fig. 345.

5. Voir t. VIII, l. II, ch. II, § V.

Il est regrettable que ni des textes ni des documents archéologiques ne nous permettent de reconstituer les palais royaux. Ils devaient abriter une population nombreuse : femmes et parents du maître, serviteurs, gardes du corps. Outre les appartements, magasins, bureaux, casernes, écuries, etc., ils contenaient évidemment des salles d'apparat, convenant aux cérémonies et aux fêtes où les sujets observaient les règles d'une stricte étiquette, où le souverain étalait orgueilleusement ses richesses[1].

Ces rois tenaient à montrer qu'ils n'étaient pas des barbares: avant de disparaître, Carthage leur avait appris ce qu'est une civilisation raffinée. Le plus célèbre d'entre eux, Masinissa, avait été élevé, dit-on, dans l'opulente cité[2] ; plusieurs princes numides épousèrent des Carthaginoises, qui appartenaient aux premières familles de l'aristocratie[3] et qui auraient trop souffert de leur exil, si elles n'y avaient pas retrouvé le cadre luxueux de leur vie antérieure. Nous savons par Pline l'Ancien[4] que, lors de la destruction de Carthage, les bibliothèques de cette ville furent données par Rome aux rois numides. Ce présent ne fut pas inutile à ceux qui le reçurent et à leurs descendants. Hiempsal, arrière-petit-fils de Masinissa, écrivit en langue punique un ou plusieurs ouvrages[5], et son petit-fils Juba II consulta des livres puniques[6].

Mais, si la civilisation carthaginoise s'offrait, pour ainsi dire, d'elle-même à ces princes, ils n'ignoraient pas combien la civilisation grecque lui était supérieure. Masinissa avait appelé à sa cour des musiciens grecs[7], et un Délien pouvait se

1. Voir t. V, p. 128-9.

2. Appien, *Lib*., 10, 37 et 79. Conf. t. II, p. 283.

3. T. II, p. 257, 283; t. III, p. 190, 197-8, 238. Conf. Silius Italicus, V, 288 et suiv. (mais il ne s'agit pas d'un fait historique).

4. XVIII, 22.

5. T. I, p. 331-2.

6. Solin, XXXII, 2. Ammien Marcellin, XXII, 15, 8.

7. T. III, p. 303.

vanter de son amitié[1]. Son fils Mastanabal était, affirme-t-on, instruit dans les lettres grecques[2] ; il ne dédaignait pas d'envoyer des chevaux de ses haras à des courses d'Athènes, où ils remportaient le prix[3]. Parmi les Grecs qui, sous Micipsa, frère de Mastauabal, s'établirent à Cirta[4], il y avait probablement des artistes, — nous avons mentionné des débris d'architecture grecque retrouvés à Constantine, — des lettrés, des savants, entre autres des médecins[5]. S'il faut en croire Diodore de Sicile[6], Micipsa vivait dans la société de Grecs instruits, qu'il avait appelés près de lui, et il s'adonnait à diverses éludes, surtout à la philosophie. C'est là, sans doute, une exagération. Mais les Grecs savaient qu'ils pouvaient espérer un bon accueil auprès des rois africains.

Vers le début du Ier siècle avant J.-C., un aventurier, Eudoxe de Cyzique, dont Posidonius a raconté l'odyssée [7], s'était mis en tête, après deux voyages en Inde par la mer Rouge, de gagner cette contrée en faisant le tour de l'Afrique. Il était donc parti de Gadès. Ayant dû interrompre son expédition, il se rendit auprès du roi de Maurétanie[8] et sollicita de lui les moyens de se remettre en route. Le prince parut y consentir. Mais, bientôt, Eudoxe craignit, à tort ou à raison,

1. *Supra*, p. 81.

2. Tite-Live, Epit. l. L : « ... Mastanabalem, qui etiam Graecis litteris eruditus erat. »

3. T. V, p. 182.

4. Voir p. 81.

5. Qui ont pu faire concurrence à des confrères africains, dont la science était d'origine carthaginoise (conf. t. IV, p. 215). On a découvert à Constantine trois ou quatre inscriptions puniques mentionnant des médecins ; leurs noms et ceux de leurs pères sont puniques : *Répert. d'épigr. sémit.*, III, 1546 ; Chabot, *Punica*, p. 151, n° 15 ; p. 159, n° 48 ; p. 186, n° 5 (?).

6. XXXIV-V, 35 (d'après Posidonius ?). C'est par erreur que Diodore (ou un copiste) écrit que ce Micipsa était fils du Micipsa, fils de Masinissa, qui régna en Numidie. Il s'agit du roi lui-même.

7. *Apud* Strabon, II, 3, 4.

8. Que Posidonius, ou Strabon qui le copie, appelle Bogos, c'est-à-dire Bogud. C'est peut-être là une erreur : il est probable que le fameux Bocchus, celui qui avait livré Jugurtha, régnait encore en Maurétanie (voir t. VII, l. II, ch. V, § I)

qu'il ne fût pas sincère et ne voulût le perdre; il s'enfuit et, par un long détour, regagna l'Espagne.

D'autres Grecs, qui venaient chercher fortune dans la lointaine Afrique, devaient être plus heureux. Ils jouèrent un rôle utile, mais assez restreint, car, quand ils n'étaient pas des marchands, ils n'avaient de relations qu'avec l'élite de la société indigène. Et même cette élite restait sous la dépendance de la civilisation punique, d'ailleurs très pénétrée d'hellénisme. Juba II fut le premier roi africain vraiment grec d'éducation et de culture. Ce n'est pas en Afrique, c'est à Rome, pendant son long exil, qu'il était devenu ardemment philhellène.

LIVRE II

VIE INTELLECTUELLE ET MORALE

CHAPITRE PREMIER

LANGUES ET ÉCRITURES

I

Sauf le punique, on ne parait pas avoir parlé, dans les royaumes indigènes, d'autre langue que le libyque[1], morcelé en un certain nombre de dialectes[2]. Aucun d'entre eux ne s'éleva à la dignité de langue d'État. Syphax, Masinissa et ses successeurs adoptèrent comme langue officielle le punique[3], de même que les souverains berbères du moyen âge adoptèrent l'arabe.

Comme les étrangers n'apprenaient pas volontiers ces dialectes, dont ils n'auraient pu faire qu'un usage restreint, il fallait que leur langue fût connue des Africains avec lesquels ils étaient en rapports ; il arriva même qu'elle fit office de langue commune à des indigènes qui, autrement, eussent eu de la peine à se comprendre.

---

1. Sur cette langue, voir t. I, p. 309 et suiv.

2. *Ibid*., p. 311.

3. De même, les cités, du moins celles qui battirent monnaie. Aucune monnaie africaine ne porte de légende libyque. A Dougga seulement, on constate l'usage officiel de cette langue, mais auprès du punique : *v. infra*, p. 110.

Les dialectes libyques restèrent donc confinés dans des limites étroites, où, d'ailleurs, la plupart se maintinrent opiniâtrement, conservés par le particularisme berbère, défendus surtout par les femmes, qui, ne sortant guère de leur famille ou, du moins, de leur village, transmettaient à leurs enfants la seule langue dont elles eussent besoin de se servir[1]. Parlers de paysans grossiers, ils n'exprimaient que des idées vulgaires. Le vocabulaire qui, dès l'origine, était probablement abondant, pouvait s'enrichir encore, car les Berbères ne répugnent pas à accueillir les mots étrangers. Mais le mécanisme grammatical demeurait rudimentaire. Pauvres en images, peu capables de s'adapter à des abstractions, ces dialectes ne se prêtaient pas au développement d'une littérature[2]. Les Africains qui prétendaient être des gens cultivés devaient se tourner vers une autre langue : à cette époque, ce fut le punique, comme, plus tard, le latin, puis l'arabe.

La langue libyque a eu, cependant, une écriture particulière, dont nous possédons de nombreux témoignages. Ce n'est pas chez les Grecs et les Latins qu'il faut les chercher. Fulgence, un Romain d'Afrique contemporain de la domination vandale, est le seul auteur qui mentionne l'alphabet libyque, composé, dit-il, de vingt-trois lettres[3]. Mais on a relevé environ cinq:

---

1. Conf. H. Basset, *Essai sur la littérature des Berbères*, p. 43.

2. Depuis l'antiquité, un petit nombre d'ouvrages ont été écrits en berbère, surtout chez les Chleuhs du Sud marocain : traités théologiques, composés par des hérétiques ou des orthodoxes, poèmes religieux. La valeur de ceux qui nous restent est très mince : voir II. Basset, 1. c., p. 61 et suiv., et *Journ, asiat*., 1923, I, p. 299-303. Il n'y a aucune raison de supposer que la littérature berbère ait eu un passé plus lointain.

3. *De aetatibus mundi*, préface, p. 131, édit. Helm : « Viginti et duobus elementis penes Hebreos ordo loquendi disponitur, uno itidem superiecto nostrae linguae profusio, sed et Romanae colligitur, etc. — nostrae linguae... ordinem..., quo non bis duodeno vel bis undeno, sed Grecis uno elemento subducto et Hebreis uno superinposito unicus ordo Libido monstretur in numero. Conf. ibid., p. 132 : « Romuleis Libicisque litteris ». Dans quelques textes, le mot Libycus est synonyme de Punicus (voir t. I, p. 312). Mais, comme l'alphabet hébreu (mentionné par Fulgence), l'alphabet phénicien avait 22 lettres, et non pas 23. Il s'agit donc bien ici d'un alphabet proprement libyque.

cents inscriptions dites libyques[1], qui ont été étudiées surtout par de Saulcy[2], Judas[3], Halévy[4], M. l'abbé Chabot[5]. Le général Faidherbe, en 1870[6], et le docteur Reboud, en 1870-1887[7], ont publié des recueils de ces textes épigraphiques.

On reconnaît aisément les lettres libyques, lignes droites qui, isolées ou groupées en des combinaisons très simples, ressemblent à des figures géométriques. Pour certaines de ces lettres, il existe deux formes : l'une rigide et anguleuse, l'autre où les lignes se courbent et où les angles s'arrondissent, où, par conséquent, le carré, le demi-carré, les deux triangles tangents à leur sommet sont remplacés par un cercle, un demi-cercle, deux boucles en 8[8]. La direction de l'écriture n'est pas partout la même : dans des inscriptions de Dougga, dont deux sont bilingues (en libyque et en punique), le texte se développe en lignes horizontales superposées, se lisant de droite à gauche, sans doute par imitation de l'écriture punique[9]. Ailleurs, l'inscription est répartie en colonnes verticales, qui doivent se lire

---

1, L'appellation « inscriptions numidiques », proposée par Faidherbe, n'a pas prévalu.

2. *Journ. asiat*., 1843, I, p. 85-126 (inscription bilingue du mausolée de Dougga).

3. Diverses publications, parmi lesquelles je citerai : *Sur l'écriture et la langue berbères dans l'antiquité et de nos jours*, Paris, 1863.

4. *Journ. asiat.*, 1874, I, p. 73-203, et II, p. 369-416 ; 1884, 1, p. 253-266.

5. *C. r. Acad. Inscr*., 1917, p. 558-564 ; *Journ. asiat.*, 1918, I, p. 259-302 (= Chabot, *Punica*, p. 200-243) ; J. as., 1921, I, p. 67-96. — Voir aussi Letourneux, dans *Atti del IVe Congresso internaz. degli Orientalisti* (Florence, 1878), I, p. 57-75 ; Tissot, *Géogr. de la prov. rom. d'Afrique*, I, p. 517-527 ; Duveyrier, dans *Instructions pour la recherche des antiquités dans le Nord de l'Afrique* (Paris, 1890), p. 45-62 ; Ph. Berger, *Hist. de l'écriture dans l'antiquité*, p. 324-332 ; G. Mercier, *Journ. asiat*., 1924, II, p. 220 et suiv.

6. *Collection complète des inscriptions numidiques (libyques)*, Paris, 1870.

7. *Recueil d'inscriptions libyco-berbères, dans Mémoires de la Soc. franç. de numism. et d'archéol.*, 1870. Suite dans un fascicule publié à Perpignan (1871). Puis dans *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, XVII, 1875 ; XIX, 1878 ; XXII, 1882 ; XXIV, 1886-7.

8. Il est à croire que la forme primitive est la forme anguleuse. La forme arrondie, qui se trace plus rapidement, du moins sur une matière molle, indique une tendance à l'écriture cursive. Conf., pour l'arabe, W. et G. Marçais, *Monuments arabes de Tlemcen*, p. 85-86.

9. Il s'ensuit que les lettres dressées dans l'écriture à colonnes verticales sont couchées dans cette écriture à lignes horizontales, et réciproquement. Cependant, plusieurs lettres ont échappé à ce mouvement de conversion.

de bas en haut, le début étant, le plus souvent, au bas de la colonne de gauche[1].

La diffusion des inscriptions libyques est fort inégale. Le Maroc, encore très peu exploré, n'en a pas livré ; mais c'est là une lacune qui sera peut-être comblée. Il n'est guère probable qu'il en soit de même pour l'Est de la Tunisie, où l'épigraphie libyque fait défaut. Elle abonde surtout dans le Nord-Est de l'Algérie et dans les régions de la Tunisie voisines du territoire algérien : entre Bône et La Calle, au Nord, Guelma et Chemtou, au Sud; en particulier entre Souk-Arrhas et La Calle. Elle est assez bien représentée dans le massif central tunisien et aux alentours de Constantine et de Mila. Plus au Sud, les inscriptions libyques sont rares dans la Berbérie orientale. Sauf la grande Kabylie, le département d'Alger n'en a donné qu'un très petit nombre; le département d'Oran est encore plus pauvre.

En dehors de la Berbérie, on a signalé une inscription libyque au mont Sinaï[2] ; elle a dû être gravée par un voyageur ou un exilé. Des inscriptions rupestres, découvertes dans deux des îles Canaries[3], offrent un ensemble de lettres qui paraissent être apparentées à celles de l'écriture libyque; on ne saurait dire, même approximativement, quand elles furent tracées.

Parmi les inscriptions libyques de la Berbérie qui peuvent être datées, la plus ancienne est l'une des deux bilingues de Dougga, dédicace d'un sanctuaire élevé à Masinissa en l'an X du règne de son fils Micipsa[4] : ce qui répond à l'année 139 avant J.-C. La seconde inscription bilingue, dédicace du célèbre

1. Dans l'écriture moderne des Touareg, le sens est variable (surtout de droite à gauche, à l'imitation de l'arabe).

2. Halévy, *Journ. asiat.*, 1874, I, p. 101, n° 17 (époque voisine de notre ère ?). — M. Flinders Petrie a regardé comme libyques deux inscriptions découvertes en Égypte, mais cette opinion ne semble pas fondée : voir Bates, *The Eastern Libyans*. p. 253-4.

3. Dans l'île de Fer et dans la grande Canaries peut-être aussi à Fuerteventura Verneau, *Rev. d'ethnogr.*, I, 1882, p. 279-287 Bösch y Abril, *ibid.*, V, 1886, p. 280-2 ; Verneau, *Arch. Missions*, 3e série, XIII (1887), p. 793-803.

4. Chabot, *Punica*, p. 208-220.

mausolée de style punique[1], et les textes libyques de Dougga qui sont disposés en lignes horizontales[2], doivent remonter à peu près au même temps.

D'autres inscriptions bilingues, trouvées en Tunisie et dans le département de Constantine, montrent, auprès du texte libyque, un texte écrit soit en néopunique[3], soit en latin[4] ; elles datent de la domination romaine. A la même époque appartiennent des stèles portant seulement des inscriptions libyques, mais qui furent dressées dans le voisinage des précédentes ; qui ont le même aspect général et contiennent les mêmes groupes de lettres ; qui se mêlent dans des cimetières à des épitaphes latines et offrent parfois des noms propres latins, des bas-reliefs dont le style indique les trois premiers siècles après J.-C. Elles sont donc postérieures aux temps dont nous étudions ici L'histoire[5].

Des stèles de la grande Kabylie représentent des guerriers, à pied ou, plus souvent, à cheval, figures que de courtes inscriptions libyques accompagnent[6]. Ces grossières images sont

---

1. Chabot, *ibid*., p. 201-8. Ph. Berger (*Hist. de l'écrit.*, p. 325) la date de cent ou deux cents ans avant J.-C. ; M. Chabot (l. c., p. 208) la croit à peu près contemporaine de celle du sanctuaire de Masinissa. L'écriture est la même. Le style du monument ne s'oppose pas à cette date (conf. t. IV, p. 194, n. 8 ; ici, p. 255).

2. *Chabot, Journ. asiat*., 1921, I, p. 70 et suiv.

3. Inscriptions de Maktar, Bordj Hellal, Aïn et Kebch : Chabot, Pun., p. 220 et suiv. Inscription des Beni Oukden : *C. r. Acad. Hippone*, 1890, p. LXX.

4. C. I. L., VIII, 17 317 (= Chabot, *Pun*., p. 228); Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 137, 138, 141, 143, 147, 152, 153, 156, 162, 168, 169 : entre Souk-Arrhas et La Calle. *Ibid*., 468 (= *C. r. Acad. Hippone*, 1895, p. XXII) : près de Guelma. L'inscription latine Gsell, l. c., 982, dédicace à Hercule, est accompagnée d'une inscription libyque qui n'a sans doute aucun rapport avec elle. De même, pour des inscriptions libyques gravées auprès d'inscriptions latines sur des pierres découvertes à Duperré, dans la vallée du Chélif, et à Lalla Marnia, près de la frontière algéro-marocaine : Albertini, *Bull. archéol. du Comité*, 1925, p. CCXIII-CCXIV ; C.I. L., VIII, 9976.

5. Une inscription Libyque, tracée par un visiteur sur une colonne du Medracen, mausolée royal, pourrait être de l'époque romaine : Moliner-Violle, *Rec. de Constantine*, XXVIII. 1893, p. 64 et planche.

6. Doublet, *Musée d'Alger,* p. 72-73 et pl. VI (= Tissot, *Géogr*., I, p. 492, fig. 51). Masqueray, *Bull. de corresp. Afric*., I, 1882-3, p. 38 (= Tissot, *l. c*., p. 493, fig. 52). Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1901 ; p. CLII-CLIV. Basset, *C. r. Acad, Inscr*., 1909, p. 592. Boulifa, *ibid*., 1910, fig. aux p. 791 et 793 (conf. *Rev. afric*., LV, 1911, pl. à la p. 18,

tracées en un relief très plat, inusité dans les milieux romains aux premiers siècles de notre ère, et qu'on attribuerait soit à une époque antérieure, soit à une époque plus tardive, s'il ne s'agissait pas d'œuvres d'artisans indigènes, qui pouvaient rester fidèles à de vieilles traditions. Dans la même région, à Ifrin-Della], près d'Ifira, un grand nombre d'inscriptions libyques furent peintes sur la paroi d'une cavité naturelle, qui servait peut-être de lieu de culte[1] ; il est impossible de les dater.

L'écriture libyque ne disparut pas avec la fin de l'antiquité. Dans le Sud de l'Oranie et du Maroc, en Tripolitaine, en Cyrénaïque, et çà et là dans le Sahara, des inscriptions rupestres[2], dites libyco-berbères[3], ont été gravées, d'ordinaire en pointillé. Elles accompagnent souvent des images de chameaux, qui n'ont guère pu être exécutées avant le IIIe ou le IVe siècle[4], et qui, en généra], sont sans doute plus récentes.

Cet alphabet s'est même maintenu jusqu'à nos jours dans le désert, parmi les Touareg. Les *tifînagh*, — tel est le nom qu'on donne aux lettres, — sont connues surtout des femmes, plus instruites chez ces indigènes que chez les autres Berbères. L'usage en est restreint : de courtes inscriptions peintes ou gravées sur des rochers, tracées sur des bracelets en serpentine ou sur des boucliers en cuir ; des billets laconiques que transmettent des méharistes. Jamais les tifinagh n'ont servi à écrire des livres. Dans le Maghreb, l'alphabet libyque est depuis longtemps oublié : les rares ouvrages composés en langue berbère ont été écrits en caractères arabes.

Bien que l'écriture des Touareg dérive de l'ancienne écriture libyque, elle ne saurait, à elle seule, en donner la clef. On peut

---

fig. 2 et 3). — Voir aussi Basset, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 337-8, pour une autre stèle kabyle à figure et à inscription libyque.

1. Basset, *C. r. A. I.*, 1909, p. 590-3. Boulifa, *Rev. archéol.*, 1909, II, p. 387-415.

2. On en a gravé aussi sur des parois de monuments de l'époque romaine : voir Judas, *Rev,. archéol.*, 1862, II, p. 160-161.

3. Sur ces inscriptions, voir t. I, p. 258.

4. Conf. t. I, p. 60 ; t. V, p. 3.

constater, en effet, que certaines tifînagh ne représentent pas le même son que des lettres libyques dont elles ont exactement la forme[1] ; d'autres ne se retrouvent pas dans la vieille écriture (telle, du moins, que nous la connaissons), de même que des lettres de cette écriture ne reparaissent pas dans celle des Touareg. Il est, du reste, probable que les ancêtres des Berbères n'ont pas eu un alphabet unique, qui se serait appliqué à divers dialectes et qui n'aurait pas subi de modifications pendant des siècles. Les inscriptions à lignes horizontales de Dougga, dont l'une date incontestablement du second siècle avant J.-C., contiennent plusieurs lettres qu'on ne rencontre pas dans les inscriptions tunisiennes et constantinoises à colonnes verticales de l'époque romaine. Celles de l'Algérie centrale et occidentale ont aussi des lettres qui leur sont particulières ; cela est vrai surtout pour les textes de la cavité d'Ifira. Le nombre des caractères employés a pu varier : on a vu que Fulgence mentionne un alphabet libyque de 23 lettres ; nous en comptons aussi 23 dans les textes horizontaux de Dougga, et 22 dans le groupe des inscriptions de la région de Souk-Arrhas[2].

Il résulte de ces observations que la valeur des lettres ne peut être fixée que pour les séries où nous disposons de textes bilingues. Car ceux-ci contiennent des noms propres, qui, d'une langue à l'autre, se transcrivaient et ne se traduisaient pas[3].

On est parvenu ainsi à déterminer la valeur de presque toutes les lettres des inscriptions horizontales de Dougga et des inscriptions verticales du Nord-Est de l'Algérie, du Nord-Ouest et du centre de la Tunisie[4]. Ce premier résultat a permis de

1. Conf. Chabot, *Pun*., p. 207.

2. Davantage dans les inscriptions d'Ifira. L'alphabet des Touareg a 26 lettres.

3. Ce qui n'était cependant pas une règle absolue : voir Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1917, p. 563.

4. C'est de Saulcy qui a eu le mérite d'identifier la plupart des lettres libyques, d'après l'inscription bilingue du mausolée de Dougga. La valeur de quelques autres lettres a été fixée par Halévy, Letourneux et M. Chabot.

déchiffrer beaucoup de noms propres, qui sont connus par ailleurs, les uns puniques, d'autres d'aspect libyque, quelques-uns même d'origine latine. On a aussi retrouvé, entre des noms de personnes lus avec certitude, le mot libyque *ou*, qui signifie *fils*, comme en berbère[1]. Les bilingues de Dougga, où les deux textes, libyque et punique, sont la traduction exacte l'un de l'autre, ont encore fourni quelques groupes de lettres qui répondent à des mots intelligibles dans la partie punique, et qui doivent, par conséquent, avoir je même sens[2]. L'un d'eux, GLD, dont la signification est « chef, roi », se rencontre dans des dialectes, berbères sous la forme *aguellid*[3].

Ceux qui ont gravé les inscriptions horizontales de Dougga ont pris soin de séparer les mots par des points. Il n'en est pas ainsi ailleurs, si bien qu'on peut être embarrassé pour constituer les groupes de lettres répondant à des mots. Est-il même sûr que, dans une suite de trois, quatre, cinq lettres, on doive toujours chercher un mot dont elles auraient formé les éléments ? Dans des inscriptions de la région de Souk-Arrhas, dans d'autres de l'Algérie centrale, apparaissent souvent des séries de lettres, rangées dans un ordre uniforme[4]. Il est invraisemblable que ce soient des noms propres, dont l'extrême fréquence ne s'expliquerait pas. Elles peuvent répondre à quelque mot qui serait bien à sa place sur ces stèles, par exemple *tombeau*. Mais elles peuvent aussi être des abréviations de formules usuelles, analogues aux DMS (*Dis manibus sacrum*) et HSE (*Hic situs est*) de tant d'épitaphes latines. Le déchiffrement se heurte à une autre difficulté : comme dans l'écriture punique, les mots, même quand ils ne sont pas abrégés, ne sont représentés que par leur squelette de consonnes ; les voyelles sont omises.

1. Conf. t. I, p. 310.
2. Voir Chabot, *Journ. asiat.*, 1921, I, p. 86-87.
3. T. V, p. 72 et 127.
4. Voir, p. ex., Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 137.

On n'a donc pas tiré grand-chose de l'épigraphie libyque. Il n'y a peut-être pas lieu de le regretter beaucoup. Sauf quelques inscriptions de Dougga et la série d'Ifira, la plupart de ces textes sont des épitaphes de pauvres gens, qui, outre leur nom, n'avaient sans doute rien d'intéressant à nous apprendre.

II

Quelle est l'origine de cette écriture, dont nous suivons l'histoire depuis vingt et un siècles ? Cent quarante ans au plus tard avant J.-C., elle était constituée; c'était une écriture strictement phonétique : non pas un syllabaire, comme d'autres écritures de l'antiquité, mais un véritable alphabet, ne comprenant qu'un petit nombre de lettres, des consonnes seulement.

Avant de l'adopter, les indigènes avaient-ils fait usage d'un système pictographique, dans lequel des images auraient reproduit, bien ou mal, des êtres ou des objets ? Ces images seraient-elles devenues ensuite des signes phonétiques ? Et ceux-ci, par déformation et simplification, auraient-ils pris plus tard un aspect linéaire ? Rien n'indique que les choses se soient passées ainsi.

Des figures élémentaires, semblables aux lettres de l'alphabet libyque, apparaissent déjà, mélangées à des animaux, sur des gravures rupestres, dont l'âge n'est pas connu, mais qui sont certainement antérieures au premier millénaire avant J.-C. On en a signalé à Kef et Mektouba (dans le Sud oranais)[1], à Khanguet el Hadjar (non loin de Guelma)[2], à Chaba Naïma (au Sud-Ouest de Biskra)[3]. Tantôt ces figures sont isolées, tantôt elles forment des groupes de deux, quatre, cinq éléments,

1. Flamand, *Les pierres écrites,* p. 354.

2. Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 440-1, et *Monum. antiques de l'Algérie*, I, p. 47. Flamand, *l. c.*, p. 33-34,

3. Blanchet, *Rec. de Constantine*, XXXIII, 1899, p. 304 et planche. Gsell, *Monum.*, I, p. 48-49. Flamand, *l. c.*, p. 69.

juxtaposés ou superposés. D'après leur patine et la place qu'elles occupent, elles doivent être contemporaines des images qu'elles accompagnent.

Pourquoi les a-t-on tracées ? C'est ce qu'il est difficile de dire. Certaines d'entre elles sont-elles des marques de propriété ? Par exemple, celle qui se voit sur l'épaule d'un quadrupède indéterminé, à Khanguet et Hadjar ; un groupe de quatre caractères, sur une sorte de housse, portée par un bœuf, et un groupe de cinq, sur le cou d'un autre bœuf, à Chaba Naïma. Observons, toutefois, que le nombre même de ces caractères pourrait indiquer l'enchaînement de plusieurs idées : une série de cinq marques n'eût sans doute pas été nécessaire pour faire reconnaître un animal sur lequel on aurait eu des droits. Mais nous n'avons aucune bonne raison d'affirmer que ces figures aient été, à proprement parler, des éléments d'écriture, des lettres représentant des sons. Longtemps après, nous en trouvons de semblables, dans l'Afrique du Nord comme dans d'autres pays, parmi des marques de carrière ou de chantier, gravées sur des pierres de taille[1] ; de nos jours encore, parmi les marques de propriété que des indigènes du Sahara tracent sur des objets mobiliers ou sur des animaux, surtout sur leurs chameaux[2].

Des signes linéaires, analogues ou identiques à ceux qu'offrent ces gravures rupestres africaines, se rencontrent dans d'autres pays dès une très haute antiquité : par exemple, sur des os travaillés à l'époque magdalénienne, sur des galets peints vers la fin des temps paléolithiques, sur des dolmens ; en

1. P. ex., Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 442-3 (marques du mausolée royal dit Tombeau de la Chrétienne); le même, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 3100 (marques de la basilique chrétienne de Tébessa).

2. Voir, entre autres, Judas, Sur *l'écrit et la langue berbères*, p. 8 ; Pillet, *Rev. tunis*., XXII, 1915, p. 48-54. C'est probablement de la même manière qu'il faut interpréter des signes gravés sur des poteries grossières, qui ont été trouvées dans des tombes indigènes de Sila, datant d'une époque rapprochée de l'ère chrétienne : Frobenius, dans *Prähistor. Zeitschrift*, VIII, 1916, p. 76 et fig. 145-8.

Égypte, sur des poteries contemporaines des premières dynasties, ou même plus anciennes[1]. Ces figures sont si simples qu'elles ont pu être tracées dans différentes contrées par des hommes qui n'auraient eu entre eux aucune relation ; elles ont pu avoir des significations fort, diverses, que nous ignorons. Quel qu'ait été le sens attaché aux plus vieilles, marques de l'Afrique du Nord, on pourrait supposer qu'un petit nombre d'entre elles ont servi à constituer, sans aucun emprunt à l'étranger, une écriture proprement libyque : à chacun des signes choisis aurait été attribuée la valeur phonétique d'une consonne, les voyelles étant exclues[2]. Mais cette hypothèse ne serait pas acceptable. Outre qu'elle ferait honneur aux Africains d'un esprit d'abstraction et de simplification systématique dont ils n'auraient pas donné d'autres preuves, elle n'expliquerait pas la ressemblance indéniable de l'écriture libyque avec des écritures linéaires qui ont été en usage dans le monde antique : dans l'île de Crète, dans la Grèce archaïque, en Carie, en Phénicie, en Arabie[3], en Espagne[4]. Bon nombre de caractères offrent un aspect analogue ou sont même tout à fait semblables. Ce qui ne peut, il est vrai, être considéré comme une preuve péremptoire de parenté, si les lettres de même forme

1. Trouvées surtout à Abydos et à Négadah.

2. Hypothèse qu'on limiterait à la Berbérie, mais qui serait analogue à une théorie bien plus générale, soutenue par M. Flinders Petrie dans divers écrits (entre autres, *The formation of the alphabet,* Londres, 1912 ; voir le résumé qu'il e donné de sa théorie dans *Scientia*, XXIV, 1918, p. 438-444, et supplément en français). Selon ce savant, un corps d'écriture, d'origine non pictographique, aurait été constitué en Égypte au moyen d'un certain nombre des marques usitées dans cette contrée ; au cours du second millénaire avant J.-C., il se serait répandu à travers différents pays et, par suite de sélections et modifications, il aurait donné naissance à diverses écritures, syllabaires et alphabets, depuis l'Espagne jusqu'au Sud de l'Arabie.

3. Dans l'Arabie méridionale, alphabet minéo-sabéen (qualifié d'ordinaire d'himyarite); alphabets thamoudéen et safaïtique, dans le Nord de l'Arabie.

4. Deux alphabets apparentés, l'un dit celtibérien, l'autre dit turdétain. Voir, en dernier lieu, Schulten, dans *Zeitschrift der deutsch, morgenl. Gesellschaft*, LXXVIII, 1924, p. 1-18. — A ces écritures, il conviendra de joindre celle qu'offrent des briques découvertes récemment en France, à Glozel, s'il est prouvé qu'elles appartiennent à une époque très reculée.

ont des valeurs différentes : or tel est le cas pour certaines, d'entre elles. Mais, pour plusieurs autres, correspondant à nos lettres *g, î* (consonne), *s* (chuintante), *t,* nous constatons la concordance phonétique des lettres semblables, appartenant, d'une part, à l'alphabet libyque, d'autre part aux alphabets, grecs archaïques, phénicien, carien, arabes, ibériques[1].

On s'est donc demandé si l'écriture employée par les Libyens n'a pas été chez eux une importation étrangère. Diverses hypothèses ont été émises : on a pensé à une écriture égéenne, à un alphabet grec[2], à un alphabet arabe[3], à l'alphabet phénicien[4].

Mais ce que nous savons à l'heure actuelle des écritures égéennes permet seulement de constater la ressemblance d'un certain nombre de caractères, dont nous ignorons la valeur phonétique, avec des lettres libyques : cela ne suffit pas pour établir la parenté. Ces écritures, où le nombre des caractères était bien plus élevé qu'en libyque, étaient sans doute des syllabaires, comme l'écriture chypriote, qui dérive de l'une d'elles, tandis que l'écriture libyque est un alphabet. La transformation eût exigé de la part des Africains un effort probablement supérieur à leurs facultés intellectuelles.

Les écritures grecques archaïques sont bien des alphabets et on y retrouve, nous l'avons dit, plusieurs lettres de même

1. Naturellement, il n'est question ici que des séries d'inscriptions libyques où la valeur des lettres nous est connue. Il n'est pas impossible qu'ailleurs, d'autres lettres libyques aient eu à la fois la même forme et le même son que des lettres d'alphabets étrangers.

2. Dussaud, *Journ. asiat.*, 1905, I, p. 358, 360.

3. Blau (*Zeitschr. der d. morgenl. Gesellsch*., V, 1851, p. 330 et suiv.) et Judas (*Rev. archéol.*, 1862, II, p. 167 et suiv.) rapprochent l'alphabet libyque de l'alphabet sabéen (ou himyarite) et de l'alphabet éthiopien, qui en dérive. Littmann (*Journa asiat*., 1904, II, p. 423-440) le rapproche des alphabets du Nord de l'Arabie, Contra : H. Basset, *Essai*, p. 16-17.

4. Halévy, *Journ. asiat*., 1874, I, p. 85-80. Movers (*Die Phönizier*, II, 2, p. 407) croit à la parenté des alphabets phénicien et libyque, mais l'alphabet libyque se rattacherait à un alphabet cananéen, qui serait plus ancien que le phénicien, et dont celui-ci serait dérivé. Voir aussi Mommsen, *Hist. romaine*, trad. Alexandre, III, p. 15, n. 1 ; Schulten, *l. c*., p. 15.

forme et de même son que des lettres libyques. Mais les lettres qui diffèrent sont bien plus nombreuses. Ces alphabets se composent, non seulement de consonnes, mais de voyelles : pourquoi les Africains, s'ils avaient adopté l'un d'entre eux, auraient-ils éliminé les voyelles ?

Entre l'alphabet libyque et les vieux alphabets arabes l'identité de forme et de son est également limitée à quelques lettres. D'ailleurs, comment l'emprunt aurait-il pu se faire ? Il n'y avait pas de contrées qui fussent plus étrangères l'une à l'autre. L'hypothèse d'immigrations arabes antérieures à notre ère ne s'appuie sur aucun argument sérieux et est fort invraisemblable[1].

Reste l'alphabet phénicien. Écartons d'abord un argument sans valeur. On a vu que les lettres de l'alphabet des Touareg sont appelées *tifînagh*, au singulier *tafinek*. Hanoteau[2] a proposé de donner à ce mot le sens de « la (lettre) phénicienne » : ce serait une preuve encore tangible de l'origine phénicienne de l'alphabet libyque. Mais, tout ingénieuse qu'elle soit, l'étymologie doit être rejetée : si les Phéniciens étaient appelés Φοίνιχες par les Grecs, ce terme ne parait pas reproduire un nom qu'ils se seraient eux-mêmes donné et sous lequel les indigènes africains les auraient désignés d'après leur exemple[3].

On a de meilleurs arguments à invoquer. Le système d'écriture adopté par les Africains est exactement le même que celui des Phéniciens : alphabet d'un petit nombre de lettres, qui ne sont que des consonnes. Cependant un emprunt pur et simple n'est pas admissible, si on veut le placer à une époque voisine de celle à laquelle appartiennent les plus anciennes inscriptions libyques actuellement connues. L'alphabet des inscriptions de Carthage offre un aspect bien différent de

1. Conf. t. I, p. 279, n. 2.

2. *Essai de grammaire de la langue tamache*k, p. 5. Conf., entre autres, Bates, East. Libyans. p. 88, n. 1.

3. Conf. Tissot, *Géogr*., I, p. 525. Il n'y a pas lieu d'admettre que les *Fenkhou*, mentionnés dans des documents égyptiens depuis la Ve dynastie, aient été les Phéniciens : voir Moret et Davy, *Des clans aux empires*, p. 270, n. 1.

l'alphabet libyque. Mais des relations suivies se sont établies entre les Phéniciens et les Africains dès le XIIe siècle avant notre ère, sans doute même plus tôt. Et c'est avec les plus vieilles inscriptions phéniciennes[1], à lettres anguleuses, que l'écriture libyque est apparentée : certaines lettres de même son ont exactement la même forme. Pourtant, là encore, les lettres différentes sont beaucoup plus nombreuses que les lettres semblables : il faudrait donc supposer qu'après avoir emprunté l'alphabet phénicien, les Africains l'auraient très largement modifié, n'en retenant que quelques lettres.

Deux autres hypothèses pourraient être présentées.

1° L'alphabet libyque ne dériverait pas directement de l'alphabet phénicien, mais tous deux seraient issus d'un alphabet beaucoup plus ancien[2], qui aurait donné naissance à d'autres écritures encore. Ainsi s'expliqueraient la ressemblance générale d'aspect et l'identité matérielle et phonétique de certaines lettres ; quant aux différences, elles résulteraient d'altérations et de sélections variables selon les pays : travail de plusieurs siècles. C'est là une théorie soutenue par M. Flinders Petrie[3]. Elle n'apporte pas la preuve de l'existence de cette écriture mère et elle se heurte à de fortes objections, qu'il serait trop long d'exposer ici[4].

2° Les Africains auraient adopté le *système d'écriture* des

---

1. Dont la plus ancienne, dans l'état actuel de nos connaissances, est l'épitaphe d'Ahiram, roi de Gebal; elle date du XIIIe siècle : voir Dussaud, dans *Syria*, 1924, p. 133 et suiv.

2. On devrait admettre que le libyque et le phénicien se rattachent une écriture n'indiquant que les consonnes (et non à un syllabaire), à moins qu'on ne veuille greffer, sur l'hypothèse d'une origine commune du libyque et du phénicien, celle de l'emprunt, par le premier au second, du système d'alphabet limité aux consonnes.

3. V. *supra*, p. 103, n. 2.

4. Elle est incompatible avec la théorie, soutenue par de Rougé, selon laquelle l'alphabet phénicien aurait été tiré de l'écriture cursive égyptienne, dite hiératique, forme dégénérée de l'écriture hiéroglyphique, qui était, en principe, une pictographie. Cette opinion a été de nouveau soutenue récemment, mais en admettant, entre la cursive égyptienne et l'alphabet phénicien, une écriture sémitique intermédiaire, que des inscriptions trouvées au Sinaï nous feraient connaître ; les Phéniciens auraient constitué leur alphabet

Phéniciens, consistant dans l'emploi d'un petit nombre de signes très simples pour noter les articulations des consonnes ; mais ils n'auraient pas adopté la *forme des lettres* phéniciennes, sauf quatre ou cinq[1], qui ressemblaient exactement à des marques ou signes dont ils faisaient usage depuis longtemps. Pour les autres lettres de leur alphabet, ils auraient puisé dans la série de ces marques[2]. Les lettres qui auraient été empruntées aux Phéniciens auraient appartenu au vieil alphabet de ce peuple, et non pas à celui qui était employé à Carthage. L'emprunt aurait donc remonté à une époque assez lointaine, à moins que ce vieil alphabet ne se fût conservé dans quelque autre colonie phénicienne d'Afrique[3] où l'aurait connu l'inventeur de l'alphabet libyque. Telle est, je crois bien, l'hypothèse la plus admissible.

On s'est demandé[4] si cette invention, ou plutôt cette adaptation, n'eut pas lieu sous le règne et par la volonté de Masinissa, qui fit de grands efforts pour civiliser ses sujets. Cela n'est pas vraisemblable, puisque Masinissa adopta comme langue officielle le punique, dont il souhaita évidemment la diffusion. Et si, malgré cette préférence accordée à la langue des Carthaginois, il eût reconnu l'utilité de donner aux dialectes libyques une écriture qui leur eût encore manqué, il est à présumer qu'il eût simplement choisi l'alphabet punique, comme, au moyen âge, on se servit de l'alphabet arabe pour écrire le berbère : les bilingues de Dougga attestent que l'alphabet

---

de 22 lettres en se servant surtout de signes appartenant à cette écriture, et probablement aussi en faisant des emprunts à une écriture égéenne : conf. Glotz, *La civilisation égéenne*, p. 423 et 438. — Une autre opinion, fort ancienne, mais qui revient en faveur (voir Dussaud, dans Syria, 1924, p. 147 et suiv.), s'oppose également à la théorie de M. Petrie : l'alphabet phénicien serait une création originale, d'un caractère entièrement artificiel, et tous les autres alphabets en dériveraient.

1. Qui auraient été le *ghimel* (*g.*). le *yod* (*î*), — en laissant de côté une barre médiane, — le *schin* (*sh*), le *taw* (*t*) et peut-être le *zaïn* (*z*).

2. Cette solution du problème concorde à peu près avec celle que donne Bates, *East. Libyans*, p. 85-86.

3. Conf. t. IV, p. 181-2.

4. Meltzer, *Geschichte der Karthager,* I, p. 439. La Blanchère, *Bull. de corresp. afric*., I, 1882-3, p. 360-3 ; le même, *Musée d'Oran*, p. 12.

libyque de 23 consonnes ne présentait guère plus de ressources que l'alphabet punique de 22 consonnes pour reproduire les articulations de la langue indigène.

Nous sommes donc disposé à croire que l'alphabet libyque est plus ancien. Mais, comme les Africains éprouvaient rarement le besoin de s'en servir, on s'explique que la plus vieille inscription libyque à date certaine ne soit pas antérieure au milieu du second siècle. Il se peut que les progrès de la civilisation dans les États de Masinissa et de ses successeurs aient donné un regain de faveur aux caractères indigènes. L'usage de l'écriture se répandit alors bien plus qu'auparavant. Tandis que des Numides adoptaient, comme leurs souverains, la langue punique avec son alphabet, d'autres ne voulurent sans doute pas renier l'héritage de leurs pères ; d'autres enfin acceptèrent les deux langues et les deux alphabets : les inscriptions, bilingues de Dougga en font foi.

III

Dans les colonies maritimes qui obéissaient à Carthage, le phénicien était à la fois la langue officielle et la langue commune[1]. Sur le territoire carthaginois, c'est-à-dire sur une grande partie de la Tunisie, beaucoup d'indigènes comprenaient et parlaient, — plus ou moins mal, — la langue de leur maîtres : les occasions ne leur manquaient pas d'en faire usage dans les relations administratives et économiques, surtout au service militaire[2]. Les Berbères acquièrent, du reste, assez aisément la connaissance des langues étrangères[3].

Au temps où Carthage existait encore, le punique dut commencer à se répandre en Afrique, même en dehors des

1. Conf. *supra*, p. 74.
2. Voir Polybe, I, 80, 6. Conf. ici, t. IV, p. 493.
3. H. Basset, *Essai*, p. 28, 33.

villes et des pays soumis à ses lois : à la fois par les mercenaires et les auxiliaires qui servaient, comme les sujets libyens, dans les armées de la République, par l'influence des colonies éparses sur les côtes des Syrtes, de la Numidie et de la Maurétanie, par le commerce, surtout par l'exemple des rois.

Ceux-ci, Carthage avait tout intérêt à les attacher, non seulement à sa politique, mais aussi à sa civilisation. Des séjours dans la grande ville, des mariages[1] pouvaient les aider à apprendre le punique. C'est en cette langue que Syphax et son fils Vermina, que Masinissa inscrivirent leur nom et leur titre royal sur leurs monnaies[2] ; que Masinissa rendit hommage à une déesse vénérée dans l'île de Malte[3].

Il n'y avait donc aucune raison, — bien au contraire, — pour que le punique fût abandonné dans les colonies qui passèrent sous l'autorité des rois et dans les parties du territoire carthaginois dont Masinissa s'empara. Des monnaies frappées par des villes maritimes portent des légendes puniques[4] : postérieures à la domination de Carthage et même, pour une bonne part, contemporaines d'Auguste et de Tibère[5], elles attestent l'usage officiel de la langue phénicienne jusqu'au delà de notre ère ; langue dont la survivance en ces lieux est confirmée par quelques inscriptions sur pierre[6], publiques[7] ou privées. Des

1. V. *supra*, p. 90.

2. T. V, p. 157-8.

3. Cicéron, *Verrines*, act, II, IV, 46, 103 : « litteris Punicis ». Valère-Maxime (I, 1, ext., 2), qui rapporte le même fait, écrit : « gentis suae [de Masinissa] litteris », ce qui pourrait induire à croire qu'il s'agissait d'une inscription libyque, si le texte de Cicéron ne s'y opposait pas. On doit ajouter que cette inscription fut gravée sur des objets qui avaient été volés à une déesse phénicienne et que Masinissa lui restitua : il était naturel que le roi numide fit usage de la langue phénicienne.

4. Voir t. V, p. 130-1.

5. Leptis Magna, OEa, Sabratha, Thænæ, Tingi : Müller, *Numism*., II, p. 5-7, 16, 23, 27-28, 40 ; III, p. 146,

6. Trouvées dans plusieurs villes des Syrtes ; en Algérie, à Dellys, Cherchel, Saint-Leu.

7. Dédicace à Micipsa de Cherchel : voir t. V, p. 248. Eu égard au type d'écriture, elle n'est probablement pas antérieure au milieu du Ier siècle avant J.-C. : *v. infra*, p. 113. Dédicace bilingue (Latino-punique) de Leptis Magna : *C. I. L.*, VIII, 7.

textes anciens nous apprennent qu'elle était encore parlée au second siècle après; J.-C. dans les villes d'Œa et de Leptis, entre les deux Syrtes.

Quant aux rois, ils demeurèrent longtemps fidèles à l'exemple de Syphax et de Masinissa. Des légendes puniques figurent encore, un siècle après la destruction de Carthage, sur des monnaies de Juba Ier et de Bocchus le Jeune[1]. Et le punique n'était pas seulement la langue officielle des souverains : nous avons dit[2] que la littérature carthaginoise ne fut pas indifférente à plusieurs d'entre eux. Dans les familles royales, des noms phéniciens, Adherbal[3], Hiarbal[4], se mêlaient aux noms libyques[5].

Parmi les sujets indigènes de ces princes, ceux qui voulaient sortir de la barbarie s'efforçaient de les imiter[6]. C'est sans doute surtout dans les villes, foyers de civilisation, puis par les villes, que le punique se répandit alors, comme, plus tard, le latin et l'arabe. Il y était la langue de l'administration, du commerce, de la bonne société, de ces croyances qui s'adressaient volontiers à des dieux carthaginois. Et, la vie urbaine s'étant beaucoup plus développée dans la Numidie orientale que dans la Numidie occidentale et en Maurétanie, la langue punique s'y implanta bien plus fortement.

Des inscriptions puniques se lisent sur les monnaies des villes de l'intérieur, comme sur celles des cités maritimes : monnaies de Cirta, de Thagura et d'autres lieux non identifiés[7]. A Thugga, le texte punique précède le texte libyque dans la dédicace officielle du temple qui fut consacré à Masinissa, en 139 avant J.-C.[8].

1. T. V, p. 100.

2. P. 90.

3. Nom d'un fils de Micipsa et d'un prince royal au début du Ier siècle.

4. Nom d'un roi contemporain de Pompée ; les Romains l'appelaient Hiarbas.

5. Déjà un des fils de Masinissa avait reçu un nom qui paraît bien être punique, Mastanabal.

6. P. ex., un des lieutenants de Jugurtha portait le nom punique de Bomilcar : Salluste, *Jug*., XXXV, 4 ; XLIX, 1 ; etc.

7. Voir t. V, p. 131.

8. Chabot, *Punica*, p. 210. Il n'en était pas de même dans la dédicace du mausolée, monument privé. Le texte libyque y était placé à droite, c'est-à-dire en avant du texte punique : Chabot, l. c., p. 203-4.

La plupart des nombreux ex-voto puniques trouvés à Cirta doivent dater du second siècle et de la première moitié du siècle suivant[1]. Une inscription punique d'Althiburos (au Sud du Kef) n'est peut-être pas plus récente[2]. On a vu[3] que, sur les inscriptions de Cirta, les dédicants portent presque tous des noms phéniciens, que ces noms ne sont pas rares sur les inscriptions contemporaines, découvertes à Thugga.

A l'époque impériale, la langue punique était largement répandue en dehors des villes, du moins dans certaines régions : principalement en Tripolitaine, dans la Tunisie centrale, dans le Nord-Ouest de la Tunisie et le Nord-Est de l'Algérie. Ce ne sont pas de rares inscriptions qui suffisent à le prouver : les paysans qui faisaient alors usage du punique ne l'avaient pas appris à l'école et fort peu d'entre eux devaient savoir l'écrire. Ce sont, bien plus encore, des textes anciens[4], surtout de l'Africain saint Augustin, qui ne laissent aucun doute à cet égard. Jusque sous le Bas-Empire, et même jusque sous la domination byzantine, on parla le punique dans des campagnes de Tripolitaine et de Numidie[5]. Et, parmi ceux qui le parlaient, beaucoup n'avaient pas abandonné le dialecte libyque de leurs pères ; plus d'un savait s'exprimer en latin[6]. Le punique avait cependant cessé depuis longtemps d'être une langue tolérée par le gouvernement romain dans les actes publics : peut-être depuis le règne de Tibère[7]. Dans les villes, il avait été, en général, supplanté par le latin, après une résistance plus ou moins tenace :

1. V. *infra*, p.115-6.

2. T. V, p. 267.

3. P. 75.

4. Auxquels on peul joindre la fréquence des noms puniques sur des inscriptions latines datant, pour la plupart, des second et troisième siècles de notre ère.

5. Conf. t. IV, p. 496.

6. Comme le prouvent les inscriptions bilingues, libyen-puniques et punico-latines. Les inscriptions libyques, datant de l'époque impériale, abondent dans le Nord-Est de l'Algérie, région où, aux IVe-Ve siècles, — nous le savons par saint Augustin, — les paysans parlaient couramment le punique.

7. C'est à ce règne qu'appartiennent les plus récentes monnaies municipales d'Afrique à légendes puniques.

disparaissant, par exemple, de bonne heure à Cirta[1], se défendant mieux à Calama, à Mactaris, à Œa, à Leptis Magna[2]. Enfin, il ne se maintint plus guère que dans les campagnes.

Quand et comment s'y était-il établi ? Nous l'ignorons. Rome, tout en refusant de le reconnaitre officiellement, ne l'avait pas combattu. On peut même se demander si, comme la conquête française a contribué à la diffusion de l'arabe chez les Berbères, la conquête romaine ne favorisa pas celle du punique, par la facilité plus grande qu'elle assura aux communications à travers l'Afrique du Nord[3]. Il est pourtant vraisemblable que cette expansion, qui partit des villes, commença avant l'époque où, dans ces villes, le punique eut à soutenir une lutte inégale contre le latin.

Ainsi, sous les rois indigènes, la langue de Carthage fut, dans une large mesure, la langue commune dont l'emploi paraissait nécessaire au milieu du chaos des dialectes berbères. Elle dut aussi prêter beaucoup de son vocabulaire à certains de ces dialectes[4], sans pouvoir, du reste, modifier leur structure.

Apportée d'Orient, elle avait subi en Afrique des modifications, même aux temps de l'existence de Carthage, qui demeurait en relations étroites avec la Phénicie ; les indigènes qui l'adoptaient contribuaient à la corrompre[5]. Mais elle s'altéra évidemment beaucoup plus vite quand elle ne fut plus parlée qu'en Afrique, — en Phénicie, on ne se servait plus que de l'araméen et du grec, — quand elle fut privée, en Afrique même, d'un centre de direction. Cependant, sous les rois, elle était encore

1. Conf. t. V, p. 274, n. 9.

2. Nous aurons à étudier plus tard cette persistance du punique sous l'Empire romain.

3. Conf. t. IV, p. 496. H. Basset, Essai, p. 50.

4. Ce dont nous ne pouvons donner de preuves, car les apports puniques que les apports arabes n'ont pas éliminés plus tard se confondent aujourd'hui avec eux, eu égard a l'étroite parenté des deux langues et à notre ignorance presque complète des particularités du punique qui permettraient de faire un tri. Conf. Mercier, *Journ. asiat*., 1924, II, p. 199-200.

5. Voir l. IV, p. 180.

une langue de civilisation, voire même une langue littéraire. C'est seulement sous la domination romaine qu'elle tomba au rang de parler de paysans et se gâta d'une manière irrémédiable[1]. On ne peut saisir les preuves de cette décadence progressive que dans quelques faits de prononciation, révélés par l'épigraphie punique et par des noms propres transcrits en grec ou en latin : assourdissement des voyelles, amollissement des gutturales, qui tendent à se confondre, chute fréquente des liquides *l* et *r* devant une consonne.

IV

L'écriture dite néopunique fut d'abord tracée à main courante, avec un pinceau ou une pointe, sur des matières qui la recevaient sans résistance. Simplification hâtive de l'écriture monumentale dite punique, elle avait commencé à se mêler, très timidement, à celle-ci dans quelques inscriptions sur pierre, aux derniers temps de l'existence de Carthage[2]. Mais, en général, dans l'épigraphie lapidaire, c'était exclusivement l'écriture punique qu'on avait continué à employer jusqu'à la destruction de la ville, en 146.

Ce fut aussi en écriture punique que l'on grava à Thugga la dédicace du sanctuaire de Masinissa, en 139, sous le règne de Micipsa[3]. Une dédicace à Micipsa, trouvée à Cherchel[4], est, au contraire, en écriture néopunique, mais elle a pu être faite assez longtemps après la mort de ce prince, survenue en 118 : les rois défunts, adorés comme des dieux, recevaient encore des hommages sous l'Empire romain[5]. Une autre inscription néopunique sur pierre, découverte en Tripoli-

1. T. IV, p. 181.
2. *Ibid*., p. 182.
3. Chabot, *Pun*., p. 210.
4. Berger, *Rev. d'assyriologie*, II, p. 36.
5. V. *infra*, p. 130.

taine[1], porte une indication chronologique certaine : elle mentionne un proconsul qui gouverna la province d'Afrique vers 15-16 après notre ère. Dans les inscriptions lapidaires de Numidie qui sont bilingues, en latin et en punique, le texte punique est toujours en écriture néopunique ; c'est aussi en lettres néopuniques que sont tracées les nombreuses inscriptions puniques qui contiennent des noms latins[2]. Monuments qui datent de la domination romaine : à cette époque, les lapicides ne connaissaient plus que l'écriture néopunique.

Des légendes en lettres puniques se lisent sur des monnaies de Syphax et de son fils Vermina, de Masinissa, qui mourut en 148[3]. Mais l'alphabet néopunique est employé sur celles du roi de Numidie Juba Ier[4], mort en 46, et du roi de Maurétanie Bocchus[5], mort en 33. C'est cet alphabet qui figure sur des monnaies qu'on peut attribuer à Mastanesosus[6], lequel régnait dans la Numidie occidentale aux environs de l'année 60 ; l'une d'elles[7] offre aussi quelques lettres appartenant à l'écriture punique. Les monnaies municipales de Cirta, à légendes phéniciennes[8], sont antérieures à la conquête de cette ville par l'Italien Sittius, en 46 avant J.-C. ; on y a employé l'alphabet néopunique. De même, sur des monnaies que frappèrent des villes des Syrtes et de Maurétanie, et dont certaines datent d'Auguste et de Tibère[9] ; cependant, çà et là, des lettres de

1. *Répert. d'épigr. sémit*., II, 662 et 943.

2. Sauf une inscription de Cirta, mentionnée plus haut (p. 82), qui peut être de l'époque royale.

3. On sait que les successeurs de Masinissa conservèrent son effigie sur leurs monnaies (t. V, p. 158). Le nom de l'un d'eux, Adherbal (mort en 112), paraît être représenté par deux lettres en écriture punique : Müller, *Numism*., III, p. 18, n° 31.

4. Müller, l. c., p.42-43. Des monnaies que l'on attribue, mais sans aucune certitude au père de Juba, Hiempsal, offrent une ou deux lettres puniques : ibid., p. 33.

5. *Ibid*., p. 97-98.

6. *Ibid*., p. 48. Conf. t. V, p. 160.

7. Le n° 59 de Müller, au revers.

8. *Ibid*., p. 60.

9. *Supra*, p. 109 n. 5. Voir aussi une monnaie frappée sous Juba II le Shemesh : Müller, III, p. 111.

l'écriture monumentale s'y mêlent encore à l'écriture cursive[1]. Même mélange sur une monnaie de Zili[2] (en Maurétanie), antérieure à la création d'une colonie en ce lieu par Auguste (création qui doit se placer entre 33 et 25).

Ces constatations concordent à peu près avec celles que l'on peut faire ailleurs. Une inscription trilingue sur pierre, trouvée à Henchir Aouin, dans la province d'*Africa*, date vraisemblablement de 91 avant notre ère[3] : le texte punique y est en écriture monumentale, mais avec quelques lettres cursives. Sur une inscription de Sardaigne[4], qu'on place approximativement entre 80 et 50[5], l'écriture néopunique prédomine, non sans accompagnement de plusieurs lettres anciennes. Elle règne sans partage sur des monnaies frappées au temps de Tibère dans l'île d'Ébusus (Ibiça)[6] et en Espagne[7].

On en conclura que c'est, d'une manière générale, au cours du premier siècle avant J.-C. qu'elle a remplacé l'écriture monumentale sur la pierre et sur le métal : ici plus tôt, là plus tard, avec des périodes de transition plus ou moins longues, et même, en certains lieux, quelques survivances obstinées de l'ancien alphabet jusqu'après notre ère.

Il est probable qu'à Cirta, la langue phénicienne disparut rapidement quand la capitale numide fut devenue une colonie romaine. Or la riche collection d'ex-voto puniques trouvés à Constantine[8] offre des inscriptions en un alphabet punique pur, d'autres qui sont presque entièrement néopuniques, d'autres enfin, — de beaucoup les plus nombreuses, — où les

1. Conf. Müller, II, p, 11, 14, 34-35 ; III, p. 83, 151-2.

2. *Ibid*., III, p. 153.

3. C. I. L., VIII, 24030. *Répert. d'épigr. sémit.*, I, 79.

4. C. I. S., *Phoen*., I, 149.

5. D'après l'inscription latine qui accompagne l'inscription phénicienne.

6. A. Heiss, *Descript. des monnaies antiques de l'Espagne*, p. 422, n° 23; pl. LXIV.

7. A Abdéra : Heiss, *l. c*., p. 310, nos 10-11 ; pl. XLV.

8. Elle comprend actuellement plus de 460 inscriptions.

deux écritures se mêlent[1]. D'après ce qui précède, les inscriptions néopuniques de Cirta peuvent être placées à des dates voisines du milieu du premier siècle avant l'ère chrétienne, les puniques au IIe siècle, les mixtes dans l'intervalle. Les mêmes principes serviront à dater, approximativement, selon la forme des lettres, plus ou moins dégradées, les monnaies portant des légendes en langue phénicienne.

Pour les inscriptions néopuniques ou mixtes tracées sur d'autres matières, — gravées sur des plats[2], peintes sur des urnes cinéraires[3], — il n'est pas impossible d'admettre des dates plus anciennes, puisque nous avons des preuves que cette écriture, en tant qu'écriture cursive, était déjà usitée assez longtemps avant la destruction de Carthage.

Elle n'avait pas alors, elle ne prit pas plus tard un aspect strictement uniforme : l'écriture monumentale s'était altérée de diverses manières. Deux types se distinguent surtout. « Tantôt, dit Philippe Berger[4], les lettres, en général très grandes, ont conservé plus ou moins leurs formes primitives; les têtes des lettres sont encore reconnaissables et leurs queues s'allongent en longs jambages qui traînent, comme des membres dépourvus de nerfs, dans toutes les directions. Tantôt, au contraire, à part un ou deux caractères qui sont jetés en dehors de la ligne, les lettres sont ratatinées et réduites à n'être plus que de simples virgules ; elles se ressemblent au point de se confondre les unes avec les autres et rendent la lecture de ces inscriptions très incertaine. » Mais, entre ces deux types, si nettement caractérisés, il y a des écritures intermédiaires.

1. Berger, *Actes du XIe Congrès des Orientalistes* (Paris, 1807), IV, p. 275.

2. P. ex., sur des plats trouvés à Collo et à Gouraya, dans des sépultures des IVe-IIe siècles. A Collo, la plupart des lettres appartiennent à l'alphabet punique; à Gouraya, elles appartiennent à l'alphabet néopunique. Voir Hélo, *Bull. archéol. du Comité*, 1895, pl. XIV ; Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 25, fig. 11 ; *Répert. d'épigr. sémit*., II, 770, et III, 1979-2000.

3. Trouvées à Sousse : voir t, II, p. 139, n. 4 ; t. IV, p. 451-2.

4. Dans *Instructions pour la recherche des antiquités dans le Nord de l'Afrique*, p. 71-72.

En même temps que l'alphabet, l'orthographe subit des modifications[1], qui deviendront plus fréquentes à l'époque romaine : on omet ou on échange entre elles les gutturales (*aleph, hé, heth, aïn*), qui se confondent dans la prononciation ou ne se prononcent mène plus; ou bien on les fait servir, avec les lettres *yod* et *waw*, à exprimer les voyelles, jusqu'alors omises dans. l'écriture.

V

Le grec, langue d'une civilisation dont Carthage avait été Largement tributaire, pouvait exercer son attraction sur quelques esprits avides de culture : parmi eux, il faut, dit-on, compter deux fils de Masinissa, Micipsa et Mastanabal[2]. Il n'est pas vraisemblable que la colonie grecque de Cirta ait beaucoup fait pour propager sa langue dans la population de cette ville. La fréquentation des ports numides et maures par des marins et des marchands venus des pays grecs d'Orient, de la Sicile, de la Grande Grèce, eut peut-être un peu plus d'influence ; à vrai dire, nous n'en savons rien. Mais, sur le littoral des Syrtes, au voisinage du pays grec qu'était la Cyrénaïque, la langue grecque parait avoir été d'un usage assez courant[3]. C'est sans doute dans cette contrée que furent frappées, au second siècle, des monnaies portant la légende Λιβύων, et aussi une lettre punique[4].

Le latin fut très peu répandu en Numidie et en Maurétanie jusqu'à la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère. Rome

1. On les constate dans los inscriptions de Constantine : voir Berger, *Actes du XIe Congrès*, IV, p. 276.

2. *V. supra*, p. 91. — Selon Suétone (*Jules César*, 52), la femme du roi maure: Bogud s'appelait Eunoe, nom grec. Mais était-ce bien le nom que lui donnaient les Maures ?

3. Du moins, elle y était, d'un usage courant sous l'Empire, et l'on peut supposer qu'elle s'y était implantée plus tôt.

4. Voir t. V, p. 104 et 159.

demandait de temps en temps des troupes auxiliaires aux rois, ses alliés; mais le nombre des gens qui avaient ainsi l'occasion d'apprendre un peu de latin était bien inférieur à celui des anciens soldats africains de Carthage. Les marchands italiens qui venaient trafiquer, et même s'établir dans des ports et dans quelques villes de l'intérieur, étaient surtout originaires de la Grande Grèce : pour se faire entendre, s'ils ignoraient le punique ou s'ils ne recouraient pas à des interprètes, il valait peut-être mieux pour eux se servir du grec que du latin.

Cependant, la langue latine était celle de la grande République qui dominait le monde méditerranéen, qui prétendait traiter les rois africains comme des clients. Jugurtha l'avait .apprise lorsqu'il servait dans l'armée romaine qui assiégeait Numance[1]. Il est à croire que, parmi les souverains qui régnèrent après lui, plus d'un eut quelque connaissance du latin : par exemple, Gauda, qui, pendant la longue guerre de Jugurtha, fit campagne avec les Romains; Juba I, qui fut en relations étroites à Rome et en Afrique avec les personnages les plus importants de la République. Quand ce roi frappa, à l'imitation de l'État romain, des monnaies d'argent[2], il y mit, sur la face, ses nom et titre en latin : *Rex Iuba* ; tandis qu'au revers, la même indication figurait en punique, la seule langue qu'il ait employée sur ses monnaies de bronze. Son contemporain, le roi maure Bogud, renonçant à la langue punique, fit inscrire la légende *Rex Bogut* aussi bien sur ses deniers que sur ses bronzes[3].

1. Salluste, *Jug*., CI, 6.
2. Müller, *Numism*., III, p. 42. Conf. ici, t. V, p. 160.
3. Müller, *l. c*., p. 95. Ici, t. V, p. 161.

CHAPITRE II

RELIGIONS

I

Un grand nombre de Berbères s'adonnent encore à des pratiques d'origine magique, rites mécaniques qui, pour produire les résultats souhaités, les imitent ou les amorcent. Ces rites sont mis en œuvre soit par des individus, ne cherchant que leur intérêt personnel, soit par des groupes qui agissent collectivement pour le bien de la communauté, d'ordinaire sans secourir à des prêtres, ni s'assembler dans des sanctuaires.

Il y a là un vaste champ d'études, qui commence à peine à être défriché : des travaux remarquables de MM. Doutté, W. Marçais, Bel, Destaing, Biarnay, H. Basset, Laoust, Despar-met, etc.[1], et d'un savant finlandais, M. Westermarck[2], sont les premiers matériaux d'une enquête qui se poursuit heureusement.

---

1. Je ne mentionnerai que quelques-uns de ces travaux. Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord* (Alger, 1909). Bel, Quelques rites pour obtenir la pluie, dans *Recueil de mémoires publié en l'honneur du XIVe Congrès des Orientalistes par l'École des Lettres d'Alger* (Alger, 1905), p. 49-98. Destaing, *L'Ennâyer chez les Beni Snous*, dans *Rev. afric*., XLIX, 1905, p. 56-70 ; *Fêtes et coutumes saisonnières chez les Beni Snous, ibid.*, L, 1906, p. 244-260. Laoust, *Mots et choses berbères* (Paris, 1920), surtout p. 204 et suiv. : le même, *Noms et cérémonies des feux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas*, dans Hespéris, 1921, p. 3-66, 253-316, 387-420. W. Marçais et Ahderrahmân Gulga, *Textes arabes de Takroûna*, 1 (1925), passim.

2. *Ceremonies and beliefs connected with agriculture, certain dates of the solar, year and the weather in Morocco* (Helsingfors, 1913). *Cérémonies du mariage au Maroc*, trad. Arin (Paris, 1921).

Elle présente de grandes difficultés. La. constatation exacte, des faits exige une longue familiarité avec les mœurs et la langue des indigènes. Des rites d'origine commune se sont, selon les lieux, modifiés en divers sens. D'autres, d'abord indépendants, se sont juxtaposés ou enchevêtrés : par exemple, le carnaval et les feux de joie, des opérations par lesquelles on veut se purifier et des rites agraires ou solaires. La croyance à l'existence de génies, de dieux, d'un Dieu unique, a mêlé des pratiques de propitiation aux procédés techniques de la magie. Des cérémonies dont l'objet ne s'explique que par les dates où elles étaient autrefois célébrées, ont été reportées à des jours de fêtes musulmanes. Il importe de discerner et d'écarter ces éléments étrangers, pour atteindre le fond primitif. Et, lorsqu'on y parvient, on se trouve en présence de rites souvent très compliqués, qui sont nés d'associations d'idées bizarres et confuses, rites dont le sens est presque toujours ignoré des populations chez lesquelles ils ont subsisté. Des rites analogues, conservés dans d'autres contrées, et étudiés par Mannhardt, Frazer et leurs disciples, guident, il est vrai, l'interprétation, quand les explications qu'on en a proposées peuvent être regardées comme vraiment acquises.

Nous connaissons mal encore ceux qui, dans l'Afrique du. Nord, concernent les troupeaux et l'emploi de leurs produits[1]. Ceux qui se rapportent aux céréales sont nombreux. On en célèbre aux labours et aux semailles, à la moisson, au dépiquage. Il faut surtout obtenir la pluie, si nécessaire aux récoltes, et qui, trop souvent, se fait désirer sous le ciel africain. En divers lieux, des baignades ou des aspersions d'eau-accompagnent, au solstice d'été, les feux de joie dont nous allons parler. En cas de sécheresse prolongée, ce sont aussi, entre autres rites, des baignades, volontaires ou forcées. C'est la promenade d'une grande cuillère à pot, en bois (*ghonja*), qui,

1. Voir H. Basset, *Les rites du travail de la laine à Rabat*, dans *Hespéris*, 1922, p. 139-160.

à l'origine, devait être simplement un substitut magique de la terre altérée[1], mais qui, par un développement ultérieur des rites[2], a pris une personnalité : on l'appelle « la Fiancée d'Anzar » (nom masculin, signifiant « la pluie ») et on l'affuble de chiffons, la transformant ainsi en une grossière poupée[3]. Il faut aussi soutenir l'énergie du soleil, alors qu'elle commence à décroître : on y pourvoit par des feux qu'on allume au solstice d'été et qui répondent aux feux de la Saint-Jean. Des pratiques sexuelles, que nous avons déjà mentionnées[4], ont sans doute pour objet de favoriser la fécondité de la nature, en particulier des plantes nourricières. D'autres rites doivent renouveler la force vitale de la végétation, affaiblie par l'âge. Le substitut magique de cette force est un « vieux », animal ou homme, que, primitivement, on mettait à mort, d'ordinaire par le feu, mais dont l'exécution n'est plus que simulée, ou qu'on remplace par un mannequin. Cérémonie qui, là où elle n'a pas été captée par des fêtes musulmanes, se célèbre à la fin de l'hiver ou au printemps, et qui répond au carnaval ; comme en d'autres pays, elle donne lieu à des travestissements burlesques et à de bruyantes folies.

Ce sont encore des rites qui accompagnent les naissances, mariages, funérailles; d'autres, pour la construction et l'emménagement des maisons, le creusement des puits, etc.

Ceux qui sont destinés à expulser le mal, sous toutes ses formes, offrent une grande variété : bains, passage à travers des feux ; combats où l'on échange des coups pour déloger l'ennemi ; transfert de ce mal dans une bête qu'on chasse ou qu'on tue, dans des chiffons qu'on noue à des arbres, dans des pierres qu'on ramasse et qu'on rejette.

---

1. H. Basset, *Rev. de l'hist. des religions*, 1921, II, p. 159.

2. Je ne crois pas que M. van Gennep (*L'état actuel du problème totémique*, p. 217, n. 5) ait raison d'admettre un processus contraire.

3. Voir Bel, *l. c*., p. 64 et suiv. ; Laoust, ‚*Mots*. p. 204 et suiv. ; Marçais et Gulga, *l. c*., p. 205 et suiv.

4. T. V, p. 32-33.

L'étude détaillée de ces pratiques et d'une foule d'autres ne saurait trouver place ici. Elles sont du domaine de l'ethnographie, non de l'histoire, qui a besoin de repères chronologiques : or il est impossible de savoir quand elles ont été adoptées par les Berbères, quand elles ont subi des modifications qui en ont altéré le caractère primitif.

Qu'elles remontent, pour la plupart, à une très haute antiquité, c'est ce qui ne fait aucun doute. L'étroite parenté qui les unit à celles que nous rencontrons dans les pays les plus divers, atteste un fond commun extrêmement ancien[1]. Les moyens de contrainte qu'elles emploient vis-à-vis des forces de la nature, le rôle important qu'elles réservent aux femmes dans les opérations collectives, sont opposés à l'esprit de l'Islam. Quelques-unes d'entre elles se trouvent d'ailleurs mentionnées brièvement dans des textes grecs et latins : procédés et cérémonies pour obtenir la pluie[2], pour expulser le mal[3]. La « nuit de, l'erreur », ce rite sexuel, était connue d'un contemporain d'Auguste[4]. Une fête joyeuse, qui, à l'époque de Jugurtha, se célébrait, dit Salluste[5], par toute l'Afrique et qui avait lieu vers la fin de l'hiver[6], pouvait être un carnaval.

Dans tout cet ensemble de rites qui ont survécu jusqu'à

---

1. Certains de ces rites n'ont pas dû être imaginés en Berbérie. Si les feux de joie au solstice d'été ont bien pour objet de soutenir la force du soleil, et les baignades à la même date, d'obtenir la pluie, on ne peut guère les justifier dans une contrée où la chaleur est très forte à la fin de juin et pendant les deux mois suivants, où la pluie n'est nullement nécessaire au début, de l'été pour les moissons, déjà mûres ou déjà même coupées.

2. Voir les textes de Dion Cassius et de saint Augustin indiqués t. I, p. 242, n. 4 et 5.

3. Textes d'Arnobe, d'Hérodote, de saint Augustin indiqués *ibid*., n. 7, 9, 10. Bates (East. Lib., p.205) interprète autrement le combat mentionné par Hérodote. Il y voit une cérémonie figurant une lutte entre la sécheresse et la pluie. — Il y avait évidemment quelque pratique magique dans la manière dont les Nasamons concluaient leurs serments, au dire d'Hérodote (IV, 172) : « Ils se donnent mutuellement à boire dans la main ; s'ils n'ont rien de liquide, ils prennent à terre de la poussière, qu'ils lèchent. »

4. Nicolas de Damas (d'après une source de date indéterminée). Voir t. V, p. :32-33.

5. *Jug*., LXVI, 2. Conf. t. IV, p. 404, n. 2.

6. Comme le prouve l'ensemble du récit de Salluste: voir t. VII, I. II, ch. III, IV.

nos jours, on ne reconnaît pas de traces incontestables d'influences puniques. Si les Phéniciens ont usé de procédés analogues pour assurer le renouvellement de la végétation, pour soutenir la vigueur du soleil, ils les ont étroitement rattachés à des mythes et à des cultes de divinités, dès une époque antérieure à leur venue en Afrique[1]. Tout au plus pourrait-on admettre que leur exemple a incité les indigènes à faire pénétrer la religion dans la magie : par exemple, dans un des rites provocateurs de la pluie, à transformer la cuillère en une sorte d'idole, image de la Terre personnifiée, que l'on implore; à vrai dire, nous n'avons aucun moyen de savoir quand et comment cette transformation s'est faite[2].

Les influences latines paraissent avoir été très restreintes. Çà et là, la date des feux de joie et du carnaval a été déplacée pour être reportée au premier jour du calendrier julien[3] : les rites de renouvellement s'appliquent, non plus au soleil ou à la végétation, mais à l'année. Dans ces fêtes, sont usités des termes auxquels on a attribué une origine latine, *Bounânn, Boun Ini* (ou *Bou Ini*), *Byanno, Bennayo*, etc.[4] ; cependant l'explication proposée, *bonum annum*, ne peut pas être regardée comme incontestable.

Nulle part, le christianisme n'a laissé d'empreintes certaines.

L'Islam aurait dû chercher à abolir ces rites, ou, s'il ne pouvait les faire disparaître, y rester entièrement étranger. Il n'a pas adopté, en général, cette attitude intransigeante. Bon gré mal gré, il s'est prêté à des compromis. Des prières à Allah, des recours à l'intercession des saints, morts ou vivants,

1. Conf. t. IV, p. 311-3, 319.

2. M. Laoust (Mots, p. 214 et 221) croit retrouver un ou deux mots latins (*mater* et *terra mater*) dans les invocations qu'on adresse à la *ghonja* en certains lieux. Ce qui me parait fort douteux.

3. Où, d'ordinaire, elle ne s'est pas maintenue, ayant été reportée à une fête musulmane : v. infra.

4. Voir Doutté, *Merrâkech*, p. 374, et *Magie et religion*, p. 549-550 ; Laoust, *Mots*, p. 107, note, et dans *Hespéris*, 1021, p. 387 et suiv.

se sont étroitement mêlés aux procédés mécaniques. Les vieilles fêtes saisonnières ont été, pour la plupart, captées par les fêtes musulmanes, dont les dates, fixées d'après l'année lunaire de 354 jours, sont indépendantes des saisons : en beaucoup de lieux, le carnaval et les feux de joie se célèbrent maintenant à l'*Aïd el Kebîr* (jour des sacrifices à la fin du grand pèlerinage de la Mecque), au *Mouloud* (Nativité du Prophète), surtout à l'*Achoura* (dixième jour du premier mois du calendrier musulman).

On peut même se demander si des influences soudanaises, importées par des esclaves, ne se sont pas immiscées dans certains rites, n'en ont pas introduit de nouveaux[1].

Mais, à travers ces transformations, ce qui subsiste, avec une vitalité plus ou moins grande, c'est un ensemble de pratiques dont l'origine se perd dans des temps très antérieurs à l'histoire.

II

Dès l'âge de la pierre, les Africains portaient sur eux des objets qui étaient des amulettes, plutôt que des ornements[2]. Cet usage a persisté jusqu'à nos jours. La protection qu'assurent les amulettes peut venir, soit d'un génie, soit d'un dieu, qui y dépose, de diverses manières, une parcelle de son pouvoir. Mais, dans les croyances primitives, c'était peut-être une force impersonnelle qui venait s'y concentrer, sorte de fluide épars à travers le monde.

Peut-être était-ce aussi ce fluide qui, s'accumulant dans des êtres vivants, leur conférait une puissance particulière, dont on devait beaucoup craindre et beaucoup espérer. A leur égard, on pouvait essayer l'effet des moyens de contrainte qu'offrait la magie. Cependant il valait mieux tenter de fléchir ces êtres

1. Conf. van Gennep, *l. c.*, p. 243 et suiv.
2. T. I, p. 105 ; ici, p. 35.

doués d'intelligence et de volonté. Le sentiment de la dépendance créa la religion.

Les Berbères sont, pour la plupart, religieux ; ils ont le goût de l'apostolat, ils défendent leur foi avec une véhémence qu'atteste, en particulier, une longue série de troubles et de guerres dans les derniers siècles de l'antiquité et dans ceux qui ont suivi la conquête arabe. Mais, comme ils manquent d'imagination et que leur esprit est peu enclin au mysticisme, leur religion n'est guère sortie du domaine des rites, accomplis avec ponctualité et souvent avec ferveur[1].

Certains de leurs ancêtres ont pratiqué la zoolâtrie.

Au Sahara, on constate chez les Touareg des vestiges de totémisme[2], croyance à la parenté d'un groupe humain et d'un groupe d'une espèce animale[3], vivant l'un et l'autre sur le même territoire. Mais il n'est pas inadmissible qu'il y ait eu là un emprunt aux nègres du Soudan. Nous avons mentionné[4] la possibilité de rattacher au totémisme des pratiques que des auteurs anciens signalent chez des peuples de la Berbérie proprement dite : hypothèse que nous avons présentée avec beaucoup de réserve et qui n'a pas été accueillie par M. van Gennep[5]. Nous reconnaissons que les textes invoqués ne permettent pas une conclusion ferme. Les égards, les soins que des Berbères ont encore pour certains animaux, les scrupules qui les empêchent de les tuer, de se nourrir de leur chair[6], ne sont nullement des preuves en faveur de cette hypothèse. Du reste, le totémisme n'est pas une religion, s'adressant à des êtres considérés comme supérieurs à leurs prétendus parents humains.

---

1. Sur la religion des Libyens et des Berbères, voir R. Basset, *Rev. de l'hist. des religions*, 1910, I, p. 291-342 ; O. Bates, *The Eastern Libyens* (Londres, 1914), p. 172-209.

2. Conf. t. I, p. 246, n.1.

3. Ou, parfois, végétale.

4. T. I, p. 246-7.

5. *L'état actuel du problème totémique*, p. 220-5. L'opinion de M. Frazer est qu'aucune des races blanches n'a été totémique.

6. *V. supra*, p. 2-3.

Mais on ne saurait douter que, dès une époque lointaine, des animaux, choisis dans une espèce déterminée, et sans doute d'après des signes particuliers, n'aient eu véritablement un caractère sacré. Il faut revenir sur les gravures rupestres, datant peut-être du second millénaire avant J.-C.[1], qui montrent un bélier, le cou souvent entouré d'un collier, la tête coiffée d'un gros objet de forme arrondie, sphère plutôt que disque, que, parfois, une sorte de jugulaire semble maintenir[2]. Des figures analogues à celles qui étaient déjà connues dans le Sud oranais ont été découvertes récemment, les unes au Sud de l'Algérie[3], les autres dans la région de Constantine[4] : ce qui prouve la très large diffusion du culte des béliers. Qu'il ait été célébré devant les images tracées sur les rochers, il y a tout lieu de le croire ; mais ces images ne s'expliquent que par un culte rendu aux animaux réels qu'elles reproduisent : elles leur assurent le privilège d'être présents en plusieurs lieux, pendant qu'ils. vivent, et la survivance, quand ils sont morts. Plus d'une tribu a dit posséder son ou ses béliers sacrés[5] ; des Berbères qui occupaient, au Sud du Maroc, une montagne escarpée, en adoraient

1. D'autres les croient beaucoup plus anciennes (p. ex., van Gennep, *l. c*., p. 21.5 : « Ces gravures rupestres datent de 10 à 12 000 ans »). Mais le cheval y apparaît parfois (t. I, p. 231) et je ne crois pas qu'il ait été connu en Berbérie avant de l'être en Égypte, c'est-à-dire avant le second millénaire (*ibid*., p. 232-3).

2. Indications bibliographiques au t. I, p. 226, n. 1-3. Pour les deux béliers de Bou Alem, voir Flamand, *Les pierres écrites* (Paris, 1921), p. 65-66, 357-365 et pl. IX ; *ibid*., p. 66, 365-6, fig. 17 et pl. X. Pour le bélier de Zenaga, mentionné t. I, p. 226, n. 2, voir Flamand, l. c., pl. LI. Pour un autre bélier du même lieu, Gautier, *Sahara algérien*, fig. 11, en bas (p. 89). Pour le bélier d'Er Bicha, Flamand, p. 67, 336, et fig. 19, 48, 204. Voir encore Bates, *East. Lib*., p. 196, fig. 82-84 (béliers de Zenaga et de Bou Alem) ; H. Basset, *Quelques notes sur l'Ammon Libyque*, dans les *Mélanges R. Basset*, I, p. 12 et suiv.

3. A Ksar Zaccar, au Sud-Est de Djelfa : Flamand, dans *L'Anthropologie*, XXV, 1914, p. 444, fig. 12. A la gâda de Kharrouba (annexe d'Aflou) : Flamand, *Pierres écr*., p. 314-8, pl. III et IV.

4. Bosco et Solignac, *Rec. de Constantine*, XLV, 1911, p. 342 ; pl. IV, n° 4 ; pl. V, n° 3. Ces images sont fort imparfaites, et c'est seulement la comparaison avec les gravures du Sud de l'Algérie qui permet d'y reconnaître la coiffure arrondie portée par l'animal.

5. Saint Athanase (*Contra gentes*, 24) dit, d'une manière générale, que les Libyens considèrent le mouton comme un dieu : conf. t. I, p. 252, n. 2.

encore un dix siècles après j.-C.[1]. Pourquoi ce culte ? Adopté par des pasteurs, était-il en rapport étroit avec l'élevage et destiné à assurer la prospérité des troupeaux ? On peut tout au moins le supposer[2].

La coiffure arrondie d'un des béliers gravés à Bou Alem[3] est flanquée de deux appendices allongés, s'évasant vers le haut et se dressant symétriquement. J'avais cru[4], avec d'autres, y reconnaître un attribut proprement égyptien, le disque solaire, flanqué de deux serpents au cou gonflé. Cet attribut, le dieu de Thèbes, Amon, l'a porté, comme d'autres divinités de la vallée du Nil, quand, assimilé au dieu d'Héliopolis, il est devenu un dieu solaire, Amon-Ré, c'est-à-dire Amon-Soleil. Mais l'Amon thébain avait été primitivement un dieu bélier ; c'est avec une tête de bélier qu'on le représente à l'époque historique[5], à Thèbes, comme aussi dans l'oasis de Syouah (au Sud-Est de la Cyrénaïque)[6], où le dieu thébain a possédé un sanctuaire fameux. J'en avais conclu que c'était le culte égyptien de cet Amon, à la fois Bélier et Soleil, qui s'était répandu à travers la Berbérie dès le second millénaire avant notre ère. Aujourd'hui, cette hypothèse ne me parait plus admissible.

On a fait remarquer[7] que les deux appendices de la gravure de Bou Alem offrent une ligne qui les partage en deux dans le sens de la longueur : ce qui convient à des plumes, et non pas à des serpents. Sur une gravure de la gâda de Kharrouba[8], la coiffure ronde d'un bélier sacré est flanquée de quatre appendices, disposés symétriquement : une paire en haut, une autre

1. El Bekri, *Descr. de l'Afrique septentr*., trad. de Slane, édit. d'Alger, p. 305. Pour une idole à tête de bélier découverte en plein Sahara, v. infra, p. 161.

2. Conf. H. Basset, *l. c*., p. 18.

3. Flamand, *l. c*., pl. IX.

4. T. I, p. 250-3.

5. Du moins sous une de ses deux formes usuelles; l'autre' est entièrement humaine.

6. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 186.

7. Bates, *l. c.*, p. 197, n. 1.

8. Flamand, pl. III et IV.

paire en bas; il semble bien que ce soient des plumes. Nous avons maintenant une excellente reproduction d'un des béliers du col de Zenaga[1]. La sphère y est entourée d'appendices qui rayonnent autour d'elle : les uns, au nombre de quatre, ayant la forme de ceux des deux gravures, précédentes, les autres, au nombre de sept, simples traits allongés et légèrement courbes ; très probablement, l'artiste a voulu représenter un faisceau de plumes. Sur une autre gravure du même lieu[2], ce sont trois groupes de traits droits ou légèrement recourbés qui rayonnent autour de la sphère et qu'explique la première gravure. Ailleurs, la sphère est dépourvue d'appendices. Comme c'étaient seulement les prétendus serpents qui pouvaient faire reconnaître en elle une image du soleil, l'hypothèse tombe. Nous nous trouvons en présence d'un insigne, sans doute religieux, mais dont nous ignorons la nature exacte et le sens : objet ressemblant à une calebasse, auquel on attachait souvent des plumes dressées. Cela n'a plus rien d'égyptien, et ces béliers des gravures rupestres algériennes ne peuvent plus être qualifiés d'Amon-Ré. Ce sont des animaux sacrés, qui restent distincts les uns des autres, quoique les hommages qu'on leur rend revêtent des formes analogues dans des groupes humains dispersés à travers l'Algérie depuis Constantine jusqu'auprès de Figuig. Nous aurons à examiner si, plus tard, l'Amon thébain, accueilli par une partie des Libyens, ne transforma pas cette zoolâtrie ; mais nous n'avons plus aucune raison de croire qu'elle ait été primitivement associée à un culte solaire.

Le taureau fut aussi un animal sacré pour des tribus du Nord de l'Afrique. On peut se demander si tel n'était pas le quadrupède mâle, cornu, qu'une médiocre gravure rupestre de flou Alem nous montre la tête surmontée de deux longs traits

1. Flamand, pl. LI.
2. Gautier, *Sah. alg*., fig. 11.

verticaux[1] : ce seraient des plumes, comme celles qui entourent la sphère du bélier. Au VIe siècle de notre ère, les Laguatan, peuplade de la région des Syrtes, lâchaient sur l'ennemi, avant d'engager la bataille, un taureau qui leur servait, en quelque sorte, de clef de guerre et qui représentait, disaient-ils, leur dieu Gurzil[2], né d'Ammon et d'une vache[3]. Cette croyance à l'incarnation d'une divinité dans un animal avait dû se substituer chez eux à la zoolâtrie pure[4].

On peut dire, sans trop d'exagération, que l'anthropolâtrie règne encore en Berbérie. Nulle part, le culte des saints n'y est aussi fervent. Ces saints, les marabouts, sont détenteurs d'une force sacrée qui les met au-dessus des autres hommes, d'un fluide qui exerce son action par leur contact, ou même par leur approche. Action généralement bienfaisante, guérissant les maladies, écartant les fléaux, assurant le succès des entreprises, mais capable aussi d'infliger de grands maux, par justice ou par vengeance. Des miracles, une vie ascétique, une piété extraordinaire, des allures anormales, qui ont pour cause un dérangement de l'esprit, quand elles ne sont pas simulées, d'autres signes encore attestent qu'un homme privilégié est en possession de cette force sacrée. Celui qui est ainsi reconnu marabout par la voix du peuple transmet sa sainteté à ses héritiers naturels ou à ses élus ; elle ne l'abandonne pas lui-même lors de sa mort, mais elle rayonne autour de son tombeau. Ajoutons que le culte des marabouts garde le plus souvent un

---

1. Flamand, p. 66, 367-8 ; fig. 18 et pl. X. L'hypothèse que cette image pourrait représenter une divinité d'importation égyptienne, le taureau d'Erment (t, I, p. 253), me paraît aujourd'hui devoir être écartée.

2. Corippus, *Joh*., V, 22-26

> Cum magica subito taurus dimittitur arte,
> Maurorum e medio, taurus, quem Ierua sarerdos...
> Finxerat Ammonii signantem numina Gurzil,
> Omina prima suis.

3. *Ibid*., II, 109-111.

4. Pour divers cultes de serpents en Afrique à l'époque romaine, voir t. IV, p. 320-1. Mais ils ne semblent pas être d'origine indigène.

caractère local, chaque pays ayant ses saints, qui, sauf quelques exceptions, ne trouvent guère de dévots ailleurs.

C'est par la grâce et au nom d'Allah que les marabouts donnent des preuves de leur puissance : ce culte s'est donc incorporé dans la religion musulmane. Mais il est sans doute une forme de piété antérieure à l'Islam, et que celui-ci a dû admettre, ne pouvant obtenir que les hommages des croyants fussent réservés à Dieu seul. Peut-être la très grande popularité du culte des martyrs chrétiens en Afrique doit-elle, dans une certaine mesure, s'expliquer par des motifs analogues[1].

Pour des temps plus anciens, nous avons des preuves d'anthropolâtrie, mais elles ne concernent que des souverains. Plusieurs auteurs chrétiens, Tertullien[2], Minucius Félix[3], saint Cyprien[4], Lactance[5], affirment que les Maures adoraient leurs rois, entre autres Juba. Quelques inscriptions, recueillies en Afrique, témoignent de ce culte, chez les Numides comme chez les Maures. Dix ans après la mort de Masinissa, on lui éleva à Thugga un temple, dont la dédicace, rédigée en punique et en libyque, a été retrouvée[6]. Une inscription néopunique, découverte à Cherchel, mentionne peut-être un sanctuaire de Micipsa[7] ; elle est probablement postérieure d'au moins un demi-siècle à la mort de ce roi[8]. Des inscriptions latines,

---

1. Il y a cependant des différences essentielles. Le culte des saints chrétiens s'adresse seulement à des morts, tandis que celui des marabouts défunts fait suite au culte qui leur était rendu de leur vivant. D'autre part, la sainteté chrétienne est rigoureusement personnelle, tandis que la sainteté maraboutique est transmissible.

2. *Apol*, 24 : « Unicuique provinciae... suus deus est, ut... Mauretaniae reguli sui. »

3. *Octav*., 21, 9 : « Post mortem deos fingitis, ut... Iuba, Mauris volentibus, deus est. »

4. *Quod idola dii non sint*, 2 : « Mauri vero manifeste reges colunt, nec ullo velamento hoc nomen obtexunt. »

5. *Inst*., I, 15, 0 : « Mauri reges suos (consecraverunt)... Mauri Iubam (coluerunt). » — Voir encore ;*Mythogr*. *Vat*., II, 1 ; Isidore de Séville, Etym., VIII, 11, 1.

6. Chabot, Punica, p. 208 et suiv.

7. Berger, dans *Rev. d'assyriol.*, II, p. 36 et suiv.

8. Conf. *supra*, p. 113.

datant de l'Empire romain, sont des dédicaces aux rois Gulussa[1], Hiempsal[2], Juba[3], peut être à Masinissa, qui serait qualifié de deus[4]. Dans ces textes épigraphiques, il s'agit de personnages défunts, qui avaient encore des dévots fort longtemps auprès leur mort ; c'est aussi d'un culte rendu à des morts que parlent les écrivains chrétiens[5].

Les rois de Numidie et de Maurétanie étaient-ils déjà adorés de leur vivant, comme les Pharaons ? Nous n'en avons pas la preuve. Une dédicace de Cherchel est adressée *Geni[o] regis Pto[lemaei], regis [Iubae f(ilii)]*[6]. Mais c'est ici le Génie dis roi, non le roi lui-même, que l'on honore comme une divinité : ce ,qui, d'ailleurs, ne permet nullement de conclure que Ptolémée n'était point un dieu pour ses sujets, car cette inscription a pu être gravée par les soins d'un Romain, d'un étranger, lequel ne se serait pas cru obligé, vis-à-vis du souverain, aux mêmes actes de piété que les Maures. Le père de Ptolémée, Juba II, se fit représenter, sur un grand nombre de ses monnaies, la tête couverte de la peau du lion de Némée[7] et il prétendait descendre d'Héraclès[8]. Mais ces monnaies étaient copiées sur des modèles grecs, et c'est à l'Héraclès grec que Juba se rattachait. Si les indigènes l'adoraient comme un dieu vivant, ce devait être d'une tout autre manière.

---

1. *C. I. L.*, VIII, 18 752 (région d'Aïn Beïda).

2. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, t 242 (Khamissa). *C. I. L.*, VIII, 8 834 (Tiklat, près de Bougie).

3. *C. I. L.*, VIII, 20 627 (région de Bordj bou Arréridj).

4. *Ibid.*, 20 731 (inscription. trouvée en Kabylie) : « Tabla (= tabula) deo Masi[nissae ?]. » — Une dédicace du IIIe siècle, découverte dans la région de Dougga (*ibid.*, 27431), s'adresse *Masgav[ae ?]*. Serait-ce un fils de Masinissa, Masgaba (Tite-Live, XLV, 13, 12), qui n'avait cependant pas régné ? Je crois que c'est plutôt un dieu d'origine non humaine.

5. Les deux mausolées royaux appelés communément le Médracen et le Tombeau de la Chrétienne présentent des aménagements qui peuvent faire croire qu'on y célébrait des cérémonies en l'honneur des souverains ensevelis sous ces monuments : *v. infra*, p. 265, 266, 269.

6. *C. I. L.*, VIII, 9342.

7. Voir t. VIII, l. II, ch. II, § V.

8. V. infra, p. 154.

Nous avons montré que, pour ces indigènes, le roi était, avant tout, un chef de guerre, maintenant, tant bien que mal, sous sa domination un assemblage de tribus. C'est par surcroît qu'il aurait été un personnage sacré : ce qui pourrait s'expliquer, non seulement par cette tendance des Africains à l'anthropolâtrie qu'atteste le culte des marabouts, mais encore par la volonté d'un de leurs souverains, du plus grand d'entre eux ; s'inspirant peut-être des Ptolémées, héritiers des Pharaons, Masinissa aurait jugé bon de renforcer son autorité en lui donnant un caractère divin, et. ses successeurs auraient suivi son exemple.

III

La croyance aux génies est répandue partout en Berbérie[1] ; elle n'est point contraire à l'Islam, qui admet l'existence des *djinns*[2], mais qui ne les a pas introduits dans cette contrée. Anonymes, immatériels ou enfermés dans une enveloppe très subtile, que les yeux humains ne voient pas, ces esprits sont en nombre infini. Ils habitent confusément l'intérieur de la terre, surtout les massifs montagneux. Mais ils en sortent, de préférence la nuit, par les passages qui s'offrent à eux, à travers les grottes, les sources, les arbres, Ils errent à l'aventure, ou se fixent, pour un temps plus ou moins long, dans des corps inanimés ou vivants, en particulier dans des corps d'animaux. Plus puissants, plus instruits que les êtres humains, ils peuvent les assister et les secourir, leur enseigner des connaissances utiles et des remèdes efficaces, leur révéler l'avenir, donner aux femmes la fécondité, aux hommes la richesse, rendre prospère

1. Sur ces génies, voir Westermarck, *The belief in spirits in Marocco*, dans *Acta Academiae Aboensis, Humaniora,* I (Abo, 1920) ; H. Basset, Le culte des grottes au Maroc (Alger, 1920), p. 87 et suiv.

2. *Djinn* au singulier; le pluriel est djenoun, mais la forme djinns est passée dans L'usage français.

la maison où ils viennent s'établir et où ils sont bien traités[1]. Mais, le plus souvent, ils se plaisent à nuire, par les multiples moyens dont ils disposent : ce sont eux, par exemple, qui causent les maladies, en se logeant, quelquefois en troupe, dans le corps des patients.

On s'efforce de les tenir à distance à l'aide d'amulettes; on emploie contre eux les recettes de la magie ; on leur oppose les invocations coraniques et la force sacrée des marabouts. On cherche aussi à se les rendre propices ou à apaiser leur malveillance par des offrandes et des sacrifices. C'est surtout aux portes de leur domicile souterrain qu'on va les consulter, reconduire ceux dont on veut se débarrasser : un bain dans une source, une nuit passée dans une grotte sont de bons moyens pour un malade de faire rentrer cher, eux des esprits qui le tourmentent.

Ces superstitions populaires ne sont pas de celles qui s'expriment par des inscriptions, et les auteurs anciens les ont ignorées ou dédaignées. Nous pouvons toutefois nous demander si, en divers lieux, dans des grottes, devant des sources, certaines pratiques, mettant les hommes en rapport avec la foule anonyme des esprits, n'ont pas précédé le culte que nous savons avoir été rendu à des génies, à des dieux pourvus d'une personnalité distincte, souvent aussi d'un nom particulier. Un concile africain du temps de saint Augustin demandait aux empereurs de détruire l'idolâtrie en tous lieux, même dans les bois, même dans les arbres[2] : peut-être ces arbres, ou, du moins, beaucoup d'entre eux, étaient-ils, non les domiciles de divinités

1. Ainsi, un génie bienveillant peut s'incarner dans un serpent (une couleuvre), qui habite la maison et est appelé le patron du logis (Cour, *Bull. d'Oran*, 1911, p. 61). Cette croyance a existé chez les Latins (voir, p. ex., Gsell et Joly, *Announa*, p. 84, n, 2), comme chez d'autres peuples; il est peu probable qu'elle soit d'origine romaine chez les Berbères.

2. Mansi, *Conciliorum collectio* (Florence, 1759), III, p. 782, can. 84 « Placuit ab imperatoribus gloriosissimis peti ut reliquiae idololatriae non solum in simulacris, sed et in quibuscumque locis, vel lucis, vel arboribus deleantur. »

déterminées, mais des voies de pénétration dans le séjour souterrain des esprits[1].

Pline l'Ancien[2] nous dit les fables que « des auteurs renommés » ont racontées sur le mont Atlas[3] : « Pendant le jour, on n'y voit aucun habitant; tout s'y tait, du silence redoutable des déserts. Une crainte religieuse s'empare de ceux qui s'approchent... La nuit, l'Atlas brille de mille feux, il s'emplit des ébats des Égipans et des Satyres, il retentit du bruit des flûtes, des chalumeaux, des tambourins et des cymbales. » Dans cette description, on est tenté de reconnaître[4] la sortie tumultueuse des djinns qui hantent la montagne : il y aurait là un écho déformé de récits faits par les indigènes. Il est vrai que, selon Pomponius Méla[5], ces choses se passeraient, non pas dans l'Atlas, montagne de la Maurétanie, mais dans une région bordant la côte méridionale du continent africain, et l'auteur dont dépendent à la fois Méla et Pline a dû simplement se souvenir du Périple d'Hannon[6]. En Cyrénaïque, il y avait, dit aussi Méla[7], une roche qu'il ne fallait pas toucher, car aussitôt le vent du Sud soufflait en tempête et soulevait des tourbillons de sable. Étaient-ce, comme on l'a supposée[8], les djinns que déchaînaient les imprudents ? Je ne voudrais pas l'affirmer.

De cette multitude confuse de génies, certains se détachèrent avec le temps ; ils prirent une figure nette, une demeure stable. Ce furent, tantôt des ogres et des ogresses, êtres

---

1. Deux auteurs africains, Apulée (*Florides*, I, 3) et Arnobe (I, 39) parlent aussi d'arbres sacrés. Mais rien ne prouve que ces arbres aient été en relation avec le monde des génies.

2. V, 7.

3. Sur l'Atlas, montagne sacrée, voir aussi Maxime de Tyr, *Dissert*., VIII, 7. — Une dédicace *Montibus Numidis*, trouvée dans les Pyrénées (C, I. L., Xlll, 3S), n'a sans doute rien à voir avec les génies qui habitaient les montagnes de .Numidie.

4. R. Basset. *Rev. de l'hist. des religions*, 1910, I, p. 294.

5. 95.

6. Conf. t. I, p. 496 et 497.

7. 1, 29. Voir aussi Pline l'Ancien, II, 115.

8. Bates,.*l. c*., p. 173-6.

redoutables, sur lesquels les Berbères ont une foule de légendes et que leurs ancêtres n'ignoraient pas[1] ; tantôt des puissances bienfaisantes. Un groupe humain sentait le besoin d'avoir auprès de lui, sur son territoire, un ou plusieurs protecteurs, qu'il connût bien, qu'il pût aborder sans peine. A la source, à la grotte, à l'arbre, à la montagne où les hommes avaient pris l'habitude d'entrer en rapports avec les génies, ils fixèrent un de ces êtres sacrés, qui en devint le maître, qui en devint aussi l'âme. Le culte des dieux locaux se répandit.

Ces dieux nous sont fort mal connus[2]. D'ordinaire, ils n'avaient pas d'images, et leurs fidèles étaient incapables ou n'avaient cure de laisser des preuves écrites des hommages qu'ils leur rendaient. Quant aux Latins, la plupart d'entre eux surent seulement que les indigènes adoraient des divinités différentes des leurs, avec des rites particuliers[3]. Cependant, des Romains, passant ou vivant en Afrique, ont jugé bon de ne pas négliger les dieux qui y exerçaient leur pouvoir; ils nous ont laissé quelques dédicaces latines en leur honneur. Des Africains romanisés ont fait de même, soit chez eux, soit dans les contrées lointaines où ils gardaient le souvenir de la patrie absente.

Parfois, leur dévotion s'étend à l'ensemble des dieux du pays, ou bien elle s'exprime sous une forme vague : elle s'adresse aux *Dii Mauri*[4], *Maurici*[5], à un *Numen Maurorum*[6],

1. Sur l'ogresse Lamia, qui habitait un antre dans la région des Syrtes, voir Diodore de Sicile, XX, 41, 3-6, probablement d'après Douris de Samos (*Fragm. hist. Graec*., II, p. 478, n° 35). Dans ce récit, des légendes grecques et des légendes africaines paraissent s'être mêlées.

2. M. Toutain (*Les cultes païens dans l'Empire romain*, Première partie, III, p. 37 et suiv.) a réuni presque tous les textes épigraphiques latins qui les concernent.

3. Pomponius Méla, I, 41 : « Orae sic habitantur ad nostrum maxime ritum moratis cultoribus, nisi quod quidam linguis differunt et cultu deum quos patrios servant ac patrio more venerantur. ».

4. C. I. L., VIII, 2 637-2 641 (Lambèse), 9 195 (région d'Aumale), 14 444 (région de Béja), 20251 (région de Sétif), 21486 (Affreville), 21720 (Lamoricière). Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 3000 (Tébessa) ; conf. ibid., 2078 (Madaure) : « sanctis Mauris ». Au n° 2 641 du C. I. L., ces Mari sont qualifiés de barbari.

5. *C. I. L*., 8 435 (Sétif), 9 327 (Cherchel). *Bull. archéol. de Comité*, 1920, p. LXV (*ibid*.).

6. *C. I. L*., 20 252 (région de Sétif).

aux *Dii Gaetulorum*[1], à une *Dea Maura*[2], peut-être aussi à des *Matres Afrae*[3], à des *Matronae Libycae*[4].

A des sources[5] et sur des montagnes[6], ont été recueillies des dédicaces latines aux *Genii* de ces lieux. Il n'est pas certain que ce fussent des divinités africaines, car, pour les Romains d'alors, tout lieu avait son *Genius* ; mais il est probable que, bien souvent, ce *Genius* s'est confondu avec un génie indigène.

Dans une grotte du djebel Taya, près de Guelma, on gravait sous l'Empire des dédicaces latines à *Bacax*[7], qui était certainement d'origine libyque. De même, sans doute, un autre dieu, adoré par des gens qui s'exprimaient en latin, dans une cavité du djebel Chettaba, près de Constantine : dieu dont le nom était peut-être *Giddaba*[8]. De même encore, *Ifru*, dont l'image, accompagnée d'une inscription latine, a été tracée sur un rocher, à l'Est de Constantine[9] : ce nom semble devoir être rapproché du mot berbère *ifri*, qui signifie grotte[10]. Ailleurs, des grottes paraissent avoir été des lieux saints, consacrés à

1. *B. a. Comité,* 1907. p. CCXXIX (même région).

2, *C. I. L*., 21 665 (région d'Oran).

3. *C. I. L*.. VII, 238 (inscription trouvée en Angleterre ; *Mat(ribus) Af(ris)* ». Interprétation probable, mais non certaine.

4. Cagnat et Besnier, *L'Année épigraphique*, 1903, n° 145 (ex-voto de Cologne) : « *Matronis Lubicis* » (= *Libycis* ?).

5. *C. L L*., VIII, 5 884 (Sila) : « [Gleni[o] numinis Caput Amsagae » Ibid., 4 291 (près de Lambèse) : Genio fontis ». Voir aussi *ibid*., 9 749 (à Saint-Denis-du-Sig) : « Numini [Tasac]co[rae], Genio fluminis ».

6. *Ibid*., 17 763 (région de Khenchela) : « Genio mont[is] Rufinae *Ibid*., 9 180 (près d'Aumale) : « Genio mont[is] Pastoria[nensis], vim t[em]pestatum [a] patria n(ostra) [ar]centi » (il s'agit de la ville d'Auzia). *Ibid*., 21 567 (dans le djebel Amour) : « Genio summ[o] Thasuni et deo sive deae [nu]mini sanc[to] ».

7. *Ibid*., 18 828-18 857. *B. a. Comité*, 1917, p. 335, nos 55-56. Gsell et Joly, *Announa*, p. 30-31.

8. *C. I. L*., 6 267-6 302, 19 249-19 281. *B. a. Comité*, 1917. p. 337-8, nos 60-63. Gsell, Atlas archéol. de l'Algérie, f° 17 (Constantine), texte au n° 109 (d'après Toulotte).

9. *C. I. L*., 5 673 et 19 107 ; *B. a. Comité*, 1912, p. 503. La tête a paru être entourée de rayons, ce qui indiquerait un dieu solaire (conf. t. I, p. 249, n. 1). Mais il s'agit peut-être simplement de cheveux ébouriffé.

10. II. Basset, *Culte des grottes*, p. 48, n. 3 (conf. ici, t. V. p. 213). Il n'y a pas de grotte derrière ce rocher. Mais on pouvait supposer que le dieu habitait quelque cavité voisine, à laquelle les hommes n'avaient pas accès (H. Basset, *l. c*., p. 93).

des divinités inconnues et fréquentés seulement par des indigènes, on ne sait quand[1]. A Ifira, en Kabylie, c'est une cavité dont la paroi est pleine d'inscriptions libyques[2] ; à Kef el Kherraz (entre Guelma et. Aïn Beïda), une caverne à l'entrée de laquelle ont été gravés et peints en rouge des signes énigmatiques[3].

Une inscription néopunique de Tunisie nous donne peut-être le nom d'un dieu, *Gilo* (ou quelque forme voisine)[4]. Ce sont aussi de simples noms, légèrement romanisés, que nous apportent des inscriptions latines : on ignore ce qu'étaient les divinités qu'elles mentionnent. En voici la liste : cinq dieux. auxquels un sanctuaire fut élevé à Magifa, dans la région de Tébessa, *Masidenis, Thililvae, Sugganis, Iesdanis, Masiddice* (ces noms sont au génitif)[5] ; *Mathamodis* (au génitif), dans la région du Kef[6] ; *Monnae* (au datif), à Aïn Tounga[7] ; *Iocoloni* (datif) et *Haos* (*idem*), à Sidi Youssef et près de là[8] ; *Chalimace*, — ou *Chalimage* —[9], *Damioni*[10], *Lilleo*[11] (ces trois noms au datif), à Madaure ; *Cilleno*[12] et *Montio*[13] (au datif), à Timgad ; *Momanio* (datif), à Lambèse[14] ; *Aulisvae* (datif), à Tlemcen[15].

---

1. Pour des grottes sacrées à l'époque préhistorique, conf. t. I, p. 256. Pour la grotte dite d'Hercule, près de Tanger, t. II, p. 169.

2. *V. supra*, p. 98.

3. *Atlas archéol, de l'Algérie*, f° 18 (Souk-Arrhas), n° 255.

4. Chabot, *Punica*, p. 101, n° 11 (provenance exacte inconnue) : ex-voto d'un prêtre de GL'.

5. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 2977.

6. *C. I. L.*, 15 779 : épitaphe d'une prêtresse de cette divinité.

7. *Ibid*., 14 911. Mais la lecture est-elle certaine ?

8. Gsell, *l. c*., 1184 et 1179.

9. Gsell, *ibid*., 2 034.

10. *Ibid,,* 2 036.

11. *Ibid*., 2 053.

12. *Rec. de Constantine,* XXXV, 1901, p. 264.

13. *B. a. Comité*, 1907, p. 277. Dieu africain ?

14. *C. I. L*., 2 650: dédicace par un centurion, qui l'associe à Mercure. Dieu africain ?

15. *Ibid*., 9 906 et 9 907 : dédicaces par des officiers; autre dédicace au même dieu, prés de là, à Aïn Khial : ibid., 21 704. Dieu africain ?? — A cette liste, on peut joindre le dieu *Auzius*, adoré à Auzia (Aumale). *Ibid*., 9 014 : « Auzio deo, Genio... coloniae ». Mais il est à croire que c'est le nom du lieu qui a donné naissance au nom du dieu, et non pas l'inverse. — Pour le dieu *Masgav[a?]*, v. *supra*, p. 131, n. 4.

Les noms de ces divinités prouvent qu'elles n'étaient pas romaines ; cependant je ne voudrais pas affirmer que toutes aient été africaines : peut-être plusieurs furent-elles importées par des barbares, venus d'autres contrées, surtout par des soldats au service de Rome. Tertullien nous fait connaître une *Varsutina Maurorum*[1] ; Arnobe, des *Tisianes et Bucures Mauri*[2] : ces deux noms paraissent être altérés[3]. A l'époque byzantine, le poète Corippus mentionne trois dieux adorés par des indigènes qui vivaient, les uns dans le Sud de la Tunisie, les autres en Tripolitaine : *Sinifere*, que Corippus assimile à Mars[4] ; *Mastiman*, qu'il assimile peut-être à Pluton[5] ; enfin *Gurzil*, le dieu des Laguatan[6], dont nous avons déjà parlé[7]. Ce Gurzil pouvait s'incarner dans un taureau. Il avait aussi des images en bois et en métal[8] (sous une forme humaine ?).

---

1. *Ad nationes*, II, 8. Il la mentionne avec *Atargatis Syrorum, Caetestis Afrorum*, etc. ; il semble donc que ce soit mieux qu'une divinité locale. Dans le passage correspondant de l'*Apologétique* (24), Varsutina est remplacée par les rois du pays : « ut Mauretaniae reguli sui ».

2. I, 36.

3. Mais on peut trouver hardie la correction de Saumaise : *Titanes et Bocchores*.

4. *Joh*., V, 37. *Ibid*., VIII, 305-6 :

> Hi Siniferr colunt, quem Mazax numina Martis
> Accipit atque deum belli putat esse potentem.

5. *Ibid*., V. 38 : « Mastimauque ferum », Ibid., VIII, 307-9 ;

> Mastiman alii, Maurorum hoc nomme gentes
> Taenarium dixert Iovem, cui sanguine multo
> Humani generis mactatur victima pesti.

Au lieu de *Taenariurn*, Partsch propose de lire *Tartareum*. Il s'agirait d'une sorte de Pluton.

6. *Ibid*., II, 109-111, 404-6 ; V, 25, 39, 495-502 ; VI, 116 ; VIII, 304, 619. D'aucuns ont cru trouver dans El Bekri (*Descr*., p. 31) la preuve de la survivance du culte de Gurzil jusqu'au XIe siècle : « on rencontre une idole de pierre, dressée sur une colline et appelée Guerza. Jusqu'à nos jours, les tribus berbères des environs lui offrent des sacrifices ; elles lui adressent des prières pour obtenir la guérison de leurs maladies et lui attribuent le pouvoir de faire accroître leurs richesses. Le lieu est celui qui s'appelle encore Ghirza et qui a conservé de belles ruines romaines (conf. *C. I. L*., VIII, p. 2287). Je ne suis pas persuadé que-ce nom soit en relation avec le dieu Gurzil.

7. P. 129.

8. *Joh*., II, 404-6 :

> Sculptilis ille….....
> .....….disperso robore Gurzil
> Scinditur, erdentesque palam mittetur ad ignes.

Tous ces témoignages appartiennent à des temps postérieurs à l'époque que nous étudions, mais les dieux qu'ils nomment n'étaient évidemment pas de création récente.

Comme on le voit par Corippus, les Romains cherchèrent dans leur panthéon des divinités avec lesquelles ils pussent les identifier. Les raisons, sans doute très diverses, de ces assimilations nous échappent. Il se peut que, parfois, comme en Gaule[1], le nom d'un dieu indigène ait été accolé à celui d'un dieu gréco-latin. Une dédicace de Tabarca[2] s'adresse *Plut(oni) Variccalae* ; une autre, de Guelma[3], *Telluri Gilvae* ; mais peut-être convient-il de mettre une virgule entre les deux mots, qui désigneraient deux divinités distinctes, et non pas une divinité mixte. Plus fréquemment, les hommes qui s'exprimaient en latin ont dû remplacer le nom libyque par un nom romain, et, alors, il nous est impossible de reconnaître qu'il s'agit d'un être divin d'origine africaine, sauf pour cette Diane qui, sur une inscription de Sétif, est qualifiée de *Diana Augusta Maurorum*[4].

Très souvent, on ne s'est sans doute pas contenté de déguiser le petit dieu local, mais on l'a remplacé par une grande-divinité de la nature[5]. Les Phéniciens établissaient volontiers

---

Joh., V, 495 : (Ierna)

Et simulacra sui secum tulit horrida Gurzil.

Ibid., V, 501-2 :

... dum frangitur ille per hostes,
Dum conflant nitidum flamma solvente metallum.

1. Jullian, *Hist. de la Gaule*, VI, p. 44.

2, *C. I. L*., VIII, 17 330.

3. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 232. Inscription disparue; la lecture Gilvae était-elle certaine ? — Au *C. I. L*., n° 5 667 (entre Constantine et Guelma), un ex-voto s'adresserait *Herculi Irsiti* (conf. Toutain, 1. c., p. 43). Mais la lecture du second mot ne semble pas exacte (voir *C. I. L*.. 19 095), et c'est probablement le nom du dédicant..

4. *C. I. L*., VIII, 8 436 : dédicace par deux magistrats municipaux. Mais peut-être cette Diana était-elle la déesse Céleste, d'origine punique, adoptée par les Maures. La *Caeres Maurusia* d'une inscription de Madaure (Gsell, *Inscr*., I. 2 033), la *Ceres. Arficana* de Tertullien (*Ad uxorem*, 1. 6 ; *De exhort. castit*., 13) est la Déméter grecque, devenue africaine par un culte séculaire : voir t. IV, p. 269.

5. Conf., pour la Gaule, Jullian, *l. c*., VI, p. 61-62.

leurs sanctuaires sur les hauts-lieux : il est possible que, çà et là, un Baal ait dépossédé l'obscur génie de la montagne. A l'époque romaine, des dieux indigènes ont dû céder la place à de plus puissants qu'eux : *Saturnus*, — qui, du reste, était le Baal Hammon punique, — s'emparant des sommets ; *Neptunus*, des sources; *Silvanus*, des bois ; *Pluto*, des grottes[1] ; etc.

Mais, si les dieux changeaient, les générations qui se succédaient ne pouvaient se détacher des sites où des actes religieux s'accomplissaient depuis tant de siècles. Au temps de saint Augustin, des chrétiens croyaient prier Dieu d'une manière plus efficace en gravissant des cimes, ou en descendant dans des souterrains[2]. A des martyrs dont on n'avait pas le corps, ni même une relique, on élevait des chapelles dans les champs, ou au bord des routes[3], peut-être aux lieux qu'avaient jadis hantés les génies et habités les dieux. Maintenant, on y vénère des marabouts, vagues êtres légendaires, voire même dépourvus de toute légende, auxquels on donne souvent un nom d'arbre, de source, etc., ou qu'on appelle ingénument « Monseigneur l'Inconnu », « Monseigneur l'Étranger »[4]. C'est un léger parfum d'islamisme, — à peine orthodoxe, — répandu dans un air saturé de sainteté depuis des siècles.

---

1. Pour Pluton, voir Gsell, dans *Mélanges de l'École de Rome*, XXIII, 1903, p. 25.

2. Saint Augustin, *Sermons*, XLV, 7 : « Carnaliter sapientes, quia vident plerumque nubes inhaerere in lateribus montium, ascendunt in montes, ut proximi sint Deo. Oratione tua vis contingere Deum ?... Humilia te, ne carnaliter accipias, descendens in hypogaeas, ut ibi roges Deum. Nec hypogaeas, nec montem quaeras. »

3. Canon d'un concile africain (*apud* Mansi, *Concil. coll.*, III, p. 782, cari. 83) : « Placuit ut altaria quae passim per agros et per vias tamquam memoriae martyrum constituuntur, in quibus nullum corpus aut reliquiae martyrum conditae prodantur, ab episcopis..., si fieri potest, evertantur. »

4. H. Basset, *Culte des grottes*, p. 112.

IV

Outre les dieux locaux, l'Afrique indigène adora de grandes divinités, dont l'action s'exerçait sur un vaste domaine de l'univers, et dont le culte s'étendait à travers tribus et peuplades. La formation d'États dut contribuer à les répandre, à leur donner presque un caractère national.

Au Ve siècle avant notre ère, Hérodote[1] affirmait que tous les Libyens sacrifiaient au soleil et à la lune ; que, sauf les riverains du lac Tritonis (c'est-à-dire de la petite Syrie), les nomades ne sacrifiaient qu'à eux. Il n'en dit pas plus sur ce sujet, et nous n'avons guère d'autres témoignages certains d'un culte vraiment indigène des deux astres[2], à moins qu'on ne veuille invoquer un historien du XIVe siècle, Ibn Khaldoun[3] : selon cet auteur, il y avait parmi les Berbères, à l'époque de la conquête arabe, des adorateurs du soleil et de la lune. La lune tient fort peu de place dans les rites d'origine magique qui se célèbrent encore aujourd'hui[4]. Il est naturel que, dans les fêtes agraires, le soleil, maître des saisons, ne soit point négligé, mais, si l'on cherche à agir sur lui, on ne l'adore pas. L'islamisme a-t-il aboli des actes religieux qui auraient été mêlés aux pratiques de la magie ? C'est possible, mais les preuves font défaut. Au soleil et à la lune, mentionnés par Hérodote, il serait imprudent de joindre la terre. Nous avons vu[5] que, dans certaines cérémonies pour obtenir la pluie, elle

1. IV, 188.

2. Sur quelques monuments figurés qui pourraient être attribués à des indigènes, voir t. I, p. 249, n. 1. Retrancher *Ifru*, qui n'était pas un dieu solaire : *v. supra*, p. 136. Pour le culte du soleil chez les Guanches, t. I, p. 249, n. 3. Nous verrons qu'un certain nombre de tombeaux indigènes, en particulier le Médracen et le Tombeau de la Chrétienne, mausolées royaux, ont leur entrée du côté de l'Orient : ce qui doit probablement être mis en rapport avec un culte solaire.

3. *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, I, p. 177. Conf. ici, t. I, p. 249, n. 2.

4. Comme le remarque H. Basset, *Rev. afric*., LXII, 1921, p, 367.

5. P. 121 et 123.

prend un vague aspect d'idole, mais cette ébauche, ou cette misérable caricature, n'a pas fait d'elle une vraie divinité.

Le sentiment religieux est puissant chez les Berbères, mais leur faculté d'invention se meut dans des limites étroites : ils ont, en général, emprunté, non créé, les grands dieux dont ils ont été ou sont les zélés dévots.

C'est ainsi qu'ils ont reçu d'Égypte Amon, ou Ammon[1]. Que cet Amon, sous sa forme primitive de dieu bélier, ait été importé de Libye à Thèbes, à une époque fort lointaine, on n'a pas de bonnes raisons de l'admettre ; l'assertion qu'*ammon* était en langue libyque le nom du bélier[2] : ne peut être accueillie qu'avec une grande réserve et, si divers groupes de Libyens ont adoré cet animal, des Égyptiens ont pu en faire autant, sans avoir besoin de suivre leur exemple. Ce qui est certain, c'est qu'à Thèbes, le dieu bélier primitif prit un aspect particulier. Il fut représenté en homme, ne gardant du bélier que la tête [3] ; il devint le dieu solaire Amon-Ré. C'est sous cette forme complexe qu'il prit possession de l'oasis de Syouah, — l'oasis d'Ammon[4], — au VIe siècle au plus tard[5]. Les Grecs de la Cyrénaïque l'y connurent alors[6] et, l'ayant adopté, en firent

1. Sur la nature et les origines de l'Ammon libyque, voir H. Basset, mémoire cité *supra*, p. 126, n. 2.

2. Voir les textes de Servius et de saint Athanase mentionnés t. I, p. 252, n. 2.

3. Les images d'Amon entièrement en bélier sont tout à fait exceptionnelles : Maspero, dans *Rec. de travaux relat. à la philol. égypt*., II, p. 114-5.

4. Hérodote, II, 42, et IV, 181 ; conf. Gsell. *Hérodote*, p. 186-7. Il y avait dans l'oasis une source du Soleil : Gsell, *ibid*., p, 106.

5. Selon Bates (*l. c*., p. 189 et suiv.), il s'y serait combiné avec un autre dieu, qui y aurait auparavant rendu des oracles. Celui-ci aurait été représenté sous la forme d'un corps replié et ligoté, comme l'étaient les morts dans un rite funéraire en usage chez les Libyens. Conf. H. Basset, *Quelques notes*, p. 20. Remarquons que, selon Hérodote (IV. 172), les Nasamons, peuple de la grande Syrte, vont, quand ils veulent savoir l'avenir, demander des révélations à leurs parents morts : or, ils les ensevelissaient dans une attitude repliée (Hérodote, IV, 190, dit qu'ils les enterraient assis). Cependant, à cette hypothèse séduisante de Bates, on pourrait objecter que les rites de l'oracle d'Ammon étaient purement égyptiens : Maspero, *Études de mythol. et d'archéol. égypt.*, VI, 1912, p. 266 et suiv.

6. Des monnaies représentant Zeus Ammon ont été frappées à Cyrène dès le VIe siècle : Babelon, *Traité des monnaies gr. et rom*., 2e partie, I, p. 1359-1361, nos 2016 et suiv.

un Zeus, auquel ils ne laissèrent que les cornes enroulées du divin animal.

Son culte se répandit aussi chez les Libyens : comme les Grecs, comme d'autres encore, ils venaient consulter l'oracle fameux qui se manifestait dans le sanctuaire de l'oasis[1]. Ce dieu qu'ils y trouvaient, ils étaient d'autant plus disposés à l'adorer qu'il était apparenté à leurs béliers sacrés. A ceux-ci, Ammon dut se substituer dans beaucoup de régions. Et, puisqu'il était le Soleil[2], les indigènes adorèrent en lui un grand dieu de la nature[3].

Des textes assez nombreux montrent combien Ammon devint populaire autour des Syrtes. Plusieurs lieux y portaient son nom[4]. Ce nom s'y conserva intact : Ammon n'y fut pas identifié, comme ailleurs, avec un dieu punique, avec un dieu latin. Au début de notre ère, c'est le Seigneur Ammon, et non pas Baal Hammon, qu'une inscription, rédigée pourtant en langue punique, invoquait près de la vieille colonie phénicienne de Leptis la Grande[5]. En pleine époque byzantine, les indigènes de la Tripolitaine étaient encore des fidèles d'Ammon[6]. Mais il s'était avancé bien plus loin vers l'Occident. Il avait, semble-t-il, des dévots dans la population de sang mêlé, punique et libyque, de certaines villes du littoral

1. Hérodote II, 18, et peut-être aussi II, 32.

2. On pourrait se demander si l'adoption d'Ammon, dieu solaire en même temps que dieu bélier, ne fut pas facilitée par l'existence d'un mot libyque, qui aurait ressemblé au nom égyptien du dieu thébain, et par lequel les Libyens, ou du moins certains d'entre eux, auraient désigné un dieu solaire. Les Guanches adoraient le soleil et lui donnaient le nom d'Aman, qui paraît avoir signifié seigneur (t. I, p. 249, n. 3 ; d'après R. Basset).

3. Macrobe, *Saturn*., I. 21, 19 : « Ammonem, quem deum solem occidentem Libyes existimant, arietinis cornibus fingunt. »

4. T. IV, p. 286, n. 3. Ajouter Périple de Scylax, 109 (dans *Geogr. Graeci min.*, I, p. 85) ; Stadiasme, 82 et 83 (*ibid*., p. 455-6). Voir aussi Lucain, IX, 522 et suiv. ; X, 38.

5. *Répert. d'épigr. sémit*., II, 662 el. 943.

6. Corippus, *Joh*., passages cités t. IV, p. 286, n. 3. Temple d'Ammon, où ce dieu aurait été adoré jusqu'à l'époque de Justinien, dans l'oasis d'Augila, au Sud-Est de la grande Syrte : Procope, *Aedif*., VI, 2, 16 (à moins que cet auteur n'ait attribué par erreur à l'oasis d'Augila le culte célébré dans l'oasis d'Ammon, c'est-à-dire de Syouah).

algérien[1]. De leur côté, des Numides adoptèrent le dieu punique Baal Hammon[2], mais il est permis de croire qu'ils ne l'auraient pas accueilli avec tant de faveur, s'ils ne l'avaient identifié avec Ammon, avec leur Ammon. Et même, si Baal Hammon a été, après Tanit Pené Baal, la principale divinité de Carthage, c'est peut-être parce que les Phéniciens, qui l'avaient amené d'Asie, l'avaient retrouvé dans cet Ammon; parce qu'ils avaient vu en lui leur meilleur protecteur dans cette Afrique dont il était le maître[3]. La Libye était, en effet, la terre d'Ammon[4] : les mythographes grecs n'ont fait que parer de légendes cette domination qui s'affirmait par le culte.

Après l'Égypte, les Phéniciens apprirent aux indigènes à adorer de grands dieux, de ces dieux qu'ils préposaient aux forces de la nature, sans les confondre avec elles.

Dans les villes maritimes qui étaient passées du joug de Carthage sous celui des rois, les cultes phéniciens et puniques se maintenaient[5], avec quelques altérations, dues à l'influence des autochtones. Cette persistance est attestée par des documents que nous avons déjà mentionnés : ex-voto offrant des symboles et, parfois, des inscriptions puniques[6], bétyle et statue de divinité à Cherchel[7], figure de la grande déesse sur

---

1. A Cherchel, dédicace néopunique qui parait s'adresser à Baal Ammon (et non Hammon) : Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 89; pl. II., fig. 4. Du reste, des inscriptions où la lettre heth est supprimée au début du nom se retrouvent en d'autres lieux, et même à Carthage : voir t. IV, p. 279. Pour une autre inscription néopunique de Cherchel, où l'on a cru reconnaître une invocation au Seigneur Amnon, voir t. IV, p. 286, n. 4. — A Saint-Leu, idole très grossière, à cornes de bélier : Doublet, *Musée d'Alger*, p. 68 ; pl. IV, fig. 6. Il se peut, cependant, qu'on l'ait appelée Baal Hammon, et non Ammon : conf, *infra*, p. 147.

2. V. *infra*, p. 146.

3. Conf. t. IV, p. 282.

4. Diodore de Sicile, III. 68 et suiv. Alexandre Polyhistor, dans *Fragm. hist. Graec*., III. p. 238, n° 117. Denys le Périégète, 212 (*G, G. m*., II, p. 114). Étienne de Byzance, s. v. Ἀμμωνία.

5. Pour Leptis la Grande. conf. Salluste, *Jug*., LXXVIII, 4.

6. Un certain nombre de ces stèles (d'Hippone, de Philippeville, Taksebt, Dellys, Cherchel, Saint-Leu), dont les nuages sont gravées, ou sculptées à relief plat, peuvent être antérieures à la domination romaine. Voir t. II. p. 151, n. 3 ; p. 152. n. 8 ; p, 159, n. 3 et 5 : p. 161, n. 4; p. 164.

7. T. IV, p. 345, 376.

des stèles d'Hippone et de Saint-Leu[1] ; monnaies où des Baals, où Ashtart, Melqart, d'autres, dont les noms restent douteux, apparaissent sous l'aspect de divinités grecques, mais n'en sont pas moins des dieux phéniciens[2].

Par ces villes, la religion punique pouvait se propager dans l'intérieur des terres. Elle s'était peut-être déjà répandue dans la Tunisie occidentale, parmi les sujets de Carthage que Masinissa rattacha à ses États. De là, elle pouvait peu à peu s'étendre vers l'Ouest. Mans les cités importantes de la Numidie, des marchands, venus du littoral, devaient être des agents de diffusion pour les cultes qu'ils pratiquaient eux-mêmes.

A ces cultes, les souverains ne refusaient point leurs hommages. Masinissa ne voulut pas garder des objets précieux qu'un de ses amiraux avait enlevés à Malte, dans un sanctuaire de la Junon phénicienne ; il les fit rapporter, en s'excusant de cette impiété[3]. Sur les monnaies qui portent son effigie et qui furent émises soit par lui-même, soit par ses successeurs, se voient quelques images empruntées à la religion carthaginoise : signe de Tanit[4], caducée[5] astre rayonnant[6], croissant renversé sur un astre[7]. Plus tard, des monnaies de Bogud, de Juba II, de Ptolémée, rois de Maurétanie, nous montrent le disque ailé du soleil[8], un croissant montant[9], un astre, seul[10] ou enfermé dans un croissant montant[11].

---

1. *Ibid*., p. 271.

2. Voir t. IV, p. 254, n. 5 ; p. 276 ; p. 300, n. 6 : p. 301, 306 : p. 313, n. 6 : p. 316, n. 1 ; p. 328, n. 9 ; p. 330, n. 7 et 9.

3. Textes cités p. 109, n. 3.

4. Müller, *Numism*., p.18, n° 29.

5. *Ibid*., p. 18, n° 20.

6. *Ibid*., p. 32, nos 37 et 38.

7. *Ibid*., p. 19, n° 34.

8. *Ibid*., p. 95,, nos 5 et 6 (de Bogud).

9. *Ibid*., p. 103, nos 25 et 26 ; *Rev. numism.*, 1908, p. 352 et suiv., nos 11, 20, 27, 65 (de Juba II). Müller, l. c., p. 126-7, nos 128, 131, 146-9 (de Ptolémée).

10. *Rev. numism*., *l. c.*, p. 359, n° 66 (Juba II). Müller, p. 130, n° 197 (Ptolémée).

11. Müller, p. 104, n° 43 ; p. 104, n° 95 ; *Rev. numism*., *l. c*., p. 352, n° 15 (Juba II). Müller, p. 127 et suiv., nos 145, 159, 200 (Ptolémée).

Cirta, la principale ville des Numides, celle où les rois résidaient le plus volontiers, était probablement aussi celle où les dieux carthaginois avaient le plus de dévots. On y a découvert un grand nombre de stèles, des II-Ier siècles avant notre ère[1], portant des dédicaces, en langue punique, à Baal Hammon et à Tanit Pené Baal[2], à ces deux divinités qu'invoquent des milliers d'ex-voto trouvés dans le sol de Carthage[3]. Quoique les dédicants portent presque tous des noms phéniciens, il y avait sans doute parmi eux beaucoup moins de Phéniciens que d'indigènes convertis à la civilisation phénicienne ; plusieurs sont, semble-t-il, pourvus d'un titre princier qui ne pouvait convenir qu'à des Numides[4].

A Carthage, Tanit Pené Baal, reine de la cité, avait le pas sur Baal Hammon ; à Cirta, elle est au second rang, et souvent le titre honorifique de *Rabbat*, « la Maîtresse », ne lui est pas donné. Le « Seigneur » Baal Hammon[5], qualifié sur une inscription de « dieu du sanctuaire »[6], est toujours nommé le premier; fréquemment même, il est invoqué seul. Cette prééminence lui est sans doute attribuée parce que, sous son nom phénicien, il est Ammon, le grand dieu indigène, qui ne doit s'effacer devant personne. Sur une stèle, peut-être sur deux[7], apparaît Baal Addir, « le Maître puissant » ; ou ne sait s'il se confond avec Baal Hammon, ou si c'est un autre dieu, qui lui aurait été associé[8].

1, V. *supra*, p. 115-6.

2. Berger, dans *Actes du XIe Congrès des Orientalistes* (Paris, 1897), IV, p. 273-294. Chabot, *Punica*, p. 149-190 (= *Journ. asiat*., 1917, II, p. 38-79). *Répert, d'épigr. sémit.*, I, 326-340 ; III, 1535-1565. *Rec, de Constantine,* XLVI, 1912, p. 231-6, 240-8 ; XLVIII, 1914, p. 193-6.

3. T. IV, p. 241, 417 et suiv.

4. Voir t. V, p, 134.

5. Appelé sur quelques stèles Baal (sans Hammon). Le titre adôn (seigneur) est parfois omis.

6. Ou peut-être de « dieu saint » : *Répert*., I, 327. Conf. t. IV, p. 237. n. 6 ; Chabot, *Punica*, p. 183-4.

7. *Répert*., I, 330 et 329.

8. Voir t. IV, p. 295-6. Pour le nom de ce Baal Addir (appelé Baliddir, Raidir sur des inscriptions latines), je ne crois pas qu'on puisse admettre une étymologie mi-phénicienne, mi-libyque : opinion de M. Mercier, Journ. asiat., 1924, II, p. 260-1.

Baal Hammon et Tanit Pené Baal, invoqués sous des noms latins par ceux qui parlaient latin, régnaient à l'époque romaine, l'un sur le soleil[1], l'autre sur la lune[2], et, très vraisemblablement, il en était déjà ainsi dans l'opinion des Carthaginois[3]. Quant aux indigènes, adorateurs des deux astres, comme l'indique Hérodote, adorateurs d'Ammon-Soleil, il n'est guère douteux que, sous ces noms puniques, ils n'aient invoqué les maîtres du soleil et de la lune. On peut même supposer que l'Ashtart phénicienne, appelée à Carthage Tanit Pené Baal, est devenue en Afrique une déesse lunaire par un emprunt aux croyances des autochtones[4].

Sur des monnaies de Masinissa, ou de ses successeurs[5], et de Juba Ier[6], a été représentée une tête de Zeus Ammon, à cornes de bélier. Sous ce type grec, il faut reconnaître un dieu adoré par les indigènes. Je ne saurais dire si c'est l'Ammon libyque, ou bien Baal Mammon : le premier fut certainement figuré de cette manière[7], le second parait l'avoir été quelquefois aussi[8].

Les stèles de Cirta, qui peuvent être approximativement datées, sont des preuves incontestables de la pénétration des dieux de Carthage en Numidie sous la domination royale. Il est permis, d'après la forme de l'écriture[9], d'attribuer au même temps une inscription punique découverte à Althiburos[10]. C'est une dédicace mutilée à Baal, — ce titre n'est pas suivi

1. T. IV, p. 285.

2. *Ibid*., p. 263.

3. Voir *ibid*., p. 284, 247-251.

4. Conf. *ibid*., p. 251.

5. Müller, *Numism*., III, p. 18, nos 22, 26, 28, 31.

6. *Ibid*., p. 42-43, nos 55, 56. Et aussi sur une monnaie portant le nom d'Auguste et frappée en Maurétanie : Müller, Supplément, p. 73, n° 17 a.

7. Macrobe, I, 21, 19 : « Ammonem... Libyes... arietinis cornibus fingunt. » Corippus (*Joh*., II, 110 ; VI, 147, 556 ; VIII, 252, 304) qualifie de *corniger* l'Ammon qu'adoraient les indigènes. Voir aussi Lucain, IX, 512 ; Silius Italicus, IX, 298.

8. T. IV, p. 287.

9. T. V, p. 267, n. 9.

10. Berger, *Journ. asiat*., 1887, I, p. 467.

du mot Hammon, — qualifié de *melek adam* : terme qu'on trouve aussi sur des stèles de Cirta[1] et qui signifie « roi du peuple »[2].

D'autres dédicaces, en écriture néopunique, à Baal Mammon, ou simplement à Baal, ont été recueillies en Tunisie et dans le département de Constantine[3] ; elles sont de l'époque romaine. A la même époque appartiennent des inscriptions néopuniques ou latines, qui s'adressent aux dieux phéniciens Hatar Miskar (?)[4], Baal Addir (Baldir, Baliddir)[5], Abaddir[6], et aussi de très nombreuses dédicaces latines à *Saturnus*, à *Caelestis*, à d'autres encore[7], dont les noms romains déguisent mal l'origine phénicienne et dont le culte reste fidèle à des rites puniques. Rome n'a nullement empêché, sa domination a même favorisé ce mouvement religieux[8]. Mais il avait commencé plus tôt : vérité qui serait sans doute évidente si les Numides des deux derniers siècles avant J.-C. avaient laissé autant d'inscriptions que les contemporains des Antonins et des Sévères.

V

Pour les temps antérieurs à la conquête romaine, des textes anciens indiquent quelques divinités qu'on nous dit avoir été adorées par les libyens, ou que l'on qualifie de libyques.

---

1 T. IV, p. 240, n. 1 ; t. V, p. 134, n. 7.

2. Mentionnons encore quelques monnaies de l'époque royale, où sont représentées des divinités, peut-être d'origine punique. Tête de femme diadémée et voilée (Ashtart ? Tanit Pené Baal ?), sur une monnaie du roi Mastanesosus (?) Muller, *Numism*., III, p. 48, n° 59. Tête barbue et laurée (Baal ?), sur une monnaie de Thagura, ville numide : ibid., Suppl., p. 67, n° 76 a. Têtes de Baal (7),. D'Ashtart (?), sur d'autres monnaies, frappées dans des villes non identifiées *ibid*., III, p. 66 et suiv., nos 77-78, 80.85.

3. T. IV, p. 278 ; p. 238, n. 1.

4. *Ibid*., p. 333.

5. *Ibid*., p. 296.

6. *Ibid*., p. 374. — Peut-être aussi Chousôr, qu'on retrouve à Guelma dans de noms théophores : ibid., p. 344.

7. Voir, p. ex., t. IV, p. 259-263, 287-8, 497.

8. Conf. *ibid*., p. 496.

Selon un usage très répandu[1], elles sont identifiées avec des dieux grecs et latins. Il est fort difficile, sinon impossible, de reconnaître leur nature. Il se peut que certaines d'entre elles aient été d'origine phénicienne, car le terme *libyque* fut parfois employé dans le sens de *punique*[2] ; d'autre part, même quand il s'agit de dieux véritablement adorés par des indigènes, on est en droit de se demander si ceux-ci ne les ont pas empruntés aux Phéniciens avec lesquels ils étaient en relations.

Selon Hérodote[3], « les libyens qui vivent autour du lac Tritonis sacrifient surtout à Athéna ». Ailleurs, il nomme ces Libyens, riverains de la petite Syrte : ce sont les Machlyes et les Auses[4]. Et il raconte ainsi[5] ce qui se passe chez eux dans une fête annuelle d'Athéna : « Les jeunes filles se partagent en deux troupes et se battent les unes contre les autres avec des pierres et des bâtons, disant qu'elles suivent une coutume instituée par leurs pères en l'honneur de la divinité, née dans leur pays, que nous appelons Athéna. Elles prétendent que celles qui meurent de leurs blessures sont de fausses vierges. Avant de cesser le combat, voici ce qu'elles font. De chaque côté, elles ornent la jeune fille la plus belle d'un casque corinthien et d'une armure grecque complète ; elles la font monter sur un char et la promènent autour du lac. Comment équipait-on ces jeunes filles autrefois, avant que les Grecs ne vinssent s'établir dans le voisinage ? Je ne saurais le dire, mais je crois qu'on tes revêtait d'armes égyptiennes.... Ces Libyens disent qu'Athéna est la fille de Poseidon et de la *limné* [λίμνη =lac], Tritonis, et qu'ayant en à se plaindre de son père, elle se donna à Zeus, qui l'adopta. »

---

1. Pour les divinités phéniciennes, conf. IV, p. 222.

2. Conf. *supra*, p. 94, n. 3.

3. IV, 188.

4. D'après la manière dont Hérodote s'exprime, il peut être question soit de ces deux peuplades, soit seulement des Auses. La première hypothèse paraît plus admissible, si l'on compare ce qu'il dit aux chapitres 180 et 188.

5. IV, 180. Pomponius Méla (I, 36) dépend indirectement d'Hérodote.

Cette fête annuelle comprenait donc deux parties : d'abord un combat, rite magique[1], apparemment fort antérieur au culte d' « Athéna », puis une cérémonie religieuse, qui s'était agrégée au rite. Du haut de son char, la déesse, représentée par une jeune fille, parcourait solennellement le pays dont elle était la protectrice.

Au IVe siècle avant notre ère, un écrit géographique, le *Périple* dit de Scylax[2], mentionne de ce côté[3] un sanctuaire d'Athéna Tritonis.

Pourquoi cette divinité, « née dans le pays », a-t-elle été identifiée par les Grecs avec Athéna ? D'après ce qu'Hérodote nous dit du culte qu'on lui rendait, elle était, comme Athéna, une déesse guerrière, et aussi, sans doute, une déesse vierge[4]. De plus, on l'adorait autour du « lac » Tritonis, où, d'après Hérodote, débouchait un fleuve Triton : deux noms qui paraissent être des formes grécisées d'appellations indigènes. Or, *Tritogéneïa* (Τριτογένεια) était un vieux nom d'Athéna : pour l'expliquer, on racontait qu'elle était née, qu'elle avait été élevée auprès de quelque rivière ou source de Grèce, appelée Triton, Tritonis. Trouvant en Afrique des cours d'eau, des lacs auxquels les autochtones donnaient un nom à peu près semblable, les Grecs y transportèrent la légende de la naissance d'Athéna[5]. A cette « Athéna » des Machlyes et des Auses, fut même imputée une fable qui était probablement d'origine béotienne, et non pas libyque, comme on l'avait dit à Hérodote[6] : son père Pallas, que l'on confondait, semble-t-il,

1. Pour l'expulsion du mal ? V. *supra*, p. 122 (n. 3).

2. § 110 (*Geogr. Graeci min*., I, p. 88).

3. La confusion faite dans cet écrit entre le golfe de Gabès et le golfe d'Hammamet ne permet pas de préciser : voir Gsell, *Hérodote*, p. 81-82.

4. Puisque, dans l'opinion des indigènes, seules des vierges pouvaient participer sans danger au combat livré lors de cette fête d'Athéna, et qu'une jeune fille, réputée vierge, représentait la déesse dans la procession.

5. Le lieu de la naissance variant selon l'emplacement assigné en Afrique au fleuve Triton et au lac Tritonis : voir Gsell, *Hérodote*, p. 77-78.

6. Cette légende avait peut-être été transportée en Afrique par des colons de Cyrène, descendants de Béotiens.

avec Poseidon, aurait essayé de la violer; ce à quoi l'historien fait une discrète allusion[1].

Les jeunes filles qui représentaient la déesse dans les processions annuelles auraient, au Ve siècle, revêtu une armure grecque complète, avec un casque corinthien : équipement tout à fait inusité chez les Libyens. Hérodote suppose qu'auparavant, elles portaient des armes égyptiennes[2]. La déesse elle-même aurait-elle été une étrangère, accueillie par deux peuplades du littoral syrtique ?

Son attirail guerrier et son char rappellent la patronne des Carthaginois[3]. Celle-ci, qui était une Mère[4], était peut-être aussi une Vierge[5] ; plus tard, à l'époque romaine, on l'appela *Virgo Caelestis*. Il est vrai que cette Tanit Pené Baal, cette Ashtart punique, fut assimilée d'ordinaire à *Héra*, à *Iuno*[6]. Mais l'identification de la grande déesse phénicienne avec Athéna fut sans doute admise ailleurs par les Grecs[7] et, sur les bords du lac Tritonis, elle pouvait leur paraître très justifiée[8].

---

1. Voir Gsell, *l. c.*, p, 190.

2. Il ajoute : « Car j'affirme que c'est de l'Égypte que le bouclier rond et le casque ont été introduits chez les Grecs. » Or cela est inexact.

3. Conf. Virgile, *Énéide*, I, 16-17, parlant de Junon et de Carthage :

Hic illius arma,
Hic currus fuit.

Pour l'identification de Tanit Pené Baal et de cette Athéna, voir Movers, *Die Phönizier*, II, 2, p. 463-5. Remarquons, cependant, que Tanit était probablement une divinité lunaire : or Hérodote (IV, 188) distingue nettement la lune, déesse pour tous les Libyens, et l'Athéna du lac Tritonis.

4. Voir t. IV, p. 247. Ce qu'Hérodote dit de l'Athéna du lac Tritonis ne donne aucun indice qu'elle ait été une déesse mère. Dans son histoire d'Agathocle, Douris de Samos attribuait l'invention de la flûte à un Libyen nomade, ou à un Numide (*v. supra*, p. 72, n. 4), qui aurait joué de cet instrument dans des fêtes de la Mère des dieux (*Fragm. hist. Graec.*, II, p. 478, n° 34 : ὁ'ς χατηύλησε τά μητρώα πρώτος). Faut-il en conclure qu'il y avait une déesse mère chez les Libyens, ou, du moins, chez certains d'entre eux ? Il vaut mieux, je crois, ne pas trop prendre ce texte au sérieux : peut-être s'agit-il d'une légende que l'on aurait forgée pour l'opposer, en quelque sorte symétriquement, à l'opinion qui attribuait l'invention de la flûte aux Phrygiens, adorateurs de la vraie Mère des dieux, de Cybèle.

5. T. IV, p. 262.

6. *Ibid.*, p. 257-8.

7. *Ibid.*, p. 277, n. 3.

8. Sur des monnaies d'Œa, colonie phénicienne située entre les deux Syrtes, une

Une autre hypothèse a été présentée[1]. Dans le delta du Nil, à Saïs, on adorait, dès le quatrième millénaire avant J.-C., Nît, une déesse guerrière et vierge, — quoique mère, — que les Grecs identifièrent avec Athéna. Nît était-elle d'origine libyque ? ou son culte se répandit-il, au contraire, de l'Égypte vers l'Ouest ? En tout cas, aux. XIVe-XIIe siècles, des monuments égyptiens nous montrent des Libyens, voisins de la vallée du Nil, qui portent des peintures ou des tatouages représentant le symbole de Nît[2]. Ce n'est pourtant pas un argument péremptoire pour identifier Nit et la déesse du lac Tritonis, quand même on voudrait conjecturer, avec Hérodote, que les jeunes filles des Machlyes et des Auses portaient un équipement égyptien, avant d'être, si nous l'en croyons, armées à la grecque. En somme, les origines de cette Athéna libyque restent fort incertaines.

Au dire du même auteur[3], les Libyens qui vivaient autour du lac Tritonis offraient des sacrifices, non seulement à Athéna, mais aussi à Triton et à Poseidon. Comme on l'a vu, il fait de ce Poseidon le père de la déesse qu'il appelle Athéna. Dans un autre passage[4], il écrit : («Ce sont les Libyens qui ont fait connaître Poseidon aux Grecs. Primitivement, les Libyens ont seuls possédé le nom de Poseidon et ils ont toujours adoré ce dieu. »

Que le dieu grec Poseidon ait été d'origine libyque, c'est là une assertion certainement inexacte ; nous ne savons sur quoi

---

déesse est représentée avec les attributs d'Athéna (*ibid*., p. 277, n. 2 et 3). Ce devait être la grande déesse phénicienne, à moins qu'on ne veuille supposer qu'Œa avait adopté l' « Athéna » des indigènes. On peut faire l'une ou l'autre des deux hypothèses pour une déesse casquée, qui se voit sur une monnaie portant la légende grecque : Λιβύων et une lettre punique (Müller, *Numism*., I, p. 132, n° 358), monnaie frappée très probablement dans la région des Syrtes (conf. supra, p. 117).

1. Meltzer, *Geschichte der Karthager*, I, p. 67 (conf. ici, t. I. p. 253). Bates, *East. Libyens*, p. 205-7.

2. Voir les références données t. I, p. 253. n. 4. Bates, *l. c*., frontispice et. pl. III ; p. 138, fig. 49.

3. IV, 188.

4. II, 50.

elle prétendait se fonder. Quant au dieu de la petite Syrte qu'Hérodote nomme ainsi, il nous échappe entièrement. Il n'y a pas de bons arguments pour l'identifier[1] avec quelque dieu marin des Phéniciens[2]. A l'époque romaine, on adorait Neptunus, non seulement dans des lieux du littoral, où il était le dieu de la mer, mais aussi, et surtout, à l'intérieur des terres, à des sources dont il était le patron[3]. Ce culte de *Neptunus*, dieu des sources, étant presque inconnu dans les autres provinces latines de l'Occident, il convient de chercher des raisons particulières qui expliquent pourquoi il a été si populaire en Afrique. Mais rien ne prouve que ce fût un dieu d'origine indigène ; rien n'autorise à admettre une étroite parenté entre lui et le « Poseidon » que des riverains du golfe de Gabès adoraient au Ve siècle.

Nous ignorons également ce qu'était ce Triton qu'Hérodote mentionne avec Poseidon ; qu'ailleurs, il nous montre prêtant assistance aux Argonautes, échoués sur les bas-fonds du lac Tritonis[4]. Dans le traité conclu entre Philippe de Macédoine et HannibaI, « Triton » apparaît parmi les divinités carthaginoises[5]. Il serait fort imprudent d'en déduire[6] que le Triton de la petite Syrte était d'origine phénicienne[7].

Un texte, qui est très peu sûr[8], indique que, vers le milieu du IIIe siècle, les Massyles sacrifiaient à Cronos des victimes humaines. A supposer que cela soit exact, on ne peut dire s'il

1. Comme le propose Movers, *l. c*., II, 2, p. 468.

2. Pour les dieux phéniciens assimilés à Poseidon, voir t. IV, p. 336-7.

3. Ibid., p. 334 et 336-7.

4. IV, 179. Triton, ajoute Hérodote, plaça dans son sanctuaire un trépied que Jason lui avait donné.

5. Voir t. IV, p. 223 et 336.

6. Avec Movers, *l. c*.

7. Un double hermès, trouvé à Tusculum et conservé à Berlin, représente l'Afrique, couverte d'une dépouille d'éléphant, et Triton, qui est peut-être ici le dieu du lac Tritonis : *Königl. Museen, zu Berlin, Beschreib. der antik. Skulpt*., p. 89-90, n° 207 ; M. Jatta, *Le rappresentanze figurate delle province romane* (Rome, 1908), p. 31 et fig. 7,

8. Hésianax, dans *Fragm. hist. ,Graec*., III, p, 70-7l, n° 11 (sur ce texte, voir t. III, p. 83, n. 3).

s'agit d'un dieu indigène, ou du Baal Hammon punique, identifié par les Grecs avec Cronos[1].

Nous avons des mentions d'un Héraclès des Libyens[2] d'un Hercule libyen[3]. Mais il est certain qu'on a parfois qualifié ainsi 1' « Hercule » introduit par les Phéniciens en Libye, le dieu Melqart[4]. L' « Hercule » adoré dans une grotte, près de Tanger[5], a pu être quelque divinité des Libyens, car, en ce lieu, se célébrait un culte indigène[6] ; je ne sais pourquoi il fut identifié, soit avec l'Hercule tyrien, soit avec Héraclès. Au contraire, rien n'oblige à croire que l'Hercule auquel on attribuait la fondation des villes de Theveste et de Capsa[7] ait été un dieu africain : si Salluste qualifie de libyen le fondateur de Capsa, Paul Orose (d'après Tite-Live ?) le qualifie de phénicien[8].

Le roi de Maurétanie Juba II prétendait descendre d'Hercule[9], et il se peut que, plus tôt, on ait imputé la même origine à son père, Juba Ier, roi de Numidie[10]. Nous n'avons pas de preuves que leurs aïeux aient revendiqué cette illustre

1. T. IV, p. 289-290.

2. Pausanias, X, 17, 2. Il s'agit de Melqart : conf. t. IV, p. 303.

3. Salluste, *Jug*., LXXXIX, 4 : « Hercules Libys ; il aurait fondé Capsa, ce que Paul Orose (*Adv. pagan*., V, 15, 8) attribue à l'Hercule phénicien (conf. t. IV.. p. 309). Silius Italicus, XII, 359-360 : « Libyci... Herculis » ; il s'agit de Melqart (t. IV, p. 309, n. 10). Solin, XXIV, 2 : Afer, qui donna son nom à l'Afrique, était fils de l'Hercule libyen, « Libyis Herculis ». Servius, *In Aeneid.*, VIII, 564 : « Herculem... Libym ».

4. T. IV, p. 303.

5. Pomponius Méla, I, 26 : « specus Herculi sacer ».

6. T. II, p. 169. H. Basset (*Quelques notes*, p. 29-30) se demande si ce n'était pas un sanctuaire du bélier solaire Ammon.

7. T. IV, p. 308.

8. *Supra*, n. 3.

9. Comme le prouvent ses monnaies (conf. p. 131). Selon Plutarque (*Sertorius*, 9), on donnait pour ancêtre à Juba II Sophax, un fils d'Héraclès et de Tingé, la veuve d'Antée ; Sophax aurait eu pour fils Diodore. C'était là sans doute l'opinion de Juba lui-même, quoique Plutarque ne le dise pas expressément. Ces deux personnages mythiques avaient, du reste, été inventés avant Juba, car Cléodème, un historien des Juifs cité par Alexandre Polyhistor, racontait qu'un fils d'Abraham, Aphra, ayant accompagné en Libye Héraclès, celui-ci eut de la fille d'Aphra. un fils, Didore [ou Diodore], qui, à son tour, fut père de Sophon [ou Sophonas] : voir Josèphe, *Ant. Jud*., I, 15, 241 (conf. Eusèbe, *Praep. evang*., IX, 20, 5).

10. *V. infra*, p. 155.

parenté[1] ; Hiempsal, grand-père de Juba II, n'en disait rien, autant qu'il semble, dans son récit des origines libyques[2] : Hercule, affirmait-il, était déjà mort en Espagne, quand une partie de ses compagnons d'armes passèrent en Afrique. Non seulement le prétendu ancêtre de Juba II était possesseur des attributs grecs d'Héraclès[3], mais, d'après une légende rapportée par Plutarque[4], il avait débarqué en Maurétanie avec des Grecs : cet Hercule était donc le héros grec, qui, dans une union passagère avec une femme du pays, lui avait donné un fils, Sophax, auquel Juba se rattachait. Selon une autre légende[5], un Iobès (Ἰόβης), fils aussi d'Héraclès, était né d'une Grecque, d'une Thespiade, appelée, disait-on, Kerthé (Κέρθη). Ce conte fut peut-être inventé à l'intention de Juba Ier, qui régna sur Cirta, et non de Juba II, qui ne posséda pas cette ville : du Numide, quelque flatteur aura fait un Hellène. De tout cela, il n'est guère permis de conclure à l'existence d'un grand dieu indigène, qu'on aurait identifié avec Hercule[6].

Aristote[7] mentionnait un Apollon libyen, fils d'Ammon. Huit siècles plus tard, à l'époque byzantine, Corippus indique, dans l'oasis d'Ammon, des autels d'Apollon[8]. Il dit aussi, nous l'avons vu[9], que Gurzil, adoré en Tripolitaine par les

1. Des monnaies représentant Hercule ont été attribuées à tort à Masinissa, à Micipsa, à Jugurtha : voir t. II, p. 328-9.

2. *Apud* Salluste, *Jug*., XVIII. Voir t. I, p. 330.

3. Représentés souvent sur les monnaies de Juba II. Une statue colossale d'Héraclès, copie d'un bronze grec du Ve siècle, a été découverte dans la capitale de Juba et peut dater du temps de ce roi : Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. XIII ; Gsell, *Promenades archéol. aux environs d'Alger*, pl. 10.

4. *Sertorius*, 9. Conf. *supra*, p. 154, n. 9.

5. *Bibliothèque* d'Apollodore, II, 7, 8 (= II, 161, édit. Wagner).

6. On ne saurait dire ce qu'était véritablement le dieu représenté en Héraclès sur des monnaies portant la légende grecque Λιβύων (conf. *supra*, p. 151, n. 8) : Müller, *Numism*., I, p. 130-1, nos 345-6, 348-9, 350-6. — Une monnaie du roi de Maurétanie Bogud, contemporain de Jules César, offre peut-être l'image d'Héraclès : Müller, III, p. 95, n° 8. Mais, quand même cela serait certain, il serait impossible de décider s'il s'agit d'un dieu indigène, ou phénicien, ou grec.

7. *Apud* Clément d'Alexandrie, *Protrept*., II, 28, 3. Conf. Ampélius, *Lib. mem*., 9.

8. *Joh*., III, 84 : « tristes et Apollinis aras ».

9. P. 129 ; conf. p. 138.

Laguatan, était fils d'Ammon et d'une vache. Mais convient-il de reconnaître le même dieu dans ces trois textes ?

Juba II racontait qu'au temps de la guerre de Troie, régnait en Libye un fils d'Arès, Lycos, qui avait l'habitude de sacrifier les étrangers à son père[1]. Un dieu indigène a-t-il été assimilé par le roi de Maurétanie au dieu grec de la guerre, de même que Sinifere a été qualifié de Mars par Corippus[2] ? Je ne voudrais pas l'affirmer.

Le prytanée d'Olympie avait accueilli une Héra Ammonia et un Hermès Parammon, divinités libyques, comme l'indique Pausanias[3]. Mais c'est du côté de l'oasis d'Ammon, et non pas de la Berbérie, qu'on doit chercher leur patrie.

A Sicca (Le Kef), était adorée une déesse appelée par les Latins *Venus*[4] ; des femmes se livraient à la prostitution autour de son sanctuaire[5]. C'était là une manière d'honorer diverses déesses asiatiques, entre autres Ashtart[6], et, Sicca ayant appartenu à Carthage[7], il a paru légitime de voir dans cette Vénus la grande divinité des Phéniciens, bien qu'en Occident, on ait généralement identifié celle-ci avec Junon[8], et non pas avec Vénus. D'autre part, en Sicile, la Vénus de l'Éryx avait aussi ses prostituées, et Solin[9] assure, nous ignorons d'après quelle source, que c'était elle qu'on adorait à Sicca. Cela n'est pas inadmissible : la Vénus, l' « Ashtart » de l'Éryx fut honorée des Carthaginois et la légende la ramenait tous les ans en Afrique,

1. *Fragm. hist. Graec*., III, p. 472, n° 23 (histoire qui ressemble beaucoup à celle que racontait Hésianax au sujet des Massyles et de leur dieu Cronos : supra, p, 153, n. 8).

2. *Supra*, p. 138.

3. V, 15, 11.

4. Conf, t. IV, p. 257, n. 5.

5. Valère-Maxime, II, 6, 15.

6. T. IV, p. 402.

7. T. II, p. 96.

8. Conf. *supra*, p. 151.

9. XXVII. 8 : « Siculi extruunt... Veneriam [il s'agit de Sicca] etiam, in quam Veneris Erycinae religiones transtulerunt. » Cette fondation de Sicca par des Siciliens est bien invraisemblable, quoi qu'en pense M. Pais, *Storia critica di Roma*, I, p. 252, n. 3.

où elle faisait un court séjour[1]. Mais il se peut encore que les prostitutions de Sicca aient été un vieux rite africain de magie sympathique, propre à stimuler la fécondité de la nature[2] ; que ce rite se soit allié au culte d'une déesse indigène ; que, constaté par des étrangers, il leur ait donné la pensée d'identifier la déesse avec la patronne du mont Éryx, où les mêmes croyances primitives avaient suscité les mêmes pratiques.

On sait comment, au début du IVe siècle, les Carthaginois empruntèrent aux Grecs de Sicile Déméter et Coré[3], dont le culte se répandit en Afrique. Sous l'Empire romain, il y fut très populaire[4] : les deux *Cereres*, surtout Cérès la mère, invoquée sans doute aussi sous le nom de *Tellus*[5], y étaient de grandes protectrices de l'agriculture. Peut-être des indigènes les avaient-ils déjà accueillies auparavant. Cependant nous n'en avons pas de preuves incontestables. Une déesse couronnée d'épis est représentée sur des monnaies, qu'on attribue à Hiempsal II, roi de Numidie[6], sur une autre, qui a été émise par le dernier roi de Maurétanie, Ptolémée[7], mais on ne peut pas affirmer que ce soit Cérès[8].

Pluto a eu, lui aussi, beaucoup de dévots parmi les agriculteurs de l'Afrique romaine, qui l'associaient volontiers aux *Cereres*. C'était très vraisemblablement un dieu grec, introduit, nous ne savons quand, en Berbérie[9]. Ce n'est pas parce que Corippus, au VIe siècle de notre ère, identifie Mastiman avec le

1. T. IV, p. 348-9. Stèle carthaginoise, trouvée récemment, qui mentionne une servante d'Ashtart de l'Éryx : Vassel et Icard, *Les inscriptions votives du temple de Tanit à Carthage*, 4e article, p. 10, n° 123 (extrait de la Rev. tunis., 1924).

2. T. V, p. 31.

3. T. IV, p. 346.

4. *Ibid*., p. 268.

5. *Ibid*., p. 348, n. 1.

6. Müller, Numism., III, p. 38, nos 48, 49.

7. *Ibid,,* p. 128, n° 158.

8. De même, pour une déesse, également couronnée d'épis, qui figure sur une monnaie de Tingi, datant probablement du Ier siècle avant J.-C. : Müller, *l. c*., p. 145, n° 223.

9. Voir t. IV, p. 297,

maître du Tartare[1], qu'on serait en droit d'attribuer une origine indigène au Pluton des inscriptions latines du Haut-Empire.

Même incertitude sur l'époque de l'introduction de *Liber Pater*[2], venu peut-être de la Grande Grèce[3]. C'est, pensons-nous, Osiris[4], — assimilé par les Grecs à Dionysos, — qu'il faut reconnaître dans le *Liber* qui aurait fondé Theveste[5], et cette légende est sans doute étrangère aux autochtones : une érudition de mauvais aloi a imputé à un dieu égyptien la création d'une ville où elle prétendait retrouver le nom de Thèbes d'Égypte. Des monnaies, frappées dans des cités phéniciennes des Syrtes[6] et du littoral de l'Algérie[7] qui furent soumises aux rois africains, représentent, sous les traits de Dionysos, un dieu ou divers dieux non identifiés et qu'il n'y a aucune raison de croire indigènes. Dionysos figure aussi sur des monnaies du roi de Maurétanie Bocchus, contemporain de César[8] : ce qui s'explique probablement par un jeu de mots, Bacchus-Bocchus. On peut, du reste, supposer que cette ressemblance de noms a invité le roi à se mettre sous la protection du dieu, de ce Dionysos, ou Liber Pater, que les Grecs, à l'exemple des Thraces, les Latins, à l'exemple des Grecs, appelaient aussi Βάχχος, *Bacchus*. C'eût été une dévotion personnelle, s'adressant à une divinité étrangère[9].

---

1. *Supra*, p. 138. (si la correction *Tartareum* est fondée : ibid., n. 5).

2. Pour la popularité de *Liber Pater* dans l'Afrique romaine, voir t. IV, p. 348 ; Gsell et Joly, *Mdaourouch*, p. 40.

3. Selon Diodore de Sicile (III, 60, 4), les Libyens habitant les bords de l'Océan auraient revendiqué Dionysos, qui serait né chez eux. Mais cette assertion est empruntée à un roman mythologique d'un Dionysios, dit Scytobrachion, auteur grec du IIe siècle avant J.-C.

4. Conf. L. IV, p. 342, n. 5.

5. Voir le passage de saint Jérôme cité t. II, p. 95, n. 8. Selon d'autres, cette ville aurait été fondée par Hercule : *v. supra*, p. 154.

6. Voir t. IV, p. 316, n. 1.

7. A Gunugu : Charrier, *Descr. des monnaies de la Numidie et de la Mauritanie*, p. 50 et pl. VIII.

8. Müller, *Numism.*, III, p. 97-98, nos 9-11. Demaeght, *Bull. d'Oran*, 1893, p. 109-111.

9. *Yacoch*, invoqué par des indigènes du Maroc au XIe siècle, n'avait, quoi qu'on en ait dit, rien de commun avec Bacchus : voir Basset, *Rev. de l'hist. des religions*, 1910, I, p. 330-340 (conf. Gsell et Joly, *Announa*, p. 30, n. 2).

Le culte d'Isis parait n'avoir été introduit en Maurétanie que sous Juba II, par la femme de ce roi, l'Égyptienne Cléopâtre Séléné : nous en reparlerons[1].

La grande déesse phénicienne ne fut pas seulement la patronne de Carthage ; sa domination tutélaire s'étendit sur la contrée dont Carthage était maîtresse et qui devint la province romaine d'Afrique. Des monnaies frappées dans cette province, au milieu du Ier siècle, par Métetlus Scipion, le général en chef du parti pompéien, portent, auprès de l'image d'une divinité à tête léonine, — Ashtart ou Tanit Pené Baal, — les trois lettres GTA, qu'on a interprétées *G(enius) t(errae) A(fricae)*[2].

Mais, à la même époque, l'Afrique avait une protectrice spéciale, qui a pu naître d'une sorte de dédoublement de la grande déesse et qu'on représentait d'une autre manière : une femme, coiffée d'une dépouille d'éléphant, insigne que l'art grec avait déjà donné à Alexandre[3], conquérant de l'Inde, puis à Agathocle[4], conquérant de la Libye. La déesse *Africa* se voit sur des monnaies de Pompée[5], de Métellus Scipion[6], sur d'autres, frappées par des magistrats romains en Afrique et à Rome, peu après la mort de César[7]. Elle se voit aussi sur des monnaies des rois de Numidie et de Maurétanie Juba Ier[8], Bogud[9] Juba II[10], Ptolémée[11], A l'époque impériale, les monuments

1. T. VIII, t. II. ch. II, § V.

2. Voir t. IV, p. 273.

3. Babelon, dans *Aréthuse*, 1924, p. 95 et suiv.

4. Conf. Collignon, dans *Monuments Piot*, XXII, p. 167.

5. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, II, p. 342, n° 6.

6. *Ibid*., I, p. 279, n° 50 (conf. p. 447, n° 1, et II, p 577, n° 22),

7. *Ibid*., I, p. 435, n° 4 ; p, 340, nos 1-2 (conf. II, p. 260, nos 3-4).

8. Müller, *Numism*., III, p. 42, n° 54 ; p. 43, n° 58. — Voir encore ibid., p. 73, nos 86-88 monnaies d'attribution incertaine, peut-être frappées en Numidie.

9. Müller, III, p. 95, n° 5. — Voir aussi monnaies de Tingi (?), sous le dernier Bocchus : *ibid*., p. 100, n° 15, et Suppl., p. 73, n° 15 a ; monnaie à l'effigie et au nom d'Auguste, frappée peut-être en Maurétanie, entre les règnes de Bocchus et de Juba II : *ibid*., III, p. 101, n° 17.

10, Müller, III, p. 103, nos 18 et 19 ; p. 107, n° 71. Dieudonné, Rev. numism., 1908, p. 351, nos 1-5 ; pl. XIII, fig. 7-9.

11. Müller, III, p. 130, n° 196. — Voir aussi des monnaies de Cæsarea, capitale de Juba II et de Ptolémée : *ibid*., p. 138, nos 209, 210.

qui nous montrent son image. sont très nombreux sculptures, mosaïques, lampes, monnaies, pierres gravées, etc.[1]. Souvent, ces figures n'ont pas une signification religieuse l'Afrique personnifiée peut s'agenouiller en vaincue, aux pieds d'un empereur. Mais des statuettes en bronze de l'*Africa* ont sans doute pris place dans des chapelles domestiques[2] ; à défaut de dédicaces épigraphiques, Pline l'Ancien[3] atteste que c'était bien une divinité, à laquelle on adressait des hommages et des prières. Les monnaies des rois paraissent prouver que le culte de cette déesse était répandu chez les indigènes dès le premier siècle avant notre ère; que son domaine s'étendait sur toute l'Afrique du Nord, et non pas seulement sur l'*Africa*, province de Rome.

C'était la grande déesse, ou bien une divinité détachée d'elle, une « Fortune », qu'on représentait avec une couronne murale, sur des monnaies de cités phéniciennes des côtes de l'Afrique[4] : on indiquait ainsi son rôle particulier de protectrice de la ville. L'exemple venait de la Phénicie et de la Syrie, où les Fortunes abondent sur les monnaies municipales de l'époque hellénistique[5]. La capitale du royaume numide, Cirta, fit de même[6] ; peut-être aussi une autre ville indigène[7].

---

1. Voir, entre autres, M. Jatte, *Le rappresentanze figurate delle provincie romane*, p. 9-12 ; Babelon, dans *Aréthuse*, 1924, p. 104-5. Le plus célèbre de ces monuments est la coupe d'argent de Boscoreale : *Monuments Piot*, V, 1889, pl. I (figure de l'Afrique, non d'Alexandrie).

2. Gsell, Bull. *archéol. du Comité*, 1916, p. 54.

3. XXVIII, 24. Conf. peut-être Tacite, *Ann*., XI, 21.

4. T. IV, p. 276 et 277.

5. *Ibid*., p. 259.

6. Müller, *Numism*., III, p. 60, n°s 70-71.

7. Müller, *l. c*., p. 65, nos 75-76 : monnaies qu'il attribue, sans doute à tort, à Gadiaufala (« Gazauphala »). — Une tète de femme tourelée, accompagnée du nom *Cæsarea*, se voit aussi sur des monnaies de Juba II (t. VIII, l. II, ch. II, § IV). Il s'agit de la capitale de ce roi. Conf. peut-être encore Müller, III, p. 138-9, nos 211-2 : monnaies à légende latine, attribuées par Müller à Cæsarea.

VI

Les dieux locaux pouvaient se passer d'images : ils étaient présents à leurs adorateurs, soit quand ils revêtaient une forme matérielle, par exemple le corps d'un animal vivant, soit quand, restant invisibles, ils résidaient à l'endroit qu'ils avaient élu et où ils se laissaient aborder par les hommes. Cependant, dès l'âge préhistorique, on traça sur des rochers des figures de béliers sacrés : nous avons dit pour quelle raison[1].

Aux yeux des Phéniciens[2] et de beaucoup d'autres peuples, des pierres dressées, brutes ou taillées, étaient des séjours de prédilection pour les esprits divins. Nous ignorons si les Libyens ont eu la même croyance avant le temps où ils purent subir des influences phéniciennes[3]. Nous ignorons également si c'est aux Phéniciens, ou à d'autres, qu'ils ont emprunté l'idée de donner à la pierre dressée la forme d'une idole.

Une sorte de colonnette, se terminant par une tête de bélier, a été découverte en plein Sahara, à Tamentit[4]. C'était sans doute une pierre sacrée, et l'on peut supposer qu'elle appartenait à un culte introduit dans le désert par des Berbères, fidèles à la zoolâtrie de leurs lointains ancêtres. Malheureusement, la date de ce monument est inconnue. De même, pour d'autres pierres oblongues, trouvées aussi dans le Sahara, gros cailloux roulés[5], qu'on avait évidemment choisis pour les dresser; à la partie supérieure, ont été sculptés, en léger relief et de la façon la plus rudimentaire, l'ovale d'un

1. Supra, p. 126.

2. T. IV, p. 371 et suiv.

3. Conf. t. I, p. 243-4.

4. Elle est au musée d'Alger. Gautier, *Sahara algérien*, p. 253. Reproduction dans A.-G.-P, Martin, *Les oasis sahariennes* (Alger, 1908), pl. à la p. 32 (il y voit une tête de poisson).

5. Mesurant de 0m,24 à 0m,46 de hauteur.

visage, des sourcils et un nez[1]. Sont-ce des dieux qu'on a voulu ainsi représenter ?

La plupart des religions ont enveloppé les êtres divins dans une forme humaine. Les Libyens n'ont pas fait exception à cet égard, mais peut-être ont-ils attendu que des étrangers leur en donnassent l'exemple. Une image anthropomorphique du dieu *Ifru* date seulement de l'époque romaine[2]. C'est dans une inscription latine[3] que nous trouvons la mention des *simulacra* de cinq dieux indigènes, adorés ensemble non loin de Tébessa ; nous ne savons rien de plus sur ces effigies. Nous ne savons pas davantage quel était l'aspect des statuettes, en bois et en métal, de Gurzil, dieu des Laguatan au VIe siècle de notre ère[4].

Mais des documents plus anciens, que nous avons déjà signalés, des monnaies frappées par des rois numides et maures, ou par des villes qui faisaient partie de leurs États, prouvent qu'en adoptant des dieux venus d'ailleurs, les indigènes ont accueilli aussi leurs images anthropomorphiques : Ammon ou Baal Hammon, sous la forme grecque du Zeus aux cornes de bélier, l'Afrique coiffée de la dépouille d'éléphant, la déesse tourelée qui protège la cité, etc. Les Berbères ont pu être ainsi amenés à figurer sous des traits humains leurs propres dieux. Comme ils étaient incapables de tout effort artistique, ils durent se contenter, soit d'images fort grossières, soit de copies, adaptant tant bien que mal à ces divinités des types créés par l'art grec.

---

1. La bouche n'est jamais indiquée. Les restes de peintures qu'on observe sur les visages sont modernes. Pour ces monuments, voir Flamand et Laquière, *Bulletins de la Soc. d'anthropol.*, 1909, p. 180-197 ; Pallary, *Rev. afric.*, LVIII, 1914, p. 365-6 ; musées d'Alger et de Saint Germain. Ils ont été trouvés dans le Tassili des Azdjer, près de Tabelbalet. Plusieurs d'entre eux étaient dressés sur un tombeau, mais on peut douter que ce fût leur destination primitive.

2. *Supra*, p. 136.

3. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 2977 : « simulacra deorum n(umero) V, Masidenis, etc. » (*v. supra,* p. 137). Ces cinq simulacra devaient être fort modestes : avec la chapelle qui les contenait, ils coûtèrent seulement 8 000 sesterces.

4. *Supra*, p. 138. Voir encore Corippus, Joh., VI, 207 : (Carcasan) « simulacra novavi » (probablement de Gurzil).

C'est dans la grotte, au sommet de la montagne, devant la source, autour de l'arbre où séjourne le dieu d'un petit groupe humain, que celui-ci vient l'adorer. A. ces cultes primitifs, temples et chapelles sont superflus. Cependant il convient que le lieu sacré, où les dévots entrent en communion avec la divinité, soit nettement séparé du monde profane. Partout en Berbérie se rencontrent des enceintes, circulaires ou carrées[1], construites en pierres sèches ou en maçonnerie, qui entourent d'étroits espaces à ciel ouvert[2]. Des offrandes, vases, lampes, bougies, parfums, y sont apportées en l'honneur de marabouts, réels ou légendaires[3]. Il est probable qu'on a établi de ces enclos bien avant la diffusion de l'Islam[4] ; qu'ils représentent la forme la plus ancienne du sanctuaire chez les populations autochtones[5].

1. Appelées *haouch, mzâra, haouita*.

2. Espaces vides d'ordinaire, mais qui, parfois, entourent un arbre sacré.

3. Elles sont souvent déposées dans une petite niche en forme de table, adossée au fond de l'enclos. Certains ont voulu y reconnaître un dolmen en miniature : opinion sans doute erronée. On pourrait supposer aussi bien que c'est une sorte de survivance de l'autel sur lequel auraient été immolées les victimes. Mais je crois que c'est tout simplement une niche : *v. infra*, p; 236.

4. Fréquemment les enceintes actuelles out remplacé des enceintes antérieures, aujourd'hui rasées au niveau du sol : voir, p. ex., Jacquot, dans *L'Anthropologie*, X, 1899, p. 51. Aux Canaries, des groupes d'enceintes circulaires ou elliptiques, formées de murs en pierres sèches, étaient des lieux saints : Verneau, *Rev. d'ethnogr.*, VIII, 1890, p. 265 et suiv., fig. 13. — Je mentionnerai ici une enceinte beaucoup plus vaste que ces humbles cercles de pierres, mais qui avait peut-être une destination analogue. D'époque indéterminée, elle est assurément très ancienne. Elle fait le tour du massif du Itou Taleb, au Sud de Sétif (Gsell, *Atlas, archéol. de l'Algérie*, f° 26, Bou Taleb, n° 83) ; on l'appelle le Krett Faraoun. C'est un mur large de plus de deux mètres; il est formé de deux parements en pierres brutes, plantées verticalement, et d'un remplissage en cailloux et en pierraille. Tantôt il coupe les dernières pentes, tantôt il passe en plaine. Le tracé qu'il suit, la pauvreté de la région qu'il entoure, me font douter que ce soit un ouvrage défensif. Je me demande s'il ne faut pas y voir l'enceinte d'une montagne sainte. Sur ce mur, consulter Jacquot, *Congrès préhistor. de France, C. r. de la 6e session*, Tours, 1910, p. 1086-1095, et *Rec. de Constantine*, XLV, 1911, p. 273-287.

5. Des auteurs grecs mentionnent des sanctuaires chez les Libyens, mais ne donnent aucun détail sur leurs dispositions ; d'ailleurs, ces textes paraissent être dénués de valeur. Hérodote, IV, 179 : sanctuaire de Triton, où le dieu place un trépied que lui a donné Jason. *Périple* de Scylax, 110 (*Geogr. Graeci min*., I, p. 88) : sanctuaire d'Athéna Tritonis, Nicolas de Damas, dans *Fragm. hist. Graec*., III, p. 463, n° 141 : sanctuaire chez les Panèbes (qui auraient été des Libyens : assertion douteuse ; voir t. V, p. 73, n. 2).

Les dieux d'origine étrangère étaient plus exigeants. Des temples furent sans doute élevés dans des lieux où leur culte s'était implanté. A Thugga, à Thuburnica, à Bulla Regia, ont été retrouvés des édifices religieux qui datent de l'Empire romain, mais dont certaines dispositions paraissent témoigner d'influences puniques[1]. Il est à croire que celles-ci se sont exercées dès l'époque des rois numides. Et même on construisit alors quelques riches sanctuaires, d'architecture grecque : ce qu'attestent des monnaies de Juba Ier[2] et des fragments découverts à Simitthu[3].

Les petits dieux des indigènes n'ont pas plus besoin de prêtres que d'images et d'édifices sacrés. L'homme qui vient leur offrir un sacrifice dont il espère tirer un profit personnel, immole lui-même sa victime; quand un groupe de fidèles s'assemble devant eux, c'est le chef du groupe, patriarche de la famille, magistrat du village, seigneur de la tribu, qui accomplit les rites au nom des siens. Ce chef remplit donc des fonctions sacerdotales, mais il n'est pas, à proprement parler, un prêtre. Un clergé n'est nécessaire que dans les religions empruntées à l'étranger : un prêtre apparaît sur un ex-voto punique de Cirta[4] ; d'autres sont mentionnés sur des inscriptions néopuniques, plus récentes[5]. Les cultes phéniciens, compliqués et minutieux, exigent une science particulière, un état de sainteté, qu'il n'est pas donné à tous d'acquérir et de conserver.

Plus tard, certains dieux indigènes ont, eux aussi, des

1. T. IV, p. 393, n. 4.

2. *Supra*, p. 89.

3. *Supra, ibid.*

4. *Répert. d'épigr. sémit*., III, 1552.

5. Chabot, *Punica*, p. 193 : mention probable d'une prêtresse sur une inscription d'Uzappa, qui est sans doute de l'époque romaine. Des prêtres, un sacrificateur, un ou plusieurs préposés aux choses sacrées, sur une inscription d'Althiburos, qui paraît être aussi de cette époque : Berger, *Journ. asiat*., 1887, I, p. 460. A Iol (Cherchel), qui fut une colonie phénicienne, mention d'un préposé aux choses sacrées, sur une dédicace de l'époque royale : Berger, *Rev. d'assyriol*., II, p. 36.

prêtres ou des prêtresses[1]. A l'époque byzantine, un prince d'une tribu de la Tripolitaine exerce un véritable sacerdoce, au service de Gurzil[2]. Mais, au temps des rois, les prêtres, là où ils existent, ne paraissent pas avoir été mêlés à la vie publique : en Numidie et en Maurétanie, rien ne rappelle l'organisation et la puissance des druides de la Gaule. S'il y avait dans ces contrées africaines, — ce que nous ignorons, — des précurseurs des marabouts actuels, c'étaient, non des prêtres, mais des détenteurs d'un pouvoir surhumain, mi-saints, mi-sorciers, dont l'action individuelle n'était soumise à aucune autorité supérieure et ne dépassait pas d'étroites limites territoriales.

Les pratiques du culte nous sont à peu près inconnues. Les fêtes devaient être surtout de vieilles cérémonies magiques, auxquelles se mêlaient ou s'adjoignaient des actes religieux : telle la procession en l'honneur de l'Athéna du lac Tritonis, annexée, semble-t-il, à un rite d'expulsion du mal[3].

Les sacrifices sont encore très usités chez les Berbères[4]. Comme tous les musulmans, ils immolent des moutons à l'Aïd el Kebir, au jour où se célèbrent, près de la Mecque, les grands sacrifices qui terminent le pèlerinage : il s'agit là d'une coutume d'importation arabe[5]. Mais telle n'est pas l'origine des sacrifices aux génies, qu'on cherche à apaiser en leur donnant à boire le sang des victimes, aux saints, dont on vient implorer

1. *C. I. L.*, VIII, 15 779 : femme indigène, qualifiée de *sacerdos Mathamodis*. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 1179 : dédicace à Haos, par un prêtre, qui a pu, d'ailleurs, être attaché au culte d'un autre dieu ; il porte les trois noms des citoyens romains. Une dédicace néopunique à Baal Hammon, trouvée en Tunisie, a été faite par un prêtre d'une divinité peut-être numide, Gilo (?) : Chabot, *Pun.*, p. 101, n° 11 (conf. *supra*, p. 137). Mention d'un prêtre, qui consulte les entrailles des victimes, dans Corippus, *Joh.*, VIII, 317.

2. T. V, p. 72-73.

3. V. *supra*, p. 149-150. La fête joyeuse que mentionne Salluste était peut-être d'origine purement magique : v. supra, p. 122. Pour les cris modulés que les Libyennes poussent dans les cérémonies religieuses, voir Hérodote, IV, 189 (conf. supra, p. 71).

4. Surtout au Maroc.

5. n'y a pas lieu, je crois, de la rattacher au vieux culte du bélier chez les Libyens (ce à quoi incline M. van Gennep, *L'état actuel du problème totémique*, p. 215-6).

l'assistance devant leur tombeau, même à des hommes vivants, à des tribus, dont on sollicite le pardon ou l'appui. Ce sont là, évidemment, des rites fort anciens, et rien ne prouve qu'ils aient été adoptés sous des influences romaines ou puniques. Il n'est pas impossible que des sacrifices aient été offerts dès les temps reculés où l'on traçait des gravures sur des rochers, devant certaines de ces images[1]. Au Ve siècle, Hérodote[2] dit que tous les Libyens sacrifient au soleil et à la lune ; que ceux qui vivent autour du lac Tritonis sacrifient aussi à Athéna, à Triton et à Poseidon. Il indique que les nomades coupent d'abord un morceau de l'oreille de l'animal et le jettent au-dessus de leur demeure ; cela fait, ils tordent le cou à la victime. Mille ans plus tard, Corippus[3] nous montre des indigènes immolant de nuit, dans leur camp, des animaux à leurs dieux, Gurzil, Ammon, Sinifere, Mastiman. Ce Mastiman veut même des victimes humaines[4]. Des sacrifices humains sont imputés aux Libyens dans deux autres textes[5], qui ont, il est vrai, très peu de valeur. En ce qui concerne Mastiman, il n'y a aucune raison de rejeter le témoignage de Corippus. Tant de peuples ont pratiqué ces sacrifices qu'il ne semble pas nécessaire d'admettre que les Africains les aient empruntés aux Carthaginois.

Mais c'était selon des rites puniques que les adorateurs indigènes de Baal Hammon honoraient ce dieu. Comme à Carthage, comme dans les colonies du littoral, des sacrifices étaient accomplis à Cirta à la suite de vœux, et, après la cérémonie, on dressait dans le lieu saint[6] une stèle commémorative,

1. Hypothèse fragile : voir t. I, p. 255, n. 6.

2 IV, 188.

3. *Joh*., VIII, 300 et suiv.

4. *Ibid*., VIII, 308-9.

5. Hésianax (dans un récit suspect) et Juba (dans une légende) : *Fragm. hist. Graec.*, III, p. 70-71, n° 11 ; p. 472, n° 23. V. supra, p. 153 et 156.

6. Il y avait un de ces lieux saints au coteau d'El Hofra, à près d'un kilomètre au sud de la ville; on y a exhumé plus de 150 stèles : voir Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 17 (Constantine), p. 18, col. 2, en bus. Deux autres sanctuaires, moins importants, existaient au sud-Ouest de Cirta : *ibid*., p. 19-20.

surmontant des restes de la victime[1]. Nous connaissons plus de deux cents de ces stèles de Cirta. Elles offrent les mêmes images sacrées que les stèles carthaginoises : le croissant retourné sur le disque[2], la main ouverte, le caducée, le signe dit de Tanit. Mais, souvent, ce dernier symbole s'est mué en une figure divine à forme humaine : l'un des appendices dressés qui le flanquent est devenu un bras, tenant un caducée (une fois, une palme)[3]. Des taureaux, des béliers, une table d'offrandes[4], des vases, des couteaux représentent sans doute les victimes et le matériel du sacrifice. La signification d'autres images est bien plus incertaine : cheval, charrue (?), arbres, etc. Dans les inscriptions puniques qui accompagnent d'ordinaire ces images, les formules adoptées sont identiques à celles qu'on employait à Carthage, ou elles en diffèrent peu[5].

Çà et là, en Numidie, ont été trouvées quelques stèles analogues, dépourvues d'inscription ou munies d'une inscription néopunique, qui pourraient remonter aux derniers temps de l'indépendance[6]. L'usage phénicien de dresser des stèles sur des restes de sacrifices ou sur des offrandes persista, d'ailleurs,

---

1. Des constatations précises n'ont pas été faites. Cependant, au cimetière européen, plus de trente stèles étaient rassemblées dans un étroit espace, où l'on a trouvé aussi des débris de poteries, des cendres, des auges en pierre qui enfermaient des ossements calcinés et qu'accompagnaient des lampes, fioles, cruches. C'est probablement à tort qu'on a cru que tous ces restes avaient appartenu à des sépultures; d'ailleurs, il se peut que, plus tard, des morts aient été apportés là, car le terrain fut certainement remanié. — Pour les restes de sacrifices et les offrandes enterrés sous des stèles, voir t. IV, p. 415-6.

2. Rarement, et sans doute sur des stèles relativement récentes, le croissant qui entoure le disque a, au contraire, les cornes dressées.

3. Conf. t. IV, p. 366, n. 2 ; p. 369, n. 10.

4. *Ibid*., p. 415, n. 8.

5. *Ibid*., p. 417-8. Sur une stèle (Chabot, *Pun*., p. 33), on lit : « parce qu'il [= Baal Hammon] a entendu sa voix, l'a béni, au jour heureux, au jour béni ». Pour cette indication, conf. t. IV, p. 404, n. 2. Sur une autre stèle (Chabot, l. c., p. 176) . « parce qu'il a entendu sa voix, l'a béni, l'a aidé, lui a fait du bien ».

6. A Dougga : Carton, *Nouv. Arch. des Missions*, VII (1896), p. 397 et suiv. ; pl. IV. A Bulla Regia : le mème, *Rev. archéol. du Comité*, 1892, p. 74 ; pl. XIV, fig, 4. A Announa : Gsell et Joly, *Announa*, p. 32-34.

à l'époque romaine, aussi bien sur le littoral qu'a l'intérieur du pays[1].

Pour avoir la révélation des choses qu'ils ignorent, surtout de l'avenir, les Africains ont, depuis fort longtemps, recours à des procédés variés[2]. L'un d'eux est l'*incubation*, usitée aux époques et dans les contrées les plus diverses. « Les Nasamons, écrit Hérodote[3], pratiquent la divination en allant aux tombeaux de leurs ancêtres: ils s'endorment par-dessus, après avoir prié, et se conforment à ce qu'ils voient en songe[4]. » De nos jours, des Berbères vont se coucher dans des grottes, où, pendant leur sommeil, ils reçoivent des génies les avis qu'ils souhaitent ; d'autres, plus soucieux d'agir en bons musulmans, s'endorment dans le sanctuaire d'un marabout. Au Sahara, les femmes des Touareg, désireuses d'avoir des nouvelles de leurs maris absents, s'étendent, comme les Nasamons, sur des sépultures, où, soit le mort, soit un génie leur apparait en songe et les renseigne[5].

Nous lisons dans l'historien byzantin Procope[6] : « Chez les Maures, il est interdit aux hommes de prophétiser, mais les femmes qui reçoivent l'inspiration après avoir accompli certains rites, prédisent l'avenir, ni plus ni moins que les anciens oracles. » La mère du roi Masinissa avait, disait-on, reçu ce don de prophétie[7]. Et aussi, selon des légendes, la Kâhina, la

---

1. Voir les indications bibliographiques données t. IV, p. 415, n. 9 et 10. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, Ière partie, III, p. 69-74.

2. Pour ceux qui sent en usage aujourd'hui, voir surtout Doutté, Magie et religion, p. 351 et suiv.

3. IV, 172.

4. Conf. Pomponius Méla, 1, 46, d'après un auteur qui a copié Hérodote et substitué les Augiles aux Nasamons (voir aussi Pline l'Ancien, V, 45) ; Tertullien, *De anima*, 57, qui, outre Hérodote, cite Héraclide et Nymphodore.

5. Voir Gsell, *Hérodote*, p. 184-5 ; Doutté, *En tribu*, p. 275 et suiv. ; H..Basset, *Le culte des grottes*, p. 61 et suiv. ; etc.

6. Bell. *Vand*., II, 8, 13.

7. Zonaras, IX, 12, p. 439, c. Silius Italicus, XVI, 124. Conf. ici, t. III, p. 303-4. — Pour des femmes qui, à l'époque romaine, prophétisaient dans le temple de *Caelestis*, à Carthage, voir t. IV, p. 422, mais il y avait probablement là une tradition punique, non indigène.

reine de l'Aurès, qui résista héroïquement aux envahisseurs arabes[1].

L'oracle d'Ammon, qui eut tant de célébrité pendant plusieurs siècles, était à peu près délaissé vers le début de notre ère[2]. Corippus[3] raconte que, de son temps, au VIe siècle, deux princes indigènes étaient venus consulter le dieu de l'oasis. Mais ce sont là des fictions poétiques : ce qu'il dit de la manière dont les prophéties auraient été rendues est emprunté à des descriptions classiques d'autres oracles et n'est pas conforme à ce que nous savons par ailleurs de celui d'Ammon[4].

On peut avoir plus de confiance en Corippus quand il montre des barbares africains cherchant à connaître l'avenir par les entrailles des victimes[5] ; peut-être ce procédé de divination avait-il été emprunté, plusieurs siècles auparavant, aux Carthaginois[6] ou aux Romains.

L'astrologie était fort en faveur dans l'Afrique latine[7]. Mais, pas plus que dans la première Carthage, nous n'avons de preuves qu'elle ait été pratiquée chez les Numides et les Maures au temps de leurs rois.

---

1. Voir, entre autres, Ibn Noweiri, dans la traduction d'Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, par de Slane, I, p. 340 ; Ibn Khaldoun, *ibid*., III, p. 193. — Pour deux fameuses devineresses du Xe siècle, voir t. V, p. 39-40.

2. Strabon, XVII, 1, 43.

3. *Joh*., III, 81 et suiv. ; VI, 145 et suiv.

4. De même, la prêtresse, ou plutôt la sorcière massyle, que Virgile met en scène dans l'*Énéide* (IV, 480 et suiv.), use, comme l'a fait remarquer R. Basset, des procédés de la magie classique : conf. t. I, p. 242, n. 2.

5. *Joh*., VIII, 315-7. Ailleurs (III, 88-89), il indique le même mode de divination, employé, dit-il, par la prêtresse de l'oracle d'Ammon.

6. Conf. t. IV, p. 422.

7. Voir, par ex., Apulée, Apol., XCVII ; Histoire Auguste, *Géta*, II, 6 ; Sidoine Apollinaire, *Lettres*, VIII, 11, 9. Saint Augustin a parlé fréquemment du crédit que les astrologues trouvaient auprès de ses compatriotes et dont il fut lui-même dupe dans sa jeunesse. Conf. Toutain, *Cultes païens*, Ire partie, II, p. 194-6.

CHAPITRE III

USAGES FUNÉRAIRES

I

Il n'est pas impossible que certains Africains n'aient point enseveli leurs morts, qu'ils se soient débarrassés d'eux d'une manière ou d'une autre : par exemple, en les abandonnant aux chiens, aux fauves, aux oiseaux de proie[1], en les brûlant et en jetant leurs cendres au vent, en les précipitant dans des rivières ou à la mer. Ce dernier procédé aurait eu l'inconvénient de ne pas détruire définitivement le corps, qui pouvait s'échouer plus ou moins loin du lieu où on l'avait submergé. C'était, au dire de Silius Italicus[2], dans les flots de la grande Syrte que les Nasamons jetaient les cadavres des leurs ; à supposer que l'assertion soit exacte, elle ne peut s'appliquer à. cette peuplade tout entière, car Hérodote indique chez elle un rite funéraire fort différent[3].

Aux âges primitifs, des ensevelissements furent faits, en Berbérie comme en Europe, dans des grottes, à travers les couches de cendres et de débris de cuisine qui attestent le séjour

---

1. Comme le faisaient des Espagnols; tardivement, sans doute, ils justifièrent cet abandon en prétendant qu'ils confiaient ainsi aux vautours le soin de transporter au ciel ce qui devait survivre des défunts : Silius Italicus, III, 341-3 ; XIII, 471-2.

2. XIII, 480-1 :

Quid, qui saevo sepelire profundo
Exanimos mandant Libycis Nasamones in oris ?

3. V. *infra*, p. 209-210.

des vivants; on y constate déjà des rites que-nous retrouverons dans des sépultures bien plus récentes[1].

Si la coutume de déposer des morts dans des cavernes naturelles resta très répandue chez les Guinches des îles Canaries[2], elle devint, en Berbérie même, assez rare à l'époque historique[3]. Mais les grottes funéraires creusées de main d'homme abondent dans cette contrée. On les appelle haouanet, au singulier hanout, mot arabe qui signifie boutique.

Elles ont été presque toutes taillées dans des parois rocheuses, où elles s'alignent et, parfois, se superposent[4] : quelques-unes, pourtant, se cachent dans de gros quartiers de roc, isolés et provenant d'éboulis[5].

On y pénètre par une baie quadrangulaire, disposée verticalement et qui n'est précédée d'un couloir à ciel ouvert, très-court, que dans les cas, peu fréquents, où l'entrée a dû être établie dans une paroi inclinée[6]. Cette baie, d'ordinaire fort petite, ressemble moins à une porte qu'à une fenêtre, dont le côté inférieur est à un niveau plus élevé que le sol de la chambre[7]. Pour l'atteindre, il est quelquefois nécessaire de faire usage d'une échelle. On la fermait extérieurement avec une dalle, comme l'indiquent souvent des feuillures ou des mortaises.

---

1. T. I, p. 269 et suiv.

2. Verneau, *Rev. d'ethnogr.*, VIII, 1890, p. 256. Les ensevelissements dans des-grottes artificielles étaient beaucoup moins fréquents chez les Guanches.

3, On peut cependant en citer quelques exemples ; à Bougie (squelette accompagné d'une boucle en cuivre) : t. I, p. 272, n. 2 ; à Taza : Campardou, *Bull, d'Oran*, 1917, p. 307-8.

4. Voir, p. ex., Carton, dans L'*Anthropologie*, XIV, 1901, p. 18 ; Pallary, *Instructions pour les recherches préhistor. dans le N.-O. de l'Afrique*, p. 74.

5. En Tunisie : Cagnat, *Arch. des Missions*, 3e série, XIV (1885), p. 74 ; Chenel, *Bull. archéol. du Comité,* 1894, p. 364, et Rev. tunis., III, 1896. p. 266 ; Carton, *Découv. épigr. faites en Tunisie*, p. 371-2 ; Cagnat(d'après ovart.), *B. a. Comité,* 1901, p. CLVIII, CLIX ; Deyrolle, *Bull. de Sousse*, II, 1904, p. 80, et VI, 1908, p. 112 ; le même, *Bull. de la Soc. préhistor. de France*, VII, 1909, p. 312. En Algérie : Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 39-40. Au Maroc, : Campardou, *Bull. d'Oran*, 1917, p. 306.

6. Deyrolle, *B. Sousse*, I, 1903, p. 63 (et fig. 11). Carton, *L'Anthropol.*, XIV, 1903, p. 18. Le même, *Découv*., p. 370, 371.

7. Parfois, on a ménagé, derrière la baie, une marche pour faciliter la descente.

Le caveau est presque toujours quadrangulaire[1], avec un plafond plat ou cintré[2] ; la forme de cellule arrondie en cul-de-four se rencontre, mais rarement[3]. Les dimensions sont exiguës, du moins dans les haouanet qui paraissent être les plus anciennes : souvent trop petites pour avoir pu donner place à un homme étendu. Comme il n'est pas vraisemblable que toutes ces chambres aient été réservées à des enfants, nous devons admettre que les morts étaient repliés, selon un usage très fréquent en Berbérie depuis une lointaine antiquité, ou qu'ils étaient réduits à l'état d'os décharnés et amoncelés, ou encore qu'ils étaient incinérés, rite peu commun et d'époque tardive dans les sépultures indigènes.

On trouve des haouanet depuis le littoral oriental de la Tunisie jusqu'au Maroc, aussi bien dans le voisinage de la mer qu'à l'intérieur des terres[4]. Elles sont nombreuses surtout dans le Nord de la Tunisie (entre la Medjerda et la Méditerranée), ainsi que dans l'Est de l'Algérie. En quelques lieux, elles se groupent par douzaines, et même par centaines.

---

1. Les angles sont souvent arrondis.

2. Rarement en dos d'âne : Deyrolle, *B. Sousse*, I, 1903, p. 168, 169 ; II, 1904, p. 81, 96 ; VI, 1908, p. 112.

3. Martin, *B. a. Comité*, 1915, p. XCVI (Chaouach). Chenel, *R. tunis.*, III, 1896, p. 267 (Khoumirie). Deyrolle, *B. Sousse*, II, 1904, p. 45, 46 (îlot près de Monastir). Gsell, *Monum*., I, p. 37 (Gastal).

4. En Tunisie : V. Guérin, *Voyage archéol. dans la Régence de Tunis*, II, p. 28, 36, 237 ; Cagnat, *Arch. Missions*, 3e série, XI (1885), p. 143, et XIV (1888), p. 74, 128; Barry, *B. a. Comité*, 1886, p. 484-5 ; Bertholon, *Bull. de géogr. histor. du Comité*, 1891, p. 481 et suiv. ; Toutain, *B. a. Comité*, 1892, p. 198 ; Chenel, *ibid*., 1894, p. 364-5, et *R. tunis*., III, 1896, p. 266-8 ; Carton, *Découv*., p. 368-382; Toussaint, *B. a. Comité*, 1898, p. CXVII, et 1901, p. CXL, CXLI ; Cagnat (d'après Hovart), *ibid*., 1901, p. CLVIII-CLIX ; Carton, dans *L'Anthropol*., XIV, 1903, p. 16-24 ; Deyrolle, *Bull. de Sousse*, I, 1903, p. 59-68, 166-170 ; II, 1904, p. 44-46, 80-85, 96-97, 154-8, 174-5 ; VI, 1908, p. 111-2 ; le même, *Bull, de la Soc. d'anthropol*., 1904, p. 390 et suiv., et *Bull. de la Soc. préhistor*., VI, 1909, p. 311-2 ; Gauckler, *Nouv. Arch. Missions*, XV (1907), p. 395; Martin, *B. a. Comité*, 1915, p. XCV-XCVII. Il y en a aussi dans l'île de la Galite : Toutain, *Mélanges de l'École de Rome*, XI, 1891, p. 454-6; Toussaint, *B. a. Comité*, 1901, p. CXL ; Poinssot et Lancier, *ibid*., 1925, p. XCV-XCVI. — En Algérie Gsell, *Mon. ant*., I, p. 36-40 ; le même, Texte explicatif de Delamare, *Archéol*., p. 64: Pallary, *Instructions*, p, 74-75. ; Jacquot, *Rec. de Constantine*, L, 1916, p. 210-1 ; Bosco, *ibid*., LII, 1919-1920, p. 241 et suiv. — Au Maroc, à Taza et à Fès : Campardou, *Bull. d'Oran,* 1917, p. 302-6 ; 1922, p. 179.

Nous savons que des populations berbères ont conservé, dans les temps historiques et jusqu'à nos jours, la coutume de vivre dans des grottes, dont beaucoup sont artificielles[1]. Ces demeures doivent, naturellement, être assez grandes pour qu'une famille puisse s'y mouvoir et s'y coucher. Il y a des haouanet antiques qui ont les dimensions nécessaires à des habitations. Mais il n'est pas douteux que la plupart de ces chambres n'aient été des sépultures. La chose est évidente pour celles où un homme vivant ne peut s'étendre. Et aussi pour celles où l'on constate que la dalle fermant la baie était appliquée extérieurement. De même, pour les cellules dont l'accès exige une échelle. Presque toutes les haouanet ont été violées et sont vides; pourtant, dans quelques-unes, on a trouvé des ossements humains[2], qui y furent, semble-t-il, déposés lors d'ensevelissements anciens.

Les Phéniciens ont creusé dans le roc des caveaux funéraires, auxquels ils ont presque toujours donné une forme rectangulaire[3]. Mais ce qui distingue nettement ces sépultures des haouanet, c'est qu'elles sont souterraines. On y descend par une ouverture horizontale, bouche d'un puits plus ou moins profond, sur lequel s'ouvre la chambre. La tombe phénicienne est un hypogée où le mort est enfoui, la hanout, avec sa baie verticale, ressemble à une habitation. Les deux conceptions sont très différentes : il n'y a pas de motifs de croire à un emprunt des autochtones aux colons venus d'Asie. Dans des cimetières de l'intérieur des terres, des haouanet sont mêlées à des dolmens, monuments indigènes. Et si, dans plusieurs lieux maritimes où les Phéniciens s'établirent, on creusa, derrière des parois rocheuses, quelques chambres, qui dépourvues de puits, s'ouvrent directement sur le dehors par une baie verticale[4], ce fut peut-être à l'exemple des sépultures libyques.

1. Voir t. V, p. 213-4.
2. Pour des haouanet de Roknia, voir Faidherbe, *Bull. d'Hippone*, IV, 1868, p. 35.
3. Sauf de rares exceptions : voir t. IV, p. 437.
4. *V. infra*, p. 246.

Cependant les chambres funéraires taillées dans des falaises ne sont pas propres aux ancêtres des Berbères : il en existe dans presque tous les pays méditerranéens. Les plus anciennes datent de la fin des temps néolithiques. En général, on adopta d'abord le plan circulaire, qui était celui de la plupart des habitations. La forme quadrangulaire, très vieille en Égypte[1], se retrouve, à proximité de l'Afrique, en Sicile et en Sardaigne, depuis la deuxième moitié du second millénaire. La parenté des tombes rectangulaires de ces îles avec les haouanet n'est probablement pas fortuite : il resterait à savoir de quel côté serait venu l'exemple. Sans avoir besoin d'imiter personne, les Africains auraient pu faire choix de cette forme pour deux raisons : parce que, pour les demeures des vivants, ils préféraient le plan rectangulaire au plan circulaire[2] ; en second lieu, parce qu'un autre type de sépulture, fort usité dans les régions où l'on creusa des haouanet, était le dolmen, case rectangulaire en pierre.

Rien ne prouve que, parmi les haouanet actuellement connues, il y en ait de très anciennes. Quand même on pourrait affirmer que certaines d'entre elles ont été taillées avec des pics en pierre, cela ne permettrait pas d'en conclure qu'elles datent de temps antérieurs à l'usage du bronze ou du fer, puisque des instruments entièrement semblables aux haches, polies néolithiques furent employés dans des carrières romaines[3]. En fait, ce sont des traces d'outils métalliques, pics ou ciseaux, que l'on a constatées sur les parois des haouanet, là où on les a examinées attentivement[4]. Nous avons dit que, dans quelques cimetières, ces chambres se rencontrent auprès

1. On la trouve aussi, mais moins fréquemment que la forme circulaire, en. Crète, dès le troisième millénaire avant J.-C.

2. Voir t. V, p. 227-8.

3. T. I, p. 214.

4. Outre mes observations, voir Mercier, *B. a. Comité*, 1885, p. 552 ; Gagnat, *Archiv. Miss.*, 3e sér., XI, p. 143 ; Devrolle, *B. Sousse*, I, p. 60, n. 1 ; *ibid*., p. 170 ; II p. 97.

de dolmens[1], qui ne sont sans doute pas d'une époque très différente ; à Roknia, près de Guelma, plusieurs dolmens ont été dressés devant des baies de haouanet et sont, par conséquent, plus récents[2]. Mais nous verrons qu'on ne connaît aucun dolmen africain qui soit incontestablement antérieur au IIIe siècle avant notre ère. L'attitude repliée qu'implique l'exiguïté de beaucoup de cellules n'est pas, nous le verrons aussi, une preuve de haute antiquité. Ce qu'on est en droit de supposer, c'est que ce type de sépulture, n'ayant pas été emprunté aux Phéniciens et paraissant, au contraire, avoir été quelquefois imité par eux, fut adopté en Afrique avant les temps où leur civilisation se répandit chez les indigènes : peut-être dans la première moitié du premier millénaire avant J.-C., peut-être plus tôt encore.

Avec la fidélité au passé qui leur est coutumière, les Africains le conservèrent, non sans le modifier. Des niches, semblables à celles qui sont fréquentes à l'intérieur des caveaux puniques, furent creusées dans une ou deux des parois[3], pour recevoir une lampe ou quelque autre objet. La chambre s'agrandit, car, à l'exemple des Phéniciens, des indigènes ensevelirent les corps en les étendant, et non plus en les repliant. Parfois même, comme dans des tombes puniques de basse époque[4], des banquettes ménagées dans le roc, en avant des parois[5], des fosses creusées dans le sol[6]

1. A Chaouach (dans les falaises d'un plateau couvert de dolmens) : Carton, *L'Anthropol*., XIV, p. 15 (Carton, ibid.. p. 23, croit ces haouanet postérieures aux dolmens). Dans le djebel Corra : Carton, *Découv*., p. 368, 370. A Kalaat Senane Deyrolle, *Bull. Soc. préhistor. de France*, VI, p, 311. A Gastal et à Kissa : Gsell, *Monum*., I, p. 38.

2. Gsell, *l. c*., p. 23, n. 1.

3. Le plus souvent dans la paroi du fond, plus rarement dans une ou deux des parois latérales : Carton, Découv., p. 369, 370, 372, 373, 380 ; Gsell, *Monum*., I, p. 38 ; etc.

4. Voir t. IV, p. 432, 437-8.

5. Cagnat, *Archic. Miss*., 3e sér., XIV, p. 74 (conf. Deyrolle, *B. Soc. préhist*., VI, p. 312). Chenel, *B. tunis.*, III, p. 267. Deyrolle. B. Sousse, II, p. 154-7 et figures (avec des ressauts simulant des oreillers). Gsell, *Monum*., I, p. 38.

6. Carton, *Découv*., p. 371. Deyrolle, *B. Sousse*, I, p. 169 ; II, p. 174. Pallary, *Instructions*, p. 74-75. Auges semblables dans des cellules chrétiennes de Tipasa : *v. infra*; à Taza, dans une chambre probablement postérieure aux temps antiques : Campardou, *B. Oran*, 1917, p. 305 et fig, à la p. 304 (ces auges contenaient des cercueils en bois, avec emploi de clous en fer *ibid*., p. 313).

servirent de couches funèbres à des morts allongés. Certaines niches abritèrent peut-être des urnes contenant des restes humains incinérés. Assez souvent, une baie, taillée dans la paroi du fond[1], — exceptionnellement dans une des parois latérales[2], — donna accès à une autre chambre[3].

Quelques-uns de ces caveaux reçurent une décoration architecturale rudimentaire, exécutée en relief[4]. Ailleurs, mais rarement, ce sont des images gravées[5], ou sculptées[6], des peintures représentant des animaux, des personnages, des scènes énigmatiques[7]. Tombes qui appartiennent peut-être pour la plupart, sinon toutes, à l'époque romaine.

C'est à cette époque, aux IIe-IIIe siècles, que furent creusées dans le roc, auprès de la colonie de Madauros, des chambres dont l'étroite baie verticale et la forme rectangulaire rappellent les haouanet ; le mobilier qu'elles contiennent, les épitaphes latines qui les surmontent permettent de les dater[8]. Dans les cimetières chrétiens de Tipasa, il y a, — à côté de tombes à puits de tradition phénicienne, — des caveaux rupestres à petite ouverture verticale. D'ordinaire, ils présentent des fosses creusées dans le sol[9]. Mais, dans l'un d'eux, où l'on distingue quelques restes de peintures représentant des personnages,

1. Deyrolle, *B. Sousse*, I, p. 62-63, 166-7.

2. Guérin, *Voyage*, II, p. 28. Carton, *Découv*., p. 373, 374-5, 376, 378, 380. Deyrolle, B. Sousse, II, p. 45, 46 ; VI, p. 112.

3. Parfois même, trois chambres se suivent.

4. Colonnes et corniches dans des haouanet tunisiennes : Deyrolle, *B. Sousse*, I, p. 60 (fig. 14), 64, 65, 66, 167, 169 ; II, p. 81 : VI, p. 112. Disques en relief sur les parois d'une hanout de Kalaat Senane : Letourneux, *Archiv für Anthropologie*, II, 1867, p. 314-5, fig. 89. Disque analogue dans une antre hanout tunisienne Deyrolle, *B. Sousse*, II, p. 155.

5. Deux autels et un personnage : Deyrolle, *B. Sousse*, II, p. 86 et fig. 11.

6. Personnages et animaux : Deyrolle, *ibid*., I, p. 67, fig. l4 et 15 ; II, p. 156-7 et fig.

7. Cagaat (d'après Hovart), *B. a. Comité*, 1901, p. CLIX (navire de guerre, etc.). Deyrolle, *B. Sousse*, I, p. 60, fig. 5 (personnage à tête de cerf) ; p. 62 et fig. à la p, 61 ; p. 65 ; p. 66 et fig. 12 ; p. 67 et fig. 13 (personnages, animaux, bateaux). Ces peintures sont exécutées à l'ocre rouge).

8. Gsell, *Monum*., II, p. 49-50. Gsell et Joly, *Mdaourouch*, p. 26.

9. Gsell, dans *Mélanges de l'École de Rome*, XIV, 1894, p. 393-5.

les fosses sont taillées dans des banquettes, dont chacune est surmontée d'un large évidement cintré[1] : disposition fréquente dans les sépultures chrétiennes et qu'on appelle arcosolium ; elle se combine ici avec la vieille forme de la hanout indigène [2]. Cette forme se maintint plus longtemps encore[3], car les haouanet de Taza et de Fès ne sont sans doute pas antérieures à l'époque musulmane[4].

II

Aux temps préhistoriques, des morts avaient été ensevelis, non seulement dans des grottes qu'habitaient des vivants, mais aussi sous des campements installés en plein air. Des ossements humains se rencontrent, en effet, parmi les restes de repas et les cendres de beaucoup de ces stations, et, si leur présence peut s'expliquer de diverses manières, il est probable que, souvent, il s'agit de véritables sépultures[5].

Plus tard, des Africains continuèrent-ils à enterrer leurs parents là même où ceux-ci avaient vécu, sous leur hutte, sous leur maison : usage répandu chez beaucoup de peuples de l'antiquité, depuis la Babylonie jusqu'à l'Espagne ? Nous n'en avons aucune preuve[6].

---

1. Gsell, *Monum*., II, p. 407-8.

2. De même, dans une hanout de la région de Souk-Arrhas, où deux banquettes creusées d'auges sont surmontées de niches cintrées : Gsell, *Monum*., I, p. 40, n. 1.

3. Les haouanet de file de la Galite, où l'on a trouvé des squelettes enfouis dans de la chaux (Deyrolle, *B. Soc. d'anthropol*., 1904, p. 404), sont de très basse époque : voir Poinssot et Lantier, *B. a. Comité*, 1925, p. XCV-XCVI.

4. Au début du XIVe siècle, Et Tidjani indique que les Mokademin, en Tripolitaine, enterrent leurs morts dans de vastes caveaux, qu'ils creusent dans le roc (*Voyage dans la Régence de Tunis, trad. Rousseau, dans Journ. asiat*., 1853, I, p. 111-2).

5. Voir t. I, p. 270, n. 1. Debruge et Mercier, *Rec. de Constantine*, XLVI, 1912, p. 292 et suiv. Debruge, *ibid*., LV, 1923-4, p. 131 et suiv.

6. C'est à titre de curiosité, non de preuve, qu'on peut mentionner une légende recueillie par Devaux (*Les Kebaïles du Djerdjera*, Marseille, 1859, p. 203) : en Kabylie, des ruines qui ressemblent à de vastes silos détruits sont regardées par les indigènes comme des restes de maisons circulaires. Sentant venir la mort, l'habitant aurait scié le poteau qui soutenait le toit et se serait enseveli sous les décombres.

Mais nous connaissons: des milliers de vieilles sépultures établies en dehors des lieux habités. Elles n'ont malheureusement été l'objet, jusqu'à présent, que d'études incomplètes et hâtives[1]. Des inventaires, des fouilles méthodiques, des descriptions précises de ces tombes sont une des tâches urgentes de l'archéologie africaine.

Un mode d'ensevelissement très simple, et sans doute très ancien, consistait à, creuser un trou, une fosse peu profonde : ce qui, dans une terre meuble, se fait en quelques instants. C'est ainsi, dit Silius Italicus[2], que des Éthiopiens du Sahara, les Garamantes, enfouissaient leurs morts dans le sable. On pouvait aussi utiliser quelque accident de terrain, un creux, une fissure de rocher[3]. Ces sépultures ne sont pas aisées à reconnaître :

1. Ces études sont, du reste, nombreuses, si nombreuses que, pour ne pas accumuler et grossir démesurément les notes, je devrai omettre la plus grande partie des références qui justifieraient mes assertions. Souvent aussi celles-ci s'appuient sur des observations personnelles, que je n'ai pas eu l'occasion de publier. — Pour l'Algérie, voir, d'une manière générale, Gsell, *Monum*., I (Paris, 1901), p. 5-36 (avec la bibliographie). Parmi les travaux postérieurs à la publication de cet ouvrage, je citerai : E.-F. Gautier, *Sahara algérien* (1908), p. 60 et suiv., et Dessigny, *B. a. Comité*, 1908, p. 63-86 (région d'Ain Sefra) ; Joly, *Rev. afric*., LIII, 1909, p. 5-12 (intérieur des départements d'Oran et d'Alger) ; Debruge et Joleaud, *Rec. de Constantine*, L, 1916, p. 175-186 (Bou Nouara, entre Constantine et Guelma) ; Levistre, dans *Anthropos*, II, 1907, p. 137-140 (près de Duvivier, au Sud de Bône). — Pour la Tunisie, voir surtout : Hamy, *Bull. de géogr. hist. du Comité*, 1904, p. 33-61 (région de l'Enfida) ; Carton, *L'Anthropol*., II, 1891, p. 1-16 (Bulla Regia), et XIV, 1903, p. 24-32 (Chaouach) ; le même, *Découv*., p. 326-367 (région de Dougga); Hilaire et Renault, *B. a. Comité,* 1898, p, 314-330 (régions du Kef et de Thala) ; Bernard, *B. Sousse*, V. 1907, p. 147-155 (région de Kasserine). — Pour le Maroc : Tissot, *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscr.*, IX, Ière partie (1878), p. 312-7 Nord-Ouest du Maroc); Salmon. *Archives marocaines*, I, 1904, p. 290-7 (ibid.); Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 51G-528; 1913, p. 507-513; 1916, p. 257-263 (Nord-Est du Maroc) ; Campardou, *B. Oran*, 1921, p. 190-3 (même région). — Pour le Sahara : Gautier, l, c. ; Voinot, *B. Oran*, 1908, p. 326 et suiv. — En 1914, une mission ethnographique allemande, dirigée par M. L. Frobenius, a parcouru l'Afrique du Nord, étudiant çà et là les vieilles sépultures indigènes. M. Frobenius a publié un rapport provisoire en 1916, dans la Prähistorische Zeitschrift (tome VIII), sous le litre Der T-keinafricanische Grabbau (compte rendu donné par E.-F. Gautier, *Rev. afric*., LXII, 1921, p. 47-61). Cette mission, bien qu'elle fût fort insuffisamment préparée, a fait quelques constatations utiles, et le rapport est très abondamment illustré.

2. XIII, 479-480.

3. Au cap Spartel, prés de Tanger, dans une crevasse de falaise, squelette replié, les genoux et les mains ramenés sous le menton : Tissot, dans *Mémoires*, p. 312, n. 1.

aucun monument extérieur ne les signale ; quand les ossements n'ont pas été dissous par l'humidité, les travailleurs des champs les dispersent sans y prendre garde. Il est plus difficile encore de proposer une date, même approximative, lorsque tout mobilier funéraire fait défaut, ce qui est le cas le plus ordinaire. L'attitude repliée du corps peut être un indice d'antiquité, mais le laboureur dont la charrue heurte ces ossements n'a cure d'examiner dans quelle position ils se trouvent. Parfois, cependant, l'existence d'une tombe se révèle par une couche de, pierres brutes, blocs ou plaques, que l'on avait placées dans le trou, au-dessus du cadavre, apparemment pour le préserver des chiens et des fauves. Cette sorte de couvercle protecteur a été constatée dans quelques vieilles sépultures libyques(1).

Quand la fosse est taillée dans le roc, elle s'impose à l'attention. On a signalé dans l'Afrique du Nord nombre de ces fosses(2), dont beaucoup peuvent être datées, soit par leur mobilier, soit par les épitaphes latines qui les accompagnent, soit par les tombes qui les entourent. Elles sont, les unes antérieures, les autres postérieures à la conquête romaine ; certaines appartiennent à l'époque chrétienne ou à des temps plus récents encore. Que les indigènes qui taillaient dans le rocher des cellules funéraires, des haouanet, aient pu aussi y creuser des fosses, c'est là une hypothèse fort admissible. Pourtant, dans l'état actuel de nos connaissances, ce type de sépulture nous apparaît comme phénicien(3) et c'est, semble-t-il, par l'influence des Phéniciens qu'il s'est répandu en Afrique.

Les trous ou l'on déposait les morts pouvaient être souvent

1. Dans la Kabylie occidentale, trois squelettes repliés sous des dalles ; c'étaient des femmes, qui portaient des anneaux de cuivre aux chevilles : Viré, *B. a. Comité*, 1913, p. 353-4. A Bulla Regia, sous de gros blocs, des squelettes avec des poteries du IIe siècle environ avant J.-C. : Carton, *ibid*., 1890, p. 223; 1892, p. 70, 71, 73.

2. Voir, p. ex., Gsell, *Monum*., II, p. 40-41, 402.

3. T. IV, p. 428, 433, 438.

surmontés de tertres, dont la disparition se comprendrait sans peine. Les tumulus en pierre, dont nous allons parler, abondent en Berbérie ; mais on y a érigé aussi des tumulus en terre : sur la côte orientale de la Tunisie, à El Alia et à Salakta, il en existe, qui recouvrent des caisses de pierre, des dolmens[1]. Il est permis de croire que des sépultures plus simples consistaient en un amas de terre, de forme conique, sous lequel le mort était déposé dans une cavité, ou même à la surface du terrain, quand on voulait s'épargner la fatigue de creuser un trou, quand le sol était trop dur pour se laisser facilement entamer.

Pour les monuments funéraires en pierre, des hypothèses sont superflues. Ils se rencontrent presque partout, depuis l'Atlantique jusqu'aux Syrtes, depuis la Méditerranée jusqu'au cœur du Sahara.

Le plus souvent, ils occupent des lieux pierreux ou rocheux, pentes de collines, contreforts, plateaux, bordures de falaises, berges de rivières[2]. Les travaux agricoles ont pu en détruire un certain nombre en plaine[3]. Mais il est évident qu'on les a placés de préférence là où les matériaux étaient sous la main : cailloux, pierraille, galets, qu'il suffisait de ramasser ; roches dont les carriers pouvaient aisément tirer de grandes dalles. On a jugé « plus commode de porter les morts vers les pierres, que les pierres vers les morts[4] ». Il se peut aussi, pour celles de ces sépultures qui ont été faites par des agriculteurs, qu'on n'ait pas voulu encombrer et rendre inutilisables des terrains fertiles.

---

1. Anziani, *Mél. Éc. de Rome,* XXXII, 1912, p. 249. Merlin, *B. a. Comité*, 1912, p. CXCI.

2. Ce qui n'est pas propre à l'Afrique : « In locis saxuosis et in sterilibus sepulchra faciunt », lisons-nous dans Siculus Flaccus (*Gromatici veteres*, I, p. 140).

3. Où l'on en rencontre encore çà et là : voir, p. ex., Hilaire et Renault, *B. a. Comité,* 1898, p. 326 ; Donau, ibid., 1906, p. 118.

4. Kobelt, *R. d'ethnogr.*, VI, 1887, p. 142. Pourtant, les matériaux de quelques dolmens du Maroc ont paru, d'après leur nature géologique, provenir de carrières assez éloignées des lieux où l'on a élevé ces tombes : Vélain, *R. d'ethnogr.*, IV, 1885, p. 307-8 ; Salmon, *Arch. maroc.*, I, 1904, p. 293.

Cependant, dans les pays habités par des sédentaires, les tombes se trouvent fréquemment à proximité des villes, des villages (établis souvent, eux aussi, pour des raisons de défense, dans des sites escarpés) ; parfois même, elles se pressent contre les remparts[1]. Dans les régions où vivent des pasteurs, on les place volontiers près du refuge où la tribu se rassemble en cas de danger[2], près des points d'eau où la nécessité la ramène sans cesse, près des passages suivis par les nomades dans leurs migrations[3]. Elles sont d'ordinaire visibles de loin[4]. Dressées sur des hauteurs, elles s'offrent au soleil, et c'est peut-être à dessein qu'on a disposé certaines d'entre elles de telle manière qu'elles soient frappées par les rayons du soleil levant[5].

III

Parmi ces sépultures, il en est qui se présentent à nous sous l'aspect d'une enceinte, ronde et mesurant en moyenne cinq mètres de diamètre, quelquefois elliptique, rarement quadrangulaire[6] : enceinte faite en matériaux bruts ou sommairement équarris. Tantôt les pierres, plantées en terre, sont dressées, se touchant ou séparées par de légers intervalles ; il arrive que l'une d'elles dépasse les autres, repère pour reconnaître la tombe[7]. Tantôt elles sont posées à plat, comme les éléments.

1. Voir t. V, p. 241, et ici, infra, p. 200.

2. T. V, p. 237.

3. Joly, *R, afric*., LIII, 1909, p. 5. Voinot, *B. Oran*, 1913, p. 513 ; 1916, p. 263. Pothier, R. d'ethnogr., V, 1886, p. 320. Gautier, *Sah. algér.*, p. 63.

4. Quelquefois, au Sahara, on les dresse sur des sortes de terre-pleins : Chudeau, *Assoc. franç. pour l'avanc. des sciences*, le Havre, 1914, p. 711.

5. Le cas est bien moins fréquent que ne le dit Frobenius (l. c., p. 23) : voir Gautier, R. afric., LXII, p. 52-53.

6. Exemples de cromlechs quadrangulaires : Ph. Thomas, *Recherches sur les sépult. d'Aïn el Bey* (extrait du C. r. du Congrès intern. des sciences anthropol., Paris, 1878), p. 29 ; Jacquot, *R. Constantine*, XXXIV, 1900, p. 123 ; Toussaint, *B. a. Comité*, 1905, p. 57 ; Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 518, 520.

7. Letourneux, *Arch. f. Anthropol*., II. 1867, p. 311.

d'une margelle de puits. Tantôt plusieurs assises de petits matériaux, superposées à sec, forment un mur bas. On peut appliquer à ces monuments le terme bas-breton *cromlech*, employé par les préhistoriens français.

Les vieux cromlechs africains ne sont pas tous des tombeaux. Certains cercles qu'on retrouve en ruines ont pu être de petits parcs à bétail, des clôtures de meules de fourrage, de magasins de paille, des fondations de maisons[1], des bordures de tentes, surtout des enceintes de lieux saints à ciel ouvert[2]. Mais, quand ils sont en bon état, les cromlechs funéraires se distinguent de ces diverses constructions par l'absence d'un passage, donnant accès à l'intérieur : ils forment des cercles complets.

Au centre, des fouilles font souvent retrouver sous le sol la tombe proprement dite, une fosse plus ou moins profonde[3], où les restes humains sont d'ordinaire protégés par un couvercle, formé de plusieurs dalles. Quelquefois, sous le couvercle[4], d'autres dalles, dressées, ou de grossières murettes tapissent les parois de la fosse, le tout assemblé à sec[5]. Il est rare[6] que l'enclos contienne plus d'une tombe[7].

A l'intérieur du cercle, la surface du sol reste nue, ou bien elle est revêtue, soit d'un lit de pierraille[8], soit d'un dallage

1. N'oublions pas, cependant, que les maisons de farine ronde sont rares en Berbérie.

2. *V. supra*, p. 163.

3. Elle devient plus profonde dans les sépultures, relativement récentes, où il n'y a qu'un seul mort, étendu. Voir Thomas, *Rech*., p. 22, 27-30.

4. Qui a pu disparaître quand il était presque à fleur de sol. Prés de Constantine, des caisses en pierre, où l'on a enseveli des morts à une époque peu éloignée du début de notre ère et qu'entourent des cromlechs, sont aujourd'hui .dépourvues de couvercle. Mais il est à croire qu'elles en avaient eu un. Thomas, *l. c*., p. 9, 10, II, 13 et suiv.

5. Pallary, dans *Matériaux pour l'hist. primit. et nat. de l'homme*, XXI, 1887, p. 451 et fig. 62.

6. Trois caisses dans un cromlech d'Aïn el Bey : Thomas, *l. c*., p. II.

7. A El Alia, sur la côte orientale de la Tunisie, le caveau à puits, de type punique, est combiné parfois avec un cromlech, entourant l'orifice, cromlech simple ou accompagné d'un cercle intérieur concentrique : Anziani, *Mél. Éc. Rome*, XXXII, p. 258 ; conf. ici, t. IV, p. 238.

8. Gsell, *Monum*., I, p. 16. Dessigny, *B. a. Comité,* 1908, p. 80. Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 520.

rudimentaire[1]. Quelques cromlechs offrent un ou deux cercles, concentriques au cercle extérieur et construits de la même manière[2].

C'est surtout en Algérie qu'on a signalé de ces monuments[3].

Sont-ils complets dans l'état où on les retrouve ? Dans ce cas, l'enceinte pourrait être regardée comme la limite du domaine appartenant au mort, barrière que les vivants doivent respecter, mais que le mort ne doit pas franchir non plus, pour aller troubler la paix des vivants[4]. Aujourd'hui encore, on entoure souvent d'un mur rond ou rectangulaire, plus ou moins haut, un espace à ciel ouvert, au milieu duquel se dresse la tombe[5], la chapelle funéraire d'un personnage vénéré ; des enceintes plus modestes bordent des fosses ou l'on enterre des gens du commun[6]. Dans les cromlechs anciens, les cercles intérieurs auraient pu être, en quelque sorte, des barrières supplémentaires. Le lit de pierraille, ou le dallage, constituait une protection contre les animaux carnassiers.

Je serais, cependant, disposé à croire que beaucoup de cromlechs sont des carcasses de tumulus en terre. Le cercle extérieur, tout en formant peut-être une barrière rituelle, devait maintenir les bords du tertre, l'empêcher surtout d'être entraîné par les pluies. Des cercles intérieurs se rencontrent, en Tunisie, sur des aires recouvertes par des tumulus en terre[7] ; il est donc admissible que, dans les cromlechs, ils ne soient pas restés à

---

1. Thomas, *l. c*., p. 24. Viré, *R. Constantine*, XXXII, 1898, p. 21-22. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 24 (Boghar), nos 160-5.

2. Viré, L c. Jacquot, *R. Constantine*, XXXIV, 1900, p. 123. Dessigny, *l. c*. Voinot, *l. c*.

3. Carton (*L'Anthropol*., XIV, 1903. p 26) dit qu'il n'a pas rencontré en Tunisie de simples cromlechs, sans dolmen à l'intérieur.

4. C'est l'hypothèse qu'on a présentée pour des tranchées circulaires qui entourent des tombes de France : Déchelette, *Manuel d'archéol. préhistor*., II, p. 1028-1030.

5. Au Sahara, cette tombe est souvent un tumulus : Chudeau, dans *La Géographie*, XIII, 1906, p. 305.

6. Surtout dans le centre du département de Constantine et en Tunisie.

7. A El Alia et à Salakta références indiquées p. 180, n. 1. Conf., pour l'Europe, Déchelette, *Manuel*, II, p. 666.

nu. Ils peuvent s'expliquer par la raison rituelle que nous venons d'indiquer ; ils pourraient aussi représenter d'anciennes bordures de tertres, qu'on aurait ensuite agrandis. Enfin, le dallage eût été une défense utile, même sous un tumulus, quand celui-ci était un simple amas de terre.

Ajoutons qu'on a fouillé sans aucun résultat des cromlechs qui, par leur aspect et leur situation dans des cimetières, semblaient bien être des sépultures. Les ossements avaient pu tomber en poussière, ou fondre dans un terrain humide ; pourtant, une autre hypothèse est possible : le mort aurait été déposé, non pas dans une fosse, mais à la surface du sol, et recouvert ensuite par le tertre ; plus tard, toute trace de ce mort aurait disparu avec le tertre destiné à le protéger.

Est-ce à dire que tous les cromlechs soient d'anciens tumulus, dépouillés de leur dôme de terre ? On peut admettre, croyons-nous, qu'avec le temps, des Africains jugèrent le tertre superflu. Par un épais lit de cailloux ou par un dallage solide, par une profondeur plus grande donnée à la fosse, par un fort couvercle au-dessus du réduit funéraire, on assurait suffisamment la défense des morts. La suppression du tertre pouvait, en outre, faciliter des ensevelissements successifs dans une même fosse. Ainsi serait né le type de l'enceinte à ciel ouvert, qui, nous l'avons dit, est encore usité chez les Berbères.

IV

Les tumulus construits en pierre, — soit en morceaux de rocher, soit en gros cailloux en galets, — ont naturellement mieux résisté au temps que les tertres. Ils avaient l'avantage de défendre mieux leurs hôtes, celui aussi de les enfermer dans une prison plus sûre. Il est probable qu'outre des monuments entièrement en pierre, on a fait des tumulus mi-partie pierre, mi-partie terre : la fuite de la terre pourrait souvent expliquer la

forme très surbaissée que beaucoup de ces tombeaux présentent aujourd'hui.

Dans l'Algérie centrale et orientale, les indigènes leur donnent le nom de *bazina*, mot berbère qui signifie butte ; dans le Sud et au Sahara, ils emploient le terme arabe *redjem*, c'est-à-dire tas de pierres ; ils se servent aussi du mot arabe *kerkour*, qui a le même sens. Nous adopterons l'appellation bazina.

Pas plus que tous les cromlechs, tous les tumulus en pierre qu'on rencontre dans l'Afrique du Nord ne sont des monuments funéraires. Quelques-uns paraissent avoir été des bornes-limites, comme l'étaient ces « Autels » de Philène (ou des Philènes), qui marquaient, au fond de la grande Syrte, la frontière entre l'Empire de Carthage et la Cyrénaïque, et qu'on prétendait être des tertres surmontant des tombes[1]. Certaines bazinas sont des repères pour indiquer aux voyageurs la route à suivre dans des régions désertes. D'autres se sont formées lentement, en divers lieux où des superstitions obligent chaque passant à jeter sa pierre et à contribuer ainsi à grossir le tumulus[2]. D'autres pourraient être des cailloux qui encombraient des champs et dont des agriculteurs se seraient débarrassés en les mettant en tas. Il est cependant rare qu'en fouillant une bazina, on ne constate pas qu'elle était vraiment une sépulture.

Ces tumulus sont établis sur un plan ordinairement circulaire, assez souvent elliptique, parfois carré[3], exceptionnellement hexagonal[4]. Ils ont donc la forme d'un cône ou d'une pyramide, fréquemment d'un cône, d'une pyramide tronqués, le sommet

1. Voir t. I. p. 451-2.

2. Doutté, *Magie et religion*, p. 420 et suiv. Le même, Merrâkech, p. 57 et suiv.

3. Tumulus carrés dans le Maroc oriental : Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 518, 524 ; Campardou, ibid., 1921, p. 192, 193. Dans les steppes algériennes : Joly, *R. afric*., LIII, p. 10. A la lisière septentrionale du Sahara : Pothier, *R. d'ethnogr*., V, p. 317 ; Blanchet, B. a. Comité, 1899, p. 137. Dans le Sud tunisien : Chevarrier, *Arch. Miss.*, 3, série, V (1879), p. 237 ; Tissot, *Géogr*., I, p. 503 ; Zeil, *B. a. Comité*, 1904, p. 347. Dans la province d'Oran, les *Djedar*, grands tombeaux indigènes postérieurs à l'Empire romain, sont des tumulus pyramidaux : Gsell, *Monum*., II, p. 418-427.

4. Petit, *B. Oran*, 1905, p. 288. Joly, l. c.

étant aplati. La hauteur est très variable et peut, d'ailleurs, avoir été diminuée par le temps. Pour les tombeaux circulaires, le diamètre est de 5-6 mètres en moyenne. Mais on en trouve qui ont à peine 3 mètres ; d'autres sont beaucoup plus grands, atteignant une vingtaine de mètres, et même davantage[1].

Les pierres sont assemblées sans aucun emploi de mortier, mais il se peut que, dans certaines bazinas, de l'argile humide ait fait office de ciment. Pour arrêter les éboulements, le pourtour extérieur est, en général, renforcé par une ceinture de pierres plus grosses et placées d'une manière plus symétrique. Nous y constatons les mêmes dispositions que dans les cromlechs : blocs ou dalles debout, blocs à plat, et, là où l'on ne disposait que de matériaux assez petits, mur à assises. Ces assises peuvent être d'aplomb les unes sur les autres et former ainsi, dans les tumulus circulaires, un tambour cylindrique ; elles peuvent encore se superposer en gradins. Parfois, le mur est en « appareil berbère »[2], avec deux parements de dalles dressées, encadrant de la pierraille[3]. Les pierres garnissant les pentes du tumulus sont souvent aussi rangées avec un certain soin : des séries de degrés ou d'anneaux concentriques assurent la solidité de l'ensemble. Ailleurs, on a constitué une armature en établissant des lignes rayonnantes, qui vont du sommet à la périphérie et divisent la masse en alvéoles[4]. Ailleurs encore, la surface extérieure est revêtue d'une carapace de dalles, de manière à contraindre les eaux de pluie à s'écouler rapidement, au lieu de s'infiltrer[5]. La plate-forme qui couronne les monuments en tronc de cône ou

1. Voir, entre autres, Tissot, *Géogr*., I, p. 503 et 504 ; Pallary, dans *Assoc. franç*., Montauban, 1902, II, p. 914 ; Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 517 ; Dessigny, *B. a. Comité*,. 1908, p. 63 ; Brunon, *R. Constantine*, XVI, 1873-4, pl. IX ; Joleaud et Joly, *ibid*., XLIII, 1909, p. 106 ; Merlin, *B. a. Comité*, 1912, p. CXCI. Féraud (*R. Constantine*, VIII, 1864, p. 119) indique, dans la région de la Meskiana. trois tumulus d'une cinquantaiue de mètres de diamètre.

2. Conf. t. V, p. 225.

3. Joly, *R. afric.*, LIII, p. 9.

4. Arnaud, *B. a. Comité*, 1901, p. 66 (à Es Snam, dans le Hodna).

5. Joly, *l. c*., p. 8 (steppes de l'Algérie).

de pyramide peut être entourée d'une ceinture de pierres, sorte de parapet[1]. Quelquefois, comme dans l'enceinte de certains cromlechs, une pierre, plus haute que les autres, est un repère, qui se dresse soit au-dessus de la ceinture inférieure, soit sur les flancs du cône, soit au rebord de la plate-forme[2].

Il n'y a généralement qu'une seule sépulture, au milieu. Cependant elle n'est pas toujours au centre, et des bazinas enferment plusieurs tombes[3].

Ici, le mort a été déposé sur le sol même, ce qui, dans les lieux rocheux, épargnait un travail pénible ; lit, on a creusé, pour le recevoir, un trou, de forme ovale, très peu profond. L'amas de pierres le recouvre directement[4] ; nous n'avons aucune preuve qu'il ait été enfermé dans un cercueil en bois. C'est seulement dans les bazinas de basse époque que la profondeur du trou s'accroît, qu'il devient une fosse, où l'on étend le cadavre[5], en le protégeant d'ordinaire par un couvercle de dalles ; ou bien un puits très étroit, où on le laisse glisser dans une posture accroupie[6].

Mais, de bonne heure, on a construit des coffres ou des cases de pierre, abritant le mort, caisses que l'on a établies, soit au-dessus du sol naturel, soit au-dessous, dans une fosse, soit partie au-dessous, partie au-dessus, à moins que les flancs taillés de la fosse ne se prolongent en hauteur par les parois de la caisse[7]. Ces caisses sont, les unes dépourvues de couvercle, les autres coiffées d'une ou plusieurs plaques ou dalles. Il est rare qu'elles aient un fond dallé. Elles sont de forme elliptique,

---

1. Pallary, *Instructions*, p. 87 (Oranie). Tissot, *Géogr*., I, p. 503 (Sud tunisien ; parapet en pierres de taille, couronnant des tumulus de basse époque).

2. Neltnez, *R. Constantine*, IX, 1865, p. 82, 83. Maumené, *Rec. archéol*., 1901, II, p. 22. Pallary, *l. c*.

3. Voir, entre autres, Joly, *l. c*., p. 10.

4. Voir, p. ex., Neltnez, l. c., p. 85 ; Gautier, *Sah. algér*., p. 68, 69 ; Voinot, *B. Oran,* 1910, p. 525.

5. P. ex., Gsell, *B. a. Comité*, 1900, p. 373 : Héron de Villefosse, *C. r. Acad. Inscr*., 1889, p. 209.

6. Au Sahara : Voinot, *B. Oran,* 1908, p. 330.

7. Gautier, *l. c.*, p. 69.

polygonale, rectangulaire. Tantôt, surtout dans le Sud, les côtés sont formés de plaques très minces, qui, souvent, s'inclinent vers le dehors, de telle sorte que la sépulture s'évase de bas en haut[1]. Tantôt on a employé des dalles plus épaisses, dressées de champ, ou de petits matériaux, formant des murs à assises. On a ainsi bâti une case solide, ordinairement quadrangulaire : un dolmen sous un tumulus en pierre. Parfois, dalles debout et murs se trouvent côte à côte dans la même case[2] ; parfois, il n'y a de murs que sur deux des côtés, se faisant vis-à-vis[3]. Il arrive .aussi que les murs, au lieu d'être verticaux, soient à encorbellement, c'est-à-dire que les assises étagées se surplombent légèrement, restreignant vers le haut le réduit funéraire.

Des tumulus offrent un cercle intérieur, murette régulière entourant l'espace occupé par le mort, soit que celui-ci ait été simplement déposé sur le sol, soit qu'on l'ait enfermé dans une caisse[4]. Nous avons dit[5] comment ce cercle peut s'expliquer : barrière rituelle, bordure d'un tumulus primitif, plus tard agrandi ; on peut aussi supposer que c'est une sorte d'arête, destinée à accrocher une partie des pierres du cône et à contribuer à la cohésion de la masse.

Remarquons enfin que quelques sépultures sont hybrides : un tumulus y couvre un hypogée à puits de type phénicien[6], ou bien une chambre dont la voûte est construite en briques liées avec du mortier[7], ou encore plusieurs ça veaux en pierres de taille romaine[8].

Il serait très long d'énumérer les lieux où des bazinas ont été signalées, sans parler de celles, infiniment plus nombreuses,

1. Dessigny, *B. a. Comité,* 1908, p. 68.

2. Bourguignat, *Des monuments symboliques de l'Algérie*, pl. I, fig. 2.

3. Gsell, *B. a. Comité,* 1900, p. 374.

4. Neltnez, *l. c.*, p. 83 (au Sud-Ouest de Biskra). Pothier, *R. d'ethnogr.*, V, 1886, p. 303 et suiv. (au Sud de Laghouat).

5. P. 183.

6. A Ksour es Saf : *voir* t. II, p. 133.

7. Près de Gafsa : Zeil, *B, a. Comité*, 1904, p. 348-9.

8. A Méchera Sfa (Oranie) : Pallary, dans *Matériaux*, XXI, 1887, p. 456-8 et fig. 63-66.

que les archéologues ignorent ou dont ils n'ont pas parlé. C'est surtout à l'intérieur de la Berbérie qu'on est frappé de leur abondance : dans les montagnes qui bordent au Nord la région des steppes algériennes, dans les steppes mêmes, dans l'Atlas saharien, dans le Sud tunisien, enfin dans le Sahara. Cependant il ne faut pas croire qu'elles manquent dans les pays voisins du littoral. Là aussi, des tumulus en pierres sèches se découvrent aisément quand on consent à les chercher[1]. Mais la végétation, les ruines d'autres monuments plus intéressants, les constructions modernes empêchent souvent l'attention de se porter sur eux. En outre, dans ces régions qui sont toujours restées bien peuplées, beaucoup de bazinas ont dû être détruites pour servir des matériaux. Quoiqu'on en ait compté un millier à Thuburnica, près de Ghardimaou[2], il est rare, même dans le Tell, qu'elles soient réunies en grands cimetières[3]. Dans les steppes et au Sahara, pays de nomades clairsemés, ou les trouve par très petits groupes, — rarement plus d'une ou deux douzaines[4], — et assez espacées les unes des autres[5]. Ce sont, en Afrique, des monuments vraiment berbères, que les Berbères ont élevés partout où ils ont vécu[6]. Au delà du Sahara, il n'y a pas de bazinas dans les parties du Soudan où ils n'ont pas pénétré[7].

---

1. Voir, p. ex., pour la région de Constantine, Joleaud et Joly, *R. Constantine*, XLII, 1908, p. 34 et suiv., *passim*; XLIII, 1909, p. 112 et suiv. ; Bosco, *ibid*., LI, 1917-8, p. 175.

2. Carton, *C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 293. — Cimetière important près de Lalla Marnia (frontière algéro-marocaine) : Barbin, *B. a. Comité*, 1914, p. 280.

3. P. ex., dans le Nord-Est du Maroc, on rencontre des groupes de 20, 30 tumulus, tout au plus, souvent beaucoup moins, souvent une paire, ou un seul : Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 517 ; 1913, p. 508-512.

4. On signale cependant sur l'oued Itel, au Sud-Ouest de Biskra, des cimetières comprenant 50, 100, 150 tumulus : Blanchet, *B. a. Comité,* 1899, p. 137. Dans la région d'Aïn Sefra, on rencontre exceptionnellement des groupes d'une cinquantaine de tombes : Dessigny, *B. a. Comité*, 1908, p. 65.

5. Gautier, *Sah. algér*., p. 63, 79, et dans *R. afric*., LXII, 1921, p. 53. — Il convient de laisser de côté les fantaisies de Bourguignat (*Monum. symbol.*, p. 10 et suiv.), qui reconnaissait, dans des groupes de tumulus, des ensembles dessinant la figure d'un homme, d'un scorpion, etc.

6. Ils en ont laissé aux îles Canaries, comme sur le continent.

7. Gautier, *Sah. algér*., p. 63.

V

Les sépultures africaines auxquelles peut convenir le nom. bas-breton de dolmen et qui ne semblent pas avoir reçu des indigènes une appellation particulière, sont les seules qui méritent vraiment d'être qualifiées de mégalithiques : on y a employé, surtout pour les tables recouvrant les cases, des pierres très grandes, souvent colossales.

Pour se procurer ces matériaux, on choisissait de préférence. des roches calcaires ou schisteuses, à bancs stratifiés. A la surface, on creusait des entailles, disposées en ligne à peu de distance les unes des autres ; on y enfonçait des coins en bois, que l'on mouillait et qui, en se gonflant, faisaient éclater la roche(1). On obtenait ainsi des plaques de l'épaisseur de la strate et on les détachait au moyen de coins, engagés dans les fissures ; au besoin, on les sectionnait et on les équarrissait à l'aide de masses. Avec des troncs d'arbre, servant de rouleaux, des leviers, des cordes(2), des plans inclinés en terre, on pouvait transporter, dresser, poser ces pierres, destinées à constituer des parois verticales et des plafonds. Il fallait pour ces manœuvres du temps et des bras, mais, même à l'époque où l'on disposait d'outils en fer, elles exigeaient moins de travail que la taille régulière de blocs à angles droits(3).

La case formant le dolmen est un coffre solide, qui doit être

1. Des lignes d'entailles qui témoignent de ce procédé, usité depuis fort longtemps en Orient (Égypte, Crète, etc.), subsistent en quelques lieux de l'Afrique du Nord : Delamare, *Archéol*., pl. 134, fig. 7 ; Gsell, *Monum*.. I, p. 27 ; Carton, *Découv*., p. 329-330 ; Hilaire et Renault, *B. a. Comité*, 1898, p. 322 ; Joleaud et Joly, *R. Constantine*, XLIII, 1909, p. 101 ; etc. A défaut d'instruments métalliques, on pouvait creuser ces entailles avec des ciseaux en pierre dure : conf. *supra*, p. 174. Un autre procédé, employé en Inde, consiste à creuser des rigoles, à allumer des feux par-dessus, puis à jeter de l'eau froide, qui, par réaction, fend la roche. Nous ne savons pas s'il a été connu en Afrique.

2. Des cordes n'étaient pas indispensables : voir Déchelette, *Manuel*, I, p. 388.

3. Conf. A. Choisy, *Hist. de l'architecture*, I, p. 4 et 229.

entièrement clos[1]. Les « senams » que l'on rencontre en Tripolitaine et dans d'autres régions de la Berbérie, se présentent sous l'aspect de deux montants isolés, qui portent un bloc posé transversalement ; mais ce ne sont pas, comme on l'a cru, des dolmens : ce sont des restes de pressoirs à huile, de l'époque romaine[2]. Dans de véritables dolmens, la table repose aujourd'hui sur des pieds bas, placés aux angles[3] ; mais, entre ces supports, qui ont résisté au temps, il y avait sans doute des murs pleins, qui ont disparu.

Presque toujours, les cases sont quadrangulaires ; on en trouve cependant dont le plan est trapézoïdal[4] ou elliptique [5] ; dans quelques dolmens, dont les parois sont en petits matériaux, l'intérieur du coffre est à angles droits, l'extérieur, arrondi[6].

La forme est oblongue, plutôt que carrée. Les dimensions ordinaires sont de 1 m. 20 — 1 m. 50 de long, 0 m. 80 — 1 mètre de large, 0 m. 80 — 1 m. 20 de hauteur[7].

Les parois consistent très souvent en quatre grandes pierres dressées; fréquemment aussi, plusieurs pierres ont été juxtaposées pour constituer une paroi, surtout sur les côtés longs. Ces pierres sont, autant que possible, des dalles, plus ou moins régulières selon les matériaux qu'on avait sous la main[8]. Tantôt on les employait dans l'état où elles se présentaient au

1. Sauf, peut-être, dans certaines tombes où la case est précédée d'un couloir intérieur d'accès : *v. infra*, p. 198.

2. Voir, entre autres, Bates, *The Eastern Libyans*, p. 159, n. 3.

3. Letourneux, *Arch. f. Anthropol*., II, 1867, p. 311.

4. Cette forme est assez fréquente à El Mriès, au Maroc.

5. Jullien, *Assoc. franç*., Alger, 1881, p. 1140 (et fig. 119), 1142. Chabassière, *R. Constantine*, XXIV, 1886-7, pl. XIII, à droite.

6. A Djelfa : Gsell, *Monum*., I. p. 15-16. Cette forme se rapproche de celle de la *choucha*, dont nous parlerons plus loin (p. 201-2).

7. Les dimensions varient, non seulement en raison de convenances personnelles, mais par suite d'usages locaux, et aussi à .cause de la nature des matériaux. Ainsi, les dolmens sont petits à El Mriès, à Bou Nouara, à Roknia, plus grands aux Beni Messous, Chaouach et dans l'Enfida. A Sigus, à Henchir Mided, il y en a dont les côtés longs atteignent 3 mètres. Un dolmen de Maktar a 6 mètres de long : — c'est une véritable galerie (Denis, *B. a. Comité*, 1893, p. 142).

8. P. ex., les parois et la table sont plus régulières à Bou Nouara qu'à Roknia, dans divers lieux de la Tunisie centrale qu'à Bula Regia.

sortir de la carrière ; tantôt on les épannelait sommairement et on plaçait la face la plus lisse du côté de l'intérieur. D'ordinaire, elles se touchent, se prêtant un mutuel appui; parfois même, elles sont munies de feuillures latérales, qui leur permettent de s'emboîter[1]. Çà et là, de menues pierres bouchent les interstices.

On trouve aussi, dans un grand nombre de dolmens, des murs formés de blocs de médiocre grandeur, bruts ou grossièrement équarris, quelquefois régulièrement taillés, superposés, soit un peu au hasard, soit en assises[2]. Les deux systèmes, grandes dalles dressées et murs en moellons, sont souvent combinés ; et c'est généralement sur les petits côtés que se trouvent les murs : sur les deux ou, plus fréquemment, sur un seul. Cette paroi a été construite de telle sorte qu'elle pût, sans danger pour l'équilibre de la table, être démolie, afin de donner passage à de nouveaux hôtes. Dans plus d'une case, elle manque aujourd'hui ; elle devait, presque partout, exister jadis[3], mais, après un dernier ensevelissement ou une visite intéressée, on ne s'est pas soucié de la refaire. Dans des sépultures d'Henchir Mided, en Tunisie, une autre solution a été adoptée pour permettre l'accès de la case : la dalle qui forme une des parois présente en bas, au niveau du sol, une échancrure, assez large pour laisser passer un homme[4] ; en temps ordinaire, ce trou était évidemment

1. A Henchir Mided : Denis, *l. c*., p. 143.

2. Les murs à assises dominent dans la nécropole de Sigus et sont fréquents ailleurs. Souvent, aux angles, ils se pénètrent (sauf à droite et à gauche du petit côté qui était destiné à se rouvrir et qui devait, par conséquent, être facile à démolir). — Au djebel Merah (près de Constantine), on signale un dolmen dont trois côtés vint formés de murs en appareil berbère, à deux parements, avec des moellons dans l'intervalle : Jullien, *1. c.*, p. 1139 et fig. 117.

3. Voir cependant *infra*, p. 198.

4. Denis, *B. a. Comité*, 1893, p. 143. Cette échancrure mesure 0 m,30-0 m,40 de large, 0 m,40-0 m,55 de haut. Elle ne semble pas pouvoir être assimilée aux trous, arrondis on quadrangulaires, qui ont été percés à travers une des parois de la chambre funéraire, dans des sépultures mégalithiques de l'Europe occidentale, du Caucase, de la Syrie, de l'Inde, et qui, a-t-on supposé, devaient permettre aux âmes de communiquer avec le monde extérieur : voir Montelius, *Der Orient und Europa*, p. 137-157 ; Déchelette, *Manuel*, I, p. 420-2. On ne constate cette disposition ni dans les monuments de l'Afrique du Nord, ni dans ceux de la péninsule ibérique.

bouché avec de petites pierres. Ailleurs, c'était sans doute la dalle du quatrième côté que l'on déplaçait, car la table ne prenait pas appui sur elle. Ajoutons que, souvent, le côté mobile, mur ou dalle, est tourné vers l'Est[1].

Les constructeurs ont parfois profité de la configuration du terrain pour simplifier leur tâche. Ils ont disposé le monument sur une pente : ainsi, ils ont pu s'abstenir d'établir une paroi en haut, le rocher y suppléant, et fermer plus facilement les côtés latéraux, moins étendus que sur une surface plane. D'autres fois, pour former tout ou partie d'une paroi, ils ont utilisé un pan de rocher, à flanc vertical. Ou bien ils ont installé le dolmen dans une fissure, dans un renfoncement naturel, qu'ils ont transformé en case, en le complétant avec des matériaux rapportés et en le couvrant d'une table. Des rochers ont même été taillés pour constituer une ou deux parois, ou des parties de paroi.

Tous les dolmens sont ou étaient recouverts d'une table : là où elle manque aujourd'hui, elle a été détruite, ou bien enlevée par des gens en quête de matériaux à bâtir. Table placée horizontalement sur les dalles ou les murs qui la portent, ou plus ou moins inclinée, quand elle s'appuie, en arrière, non sur une paroi artificielle, mais sur le rocher[2]. C'est, ordinairement; une dalle unique, qui, débordant la case, atteint de grandes dimensions : sur les côtés longs, deux, trois mètres et plus encore, jusqu'à cinq et six mètres[3]. Cependant, de nombreux dolmens sont coiffés de deux, trois dalles, juxtaposées, soit

1. Gsell, *Monum*., I, p. 28. Carton, *Découv*., p. 397, et dans *L'Anthropol*., XIV, 1903, p. 25. Hamy, *Bull. de géogr. histor*., 1904, p. 39. Cette orientation n'est pas une règle générale. Par ex., la paroi destinée à se rouvrir se trouve à l'Ouest dans des dolmens de Salakta : Merlin, *B. a. Comité*, 1912, p. CXCI ; voir aussi Carton, *Découv., l. c.* ; etc.

2. Quelquefois, l'inclinaison très forte de la table est accidentelle (ce qui a échappé à des archéologues) ; elle tient à la destruction d'une partie des parois sur lesquelles elle reposait jadis.

3. Mercier, *B. a. Comité*; 1887, p. 453. Carton, *Découv*., p. 360. Vel, *R. Constantine*, XL, 1906, p. 178. Bosco et Solignac, *ibid*., XLV, 1911, p. 329.

que la carrière n'ait pas fourni de pierres assez larges pour qu'une table unique suffit, soit qu'on ait voulu s'épargner la difficulté de transporter et de mettre en place une dalle énorme. On a souvent équarri les tranches, afin de donner au couvercle une forme à peu près quadrangulaire. La face la plus régulière a été posée par-dessous, pour procurer une meilleure assiette. Ainsi est bâtie la case. Le fond est rarement revêtu d'un dallage[1]. Les ossements étaient déposés au niveau du pied des parois ou un peu plus haut, sur une couche de terre. On les recouvrait de terre tassée, fréquemment aussi d'un lit de cailloux ou de pierraille, exceptionnellement de quelques dalles.

Dans certains dolmens, la table seule dépasse le sol naturel[2] ; les parois sont établies dans une fosse que l'on a creusée à travers la terre ou le roc[3]. Mais, en général, elles sont partiellement dégagées. Ou elles le sont presque entièrement, le pied s'enfonçant encore sous terre, ce qui assurait la solidité de l'édifice et offrait des facilités pour la construction : après avoir tiré à plat les dalles jusqu'aux bords d'une fosse peu profonde, ménagée à l'endroit où devait être la case, on pouvait aisément leur faire prendre une position verticale, en les culbutant ou en les manœuvrant avec une corde.

Les dolmens africains sont tous, ou presque tous, entourés d'une enceinte[4]. Elle enferme, soit une seule case, placée

1. Exemples de dallage : Hamy, *l. c*., p. 40, 42 (dans l'Enfida); Faidherbe, *Bull. d'Hippone*, IV, p. 23 (Roknia) ; Thomas, *Recherches*, p. 9 (près de Constantine) ; de Monteil, dans *L'Homme préhistor.*, 1903, p. 169 (Djelfa) ; Vélain, *R. d'ethnogr*., IV, 1885, p. 309 frontière algéro-marocaine).

2. Sur lequel elle peut s'appuyer, en même temps que sur les parois.

3. Buchet, *Bull. de géogr. histor.*, 1907, p. 396 (dolmens du Maroc). Gsell, *B. a. Comité,* 1900, p. 374 (région de Boghar). Le même, Monum., I, p. 16 (Djelfa). Il y a des dolmens enterrés à Ras el Aïn Bou Merzoug, à Bou Nouara, à Duvivier, etc., dans le département de Constantine. Quelques-uns en Tunisie : Carton, *Découv*., p. 359-360, et Icard, *B. Sousse*, III, 1905, p. 253 (à Dougga) ; Hamy l. c., p. 48 (Enfida) ; Bernard, *B. Sousse*, V, p. 149-151 (près de Kasserine).

4. Carton (*L'Anthropol*., VIII, 1897, p. 31, et XIV, 1903, p. 26) dit n'avoir jamais rencontré en Tunisie aucun dolmen en bon état qui fût dépourvu d'une enceinte. J'ai fait la même constatation en Algérie.

ordinairement au milieu[1], soit plusieurs cases[2] : tantôt celles-ci, isolées les unes des autres, occupent des emplacements divers à l'intérieur de l'enclos ; tantôt elles se touchent, formant des groupes de deux, trois sépultures, et même plus, avec des parois mitoyennes et, fréquemment, une table commune[3].

L'enceinte est large de 4-6 mètres, quand il n'y a qu'une seule case[4] ; elle l'est davantage, quand elle entoure plusieurs dolmens. C'est un cercle, plus rarement un carré ou un rectangle[5]. Les modes de construction sont ceux que nous avons indiqués à propos des cromlechs et des tumulus : blocs dressés, parmi lesquels une ou plusieurs pierres, plus hautes, servent quelquefois de repères[6] ; blocs à plat, taillés et agencés comme des voussoirs[7] ; mur bas, dont les assises (en nombre variable si le terrain est incliné) s'élèvent d'aplomb, ou sont un peu en retrait les unes sur les autres[8]. Cette enceinte n'est pas toujours complète : pour des dolmens adossés à un pan de rocher, ou établis sur une forte pente, elle n'entoure que les côtés dégagés.

Examinons les rapports de l'enceinte et de la case.

l° Souvent, dans l'espace intermédiaire, le sol a été laissé tel qu'il était avant la construction de la sépulture Ou bien on l'a revêtu, soit d'un lit de cailloux, qui forme une surface légè-

1. Il y a des exceptions : voir, p. ex., Bernard, *B. de Sousse*, V, p. 153.

2. Jusqu'à cinq dans une enceinte de Roknia ; cinq ou six dans l'Enfida ; quatre dolmens, adossés deux à deux, à Chaouach.

3. Table unique sur deux dolmens accolés : Carton, *L'Anthropol*., XIV, p. 26 (et fig. 10), p. 30 (Chaouach) ; le même, *B. a. Comité*, 1892, p. 81 (Bulla Regia) ; Levistre, *Anthropos*, II, 1907, p. 140 (Duvivier) ; Schmit, *R. afric*., IX, 1865, p. 227 (près de Roknia); Chabassière, *R. Constantine*, XXIV, 1886-7, pl. XII, en bas, à gauche (Sigus); Gsell, Monum., I, p. 14 (Beni Messous).

4. Quelquefois, pourtant, le diamètre atteint et dépasse même 10 mètres.

5. Exemples d'enceintes quadrangulaires : Gsell, *Monum*., I, p. 19, 25, 28, 32 ; Thomas, *Recherches*, p. 7, 10 ; Jullien, *Assoc. franç*., Alger, 1881, p. 1140, fig. 122 et 123 ; Goyt, *R. Constantine*, XXIV, 1886-7, pl. IX, fig. 4-6 ; Carton, *Découv*., p. 339, 352-3 ; le même, dans *L'Anthropol*., XIV, p. 25.

6. Jullien, dans *Matériaux*, XIII, 1877, p. 45. Chabassière, *R. Constantine*, XXIV, 1886-7, p. 128. Gsell, *Monum*., I, p. 25.

7. Carton, *Découv*., p. 347, 360. Le même, *Bull. Acad. Hippone*, XXX, 1899-1900, p.146.

8. A Sigus, une partie du cercle est parfois constituée par le roc même de la colline, qu'on a grossièrement taillé : Gsell, *Monum*., I, p. 28,

rement bombée, soit d'un grossier dallage. Il n'est pas rare qu'un ou plusieurs cercles de pierres dressées, concentriques à l'enceinte, forment des anneaux intérieurs. Nous avons déjà rencontré ces anneaux dans des tumulus en pierre, où ils sont cachés sous la masse du monument[1], et dans des cromlechs, où ils apparaissent aujourd'hui à découvert[2], comme dans les dolmens dont nous parlons ici, mais où, probablement, ils étaient jadis sous un tertre. Pour les dolmens à cercles concentriques, on en connaît, à El Alia et à Salakta, qui sont encore recouverts d'un tumulus en terre[3]. En possession de cette preuve, nous pouvons admettre qu'un tertre a existé autrefois au-dessus de beaucoup d'autres dolmens, à cercles multiples, ou pourvus seulement d'une enceinte, laquelle aurait constitué la bordure du tertre. Hypothèse qui, pourtant, paraît quelque peu ébranlée par la présence, assez fréquente, d'un dallage entre la case et l'enceinte. Ce dallage, même recouvert de terre, s'explique dans les cromlechs, où il protège une sépulture établie à un niveau inférieur. Mais dans les dolmens, où il entoure une tombe dressée au-dessus du sol, on ne voit guère à quoi il servait s'il était surmonté d'un tertre. A ciel ouvert, il pouvait empêcher les pluies de ruiner la case, en s'infiltrant dans l'enclos, empêcher aussi des animaux fouisseurs d'y pénétrer, en passant sous le pied des parois. Il n'est donc pas interdit de supposer que des dolmens étaient tout à fait dégagés ; l'enceinte qui les entoure aurait été, non pas la bordure d'un tumulus, mais une sorte de survivance d'un type de sépulture qui aurait comporté nécessairement l'association d'un tumulus au dolmen. En outre, cette enceinte pouvait être une barrière rituelle.

2° Dans des monuments qu'on peut appeler soit dolmens, soit tumulus, la case[4], parois et table, est complètement enfoncée

1. P. 188.
2. P. 183.
3. *Supra*, p. 180, n. 1, et p. 183, n. 7.
4. Ou les cases.

sous un amas de pierres, en forme de cône ou de cône tronqué[1].

3° Au contraire, dans l'Est de l'Algérie, quelques dolmens se dressent sur un tumulus, construit en pierres, et dont les flancs, forment des talus ou s'élèvent en gradins[2]. Il est évident que ces dolmens ont toujours été dégagés.

4° Très fréquemment[3], les parois de la case se cachent sous des pierres accumulées à l'intérieur de l'enceinte, et disposées soit en pente continue, soit en gradins. C'est là un tumulus tronqué, que coiffe la table du dolmen. Celle-ci reste, en effet, dégagée ; dans plus d'un cas, l'examen du monument permet d'affirmer qu'elle l'a toujours été, car elle est de dimensions bien plus grandes que la case, contre les parois de laquelle le tumulus vient buter.

5° L'enceinte, formée de blocs dressés ou d'un mur à assises, s'élève verticalement, comme un cylindre, jusqu'au niveau du sommet de la case ; l'intervalle est rempli de pierres et surmonté d'un dallage assez régulier, qui s'étend autour de la table[4]. Le dessus du monument est donc à peu près plat. Il n'était pas coiffé d'un tumulus en pierre, dont toute trace n'aurait pas disparu partout. On peut se demander s'il n'y avait pas là un cône en terre, mais la présence du dallage rend cette hypothèse peu vraisemblable.

En résumé, il existait certainement des dolmens cachés sous un tumulus, soit en pierre, soit en terre ; d'autres, qui étaient dégagés; d'autres enfin, qui n'étaient que partiellement enfouis[5].

---

1. *V. supra*, p. 188.

2. Féraud, *R. Constantine,* VII, 1863, pl. 4. Letourneux, *Arch. f. Anthropol*., II, 1867, p. 318. Maumené, *Rev. archéol*., 1901, II, p. 22, fig. 1. Carton, *B. Hippone*. XXX, p. 146. Frobenius, l. c., p. 8. Debruge et Joleaud, *R. Constantine*, L, 1916, p. 178, fig. C.

3. A Djelfa ; dans les cimetières du département de Constantine (Bou Nouara, Sila, Sigus, Guelaa Bou Atfane, Es Snam, Ichoukkane, etc.) ; en Tunisie, dans. l'Enfida (Hamy, *l. c*., fig. à la p. 57).

4. Nombreux exemples de ce type à Bou Nouara, Sila, Ichoukkane.

5. Pour l'Europe, la question de la couverture ou de la non-couverture des dolmens aujourd'hui dégagés divise encore les savants. Peut-être convient-il, comme pour l'Afrique du Nord, d'admettre l'une et l'autre solution.

Ceux que recouvrait un tumulus étaient mieux protégés ; ceux dont les parois ou seulement la table restaient immédiatement accessibles permettaient de procéder sans difficulté à de nouvelles inhumations.

Il y avait un moyen de concilier ces deux besoins, et on l'a employé en Tunisie et dans l'Algérie orientale[1]. C'était, dans les tumulus complets ou tronqués, d'établir un passage entre l'extérieur et la case : couloir bordé par des dalles dressées ou des murs à assises, et, en temps ordinaire, complètement rempli de menues pierres, que, le cas échéant, on pouvait enlever rapidement pour parvenir à l'un des petits côtés de la sépulture[2]. On a vu[3] que ce côté, souvent tourné vers l'Est[4], était, dans beaucoup de dolmens, disposé de manière à s'ouvrir sans peine, et que, très souvent, il est aujourd'hui dépourvu de mur. Peut-être même un mur n'a-t-il jamais été construit dans des tombes munies d'un passage : les pierres qui obstruaient le couloir auraient été regardées comme une protection suffisante[5]. Ce couloir ne doit pas être qualifié d'allée couverte, car il n'avait pas de plafond. Il était parfois grossièrement pavé. On l'inclinait ou on le coupait de quelques marches, quand le bas de la case se trouvait à un niveau inférieur au sol environnant[6]. Naturellement, on le faisait aussi court que possible, c'est-à-dire droit ; cependant, quelques couloirs sont disposés

1. Dans 1'Enfida : Hamy, l. c., p. 43 et suiv. Près de Tébessa : de Bosredon, *R. Constantine*, XVI, 1873-4, p. 71 et pl. V. Dans le Hodna : Arnaud, *B. a. Comité*, 1901, p. 66-67 ; D. Randall-Maciver et A. Wilkin, *Libyan notes*, p. 78-81 et pl. XV. Au Sud-Ouest de Biskra : Blanchet, *B. a. Comité*. 1899, p. 137 (tumulus carrés).

2. Par exception, dans un grand dolmen de Sigus, le couloir débouche sur un des côtés longs : Gsell, *Monum*., I, p. 29, n. 1.

3. P. 192-3.

4. Dans des dolmens de l'Enfida, où plusieurs couloirs partent de la périphérie pour aboutir à diverses cases, l'orientation du côté accessible des cases devait nécessairement être variable. Dans une sépulture de la région de Tébessa, le couloir se dirige du Sud au Nord, vers une case dont l'entrée regarde, par conséquent, le Midi : Bosredon, *l. c*.

5. Mais il est plus probable que, généralement, le mur a été démoli : Hamy, *l. c*., p. 49 ; Bosredon, *l. c.*, p. 71.

6. Dans des sépultures de l'Enfida.

obliquement[1]. Lorsque le tumulus enfermait plusieurs cases, chacune avait son couloir[2].

Dans les sépultures où la table restait dégagée, les parois étant enfouies, et où il n'y avait pas de passage latéral, on aimait peut-être mieux déplacer cette table, malgré son poids, que de pratiquer, à travers la masse de pierraille, une brèche pour atteindre un des petits côtés.

Bien des discussions se sont élevées sur la genèse du dolmen. Contre toute vraisemblance, les uns ont voulu y voir l'imitation d'une caverne ; d'autres, d'une maison ; etc. Sans reprendre ici cette question, je ferai remarquer que le désir d'enfermer les morts dans un coffre très solide peut paraître une explication suffisante du choix des matériaux et de la manière dont on les a disposés. Mais ce coffre constituait-il à l'origine un type de tombe bien distinct du tumulus, auquel il aurait été ensuite uni, l'idée étant venue de le couvrir d'un amas de terre ou de pierres, pour le protéger ? Ou le dolmen n'est-il qu'un aménagement intérieur, un perfectionnement du tumulus, dont la masse aurait d'abord recouvert directement le mort ? L'examen des monuments africains est plutôt favorable à la seconde hypothèse. Si elle est fondée, il faut admettre que, dans cette contrée comme dans d'autres, le dolmen, d'abord enfermé sous le tumulus, s'en est souvent plus ou moins dégagé, probablement pour se rendre accessible aux défunts qui allaient rejoindre ses premiers hôtes.

On ne trouve pas partout des dolmens en Berbérie. La

1. *Ibid*.

2. Dans un grand tumulus, voisin du tombeau royal dit le Médracen, un couloir, se dirigeant de l'Est vers l'Ouest, conduit à une chambre centrale, construite en murs doubles, à assises, et couverte de deux rangées de dalles, qui forment un dos d'âne. Autour de cette chambre, règne une galerie circulaire, communiquant avec le couloir, galerie construite et couverte de la même manière que la chambre. Voir Brunon, *R. Constantine*, XVI, 1873-4, p. 338 et pl. IX. A ma connaissance, cette disposition ne se rencontre pas ailleurs, car la galerie circulaire que nous trouverons au Tombeau de la Chrétienne est une voie d'accès à la chambre funéraire, et non pas seulement un anneau qui l'entoure. Faut-il chercher ici quelque explication rituelle, analogue à celle que suggèrent les cercles cachés sous des tumulus ?

plupart se rencontrent dans le voisinage du littoral[1], depuis le Nord-Ouest du Maroc jusqu'à la côte orientale de la Tunisie. Relativement peu nombreux au Maroc et dans l'Algérie occidentale et centrale, ils abondent dans le département de Constantine, dans l'Ouest et le centre de la Tunisie. Ils font défaut dans les steppes algériennes. Il n'y en a pas non plus dans le Sahara, où il eût été facile d'en construire, car cette contrée offre largement des roches se débitant en grandes dalles[2]. Ce n'est donc pas seulement la présence de matériaux convenables qui a invité les indigènes à dresser des monuments mégalithiques. Les uns ont adopté le dolmen, d'autres n'en ont pas voulu. Il faut tenir compte aussi du fait que l'on n'élevait sans doute plus de véritables dolmens dans l'Afrique du Nord à l'époque où le Sahara fut conquis par des Berbères, qui y importèrent leurs usages funéraires.

Tandis que, d'ordinaire, les tumulus sont disséminés en petits groupes, les dolmens forment fréquemment des nécropoles très étendues. On en compte des milliers dans quelques lieux du département de Constantine, Roknia, Bou Nouara, Sila ; des centaines sur divers points de l'Algérie[3] et de la Tunisie[4].

Souvent, ces cimetières sont très voisins de bourgs ou de villes numides[5] : c'est certainement là que les villageois ou les citadins ont, pendant longtemps, enseveli leurs morts. Au contraire, d'autres groupes considérables de dolmens ne sont pas accompagnés de ruines importantes : tel est le cas, par exemple, à

1. Les dolmens les plus éloignés de la Méditerranée sont ceux de Djelfa (dans le département d'Alger) et des régions de Timgad, Khenchela, Tébessa (dans le département de Constantine).

2. Gautier, *Sah. algér.*, p. 61.

3. Beni Messous (où il y en aurait eu jadis environ trois cents ; il n'en reste plus qu'une vingtaine), Djelfa, Ras el Aïn Bou Merzoug, Sigus, Nador (près de Duvivier), etc.

4. Bulla Regia, Chaouuch, Téboursouk, Djebel Gorra, Henchir Mided, etc.

5. Pour la Tunisie, lieux cités note précédente. Il y en a d'autres, où des dolmens s'élèvent auprès de centres antiques plus ou moins importants : Thugga, Mactar, Thimida Bure, Aunobari ; bourgs dans l'Enfida (Hamy, *Bull. de géogr. histor.*, 1904, p. 51). En Algérie, à Tiddis, Ksar Mahidjiba, Sila, Sigus, etc.

Bou Nouara et à Roknia (entre Constantine et Guelma), au plateau des Beni Messous (dans la région d'Alger). Mais on peut, supposer qu'il y avait, à proximité, des bourgs, formés de huttes, de mapalia, qui n'auraient pas laissé de traces. On peut supposer encore que c'étaient là des cimetières où des pasteurs, dispersés dans la campagne, venaient, de plus ou moins loin, apporter leurs morts, auprès de leur refuge ou en un lieu qui, pour des raisons quelconques, aurait été sacré[1].

VI

Le mot arabe *choucha* (au pluriel *chouchet*), qui signifie calotte, désigne des sépultures en forme de tour. Ce sont des cylindres, qui mesurent en moyenne 5 mètres de diamètre et 2 m. 50 de hauteur. Les parois, très épaisses, consistent en des rangées d'assises, d'une disposition assez régulière. L'intérieur est rempli par de la pierraille, de la terre ou du sable, sauf le centre, où se trouve, dans la partie supérieure du monument, la case funéraire, de petites dimensions (en moyenne 0 m. 90 de long, 0 m. 45 de large, 0 m. 80 de haut), case constituée par des dalles[2] ; quelquefois on l'a ceinte d'un mur annulaire. La table de couverture domine l'ensemble. Elle est souvent entourée d'un dallage, qui s'étend jusqu'au faîte de la muraille extérieure. Certaines chouchet enferment deux, ou même trois cases, contiguës ou isolées. Il n'y a aucune raison de croire que le monument ait été surmonté d'un tumulus.

1. Le cimetière assez important d'Es Snam, dans le Hodna, est situé sur une colline qu'entoure une vaste plaine, stérile et dépourvue d'eau (Arnaud, *B. a, Comité*, 1901, p. 70). Il a dû servir à des nomades qui, comme aujourd'hui les Touareg (Arnaud, *1. c.*), comme jadis les Scythes (Hérodote, IV, 71 et 73), ne craignaient pas de longs transports pour réunir leurs morts dans une nécropole commune.

2. Payen (*R. Constantine*, VII, 1863, p. 167) signale, au Nord du Hodna, des sépultures où, « le cercueil, au lieu d'être construit en pierres plates, est moulé en plâtre, sous forme de cuvette ». Ce sont là, certainement, des tombes de basse époque.

Ce type de tombe ne diffère guère du dolmen à manchon cylindrique et à dallage au niveau de la table[1]. Il est seulement bien plus élevé et la case n'est plus en contact avec le sol.

Les chouchet se rencontrent dans le département de Constantine, en particulier au Nord du Hodna et de l'Aurès[2], où elles forment parfois des groupes importants, soit seules, soit mêlées à des tumulus dolméniques.

Au Sahara, chez les Berbères nomades, il existe aussi des chouchet[3], des tours à assises, bâties avec plus de soin que les tumulus en pierre, si nombreux dans cette contrée. Ce sont des tombes qui semblent être réservées à des notables ; on les place volontiers dans des lieux élevés et découverts, plateaux, collines dominant des vallées[4]. Les dispositions intérieures ne sont pas les mêmes que celles des chouchet de l'Algérie. La muraille, extrêmement épaisse, enveloppe simplement une cheminée cylindrique et il n'y a pas de grande table. La même cheminée se retrouve dans des monuments sahariens auxquels on n'a pas donné la forme régulière d'une tour, mais qui sont des tumulus très grossiers. Au milieu d'un amoncellement de pierres brutes, forment un tronc de cône, s'enfonce jusqu'au sol un puits cylindrique, dépourvu de couvercle : ce qui rend aisés des ensevelissements successifs. Les morts, superposés, sont enfouis dans du sable[5].

VII

Il nous reste à décrire quelques monuments funéraires de la Berbérie orientale ; bâtis en pierres sèches et non taillées, ils dérivent des dolmens, mais sont plus compliqués.

---

1. *Supra*, p. 197.

2. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie,* f° 25 (Msi1a), nos 77-81 ; f° 26 (Bou Taleb) nos 7-12 ; f° 20 (Batna), nos 346, 358, 359.

3. Gautier, *Sah. algér.*, p. 70-71, 73-75, 76. Chudeau, Assoc. franç., Le Havre, 1914, p. 711.

4. Chudeau, *La Géographie,* XIII, I906, p. 304. Conf. Gautier, *l. c.*, p. 75.

5. Gautier, *l. c*., p. 70.

A Chaouach, au milieu d'un grand nombre de dolmens ordinaires, s'élève une importante construction mégalithique rectangulaire, de 10 mètres de long sur 8 de large, divisée intérieurement en compartiments, que limitent des dalles dressées et que recouvraient sans doute des tables[1].

A Maktar, c'est un rectangle analogue, long de 14 mètres et large de 5 m. 50, avec deux séries adossées de dolmens contigus ; il y a en tout douze cases[2]. Au même lieu, un ensemble de quatre chambres assez grandes (elles mesurent 2 mètres-3 m. 50. de côté), dont deux sont tournées vers le Sud, deux vers l'Ouest[3]. Chaque chambre a une étroite entrée, dont le bord supérieur est au niveau du sol environnant et que précède un petit puits d'accès, rectangle limité par des dalles[4]. En avant des façades, sont dressés des blocs, formant un pseudo-portique et soutenant les extrémités des tables qui couvrent et surplombent les chambres[5].

A Ellès (au Nord-Ouest de Maktar) et dans des lieux voisins[6], des chambres, rectangulaires comme celles des monuments précédents, à parois mitoyennes, se suivent à droite et à gauche d'un couloir, au fond duquel une autre chambre est parfois établie. Les parois sont de grandes dalles, brutes ou sommairement équarries ; de même, les tables, qui couvrent, non seulement les chambres, mais aussi le couloir (les tables du couloir reposent sur celles des chambres). Certaines cellules sont entièrement fermées, ce qui suffit à prouver que ce ne sont pas des habitations, comme on l'a prétendu ; d'autres s'ouvrent sur le couloir par une baie assez large, ménagée à la partie supérieure,

1. Carton, *L'Anthropol*., XIV, 1903, p. 30.

2. Monchicourt, *La régime du Haut Tell en Tunisie*, p. 251.

3. Celles-ci ont été construites après celles du Sud.

4. Après chaque ensevelissement, la baie devait être bouchée avec de petits matériaux, et le puits comblé.

5. Denis, *B. a. Comité,* 1893, p. 142, et *B. Oran*, 1895, fig. à la p. 280 *bis*.

6. J. Poinssot, *Bull. des antiquités africaines*, II, 1884, p. 89. Foussard, *B. a. Comité*, 1923, p. 56.

non au bas de la paroi. Du côté de l'extérieur, des galeries étroites longent une partie du monument, ou bien en font complètement le tour : peut-être faut-il y voir des sortes de chemins de ronde, limitant et isolant le domaine des morts. Elles sont couvertes de dalles, qui s'appuient, d'une part, sur les tables des chambres, d'autre part, soit sur des pierres debout, disposées comme les piliers d'un portique, soit sur quelque épaulement de rocher. Ces vastes ensembles d'Ellès mériteraient assurément une exploration scientifique(1).

Non loin de là, à Hammam ez Zouakra, on voit des chambres rectangulaires, s'ouvrant par une baie étroite et basse ; les murs, très épais, ont été construits en « appareil berbère », avec deux parements à assises, encadrant de la pierraille. A l'intérieur, sur les côtés et au fond, les assises sont en encorbellement les unes sur les autres, d'où il résulte que, vers le haut, l'espace à couvrir est bien plus réduit que la surface délimitée par le pied des murs. Comme dans les dolmens, le plafond est une vaste table. Par devant, elle déborde largement la chambre, couvre d'abord un petit vestibule, ménagé à travers la paroi antérieure, puis vient s'appuyer sur deux dalles dressées, flanquant l'entrée du vestibule : ce qui constitue un auvent(2). A Magraoua, dans la même région, il y a également quelques tombes, de grandes dimensions, dont les murs à assises, formant encorbellement, portent une table ; on y pénètre par une baie et en descendant .deux ou trois marches(3). Cette combinaison de murs à encorbellement et d'un plafond mégalithique seretrouve

1. Sur ces monuments, voir Girard de Rialle (d'après J. Poinssot), *Bull. de la Soc. d'anthropol*., 1884, p. 366-371, et *Bull, des antiquités afric*., II, 1884, p. 261-7, pl. XIV et XX ; Bertholon, *Matériaux*, XXII, 1888, p. 420-2 ; Denis, *B. Oran*, 1805, fig. à la p. 280 ; Hamy, dans *La Tunisie au début du XXe siècle*, p. 291-3, fig. 88-91 ; Frobenius, *l. c*., p. 50-54, fig. 26 (à la p. 55), pl. 18 et 19.

2. Girard de Rialle (d'après J. Poinssot), *B. ant. afric*., II, p. 267-8 et pl. XXI, Denis, *B. a. Comité,* 1893, p. 140-1, et *B. Oran*, 1895, fig. à la p. 279. Berthoton, dans *La Tunisie, Histoire et description*, I, p. 217. Frobenius, *l. c*., p. 49-50, fig. 25 (à la p. 53), pl. 18.

3. Denis, *B. a. Comité*, 1893, p. 139, et *B. Oran*, 1895, fig. à la p. 277.

dans les *talayots*, vieux monuments en pierres sèches des îles Baléares ; l'enveloppe extérieure et la chambre y sont tantôt rectangulaires, tantôt, et bien plus fréquemment, arrondies.

Nous mentionnerons enfin une construction qui existe à Tirekbine[1], dans le département de Constantine. Elle n'est probablement pas antérieure à l'époque romaine, mais elle peut reproduire des monuments plus anciens. Deux ellipses se font suite et communiquent entre elles ; elles mesurent 8 m. 50 de long sur 2 m. 70 de large et environ l m. 80 de haut. Les murs sont en assises de pierres bien taillées. Mais le plafond est formé, dans chaque salle, par deux rangées de dalles grossièrement équarries, reposant sur des architraves que soutiennent trois piliers, alignés selon le grand axe[2]. Cet édifice rappelle d'une manière assez curieuse d'autres monuments primitifs des îles Baléares, les *navetas*. Il serait nécessaire de le fouiller pour pouvoir affirmer que c'était un tombeau.

VIII

Dans les cimetières de bazinas, de dolmens, de chouchet, on rencontre assez souvent des traînées de blocs, plantés dans le sol et séparés par des intervalles. Ou bien des murettes très basses, les unes simples, avec un seul lit de pierres, les autres présentant deux parements, adossés, ou séparés par de menues pierres. La disposition de ces lignes atteste leur relation étroite avec les sépultures. Elles sont de longueur très variable. Tantôt, s'étendant sur des centaines de mètres, elles bordent un ou plusieurs côtés d'une nécropole[3] ; tantôt elles entourent des

1. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 17 (Constantine), n° 463.

2. Vel, *R. Constantine*, XXXIX, 1905, p. 205-7, pl. VI et suiv. Je n'ai pas vu ce monument.

3. A Bulla Regia, alignement long de 700 à 800 mètres, au Nord du groupe principal des dolmens : Carton, *L'Anthropol*., II, 1891, p. 8. Alignements en bordure de la nécropole de Téboursouk : Carton, *Découv*., p. 347 et plan à la p. 345.

groupes de tombes[1], des quartiers qui ont pu être réservés à des familles, à des associations. Des monuments funéraires. importants sont enfermés dans une enceinte particulière. D'autres sont flanqués de deux murettes, ressemblant à des bras ou à des ailes ; dans l'intervalle, une petite place a été réservée pour dégager les abords. Quelquefois, de véritables réseaux, qui peuvent être assez compliqués, relient divers tombeaux[2]. Ce sont ailleurs des clôtures, quadrangulaires, rondes, elliptiques, limitant des aires où l'on ne voit pas de sépultures[3] et qui étaient peut-être des lieux de culte. Des alignements, analogues, dont la destination n'est pas toujours claire, accompagnent en France des dolmens et des tumulus[4].

Dans des cimetières africains, certaines de ces lignes s'allongent par paire, parallèles et distantes l'une de l'autre d'un ou plusieurs mètres ; l'espace intermédiaire est parfois pavé d'éclats de pierre[5] : il s'agit d'allées, d'avenues, établies dans la cité des morts. De longs rubans pierreux, disposés comme ces avenues[6], ou se présentant sous l'aspect d'un large mur, très grossier[7], sont, non seulement flanqués, mais parsemés de tombes.

Çà et là, un bloc debout dépasse l'alignement dont il fait partie, ou se dresse isolé à proximité d'une sépulture, d'une levée de pierres, d'une murette : c'est peut-être un repère.

---

1. P. ex., à Chaouach : Carton, *L'Anthropol*., XIV, 1903, p. 30 ; dans 1'Enfida Hamy, *Bull, de géogr. histor.*, 1904, p. 50-51 ; dans divers cimetières de l'Algérie orientale : Gsell, *Monum*., I, p. 25, 27-28 ; etc.

2. Des lacis semblables accompagnent souvent les tombes berbères du Sahara : Gautier, *Sah. algér.*, p. 77.

3. Ces enclos ne sont pas rares dans les cimetières de l'Algérie orientale. — Dans la région de Tébessa, on a signalé, à côté d'un cimetière de dolmens, un grand enclos rectangulaire, de 72 mètres sur 35, bordé et rempli de pierres dressées, dont la hauteur est de 0 m. 50-1 mètre ; il ne contient pas de sépultures : de Bosredon, *R. Constantine*, XVIII, 1876-7, p. 400.

4. Voir, entre autres, Capitan et Dumas, *C. r. Acad. Inscr*., 1907, p. 425-432 ; Déchelette, *Manuel*, II, p. 636-8.

5. Gsell, *Monum,,* I, p. 15. 27. Masqueray, *Bull. de corresp. afric*., III, 1885, p. 103. Bernard, *B. Sousse,* V, 1907, p. 153-4. Joly, *R. afric.*, LIII, 1909, p. 9.

6. Bernard, *l. c*., p. 147-150 (région de Kasserine).

7. Carton, *C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 292 (à Thuburnica, près de Ghardimaou).

IX

Les modes d'ensevelissement usités dans les vieilles tombes indigènes devraient être étudiés de plus près qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent. Il est vrai que des constatations précises ne sont pas toujours faciles. De nombreux monuments ont été violés et leur contenu est en désordre, quand il n'a pas entièrement ou partiellement disparu. Ailleurs, la nature du terrain a nui à la conservation des ossements, qui se sont pourris ou ont été réduits en poussière. Parfois, des chercheurs, n'en rencontrant aucune trace[1], ont pu se demander si des morts avaient été vraiment déposés là où ils s'attendaient à les retrouver.

Beaucoup de sépultures ne contiennent qu'un seul mort. C'est le cas ordinaire dans les tumulus en pierre ; c'est aussi un cas fréquent à l'intérieur des cromlechs[2], qui peuvent avoir été des enceintes de tumulus en terre. Quand on n'avait pas ménagé un moyen d'accès facile au coffre, à la case, à la fosse servant d'abri funéraire, il eût été nécessaire de détruire presque tout le monument pour y introduire de nouveaux hôtes, et de le réédifier ensuite. Il est naturel qu'en général, on ait jugé plus simple de faire de nouvelles tombes, surtout quand cette tâche exigeait peu de temps et de peine. Peut-être aussi faut-il tenir compte d'une raison qui n'aurait pas été matérielle : le désir de ne pas troubler le défunt dans sa demeure.

Il y a des dolmens où une seule personne a été déposée[3]. Mais la plupart ont accueilli plusieurs morts : assez souvent

1. Voir, p. ex., Faidherbe, *B. Hippone,* VI, 1868, p. 64 ; Masqueray, *Bull. de la Soc. de géogr. de Paris*, 1876, II, p. 458, 459 ; Pallary, *Matériaux*, XXI, 1887, p. 451 ; Gsell, *Monum*., I, p. 16 ; Gautier, *Sah. algér*., p, 67 ; Boudy, *B. a. Comité*, 1906, p. CCXLVII ; Barbin, *ibid*., 1914, p. 279 ; Voinot, *B. Oran*, 1908, p. 342 ; 1910, p. 522.

2. P. ex., Thomas, *Recherches*, p. 21 et suiv.

3. Voir, entre autres, Féraud, *R. Constantine,* VII, 1863, p. 222 (Ras el Aïn Bou Merzoug) ; Bourguignat, *Hist. des monum. mégalith. de Roknia*, p. 23 et suiv. ; Icard, *B. Sousse*, III. 1905, p. 223 (Dougga).

deux[1], plus souvent encore, comme tant de dolmens d'Europe, un nombre plus élevé, hommes, femmes, enfants; par exemple, de quatre à sept aux Beni Messous, de quatre à dix à Gastal, davantage même en d'autres lieux[2]. A Dougga, un dolmen en contenait une trentaine[3] ; à Sila, on en a compté jusqu'à quarante[4]. A Magraoua, les ossements de trente à cinquante individus remplissaient des chambres construites en pierres sèches[5]. D'ordinaire, les chouchet renferment aussi des restes de plusieurs morts[6]. On n'en rencontre guère plus de deux dans les tumulus qui ne sont pas à sépulture unique. Ces ensevelissements multiples ont-ils été simultanés ou successifs ? La première hypothèse est admissible quand on constate que deux corps ont été placés l'un à côté de l'autre, au même niveau, soit dans le même sens, soit, — ce qui arrive parfois, — tête-bêche[7]. Elle est admissible aussi quand la tombe a été construite de telle manière que, pour l'utiliser à nouveau, on eût dû la démolir, ou qu'on eût risqué l'écroulement de la case, là où une des quatre parois n'était pas mobile. Il importe que les fouilleurs fassent à cet égard des observations attentives.

Au contraire, nous pouvons ou devons admettre des ensevelissements successifs dans les dolmens dont l'un des côtés se rouvrait facilement, sans que la solidité de l'ensemble fût compromise. De même, dans les cases trop exiguës pour avoir pu

1. Cas fréquent dans les dolmens de Roknia Bourguignat, *l. c*. Dolmens à deux squelettes à Aïn el Bey : Thomas, l. c., p. 7, 9, 11 ; à Ras el Aïn Bou Merzoug : Gsell, *Monum*., I, p. 26 ; à Guelma Bou Atfane Cartairade, *Assoc. franç*., Alger, 1881, p. 1152 ; etc.

2. Faidherbe en a trouvé sept ou huit dans un dolmen de Roknia, fort exigu (*B. Hippone*, IV, p. 33 et 44). Il a observé (*ibid*., p. 32) que c'est dans les petites cases qu'on rencontre le plus de morts ; dans les grandes, il n'y en a qu'un ou deux. Les pauvres gens étaient sans doute réunis par raison d'économie. — Ossements de onze morts au moins dans un dolmen d'Aïn el Bey : Thomas, l. c., p. 8. Etc.

3: Isard, *B. Sousse*, III, p. 254 : « disposés par couches, sans ordre ».

4. Frobenius, *l. c.*, p. 44.

5. Denis, *B. a. Comité*, 1893, p. 139.

6. Voir, entre autres, de Boysson, *R. Constantine*, XIII, 1869, p. 625-6, 627, 629.

7. Pothier, *R. d'ethnogr.*, V, 1886, p. 311. Petit, *B. Oran*, 1995, p. 288.

contenir, à l'état de cadavres pourvus de leurs chairs, tous les morts qu'on y retrouve. Dans celles aussi où, comme nous le verrons, un corps, replié ou étendu, occupe le centre du réduit, tandis que des ossements d'autres individus sont accumulés en désordre sur les côtés et dans les coins. De même, enfin, quand les morts sont couchés par étages, que séparent des lits de terre, de sable, de pierraille : fait observé dans quelques dolmens de Berbérie[1] et dans les sépultures à cheminée du Sahara.

Et, quand l'hypothèse d'ensevelissements successifs est plausible, il est permis de penser que nous sommes en présence de sépultures de famille : on aura voulu prolonger dans la mort la communauté d'existence des vivants.

La disposition et l'état des ossements indiquent divers rites funéraires.

Très fréquemment, le corps a reçu une attitude plus ou moins repliée. C'était là une coutume fort ancienne : on la constate dès la fin de l'époque paléolithique dans des abris sous roche[2]. On la retrouve dans une foule de sépultures plus récentes, tumulus, dolmens, cromlechs, chouchet. Là où les restes humains ont disparu, l'exiguïté de la tombe interdit souvent de croire qu'elle a contenu un corps allongé, du moins un corps d'adulte ; il faut donc supposer, soit que le cadavre était replié, soit que les ossements avaient perdu leur connexion squelettique[3]. Au Ve siècle avant notre ère, Hérodote[4] dit que les Nasamons « enterrent leurs morts assis, en prenant soin,

1. P. ex., dans un dolmen de Roknia, où une couche d'humus séparait deux couples : Bourguignat, l. c., p. 28 (conf. p. 31).

2. Voir t. I, p. 270 (abris de Lalla Marnia, où des squelettes ont les jambes repliées). Dans une escargotière de Châteaudun-du-Rummel, un mort a paru avoir été enseveli dans une posture très repliée : Debruge, *R. Constantine,* LV, 1923-4, p. 131 et suiv. Mais, vu la position des os (*ibid*., fig. à la p. 132), il me semble bien difficile d'admettre l'inhumation d'un cadavre ayant conservé ses connexions anatomiques. S'agit-il de restes d'un corps coupé en morceaux ??

3. Conf. *supra*, p. 172, pour les haouanet.

4. IV, 190.

quand un homme rend l'âme, de le tenir sur son séant et d'empêcher qu'il ne meure couché sur le dos ». Des morts recoquillés se rencontrent dans des hypogées de type phénicien, sur la côte orientale de la Tunisie, sépultures que leur mobilier assigne aux IIIe-IIe siècles avant notre ère[1] ; dans un caveau de Téboursouk qui date approximativement du milieu du Ier siècle[2] ; dans des tombes contenant des monnaies carthaginoises et numides, des poteries puniques et romaines[3]. Cette attitude est usuelle dans les tumulus du Sahara[4], qui sont d'époque relativement récente[5], et c'est l'Islam qui l'a fait abandonner aux Touareg. Au IVe siècle après J.-C., un auteur arabe, Et Tidjani[6], écrit, au sujet d'une peuplade de la Tripolitaine : « Ils enterrent leurs morts dans de vastes cavernes, qu'ils creusent dans le roc. Ils donnent à ces morts la position assise et disent, lorsqu'un des leurs meurt et laisse un fils, que ce dernier ne cessera pas d'être puissant et considéré, tant que le cadavre de son père ne sera pas tombé à terre. » Il se petit même que, dans l'oasis de Koufra, au Sud de la Cyrénaïque, on ait jusqu'à nos jours enseveli des morts dans une posture repliée[7].

Dans les vieilles sépultures africaines, cette posture n'est pas uniforme. Quelquefois, les jambes seules ont été ployées. Le plus souvent, les genoux sont ramenés vers le haut du torse, de manière à atteindre presque le menton, tandis que les talons touchent le haut des cuisses. Fréquemment, les bras sont aussi pliés[8], — parfois croisés, — et les mains placées en avant des

1. T. IV, p. 452-3.

2. Ravard, *B. a. Comité*, 1896, p. 146.

3. Denis, *ibid*., 1893, p. 139-140 (Magraoua). Gsell, *Monum*., I, p. 24, d'après Thomas (près de Constantine).

4. Gautier, *Sah. algér*., p. 64.

5. A Abalessa, dans le Hoggar, une femme, qui vécut, au plus tôt, au IVe siècle de notre ère, fut ensevelie les jambes légèrement repliées : *C. r. Acad. Inscr.*, 1925, p. 338.

6. *Voyage dans la Régence de Tunis*, trad. Rousseau, dans Jours. asiat., 1853, I, p. 111-2.

7. Rohlfs, *Kufra*, p. 269.

8. Mais non pas toujours. Souvent ils sont étendus et touaient les pieds.

genoux ou du visage. L'aspect sous lequel certains squelettes se présentent paraît témoigner de désarticulations : le corps est plié en deux, les pieds touchent soit le front, soit la nuque[1]. Ces divers traitements devaient être infligés aux morts avant qu'ils ne fussent en état de rigidité cadavérique, aussitôt après le décès : au moment même du décès, s'il faut en croire Hérodote.

En général, les corps repliés que l'on trouve dans les tombes sont couchés, les uns sur le côté droit, d'autres sur le côté gauche, quelques-uns même sur le dos. On pourrait se demander s'ils n'étaient pas jadis assis, dans une posture que les anciens Égyptiens adoptaient volontiers et qui est encore usuelle en Orient : les jambes pliées, croisées ou non, et les talons ramenés vers le haut des cuisses. Le cadavre, perdant ensuite son équilibre, serait tombé d'un côté ou de l'autre. Mais cette hypothèse serait bien souvent réfutée par la très faible hauteur du réduit funéraire : il est certain qu'on n'a pu y déposer le mort que couché.

Parfois, au contraire, il était placé sur son séant, le torse dressé[2] : ce qu'attestent, mieux encore que la place des ossements, la forme très étroite de la tombe, case ou puits, et le passage, cité plus haut, d'Et Tidjani. Hérodote ne dit pas comment les Nasamons asseyaient leurs morts : il est loisible d'admettre que c'était selon la manière égyptienne et orientale.

Du reste, nous montrerons[3] que l'essentiel du rite était le repliement du corps. Que celui-ci, transformé en paquet, fût couché à plat ou mis en hauteur, cela avait peu d'importance.

---

1. Payen, *R. Constantine*, VII, 1863, pl. 46 et 47. Neltnez, ibid., IX, 1865, p. 85 et pl. IX. Tissot, *Géogr*., I, p. 500, n. 1.

2. Nous n'en avons pas d'exemples certains pour la Berbérie proprement dite ; voir des hypothèses de Bourguignat, *Monum. syrnbol. de l'Algérie*, p. 9 ; de Thomas, *Recherches*, p. 19 ; de Carton, dans *L'Anthropol*., II, 1891, p. 7 ; de Petit, *B. Oran*, 1905, p. 288. Au Sahara Rohlfs, *Kufra*, p. 269 ; Voinot, *B. Oran*, 1908, p. 334. 336, 361.

3. P. 239.

La tête avait été quelquefois tournée vers l'Est[1], sans doute pour la raison qui fit orienter du même côté l'entrée de certaines cases et le couloir qui y conduisait[2].

On n'a aucune preuve qu'ayant d'être déposés dans la tombe, ces corps repliés aient été soumis à un décharnement incomplet, qui aurait laissé subsister les ligaments des articulations, par conséquent l'intégrité du squelette. Bien n'indique non plus que des Berbères du continent africain aient transformé les cadavres en momies par des procédés de dessiccation, comme le faisaient les Guanches des îles Canaries pour certains de leurs morts.

Dans beaucoup de sépultures, les fouilleurs rencontrent des ossements humains pêle-mêle, se rapportant d'ordinaire à plusieurs individus. Souvent, il est impossible, avec ces débris, de reconstituer des squelettes complets : des os, plus ou moins nombreux, font défaut. Pourtant, en général, les crânes se retrouvent ; il arrive même qu'ils soient seuls, ou presque seuls, à représenter les gens auxquels ils ont appartenu.

Ce sont surtout des dolmens qui contiennent ces ossements en désordre. Il y en a aussi dans des chouchet. Et aussi dans des caveaux de type phénicien, creusés aux IVe-IIe siècles, en divers lieux du littoral algérien et tunisien où vivait une population mixte de colons puniques et d'indigènes[3].

Ce pêle-mêle, ces lacunes s'expliquent sans peine dans des sépultures qui ont été visitées et bouleversées par des fauves, par des hommes. Mais ils se constatent dans beaucoup de tombes non violées. Deux hypothèses sont alors possibles :

1° Il s'agit de restes d'anciens hôtes de la sépulture. Quand on apportait un nouveau mort dans la case, on pouvait, si l'espace était suffisant, le mettre simplement sur ses prédécesseurs,

1. Thomas, *Recherches*, p. 21. Chabassière, *R. de Constantine*, XXIV, 1886-7, p. 137. Gsell, C. r. Acad. Inscr., 1925, p. 338.

2. *Supra*, p. 193, 198.

3. T. IV, p. 454.

sans toucher à ceux-ci. Des superpositions de squelettes prouvent qu'en effet, on a procédé de cette manière[1]. Mais, là où l'espace manquait, on devait déplacer les premiers occupants, ou du moins une partie d'entre eux. Comme on se faisait scrupule de jeter dehors leurs ossements, on les entassait le long des parois ou dans les angles. Souvent, cependant, il fallait faire un choix pour éviter l'encombrement, et c'étaient les crânes que l'on gardait de préférence. Cette hypothèse est presque une certitude pour les dolmens, nombreux dans l'Algérie orientale, — à Roknia, Sigus, Sila, Ras el Aïn Bou Merzoug, Aïn el Bey, etc., — où les fouilles ont fait découvrir en bonne place un ou plusieurs squelettes, repliés ou étendus, et, pardessous, à l'entour, dans les coins, des ossements pêle-mêle : surtout des crânes, les uns en position normale, d'autres sur le côté, d'autres même à l'envers[2].

2° Une autre hypothèse parait nécessaire quand des cases intactes ne contiennent que des ossements en désordre. C'est, dit-on, le cas pour les dolmens des Beni Messous[3] et de Gastal[4] : ce dont on ne doit pas s'étonner, car les mêmes observations ont été faites dans des caveaux que creusèrent, aux derniers siècles avant J.-C., des gens de race mixte, miphéniciens, mi-indigènes[5]. Nous sommes là en présence de

1. *V. supra*, p. 209.

2. Thomas, *Recherches*, p. 10, 15, 17, 19 (Aïn el Bey). Le même, Matériaux, XIV, 1878, p. 31 (Sigus) : « Le long de la paroi Nord, un squelette étendu sur le dos [il était accompagné d'un vase, recouvrant une monnaie de Domitien : *v. infra*, p.226]... Tout le long de la paroi Sud, jusque vers le centre, un mélange indescriptible d'ossements humains [restes de huit individus, au moins], non incinérés, enchevêtrés, brisés,... entremêlés de nombreux débris de poteries ». Féraud, *R. Constantine*, VII, 1863, p. 226, 227, et Chabassiére, *ibid*., XXIV, 1886-7, p. 117,121, 122, 123, 131, 132, 134, 137 (Ras el Aïn Bou Merzoug et Sigus). Frobenius, l. c., p. 44 (Sila). Etc.

3. Régnault, *Bull. de la Soc. d'hist. natur. de Toulouse*, 1882, p. 241. Il faut dire que les os sont fort mal conservés dans cette nécropole.

4. Où, dans des cases contenant des restes de quatre à dix morts, les os longs sont généralement croisés, et les crânes placés au-dessus (indication de M. Reygasse). — Ossements en désordre dans des tombes de la région de Boghar, qui ne paraissent pas avoir été violées et qui ne contenaient qu'un seul mort Gsell, *B. a. Comité*, 1900, p. 374.

5. A Gouraya et à Mahdia. Voir t. IV, p. 454.

rites funéraires probablement très anciens dans l'Afrique du Nord[1], comme ils le furent certainement dans d'autres contrées.

Les restes humains avaient donc été ensevelis pêle-mêle. Avait-on dépecé les cadavres et jeté les morceaux dans la tombe[2] ? Ce qui, pour les très petites cases, obligerait à admettre des ensevelissements successifs, car l'espace n'aurait pas suffi pour contenir en même temps les chairs de tous les gens dont nous recueillons les os. Mais, alors, pourquoi ne retrouverait-on pas tous les éléments des squelettes ; ou, tout au moins, du squelette de l'homme pour lequel la tombe se serait rouverte une dernière fois[3] ?

Il est plus vraisemblable que les os avaient été débarrassés de leurs chairs, avant d'être enfermés là où on les rencontre aujourd'hui. Divers procédés étaient possibles : faire bouillir les cadavres[4] ; séparer chairs et os à l'aide de couperets ; exposer les corps au grand air et laisser aux animaux carnassiers, surtout aux vautours, le soin de faire disparaître les parties molles ; déposer les morts dans une sépulture provisoire, jusqu'à ce que le décharnement fût complet. De ces deux derniers procédés, l'un est attesté pour des populations antiques, dans l'Iran[5], l'autre a été usité jusqu'à une époque très voisine de nous, ou l'est encore, chez des sauvages des deux Amériques, de l'Afrique, de l'Océanie. L'un et l'autre permettent d'expliquer comment la sépulture définitive n'a pas recueilli tous les ossements, une partie d'entre eux ayant pu se perdre ou être détruite auparavant.

---

1. Où l'on en trouve peut-être des exemples dès l'âge de la pierre : voir t. I, p. 273, n. 3.

2. Hypothèse qui pourrait invoquer une découverte faite dans l'escargotière de Châteaudun : *v. supra*, p. 209, n. 2.

3. Conf. t. IV, p. 455, n. 3.

4. Ce qui eût exigé de vastes récipients, dont on ne retrouve pas trace et dont les nomades n'auraient pas pu s'encombrer,

5. Hérodote, I, 140. Chrysippe, *apud* Cicéron, *Tuscul*., I, 45, 108. Justin, XLI, 3, 5.

Si, dans cette sépulture, on n'enfouissait que des os, on pouvait, soit les y déposer successivement, soit y placer en même temps des restes tirés de plusieurs tombes provisoires[1]. Les auteurs classiques ne nous apprennent rien sur ces coutumes funéraires et l'archéologie, surtout dans l'état actuel de nos connaissances, ne répond pas à toutes les questions.

Il est assez rare que les tombes indigènes contiennent des corps étendus tout de leur long, soit sur le dos, soit sur le côté[2]. J'ai fait remarquer que beaucoup d'entre elles n'auraient pas été assez grandes pour les recevoir. Hérodote affirme pourtant[3] que les Libyens nomades ensevelissent leurs morts à la manière des Grecs [c'est-à-dire dans la position allongée], à l'exception des Nasamons, qui les enterrent assis. Mais les découvertes archéologiques le contredisent : plusieurs siècles encore après lui, l'attitude repliée restait bien plus usitée que l'autre. C'est sans doute à des influences étrangères, grecques du côté de la Cyrénaïque, phéniciennes en Berbérie, qu'il convient d'attribuer l'adoption du rite nouveau par quelques Africains. Ils ne semblent pas l'avoir fait avec beaucoup d'empressement. A El Alia, sur cette côte orientale de la Tunisie que Carthage avait possédée pendant si longtemps, c'est seulement vers le Ier siècle avant notre ère qu'on se mit à étendre les corps, au lieu de les replier[4]. A Gunugu, autre possession des Carthaginois, située sur la côte algérienne, les corps

1. Pour des chouchet où il e trouvé les ossements mélangés de plusieurs morts, de Boysson (*R. Constantine*, XIII, 1869, p. 633) rejette l'hypothèse d'ensevelissements successifs; il eût été, dit-il, impossible, sans détruire tout le monument, de soulever l'immense dalle qui le recouvrait et de la remettre ensuite en place.

2. En voici quelques exemples. Dans des dolmens : Carton, Découv., p. 360 (Dougga) ; Chabassière, *R. Constantine*, X, 1886, pl. IX, fig. 4 (Tifech). Dans des cromlechs à fosse : Thomas, *Recherches*, p. 21 et suiv. (près de Constantine). Dans des tumulus : Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 253 (Maroc oriental) ; Gsell, *B. a. Comité*, 1900, p. 373 (région de Boghar); Donau, ibid., 1906, p. 118 (Sud tunisien); Pothier, *R. d'ethnogr*., V, 1886, p. 309, 311, 314 (Sahara) ; Voinot, *B. Oran*, 1908, p. 347 (ibid.).

3. IV, 190.

4. Novak, *B. a. Comité*, 1898, p. 352.

étendus sont rares dans des cimetières qui datent des IVe-Ve siècles[1]. Ailleurs, à Dougga, à Sigus, des corps allongés se sont rencontrés dans des dolmens avec des monnaies puniques et numides[2], avec une monnaie de l'empereur Domitien[3]. Les Berbères du Sahara n'ont donné cette posture à leurs morts que pour se conformer aux prescriptions de la religion musulmane.

Plus rare encore est l'incinération. On la constate au mausolée du Khroub[4], qui appartient au milieu du IIe siècle avant J.-C. ; dans un des tumulus qui furent construits autour du Médracen[5], mausolée royal datant au plus tôt, semble-t-il, du IIIe siècle; dans quelques autres tombes, dolmens[6] et tumulus[7]. Certains indigènes ont dit emprunter tardivement ce rite aux Carthaginois[8] : ceux-ci l'avaient eux-mêmes reçu des Grecs

1. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 14.

2. Icard, *B. Sousse*, III, 1905, p. 254 (à Dougga).

3. Gsell, *Monum*., I, p. 30 (à Sigus). *V. supra,* p. 213, n. 2.

4. *V. infra*, p. 258.

5. Brunon, *R. Constantine,* XVI, 1873-4, p. 337.

6. Dolmen du Dyr (région de Tébessa) : Debruge, *R. Constantine*, XLIV, 1910, p. 85. Dolmen de Dougga, probablement remployé à l'époque romaine : Carton, Découv., p. 360.

7. Dans des tumulus de Lalla Marnia (frontière algéro-marocaine) : Barbin, *B. a. Comité*, 1914, p. 278-281. Dans des tumulus d'Oudjda : Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 526. Dans un tumulus de basse époque du Sud tunisien : Zeil, *B. a. Comité,* 1904, p. 350.

8. On a, il est vrai, signalé des cas d'incinération dans une grotte à mobilier néolithique de la région de Saïda : voir t. I, p. 273. Il conviendrait d'éclaircir la chose. — Sur la côte algérienne, tout près de Bougie, M. Debruge (*R. Constantine*, XXXIX, 1905, p. 100-120) a fouillé un tertre artificiel, qui contenait de nombreux foyers, séparés par des murettes très grossières, en pierres sèches ; on les avait recouverts d'une couche de pierres, posées lorsque le feu n'était pas encore éteint. Dans les foyers, avaient été placées de grandes urnes ; elles renfermaient des cendres et un ou deux petits vases. En un endroit, il y avait, non plus des foyers séparés, mais une couche de cendres, semée d'urnes semblables. Dans cette fouille, M. Debruge a recueilli trois dents et une portion de la mâchoire d'un bœuf, ainsi qu'un fragment de corne d'un petit ruminant et quelques ossements, en partie calcinés. Les poteries ont presque toutes un aspect primitif. Mais elles ne sont pas antérieures au premier millénaire avant J.-C., car, entre deux foyers et à un niveau inférieur, une dalle recouvrait deux fragments d'une lame en fer. Je me demande si nous sommes vraiment ici en présence d'un vieux cimetière à incinération, comme le pense M. Debruge. Je serais plutôt disposé à croire qu'il s'agit d'un lieu saint, analogue à divers sanctuaires d'origine punique (voir t. IV. p. 415-6), où des restes d'animaux sacrifiés étaient conservés.

vers le IIIe siècle[1]. Une combustion sommaire était une manière rapide d'obtenir le décharnement que bon nombre de Libyens réalisaient par d'autres procédés : c'est peut-être la raison qui la fit adopter Dans des sépultures qui se trouvent aux confins de l'Algérie et du Maroc, on paraît avoir brûlé le mort au lieu même où l'on dressait ensuite une bazina sur ses restes[3].

Dans des tumulus du Sud tunisien[4] et dans des dolmens d'El Mriès, au Maroc[5], les ossements reposent sur une couche de terre à laquelle un mélange d'oxyde de fer a donné une coloration rouge ; ils offrent eux-mêmes des traces de cette couleur. Les cadavres avaient dû être arrosés d'ocre liquide, ou bien saupoudrés d'ocre solide ; après la disparition des chairs, cette matière aura coloré les os, car il n'y a pas lieu d'admettre une application directe de peinture sur ces os[6]. Des observations analogues ont été faites dans des caveaux punico-libyques du littoral oriental de la Tunisie, qui datent des IIIe-IIe siècles[7]. Ce rite était sans doute fort ancien en Berbérie, puisque des crânes conservant des restes de couleur rouge ont été recueillis dans une station paléolithique[8] et dans deux grottes occupées par des vivants et des morts à l'époque néolithique[9].

On pouvait aussi confier aux défunts le soin de se peindre

1. T. IV, p. 449.

2. Conf. *ibid*., p. 455.

3. Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 526. Barbin, *B. a. Comité,* 1914, p. 280.

4. Zeil, *B. a. Comité*, 1904, p. 349.

5. Salmon, *Archives marocaines*, I, 1904, p. 296. Buchet, *Bull. de géogr. histor*., 1907, p. 397.

6. Conf. t. IV, p. 453. A moins que les os ne fussent complètement desséchés. Il n'est pas impossible que, par une extension absurde de l'usage de colorer le cadavre en rouge, on ait parfois appliqué le même traitement à des os décharnés (voir t. IV, p. 454, pour une cellule de Mahdia).

7. T. IV, p. 453.

8. Crâne trouvé à plus de deux mètres de profondeur, dans l'escargotière de Châteaudun-du-Rummel ; auprès, un broyeur, encore enduit d'ocre rouge : Debruge et Mercier, *B. Constantine*, XLVI, 1912, p. 297 ; *Assoc. franç*., Tunis, 1913, II, p. 425-6.

9. Voir t. 1, p. 272.

eux-mêmes la peau, en déposant auprès d'eux une petite provision d'ocre rouge : usage que nous constatons dès l'âge de la pierre[1] et que nous rencontrons dans des dolmens et tumulus bien plus récents[2].

Dans beaucoup de sépultures, les morts ne sont accompagnés d'aucun mobilier. Ailleurs, ce mobilier est presque toujours misérable.

Ce sont quelques objets de parure, qui se trouvent aussi bien avec des morts repliés ou étendus, sur le corps desquels ils avaient été placés, qu'avec des ossements en désordre : dans ce dernier cas, nous pouvons supposer, soit qu'ils ornaient d'abord des cadavres, dont les os auront ensuite été dispersés, soit qu'on les avait joints à des os décharnés, introduits dans la tombe. Certains de ces objets attestent la survivance de goûts très primitifs[3] : coquilles et cailloux perforés, colliers faits de rondelles d'œufs d'autruche, etc. D'autres, bagues, bracelets, anneaux de jambe, éléments de colliers, pendants d'oreille, boucles de ceinture, épingles, fibules, sont en métal[4] : très rarement en argent, plus souvent en fer, plus souvent encore en cuivre ou en bronze. Çà et là, quelques verroteries[5], des épingles ou d'autres menus objets en os[6]. Les armes sont très peu fréquentes[7] ; moins encore, les instruments de travail, fau-

1. T. I, p. 272, n. 5.

2. Cas assez fréquent dans les dolmens de Gastal. Morceaux d'hématite dans un tumulus de Lalla Marnia : Barbin, *B. a. Comité*, 1914, p. 279. Petite coupe en pierre, renfermant de l'ocre, dans une sépulture du Hoggar, postérieure à Constantin : *C. r. Acad. Inscr*., 1925, p. 339.

3. Conf. *supra*, p. 35.

4. *Ibid*., p. 36, 37.

5. P. 35.

6. Chabassière, *R. Constantine*, XXIV, 1886-7, p. 127. Gautier, Sah. algér., p. 64-65.

7. Pointe de javelot ou de lance en bronze (dolmen du Nord-Ouest du Maroc) : Suchet, *Bull. de géogr. histor.*, 1907, p. 398. Fer de javelot (tumulus de la région de Mascara) : Pallary, *Matériaux*, XXI, 1887, p. 451. Fer de lance (tumulus. d'Oudjda) : Voinot, *B. Oran.* 1910, p. 521 et pl. XI, fig. 1-3 (conf. *supra*, p. 40, n. 6). « Fer de lance », dans un dolmen; autre, dans un cromlech, près de Constantine : Thomas, *Recherches*, p. 9 et 16.

cille[1], couteaux[2]. On a enfoui des monnaies dans quelques tombes[3], d'après l'exemple des Carthaginois.

Les poteries, écuelles, bols, pots, plats[4], forment le mobilier le plus ordinaire. Elles sont, du reste, presque partout peu nombreuses[5] ; il n'y en a souvent qu'une seule, quand il y en a[6]. On les mettait de préférence dans les coins, surtout auprès des têtes[7] ; quelques morts paraissent en avoir tenu dans la main[8]. Ce sont de grossiers produits indigènes ; parfois, cependant, apparaît une céramique fabriquée au tour dans un atelier punique ou romain.

Le dépôt de ces vases ne s'explique que parce qu'ils contenaient, primitivement, des aliments, solides ou liquides, dont le défunt était censé avoir besoin. On dut ensuite se contenter souvent de lui laisser une poterie vide, qui n'avait plus qu'une signification symbolique. Pourtant, des ossements de petits volatiles garnissent encore le fond de quelques pots et écuelles[9]. Ailleurs, des os de mouton[10], de bœuf[11], de sanglier[12], d'oiseaux[13], des débris d'œufs d'autruche[14] se rencontrent auprès des os

1. Frobenius, *l. c*., fig. 67 (Sila).

2. Icard, *B. Sousse*, III, 1905, p. 255 (Dougga). Frobenius, l. c., fig. 64-66 (Sila). — Outils indéterminés : Gautier, *Sah. algér*., p. 65.

3. *V. infra*, p. 226.

4. *Supra*, p. 65.

5. Sauf dans quelques tombes à ensevelissements multiples, dolmens de Dougga et chambres funéraires de Magraoua.

6. Bourguignat (*Hist. des mon. mégalith. de Roknia*, p. 32) prétend qu'on n'en déposait pas auprès des femmes. Il ne faut pas tenir compte de cette assertion : voir, p. ex., Faidherbe, *B. Hippone*, IV, 1868, p. 44-46 ; Thomas, *Recherches*, p. 11.

7. Dans un dolmen de Dougga, où étaient superposés une trentaine de squelettes, « les crânes, dit M. Icard (*B. Sousse*, III, p. 254), étaient généralement coiffés par un vase profond et évasé en forme de bol Dans un dolmen de Magraoua, un mort avait la tête posée sur un plat : Denis, *B. a. Comité*, 1893, p. 139.

8. Carton, *L'Anthropol*., II 189f, p. 7 (Bulla Regia) : une poterie dans chaque main d'un mort. Thomas, *Recherches*, p. 11 (Aïn el Bey) deux vases, l'un dans l'autre, dans la main droite d'une morte.

9. Chabassière, *R. Constantine*, XXIV, p. 104, 127.

10. Carton, *L'Anthropol*., II, p. 6, et *B. a. Comité,* 1892, p. 71. Pallary, *Matériaux*, XXI, p. 451. Petit, *B. Oran*, 1905, p. 290.

11. Chabassière, *l. c*., p. 132. Pallary, *l. c*. Petit, l. c. Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 526,

12. Pallary, *l. c*., p. 451 et 455. Carton, *B. a. Comité*, 1912, p. 71.

13. Neltnez, *R. Constantine*, IX, 1865, p. 85. Gsell, *B. a. Comité*, 1900, p. 374. Petit, *l. c*.

14. Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 526. Barbin, *B. a. Comité*, 1914, p. 279.

humains et sont sans doute aussi des restes d'aliments[1]. Quelquefois, on trouve dans la tombe des cendres, des charbons[2] : ce qui induirait à croire que la cuisine se faisait sur place, quoique d'autres interprétations puissent être proposées (combustion du corps[3], feu allumé pour chasser les esprits malfaisants, etc.). De nombreuses sépultures contiennent des quantités très abondantes d'escargots[4]. C'était là un mets favori des vieux Africains[5] et il n'est pas inadmissible qu'une provision en ait été laissée à des morts. Mais il convient d'examiner les choses de près, car, fréquemment, ces amas d'escargots ne sont pas en contact avec les ossements humains[6] ; on les rencontre, par exemple, immédiatement au-dessous d'une table de dolmen, au-dessus d'une couche de terre tassée ou de pierraille, qui recouvre le dépôt funéraire : évidemment, ils n'ont pas été apportés là par des hommes.

Il y a aussi, çà et là, des ossements et des dents de cheval[7]. Comme les indigènes ne semblent pas avoir été hippophages[8], on peut supposer qu'ils tuaient parfois l'animal qui avait été le fidèle compagnon du défunt, et qu'ils ensevelissaient avec celui-ci une partie au moins de son cadavre, pour que cette union ne fût pas rompue. La présence de restes de mors en fer[9] pourrait s'expliquer de la même manière.

---

1. Il ne faut pas confondre les restes d'aliments, déposés intentionnellement dans les tombes, avec les ossements, assez fréquents, de petits animaux fouisseurs, qui étaient venus se terrer dans le monument : voir, p. ex., Petit, *B. Oran*, 1905, p. 288.

2. Neltnez, l. c., p. 84. Thomas, *Recherches*, p. 22. Pallary, *1. c*., p. 454.

3. *V. supra*, p. 217.

4. Voir, p. ex., Régnault, *Bull. de la Soc. d'hist. natur. de Toulouse*, 1882, p. 243 ; Pallary, *l. c*., p. 451 ; Barbin, *B. a. Comité*, 1914, p. 279.

5. Voir t. I, p. 137, 187, 189, 197 ; ici, p. 4.

6. Hamy, *Bull. de géogr. histor*., 1904, p. 49. Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 521, n. 1.

7. Féraud, *B. Constantine*, VII, 1863, p. 221, 222. Chabassière, *ibid*., XXIV, 1886-7, p. 132, 134. Pallary, *l. c*.. p. 451. Derrien, B. Oran, 1895, p. 284.

8. *V. supra*, p. 4. Des dents de cheval ont pu être des amulettes ou des ornements.

9. A Ras et Aïn Bou Merzoug et a Sigus : Féraud, *l. c*., p. 222 et pl. 5, fig. 9 ; Chabassière, *l. c*., p. 123 et pl. XIII, fig. 26.

X

De quand datent ces milliers et milliers de sépultures en pierres sèches, qui, — leur nombre suffirait à le prouver, — doivent se répartir sur un long espace de temps ?

Les indigènes les attribuent souvent aux Djohâla[1], gens ignorants de la seule religion véritable, l'Islam[2] ; aux Beni Sfao[3], peuple de païens disparu; à des ogres[4], qui y habiteraient encore ou y seraient ensevelis. Leurs explications prouvent, du moins, qu'ils savent ces tombes très vieilles et qu'ils ne les revendiquent pas comme des œuvres de leurs ancêtres. Ils savent les distinguer des monuments romains[5], dont la construction en pierres de taille, en blocage lié avec du mortier, en briques cuites, est si différente.

Nous trouvons dans les auteurs anciens quelques échos des légendes, nées dans le pays ou importées, que les tumulus africains avaient fait éclore. C'est, près de Tanger, le tertre, en forme de petite colline oblongue, qui recouvre le corps, de soixante coudées, du géant Antée, roi mythique vaincu par Hercule[6].

---

1. Letourneux, *Arch. f. Anthropol.*, II, 1867, p. 319. Paven, *R. Constantine*, VII, 1863, p. 163. Féraud, *ibid*., p. 239. De Boysson, *ibid*., XIII, 1869, p. 621. Goyt, *ibid*., XXIV, 1886-7, p. 81. Masqueray, *R. afric*., XXI, 1877, p. 104. Derrien, *B. Oran*, 1895, p. 283. Voinot, *ibid*., 1908, p. 360. Dessigny, *B. a. Comité,* 1908, p. 64. Joly, *Assoc. franç*., Lille, 1909, p. 885. Etc.

2. Conf. le nom de « tombeaux des Gentils », donné à certains dolmens de France : Déchelette, *Manuel*, I, p. 378.

3. Payen, *l. c.*, p. 165. De. Boysson, *l. c*. Faidherbe, *B. Hippone*, IV, 1868, p. 48. Reboud, *Assoc. franç.*, Alger, 1881, p. 1156. Blanchet, *B. a. Comité*, 1899, p. 140.

4. En arabe, *ghoul* (plur. *ghilane* ; fém. *ghoula, ghoulat*). Féraud, *l. c*., p. 229, Faidherbe, *l. c*., p. 20, note. Sergent, *Bull. de la Soc. d'anthropol*., 1870, p. 54. Thomas, *Matériaux*, XVI, 1881, p. 363. *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Maktar, n° 84.

5. Les dolmens de Chaouach seraient, selon M. Cagnat (*Arch. Missions*, 3e série, XIV, p. 128), appelés *Kebour er Roum,* « tombeaux des Romains ». Ne faut-il pas entendre *Qebour*, ou plutôt *Qeber* (au singulier, pour désigner un de ces tombeaux) et *Ghoul*, « tombeau de l'ogre » ?

6. Plutarque, *Sertorius*, 9 : à Tanger. Strabon, XVII, 3, 8 : πρός τή Λυγγί. On a proposé de lire Τιγγί, des manuscrits donnant Λιγγί. Mais cette correction ne parait pas nécessaire. Il s'agit probablement, non de Lixus (comme l'a cru Pline l'Ancien, V, 3), mais d'une ville bien plus rapprochée de Tanger : voir t. II, p. 170. Sur le tumulus d'Antée, voir encore Pomponius Méla, III, 106.

Ce sont trois tertres très hauts, que Myrina, reine des Amazones, a élevés dans la contrée de l'Atlas, et sous lesquels reposent les cendres de ses compagnes mortes dans un combat contre les Gorgones : « On les appelle encore aujourd'hui tertres des Amazones[1] »). Ce sont les « Autels » des Philènes, qui étaient sans doute de gigantesques bornes, mais où l'on reconnaissait les sépultures de cieux héros carthaginois[2]. Laissons ces fables et retournons à l'archéologie.

Le mobilier des tombes nous fournit d'utiles repères. Mais il ne faut pas se laisser tromper par des objets qu'ont pu introduire très tardivement des visiteurs ou des gens qui ont transformé en abris des cases violées : tels, sans doute, des tessons de poteries romaines[3], une monnaie arabe[4], dans des dolmens tunisiens. D'autre part, il serait imprudent d'attribuer une valeur chronologique à des haches en pierre polie, trouvées dans plusieurs sépultures[5]. Ces outils de l'époque néolithique ont été recueillis beaucoup plus tard, soit pour servir d'instruments de travail[6], soit surtout parce qu'on y voyait

1. Diodore de Sicile, III, 55. Il copie Dionysios, dit Scytobrachion, auteur du IIe siècle avant J.-C.

2. Voir t. I, p. 451 et suiv. ; ici, p. 185.

3. Carton, dans *L'Anthropol*., II, 1891, p. 7-8 (Bulla Regia). Le même, *Découv*., p. 352 (Téboursouk).

4. Dans la région du Kef : Hilaire et Renault. *B. a. Comité*, 1898, p. 321. Ils disent pourtant (p. 329) que ce dolmen ne paraissait pas avoir été violé.

5. Dans des tumulus du djebel M'sabiha (à l'Ouest d'Oran) : Pallary, *Assoc. franç*., Marseille, 1891, II, p. 605 (on ne dit pas dans quelles conditions cette découverte a été faite). Dans un dolmen de Djelfa : Letourneux, *Bull. de la Soc. de climatologie d'Alger*, VI, 1869, p. 70 (conf. *R. afric*., XXIX, 1885, p. 144). — Près de la frontière algéro-marocaine, on a trouvé, non pas dans la case d'un dolmen, mais entre la case et l'enceinte, sous une dalle, trois haches polies, en silex, et un rognon de silex qui, par un jeu de la nature, ressemble vaguement à une figurine. Auprès, un foyer, recouvert de pierres, témoignait peut-être d'un repas de sacrifice. Vélain, *R. d'ethnogr*., IV, 1883, p. 310 (pour le foyer, v. infra, p. 242). Il s'agit là, évidemment, d'un déprit rituel, intéressant le mort ou les morts enfermés dans la case. — Dans un tumulus du Sersou, Bourguignat (*Monum. symbol. de l'Algérie*, p. 16 ; pl. II, fig. 4-5) a recueilli une hachette en pierre polie avec quelques silex taillés. Trouvaille qui ne peut servir à dater la tombe, car ces objets étaient, non pas avec, les ossements, mais parmi les matériaux constituant le tumulus.

6. Conf. *supra*, p. 174.

des talismans[1] : c'est très probablement afin d'assurer une protection aux morts qu'on les a déposés auprès d'eux[2].

A l'exception de ces haches, jamais des objets en pierre taillée, datant des âges paléolithique et néolithique, ne font partie du mobilier des dolmens. Car on ne doit tenir aucun compte des silex qui ont pu être jetés dans l'enceinte du monument, ramassés pêle-mêle avec la terre et la pierraille que les constructeurs trouvaient sous leur main[3] ; on doit aussi, naturellement, laisser de côté ceux qui gisent aux alentours[4].

Parfois, au contraire, — rarement, à vrai dire, — des silex taillés ont été découverts sous des tumulus du Sud oranais et du Sahara, dans des conditions telles qu'il convient de regarder ces objets comme contemporains des morts[5]. Mais ce n'est pas là une preuve d'une antiquité très reculée, puisque, dans le voisinage et à l'intérieur du désert, l'usage des armes et outils en pierre s'est certainement conservé bien plus longtemps que dans les régions voisines du littoral[6].

Des sépultures indigènes, dolmens, tumulus, cromlechs, chouchet, contiennent des bijoux en métal. Le cuivre, nous l'ayons dit[7], semble être au moins aussi fréquent que le bronze. Mais les objets en cuivre pur que renferment les tombes ne datent pas de temps antérieurs à l'âge du bronze.

---

1. T. I, p. 215.

2. Pour le dépôt de haches polies dans des tombes très postérieures à l'époque néolithique, voir, p, ex., Déchelette, *Manuel*, II, p, 1042 ; Modestov, *Introd. à l'hist. romaine*, p. 184.

3. Voir, p. ex., Féraud, *R. Constantine*, VII, 1863, p. 223 ; Chabassière, *ibid*., XXIV, 1886-7, p. 125 ; Debruge, *ibid*., XLIV, 1910, p. 85 ; Merlin, *B. a. Comité*, 1912, p. CXCI.

4. Quelques silex taillés, pointes de flèches, lames, hachettes (*R. afric*., II, 1857-8, p. 485 ; de Bonstetten, Essai sur les dolmens, Genève, 1865, pl. IV, fig. 2-4, 6), out été trouvés, non pas dans les dolmens des Beni Messous, mais à côté : Régnault, *Bull. de la Soc, d'hist. natur. de Toulouse*, 1882, p. 243.

5. Gautier, *Sah. algér.*, p. 66, 67. Vuiuut, *B. Oran*, 9908, p. 333. Frobenius, *1. c*., p. 61, fig. 28, 29.

6. Gautier, *l. c*., p. 68. Ici, t. I, p. 213.

7. P. 36.

On en rencontre, — comme aussi des objets en bronze, — avec du fer[1], dont l'emploi dans l'Afrique du Nord ne remonte sans doute guère au delà du premier millénaire[2], et avec d'autres objets qui indiquent des temps rapprochés de l'ère chrétienne. D'ailleurs, la forme même de certains bracelets, bagues, boucles en cuivre, témoigne qu'ils n'appartiennent pas aux débuts de l'âge des métaux[3].

Le fer s'oxyde aisément et les traces qu'il laisse peuvent échapper à des fouilleurs peu attentifs. A ma connaissance, on ne l'a pas signalé dans le mobilier des dolmens des Beni Messous et de Roknia ; pourtant, en ce dernier lieu, des tombes ont été utilisées, et même édifiées, longtemps après l'introduction du fer en Berbérie : ce que montrent des poteries et dés procédés de construction dont nous parlerons plus loin[4]. Dans la plupart des autres cimetières de dolmens, ce métal ne fait pas défaut. On le retrouve aussi dans des tumulus, des cromlechs et des chouchet. S'il est surtout employé pour des parures, bagues, bracelets, etc., cela prouve, non pas qu'il fût alors très précieux, mais que les morts enfouis sous ces tombeaux étaient des gens qui ne possédaient pas de bijoux en or et en argent, ou qui, lorsqu'ils en avaient, n'obtenaient pas de leurs héritiers la faveur de les emporter avec eux.

Les verroteries qu'on rencontre parfois, — d'ordinaire avec des parures en cuivre et en fer, — ne peuvent pas être antérieures à la période de colonisation phénicienne, mais elles peuvent être bien plus récentes.

---

1. Voir, p. ex., Féraud, *l. c*., p. 223 ; Zell, *B. a. Comité,* 1904, p. 349 ; Barbin, *ibid*., 1914, p. 281 ; Gautier, *l. c*., p. 65.

2. T. I, p. 211-2.

3. Voir, entre autres, des bijoux provenant des dolmens de Ras el Aïn Bou Merzoug : *R. Constantine*, VII, 1863, p1. 5. Bague avec une image de colombe sur le chaton, à Sila. : Frobenius, l. c., fig. 77.

4. Voir p. 225 et 229, n. 3. Aux Beni Messous, les pierres d'un dolmen ont paru présenter des tracas de taille (Regnault, *l. c*., p. 239) ; ce tombeau n'était probablement pas tort ancien.

Les poteries de fabrication indigène ne donnent pas de repères : depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours, cette humble industrie présente les mêmes formes rudimentaires et la même technique[1]. Rappelons cependant que certains vases imitent des modèles puniques et gréco-puniques des IVe-IIe siècles[2] ; à Gastal et à Ras et Aïn Bou Merzoug, d'autres offrent une ressemblance, qui n'est peut-être pas fortuite, avec des produits gaulois du Ier siècle avant notre ère[3]. Çà et là, des poteries plus fines, faites au tour et cuites au four, sont certainement des objets provenant de fabriques urbaines et répandus par le commerce : à Téboursouk, à Dougga, à Bulla Regia, des vases d'aspect tout à fait punique[4] ; à Roknia, un pot-biberon, également punique[5] ; à Cestal, un flacon d'un galbe très élégant[6], qui, n'était l'absence de vernis, pourrait passer pour une importation de l'Italie méridionale[7] ; à Aïn el Bey, près de Constantine, une lampe dite rhodienne[8] ; à Dougga, à Magraoua et dans le Sud tunisien, des céramiques à vernis noir[9]. Tout cela se place entre le IIIe et le Ier siècle. Puis ce sont des poteries franchement romaines, souvent couvertes d'un vernis rouge : à Dougga[10], à Duvivier[11], dans divers lieux de la région de Constantine (Aïn el Bey[12], Bou Nouara[13],

1. *Supra*, p. 64-65. Il n'y a aucune indication chronologique à tirer de quelques signes gravés sur des poteries que contenaient des dolmens de Sila ; il n'est pas sûr du tout que ce soient des lettres ; voir p, 102, n. 2,

2. Voir p. 65.

3. *Supra*, p. 66.

4. p. 77.

5. Faidherbe, *Bull. d'Hippone*, IV, p. 32 ; pl. III, fig. 1 (dans les collections de géologie de la Faculté des sciences d'Alger).

6. Collection Reygasse.

7. Conf. t. IV, p. 159-160.

8. Thomas, *Recherches*, p. 16.

9. Indication de Carton (Dougga). Denis, *B. a. Comité*, 1893, p. 139 (Magraoua). Héron de Villefosse, *C. r. Acad. Inscr*., 1889, p. 209 (Gabès).

10. Icard, *B. Sousse*, III, p. 255.

11. Au Koudiat et Batoum : Reboud, *C. r. de la Soc. franç*. de numism., II, 1870. pl. II. fig. 7 et 9.

12. Thomas, *Recherches*, p. 7, 8, 10 (dans des dolmens), 10, 11, 17, 18, 22, 30 (dans des cromlechs; plusieurs de ces tombes ne contenaient qu'un mort).

13. Debruge et Joleaud, *R. Constantine*, L, 1916, fig. à la p. 185.

Ras el Aïn Bou Merzoug[1], Sila[2], Sigus[3]), dans un tumulus au Sud-Ouest de Biskra[4], etc. De rares fioles en verre[5] sont contemporaines de ces céramiques.

Des monnaies numides et carthaginoises ont été recueillies à Dougga[6], à Magraoua[7], dans un tumulus du Sud tunisien[8], à Gastal[9], à Aïn el Bey[10], à Sila[11]. Les monnaies numides datent du second siècle avant J.-C. ; les puniques ne sont guère plus anciennes. Et n'oublions pas que les unes et les autres circulaient encore au IIe siècle de notre ère[12]. De même, les deniers d'argent de la République romaine, dont deux étaient enfermés dans un cromlech de la région de Ngaous[13]. A Sigus, dans un dolmen, c'est une monnaie de l'empereur Domitien (fin du Ier siècle), qui était placée au-dessous d'un vase romain, renversé sur la poitrine d'un mort[14] ; à Ras et Ain Bou Merzoug, une monnaie de l'impératrice Faustine l'aînée (milieu du IIe siècle), dans un dolmen qui, comme celui de Sigus, montrait intacts la couche de pierraille et le dallage servant de protection au réduit funéraire[15].

1. Gsell, *Monum*., 1, p. 26.

2. Frobenius, *l. c*., fig. 114. 115.

3. Reboud, *Assoc. franç*., Alger, 1881, p. 1148.

4. Neltnez, *R. Constantine*, IX, 1855, p. 85.

5. A Magraoua : Denis, l. c. A Duvivier : Reboud, *C. r., Soc. fr. num., l. c*., pl. II, fig. 8. A Aïn el Bey : Thomas, *Recherches*. p. 22.

6. Icard, *B. Sousse*, III, p. 253, 254, 255 ; Babelon, *B. a. Comité*, 1017, p. CCXXIX-CCXXXI : monnaies puniques et numides.

7. Denis, *B. a. Comité*, 1893, p. 140 : monnaie punique. Une monnaie carthaginoise aurait été aussi trouvé près de là, dans un des grands monuments d'Elles (*v. supra*, p. 203-4) ; on ne dit pas dans quelles conditions : Girard de Rialle, *Bull*. *des antiquités afric.*, II, 1884, p, 265.

8. *C. r. Acad. Inscr*., 1889, p. 209 : monnaie numide.

9. Collection Reygasse : une monnaie de Carthage, une de Masinissa.

10. Thomas, *Recherches*, p.14, 16, 17, 18, 20 : monnaies numides dans des cromlechs.

11. Frobenius (*l. c*., p. 71-72) a trouvé dans des dolmens de Sila sept monnaies de Masinissa, une carthaginoise, deux romaines, dent une de Gallien.

12. Conf. t. IV, p. 135.

13. Feuilles de M. Alquier en 1926.

14. Thomas, dans *Matériaux*, XIV, 1878, p. 31 ; conf. Gsell, *Monum*., I, p. 30. Ce mort était certainement un nouveau venu : *v. supra*, p. 213, n. 2. — Monnaie romaine dans un autre dolmen de Sigus : Gsell, *l. c*.

15. Féraud, *R. Constantine*, VII, 1863, p. 223 ; conf. Gsell, *l. c*., p. 26. Féraud (p. 232) ne mentionne qu'un seul mort : donc la tombe a été construite pour ce mort, si l'on n'a pas entièrement expulsé un ou plusieurs premiers occupants.

On a retrouvé dans des dolmens des monnaies plus récentes encore, mais dont la déposition avec des morts n'est peut-être pas aussi certaine : un bronze de Gallien (253-268 de notre ère), à Sila[1] ; un petit bronze, qui parait être du Bas-Empire, à Gastal[2]. Dans le Hoggar, au cœur du Sahara, une des chambres du vaste tumulus de fine Hinane, récemment exploré, contenait, auprès d'un squelette de femme, des empreintes d'une monnaie de Constantin[3] : ce caveau n'ayant pas été violé, il est sûr que l'inhumation date, au plus tôt, du IVe siècle.

Si, en Berbérie, le mobilier permet souvent d'affirmer que des ensevelissements ont été faits sous des dolmens et autres tombes indigènes jusqu'en plein Empire romain, — et cela, non seulement dans les campagnes, mais aux portes de quelques villes et bourgs où la civilisation latine était fort répandue, — ce mobilier ne date pas nécessairement de la même époque que les tombes. Nous savons, en effet, que, très souvent, elles ont reçu successivement plusieurs morts. Pour celles qui ne renferment qu'un corps, monument et mobilier doivent être, en général, contemporains, et des fouilles bien conduites permettraient de le prouver, en constatant que le tombeau n'a pas été rouvert. C'est sans doute le cas pour la plupart des tumulus. Mais, ailleurs, on peut se demander si ce mort unique n'a pas remplacé d'anciens hôtes, qu'on aurait entièrement expulsés. Le mobilier n'est donc pas un repère incontestable pour déterminer l'âge du monument. C'est ce monument même qu'il faut examiner.

Les tumulus en pierraille ne nous apprennent rien : ils peuvent être de n'importe quelle époque. Pour les dolmens, on ne doit pas attacher trop d'importance à des différences de construction, qui ne donnent pas de sûrs indices chronologiques.

1. Voir p 226, n. 11.
2. Collection Reygasse. Cette monnaie est fruste.
3. *C. r. Acad. Inscr.*, 1925, p. 340.

En certains lieux, les cases présentent un aspect beaucoup plus grossier qu'ailleurs. Cependant, il ne s'ensuit pas qu'elles soient plus anciennes : les matériaux dont on disposait ici ne valaient pas ceux que, là, on se procurait sans peine, ne permettaient pas d'obtenir, pour constituer les parois et les tables, des dalles aussi régulières[1] ; la même raison peut expliquer les dimensions diverses des cases, sans qu'il soit besoin de supposer que le désir de faciliter le travail les ait, d'une manière générale, fait réduire avec le temps. Il se peut qu'en Afrique, comme dans d'autres contrées[2], l'usage de construire des parois de dolmens en murs à assises soit plus récent que l'emploi de blocs ou de dalles occupant toute la hauteur de la case, fréquemment aussi toute la largeur d'un côté. Mais l'un des procédés n'a pas remplacé l'autre : nous avons vu[3] que beaucoup de dolmens sont mi-partie en matériaux mégalithiques, mi-partie en éléments plus petits, superposés.

Aux Ouled Fayet, près d'Alger, un dolmen enterré avait pour table une dalle brute, portant une inscription libyque[4] que l'on n'a vraisemblablement pas gravée après coup. Comme nous ne connaissons pas d'exemples de cette écriture antérieurs au IIe siècle avant J.-C., nous avons là un indice nous autorisant à dater cette tombe d'une époque relativement récente[5].

Les dolmens qui, formant des cimetières plus ou moins étendus, se rencontrent en divers lieux de la Tunisie et de l'Algérie orientale, tout auprès de ruines romaines de villes et

1. *Supra*, p. 191, n. 7.

2. Déchelette, *Manuel*, I, p. 397, 411.

3. P. 192.

4. Berbrugger, *R. afric*.. XII, 1868, p. 170.

5. Plus récente encore était sans doute une tombe dolménique (trouvée près de Duvivier), dont l'un des côtés était formé d'une stèle Libyque, remployée : Reboud, *C. r. Soc. fr. num*., II, 1870, p. 194. — Il existe aussi, dans le Nord-Est de l'Algérie, une table de dolmen sur laquelle est gravée une inscription latine (Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 108). Mais je n'oserais pas affirmer que cette inscription soit contemporaine de la construction du monument.

de bourgs, offrent souvent des pierres que l'on a équarries avec assez de régularité, mais non pas taillées à la manière romaine. Comme Carton l'a fait remarquer[1], s'ils avaient tous été élevés aux premiers siècles de notre ère, on s'expliquerait difficilement l'exclusion absolue, dans ces sépultures, des procédés et .instruments romains de construction employés dans les habitations voisines : quand deux civilisations sont en contact immédiat, se mêlent, des emprunts sont inévitables. Il est donc très probable que la plupart de ces dolmens sont antérieurs à la domination de Rome et contemporains de centres numides, qui ont pris ensuite un aspect latin[2].

Au contraire, dans d'autres dolmens de l'Est de l'Algérie, les parois sont faites de blocs rectangulaires, d'une taille irréprochable, qui ressemblent exactement à des pierres romaines, qui portent des traces très distinctes de ciseaux en métal, qui, enfin, ont été ajustés avec grand soin[3]. Parfois aussi, les tables sont taillées à la mode romaine, au moins sur les côtés[4]. Dans deux dolmens, l'un à Thala[5] (en Tunisie occidentale), l'autre à Sigus[6], on s'est servi, en guise de table, d'un grand plateau de pressoir, à rigole circulaire, identique à ceux qui sont si fréquents dans des exploitations agricoles de l'époque impériale : on a dt1 l'emprunter à quelque ferme voisine[7].

---

1. *Découv*., p. 355, 396.

2. Mais certains de ces monuments, — le mobilier le prouve, — ont encore reçu des morts dans des temps postérieurs à notre ère.

3. A Roknia : Gsell, *Monum*., I, p. 19-21. En d'autres lieux du département de Constantine : Delamare, *Archéol*., pl. 163, fig. 8 et 3 ; Brunon, *R. Constantine*, XVIII, 1876-7, p. 339-340 ; de Bosredon, *ibid*., XIX, 1878, p. 24 ; Luciani, *ibid*., XXIII, 1884, p. 104 ; Mercier, *B. a. Comité*, 1885, p. 553 ; 1887, p. 453 ; 1888, p. 103.

4. P. ex., table ovale, de 2 mètres sur 1 m. 50 : Mercier, *B. a. Comité*, 1885, p. 553.

5. Cagnat, *Arch. Missions*, 3e série, XIV, 1888, p. 73-74.

6. Maumené, *Rev. archéol*., 1901, II, p. 26-27.

7. Au contraire, à Sigus, on voit, dans le voisinage immédiat de la nécropole mégalithique, les ruines d'une salle quadrangulaire, où des murs de construction romaine, — dont il ne reste que l'ossature, — étaient associés à un plafond entièrement semblable aux tables des dolmens et qui a été sans doute emprunté à un dolmen voisin. Cette salle était une dépendance d'un sanctuaire de Bellone, qui s'étendait sur une aire assez vaste. Voir Gsell, *Monum*., I, p. 30-32 ; le même, *Texte explicatif* de Delamare, *Archéol*., p. 53 ; observations

Ailleurs, ce sont des pierres de taille qu'on a fait entrer dans des enceintes de dolmens[1]. Il n'est donc pas douteux qu'on ait encore construit des dolmens après le début de notre ère, dans l'Algérie orientale et la Tunisie occidentale. A l'Est de l'Aurès, on en aurait même édifié sur des ruines romaines[2] : je ne sais si le fait est certain[3].

Au Sud de La Calle, existe un témoignage curieux de la fidélité de certains Africains à ce type de sépulture. Un vieux dolmen, bâti en dalles brutes, a été, pour servir à nouveau, renforcé extérieurement d'une sorte de manchon, rectangle de murs à assises, faits en pierres de taille[4].

Nous pouvons citer d'autres tombes de l'époque romaine où le souvenir du dolmen est manifeste. A Althiburos (dans la région du Kef), c'est un grand caveau souterrain, rectangulaire, dont les parois sont en pierres de taille, mais dont le plafond est une énorme table calcaire[5]. A Guelaa Bou Atfane (au Sud de Guelma), ce sont des chambres, rectangulaires aussi, aux parois bâties aussi en pierres de taille, d'aspect tout romain, au plafond fait d'une ou plusieurs grandes dalles, brutes sur les faces, équarries sur les tranches ; une petite baie, qui pouvait être fermée par une herse, et des niches, qui abritaient des urnes cinéraires, attestent des usages nouveaux[6]. A Méchera Sfa (dans le département d'Oran), nous trouvons encore, en

---

que j'ai faites sur place en 1917 ; Vel, *R. Constantine*, XL, 1906, p. 170-2 : Toutain (dont je ne puis accepter les conclusions), *Rev. des études anciennes*, XVII, 1915, p. 43 et suiv.

1. Mercier, *B. a. Comité*, 1355, p. 553 ; 1888, p. 108. Viré, *R. Constantine*, XXIX, 1894, p. 556.

2. Masqueray, *R. afric.*, XXII, 1878, p. 464. Vaissière, *ibid.*, XXXVII, 1893, p. 136.

3. Dans ces constructions, les parois et les tables sont taillées. Sont-ce bien des dolmens ? — Naturellement, quand on trouve des dolmens auprès de tombes romaines (voir, p. ex., Carton, Décour., p. 357 ; Mercier, *B. a. Comité*, 1887, p. 464), cela ne prouve pas qu'ils soient de la même époque.

4. Carton, *B. Hippone*, XXX, 1899-1900, p. 146.

5. Merlin, *Forum et maisons d'Althiburos*, p. 45-47.

6. Gsell, *Monum.*, I, p. 33 et pl. VII. La chambre n'est pas entourée d'une enceinte. D'autres sépultures du même lieu sont analogues, mais souterraines : deux des parois sont constituées par le roc, et non par des murs : *ibid.*, p. 34.

pleine époque chrétienne, des chambres funéraires, quadrangulaires, qui dérivent du type dolménique : les parois et le plafond sont en grandes dalles ou en gros blocs, non taillés, mais seulement équarris, assemblés à sec[1].

Dans des enceintes de cromlechs et dans des tumulus, se voient des blocs qui ont été, soit taillés tout exprès, soit empruntés à des constructions romaines ; voire même des fûts de colonnes, des corniches, des pierres portant des inscriptions libyques ou latines[2]. Pour les tumulus, nous avons d'autres repères, qui s'étendent sur une longue série de siècles : tumulus hybrides, surmontant un puits phénicien ou un caveau romains[3] ; tumulus élevés autour du Médracen et, par conséquent, postérieurs à ce mausolée, qui est lui-même, nous le verrons, un tumulus grandiose, revêtu d'un décor classique, et qui appartient vraisemblablement au IIIe siècle avant J.-C. ; Tombeau de la Chrétienne, autre mausolée royal, fait sur le modèle du Médracen[4] ; Djedar de l'Oranie[5], sépultures princières des VIe-VIIe siècles de notre ère, qui, elles aussi, se rattachent, par une filiation directe, aux vieux tas de pierres indigènes.

En résumé, les tombeaux en pierres sèches actuellement connus dans l'Afrique du Nord ne sont pas des monuments qu'on puisse qualifier de préhistoriques. Un certain nombre d'entre eux sont assurément antérieurs à la conquête romaine et contiennent des objets qui datent des derniers temps de la

1. Gsell, *l. c*., I, p. 34-35.

2. Letourneux, *Arch. f. Anthropol*., II, 1867, p. 318 (tumulus de l'Aurès). Donau, *B. a. Comité*, 1915, p. CXX-CXXIII (tumulus du Sud tunisien, élevés sur des ruines romaines). Joly, dans Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 24 (Boghar), n° 94 (tumulus de la région de Boghar). Viré, *R. Constantine*., XXXII, 1898, p. 21 (cromlech de la Kabylie occidentale). Jacquot, *ibid*., XXXIV, 1900, p. 124 (cromlechs de la région de Sétif). Thomas, *Recherches*, p. 27 (cromlech de la région de Constantine).

3. *Supra*, p. 188. — Emploi de pierres de taille, cimentées avec de la chaux, dans des tumulus en tronc de pyramide du Sud tunisien : Tissot, *Géogr*., I. p. 503.

4. Pour ces deux mausolées, *v. infra*, p. 261 et suiv.

5. Gsell, *Monum*., II, p. 418-427.

période carthaginoise, qui sont contemporains des rois numides des IIe-Ier siècles. Mais, en pleine époque romaine, on a utilisé beaucoup de ces tombeaux, on en a même construit. Il semble bien que, sans cesser entièrement de faire des dolmens, on n'ait plus eu autant de goût pour ces caissons énormes, d'une édification pénible. Dans la Tunisie orientale et centrale, il n'en est aucun qui soit incontestablement postérieur au premier siècle avant J.-C. Plus à l'Ouest, le type dolménique se maintint plus longtemps, avec certaines modifications. Le tumulus et la choucha eurent une existence plus longue encore. Ce sont des Berbères qui les ont introduits au Sahara, quand ils sont allés conquérir le désert, peut-être seulement au IIIe siècle de l'ère chrétienne.

Mais, si nous remontons le cours des âges, au lieu de le descendre, c'est au IIIe siècle avant notre ère que nous devrons nous arrêter. On ne saurait affirmer que, parmi tous ces tombeaux, il y en ait qui datent d'une époque plus ancienne.

Je le croirais pourtant. Car, sauf quelques emprunts, faciles à discerner et qui ont un caractère exceptionnel, — emploi de pierres de taille, posture allongée donnée aux morts, incinération, vases importés, — ce sont des monuments où tout fait contraste avec les civilisations punique et gréco-latine : formes, procédés de construction, rites funéraires, grossières poteries. Comment les Berbères auraient-ils introduit chez eux de tels usages en des temps où ils avaient sous les yeux les exemples, si différents, des Phéniciens ? Ce n'est pas alors qu'ils les ont adoptés, c'est sans doute bien des siècles auparavant, et ils y étaient si habitués qu'ils n'y ont que très difficilement renoncé. Usages qui, en d'autres pays méditerranéens, avaient existé dans des âges lointains, mais en avaient disparu depuis longtemps à l'époque où nous les constatons en Berbérie : ce qui prouve leur haute antiquité dans cette contrée, car peut-on croire que les Berbères aient,

par un renouveau miraculeux, imaginé, vers le IIIe siècle, des procédés de construction, des rites tombés ailleurs en oubli ?

Ce raisonnement ne s'applique pas, il est vrai, aux tumulus, sépultures si simples que bien des peuples ont pu en élever sans se connaître : l'idée de jeter sur un cadavre un tas de pierres ou de terre est de celles que tous les hommes sont capables de concevoir et d'exécuter. Il se peut que, de très bonne heure, les ancêtres des Berbères aient fait spontanément des tumulus; en tout cas, ils n'ont pas imité les Phéniciens, qui n'ont pas laissé de ces tombeaux autour de leurs colonies africaines[1].

Pour les dolmens, il semble nécessaire d'admettre un lien de parenté entre ceux qui parsèment l'Afrique septentrionale et ceux qu'on retrouve dans tout l'Ouest de l'Europe, en Sardaigne, en Corse, à Malte, dans le Sud de l'Italie, pour ne point parler d'autres terres plus lointaines. Ces monuments mégalithiques exigeaient des procédés d'extraction, de transport, de construction, qui n'ont pas été inventés partout. Et, de fait, ils se présentent, dans l'Occident du vieux monde, en un vaste demi-cercle, qui s'étend depuis la Scandinavie jusqu'au Sahel tunisien, avec des ramifications à travers la Méditerranée, tandis qu'ils font défaut dans l'Europe centrale et dans presque toute la péninsule italique. Quelle qu'ait été leur origine, ils ont passé, soit d'Afrique en Espagne, soit d'Espagne en Afrique. Or, en Espagne, on en a construit depuis la fin de l'époque néolithique jusque vers le début de l'âge du bronze, où ils ont dégénéré en humbles caisses[2]. Donc, si l'Espagne les a reçus de l'Afrique, celle-ci possédait des dolmens dès les temps néolithiques; si, au contraire, l'Afrique les a reçus de l'Espagne, ce fut, au plus tard, dans le troisième millénaire avant J.-C.

1. Sauf la où ils ont imite les indigènes : voir t. IV, p. 438.

2. Voir Obermaier, dans *Mitteilungen der anthropol. Gesellschaft in Wien*, L, 1920, p. 107 et suiv.

La haute antiquité du type dolménique en Berbérie parait ainsi démontrée. Il reste à retrouver les dolmens qui justifieront cette conclusion.

On a parfois comparé[1] les chouchet avec des monuments tronconiques en pierres sèches, qui furent construits, à l'époque néolithique, à l'âge du bronze, et même en des temps plus récents, dans des îles de la Méditerranée occidentale : talayots des Baléares, nuraghes de Sardaigne, sesi de Pantelleria[2]. La plupart de ces tours insulaires ne sont pas des sépultures[3] ; elles se distinguent des chouchet par l'existence de baies d'accès latérales et par la couverture en encorbellement des chambres qu'elles contiennent. Je ne suis guère disposé à admettre une parenté ; je crois plutôt que la choucha dérive du dolmen par l'exhaussement du mur cylindrique de l'enceinte[4]. Que l'idée d'élever ce mur jusqu'à en faire une tour ait été inspirée par la vue de quelque nuraghe ou de quelque talayot, cela n'est pas impossible ; il ne faut pourtant pas l'affirmer. Mais des monuments de Magraoua, d'Hammam ez Zouakre, de Tirekbine, offrent, comme nous l'avons indiqué[5], des analogies, qui pourraient n'être pas fortuites, avec les talayots et les navetas des Baléares. Nous avons dit aussi[6] que des levées de pierres se rencontrent, en Europe comme en Afrique, dans des cimetières de dolmens et de tumulus. Ce n'est pas non plus, peut-on croire, l'effet du hasard.

Passons aux rites funéraires. En Europe, des corps furent ensevelis dans une posture repliée dès les temps paléolithiques. Plus tard, on imposa la même attitude à des morts dans les contrées les plus diverses de l'ancien monde : dans presque toute l'Europe, en Égypte, en Asie Mineure, en Palestine, en

1. Voir t. I, p. 352.
2. Dans les sesi, le tronc de cône est surmonté d'un dôme.
3. Sauf les sesi.
4. Conf. *supra*, p. 202.
5. P. 204-5.
6. P. 206.

Perse. D'ordinaire, on les couchait dans leur tombe; parfois, cependant, on les y asseyait. Mais ce rite a commencé à devenir rare dans les pays européens à l'âge du bronze[1] ; s'il n'était pas encore complètement oublié en Espagne au début de l'âge du fer[2], il avait disparu depuis longtemps de la péninsule au IIIe siècle, époque des plus anciens tombeaux berbères que l'on puisse dater. On ne saurait admettre qu'il ait été d'introduction récente dans l'Afrique septentrionale ; du reste, ici, comme en Europe, nous avons des preuves du repliement des jambes dès une antiquité très reculée[3].

La même conclusion s'impose pour l'usage d'enfouir pèle-mêle des restes d'un ou de plusieurs morts. Il a été pratiqué ailleurs, soit qu'on dépeçât les cadavres, soit qu'on déposât dans la tombe des ossements décharnés. Pour ne mentionner que des pays proches de la Berbérie, nous le rencontrons en Espagne dès l'époque néolithique, en Égypte dès le quatrième millénaire avant J.-C. Mais, dans ces contrées, on y avait renoncé depuis des siècles au temps où il est attesté chez les Berbères.

Quant à la coutume de colorer les morts en rouge, — ou de mettre à leur disposition le moyen de le faire eux-mêmes, — nous pouvons constater qu'elle est très vieille en Afrique[4]. En Europe, elle apparaît dès l'époque quaternaire. Elle y devint fréquente aux époques néolithique et énéolithique; puis elle fut abandonnée : on en a encore des exemples en Espagne à l'âge du bronze, avant le premier millénaire[5].

---

1. Sauf pour les sépultures en jarre. Ce mode d'ensevelissement ne se rencontre pas en Afrique avec des corps repliés.

2. Bonsor, *Rev. archéol*., 1899, II, p. 271, 289,

3. *Supra*, p. 209.

4. Conf. p. 217.

5. Déchelette, *Rev. archéol.*, 1908, II, p. 243. Dans la péninsule, l'usage de déposer auprès des morts des vases contenant du vermillon persista jusqu'en plein âge de fer : Bonsor, *ibid*., 1899, II, p. 383. Il eu fut, du reste, de même ailleurs, mais ce n'était plus une matière substituée au sang, c'était du fard, ingrédient de toilette : voir, p. ex., pour les Carthaginois, t. IV. p. 106, 458: minium dans des tombes de Gouraya et de Collo, qui datent des IVe-IIe siècles : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 40.

Où ces formes de tombes et ces rites, que nous retrouvons des deux côtés de la Méditerranée, avaient-ils pris naissance aux temps préhistoriques ? Il vaut mieux avouer notre ignorance que de risquer de vaines hypothèses. Mais ce qui est sûr, c'est que des usages funéraires tombés ailleurs en désuétude, puis dans un profond oubli, ont persisté chez les Berbères jusqu'en pleine époque historique. Preuve remarquable, mais non pas unique, de l'attachement de ces hommes aux mœurs de leurs pères.

Certains de ces usages ont disparu ; d'autres ont survécu, plus ou moins modifiés, jusqu'à nos jours.

Si, dans quelques coins perdus du Sahara, des cadavres ont été encore, il n'y a pas fort longtemps, assis au fond de leur tombe, c'est là un fait exceptionnel; quant au mélange des os, on n'en a pas d'exemples depuis l'antiquité : imitant d'abord les Phéniciens et les Romains, puis obéissant aux prescriptions de l'Islam, les Berbères ont, tôt ou tard, étendu leurs morts, d'ordinaire dans des fosses. Ils ont renoncé, depuis peut-être deux mille ans, à les peindre en rouge. Ils avaient probablement cessé de construire des dolmens avant la venue des conquérants arabes. Car, lorsqu'ils tapissent des fosses de minces plaques de pierre et les couvrent de dalles légères[1], il est très douteux qu'ils se souviennent des mégalithes érigés par leurs ancêtres. Et je ne crois pas qu'ils fassent des dolmens en miniature, quand ils construisent, à l'intérieur d'un enclos sacré, contre le mur d'enceinte et en face de l'entrée, de très petites caisses, ouvertes par devant, limitées sur les côtés par des plaques dressées[2], et couvertes d'une autre plaque horizontale, niches dans lesquelles ils viennent déposer des offrandes[3] : la forme de ces abris rudimentaires s'explique assez par leur destination.

1. Disposition fréquente, surtout dans la Berbérie orientale.

2. Quelquefois par des murettes.

3. Conf. *supra*, p. 163, n. 3. Voir Goyt, *R. Constantine*, XXIV, 1886-7, p. 82-83 ; Bertholon, *Bull. de géogr. hist.*, 1891, p. 484-8 ; Hamy, *ibid*., 1904, p. 62 ; Carton, *L'Anthropol*., VIII, 1897, p. 27 et suiv. : Deyrolle, *ibid*., XV, 1901, fig. à la p. 394 ; Maumené, *Rev. archéol*., 1901, II, p. 31.

Mais, au Sahara, on a édifié des chouchet en plein XIXe siècle[1] ; on s'est contenté de les islamiser, en y plaçant, au-dessus des corps allongés, aux pieds et à la tête, les deux pierres dressées, les deux « témoins », dont les musulmans surmontent leurs tombes[2]. Des tas de pierres, bordés ou non d'une murette, et sur lesquels se dressent les témoins, recouvrent encore très souvent des fosses funéraires, non seulement au Sahara, mais en Berbérie : bien plus petits, il est vrai, que la plupart des tumulus antiques[3] et toujours ovales, forme commandée par la fosse oblongue où le mort est étendu. En d'autres lieux, c'est, au-dessus de la fosse, ce que les préhistoriens appelleraient un petit cromlech[4], une enceinte elliptique, faite, soit de pierres plates, superposées en assises, soit de pierres fichées en terre ; les témoins prennent place dans l'axe, à l'intérieur du cercle, ou bien sur la murette.

XI

Les rites expriment des croyances, auxquelles ils survivent très souvent et dont le sens même s'oublie. Des croyances nouvelles donnent naissance à de nouveaux rites, qui ne font pas disparaître les anciens. Les hommes qui pratiquent les uns et les autres n'ont cure des contradictions que leur conduite implique; d'ordinaire, ils n'y réfléchissent même pas. C'est ce dont il faut se souvenir quand on cherche à interpréter les coutumes funéraires des vieux Africains.

Ils se souciaient assurément des morts. Ils leur faisaient des sépultures dont beaucoup exigeaient un travail bien plus long, bien plus dur que l'édification des huttes, des maisons, où ils

1. Chudeau, *L'Anthropol*., XXIV, 1913, p. 189, et Assoc. franç., Le Havre, 1914, p. 711.

2. Chudeau, *Assoc. franç*., Reims, 1907, p. 1002. Gautier, *Sah, algér.*, p. 79.

3. Il dépassait rarement la taille d'un bouline allongé.

4. Conf. *supra*, p. 188.

s'abritaient pendant leur vie : que de peines ont coûtées ces caveaux creusés dans des falaises abruptes, ces dolmens aux tables gigantesques ? Les défunts étaient ainsi préservés des intempéries, des animaux carnassiers, qui pullulaient alors en Afrique, des gens animés de mauvaises intentions. Leur lieu de repos semblait être ce qu'était la tombe chez les Égyptiens et les Phéniciens : une « demeure éternelle[1] ».

Ces sépultures ne se mêlaient pas aux habitations des vivants. Mais, d'ordinaire, elles étaient proches des lieux que ceux-ci occupaient en permanence ou visitaient assidûment. Elles s'imposaient à la vue. Fréquemment, elles formaient une cité silencieuse à côté de celle où s'agitaient les générations successives. Dans ces nécropoles, des enceintes limitaient des quartiers, où se groupaient peut-être les hommes qui avaient vécu ensemble ; beaucoup de tombes étaient aménagées de manière à se rouvrir aisément et à recevoir l'un après l'autre les membres d'une même famille. Des pierres dressées étaient probablement des repères et, par conséquent, des témoignages des liens qui ne cessaient point d'unir les vivants et les morts. Nous verrons que, selon Hérodote, les Nasamons se rendaient, dans des circonstances graves, à certaines sépultures, dont ils connaissaient fort bien les hôtes, aïeux de leur famille, ou personnages qui avaient laissé un nom respecté.

Pourtant, quand nous examinons la structure de ces tombeaux, de ces épais Las de pierres, de ces robustes caissons, de ces cellules s'enfonçant dans le roc, ils nous paraissent révéler des sentiments très différents. Ce sont là de véritables prisons, souvent dépourvues de toute ouverture sur le dehors, aux parois ou à la masse assez solides pour que ceux qu'on y a enfermés ne puissent pas s'en évader, se mêler aux vivants, les tourmenter de diverses manières ; leur réclamer les biens qu'eux-mêmes avaient possédés. La peur des revenants a été l'origine,

1. Conf. t. IV, p. 460.

ou, du moins, une des origines de ce que nous appelons le culte des morts, et cette peur s'est conciliée plus tard, contre toute logique, avec une sollicitude affectueuse.

Les mêmes craintes ont inspiré, croyons-nous, le rite funéraire le plus fréquent chez les ancêtres des Berbères, rite que nous retrouvons chez tant de peuples anciens et, de nos jours encore, en Amérique, en Océanie, dans l'Afrique australe[1]. Le repliement des morts a donné lieu à des hypothèses variées. Les uns l'expliquent par le souci qu'on aurait eu de réduire les dimensions des tombes. D'autres y reconnaissent une attitude de sommeil[2], ou bien de repos, d'un repos assis, à la mode orientale, et, au besoin, agrémenté d'un repas. D'autres y voient un symbole profond : on aurait enfermé le défunt dans le sein de la Terre Mère, en lui imposant la posture du fœtus dans le sein maternel, avec l'espoir très ferme qu'il attendrait ainsi le moment de renaître[3]. Nous ne répéterons pas ici des réfutations déjà faites[4]. L'explication la plus vraisemblable est, à notre avis, le désir de mettre les morts dans l'impossibilité de faire des mouvements : il faut les empêcher, s'ils en trouvent le moyen, de sortir de leur prison avec des intentions funestes. Les corps, repliés, ramassés en paquet, devaient être ligotés, aux temps et dans les lieux où l'on se souvenait de la signification du rite. C'est ce qu'indiquait Agatharchide[5], à propos de barbares qui habitaient en Nubie, entre le Nil et la mer Rouge. Ils repliaient les morts, leur attachaient le cou aux pieds avec des branches flexibles, puis ils les couvraient de pierres.

Pour se préserver des revenants, il pouvait paraître plus sûr de détruire leur corps. C'est peut-être la raison du rite, qui,

1. Voir surtout Andree, dans *Archiv für Anthropologie*, VI, 1907, p. 282-307.

2. « En chien de fusil », comme dit le vulgaire.

3. C'est là une explication donnée par des Hottentots et des Péruviens, mais il n'est pas certain qu'ils l'aient trouvée eux-mêmes.

4. Nous renvoyons à Andree, *l. c*.

5. *De mari Erythraeo*, 63 (dans *Geogr. Graeci min. de Müller*, I, p. 154). Conf. Diodore de Sicile, III, 33 ; Strabon, XVI, 4, 17.

après décharnement des cadavres, mélangeait confusément les os. L'incinération, d'importation étrangère, était encore plus efficace. Ces maigres restes, ossements ou cendres, il ne convenait pourtant pas de les disperser au hasard, car de quoi n'étaient-ils pas capables si on les abandonnait ainsi, sans aucune surveillance ? Tant qu'une partie du mort subsistait, on pouvait craindre qu'il ne se reconstituât et n'abusât de la liberté qu'on lui laisserait. Conservé ou détruit, le corps devait être enfermé en un lieu où sa présence serait certaine, non moins que son impuissance à nuire.

Nous ignorons entièrement les idées, sans doute fort diverses, que les anciens Africains se faisaient de la composition de l'être humain[1]. Beaucoup d'entre eux ont pu croire à l'existence d'une âme, qui, après la mort, ne disparaissait définitivement qu'avec l'anéantissement, du corps, son soutien. Elle vivait d'ordinaire et se plaisait à vivre avec lui. Quand elle en était séparée, quand elle était en quête de son enveloppe matérielle égarée ou dispersée, elle se sentait malheureuse et devenait malfaisante. Il importait donc, par la conservation du corps ou des restes du corps dans la prison funéraire, de fixer l'âme au même lieu.

D'autres ont eu peut-être des conceptions bien différentes. L'âme, — ou une des âmes qui auraient habité ensemble dans l'homme, — aurait indéfiniment survécu au corps. Elle le quittait au moment de la mort, mais elle pouvait avoir le désir de s'unir à lui de nouveau. Il fallait l'en empêcher, la libérer, pour lui permettre, soit d'aller s'établir dans un autre corps, soit de se rendre dans un séjour où les âmes vivaient en société. Le corps devait donc être enfermé de telle façon que l'âme ne pût pas le rejoindre; il devait même être détruit au point qu'elle ne pût trouver en lui un domicile supportable.

1. Il serait important de faire des enquêtes sur les croyances non islamiques qui nuit pu persister à cet égard chez les Berbères.

Mais ce furent là peut-être des applications de croyances nouvelles à des pratiques auxquelles d'autres croyances avaient donné naissance. Dans des questions d'une obscurité si profonde, c'est peine perdue d'accumuler des conjectures.

Le rouge a été une couleur funéraire chez divers peuples, entre autres les Carthaginois[1]. C'est, selon une hypothèse plausible[2], parce qu'il est la couleur du sang, de la vie. En répandant, probablement sous une forme liquide, une substance rouge sur les morts, on se donnait l'illusion de prolonger leur existence dans la tombe, asile ou prison.

Le dépôt d'objets mobiliers, coutume que l'on constate en Europe dès l'époque quaternaire, s'explique de la même manière. Dans leur nouvelle demeure, les défunts ont besoin de leurs parures, qui, à l'origine, étaient surtout des amulettes protectrices. Ils ont besoin de se nourrir. On leur laisse donc des aliments, placés ou non dans des vases, qui restent vides plus tard ; — parfois même, semble-t-il, on fait cuire ces mets sur place. A quelques guerriers, on ne refuse pas la société de leur cheval de bataille. Mieux les morts seront au fond de leur tombe, moins ils auront le désir d'en sortir. Évidemment, quand on détruit presque entièrement leur corps, on pourrait se dire qu'ils n'ont que faire de parures et d'aliments. Mais maint rite persiste, même quand il devient absurde[3]. Et puis, ce n'est peut-être pas seulement pour assurer leur vie matérielle qu'on enferme avec eux quelques objets d'ornement ou d'usage. Ces objets ont été et restent leur propriété : c'est la part qu'on leur abandonne sur leurs biens, pour qu'ils s'abstiennent de revendiquer le reste. Il se peut qu'on les ait quelquefois brisés intentionnellement[4] : il

1. T. IV, p. 445.

2. Von Duhn, *Archiv für Religionswissenschaft*, IX, 1906, p. 1-24.

3. Conf. I. IV, p. 462.

4. Bourguignat, *Hist. des monum. mégalith. de Roknia*, p. 33 : dans un dolmen, bagues et bracelets tordus et déformés. Gsell, *B. a, Comité*, 1900, p. 374 : poteries brisées, dans des tumulus de la région de Boghar. Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 521, et pl. XI, fig. 1-3 :

ne fallait pas qu'un autre s'en servit, ce qui eût risqué d'ailleurs de lui être funeste, car, par une sorte de contagion, une chose qui appartient à un mort peut être aussi redoutable que le mort lui-même, quand il passe à l'état de revenant.

Jusqu'ici, nous n'avons rencontré aucune pratique funéraire qui doive s'expliquer par de véritables croyances religieuses, par la foi en des êtres très supérieurs aux hommes, dont ceux-ci ont conscience de dépendre et qu'ils essaient de se concilier.

Mais il parait difficile de ne pas reconnaître un hommage au Soleil, un moyen de placer les morts sous sa protection, dans la coutume, assez répandue, de tourner du côté du Levant l'entrée de la case, la tête de ceux qui y sont enfermés. Ce souci d'orientation n'est pas propre à la Berbérie : on le constate dans des dolmens d'Europe, comme dans des sépultures égyptiennes.

Tout auprès d'un certain nombre de tumulus de l'Algérie centrale et du Sud tunisien, se retrouvent des restes de foyers, des charbons et des cendres(1). Peut-être avait-on simplement allumé un grand feu après l'achèvement du tombeau, dans un but de purification, pour écarter les génies nuisibles. Il est cependant plus probable que ce sont des restes de repas funèbres, dont la coutume n'a pas disparu chez les indigènes. Près de la frontière algéro-marocaine, a été découvert, entre l'enceinte et la case d'un dolmen, un foyer qui contenait des fragments de charbons, des os calcinés d'animaux, des débris de poteries; le tout au-dessous de plusieurs pierres disposées avec quelque ordre(2). On avait sans doute célébré là un repas, ou plutôt un sacrifice comportant un repas. Ce sacrifice

fer de lance tordu, dans un tumulus d'Oudjda. Il est difficile de faire des constatations certaines à cet égard, le mauvais état du mobilier, surtout des poteries, pouvant tenir a des accidents survenus depuis l'ensevelissement.

1. Joly, *R. afric*., LIII, 1909, p. 11. Zeil, B. a. Comité, 1904, p. 352.

2. Velain, *R. d'ethnogr*., IV, 1885, p. 309.

s'adressait-il au mort lui-même, de manière à établir, par les victimes, un lien entre lui et les participants ? S'adressait-il à une divinité, qu'on aurait implorée en sa faveur ? Qu'en pouvons-nous savoir ?

Il est malaisé d'indiquer la signification précise des trous, des rigoles, qui ont été creusés sur la face supérieure de quelques tables de dolmens[1]. Mais on ne se trompera peut-être pas en supposant que des offrandes liquides, sang, lait, etc., y ont coulé jadis[2]. Au Sahara, des tumulus étaient surmontés de vases[3], qui devaient aussi, du moins à l'origine, contenir des offrandes. Les plates-formes, entourées de parapets, qu'on a établies au sommet de quelques bazinas d'Algérie et de Tunisie[4], ont dû servir à des actes religieux. De même, les renfoncements en forme de niche, qui, parfois, se creusent dans le mur de ceinture[5].

« Les Nasamons, dit Hérodote[6], jurent par les hommes de chez eux qui passent pour avoir été les plus justes et les meilleurs, en touchant leurs tombeaux. » J'ai déjà cité la suite[7], où l'historien raconte que ces mêmes Nasamons, quand ils veulent être instruits de l'avenir, s'endorment sur les tombes de leurs ancêtres, après avoir prié, et se conforment à ce qu'ils

1. Thomas, *Matériaux*, XIV, 1878, p. 30 (conf. Gsell, *Monum*, I, p. 29 et 30). Vélain, *l. c.*, p. 308. Carton, *Découv*, p. 358. fig. 167 ; le même, *B. Hippone*, XXX, 1899-1900, p. 147. Hilaire et Renault, *B. a. Comité*. 1898, p. 318. Bernard, *B. Sousse.* V, 1907, p. 149. Nous avons vu (p. 229) qu'on a parfois transformé des plateaux de pressoir en tables de dolmen. Ces plateaux étaient pourvus d'une rigole circulaire, qui n'est peut-être pas devenue inutile dans leur nouvel emploi.

2. Il ne faut pas attribuer une origine lointaine à des séries de petits trous que des bergers ont creusés, pour leurs jeux : conf. Féraud, *R. Constantine*, VII, 1863, p. 217 ; Solignac, *B. Oran*, 1917, p. 126. Je ne connais pas, sur des tables de dolmens africains, de fossettes antiques, analogues aux « cupules » qu'on voit sur des dolmens de l'Europe occidentale et de Palestine, et dont la destination est inconnue : Montelius, *Der Orient und Europa*, p. 26-30.

3. Voinot, *B. Oran*, 1908, p. 363. La coutume de placer des vases sur les tombes existe encore à Djerba, au Mzab et dans d'autres régions du Sahara : voir, entre autres, M. Mercier, *La civilisation urbaine au Mzab* (Alger, 1922), p. 90.

4. *V. supra*, p. 186-7.

5. A Sila : Frobenius, *l. c.*, pl. 2 et 16. A Ichoukkane : ibid., p. 46.

6. IV, 172.

7. P. 168.

voient dans leurs rêves. Ces morts ne sont donc plus des êtres redoutés, qu'il faut mettre hors d'état de nuire. Ils peuvent connaître et révéler l'avenir; ils peuvent punir le parjure. Cette science, cette puissance, les tiennent-ils de divinités, qui se serviraient d'eux comme d'intermédiaires ? Ou sont-ils eux-mêmes des êtres divins, ce qu'Hérodote ne dit pas[1] ?

Quoi qu'il en soit, tous les défunts ne paraissent pas également dignes d'hommages, ni capables de bienfaits. C'est à ses ancêtres que chacun demande la révélation de l'avenir, peut-être parce que, pour les morts, le don de divination est restreint aux affaires de leurs descendants. C'est aux « meilleurs », et sans doute surtout aux plus puissants, qu'on s'adresse pour être protégé, à ceux auxquels on se serait adressé de leur vivant. Ébauche d'un culte qui, quand il ne se fondait pas sur la solidarité de la famille, pouvait être analogue à celui que l'on rend, après comme avant leur mort, à des personnages marqués d'un caractère sacré, aux marabouts[2]. Quant aux rois défunts, on les adorait comme de véritables dieux, dans les siècles qui ont précédé et suivi l'ère chrétienne[3].

---

1. Pomponius Méla (I, 46) le dit, à propos des Augiles (substitués aux Nasamons, dont parle Hérodote); il dit même que les morts sont leurs seuls dieux : « Augilae manes tantum deos putant, per eos deierant, eos ut oracula consulunt, precatique quae volunt, ubi tumulis incubuere, pro responsis ferunt somnia. » Conf. Pline l'Ancien (qui a la même source que Méla), V, 45 : « Augilae inferos tantum colunt. » Mais ces déformations des renseignements donnés par Hérodote sont sans valeur.

2. *Supra*, p. 129-130.

3. *Ibid*., p. 130-1.

CHAPITRE IV

SÉPULTURES TÉMOIGNANT D'INFLUENCES ÉTRANGÈRES

I

Tandis que les sépultures indigènes, étudiées au chapitre précédent, sont des constructions en pierres sèches[1], s'élevant à découvert, les tombes de type phénicien restent invisibles, étant souterraines, et, en général, elles sont, non pas bâties avec des matériaux apportés, mais creusées dans le roc, ou dans un sol plus ou moins compact.

Les cités maritimes de la région des Syrtes, de la Numidie et de la Maurétanie qui devinrent sujettes des souverains africains, ne modifièrent pas plus leurs coutumes funéraires que le reste de leur civilisation, phénicienne, mais avec des emprunts à la population indigène mêlée depuis longtemps aux colons : l'étude des cimetières ne révèle aucune nouveauté qui aurait correspondu au changement de régime. C'est surtout à Chullu[2] (Collo, au Nord de Constantine) et à Gunugu[3] (près de Gouraya, à l'Ouest de Cherchel) qu'ont été trouvées des sépultures datant de la fin de la période carthaginoise et de l'époque des rois, entre le IVe et le Ier siècle[4].

---

1. Sauf les haouanet.

2. Indications bibliographiques au t. II, p. 154, n. 4.

3. Voir *ibid*., p. 162, n. 4.

4. Pour des sépultures de type phénicien trouvées en Tripolitaine et qui peuvent être en partie de l'époque royale, voir Bartoccini, *Le antichità della Tripolilania*, p. 23 et suiv.

La plupart des tombes sont, comme à Carthage, des chambres souterraines. A Gouraya, elles sont précédées d'un puits rectangulaire peu profond, qui, parfois, donne accès à deux chambres. Il existe aussi des caveaux à puits, — quelques-uns avec un escalier d'accès, — à Djidjeli[1], mais on ignore de quand ils datent, le mobilier ayant disparu[2]. A Collo, le puits est remplacé par un couloir incliné, à ciel ouvert[3] : disposition qui s'explique par la pente très rapide de la colline dans les flancs de laquelle le cimetière a été établi ; quand il y a deux chambres, la seconde est derrière la première. A Djidjeli[4] et à Philippeville[5], on rencontre des chambres funéraires dont l'entrée, ménagée dans un pan de rocher vertical, n'est précédée, ni d'un couloir, ni d'un puits : comme je l'ai indiqué[6], c'est peut-être une imitation des cellules africaines, des haouanet[7]. Les caveaux ont une forme exactement ou approximativement rectangulaire; nous y retrouvons souvent, comme à Carthage, des banquettes, pleines ou creusées d'auges, ainsi que des niches, taillées dans les parois[8]. D'ordinaire, les morts sont assez nombreux dans chaque chambre.

Un autre type phénicien de sépulture est la fosse, creusée dans le roc pour recevoir un seul mort[9] ; en divers lieux du littoral, on en creusera jusqu'en pleine époque chrétienne[10].

---

1. Delamare, *Archéol*., pl. 12, fig. 4-6 ; pl. 13; Gsell, *Texte explicatif de Delamare*, p. 12-13. Gsell, *Fouilles de Gouraya,* p. 48.

2. Les puits à escalier ne paraissent pas antérieurs au IIIe siècle : conf. t. IV, p. 436.

3. Gsell, *Gouraya*, p. 42. De même, parfois, à Djidjeli : ici, t. IV, p. 427, n. 5.

4. Delamare, *l. c.*, pl. 12, fig. 10-11 ; Gsell, *Gourara*, p. 47, n. 6. et fig. 28, à droite.

5. Delamare, pl. 32, fig. 10-12 ; Gsell, *Texte explicatif*, p. 33 : deux chambres, l'une derrière l'autre. D'après le mobilier, cette tombe parait être du Ier siècle avant J.-C.

6. P. 173.

7. Mais cela n'est pas certain, car des sépultures phéniciennes ainsi disposées existent à Byblos et à Malte : t. IV, p. 427.

8. Ces niches, très fréquentes à Gouraya, sont rares à Collo.

9. On a trouvé quelques fosses dans la nécropole de Collo. A Djidjeli, il y en a beaucoup, mais elles sont d'âge indéterminé : Delamare, *l. c*., pl. 13, fig. 7-11 ; Gsell, *Gouraya*, p. 48-49.

10. Gsell, *Monum*., II, p. 402. Conf. ici, p. 179.

La forme est rectangulaire, ou arrondie du côté de la tête ; quelquefois, à Djidjeli, elle se modèle sur le corps humain[1] et rappelle les sarcophages phéniciens dits anthropoïdes[2].

Ce sont surtout les rites funéraires qui attestent des influences indigènes. Des caveaux contiennent des corps étendus tout de leur long[3], suivant la coutume phénicienne, et, dans les fosses, on ne pouvait les placer autrement. Mais, dans une chambre de Gouraya, on a replié les jambes d'un cadavre[4] Très fréquemment, on a déposé pêle-mêle des os qui ne portent aucune trace de feu, restes souvent incomplets de plusieurs individus[5] ; j'ai dit[6] les raisons pour lesquelles il parait nécessaire d'admettre qu'avant d'être introduits dans la tombe, les morts avaient été débarrassés de leurs chairs. Souvent aussi, des ossements réunis de la même manière témoignent d'une combustion sommaire[7] : procédé emprunté sans doute aux Carthaginois, afin de hâter le décharnement[8]. Ces os brûlés étaient parfois enfermés dans de petits coffres en pierre[9], semblables à ceux de Carthage[10], on dans des caisses en plomb[11], qu'on retrouve sur la côte orientale de la Tunisie[12].

Le mobilier est punique, avec quelques objets importés d'outremer, surtout de l'Italie méridionale. Mais, çà et là, s'y mêle une poterie très grossière, évidemment de fabrication indigène[13].

---

1. Conf. t. IV, p. 436.

2. *Ibid*., p. 207.

3. Quelques-uns à Gouraya : Gsell, *Gouraya*, p. 14. Je ne vois pas qu'on en ait signalé à Collo. Sarcophage en plomb dans l'hypogée de Philippeville mentionné p. 246, n. 5.

4. T. IV, p. 453, n. 2.

5. A Gouraya et à Collo.

6. T. IV, p. 455.

7. A Gouraya et à Collo.

8. Conf. *supra*, p. 216-7.

9. A Gouraya, coffre au fond d'un trou isolé, creusé dans le sol : Gsell, *Gouraya*. p. 17 et fig. 6. A Collo, un coffre semblable, dans un caveau : Helo, *B. a. Comité*, 1895, fig. à la p. 363. A Leptis : Bartoccini, *l. c*. ; p. 24 et fig. 18.

10. T. IV, p. 450.

11. A Gouraya, dans une tombe du IIe siècle environ avant J.-C. : Gsell, *Gouraya*, p, 16.

12. T. IV, p. 451, n. 7. Et à Tripoli : Bartoccini, *l. c*., p. 26.

13. *V. supra*, p. 65, n. 2.

A l'intérieur des terres, des sépultures où des influences phéniciennes sont manifestes se rencontrent en divers lieux du royaume de Numidie, soit dans des régions qui avaient fait partie du territoire carthaginois et avaient été annexées par Masinissa, soit plus à l'Ouest, là où la domination punique ne s'était jamais étendue. Ces influences ont dû commencer à s'exercer avant la chute de Carthage; elles lui survécurent.

A Vaga (Béja), on a fouillé un cimetière[1], dont les tombes appartiennent au second siècle et sont, les unes antérieures, les autres postérieures à la conquête de cette ville par Masinissa (en 150 avant J.-C. ?[2]) Des puits rectangulaires, peu profonds, précèdent des caveaux carrés[3], dont la baie est fermée par un amas de grosses pierres. Les morts, — un seul, plus rarement deux ou trois par chambre, — sont, comme à Carthage[4], allongés sur le dos, les pieds tournés vers l'entrée[5]. Il y a aussi des restes incinérés, enfermés dans des urnes en argile ou des coffrets en pierre. Le mobilier se compose d'objets puniques ou importés.

A Téboursouk, un hypogée[6], creusé dans un tuf friable, sur un plan semi-circulaire, était sans doute précédé d'un puits. L'entrée avait été consolidée par un cadre en pierres de taille, et un pilier servait d'étai au milieu de la chambre. Cette tombe, qu'on peut dater approximativement de 60-50 avant J.-C.[7], contenait deux corps, ensevelis dans une posture repliée[8], et un mélange de poteries puniques et indigènes[9]. A droite de la

1. Indications bibliographiques, t. II, p. 109, n. 10. Ajouter Duraffourg, dans *Bull. de la Soc. de géogr. de Lille*, VII, 1887, p. 222-5 et planches.

2. Conf. t. V, p. 261.

3. Ou à peu près carrés (et non pas circulaires, comme je l'indique t. IV, p. 437, n. 10).

4. T. IV, p. 444.

5. Cagnat, *Rev. archéol.*, 1887, I, p. 42.

6. Ravard, *B. a. Comité*, 1896, p. 143-6.

7. On y a recueilli une monnaie romaine de l'année 64.

8. Une tombe de même forme, qui se trouvait à celé, contenait aussi deux corps dans la même attitude : Ravard, *l. c.*, p. 146.

9. La Blanchère et Gauckler, *Catal. du musée Alaoui,* p. 148, n° 13, et pl. XXXIV ; p. 227-9, nos 112-136, et pl. XLII.

baie d'accès, était dressée une petite stèle, représentant un personnage en prière et semblable à celles qu'on a exhumées par centaines dans les cimetières de Carthage[1].

A Bulla Regia[2] et à Sicca[3], ont été découvertes des sépultures du IIe et du Ier siècle, avec le même mélange de poteries puniques ou importées et de poteries indigènes. L'une d'elles, à Bulla, était un caveau de type phénicien, établi sous terre ; mais, pour en assurer la solidité, on avait revêtu de murs puits et chambre[4]. En ce lieu, les restes des morts enfermés dans des tombes d'aspect punique semblent avoir été d'ordinaire incinérés ; on les déposait sur le sol, ou on les plaçait dans des urnes en terre cuite, dans des coffrets en pierre[5].

Des caveaux à puits, taillés dans le roc, à Guelma[6], ne peuvent être datés, car ils étaient vides de tout mobilier, mais, même s'ils appartiennent à l'époque romaine, ils témoignent incontestablement d'influences phéniciennes.

L'abondance des inscriptions puniques recueillies à Cirta montre combien la civilisation de Carthage se répandit dans la capitale de Syphax, de Masinissa et de leurs successeurs. Il y a donc lieu de croire que les pratiques funéraires carthaginoises y furent largement adoptées. Cependant, on ne connaît pas à Constantine de chambres creusées dans le roc, de type vraiment phénicien, avec un puits d'accès, soit qu'elles aient été détruites depuis longtemps, soit qu'elles n'aient pas encore été retrouvées : rien ne prouve que les caveaux, dépourvus

1. T. IV, p. 210, 439-440.

2. Carton, *B. a. Comité*, 1890, p. 219 ; 1892, p. 70, 74, 78. Presque toutes ces tombes de Bulla, qui étaient, au moins en partie, des fosses, avaient été bouleversées à l'époque romaine, et les dispositions en étaient à peine distinctes.

3. Cimetière de Ben Smeïda. Les tombes, à ma connaissance, n'ont pas été décrites. Pour le mobilier, voir *Catal. du musée Alaoui*, p. 226, nos, 105-7, et pl. XLII.

4. Carton, *l. c*., 1892, p. 75-76.

5. Pour un de ces coffrets, voir Carton, *Rev. archéol.*, 1890, I, p. 25. On l'a tiré, il est vrai, d'une tombe de l'époque romaine.

6. Delamare, *Archéol*., pl. 170, fig. 10-13, et Gsell, *Texte explicatif* de Delamare, p. 153. Gsell. *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 9 (Bône), p. 20, col. 1.

de puits, de Mansoura[1], au Sud-Est de la ville, soient antérieurs aux premiers siècles de notre ère[2]. Mais on peut, d'après le mobilier qu'elles contenaient, attribuer à l'époque royale des sépultures plus humbles, qui ne sont pas de type indigène : des fosses dans le roc, où les morts étaient allongés; des trous, également creusés dans le roc, pour recevoir des urnes cinéraires[3] ; un sarcophage en plomb, renfermant une lampe grecque du IIe ou du Ier siècle[4] (ces caisses de plomb, qui manquent à Carthage, se rencontrent ailleurs dans des tombes phéniciennes[5]) ; de petits coffres en pierre, récipients d'ossements calcinés[6] ; une amphore, accompagnée d'une lampe grecque et servant de cercueil à un enfant[7], mode d'ensevelissement fréquent à Carthage au second siècle[8].

Nous avons fait remarquer[9] que les fosses creusées dans le roc[10], si nombreuses en Numidie et en Maurétanie, où elles

1. Bosco, *R. Constantine*, LII, 1919-1920, p. 303 et suiv. ; LIII, 1921-2, p. 209 et suiv. ; LIV, 1922-3, p. 325 et suiv. Selon M. Bosco, il y aurait là une nécropole phénicienne archaïque.

2. Je crois même avoir trouvé des indices qui permettent d'attribuer plusieurs d'entre eux à l'époque romaine.

3. Delamare, pl. 154 (et Gsell, *Texte explic*., p. 138) ; Cherbonneau, *Annuaire de Constantine*. V, 1860-1, p. 172 ; Gsell, *Atlas*, f° 17 (Constantine), p. 19, col. 2 : sur la rive droite du Rummel, en aval du vieux pont. Ces tombes, où l'on a trouvé soit des monnaies numides, soit des monnaies romaines, doivent être en partie postérieures à la conquête de Cirta par Sittius, en 46 avant J: C.

4. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 110 (trouvé au Koudiat Ati, au Sud-Ouest de la ville).

5. T. IV, p. 446.

6. Judas, *Ann. de Constantine*, V, p. 91 (au cimetière européen); il est cependant possible que ces coffrets aient contenu, non des restes humains, niais des restes d'animaux sacrifiés conf. Gsell, *Atlas, l. c*., p. 20, col. 1, et ici, p. 167, n. 1. On en a trouvé aussi sur la pente Sud-Sud-Ouest du Koudiat Ati, dans la propriété Bruyas : *R. Constantine*, XVIII, 1876-7, p. 263, n° 37. — Doublet et Gauckler, *l. c.* p. 39 et fig. à la p. 38 : coffret orné à chaque angle d'une paire de volutes dressées, rappelant les chapiteaux dits éoliques, si usités à Carthage (voir t. IV, p. 200-201).

7. Delamare, pl. 130, fig. 10-12, et Gsell, *Texte explic*., p. 126 (route de Sétif). Une monnaie de Masinissa (Delamare, *l. c*., fig. 18-19) provient peut-être de cette tombe.

8. T. IV, p. 446-7.

9. P. 179.

10. Quelquefois de forme anthropoïde comme celles de Djidjeli mentionnées plus haut (p. 247) : voir Letourneux, *Archiv f. Anthropol*., II, 1867, p. 316, fig. 93 ; Reboud, *C. r. de la Soc. franç. de numismatique*, II, 1870, pl. II.

datent, en général, de la domination romaine, sont très probablement de tradition phénicienne. Il en est de même, sans doute[1], de ces caissons semi-cylindriques, de ces cupulae, comme on les appelait en latin, qui surmontent des milliers de tombes, appartenant à l'époque impériale[2]. Nous pouvons donc suivre, longtemps après notre ère, les influences puniques, qui, sous les souverains numides, avaient commencé à transformer les coutumes funéraires des indigènes.

II

Les mausolées paraissent avoir pour origine la pyramide égyptienne, une des formes régulières que prit le tas de pierres recouvrant un mort. En Égypte même, on la dressa sur un dé, puis on exhaussa le dé au point qu'il prit l'aspect d'un véritable édifice, dont la pyramide ne fut plus que le sommet[3]. Cette ordonnance fut adoptée en Asie : on ignore si les Phéniciens l'empruntèrent directement à l'Égypte, ou s'ils furent, à cet égard comme à tant d'autres, tributaires de l'art grec, qui éleva des mausolées depuis le IVe siècle. Nous ne saurions affirmer que les Carthaginois en aient construit dans leur ville[4]. Mais il est certain que l'art punique en fit pour des indigènes, désireux de renoncer aux grossiers tombeaux de leur race, mais non pas de cacher sous le sol leur « demeure éternelle ».

Le célèbre mausolée de Dougga se trouve à 300 mètres environ au Sud de l'emplacement de la ville numide. Ce monument, dont le second étage était resté debout jusque vers le

1. Conf. t. IV, p. 440-1.

2. Gsell, *Monum*., II, p. 46-47.

3. Conf. t. IV, p. 105. Voir, p. ex., pour des mausolées égyptiens qui datent du second millénaire avant J.-C., Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, I, fig. 188-190 (p. 300-301).

4. T. IV, p. 441-2.

milieu du XIXe siècle, s'est alors écroulé. Des dessins, faits à une époque antérieure[1], et l'étude minutieuse des débris entassés autour de la ruine ont permis de le restaurer entièrement, il y a quelques années[2].

Au-dessus de cinq gradins, qui reposent sur un soubassement carré, se dresse l'étage inférieur, décoré, aux quatre angles, de pilastres ; ceux-ci se terminent en haut par deux volutes en crosse (une sur chaque face)[3] : c'est le chapiteau dit éolique[4]. A la partie supérieure de cet étage, sur chacun des quatre côtés, une petite fenêtre simulée était close par une dalle, insérée dans des feuillures.

Le second étage s'élève aussi sur des gradins, au nombre de trois. Chaque face est décorée de deux colonnes engagées ; à chaque angle, il y a une autre colonne : ce qui fait douze colonnes en tout. Les fûts, cannelés, soutiennent des chapiteaux d'ordre ionique[5], où le canal qui relie les deux volutes s'incurve vers le bas[6]. A cet étage, les faces Nord et Est offrent une petite porte, fermée de la même manière que les fenêtres de l'étage inférieur. Une belle corniche, en forme de gorge égyptienne[7], court au sommet.

Au-dessus, trois gradins sont flanqués, aux angles, de piédestaux, portant des statues de cavaliers ; comme les autres sculptures du mausolée, elles sont très mutilées. Sur ces gradins, s'élève le troisième étage, fort étroit. Dans la partie inférieure de ses faces, il est décoré de bas-reliefs, qui représentent des chars, traînés par quatre chevaux et montés par deux

1. Dessin de Bruce (en 1768), *apud* Playfair, Travels in the footsteps of Bruce (Londres, 1877), pl. XXIV. Dessin de Cathertvood (en 1832), reproduit par Saladin, *Nouv. Archives des Missions*, II (1892), fig. 72, 73, aux p. 458-9.

2. Ce travail, exécuté en 1908-1910, a été dirigé par M. Poinssot. Voir sa note (accompagnée d'une vue), dans C. r. *Acad. Inscr.*, 1910, p. 780-7. — Étude du mausolée (avant la restauration) par Saladin, l. c., p. 455-481.

3. Saladin, *l. c.*, p. 463, fig. 78.

4. *Supra*, p. 87.

5. Reproduction de l'un d'eux dans *Catal. du musée Alaoui*, pl. IX, fig. 1.

6. Pour cette courbure, *v. supra*, p. 88.

7. Pour cette gorge, conf. t. IV, p. 169, et ici, p. 87.

personnages. Aux angles, des pilastres à chapiteaux éoliques ; au sommet, une gorge égyptienne.

Le faite du monument, dont la hauteur totale est de 21 mètres, est constitué par une pyramide, aux côtés unis, flanquée de quatre statues : des femmes ailées, qui tiennent de la main gauche une sphère. Tout en haut, on a placé un lion accroupi, retrouvé au pied de la ruine : divers peuples de l'antiquité mettaient volontiers leurs tombes sous la garde de cet animal[1].
La construction est en belles pierres de taille, parfaitement appareillées, formant deux séries alternées d'assises, les unes beaucoup moins hautes que les autres[2]. Les parties décorées, colonnes, pilastres, moulures, sont d'une excellente exécution, large et ferme; les sculptures, au contraire, sont médiocres, lourdes, d'aspect archaïque. Les proportions de l'édifice ne paraissent pas heureuses : le troisième étage, surmonté de la pyramide, est beaucoup trop élevé et trop fluet par rapport aux deux autres; il y a là un contraste choquant[3].

On pouvait s'attendre à trouver le caveau funéraire sous le monument, comme on l'a trouvé au mausolée du Khroub dont nous parlerons tout à l'heure. Mais les fouilles faites dans le soubassement, jusqu'au sol naturel, ont permis « de constater qu'il n'existait, du moins dans le périmètre de l'édifice, aucune chambre souterraine[4] ». Si donc nous ne voulons pas supposer qu'un caveau existe, non point au-dessous, mais à côté du mausolée, nous devons admettre que les chambres funéraires étaient au premier étage et peut-être aussi au second[5].

---

1. Voir, p. ex., Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, I, p, 220 ; II, p. 385 ; Pernier, *Notizie degli Scavi*, 1916, p. 278. Conf, ici, p, 267, les lions du Tombeau de la Chrétienne.

2. Appareil dit *opus pseudisodomum*.

3. La restitution proposée par Saladin (fig. 100, p. 48l), — où le troisième étage est réduit à un socle bas, portant la pyramide, — serait bien plus satisfaisante. Mais, après des études très attentives, M. Poinssot n'a pas trouvé d'autre moyen de mettre en place les matériaux dont il disposait.

4. Poinssot, l. c., p. 781.

5. Dans des mausolées d'Asie Mineure, c'est au-dessus du sol, à l'intérieur d'un socle

Hypothèse à laquelle l'aspect intérieur de ces étages n'est pourtant guère favorable. Les parements des murs sont bruts ; l'espace intermédiaire est coupé par des cloisons en pierre, qui forment des cellules peu régulières, superposées en deux séries à chaque étage. Il semblerait qu'il n'y ait eu là que des vides de-décharge, pour alléger le monument[1].

Dans la ruine, étaient deux pierres de même hauteur[2], portant, l'une le texte libyque, l'autre le texte punique[3] de la dédicace d'un édifice funéraire. En voici la traduction[4] : « Monument d'Ateban, fils d'Iepmatath, fils de Palou. Constructeurs des pierres : Abarish, fils d'Abdashtart ; Zumar, fils d'Ateban, fils d'Iepmatath, fils de Palou ; Mangi, fils. de Varsacan. Et leurs collaborateurs [?] : Zizaï, Taman et Varsacan. Travailleurs en bois : Masdal, fils de Nanfasan, et Anakan, fils d'Ashaï. Fondeurs en fer : Shafot, fils de Bilel, et Paphaï, fils de Babaï. » On peut s'étonner que les noms du mort, de son père et de son grand-père ne soient suivis, d'aucun titre : ce devaient être des personnages dans la cité, de Thugga.

Les deux pierres ont été enlevées, en 1842, par un consul anglais, Head, et elles sont aujourd'hui au Musée Britannique. Ceux qui les ont vues auparavant ont donné, sur la place qu'elles occupaient, des indications contradictoires[5] Mais, de leurs témoignages, il paraît légitime de conclure qu'elles étaient encastrées, l'une auprès de l'autre, dans une des parois de l'édifice, probablement vers le bas, car ce fut, dit-on, l'extraction de ces pierres par Read qui causa l'écroulement du

très élevé, que se trouve la chambre funéraire. Dans des mausolées africains de l'époque romaine, elle est souvent au rez-de-chaussée (correspondant à ce que, dans le mausolée de Dougga, nous appelons l'étage inférieur).

1. Saladin, *l. c*., p. 478-9.

2. Hautes de 0 m. 70 ; larges de 1 m. 14 (pierre à inscription libyque) et de 0 m. 90 (inscription punique).

3. Le texte libyque était, dit-on, placé à droite, c'est-à-dire à la place d'honneur. Le texte punique paraît n'en être que la traduction. Conf. *supra*, p. 110, n. 8.

4. D'après la traduction latine donnée par M. l'abbé Chabot, *Punica*, p. 207-8.

5. Poinssot, *l. c.*, p. 782, n. 1.

second étage[1]. En tout cas, la double inscription avait dû être placée de manière à rester lisible. Or, le restaurateur n'a pu lui trouver d'emplacement ni au premier, ni au second étage. « Il ne semble guère possible, écrit-il, de la placer ailleurs qu'à une des grandes assises (la troisième ou la cinquième) du dernier étage[2] » ; c'est-à-dire trop haut pour qu'on pût la lire du pied de l'édifice[3]. D'autre part, selon une interprétation qui n'est guère contestable, l'inscription indique, après les « constructeurs des pierres », des « travailleurs en bois » et des « fondeurs en fer ». Or, nous ne voyons pas comment se justifiait l'honneur fait à ces artisans : le bois n'aurait pu être employé que pour des revêtements intérieurs, dans les vides ménagés au premier et au second étage; quant au fer, on ne le retrouve que dans des tenons en queue d'aronde, qui assuraient la cohésion des blocs[4]. Voilà des incertitudes fort embarrassantes ! Il est cependant difficile de nier que cette dédicace appartienne au mausolée, auquel elle a été attribuée, de la manière la plus formelle, par tous ceux qui l'ont vue à Dougga.

D'après la forme des lettres, elle doit être à peu près contemporaine de l'autre inscription libyco-punique du même lieu, la dédicace du temple de Masinissa : celle-ci est de 139 avant J.-C.[5]. On a voulu rapporter le mausolée à une époque bien plus reculée[6], en invoquant la forme des chapiteaux ioniques du second étage : en Grèce, ils pourraient être datés du Ve siècle. Mais des chapiteaux semblables, avec la même courbure du canal reliant les deux volutes, ont été exécutés à Carthage jusqu'aux derniers jours de la grande cité, jusqu'au milieu du IIe siècle[7].

1. Soit que, pour extraire tes pierres, on ait démoli la paroi qui les surmontait, soit que le vide produit par l'extraction ait été cause de la chute.

2. Poinssot, *l. c.*

3. Les pierres, hautes de 0 m. 70, ne comptent pas moins de sept lignes d'écriture.

4. Saladin, *l. c.*, p. 480.

5. *V. supra*, p. 97, n. 1.

6. Saladin (*l. c.*, p. 471-5) opine pour la fin du Ve siècle ou le commencement du IVe.

7. T. IV, p. 203.

Or, le mausolée de Dougga est un édifice d'art punique[1] ; on y retrouve le mélange de motifs orientaux (la gorge égyptienne) et de motifs grecs archaïques (les chapiteaux ioniques et éoliques), qui caractérise cet art[2]. L'architecte, nous l'avons dit[3], était vraisemblablement Abarish[4], fils d'Abdashtart, qui est mentionné en premier lieu parmi les « constructeurs des pierres », et qui devait être un Carthaginois[5]. Dans la sculpture, comme dans l'architecture, l'art punique se montra routinier[6] : le style archaïque des statues et des bas-reliefs qui décoraient le haut du mausolée ne s'oppose donc pas plus que la forme des chapiteaux à une date relativement récente : vers 150 avant J.-C.

C'est sans doute aussi à l'architecture punique qu'il convient de rattacher des monuments funéraires analogues, dont les parties inférieures subsistent encore en d'autres lieux de la Tunisie[7], ou dont quelques débris, surtout des chapiteaux éoliques de pilastres[8], ont été découverts çà et là dans l'ancienne Numidie. On peut supposer que, comme le mausolée de Dougga, comme des mausolées africains de l'époque romaine[9], ils étaient surmontés d'une pyramide, témoignage de leur lointaine Origine égyptienne.

Mais, ailleurs, cette origine a été si bien oubliée que des frontons ou une voûte en berceau ont remplacé le faîte pyra-

---

1. Saladin (*l. c.*, p. 483-4) croit que la coudée égyptienne, adoptée par les Phéniciens (conf. t. IV, p. 189), a été prise comme unité de mesure dans ce monument.

2. T. IV, p. 198, 200.

3. P. 86-87.

4. La forme correcte serait *Abdarish* : Chabot, *Punica*, p. 205.

5. Pour les deux autres « constructeurs » *v. supra*, p. 87.

6. T. IV, p. 211-2.

7. Mausolées de Ksar Chenane, Ksar Rouhaha, Henchir Dourat : voir Saladin, *B. a. Comité*, 1900, p. 126-8. Ces lieux étaient dans la province romaine.

8. *V. supra*, p. 87. Il n'est d'ailleurs pas sûr que les monuments auxquels ces débris ont appartenu aient tous été des mausolées. Des temples ont pu être décorés de la même manière.

9. Voir, entre autres, Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéol. romaine*, I, fig. 185, nos 2 et 3 (p. 349) ; fig. 186, n° 1 (p. 351).

midal. Le monument connu sous le nom de Çoumâ[1] du Khroub[2] nous en offre un exemple.

Il s'élève sur une colline rocheuse, à 14 kilomètres de Constantine, l'ancienne Cirta, d'où il est visible[3]. Jusqu'au début du XXe siècle, il en restait le socle et l'étage surmontant ce socle; les décombres des parties supérieures[4], renversées probablement par un tremblement de terre, gisaient aux abords. En 1915-1916, la ruine a été entièrement démolie par le Service des Monuments historiques de l'Algérie, travail au cours duquel on a retrouvé le caveau funéraire[5] ; on a ensuite procédé à une remise en place et à neuf[6], qui s'est arrêtée au niveau du bas de l'étage.

La construction est aussi bonne que celle du mausolée de Dougga : pierres de taille ajustées d'une manière impeccable[7], dont certaines dépassent deux mètres de longueur; moulures d'un profil ferme et précis.

Un soubassement carré porte deux degrés, sur lesquels repose un socle bas[8]. Par-dessus, s'élevaient quatre massifs, occupant les angles d'un carré de 5 m. 55 de côté et décorés, sur chacune de leurs deux faces extérieures, d'un grand bouclier rond, en relief. Ce n'étaient pas les pieds-droits de quatre arcades, car on ne rencontre aucun voussoir dans les décombres; mais ils encadraient quatre grands panneaux, figurant des portes[9],

1. Mot arabe qui signifie tour, minaret.

2. Gsell, *Monum*., I, p. 61-65 et pl. IV ; bibliographie, p. 62, n. 2 ; voir surtout Ravoisié, *Beaux-Arts* (dans *Exploration scientifique de l'Algérie*), I, pl. 61-64.

3. A trois kilomètres au Nord-Est du village du Khroub.

4. Du moins une partie de ces décombres, car beaucoup de matériaux ont été enlevés par des chercheurs de pierres.

5. Bonnell, *R. de Constantine*, XLIX, 1915, p. 167-178 et planches. Ballu, *B. a. Comité*, 1916, p. CXCVII (M. Bonnell était chargé de la direction des travaux, et c'est lui qui a fourni les éléments de la note publiée par M. Ballu). Il est regrettable que l'on n'ait pas les renseignements détaillés et précis qu'exigeait cette découverte très importante. Le mobilier funéraire est au musée de Constantine.

6. Hélas !

7. Avant la restauration, cela s'entend.

8. Mesurant 8 m. 40 de côté.

9. Ordonnance semblable au mausolée dit de Théron, à Agrigente.

dont il reste des débris. L'espace ainsi limité était sans doute simplement un vide de décharge.

On ne reconstitue que par conjecture le haut du mausolée. Au-dessus de l'étage aux boucliers, des colonnes, au nombre de huit, ou peut-être de douze[1], à fût lisse, à chapiteau dorique, devaient border une sorte de loggia, qui a pu abriter une statue de bronze[2] et que surmontait un plafond à caissons. Des morceaux de corniches rampantes appartenaient à des frontons. Une plate-forme, ménagée au sommet[3], portait, soit un groupe sculpté, soit un grand motif ornemental; il n'y avait certainement, pas de pyramide[4].

Le caveau funéraire[5] a été établi dans le sol naturel et occupé par son hôte avant la construction du mausolée, qui l'a recouvert; il n'offre aucune communication avec le dehors.C'est un réduit qui ne mesure que 2 mètres de long, 1 mètre de large et 0 m. 90 de hauteur[6]. Les parois sont en pierres de taille. Le sol n'est qu'en partie revêtu d'une dalle, sur laquelle on avait déposé un large bassin d'argent, contenant les cendres et les ossements calcinés du défunt[7]. On l'avait entouré d'un abondant mobilier : casque, cotte de mailles, épée et autres armes[8], vaisselle d'argent[9]. Sur la partie non

1. S'il y en avait douze, elles auraient pu être réparties en quatre groupes, au-dessus des massifs du premier étage; des vides auraient été laissés au-dessus des fausses portes, de manière à dégager la vue de la statue qui occupait probablement le centre de la loggia.

2. On a retrouvé autour du monument de menus fragments en bronze, appartenant à une draperie.

3. D'après mes constatations.

4. Comme le croit M. Krüger, dans *Bonn. Jahrbücher,* CXXVII (1922), p. 101, fig. 6.

5. Orienté, comme deux des faces du mausolée, du Nord-Est au Sud-Ouest.

6. D'après Ballu (1 m. 12 d'après Bonnell, l. c., p. 168).

7. Bonnell, p. 177 : « Un récipient ou vase en argent, de 0 m. 27 de diamètre, tellement oxydé que, rempli d'ossements, il s'est brisé lors de la découverte.

8. Pour le casque, te supra, p. 53 ; pour la cotte de mailles, p. 54 ; pour l'épée, p. 43-44 ; pour des fers de lances et de javelots, p. 40 et. 48 (plusieurs étaient enfoncés entre les dalles du plafond : *v. infra*). Ajouter l'embouchure en argent d'une corne d'appel. S'il y avait un bouclier en cuir, on comprend qu'il ait pu disparaitre entièrement.

9. Petite coupe en argent, restée entière. Anse semi-circulaire en argent. Débris de même métal, qui paraissent avoir appartenu à des vases, entre autres des médaillons (fonds de plats ?), où sont représentés le dieu Poseidon, une tête de lionne, une tête de cerf ;

dallée, avaient été dressées sept amphores[1] ; l'une d'elles contenait des ossements calcinés : sans doute des restes de victimes[2] ; les autres, vides, avaient pu recevoir des liquides.

Le caveau était fermé en haut, au niveau de la première assise du soubassement, par une rangée de dalles, dans les joints desquelles on avait enfoncé des fers de lances et de javelots[3]. Par-dessus ce plafond et pour le décharger, avait été construite une voûte appareillée, que recouvrit le noyau du soubassement. Entre la voûte et le dallage, deux amphores étaient noyées dans la terre tassée qui remplissait cet espace cintré; elles paraissent avoir contenu des cendres[4].

Le mobilier funéraire, et surtout les amphores, dont une offrait une estampille rhodienne, encore en partie lisible[5], permettent de dater approximativement ce beau mausolée. Il a dû être construit vers le milieu du IIe siècle avant notre ère. Élevé en vue de Cirta, il reçut vraisemblablement la dépouille d'un personnage important de ce lieu. On peut se souvenir que

---

conf. supra, p. 82. Ces fragments ayant été recueillis pêle-mêle, sans qu'on ait repéré la place exacte qu'ils occupaient, il est impossible de reconstituer les objets.

1. Ballu : « Sept urnes, dont deux intactes ; une en partie brisée; les autres en morceaux, sauf une brisée, contenant des ossements mal incinérés; les deux intactes ne contenaient que de l'eau, provenant des infiltrations pluviales. » Bonnell, *l. c.*, p. 168 : « Au fond, trois urnes intactes et les débris de trois autres. » Le même, p. 176 : « Sur le côté Est, deux urnes debout (vides), sur le côté Sud, une urne intacte couchée, et de côté les débris de quatre autres. Les urnes intactes ne contenaient au fond que de l'eau, provenant des filtrations supérieures; dans le fond de l'une, se trouvaient des os calcinés trouvés épars avec les débris. »

2. La nature de ces ossements n'a pas été déterminée par un savant compétent. Thépenier, *R. Constantine*, XLIX, p. 191 : « des ossements humains calcinés ». Ils ont été mélangés avec le contenu du bassin d'argent.

3. Armes dépourvues évidemment dé leur hampe en bois, qui n'aurait pu trouver place entre le dallage et la vente établie au-dessus. Il y a là, sans doute, un rite analogue à l'enfoncement de clous dans une paroi (fixation d'influences malfaisantes qui auraient pu atteindre le mort, ou peut-être, — eu égard à la direction des pointes vers le caveau, — émaner de lui).

4. Bonnell (*l. c.*, p. 169) : « sous l'intrados de la voûte, deux urnes brisées, avec des traces de cendres ». Conf. le même, p. 175, et Ballu, *l. c.*

5. Sur l'anse d'une des amphores brisées, trouvées lors des fouilles du caveau. Cette anse, abandonnée sur place par les fouilleurs, a été ramassée, bientôt après, par un gendarme du Khroub, qui, en comprenant l'intérêt, l'a remise au musée de Constantine.

Masinissa mourut en l48 dans Cirta, sa capitale : le bassin d'argent trouvé au fond de la Çoumâ contiendrait-il les cendres de cet illustre souverain ?

Comme l'armement du mort, la pratique de l'incinération révèle de puissantes influences étrangères. De même, l'architecture du monument. Mais l'art punique, cet art gréco-oriental ; qui s'étale sur le mausolée de Dougga, n'est pas intervenu ici. La décoration est exclusivement grecque[1] : chapiteaux doriques, — on sait que les Carthaginois n'en ont guère fait usage[2], — frontons, — que Carthage a empruntés très tardivement à l'art grec[3], — moulures des plinthes, des corniches, etc. La loggia bordée de colonnes est une ordonnance qui a peut-être été adoptée dans le célèbre Mausolée d'Halicarnasse[4], construit au milieu du IVe siècle ; elle se retrouve dans d'autres édifices funéraires d'art grec : le mausolée de Mylasa, en Carie[5], le tombeau des Jules à Saint-Rémy, en Provence[6].

Mais l'architecte de la Çoumâ ne s'est pas astreint à suivre rigoureusement les règles classiques[7] : ses colonnes doriques ne sont pas cannelées et ce n'était pas, autant qu'il semble, un entablement dorique qu'elles portaient. Il faut ajouter que les chapiteaux sont d'un style qui parait convenir au Ve siècle, plutôt qu'au second. On serait en droit de s'étonner de cette sorte d'anachronisme de la part d'un artiste grec. Il se peut donc que cet architecte ait été un Carthaginois, qui aurait, plus que l'auteur du mausolée de Dougga, subi des influences helléniques, mais qui, comme ses confrères africains, se serait obstiné à reproduire de vieux modèles. Il est permis, cependant,

1. Un dessin de Ravoisié (I, pl. 64, fig. III) a pu faire croire (conf ici, t. IV, p. 203) que, parmi les moulures de ce monument, il y a une gorge égyptienne. Mais j'ai constaté sur place que ce dessin est inexact.

2. *Supra*, p. 88.

3. T. IV, p.204, n. 9.

4. Voir la restitution de Krüger, *Bonn. Jahrb.*, CXXVII, p. 84 et suiv.

5. P. Trémaux, *Explor. archéol. de l'Asie Mineure*, Mylasa, pl, 1.

6. Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéol. rom.*, I, fig. 187, à la p. 352.

7. Comme je l'ai déjà indiqué *supra*, p. 88.

de supposer que c'était vraiment un Grec, peut-être originaire de Sicile, contrée où dominait l'ordre dorique. L'art grec n'a pas eu un développement uniforme : certaines écoles, surtout vers les extrémités du vaste domaine de l'hellénisme, sont restées attachées à des motifs, à des formes qu'on avait abandonnées ailleurs. Cet art, même là où il régnait en maître, a admis des dérogations aux canons, des ordonnances hybrides[1] : ainsi, un mausolée apparenté à la Çouma, le tombeau dit de Théron, à Agrigente[2], offre un mélange des ordres ionique et dorique.

III

Les mausolées de Dougga et du Khroub ne sont pas des édifices indigènes, l'un étant punique et l'autre grec. Il nous reste à étudier deux monuments fort importants, le Médracen[3] et le Tombeau de la Chrétienne[4], qui ont un caractère mixte. Dans des proportions beaucoup plus grandes, ils ressemblent à ces milliers de tumulus qui remplissent l'Afrique du Nord[5]. Sauf les parois des couloirs et des caveaux ménagés à l'intérieur, ils sont construits de la même manière : un amoncellement de moellons et de blocs grossiers, matériaux presque bruts,

1. Conf. Choisy, *Hist. de l'architecture*, I, p. 380.

2. Serradifalco, *Le antichità della Sicilia*, III, pl. XXVIII-XXXI. Vue dans. E. Pais, *Storia dell'Italia antica*, II, pl. 118.

3. Voir Gsell, *Monum*., I, p. 65-69 (avec des indications bibliographiques) et pl. V-VI.

4. Gsell, *l. c*., p. 69-74 et pl. VII. A signaler depuis lors (1901) une étude sur les deux monuments, par Pamart, *Rev. afric*., LXI, 1920, p. 279-293 ; des plans et vues dans Frobenius, *Der kleinafricanische Grabbau* (dans *Prähistor. Zeitschr*., VIII, 1916), pl. 3-5, 20, 21. Voir aussi dans Gsell, *Promenades archéol. aux environs d'Alger* (Paris, 1926), p. 143-160, une mise au point d'une étude antérieure. Pour les travaux exécutés au Tombeau depuis 1918 par le Service des Monuments historiques de l'Algérie, consulter les rapports annuels de M. Ballu, architecte en chef de ce Service (d'après M. Christofle).

5. C'est vraisemblablement un de ces tumulus, plus grand que les autres, qu'on signale ainsi près de Meknès, au Maroc : « Vaste édifice circulaire, qui rappelle le Médracen et le Tombeau de la Chrétienne (Chatelain, dans *B. a. Comités* 1924, p. CLI).

entassés sans ordre[1]. Mais cette masse est recouverte d'une enveloppe en grandes et belles pierres de taille, fort bien appareillées, reliées par des scellements en plomb[2] : enveloppe offrant l'aspect régulier d'un cylindre, surmonté d'un cône à gradins et paré d'un décor d'architecture gréco-orientale ou grecque. Ces deux tombeaux sont des monuments indigènes, revêtus d'un manteau d'origine étrangère.

Le Médracen est situé à peu de distance de Batna, au Nord-Ouest de l'Aurès, sur un dos de terrain qui permet de le voir d'assez loin. Il occupe le centre d'un cimetière, clos par une enceinte ; dans les tumulus, purement africains, qui l'entourent, vinrent sans doute reposer des gens que des liens de parenté ou de dépendance rattachaient à ses hôtes. Le Tombeau de la Chrétienne, s'élevant dans une solitude sauvage, forme une saillie très distincte sur une crête étroite, qui, à l'Ouest d'Alger, domine d'un côté la mer, de l'autre la grande plaine de la Mitidja.

NuI doute que ce ne soient des sépultures de monarques puissants. Pomponius Méla[3], qui écrivait vers le milieu du Ier siècle de notre ère, qualifie le Tombeau de *monumentum commune regiae gentis*, « le monument commun de la famille royale ». Ce Tombeau est, nous le verrons, une copie du Médracen, lequel est voisin d'un lac appelé dans l'antiquité le lac Royal, *lacus Regius*[4]. Le mot Médracen, — il vaudrait mieux

1. Dans le noyau du Tombeau de la Chrétienne, on a jeté quelques pierres régulièrement façonnées, entre autres des doucines dont on a rabattu la saillie. Il n'est pas nécessaire de croire que ce soient là des débris d'un édifice antérieur, qui se serait élevé au même endroit ou dans le voisinage. Ce pouvaient être, comme le pense M. Christofle (apud Ballu, *Rapport de 1922*, p. 10), des matériaux préparés pour la décoration extérieure, mais qui, par suite de modifications faites dans les projets, auraient été mis au rebut.

2. Au Médracen, dans la partie cylindrique, le mur en grandes pierres de taille est doublé, par derrière, d'un mur en petites pierres plates, régulièrement disposées.

3. I, 31.

4. Gsell, *Atlas archéol*, *de l'Algérie*, f° 27 (Batna), au n° 159, et f° 17 (Constantine), au n° 126 (p. 20, col. 2, en bas).

écrire Madghasen, — en usage depuis fort longtemps[1], est le pluriel de Madghès[2]. Or Madghès, ou Madghis, apparaît, dans des généalogies légendaires, comme l'ancêtre d'une des deux grandes familles entre lesquelles on distribuait les Berbères, celle dont faisaient partie les populations de l'Aurès[3]. *Madghasen* signifie donc « les descendants de Madghès », les princes qui ont reçu de leur ancêtre mythique l'héritage du pouvoir souverain sur le pays. Tradition dénuée de valeur historique, mais où l'on peut voir un vague souvenir d'un fait exact : l'édification par un roi, pour lui et les siens, de ce mausolée colossal.

Le Médracen mesure près de 59 mètres de diamètre. Le cylindre, relativement bas (à peine 4 m. 50), est orné de soixante colonnes engagées, d'ordre dorique, à fût non cannelé, portant une architrave lisse et une corniche dont le profil est celui de la gorge égyptienne. Le cône offre 24 degrés, larges et élevés. La hauteur totale est d'un peu plus de 18 mètres. Au sommet, s'étend une spacieuse plate-forme, qui a pu servir de base à quelque motif d'architecture ou de sculpture, à moins qu'elle n'ait constitué une aire pour la célébration de certains actes religieux.

L'intérieur a été exploré au siècle dernier[4]. L'entrée se trouve à l'Est, vers le bas du cône. C'est une petite baie, que masquaient entièrement des pierres du troisième et du quatrième gradin. Elle était fermée par une dalle, qui glissait le long

1. Au XIe siècle, El Bekri (*Descr. de l'Afrique septentr*., trad. de Slane, édit. d'Alger, p. 107) désignait le monument sous le nom de Qabr Madghous.

2. De Slane, *Journ. asiat*., 1845, II, p. 163, Carette, *Recherches sur l'origine des tribus de l'Afrique septentr*., p. 29.

3. Ibn Khaldoun. *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, I, p. 168, 181, 204, 226 : III, p. 180-181. C'est aux Botr, descendants de Madghis, qu'on rattachait la Kâhina, la fameuse reine de l'Aurès à la fin du VIIe siècle (Ibn Khaldoun, I, p. 213). Conf. t. V, p. 79.

4. Par les soins de la Société archéologique de Constantine : voir *R. Constantine*, XVI, 1873-4, p. 1-18, 303-350 (rapports de Cahen et de Brunon) et planches. On ne pénètre plus aujourd'hui dans le tombeau, le couloir étant obstrué par des éboulements.

de deux rainures. Après avoir soulevé cette herse, on pénétrait dans une longue et étroite galerie, construite en pierres de taille près de l'entrée, en petites pierres sèches plus loin, et couverte de dalles. On y descendait d'abord par un escalier ; puis, par une pente, on parvenait à une chambre dont le fond occupe le centre du monument. C'est une salle assez exiguë, de 3 m. 30 de long sur 1 m. 50 de large, avec des parois en pierres de taille[1] et un plafond en dalles. Sur les deux côtés longs, court une banquette, large de 0 m. 20 et haute de 0 m. 30. Le sol de la galerie, celui de la chambre et les banquettes portaient des traces d'un enduit rouge, couleur funéraire[2].

Cette chambre représente la case centrale qui, dans les tombeaux indigènes, abrite un ou plusieurs morts ; il n'y a pas lieu, croyons-nous, de chercher un caveau ailleurs. L'étroitesse des banquettes interdit de croire à la déposition de cadavres. Les corps, comme celui d'un mort enfermé dans un tumulus voisin[3], avaient été sans doute incinérés, et leurs restes versés dans des vases, soit en terre cuite, soit plutôt en métal. De ces urnes et du mobilier qui devait les accompagner, on n'a absolument rien trouvé : les archéologues avaient été précédés par des voleurs[4].

Dans ses dispositions intérieures, le Médracen n'offre pas de grandes nouveautés. Sous des tumulus enfermant un dolmen, nous avons rencontré ce couloir, qui permet d'atteindre la chambre[5]. C'était un aménagement nécessaire dans une tombe préparée sans doute à l'avance par le prince qui devait y être enseveli, destinée sans doute aussi à recevoir après lui des membres de sa famille. La galerie et l'entrée sont tournées vers.

---

1. Doublées, en arrière, de murs en petites pierres sèches.

2. *V. supra*, p. 241.

3. *Supra*, p. 216.

4. Travaillant à leur aise. Ils avaient consolidé avec des charpentes en bois le ciel du couloir.

5. *Supra*, p. 198.

l'Est : orientation que nous avons déjà constatée[1]. L'entrée est invisible ; elle l'est aussi dans les tumulus à couloir, non pas surtout parce qu'on voulait qu'elle restai, ignorée, — au Médracen, comme ailleurs, on l'a orientée exactement, de telle sorte qu'elle était assez facile à retrouver, même pour ceux qui ne savaient pas au juste à quel niveau on l'avait établie, — mais parce que, le tumulus étant un monceau de pierres recouvrant des morts, il ne convenait pas qu'il s'ouvrit sur le dehors, comme les demeures des vivants.

Remarquons cependant une différence entre le Médracen et les tumulus ordinaires. Dans ces tumulus, le couloir était entièrement comblé, et il fallait le dégager à chaque ensevelissement. Ici, au contraire, — la fermeture en herse le prouve, — on laissait la galerie vide. Comme ce n'était pas, apparemment, pour s'épargner la peine de la déblayer à de longs intervalles, quand on introduisait de nouveaux hôtes dans le caveau, nous pouvons supposer que l'entrée se rouvrait bien plus souvent, lors de cérémonies célébrées en l'honneur des morts[2] : ce qui n'exigeait que le déplacement de quelques pierres. Au dehors, en avant de cette entrée, se distinguent quelques vestiges d'une construction assez étendue, de forme rectangulaire, dont le dallage était recouvert d'une couche de rouge. Peut-être y avait-il là un sanctuaire, ou, du moins, une aire sacrée, comparable, dans une certaine mesure, au temple qui s'élevait à l'Est de chaque pyramide royale, en Égypte. Ce sont des indices d'un véritable culte rendu aux défunts. Ne savons-nous pas, par des témoignages d'auteurs et d'inscriptions, que les rois indigènes étaient adorés après leur mort[3] ?

Le Tombeau de la Chrétienne est plus mal conservé à

1. P. 242.

2. L'intérieur fut certainement visité dans les siècles qui suivirent la construction du monument. Une inscription néopunique a été gravée sur une des parois de la galerie : Moliner-Violle, *R. de Constantine*, XXVIII, 1893, p. 66.

3. *Supra*, p. 130-1.

l'extérieur que le Médracen : les chercheurs de trésors, qui ont employé jusqu'au canon dans leurs entreprises, et les gens, du voisinage, qui, plus modestes, se sont contentés de déchausser les blocs, pour s'emparer du plomb des scellements, ont infligé de cruelles mutilations au vieux mausolée royal. Une portion du côté oriental a été restaurée récemment par le Service des Monuments historiques.

Le cylindre, d'un diamètre de 64 mètres, repose sur un plateau carré. Il s'élève beaucoup plus haut que le cylindre du Médracen. De même, le cône à gradins. Aujourd'hui, la hauteur totale est d'environ 33 mètres : complet, l'édifice devait atteindre une quarantaine de mètres. Là aussi, soixante colonnes engagées, non cannelées, décorent le pourtour. Elles sont pourvues de bases et coiffées de chapiteaux d'ordre ionique, où le canal reliant les deux volutes s'incurve en bas et dont la partie inférieure est ceinte d'un collier de rosaces. Elles portent, pour entablement, un simple bandeau, surmonté d'une corniche. A chacun, des quatre points cardinaux, se dresse une fausse porte, panneau en forme de trapèze, dont les moulures saillantes imitent par leur disposition une grande croix, enfermée dans un cadre; de là, le nom de *Qeber er Roumiya*, « Tombeau de la Chrétienne », qu'a reçu ce mausolée. Au-dessus du panneau, une corniche offre des motifs grecs : rangées d'oves, de perles et de denticules.

En avant de la fausse porte de l'Est, il y avait peut-être une construction analogue à celle dont des restes subsistent au Médracen, analogue aussi aux plates-formes qui, du même côté, précèdent certaines sépultures plus récentes, — elles datent des IVe-VIIe siècles, — élevées par des princes indigènes et apparentées à nos deux mausolées[1]. Mais, ici, on ne distingue que de misérables débris de dallages, qui appartiennent à plusieurs époques[2].

1. Mausolée de Blad Guitoun et tombeaux pyramidaux dits Djedar : Gsell, *Monum*.., II, p. 413 et fig. 170 ; p. 422 et fin. 172, 174.

2. Christelle, *apud* Ballu, *Rapport* de 1923, p. 12-15.

L'entrée, baie basse et étroite, se trouve dans le soubassement, juste au-dessous de cette fausse porte orientale. Comme au Médracen, elle était invisible, fermée par deux pierres de taille superposées, qui s'alignaient avec les pierres voisines à droite et à gauche. Par derrière, un petit couloir surbaissé conduit à une chambre assez spacieuse : vestibule où, sur la paroi de droite, sont sculptés grossièrement un lion et une lionne, qui se font face au-dessus d'un nouveau couloir, bas comme le premier : ces animaux gardaient l'entrée du passage par lequel on allait vers les morts[1]. Le second couloir, très court, mène à une vaste galerie, où l'on monte par un escalier de quelques marches. On y circule partout très librement, car elle a 1 m. 60 — 2 mètres de large, sur 2 m. 50 de haut ; elle pouvait être éclairée par des lampes, placées dans de petites niches, que la fumée a noircies. Longue de près de 150 mètres, elle fait presque tout le tour du monument. Mais, arrivée à proximité de son point de départ, elle décrit un coude assez brusque et, se dirigeant vers le centre, elle aboutit à un troisième couloir surbaissé. Au delà, on entre dans un caveau de modestes dimensions, dont l'axe est perpendiculaire au couloir : ce ne pouvait être qu'un vestibule. Un nouveau couloir bas en part, pour déboucher bientôt dans une chambre, qui est exactement au centre du mausolée. Elle mesure 4 mètres de long sur 3 de large. Des niches y ont été ménagées dans les parois, à droite, à gauche et au fond.

Couloirs, galerie et caveaux, admirablement conservés, sont, comme le revêtement extérieur, battis en belles pierres de taille; les couloirs ont des plafonds en dalles ; la galerie et les salles, des voûtes appareillées. Les quatre couloirs étaient barrés par des herses, ressemblant à celles qu'on rencontre dans des

1. Il y avait aussi des images de lions (des mufles seulement), devant la porte qui donnait accès à la chambre funéraire du mausolée de Blad Guitoun Gsell, *Monum*., II, p. 413 et 417.

pyramides d'Égypte beaucoup plus anciennes ; retenues dans des rainures en haut et sur les côtés, elles pouvaient être soulevées à l'aide d'un levier et disparaître dans la rainure du haut.

Quand, en 1866, Berbrugger et Mac-Carthy, exécutant des fouilles sur l'ordre de Napoléon III, purent pénétrer à l'intérieur du monument, ils trouvèrent toutes les herses brisées et la chambre centrale vide ; comme le Médracen, le Tombeau de la Chrétienne avait été dépouillé de son contenu. Car il n'est pas probable que le vrai caveau funéraire reste caché dans un lieu encore inconnu et que, naturellement, on voudrait bien connaître[1]. Cette chambre centrale, à laquelle on se rend par le passage que surveillent les lions, gardiens des défunts, à laquelle aboutit l'immense galerie et que précèdent immédiatement un vestibule et deux couloirs munis de herses, répond, comme le caveau du Médracen, à la case établie au milieu des tumulus. Elle était destinée à recevoir, non pas un seul mort, mais ceux qui, par la naissance ou le mariage, avaient droit à être admis dans ce « monument commun de la famille royale ».

Il est impossible de croire qu'on ait placé, ou qu'on ait eu l'intention de placer des sarcophages dans cet espace, juste assez grand pour en contenir trois ; du reste, ils auraient difficilement franchi les couloirs, qui, sur certains points, n'ont que 1 m. 25 de hauteur et 0 m. 83 de largeur. C'étaient, sans doute, des urnes en métal précieux qui renfermaient les restes incinérés des morts ; elles étaient dressées, soit dans les trois niches[2], soit sur des meubles en bois ou en métal.

Le Tombeau de la Chrétienne a certainement été copié sur le Médracen, auquel on a emprunté les dispositions générales

1. Dans cette intention, des chercheurs de trésors ont pratiqué jadis deux longs boyaux à travers la masse du tombeau, en partant du vestibule des lions et de la galerie. Aujourd'hui, on fonde, parait-il, de grandes espérances sur la baguette magique des sourciers.

2. Qui sont, il est vrai, assez exiguës.

de l'enveloppe en pierres de taille et l'ordonnance des soixante colonnes engagées dans le pourtour. Mais on a voulu faire mieux que le modèle. Les proportions du Médracen sont peu satisfaisantes : il est beaucoup trop bas par rapport à son diamètre. Le Tombeau de la Chrétienne, dont le diamètre est à peu près le même, le dépassait d'une vingtaine de mètres : non seulement on a exhaussé le cylindre et le cône, mais on a dressé le cylindre sur un plateau ; d'ailleurs, le résultat n'a pas été tel qu'on l'espérait, car la partie conique écrase le bas de l'édifice. L'ornementation extérieure est moins froide et plus élégante, avec ses colonnes ioniques, avec ses panneaux à moulures ; le désir de rompre la monotonie du vaste pourtour a fait oublier que des portes, vraies ou simulées, sont un contresens dans un tumulus. Ici comme là, l'entrée est exactement à l'Est et reste invisible. Mais, au Tombeau, on ne pouvait pas la laisser dans le cône à gradins, beaucoup plus éloigné du sol par suite de l'exhaussement du cylindre : on l'a donc reportée dans le soubassement ; il en est résulté qu'à l'intérieur, on a dû établir un escalier pour monter vers la chambre funéraire, tandis qu'au Médracen, c'est pour y descendre qu'a été fait l'escalier. Au Tombeau, on a coiffé de voûtes la galerie et les chambres ; au Médracen, il n'y a que des plafonds en dalles. Les aménagements intérieurs ont reçu beaucoup plus d'extension : la grande galerie circulaire, le vestibule des lions et celui qui précède la chambre funéraire sont des nouveautés, qu'il faut probablement attribuer à un développement du culte rendu aux morts. Nous pouvons supposer, en effet, que la galerie, si majestueuse dans son uniformité et qu'éclairait parcimonieusement la lueur des lampes, a été faite pour permettre de longues processions, lors des funérailles, sans doute aussi lors de fêtes anniversaires.

De quand datent ces deux mausolées ? Les chapiteaux doriques du Médracen ont des formes qui, dans des pays grecs,

les feraient attribuer au Ve siècle avant J.-C. Mais, comme ils ressemblent beaucoup à ceux du monument élevé au Khroub vers, le milieu du IIe siècle, il n'est pas nécessaire de remonter si haut. De même qu'à la Çoumâ, les colonnes que surmontent ces chapiteaux sont, contre la règle classique, dépourvues de cannelures. Les deux édifices ne doivent pas être séparés par un long intervalle de temps; sans vouloir rien affirmer, j'assignerais volontiers le Médracen au IIIe siècle(1). Mais, tandis qu'au Khroub, tout est grec dans la décoration, nous retrouvons au Médracen, comme au mausolée de Dougga, la gorge égyptienne, si usitée dans l'art punique. Il est vrai qu'elle n'a pas été complètement ignorée de l'art grec(2). Le roi qui voulut qu'on habillât son tumulus selon une mode étrangère a donc pu, s'adresser à un architecte d'origine hellénique. Mais il me paraît plus probable qu'il a eu recours à un Carthaginois, qui, comme l'auteur du mausolée de Dougga, aurait fait un mélange dés deux arts(3).

Il serait vain de prétendre connaître le souverain qui a laissé un témoignage si évident de sa puissance. Peut-être, devenu, par son heureuse fortune ou celle de ses pères, maître d'une vaste contrée, avait-il voulu que son tombeau s'élevât là où avait été le berceau de sa famille(4).

Postérieur au Médracen, puisqu'il en est une copie, le mausolée royal dit Tombeau de la Chrétienne est naturellement antérieur à l'an 40 de notre ère, date de l'annexion de la

1. S'il était certain que les morts déposés dans le Médracen furent incinérés, ce serait une raison pour ne pas remonter plus haut que le IIIe siècle : conf.. *supra*, p. 216-7.

2. Conf, Petersen, dans *Archäol. Anzeiger,* 1903, p. 28 ; Poinssot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p 784, n. 1.

3. Il conviendrait, pour le Médracen, comme pour le mausolée du Khroub et pour le Tombeau de la Chrétienne, de prendre des mesures nombreuses et tout à fait précises, qui permettraient d'examiner si ces monuments n'ont pas été établis sur des étalons puniques ou grecs. Malheureusement, quand deux archéologues appliquent leur mètre sur la même pierre, les mesures qu'ils trouvent ne concordent presque jamais.

4. Voir t. V, p. 97-98.

Maurétanie à l'Empire romain. Pomponius Méla, qui le mentionne vers cette époque, s'est servi, dans sa description du littoral africain, d'un écrit qu'on a supposé être de Varron, mort en 27 avant J.-C.[1]. Mais, outre que cela n'est nullement certain, Méla a fait quelques additions, au nombre desquelles pourrait être précisément le passage relatif au Tombeau.

Sur les pierres de l'édifice, sont gravés des signes indiquant les divers chantiers dans lesquels elles avaient été taillées[2]. Plusieurs de ces marques ressemblant à des lettres de l'alphabet latin, on en a conclu que, lors de la construction du mausolée, la Maurétanie était largement ouverte à la civilisation romaine, bien que Rome n'en fût pas encore maîtresse. Ce qui nous reporterait au temps du client d'Auguste, Juba II, lequel régna de 23 avant J.-C. à 23 après notre ère. Raisonnement des plus contestables : si, parmi ces marques, il en est qui sont identiques à des lettres latines, d'autres ressemblent à des lettres libyques, à des lettres grecques, d'autres ne se retrouvent dans aucun alphabet ; en réalité, ce sont, non pas des lettres véritables, mais des figures géométriques élémentaires, dépourvues de toute valeur alphabétique.

Pour attribuer le Tombeau à Juba II, on invoque un autre argument, meilleur en apparence. Ce roi établit sa capitale à Iol (aujourd'hui Cherchel), dont il fit une grande ville, sous le nom de *Caesarea*. Or, le mausolée n'est pas très éloigné de Cherchel (la distance est d'environ neuf lieues), et on peut s'expliquer assez bien pourquoi il n'en est pas plus près : l'emplacement choisi est visible de fort loin, — quoiqu'il ne le soit pas de Cherchel même — ; la pierre nécessaire à cette construction gigantesque s'y trouvait en grande abondance et y était d'excellente qualité ; enfin le prince qui régnait à Césarée n'aurait-il pas voulu, comme Louis XIV, s'épargner la vue

1. Conf. t. V, p. 23.
2. Gsell, *B. a. Comité*, 1899, p. 422.

importune de son tombeau ? Juba, ajoute-t-on, aimait le luxe et l'art : qui, mieux que lui, pouvait élever un monument aussi grandiose ?

Mais c'est précisément à cause de ses goûts artistiques que nous sommes disposé à l'écarter de ce débat. Les édifices qu'il fit construire dans sa capitale étaient de pur style grec, et du style qui régnait alors dans les grandes métropoles du monde méditerranéen, Rome, Alexandrie, Antioche : ce qu'attestent les images tracées sur quelques-unes de ses monnaies, et des débris d'architecture, exhumés à Cherchel, qui datent très probablement de son temps[1]. Il n'est guère vraisemblable que ce fin connaisseur, profondément philhellène, ait voulu que sa sépulture fût un amoncellement de pierres brutes à la vieille manière libyque[2], recouvert d'une enveloppe copiée sur le monument d'un ancien roi numide. Et, pour rajeunir le modèle, aurait-il fait choix de chapiteaux ioniques entièrement démodés, avec cette courbure du canal à laquelle l'art grec classique avait renoncé depuis des siècles ? Il devait être, au contraire, fort attentif à ne pas laisser croire qu'il subsistât en lui quelque chose de la barbarie native.

Le Tombeau de la Chrétienne n'est donc pas son œuvre. Il a été élevé sur l'ordre de quelque prince qui avait précédé Juba en Maurétanie : un Berbère, assurément désireux de donner à la postérité une preuve de sa grandeur, mais qui ne regardait pas de très près aux moyens artistiques propres à réaliser son dessein; qui, d'ailleurs, était sans doute incapable de se faire une opinion à cet égard. Nous savons que le chapiteau ionique à canal incurvé fut usité à Carthage jusqu'à la destruction de la ville, en l'année 146. Peut-être le roi africain, —

1. Voir t. VIII, l. II, ch. II, § V.

2. Auguste, protecteur de Juba, prépara, pour s'y faire ensevelir, un tumulus, imité de modèles étrusques ou orientaux. Mais c'était une colline artificielle en terre, s'élevant sur un socle en pierre : d'un type qui différait, par conséquent, du Tombeau de la Chrétienne.

qu'on peut supposer avoir vécu soit avant, soit après cette date, — a-t-il fait appel à un architecte se rattachant, directement ou par quelque intermédiaire, à une école carthaginoise. Mais l'ornementation du Tombeau n'offrant rien qui soit vraiment punique, nous pouvons aussi bien attribuer ce monument à un artiste d'une école grecque routinière. On constate la persistance du chapiteau ionique à canal incurvé en Campanie jusque vers les IIIe-IIe siècles[1] ; peut-être s'est-il maintenu plus longtemps encore dans certains milieux grecs d'Occident. Le reste de la décoration, bases des colonnes, corniches, moulures des portes, est purement grec et peut dater du IIe ou du premier siècle.

Avant d'appartenir à Juba II, Iol avait été la capitale de Bocchus[2], qui régna sur la Maurétanie orientale à l'époque de la guerre civile entre Jules César et les Pompéiens, et qui, plus tard, en 38, y joignit la Maurétanie occidentale ; il mourut en l'an 33. On peut, sans insister sur cette hypothèse, se demander si le « monument commun de la famille royale » ne fut pas élevé par lui, ou bien par un roi qui l'aurait précédé à Iol. La région dans laquelle cette ville était située cessa peut-être de faire partie du royaume de Numidie dès 105, à la fin de la guerre de Jugurtha, pour passer sous la domination du roi maure Bocchus l'Ancien[3]. Mais on ignore si Iol devint une capitale avant le dernier Bocchus.

1. Voir t. IV, p. 203, n. 1.
2. Solin, XXV, 16. Conf. ici, t. V, p. 248-9.
3. Voir t. VII, l. II, ch. IV, § VI.

CHAPITRE V

CONCLUSION

I

C'est une tâche malaisée de définir le caractère d'un peuple, tel que l'ont fait le cadre géographique dans lequel il s'est formé, les aptitudes des races qui se sont mêlées en lui, les vicissitudes de son histoire. Et, pour l'Afrique du Nord, en particulier, où la variété des climats et des sols est si grande, où beaucoup de régions sont restées, pendant des siècles, sans relations directes, où le contraste est peut-être plus profond que partout ailleurs entre les villes et les campagnes, il pourrait paraître vain de chercher en quoi les hommes se ressemblent, intellectuellement et moralement. Ils se ressemblent pourtant ; ou, du moins, beaucoup d'entre eux ont des traits communs, qui, depuis longtemps, ont frappé les observateurs. Naturellement, il ne faut pas oublier qu'en cette matière, les généralités comportent des exceptions fort nombreuses : exceptions individuelles ; exceptions plus larges, qui peuvent s'expliquer en partie par des influences extérieures.

Les anciens jugent d'ordinaire avec sévérité les indigènes africains. Ce sont, pour eux, dans toute la force du terme, des barbares, et ce nom de *barbari* semble si bien leur convenir qu'il est resté attaché à leurs descendants, les Ber-

bères[1]. Hommes rudes, grossiers, brutaux, violents : tels ils étaient aux yeux des Grecs et des Latins[2], tels ils sont encore dans l'opinion des musulmans orientaux. On leur reproche leur sensualité[3], leur cruauté[4], leurs instincts de vol et de pillage[5], leur mépris de la vérité et de la parole donnée, leur dissimulation, leur perfidie[6], leur platitude vis-à-vis des forts[7], leur empressement à trahir quand ils croient pouvoir le faire sans trop de risques, la légèreté, l'inconstance, la mobilité de leur esprit[8]. On les accuse à la fois de turbulence[9] et de paresse[10].

---

1. Voir t. V, p. 114 et suiv.

2. Un certain nombre de textes relatifs aux mœurs des Africains sont cités par Wölfflin, *Archiv für lateinische Lexikographie*, VII, 1892, p. 134-7 ; par Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 312 et suiv. ; dans le *Thesaurus linguae Latinae*, s. v. *Afri, c*. 1253-4.

3. T. V, p. 34.

4. « Immanes » : Cicéron, *Ad Quintum fratr.*, I, 1, 9, 27. « Inhumani » Salvien, *Gub. Dei*, VII, 15, 64. Une foule de traits de leur histoire prouvent combien ce reproche est mérité. Conf. t. V, p. 138, n. 3.

5. T. V, p. 60 et 112. Le récit de la jeunesse du prince berbère Antalas est curieux à cet égard : Corippus, *Joh*., III. 156 et suiv.

6. « Fallacissima gens » Cicéron, *Ad Attic*., XI, 7, 3. « Gens fallax » : Tite-Live, XXV, 41, 4. « Fallacissimi, fraudulentissimi, perfidissimi » : Salvien, l. c. « Prope omnium fraudium, falsitatum, periuriorum nefas » : le même, VII, 15, 62. « Genus infidum » : Salluste, *Jug*., XLVI, 3 ; XCI, 7. « Gens infida » : Tite-Live, XXIX, 3, 13. « In Afris multum... perfidiae » : *Hist. Auguste, Maximini duo*, XIX, 2. « Mauri, vanum genus » : Salluste, *Fragm. Hist*., édit. Kritz, I, 63. « Dolosi quam plurimi omnes esse dicuntur, alia quidem dicentes, alia autem facientes » : *Expos. totius mundi*, 61, *apud* Riese, *Geogr. Lat. min*., p. 123. « Versipelles » : Servius, *In Aeneid*., VI, 724 ; Isidore de Séville. *Etym*., IX, 2, 105. Voir encore Tite-Live, XXVIII, 44, 5 : Festus Aviénus, *Orbis descr*., 278 ; Procope, *Bell. Vand*., II, 8, 10 ; II, 13, 37 ; II, 17, 10 ; II, 25, 16 ; II, 26, 2. Sans parler de la conduite des Africains à la guerre, où la ruse est généralement regardée comme licite : p. ex. *Bell. Afric*., LXXIII, 3 : « hostium dolos, insidias, artificia » ; ibid., X, 4 : « insidiosae nationis »; ici, t. II, p. 366, n. 1.

7. Corippus, *Joh*., IV, 449-451. Voir aussi *ibid*., III, 287-9.

8. Polype, XIV, 1, 4. Salluste, *Jug*., XLVI, 3 : « …genus Numidarum infidum, ingenio mobili, novarum rerum avidum ». *Ibid*., LVI. 5 : « tenta mobilitate sese Numidae gerunt ». Ibid., LXVI, 2 volgus ... Numidarum ingenio mobili, seditiosum atque discordiosum erat, cupidum novarum rerum, quieti et otio advorsurn ». Voir encore *ibid*., XCI, 7. Tite-Live, XXIX, 3, 13: « ... Afris, gente ad omnem auram spei mobili ». Silius Italicus, VIII, 98.99 : « fallax atque improba gentis / Massylae levitas ». Ammien Marcellin, XXX, 7, 10 : « ad omnes dissen sionum motus perflabiles gentes Mauricas ».

9. Voir une partie des textes cités note précédente.

10. Pomponius Méla., I, 28 : (Mauretania) « segnitia gentis obscura ».

On leur reconnaît pourtant quelques qualités : sobriété[1], résistance à la fatigue et à la souffrance[2] courage[3].

Ils en ont d'autres, qu'atteste leur histoire, à défaut de témoignages anciens. Quoiqu'ils ne travaillent pas par goût, l'amour du gain et de l'épargne, l'espoir qu'ils jouiront du produit de leurs peines, peuvent les rendre laborieux[4]. S'ils donnent des preuves de bassesse morale, ils ont par ailleurs un réel sentiment de l'honneur : il est rare que, dans le combat, ils se tournent contre leurs chefs, même quand ces chefs sont des étrangers[5] ; plus rare encore qu'ils permettent une offense à leurs hôtes, qu'ils favorisent ou tolèrent l'adultère dans leur foyer. Dans la famille qu'ils fondent par le mariage, ils remplissent les devoirs essentiels : avoir de nombreux enfants et les élever. Ils maintiennent avec ardeur la solidarité qu'impose à ses membres la famille étendue où ils entrent à leur naissance. Ils se dévouent jusqu'au sacrifice au parti, à l'homme auxquels ils se sont attachés. Ils ne sont pas incapables de progrès, car, lorsqu'ils le veulent, ils imitent et copient assez adroitement; ils ont de la mémoire et le don des langues.

Mais, ce dont ils ne sont guère capables, c'est de se développer par eux-mêmes. Ils manquent du bon sens et du sang-froid qui assurent la direction et le succès de l'effort. Ils éprouvent des impressions très vives et agissent aussitôt avec

1. V. *supra*, p. 2.

2. T. II, p. 360, n. 5 ; p. 363, n. 7.

3. Ils préfèrent, il est vrai, les embuscades aux batailles, et, dans celles-ci, ils évitent les corps à corps (t. II, p. 359-360, 364-6). Mais, quand il le faut, ils affrontent très bravement la mort. Corippus (Joh., VI, 31) les qualifie de « gens mortis amica Masinissa et Jugurtha firent preuve, à l'occasion, de la plus grande bravoure. Et aussi, ces chefs, Antalas, Iaudas, etc., que le poète Corippus nous montre engagés dans la mêlée. Mais les citadins ont depuis longtemps une réputation, assez méritée, de couardise.

4. C'est, par exemple, le cas des Kabyles, des Rifains, des Chleuhs, des Mzabites. Mais beaucoup d'entre eux, très travailleurs quand ils émigrent, s'abandonnent à la paresse quand ils vivent au pays.

5. On mentionne dans l'antiquité quelques cas où ils se sont abstenus de prendre part au combat ; Diodore de Sicile, XX, 38; Tite-Live, XXV, 41, 3 et 6.

un emportement fébrile[1]. Même les plus grands d'entre eux se laissent entrainer à de véritables folies par l'orgueil, la colère, la haine, la luxure. Mais la crise dure peu et est suivie d'une détente nerveuse, ou bien d'une saute brusque, qui fait dévier la passion dans un sens tout différent. Le climat violent de l'Afrique est sans doute pour quelque chose dans cette impétuosité, dans ces inconstances d'humeur et de conduite[2].

L'intelligence chez les Berbères ne réagit pas sur la sensibilité. Souvent, elle s'atrophie presque complètement à l'âge de la puberté, par suite d'excès sexuels. Elle est d'ordinaire très médiocrement pourvue de jugement et d'imagination. Épaisse crédulité, manque de clarté, de profondeur, de finesse dans les idées, impuissance de l'esprit à se soumettre à une méthode, à rechercher les causes, à s'élever à des généralités, à concevoir des abstractions : ces défauts expliquent pourquoi les Berbères n'ont à peu près rien créé dans les domaines de la pensée, de la science, de la poésie, de l'art, de la religion. Dépourvus d'originalité, ils peuvent imiter, mais ils le font servilement; ils ne savent pas transformer le modèle de manière à en faire leur bien propre. Malgré l'abondance de son vocabulaire, leur langue ne répond qu'à des besoins matériels et reste un instrument fort imparfait.

Cet état d'infériorité, beaucoup d'entre eux l'acceptent. Se contentant de peu, ils estiment qu'acquérir plus de bien-être au prix de plus de peine, c'est faire un mauvais marché. Quand de rapides et heureux coups de main ne leur procurent pas un

1. Au Xe siècle, l'Oriental Ibn Haucal écrit, à propos de la Berbérie (trad. de Slane, *Journ. asiat*., 1842, I, p. 252) : « La plus grande partie du peuple de ce pays, même ceux qui ont l'esprit cultivé, se distingue par un défaut de réflexion et par un emportement qui va jusqu'à la folie et l'entraîne à verser le sang.

2. Car, en Afrique, ce sont là des défauts auxquels les Européens sont assez sujets, comme l'étaient déjà les Romains. Le Gaulois Sidoine Apollinaire le remarquait (*Lettres*, VIII, 11, 9) : « urbium cives Africanarum, quorum, ut est regio, sic animus ardentior ».

butin dont ils jouissent sans tarder, ils se résignent à une misère qui, dans les pays de soleil, se supporte mieux qu'ailleurs ; ils s'abandonnent à une paresse qui, ménageant leurs forces, les dispense d'une alimentation copieuse. Ils n'ont pas l'ambition de vivre mieux, ni autrement que leurs pères. Il n'y a point de peuple sur lequel la servitude de la routine pèse plus lourdement, où elle s'oppose plus à l'évolution des mœurs. A travers les siècles et jusqu'à nos jours, nous trouvons, dans une foule de coutumes, des témoignages de cet attachement tenace des Berbères au passé : tatouages qu'ils impriment sur leur corps et arrangement de leur chevelure ; mode de construction de leurs maisons en pierre et emplacements qu'occupent leurs villages ; mobilier rudimentaire dont ils se contentent, surtout ces humbles poteries qui ont une existence millénaire ; indigence d'une monotone ornementation géométrique ; procédés primitifs de culture et d'élevage ; rites funéraires conservés obstinément, alors que, dans tous les autres pays méditerranéens, ils étaient oubliés ; opérations magiques accomplies avec autant de ferveur que d'ignorance de leur sens, croyance aux génies, persistance du culte aux mêmes lieux ; dans la famille, condition inférieure des femmes et polygamie ; solidarité et responsabilité collective des agnats ; organisation des républiques villageoises et des tribus; associations d'intérêts auxquelles on donne le nom de çofs ; fixité des divers dialectes qui, bien qu'ils ne s'écrivent pas, gardent leur structure intacte, ne prenant au dehors que des mots.

Que la civilisation berbère, telle qu'elle se présente à nous dans les campagnes depuis l'époque historique, témoigne d'emprunts nombreux, cela est évident. Mais la plupart remontent à des temps qui nous échappent et ils doivent s'échelonner sur une longue série de siècles. Car, si ce peuple n'est pas incapable d'assimilation, il répugne à adopter définitivement les nouveautés qu'il accueille : en général, elles se superposent

comme un vernis au vieux fond, mais ne le pénètrent, ni ne le modifient. Et, souvent, elles s'effacent vite[1].

La condition des femmes est un des principaux obstacles au progrès, qui ne peut les atteindre directement, dans leur vie séparée de celle des hommes et remplie presque tout entière par les plus dures besognes matérielles. Cependant, ce sont elles qui élèvent les enfants (le père ne s'en occupe guère) ; ce sont elles qui leur donnent les habitudes dont ils subiront la tyrannie pendant le reste de leur existence.

Ce progrès, que les Berbères sont loin de vouloir avec l'ardeur passionnée dont d'autres peuples ont fait preuve (par exemple, les Gaulois sous la domination romaine), il faut qu'il s'offre, qu'il s'impose à eux. Peut-être se seraient-ils mis à l'école des Grecs, si ceux-ci s'étaient établis sur leurs côtes[2]. Mais Carthage se réserva ce domaine à exploiter et elle-même n'eut pas le souci de jouer un rôle d'éducatrice. Les indigènes étaient donc fort arriérés à l'époque où ils entrèrent dans l'histoire méditerranéenne, au temps des guerres puniques.

II

Pour sortir de leur barbarie, ces hommes ont besoin d'une forte discipline. Or ils n'ont jamais éprouvé le désir de s'y soumettre, appréciant médiocrement les avantages qui doivent en résulter pour eux.

Leur nervosité excessive les rend anarchistes. Très vaniteux, ils ont un amour-propre ombrageux et jaloux. Ils sont prompts à soupçonner et à haïr, exagérant les offenses dont ils se croient victimes, cherchant à s'en venger cruellement. De là, des

1. Voir H. Basset, *Essai sur la littérature des Berbères*, p. 22.

2. Rappelons pourtant que les Gaulois ne se sont guère mis a l'école des Grecs, qui avaient chez eux une porte largement, ouverte, Marseille. En Afrique même, les indigènes de la Cyrénaïque ne se sont assimilés aux Grecs que d'une manière très incomplète. Conf. t. IV, p. 486.

querelles perpétuelles, une effervescence disproportionnée aux causes qui la provoquent. La passion les aveugle et les empêche de comprendre qu'en se subordonnant à l'intérêt général, les intérêts particuliers y trouvent le plus souvent leur compte. Ils aiment leur pays et, quand ils en sont éloignés, ils en ont la nostalgie ; mais cette notion vague de la patrie ne devient pas chez eux un sentiment profond et raisonné, créateur d'une véritable unité nationale[1]. Leur sociabilité ne s'étend guère au delà de groupes étroits : la famille restreinte et la famille agnatique ; le village aussi, quoique la bonne entente entre tous y soit bien rare. Les autres groupements plus larges sont des coteries ou des confédérations assez lâches, coteries où l'on entre, d'où l'on sort au gré de l'intérêt personnel, confédérations dont beaucoup se dissolvent lorsqu'on ne sent plus la nécessité de les maintenir contre des ennemis communs. Quant à l'État, on le subit plus qu'on ne l'accepte. Assez fréquemment, des Berbères se sont pliés à l'autorité d'un homme supérieur et l'ont aidé à faire des conquêtes rapides dont ils ont tiré eux-mêmes profit. Mais l'homme passe, et son œuvre est de tous côtés en butte aux instincts d'indiscipline et de révolte qui s'efforcent de la détruire. A défaut de liens politiques, une solidarité religieuse a été créée par l'Islam : d'ailleurs très fragile, et qu'ont même brisée des hérésies, manifestations ou prétextes d'un incoercible besoin d'indépendance. Mais là Berbérie antique n'a pas connu l'unité religieuse. L'unité de langue s'était fractionnée en de nombreux dialectes, assez différents pour que les indigènes eussent souvent peine à se comprendre.

Les raisons géographiques qui ont contribué à diviser politiquement les Grecs ne les ont pas empêchés de former une

1. « Le grand mérite de la France, la loi providentielle de ses destinées, et cela apparut dès l'origine, c'est que les forces d'unité l'emportèrent toujours rapidement sur les forces de dispersion » : Jullian, *De la Gaule à la France*, p. 104. A cet égard, la Berbérie et la France forment le contraste le plus complet.

nation, grâce à la communauté des cultes, des oracles, des jeux publics, de la langue, des lettres et des arts, grâce au sentiment profond de la supériorité d'eux tous sur les barbares. En Afrique, le morcellement du pays ne trouvait pas de contrepoids dans la fraternité des hommes.

S'il était un obstacle à la formation d'un large patriotisme, il s'opposait aussi à la constitution durable d'un État qui pût se rendre maître du chaos. Nous avons indiqué[1] combien est rude la tâche des conquérants : difficulté de pénétrer dans les forteresses naturelles que sont les massifs montagneux, difficulté d'atteindre les nomades ; nécessité pourtant, comme l'a dit Bugeaud, « d'être maître partout, sous peine de ne l'être nulle part ». Et cette Berbérie, qui s'allonge démesurément, est dépourvue d'un centre d'où l'on puisse la dominer. L'Algérie, « le pays du milieu », — c'est ainsi que les Arabes l'appellent, — ne forme pas un lien entre les deux contrées qui la touchent à l'Ouest et à l'Est ; souvent, le Maroc et la Tunisie ont empiété sur elle, jamais elle ne les a soumis. Jamais non plus, sauf sous l'Empire éphémère des Almohades, un État indigène, quel que fût son point de départ, n'a pu s'étendre sur toute la Berbérie. Et comme, dans cette bande où les coupures sont inévitables, leur place ne s'impose pas, les querelles entre voisins vont de pair avec les querelles intestines.

Les États qui doivent se partager l'Afrique du Nord n'ont de chances de durer que s'ils s'organisent. Or c'est là une tâche que le défaut de méthode des Berbères et leur tempérament anarchique rendent très malaisée.

Masinissa réussit à constituer un vaste royaume et entreprit de transformer les Numides. S'inspirant à certains égards de Syphax, il voulut donner à son autorité souveraine le prestige dont s'entouraient les monarques de l'Orient hellénistique. Il fut un véritable maître, qui se fit obéir. Il eut le goût, la passion

1. T. I, p. 25 et suiv.

de la civilisation. Après lui, plusieurs de ses fils[1] et descendants[2] prétendirent se libérer de la rudesse des mœurs numides : ils se plurent dans la compagnie de gens instruits et furent eux-mêmes des lettrés ; ils firent donner à leurs enfants une éducation solide[3], qui devait être surtout punique, c'est-à-dire punico-grecque, puisque, dans les derniers temps de Carthage, l'hellénisme régnait presque dans cette ville. A leurs sujets, c'était aussi la civilisation punique qui convenait, car elle se présentait à eux de divers côtés, de l'ancien territoire carthaginois comme des colonies phéniciennes du littoral. Les rois en favorisèrent la diffusion.

Les efforts de Masinissa ne furent pas vains : de même que Carthage dans la contrée qui devint en 146 la province d'*Africa*, lui et ses successeurs préparèrent largement en Numidie, surtout dans la Numidie orientale, le plein épanouissement que devait assurer la paix romaine. On peut même dire qu'au second siècle et jusqu'au milieu du premier, la Numidie fit plus de progrès sous ces rois que la province sous le gouvernement de la République.

Mais, au grand État qu'il avait fondé, Masinissa n'avait pas donné une armature administrative, et ses héritiers ne paraissent pas s'être souciés de compléter son œuvre en l'organisant. Un seul homme portait tout le poids du royaume. Cette autocratie, dépourvue d'institutions, dépourvue même de règles fixant avec certitude la transmission du pouvoir, exigeait du souverain des qualités exceptionnelles et un prestige soutenu par le succès. Autrement, c'était le réveil bruyant de l'anarchie, la ruine d'une cohésion factice et fragile.

D'autre part, les Romains ayant empêché Masinissa de mettre la main sur Carthage, et les villes phéniciennes éparses

1. Micipsa et Mastanabal : *v. supra*, p. 91.

2. Hiempsal (*supra*, p. 90) et, plus tard, Juba II, qui fut, comme le dit Pline l'Ancien (V, 10), « plus célèbre encore par ses doctes travaux que par son règne ».

3. Salluste, *Jug*., LXXV, 1 : « ... Thalam, ubi ... filiorum eius [il s'agit de Jugurtha] multus pueritiae cultus erat. »

sur les côtes de la Numidie étant de peu d'importance, la civilisation ne disposait, pour se répandre rapidement chez les indigènes, que d'un nombre insuffisant d'éducateurs. En dehors de l'ancien territoire punique.et des régions voisines, elle ne conquit qu'une élite et elle ne la conquit même pas complètement. Sous leur enveloppe gréco-orientale ou grecque, les deux mausolées royaux qu'on appelle le Médracen et le Tombeau de la Chrétienne ne sont que des tumulus africains.

Quant à la masse du peuple, Masinissa put accroître en elle le nombre des agriculteurs. Mais, sauf dans l'Est du royaume, la langue et les mœurs puniques semblent s'être peu propagées à travers les campagnes. Sédentaires et nomades restèrent asservis à leurs vieilles coutumes : ceux qui vivaient à l'intérieur des terres plus encore que ceux qui habitaient les régions du littoral, les montagnards plus que les gens des plaines. Un abîme séparait la civilisation urbaine, d'origine étrangère, et la barbarie rurale: il était bien difficile que des hommes menant des vies si différentes fussent en bon accord.

Les États indigènes auraient-ils fini par s'organiser, par combler, au moins partiellement, cet abîme ? Cela est douteux trop de forces hostiles s'opposaient à une œuvre dont l'accomplissement eût exigé beaucoup de méthode et de temps.

En tout cas, il n'a pas été donné aux Africains de se faire eux-mêmes leur destinée. L'étroitesse de leur vues, leur répugnance à se soumettre à une discipline commune les ont empêchés de jouer un grand rôle historique. Ils ont rarement étendu leur domination hors de leur pays. Excellents soldats, ils purent faire au VIIIe siècle la conquête de l'Espagne, au Xe celle de l'Égypte, mais ce ne furent pas eux qui en profitèrent. De vrais souverains berbères, les Almoravides et les Almohades, ne restèrent maîtres que pendant peu d'années d'une partie de la péninsule ibérique. Même chez eux, les Africains n'ont été indépendants ni souvent, ni longtemps.

Il faut que des étrangers viennent imposer à ce peuple l'ordre et la paix[1]. Ils doivent être assez forts pour triompher des nombreux obstacles que dresseront contre eux la nature et les hommes. Résolus à assurer le succès définitif de leur entreprise, ils se résigneront à soumettre entièrement cette vaste contrée. Ils ne feront pas une distinction fallacieuse entre les pays « utiles », qui pourront les dédommager de leurs peines, et les pays « inutiles », dont ils affecteront de dédaigner la pauvreté : car c'est dans ces derniers que sont les matériaux d'incendies toujours prêts à s'allumer et à s'étendre au loin. Œuvre longue, ingrate, où ils auront à livrer des luttes pénibles et irritantes. Mais jamais les Berbères ne sauront se concerter pour leur faire front tous ensemble et, presque toujours, la violence des jalousies et des haines fournira à ces étrangers des alliés.

La nation conquérante devra maintenir sa domination par une autorité très ferme et très énergique, par une puissante armature militaire et administrative. En introduisant des colons, elle apportera le levain du progrès. Elle invitera les indigènes au labeur en leur en assurant les fruits. Elle leur offrira et, sans apparences tyranniques, les amènera peu à peu à accepter une civilisation meilleure, une place dans un large cadre où ils pourront se développer, des débouchés aux produits de leur travail, des carrières ouvertes à leurs ambitions. Elle leur offrira aussi des arts qui embelliront leur vie, une langue riche et souple qui leur permettra de révéler leur vive sensibilité, la facile abondance avec laquelle ils s'expriment, leur zèle ardent pour les causes dont ils se font les champions. En eux, elle trouvera des réserves d'hommes, qui manquent souvent aux peuples trop vieux, de bons ouvriers dans la guerre et dans la paix.

1. Cette nécessité, des indigènes l'ont quelquefois reconnue spontanément. Au moyen âge, des princes de la Berbérie n'ont cru pouvoir se maintenir qu'en se rattachant à un Empire étranger. Conf. G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, p. 20.

Mais voudra-t-elle et pourra-t-elle briser à jamais les forces de barbarie qui s'obstineront à survivre, en arrière et auprès des régions où s'implantera la civilisation ? Il ne suffira pas de les tenir en respect. Elles n'attendent que des occasions pour se jeter à l'assaut et, tôt ou tard, elles les trouveront. La conquête morale du pays tout entier s'imposera donc d'une manière aussi nécessaire que la conquête matérielle. Malheur aux maîtres de l'Afrique du Nord qui ne sauront pas le comprendre !

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

VIE MATÉRIELLE

CHAPITRE PREMIER. - Nourriture, tenue du corps, habillement….... I. La population est nombreuse; naissances, longévité, état sanitaire, 1-2. — Interdits alimentaires, 2-3. — Recherche de produits végétaux naturels, 3-4. — Escargots, sauterelles, etc., 4-5. — Aliments fournis par la culture, 5. — Légumes et fruits, 5. — Céréales, 5. — Procédés de mouture, 6. — Emplois divers de la farine, 7. — Lait, fromage, 7. — Viande, surtout de venaison, 8. — Cynophagie, 8-9. — Poisson, 9. — Miel, 9. — Boisson, surtout de l'eau, 9-10.	**1-38**
II. Pas de circoncision, 10. — Peintures corporelles, dès l'époque préhistorique, 10. — Couche de couleur sur la peau à l'époque historique, 10-11. — Figures peintes et tatouages, 11-12. — Chez les Berbères modernes, tatouages, sans doute de tradition antique, 12-13. — Ces tatouages, qui avaient à l'origine une valeur prophylactique, ne sont plus, en général, que des ornements, 13-14. — Tatouages par des professionnels et tatouages par des femmes de tribus, 14. — Motifs représentés sur ces derniers, 14-15.	
III. Arrangements de la chevelure, 15. — La mèche ou tresse latérale des Libyens, 15-16 ; survivances, 16-17. — Modes capillaires mentionnées par Hérodote, 17 ; survivances, 17-18. — Disposition des cheveux sur des monnaies africaines, 18 ; textes anciens, 18-19. — La coiffure de boucles en spirales dans l'Afrique du Nord, 19-20 ; dans d'autres contrées, 20-21. — Port de la barbe, 21.	
IV. Étui phallique à l'époque préhistorique, 22. — Vêtements en peaux de bêtes, 22-23 ; en cuir, 23. — Manteaux en laine, 23-24 ; variétés, 24-25 ; mode d'attache, 25. — Le burnous, 25-26. — Manteaux sans attache, 26. — Pagnes, 26-27. — Tuniques, 27 ; en laine, 28 ; sans manches, avec ou sans ceinture, 28-29 ; ornementation, 29. — La gandoura, le haïk, 29. — Costume des femmes, 29-30. — Les hommes restent en général tête nue, 31. — Plumes sur la tête, 31-32. — Étoffe couvrant la tête, 32. — Bonnets, 32-33. — Coiffures féminines, 33. — Voile des Touareg, 33-34. — Chaussures, 34. — Guêtres, 34-35. — Objets de parure, 35-36. — Bijoux en métal, 36. — Beaucoup d'hommes en portent, 36-37. — Bijoux trouvés dans des sépultures, 37. — Fibules annulaires, 38.	

CHAPITRE II. — Armes et mobilier…….....	**39-58**
I. Armement servant à la chasse et à la guerre, 39. — Armes d'escrime, 39. — Gourdins, 39 ; massues, 39 : piques, 39-40. — Lances à pointe de fer, 40-41. — Massues de bronze (?), 41-42. — La hache n'est plus guère employée à l'époque historique, 42. — Poignards et coutelas, 42-43. — Rareté des épées, 43-44 ; plus fréquentes à l'époque byzantine, 44-45. — Armes de jet, 45. — Pierres, 45 ; frondes, 45-46. — Boumerangs, 46. — Arcs à l'époque préhistorique, 46-47 ; très répandus chez les Éthiopiens, 47 ; rares chez les Berbères, 47. — Javelot, arme nationale des Berbères, 47-49 ; textes et images, 49-50. — Souvent, absence complète d'armes défensives, 50. — Boucliers préhistoriques, 50. — Rondaches (textes et images), 50-51 ; matière et forme, 52 ; avantages et inconvénients, 52-53. — Absence de casque, sauf quelques exceptions, 53-54. — Absence de cuirasse, 54 ; plastrons, 54. — Emploi d'armes étrangères, mais seulement par des chefs, 54-55.	
II. Le mobilier est très rudimentaire, 55. — Outres, vases, 55-56. — D'ordinaire, ni tables, ni lits, 56-57. — Jarres à provisions, coffres, 57-58.	

CHAPITRE III. — La vie dans les campagnes et dans les villes…......	**59-92**
I. La vie dans les campagnes, 59. — Occupations des hommes, 59. — Les marchés, 59-60. — Occupations des femmes : à la guerre, 61-62 ; en temps ordinaire, 62-63. — Industries familiales exercées par des femmes, 63. — Sparterie, tissage, 63-64. — Céramique, 64. — Poteries très vulgaires, non décorées, 64-65 ; quelques imitations d'objets étrangers, 65-66. — Poteries peintes, à décor géométrique, 66-67. — Opinions sur l'origine de cette classe de poteries, 67-68. — On en faisait déjà dans l'antiquité, 68 ; quelques formes étrangères, en particulier puniques, 68-69. - L'art berbère, 69 ; décor rectilinéaire, sans doute très ancien, 69-70. — Valeur de cet art, 70-71. — Chant, danse, musique, 71-72 ; la flûte Libyque, 72. — Uniformité assez grande de la civilisation parmi les indigènes, mais barbarie croissante de la mer au désert, 72-73. — Esprit de routine dans les campagnes; influence médiocre des civilisations étrangères à l'époque historique, 73.	
II. Caractère de la civilisation urbaine en Berbérie, 74. — Elle est punique à cette époque, 74 ; presque entièrement dans les anciennes colonies phéniciennes et carthaginoises, 74 ; très largement dans les villes d'origine indigène, 75. — Industries urbaines, 75-77. — Les ouvriers sont d'origine punique ou Libyque, 77. — Les techniques doivent être, pour la plupart, d'origine punique, 77-78 ; exceptions partielles peut-être pour le travail du fer et pour la poterie, 78-79. — Commerce dans les villes; boutiques et foires, 79-80. — Commerce avec l'étranger, 80. — Trouvailles de monnaies africaines en Europe, de monnaies grecques, espagnoles et romaines dans les royaumes indigènes, 80-81. — Autres témoignages de relations commerciales avec l'Espagne, l'Italie, les pays grecs, 81 ; marchands italiens et grecs en Numidie, 81-82. — Importations : vins, poteries, etc., 82-83; sur des vaisseaux étrangers, 83. — Exportations : blés, etc., 83-84. — Rôle actif des souverains dans ce commerce, 84-85. — Luxe dans certaines villes, 85. — Édifices qui s'y élèvent, surtout dans la Numidie orientale, 85-86 ; documents dont on dispose pour les connaître, 86. — Ce sont des monuments d'art gréco-punique, 86-87; ou bien d'art grec, 87. — Éléments d'architecture punique :	

gorge égyptienne, 87 ; chapiteaux éoliques, 87-88 ; chapiteaux ioniques, 88. — Architecture grecque : chapiteaux doriques, etc., 88-89. - La vie de cour, 90 ; influence prépondérante de la civilisation punique, 90 ; prestige de la civilisation hellénique et bon accueil fait aux Grecs, 90-92.	

LIVRE II

VIE INTELLECTUELLE ET MORALE

CHAPITRE PREMIER. — Langues et écritures …..... I. Aucun des dialectes berbères ne devient langue officielle, ni langue commune, 93. — Infériorité de ces dialectes, 94. — L'écriture libyque, 94 ; témoignage de Fulgence, 94. — Inscriptions libyques, 95 ; leur aspect, 95-96. — Diffusion, 96. — Données chronologiques : bilingues de Dougga, 96-97 ; bilingues de l'époque romaine, 97 ; inscriptions de Kabylie, 97-98 ; inscriptions libyco-berbères, 98 ; tifînagh chez les Touareg, 98-99. — Dans l'antiquité, il y eut probablement plusieurs alphabets, 99. Déchiffrement par les bilingues; maigres résultats, 99-101.	**93-118**
II. Problème de l'origine de l'écriture libyque. 101. — Aucune preuve d'une pictographie antérieure, 101. — Marques sur des gravures rupestres, 101-2 ; persistance de ces marques dans des temps plus récents, 102 ; marques semblables dans d'autres pays, 102-3. — L'écriture libyque a-t-elle été formée de marques africaines, sans emprunt à l'étranger ?, 103. — Parenté de cette écriture avec d'autres, 103-4. — Hypothèse d'emprunt à une écriture égéenne, 104 ; à un alphabet grec, 104-5 ; à un alphabet arabe, 105; à l'alphabet phénicien, 105-6. — Hypothèse d'une origine commune de l'alphabet libyque et de l'alphabet phénicien, 106. — Hypothèse, vraisemblable, de l'emprunt du système phénicien, avec emploi, comme lettres, de marques africaines, 106-7. — Cet alphabet est sans doute antérieur à Masinissa, 107-8. — Il a pu avoir un regain de faveur sous ce prince, 108.	
III. La langue punique dans les colonies de Carthage et sur le territoire carthaginois, 108 ; dans les royaumes indigènes au temps de Carthage, 108-9. — Persistance de cette langue dans les villes maritimes, 109-110. — Usage du punique par les souverains, 110. — Dans les villes de l'intérieur, 110-1. — Diffusion du punique dans les campagnes sous l'Empire romain, 111-2 ; de quand date-t-elle ?, 112. — Modifications subies par cette langue, 112-3.	
IV. Origine de l'écriture cursive, dite néopunique, 113. — Son introduction dans l'épigraphie lapidaire, ou elle finit par remplacer complètement l'écriture punique, 113-4. — De même, sur les monnaies, 114-5. — C'est au Ier siècle avant J.-C. qu'a lieu cette transformation, 115 ; inscriptions à écriture intermédiaire, 115-6. — Types divers de l'écriture néopunique, 116. — Modifications orthographiques, 117.	
V. Faible diffusion du grec, 117 ; sauf, peut-être, dans la région des Syrtes, 117. — Faible diffusion du latin, 117-8 ; usage de cette langue sur des monnaies royales, 118.	

CHAPITRE II. — Religions…	**119-169**
I. Pratiques magiques chez les Berbères, 119. — Enquêtes sur ces pratiques, 119-120 ; difficultés de l'étude, 120. — Rites agraires, 120 ; en particulier pour obtenir la pluie, 120-1 ; pratiques sexuelles, 121 ; carnaval, 121. — Rites de naissance, etc., 121 ; d'expulsion du mal, 121. — Ces pratiques sont très anciennes, 122 ; quelques-unes sont mentionnées dans l'antiquité, 122. — Absence d'influences puniques, 123. — Influences latines, 123. — Compromis avec l'Islam, 123-4. — Le bloc est préhistorique, 124.	
II. Amulettes, 124. — Êtres sacrés, 124. — Caractère de la religion des Berbères, 125. — Zoolâtrie, 125. — Béliers sacrés représentés sur des gravures rupestres, 126 ; attestant un culte de béliers vivants, 126-7. — Il ne s'agit pas d'Amon-Ré de Thèbes, 127-8. — Taureau sacré, 128-9. — Anthropolâtrie, maraboutisme, 129-130 ; probablement antérieurs à l'Islam, 130. — Culte rendu à des rois défunts, 130-1 ; les rois sont-ils adorés de leur vivant ?, 131-2.	
III. Le monde des génies, 132-3 ; comment on les traite, 133. — Indices de la croyance aux génies dans l'antiquité, 133-4. — Ogres, 134-5. — Dieux locaux. 135 ; ils sont fort mal connus, 135. — Termes généraux et vagues, 135-6. — Génies des sources, des montagnes, 136. — Dieux des grottes, 136-7. — Dieux locaux dans des inscriptions latines, 137-8 ; chez des auteurs, 138. — Identifications avec des dieux romains : les deux noms, indigène et latin, étant accolés (?), 139 ; le nom latin remplaçant le nom indigène, 139. — Dieux locaux supplantés par de grands dieux, 139-140. — Persistance du culte aux mêmes lieux, 140.	
IV. Grands dieux cosmiques, 141. — Le soleil et la lune, 141. — Impuissance des Berbères à créer de grands dieux, 142. — L'Ammon de Thèbes dans l'oasis de Syouah, 142-3. — Il est adopté par les Libyens, 143 ; dans la région des Syrtes, 143 ; ailleurs, 143-4. — Grands dieux empruntés aux Phéniciens, 144-5 ; comment ils se sont répandus, 145. — À Cirta, nombreux ex-voto à Baal Hammon et à Tanit Perlé Baal, 146 ; préséance du dieu sur la déesse, 146. — Ce sont des divinités du soleil et de la lune, 147. — Images d'Ammon ou de Baal Hammon, 147. — Baal d'Althiburos, 147-8. — A l'époque romaine, persistance des cultes puniques propagés plus tôt, 148.	
V. Divinités des Libyens désignées sous des noms grecs et latins, 148-9. — L'Athéna du lac Tritonis, 149-150 ; pourquoi cette déesse a-t-elle été identifiée avec Athéna ?, 150-1 ; était-ce une étrangère, phénicienne ou égyptienne ?, 151-2. — Le Poseidon du lac Tritonis, 152-3. — Triton, 153. — Le Cronos des Massyles, 153-4. — L'Hercule libyen, 154 ; l'Hercule ancêtre des rois indigènes, 154-5. — L'Apollon libyen, 155-6. — Arès, 156. — La Vénus de Sicca, 156-7. — Déméter et sa fille, 157. — Pluton, 157-8. — Bacchus, 158. — La déesse Affiles, 159-160. — La déesse tourelée, 160.	
VI. Dieux locaux, sans images, 161. — Pierres dressées et idoles, 161-2. — Images anthropomorphiques, 162. — Lieux où les dieux sont adorés, 163. — Enclos sacrés, 163 ; temples, 164. — Cultes sans prêtres, 164. — Clergé des cultes puniques, 164. — Prêtres de divinités indigènes, 164-5. — Pratiques du culte, 165. — Sacrifices, 165-6. — Rites sacrificiels puniques, 166 ; stèles de Cirta, 167 ; autres stèles, 167-8. — Divination, 168 ; incubation, 168 ; prophétesses, 168-9 ; oracle d'Ainmon, 169 ; inspection des entrailles des victimes, 169. — Aucun témoignage d'astrologie, 169.	

CHAPITRE III. — Usages funéraires…. I. Certains Africains n'ont peut-être eu aucun souci de leurs morts, 170. — Ensevelissements dans des grottes naturelles, 170-1. — Cellules, dites haouanet, taillées dans le roc, 171. — Baie d'accès, dispositions intérieures, 171-2. — Répartition des haouanet, 172. — Ce sont des sépultures, 173. — Elles ne sont pas d'origine phénicienne, 173. — Elles ne sont pas propres aux Berbères, 174. — De quand datent les plus anciennes ?, 174-5. — Niches dans certaines cellules, 175. — Agrandissement des chambres et dispositions pour recevoir des corps étendus, 175-6. — Plusieurs chambres communiquant entre elles, 176. — Décor architectural et pictural, 176. — Haouanet récentes de Madaure, 176 ; de Tipasa, 176-7 ; du Maroc, 177.	**170-244**
II. Morts enterrés sous des campements à l'époque préhistorique, 177. — A-t-on fait plus tard des ensevelissements sous des habitations ?, 1I7. — Sépultures en dehors des lieux habités, 178. — Elles n'ont pas encore été suffisamment étudiées, 178. — Ensevelissements dans des trous et des fosses; ils sont malaisés à reconnaître, 178-9 ; fosses creusées dans le roc, type de sépulture phénicien, 179. — Tertres érigés au-dessus des morts (?), 180. — Tombes anciennes en pierres sèches, très nombreuses en Berbérie, 180 ; emplacements qu'elles occupent, 180-1.	
III. Enceintes de pierres, dites cromlechs, 181. — Mode de construction, 181-2. - Ces enceintes ne sont pas toutes funéraires, 182. — Fosse contenant le dépôt funèbre, 182 ; dallage, cercles concentriques, 182-3. — Les cromlechs sont-ils complets dans l'état où on les trouve ?, 183. — Il est probable que, très souvent, l'enceinte entourait un tertre, 183-4. — Mais il a dû exister des cromlechs sans tertre, 184.	
IV. Tumulus en pierre, 184-5 ; noms indigènes, 185. — Tous les tumulus ne sont pas des tombeaux, 185. — Forme, dimensions, 185-6. — Mode de construction, 185 ; la ceinture, 186 ; les flancs, 186 ; plate-forme, 186-7. — Pierre dressée, servant de repère, 187. — D'ordinaire, une seule sépulture, au centre, 187. — Morts déposés sur le sol, 187 ; ou dans une cavité souterraine, 187. — Morts protégés par un coffre ou une caisse, 187-8. — Cercle intérieur, 188. — Tumulus hybrides, 188. — Répartition des tumulus, 188-9. — En général, ils ne forment pas de grands cimetières, 189.	
V. Dolmens, véritables monuments mégalithiques, 190. — Mode d'extraction et de pose des pierres, 190. — La case, 190 ; elle était entièrement close, 191. — Forme, dimensions, 191. — Comment les parois sont construites : dalles dressées ou murs, 191-2. — Côté pouvant s'ouvrir, 192-3. — Parois constituées par des rochers en place, 193. La table de couverture, 193-4. — Intérieur de la case, 194. — Dolmens enterrés, 194. — Dolmens dépassant le sol, 194. — Enceinte entourant une ou plusieurs cases, 194-5. — Dolmens où l'espace intermédiaire entre l'enceinte et la case est vide, 195 : où il est dallé, 196 ; où il offre des anneaux concentriques, 196. — Ces dolmens étaient-ils surmontés d'un tertre ?, 196. — Dolmens où la case est entièrement recouverte d'un tumulus en pierre, 196-7. — Dolmens surmontant un tumulus, 197. — Dolmens où les parois de la case sont enfouies, mais non la table, 197. — Dolmens à cylindre bas, 197. — Résumé des divers types ; avantages et inconvénients de la couverture et de la non-couverture, 197-8. — Couloirs d'accès, 198-9 ;	

possibilité de déplacer certaines tables, 199. - Origine du dolmen et ses rapports avec le tumulus, 199. — Répartition des dolmens africains, 199-200. — Ils forment souvent de grands cimetières, 200 ; près de villes ou de bourgs, 200; loin de ruines importantes, 201.	
VI. Tours funéraires dites chouchet, 201. — Mode de construction, 201. — La choucha paraît dériver du dolmen à cylindre bas, 202. — Répartition des chouchet, 202. — Chouchet du Sahara, 202.	
VII. Monuments funéraires dérivés des dolmens, 202. — A Chaouach, 203. — A Maktar, 203. — A Elles, 203-4. — Chambres à encorbellement d'Hammam ez Zouakra, 204 ; de Magraoua, 204-5. — Double ellipse de Tirekbine, 205.	
VIII. Lignes de blocs dressés ou murs dans des cimetières, 205 ; clôtures, réseaux, 205-6 ; bordures de voies, 206. - Pierres servant de repères, 206.	
IX. Il est souvent difficile de constater avec précision le mode d'ensevelissement, 207. — Tombes ne contenant qu'un mort, 207. — Tombes contenant plusieurs morts, 207-8. — Il s'agit quelquefois d'ensevelissements simultanés, 208. — Mais, en général, les ensevelissements ont été successifs, 208-9. — Attitude repliée, 209 ; témoignage d'Hérodote, 209-210 ; preuves pour des temps plus récents, 210. — Dispositions diverses dans le repliement des corps, 210-1. — Cette posture est donnée au mort aussitôt après le décès, 211. — Les morts repliés sont d'ordinaire couchés dans la tombe, parfois assis, 211. — Tête quelquefois tournée vers l'Est, 212. — Aucune preuve, pour les morts repliés, de décharnement ou de momification avant le dépôt dans la tombe, 212. — Os pêle-mêle, très fréquemment de plusieurs individus, débris en désordre de squelettes incomplets, 212. — Tantôt ils représentent d'anciens hôtes de la tombe, dérangés pour faire place à de nouveaux venus, 212-3. Tantôt les restes ont été ensevelis pêle-mêle, sans doute à l'état d'os décharnés, 213-4. — Il peut s'agir d'ensevelissements successifs ou simultanés, 215. — Morts allongés : rite d'origine étrangère, 215-6. — Rareté de l'incinération, 216-7. — Os teints en rouge, 217-8. — Mobilier funéraire, 218 ; objets de parure, 218 ; monnaies, 219 ; poteries, 219. — Restes d'aliments, 219-220. — Os de cheval, 220.	
X. Opinions des indigènes sur les auteurs de ces monuments, 221. — Légendes antiques, 221-2. — Repères chronologiques fournis par le mobilier, 222. — Sauf de rares haches polies, des objets en pierre taillée ne se sont trouvés que dans quelques tumulus du Sud, 222-3. Objets en métal : cuivre et bronze, 223-4 ; fer, 224. — Verroteries, 224. — Poteries imitant des produits importés et poteries importées, d'époques punique et romaine, 225-6. — Monnaies puniques, numides, romaines, 226-7. — Ce mobilier peut souvent dater d'ensevelissements postérieurs à la construction des tombes, 227. — Différences de construction qui ne donnent pas de repères chronologiques, 227-8. — Dolmen à inscription libyque, 228. — Dolmens tunisiens probablement antérieurs à la domination romaine, 228-9. — Dolmens avec des pierres de taille romaine, 229-230. — Monuments de basse époque, se rattachant au type dolménique, 230-1. — Tumulus d'époque récente, 231. — Parmi les tombeaux en pierres sèches actuellement connus, aucun ne peut être attribué avec certitude à une époque antérieure au IIIe siècle avant J,-C., 231-2. — Ce sont cependant des monuments qu'on a dû commencer à construire de très bonne heure en Berbérie,	

avant qu'ils ne disparussent d'autres contrées méditerranéennes, 232-3. — Cette conclusion semble s'imposer pour les dolmens, 233-4. — Réserves à faire pour les chouchet, 234. — Parenté possible de certains monuments africains avec des monuments des Baléares, 234. — Antiquité du repliement des corps, 234-5 ; du rite des ossements mélangés, 235 ; de la peinture des morts en rouge, 235. — Les Berbères sont restés très longtemps fidèles à des pratiques funéraires abandonnées ailleurs, 236. — Plusieurs de ces pratiques ont disparu depuis l'antiquité, 236 ; d'autres ont persisté jusqu'à nos jours, 237.	
XI. Croyances et rites funéraires divers et souvent contradictoires, 237. — Souci des morts, 237-8 ; maisons éternelles, 238 ; preuves d'affection envers les défunts, 238. — Prisons construites par crainte des revenants, 238-9. — Explication du repliement des morts, 239 ; des rites destructeurs des corps, 239-240. — Ame et corps, 240-1. — Explication de la couleur rouge, 241 ; du mobilier funéraire, 241-2. — Croyances religieuses, 242. — Orientation vers l'Est, 242. — Sacrifices et repas funèbres, 242-3. — Indices d'autres cérémonies religieuses, 243. — Serments et divination par les morts, 243-4. — Ébauche d'un culte des morts, 244.	

CHAPITRE IV. — Sépultures témoignant d'influences étrangères. I. Tombes de type phénicien dans des villes du littoral, 245. — Formes des sépultures, 246-7. — Rites funéraires, 247 ; mobilier, 247. — Tombes de type phénicien à l'intérieur des terres : à Béja, 248 ; à Téboursouk, 248-9 ; à Bulla Regia, etc., 249 ; à Cirta, 249-250. — Influences puniques dans des sépultures de l'époque romaine, 250-1.	**245-273**
II. - Mausolées élevés pour des indigènes, 251. — Mausolée de Dougga, 251-2. — Description, 252-3. — Mode de construction, valeur artistique, 253. — Où était la chambre funéraire ?, 253-4. — L'inscription bilingue, 254-5. — Date de ce mausolée, 255. — C'est un monument d'art punique, 256. — Autres mausolées d'architecture punique, 256. — Mausolée du Khroub, 257. — Mode de construction, 257. — Description, 257-8. — Le caveau funéraire, 258-9. — Date de ce mausolée, 259-260. — C'est un monument d'architecture grecque, 260-1.	
III. Le Médracen et le Tombeau de la Chrétienne, monuments hybrides : tumulus indigènes à revêtement gréco-punique ou grec, 261-2. — Site, 262. — Ce sont des sépultures royales, 262-3. — Description du Médracen, 263-4. — Incinération probable, 264. — Ce tombeau offre peu d'innovations, 264-5. — Indices d'un culte rendu aux morts, 265. — Description du Tombeau de la Chrétienne, 265-8. — Le caveau central était sans doute la chambre funéraire, 268. — Incinération probable, 268. — Le Tombeau de la Chrétienne est une copie corrigée du Médracen, 268-9. — Indices de culte, 269. — Date du Médracen (IIIe siècle ?), 269-270. — Hypothèse sur la patrie de l'architecte, 270. — On ignore pour quel souverain ce tombeau fut construit, 270. — Repères chronologiques pour le Tombeau de la Chrétienne, 270-1. — C'est probablement à tort qu'on l'a attribué à Juba II, 271-2. — Il parait être plus ancien, 272. — A quelle école appartenait l'architecte ?, 272-3. — Peut-on l'attribuer au roi Bocchus le Jeune ?, 273.	

CHAPITRE V. — Conclusion… I. Caractère des Berbères, 274. — Défauts que les anciens leur reprochent, 274-5 ; qualités qu'ils leur reconnaissent, 276 ; autres qualités de ce peuple, 276. — Impuissance des Berbères à se développer par eux-mêmes, 276. — Tempérament violent, 276-7 ; manque de jugement, 277. — Désir médiocre de progrès, 277-8 ; routine obstinée, 278. — Influences extérieures, souvent très superficielles, 278-9. — La condition inférieure des femmes est une des causes de cet esprit de routine, 279. — Les indigènes sont très arriérés à l'époque où l'Afrique du Nord entre dans l'histoire, 279.	**274-285**
II. Répugnance des Berbères à se soumettre à une discipline, 279 ; à s'unir d'une manière durable, 279-280. — Raisons géographiques de leur particularisme, 280-1 ; des difficultés qui s'opposent à la durée des États, 281. — Impuissance de ces États à s'organiser, 281. — Œuvre politique et civilisatrice de Masinissa, 281-2. — L'État qu'il a fondé manque d'une armature administrative, 282. — La civilisation ne dispose que d'un nombre insuffisant d'éducateurs, 282-3. — Elle ne conquiert qu'une élite, et incomplètement, 283. — Persistance de la barbarie dans la masse, 283. — Les Berbères ont rarement dominé au dehors, 283 ; ils ont dû subir chez eux des maîtres étrangers, 283. — Conditions du succès des dominations étrangères : conquête intégrale, 284 ; autorité très énergique et forte organisation, 284. — Bienfaits que l'étranger peut apporter aux Berbères et avantages qu'il peut tirer d'eux, 284. — Nécessité de supprimer la barbarie qui s'obstine à survivre auprès de la civilisation, 285.	

4682. — Coulommers. Imp. PAUL BRODARD. — 11-27

STÉPHANE GSELL

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

TOME VII

LA RÉPUBLIQUE ROMAINE
ET LES ROIS INDIGÈNES

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1928

Livre numérisé en mode texte par :
Alain Spenatto.
1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.
spenatto@club-internet.fr

D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :

http://www.algerie-ancienne.com

Ce site est consacré à l'histoire de l'Algérie.
Il propose des livres anciens,
(du 14e au 20e siècle),
à télécharger gratuitement ou à lire sur place.

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

— VII —

LIVRE PREMIER

LA PROVINCE D'AFRIQUE SOUS LA RÉPUBLIQUE

CHAPITRE PREMIER

LA PROVINCE ET LE GOUVERNEMENT DE ROME

I

Au printemps de l'année 146 avant J.-C., Carthage ayant succombé, dix commissaires, désignés par le Sénat de Rome en vertu d'une loi votée par le peuple, se rendirent en Afrique, pour prendre avec le vainqueur, Scipion Émilien, les mesures qu'exigeaient les circonstances[1]. Ce qui restait de la ville fut entièrement détruit et le territoire qu'elle possédait encore

1 Voir t. III, p. 403. Mentions des décisions de cette commission : Appien, *Lib*., 135 (en collaboration avec Scipion) ; loi agraire de l'année 111 : *C. I. L*., I, 200 = 585, l, 77 et 81 ; Cicéron, *De lege agraria*, II, 19, 5. Ailleurs, la décision est attribuée à Scipion seul : Cicéron, *l. c*., I, 2, 5 : II, 22, 58 ; Velléius Paterculus (note suivante) ; Pline l'Ancien, V, 25 ; voir aussi loi agraire de 111, l. 81 (où le nom de Scipion peut être restitué avec certitude).

en 149, au début de la troisième guerre punique, devint une province romaine[1]. Le général et les commissaires en fixèrent exactement les limites, en réglèrent l'organisation, décidèrent de la condition des lieux habités, des personnes et des terres. Ce fut la charte de la province, *lex provinciae.*

Cette province fut appelée *provincia Africa*[2], — Africa étant un adjectif joint à un substantif[3], — ou, par omission du substantif[4], simplement *Africa*[5].

Les Romains avaient employé l'adjectif *Africus* avant la chute de Carthage[6]. De même, *Africanus*[7], qui en était dérivé : tel fut le surnom que Scipion l'Ancien reçut à la fin du IIIe siècle[8]. C'étaient là des formes purement latines, dépendant du mot *Afer*[9], dont l'usage est également attesté avant le milieu du second siècle : nous le trouvons dans Plaute[10], et l'on sait que l'émule de Plaute, Térence, affranchi d'un P. Terentius Lucanus, joignit au prénom et au nom de son patron le surnom *Afer*, qui rappelait son origine[11]. *Africa terra* était la terre de ceux que les Romains appelaient *Afri*, pluriel latin d'*Afer*.

---

1. Velléius Paterculus, II, 38, 2 : « P. Scipio Aemilianus... Africam in formulam redegit provinciae. »

2. César, *Bell. civ.*, II, :32, 3. *Bell. Afric*., VIII, 5 ; XXVI, 4. Etc.

3. On disait de même terra *Africa, Africa terra* (Scipion et Ennius, textes cités *infra*, n. 6 ; *Bell. Afric*., III, 5 ; XXIV, 3 : XXVI, 4 ; Virgile, *Énéide*, IV, 37 ; Tite-Live, XXIX, 23, 10) ; *mare Africam* ; etc.

4. Même omission du substantif, ventus, dans l'expression *Africus*, qui désignait le vent du Sud-ouest.

5. Loi agraire de 111, I. 48, 52, 61, 68, 74, 77, 86, 87 (« in Africa »). Cicéron, *Pro Caelio*, 4, 10. César, *Bell. civ.*, I, 30, 2. Et une foule de textes postérieurs : voir *Thesaurus linguae Latinae*, I, p. 1258, I, 3 et suiv.

6. Scipion, le premier Africain (*apud* Aulu-Gelle, IV, 18, 3) : « in terra Africa ». Ennius (2e édit. de Vahlen, *Ann*., 310 ; Sat., 10) : « Africa terra ». Plaute, *Poenulus*, 1304 : « amatricem Africam ».

7. Caton, *Agri cult.*, VIII, 1 : « ficos Africanas ». Plaute, *Poenulus*, 1011 « mures Africanos ».

8. Voir t. III, p. 295, n. 3.

9. Ce qu'on a souvent oublié, quoique cette vérité évidente ait été constatée depuis longtemps : voir, p. ex., Jacquet, *Journal asiatique*, 1834, I, p. 195 ; Meltzer, *Geschichte der Karthager*, I, p. 433.

10. *Caecus vel Praedones,* fragm. X (édit. Götz et Schöll, VII, p. 141).

11. Conf. t. IV, p. 150, n. 5.

Que, parmi les Afri, ils aient compté les Carthaginois, c'est ce qu'on pourrait inférer du surnom *Africanus*, donné au vainqueur d'Hannibal[1], Mais le terme *Afri* ne désignait pas seulement les habitants de Carthage, et même il est presque certain qu'il ne s'était pas d'abord appliqué à eux[2]. Les *Afri* que mentionnent Tite-Live et Justin, abréviateur de Trogue Pompée[3], que le premier oppose aux *Poeni*[4], aux *Carthaginienses*[5], étaient ceux que les Grecs appelaient Λίβυες, au sens restreint de ce mot[6] : les indigènes qui vivaient sur le territoire punique. L'*Africa terra* était donc ce territoire[7], qui, annexé par Rome, devint la *provincia Africa*.

Dans l'antiquité et de nos jours, on a donné du mot Africa diverses étymologies : on y a reconnu soit un terme latin[8], soit un terme sémitique[9] ; on l'a expliqué par des noms de peuples berbères ou étrangers[10], ou par le nom d'un homme

1. Lequel est qualifié d'*Afer* par Horace, Odes, IV, 4, 42. Mais il s'agit d'un poète, qui n'était pas tenu à une précision rigoureuse. — Terentius Afer, qui dut naître vers 190, était originaire de Carthage, selon Suétone (édit. Roth, p. 292); on peut d'ailleurs, si l'on veut, supposer que ses parents étaient des indigènes, domiciliés dans cette ville.

2. Suidas (s. v. Ἀφρικανός) prétend que la ville de Carthage tut aussi appelée Ἀφρική, mais cette assertion, isolée, parait être dénuée de toute valeur.

3. Voir t. II, p. 99.

4. XXIII, 29, 4 et 10 ; XXVIII, 14, 19 ; etc.

5. XXVIII, 14, 4 ; XXX, 33, 5.

6. T. II, *l. c.* ; t. V, p. 103.

7. Zonaras (IX, 14, p. 443, c) dit, à propos du surnom *Africanus*, donné à Scipion l'Ancien : « le pays autour de Carthage était déjà appelé Ἀφρική,

8. D'*aprica* (parce que l'Afrique est un pays chaud) : étymologie indiquée par Servius (qui ne la prend pas à son compte), *In Aeneid*., V, 128 ; VI, 312 ; conf. Isidore de Séville, *Etym*., XIV, 5, 2.

9. D'une racine FRQ, qui exprime l'idée de séparation : Léon l'Africain, *Descr, de l'Afrique*, trad. Temporal, édit. Schefer, I, p. 1 ; d'Avezac, *Esquisse générale de l'Afrique*, p. 5 (dans *Afrique ancienne,* Collection de l'*Univers pittoresque,* 1844) ; etc. Je ne sais quelle étymologie sémitique pouvaient bien invoquer ceux qui, au dire d'El Bekri, prétendaient que le mot Ifrlkiya signifie « la reine du ciel » : voir t. IV, p. 257, n, 6.

10. Les Ifuraces, peuplade de la Tripolitaine, mentionnée par Corippus (voir t. V, p. 4, n. 1) : Castiglioni, *Recherches sur les Berbères Atlantiques* (Milan, 1826), p. 107, et d'autres après lui, Movers, Vivien de Saint-Martin, Tissot, etc. — Les Aourîgha, peuple de la souche berbère des Beranès, mentionné par les généalogistes du moyen âge : Carette, *Recherches sur l'origine des tribus de l'Afrique septentrionale* (Paris, 1853), p. 308 et suiv., et, après lui, Vivien de Saint-Martin et Tissot : ces Aourîgha auraient habité

qui aurait conquis le pays[1]. Nous pouvons nous dispenser de réfuter ces hypothèses, puisque c'est, non pas l'étymologie de l'adjectif *Africus* qu'il convient de chercher, mais celle du substantif *Afer*, dont *Africus* est une dérivation latine.

Il est fort invraisemblable qu'*Afer* soit un mot d'origine latine ; d'autre part, il n'a pas été emprunté par les Romains aux Grecs[2], qui n'en faisaient pas usage et se servaient, comme nous venons de le dire, du terme Λίβυες. Ce sont des gens d'Afrique qui l'ont fait connaître aux Romains. Il devait être employé, soit par les indigènes, soit par les Carthaginois, soit par les uns et les autres. A ma connaissance, on ne le retrouve pas sur les inscriptions puniques, tandis qu'on y rencontre LBY, au féminin LBT, au pluriel LWBYM (*Loubî, Loubat, Loubîm*), c'est-à-dire sans doute le même nom que Λίβυς, Λίβυες[3]. Des anciens ont expliqué *Afer* par le nom de quelque héros légendaire[4], inventé naturellement à cet effet. Des

---

le Nord de la Tunisie au temps des Carthaginois [ce dont on n'a nulle preuve]. — Les Afarek (au singulier Afrîki), que l'on trouvait au moyen âge dans diverses villes, depuis Gabès jusqu'à Mila : Movers, *Die Phönizier*, II, 2, p. 403, et d'autres. Ces Afarek étaient, non pas une vieille peuplade berbère, mais des gens de race mêlée, sans doute des descendants de Romains et d'indigènes romanisés, chrétiens (G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, p. 35). Leur nom n'a pas donné naissance au mot *Africa*, mais il en dérive. — Les Phrygiens (Φρύγες), dont une partie aurait émigré en Afrique : Bertholon, *Rev. tunisienne*, V, 1898, p. 431.

1. Ifrîkos, dont en a fait le plus souvent le fils d'un roi du Yémen et qui aurait amené avec lui soit des Arabes, soit des Cananéens et d'autres encore : Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, I, p. 168, 170, 175, 176, 177, 183, 185 ; sur ce personnage légendaire, voir, entre autres, de Slane, *l. c.*, IV, p. 571-572 ; H. Fournel, *Les Berbères*, I, p. 25-26. — Farek, fils d'Abraham ou de Misraïm : El Bekri, *Descr. de l'Afrique septentr.*, trad. de Slane, édit. d'Alger, p. 49.

2. Conf. t. IV, p. 149 ; p. 257, n. 6.

3. Voir t. V, p. 103-4.

4. Afer, fils de l'Hercule libyen : Solin, XXIV, 2. — Ἄφραος ou Ἄφρος, fils de Cronos et de Philyra : Julius Africanus, apud Chron. pasc., I, p. 66, édit. de Bonn (conf. Suidas, s. v. Ἄφροι). — Ἀφέρας et Ἰάφρας), fils d'Abraham et de Cétura, et compagnons d'Héraclès en Libye : Alexandre Polyhistor, apud Josèphe, *Ant. Jud.*, I, 15, 241 (conf. Isidore de Séville, *Etym.*, XIV, 5, 2 : « Afer » ; Eustathe. Commentaire à Denys le Périégète, v.175, dans *Geogr. Gr. min.*, édit. Müller, II, p. 248 : Ἄφρας). — Ὤφρήν, petit-fils d'Abraham et chef d'une expédition en Libye : opinion rapportée par Josèphe, l. c., 239 (conf. Eusèbe, *Praep. evang.*, IX, 20 : Ἄφρην ; Isidore de Séville. *Etym.*, IX, 2, 115 : « Afer »).

modernes ont proposé une étymologie sémitique[1], ou une étymologie berbère[2], ont cité des noms de lieu, de divinité, de peuplades, qui leur ont paru ressembler à *Afer*[3]. Il vaut mieux confesser notre entière ignorance sur l'origine de ce nom et, par conséquent, du nom *Africa*.

Le terme officiel *Africa*, abréviation de provincia Africa, s'étendit, en 46 avant J.-C., à la province que Jules César créa alors, en annexant le royaume de Juba Ier : ce fut l'*Africa nova*[4], l'Afrique nouvelle, réunie, peu d'années après, à l'*Africa vetus*, à la vieille Afrique. Dès lors, l'Africa, au sens administratif, eut pour limite, à l'Ouest, le cours inférieur de l'Ampsag[5] (Oued et Kebir), qui se jette dans la Méditerranée à proximité du cap Bougaroun, le *Metagonium* des anciens[6]. Au Sud-Est, la limite de l'*Africa* fut fixée aux Autels des Philènes,

1. *Afer* rapproché de 'BRY, *Hébreu* : Mommsen, *Hist. romaine*, trad. Alexandre, I, p. 198, n. 2 [il a rejeté plus tard cette hypothèse, en effet inadmissible : ibid., trad. Cagnat et Toutain, XI, p. 251, n. 1]; Meltzer, I, p. 432. — Il y a un mot hébreu, qui a le même son qu'Afer et qui signifie poussière, cendre ; il devait exister aussi en phénicien. Mais on ne voit guère comment il aurait pu donner naissance à un nom de peuple, ni surtout pourquoi l'ethnique, au lieu d'offrir une forme dérivée, se présenterait exactement avec la même forme que le mot auquel il se rattacherait.

2. *Ifri*, caverne : Collignon, *Bull. de géog. histor. du Comité*, 1886, p. 291 ; voir aussi H. Basset, *Le culte des grottes au Maroc*, p. 14. Remarquer que le Nord-Est de la Tunisie est une des rares régions africaines où l'on n'ait constaté jusqu'à présent aucune preuve de troglodytisme.

3. Ifera, lieu mentionné par Corippus (Joh., II, 57) et dont le site est inconnu : Movers, *Die Phönizier,* II, 2, p. 402. — Ifru, dieu auquel s'adresse une inscription latine *C I. L*., VIII, 5673 et 19107 ; voir t. VI, p. 136) : Meltzer, *l. c*., I, p. 433. — Les Beni Ifréne, dont le nom peut signifier les Troglodytes (voir t. V, p. 213) : Meltzer, *ibid* ; Rinn, *Rev. Afric*. XXIX, 1885, p. 253. Au moyen âge, ils habitaient surtout la région de Tlemcen ; mais, à l'époque de la conquête arabe, il y en avait aussi plus à l'Est, dans l'Aurès et même dans l'Ifrikiya : Ibn Khaldoun, trad. franç., I, p. 197 ; III, p. 198. — Les Afari, Himyarites qui seraient venus s'installer en Tunisie après la destruction de Carthage et auraient donné leur nom au pays : Slouschz, dans Archives marocaines, XIV, 1908, p. 314 et suiv. Sur cette opinion téméraire, conf. t. I, p. 279, n. 2 ; remarquons simplement ici qu'il y avait des *Afri* en Tunisie avant la date indiquée pour cette prétendue migration.

4. Voir, entre autres, Pline l'Ancien, V, 25.

5. Pline, V, 29. Ptolémée, IV, 2, 3 (p. 60), édit. Müller) ; IV, 3, 1 (p. 613). Table de Peutinger : « Tucca, fines Affrice et Mauritanie » (Tucca était sur l'Ampsaga voir Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 8, Philippeville, au n° 5).

6. Que Pomponius Méla (I, 33) indique comme limite occidentale de l'*Africa* ; un autre passage du même auteur (I, 30) marque que la limite était à l'Ampsaga.

au fond de la grande Syrte[1]. *Afri* était le nom donné aux habitants de la province d'*Africa,* celle de l'année 146 avant J.-C., puis celle, beaucoup plus vaste, de l'Empire[2].

Cependant, le nom de *Numidia* resta attaché, dans le langage courant, à la partie de l'*Africa* officielle qui avait été formée du royaume de Numidie[3]. Plus tard, cette province d'*Africa*, — c'est-à-dire l'*Africa vetus* et l'*Africa nova* réunies, — se morcela : au début du IIIe siècle, l'Ouest, qui, depuis longtemps déjà, n'en faisait plus partie que théoriquement, devint la province de *Numidia* ; à la fin du même siècle, furent créées, au Sud et au Sud-Est, les provinces de Byzacène et de Tripolitaine. Après s'être élargi avec la province, le sens administratif du mot *Africa* se restreignit avec elle et ne s'appliqua plus qu'au Nord de la Tunisie et au Nord-Est de l'Algérie. C'est avec cette signification qu'il a survécu à l'antiquité : l'*Ifrikiya* des Arabes était à peu près la province d'Afrique du Bas-Empire[4].

En dehors de l'usage administratif, nous trouvons le terme *Africa* appliqué à l'ensemble de l'Afrique septentrionale, au pays des Blancs, par opposition à l'*Aethiopia*, le pays des Noirs[5]. Cet emploi est assez rare. Les Grecs appelaient Λίβυες

1. Pomponius Méla, I, 33. Ptolémée, IV, 3, 4 (p. 634, édit. Müller) ; IV, 4, 1 (p. 664). Table de Peutinger. Nous verrons (t. VIII, l. 1, ch. V, § 1) que, pendant quelque temps, avant la fin du règne d'Auguste, la limite commune de la province d'Afrique et de la Cyrénaïque parait avoir été à l'entrée septentrionale de la petite Syrie, là où s'était terminée l'*Africa vetus*. A cette époque, la carte d'Agrippa employait l'expression *Africa Cyrenaica* pour désigner la province de Cyrénaïque : Pline l'Ancien, V, 38 ; *Dimensuratio provinciarum*, 27, *apud* Riese, *Geogr. Lat. min.*, p. 13 (ces textes se rattachent à la carte d'Agrippa). Pline se sert ailleurs encore de la même expression : XIII, 49.

2. Cicéron, *Ad Quintum fratrem*, I, 1, 9, 27 ; *Pro Balbo*, 18, 41. Pline le Jeune, *Lettres*, II, 11, 2. C. I. L., VIII, 14364, 25850 : II, 105 ; III, 2127 a ; XIII, 2000. Dessau, *Inscr. Lat. sel.*, 2319. Etc.

3. Voir, p. ex., PIine l'Ancien, V, 22. Il étend la *Numidia* jusqu'à la Tusca (près de Tabarca), limite occidentale de l'*Africa vetus*. A la Tusca commence, dit-il (V, 23), « regio... quae proprie vocetur Africa ».

4. Du moins selon l'usage le plus fréquent : l'extension de ce terme a varié. Aujourd'hui, la *Friguia* répond au Nord et au centre de la Tunisie : Monchicourt, *La région du Haut Te*ll, p. 1 et suiv.

5. Pline, V, 53, d'après Juba II : (le prétendu Nil) « Africam ab Aethiopia dispescens » ; conf. V, 30 (où Pline parait confondre l'*Africa*, province romaine, et l'*Africa*, partie

(au sens large de ce mot) les Blancs habitant le Nord du continent, mais non pas les Éthiopiens[1] : on s'explique donc qu'ils aient parfois appelé Λιβύη, la contrée où vivaient ces Λίβυες[2] ; on peut, d'autre part, supposer que des Latins, rencontrant dans des sources grecques le nom Λιβύη, avec cette signification, l'ont traduit par *Africa*.

Mais, d'ordinaire, Λιβύη avait un sens plus étendu que Λίβυες et désignait le continent tout entier[3]. Le même sens fut donné au mot *Africa*, employé comme terme de géographie physique[4]. Le nom d'*Afri* fut quelquefois aussi attribué à tous les habitants du continent, Noirs comme Blancs[5], extension que n'avait pas reçue le terme Λίβυες. Pour la limite orientale de l'*Africa*, partie du monde, il y eut naturellement chez les Latins les mêmes divergences que chez les Grecs à propos de la Λιβύη[6]. Selon les uns, c'était le Nil[7] ; selon d'autres, l'isthme entre la Méditerranée et la mer Rouge[8] ; d'autres terminaient l'Afrique à la frontière occidentale de l'Égypte[9].

---

septentrionale du continent). Le même, VIII, 31 (citant Polybe) : « in extremis Africae, qua confinis Aethiopiae est » Id., XII, 107 « Aethiopiae subiecta Africa ». Autres emplois d'*Africa* pour désigner l'ensemble de l'Afrique du Nord, ou des parties de cette contrée en dehors du pays qui fut la province d'*Africa* : Salluste, *Jug*., XVIII, 1 ; LXXIX, 2 ; Tite-Live, XXIX, 34, 5 ; XXX, 12, 15. *Afri*, employé avec la même extension géographique : Salluste, XVIII, 3 ; Cornélius Népos, *Lysandre*, III, 2 ; Pomponius Méla, I, 25 ; Pline, VII, 200.

1. Voir t. V, p. 103.

2. *Ibid*.

3. T. V, p. 102.

4. Salluste, *Jug*., XVII, 1 et 3. Velléius Paterculus, II, 40, 4. Méla, I, 8; 9 : 20 ; 25 ; 50. Pline, III, 3 ; V, 1. Etc.

5. *Moretum* (attribué à Virgile), 32 : « Afro genus, tota pitriam testante figura. ». La suite montre qu'il s'agit d'une négresse.

6. Conf. t. V, p. 102.

7. D'après une vieille conception des géographes ioniens (conf. Gsell, *Hérodote*, p. 72), qui avait persisté : voir, p. ex., Strabon, I, 4, 7 ; II, 5, 26 ; XVII, 1, 30 et 35 ; XVII, 3, 1. Pour les Latins, voir Méla, 1, 8 et 20 ; Pline, III, 3 ; VI, 180, 190 et 192 ; Juvénal, X, 148-9 : etc. Sur la Méditerranée, la limite de l'Afrique était la bouche canopique : Pline, V, 47 et 48.

8. Opinion probablement antérieure à Hérodote (voir Gsell, *l. c*., p. 73) et qui se maintint : Strabon, I, 4, 7. Pour tes Latins, voir Apulée, *De mundo*, 7.

9. Au Catabathmos, au fond du golfe de Soloum : Salluste, *Jug*., XVII, 4, et XIX, 3 ; Méla, I, 40,

Tandis que les Latins, élargissant le mot *Africa*[1], s'en servaient pour traduire Λιβύη, les Grecs, restreignant le mot Λιβύη, en firent usage pour traduire l'appellation officielle de la province romaine, *Africa*[2]. Cela leur fut aisé, puisqu'ils avaient déjà pris l'habitude d'appeler Λίβυες (au sens étroit) les indigènes du territoire carthaginois[3], les opposant aux Νομάδες, indigènes indépendants[4]. C'est ainsi qu'allant, en quelque sorte, à la rencontre l'un de l'autre, le terme grec et le terme latin devinrent synonymes, dans leurs deux acceptions, l'une politique, l'autre géographique. Des poètes latins employèrent même le mot grec, *Libye, Libya*, au lieu d'*Africa*[5]. De leur côté, des Grecs, à l'époque de l'Empire, adoptèrent le terme Ἀφρική pour désigner la province[6]. Mais ils ne l'étendirent pas au continent.

Cette digression sur le nom *Africa*, qui a eu une si belle fortune, paraîtra peut-être excusable dans une *Histoire de l'Afrique du Nord*. Revenons à la province romaine.

II

La provincial Africa, créée en 146, fut fort petite. On sait à quelles limites étroites Masinissa avait réduit le territoire carthaginois[7], que Rome s'annexa[8]. Rappelons que la frontière,

1. Pomponius Méla (I, 22) dit que l'*Africa* (la province romaine) a pris son nom du continent. C'est exactement le contraire qui est vrai.

2. Plutarque, *Marius*, 40 ; *César*, 28 ; *Galba*, 3. Appien, *Bell. civ*., I, 62 ; II, 18 ; IV, 53. Hérodien, VII, 4, 4. Etc.

3. V. *supra*, p. 3.

4. T. II, p. 100.

5. P. ex., Virgile, *Géorgiques*, I, 241 ; III, 339 ; *Énéide*, I, 22 ; *C. I. L*., II, 2660 ; VI, 1693 ; VII, 759 ; VIII, 212 (I. 29), 21031, 21303. De même, *Libycus* : p. ex., Virgile, Én., I, 339 ; Horace, *Épîtres*, I, 10, 19 ; *C. I. L*., VIII, 9018.

6. Ptolémée, IV, 2, 3 (p. 601, édit. Müller) ; IV, 3, 1 (p. 613) ; etc. Dion Cassius, XXXVI, 25 ; XLII, 9 ; XLIII, 9. Etc.

7. Voir t. III, p. 326-8.

8. Nous avons mentionné au tome III, p. 326, n. 4, les textes de Salluste, de Strabon et d'Appien qui indiquent que l'étendue de la province romaine fut la même que celle du territoire carthaginois.

se dirigeant d'abord, d'une manière générale, du Nord-Ouest au Sud-Est, puis de l'Ouest à l'Est, enfin du Nord-Nord-Ouest au Sud-Sud-Est, partait de l'embouchure de la Tusca (Oued el Kebir), près de Thabraca (Tabarca), passait en deçà de Vaga (Béja), de Thubursicu Bure (Téboursouk) et de Thugga (Dougga), puis au Sud du djebel Zaghouane, et aboutissait, à rentrée de la petite Syrte (golfe de Gabès), auprès de Thænæ (Henchir Tina, au Sud-Sud-Ouest de Sfax), ville qui resta en dehors de cette ligne[1]. Celle-ci fut marquée par un fossé que Scipion fit creuser et qui, longeant le royaume numide, fut appelé la *fossa regia*[2]. L'espace qu'il enfermait peut être évalué à 20 000 kilomètres carrés[3] 25 000 au maximum.

L'étendue de la province était encore la même à la fin du second siècle[4], et lorsque César constitua, en l'an 46, l'*Africa nova*[5] : des bornes, dressées sous l'Empire là où avait été la limite commune des deux provinces, l'ancienne et la nouvelle, jalonnaient l'emplacement de la *fossa regia*, du fossé creusé par Scipion[6].

En 111 avant notre ère, la ville de Leptis la Grande, située entre les deux Syrtes, se détacha de Jugurtha, alors en guerre avec les Romains. Elle reçut le titre de cité amie et associée de Rome[7]. Mais elle ne fut pas annexée à. la province, non plus

1. Voir t. V, p. 247, n. 6.

2. Pline l'Ancien, V, 25 (Africa) « dividitur in duas provincias, veterem et novam, discretas fossa inter Africanum sequentem et reges Thenas usque perducta. » Pour le nom de *fossa regia*, voir des bornes du temps de Vespasien (C. I. L., VIII, 23084, 25860 = 14882, 25967 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1911, p. 402-4, nos 36-39) : « fines provinciae novae et veter(is) derecti qua fossa regia fuit ».

3. Estimation donnée par W. Barthel, *Römische Limitation in der Provinz Africa* (dans Bonner *Jahrbücher*, CXX, 1911), p. 73.

4. Salluste, *Jug*., XIX, 7 : « Bello Iugurthino pleraque ex Punicis oppida et fines Carthaginiensium, quos novissume habuerant, populus Romanus per magistratus administrabat. »

5. Appien (*Bell. civ.*, IV, 53), parlant de la vieille province et de la nouvelle, créée par César, dit que la première était le territoire enlevé aux Carthaginois.

6. Pour ces bornes, *v. supra*, à la note 2. Leur témoignage confirme celui de Pline l'Ancien : *ibid*.

7. Salluste, *Jug*., LXXVII, 2 (« amicitiam societatemque »).

que le littoral des Syrtes[1]. Nous savons, en effet, que le royaume numide atteignait la petite Syrte en 88[2], que Thænæ, à l'entrée de ce golfe, en faisait partie en 46[3], que les États de Juba Ier confinaient au territoire de Leptis[4].

Dans la Tunisie centrale, deux villes, situées à l'Ouest de Thubursicu Bure et de Thugga, le municipe de Thibaris[5] et la colonie d'Uchi Majus[6], avaient gardé sous l'Empire le surnom de *Marianum, Mariana*[7] : Marius était donc intervenu, de quelque manière, dans leur développement. Cela ne prouve pas, cependant, que ces lieux aient été rattachés à la province par le vainqueur de Jugurtha, contrairement aux témoignages qui affirment que les limites de l'*Africa* ne furent pas modifiées entre 146 et l'époque de César. Marius avait eu pour soldats auxiliaires des Gétules, qu'il récompensa en les faisant citoyens romains et en leur donnant des terres[8]. Il les leur donna sur le royaume numide, dont sa victoire lui permettait de disposer : d'abord indépendants, ils furent, un quart de siècle plus tard, placés sous l'autorité du roi de Numidie[9], ce qui exclut l'hypothèse qu'ils aient été établis à l'intérieur du territoire romain. On peut supposer que le surnom porté par Thibaris et Uchi Majus rappelait ce bienfait de Marius à ses compagnons d'armes.

---

1. Conf. Tissot, *Géogr. de la province romaine d'Afrique*, II, p. 22. C'est par erreur que Mommsen (*C. I. L.*, VIII, p. xv) et Marquardt (*Röm. Staatswerwaltung*, 2e édit., I, p. 465-6) ont cru à un agrandissement de l'Africa à cette époque.

2. On voit par Plutarque (*Marius*, 40) que le royaume d'Hiempsal touchait le littoral à peu de distance des îles Kerkenna, c'est-à-dire dans la région de Thænæ.). Conf. Appien, *Bell. civ.*, I, 62.

3. Voir t. V, p. 247, n. 6.

4. *Ibid*., p. 200, n. 9.

5. Henchir Thibar : *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Souk el Arba, n° 16.

6. Henchir ed Douamis : *ibid*., n° 62.

7. C. I. L., VIII, 26181 ; *ibid*., 15450, 15455, 26270, 26275, etc. Conf. Merlin et Poinssot, *Les inscriptions d'Uchi Majus*, p. 17.

8. *Bell. Afric*., LVI, 4 ; XXXII, 3 ; XXXV, 4. C'est peut-être parce qu'il connaissait ce don de Marius qu'un annaliste romain, copié par Tite-Live (XXIII, 46, 7), a prétendu, évidemment à tort, qu'après la seconde guerre punique, les Romains accordèrent en Afrique des terres à des Numides, déserteurs de l'armée d'Hannibal en Italie.

9. *Bell. Afric*., LVI, 4.

III

Exactement délimitée par le creusement du fossé royal, la province d'Afrique fut soumise à une vaste opération d'arpentage, qui paraît bien avoir été décidée dès l'annexion.

Nous n'avons aucune preuve que les Carthaginois aient constitué un cadastre officiel de leur territoire. Ils n'en avaient pas besoin pour lever sur leurs sujets des impôts qui consistaient en parts de récoltes[1]. D'ailleurs, si ce cadastre avait existé lors de la chute de Carthage, le gouvernement romain se serait sans doute épargné la peine de le refaire. Or, c'est sur une base toute romaine que repose le cadastre que nous trouvons établi dans l'Afrique du Nord, depuis le second siècle avant J.-C. jusqu'à la fin de l'Empire : sur la centurie (*centuria*), dont le nom désignait primitivement un ensemble rie cent *heredia*, propriétés patrimoniales de deux jugères chacune[2], l'*heredium* ayant été jadis la part attribuée à chaque chef de famille sur le territoire de la ville de Rome[3].

Nous devons indiquer ici, brièvement, comment les Romains procédaient à l'arpentage, fondement du cadastre.

Il s'agissait de partager une surface donnée en un certain nombre d'unités égales, au moyen d'un réseau de lignes droites. On tirait tout d'abord deux lignes maîtresses, perpendiculaires l'une à l'autre et se croisant : le *decumanus maximus*, dans le sens de la longueur, et le *cardo maximus*. Puis on traçait le nombre nécessaire de lignes, *decumani* et *cardines*, parallèles à ces axes et enfermant des espaces quadrangulaires de dimensions uniformes, appelés centuries. Le terme « ligne », dont

1. T. II, p. 303.

2. Le *iugerum* était un rectangle de 240 pieds de long sur 120 de large, donc de 28 800 pieds carrés, = 2 523 m2 34, en comptant pour le pied 0 m. 296 (0m. 29565, selon les calculs de Raper ; 0 m. 298, sur une table de mesures africaine : Gsell et Joly, *Announa*, p. 78).

3. Varron, *Rust*., I, 10, 2.

nous venons de nous servir, n'est pas rigoureusement exact : ces *decumani* et *cardines* étaient, en réalité, des chemins, propriétés publiques, les deux axes étant beaucoup plus larges que les limites parallèles, et, parmi ces limites, celles qui se succédaient de cinq en cinq étant plus larges que les autres.

Le réseau pouvait être établi de manière à former soit des carrés, soit des rectangles. En Afrique, les espaces encadrés par les limites, ou chemins, ont toujours été des centuries carrées, de 2 400 pieds de côté[1] (710 m. 40), contenant 200 jugères et ayant une superficie d'un peu plus de 50 hectares.

On appelait subsécives (*subseciva*) les espaces inférieurs à la superficie d'une centurie qui restaient nécessairement entre les limites, à configuration irrégulière, du territoire où avait été fait l'arpentage, et l'ensemble des centuries, à côtés rectilignes, constituées par les arpenteurs.

A l'intérieur même de la surface mesurée, il y avait souvent des terres qui, du moins au moment de l'opération, étaient regardées comme impropres à la culture : sols boisés, marécageux, rocheux. Ces espaces étaient appelés *loca relicta* lorsque leur superficie dépassait une centurie. Les espaces de même nature, supérieurs à une centurie, qui pouvaient s'étendre à la périphérie du territoire, étaient des *loca extraclusa*. Dans les intervalles qui séparaient ces mauvais sols des centuries les plus proches, il pouvait y avoir des lambeaux de bonnes terres, qualifiés de subsécives.

Le travail des arpenteurs terminé, on dressait une carte du territoire (*forma*), avec les noms de ceux qui étaient institués ou reconnus légitimes possesseurs des terres de rapport.

Il est superflu d'insister sur les avantages de cette mensuration exacte et de ce plan cadastral pour la fixation certaine

1. Conformément à la règle indiquée par Varron, l. c. Telle était la division adoptée en Italie, au temps des Gracques : voir, p. ex., Pais, *Storia della colonizzazione di Roma antica*, Prolegomeni, p. 161, 162.

et le contrôle des limites publiques et privées ; pour l'attribution, la location, la vente par l'État des terres dont il disposait, et l'assiette des impôts fonciers qu'il exigeait ; pour la vérification rapide des droits des propriétaires et détenteurs du sol et la sécurité des achats.

Les documents qui attestent l'existence d'un cadastre par centuries dans les provinces africaines sont assez nombreux[1]. Le plus ancien est une, loi agraire de l'année 411 avant J.-C., que nous aurons à citer fréquemment dans cette étude de l'*Africa* à l'époque républicaine[2].

Elle mentionne des centuries et des subsécives sur l'emplacement du territoire attribué, onze ans auparavant, à la colonie de Carthage, dont C. Gracchus avait fait décider et commencer la fondation[3]. C'est donc à l'année 122, au plus tard, que remontait la mensuration de ce territoire, puisqu'elle était la condition nécessaire de l'assignation des lots aux colons.

Mais des textes postérieurs prouvent que, dans les provinces africaines, la centuriation n'était pas seulement appliquée aux terres coloniales[4], et la loi de 111 nous montre que, déjà à cette époque, des terres de l'*Africa*, qui ne faisaient pas partie du

1. Sur cette question, voir en particulier Schulten, *Bull. archéol. du Comité*, 1902, p. 129-173 ; Toutain, *Le cadastre de l'Afrique romaine*, dans *Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions*, XII, 1 (1907), p. 341-382 ; Barthel, *Römische Limitation* (conf. *supra*, p. 9, n. 3) : excellent mémoire, auquel j'ai beaucoup emprunté dans les pages qui suivent.

2. *C. I. L.*, I, 200 = 585. Sur cette inscription, *v. infra*, p. 75 et suiv.

3. Ligne 66 : « Quoi colono eive, quei in colonei numero scriptus est, ager locus in ea centuria supsicivov[e] » Barthel (l. c., p. 79) fait remarquer que le maximum de 200 jugères, fixé pour l'étendue des lots des colons (l, 60), répond à une centurie pleine : c'est donc une bonne raison de croire que, dans la mensuration qui servit de base aux assignations de 122, les centuries étaient des carrés d'une superficie de 200 jugères. — Des centuries sont mentionnées dans un autre passage de la loi (l. 89) : « [quae viae in eo] agro ante quam Cartage capta est fuerunt, eae omnes publicae sunto, limitesque inter centuria[s]… » Mais, ici, il ne s'agit peut-être pas seulement, comme le croit Mommsen (*Gesammelte Schriften*, I, p. 123), des centuries du territoire de la colonie fondée par C. Gracchus.

4. Bornes du Sud tunisien, mentionnées plus bas. Centuries et subsécives sur des domaines : C. I. L., VIII, 25902, I, l. 7-8 ; 25943, II, l. 9-10 ; 26416, II, l. 1-2 ; saint Augustin, Enarr, in psalm., CXXXI, 11.

territoire de la colonie instituée en 122, avaient été soumises à un cadastre. Il y est fait mention de *formae publicae*[1], sur lesquelles le duumvir chargé de l'exécution de la loi devra faire inscrire les terres qu'il assignera à des indigènes, en échange de celles que leur avaient assignées les décemvirs, — c'est-à-dire les commissaires de l'année 146, — et qu'on a été, ou qu'on sera dans la nécessité de leur reprendre. Ces nouvelles terres ne pouvaient se trouver que sur le domaine public disponible, en dehors des assignations faites aux colons italiens en 122. L'échange et l'inscription sur les plans devaient être faits dans les 150 jours qui suivraient la nomination du duumvir : preuve que ces plans existaient déjà, car le délai eût été sans doute trop court pour procéder à de longues et minutieuses opérations d'arpentage. Quand celles-ci auraient-elles été faites plus opportunément que lors de la création de la province ? Il est donc vraisemblable[2] qu'elles furent ordonnées par les décemvirs qui assistaient Scipion, et l'on peut supposer qu'elles furent étendues à toute la province, les territoires des sept villes qui furent déclarées libres étant exclus, puisqu'ils n'étaient pas propriété du peuple romain, comme la province, dans laquelle ils formaient des enclaves[3].

1. L. 78 et80.

2. Comme l'a montré Barthel, *l. c.*, p. 80-81, 86.

3. Nous verrons plus loin que les territoires des villes libres paraissent n'avoir été soumis à une centuriation que sous l'Empire. Elles étaient assez nombreuses entre Hadrumète (Sousse) et l'entrée du golfe de Gabès : outre Hadrumète, c'étaient Leptis la Petite, Thapsus, Acholla, Usula. On peut se demander, cependant, si les restes de la centuriation impériale, constatés au Sud de la région de Sousse, se trouvent tous sur les territoires de ces villes maritimes. Ils s'étendent, en effet, assez loin du littoral. C'est ainsi qu'on en rencontre à proximité de Thysdrus (El Djem). Or, Thysdrus, située à une quarantaine de kilomètres de la mer, entre la ville libre d'Acholla et la frontière de la province, ne devait pas être sur le territoire d'une ville libre : en 46 avant J.-C., c'était une *civitas*, que Jules César condamna à une amende particulière (*Bell. Afric*., XCVII, 4). D'autre part, on n'a pas constaté, dans le Sud de l'*Africa vetus*, de traces certaines de la centuriation qui doit être attribuée à l'époque républicaine et qui date sans doute de la constitution de la province (les indices que Barthel, l. c., p. 60, croit en avoir retrouvés au S.-O. de Mahdia sont très douteux). Il se peut donc que cette centuriation n'ait pas dépassé au Sud la région de l'Enfida, où elle devait rencontrer le territoire d'Hadrumète. Au delà, le territoire romain,

Des découvertes épigraphiques et l'étude des excellentes cartes dressées par le Service géographique de l'Armée ont fait connaître en Tunisie deux centuriations antiques, qui avaient délimité l'une et l'autre des centuries carrées de 2400 pieds de côté, mais qui étaient orientées de manière différente.

L'une d'elles, œuvre vraiment admirable, a été révélée par des bornes découvertes en place dans le Sud tunisien, près du chott et Fedjedje[1]. Ces bornes furent dressées sous le règne de Tibère par des arpenteurs appartenant à l'armée d'Afrique. D'après les indications numérales qu'elles portent, on a pu reconstituer le système auquel elles appartenaient[2]. Le *decumanus maximus*, orienté du Nord-Ouest au Sud-Est, s'étendait d'un point du littoral situé entre Philippeville et Bône, jusqu'à un point de la petite Syrte voisin de Gabès ; le *cardo maximus*, qui le coupait à angle droit dans la région de Thala, aboutissait, au Nord-Est, dans le voisinage du Cap Bon.

Les bornes si heureusement retrouvées peuvent fort bien dater d'une époque postérieure à l'établissement de ce système, qui a dû être développé à mesure que l'occupation militaire progressait vers le Sud. Mais il est certain que nous sommes ici en présence d'une centuriation postérieure à l'année 46 avant J.-C., à la création de la province d'*Africa nova*. Le *decumanus maximus* est entièrement en dehors de la vieille province. Son point de départ au Nord-Ouest paraît bien coïncider avec la limite orientale du territoire de Cirta[3], constitué en 46 au profit du condottiere Sittius et de ses compagnons : territoire qui, à l'origine, ne dut pas appartenir à la nouvelle province[4], et qui,quand il yfut rattaché,

---

pas plus que les territoires des cités libres, n'aurait été mesuré. La question ne peut être actuellement résolue.

1. *C. I. L.*, VIII, 22786, a-l, Une autre borne a été trouvée plus au Nord-Ouest, dans le Bled Segui (*ibid.*, n° m); une autre, plus au Nord-Est, à Graïba, non loin du littoral (*C. I. L.*, 22789).

2, Cette reconstitution est due à Barthel, *l. c.*, p. 72 et pl. I.

3. Pour l'emplacement de cette limite, voir Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 134.

4. En tout cas, Salluste, premier gouverneur de l'*Africa nova*, ne visita pas Cirta : la façon dont il en parle le prouve (*v. infra,* p. 125).

continua à former une sorte de petit État, exempté très probablement de l'impôt foncier. Dans cette vaste opération, confiée à des arpenteurs militaires, ce n'est peut-être pas le hasard qui a fait passer le *cardo maximus* par Ammædara (Haïdra), lieu de séjour de la légion d'Afrique à la fin du règne d'Auguste[1].

Il est vrai que cette centuriation se retrouve dans la province créée en 146[2] ; la direction et l'espacement de certains chemins encore en usage l'attestent : ce sont les vieux chemins romains qui séparaient les centuries. On s'est demandé[3] si, dans quelques régions, elle ne s'était pas superposée à une centuriation plus ancienne. Hypothèse qui n'invoque que des faits douteux et qui n'est guère vraisemblable, car l'amour de la symétrie n'eût pas justifié les frais et le trouble qu'aurait causés l'établissement d'un nouveau cadastre. La mensuration qui peut être attribuée au début de l'époque impériale ne fut sans doute exécutée dans la vieille province que là où les arpenteurs n'avaient pas encore travaillé. De fait, les traces certaines qu'elle a laissées ne se rencontrent que dans le Sud, en arrière des villes maritimes qui avaient été déclarées libres en 146[4] : leur liberté fut beaucoup diminuée sous l'Empire et ne comporta plus que rarement l'immunité de l'impôt foncier, pour l'assiette duquel un cadastre, par conséquent une mensuration, étaient nécessaires.

L'autre système de centuriation n'a été constaté que dans la vieille province. Il y a déjà un siècle que Falbe[5] en a

1. Ce qui me parait avoir été démontré par de Pachtere, *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 273 et suiv. (conf. Gsell, *Inscr.*, I, p. 286). La légion fut peut-être établie à Ammædara à la suite d'une guerre contre les Gétules, qui se termina en l'an 6 après J.-C. : voir t. VIII, l. II, ch. II, § III.

2. Voir Barthel, l. c., p. 57-59, 70. Au Nord, à l'Ouest et au Sud de Sousse; dans le Sud de la province, surtout entre El Djem et Mahdia.

3. Barthel, p, 59-60.

4. V. *supra*, p. l4, n. 3.

5. *Recherches sur l'emplacement de Carthage* (1833), p. 54. Conf. Schulten, *Bull. archéol. du Comité*, 1902, p. 140 et suiv. ; pl. VII (carte reproduisant celle de Falbe) et pl. VIII.

reconnu des vestiges dans la péninsule de Carthage : chemins et limites de propriétés qui dessinaient encore les côtés des centuries. Depuis, on en a retrouvé d'autres traces à l'Ouest, au Sud-Ouest et au Sud de Tunis ; à la base de la péninsule du cap Bon et dans cette péninsule ; dans l'Enfida (au Nord-Ouest de Sousse) ; dans des lieux plus rapprochés de l'emplacement du fossé royal, limite de l'*Africa vetus*[1]. Les *decumani*, disposés dans le sens de la longueur de la province, se dirigent du Nord-Nord-Ouest au Sud-Sud-Est (formant avec ceux de la centuriation impériale un angle de 8 degrés)[2] ; les *cardines* sont, par conséquent, orientés de l'Ouest-Sud-Ouest à l'Est-Nord-Est. Comme on ne connaît pas encore de bornes, qui donneraient des indications numérales, on ne saurait dire où étaient le *decumanus maximus* et le *cardo maximus*[3].

Il n'est pas douteux que cette centuriation ne soit antérieure à celle de l'*Africa nova*[4], car, si l'on avait soumis à un arpentage général la vieille province en même temps que la nouvelle, pourquoi y aurait-on adopté un système différent, surtout alors qu'on appliquait le système de l'*Africa nova* à certaines parties de l'*Africa vetus* ? N'oublions pas, d'ailleurs, que ces deux

---

1, Schulten, *l, c.* , p. 158.9, 168-9 ; pl. IX, XIII. Surtout Barthel, *l. c*., p. 52 et suiv., et planches.

2. Barthel, p. 72.

3. Conf. Barthel, p. 95.

4. Conf. Barthel (p. 75) a constaté que la voie romaine de Carthage à Theveste, par Ammædara, se conforme à l'orientation de cette centuriation, sur certains points de son parcours dans l'*Africa vetus*. Or cette voie existait certainement sous Auguste : le camp de la légion d'Afrique, — que Barthel place à Theveste, mais qui était sans doute alors à Ammædara, — ne pouvait pas ne pas être relié à Carthage, alors qu'il l'était (des bornes milliaires en font foi) à Tacapes (Gabès). D'où Barthel conclut que la centuriation est antérieure à Auguste. Elle l'est, en effet, mais l'argument invoqué est fragile. La seule chose que l'on puisse affirmer, c'est que la voie romaine de Carthage à Theveste, telle qu'elle se présente à nous, est plus récente que la centuriation. Mais Theveste, qui fit partie des possessions carthaginoises, avait été évidemment reliée au Nord-Est de la Tunisie par une route ou une piste, longtemps avant la constitution de la province romaine, et il nous est impossible de dire à quelle époque le tracé de cette route fut modifié, pour s'adapter à la centuriation. Un passage de la loi de 111 (l. 89 : *v. supra*, p. 13, n. 3) atteste le maintien de routes qui existaient avant la chute de Carthage.

provinces furent promptement fondues en une seule, au bout de quelques années à peine. Et la centuriation qu'on distingue encore dans la péninsule de Carthage ne peut être que celle qui servit en 122 aux assignations de C. Gracchus : il eût été superflu d'en recommencer une autre plus tard.

De ce qui précède, nous conclurons qu'il est resté sur le terrain des vestiges de la mensuration qui fut, croyons-nous, entreprise dès le lendemain de l'annexion et qui exigea évidemment un travail de plusieurs années.

IV

En 146, il fut décidé que la province d'Afrique aurait pour gouverneur, soit un des magistrats annuels appelés préteurs[1], soit un ancien préteur. Tous les ans, le Sénat désignait les départements[2] qui, à Rome et dans les provinces, seraient confiés aux préteurs élus pour l'année suivante, et ceux-ci les tiraient au sort. L'*Africa* put être et fut sans doute plus d'une fois comprise dans cette liste[3]. Mais il n'y avait que six préteurs et ce nombre, fixé au début du second siècle, ne fut pas augmenté avant la dictature de Sylla. Dès 146, il était insuffisant pour remplir les départements prétoriens, qui s'accrurent encore dans la suite. Il fallait donc mettre à la tête de certaines provinces, non pas des préteurs en exercice, mais des remplaçants, qui portaient le titre de *pro praetore*, non de *praetor*. Le Sénat les désignait pour un an, généralement parmi les anciens préteurs, surtout parmi les préteurs sortants ; il pouvait aussi décider la

1. Appien, *Lib*., 135.

2. *Provinciae*. Le terme *provincia* signifiait proprement le domaine sur lequel un magistrat exerçait l'imperium, c'est-à-dire la plénitude de l'autorité publique.

3. Ce qui le prouve, c'est que, pour Fabius Hadrianus, qui gouverna l'Afrique entre 84 et 82, on se demanda plus tard s'il était venu dans cette province en qualité de *legatus*, ou de *pro praetore*, ou de *praetor*. Pseudo-Asconius, dans l'édition de Cicéron par Orelli, V, 2, p. 179 : « ... cum C. Fabius Adrianus, ut alii aiunt legatus, ut alii putant pro praetore vel praetor, provinciam obtineret Africam. »

prorogation, pour la même durée, du préteur ou du propréteur qui exerçait un gouvernement provincial. Et même, comme le gouverneur ne devait pas quitter la province avant la venue de son successeur, il suffisait de ne pas le remplacer pour qu'il fût prorogé en fait.

Les préteurs et les propréteurs ayant mêmes pouvoirs, on les appelait les uns et les autres *praetor* dans l'usage courant[1]. Faute d'indications précises, il nous est impossible de distinguer ceux qui avaient officiellement droit à ce titre, parmi les rares gouverneurs dont les noms nous sont parvenus pour cette période de 146 à la dictature de Sylla[2]. De l'un d'eux, Fabius Hadrianus, nous savons qu'il resta au moins deux ans en Afrique, où il était en 84[3] et en 82[4].

En 81, Sylla fit voter une loi (*lex Cornelia*), qui modifia ce régime. Le nombre des préteurs fut porté à huit, et tous exercèrent leur magistrature à Rome. L'année suivante[5], ils étaient chargés d'une des huit provinces, qu'un tirage au sort leur avait attribuée au cours de leur préture[6]. Dans ce gouvernement, ils eurent désormais le titre de *pro consule*[7] (et non plus de

1. Mommsen, *Röm. Staatsrecht,* 2e édit., II, p. 230, n. 5. En grec στρατηγός.

2. Pour les gouverneurs de l'Africa à l'époque républicaine, voir Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, I, p. 3 et suiv.

3. Tite-Live, *Epit. l.* LXXXIV.

4. Date de sa mort à Utique : *ibid*., LXXXVI.

5. Tel fut le cas pour L. Licinius Lucullus, en 77 : Cicéron, *Academ. prior*., II, 1, 1 (« praetor, post in Africam ») ; — pour Catilina, en 67 : Asconius, *In orat. in toga cand*., édit. Kiessling et Schöll, p. 75 (« Catilina ex praetura Africam provinciam obtinuit ») ; — pour Attius Varus, peu d'années avant 49 : César, *Bell. civ.*, I, 31, 2 (« paucis ante annis ex praetura provinciam [L'Afrique] obtinuerat »).

6. Cicéron, Ad Quintum fratr., I, 1, 9, 27 (lettre écrite en 60 ou 59) : « Quodsi te sors Afris praefecisset… » Le même, *Pro Ligario*, 1, 3 : « P. Attius Varus, qui praetor Africam optinuerat. »

7. Il semble bien, en effet, que la *lex Cornelia* ait étendu ce titre à tous les gouverneurs prétoriens et qu'il n'ait pas été conféré spécialement à quelques-uns d'entre eux, dans la période de trente ans qui suivit cette loi : voir Willems, *Le Sénat de la République romaine*, 2e édit., II, p. 571, n. 5. — Q. Pompéius Rufus, qui fut préteur en 63 et qui, par conséquent, gouverna l'Afrique en 62, qualifié de *pro consule* par Cicéron (Pro Caelio, 30, 73). Lettre écrite par Cicéron à Orca, qui avait été préteur en 57 et qui, alors [en 56], gouvernait l'Afrique (*Ad famil*., XIII, 6) : « M. Cicero Q. Valerio, Q. f(ilio), Orcae

pro praetore) : ce qui indiquait sans doute qu'ils étaient investis de l'imperium consulaire, avec le droit de se faire précéder de douze licteurs (au lieu de six). Mais, comme le nombre des provinces surpassa bientôt celui des préteurs, il fut nécessaire de recourir à des prorogations. Du reste, conformément à la vieille règle, le proconsul était tenu de ne pas partir avant l'arrivée de son successeur.

D'ordinaire, le nouveau gouverneur ne se rendait pas dans sa province dès le commencement de l'année, car il avait des préparatifs à faire à Rome, et, de plus, l'hiver était une saison où l'on ne faisait pas volontiers des voyages par mer. Son gouvernement était donc à cheval sur deux années(1).

Une loi (*lex Pompeia*), votée sous le troisième consulat de Pompée, en 52, dépouilla du titre de *pro consule* les anciens préteurs mis à la tête d'une province : ils durent se contenter du titre de *pro praetore* jusqu'à ce que César leur eût rendu celui de proconsul. La même loi décida que la durée de leurs fonctions n'excéderait pas une année, comptée depuis le jour de leur arrivée dans la province. Cette année révolue, ils étaient tenus de partir, sans attendre leur remplaçant, mais ils devaient laisser un suppléant, pour faire l'intérim. Un intervalle de cinq ans s'écoulerait désormais entre la magistrature urbaine et le gouvernement provincial. Mais cette prescription ne fut pas immédiatement appliquée et, trois ans plus tard, éclata la guerre civile, qui plaça l'Afrique dans des conditions exceptionnelles(2).

---

pro co(n)s(ule). » Le gouverneur de la province n'en était pas moins un ancien préteur, non un ancien consul, et, dans le langage courant, on le qualifiait parfois de *praetor*, comme par le passé. Cicéron, *Pro Caelio*, 4, 10 : (Catilina) « Africam tum [en 66] praetor optinebat. » De viris iliustr., 74 : (Lucullus) « praetor Africam iustissime rexit. »

1. Catilina, qui était gouverneur de l'Afrique en 66 (Cicéron, *Pro Caelio*, 4, 10), quitta cette province au milieu de l'année, au plus tard, car il était à Rome avant les élections consulaires (celles-ci se faisaient alors en juillet) : Asconius, édit. Kiessling et Sehöll, p. 58, 79-80. Son gouvernement chevaucha donc les années 67-66.

2. Au début de cette guerre, en janvier 49, L. Ælius Tubéron, ancien préteur, obtint régulièrement le gouvernement de l'Afrique, alors vacant. Il fut désigné par le Sénat

A l'époque républicaine, l'*Africa*, province de peu d'importance, paraît n'avoir été administrée que par des personnages de rang prétorien. Le Sénat eût pu décider qu'elle serait un des deux départements que les consuls auraient à tirer au sort entre eux. Rien ne prouve qu'il l'ait jamais fait.

Un des consuls de 118, M. Porcius Cato, mourut en Afrique[1]. Ce fut aussi l'année de la mort du vieux roi de Numidie, Micipsa. La manière dont sa succession se réglerait ne pouvait pas laisser le Sénat indifférent, et il est permis de supposer que Caton avait reçu pour cette raison[2] une mission temporaire, laquelle n'aurait pas modifié l'administration de la province. Car il n'y a pas lieu de croire que l'*Africa* lui ait été attribuée pour toute la durée de son consulat[3]. Depuis une loi que C. Gracchus avait fait voter en 123, les départements consulaires devaient être désignés par le Sénat avant l'élection des consuls auxquels ils seraient confiés : donc vers l'automne de 119 pour les consuls de 118 ; à cette époque, la succession de Micipsa ne pouvait inquiéter les Romains, puisqu'elle n'était pas ouverte.

Quelques années plus tard, des consuls exercèrent leur autorité dans la province. L. Calpurnius Bestia, Sp. Postumius Albinus, Q. Cæcilius Métellus, C. Marius, consuls en 111, 110, 109 et 107, furent successivement chargés de conduire la guerre contre Jugurtha : les deux derniers, non seulement pendant l'année de leur consulat, mais aussi après, comme proconsuls[4]. Le département qui leur fut confié fut la *Numidia*[5],

---

parmi ceux qui durent tirer au sort les provinces prétoriennes à pourvoir : Cicéron, *Pro Ligario*, 7, 21 ; 8, 23 ; 9, 27 ; César, *Bell. civ.*, I, 30, 2.

1. Aulu-Gelle, XIII, 20 (l9), 10 : « in eo consulatu in Africam profectus, in ea provincia mortem obit ».

2. Pallu de Lessert, *Fastes*, I, p. 5. Voir une autre hypothèse à ce sujet, infra, p. 66.

3. Du reste, les termes dont Aulu-Gelle se sert (*supra*, à la note 1) paraissent s'opposer à cette hypothèse.

4. Après son consulat, Métellus avait été prorogé par le Sénat. Peut-être la loi spéciale qui chargea le consul Marius de la guerre contre Jugurtha ne fixa-t-elle pas de date pour la fin de son commandement : à l'expiration de son consulat, il serait devenu proconsul sans avoir besoin d'une prorogation : *v. infra*, p. 223.

5. Salluste, *Jug*., XXVII, 3 ; XXXV, 3 ; XLIII, 1 ; LXII, 10 ; LXXXII, 2 ; LXXXIV, 1.

pays ennemi, et non pas l'*Africa* romaine. Leur commandement ne s'en étendit pas moins sur cette province, où les troupes débarquaient[1] et qu'elles avaient à traverser, où, pendant les premières années de la guerre, elles prenaient leurs quartiers d'hiver[2] et d'où elles tiraient sans doute une partie de leurs approvisionnements. Pourtant l'*Africa* gardait son gouverneur de rang prétorien, subordonné, il est vrai, au consul ou proconsul qui conduisait les opérations militaires[3].

Le cas fut différent en 81, lorsque Pompée vint combattre le Romain Domitius Ahénobarbus, alors maître de la province, et le roi numide Hiarbas. Ce jeune homme n'avait pas encore été magistrat, mais le Sénat lui avait conféré l'imperium, qui lui permettait de commander une armée[4]. Il s'acquitta de sa tâche dans une rapide campagne. De retour à Utique, il reçut de Sylla l'ordre d'y attendre le préteur [plus exactement l'ancien préteur[5]] qui le remplacerait[6]. On voit que, dans cette province qu'il avait reconquise, Pompée faisait fonctions de gouverneur ; la paix rétablie, l'*Africa* retrouva son administration régulière.

Au cours de son éclatante carrière, Pompée eut, deux fois encore, à intervenir dans la province.

En 67, au début de l'année, le tribun Gabinius fit voter par le peuple une loi qui créait, pour trois ans, un commandement extraordinaire contre les pirates, devenus un fléau intolérable[7]. Le personnage consulaire qui en serait chargé l'exercerait, non seulement sur la Méditerranée, mais aussi sur toutes les

1. *Jug*., XXVIII, 7 ; LXXXVI, 4.

2. *Ibid*., XXXIX, 4 ; LXI, 2.

3. Dans l'hiver de 106-5, Marius, qui était à Cirta, appela d'Utique L. Billienus, préteur (c'était le gouverneur de l'*Africa*) : Salluste, *ibid*., CIV, 1.

4. V. *infra*, p. 283-4.

5. Une loi venait de décider que tous les préteurs exerceraient désormais leur charge à Rome et que les provinces ne seraient plus gouvernées que par d'anciens préteurs, avec le titre de *pro consule* : v. *supra*, p. 19-20.

6. Plutarque, Pompée, 13 : τόν διαδεξόμενον στρατηγόν.

7. Voir les renvois aux textes dans Drumann, *Geschichte Roms*, 2e édit. par Groebe, IV, p. 415.

régions côtières, jusqu'à cinquante milles (74 kilomètres) de la mer[1] : ce qui, pour l'*Africa*, répondait à presque toute l'étendue du territoire provincial. Il aurait quinze lieutenants. Ce proconsul serait désigné par le Sénat. Ce devait être et ce fut Pompée. Il fit voter une autre loi, qui lui donna le droit, s'il le jugeait nécessaire, d'accroître jusqu'à 500 vaisseaux la flotte mise à sa disposition, jusqu'à 120 000 hommes le nombre des soldats qu'il pourrait enrôler, de s'adjoindre 24 [ou 25] lieutenants. Ceux-ci, que le Sénat nomma sur ses propositions et qui eurent le titre de *legatus pro praetore*[2], reçurent chacun un département maritime. A Cn. Cornélius Lentulus Marcellinus incomba la défense des côtes africaines[3] : on a retrouvé la base d'une statue que les Cyrénéens lui élevèrent, en témoignage de reconnaissance à « leur sauveur »[4]. Les souverains alliés, — par conséquent les rois de Numidie et de Maurétanie, — furent invités à seconder cet immense effort[5].

Pompée lui-même prit la mer, avant que la mauvaise saison fût terminée. Il se rendit en Sicile, en Afrique, en Sardaigne, et y établit des stations navales et des garnisons[6]. En quarante jours, la Méditerranée occidentale fut nettoyée[7]. Au commencement de l'année suivante, le vainqueur fut chargé, par la loi Manilia, de la guerre contre Mithridate et, si ce nouveau commandement ne mit pas fin au premier, il empêcha Pompée de l'exercer en Occident. Les pouvoirs extraordinaires que lui

1. Velléius Paterculus, II, 31, 2. Jusqu'à 400 stades (ce qui revient au même) : Plutarque, *Pompée*, 25 ; Appien, *Bell. Mithr*., 94.

2. *Inscr, Graecae ad res Rom*. pertin., I. 1040 : πρεσβευτάν άντιστράταγον.

3. Appien (*Bell. Mithr.*, 95) dit que, pour l'Afrique, la Sardaigne et la Corse, les légats de Pompée furent Lentulus Marcellinus et P. Atilius. Florus (I, 41, 9) indique Atilius pour le *Ligustinus sinus*, et Lentulus Marcellinus pour le *mare Libycum*.

4. *Inscr. Gr. ad r. Rom*., l. c.

5. Appien, *l. c*., 94.

6. Cicéron, *De imp. Cn. Pompei*, 12, 34 : (Pompée) « qui nondum tempestivo ad navigandum mari Siciliam adiit, Africam exploravit, in Sardiniam cum classe venit, atque haec tria frumentaria subsidia rei publicae firmissimis praesidiis classibusque munivit. »

7. Plutarque, *Pompée*, 26,

avait conférés la loi Gabinia n'avaient cependant pas placé officiellement les gouverneurs des provinces sous ses ordres[1] ; celui qui administrait alors l'Afrique, le trop fameux Catilina[2], conservait une autorité dont il abusait largement.

Dix ans plus tard, la renaissance de la piraterie et les accaparements des spéculateurs causaient de grandes inquiétudes pour l'alimentation de Rome : le blé, fourni surtout à cette époque par la Sicile, la Sardaigne et l'Afrique[3], était rare et cher. Sur l'invitation du Sénat, les consuls firent voter, dans l'automne de 57, une loi qui chargea Pompée, pour cinq ans, de pleins pouvoirs, à l'effet d'assurer l'approvisionnement en céréales[4], avec surveillance de tous les ports, de tous les marchés, quinze légats pour l'assister, argent, flotte, armée, *imperium* proconsulaire en Italie et en dehors de l'Italie[5], sans que, pourtant, les gouverneurs lui fussent subordonnés[6]. En avril 56, — selon le calendrier officiel, c'est-à-dire en mars du calendrier julien, — il se mit en route. Tout le monde croyait qu'il se rendait en Sardaigne et en Afrique. Il allait à Lucques, où il se rencontra avec César et Crassus et renoua le triumvirat[7]. Il passa ensuite en Sardaigne[8], puis en Sicile et en Afrique ; il y recueillit beaucoup de blé[9].

---

1. Velléius Paterculus, II, 31, 2 : (la loi décide) « ut... esset ei [= Pompeio] imperium aequum in omnibus provinciis cum proconsulibus usque ad quinquagesimum miliarium a mari ». Il s'agit ici de *toutes* les provinces, dont les gouverneurs portaient tous alors le titre de *pro consule* (*v. supra*, p. 19), et non pas seulement des provinces gouvernées par d'anciens consuls. Pompée ne reçut donc pas, dans les provinces confiées à d'anciens préteurs, le droit de commander à ceux-ci (opinion de Mommsen, *Röm. Staatsrecht*, 2e édit., II, p. 636, n. 1).

2. Il gouverna la province en 67-66 : *v. supra*. p. 19, n. 5, et p. 20, n. 1.

3. Conf. p. 23, n. 6.

4. Cicéron, *Ad Attic*., IV, 1, 7 : « omnis potestas rei frumentariae toto orbe terrarum ».

5. Dion Cassius, XXXIX, 9, 2.

6. Le tribun Messius avait, par surenchère, demandé que Pompée reçût « maius imperium in provinciis quam sit eorum, qui eas obtineant » (Cicéron, l. c.). Mais cette proposition ne fut pas adoptée : voir Willems, *Le Sénat*, 2e édit., II, p. 386.

7. Cicéron, *Ad famil.*, I, 9, 9.

8. Cicéron, *l. c.*

9 .Plutarque, *Pompée*, 50 ; *Apophth*., Cn. Pompeius, 12 (édit. de Plutarque de la coll, Didot, *Moralia*, I, p. 248).

Pendant le consulat qu'il géra avec Crassus en 55, une loi Trébonia créa en leur faveur deux grands gouvernements, qu'ils devraient garder cinq ans : l'un comprenant la Syrie et les pays voisins, l'autre, les Espagnes. Celui-ci, après entente entre les deux collègues, fut attribué à Pompée, qui, sans sortir de l'Italie, se fit suppléer par des lieutenants, non soumis à un renouvellement annuel. En 52, ce gouvernement lui fut prorogé pour une nouvelle période de cinq ans. Plusieurs passages de Plutarque(1) et d'Appien(2) joignent aux Espagnes l'Afrique, que Pompée aurait reçue en même temps, pour deux périodes successives de cinq ans, et qu'il aurait fait administrer de la même manière. D'autres auteurs(3) ne mentionnent que les Espagnes, et ils ont certainement raison(4). Rien n'indique qu'entre 55 et le début de 49, époque où éclata la guerre civile, Pompée ait eu le gouvernement de l'Afrique et l'ait exercé par l'intermédiaire de lieutenants. Au contraire, nous trouvons dans cette période des gouverneurs ordinaires, anciens préteurs, désignés par le sort(5), investis de leurs fonctions pour un an ; nous voyons que l'un d'eux emmène avec lui un lieutenant, nommé par le Sénat; que, de sa propre autorité, il le charge de l'intérim, quand il quitte la province, en 50(6). Pompée n'intervient pas et n'a pas à intervenir(7).

---

1. *Pompée*, 52 et 55 ; *Caton le Jeune*, 43 ; *César*, 28.

2. *Bell. civ*., II, 17 (et 23).

3. Velléius Paterculus, II, 48, 1. Florus, II, 13, 12. Dion Cassius, XXXIX, 33, 2, et 39, 4,

4. Conf. Drumann-Groebe, *Gesch. Roms*, III, p. 255.

5. Pour Attius Varus, peu d'années avant 49, *v. supra,* p. 19, n. 5 et 6. Pour L. Ælius Tubéron, au début de 49, p. 20, n. 2.

6. Cicéron, *Pro Ligario*, 1, 2 ; 7, 20.

7. Après que la guerre civile eut éclaté, l'*imperium* de Pompée fut probablement étendu à l'Afrique et exercé, en son nom, par deux anciens gouverneurs de la province, Attius Varus et Considius Longus, qui prirent le titre de *legatus pro praetore* : voir t. VIII, l. I, ch. I, § I. Mais cela n'a rien à voir avec les lois de 55 et de 52.

V

Nous venons de mentionner un lieutenant, *legatus*, qui assistait le gouverneur. D'ordinaire, dans les provinces prétoriennes, il n'y en avait qu'un, et peut-être fut-ce le cas le plus fréquent pour l'Afrique. Cependant, en 45-44, C. Calvisius Sabinus eut deux, ou même trois légats[1], et, après lui, Q. Cornificius en eut au moins deux[2] ; il est possible qu'il en ait été parfois ainsi dans des temps antérieurs. Ces légats étaient des sénateurs, que le gouverneur désigné choisissait volontiers parmi ses amis, ses parents, et proposait au Sénat[3]. Ils avaient à s'occuper de toutes les affaires que leur chef jugeait à propos de leur confier ; ils étaient ses conseillers, ses auxiliaires ou ses délégués, surtout pour l'administration générale, le maintien de l'ordre, la juridiction civile. Ils avaient qualité pour le remplacer entièrement, si, pour cause de départ ou de maladie, il devait renoncer à ses fonctions[4].

A l'encontre des légats, le questeur de la province[5] était investi de ses fonctions sans aucune intervention du gouverneur, auquel il était adjoint et subordonné. Le Sénat dressait tous les ans, avant l'entrée en charge des questeurs élus par le peuple, la liste des départements qu'ils auraient à tirer au sort. C'étaient des trésoriers payeurs, administrateurs de la caisse provinciale : ils recevaient les crédits alloués aux gouverneurs,

1. Cicéron, *Philipp*., III, 10, 26 ; *Ad famil*., XII, 30, 7.

2. Cicéron, *Ad famil., l. c.*

3. C'était le Sénat qui faisait la nomination. Cicéron, *Pro Ligario*, 7, 20 : « Ligarium senatus legaverat. »

4. Pour Ligarius, laissé par Considius en Afrique, *v. supra*, p. 25, n. 6. En 44, Calvisius Sabinus, quittant la province, laissa deux légats à Utique : Cicéron, *Philipp., l. c*. Pour Fabius Hadrianus, qui gouverna l'*Africa* en 84-82, quelques érudits croyaient (à tort) qu'il l'avait fait en qualité de *legatus* : *v. supra*, p. 18, n. 3.

5. Une inscription latine d'Afrique mentionne un questeur de l'époque républicaine (vers 60 avant J.-C.) : Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afrique*, 422.

prenaient livraison du produit des impôts[1], fournissaient les fonds nécessaires aux dépenses civiles et militaires, versaient, s'il y avait lieu, les excédents au Trésor romain. En cas de départ ou d'indisponibilité, le gouverneur pouvait désigner comme son remplaçant le questeur, qui portait alors le titre de *quaestor pro praetore*[2]. Celui-ci était même plus qualifié que les légats pour faire l'intérim, car, officiellement, il était le second personnage de la province.

D'autres Romains, choisis par le gouverneur, qui notifiait leurs noms au Sénat, étaient des « amis », des « compagnons », *amici, comites, contubernales*. Entretenus aux frais de l'État, ils formaient l'entourage et la suite du préteur, l'assistant surtout dans l'administration de la justice. Il y avait parmi eux des jeunes gens de l'aristocratie, qui, sous un beau ciel et sans bourse délier, faisaient leur éducation politique[3].

A ces hommes de qualité, parmi lesquels se glissaient sans doute des parasites, mais qui, en somme, n'étaient pas très nombreux, il faut joindre le personnel subalterne, les licteurs, appariteurs, hérauts, employés de bureau, etc. Il est à croire qu'une bonne partie d'entre eux restaient dans la province, à la disposition des gouverneurs et questeurs qui s'y succédaient et auxquels leur connaissance du pays et des gens pouvait être utile. Cependant certains venaient et partaient avec ces magistrats : par exemple, des scribes du Trésor de Rome, chargés de tenir la comptabilité des sommes allouées par l'État.

Sauf en cas de tournée ou de mission, tout ce monde résidait auprès du gouverneur, à Utique[4]. Avant la chute de Carthage,

1. voir plus loin (p. 53), à propos de deux dédicaces à des questeurs d'Afrique, hommages qui paraissent avoir eu quelque rapport avec la levée des impôts.

2. Un *q(uaestor) pro pr(aetore)* est mentionné sur une inscription africaine de 44-42 avant J.-C. : C. I. L., VIII, 24106.

3. Cicéron, *Pro Cn. Plancio*, 11, 27 : « adolescentulus cum A, Torquato profectus in Africam... Contubernii necessitudo... » (vers 70). Le même, *Pro Caelio*, 30, 73 : in Africam profectus est Q. Pompeio pro consule contubernalis » (en 62).

4. Utique résidence du gouverneur en 100-105 : Salluste, *Jug*. CIV, 1. En 82 : Cicéron, *Verrines*, Act. II, I, 27, 70 ; Valère-Maxime, IX, 10, 2 ; Paul Orose, *Adv. Pagan*. V, 20, 3 ;

c'était la seconde ville d'Afrique[1] : elle en devint la première en l'année 146. Sa défection opportune au début de la dernière guerre punique lui avait valu le titre de cité libre officiellement, elle était en dehors du sol provincial appartenant au peuple romain. Mais les ressources qu'elle offrait et sans doute surtout sa situation maritime, en face de la Sicile, la firent juger propre à servir de capitale à la province[2]. Naturellement, le gouverneur ne pouvait pas y être traité comme un hôte : dans son palais[3], avec son brillant cortège de romains, sa domesticité et sa garde de cavaliers et de fantassins, les licteurs portant les insignes de son *imperium*, il faisait figure de maître.

Il l'était vraiment, sur toute l'*Africa*, malgré les droits qui appartenaient au Sénat dans l'administration provinciale.

Droits fort étendus, du moins en théorie. C'est le Sénat qui fixait annuellement les forces militaires et navales mises à la disposition du gouverneur ; les crédits destinés aux dépenses publiques (*sumptus provinciae*), solde des troupes et du personnel subalterne, achat de vivres pour les soldats, entretien des légats, du questeur, de l'entourage du préteur ; la somme forfaitaire allouée à celui-ci pour ses frais de voyage et de résidence (*vasarium*). C'est au Sénat qu'il appartenait de surveiller les actes de ce représentant de l'autorité romaine, de lui imposer au besoin le respect du statut de la province (*lex provinciae*), des lois et sénatus-consultes qui avaient complété ou modifié le statut. Il pouvait lui envoyer des instructions et lui demander des rapports; examiner les comptes qui devaient être remis

---

Pseudo-Asconius, dans l'édition de Cicéron d'Orelli, V, 2, p. 179. Le gouverneur d'alors est appelé par Diodore (XXXVIII, 11) τόν στρατηγόν τής Ίτύχης. En 49, c'est à Utique que P. Attius Varus prend possession du gouvernement de la province : Cicéron, *Pro Ligario*, 1, 3. En 44, c'est encore à Utique qu'un gouverneur, quittant l'Afrique, laisse deux légats : Cicéron, *Philipp*,, III, 10, 26. Statue élevée à Utique, vers 60, à un questeur par des *stipendiarii* de trois pagi de la province : Cagnat et Merlin, Inscr., 422.

1. Strabon, XVII, 3, 13. Appien, *Lib*., 75. Conf. t. II, p. 145.

2. Strabon (*l. c*.) dit qu'après la destruction de Carthage, Utique devint pour les Romains comme une métropole et une place d'armes en Afrique.

3. Tite-Live, *Epit. l*. LXXXVI, et Pseudo-Asconius, *l. c*. : « in praetorio suo ».

aux questeurs urbains en justification de l'emploi des crédits (*vasarium* excepté) ; donner audience aux députés des provinciaux, qui, par l'intermédiaire des consuls, soumettaient à l'assemblée leurs plaintes : ce qui arriva en 66, alors que Catilina était proconsul en Afrique[1], et peut-être une trentaine d'années plus tôt[2].

Mais, en fait, le Sénat n'usait guère de ses droits de contrôle. Il n'avait ni le temps, ni le désir d'entrer dans de menus détails d'administration, de finances, de justice ; il était peu disposé à donner raison à des sujets contre un de ses membres ; enfin, n'exerçant lui-même aucune juridiction, il était dépourvu du moyen le plus efficace de réprimer les abus.

Il est vrai que d'anciens gouverneurs pouvaient être accusés de concussions ou d'autres crimes devant des tribunaux spéciaux (*quaestiones perpetuae*) et, s'ils étaient reconnus coupables, être condamnés à l'exil, à des restitutions pécuniaires, même à la confiscation de tous leurs biens. Le droit de les traduire ainsi en justice était ouvert aux sujets, aussi bien qu'aux citoyens. Mais il y avait là un gros risque à courir, même si les plaignants comptaient sur l'appui de puissants patrons[3]. L'accusé avait d'ordinaire des amis influents, souvent des complices dans le Sénat et dans l'ordre équestre : or ces tribunaux furent formés successivement de sénateurs, de chevaliers (de 123 à 81), de sénateurs (de 81 à 70), enfin de sénateurs, de chevaliers et d'une autre catégorie de citoyens. Poursuivi pour concussions en 66-65[4], Catilina fut acquitté; P. Clodius, qui

1. Asconius, édit. Kiessling et Schöll, p. 75-76 : « (Africam) cum graviter vexasset, legati Afri in senatu etiam tum absente illo questi sunt, multaeque graves sententiae de eo in senatu dictae sunt. Conf. *ibid*., P. 79.

2. En 95, Hortensius, alors âgé de dix-neuf ans, « in senatu causam defendit Africae » : Cicéron, *De orat.*, III, 61, 229. On ne sait pas de quoi il s'agit.

3. En 65, les accusateurs de Catilina furent soutenus par Q. Cæcilius Métellus Pius, consul en 80, fils du Métellus qui avait combattu Jugurtha (voir note suivante).

4. Salluste, Catil., XVIII, 3: « pecuniarum repetundarum reus ». Asconius, p. 8, 58, 76, 80. Cicéron (*In toga candida*, fragm. 8), s'écriait ironiquement : « Mentitos esse

s'était chargé de soutenir la cause des Africains, les avait, dit-on, trahis, en s'entendant avec l'ancien proconsul[1].

Le gouverneur restait donc libre d'user et abuser de ses pouvoirs, qui étaient très grands, et, sur les non-citoyens, presque absolus. Nous n'avons, à cet égard, aucun renseignement pour l'Afrique, dont la condition était évidemment la même que celle des autres provinces.

Parmi les tâches diverses qui incombaient au préteur, propréteur ou proconsul, les principales étaient la juridiction et le maintien de l'ordre.

Assisté de conseillers, il rendait la justice dans sa résidence d'Utique, et peut-être aussi dans des assises, tenues à dates fixes dans d'autres villes, chefs-lieux de ressorts judiciaires[2]. Pour la juridiction criminelle, qu'il ne pouvait pas déléguer, il avait le droit de vie et de mort sur les sujets, mais non sur les citoyens romains. La juridiction civile réclamait une très large part de son temps : le proconsul d'Afrique Cornificius reprochait à Cicéron de ne lui écrire que pour lui recommander des plaideurs[3]. Cependant, le gouverneur ne jugeait pas, en général, lui-même le fond des affaires : il accordait aux parties un juge pour examiner les faits et, si tels faits étaient reconnus exacts, pour rendre la sentence qu'il indiquait par avance. D'autre part, il pouvait donner mandat au questeur, au légat, à un Romain de son entourage d'exercer en ses lieu et place ses pouvoirs judiciaires dans des procès civils. Le questeur avait une juridiction qui lui était propre et qui concernait surtout les litiges commerciaux.

---

equites Romanos, falsas fuisse tabellas honestissimae civitatis existimo, mentitum Q. Metellum Pium, mentitam Africam. » Il s'agit des accusateurs de Catilina, mais nous ignorons de quoi ils l'accusaient.

1. Cicéron, *l. c.; De harusp. resp*., 20, 42. Asconius, p. 58, 76, 78,80, 82.

2. On n'a pas de preuves de ces tournées dans la province d'Afrique à l'époque républicaine.

3. Cicéron, *Ad famil.*, XII, 30, 1.

VI

Pour maintenir l'ordre et la sécurité, le gouverneur disposait d'une force armée.

Contre les dangers extérieurs, le fossé creusé par Scipion Émilien, de Thabraca à Thænæ, n'avait aucune efficacité : c'était une limite, et non pas un ouvrage défensif[1]. Mais, au delà, le royaume de Numidie constituait 'pour la province une vaste zone de protection, dont les maîtres étaient, en réalité, des vassaux de Rome. Pourtant, il eût été fort imprudent de trop se reposer sur des gens dont la perfidie était proverbiale et qui en donnèrent souvent des preuves. Même quand on se croyait sûr des rois, on pouvait craindre des attaques de leurs sujets, indociles et turbulents, surtout des nomades, prompts à se déplacer et enclins aux razzias. Au Nord et à l'Est de l'*Africa*, se développait une longue étendue de côtes, exposées aux incursions des pirates. Dans le dernier siècle de la République, ceux-ci possédaient de véritables flottes, aussi redoutables aux riverains de la Méditerranée qu'aux navires qui transportaient passagers et marchandises.

Enfin la paix pouvait être troublée dans la province même, soit par des bandes de malfaiteurs, soit par des révoltes. Nous ignorons s'il y eut des soulèvements d'indigènes entre le milieu du second siècle et le milieu du premier. Nous ne connaissons qu'une émeute, qui éclata à Utique, en 82, et qui eut pour auteurs, non des Africains, mais des citoyens romains, désireux de se débarrasser d'un gouverneur, devenu un tyran[2]. Les sujets de Rome se montrèrent sans doute plus patients. Mais il importait de prendre contre eux des précautions militaires, d'autant plus que la République ne fonda dans la province aucune de ces colonies qui étaient de solides

1. Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, 2e édit., p. XI.
2. V. *infra*, p. 280.

points d'appui et de résistance en pays conquis.

Les effectifs des troupes ont pu varier selon les besoins et les menaces : nous avons dit que le Sénat les fixait tous les ans. En 125, selon un auteur dont Paul Orose[1] et saint Augustin[2] sont les échos, il yaurait eu 30 000 soldats réunis près d'Utique; une peste terrible en aurait emporté 20 000 en quelques jours[3]. Ces chiffres, empruntés peut-être par Tite-Live à un annaliste coutumier de telles exagérations, sont certainement inexacts[4]. A la date indiquée, rien ne paraît avoir pu justifier l'entretien d'une armée aussi nombreuse dans une contrée aussi peu étendue. En 81, Pompée, étant revenu à Utique après la guerre qu'il venait d'achever victorieusement, reçut de Sylla l'ordre de licencier son armée, sauf une seule légion, et d'attendre avec elle l'arrivée de son successeur à la tête de la province[5] : cette légion représentait probablement l'effectif du temps de paix. Au commencement de l'année 49, il semble bien qu'il n'y ait eu dans l'Africa qu'une seule légion[6] : environ 4 000 hommes, citoyens romains, auxquels pouvaient être adjointes des troupes auxiliaires.

Dans quelle mesure cette armée se recruta-t-elle en Afrique ? Nous ne saurions le dire. Les citoyens romains, aptes à devenir des légionnaires, ne faisaient pas défaut en ce pays, malgré l'absence de colonies. Au début de la guerre civile, Attius Varus y recruta très rapidement deux légions[7]. Mais on était alors en temps de crise et de levées extraordinaires.

---

1. *Adv. pagan.*, V, 11,

2. *Civ. Dei*, III, 31.

3. Conf. t. I, p. 137.

4. M. Cagnat (l. c., p. XV) fait remarquer que l'armée régulière de Numidie, à l'époque impériale, était loin d'être aussi nombreuse.

5. Plutarque, *Pompée*, 13. Conf. *supra*, p. 22.

6. Il y en avait trois quelques mois plus tard, lors du débarquement du Césarien Curion (César, *Bell. civ.*, II, 23, 4, comparé avec I, 31, 2). Mais deux d'entre elles venaient d'être levées par Attius Varus (*ibid*., I, 31, 2).

7. Voir note précédente. Les légions qui furent ensuite fermées par les Pompéiens se composaient en grande partie de gens qui n'étaient pas des citoyens habitant la province d'Afrique.

Les sept cités qui furent déclarées libres en 146, et auxquelles il faut joindre depuis 111 Leptis la Grande, auraient pu fournir des soldats[1]. Pendant la guerre entre César et Juba Ier, Leptis en envoya au roi numide[2]. Des gens d'Utique paraissent avoir servi en 81 sous les ordres de Pompée, lorsqu'il vint faire campagne en Afrique[3]. Mais rien n'atteste qu'en temps normal, ces villes aient mis des troupes à la disposition de Rome, ni même qu'elles aient été tenues de le faire dans des circonstances graves[4]. Comme, sauf une seule (Theudalis), elles étaient situées sur le littoral, on peut se demander si leurs devoirs d' «amitié» envers home ne les obligeaient pas à l'aider de leurs vaisseaux quand elle en avait besoin. Il faut constater, cependant, que nous n'avons aucun texte qui nous autorise à l'affirmer[5] ; nous ne savons même pas si les villes dont nous parlons possédaient des navires de guerre : le port intérieur, appelé *cothon*[6], et l'arsenal maritime[7] dont il est fait mention à Hadrumète dataient sans doute de l'époque punique, et l'arsenal n'existait plus dès la fin du second siècle[8].

Carthage avait astreint ses sujets au service militaire[9].

---

1. Carthage avait fait des levées dans les colonies phéniciennes et puniques du littoral : voir t. II, p. 296-7.

2. *Bell, Afric*., XCVII, 3 : les Leptitains ont aidé Juba « armis, militibus, pecunia ».

3. Cicéron, *Pro Balbo*, 22, 51 : (Pompée) « ex Bello illo Africano ... quosdam Uticenses civitate donavit. »

4. Au temps de la guerre de Jugurtha, Leptis, devenue l'amie et l'associée de Rome, « exécuta avec zèle, dit Salluste (*Jug*., LXXVII, 3), tous les ordres qu'elle reçut de Bestia, d'Albinus, de Métellus », qui commandèrent alors en Afrique. Nous ignorons quels furent ces ordres. Il n'est guère probable que les magistrats de Leptis aient fourni des troupes aux généraux romains, car, en 108, ce fut Métellus qui leur en envoya sur leur prière (Salluste, LXXVII, 1 et 3).

5. Nous ne trouvons pas de mentions de vaisseaux fournis par des villes libres d'Afrique à la flotte pompéienne, lors de la guerre civile. Attius Varus, amiral de cette flotte, ayant besoin de rameurs et de soldats, employa des Gétules ; *Bell. Afric*., LXII, 1.

6. *Bell. Afric.*, LXII, 5 ; LXIII, 5 et 6.

7. Strabon, XVII, 3, 16.

8. Strabon (*l. c.*), qui copie peut-être Artémidore, parle de cet arsenal au passé : νεώρια ήν.

9. T. II, p. 304.

En règle générale, la République romaine n'estimait pas prudent d'imposer aux siens la même obligation[1]. Mais de pressantes nécessités purent faire accepter des engagements volontaires[2], et les Pompéiens, quand ils se préparèrent à combattre César, n'hésitèrent pas à soumettre les indigènes de l'*Africa* au recrutement forcé[3].

Les princes numides et maures, alliés à la République, lui prêtaient leur concours en temps de guerre, s'ils en étaient requis, non seulement dans le Nord de l'Afrique, mais même ailleurs[4]. En cas de luttes civiles, il leur appartenait d'apprécier de quel côté leur intérêt devait voir la véritable Rome. On ignore si, en temps de paix, des auxiliaires numides et maures faisaient partie de l'armée de la province.

D'après Paul Orose[5], toute cette armée aurait été, en 125, rassemblée dans le voisinage d'Utique. A l'époque impériale, la plupart des troupes étaient établies le long des frontières, en Afrique comme dans d'autres contrées, mais ce fut là un système inauguré par le nouveau régime. Il est, d'ailleurs, certain qu'auparavant, un camp important exista près d'Utique, à la disposition du gouverneur[6]. En 49, il se trouvait sous les murs mêmes de la cité, entre celle-ci et le théâtre[7]. Peut-être avait-il été transféré là parce qu'on était en pleine guerre et

1. Mommsen, *Röm. Staatsrecht*, III, p. 738-9.

2. Des indigènes reçurent le droit de cité romaine en récompense de leur *virtus* : Cicéron, *Pro Balbo,* 18, 41 (conf. 9, 24). Ils avaient donc rendu des services en combattant.

3. *Bell. Afric*., XX, 4 : « priore aune [en 47], propter adversariorum dilectus, quod stipendiarii aratores milites essent facti... » Je crois que *stipendiarii* désigne ici des sujets (*v. infra*, p. 48), non des gens recevant une solde, et qu'il se rapporte à *aratores*, non à milites (au chapitre XLIII, ce mot est, au contraire, pris dans le sens de soldat).

4. Voir t. V, p. 145, n. 1.

5. *Adv. pagan*., V, 11, 4 : « Apud ipsam Uticam civitatem triginta milia militum, quae ad praesidium totius Africae ordinata fuerant, etc. » Cette indication vient probablement de Tite-Live.

6. Utique, dit Strabon (XVII, 3, 13), servait aux Romains de place d'armes pour ce qu'ils avaient à faire en Afrique. Voir aussi *infra*, p. 285.

7. César, *Bell, civ.*, II, 25, 1. Pour l'emplacement, voir Veith, *Antike Schlachtfelder in Afrika* (dans Ant, Schlachtfelder de Kromayer, t. III), pl. 16.

qu'il semblait nécessaire d'assurer une liaison très étroite entre la ville et l'armée qui pouvait avoir à la défendre et qui en tirait ses subsistances[1]. Quand la paix régnait, ce voisinage immédiat aurait eu plus d'inconvénients que d'avantages. On peut donc se demander si le camp n'était pas à quelque distance : un emplacement favorable eût été, à trois kilomètres (à vol d'oiseau) d'Utique[2], le promontoire où Scipion l'Africain s'était fortifié pendant la seconde guerre punique et qu'une armée romaine avait occupé de nouveau en 149[3].

Il paraît cependant difficile d'admettre qu'il n'y ait pas eu, sur d'autres points de la province, des troupes chargées, non seulement de maintenir l'ordre parmi les sujets, mais encore de parer à des attaques subites, venant soit du royaume numide, soit de la mer.

Ces attaques menaçaient surtout les centres de population importants, où des pillards pouvaient amasser rapidement mi gros butin. A l'époque carthaginoise, beaucoup de villes et de bourgs du territoire punique étaient protégés par des remparts[4]. Les Romains n'avaient aucune raison de démanteler les cités qu'ils déclarèrent libres en 146. De fait, un siècle plus tard, l'auteur du journal de la campagne de César et César lui-même mentionnent les murs de la plupart d'entre elles : Utique[5], Hadrumète[6], Leptis la Petite[7], Thapsus[8], Acholla[9]. Ce n'étaient

1. Le camp des troupes que Caton commandait en 47-46 devait être, pour les mêmes raisons, tout auprès d'Utique. Florus (II, 13, 70) écrit : « Cato... positis apud Bagradam castris Uticam veluti altera Africae claustra servabat. » C'est là simplement une phrase de rhéteur, car, à cette époque, le Bagrada ne passait pas près d'Utique : conf. t. II, p. 143-4.

2. César, *Bell. civ.*, II, 24. 2 : « Is locus peridoneus castris habebatur. »

3. T. III, p. 219 et 348. En 49, Curion, le lieutenant de César, y établit aussi son camp : César, *l. c.*, II, 37, 3.

4. T. II, p. 106 et 114.

5. César, *Bell. civ.*, II, 25, 1 ; II, 36, 1. Une des portes d'Utique s'appelait la *porta Bellica : ibid.*, II, 25, 1 ; Bell. Afric., LXXXVII, 2.

6. *Bell. Afric.*, III, 3 ; V, 1 (« oppidi egregia munitio »).

7. *Ibid.*, XXIX, 3 (« egregiam munitionem oppidi »).

8. *Ibid.*, LXXIX, 2 ; LXXX, 2 ; LXXXV, 1 (mention d'une *porta Maritima*) ; LXXXVI, 2.

9. *Ibid.*, XXXIII, 4-5 ; XLIII.

pas les seuls lieux qui fussent alors fortifiés dans la province. Le même journal nous apprend que d'autres, situés à l'intérieur des terres, l'étaient aussi : Uzitta[1], Aggar[2], Zeta[3], Thysdrus[4], Parada[5]. Il désigne sous les noms d'*oppida* et de *castella* des villes et des bourgades du littoral et de l'intérieur[6] : ces termes prouvent qu'elles étaient munies de remparts.

Certains de ces centres avaient été mis tout récemment en état de défense par les Pompéiens : une inscription[7] l'atteste pour Curubis, dans la péninsule du cap Bon ; elle mentionne des travaux, mur, tours, poternes, fossé, exécutés probablement en 49-48, et elle n'indique pas qu'il s'agisse de réfections. Mais, en général, les adversaires de César durent se contenter de réparer et de renforcer des remparts qui existaient avant eux : ce que Caton fit pour Utique[8].

Si donc les Romains avaient démantelé une partie de ces places fortes pendant et après la troisième guerre punique, ils permirent ensuite aux habitants d'en relever les murailles. Une telle autorisation aurait été illusoire, s'ils ne leur avaient pas permis en même temps de posséder des armes, car, presque partout, la population avait à se défendre elle-même : il n'était pas dans les habitudes du gouvernement de Rome de multiplier et d'éparpiller les garnisons.

De grandes fermes étaient aussi fortifiées. Le récit de la guerre de l'an 46 en mentionne une près d'Uzitta, au Sud d'Hadrumète : elle était flanquée de quatre tours[9].

---

1. XLII, 2 ; LI, 2-3 ; LXXXIX, 1.
2, LXVII, 1.
3. LXVIII, 4.
4. LXXVI, 2-3 ; LXXXVI, 5.
5. LXXXVII, 1.
6. II, 6 ; VI, 6 ; XX, 5 (« oppida bene munita ») ; XXVI, 6. Une inscription, qui n'est pas de beaucoup postérieure à la guerre d'Afrique, mentionne 83 *castella* dans la région de Carthage : C. I. L., X, 6104.
7. C. I. L., VIII, 24099.
8. Plutarque, *Caton le Jeune*, 58. *Bell. Afric*., LXXXVIII, 5.
9. *Bell. Afric*., XL, 1 : « villa permagna, turribus IV instructa ».

Le long des côtes, les Carthaginois avaient élevé des tours de guet, pour découvrir et signaler les vaisseaux suspects. Des textes latins en parlent : on les appelait parfois tours d'Hannibal[1]. Elles étaient trop utiles pour qu'on renonçât à s'en servir[2].

Toutes ces mesures défensives furent-elles efficaces ? On en doute quand on apprend qu'en 67, lors de son commandement extraordinaire contre les pirates, Pompée s'empressa de venir établir en Afrique des garnisons et des stations navales[3]. Dans les campagnes, la sécurité restait précaire : indiquant l'usage de creuser, sous les fermes et les champs, des silos pour y enfermer les grains[4], le compagnon de César l'attribue à la crainte d'invasions subites et de pillages[5]. Cependant, les fermes isolées paraissent avoir été nombreuses[6]. Ce n'était pas là, nous l'avons dit[7], un mode d'habitation fréquent chez les, indigènes. Désireux d'être en sûreté, ils se groupaient d'ordinaire dans des villages[8], situés, autant que possible, sur des hauteurs : ce qui, naturellement, les contraignait à des pertes de temps et à des fatigues pour se rendre à leur travail. Si, sur le territoire romain, beaucoup de cultivateurs osaient vivre dispersés à travers la campagne, c'est qu'ils espéraient bien n'avoir pas à le regretter.

---

1. T. IV, p. 126-7.

2. Près de la mer, au Nord-Est de la plaine d'Uzitta, se dressent, sur plusieurs collines, « singulae turres speculaeque singulae perveteres » : *Bell. Afric*., XXXVII, 4.

3. *Supra*, p. 23.

4. Sur ces silos, voir t. IV, p. 16-17.

5. *Bell. Afric*., LXV, 1.

6. Salluste, *Jug*., XLIV, 5. *Bell. Afric*., IX, 1 ; XXVI, 6 : LXV, 1 ; LXVII, 2 : LXVIII, 2 et 3 ; XCI, 1.

7. T. V, p. 62 et 231.

8. Il en était ainsi sur le territoire de Carthage, comme ailleurs : voir t. II, p. 104-5. Selon Strabon (XVII, 3, 15), il y avait 300 « villes » dans les limites étroites où ce territoire était enfermé à la veille de la troisième guerre punique.

CHAPITRE II

VILLES LIBRES, SUJETS, CITOYENS ROMAINS

I

Pendant la dernière guerre punique, et même, pour Utique, avant que cette guerre n'éclatât[1], sept villes avaient spontanément abandonné Carthage[2] : comme le dit la loi agraire de l'année 111[3], elles « étaient venues », elles « étaient restées dans l'amitié du peuple romain ». Lors du règlement des affaires d'Afrique, en 146, Rome leur accorda la « liberté ». Ce fut, de sa part, une concession gracieuse, qui pouvait être révoquée[4] par une loi ou un sénatus-consulte : la République ne se lia pas par un traité (*foedus*)[5], qui aurait fait de ces villes des alliées, égales à elle en droit, et qui aurait engagé les deux parties.

Ces « peuples libres » sont énumérés dans la loi de 111[6] : « ... populorum leiber[o]rum Uticensium, H[adrumetinorum, T]ampsitanorum, Leptitanorum, Aquillitanorum, Usalitanorum,

1. Voir t. III, p. 342.

2. Appien (*Lib*., 94) en indique cinq : Hadrumète, Leptis, Thapsus, Utique, Acholla.

3. *C. I. L.*, I, 200 (= 585), I. 79 : « in ameicitiam populei Romani proxumum [venerunt] » (la restitution de ce mot est certaine). L. 75 [in] ameicitiam populi Romanei bello Poenicio proxsumo manserunt ».

4. Et qui le fut : cela est, du moins, certain pour l'immunité d'impôts, jointe en 146 à la liberté : *v. infra*, p. 40, n. 5.

5. Mommsen, *Gesammelte Schriften*, I, p. 125.

6. L. 79. Ils sont encore mentionnés aux I. 75, 76 et 85.

Teudalensium. » D'autres textes qualifient de cités libres *Utica*[1], *Leptis*[2], *Zella*[3], *Acylla*[4] ou *Acholla*[5]. Il faut évidemment reconnaître dans cette dernière celle dont les habitants sont appelés *Aquillitani* par la loi : *Acholla* paraît avoir été la forme la plus correcte d'un nom qui fut écrit de diverses manières[6]. Quant à la cité des *Usalitani*, on l'a identifiée[7] avec *Uzalis*, ville mentionnée dans des documents datant de l'Empire romain et située entre Utique et Bizerte. A quoi nous avons déjà objecté[8] que les terres concédées par Rome à Utique en 146 s'étendaient jusqu'à Bizerte[9] : d'où l'on peut conclure qu'il n'y avait pas dans l'intervalle place pour une cité autonome. D'autre part, la « Zella », ville libre dont parle Strabon[10], doit se retrouver dans la loi, et ce ne peut être que la ville des *Usalitani*. Or, d'après les indications du géographe, cette « Zella » était dans la même région que Thapsus et Acholla. Il convient de l'identifier avec la ville appelée *Usula* ou *Usilla* dans des documents postérieurs[11] : le nom a été altéré dans les manuscrits de Strabon et, ce qui est plus grave, dans le texte officiel d'une loi romaine, — texte qui n'est pas, du reste, exempt d'incorrections — ; au lieu d'*Usalitanorum*, il fallait écrire *Usillitanorum*, ou plutôt *Usulitanorum*.

De ces sept villes, six étaient sur la mer : Utique sur le golfe de Tunis, Hadrumète, Leptis la Petite, Thapsus, Acholla et Usula s'échelonnant à de courts intervalles entre les golfes d'Hammamet et de Gabès. C'étaient de vieilles colonies phéni-

1. Cicéron, *Pro Scauro*, 10, 44 : « amicam populo Romano ac liberam civitatem ».
2. *Bell. Afric*,, VII, 1 : « oppidum Leptim, liberam civitatem et immunem ».
3. Strabon, XVII, 3, 12 : Ζέλλα χαί Ἀχόλλα, ἐλεύθεραι πόλεις.
4. *Bell. Afric*., XXXIII, 1 : « Acylla, civitate libera et [immuni] » (restitution certaine).
5. Voir note 3.
6. T. II, p. 130, n. 4.
7. Voir t. II, p. 129.
8. *Ibid*.
9. Appien, *Lib*., 135.
10. Peut-être d'après l'ouvrage d'Artémidore, écrit quelques années après 111.
11. T. II, p. 129.

ciennes ou carthaginoises[1]. La septième, Theudalis, dont le passé nous est inconnu, était située à quelque distance du littoral, en arrière du lac de Bizerte[2].

En l'année 111, Leptis la Grande, entre les deux Syrtes, devint l'amie et l'associée du peuple romain[3]. Il se peut qu'en droit, sa condition ait été meilleure que celle des sept villes, et qu'un traité formel d'alliance l'ait unie à Rome. En fait, elle était évidemment plus indépendante, car elle restait en dehors de la province[4], tandis que les autres villes s'y trouvaient enclavées.

Le titre *civitas libera* a été donné par les Romains à des cités dont la « liberté » était plus ou moins grande. Sous l'Empire, les *civitates liberae* d'Afrique étaient simplement des communes non romaines, — par conséquent dépourvues du titre de municipe ou de colonie, — qui avaient leurs magistrats propres, élus par elles et ne relevant que du gouverneur de la province : la libertas ne comportait pas l'exemption des impôts[5]. Celle

1. Sur ces villes, voir t. II, p. 144, 136, 135, 133, 130, 129.

2. *V. ibid.*, p. 108.

3. Salluste, *Jug.*, LXXVII, 2-3.

4. V. *supra*, p. 9-10.

5. Dans un document du règne d'Auguste, Pline l'Ancien a trouvé une liste par ordre alphabétique d'une trentaine d'*oppida libera* de la province d'Afrique : il l'a reproduite (V, 30, où 18 villes sont énumérées ; il en a distrait les autres, dont il a indiqué la qualité d'*oppidum liberum* au fur et à mesure qu'il les a nommées dans sa description de la Numidie et des côtes : V, 22, 24 et 25). Il s'agit de villes qui ne jouissaient certainement pas de l'immunité d'impôts, accordée, au contraire, à Theudalis, une des cités libres de l'époque républicaine : dans Pline (V, 23), elle est qualifiée expressément d'*immune oppidum*. Parmi ces *oppida libera*, figurent quatre des populi déclarés liberi en 146 : Hadrumète, Leptis (la Petite), Thapsus, Acholla (ville maritime que Pline a prise pour un lieu de l'intérieur). Barthel (*Zur Geschichte der römischen Städte in Africa*, p. 28 et suiv., 34-35, 40 ; *Röm. Limitation in der Provinz Africa*, p. 83) a soutenu, en s'appuyant sur des raisons très sérieuses, que le document copié par Pline mentionnait, non pas toutes les cités de conditions diverses qui existaient dans la province d'Afrique, mais seulement celles qui avaient reçu sous Octave-Auguste le statut qu'elles possédaient lors de la rédaction de ce document (probablement antérieur d'un certain nombre d'années à la mort de l'empereur). Si cette opinion est fondée, il faut en conclure : 1° qu'Hadrumète, Leptis, Thapsus et Acholla avaient été privées de la libertas dont elles jouissaient sous la République ; 2° qu'Auguste la leur avait rendue, mais très diminuée, puisqu'elle ne comportait

que Rome concéda en 146 aux sept « peuples » fut beaucoup plus large. Leur territoire[1] ne fut pas compris dans le domaine du peuple romain[2], domaine qui embrassait toute la province à l'exception de ces enclaves. Aussi ne le soumit-on pas à la grande opération d'arpentage, à la centuriation qui, selon toute apparence, fut décidée dès l'annexion[3]. Nous n'avons pas de renseignements précis sur l'étendue des territoires des divers peuples libres[4] ; quelques indices permettent de croire que celui d'Hadrumète s'avançait assez loin de cette ville vers le Nord-Ouest[5] et vers le Sud[6].

Ces territoires, sur lesquels Rome ne se reconnaissait aucun droit de propriété, étaient exempts de tout impôt foncier[7]. L'impôt de capitation ne fut certainement pas appliqué non plus aux sept peuples. Leurs cités, sur lesquelles Carthage

---

plus l'immunité d'impôts (Barthel, *Zur Geschichte*, p. 36). Quant à Theudalis, elle aurait recouvré cette immunité, après en avoir été privée (*ibid*., p. 38).

1. « Ager intra finis populorum leiber[o]m, etc. : loi de 111, l. 79.

2. Cicéron, *Leg. agr*., II, 22, 58 : « agros in ora marituma,... quos P. Africanus populo Romano adiudicarit ». D'où l'on peut conclure qu'il existait, sur le littoral, des terres que Scipion et les décemvirs n'avaient pas comprises dans le domaine du peuple romain. C'étaient les territoires des Cités libres.

3. *V. supra*, p. 18.

4. En dehors de la province, le territoire de Leptis la Grande était certainement très vaste : voir t. V, p. 200-1.

5. La centuriation de l'époque républicaine et celle de l'époque impériale, à laquelle le territoire d'Hadrumète fut soumis, se rencontraient à environ 35 kilomètres au Nord-Ouest d'Hadrumète : voir Barthel, *Limitation*, p. 56-57, pl. III. Mommsen a supposé (*C. I. L*., VIII, au n° 24094) que le territoire de cette ville s'étendait sous l'Empire jusqu'à Pupput (près d'Hammamet), à environ 65 kilomètres au Nord, mais cette opinion me parait contestable.

6. Au Ier siècle de notre ère, Hadrumète et Thysdrus, ville située à 60 kilomètres au Sud, avaient, semble-t-il, une limite commune Frontin, *De controv. agror*., dans *Gromatici veteres*, I, p. 57. Cependant, il se peut que cette limite ait bordé, non pas le territoire propre d'Hadrumète, mais des terres qui lui auraient été rattachées en dehors de son territoire. Si l'on admet que, sous la République, celui-ci s'étendait loin vers le Sud, il faut supposer qu'il passait à l'Ouest des territoires de deux autres villes libres, Leptis et Thapsus.

7. Cicéron écrit (*Verrines*, Act. II, III, 6, 12) : « ... vectigal ... certum, quod stipendiarium dicitur, ut Hispanis et plerisque Poenorum. » Il y avait donc des *Poeni* qui n'étaient pas astreints au *stipendium*, pesant sur le sol. C'étaient ceux des cités libres. Mommsen (Ges. Schr., I, p. 133) et Marquardt (*Röm. Staatsverw.*, 2e édit., II, p.196, n. 7) croient

avait sans doute fait peser des charges financières[1], étaient désormais *liberae et immunes*[2], « libres et exonérées ».

Elles jouissaient d'une pleine autonomie municipale; elles conservaient leurs lois et leur juridiction, du moins en matière civile et quand des Romains n'étaient pas parties aux procès. A l'époque punique, il y avait très vraisemblablement dans ces villes, comme, en général, dans les villes phéniciennes, des magistrats appelés sufètes, un conseil municipal, ou sénat, et une assemblée des citoyens[3]. Cette organisation dut être maintenue : des textes mentionnent à Utique le sénat[4] et des archontes, ‘άρχοντες[5], traduction grecque du terme *shofetim*[6].

Les cités libres purent-elles battre monnaie, droit que Carthage ne leur avait pas accordé ? En tout cas, rien ne prouve qu'elles l'aient fait sous la République romaine. Une monnaie de bronze d'Hadrumète, offrant des légendes latines, a été attribuée à l'année 88 avant notre ère : on a cru y reconnaître le nom du préteur qui gouvernait alors l'Afrique[7]. Mais c'est là une mauvaise lecture. Cette monnaie date seulement d'un temps où une commune administrée par des *Hviri*, donc romaine ou latine, existait à Hadrumète[8] : du règne d'Auguste

---

qu'il s'agit aussi des indigènes qui cultivaientdes terres publiques soumises à la dîme, et non des agri soumis à un *stipendium* fixe.

1. T. II, p. 296.

2. C'est ainsi que l'auteur du *Bellum Africum* qualifie Leptis la Petite et Acholla : *v. supra*, p. 39, n. 2 et 4.

3. Voir t. II, p. 290-2.

4. *Bell. Afric*., LXXXVII, 2.

5. Appien, Lib., 113 (en 147). Plutarque, *Caton le Jeune,* 67 (en 46).

6. Les sufètes de Leptis la Grande sont mentionnés sur des inscriptions latines et néopuniques de cette ville : C. I. L., VIII, 7 ; Romanelli, *Leptis Magna*, p. 130 ; Levi della Vida, dans *Libya,* 1927, p. 99, n. 2, et p. 105.C'était sans doute le titre que portaient déjà, à la fin du second siècle avant notre ère, les *magistratus* dont parle Salluste (*Jug*.. LXXVII, 1). — Mentions des *principes* des Leptitains au milieu du Ier siècle : *Bell. Afr.*, XCVII, 3 ; des *principes* des Uticains en 82 : Pseudo-Asconius, dans l'édition de Cicéron par Orelli, V, 2, p. 179.

7. L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, II, p. 51, n° 25 (conf. ibid., Supplément, p. 41-42).

8. Boissevain, *Zeitschrift für Numismatik*, XXIX, 1912, p. 110.

ou de Tibère[1]. Des monnaies grossières, à légende punique (‘TG), qui sont probablement plus anciennes[2], ont été attribuées à Utique, mais la chose n’est nullement certaine[3]. Il est certain, au contraire, que Leptis la Grande a frappé des deniers d’argent[4] : fait unique, car toutes les autres monnaies municipales d’Afrique sont en bronze ; émission qui fût sans doute exceptionnelle et très courte, car on n’a trouvé qu’un fort petit nombre de ces deniers, tous du même type. Ils ne semblent pas antérieurs au milieu du Ier siècle avant J.-C.[5]. Nous croirions volontiers que Leptis les émit pendant les troubles de la guerre civile, vers 448-47 : les services qu’elle rendait alors, contre César, au roi de Numidie Juba[6] et aux Pompéiens[7] pouvaient lui donner la tentation de jouer à l’État souverain.

A l’octroi de la liberté, Rome joignit, en 146, une autre faveur. La commission des décemvirs concéda aux *populi liberi,* en dehors de leur territoire, des terres[8], qui restèrent en droit la propriété du peuple romain, les bénéficiaires n’en recevant que la jouissance[9]. Nous savons que la République se montra très généreuse, à cet égard, pour les Uticains, dont les champs purent s’étendre jusqu’auprès de l’emplacement de Carthage (à une trentaine de kilomètres au Sud-Est de leur ville) et

1. C’est sous ces deux règnes que se placent, dans la province d’Afrique, les monnaies municipales à légendes latines qui peuvent être datées.

2, La légende est en écriture punique, et non pas néopunique, comme celles des monnaies frappées dans la province sous les deux premiers empereurs.

3, Voir t. II, p. 144, n. 4.

4. Müller, l. c., II, p. 5, n° 13 (avec le nom de la ville en écriture punique et une lettre latine ou grecque).

5. Müller (II, p. 14, et Suppl., p. 35) les daterait volontiers de l’époque d’Auguste.

6. *Bell. Afric*., XCVII, 3.

7. Elle accueillit Caton, lorsque, de la Cyrénaïque, il gagna par terre la province d’Afrique : Lucain, IX, 948-9.

8. Appien, *Lib*., 135.

9. La loi de fil distingue nettement le territoire propre des peuples libres (I. 79 : « ager intra finis populorum leiber[o]rum ») et les terres que les décemvirs de 146 ont laissées, ont assignées, sur le domaine public, aux *Uticenses* et aux autres peuples libres (I. 81, 75, 76, 85).

jusqu'auprès de Bizerte (à la même distance au Nord-Ouest)[1].

On peut admettre que Rome supprima entièrement les entraves imposées par Carthage au commerce de ces cités maritimes[2] et qu'elle favorisa ainsi leur développement économique ; il est vrai que, d'autre part, elle s'acquitta fort mal de la police de la Méditerranée, infestée de pirates.

Naturellement, les villes libres voyaient en elle une protectrice. En 108, les magistrats de Leptis la Grande, impuissants à maintenir l'ordre, envoyèrent demander une garnison à Métellus, qui conduisait la guerre contre Jugurtha[3]. Un demi-siècle après, la même cité, ayant des démêlés avec Juba Ier, son voisin, se plaignit au Sénat ; celui-ci nomma des arbitres, dont la sentence fut favorable à Leptis[4]. Pendant la guerre civile, les gens d'Utique, quoiqu'ils fussent sous la main des Pompéiens, étaient très bien disposés pour César, à cause des avantages qu'ils tiraient d'une *lex Julia*[5] : il s'agit d'une loi que Jules César fit rendre en leur faveur, au plus tard en 59, dans l'année de son consulat, car il fut ensuite absent de Rome. Nous ignorons quel bienfait cette loi accorda à Utique. Mommsen[6] et d'autres[7] ont supposé que ce fut la concession du droit latin, qui, entre autres privilèges, conférait la cité romaine aux magistrats municipaux. Hypothèse erronée, puisque, dans un plaidoyer prononcé en 54, Cicéron qualifie Utique d'*amica populo Romano ac libera civitas*[8]. Le statut de

1. Appien, *l. c*.

2. Voir t. II, p. 297 ; t. IV, p. 118 et suiv.

3. Salluste, *Jug*., LXXVII, 1. et 3.

4. *Bell. Afric*., XCVII, 3.

5. César, *Bell. civ.*, II, 36, 1 : « Uticenses pro quibusdam Caesaris in se beneficiis illi amicissimi. *Bell, Afric*., LXXXVII, 2 : « M. Cato, quod in Uticensibus propter beneficium legis Iuliae parum suis partibus praesidii esse existimaverat... »

6. *Ges. Schr.*, I, p. 125.

7. Marquardt, Tissot, Toutain, Ed. Meyer, etc.

8. *Pro Scauro*, 19, 44.

la ville n'avait donc pas été modifié depuis 146 ; il ne le fut qu'en 36, date où elle devint municipe romain[1]. Auparavant, des Uticains reçurent le droit de cité romaine[2], mais comme faveur personnelle.

L'attitude bienveillante de Rome envers les villes libres d'Afrique ne pouvait lui attirer aucun danger. Sauf Leptis la Grande, elles étaient entourées par la province. Et même, à vrai dire, elles en faisaient partie[3], bien que leur territoire ne fit pas partie du domaine du peuple romain. Elles étaient soumises à l'autorité supérieure du gouverneur, qui ne craignait pas trop d'en abuser[4]. C'est dans l'une d'elles, Utique, qu'il résidait[5] ; c'est tout près d'Utique qu'était le gros des troupes mises à sa disposition[6]. Ces villes maritimes étaient nécessairement les portes de la province, par lesquelles les Romains devaient entrer et sortir en toute liberté, où ils devaient établir des douanes. Il n'est pas vraisemblable que les cités libres et leur territoire aient été des zones franches, ce qui eût trop facilité les fraudes : leur immunité financière ne semble donc pas avoir été complète. On peut se demander si elles n'avaient pas des obligations militaires et navales[7] ; si, pour la juridiction criminelle, les causes capitales n'étaient pas réservées au gouverneur. Nous verrons[8] que les citoyens romains domiciliés dans ces villes formaient, sous le nom de *conventus*, un groupe bien distinct, ne dépendant probablement que du gouverneur. En tout cas, ils n'étaient pas soumis à

1. Dion Cassius, XLIX, 16.

2. Cassius Dionysius d'Utique, qui dédia en 88 sa traduction grecque de Magon à un gouverneur d'Afrique (t. IV, p. 5), devait, d'après son nom, être citoyen romain. Des Uticains furent faits citoyens par Pompée, en 81 : *supra*, p. 33, n. 3.

3. Loi de 111, I. 75 : « …[popul]eis libereis in Africa ».

4. Parmi les accusateurs de Catilina, proconsul d'Afrique en 67-66, figura, dit Cicéron (v, supra, p. 29, n. 4), une *honestissima civitas* : cette épithète louangeuse convenait bien à une ville libre et amie.

5. *Supra*, p, 27.

6. *Supra*, p. 34-35.

7. Nous avons dit (p. 33) que les preuves font défaut.

8. P. 72-73.

la juridiction des magistrats locaux. Cela ne fait aucun doute en matière criminelle ; en matière civile, c'était au gouverneur qu'étaient réservés, non seulement les procès entre Romains, mais aussi ceux qui mettaient aux prises Romains et habitants des villes libres : nous le supposons, du moins, car, en ce qui concerne spécialement l'Afrique, aucun texte ne nous éclaire.

II

En dehors des sept cités qu'elle proclama libres, Rome trouva, dans la contrée qu'elle s'annexa en 146, d'autres colonies maritimes, phéniciennes et puniques, ayant une organisation municipale et disposant d'un territoire. Elle y trouva aussi des sujets de Carthage, ceux que les Grecs appelaient Λίβυες, les Latins, *Afri*[1].

Malgré trois années de guerre, ces indigènes devaient être encore nombreux. Pour la plupart, ils vivaient dans des villages et des bourgs[2] et se livraient à l'agriculture. Peut-être l'État punique s'était-il déclaré propriétaire foncier de toute la partie de l'Afrique sur laquelle il avait étendu sa souveraineté, sauf les territoires des colonies du littoral et les domaines privés, appartenant à des citoyens carthaginois. Les autochtones n'auraient eu que la jouissance des terres qu'ils exploitaient, bien qu'en fait, on ne les en dépouillât pas, eux ou leurs héritiers, sans des motifs graves[3]. Ils étaient astreints à verser à la République une part de leur récolte, le quart en temps ordinaire (?) et jusqu'à la moitié en temps de crise. Des impôts en argent étaient levés dans les « villes », c'est-à-dire dans les bourgs ; on ignore en quoi ils consistaient (des taxes de capitation ?)[4].

Nous ne savons pas comment ces hommes étaient admi-

1. V. *supra*, p. 3.
2. Conf. p. 37.
3. T. II, p. 299-301.
4. *Ibid*., p. 303-4.

nistrés[1] : si Carthage mettait à leur tête soit des fonctionnaires carthaginois, soit des chefs indigènes, ou si elle tolérait, — en les surveillant, — des communes villageoises, semblables à celles qu'on rencontre chez tant de Berbères sédentaires, avec un conseil d'anciens et, souvent, un maire élu. Celui-ci, par imitation des institutions puniques, aurait pu être appelé en certains lieux sufète[2]. On pourrait supposer aussi que, par un emprunt analogue, un collège de deux membres, ou même davantage, remplaçait çà et là le magistrat unique : la commune libyque se serait ainsi rapprochée de la cité phénicienne. Conjectures plausibles, mais évidemment précaires.

Rome, après sa victoire, décida la destruction de toutes les villes, — il s'agit à la fois de villes puniques et de bourgs indigènes, — qui étaient restées obstinément fidèles à Carthage et qu'il avait fallu prendre de vive force[3] ; un certain nombre d'entre elles avaient, du reste, été déjà anéanties aussitôt après leur chute. Ceux des habitants qui n'avaient pas péri furent certainement, comme les Carthaginois, réduits en esclavage ; les terres qu'ils cultivaient se trouvèrent vides.

Mais la plupart des Libyens avaient fait leur soumission tôt ou tard, au cours de la guerre[4]. Ils étaient des *dediticii*, qui s'étaient livrés corps et biens. Rome pouvait les traiter à sa guise, tout ce qu'elle voudrait leur accorder étant révocable. Elle laissa les hommes libres et leurs demeures debout. Quant au sol, elle le déclara sien[5]. Si les terres qu'exploitaient les indigènes avaient auparavant appartenu à l'État, la conquête ne

1. Conf. t. II, p. 301-2.

2. Nous avons la preuve que, dès le IIIe siècle, le terme phénicien *shofet* était passé dans la langue des indigènes : voir t. V, p. 132.

3. Appien, *Lib*., 135. Strabon (XVII, 3, 16) mentionne plusieurs de ces villes.

4. T. III, p. 359, 365, 393, 394.

5, Mommsen (*Röm. Staatsrecht,* III, p. 731) est disposé à croire qu'en 146, Rome laissa à ses sujets africains la propriété de leurs terres. Cependant, comme la loi agraire de l'armée 111 prouve qu'il n'en était pas ainsi à cette dernière date, il pense qu'on avait donné un effet rétroactif en Afrique à tin principe posé en 123-122, à propos de la province d'Asie : à savoir que tout sol provincial est propriété du peuple romain. Mais, d'une

fit qu'en transférer la propriété de la République carthaginoise à la République romaine.

De ces terres, Rome paraît avoir fait deux parts : l'une, qu'elle se réserva[1], pour en disposer dans l'avenir, l'autre, probablement la plus importante, qu'elle laissa, en fait, entre les mains de ses sujets[2], qu'en droit, elle leur donna et assigna, comme s'ils n'en étaient pas détenteurs[3].

Mais, sur les personnes et sur les terres[4], elle établit un *stipendium*[5]. Les Romains appelaient ainsi l'impôt qu'ils exigeaient des vaincus, en paiement des frais de guerre, — il servit d'abord à payer la solde (*stipendium*) des troupes, — et qu'ils transformèrent en un impôt permanent sur les peuples conquis : c'était, comme le dit Cicéron[6], « le fruit de la victoire et la peine infligée en suite de la guerre ». Soumis à ce *stipendium*, les sujets africains furent appelés *stipendiarii*, terme qui sert à les désigner dans plusieurs textes antérieurs à notre ère : dans la loi de l'année 111[7], dans des inscriptions gravées en Afrique[8], dans Cicéron[9], dans le récit de la campagne de César[10].

---

part, il est fort douteux qu'avant la constitution de la province d'Afrique, les indigènes, sujets de Carthage, aient été propriétaires des terres qu'ils détenaient. D'autre part, pourquoi recourir à cette hypothèse d'une rétroactivité et ne pas admettre que le principe appliqué à l'Asie ait pu l'être à l'Afrique un quart de siècle plus tôt ?

1. Selon la coutume qu'elle avait de priver les vaincus d'une partie de leurs terres. Cicéron, *Pro Balbo,* 18, 41 : « Quodsi Afris, si Sardis, si Hispanis, agris stipendioque multatis.... »

2. A moins que, pour telle ou telle raison, les décemvirs n'aient jugé bon d'enlever à des indigènes les terres que ceux-ci détenaient, et de leur en attribuer d'autres.

3. Loi de 111, l. 77 : (les décemvirs de l'année 146) « ... eis hominibus agrum in Africa dederunt adsignaveru[ntv]e, quos stipendium [pro eo agro populo Romano pendere oportet].

4. Appien, *Lib*., 135.

5. Voir les passages de Cicéron et de la loi de 111 cités n. 1 et 3.

6. *Verrines*, Act. II, III, 6, 12 : « vectigal... stipendiarium..., quasi victoriae praemium ac poena belli ».

7. L. 78 et H.

8. Cagnat et Merlin, *Inscriptions latines d'Afrique*, 422 (vers 60 avant J.-C.) : « stipendiariei pagorum Muxsi, etc. » *C. I. L*, VIII, 68 (de l'an 12 avant J.-C.) : « senatus populusque civitatium stipendiariorum pago Gurzenses ».

9. *Pro Balbo*, 9, 24 : « stipendiarios ex Africa ».

10. XX, 4. Pour ce texte, *v. supra,* p. 34, n. 3.

On voit par la loi de 111 que les terres assignées aux stipendiarii formaient, dans le domaine public, une catégorie bien distincte[1]. Sur elles, l'État n'avait nullement renoncé à sa propriété ; il pouvait les reprendre à leurs détenteurs, et il usa de ce droit. Mais, dans l'intérêt de l'ordre public, les *stipendiarii* ne devaient pas vivre sous la menace perpétuelle d'une expulsion. Sauf nécessité absolue, ils restaient, — comme sans doute leurs ancêtres au temps de Carthage, — en possession des terres qu'ils cultivaient, qui figuraient en cette qualité au cadastre, qu'ils pouvaient transmettre à leurs héritiers. La loi de 111 stipule que, si des terres concédées à des *stipendiarii* leur ont été ou sont reprises pour devenir propriétés de citoyens, ils auront droit, sur le domaine public, à des compensations égales et que ces concessions nouvelles devront être inscrites au cadastre[2]. Les terres ainsi remises en échange passaient donc dans la catégorie des *agri stipendiariorum*. Nous allons voir que des obligations spéciales pesaient sur ces *agri*, et l'État eût été frustré s'ils étaient sortis, sans son intervention, de cette catégorie, pour entrer dans une autre, plus favorisée. Il faut donc supposer, soit que les *agri stipendiariorum* restaient tels, même quand d'autres que des *stipendiarii* en étaient devenus possesseurs, soit que, seuls, des stipendiarii pouvaient les posséder ; que, s'ils avaient le droit de les vendre, ils ne pouvaient l'exercer qu'au profit d'autres *stipendiarii*[3]. Cette prescription aurait eu l'avantage de faire obstacle au déracinement des indigènes, qui eût pu être une cause de désordre social.

Les terres des *stipendiarii* furent assujetties à un impôt, appelé tantôt *stipendium*, — peine infligée aux vaincus, —

1. Voir l'énumération faite l. 79 et suiv.

2. L. 77-78 et 80. Conf. supra, p. 14.

3. Des *stipendiarii* reçurent le droit de cité romaine (*v. supra,* p. 34, n. 2). Ce changement de statut personnel eut-il pour conséquence un changement dans la condition de leurs terres ? Nous n'avons aucun renseignement à ce sujet.

tantôt *vectigal*, — rente que le propriétaire tire de ses biens-fonds[1]. Carthage avait exigé de ses sujets une quote-part des produits du sol. Rome renonça à ce système. Cicéron[2] constate que la plupart des Africains (les autres sont les peuples libres, entièrement exonérés[3]) n'ont pas été soumis aux mêmes obligations que les Siciliens en ce qui concerne l'impôt foncier, « in agrorum vectigalium ratione ». Or, en Sicile, cet impôt consistait en parts de fruits, dont le montant variait naturellement tous les ans : c'était le système appliqué par les Carthaginois en Afrique, aussi bien qu'en Sicile et en Sardaigne[4]. Au contraire, sur ses sujets africains, Rome levait un impôt fixe : « impositum vectigal est certum, quod stipendiarium dicitur », ajoute Cicéron. Donc, que les récoltes fussent bonnes ou mauvaises, — et, en Afrique, elles sont très inégales, — ils avaient les mêmes versements à faire, à moins que le Sénat, tenant compte de circonstances calamiteuses, n'accordât exceptionnellement une réduction.

Une somme dut être fixée pour l'ensemble de la province, et c'est, peut-on croire, ce que Cicéron veut dire par les mots *vectigal certum* ; il appartenait au Sénat de la maintenir, ce qui était sans doute le cas ordinaire, ou de la modifier, quand il votait le budget annuel de l'*Africa*. Il est évident que la fixation de cette somme n'avait pas été faite au hasard. Elle avait pour base un recensement des *agri stipendiariorum*, divisés peut-être en plusieurs classes selon la valeur des terres : recensement rendu facile par la mensuration de la province après l'annexion. La somme totale exigible ayant été arrêtée par le Sénat, on

1. Cicéron (*Verrines*, act. II, m, 6, 12) l'appelle *vectigal stipendiarium* : « Inter Siciliam ceterasque provincias... in agrorum vectigalium ratione hoc interest, quod ceteris aut impositum vectigal est certum, quod stipendiarium dicitur, ut Hispanis et plerisque Poenorum..., aut censoria locatio constituta est, ut Asiae lege Sempronia. »

2. *L. c*.

3. *V. supra*., p. 41, n. 7.

4. Voir t. II, p. 303, 310, 312.

avait à la répartir entre les diverses circonscriptions financières qu'il avait fallu constituer (ou maintenir, si elles existaient dès l'époque punique). Elles étaient vraisemblablement appelées *pagi*, car, si, vers l'an 60 avant J.-C., les *stipendiarii* de trois *pagi* africains élevèrent une statue à un questeur[1], ce ne put être qu'en reconnaissance de bienfaits qu'il leur avait rendus dans l'exercice de ses fonctions financières[2]. Dans chaque *pagus*, la répartition se faisait entre les *stipendiarii*, en proportion de l'étendue et peut-être de la qualité de leurs terres. L'impôt total pour la province restant le même d'année en année, à moins que le Sénat n'eût des motifs graves de le modifier, et le total des *agri stipendiariorum* ne se modifiant guère non plus, il en résultait que l'impôt, fixe dans l'ensemble, l'était aussi dans le détail : le *vectigal* était *certum*, non seulement pour toute la province, mais encore pour tel espace de terre possédé par un stipendiaire.

Il est possible que l'impôt ait été perçu en nature[3], dans cette Afrique qui contribuait largement à l'alimentation de Rome. Dans ce cas, on peut se demander s'il était fixé en mesures de blé, dont la valeur pécuniaire variait avec la récolte, ou bien, ce qui eût été plus équitable, en argent, la somme due étant convertible en céréales d'après des cours officiels. Nous ne trouvons pas dans les textes de réponse à cette question.

Le *stipendium* fut exigé des sujets sous une autre forme.

---

1. Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afrique*, 422 : « Q. Numerio, Q. f(ilio), Rufo, q(uaestori), stipendiariei pagorum Muxsi, Gususi, Zeugei. »

2. Un autre *pagus* d'Afrique, sur lequel il y avait trois *civitates stipendiariorum*, est mentionné dans une inscription de l'an 12 avant J.-C. (C. I. L., VIII, 68). Mais rien n'indique, dans la teneur de cette inscription, que le *pagus* en question ait été une circonscription financière : ce qui n'est, du reste, nullement impossible.

3. La province d'*Africa nova*, créée en 46 avant notre ère, devait, d'après une déclaration de Jules César, rapporter annuellement 1 200 000 boisseaux de blé au peuple romain. Mais, comme nous ne savons pas au juste de quoi il s'agit (voir t. V, p. 191-2), il serait fort imprudent de vouloir tirer de cette donnée quelque hypothèse concernant le mode de perception des impôts fonciers dans. l'*Africa vetus*.

Appien[1] indique que Rome imposa, non seulement la terre, mais encore les personnes, les femmes aussi bien que les hommes. On ne sait rien de plus sur cette capitation, qui ne pouvait se payer qu'en argent, et qui, pour les agriculteurs, devait se superposer au *stipendium* pesant sur le sol qu'ils exploitaient. Était-elle uniforme ? ou, — ce qu'il est raisonnable d'admettre, — moins élevée sur les cultivateurs que sur les citadins non-possesseurs de terres ? Comportait-elle une échelle, la taxe sur les esclaves étant, par exemple, moins forte que la taxe sur les hommes libres, et ceux-ci étant répartis en plusieurs classes, selon leur fortune ? Ce sont là des choses que nous ignorons.

Pour la perception de ces impôts, trois systèmes étaient possibles : 1° la perception directe par des agents de l'État ; elle eût nécessité un personnel nombreux, une administration compliquée, qui n'était pas dans les habitudes de la République romaine, et qu'eussent mal dirigée des questeurs ne restant qu'un an dans la province ; 2° le recouvrement par les autorités locales ; nous verrons que, pendant longtemps, Rome ne parait pas leur avoir reconnu une existence officielle ; 3° enfin la ferme, qui, à l'époque républicaine, était le mode ordinaire de perception des revenus publics. Une inscription qui n'appartient pas à la période que nous étudions, mais qui n'est guère plus récente, — elle date, au plus tard, des premiers temps de l'Empire, — atteste la ferme des *stipendia* de la province d'Afrique[2]. Il est permis de croire que tel avait toujours été le seul système en usage

On sait que la ferme des revenus de l'État était donnée par adjudication. Ces adjudications, dit Cicéron en 63[3], ne peuvent se faire qu'à Rome, Mais cela n'est pas exact, puisqu'elles se faisaient à Syracuse pour les dîmes de Sicile : ce que Cicéron

1. Lib., 135.

2. *C. I. L.*, VI, 31713 : « ... Fonteio, Q. f(ilio), q(uaestori), mancup(es) stipend(iorum) ex Africa. »

3. *Leg. agr.*, II, 21, 55.

lui-même nous apprend dans ses Verrines[1]. A Rome, c'était aux censeurs qu'elles incombaient. Or Cicéron, dans un passage des Verrines[2], oppose les impôts fonciers de la province d'Asie[3], dont la ferme, dit-il, est mise en adjudication par les censeurs, et ceux qui sont exigés de la plupart des Africains. On peut en conclure que les censeurs n'avaient pas à s'occuper des *stipendia* d'Afrique, et que les adjudications avaient lieu en Afrique même. En Sicile, l'adjudication de la perception des dîmes était faite annuellement, partie par le préteur, partie par les deux questeurs, chaque territoire de cité constituant une ferme ; les fermiers touchaient un pourcentage sur leurs recouvrements[4]. Sans vouloir rien affirmer, je serais disposé à admettre qu'un système analogue était en usage pour les *stipendia* d'Afrique. Les circonscriptions auraient été les *pagi*. Le questeur aurait procédé aux adjudications et pris livraison du produit des impôts ; il aurait eu aussi à exercer une surveillance, et même une juridiction, sur la manière dont ils étaient perçus : ce qui expliquerait pourquoi des statues furent élevées à deux de ces questeurs, l'une par les *stipendiarii* de plusieurs *pagi*[5], l'autre par les fermiers des stipendia de la province[6].

Comment les *stipendiarii* furent-ils administrés entre le milieu du second siècle et le milieu du premier ? C'est là un problème fort obscur.

Tandis que la loi de 111 indique que des terres publiques furent concédées aux *populi liberi*[7], c'est-à-dire à des communes, qui eurent à les répartir entre leurs citoyens, elle ne fait pas

1. Voir Carcopino, *La loi de Hiéron et les Romains*, p. 80. — En 46, César fit à Zama, capitale de Juba Ier, des adjudications de *tributa* et de *vectigalia* à lever dans la nouvelle province, formée d'une grande partie des États de ce roi ; *Bell. Afric*., XCVII, 1 (en admettant la lecture *locatis* : conf. t. V, p. 153, n. 2).

2. Act. II, III, 6, 12. V. supra, p. 50, n. 1.

3. C'étaient des dîmes, comme en Sicile.

4. Carcopino, *l, c.*, p. 77 et suiv.

5. Cagnat et Merlin, *Inscr*., 422 (*v. supra*, p: 51, n. 1).

6. *C. I. L*., VI, 31713 (*v. supra*, p. 52, n. 2 .

7. L. 75, 76, 85.

mention de communes, de tribus, qui auraient reçu, dans les mêmes conditions, les *agri stipendiariorum*. Ces terres, la commission qui assista Scipion en 146 les attribua à des individus, « hominibus »[1]. D'où l'on a conclu[2], apparemment avec raison, qu'en dehors des cités libres, Rome ne reconnut pas alors l'existence légale de communes dans la province d'Afrique. Cependant il convient de se souvenir qu'elle répugnait à modifier les institutions des peuples vaincus, et qu'elle désirait fort peu administrer directement ses sujets.

Nous avons constaté des circonscriptions appelées pagi. Étaient-elles un legs de la République carthaginoise, qui n'avait pu, pas plus que Rome, administrer son territoire en bloc, sans y introduire des divisions ? C'est possible, mais nous n'en avons pas la preuve[3]. Les *pagi* nous ont paru avoir été des circonscriptions financières. Il se peut qu'ils aient été aussi des circonscriptions administratives et judiciaires. Des préfets, désignés par le gouverneur, auraient été chargés, dans un ou plusieurs *pagi*, du contrôle et de la juridiction ; il faut dire que nous n'en trouvons aucune trace[4].

Si ces préfets ont existé, ils ne pouvaient suffire pour administrer des gens qu'ils ne connaissaient pas, avec lesquels ils restaient peu de temps en rapports, dont ils ignoraient même la langue, livrés ainsi à des interprètes qui avaient souvent intérêt à les tromper. Il était indispensable que, dans les villes, les bourgs, les villages habités par des *stipendiarii*, il y eût, parmi ces indigènes, des gens qualifiés pour maintenir l'ordre, pour transmettre les volontés du gouvernement et les doléances des sujets, pour faire exécuter les réquisitions, pour fournir

1. L. 77 : (les décemvirs) « eis hominibus agrum in Africa dederunt assignaveru[ntv]e, quos stipendium… » Conf. I. 80.

2. Mommsen, *Ges. Schr.*, I, p. 131. M. Weber, *Röm. Agrargeschichte*, p. 187. Kornemann, dans *Philologus*, LX, 1901, p. 404. Barthel, *Limitation*, p. 76, 84.

3. Conf. t. II, p. 303.

4. Les *praefecti* mentionnés dans la loi de 111 (l. 55) et dans une inscription de Curubis (*C. I. L.*, VIII, 24099) sont des officiers.

les indications nécessaires à ceux qui répartissaient les impôts et à ceux qui les levaient. Rome était donc contrainte d'admettre, et même d'assurer un état de choses qu'elle affectait d'ignorer.

Nous devons nous demander si cette sorte de comédie dura tout un siècle, si, à une époque qu'il est impossible de préciser et qui, du reste, put varier selon les districts, les institutions locales ne furent pas officiellement reconnues, seul moyen de mettre hors de contestation l'autorité et la responsabilité des chefs. L'auteur du journal de la campagne de César mentionne en Afrique des cités, *civitates*[1], c'est-à-dire des communes, des *nobiles*[2], des *principes*[3], qui étaient à la tête de leurs villes. L'une de ces cités, Thysdrus, fut condamnée par le dictateur à une amende[4], ce qui était assurément une manière de reconnaître son existence[5]. Ces institutions pouvaient être celles des villages berbères[6] ; dans les villes du littoral, d'origine phénicienne ou punique, qui n'avaient pas été déclarées libres, c'était vraisemblablement l'organisation municipale antérieure, avec un sénat et des sufètes, et cette organisation pouvait se retrouver même dans des centres habités exclusivement par des indigènes.

Des inscriptions latines prouvent que, sous l'Empire romain, d'assez nombreuses cités, comprises dans les limites de la vieille province d'Afrique, étaient pourvues d'un sénat et d'un

1. XXVI, 1 et 6.

2. XXVI, 2.

3. XXVI, 6.

4. *Bell. Afric.*, XCVII, 4.

5. Sur une table de patronat, datant de 12 avant J.-C. (*C. I. L.*, VIII, 68), sont mentionnés « senatus populusque civitatium stipendiariorum pago Gurzenses », et trois personnages dont le nom est suivi d'un adjectif dérivé d'un nom de lieu : c'étaient sans doute les chefs des trois *civitates*. Il me parait impossible d'admettre que ce *pagus*, — peut-être une circonscription financière et administrative, — ait formé une sorte de commune d'indigènes avec un sénat unique. Je crois que les trois cités, unies seulement par leur appartenance au même *pagus*, avaient chacune, outre un chef, un conseil des anciens, ou *senatus*, et une assemblée du peuple. Elles s'entendirent alors pour choisir le même patron. L'inscription dont nous parlons est du début de l'Empire, mais, dès l'époque républicaine, des *civitates*, ayant une organisation semblable, ont peut-être existé dans des *pagi*.

6. Conf. *supra*, p. 47.

ou de plusieurs sufètes, magistrats annuels[1], Mais, du terme sufète, on ne saurait conclure qu'il s'agit de communes ayant conservé une organisation établie depuis longtemps chez elles ; car le gouvernement impérial créa en Afrique des communes nouvelles de type punique, avec des sufètes : telle fut celle qui fut fondée à Carthage en l'an 28 avant J.-C.[2].

Pourtant, nous avons des raisons de croire à l'existence dans la province, dès l'époque républicaine, de communes administrées par des sufètes. Une inscription trilingue[3] (latine, grecque et punique), trouvée à Henchir Aouin, près d'Oudna, au Sud de Tunis, est datée de l'année des sufètes Abdmelqart et Adonibaal. Or le texte en langue phénicienne est d'une écriture de transition, plus rapprochée de l'écriture punique que de l'écriture néopunique, et peut remonter approximativement au début du Ier siècle avant notre ère. Dans le texte latin, on lit « facta L. M. cos » : Si l'on admet la lecture *L(ucio) M(arcio) co(n)s(ule)*[4], l'inscription daterait exactement de l'année 91. Près d'Hammamet, la dédicace, en langue phénicienne, de deux sanctuaires fut faite par les citoyens de Tinismut, en l'année des sufètes Himilk et Himilk, fils d'Ankân[5] ; d'après les noms propres que contient cette inscription, il est probable que Tinismut était, non pas une cité d'origine punique, mais un bourg d'indigènes, qui avaient partiellement adopté les mœurs puniques[6]. Or, là aussi, nous sommes en présence d'une écriture de transition, qui n'est sans doute pas postérieure au milieu du Ier siècle avant notre ère[7].

---

1. *C. I. L.*, VIII, 765 (= 12228), 797, 11193, 12248, 23833, 23867, 23876 (= 12286). Ibid., V, 4919, 4922.

2. Barthel, *Zur Geschichte der röm. Stödte in Africa*, p. 20. Dessau, dans *Klio*, VIII, 1908, p. 460. Gsell, *Rev. historique*, CLVI, 1927, p. 239-240.

3. C. I. L., VIII, 24030. *Répert, d'épigr, sémit*., I, 79. Conf. t. VI, p. 115.

4. L'abréviation insolite du nom du consul s'expliquerait par le fait que l'auteur de la dédicace, mentionné avant la date consulaire, s'appelait lui-même Marcius.

5. *Rép. d'ép, sém*., II, 942.

6. Conf. t. II, p. 106, n. 4.

7. Plus vraisemblablement du Ier siècle (conf. t. IV, p. 243, n. 7) que du second

S'il y avait, dans les bourgs et les villes, de véritables magistrats, ils devaient exercer une juridiction civile, d'ailleurs restreinte ; les procès importants auraient été réservés au gouverneur, qui, le plus souvent, en aurait chargé des mandataires. En tout cas, les provinciaux conservèrent leur droit : quand ils étaient jugés par des Romains, c'était affaire à ceux-ci de s'entourer d'assesseurs capables de les éclairer.

Les sujets de Rome furent-ils plus heureux que leurs pères ne l'avaient été sous la domination carthaginoise ? Pour répondre à cette question, il faudrait connaître le taux des impôts qu'on exigeait d'eux, savoir jusqu'où allaient les abus que se permettaient les percepteurs de ces impôts, les gens de guerre, les gouverneurs et leur entourage, et aussi, peut-être surtout, les autorités locales : toutes choses que nous ignorons.

La République ne se souciait pas d'améliorer le sort matériel et moral des indigènes ; elle leur demandait seulement de s'acquitter de leurs obligations et de se tenir tranquilles, même quand ils avaient des motifs d'être mécontents.

Certains d'entre eux reçurent, en récompense de leurs services militaires, le droit de cité[1], qu'ils transmirent à leurs enfants. Ces Romains de fraîche date devaient avoir quelque désir de justifier, par leurs mœurs, leur condition nouvelle. Comme on n'a retrouvé, dans toute l'étendue de la vieille province d'Afrique, aucune inscription latine qui les concerne, c'est une assez bonne raison de croire qu'ils n'étaient pas fort nombreux.

(comme je l'ai supposé t. II, p. 106, n. 4, et p. 302, n. 2). — Le « senatus populusque Cur... » [le reste du nom de la cité manque] et des sufètes sont mentionnés dans une inscription latine d'Afrique (C. I. L., VIII, 10525), qui, d'après l'orthographe, est, au plus tard, de l'époque d'Auguste. Elle porte une date consulaire, malheureusement mutilée : « C. Caesar[e…] S'il s'agit de César le dictateur, il conviendrait d'adopter l'année 45. Mais M. Barthel (*Zur Geschichte*, p. 39) propose de reconnaître ici le fils adoptif d'Auguste, C. Caesar, (lui fut consul en l`an 1 après J.-C.

1. *V. supra,* p. 34, n. 2.

III

Si Rome ne chercha pas à faire entrer les Africains dans la famille romaine, elle n'eut pas non plus la volonté de constituer en Afrique un peuplement important de Romains. A cet égard, un seul effort fut tenté entre les années 146 et 46 avant notre ère; l'aristocratie, maîtresse de l'État, le fit avorter.

Après avoir détruit Carthage, Scipion avait consacré l'emplacement de la ville : sur ce sol, personne ne devait habiter, faire passer la charrue, probablement même faire paître des troupeaux[1]. Vingt-trois ans après, Gaïus Gracchus, tribun de la plèbe, résolut d'y établir une colonie de citoyens romains, la première qui serait fondée en dehors de l'Italie[2].

Jusqu'alors, les colonies romaines avaient été surtout des sortes de citadelles, surveillant les peuples vaincus ; celles que le tribun voulut créer devaient être des foyers pour des prolétaires que la misère accablait : pourvus de terres, ils se régénéreraient par le travail et, au lieu d'être un danger pour la République, ils seraient pour elle une force. Gaïus comprit sans doute aussi combien il était absurde et contraire aux vrais intérêts de Rome de condamner à une solitude perpétuelle ce merveilleux site de Carthage, en face de la Sicile, au seuil des deux bassins de la Méditerranée, à l'entrée de l'Afrique ; combien il importait, pour que la victoire de Scipion Émilien fût féconde, de donner au vieux territoire punique une tête latine. Le pays qui environnait Carthage jouissait d'une réputation de grande fertilité[3]. Mais, deux ans plus tôt, en 125,

1. T. III, p. 403.

2. Sur cette colonie, voir Mommsen, *Ges. Schr.*, I, p. 119-121 ; Audollent, *Carthage romaine*, p. 32-37.

3, Appien (*Bell. civ.*, I, 24) dit que c'est pour cette raison que fut votée la fondation de la colonie.

une peste terrible avait sévi dans cette région et l'avait en partie dépeuplée[1]. On pouvait donc y faire de larges distributions de terres, sans priver les indigènes de celles dont ils avaient besoin.

La loi décidant la création d'une colonie à Carthage, — peut-être avec faculté pour ceux qui en seraient chargés d'en fonder d'autres en Afrique[2], — fut votée en 123[3], sur la proposition du tribun Rubrius[4], qui agissait à l'instigation de Gaïus, son collègue[5]. Nous ne savons pas exactement quel nombre de colons elle fixa : sans doute plusieurs milliers, mais moins de 6 000[6] ; l'étendue maxima des lots devait être de

1. Voir t. I, p. 136-7.

2. Loi de 111, l. 61 : « …quantum numer[um,.. a IIIviris coloniae dedu]cendae in Africa hominum in coloniam coloniasve deduci oportuit licuitve. » Conf. Mommsen, l. c., p. 122. Peut-être s'était-on rendu compte qu'il conviendrait de créer plusieurs centres pour des milliers de gens appelés à cultiver des terres dont beaucoup seraient nécessairement fort éloignées de Carthage. En fait, seule la colonie de Carthage fut fondée. Et même, le passage de la loi de 111 que nous venons de citer prouve que les triumvirs reçurent le titre de *IIIviri coloniae deducendae* (au singulier).

3. Les colons étant arrivés à Carthage dès le début du printemps de 122 (*v. infra*), il est impossible d'admettre que la loi ait été votée cette année-là, comme Plutarque (*C. Gracchus*, 10) paraît le croire (voir aussi *Epitome* de Tite-Live, l. LX). Velléius Paterculus (I, 15, 4), Eutrope (IV, 21), Paul Orose (*Adv. pagan*., V, 12, 1) indiquent l'année 123 pour la fondation de la colonie. C'est la date du vote de la loi. Si Bubrius était entré en charge le 10 décembre 123, il n'aurait pas eu le temps, eu égard aux délais légaux, de faire voter sa proposition avant la fin de l'année (voir Judeich, *Histor. Zeitschrift*, CXI, 1913, p. 486, n. 2). Il est donc certain qu'il fut tribun du 10 décembre 124 au 9 décembre 123, en même temps que C. Gracchus, alors tribun pour la première fois.

4. Loi de 111, l. 59. Plutarque, l. c. Il semble bien que ce soit cette loi que mentionne la *lex Acilia repetundarum*, I. 22 (*C. I. L*., I, 198).

5. Eutrope (IV, 21) prétend que Carthage fut relevée par ordre du Sénat, *iussu senatus*. C'est une erreur. Appien, qui s'est servi d'une source très hostile à Gaïus, donne aussi des indications inexactes. C. Gracchus, dit-il (*Lib*. 136), étant tribun et des troubles ayant éclaté par suite de la famine, l'envoi de 6 000 colons en Afrique fut décidé. Appien raconte, d'autre part (*Bell. civ*., I, 24), que Gracchus et Fulvius allèrent en Afrique pour préparer l'installation de la colonie : on les aurait choisis pour cette mission, afin qu'en l'absence de ces fauteurs de désordres, le Sénat eût quelque répit.

6. Appien dit, d'une part (*Lib*., 136), qu'on décida d'envoyer 6 000 colons en Afrique; d'autre part (*Bell, civ.*, I, 24), que Gracchus et Fulvius, s'étant rendus dans cette contrée, tracèrent le plan d'une ville pour 6 000 colons, quoiqu'un chiffre moins élevé eût été fixé par la loi. Cette dernière indication parait être exacte : d'un lambeau de la loi de 111 (l. 61), on peut inférer que le chiffre prescrit fut, en effet, dépassé.

200 jugères[1], ce qui était la superficie d'une centurie (un peu plus de 50 hectares). Le peuple élut ensuite trois magistrats extraordinaires pour fonder la colonie, *IIlviri coloniae deducendae*[2]. L'un d'eux fut C. Gracchus[3], réélu tribun pour l'année suivante ; on ignore le nom des deux autres, car, malgré une assertion d'Appien[4], il est douteux que l'un d'eux ait été M. Fulvius Flaccus, chaud partisan des Gracques, collègue de Gaïus depuis 130 comme triumvir pour la distribution des terres publiques en Italie, consul en 125 et tribun, comme Gaïus, en 122 : Plutarque[5] dit, au contraire, que Fulvius n'accompagna pas Gaïus à Carthage. Il fallait constituer le vaste territoire de la future colonie. Si, comme nous le croyons, le sol de la province était déjà partagé en centuries[6], les travaux préliminaires pouvaient se faire assez vite : une fois les centuries choisies, il suffisait d'y découper des lots. Mais une partie de ces centuries étaient occupées par des indigènes, auxquels on devait assurer des compensations ailleurs, sur le domaine du peuple romain. Il convenait de préparer des abris pour ces milliers de gens qui allaient arriver. En Italie, il fallait choisir et rassembler les colons. Gaïus et ses collègues paraissent en avoir recruté 6 000[7], chiffre supérieur à celui qui avait été fixé par la loi Rubria[8]. Les uns étaient des citoyens romains[9], les autres, des Italiens[10] ; on ne sait si les triumvirs avaient reçu le droit de conférer à ceux-ci la cité romaine[11].

---

1. Loi de 111, l. 60.

2. *Ibid*., I. 61. Tite-Live, *Epit. l*. LX. Voir aussi Salluste, Jug,, XLII, 1. Plutarque (*l. c*.) dit inexactement que Gaïus fut désigné par le sort.

3. Tite-Live, *l. c*. Plutarque, *l. c.*

4. *Bell. civ*., I, 24.

5. *C. Gracchus*, 10 et 11.

6. *V. supra*, p. 14.

7. Comme l'indique Appien, *Bell. civ.* I, 24.

8. Conf. *supra*, p. 59, n. 6.

9. Eutrope, IV, 2l. Paul Orose, V, 12, 1.

10. Appien (*l. c.*) dit que les colons furent recrutés dans toute l'Italie. Solin, XXVII, 11 : « colonis ltalicis ». ,

11. Dans la loi de 111, est employée souvent la formule « colono eive quei in

Le départ eut lieu vers le début du printemps de l'année 122[1], à l'ouverture de la saison favorable à la navigation. C'est à tort qu'Appien[2] prétend que Gaïus et Fulvius allèrent à Carthage avant d'avoir choisi les colons et commencèrent à tracer le plan de la future ville ; qu'ils revinrent à Rome avant la fin de ce travail et s'occupèrent alors du recrutement ; que, cependant, les colons ne se rendirent pas en Afrique, la colonie ayant été supprimée. D'autres textes prouvent que les *IIIviri coloniae deducendae* remplirent exactement les devoirs qu'indiquait leur titre[3] et qu'imposaient en pareil cas de vieilles prescriptions. Ils se mirent à la tête des colons et, après le débarquement, les conduisirent militairement, précédés d'une enseigne, jusqu'au lieu désigné ; puis, ils accomplirent les rites usuels, sacrifice, prise d'auspices, pour s'assurer de l'assentiment divin[4], etc. Ils tracèrent ensuite le périmètre de la ville et y préparèrent l'installation définitive de ceux qui devaient l'habiter[5].

---

colonei numero scriptus est » (I. 66, 67, etc.), qui a été interprétée de diverses manières. Pour les uns (Mommsen, Ges. Schr., I, p. 124 ; Schulten, *Bull. archéol. du Comité,* 1902, p. 158), on a voulu indiquer ainsi que, la colonie ayant été supprimée, les colons n'étaient plus officiellement des coloni, quoiqu'ils en gardassent les droits. M. Kornemann (*Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, IV, p. 572) suppose, peut-être avec raison, que le terme *colonus* s'applique ici aux citoyens romains, et l'expression *is qui in coloni numero scriptus* est, aux Latins ou Italiens qui furent adjoints aux citoyens et qui, par conséquent, n'auraient pas reçu la cité romaine.

1. Gracchus était de retour à Rome lors des élections au tribunat, auxquelles il se présenta (Plutarque, *l. c.*, 12) ; ces élections avaient lieu au milieu de l'été (Appien, *Bell. civ*., I, 14 ; conf. Mommsen, *Röm. Staatsrecht*, 2e édit., I, p. 566, n. 2). Il était resté en Afrique 70 jours (Plutarque, *l. c.*, 11). Il y était donc venu vers le début d'avril (conf. Kornemann, *Zur Geschichte der Gracchenzeit*, p. 43). M. Schulten (*Bull. archéol, du Comité*, 1902, p. 151-2), qui attribue aux triumvirs de 122 la centuriation dont on retrouve des traces dans la péninsule de Carthage, croit qu'elle fut orientée d'après le lever du soleil ; d'où il conclut qu'elle fut entreprise au solstice d'été. Gaïus serait donc arrivé à Carthage en juin : ce qui est contraire aux textes. D'autre part, il est probable que cette centuriation date de la constitution de la province, et il est fort douteux qu'elle ait été orientée d'après le soleil.

2. *Bell, civ.*, I, 24.

3. Conf. Tite-Live, *Epit. l.* LX « C. Gracchus ... coloniam deduxit. » Mentions de la *deductio* des colons dans Eutrope, IV, 21, et dans Paul Orose, V, 12, 1.

4. Plutarque, *l. c.*, 11.

5. Barthel (*Limitation*, p. 78) fait remarquer justement que tous les colons ne pou-

Elle fut établie sur le sol même de la Carthage punique[1], malgré la consécration de Scipion. Elle reçut le nom de *Iunonia*[2] : les Romains identifiaient avec leur *Iuno* la divinité principale des Carthaginois, Tanit Pené Baal, et il est à croire qu'en appelant ainsi la nouvelle Carthage, C. Gracchus voulut attirer sur elle la protection de la déesse qui avait régné sur l'ancienne[3].

Par la voie du sort, les triumvirs répartirent entre les colons les lots de terrain, sur les centuries et aussi sur les subsécives[4] ; ils les en constituèrent propriétaires[5]. Tous ces lots convenaient à la culture, — on n'en distribuait pas d'autres lors de la fondation des colonies[6], — mais ils n'étaient pas tous d'égale valeur : ce dont on dut tenir compte pour en fixer la superficie ; il semble que le maximum de 200 jugères, prescrit par la loi Rubria, ait été parfois dépassé[7]. Cependant, en général, les lots durent être bien moins étendus. En Italie, ceux que l'on assignait alors sur le domaine public étaient seulement de 30 jugères[8]. Cela eût été tout à fait insuffisant en Afrique pour assurer, par la culture des céréales, l'existence d'une famille : une vingtaine d'années après, un tribun proposa d'attribuer à des vétérans, dans cette province, des lots de 100 jugères[9] (un peu plus de 23 hectares). Si tels

---

vaient pas à la fois habiter Carthage et cultiver leur lot de terre (conf. *supra*. p. 59, n. 2).

1. Appien, *Bell. civ.*, I, 24. Tite-Live, *Epit. l.* LX : « in solo dirutae Cartheginis ». Le plan très régulier dont on constate l'existence dans les ruines de la Carthage romaine, sur l'emplacement de la Carthage punique (voir Saumagne, *Bull. archéol. du Comité*, 1924, p. 121-140), fut établi, non pas à cette époque, mais sans doute seulement lors de la fondation de la colonie d'Octave, en 29 avant J.-C. : voir t. VIII, l. I, ch. v, § III.

2. Plutarque, *l. c.*, 11. Solin, XXVII, 11.

3. Conf. t. IV, p. 255.

4. Loi de 111, l. 69 (*v. supra*, p. 13, n. 3).

5. Fronton, *Ad Verum*, II, 1 (p. 125, édit. Naber) : « Gracchus ... Carthaginem viritim dividebat. » Pour le sens du mot *viritim* dans cette phrase, voir Saumagne, *Rev. de philologie*, 1927, p. 69.

6. Pais, *Storia della colonizzazione di Roma antica*, Proleg., p. 114-5.

7. Ce qu'on peut inférer d'une disposition de la loi de 111, 1. 60.

8. Loi de 111, l. 14.

9. *De viris illustr*., 73. V. infra, p, 68.

étaient en moyenne les lots de la colonie de Carthage, ils auraient formé un ensemble de 150 000 hectares[1].

Au bout de soixante-dix jours, Gaïus avait achevé tout ce qui réclamait sa présence[2]. Il retourna à Rome, où il se trouvait au milieu de l'été, lors des élections au tribunat de la plèbe. Il s'y présenta et échoua.

Les aristocrates le haïssaient tellement que cette raison seule les aurait rendus hostiles à la colonie dont il était le véritable créateur. Ils craignaient sans doute que ces milliers de citoyens, tous attachés au parti démocratique, ne fissent de la province d'*Africa* un fief de, ce parti. Ils se souvenaient de l'avertissement tant de fois donné par Caton, trente ans auparavant : « Il faut détruire Carthage ! », et ne comprenaient pas que les circonstances n'étaient plus les mêmes ; que la nouvelle Carthage n'était pas exposée à tomber entre les mains d'un Masinissa, qui en ferait sa capitale ; qu'au contraire, elle serait le meilleur appui, le meilleur levier de la puissance romaine en Afrique. Ils allaient répétant que Tyr et Phocée, métropoles de Carthage et de Marseille, avaient été jadis éclipsées par leurs colonies, et qu'il était criminel de préparer le même sort à Rome[3] ; que les provinces devaient être des domaines pour le peuple souverain, et non pas des patries pour une partie de ce peuple.

L'échec de Gaïus aux élections enhardit ses ennemis, qui résolurent de détruire son œuvre et, en particulier, la colonie de Carthage, quand il serait sorti du tribunat à la fin de l'année. On mena grand bruit autour de certains présages : ils prouvaient, affirmait-on, combien les dieux étaient irrités du sacrilège qui avait annulé l'acte solennel accompli par Scipion. Lors de l'arrivée des colons, l'enseigne qui les précédait avait été enlevée par le vent des mains de l'homme chargé de la porter, et elle

1. Barthel, *Limitation*, p. 77.
2. Plutarque, *l. c.*, 11.
3. Velléius Paterculus, II, 7, 7.

s'était brisée. La bourrasque avait dispersé les victimes déposées sur des autels et les avait rejetées en dehors des limites fixées pour la nouvelle ville[1]. Des loups, — admettons que c'étaient des chacals, puisqu'il n'y a pas de loups en Afrique[2], — avaient arraché les jalons en bois placés par les arpenteurs ; on ajoutait même qu'ils les avaient rongés[3]. Selon les uns, cela s'était passé sur les terres qui devaient être assignées aux colons[4], et il s'agissait des piquets destinés à délimiter les lots ; selon d'autres, sur le sol même de Carthage[5], où la chose était beaucoup plus grave, puisque ces « loups », envoyés des dieux, faisaient clairement savoir que ceux-ci réprouvaient l'usurpation d'un sol consacré[6]. Les augures, consultés, n'augurèrent rien de bon de cette colonie, menacée par de tels présages[7].

Gaïus ayant cessé d'être tribun, ses adversaires avaient le champ libre. Il semble pourtant que la question de Carthage n'ait été posée officiellement qu'au bout de quelques mois. Peut-être sur l'invitation du Sénat[8], l'un des consuls de l'année 121, L. Opimius, convoqua le peuple pour en délibérer[9]. Nous n'avons pas à. raconter ici les événements qui suivirent : deux jours après, Gaïus périssait de mort violente. La loi Rubria fut abrogée[10], et la *colonia Iunonia* supprimée. De nouveau, le soi de Carthage fut mis en interdit. La loi agraire de l'année 111[11]

---

1. Plutarque, *l. c*., 11.

2. T. I, p. 114.

3. Plutarque, *l. c*. Appien, Lib., 136 ; *Bell. civ.*, I, 24. Julius Obsequens, 103. Paul Orose, V, 12, 2. Voir encore Tertullien, *De pallio*, 1 : « Gracchi obscena omina ».

4. Obsequens, *l. c.* Orose, *l. c*. Appien, *Lib*., 136.

5. Appien, *Bell. civ.*, I, 24.

6. Conf. Barthel, *Limitation*, p. 78, n. 3.

7. Appien, *l. c*.

8. *Ibid*.

9. Plutarque, *l. c.*, 13. Appien, *l. c.*

10. Loi de 111, l. 59 : « ex lege Rubria quae *fuit* ». Cette abrogation fut votée sur la proposition du tribun Minucius Rufus : Florus, II, 3, 4 ; *De viris illustr.*, 65 ; Orose, V, 12, 5.

11. L. 81 : « extraque eum agrum locum ubei opp[i]dum Char[tago] fuit qu[ondam] ».

l'excepte des terres publiques sur lesquelles seront perçues des dîmes et des taxes de dépaissance : ni la culture, ni l'introduction du bétail n'y étaient permises. C'est sur les ruines désertes de Carthage que Marius, en 88, étalait sa propre infortune[1]. Sept ans plus tard, Pompée, renouvelant la consécration de Scipion, élevait des autels aux divinités auxquelles ce sol avait été voué[2]. En 63, Cicéron[3], alors consul, opposait une indignation de commande au tribun Servilius Rullus, qui voulait faire mettre en vente l'emplacement de la cité maudite.

La noblesse n'osa cependant pas dépouiller de leurs lots ceux que les triumvirs avaient établis en Afrique. Peut-être des commissaires ou des magistrats extraordinaires furent-ils chargés de régler les questions que soulevaient à la fois la suppression de la colonie et le maintien des colons. Un misérable fragment d'une inscription latine de Carthage, gravée beaucoup plus tard[4], nous a gardé partiellement les noms de trois hommes, qui, seuls ou avec des collègues, durent prendre des mesures importantes, puisque, longtemps après, on jugeait bon d'en conserver la mémoire : « ... Galba, [.. Pa]pirius Carbo, [.. Calp]urnius Bestia ». Le dernier est certainement L. Calpurnius Bestia, tribun en 121, consul en 111, et l'inscription se rapporte à un fait antérieur à son consulat, pendant lequel il se déconsidéra par sa conduite envers Jugurtha, ce qui le fit condamner trois ans plus tard. Le second peut être Cn. Papirius Carbo, qui devint consul en 113. Pour le premier, on a le choix entre Ser. Sulpicius Galba, consul en 108, et C. Sulpicius Galba, qui fut condamné en même temps que Calpurnius Bestia[5]. La venue de ces personnages dut donc

1. Plutarque, *Marius*, 40 ; etc. *V. infra*, p. 277.

2. Tertullien, De pallio, 1. *V. infra*, p. 284, n. 7.

3. *Leg. agr.*, I, 2, 5 ; II, 19, 51.

4. *C. I. L.*, VIII, 12535 ; *Musée Lavigerie*, II, pl. XVIII, fig. 2. Inscription en petites lettres, sur une plaque de marbre blanc.

5. Pour ces identifications, voir au *Corpus, l. c.* ; Dessau, *Inscr. Lat. sel.*, 28 ; Schulten, *Bull. archéol. du Comité*, 1902, p. 160. — M. Cichorius (*Röm. Studien*, p. 113-6) présente une autre hypothèse au sujet de ce fragment. Il croit que les personnages mentionnés constituaient le collège des triumvirs, créé en 133, sur la proposition de

suivre de près la décision abolissant la *colonia Iunonia*. On pourrait se demander s'ils n'eurent pas pour chef M. Porcius Cato, qui, étant consul, mourut en Afrique dans le cours de l'année 118[1].

La loi de 111 contient toute une série de stipulations relatives aux terres assignées en vertu de la loi Rubria[2]. L'état de mutilation du texte en rend malheureusement l'intelligence fort incertaine. Du moins, ce qui subsiste prouve que les colons avaient gardé et gardèrent la propriété de leurs lots. Ils pouvaient, naturellement, les transmettre à leurs héritiers[3]. Ils pouvaient aussi les vendre[4] (ce qui leur avait été peut-être interdit par la loi Rubria[5]) : pour l'aristocratie, fort peu désireuse qu'ils restassent, c'était un excellent moyen de les faire partir en douceur. Les terres publiques assignées à des individus en Italie, en vertu des lois des Gracques, avaient été soumises à une redevance (*vectigal*), d'ailleurs légère, destinée surtout à rappeler qu'en droit, elles étaient encore propriété de l'État. Mais Livius Drusus, collègue de Gaïus en 122, l'avait fait supprimer[6]. Nous ignorons si, dans la colonie fondée, cette année-là même, sur le sol provincial d'Afrique, les lots assignés

---

Ti. Gracchus, pour la distribution des terres publiques en Italie, collège qui ne fut supprimé que plusieurs années après la mort de Gaïus. L. Calpurnius Bestia et C. Sulpicius Galba y auraient remplacé Gaïus Gracchus et Fulvius Flaccus, disparus tragiquement en 121. Quant à Papirius Carbo, ce serait celui qui portait le prénom de Gaïus, et qui appartenait à ce collège depuis l'année 130, au plus tard ; consul en 120, il se suicida l'année suivante. Nous aurions donc ici l'état du collège entre 121 et 119. Tout cela est ingénieux, mais peu solide. Remarquons que, le fragment étant brisé en haut et en bas, nous ignorons si l'inscription mentionnait seulement trois noms. Et le collège en question était-il qualifié pour intervenir en dehors de l'Italie ?

1. *V. supra*, p. 21.

2. Conf. *infra*, p. 75 et suiv.

3. Mentions de ces héritiers : l. 62, 67, 68.

4. L. 54 et suiv., 63 et suiv.

5. Les terres assignées en Italie par les lois des Gracques étaient inaliénables : Appien, *Bell. civ.*, I, 10 et 27. On peut supposer que l'autorisation de vente, accordée aux colons d'Afrique, était contenue dans une loi rendue peu après la mort de Gracchus, loi qui accordait cette autorisation pour les terres d'Italie : Appien, *l. c.*, 27.

6. Plutarque, *C. Gracchus,* 9.

furent des *agri vectigales*, c'est-à-dire assujettis à une redevance, ou bien des *agri privati ex iure Quiritium*[1], c'est-à-dire entièrement exempts, les colons recevant sur elles un plein droit de propriété. Mais il est certain, — la loi de 111 en témoigne[2], — que, quelques années après, ces terres étaient *agri privati vectigalesque*, qu'elles le fussent restées ou qu'elles le fussent devenues. C'est seulement beaucoup plus tard, sous Septime Sévère, qu'elles furent exonérées, par la concession à la colonie romaine de Carthage du *ius Italicum,* qui, transportant fictivement son territoire en Italie, y créa, par là même, la pleine propriété privée, le *dominium ex iure Quiritium*[3].

Tel fut le sort de la *colonia Iunonia*. La plupart des colons n'étaient sans doute pas des paysans accoutumés au travail agricole et capables d'en tirer profit ; ils souffraient de leur exil en pleine campagne africaine. Beaucoup d'entre eux usèrent certainement de la faculté de revendre leurs lots et retournèrent en Italie. Ces lots durent être achetés surtout par des capitalistes, qui ne résidèrent pas et firent cultiver leurs terres soit par des esclaves, soit par des indigènes. De même, en dehors des lots de colons, pour les terres du domaine public qui furent vendues à Rome par les soins des questeurs[4]. Ainsi purent se former des propriétés assez grandes, appartenant à des Romains, mais où les gens d'origine italienne, intendants, gérants, etc., étaient peu nombreux. Aucune autre colonie ne fut créée dans la province avant Jules César.

Des lois ou des sénatus-consultes pouvaient décider que des terres publiques seraient, non pas affectées au territoire

1. Opinion de Mommsen, *Ges. Schr.*, I, p. 123.

2. L. 62-66, Beaudouin (*La limitation des fonds de terre*, p. 128-133) a montré que, dans ce passage, il s'agit d'une terre qui a été assignée à un colon, et d'une autre terre qui sera donnée en compensation de la première : toutes deux doivent être, par conséquent, de même condition juridique. Or la seconde sera *ager privatus vectigalisque.*

3. Beaudouin, *l. c,*

4. *V. infra*, p. 81.

d'une colonie, mais concédées gratuitement à des individus (*viritim*), qui ne constitueraient pas une commune de citoyens romains. Pour l'*Africa* de l'époque républicaine, nous ne connaissons qu'une seule application de cette manière de procéder[1]. En l'an 103, le tribun L. Appuleius Saturninus fit voter une loi ordonnant que des lots de cent jugères fussent distribués en Afrique à des vétérans qui avaient servi sous Marius[2]. Elle ne dut pas être aussitôt exécutée : Marius avait besoin de ces bons soldats pour combattre les Teutons et les Cimbres. Mais, après la victoire de Verceil (en juillet 101), il se peut que les assignations aient été faites : il ne faut pas confondre cette loi de 103 avec d'autres, votées en 100, pendant le second tribunat d'Appuleius, à l'effet de fonder des colonies et de distribuer des terres dans diverses provinces[3], — l'Afrique n'est pas mentionnée, — lois qui furent abrogées. Mais, si des vétérans ont été alors établis sur le domaine public d'Afrique, ni eux, ni leurs descendants n'y ont laissé aucune trace certaine[4] ; eux aussi avaient pu profiter de la faculté de revendre leur lot.

De ce que nous venons d'exposer, il résulte que le nombre des Romains et des Italiens qui s'enracinèrent au sol africain en le cultivant fut sans doute restreint. On n'a pas trouvé d'inscriptions latines, — ni bornes, ni dédicaces, ni même épitaphes, — qui attestent leur présence. Trois inscriptions non déchiffrées, mais qui semblent bien appartenir à quelque langue italique, ont été recueillies, assez près les unes des autres,

1. La loi de 111 (I. 93) mentionne en Afrique des assignations faites en vertu d'un sénatus-consulte. Mais, dans ce passage, il s'agit probablement de terres que des particuliers sont autorisés à occuper sur le domaine public, moyennant une redevance, et non pas d'*agri privati vectigalesgue : v. infra*, p. 87.

2. *De viris illustr*., 73 (lors du premier tribunat d'Appuleius, en 103) : « Tribunus plebis seditiosus, ut gratiam Marianorum militum pararet, legem tulit, ut veteranis centena agri iugera in Africa dividerentur. »

3. *Vir. ill., l. c.* Appien, *Bell. civ*., I, 29. Cicéron, *Pro Balbo*, 21, 48.

4. Je ne crois pas qu'on puisse invoquer ici l'épithète *Mariana, Marianum* qu'Uchi Majus et Thibaris portaient sous l'Empire romain. Ces lieux étaient situés en dehors de la vieille province. *V. supra*, p. 10.

dans la vallée de l'oued Miliane, au Sud-Ouest de Carthage[1]. Elles sont de teneur uniforme, et les pierres qui les portent ont l'apparence de bornes : bornes non officielles, puisque la langue n'est pas le latin. Et c'est tout pour la province entière. Ajoutons qu'il n'est pas même sûr que ces inscriptions énigmatiques datent de l'époque que nous étudions.

En temps de guerre, l'affluence des troupes attirait d'outre-mer des mercantis[2], gens peu désirables et qui disparaissaient la paix rétablie.

Il y avait déjà des négociants italiens dans la Carthage punique[3]. Après la création de la province, nombreux furent ceux, Romains et Italiens[4], qui vinrent y chercher fortune : marchands, exportant principalement des blés, important des vins et d'autres produits de la péninsule ; hommes libres, appartenant au personnel de diverses entreprises, — transports maritimes ou terrestres, fournitures à l'armée, au gouverneur et à son entourage, affermage des impôts et revenus publics ; — banquiers[5], qui se livraient à une impudente usure. Ces gens étaient surtout des patrons et des chefs de service, les emplois subalternes étant confiés à des affranchis et à des esclaves, pour la plupart originaires d'Orient. Les grosses affaires se trouvaient entre les mains de chevaliers, et plus d'un d'entre eux ne craignait pas de s'expatrier. Des sénateurs avaient aussi des intérêts dans la province. Ils les faisaient gérer par des gens de confiance ; mais il leur arrivait parfois de se déplacer : dans ce cas, ils demandaient une mission libre (*legatio libera*), qui leur valait des honneurs, et même des

1. Merlin et Martha, *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CCXXXII et suiv. Merlin, *ibid*., 1919, p. CCXXXVI-VII. *Catalogue du Musée Alaoui*, 2e Supplément, p. 109, n° 1349, 1350. Conf, ici, t. IV, p. 176, n. 3.

2. Salluste, *Jug*., XLIV, 5. Appien, *Bell. civ*,., II, 46.

3. T. IV, p. 176.

4. En 90-87 avant J.-C., les Italiens obtinrent le droit de cité romaine.

5. Compris, comme les marchands, dans la désignation générale de *negotiatores*.

économies sur leurs frais de voyage. Dans des lettres écrites en 44-43, Cicéron recommande à Cornificius, proconsul d'Afrique, toute une série de ces Romains : un T. Pinarius, qui est chargé des comptes et des affaires de « notre Dionysius »[1] (celui-ci était probablement un riche affranchi[2]) ; — un Sextus Aufidius, chevalier, et les affaires qu'il a en Afrique[3] ; — les héritiers d'un Q. Turius, qui avait fait, lui aussi, des affaires dans la province[4] : il importe d'empêcher Turius Eros, un affranchi du mort, de détourner l'héritage ; — Lamia (L. Ælius Lamia), un sénateur : Cicéron appelle la bienveillance du gouverneur sur ses affaires, ses procurateurs, ses affranchis, ses esclaves[5] ; — C. Anicius, un autre sénateur qui, « pour ses affaires », a reçu une mission libre en Afrique : Cornificius est prié de lui donner des licteurs[6].

Ceux qui ne se contentaient pas de passer rapidement faisaient des séjours plus ou moins longs dans les villes. A Thysdrus, au temps de la guerre entre les Pompéiens et César, des marchands italiens s'occupaient du commerce des blés[7]. Un quart de siècle plus tôt, un L. Herennius, qui avait des relations dans l'ordre équestre, faisait de la banque à Leptis[8] ; nous ignorons si c'était Leptis la Grande ou Leptis la Petite. Au milieu du Ier siècle, des Romains étaient établis à Hadrumète et à Thapsus[9], cités libres comme les deux Leptis. Pour les punir de s'être mis du côté des Pompéiens, César les frappa en bloc d'une amende, plus élevée, dans l'une et l'autre ville,

1. *Ad famil.*, XII, 24, 3 : « procurat rationes negotiaque Dionysi nostri ».
2. Conf. *ibid*., XII, 30, 5.
3. *Ibid*., XII, 27.
4. *Ibid*., XII, 26 : « Q. Turius, qui in Africa negotiatus est, vir bonus et honestus, etc. »
5. *Ibid*., XII, 29 : « negotia Lamiae, procuratores, libertos, familiam ».
6. *Ibid*., XII, 21 : « C. Anicius .., negotiorum suorum causa legatus est in Africam legatione libera. »
7. *Bell. Afric*., XXXVI, 2.
8. Cicéron, *Verrines*, Act, II, I, 5, I4 : « negotiatorem ex Africa » ; *ibid*., v, 59, 155 : « ... quem ille argentariam Lepti fecisse dicit ».
9. *Bell. Afric*., XCVII, 2.

que celle qu'il infligea à la cité elle-même[1] : ce qui peut faire supposer qu'ils étaient, dans leur ensemble, plus riches que les autres habitants, quoiqu'ils fussent évidemment beaucoup moins nombreux[2].

C'est surtout à Utique, à la fois cité libre et capitale-de la province, que les Romains et Italiens étaient en nombre. Il y en avait beaucoup (sans doute plus que d'ordinaire, à cause des besoins de la guerre) en 109-8, au temps où l'on avait à combattre Jugurtha : des *publicani*, fermiers des redevances et fournisseurs de l'armée, des *negotiatores*, marchands et manieurs d'argent. Les lettres qu'ils écrivaient à Rome sur la façon dont les opérations militaires étaient conduites avaient du poids sur l'opinion[3]. En 82, les citoyens romains établis à Utique se soulevèrent contre le propréteur Fabius Hadrianus et le brûlèrent dans son palais[4]. Au cours de la guerre civile, de 49 à 46, les Romains de ce lieu sont assez fréquemment mentionnés. S'occupant d'affaires diverses[5], ils formaient dans la population un groupe très important[6], qui comptait de nombreux chevaliers[7].

Parmi ces Romains, de grands négociants, des armateurs, des financiers, personnages fort riches, capables de faire de gros prêts au parti pompéien[8], possesseurs de beaucoup d'esclaves[9], constituaient un corps de trois cents membres[10] et

1. *Ibid*.: 3 millions de sesterces contre 2 millions à Thapsus, 5 millions contre 3 à Hadrumète.

2. A moins que César n'ait voulu les punir plus rigoureusement.

3. Salluste, *Jug*., LXIV, 5 : « negotiatores, quorum magna multitudo Uticae erat » ; conf. *ibid*., LXV, 4. Velléius Paterculus, II, 11, 2 : « publicanos aliosque in Africa negotiantes ».

4. Cicéron, *Verrines*, Act. II, I, 27, 70 : « cives Romani » Valère-Maxime, IX, 10, 2 : « cives Romanos, qui Uticae consistebant ».

5. César, *Bell. civ.*, II, 36, 1 : conventus is, qui ex varus generibus constaret •. *Bell. Afric.*, XC, 2 : « cives Romanos negotiatores ».

6. Cicéron, *Pro Ligario*, 8,24 : « conventus firmi atque ampli ».

7. *Bell. Afric*., LXVIII, 4 : « equite Romano de conventu Uticensi ». DionCassius, XLIII, 10, 2.

8. *Bell. Afric*., LXXXVIII, 1 ; XC, 2 et 4.

9. Plutarque, *Caton le Jeune*, 59 et 61.

10. *Bell. Afric*., *ll. cc.* Plutarque, *Caton*, 59, 61-66. Appien, *Bell. civ.*, II, 95.

tenaient des réunions ; Caton, chargé de la défense d'Utique, les consultait[1]. Leur assemblée, dit un auteur grec, était appelée σύγχλητος[2], mot qui répond au latin *senatus*. Mais c'est à tort qu'on a cru[3] que ces Trois-Cents étaient le Sénat romain, transporté à Utique par les Pompéiens, formé des sénateurs qui s'étaient réfugiés en Afrique, complété par des chevaliers : Plutarque distingue les Trois-Cents des sénateurs[4] ; il dit que c'étaient des gens qui faisaient du commerce et de la banque[5]. Maître d'Utique après sa victoire, César les condamna à payer solidairement 200 millions de sesterces, qui seraient versés en six termes, dans l'espace de trois ans[6].

Cette somme énorme, exigible dans un délai si court, prouve que des Romains pouvaient faire de belles fortunes en Afrique. Mais c'était sans doute, pour la plupart, un champ d'opérations fructueuses, et non une terre où ils se sentaient vraiment chez eux. L'argent qu'ils y gagnaient, souvent par des moyens dénués de scrupules, eux ou leurs héritiers devaient aller le dépenser à Rome. Oiseaux de proie qui s'abattaient sur la province, ils rentraient au nid avec leur butin.

Pour se désigner, les Romains établis dans une commune non romaine employaient la formule *cives Romani qui consistunt* (en tel lieu), indiquant ainsi qu'ils y étaient des étrangers. On trouve cette formule appliquée aux Romains d'Utique[7] ; ailleurs, à l'époque d'Auguste, dans une petite cité de l'Africa, la variante « cives Romani qui Thinissut negotiantur »[8]. Dans des textes du milieu du Ier siècle avant J.-C., les groupes

1. Plutarque, *l. c.*, 59. Appien, *l. c*.

2. Appien, *l. c*.

3. Mommsen, *Hist. romaine, trad*. Alexandre, VIII, p. 22. *Contra* : Schulten, *De canventibus civium Romanorum* (Leipzig, 1892), p. 24.

4. *L. c.*, 59, 61, 63, 64, 65.

5. *L. c*., 59.

6. *Bell. Afric*., XC, 5.

7. Valère-Maxime, IX, 10, 2 (à propos d'un événement qui se passa en 82 avant notre ère) « cives Romanos, qui Uticae consistebant ».

8. Cagnat et Merlin, *Inscr. lat, d'Afrique*, 306.

de citoyens résidant dans des cités libres d'Afrique sont appelés *conventus* : on mentionne le *conventus* d'Utique[1], celui d'Hadrumète[2], celui de Thapsus[3]. S'agit-il d'un terme vague et sans signification politique : « l'ensemble » des citoyens romains domiciliés dans un lieu qui n'était pas commune romaine ? Ou d'un terme officiel, désignant un corps organisé, avec un conseil et des chefs ? En Orient, on ne rencontre pas avant l'époque impériale de ces *conventus* officiels, qui avaient à leur tête des curateurs (*curatores*)[4]. Nous serions disposé à croire que les *conventus* qui existaient en Afrique au temps de la guerre entre César et les Pompéiens avaient déjà ce caractère[5]. Ceux de Thapsus et d'Hadrumète furent condamnés par le dictateur à une amende en bloc, de même que les deux cités libres[6] : ils devaient donc constituer, comme elles, des corps organisés, pourvus d'autorités qualifiées pour répartir et lever l'amende. Les Trois-Cents ont peut-être été le conseil (ou, comme le dit Appien, le « sénat »[7]) du *conventus* d'Utique. Ce chiffre de 300 est, il est vrai, fort élevé et peut nous inspirer des doutes sur la valeur de notre hypothèse, mais il ne faut pas oublier que le *conventus* d'Utique était très important.

---

1. César, *Bell. civ*., II, 36, 1. *Bell. Afric*., LXVIII, 4. Cicéron, *Pro Ligario*, 8, 24.
2. *Bell. Afric*., XCVII, 2.
3. *Ibid*.
4. J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*, p. 282 et suiv.
5. Aucun texte ne mentionne les chefs que ces conventus auraient eus. La dédicace à Auguste par les cives *Romani qui Thinissut negotiantur* se termine par les mots *curatore L. Fabricio*, mais *curator* peut désigner ici celui qui s'occupa de l'érection du monument.
6. *Bell. Afric*., XCVII, 2.
7. *V. supra*, p. 72, n. 2.

CHAPITRE III

CONDITION DES TERRES

I

A l'exception des territoires des villes libres, tout le sol de la province créée en l'an 146 devint alors un domaine du peuple romain[1]. La commission de dix sénateurs, adjointe à Scipion, dut prendre aussitôt des mesures concernant ce domaine. Elle en concéda une bonne partie. Le reste fut réservé, pour être plus tard l'objet de décisions nouvelles. D'autre part, les terres concédées demeurèrent propriété de l'État, qui garda le droit strict d'en disposer. Un grand nombre de lois, sénatus-consultes, ordonnances de magistrats furent donc rendus au sujet de l'*ager publicus populi Romani* d'Afrique, durant le siècle qui s'écoula depuis l'annexion. Nous ne connaissons que quelques-uns de ces actes législatifs et administratifs.

L'un des plus importants fut la loi Rubria, qui, en 123, décida la fondation d'une colonie à Carthage, avec attribution de plusieurs milliers de lots de culture. La suppression de la colonie, en 121, n'entraîna pas, nous l'avons dit[2], le retrait des

1. Le principe que les provinces sont des domaines du peuple romain est affirmé par Cicéron (*Verrines*, Act. II, II, 3, 7) et par d'autres après lui (voir Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, 2e édit., II, p. 181, n. 5). Je crois qu'il a été appliqué dès la constitution de la province d'Afrique : *v. supra*, p. 47, n. 5.

2. P. 65.

assignations de terres. Cependant elle nécessita le règlement de diverses questions. Nous ne pouvons faire que des hypothèses très fragiles pour la période qui s'écoula entre 121 et 111[1].

Mais le hasard nous a conservé des débris d'une table de bronze[2], qui portait le texte d'une loi[3] votée en 111[4], peut-être sur la proposition du tribun Sp. Thorius[5], et concernant l'*ager publicus* d'Italie, d'Afrique et du territoire de Corinthe. Nous n'avons à nous occuper ici que de la seconde partie, qui embrassait la moitié de l'ensemble (51 lignes sur 105). De ce texte, si précieux, il ne reste que des lambeaux : la science et l'ingéniosité de divers érudits, parmi lesquels il faut surtout nommer Rudorff et Mommsen, ont permis une restitution partielle, qui laisse subsister bien des incertitudes.

La loi décide la création d'un magistrat extraordinaire, appelé *duumvir*[6] (car il aura un collègue, chargé, pour sa part, du territoire de Corinthe). Des pouvoirs très étendus sur le domaine public d'Afrique lui sont attribués.

Il s'agissait tout d'abord de vérifier les droits de ceux qui détenaient des lots de colons : colons ou leurs héritiers, acheteurs de lots de colons ou héritiers de ces acheteurs. La superficie des lots et probablement aussi leur nombre devaient être ramenés aux chiffres qu'avait fixés la loi Rubria[7], pourtant

1. *V. supra*, p. 65-66.

2. Onze fragments, connus dès le XVIe siècle; deux sont aujourd'hui perdus. La table, large de plus de deux mètres, avait servi d'abord, en 123 ou 122, à la publication officielle d'une autre loi, la *lex Acilia repetundarum*, au revers de laquelle on grava la loi agraire.

3. *C. I. L.*, I, n° 200 (p. 75 et suiv.), avec le commentaire de Mommsen (= Mommsen, *Gesammelte Schriften,* I, p. 65-145). Dans la seconde édition du tome Ier du *Corpus*, cette inscription porte le n° 585 (p. 455 et suiv.).

4. Avant le milieu de l'année : voir l. 95, où il est question des futures moissons et vendanges de cette année-là.

5. On a beaucoup écrit sur la question de l'identité ou de la non-identité de la loi de 111 et de celle de Thorius, mentionnée par Cicéron (*Brutus*, 36, 136 ; De orat., II, 70, 284) et par Appien (*Bell. civ.*, I, 27, où il faut certainement corriger Βόριος en Θόριος). Il ne me parait pas nécessaire de discuter ici ce problème. Voir, en dernier lieu, Saumagne, *Rev. de philologie*, 1927, p. 50 et suiv.

6. L. 57, 58, 61, etc.

7. L. 59-60 et 61.

abrogée, — et que les triumvirs de 122 avaient dépassés[1] : il fallait aussi mettre fin à des usurpations commises par des particuliers. La loi ordonne donc que, dès son entrée en charge, le duumvir rendra un édit[2], invitant les détenteurs actuels à faire une déclaration[3], dans un délai qui paraît avoir été de 75 jours[4] : faute de quoi, ils seront déchus[5]. Après vérification, le duumvir les confirmera dans leurs droits, si ceux-ci sont légitimes[6] ; une fausse déclaration entraînera naturellement la dépossession, et le dénonciateur recevra une partie de la terre[7].

Une autre question très grave doit occuper le duumvir. L'État avait fait à Rome des ventes de terres publiques d'Afrique[8] et il se proposait d'en faire encore, après le vote de la loi[9]. Ces ventes portaient, non seulement sur des sols disponibles, mais aussi sur des terres que détenaient, en vertu de droits ou de faveurs régulièrement accordés, des citoyens romains[10], des sujets[11], d'autres encore[12]. Nous pouvons supposer qu'en procédant de cette manière, on voulait constituer, pour les vendre, des lots étendus, d'un seul tenant. Certaines de ces terres, propriétés particulières appartenant à des colons ou ayants cause, avaient été vendues soit par erreur, soit par abus. Pour les autres, dont l'État s'était réservé la propriété, il avait usé de son droit en les reprenant. Mais l'exercice

1. Voir p. 60 et 62.

2. L. 52.

3. L. 53 et suiv. L'acquéreur [ou l'héritier de l'acquéreur] d'une terre assignée à un colon devra faire la preuve qu'il l'a achetée et qu'il ne l'a pas aliénée : I. 64.

4. Le chiffre est mutilé (I. 53) ; la restitution [L]XXV est plausible.

5. L. 57.

6. L. 62, 64-65.

7. L. 90.

8. L. 47, 48, 58, 65, 67, 69, 91-92,

9. L. 75 : « ager ... quei Romae publice veniei[t] venieritve ». L. 83 : « agro ... quei Romae publice venierit ». Voir aussi I. 70, 73, 76, 80.

10. L. 65, 68-69. Aux citoyens romains, il faut sans doute joindre des Italiens.

11. L. 77-78.

12. Les cités libres (l. 75-76), les transfuges (ibid.), des détenteurs de terres publiques soumises à des redevances (l. 91).

rigoureux de ce droit eût été aussi inique que dangereux. Il fut donc décidé que ceux qui avaient été ou seraient ainsi dépossédés, et dont les titres seraient reconnus réguliers[1], recevraient, en compensation, des terres publiques disponibles[2] ; ces dernières leur seraient attribuées dans les mêmes conditions que celles dont ils étaient ou seraient privés[3]. Le duumvir fut chargé d'accorder ces compensations[4], non seulement pour les ventes antérieures, mais pour celles qui allaient se faire. Il reçut aussi le droit d'annuler des ventes publiques faites à Rome et de maintenir les anciens propriétaires ou détenteurs sur les terres ainsi vendues, à condition d'accorder des compensations aux acquéreurs[5].

Enfin, dans un délai de 250 jours, il devait dresser l'état des terres publiques qui, après ces diverses opérations, resteraient en Afrique à la disposition immédiate du peuple romain, et que celui-ci soumettrait à. des dîmes et à des taxes de dépaissance[6].

Après cette loi de 111, se place, en 103, la *lex Appuleia*, ordonnant des assignations de terres en Afrique à des vétérans de Marius[7]. Puis une convention, passée, en 75, entre le consul C. Aurélius Cotta et le roi de Numidie Hiempsal, au sujet de terres de l'ager publicus populi Romani que ce prince possédait dans la province d'Afrique : nous en reparlerons[8]. Il faut enfin mentionner le projet de loi présenté par Servilius Rullus. A la fin de l'année 64, ce tribun proposa d'acheter en Italie des terres, pour fonder des colonies et faire des assignations.

1. L. 91.
2. L. 58, 65, 67, 68, 69, 76, 78, 79, 91.
3. Conf. *supra*, p. 67, n. 2.
4. Dans un délai de 150 jours, en ce qui concernait les compensations données aux *stipendiarii* (l. 77) ; on peut croire que le même délai fut fixé pour les autres.
5. L. 68-69, 76-77, 80.
6. L. 78 et suiv.
7. V. *supra*, p. 68.
8. *Infra*, p. 80.

Parmi les mesures qui procureraient l'argent nécessaire, figurait la vente de toutes les terres domaniales restant à la disposition de l'État hors de la péninsule : en Afrique, Rullus y comprenait même le sol consacré de Carthage[1] ; il n'exceptait que les terres possédées par Hiempsal[2]. Cicéron, entré en charge comme consul le Ier janvier 63, prononça quatre discours contre ce projet, que le tribun se décida à retirer.

II

Sur le sol provincial, les décemvirs de l'année 146 assignèrent[3], — en fait, laissèrent, — aux indigènes des terres qui formèrent une classe spéciale, soumise à un impôt, *stipendium*[4].

Cette part faite, le domaine du peuple romain en Afrique se composait (sans parler du sol de Carthage, consacré, par conséquent non utilisable) :

1° des propriétés des citoyens de Carthage, ceux d'entre eux qui n'étaient pas morts ayant été réduits en esclavage. Situées sans doute pour la plupart à proximité de la grande ville, elles avaient appartenu surtout à la riche aristocratie punique ; cependant, on général, elles ne paraissent pas avoir été très vastes[5] ;

2° des terres qui avaient été aux mains des habitants des cités et des bourgs restés fidèles à Carthage durant la dernière guerre ; elles furent confisquées[6] ;

3° d'une partie des terres détenues auparavant par les

1. Cicéron, *De lege agraria,* I, 2, 5 ; II, 19, 51.

2. *Infra*, p. 80.

3. Loi de 111, l. 77 : « dederunt adsignaveru[ntv]e ». Çonf. l. 78 et 81, pour les compensations attribuées par le duumvir : les mêmes termes sont employés.

4. *Supra*, p. 48 et suiv.

5. Voir t. IV, p. 3 et 46.

6. *Supra*, p. 47.

indigènes qui avaient fait leur soumission ; Rome les prit comme une sorte de butin[1].

Peut-être faut-il ajouter des domaines sur lesquels la République carthaginoise se serait réservé un droit étroit de propriété et qu'elle aurait soit exploités, soit affermés[2].

Sur cet ensemble de terres disponibles, un certain nombre furent aussitôt attribuées par les décemvirs :

1° aux cités libres[3] : nous avons dit que ces terres restèrent distinctes de leur territoire propre ;

2° à des transfuges[4] dont la trahison fut ainsi récompensée[5]. Ce furent là des concessions à titre individuel, car ces hommes ne furent pas[6] groupés en une commune semblable aux cités libres et pourvue, comme elles, d'un territoire propre. Les terres qu'ils obtinrent, comme celles que reçurent les cités libres, restèrent comprises dans l'*ager publicus* : le peuple romain pouvait les reprendre et il fit usage de ce droit, mais en accordant des compensations[7]. Étaient-elles soumises à un *vectigal*, à un impôt qui aurait été fort léger, et même presque nul, et qui n'aurait été établi que pour marquer la propriété de Rome ? Nous l'ignorons. En tout cas, elles n'étaient pas assujetties à la dîme[8], exigée sur d'autres terres publiques dont nous parlerons plus loin, ni, naturellement, au *stipendium*, levé sur des terres assignées à d'anciens ennemis ;

3° aux enfants du roi Masinissa. Cette concession, la loi de 111[9] indique qu'elle leur fut faite par Scipion [président

1. *Supra*, p. 48.

2. Voir t. IV, p. 48.

3. *Supra*, p. 43-44. Les termes employés pour désigner ces concessions sont (loi de 111, l. 81) : « reliquerunt, adsignaverunt » (il s'agit des décemvirs).

4. Loi de 111, l. 75-76, 85 : « perfugae ». Pour ces transfuges, voir t. III, p. 367 et p. 404, n. 3.

5. La loi de 111 (l. 76) se sert pour eux des termes : « [ager] datus adsignatusve

6. Comme l'a cru Mommsen, *Ges. Schr.*, I, p. 126.

7. Loi de 111, l. 75-76.

8. La loi de 111 l'indique nettement : 1. 81 et 85.

9. L. 81.

de la commission des décemvirs]. Longtemps après, le roi Hiempsal, arrière-petit- fils de Masinissa, possédait, sur la côte, des terres que Scipion avait, dit Cicéron[1], adjugées au peuple romain, qui faisaient, par conséquent, partie de la province. Il y a tout lieu de croire que c'étaient celles que les enfants de Masinissa avaient reçues en 146 sur l'*ager publicus* : Hiempsal en aurait hérité. Les droits des princes numides sont exprimés par les termes *habere fruive*[2] et possidere[3], « avoir, jouir, posséder ». Le peuple romain *restait* propriétaire. Il est vrai qu'Hiempsal conclut, en 75, avec le consul C. Aurélius Cotta un accord au sujet de ces terres, le garantissant évidemment contre une reprise. Mais cette convention n'ayant pas été soumise à la ratification du peuple, beaucoup estimaient à Rome qu'elle n'était pas valable[4]. En 64-63, le tribun Rullus la tenait cependant pour bonne et, dans son projet de loi, il exceptait les terres possédées par Hiempsal de la vente générale du domaine public d'Afrique[5] ; Cicéron ne se gênait pas pour dire[6] que c'était là un effet de l'or apporté à Rome par Juba, le fils du roi de Numidie.

Nous avons mentionné les assignations faites à des colons sur l'*ager publicus* d'Afrique, en 122, en vertu de la loi Rubria, et celles qu'ordonna en 103 la loi Appuleia. On ne connaît pas d'autres concessions gratuites accordées, soit plus tôt, soit plus tard, à des citoyens romains et à des Italiens[7].

Après des guerres heureuses en Italie, des terres arables, qui avaient appartenu aux vaincus, avaient été souvent vendues à Rome, par le ministère des questeurs : d'où la dénomination *agri quaestorii*[8]. Des ventes semblables, concernant

1. *Leg. agrar.*, II, 22, 58.

2. Loi de 111, 1. 81 : (Scipion) « [leiblereis regis Massinissae dedit, habereve fruive ius[s]i[t]. »

3. Cicéron, *l. c*., I, 4, I0 ; II, 22, 58.

4. *Ibid.*, II, 22, 58.

5. *Ibid*., I, 4, 10 ; II, 22, 58.

6. *L. c*., II, 22, 59.

7. Conf. *supra*, p. 68.

8. Marquardt., *Röm, Staatsverwallung*, 2e édit., II, p. 155-6.

des terres publiques d'Afrique, furent-elles ordonnées par le Sénat ou par le peuple en 146 et faites cette année-là même ? Il y aurait eu là une belle occasion pour les nobles d'acquérir les riches domaines de l'aristocratie carthaginoise. Rien ne nous permet d'affirmer qu'ils en aient profité[1].

Mais la loi de 111 nous apprend qu'elle avait été précédée et qu'elle devait être immédiatement suivie de nombreuses ventes de terres de l'*ager publicus* d'Afrique[2] : le Trésor avait sans doute alors de grands besoins d'argent.

Ces ventes ne pouvaient se faire qu'à Rome[3], publiquement[4], aux enchères[5], par le ministère de magistrats du peuple romain[6]. La loi de 111 indique le questeur ou le préteur, *quaestor praetorve*[7]. Le questeur étant de rang inférieur au préteur, on en a conclu avec vraisemblance[8] que, s'il est nommé le premier, c'est parce qu'il joue ici le rôle principal, comme dans la vente des *agri quraestorii* ; le préteur urbain n'a probablement à intervenir que pour assurer le paiement par celui à qui l'adjudication est faite[9]. La loi contient des prescriptions sur la procédure à suivre, sur les conditions et les garanties du paiement[10]. Les acheteurs devaient être citoyens romains[11] ; cependant un passage mutilé autorise à supposer qu'on admettait aussi des Latins et des Italiens[12].

Ces acheteurs deviennent de véritables propriétaires ; la

---

1. Comme on l'a supposé : Mommsen, *Ges. Schr.*, III, p. 162 ; Rostowzew, *Studien zur Geschichte des röm. Kolonates*, p. 316.

2. *Supra*, p. 76.

3. L. 75 : « [Que]i ager locus in Africa est, quei Romae publice venie[t] venieritve... » voir aussi l. 48, 83.

4. L. 48, 58, 67, 75, 91.

5. L'acquéreur est appelé *manceps* (l. 46, 47) : ce qui atteste une vente aux enchères.

6. L. 47 : « [Qui d]e mag(istratu) Romano emit...

7. L. 92 : « ... q(uaestor) pr(aetor)ve pu[blice vendiderit] ».

8. Mommsen, *Ges. Schr.*, I, p. 138.

9. Conf. loi de 111, l. 73-74, 83.

10. L. 46-48, 70-74, 83-84. Conf. Mommsen, *l. c.*, p. 139-141.

11. L. 76, 78. Conf. l. 73-74.

12. L. 50.

terre est désormais, comme les lots assignés gratuitement à des colons, un *ager privatus*[1]. Toutefois, l'État maintient son droit supérieur, son dominium : la terre est, non seulement un *ager privatus*, mais un *ager privatus vectigalisque*[2], soumis au *vectigal*, à la rente qu'un propriétaire tire de son bien-fonds. Ce *vectigal* était-il exigé ? On en a douté[3] ; pourtant il est indiqué d'une manière si nette dans l'expression qui désigne juridiquement ces terres, qu'il nous parait difficile d'admettre que l'État ait renoncé à le percevoir; il devait être fort minime[4].

Telles sont les catégories de terres de la province d'Afrique sur lesquelles le peuple romain continue à garder des droits, mais dont il ne dispose plus, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Toutes sont sans doute des terres arables, comprises dans la centuriation qui fut exécutée très probablement aussitôt après l'annexion.

III

Dans une longue énumération, la loi de 111 distingue, aussi clairement que possible, les terres dont nous venons d'étudier les diverses conditions, et le reste des terres publiques d'Afrique. Ces dernières sont celles sur lesquelles le peuple romain conserve à la fois une propriété de droit et une propriété de fait. La loi, on l'a dit[5], prescrit au duumvir d'en dresser un état, après qu'il en aura distrait les compensations accordées à ceux que des rentes faites à Rome ont dépouillés.

Vu le peu d'étendue de la province, les enclaves qu'y formaient les territoires des cités libres, les assignations ou

1. Loi de 111, l. 80.

2. *Ibid*., l. 49. Comme aussi tes lots qui avaient été assignés à des colons : l. 66 : *v. supra*, p. 67.

3. Mommsen, *l. c.*, p. 128.

4. Conf. M. Weber, *Die römische Agrargeschichte*, p. 155 ; Rostowzew, *Studien z. Gesch. des röm. Kolonates*, p. 316, 318.

5. *Supra*, p. 77.

ventes qui avaient dessaisi l'État, nous ne devons pas nous exagérer le nombre de ces terres.

Celles qui venaient d'être données en échange de terres arables étaient certainement arables aussi. Mais il en restait qui pouvaient être cultivées, puisque Rome les soumettait à des dîmes[1]. D'autres ne se prêtaient pas à la culture ou n'étaient pas défrichées : lieux rocheux, marécageux, boisés, broussailleux. Quand ces terrains couverts de végétation naturelle étaient étendus, on les appelait *saltus*, dans le sens propre du mot[2]. Les vastes espaces d'accès malaisé et tout à fait stériles constituaient, en dehors du réseau des centuries, des *loca relicta* ou *extraclusa*[3] ; l'État ne les comprenait pas dans les lots qu'il assignait ou vendait. De même, les espaces stériles plus petits, qui restaient en bordure[4] ou à l'intérieur des centuries. Tous ces terrains, les uns irrémédiablement mauvais, les autres non rendus utilisables par le travail de l'homme, ne servaient qu'à la pâture, quand ils servaient à quelque chose.

Le gouvernement aurait pu laisser gratuitement une partie d'entre eux à la disposition exclusive des indigènes ou des Romains dont les terres arables étaient dans le voisinage immédiat, admettre ainsi sur ces sols de très faible valeur un droit de possession, qui aurait appartenu soit à un individu, — un grand propriétaire romain, — soit à une collectivité, — un groupe de propriétaires, ou bien les gens d'un village indigène. Il aurait pu même, rompant avec de vieux usages, joindre dans ses ventes des terres de, pâture à des terres arables. Nous n'avons aucune preuve qu'il ait agi ainsi en Afrique à l'époque républicaine[5].

---

1. Loi de 111, l. 82.

2. Conf. t. I, p. 142.

3. *V. supra*, p. 12.

4. Au contraire, les « subsécives » cultivables pouvaient être assignées et l'étaient en effet : *v. supra*, p. 13 (n. 3) et 62.

5. Dans l'*Africa nova*, province créée par César, il y avait des domaines qui, outre

Mais il est certain qu'il s'était réservé des terres sur lesquelles il avait établi à son profit des taxes de dépaissance (*scriptura pecoris*), mentionnées à plusieurs reprises dans la loi de l'année 111[1].

Ces terres, les abandonnait-il à l'usage commun, en laissant à qui le voulait le droit d'y introduire du bétail, moyennant une redevance par tête d'animal ? En Italie, la commune pâture était une vieille pratique, et la loi de 111 l'autorisait encore sur les terres publiques qui ne seraient pas louées. En Afrique, elle eût pu rendre de grands services à des nomades, qui auraient tenu leurs troupeaux sur ces terres du peuple romain pendant une partie de l'année. Mais rien n'indique qu'il y ait eu des nomades vivant dans la province, ni que Rome ait permis à des pasteurs étrangers de venir y transhumer ; tous ses sujets semblent avoir été fixés au sol.

La loi de 111 atteste, au contraire, que la taxe était levée sur des terres dont des particuliers avaient l'usage personnel[2], et, quand elle défend aux magistrats futurs de modifier, contre le gré de ces particuliers, les conditions de dépaissance[3], peut-être s'agit-il précisément d'empêcher la substitution de la commune pâture au régime existant. En fait, ces droits d'usage devaient être surtout désirés et exercés par des propriétaires ou des groupes de cultivateurs voisins.

Sur d'autres terres publiques que l'État s'est réservées, il fait percevoir des dîmes. Des cultivateurs, établis à demeure, exploitent donc ces terres, soit qu'ils les aient eux-mêmes défrichées, soit qu'il les aient trouvées en état de porter des fruits.

Parmi les hommes, assujettis à des redevances, qui se

---

des centuries cultivées, comprenaient des subsécives incultes : *C. I. L.*, VIII, 25902, I, lignes 6 et suiv.

1. L. 88, 92. Voir aussi I. 82, 83, 86.
2. L. 83, 86, 88.
3. L. 87-88. Voir aussi l. 86.

livrent ainsi soit à l'élevage, soit à la culture, il y a des citoyens romains[1] ; il y en a aussi d'autres, que la loi indiquait dans un passage aujourd'hui mutilé[2] : sans doute des Italiens, et aussi des Africains ; ceux des indigènes qui ne disposaient pas d'*agri stipendiariorum* pouvaient ainsi trouver des moyens de vivre.

La condition juridique de ces gens sur le domaine public est exprimée par les termes *habere, frui, possidere*[3], « avoir, jouir, posséder » ; le mot *possidere* est surtout employé ; la terre dont ils disposent est pour eux une *possessio*[4].

C'est là une preuve qu'il ne faut pas voir en eux des fermiers, jouissant de la terre en vertu d'un contrat bilatéral, pour un temps déterminé, généralement pour cinq ans, avec renouvellement possible du bail, soit par un nouveau contrat, soit par tacite reconduction. Le fermier n'était pas un *possessor*[5].

Il exista dans l'ancienne Rome, jusqu'au IIe siècle avant J.-C., un droit d'occupation sur les terres conquises, qui, appartenant à l'État, restaient incultes. Qui le voulait pouvait, après déclaration, — donc par un acte unilatéral[6], — les occuper et les cultiver, moyennant une redevance, part de fruits, le dixième des moissons, le cinquième des produits des arbres ; l'État se réservait la propriété de ces terres, qu'il avait le droit de reprendre à son gré. Mais, par un abus, beaucoup d'occupants se contentaient d'y faire paître des troupeaux, et, d'autre part, l'État négligeait de réclamer des redevances et n'exerçait pas son droit de reprise. Les occupants étaient des possessores, les terres, des *possessiones*. Le droit d'occupation, qui paraît avoir été supprimé en Italie dès 133, y fut définitivement

1. L. 83 ; peut-être aussi l. 94.

2. L. 83.

3. L. 82 : « ... possidebit frueturve ». L. 83 : « possidebit ». L. 88 : « possidebunt ». L. 91 : « haberent... » (s'il s'agit bien de ces gens). L. 92 : « [habet possidetv]e fruiturve » (même observation).

4. L. 92, 93.

5. Conf. Fustel de Coulanges, *Les origines du système féodal*, p. 86.

6. Cuq, *Manuel des instituions juridiques des Romains*, p. 260.

aboli par la loi de 111. Était-il admis dans la vieille province d'Afrique, avant et après cette loi ? Rien ne permet de le croire. C'est seulement au second siècle de notre ère que nous le constatons dans l'Afrique proconsulaire : il avait été institué par l'empereur Hadrien[1].

Auparavant, dans la contrée dont César fit, en 46 avant J.-C., la province d'Afrique nouvelle, et qui, peu d'années après, fut réunie à la vieille Afrique, une *lex Manciana* avait établi un régime différent : les colons d'un domaine, — et non pas n'importe qui, — pouvaient en cultiver les parties non défrichées ou abandonnées, l'exploitation pastorale n'étant pas admise ; mais ils devaient faire à cet effet une pétition et être mis en possession par le propriétaire[2] : ce n'était donc pas un droit d'occupation. *La lex Manciana* est certainement antérieure à Trajan, et peut-être même bien plus ancienne : peut-être remonte-t-elle au début de l'Empire et est-elle un règlement imposé par l'État aux acquéreurs des terres publiques qu'il vendit, à l'intérieur des limites assignées par César à l'Africa nova[3].

Sans pouvoir en donner la preuve, nous serions disposé à croire que la condition des possesseurs sur l'*ager publicus* de l'*Africa vetus* fut à peu près la même, avec cette différence qu'il s'agissait, non seulement de sols incultes à mettre en valeur, mais aussi de terres dont les unes pouvaient être exploitées aussitôt, dont les autres n'étaient propres qu'à servir à la pâture. Ceux qui auraient voulu en jouir et y faire soit des cultures de céréales ou d'arbres fruitiers, soit de l'élevage, les

1. *C. I. L.*, VIII, 25943, II, l. 8-9 ; III, l. 34. Ibid., 26416, II, l. 7 et suiv. ; III, l. 1-2, 17-18.

2. *Ibid*., 2.5943, 1 ; 25902, I, l. 6 et suiv. (voir aussi IV, l. 10 et suiv.).

3. Mais qu'il ne dut pas vendre aussitôt après la constitution de cette province. *La lex Manciana* est postérieure a la mensuration de l'*Africa nova* (*C. I. L.*, VIII, 25902, I, l. 7-8), vaste opération d'arpentage qui ne fut probablement entreprise qu'un certain nombre d'années plus tard, peut-être après la création du camp légionnaire d'Ammædara (*v. supra*, p. 16).

auraient demandées par une pétition, peut-être après avoir été informés par un avis public qu'elles étaient vacantes[1]. Ils les auraient reçues par une concession formelle : hypothèse qui serait une certitude, si l'on pouvait affirmer, sans aucune hésitation, que deux passages de la loi de 111 se rapportent bien à ces terres ; il y est question d'assignations faites par l'autorité publique[2], en vertu d'un sénatus-consulte[3].

Le peuple romain conservait naturellement la propriété de ce qu'il avait ainsi concédé à titre précaire ; mais la loi de 111 décida que ceux qui avaient été dépouillés, par suite de la vente à Rome de la terre qu'ils occupaient régulièrement, recevraient une compensation égale[4]. Il est difficile d'admettre que les possesseurs aient été autorisés à vendre, et si, en fait, ils transmettaient à leurs héritiers, ce n'était sans doute pas par un droit formel.

Ils devaient à l'État des *vectigalia*[5] : soit les dîmes (*decumae*)[6] des produits du sol, céréales, vin, huile[7], peut-être aussi légumes ; soit une taxe sur le bétail (*scriptura pecoris*)[8], fixée probablement à tant par tête d'animal. La loi de 111 défendait, semble-t-il, aux magistrats futurs de modifier le taux des *vectigalia* qui avait été établi par les censeurs précédents (en 115-114)[9] ; elle interdisait aux publicains d'exiger plus que ce taux[10]. Il s'agit des *vectigalia* en général, c'est-à-dire des

1. Conf. un avis de cette nature, concernant des domaines impériaux, dans l'inscription d'Aïn et Djemala : C. I. L., VIII, 25943, IV.

2. L. 91 : « ... agrumque, quei eis publice adsignatus esset ».

3. L. 93 : « ... is ager ex s(enatus) c(onsulto) datus adsignatus est ».

4. L. 91: Ceux qui étaient exclus de la possession d'une terre n'avaient plus à payer sur elle de taxes de dépaissance : la loi prend soin de le dire (l. 92).

5. L. 82 : « nei[ve] vectigal neive decumas, nei[ve] scripturam,.. ». Il ne s'agit pas ici de trois choses différentes, mais de *vectigalia* qui sont, d'une part, les *decumae*, d'autre part, la *scriptura* (conf. Cicéron, *De imp. Cn. Pompei*, 6, 15). Autres mentions de ces *vectigalia*, l. 85 et suiv.

6. *V. supra*, p. 83.

7. Pour le vin et l'huile, voir loi de 111, l. 95.

8. *V. supra*, p. 84.

9. L. 87-88.

10. L. 86.

decumae, aussi bien que de la *scriptura*. Par conséquent, ces dîmes, que l'on fixait et qu'on ne devait point modifier, étaient, non pas des dîmes au sens primitif du mot, le dixième des produits, mais une quote-part sans doute plus forte : sous l'Empire, les colons des domaines avaient à remettre, d'ordinaire, le tiers des fruits du sol ou des arbres. Un article de la loi de 111 s'applique à ceux qui, « en vertu de la loi Sempronia [une loi d'un des deux Gracques ?], n'avaient pas coutume » de verser des vectigalia ; il maintient cette exemption(1). Nous ne savons pas de quoi il s'agit(2). Les débiteurs paraissent avoir été tenus de transporter en des lieux déterminés la part qu'ils avaient à livrer(3). On n'a pas de renseignements sur les mesures évidemment prises contre les possesseurs qui abandonnaient leur terre, qui la cultivaient mal (grave dommage pour les ayants droit du peuple romain, auxquels revenait une part des produits), qui ne s'acquittaient pas de leurs redevances.

Ces redevances, l'État ne se chargeait pas de les recueillir et il n'en prenait pas livraison. Il les adjugeait à Rome, dans une vente aux enchères. Le plus offrant était ainsi substitué au peuple dans la propriété des *vectigalia* dus à celui-ci(4) ; il les percevait(5) à ses risques et périls. Les termes officiels pour désigner ces ventes étaient *vectigalia publica fruenda locare vendere*(6).

Elles étaient faites par les censeurs, qui rédigeaient préalablement un cahier de charges, contenant les obligations imposées aux adjudicataires. Le bail courait à partir du 15 mars venant après l'adjudication et restait en vigueur jusqu'à ce que

1. L. 82 : « ... [pr]o pecore ex lege Sempronia dare non solitei sunt ».

2. Les mots *solitei sunt* semblent bien prouver que ce n'était pas 1à une exemption temporaire, qui aurait été accordée, par exemple, à des victimes d'un sinistre.

3. Loi de 111. 94 « ...os comportent ». Conf. Mommsen, Ges. Schr., I, p. 145.

4. C'est pourquoi la loi de 111 indique (l. 83) que les *vectigalia* sont dus « populo aut publicano ».

5. L. 83 et 85.

6. Loi de 111, l. 85, 87, 88.

les censeurs suivants eussent procédé à une adjudication nouvelle. La durée normale était de cinq ans ; mais, comme les intervalles entre les censures successives n'étaient pas invariables, elle pouvait être écourtée ou allongée d'un an, voire même de plusieurs années. Elle s'étendait toujours sur une période d'années pleines, le point de départ étant le 15 mars. Dans l'intervalle des censures, ces adjudications supplémentaires pouvaient être faites par d'autres magistrats : la loi de 111 en mentionne une, à laquelle avait procédé Cn. Papirius Carbo, consul en 113[1].

Dans leur cahier de charges, les censeurs fixaient le taux des *vectigalia* à percevoir[2] : nous avons indiqué[3] que la loi de 111 paraît avoir interdit de le modifier à l'avenir. Mais elle permit aux magistrats futurs d'exiger des adjudicataires plus que ne l'avaient fait les censeurs précédents[4] : le plus offrant l'emportant, il s'agissait sans doute d'un minimum, qui servait de point de départ aux enchères et empêchait des ententes préjudiciables à l'État.

Les adjudicataires des services, revenus et dépenses publics étaient appelés *publicani*, et c'est, en effet, ainsi que l'on qualifiait les hommes qui achetaient les redevances de l'*ager publicus* d'Afrique[5]. L'affaire étant trop grosse pour rester entre les mains d'un seul capitaliste, celui qui se portait officiellement acquéreur (*manceps*) avait derrière lui une société, formée généralement de chevaliers : les sénateurs ne pouvaient en être membres, quoique beaucoup d'entre eux ne se privassent pas d'y participer par intermédiaires. Certaines de ces compagnies

1. L. 89.

2. Voir loi de III, l. 85 et suiv., pour la *lex dicta* des censeurs de 115-114. Conf. Cicéron, *Verrines*, Act. II, v, 21, 53 : « Qui publicos agros arant, certum est, quid e lege censoria debeant. »

3. P. 87.

4. L. 86-87.

5. Loi de 111, l. 83, 85. Mention de *publicani* en Afrique à cette époque Velléius Paterculus, II, 11, 2. Voir aussi Cicéron, *Verrines*, Act. II, III, 11, 27.

étaient fort puissantes ; l'une d'elles, par exemple, accaparait les *decumae*, la *scriptura*, le *portorium* (dîmes, taxes sur le bétail, douanes) de la province d'Asie ; une autre percevait le *portorium* et la *scriptura* en Sicile. A la tête de chaque société, était un *magister* annuel, administrateur général résidant à Rome ; dans la province, il y avait un sous-directeur, *pro magistro*, qui commandait à un nombreux personnel, composé surtout d'affranchis et d'esclaves(1). Nous n'avons pas de renseignements précis pour l'*Africa.* Dans une lettre adressée en 56 à un proconsul de cette province, Cicéron lui recommande un certain Cuspius, qui, dit-il, a fait deux séjours en Afrique, alors qu'il présidait aux affaires très importantes d'une société(2). Peut-être était-ce la compagnie fermière des *vectigalia*.

Les publicains n'avaient à s'occuper que de la perception des redevances à leur profit. Rien n'indique qu'ils aient loué, qu'ils aient exploité des terres publiques d'Afrique, qu'ils soient intervenus dans l'attribution de ces terres à ceux qui les cultivaient ou qui y faisaient paître des troupeaux. Ils ne pouvaient pas modifier les redevances. En cas de non-paiement, ils avaient un droit de gage, mais non pas un droit d'expulsion; ils devaient poursuivre en justice les défaillants et récalcitrants(3).

La règle à Rome était que les adjudicataires des revenus publics s'acquittassent envers l'État en argent. Il en était certainement ainsi pour les publicains qui achetaient les *vectigalia* d'Afrique(4). De leur côté, ils percevaient en argent la taxe sur le bétail ; quant aux parts de fruits qui leur étaient livrées, c'était affaire à eux de les convertir en espèces. Comme elles consistaient surtout en blés, nécessaires à l'alimentation de Rome, il était

1. Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, 2e édit., II, p. 300-1.

2. *Ad famil.*, XIII, 6, 2 : « Fuit in Africa bis, cum maximis societatis negotiis praeesset. »

3. Conf. Cicéron, *Verrines*, Act. II, III, 11, 27 : « Cum omnibus in aliis vectigalibus, Asiae…, Africae..., cum in his, inquam, rebus omnibus publicanus petitor aut pignerator, non ereptor, neque possessor soleat esse... »

4. Loi de 111, l. 87 : (le publicain) « ... populo dare debeat solvatque ».

très aisé de les vendre, soit en Afrique, soit à Rome même, si la compagnie de publicains se doublait d'une compagnie d'armateurs.

IV

L'*ager publicus* d'Afrique reçut des accroissements à l'époque républicaine : des biens en déshérence, des biens confisqués aux temps des proscriptions de Marius, de Sylla, puis du second triumvirat, et dans d'autres circonstances encore. Il est évident qu'après la victoire remportée par César à Thapsus sur le roi Juba, les terres concédées aux fils de Masinissa et confirmées au père de ce Juba, Hiempsal, firent retour au domaine public ; peut-être en fut-il de même de celles qui avaient été concédées ; en dehors de leur territoire, aux cités libres d'Hadrumète et de Thapsus, que César tint à punir de leur attachement aux Pompéiens[1].Mais nous avons vu, d'autre part, que des assignations, des ventes, des compensations données à des Romains, Italiens ou indigènes, avaient très fortement diminué l'*ager publicus* dès le second siècle. Les amputations durent continuer au siècle suivant, et les pertes l'emporter de beaucoup sur les acquisitions, qui étaient peut-être aussitôt aliénées. Ce qui est sûr, c'est que les auteurs et les inscriptions de l'époque impériale sont muets sur le domaine public qui avait existé dans la vieille Afrique. Il n'y a pas lieu de croire qu'il était tombé aux mains de l'empereur : ce transfert eût été irrégulier dans une province réservée au Sénat. Des domaines impériaux sont, d'ailleurs, rarement mentionnés dans la contrée qui avait constitué sous la République la *provincia Africa*[2], et ils avaient pu échoir au prince

1. L'auteur du *Bellum Africum* nous apprend (XCVII, 2) qu'il leur infligea des amendes.

2. *C. I. L.*, VIII, 25988. Peut-être 25893 b, et 14428 ; mais ces lieux peuvent avoir été dans l'*Africa nova*. Une *regio Thuburbitana et Canopitana* (Cagnat et Merlin, Inscr. lat. d'Afrique, 246), qui appartenait à l'administration impériale, a pu être une

à titre privé, en héritage. L'*ager publicus* était donc presque entièrement, sinon entièrement, passé entre les mains de particuliers, véritables propriétaires, quoique, au-dessus d'eux, l'État conservât le *dominium*, propriété de droit.

Il se peut que, sous César et sous Auguste, la fondation de colonies et des assignations individuelles aient largement contribué à cette disparition, soit directement, soit, par les échanges auxquels ces opérations durent donner lieu. Cependant cela n'est pas certain, car les terres nécessaires à l'établissement des colons et autres bénéficiaires auraient pu être achetées. Il faut donc admettre, ou des usurpations(1), difficiles à expliquer(2), ou des ventes, ou une modification dans la condition des terres : au lieu d'être occupées par des précaristes, soumis à des redevances, elles seraient devenues des *agri privati vectigalesque*, ou bien des *agri stipendiariorum*, selon la condition des possesseurs, citoyens romains ou indigènes. Ce qui eût naturellement entraîné la suppression de l'affermage des redevances aux publicains, gens d'ordinaire assez puissants pour ne pas se laisser dépouiller d'une source de profits. Et, avant cette suppression, l'État n'aurait pu modifier le statut des terres de son domaine que lors de nouvelles adjudications, puisque, les publicains achetant les *vectigalia* pour un prix et une période déterminés, il ne convenait pas de diminuer leurs bénéfices pendant cette période. Sur la question de la disparition de l'*ager publicus* dans la vieille province d'Africa, nous ne pouvons donc faire que de fragiles hypothèses.

L'existence de grands domaines, appartenant à des particuliers, est attestée en Afrique au premier siècle de notre ère(3) ;

---

circonscription fiscale, et non pas à la fois fiscale et domaniale. Un *fundus ...itanus*, à Henchir Sidi Salah, à l'Ouest de Sousse (*C. I. L.*, 23022) : cette propriété parait avoir été impériale, du moins à l'époque de Marc-Aurèle.

1. Comme il y en eut sur le domaine public de Cyrénaïque : Tacite, *Ann.*, XIV, 18 ; Hygin, dans *Gromat.* vet., I, p. 122.

2. Car les publicains avaient intérêt à les dénoncer.

3. Pline l'Ancien, XVIII, 35. Frontin, *De controversiis agrorum*, dans *Gromat. vet.*,

bon nombre d'entre eux devinrent ensuite domaines impériaux. Mais la plupart, si nous en jugeons par les documents épigraphiques, se trouvaient dans les limites qui, lors de l'annexion du royaume de Numidie en 46 avant J.-C., furent assignées à la province d'*Africa nova*, bientôt réunie à l'*Africa vetus*. Dans les limites de celle-ci, les grands domaines privés paraissent avoir été assez rares sous l'Empire[1]. Étaient-ils plus nombreux et plus vastes sous la République ? On a quelques raisons de le croire, du moins pour la fin de cette époque. Ils auraient appartenu surtout à des chevaliers et à des sénateurs. En 56, Cicéron dit que M. Cælius Rufus, fils d'un chevalier et qui devint lui-même sénateur, avait en Afrique des biens et possessions qu'il tenait de son père[2]. En 43, L. Julius Calidus, chevalier, fut menacé de proscription, parce que « ses grandes possessions d'Afrique » excitaient la convoitise d'un officier d'Antoine le triumvir[3] : il est probable qu'elles se trouvaient dans la vieille province, plutôt que dans la nouvelle, créée depuis trois ans seulement[4]. Les sénateurs n'avaient pas le droit de s'occuper ouvertement de banque et de commerce : si donc l'un d'eux, C. Anicius, se rendant en Afrique pour ses affaires, se faisait donner, en 44, une mission officielle et souhaitait que le gouverneur de l'*Africa vetus* lui accordât des licteurs; si un autre sénateur, récemment

---

I, p. 53. C. I. L., VIII, 14603 (domaine privé, qui était devenu impérial dés le milieu du Ier siècle).

1. *Ad Atticill(a)e* [sous-entendre praedia], sur la Table de Peutinger : conf. *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Medjez el Bab, n° 192 ou 193. — *Villa Magna*, dans la région de Zaghouane : *C. I. L.*, VIII, 899 ; ce nom atteste sans doute un grand domaine (conf. ibid., 25902, I, 1. 6-7). — A Henchir Bou Hamida, près de Pont-du-Fahs, il y avait un domaine, probablement important, qui parait avoir été privé : *ibid*., 23977-8. — Indices d'autres domaines dans la même région : *ibid*., 23847, 23848, 23842, 23943. — Un *vicus Haterianu*s, au Sud-Ouest de Thuburbo Majus, et un *vicus Annaei*, au Sud du même lieu, n'étaient probablement plus des propriétés privées à l'époque où des inscriptions nous les font connaître : *ibid*., 23125 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1923. p. 197-9.

2. *Pro Caelio*, 30, 73 : « in qua provincia... res erant et possessiones paternae ».

3. Cornélius Népos, Atticus, Xli, 4 : « magnas eius Africanas possessiones ».

4. M. Cichorius (*Röm. Studien*, p. 88) identifie ce personnage avec un L. Julius, que Cicéron (Ad famil., XIII, 6, 3) recommanda à un proconsul d'Afrique en 56, dix ans avant la création de l'*Africa nova.*

encore chevalier, L. Ælius Lamia, chargeait Cicéron de recommander, en 43, à ce gouverneur ses affaires, ses procurateurs, affranchis et esclaves[1], il y a quelque apparence que l'un et l'autre avaient des raisons avouables de jouir en Afrique d'une protection officielle, qu'ils y possédaient des propriétés foncières ce qui était leur droit. Mentionnons encore cette ferme très grande, pourvue de quatre tours, qui s'élevait, en 46, près d'Uzitta, au Sud-Est d'Hadrumète[2], et qui était assurément le centre d'un domaine ; il est vrai qu'elle pouvait appartenir à un citoyen d'une des villes libres du littoral, et non à un Romain.

En dehors des territoires de ces villes, des domaines romains, plus ou moins importants, avaient pu se former dans la province, par des achats faits, soit à Rome, lors des ventes publiques, soit en Afrique même, lorsque des citoyens romains ou des Italiens se décidaient à vendre de gré à gré les terres, assignées gratuitement par l'État ou vendues par lui, dont ils étaient propriétaires[3]. Quant à celles qui avaient été attribuées à des stipendiarii et grevées d'un impôt foncier, des Romains n'auraient eu qu'un avantage médiocre à les acheter, à supposer que cela leur eût été permis[4],

Le peuple romain, nous l'avons dit[5], était propriétaire d'espaces incultes, couverts de brousse ou d'arbres, qu'on appelait *saltus* et qui servaient de pâturages. Or, sous l'Empire, depuis le premier siècle de notre ère, le terme *saltus* est fréquemment usité, surtout en Afrique, pour désigner de grands domaines, privés ou impériaux. On peut donc se demander si ces domaines africains, qui, — cela va sans dire, — étaient partiellement ou totalement mis en culture, ne s'étaient pas formés sur de vastes étendues incultes, que l'État aurait données ou vendues à des

1. *V. supra,* p. 70.
2. *Bell. Afric*., XL, 1.
3. Conf. *supra*, p. 67.
4. *Ibid*., p. 49.
5. P. 83.

particuliers. Mais cette conclusion ne s'impose pas, car le sens « grand domaine » ne paraît pas dériver directement du sens « espace boisé, broussailleux ». Dès l'époque républicaine, le mot *saltus* fut employé pour désigner un ensemble de centuries : quatre, selon Varron[1] (ce qui répond à plus de 200 hectares), peut-être aussi davantage[2] ; il dut recevoir ce sens parce que les ensembles ainsi constitués étaient des terres médiocres, jugées impropres à l'agriculture et qu'il ne convenait pas d'assigner en petits lots, si, contre l'usage[3], on les assignait. Le mot *saltus*, devenu dans cette acception un terme d'arpentage, se serait appliqué, avec le temps, à un grand espace de terres mesurées, quel que fût le nombre des centuries qu'il contenait, sans qu'on tînt compte désormais de la qualité du sol. De là, on passait aisément au sens de « grand domaine », ces domaines étant, dans les provinces de l'Afrique romaine, partagés en centuries, comme le reste du territoire[4]. Il s'ensuit que, là où nous rencontrons le terme *saltus* pour désigner une grande propriété africaine, ce n'est nullement une preuve qu'elle ait été auparavant un espace inculte, donné ou vendu par l'État à un particulier. D'ailleurs, si les mentions de *saltus* sont nombreuses dans la contrée qui répond à l'*Africa nova*, je n'en connais qu'une seule[5] dans celle qui fut, de 146 à 46, la province d'Afrique, dans l'*Africa vetus*. Ce qui ne doit pas empêcher de supposer que l'État y ait aliéné, — on ne sait quand, ni comment, — les terrains sur lesquels il percevait, à l'époque républicaine, la *scriptura pecoris*, puisque rien n'atteste qu'il en ait encore possédé sous l'Empire.

1. *Rust.*, I, 10, 2.

2. Une étendue de 25 centuries, dit un auteur postérieur à Varron (Siculus Flaccus, dans *Gromat. vet.*, I, p. 158).

3. Conf. *supra*, p. 62 et 82.

4. Voir plus haut, p. 13, n. 4.

5. *C. I. L.*, VIII, 23842.

V

A cette étude sur la condition des terres, nous joindrons quelques indications, ou plutôt quelques hypothèses, sur la manière dont elles étaient exploitées.

A l'époque carthaginoise, des domaines de l'aristocratie étaient cultivés par des esclaves[1] ; nous n'avons pas de preuves de la présence, sur ces terres privées, d'hommes libres, qui auraient versé aux propriétaires des parts de fruits[2].

C'étaient, au contraire, des parts de fruits que versaient à l'État punique les indigènes, gens de basse condition, qui travaillaient de leurs mains sur les sols qu'ils occupaient[3].

Devenus sujets de Rome, ils furent soumis à un impôt fixe et continuèrent à mener, sur les champs qui leur furent assignés en 146, la rude vie de paysan qu'avaient menée leurs pères. Les Romains et Italiens qui reçurent gratuitement des lots de terre devaient aussi travailler par eux-mêmes : ceux, du moins, et ils ne furent sans doute pas nombreux, qui ne revendirent pas leur lot. Indigènes ou immigrés, ces petits cultivateurs se faisaient aider par leur famille et peut-être, lorsqu'ils le pouvaient, par un ou deux esclaves. De même, probablement, la plupart des hommes mis en possession, moyennant une dîne, de terres du domaine public.

Quant aux Romains qui, par des achats faits à Rome ou dans la province, se constituaient des propriétés africaines, c'étaient des gens de qualité, ne touchant pas la charrue. En général, ils ne résidaient pas, et, lorsque le domaine ou le groupe de domaines qui leur appartenait était important, ils étaient représentés par un intendant, *procurator*, homme libre. Peut-être un certain nombre d'entre eux faisaient-ils cultiver

1. T. II, p. 299-300 ; t. IV, p. 47.
2. T. II, p. 300.
3. *Supra*, p. 46.

leurs terres par des esclaves[1], sous les ordres d'un régisseur (*vilicus*), esclave lui-même. Si les domaines de la noblesse carthaginoise avaient été mis aux enchères aussitôt après l'annexion, les esclaves qui y étaient attachés auraient pu être compris dans ces ventes : à vrai dire, nous n'avons là-dessus aucun renseignement[2]. On sait combien se développa, en Italie et en Sicile, dans les deux derniers siècles avant notre ère, l'exploitation des grandes propriétés par la main-d'œuvre servile, quelles terribles révoltes d'esclaves éclatèrent alors dans ces deux contrées. La province d'Afrique ne semble pas avoir eu à subir de semblables crises : les esclaves qu'en 82, le gouverneur Fabius Hadrianus avait, prétendait-on, enrôlés dans un vaste complot contre leurs maîtres, habitaient, comme ceux-ci, Utique et n'étaient pas des travailleurs ruraux[3].

La mise en location d'un domaine se serait mieux conciliée que la régie avec la non-résidence : elle aurait déchargé entièrement le propriétaire des soucis et des risques de la culture. Dans ce cas, il eût pu louer, soit à un gros, fermier, qui aurait résidé et exploité selon ses propres convenances, soit à de petits cultivateurs, entre lesquels le fonds aurait été partagé.

Un autre procédé eût pu être celui qui était, croyons-nous, en vigueur sur le domaine public : l'autorisation de cultiver donnée à des précaristes moyennant le versement d'une part de fruits. On pourrait même supposer qu'en vendant à Rome des terres qui étaient exploitées par des précaristes, l'État, au lieu de donner à ceux-ci une compensation ailleurs, stipulait, parmi les conditions de la vente, leur maintien sur le fonds.

Nous sommes mieux instruits sur l'exploitation des terres africaines à l'époque des empereurs. Mais il serait, à mon avis,

1. Mention d'esclaves dans les campagnes de la province d'Afrique, à la fin du second siècle avant J.-C. : Salluste, *Jug*., XLIV, 5.

2. Conf, *supra*, p, 81.

3. V. *infra*, p. 280.

imprudent d'appliquer à la vieille province et à. la période comprise entre le milieu du second siècle et le milieu du premier des renseignements concernant une autre région de l'Afrique, — celle qui fut l'*Afrira nova*, — et se rapportant à des temps plus récents. Car si, comme il est vraisemblable, le règlement général d'exploitation appelé *lex Manciana*[1] fut rendu pour des domaines de l'*Africa nova*[2], il ne peut naturellement pas être antérieur à l'année 46, date de la création de cette province. La *lex Manciana* tint-elle compte de l'état dans lequel elle aurait trouvé des domaines possédés auparavant par le roi de Numidie[3] ? Alla-t-elle chercher des modèles hors de l'Afrique, jusqu'en Égypte et en Asie ? Fit-elle des emprunts à l'*Africa vetus* ? Cette troisième hypothèse n'aurait rien d'inadmissible, mais qu'en pouvons-nous savoir ?

1. Les termes mêmes de cette lev *Manciana* me paraissent prouver qu'il s'agit d'un règlement qui fut fait pour divers domaines, ayant des propriétaires différents, et non pas pour un domaine particulier.

2. Conf. *supra*, p. 86.

3. Conf. t. V, p. 210.

CHAPITRE IV

ÉTAT MATÉRIEL, CIVILISATION

I

La contrée dont Rome fit la province d'Afrique avait été prospère sous la domination carthaginoise : les indigènes s'y livraient principalement à la culture du blé et de l'orge; sur les domaines de l'aristocratie punique s'étendaient des vergers, des olivettes, des vignobles ; le bétail abondait. La célébrité du traité de Magon atteste l'emploi de bonnes méthodes d'exploitation[1].

On sait qu'après la destruction de Carthage, le Sénat fit faire de cet ouvrage une traduction latine. Elle devait rendre de grands services aux agriculteurs d'Italie. Mais elle eût pu être plus utile encore aux Romains et aux Italiens qui acquéraient des propriétés foncières dans la nouvelle province, car bien des préceptes de Magon trouvaient surtout leur application en Afrique[2]. Ce qui prouve que l'enseignement du vieil agronome ne fut pas oublié dans sa patrie, c'est qu'en l'année 88 avant notre ère, un certain Cassius Dionysius, d'Utique, publia une traduction libre de son traité, en grec, et la dédia au préteur Sextilius, gouverneur de l'*Africa*[3].

---

1. Sur tout cela, voir t. IV, p. 1-49.
2. *Ibid*., p. 7.
3. *Ibid*., p. 5.

Cependant les propriétaires romains de l'époque républicaine prenaient certainement une part moins active que les Carthaginois à la gestion de leurs terres africaines ; beaucoup d'entre eux devaient même à peine les connaître. Ils ne se souciaient sans doute guère de faire leur profit de la lecture de Magon. Quant aux petits cultivateurs, indigènes ou immigrés, ils apprenaient leur métier par la pratique, et non dans des livres, que ceux-ci fussent écrits en punique, en grec ou en latin.

Aux yeux des Romains d'alors, l'Afrique septentrionale, — et en particulier la province, — était avant tout une terre de céréales, « ager frugum fertilis », dit Salluste[1]. Sur une monnaie que les Pompéiens firent frapper au milieu du premier siècle avant notre ère, la tête de l'Afrique est accompagnée d'un épi et d'une charrue[2].

En 49, au début de l'été, Curion, lieutenant de César, trouva la campagne d'Utique pleine de blés, attendant la moisson[3]. En ce temps-là, on parlait de rendements de cent pour un dans le Byzacium, autour d'Hadrumète[4]. Il est vrai qu'en 46, dans cette même région d'Hadrumète, Jules César eut grand peine à se procurer les vivres dont ses troupes avaient besoin. Mais les circonstances étaient exceptionnelles. L'année précédente, on n'avait presque pas fait de récolte, les Pompéiens ayant appelé sous les armes les travailleurs des champs. D'autre part, ils avaient donné l'ordre de transporter dans un petit nombre de villes fortes tout le blé qu'ils avaient pu recueillir dans la province[5] c'est ainsi que des approvisionnements plus ou moins importants existaient à Utique[6],

1. *Jug*., XVII, 5.

2. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, I, p. 477, n° 1, et p. 279, n° 50 ; voir aussi II, p. 577, n° 22.

3. César, *Bell. civ.*, II, 37, 6 : « frumentum, cuius erant plenissimi agri ».

4. Varron, *Rust*., I, 44, 2. Pour cette assertion, conf. t. IV, p. 12-13.

5. *Bell. Afric*., XX, 4-5.

6. Plutarque, *Caton le Jeune*, 58.

Hadrumète[1], Thysdrus[2], Acholla[3], Uzitta[4], Sarsura[5] ; il y en avait aussi dans l'île de Cercina (Kerkenna)[6]. Pourtant, il restait encore du blé et de l'orge dans les fermes éparses à travers la campagne, et les soldats de César[7], comme ceux des Pompéiens[8], y faisaient des perquisitions fructueuses, surtout s'ils mettaient la main sur les souterrains, sur les silos, dans lesquels les paysans enfouissaient une bonne partie de leurs grains[9].

En temps ordinaire, Rome trouvait de précieuses ressources dans les blés de la province[10]. L'Italie s'étant transformée en un pays d'arboriculture et d'élevage, les grains nécessaires à la subsistance de la grande ville venaient désormais d'outremer; la Sardaigne, la Sicile et l'Afrique étaient appelées « les provinces frumentaires »[11].

Avant les Gracques, le blé se vendait à Rome par l'intermédiaire de marchands, qui se le procuraient comme ils l'entendaient ; les édiles n'intervenaient que pour empêcher l'exagération des prix. C'était seulement dans des circonstances tout à fait critiques, quand la famine menaçait, quand les cours

1. *Bell. Afric.*, LXXXIX, 2.

2. *Ibid*., XXXVI, 2 : 300 000 boisseaux de blé, apportés dans cette ville par des marchands italiens et des cultivateurs. César, vainqueur, exigea des gens de Thysdrus une certaine quantité de blé : *ibid*., XCVII, 4.

3. *Ibid*., XXXIII, 2.

4. *Ibid*., LXXXIX, 1.

5. *Ibid*., LXXV, 3.

6. *Ibid*., VIII, 3 ; XXXIV, 2-3.

7. *Ibid*., IX, 1-2 ; LXV, 2. Voir aussi LXVII, 2 (dans les fermes qui entourent Aggar, César trouve, sinon du blé, du moins beaucoup d'orge).

8. *Ibid*., LXVIII, 1 et 3.

9. *Ibid.*, LXV, 1. Conf. t. IV, p. 16.

10. On ne doit pas, d'ailleurs, exagérer ces ressources. Lors de la guerre de Jugurtha, la province ne suffit pas pour nourrir les armées de quelques dizaines de milliers d'hommes, qui combattaient en Numidie; il fallut transporter des vivres par mer : *Jug*., XXXVI, 1 ; XLIII, 3 ; C, 1.

11. Cicéron, *De imp. Cn. Pompei*, 12, 34 : « Siciliam..., Africain,.., Sardiniam..., haec tria frumentaria subsidia rei publicae ». César, *Bell. civ*., II, 32, 3 (discours de Curion à ses troupes) : « Caesar... provincias Siciliam atque Africam, sine quibus urbem atque Italiam tueri non potest, vestrae fidei commisit. » Varron, *Rust*., II, *praef*., 3 : « Frumentum locamus qui nobis advehat, qui saturi flamus ex Africa et Sardinia. »

étaient très élevés, que l'État achetait des grains et les faisait vendre à perte par les édiles.

Mais, depuis l'année 123, il se chargea, pour une large part, de l'annone, c'est-à-dire du ravitaillement en blé de la capitale, soit par des ventes à bas prix, dont pouvaient bénéficier tous les citoyens, soit par des distributions gratuites aux indigents et à ceux qui étaient réputés tels, la quantité de blé vendue ou allouée à chacun tous les mois étant de cinq boisseaux (près de 44 litres). Jusqu'à Jules César, il y eut toute une série de lois frumentaires, du reste mal connues[1], les unes inspirées par le désir de complaire au peuple, les autres par le besoin de réduire des dépenses excessives. Nous savons qu'en 63 avant J.-C., ces dépenses s'élevaient à trente millions de sesterces ; que, peu d'années après, 320.000 citoyens recevaient gratuitement les cinq boisseaux mensuels ; César, en 46, réduisit leur nombre à 150.000.

Une partie des blés que la province d'Afrique fournissait au service de l'annone étaient peut-être exigés des sujets à titre d'impôt : l'État, représenté par le questeur, les aurait reçus des fermiers chargés de percevoir cet impôt, moyennant un pourcentage sur leurs recouvrements[2]. Mais ce n'est là qu'une hypothèse. D'autres blés devaient être achetés : les dîmes perçues sur les terres du peuple romain étaient la propriété des publicains auxquels des magistrats les avaient adjugées à Rome ; après déduction des impôts ou des redevances, les récoltes appartenaient pleinement aux agriculteurs. L'État pouvait réquisitionner des blés en les payant : ce à quoi il ne se décidait que dans des circonstances exceptionnelles; on ignore s'il eut l'occasion de le faire en Afrique[3].

En général, il se contentait d'acheter, non pas aux produc-

1. Pour ces lois, voir Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, 2e édit., II, p. 114-8 ; Rostowzew, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, VII, p. 173-5.

2. V. *supra*, p. 53.

3. Il est probable que les Pompéiens agirent ainsi pendant la guerre civile.

teurs eux-mêmes, — c'eût été trop compliqué, — mais à des négociants, à des sociétés, avec lesquels il passait des marchés pour la fourniture de quantités déterminées de grains, et qui disposaient du personnel, des intermédiaires, des moyens de transport nécessaires à leurs opérations, soit dans la province même[1], soit en Numidie. Ces achats, il pouvait les faire à Rome. Mais il est certain qu'il en faisait aussi en Afrique[2] ; dans ce cas, il lui fallait conclure d'autres marchés pour le transport par mer[3]. D'ailleurs, publicains disposant des dîmes, grands marchands de blé, armateurs[4] devaient souvent s'associer, ou même se confondre, se réservant les affaires importantes. Et ce n'était sans doute pas seulement aux besoins de l'annone officielle qu'ils pourvoyaient ; il est à croire qu'ils achetaient aussi et exportaient des grains pour les vendre à leur propre compte sur les marchés libres de Rome et d'autres villes d'Italie. L'agriculture africaine trouvait ainsi des débouchés sûrs. Les producteurs, il est vrai, en profitaient beaucoup moins que les trafiquants et les spéculateurs, qui pouvaient s'entendre pour leur imposer des prix peu élevés.

César, ayant débarqué dans la région d'Hadrumète, n'y trouva pas le bois dont il avait besoin pour fabriquer des machines de guerre[5]. A ce pays convenaient bien les termes *ager arbori infecundus* que Salluste[6] applique inexactement à l'ensemble de l'Afrique septentrionale. Au contraire, les arbres abondaient dans le voisinage d'Utique[7]. C'étaient peut-être surtout

1. *Bell. Afric.*, XXXVI, 2 : mention de *negotiatores Italici*, qui recueillent, dans la région de Thysdrus, des blés, destinés à servir aux approvisionnements des Pompéiens.

2. Quintilien, XI, 1, 80 : en 49, Ælius Tubéron aurait été envoyé par le Sénat en Afrique, « non ad bellum, sed ad frumentum coemendum ». L'État était évidemment propriétaire des blés qu'il confiait à des armateurs pour les transporter d'Afrique à Rome : voir note suivante.

3. Varron, *Rust*., II, *praef*., 3 : « Frumentum locamus qui nobis advehat... ex Africa. »

4. Armateurs à Utique : Plutarque, *Caton le Jeune*, 61.

5. *Bell. Afric.*, XX, 3.

6. *Jug*., XVII, 5.

7. César, *Bell, civ.*, II, 37, 6.

des arbres fruitiers. Quoi qu'en dise Pline l'Ancien[1], la nature n'avait pas livré à Cérès le sol tout entier de l'Afrique. Les Carthaginois et les autres Phéniciens établis dans cette contrée n'avaient nullement négligé la vigne, l'olivier, le figuier, le grenadier[2]. Nous avons quelques indices que ces cultures arbustives continuèrent à être pratiquées sous la domination romaine. Dans un passage mutilé, qui se rapporte probablement aux terres publiques, la loi de l'année 111[3] mentionne des récoltes de vin et d'huile, Au Sud d'Hadrumète, dans ce Byzacium qui, en général, était mal pourvu d'arbres, et voué surtout à la culture des céréales, le récit de la campagne de Jules César indique une vieille olivette, très dense[4]. Dans la même région, les soldats du dictateur trouvent, en visitant les fermes qui entourent le bourg d'Aggar, beaucoup d'huile, de vin, de figues[5]. Le général pompéien Considius, assiégeant Acholla, a dans son camp, non seulement du blé, mais encore du vin et de l'huile[6].

Dans le Sud de la Gaule, le gouvernement de la République romaine défendit aux indigènes de planter des oliviers et des vignes, « afin, dit Cicéron[7], d'augmenter la valeur de nos olivettes et de nos vignobles ». Rien ne prouve qu'une mesure semblable ait été prise dans la province d'Afrique. En tout cas, à supposer que des plantations nouvelles aient été interdites, il est certain que les anciennes subsistèrent et furent exploitées. Il convient cependant de remarquer qu'à cette époque, l'Italie produisait largement du vin et de l'huile, que, même avant la destruction de Carthage, elle importait du vin en Afrique[8].

1. XV, 8. Pour ce passage, conf. t. IV, p. 30.
2. Voir t. IV, p. 18 et suiv.
3. L. 95.
4. *Bell, Afric*., L, 1.
5. *Ibid*., LXVII, 2.
6. *Ibid*., XLIII.
7. *De republica*, III, 9, 16. Conf. Jullian, *Hist. de la Gaule*, III, p. 99-100.
8. Voir t. IV, p. 150.

Il n'y aurait donc pas eu dans la péninsule de débouchés pour les huiles et les vins africains : la culture du blé, assurée de ces débouchés, devait paraître préférable.

Pour l'élevage, nos renseignements se bornent à quelques mentions de bétail dans la loi de 111[1], dans Salluste[2], dans le journal de la campagne de Césars[3].

Des pêcheries de thons, créées sans doute à l'époque carthaginoise, sont signalées sur la côte orientale de la Tunisie, près de Monastir et au cap Kaboudia, par Strabon[4], c'est-à-dire peut-être par Artémidore[5], qui écrivait tout à la fin du second siècle.

Aucun texte n'indique que des mines aient été exploitées en Afrique; un poète, Lucain[6], affirme même qu'il n'y en avait pas[7].

Avec Carthage, disparut un des grands centres industriels du monde antique. Si les importations de cette métropole avaient fait obstacle au développement économique des cités qui lui étaient soumises, il ne semble pas que celles-ci aient beaucoup profité du triomphe des Romains. Le mobilier des tombes ne nous fait guère connaître, comme produits du pays, que des poteries, qui devaient, être fabriquées à Utique, à Hadrumète et dans quelques autres lieux encore[8]. Ce sont des objets vulgaires et d'une technique plus ou moins grossière[9]. Les

---

1. L. 82, 86, 88, 92.
2. *Jug*., XLIV, 5.
3. *Bell. Afric*., XXVI, 6.
4. XVII, 3, 16. Conf. t. IV, p. 52 (voir aussi t. II, p. 131, n. 1).
5. Voir t. V, p. 21,
6. IX, 424-6 : (la Libye)

In nullas vitiatur opes : non acre, nec auro
Escoquitur, nunc glebarum crimine, pura
Et penitus terra est.

7. Salines près d'Utique : César, *Bell. civ.*, II, 37, 5 (conf. Pline l'Ancien, XXXI, 81 ; *C. I. L*., VIII, 1180 = 14310) ; près de Thapsus : *Bell. Afric*., LXXX, 1.

8. On fabriquait peut-être aussi, dès cette époque, des figurines en terre cuite à Hadrumète, industrie qui y fut assez florissante dans les premiers siècles de notre ère.

9. Il y e lieu, cependant, de signaler des réchauds et des cassolettes, avec un décor

formes, souvent d'origine hellénique, restent celles qui étaient usitées à Carthage dans les derniers temps de cette ville[1] par exemple, on continua à façonner, je ne sais où, jusque dans le cours du premier siècle avant J.-C., de ces lampes, imitées de modèles grecs, qu'on ornait parfois de l'image, proprement punique, dite signe de Tanit[2].

En dehors des achats et des expéditions de blés, destinés à l'Italie, le commerce ne parait pas avoir été très actif. Sur mer, il était gêné par la piraterie. Nous ne connaissons pas d'autres exportations que celles des grains. L'Italie, pays d'élevage, n'avait pas besoin de recevoir d'Afrique du bétail, qui aurait été d'ailleurs d'un transport difficile, ni des laines, d'une qualité inférieure aux siennes. Si on lui envoyait des esclaves, ils étaient sans doute capturés au delà de la province. Celle-ci importait probablement du vin, comme l'Espagne et la Gaule, mais, semble-t-il, en quantité médiocre[3]. Avant la destruction de Carthage, l'Afrique recevait assez abondamment des poteries fabriquées en Campanie et dans le Sud de la péninsule : lampes de types grecs[4], petits vases copiés sur des modèles en métal et recouverts d'un vernis noir brillant[5]. Ces importations continuèrent sous la domination de Rome, au second siècle et pendant une partie du siècle suivant : elles sont attestées par des trouvailles faites surtout dans des sépultures[6]. Il est

---

estampé et incisé : voir t. IV, p. 62, n. 3; p. 162, n. 5 ; Renault, *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. 349-350 et pl. XXXII, fig. 2.

1. Voir t. IV, p. 61-63.

2. *V. ibid.*, p. 62, n. 5. Ravard, *B, a. Comité,* 1896, p. 146 ; Hannezo, *ibid*., 1905, p. 105.

3. C'est à des troupes romaines, retirées dans la province après avoir été battues par Jugurtha, que des mercantis vendent des vins d'outre-mer : Salluste, Jug., XLIV, 5. — A Leptis la Grande, on a trouvé une marque d'amphore, portant une date consulaire qui répond à l'année 107 avant J.-C. : *C. I. L.*, VIII, 10477, n° 1.

4. Voir t. IV, p. 161-2.

5. *Ibid*., p. 159-161.

6. A Henchir Beni Nafa (région de Bizerte), Sidi Yahia (*ibid*. : Merlin, *B. a. Comité,* 1919, p.212), Mateur (J. Renault, *Cahiers d'archéol. tunisienne*, I, 1908, p. 51), Sidi Daoud, Sousse et, près de Sousse, dans le sanctuaire d'El Kenissia (Carton, *Le sanctuaire*

vrai que la distinction devient plus difficile entre les produits des ateliers italiens, tombés en décadence, et les imitations qui sortaient de fabriques africaines.

Les deniers d'argent de la République romaine circulaient naturellement dans la province. On en retrouve çà et là. Deux trésors, l'un de plusieurs centaines de pièces, l'autre d'une vingtaine seulement, ont été exhumés à Hammam Lif, près de Tunis[1], et dans la région des Nefzas, au Nord-Ouest de Béja[2].

Le premier fut enfoui vers l'année 74 ; le seeond contenait des monnaies frappées entre 179 et 106. Ce ne sont pas là des preuves bien fortes d'une grande prospérité.

II

La province qui fut constituée dans le Sud de la Gaule, vingt-huit ans après la chute de Carthage, se romanisa rapidement : il y avait d'étroites affinités de race entre les sujets et les conquérants[3], et ceux-ci souhaitaient se sentir vraiment chez eux dans une contrée dont la possession assurait leurs communications avec l'Espagne. Il n'en fut pas de même en Afrique. Aucune sympathie, aucun désir de rapprochement entre les Latins et les provinciaux, habitants des cités phéniciennes et carthaginoises du littoral, ou indigènes répandus dans les campagnes. Cicéron[4] qualifie les uns et les autres de *Poeni*, nom que les Romains avaient appris à détester. Pour d'autres, les indigènes étaient des Libyphéniciens, en grec Λιβυφοίνιχες. Car c'est alors qu'on leur appliqua ce terme, qui avait d'abord désigné les colons phéniciens des côtes de la Libye. Manière

---

de Tanit à El-Kénissia, extrait des *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscriptions*, XII, 1ère partie, p. 103-4), à Lemta, Thapsus, Mahdia, El Alia, Khangat et Hedjaj, Zaghouane. Voir t. IV, p. 159, n. 6 ; p. 160, n. 1 ; p. 161, n. 7.

1. De Bray, *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, 1907, p. 98-100.
2. Merlin, *B. a. Comité,* 1914, p. CXLVI-VII.
3. L.-A. Constans, *Histoire de la Basse-Provence dans l'antiquité*, p. 46.
4. *Verrines*, Act. II, III, 6, 12.

d'indiquer que ces Libyens étaient devenus phéniciens par la langue et par les mœurs[1].

Ils avaient, en effet, accueilli très largement la civilisation punique. Peut-être avaient-ils déjà abandonné leur langue maternelle[2] : au premier siècle avant et au premier siècle après notre ère, elle n'apparaît plus chez eux que dans des noms propres[3], transmis par héritage familial, mais qui, avec le temps, se font plus rares. La plupart des noms sont, au contraire, puniques, non seulement sur le littoral, mais aussi à l'intérieur des terres. La langue punique devait être répandue partout. C'est à l'époque que nous étudions qu'appartiennent, pour une bonne part, les inscriptions, peintes sur des urnes funéraires, d'Hadrumète[4] et d'un lieu voisin, Akouda[5]. De même, sans doute, des inscriptions sur pierre qui offrent un type d'écriture intermédiaire entre les écritures punique et néopunique[6] : on en a retrouvé à Bir bou Rekba, près d'Hammamet[7] : à El Kenissia, près de Sousse[8] ; à Henchir Aouin, près d'Oudna[9] ; cette dernière est peut-être de 91 avant J.-C.[10]. Des inscriptions plus récentes, en écriture néopunique[11], témoignent de la

1. Voir t. IV, p. 493-4.

2. *Ibid*., p. 494, n. 2.

3. Inscription punique de Bir bau Rekba (probablement du Ier siècle avant J.-C.), où des noms libyques se mêlent à des noms puniques : *Rép. d'épigr. sémit*., II, 942. On trouve encore quelques noms qui paraissent être libyques dans des inscriptions latines du temps de Tibère : *C. I. L.*, V, 4920, 4921, 4922. Mais la-plupart des noms y sont puniques ; ils le sont tous dans l'inscription *C. I. L.*, V, 4919, qui est de la même époque.

4. Voir t. II, p. 139, n. 4 : t. IV, p. 451-2.

5. Carton, *Bull. de Sousse*, 1909, p. 28 et pl. IV. Voir aussi une inscription peinte sur un vase de Bir bou Rekba : *Rép*., III, 1837.

6. Une inscription en écriture punique, découverte à Thuburbo Majus, peut être, elle aussi, postérieure à la chute de Carthage : *Rép*., II, 885. Au même lieu, maigres vestiges d'une inscription punique, gravée sur un ex-voto en forme de temple : *v. infra,* p. 112, n. 6.

7. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu,* p. 22, fig. 4. *Rép*., II, 942. Une autre inscription du même lieu est néopunique : Merlin, dans *Catal. du musée Alaoui*, 2e Supplément, p. 107, n° 1333.

8. Carton, *Le sanctuaire de Tanit à El-Kénissia*, p. 87-88 et pl. II, n° 6.

9. *Rép*., I, 79.

10. *V. supra*, p. 56.

11. A Henchir Sidi Khalifa, en arrière du golfe d'Hammamet : Berger, *Bull. de*

persistance de la langue phénicienne dans la vieille province, jusque sous l'Empire romain : elle s'y défendit plus ou moins longtemps contre le latin.

Il est probable qu'un temple de « Zeus », qui, selon Plutarque[1], existait à Utique au milieu du premier siècle avant J.-C., avait été, en réalité, consacré au Jupiter latin par les Romains et les Italiens, nombreux dans cette ville, et qu'il n'était guère fréquenté que par eux[2]. Les provinciaux restaient fidèles à leurs dieux, à ceux qu'on avait adorés à Carthage, qu'on adorait depuis des siècles à Utique, à Hadrumète, dans d'autres cités phéniciennes, et que les indigènes avaient adoptés.

A ces dieux, Rome ne témoignait aucune hostilité ; au contraire, elle avait le souci de se les concilier. Ce fut sans doute pour rendre hommage à la « Junon » phénicienne, maîtresse de la première Carthage, que C. Gracchus appela *Iunonia* la colonie fondée par lui sur le même sol[3]. Une déesse ailée, à tête de lion, apparaît sur un denier frappé par Métellus Scipion, général en chef des Pompéiens en Afrique : figure qu'accompagnent les lettres GTA, signifiant, croit-on, *G(enius) t(errae)*[4] *A(fricae)*[5]. En tout cas, il s'agit d'une divinité africaine, dont on a retrouvé des images dans un sanctuaire

Sousse, 1903, p. 133-4. A Henchir Bou Chebib, au Sud-Ouest de Mahdia : *Rép*., II, 886 ; *Catal, du musée Alaoui*, 2e Supplément, p. 108, n° 1343. A Bir Tlelsa, au Nord-Est d'El Djem : Dussaud, *B. a. Comité*, 1914, p. 618-620, et 1917, p. 165-7. A Zaghouane *Rép*., II, 598. A Henchir Brigita, à l'Ouest du djebel Zaghouane, inscription bilingue, latine et néopunique : *C. I. L*., VIII, 793 et p. 2409 ; *Beschreibung der antiken Skulpturen zu Berlin* (Berlin, 1891), p. 326-7, n°842. Au djebel Mansour, dans la même région, inscription également bilingue : *C. I. L*., VIII, 23834 ; Rép., II, 679 ; *Catal. du musée Alaoui*, Supplément, pl. XLIX, fig. 1 et 2.

1. *Caton le Jeune*, 59.

2. C'est dans ce temple que se réunirent, après le désastre de Thapsus, les sénateurs de Rome présents à Utique et les personnages les plus importants parmi les Romains habitant la ville : Plutarque, *l. c*.

3. *V. supra*, p. 62.

4. Ou *t(utelaris)* ?

5. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, I, p. 280, n° 51. Voir ici, t. IV, p. 273.

voisin d'Hammamet[1]. Une tête représentée sur des monnaies que fit frapper, en 44-42, Q. Cornificius, gouverneur de l'*Africa* vetus, est celle de Jupiter Ammon[2], confondu peut-être avec le Baal Hammon auquel tant d'indigènes rendaient un culte[3].

Naturellement, ceux qui parlaient la langue punique invoquaient ces dieux sous leurs noms phéniciens. A El Kenissia, c'était Tanit Pané Baal[4]. De même à Bir bou Rekba, où elle se présentait associée à un Baal[5], lequel devait être Baal Hammon[6]. Sous l'Empire, quelques noms phéniciens de divinités restaient encore en usage dans des lieux qui avaient fait partie de la vieille province : Adon, c'est-à-dire « le Seigneur[7] », peut-être Baal Hammon; Baal Addir, « le Maître puissant[8] », qui parait avoir été un autre dieu.

A ces divinités puniques, se joignaient les déesses grecques Déméter et Coré, dont le culte avait été introduit à Carthage vers le commencement du IVe siècle[9] et s'était répandu au delà de cette ville : c'est sans doute à elles qu'était dédié un ex-voto de Thuburbo, qui peut remonter au second siècle[10]. Nous ignorons comment on les appelait en punique[11]. En latin, c'étaient les *Cereres*[12].

Depuis longtemps déjà, les Grecs et les Romains, selon leur habitude quand ils se trouvaient en présence de divinités étrangères[13], avaient attribué aux dieux puniques des noms

1. T. IV, *l. c.*
2. Babelon, *l. c.*, I, p. 434, n° 1.
3. Conf. t. IV, p. 287.
4. *V. supra*, p. 108, n. 8.
5. *Rép*., II, 942.
6. T. IV, p. 238, n. 1.
7. Inscriptions latines trouvées près de Bizerte et au Khangat et Hedjaj : *C. I. L.*, VIII, 1211, 24031. Voir t. IV, p. 239.
8. Inscription néopunique de Bir Tlelsa (*v. supra*, p.108, n.11). Voir t. IV, p. 296.
9. T. 1V, p. 346.
10. Un porc, animal consacré à Déméter, y est représenté : Merlin, *C. r. Acad. Inscriptions*, 1912, p. 353, 354.
11. Conf. t. IV, p. 346-7.
12. *Ibid*., p. 268-9, 347-8.
13. T. IV, p. 222.

tirés de leur langue : ainsi, l'Astarté que les Carthaginois avaient appelée Tanit Pené Baal[1] était appelée par eux Ἥρα, *Iuno*[2] ; Baal Hammon, Κρόνος, *Saturnus*[3], parfois peut-être *Iuppiter Hammon*[4]. La prise de possession par Rome d'une partie de l'Afrique ne pouvait que donner plus de force à cet usage, auquel se conformèrent plus tard les Africains eux-mêmes, lorsqu'ils se mirent à parler latin.

Avant de renoncer aux noms puniques de leurs divinités, ils avaient, sans trop de peine, adopté pour les représenter des types empruntés à l'art grec. Sur des monnaies frappées par des cités de la province d'Afrique, — celles que l'on peut dater appartiennent aux règnes d'Auguste et de Tibère, des dieux d'origine phénicienne se montrent sous les traits d'Apollon, Athéna, Dionysos, Hercule, Neptune, Junon, etc. Ces déguisements étaient sans doute plus anciens. Carthage elle-même en avait donné l'exemple[5]. Cependant, quelques divinités conservèrent jusque sous l'Empire romain leur physionomie particulière : tel un dieu couronné de plumes, ou coiffé d'une tiare cylindrique cannelée, que l'on adorait à Hadrumète et auprès d'Hammamet[6] ; telle la déesse ailée à tête de lion dont nous avons parlé[7].

Quant aux formes du culte, elles ne paraissent pas s'être modifiées sous la domination romaine. A Sousse[8], à El Kenissia[9], à Bir bou Rekba[10], nous connaissons des sanctuaires qui furent fréquentés pendant des siècles, depuis l'époque

1. On admet, du moins, qu'ils prononçaient ainsi le nom de cette déesse : conf. t. IV, p. 243.
2. T. IV, p. 255-6.
3. *Ibid*., p. 288-9,
4. *Ibid*., p. 287.
5. *Ibid*., p. 275 et suiv.
6. *Ibid*., p. 297-9.
7. P. 109.
8. Voir t. II, p. 138 ; t. IV, p. 421.
9. Carton, *Le sanctuaire de Tanit à EL-Kénissia*. Conf. ici, t. II, p. 139-140.
10. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siaga.*

punique jusqu'à l'époque impériale. A l'origine, ce furent probablement, de simples enclos à ciel ouvert; on y enfouissait des urnes, renfermant les restes des sacrifices, et d'autres vases, contenant des offrandes; à ces récipients, on joignait souvent des brûle-parfums, des lampes, parfois des statuettes, qui étaient censées représenter les dédicants ; au-dessus des dépôts, on dressait des stèles[1]. Les générations qui se succédaient en ces lieux restaient fidèles aux vieux usages. Mais, peu à peu, des chapelles et d'autres bâtiments s'élevaient dans l'enclos, sans souci de symétrie. Il est impossible de les dater. Certains peuvent appartenir à des temps antérieurs à l'Empire : d'après le type de l'écriture, une inscription punique de Bir bou Rekba, qui mentionne deux sanctuaires consacrés à Baal et à Tanit Pené Baal[2], semble être de la première moitié du premier siècle avant notre ère[3].

Nous avons vu[4] que l'architecture hybride, gréco-orientale, qui régnait à Carthage dans les derniers temps de cette ville, se répandit en Numidie : le célèbre mausolée de Dougga, construit vers le milieu du second siècle, en est le monument capital[5]. Cette architecture paraît s'être aussi maintenue dans la province d'Afrique, avant de céder la place à l'art gréco-romain. C'est au second siècle, ou peut-être à la première moitié du siècle suivant, qu'il convient d'attribuer un ex-voto de Thuburbo Majus en forme de temple, où une gorge égyptienne s'allie à des colonnes ioniques et à un entablement grec[6]. Trois mausolées, dont deux se trouvent au Nord-Est de Béja[7]

1. Conf. t. IV, p. 415-6.

2. *Répa d'épigr. sémit.*, II, 942.

3. Conf. *supra*, p. 56.

4. T. VI, p. 86 et suiv.

5. *Ibid*., p. 251 et suiv.

6. Merlin, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 350-4 (fig. à la page 351). Conf, ici, t. IV, p. 204, n. 10.

7. A Ksar Chenane et à Ksar Rouhaha (*Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Hédil, nos 173 et 189) : Saladin, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 126-8 et figures. Aux angles, des pilastres coiffés de chapiteaux à volutes dressées (conf. t. IV, p. 200); un seul étage, que surmontait une pyramide.

et le troisième au Nord-Ouest de Medjez et Bab[1], offrent une parenté incontestable avec celui de Dougga, quoiqu'ils soient moins importants et moins ornés : ce sont des édifices puniques, qui peuvent être aussi bien postérieurs qu'antérieurs à la destruction de Carthage.

Ces mausolées sont rares. En général, les sépultures restaient souterraines. Dans la contrée devenue romaine depuis l'année 146, on en connaît un assez grand nombre, que leur mobilier permet de dater approximativement du siècle qui suivit la constitution de la province : à El Alia, Mahdia, Thapsus, Lemta, Sousse, sur la côte orientale de la Tunisie[2] ; à Henchir Beni Nafa[3] et à Sidi Yahia[4], auprès du lac de Bizerte; à Mateur[5], au Khangat el Hedjaj[6], à Zaghouane[7], àAkouda[8] (au Nord-Ouest de Sousse). Les cimetières retrouvés en ces lieux appartiennent à la fois à l'époque punique et à l'époque romaine, entre lesquelles on ne distingue aucun hiatus, aucune modification brusque dans les coutumes funéraires.

Les tombes sont soit des fosses, soit, plus fréquemment, des caveaux, que précède un puits peu profond, parfois muni de marches[9]. L'inhumation se maintient auprès de la crémation, introduite, — ou, plus exactement, réintroduite, — à Carthage au IIIe siècle et adoptée ensuite ailleurs[10]. Les restes incinérés

---

1. A Henchir Dourat : Cagnat et Reinach, *B. a. Comité*, 1886, p. 113 et pl. XI ; Saladin, *Nouv. Arch. des missions*, II, p. 461 et fig. 74. Ce monument est resté inachevé ; les chapiteaux des pilastres n'ont pas été modelés.

2. Voir la bibliographie t. II, p. 131-9 (conf. t. IV, p. 426, n. 2).

3. Merlin, *B. a. Comité*, 1918, p. CCXLIX-CCLVII.

4. Merlin, *ibid*., 1919, p. 197-215.

5. J. Renault, *Cahiers d'archéol. tunisienne*, I, 1908, p, 47-51. *Catal. du musée Alaoui*, Supplément, p. 315, n°, 713-721.

6. Merlin, *B. a. Comité*, 1909, p. CCXVIII-IX (caveau qui paraît être du second siècle).

7. Voir t. II, p. 106, n. 4 (tombes qui peuvent dater des second et premier siècles).

8. Carton, *Bull. de Sousse*, 1909, p. 20-35.

9. Conf. t. IV, p. 436-8. A Sidi Yahia, des enfants ont été ensevelis dans des tronçons de jarres : Merlin, *B. a. Comité,* 1919, p. 206, 207, 211-2, 213 (conf., pour Carthage, t. IV, p. 446).

10. T. IV, p. 448-450.

sont enfermés dans des coffrets en pierre, des caisses en plomb, surtout des urnes en terre cuite[1] ; à Hadrumète, celles-ci offrent souvent une inscription punique peinte en noir, indiquant, entre autres choses, le nom du défunt[2]. En quelques lieux, subsistent encore des rites indigènes, que nous avons étudiés[3]. A Lemta, Thapsus, El Alia, des morts ont été couchés dans une attitude repliée[4]. A Mahdia et à Henchir Beni Nafa, des ossements qui n'offrent aucune trace de feu et qui appartiennent fréquemment à plusieurs individus sont rassemblés sans ordre : les corps ont donc subi un décharnement complet avant l'ensevelissement définitif ; à El Alia, peut-être par application du rite nouveau de l'incinération à d'antiques usages, une combustion sommaire avait, semble-t-il, pour objet de produire aussitôt le décharnement.

A l'exception de ces vieilles pratiques libyennes, tout est punique dans les sépultures de la province romaine d'Afrique entre le milieu du second siècle et le milieu du premier. Rien n'y indique que cette contrée eût changé de maîtres.

Ce qui prouve le mieux combien les mœurs et les coutumes restèrent immuables, ce sont des découvertes faites à Carthage même, au lieu dit Bir ez Zitoun[5]. Là, sous des tombes de l'époque impériale, on en a rencontré d'autres, à inhumation ou à incinération, contenant des poteries qui auraient pu être tirées des caveaux funéraires les plus récents de la Carthage punique. Certaines de ces sépultures étaient surmontées de stèles, identiques à celles qui se retrouvent, en si grand nombre, dans les cimetières carthaginois des IIIe-IIe siècles, et qui représentent un personnage levant la main droite et tenant de la

1. *Ibid*., p.451.

2. *Ibid*., p. 451-2.

3. *Ibid*., p. 452-6.

4. Ce rite persiste à El Alia jusqu'aux environs de notre ère. Les morts inhumés sont ensuite déposés dans une posture allongée : Novak, *B. a. Comité,* 1898, p. 352.

5. Delattre, *Rev. archéol.*, 1898, II, p. 84 et suiv.

main gauche un vase d'offrandes[1]. Cependant, parmi le mobilier accompagnant les morts, on a recueilli une lampe portant, outre le signe de Tanit, une marque latine[2] ; des épitaphes latines sont gravées sur quelques stèles[3]. Ce cimetière est donc postérieur à la conquête romaine. D'autre part, le sol de Carthage ayant été, en 146, interdit aux demeures des vivants, le fut certainement aussi aux morts. Les tombes dont nous parlons ne sont, par conséquent, pas antérieures à l'année 44, date à laquelle la ville ressuscita, sur l'ordre de Jules César ; d'ailleurs, l'aspect et la teneur des épitaphes conviennent bien à cette époque. Il s'était écoulé plus d'un siècle depuis l'anéantissement de Carthage : on ne s'en douterait pas, si ces inscriptions ne l'attestaient.

Avant César, la civilisation latine fut comme une étrangère dans cette province de Rome. Quoique les preuves manquent, elle se fit assurément une place auprès de la civilisation punique, dans quelques villes où séjournaient des groupes nombreux de Romains et d'Italiens ; surtout dans la cité d'Utique, où le gouverneur résidait et près de laquelle étaient cantonnées des troupes, pour la plupart d'origine italienne. Mais rien ne permet de croire qu'elle ait vraiment pris pied dans les campagnes, sur les terres qui furent concédées ou vendues à des Romains et que peu d'entre eux semblent avoir occupées. Dans ce pays où, du temps de Carthage, le hasard avait fait mourir Nævius[4] et naître Térence[5], deux gloires des lettres latines, on fait vite le compte des inscriptions, rédigées en latin, qui appartiennent certainement à l'époque républicaine. Nous n'en connaissons que trois. L'une, trouvée dans le voisinage

1. Voir t. IV, p. 210-1, 439-440.

2. *C. I. L.*, VIII, 22644, n° 147 a (p. 2226).

3. *Ibid*., 24678-24680, 24862-24876.

4. Il mourut en exil à Utique, à la fin du IIIe siècle : Schanz, *Geschichte der röm Littertur*, 3e édit., I, 1, p. 63.

5. Vers 190 avant J.-C.: Schanz, l. c., p. 134-5.

d'Oudna, date peut-être de 91 avant J.-C. ; elle concerne un médecin et offre auprès du texte latin un texte grec et un texte punique[1]. La seconde, d'Utique, est un témoignage officiel de reconnaissance que les indigènes de trois districts (pagi) rendirent vers 60 à un questeur de la province[2]. La troisième rappelle des travaux de fortification exécutés à Curubis, en 49 ou 48, par des généraux pompéiens[3].

L'hellénisme avait exercé à Carthage une forte influence[4], qui persista en Afrique après la conquête romaine. Nous l'avons constatée dans l'art et dans l'industrie. C'est à la civilisation grecque que se rattachaient ceux qui se piquaient de science. C'est en grec que Cassius Dionysius d'Utique fit, du manuel de Magon, une traduction libre, publiée en 88[5]. Ce Cassius paraît avoir aussi écrit un traité grec sur les plantes médicinales[6]. Le médecin dont l'inscription trilingue, découverte près d'Oudna[7], nous a gardé le souvenir, s'appelait Q. Marcius Protomachus et était fils d'un Héraclidès. Son nom purement grec, Protomachos, qui figure dans le texte punique comme dans les deux autres, peut faire supposer qu'il était d'origine grecque. Quant à Cassius Dionysius, qui savait évidemment fort bien le punique, puisqu'il traduisit Magon, c'était probablement un phénicien d'Utique : par philhellénisme, il aurait échangé contre un nom grec le nom sémitique, — Abdosir (?)[8] — que lui auraient donné ses parents.

---

1. *C. I. L.*, VIII, 24030. *Rép. d'épigr. sémit.*, I, 79.
2. Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afrique,* 422.
3. C. I. L., VIII, 24099.
4. T. IV, p. 191 et suiv., 484-5.
5. *Supra*, p. 99.
6. Un ouvrage sur ce sujet (*Rhizotomica*) est attribué par Étienne de Byzance (s. v. Ἰτύχη) à un Διοχλής d'Utique. Il faut sans doute corriger Διονύσιος, des Rhizotomica d'un Dionysios étant mentionnés dans les scolies de Nicandre, Ther., 519. C'est très probablement le *Dionysius*, médecin, dont Pline l'Ancien a fait usage : *Hist. nat.*, XX, 19 ; XX, 113 et 219 ; XXII, 67 ; XXV, 8 ; il l'indique parmi ses auteurs pour les livres XII, XIII, XX, XXI, XXIII-XXVII. Voir Wellmann, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, III, p. 1722.
7. *Supra*, à la note 1.
8. Conf. t. IV, p. 341, n. 4, et p. 342, n. 5.

Même en dehors des savants, le grec semble s'être quelque peu répandu dans les ports visités par des commerçants de la Grande Grèce, peut-être aussi de la Cyrénaïque et des pays grecs d'Orient, gens qui parlaient cette langue et n'aimaient guère à en apprendre d'autres[1] Au début de l'Empire, Leptis la Petite frappait des monnaies sur lesquelles elle inscrivait son nom en grec[2]. Dans leur manie de ramener tout à eux, les Grecs traduisaient volontiers les noms de lieux appartenant à des langues étrangères : par exemple, *Makom Hadasht*, « Ville neuve » en phénicien, devenait pour eux Νεάπολις[3]. Quelques-unes de ces dénominations grecques furent adoptées par les Romains[4] et persistèrent sous l'Empire. C'est *Hippo Diarrhytus*[5] (διάρρυτος), ainsi appelée parce qu'elle était traversée par l'émissaire du grand lac de Bizerte[6]. C'est *Neapolis*[7], dont Nabeul, sur le golfe d'Hammamet, a conservé le nom jusqu'à nos jours[8]. C'est une *Megalepolis*, située peut-être entre le cap Bon et Carthage, qui est encore mentionnée en pleine époque chrétienne[9].

---

1. Pour l'emploi du grec dans la région des Syrtes, au delà de la province, voir L VI, p. 117.

2. L. Müller, *Numism. de l'ancienne Afrique*. II, p. 49-50.

3. T. II, p. 126.

4. Ils appelèrent cependant *Clapea* la ville de la péninsule du cap Bon que les Grecs avaient appelée Ἀσπίς. II, p. 141. Ils n'adoptèrent pas non plus pour Leptis la Grande le nom de Νεάπολις, que lui donnaient souvent les Grecs (t. I, p. 450, n. 1).

5. Pomponius Méla, I, 34. Pline l'Ancien, V, 23. C. I. L., VIII, 26672. Etc.

6. T. II, p. 146. Cette épithète, Διάρρυτος, ne se rencontre cependant pas dans les textes grecs antérieurs à Ptolémée (IV, 3, 2, p. 617, édit. Müller).

7. *Bell, Afric*., II, 6. Pline l'Ancien, V, 24. *C. I. L*., VIII, 968. Etc.

8. T. II, p. 141.

9. Ethnique *Meglapolitanus*, dans des documents des Ve-VIIe siècles : Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, p, 120. Mégalépolis, prise et détruite par Agathocle, était peut-être ailleurs, dans la péninsule du cap Bon : voir t. III, p. 30. — Je doute qu'à ces noms, il faille joindre Ἀφροδίσιον, lieu que Ptolémée (IV, 3, 2, p. 621) indique sur le golfe d'Hammamet. Il se pourrait qu'il n'y eût là qu'une traduction assez tardive d'un nom latin. On a supposé (voir, entre autres, Tissot, *Géographie*, I, p. 178 ; II, p. 163) que les Romains avaient adopté ce nom grec et que celui-ci s'était conservé jusqu'à nos jours dans la dénomination Henchir Fradis. Mais les ruines d'Henchir Fradis (appelées aussi Henchir Sidi Khalifa) sont en arrière de la côte, et non pas sur la côte même, comme l'Aphrodision de Ptolémée,

III

On a maintes fois répété cette réflexion de Mommsen[1] : « Le gouvernement romain occupa fortement le territoire que Carthage possédait lors de sa chute, mais moins pour en tirer parti que pour ne pas le laisser à d'autres ; on ne chercha pas à y éveiller une vie nouvelle, on se contenta de garder le cadavre. Ce n'est pas par amour de la domination, ni des conquêtes, c'est par crainte et par jalousie que Rome a créé la province d'Afrique. Cette région n'a pas d'histoire sous la République. » Jugement sévère, qui est en grande partie mérité.

La province d'*Africa*, fort peu étendue, fut, avant tout, une zone interdite aux ambitions des rois numides, autour des ruines de Carthage[2]. Rome s'assura ainsi la maîtrise du passage entre les deux bassins de la Méditerranée. Il ne lui resta plus qu'à le défendre contre les pirates : tâche dont elle s'acquitta mal.

Dans cette annexion, elle ne chercha, ni ne trouva un accroissement de ses ressources. L'*Africa* devait à peine rapporter ce qu'elle coûtait : Cicéron semble l'indiquer assez clairement[3]. Si Rome s'épargna les frais qu'eussent exigés des travaux propres à la mise en valeur de son nouveau domaine, aménagement des ports, réfection et développement du réseau routier légué par Carthage, etc., l'entretien du gouverneur et de son entourage, surtout des troupes d'occupation, entraînait certainement de lourdes dépenses.

---

et le nom moderne vient évidemment du nom antique de ce centre, *Pheradi Maius* (ce que nous a appris une inscription récemment découverte : Poinssot, dans *Bull. archéol. du Comité*. 1927, Commission de l'Afrique du Nord, février).

1. *Histoire romaine*, trad. Cagnat et Toutain, XI, p. 254-5.

2. Conf. t. III, p. 329-330.

3. *De imp. Cn. Pompei*, 6, 14 : « Ceterarum provinciarum vectigalia, Quirites, tanta sunt, ut iis ad ipsas provincias tutandas vix contenti esse possimus, Asia vero, etc. »

Les recettes financières étaient les impôts fonciers et les capitations que payaient les sujets, les sommes que versaient les adjudicataires des revenus du domaine public, probablement aussi de minimes redevances sur les terres concédées ou vendues à des Romains et à des Italiens. Puis les droits de douane : l'État carthaginois en avait perçu[1] et, malgré l'absence de témoignages, on doit admettre que l'État romain fit de même, puisqu'il établit des douanes dans d'autres provinces, en Sicile, en Asie[2] ; selon l'usage, ces taxes devaient être affermées, comme les dîmes des terres publiques. Enfin, quelques ressources extraordinaires, sur lesquelles nous n'avons pas de renseignements : amendes judiciaires, produit de la vente des biens confisqués et des biens tombés en déshérence. Il ne faut pas, d'ailleurs, oublier qu'une bonne partie de l'*Africa* était occupée par les territoires des villes libres, d'où Rome ne tirait rien.

Si la République n'y gagna point, l'existence de la province fut utile à un certain nombre de Romains. Il est vrai que le rêve de C. Gracchus d'établir en Afrique, comme petits propriétaires, plusieurs milliers de citoyens pauvres ne se réalisa sans doute pas. Laissés libres de revendre leurs lots, les colons d'une colonie qui mourut dès sa naissance durent user très largement de ce droit. Mais, sur ces terres, sur d'autres, qui furent vendues par l'État, des sénateurs et des chevaliers se taillèrent, autant qu'il semble, de beaux domaines.

L'*Africa* profita aussi aux hommes d'argent, publicains et banquiers, qui l'exploitèrent comme les autres provinces, aux gros négociants et aux armateurs qui se chargèrent de l'achat et du transport des grains. Car, pour vivre, Rome avait désormais besoin des blés africains. Et telle était, aux yeux de la plèbe, la principale, l'unique utilité de cette possession d'outre-mer.

1. Voir t. II, p. 318.
2. Catinat, *Étude histor, sur les impôts indirects chez les Romains*, p. 7-8.

Y répandre la civilisation latine, nul n'en avait cure : ce n'était pas pour se vouer à cette tâche que la République avait annexé le territoire de Carthage, et, sauf peut-être C. Gracchus, personne n'y voyait une obligation morale, ni même un moyen d'affermir la conquête. Au contraire, la noblesse pensait, en général, qu'il était dangereux pour les citoyens de Rome de se créer, en dehors de l'Italie, des égaux, c'est-à-dire des rivaux éventuels(1).

On laissa donc les indigènes vivre de leur vie. Nous avons dit(2) qu'il n'est pas possible de savoir avec précision quel fut leur état matériel.

La troisième guerre punique, qui dura trois ans, avait évidemment causé une très grave crise économique. De même, les mesures qui suivirent la victoire des Romains : destruction de villes, mort ou réduction en esclavage d'un grand nombre de gens, confiscations de terres.

Puis la province vécut en paix. Elle ne fut pas sérieusement troublée pendant un siècle, jusqu'à la lutte de César et des Pompéiens. Sauf des maraudes de soldats indisciplinés(3), la guerre de Jugurtha l'épargna. Quelques désordres, qui éclatèrent en 84, quand des Syllaniens essayèrent vainement de se rendre maîtres du pays, une rapide campagne de Pompée en 81 contre des Marianistes ne semblent pas avoir eu pour l'*Africa* des conséquences trop fâcheuses. Des villes qui avaient été rasées en même temps que Carthage(4) s'étaient relevées : Clupea(5), Néapolis(6), probablement d'autres encore. Les campagnes étaient bien cultivées ; les blés qui ne servaient pas à l'alimentation

1. Conf. *supra*, p. 63.

2. P. 57.

3. Salluste, *Jug*., XLIV, 1 et 5.

4. Villes parmi lesquelles Strabon (XVII, 3, 16) indique Aspis (Clupea) et Néapolis.

5. Elle existait en 81 : *Scholia Bobiensia* à Cicéron, édit. Hildebrandt, *Pro Sestio*, 130 ; de même, au milieu du premier siècle : César, *Bell. civ*., II, 23, 2-3 ; *Bell. Afric.*, II, 6 ; III, 1.

6. *Bell. Afric*. II, 6.

des provinciaux étaient achetés pour celle de Rome.

On peut croire que, comme ailleurs, les préteurs et anciens préteurs qui se succédaient d'année en année étaient tentés de refaire aux dépens de leurs administrés une fortune compromise par les frais des élections et des magistratures urbaines. Cicéron[1] dit que l'Afrique eut, de même que les autres provinces, bien des gouverneurs coupables. Nous en connaissons deux, Fabius Hadrianus et Catilina ; le premier fut brûlé vif dans sa résidence d'Utique par des citoyens romains[2] ; parmi les accusateurs du second, figurèrent des chevaliers[3]. D'autres eurent peut-être l'adresse de ne léser que des *Afri*, des *Poeni*, gens nécessairement plus patients, et de s'assurer ainsi l'impunité. Cependant tous les gouverneurs ne se firent pas la réputation d'hommes de proie : Lucullus laissa même d'excellents souvenirs[4]. Et Cicéron jugeait bon de rappeler à son frère Quintus[5] que l'administration provinciale comportait des devoirs vis-à-vis des sujets de Rome, même quand il s'agissait de peuples cruels et barbares, tels que les Africains.

Il est vraisemblable aussi que, comme dans les autres provinces, les publicains ne se faisaient pas faute d'exiger plus que leur dû, et les banquiers de prêter de l'argent à des taux fort usuraires ; que, d'ordinaire, les gouverneurs fermaient les yeux, quand ils n'étaient pas complices, car il eût été pour eux maladroit et dangereux de se brouiller avec des personnages de l'ordre équestre[6]. Mais, si nous pouvons supposer que les choses se passaient ainsi, les preuves nous font défaut en ce qui concerne l'Afrique.

---

1. *Verrines*, Act. II, II, 65, 158.

2. V. *supra*, p. 71.

3. *Supra*, p. 29, n. 4.

4. *De viris illustr.*, 74 : « Praetor Africam iustissime rexit. » — Cicéron (*Pro Ligario*, 1, 2) fait l'éloge de la manière dont Ligarius, légat de Considius, se conduisit envers les Romains et les sujets de la province. Mais il parle en avocat.

5. *Ad Quinlum fratr.*, I, 1, 9, 27.

6. Voir en quels termes chaleureux Cicéron recommande à un proconsul d'Afrique un publicain, Cuspius, et les amis de celui-ci : *Ad famil.*, XIII, 6 et 6 a.

Somme toute, la condition des provinciaux n'était peut-être pas trop mauvaise. Les tombes de cette époque ne contiennent, il est vrai, qu'un maigre mobilier, dépourvu de valeur; les bijoux en sont presque entièrement absents. Cependant il serait imprudent d'en conclure que les morts et leur famille étaient pauvres ; dans les derniers temps de Carthage, les gens de cette ville s'abstenaient aussi de déposer des objets précieux au fond des sépultures[1] : ils estimaient apparemment que les défunts pouvaient fort bien s'en passer et les laisser aux vivants.

La vieille cité d'Utique avait certainement profité de la création d'une province dont elle était le chef-lieu. Elle s'était parée de monuments importants : un grand temple de Jupiter[2], un vaste théâtre en pierre[3]. Après elle, Hadrumète faisait quelque figure. Ailleurs, on menait une existence médiocre, incapable d'essor, presque endormie dans la routine.

Il y avait sans doute, dans les villes libres, une bourgeoisie tirant ses ressources du commerce, de l'industrie, et plus encore de l'exploitation de propriétés rurales. Quant aux sujets, ils devaient, en général, vivre assez péniblement de leur labeur agricole. D'une part, une classe moyenne probablement peu nombreuse, groupée dans une demi-douzaine de villes ; d'autre part, beaucoup de petits cultivateurs indigènes, travaillant, soit sur leurs champs, soit sur des terres appartenant à l'État, peut-être aussi sur des domaines privés.

Dans les cités libres comme dans les campagnes, la richesse appartenait surtout à des Romains, hommes d'affaires qui ne prenaient pas racine dans le pays, propriétaires fonciers qui ne résidaient pas.

---

1. T. IV, p. 461.

2. Plutarque, *Caton le Jeune*, 59 (*v. supra*, p. 109). Ce temple pouvait contenir plusieurs centaines de personnes.

3. César, *Bell. Civ.*, II, 25, 1 : « ... theatro, quod est ante oppidum, substructionibus oius operis maximis... ».

LIVRE II

ROME ET LES ROIS AFRICAINS

CHAPITRE PREMIER

JUGURTHA MAÎTRE DE LA NUMIDIE

I

Dans l'obscurité qui enveloppe l'Afrique du Nord entre la destruction de Carthage et la campagne de Jules César, la figure de Jugurtha apparaît, entourée de l'éclat que lui donne l'œuvre célèbre de Salluste.

Salluste écrivit le *Bellum Iugurthinum*[1] vers 40 avant J.-C., après le *Catilina*. Il était alors en pleine maturité, âgé de quarante-six ans environ. Retiré de la vie publique, où il avait cherché vainement à jouer un rôle important, il ne renonçait pas à l'ambition de se faire un nom illustre. La gloire que la politique lui avait refusée, les lettres la lui donneraient. Rome ne pouvait encore opposer aux Grecs aucun véritable historien[2] : il serait l'émule de Thucydide. Mais les vastes entreprises ne le tentaient pas. Très soucieux d'exprimer ses pensées sous une forme parfaite, il avait le travail difficile[3] et ce travail était loin de remplir une existence à laquelle des

1. Édition Axel W. Ahlberg (coll. Teubner, 1919).
2. « Abest historia litteris nostris » ; Cicéron, *De legib*., I, 2, 5.
3. Cf. Quintilien, X, 3, 8.

richesses mal acquises permettaient un grand luxe. Comme la conjuration de Catilina, la guerre de Jugurtha était à la mesure de l'homme de lettres amateur que fut Salluste. Là aussi, il trouvait, ramassée dans un court espace de temps, une action d'un intérêt dramatique.

La politique ne fut pas non plus étrangère au choix de ces deux sujets. Salluste avait appartenu au parti démocratique et, bien qu'il n'y eût pas obtenu la place dont il s'était cru digne, il restait dans sa retraite hostile à la noblesse. Dans le *Catilina*, il avait étalé l'infamie d'une partie de ces nobles. Dans le *Jugurtha*, il pouvait montrer les maux qu'avaient attirés sur la République l'impéritie, surtout la vénalité de l'aristocratie, maîtresse de l'État depuis la chute des Gracques ; il pouvait célébrer les premiers succès d'une opposition renaissante. « Je vais raconter, écrit-il dans sa préface[1], la guerre que le peuple romain soutint contre Jugurtha, roi des Numides, d'abord parce qu'elle fut importante, acharnée, et que la victoire y fut disputée, ensuite parce que, pour la première fois, on résista alors à l'insolence de la noblesse. »

A ces deux motifs, il est peut-être permis d'en ajouter un autre, que Salluste n'indique pas : la connaissance qu'il avait de l'Afrique par le séjour qu'il y avait fait, d'abord comme lieutenant de César[2], puis comme premier proconsul de la province d'*Africa nova*, créée en 46 avant notre ère[3].

Il ne faut cependant pas exagérer la familiarité de l'auteur avec les lieux où se déroulèrent les événements qu'il raconte. Il ne resta guère qu'un an et demi en Afrique[4]. La province

1. V, 1 : « Bellum scripturus sum, quod populus Romauus cum Iugurtha rege Numidarum gessit, primum quia magnum et atrox variaque victoria fuit, dehine quia tune primum superbiae nobilitatis obviam item est.

2. *Bell, Afric*., VIII, 3 ; XXXIV, 1-3.

3. *Ibid*., XCVII, 1. Appien, *Bell, civ.*, II, 100. Dion Cassius, XLIII, 9, 2. Pseudo-Cicéron, *Invective contre Salluste*, 7, 19.

4. Venu avec César tout à la fin de l'année 47, il était de retour à Rome un certain temps avant l'assassinat du dictateur (mars 41), puisque, accusé de concussions, il échappa à une condamnation grâce à l'intervention de César (*Invect*., *l. c*.). Conformément

qu'il eut à gouverner, — et qu'il s'occupa surtout de rançonner, — ne comprenait que la partie de la Numidie la plus proche de l'ancienne province d'Afrique : on y trouvait les villes de Zama, de Vaga, de Sicca, qui avaient tenu une place dans la guerre de Jugurtha. Peut-être Salluste avait-il aussi visité Capsa, prise par Marius[1]. Mais il ne connaissait pas Cirta (aujourd'hui Constantine) : on peut le soupçonner de l'avoir crue beaucoup plus proche de la mer qu'elle ne l'est en réalité[2], et il n'aurait certainement pas écrit que Jugurtha, assiégeant la ville, l'entoura d'un fossé et d'un retranchement[3], s'il avait pu s'assurer par lui-même que Cirta était bâtie sur un rocher, bordé partout, sauf au Sud-Ouest, de larges et profonds précipices[4]. Il ignorait aussi la position des Autels des Philènes, limite séculaire de l'Afrique carthaginoise et de l'Afrique grecque, au fond de la grande Syrte[5].

à une loi rendue dans la seconde moitié de l'année 46, loi qui décida que les gouvernements provinciaux confiés à d'anciens préteurs n'excéderaient pas une durée d'un an (Dion Cassius, XLIII, 23, 3 ; Cicéron, *Phllipp*., I, 8, 19), Salluste avait sans doute quitté l'Afrique en mai 45 [en fait, après un proconsulat de quatorze mois, l'année 46 ayant été allongée, pour que le calendrier fût remis en ordre].

1 Les indications qu'il donne sur ce lieu sont exactes.

2. Au chapitre XXI, 2, il parle d'une bataille qui eut lieu « haud longe a mari, prope Cirtam oppidum ». Au chapitre C, 1, il dit que Marius décida de prendre ses quartiers d'hiver « in oppidis maritumis », et il nous le montre (CII, 1) se dirigeant vers Cirta, « quo initio profectus intenderat ». Ayant établi son armée en quartiers d'hiver (CIII, 1), Marius va faire une expédition, puis revient à Cirta (CIV, 1). Or Cirta est à 65 kilomètres de la mer, à vol d'oiseau, et Pomponius Méla (I, 30) a raison de dire de cette ville, contrairement à Salluste : « Cirta procul a mari ». Il est vrai que, dans l'indication des distances, Salluste emploie souvent des expressions très vagues. D'autre part, il n'est pas prouvé qu'il compte Cirta au nombre de ces *oppida marituma* dont il parle au chapitre C. Peut-être Marius, après avoir occupé Cirta, cantonna-t-il ses troupes dans des lieux plus voisins du littoral ; en tout cas, Sylla, auquel il laissa le commandement pendant son expédition (CIII, 4), ne se trouvait pas à Cirta lors de son retour (CIV, 1).

3. *Jug*., XXIII, 1 : « Vallo atque fessa moenia circumdat ». Au chapitre XXV, 9, Salluste, mentionnant une tentative d'assaut, écrit : « Exercitu circumdato... Cirtam inrumpere nititur ».

4. Voir le plan de Cirta dans Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 17, Constantine, p. 16.

5. XIX, 3. Après Cyrène, il indique (vers l'Ouest) : « duae Syrtes interque eas Leptis, deinde Philaenon arae..., post aliae Punicae urbes ». Voir aussi chapitres

Quand Salluste composa le *Bellum Iugurthinum*, près de soixante-dix ans s'étaient écoulés depuis cette guerre. Il ne put donc faire usage de renseignements oraux, demandés à des témoins directs.

Il ne nomme qu'une seule de ses sources écrites, et pour une digression relative aux prétendues origines des peuples africains ; il y reproduit les assertions d'un livre en langue punique du roi numide Hiempsal[1] : on lui avait sans doute signalé et traduit cet ouvrage à Zama, qui avait été la capitale de Juba Ier, fils d'Hiempsal, et qui, peut-être, était devenue le chef-lieu de la nouvelle province. Pour la guerre même de Jugurtha, rien n'indique qu'il ait eu recours à des livres composés par des Africains, à supposer qu'il y en eût.

Trois Romains éminents, qui avaient joué un rôle dans cette guerre, écrivirent leurs mémoires : M. Æmilius Scaurus, P. Rutilius Rufus, enfin Sylla, le dictateur. Salluste a pu consulter Rutilius et Sylla : par exemple, le premier pour le récit détaillé qu'il donne de la bataille du Muthul, à laquelle Rutilius prit une part importante, le second pour les négociations dont Sylla fut chargé auprès du roi de Maurétanie Bocchus. Mais, à vrai dire, nous n'en savons rien et nous n'en pouvons rien savoir[2]. Quant à Scaurus, notre auteur lui prête des menées déshonorantes, que ce personnage ne s'attribuait évidemment pas dans ses mémoires.

Nous ignorons également si Salluste a fait usage de divers annalistes romains, dans les ouvrages desquels figurait le récit de la guerre de Jugurtha : Sempronius Asellio, contemporain

---

LXXVIII-LXXIX, d'où il résulte qu'il place les Autels dans la même région que Leptis, située, dit-il, « inter dual Syrtes ». Il indique cependant qu'ils étaient beaucoup plus rapprochés de Cyrène que de Carthage : cela, aurait pu le convaincre qu'ils n'étaient pas en deçà de la grande Syrte par rapport à Carthage.

1. XVII, 7.

2. Salluste a pu faire des emprunts indirects à Rutilius par l'intermédiaire de Posidonius ; celui-ci s'était servi de l'*Histoire romaine* que Rutilius avait écrite en-grec : voir Athénée, IV, 66 (p. 168, d).

de cette guerre; Claudius Quadrigarius et Valérius Antias, un peu plus récents ; C. Licinius Macer et Q. Ælius Tubéron, contemporains de César. A propos de Sylla, il mentionne L. Cornélius Sisenna[1], auteur d'une histoire qui prenait fin en 78 et que lui-même continua, après avoir publié le *Bellum Iugurthinum*. Il fait l'éloge de son devancier, tout en lui reprochant de n'avoir pas jugé le dictateur avec assez d'indépendance. Mais il est à peu près sûr que l'ouvrage de Sisenna ne comprenait pas le récit de la guerre de Jugurtha et ne débutait qu'à la guerre sociale, quinze ans après la chute du roi numide[2].

On ne peut donc indiquer avec certitude aucune des sources latines du *Bellum Iugurthinum*. Mais il y a tout lieu de croire que Salluste s'est servi de l'*Histoire* écrite en grec par le célèbre Posidonius d'Apamée[3]. Celui-ci, continuant Polybe, avait raconté en 52 livres les événements qui s'étaient passés depuis l'année 144 jusqu'à la fin de la dictature de Sylla, peut-être même jusqu'au premier triumvirat. Il n'avait sans doute pas visité l'Afrique, mais il avait recueilli, — nous ignorons à quelles sources, — d'abondants renseignements sur la géographie, la faune et la flore de cette contrée, sur les mœurs de ses habitants. Strabon en a fait assez largement usage[4]. Quant au récit des événements, le compilateur Diodore de Sicile, qui, pour cette époque, suit de près Posidonius, nous permet d'entrevoir la valeur de celui-ci comme historien. Malheureusement, en ce qui concerne la guerre de Jugurtha, il ne nous reste que quelques pauvres fragments de Diodore.

Nous constatons, cependant, que, comme Salluste, il nous

1. XCV, 2.

2. Dans son premier livre, Sisenna parlait d'un événement qui se passa en 91 ou 90 : voir Peter, *Hist. Rom. fragm*., p. 178, n° 6. Conf. Velléius Paterculus, II, 9, 5.

3. Pour les emprunts probables de Salluste à Posidonius, conf. Strenger, *Strabos Erdkunde von Libyen*. (Berlin, 1913), p. 46-47, 53, 60, 80, 92.

4. Voir t. V, p. 16, 21, 22.

montre Jugurtha entourant Cirta d'un fossé[1] : la source commune de cette bévue est probablement Posidonius. De son côté, Strabon[2] affirme, comme Salluste[3], que la partie occidentale du royaume de Numidie est plus fertile et plus peuplée que la partie orientale : on peut admettre aussi que l'un et l'autre ont emprunté à Posidonius cette assertion contestable. Dans un passage où les formes adoptées pour les noms propres décèlent une source grecque[4], l'historien romain place inexactement les Autels des Philènes ; or Strabon commet la même erreur[5], au cours d'un développement où il se réfère à Posidonius[6]. On voit que Salluste n'a pas toujours été heureux dans ses emprunts, et nous sommes en droit de nous étonner qu'un ancien proconsul d'Afrique se soit contenté de chercher chez un savant grec des renseignements sur la géographie africaine, alors qu'il lui eût été bien facile de recueillir des informations plus sûres.

Ce n'est pas qu'il ait copié Posidonius d'une manière servile : une telle hypothèse serait absurde à l'égard d'un écrivain de la valeur de Salluste ; elle serait réfutée par la comparaison du *Jugurtha* avec les fragments qui nous restent de Diodore et qui ne se superposent pas rigoureusement aux passages correspondants du texte latin[7]. Ajoutons que Posidonius était un partisan de la noblesse romaine : il ne devait pas montrer

1. XXXIV-V, 31.

2. XVII, 3, 12.

3. *Jug*., XVI, 5.

4. XIX, 3 : « Ad Catabathmon, etc.... Cyreue est, colonia Theraeon, ac deinceps duae Syrtes interque eas Leptis, deinde Philaenon arae. »

5. III, 5, 5. Conf. ici, t. V, p. 18, n. 4.

6. H se peut aussi que Salluste ait trouvé dans Posidonius l'indication de la limite de l'Afrique au Catabathmos (*Jug*., XVII, 4 ; XIX, 3) et l'opinion qui rattachait l'Afrique à l'Europe (XVII, 3). Conf. Pomponius Méla, 1, 40 ; Lucain, IV, 411-3 ; saint Augustin, Civ. Dei, XVI, 17 ; Paul Orose, *Adv. pagan*., 1, 2, 1 et 85.

7. *Jug*., XXI, 2-3 ; XXVI, 3, et Diodore, XXXIV-V, 31 : divergences à propos de la guerre entre Jugurtha et Adherbal. *Jug*., CII et suiv., et Diodore, XXXIV-V, 39 (négociations de Bocchus avec les Romains) : les deux récits ne concordent pas entièrement.

vis-à-vis d'elle cette sévérité qui éclate partout dans le *Belluno Iugarthinun.*

Quoiqu'on ne puisse rien préciser à ce sujet, il est évident que Salluste a eu en main des récits assez détaillés, émanant, directement ou indirectement, de témoins oculaires : par exemple, pour la bataille du Muthul, le siège de Zama, l'expédition de Capsa, la prise du château de la Mulucha. Cependant ses sources n'ont pas dû être nombreuses. On se tromperait fort si on se le figurait absorbé par une besogne pénible d'érudit et de critique, en quête de tous les documents utilisables, les éclairant et les corrigeant les uns par les autres. Sans doute, il savait que le premier devoir de l'historien est d'être exact[1] et, de fait, nous ne constatons dans le *Jugurtha* qu'un petit nombre d'erreurs matérielles (nos moyens de contrôle sont, d'ailleurs, très insuffisants). Mais il n'avait nullement la prétention de tout dire. Pour le juger équitablement, il convient de ne pas chercher dans son livre ce qu'il ne voulait pas y mettre[2] : un récit complet des événements, suivant strictement leur ordre chronologique, indiquant avec précision les lieux où ils s'étaient passés, Ce récit, qui n'eût pas fait grâce d'opérations secondaires et monotones, qui eût été défiguré par un amas de noms inconnus et barbares, eût noyé les lecteurs dans l'ennui. Salluste entendait autrement sa tâche d'historien.

On a vu qu'il n'avait pas dépouillé ses prétentions d'homme d'État. Il ne s'est pas privé d'exprimer ses idées à cet égard, ou de les mettre dans la bouche du tribun Memmius, du consul Marius ; il flétrit le parti que, dans sa vie publique, il avait combattu, et, quoiqu'il proteste de son impartialité, on peut douter que ses condamnations soient toujours très justes.

1. « Sallustius, nobilitatae veritatis historicus », dit saint Augustin, *Civ. Dei*, 1, 5.
2. Cf. Huissier, L'*Afrique romaine* (2e édit.), p. 20.

Mais, si les pensées politiques, — d'ailleurs peu profondes, car il n'avait guère l'esprit philosophique, — tiennent une large place dans son œuvre, elles ne la dominent, ni ne l'expliquent. Salluste n'est pas, comme Polybe, un « pragmatiste », qui se propose surtout de faire l'éducation des gens destinés à gouverner les États[1].

Une autre conception de l'histoire la rattachait à la morale et lui demandait, en présentant des exemples illustres, d'exalter la vertu et de blâmer le vice. Bien qu'il fût très peu qualifié pour s'ériger ainsi en censeur des autres[2], Salluste ne s'en est pas abstenu : ce dont témoignent en particulier les préfaces du *Catilina* et du *Jugurtha*. On peut dire, cependant, que c'est là un vernis qu'il a jugé convenable de se donner.

Avant tout, l'histoire est pour lui une œuvre d'art : en quoi il s'accorde avec la plupart des anciens. Mais ce qui est original chez lui, c'est le cadre dans lequel il l'enferme. Comme le *Catilina*, le *Jugurtha* est un véritable drame, où quelques scènes choisies se détachent en haut relief, les épisodes intermédiaires étant négligés ou même complètement omis, la chronologie étant sacrifiée ou devant se soumettre aux convenances de la composition, la géographie étant réduite au strict nécessaire pour situer ces scènes dans l'espace. En telle matière, Salluste ne se pique pas de la précision et de l'exactitude rigoureuse du grand historien grec Thucydide. Aussi nous est-il assez malaisé de rétablir la suite chronologique des faits qui nous sont présentés, et impossible de reconstituer l'ensemble des opérations militaires, en les plaçant dans leur milieu géographique. D'autres textes nous permettent de constater

1. Pas plus qu'il ne prétend donner, comme Polybe, des leçons de science militaire. Ses descriptions de batailles n'attestent pas une compétence bien grande en cette matière. Voir, par exemple, au chapitre Cl, 11, un développement qui est d'un rhéteur, et non d'un homme de guerre.

2. Ce qu'on ne s'est pas fait faute de remarquer Dion Cassius, XLIII, 9, 3 ; Macrobe, III, 13, 9.

l'omission par Salluste d'un événement qui nous paraît fort important : la perte de Cirta, dont Métellus s'était emparé en 108, et qui, en 106, n'appartenait plus aux Romains.

Ce drame qui s'offre à nous est mené par quelques acteurs. L'histoire n'est pas pour Salluste le développement presque fatal d'institutions sociales et politiques ; elle est faite par un petit nombre d'hommes, qui entraînent les autres[1]. Il met ces hommes en pleine lumière, traçant d'eux des portraits sobres et vigoureux, les faisant agir, après avoir percé les mobiles de leurs actes, vivifiant ainsi le drame.

Cependant, celui-ci ne se déroule pas avec une hâte inflexible. Suivant l'exemple de la plupart des historiens qui l'ont précédé, Salluste y entremêle des discours, morceaux d'éloquence qui sont sortis de son imagination[2], qui, quels que soient les orateurs auxquels il les attribue, offrent un style uniforme, son propre style, qui, enfin, expriment ses sentiments et ses pensées. Compositions d'un artiste désireux de faire admirer sa virtuosité et qu'en effet, on admira et étudia en elles-mêmes, indépendamment du récit où elles s'insèrent[3]. Pour ménager aux lecteurs quelque repos, il coupe le drame par des intermèdes : digressions sur les origines des Numides et des Maures[4], sur les partis à Rome depuis la chute de Carthage[5], sur le dévouement patriotique des frères Philènes, ces héros légendaires[6]. Enfin, dans un prologue, qui, comme celui du

1. *Catil*., LIII, 4. Conf. Ullmann, *Rev. de philologie*, XLII, 1918, p. 14.

2. Il ne convient pas de le croire quand il prétend reproduire un des discours prononcés par Memmius (Jug., XXX, 4).

3. On en fit des recueils particuliers : voir Schanz, *Geschichte der röm. Litteratur*, 3e édit., I, 2, p. 172, 173. Granius Licinianus (36, p. 33, édit. Flemisch), un auteur qui vivait probablement au second siècle de notre ère, disait que Salluste devait être lu, non comme un historien, mais comme un orateur. Septime Sévère mourant avait, prétendait-on, envoyé à son fils Caracalla le discours de Micipsa à ses enfants : *Histoire Auguste*, Septime Sévère, XXI, 10. Claudien (*Bell. Gildon*., 408-9) rappelle le discours d'Adherbal au Sénat romain.

4. *Jug*., XVIII.

5. *Ibid*., XLI-XLII.

6. *Ibid*., LXXIX.

Catilina, n'a aucun rapport avec la suite, il se présente lui-même en belle posture, justifiant, ou plutôt glorifiant l'œuvre d'intelligence à laquelle il consacre ses loisirs.

Partout, nous trouvons devant nous, non pas un savant, serviteur et porte-parole de la vérité, mais un auteur, dont la haute personnalité se révèle surtout par son style : ce style, bref, âpre, nerveux, aux phrases simples et courtes, aux arêtes vives, qu'accuse la fréquence des antithèses, à l'allure saccadée, qui contraste tant avec la molle abondance de Cicéron[1]. Instrument que Salluste s'est fait à force de volonté et de labour, et qui n'appartient qu'à lui, malgré ses emprunts au latin archaïque et populaire, malgré l'imitation de Thucydide. C'est par sa puissance psychologique et dramatique et, plus encore, par l'originalité de son style qu'il a conquis une place éminente dans les lettres latines.

Qualités de grand artiste, qui peuvent décevoir les érudits modernes, Ne trouvant pas dans le *Bellum Iugurthinum* les détails précis qu'ils souhaitent, ils seraient tentés de donner ce chef-d'œuvre pour une relation sèche et plate, mais exacte, soucieuse de la chronologie et de la topographie, telle, par exemple, que le journal de l'expédition d'Afrique, rédigé par un compagnon d'armes de Jules César. Ce n'est pas une raison pour bannir Salluste de l'histoire, tout en le couronnant de fleurs. Après avoir lu le *Jugurtha*, on est assurément incapable d'indiquer sur une carte les allées et venues de Métellus et de Marius, d'énumérer les bicoques qu'ils ont prises, les tribus barbares que les colonnes romaines ont razziées, et tous les menus faits qui ont formé la trame de cette guerre, ou plutôt de cette interminable guérilla. Mais quel homme fut le roi numide, comment il conduisit la résistance, à quelles difficultés les armées de Rome se heurtèrent en Afrique et comment elles y

1. L'Africain Apulée (*Apol*., XCV, 5) oppose justement la *parsimonia* de Salluste à l'*opulentia* de Cicéron.

firent face, cela Salluste nous l'a dit, en des termes qu'on n'oublie pas. Et c'est l'essentiel. Ne lui reprochons pas d'avoir dédaigné d'amasser des matériaux pour les mettre à notre disposition, et d'avoir préféré élever lui-même un monument impérissable.

Si nous n'avions pas cet ouvrage, nous saurions bien peu de choses sur Jugurtha. J'ai déjà mentionné les fragments de Diodore de Sicile[1], qui dépend de Posidonius[2]. Tite-Live racontait dans les livres LXII, LXIV, LXV et LXVI de son *Histoire* les événements d'Afrique, de 118 à 105. De ces livres, il ne reste, on le sait, que d'indigents sommaires. A des abrégés, aujourd'hui perdus, se rattachent Eutrope[3], qui ne nous apporte presque rien, et Paul Orose[4]. Par celui-ci[5], on peut constater que Tite-Live, — qui n'aimait pas Salluste[6], — n'a pas suivi servilement le *Bellum Iugurthinum*, bien qu'il soit difficile de supposer qu'il l'ait entièrement laissé de côté. Orose mentionne une ville de Calama, dont il n'est pas question dans Salluste[7]. D'une bataille livrée à Marius par Jugurtha et Bocchus, il fait un récit qui diffère beaucoup de celui de

1. L. XXXIV-V, 31 ; 35 ; 38 ; 39. *Fragm. hist. Graec*., édit. Müller, II, p. XXII, § XXVIII.

2. Il faut probablement imputer, non à Posidonius, mais à Diodore (XXXIV-V, 35), l'erreur par laquelle celui-ci attribue comme fils à Micipsa, outre Adherbal et Hiempsal, un autre Micipsa. A moins qu'il n'y ait eu confusion d'un copiste (voir t. VI, p. 91, n. 6). C'est sans doute par la faute d'un copiste que, dans un autre fragment (*Fr. h. G., l. c*.), le prince numide assassiné à Rome sur l'ordre de Jugurtha est appelé, lui aussi, Jugurtha, au lieu de Massiva.

3. IV, 26-27. Eutrope, traduit en grec par Capiton, fut utilisé par Jean d'Antioche, avec des additions prises peut-être dans Dion Cassius : *Fr. h. G., IV*, p. 560-1.

4. *Adv. pagan*., V, 15, 1-19. Orose connaissait certainement aussi le livre de Salluste. Il dit qu'il parlera brièvement de Jugurtha, « quia... de natura eius... propter opimam scriptorum luculentiam satis sufficiens apud omnes notitia est ».

5. Et même par les sommaires de Tite-Live. Au sommaire du l. LXIV, il est dit qu'après l'assassinat de Massiva, Jugurtha s'enfuit de Rome en secret. Salluste (*Jug*., XXXV, 9) affirme qu'il reçut du Sénat l'ordre de quitter l'Italie.

6. Voir Sénèque, *Controv*., IX, 1, 13.

7. Conf. t. V, p. 271. D'autres indications d'Orose ne se retrouvent pas non plus dans Salluste : mention de trois cents otages et de trois mille transfuges, remis à Métellus par Jugurtha ; préparatifs que les Romains font pour prendre Cirta; etc.

Salluste et dont les exagérations rappellent celles de Valérius Antias et autres annalistes, trop fidèlement reproduits par Tite-Live.

De Dion Cassius, nous n'avons, pour la guerre de Jugurtha, que cinq courts fragments[1]. Il ne semble pas s'être servi de Salluste[2] ; peut-être se rattache-t-il à Tite-Live[3]. Il ne reste également que quelques débris du récit d'Appien[4]. Ils révèlent l'emploi d'une ou plusieurs sources autres que Salluste et celles dont dépend Dion Cassius[5] : on ne saurait rien dire de plus. Nous ignorons aussi les sources de Plutarque dans ses vies de Marius[6] et de Sylla[7] ; plusieurs passages ne concordent pas avec Salluste. C'est, au contraire, de celui-ci que dépend Florus dans son abrégé d'histoire romaine[8].

---

1. Fr. 87, 1 et 3-6, édit. Melber (= Fr. 89 dans l'édit. Boissevain).

2. Plusieurs détails donnés par Dion, entre autres la mention de la reddition de Cirta, ne se trouvent pas dans Salluste. Il y a aussi des divergences pour les négociations des Romains avec Bocchus.

3. Il n'est pas impossible que Velléius Paterculus (II, 11-12) dépende aussi de Tite-Live (conf. Velléius : « ... Metello, qui bis Iugurtham acie fuderat », et Tite-Live, *Epit*. l. LXVI : « Metellus consul duobus proeliis Iugurtham fudit »).

4. *Numid*., dans l'édition d'Appien de la collection Didot, p. 163-4.

5. Jugurtha s'enfuit de Rome avec Bomilcar ; *v. contra* Salluste, *Jug*., XXXV, 9. Détails qui ne se trouvent pas dans Salluste sur la mise à mort de tous les sénateurs de Vaga, sur les supplices infligés aux transfuges qu'a livrés Jugurtha. Divergences entre Appien, d'une part, Salluste et Dion, d'autre part, pour le récit des négociations avec Bocchus; détails que Salluste ne donne pas.

6. Chapitres 7-10.

7. Chapitre 3.

8. I, 36 (= III, 1). Et aussi l'abréviateur Julius Exuperantius (IVe ou Ve siècle) : édit. Landgraf et Weyman, *Archiv für lateinische Lexikographie*, XII, 1902, p. 563-4. Valère-Maxime (II, 7, 2) se rattache certainement à Salluste (*Jug*., XLV). De même, Frontin, dans un passage de ses *Stratagèmes* : III, 9, 3 ; peut-être aussi *ibid*., II, 4, 10. Ailleurs (1, 8, 8 ; II, 1, 13), il ne dépend pas de Salluste, non plus que Pseudo-Frontin, IV, 1, 2. — Parmi les ouvrages modernes qui traitent de la guerre de Jugurtha, je citerai seulement W. Ihne, *Röm. Geschichte*, V (1879), p. 116-167 (très défavorable à Salluste), et A. H. J. Greenidge, *A history of Rome during the tater Republic and early Principate*, I (1904), p. 315-472. Voir aussi une utile dissertation de H. Wirz, *Die stoffliche und zeitliche Gliederung des Bellum Jugurthinum des Sallust*, Zurich, 1887.

II

Devenu maître d'un royaume qui s'étendait du Maroc à la Cyrénaïque, Masinissa avait souhaité lui donner Carthage pour capitale. En décidant de s'emparer de l'illustre cité et de la détruire, Rome anéantit la suprême espérance du vieux roi[1]. Il en fut profondément déçu et affligé[2]. Mais il dut se résigner à ce qu'il ne pouvait pas empêcher. Depuis plus d'un demi-siècle, il proclamait sa reconnaissance envers la République, qui lui avait permis de recouvrer ses États et de les agrandir. Affectant d'oublier les services qu'il lui avait rendus, il avait pris, vis-à-vis d'elle, l'attitude d'un client, d'un vassal[3]. Il n'y renonça pas et, s'il mit peu de zèle à seconder une entreprise dirigée, en réalité, contre lui[4], il termina sa vie par une sorte d'aveu que les destinées de la Numidie dépendaient des Romains.

Au début de l'année 148, se sentant fort malade, il voulut, pour le règlement de sa succession, consulter Scipion Émilien, petit-fils adoptif du vainqueur de Zama, et il l'appela à Cirta. Scipion n'ayant pu arriver à temps, il lui laissa le soin de prendre les mesures opportunes. On sait que, par une décision conforme à l'intérêt de Rome, sinon aux désirs de Masinissa, le souverain unique, maître absolu, fut remplacé par trois rois, les trois fils légitimes du défunt, et que les attributions royales furent morcelées entre eux. L'aîné, Micipsa, eut l'administration ; Gulussa, le commandement des armées ; Mastanabal, la justice[5]. Gulussa partit aussitôt avec Scipion pour prendre part à la guerre contre Carthage ; il fut pour les Romains

1. Voir t. II, p. 283-4 ; III, p. 329-330 ; IV, p. 483.
2. T. III, p. 353-4.
3. *Ibid*., p. 308-311.
4. *Ibid*., p. 363.
5. T. III, p. 364 ; t. V, p. 123-4.

un auxiliaire utile et dévoué[1]. Ses deux frères montrèrent d'abord moins d'empressement à renoncer au rêve de leur père[2], mais ils comprirent, eux aussi, qu'ils devaient accepter l'inévitable.

Après sa victoire, Rome abandonna aux fils de Masinissa quelques miettes du butin[3] ; elle garda l'emplacement de Carthage et, sous le nom d'*Africa*, une zone qui en défendit l'approche. Elle ne désirait pas étendre sa domination plus loin. La. Numidie ne lui paraissait pas assez riche, ni assez civilisée, pour payer une conquête qui eût été difficile, et une occupation militaire qui eût pu causer de grands embarras. Il lui importait seulement de maintenir dans son alliance, c'est-à-dire sous sa tutelle, les souverains de cette contrée barbare ; elle n'entendait point leur permettre de prendre des allures indépendantes, d'oublier que, loin d'avoir des droits sur l'*Africa,* ils ne détenaient le pays numide que parce qu'elle avait consenti à l'abandonner à Masinissa. Ainsi le voulaient son prestige et la sécurité de sa province. Ces vassaux pouvaient, du reste, lui rendre quelques services, en faisant la police autour de ses frontières africaines, en lui fournissant des secours militaires et des vivres, en favorisant chez eux le commerce italien.

Gulussa et Mastanabal moururent peu d'années après leur père[4], et Micipsa resta seul roi[5]. Rome n'eut pas de motifs de s'en alarmer. Le fils aillé de Masinissa avait presque atteint la vieillesse[6] et il était d'un caractère fort paisible[7]. Dans sa ville

1. T. III, p. 365, 367, 387, 393, 394.

2. *Ibid*., p. 369.

3. Elle leur laissa les bibliothèques de Carthage (t. IV, p. 212) et leur concéda des terres dans la province (supra, p. 79-80).

4. Ils étaient certainement morts en 139, lorsque fut gravée à Thugga la dédicace d'un temple de Masinissa ; Micipsa y est seul mentionné : Chabot, *Punica*, p. 210.

5. Salluste, *Juge* V, 6.

6. Il était l'aîné de Gulussa, qui devait avoir au moins vingt ans en 172 : voir t. III, p. 364, n. 6.

7. Appien, *Lib*., 106. Diodore, XXXIV-V, 35.

de Cirta., qu'il prenait soin d'embellir[1], il se plaisait surtout, — du moins on l'affirme, — à s'entretenir de science et de philosophie avec des Grecs[2]. Il semble bien qu'il n'ait pas négligé non plus de tirer de ses sujets de quoi remplir largement ses coffres[3]. Son règne se passa ainsi, sans événements importants.

A l'égard de Rome, il remplit ses devoirs avec fidélité, déclarant[4], comme son père, qu'il n'était que l'intendant d'un royaume dont elle restait la légitime propriétaire. Comme Masinissa, il mit à sa disposition des troupes, des éléphants, du blé. Ainsi, en 141 avant J.-C., il envoya dix éléphants et trois cents cavaliers au proconsul Q. Fabius Maximus Servilianus, qui avait à combattre Viriathe et les Lusitaniens[5]. Peu de temps auparavant, il avait peut-être fourni d'autres éléphants à Q. Cæcilius Métellus Macédonicus, qui guerroya dans la péninsule ibérique en 143-142, comme consul, puis comme proconsul[6]. En 134, il en envoya douze à Scipion Émilien, chargé de détruire Numance, ainsi que des archers, des frondeurs, des cavaliers, sous la conduite de son neveu Jugurtha[7]. Il se peut aussi qu'il ait fourni à Cn. Domitius Ahénobarbus les éléphants qui, en 121, causèrent une grande frayeur aux Gaulois et contribuèrent à la victoire de ce proconsul[8]. En 126 ou 125, il avait expédié du blé à. des troupes combattant en Sardaigne : C. Sempronius Gracchus, le futur tribun, était alors questeur

1. Strabon, XVII, 3, 13. Appien, *l. c.*

2. Voir t. VI, p. 91.

3. Zonaras, IX, 27, p. 465, b. Salluste, *Jug*., XII, 1. Il est probable que, si Jugurtha fut très bien pourvu d'argent dans les premières années de son règne, ce fut grâce à l'esprit d'économie de Micipsa.

4. S'il faut en croire Salluste (*Jug*., XIV, 1), faisant parler Adherbal.

5. Appien, *Iber*., 67.

6. Ce Métellus avait des éléphants dans son armée : Valére-Maxime, IX, 3, 7. En 201, les Romains gardèrent pour eux une partie des éléphants de Carthage (voir t. III, p. 294, n. 2), mais ils n'en possédaient sans doute plus soixante ans après.

7. Appien, *Iber*., 89. Salluste, *Jug*., VII, 22.

8. Florus, I, 37, 5. Paul Orose, *Adv. pagan*., V, 13, 2.

de cette province, et le roi numide avait voulu, dit-on, lui être agréable en rendant service aux Romains[1].

Micipsa mourut fort vieux[2], en 118[3].

Il lui restait alors deux fils légitimes[4], Adherbal[5] et Hiempsal[6], encore assez jeunes[7]. Il eût souhaité leur réserver sa succession tout entière, écartant les autres princes de la famille de Masinissa. Mais il dut se résoudre à prendre une autre décision. Son frère Mastanabal avait laissé deux fils[8] : l'un, Gauda[9], de naissance légitime, mais maladif . et faible d'esprit[10] ; l'autre, Jugurtha[11] , issu d'une concubine[12] et, de ce fait, non qualifié pour accéder au trône.

Il était né du vivant de Masinissa. Son père n'ayant guère survécu à celui-ci, il fut recueilli, encore enfant, par son oncle

---

1 Plutarque, *C. Gracchus*, 2,

2. Salluste, *Jug*., IX, 4, et XI, 5.

3. Le sommaire du livre LXII de Tite-Live mentionne la mort de Micipsa entre la guerre faite ù un peuple alpin par Q. Marcius, consul en 118, et celle que fit aux Dalmates L. Cæcilius Metellus, consul en 117.

4. Salluste, *Jug*., V, 7. Tite-Live, *Epit. l.* LXII. Un fragment de Diodore (XXXIV-V, 35) indique que Micipsa eut de nombreux fils, mais que ses préférés furent Adherbal, qui était l'aîné, Hiempsal et Micipsa. Il est à croire que ce dernier n'a jamais existé : *v. supra,* p. 133, D. 2.

5. Nom punique ('DRB'L, « Baal (est] puissant »), qu'a porté un autre prince numide (*De viris illustr*., 66). Les Grecs le transcrivent Ἀτάρβας (Ἀδάρβαλ, dans Strabon, XVII, 3, 12 ; Ἀδέρβαλλος dans Jean d'Antioche, *Fr. h. G.*, IV, p. 560, n° 64).

6. Ce nom fut porté plus tard par un autre roi numide. La forme ordinaire en latin est *Hiempsal* (*Iempsal* : *C. I. L*., II, 3417 ; Iemsal : ibid., VIII, 8834). En grec Ἰέμψας (Dion Cassius), Ἰάμψας (Plutarque), Ἰεμψάλας (Appien); Ἰάμψαμος, sans doute par corruption, dans Diodore.

7. Salluste, *Jug*., VI, 2 : « parvis liberis » (en 134). Conf. *ibid*., X, 1 et 7 ; XI, 4, où Salluste indique qu'ils étaient plus jeunes que Jugurtha.

8. Du moins, nous n'en connaissons que deux.

9. Salluste, Jug,, LXV, 1. Conf. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 1242 : *Gaudae*, (au génitif) ; C. I. L., II, 3417 : Gau[dae]. Γαύδας dans Dion Cassius, fr. 87, 4.

10. Salluste, *l. c*.

11. Ce nom, qui est Libyque, se retrouve dans des inscriptions latines d'Afrique sous les formes *Iugurtha* et *Iugurta* : *C. I. L*., VIII, 2409 = 17909, 14175, 20718, 20988 ; *Bull. archéol. du Comité,* 1917, p. 338, nos 62, 63 ; voir aussi Corippus, *Joh*., VII, 435 (*Iugartha*) ; VIII, 549 (*Iugurta*). En grec, on transcrit Ἰογόρθας, ou Ἰουγούρθας. En libyque, la terminaison était probablement *an*, et la lettre que les Latins ont rendue par *th* avait, comme le *th* anglais, un son sifflant.

12. Salluste, *Jug*., V, 7. Conf. Jean d'Antioche, *l. c.*

Micipsa, qui le fit élever[1]. En 134, quand il fut envoyé devant Numance, il devait avoir une vingtaine d'années[2].

Il avait les avantages physiques de son grand-père : il était, dit Salluste[3], beau et vigoureux. Nous n'avons de lui aucun portrait qui nous permette d'en juger, car les monnaies où on a voulu le retrouver représentent sans doute un dieu, Hercule[4]. Il aimait avec ardeur les exercices du corps, l'équitation, la chasse[5]. Brave jusqu'à la témérité, il sut plus tard montrer aussi les talents militaires d'un chef, conduire fort habilement la guérilla, où les Africains excellaient, livrer de vraies batailles, entreprendre même des sièges selon les méthodes romaines. D'une intelligence très vive[6], il mit autant d'énergie que de souplesse au service de son ambition; adroit à séduire[7], d'ailleurs dépourvu de scrupules, perfide, cruel, persuadé, dans son mépris des hommes, que la corruption est le plus sûr moyen d'acquérir des partisans, n'hésitant pas à se débarrasser de ses ennemis par le crime.

Son caractère offrait, il est vrai, d'étranges contradictions[8]. Cet homme, qui paraît si capable de concevoir et d'exécuter de vastes plans, a l'esprit mal équilibré ; des crises nerveuses l'abattent ou l'entraînent à des actes insensés : accès de désespoir, où sombrent son courage et sa volonté ; fureurs qui l'aveuglent et lui font commettre des fautes irréparables.

---

1. Salluste, *ibid*. et X, 1.

2. Au début de 111, il avait un fils en âge de remplir une ambassade à Rome *Jug*., XXVIII, 1.

3. *Jug*., VI,1.

4. Aussi bien sur des monnaies d'argent, probablement frappées en Espagne par les Barcides, que sur un denier de Faustus Cornélius Sulla, le fils du dictateur. Voir t. II, p. 329.

5. *Jug*., VI, 1.

6. *Ibid*., VI, 1 ; VII, 4.

7. Il fut populaire, non seulement chez les Numides (*Jug*., VI, 1 et 3 ; VII, 1), mais peut-être aussi chez les Maures (*ibid*., CXI, 2 ; sur ce passage, voir cependant *infra*, p. 250, n. 1). Il séduisit même les Romains auprès desquels il combattit en Espagne (Jug., VII, 4).

8. Conf. Lallier, dans *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, IV, 1882, p. 278 ; G. Bloch, *M. Aemilius Scaurus*, p. 49.

Il redevient subitement un barbare, impuissant à se maîtriser.

Les brillantes qualités de Jugurtha l'avaient, dès sa jeunesse, rendu populaire parmi les Numides. Si l'on en croit Salluste[1], Micipsa s'en serait alarmé et aurait songé à se délivrer d'un neveu si supérieur à ses fils et sans doute si désireux de les supplanter. Mais, n'osant pas le faire périr, par crainte d'une révolte de ses sujets, il l'aurait envoyé devant Numance avec l'espoir qu'il s'y ferait tuer, victime de sa bravoure.

Jugurtha se rendit donc en Espagne, à l'armée de Scipion Émilien[2]. Il s'y fit promptement une belle place, exécutant les ordres avec docilité et intelligence, très courageux dans l'action, capable de donner des avis judicieux, sympathique à tous par sa bonne grâce. Le général, au caractère duquel il savait se plier à merveille, lui confiait les missions les plus difficiles[3]. Les officiers, parmi lesquels se trouvaient deux de ses futurs adversaires, Marius[4] et Rutilius Rufus[5], traitaient en ami ce Numide qui avait appris sans peine à parler le latin[6] ; certains d'entre eux l'engageaient à donner libre cours à son ambition[7].

Après la chute de Numance (dans l'été de l'année 133[8]), Scipion loua et récompensa Jugurtha devant toute l'armée, puis le congédia, en lui donnant pour Micipsa une lettre dans laquelle il vantait son rare mérite[9].

Le vieux roi comprit qu'il ne pouvait plus désormais s'opposer à la fortune de son neveu. Il l'adopta (soit aussitôt, soit seulement en 120) : ce qui donna au fils illégitime de

1. *Jug*., VI, 2-3 ; VII, 1-2.
2. Voir, outre Salluste, Appien, *Iber*., 89 ; Velléius Paterculus, II, 9, 4.
3. *Jug*., VII, 4-7.
4. Plutarque, *Marius*, 3 et 13. Valère-Maxime, VIII, 15, 7. Velléius Paterculus, *l. c*.
5. Cicéron, *De re publ*., I, 11, 17. Appien, *Iber*., 88.
6. *Jug*., CI, 6. Conf. Frontin, *Stratag*., II, 4, 10.
7. *Jug*., VIII, 1.
8. Voir Schulten, *Numantia*, III, p. 56.
9. *Jug*., VIII, 2 ; IX, 1-2.

Mastanabal le rang d'un prince du sang, apte à régner. Il fit ensuite un testament, dans lequel il le désigna, avec Adherbal et Hiempsal, pour hériter de son royaume[1] : à leur défaut, la couronne devait revenir à Gauda[2].

III

Micipsa étant mort, les trois princes qu'il avait appelés à lui succéder se réunirent pour conférer. Hiempsal, le plus jeune, prit aussitôt une attitude offensante à l'égard de Jugurtha : très orgueilleux, il méprisait celui qui restait, à ses yeux, un bâtard, indigne du rang suprême. Il alla s'asseoir à la droite d'Adherbal, afin d'empêcher Jugurtha d'occuper la place du milieu, la place d'honneur[3]. Il consentit pourtant, non sans peine, à se rendre aux instances d'Adherbal, qui le priait de faire cette concession à l'âge. Tandis qu'ils discutaient sur l'administration du royaume, Jugurtha dit, entre autres choses, qu'il fallait abroger les décrets rendus dans les cinq dernières années, car, depuis ce temps, le grand âge de Micipsa avait affaibli sa raison. A quoi Hiempsal aurait répondu qu'il

1. *Jug*., IX, 3 (après le retour de Jugurtha d'Espagne, c'est-à-dire à la fin de 133) : « … statimque eum adoptavit et testamento pariter cum filiis heredem instituit ». *Ibid*., XI, 6 : après la mort de Micipsa, survenue en 118, Hiempsal fait observer que Jugurtha est parvenu « tribus proxumis annis adoptatione in regnum ». Ces deux passages sont inconciliables, quoi qu'en pense M. Lafaye (dans *Mélanges Boissier*, p. 315-7). Peut-être Salluste était-il brouillé avec la chronologie au point de croire que la prise de Numance avait eu lieu trois ans avant la mort de Micipsa. Dans un discours que ce roi aurait prononcé peu de jours avant sa mort (*Jug*., XI, 2), il lui fait dire, s'adressant à Jugurtha (X, 2) : « *novissume* rediens Numantia meque regnumque meum gloria honoravisti ». Il faut distinguer deux actes de Micipsa en faveur de Jugurtha : 1° l'adoption ; 2° l'inscription comme héritier du trône dans le testament fait par le souverain (conf. t. V, p. 52, n. 1). Peut-être ces deux actes datent-ils, l'un de 133, l'autre de 120, mais ce n'est pas du tout ce que dit Salluste. — Tite-Live, *Epit. l.* LXII : Micipsa laisse son royaume à ses fils Adherbal et Hiempsal et au fils de son frère, à Jugurtha, qu'il a adopté. Conf. Paul Orose, *Adv. pagan*., V, 15, 3. Voir aussi, pour l'adoption, Florus, I, 36, 3.

2. *Jug*., LXV, 1. Conf. t. V, p. 124.

3. Voir t. V, p, 128-9.

était du même avis, puisque c'était seulement depuis trois ans que l'adoption avait permis à Jugurtha de parvenir à la royauté[1]. L'autre se tut, mais résolut de tirer vengeance de ces affronts[2].

Nous ignorons si, dans son testament, Micipsa réglait sa succession de la même manière que Scipion avait réglé celle de Masinissa : par un partage d'attributions entre les trois héritiers, qui auraient régné ensemble[3]. En tout cas, Adherbal, Hiempsal et Jugurtha, ne pouvant s'entendre, renoncèrent à s'associer ils décidèrent de se partager les trésors et d'en faire autant pour le royaume, en fixant des limites aux trois États qui seraient ainsi constitués[4]. Salluste ne dit pas s'ils demandèrent à la République romaine son agrément. On peut le croire, et peut-être même supposer que ce fut pour cette raison que l'un des consuls de l'année 118, M. Porcius Caton, vint dans la province d'Afrique, où il mourut[5].

La répartition de l'argent devait être faite tout d'abord: En attendant, les rois se retirèrent, chacun de son côté, dans des lieux qui, d'après Salluste, étaient « voisins des trésors »[6] : Hiempsal, dans une ville que les manuscrits appellent *Thirmida*[7]. La résidence favorite de Micipsa était Cirta[8] ; c'est là, sans doute, qu'était conservée la part la plus importante des sommes d'argent dont il disposait. Mais on ne connaît, à proximité de Cirta, aucune ville portant le nom de Thirmida, et il y avait des « trésors » (c'est-à-dire des caisses financières) dans d'autres villes du royaume[9]. L'un d'eux pouvait être à Thugga, une des principales cités de la Numidie, probablement

1. Sur ce propos que Salluste prête à Hiempsal, *v. supra*, p. 141, n. 1.
2. *Jug*., XI, 2-7.
3. Conf. t. V, p. 124.
4. *Jug*., XII, 1.
5. *V. supra*, p. 21, mais aussi p. 66.
6. *Jug*., XII, 2 : « in loca propinqua thesauris. »
7. *Ibid*., XII, 3.
8. *Supra*, p. 137.
9. Voir t. V, p. 156.

même la principale après Cirta. Or, à une faible distance de Thugga, s'élevait *Thimida Bure,* vieille ville indigène, qu'on serait tenté d'identifier avec la « Thirmida » de Salluste[1]. Les princes auraient-ils jugé bon de tenir leur conférence dans cette Thugga, qui était très proche de la province d'Afrique et d'où les communications avec les autorités romaines étaient plus faciles que de Cirta ?

Hiempsal logeait à « Thirmida » chez un Numide, attaché par ses fonctions à la personne de Jugurtha. Celui-ci obtient de cet homme dévoué que, sous prétexte de visiter sa maison, il se procure de fausses clefs (les autres ont été remises à Hiempsal). Le Numide peut ainsi introduire de nuit des soldats de son maître, qui font irruption, massacrent les gardes, cherchent partout le jeune roi et finissent par le découvrir dans la cabane d'une esclave, où il s'est réfugié. Ils rapportent sa tête à Jugurtha, suivant l'ordre qu'ils ont reçu[2].

En apprenant ce crime, les anciens sujets de Micipsa se rangent, les uns du côté de Jugurtha, les autres, plus nombreux, du côté d'Adherbal, qui veut venger son frère et craint de subir le même sort. Jugurtha a derrière lui des gens qui savent faire la guerre et qu'il sait conduire. Adherbal risque une bataille et la perd. Le vainqueur devient maître de toute la Numidie[3] ; il met à mort ou emprisonne les principaux partisans du vaincu[4]. Ce dernier s'était enfui dans la province romaine ; de là, il se rendit à Rome[5]. Déjà, avant sa défaite, il avait

1. Voir *ibid*., p. 156 et 265.

2. *Jug*., XII, 3-5. Pour le meurtre d'Hiempsal, voir aussi Florus, I, 36, 4 ; Paul Orose, V, 15, 3 ; Eutrope, IV, 26, 1 ; *Scholia Bobiensia* à Cicéron (*De rege Alexandrino*, fr. VI), p. 31, édit. Hildebrandt. Indication inexacte dans 1'*Epitome* du livre LXII de Tite-Live : « Iugurtha Hiempsalem fratrem petiit bello, quem victum occidit. »

3. *Jug*., XIII, 1-4. Conf. Tite-Live, Epit. l. LXII : (Jugurtha) « Adherbalem regno expulit. » Paul Orose, V, 15, 3 : « Adherbalem bello victum Africa expulit. »

4. *Jug*., XIV, 15.

5. *Ibid*., XIII, 4. Conf. Florus, I, 36, 4.

informé le Sénat du meurtre d'Hiempsal et des dangers qu'il courait lui-même[1].

De son côté, Jugurtha envoya une ambassade, chargée de le disculper, mais, tout d'abord, de se concilier l'appui des amis qu'il s'était faits devant Numance et, par leur intermédiaire, d'autres gens influents[2]. Au camp de Scipion, il avait souvent entendu dire qu'on obtenait tout à Rome en y mettant le prix[3] ; il pourvut donc ses envoyés de grosses sommes d'argent, leur recommandant d'en user largement[4].

Le jour où le Sénat donna audience aux deux parties, Adherbal implora l'aide des Romains, alliés et protecteurs de son aïeul, de son père ; il les supplia de lui rendre un royaume que Masinissa avait obtenu grâce à leur bienveillance et dont Jugurtha s'était emparé, sans se soucier d'eux, par des moyens criminels[5]. Les ambassadeurs de Jugurtha répondirent brièvement : « Hiempsal a été tué par ses sujets, exaspérés de sa cruauté ; Adherbal a été l'agresseur et il se plaint à tort d'une défaite qui l'a mis dans l'impossibilité de nuire ; Jugurtha prie le Sénat de ne pas croire qu'il soit devenu un autre homme depuis le temps où on a pu le juger sur ses actes, devant Numance[6]. »

Adherbal et les députés étant sortis de la curie, l'assemblée délibéra aussitôt. Certains sénateurs, et non des moindres[7], blâmèrent avec énergie la conduite de Jugurtha et demandèrent des mesures contre lui[8]. Cependant, la majorité ne se rangea

1. *Jug*., XIII, 3.

2. *Ibid*., XIII, 6.

3. *Ibid*., VIII, 1.

4. *Ibid*., XIII, 6-8. Conf. Florus, I, 36, 4.

5. Salluste (*Jug*., XIV) a composé un long discours, qu'il a mis dans la bouche du roi.

6. *Jug*., XV, 1.

7. Pour l'hostilité qu'Opimius et Æmilius Scaurus témoignèrent alors à Jugurtha, v. *infra*, p. 145 et 150.

8. Il est inutile de croire que ces ennemis de Jugurtha aient été achetés par Adherbal (lequel, du reste, était alors sans ressources et n'aurait pu faire que des promesses).

pas à leur avis. L'or du Numide dut peser sur plus d'une conscience[1]. Mais, — ce que Salluste ne dit pas, — on pouvait faire valoir des arguments avouables. Entre ces barbares, capables de tout et habitués à mentir, il paraissait fort difficile de savoir qui avait raison. Et même si Jugurtha était coupable, il avait rendu à la République de grands services, qu'elle ne pouvait oublier, tandis qu'Hiempsal et Adherbal n'avaient rien fait pour elle. L'honneur n'exigeait pas qu'on vengeât le mort et qu'on soutint le vaincu, au prix d'une guerre dont les difficultés étaient évidentes et dont les avantages seraient nuls.

Puisque personne ne songeait à conquérir la Numidie, le mieux était de la partager entre les deux rivaux, qui se feraient contrepoids : gage de sécurité et de prédominance pour Rome. En imposant ce règlement du conflit, elle montrerait à Jugurtha et à tous qu'elle n'admettait pas que le royaume de Masinissa échappât à sa tutelle.

Il fut donc décidé que dix commissaires procéderaient au partage[2]. Leur chef fut L. Opimius, qui, étant consul en 121, avait, par les mesures les plus violentes, assuré contre C. Gracchus et ses partisans le triomphe de la noblesse, et que les démocrates n'avaient pas réussi à faire condamner après sa sortie de charge. A Rome, il s'était déclaré contre Jugurtha. Est-il vrai, comme on l'en accusa[3], qu'en Afrique, il se soit laissé acheter par le roi, ainsi que la plupart de ses collègues ? Opimius avait tant d'ennemis qu'on l'eût sans doute dénoncé, même s'il n'eût pas été coupable.

Eu égard aux droits que Rome s'attribuait sur la Numidie, la conduite de Jugurtha pouvait paraître intolérable.

1. *Jug*., XV, 2-3 ; XVI, 1. Conf. Florus, I, 36, 4.

2. Pour cette mission, voir Salluste (*Jug*., XVI, 2-5). Conf. Florus, I, 30, 5 ; il dit, sans doute à tort, que Scaurus [Æmilius Scaurus] en fit partie et se laissa corrompre. L'*Epitome* de Tite-Live (l. LXII) mentionne seulement la restauration d'Adherbal par le Sénat.

3. Salluste, *Jug*., XVI, 3. Plutarque, C. Gracchus, 18. Allusion dans Lucilius (IX, 418, édit. Marx) : « Quintus Opimius ille, Iugurthini pater huius. »

Salluste affirme[1] que Jugurtha fut avantagé en recevant la partie occidentale du royaume, plus peuplée et plus fertile que la partie orientale, attribuée à Adherbal. Cela est très douteux et probablement même inexact[2]. Le lot d'Adherbal comprenait toute la contrée qui s'étendait depuis la province romaine jusqu'à une certaine distance à l'Ouest de Cirta[3]. Non seulement, comme l'indique Salluste, la vie urbaine y était plus développée que dans l'Ouest de la Numidie, mais l'agriculture y était prospère, surtout dans les territoires qui avaient appartenu à Carthage et dans les régions voisines. D'autre part, on a fait remarquer[4] que la commission tint peut-être compte de l'intérêt de Rome en remettant à Adherbal la moitié de la Numidie qui touchait la province et à Jugurtha l'autre moitié : le premier avait hérité des mœurs paisibles de son père Micipsa[5] et ne pouvait être qu'un bon voisin, tandis qu'il convenait de prendre des précautions contre l'ambition du second.

En réalité, Jugurtha ne songeait guère à enlever à Rome ce qu'elle possédait en Afrique. Même lorsque la victoire le lui permit, il ne porta pas ses armes dans la province. Jamais il ne prit l'attitude irréconciliable d'un Hannibal, d'un Mithridate[6]. Quand sa raison ne s'égarait pas, il comprenait fort bien qu'il n'était pas de taille à engager un duel à mort dont il pût sortir triomphant. Avant comme pendant la guerre qu'il soutint contre la République, il espéra et chercha des accommodements

1. *Jug*., XVI, 5; sans doute d'après Posidonius : *v. supra*, p. 128.

2. Conf. t. V, p. 193.

3. La rivière appelée Muthul (l'oued Mellègue), qui coule dans l'Est de l'Algérie et l'Ouest de la Tunisie, faisait partie des États d'Adherbal (*Jug*., XLVIII, 3). Cirta appartenait aussi à ce prince (*Jug*., XXI et suiv.), et Jugurtha, venant de l'Ouest, avait déjà largement entamé le royaume d'Adherbal, quand celui-ci vint le combattre, près de Cirta (voir *ibid*., XX, 7-8, et XXI, 1-2).

4. Ihne, *Röm. Gesch*., V, p. 119. Conf. Lallier, *Annales*, *l. c*., p. 275, n. 1 ; Bloch, *Scaurus*, p. 41.

5. *Jug*., XX, 2.

6. Conf. Bloch, *l. c*., p. 48.

avec elle ; il se montra prêt à lui témoigner, même fort humblement, sa déférence. Mais c'était à condition qu'elle le laissât maître de la Numidie, de la Numidie tout entière. L'arbitrage d'Opimius et de ses collègues ne pouvait pas le satisfaire. Il feignit de s'y soumettre; il ne s'y résigna pas.

Les événements que nous venons de raconter semblent s'être succédé rapidement depuis la mort de Micipsa, survenue en 118. La mission d'Opimius date apparemment de 117[1].

Quatre années s'écoulèrent, malgré l'assertion de Salluste qui, dédaigneux de la chronologie, dit que Jugurtha attaqua de nouveau Adherbal peu de temps après le départ des commissaires[2]. Ce fut probablement en 113 que les hostilités recommencèrent[3].

Sous prétexte qu'Adherbal avait cherché à le faire assassiner[4], Jugurtha jeta soudain sur la Numidie orientale des bandes de cavaliers, qui firent une grande razzia, puis se retirèrent avec leur butin. Mais Adherbal, ainsi provoqué, ne voulut pas engager une lutte inégale : il se souvenait de sa défaite et espérait que Rome interviendrait. Il envoya à son frère adoptif des députés pour se plaindre ; ils ne rapportèrent qu'une réponse injurieuse. Le voyant résolu à éviter toute apparence d'agression, Jugurtha se décida à lui faire une guerre

1. L'*Epitome* de Tite-Live (l. LXII) place le meurtre d'Hiempsal, l'expulsion d'Adherbal et sa restauration par le Sénat, entre la mention d'une guerre faite par un des consuls de 117 et la censure de Métellus et d'Ahénobarbus, qui date de 115.

2. *Jug*., XX, 1.

3. La prise de Cirta fut connue a Rome en 112, après les élections pour le tribunat (*Jug*., XXVII, 2), c'est-à-dire après le milieu de l'été (*v. supra,* p. 61, n. 1), mais avant les élections consulaires (Jug., XXVII, 3), qui avaient lieu d'ordinaire en automne (conf. *infra,* p. 166, n. 2). Le siège dura plus de cinq mois (*Jug*., XXIV, 3), six au moins. C'est donc vers le début de l'année 112, ou vers la fin de l'année précédente, qu'il faut placer la bataille è la suite de laquelle Adherbal se réfugia dans Cirta. La grande razzia ordonnée par Jugurtha dut précéder cette bataille de quelques semaines, peut-être même de plusieurs mois. Dans Tite-Live, la guerre contre Adherbal et sa mort étaient racontées après une campagne d'un consul de l'année 112 en Thrace (*Epit. l.* LXIII et LXIV).

4. *Jug*., XXII, 4.

régulière. Il envahit ses États avec une véritable armée et dévasta villes et campagnes[1]. Après avoir fait partir une ambassade pour Rome[2], Adherbal jugea qu'il ne pouvait pas renoncer plus longtemps à se défendre et il marcha à la rencontre des envahisseurs[3].

Les deux armées se trouvèrent en présence non loin de Cirta[4]. Comme le soir était venu, la bataille fut différée. Mais, vers la fin de la nuit, les troupes de Jugurtha, à un signal donné, fondirent sur le camp ennemi. Elles mirent sans peine en déroute des gens tirés brusquement de leur sommeil et qui n'eurent pas le temps de se munir de leurs armes[5]. Adherbal s'enfuit à Cirta avec quelques cavaliers[6]. Il dut son salut à des Italiens, qui, s'étant portés sur le rempart, écartèrent par leurs traits les Numides lancés à sa poursuite[7].

Bordée presque partout de précipices, Cirta était très difficile à prendre : on ne pouvait l'aborder que par un isthme étroit[8]. Ce fut évidemment sur ce point, — et non pas tout autour de la ville, comme le dit Salluste[9], — que Jugurtha fit exécuter des travaux de siège[10]. Il était pressé d'en finir, car il

---

1. *Jug,,* XX, 3-8. Conf. Tite-Live, Epit. l. LXIV.

2. *Jug*., XXI, 3. Diodore (XXXIV-V, 31) place l'envoi de ces députés plus tard, alors qu'Adherbal était déjà assiégé dans Cirta. Il y a là, semble-l-il, une confusion avec un fait postérieur, l'envoi de deux Numides, porteurs d'une lettre du roi : *v. infra*, p. 149.

3. *Jug*., XXI, 1.

4. *Ibid*., XXI, 2 : « haud longe a mari, prope Cirtam oppidum ». Sur cette indication, *v. supra*, p. 125.

5. *Jug., l. c*. Diodore (XXXIV-V, 31) dit à tort que Jugurtha fut vainqueur dans une bataille rangée.

6. *Jug., l. c*. Conf. Diodore, l. c.

7. *Jug., l. c*. Pour ces Italiens, marchands séjournant à Cirta, voir t. VI, p. 81-82. Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'ils aient pris le parti d'Adherbal : ce roi était, à leurs yeux, le maître légitime de Cirta, comprise dans la partie de la Numidie qui lui avait été attribuée par les commissaires romains. Et ils pensaient sans doute que l'agression de Jugurtha ne serait pas tolérée par Rome,

8. Conf. t. V, p. 272.

9. *Jug*., XXI, 3 : « oppidum circumsedit ». Conf. *supra*, p. 125.

10. Mention de ce siège de Cirta dans l'*Epitome* de Tite-Live (l. LXIV). Par une erreur un peu forte, Strabon (XVII, 3, 12) nous montre Jugurtha assiégeant Adherbal dans Utique : conf. t. V, p. 18, n. 4.

savait que des députés d'Adherbal s'étaient rendus à Rome et il voulait prévenir les effets de leurs sollicitations. Mais le Sénat, ayant été informé par eux de la guerre qui avait éclaté en Numidie, envoya trois jeunes gens, chargés, en son nom et au nom du peuple romain, d'ordonner aux deux rois de déposer les armes et de régler leur différend par le droit, non par la force. Ces jeunes gens se hâtèrent, car, même avant leur départ, des bruits vagues couraient déjà sur la bataille et sur le siège de Cirta. Jugurtha leur répondit que le peuple romain commettrait une injustice en l'empêchant d'exercer son droit de légitime défense contre un misérable qui avait attenté à sa vie. Il ne leur permit pas d'entrer dans Cirta pour communiquer avec Adherbal(1).

Le siège continua(2). Il durait depuis cinq mois(3) quand Adherbal, voyant ses ressources s'épuiser et n'ayant plus aucun espoir de recevoir des secours numides, jugea qu'un nouvel appel à Rome était pour lui l'unique chance de salut. Deux hommes courageux, qui consentirent à traverser de nuit les lignes ennemies, purent atteindre la côte et, de là, l'Italie, où ils apportèrent au Sénat une lettre suppliante de leur roi(4).

Quelques membres de l'assemblée proposèrent d'envoyer une armée pour délivrer Adherbal, et, en attendant, de statuer sur Jugurtha, qui avait désobéi aux députés romains. Les partisans de Jugurtha et probablement aussi ceux qui, sans être achetés, ne voulaient pas d'une guerre, firent échouer ces propositions. Mais on décida d'envoyer en Afrique des commissaires, qui partirent au bout de trois jours et se rendirent le

1. *Jug*., XXI, 4 ; XXII. Cette députation romaine est mentionnée par Diodore, *l. c*.; voir aussi Tite-Live, *Epit. l.* LXIV.

2. *Jug*., XXIII, 1 : « vallo atque fossa moenia circumdat ». Diodore (*l. c.*) parle aussi d'un fossé dont Jugurtha aurait entouré la ville. Ce qui n'est pas admissible : *v. supra,* p. l25 et 127-8.

3. *Jug*., XXIV, 3.

4. *Ibid*., XXIII, 2 ; XXIV, 1. Salluste (*ibid*., XXIV, 2-10) a refait cette lettre d'Adherbal.

plus promptement possible à Utique. On les avait choisis parmi les personnages les plus importants de l'État[1].

L'un d'eux fut M. Æmilius Scaurus[2], consulaire et prince du Sénat[3]. Il était le chef du parti aristocratique, lequel n'abondait pas en gens de valeur. Il le resta pendant un quart de siècle, grâce à son habileté, à son expérience des affaires et à sa connaissance des hommes. Il avait des dehors austères. Dédaigneux ou incapable des éclats d'éloquence propres à séduire la foule, il savait dire avec autorité et gravité ce qui convenait dans les délibérations du Sénat, ce qui paraissait le langage de la raison. Il mettait un art suprême à couvrir du manteau des grands principes les intrigues de la politique et le souci de ses intérêts personnels. Très avide de dignités, il aimait aussi l'argent. Plus d'une fois, on l'accusa d'avoir acquis sa belle fortune par des procédés malhonnêtes, mais on ne put jamais en faire la preuve. Si Salluste[4] a jugé sévèrement cet adversaire de la démocratie, d'autant plus dangereux qu'il ne la combattait pas par des moyens violents, Cicéron[5] et d'autres[6] ont rendu à la mémoire de Scaurus des hommages respectueux ; on alla jusqu'à dire qu'il avait été « la lumière et l'honneur de sa patrie »[7].

Lors de la première guerre entre Adherbal et Jugurtha, il s'était montré hostile à ce dernier[8], peut-être parce qu'il ne

1. *Jug*., XXV, 1-5. Mention de cette commission par Diodore, *l. c.*

2. Sur lui, voir G. Bloch, M. *Æmilius Scaurus*, dans *Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Paris*, XXV (1909), p. 1-80 ; E. Pais, *Dalle guerre puniche a Cesare Augusto*, I (1918), p. 91-167.

3. *Jug*., XXV, 4. Il avait été consul en 115 et il était devenu prince du Sénat cette année-là même (Pline l'Ancien, VIII, 223), quoique ce fût une dignité réservée d'ordinaire à d'anciens censeurs (Scaurus ne devint censeur qu'en 109).

4. *Jug*., XV, 4-5 ; XXIX, 2 ; XXX, 2.

5. *Pro Fonteio*, 11, 24. *Pro Murena*, 17, 36. *Brutus*, 29, 111-2.

6. Horace, Sénèque, Tacite, Juvénal : voir Bloch, *l. c*., p. 2.

7. Valère-Maxime, V, 8, 4 : « lumen et decus patriae ».

8. Salluste, *Jug*., XV, 4-5 ; XXIX, 2. On lit dans le *De viris illustribus*, 72 : (Scaurus) « praetor adversus Iugurtham, tamen eius pecunia victus ». Scaurus ayant été préteur en 119 au plus tard, ce n'est pas dans l'exercice de cette magistrature qu'il fut hostile à Jugurtha,

voulait pas se compromettre en faisant cause commune avec ceux qui profitaient des scandaleuses largesses du Numide, peut-être aussi parce qu'il estimait que la République ne pouvait laisser Jugurtha agir à sa guise dans un royaume vassal. On n'a pas de motifs de croire qu'il ait eu d'autres sentiments quand, vers le milieu de l'année 112, il débarqua à Utique.

Les commissaires écrivirent aussitôt à Jugurtha, lui ordonnant de venir sans aucun retard, pour entendre ce qu'ils avaient à lui dire de la part du Sénat. Après avoir beaucoup hésité, il tenta de prendre Cirta d'assaut[1], car il eût voulu s'emparer d'Adherbal avant d'aller trouver ceux qui l'appelaient et auxquels il n'osait pas désobéir. Mais il échoua. Accompagné d'une faible escorte de cavaliers, il partit pour Utique. Là, les menaces les plus graves lui furent faites au nom du Sénat, s'il ne renonçait pas à assiéger Cirta. Il crut sans doute que ce ne seraient que des menaces, ou bien la passion l'emporta chez lui sur la crainte d'une rupture, que, pourtant, il était loin de souhaiter. Après de longues discussions, les commissaires se rembarquèrent sans avoir rien obtenu[2].

Informés de l'insuccès de cette entrevue, les Italiens qui se trouvaient dans Cirta et y prenaient une part active à la défense pensèrent que toute résistance était désormais inutile, Si l'on capitulait, ils ne doutaient pas que le prestige de Rome ne garantît leur sûreté. Ils invitèrent donc Adherbal à rendre la ville et à se livrer lui-même, sous la seule condition qu'il aurait la vie sauve : le Sénat déciderait du reste. Malgré ses

---

car on n'eut à s'occuper de celui-ci à Rome qu'en 117 (Bloch, *l. c.*, p. 13.-14). Mais si, à cette dernière date, Scaurus n'était plus préteur, il avait encore rang d'ancien préteur : il ne devint consul qu'en 115. Les mots « tamen eius pecunia victus » peuvent se rapporter à une époque postérieure : c'est, selon Salluste, en 111 seulement que Scaurus se vendit à Jugurtha.

1. En déployant son armée autour de Cirta, dit Salluste (XXV, 9 : « exercitu circumdato »), ce qui est certainement inexact : *v. supra*, p. 125.

2. *Jug*., XXV, 5-11. Voir aussi Diodore, *l. c.*

pressentiments, le malheureux prince céda, car il comprit que, s'il refusait de suivre ce conseil, on l'y contraindrait[1].

Jugurtha le fit aussitôt périr dans les tortures[2]. Puis ses soldats, se répandant à travers Cirta, tuèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent en armes, marchands italiens aussi bien que Numides. Ils obéissaient, dit-on, au roi[3], égaré par un de ces accès de fureur qui le dominaient parfois[4].

---

1. *Jug*., XXVI, 1-2.

2. *Ibid*., XXVI, 3. Diodore (l. c.) raconte qu'Adherbal se présenta à son frère en suppliant, renonçant à la royauté et ne demandant que la vie, mais que Jugurtha le fit égorger. Autres mentions du meurtre d'Adherbal par Jugurtha : Strabon, XVII, 3, 12 ; Tite-Live, *Epit. l*. LXIV ; Eutrope, IV, 26, 1.

3. Salluste, *l. c*. : « Jugurtha ... omnis puberes Numidas atque negotiatores promiscue, uti quisque armatus obviam fuerat, interficit. » Selon Diodore (*l. c.*), Jugurtha tua, après les avoir torturés, tous les Italiens qui avaient combattu pour son frère ; il y aurait donc eu des exécutions en règle, et non pas des meurtres dans les rues.

4. On a douté que des Italiens aient été tués (Ihne, *l. c*., p. 123, note), ou on a supposé que quelques-uns seulement le furent à l'insu de Jugurtha (Bloch, *l. c.*, p. 43). Mais il est certain que ce massacre fut imputé à Jugurtha, et que ce fut là la véritable cause d'une guerre dont le Sénat ne voulait pas. Une décision si grave aurait-elle été prise sur un faux bruit ?

CHAPITRE II

DÉBUT DE LA GUERRE CONTRE JUGURTHA

I

En massacrant les Italiens de Cirta, Jugurtha accula Rome à la guerre. Tout autre parti semblait dorénavant impossible. D'autant plus que les ennemis de la noblesse trouvaient là une occasion très favorable pour mener campagne contre elle : au peuple indigné, ils pouvaient dire que le Numide avait osé commettre ce crime inouï parce qu'il s'était assuré l'impunité en achetant les maîtres de la République. Le meneur des démocrates fut C. Memmius, qui, élu tribun de la plèbe au milieu de l'année, devait entrer en charge au mois de décembre : orateur que Cicéron qualifie de médiocre[1], homme politique sans doute dépourvu de convictions fermes, car, douze ans plus tard, il se présenta aux élections consulaires comme candidat de l'aristocratie, ce qui lui valut d'être assommé par ses anciens amis. Mais, en 112 et dans les années suivantes, les nobles n'eurent pas d'adversaire plus violent et plus acharné.

Le Sénat tardait à prendre une décision, par suite, dit Salluste, de l'obstruction de ceux que Jugurtha avait attachés à sa

1. *Brutus*, 36, 136 : « C. L. Memmii ... oratores mediocres, accusaiores acres atque acerbi. » Salluste écrit, au contraire (*Jug*., XXX, 4) : « Ea tempestate Romae Memmi facundia clara pollensque fuit. » Ce jugement sert d'introduction à un discours que notre auteur attribue à Memmius, mais qu'il a composé lui-même : dans ces conditions, il ne pouvait que dire du bien de l'éloquence du tribun.

cause. Memmius dénonça ces manœuvres au peuple et, ainsi, les fit échouer. Un sénatus-consulte assigna aux futurs consuls l'Italie et la Numidie[1], c'est-à-dire la direction de la guerre dans cette contrée. L. Calpurnius Bestia ayant été l'un des deux élus, c'est à lui qu'échut la Numidie[2]. On leva une armée et l'on fit les préparatifs nécessaires pour la transporter en Afrique[3].

A ces nouvelles, Jugurtha chargea un de ses fils et deux autres ambassadeurs de se rendre auprès du Sénat pour détourner l'orage ; il les avait bien pourvus d'or. Comme ils approchaient de Rome, Calpurnius Bestia, entré en charge le 1er janvier 111, demanda à l'assemblée si ces députés devaient être admis dans la ville. Il fut décrété que, s'ils ne venaient pas pour livrer le royaume de Numidie et le roi lui-même, ils eussent à quitter l'Italie dans les dix jours. Ce qu'ils firent[4] La guerre fut déclarée à Jugurtha[5].

II

Cette guerre, beaucoup de Romains clairvoyants ont voulu et voudraient encore l'éviter ; ils n'ont pas besoin de l'or de Jugurtha pour comprendre qu'elle est inopportune et qu'elle sera très dure.

---

1. *Jug*., XXVII, 3. Une loi, présentée en 123 par C. Gracchus, avait décidé que le Sénat désignerait, avant les élections consulaires, les deux, départements (*provinciae*) qui seraient attribués aux futurs consuls. Ceux-ci se les répartissaient, par la voie du sort ou à l'amiable, dès leur entrée eu charge, parfois même auparavant.

2. *Jug*., XXVII, 4 : « Calpurnia Numidia ... obvenit. » Ce terme indiquerait un tirage au sort plutôt qu'un partage amiable.

3. *Ibid.*, XXVII, 5.

4. *Ibid*., XXVIII, 1-3.

5. Salluste n'en dit rien. Tite-Live, *Epit. l.* LXIV : « Iugurthae bellum indictum. » Paul Orose, V, 15, 1 : « Iugurthae Numidarum regi bellum consensu populi Romani senatus indixit ». Valère-Maxime, VII, 5, 2 : « P. Scipio Nasica..., qui consul Iugurthae bellum indixit ». L'un des consuls de l'année 111 s'appelait ainsi (P. Cornelius Scipio Nasica). Mais Wirz (*Gliederung des Bell. Jug.*, p. 6) suppose, avec quelque vraisemblance, qu'il y a là une confusion et que ce fut un personnage de même nom qui se rendit en Numidie, à la tête d'une délégation, pour déclarer la guerre à Jugurtha.

Au début de cette année 111, deux ans se sont à peine écoulés depuis une grave défaite subie en Thrace, un an depuis le désastre que les Cimbres ont infligé, dans le Norique, au consul Papirius Carbo. Si des hommes politiques s'inquiètent des menaces qui grondent au delà des Alpes, ils ne se trompent pas : en 109, en 107, en 105, ce seront de nouveaux désastres, infligés en Gaule à des armées romaines. Quand, en Europe, l'horizon est si gros d'orages, convient-il de s'engager encore dans cette lointaine Numidie, où l'on n'a rien à gagner ?

On sait, depuis le temps d'Hannibal, que ces barbares d'Afrique ne sont pas des ennemis à dédaigner.

Ils se déplacent rapidement, du moins quand les guerres qu'ils font ne sont pas des migrations ou des expéditions dans lesquelles ils emmènent leurs familles et leurs troupeaux[1]. Les fantassins supportent, au besoin, de longues marches, à une vive allure ; la cavalerie, nombreuse, a des montures agiles et résistantes à la fatigue. Hommes et bêtes ont le pied sûr et passent partout. L'armement sommaire des indigènes ne les charge pas. Ils n'ont guère autre chose à porter ; ils se nourrissent, comme leurs chevaux, de ce qu'ils trouvent et ils dorment en plein air[2]. Accoutumés au climat, ils en endurent les excès et les variations brusques. Ils ont, en général, une excellente vue, un instinct topographique remarquable, la mémoire des lieux, l'habileté à tirer du terrain tous les avantages qu'il peut offrir.

Comme les Espagnols, ils sont très propres à la guérilla, à la petite guerre où l'on épuise l'adversaire en le harcelant. Ils savent épier ses mouvements et en donner avis avec une incroyable rapidité. Ils font le vide autour de lui, bouchant ou empoisonnant les sources et les puits, coupant les récoltes, emmenant les troupeaux, interceptant les lignes de communi-

1. Voir t. V, p. 59 ; t. VI, p. 61.
2. Voir t. II, p. 363-4.

cations, massacrant ceux qui s'attardent, ceux qui se détachent pour chercher de l'eau ou du fourrage[1]. Ils dressent des embuscades, où quelques-uns des leurs attirent les imprudents par des simulacres d'attaque et de fuite. De jour et surtout de nuit, ils se jettent à l'improviste sur des troupes qui se lassent d'avoir à se garder sans cesse, leur font le plus de mal possible dans de courtes escarmouches, s'éloignent dès qu'on leur tient tête et reparaissent bientôt sur un autre point[2]. Ils opèrent aussi promptement des razzias sur le territoire appartenant ou soumis à l'ennemi[3]. Il leur arrive, du reste, de se laisser surprendre eux-mêmes, car ils ont des détentes et des nonchalances de barbares[4].

S'ils préfèrent la guérilla aux grandes batailles[5], ils ne les craignent pas, étant braves. Leur roi peut même juger nécessaire de risquer une de ces batailles, qui offrent la chance d'une victoire immédiate et décisive : il doit, en effet, ne pas se montrer insensible aux plaintes de ses sujets, sur lesquels pèse l'armée ennemie et qui demandent à en être délivrés au plus tôt ; il doit tenir compte aussi du désir qu'ont la plupart de ses compagnons d'armes de retourner chez eux.

Mais les Africains choisissent leur temps et leur terrain, entraînant à leur suite l'adversaire qui cherche en vain à les saisir[6] ; se présentant tout à coup sans être attendus profitant à l'occasion des ténèbres de la nuit, qui permettent la surprise et, en cas d'échec, favorisent la fuite[7] ; préférant les lieux ac-

1. Textes cités t. II, p. 365, n. 9 et 10 ; Salluste, *Jug*., LV, 8 ; *Bell. Afric*., VII, 5.6 ; etc.

2. Voir t. II, p. 365, n. 8 ; p. 366, n. 1 ; Salluste, *Jug*., LIV, 9-10 ; LV, 8 ; LVI, 4-6 ; *Bell. Afric*., LXIX, 1 et 4 ; LXXIII, 3 ; Tacite, *Ann*., III, 21 et 74 ; Ammien Marcellin, XXIX, 5, 7 ; Corippus, *Joh*., I, 526 et suiv. ; etc.

3. T. II, p. 366, n. 2.

4. Salluste, *Jug*., XCVIII, 6, et XCIX, 1-2. César, *Bell, civ*., II, 38, 4-5. Tacite, *Ann*., IV, 25.

5 *Bell. Afric.*, VII, 6 ; LXXIII, 2-3. Tacite, *Ann*., III, 74 ; IV, 25. Ammien Marcellin, XXIX, 5, 7.

6. *Jug*., XXXVIII, 4 ; LVIII, 1 ; XCVII, 3 ; voir aussi XLIX, 4-5.

7. *Ibid*., XXI, 2 ; XXXVIII, 4 ; XGVII, 3. Nicolas de Damas, dans *Fragm. hist. Graec*., III, p. 462, n° 134. Frontin, *Stratag*., II, 1, 13.

cidentés aux plaines[1], où on les voit venir de plus loin.

Leur tactique de combat est toujours la même[2] : comme les Romains, nos armées l'ont connue en Algérie et au Maroc ; des fusils ont seulement remplacé les javelots, qui, chez les vieux Africains, jouaient dans cette tactique le même rôle que les flèches chez les Parthes[3]. C'est l'attaque tumultueuse par charges successives. Des essaims de cavaliers, auxquels peuvent se mêler des fantassins[4], aussi prompts à la course que les chevaux, se précipitent de tous côtés vers l'ennemi et, arrivés à une courte distance, — trente ou quarante mètres, — ils lancent ensemble leurs javelots. Si l'adversaire fléchit, il ne reste qu'à l'enfoncer et à le culbuter. S'il tient bon ou s'il avance, les assaillants font demi-tour et, toujours au galop, se retirent à quelque distance en arrière ; quand ils sont accompagnés d'infanterie, celle-ci, au lieu de fuir avec la même vitesse qu'eux, retarde la poursuite par de nouvelles décharges de traits et leur permet de se reformer plus aisément[5]. Parfois, une réserve, composée des troupes les plus solides et les mieux armées, leur sert de soutien et de centre de ralliement[6]. Puis, reprenant leur élan, ils exécutent une nouvelle charge, et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'ennemi soit rompu, ou jusqu'à ce que ce résultat ne puisse plus être espéré et que la fatigue, le manque de javelots de rechange, l'avance de l'adversaire les contraignent à abandonner la lutte.

---

1. Procope, *Bell. Vand.*, II, 12, 4 ; II, 13, 21.

2. Pour cette tactique, conf. t. II, p. 364-5. Outre les textes de Polybe et d'Appien cités *ibid*., p. 365, n. 1, voir Salluste, *Jug*., L, 4-6 ; XCVII, 4 ; Paul Orose, V, 15, 11 et suiv. ; *Bell. Afric*,, LXIX, 4, et LXX, 3-4 ; Hérodion, VI, 7, 8 ; Ammien Marcellin, XXIX, 5, 25 ; Claudien, *Bell. Gildon*., 433 et suiv. ; Procope, *Bell. Vand*., II, 11, 27 ; Suidas, *s. v.* Μαυρούσιοι (peut-être d'après Arrien). Pour l'époque du moyen-âge : Ibn Khaldoun, *Prolégomènes*, trad. de Slane, II, p. 76. Au XIXe siècle : Pellissier, *Annales algériennes*, I, p. 527 et suiv.

3. Voir t. VI, p. 47 et suiv.

4. Salluste, *Jug*., LIX, 3. *Bell. Afric*., XIV, 2 ; LXIX, 4 ; LXXII, 1-2. Ce mélange de cavaliers et de fantassins n'était, du reste, pas propre aux Africains. On le retrouve, par exemple, chez les Germains (César, *Bell. Gall*., I, 48, 5).

5. *Bell. Afric*., XIV, 3 ; LXXI, 3-4.

6. Curippus, *Joh*., V, 80 et suiv. Conf. Ibn Khaldoun, *Prolég*., II, p. 77.

Ils se retirent alors définitivement, d'ordinaire avec peu de pertes[1], car ils ont évité le corps à corps, dans lequel ils n'auraient, pour la plupart, pu faire usage que d'un coutelas. Quand ils ne profitent pas de cet échec pour déserter, ils sont capables d'affronter une nouvelle bataille le lendemain ou quelques jours après. Lorsque l'échec a pris les proportions d'une véritable défaite, ce peut être la fuite rapide dans des lieux où l'ennemi éprouvera de grandes difficultés à les suivre, dans les âpres montagnes, dans les steppes désolées, en attendant l'occasion de reprendre l'offensive. Ou bien on ira s'enfermer dans des bourgs, des villes fortes, juchés sur des hauteurs qu'il est aisé de défendre : repaires qui sont à la fois des points d'appui pour la guérilla et des magasins de vivres.

Voilà la guerre que Rome doit faire en Afrique.

Elle peut envoyer dans cette contrée des troupes nombreuses : ce qui est nécessaire, car la supériorité, d'ailleurs incontestable, de l'armement des Romains sur celui des barbares n'est pas telle qu'elle permette, comme aujourd'hui, une très grande disproportion numérique entre les combattants ; d'autre part, un grand déploiement de forces est le meilleur moyen de décourager les résistances. Quoiqu'on ne puisse indiquer des chiffres précis[2], il est certain que la République a entretenu des armées importantes en Numidie pendant la guerre de Jugurtha.

Le gros de ces troupes se compose de fantassins, citoyens romains, Latins, Italiens[3], pourvus de bonnes armes offensives et défensives, équipés, instruits et disciplinés pour livrer des batailles rangées, où ils se groupent en masse compacte sur un terrain choisi, uni, autant que possible, et incliné vers l'ennemi, en avant du camp, qui servira au besoin de refuge. Soldats

1. Salluste, *Jug*., LII, 4 ; LVI, 6 ; LXXIV, 3 ; etc.
2. Voir cependant *infra*, p. 164, n. 1.
3. *Jug*., XXXIX, 2 ; XLIII, 4 ; LVIII, 5 ; LXXXIV, 2 ; CV, 2.

plus solides qu'agiles, qui, après avoir lancé, — à 25 mètres, — leur lourd javelot, doivent vaincre le glaive en main, dans une lutte corps à corps. Les troupes légères, moins nombreuses, vélites qui servent dans les légions[1], auxiliaires plus ou moins dévoués, originaires de Ligurie[2], des îles Baléares[3], etc., ont un rôle subordonné à l'action de l'infanterie de choc : elles engagent la bataille que celle-ci doit gagner, et, quand il y a lieu, elles se lancent à la poursuite des vaincus. La cavalerie, restreinte, se compose surtout d'alliés et d'auxiliaires étrangers[4].

Les fantassins sont accoutumés aux marches et, quoique pesamment chargés[5], ils font de 25 à 30 kilomètres par jour. Parvenue au lieu où elle doit passer la nuit, l'armée peut établir en quatre heures un camp dont les dispositions défensives lui donnent toute sécurité, — naturellement quand il n'y a pas défaut de surveillance ou trahison.

Mais cette organisation militaire, qui, ailleurs, a permis aux Romains de vaincre des ennemis redoutables, est mal adaptée aux guerres africaines.

Comme il importe d'assurer la liaison avec l'Italie, d'où viennent les troupes de renfort et de remplacement, ainsi qu'une partie des vivres et du matériel, on fait plus volontiers campagne en été[6] que dans les mois d'hiver[7], où la navigation

---

1. *Jug,,* XLVI, 7 ; voir aussi CV, 2.

2. *Ibid*., XXXVIII, 4 ; LXXVII, 4 (quatre cohortes); XCIII, 2 ; C, 2. Appien, *Num*., p 163, coll. Didot.

3. *Jug*., CV, 2 (frondeurs).

4. *Auxilia* demandés à des rois et peuples alliés : *Jug*., XLIII, 4 ; LXXXIV, 2. Escadrons de Thraces : *ibid*., XXXVIII, 6 (conf. Appien, *l. c.*). Cavaliers numides et gétules : *v. infra*, p. 163. Mais il y avait aussi des cavaliers romains dans l'armée de Métellus (*Jug,,* LXV, 21, des cavaliers latins et italiens dans celle de Marius (*ibid*., XCV, 1). Sous les ordres de Metellus, Salluste (*ibid*., XLVI, 7) mentionne, d'une part, des *equites auxiliarii*, d'autre part, des equites sans épithète ces derniers étaient probablement des Romains et des Italiens. De même, les cavaliers d'élite qui formaient la garde de Marius : *ibid*., XCVIII, 1.

5. Ils portent une vingtaine de kilogrammes.

6. C'est, d'ailleurs, pendant la belle saison que les Romains ont l'habitude de faire la guerre en Europe.

7. En 109, la campagne d'hiver du légat Aulus Albinus fut désastreuse. Marius fit une expédition dans l'hiver de 106-105, mais, autant qu'il semble, assez loin à

est dangereuse et, sauf nécessité[1], suspendue. Pendant l'été, les journées sont plus longues et les pistes plus praticables, les rivières plus faciles à franchir, car il ne pleut guère. Mais les chaleurs sont pénibles et parfois funestes à des hommes non habitués au climat africain et qui marchent en portant un lourd fardeau, armes, outils, objets de campement, vivres. Les étapes sont irrégulières, souvent plus longues qu'il ne conviendrait, parce qu'on ne trouve pas partout de l'eau : les sources ont un faible débit, s'épuisent même, en cette saison où l'on a besoin de boire largement[2]. Parfois, l'eau manque tout à fait sur le trajet à parcourir ; on doit s'imposer la gêne d'en emporter des provisions pour plusieurs jours. La rapidité des opérations est entravée par les bagages qui accompagnent les troupes. Les soldats romains ont bien plus d'exigences matérielles que les indigènes. Il leur faut du blé, de l'huile, de la viande, des tentes. Tout ce dont les hommes ne se chargent pas se transporte à dos de bête, faute de routes permettant l'emploi de lourds chariots, et, comme on ne peut pas être sûr de trouver des ressources suffisantes dans les régions où l'on s'engage, on doit, au départ, se munir abondamment de toutes les choses nécessaires, rassembler surtout un grand nombre d'animaux de bât: ce qui n'est pas toujours aisé, les indigènes se prêtant mal ou se dérobant aux réquisitions.

Dans ce pays inconnu, où l'on ne dispose que de guides suspects, — la perfidie des Numides est proverbiale, — où l'on s'éclaire mal, — car on a peu de cavalerie, — les troupes s'inquiètent, s'exaspèrent en pensant qu'à tout moment, dans la marche comme au repos, elles ont à craindre les surprises

---

l'intérieur des terres, et non pas dans la région pluvieuse du Tell : Jug., CIII, 1, et CIV, 1. La campagne africaine de César fut faite aussi en hiver, dans une région où, même en cette saison, les pluies sont d'ordinaire peu abondantes.

1. En 106, Marius fit prendre à ses troupes leurs quartiers d'hiver « in oppidis maritumis » [de la Numidie orientale], « propter conmeatum » : *Jug.*, C, 1. L'activité maritime dut donc rester assez grande au cours de cet hiver.

2. Conf. t. III, p. 44, n. 3.

d'un ennemi insaisissable, qu'aucune liberté d'allures ne leur est possible, que les communications avec l'arrière sont coupées ou risquent de l'être, que tout homme qui s'écarte de la colonne ou du camp est un homme perdu. La prise des villes exige des efforts disproportionnés aux résultats. La plupart occupent des sites qui rendent difficile l'établissement des chaussées d'approche ; le bois nécessaire pour faire les galeries, les tours, les échelles manque souvent aux alentours et il faut l'apporter de loin. Quand on est venu à bout de la résistance des assiégés, on peut trouver dans la place quelques approvisionnements de blé, mais le reste du butin est généralement très maigre et ne dédommage pas les soldats de leurs fatigues. Et ces villes ne sont pas assez importantes pour que leur chute amène la fin de la guerre.

C'est d'une grande victoire sur un champ de bataille qu'on peut espérer des conséquences décisives. Cette rencontre, les Romains doivent la chercher, car ils y auront la supériorité de l'armement et de la discipline ; si la fortune leur est favorable, ce sera pour les troupes le prompt retour dans la patrie, pour le général la gloire, du triomphe. Mais les Africains, quand ils n'évitent pas la bataille, la livrent contrairement aux règles qui sont, en quelque sorte, classiques : on les accuserait volontiers de tricher au jeu de la guerre[1]. Leur tactique déroute et épuise les Romains.

Ceux-ci, s'ils ne sont pas surpris et accablés avant d'avoir pu prendre leur ordre de combat, résistent à l'épouvantail des charges répétées et, grâce à leurs casques, boucliers et cuirasses, se protègent assez bien contre la grêle de javelots qui s'abat sur leurs rangs serrés[2]. Mais c'est, d'ordinaire, tout le succès qu'ils obtiennent, puisque l'ennemi refuse d'en venir aux

1. Voir les réflexions, un peu naïves, que fait à ce sujet l'auteur du *Bellum Africum,* LXXIII, 2-3.

2. Conf. t. II, p. 363, n. 2.

mains. S'ils se précipitent pour l'atteindre, ils ne peuvent guère lutter de vitesse avec lui, et une telle offensive est très dangereuse, car leur salut est dans la masse compacte des compagnies (manipules) qui constituent la légion; que cette masse se fractionne dans l'ardeur de la course et dans la poursuite d'adversaires qui se dispersent, ces derniers auront vite fait de se retourner et de tomber, en les enveloppant, sur les petits groupes isolés[1].

Les batailles ne terminent donc rien. La guerre traîne. On a pu, au prix de grandes peines, s'avancer loin dans le pays ennemi, s'emparer de nombreuses bicoques. Mais, quand la belle saison est passée, on revient en arrière pour prendre les quartiers d'hiver dans la province ou à proximité du littoral. Tout au plus laissera-t-on, dans quelques villes, des garnisons qu'on abandonnera à elles-mêmes : si les habitants ne les trahissent pas[2], elles sauront se maintenir, car les ennemis ne sont guère habiles aux sièges[3], mais elles ne pourront jouer aucun rôle actif. Au printemps suivant, il faudra aller les dégager et recommencer des opérations irritantes et presque stériles.

A ces difficultés, des soldats excellents et bien commandés n'auraient pas échappé. Mais, à l'époque de Jugurtha, les armées romaines étaient en décadence. Les hommes que l'on enrôlait quittaient avec répugnance leurs foyers, pour aller combattre dans des guerres longues et lointaines, où le salut de la République n'était pas en cause, où l'on avait en perspective des fatigues très dures et des profits très médiocres. Trop souvent, les troupes manquaient de discipline, et même de courage. Trop souvent aussi, elles étaient mal conduites, par des personnages de cette aristocratie, alors entièrement maît-

1. Salluste, *Jug*., L, 4-6. César, *Bell. civ.*, II, 38, 6. *Bell. Afric*., XV, 1 ; LXXI, 3-4.

2. Comme ce fut le cas à Vaga, au temps de la guerre de Jugurtha : *Jug*., LXVI-LXVII.

3. Ce que constate Procope, Bell. Vand., II, 22, 20.

resse de l'État, qui avait droit à tous les honneurs sans avoir besoin d'en être digne : chefs dépourvus d'autorité et d'expérience, ne sachant même pas faire la guerre traditionnelle, incapables à plus forte raison d'adopter les méthodes différentes qu'exigeait la guerre en Afrique, qu'exigeait également la guerre en Espagne, où la manière de combattre des indigènes ressemblait beaucoup à celle des Africains, où Rome eut les mêmes déboires.

Ajoutons que les Romains, durant leur longue lutte contre Jugurtha, ne purent ou ne surent pas trouver les concours qui leur furent si précieux dans d'autres guerres africaines. Ils eurent dans leurs armées des Numides[1] et des Gétules[2], mais certainement en petit nombre. Le frère de Jugurtha, Gauda, qui se joignit à eux[3], était un faible d'esprit, incapable de leur rendre service. Au début des hostilités, ils dédaignèrent les offres du roi de Maurétanie[4]. Pour combattre Syphax, ils avaient eu l'aide de Masinissa ; pour combattre Juba Ier, César aura plus tard celle de Bocchus le Jeune, roi des Maures. Aucun prince puissant ne fit cause commune avec eux contre Jugurtha, ne les guida dans leur, inexpérience du pays et des hommes, ne mit à leur disposition les troupes légères, surtout les cavaliers, qui auraient rempli les tâches auxquelles les lourds légionnaires romains étaient peu aptes, ne seconda leurs opérations en prenant leurs ennemis à revers.

C'est dans ces conditions militaires défavorables que s'engagea et se poursuivit la guerre des Romains en Numidie. Ils ne la firent qu'à contrecœur, obligés de punir Jugurtha des atteintes qu'il avait portées à leur honneur, mais n'ayant aucun désir de conquérir son royaume. Ils la souhaitaient aussi

1. Salluste, *Jug*., LXVIII, 2, et LXIX, 1 (cavaliers). Athénée, V, 64, p. 221, d (cavaliersl. Salluste, *l. c*., XXXII, 3 ; C, 3 (déserteurs). Dion Cassius, fr. 87, 4 (idem).

2. *Bell. Afric*., XXXII, 3 ; XXXV, 4 ; LVI, 4.

3. *V. infra,* p. 220-1.

4. *Infra*, p. 214.

courte que possible. Pour ceux qui n'étaient pas disposés à se contenter d'une soumission plus ou moins sincère et à se procurer des profits personnels par l'exploitation du barbare, Jugurtha mort ou prisonnier, telle devait être la fin de cette fâcheuse aventure. En mettant de côté les scrupules, le meilleur moyen d'obtenir ce résultat était de recourir à 1a trahison. Ce fut, du reste, ainsi que se termina l'affaire. Mais, auparavant, il fallut combattre longtemps, car Jugurtha, échappant aux traîtres, sut soutenir la lutte ouverte que le souci de leur prestige imposa aux Romains,

III

L'année 111 devait être déjà assez avancée quand la guerre commença. Il avait fallu réunir une forte armée[1], qui, par la Sicile, avait été amenée dans la province romaine[2].

Le consul L. Calpurnius Bestia la commandait. Haï des démocrates à cause de la part qu'il avait prise à la réaction contre l'œuvre des Gracques[3], il n'était pas un de ces incapables qui abondaient dans l'aristocratie : il avait de la vigueur physique, du jugement, du sang-froid et quelque expérience de la guerre[4]. Il s'était choisi[5] pour lieutenants des personnages

1. *Jug*., XXVII, 4. Elle comptait au moins trois légions (*ibid*., XXXVIII, 6), peut-être quatre. Paul Orose (V, 15, 6) dit que le successeur de Bestia, le consul Postumius, — lequel ne parait pas avoir enrôlé de troupes nouvelles, — avait une armée de 40 000 hommes : indication empruntée sans doute à Tite-Live, qui a dû la prendre dans un annaliste ; on ne sait quel crédit elle mérite.

2. *Jug*., XXVIII, 6. J'ignore si un passage mutilé (l. 55) de la loi agraire votée en 111 (avant la moisson : l. 95) se rapporte à des gens de cette armée : « ... praefectus milesve In provinciam ... »

3. Tribun en 121, il avait fait rappeler d'exil P. Popillius Lænas, un grand ennemi des Gracques : Cicéron, Brutus, 34, 128.

4. *Jug*., XXVIII, 5. Ce qui ne s'accorde pas avec des propos que Plutarque (*Marius*, 9) prête à Marius : celui-ci aurait qualifié Bestia et son successeur Albinus de gens dépourvus d'expérience militaire. Selon Cicéron (*l. c*.), Bestia aurait été un « vir acer et non indisertus ». Il avait probablement rempli une mission en Afrique quelques années avant son consulat : *v. supra*, p. 65.

5. *Jug*., XXVIII, 4 : « Calpurnius ... legat sibi homines nobiles, factiosos, ... in

importants : parmi eux était le prince du Sénat, Æmilius Scaurus, dont il fit son confident et son conseiller[1].

L'armée, entrant en Numidie, prit quelques villes[2]. Elle n'alla sans doute pas loin ; en tout cas, la grande cité de Vaga (Béja), très proche de la province, ne tomba pas en son pouvoir[3]. Et cette campagne eut une fin rapide, dont la cause unique aurait été, selon Salluste[4], l'achat de Calpurnius et de Scaurus par le roi.

Jugurtha n'avait d'abord espéré qu'une suspension d'armes, dont il aurait profité pour faire agir ses amis à Rome. Mais ce fut la paix qu'il voulut obtenir, quand les émissaires, par lesquels il était entré en relations avec le consul, lui eurent apporté des nouvelles encourageantes : s'il y mettait le prix, il s'assurerait, non seulement la bienveillance de Calpurnius, mais aussi celle de Scaurus, qui, jusqu'alors, lui avait témoigné la plus grande hostilité. Il se décida donc à traiter personnellement l'affaire avec eux. Une trêve lui fut accordée, à condition qu'il fournirait du blé. Le questeur Sextius fut envoyé à Vaga pour en prendre livraison : c'était un otage entre les mains des Numides, tandis que Jugurtha se rendait au camp romain. Le roi parut devant un conseil présidé par Calpurnius, se justifia brièvement et offrit de se soumettre. Puis, dans un entretien secret, il s'accorda sur toutes les conditions avec Calpurnius et Scaurus. Le lendemain, le conseil, réuni de nouveau, approuva ces conditions en bloc et reçut la soumission de Jugurtha[5].

Celui-ci livra ce qu'on exigeait : trente éléphants, du bétail, de nombreux chevaux et une somme d'argent assez faible[6].

---

quibus fuit Scaurus. » C'était officiellement le Sénat qui désignait ces légats, mais sur la présentation du magistrat ou promagistrat auquel ils étaient adjoints.

1. *Jug*., XXIX. 2.

2. *Ibid.*, XXVIII, 7.

3. *Ibid*., XXIX, 4.

4. *Ibid*., XXVIII, 5 ; XXIX, 1-2.

5. *Ibid*., XXIX, 3-5. Tite-Live, *Epit. l*. LXIV : « Calpurnius Bestia consul ... pacem cum Iugurtha iniussu populi ac senatus fecit. »

6. *Jug*., XXIX, 6.

Naturellement, il était entendu qu'on lui laisserait son royaume. Cependant, une ville importante et maîtresse d'un vaste territoire, la vieille colonie phénicienne de Leptis la Grande, entre les deux Syrtes, s'était détachée de lui, dès le commencement des hostilités ; elle avait envoyé des députés au consul, puis à Rome, pour solliciter le titre de cité amie et alliée : ce qu'elle obtint[1]. Elle ne retomba plus au pouvoir des rois numides.

Calpurnius Bestia retourna en Italie, peut-être vers le début de l'automne[2] : on avait besoin de lui pour présider les élections[3], car son collègue Scipion Nasica était mort. Les troupes restèrent en Numidie, en attendant la ratification du Sénat. L'oisiveté ne pouvait guère être favorable à la discipline ; les chefs ne songeaient qu'à faire argent de tout, les uns se laissant corrompre par Jugurtha et lui rendant ses éléphants, d'autres vendant les transfuges, d'autres pillant des indigènes qui ne se montraient nullement hostiles[4].

Que les conditions de la paix qui venait d'être conclue fussent peu glorieuses pour la République, c'est incontestable. Que Bestia et Scaurus aient accepté l'or de Jugurtha, c'est possible[5], bien qu'il ne faille pas oublier que ces deux personnages, le premier surtout, avaient des ennemis acharnés, tout disposés à leur imputer les pires méfaits. Mais il était sans doute fort difficile de prouver leur vénalité, et on ne la prouva pas. Deux ans plus tard, à une époque où il y eut un véritable

1. *Jug*., LXXVII, 2-3.

2. Entre son retour et la sortie de charge des tribuns (9 décembre), se placèrent les discussions au sujet de la convention conclue avec Jugurtha, l'envoi d'un préteur en Numidie pour y chercher le roi, la venue de celui-ci à Rome et sa comparution devant le peuple. — Les élections se faisaient alors en automne, mais à une date qui n'était pas rigoureusement fixée : vers novembre, en 149 (voir t. III, p. 357, n. 6) ; après le 6 octobre, en 105 (voir Salluste, *Jug*., CXIV, 1 et 3 ; Jullian, *Hist. de la Gaule*, p. 67, n. 10, et p. 69, n. 3) ; au début de décembre, en 100 (Appien, Bell, civ, I, 32 et 33).

3. *Jug*., XXIX, 7.

4. *Ibid*., XXIX, 7 ; XXXII, 2-4.

5. En ce qui concerne Bestia, voir, outre Salluste, Florus, I, 36, 7 ; Eutrope, IV, 26, 2 ; Paul Orose, V, 15, 4.

déchaînement contre les nobles, accusés de complicité avec Jugurtha, où Calpurnius fut condamné, Æmilius Scaurus, si des soupçons très graves eussent pesé sur lui, aurait-il réussi à se faire élire à la présidence d'un des tribunaux qui furent chargés des poursuites[1] et, presque dans le même temps, à la censure ?

Comme les atermoiements du Sénat à la nouvelle du massacre de Cirta, la conduite du consul et de son légat peuvent s'expliquer sans qu'il soit absolument nécessaire d'admettre des raisons intéressées et infamantes[2]. Jugurtha s'était soumis publiquement : cela ne suffisait-il pas pour que l'honneur romain fût satisfait et pour qu'une guerre si malencontreuse prît fin ?

A Rome, les adversaires de la noblesse n'en jugèrent pas ainsi. Memmius souleva l'indignation populaire par ses discours enflammés[3]. Devant cette agitation, le Sénat ne savait que faire : s'il devait approuver la convention ou la rejeter ; plus que d'autres motifs, le crédit de Scaurus le faisait hésiter à prendre ce dernier parti[4]. En attendant, il assigna, comme l'année précédente, la Numidie à l'un des futurs consuls[5].

Alors, sur la proposition de Memmius, le peuple décida que le préteur L. Cassius[6] serait envoyé à Jugurtha et le ramènerait sous la garantie de la foi publique ; les indications qui seraient exigées du roi rendraient manifeste la culpabilité de ceux qu'on accusait de s'être vendus à lui[7]. Jugurtha avait fait acte de soumission au peuple romain il ne pouvait désobéir à cet ordre sans risquer une nouvelle rupture, qui eût été définitive ;

1. *V. infra*, p. 177.

2. Voir à ce sujet Ihne, *l. c.*, p. 126-7 ; Lallier, *l. c.*, p. 265-6 ; Bloch, *l. c.*, p. 45-46.

3. *Jug.*, XXX, 3. Salluste (*ibid.*, XXXI) a refait un de ces discours.

4. *Jug.*, XXX, 1-2. Eutrope (IV, 26, 2) dit à tort que la paix conclue par Bestia « a senatu improbata est ».

5. *Jug.*, XXXV, 3.

6. C'est ainsi que Salluste l'appelle. Il s'agit de L. Cassius Longinus, qui devint consul en 107, avec Marius.

7. *Jug.*, XXXII, 1.

d'ailleurs, il n'avait rien à craindre, car, non content de lui apporter la sauvegarde officielle, Cassius, dont la loyauté était connue de tous, lui engagea personnellement sa parole[1].

Il vint donc à Rome[2], où il prit l'attitude, non d'un souverain, mais d'un homme qui sollicite la pitié[3]. Memmius, ayant convoqué l'assemblée populaire[4], invita au calme les assistants, fort animés contre Jugurtha, et leur déclara qu'il ne laisserait pas violer la promesse faite au Numide. Puis celui-ci comparut. Il fut sommé par le tribun de désigner ses complices : s'il disait la vérité, il pouvait beaucoup espérer de la clémence du peuple romain ; s'il se taisait, il se perdrait lui-même, sans sauver les coupables, que l'on connaissait. Mais, à ce moment, un autre tribun, C. Bæbius, intervint et défendit au roi de parler. Ni les cris, ni les menaces d'une multitude furieuse ne le firent céder. L'assemblée dut se séparer[5].

Bæbius, dit Salluste[6], avait reçu de Jugurtha une forte somme. Il n'en est pas moins vrai qu'un honnête homme eût pu trouver légitime d'agir comme lui, car rien n'était plus humiliant pour la République que cette scène théâtrale, où un barbare, qui s'était joué de Rome et souillé de sang italien, était appelé à jeter le déshonneur sur les personnages les plus considérables de l'État[7].

Memmius et Bæbius sortirent bientôt de charge, au mois de décembre 111 ; de même, vingt jours après, le consul Calpurnius. Soit de son plein gré, soit qu'on l'y eût invité, Jugurtha attendit à Rome le règlement des affaires qui le concernaient[8].

---

1. *Jug*., XXXII, 5.

2. *Ibid*., XXXIII, 1. Voir aussi Tite-Live, *Epit. l.* LXIV ; Florus, I, 36, 8 ; Paul Orose, V, 15, 5.

3. Jug., *l. c*. Il avait cependant avec lui une suite nombreuse : *ibid*., XXXV, 9.

4. Avant le 9 décembre, date de la sortie de charge de ce tribun.

5. *Jug*., XXXIII, 3-4 ; XXXIV, 1-2.

6. *Ibid*., XXXIII, 2.

7, Comme le remarque Bloch, *l. c*., p. 54.

8. L'assassinat de Massiva, dont nous allons parler, se place en 110, au temps où Albinus était en charge (*Jug*., XXXV, 6).

Celui des nouveaux consuls auquel la Numidie était échue[1], Sp. Postumius Albinus, ne souhaitait pas un accommodement avec le roi, car il ambitionnait des succès militaires[2].

Il y avait alors à Rome un cousin de Jugurtha, Massiva[3], fils de Gulussa ; comme, dans la querelle des rois, il avait pris parti contre Jugurtha, il s'était enfui d'Afrique après la prise de Cirta et le meurtre d'Adherbal. Sur les conseils d'Albinus, il sollicita du Sénat ce royaume de Masinissa, dont Jugurtha s'était montré indigne et auquel sa naissance lui donnait des droits[4]. Affolé par cette menace, Jugurtha chargea Bomilcar, un Numide de haute condition qui l'avait accompagné à Rome et en qui il avait pleine confiance, de soudoyer des gens pour guetter les allées et venues de Massiva et l'assassiner à la première occasion favorable. Ce qui fut fait. Mais le meurtrier eut la maladresse de se laisser prendre au moment même où il venait de commettre son crime, et, pressé de questions, surtout par le consul Albinus, il révéla la machination. Bomilcar fut mis en accusation, quoique la garantie publique accordée à son maître eût dû le couvrir. Jugurtha, qui avait livré cinquante autres de ses compagnons pour servir de caution, n'en fit pas moins partir secrètement Bomilcar, qu'il désirait sauver. Lui-même retourna en Numidie quelques jours après : le Sénat lui avait ordonné de quitter l'Italie[5]. On connaît le propos qu'il

---

1. *Jug*., XXXV, 3 : « ipsi provincia Numidia .., obvenerat ». Sans doute par tirage au sort conf. supra, p. 154, n. 2.

2. *Jug., l. c.*

3. Ainsi appelé par Salluste, Tite-Live, Florus. Le nom est certainement libyque. Peut-être se retrouve-t-il dans Tacite (*Ann*., II, 52), sous la forme *Mazippa*, nom d'un chef maure. Dans un fragment de Diodore, ce prince est appelé par erreur Jugurtha, comme le roi : *v. supra*, p. 133, n. 2.

4. *Jug*., XXXV. 1-2.

5. *Ibid*., XXXV, 4-9, où les faits paraissent être exactement rapportés. Appien, *Numid*., p. 163, coll. Didot : Bomilcar, accusé, s'enfuit avant le jugement et, avec lui, Jugurtha. Tite-Live, Epit. l. LXIV, où il n'est pas question de Bomilcar et où il est dit de Jugurtha qu'il s'enfuit secrètement : « Cum periclitaretur causam capitis dicere, clam profugit. » Fragment de Diodore, l. c. : Jugurtha retourne dans sou royaume, sans en être empêché par personne. Voir encore Florus, I, 36, 8.

aurait tenu, après avoir longuement contemplé Rome dont il s'éloignait : « Ville à vendre, qui périra bientôt, si elle trouve un acheteur[1] ! »

IV

Le meurtre de Massiva était un acte aussi insensé que le massacre des Italiens de Cirta : même si les circonstances de l'assassinat étaient restées inconnues, personne n'eût hésité à en désigner l'instigateur. Ce crime, audacieusement commis en pleine Rome, ne pouvait être supporté sans déshonneur pour la République : quoi qu'en ait cru le Numide, il y avait des limites à la puissance de son or.

Albinus se hâta de faire transporter en Afrique des vivres et les autres choses nécessaires à l'armée, puis il partit lui-même, désireux d'en finir vite, car il devait revenir à l'automne pour les comices électoraux[2].

La guerre recommença, mais elle languit de telle manière que certains soupçonnèrent le consul de connivence avec le roi[3]. Tantôt Jugurtha se défendait ou même attaquait. Tantôt il faisait mine de se rendre, ou bien il se laissait poursuivre sans résister. Il énervait ainsi l'offensive des Romains en leur donnant l'espérance fallacieuse de la paix[4]. Albinus, ayant fait prendre aux troupes leurs quartiers d'hiver[5], les laissa sous le commandement de son frère Aulus, qu'il avait emmené comme lieutenant[6], et il retourna en Italie. illais un conflit

1. *Jug*., XXXV, 10. Appien, *l. c*. Tite-Live, l. c. Florus, I, 36, 18. Paul Orose, V, 15, 5.

2. *Jug*., XXXVI, 1. Salluste indique que, lors du départ d'Albinus pour l'Afrique, la date de ces comices n'était plus très éloignée.

3. *Ibid*., XXXVI, 3. Bloch (*l. c*., p. 55) fait remarquer que les hésitations d'Albinus s'expliquent peut-être par l'état déplorable de l'armée. Il n'amenait pas de nouvelles troupes, et celles qu'il trouvait étaient en pleine dissolution. »

4. *Jug*., XXXVI, 2-3.

5. *Ibid*., XXXVII, 3.

6, *Ibid*., XXXVI, 4 : « Aulo fratre in castris pro praetore relicto » ; conf. *ibid*.,

violent entre les tribuns eut pour résultat d'empêcher les élections[1] : Albinus fut ainsi retenu à Rome.

En son absence, Aulus se décida[2] à entreprendre une rapide campagne d'hiver, au mois de janvier[3]. S'avançant à marches forcées, malgré la rigueur de la saison, il parvint devant Suthul, où étaient des trésors royaux[4]. Cette place forte, située à l'extrémité d'une montagne escarpée, était entourée d'une plaine bourbeuse, que les pluies hivernales avaient transformée en marais. Ces conditions défavorables ne détournèrent pas Aulus de commencer le siège[5].

Pour accroître la confiance de cet homme, aussi présomptueux qu'incapable, Jugurtha lui envoie à plusieurs reprises des députés, qui lui tiennent un langage suppliant ; il feint d'éviter la bataille et emmène ses troupes dans des lieux boisés, d'accès difficile. Aulus s'éloigne alors de Suthul, — peut-être parce qu'il n'espère plus la prendre, — et se met à suivre le roi, qui paraît fuir devant lui[6]. Cependant, des émissaires se glissent dans son armée et y achètent des promesses de trahison ou de défection. Enfin, par une nuit profonde, une multitude de Numides enveloppe tout à coup le camp. Une cohorte de Ligures, deux escadrons de Thraces, un petit nombre de légionnaires se joignent aux ennemis, auxquels le centurion primipilaire de la troisième légion ouvre un passage dans la partie du

---

XXXVII, 3. Tite-Live, *Epit. l.* LXIV : « A. Postumius legatus ». Paul Orose, V, 15, 6 : « A. Postumium, Pnstumii consulis fratrem, quem is quadraginta minulium armatorum exercitui praefecerat ... » Le consul délégua donc son commandement à son frère, qui prit le titre de *legatus pro praetore*.

1. *Jug*., XXXVII, 1-2.

2. Comptant, dit Salluste (*Jug*., XXXVII, 3), soit terminer la guerre, soit effrayer Jugurtha par la crainte qu'inspirerait son armée et lui arracher ainsi de l'argent.

3. *Jug*., XXXVII, 3.

4. *Ibid*. : « Suthul, ubi regis thesauri errant ». Sur ce qu'étaient peut-être ces thesauri, voir t. V, p. 156.

5. *Jug*., XXXVII, 3-4.

6. Il ne semble pas nécessaire de croire que ce fut, comme le prétend Salluste, par suite d'un accord : Jugurtha aurait persuadé à Aulus que des lieux retirés seraient plus propices à des négociations secrètes.

retranchement qu'il a été chargé de défendre. Surpris dans l'obscurité, les Romains sont saisis de panique et, jetant presque tous leurs armes, s'enfuient vers une colline voisine. La nuit et le pillage du camp empêchèrent les vainqueurs de les poursuivre. Le lendemain, la situation apparut désespérée : on manquait de vivres, on n'avait pas d'armes pour combattre; la colline était étroitement cernée. Dans une entrevue avec Aulus, Jugurtha lui imposa ses conditions : tous auraient la vie sauve, mais passeraient sous le joug et évacueraient la Numidie dans un délai de dix jours(1).

Cette fois encore, le roi commettait une très lourde faute. Son orgueil et celui de ses sujets durent s'exalter devant l'humiliation infligée aux Romains. Mais c'était là un affront que la République ne pouvait ni oublier, ni pardonner ; un affront qui rendait vaine la modération de Jugurtha, épargnant une armée livrée à sa merci, épargnant aussi la province d'Afrique, où il la renvoyait et où il eût pu alors pénétrer en maître(2).

Nous ignorons où était Suthul. On lit dans Paul Orose(3), qui dépend sans doute de Tite-Live : « Près de la ville de Calama, Jugurtha vainquit A. Postumius, qui convoitait les trésors royaux. » Orose ne mentionne pas Suthul, pas plus que Salluste ne mentionne Calama. Il s'agit de deux villes différentes : comme nous l'avons montré ailleurs(4), la description de Suthul ne convient pas à la Calama qui s'élevait à Guelma et qui peut avoir été celle dont il est question dans Orose. Pour mettre cet auteur d'accord avec Salluste, on doit supposer que les trésors royaux se trouvaient dans Suthul et que le désastre d'A. Postumius eut lieu près de Calama (Guelma), après la

1. *Jug*., XXXVIII. Brèves indications dans Tite-Live, *Epit, l*. LXIV ; Florus, I, 35, 9 ; Eutrope, IV, 26, 3 ; Paul Orose, V, 15, 6.

2. C'est par erreur que Paul Orose (l. c.) dit qu'après le traité imposé à Aulus, Jugurtha « universam paene Africam a Romanis deficientem regno suo iunxit ».

3. *L. c*. : « A. Postumium … apud Calamam urbem thesauris regiis conditis inhiantem bello oppressit ».

4. T. V, p. 271-2.

marche de plusieurs jours qui avait suivi la levée du siège de Suthul.

Salluste indique très clairement que la campagne eut lieu au cœur de l'hiver, en pleine saison des pluies[1]. Les troupes romaines étaient sorties de leurs quartiers d'hiver[2] et, après leur capitulation, elles y rentrèrent[3]. Il est, par conséquent, difficile d'admettre que la mention du mois de l'expédition, *mense ianuario*, ait été interpolée[4] : quelle raison, d'ailleurs, aurait-on eue d'ajouter ces mots au texte du *Bellum Iugurthinum* ? Il n'est pas vraisemblable non plus que ce soit une erreur de Salluste, puisque cette date précise cadre bien avec le reste du récit ; le calendrier romain concordait alors à peu près avec l'année astronomique[5] : c'était donc bien en plein hiver que tombait le mois de janvier officiel.

Cependant, en racontant des événements postérieurs à l'expédition, Salluste qualifie de *consul*[6] Albinus, qui avait cessé de l'être à la fin de l'année 110. Il nous le montre consultant le Sénat sur le traité conclu par Aulus[7]. Si de nouveaux consuls étaient entrés en charge le 1er janvier 109, l'assemblée eût dû être convoquée et consultée par eux. Or, un autre passage de Salluste[8] donnerait à croire qu'en effet, Métellus et Silanus, successeurs d'Alhinus et de son «collègue, avaient été élus avant le 1er janvier[9] et qu'ils avaient pris possession de leur

1. *Jug*., XXXVII, 3 : « hieme aspera » ; XXXVII, 4 : « hiemalibus aquis »

2. *Ibid*., XXXVII, 3.

3. *Ibid*., XXX1X, 4.

4. Comme le supposent Witz (*Gliderung*, p. 11) et d'autres.

5. II en était ainsi au milieu du second siècle (voir t. III, p. 343, n. 2 ; p. 357, n. 6) ; en 133. où les élections pour le tribunat, qui avaient lieu au mois de juillet du calendrier officiel, se firent au temps de la moisson (Appien, *Bell. civ.*, I, 14) ; en 101, où il faisait très chaud dans le Nord de l'Italie à la date du 30 juillet (Plutarque, *Marius*, 26). Conf. Holzapfel, *Röm. Chronologie*, p. 313 ; E. Cavaignac, *Hist. de l'antiquité*, III, p. 479.

6. *Jug*., XXXIX, 2 et 4.

7. *Ibid*., XXXIX, 2.

8. *Ibid*., XLIII, 1 : « Metellus et Silanus, consules designati, provincias inter se partiverant. »

9. Comme Salluste (*l. c.*, XXXVII, 2) indique qu'un conflit entre les tribuns avait

magistrature à cette date légale ; car, dans le dit passage, ils sont qualifiés de *consules designati,* titre qu'on donnait aux futurs consuls entre leur élection et leur entrée en charge : si l'élection de Métellus et Silanus avait été retardée jusqu'au delà du 1er janvier, ils seraient entrés en charge immédiatement. On pourrait donc en conclure que le désastre d'Aulus eut lieu avant la fin de l'année 110, et même un certain temps avant la fin de cette année, puisque la nouvelle en serait parvenue à Rome alors que Sp. Albinus était encore consul en charge[1].

Mais, ailleurs, Salluste indique : 1° que l'année 110 s'écoula tout entière sans qu'on eût pu faire les élections[2] ; 2° que le retard des comices où fut élu Métellus eut pour effet de retarder la. campagne d'été faite par ce consul en Afrique[3] : ce qui serait, inexplicable si Métellus avait pu préparer cette campagne dès le 1er janvier. Son collègue et lui furent donc élus après le début de l'année 109 et ne purent être qualifiés de *consules designati* avant leur entrée en charge, qui suivit aussitôt l'élection. On a supposé que le texte de Salluste est ici corrompu[4], ou bien que l'historien s'est servi d'une expression

---

empêché la tenue des comices, on a supposé (Wirz, *l. c*., p. 9) que leur sortie de charge (le 9 décembre), ayant mis naturellement fin à ce conflit, rendit les élections possibles.

1. Après avoir dit ce qui se passa sous le consulat de Scipion et de Bestia (en 111), Paul Orose (V, 15, 6) mentionne le désastre d'Aulus dans une phrase qui commence ainsi : « Insequenti anno, A. Postumium, Postumii consulis fratrem, etc. » Mais il ne faut pas tirer de ce texte la conclusion rigoureuse que le désastre d'Aulus eut lieu dans l'année qui suivit le consulat de Scipion et de Bestia, et qui fut celle du consulat de Postumius. Dans la phrase qui précède, Orose indique, sous le consulat de Scipion et de Bestia, non seulement la venue de Jugurtha â Rome, — ce qui est exact, — mais aussi son départ de cette ville, ce qui est erroné, car le roi partit en 110. Même expression (« insequenti anno »), sans doute d'après la même source, dans Eutrope (IV, 26, 3), pour indiquer la campagne du consul Albinus en Afrique, avec mention de la défaite de son frère.

2. *Jug*., XXXVII, 2 : « ... quae dissensio [tribunorum] totius anni comitia inpediebat. »

3. *Ibid*., XLIV, 3 : « Aestivorum tempus comitiorum mora inminuerat. »

4. Mommsen (*Gesammelte Schriften,* VII, p. 80-81) croit que Salluste avait, après consules, écrit de *senatus sententia*, mots abrégés ainsi : de *s. s.* ; un copiste aurait lu *dess*., sigle de *designati*.

impropre[1] : il est plus probable qu'il a commis une erreur[2].

De même, le titre de *consul* ne convenait plus à Albinus depuis la fin de 110. Mais il faut dire que, dans l'usage courant, on appelait fréquemment *consul* les anciens consuls, surtout les proconsuls[3]. Or Albinus gardait, comme proconsul, son commandement sur la Numidie jusqu'au jour où le consul qui devait à son tour en être chargé en prendrait possession. Et, soit comme consul, soit comme proconsul, il gardait ce commandement pendant son séjour en Italie, à condition de ne pas perdre l'*imperium* militaire en pénétrant dans la ville de Rome[4]. Même n'étant plus consul, il pouvait demander l'avis du Sénat, — réuni hors les murs[5], — sur le traité conclu par le légat qui l'avait remplacé temporairement à la tête de l'armée.

Il sentit bien qu'il se perdrait en cherchant à couvrir son frère, car le honteux désastre de Numidie avait causé à Rome autant d'indignation que de douleur. Le Sénat décréta qu'aucun traité n'avait pu être conclu valablement sans son ordre et sans celui du peuple[6]. Albinus fit en hâte des levées et demanda des renforts aux alliés, aux Latins. Mais les tribuns de la

1. On s'est demandé (voir, p. ex., Greenidge, History of Rome, I, p. 380, n. 2) si l'expression *consules designati* ne signifie pas simplement ici « les consuls qui venaient d'être élus ». Mais Salluste, homme d'État, aurait-il employé ce mot dans un sens différent de celui que l'usage officiel avait consacré ?

2. Ayant indiqué que Métellus et Silanus, « consules designati », se répartirent les provinces et que la Numidie échut à Métellus, Salluste ajoute (XLIII, 2) : « Is [Metellus], ubi primum magistratum ingressus est, etc. ». Il croit donc que le partage est antérieur à l'entrée en charge, que, par conséquent, il s'écoula, entre l'élection et cette entrée en charge, un intervalle pendant lequel Métellus et Silanus furent bien *consules designati* (ce que Nipperdey et Wirz ont opposé avec raison à la correction ingénieuse de Mommsen). Mais Salluste lui-même nous fournit des arguments pour douter que cela soit exact.

3. Dans un autre passage (XLIV, 1), Salluste donne à Albinus le titre de proconsul, qui lui convenait alors : « Sp. Albino proconsule ». Mais, à plusieurs reprises (XCVII, 4 ; CIII, 4 ; CIX, 2), il qualifie de *consul* Marius, qui avait cessé de l'être pour devenir proconsul.

4. Conf. *infra*, p. 217.

5. Les tribuns avaient qualité pour convoquer l'assemblée, droit qui n'appartenait pas aux proconsuls. Or, à cette date, les nouveaux tribuns étaient entrés en charge : *Jug*., XXXIX, 4.

6. *Jug*., XXXIX, 1-3. Tite-Live, *Epit. l.* LXIV : « ... pacem ... ignominiosam quam non esse servandam senatus censuit. »

plèbe lui interdirent d'embarquer ces troupes[1] ; ils voulaient sans doute que la tâche de recommencer la guerre fût réservée à celui des futurs consuls qui obtiendrait la Numidie, désignée comme département consulaire pour l'année 109[2], de même qu'elle l'avait été pour les années 111 et 110.

Albinus n'en partit pas moins pour l'Afrique, impatient de prendre une revanche. Il trouva toute l'armée en quartiers d'hiver dans la province, conformément au traité imposé par Jugurtha. Mais la démoralisation et l'indiscipline étaient telles parmi les soldats, qu'il dut se résigner à ne rien faire[3]. Par bonheur, le roi numide ne jugeait pas à propos de profiter des circonstances pour prendre l'offensive : il pensait évidemment que tout finirait par s'arranger.

V

A Rome, le tribun C. Mamilius Limétanus présenta au peuple un projet de loi prescrivant une information « contre ceux dont les conseils avaient poussé Jugurtha à mépriser les décrets du Sénat ; contre ceux qui, dans leurs légations ou leurs commandements, avaient reçu de l'argent du roi ; contre ceux qui avaient livré les éléphants et les transfuges, comme aussi contre ceux qui avaient conclu des arrangements avec l'ennemi au sujet de la paix ou de la guerre[4] ». Sans oser combattre ouvertement cette proposition, les nobles manœuvrèrent pour la faire échouer. Ce fut en vain : un irrésistible vent de colère agitait le peuple. Trois commissions extraordinaires furent instituées. Chacune d'elles eut un président élu par les suffrages populaires[5] ; les membres furent tirés au sort dans la liste des juges,

1. *Jug*., XXXIX, 2 et 4.
2. *Ibid*., XLIII, 1.
3. *Ibid*., XXXIX, 4-5 ; voir aussi XLIV, 1.
4. *Ibid*., XL, 1.
5. *Ibid*., XL, 2-4.

appartenant à l'ordre équestre, auxquels C. Gracchus avait fait réserver ces affaires.

De nombreuses condamnations furent prononcées, non sur des preuves, qui manquaient, mais sur de vagues rumeurs et pour donner satisfaction aux haines déchaînées : Salluste lui-même le reconnaît[1]. Parmi les consulaires qui durent partir en exil, on compta Opimius, Calpurnius Bestia et Sp. Postumius Albinus[2].

Cependant, cette tempête, qui fit d'illustres victimes, ne fut pas accompagnée d'une révolution politique. Un des trois présidents élus par le peuple fut cet Æmilius Scaurus[3], que beaucoup soupçonnaient de s'être, avec Bestia, vendu à Jugurtha (ce qui ne parait pas douteux à Salluste). Scaurus sut en imposer par son air de dignité. Il put même se permettre un geste qui ne manquait pas d'élégance, en prêtant son concours à Bestia, traduit devant une autre commission que celle qu'il présidait lui-même[4].

C'est aussi à un des personnages les plus considérables de l'aristocratie, à Q. Cæcilius Métellus, élu consul, qu'échut la lourde tâche de mener enfin une véritable guerre contre Jugurtha.

---

1. *Jug*., XL, 5. Cicéron flétrit énergiquement les sentences prononcées à la suite de la loi Mamilia : *Brutus*, 34. 128 ; *Pro Plancio*, 29, 70.

2. Cicéron, *Brutus, l. c.* Pour Opimius, voir encore le même, *Pro Plancio*, 28-29, 69-70 ; *Pro Sestio*, 67, 140 ; Plutarque, *C. Gracchus*. 18. Il est très probable qu'Aulus, frère et lieutenant de Sp. Postumius Albinus, fut aussi condamné (Bloch, *l. c.*, p. 71). Il devint consul dix ans plus tard, en 99.

3. *Jug*., XL, 4.

4. Cicéron, *De orat.*, II, 70. 283 : « advocatus reo Bestiae ». Bestia était accusé par l'ex-tribun Memmius : Cicéron, *l. c*. (conf. *Brutus*, 36, 136).

CHAPITRE III

LES CAMPAGNES DE MÉTELLUS

I

Q. Cæcilius Métellus appartenait à une famille qui, de 123 à 102, compta six consuls, quatre censeurs, cinq triomphateurs. Fier de sa naissance, résolument conservateur en politique, hostile aux violences des démagogues, il ne chercha jamais à se rendre populaire par des complaisances envers la foule. Mais on savait que sa raideur dédaigneuse s'alliait à une probité inébranlable[1] : on n'avait pas à craindre que Jugurtha ne l'achetât. C'était un esprit cultivé. Dans sa jeunesse, il avait été à Athènes l'élève du philosophe Carnéade. Il eut la réputation d'un bon orateur : au second siècle de notre ère, on lisait encore un recueil de ses discours; il est vrai qu'il n'avait peut-être pas été seul à les composer. Il montra aussi qu'il savait commander une armée et conduire une guerre difficile. Il était alors dans la force de l'âge, car, étant un Métellus, il ne dut guère attendre le consulat au delà du minimum exigé par la loi, quarante-trois ans.

Entré en charge dès son élection, qui eut lieu, nous l'avons dit, quelque temps après le commencement de Farinée 109, il obtint la Numidie[2]. Il se consacra aussitôt aux devoirs qui lui

1. Salluste, *Jug*., XLIII, 1 et 5 ; XLVI, 1. Cicéron, *Pro Balbo*, 5, 11, Valère-Maxime, II, 10, 1. Plutarque, Marius, 28. Etc.

2. *Jug*., XLIII, 1 : « Metellus et Silanus consules designati provincias inter se

incombaient, enrôlant des citoyens, demandant des troupes aux alliés italiens et aux rois amis, rassemblant armes, chevaux, vivres. Il trouvait partout les concours les plus empressés : le Sénat, Rome entière avaient confiance en lui[1]. Il se fit donner deux lieutenants[2] d'un rare mérite, P. Rutilius Rufus[3] et C. Marius[4].

Le premier était, comme Métellus, fermement attaché à la noblesse, qu'honoraient l'intégrité de ses mœurs et la haute culture de son esprit. Disciple du Grec Panætius pour la philosophie, du Romain P. Mucius Scævola pour l'étude du droit, il acquit une connaissance parfaite de la doctrine stoïcienne et devint un juriste célèbre. Ce qui ne l'empêcha pas d'être un fort bon officier. Il avait, — comme Marius et comme Jugurtha, — servi devant Numance sous les ordres du grand général qu'était Scipion Émilien[5] ; pendant la guerre de Numidie, à. la bataille du Muthul et sans doute ailleurs, il rendit les meilleurs services à Métellus ; plus tard, devenu consul[6], il forma d'excellentes troupes, soumises à une ‚stricte discipline et exercées au maniement des armes par des méthodes nouvelles[7]. Marius lui-même, quoiqu'il ne l'aimât pas[8], appréciait ses talents militaires[9].

---

partiverant, Metelloque Numidia obvenerat. » Si l'on veut admettre, au lieu de *designati*, la correction de *s(enatus) s(ententia)*, — v. supra, p. 174, n. 4. — on peut supposer qu'il y eut, non un tirage au sort, mais, sur l'invitation du Sénat, une répartition amiable.

1. *Jug*., XLIII, 3-4.

2. Peut-être n'eut-il que ces deux lieutenants : Willems, *Le Sénat romain,* 2e édit,, II, p. 611, n. 3.

3. Salluste, *Jug*., L, 1 ; LXXXVI, 5. Plutarque, *Marins*, 10.

4. Salluste, *l. c.*, XLVI, 7. Diodore de Sicile, XXXIV-V, 38. Cicéron, *De offic*., III, 20, 79 ; *Pro Fonteio*, 19, 43. Velléius Paterculus, II, 11, 1. Plutarque, *l. c*., 7. *De Viris illustr*., 67.

5. *V. supra*, p. 140.

6. En 105. Il avait été candidat au consulat dès 116, mais M. Æmilius Scaurus l'avait emporté sur lui.

7. Valère-Maxime, II, 3, 2. Pseudo-Frontin, *Strat*. IV, 1, 12 ; IV, 2, 2.

8. Plutarque, *Marius*, 28.

9. Pseudo-Frontin, IV, 2, 2.

On sait à quelle gloire s'éleva cet autre lieutenant de Métellus. En 109, Marius, âgé de quarante-sept ans, était encore un personnage de second plan. Issu d'une famille bourgeoise d'Arpinum, entré dans la carrière politique avec l'appui des Mételli, dont les siens étaient les clients[1], il était, assez difficilement, parvenu à la préture, en 114. Un mariage l'avait allié à la maison patricienne des Julii. Il avait donc des attaches avec la noblesse. Mais son caractère droit et rude, sa fierté ombrageuse lui dictaient une conduite indépendante. Cet homme de mœurs simples et d'aspect rustique, ignorant et dédaigneux des élégances grecques, inhabile dans l'art de la parole, ne se sentait pas à l'aise parmi les aristocrates qui lui avaient entr'ouvert leurs rangs, sans être disposés à lui faire la place à laquelle aspirait son ambition. Cependant il ne s'était pas encore détourné d'eux pour entrer dans le parti démocratique. En faisant de lui son lieutenant, Métellus n'eut à tenir compte que des talents militaires dont il avait déjà donné des preuves[2].

Ces talents, la guerre de Numidie les mit en pleine lumière. Marius pouvait servir d'exemple aux soldats comme aux officiers[3]. Robuste, endurant, très brave, il n'avait aucun souci de se ménager, couchant sur une natte, se contentant de la nourriture la plus frugale, résistant aux plus grandes fatigues, se jetant héroïquement dans la mêlée. Les troupes aimaient ce chef qui partageait leur vie et leurs dangers, qui s'entretenait avec tous sur le ton familier d'un camarade et n'avait pas besoin d'être sévère pour se faire obéir. Général, il fut un excellent organisateur et introduisit dans l'armée romaine des réformes qui firent époque. Dans la conduite de la guerre, il montra, à

1. Plutarque, *Marius*, 4. — Salluste, *Jug.*, LVIII, 5 : Métellus, s'adressant à Marius, « per amicitiam ... obsecrat ».

2. Devant. Numance : *v. supra*, p. 140. Pendant son gouvernement en Espagne ultérieure (après sa préture) : Plutarque, *Marius*, 6. Et sans doute encore ailleurs : conf. Salluste, *Jug.*, LXXXV, 7 et 29.

3. Sur Marius homme de guerre, voir en particulier Plutarque, *l. c.*, 7 et 28 ; Salluste, *l. c.*, C, 3-5 (conf. *ibid.*, LXXXV, 33-34) ; Diodore, XXXIV-V, 38.

défaut de génie, les qualités les plus solides : expérience, activité à la fois réfléchie et énergique, sang-froid et décision prompte au milieu des circonstances imprévues.

Malgré ses efforts pour hâter ses préparatifs, Métellus ne put être en Afrique dès le début de la saison propice aux opérations militaires[1]. Il dut arriver vers le milieu du printemps[2].

Albinus lui remit une armée qui n'était pas en état de combattre. Cantonnées dans la province, les troupes ne reconnaissaient plus aucune autorité. Elles s'abandonnaient à la paresse et à la débauche, et ne montraient quelque ardeur que pour la maraude, ou plutôt pour le pillage : des bandes, où se mêlaient valets et soldats, parcouraient les campagnes et envahissaient les fermes ; le produit du butin, bétail, esclaves, etc., était vendu à des mercantis, en échange de vin et d'autres douceurs. On faisait aussi commerce du blé que fournissait l'État et on achetait du pain au jour le jour[3].

Il fallait avant tout rétablir la discipline. Métellus défendit à qui que ce fût de vendre dans le camp du pain et des aliments cuits, aux simples soldats d'avoir esclaves et bêtes de somme ; il interdit d'autres abus. Il rendit aux troupes l'habitude de faire campagne, leur imposant des marches où, lourdement

---

1. *Jug*,, XLIV, 3 et 4. Ce n'est pas une raison pour croire, avec Mommsen, Neumann, etc., que Métellus n'entra en campagne qu'en 108. Cette opinion (réfutée par Wirz, *Gliederung*, p, 13 ; voir aussi H. V. Canter, dans *Classical Journal*, VI, 1910-1911, p. 292) est inadmissible pour la raison indiquée à la note suivante et parce qu'elle oblige à reculer à l'année 107 l'expédition de Thala et tout ce qui se passa ensuite jusqu'au départ de Métellus. Or il est certain que Marius, successeur de Métellus, prit le commandement en 107, assez à temps pour pouvoir faire une longue campagne d'été.

2. Marius retourna à Rome dans l'automne de l'année 108, pour assister aux comices où il fut élu consul pour 107. Nous savons, d'autre part, qu'il était encore en Afrique après l'affaire de Vaga, qui eut lieu en hiver, par conséquent dans l'hiver de 109-108. Il faut donc placer avant cet hiver la bataille du Muthul et l'expédition de Zama, expédition que Métellus fit quand l'été avait déjà pris fin (*Jug*,, LXI, 1). On pourrait admettre ces dates approximatives : arrivée de Métellus en mai ; ouverture de la campagne vers la fin de juin ; bataille du Muthul (livrée en pleine chaleur) en juillet ou en août ; expédition de Zama en octobre. Nous avons dit (p. 173) qu'à cette époque, le calendrier romain devait être à peu près d'accord avec l'année astronomique.

3. *Jug*., XLIV, 4-5.

chargées, elles devaient s'avancer dans un ordre parfait; déplaçant chaque jour le camp, l'entourant de fossés et de retranchements, le faisant garder très strictement, comme si l'ennemi eût été là. Lui-même surveillait tout, se montrait partout et, en prévenant ainsi les fautes, avait rarement besoin de punir avec rigueur[1].

Après avoir ainsi aguerri son armée, il la fit sortir de la province et pénétra dans le royaume de Jugurtha. C'était, semble-t-il, le temps des moissons[2], l'époque où les Romains pouvaient le mieux s'approvisionner : il ne convenait pas de tarder davantage.

Jugurtha n'avait fait aucun acte d'hostilité. Et même, quelques jours avant l'entrée en campagne de Métellus, il lui avait envoyé des députés, chargés de demander très humblement la vie pour lui-même et pour ses enfants ; pour tout le reste, il s'en remettait au peuple romain. Salluste croit qu'il était alors sincère : sachant que Métellus n'était pas homme à se laisser corrompre, instruit par ses espions de la manière dont le consul se préparait à la guerre, il aurait désespéré de sa fortune.

Ce qu'on sait du caractère de Jugurtha, sujet à des dépressions nerveuses, autorise cette opinion. Il se peut aussi que le roi ait cherché à gagner du temps, pour se mettre en état de repousser une offensive inopinée. A ces députés, Métellus lit publiquement une réponse favorable, destinée à leur souverain. Mais il s'était entretenu en secret avec chacun d'entre eux et, après les avoir habilement sondés, il leur avait fait de belles offres, pour obtenir d'eux la promesse de lui livrer Jugurtha, mort ou vif[3].

---

1. *Jug*., XLV. Conf. Valère-Maxime, II, 7, 2, et IX, 1, 5 ; Pseudo-Frontin, *Strat*., IV, 1, 2 ; Végèce, *Epit. rei milit*., III, 10, *in fine* ; Eutrope, IV, 27, 2. Appien (*Num*., p. 163, coll. Didot) dit, contrairement à Salluste, que Métellus se montra très sévère.

2. *Jug*., XLVI, 5 : « Pecora cultoresque in agris erant. »

3. *Ibid*., XLVI, 1-4.

Il comprenait fort bien de quelle manière Rome pourrait se tirer du guêpier numide. Mais, dans l'attente de cette solution médiocrement honorable, l'honneur commandait une guerre en règle.

Dans sa marche, Métellus ne rencontra d'abord aucune résistance : il eût pu se croire en pays ami. Les troupeaux et les cultivateurs étaient, comme en temps de paix, répandus dans les campagnes ; les autorités des villes et des bourgs sortaient au-devant des Romains[1] et, évidemment sur les instructions du roi, offraient de fournir du blé, de se charger des transports, d'exécuter tous les ordres qu'on leur donnerait.

Nous pouvons supposer que Métellus prenait ainsi possession des régions, riches en blé, que la Medjerda traverse dans son cours moyen et que les anciens appelaient les Grandes Plaines[2]. Salluste indique, en effet, que Vaga, — aujourd'hui Béja, — se trouvait non loin de la route suivie par l'armée[3]. Cette ville fut aussi occupée, sans que Jugurtha la défendît. C'était, surtout pour les céréales, un très grand marché, où beaucoup d'Italiens avaient coutume de trafiquer, et même de résider[4]. Il est à croire que le massacre de leurs compatriotes à Cirta, puis la guerre déclarée par Rome au roi numide les avaient éloignés. Métellus jugea sans doute que leurs opérations commerciales seraient utiles au ravitaillement de l'armée. Il mit donc une garnison dans Vaga et il y fit transporter du blé et du matériel de guerre[5].

Cependant il reçut une seconde ambassade de Jugurtha, qui renouvelait son offre de soumission complète, sous la seule réserve que lui-même et ses enfants auraient la vie sauve. Le

1. *Jug*., XLVI, 5 : « Ex oppidis et mapalibus *praefecti regis* obvii procedebant. » Pour cette expression praefeeti regis, voir t. V, p. 135, n. 9.

2. Conf. t. II, p. 96 ; III, p. 230, 321 ; V, p. 261-2.

3. *Jug*., XLVII, 1.

4. Conf. t. V, p. 192 et 261.

5. *Jug*., XLVII, 1-2.

consul incita ces députés, comme les premiers, à trahir leur maître, obtint d'eux des promesses et les congédia en les chargeant d'une réponse qui n'était ni un refus, ni un consentement[1].

II

Jugurtha, comprenant que Métellus le jouait, se décida à combattre. S'étant renseigné sur la marche des ennemis, il conduisit par des chemins détournés l'armée nombreuse qu'il avait levée, et parvint avant le passage de Métellus en un lieu où l'avantage du terrain pouvait lui faire espérer la victoire[2].

Parallèlement à un fleuve appelé Muthul, à une distance de quelques milles[3], s'étendait une montagne nue. Du milieu de cette chaîne, se détachait transversalement une colline, ou

1. *Jug*., XLVII, 3-4. Pour les tentatives de corruption de Métellus auprès des députés de Jugurtha, voir aussi Frontin (*Strat*., I, 8, 8), dont les indications ne concordent pas exactement avec celles de Salluste.

2, *Jug*., XLVIII, 2.

3. *Ibid*., XLVIII, 3 : « Flumen ... a quo aberat mons ferme milia passuum viginti. » Telle est la leçon des manuscrits, et ce chiffre se retrouve dans une citation du passage par Nonius Marcellus. Comme on l'a reconnu depuis longtemps (voir, entre autres, Tissot, *Géogr*., I, p. 71 ; Malten, *Archäol. Anzeiger*, 1909, p. 555 ; OEhler, *Jahreshefte des österr, archäol. Institutes*, XIII, 1910, *Beiblatt*, p. 258), il y a là une faute, imputable soit à un copiste, soit à Salluste lui-même. Entre la montagne et le fleuve Muthul, la distance était certainement inférieure à vingt milles (près de trente kilomètres). La bataille ne fut pas livrée très loin du Muthul, puisqu'un lieutenant de Jugurtha, Bomilcar, put craindre que Rutilius n'entendit, de son camp situé au bord de la rivière, les clameurs des combattants (*Jug*., LII, 6). Elle ne fut pas livrée non plus très loin de la montagne, puisque Jugurtha, avant de se jeter sur l'armée romaine, envoya 2 000 hommes occuper cette montagne, pour que l'ennemi ne pût s'y réfugier (*ibid*., L, 3). Il parait impossible d'admettre que les troupes dé Metellus, qui, avant de franchir la montagne, avaient déjà marché un certain temps, aient pu ensuite, pendant le reste d'une journée très chaude d'été et le commencement de La nuit, parcourir une trentaine de kilomètres et livrer une bataille fort longue et fort dure. Il est également inadmissible que Rutilius, détaché en avant, à l'entrée de la plaine, après que Metellus eut pris le temps de ranger son armée (*ibid*., XLIX, 6 ; L, f), ait pu, jusqu'à la tombée de la nuit (LIl1, 3), faire une marche d'environ cinq heures, établir un grand camp, vaincre Bomilear. IL faut donc remplacer le chiffre XX par un chiffre beaucoup moins élevé, par exemple VII (chiffre proposé au xvr° siècle par Ciacconius et accepté par Tissot et d'autres).

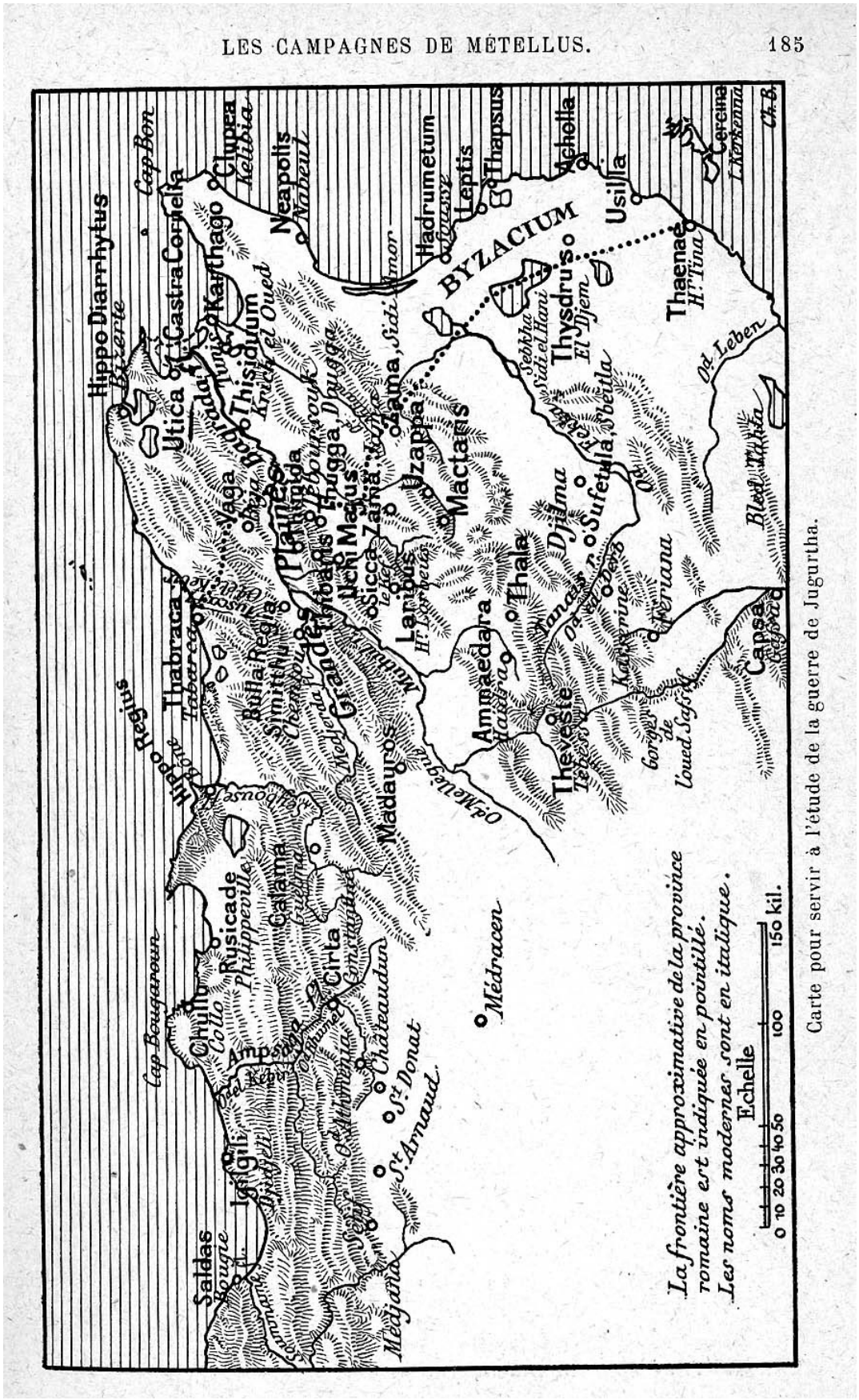

Carte pour servir à l'étude de la guerre de Jugurtha.

plutôt une croupe très allongée, qui courait jusque dans le voisinage du Muthul[1] et que revêtaient des oliviers sauvages, des myrtes et d'autres espèces d'arbres s'accommodant d'un sol aride et sablonneux. La plaine intermédiaire était déserte, faute d'eau, sauf les bords du fleuve, plantés d'arbres, garnis de troupeaux, parsemés de champs cultivés[2]. C'est sur la colline que Jugurtha déploya son armée. Il garda le commandement de toute la cavalerie et des meilleurs fantassins et les plaça du côté de la montagne. Bomilcar, avec les éléphants et le reste de l'infanterie, prit position du côté du Muthul[3].

Malgré l'accueil qu'il avait reçu jusqu'alors, Métellus, dans sa marche à travers la Numidie, prenait des précautions contre la possibilité d'une attaque soudaine. Avec des cohortes légères, des archers et des frondeurs, il se tenait à l'avant-garde. A l'arrière-garde, Marius commandait la cavalerie romaine. Les légions de citoyens romains, les alliés latins et italiens, qui formaient le gros de la colonne, étaient couverts sur leurs flancs par les cavaliers auxiliaires et par les vélites[4].

S'avançant dans cet ordre, l'armée descendait vers la plaine, après avoir traversé la montagne parallèle au Muthul, et se dirigeait vers la rivière ; la colline occupée par les Numides était à droite de sa route. Il faisait déjà grand jour[5]. Bien qu'il prît soin d'ordinaire de s'éclairer[6], le consul ignorait que Jugurtha fit venu l'attendre avec des forces très nombreuses. Les Numides se dissimulaient le mieux possible dans les broussailles, qui n'étaient cependant pas assez hautes pour les masquer entièrement; après quelque hésitation, Metellus reconnut

1. Après un combat livré devant le camp que Rutilius avait établi au bord du Muthul, un grand nombre de Numides s'enfuirent sur la colline : *Jug*., LIII, 3.

2. *Jug*., XLVIII, 3-4 ; voir aussi XLIX, 1.

3. *Ibid*., XLIX, 1.

4. *Ibid*., XLVI, 6-8. Le convoi devait être au milieu de cette formation de marche en bataillon carré, qui a été adoptée aussi par les Français dans leurs guerres d'Algérie.

5. Puisque Métellus put distinguer les Numides sur la colline.

6. *Jug*., XLVI, 6 : « late explorare omnia ».

leur présence[1]. Il se trouvait dans une situation grave : trop éloigné sans doute du camp où il avait passé la nuit précédente pour y retourner en retraversant la montagne, — retraite qui, d'ailleurs, eût ressemblé à une fuite — ; engagé dans une plaine sans eau, que dominait l'ennemi ; ayant encore plusieurs milles à parcourir avant d'atteindre la rivière, au bord de laquelle pourrait être établi son nouveau camp ; forcé d'accepter une bataille où les siens souffriraient cruellement de la soif et de la chaleur, car on était dans une journée d'été[2].

Il commanda à ses troupes de s'arrêter et il les disposa en ordre de combat, les tournant face à la colline : les légions sur trois lignes[3], les frondeurs et les archers entre les manipules, la cavalerie aux ailes. Puis, s'engageant dans la plaine, il reprit sans hâte sa marche vers le Muthul, le front tourné en flanc et l'aile gauche formant la tête : en cas de nécessité, un quart de tour à droite devait suffire pour que toute l'armée fît de nouveau face à l'ennemi. Le légat Rutilius fut détaché en avant avec des cohortes légères et une partie de la cavalerie, pour aller établir un camp sur la rivière et assurer ainsi aux Romains eau et refuge. Marius prit place au centre, en arrière de la première ligne ; Métellus à l'aile gauche, menant ainsi la marche[4].

Jugurtha attendit que l'aile droite romaine (formant arrière-garde) eût dépassé son aile gauche. Alors, il envoya 2 000 fantassins occuper la montagne d'où Métellus était descendu, afin d'empêcher les ennemis de s'y retirer et de s'y retrancher. Cette précaution prise, il donna le signal du combat.

Les Numides se précipitent de tous côtés. Ils couvrent de

1. *Jug*., XLIX, 5.

2. *Ibid*., L, 1 ; LI, 3.

3. Sans doute formées des *hastati*, des *principes* et des *triarii*. Conf., p. ex., III, p. 231 et 273.

4. *Jug*., XLIX, 5-6 ; L, 1-2.

traits les Romains et portent le désordre dans leurs rangs, sans s'approcher assez pour que ceux qui ne craignent pas d'aller à eux puissent les rejoindre et faire usage de leurs armes. Puis, fidèles à leur tactique séculaire, ils se retirent, en s'éparpillant devant les escadrons lancés à leur poursuite. Quand ils se sentent en nombre, ils reviennent à la charge et enveloppent ces cavaliers par des attaques de queue ou de flanc. S'ils continuent à fuir, la colline favorise leur retraite, car leurs chevaux ont l'habitude de passer à travers les broussailles, tandis que ceux des Romains s'embarrassent dans ce terrain difficile.

La bataille dure longtemps ainsi, confuse, indécise, et la journée est déjà très avancée. Les Numides, accablés, eux aussi, par la fatigue et la chaleur, deviennent moins pressants, malgré les objurgations de Jugurtha, qui, allant et venant, cherche à les ranimer; une grande partie de l'infanterie se retire sur la colline pour prendre du repos. Métellus a profité de cette accalmie pour rallier peu à peu ses soldats et rétablir les rangs. Il forme un groupe de quatre cohortes légionnaires, qu'il lance à l'assaut de la colline. L'ennemi est délogé et s'enfuit pour ne plus revenir[1]. Il était temps, car la nuit allait tomber : les Romains, harassés, torturés par la soif, auraient-ils pu continuer à combattre dans l'obscurité, au milieu d'une plaine qui ne leur offrait aucun refuge ?

Rutilius s'était hâté vers le Muthul. Bomilcar, on l'a vu, occupait sur la colline, avec des troupes d'infanterie et les éléphants, une position à droite de Jugurtha, plus près de la rivière. Il ne descendit dans la plaine que quand le légat l'eût dépassé. S'étant avancé lentement, il rangea ses troupes en ordre de combat[2]. Non point contre Rutilius, qu'il ne s'efforça pas de rejoindre et qui eut ainsi le temps de préparer le camp

1. *Jug*., L, 3 LII, 4.
2. *Ibid*., LII, 5.

au bord du Muthul. Mais sans doute contre Métellus : soit en barrant la route à l'armée ennemie, si elle continuait sa marche, soit en s'apprêtant à tomber sur sa gauche, après que Jugurtha l'aurait rompue de front, et à lancer les éléphants à sa poursuite.

Cependant la bataille entre le roi et le consul faisait rage, accompagnée de clameurs retentissantes. Bomilcar craignit que Rutilius n'en perçût les échos et qu'il ne se portât au secours des siens. Pour l'en empêcher, il déploya ses lignes et marcha vers le camp. Les Romains qui s'y trouvaient virent soudain un grand nuage de poussière. Ils crurent que c'était un effet du vent, car les arbres qui couvraient la campagne leur masquaient la vue. Bientôt, comme ce nuage se maintenait à égale hauteur et se rapprochait de plus en plus, ils reconnurent la vérité; s'armant promptement, ils se rangèrent en avant du camp. Le combat s'engagea. Les éléphants, sur lesquels Bomilcar comptait beaucoup, s'embarrassèrent dans les branches des arbres, se dispersèrent et furent enveloppés : quatre furent pris et les autres tués, au nombre de quarante. A la vue de ce désastre, les Numides s'enfuirent ; la plupart purent s'échapper, grâce à la colline, qu'ils regagnèrent, et à la nuit, qui était venue.

Les vainqueurs étaient exténués de leur marche, du travail qu'avait exigé le camp, enfin du combat. Pourtant, comme Métellus tardait à venir, ils allèrent à sa rencontre, en bon ordre et avec précaution, car ils se défiaient des ruses africaines. La nuit était noire quand les deux corps arrivèrent à peu de distance l'un de l'autre. Des deux côtés, on se crut d'abord en présence de l'ennemi, et cette méprise aurait pu avoir les conséquences les plus funestes, si des cavaliers, envoyés en éclaireurs, ne l'avaient dissipée[1].

1. Jug., LII, 6-LIII, 8.

Telle fut la bataille du Muthul, un des événements de la guerre de Jugurtha que Salluste a racontés en détail[1]. Il disposait certainement de récits faits par des témoins oculaires[2] ; peut-être même avait-il eu lui-même l'occasion de visiter les lieux[3]. Mais, comme il ne dit ni d'où venait Métellus, ni où il allait, ni d'où venait Jugurtha, ni sur quelle rive du Muthul Romains et Numides se rencontrèrent, il est fort malaisé d'indiquer avec précision où la bataille fut livrée.

On peut cependant affirmer que le Muthul est l'oued Mellègue[4]. Formé de rivières qui naissent en Algérie, entre Khenchela et Tébessa, cet oued se dirige vers le Nord-Est, passe à dix kilomètres à l'Ouest du Kef et va se jeter, près de Souk el Arba, dans la Medjerda, dont il est le principal affluent ; par un rare privilège, il a de l'eau en toute saison. Or le Muthul venait du Sud, dit Salluste[5], et, en plein été, il avait un débit suffisant pour les besoins d'une armée ; il ne devait pas être éloigné de Sicca, — aujourd'hui le Kef, — la première ville qui se soumit à Métellus après sa victoire[6]. On sait, d'autre part, que le consul était entré en Numidie du côté de Vaga (Béja), ce qui permet de conjecturer[7] qu'avant la bataille, il avait parcouru les Grandes Plaines, où l'oued Mellègue rejoint la Medjerda. Enfin, le nom *Muthul*, dans lequel les lettres th représentent un son sifflant, doit être rapproché du nom *Musulani, Musulami, Musulamii*[8], que des documents de l'époque

1. Nous n'avons pas d'autres sources. Allusions à cette bataille dans Tite-Live, *Epit. l.* LXV (c'est une des deux batailles que ce passage mentionne) ; dans Velléius Paterculus, II, 11, 2, et dans Paul Orose, V, 15, 7.

2. On peut penser, si l'on veut, aux mémoires de Rutilius : *v, supra*, p. 126.

3. Comme le suppose Tissot, *Géogr.*, I, p. 65.

4. Ce que Tissot a reconnu (*l. c.*, p. 64 et suiv.). Conf. Toussaint, *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. 197 ; Œhler, *Jahreshefte*, XII, 1909, p. 328 ; Gsell, *Atlas arehéol. de l'Algérie*, feuille 18 (Souk-Arrhas), n° 519 ; le même, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, p. 267.

5. *Jug.*, XLVIII, 3 : « flumen oriens a meridie ».

6. *Ibid.*, LVI, 3.

7. Conf. *supra*, p. 183.

8. Pour ces formes, voir Gsell, *Inscr.*, I, 2856.

impériale donnent à une grande peuplade, établie précisément sur l'oued Mellègue[1].

Il y a donc lieu de croire que Métellus venait de la vallée moyenne de la Medjerda et se dirigeait du côté de Siva, pour recevoir la soumission de cette ville importante et des villes voisines[2]. Il ne suivait pas le cours même du Muthul, étroitement resserré en amont des Grandes Plaines ; dans ces gorges où l'on étouffe pendant la saison chaude, la marche eût été fort pénible pour son armée, dangereuse aussi, car Jugurtha eût eu beau jeu à lui tendre une embuscade[3]. Entre les Grandes Plaines et le pays du Kef, à l'Est et à l'Ouest de l'oued Mellègue, se trouve une région très accidentée, d'accès difficile, moins difficile pourtant à l'Ouest, sur la rive gauche, qu'à l'Est, sur la rive droite. C'est dans les montagnes situées à gauche de la rivière que dut s'engager Métellus; d'ailleurs, s'il était parvenu vers l'extrémité occidentale des Grandes Plaines, aux environs de Chemtou et de Ghardimaou, son chemin le plus court pour gagner Sicca était de couper à travers ces montagnes, puis de franchir l'oued Mellègue[4]. A moins qu'une trahison n'ait révélé à Jugurtha tout l'ordre de marche du consul, l'itinéraire que celui-ci suivit était tellement indiqué par la nature qu'on pouvait le prévoir sans peine : le roi sut fort bien où il fallait attendre les Romains au passage. Et si ceux-ci venaient du

1. Je ne puis accepter l'hypothèse de M. A. Levi (*Atene e Roma*, VI, 1925, p. 188-203), qui identifie le Muthul avec l'oued Bou Namoussa (appelé plus bas oued Mafragh), au Sud-Est de Bône. Pour cette rivière et ses noms antiques, voir Gsell, Atlas, f° 9 (Bône), n° 181. Le lieu où M. Levi veut placer la bataille se trouve vers le n° 237 de mon *Atlas*, même feuille.

2. Winckler (*Rev. tunisienne*, XIV, 1907, p. 497) suppose que Métellus, parti de la région des Grandes Plaines, se dirigeait vers Cirta, la principale ville du royaume de Jugurtha. Mais il eût été fort imprudent de la part du consul d'aller si loin, avant de s'être assuré la possession de la Numidie orientale, et alors que la saison des opérations militaires était déjà fort avancée. Était-il, du reste, besoin d'entreprendre une expédition de cette envergure, puisque Métellus espérait que la trahison lui livrerait promptement Jugurtha ? Enfin, si Cirta eût été son objectif, il eût fait un détour inutile en passant par l'oued Mellègue.

3. Toussaint, *l. c.*, p. 197.

4. Veith, *apud* Œhler, dans *Jahreshefte*, XII, p. 336.

Nord ou du Nord-Ouest pour aller vers Sicca, la bataille ne put être livrée que sur la rive gauche du Muthul ; autrement, Métellus, après avoir traversé une montagne parallèle à la rivière, n'aurait pas eu à sa droite l'armée numide, occupant une longue croupe perpendiculaire à cette rivière.

Dans la partie de son cours qui s'étend depuis le voisinage du Kef jusqu'aux Grandes Plaines, la rive gauche de l'oued Mellègue n'offre aucune plaine : c'est donc en amont que l'emplacement de la bataille doit être cherché. Deux hypothèses ont été proposées[1] ; ni l'une, ni l'autre ne s'accordent entièrement avec les indications topographiques de Salluste[2].

Selon Tissot[3], la montagne (*mons*) serait le djebel Ouergha[4], à quatre lieues environ à l'Ouest du Kef, et la colline (*collis*), une hauteur voisine, appelée koudiat Abdallah. Le djebel Ouergha court à peu près parallèlement à l'oued Mellègue, sur la rive gauche, à une distance variant de 4 à 8 kilomètres. Il est boisé ; la montagne dont parle Salluste était nue. Mais il n'y a pas là une objection péremptoire, pas plus que dans l'état actuel des rives de l'oued Mellègue, entièrement dépourvues des arbres qui bordaient le Muthul. Ce qui est plus grave, c'est que le koudiat Abdallah n'est nullement une croupe très allongée, se détachant transversalement du milieu du djebel Ouergha ; il le flanque au Sud-Ouest, atteignant presque la même hauteur, presque orienté de même et ne dépassant pas

1. Pour ce qui suit, voir la carte de la Tunisie au 100 000e (feuilles Sidi Youssef et Djebel Harraba; cette dernière figure dans l'*Atlas archéol. de la Tunisie*, 2e série). Voir aussi *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 19 (El Kef). — Sur cette question topographique, consulter Tissot, *Géogr*., I, p. 67-71 ; Toussaint, *B. a. Comité*, 1898, p. 197-8 ; Winckler, *Rev. tunis*., XIV, 1907, p. 493-503 ; Œhler, *Jahreshefte*, XII, 1909, p. 327-340 (avec des remarques et des photographies de Veith), et *ibid*., XIII, 1910, *Beiblatt*, p. 258-9 (avec des remarques de Veith).

2. Nous avons vu (p. 184, n, 3) que l'une de ces indications est certainement fausse : la distance de vingt milles qui, selon les manuscrits, aurait séparé la montagne de la rivière.

3. Auquel se rallient Winckler et Œhler (ce dernier avec quelques réserves).

4. Sic sur la carte de la Tunisie au 100 000e (« Hemeur mta Ouargha » dans Tissot).

une longueur de deux kilomètres. Ses pentes sont beaucoup trop escarpées et ravinées pour que les chevaux numides, malgré leur agilité, aient pu les monter et les descendre aisément. La colline de Salluste n'est sûrement pas le koudiat Abdallah. A la rigueur, on pourrait penser à l'identifier avec des plis de terrain qui s'étendent entre le koudiat et l'oued Mellègue[1], et admettre que la montagne est le groupe de hauteurs formé par le djebel Ouergha et le koudiat Abdallah : Mélellus aurait pu venir par la dépression qui sépare le djebel du koudiat. Mais il resterait une autre objection très forte et même, semble-t-il, décisive : le terrain situé entre ces hauteurs et l'oued Mellègue n'est pas une plaine, où l'on puisse ranger une armée sur trois rangs, faire galoper des chevaux, faire avancer des éléphants : c'est un sol extrêmement raviné, tout à fait impropre à servir de champ de bataille[2].

Selon Toussaint, cette bataille aurait été livrée plus au Sud-Ouest, à huit lieues du Kef. Il y a là une chaîne appelée djebel Bou Akkous, parallèle à l'oued Mellègue, dont elle est éloignée d'environ 23 kilomètres. Ce serait le *mons* traversé par Métellus. Entre cette montagne et l'oued, se dresse une série d'autres hauteurs, djebel el Ouasta, djebel Lajbel, koudiat es Senoubeur, dont l'ensemble représenterait le *collis*. Enfin, une vaste plaine s'étend à l'Est du djebel Lajbel. A quoi l'on peut objecter[3] : 1° que la ligne du djebel et Ouasta, etc., loin d'être une croupe continue, se détachant du djebel Bou Akkous, est une suite de montagnes isolées ; 2° que le djebel Bou Akkous est trop éloigné de l'oued pour être identifié au *mons*[4].

1. Veith, *apud* Œhler, *Jahreshefte*, XII, p. 332.

2. Toussaint, l. c., p. 198. Veith, l. c. la plaine dont parle Salluste (*planities : Jug*., XLV1II, 4; *in planum* : XLII, 6 ; *campi* : L, 6) devait naturellement être un terrain à peu près uni. Il convient de ne pas rapporter à cette plaine les termes *asperitas* et *insolentia loci* (L, 6), qui s'appliquent à la colline.

3. Contre l'hypothèse de Toussaint, voir Œhler et Veith, *Jahreshefte*, XIII, *Beiblatt*, p. 258-9.

4. Puisque le chiffre de vingt milles, qui se lit dans Salluste, doit être fortement réduit.

Cette question exigerait donc une nouvelle étude topographique ; naturellement, elle ne pourra être résolue que si la description de Salluste offre la rigoureuse exactitude nécessaire pour guider les recherches sur le terrain.

Métellus resta quatre jours dans le camp du Muthul pour donner aux siens un repos bien gagné[1]. On ne sait si la bataille lui avait causé de grosses pertes. Mais il est certain que peu d'ennemis avaient été tués ou faits prisonniers. La plupart s'étaient enfuis ; leur agilité ou la rapidité de leurs montures auraient suffi à les sauver, si la nuit, l'épuisement, l'ignorance des lieux n'avaient empêché le vainqueur de les poursuivre[2]. Beaucoup d'entre eux désertèrent, profitant de cette occasion favorable : chez les Numides, remarque Salluste[3], personne, sauf les cavaliers royaux, ne suit le roi dans sa fuite.

Jugurtha y remédia en formant une armée nouvelle, plus nombreuse encore que la première et qui, quoi qu'en dise l'historien[4], ne fut sans doute pas d'une valeur très inférieure, car les Numides devaient à leur genre de vie les qualités qui les rendaient aptes à faire la guerre africaine, même sans instruction militaire préalable. Le roi rassemblait toutes ces troupes dans des lieux boisés et que la nature protégeait contre une offensive ennemie. Le grave échec qu'il avait subi ne l'avait donc pas abattu.

Quant aux Romains, ils avaient, par leur fermeté et le sang-froid de leur général, évité un effroyable désastre. La bataille du Muthul fut célébrée comme une grande victoire ; à Rome, le Sénat décréta des actions de grâces aux dieux immortels[5].

---

1. *Jug*., LIV, 1.
2. *Ibid*., LII, 4 ; LIII, 3.
3. *Ibid*., LIV, 4.
4. *Ibid*., LIV, 3.
5. *Ibid*., LV, 1-2.

III

Mais cette victoire, Métellus n'ignorait pas qu'elle avait plus coûté aux Romains que la défaite aux barbares[1] : si éloigné de l'Italie, il ne pouvait aisément réparer ses pertes, tandis que Jugurtha l'avait pu sans peine ; il savait, par des transfuges et des espions, avec quelle activité le roi se préparait à continuer la guerre[2]. Il ne voulut plus s'exposer à une bataille dont le temps et le lieu ne dépendraient pas de lui et dont il n'espérerait pas un résultat décisif.

Il adopta une autre méthode[3]. En prouvant aux Numides que leur souverain était incapable de les défendre, en les contraignant à se détacher de lui, il ruinerait le prestige de Jugurtha et encouragerait des traîtres à le livrer. Il résolut donc de ravager sans pitié les campagnes, d'enlever les bourgs et les villes qui ne seraient pas trop difficiles à prendre et de les mettre à sac, de terroriser les populations par des tueries, d'assurer leur soumission en se faisant livrer des otages et en établissant sur quelques points des garnisons. Dans les pays dont il se rendrait ainsi maître, il trouverait une partie des vivres et des moyens de transport nécessaires pour les opérations ultérieures ; les villes occupées seraient des points d'appui et des centres de ravitaillement. Et le butin, si médiocre qu'il pût être, stimulerait ses soldats.

Cette manière de faire la guerre, analogue à celle dont Bugeaud usa en Algérie, exigeait une aisance de mouvements à laquelle les légions n'étaient guère habituées. Il fallait former des colonnes très légères, ne donnant pas à ceux sur lesquels

1. Après cette bataille, Métellus vit, dit Salluste (LIV, 5) « iniquom certamen sibi cum hostibus, minore detrimento illos vinci quam suos vincere ».

2. *Jug*., LIV, 2.

3. *Ibid*., LIV, 5-6.

elles fondraient le temps de se préparer à la résistance, réduisant le convoi au minimum, vivant, autant que possible, des ressources du pays ennemi.

Pas plus que le consul, Jugurtha ne voulait prendre l'initiative d'une nouvelle bataille : celle qu'il venait de perdre lui avait appris que les troupes romaines, désormais bien commandées, étaient devenues solides et savaient résister aux attaques tumultueuses des Africains. Mais, sous peine d'être bientôt abandonné de tous, il devait s'opposer à la dévastation de son royaume. Renonçant à la grande guerre, il fit la guérilla. Il laissa le gros de son armée dans les lieux où il l'avait réunie et emmena avec lui ses meilleurs cavaliers. En marchant de nuit par des chemins détournés, il put tomber soudain sur des Romains dispersés dans la campagne ; il en tua ou en prit un grand nombre et se retira aussi promptement qu'il était venu[1].

Ce fut une leçon pour Métellus. L'éparpillement de ses forces l'exposait à des surprises : il les groupa en deux corps, commandés l'un par lui-même, l'autre par Marius. Ils opéraient et campaient séparément, mais à une faible distance, de manière à pouvoir se prêter appui en cas de besoin. Quand il fallait chercher du blé ou du foin, c'étaient, non plus de petits détachements, mais des colonnes de cavalerie et d'infanterie qui accompagnaient les convois[2].

Cependant Jugurtha gâtait les fourrages et empoisonnait les sources, là où il prévoyait que les Romains passeraient. Il suivait par les hauteurs soit Marius, soit Métellus ; sans leur livrer bataille, il ne leur laissait aucun repos, se montrant et disparaissant, menaçant, harcelant[3].

Salluste dit vaguement que Métellus s'était jeté sur les

1. *Jug*., LIV, 7-10.
2. *Ibid*., LV, 4-7.
3. *Ibid*., LV, 8.

régions les plus riches de la Numidie[1]. Après la bataille du Muthul, Sicca lui avait ouvert ses portes[2]. Il est probable que les opérations qui remplirent la fin de l'été et l'automne n'entraînèrent pas les Romains très loin de cette ville, qu'ils firent campagne au Sud de la Medjerda, dans le centre et l'Ouest de la Tunisie, sans pénétrer en Algérie. Quant aux lieux boisés et difficiles où Jugurtha avait fui après sa défaite et où il avait rassemblé une nouvelle armée, on peut supposer qu'ils étaient dans l'Algérie orientale, également au Sud de la Medjerda.

L'hiver était proche[3]. Les razzias de Métellus n'avaient pas eu le résultat qu'il en attendait : Jugurtha restait debout. Le consul voulut frapper un grand coup avant que la mauvaise saison ne l'obligeât à suspendre les hostilités. Il alla assiéger Zama, une des principales villes de la Numidie, « citadelle de la partie du royaume où elle était située »[4]. Il comptait bien, selon notre auteur[5] que le roi voudrait l'empêcher de s'en emparer et qu'ainsi, une bataille s'engagerait sur le terrain que lui-même aurait choisi, dans des conditions favorables aux Romains[6].

L'affaire de Zama est le second épisode de la guerre que Salluste juge digne d'un récit détaillé[7]. L'ancien proconsul de l'*Africa nova* devait connaître cette Zama, qui était certainement dans sa province[8]. « Établie en plaine »[9], elle ne peut,

1. *Jug*., LIV, 6.
2. *Ibid*., LVI, 3.
3. Conf. *Jug*., LXI, 1 et 2.
4. *Ibid*., LVI, 1.
5. *Ibid*.
6. Nous verrons pourtant que Métellus se laissa surprendre devant Zama par Jugurtha. Peut-être voulait-il seulement, en s'emparant d'une ville aussi importante, agir sur l'imagination des indigènes. Cet exploit eût produit plus d'effet que toutes les razzias de détail auxquelles les Romains se livraient depuis la bataille du Muthul.
7. *Jug*., LVII-LX, C'est là notre unique source (courte mention dans Florus, I, 36, 1, d'après Salluste).
8. Il est même permis de supposer que la capitale du royaume de Juba devint le chef-lieu de la province : Salluste y aurait résidé (conf. *supra*, p. 126).
9. *Jug*., LVII, 1.

nous l'avons dit[1], avoir été l'une des deux villes de ce nom dont l'emplacement a été déterminé grâce à des inscriptions et qui occupaient des hauteurs. Mais si, comme il est très probable, elle était identique avec la Zama qui servit de capitale à Juba Ier, avec Zama la Royale, *Zama Regia*, mentionnée dans des documents plus récents, il convient de la chercher dans la Tunisie centrale, entre le Kef et Maktar.

Prévenu de la marche de Métellus par des déserteurs, Jugurtha le devance, amène aux gens de Zama des transfuges, qui les aideront à se défendre et dont il est sûr, car ces traîtres n'espèrent aucun pardon du consul. Il promet de venir secourir la ville avec son armée et se retire dans des lieux où sa présence puisse être ignorée[2]. Bientôt il apprend que Marius s'est détourné de son chemin avec quelques cohortes, pour aller chercher du blé à Sicca. Il s'y rend de nuit, accompagné de cavaliers, trouve les Romains en train de sortir de la ville et tombe sur eux, tandis qu'il crie aux habitants de les attaquer par derrière. Mais Marius se dégage par des charges vigoureuses et, les Numides ayant pris la fuite, il peut sans encombre rejoindre Métellus, arrivé devant Zama[3].

A défaut de défenses naturelles, cette grande ville était protégée par de bons remparts et bien pourvue d'armes et d'engins de guerre[4]. Le consul disposa son armée tout autour, puis ordonna un assaut général, qui fut énergiquement repoussé. Grosses pierres, pieux garnis d'étoupe enflammée, poix brûlante mêlée de soufre, pleuvent sur ceux qui cherchent à saper les murs ou qui montent aux échelles ; des traits, lancés à la main ou par des machines, vont atteindre ceux qui se tiennent plus loin[5].

1. T. III, p. 255-8 ; t. V, p. 268-9.
2. *Jug*., LVI, 2-3.
3. *Ibid*., LVI, 3-6 ; LVII, 1.
4. *Ibid*., LVII, 1.
5. *Ibid*., LVII, 2-6.

Durant ce combat, Jugurtha survient avec des forces importantes. Métellus eût dû l'attendre, puisque, — si nous en croyons Salluste, — l'attaque de Zama était destinée à le contraindre à une bataille. Cependant, le camp romain était fort mal gardé et le roi put y pénétrer à l'improviste. Pris de panique, la plupart des soldats qui y ont été laissés s'enfuient ; beaucoup sont tués ou blessés. Quarante hommes seulement se rallient et, sur une butte, ils résistent héroïquement, repoussant les Numides qui s'approchent.

Tandis qu'il dirige l'assaut, Métellus entend derrière lui les cris des ennemis ; tournant alors son cheval, il voit venir les fuyards. Il envoie aussitôt vers le camp toute la cavalerie, puis Marius à la tête des cohortes des alliés. Les gens de Jugurtha, qui cherchent à s'échapper, sautent par-dessus les retranchements ou se précipitent dans les passages étroits des portes. Beaucoup périssent ; les autres peuvent se retirer avec le roi. A la tombée de la nuit, Métellus ramène ses troupes, sans avoir réussi dans son attaque contre Zama[1].

Le lendemain, il déploie tous ses cavaliers en dehors du camp, du côté où Jugurtha peut venir, et il laisse dans le camp même les forces nécessaires à la défense. Il retourne ensuite devant la ville et recommence l'assaut. Le roi reparaît. Il se jette sur les Romains qui, après quelque désarroi, lui tiennent tête. Chez les Numides, les cavaliers combattent mêlés à de l'infanterie ; au lieu de charger et de revenir en arrière, comme ils le font d'ordinaire, ils s'avancent en mettant le désordre dans les rangs de leurs ennemis et en les livrant ainsi, à moitié vaincus, aux agiles fantassins qui les accompagnent. Les Romains subissent ainsi de grandes pertes, sans pourtant se laisser enfoncer[2].

Pendant ce temps, la lutte continue, acharnée, autour de

1. *Jug*., LVIII.
2. *Ibid*., LIX.

Zama. Du côté où est Marius, les défenseurs du rempart peuvent voir la bataille engagée par Jugurtha ; ils là suivent avec passion, manifestant leurs sentiments par des gestes et des cris. Pour détourner tout à fait leur attention sur ce spectacle, le légat ordonne qu'on leur laisse quelque répit. Puis, soudain, il reprend vigoureusement l'assaut. Déjà des soldats, montés sur des échelles, atteignent presque la crête des murs, quand les assiégés s'en aperçoivent, accourent et lancent sur les Romains des projectiles de toute sorte. Plusieurs échelles se rompent ; ceux qui étaient dessus sont précipités à terre, et les autres s'enfuient. Ailleurs, les tentatives d'assaut n'ont pas meilleur succès. La nuit met fin à ces combats[1].

Le temps était venu de clore la campagne. Métellus s'éloigna de Zama[2]. Il mit des garnisons dans quelques villes qui étaient en état de résister à des attaques et il évacua le reste de la Numidie. L'armée alla prendre ses quartiers d'hiver dans la province d'Afrique, à proximité des frontières[3]. Un peu plus tard, nous trouvons Métellus en un lieu que Salluste appelle *Tisidium*[4] et qui est sans doute celui que des documents postérieurs appellent *Thisiduum*, ou *Chisiduum*[5] aujourd'hui Krich el Oued, à sept kilomètres au Nord-Est de Medjez el Bab. Le consul s'y était établi avec une légion[6]. Nous ignorons l'emplacement des autres camps ; l'un d'eux fut confié à Marius[7].

---

1. *Jug*., LX.
2. *Ibid*., LXI, 1.
3. *Ibid*., LXI, 1-2.
4. C'est la qu'il manda Jugurtha : *ibid*., LXII, 8.
5. *C. I. L*., VIII, p. 1436 (où l'identification est proposée par Schmidt), n° 14763 : « [T]hisiduenses » Conf. *ibid*., 13188 : « Thisiduensi », « Chisiduo », sur la Table de Peutinger (conf. Géographe de Ravenne, III, 5). *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Medjez el Bab, n° 28. — Je ne crois pas qu'il y ait lieu, comme le pensent M. Pais (*Riv. di filol. classica,* XV, 1887, p. 207) et Schmidt (au *Corpus*), d'identifier Tisidium, Thisiduum avec une ville que les manuscrits de Strabon (XVII, 3, 12) appellent Τισιαοῦς et que ce géographe mentionne avec des villes de Numidie, détruites au cours de guerres. Thisiduum était dans la province romaine, et nous n'avons aucune raison de croire qu'elle ait été détruite.
6. *Jug*., LXVIII, 2 : « legionem cum qua hiemahat ».
7. *Ibid*., LXIV, 5.

IV

La guerre ne pouvait recommencer qu'au printemps. Cependant Métellus désirait en finir. Ayant, en somme, échoué par les armes, il recourut de nouveau à ces menées dont il avait fait l'essai avant son entrée en campagne.

Il s'adressa à l'homme auquel Jugurtha témoignait le plus d'amitié, à ce Bomilcar que le roi avait emmené à Rome, qu'il avait chargé de l'assassinat de Massiva et dont il avait assuré la fuite, afin de le faire échapper à des poursuites judiciaires. Métellus le décida à une entrevue secrète[1], où il lui donna sa parole que, s'il livrait Jugurtha, mort ou vivant, le Sénat lui accorderait l'impunité, en lui conservant tous ses biens. Le Numide, que des scrupules n'embarrassaient pas, se laissa aisément persuader, car il craignait que, si la paix était conclue avec les Romains, ceux-ci ne fissent de son supplice une des conditions du traité[2].

Les affaires de Jugurtha n'étaient nullement désespérées ; la tentative infructueuse de Métellus sur Zama aurait même dû accroître sa confiance : il est probable que cet échec avait eu un grand retentissement en Numidie. Mais, — au dire de Salluste, — Bomilcar, montrant à son maître la situation sous les couleurs les plus noires, le circonvint si bien qu'il le jeta dans un profond découragement et l'amena à renoncer à la lutte. Par des députés, Jugurtha fit savoir à Métellus qu'il était prêt à lui obéir en tout, à lui livrer, sans aucune condition, sa personne et son royaume.

Aussitôt, le général convoque tous les personnages d'ordre

1. Si nous en croyons Salluste (*Jug*., LXI, 5). C'était là une démarche extrêmement dangereuse pour Bomilcar ; comment eût-il pu se justifier auprès de Jugurtha, si le roi eût été informé de cette entrevue ?

2. *Jug*., LXI, 3-5.

sénatorial qui sont à l'armée et, en outre, quelques autres qu'il lui paraît opportun de consulter[1]. Sur un décret de ce conseil, il commande à Jugurtha de lui remettre 200 000 livres d'argent, tous ses éléphants, une partie de ses chevaux et de ses armes[2]. Ces ordres ayant été exécutés sans retard, Métellus exigea que tous les déserteurs lui fussent amenés, enchaînés[3]. Ce qui fut fait, sauf pour quelques-uns, qui purent s'enfuir à temps en Maurétanie, auprès du roi Bocchus[4]. Ceux qui furent remis à Métellus[5] périrent dans d'horribles supplices[6]. Enfin Jugurtha lui-même fut mandé à Tisidium, pour y recevoir de nouveaux ordres[7].

Alors un revirement se fit dans son esprit. Il craignit le châtiment qui lui était sans doute réservé et, après de longues journées d'hésitations, il résolut de recommencer la guerre[8].

Il avait sacrifié de grandes ressources en pure perte. Il s'en créa d'autres, avec l'activité et l'intelligence qu'il savait montrer quand son moral n'était pas déprimé : recrutant des soldats, achetant ou faisant fabriquer des armes, accroissant les défenses de ses places fortes. Par des menaces ou des promesses, il s'efforçait de ramener à lui les villes qui s'étaient soumises à Métellus ; il essayait même de corrompre à prix d'argent les

---

1. Probablement des tribuns militaires, des commandants supérieurs des troupes alliées, peut-être même quelques-uns des plus anciens centurions.

2. *Jug*., LXII, 1-5. Paul Orose (V. 15, 7 ; sans doute d'après Tite-Live) et Dion Cassius (fr. 87, 1) mentionnent aussi des otages (300, selon Orose) ; Orose, du blé et d'autres vivres.

3. C'étaient surtout ces Thraces et ces Ligures qui avaient trahi lors de l'expédition d'Aulus Postumius : *v. supra*, p. 171. Conf. Appien, *Num*., p. 163, coll. Didot.

4. *Jug*., LXII, 6-7.

5. Au nombre de plus de 3 000, selon Paul Orose, *l. c*.

6. Appien, *l. c,* Pour ces exécutions, voir aussi Dion Cassius, *l. c.*

7. *Jug*.. LXII, 8.

8. *Ibid*., LXII, 8-9. Dans un fragment de Dion Cassius (87, 1), il est dit que Métellus ne conclut pas la paix, parce que Jugurtha refusa de se rendre auprès de lui et parce que Marius et Gnæus (Γναῖος) s'y opposèrent. Le second nom est évidemment altéré et parait devoir être corrigé en Γαύδας (voir, entre autres, Wirz, *Gliederung*, p. 31, n. 1) : il s'agirait du frère de Jugurtha, Gauda, qui était â l'armée romaine. Mais nous ignorons les causes de cette opposition, si vraiment elle se produisit.

garnisons romaines[1]. Sauf les points que ces garnisons occupaient, il recouvra, semble-t-il, presque tout son royaume : durant l'hiver, il put cantonner une partie de ses troupes très près de la province d'Afrique et des camps ennemis[2].

Métellus sortit de charge à la fin de l'année 109, mais il garda la Numidie, que le Sénat lui attribua, avec le titre de proconsul, dès le début de l'année suivante, lors du partage des provinces[3] : du reste, en ne la désignant pas, avant les élections, comme une des deux provinces qui seraient confiées aux futurs consuls, l'assemblée avait implicitement manifesté son intention de proroger Métellus.

On était encre dans la saison d'hiver[4], quand survint un événement que Salluste a raconté en détail[5].

L'une des garnisons romaines laissées en Numidie occupait Vaga. Les principaux citoyens de la ville cédèrent aux prières du roi et formèrent une conspiration. Prenant pour prétexte une fête, — peut-être une sorte de carnaval[6], — qui donnait lieu à de grandes réjouissances dans toute l'Afrique[7], ils invitèrent dans des maisons différentes les centurions, les tribuns militaires[8] et le commandant de la place, T. Turpilius Silanus[9]. Tous, sauf Turpilius, furent tués par leurs hôtes, en plein repas. Puis le peuple, entraîné par les conjurés, attaque les soldats, qui, dans ce jour de fête, se promènent cet à là, sans

1. *Jug*., LXVI, 1.

2. *Ibid,,* LXX, 4.

3. *Ibid*., LXII, 10 : « Romae senatus de provinciis consultus Numidiam Metello decreverat. »

4. *Ibid*., LXVIII, 2.

5. *Ibid*., LXVI-LXIX.

6. Voir t. VI, p. 122.

7. *Jug*. LXVI, 2.

8. On peut douter qu'il y ait eu à Vaga, sous les ordres du Latin qu'était Turpilius, des tribuns militaires, citoyens romains.

9. Selon Plutarque (*Marius*, 8), ce Turpilius occupait auprès de Métellus un poste de confiance, avec le titre de *praefectus fabrum*. C'est sans doute une erreur (conf. Madvig, *Kleine philol. Schriften*, p. 548, n. 1) Turpilius, qui était citoyen latin (*v. infra*), et non romain (quoi qu'en dise Appien, *Num*., p. 163, coll. Didot), devait être à l'armée comme commandant d'un contingent latin.

aucune précaution. Privés de leurs chefs, ils ne savent que faire : la citadelle, où sont leurs armes, a été occupée ; ils trouvent les portes de la ville fermées ; du haut des maisons, les femmes et les enfants leur lancent des pierres et d'autres projectiles. Ils sont massacrés[1]. Un seul Italien put sortir de Vaga sain et sauf : ce fut le commandant Turpilius. On ne sait, dit Salluste[2], s'il dut son salut à la pitié de son hôte, à quelque accord avec les conjurés, ou au hasard. Selon Plutarque[3], on l'épargna parce qu'il s'était montré humain envers les habitants.

Métellus reçut dans ses quartiers d'hiver, sans doute à Tisidium[4], la nouvelle de ce désastre. Un châtiment terrible et immédiat était nécessaire.

A la légion qu'il a avec lui, il joint tous les cavaliers numides dont il dispose et, partant au coucher du soleil, il arrive le lendemain, vers la troisième heure, — c'est-à-dire vers neuf heures du matin, — dans une plaine entourée de hauteurs. Ses troupes, épuisées, se refusent à aller plus loin. Il les ranime, en leur apprenant que Vaga n'est plus qu'à un mille[5] et qu'elles tiennent presque la vengeance et le butin. Il ordonne à la cavalerie de se déployer en avant, aux fantassins de suivre en rangs très serrés et de cacher leurs enseignes, et il se dirige vers la ville.

Les habitants crurent d'abord, — avec raison, — que c'était Métellus, et ils fermèrent les portes. Puis, comme ils voyaient, en tête, des cavaliers numides et que ceux-ci s'avançaient sans

---

1. C'est à tort que Plutarque et Appien (ll. cc.) indiquent que les habitants de Vaga reçurent Jugurtha et lui livrèrent les Romains.

2. *Jug*., LXVII, 3.

3. *L. c*.

4. Entre Krich el Oued, emplacement de Tisidium, et Béja (Vaga), la distance est de 43 kilomètres à vol d'oiseau. Cela répond assez bien, — avec les haltes nécessaires, — au temps que Metellus mit pour aller de son camp à un lieu voisin de Vaga : environ 15-l6 de nos heures, depuis le coucher du soleil jusqu'à la troisième heure du jour suivant (on était en hiver, peut-être en février).

5. S'il s'agit, comme il est probable, de la plaine de l'oued Béja (à l'Est-Sud-Est de Vaga), il restait près de trois milles à parcourir pour atteindre la ville.

faire de dégâts dans la campagne, ils pensèrent que c'était Jugurtha ; joyeux, ils allèrent à sa rencontre. Mais, tout à coup, à un signal donné, cavaliers et fantassins s'élancent, taillent en pièces la foule éparse devant les murs, courent aux portes, s'emparent des tours. La riche cité fut livrée au pillage[1] et peut-être détruite[2] ; le sénat tout entier, condamné à mort[3].

Turpilius, mis en jugement et déclaré coupable par Métellus, fut décapité ; comme il était citoyen latin, on le battit d'abord de verges[4], traitement qui était épargné aux citoyens romains. Salluste dit que cet officier n'avait pas donné de bonnes excuses de sa conduite[5] ; il estime que, de toute façon, Turpilius s'était déshonoré en ne partageant pas le sort de tous ceux qu'il commandait[6]. Un auteur copié par Plutarque[7] fait ici intervenir Marius, dont l'historien latin ne parle pas. Métellus, affirme-t-il, eût désiré absoudre un homme dont la famille avait des liens d'hospitalité avec la sienne, mais Marius, siégeant comme assesseur, insista violemment pour la condamnation ; peu de temps après, l'innocence de Turpilius aurait été reconnue.

C'est dans le même hiver[8] que Jugurtha échappa à un complot ourdi par deux Numides du plus haut rang, Bomilcar et Nabdalsa[9]. Le premier était devenu suspect au roi, à cause des conseils de soumission qu'il lui avait donnés. De son côté, il sentait bien que Jugurtha lui en voulait, et il ne pensait plus

1. *Jug*., LXIX, 3 : « Civitas magna et opulens cuncta poenae aut praedae fuit. »

2. Parmi les villes qui furent détruites dans des guerres africaines, Strabon (XVII, 3, 12) en indique une que les manuscrits appellent Οὐατα. La correction Οὐαγα, proposée par Letronne, est très vraisemblable.

3. Appien, *l. c*.

4. *Jug*., LXIX, 4. La condamnation à mort de Turpilius est mentionnée par Appien, *l. c*.

5. *Jug., l. c.* : « sese partira expurgat ».

6. *Ibid*., LXVII, 3.

7. *Marius*, 8.

8. *Jug*., LXX, 4.

9. Nom certainement libyque. La forme indigène devait être Nabdalsan, ou peut-être Nabdadsan : conf. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 138.

qu'à le perdre. Il trouva un complice dans Nabdalsa, personnage de noble naissance, très riche, populaire, auquel le souverain avait coutume de confier une partie des affaires de l'État[1] et qui commandait alors un corps d'armée dans le voisinage de la province romaine. Après que les deux conjurés eurent fixé ensemble une date pour l'exécution de leur dessein, Nabdalsa retourna à son camp. Mais, au jour dit, il ne parut point, effrayé des risques qu'il courait. Bomilcar, très inquiet, lui envoya une lettre de reproches, où il faisait allusion à des promesses de Métellus. Cette lettre fut remise à Nabdalsa. Mais, pendant qu'il dormait, elle tomba entre les mains de son secrétaire, qui partit aussitôt pour la montrer au roi. Nabdalsa chercha vainement à rejoindre cet homme et, quand il vit qu'il était trop tard, il alla trouver Jugurtha, afin de l'apaiser : il avait, prétendait-il, été devancé par un serviteur perfide dans la révélation qu'il s'apprêtait à faire lui-même. Jugurtha feignit de le croire, redoutant que le supplice de Nabdalsa ne provoquât une sédition. Mais il fit périr Bomilcar et d'autres complices de ce dernier[2].

Depuis lors, il n'eut plus de repos : il se défiait de tout et de tous. Pour ne pas laisser aux conspirateurs le temps d'agir, il se déplaçait sans cesse et évitait de passer deux nuits de suite dans le même lieu ; parfois, il se réveillait en sursaut et saisissait ses armes. La terreur le rendait presque fou[3]. Bientôt, il n'eut plus autour de lui aucun de ses anciens amis ; ceux qu'il n'avait pas fait périr se réfugièrent, par crainte, soit auprès des Romains, soit -auprès du roi Bocchus[4].

---

1. Conf. t. V, p. 142, n. 3.

2. Récit de cette conspiration dans Salluste, *Jug*., LXX-LXXII. — Frontin (*Strat*., 1, 8, 8) parle, sans doute à tort, de lettres que Métellus aurait écrites à des amis du roi et que celui-ci aurait interceptées. Jugurtha aurait mis à mort tous ces Numides.

3. *Jug*., LXXII, 2 ; LXXVI, 1.

4. *Ibid*., LXXIV, 1.

V

Informé par des transfuges de la découverte du complot et de la mort de Bomilcar, Métellus se prépara à reprendre les hostilités[1].

La campagne de l'année 108 nous est fort mal connue : le seul épisode que Salluste raconte est l'expédition de Thala ; il omet le reste ou le mentionne très brièvement.

Jugurtha, dit-il, n'osait plus compter sur ses lieutenants, car il se souvenait des trahisons passées et en craignait de nouvelles. Mais il lui était difficile de conduire la guerre à lui seul. D'ailleurs, sa volonté vacillait sans cesse. Rien ne le contentait. Il passait d'un plan à un autre, tantôt marchant à l'ennemi, tantôt s'enfonçant, comme un fuyard, dans des déserts, n'ayant pas plus de confiance dans la valeur de ses sujets que dans leur fidélité[2]. Enfin, Métellus le contraignit, — par surprise, semble-t-il[3], — à accepter une bataille, qui fut livrée on ne sait où. Là où se trouvait le roi, la lutte dura quelque temps ; partout ailleurs, ses troupes furent aussitôt vaincues et dispersées. Les Romains s'emparèrent de beaucoup d'enseignes et d'armes, mais firent peu de prisonniers, car les Numides surent, comme à l'ordinaire, se mettre rapidement hors de leur atteinte[4].

---

1. *Jug*., LXXIII, 1.

2. *Ibid*., LXXIV, 1.

3. *Ibid*., LXXIV, 2 : « Sed inter eas moras repente sese Metellus cum exercitu ostendit. »

4. *Jug*., LXXIV, 2-3. Conf. Tite-Live, *Epit. l.* LXV : « Metellus ... duobus proeliis Iugurtham fudit. De ces deux batailles, la première est sans doute celle du Muthul, la seconde pourrait être celle dont nous parlons ici, d'après Salluste. Il faudrait supposer que Tite-Live avait joint dans son récit la campagne de 108 à celle de 109, car il racontait ensuite la défaite du consul Silanus par les Cimbres, laquelle eut lieu en 109. Paul Orose, V, 15, 7 : (Jugurtha) « duobus proeliis victus » ; après quoi, cet auteur mentionne l'offre de soumission qui se plaça entre les deux campagnes de 109 et de 108. Velléius Paterculus, II, 11, 2 : « ... Metello, qui bis Iugurtham acie fuderat. » Dans Julius Obsequens (§ 100), on lit, à l'année 108 : « Contra Iugurtham prospere dimicatum. » Mais il peut s'agir ici de l'ensemble des opérations de cette année-là, et non pas d'une bataille particulière.

De plus en plus découragé, Jugurtha, traversant de vastes solitudes, se rendit à Thala, avec les transfuges et des cavaliers[1] : c'était à peu près tout ce qui lui restait de son armée depuis sa défaite.

Dans cette ville de Thala, grande et riche, établie sur un terrain qui n'était peut-être pas escarpé[2], mais défendue par de solides murailles[3], il avait en réserve de grosses sommes d'argent et faisait élever ses jeunes fils[4]. Plusieurs sources[5] permettaient à une nombreuse population d'y vivre. Mais, tout à l'entour, s'étendaient des déserts ; le fleuve le plus proche, — Salluste ne le nomme pas, — était à cinquante milles (74 kilomètres)[6].

Nous avons dit[7] que ces indications ne permettent guère d'identifier la Thala de Jugurtha avec un lieu situé à environ 55 kilomètres au Nord-Est de Tébessa, à 72 kilomètres au Sud du Kef, lieu qui porte aujourd'hui le nom de Thala et où il y eut dans l'antiquité une ville importante, appelée déjà de même. Nous avons dit aussi que, *thala* signifiant source en berbère, ce nom a dû être assez répandu. Comme Salluste déclare que le site de Thala ressemblait à celui de Capsa[8], aujourd'hui Gafsa, c'est dans la même contrée que Capsa, dans le Sud tunisien, que plusieurs savants ont cherché la ville de Jugurtha. Un « Bled Thala », entre Gafsa et le golfe de Gabès, a paru fournir un précieux indice. Mais c'est là une illusion, car il s'agit, en réalité, d'un Bled Tahla, nom arabe, et non pas berbère,

1. *Jug*., LXXV, 1.
2. Conf. t. V, p. 277, n. 4.
3. *Jug*., LXXVI, 2.
4. *Ibid*., LXXV, 1.
5. Elles étaient, dit Salluste (LXXXIX, 6), à peu de distance des murs : par conséquent, elles cessèrent sans doute d'être à la disposition des habitants pendant le siège.
6. *Jug*., LXXV, 2. Il n'y a aucune bonne raison de croire que le chiffre des milles soit altéré dans les manuscrits.
7. T. V, p. 276-8.
8. *Jug*., LXXXIX, 6.

désignant une forêt très étendue d'acacias gommifères[1] : cette dénomination ne remonte donc pas aux temps antiques[2]. Et les divers lieux qui, dans le Bled Tahla ou dans le voisinage, ont été identifiés avec la Thala de Salluste, sont situés à moins de cinquante milles d'une rivière pérenne et dépourvus, soit des sources que mentionne l'historien, soit de ruines attestant l'existence d'une grande cité[3]. Les données dont nous disposons ne suffisent pas pour fixer l'emplacement de Thala.

Métellus, ayant appris que Jugurtha s'y trouvait, résolut d'aller l'y prendre : l'espoir de terminer ainsi la guerre le poussait à cette expédition dont il ne se dissimulait pas les difficultés. Où était-il alors ? Salluste omet de le dire.

Le proconsul décide que le chargement des bêtes de somme sera réduit à une provision de blé pour dix jours, à des outres et autres récipients propres à contenir de l'eau. Il réquisitionne dans les campagnes le plus grand nombre possible d'animaux de bât et leur fait porter des vases de toute sorte, la plupart en bois, recueillis dans les cabanes des Numides. Aux indigènes des régions voisines, qui se sont soumis à lui après la défaite et la fuite du roi, il ordonne d'apporter autant d'eau qu'ils le pourront, en leur fixant le jour et le lieu du rendez-vous. Lui-même va s'approvisionner au fleuve qui coule à cinquante milles de Thala ; puis il poursuit sa marche. Parvenu à l'endroit où il a convoqué les Numides et où ceux-ci, par excès de zèle, ont apporté plus qu'il ne leur a demandé, il établit son camp. Tout à coup, s'abat une pluie si forte qu'elle peut suffire

1. Voir, entre autres, Privé, *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 97.

2. Wilmanns, au *C. I, L.*, VIII, p. 28. Reinach, *apud* Tissot, *Géogr.*, II, p. 635.

3. Il me parait inutile de discuter en détail les identifications qu'ont proposées des érudits et qui ne répondent pas aux conditions du problème. A « Henchir Thala », ou Ksar Gréouch, dans le Bled Tahla : Pellissier, *Description de la régence de Tunis*, p. 137 et 304. A Henchir Feguira Alima, à une vingtaine de kilomètres plus au Sud-Sud-Ouest : Chevarrier, *Arch. des missions*, 3e série, V (1879), p. 245. A Henchir Cherchara, à l'extrémité orientale du Bled Tahla : Du Paty de Clam, *Rev. de géographie*, 1889, II, p. 346-353. A Ksar Sened, plus près de Gafsa : Winckler, *Rev. tunis.*, III, 1896, p. 523-7, et XV, 1908, p. 335, n. 2.

très largement aux besoins de l'armée. Par un sentiment religieux, les soldats préfèrent l'eau du ciel à celle qu'on leur offre et cet événement exalte leur courage, car ils ne doutent plus que les dieux ne veillent sur eux[1].

Le lendemain, on arriva devant Thala, à la grande stupéfaction, dit Salluste, des habitants, qui pensaient que la situation de leur ville devait les mettre à l'abri d'une telle entreprise, mais qui se préparèrent pourtant à résister[2]. Il peut sembler étonnant qu'ils n'aient rien su de ce qui les menaçait, qu'en particulier, ils aient ignoré le rendez-vous donné par Métellus à une foule de paysans, en un lieu qui n'était qu'à une journée de marche de Thala.

En tout cas, le roi eut le temps d'échapper à Métellus : Il sortit de nuit, avec ses enfants et une grande partie de ses trésors[3]. C'était ce qu'il avait de mieux à faire, même au risque de paraître abandonner lâchement ses fidèles Sujets.

Métellus exécuta de grands travaux de siège : fossé et retranchement tout autour de la place; galeries couvertes en bois pour permettre sur divers points l'approche des remparts ; établissement d'une terrasse, où l'on poussa des tours. La ville fut prise après quarante jours de durs efforts et de combats. Mais le meilleur du butin avait été détruit par les transfuges. Lorsqu'ils virent la brèche s'ouvrir sous les coups des béliers, ils transportèrent dans la demeure royale l'or, l'argent, les objets les plus précieux, et là, après s'être gorgés de vin et de nourriture, ils livrèrent aux flammes ces trésors, le palais et eux-mêmes, n'attendant aucune grâce des vainqueurs[4]. Thala fut peut-être détruite par Métellus[5]. La chute de cette grande

1. *Jug*., LXXV, 2-9.
2. *Ibid*., LXXV, 9-10.
3. *Ibid*., LXXVI, 1.
4. *Ibid*., LXXVI, 2-6. Conf. Florus, I, 36, 11.
5. Salluste ne le dit pas. Strabon (XVII, 3, 12) indique Thala (Θάλα) parmi les villes détruites au cours des guerres dont l'Afrique avait eu à souffrir depuis le temps de Jugurtha.

cité était assurément un succès pour lui : elle diminuait encore le prestige de Jugurtha, qui n'avait même pas tenté de la défendre. Ce n'était cependant pas la fin, tant souhaitée, de la guerre.

L'expédition de Thala exigea près de deux mois. L'orage, accompagné d'une pluie torrentielle, dont parle Salluste, est, non pas une preuve[1], mais une raison de croire qu'elle n'eut pas lieu au plus fort de l'été sec d'Afrique. Peut-être fut-elle entreprise plus tôt, et non plus tard, car nous allons voir qu'après sa sortie de la ville et avant la fin de l'année, Jugurtha eut le temps de recruter une armée chez les Gétules, de l'instruire, puis de rejoindre Bocchus à la tête de cette armée, enfin de marcher avec lui sur Cirta.

Métellus s'empara certainement d'autres villes importantes au cours de sa campagne de l'an 108. Il put même se rendre maître de Cirta, la capitale de Syphax, de Masinissa, de Micipsa, d'Adherbal. Salluste ne dit pas comment il y entra, s'il dut l'assiéger et la prendre d'assaut, ou s'il reçut sa soumission sans avoir besoin d'employer la force. Il y déposa son butin, ses prisonniers et ses bagages[2], et il établit son camp à peu de distance[3]. C'est là, au cœur de la Numidie, qu'il prit ses quartiers d'hiver, et non plus, comme l'année précédente, dans la province. Ce qui suffit à prouver, à défaut des indications précises que Salluste nous refuse, combien la supériorité militaire des Romains s'était affirmée dans cette seconde année du commandement de Métellus ; il est vrai que ce n'était pas ce qui importait le plus.

La renommée du proconsul était grande en Afrique. A l'époque de la prise de Thala, il en reçut un témoignage qui venait de loin. Des députés de Leptis, amie de Rome depuis

1. Comme le croit Wirz, *Gliederung*, p. 21.
2. *Jug*., LXXXI, 2.
3. *Ibid*., LXXXII, 1.

trois ans[1], se présentèrent et lui exposèrent que leur ville était troublée par les menées d'un certain Amilcar, homme de noble naissance, contre lequel l'autorité des magistrats et des lois restait impuissante. Ils le supplièrent d'envoyer chez eux une garnison et un gouverneur : sinon, les Romains risquaient de perdre de fidèles alliés. Métellus accéda à cette demande : quatre cohortes de Ligures se rendirent à Leptis, sous le commandement d'un jeune officier, C. Annius[2] qui devait plus tard être proconsul en Espagne et y combattra Sertorius.

VI

L'Est et le centre de la Numidie étaient au pouvoir des Romains. Jugurtha, moins découragé sans doute que Salluste ne le dit, chercha et trouva ailleurs les moyens de continuer la lutte. Après s'être enfui de Thala, il avait fait des levées chez les Gétules. Il dressa ces barbares à la discipline et à une guerre régulière[3]. D'autre part, il sut gagner par des dons et, plus encore, par des promesses ceux qui entouraient Bocchus, et décider ainsi ce prince à faire cause commune avec lui[4].

Bocchus régnait sur toute la Maurétanie[5] depuis dix ans au moins[6]. Il était alors d'un âge mûr, puisqu'une de ses filles avait auparavant, — on ne sait quand, — épousé Jugurtha[7] et que, deux ans plus tard, un de ses fils commandait des troupes[8].

---

1. *V. supra,* p. 166.

2. Pour cet épisode, voir *Jug*., LXXVII, 1 et 4.

3. *Ibid*., LXXX, 1-2. — C'est sans doute à tort que Florus (1, 36, 12) dit qu'après avoir pris Thala, Métellus poursuivit Jugurtha à travers la Gétulie : « ... finium suorum regnique fugitivum per Mauros [ce qui est certainement inexact] atque Gaetuliam sequebatur. »

4, *Jug*., LXXX, 3.

5. *Ibid*., XIX., 7 : « Mauris omnibus rex Bocchus imperitabat. » Voir aussi Plutarque, *Marius*, 10.

6. Il régnait déjà au temps de Micipsa, mort en 118 : *Jug*., CX, 8.

7. *Ibid*., LXXX, 6. Plutarque, *Marius*, 10 ; Sylla, 3. Florus, I, 36, 17. Jean d'Antioche, dans *Fragm. hist. Graec*., IV, p. 561, n° 64.

8. *Jug*., CI, 5 ; CV, 3.

Il avait des vices qu'on reprochait à beaucoup d'Africains : cruauté, perfidie, versatilité, mélange d'orgueil et de bassesse[1]. Quoiqu'il fût souvent mené par ses conseillers, il prétendait être maître dans ses États et avait l'ambition de les agrandir.

Le mariage qui fit de Jugurtha son gendre ne créa pas entre eux des liens très forts : comme le remarque Salluste[2], ce n'était pas là chose d'importance chez les indigènes, volontiers polygames et peu attachés à leurs femmes. Il montra même à l'égard du roi numide des sentiments hostiles. Bien qu'il n'eût eu jusqu'alors aucun rapport avec les Romains[3], il leur envoya une ambassade au début de la guerre qu'ils engagèrent contre Jugurtha, — en 111, — pour demander au Sénat alliance et amitié[4]. Dans l'hiver de 109-108, des déserteurs que Jugurtha s'apprêtait à livrer à Métellus[5], des Numides de haute condition, qui redoutaient d'être condamnés à mort par leur souverain[6], allèrent se mettre en sûreté auprès de Bocchus.

Les deux rois en vinrent-ils à une guerre ouverte ? Il faudrait le croire, si un propos que, selon Salluste[7] et aussi Appien[8], Bocchus aurait tenu vers la fin de l'année 106, était conforme à la vérité. Il avait précédemment, disait-il, conquis une partie de la Numidie, celle qui confinait à son royaume, en en expulsant Jugurtha[9]. Mais c'était là un mensonge, destiné à excuser sa conduite envers les Romains, qu'il venait de combattre, après une expédition de Marius dans la Numidie occidentale, dans la contrée que Bocchus affirmait appartenir,

---

1. On a supposé que le roi Bocchus est représenté sur des deniers de Faustus Cornélius Sulla, fils du dictateur : L. Müller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, III, p. 36-37, 90 ; Babelon, *Monnaies de la Républ. rom.*, I, p. 421. Je n'en crois rien.

2. *Jug.*, LXXX, 6-7. Conf. ici, t. V, p. 53.

3. *Jug.*, XIX, 7.

4. *Ibid.*, LXXX, 4.

5. *Ibid.*, LXII, 7.

6. *Ibid.*, LXXIV, 1.

7. *Ibid.*, CII, 13.

8. *Num.*, p. 163, coll. Didot.

9. Salluste, *l. c.* : « Numidiae partem, unde vi Iugurtham expulerit, iure belli suam factam. »

non plus à son voisin, mais à lui-même. En réalité, la Mulucha (aujourd'hui la Moulouia)[1], qui séparait la Maurétanie et la Numidie au temps de Micipsa[2], les séparait encore à l'époque de la guerre de Rome et de Jugurtha[3] ; en 106, c'est à proximité de cette rivière que Jugurtha fit déposer, dans un château fort, de grosses sommes d'argent, sous la garde d'hommes sûrs, qui étaient ses sujets, des Numides, et non pas des Maures[4]. Mais ce qui est certain, c'est que Bocchus convoitait la Numidie occidentale et que Jugurtha dut s'engager à la lui abandonner, si, grâce à lui, il obtenait une paix le laissant en possession de son trône.

Peut-être lui fit-il cette promesse dès l'année 108[5] pour l'entraîner. Bocchus était, d'ailleurs, mal disposé à l'égard des Romains : ceux-ci l'avaient offensé en déclinant son offre d'alliance[6], soit, comme le dit Salluste, parce que des gens vendus à Jugurtha avaient manœuvré pour faire écarter cette proposition, soit plutôt parce que le Sénat avait jugé qu'il pouvait se passer des services du Maure, qui n'aurait pas manqué d'en réclamer le prix[7]. Maintenant, Bocchus avait lieu de craindre, — et son gendre le lui fit comprendre[8], — que Rome, après avoir abattu Jugurtha, n'annexât la Numidie : il ne se souciait pas d'avoir une telle voisine, qui, vraisemblablement, ne s'en tiendrait pas là.

Vers la fin de l'automne ou le début de l'hiver[9], ils réunirent leurs armées en un lieu convenu, — évidemment dans l'Ouest de l'Algérie, — échangèrent des serments de fidélité et se dirigèrent vers Cirta. Jugurtha comptait, ou s'emparer de cette

1. Sur ce fleuve frontière, voir t. V, p. 91-93.
2. *Jug*., CX, 8.
3. *Ibid*., XIX, 7 ; XCII, 5.
4. *Ibid*., XCII, 6 ; XCIII, 4 ; XCIV, 4.
5. Selon Salluste (*Jug*., XCVII, 2), elle n'aurait été faite que plus tard, en 106.
6. *Jug*., LXXX, 5.
7. Ihne, *Röm. Geschichte*, V, p. 150, n. 2.
8. *Jug*., LXXXI, 1.
9. Cette date approximative résulte de l'ensemble du récit de Salluste.

ville, qui en valait bien la peine, ou, si Métellus venait la secourir, engager Bocchus dans une bataille qui ne laisserait plus au Maure le choix entre une rupture et un accord avec Rome[1].

Métellus attendit les deux rois dans son camp retranché, voisin de Cirta. Avant de combattre son nouvel ennemi, il voulait se donner le temps de le connaître ; il désirait choisir lui-même le lieu et l'occasion de la bataille[2] : on était dans une saison où les Romains n'aimaient pas à faire campagne. Peut-être aussi espérait-il que les choses pourraient s'arranger, sans recours aux armes.

C'est alors (peu après le début de l'année 107 ?) qu'il apprit que son ancien lieutenant Marius, devenu consul, avait été chargé par le peuple du commandement en Numidie[3]. Cette nouvelle lui causa une très vive douleur, qu'il ne sut pas dissimuler.

Son devoir était d'attendre, à la tête de l'armée, l'arrivée de son successeur. Il estima qu'il serait bien sot de soutenir, à ses risques et périls, une guerre qui, désormais, était l'affaire d'un autre[4] ; il suffisait qu'un ingrat, le supplantant cyniquement, vînt profiter de ses deux années d'heureux efforts[5].

Il envoya des députés à Bocchus, l'invitant à ne pas devenir sans raison l'ennemi du peuple romain et lui montrant combien il serait dangereux pour lui de s'associer à la cause

1. *Jug*., LXXXI, 1-4.

2. *Ibid* , LXXXII, 1.

3. Il avait appris auparavant l'élection de Marius au consulat (*Jug*., LXXXII, 2) : probablement vers la fin de l'automne de l'année 108. Mais, le Sénat n'ayant pas, avant cette élection, désigné la Numidie comme province consulaire, Metellus n'avait pas lieu de douter que lui-même ne fût prorogé au début de l'année 107, et peut-être le fut-il en effet : *v*. *infra*, p. 224.

4. *Jug*., LXXXII, 2-3 ; LXXXIII, 1.

5. Beaucoup de gens, dit Salluste (ibid., LXXXII, 3), expliquaient sa douleur, « quod iam parta victoria ex manibus eriperetur ». Eutrope, IV, 27,4 « Cum iam finem bello positurus esset, successum est ei a C. Mario. » Velléius Paterculus, II. 11, 2 : « belli paene patrati a Metello ». Plutarque, *Marius*, 10 : Métellus, « ayant terminé la guerre et n'ayant plus qu'à s'emparer de Jugurtha » s'indigne que Marius vienne lui ravir la couronne.

désespérée de Jugurtha, combien, au contraire, une alliance avec Rome pourrait lui être avantageuse[1]. C'était là une manière de convier le roi à livrer son gendre et allié : quelle revanche pour Métellus, si, au moment où Marius allait débarquer en Afrique, prétendant faire mieux que lui, il avait offert à sa patrie, avec Jugurtha enchaîné, la fin d'une guerre qu'on l'accusait d'avoir prolongée par impéritie et par amour du pouvoir ! Mais Bocchus affecta de ne pas comprendre. Il répondit que, tout en désirant la paix, il avait pitié de Jugurtha : une entente serait facile si l'on admettait le roi numide au traité qu'on offrait à lui-même. Métellus repoussa cette demande. Cependant il ne rompit pas les négociations. Les hostilités restèrent suspendues[2].

Quand Marius vint prendre possession de son commandement, Métellus ne voulut pas se rencontrer avec lui ; il chargea le légat Rutilius de lui remettre l'armée[3].

Il avait montré de grands talents militaires. Dans les conditions où il fit cette guerre pénible et ingrate, nul ne l'aurait mieux conduite. Si, en deux ans, il ne parvint pas à la terminer, en s'emparant ou en se débarrassant de Jugurtha, Marius, le plus ardent à le lui reprocher, n'y réussit pas davantage dans le même délai : ce fut seulement dans la troisième année de son commandement que la trahison le rendit maître du roi et délivra la République du cauchemar numide.

« Étant parti pour Rome, Métellus, dit Salluste[4], fut, contre son attente, accueilli avec un très grand enthousiasme ; l'envie s'étant apaisée, il était également cher à la plèbe et au Sénat. » Ce n'est pourtant pas ainsi que les choses se passèrent.

Le Sénat lui alloua sans doute les fonds nécessaires à son triomphe, dès son arrivée en Italie, vers la fin du printemps de

1. *Jug*., LXXXIII, 1.
2. *Ibid*., LXXXIII, 2.
3. *Ibid*., LXXXVI, 5. Plutarque, *Marius*, 10.
4. *Jug*., LXXXVIII, 1.

l'année 107. Mais ce décret ne suffisait pas. Les proconsuls ne pouvaient, à leur retour, pénétrer dans la ville sans perdre le haut commandement militaire, l'*imperium*, qui leur était indispensable pour triompher. Il fallait que le peuple votât, sur la proposition des tribuns, une loi spéciale, autorisant le futur triomphateur à conserver l'*imperium* dans Rome le jour de son triomphe. Or, pour Métellus, cette loi se fit attendre de longs mois, pendant lesquels il dut rester au delà du *pomerium*, limite officielle de la ville. Un ou plusieurs tribuns opposaient leur veto : on peut supposer qu'ils soutenaient que Métellus n'avait pas droit à l'honneur suprême; puisqu'il n'avait pas terminé la guerre et ramené son armée. Nous sommes mal renseignés sur cette affaire. Nous savons seulement que, dans une assemblée du peuple, qui se tint nécessairement en dehors du *pomerium*, Métellus parla au sujet de son triomphe[1] : son discours demeura classique et des grammairiens en ont cité des passages[2]. Il avait à répondre au tribun C. Manlius[3], c'est-à-dire, peut-être, au tribun Manlius Mancinus, qui, quelque temps auparavant, avait fait voter le plébiscite conférant à Marius, et, par conséquent, enlevant à Métellus le commandement de la guerre contre Jugurtha[4]. Entre autres choses, on reprochait au proconsul sa conduite envers des provinciaux[5] ; nous ignorons de quoi il s'agissait. Il repoussa ces attaques d'une manière très hautaine.

Au mois de décembre de l'année 107, Manlius et ses col-

1. Aulu-Gelle, XII, 9, 4 : « Quintus Metellus Numidicus in oratione, quam de triumpho suo dixit. »

2. Aulu-Gelle, *l. c.*, et VII (VI), 11. Priscien, *Instit.*, VIII, 17, édit. Hertz, I, p. 382.

3. Aulu-Gelle, VII, 11, 2 : « Verba haec sunt Metelli adversus C. Màanlium, tribunum plebis, a quo apud populum in contione lacessitus iactatusque fuerat dictis petulantibus. Priscien, *l. c.* : « ... in oratione, qua apud populum C. Manlio, tribuno plebis, respondit. »

4. Mais ce Manlius porte le prénom de *Titus*, non de *Gaius*, dans les manuscrits de Salluste : *Jug.*, LXXIII, 7.

5. Priscien, *l, c.*

lèguessortirent de charge, et l'entente dut se faire entre leurs successeurs pour le vote de la loi. Métellus eut sa journée de gloire, en l'an 106, on ne sait pas à quelle date exacte[1]. Il triompha « des Numides et du roi Jugurtha »[2] ; il reçut le surnom de *Numidicus*[3]. Mais plus d'un Romain se dit peut-être qu'il manquait un personnage au grand spectacle : le roi marchant devant le char du vainqueur.

---

1. L'année 647 de Rome (= 648 de l'ère varronienne) est indiquée dans un fragment des Actes triomphaux, où le mois et le jour manquent : *C. I. L.*, I, 2e édit., p. 49 ; E. Pais, *Fasti triumphales*, p. 212.

2. actes triomphaux, *l. c.* : « [de Numideis et] rege Iugurtha (la restitution est certaine). *Scholia Bobiensia* à Cicéron, *Pro Archia*, 6 (p. 161, édit. Hildebrandt) : « de Iugurtha triumphavit ». Velléius Paterculus, II, 11, 2. *De viris illustr.*, 62. Eutrope, IV, 27, 6. Salluste n'a pas jugé nécessaire de mentionner expressément ce triomphe.

3. Actes triomphaux, l. c. Cicéron, *Brutus*, 35, 135 ; *Ad Attic.*, I, 16, 4. Tite-Live, *Epit. l.* LXIX. Velléius Paterculus, *l. c.*, et II, 15, 3-4. *De viris illustr., l. c.* Etc.

CHAPITRE IV

LES CAMPAGNES DE MARIUS ET LA FIN DE LA GUERRE

I

Au cours de l'année 109, Marius s'était mis hors de pair. Partout, dans les marches et les expéditions en pays ennemi, à la bataille du Muthul, à l'assaut de Zama, il avait été pour Métellus le plus utile des auxiliaires, plutôt même un associé qu'un second. Fort ambitieux, il désirait ardemment le consulat, dont sa naissance médiocre paraissait l'écarter[1] ; déjà cinq années s'étaient presque écoulées depuis qu'il avait exercé la préture[2], intervalle qui eût été long pour un Métellus.

Il pensa à une candidature dès la fin de la campagne, quand l'armée romaine fut revenue prendre ses quartiers d'hiver dans la province d'Afrique[3]. Comme il était superstitieux, un heureux présage semble avoir beaucoup encouragé ses espérances : un jour qu'étant à Utique, il offrait un sacrifice, un haruspice, après avoir inspecté la victime, lui annonça les plus hautes destinées[4].

---

1. Salluste, *Jug*., LXIII, 2 et 6-7.

2. Cicéron (*De offic*., III, 20, 79) : « C. Marius cum a spe consulatus longe abesset et iam septimum annum post praeturam iaceret, neque petiturus umquam consulatum videretur ... », Marius avait été préteur en 114 et il devint consul en 107 : six années s'écoulèrent donc entre ses deux magistratures.

3. Conf. *Jug*., LXIV, 5.

4. *Ibid*., LXIII, 1. LXIV, 1. Après avoir indiqué (LXII, 10) que Métellus fut

Il ne pouvait plus être candidat pour l'année 108, les élections ayant lieu en automne[1]. Mais il voulut se donner le temps d'assurer son succès pour l'année 107 et, dès l'hiver, il demanda au général un congé, afin de retourner à Rome[2]. Bien qu'il appréciât comme il convenait les mérites de son lieutenant, Métellus, entiché de sa noblesse, jugea la requête déplacée : sur un ton amical, il conseilla à Marius de ne pas s'exposer à un échec, facile à prévoir. Ne pouvant le convaincre, il lui promit de consentir à son vœu lorsque le service le permettrait[3]. Comme, dans la suite, Marius réitérait ses instances, il lui aurait répondu qu'il serait temps pour lui de briguer le consulat quand son propre fils s'y présenterait. Or ce fils de Métellus, alors à l'armée, avait environ vingt ans : il devait attendre encore vingt-trois ans l'âge légal de la magistrature suprême[4]. Marius fut profondément blessé de la morgue et de l'injustice de son chef, mais il ne renonça pas à son dessein.

Pour se concilier les soldats, il relâche, dit-on, la discipline dans le camp d'hiver où il commande[5]. Devant les chevaliers et autres gens d'affaires, nombreux à Utique, qui ont intérêt au rétablissement de la paix, il se fait fort de s'emparer de Jugurtha en peu de jours, si on lui confie seulement la moitié des troupes ; les choses traînent, assure-t-il, parce que le général veut jouir plus longtemps de son commandement[6].

Il met aussi de son côté le frère de Jugurtha, Gauda, qui, s'étant déclaré pour les Romains, est à l'armée[7]. Micipsa l'ayant

---

prorogé [en janvier 108], Salluste raconte le sacrifice d'Utique, en débutant par les mots « per idem tempus ». Plutarque (*Marius*, 8) place ce sacrifice plus tard, lorsque Marius passa par Utique pour aller à Rome briguer le consulat [dans l'automne de 108]. — Pline l'Ancien, XI, 189 : « Defuit et C. Mario (iecur), cum immolaret Uticae. »

1. V. *supra*, p. 166, n. 2.
2. *Jug*., LXIV, 1.
3. *Ibid*., LXIV, 2-3.
4. *Ibid*., LXIV, 4. Voir aussi Plutarque, Marius, 8 ; Dion Cassius, fr. 87, 3.
5. *Jug*., LXIV, 5.
6. *Ibid*., LXIV, 5-6. Velléius Paterculus, II, 11, 2.
7. *Jug*., LXV, 1.

institué son héritier en seconde ligne[1], Gauda a droit au trône de Numidie, dont Jugurtha doit être écarté ; il se considère déjà presque comme un souverain ; débile de corps et d'esprit, il n'en est pas moins très orgueilleux. Or il a été offensé par Métellus. Il avait demandé à siéger auprès du consul dans les circonstances solennelles et à disposer d'un escadron de cavaliers romains, qui lui aurait servi de garde et d'escorte. Mais Métellus lui avait refusé le siège, parce que cet honneur n'était accordé qu'aux rois reconnus officiellement par le peuple romain; la garde, parce qu'il eût été humiliant pour des Romains de former la suite d'un Numide[2]. Selon Dion Cassius[3], il avait même refusé à Gauda de placer sous ses ordres les indigènes qui avaient déserté l'armée de Jugurtha. Marius flatte ce prince au cerveau peu solide : si lui-même, remplaçant Métellus, est chargé de la direction de la guerre, Jugurtha sera vite pris ou tué, et Gauda recevra aussitôt le royaume de ses pères[4].

Ces intrigues et évidemment aussi le mécontentement que causait, à l'armée comme à Utique, la durée des hostilités, avaient leur répercussion à Rome : Gauda, les chevaliers, les négociants, les soldats écrivaient à leurs amis pour se plaindre de la manière dont Métellus menait la guerre, pour demander que Marius devînt consul et fût chargé du commandement en Afrique[5].

Il n'est guère douteux que Métellus n'ait eu vent de ces menées : elles ne pouvaient que l'irriter contre son légat. Et l'acharnement avec lequel Marius aurait exigé la condamnation de Turpilius après l'affaire de Vaga[6] les aurait tout à fait brouillés, si l'on en croit Plutarque[7]. En tout cas, il n'y avait

1 V. *supra*, p. 141.
2. *Jug*., LXV, 2.
3. Fr. 87, 4.
4. *Jug*., LXV, 3.
5. *Ibid*., LXV, 4-5. Plutarque, *Marius*, 7.
6. V. *supra*, p. 205.
7. *Marius*, 8.

plus entre eux ni amitié, ni confiance. Cependant, malgré les instances nouvelles de Marius[1], Métellus le retint encore pendant plusieurs mois : il ne voulait sans doute pas renvoyer à Rome un homme dont il prévoyait les attaques et craignait le succès. Salluste[2] anticipe quand il mentionne le départ de Marius et son élection au consulat avant de raconter les événements militaires de l'année 108. En fait, ce départ précéda de fort peu les élections, qui, conformément à l'usage, durent être faites en automne.

Quelles tâches le proconsul assigna-t-il à Marius au cours de sa seconde campagne ? Nous l'ignorons. On peut supposer qu'il le tint dans une demi-disgrâce, évitant de lui donner des occasions d'accroître sa renommée. Il ne semble pas qu'il l'ait emmené dans l'expédition de Thala[3].

Marius restait naturellement en relations avec ses amis de Rome, et il put connaître la date des élections avant qu'elle ne fût annoncée officiellement (dix-sept jours au minimum avant les comices[4]). Il obtint enfin l'autorisation de partir[5], douze jours avant ces élections. Il se trouvait alors en pleine Numidie, car, malgré sa hâte extrême, il lui fallut deux jours et une nuit[6] pour atteindre Utique, où il s'embarqua. Quatre jours après, il était en Italie[7].

---

1. *Jug*., LXXIII, 2.

2. *Jug*., LXXIII, 2 et 6-7.

3. Un passage de Salluste (LXXXIX, 6) paraît bien indiquer que la gloire de cette expédition appartenait tout entière à Métellus.

4. Il fallait que sa candidature fût posée à cette date, mais Marius avait pu en charger un mandataire.

5. Cicéron (*De offic*., III, 20, 72) dit que Marius se rendit à Rome, chargé d'une mission par Métellus. C'est là certainement une erreur. Il obtint simplement un congé. Velléius Paterculus. II, 11, 2 : « commeatu petito » ; conf. Salluste, *Jug*., LXIV, 1 : « petundi gratia missionem rogat »; *ibid*., LXXIII, 2 : « Marium (Metellus) ... domum dimittit. »

6. Ce qui peut représenter un parcours de 250 à 300 kilomètres ; Marius était capable de ce raid. Pour un raid dans lequel Hannibal aurait fait environ 200 kilomètres en 13 ou 14 heures, voir t. II, p. 278, n. 2 conf. t. III, p. 264). Trajet de 400 kilomètres parcouru, dit-on, en deux jours par deux cavaliers indigènes : Azan, *L'Émir Abd et Kader*, p. 156.

7. Plutarque, *Marius*, 8.

Conduit par un tribun à une assemblée du peuple, il critiqua violemment Métellus et promit, s'il recevait le commandement, de prendre Jugurtha mort ou vif[1]. Les lettres venues d'Afrique, l'agitation entretenue par des tribuns ennemis de la noblesse avaient préparé sa victoire[2]. On vota pour lui avec un véritable enthousiasme[3].

Mais, avant les comices, le Sénat avait, selon la loi, désigné les deux provinces qui seraient attribuées aux futurs consuls, et la Numidie n'en était pas : elle devait rester à Métellus, qui, au début de l'année suivante, bénéficierait d'une nouvelle prorogation. C'est ce que Marius et ses partisans ne pouvaient admettre : dans les conditions où elle avait été faite, son élection au consulat impliquait son envoi à la tête de l'armée de Numidie. Un tribun, Manlius Mancinus[4], demanda au peuple de désigner celui qui, conformément à sa volonté, ferait la guerre à Jugurtha ; la plupart des suffrages se portèrent sur Marius[5]. Il semble bien qu'aux termes du plébiscite, il ait été chargé, non pas seulement, comme ses prédécesseurs, de la province de Numidie[6] pour la durée de son consulat, mais de la guerre contre Jugurtha[7], sans limitation de temps, par conséquent jusqu'à l'achèvement de cette guerre : on ne voit pas qu'il ait eu besoin d'une prorogation en 106, au terme de son consulat, ni l'année suivante.

Le plébiscite proposé par le tribun Manlius ne fut pas

---

1. Plutarque, *l. c*. Cicéron, *De offic., l. c.* Pour les attaques contre Metellus, voir aussi Dion Cassius, fr. 87, 3 ; *De viris illustr*., 67.

2. *Jug*., LXXIII, 3-5.

3. *Ibid*., LXXIII, 6-7. Plutarque, *Marius*, 9.

4. On a vu (p. 217, n. 4) que les manuscrits de Salluste lui donnent le prénom de Titus.

5. *Jug*., LXXIII, 7.

6. *Ibid*., LXXXIV, 1 : « postquam ei provinciam Numidiam populus iussit » °; LXXXII, 2 : (Metellus) « certior fit provinciam Numidiam Mario datam ».

7. On lit dans un éloge officiel de Marius (C. I. L., I, 2e édit., p. 195, n° XVIII) : « Extra sortem bellum cum Iugurta rege Numidiae gessit ». Mêmes termes dans Salluste, Jug., LXXIII, 7 : populus ... cum Iugurtha bellum gerere ... Marium iussit. » ; LXXXV, 10 (prétendu discours de Marius) : « bellum me gerere cum Iugurtha iussistis ».

voté aussitôt après l'élection[1] et ne pouvait l'être, eu égard aux délais exigés pour la présentation[2]. Nous ignorons si d'autres raisons le retardèrent, si le vote eut lieu avant ou après le 1er janvier 107, jour de l'entrée en charge de Marius[3]. Si ce fut après, on peut supposer qu'au début de l'année, le Sénat prorogea Métellus : décret que le plébiscite aurait, en fait, annulé[4].

Que ce décret ait été rendu ou non, Marius savait bien que la plupart des sénateurs lui étaient hostiles. Devenu l'homme, sinon le chef du parti démocratique, il ne ménageait pas les nobles, fier d'opposer ses mœurs simples et rudes, ses travaux et ses services, son expérience militaire, à leur vie de paresse et de débauche, à leur incapacité et à leur orgueil[5].

Mais il agissait plus encore qu'il ne parlait. Il s'occupait avec ardeur de préparer la guerre qu'il allait conduire. Il réclamait un supplément d'hommes pour les légions, demandait des troupes aux Italiens, aux rois et aux peuples alliés, recrutait parmi les Latins d'excellents soldats, dont la plupart avaient déjà été ses compagnons d'armes ; il décidait des vétérans à se

---

1. Métellus apprit successivement que Marius était élu consul, puis qu'il était chargé du commandement en Numidie : *Jug*., LXXXII, 2.

2. Au moins dix-sept jours.

3. Manlius Mancinus était soit un des tribuns qui furent en charge du 10 décembre 109 au 9 décembre 108, soit un des tribuns de l'exercice suivant. Dans le premier cas, il eût fallu qu'entre les élections consulaires et sa sortie de charge, un intervalle suffisant se fût écoulé pour qu'il pût présenter sa loi. Dans le second cas, peut-être devons-nous, malgré le prénom Titus qu'on lui attribue, l'identifier avec un tribun C. Manlius, qui, en 107, s'opposa au triomphe de Métellus (*v. supra*, p. 217). Entré en charge le 10 décembre 108, il eût pu difficilement présenter et faire voter la loi avant la fin de l'année.

4. Après la mention du vote du peuple sur la proposition du tribun Manlius Mancinus, se trouve dans Salluste (LXXIII, 7) une phrase malheureusement mutilée : « Sed paulo ... decreverat ; ea res frustra fuit. » Le sujet de *decreverat* était certainement senatus. On rétablit d'ordinaire ainsi cette phrase : « Sed paulo [ante senatus Metello Numidiam] decreverat. » Mais peut-être s'agit-il du décret relatif aux provinces qui seraient attribuées aux futurs consuls : ce décret devint pour moitié caduc, puisque l'un des consuls, Marius, ne prit pas possession de l'une des deux provinces désignées (l'une de ces provinces était la Gaule, où se rendit le consul L. Cassius Longinus ; la seconde était probablement l'Italie).

5. Jug., LXXXIV, 1. Plutarque, Marius, 9. Voir le long discours que Salluste attribue à Marius, parlant dans une assemblée du peuple : *Jug*., LXXXV.

rengager pour le suivre[1]. Le Sénat, malgré son aversion pour le consul, n'osait rien lui refuser. Il lui accorda même avec plaisir le supplément de légionnaires, dans la pensée que l'obligation de servir refroidirait les sympathies du peuple à l'égard de Marius. Mais ce calcul se trouva faux, tant étaient grands l'enthousiasme de la foule, l'espoir d'une prompte victoire, le désir de prendre part au butin[2].

Marius renonça, du reste, pour les levées de légionnaires, au recrutement forcé[3] et à la règle qui, sauf en cas de danger extrême, écartait de l'armée les citoyens ne possédant rien, ou presque rien. Il n'enrôla que des volontaires, acceptés sans aucune condition de cens[4]. Naturellement, ce furent surtout des gens qui, pauvres ou misérables à Rome, escomptaient les profits qu'ils tireraient du service militaire. « Les uns, dit Salluste[5], attribuèrent la décision de Marius à l'insuffisance du

1. *Jug*., LXXXIV, 2.

2. *Ibid*., LXXXIV, 3-4.

3. Qui, en principe, ne fut pas aboli.

4. *Jug*., LXXXVI, 2 : « Ipse interea milites scribere, non more maiorum neque ex classibus, sed uti cuiusque lubido erat, capite censos plerosque. » Aulu-Gelle, XVI, 10, 14 : « Capile censos … primus C. Marius, ut quidam ferunt, bello Cimbrico, ... vel potius, ut Sallustius ait, bello Iugurthino milites scripsisse traditur. » Florus, I, 36, 13 : « Marius auctis admodum copiis, cum pro obscuritate generis sui capite censos sacramento adegisset ... » Valère-Maxime, II, 3, 1 : (auparavant, les *capite censi,* dont la trop grande pauvreté était suspecte, n'étaient pas enrôlés) « sed hanc diutina usurpatione formatam consuetudinem C. Marius capite censum legendo militem abrupit. » Voir aussi Plutarque, *Marius*, 9. — Donc, d'après Salluste (et je ne vois pas de raisons suffisantes pour l'accuser d'erreur), le recrutement se faisait auparavant en prenant pour base le système de classes entre lesquelles les citoyens étaient répartis selon leur fortune. Les *capite censi* (« ne comptant que pour leur tête ») étaient en principe les citoyens qui, trop pauvres pour être compris dans les cinq classes de la constitution servienne, en formaient une sixième et dernière. Au second siècle avant notre ère, ceux d'entre eux qui possédaient au moins 4 000 as pouvaient être recrutés pour le service légionnaire ; les autres, sauf en cas d'extrême nécessité, ne servaient que dans la flotte (Polybe, VI, 19, 2-3). Aulu-Gelle (XVI, 10, 10-11) indique deux catégories de gens qui n'étaient enrôlés qu'exceptionnellement : ceux qui n'avaient pas plus de 1 500 as et ceux qui n'en avaient pas plus de 375. Il réserve à cette dernière catégorie le terme *capite censi,* qui avait d'abord un sens plus large. C'est de ces *capite censi* à fortune maxima de 375 as qu'il est question dans le même auteur (XVI, 10, 14), et sans doute aussi dans les autres, à propos des enrôlements de Marius.

5. *Jug*., LXXXVI, 3.

nombre des citoyens de bonne condition ; d'autres, à un calcul d'ambition de la part du consul, qui devait sa renommée et son élévation à cette espèce d'hommes et savait que quiconque aspire au pouvoir trouve ses meilleurs partisans parmi les plus pauvres : ceux-ci, n'ayant rien à perdre, n'ont rien à ménager et regardent comme honnête tout ce qui leur rapporte. »

Il était peut-être inexact de dire que Marius n'aurait pas pu réunir le nombre de légionnaires dont il avait besoin, — 20 000, approximativement, — en ayant recours au système de recrutement usité jusqu'alors. Mais il était très vrai que les citoyens riches et aisés ne se souciaient pas de quitter leur foyer pour aller combattre au loin, et qu'ils avaient grand désir de retourner chez eux le plus promptement possible : ce n'étaient pas là des dispositions d'esprit qui pussent faire d'eux de bons soldats. Marius n'avait point tort de leur préférer des gens qui se trouveraient bien à l'armée et qu'il tiendrait sous sa main. Eut-il dès cette époque la pensée de se créer une sorte de clientèle guerrière, qui l'aiderait à réaliser les plus hautes ambitions politiques ? Ce n'est pas inadmissible, mais ce n'est nullement certain : des raisons d'ordre militaire pouvaient suffire à expliquer sa conduite. Quoi qu'il en soit, ce nouveau mode de recrutement devait avoir pour l'État romain des conséquences très importantes, sur lesquelles on a souvent insisté : constitution d'armées de métier[1], ayant l'expérience et le goût de la guerre, qui rendirent possibles de vastes conquêtes, en Orient comme en Occident; séparation de la vie civile et de la vie militaire ; appui donné par les soldats, sans aucun scrupule de légalité, à des chefs ambitieux, auxquels ils étaient personnellement attachés et dont ils attendaient de larges récompenses.

Marius ne fut pas embarrassé pour trouver des volontaires[2] ;

1. Auparavant, il y avait dans les légions de vieux soldats, restés au service ou rengagés, mais ils ne formaient sans doute qu'une faible minorité.

2. Il n'eut certainement pas besoin d'accueillir des esclaves, nomme le prétend Plutarque, *Marius*, 9.

il recruta même plus d'hommes que le décret du Sénat ne lui en accordait[1].

Il s'était fait précéder en Afrique par un de ses légats, A. Manlius[2], qui avait transporté des vivres, de l'argent pour la solde, des armes et d'autres choses nécessaires à la guerre[3]. Quand il eut terminé ses levées et ses préparatifs, — qui durent exiger plusieurs mois, — il partit lui-même avec ses nouvelles troupes et, après une heureuse traversée, débarqua à Utique[4]. Nous avons dit[5] que le légat Rutilius lui fit remise de l'ancienne armée, probablement dans la région de Cirta. Ce fut sans doute vers la fin du printemps. Marius devait rester environ deux ans et demi en Numidie[6].

Les forces dont il disposait étaient certainement très importantes, mais il est impossible d'indiquer un chiffre, même approximatif. On nous dit que Marius accrut l'effectif de la légion, qu'il le porta à 6 200 hommes[7] (auparavant, cet effectif

1. *Jug*., LXXXVI, 4.

2. Pour son nom, voir *Jug*., LXXXVI, 1 ; C, 2 ; CII, 3 ; Appien, *Numid*., p. 163, coll. Didot. Dans Pline l'Ancien (XXXIII, 21), citant Fenestella, il est appelé Manilius. On ne cannait pas d'autres légats de Marius.

3. *Jug*., LXXXVI, 1.

4. Ibid., LXXXVI, 4.

5. P. 216.

6. II se trouvait encore en Afrique lorsqu'il fut élu consul pour l'année 104, peu de temps après la bataille d'Orange (6 octobre 105) : Salluste, *Jug*., CXIV, 1-3 ; Plutarque, Marius, 11. On savait alors à Rome que Jugurtha était entre ses mains. Il était de retour en Italie avec son armée le 1er janvier 104 (*Jug*., CXIV, 3). Après l'expédition de la Mulucha, Salluste nous le montre allant prendre ses quartiers d'hiver (*Jug*., XCVII, 3 ; C, 1) et recevant à Cirta les premières ouvertures du roi Bacchus (CII, 1). Ce ne fut certainement pas dans l'automne de l'année 105, car il est impossible de faire tenir dans le début de cet automne les très longues négociations qui aboutirent à la livraison de Jugurtha par Bocchus. L'expédition de la Mulucha se place donc en 106. Auparavant, eut lieu la prise de Capsa, à la fin d'un été (XC, 1), par conséquent dans une autre année que cette expédition lointaine, qui dura nécessairement plusieurs mois. On peut admettre que Marius s'empara de Capsa vers le mois de septembre ou le mois d'octobre de l'année 107. Depuis sa venue, il avait, dans l'été de 107, fait une campagne au cours de laquelle il avait vaincu Jugurtha près de Cirta. Pour la chronologie des campagnes de Marius, conf. H. V. Canter, *Classical Journal*, VI, 1910-1911, p. 294-5.

7. Festus (p. 453, édit. Lindsay) : « Sex milium et ducentorum hominum legionem primus Gaius Marius conscripsit. »

était de 4 200 fantassins en temps ordinaire[1]). Nous ne savons pas quand il prit cette mesure : peut-être lors de la guerre de Jugurtha, dans son premier consulat, — les soldats ne lui manquaient pas alors pour élargir les cadres — ; peut-être seulement plus tard.

Il n'y a pas lieu de faire remonter à l'époque où Marius commanda en Numidie des réformes profondes dans l'organisation de la légion, qu'on lui a attribuées avec une grande vraisemblance, mais qui datent probablement de la guerre contre les Teutons et les Cimbres : suppression des troupes légères, appelées vélites ; uniformité d'armement pour tous les légionnaires[2] ; abandon de l'ordre de bataille sur trois lignes[3], formées des *hastati*, des *principes* et des *triarii* ; substitution, comme unité tactique, de la cohorte de 600 hommes au manipule de 120 ou de 60 hommes (ce qui donna aux troupes plus de cohésion, de solidité pour la résistance, de force massive pour l'attaque). Lors de la guerre de Jugurtha, des vélites sont mentionnés dans l'armée de Marius[4], comme dans celle de Métellus[5]. De même, la formation de combat en manipules[6]. Il se peut, cependant, que, dès cette époque, la cohorte, groupe de trois manipules[7], ait été parfois constituée en une unité tactique, à la place du manipule ; mais cette formation excep-

1. Parfois davantage (5 000 et même plus), quand les nécessités l'exigeaient. Voir Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, 2e édit., II, p. 334.

2. Marius, qui modifia le pilum au temps de la guerre contre les Cimbres (Plutarque, *Marius*, 25), put alors en généraliser l'emploi dans la légion ; voir cependant les réserves faites à cet égard par M. Couissin, *Les armes romaines*, p. 278-9.

3. Ordre adopté encore par Métellus à la bataille du Muthul : *v. supra*, p. 187.

4. *Jug*., CV, 2 : « velitaribus armis », ce qui suppose la présence de vélites dans l'armée.

5. *Ibid*., XLVI, 7.

6. Dans l'armée de Métellus, à la bataille du Muthul : *ibid*., XLIX, 6. Dans celle de Marius *ibid*., C, 2 (ordre de marche qui peut se transformer aussitôt en ordre de combat).

7. Ce groupement de trois manipules, constituant ensemble une cohorte, était usité dès une époque antérieure, en dehors de la formation de combat : Marquardt, *l. c*., II, p. 435-6.

tionnelle[1] n'aurait pas été inventée par Marius, puisque Salluste la mentionne à propos de la bataille du Muthul, livrée par Métellus[2], et que certains indices permettent même de remonter plus haut[3]. C'est bien Marius qui donna une aigle à chaque légion, mais seulement en 104, quand il commandait en Gaule[4].

En somme, il ne paraît pas qu'en Numidie, il ait adopté des méthodes de guerre différentes de celles qu'il y avait appliquées auparavant sous ce Métellus, pour lequel il se montrait si sévère.

On peut, si l'on veut, — ce n'est qu'une hypothèse, — croire qu'il imagina alors un moyen de faciliter aux soldats le port des vivres et autres objets qu'ils devaient prendre avec eux : le tout, empaqueté, était attaché au sommet d'une sorte de fourche, que l'on appuyait sur une épaule[5]. Les hommes ainsi chargés furent appelés plaisamment les mulets de Marius[6]. Ce souci d'alléger le poids des bagages eût été, mieux encore qu'ailleurs, justifié en Afrique, où la chaleur rendait la marche pénible et où, pourtant, les conditions de la guerre exigeaient la rapidité de l'allure et l'aisance dans les mouvements.

II

A la nouvelle de l'arrivée de Marius, les rois de Maurétanie et de Numidie s'étaient retirés, chacun de son côté, dans des

1. Du moins pour la légion, car il semble bien que, chez les alliés, les cohortes aient toujours été, non seulement des corps de troupes, mais aussi des formations de combat.

2. *Jug*., LI, 3 : Métellus) « cohortes legionarias quattuor advorsum pedites hostium conlocat. » Conf. *supra*, p. 188. Dans l'armée de Marius, des cohortes légionnaires sont mentionnées à propos de la garde du camp : *Jug*., C, 4.

3. Voir Schulten, *Numantia*, III, p. 135.

4. Pline l'Ancien, X, 16. Conf. Jullian, *Hist. de la Gaule*, III, p. 74, n. 6.

5. Pseudo-Frontin, *Strat*., IV, 1, 7. Festus, *s. v. Aerumnulas et Muli Mariani* (p. 22 et 134, édit. Lindsay).

6. Évidemment parce que les mulets étaient des animaux porteurs de bagages. Plutarque (*Marius*, 13) donne une autre explication.

régions d'accès difficile. Jugurtha estimait qu'il n'était pas opportun de livrer bataille : il préférait attendre que les Romains, prenant confiance, se fussent dispersés ; il tomberait alors sur eux par des coups de surprise[1].

Après avoir complété les légions et les cohortes auxiliaires, le consul se mit en campagne. Nous devons nous contenter ici des indications rapides et vagues de Salluste : « Marius, dit-il[2], se dirige vers une région fertile; les soldats y font un riche butin, qu'il leur abandonne entièrement. Puis il attaque des villes et des bourgs, situés dans des positions peu fortes et mal défendus ; il livre çà et là de nombreux combats, d'ailleurs sans importance. » Il faisait ainsi l'éducation de ses conscrits, qui, en peu de temps, valurent leurs aînés[3].

Sachant bien ce qu'il devait craindre de Jugurtha et de Bocchus, il les surveillait de très près ; de son côté, il ne négligeait aucune précaution. Certaines de ses troupes pouvaient être, au besoin, aussi mobiles que les ennemis. Des Gétules, recrutés par le roi numide, et Jugurtha lui-même faisaient des razzias dans des pays soumis aux Romains : plus d'une fois, ils furent attaqués à leur retour et durent s'enfuir en abandonnant leur butin[4]. Marius vainquit même Jugurtha dans un engagement plus sérieux, non loin de Cirta[5]. Quant à Bocchus, il restait dans l'inaction, et il est probable qu'il regagna bientôt ses États. Il avait envoyé au consul de nombreux messages, l'assurant qu'il voulait l'amitié du peuple romain et qu'on n'avait rien à redouter de lui. Son esprit indécis penchait-il vers la paix ? Ou était-ce une feinte, pour endormir la vigilance de Marius ? Salluste déclare ne pas le savoir[6].

---

1. *Jug*., LXXXVII, 4.
2. *Ibid*., LXXXVII, 1.
3. *Ibid*., LXXXVII, 2-3.
4. *Ibid*., LXXXVIII, 2-3.
5. *Ibid*., LXXXVIII, 3 : (Marius) « regem haud procul ab oppido Cirta armis exuerat. »
6. *Ibid*., LXXXVIII, 5.

Cependant le temps s'écoulait et Marius n'avait remporté que des succès secondaires, répondant mal aux espérances que sa renommée et ses promesses avaient éveillées à Rome. Comme naguère Métellus, il voulut hâter le dénouement en s'attaquant à des villes de quelque importance : Jugurtha, s'il les laissait tomber, s'affaiblirait beaucoup en perdant ses meilleurs points d'appui ; dans le cas contraire, il devrait accepter la bataille. Le consul put se rendre maître d'un certain nombre de villes et bourgs fortifiés, soit en employant la violence, soit par des menaces ou des promesses. Mais Jugurtha ne parut pas pour les défendre(1). On apprit même qu'il était loin et occupé à d'autres affaires(2). Marius se décida alors à marcher sur Capsa. C'est la seule opération militaire de l'année 107 à laquelle Salluste accorde un récit détaillé(3).

Nous avons dit(4) pour quelles raisons Capsa, aujourd'hui Gafsa, dans le Sud de la Tunisie, était devenue une grande cité. Dans une contrée sèche, inculte et presque déserte, c'était un nœud de routes naturelles ; l'abondance des eaux de source avait permis le groupement d'une population nombreuse et la création d'une oasis. La ville était défendue, non seulement par les vastes solitudes qui l'entouraient, mais aussi par de bons remparts ; les habitants se montraient fort attachés à Jugurtha, qui les avait exemptés d'impôts(5).

L'entreprise que tentait Marius paraissait ardue. La saison n'était guère favorable : l'été tirait sur sa fin(6). Dans les campagnes de Numidie, les Romains ne pouvaient plus trouver du blé à réquisitionner, car, sur l'ordre de Jugurtha, les agricul-

1. *Jug*., LXXXVIII, 4 ; LXXXIX, 1-2.

2. *Ibid*., LXXXIX, 2 : « Ubi illum procul abesse et aliis negotiis intentum accepit (Marius) ... » Salluste ne donne aucune précision à ce sujet.

3. *Jug*., LXXXIX-XCI. Brèves mentions dans Florus, I, 36, 14 (d'après Salluste) et dans Paul Orose, V, 15, 8.

4. T. V, p. 278-9.

5. *Ibid*., LXXXIX, 4-5. Pour les trésors royaux qui auraient été conservés à Capsa, voir t. V, p. 156.

6. *Jug*., XC, 1 : « Aestatis extremum erat. »

teurs avaient transporté dans des lieux fortifiés tout le produit de la récolte[1] ; les ressources en eau étaient plus maigres qu'à toute autre époque de l'année.

Marius comprenait pourtant qu'il ne devait pas clore cette campagne sans un exploit qui frappât les imaginations. Il y allait de son prestige auprès de l'armée, des Africains et du peuple romain. En s'emparant de cette lointaine Capsa, que sa position semblait rendre imprenable et même inaccessible, de cette cité fameuse qu'Hercule passait pour avoir fondée[2], il ferait oublier la gloire de Métellus, conquérant de Thala : la situation des deux villes était, dit Salluste ; la même[3]. Il montrerait aux Gétules, chez lesquels Jugurtha recrutait désormais les meilleurs de ses soldats, qu'il ne craignait pas de s'engager dans leurs steppes désolées, pour atteindre et détruire un de leurs grands marchés.

Notre auteur n'indique pas d'où partit Marius. Mais on peut admettre, d'après le récit de la, marche du consul, qu'il se trouvait à environ 250 kilomètres de Capsa[4]. Pour présenter une hypothèse, supposons qu'il était alors entre Cirta et Sicca, vers Madaure. Il ordonna à son lieutenant, A. Manlius, de se rendre, avec des cohortes armées à la légère, à la ville de Laris[5], où il avait un dépôt d'argent et de vivres, et il annonça qu'il le rejoindrait dans peu de jours, après une tournée de pillage. Cette ville est sans doute celle que des documents postérieurs appellent *Lares*, on *Laribus*, et dont les ruines (Henchir Lorbeus) sont à 18 kilomètres au Sud-Est de Sicca (le Kef)[6]. Marius donnait ainsi le change sur ses véritables

1. *Jug*., XC, 1. Sur ce passage, conf. t. V, p. 144, 198.

2. T. V, p. 278, n. 10.

3. *Jug*., LXXXIX, 6.

4. En comptant environ 150 kilomètres jusqu'au fleuve, où il arriva le sixième jour. Il était alors accompagné de troupeaux et d'un convoi de bagages, et il dut faire tout au plus trente kilomètres par jour. Pour la marche rapide à partir du fleuve, on peut compter une centaine de kilomètres : *v. infra*.

5. *Jug*., XC, 2 : « ad oppidum Laris » (= Lares, accusatif pluriel).

6. Voir *C. I. L.*, VIII, p. 209 ; *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Ksour, n° 70.

desseins, qu'il ne révéla à personne. Il désirait peut-être faire croire que, la campagne étant terminée, il allait se rapprocher de la province romaine, par conséquent se diriger, à la suite de Manlius, de l'Ouest vers l'Est. Mais c'est une autre direction qu'il prit, probablement celle du Sud-Est.

Il avait réuni les approvisionnements que permettaient les circonstances et ramassé surtout beaucoup de bétail, dont il avait confié la garde aux cavaliers auxiliaires[1]. Ses préparatifs faits, il partit et, le sixième jour[2], c'est-à-dire après une marche d'environ 150 kilomètres[3], il atteignit le fleuve Tanaïs[4].

Ce fleuve qui, en fin d'été, put fournir de l'eau à plusieurs milliers d'hommes, n'est pas mentionné ailleurs. Il devait être à une centaine de kilomètres de Capsa, car les troupes romaines, partant du Tanaïs et s'avançant rapidement, mirent deux nuits pleines (en fin d'été) et une partie d'une troisième nuit pour arriver dans le voisinage immédiat de la ville. Comme l'a montré Tissot[5], il s'agit vraisemblablement de l'oued ed Derb[6], rivière pérenne qui passe à cette distance au Nord de Gafsa[7].

---

1. *Jug*., XC, 2.

2. *Ibid*., XCI, 1.

3. V. *supra*, p. 232, n. 4.

4. *Jug*., XC, 3 : « Pergit ad flumen Tanain ». Telle est la leçon des meilleurs manuscrits. Dans d'autres, *Tanaim, Tanaym.*

5. *Géogr*., I, p. 86. Voir aussi La Blanchère, Nouv. Arch. des missions, VII (1897), p. 27.

6. Qui naît à l'Est de Tébessa et, se dirigeant vers le Sud-Est, porte successivement les noms d'oued el Hatab, oued Fouçana, oued ed Derb, de nouveau oued el Hatab, puis, sous le nom d'oued Fekka, tourne vers le Nord-Est. Marius l'aurait atteint dans la région de Kasserine.

7. On pourrait à la rigueur penser à l'oued Safsaf, dont les gorges se trouvent à la distance voulue, au Nord-Ouest de Gafsa. Cette rivière avait dans l'antiquité plus d'eau que de nos jours : un aqueduc romain le prouve (Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 40, Fériana, n° 154). Je doute cependant qu'à la fin de l'été, elle ait pu satisfaire aux besoins de l'armée romaine. — D'autres ont pensé à l'oued Leben, au Nord-Est de Gafsa (Du Paty de Clam, *Rev. de géographie*, 1889, II, p. 442 ; Bodereau, La *Capsa ancienne, la Gafsa moderne*, p. 180). Mais il faudrait supposer que Marius, quand il décida son expédition et envoya par feinte Manlius à Laris, se trouvait du côté de la province romaine. Cela n'est pas vraisemblable.

Pendant sa marche vers le fleuve, Marius a distribué chaque jour à ses troupes le bétail nécessaire à leur nourriture et ordonné qu'on fasse avec les peaux des outres, qui serviront à des provisions d'eau[1]. Auprès du Tanaïs, il établit un camp, couvert par un léger retranchement, et il y laisse ses bagages. Au coucher du soleil, il repart; les hommes et les bêtes de somme ne portent que de l'eau, prise à la rivière[2]. Après avoir marché toute la nuit, il s'arrête pour la journée. Il fait de même la nuit et le jour suivants[3]. La troisième nuit, bien avant l'aurore, il parvient à une hauteur située à deux milles seulement de Capsa[4]. Là, il cache ses troupes le mieux qu'il peut, et il attend[5].

Par une bonne fortune vraiment extraordinaire[6], la marche de l'armée romaine (dont le but, à partir du Tanaïs, ne pouvait pas être douteux), puis sa présence tout près des murs restèrent ignorées à Capsa[7] : il eût suffi d'un cavalier pour donner l'alarme, et Marius risquait gros en courant cette chance, car il n'avait ni les moyens, ni le temps de procéder à un siège en règle[8].

Au lever du jour, un grand nombre d'habitants sortent de

---

1. *Jug*., XCI, 1.

2. Et naturellement aussi des vivres.

3. La marche de nuit convenait à la saison, encore chaude, et avait plus de chances qu'une marche de jour de passer inaperçue. Les camps de repos, occupés dans la journée, durent être établis dans des lieux qui n'étaient pas visibles de loin.

4. *Jug*., XCI, 3 : « … pervenit in locum tumulosum, ab Capsa non amplius duum milium intervallo. » Il s'agit soit du koudiat Assalah, au Nord de Gafsa, soit du djebel Beni Younès (ou djebel Dekrla), au Nord-Ouest de la ville : Tissot, *Géogr*., II, p. 669 [y lire « nord-ouest » au lieu de « nord-est »] ; Winckler, *Rev. tunis*., XV, 1908, p. 338. Voir *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Gafsa.

5. *Jug*., XCI, 2-3.

6. Aussi extraordinaire que celle dont Métellus avait, dit-on, bénéficié lors de son expédition de Thala : *v. supra*, p. 210.

7. Il est évident que Marius avait avec lui des indigènes qui connaissaient bien le pays. Nous devons admettre qu'il évita de suivre une piste fréquentée. D'autre part, aucune source ne se trouvait sur son chemin, puisqu'il fit au fleuve des provisions d'eau. Mais ces deux données me paraissent insuffisantes pour reconstituer son itinéraire.

8. Salluste (XCII, 2) reconnaît la témérité de Marius en cette circonstance.

la ville, sans aucun soupçon : c'étaient, peut-on croire, des gens qui, comme de coutume, allaient travailler dans les jardins[1]. Alors le consul ordonne à toute la cavalerie et aux plus agiles des fantassins de courir vers Capsa et d'en occuper les portes ; lui-même les suit rapidement, en défendant à ses soldats de perdre du temps à piller. Surpris, épouvantés, voyant qu'une partie des leurs, répandus en dehors des murs, étaient déjà au pouvoir de l'ennemi, les citadins furent contraints de se rendre[2]. Marius n'avait perdu aucun des siens[3].

Il fit brûler la ville[4] et massacrer ceux qui étaient en âge de porter les armes ; tout le reste de la population fut vendu, et le butin partagé entre les soldats. C'était, Salluste en convient[5], violer les lois de la guerre. Mais les Romains ne pouvaient s'embarrasser d'une ville si éloignée de leurs bases, et il fallait empêcher Jugurtha d'en faire usage. Il fallait surtout agir en sorte que cet heureux coup de main eût un immense retentissement et parût presque un coup de foudre dévastateur, lancé par une puissance surhumaine. A cet égard, Marius semble avoir obtenu les résultats qu'il souhaitait[6] : la terreur répandue à travers la Numidie[7], la confiance et l'affection de ses soldats, un surcroît de popularité à Rome.

III

Entre l'expédition de Capsa et celle de la Mulucha, dont nous allons parler, Salluste omet de dire qu'un hiver s'écoula. On ne sait dans quelle région Marius établit ses troupes pendant

1. Conf. t. V, p. 204, n. 5.
2. *Jug,,* XCI, 4-5.
3. *Ibid*., XCII, 1.
4. Mention de la destruction de Capsa dans Strabon, XVII, 3, 12.
5. *Jug*., XCI, 6-7.
6. *Ibid*., XCII, 1-2.
7. Selon Tissot (Géogr., II, p. 670), un vague souvenir de Marius se serait conservé à Gafsa jusqu'à nos jours.

les mois où il ne fit pas campagne. Il est vraisemblable qu'il suspendit les opérations peu de temps après la prise de Capsa, à l'entrée de la mauvaise saison, et qu'il ne les reprit qu'au printemps non plus comme consul, mais comme proconsul, puisqu'il sortit de charge à la fin de l'année 107. Quelques phrases vagues du *Bellum Iugurthinum* peuvent se rapporter à l'une et à l'autre de ces deux périodes, séparées par plusieurs mois d'hivernage : « Encouragé par l'heureux succès de son expédition, le consul(1) se dirige vers d'autres villes ; il en prend quelques-unes, que les Numides défendent; il en brûle d'autres, plus nombreuses, que le sort de Capsa a fait déserter. Partout, ce n'est que deuil et carnage. Il se rend ainsi maître de beaucoup de places, le plus souvent sans perdre de soldats(2). » Puis Salluste nous montre Marius marchant à la conquête d'une forteresse voisine de la Mulucha, affaire qu'il expose en détail.

La Mulucha, aujourd'hui la Moulouia, au Nord-Est du Maroc(3), est très éloignée des lieux où les Romains avaient combattu et hiverné jusqu'alors. Si l'on suppose que Marius prit en 107-106 ses quartiers d'hiver dans la région de Cirta, — comme Métellus l'avait fait en 108-107, — il aurait eu 800 kilomètres à parcourir pour atteindre ce fleuve. Il est à croire que ce ne fut pas seulement une longue promenade militaire : traversant des pays qu'il n'avait pas encore soumis, il eut sans doute des résistances à vaincre ; il dut sans doute aussi s'arrêter plus d'une fois pour se constituer des points d'appui, des centres de ravitaillement, des postes maintenant ses communications

1. On a vu (p. 175, n. 3) que Salluste se sert du terme consul même pour désigner un proconsul.

2. *Jug*., XCII, 3-4.

3. Voir t. V, p. 91-93. Il n'y a aucun compte à tenir des hypothèses qui identifient la Mulucha de Salluste, soit avec l'oued Mellègue (le Muthul du même auteur : *v. supra*, p. 190), soit avec l'oued Sahel, ou Soummame, qui se jette dans la Méditerranée près de Bougie : Rinn, *Rev. afric*., XXIX, 1885, p. 187 et suiv. ; de Vaquières, *Bull. de l'Acad. d'Hippone,* XXIII, 1889, p. 120 ; Mercier, *Bull. archéol. du Comité*, 1886, p. 475-6.

avec la Numidie orientale et la province. Après la prise du château de la Mulucha, il ne paraît pas être revenu aussitôt vers la région de Cirta, où il avait l'intention d'hiverner. Un certain temps dut, en effet, s'écouler entre le siège du château, pendant lequel Sylla arriva à l'armée, encore novice dans les choses de la guerre[1], et une bataille livrée à quelques journées à l'Ouest de Cirta, bataille où le même Sylla exerçait un commandement très important : il avait pu, dans l'intervalle, devenir un excellent officier[2]. L'expédition dura donc plusieurs mois; elle remplit la plus grande partie de la campagne de l'année 106, peut-être la campagne tout entière. Selon sa coutume, Salluste n'en raconte qu'un épisode, qui prend ainsi un relief exagéré.

Quoi qu'en dise notre auteur[3], ce ne fut pas seulement le désir de s'emparer des « trésors » de Jugurtha, déposés dans le château fort, qui amena Marius jusqu'à la Mulucha. Après avoir fait éprouver à la Numidie orientale la puissance des armes romaines, il convenait de la montrer à cette Numidie occidentale, qui, pendant plusieurs années, avait constitué tout le royaume de Jugurtha, au temps où celui-ci avait dû partager l'héritage de Micipsa avec Adherbal. Marius voulut sans doute aussi donner une leçon à Bocchus.

On a vu[4] que le roi de Maurétanie s'était, dès l'année 108, allié à son gendre, sans toutefois se décider à engager les hostilités contre les Romains. C'est seulement après l'expédition de la Mulucha que Salluste[5] place la promesse faite par Jugurtha à Bocchus de lui céder le tiers de la Numidie, « si les Romains étaient expulsés de l'Afrique, ou, tout au moins, si la guerre se terminait sans que ses États fussent diminués ».

1. *Jug*., XCVI, 1.
2. Dureau de la Malle, *L'Algérie* (Paris, 1852), p. 155-6.
3. *Jug*., XCII, 6.
4. P. 212 et suiv.
5. *Jug*., XCVII, 2.

Mais, comme nous l'avons déjà indiqué[1], il est à croire que cette promesse fut faite plus tôt : pour que Bocchus, précédemment en mauvais termes avec Jugurtha, fut devenu son allié, il fallait bien qu'il eût espéré un gros profit de cette volte-face. L'arrangement conclu entre les deux rois dut être connu de Marius ; peut-être même Bocchus prit-il soin de l'en informer. Or Rome ne pouvait admettre que Jugurtha, son ennemi, disposât ainsi d'une partie importante d'un royaume qu'elle prétendait avoir octroyé jadis à Masinissa et sur lequel elle tenait à conserver une sorte de droit supérieur de propriété. Il est donc permis de supposer que Marius voulut s'avancer jusqu'aux extrémités de la Numidie, jusqu'à la limite des véritables États de Bocchus, pour faire comprendre au Maure que la République ne renonçait nullement à ce droit et qu'elle était capable de le soutenir par les armes.

Venons-en à l'épisode du château. Non loin de la Mulucha, « haud longe a flumine Mulucha », dit Salluste[2], se dressait, dans un pays plat, une montagne rocheuse, dont les flancs étaient à pic et dont le sommet offrait un espace suffisant pour une petite place forte ; on y avait accès par un seul Chemin, très étroit, bordé de précipices. Une source existait en ce lieu, où Jugurtha avait fait porter des provisions abondantes de blé et tenait en réserve de grandes sommes d'argent. Des gens assez nombreux et bien armés assuraient la défense[3]. Un rempart s'élevait du côté du sentier[4], mais on n'avait pas jugé nécessaire d'établir une enceinte continue au-dessus des escarpements[5].

Nous ne tenterons pas, d'après ces données, de retrouver l'emplacement de la fameuse forteresse : il y a en Afrique

1. P. 214.
2. *Jug*., XCII, 5.
3. *Ibid*., XCII, 5-7.
4. *Ibid*., XCIV, 4-6.
5. il n'y avait certainement pas de rempart du côté où le Ligure et ses compagnons pénétrèrent dans la place forte : *Jug*., XCIV, 3 et 5 ; voir aussi XCIII, 4.

beaucoup de tables rocheuses qui répondent à la description de l'historien, et ce n'est pas l'indication « non loin du fleuve Mulucha » qui peut permettre de faire un choix, Salluste employant les termes *haud longe, haud procul* d'une manière très large.

Les efforts de Marius pour s'emparer de ce château furent d'abord infructueux. Des travaux d'approche n'étaient possibles que dans le sentier, et les assiégés les détruisaient sans peine en les incendiant ou en les écrasant sous des pierres. Après bien des jours de tentatives inutiles, Marius se demandait avec anxiété s'il ne devrait pas renoncer à son entreprise. La fortune vint à son aide.

Un Ligure, simple soldat d'une cohorte auxiliaire, étant sorti du camp pour chercher de l'eau, aperçut des escargots dans les rochers, au pied de la forteresse, du côté opposé à celui où l'on se battait. Il les recueille, puis il grimpe peu à peu pour en trouver d'autres et, ainsi, il atteint presque le sommet de la montagne. Là, se voyant seul, il est pris du désir d'aller plus haut encore, non pour continuer sa chasse, mais par curiosité. Après une escalade difficile, il parvient au bord du plateau qu'occupent les Numides. Comme leur attention est absorbée par le combat, notre homme peut faire à loisir toutes les observations qu'il juge utiles. Puis il redescend, non plus au hasard comme il est monté, mais en examinant bien le chemin qu'il prend. Marius, qu'il va trouver aussitôt, accueille ses offres de service. Il lui adjoint le lendemain cinq hommes agiles, pris parmi les trompettes et les sonneurs de cor, et quatre centurions, qui, au lieu de leur lourd et bruyant équipement, ne portent qu'un bouclier africain en cuir et une épée, attachés sur le dos. Le Ligure les conduit et les aide aux mauvais passages. Enfin, la petite troupe achève sa pénible et dangereuse ascension. De ce côté, le plateau est désert : comme le jour précédent, tous les Numides sont tournés vers les assiégeants.

Des gens qui ont été chargés de suivre des yeux le Ligure et ses compagnons viennent informer Marius du succès de l'escalade. Alors le général, se jetant lui-même en plein danger, ordonne à ses troupes de s'avancer en formant la tortue ; plus loin, les machines, les archers, les frondeurs lancent une grêle de projectiles sur les ennemis. Ceux-ci, enhardis par leurs succès antérieurs, se tiennent devant le rempart, insultant Marius et les siens. Ils combattent avec ardeur. Tout à coup, les trompettes et les cors sonnent par derrière. Ils provoquent une panique qui, des femmes et des enfants, spectateurs de la lutte, se transmet aux défenseurs eux-mêmes. Les Romains pressent plus vivement leur attaque, passent sur les blessés et les morts et atteignent le rempart; la forteresse est prise d'assaut(1).

C'est au temps de ce siège(2) que L. Cornélius Sulla, le futur dictateur, arriva au camp. Élu questeur en 108, à l'âge légal de trente ans, il avait été attribué par le sort au consul Marius, qui l'avait laissé en Italie pour recruter des cavaliers. Il les lui amena alors, car, son année de charge expirée, il restait attaché, en qualité de proquesteur, au consul de 107, devenu proconsul(3).

Dans sa jeunesse, Sylla avait mené une vie fort dissipée, mais sans perdre au milieu des plaisirs sa vigueur physique, ni l'ambition de la gloire. C'était un aristocrate, — il appartenait à une vieille famille patricienne, d'ailleurs déchue, — d'allure distinguée et d'esprit très cultivé. Il ne montrait cependant aucune morgue : il sut vite séduire les soldats, avec lesquels il

1. Pour cette affaire du château de la Mulucha, voir Salluste, *Jug*., XCII, 4-9 ; XCIII et XCIV. Frontin (*Strat*., III, 9, 3) reproduit Salluste, que Florus (I, 36, 4) abrège en une phrase.

2. *Jug*., XCV, 1 : « dum ea res geritur ». Plutarque (Sylla, 3) fait erreur quand il dit que Sylla vint avec Marius en Afrique.

3. Il est qualifié de *quaestor* par Salluste (XCV, 1) et d'autres (Tite-Live, *Epit. l.* LXVI ; Velléius Paterculus, II, 12, 1 ; Valère-Maxime, VI, 9, 6 ; *De viris illustr*., 75 ; voir aussi Plutarque, *Sylla*, 3, et Appien, *Numid*., p. 163, coll. Didot). Paul Orose (V, 15, 18) le qualifie à tort de *legatus*.

causait et plaisantait familièrement, qu'il aidait même volontiers de sa bourse. Intelligent et actif, il ne tarda pas à acquérir les connaissances militaires qui lui manquaient. La sympathie qu'il inspirait et le courage dont il faisait preuve contribuèrent encore à lui donner une réelle autorité[1]. Marius avait, dit-on[2], regretté que le sort lui eût imposé pour questeur un homme qui s'était fait surtout la réputation d'un débauché. Il changea d'avis en le voyant à l'œuvre et lui accorda toute sa confiance. Sylla devint pour le proconsul un excellent lieutenant. Sa finesse, sa facilité de parole, l'adresse avec laquelle il savait au besoin dissimuler sa pensée, faisaient aussi de lui un fort bon diplomate. A ces qualités, il joignait une foi profonde dans sa destinée ; se croyant le favori de la chance, il ne négligeait rien pour la seconder. Mais son égoïsme avait des dehors élégants : il se gardait de médire des autres ; il rendait plus de services qu'il n'en voulait recevoir; il affectait de ne pas tenir à l'argent, ce qui ne l'empêcha pas de rapporter d'Afrique, au bout d'un an, une assez belle fortune[3].

IV

Que fit Jugurtha pendant la longue campagne de Marius dans la Numidie occidentale ? Salluste n'en dit rien[4]. Il ne mentionne pas non plus un événement que nous connaissons par Paul Orose (d'après Tite-Live)[5] et par Dion Cassius[6]. Les Romains

1. *Jug*., XCV-XCVI. Conf. Plutarque, *Sylla*, 2 et 3.

2. Valère-Maxime, *l. c*.

3. Plutarque, *l. c*., 1.

4. Avant le récit, très inexact, qu'il donne d'une bataille livrée à Marius, près de Cirta, par les rois de Numidie et de Maurétanie, Paul Orose (V, 15, 9) dit que Jugurtha, s'étant allié à Bocchus, reçut de lui de grandes forces de cavalerie, avec lesquelles il harcela l'armée ennemie. Mais, selon Salluste, c'est seulement après la prise du château de la Mulucha que Bocchus se décida à entrer en guerre contre Rome.

5. V, 15, 10.

6. 87, 5 : probablement aussi d'après Tite-Live.

perdirent Cirta, qu'ils possédaient certainement à la fin de l'année 108[1], qu'ils possédaient probablement aussi au printemps de 106 ; car on a peine à croire que Marius eût osé entreprendre sa grande expédition vers l'Ouest, s'il n'avait plus été maître de cette ville importante, qui assurait sa domination sur une bonne partie de la Numidie et ses communications du côté de la province. C'est donc, autant qu'il semble, durant l'été de 146 que Cirta se détacha de lui, alors qu'il en était fort éloigné ; nous n'avons aucun détail à ce sujet. La chose était grave et exigeait le prompt retour de l'armée romaine, coupée de ses bases. Marius, revenant en arrière, se dirigea donc vers Cirta[2] : pour aller, dit Salluste[3], mettre son armée en quartiers d'hiver dans des lieux voisins du littoral, et, tout d'abord, pour recouvrer la ville même de Cirta, ce que Salluste n'indique pas.

Une autre conséquence de la campagne dans la Numidie occidentale fut l'entrée en guerre de Bocchus. Cette expédition était pour lui un avertissement et une menace. Loin de l'intimider, comme Marius l'avait certainement espéré, elle le décida à accueillir enfin les prières de Jugurtha, qu'appuyaient les pressants conseils de son entourage, acheté de nouveau par le roi numide[4]. Il réunit une armée nombreuse et rejoignit son gendre[5], qui avait avec lui des forces de cavalerie, composées surtout de Gétules[6]. Ils résolurent d'attaquer Marius, en marche vers Cirta.

Salluste raconte ici deux batailles, séparées par un intervalle de deux jours[7], et dont la seconde fut livrée à peu de

1. *V. supra*, p. 211.

2. *Jug*., CII, 1 : (Marius) « pervenit in oppidum Cirtam, quo initio profectus intenderat. »

3. *Ibid*., XCVII, 3 ; C, 1.

4. *Ibid*., XCVII, 1-2.

5. *Ibid*., XCVII, 3.

6. Conf. *Jug*., XCIX, 2.

7. *Ibid*., CI, 1 : « quarto die ». Dans les indications de cette sorte, les Romains comptaient le jour initial et le jour final.

distance de Cirta, car trois jours seulement[1] s'écoulèrent entre cette rencontre et l'audience que Marius accorda à des députés de Bocchus dans Cirta, où il était entré, soit ce jour-là même, soit la veille ou l'avant-veille. La seconde bataille se déroula dans de larges plaines[2], par conséquent en dehors du pays accidenté qui s'étend jusqu'à une quarantaine de kilomètres à l'Ouest de la ville : au delà d'Oued-Athménia, peut-être dans la région de Châteaudun-du-Rhumel[3]. Dans l'intervalle des deux batailles, Marius s'était avancé par un pays plat, comme l'atteste son ordre de marche en grand bataillon carré[4]. Il avait donc traversé les vastes plaines où s'élèvent aujourd'hui Sétif, Saint-Arnaud, Navarin, Saint-Donat. La première bataille put être livrée à l'Ouest de Sétif[5] : les données dont nous disposons sont si vagues qu'il est vain, à mon avis, de rechercher les deux collines, voisines l'une de l'autre, où l'armée romaine passa la nuit. On peut supposer que Marius, venant de l'Ouest, avait passé par la vallée du Chélif, puis par Berrouaghia et Aumale, et qu'après avoir longé la chaîne des Bibans, il avait débouché dans la plaine de la Medjana[6].

Savait-il que les deux rois s'avançaient pour le rejoindre ? En tout cas, une bataille s'engagea sans qu'il eût prévu le temps et le lieu où il aurait à la soutenir.

Il était en marche[7], quand, au déclin du jour, Bocchus et

---

1. *Jug*., CII, 2 : « ... post diem quintum quam iterum barbari male pugnaverant. »

2. *Ibid*., CI, 11 ; « in campis patentibus ». Remarquer pourtant qu'avant la bataille, l'armée romaine ne vit pas de très loin les ennemis, qui s'avançaient vers elle de divers côtés (*ibid*, Cl, 1-2).

3. Pour les questions topographiques relatives à ces deux batailles et à la marche de Marius, voir d'intéressantes observations de Poulle, *Rec. de Constantine*, VII, 1863, p. 47 et suiv. Mais je crois qu'il a trop cherché à préciser.

4. *Jug*., C, 1-2.

5. Les Romains furent surpris par l'attaque soudaine des barbares : d'où l'on peut conclure qu'ils n'étaient pas dans des lieux très découverts ; du reste, Salluste mentionne deux collines proches du champ de bataille.

6. C'est là une route tracée par la nature entre l'Algérie occidentale et l'Algérie orientale : voir E.-F. Gautier, *Structure de l'Algérie*, p. 138 et suiv. (conf. ici, t. V, p. 281).

7. On s'étonne qu'à la fin du jour, il fût ainsi en marche, et non pas dans un camp,

Jugurtha fondirent sur lui, avec leur cavalerie ; l'infanterie maure, commandée par un fils de Bocchus, Volux, était restée en arrière[1]. Les rois avaient choisi cette heure tardive dans la pensée que la nuit les protégerait, s'ils étaient vaincus, et qu'elle ne les gênerait pas, s'ils étaient vainqueurs, car ils connaissaient les lieux. Ils apparurent au moment même où, de divers côtés, des éclaireurs venaient annoncer l'ennemi au proconsul.

Avant que les Romains aient pu se mettre en ligne, rassembler les bagages et recevoir des ordres, ils voient se précipiter sur eux une foule de cavaliers maures et gétules, non pas en ordre de combat, mais par pelotons groupés au hasard et tourbillonnant. Surpris et troublés, ils se défendent comme ils peuvent, dans une confusion complète ; beaucoup sont enveloppés et tués. Pourtant, les vieux soldats donnant l'exemple, des cercles se forment, font de partout face aux assaillants et résistent à leurs charges[2]. Marius a conservé son sang-froid. Il se porte çà et là avec les cavaliers d'élite qui constituent sa garde ; il secourt ceux qui plient, se jette sur les groupes ennemis les plus denses, paie bravement de sa personne.

La nuit est tombée, mais les Africains, obéissant à leurs rois, combattent avec encore plus d'acharnement. Alors le proconsul, pour se ménager un refuge, fait occuper deux collines, proches l'une de l'autre : la première a une source abondante, mais elle est trop petite pour recevoir un camp ; l'autre offre, au contraire, un emplacement propice : élevée et escarpée, elle n'exige que peu de retranchements. Marius ordonne à Sylla de passer la nuit près de la source avec la cavalerie ; lui-même parvient à rallier ses soldats et les conduit rapidement à la seconde colline. La difficulté du terrain force Jugurtha et

---

qu'il aurait établi pour y passer la nuit. Peut-être, pour éviter la chaleur, faisait-il des marches de nuit.

1. *Jug*., CL, 5.
2. *Ibid*., XCVII, 3-5.

Bocchus à interrompre la bataille, mais ils ne permettent pas aux leurs de s'éloigner. Les barbares entourent les deux collines, allument des feux et, se regardant déjà comme vainqueurs, ils se divertissent bruyamment pendant la plus grande partie de la nuit[1].

Marius a prescrit le plus profond silence ; il a même interdit les sonneries réglementaires. Vers le point du jour, comme les Maures et les Gétules, cédant à la fatigue, se sont endormis, il fait soudain sonner toutes les trompettes, et les troupes s'élancent en poussant de grands cris. Réveillés en sursaut, les ennemis s'affolent et sont mis en déroute sans avoir combattu. Ils perdent quantité d'enseignes et d'armes, et plus d'hommes que dans les batailles précédentes, car le sommeil et la terreur ont empêché beaucoup d'entre eux de s'enfuir[2].

Marius avait réussi à échapper à un désastre, à un massacre de son armée ou à une capitulation aussi honteuse que celle d'A. Postumius. Mais il savait bien lui-même qu'il n'avait pas mis les rois hors d'état de recommencer leur attaque. Il prit désormais de grandes précautions contre de nouvelles surprises. Dans sa marche sur Cirta à travers les plaines, il disposa son armée en bataillon carré : formation qui n'était pas, du reste, une nouveauté et qui, en Afrique, avait déjà été adoptée par Métellus[3]. A droite, était Sylla avec la cavalerie ; à gauche, A. Manlius avec les frondeurs, les archers, les cohortes de Ligures ; en tête et en queue, des tribuns commandaient des manipules non chargés de bagages et tout prêts à combattre ; les transfuges, dont la vie ne paraissait pas précieuse et qui connaissaient bien le pays, étaient détachés en éclaireurs. Les camps que l'on établissait étaient fortement retranchés et gardés avec la plus grande vigilance. Marius stimulait tout

1. *Jug*., XCVIII.
2. *Ibid*., XCIX.
3. V. *supra*, p. 186.

le monde par son exemple, par ses éloges ou ses blâmes[1].

Trois jours après la première bataille, l'armée était en marche, quand, de partout, des éclaireurs accoururent, annonçant ainsi les ennemis. Jugurtha avait partagé ceux-ci en quatre corps, dans la pensée que l'un au moins d'entre eux pourrait prendre à revers les Romains, assaillis de quatre côtés à la fois. Mais son espoir fut déçu, car Marius, comprenant le danger, n'adopta pas l'ordre de bataille ordinaire ; maintenant ses dispositions de marche, qui le couvraient partout, il fit faire halte et attendit.

La lutte s'engage d'abord à droite, c'est-à-dire au Sud, là où Sylla commande. Des groupes de cavaliers maures s'avancent au galop. Sylla laisse en place, comme barrière, une partie de ses cavaliers, qui se protègent contre la grêle des javelots et tuent quiconque s'approche. Avec le reste, réuni en masse compacte, il charge les ennemis. A l'Ouest, Bocchus fait avancer son infanterie, que Volux lui a amenée depuis la dernière bataille. A l'Est, où se tient Marius, Jugurtha lui-même lance de grandes forces de cavalerie sur les troupes qui, dans l'ordre de marche, formaient la tête de l'armée romaine.

Mais, quand il est informé que, de l'autre côté, Bocchus a ouvert l'attaque, le roi numide, accompagné de quelques hommes, va rejoindre les fantassins maures. Là, se portant vers les Romains, il leur montre son glaive ensanglanté et leur crie en latin qu'il vient de tuer Marius, que toute résistance de leur part est inutile[2]. Consternés, ils paraissent près de céder, tandis que les barbares redoublent d'efforts. Le moment est critique. C'est alors que Sylla, vainqueur de ceux qu'il a chargés, revient et prend en flanc l'infanterie de Bocchus. Celui-ci se replie aussitôt. Jugurtha, qui ne veut pas s'avouer vaincu, est enveloppé par les cavaliers du questeur ; tous ceux

1. *Jug*., C.

2. Pour cet épisode, voir, outre Salluste, Frontin, *Strat*., II, 4, 10.

qui l'entourent sont tués et il s'échappe avec peine à travers les traits. A ce moment, accourt Marius ; il a mis en fuite la cavalerie de Jugurtha et, ayant appris que, du côté opposé, les siens sont en danger, il vient les soutenir. Maintenant, Maures et Gétules sont partout en déroute. Les Romains les poursuivent dans la plaine, faisant une foule de morts et de prisonniers[1].

Tel est le récit que Salluste nous a laissé de ces deux batailles et qui, dans ses grandes lignes, est sans doute exact, quoique nos autres sources ne nous permettent pas de le contrôler[2].

Un récit très différent se lit dans Paul Orose[3] ; cet auteur a dû l'emprunter à Tite-Live, qui, lui-même, l'aura pris dans quelque annaliste[4]. Près de Cirta, que les Romains s'apprêtent à prendre d'assaut, Jugurtha et Bocchus viennent attaquer Marius avec 60 000 cavaliers numides et maures. La bataille, acharnée, dure trois jours. L'armée de Marius, enveloppée par les ennemis, résiste difficilement, dans l'obscurité que font des nuages de poussière, dans les souffrances de la soif et de la chaleur. Le troisième jour, sa situation semble désespérée, quand, tout à coup, la pluie tombe abondamment. Elle rafraîchit la température et permet aux combattants de se désaltérer ; elle est funeste aux Africains, car elle mouille leurs javelots, qui, glissant entre leurs mains, deviennent inutiles, et leurs boucliers en cuir d'éléphant, qui s'alourdissent et se gonflent comme des éponges. Les barbares doivent prendre la fuite. Dans une nouvelle bataille, les deux rois disposent de 90 000 hommes, que les Romains exterminent.

---

1. *Jug*., CI.

2. Simples mentions de la victoire de Marius sur Jugurtha et Bocchus dans Diodore de Sicile, XXXVI, 1 ; Tite-Live, *Epit. l*. LXVI ; Eutrope, IV, 27, 4. Voir aussi Florus, I, 36, 15 (d'après Salluste).

3. V, 15, 10-18.

4. Conf. *supra*, p. 133-4.

Ces chiffres et les détails donnés sur la première bataille ne méritent aucune créance, et nous devons nous en tenir au récit de Salluste.

Cette fois, la victoire était décisive. Les gens de Cirta le comprirent ; ils se hâtèrent de capituler[1]. Ainsi se terminait, à la gloire de Marius, une expédition engagée fort imprudemment, qui avait fait du puissant roi de Maurétanie un ennemi déclaré de Rome, tandis qu'entre l'armée romaine, aventurée dans l'Ouest de la Numidie, et la province d'Afrique, la grande ville de Cirta avait pu recouvrer sa liberté.

V

Les deux batailles que nous venons de raconter furent livrées avant la saison d'hiver, peut-être au mois d'octobre. Marius resta encore plus d'un an en Afrique. Salluste ne mentionne dans l'intervalle qu'un seul fait de guerre : une expédition que le proconsul entreprit au cours de l'hiver de 106-105. Jugurtha n'avait pas désarmé[2]. Mais, soit qu'il se tînt dans les steppes gétules[3], soit qu'il se rapprochât du littoral[4], il n'avait plus que des troupes peu nombreuses[5] et il comprenait sans doute qu'il lui était impossible de reprendre l'offensive sans l'appui de Bocchus.

Ce dernier, découragé par sa double défaite, s'était promptement décidé à traiter. Quatre jours après la seconde bataille, des députés arrivèrent à Cirta et prièrent Marius d'envoyer à

1. Dion Cassius, fr. 87, 5. Salluste (*Jug*., CII, 1) dit simplement que Marius, vainqueur, parvint à Cirta. Voir aussi Appien, Numid., p. 163, coll. Didot.

2. Selon Plutarque (*Marius*, 10 ; conf. Sylla, 3), Jugurtha se réfugia auprès de Bocchus, qui le reçut comme un suppliant, plus par honte que par bienveillance. Mais cela ne se concilie pas avec le récit détaillé de Salluste.

3. Conf. Dion, fr. 87, 5.

4. *Jug*., CVI-CVII.

5. *Ibid*., CVII, 3.

leur maître deux hommes avec lesquels il pourrait s'entretenir en toute confiance. Le général fit aussitôt partir Sylla et A. Manlius[1]. Les détails que Salluste donne sur cette conférence, et sur les négociations auxquelles le questeur participa dans la suite, ont peut-être été empruntés aux mémoires de Sylla[2].

Les deux Romains jugèrent bon de ne pas attendre que Bocchus leur exposât les raisons pour lesquelles il les avait fait appeler. Sylla prit donc aussitôt la parole, Manlius s'étant effacé devant son compagnon, plus jeune, mais plus disert. Il félicita le roi de préférer la paix à une guerre qui lui avait déjà été et qui ne pourrait que lui être funeste ; l'amitié du peuple romain lui serait, au contraire, fort avantageuse : il l'obtiendrait si, comme il en avait les moyens, il réparait ses erreurs par des services. A quoi Bocchus répondit qu'il avait jadis envoyé à Rome une ambassade pour solliciter cette amitié, mais qu'on lui avait opposé un refus. S'il avait pris les armes, c'était pour défendre son royaume : il n'avait pu supporter que Marius ravageât la partie de la Numidie qui était devenue sienne par le droit de la guerre, puisque ses armes en avaient chassé Jugurtha[3]. Du reste, il était prêt, si Marius y consentait, à envoyer des députés au Sénat[4].

---

1. *Jug*., CII, 2-3. Appien (*l. c*.) s'accorde avec Salluste. Selon Dion (l. c.), les députés envoyés à Cirta auraient demandé à Marius, de la part de leur souverain, le royaume de Jugurtha ; ayant essuyé un refus, Bocchus se serait décidé à traiter, simplement. Venant après ses deux défaites, cette exigence de Bocchus eût été folle.

2. Conf. *supra*, p. 126. Naturellement, le discours de Sylla a été composé par Salluste. Mais celui-ci peut avoir reproduit des arguments indiqués dans sa source.

3. Sur cette assertion, *v. supra*, p. 213-4.

4. *Jug*., CII, 3-14. Appien (*Numid*., p. 163, coll. Didot) n'est plus ici d'accord avec Salluste. C'est Bocchus qui, dans son récit, prend d'abord la parole pour rendre Marius responsable de la guerre que lui, Bocchus, a faite aux Romains, car Marius l'a dépouillé de la contrée qu'il avait conquise lui-même sur Jugurtha. Manlius (et non Sylla) lui répond que les Romains ont jadis enlevé cette contrée à Syphax par le droit de la guerre et qu'ils l'ont donnée à Masinissa. Ils ont le droit de la reprendre, car il n'est pas juste qu'un ennemi, comme Jugurtha, détienne ce que Rome a concédé à un ami, ni que Bocchus croie pouvoir enlever à Jugurtha ce qui appartient à Rome. Nous ignorons si ce langage fut vraiment tenu à Bacchus. Mais il est certain qu'il explique très bien les motifs de l'expédition de Marius dans l'Ouest, en 106 : *v. supra,* p. 237-8.

Le discours que Salluste prête à Sylla semble exprimer d'une manière exacte les sentiments du gouvernement de Rome à l'égard de Bocchus. C'était désormais le roi maure qui pouvait perpétuer une guerre dont on souhaitait ardemment la fin ; c'était lui qui pouvait la terminer aussitôt, en livrant Jugurtha. S'il comprenait ce qu'on attendait de lui, il ne conviendrait pas de lui tenir rigueur de sa conduite passée ; on n'avait guère à craindre qu'il fût dangereux à l'avenir, car ses États resteraient loin de la province romaine, même si on lui permettait d'y joindre la Numidie occidentale ; au revers du royaume numide, il serait, en cas de besoin, un utile allié.

Quant à Bocchus, ses défaites lui avaient appris qu'il n'était pas de son intérêt de soutenir Jugurtha contre Rome, et il espérait bien que celle-ci récompenserait sa trahison en lui abandonnant la partie de la Numidie qu'il avait exigée de son gendre. Il devait cependant continuer à feindre des sentiments amicaux vis-à-vis de Jugurtha, pour disposer de lui et le remettre, l'heure venue, aux Romains. Mais cette infamie, qui ne répugnait guère à sa conscience, ne soulèverait-elle pas l'indignation de ses sujets, et surtout celle des Numides qui allaient passer sous ses lois[1] ? Il y avait là un très gros risque, qui justifiait des hésitations. Selon ses dispositions d'esprit et les avis, intéressés ou non, de ses conseillers, Bocchus pencha longtemps tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. S'il se décidait pour la trahison, il fallait qu'il parût obéir à la nécessité, en laissant les Romains s'emparer de Jugurtha, sans se donner le rôle odieux de le leur amener lui-même[2].

L'offre que, dans son entrevue avec Sylla et Manlius, il fit

1. Conf. *Jug*., CXI, 2 (discours de Bocchus à Sylla) : « ... metuere ne fluxa fide usus popularium animos avorteret, quis et Iugurtha carus et Romani invisi erant. » Dureau de la Malle (*L'Algérie*, p. 170-1) suppose que ces *populares* étaient les Numides qui, récemment encore, appartenaient à Jugurtha.

2. Plus tard, Bocchus devait se montrer fier d'avoir trahi son gendre et allié. Mais il n'avait plus rien à ménager.

d'envoyer une ambassade au Sénat, fut accueillie par Marius. Mais Bocchus n'y donna pas suite : Jugurtha, informé de cette conférence, aurait largement payé certains de ses conseillers pour le faire changer d'avis[1]. Marius avait établi les quartiers d'hiver de son armée sur le littoral, afin de mieux assurer ses subsistances[2] sans doute dans des lieux qui n'étaient pas trop éloignés de Cirta[3], où il revint après une expédition que Salluste mentionne en quelques mots[4], quoiqu'elle ait été assez longue (au minimum six semaines). Laissant à Sylla le commandement des troupes qui restaient dans leurs camps d'hivernage[5], le proconsul emmena des cohortes légères et une partie de la cavalerie. Il alla assiéger une « tour royale »[6], dont la garnison était entièrement composée de transfuges. Cette forteresse se trouvait, dit Salluste, dans une région déserte[7] ; Appien[8] ne nous renseigne guère mieux en indiquant que Marius se rendit alors chez les Gétules. L'entreprise échoua[9].

Cependant, Bocchus s'était ravisé, écoutant peut-être des conseillers que Jugurtha n'avait pas pu séduire, — ou qu'avaient séduits des agents secrets des Romains[10]. Il avait choisi dans son entourage cinq hommes dont le dévouement et l'intelligence lui inspiraient confiance, et il leur avait ordonné de se rendre auprès de Marius[11], puis, si ce dernier le voulait bien, à Rome,

1. *Jug*., CII, 15.

2. *Ibid*, C, 1.

3. Par exemple, vers Rusicade (Philippeville) et vers Hippone.

4. *Jug*., CIII, 1, et CIV, 1.

5. *Ibid*., CIII, 4 : « Sullam ..., quem consul in expeditione proficiscens pro praetore reliquerat ».

6. *Ibid*., CIII, 1 : « turrim regiam »

7. *Ibid*. : « in loca sola ».

8. *Numid*., p. 164, coll. Didot.

9. Si, au chapitre CIV., 1, on lit « infecto ... negotio », et non pas « confeeto » Les deux leçons se trouvent dans les manuscrits.

10. Quelques mois plus tard, un prince numide, tout dévoué aux intérêts de Rome, se trouvait auprès de Bocchus : *v. infra*, p. 255.

11. Dont Bocchus ignorait alors l'expédition. Il envoya ses députés « ad hiberna Romanorum » (*Jug*., CIII, 4), où ils trouvèrent Sylla.

avec pleins pouvoirs pour terminer la guerre à tout prix. Mais, en route, ces députés furent assaillis et dépouillés par des brigands gétules. Ils arrivèrent en piteux état auprès de Sylla, qui les accueillit généreusement et leur donna d'utiles conseils. Ils durent attendre une quarantaine de jours le retour de Marius[1].

Rentré à Cirta et informé de la venue des députés[2], le proconsul les convoqua, en même temps que Sylla, le préteur L. Billienus, gouverneur de la province romaine[3], et tous les personnages d'ordre sénatorial qui se trouvaient alors en Afrique. Il fit connaître à cette assemblée les demandes de Bocchus. Sylla et la majorité furent d'avis d'accorder la trêve que le Maure sollicitait et de permettre aux députés d'aller à Rome. Trois d'entre eux partirent, avec un questeur qui était venu apporter la solde. Les deux autres retournèrent auprès de Bocchus, auquel ils vantèrent les bons procédés dont Sylla avait usé envers eux[4]. A Rome, les ambassadeurs excusèrent leur maître, que Jugurtha, disaient-ils, avait entraîné, et ils sollicitèrent amitié et alliance. On leur répondit « que le Sénat et le peuple romain avaient coutume de n'oublier ni un service, ni une injure ; mais que, puisque Bocchus se repentait, on lui pardonnait sa faute ; que l'alliance et l'amitié lui seraient accor-

1. *Jug*., CIII, 2-7. Conf. Appien, 1. c. : Bocchus envoie de nouveaux députés pour demander la paix à Marius et pour obtenir de Sylla qu'il appuie cette requête. Ces gens sont dépouillés en chemin par des brigands. Sylla les reçoit et leur donne l'hospitalité jusqu'à ce que Marius revienne de chez les Gétules. — Plutarque, *Sylla*, 3 : Sylla recueille des envoyés du roi, échappés à des brigands numides. Il les renvoie comblés de présents et sous bonne escorte.

2, On peut s'étonner que Sylla n'ait pas avisé plus tôt son général de l'arrivée de ces députés.

3. Il est impossible de lire (*Jug*., CIV, 1) : « illosque [les députés de Bocchus] et Sullam ab Utica venire iubet, item L. Billienum praetorem ». En effet, Sylla et les députés étaient dans un camp assez rapproché de Cirta. Il convient de placer *ab Utica après item*, et de rapporter ces mots à *L. Billienum* : celui-ci, en sa qualité de gouverneur de l'*Africa*, résidait à Utique.

4. *Jug*., CIV, 1-3. — Selon Diodore (XXXIV-V, 39), Bocchus envoya à Marius des députés pour s'excuser d'avoir fait la guerre aux Romains et pour conclure la paix. Marius leur aurait répondu que leur roi devait envoyer une ambassade au Sénat, et Bocchus aurait suivi ce conseil.

dées quand il les aurait méritées[1]. » Si telle fut bien la réponse officielle, il est à croire que, dans des entretiens privés, on fit comprendre aux barbares ce qu'on attendait de leur roi.

Lorsqu'il connut le résultat de l'ambassade, Bocchus écrivit à Marius pour le prier de lui envoyer Sylla, qui aurait pleins pouvoirs pour traiter[2].

Le questeur emmena une escorte lui permettant d'aller vite, des cavaliers, des frondeurs baléares, des archers, une cohorte de Pélignes qui avait échangé ses armes habituelles contre l'équipement plus léger des vélites[3]. Le cinquième jour[4], il traversait de vastes plaines[5]. S'il était parti de Cirta, il aurait pu faire environ quarante lieues et se trouver dans la région de la Medjana. Tout à coup, les Romains virent s'avancer vers eux un grand nombre de cavaliers. Ils crurent d'abord avoir affaire à des ennemis et s'apprêtèrent à combattre. Des éclaireurs les rassurèrent. C'était le fils de Bocchus, Volux, qui, sur l'ordre de son père, venait au-devant de Sylla avec un millier d'hommes.

Ce jour-là et le lendemain, ils firent route ensemble, sans

---

1. *Jug*., CIV, 4-5. — D'après Diodore (*l. c.*), le Sénat aurait répondu aux ambassadeurs que Bocchus serait bien traité s'il se conciliait Marius; or Marius désirait ardemment que Jugurtha lui fût livré. Mention de l'ambassade envoyée à Rome par Bocchus, dans Dion Cassius, fr. 87, 5.

2. *Jug*., CV, 1. La demande de Bocchus ne pouvait signifier qu'une chose : qu'il mettrait Sylla à même de s'emparer de Jugurtha. — Dans Appien (*l. c.*), Bocchus, décidé à livrer Jugurtha, mais voulant dissimuler son dessein, fait lever une armée chez ses voisins, les Éthiopiens. Il prie Marius de lui envoyer Sylla, avec lequel il conférera. — Selon Plutarque (*Marius*, 10, et *Sylla*, 3), Bocchus aurait écrit à Marius qu'il ne lui livrerait pas Jugurtha, réfugié auprès de lui. Mais il aurait invité secrètement Sylla à venir, ne voulant pas livrer lui-même son gendre aux Romains et désirant que ce fût Sylla qui s'emparât du roi numide. Sylla aurait communiqué l'affaire à Marius et, avec son autorisation, se serait rendu auprès de Bocchus. — Dans un extrait de Dion (fr. 87, 6), Marius reçoit des députés de Bocchus (il ne s'agit pas, autant qu'il semble, de l'ambassade qui alla ensuite à Rome et qui est mentionnée dans l'extrait 87, 5) ; il leur déclare qu'il ne s'entendra point avec leur roi, si celui-ci ne lui livre pas Jugurtha. — Le récit de Salluste est assurément bien plus vraisemblable.

3. *Jug*., CV, 2.

4. « Quinto die », c'est-à-dire quatre jours après le jour du départ.

5. *Jug*., CV, 3 : « in campis patentibus ».

alarme. Mais, le soir du second jour, alors que le camp était établi, le jeune prince accourt soudain auprès du questeur, le visage bouleversé, et l'informe que, d'après les renseignements qu'il reçoit, Jugurtha n'est pas loin[1]. Il l'engage à s'enfuir secrètement avec lui au cours de la nuit. Sylla refuse de commettre cette lâcheté; il consent, cependant, sur le conseil de Volux, à évacuer le camp, dans lequel il laisse le plus de feux possible. Il fait marcher ses troupes toute la nuit. Au lever du soleil, les soldats, fatigués, s'apprêtent à prendre du repos dans un nouveau camp dont ils tracent l'enceinte, quand des cavaliers maures viennent annoncer que Jugurtha a pris position en avant, à une distance d'environ deux milles. Les Romains se croient trahis par Volux. Sylla, bien qu'il ait la même pensée, protège le prince contre ceux qui crient vengeance. Il lui ordonne de sortir du camp, puisqu'il se conduit en ennemi. Volux se justifie en pleurant : Jugurtha a eu l'habileté de découvrir leur marche ; mais, comme il a peu de gens avec lui et que toutes ses espérances, toutes ses ressources dépendent de Bocchus, il n'osera sans doute rien faire ouvertement en présence du fils de ce Bocchus. Le mieux est de traverser son camp, sans se cacher. Lui-même est prêt à accompagner seul Sylla, en envoyant ses Maures en avant, ou en les laissant au lieu où ils se trouvent. Sylla accepte ; Volux et les Romains passent sans accident sous les yeux de Jugurtha, surpris et hésitant. Peu de jours après, ils arrivent à leur destination[2], au camp de Bocchus[3].

Si l'on évalue à une quinzaine de jours la marche de Sylla (en admettant pour point de départ Cirta), le roi maure devait être alors dans quelque lieu de la province d'Alger[4] : non point

1. Selon Dion (fr. 87, 5), Bocchus ayant envoyé une ambassade à Rome, Jugurtha se serait retiré dans les parties les plus désertes de son propre royaume. Si cela est vrai, il serait ensuite revenu dans le Tell.

2. Pour ce récit, voir *Jug*., CV, 3-6 ; CVI et CVII.

3. Mention de ce camp : *ibid*., CIX, 3.

4. Peut-être, si l'on veut risquer une hypothèse, dans la vallée du Chélif. Du camp de Bocchus, Aspar alla en très grande hâte (et, naturellement, à cheval) au camp de Jugurtha,

dans ses propres États, où la trêve conclue avec les Romains ne lui aurait pas imposé l'obligation de rentrer, mais dans la partie de la Numidie dont Jugurtha lui avait fait abandon et que Marius avait parcourue l'année précédente.

Deux Numides de haut rang, familiers de Bocchus, étaient alors à son camp. L'un, Aspar, envoyé par Jugurtha à la nouvelle que le roi de Maurétanie avait sollicité la venue de Sylla, était chargé d'épier ce qui allait se passer et de défendre les intérêts de son maître[1]. L'autre, Dabar, descendait de Masinissa, sans faire partie de la famille royale des Massyles, son père Massugrada[2] étant né d'une concubine[3]. Dans mainte circonstance, il avait fait preuve de dévouement aux Romains, auxquels il pouvait inspirer pleine confiance.

Bocchus l'envoya aussitôt à Sylla. Il se disait prêt à faire ce que Rome voudrait, et il demandait au questeur de fixer lui-même le jour et le lieu d'une conférence ; il restait dans les mêmes dispositions d'esprit que lors de leur première entrevue, mais, ne pouvant se dispenser d'admettre à cette conférence le représentant de Jugurtha, il priait Sylla de ne pas s'en alarmer[4]. Salluste[5] se demande si le roi n'hésitait pas encore entre Jugurtha et les Romains. Cependant, pour attirer son gendre dans le guet-apens auquel il était sans doute déjà résolu, il devait nécessairement l'associer à un simulacre de

---

et il revint aussi rapidement, au bout de huit jours (*Jug*., CXII, 2). Fort peu de temps auparavant, Jugurtha avait campé en un lieu que Sylla atteignit après six jours et une nuit de marche accélérée, c'est-à-dire à environ 270 kilomètres de Cirta (si tel avait été le point de départ du questeur). On pourrait en conclure que Bocchus était alors à environ 500 kilomètres à l'Ouest de cette ville, si Jugurtha occupait encore le même camp : ce qui, d'ailleurs, n'est pas certain.

1. *Jug*., CVIII, 1. Appien (*Numid*., p. 164, coll. Didot) l'appelle Ἄψαρ.

2. Halévy (*Journ. asiat.*, 1884, I, p. 144, n° 107) a fait remarquer que, par une coïncidence curieuse, ces deux noms, Dabar et Massugrada, se retrouvent sûr une inscription libyque (DBR et son fils MSKRD').

3. Ce Massugrada, « ex gente Masinissae » (*Jug*., CVIII, 1), pouvait être fils ou petit-fils de Masinissa.

4. *Jug*., CVIII, 1.2.

5. *Ibid*., CVIII, 3.

négociations tendant à la conclusion de la paix. Sylla répondit qu'il dirait peu de choses devant Aspar et ne s'expliquerait sur le reste que dans un entretien secret ; il indiqua la réponse que Bocchus devrait lui faire dans l'entrevue publique.

Quand celle-ci eut lieu, il déclara que Marius l'avait envoyé pour savoir si le roi voulait la paix ou la guerre. Suivant ses instructions, Bocchus l'invita à revenir dans dix jours : il n'avait, dit-il, pris encore aucune décision, mais, à cette date, il donnerait sa réponse. Là-dessus, ils se séparèrent, chacun rentrant dans son camp[1].

Bien avant dans la nuit, Sylla est mandé secrètement par Bocchus ; ils n'admettent auprès d'eux que des interprètes sûrs et Dabar. Le Maure, d'après Salluste[2], affirme qu'il renonce à toute possession au delà de la Mulucha, frontière de ses États et de ceux de Micipsa ; il ne permettra pas à Jugurtha d'entrer chez lui et ne prendra plus aucune part à la guerre que Rome mène contre le roi numide. Si Sylla, qu'il admire et dont il souhaite par-dessus tout l'amitié, a quelque autre chose à lui demander, son désir sera satisfait. A quoi Sylla aurait répondu qu'en exécutant ces promesses de neutralité, Bocchus agirait simplement selon son intérêt, mais qu'il ne ferait rien qui lui vaudrait la reconnaissance des Romains victorieux. Cela lui serait pourtant facile, puisque, ayant Jugurtha sous la main, il pouvait le leur livrer. Il obtiendrait ainsi sans peine leur amitié, leur alliance et la partie de la Numidie qu'il souhaitait. D'abord, Bocchus fait mine de refuser : il ne peut trahir son parent, son allié ; il craint de s'aliéner ses sujets, qui aiment Jugurtha et haïssent Rome. Puis, cédant aux instances répétées de Sylla, il lui promet de faire tout ce qu'il voudra; il concerte avec lui les mesures propres à tromper le roi de Numidie[3].

1. *Jug*., CIX, 1-3.
2. C'est-à-dire, peut-être, d'après les mémoires de Sylla.
3. Jug., CIX, 4 ; CX et CXI.

Le lendemain, il appelle Aspar et lui dit que Sylla, par l'intermédiaire de Dabar, l'a avisé que la paix pourra être conclue après des négociations entre les parties ; qu'il aille donc s'informer des intentions de son souverain[1]. Tout joyeux, Aspar se rend au camp de Jugurtha, reçoit ses instructions et revient en hâte, au bout de huit jours. Jugurtha le charge d'annoncer à Bocchus qu'il consentira à ce qu'on exigera de lui. Mais il a peu de confiance en Marius et, souvent, les traités conclus avec des généraux romains n'ont pas été ratifiés. Il demande donc à son beau-père, dans leur intérêt commun, de réunir une conférence où toutes les parties en cause seront convoquées, sous prétexte de négocier la paix, et où Bocchus lui livrera Sylla. Quand un personnage de cette importance sera en son pouvoir, le Sénat et le peuple romain ne voudront pas l'abandonner entre des mains ennemies et consentiront à traiter[2].

Bocchus et les Romains, lorsqu'ils se furent emparés de Jugurtha par une insigne perfidie, purent s'excuser en affirmant qu'ils avaient simplement fait au Numide ce que celui-ci prétendait faire à Sylla. Cela ne prouve pas, cependant, qu'on ait imputé calomnieusement à Jugurtha cette proposition, séduisante pour Bocchus, auquel elle offrait l'espoir d'une paix avantageuse avec Rome, tout en lui épargnant le risque d'une révolte de ses sujets. Mais Rome se déshonorerait-elle au point de traiter dans ces conditions ? Il se peut que Jugurtha l'ait cru, ou bien qu'il ait vu là un moyen infaillible de forcer Bocchus à lui être fidèle, en le brouillant à jamais avec les Romains.

Le Maure, après avoir beaucoup réfléchi, finit par promettre.

1. *Jug*., CXII, 1. — Diodore, XXXIV-V, 39 : Bocchus fait venir Jugurtha, sous prétexte de conférer avec lui sur des affaires qui les intéressent tous deux. Plutarque dit à tort que Jugurtha se trouvait auprès de Bocchus : v. supra, p. 248, n. 2.

2. *Jug*., CXII, 2-3.

Était-il alors sincère ? ou voulait-il attirer plus sûrement Jugurtha ? En attendant le jour fixé pour la conférence, il voyait tantôt Sylla, tantôt Aspar, leur témoignait une égale amitié et leur donnait les mêmes espérances[1]. Dans la dernière nuit, il appela ses amis, puis, changeant aussitôt d'idée, les renvoya et se livra dans le silence à de longues méditations[2]. Enfin, il fit venir Sylla et régla avec lui les détails du guet-apens.

Le, jour suivant, à la nouvelle de l'approche de Jugurtha, Bocchus, comme pour lui faire honneur, se porte à sa rencontre avec une petite escorte et le questeur. Il s'avance jusqu'à un tertre que les gens mis en embuscade peuvent voir aisément. Jugurtha s'y rend aussi, sans armes, comme il a été convenu, accompagné de quelques amis. Soudain, à un signal donné, il est enveloppé de tous côtés. Les siens sont massacrés. Lui-même est remis enchaîné à Sylla, qui le conduit à Marius[3].

Salluste dit que, « vers le même temps »[4] les généraux

---

1. *Jug*., CXIII, 1-2. On lit dans un extrait d'Appien (*Numid*., p. 154, coll. Didot) : « Bocchus lui-même, Magdalsès, ami de Bocchus, et un affranchi d'un Carthaginois [?], Cornélius, tendirent un piège à Apsar, ami de Jugurtha, que celui-ci avait laissé auprès de Bocchus pour surveiller ce qui se passait. » Il s'agit là d'une intrigue dont Salluste ne parle pas.

2. *Jug*., CXIII, 3. Plutarque (*Marius*, 10 ; *Sylla*, 3) dit que, pendant plusieurs jours, Bocchus se demanda s'il livrerait Jugurtha, ou bien Sylla.

3. *Jug*., CXIII, 3-6. — Jugurtha livré par Bocchus à Sylla : Diodore, XXXIV-V, 39 ; Plutarque, *ll. cc*. ; Tite-Live, *Epit. l*. LXVI ; Velléius Paterculus, II, 12, 1 ; Valère-Maxime, VIII, 14, 4 ; Florus, I, 36, 17 ; *De viris illustr.*, 75 ; Eutrope, IV, 27, 4 ; Paul Orose, V, 15, 18. — On croit d'ordinaire que la remise de Jugurtha à Sylla est représentée sur un denier du fils du dictateur, Faustus Cornelius Sulla : Babelon, *Monnaies de la Rép. rom*., I, p. 421, n° 59 ; H. A. Grueber, *Coins of the Roman Republic in the British Museum*., I, p. 471, n° 3824 et pl. XLVII, fig. 18. Babelon décrit ainsi le revers de cette monnaie Sylla en magistrat romain, assis sur une estrade ; devant lui, le roi Bocchus, agenouillé, lui présente une branche d'olivier ; derrière lui, également agenouillé, Jugurtha en captif, les mains liées derrière le dos ». Le récit de Salluste prouve que les choses ne se passèrent nullement ainsi. Je crois que cette monnaie rappelle quelque autre événement de la vie de Sylla (en Orient ? ; comparution devant Sylla d'un suppliant et d'un prisonnier). Mais la remise de Jugurtha était représentée sur un monument que Bocchus fit placer au Capitole, une quinzaine d'années après la fin de la guerre de Numidie : *v. infra*, p. 268.

4. *Jug*., CXIV, 1 : « per idem tempus ».

Cæpio et Manlius furent vaincus en Gaule[1] : il s'agit du désastre d'Orange, qui survint le 6 octobre 105[2]. « Mais, ajoute-t-il[3], après que l'on eut annoncé que la guerre de Numidie était terminée et que Jugurtha prisonnier était amené à Rome, Marius, absent, fut élu consul. » L'historien parait bien indiquer ici que la nouvelle de la prise de Jugurtha arriva à Rome après celle de la bataille d'Orange, et nous savons par ailleurs[4] que l'élection de Marius fut une conséquence de cette bataille. On en pourrait conclure que Jugurtha ne fut pas livré à Sylla avant la fin de l'été ou le début de l'automne. Mais Salluste ne se pique pas d'une grande précision chronologique, et peut-être l'année était-elle alors moins avancée[5]. Il est certain, cependant, que les négociations avec Bocchus, poursuivies en Numidie et à Rome, retardées par diverses causes, durèrent plusieurs mois. Si l'événement qui les termina, — la capture de Jugurtha, — eut lieu dès l'été, Marius serait resté en Afrique pour régler les affaires de Numidie, jusqu'au jour où son élection le rappela aussitôt en Italie, peu de temps avant la fin de l'année 105.

Il ramena son armée[6] et triompha le jour même où il prit possession du consulat, le 1er janvier 104[7]. Dans le butin étalé sous les yeux du peuple, la quantité des lingots et des monnaies ne répondit probablement pas à l'attente de ceux qui se souvenaient des largesses attribuées au roi numide : « 3 007 livres d'or, 5 775 d'argent, 17 028 drachmes d'argent », dit Plutarque[8]. Mais, devant le char du triomphateur, marchait,

1. « Advorsum Gallos ». Les Cimbres, qui remportèrent cette victoire, étaient des Germains, mais ils avaient sans doute avec eux des Gaulois.

2. Date da calendrier officiel.

3. *Jug*., CXIV, 3.

4. Plutarque, *Marius*, 11 et 12.

5. Le récit de Plutarque (*l. c.*, 10 et 1l) autorise à croire que la prise de Jugurtha fut connue à Rome quelque temps avant le désastre d'Orange.

6. Plutarque, *l. c*., 12,

7. Salluste, *Jug*., CXIV, 3. Velléius Paterculus, II, 12, 1. Plutarque, *l. c*. Pour ce triomphe de Marius, voir Pais, *Fasti triomphales*, p. 214.

8. *L. c*. Ces chiffres doivent provenir d'un document officiel.

accompagné de deux de ses fils, ce Jugurtha[1] qui avait, pendant sept ans, tenu tête à la République et fait passer des légions sous le joug, ce barbare dont le nom devait, à travers les siècles, éveiller chez les Romains des sentiments de honte et d'effroi[2].

Ceux qui acclamaient alors Marius mettaient en lui tous les espoirs de la patrie, menacée par les Germains, et, pour fortifier leur confiance dans l'avenir, ils exagéraient la glorification d'un passé tout récent[3]. Pendant les trois années de son commandement, Marius avait remporté quelques brillants succès, mais non pas une victoire décisive. Cette guerre, longue et coûteuse, se terminait sans honneur ni profit pour Rome. C'était, il est vrai, beaucoup qu'on eût pu la terminer, et Marius avait largement contribué à ce résultat : s'il n'eût pas su vaincre Jugurtha et Bocchus, Bocchus n'eût pas trahi Jugurtha.

Il n'y avait pas lieu d'être très fier de la façon dont on s'était emparé du Numide. Marius le fut pourtant. Car cet exploit lui appartenait, son questeur ayant agi d'après ses ordres[4]. Sylla, qui avait mené d'une manière fort habile des négociations délicates et dangereuses, parait s'être montré tout d'abord discret dans la revendication de ses mérites. Marius le choisit comme

---

1. Tite-Live, *Epit. l.* LXVII : « In triumpho C. Marii ductus ante currum eius Iugurtha cum duobus filiis. « Même indication dans Eutrope (IV, 27, 6) et Paul Orose (V, 15, 19), qui dépendent de Tite-Live. Mentions de Jugurtha seul : Plutarque, *Marius*, 12, et *Sylla*, 3 ; Velléius Paterculus, *l. c.* ; Valère-Maxime, IV, 2, 11 ; Pline l'Ancien, XXXIII, 12 ; Florus, I, 36, 17 ; *De viris illustr.*, 67. C. I. L., I, 2e édit., p. 195, n° XVIII : « (Jugurtham) triumphans in secundo consulatu ante currum suum duci iussit » ; *conf. Ibid.*, n° XVII.

2. Naturellement, l'œuvre célèbre de Salluste y contribua. Pour le souvenir de Jugurtha, voir, p. ex., Horace, *Odes*, II, 1, 28, et *Épodes*, 9, 23-24 ; Properce, V, 6, 66 ; Ovide, *Pont.*, IV, 3. 45 ; Lucain, IX, 600 ; Claudien, *Bell. Gildon.*, 92 ; *Consul. Stilich.*, I, 371 ; *Bell. Goth.*, 126-8; *Sext. cons. Honorii*, 381.

3. Suétone (*Jules César*, 11) nous fait connaître un monument de ce triomphe : « Tropaea Gai Marii de Iugurtha deque Cimbris et Teutonis olim a Sulla disiecta restituit ».

4. Conf. *C. I. L.*, I, p. 195, n° XVIII : « Marius ... bellum cum Iugurta rege Numidiae gessit, eum capit. » Eutrope, IV, 27, 4 : (Marius) « Bello terminum posuit capto Iugurtha per quaestorem suum, etc. ». C'est bien ainsi que Salluste présente les choses.

lieutenant en 104[1], preuve qu'ils ne se brouillèrent pas après leur retour d'Afrique. Cependant Sylla fit graver sur un chaton de bague une image où il était représenté recevant Jugurtha des mains de Bocchus, et ce fut désormais le seul cachet dont il se servit[2]. Parmi les aristocrates qui jalousaient ou haïssaient Marius, on murmura, puis on dit hautement qu'il avait usurpé la gloire de Sylla, comme celle de Métellus, puisque Métellus, lors de son rappel, avait presque achevé la défaite de Jugurtha[3] et que Sylla avait achevé la guerre[4]. Mais, si quelque mécontent avait tenu de tels propos sur le passage du triomphateur, il aurait eu sans doute à s'en repentir.

Ce jour-là, Marius, chef du parti populaire, triomphait aussi de la noblesse, qui avait disposé de la République depuis le meurtre de C. Gracchus. Le démocrate Salluste termine son livre en constatant cette victoire : « En ce temps, la cité fondait sur lui son espoir et sa puissance. » Jugurtha n'a plus de rôle à jouer dans la fin du drame : Salluste ne dit même pas qu'il ait figuré au triomphe, et ce sont d'autres historiens qui nous apprennent quelle fut sa mort.

Après la cérémonie, il fut conduit au Tullianum, à la prison qui se cachait sous le Capitole. Sa raison s'était égarée. Ceux qui l'entraînent lui arrachent sa tunique, lui déchirent une oreille, pour s'emparer de la boucle qui y est attachée, le poussent nu au fond du caveau, dont l'humide fraîcheur le fait frissonner. « Par Hercule, s'écrie-t-il en souriant, que votre bain est froid ! » Pendant six jours, il lutta contre la faim[5]. On finit par l'étrangler, sur l'ordre de Marius[6]. Ses fils furent épargnés.

---

1. Plutarque, *Sylla*, 4.

2. Plutarque, *Marius*, 10 ; Sylla, 3. Valère-Maxime, VIII, 14, 4. Pline l'Ancien, XXXVII, 9. Jean d'Antioche, dans *Fragm. hist. Graec*., IV, p. 561, n° 64.

3. Conf. *supra*, p: 215, n. 5.

4. Plutarque. *ll. cc*.

5. Récit de Plutarque, *Marius*, 12. Il ne dit pas que Jugurtha ait été ensuite étranglé.

6. Eutrope, IV, 21, 6 : « Iussu consulis in carcere strangulatus est ». Tite-Live, *Epit. l*. LXVII : « in carcere necatus est » ; Paul Orose, V, 15, 19 : « in carcere strangulatus

Une quinzaine d'années plus tard, l'un d'eux était interné à Vénusie, en Apulie. Un chef des Italiens révoltés contre Rome l'emmena en Campanie et, l'ayant revêtu de la pourpre royale, le montra à des Numides qui faisaient partie d'une armée romaine. Beaucoup d'entre eux, comme il l'espérait, rejoignirent celui qu'ils regardaient comme leur souverain, et les autres parurent si disposés à suivre cet exemple qu'on s'empressa de les renvoyer chez eux[1]. Tant le souvenir de Jugurtha était resté cher aux indigènes !

VI

Salluste n'a pas cru devoir indiquer comment les affaires d'Afrique furent réglées après la guerre. Nous n'avons là-dessus aucun renseignement précis. Mais il est certain que Rome n'agrandit pas la province d'Afrique : en l'année 46, elle était encore telle qu'elle avait été constituée un siècle plus tôt[2]. On était trop inquiet de ce qui se passait au delà des Alpes pour s'imposer le souci de garder, de l'autre côté de la Méditerranée, un pays barbare, qui eût exigé l'entretien d'une armée et coûté plus qu'il n'eût rapporté. Leptis la Grande, qui avait abandonné Jugurtha au début des hostilités, ne fut pas rattachée à la province : cité amie et associée du peuple romain, elle resta séparée de l'*Africa* par le royaume numide[3].

Quant à la succession de Jugurtha, Gauda y avait des droits qu'il tenait du testament de Micipsa : celui-ci l'avait, on s'en souvient, désigné comme son héritier en seconde ligne, à défaut de ses deux fils et de son fils adoptif[4]. Il s'était montré fidèle

---

est ». Voir aussi Lucain, IX, 600 ; Sidoine Apollinaire, Lettres, VIII, 1f, 11.

1. Appien, *Bell. civ.*, I, 42, où ce fils de Jugurtha est appelé Ὀξύντας. Le nom est peut-Acre altéré.

2. V. *supra*, p. 9.

3. *Supra*, p. 9-10.

4. Voir p. 141.

aux Romains. Les promesses que lui avait faites Marius[1] furent sans doute tenues, et le titre de rex, que deux inscriptions latines donnent à Gauda[2], paraît bien attester qu'il devint véritablement roi. Marius, dit Cicéron[3], « vint en suppliant vers ceux auxquels il avait donné des royaumes » : or Hiempsal, dans les États duquel il s'enfuit en 88 avant J.-C.[4], était fils de Gauda[5]. On pourrait, il est vrai, supposer que ce dernier était déjà mort en 105 et qu'Hiempsal commença à régner dès cette époque. Il faudrait alors admettre que, dans les inscriptions citées, le terme *rex*, appliqué à Gauda, signifie « prince royal », et non « roi » : ce qui n'est guère probable[6].

Peut-être tous les États de Masinissa (déduction faite de la part qu'en reçut Bocchus) ne furent-ils pas remis à Gauda. On verra qu'en 62 et en 47-46 avant notre ère, il y avait en Afrique un royaume numide à l'Ouest des possessions d'Hiempsal et de Juba Ier, maître de Cirta[7] ; il est possible que ce second royaume ait été formé dès l'année 105, par un partage analogue à celui que le Sénat avait institué, vers 117, entre Adherbal et Jugurtha : division qui eût été pour les Romains une garantie de sécurité.

Des Gétules qui avaient combattu sous les ordres de Marius reçurent de lui le droit de cité romaine[8] et des terres, situées

1. *Supra*, p. 221.

2. *C. I. L.*, II, 3417. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 1242.

3. *Post redit. ad Quirites*, 8, 20 : « ... quibus regna ipse dederat, ad eos inops supplexque venisset. »

4. *V. infra*, p. 276-8.

5. Inscriptions citées.

6. Car l'inscription *C. I. L.*, II, 3417 qualifie de *reges* des descendants et un ascendant de Gauda qui furent véritablement des rois. Dans l'autre inscription, le titre de *rex* est donné à un vrai roi, Hiempsal, fils de Gauda.

7. *V. infra*, p. 290 et suiv. Strabon (XVII, 3, 9) dit que le pays des Masæsyles, — lequel s'étendait de la Mulucha (Moulouia) au cap Trêton (cap Bougaroun, au Nord-Nord-Ouest de Constantine), — fut possédé, après Syphax, par Masinissa, puis par Micipsa et les successeurs de celui-ci ; « de notre temps, par Juba, père du Juba qui est mort récemment ». Mais, en ce qui concerne Juba Ier, Strabon fait erreur.

8. Sans doute en vertu d'une loi : conf. Mommsen, *Röm. Staatsrecht*, III, p. 135, et le décret de Pompéius Strabo, rendu en 89 avant J.-C. (Dessau, *Inscr. lat. sel.*, 8888).

en dehors de la province, peut-être autour de Thibaris et d'Uchi la Grande, dans la région de Dougga[1].

Le roi Bocchus obtint le titre d'allié et ami du peuple romain[2]. Dans un discours que Salluste prête à Sylla, le questeur de Marius promet au Maure la cession par Rome de la contrée que Jugurtha lui a déjà abandonnée[3] : le tiers de la Numidie[4]. On peut en conclure que Bocchus reçut ce prix de sa trahison.

Jusqu'où étendit-il ses États vers l'Est ? Si l'on mesure le littoral depuis la Mulucha ; frontière entre Bocchus et Micipsa, jusqu'à la Tusca, frontière de la province romaine, le tiers de la distance tombe entre l'embouchure du Chélif et Ténès[5]. Mais le royaume de Jugurtha avait sans doute moins de profondeur à l'Ouest (dans l'Algérie occidentale et centrale) qu'à l'Est, où il enveloppait l'*Africa* ; au delà de l'*Africa*, il se prolongeait en bordure des Syrtes. S'il s'agit du tiers du royaume pris en bloc, la cession faite à Bocchus a pu reculer sa frontière sur la Méditerranée bien au delà du Chélif. Cette frontière resta cependant en deçà de l'embouchure de l'Ampsaga (l'oued et Kebir, au Nord-Ouest de Constantine), car c'est seulement en 46 qu'un successeur de Bocchus, Bocchus le Jeune, devint maître du pays jusqu'à l'Ampsaga, lors de la disparition du second royaume numide[6]. Celui-ci, nous l'avons dit,

1. *V. supra*, p. 10.

2. Plutarque, *Marius*, 32. Ce que, d'après Salluste, Bocchus avait demandé (*Jug*., LXXX, 4 ; CII, 13 ; CIV, 4) et ce que Sylla lui avait promis (*ibid*., CXI, 1).

3. *Jug*., CXI, 1.

4. *Ibid*., XCVII. 2.

5. Un auteur, copié par Pomponius Méla (I, 29) et par Pline l'Ancien (V, 19), mentionnait un fleuve frontière qu'il appelait Mulucha, et qui, d'après le contexte, pouvait répondre au Chélif. Il donnait, du reste, au sujet de ce fleuve, des indications qui conviennent à la Moulouia, appelée dans l'antiquité Mulucha. On s'est demandé (E. Göbel, *Die Westküste Afrikas im Altertum*, Leipzig, 1887, p. 93) si cette confusion n'aurait pas eu pour cause le fait que le Chélif aurait, comme la Moulouia, servi de frontière : il aurait limité à l'Est les États de Bocchus, agrandis par la cession du tiers de la Numidie. Confusion qui serait fort explicable, si le Chélif avait vraiment porté, lui aussi, le nom de Mulucha, ou, du moins, un nom très analogue. Voir t. V, p. 92-93.

6. Voir t. VIII, l. I, ch. V, § I.

se développait à l'Ouest de Cirta, qui appartenait au premier royaume. Il devait être assez vaste : autrement, Cicéron[1] n'aurait pas pris la peine de le mentionner dans cette phrase où il indique l'itinéraire suivi par Vatinius en 62 pour se rendre d'Italie en Espagne : « Ne te souviens-tu pas d'avoir passé par la Sardaigne, puis par l'Afrique, ensuite... par le royaume d'Hiempsal, par le royaume de Mastanesosus [c'est le royaume en question] et d'être parvenu au détroit par la Maurétanie ? » On a supposé que Bocchus l'Ancien reçut en 105 le littoral jusqu'à Saldas (Bougie)[2]. Mais cette hypothèse ne s'appuie sur aucun argument solide[3], et, pour laisser plus de place à ce royaume de Mastanesosus, nous serions disposé à reporter la frontière plus à l'Ouest. On ne saurait rien affirmer à cet égard[4].

---

1. *In Vatinium*, 5, 12.

2. Mommsen, *Hist. romaine*, trad. Alexandre, V, p. 117, n. 1 ; VIII, p. 24, n. 1. L. Müller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, III, p. 38 et 80.

3. Strabon (XVII, 3, 12) mentionne, entre Césarée (Cherchel) et le cap Trêton, un grand port, « qu'on appelle Salda ». Et il ajoute : C'est la limite entre le territoire de Juba [il s'agit de Juba II] et celui des Romains, car cette contrée a été partagée de diverses manières, les possesseurs en ayant été nombreux et les Romains les ayant eus soit pour amis, soit pour ennemis, de telle sorte qu'il leur est arrivé de donner ou d'enlever des territoires aux uns et aux autres, de manières variables. » Ce texte donnerait plutôt des raisons de croire que la limite orientale du royaume de Bocchus l'Ancien ne concordait pas avec celle de Juba II. Il convient d'ajouter qu'il contient une inexactitude : le royaume de Juba se terminait, non pas à Saldas, mais à l'Ampsaga (voir t. VIII, l. II, ch. II, § I).

4. Si, comme il est vraisemblable, Bocchus se trouvait, lors de la visite de Sylla, sur la partie de la Numidie que Jugurtha lui avait cédée, cette région devait s'étendre vers l'Est jusque dans le département d'Alger : *v. supra,* p. 254. Iol (Cherchel) servit de capitale à un Bocchus, avant de devenir la résidence de Juba Il sous le nom de *Caesarea* : Solin, XXV, 16. Mais il s'agit du Bocchus contemporain de César, plutôt que du Bocchus contemporain de Marius.

CHAPITRE V

L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE DE MARIUS À CÉSAR

I

Nous ne savons presque rien sur ce qui se passa dans l'Afrique du Nord pendant plus d'un demi-siècle[1], entre la guerre de Jugurtha et l'expédition de Jules César contre les Pompéiens. Nous ne pouvons même pas reconstituer avec certitude la liste des souverains indigènes et les limites de leurs États. Que leurs règnes aient été troublés par des révoltes et des guerres, c'est ce que nous permettent de croire quelques brèves indications, qui nous sont parvenues par hasard. D'autres textes, un peu plus nombreux, concernent les rapports de ces princes avec les Romains. Après la Numidie, la Maurétanie était entrée dans la sphère de la République. Mais comme, à cette époque, des partis hostiles se disputèrent souvent le gouvernement de Rome, les rois africains durent choisir entre ces factions, et il leur arriva d'être, de gré ou de force, entraînés dans leurs luttes.

---

1. Pour cette période, on peut consulter : J. Biereye, *Res Numidarum et Maurorum annis inde ab a. DCXLVIII usgue ad a. DCCVIII ab U. C. perscribantur*, Halle, 1885 ; E. Göbel, *Die Westküste Afrikas und Altertum und die Geschichte Mauretaniens bis zum Tode seines letzten Königs*, Leipzig, 1887. Voir aussi L. Müller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, III, p. 38 et suiv., 8l, 83 et suiv. ; *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, articles *Bocchus* et *Bogudes* (par Klebs), *Hiarbas, Hiempsal* et *Juba I* (par Lenschau).

Maître, depuis l'année 118 au plus tard[1], du Nord du Maroc, auquel il joignit en 105 l'Ouest et peut-être le centre de l'Algérie[2], Bocchus vécut longtemps encore. Il est vrai que Strabon[3] appelle Βόγος un prince qui régnait en Maurétanie vers le début du premier siècle[4] : or, ainsi que l'attestent d'autres passages du géographe[5], ce nom est la transcription en grec de celui qui, en latin, s'écrit *Bogut*[6], *Bogus*[7] *Bogud* (au génitif *Bogudis*)[8] ; Βόχχος, *Bocchus*[9] est un nom différent. Comme on a la preuve que Bocchus était encore vivant en 93[10] et en 91[11], il convient d'admettre, soit que le fait rapporté par Strabon est postérieur à l'année 91 et qu'un Bogud avait

1. *V. supra*, p. 212.

2. *Ibid*., p. 264-5.

3. II, 3, 4 (d'après Posidonius).

4. L'explorateur Eudoxe de Cyzique, raconte Strabon, visita Bogos au retour de son troisième voyage. Or son premier voyage eut lieu avant 116, son second avant 108 (ainsi qu'il résulte des indications données par Strabon sur les maîtres de l'Égypte lors de ces deux expéditions). Il n'est pas vraisemblable d'admettre un intervalle d'une trentaine d'années entre le second et le troisième voyage, de placer celui-ci, comme on l'a proposé, vers 80 (opinion de Biereye, *l. c*., p. 38), ou en 76, au plus tôt (opinion d'Unger, *Philologus*, N. Folge, IX, 1896, p. 256).

5. VIII, 4, 3 ; XVII, 3, 5 et 7. Voir aussi Porphyre, *De abstinentia*, I, 25.

6. *Bogut* [et non *Bocut*], sur des monnaies du roi contemporain de César L. Müller, *Numism*., III, p. 95 ; conf. Pline l'Ancien, V, 19 (*Mauretania Bogutania*). BG'T sur une inscription néopunique de Cherchel : *Rev. d'assyriol*., II (1888), p. 36, l. 4.

7. *Bogus*, au nominatif, dans le *Bellum Alexandrinum*, LXII, 1 et 3 ; Silius Italicus, IV, 131, et V, 402. — On peut se demander si le même nom n'apparaît pas dans Tite-Live (XXIX, 30, 1, d'après Polybe), sous la forme *Baga*, pour désigner un roi maure de la fin du IIIe siècle avant J.-C.

8. *Bell. Afric*., XXIII, 1 ; Asinius Pollion, *apud* Cicéron, *Ad fam*., X, 32, 1; Tite-Live, apud Priscien, *Grammatici latini* de Keil, II, p. 146 et p. 213 (conf. Paul Orose, *Adv. pagan*., V, 21, 14) ; Suétone, *Jules César*, 52. BGWD sur une inscription libyque : *Journ. asiat*., 1874, II, p. 392, n° 247. En grec, *Bogud* s'écrirait Βόγυδ, et, comme le remarque Müller (*Numism*., III, p. 96, n. 6), c'est peut-être par suite d'une confusion du *delta* final (Δ) avec un *alpha* (A) que Dion Cassius (XLI, 42, 7 et ailleurs) a adopté la forme Βογούας.

9. Telle est l'orthographe constante en grec (Strabon, Plutarque, Appien, Dion Cassius, etc.) et en latin (Salluste, *Bellum Africum*, Tite-Live, etc.). BQS sur des monnaies du dernier Bocchus à légende néopunique : Müller, *Numism*., III, p. 97-98 ; Supplément, p. 72 et 73.

10. Lors de la préture de Sylla : voir plus loin.

11. C'est en cette année, peu de temps avant l'insurrection des Italiens, qu'il faut placer le conflit entre Marius et Sylla, au sujet du monument érigé par Bocchus au Capitole : *v, infra*.

alors succédé à Bocchus, soit que ce Bogud était associé à Bocchus dans l'exercice de la royauté[1], soit enfin, — ce qui est l'hypothèse la plus vraisemblable, — que Βόγος; a été écrit par erreur, pour Βόχχος : la confusion est facile entre ces deux noms et elle a été commise plus d'une fois[2].

Devenu, grâce à sa trahison, l'allié et l'ami du peuple romain[3], Bocchus remplit exactement les devoirs qui lui incombaient. Dans les guerres que Rome eut à soutenir hors d'Afrique, il mit à sa disposition des troupes auxiliaires[4]. Il resta surtout très attaché à l'homme auquel il avait jadis livré Jugurtha. Contribuant magnifiquement à l'éclat des spectacles que Sylla donna dans sa préture, il lui envoya une centaine de lions, avec des chasseurs pour les combattre[5]. Il fit ériger à Rome, au Capitole, des Victoires qui portaient des trophées et, auprès d'elles, des figures en or qui représentaient Jugurtha remis par lui à Sylla[6]. Cela n'était pas pour plaire à Marius ; il s'irritait que l'honneur d'avoir terminé la guerre de Numidie fût attribué à son ancien questeur[7]. Aussi exigea-t-il qu'on enlevât ce monument, dont, naturellement, Sylla et ses amis demandèrent le maintien. Le conflit allait devenir grave, quand l'insurrection des Italiens l'arrêta[8].

---

1. A quoi l'on peut objecter que, dans ce passage, Strabon parle d'Éthiopiens voisins du royaume de Bogos. Il est à croire qu'il ne se serait pas exprimé de cette manière, si le royaume avait appartenu à Bocchus autant et plus qu'à « Bogos ». Et le récit de Strabon semble bien attester que Bogos était seul marre des décisions intéressant ce royaume.

2. Bogud appelé par erreur Βόχχος ; dans Plutarque, *Antoine*, 61, et dans Appien, *Bell. civ.*, V, 26.

3. *V. supra*, p. 264.

4. En 104, des soldats maures d'élite, commandés par un certain Gomon, secoururent Lilybée, qu'assiégeaient des esclaves révoltés : Diodore, XXXVI, 5, 4. On ne dit pas qui les envoya, mais ce fut sans doute Bocchus.

5. Voir t. V, p. 171.

6. On a voulu reconnaître une reproduction de ce groupe sur des monnaies du fils de Sylla, Faustus ; voir, entre autres, Klebs, dans *Real-Encyclop*., III, p. 578 ; Grueber, *Coins of the Roman Republic*, I, p. 472. C'est là, je crois, une erreur : *v. supra*, p. 258, n. 3.

7. Conf. *supra*, p. 260.

8. Plutarque, *Marius*, 32 ; Sylla, 6. *De viris illustr*., 75.

De l'histoire intérieure de la Maurétanie sous Bocchus, un seul fait nous est connu. Un certain Magudulsa[1], personnage important, s'était brouillé avec le roi, après avoir été un de ses conseillers les plus intimes[2]. Il s'enfuit à Rome. Mais Livius Drusus, celui qui périt, étant tribun, en l'année 91, se serait laissé corrompre par Bocchus et lui aurait fait livrer Magudulsa. Un éléphant, chargé du rôle de bourreau, écrasa le malheureux[3].

Nous ignorons quand mourut Bocchus, qui, en 91, devait avoir au moins soixante ans[4]. De quelques mots de Paul Orose[5], on a conclu qu'il vivait encore lors de l'expédition africaine de Pompée, en 81. Hiertas [il faut lire Hiarbas], roi de Numidie, s'enfuyant devant Pompée, fut, dit cet auteur, dépouillé de toutes ses troupes par Bogud, fils du roi des Maures Bocchus. Cela semblerait attester, en effet, que la souveraineté appartenait alors à Bocchus, son fils Bogud n'étant encore que prince royal[6]. Mais on ne saurait l'affirmer : peut-être Orose, trouvant dans l'auteur qu'il copiait la mention du roi des Maures Bogud, fils de Bocchus, a-t-il reproduit ces termes inexactement, de manière à en fausser le sens.

Ce qui est certain, c'est qu'à la même époque, il se passa, à l'extrémité occidentale de la Maurétanie, des événements auxquels Bocchus aurait difficilement pu rester étranger, s'il avait

---

1. Ou plutôt, avec une terminaison libyque, Magudulsan.

2. S'il se confond avec un Μαγδάλσης mentionné par Appien : *v. supra*, p. 258, n. 1.

3. *De viris illustr*., 66 : (M. Livius Drusus) « Magudulsam Mauritaniae principem ob regis simultatem profugum, accepta pecunia, Boccho prodidit ; quem ille elephanto obiecit. » Les ennemis de Drusus le calomniaient peut-être en lui attribuant ce rôle peu honorable,

4. Conf. *supra*, p. 212.

5. V, 21, 14 (sans doute d'après Tite-Live) : « Pompeius Hiertam Numidiae regem persecutus, fugientemque a Bogude Bocchi Maurorum regis filio spoliari omnibus copiis fecit. »

6. Quelques érudits out, il est vrai, supposé que le Bocchus, mentionné ici par Paul Orose, était, non pas celui qui livra Jugurtha, mais son successeur. C'est là une hypothèse qui ne s'appuie sur rien nous ne connaissons avec certitude que deux rois Bocchus : le contemporain de Marius et le contemporain de César; entre les deux, on n'a pas de bonnes raisons d'en intercaler un autre.

encore régné sur cette contrée ; or, dans le récit qui nous en est parvenu[1], il n'est pas question de lui, pas plus, d'ailleurs, que de son fils Bogud.

Au début de l'année 82 avant J.-C., le Marianiste Sertorius avait pris possession du gouvernement de l'Espagne citérieure. L'année suivante, il dut s'enfuir devant des troupes que Sylla, devenu maître de l'Italie, avait envoyées pour occuper la péninsule ibérique. S'embarquant à Carthagène avec 3 000 hommes, il gagna le littoral maurétanien. Mais ses soldats se laissèrent surprendre par des indigènes pendant que, descendus à terre, ils faisaient de l'eau, et beaucoup d'entre eux furent tués. Il s'éloigna en hâte[2].

Malgré l'assistance de pirates ciliciens, il ne put s'établir dans l'île Pityuse (Ibiça). Bientôt après, il franchit le détroit et prit terre près de l'embouchure du Bætis (Guadalquivir)[3]. Là, il rencontra des marins qui venaient de visiter les îles des Bienheureux, c'est-à-dire Madère et Porto-Santo[4]. Ils lui firent un tel éloge du climat et de la richesse de ces îles, qu'il songea un instant à s'y retirer[5].

---

1. La *Vie de Sertorius* par Plutarque est ici presque notre seule source. On ne sait où cet auteur a pris ce qu'il raconte. Strabon rapporte, d'après Tanusius, un épisode du séjour de Sertorius en Maurétanie, épisode qui se retrouve dans Plutarque (*infra*, p. 272, n. 5). Celui-ci cite Tanusius dans sa *Vie de César* (chap. 22). On peut supposer qu'il s'est aussi servi de lui dans son *Sertorius*. Il s'agit sans doute de Tanusius Geminus, contemporain de Jules César et auteur d'*Annales* très étendues (conf. t. V, p. 21). Plutarque a-t-il consulté les *Histoires* de Salluste, ouvrage qui ne commençait qu'avec l'année 78, mais qui, à propos de Sertorius, rappelait des événements antérieurs (conf. *infra*, p. 270, n. 5 ; p. 273, n. 1) ? A mon avis, nous n'en avons pas la preuve, du moins en ce qui concerne les affaires d'Afrique. Remarquons que, pour le retour de Sertorius en Espagne, Plutarque ne donne pas des détails que nous lisons dans un fragment de Salluste (*infra*, p. 273, n. 1). Le nom indigène qui est transcrit dans Plutarque sous la forme Ἴφθα (au génitif) l'était peut-être dans Salluste sous une forme assez différente (Ieptas ? : *v. infra*, p. 271) ; ce qui exclurait l'hypothèse d'un emprunt du premier au second. — Pour les faits que nous allons raconter, conf. A. Schulten, *Sertorius* (Leipzig, 1926), p. 47 et suiv.

2. Plutarque, *Sertorius*, 7. Allusion dans Florus, II, 10, 2 ; voir aussi Paul Orose, V, 23, 2.

3. Plutarque, *l. c*., 7-8.

4. Conf. t. I, p. 523, n. 1.

5. Plutarque, *l. c*., 8. Salluste, *Hist*., I, 100-102, édit. Maurenbrecher. Florus. *l. c.*

Il renonça pourtant à ce projet et retourna en Afrique. Les Ciliciens l'avaient quitté ; ils étaient allés rejoindre un prince que Plutarque appelle Ascalis, fils d'Iphthas, et l'aider à reconquérir la royauté chez les Maures[1]. Sertorius se mit, au contraire, du côté des adversaires d'Ascalis[2].

Qu'était ce prince, qui, comme nous allons le voir, restait, malgré la révolte d'une bonne partie de ses sujets, maître de Tingi, la cité la plus importante de la Maurétanie, et qui fut soutenu par les Syllaniens ? On sait quelles attaches étroites Bocchus avait eues avec Sylla. On sait aussi que, précisément en ce temps-là, Bogud, fils de Bocchus, fut le zélé auxiliaire de Pompée, envoyé par Sylla en Afrique pour combattre les Marianistes et leurs alliés numides. Il est donc permis de croire que, si Ascalis avait été un ennemi de la famille de Bocchus, un usurpateur, il n'aurait pas bénéficié de l'appui des Syllaniens. D'autre part, s'il n'avait été qu'un vassal du roi de Maurétanie, il serait malaisé d'expliquer comment celui-ci lui aurait abandonné la principale ville de son royaume. Le père d'Ascalis, « Iphthas », se confond peut-être avec un« Leptasta », qui est mentionné dans un fragment des *Histoires* de Salluste[3] et qui régnait en Maurétanie. Il y aurait lieu de corriger dans ce texte *Leptasta* en *Ieptasta*, ou plutôt en Ieptas : un copiste aurait pris l'I initial pour une L et répété par erreur les deux lettres *ta*[4]. Le même nom se retrouve dans des inscriptions libyques, puniques et latines[5], sous les formes IFTN, YPT'N,

1. Plutarque, *l. c.*, 9 : 'Άσχαλιν τόν Ίφθα χατάξοντες έπί τήν Μαυρουσίων βασιλείαν.

2. Plutarque, *l. c*.

3. II, 20, édit. Maurenbrecher : « ... quem ex Mauritania rex Leptasta proditionis insimulatum cum custodibus miserat ». On ignore de quoi il s'agit. Si ce roi était le père d'Ascalis, Salluste racontait ici un fait antérieur à l'époque à laquelle commençaient ses Histoires.

4. La répétition serait de date très ancienne, puisque le grammairien Priscien, qui nous fait connaître ce passage de Salluste, a lu *Leptasta* : il indique que cette forme latine correspond à la forme grecque Λεστάστης (*Gramm. lat*. de Keil, II, p. 143).

5. Voir Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, au n° 735.

Iepta[1], *Ieptan*, *Ieptha*. Il s'agirait donc de deux princes, apparentés ou non à Bocchus, qui pourraient avoir régné après celui-ci dans la partie occidentale de ses États, tandis qu'un fils de ce Bocchus, Bogud, aurait régné dans la partie orientale, au delà de la Mulucha. Mais nous ne nous dissimulons pas la fragilité de ces hypothèses.

Ayant débarqué en Maurétanie, Sertorius fut accueilli avec joie par les rebelles[2]. On ne saurait dire s'il y avait entente entre lui et les Marianistes, qui détinrent la province d'Afrique jusqu'au jour où ils furent vaincus par Pompée et qui eurent pour allié un roi numide, Hiarbas, pour ennemis un autre roi numide, Hiempsal, et le Maure Bogud. En tout cas, Sertorius, vainqueur d'Ascalis dans une première rencontre, se heurta à des troupes que Sylla envoya, — peut-être d'Espagne[3], — pour prêter leur appui à ce prince, et que commandait un général appelé Paccianus. Ce dernier fut battu et tué ; les siens se joignirent à Sertorius, qui, après un siège, s'empara de Tingi, où Ascalis et ses frères s'étaient réfugiés[4].

On raconte qu'auprès de cette ville, il fit ouvrir un tertre qui passait pour contenir les ossements du géant Antée, l'adversaire malheureux d'Hercule ; on ajoute qu'il y trouva, en effet, un corps de soixante coudées de longueur[5].

Maître de tout le pays environnant, il traita bien les indigènes

---

1. Gsell, l. c., 1581 : *Ieptae*, au génitif; ibid., 1582 : *Leptae*, par une erreur semblable à celle que nous admettons ici.

2. Plutarque, *Sertorius*, 9.

3. Plutarque ne le dit pas. On pourrait se demander si ces troupes ne furent pas fournies par l'armée de Pompée : vainqueur de Domitius et d'Hiarbas et revenu à Utique, il les aurait envoyées par mer à Tingi. Selon l'auteur du *Bellum Africum* (XXII, 2), Pompée aurait eu à s'occuper de la Maurétanie pendant sa campagne d'Afrique. Il est vrai que ce qu'il dit de cette intervention est certainement inexact : (Pompeius) « Siciliam, Africam, Numidiam, Mauretaniam mirabili celeritate armis recepit. »

4. Plutarque, *l. c*.

5. Plutarque, *l. c*. La découverte du squelette d'Antée par Sertorius était, au témoignage de Strabon (XVII, 3, 8), racontée par l'historien romain Tanusius (Τανύσιος ; il n'y a pas lieu de corriger Γαβίνιος, ou Σαλούστιος). Sur ce prétendu tombeau d'Antée et son emplacement, voir t. VI, p. 221.

et n'exigea pas d'eux plus qu'ils n'étaient disposés à lui donner. Mais les Lusitaniens lui envoyèrent alors des députés pour le prier de venir se mettre à leur tête. Il répondit à cet appel et retourna en Espagne[1] ; sept cents Maures qu'il avait enrôlés l'accompagnèrent[2].

La chronologie de ces événements ne peut pas être fixée avec précision : ils se répartissent probablement entre l'année 81 et le début de l'année suivante.

L'Afrique ne revit plus Sertorius. Il périt assassiné, en 72. Quelques-uns des officiers romains qui avaient participé à ce crime s'enfuirent en Maurétanie, après que leur armée eut été vaincue par Pompée, mais des indigènes les tuèrent[3].

L'histoire des Maures se dérobe ensuite à nous. En 49, au commencement de la guerre civile entre César et Pompée, la Maurétanie était partagée en deux royaumes, que séparait la Mulucha[4]. Celui de l'Est avait pour souverain Bocchus[5] ; celui de l'Ouest, Bogud[6]. Nous ne saurions dire quand ces princes commencèrent à régner[7]. Bogud, lorsqu'il mourut, en 31, était encore un homme vigoureux et capable de faire campagne[8] .

---

1. Plutarque, *Sertorius*, 9 ; 10 ; 11. Un fragment des *Histoires* de Salluste (I, 104, édit. Maurenbrecher) se rapporte à ce passage de Maurétanie en Espagne : « Sertorius, levi praesidio relicto in Mauritania, nactus obscuram noctem aestu secundo furtim aut celeritate vitare proelium in transgressu conatus est. »

2. Plutarque, *l. c*., 12 ; conf. *ibid*., 13 et 19.

3. Plutarque, *l. c*., 27.

4. Pline l'Ancien, V, 19 (d'où il résulte que les deux royaumes avaient les mêmes limites que, plus tard, les deux provinces romaines de Maurétanie, séparées par la Mulucha).

5. Ce Bocchus, qui régna jusqu'en 33, eut pour capitale loi, aujourd'hui Cherchel (*supra*, p. 265, n. 4). Mais on ignore s'il résidait déjà dans ce lieu en 49 et si c'était sa seule capitale.

6. Ce qu'atteste, outre Pline (*l. c.*), le récit des événements auxquels ces deux rois furent mêlés : voir au tome VIII.

7. Strabon écrit (XVII, 3, 7) : « Peu de temps avant nous (μιχρόν πρό ήμών), les rois Bogud et Bocchus possédaient cette contrée. On aura peine à admettre, avec Unger (*Philologus*, N. Folge, IX, 1896, p. 247), qu'en s'exprimant ainsi, Strabon ait voulu dire, d'une manière précise, que la Maurétanie fut partagée entre ces deux princes peu de temps avant sa propre naissance (vers 64 avant J.-C.).

8. Strabon, VIII, 4, 3. Dion Cassius, L, 11, 3.

ce qui permet de supposer qu'il ne parvint pas au trône longtemps avant le milieu du Ier siècle[1]. Eu égard à l'identité des noms, il est assez vraisemblable que ce Bocchus et ce Bogud appartenaient à la même famille que le Bocchus contemporain de Jugurtha et le Bogud dont il fut le père[2]. Mais cela n'est pas sûr et il est bien plus douteux encore que le Bocchus et le Bogud, qui furent contemporains de César aient été frères.

De quand datait la division en deux royaumes des États réunis à la fin du second siècle sous l'autorité de Bocchus l'Ancien ? Peut-être de la mort de ce Bocchus, et l'on pourrait proposer pour le royaume de l'Ouest une liste de rois comprenant Iphthas, Ascalis, puis Bogud ; pour le royaume de l'Est, un autre Bogud, fils de Bocchus l'Ancien, puis Bocchus le Jeune. Peut-être d'une époque plus récente[3]. Nous sommes ici en pleine incertitude[4] : les textes ne nous

1. Selon Dion (XLI, 42, 7), c'est en 40 seulement que Bocchus et Bogud furent reconnus rois, par César et les sénateurs qui siégeaient à Rome. Si leur règne avait commencé longtemps auparavant, ils auraient sans doute obtenu plus tôt du gouvernement romain leur reconnaissance officielle.

2. Au début de 40, on proposa dans le Sénat d'envoyer Faustus Cornélius Sulla en Maurétanie (César, *Bell. civ*., I, 6, 3). Le choix de ce personnage ne se comprend guère que si les deux rois maures avaient des raisons de famille pour faire bon accueil au fils du dictateur Sylla, de l'ami de Bocchus l'Ancien.

3. En l'année 62, Vatinius gagna l'Espagne en parcourant l'Afrique septentrionale de l'Est à l'Ouest (*v. supra,* p. 265). Après avoir traversé les royaumes d'Hiempsal et de Mastanesosus, « ad fretum per Mauretaniam venit », dit Cicéron (*In Vatinium*, 5, 12). Le singulier *Mauretaniam* prouve-t-il qu'à cette époque, il n'y ait eu dans la Maurétanie qu'un seul royaume ? J'en doute fort. Un autre passage de Cicéron (Pro Sulla, 20, 56) n'est guère plus probant : il nous apprend qu'en 64, Sittius était en affaires « cum Mauretaniae rege » (un peu plus loin, 20, 58, parlant encore des affaires de Sittius, l'orateur semble indiquer que celui-ci fut en rapports avec plusieurs rois : « ... ut in provinciis et regnis ei maximae pecuniao deberentur »). Le *Belium Alexandrinum* (LI, 1) montre combien il serait imprudent de tirer de ces textes des conclusions très précises. On y lit que Cassius, qui commandait en Espagne au temps de la guerre civile, reçut l'ordre de se rendre « per Mauretaniam ad fines Numidiae ». Or, il y avait à cette époque deux royaumes de Maurétanie, celui de Bogud et celui de Bocchus.

4. Aussi ne faut-il pas s'étonner que d'autres hypothèses aient été présentées pour la série des rois maures. Par exemple, L. Müller (*Numism,,* III, p. 87) croit que la division en deux royaumes fut faite lors de la mort de Bocchus Ier, vers 80 ; à l'Est, auraient successivement régné deux autres Bocchus : Bocchus II (80 ?-50 ?) et Bocchus III (50 ?-33) ; à l'Ouest, deux princes appelés Bogud : Bogud Ier (80 ?-50 ?) et Bogud II (50 ?-38). Bocchus II et Bogud Ier auraient été fils de Bocchus Ier, et pères, l'un de Bocchus III, l'autre de Bogud II.

apportent que des renseignements insuffisants, et nous ne disposons pas d'autres documents, car les seuls rois maures qui soient mentionnés sur des monnaies avant Juba II, contemporain d'Auguste, sont le dernier Bocchus et le dernier Bogud[1].

Nous dirons plus tard le rôle que ces deux souverains jouèrent dans les guerres civiles romaines aux temps de César et d'Octave. Le reste de leur vie est inconnu. Strabon[2] mentionne, d'après un auteur grec[3], une expédition que Bogos, roi des Maures, — sans doute ce Bogud, — fit contre des Éthiopiens qui occupaient le littoral de l'Océan, au Sud de ses États. Cela pour nous apprendre que, de ce pays, il envoya des roseaux et des asperges gigantesques à sa femme : peut-être à cette Eunoé qui aurait accordé, on ne sait où ni quand, ses faveurs à Jules César[4]. D'autres guerres eurent lieu dans l'Ouest de l'Afrique septentrionale : c'est tout ce que nous permet de dire une brève indication relative au Campanien Sittius. Cet aventurier, ayant rassemblé en Maurétanie des bandes composées d'Italiens et d'Espagnols, fit, pendant de longues années, — de 64 à 47 avant J.-C., — le métier de condottiere, intervenant dans les querelles des rois et soutenant tantôt l'un, tantôt l'autre[5].

II

En Numidie, Gauda, devenu sans doute roi après la victoire des Romains sur son frère Jugurtha[6], mourut avant l'année 88,

1. Voir t. V, p. 160-161.

2. XVII, 3, 5.

3. Ἰφιχράτης sur tes manuscrits. On a proposé de corriger Ὑψιχράτης. Cet Hypsicrate était un historien contemporain de César. Conf. t. V, p. 21.

4. Suétone, *Jules César*, 52 « Dilexit et reginas, inter quas Eunoen Mauram Bogudis uxorem, cui maritoque eius plurima et immensa tribuit, ut Naso scripsit. »

5. Appien, *Bell. civ.*, IV, 54. Voir t. V, p. 148 ; t. VIII, l. I, ch. II. § I. — Peut-être Maures et Numides s'étaient-ils combattus. Dion Cassius (XLI, 42, 7) indique que Bocchus et Bogud étaient ennemis de Juba Ier, même avant de s'attacher, dans la guerre civile, à la cause de César.

6. *V. supra*, p. 263.

car c'était alors son fils Hiempsal[1] qui détenait la souveraineté, tout au moins dans la partie de la Numidie qui confinait à la province d'Afrique[2]. Ces deux princes se montrèrent, autant qu'il semble, des alliés fidèles, ou plutôt des vassaux dociles de Rome : nous savons par Appien[3] que des auxiliaires numides furent envoyés en Italie pour participer à]a guerre sociale. Du reste, le Sénat s'assurait contre des trahisons possibles. On mentionne un fils du roi des Numides, un Adherbal[4], qui séjourna à Rome comme otage vers le début du Ier siècle. M. Livius Drusus[5] le prit chez lui, espérant, dit-on, que le roi lui paierait secrètement une sorte de rançon, si ce jeune homme recouvrait sa liberté[6]. Nous n'avons pas à raconter comment, après l'occupation militaire de Rome par Sylla, en 88, Marius put échapper à la mort. De Minturnes, il gagna cette Afrique[7] où il avait jadis acquis tant de gloire, où nombreux étaient ceux qui avaient servi sous ses ordres, où régnait le fils de ce Gauda auquel il avait donné la Numidie[8],

Il prit terre, non pas dans la province, mais bien plus au Sud, dans l'île de Méninx (Djerba)[9]. Là, il apprit que son fils[10], proscrit comme lui-même, était sauf et qu'en compagnie de

1. *Supra*, p. 263, n. 5.

2. Plutarque, *Marius*, 40. Appien, *Bell. civ*., I, 62. *V. infra*, p. 277-8.

3. *Bell. civ*., 1, 42.

4. Il n'est pas autrement connu. Conf. t. V, p. 125, n. 2.

5. Celui qu'on accusa d'avoir livré Magudulsa à Bocchus : *v. supra*, p. 269.

6. *De viris illustr*., 66 : « Adherbalem, fllium regis Numidarum, obsidem domi suae suppressit [corr. Sumpsit ?], redemptionem eius occultam a patre sperans. »

7. Plutarque, *Marius*, 40. Appien, *Bell. civ.*, I, 62. Tite-Live, *Epit. l.* LXXVII. Paul Orose, *Adv. pagan*., V, 19, 8. *De viris illustr*., 67. Velléius Paterculus, II, 19, 4. Valère-Maxime, I, 5, 5. Cicéron, *Pro Sestio*, 22, 50 ; *In Pisonem*, 19, 43 ; *Post redit. ad Quirites*, 8, 20. Lucain, II, 88-90.

8. Conf. *supra*, p. 263.

9. Plutarque, *l. c.* Solin, XXVII, 40 : « Mene insula post Minturnenses paludes C. Mario fuit latebra. » Cicéron (*Pro Sestio*, 22, 50) dit, sans plus préciser : « … cum omnes portus terrasque fugeret, in oras Africae desertissimas pervenisse. » C'est à tort qu'un scoliaste de Cicéron (*Schol. Bobiensia* à *Pro Plancio*, 26, p. 131 de l'édit. Hildebrandt) dit que Marius se rendit aussitôt à Carthage.

10. Son fils adoptif.

Cornélius Céthégus, il se rendait auprès d'Hiempsal, pour demander aide[1]. Encouragé par ces nouvelles, il quitta Méninx et se dirigea vers la province, alors gouvernée par un certain Sextilius[2], qui n'avait éprouvé de lui ni bien, ni mal. Il débarqua sur l'emplacement de Carthage. Un licteur ne tarda pas à se présenter, lui faisant défense, au nom de Sextilius, de pénétrer en Afrique : sinon, le préteur, se conformant au décret du Sénat, le traiterait en ennemi des Romains. Comme Marius, accablé de douleur, restait silencieux, l'homme lui demanda quelle réponse il devait transmettre à son chef. Cette réponse, — authentique ou légendaire, — on la connaît : « Annonce-lui donc que tu as vu Gaius Marius fugitif, assis sur les ruines de Carthage[3]. » L'illustre exilé reprit la mer[4] et retourna vers la petite Syrte, au delà de la province[5]. Il se trouvait à terre de ce côté, quand il fut rejoint par son fils.

Bien résolu à n'agir que selon son intérêt, mais ne sachant pas encore quel parti prendre, Hiempsal avait reçu le jeune Marius avec honneur. Cependant, quand celui-ci voulut partir, le roi inventa divers prétextes pour le retenir et, par conséquent, pour pouvoir, le cas échéant, disposer de lui. Le Romain, raconte Plutarque, dut son salut à l'amour que sa beauté inspira à l'une des concubines d'Hiempsal ; cette femme lui fournit les moyens de s'enfuir avec ses compagnons[6]. Il parvint auprès

---

1. Plutarque, *l. c*. Pour la fuite de Marius le fils en Afrique, conf. Plutarque, *Marius*, 35 ; Appien, *Bell. civ*., I, 62 ; Tite-Live, Epit. l. LXXVII ; *Schol. Bobiensia* à Cicéron, *Cum senat. grat. egit*, 38, p. 58, Hildebrandt.

2. *Sic* dans Plutarque. Dans Appien (*l. c.*) il est appelé à tort Σέξτιος.

3. Plutarque, *Marius*, 40. Conf. Manilius, IV, 47 ; Velléius Paterculus, II, 14, 9 ; Lucain, II, 91-93.

4. II n'est pas vraisemblable qu'il ait fait un séjour à Carthage, comme le prétend Velléius Paterculus, l. c. « ... inopemque vitam in tugurio ruinarum Carthaginiensium toleravit. »

5. Appien, *l. c*.

6. Parmi lesquels Appien (*l. c.*) indique Céthégus, Granius, Albinovanus et Lætorius. Granius, mentionné dans ce passage, n'était pas le Granius qui s'était rendu en Afrique avec son beau-père, le vieux Marius (Plutarque, *Marius*, 35 ; 37 ; 40 ; conf. Velléius, *l. c.*) : Il y avait deux Granii parmi les proscrits (Appien, *Bell. civ*., I, 60).

de son père[1]. Un mauvais présage[2] aurait décidé les deux Marius à se jeter aussitôt dans une barque de pêcheur, pour gagner l'île de Cercina (Kerkenna), qui était proche. Bien leur en prit. Ils venaient à peine de lever l'ancre, quand ils virent arriver au galop sur le rivage des cavaliers, envoyés par Hiempsal[3].

L'exil de Marius ne dura guère. Sylla était parti en Orient pour combattre Mithridate. En Italie, la guerre civile avait éclaté entre les consuls de l'année 87, dont l'un, L. Cornélius Cinna, appartenait au parti démocratique. Marius décida d'aller rejoindre Cinna, qui l'appelait[4]. Avec des cavaliers indigènes[5] qu'il avait pu recruter, il constitua un corps d'un millier d'hommes. Il les débarqua en Étrurie, au port de Télamon[6]. Quelques semaines après, il entrait dans Rome, qu'il remplissait de meurtres.

La mort le surprit au début de son septième consulat, en janvier 86. Mais les Marianistes conservèrent l'Italie jusqu'au retour de Sylla, au printemps de 83, et ce fut seulement dans l'automne de 82 que leur heureux ennemi remporta une victoire définitive.

En Afrique, la province romaine avait été, dès l'année 84[7], le théâtre d'une lutte entre démocrates et aristocrates : nous n'en connaissons pas les détails. Un des chefs de la noblesse,

---

1. En s'enfuyant par terre, car les cavaliers numides qui faillirent le rejoindre, après qu'il eut lui-même rejoint son père, avaient été évidemment envoyés par le roi à sa poursuite. Appien (*ibid*., I, 62) dit cependant que le jeune Marius et ses compagnons vinrent par mer. Paul Orose (V, 19, 8) commet quelque confusion quand il écrit : (Marius) « in Africam transfugit sollicilatoque ex Utica filio, ubi in custodia observabatur, continuo Romam regressus, etc. »

2. Deux scorpions qui se combattaient sur la plage. Marius était très superstitieux : cette anecdote peut donc être vraie.

3. Plutarque, *Marius*, 40.

4. Tite-Live, *Epit. l.* LXXIX. Velléius, II, 20, 5. *De viris illustr*., 67. Voir aussi Appien, *Bell. civ.*, I, 64.

5. Plutarque (*Marius*, 41) dit : « des cavaliers maures (Μαυρουσίων), ce qui est sans doute une expression impropre. Ces indigènes devaient être des Numides ou des Gétules.

6. Plutarque, *l. c*.

7. Cette date résulte des indications de l'*Epitome* de Tite-Live (l. LXXXIV) et de la *Vie de Crassus* par Plutarque (chap. 6).

Q. Cæcilius Métellus Pius, y était venu[1] et avait pu y réunir une armée assez importante[2]. C'était le fils du Métellus qui, de 109 à 107, avait conduit la guerre contre Jugurtha; lui-même avait alors fait campagne sous les ordres de son père[3] : il n'était donc pas un inconnu pour les Africains[4]. Il fut rejoint par M. Licinius Crassus. Ce jeune homme avait échappé aux proscriptions de Marius et de Cinna, dont son père et son frère avaient été victimes ; il s'était réfugié en Espagne et s'y était caché longtemps ; puis, ayant appris la mort de Cinna (qui survint au printemps de 81), il était sorti de sa retraite et avait guerroyé quelque temps dans la péninsule, à la tête de 2 500 hommes qu'il avait levés[5]. Il passa ensuite avec eux en Afrique, pour prêter main-forte à Métellus.

Mais les deux chefs ne s'entendirent pas[6]. Métellus fut chassé par C. Fabius Hadrianus[7], investi du gouvernement de la province par les Marianistes[8]. Il s'enfuit en Ligurie et, bientôt, rejoignit Sylla, débarqué à Brindes[9]. Quant à Crassus, il s'était séparé de Métellus. Quittant, lui aussi, l'Afrique, il alla trouver Sylla[10], probablement avant que celui-ci ne fût

1. On ne sait quand ; en tout cas, après le retour de Marius et de Cinna à Rome (Plutarque, *Marius*, 42 ; Appien, *Bell. civ*., I, 68 ; Granius Licinianus, 35, p. 19-23, édit. Flemisch ; etc.).

2. Plutarque, *Crassus*, 6.

3. Salluste, *Jug*., LXIV, 4. Pseudo-Frontin, *Stratag*., IV, 1, 11. *Conf. supra*, p. 220.

4. Plus tard, en 65, quand Catilina, après son gouvernement d'Afrique, fut accusé de concussions, Métellus Pius intervint en faveur des provinciaux *v. supra*, p. 29, n. 3 et 4.

5. Plutarque, Crassus, 4-6.

6. Plutarque, *l. c*., 6.

7, Tite-Live, *Epit. l*. LXXXIV.

8. Des auteurs anciens se demandaient en quelle qualité cet Hadrianus gouvernait l'Afrique (*v. supra*, p. 18, n. 3). Cicéron (*Verrines*, Act. II, v, 36, 94) et l'*Epitome* de Tite-Live (*l. c*.) lui donnent le titre de *praetor* (conf, Diodore de Sicile, XXXVIII, 11 : στρατηγός). Mais, dans l'usage courant, on appelait *praetores* les propréteurs aussi bien que les préteurs (*supra*, p. 19). Paul Orose (V, 20, 3) dit qu'Hadrianus était *pro praetore* (ce qu'il était, du reste, certainement dans la seconde année de son gouvernement). — Sur Fabius Hadrianus, voir Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, I, p. 22-23.

9. Appien, *Bell. civ.*, I, 80.

10, Plutarque, *Crassus*, 6.

revenu en Italie. Hadrianus resta donc maître de l'*Africa.*

Il périt en 82[1], brûlé vif dans sa demeure officielle d'Utique, lors d'une émeute de citoyens romains, qui, dit Cicéron, châtièrent ainsi son intolérable cupidité[2]. Selon Paul Orose, il s'était conduit en tyran, s'appuyant sur des esclaves[3]. Les auteurs de cette exécution sommaire n'eurent jamais à en rendre compte en justice[4] : évidemment, Sylla, devenu tout puissant à Rome, ne pouvait trouver mauvais qu'on eût ainsi débarrassé l'Afrique d'un gouverneur marianiste.

Le meurtre d'Hadrianus n'entraîna pas la perte de la province pour le parti démocratique. Dans l'automne de cette même année 82, ce fut tout d'abord en Afrique que se retira le consul Cn. Papirius Carbo, désespérant de vaincre les Syllaniens en Italie[5]. Mais il ne tarda guère à passer en Sicile[6] ; puis, à la nouvelle que Pompée débarquait dans l'île, il s'enfuit à Cossura (Pantelleria), comptant gagner de là l'Égypte; capturé, il fut amené à Pompée, qui le fit exécuter[7].

Cependant, en Afrique, de nombreux réfugiés marianistes s'organisaient à Clupea[8] (dans la péninsule du cap Bon),

---

1. C'est la date que donne l'*Epitome* de Tite-Live (I. LXXXVI). Paul Orose (*l. c.*) indique l'année 83.

2. *Verrines*, Act. II, t, 27, 70 : « ... quod eius avaritiam cives Romani ferre non potuerunt. » — Valère-Maxime, IX, 10, 2 : « cum Hadrianus cives Romanos, qui Uticae consistebant, sordido imperio vexasset ... » Tite-Live, *l. c*. : « propter crudelitatem et avaritiam ».

3. *Adv. pogan*., V, 20, 3 : « Fabius Hadrianus ... regnum Africae servorum manu adfectans, a dominis eorum ... incensus est. » D'après Pseudo-Asconius (*apud* Cicéron, édit. Orelli, V, 2, p. 179), c'étaient des esclaves de la ville d'Utique, et Hadrianus se serait assuré leur appui, dans l'intention de massacrer les premiers personnages de cette ville ; « Corrupto servitio civitatis illius, de principum nece conspirasse dicitur. »

4. Cicéron, *l. c*. Valère-Maxime, *l. c.* Diodore, XXXVIII, 11.

5. Plutarque, *Sylla*, 28. Appien, *Bell. civ.*, I, 92 ; conf. *ibid*., 95.

6. Appien, *l. c*., I, 96. Conf. Plutarque, *Pompée*, 10.

7. Plutarque et Appien, *ll. cc*. Tite-Live, *Epit. l*. LXXXIX. Paul Orose, V, 21, 11. Etc.

8. *Schol. Bobiensia* à Cicéron, *Pro Sestio*, 130, p. 103, Hildebrandt. Voir aussi *Schol. Gronov*. à Cicéron, *Pro lege Manil*., 28, dans l'édition de Cicéron par Orelli, V, 2, p. 441.

sous le commandement de Cn. Domitius Ahénobarbus[1], jeune homme[2] d'une illustre famille, mais qui, devenu gendre de Cinna[3] s'était rangé dans le parti démocratique et avait été proscrit par Sylla[4] ; ses amis vantaient la pureté de ses mœurs et son patriotisme[5]. Il eut pour allié Hiarbas, roi des Numides[6].

Nous ignorons qui était cet Hiarbas[7]. Hiempsal, on l'a vu[8], régnait en 88 avant J.-C. Appien[9] nous apprend qu'il fut ensuite détrôné par les Numides, et que ce fut Pompée, — vainqueur des Marianistes en Afrique, — qui le rétablit. De même, Salluste[10] indique qu'Hiempsal fut rétabli par Pompée. Selon Plutarque[11], Pompée, après avoir fait prisonnier le roi Hiarbas, donna la royauté à Hiempsal : en réalité, il la lui rendit, et ce passage de Plutarque, combiné avec les textes d'Appien et de Salluste, permet de croire qu'Hiempsal avait été dépouillé de son royaume au profit d'Hiarbas.

---

1. Plutarque, *Pompée*, 10. Eutrope, V, 9, 1. Paul Orose, V, 21, 13.

2. Il périt « in ipso iuventae flore » : Valère-Maxime, VI, 2. 8.

3. Paul Orose, V, 24, 16. Domitius fut, par conséquent, beau-frère de Jules César.

4. Tite-Live, *Epit. l*. LXXXIX.

5. Helvius Mancia, *apud* Valère-Maxime, *l. c*.

6. Tite-Live, l. c. : « In Africa Cn. Domitium proscriptum et Hiarbam regem Numidiae, bellum molientes ... » Voir aussi Eutrope, V, 9, 1 ; Plutarque, *Pompée*, 12.

7. Ἰάρφας dans Plutarque, *l. c*. ; corr. Ἰάρβας. Ce nom, que les Latins écrivent avec ou sans H, se retrouve dans la légende de Didon (t. I, p. 383, 386, 390-1). Il était d'origine phénicienne, s'il est identique à YHRB'L, nom qui se lit dans une inscription de Byblos (C. I. S., *Pars prima*, I, n° 1, l. 1 ; Dussaud, dans *Mélanges Hartwig Derenbourg*, p. 151). Peut-être le même nom, sous la forme corrompue *Earbal*. — ou *[I]earbal*, — dans une inscription latine d'Afrique : Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, L, 3229. — Dans Paul Orose (V, 21, 14) est mentionné Hiertas, roi de Numidie (« Hiertam Numidiae regem »), qui fut, comme Domitius, l'adversaire malheureux de Pompée et que celui-ci mit à mort après l'avoir fait prisonnier. D'autres textes donnant les mêmes indications au sujet d'Hiarbas, il y a tout lieu d'admettre que, dans Orose, le mot *Hiertam* est altéré et doit être remplacé par *Hiarbam*. C'était ce dernier nom qu'on lisait dans Tite-Live, source d'Orose (passage cité note précédente). Dans Eutrope (V, 9, 1), qui dépend aussi de Tite-Live, nous lisons : Hiarbam, regem Mauretaniae, etc. ; on voit que le nom du roi est ici légèrement corrompu et qu'il y a erreur au sujet du royaume.

8. *Supra*, p. 276-7.

9. *Bell. civ.*, I, 80.

10. *Hist*., I, 53, édit. Maurenbrecher : « Id bellum excitabat metus Pompei victoris, Hiempsalem in regnum restituentis. »

11. *Pompée*, 12.

D'après l'auteur du *De viris illustribus*[1] c'est à un Masinissa que Pompée rendit la Numidie, après l'avoir enlevée à Hiarbas. On croit généralement que le nom de Masinissa figure ici par erreur, au lieu de celui d'Hiempsal. Mais il paraît difficile d'expliquer comment une telle erreur aurait pu s'introduire, et l'existence, en ce temps-là, d'un roi numide portant le nom de Masinissa, — ou un nom très voisin, — n'est point inadmissible. Un peu plus tard, il y avait certainement, entre la Maurétanie et le royaume numide possédé par Hiempsal, puis par Juba Ier, un autre royaume numide ; en 62 avant J.-C., il appartenait à un prince appelé par Cicéron Mastanesosus; en 47-46, à un prince appelé par Appien Μασανάσσης[2]. Cette division de la Numidie en deux royaumes, oriental et occidental, pouvait remonter à une époque antérieure : peut-être au lendemain de la guerre de Jugurtha[3], peut-être à la mort de Gauda. Le « Masinissa » du *De viris illustribus* et Hiempsal auraient régné simultanément, le premier dans l'Ouest, le second dans l'Est de la Numidie ; on ne saurait dire s'ils étaient parents. L'un et l'autre auraient été détrônés, et Hiarbas, les remplaçant, serait devenu souverain de toute la Numidie[4].

Un indice permet de supposer qu'il choisit pour capitale la ville de Bulla Regia[5], auprès de la Medjerda[6]. Dans la guerre

---

1. Chap. 77 ; (Pompée) « Numidiam Hiarbas ereptam Masinissae restituit. »

2. *V. infra*, p. 290 et suiv.

3. Hypothèse que nous avons indiquée plus haut, p. 263.

4. M. Lenschau (dans la *Real-Eacyclopädie*, VIII, p. 1388) se demande si Hiarbas n'était pas un chef gétule. Il fait remarquer que, dans Virgile (*Énéide*, IV, 326), le roi légendaire Iarbas est qualifié de Gaetulus : ce qui convenait peut-être, en réalité, au roi historique. Il est superflu de discuter cette hypothèse (Ovide, *Fastes*, III, 552, qualifie de *Maurus le Gaetulus Iarbas* de Virgile, tout en le donnant pour chef à des *Numidae*). On peut supposer qu'en 81, des Gétules s'accordèrent avec Hiarbas pour soutenir les Marianistes (*v. infra*, p. 287), mais cela ne prouve pas qu'Hiarbas ait été lui-même un Gétule,

5. S'enfuyant devant Pompée, qui venait de la région d'Utique, puis devant Bogud, qui venait de la Maurétanie, Hiertas [lisez Hiarbas] retourna à Bulla, dit Paul Orose (V, 21. 14 : « Bullam reversum »). — Si l'on peut supposer que Bulla fut la capitale d'Hiarbas, il n'en faut pas conclure qu'elle ne faisait pas partie auparavant du royaume d'Hiempsal, puisque, — du moins à notre avis, — Hiempsal fut dépouillé de ses États par Hiarbas.

6. Pour cette ville, voir t. V, p. 262.

civile qui déchirait la République romaine, il se mit du côté des Marianistes : ceux-ci avaient dû le voir avec plaisir supplanter cet Hiempsal qui, en l'année 88, avait eu une attitude si équivoque à l'égard de Marius et qui, depuis lors, s'était peut-être allié ouvertement au parti aristocratique.

III

Il importait à Sylla de ne pas laisser ses ennemis en possession d'une contrée d'où Rome tirait une partie des blés qui la nourrissaient. Après avoir été son meilleur auxiliaire en Italie, Pompée, vers la fin de l'année 82, avait occupé la Sicile : il fut chargé d'aller vaincre Domitius et Hiarbas. Cette expédition, qui ne nous est guère connue que par Plutarque(1), eut lieu en 81, probablement à l'automne(2).

Âgé de vingt-cinq ans(3), Pompée n'avait encore exercé

1. *Vie de Pompée*, 11-13. On ne sait quelle est la source de Plutarque. Quelques indications dans l'*Epitome* de Tite-Live (l. LXXXIX), Eutrope (V, 9, 1), Paul Orose (V, 21, 13-14), le *De viris illustribus* (77). Zonaras (X, 2) ne donne rien qui ne soit dans Plutarque.

2. Lors de la bataille que Pompée livra à Domitius, la pluie, accompagnée d'un vent violent, tomba pendant de longues heures (*v. infra*). En Tunisie, on peut avoir de ces temps entre octobre et mai, mais non pas entre mai et octobre. Cette bataille ayant suivi de très près le débarquement de Pompée, celui-ci aurait entrepris son expédition soit avant la fin du printemps, soit après le commencement de l'automne ; la seconde hypothèse est, je crois, préférable, eu égard aux préparatifs très importants qu'il dut faire. La période d'opérations militaires fut très courte. Mais Pompée ne quitta pas tout de suite l'Afrique et, de retour en Italie, il n'obtint peut-être pas aussitôt le triomphe. Il le célébra le 12 mars (Granius Licinianus, 36, p. 31, édit. Flemisch). Le célébra-t-il en 80 ou en 79 ? On ne saurait le dire. Les textes lui attribuent, lors de ce triomphe, soit 24 ans (Tite-Live, *Epit. l*. LXXXIX ; Eutrope, V, 9, 11), soit 25 (Granius, *l. c.*), soit 26 (*De viris illustr*., 77) : ils ne permettent donc pas une conclusion. Une loi autorisant, autant qu'il semble, Pompée à rentrer à Rome avec l'*imperium*, condition nécessaire pour triompher, fut proposée lorsque Sylla était consul (Salluste, *Hist*., II, 21, édit. Maurenbrecher), par conséquent au cours de l'année 80, mais cette indication ne nous permet pas non plus de choisir, pour la date du triomphe, entre le 12 mars 80 et le 12 mars 79. M. E. Pais (*Fasti triumphales*, p. 233) incline pour 80 ; d'autres préfèrent 79.

3. Plutarque (*Pompée*, 12) dit qu'il était dans sa 24e année. Mais cet auteur, — comme d'autres, du reste, — donne à plusieurs reprises des indications inexactes sur l'âge de Pompée, qui était né le 29 septembre 106. Voir à ce sujet Drumann, *Geschichte Röms*, 2e édit. par Groebe, IV, p. 332.

aucune magistrature. Mais, avant son départ pour la Sicile, le Sénat l'avait investi de l'*imperium*, afin qu'il pût commander légalement une armée[1]. Une décision de cette assemblée et une lettre du dictateur l'invitèrent à passer en Afrique[2]. Il est douteux que des pouvoirs plus étendus lui aient été conférés, qu'il ait reçu alors l'*imperium* consulaire, au lieu de l'*imperium* prétorien. Un passage de Cicéron[3] semblerait indiquer qu'il n'obtint le titre de *pro consule* que plus tard, quand on lui confia la tâche de combattre Sertorius, et un autre texte affirme qu'il triompha de l'Afrique en qualité de pro *praetore*[4]. D'autre part, une monnaie d'or, frappée en mémoire de son triomphe africain, lui donne le titre de *pro co(n)s(ule)*[5]. Il y a là une contradiction qu'il est malaisé d'expliquer[6].

Il prit la mer avec six légions complètes, 120 vaisseaux de guerre et 800 transports. Le débarquement se fit, partie à Utique, partie à Carthage[7]. Utique, capitale de la province romaine

1. Tite-Live, *Epit. l.* LXXXIX : « In Siciliam cum imperio a senatu missus ». Cicéron, *De imp. Cn. Pompei*, 21, 61 : « ... imperium atque exercitum dari, Siciliam permitti atque Africam bellumque in ea provincia administrandum. »

2. Plutarque, *Pompée*, 11. Conf. Appien, *Bell. civ.*, I, 80 ; Cicéron, *l. c*.

3. Cicéron, *ibid*., 21, 62 (avec le contexte). Voir aussi Plutarque, *Pompée*, 13.

4. Granius Licinianus, 36, p. 31, édit. Flemisch : « Pompeius ... eques Romanus ... pro praetore ex Africa triumphavit. » Cet auteur dépend d'un abrégé de Tite-Live.

5. Babelon, *Monnaies de la Républ. rom*., II, p. 342, n° 6 ; Grueber, *Coins of the Roman Republic*, II, p. 464, n° 20, et pl. CX, fig. 13. Au droit, la tête de l'Afrique, coiffée d'une dépouille d'éléphant et accompagnée de l'inscription *Magnus* ; au revers, Pompée sur un quadrige, avec l'inscription procos.

6. Il me parait impossible d'admettre (avec Mommsen, *Röm. Staatsrecht,* II, 2e édit., p. 634, n. 3) que Pompée se soit qualifié ici de *pro consule* par une usurpation de titre. Il faudrait donc supposer que cette monnaie date d'une époque où il était véritablement proconsul ; elle aurait, par conséquent, été frappée un certain nombre d'années après le triomphe qu'elle rappelle : on s'est demandé (Eckhel, Fr. Lenormant, Grueber) si elle n'est pas contemporaine du troisième triomphe de Pompée, en 61. Voir Pais, *Fasti triumphales*, p, 518-9. — Une autre hypothèse ne serait peut-être pas inadmissible, mais elle contredirait nettement l'assertion de Granius Licinianus. Pompée, venu en Afrique avec le titre de *pro praetore*, y aurait reçu du Sénat celui de *pro consule*, qu'il aurait possédé régulièrement lors de son triomphe. C'est précisément dans l'année de son expédition d'Afrique, où il fit fonction de gouverneur de la province, qu'une *lex Cornelia* accorda le titre de *pro consule* à des gouverneurs qui, auparavant, n'avaient droit qu'au titre de *pro praetore* : *v. supra*, p. 19-20.

7. Plutarque, *Pompée*, 11. — Lors de son séjour à Carthage, Pompée éleva des

en même temps que cité libre, parait donc n'avoir fait aucune difficulté pour accueillir le jeune général[1]. Sept mille hommes de troupes marianistes s'empressèrent de passer à lui[2] : peut-être se trouvaient-ils dans un camp très voisin de ce lieu[3]. Plutarque raconte que, parmi les soldats qui débarquèrent à Carthage, quelques-uns eurent la chance de découvrir un trésor important; du moins, ce fut le bruit qui courut. Une véritable fièvre s'empara de leurs compagnons d'armes, persuadés que ce sol était plein de richesses, enfouies avant la catastrophe où la ville avait sombré. Et, pendant plusieurs jours, des milliers de gens firent des fouilles en tous sens. Pompée, ne pouvant les en empêcher, prit, le parti d'en rire et d'attendre qu'ils revinssent à la raison. Il les conduisit alors à l'ennemi[4]. La rencontre eut lieu non loin d'Utique[5].

Malgré la défection d'une partie de son armée, Domitius disposait encore d'environ vingt mille combattants[6] : il est à croire que la plupart étaient des Numides, sujets d'Hiarbas. Il les avait rangés derrière un ravin escarpé. Mais comme, depuis le matin, il tombait une pluie abondante et qu'il faisait grand vent, il renonça à livrer bataille ce jour-là et ordonna la retraite vers le camp. Pompée, jugeant l'occasion propice, s'avance rapidement, traverse le ravin et tombe sur ces troupes,

---

autels aux divinités auxquelles le sol de la ville punique était consacré (conf. Gastinel, *Rev. archéol.*, 1926, I, p. 50 et 70). Car c'est ainsi, je crois, qu'il faut interpréter trois mots d'un passage où Tertullien (*De pallio*, 1) rappelle un certain nombre d'événements concernant Carthage, depuis sa destruction jusqu'à l'époque d'Auguste. On y lit : « post Gracchi obscena omina et Lepidi violenta ludibria, post trinas Pompei aras et longas Caesaris moras ». Il me semble que Tertullien a voulu bien balancer les membres de sa phrase, sans souci de l'ordre chronologique : au grand César, il a opposé le grand Pompée (d'autres ont cru qu'il s'agit ici du second fils de Pompée, Sextus, mais n'ont pas donné de bons arguments à l'appui de leur opinion).

1. La guerre terminée, Pompée accorda le droit de cité romaine à des gens d'Utique qui avaient combattu de son côté : Cicéron, *Pro Balbo*, 22, 51.

2. Plutarque, *Pompée*, 11.

3. Conf. *supra*, p. 34.

4. Plutarque, *l. c.*

5. Paul Orose, V, 21, 13.

6. Plutarque, *Pompée*, 12.

marchant en désordre, aveuglées par la pluie qui leur fouette le visage. La tempête gêne aussi les Syllaniens et les empêche de se bien voir : leur chef est près d'être tué par un soldat qui, ne le reconnaissant pas, lui demande le mot d'ordre et auquel il tarde à répondre. Cependant, les Marianistes sont bientôt mis en déroute ; trois mille seulement, dit-on, échappent au massacre[1]. Salué *imperator* par les vainqueurs, Pompée leur déclare qu'il n'acceptera pas ce titre tant que le camp de Domitius restera debout. Avec eux, il s'élance vers les retranchements : il a enlevé son casque pour ne pas courir le même danger que tout à l'heure. Le camp est pris aussitôt[2]. Domitius est tué : en combattant, selon Paul Orose[3] ; mis à mort par Pompée après avoir été fait prisonnier, selon une autre version[4]. Les villes de la province se soumettent ou sont emportées d'assaut[5].

Hiarbas, qui semble bien avoir participé à cette bataille[6], s'était enfui. Pompée le poursuivit. Du côté de la Maurétanie, accourut alors Bogud, fils de ce roi Bocchus qui s'était montré si fier de l'amitié de Sylla : il venait combattre l'allié des Marianistes. Hiarbas se heurta à lui, perdit dans cette rencontre

1. Plutarque, *l. c.* Selon Paul Orose (*l. c.*), l'armée de Pompée aurait tué 18 000 ennemis. Il est certain, en tout cas, qu'elle en tua beaucoup : « ... Africa, quae magnis oppressa hostium copiis eorum ipsorum sanguine redundavit », dit Cicéron, *De imp. Cn. Pompei*, 11, 30.

2. Plutarque, *l. c.* Le même, *Apophth., Cn. Pompeius*, 4 (Coll. Didot, Plutarque, *Moralia*, t. I, p. 247).

3. *L. c.* : « Domitius ..., dum inter primores pugnat, occisus est. » Orose a dû trouver cette indication dans Tite-Live. Cependant l'*Epitome* et Eutrope, auteur dépendant de Tite-Live, mentionnent la mort de Domitius en des termes qui feraient plutôt supposer que Pompée l'avait ordonnée. *Epit. l.* LXXXIX : « Cn. Pompeius in Africa Cn. Domitium ... et Hiarbam ... victos occidit »; Eutrope, V, 9, 1 : « Domitium .., occidit. » Plutarque (l. c.) dit brièvement : « Le camp est pris et Domitius meurt. »

4. Helvius Mancia, s'adressant à Pompée, *apud* Valère-Maxime, VI, 2, 8 : « Vidi [aux Enfers] cruentum Cn. Domitium Ahenobarbum deflentem, quod ... tuo iussu esset occisus. »

5. Plutarque, *Pompée*, 12.

6. Cela n'est pas absolument certain, car l'expression dont se sert Plutarque (*l. c.*), Ἰάρφαν τόν συμμαχήσαντα Δομετίω, peut signifier simplement qu'Hiarbas était l'allié de Domitius.

toutes ses troupes et, revenant en arrière, alla s'enfermer dans Bulla. Mais la ville se rendit à Pompée, qui, maître d'Hiarbas, le fit périr[1]. Jugeant utile d'inspirer aux barbares la crainte des Romains, il n'évacua pas aussitôt la Numidie ; il trouva même le temps d'y chasser le lion et l'éléphant[2]. Hiempsal fut remis en possession de ses États[3]. Peut-être aussi Masinissa, si l'on tire cette conclusion d'une phrase du *De viris illustribus* que nous avons cherché à expliquer plus haut[4]. Des Gétules avaient, un quart de siècle auparavant, reçu des terres de Marius, en récompense des services qu'ils lui avaient rendus pendant la guerre contre Jugurtha[5]. Il est probable qu'en 81, eux-mêmes ou leurs fils s'étaient rangés du côté des Marianistes. Après la victoire des Syllaniens, ils perdirent leur indépendance et devinrent sujets d'Hiempsal[6].

Cette campagne, si brillante et si efficace[7], fut très rapide : Pompée n'aurait mis que quarante jours à détruire ses ennemis, à soumettre la province d'Afrique et à régler ce qui concernait les rois[8].

Étant revenu à Utique, il reçut une lettre de Sylla, lui ordonnant de licencier son armée[9], sauf une seule légion, et d'attendre dans cette ville l'arrivée de l'ancien préteur qui le

1. Paul Orose, V, 21, 14. Brèves mentions dans Plutarque, dans l'*Epitome* de Tite-Live et dans Eutrope, *ll. cc*.

2. Plutarque, *l. c.*

3. V. *supra*, p. 281.

4. P. 282.

5. V. *supra*, p. 263-4.

6. *Bell. Afric*., LVI, 3. — Dans un fragment de Salluste (cité p. 281, n. 10), il est question d'une guerre causée par la crainte qu'inspirait, la victoire de Pompée, lequel venait de rétablir Hiempsal. Nous ne savons pas de quoi il s'agit. D'événements qui se seraient passé alors en Maurétanie ?

7. Pline l'Ancien (VII, 96) la résume ainsi : « Africa tota subacta et in dicionem redacta. » Cicéron, *De imp. Cn. Pompei*, 21, 61 : « bellum maximum confecit » ; conf. *ibid*., 11, 30.

8. Plutarque, Pompée, 12 (il indique ce chiffre de quarante jours, mais en ajoutant : « dit-on »). Conf. *Bell. Afric*., XXII, 2 (cité *supra*, p. 272, n. 3.

9. « Ce qui impliquait le refus du triomphe », remarque Mommsen, *Hist. rom*., trad. Alexandre, V, p. 342.

remplacerait[1]. Il en conçut un vif mécontentement, qu'il dissimula. Quant aux soldats, invités par lui à partir, ils manifestèrent bruyamment leur indignation contre le dictateur. Ils déclarèrent qu'ils n'abandonneraient pas leur général et ne souffriraient pas qu'il se fiât à ce tyran. Pompée essaie d'abord de les calmer, puis, ne pouvant les convaincre, il descend de son tribunal et, tout en pleurs, se retire sous sa tente. Les mutins vont l'y chercher et le ramènent. Une bonne partie de la journée se passe en instances réciproques. A la fin, Pompée jure qu'il va se tuer si on lui fait violence et il parvient ainsi à apaiser le tumulte. Si cette scène fut telle qu'on nous la raconte[2], il s'y montra excellent comédien.

Les premières nouvelles venues d'Afrique firent croire à Sylla que Pompée s'était séparé de lui. Mieux informé, il se rassura, mais jugea prudent de céder. Le vainqueur retourna avec son armée en Italie. Tous s'empressèrent de lui apporter leurs félicitations et de lui faire cortège. Sylla lui-même alla à sa rencontre et le salua du nom de *Magnus*, que les soldats lui avaient peut-être déjà donné en Afrique[3].

Cependant, à Pompée qui demandait le triomphe, le dictateur et des sénateurs influents opposaient la loi : cet honneur ne pouvait être accordé qu'à des consuls et à des préteurs. Loin de renoncer à son ambition, il insista, sur le ton de la menace plus que de la prière, et eut raison de la mauvaise volonté de Sylla[4]. En 80 ou en 79, le 12 mars[5], il triompha *ex Africa*[6].

1. Conf. *supra*, p. 22.

2. Plutarque, *Pompée*, 13.

3. Plutarque, *l. c*. (et Sertorius, 18) ; conf. Pline l'Ancien, VII, 96 ; monnaie d'or mentionnée *supra*, p. 284. Pour ce surnom, voir Drumann-Groebe, *l. c*., IV, p. 342-4.

4. Plutarque, *Pompée*, 14 ; conf. Appien, *Bell. civ*., I, 80. Nous ne savons pas au juste comment se déroula l'affaire. En tout cas, la question du retour de Pompée en Italie avec son armée et celle de son triomphe étaient connexes, ce qui n'apparait pas dans le récit de Plutarque. D'après un fragment des *Histoires* de Salluste (II, 21, édit. Maurenbrecher), Sylla aurait joué un double jeu.

5. V. *supra*, p. 283, n. 2.

6. Sur ce triomphe, voir Plutarque, *Pompée*, 14 ; Appien, *Bell, civ.*, 1, 80 ; Tite-

Ayant ramené beaucoup d'éléphants des écuries royales, il avait voulu en atteler quatre à son char, mais la porte de la ville se trouva trop étroite pour les laisser passer et on dut les remplacer par des chevaux[1].

IV

Après sa restauration, Hiempsal régna encore au moins vingt ans : des textes le mentionnent en 75, en 63 et en 62 avant notre ère[2]. Juba[3], son fils[4], jeune encore en 63[5], était roi en 50[6], sans doute depuis quelques années[7].

Les États d'Hiempsal et de Juba s'étendaient très largement au Sud et à l'Ouest de la province romaine. Nous avons vu[8] qu'en 88, Hiempsal possédait le littoral de la petite Syrte. Redevenu roi, il recouvra naturellement cette région. En 46, Juba était maître de Thænæ, ville située vers l'entrée septentrionale de la petite Syrte et tout près de la frontière romaine[9]. Plus loin vers le Sud-Est, son royaume touchait le territoire de Leptis, entre les deux Syrtes[10]. D'autre part, il bordait la province à l'Ouest du Byzacium (région d'Hadrumète, aujour-

---

Live, Epit. l. LXXXIX ; Granius Licinianus, 36, p. 31, édit. Flemisch ; Eutrope, V, 9, 1 ; *De virus illustr.*, 77 ; Cicéron, *De imp. Cn. Pompei,* 21, 61 ; *Bell. Afric*,, XXII, 3 ; Velléius Paterculus, II, 40, 4 ; Pline l'Ancien, VII, 96.

1. Plutarque et Granius, *ll. cc,* Pline l'Ancien, VIII, 4. Conf. E. Pais, *Dalle guerre puniche a Cesare Augusto*, p. 227 et suiv.

2. Cicéron, *De lege egraria,* I, 4, 10-11 ; II, 22, 58 (en 715 et en 63). Suétone, *Jules César*, 71 (vers 63). Cicéron, *In Vatinium*, 5, 12 (en 62).

3. Ce nom parait être Libyque, plutôt que phénicien (conf. t. I, p. 388-9). YWB'Y en écriture punique, sur des monnaies : L. Müller, *Numism*., III, p. 42-43, nos 50 et suiv. Ἰόβας en grec (Plutarque, Appien, Dion Cassius, Élien, Athénée, etc.), plus rarement Ἰούβας (Strabon). Iuba, en latin (monnaies, inscriptions, auteurs).

4. *C. I. L*., II, 3417 ; Cicéron, *Leg, agr.*, II, 22, 59 ; Suétone, *l. c.* ; Dion Cassius, XLI, 41, 3.

5. Cicéron, *1. c*. : « adulescens ».

6. Dion, *l. c.*

7. Voir *Bell, Afric*., XCVII, 3.

8. P. 10, 277-5.

9. Voir t. V, p. 247, n. 6.

10. V. *ibid*., p. 200, n. 9, et ici, p. 9-10.

d'hui Sousse)[1]. La capitale, — ou plutôt une des capitales, — de ce Juba était Zama[2], dont l'emplacement exact est inconnu, mais qui doit certainement être cherchée dans la Tunisie centrale[3]. Le culte du roi Hiempsal se célébrait encore sous l'Empire à Thubursicu Numidarum, dans l'Algérie orientale[4] ; c'est une raison de croire qu'Hiempsal et son fils avaient possédé ce lieu[5]. Enfin, la vieille capitale de Syphax, de Masinissa, de Micipsa, Cirta (Constantine) appartenait au royaume de Juba et en était même la ville la plus riche[6].

Ce royaume ne confinait cependant pas à la Maurétanie. Une grande partie de l'ancien pays des Masæsyles était en d'autres mains. A la fin du second siècle, Bocchus avait pu s'annexer, à l'Est de la Moulouia, un vaste territoire dont on ignore la limite orientale[7] ; on ignore également si cette limite varia dans le demi-siècle qui suivit. Mais on sait qu'entre les États des successeurs de Bocchus et ceux d'Hiempsal et de Juba, s'interposait un autre royaume. Nous nous sommes demandé[8] s'il n'existait pas déjà avant l'année 81, et s'il n'avait pas pour maître le Masinissa qui, selon l'auteur du *De viris illustribus*, fut restauré par Pompée, après avoir été remplacé pendant quelque temps par Hiarbas. En tout cas, l'existence de ce royaume intermédiaire est attestée en 62 par un passage de

1. Comme l'atteste la marche de Considius à travers le royaume de Juba, pour aller d'Acholla à Hadrumète : *Bell. Afric*., XLIII.

2. T. V, p. 269, n. 2.

3. *Ibid*., p. 268-9. — C'est probablement aussi dans la Tunisie centrale qu'étaient fixés ces Gétules, qui avaient reçu des terres de Marius et qui, après l'expédition de Pompée, furent assujettis à Hiempsal: *v. supra*, p. 10.

4. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 1242,

5. Il est vrai que, longtemps après sa mort. Hiempsal était adoré aussi à Tubusuptu, non loin de Bougie (*C. I. L*., VIII, 8834), dans une région qui, sans doute, n'appartint jamais à ce roi. Mais elle avait appartenu à des descendants d'Hiempsal, Juba II et Ptolémée, qui avaient pu y introduire le culte de leur ancêtre. A Thuhursicu, ce culte ne put guère s'implanter qu'entre la mort d'Hiempsal et la constitution de la nouvelle province d'Afrique, c'est-à-dire sous Juba Ier.

6. Voir t. V, p. 273, n. 12.

7. V. *supra*, p. 264-5.

8. P. 282.

Cicéron[1], que nous avons cité[2]. Le souverain en était alors « Mastanesosus ». Il faut peut-être l'identifier avec un roi africain de cette époque, dont on a des monnaies, à légendes néopuniques ; elles indiquent ainsi son nom (les voyelles étant omises) : MSTNÇN[3]. On pourrait, cependant, supposer qu'elles appartiennent au prince appelé dans le *De viris* « Masinissa », ou à un roi, détrôné en 46, qu'Appien appelle Μασανάσσης (équivalent grec de la forme latine *Masinissa*). La célébrité du grand Masinissa aurait fait imputer son nom à un prince numide qui, en réalité, aurait porté un nom légèrement différent[4]. Peut-être même ne doit-on pas exclure l'hypothèse que ces noms ne désignent qu'un seul personnage, dont le règne aurait commencé avant 81 et se serait terminé en 46. A moins que l'on ne préfère admettre une succession de trois rois : Masinissa, Mastanesosus, puis un nouveau Masinissa, le Masanassès d'Appien.

Ce Masanassès était père du roi Arabion[5], qui, en 44, se trouvait en âge de commander des troupes ; il avait-donc dû naître lui-même au moins une quarantaine d'années plus tôt. Il fut, dit Appien[6], l'allié de Juba. Victorieux de celui-ci, Jules César donna le territoire de Masanassès à Bocchus, souverain de la Maurétanie orientale, et à Sittius, qui en reçut la partie la meilleure. D'autres textes[7] nous apprennent que, lors de l'expédition de César, Bocchus et Sittius se jetèrent sur les États de Juba et s'emparèrent de Cirta, qui fut ensuite donnée par le dictateur à Sittius. Il en résulte que le royaume de Masanassès s'étendait entre la Maurétanie et Cirta, et qu'à l'Est,

1. *In Vatinium*, 5, 12.
2. P. 265.
3. Voir t. V, p. 160.
4. En punique, le nom de Masinissa s'écrivait MSNSN : voir t. III, p. 178, n. 1,
5. Appien, *Bell. civ.*, IV, 54.
6. *L. c*.
7. *Bell. Afric*. XXV, 2-3 ; XXXVI, 4. Appien, *Bell, civ*., II, 96. Dion Cassius, XLIII, 3, 1-4.

il était assez voisin de Cirta, puisque Sittius reçut à la fois la ville et une partie du royaume. Ce royaume, Bocchus et le condottiere, venant de la Maurétanie, l'avaient nécessairement traversé pour pénétrer chez Juba et ils l'avaient conquis : César ne fit que leur en confirmer la possession. Quelles en étaient exactement les limites ? Nous l'ignorons. Il était certainement moins important que celui d'Hiempsal et de Juba, qui s'étendait de Cirta jusqu'au delà de la petite Syrte. Souverain puissant, Juba paraît avoir imposé sa politique à son « allié » Masanassès. Aussi ne savons-nous sur le royaume occidental de Numidie et sur ses maîtres que ce qui vient d'être dit.

Nous sommes un peu mieux renseignés sur là Numidie orientale. Hiempsal, qui se laissa détrôner et ne fut rétabli que par la grâce de Pompée, ne se distingua sans doute pas comme homme de guerre. Mais, de même que son grand-père Mastanabal[1] et son petit-fils Juba II, il eut le goût des lettres : c'est à un ouvrage écrit en punique, dont il était, semble-t-il, l'auteur[2], que Salluste a emprunté un récit sur les prétendues origines des peuples africains[3].

Juba Ier n'eut pas les mêmes soucis intellectuels. Très désireux de se montrer sous un aspect avantageux, il portait de riches vêtements[4] et prenait grand soin de ses cheveux et de sa barbe[5] ; sa coiffure était un laborieux échafaudage de boucles étagées[6]. En cela il se conformait, du reste, aux modes de son pays : monarque africain, il ne se piquait pas de ressembler aux Grecs et aux Romains. Orgueilleux et violent[7], il vidait volontiers ses querelles les armes à la main. Nous le voyons

1. Voir t. VI, p. 91.
2. Voir t. I, p. 331-2.
3. *Jug*., XVIII.
4. *Bell. Afric*., LVII, 5.
5. T. VI, p. 18 et 21.
6. Voir son portrait sur ses monnaies : L. Müller, *Numism*., III, p. 42. Une tête qui peut le représenter a été trouvée à Cherchel, où régna son fils Juba II : voir t. VI, p. 21, n. 1.
7. Comme il le prouva plus tard, lors de la guerre entre César et les Pompéiens.

entreprendre dans le Sud une longue expédition contre des tribus rebelles[1], peut-être contre des Gétules[2], se jeter sur le territoire de Leptis[3] ; nous savons qu'il était brouillé avec les deux rois maures Bocchus et Bogud[4]. Il ne se contenta pas d'orner Zama, sa capitale, d'édifices luxueux, palais et temples[5] ; il en fit une place très forte, entourée d'un triple rempart[6] et capable de lui assurer un abri inexpugnable en cas de revers.

Hiempsal parait n'avoir donné aucun motif de mécontentement à la République romaine, qui lui accorda le titre de roi ami[7]. Des auxiliaires numides sont mentionnés dans l'armée de César au commencement de la guerre des Gaules[8]. C'est peut-être sous ce prince que le monnayage numide commença à subir l'influence de Rome[9] ; sous Juba Ier, on constate avec certitude l'emploi du système métrologique romain pour des monnaies d'argent, dont la plupart indiquent en latin le nom et le titre du souverain[10].

Nous avons parlé[11] d'un accord conclu, en 75 avant J.-C., entre Hiempsal et le consul C. Aurélius Cotta, au sujet de terres du domaine public dont le roi était concessionnaire dans la province d'Afrique. Lors d'un séjour à Rome, en 64-63, Juba, qui n'était encore que prince royal, fit, sans trop se

1. Élien, *Nat. anim*., VII, 23. Cette expédition, heureuse pour Juba, aurait duré une année entière.

2. Conf. t. V, p. 165-6.

3. *V. infra*, p. 295.

4. *Supra*, p. 275, n. 5. — En 49, le bruit courut que *Juba*, en marche vers Utique, avait été rappelé dans son royaume par une guerre avec des voisins : César, *Bell. civ.*, II, 38, 1 ; Appien, *Bell. civ*., II, 45.

5. Vitruve, VIII, 3, 24. Deux de ces édifices sont peut-être représentés sur des monnaies de Juba : Müller, *Numism*., III, p. 42-43,-nos 50, 51, 57 ; conf. ici t. VI, p. 86.

6. Vitruve, *l. c*. Conf. t. V, p. 269.

7. Cicéron, *Leg. agrar*., II, 22, 58 : « regi amico ».

8. César, *Bell. Gall.*, II, 7, 1 ; II, 10, 1 ; II, 24, 4.

9. La chose est douteuse : voir t. V, p. 159-160.

10. T. V, p. 160 ; VI, p. 118.

11. *Supra*, p. 80.

cacher, les largesses nécessaires pour que cette convention ne fût pas abrogée[1].

Ce n'était sans doute pas seulement pour traiter cette affaire qu'il était venu en Italie. Un certain Masintha, — ainsi l'appelle Suétone[2], — jeune Numide de rang élevé, appartenant peut-être même à la famille royale, avait eu un différend grave avec Hiempsal[3] et s'était réfugié à Rome. Hiempsal le fit réclamer par Juba[4] et obtint une sentence favorable à sa demande. Pourtant Jules César avait soutenu la cause de Masintha avec beaucoup d'ardeur ; il s'était même emporté, au cours des débats, jusqu'à faire à Juba l'affront de le saisir par la barbe. Grâce à lui, Masintha put échapper au jugement qui le livrait au roi numide : César l'arracha des mains de ceux qui l'appréhendaient, le cacha longtemps dans sa maison, et quand, en 61,

1. Cicéron, *Leg. agrar*., II, 22, 39.

2. *Jules César*, 71. *Masintha* est probablement le mène nom que *Masinissa, th* représentant le son d'une sifflante (conf. *supra*, p. 190), et peut-être ce Numide, qui fut si hautement et si chaleureusement protégé à Rome, se rattachait-il par sa naissance à l'illustre Masinissa. Jeune homme en 61, il ne saurait être identifié avec le Masinissa qui, selon le *De viris illustribus*, fut rétabli dans sa royauté en 81. Client de Jules César, il doit sans doute être distingué du Masanassès (Masinissa), qui, lors de la guerre civile, se mit du côté de Juba et des Pompéiens. Mais il n'est pas inadmissible qu'il ait été identique à un Masinissa dont parle Vitruve (VIII, 3, 23) : « Gaius Iulius Masinissae filius ... cum patre Caesare militavit. Is hospitio meo est usus, etc. » Si l'on ne corrige pas ce passage, les mots *cum patre Caesare* signifient « avec César le père » c'est-à-dire avec César le dictateur, père de César (Auguste), actuellement régnant (conf. Mommsen, *Gesammelte Schriften*, IV, p. 37, n. 4). Mais des éditeurs ont proposé de corriger soit *cum patre Caesari militavit,* soit *cum patre sab Caesare militavit*. L'ami de Vitruve possédait un vaste domaine dans le centre de la Tunisie, près de Zama. Mais cela n'autorise pas à croire qu'il fût originaire de cette partie de l'Afrique, car, ce domaine, il avait pu le tenir d'une libéralité de Jules César, maître de la Numidie après sa victoire sur Juba (conf. t. V, p. 208). Ses prénom et nom, Gaius Iulius, prouvent que lui-même ou son père devait au dictateur le droit de cité romaine.

3. Suétone (*l. c*.) se sert des termes « stipendiarium pronuntiatum pour indiquer la condamnation qui frappa Masintha à Rome. On peut supposer que ce Numide s'était déclaré indépendant et avait refusé de payer le tribut qu'Hiempsal exigeait de ses sujets.

4. C'est en 61 que César emmena Masintha en Espagne. Auparavant, ii l'avait caché longtemps, pour le soustraire à l'exécution de la sentence qui avait terminé le procès. Il est à croire que, quand il intervint pour lui en justice, il était homme privé, non magistrat : or il fut préteur pendant l'année 62. Le procès peut donc se placer lors du séjour que Juba fit à Rome à la fin de 64 et au début de 63.

après sa préture, il alla gouverner l'Espagne ultérieure, il le prit avec lui et l'emmena dans sa litière[1]. On conçoit quelle rancune Juba dut garder au futur dictateur.

Quelques années plus tard, alors qu'il avait succédé à son père, Rome eut à intervenir dans une autre affaire qui le concernait. Il avait envahi le territoire de Leptis, entre les deux Syrtes[2], et l'avait pillé. Cette cité était alliée et amie du peuple romain[3]. Elle se plaignit au Sénat, qui désigna des arbitres. Ceux-ci donnèrent tort à Juba. Il rendit ce qu'il avait pris[4], mais, en 49, il ne s'était pas encore réconcilié avec les Leptitains[5]. Sa conduite dans ce conflit ne pouvait que déplaire aux Romains, et peut-être prêta-t-il à la critique dans d'autres circonstances, qui nous sont inconnues.

En 50, le tribun Curion, qui s'était fait l'agent de César, présenta un projet de loi, tendant à la confiscation du royaume numide[6] : nous ignorons les raisons ou les prétextes qu'il invoqua. Nous ignorons aussi pourquoi cette proposition n'aboutit pas. La haine des Césariens aurait dû, semble-t-il, rendre Juba sympathique à leurs adversaires. Il n'en était rien pourtant. Après plusieurs années de règne, Juba n'avait pas encore obtenu du Sénat le titre d'allié et ami du peuple romain. Et même, au début de la guerre civile, les ennemis de César lui refusèrent ce titre[7]. Il allait bientôt leur faire comprendre qu'ils avaient besoin de lui.

---

1. Suétone, *l. c.*

2. J'ai montré, t. V, p. 200, n. 9, qu'il s'agit bien ici de Leptis la Grande, et non pas de Leptis la Petite, située non loin d'Hadrumète.

3. *V. supra,* p. 9.

4. *Bell. Afric*., XCVII, 3.

5. César, *Bell. civ.*, II, 38, 1 : (Curion, lors de son expédition en Afrique) « audit Iubam revocatum finitimo bello et controversiis Leptitanorum restitisse in regno. Leptis et Juba devaient, du reste, mettre bientôt fin à leur querelle : *Bell. Afric., 1. c*.

6. César, *Bell. civ.*, II, 25, 4. Dion Cassius, XLI, 41, 3. Lucain, IV, 689-691.

7. César, *l. c*., I, 6, 3-4.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LA PROVINCE D'AFRIQUE SOUS LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

CHAPITRE PREMIER. — La province et le gouvernement de Rome…. I. Création de la province d'Afrique en 146 avant J.-C., 1-2. — Africa, adjectif dérivé d'Afer, 2. — Qu'étaient les Afri ? 3. — Étymologies sans valeur du mot Africa, 3-4 ; du mot Afer, 4-5. — Extension du terme Africa, au sens administratif, 5-6 ; puis resserrement, 6. — L'Ifrikiya des Arabes, 6. — Africa, terme géographique, désignant parfois le Nord du continent africain, 6-7 ; plus souvent le continent tout entier, 7. —nom de la province chez les Grecs, 8 ; quelquefois Ἀφρική, 8.	**1-37**
II. Faible étendue de la province d'Afrique en 146, 8-9. — Cette province n'est pas agrandie de 146 à 46, 9. — Leptis n'est pas annexée, à la fin du second siècle, 9-10 ; non plus que Thibaris et Uchi Majus, 10.	
III. Aucune preuve de cadastre sur le territoire carthaginois, 11. — Le cadastre des provinces africaines est d'origine purement romaine, 11, — Généralités sur l'arpentage chez les Romains, 11 ; decumani et cardines, 11-12 ; centuries, 12 ; subsécives, 12 ; cartes, 12. — Utilité de ces opérations, 12-13. — Textes prouvant l'existence d'un cadastre dans la province d'Afrique, à l'époque républicaine, 13 ; sur le territoire de la colonie fondée à Carthage en 122, 13 ; ailleurs, 13-14. — Ce cadastre doit remonter à l'annexion, 14. — Preuves, dans l'Africa nova, d'une vaste mensuration, postérieure à 46 avant J.-C., 15-16. — On en trouve aussi des traces dans le Sud de l'Africa vetus, province créée en 146, 16. — Preuves d'une autre mensuration dans le nord de l'Arrien vetus, 16-17. — Elle est de l'époque républicaine et date probablement de la constitution de la province, 17-18.	
IV. Gouverneurs de la province : préteurs ou anciens préteurs, 18-19 ; appelés uniformément praetores, 19. — Modifications introduites par Sylla, 19-20 ; par Pompée, 20. — L'Africa n'a jamais été province consulaire, 21. — Autorité exercée dans la province par des consuls ou proconsuls, chargés de faire la guerre à Jugurtha en Numidie, 21-22. — Commandement extraordinaire	

de Pompée, qui s'étendent sur la province d'Afrique : en 67, 22-24 ; en 57, 24. — Pompée n'a pas reçu le gouvernement de cette province en 55, 25.	
V. Légats du gouverneur, 26. — Le questeur de la province, 26-27. — Amis et compagnons du gouverneur, 27 ; personnel subalterne, 27. — Utique, résidence du gouverneur, 27-28. — Droits du Sénat dans l'administration provinciale, 28-29 ; il ne les exerce guère, 29. — Tribunaux pour juger des gouverneurs, 29 ; cette institution est peu efficace, 29-30. — Pouvoirs très étendus du gouverneur, 30. — Juridiction, 30.	
VI. Maintien de l'ordre et de la sécurité, 31. Dangers qui menacent la province du côté de la Numidie, 31 ; du côté de la mer, 31 ; possibilité de troubles intérieurs, 31-32. — Effectifs des troupes d'occupation, 32. — Pas de preuves d'un recrutement en Afrique, parmi les citoyens, 32 ; ni dans les cités libres, 33 ; ni parmi les indigènes, 33-34. — Grand camp près d'Utique, 34-35. — Il y avait probablement des troupes ailleurs, 35. — Les villes libres sont fortifiées, 35. — De même, d'autres villes et bourgs, 36. — Les habitants sont sans doute autorisés à posséder des armes, 36. — Fermes fortifiées, 36. — Tours de guet, 37. — Sécurité précaire, mais non pas insécurité complète, 37.	
CHAPITRE II. — Villes libres, sujets, citoyens romains……..	**38-73**
I. Rome concède la liberté à sept villes de l'Africa, 38. — Quelles sont ces villes ? 38-40. — Leptis, cité amie et associée, 40. — En quoi consiste la liberté des sept villes ? 40-41 ; leur territoire ne fait pas partie du domaine public de Rome, 41 ; elles sont exemptes d'impôts, 41-42 ; elles ont une pleine autonomie municipale, 42. — Ont-elles le droit de monnayage ? 42-43. — Rome leur concède des terres publiques, 43-44. — Suppression probable des entraves commerciales, 44. — Protection de Rome, 44. — Lex Iulia en faveur d'Utique, 44-45. — Les villes libres ne sont pas en dehors de la province ; elles sont soumises à l'autorité du gouverneur, 45-46.	
II. Cités non libres et sujets indigènes, 46. — Condition des indigènes sous la domination carthaginoise, 46-47. Mesures prises par Rome contre ceux qui sont restés fidèles à Carthage, 47. — Condition des autres, 47 ; Rome leur laisse une partie des terres qu'ils exploitaient, 47-48. — Elle établit un stipendium sur les personnes et les terres, 48 ; d'où le nom de stipendiarii, donné aux sujets, 48. — Condition des terres des stipendiarii, 49, — Nature de l'impôt pesant sur ces terres, 49-50 ; c'est un impôt fixe, non une quote-part des récoltes, 50. — Comment il est déterminé et réparti, 50-51. — Parti, circonscriptions financières, 51. — L'impôt foncier est peut-être perçu en nature, 51. — Impôt de capitation, 51-52. — Mode de perception, 52 : vraisemblablement affermage, avec adjudication en Afrique, 52-53 ; intervention du questeur, 53. — Administration des sujets, 53. — En 140, Rome ne reconnaît pas, semble-t-il, l'existence légale de communes en Afrique, 53-54. — Les pagi sont-ils des circonscriptions administratives ? 54, — Nécessité d'autorités locales, 54-55. — Elles existent en fait, et Rome a dû finir par les reconnaître officiellement, 55. — Que sont ces institutions ? 55 ; sufètes, 56. — Juridiction, 57. — Sort matériel des sujets de Reine, 57. — Concession du droit de cité, sans doute peu fréquente, 57.	

III. Romains dans la province, 58. — C. Gracchus décide de fonder une colonie romaine à Carthage, 58 ; pourquoi ? 58-59. — La lex Rubria, votée en 123, 59-60 ; les triumviri coloniae deducendae, 60. — Préparatifs, 60. — Nombre et qualité des colons, 60. — Fondation, en 122, de la colonia Iunonia, 61-62. — Assignation des lots de terre, 62-63. — Hostilité de l'aristocratie contre cette colonie, 63. — Exploitation de présages défavorables, 63-64. — Suppression de la colonie, en 121, 64-65. — Commission sénatoriale en Afrique (?), 65-66. — Les colons restent en possession de leurs lots de terre, 66 ; ils peuvent les vendre, 66. — Ces terres sont assujetties à une redevance, 66-67. — Prescriptions de la loi de l'année 111, 67. — Beaucoup de colons doivent vendre leurs terres, 67. — Assignations individuelles, 67-68 ; la lex Appuleia,. 68. — Peu de Romains et d'Italiens dans les campagnes, 68-69. — Mereantis en temps de guerre, 69. Romains et Italiens faisant des affaires en Afrique, 69-70 ; lettres de Cicéron les concernant, 70. — Ils séjournent dans des villes, 70-71 ; surtout à Utique, 71. — Les Trois-Cents d'Utique, 71-72. — Ces Romains ne s'enracinent pas dans la province, 72. — Les conventus civium Romanorum dans des villes libres, 72-73 ; ce sont sans doute des corps ayant une existence et une organisation officielles, 73.	
CHAPITRE III. — Condition des terres….....	**74-98**
I. Le sol de la province créée en 146 est domaine du peuple romain, 74. — Mesures prises alors au sujet de ce domaine, 74. — La loi de l'année 121, 75 ; création d'un duumvir pour l'ager publicus d'Afrique, 75. Tâche de ce magistrat : vérification des droits de propriété, 75-76 ; compensations, 76-77 ; inventaire, 77. — Lois et conventions postérieures à l'année 111, 77. — Propositions de Rullus, 77-78.	
II. Terres assignées aux stipendiarii en 146, 78. — Cette part faite, ce qui reste du domaine public, 78-79. — Assignations faites en 146 aux cités libres et aux transfuges, 79 ; terres concédées aux princes numides, 79-80. — Assignations faites après 146 à des citoyens romains, 80. — Ventes de terres publiques à Rome, 80-81 ; ager privatus vectigalisque, 81-82. — Les terres assignées ou vendues sont des terres arables, 82.	
III. Terres sur lesquelles le peuple romain conserve une propriété réelle, 82-83 ; les unes cultivées, 83 ; les autres propres seulement à l'élevage, 83 ; aucune preuve de concession gratuite ou de vente de ces dernières, 83. — Les pâturages sont, non pas ouverts à tous, mais réservés à des particuliers, 84. — Cultivateurs sur le domaine public, Romains et Africains, 84-85. — Ce ne sont pas des fermiers, 85 ; ni des gens exerçant un droit d'occupation, 85-86. — Ce sont probablement des précaristes, 86-87. — Ils doivent soit des parts de fruits, soit des taxes sur le bétail, 87-88. — L'État vend ces redevances aux enchères, à Rome, 88 ; par le ministère des censeurs, 88-89 ; durée du bail, 89. — Adjudications supplémentaires, faites par d'autres magistrats, 89. — Conditions de ces ventes, 89. — Les publicains, 89 ; constitution de grandes compagnies, 89-90. — Les publicains n'ont aucun droit sur les terres, ni aucun pouvoir sur ceux qui les exploitent, 90. — Ils s'acquittent en argent envers 1'État, 90-91.	

IV. Gains et pertes de l'ager publicus, 91. — Disparition de cet ager publicus, 91 ; il n'est pas tombé aux mains de l'empereur, 91-92. — Hypothèses sur les causes de cette disparition, 92. — Existence de grands domaines en Afrique à l'époque impériale, mais surtout dans l'Africa nova, 92-93. — Indices de domaines importants dans la vieille province, à la fin de l'époque républicaine, 93-94 ; comment ils ont pu se constituer, 94. — L'expression saltus, désignant de grands domaines sous l'Empire, ne prouve pas l'aliénation par l'État de vastes espaces incultes, 94-95.	
V. Modes d'exploitation, 96. — A l'époque carthaginoise, 96. — A l'époque romaine : petits cultivateurs indigènes et romains ou italiens, 96 ; peut-être exploitation de grandes propriétés par la main-d'œuvre servile, 96-97. — Autres modes possibles d'exploitation de ces domaines, 97. — Il serait imprudent d'utiliser, dans cette étude, des documents postérieurs, ne se rapportant pas à la vieille province, en particulier la lex Manciana, 97-98.	
CHAPITRE IV. — État matériel et civilisation…..	**99-122**
I. Prospérité, à l'époque punique, de la contrée qui devint la province d'Africa, 99. — Emploi du traité d'agriculture de Magon à l'époque romaine, 99-100. — L'Afrique, terre de céréales, surtout le Byzacium, 100-1. — Nécessité pour Rome de recevoir des blés africains, 101. — Le service de l'annone et les lois frumentaires. 101-2. — Comment l'État se procure les blés d'Afrique destinés à l'alimentation de Rome, 102-3. — Arboriculture, 103-5. — Élevage, 105. — Pêche, 105. — Pas d'exploitation de mines, 105. — Industrie, peu développée, 105-6. — Commerce exportations et importations, 106-7 ; monnaies romaines dans la province, 107.	
II. La civilisation reste punique, 107 ; les indigènes sont qualifiés de Poeni, de Libyphéniciens, 107-8 ; ils parlent la langue punique, 108-9. — Ils gardent leurs dieux, 109 ; auxquels Rome ne témoigne aucune hostilité, 109-110. Noms phéniciens de ces divinités, 110. — Noces que leur donnent les Latins et que, plus tard, les Africains eux-mêmes ont adoptés, 110-1. — Types divins, empruntés à l'art grec., 111. — Dieux qui gardent leur physionomie africaine, 111. — Formes puniques du culte, 111-2. — Persistance de l'architecture gréco-punique, 112-3. — Sépultures de type punique, 113-4 ; à Carthage, après l'année 44, 114-5. — La civilisation latine se répand fort peu dans la province, 115 ; rareté des inscriptions latines, 115-6. — Quelque diffusion de l'hellénisme, 116-7 ; noms de cieux empruntés à la langue grecque, 117.	
III. Pourquoi Rome a constitué la province d'Afrique, 118. — Elle n'y trouve pas un accroissement de ressources, 118 ; dépenses et recettes, 119. — Profits que des particuliers tirent de la province, 119. — L'Afrique pourvoyeuse de Rome, 119. — Aucun désir de romaniser le pays conquis, 120. — État matériel de l'Africa, 120-1. — Abus dont elle souffre, 121. — La condition des provinciaux n'est peut-être pas trop mauvaise, 122. — Prospérité d'Utique, 122. — Bourgeoisie dans quelques villes, petits cultivateurs dans les campagnes, 122. — Les grosses fortunes appartiennent aux Romains, qui restent des étrangers en Afrique, 122.	

LIVRE II

ROME ET LES ROIS AFRICAINS

CHAPITRE PREMIER. — Jugurtha maître de la Numidie..... I. Le Bellum Iugarthinum de Salluste, 123. — Pourquoi Salluste l'a écrit : raisons littéraires, 123-4 ; politiques, 124. — Ce qu'il connait de l'Afrique, 124-5. — Ses sources : Hiempsal, 126 ; auteurs latins, 126-7 ; Posidonius, 127-9 ; quelques récits détaillés de témoins oculaires, 129. — Sa documentation n'a pas été abondante, 129 ; Salluste n'est pas un érudit, soucieux de ne rien omettre, 129. — Sa conception de l'histoire par rapport à la politique, 129-130 ; par rapport à la morale, 130. — Pour lui, l'histoire est surtout une œuvre d'art, conçue à la façon d'un drame, 130. — Dédain de la chronologie et de la géographie, 130 ; omissions, 131. — Acteurs du drame, 131. — Discours, digressions, prologue, 131-2. — Style de Salluste, 132. — Valeur historique de son livre, 132-3. — Pauvreté de nos autres sources, 133 ; Diodore de Sicile, 133 ; Tite-Live, 133-4 ; Dion Cassius, Appien, Plutarque, etc., 134.	**123-152**
II. Masinissa, puis ses fils, clients de la République romaine, 135-6. — Rome ne souhaite pas annexer la Numidie, mais elle veut la maintenir sous son protectorat, 136. — Micipsa, seul roi après la mort do ses deux frères, 136-7. — Il est pour Rome un allié fidèle, 137-8. — Ses deux fils Adherbal et Hiempsal, 138. — Jugurtha, 138-9 ; ses qualités et ses défauts, 139-140. — Jugurtha devant Numance, 140. — Micipsa l'adopte, puis le désigne pour recueillir sa succession avec ses fils, 140-1.	
III. Après la mort de Micipsa, attitude offensante d'Hiempsal envers Jugurtha, 141-2. — Partage de la succession, 142-3. — Assassinat d'Hiempsal, 143. — Guerre entre Jugurtha et Adherbal, 143. — Recours d'Adherbal au Sénat romain, 143-4. — Décision du Sénat, 144-5. — Partage de le Numidie entre Adherbal et Jugurtha par des commissaires romains, 145-6. — Attitude de Jugurtha vis-à-vis de Rome, 146-7. — Nouvelle guerre entre Jugurtha et Adherbal, 147-8. — Défaite d'Adherbal, qui se réfugie dans Cirta, 148. — Siège de cette ville par Jugurtha, 148. — Députation romaine, sans résultat. 149. — Appel d'Adherbal au Sénat, 149. — Mission romaine en Afrique, 149-150 ; Æmilius Scaurus, 150-1. — Échec, de cette mission, 151. — . Capitulation de Cirta, exécution d'Adherbal, massacre d'Italiens, 151-2.	
CHAPITRE II. — Début de la guerre contre Jugurtha..... I. Les Romains sont acculés à la guerre, que le parti démocratique exige, 153-4. — Préparatifs, 154. Refus d'accueillir une ambassade de Jugurtha, 154. — La guerre est déclarée, 154.	**153-177**
II. Pourquoi cette guerre est inopportune, 154-5. — Elle sera très dure, 155. — Qualités militaires des Africains, 155. — Ils sont surtout propres à la guérilla, 155-6. — Leur tactique dans la bataille, 156-7 ; en cas d'échec, ils échappent à l'ennemi. 158. — Villes et bourgs fortifiés, 158. — La lutte que Rome doit sen tenir en Numidie exige des armées nombreuses, 158. Comment elles sont composées, 158-9. — Comment elles font la guerre, 158-9.	

— L'organisation militaire romaine est mal adaptée à la guerre africaine. 159 ; chaleurs pénibles, 160 ; embarras que causent les convois, 160 ; conditions défavorables dans la guérilla, 160-1 ; difficulté des sièges, 161. — Les batailles sont rarement décisives, 161-2. — Longueur nécessaire des opérations, 162. Décadence des armées romaines à cette époque, 162-3. — Rome n'a pas d'alliés africains contre Jugurtha, 163. — Comment cette guerre pourra finir, 163-4.	
III. Le consul Calpurnius Bestia en Afrique, avec Æmilius Scaurus, 164-5. — Courte campagne en Numidie, 165. — Conclusion de la paix et retour du consul, 165-6. — Raisons de cette paix, 166-7. — Protestations à Rome, 167. — Convocation de Jugurtha. 167-8. — Sa comparution devant le peuple, 168. — Assassinat du prince numide Massiva, 169. — Jugurtha sort de Rome, 169-170.	
IV. La guerre est reprise par le consul Sp. Postumius Albinus, 170. — Elle traîne, 170. — Retour du consul à Rome, 170-1. — Campagne d'hiver du légat Aulus Postumius Albinus, 171 ; siège de Suthul, 171. Capitulation de l'année romaine, 171-2. — Question géographique : Suthul et Calama, 172-3. — Question chronologique : le désastre eut lieu en janvier 109, 173-5, — Le Sénat rejette le traité conclu par Aulus, 175. — Spurius Albinus retourne en Afrique et n'y peut rien faire, 175-6.	
V. Vote de la lex Mamilia, 176. — Poursuites à Rome contre les prétendus complices de Jugurtha, 176-7. — L'aristocratie reste maitresse de l'État ; Æmilius Scaurus, 177.	

CHAPITRE III. — Les campagnes de Métellus.....	**178-218**
I. Métellus; son caractère, 178. — Il est chargé de la guerre en Numidie, 178-9. — Ses préparatifs, 179. — Ses lieutenants : Rutilius Rufus,179 ; Marius, 179-180. — Métellus en Afrique, 181. — Il rétablit la discipline, 181-2. — Il entre en campagne, 182. — Offres de Jugurtha, 182-3. — Accueil reçu par Métellus en Numidie, 183 ; occupation de Vaga, 183. — Nouvelles offres de Jugurtha, 183-4.	
II. Jugurtha attend l'armée romaine près du Muthul, 184-6. — Ordre de marche de Métellus ; ses dispositions en vue de la bataille, 186-7. — Attaque de Jugurtha, 187. — Péripéties de la bataille, 187-8. — Rutilius et Bomilcar, 188-9. — Questions topographiques relatives à cette bataille, 190. — Le Muthul est l'oued Mellègue, 190-1. — Métellus se rendait probablement des Grandes Plaines vers Sicca, 191. — La bataille a été livrée sur la rive gauche du Muthul, 192. — Hypothèse de Tissot, 192-3 ; hypothèse de Toussaint, 193-4. — Résultats de cette bataille, 194.	
III. Métellus change de méthode, 195 ; dévastation du pays ennemi par des colonnes mobiles, 195-6. — Jugurtha fait la guérilla, 196. — Théâtre de ces opérations militaires, 196-7. — Métellus se décide à une expédition contre Zama, 197. — Où était Zama ? 197-8. — Jugurtha à Zama, 198 ; puis devant Sicca, 198. — Les Romains devant Zama, 198. — Attaque de leur camp par Jugurtha, 199. — Nouvelle attaque de Jugurtha, 199. — Échec de Métellus devant Zama, 200. — Il va prendre ses quartiers d'hiver dans la province, 200 ; son camp à Tisidium, 200.	

IV. Métellus corrompt Bomilcar, 201. — Soumission de Jugurtha, 201-2. — Il refuse de se livrer lui-même, 202. — Son activité, 202-3. — Au début de 108, Métellus est proroge, 203. — Complot à Vaga ; massacre de la garnison romaine, 203-4 ; le commandant Turpilius échappe à la mort, 204. — Marche de Métellus sur Vaga, 204. — Prise de la ville et exécutions, 204-5. — Condamnation de Turpilius, 205. — Conspiration de Bomilcar et de Nabdalsa, 205-6. — Défiances et terreurs de Jugurtha, 206.	
V. Campagne de l'année 108, 207. — Bataille perdue par Jugurtha, 207. — Il se rend à Thala, 208. — Où était Thala ? 208-9. — Marche de Métellus sur cette ville, 209-210. — Jugurtha en sort, 210. — Siège et prise de Thala, 210-1. En quelle saison cette expédition eut-elle lieu ? 211. — Occupation de Cirta par Métellus, 211. — Il prend ses quartiers d'hiver en Numidie, 211. — Requête de Leptis, 211-2.	
VI. Jugurtha lève des troupes chez les Gétules, 212. — Bocchus, roi des Maures, 212-3. — Ses relations antérieures avec Jugurtha et, les Romains, 213-4. — Jugurtha s'allie à Bocchus, 214. — Les deux rois marchent sur Cirta, 214-5. — Métellus n'engage pas les hostilités, 215. — Il apprend son remplacement par Marius. 215. — Ses négociations avec Bocchus, 215-6. — Il quitte l'Afrique, 216. — Son triomphe est retardé par l'opposition d'un tribun, 216-8. — Il triomphe en 106, 218.	
CHAPITRE IV. — Les campagnes de Marius et la fin de la guerre.....	**219-265**
I. Dès la fin de 109, Marius désire se présenter au consulat, 219-220. — Il demande vainement un congé à Métellus, 220. — Il se crée des partisans en Afrique et à Rome, 220-1. — Il se brouille avec Métellus, 221-2. — Il obtient l'autorisation de retourner à Rome, quelques jours avant les comices, 222. — Son élection, 223. — Une loi le charge de la guerre contre Jugurtha, 223-4. — Ses attaques contre la noblesse, 224. — Ses préparatifs de guerre, 224-5. — Pour les légions, il enrôle des volontaires, sans conditions de cens, 225 ; raisons de sa conduite, 225-6 ; conséquences de ce nouveau mode de recrutement, 226-7. — A. Manlius, légat de Marius, le précède en Afrique, 227. — Arrivée du consul en Numidie, 227. — Il dispose de forces très importantes, 227 ; peut-être a-t-il accru l'effectif des légions, 227-8. — Les autres réformes militaires de Marius ne paraissent pas dater du temps de la guerre de Jugurtha, 228-9.	
II. Bocchus et Jugurtha évitent une bataille, 229-230. — Marius entre en campagne, 230 ; opérations secondaires, 230. — Attitude de Bocchus, 230. — Par des prises de villes, Marius cherche en vain à contraindre Jugurtha à une bataille, 231. — Il se décide à une expédition contre Capsa, 231-2. — Ses préparatifs, 232-3. — Sa marche, 233-4. — Prise et destruction de la ville, 234-5.	
III. Marius après l'expédition de Capsa, 235-6. — La prise d'un château voisin de la Mulucha, racontée par Salluste, n'est qu'un épisode d'une longue campagne dans la Numidie occidentale, en 106, 236-7. — Raisons de cette campagne : il s'agit surtout d'intimider Bocchus, 237-8. — Siège du château, 238-9. — Prise de cette forteresse, 239-240. — Arrivée de Sylla à l'armée romaine, 240-1.	

IV. Les Romains perdent Cirta, 241-2. — Marius retourne vers cette ville, 242. — Entrée en guerre de Bocchus, 242. — Emplacement des deux batailles livrées à Marius par Jugurtha et Bocchus, 242-3. — Récit de la première bataille, 243-5. — Précautions de Marius contre une nouvelle attaque, 245-6. — La seconde bataille, 246-7. — Récit, sans valeur, de Paul Orose. 247-8. — Capitulation de Cirta, 248.	
V. Les grandes opérations militaires sont terminées, 248. — Bocchus entame des négociations, 248-9. — Conférence de ce roi avec Manlius et Sylla, 249. — Sentiments du gouvernement romain vis-à-vis de Bocchus, 250 ; sentiments de Bocchus, 250-1. — L'armée romaine en quartiers d'hiver, 251. — Expédition de Marius en Gétulie, 251. — Députés envoyés par Bocchus, reçus par Sylla, 251-2. — Trêve accordée à Bocchus ; ses députés vont à Rome, 252-3. — Il demande à Marius de lui envoyer Sylla, 253. — Sylla en route, 253-4 ; il rejoint Bocchus dans la Numidie occidentale, 254-5. — Les Numides Aspar et Dabar au camp maure, 255. — Entrevues de Bocchus et de Sylla, 255-6. — Négociations entre Bocchus et Jugurtha, 257-8. — Jugurtha livré à Sylla, 258 ; date de cet événement, 258-9. — Retour de Marius à Rome et son triomphe, 259-260. — Rôle de Marius et de Sylla dans cette guerre, 260-1. — Mort de Jugurtha, 261-2.	
VI. Règlement des affaires d'Afrique, 262. — La province n'est pas agrandie, 262. — Gauda devient sans doute roi de Numidie, 262-3. — Peut-être un second royaume numide est-il constitué à l'Ouest du sien, 263. — Terres données à des Gétules, 263-4. — Bocchus reçoit une partie de la Numidie, 264 ; on ignore où fut sa nouvelle frontière, 264-5.	

CHAPITRE V. — L'Afrique septentrionale de Marius à César.....	**266-295**
I. On connaît fort mal cette époque, 266. — Bocchus, roi de Maurétanie, ne meurt pas avant l'année 91, 267-8. — Ses rapports avec Rome, 268 ; affaire de Magudulsa, 269. — Bocchus régnait-il encore en 81 ? 269-270. — Sertorius en Maurétanie, 270-1. — Le roi Ascalis, fils d'Iphthas, 271-2. — Victoire de Sertorius sur Ascalis, 272-3 : son retour en Espagne, 273. — Bocchus et Bogud, contemporains de César ; division de la Maurétanie en deux royaumes, 273-5. — Guerres dans le Nord-Ouest de l'Afrique, 275.	
II. Gauda, puis son flls Hiempsal règnent en Numidie, 275-6. — Adherbal, otage à Rome, 276. — Séjour de Marius en Afrique, en 88 avant J.-C., 276-8. — Les Syllaniens Métellus et Crassus dans la province romaine, 278-280 ; le gouverneur marianiste Fabius Hadrianus, 280. — Carbon en Afrique, 280. — Domitius Ahénobarbus, chef des Marianistes en Afrique, 280-1. — Hiarbas, roi de Numidie, allié de Domitius, 281-3.	
III. Expédition de Pompée, 283-4. — Son débarquement à Utique et à Carthage. 284-5. — Victoire sur Domitius, 285-6. — Défaite et mort d'Hiarbas, 286-7. — Règlement des affaires de Numidie, 287. — Fin du séjour de Pompée en Afrique, 287-8. — Son retour en Italie, 288. — Son Triomphe, 288-9.	

IV. Hiempsal, puis son fils Juba Ier, rois de Numidie, 289. — Étendue de leurs États, 289-290. — Autre royaume numide, à l'Ouest du premier, 290-1. — Le roi Mastanesosus, 291. — Le roi Masanassès, 291-2. — Ce second royaume est moins important que le premier, 292. — Hiempsal; son goût pour les lettres, 292. — Juba Ier, fastueux et belliqueux, 292-3. — Rapports de ces deux rois avec Rome, 293. — Terres publiques concédées à Hiempsal dans la province, 293-4. — Affaire de Masintha, 294-5. — Conflit de Julia et de Leptis, soumis à l'arbitrage romain, 295. — Proposition du tribun Curion pour l'annexion de la Numidie, 295.	

CARTE : Carte pour servir à l'étude de la guerre de Jugurtha.....185

Table des matières.....297

STÉPHANE GSELL

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

TOME VIII

JULES CÉSAR ET L'AFRIQUE
FIN DES ROYAUMES INDIGÈNES

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1928

Livre numérisé en mode texte par :
Alain Spenatto.
1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.
spenatto@club-internet.fr

D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :

http://www.algerie-ancienne.com

Ce site est consacré à l'histoire de l'Algérie.
Il propose des livres anciens,
(du 14e au 20e siècle),
à télécharger gratuitement ou à lire sur place.

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

VIII

LIVRE PREMIER

JULES CÉSAR ET L'AFRIQUE

CHAPITRE PREMIER

L'AFRIQUE AUX POMPÉIENS

I

Au début de l'année 49[1], éclata la guerre civile entre Jules César et Pompée. Dans les jours qui précédèrent l'ouverture des hostilités, le Sénat eut à s'occuper de l'Afrique.

Nul n'ignorait que le roi de Numidie Juba avait de bonnes

1. C'est-à-dire au début de l'année 705 de Rome, selon le calendrier officiel, qui était alors en avance. J'adopte les concordances indiquées dans les tables que contient le tome III de la *Geschichte Roms* de Drumann, 2e édit. par Groebe, p. 780 et suiv. D'après ce système, le janvier 763 correspond au 14 novembre 48. Il correspond au 6 décembre selon Le Verrier (dont les tables, insérées dans le tome Il de l'*Histoire de Jutes César* par Napoléon III, ont été reproduites par Stoffel, *Histoire de Jules César, Guerre civile*, t. II, p. 360 et suiv. Je crois que le système allemand se concilie mieux avec les textes relatifs aux mesures prises par Jules César, en 46, pour remettre le calendrier en ordre (v. *infra*, p. 49, n. 5), et avec, d'autres données encore. Pour l'année 46, nous savons que le XVII des calendes de juin tomba au temps de l'équinoxe (Cicéron, *Ad Attic.*, X, 17, 3) : ce qui est

raisons pour haïr César[1]. Dans la séance du 1er janvier, quelqu'un proposa qu'on le reconnût « allié et ami » (*socius et amicus*) : c'eût été lui montrer que l'on comptait sur son aide. Il fut aussi proposé que Faustus Cornélius Sulla, fils du dictateur et gendre de Pompée, se rendit sans retard en Maurétanie: on espérait évidemment que l'amitié qui avait uni son père au roi Bocchus lui assurerait un accueil favorable auprès des successeurs de ce roi, Bogud et Bocchus le Jeune. Mais le consul C. Claudius Marcellus, quoique ennemi de César, s'opposa à la première de ces deux motions ; le tribun L. Martius Philippus, à la seconde[2] : ils ne voulaient sans cloute pas que l'on mêlât des barbares aux affaires intérieures de la République.

La province d'*Africa* était alors administrée par Q. Ligarius, venu avec le propréteur C. Considius Longus, dont il était le légat[3]. Considius, étant retourné à Rome, peut-être vers la fin de l'année 50[4], peut-être plus tôt[5], avait, conformément à la loi, laissé Ligarius pour faire l'intérim[6] jusqu'à l'arrivée de son successeur. Quand, en janvier 49, le Sénat eut dressé la liste des anciens préteurs qui auraient à se répartir les provinces prétoriennes par la voie du sort[7], l'Afrique échut à l'un d'eux,

---

exact avec la concordance de Groebe (= 25 mars), mais ne l'est pas avec celle de Le Verrier (=16 avril), Les dates que nous indiquons, sans autre explication, dans ce chapitre el, dans les suivants sont celles du calendrier officiel.

1. Voir t. VII, p. 294-5.

2, César, *Bell, civ.*, I, 6, 3-4. Je citerai désormais cet écrit sous la forme abrégée *B. c*., sans nom d'auteur.

3. Cicéron, *Pro Ligario*, 1, 2 ; 7, 20.

4. Cicéron (*ibid*., 1, 2) dit simplement : « decedens Considius provincia ». Un scoliaste de Cicéron (*Schol. Gronov*., au *Pro Ligario*, édit. de Cicéron d'Orelli, V, 2e partie, p. 444) indique que Considius était retourné à Rome pour briguer le consulat. Les élections consulaires avaient lieu en juillet. Mais Considius, désireux de préparer sa candidature, avait peut-être demandé au Sénat l'autorisation de quitter sa province quelques mois avant les comices, qui devaient avoir lieu au milieu de l'année 49.

5. On pourrait supposer que Considius était parti avant le milieu de 50, son année de gouvernement étant terminée. Une raison quelconque aurait empêché son successeur désigné de venir le remplacer. Mais il est plus vraisemblable qu'il avait reçu l'*Africa* pour la période 50-49.

6. Cicéron. *l. c*.

7. Conf. *B. c*., I, 6. 5.

L. Aelius Tubero[1]. Mais celui-ci tarda à aller en prendre possession[2], probablement à cause de son mauvais état de santé[3].

Il fut devancé par Y. Attius Varus, qui avait gouverné l'Africa peu d'années auparavant[4]. Après que César eut franchi le Rubicon, ce Varus avait été chargé de s'opposer à sa marche, en occupant avec des recrues Auximum (au Sud d'Ancône). Mais les magistrats municipaux l'invitèrent à se retirer et une avant-garde césarienne eut raison de lui sans aucune peine, ses troupes l'ayant abandonné[5]. Cela se passa au commencement du mois de février. Aussitôt après, Varus se rendit en Afrique[6]. Il est à croire qu'il y avait laissé de bons souvenirs, car il fut bien accueilli, quoiqu'il n'eut aucun titre légal à faire valoir[7]. A Utique, les acclamations de la foule lui tinrent lieu d'investiture[8]. Ligarius se mit à sa disposition[9].

Quand Tubéron, accompagné de son fils Quintus, arriva devant Utique[10], Ligarius, — d'après les instructions de Varus[11], — interdit à tous deux de débarquer et même de pénétrer dans le port, quoique Quintus fût malade; il ne leur permit

---

1. *B. c.*, I, 30, 2 : « Africain sorte Tubero obtinere debebat. » Cicéron, *Pro Ligar.*, 7, 21. « Tuberonis sors coniecta est ex senatus consulto » ; 8, 23 : « …Africam, quo senatus eum sorsque miserat » ; 9, 27 : « Iusto cum imperio ex senatus consulto in provinciam suam venerat. » Ces textes prouvent que Tubéron fut envoyé en Afrique comme gouverneur, et non pas avec une mission spéciale, ainsi qu'un passage de Quintilien le laisserait croire (XI, 1. 80) : « Tubero iuvenem se patri haesisse, illum a senatu missum non ad bellum, sed frumentum coemendum ait. »

2. Cicéron. *l. c.*, 7, 22.

3. Conf. Cicéron, *l. c.*, 7, 21.

4. *B. c.*, I, 31, 2. Cicéron, *l. c.*, 1, 3.

5. *B. c.*, I, 12-13.

6. *B. c.*, I, 31, 2.

7. Cicéron (*l. c.*, 1, 3) le qualifie de *privatus*. *B. c.*, I, 31, 2 : « Africam sua sponte vacuam occupaverat. »

8. Cicéron, *l. c.*

9. Comme le prouve la conduite de Ligarius dans l'affaire de Tubéron : *v. infra*.

10. Probablement vers la fin de mars ou le début d'avril, Pompée avait déjà quitté l'Italie : ce qu'il fit le 17 mars.

11. César (*B. c.*, I, 31, 3) attribue l'exclusion de Tubéron à Attius varus ; il ne mentionne pas Ligarius. Voir aussi Paul Orose, *Adv. pagan.*, VI, 15, 7.

même pas de s'approvisionner d'eau. Ils s'éloignèrent donc et allèrent rejoindre Pompée en Macédoine[1].

L'ancien gouverneur Considius Longus fut plus heureux quand il se présenta : Varus consentit à un partage avec lui. Le Sénat pompéien régularisa, semble-t-il, leur situation, en les plaçant, comme lieutenants, sous le commandement supérieur de Pompée[2], commandement d'ailleurs nominal. C'est le titre de *legatus pro praetore* qu'ils portent sur une inscription africaine[3], qui doit dater de 49 ou de 48[4].

Il importait de prendre des mesures pour protéger l'Afrique contre une attaque des Césariens. Grâce à sa connaissance du pays et des hommes, et à des concours empressés, Varus put lever promptement deux légions dans la province[5] ; une autre s'y trouvait déjà, peut-être chargée, en temps de paix, de garder l'*Africa*[6]. Une de ces trois légions fut établie à Hadrumète (Sousse), avec Considius[7], auquel son ancien légat Ligarius paraît avoir été adjoint[8]. Varus garda les deux autres sous les murs d'Utique[9]. On s'occupa de mettre les places maritimes en état de résister à des assauts[10]. Une petite escadre fut

---

1. *B. c., l. c*. Cicéron, *l. c*., 7-8, 22-25 ; 9, 27. Quintilien, V, 13, 31 ; XI 1, 80. Pomponius, au *Digeste*, I, 2, 2, 46.

2, Plutarque (*Caton le Jeune*, 56) dit, — sans doute à tort, — que Varus avait été nommé gouverneur de L'Afrique par Pompée. Conf. Appien, *Bell. civ.*, II, 44.

3. *C. I. L*., VIII, 24099 (inscription de Cumins, au Sud-Est de la péninsule du cap Bon) : « P. Attius P. f(ilius) Vaarus, leg(atus) pro pr(aetore), C. Considius C. f. Longus, leg. pro pr., murum. turres, posteicuus, fossam faciundum coer(averunt). T. Tettius T. f. Vel(ina tribu), praefectus. » Sur cette inscription, voir Mommsen, *Hermes*, XXX, 1895, p. 456-460.

4. Après l'arrivée de Q. Caecilius Metellus Scipio en Afrique. Varus et Considius se placèrent sous son autorité. Mais l'inscription est, je crois, antérieure, car elle n'aurait sans doute pas omis de mentionner un général en chef qui aurait été présent en Afrique, y exerçant le commandement en fait, et non pas seulement en droit.

5. *B. c*., I, 31, 2.

6. Conf. t. V II, p. 32.

7. *B. c.*, II, 23, 4.

8. Ligarius se trouvait à Hadrumète lors de la campagne de César : *Bell. Afric*., LXXXIX. 2.

9. *B. c*., II, 25, 1.

10. Voir l'inscription de Curubis citée à la note 3. Elle peut, du reste, être postérieure à l'expédition de Curion.

formée de dix vieux vaisseaux de guerre que Varus avait trouvés à Utique et fait réparer. Elle stationna à Clupea, le port le plus rapproché de la Sicile, d'où l'attaque devait venir ; le commandement en fut, confié à un cousin du vainqueur des Gaules, L. Iulius Caesar(1), qui, comme un assez grand nombre de nobles, avait émigré en Afrique après la perte de l'Italie par les Pompéiens(2). Enfin, Varus conclut avec Juba l'alliance à laquelle celui-ci était tout disposé(3). Le roi fournit au général romain des troupes auxiliaires(4) et se prépara à intervenir, s'il en était besoin.

II

En quelques semaines, César s'était rendu maître de l'Italie. Il lui fallait maintenant vaincre en Espagne les légions de Pompée, avant d'aller vaincre Pompée lui-même au delà de l'Adriatique. Il fallait aussi qu'il empêchât ses ennemis d'affâmer Rome, tombée en son pouvoir: il devait sans tarder leur enlever les provinces pourvoyeuses de blé, Afrique, Sicile et Sardaigne. Il chargea Curion de la Sicile et de l'Afrique(5).

C. Scribonius Curio avait alors environ trente-cinq ans(6). Fils d'un personnage qui fut consul, il était fort bien doué pour la carrière politique, à laquelle sa naissance le destinait: dehors séduisants, intelligence très vive, éloquence facile et brillante, qui, au jugement de Cicéron, manquait de métier,

---

1. *B. c.*, II, 23, 2-3.

2. Au mois de janvier, ce Lucius César avait été envoyé par Pompée à Ariminum auprès de son cousin, clin de tenter une conciliation (*B. c.*, I, 8, 2, et I, 10, 1). — Pour d'autres émigrés de marque, voir B. c., II, 28, 1 ; *ibid.*, 44, 3 ; Cicéron, *Ad Attic.*, XI, 7, 3.

3. Appien, *Bell. civ.*, II, 44. Lucain, IV, 668.

4. Voir *B c.*, II, 25,3. Les cavaliers et fantassins numides, mentionnés dans ce passage, avaient dû être envoyés à Varus avant que le débarquement de Curion fût connu de Juba.

5. *B. c.*, I, 30, 2.

6. Voir les portraits qu'ont tracés de lui Velléius Paterculus, II, 48, 3, et Lucain, IV, 814-824. Conf. Dion Cassius, XL, 60, 2.

mais savait entraîner la foule, audace enveloppée de finesse et exempte de brutalité. Il est vrai qu'il paraissait surtout désireux de jouir de la vie ; débauché et prodigue, il était le plus endetté des Romains quand César se l'attacha : l'or des Gaules apaisa, dit-on, les créanciers. Tribun en l'année 50, Curion soutint très adroitement les intérêts du proconsul, et ce fut lui qui, après l'avoir rejoint à Ravenne, apporta, le 1er janvier 49, son ultimatum au Sénat.

César pouvait compter sur un homme qui s'était jeté dans sa cause à corps perdu et qui, du reste, semble lui avoir été sincèrement dévoué. Il dut estimer Curion assez intelligent pour commander une armée sans l'avoir appris ; peut-être crut-il que ce général improvisé n'aurait pas affaire à des ennemis bien redoutables. Il eut soin pourtant de lui adjoindre un de ses bons lieutenants de la guerre des Gaules, C. Caninius Rebilus[1].

Au début d'avril, Curion reçut le titre de *pro praetore*, que lui conféra sans doute le Sénat césarien[2], et, tandis que César se rendait en Espagne, il partit pour la Sicile. Il disposait de trois[3], peut-être même de quatre légions : en tout cas, il en avait quatre peu de temps après[4]. Cette armée était presque entièrement formée de plus de trente cohortes que les Pompéiens avaient constituées il la hâte dans l'Italie centrale et placées sous les ordres du consulaire L. Domitius Ahénobarbus ;

1. *B. c.*, II, 34, 4..

2. *Ibid*., I. 30, 2 : (César) « mittit in Siciliam Curionem pro praetore cum legionibus III ». Des textes (Tite-Live, *Epit. l*. CX : Suétone, *Jules César*, 36) le qualifient de *legatus* de César, mais à tort, car, s'il l'eût, été, il n'eût pu être salué *imperator* par l'armée qu'il commanda en Afrique. Il est vrai que, si le nombre de ses faisceaux convenait à un propréteur, les lauriers dont ils étaient ornés pouvaient faire croire que Curion était un légat de César : voir Cicéron, *Ad Attic*., X, 4, 9, et conf. Mommsen, *Röm. Staatsrecht*, 2e édit., I, p. 369, n. 3.

3. *B, c.*, I, 30, 2 (voir note précédente).

4. *B. c*., II, 23, 1 (lors de l'expédition d'Afrique); conf. *ibid*., II, 37, 4. Il faut donc supposer, soit qu'une quatrième légion était venue rejoindre en Sicile celles que Curion y avait amenées, soit plutôt qu'il en avait amené quatre, et corriger en conséquence *B. c*., I, 30, 2.

à la fin de février, elles avaient capitulé à Corfinium et César avait aussitôt pris des mesures pour les acheminer vers la Sicile[1] : les cadres mêmes n'avaient guère été modifiés, sauf pour quelques centurions[2]. C'étaient là des soldats novices et dont la fidélité n'était pas très sûre.

Curion occupa la Sicile sans aucune peine. Caton, qui y avait été envoyé par le Sénat, manquait de moyens pour résister ; il quitta Syracuse le 23 avril (3 mars du calendrier rectifié)[3], dès qu'il fut informé du débarquement à Messine d'une avant-garde césarienne, commandée par le jeune Asinius Pollion, et il alla rejoindre Pompée en Orient.

Les préparatifs du passage en Afrique durent être faits par Curion aussi promptement que possible[4]. Aucun texte n'indique la date exacte de son expédition, qui dura deux semaines à peine[5]. Mais nous savons qu'il reçut en Afrique même des nouvelles lui annonçant la victoire de César en Espagne[6] : or les généraux pompéiens capitulèrent à Ilerda le 2 août du calendrier officiel, c'est-à-dire le 10 juin; Curion put en être informé une douzaine de jours après. Dans la région d'Utique, la température était chaude[7] ; les blés étaient encore sur pied, mais arrivés à maturité[8] : ce qui peut convenir à la seconde moitié de juin. Nous placerons donc approximativement entre le 13 et

1. *B. c.*, I, 25, 1.

2. *Ibid.*, II, 23, 1.

3. Cicéron, *Ad Attic.*, X, 16, 3.

4. Conformément aux instructions de César : *B. c.*, I, 30, 2.

5. Après avoir raconte les événements d'Espagne, puis la capitulation de Marseille, qui eut lieu au mois d'octobre du calendrier officiel, César (*B. c.*, II, 23 et suiv.) fait le récit de l'expédition de Curion en Afrique, récit qui commence par ces mots : « Isdem temporibus ». Cela ne prouve pas que l'expédition de Curion ait été contemporaine de la capitulation de Marseille, dernier épisode de la campagne de César dans l'Europe occidentale. Quelques lignes plus loin (II, 23, 2),

César indique clairement que l'expédition eut lieu en été : « non incommodam aestate stationem ».

6. *B. c.*, II, 32, 5 (pour ce passage, voir cependant *infra*, p. 9, n. 1) ; *Ibid.*, II, 37, 2. Appien, *Bell. civ.*, II, 44.

7. Appien, *l. c.*, II. 45.

8. *B. c.*, II, 37, 4.

le 28 juin (5-20 août du calendrier officiel) les événements que nous allons raconter.

Ils nous sont connus grâce, surtout, à un récit assez détaillé, qui fait partie des *Commentaires* de César sur la guerre civile[1], composés dans les derniers temps de la vie du dictateur et publiés après sa mort. Lors de son séjour à Utique en 46, il visita sans doute les lieux où Curion campa et combattit près de cette ville[2]. Pour les faits, il eut nécessairement recours aux souvenirs d'un ou plusieurs survivants de l'expédition : on peut penser à Caninius Rébilus, à Asinius Pollion. Il dut se faire fournir des notes, qu'il mit en œuvre. Il n'eut pas le temps de réviser son travail comme il l'aurait voulu[3]. Peut-être lui arriva-t-il d'insérer provisoirement, sans en modifier la forme, des phrases empruntées aux notes que des témoins avaient rédigées sur son ordre : on a cru découvrir, dans le récit de la campagne de Curion, des mots, des tournures qui ne sont pas de son style. Mais il n'y a pas de bonnes raisons pour soutenir que ce récit a été entièrement écrit par un autre que lui ; on doit rejeter sans hésitation l'attribution à Asinius Pollion, qui a porté un jugement sévère sur l'exactitude des *Commentaires*[4], et qui n'est point mentionné dans cet ouvrage, bien qu'il eût joué, dans l'expédition de Curion en Sicile[5] et en Afrique[6], un rôle qu'il n'estimait pas négligeable. D'autre part, il n'est guère douteux qu'un long discours, attribué à Curion[7], ne soit l'œuvre du dictateur[8]. C'est à la fois une justification posthume de Curion et une glorification de César ;

1. Livre II, 23-44.

2. La description des Castra Cornelia est d'une grande précision : *B. c.*, II, 24. 3-4.

3. Conf. Asinius Pollion, *apud* Suétone, *Jules César*, 56.

4. Suétone, *l. c.* Pollion reprochait à César d'avoir eu trop de confiance en d'autres pour les événements auxquels le dictateur n'avait pas pris part.

5. Appien, II, 40. Plutarque, *Caton le Jeune*, 52.

6. Appien, II, 43. Pollion avait alors vingt-sept ans.

7. *B. c.*, II, 32.

8. Voir Klotz, *Rheinisches Museum*, LXVI, 1911, p. 87-88.

ce dernier, volontairement ou par distraction, a commis un anachronisme en mentionnant un succès qu'il n'avait pas encore remporté[1].

Lucain dans sa Pharsale[2], Dion Cassius dans son histoire[3] dépendent sans doute de Tite-Live[4], dont le récit, aujourd'hui perdu[5], ne devait guère différer de celui de César. Il y a lieu de croire que Tite-Live s'est servi des Commentaires, en y faisant quelques additions.

Le court exposé d'Appien[6] contient des détails qui ne figurent pas dans César et qui ne sont pas invraisemblables : peut-être proviennent-ils de l'histoire des guerres civiles écrite par Asinius Pollion[7]. Pour cette époque, Appien, comme Plutarque, a largement fait usage d'un auteur grec[8], inconnu, qui parait bien avoir dépendu de Pollion[9]. En ce qui concerne l'expédition de Curion, la part que Pollion y prit est mentionnée dans Appien d'une manière très bienveillante[10], facile à expliquer si l'intéressé avait eu soin d'en informer ses lecteurs. Nous

1. Si, à la date où ce discours aurait été prononcé, César avait, après une campagne de quarante jours, vaincu prés d'Ilerda deux généraux, il n'était pas encore maitre des deux provinces espagnoles : l'Espagne ultérieure ne tomba en son pouvoir que quelques semaines plus tard. Or on lit dans le discours de Curion (*B, c*., II, 32, 5) « An vero in Hispania res gestas Caesaris non audistis ? duos pulsos exercitus ? duos superatos duces ? duas receptas provincias ? haec acta diebus XL, quibus in conspectum adversariorum venerit Caesar ? »

2. IV, 581-824.

3. XLI, 41-42. Avec quelques erreurs, qu'on peut imputer à Dion, et non à sa source,

4. Pour l'emploi de Tite-Live par Lucain, voir R. Pichon, *Les sources de Lucain*, p. 57 et suiv. Pour les derniers temps de la République, un large emploi du même historien par Dion Cassius est très vraisemblable : voir Schwartz, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, III, p. 1699 et suiv.

5. Les indications de l'*Epitome* de Tite-Live (l. CX) sont insignifiantes.

6. *Bell. civ.*, II, 44-46.

7. Les *Historiae* de Pollion débutaient au premier triumvirat et s'étendaient au moins jusqu'à la bataille de Philippes (peut-être jusqu'à celle d'Actium),

8. Comme le prouvent des concordances littérales entre Plutarque et Appien.

9. M. Ed. Meyer (*Caesars Monarchie*, 2e édit., p. 608, 614) fait remarquer que, les concordances entre Plutarque et Appien s'étendant à des temps antérieurs au premier triumvirat, leur source est un auteur qui a pu se servir largement de Pollion à partir de l'année 50, mais non pas sans doute une traduction grecque de Pollion, comme on l'a supposé.

10. II, 45 et 46.

trouvons aussi dans Appien des assertions inconciliables avec le récit des Commentaires. Il est très probable que ce sont des erreurs, dont la plupart doivent être attribuées à l'extrême négligence d'Appien lui-même, mais dont quelques-unes pourraient, si l'on veut, être mises à la charge de l'auteur qu'il a copié et qui aurait copié Pollion[1].

Curion emmena avec lui en Afrique deux de ses quatre légions[2], 500 cavaliers[3], qui étaient pour la plupart, sinon tous, des Gaulois et des Germains[4] ; peut-être aussi quelques troupes d'infanterie légère[5] : une armée qui comptait tout au plus 10 000 hommes. Douze vaisseaux de guerre escortaient les bâtiments de transport[6]. La traversée dura deux jours et trois nuits[7] pour une distance d'environ 160 kilomètres. Nous ignorons pourquoi elle fut si longue ; elle se fit sans aucune perte[8].

La péninsule du cap Bon était la terre d'Afrique la plus rapprochée de la Sicile; elle était assez éloignée d'Utique et d'Hadrumète, occupées par des légions pompéiennes, pour que celles-ci ne pussent empêcher Curion d'y débarquer[9]. Il aborda en un lieu appelé Anquillaria, entre deux promontoires, dans une baie située soit au Nord de la péninsule, — là où Agathocle avait débarqué, — soit au Nord-Ouest[10]. L. Julius

---

1. Parmi les récits modernes de l'expédition de Curion, je citerai : Colonel Stoffel, *Histoire de Jutes César, Guerre civile*, I (Paris, 1887), p. 101-111, 304-314 ; G. Veith, dans J. Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, III, 2 (Berlin, 1912), p. 730-760 (conf. Kromayer et Veith, *Schlachten-Atlas zur antiken Kriegsgeschichte*, Röme Abteil., f° 19) ; Ferrabino, dans *Atti della R. Accad. delle science di Torino*, XLVIII (1912-3), p. 499-513 ; T. Rice Holmes, *The Roman Republic*, III (Oxford, 1923), p. 95-108, 421-9.

2. *B. c*., II, 23, 1. Appien, II, 46.

3. *B. c., l. c.* Voir aussi Appien, *l. c.*

4. *Bell. Afric*., XL, 5 (conf. LII, 6). Dion Cassius, XLIII, 30, 3.

5. Appien (II, 46) en indique. Il n'en est pas fait mention dans le récit de César.

6. *B. c*., II, 23, 5 [dans les citations qui suivent, j'omets l'indication du livre]. Appien, *l. c.*

7. *B. c.*, 23, 1.

8. *Ibid*., 32, 12.

9. Appien (II, 44) dit, par une grossière erreur, que Curion débarqua près d'Utique.

10. *B. c*., 23, 1-2 : « Adpellit ad eum locum, qui appellatur Anquillaria. Hic locus abest a Clupeis passuum XXII milia habetque non incommodam aestate stationem

César tenait la mer près de Clupea. Il n'osa pas engager sa petite escadre dans une bataille. En se rapprochant de la côte, la trirème qu'il montait s'échoua, et il gagna par terre Hadrumète, où se rendirent ses autres galères. Le questeur Marcius-Rufus, qui l'avait d'abord poursuivi avec la flotte de Curion, se contenta de ramener, en le remorquant, le navire abandonné[1].

Il reçut l'ordre de conduire ses vaisseaux à Utique, tandis que l'armée s'y acheminait. Elle parvint au Bagrada (la Medjerda), probablement après trois jours de marche[2], et campa auprès de ce fleuve[3]. Elle n'était plus qu'a quatre lieues d'Utique.

Laissant les légions sous les ordres du légat Caninius Rébilus, Curion prit avec lui sa cavalerie et alla reconnaître les Castra Cornelia[4]. C'est en ce lieu que s'était établi Scipion l'Africain lors de la seconde guerre punique[5], sur un étroit

---

et duobus eminentibus promontoriis continetur. » Lucain (IV, 585-6) dit que Curion débarqua entre Clupea et Carthage : il est donc impossible de placer Anquillaria au Sud de Clupea. Du reste, on ne retrouverait pas de ce côté la baie entre deux promontoires et, si, des parages de Clupea. L. César s'enfuit vers le Sud, vers Hadrumète, ce fut pour échapper à un ennemi qui venait apparemment du Nord. Tissot (*Géogr.*, I, p. 174-5) place Anquillaria à El Haouria, lieu de débarquement d'Agathocle (conf. ici, t. II, p. 143 ; t. III, p. 28), au Nord de la péninsule, à 5 kilomètres au Sud-Ouest du cap Bon. Holmes (*l. c.*, p. 424-7) admet, après Guérin et Stoffel, qu'on peut aussi placer Anquillaria du côté du golfe de Tunis, dans la baie de la Tonnara, à 12 kilomètres au Sud-Ouest du même cap et à 4 kilomètres au Sud du Ras et Ahmar. El Haouria est à environ 26 kilomètres de Clupea par terre; de même, la Tonnara (par mer, il faut compter environ 36 et 46 kilom). Or 22 milles font plus de 33 kilomètres, et, à cette distance de Clupea, il n'y a pas, sur le golfe de Tunis, de lieu propre au débarquement d'une armée. Faut-il corriger XXII en XVII ?

1. *B. c.*, 23, 3-5. Voir aussi Dion Cassius, XLI, 41, 2.

2. *B. c.*, 24, 1 : « ... biduique iter progressus ad flumen Bagradam pervenit. » La distance parcourue ayant été d'environ 110 kilométres, on s'accorde pour corriger *bidui* en *tridui*. Voir, entre autres, Veith, *l. c.*, p. 732-3.

3. *B. c.*, 24, 1-2. Lucain, IV, 587-8. On sait (conf. t. II, p. 143-4) que la Medjerda longeait alors le pied septentrional des collines qui ferment à l'Ouest la péninsule de Carthage. Veith (*l. c.*, p. 733) croit que Curion établit son camp sur la rive droite, à deux kilomètres à l'Ouest du village de la Sebbala.

4. *B. c.*, 24, 2. Voir aussi Lucain, IV, 589. Appien (II, 44) croit à tort que Curion conduisit toute son armée aux Castra Cornelia.

5. Voir t. III, p. 219-220.

promontoire[1], situé à l'Est d'Utique. De là à la ville, il y avait seulement trois kilomètres à vol d'oiseau, mais des marécages rendaient nécessaire un détour, qui triplait cette distance[2]. La position, facile à défendre du côté de la terre, assurait les communications avec la Sicile. Elle était bien pourvue d'eau, proche de salines, entourée d'arbres qui pouvaient fournir du bois ; elle dominait des plaines, alors couvertes de blés[3].

Du promontoire, Curion et les siens voyaient Utique et le camp de Varus, établi au Nord-Est de la cité, entre le rempart et le théâtre, près d'une porte appelée *porta Bellica*[4]. Ils voyaient aussi, sur les chemins de la campagne, une foule de paysans, qui, effrayés de la venue des Césariens, allaient se réfugier dans Utique, en emportant tout ce qu'ils voulaient sauver. C'était une belle occasion de faire du butin. Curion lança sa cavalerie sur ces gens. De son côté, Varus fit sortir de la ville, pour les protéger, 600 cavaliers et 400 fantassins numides, que Juba lui avait envoyés. Un combat s'engagea entre les cavaliers. Les Africains cédèrent au premier choc ; 120 d'entre eux furent tués, les autres s'enfuirent au camp de Varus[5]. Cependant Curion, dont les vaisseaux de guerre étaient arrivés devant Utique, fit enjoindre aux navires de commerce qui se trouvaient dans le port, au nombre d'environ deux cents, de lever l'ancre et de venir aussitôt mouiller aux Castra Cornelia ; sinon, il les traiterait en ennemis. Son ordre fut exécuté sans retard, ce qui mit d'abondantes ressources à sa disposition[6].

De retour au camp du Bagrada, il fut salué *imperator* par

1. Aujourd'hui entouré par les alluvions de la Medjerda, qui, ayant modifié son cours depuis l'époque de Curion, passe entre l'emplacement des Castra Cornelia et celui d'Utique.

2. *B. c.*, 24, 4. Pour ce passage, conf. t. III, p. 219, n. 6.

3. *B. c.*, 37, 5-6.

4. *Ibid.*, 25, 1. L'emplacement du théâtre est encore visible. Voir *Atlas archéol. de la Tunisie,* f° Porto-Farina, plan dans la notice ; Veith, *l. c.*, pl. 16, à gauche.

5. *B. c.*, 25, 2-3 et 5.

6. *Ibid.*, 25, 6-7.

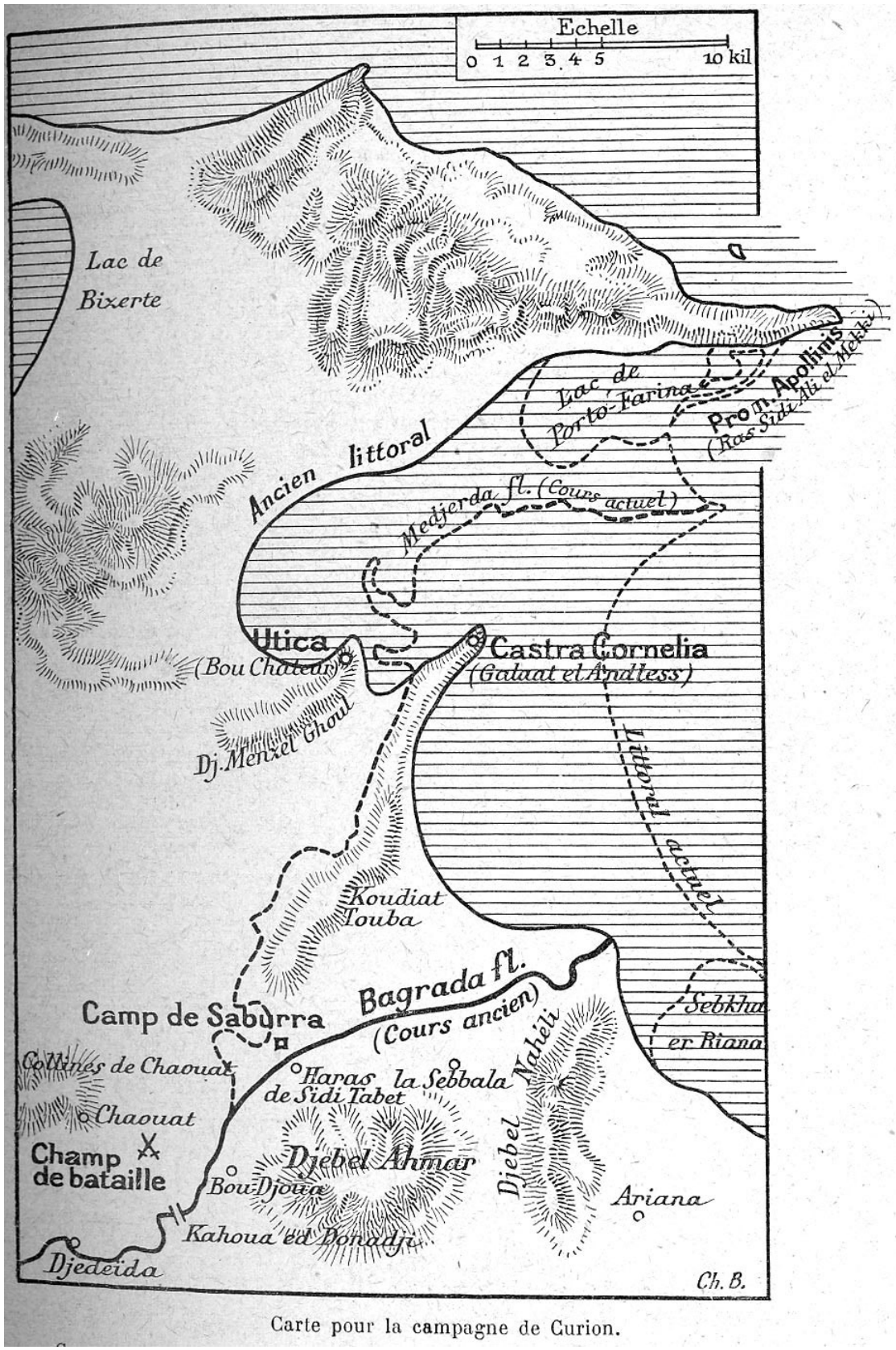

Carte pour la campagne de Curion.

l'armée[1] : le succès facile remporté par ses cinq cents cavaliers, ne valait assurément pas cet honneur[2].

Sa reconnaissance aux Castra Cornelia lui avait permis d'apprécier les avantages que le site offrait pour l'établissement d'un camp[3] où il aurait été en pleine sécurité, en attendant l'heure propice à une action décisive. Ce ne fut pourtant pas au promontoire qu'il conduisit son armée le lendemain ; ce fut sous les murs d'Utique[4]. Nous lisons dans Appien[5] que les Pompéiens, prévoyant que leurs ennemis voudraient occuper les Castra, y avaient empoisonné l'eau, ce qui empêcha Curion d'y rester. Mais il est certain qu'il s'y établit quelques jours plus tard : cet empoisonnement des sources semble donc être une légende[6]. On peut supposer que, si Curion prit le parti de marcher aussitôt sur Utique, c'est parce que son succès de la veille lui donnait l'espoir d'en finir sans retard avec Varus.

Il choisit, pour l'emplacement de son camp, un lieu proche de la ville, au Sud[7]. Ce camp n'était pas encore achevé, quand des cavaliers détachés en éclaireurs vinrent annoncer que de grandes forces de cavalerie et d'infanterie, envoyées par le roi Juba, approchaient d'Utique.

Presque aussitôt après, ces ennemis sont en vue. Curion fait partir contre eux ses cavaliers, tandis que, suspendant le travail du camp, il commence à ranger ses légionnaires. Mais déjà les Numides, surpris par ceux qui les chargent, sont en déroute. Si les cavaliers parviennent à échapper presque tous à

---

1. *B. c.*, 26. 1.

2. Comme Appien (II, 44) le remarque.

3. *B. c.*, 24, 2.

4. *Ibid.*, 26, 1.

5. *Bell. civ.*, II, 44.

6. Il n'est pas impossible que des dysenteries causées par la chaleur aient été imputées à un empoisonnement de l'eau.

7. Comme le prouve la position du ravin qui se trouvait entre les deux armées voir plus loin.

la poursuite et à se réfugier dans la ville, beaucoup de fantassins périssent[1].

Dans la nuit, deux centurions et vingt-deux de leurs hommes désertèrent et se rendirent auprès d'Attius Varus. Ils lui affirmèrent que les soldats de Curion étaient tous disposés à abandonner leur général : si les deux armées étaient mises en présence, il serait aisé de provoquer celte défection. Varus se laissa convaincre et, le jour suivant il sortit avec ses légions. Curion en fit autant[2]. Ils rangèrent leurs troupes de chaque côté d'un ravin assez étroit, aux bords escarpés, à fond plat, qui s'allongeait au Sud-Est de la ville, à environ 600 mètres au Sud du camp des Pompéiens[3].

Sex. Quintilius Varus, questeur, qui se trouvait à Corfinium avec Domitius Ahénobarbus et que César avait laissé partir après la capitulation, était passé en Afrique. Se portant çà et là le long de la berge, il conjure ses anciens compagnons de se souvenir du serment qu'ils ont prêté à Domitius et à lui-même; il leur promet de belles récompenses, s'ils se séparent de ces gens qui les emploient, tout en les méprisant. Mais il ne reçoit pas de réponse. Les deux généraux ramènent leurs soldats au camp[4].

Quoiqu'ils aient résisté à l'appel de Quintilius, les légionnaires de Curion sont profondément troublés. Dans le camp, c'est une grande agitation, avec des discussions violentes, et aussi une vive inquiétude : les rumeurs les plus alarmantes circulent[5].

Le propréteur juge nécessaire de réunir un conseil de guerre. Les uns sont d'avis de ne pas laisser la crise se prolonger :

---

1. *B. c.*, 26, 2-4.

2. *Ibid*. 27.

3. Voir Veith, *l. c.*, p. 735 et sa carte, pl. 16, à gauche. Il s'accorde avec Tissot et Stoffel. J'adopte cette opinion après avoir visite les lieux.

4. *B. c.*, 28.

5. *Ibid*., 29 (ce passage nous est parvenu en mauvais état).

il faut aller à l'assaut du camp de Varus, car mieux vaut pour les chefs risquer la fortune des armes, que d'être abandonnés des leurs et de tomber ainsi aux mains des ennemis. D'autres veulent qu'au milieu de la nuit, on se retire aux Castra Cornelia, pour donner aux esprits le temps de se calmer ; avec les nombreux vaisseaux dont on dispose, on pourra, au besoin, faire retraite en Sicile. Curion blâme ces deux avis, estimant l'un téméraire, l'autre lâche. Car la position du camp de Varus parait très forte : un échec est probable et ce serait alors l'entière désaffection de l'armée ; la retraite aux Castra aurait l'air d'une fuite honteuse et désespérée, d'un aveu de défiance à l'égard des troupes, et cette marche en pleine nuit favoriserait les défections. Là-dessus, Curion congédie le conseil[1].

Puis il fait assembler les soldats. Il leur tient un discours que l'auteur des *Commentaires* a refait[2], mais avec des arguments dont Curion dut se servir, on s'inspirant des circonstances.

Leur inquiétude est vaine, puisque, jusqu'à présent, tout a marché à souhait dans cette expédition, puisqu'ils l'ont acclamé *imperator*. C'est injustement qu'on leur reproche d'avoir été infidèles au serment prêté par eux à Domitius : celui-ci a voulu les abandonner lâchement. Ils se sont joints à César quand l'issue de la guerre restait incertaine; ils ne se détacheront pas de lui, maintenant que sa victoire n'est plus douteuse.

Peut-être les troupes ignoraient-elles encore la défaite des Pompéiens en Espagne : si elles l'avaient connue, elles n'auraient pas, semble-t-il, été aussi troublées. Peut-être le général lui-même en reçut-il alors la première nouvelle, qu'il se serait hâté d'apprendre aux siens[3]. En tout cas, Curion était

1. *B. c.*, 30-31 ; 32, 1.

2. *Ibid*., 32.

3. Dans le discours que lui attribue l'auteur des *Commentaires*, Curion rappelle à ses troupes, qui sont censées les connaître, les succès remportés par César en Espagne (*B. c*., 32, 5). Mais nous avons vu (p. 9, n. 1) que ce passage contient un anachronisme,

un homme fort éloquent. Il sut émouvoir et convaincre. Les soldais protesteront de leur fidélité et de leur courage. Sûr d'eux, il résolut de ne pas différer la bataille[1].

Le lendemain, il les conduisit là où il, les avait déjà menés, au ravin. Attius Varus l'imita, soit parce qu'il comptait sur des désertions en masse, soit dans l'espérance de la victoire. Chacune des deux armées attendit quelque temps que l'autre se décidât à franchir le fossé qui les séparait.

Enfin, à l'aile gauche de Varus, toute la cavalerie y descend, ainsi que bon nombre de fantassins armés à la légère, Curion y envoie, à son tour, sa cavalerie et deux cohortes légionnaires. Les cavaliers pompéiens tournent bride aussitôt, abandonnant les fantassins, qui sont enveloppés et égorgés. C'est alors une panique et une fuite générale dans l'armée de Varus. Rébilus crie à Curion qu'il faut profiter de l'occasion; lui-même s'élance en avant de tous. Les Césariens sautent dans le ravin, puis franchissent la berge escarpée qui leur fait face, en se soulevant les uns les autres. Mais ils n'arrivent pas à rejoindre les ennemis, qui se précipitent vers leur camp et s'écrasent, s'étouffent aux portes. Il en périt plus ainsi que dans la bataille. D'autres allèrent se réfugier dans la ville. Varus eut, ditn César, environ 500 tués et 1 000 blessés[2]. Curion ne perdit qu'un simple soldat, un certain Fabius. Cet homme, étant parvenu à se mêler aux fuyards, appela à grands cris Varus, comme s'il était de son armée et avait quelque chose à lui dire. Le général se retourne et lui demande ce qu'il veut. Fabius dirige la pointe de son épée contre Varus, mais celui-ci peut parer le coup en levant son bouclier. L'autre est entouré et massacré[3].

---

si bien qu'il est impossible de savoir en quels termes Curion parla alors des événements espagnols. Mais la victoire de César sur les généraux pompéiens fut connue au camp avant la bataille livrée à Varus : ce qu'indique Appien II, 44).

1. *B. c.*, 33, 1-2.

2. Selon Appien (II, 44), Varus aurait eu 600 morts et beaucoup plus de blessés.

3. Pour cette victoire de Curion, voir *B. c.*, 33, 2-3 : 34; 35, 1-3 et 5. Courtes

Les Césariens n'avaient pas avec eux de matériel d'assaut, et le camp ennemi, bien fortifié, encastré entre le rempart de la ville et le théâtre, ne pouvait être enlevé par un coup de main. Curion donna donc l'ordre de la retraite. Cependant, beaucoup de soldats de Varus, ne se croyant pas en sûreté dans ce camp, s'en échappèrent les uns après les autres et se retirèrent dans Utique. Ce que voyant, leur chef jugea qu'il convenait d'en faire autant, s'il ne voulait pas rester bientôt presque seul. Il évacua sans bruit le camp au milieu de la nuit et conduisit ses troupes dans la ville[1].

Dès le jour suivant, Curion commença l'investissement d'Utique. La population, fort peu belliqueuse et très effrayée des menaces qui fondaient sur elle, était, en outre, bien disposée pour César, grâce auquel elle avait obtenu jadis certains avantages[2]. Tous parlaient donc ouvertement de capitulation et pressaient Varus de ne pas leur attirer des malheurs en s'obstinant[3].

Mais alors arrivèrent des courriers de Juba. Le roi annonçait qu'il venait avec des forces importantes ; il invitait Utique à résister[4].

Juba, nous l'avons vu[5], avait déjà envoyé à Varus des cavaliers et des fantassins. Maintenant, il se jetait lui-même dans la lutte. Détestant César, il détestait peut-être plus encore Curion, qui, étant tribun l'année précédente, avait demandé que Rome s'annexât le royaume de Numidie[6]. Informé, évidemment avant que Curion ne quittât la Sicile, de son projet d'expédition africaine, il avait réuni une armée ; il put la mettre en

---

mentions dans l'*Epitome* de Tite-Live, l. CX ; Lucain, IV, 713-4 ; Dion, XLI, 41, 2 ; Appien, II, 44.

1. *B. c.*, 35, 4-6.
2. On ne sait pas au juste lesquels : voir t. VII. p. 44.
3. *B. c.*, 36, 1-2.
4. *Ibid.*, 36, 3.
5. *Supra*, p. 12 et 14.
6. Voir t. VII, p. 295.

mouvement dès qu'il connut le débarquement des Césariens et leur marche sur Utique.

Curion fut, lui aussi, informé de l'approche de Juba. Selon l'auteur des *Commentaires*, il n'y crut pas d'abord, persuadé que le roi n'oserait et encouragé dans sa confiance par les heureuses nouvelles qui, d'Espagne, parvenaient à son camp. Mais des renseignements certains lui apprirent que les troupes numides étaient à moins de 25 milles d'Utique(1). Il ne pouvait exposer sa petite armée à être prise entre deux ennemis. Il leva donc le siège et se retira aux Castra Cornelia, lieu sûr où il attendrait des renforts : il ordonna, en effet, qu'on lui envoyât de Sicile les deux légions et les cavaliers qui y étaient restés(2).

Cette résolution était sage. Par malheur, Curion ne s'y tint pas. D'Utique accoururent quelques transfuges, qui lui affirmèrent que Juba était rentré dans son royaume, rappelé par des conflits avec des voisins : c'était son lieutenant Saburra qui venait secourir la ville, à la tête de troupes peu nombreuses. Curion crut ces hommes, auxquels on avait sans doute fait la leçon avant de les lui adresser. Il se décida à combattre(3).

Cependant, les barbares s'étaient rapprochés. Saburra, commandant une sorte d'avant-garde(4), campait sur la rive gauche du Bagrada, à environ 10 milles (15 kilomètres) au Sud d'Utique(5). Quant à Juba, qui, contrairement aux dires des transfuges, l'avait suivi avec toute son armée, il s'était arrêté à 6 milles (9 kilomètres) de là, très probablement sur la rive

1. C'est-à-dire vers Tébourba, dans la vallée de la Medjerda.

2. *B. c.*, 37. Voir aussi Dion, XL1, 42, 1, qui dit que Curion était même résigné à retourner en Sicile, si les ennemis le pressaient trop. Appien (II, 45) croit à tort que le camp des Césariens resta devant Utique,

3. *B. c.*, 38, 1-2. Appien, II, 45. Voir aussi Dion, XLI, 41, 5, et 42, 2 : Frontin, *Stratag.*, II, 5, 40.

4. Lucain, IV, 720-2.

5. A peu près en face du haras de Sidi Tabet : voir Veith, *l. c.*, p. 737, et sa carte, pl. 16, qui est également à consulter pour la suite du récit. Les *Commentaires* n'indiquent pas avec précision où était le camp établi par Saburra « ad Rumen Bagradam » (38, 3). Mais le contexte prouve qu'il se trouvait à plus de 6 milles et à moins de 16 des Castra Cornelia (39, 1, et 41, 1).

droite du fleuve[1] : un gué[2], peut-être même un pont[3], assurait le passage.

Au commencement de la nuit, Curion envoie ses cavaliers contre le seul camp ennemi qu'il connaisse, celui qu'occupe Saburra. Ils se jettent sur les Numides, qui n'ont pris aucune précaution et qu'ils surprennent dans leur sommeil. Ils en tuent un bon nombre, en prennent quelques-uns, en mettent beaucoup d'autres en fuite. Puis ils reviennent vers Curion[4].

Le général ne les a pas attendus. Une sorte de fièvre le presse d'en finir avec les Numides, avant qu'ils ne rejoignent Varus. A la quatrième veille (vers trois heures du matin)[5], il emmène toutes ses forces, sauf cinq cohortes qu'il laisse à la garde du camp. Cette marche de nuit échappera sans doute à Varus, qui n'interviendra pas pour soutenir ses alliés[6] ; elle sera moins pénible qu'une marche sous le soleil de juin.

Curion suit un dos de hauteurs qui s'étend du Nord au Sud jusqu'à environ sept milles de son camp[7]. Au bout de six

1. Veith, p. 738-9. Cela n'est pas indiqué dans les textes. Selon le récit, en grande partie inexact, d'Appien (II, 45), le fleuve était occupé par Saburra et par le roi ; ils l'auraient franchi de la rive droite sur la rive gauche), quand ils auraient vu Curion, qui s'était avancé contre eux, battre en retraite vers des collines, Selon Lucain (IV, 723), Juba aurait dissimulé son armée dans une vallée creuse :

Ipse cava regni vires in valle retentat.

Cette vallée devait être à droite de la Medjerda, sur le côté occidental du djebel Ahmar.

2. Au lieu appelé Kahoua ed Donadji, à 4 kilomètres au N.-E. de Djedeïda.

3. Un peu plus en aval : voir t. III, p. 111, n. 2.

4. *B. c.*, 38, 4-5. Dion (XLI, 42, 2) a le tort de confondre cette expédition, faite par des cavaliers, avec celle que Curion allait entreprendre lui-même, quelques heures plus tard.

5. « Sub Aurorae primos ... motus », dit Lucain (IV, 734). Il faisait jour, lorsque Curion, après une marche d'environ 11 kilom., put voir, de l'extrémité des collines qu'il avait suivies, les Numides battre en retraite. La bataille, livrée 13 kilom. plus loin, après une halte de Curion, put commencer vers huit heures du matin, vers la troisième heure de la journée, selon le calcul des Romains (on était au temps du solstice d'été). C'est par erreur, et sans doute par suite d'une confusion, qu'Appien (II, 45) dit que Curion se mit en marche vers la troisième heure du jour. Et Dion (XLI, 42, 3) se trompe aussi quand il fait commencer la bataille, au point du jour.

6. Ce que remarque M. Ferrabino, *l. c.*, p. 513.

7. Pour ces hauteurs, voir Veith, p. 738 et carte 16. Conf. Lucain, IV, 739-740.

milles, il rencontre ses cavaliers, retournant par le même chemin vers les Castra Cornelia, et apprend d'eux ce qui s'est passé. Les prisonniers qu'il interroge, pour savoir qui commande dans leur camp, répondent que c'est Saburra. Il ne cherche pas à en savoir davantage ; s'adressant à ses soldats, il leur dit que ce renseignement confirme les avis des transfuges : le roi est loin ; il n'y a là que quelques troupes, qui n'ont pu résister à une poignée de cavaliers et qu'il sera facile d'achever.

Il fait accélérer la marche, pour tomber sur les Numides avant qu'ils ne soient remis de leur terreur; il ordonne aux cavaliers de venir avec lui. Mais ceux-ci, qui sont en route depuis le début de la nuit, ont peine à suivre ; beaucoup s'arrêtent, épuisés, à mesure que l'infanterie s'avance(1).

Dès qu'il a été informé de l'attaque de la cavalerie césarienne, Juba a envoyé à son lieutenant 2 000 cavaliers espagnols et gaulois, qui forment sa garde du corps, et ceux de ses fantassins qu'il juge les meilleurs. Lui-même suit plus lentement, avec le reste de son armée et 60 éléphants. Saburra, supposant que les gens qui ont envahi son camp ne forment qu'une avant-garde, met de l'ordre dans ses troupes et les fait reculer peu à peu(2). Il se rapproche ainsi du roi et, en même temps, se place dans des conditions plus favorables pour combattre, en attirant à sa suite les Roumains dans une vaste plaine(3).

Curion croit, en effet, que les Numides craignent de lui livrer bataille ; plein de confiance, il descend des hauteurs et se met à suivre l'ennemi(4). Après une marche de 16 milles

---

1. *B. c.*, 39.

2. *Ibid*., 40, 1-2.

3, Fronda, *Stratag*., II, 5, 40 : « Curio, dum tamquam fugientem Sabboram regium praefectum persequitur, pervenit in patentes campos. » Lucain, IV. 741-3 :

> Cum procul e summis conspecti collibus hostes
> Fraude sua cessere parum, dum, colle relicto,
> Effusam patulis aciem committeret arvis.

4. *B. c*., 40, 3. Conf. Lucain, *l. c*. Appien (II, 45) commet ici des erreurs, probablement parce qu'il brouille des faits se rapportant, d'une part, à la marche des Romains, d'autre part, à la bataille. Il dit que Curion, s'étant avancé, trouva le fleuve occupé par

(24 kilomètres), depuis les Castra Cornelia, il doit s'arrêter, afin de donner quelque repos aux siens[1]. Il est dans la plaine, large de 5-6 kilomètres, qui s'étend entre la Medjerda et les collines de Chaouat, au Nord-Est du lieu appelé aujourd'hui Djedeïda[2].

Alors Saburra range sa petite armée en bataille. Il n'engage pourtant que la cavalerie. Les soldats de Curion, quoique fatigués, se montrent disposés à faire leur devoir. Mais les cavaliers ne sont plus que deux cents. Partout où ils chargent, ils font reculer les assaillants ; malheureusement, ils ne sont pas capables de les poursuivre, leurs montures étant trop lasses pour donner l'effort nécessaire. La cavalerie ennemie commence à envelopper les Césariens. Quand, pour essayer de rompre ce cercle, des cohortes se détachent du gros des troupes et se portent en avant, les Numides esquivent rapidement leur attaque, puis ils se reforment et viennent les cerner.

Ils ne cessent de recevoir des renforts, envoyés par Juba, tandis que les Romains s'épuisent. Curion, voyant que les siens, affolés, n'écoutent plus ni ordres, ni prières, juge que l'unique chance de salut est de se réfugier sur des collines voisines (celles de Chaouat[3]). Mais la cavalerie de Saburra occupe avant lui ces hauteurs.

Tout est désormais perdu. Les uns s'enfuient et se font tuer par les Numides qui les rejoignent ; les autres tombent à leur rang. Le commandant de la cavalerie propose au général de s'échapper, avec quelques hommes qui les entourent encore. Mais Curion répond qu'il n'oserait jamais reparaître devant César, après avoir perdu l'armée que celui-ci lui a confiée. Il

---

Saburra et Juba, et que, déçu, il gagna des collines ; il en redescendit ensuite, puis, pendant la bataille, il s'y retira de nouveau.

1, *B. c.*, 41, 1.

2. La Blanchère, *Bull. archéol. du Comité*, 1887, p. 444. Veith, *l. c.*, p. 738, 741 et pl. 16.

3. Et non celles par lesquelles Curion était venu des Castra Cornelia et dont, alors, il était loin. Voir, là-dessus, Veith, p. 739 ; conf. Holmes, p. 428.

meurt en combattant[1]. Caninius Rébilus, Asinius Pollion[2] et très peu de cavaliers réussirent à se tirer d'affaire: d'autres, que l'état de leurs montures avait contraints de s'arrêter en chemin, virent le désastre de loin et retournèrent au camp. De l'infanterie, il ne resta pas un seul homme[3]. La tête de Curion fut coupée et apportée à Juba[4] ; son corps demeura sans sépulture[5].

Le questeur Marcius Rufus, auquel avait été confiée la garde des Castra Cornelia, exhorta les soldats à ne pas se laisser aller au désespoir. Mais tous demandent à grands cris qu'on les embarque et qu'on les ramène en Sicile. Rufus le leur promet et ordonne aux patrons des navires de se tenir prêts pour le commencement de la nuit[6]. La panique est si grande que toutes les fausses nouvelles trouvent créance : les troupes de Juba approchent, Varus accourt avec ses légions et certains voient même le nuage de poussière qu'elles soulèvent, la flotte ennemie va paraître ! Chacun ne pense qu'à son salut. Les vaisseaux de guerre[7] se hâtent de prendre le large : ce qui est d'un fâcheux exemple pour les navires marchands. A l'heure fixée, il ne s'en détache qu'un petit nombre de barques. Plusieurs, prises d'assaut par la foule qui se presse sur le rivage,

1. Récit de cette bataille dans *B. c.*, 41-42. Voir aussi Dion, XLI, 42, 3-4 ; Lucain, IV, 744 et suiv. ; Appien, II, 45. Courtes mentions dans Tite-Live, *Epit. l.* CX ; Frontin, *Stratag.*, II, 5, 40 ; *Scholia Bobiensia in Ciceronem*, édit. Hildebrandt, p. 20.

2. Ils revinrent plus tard en Afrique, avec César. — Appien (II, 45) raconte que, quand Asinius Pollion vit que les choses tournaient fort mal, il s'enfuit avec quelques hommes au camp romain [qu'Appien croit avoir été auprès d'Utique] ; il voulait empêcher que Varus, apprenant la défaite des Césariens, n'attaquât ce camp. Après lui, personne n'y serait retourné. Récit qui ressemble fort à un essai de justification personnelle de Pollion.

3. *B. c.*, 42, 5. II n'y eut donc pas lieu à poursuite, quoi qu'en dise Dion, XLI, 42, 4.

4. Appien, II, 45. Juba ne semble pas avoir pris part à la bataille, où Dion (*l. c.*) le fait intervenir.

5. Lucain, IV, 806-810.

6. *B. c.*, 43, 1. Selon Appien (II, 46), c'est Pollion, qui, sur un esquif, alla trouver les patrons et leur demanda d'embarquer les troupes,

7. Que commandait, dit Appien (*l. c.*), un certain Flamma.

sont tellement surchargées qu'elles coulent ; craignant le même sort, les matelots qui occupent les autres ne veulent pas accoster. Quelques soldats atteignent les vaisseaux à la nage. Peu de gens réussirent à partir[1]. Ils n'arrivèrent pas tous sains et saufs en Sicile : pendant la traversée, des équipages jetèrent, dit-on, leurs passagers à la mer, après les avoir dépouillés de leur argent[2].

Ceux qui ne purent pas s'embarquer envoyèrent pendant la nuit leurs centurions à Varus, pour l'informer qu'ils se rendaient ; ce qu'ils firent. Le lendemain, Juba, ayant vu ces hommes devant Utique, prétendit qu'ils lui appartenaient, puisqu'il les avait vaincus. Il les fit massacrer[3], sauf des cavaliers germains et gaulois[4], qu'il envoya en Numidie. Varus se plaignit de cette violation des engagements que lui-même avait pris, mais il n'osa pas s'opposer aux ordres du roi.

Juba fit son entrée dans Utique, suivi de nombreux sénateurs romains, et il s'y comporta en maître. Puis, au bout de quelques jours, il retourna dans ses États, avec toutes ses troupes[5]. Peut-être envoya-t-il des auxiliaires à Pompée[6]. Le Sénat qui siégeait en Macédoine lui décerna le titre de roi ami et allié du peuple romain[7] : sa. victoire sur des légions romaines méritait bien cet honneur tardif.

---

1. *B. c*., 43, 2-4 ; 44, 1. Voir aussi Appien, *l. c.* ; Dion, XLI, 42, 5.

2. Appien, II, 46.

3. Appien dit qu'il les fit placer le long du rempart et tuer à coups de javelots.

4. Voir *Bell. Afric*., XL, 5 ; Dion, XLIII, 30, 3. César (B. c.. 44, 2) dit simplement : « Paucos electos in regnum remisit. »

5. *B. c*., 44, et accessoirement Dion, XLI, 42, 6 : Appien, *l. c.*

6. Ce que dit l'auteur du *Bellum Alexandrinum* (LI, 1) : « Magna Cn. Pompeio Iuba miserat auxilia maioraque missurus existimabatur ». Assertion qui n'est pas confirmée par d'autres témoignages.

7. Dion, XLI, 42, 7.

III

Vainqueur en Espagne, revenu en décembre 49 à Rome, où il ne resta que peu de jours, César avait à combattre Pompée en Orient : il ne pouvait alors songer à réparer lui-même le désastre de Curion. Il ne renonça pas, cependant, à l'espoir d'arracher l'Afrique à ses adversaires, dans le temps même où la lutte décisive se livrerait ailleurs. L'attaque partie de Sicile avait échoué : une attaque nouvelle viendrait d'Espagne et de Maurétanie.

Le Sénat. césarien déclara Juba ennemi public(1). Il reconnut rois Bogud et Bocchus, hostiles au souverain numide(2) : leur concours était nécessaire aux troupes romaines, qui, partant de la péninsule ibérique, traverseraient leurs États pour envahir la Numidie, puis occuper la province d'Africa.

César avait, en septembre 49, confié l'Espagne ultérieure au tribun Q. Cassius Longinus, devenu propréteur. Il lui avait laissé quatre légions(3), auxquelles s'ajoutèrent une cinquième légion et plusieurs milliers de cavaliers, levés dans le pays(4). Au printemps de l'année suivante, il lui envoya l'ordre de passer en Afrique avec son armée et, par la Maurétanie, d'atteindre le royaume de Juba(5).

---

1. Dion, XLI, 42, 7.

2. *Ibid*.

3. César, *B. c*., II, 21, 3, *Bell, Alex*., XLVIII, 1. Parmi ces quatre légions, deux avaient été enrôlées récemment par César en Italie ; des deux autres, qui avaient servi sous les ordres du général pompéien Varron, l'une était depuis longtemps en Espagne, la quatrième y avait été levée : *Bell. Alex.*, LIII, 5 : LVIII, 2 : Tite-Live, *Epit,.l.* CXI.

4. *Bell. Alex.*, L, 3 ; LIII, 5.

5. *Ibid*., LI, 1 : « Litteras accepit a Caesare, ut in. Africain exercitum traiceret perque Mauretaniam ad fines vomidiae perveniret. » Dans un fragment de Tite-Live (l. CXII, passage conservé par Priscien), ou lit : « ... quo tempore firmandi regni Bogudis causa exercitum in Africam traicere conatus sit. » La suite des événements ne témoigne guère, cependant, que Bogud eût besoin d'être protégé par Cassius pour se maintenir sur son trône. C'est lui qui vint au secours du propréteur.

Cassius fit ses préparatifs avec beaucoup d'activité, constituant une flotte de cent transports, se procurant des vivres et de l'argent, réunissant près de Cordoue les légions qui devaient l'accompagner[1]. Mais ses exactions l'avaient fait détester. Des conspirateurs tentèrent de l'assassiner et ne réussirent qu'à le blesser grièvement. Sa guérison exigea plusieurs mois. Dans l'intervalle, il reçut de César la nouvelle de la défaite de Pompée[2] (il s'agit de la bataille de Pharsale, livrée le 9 août 48 = 7 juin du calendrier rectifié) : c'était une raison de plus pour entreprendre l'expédition africaine[3]. Cassius, ayant passé en revue ses troupes, les fit partir pour les lieux où elles s'embarqueraient; lui-même se rendit à Hispalis (Séville), afin d'inspecter la flotte qui y était rassemblée[4].

Mais, alors, une partie de son armée se révolta[5]. Elle prit pour chef le questeur M. Claudius Marcellus Aeserninus. Cassius soutint la lutte avec ceux qui lui restèrent fidèles. Il appela à son secours M. Aemilius Lepidus, proconsul de l'Espagne citérieure. Il demanda aussi l'aide du roi de la Maurétanie occidentale, Bogud[6], qui accueillit ses prières : la fortune capricieuse changeait les rôles des acteurs et leur donnait pour scène l'Espagne, au lieu de l'Afrique.

Le roi amena quelques troupes, qu'accrurent des auxiliaires espagnols[7]. Cassius, campé contre la ville d'Ulia (au Sud de Cordoue), était étroitement bloqué par Marcellus, dont Bogud chercha à forcer les lignes, sans y réussir[8]. Bientôt après,

1. *Bell Alex*., LI, 3-4 ; LII, 1. Une des cinq légions dont Cassius disposait devait, rester en Espagne.

2. *Ibd*., LVI. 1.

3. À Rome, au Sénat, on prévoyait alors la défaite de Juba : Dion, XLII, 20, 5.

4. *Bell. Alex*., LVI, 5-6.

5. Pour ce qui suit, voir ibid., LV-LXIV ; Dion, XLII, 15 et 16 (avec des inexactitudes).

6. *Bell. Alex*., LIX, 2.

7. *Ibid*., LXII, 1.

8. *Ibid*., LXII, 3. Un fragment de Tite-Live (l. CXII, fr. 37) indique pourtant qu'une attaque simultanée de Cassius et de Bogud faillit être heureuse.

Lépide, à la tête de forces importantes, se présenta en arbitre. Une trêve fut conclue et Marcellus commença la démolition de ses ouvrages d'investissement. Cela n'empêcha pas les Maures de recommencer soudain les hostilités : ils se jetèrent sur un fortin, encore debout, qui se trouvait à proximité de leur camp, et tuèrent un certain nombre de soldats. Mais Lépide, intervenant, mit promptement fin à cette agression[1]. Cassius fut laissé libre de partir avec ses légions ; il les conduisit à Carmo (Carmona, au Nord-Est de Séville), tandis que Lépide et Marcellus, réunis, se rendaient à Cordoue.

Sur ces entrefaites, C. Trébonius arriva dans la province[2], avec le titre de proconsul[3], pour remplacer Cassius, frappé d'une disgrâce méritée[4]. Celui-ci songea, dit-on, à résister, mais il ne put obtenir l'assistance de Bogud[5]. Il établit ses troupes en quartiers d'hiver et, s'étant embarqué à Malaca, il périt dans un naufrage, à l'embouchure de l'Èbre. Bogud était sans doute retourné en Maurétanie.

L'expédition projetée contre Juba avait avorté. César, alors en Égypte, ne jugea pas opportun de confier à un lieutenant la tâche d'en entreprendre une autre : il se réservait de passer lui-même en Afrique, quand il aurait réglé les affaires d'Orient.

IV

Après le désastre de Pharsale, Pompée s'était enfui vers l'Est. A Lesbos, il avait pris avec lui sa jeune femme, Cornélie, et son second fils, Sextus. Puis il avait longé les côtes

1. *Bell. Alex*., LXIII, 5.

2. Trébonius avait été préteur urbain en 48 (César, *B. c*., III, 20, 1). Il dut se rendre en Espagne aussitôt après sa sortie de charge, dès le début de 47. Conf. Sternkopf, dans *Neue Jahrbücher f. Philologie,* CXLVII, 1893, p. 424-6 ; W. Judeich, Caesar im Orient, p. 194.

3. *Bell. Alex.*, LXIV, 2.

4. Dion (XLII, 16, 2) dit qu'il fut destitué ; Cicéron (*Ad fam.*, XV, 21, 2), que Trébonius fut envoyé subitement en Espagne.

5. Tite-Live, l. CXII, fr. 39 : « Cassius gessisset cum Trebonio bellum, sic Bogudem trahere in sncietatem feroris potuisset. »

occidentales et méridionales de l'Asie Mineure, ne sachant pas encore où il irait chercher un asile et les moyens de reprendre la lutte. Quelques-uns lui conseillaient de se rendre en Afrique[1] : de nombreux sénateurs républicains s'y étaient réfugiés dès l'année précédente[2] ; la province romaine obéissait à ses lieutenants ; le puissant roi de Numidie était un allié sûr, car, entre César et Juba, le sang de Curion interdisait toute réconciliation. Mais Pompée se décida à aller vers l'Égypte[3]. Le 28 septembre 48, il fut assassiné devant Péluse, dans la barque qui l'amenait, au rivage.

Cependant, un conseil de guerre avait réuni à Corcyre un certain nombre de chefs du parti vaincu, venus du champ de bataille, de Dyrrachium, d'ailleurs encore. Après des discussions très vives, ils n'avaient pas pu se mettre d'accord ; chacun fut laissé libre d'agir à sa guise. D'aucuns, jugeant tout perdu, retournèrent en Italie et ne voulurent plus être que des spectateurs de la grande tragédie. Métellus Scipion, beau-père de Pompée et son collègue dans le commandement suprême, d'autres aussi passèrent dans la province d'Afrique[4]. Enfin d'autres se serrèrent autour de M. Porcius Cato.

Depuis le début de la guerre, Caton portait des vêtements de deuil et laissait croître ses cheveux et sa barbe[5]. Cette affliction, quelque peu théâtrale, s'alliait en lui à la volonté inébranlable de remplir les devoirs que lui dictaient son propre

1. Velléius Patereulus, II, 53, 1. Florus, II, 13, 51. Plutarque, *Pompée*, 76. Appien, *Bell. civ*., II, 83.

2. *V. supra*, p. 5, n. 2.

3. Selon Plutarque (*l. c.*), Pompée aurait appris en Pamphylie, lors de sa première descente à terre depuis son départ de Lesbos, que Caton avait réuni beaucoup de soldats et s'apprêtait à les faire passer en Libye. Peut-être Caton avait-il déjà pris cette résolution, mais il est douteux que Pompée ait pu en être informé.

4. Cicéron écrivait de Brindes, quatre mois après la bataille de Pharsale (*Ad Attic*., XI, 7, 3) : « Multos viros bonos in Africam venisse audio et scio fuisse antea. » Pour Métellus, voir Plutarque, *Caton le Jeune*, 56, et *César*, 52 ; Appien. II, 87.

5. Plutarque, *Caton*, 53. Lucain, II, 374-6.

honneur et ce qu'il estimait être l'honneur de sa patrie. Volonté réfléchie, et non entêtement borné ou passion aveugle : Caton prouva souvent qu'il ne perdait pas le sentiment du réel et du possible. Il connaissait la faiblesse des hommes et ne prétendait pas les contraindre à l'héroïsme. Il lui suffisait d'être un modèle de désintéressement et d'énergie. On pouvait s'offenser de sa franchise, trouver sa raideur pleine d'orgueil et non exempte de ridicule, mais on le respectait et on était rassuré sur la justice d'une cause qu'un si honnête homme soutenait avec une telle noblesse. Ceux qui n'avaient pas abandonné tout espoir de vaincre, ceux qui n'attendaient de César aucun pardon, reconnurent en Caton leur chef.

Resté à Dyrrachium, tandis que Pompée suivait César en Thessalie, il disposait de quinze cohortes[1] (environ 6 000 hommes) : après le désastre, il les avait amenées à Corcyre. A ces troupes se joignirent des débris de l'armée de Pharsale[2] : entre autres, des cavaliers gaulois et germains, que commandait Labiénus[3], et aussi des soldats qui avaient servi en Espagne sous Afranius et qui, comme lui, étaient allés se placer sous les ordres de Pompée[4]. Lorsque la guerre civile avait éclaté, Labiénus, le meilleur des lieutenants du conquérant de la Gaule, l'associé de toutes ses campagnes, s'était mis du côté de ses ennemis. Afranius, personnage consulaire, qui avait été lieutenant de Pompée en Orient et en Occident, qui lui devait son consulat[5], s'était parjuré pour le servir encore, après avoir capitulé à Ilerda. L'un et l'autre savaient bien que César ne leur ferait pas grâce[6].

1. Plutarque, *l. c*., 55.

2. Dion, XLII, 10, 2. Lucain, IX, 33.

3. *Bell. Afric*., XIX, 4. Labiénus lui-même était venu rejoindre Caton à Dyrrachium aussitôt après la bataille de Pharsale : Cicéron, *De divin*., I, 32, 68 ; Frontin. *Stratag*., II. 7, 13.

4. César, B. c., III, 88, 3. L'auteur du *Bellum Hispaniense* (VII, 4) mentionne une *legio Afraniana*, que Gnæus Pompée amena d'Afrique en Espagne. Elle n'avait guère pu venir en Afrique qu'avec Caton.

5. Il avait été consul en l'année 60.

6, Conf. Dion, XLII, 10, 3.

Avec eux, avec le fils aîné de Pompée, Gnaeus, qui, âgé d'une trentaine d'années, avait reçu de son père le commandement d'une flotte dans l'Adriatique[1], Caton fit voile vers le Péloponnèse, où il prit Patras. Là, de nombreux fugitifs de Pharsale rallièrent encore la petite armée, entre autres Faustus Cornélius Sylla, gendre de Pompée, et M. Pétréius[2], qui, comme Afranius, avait capitulé en Espagne. Mais un lieutenant de César accourait[3] : il était dangereux et inutile de l'attendre. Mieux valait tenter de rejoindre Pompée, quel que fût le pays où il avait pu décider de se rendre[4]. Par les eaux de Cythère et de Crète, Caton et tous ceux qui acceptèrent de le suivre[5] naviguèrent vers le continent africain et parvinrent au port de Phycus, au Nord-Ouest de Cyrène[6]. De là, peut-être à la fois par mer et par terre[7], ils se dirigèrent vers l'Est, espérant sans doute retrouver Pompée soit en Égypte, soit plus loin encore.

A Paliure[8], dans le golfe de Bomba, on vit s'approcher plusieurs vaisseaux. L'un portait Cornélie et Sextus Pompée, qui, après avoir assisté de leur navire au drame de Péluse, avaient repris le large ; ils venaient maintenant de Chypre, où ils étaient d'abord retournés. On apprit ainsi le meurtre du défenseur malheureux de la République[9]. A cette nouvelle, une partie des compagnons de Caton voulurent retourner chez eux sur leurs

1. Dion, XLII, 12, 4. C'est par erreur qu'Appien (II, 87) dit que, de Corcyre Gnæus et Labiénus se rendirent en Espagne.

2. Dion, XLII, 13, 3.

3. Dion, *l. c*.

4. Plutarque, *Caton*, 56.

5. *Ibid*.

6. Lucain, IX, 34-40.

7. Par mer, dit Plutarque (*l. c*.). Mais on voit par Lucain (IX, 119, 121, 148, 174), qu'à Paliure, Caton campait sur le rivage.

8. Lucain, IX, 42 (par confusion, il fait intervenir ici Palinurus, le pilote d'Énée). Pour l'emplacement de Paliure, voir Müller, *Geogr. Gr. min*., I, note à la p. 443.

9. Lucain (qui se sert de Tite-Live), IX, 45 et suiv., 119 et suiv. Voir aussi Plutarque, *Caton*, 56. Dion (XLII, 13, 3) dit à tort que Caton et ses compagnons apprirent la mort de Pompée à Cyrène.

vaisseaux ; il persuada les uns de renoncer à ce dessein et laissa partir les autres[1].

La marche vers l'Orient était désormais sans objet. On revint vers l'Ouest. Cyrène refusa de recevoir Labiénus, envoyé en avant, mais elle ouvrit ses portes à Caton[2]. Le seul parti à prendre avait sans doute été pris dès qu'on avait su, à Paliure, la mort de Pompée : gagner la province d'Afrique, refuge et citadelle des républicains ; la nouvelle que Métellus Scipion s'y trouvait[3] ne pouvait que fortifier cette résolution.

Caton voulut d'abord s'y rendre par mer. Mais une de ces tempêtes qui sont fréquentes en Méditerranée au temps de l'équinoxe d'automne, — on devait être vers la fin de novembre du calendrier officiel, c'est-à-dire vers la fin de septembre du calendrier julien, — s'abattit sur la flotte et la contraignit à se réfugier dans le port de Bérénice (aujourd'hui Bengazi)[4]. Caton la laissa en ce lieu, sous le commandement de Gnæus Pompée[5].

Avec ses troupes (environ 10 000 hommes[6]), il prit la voie de terre, longue, pénible, que, deux siècles et demi plus tôt, le tyran de Cyrène Ophelas avait parcourue pour rejoindre Agathocle[7]. Ophelas n'avait pas craint de faire cette route en plein été, à travers les sables brûlants ; les Pompéiens la firent en automne et furent probablement moins accablés par la chaleur. Ils éprouvèrent pourtant bien des fatigues et des souffrances[8].

---

1. Lucain, IX, 217 et suiv.

2. D'après Plutarque, *l. c.* Selon Lucain (LX, 297-8), Caton entra de force dans la ville.

3. Nouvelle que Caton, selon Plutarque (*l. c.*), aurait apprise à Cyrène.

4. Lucain, IX, 300, 309. Il donne des indications géographiques qui se rapportent certainement à Bérénice. Il dit, d'ailleurs (IX, 524), comme Strabon (XVII, 3, 20), que Bérénice fut le point de départ de la marche de Caton. C'est par erreur que Dion (XLII, 13, 4) écrit que celui-ci se rendit par mer dans la province d'Afrique, avec son armée.

5. Lucain, IX, 370-1.

6. Près de 10 000 hommes, dit Plutarque (*Caton*, 56) ; plus de 10 000, dit Strabon, *l. c.*

7. Voir t. III, p. 43-44,

8. « Serpens, sitis, ardor, arenae » : Lucain (IX, 402) résume ainsi les maux que l'armée eut à subir.

Les sources et les puits étaient rares sur le trajet et d'un faible débit : pour ne pas les épuiser d'un coup, l'armée fut répartie en plusieurs corps, qui se suivaient par échelons[1]. Des ânes très nombreux avaient été réunis pour porter des provisions d'eau[2]. On s'était aussi procuré des Psylles, indigènes habiles à charmer les serpents et à guérir, en suçant le venin, les victimes de leurs morsures[3]. Caton s'avançait à pied, précédant tous les autres[4]. Aux sources, il buvait le dernier, quand il v avait encore à boire[5] ; un jour, il repoussa un casque qu'on lui tendait, rempli avec peine à un mince filet d'eau[6].

Lucain, brodant des ornements sur le récit de Tite-Live[7], a longuement décrit des épisodes de cette marche[8] : un siroco très violent, avec des tourbillons de sable; une visite à un des sanctuaires d'Ammon qui s'élevaient dans la région syrtique[9] et que le poète confond, volontairement ou non, avec le fameux temple de l'oasis d'Ammon, situé entre la Cyrénaïque et l'Égypte.

Au bout de trente jours[10], on arriva à Leptis, entre les deux Syrtes. On y reçut bon accueil et on put y prendre un repos

1. Strabon, *l. c*.

2. Plutarque, *l. c.* On sait que les chameaux étaient alors très rares dans l'Afrique du Nord : voir t. I, p. 59-60.

3. Plutarque, *l. c.* Lucain, IX, 890 et suiv. Sur ces talents des Psylles, voir t. I, p. 132-3.

4. Plutarque, *l. c*. Strabon, l. c. Sénèque, *Ad Lucil*., CIV, 33. Lucain, IX, 394-5, 587-590.

5. Sénèque, *l. c*. Lucain, IX, 591-3 (voir aussi 617-8).

6. Lucain, IX, 500 et suiv.

7. Conf. *supra*, p. 9.

8. *Pharsale*, IX, 371-949. Outre Lucain, voir Strabon, XVII, 3, 20 ; Tite-Live, *Epit. l*. CXII ; Velléius Paterculus, II, 54, 3 ; Plutarque, *Caton*, 56 ; *De viris illustr*., 80.

9. Voir t. IV, p. 286, n. 3 ; t. VI, p. 143, n. 4. Celui que Caton visita entre Bérénice et Leptis (Lucain, IX, 524) était auprès d'une source et entouré d'un bois (*ibid*., 522, 525-7). Le *Périple* du Pseudo-Scylax (109, dans *Geogr. Gr, min*., I, p. 85) paraît mentionner sur cette côte un « Bois sacré d'Ammon » ; le *Stadiasme* (82 et 83 : *ibid*., p. 455-6) y mentionne des Sources d'Ammon ».

10. Strabon, *l. c*. La distance étant d'environ 850 kilomètres, il faudrait compter une moyenne de 28 kilomètres par jour, ce qui est très acceptable. Le texte de Plutarque (*l. c.*), tel qu'il nous est parvenu, indique seulement sept jours : c'est inadmissible.

bien gagné, qui se prolongea pendant la saison d'hiver[1]. Au printemps, Caton, longeant la côte de la petite Syrte[2], atteignit la province et conduisit à Utique ceux qui l'avaient fidèlement accompagné depuis l'Illyrie et la Grèce.

Il trouva une situation confuse. Attius Varus, qui commandait en Afrique depuis deux ans, ne se montrait pas disposé à se mettre sous les ordres de Scipion[3]. Celui-ci avait cependant des droits à invoquer. Il avait été consul (Varus n'avait pas dépassé la préture) ; il se parait du titre *d'imperator*[4], que lui avaient valu quelques combats livrés en Syrie[5] ; surtout, il avait officiellement partagé avec son gendre Pompée le commandement suprême en Thessalie[6]. Il appartenait à deux familles qui s'enorgueillissaient des plus beaux triomphes africains, à celle des Scipions, vainqueurs de Carthage, et à celle de Métellus, vainqueur de Jugurtha : ce P. Cornelius Scipio Nasica était devenu par adoption Q. Caecilius Metellus Pius Scipio, et ce dernier nom, qu'il avait gardé en témoignage de sa naissance, inspirait une grande confiance à la foule superstitieuse : un vieil oracle avait proclamé que les Scipions seraient toujours victorieux sur la terre d'Afrique[7].

Caton n'était pas l'ami de Scipion, qui avait, quelques

Lucain (IX, 940-i) parle de deux lunaisons entières : cela pourrait convenir à l'ensemble du trajet de Bérénice à Utique, trajet coupé en deux parties à peu près égales par le séjour à Leptis.

1. Lucain, IX, 948-9 :

> Proxima Leptis erat, cuius statione quieta
> Exegere hiemem nimbis flammisque carentem.

Voir aussi *ibid*., 524.

2. Au VIe siècle de notre ère, un lieu situé sur ce littoral était encore appelé *Campi Catonis* : Corippus, *Johannide*, VIII, 166.

3. Plutarque, *Caton*, 57. Dion, XLII, 57, 1.

4. Il le porte sur les monnaies qu'il fit frapper en Afrique : « Q. Metellus Scipio imp(erator) ». Voir aussi *Bell. Afric*., IV, 4 ; XLV, 2 ; Valère-Maxime, VIII, 14, 5 ; Tite-Live, *Epit. l*. CXIV ; etc.

5. César, *B. c*., III, 31, 1.

6. César, *l. c*., III, 82, 1.

7. Plutarque, César, 52 ; *Caton*, 57. Dion, XLII, 57, 5. Sénèque, *Ad Lucil*,, LXXI, 10. Suétone, *Jules César,* 59.

années auparavant, écrit un pamphlet contre lui[1]. Mais, oublieux de ses griefs personnels, il s'entremit pour le réconcilier avec Varus[2]. Lui-même était vivement pressé d'accepter le haut commandement, ou, tout au moins, de le partager avec Scipion. Il refusa ces deux offres : un partage, comportant des risques de désaccord, lui paraissait fort dangereux dans des circonstances aussi graves, et le respect de la constitution républicaine, pour laquelle on combattait, lui interdisait de devenir le supérieur ou l'égal d'un ancien consul, puisqu'il n'était qu'un ancien préteur. Il demanda donc que Scipion fût reconnu comme chef suprême, et il lui remit les troupes qu'il avait amenées[3].

Il fallait encore écarter les prétentions du roi Juba. Ce descendant de Masinissa était un sot, un incapable[4], mais aussi un despote vaniteux et féroce[5], dont l'orgueil avait été exalté par sa victoire sur Curion, — victoire remportée grâce à son lieutenant Saburra, — et qui, loin d'accepter des ordres, ou même des conseils, humiliait ses alliés par ses allures hautaines[6]. S'excusant de ne pas être allé en Afrique, Cicéron écrivait[7] : « A mon avis, il ne convient pas que, pour défendre la République, on ait recours à un peuple barbare et plein de perfidie, surtout contre une armée qui a été souvent victorieuse. » Parmi les émigrés, beaucoup devaient penser de même, se sentir à la fois honteux et inquiets. Mais, comme ils ne croyaient pas pouvoir se passer de Juba, ils se résignaient à subir son arrogance et même ses volontés[8]. Devant ce Numide, Scipion semblait

1. Plutarque, *Caton*, 57.

2. Plutarque, *l. c.*

3. Plutarque, *l. c.* Appien, *Bell. civ.*, II, 87. Tite-Live, *Epit. l.* CXIII. Velléius Paterculus, II, 54, 3. Dion, XLII, 57, 2-3. *De viris illustr.*, 80.

4. L'auteur du *Bellum Africum* (LVII, 6) le qualifie d' « homo superbissimus ineptissimusque ».

5. Pour sa cruauté, voir t. V, p. 138, n. 3.

6. Plutarque, *Caton*, 57. Dion, XLII, 57, 1.

7. *Ad Attic.*, XI, 7, 3 (décembre 48).

8. Conf. *Bell. Afric.*, VIII,5 ; LVII, 2-3.

oublier qu'il était l'*imperator*[1] ; on assure qu'il alla jusqu'à lui promettre la province d'*Africa* pour prix de son aide[2].

Caton n'était pas homme à tolérer que la dignité romaine fût ainsi abaissée. Dans la première rencontre qu'il eut avec Juba, le roi prétendit s'asseoir à la place d'honneur, laissant Scipion à sa droite et Caton à sa gauche. Mais ce dernier, prenant son propre siège, alla le porter auprès de celui de Scipion, qu'il mit ainsi au milieu, tandis que cette adroite manœuvre reléguait le roi à la dernière place[3].

La population d'Utique était, nous l'avons dit[4], favorable à César. Juba demanda qu'on la massacrât et qu'on détruisît la ville : désir bien digne de cette brute et auquel Scipion, affirme-t-on, n'osait pas résister. Caton s'y opposa avec la plus grande énergie et fit prévaloir son avis[5].

Naturellement, le roi s'offensa et s'irrita fort de ces résistances. Il ne renonça pas, il ne pouvait renoncer à être l'ennemi de César, mais il tint à montrer qu'il gardait en face des Pompéiens sa pleine indépendance : nous le verrons, au cours de la guerre, camper et combattre à part, en associé qui n'a pas à obéir au général des Romains.

De leur côté, les républicains restaient, grâce à l'intervention de Caton, les maîtres dans la province. César leur laissa le temps de faire leurs préparatifs : il s'attardait en Orient, à Alexandrie d'abord, puis en Asie.

Le général en chef, Scipion, était un homme médiocre : il parait avoir attendu l'heure de sa mort pour faire preuve de quelque noblesse d'âme[6]. Cicéron[7] dit qu'il parlait assez bien ;

1. Voir l'anecdote racontée *Bell. Afric.*, LVII, 5-6 : Juba invite Scipion à ne pas porter, comme lui-même, un manteau de pourpre ; le général romain se soumet et revêt un manteau blanc.

2. Dion, XLIII, 4, 6 (après la venue de César en Afrique). *V. infra,* p. 93.

3. Plutarque, *Caton*, 57. Conf. ici, t. V, p. 129.

4. P. 18.

5. Plutarque, *Caton*, 58. Tite-Live, *Epit. l.* CXIII. Dion, XLII, 57, 4.

6. *V. infra*, p. 151.

7. *Brutus*, 58, 212.

on ne lui prête pas d'autres qualités, surtout de talents militaires[1], Violent et cruel[2], il était très jaloux de son autorité[3], — du moins vis-à-vis des Romains, car il se montrait plus accommodant à l'égard de Juba, — et ne manquait pas de confiance en lui. Caton regretta plus tard de l'avoir fait mettre à la première place[4].

Mais Scipion avait autour de lui beaucoup de gens qui, dans les magistratures, avaient appris à administrer[5], et plusieurs véritables hommes de guerre. Pétréius, qui avait jadis vaincu Catilina, était un excellent officier. Labiénus était mieux encore. Une longue expérience, acquise dans les campagnes des Gaules, avait développé ses dons naturels : il savait à la fois observer, réfléchir, oser[6]. Les récits de la guerre d'Afrique attestent qu'il joua alors un rôle fort important comme chef de la cavalerie. Il prit sans doute aussi une très large part à la préparation et à la conduite des opérations : on y trouve des preuves d'une habileté et d'une science qu'il est difficile d'attribuer à Scipion. Celui-ci, en prenant les avis de Labiénus, ne pouvait s'adresser à un meilleur conseiller, à un homme qui connût mieux la tactique de César[7]. Peut-être n'écouta-t-il pas toujours, autant qu'il l'aurait dû, ce second, si supérieur à lui, et dont le mérite devait lui donner quelque ombrage[8].

Quant à Caton, il accepta de garder Utique, reconnaissante

1. César (*B. c.*, III, 31, 1) explique avec ironie comment Scipion avait acquis son titre d'*imperator* : « Detrimentis quibusdam circa montem Amanum acceptis, imperatorem se appellaverat. »

2. Voir *Bell. Afric.*, XXVIII, 3 ; XLVI, 1-2 ; Plutarque, *Caton*, 58.

3. Valère-Maxime, VIII, 14, 5. Plutarque, *l. c.*

4. Plutarque, *l. c.*

5. Des monnaies frappées par ordre de Scipion en Afrique font connaître deux de ses légats : Eppius et P. Crassus Iunianus : il s'agit de M. Eppius, que Cicéron (*Ad Attic.*, VIII, 11 *b*, 1) qualifie de « vigilantem hominem et industrium » et de P. Licinius Crassus Iunianus, qui avait été tribun. Voir Babelon, *Monnaies de la Républ. rom.*, I, p. 278-280.

6. Voir Jullian, *Hist. de la Gaule*, III, p. 186.

7. Conf. les observations de Veith, *l. c.*, p. 898-901.

8. Voir une anecdote racontée par Valère-Maxime, VIII, 14, 5.

envers lui de l'avoir sauvée, mais très suspecte aux Pompéiens à cause de ses sympathies pour César[1]. On peut supposer que Scipion fut aise de l'enfermer dans cette tâche étroite et de se passer de la collaboration immédiate d'un personnage difficile à manier. Il lui laissa une large liberté. Caton était, non pas un de ses légats, mais un propréteur, qui avait sous ses ordres un questeur, ou, plus exactement, un proquesteur, L. Julius César[2], et qui semble avoir possédé le droit de battre monnaie en son propre nom[3].

Les autres monnaies émises alors dans la province[4] le furent par ordre et au nom de Scipion. On voit, sur plusieurs d'entre elles, des images représentant l'Afrique, coiffée d'une dépouille d'éléphant, ou une déesse africaine[5], qualifiée peut-être de *G(enius) t(errae) A(fricae)*. Il était bon de se mettre sous la protection des divinités du pays[6]. Les hommes méritaient moins d'égards et leurs maîtres d'alors le leur firent bien voir.

Il importait, tout d'abord, de s'assurer contre des trahisons possibles. On prit des otages; on procéda aussi à des mesures plus rigoureuses. Emprisonnement ou mise à mort de notables, transfert de populations dans des places fortes, destruction de fermes, de bourgs, dévastations dans les campagnes,

---

1. Plutarque, *Caton*, 58. Tite-Live, *Epit. l.* CXIII. Dion, XLII, 57, 4. Voir aussi *Bell. Afric*., XXII, 1 ; XXXVI, 1 ; A ppien, *Bell. civ.*, II, 95.

2. *Bell. Afric*., LXXXVIII, 3.

3. On a des monnaies d'argent, portant la légende *M. Cato pro pr(aetore)* et des images de la Liberté et de la Victoire (types copiés, du reste, sur des monnaies émises par un autre Caton, en 90 avant J.-C.) : Babelon, *Monn*., II, p. 375-6, nos 9-11 ; Grueber, *Coins of the Rom. Republic*, II, p. 575, nos 15-20, et pl. CXXI. Mommsen a cru que ces monnaies furent frappées en Sicile, en l'année 49, et non en Afrique, où, Caton ne commandant pas en chef, Scipion aurait dû être mentionné. Mais, d'une part, Caton resta fort peu en Sicile, où il n'eut sans doute pas le temps de battre monnaie ; d'autre part, tout subordonné qu'il fût à Scipion en Afrique, il n'était pas son légat. Avec Cracher et d'autres, je suis d'avis qu'il vaut mieux assigner ces monnaies au séjour de Caton à Utique.

4. Monnaies d'or et d'argent. Voir Babelon, *l. c*., I, p. 278-280, nos 47-52 (conf. I, p. 477, n° 1 ; II, p. 135, nos 19-22 ; II, p. 577, n° 22) ; Grueber, *l. c*., II, p. 570-3, nos 1-14, pl. CXXI.

5. Voir t. IV, p. 273.

6. Conf, t. VII, p. 109.

confiscations de bétail : tel est le tableau que l'auteur du *Bellum Africum*[1], compagnon de César, trace de l'état de la province, lors de la venue du dictateur, à la fin de l'année 47. Il y a là de l'exagération[2], mais nous pouvons admettre que les républicains traitèrent durement les indigènes suspects. A Utique, Caton fit confisquer toutes les armes et interna les hommes en âge de combattre dans une enceinte établie hors les murs, entourée de palissades et de fossés, gardée par des sentinelles; les magistrats furent surveillés de près. Il convient d'ajouter que le propréteur donna des ordres sévères pour empêcher qu'on fit du mal à ceux qui restèrent dans la ville[3].

La préparation de la guerre exigeait beaucoup d'argent. Les sujets furent certainement pressurés autant qu'il était possible. On s'adressa aussi aux citoyens romains. Les riches banquiers et commerçants d'Utique consentirent de gros prêts[4].

Des approvisionnements de blé furent constitués dans un certain nombre de villes, par réquisition ou par achat : dans la petite cité de Thysdrus, on réunit 300 000 boisseaux ; dans l'île de Cercina, de vastes greniers furent placés sous la surveillance d'un questeur[5]. Ces réserves étaient d'autant plus nécessaires que, les champs n'ayant guère été ensemencés par suite de la levée en masse des paysans, la récolte de l'année 47 fut presque nulle[6].

On avait pu former une armée qui comptait peut-être 60 000 à 70 000 hommes[7]. Dès l'année 49, Varus et Considius

1. XX, 6 ; XXVI, 2 et 6.

2. On voit, par le récit même de l'auteur, à propos de Ruspina, Leptis, Acholla, Aggar, qu'il a tort de dire (XX, 6) que les villes non occupées par des garnisons furent détruites, et que leurs habitants furent contraints de se rendre dans des places fortes pourvues de troupes.

3. Plutarque, Caton, 58. *Bell. Afric*., LXXXVII, 2.

4. *Bell. Afric*., XC, 2.

5. Voir t. VII, p. 100-1.

6. *Bell. Afric*., XX, 4.

7. Sur la composition de l'armée pompéienne d'Afrique, voir Veith, *l. c*., p. 889-894.

disposaient de trois légions[1], c'est-à-dire d'environ 11 000 à 12 000 fantassins de ligne[2]. Caton amena 10 000 soldats au printemps de 47[3]. On recruta tout ce qui se trouva sous la main : citoyens romains établis dans la province ; Gétules dont les ancêtres avaient reçu de Marius le droit de cité et des terres au delà des limites de l'*Africa*[4] ; indigènes libres, métis, affranchis et même esclaves[5] : au début de l'année 46, quand César était dans la région d'Hadrumète, Caton faisait encore des levées à Utique, pour grossir l'armée de Scipion[6]. Laissa-t-on de côté la règle qui n'admettait dans les légions que des citoyens ? Ou conféra-t-on le droit de cité à ceux qui y furent incorporés ? Nous ne saurions le dire. Juba fournit un grand nombre de cavaliers[7] et de fantassins armés à la légère[8] ; ces gens reçurent une solde[9].

A la fin de 47, dix légions[10], — environ 35 000 à 40 000 fantassins, — et au moins 14 200 cavaliers[11] étaient réunis dans

1. *V. supra*, p. 4.

2. L'effectif normal de la légion était de 6 200 hommes (voir t. VII, p. 227). Mais, au temps de la guerre civile, les légions, pompéiennes et césariennes, furent beaucoup moins fortes : le chiffre de 4 000 hommes paraît être un maximum. Conf. Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, 2e édit., II, p. 437.

3. Outre les cavaliers germains et gaulois de Labiénus (*supra*, p. 29), des archers à cheval (*hippotoxotae*), évidemment d'origine orientale, mentionnés *Bell. Afric*, XIX, 6, avaient dû appartenir à l'armée de Pompée : conf. César, *B. c*., III, 4, 5.

4. *Bell. Afric*,, XXXV, 4.

5. *Ibid*., XIX, 4 ; XXXVI, 4. Valère-Maxime, VIII, 14, 5. Les esclaves avaient dû être préalablement affranchis : *v. infra*, p. 139.

6. *Bell. Afric*., XXXVI, 1.

7. *Ibid*., XIX, 3 : « maxima auxilia Numidarum equitum levisque armaturae » ; ibid., III, 1 (3 000 cavaliers « maures », sous Calpurnius Pison) ; XIX, 6 (8 000 Numides sous Labiénus). Voir encore *ibid*., VI, 1 ; XXXV, 4 ; XXXIX, 3 ; XL, 2 ; XLIII, 1 (Numides) ; LXXXIII, 4 (« Mauri ») ; XLIII, 1 ; XCIII, 1-2 (Gétules).

8. *Bell, Afric*., XIX, 3 (voir note précédente) ; *ibid*., XIII, 1. On sait que Juba avait, dès l'année 49, fourni à Attius Varus des cavaliers et des fantassins.

9. *Bell. Afric*., VI, 1 : « equitatus ..., qui erat missus a Iuba ad stipendium accipiendum » ; VIII, 5 : « regium equitatum Scipio ex provincia Africa alebat » ; XLIII, 1 : « stipendiariis Numidis Gaetulisque ».

10. *Ibid*., I, 4. Mentions des légions IV et VI : *ibid*., XXXV, 4, et LII, 5.

11. Ce total minimum résulte de chiffres donnés dans le *Bellum Africum* : 1 600 cavaliers gaulois et germains, 8 000 Numides, sous Labiénus (XIX, 6); 1 600 cavaliers, sous Pétréius et Pison (*ibid*.) ; 3 000 cavaliers, amenés par Scipion (XX, 2) [Appien, II, 96,

la province; nous ne pouvons indiquer aucun chiffre total pour l'infanterie légère[1], indigènes armés de javelots, archers et frondeurs non africains[2].

Ces troupes étaient disparates, de valeur inégale, et plus ou moins sûres. Il y avait certainement de bons soldats parmi ceux qui avaient suivi Caton, et les cohortes de Varus s'étaient peut-être quelque peu aguerries depuis leur fuite si preste devant Curion. Mais que devait-on attendre de conscrits, enrôlés par contrainte et que l'on avait à peine le temps d'exercer ? Labiénus avait amené des cavaliers gaulois et germains, très braves et habitués à se battre[3] ; de Juba, il en reçut d'autres, débris de l'armée de Curion[4] ; il compléta ses gros escadrons en faisant des levées hâtives en Afrique[5]. La cavalerie et l'infanterie numides combattaient à la manière du pays : le désastre du Bagrada avait prouvé combien les charges tumultueuses de ces barbares pouvaient être funestes à des troupes romaines affolées et succombant à des forces supérieures. Somme toute, c'était la cavalerie, très nombreuse[6], qui constituait véritablement la valeur de l'armée républicaine, et elle avait pour chef Labiénus.

Le quartier général était à Utique[7]. Scipion y avait à sa

---

dit à tort que Scipion amena 20 000 cavaliers, pour la plupart Libyens]. Dans les chiffres précédents, il faut probablement corn-prendre les 3 000 « Maures » de Pison, mentionnés *Bell. Afric*., III, 1 ; peut-être aussi les 700 cavaliers placés sous les ordres de Considius à Hadrumète (XXXIII, 3).

1. Environ 6 400 fantassins légers sous Pétréius, à la bataille de Ruspina (*Bell. Afric.*, XIX, 6) ; Labiénus en avait à la même bataille (*ibid*., XIII, 1), et Scipion en amena, quelques jours après (Appien, II, 96).

2. Mentions de ces archers et frondeurs dans *Bell. Afric*., XIII, 1 ; XIX, 6 ; XXVII, 1 ;XXVIII, 1.

3. *Bell. Afric*., XIX, 4 et 6 ; XXIX, 2 ; XL, 3 et 5.

4. *Ibid*., XL, 5 ; LII, 6.

5. *Ibid*., XIX, 4.

6. « Equitatus infinitus » : *Bell. Afric*., I, 4 ; « equitatum innumerabilem »: *ibid*., X, 4. Il s'agit à la fois de la cavalerie de l'armée romaine et de celle que commandait Juba.

7. *Ibid*., XXIV, 1. Appien (II, 95) dit par erreur que le quartier général de l'armée de Scipion était à Hadrumète, lors du débarquement de César.

disposition huit légions[1] et la plupart des cavaliers[2]. Considius était à Hadrumète avec deux légions et quelques centaines de cavaliers[3]. A Thapsus, commandait un ancien préteur, C. Vergilius[4]. Des troupes furent aussi établies ailleurs. L'auteur du *Bellum Africum* en mentionne à Uzitta[5], à Sarsura[6], à Zeta[7], bourgs situés au Sud d'Hadrumète, ainsi que dans un poste qui gardait la route d'Hadrumète à Leptis la Petite[8]. A Clupea, Cn. Calpurnius Piso, un jeune noble qui devait plus tard parvenir au consulat[9], surveillait, avec environ 3 000 cavaliers indigènes, la côte orientale de la péninsule du cap Bon[10]. Il y avait peut-être un poste à Putput, entre Clupea et Hadrumète[11]. Nous ignorons, il est vrai, quand se fit la répartition de ces forces : certains des lieux que nous venons de mentionner ne furent sans doute occupés que quand la venue de César parut imminente, ou même après son débarquement[12].

On mit les places fortes en état de défense : Caton fit exécuter à Utique de grands travaux, réfection des murs, cons-

1. C'est avec ce nombre de légions qu'il vint d'Utique devant Ruspina : *Bell. Afric*., XX, 2 (conf. Appien, II, 96).

2. Il amena devant Ruspina 3 000 cavaliers avec ses légions *Bell. Afric., l. c.* Labiénus et Pétreius l'avaient précédé avec plus de 7 000 cavaliers : *ibid*., XIX, 6 (en défalquant des chiffres indiqués les cavaliers indigènes que ces deux généraux avaient trouvés à leur passage à Hadrumète, et qu'ils avaient dû emmener avec eux : conf. *supra*, p. 39, n. 11).

3 *Bell. Afric*., III, 3 ; XXXIII, 3. Considius n'avait qu'une légion à Hadrumète en 49 *supra*, p. 4.

4. *Bell. Afric*., XXVIII, 1.

5. LXXXIX, 1.

6. LXXV, 3 (« Numidarum praesidium »).

7. LXVIII, 4 (un chevalier romain y commande).

8. XXXVII, 4 ; XXXVIII, 2 (« praesidium Numidarum ») ; XXXIX, 3.

9. Tacite (*Ann*., II, 43) dit de lui : « qui civili bello resurgentes in Africa partes acerrimo ministerio adversus Caesarem iuvit ».

10. *Bell. Afric*., III, 1.

11. Citation du livre CXIII de Tite-Live par Priscien : « Et ipse circa, Palpud oram tuebatur. » Schneider (dans son édition du *Bellum Africum.*, p. 5) suppose qu'il s'agit de Putput (Souk el Abiod, sur le littoral, à peu de distance d'Hammamet : *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Hammamet, n° 11).

12. Thysdrus ne, reçut des troupes pompéiennes qu'au cours de la guerre : conf. ensemble *Bell. Afric*., XXXVI, 2, et LXXVI, 2.

truction de tours, creusement de fossés[1]. Dans cette ville et ailleurs, on constitua des dépôts d'armes[2].

En 49, la flotte africaine des Pompéiens ne comptait que dix vieux vaisseaux, réparés tant bien que mal[3]. L. Nasidius, que Pompée avait envoyé, cette année-là, au secours des Marseillais avec seize galères[4], s'était enfui[5] lors d'une bataille navale-et s'était rendu dans les eaux espagnoles[6], d'où il passa plus tard en Afrique[7]. M. Octavius, qui commandait une flotte dans l'Adriatique et avait essayé, même après la défaite de Pharsale, de continuer la lutte, avait été vaincu et s'était dirigé vers la Sicile, puis vers l'Afrique, mais il ne lui restait plus que peu de vaisseaux, de faibles dimensions[8]. Enfin Gnæus Pompée vint de Bérénice, où, laissé par Caton, il avait passé l'hiver[9] ; il amena, lui aussi, des navires de guerre. Ainsi se constitua une flotte de quelque importance. Elle stationnait à Utique[10] et était commandée par Attius Varus et Octavius[11]. Varus put, en 46, prendre avec lui 55 vaisseaux dans une rapide expédition sur la côte orientale de la Tunisie[12]. Faute de mieux, sans doute, il avait enrôlé des indigènes, des Gétules, comme rameurs et comme combattants[13].

Derrière la province, de grandes forces étaient réunies en

---

1. *Bell. Afric*., LXXXVIII, 5. Plutarque, *Caton*, 58.

2. Plutarque, *l. c. Bell. Afric*., LXXXIX, 1.

3. César, *B. c*., II, 23, 3. L'un de ces vaisseaux fut capturé par la flotte de Curion. *V. supra*, p. 5 et 11.

4. César, *B. c.*, II, 3, 1.

5. Avec 17 vaisseaux, dont un marseillais.

6. César, *B. c*., II, 7, 2.

7. Cicéron, *Ad Attic*., XI, 17 a, 3 (juin 47).

8. *Bell. Alex*., XLVII, 4.

9. *V. supra*, p. 31.

10. *Bell. Afric.*, LXII, 1. Appien, II, 95. — A Thapsus, il n'y avait que quelques bâtiments légers, presque tous fort petits : *Bell. Afric.*, XXVIII, 1, et XLIV, 1. Le port militaire d'Hadrumète ne devait pas non plus être vide, puisque César le fit surveiller par 13 vaisseaux : *ibid*., LXII, 2.

11. *Ibid*., XLIV, 2 ; LXII, 1

12. *Ibid*., LXII, 1,

13. *Ibid., l. c.*

Numidie par le roi Juba. II disposait de quatre légions[1], formées sur le modèle des légions romaines ; d'une cavalerie régulière, où les chevaux étaient munis de mors[2], cavalerie qui lui servait de garde[3] ; enfin, d'un très grand nombre d'indigènes, appelés de leurs tribus, cavaliers et fantassins armés à la légère[4]. En 49, pour combattre Curion, il avait amené sur le Bagrada 60 éléphants[5]. A la fin de l'année 47, le bruit courait chez les Césariens qu'il en possédait 120[6] ; mais c'était probablement une erreur. En tout cas, le nombre de ces animaux qui participèrent à la campagne contre César ne dépassa guère la soixantaine[7] : il y en avait exactement 64 à la bataille de Thapsus[8].

Tous ces apprêts guerriers et les longs retards de César donnaient confiance aux républicains. Dès janvier 47, Cicéron écrivait de Brindes à son ami Atticus[9] : « En ce qui concerne les affaires d'Afrique, les nouvelles sont bien différentes de ce que tu m'avais écrit. Rien de plus solide, dit-on, rien de mieux préparé[10]. »

---

1. *Bell. Afric*, I, 4.

2. *Ibid*., XLVIII, 1 : Juba vient rejoindre Scipion avec 800 equites frenati.

3. *Ibid*., LVI, 4 : « Gaetuli ex equitatu regio nobiliores ». Il n'est pas fait mention, dans la guerre contre César, des 2 000 cavaliers gaulois et espagnols qui, selon les Commentaires (Bell. civ., II, 40, 1), servaient en 49 de gardes du corps à Juba : conf. supra, p. 21.

4. *Bell, Afric*., I, 4 ; XIX, 5 ; XLVIII, 1. Selon Appien (II, 96), on annonça que Juba amenait contre César environ 30 000 fantassins et 20 000 cavaliers numides, « et beaucoup de gens armés de javelots ». Ces chiffres ne méritent pas confiance ; quant aux gens armés de javelots, ils constituaient la presque totalité de l'armée numide.

5. César, *B. c*., II, 40, 1.

6. *Bell. Afric*., I, 4 ; XIX, 5.

7. Scipion a devant Ruspina 30 éléphants, qui lui ont été laissés par Juba, quand celui-ci a regagné son royaume après avoir été informé de l'agression de Bocchus et de Sittius : *ibid*., XXV, 2 ; XXX, 2. Juba lui-même amène ensuite 30 autres éléphants : XLVIII, 1. Ce qui fait un total de 60, comme l'indique le *Bellum Africum*, XLVIII, 6. Confusions dans Appien (II, 96), qui indique un total de 90 éléphants.

8. *Bell. Afric.*, LXXXVI, 2. Paul Orose (*Adv. pagan*, VI, 16, 3) dit 60, en chiffres ronds,

9. *Ad Attic*., XI, 10, 2.

10. « Nihil enim firmius esse dicunt, nihil paratius.

Si l'on attendait, sans trop la redouter, l'attaque du dictateur, on ne se refusait pas à d'autres projets. A la défensive, on se flattait de pouvoir substituer l'offensive. Déjà, de petites escadres se montraient sur les côtes de Sicile et de Sardaigne, répandant l'inquiétude dans les villes, capturant des vaisseaux, ramassant du butin[1], parfois recevant bon accueil[2].

On parlait même de passer en Italie[3], où ce grand dessein n'était pas ignoré[4]. On en parla encore quand César fut en Afrique : Caton aurait alors proposé, pour attirer sur lui le dictateur, de se rendre dans la péninsule avec les troupes qu'il avait amenées de Grèce[5]. Mais, quelques mois plus tôt, tandis que César s'attardait en Orient, il s'agissait d'aller conquérir l'Italie, et non pas de dégager l'Afrique par une diversion ressemblant à un sacrifice.

Du Sud de l'Espagne, venaient vers Scipion des émissaires, envoyés secrètement par des troupes, par des cités, qui, dans les derniers troubles, avaient donné à César des motifs très graves de mécontentement et qui craignaient un châtiment. Ces hommes sollicitaient une intervention qui déchaînerait la révolte[6]. On fit des offres aux anciens légats de Pompée en Espagne, Afranius et Pétréius, mais ils se récusèrent[7].

On s'adressa alors à Gnæus Pompée. Selon le récit du *Bellum Africum*[8], ce fut Caton qui, par ses exhortations énergiques, le décida, en un temps où César se trouvait déjà en Afrique, au commencement de l'année 46. D'autres auteurs indiquent des

1. Dion, XLII, 56, 3.
2. Sulcis, en Sardaigne, reçut bien Nasidius et sa flotte : *Bell. Afric*., XCVIII, 1.
3. Dion, XLII, 56, 5.
4. Cicéron, *Ad Attic*., XI, 15, 1 (mai 47) ; XI, 18, 1 (juin 47).
5. Plutarque, *Caton*, 58.
6. Dion, XLIII, 20, 2.
7. Tite-Live, *Epit*. l. CXIII.
8. XXII.

dates différentes pour le départ de Gnæus vers I'Espagne[1], et il semble bien qu'il faille le placer un peu plus tôt[2].

Nous lisons dans le *Bellum Africum*[3] que Gnæus emmena d'Utique trente petits vaisseaux de toute sorte, dont quelques-uns seulement étaient munis d'un éperon pour combattre, et 2 000 esclaves et affranchis, en partie sans armes. Cela ne paraît pas être exact : nous savons par ailleurs que le fils de pompée reçut de Juba des Allobroges (sans doute des cavaliers), faits prisonniers lors du désastre de Curion[4], et qu'on lui confia des troupes qui, venues d'Espagne en Orient avec Afranius, avaient passé avec lui en Afrique[5].

Selon le récit du compagnon de César[6], Gnæus, pénétrant en Mauritanie, dans le royaume de Bogud, débarqua près de la ville d'Ascurum (« ad oppidum Ascurum »), où était une garnison royale. Les gens de ce lieu le laissèrent venir jusqu'aux remparts et aux portes. Ils firent alors une sortie soudaine et mirent en déroute les assaillants, qui s'enfuirent vers la mer et vers leurs vaisseaux. Ainsi battu, Gnæus s'éloigna avec sa flotte ; ne s'approchant plus du rivage, il se dirigea vers les îles Baléares.

Le royaume de Bogud s'étendait le long de la Méditerranée depuis la Moulouia jusqu'au détroit de Gibraltar. Mais il n'existait dans ces parages, à notre connaissance, aucune ville qui portait le nom d'Ascurum, ou quelque nom à peu près semblable.

---

1. Après Pharsale, dit à tort Appien : *v. supra*, p. 30, n. 1. Après Thapsus, selon l'auteur du *Bellum Hispaniense* (I, 1), ce qui est également inexact. L'*Epitome* de Tite-Live (l. CXIII) mentionne la venue de Cn. Pompée en Espagne avant la défaite de Pharnace (août 47). Dion (XLII, 56, 1) indique que son envoi dans la péninsule fut antérieur à l'expédition de César en Afrique.

2. On pourrait supposer que le récit de l'expédition de Gnæus, depuis le départ d'Utique, a été inséré dans le journal qu'est le Bellum Africum, à l'époque où l'auteur apprit l'arrivée de Pompée aux Baléares, en janvier 46.

3. XXIII, 1.

4. Dion, XLIII, 30, 3.

5. Conf. *supra*, p. 29, n. 4. Ces troupes formèrent en Espagne l'effectif d'une légion : *Bell. Hispan.*, VII, 44.

6. *Bell. Afric.*, XXIII, 1-3.

D'autre part, le texte cité semble bien indiquer que, dans le trajet suivi par Gnæus, Ascurum se trouvait en deçà, et non au delà des Baléares. Or ces îles, — en y comprenant Iviça, — sont situées en face de la partie du littoral algérien qui s'étend de Dellys à Ténès, fort à l'Est de la Moulouia. On peut donc se demander si « Ascurum » n'était pas dans les États de l'autre roi maure, de Bocchus, et s'il ne convient pas de l'identifier avec *Rusuccuru*[1] aujourd'hui Dellys[2]). Pompée resta assez longtemps aux Baléares, où il fut malade[3]. De là, il passa en Espagne[4].

1. Hypothèse présentée depuis longtemps : conf. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 6 (Fort-National), p. 10, col. 1; f° 9 (Bône), n° 81.

2. Pour l'identification de Rusuccuru avec Dellys, voir t. II, p. 158.

3. Dion, XLIII, 29, 2.

4. Au mois d'avril 46 (du calendrier officiel, en avance de deux mois), Cicéron écrivait à Atticus (XII, 2, 1) que, d'après les bruits qui couraient à home, Pompée n'était pas aux Baléares ; on ignorait où il se trouvait. Il se peut que le passage de Pompée eu Espagne ait été connu à Utique au temps de la bataille de Thapsus (avril 46) : voir Plutarque, *Caton*, 59. Cependant Dion Cassius (XLIII, 29, 3) dit que Pompée n'avait pas encore paru en Espagne lorsque les conjurés y apprirent la mort de Scipion (survenue peu après la bataille de Thapsus) et se décidèrent à la révolte.

CHAPITRE II

CÉSAR EN AFRIQUE. LE CAMP DE RUSPINA

I

Arrivé en Égypte au début d'octobre 48[1], César y était resté neuf mois. Puis il avait passé en Asie. De là, il voulait se rendre en Afrique, par la Grèce et par la Sicile[2] : dans cette île, il comptait trouver l'armée qu'il emmènerait pour combattre les Pompéiens. En août 47, dans le mois où, au fond de l'Asie Mineure, il remporta une victoire foudroyante sur le roi Pharnace, les légions cantonnées en Campanie reçurent l'ordre de s'acheminer vers la Sicile[3].

Ces vieux soldats qui, après bien d'autres campagnes, avaient vaincu à Pharsale, attendaient depuis un an les gratifications promises. Ils déclarèrent qu'ils ne partiraient pas avant de les avoir obtenues et chassèrent à coups de pierres ceux que le dictateur avait chargés de les conduire[4]. Leur mutinerie et des troubles qui avaient éclaté à Rome contraignirent César à revenir en Italie. Il débarqua à Tarente à la fin de septembre ; il était à Rome quelques jours après. Mais, loin de se calmer, les légionnaires de Campanie accueillirent fort mal Salluste, alors préteur, qui ne leur apportait que de nouvelles promesses

1. Du calendrier officiel.
2. Cicéron, *Art Attic*., XI, 20, 2 ; XI, 21, 2.
3. *Ibid*., XI, 20, 2.
4. *Ibid*., XI, 21, 2 ; XI, 22, 2.

et qui eut peine à sortir vivant de leurs mains[1]. Ils se mirent en marche vers la capitale, pour y imposer leurs volontés : persuadés, non sans raison, qu'on ne pouvait se passer d'eux, ils réclamaient leur licenciement, afin d'arracher par cette menace les récompenses qui leur étaient dues. César osa se présenter à eux, au Champ de Mars. Il leur annonça dédaigneusement qu'il les licenciait, puis, feignant de se laisser fléchir par leurs prières, leur permit de le servir encore[2]. Cette scène, jouée par lui avec un art suprême, rendit possible l'expédition d'Afrique.

En même temps qu'il réglait les autres affaires urgentes, il hâtait ses préparatifs. Impatient d'en finir, il ne voulut pas attendre la belle saison et se décida à une campagne d'hiver[3]. Tous ne partageaient pas sa confiance. Un sacrifice qu'il offrait ayant été troublé par un présage défavorable[4], l'haruspice l'invita à ne pas passer eau Afrique avant le solstice : il ne tint aucun compte de cet avis[5]. Un oracle promettait aux Scipions qu'ils seraient toujours victorieux sur la terre africaine[6] : dans l'illustre famille à laquelle appartenait le chef des républicains, César alla, dit-on, chercher un homme décrié, qu'on appelait Salvitto[7], à cause de sa ressemblance avec un mime

1. Appien, *Bell. civ*., II, 92. Dion Cassius, XLII, 52, 2.

2, Appien, II, 92-94. Plutarque, *César*, 51. Dion, XLII, 52-54. Tite-Live, *Epit. l.* CXIII. Suétone, *Jules César*, 70. Polyen, VIII, 23, 15. Tacite, *Ann*., I, 42.

3. C'est à tort, évidemment, que l'auteur du *Bellum Africum* (XVXI, 3) prête à César, après sa venue en Afrique, l'intention de différer jusqu'à la belle saison l'ouverture des hostilités. Il n'était pas dans les habitudes du dictateur de passer son temps à ne rien faire.

4. Suétone, *Jules César.* 59.

5. Cicéron, *De divin*., II, 24, 52 : « Ipse Caesar cum a summo haruspice moneretur, ne in Africam ante brumam transmitteret, nonne transmisit ? Il s'agit d'une date astronomique, car, selon le calendrier officiel, César ne quitta la Sicile pour se rendre en Afrique que le 25 décembre. Conf. Minucius Félix, *Octavius*, XXVI, 4 ; saint Cyprien, *Quod idola dii non sint*, 5.

6. *V. supra*, p.33.

7. D'après Pline l'Ancien, VII, 54 (conf. XXXV, 8 ; *Salvito* dans Suétone). Ce nom se présente sous des aspects assez différents dans les manuscrits de Plutarque et de Dion.

de ce nom ; il l'emmena, pour le placer devant ses troupes quand elles combattraient[1].

Après un séjour d'environ deux mois à Rome, il partit et, sans perdre un jour[2], il traversa l'Italie méridionale et la Sicile, par Rhegium et Messine[3]. Il arriva à Lilybée, en face de l'Afrique, le 17 décembre du calendrier officiel[4], c'est-à-dire le 1er octobre du calendrier rectifié[5].

Il avait alors cinquante-cinq ans[6]. Dans cette lutte décisive, il allait montrer que l'âge n'avait affaibli ni son endurance physique, ni la vigueur, la lucidité, la souplesse de son intelligence, ni son activité prodigieuse, ni surtout cette confiance en sa fortune, cette audace, qui, chez tout autre, eût été témérité folle, se précipitant au désastre, mais qui, chez lui, s'unissait

---

1. Plutarque, *César*, 52. Dion, XLII, 58, 1. Suétone, *César*, 59. On croira, si l'on veut, à cette anecdote.

2. *Bell. Afric*., I, 1 [je désignerai désormais cet écrit par les initiales B. A.],

3. Appien, II, 95.

4. *B. A., l. c.* Plutarque (*César*, 52) dit que César passa en Sicile vers le solstice d'hiver : il s'agit ici de la date du calendrier officiel, en avance de deux mois et demi. Voir aussi Dion, XLII, 56, 1.

5. C'est en l'année 708 de Rome (46 avant J.-C.) que César prit les mesures nécessaires pour remettre en ordre le calendrier. Cet ordre était rétabli, à un jour près, le 1er janvier de l'année 45 [le jour des calendes de janvier 709 concorda, non avec le 1er janvier 45, mais avec le 2, et l'accord ne fut complet qu'au 1er mars 45 : voir Groebe, dans la 2e édition de Drumann, *Geschichte Roms*, III, p. 778]. Pour obtenir le résultat désiré, César intercala deux mois supplémentaires entre novembre et décembre (Suétone, *Jules César*, 40), et ces deux mois eurent ensemble 67 jours (Censorinus, *De die natali*, XX, 8, où il faut corriger 64 en 67, comme le prouve le contexte et comme le confirme une indication de Dion, XLIII, 26, 1). Outre ces deux mois supplémentaires, il y eut en 708 un mois intercalaire de 23 jours, qui, selon l'usage, vint s'insérer dans le mois de février : ce que nous savons par Suétone et Censorinus (*ll, cc.*). Donc l'année 708 eut [67 + 23=190 jours de plus qu'une année ordinaire de 355 jours : c'est-à-dire 445 jours (ce qu'atteste Censorinus). D'après ces données, il est facile d'établir des concordances : p. ex., le 1er mars officiel 708 répond au 2 janvier julien 46 ; le 1er janvier 708, au 14 octobre 47 ; le 17 décembre 707, au 1er octobre 47. Ces concordances sont celles qu'indique Groebe ; voir *l. c*., III, p. 816-9, pour les années 47-46. Il me parait impossible d'adopter celles de Le verrier, qui, malgré les témoignages de Suétone et de Censorinus, ne croit pas à l'intercalation d'un mois en février et doit, par conséquent, admettre une avance moindre du calendrier officiel pour la période antérieure à la fin de février 708 : selon ses calculs, le 1er janvier 708 aurait répondu au 5 novembre 47 (voir ses tables, reproduites par Stoffel, *Hist. de Jules César, Guerre civile*, II, p. 415-6).

6. Étant né en l'année 102.

à un sang-froid, à une promptitude et à une fertilité d'imagination capables d'assurer le salut ou la victoire dans les circonstances les plus critiques.

Il savait qu'il aurait devant lui des ennemis très nombreux, auxquels il ne pourrait opposer, du moins au début, des forces égales[1]. Ses vaisseaux ne suffisaient pas pour lui permettre de transporter en une fois toute son armée[2]. Il devait proportionner ses troupes aux possibilités de les nourrir, dans un pays dont il faudrait faire la conquête et où les républicains avaient réquisitionné la majeure partie des blés, dans une saison où le ravitaillement par mer était à la merci des tempêtes.

Il décida que dix légions prendraient part à l'expédition[3] : cinq de vétérans[4], — auxquels des conscrits furent adjoints pour combler les vides[5], — et cinq de recrues[6]. Les premières avaient servi sous ses ordres en Gaule : c'étaient celles qui portaient les numéros IX[7], X[8], XIII[9], XIV[10], enfin V[11]. Celle-ci était probablement la légion de l'Alouette, *legio V Alaudae*[12], formée, en l'année 51, de Gaulois transalpins, qui reçurent ensuite le droit de cité[13] ; elle ne semble pas avoir participé

---

1. Pour les forces que César eut en Afrique, voir Drumann-Groebe, *l. c*., III, p, 712-4) ; Veith, dans *Antike Schlachtfelder* de Kromayer, III, 2, p. 858-9, 880-9 ; Holmes, *The Roman Republic*, III, p. 534-6.

2. Conf. Dion, XLIII, 6, 3,

3, Pour ce chiffre total, voir *B. A.*, II, 1 ; XXXIV, 4 ; LIII, 1. Les numéros des légions césariennes sont en partie altérés dans les manuscrits du *Bellum Africum*.

4. Dans *B. A*., LXVI, 1, « legiones VIII veteranas », le chiffre est altéré.

5. Voir *B. A*., XLIV, 2, et XLVI, 2 (dans la XIVe légion : conf. *ibid*., XLV, 2).

6. *Legiones tironum*. Pour le nombre de ces légions, voir *B. A*., II, 1, comparé avec I, 5.

7. *B. A*., LIII, 1 ; LX, 2 (numéro altéré dans les manuscrits à LXII, 1, et à LXXXI, 1).

8. *B. A*., LIII, 1 ; LXXXI, 1 (numéro altéré à LX., 2, et à LXII, 1). Suétone, *Jules César*, 70.

9. *B. A*., XXXIV, 4 ; LX, 2 (numéro altéré à LXXXI, 1).

10. *Ibid*., XXXIV, 4 ; XLV, 2 ; LX, 2 (numéro altéré à LXXXI, 1).

11. Mentions assez fréquentes dans le *Bellum Africum* : I, 5 ; XXVIII, 2 ; XLVII, 6 ; LX, 5 ; LXXXIV, 1. Appien, *Bell. civ*., II, 96.

12. Appelée peut-être aussi V *Gallica*.

13. Suétone, *l. c*., 24. — A cette identification, on a objecté un passage d'Appien (*l. c.*), affirmant que, « maintenant encore » (χαί νῦν), la cinquième légion porte sur ses enseignes un éléphant, en souvenir de ses exploits contre les éléphants de Juba, lors de la

jusqu'alors à la guerre civile, et l'on ignore d'où elle vint en Sicile[1]. Les quatre autres avaient combattu à Pharsale et attendu en Campanie le retour du dictateur[2] : la *legio decima*, fameuse par ses exploits, s'était montrée la plus ardente dans la révolte[3]. Les légions de recrues avaient été créées depuis le début de la guerre civile ; quatre portaient les numéros XXVI, XXVIII, XXIX et XXX[4] ; la cinquième était peut-être la *legio Martia*[5]. La XXXe légion venait d'Espagne, où elle avait été conduite en 49, aussitôt après sa formation[6]. Nous n'avons pas de renseignements pour les autres. Les deux légions que Curion, partant pour l'Afrique en août 49, avait laissées en Sicile, s'y trouvaient sans doute encore : on peut admettre que César les emmena, puisqu'il les avait sous la main[7].

---

campagne de César. Or, au temps d'Appien (vers 160 après J.-C.), la seule légion V qui existai encore était la *V Macedonica* : la V Alaudae avait disparu dans le dernier tiers du Ier siècle. A quoi les uns ont répondu en proposant d'identifier la *V Alaudae* et la *V Macedonica* (Riese, dans *Gerrnania*, I, 1917, p. 38-39), — ce qui ne parait pas admissible (voir Ritterling, dans la *Real-Encycl.*, s. v. *Legio*, p. 1565), — les autres en accusant Appien (lequel en était bien capable) d'avoir copié distraitement un auteur qui écrivait, lui, en un temps où la *V Alaudae* existait encore. Selon une autre hypothèse (Mommsen, *Res gestae Divi Augusti,* 2e édit., p. 69 ; Gardthausen, *Augustus*, II, 1, p. 68), la légion V de l'expédition d'Afrique aurait été distincte de la *V Alaudae* et aurait pris plus tard le nom de *V Macedonica* (l'existence d'une légion appelée ainsi n'est pas certaine avant Auguste).

1. Mention de son passage à Messine : B. A., XXVIII, 2. Cette *legio V,* légion de vétérans (*ibid*., I, 5), ne peut être confondue avec une légion que Cassius Longinus ajouta en 49 aux quatre dont il disposait dans l'Espagne ultérieure (*v. supra*, p. 25), car la légion espagnole était de formation plus récente que la *legio XXX*, l'une des légions de recrues que César emmena en Afrique (voir *Bell. Alex*., L, 3, et LIII, 5 ; conf. Drumann-Groebe, *l. c*., p. 718).

2. La légion XII, qui était aussi en Campanie, reçut, au mois d'août 47, l'ordre de se diriger vers la Sicile et ne voulut pas obéir (Cicéron, *Ad Attic*., XI, 21, 2). Elle ne participa pas à l'expédition d'Afrique.

3. Suétone, *Jules César*, 70. Appien, II, 94. B. A., LIV.

4. *B. A*., LX, 2.

5. Valère-Maxime (III, 2, 19) raconte un fait concernant un porte-aigle de la *legio Martia,* fait que l'on sait par Appien (II, 95) s'être passé à la bataille livrée par César près de Ruspina, peu de jours après son débarquement. Cette légion n'est pas indiquée ailleurs comme ayant pris part à l'expédition d'Afrique. Elle est mentionnée fréquemment, toujours sans numéro, à propos des événements qui suivirent en Italie la mort de César : Cicéron, *Philipp*., III, 3, 6 ; III, 15, 39 ; Tite-Live, *Epit. l.* CXVII ; etc.

6. *Bell. Alex.*, LIII, 5.

7. Veith, *l. c*., p. 887, n. 1. La légion de recrues, que César trouva à son arrivée à

A ces dix légions, dont chacune comptait peut-être 3 500 à 4 000 hommes[1], il faut ajouter environ 2 500 soldats avant appartenu à diverses légions de vétérans ; leur état de santé les ayant empêchés, en 48, d'accompagner ou de rejoindre César au delà de l'Adriatique, ils avaient été, après leur guérison, embarqués sur la flotte stationnée à Brindes[2]. Ils y étaient restés, répartis en sept cohortes. Ils participèrent à l'expédition d'Afrique avec les vaisseaux sur lesquels ils servaient[3].

Pour l'infanterie légionnaire, la disproportion entre les forces de César, — quand il les armait toutes sous la main, — et celles de ses ennemis ne devait pas être trop grande, puisque Scipion avait, lui aussi, dix légions, et Juba, quatre. Mais, pour la cavalerie, la supériorité des armées républicaine et royale était écrasante. César ne put faire transporter, en trois convois successifs, que 3 200 (ou peut-être 3 800) cavaliers[4], gaulois, germains et espagnols[5]. Il eut aussi le désavantage du nombre pour l'infanterie légère. On ne mentionne que 150 archers dans une bataille qui fut livrée au début de la campagne[6] ; César dut faire descendre à terre des soldats de la flotte, et même des rameurs, pour suppléer, autant que possible,

---

Lilybée et qu'il emmena (*B. A.*, I, 1, et II, 1), avait peut-être son camp à Lilybée même depuis l'époque de Curion. En 48, il y avait une légion à Messine, sans doute l'une des deux légions laissées dans l'île par Curion : César, *B. c.*, III, 101, 3.

1. *V. supra*, p. 39, n. 2.

2. *Bell, Alex.*, XLIV, 4.

3. *B. A.*, X, 2. Mention d'un vétéran de la Xe légion : *ibid.*, XVI, 2.

4. Il trouva 600 cavaliers h peine, en arrivant à Lilybée : *B. A.*, I, 1. Avant son départ, il en vint environ 2 000 : II, 5. Il en emmena 2 000 : II, 1. Si ces chiffres sont exacts, il faut admettre qu'il en laissa en Sicile 600, qui purent venir par le convoi suivant. Mais, comme il n'ignorait pas son infériorité en cavalerie, il est plus vraisemblable qu'il emmena tous ceux qu'il avait sous la main soit 2 600 (voir, là-dessus, Holmes, *l. c.*, p. 534). Avec le second convoi arrivèrent 800 cavaliers (*B. A.*, XXXIV, 4) ; avec le quatrième, 400 (LXXVII, 3).

5. Gaulois : *B. A.*, VI, 3 ; XXIX, 2; XXXIV, 4. Germains : XXIX, 2. Espagnols : XXXIX, 2.

6. *B. A.*, XII, 3 (d'après une correction certaine). Il est vrai qu'il en était sans doute resté davantage au camp : « sagittarios, quorum parvus ex castris exierat numerus » (*ibid.*, XII, 2).

à une insuffisance manifeste[1]. Avec le second et le quatrième convois, arrivèrent 2 000 archets et frondeurs[2], ce qui n'était pas beaucoup.

Somme toute, nous pouvons évaluer à un peu plus de 45 000 hommes les troupes qui, par la Sicile, vinrent en Afrique. Au cours de la campagne, l'armée fut grossie, mais dans une assez faible mesure, par des transfuges[3], entre autres des cavaliers gaulois et germains et des Gétules, cavaliers de la garde royale et légionnaires[4].

Nous ignorons combien de vaisseaux comptait la flotte de guerre[5]. Elle put bloquer les ports d'Hadrumète et de Thapsus[6] et assurer le passage des convois[7]. Il n'y eut pas de véritables batailles entre elle et la flotte pompéienne, qui, ne se sentant peut-être pas de force à affronter la lutte, ne risqua que quelques courses.

C'était sur terre que le sort de la guerre devait se décider. Les chances de César paraissaient douteuses. Heureusement, il trouva en Afrique des partenaires dont l'intervention lui fut très utile.

Les deux souverains maures Bogud et Bocchus s'étaient déclarés pour lui dès l'année 49[8]. Il ne fallait pas compter sur l'aide du premier, trop éloigné, puisqu'il régnait sur le Maroc. Mais Bocchus était maître d'une bonne partie de l'Algérie : il pouvait prendre Juba à revers et l'empêcher d'employer toutes ses forces contre César. Pour cela, Bocchus devait traverser les

1. *B. A.*, XX, 1-2.

2. *Ibid*., XXXIV, 4 ; LXXVII, 3. — Mentions de la *levis armatura*, des *sagittarii et des funditores* de l'année césarienne : *ibid*.. XXXIX, 2 ; LX, 5 ; LXXVIII, 3.

3. *B. A*., VIII, 5 ; XIX, 1 : XXXII, 3 ; LXVI, 1 ; LXVIII, 2.

4. *V. infra,* p. 100.

5. *B. A*., LXII, 2 et 4 ; LXIII, 2 : 27 vaisseaux envoyés devant Thapsus, 13 devant Hadrumète ; d'autres, probablement plus nombreux, sont à Leptis. — Mention d'un vaisseau à quatre rangs de rames, envoyé par Cyzique : *Inscr. Graecae ad res Romanas pertinentes*, IV, 135.

6. *B. A*., XLVI, 4 ; LIII ; LXII, 2 ; LXVII, 1.

7. *ibid*., XXI, 4.

8. *V. supra*, p. 25.

États de Masinissa, qui s'étendaient entre ceux de Juba et les siens[1]. Il s'y montrait tout disposé, car Masinissa était l'allié de Juba[2], par conséquent un ennemi, lui aussi, dont le royaume était bon à prendre et à garder. Mais ce Bocchus, ce barbare, serait-il assez habile pour exécuter la diversion qui serait d'un si grand secours à César ? Un autre acteur entra en scène.

P. Sittius, de Nuceria[3] en Campanie, avait été, une vingtaine d'années plus tôt, un personnage de quelque importance à Rome. Il s'était fait des amis influents : un parent de Sylla le dictateur, P. Cornelius Sulla[4], élu consul en 66[5] ; Cicéron[6], qui devait parvenir au consulat en 63 ; sans doute d'autres encore. Héritier d'une belle fortune[7], il avait voulu l'accroître par des opérations de banque dans les provinces et à l'étranger[8] ; il s'était engagé dans une grosse affaire avec un roi de Maurétanie[9]. Pour se procurer tes fonds nécessaires, il avait contracté à Rome de grosses dettest[10] et, aux échéances, il n'avait pas pu les rembourser. Ses prêteurs le poursuivirent[11]. Il n'attendit pas le jugement et quitta l'Italie[12], vers le début de l'année 64[13]. Après son départ, son ami Sylla, qu'il avait chargé de ses

1. Voir t. VII, p. 291-2.

2. Appien, *Bell. civ.*, IV, 54.

3. P. Sittius Nucerinus : Salluste, *Catil*., XXI, 3.

4. Cicéron, *Pro Sulla*, 20, 56-59. Le même, *Ad fam.*, V, 17, 2.

5. Son élection fut cassée.

6. Cicéron, *Pro Sulla*, 20, 58 : « amici veteris atque hospitis ». On a une lettre que Cicéron écrivit à Sittius en 57 (*Ad fam*., V, 17). Il l'assure qu'il n'a pas oublié leur amitié passée. Il compatit aux malheurs très graves et très injustes qui l'ont frappé, prétend admirer sa grandeur d'âme et fait un éloge hyperbolique de son fils. Nous devons ajouter que la nouvelle de la mort de Sittius, en44, n'émut pas du tout Cicéron : *v. infra*, p. 184.

7. Cicéron, *Pro Sulla*, 20, 58 : « patrimonio ornatissimo » ; ibid., 20, 56 : « plurimis et pulcherrimis P. Sitti praediis ».

8. Cicéron, *ibid*., 20, 58 : « in provinciis et in rognis ».

9. *Ibid*., 20, 56 : « magna ratione cum Mauretaniae rege contracta ». En 64, cette affaire était en cours depuis plusieurs années ; pour la traiter, Sittius s'était déjà rendu dans l'Espagne ultérieure [et sans doute aussi en Maurétanie] : *ibid*.

10. Cicéron, *l. c.*, 20, 58.

11. Cicéron, *Ad fam*., V, 17, 2.

12. Cicéron, *ibid*. Appien, IV, 54. Dion, XLIII, 3, 1.

13. Voir Cicéron, *Pro Sulla*, 20, 56, comparé avec Salluste, *Catil*., XVII, 1.

intérêts, fit vendre ses propriétés, afin de payer les créanciers[1].

Sittius s'était rendu dans la province d'Espagne ultérieure[2], puis en Maurétanie, où il se trouvait au milieu de 64[3]. C'était pour ses affaires, affirme Cicéron dans un plaidoyer qu'il prononça deux ans plus tard en faveur de Sylla[4], inculpé de participation aux deux conjurations de Catilina, celle de 66-65 et celle de 64. L'accusateur soutenait, au contraire, que Sittius avait été le complice de Catilina et de Sylla, et que ce dernier l'avait envoyé en Espagne pour y susciter des troubles[5]. Telle devait être la vérité : Sittius s'entendait probablement avec le gouverneur de l'autre province espagnole, Cn. Calpurnius Piso, qui avait partie liée avec Catilina[6]. On ne sait quels motifs décidèrent le Campanien à passer le détroit, en emmenant des bandes d'aventuriers italiens et espagnols, gens de sac et de corde qu'il avait enrôlés[7]. Salluste[8] fait dire à Catilina, parlant aux conjurés en juin 64, qu'on peut compter sur Pison, en Espagne citérieure, et sur Sittius, qui est en Maurétanie avec une armée.

Le financier banqueroutier, le complice présumé de Catilina eut de bonnes raisons pour ne plus quitter l'Afrique; de même, ses compagnons, qui, tous, étaient plus ou moins brouillés avec la justice de leur pays. A leur tête, il se fit condottiere et montra de grands talents dans ce nouveau métier. Il avait des troupes peu nombreuses[9], mais il sut fort bien les dresser[10] ; il

1. Cicéron, *l. c*., 20, 56 et 58-59. Le règlement de la faillite aurait été fort long, si une reconnaissance de Sittius, *syngrapha Sittiana*, dont il est question à plusieurs reprises dans des lettres écrites par Cælius à Cicéron, en 51, se rapportait à cette affaire (dans Cicéron, *Ad fam.*, VIII, 2, 2 ; 4, 5 ; 8, 10 ; 9, 3 ; 11, 4.

2. Cicéron, *Pro Sulla*, 20, 56.

3. Salluste, *Catil*., XXI, 3.

4. *Pro Sulla, l. c.*

5. *Ibid*.

6. Salluste, *Catil*., XVIII, 4-5 ; XIX, 1-2.

7. Appien, IV, 54. Dion, XLIII, 3, 1.

8. *Catil*., XXI, 3.

9. Dion, XLIII, 3, 3.

10. Appien, *l. c.*

se constitua même une petite flotte[1]. Il intervint, naturellement contre rémunération, dans les guerres que se faisaient les rois indigènes : passant de l'un à l'autre, se mettant du côté du plus offrant et lui assurant la victoire[2].

Il n'avait aucune obligation envers César; il n'était même jamais entré en relations avec lui[3]. Mais il comprit qu'en l'aidant à vaincre Juba et les Pompéiens, il agirait selon son propre intérêt : si le dictateur l'emportait, c'était là certitude d'une belle récompense, c'était aussi, — à supposer que Sittius en eût cure, — la réhabilitation d'un honneur fort compromis. Avec Bocchus, il entra dans la lutte[4].

II

La guerre que nous allons raconter, le *bellum Africum,* ou *Africanum*[5], nous est assez bien connue. Nous en avons une bonne relation, qui, quoique n'ayant aucun caractère officiel, a pris place, on ne sait comment, dans le recueil des campagnes de César[6].

C'est une sorte de journal, clair, précis, exposant les faits dans un ordre chronologique rigoureux : ce qui a parfois l'inconvénient de hacher et de disperser le récit. L'auteur faisait certainement partie de l'armée du dictateur. Il avait une expérience militaire et un sens topographique qui révèlent un

---

1 On ne sait quand. Elle est mentionnée en 46 : *B. A*., XCVI, 1.

2. Appien, *l. c*.

3. Dion, XLIII, :3, 2,

4. Appien et Dion, *ll. cc.*

5. Les deux formes sont données dans les manuscrits de la relation du compagnon de César; elles sont également admissibles : conf. les exemples cités dans le *Thesaurus linguae Lutinae*, I, p. 1254-5. Lu manuscrit porte : *Liber belli Affric(a)e.*

6. J'indique Les divisions des chapitres d'après l'édition de B. Schneider (Berlin, 1905). — Le texte offre çà et là des altérations et des lacunes. Il n'y a pas lieu d'accepter l'hypothèse de nombreuses interpolations, qui seraient dues à l'introduction de gloses marginales dans le texte.

officier distingué[1]. Il n'appartenait cependant pas à l'entourage immédiat, à l'état-major de César[2], car, plus d'une fois, il avoue ou trahit son ignorance des plans du général[3]. Doué d'un esprit vif et curieux, il s'efforçait de connaître et de comprendre ce dont il n'était pas lui-même témoin. Mais, comme il est naturel, il insiste surtout sur les événements auxquels il a participé : ainsi s'expliquent les lacunes de son récit de la bataille de Thapsus, qui se déroula en deux lieux éloignés l'un de l'autre, et dont il parait n'avoir vu que la moitié[4]. Très attaché à César, il juge avec sévérité les républicains[5] et Juba. Cependant, nous n'avons aucune raison de croire qu'il ait altéré la vérité ; il ne cache pas son respect pour Caton[6]. Ce n'était point, un lettré : son style est lourd, gauche, avec un vocabulaire pauvre, des tournures de phrases monotones, des répétitions de mots fatigantes[7], des termes empruntés à la langue de la conversation, mais évités par les puristes, voire même des fautes de syntaxe.

On ignore son nom. On l'ignorait déjà vers le début du second siècle de notre ère. Certains attribuaient cet ouvrage à Hirtius ou à Oppius, deux lieutenants de César[8]. Mais ni l'un, ni l'autre n'avaient participé à la campagne d'Afrique[9], et le style d'Hirtius, auteur du VIIIe livre des Commentaires de la guerre des Gaules, diffère de celui du *Bellum Africum*[10]. Des

---

1. Il était bien plus intelligent et instruit que l'auteur du *Bellum Hispaniense.*

2. Comme l'a montré Veith, *l. c*., p. 903-5.

3. Voir, en particulier, VII, 4 ; IX, 2 ; XI, 4; surtout III, 4-5 (pour ce passage. *v. infra*, p. 60-61).

4. Veith, p. 722, 905-6.

5. Il semble même avoir exagéré leurs méfaits à l'égard des habitants de la province : *v. supra*, p. 37-38.

6. *B. A*., LXXXVIII. Conf. XXIII, 1.

7. En particulier la répétition du mot *intérim*. On a constaté qu'il revient plus de 70 fois.

8. Suétone, *Jules César*, 36.

9. Pour Hirtius, voir Hirtius lui-même, *Bell. Gall,* VIII, préface, 8 ; Cicéron, *Ad fam*., IX, 6, 1 ; *Ad Attic*., XII, 2, 2. Pour Oppius, Cicéron, *Ad fam., l. c.*

10. Conf. Schanz, *Gesch. der röm. Litteratur*, 3e édit., I, 2, p. 138-9. Oppius était,

érudits modernes ont mis en avant les noms de Salluste[1] et d'Asinius Pollion[2], qui, eux, prirent part à l'expédition[3]. Mais c'est une véritable aberration de vouloir attribuer une œuvre aussi dépourvue de valeur littéraire à des écrivains de cette envergure[4]. En outre, Salluste et Pollion étaient des personnages d'une autre importance que notre auteur, des familiers de César, des politiques dont la vue s'étendait au delà des opérations militaires, des psychologues qui, derrière les faits, cherchaient les hommes. On a pensé à un tribun militaire[5] ou même à un centurion[6]. On a remarqué[7] que le rédacteur du journal s'intéressait particulièrement à la Ve légion[8] et on s'est demandé s'il ne faisait pas partie de ce corps de troupes : hypothèse ingénieuse, mais trop peu solide.

Sauf pour la bataille de Thapsus, les autres textes relatifs à la campagne d'Afriqu[9] n'ajoutent pas grand' chose à ce que le *Bellum Africum* nous apprend. Plutarque[10] et Appien[11] ont pu se servir l'un et l'autre d'un Grec qui aurait lui-même fait usage des *Historiae* d'Asinius Pollion[12], œuvre où la guerre

---

— ce que n'était pas le rédacteur du journal, — un véritable écrivain, auteur, entre autres ouvrages, d'une *Vie de César.*

1. Hypothèse de Langhammer, *Berlin. philol. Wochenschrift*, 1908, p. 1548-1552 : 1910, p. 412-5.

2. Hypothèse de Landgraf, acceptée. puis abandonnée par Wölfflin, réfutée par Widmann, Kornemann, etc. : voir Schanz, *l. c.*, p. 140-1.

3. Pour Salluste, voir *B. A.*, VIII, 3 ; XXXIV, 1-3. Pour Pollion, Plutarque, *César*, 52.

4. Il n'y a rien qui diffère plus du style de Salluste que celui du *Bellum Africum.* Et notre auteur fait preuve de qualités dont Salluste ne se soucie guère énumération méthodique des faits, précision chronologique et topographique.

5. Veith, p. 907, n. 1.

6. Widmann, dans *Philologus*, L, 1891, p. 550-565.

7. Widmann. *1.c.*

8. V. *supra*, p. 50, n. 11.

9. A ceux que nous allons mentionner, on peut joindre Strabon, XVII, 3, 12, et Suétone, *Jules César,* 59, 66 et 70.

10. *Vie de César,* 52-53. Dans la Vie de Caton, Plutarque a fait usage d'une ou plusieurs sources particulières : v. infra, p. 138.

11. *Bell. civ.*, II, 95-97. Avec des erreurs qui paraissent imputables à Appien lui-même.

12. *V. supra,* p. 9. Pour cette guerre, récit par Plutarque (*César*, 52) d'un épisode où Pollion joue un rôle fort honorable et que l'auteur du *Bellum Africum* ne mentionne pas.

d'Afrique était racontée[1]. Il me paraît fort douteux que Plutarque ait connu le *Bellum Africum*[2]. Tite-Live faisait le récit de cette guerre dans deux de ses livres[3]. Ce que donnent ses abréviateurs[4] est insignifiant. Mais c'est peut-être de lui surtout que dépend Dion Cassius[5], qui apporte quelques compléments utiles au journal du compagnon d'armes de César[6]. Qu'ils aient passé, ou non, par Tite-Live, nous ignorons d'où ils viennent[7].

Parmi les auteurs modernes, il convient de mentionner Tissot[8], Stoffel[9] et Veith[10], qui ont étudié avec soin le terrain des opérations[11]. Souhaitons que des découvertes épigraphiques révèlent l'emplacement, encore incertain, de quelques lieux mentionnés dans le journal, surtout du bourg d'Aggar, dont l'identification incontestable[12] donnerait la clef de toute une partie de la guerre.

III

Le jour de sa venue à Lilybée, César n'y trouva qu'une légion de recrues et à peine 600 cavaliers[13]. Cinq autres légions, dont une seule de vétérans, la Ve, et 2 000 cavaliers arrivèrent

1. Horace, *Odes*, II, 1, 24 et suiv.

2. Comme le croit F. Fröhlich, *Das Bellum Africanum sprachlich und historisch behandelt* (Brugg, 1872), p. 95-98.

3. CXIII et CXIV (voir les sommaires qu'on a de ces livres).

4. Florus, II, 13, 64-72. Eutrope, VI, 23. Paul Orose, *Adv. pagan*., VI, 16, 3-4.

5. Conf. *supra*, p. 9, n. 4.

6. Livre XLII, 58 ; livre XLIII, 2-14.

7. Dion offre avec le *Bellum Africum* des concordances qui ne s'expliquent pas nécessairement par l'emploi de cet ouvrage.

8. *Géogr. de la prov. rom. d'Afrique*, II, p. 721-762, réimpression (sans les cartes), d'une élude publiée dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, XXXI, 2e partie (1884).

9. *Hist. de Jules César, Guerre civile*, II (1887), p. 106-154, 279-298.

10. Dans *Antike Schlachtfelder* de Kromayer, III, 2 (1912), p. 717-907, cartes 17-21 (conf. Kromayer et Veith, *Schlachten-Atlas zur antiken Kriegsgeschichte*, Röm. Abteil., f° 22).

11. Voir aussi Drumann, *Geschichte Roms*, 2e édit. par Groebe, III (1906), p. 519-546 ; T. Rice Holmes, *The Roman Republic*, III (1923), p. 236-275, 516-540, 569, 570.

12. Ou celle d'autres bourgs, que le *Bellum Africum* mentionne dans la même région qu'Aggar.

13. *B. A.*, l, 1.

les jours suivants, ainsi que de nombreux navires de charge et de guerre[1]. Le dictateur avait dressé sa tente sur le rivage même, presque à la portée des vagues, pour montrer combien il avait hâte de partir et pour stimuler tous les siens[2]. Quoique la mer fût mauvaise, il faisait embarquer sans retard fantassins et cavaliers, la majeure partie des premiers sur des galères, les seconds sur des bâtiments de transport[3]. Ces vaisseaux étaient, pour la plupart, envoyés aussitôt à l'île d'Aponiana (Favignana, une des îles *Ægates*), au Nord-Ouest de Lilybée, où ils devaient attendre César. Il s'embarqua huit jours après son arrivée, le 25 décembre 47[4].

Ce premier convoi emportait environ 25 000 légionnaires (six légions[5] et sept cohortes servant dans la flotte[6]), 2 000 ou 2 600 cavaliers[7] et fort peu d'infanterie légère. En quittant la Sicile, César laissa ses instructions au gouverneur de la. province, le proconsul Alliénus, pour que le reste des troupes lui fût envoyé le plus promptement possible[8] : il manquait encore près de la moitié de l'armée destinée à l'expédition d'Afrique, et surtout les vieilles légions des Gaules et de Pharsale, naguère révoltées, maintenant prêtes à faire leur devoir.

Avant le départ, César n'avait pas indiqué aux pilotes et aux commandants des vaisseaux le lieu où il avait l'intention de se rendre ; il ne leur avait même pas fait remettre des ordres écrits sur des tablettes cachetées, qu'ils auraient pu ouvrir en mer. Selon l'auteur du *Bellum Africum*, il aurait ignoré lui-même où

1. *B. A.*, I, 5 (conf. II, 1).

2. *Ibid.*, 1, 2-3. Plutarque, *César*, 52.

3. *B. A.*, II, 1. L'auteur y dit que les légionnaires furent embarqués sur des vaisseaux de guerre, mais on voit, par un autre passage, que des transports reçurent une partie d'entre eux : *ibid.*, XI, 3-4 (et note de Schneider à II, 1).

4. *B. A.*, II, 3.

5. *B. A.*, II, 1. Elles devaient être à effectifs peu élevés et étaient certainement incomplètes : voir *B. A.*, LXXVII, 3).

6. *Ibid.*, X, 2. Conf. *supra*, p. 52.

7. *Supra*, p. 52, n. 4.

8. *B. A.*, II, 3.

il débarquerait : sachant qu'en aucun port d'Afrique, il n'avait la certitude de ne pas rencontrer d'ennemis, il aurait résolu de profiter d'une occasion favorable[1]. Opinion manifestement absurde[2] : il n'est pas admissible que César soit parti à l'aventure, et nous allons voir qu'il débarqua tout près d'un lieu qui, depuis trois ans, était une place d'armes des républicains. Il ne voulait pas, cependant, atterrir dans le voisinage d'Utique, où se trouvait une armée bien plus nombreuse que la sienne; son intention, dès le départ, parait bien avoir été de se rendre à Hadrumète[3], dont il espérait s'emparer aisément. Dans cette ville importante, bien fortifiée, pourvue d'un port intérieur[4], il attendrait en sécurité la venue du reste de ses troupes, avant d'entrer en campagne. C'était là, — il ne pouvait pas l'ignorer, — qu'Hannibal, après son retour d'Italie, s'était préparé à combattre Scipion, établi près d'Utique[5]. Mais César désira que son secret fit bien gardé, et, pour conduire sa flotte dans son sillage, il compta sur la Fortune. Beaucoup le blaguèrent de cette imprudence[6], qui faillit, en effet, lui coûter cher.

Avait-il l'intention d'aller tout droit vers Hadrumète ? Il eût été ainsi presque certain de la surprendre. Mais la mauvaise saison était venue. Il courait moins de risques de naufrage en gagnant les côtes africaines les plus proches, celles de la presqu'île du cap Bon, puis en longeant le littoral oriental de la Tunisie, à l'abri des vents d'Ouest, redoutables à cette époque de l'année.

C'est ce qu'il fit, volontairement ou par nécessité. Il parvint

---

1. *B. A.*, III, 4-5.

2. Ou Napoléon Ier (*Précis des guerres de César*, Paris. 1836, p. 194) voit « une preuve d'ineptie » de l'auteur. Contf. Stoffel, II, p. 283.

3. Ce que dit Dion Cassius (XLII, 58, 2) : « Il fit voile vers Hadrumète, parce qu'Utique était fortement défendue. » Appien (II, 95) dit que César se dirigea vers Hadrumète, parce qu'il avait appris que l'*imperator* Scipion et ses meilleures troupes se trouvaient en ce lieu, Il y a là une grosse bévue.

4. Voir t. II, p. 137.

5. T. III, p. 244, 251, 254.

6. *B. A.*, III, 4.

en vue de l'Afrique entre le cap Bon et la ville de Clupea. Mais il n'était plus accompagné que d'un petit nombre de navires de guerre et de quelques transports ; les autres vaisseaux avaient été dispersés par un vent violent. Il passa devant Clupea, Néapolis, d'autres villes et bourgs(1), et arriva en face d'Hadrumète trois jours après son départ(2).

Il s'arrêta quelque peu devant le port, attendant que d'autres vaisseaux vinssent le rejoindre, puis il fit descendre sur le rivage les troupes qu'il avait avec lui : 3 000 fantassins et 150 cavaliers(3). En débarquant, il perdit l'équilibre et tomba : présage funeste, dont ses soldais s'effrayèrent. Comme s'il avait fait exprès de se jeter à terre, il étendit la main sur le sol, le baisa et s'écria : « Je te tiens, Afrique(4) ! »

Considius, qui commandait à Hadrumète, ne s'opposa ni au débarquement, ni à l'établissement d'un camp auprès de la ville, au Sud(5) : il semble qu'il eût pu sans peine rejeter à la mer des ennemis si peu nombreux. Fut-il frappé de stupeur par cette invasion inattendue(6) ? Il n'est pourtant guère croyable

1. *Ibid*., II, 5-6.

2. L'auteur du *Bellum, Africum* dit (II, 5) que César arriva le quatrième jour [c'est-à-dire le 28 décembre, en comptant le jour initial et le jour final] en vue des côtes d'Afrique [c'est-à-dire au cap Bon], après une traversée rapide : « Vento certo celerique navigio vectus post diem quartum... in conspectum Africae venit. » D'où l'on devrait conclure qu'il aurait mis trois jours et trois nuits pour faire *rapidement* cette traversée de 160 kilomètres. D'autre part, il débarqua certainement devant Hadrumète le 28 décembre, puisque, le surlendemain, 1er janvier (décembre n'avait alors que 29 jours), il arriva à Leptis, après deux nuits passées, l'une auprès d'Hadrumète, l'autre à Ruspina. Or il est impossible que, dans la seule journée du 28 décembre (= 12 octobre du calendrier rectifié), il ait pu longer les côtes depuis les parages du cap Bon jusqu'à Hadrumète (environ 150 kilomètres), débarquer, établir un camp, faire le tour de la ville. De même, Pison, qui le suivait par terre avec sa cavalerie depuis Clupea et qui arriva à Hadrumète soit le 28, soit le 29 au matin, n'aurait pas pu faire ce trajet eu un temps si court. L'indication « post diem quartum » doit donc être rapportée à l'arrivée à Hadrumète. Le second convoi, parti, comme le premier, de Lilybée et favorisé par le vent, arriva « quarto die » au port de Ruspina (*B. A*., XXXIV, 4), â 23 kilomètres au delà d'Hadrumète.

3. *B. A.*, III, 2. Voir aussi Plutarque, *César*, 52.

4. Dion, XLII, 58, 2-3. Suétone, *Jules César*, 59.

5. *B. A*., III, 2. Pour la position de ce camp par rapport à la ville, voir *ibid*., VI, 1.

6. Dion (XLII, 58, 2) dit que César fit la traversée à l'insu de ses ennemis et contre leur attente, car ils ne pensaient pas qu'il viendrait les attaquer en hiver. On a peine à

qu'il n'ait pas été informé quelque peu à l'avance de l'approche d'une flotte qui suivait le littoral depuis les parages du cap Bon.

César interdit aux siens de se disperser pour marauder. Il fit le tour des remparts, voulant se rendre compte de la nature des lieux, puis il rentra à son camp[1].

Un de ses lieutenants, L. Munatius Plancus, — le futur fondateur de Lyon, — avait sans doute été l'ami de Considius ; il proposa d'entrer en relations avec lui, afin d'essayer un accommodement. César l'y ayant autorisé, il chargea un prisonnier de porter une lettre au chef pompéien. Considius n'ouvrit même pas cette missive, que l'envoyé lui disait venir de « l'*imperator* César[2] ») ; il la transmit à Scipion, « le seul *imperator* du peuple romain », après avoir fait tuer sous ses yeux l'homme qui la lui avait présentée[3].

Toute la nuit et une partie du jour suivant[4], César attendit vainement une réponse. Les remparts, dont il avait constaté la solidité, s'étaient garnis de défenseurs[5] : on sait[6] que Considius commandait à deux légions. Calpurnius Pison, qui, de Clupea, avait vu passer la flotte, l'avait suivie le long des côtes, avec environ 3 000 cavaliers indigènes, et accourait au secours[7]. De nombreux cavaliers numides, mis à la disposition des républicains par Juba, arrivaient aussi, pour toucher leur solde[8]. Sauf sept cohortes de vétérans, César n'avait sous la main que

---

admettre que les Pompéiens n'aient pas eu quelques informations sur les préparatifs faits à Lilybée, sur la venue du dictateur et celle de nombreuses troupes et de nombreux vaisseaux en ce lieu. Mais, ce quai est certain, c'est qu'ils ignoraient où César avait l'intention de débarquer ; les Césariens ne le savaient pas eux-mêmes.

1. *B. A.*, III, 2 et 4.

2. Il y a lieu de croire qu'elle était de Plancus.

3. *B. A.*, IV.

4, *Ibid.*, V (d'après la correction de Schneider ; les manuscrits donnent : « una nocte et die »).

5. *B. A.*, III, 3, V.

6. *Supra*, p. 41.

7. *B. A.*, III, 1.

8. *Ibid.*, VI, 1 (conf. V).

des légionnaires novices. Il ne pouvait espérer prendre Hadrumète d'assaut et il ne devait pas s'attarder devant elle, car il risquait d'être enveloppé par une cavalerie très supérieure à la sienne.

Il donna l'ordre du départ[1]. Les ennemis, Numides qui venaient du dehors, troupes de la garnison, occupèrent son camp, dès qu'il l'eut abandonné, et assaillirent son arrière-garde. Quelques cavaliers gaulois[2] tinrent tête à 2 000 cavaliers africains et les rejetèrent vers la ville. A cette attaque, succédèrent de nouvelles charges, repoussées de même. Cependant, la petite armée s'avançait sans précipitation, couverte en queue par les cohortes de vétérans et une partie de la cavalerie. Les Numides devinrent moins pressants à mesure qu'on s'éloigna d'Hadrumète ; puis ils ne se montrèrent plus[3].

César avait marché vers le Sud-Est. C'était le seul parti qu'il eût à prendre : il ne pouvait pas s'écarter de la mer, des vaisseaux qu'il avait amenés et sur lesquels il se réfugierait si la situation s'aggravait encore, de ceux qu'il attendait anxieusement ; il ne pouvait pas non plus se diriger vers le Nord, au risque d'être pris entre les ennemis d'Hadrumète et ceux qui allaient venir d'Utique. La ville libre de Leptis était à 27 kilomètres d'Hadrumète, par la voie la plus directe, qui s'allongeait à la base de la presqu'île triangulaire de Monastir. Elle avait d'excellents remparts[4], avec un littoral largement ouvert. Il est vrai qu'en ce lieu, la côte est précédée de bas-fonds qui rendent l'approche dangereuse : les vaisseaux mouillaient d'ordinaire au large[5] ; pourtant, on avait, tant bien que mal, aménagé un port[6]. En 203, Hannibal, revenant d'Italie, avait débarqué là

1. Erreur dans Dion, XLII, 58, 4 : César attaque Hadrumète, mais il est repoussé et même chassé de son camp.

2, Trente, d'après les manuscrits, mais le chiffre est peut-être altéré.

3. *B. A*., VI, 1-5.

4. *Ibid*., XXIX, 3.

5. *Ibid*., LXII, 5. *Stadiasmus maris Magni*, 113 (dans *Geogr. Gr. min*. de Müller, I, p. 469). Conf, ici, t. II, p. 135.

6. Mentionné *B. A*., LXII, 5, et LXIII, 1.

son armée[1]. Faute d'Hadrumète, César voulut occuper Leptis.

Mais il n'avait pas le temps d'y arriver avant la fin de cette journée, une courte journée d'octobre. La poursuite des Numides avait pris fin; des envoyés de plusieurs villes et bourgs se présentaient, prêts à obéir aux ordres qu'ils recevraient et à fournir du blé[2]. S'écartant un peu de sa route, César vint camper près de la petite ville de Ruspina[3], qui se montrait bien disposée pour lui[4].

Le lendemain était le premier janvier du calendrier officiel[5], le jour où il inaugurait son troisième consulat. Il se mit en marche vers Leptis, distante seulement de 12 kilomètres. Des députés de cette cité, où les Pompéiens avaient négligé de mettre une garnison, vinrent à sa rencontre, promettant de faire tout ce qu'il commanderait. Il plaça des centurions aux portes, pour empêcher les soldats de pénétrer dans la ville et de piller les maisons, et il établit son camp en dehors des murs, le long du rivage, défendant aux siens de s'éloigner de la mer, faisant même monter ses cavaliers sur les vaisseaux, où il ordonna de porter de l'eau[6]. Il voulait, évidemment, être tout prêt à s'embarquer et à lever les ancres, si les circonstances l'y contraignaient. Peut-être aussi avait-il déjà renoncé à faire de Leptis sa place d'armes. Ce lieu ne dominait pas les environs et n'était pas à l'abri des surprises. Des rameurs, ayant débarqué pourprendre de l'eau, furent soudain attaqués par des cavaliers indigènes, sortis d'une embuscade ; quelques-uns furent tués, d'autres blessés[7].

---

1. Voir t. III, p. 244.

2. *B. A*., VI, 6.

3. *Ibid*. : « Eo die castra posuit ad oppidum Ruspinam ». Pour l'emplacement de Ruspina, *v. infra,* p. 76.

4. *B. A*., XXXVII, 3 : « … oppidum Ruspinam ..., quod primum ad amicitiam eius accessit. » Je ne vois pas pourquoi cette phrase serait une interpolation. Conf. Dion, NUI, 53,4.

5. *B. A*., VII, 1 (voir la note de Schneider dans son édition, p. 11).

6. *Ibid*., VII, 2 et 4.

7. *Ibid*., VII, 5.

Ce jour-là, par un heureux hasard, quelques transports et galères arrivèrent à Leptis[1] : ce qui porta l'infanterie à environ 8 000 hommes[2]. C'était peu encore. César chargea dix galères de se mettre à la recherche des vaisseaux égarés, — dont plusieurs, ne sachant où aller, se dirigeaient vers Utique, — et de les protéger au besoin contre l'ennemi[3]. Il envoya en Sicile une partie des autres navires de guerre, avec Rabirius Postumus. Ce gros financier, célèbre par ses rapines en Égypte et par un procès où il avait eu pour avocat Cicéron, mettait maintenant au service du dictateur son intelligence d'homme pratique : il reçut l'ordre de hâter le départ du second convoi[4]. Il fallait aussi trouver de quoi nourrir les troupes. César confia à Salluste d'autres vaisseaux, pour se rendre à l'île de Cercina, car il avait appris que les républicains y avaient de grands approvisionnements de blé[5]. Il écrivit en Sardaigne et dans d'autres provinces, demandant qu'on lui fît parvenir des vivres sans aucun retard[6].

Le 2 janvier[7], il laissa, sous le commandement de C. Hostilius Saserna, six cohortes à Leptis, dont il désirait garder le port à sa disposition, et il revint à Ruspina avec le reste des siens. Il avait sans doute reconnu, deux jours auparavant, que le plateau qui portait cette ville offrait une position très favorable à l'établissement d'un camp retranché. Il déposa ses bagages à Ruspina et, comme il manquait de vivres, il alla, avec des troupes équipées légèrement, chercher du blé dans les fermes du voisinage. Il en trouva d'assez grandes quantités.

1. *B. A.*, VII, 3.

2. D'après les indications données *B. A.*, IX. 1 ; X. 1-2 (6 cohortes à Leptis; une légion, c'est-à-dire 10 cohortes, à Ruspina ; 7 cohortes emmenées au port de Ruspina).

3, *B. A.*, VII, 3 ; VIII. 2.

4. *Ibid.*, VIII, 1.

5. *Ibid.*, VIII, 2.

6. *Ibid.*, VIII, 1.

7. *Ibid.*, IX, 1, où les manuscrits donnent « III non. ian. », mais où il faut certainement lire IIII : voir Schneider dans son édition, p. 151.

Dans cette rapide expédition, il réquisitionna tous les chariots, toutes les bêtes de somme[1]. Il donna aussi des ordres pour qu'on apportât le plus de bois possible[2] : il en avait besoin pour les travaux du futur camp.

Vers le soir, laissant à Ruspina, avec une légion, T. Saserna, frère du Saserna qui commandait à Leptis, il conduisit au port, situé à deux milles de la ville, les sept cohortes de vétérans qu'il avait empruntées à la flotte. Il embarqua ces troupes qui, comme lui-même, passèrent la nuit à bord. Que se proposait-il de faire ? Tous l'ignoraient, mais la confiance qu'il inspirait et la sérénité de son visage calmaient un peu les esprits anxieux.

Il voulait aller à la recherche des navires égarés et, en cas de nécessité, les défendre contre des attaques. A l'aube, il s'apprêtait à lever les ancres[3], quand on vit paraître une partie de ces vaisseaux. Il fit sans retard descendre à terre les vétérans qu'il avait amenés au port, puis les nouveaux venus. Avec eux tous, il retourna à Ruspina[4], et, près de cette ville, il fit tracer le camp où il allait séjourner[5].

Mais le blé qu'il avait recueilli ne pouvait suffire au ravitaillement de l'armée, en attendant qu'il en vînt par mer. Le 4 janvier, cinq jours après son arrivée en Afrique[6], César entreprit une expédition plus importante que celle de l'avant-veille[7]. Il emmena trente cohortes[8] (environ 10 000 hommes) : ce qui prouve qu'il craignait d'être attaqué. A ces légionnaires,

1. *B. A.*, IX, 1-2.

2. *Ibid.*, X, 1.

3. Plutarque (*César*, 52) dit à tort que César rencontra en mer ceux qu'il cherchait.

4. *B. A.*, X-XI.

5. *Ibid.*, XI, 3 : « ad oppidum Ruspinam rediit, atque ibi castris constitutis... »

6. *B. A.*, XIX, 7 : « ... pridie non. ian., post diem VI [au lieu de tertium que donnent les manuscrits], quam Africam attigit. »

7. Sur cette journée, voir *B. A.*, XII-XIX. Quelques indications dans Dion, XLIII, 2, 1-2, et dans Appien (qui est très inexact), II, 95.

8. *B. A.*. XI, 3 et XII, 3.

débarrassés de tous fardeaux inutiles, il joignit un petit nombre de cavaliers[1] et d'archers[2], pour servir d'éclaireurs ou pour faire des perquisitions[3].

Vers la cinquième heure du jour[4] (onze heures du matin), il se trouvait a trois milles (quatre kilomètres et demi) de son camp[5], dans une vaste plaine, très unie[6], mais à lieu de distance de collines[7], qui s'élevaient du cité de l'Ouest ou du Nord-Ouest[8] : probablement en un lieu recouvert aujourd'hui par le lac de Sahline, lequel parait s'être formé depuis l'antiquité[9]. Des cavaliers, détachés en vedettes, vinrent lui annoncer l'approche de l'ennemi : ce qui fut confirmé par un large nuage de poussière. César rappela aussitôt tous les cavaliers et archers dispersés aux alentours. Il se porta lui-même en avant, suivi de ses cohortes. Il se décidait donc à affronter la lutte : il ne pouvait espérer regagner son camp avant d'être rejoint par les Pompéiens, et une retraite dans ces conditions eût risqué d'être un désastre. Quand les ennemis apparurent, il ordonna à ses hommes de mettre leur casque et de se préparer à combattre[10].

Dès qu'on avait appris à Utique le débarquement de César, Labiénus[11] s'était mis en route, avec des troupes capables d'aller vite : 1 600 cavaliers germains et gaulois, 8 000 cavaliers

---

1. Quatre cents : *ibid*., XII, 3. Il n'y a pas de bonnes raisons pour remplacer ce chiffre par un chiffre plus élevé.

2. Cent cinquante, diapres une correction certaine : *B. A., L c*. (conf. XII, 2).

3. Veith, p. 791, n. 1.

4. *B. A*., XIX, 7.

5. *Ibid*., XII, 1.

6. *Ibid*., XIX, 7 : « in campis planissimis purissimisque ». Voir aussi XII, 3.

7. *Ibid*., XIV, 1 ; XVIII, 4 et 5. Dion, XLIII, 2, 2.

8. Puisqu'elles étaient du côté d'où vint Labiénus : voir *B. A*., XIV, 1.

9. Voir Veith, p. 784-5, cartes 18 et 19 (à gauche). Les collines devaient être les hauteurs de Mesjed Aïssa, au Sud-Est du Sahline.

10. *B. A*., XII.

11. *B. A.*, XIII, 1 : « dux erat Labienus et duo Pacidei » [*sic* dans les manuscrits ; la correction Ti. Pacideius, proposée par Schneider, est probable]. Le vrai chef était Labiénus.

indigènes[1], des fantassins numides et des archers[2]. En moins de quatre jours[3], il avait parcouru environ 180 kilomètres[4], et il était maintenant en face de son ancien chef. A très peu de distance derrière lui, s'avançait Pétréius, conduisant aussi des cavaliers et de l'infanterie légère[5]. Mais Labiénus se jugea en état de gagner seul la bataille que César se montrait prêt à engager.

Il constitua un front étendu, composé de cavaliers et de fantassins mêlés, où les rangs étaient si serrés que, de loin, on pouvait croire qu'il n'y avait là que de l'infanterie. Aux deux ailes, il plaça de grandes forces de cavalerie, avec lesquelles il projetait d'envelopper les Césariens[6] et de leur faire subir le sort des compagnons de Curion.

César disposa son armée sur une seule ligne, précédée des archers, flanquée aux ailes par les cavaliers, qui devaient la protéger contre l'encerclement. Il croyait qu'il allait avoir à livrer une bataille qui serait surtout une lutte entre deux infanteries, front contre front[7].

Après quelque attente, la cavalerie pompéienne se déploie. Tandis qu'une partie va occuper les collines voisines, sans doute pour empêcher les Césariens de s'y réfugier[8], le reste vient harceler les cavaliers du dictateur et s'apprête à les tourner. Ceux-ci ne sont que quatre cents, et beaucoup de leurs montures ne sont pas encore remises des fatigues de la traversée[9]. Ils résistent avec peine à cette multitude d'enne-

1. *B. A.*, XIX, 6. Peut-être Labiénus s'était-il adjoint une partie de ces Numides à son passage à Hadrumète : *v. supra*, p. 39 (n. 11), 63.

2. *B. A.*, XIII. 1.

3. La nouvelle du débarquement avait pu parvenir à Utique le dernier jour de l'année 47 ; Labienus et Pétréius se seraient mis en marche le 1er janvier au matin, peut-être même dès la veille.

4. Veith, p. 861, n. 1.

5. *V. infra,* p. 72.

6. *B. A.*, XIII. 1.

7. *Ibid.*, XIII, 2.

8. Ce que notre auteur ne dit pas. Conf. un épisode de la bataille de Carton, *supra*, p. 22.

9. Voir *B. A.*, XVIII, 4.

mis[1]. Cependant, les fantassins numides se portent en avant, avec les cavaliers auxquels ils sont mêlés. Les uns et les autres lancent leurs javelots sur les légionnaires ; puis les cavaliers se retirent, tandis que les fantassins s'arrêtent jusqu'à ce que les cavaliers reviennent à la charge. Le désordre se met dans les rangs des Césariens. Ceux qui s'avancent vers l'ennemi ne peuvent atteindre de leur lourde arme de jet les cavaliers en fuite, mais eux-mêmes sont atteints de flanc par les javelots des fantassins les plus proches. César doit défendre à ses légionnaires de s'éloigner de plus de quatre pieds de la ligne de front[2]. Aux ailes, ses cavaliers commencent à céder devant des charges de plus en plus pressantes. Bientôt, sa petite armée est partout cernée[3]. Labiénus, au premier rang, tête nue, encourage ses troupes et raille les Césariens. L'un d'eux, un vétéran de la Xe légion, lui répond fièrement, en rejetant son casque ; il lui lance son *pilum*, qui atteint et blesse grièvement le cheval de Labiénus[4]. Mais la plupart des soldats du dictateur sont des conscrits[5] ; ils ont peur et ne font plus qu'éviter les traits. Leurs regards se tournent vers César[6] : les sauvera-t-il ?

C'est alors qu'il rétablit par des manœuvres géniales une situation presque désespérée. Malheureusement, les explications de l'auteur du *Bellum Africum* manquent de clarté ; le texte même des manuscrits n'est pas très sûr. Voici l'interprétation la plus vraisemblable[7].

Les Césariens sont donc complètement enveloppés : sur

1. *B. A.*, XIV, 1-2.

2. *Ibid.*, XIV, 2-3 ; XV, 1.

3. *Ibid.*, XV, 2.

4. *Ibid.*, XVI, 1-2. Voir aussi Appien, II, 95. Dion (XLIII, 2, 2) dit que Labiénus lui-même fut blessé dans cette bataille. Cela ne semble pas exact.

5. *B. A.*, XVI, 1 et 3 ; XIX, 1.

6. *Ibid.*, XVI, 3.

7. Pour ces manœuvres, voir surtout A. von Domaszewski, *Die Fahnen im röm. Heere*, p. 3-4 ; Stoffel, *l. c.*, p. 112-7, 284-9 ; Wölfflin, dans *Sitzungsberichte der philos.-philol. Classe der Akad. der Wissenschaften zu München*, 1889, p. 343-350 ; Veith, *l. c.*, p. 785-794, 861-4 ; Steinwender, dans *Klio*, XVII, 1921, p. 204-220.

le front, par des cavaliers mêlés à des fantassins; ailleurs, par des cavaliers. L'armée ennemie forme autour d'eux une ellipse. Naturellement, ils ne peuvent plus se tourner tous d'un seul côté, comme au début de la bataille : ils doivent faire face à ceux qui, maintenant, les assaillent partout. De plus, pressés comme ils le sont, ils ont dû se resserrer, presque s'entasser.

César réussit à les dégager, en rompant l'ellipse aux deux extrémités du grand axe et en repoussant les deux tronçons, attaqués simultanément par son armée, qu'il a constituée en deux lignes, se tournant le dos. Pour rompre l'ellipse, il a étendu le plus possible sa ligne de bataille et opéré la rupture par ses deux ailes, débordant désormais l'ennemi. Pour former deux fronts distincts, il a ordonné aux hommes de la moitié de ses cohortes, — de deux cohortes en deux cohortes, — de conserver ou de reprendre la position qu'ils avaient au début de la bataille ; mais, dans les quinze autres cohortes, qui alternaient avec les premières, tous les hommes ont reçu l'ordre de faire face du côté opposé. Ces deux séries de cohortes, se portant en avant, se sont séparées. Il faut supposer que, pour combler les vides ainsi produits, chacune des cohortes s'est aussitôt étendue en largeur, peut-être en réduisant sa profondeur de moitié : de cette façon, la continuité de l'un et l'autre fronts a été établie. L'extension de la ligne de combat et la double rupture de l'ellipse ennemie ont-elles précédé la formation des deux fronts ? Je serais disposé à le croire ; d'autres sont d'un avis différent. Le détail de ces manœuvres reste obscur, et l'on se demande comment elles ont pu être exécutées avec succès par des soldats novices, pendant que la bataille faisait rage. Il fallait que l'ascendant de César fût bien grand sur les siens.

Il prit le commandement de la ligne qui répondait à son ancien front. Elle s'élança et, par une décharge de *pila*, mit en fuite les cavaliers et fantassins qu'elle avait devant elle. La

seconde ligne rejeta aussi ceux qui lui faisaient face. Mais il n'eût pas été prudent de trop s'avancer de part et d'autre. Les deux lignes revinrent donc en arrière et se rejoignirent. S'étant suffisamment dégagé, César ramena aussitôt ses troupes vers son camp[1].

Mais alors survinrent M. Pétréius et Calpurnius Pison[2] ; avec 1 600 excellents cavaliers numides, plus de 6 000 fantassins indigènes, de nombreux frondeurs[3] et archers, ils accouraient à la rescousse.

César fait arrêter la marche à travers la plaine, et une seconde bataille s'engage. Fidèles à leur tactique, les ennemis évitent les corps-à-corps : ils chargent, se retirent et recommencent. Les chevaux des Césariens, altérés, épuisés, beaucoup même blessés, n'ont plus guère la force de les poursuivre. De nouveau, la situation devient critique pour l'armée du dictateur[4]. C'est peut-être alors que celui-ci, voyant un porte-aigle prendre la fuite, le saisit au cou, lui fait faire volte-face et, étendant la main vers les Pompéiens, lui crie : « Où vas-tu donc ? C'est de ce côté que sont les ennemis[5] ! »

Déjà le soir approche. César ordonne à ses troupes de faire toutes ensemble un grand effort. Cohortes et escadrons s'élancent. En un moment, les Pompéiens sont rejetés au delà des collines voisines; ils ne reparaissent plus[6]. Pétréius a été

---

1. *B. A.*, XVII.

2. Qui, quelques jours auparavant, était arrivé à Hadrumète avec 3 000 cavaliers indigènes : *v. supra,* p. 63. Il amenait sans doute une partie d'entre eux.

3. *B. A.*, XVIII, 1 ; XIX, 6. Des archers à cheval sont aussi mentionnés XIX, 6.

4. *Ibid*., XVIII, 1-4.

5. Plutarque, *César*, 52 (pendant la campagne d'Afrique). Appien, II, 95 (lors de la première bataille livrée en Afrique par César, contre Labiénus et Pétreius). Valère-Maxime, III, 19 (sans indication de lieu ; il dit que le porte-aigle appartenait à la *legio Martia : v. supra*, p. 51, n. 5). Suétone, *Jules César,* 62 (sans indication de lieu). On peut supposer que cela se passa dans la seconde bataille de la journée, car, dans la première, les Césariens étant enveloppés de tous les côtés, le porte-aigle n'aurait su où fuir, et César n'aurait pu lui montrer *le côté* où étaient les ennemis.

6. *B. A*., XVIII, 4-5. Selon Dion (XLIII, 2, 2), ce fut pour échapper à un massacre que les Césariens gagnèrent une hauteur, laquelle leur servit de refuge.

grièvement blessé et a dû quitter le combat[1]. Beaucoup d'autres ont reçu aussi des blessures et Labiénus les transporte sur des chariots à Hadrumète[2]. Nombreux sont ceux que César a faits prisonniers, ceux qui viennent à lui en transfuges[3]. Après son succès, il reste quelque temps sur les hauteurs qu'il a occupées et où les siens se reposent. Puis il les ramène sans hâte au camp[4].

Il avait probablement essuyé d'assez grosses pertes, — ce que l'auteur du *Bellum Africum* ne dit pas[5], — et, s'il avait su éviter un désastre, il n'avait pas remporté une véritable victoire, car ceux qu'il avait repoussés n'étaient nullement hors de cause. Ils prétendirent même avoir eu le dessus[6] : en quoi ils exagéraient. Mais César, heureusement rentré dans son camp de Ruspina, ne tenta plus de nouveau l'aventure.

IV

Entre Sousse (Hadrumète) et Lemta (Leptis), la presqu'île de Monastir forme une grande saillie[7]. Dans sa partie Nord-Est, elle est constituée, sur un espace d'environ 15 kilomètres carrés, par un plateau qui s'élève en pente douce depuis la mer et qui, à l'Ouest et au Sud, domine de 20 à 30 mètres le pays environnant : forteresse naturelle, protégée sur ces deux faces par un rebord en talus, et, ailleurs, par les flots. La surveillance des approches est facile : une plaine, en général très

1. *B. A.*, XIX, 7. Dion, *l. c.*
2. *B. A.*, XXI, 2.
3. *Ibid.*, XIX, 1.
4. *Ibid.*, XVIII. 5.
5. Dion le dit (*l. c.*).
6. Voir un propos, d'ailleurs peu vraisemblable, attribué à Pétréius dans Appien, II, 95. Dion (*l. c.*) présente cette bataille comme une défaite de César. Strabon, au contraire (XVII, 3, 12), la mentionne comme une victoire du dictateur.
7. Pour la topographie des régions de Ruspina et d'Uzitta, voir *Atlas archéol. de la Tunisie*, f^os^ Sousse et Djemmal ; Veith, *l. c.*, p. 764-782, 795-810 et cartes 17-19.

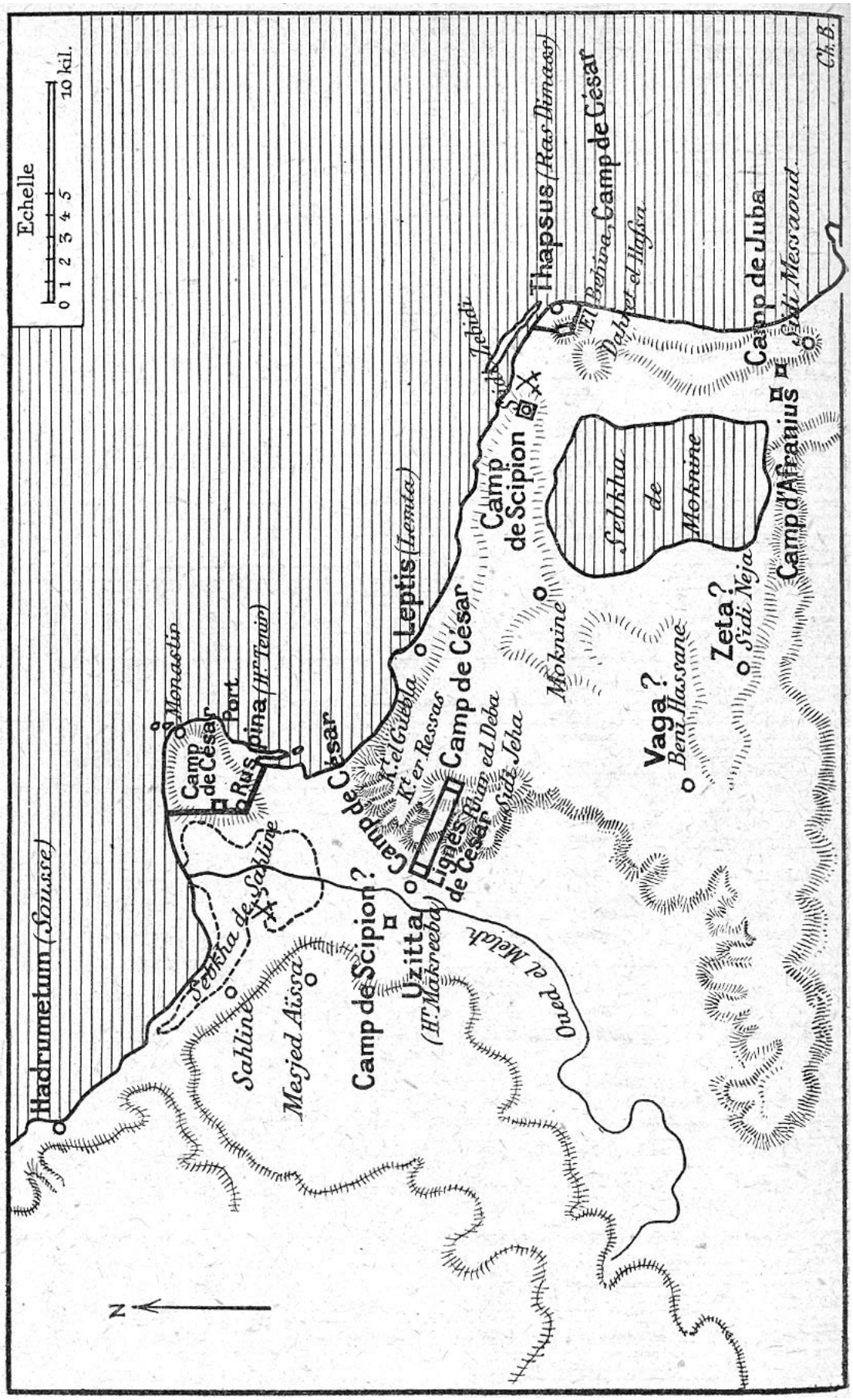
Echelle
0 1 2 3 4 5
10 kil.
Hadrumetum (Sousse)
Monastir
Camp de César
Port
Ruspina (Hr Tenir)
Sebkha de Sahline
Sahline
Mesjed Aïssa
Camp de Scipion ?
Uzitta (Hr Makreeba)
Oued el Melah
Camp de César
Kt el Guebla
Kt er Ressas
Ligues de César
Bir ed Deba
Sidi Jeha
Leptis (Lemta)
Camp de Scipion
Sidi Zebidi
Thapsus (Ras Dimass)
El Behira
Dahret el Hafsa
Camp de César
Camp de Juba
Sidi Messaoud
Sebkha de Moknine
Camp d'Afranius
Moknine
Zeta ?
Sidi Neja
Vaga ?
Beni Hassane
N
Ch. B.

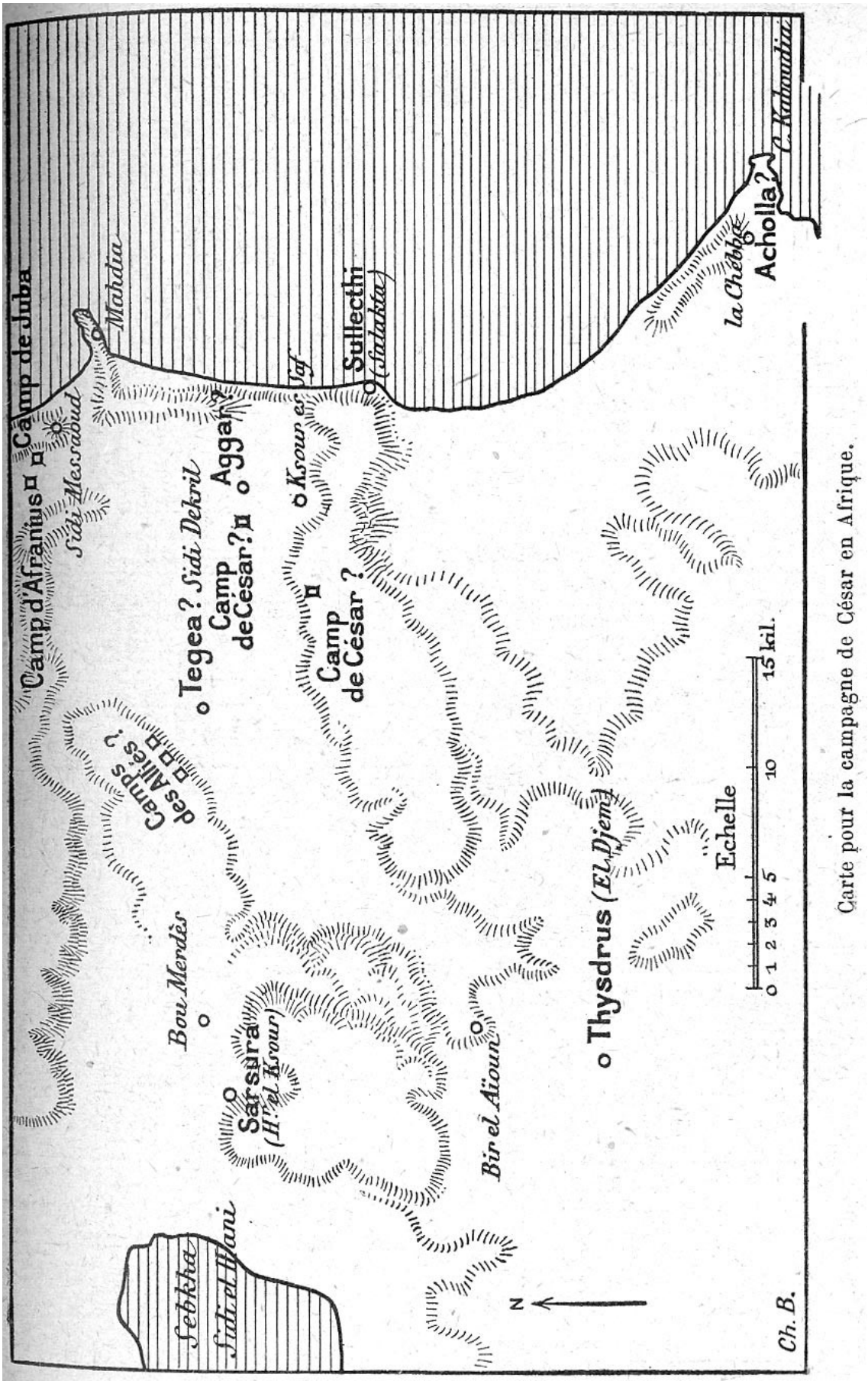

Carte pour la campagne de César en Afrique.

unie[1], s'allonge sur plus de vingt kilomètres vers le Sud et s'ouvre largement[2] entre les hauteurs qui la flanquent à l'Ouest et à l'Est[3]. Un petit port, à l'abri des vents d'Ouest, avait été établi sur la côte orientale de la presqu'île; à quelques kilomètres au Sud-Est, était le port de Leptis.

C'est ce plateau, où s'élevait la ville de Ruspina, que César avait décidé d'occuper. Il en ferait une citadelle qui défierait les attaques des républicains ; il y exercerait ses jeunes soldats ; par la mer, qui lui resterait ouverte, il recevrait le matériel et les vivres dont il aurait besoin. Et, bien résolu à ne pas risquer une offensive prématurée, il attendrait les troupes, ou, tout au moins, une partie des troupes qu'il n'avait pu emmener avec lui à son départ de Sicile, et qui étaient les meilleures de ses forces[4]. Quand le temps serait venu, il livrerait la bataille décisive dans cette plaine qui s'étendait à ses pieds et qui paraissait avoir été faite pour des rencontres d'armées.

Ruspina n'était pas, comme on l'a cru[5], à Monastir, sur le rivage, vers la pointe de la presqu'île. Elle se trouvait à une certaine distance de la mer[6], et il est très vraisemblable qu'elle est représentée par les ruines d'Henchir Tenir[7], dans un angle que forme, au-dessus de la plaine, la bordure du plateau. De là, il y avait, vers l'Est, deux kilomètres en droite ligne

1. Conf. *B. A.*, XIX, 7 ; XXXVII, 4 : LI, 1. Comme nous l'avons dit (p. 68), la sebkha de Sahline, qui occupe la partie septentrionale de cette plaine, n'existait sans doute pas dans l'antiquité.

2. Elle s'étrangle à 1a hauteur des ruines d'Uzilla, mais, à cet endroit, elle a encore 4 kilomètres de largeur.

3. L'auteur du *Bellum Africum* (XXXVII, 4) décrit ainsi cette plaine : « Hic campus mirabili planitie patet milia passuum XV [du Nord au Sud], quem iugum cingens a mari ortum neque ita praealtum velut theatri efficit speciem. » Cette ceinture de hauteurs est ouverte au Sud, mais Veith fait remarquer que, du plateau de Ruspina, on ne s'en aperçoit pas.

4. Conf. les réflexions de l'auteur du *Bellum Africum*, XXXI, 7-9.

5. Et comme je l'ai réputé : t. II, p. 136. *V. contra*, Veith, p. 768 et suiv.

6. Puisque César établit une ligne fortifiée, allant de Ruspina à la mer B. A., XX, 1. — Silius Italicus, III, 260 :

Quaeque procul cavit non aequos Ruspina fluctus.

7. J'adopte l'opinion de Veith, p. 779-781. Conf. Holmes, *l. c.*, p. 517.

jusqu'au littoral, mais le port de Ruspina était un peu plus loin, à deux milles[1] (trois kilomètres) au Nord-Est[2].

Le 3 janvier, César avait choisi pour l'emplacement de son camp un lieu situé à proximité de la ville[3], sans doute au Nord[4], également au bord du plateau, et distant d'environ deux kilomètres et demi du point le plus rapproché de la côte, au Nord[5]. Dans les jours qui suivirent son double combat avec Labiénus et Pétréius, il fortifia mieux ce camp[6]. Il établit, — évidemment le long du rebord[7], — des retranchements reliant à la mer, d'une part le camp, de l'autre Ruspina[8] ; la ville, que des troupes occupèrent[9], fut certainement reliée de la même manière au camp. Ainsi fut constituée une ligne continue, qui allait de la mer à la mer, ligne bien gardée[10], derrière laquelle le plateau forma une vaste place d'armes, mesurant six kilomètres de front (du côté de la plaine), sur une profondeur *maxima* de quatre kilomètres et demi[11].

César fit débarquer les machines et les traits[12], installa des ateliers où l'on fabriqua des flèches, des javelots, des balles de fronde ; il envoya demander en Sicile du fer, du plomb, et même du bois, destiné à faire des fascines et des béliers[13]. Il inspectait tous les jours les travaux[14] et, rentré sous sa tente, il

---

1. *B. A.*, X. 2.

2. Là ou est aujourd'hui le port de Monastir : Veith, p. 773.

3. *B. A.*, XI, 3 : supra, p. 67, n. 5. Voir aussi Dion, XLII, 58, 4.

4. Pour se rendre de son camp à des hauteurs situées à l'Est de la plaine qui s'étendait au Sud du plateau, César passa par la ville : *B. A.*, XXXVII, 2-4 ; XXXVIII, 1.

5. Voir Veith, p. 776-8, 781.

6. B. A., XX, 1 : « castra munire diligentius ». César ne changea donc pas la place de son camp.

7. Veith, p. 781-2.

8. *B. A., l. c.*

9. *Ibid.*, XXXVII, 2.

10. *Ibid.*, XX. 1 ; XXI. 2.

11, *Ibid.*, XXIV, 3 : « Caesariani... neque amplius milia passuum VI terrae Africae quoquo versus tenebant. » Veith (p. 783) fait observer que ce chiffre est trop élevé; il propose de corriger VI en III ou IIII.

12. *B. A.*, XX, 1.

13. *Ibid.*, XX, 3.

14. *Ibid.*, XXI, 2.

donnait des ordres comme s'il eût été présent partout[1]. Pour avoir de l'infanterie légère à mêler à sa cavalerie, il mit à terre une partie des rameurs et des soldats de marine ; des archers qui servaient sur la flotte furent aussi débarqués[2].

Des vaisseaux de transport erraient encore à l'aventure, les commandants ne sachant pas où rejoindre César ; quelques-uns furent pris ou brûlés par l'ennemi[3]. Vergilius, le gouverneur de Thapsus, étant parti en chasse, réussit à capturer un bâtiment sur lequel se trouvaient deux tribuns de la Ve légion ; il envoya ses prisonniers à Scipion[4], qui, cruellement, les mit à mort[5]. César disposa des galères autour des îles et des ports, pour empêcher les sorties et les courses des Pompéiens, pour rejoindre et protéger les navires portant des soldats et des vivres[6].

Scipion, qui, à la nouvelle de la venue de César, avait envoyé contre lui Labiénus et Pétréius, fut bientôt prêt à partir lui-même. Laissant des troupes assez nombreuses à Caton[7], il quitta Utique le 6 janvier, deux jours après la bataille livrée près de Ruspina; il emmenait huit légions et 3 000 cavaliers[8]. Il s'arrêta quelques jours à Hadrumète ; puis, par une marche de nuit, il rejoignit ses deux seconds[9] (vers le 14 janvier).

Dans la plaine[10], à 8 kilomètres au Sud-Sud-Ouest de

1. *B. A.*, XXXI, 2.
2. *Ibid.*, XX, 1-2.
3. *Ibid.*, XXI, 3.
4. Celui-ci était alors arrivé devant Ruspina.
5. *B. A.*, XXVIII. Ces deux frères s'appelaient Titius ; leur père avait été fait sénateur par César. M. Cichorius (*Römische Studien*, p. 250-3) croit que ce père était T. Titius, qui reçut de Cicéron une lettre de condoléances (*Ad fam.*, V, 16 ; non datée), après la perte de ses enfants, en temps de guerre civile.
6. B. A., XXI, 4,
7. *Ibid.*, XXIV, 1 : « Lticae grandi praesidio relicto ».
8. *Ibid.*, XX, 2. Pour le nombre des légions, voir aussi Appien, II, 96.
9. *B. A.*, XXIV, 1.
10. *Ibid.*, LI, 2.

Ruspipa, la ville d'Uzitta[1] couvrait une butte[2], sur la rive droite d'un ruisseau, l'oued el Melah[3]. Près de ce lieu, d'où il devait tirer son eau[4], Scipion établit un camp pour toute son armée. Il l'occupa pendant trois mois[5]. On en ignore l'emplacement exact. Dans un passage mutilé[6], le *Bellum Africum* indique pour ce camp une distance que l'on suppose, avec assez de vraisemblance, être comptée à partir du camp de César[7] ; les manuscrits donnent le chiffre de trois milles (quatre kilomètres et demi), ce qui nous reporterait à la même distance, approximativement, au Nord-Nord-Est d'Uzitta[8]. Mais ce chiffre est peut-être altéré. D'autres passages du même écrit nous inviteraient à chercher le camp des républicains au Nord-Ouest d'Uzitta[9], à six milles environ du camp de César.

---

1. Le nom est d'ordinaire écrit Uzzita (nominatif singulier) dans les manuscrits du *Bellum Africum.* La ville, située entre Thapsus et Hadrumète, qui est appelée Usseta au chapitre LXXXIX, 1, est certainement la même. Οὐζίττα (pluriel neutre) : Dion, XLIII, 4, 4. Οὐζιτα : Ptolémée, IV, 3, 10, p. 656, édit.. Muller. πρός Οὐζιτοις : Strabon, XVII, 3, 12. Un *Uzitensis* mentionné C. I. L., VIII, 68, parait avoir habité une ville homonyme.

2. Au lieu dit Henchir Makreeba (*Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Djemmal, n° 42). Pour cette identification, Tissot, Stoffel, Veith, etc. sont d'accord,

3. Qui se dirigeant du Sud au Nord, s'épanche aujourd'hui dans la sebkha de Sahline. Il devait jadis déboucher dans la mer.

4. *B. A*., XLI, 2.

5. De mi-janvier à mi-mars (avec un mois intercalaire). Rien n'indique que le camp de Scipion ait été déplacé pendant cette période.

6. *B. A*., XXIV, 1 : (Scipion, Labiénus et Pétréius) « unis castris factis III milia passuum longe .... censidunt. »

7. La restitution « longe [a Caesaris castris] considunt » est généralement admise.

8. C'est de ce côté que Veith (p. 783-4) place le camp de Scipion.

9. Si l'un place le camp de Scipion à quatre kilomètres et demi de celui de César, dans la direction d'Uzitta, il aurait été à quatre kilomètres à peine au Nord-ouest du pied des hauteurs que César occupa dans la matinée du 26 janvier, à l'extrémité septentrionale du plateau bordant la plaine à l'Est. Or il y a lieu de croire qu'il en était plus éloigné. Le journal de la campagne indique entre en deux points ; 1 000 pas (près de 1 500 mètres) + 1 500 pas (2 200 mètres) + une distance qu'il ne précise pas, mais qui ne devait pas être inférieure à plusieurs centaines de mètres ; voir B. A., XXXVIII, 4 et XXXIX, 1. — Aux chapitres XLI et XLII, on voit que, le lendemain, César, pour s'approcher du vamp de Scipion, suit [du Nord au Sud] le pied des hauteurs qui, à l'Est, bordent la plaine. [S'avançant ensuite dans la plaine], il arrive à moins d'un mille d'Uzitta. Scipion sort alors de son camp et vient ranger son armée en bataille devant la ville [*devant* pour lui, *derrière* pour César], de telle sorte que celle-et couvre le milieu de son front. Tout cela ne se

Juba aussi s'était mis en marche[1]. Ayant appris que César n'avait encore que des troupes peu nombreuses et se trouvait dans une situation précaire, il voulait en finir vite avec lui. A la tête d'une foule de cavaliers et de fantassins, il sortit de la Numidie pour rejoindre Scipion[2].

C'est alors que le roi Bocchus et le condottiere Sittius intervinrent. Traversant en hâte les États de Masinissa[3], ils se jetèrent sur ceux de Juba. La grande ville de Cirta fut prise au bout de quelques jours[4]. Puis, poursuivant ses rapides succès, Sittius pilla villes el campagnes. Pour l'exemple, il fit massacrer tous les défenseurs de deux villes gétules, parce que, sommés de les évacuer, ils s'y étaient refusés[5].

Juba fut informé de cette invasion[6] lorsqu'il était déjà à

---

comprendrait pas si le camp avait été situe au nord-lord-Est d'Uzitta. Des hauteurs qu'il occupait déjà, César n'aurait eu qu'à marcher sur ce camp, tout droit à travers la plaine, sans longer les hauteurs situées plus au Sud et sans passer par Uzitta. — *ibid*. XLII, 4 ; XLVII, 2 ; XLIX, 1 : César, étendant [vers le Sud] ses travaux sur la ligne de hauteurs, se rapproche des ennemis. Il s'en serait, au contraire, éloigné, si le camp de Scipion avait été au Nord-Nord-Est d'Uzitta. — *Ibid*., LI, 2 : « … oppidi Uzittae, quod inter sua castra et Scipionis in planitie positum erat. » Le camp de César était sur les hauteurs bordant la plaine à l'Est et il se trouvait sans doute à l'Est d'Uzitta même (voir p. 97). Le camp de Scipion devait donc être du côté opposé par rapport à cette ville. — Voir encore Dion. XLIII, 4, 4 : César, marchant contre Scipion dans la direction de la ville d'Uzitta, s'établit sur une colline dominant à la fois cette ville et le camp de Scipion.

1. Selon Appien (II, 95 et 96), Scipion aurait quitté son armée pour aller chercher le roi. Il y a là certainement une erreur (par suite d'une confusion avec une visite qu'à une époque antérieure, Scipion aurait faite à Juba ?).

2. *B. A*., XXV, 1.

3. Ce que le *Bellum africam* ne dit pas, Voir t. VII, p. 291-2.

4. *B. A.*, XXV, 2-1 : (Sittius et Bocchus) « coniunctis suis copiis cognito regis Iubae egressu propius eius regnum copias suas admovere, Cirtamque... adortus paucis diebus pugnando capit. » Le sujet du verbe *capit* semble bien être Sittius. Si après la guerre, César fit don de Cirta à Sittius, c'est sans doute parce que celui-ci l'avait prise. Appien (II, 96) attribue à Bocchus la prise de Cirta, sans mentionner Sittius. Dion (XLIII, 3, 2-1) dit que Sittius, faisant campagne auprès de Bocchus, entreprit, d'aider César dans cette guerre et que, profitant de l'absence de Juba, il se jeta sur la Numidie, puis sur la Gétulie. Dans la suite de son récit, l'auteur du *Bellum Africum* mentionne à plusieurs reprises des faits de guerre auxquels Sittius participa (XXXVI, 4 ; XLVIII, 1 ; XCIII, 3 ; XCV, 1-2), mais il ne reparle plus de Bocchus.

5. B. A., XXV, 3-4.

6. Il ne dut apprendre que le début de l'offensive de Bocchus et de Sittius, et non pas tous les faits que le *Bellum Africum* indique ici. Il ne quitta son royaume pour aller

peu de distance de Scipion. Il s'empressa de rebrousser chemin, pour secourir son royaume[1]. Il reprit même aux Pompéiens une partie des Numides qu'il leur avait prêtés[2]. Mais il mit à la disposition de Scipion trente de ses éléphants[3] ; l'*imperator* chercha à les éduquer par des simulacres de combat, afin que, dans la vraie bataille, ils ne fussent pas, comme beaucoup de leurs devanciers, plus funestes qu'utiles à ceux qui les employaient[4].

L'absence du roi était assurément un grave mécompte. Cependant, réduit à sa propre armée, Scipion disposait de beaucoup plus de soldats que César, et il en recevait encore d'Utique, où Caton enrôlait, pour les lui envoyer, tous les gens qu'il pouvait prendre, même, affirme-t-on, des esclaves[5].

Sur leur plateau de Ruspina, les Césariens étaient comme dans une forteresse assiégée. Les cavaliers ennemis rôdaient aux alentours, s'emparant de ceux qui sortaient pour chercher de l'eau ou du fourrage[6]. Tous les jours, ils livraient des escarmouches aux cavaliers que le dictateur plaçait comme vedettes eu avant des retranchements[7]. Parfois, ils avaient la chance de les surprendre. Plutarque[8] raconte que des Césariens, ayant laissé leurs montures à des valets, s'étaient assis autour d'un indigène qui dansait et jouait de la flûte d'une manière merveilleuse. Soudain, ils furent attaqués et ils auraient tous péri,

---

combattre César que dans les premiers jours de janvier, au plus tôt, à une époque où il ne craignait rien du côte de l'Ouest. D'autre part, ce fut quelques jours avant le 25 janvier, jour ou César quitta le plateau de Ruspina, que Juba rebroussa chemin, ayant reçu de mauvaises nouvelles de Numidie. Dans l'intervalle, Bocchus et Sittius, si pressés qu'ils fussent, n'avaient pas pu faire beaucoup de conquêtes.

1. *B. A.*, XXV, 4-5. Dion, XLIII, 3-4. Appien, II, 96.

2. *B. A*., XXV, 5. Dion dit, au contraire, qu'il envoya à Scipion quelques troupes de son armée.

3. *B. A., l. c.* Appien, *l. c.*

4. *B. A*., XXVII.

5. *Ibid*., XXXVI, 1. Pour les esclaves, voir cependant infra, p. 139-140.

6. *Ibid*., XXIV, 2.

7. Ibid., XXIX, 1.

8. *César*, 52.

si Asinius Pollion et même César n'étaient pas sortis pour les dégager[1]. D'autres fois, les cavaliers gaulois et germains des deux armées faisaient trêve et conversaient entre eux[2].

Au sentiment de certains chefs républicains, ce blocus suffisait. Ils redoutaient l'issue d'une bataille où ils auraient devant eux un homme de guerre dont ils ne méconnaissaient pas le génie : à cet égard, Caton n'avait jamais dissimulé ses craintes[3]. Mieux valait tenir César prisonnier dans sa citadelle de Ruspina et attendre qu'il y mourût de faim. Scipion avait-il, comme on le lui reprocha[4], assez de confiance en lui-même pour compter sur la victoire ? Ou plutôt, persuadé que César ne se jugeait pas en état d'accepter la bataille, voulait-il la lui offrir, pour relever le moral de ses propres soldats, en leur donnant la preuve que ce général, tant de fois vainqueur, n'osait pas se mesurer avec eux ?

Presque tous les jours, il faisait sortir une partie de ses troupes; à trois cents pas de son camp[5], il les mettait en ligne et les laissait ainsi pendant plusieurs heures ; puis il rentrait avec elles[6].

Il se décida enfin à emmener toute son armée, rangée en bataille sur un front aussi étendu que possible, précédée des trente éléphants de Juba, qui portaient des tours. Il s'avança ainsi jusqu'à une faible distance du camp de César[7]. Le dictateur rappela à l'intérieur des retranchements ceux des siens qui se trouvaient au dehors pour faire du fourrage et du bois, ou pour travailler aux ouvrages de défense ; il ordonna aux vedettes

1. Cet épisode, dont Plutarque (après Asinius Pollion ?) paraît avoir grossi l'importance, put se passer sous le camp de Ruspina, mais cela n'est pas certain.

2. *B. A.*, XXIX, 2.

3. Plutarque, *Caton*, 58.

4. Plutarque, *l. c*. Voir aussi Appien, II, 97.

5. Si ce camp était à 6 milles (9 kilomètres) du camp de César (*v. supra*, p. 79), il faut avouer quo Scipion ne risquait pas beaucoup son armée.

6. *B. A.*, XXX, 1.

7. *Ibid.*, XXX, 2.

de rester à leur poste jusqu'à ce qu'elles fussent à portée des traits de l'ennemi, mais, si celui-ci avançait encore, de rentrer en bon ordre[1]. Par défi, Scipion demeura quelque temps là où il s'était arrêté. Il reconduisit ensuite ses soldats au camp et, les réunissant en assemblée, il leur montra la terreur des Césariens et leur promit une victoire prochaine[2].

Ce n'étaient pas des bravades qui pouvaient modifier la décision de César. Il n'avait guère à craindre que Scipion tentât un assaut de ses lignes, solides et bien pourvues de machines[3]. Pourtant, il les améliora encore, élevant des tours et des forts, creusant des trous de loup, garnis de pieux pointus, jetant en mer des môles pour protéger les extrémités du rempart[4]. Un peu énervé par l'attente du reste de ses légions[5], il gardait toute sa confiance[6] et était plus actif que jamais. Les conscrits se formaient dans les exercices et les travaux du camp[7].

De cette Afrique même, dans un coin de laquelle il paraissait prisonnier, venaient vers lui des témoignages de sympathie et des offres de concours.

Ayant appris qu'on doutait de sa présence, qu'on croyait ses troupes commandées par un de ses lieutenants, il avait envoyé dans toute la province des lettres destinées à dissiper l'incertitude[8], et il est à croire que bon nombre d'entre elles étaient parvenues à leur adresse. Des notables de quelques villes se rendirent auprès de lui ; ils étaient, dit-on, excédés des exactions et des violences des Pompéiens[9].

Tous les jours, des Numides et des Gétules s'enfuyaient du

1. *B. A.*, XXXI, I.
2. *Ibid.*, XXXII, 1.
3. *Ibid.*, XXXI, 5-6.
4. *Ibid.*, XXVI, 8 ; XXXI, 5.
5. Voir *ibid.*, XXVI, 5.
6. *Ibid.*, XXXI, 3-8. Dion (XLIII 2, 4 ; XLIII, 3, 5) prétend, au contraire, qu'il était découragé.
7. *B. A.*, XXVI, 8 ; XXXII, 2.
8. *Ibid.*, XXVI, 1.
9. *Ibid.*, XXVI, 2.

camp de Scipion, malgré les sentinelles placées pour les en empêcher. Les uns retournaient dans leurs foyers, les autres allaient au camp du dictateur : ils savaient qu'il était apparenté à Marius[1], duquel certains de leurs ancêtres avaient reçu des bienfaits après la guerre de Jugurtha. César choisit parmi ces transfuges les hommes des meilleures familles et les renvoya chez eux, avec des lettres invitant les indigènes à secouer la tyrannie de ses ennemis[2] : ainsi se préparaient les révoltes qui allaient éclater bientôt. Deux Gétules, désignés à Scipion comme des gens sûrs, avaient été chargés par lui de faire de l'espionnage au camp de Ruspina, en s'y présentant comme des déserteurs : ils s'empressèrent de révéler à César la mission qui leur était confiée-et lui affirmèrent que beaucoup de leurs compatriotes passeraient de son côté, s'ils le pouvaient. Le lendemain, en effet, de nombreux Gétules, qui servaient dans deux légions républicaines, s'enfuirent auprès des Césariens[3].

Malgré ces bonnes volontés, César ne possédait encore, au delà du plateau de Ruspina, que Leptis, où, nous l'avons vu[4], il avait laissé six cohortes. Labiénus tenta, par un raid de cavalerie, de s'emparer de cette ville. Mais elle était bien défendue. Un trait lancé, du haut des murs, par une machine cloua un chef d'escadron à son cheval et ses compagnons prirent la fuite[5].

César garda donc Leptis et, bientôt, il devint maître d'une autre ville libre, Acholla[6]. Elle était située beaucoup plus loin, peut-être sur la saillie du cap Kaboudia[7], une soixantaine de

1. Marius avait épousé une tante de César,

2. *B. A*.. XXXII. 3-4 ; conf. XXXV, 4. Voir aussi Dion, XLIII, 4. 2.

3. *B. A*., XXXV.

4. P. 66.

5. *B. A*. XXIX, 3-4.

6. Les manuscrits du *Bellum Africum* écrivent ce nom *Achylla, Achilla, Acylla*, etc. (XXXIII, 1, 2 et 5 ; XLIII, LXVII, 1).

7. voir t. II, p. 130. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'admettre l'existence d'une autre ville de même nom, beaucoup plus rapprochée de Ruspina, et qui aurait été celle dont il s'agit ici (pour cette hypothèse, voir Veith, p. 823-5 ; Holmes, p. 518-9).

kilomètres de Ruspina. Elle envoya au dictateur des députés, lui offrant du blé et tout ce dont il aurait besoin, mais lui demandant des troupes pour la protéger. Il était utile à César de disposer de plusieurs ports pour ses communications avec la Sicile, et celui d'Acholla pouvait lui être précieux, si ses opérations militaires l'amenaient de ce côté. Il accueillit donc la demande des députés et ordonna à C. Messius de partir à la tête de plusieurs cohortes[1]. Il lui fit prendre la voie de terre[2] : ce qui était audacieux. Messius arriva sans encombre. Bien lui prit de s'être hâté. La démarche d'Acholla ayant été connue des Pompéiens, Considius, qui commandait à Hadrumète, s'était mis en route avec huit cohortes, pour aller occuper la ville. Quand il fut sous les remparts, il apprit que des troupes césariennes l'avaient devancé. Il n'osa pas tenter une attaque et revint à Hadrumète. Mais, quelques jours plus tard, il reparut, amenant, outre ses cohortes, des cavaliers numides et gétules qu'il avait reçus de Labiénus, et il commença le siège d'Acholla[3]. Messius et les habitants surent la défendre[4].

Des députés se présentèrent aussi à César au nom de la ville de Thysdrus[5], située à une cinquantaine de kilomètres au Sud de Ruspina. Ils annoncèrent que 300 000 boisseaux de blé avaient été apportés en ce lieu par des paysans et des commerçants italiens ; comme les gens d'Acholla, ils sollicitèrent une garnison[6]. Mais Thysdrus était à l'intérieur des terres et, par conséquent, en relations difficiles avec le camp de Ruspina. César remercia et congédia les députés, en se contentant de promettre qu'il enverrait cette garnison dès que cela lui serait possible[7].

1. Le chiffre a disparu dans les manuscrits : *B, A*., XXXIII, 4 ; XLIII.
2. *B. A*., XXXIII, 3 : « itinere confecto ».
3. *Ibid*., XXXIII, 3-5 ; XLIII.
4. V. *infra*, p. 92.
5. Aujourd'hui El Djem, célèbre par son amphithéâtre romain. Le *Bellum Africum* donne la forme Thisdra (nominatif singulier) : LXXVI, 2 ; LXXXVI, 5 ; SCIII, 1.
6. *B. A*., XXXVI, 2.
7. *Ibid*., XXXVI, 3.

Quelques jours plus tôt, l'offre de ce vaste dépôt de blé, dont il n'eût pu faire usage, eût été pour lui comme un supplice de Tantale. Le ravitaillement de ses troupes lui avait causé des soucis, même des angoisses[1]. L'accès des campagnes voisines lui était interdit et la famine le menaçait. Il manquait aussi de fourrage : il dut nourrir ses chevaux avec des algues qu'on faisait macérer dans de l'eau douce pour les débarrasser de leur salure et auxquelles on mêlait du chiendent pour leur donner un peu de goût[2]. Quant aux hommes, il fallut les rationner[3], en attendant les vivres demandés en Sicile et en Sardaigne et dont le transport pouvait être contrarié par des mauvais temps[4]. Heureusement, l'expédition de Salluste à Cercina[5] eut un plein succès. A la nouvelle de son arrivée, l'ancien questeur Décimius, chargé de la garde des dépôts de grains, s'enfuit précipitamment sur une barque. Bien accueilli dans l'île, Salluste y trouva un assez grand nombre de vaisseaux de charge, qu'il remplit de blé et envoya à Ruspina[6].

En Sicile, le proconsul Alliénus et Rabirius recevaient de César les ordres les plus pressants[7]. Le second convoi, qu'ils avaient eu à former, partit enfin, trois semaines environ après le premier ; il emportait deux légions de vétérans, la XIIIe et la XIVe, 800 cavaliers gaulois, 1 000 frondeurs et archers[8]. La traversée fut bonne[9]. Cependant plusieurs vaisseaux, entraînés par le vent, tombèrent au pouvoir de l'ennemi[10]. Une trirème, capturée devant l'île d'Ægimure, à l'entrée du golfe de

1. *B. A*., XX, 4 ; XXI, 1 ; XXIV, 3. Dion Cassius, XLIII, 2, 4.
2. *B. A*., XXIV, 4. Plutarque, *César*, 52. Conf. Tissot, *Géogr*., II, p. 734.
3. *B. A*., XXI. Plutarque, *l. c.*
4. *B. A*., XXIV, 3.
5. *V. supra*, p. 66.
6. *B. A*., XXXIV, 1-3.
7. *Ibid*., XXVI, 3.
8. *Ibid*., XXXIV, 4.
9. *B. A., l. c*. Dion (XLIII, 4, 3) dit le contraire, En tout cas, le vent dispersa des vaisseaux.
10. Navire contenant deux chevaliers romains, capturé près de Thapsus par Vergilius : *B. A*., XLIV, 1 (voir aussi XLV1, 3).

Carthage, contenait des vétérans et des conscrits de la XIVe légion, avec un centurion. Varus les envoya à Scipion, qui leur promit la vie sauve et même une récompense, s'ils voulaient se joindre à son armée. Le centurion refusa fièrement et brava l'*imperator*. Scipion le fit tuer en sa présence. Il ordonna l'exécution des vétérans, en dehors du camp, et, épargnant les conscrits, les incorpora dans ses légions[1].

Le gros de la flotte atteignit le port de Ruspina au bout de trois jours, à la grande satisfaction de César. Il répartit les nouveaux venus dans ses forts et ses lignes de défense[2] et renvoya les vaisseaux de charge à Lilybée pour chercher le reste de son armée[3]. Mais, ayant maintenant sous la main environ 33 000 hommes, il n'attendit plus pour prendre l'offensive. Prévoyant sans doute le prochain retour de Juba, il voulait, auparavant, vaincre Scipion[4].

---

1. *B. A.*, XLIV, 2-4 ; XLV ; XLVI, 1-3. Pour le trait d'héroïsme du centurion, voir aussi Valére-Maxime, III, 8, 7 ; allusion dans Suétone, *Jules César,* 68.

2. *B. A.*, XXXIV, 4-5.

3. *Ibid*., XXXVII, 1.

4. Ce qu'indique Dion, XLIII, 4, 3.

CHAPITRE III

LES CAMPAGNES D'UZITTA ET D'AGGAR

I

César ne devait pas s'éloigner de la côte et risquer ainsi de perdre ses communications avec la Sicile. Mais il décida de quitter le plateau de Ruspina, asile sûr pour lui, tant qu'il n'avait pas été en état de combattre, mais aussi prison étroite, où il ne pouvait se ravitailler que par mer. Il jugea nécessaire d'occuper une autre position, dominant, elle aussi, cette plaine d'Uzitta, où était campée l'armée républicaine et qui s'offrait comme le champ de la prochaine bataille : position à la fois assez forte et assez dégagée pour qu'il y fût à l'abri des surprises, des raids de la cavalerie ennemie, si supérieure à la sienne, des tentatives d'investissement, pour qu'il y trouvât une retraite assurée en cas de défaite, avec un arrière-pays dont les ressources l'aideraient à nourrir son armée et, à proximité, un port dont il serait le maître[1].

A l'Est de la plaine, s'étend un plateau argileux, haut de 80 à 90 mètres, dont le rebord, incliné en pente assez douce, est coupé de larges et profonds ravins parallèles, les espaces intermédiaires formant une suite de croupes ou de collines[2]. A quelques milles en arrière, le port de Leptis était au pouvoir

1. Voir Veith, p. 795 et 867.

2. Pour cette configuration de la bordure du plateau, voir *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Djemmal ; Veith, carte 19, à droite (et p. 796-7).

de César ; vers l'Est et vers le Sud, les campagnes fertiles où s'élèvent aujourd'hui Moknine et Beni Hassane promettaient des vivres. C'est sur la bordure de ce plateau que César résolut d'établir un vaste camp retranché, d'où il descendrait en plaine pour livrer bataille à Scipion. Celui-ci ne sut probablement pas deviner son dessein : en tout cas, il le laissa s'évader.

Dans la nuit du au 25 janvier[1], sans avoir prévenu personne de ses intentions, le dictateur fit sortir toutes les légions de son camp voisin de Ruspina. Il les conduisit d'abord vers cette ville, où il laissa une garnison[2], puis, descendant au Sud-Est, il longea la mer[3]. Après une marche d'environ huit kilomètres, il atteignit l'extrémité Nord-Ouest du plateau, sur lequel il monta[4].

Les premières croupes qui se présentaient de ce côté, dans les intervalles des ravins, étaient surmontées de tours très anciennes, construites pour servir de vigies. Scipion avait fait occuper par des Numides la plus méridionale de ces tours[5], vraisemblablement sur le koudiat et Guebla, à trois kilomètres à vol d'oiseau du littoral[6] ; par là, devait passer une route ou une piste reliant Uzitta à Leptis, que les Pompéiens ne perdaient sans doute pas l'espoir de reprendre à l'ennemi.

En moins d'une demi-heure, César prit possession des

1. C'est-a-dire du 9 au 10 novembre du calendrier rectifié.

2. *B. A.*, LXVII, 1.

3 *Ibid.*, XXXVII. 1-3.

4. *Ibid.*, XXXVIII, 1.

5. *Ibid.*, XXXVII, 4 ; voir aussi XXXVIII, 2. et XXXIX, 3.

6. Comme le pense Veith, p. 797-9. M. Holmes croit qu'il s'agit du koudiat er Ressas, situé un kilomètre plus au Sud, à 4 kilomètres à vol d'oiseau de la mer. Mais il parait impossible d'admettre qu'en moins d'une demi-heure, César ait pu occuper toutes les croupes situées au Nord du koudiat er Ressas. D'autre part, cette colline est située presque en face de l'emplacement d'Uzitta. Or, après s'être rendu maître de la croupe où était le poste des Numides, César avait encore du chemin à faire, soit au pied du plateau, soit sur le plateau même, pour parvenir à hauteur de la ville et du camp de Scipion, établi en arrière d'Uzitta : voir *B. A.*, XLI, 2 ; XLVII, 2 ; XLIX, 1. Il convient donc, à mon avis, de chercher le poste des Numides au Nord du koudiat et Ressas, c'est-à-dire au koudiat et Guebla.

croupes les plus voisines de la mer[1], et il arriva ainsi à peu de distance de celle qui portait la dernière tour, défendue par les Numides. Il s'arrêta alors un peu, afin de reconnaître la nature des lieux. Pour couvrir les positions qu'il venait de s'assurer, il commanda à ses légionnaires d'établir un retranchement à mi-pente, tandis qu'il déployait sa cavalerie au pied du plateau, de manière à protéger les travailleurs, s'il en était besoin[2].

Informés, — un peu tard, — de la marche du dictateur ; Scipion et Labiénus firent sortir toute leur cavalerie et la rangèrent en bataille. Ils lui ordonnèrent d'avancer jusqu'à environ 1 000 pas de leur camp; dans l'intervalle, à moins de 400 pas du camp ils placèrent en seconde ligne les troupes d'infanterie[3]. Puis, les cavaliers avancèrent encore et arrivèrent à 1 500 pas de la ligne de défense des Césariens. Il était impossible à ceux-ci de continuer le retranchement dans ces conditions : César leur donna l'ordre de suspendre le travail[4].

Il fallait qu'il se débarrassât des Numides qui, sur son flanc gauche, occupaient une des croupes de la bordure du plateau. Un escadron d'Espagnols, soutenu par une petite troupe de fantassins armés à la légère, fut chargé de cette tâche. Les barbares qui ne furent pas faits prisonniers s'enfuirent du côté opposé à celui d'où venait l'attaque, c'est-à-dire vers le Sud-Ouest[5], poursuivis par les vainqueurs.

---

1. *B. A.*, XXXVIII, 1 : « Postquam Caesar ad iugum... ascendit atque in unumquemque collem turrem castellaque facere coepit atque ea minus semihora efficit... » Ou le texte est corrompu, ou l'auteur s'est mal exprimé, car, en moins d'une demi-heure, César put bien occuper plusieurs collines, mais non pas élever sur chacune; d'elles une turris et des *castella*. Il aurait pu, tout au plus, donner des ordres pour l'exécution de ces travaux. Il est possible, du reste, que le mot *turris* désigne ici les tours construites depuis longtemps sur ces collines (*B. A.*, XXXVII, 4) et dont César aurait pris possession. Dans ce cas, il faudrait remplacer *coepit* par *cepit* (que donnent deux manuscrits) et admettre que *facere* [corriger facile ??], peut-être aussi castellaque sont de mauvaises leçons.

2. *B. A.*, XXXVII, 2-3.

3. *Ibid.*, XXXVIII, 4.

4. *Ibid.*, XXXIX, 1-2.

5. Veith, p. 800.

Labiénus détache alors de sa ligne de cavalerie presque toute l'aile droite, avec laquelle il se porte en hâte au secours, des fuyards. Quand César le voit à une bonne distance du gros, de ses troupes, il commande à l'aile gauche de sa propre cavalerie d'aller le couper[1]. Dans la partie de la plaine où cette action se passe, il y a une très vaste ferme, munie de quatre tours[2]. Elle empêche Labiénus de remarquer la manœuvre des cavaliers césariens. Il ne s'en aperçoit que quand ces derniers, ayant contourné la ferme, tombent par derrière sur les siens. Cependant, du côté opposé, descendent du plateau les cavaliers espagnols qui ont poursuivi les Numides, après les avoir chassés de leur poste[3]. Épouvantés, les indigènes qui accompagnent Labiénus prennent la fuite et retournent au camp par le plus court chemin ; les Gaulois et les Germains résistent bravement, mais ils sont cernés et massacrés. La panique gagne les légions de Scipion, qui se précipitent dans le camp par toutes les portes. De son côté, César fait sonner la retraite et rentrer ses cavaliers dans ses lignes[4].

Le lendemain, il descendit dans la plaine avec toutes ses troupes, qu'il rangea en ordre de bataille. Comme les ennemis ne sortaient pas de leur camp, il s'en rapprocha, longeant d'abord le pied du plateau, puis marchant sur Uzitta, toujours, dans le même ordre. Il arriva à moins de mille pas de la ville.

---

1. *B. A.*, XXXIX, 2-5.

2. *Ibid.*, XL, 1. Tissot (*Géogr.*, II, p. 738) a cru retrouver des vestiges de cette ferme, au pied du plateau, juste en face d'Uzitta (voir aussi Veith, p. 799-800). Ces ruines ont à peu près disparu ; elles ne sont pas indiquées dans l'*Atlas archéol. de la Tunisie*. Je serais assez disposé à croire que la ferme mentionnée dans le *Bellum Africain* était un peu plus au Nord.

3. Notre auteur (XL, 3) dit que les cavaliers gaulois et germains de Labiénus furent « ex superiore loco et post tergum circumventi ». Les assaillants venus du plateau ne pouvaient être que les Espagnols qui avaient pris le poste numide, (Stoffel, II, p. 125).

4. *B. A.*, XL. Dans Dion Cassius (XLII, 4, 4), brève mention de la prise de la colline occupée par des ennemis et du combat de cavalerie. C'est probablement à ce combat que Strabon (XVII, 3, 12) fait allusion quand il dit que César vainquit Scipion près d'Uzitta,

Scipion ne pouvait la laisser prendre : on a vu[1] qu'il en tirait son eau ; il avait aussi en ce lieu des magasins d'armes et de vivres[2]. Il se décida donc à faire sortir toute son armée ; il la répartit sur quatre lignes, dont la première était formée d'escadrons de cavalerie, alternant avec des éléphants munis de tours, et il marcha au secours d'Uzitta. Se servant de la ville pour couvrir son centre, il fit déborder largement ses ailes dans la plaine, en face de l'ennemi, et il attendit que César l'attaquât[3]. C'était là un plan habile, conçu peut-être par Labiénus : l'ennemi devrait à la fois tenter l'assaut d'Uzitta, — dont la garnison, un corps de Numides, recevrait par derrière autant de renforts qu'il serait nécessaire, — et combattre à droite et à gauche, au risque d'être cerné par une cavalerie très nombreuse et écrasé par les éléphants. César ne voulut pas engager la bataille dans ces conditions défavorables. Dans l'espoir que Scipion finirait par se lasser de l'attendre et irait à lui, il resta presque jusqu'au coucher du soleil au lieu où il s'était arrêté, à 1 500 mètres à peine d'Uzitta. Le soir, il dut ramener sur le plateau ses soldats qui, depuis le matin, étaient sous les armes et n'avaient pas pris de nourriture[4].

L'offensive du dictateur et son premier succès eurent des échos bien au delà de la plaine d'Uzitta. A ces nouvelles, Considius, qui assiégeait Acholla[5] et qui avait vu plusieurs fois ses ouvrages incendiés par l'ennemi, craignit sans doute, s'il s'attardait devant cette place, d'être coupé de ses communications avec l'armée de Scipion et la ville d'Hadrumète, d'où il venait. Il détruisit ses provisions de blé, de vin, d'huile et le reste des vivres, et décampa hâtivement. S'il avait pris la route

1. P. 79.

2. *B. A.*, XLI, 2, et LXXXIX, 1.

3. *Ibid.*, XLI.

4. *Ibid.*, XLII. Conf. Dion, XLIII, 4, 6, et XLIII, 5, 1 : Scipion ne veut pas accepter la bataille et César ne réussit pas à la lui imposer.

5. *V. supra*, p. 85.

la plus courte pour rentrer à Hadrumète, il aurait risqué de se heurter à César. Il jugea donc plus prudent de faire un très grand détour vers l'Ouest[1], en passant par le royaume de Numidie. Il remit ou envoya à Scipion une partie de ses troupes[2].

Une autre conséquence de l'entrée en campagne de César fut la venue de Juba auprès de l'armée républicaine. Nous avons dit[3] comment le roi, sur le point de rejoindre Scipion, avait été rappelé dans ses États par la brusque attaque de Bocchus et de Sittius. Son retour n'avait pas suffi pour arrêter les envahisseurs. Entre autres succès, Sittius avait pris d'assaut, au sommet d'une montagne, une forteresse où Juba avait fait porter du blé et du matériel de guerre[4]. Cependant, les prières très pressantes de Scipion décidèrent le Numide à sortir de nouveau de son royaume et à participer à la lutte contre César. Dion Cassius[5] prétend qu'afin d'obtenir son concours, l'*imperator* lui promit tout ce que les Romains possédaient en Afrique.

Juba laissa donc Saburra, le vainqueur de Curion, à la tête d'une partie de son armée, le chargeant de combattre Sittius, et il vint[6] avec trois légions, 800 cavaliers réguliers, de très nombreux cavaliers et fantassins équipés et armés à la légère, enfin trente éléphants[7]. Il établit son camp à part, à quelque distance de celui de Scipion[8], peut-être pour bien faire voir

1. Il dut passer par Thysdrus (El Djem), qui était dans la province romaine, puis contourner au Sud, à l'Ouest et au Nord la sebkha de Sidi et Hani, qui s'interposait probablement entre la province et le royaume numide, enfin se diriger vers le Nord-Est, pour regagner Hadrumète. Peut-être, avant d'y rentrer, passa-t-il par le camp de Scipion, auquel il aurait laissé une partie de ses compagnons d'expédition. Pour cet itinéraire, voir Tissot, *Géogr*., II, p. 14-15, 739.

2. *B. A*., XLIII.

3. P. 80-81.

4. *B. A*., XXXVI, 4.

5. XLIII, 4, 6.

6. *B. A*., XLVIII, 1. Voir aussi Dion, *l. c.* (il place par erreur la venue de Juba aune date plus tardive, après la prise de la colline occupée par Labiénus et l'investissement d'Uzitta).

7. *B. A., l. c.*

8. *B. A.*, XLVIII, 2 : « Castris regiis seorsum positis..., haud ita longe ab Scipione consedit, » Mention de ce camp : *ibid*., LII, 3.

qu'il ne dépendait de personne[1]. Dans son sot orgueil, il se plut à humilier les Romains et leur général : revendiquant pour lui seul le droit de porter un manteau de pourpre, insigne du commandement suprême[2] ; donnant brutalement des ordres, même à des sénateurs[3].

Dans l'armée de César, on avait été informé de l'arrivée prochaine de Juba, et la nouvelle y avait causé une grande anxiété : tant on exagérait la puissance de ce barbare ! Le dictateur, instruit de ces craintes, convoqua les troupes et leur adressa un bref discours, qui était bien dans sa manière : « Sachez que, dans très peu de jours, le roi viendra avec dix légions, 30 000 cavaliers, 100 000 hommes armés à la légère, 300 éléphants. Que certains cessent donc de chercher et de conjecturer davantage, qu'ils m'en croient, moi qui suis bien informé ! Autrement, je les mettrai sur le plus vieux de mes vaisseaux, qui, par n'importe quel vent, les entraînera vers n'importe quelle terre[4]. » César comptait avec raison sur un revirement des esprits, lorsque ses soldats verraient le camp de Juba et reconnaîtraient qu'il n'y avait pas là de quoi s'affoler[5].

Dès le lendemain de la venue du roi, celui-ci et Scipion, mettant en ligne de combat toutes leurs troupes et soixante éléphants, s'avancèrent à quelque distance de leurs camps, puis; bientôt après, y rentrèrent[6]. Démonstration[7] qui était évidemment destinée à démoraliser l'ennemi. Mais elle n'eut pas cet effet.

En attendant une occasion propice pour la bataille qui serait décisive, César devait s'assurer une position très solide

1. Conf. *supra*, p. 35.
2. *B. A.*, LVII, 5-6. V. supra, p.15, n. 1.
3. *B. A.*, LVII, 2.
4. Suétone, *Jules César,* 66.
5. *B. A.*, XLVIII, 3-4.
6. *Ibid.*, XLVIII, 6.
7. A laquelle Dion parait faire allusion, quand il dit (XLIII, 6, 1) que Scipion et Juba provoquèrent au combat leurs ennemis, lesquels s'y refusèrent.

sur le plateau dominant à l'Est la plaine d'Uzitta. Le premier jour de son offensive, il s'était rendu maître, en bordure de ce plateau, des croupes les plus voisines de la mer, sans doute jusqu'au koudiat el Guebla. Dans les journées qui suivirent, avant comme après l'arrivée de Juba, il s'étendit sur d'autres croupes, — le koudiat er Ressas et le Rhar ed Deba[1], — au Sud de ce koudiat et Guebla, de manière à parvenir en face d'Uzitta et du camp de Scipion[2].

Sur ces collines, sortes de bastions séparés par des ravins, et, en arrière, sur le plateau même, le terrain fut fortement organisé : les troupes peinaient à creuser des fossés, à élever des retranchements et des fortins[3]. Le camp principal fut, à plusieurs reprises, déplacé, au fur et à mesure que les travaux progressaient vers le Sud[4]. L'installation, provisoire, en était sommaire. Il y avait peu de tentes, car, pour ne pas encombrer les convois, on avait apporté de Sicile le moins de bagages possible ; la plupart des soldats couchaient sous des abris faits avec des vêtements, des roseaux et des joncs entrelacés. Une nuit, éclata un orage très violent, accompagné de grêle, qui ruina ces fragiles demeures, éteignit les feux et gâta beaucoup de provisions. Des flammes brillèrent aux pointes des javelots de la cinquième légion[5] : ce phénomène électrique, — le feu Saint-Elme, — semble avoir vivement frappé l'auteur du *Bellum Africum* et ses compagnons[6].

Au delà du Rhar ed Deba et d'un ravin profond, large d'une centaine de mètres, se ramifiant en de nombreuses crevasses, s'élève une autre croupe plus haute, le koudiat Sidi

1. Nom d'une grotte (la « Grotte de l'hyène ») qui se creuse dans cette croupe.

2. *B. A.*, XLII, 4 ; XLVII, 2 ; XLIX, 1.

3. *Ibid.*, XLIX, 1. Voir aussi Dion, XLIII, 4, 5.

4. *B. A.*, XLVII, 2,

5. *Ibid.*, XLVII.

6. Les soldats de Bélisaire furent témoins du même phénomène en Afrique, au mois de décembre 533 : Procope, *Bell. Vand.*, II, 2, 6. Voir aussi Tertullien, *Ad Scapulam,* 3 (en 211 ou 212, à Carthage).

Jeha, d'où la vue s'étend au loin sur la plaine et sur le plateau[1], Les ennemis prévoyaient que César voudrait aussi l'occuper. Ils résolurent de le devancer : ainsi, ils couperaient court à ses progrès vers le Sud et menaceraient son flanc. Ce fut Labiénus qui se chargea de l'affaire[2]. Il s'était séparé de Scipion[3] et installé dans un camp plus rapproché du plateau[4], probablement à quelques kilomètres au Sud-Est d'Uzitta[5], par conséquent à une faible distance de la colline de Sidi Jeha, qu'il avait bien explorée, ainsi que les abords[6].

César ne pouvait pas laisser les Pompéiens s'établir définitivement sur une position aussi importante et s'y fortifier. Précédé de sa cavalerie, il se mit en marche pour traverser le ravin, sans se douter qu'une embuscade lui était tendue. Labiénus avait caché, probablement dans des replis du ravin, une partie de ses cavaliers et de son infanterie légère : il devait tomber sur les derrières des Césariens quand il aurait été dépassé par eux, tandis que d'autres cavaliers, sortant d'une autre cachette[7], apparaîtraient sur la colline et attaqueraient par devant. Mais ces derniers firent échouer tout le plan en se montrant trop tôt ; ils furent pris ou tués par les cavaliers de César, qui parvinrent au sommet et en chassèrent les gens que Labiénus y avait placés. Labiénus lui-même et ceux qui l'entouraient eurent peine à se dégager[8].

1, On peut regarder comme certaine l'identification du koudiat Sidi Jeha avec la colline que César et Labiénus se disputèrent. La description du ravin. (*B. A.*, L, 1) est fort exacte. Le koudiat Sidi Jeha est situé au Sud-Est de l'emplacement d'Uzitta. Cette croupe est donc, comme le dit Dion (XLII1, 4, 5), « de l'autre côté de la ville », par rapport aux collines dont César s'empara d'abord au nord-Est d'Uzitta. Voir Stoffel, II, p. 128 ;Veith, p. 800-1 et 858 ; Holmes, p. 255.

2. *B. A.*, XLIX, 3.

3. Mention de son camp ; *B. A.*, LXV, 3 ; voir aussi LVIII, 1 (« de castris omnibus »).

4. *B. A.*, XLIX, 3.

5, On ne peut pas préciser davantage. Il ne me parait pas nécessaire de supposer (avec Veith, p. 805) que ce camp fut déplacé après la prise par César de la colline de Sidi Jeha.

6. *B. A.*, L, 2.

7. Située « post montem collesque » *(B. A., l, c.*), . « in fossa » (L.4). Cela est obscur.

8. *B. A.*, L. Courte mention de ce fait d'armes dans Dion, XLIII, 4, 5.

Le dictateur fit exécuter des travaux de défense sur la hauteur dont il venait de s'emparer[1]. Il ne semble pas s'être avancé plus loin vers le Sud. Désormais, ses fortifications s'étendaient sur une longueur d'environ cinq kilomètres (à vol d'oiseau), du Nord-Est au Sud-Est d'Uzitta. En face de cette ville, fut dressé le camp principal[2], qu'il n'était plus utile de déplacer. Il se trouvait à environ deux lieues[3] du port de Leptis[4].

II

César n'avait plus rien à craindre dans cette citadelle qu'il avait créée. Mais il ne lui suffisait pas de s'être mis ainsi en sécurité. Il avait hâte d'en finir par une victoire complète. Or ses adversaires ne se montraient nullement disposés à accepter une bataille où toutes les chances de succès ne seraient pas de leur côté. Il fallait les y contraindre. Uzitta leur fournissait une bonne partie de leurs ressources ; elle couvrait le camp de Scipion. En la leur enlevant, César les acculerait à la nécessité de combattre.

Elle était à trois kilomètres et demi, au minimum, de ses positions du plateau, qu'il ne voulait pas abandonner pour

---

1. *B. A.*, LI, 1.

2. *Ibid*., LI, 2 : « maximis castris » ; LVI, 2 : « superioribus castris », d'où César tire cinq légions. Mention de la *porta decumana* : LXVI, 1. Ce camp était en face d'Uzitta, puisque deux lignes fortifiées le relièrent aux deux extrémités de la ville : LI, 2.

3. On lit dans le *Bellum Africum* (LXIII, 1) « Caesar ... in castris, cum opera circumiret,... quae aberant a portu milia passuum VI... » D'où il faudrait conclure que le camp était à 9 kilomètres (= 6 milles) de Leptis, — c'est-à-dire tout à fait sur le rebord du plateau au-dessus de la plaine, — si le mot *castra* s'applique ici strictement au camp et ne désigne pas l'ensemble des ouvrages fortifiés de César. Veith (p. 803-4) est disposé à croire que le camp se trouvait un peu en arrière du rebord, à sept kilomètres et demi seulement à l'Ouest-Sud-Ouest de Leptis : l'emplacement était plus favorable que sur les deux collines qui font face à Uzitta, le koudiat er Ressas et le Rhar ed Deba.

4. Outre ce port, César pouvait disposer, comme auparavant, du port de Ruspina, car il lui était facile de maintenir ses communications avec la presqu'île de Monastir, où, dans la ville même de Ruspina, il avait laissé des troupes.

être, dans la plaine, à la merci de l'innombrable cavalerie ennemie. Il établit donc, à travers cette plaine, deux lignes fortifiées, qui partaient de son camp principal et se dirigeaient parallèlement vers Uzitta, de manière à aboutir, l'une à droite, l'autre à gauche de la ville[1]. A l'abri de ces retranchements, il pourrait faire avancer ses troupes jusqu'aux murs d'Uzitta, sans avoir à redouter qu'on l'attaquât de flanc ou de dos.

Une autre raison l'invitait à entreprendre ce grand travail. L'eau lui manquait sur le plateau et il ne s'en procurait qu'en la faisant chercher au loin ; il en trouverait dans la plaine, au fond des puits qu'il creuserait entre ses lignes[2].

Tandis qu'un grand nombre de soldats faisaient œuvre de terrassiers, d'autres, en ordre de combat, les couvraient ; chaque soir, les uns et les autres retournaient au camp. Les chefs ennemis ne se décidaient toujours pas à risquer leurs armées dans une véritable bataille ; ils se contentaient d'engager dans des escarmouches des troupes très mobiles, cavaliers et fantassins[3]. Un soir, cependant, ils lancèrent toute leur cavalerie et toute leur infanterie légère sur les Césariens, revenant vers le plateau. Sous ce choc violent et inattendu, les cavaliers, qui fermaient la marche, plièrent d'abord. Mais César se porta à leur secours avec des légionnaires, ce qui leur rendit courage; ils firent volte-face et se jetèrent sur les Numides, qui s'étaient dispersés pour les poursuivre ; ils les repoussèrent jusqu'au camp royal et en tuèrent beaucoup. Juba et Labiénus faillirent rester entre leurs mains. La nuit qui tombait et l'épaisse poussière soulevée par le vent ne permirent pas que ce succès devînt une victoire[4].

Enfin, César acheva ses lignes, sans doute après un labeur de plusieurs semaines. Il les avait poussées tout près d'Uzitta,

1. *B. A.*, LI, 2.
2, *Ibid.*, LI, 6.
3. *Ibid.*, LI, 7.
4. *Ibid.*, LII, 1-4.

mais hors de la portée des javelots[1]. Il dressa en ce lieu un camp qu'il fit occuper par cinq légions, amenées du plateau, et qu'il garnit, du côté de la ville, d'une grande quantité de machines de jet[2].

Ses troupes, où les recrues étaient si nombreuses, avaient eu le temps de s'aguerrir et de ne plus s'effrayer d'un ennemi qu'elles commençaient à connaître. C'étaient surtout les éléphants qui les avaient inquiétées. Pour accoutumer hommes et chevaux à la vue, aux cris, à l'odeur, aux allures de ces animaux, César avait donné l'ordre qu'on en fît venir quelques-uns d'Italie. Dans des combats fictifs, les soldats apprirent comment il fallait se comporter devant eux et quelles étaient les parties de leur corps les plus sensibles aux traits[3]. La Ve légion, en particulier, acquit à cet égard beaucoup d'expérience[4].

Aux huit légions dont le dictateur disposait depuis la fin de son séjour sur le plateau de Ruspina, deux autres s'étaient jointes, deux légions de vétérans, célèbres par leurs exploits, la IXe et la Xe. Le convoi qui les avait transportées de Sicile n'avait pas abordé sans peine en Afrique. Parvenus à peu de distance du port de Ruspina, les capitaines prirent pour des navires ennemis des galères césariennes qui stationnaient aux abords de Thapsus, et jugèrent prudent de regagner le large. Ils errèrent pendant plusieurs jours. Enfin, rassurés, ils débarquèrent leurs passagers[5] (soit à Ruspina, soit à Leptis). C'était un renfort très opportun pour César. Mais il tint à montrer à ses vieux compagnons qu'il n'avait pas oublié leur mutinerie et qu'il exigerait d'eux la discipline la plus stricte. Il exclut de

1. Dion (XLIII, 4, 5) dit à tort que César investit entièrement Uzitta. Le dictateur paraît n'avoir constitué qu'un front fortifié en face de la ville, à l'Est.

2. *B. A.*, LVI, 1-2.

3. *Ibid*., LXXII, 3-7. Dion, XLIII, 4, 1.

4. Appien, *Bell. civ.*, II, 96.

5. *B. A.*, LIII.

son armée et renvoya en Sicile deux tribuns et trois centurions qui avaient joué un rôle particulièrement fâcheux dans cette rébellion[1].

Ses forces s'accroissaient d'une autre manière. Des transfuges venaient à lui. Par-dessus ses retranchements ; des conversations amicales s'engageaient[2] ; des billets étaient lancés, qui promettaient aux citoyens romains une amnistie et même des récompenses, aux indigènes la garantie de leurs biens : moyen de propagande que Scipion employait aussi, mais sans succès, car il ne faisait aucune promesse et se contentait d'exhorter les Césariens à délivrer le peuple et le Sénat[3].

A ceux qui voulaient déserter, il était assez facile de franchir les lignes traversant la plaine et de se trouver aussitôt, en sûreté[4]. C'est ce que firent des cavaliers germains et gaulois qui avaient jadis servi sous Curion[5] ; surtout des Gétules, dont les uns avaient été incorporés dans des légions pompéiennes[6], et d'autres dans la cavalerie royale. Ceux-ci, profitant d'une occasion favorable et conduits par leurs chefs, passèrent de nuit dans le camp voisin d'Uzitta; avec leurs valets, ils étaient près de mille[7].

On a vu[8] que d'autres déserteurs gétules avaient été renvoyés chez eux, afin de préparer un soulèvement contre Juba. Cette révolte éclata et, pour protéger ses États contre les rebelles, le roi dut détacher de son armée six cohortes[9].

L'heure de l'assaut d'Uzitta paraissait être venue. Scipion, Labiénus et Juba comprirent qu'ils ne devaient pas permettre

1. *B. A.*, LIV.
2. *Ibid.*, LI, 4 ; LVI, 3. Dion, XLIII, 5, 1.
3. Dion, XLIII, 5, 2-4.
4. *B. A.*, LI, 4.
5. *Ibid.*, LII, 6.
6. *Ibid.*, LII, 5. Ces Gétules servaient dans les légions IV et VI de Scipion : conf. *ibid.*, XXXV, 4, et *supra*, p. 84.
7. *B. A.*, LVI, 4.
8, P. 84.
9. *B. A.*, LV.

à l'ennemi de prendre cette ville, et ils offrirent la bataille qu'ils avaient si longtemps différée. Un matin, ils sortirent de leurs camps avec toutes leurs troupes et ils les rangèrent à peu de distance du camp inférieur de César[1].

Appuyant leur gauche à Uzitta[2], où se trouvaient des forces importantes[3], ils occupèrent un long pli de terrain[4], orienté du Nord au Sud et bordé à l'Est par l'oued el Melah[5] : leur front était ainsi protégé par un obstacle difficile à franchir, probablement vaseux[6]. Au centre, prirent place, par devant, les légions de Scipion et celles de Juba ; par derrière, en réserve, des fantassins numides, largement espacés. Aux ailes, les éléphants, à des intervalles égaux, et, derrière eux, de l'infanterie légère. Au delà, à gauche, Uzitta fermait le champ de bataille. A droite, se tenait toute la cavalerie régulière, commandée par Labiénus[7]. Du même côté, à une distance qui n'était pas inférieure à un mille, et dans la direction du plateau où César s'était retranché, la cavalerie légère numide et gétule, accompagnée d'un grand nombre de fantassins indigènes[8].

Le plan était bien conçu. On attendrait que César attaquât. Tandis qu'il s'empêtrerait dans le lit de l'oued qu'il aurait à franchir, ces forces de cavalerie et d'infanterie légères se rabattraient sur lui et lui couperaient la retraite; du côté opposé, la garnison d'Uzitta pourrait, le cas échéant, tomber sur son flanc droit[9].

---

1. *B. A.*, LVIII, 1.

2. *Ibid.*, LIX, 4.

3. *Ibid.*, LVIII, 3.

4. *Ibid.*, LVIII, 1 : « supercilium quoddam excelsum ». Il s'agit de la berge de l'oued et Melah, sur la rive gauche, qui est un peu plus élevée que la rive droite : Stolfel, II, p. 295 ; Veith, p. 809-810.

5. Pour ce ruisseau, *v. supra*, p. 79.

6. *B. A.*, LVIII, 5 : « locus ... perimpeditus ante aciem Scipionis ». Stoffel (p. 133) et Veith (p. 808) supposent qu'il s'agit du lit vaseux de la rivière. Ils ont sans doute raison, quoique le marécage (*paludem*) mentionné dans un autre Passage (LXI, 3) ne paraisse pas avoir été situé sur le cours de l'oued : *v. infra,* p. 103, n. 4.

7. Conf. *B. A.*, LXI, 2.

8. Pour ces dispositions, voir *B. A.*, LIX.

9. Veith, p. 870.

A la vue de ces préparatifs, César s'était hâté de faire sortir son armée de ses lignes et de la ranger en face des ennemis[1]. Il maintint son aile droite en contact avec ses retranchements, tout près d'Uzitta, de manière à ne pas être tourné de ce côté[2], et il s'étendit du Nord au Sud, parallèlement à l'oued el Melah et aux alliés, à 300 pas tout au plus de ceux-ci[3]. Le détail de ses dispositions reste assez obscur, le texte du *Bellum Africum*[4] étant en mauvais état. Au centre, il plaça six légions, deux de recrues flanquant de chaque côté deux légions de vétérans, la XIIIe et la XIVe. A droite, où il s'appuyait à ses retranchements, il semble s'être contenté de laisser des forces suffisantes pour parer à une attaque qui viendrait de la ville. Mais, à gauche, il mit ses deux meilleures légions, la IXe et la Xe. De ce côté, et jusqu'au milieu du centre, il rangea les troupes sur trois lignes, afin de leur donner plus de solidité : il n'y avait donc que deux lignes sur le reste du centre. Plus loin à gauche[5], prit place toute la cavalerie, à laquelle fut mêlée l'infanterie légère. Elle devait résister à la puissante cavalerie ennemie, mais, comme César avait peu de confiance en elle, il détacha de ce côté la Ve légion pour la soutenir.

Se jugeant ainsi couvert sur sa gauche, il avait résolu d'attendre que Scipion et Juba franchissent l'oued et Melah et

---

1. Dion (XLIII, 6, 3-4) présente autrement les choses. L'initiative aurait été prise par César. Il aurait conduit son armée devant ses retranchements. Ce que voyant, les ennemis se seraient rangés en face de lui ; mais ils n'auraient pas engagé la bataille. Dion ajoute que cela se répéta pendant plusieurs jours. Il confond les offres de bataille de César dans la région d'Aggar (voir plus loin) avec l'affaire dont nous partons ici.

2. *B. A.*, LVIII, 2-4.

3. *Ibid*., LXI, 1.

4. LX.

5. Et sans doute au delà de la cavalerie régulière de l'ennemi, jusqu'en face de laquelle César aurait étendu les lignes de son infanterie lourde, en lui opposant même ses meilleures troupes, la IXe et la Xe légion (conf. *B. A.*. LXI, 2 : « frenatus Labieni eques in loco permanere legionesque detinere »). Le rôle de la cavalerie césarienne semble donc avoir été, non de combattre cette cavalerie régulière de Labiénus, mais d'empêcher un mouvement tournant de la cavalerie irrégulière.

vinssent attaquer de front son centre et son aile gauche ; il les repousserait, puis les rejetterait dans le lit de la rivière, où il les écraserait.

Comme on le voit, ni lui-même, ni Scipion ne se souciaient de se mettre dans une position fâcheuse en traversant l'oued el Melah. L'un et l'autre gardèrent assez leur sang-froid pour ne pas se laisser entraîner à cette faute. Les deux armées restèrent en présence depuis le matin jusqu'à la dixième heure du jour(1).

Le soir venu, César commençait à ramener les siens dans ses retranchements, quand la cavalerie légère numide et gétule, détachée par les alliés au delà de leur droite, s'ébranla tout à coup et se rapprocha du plateau(2). C'était, apparemment, non pas l'amorce d'une bataille, mais une tentative pour troubler la retraite de l'ennemi(3). Une partie de la cavalerie et de l'infanterie légère de César se porta de ce côté(4), sans en avoir reçu l'ordre ; engagée dans un lieu marécageux et fort inférieure en nombre, elle fut repoussée, après avoir subi quelques pertes. Scipion se contenta de ce modeste succès et, à la nuit, donna aux troupes l'ordre de rentrer dans leurs camps(5).

Pendant les journées qui suivirent, César fit faire par ses légions des fossés et des retranchements à travers la plaine. Il est à croire qu'il voulait empêcher la cavalerie alliée de le tourner, quand la bataille, la vraie bataille, pourrait être livrée.

---

1. Un peu avant quatre heures de l'après-midi.

2. *B. A.*, LXI, 2 : « Equitatus .., se movere propiusque Caesaris castra, quae erant in colle, se conferre coepit. » Il s'agit, très probablement, non pas du grand camp de César, mais d'un fortin qu'il avait élevé sur la colline de Sidi Jeha (conf. LI, i : « in eo colle ... castra munivit »).

3. A moins que ce ne fût une tentative pour enlever la colline de Sidi Jeha.

4. *B. A.*, LXI, 3 : « contra Gaetulos ». C'est-à-dire contre la cavalerie que Scipion avait détachée à son extrême droite (conf. LXI, 2 : « universus equitatus ulterior Numidarum Gaetulorumque sine frenis »), et non pas contre la cavalerie régulière de Labiénus (LXI, 2 : frenatus Labieni eques »). Donc l'escarmouche dont nous allons parler eut lieu, non dans le lit de l'oued el Melah, Mais dans un marécage situé à quelque distance de cette rivière.

5. *B. A.*, LXI, 1-5.

A ces ouvrages, Scipion en opposa d'autres, afin de garder sa liberté de mouvements jusqu'au pied du plateau. Quotidiennement, les deux cavaleries se heurtaient dans des combats, d'ailleurs sans importance[1]. La guerre traînait ; Uzitta restait aux mains des Pompéiens, et l'on ne voit pas que César en ait tenté l'assaut.

Il demeurait maître de ses communications avec la Sicile, d'où il pouvait recevoir hommes et subsistances. Déjà trois longs convois avaient traversé la mer et amené dix légions en Afrique. Cependant, la plus grande partie de la flotte républicaine hivernait, oisive, à Utique. Attius Varus, qui la commandait, résolut enfin de s'en servir pour s'opposer au passage de nouveaux convois. Avec 55 vaisseaux, qu'il remplit de rameurs et de combattants gétules[2], il se rendit à Hadrumète, où l'existence d'un cothon, bassin intérieur, lui offrait un bon abri, à proximité des lieux vers lesquels les navires ennemis devaient se diriger.

Le dictateur, ignorant cette menace, venait de faire partir de Leptis 40 galères, 27 avec L. Cispius vers Thapsus, 13 avec Q. Aquila vers Hadrumète, pour bloquer les deux ports et protéger ainsi les bâtiments qui arriveraient de Sicile, apportant des vivres. Cispius avait pu accomplir sa mission. Mais une tempête avait empêché Aquila de doubler la presqu'île de Ruspina : il se tenait dans une anse, à l'abri du vent, et aussi de la vue de ceux qui passaient au large[3]. Le reste de la flotte était mouillé à Leptis et, comme on n'avait aucune crainte, les équipages étaient descendus à terre. Des déserteurs le firent savoir à Varus. En pleine nuit, il sortit du cothon d'Hadrumète avec tous ses vaisseaux, et, à l'aube, il parut devant Leptis. Il brûla plusieurs navires de transport et, sans rencontrer

1. *B. A.*, LXI, 7-8. Voir aussi Dion, XLIII, 6, 4.
2. Conf. *supra*, p. 42.
3. Peut-être à l'Est de la ville de Ruspina : voir Veith, carte 19, à gauche.

aucune résistance, s'empara de deux galères à cinq rangs de rames[1].

César inspectait ses ouvrages fortifiés, au bord du plateau, quand on lui apprit cette agression. Il monte aussitôt à cheval, franchit rapidement les six milles qui le séparent de Leptis, s'embarque sur un bâtiment léger et se fait suivre de tous les vaisseaux dont il dispose. Il retrouve bientôt Aquila et l'emmène avec lui. Il se met à la poursuite de Varus, qui s'enfuit en hâte vers Hadrumète, étonné de tant de promptitude et d'audace. César reprend une de ses quinquérèmes, avec 130 ennemis, chargés de la garder ; il capture une trirème qui s'est attardée à combattre. Les autres galères de Varus se réfugièrent dans le cothon, après avoir doublé la presqu'île de Ruspina. Mais César ne put dépasser le promontoire, le vent étant devenu plus violent ; il dut rester sur ses ancres. Le lendemain, au point du jour, il arriva devant Hadrumète et brûla des vaisseaux de charge, mouillés en dehors du cothon. Il resta là quelque temps, prêt à accepter la bataille, si Varus faisait sortir sa flotte. Puis il retourna à Leptis, d'où il regagna son camp[2].

Il avait fait preuve de sa supériorité sur mer. Ses adversaires étaient incapables d'arrêter ses convois; leurs faibles escadres s'enfermaient dans les ports d'Hadrumète et de Thapsus, que surveillèrent Cispius et Aquila[3]. Mais les tempêtes de l'hiver gênaient et retardaient le transport des vivres. Ces vivres, il fallait aller les chercher au port de Leptis, et la route n'était pas toujours sûre, car des Numides et des Gétules rôdaient aux alentours[4].

Dans le voisinage du camp, le pays était épuisé. Il devenait nécessaire d'entreprendre des expéditions de ravitaillement

1. *B. A.*, LXII.
2. *Ibid*., LXIII.
3. *Ibid*., LXVII, 1.
4. *Ibid*., LXI, 6.

assez lointaines, où, d'ordinaire, on trouvait les fermes vides on devait faire des perquisitions aux abords, pour découvrir les silos dans lesquels les agriculteurs cachaient leurs grains[1].

De telles expéditions n'étaient pas sans danger. L'auteur du *Bellum Africum* raconte qu'une nuit, César envoya deux légions, accompagnées de la cavalerie, à la recherche de ces silos, jusqu'à dix milles de sort camp (dans la direction du Sud[2]). Elles rapportèrent une grande quantité de blé. Mais Labiénus, informé de leur sortie et pensant bien qu'elle serait suivie d'autres, s'avança par le plateau à sept milles du camp qu'il occupait et établit un autre camp de deux légions en un lieu où les Césariens avaient passé la veille ; lui-même se mit en embuscade avec beaucoup de cavaliers et de l'infanterie légère[3]. Des déserteurs vinrent prévenir César. Celui-ci laisse s'écouler quelques jours. Puis, quand il juge que les ennemis, ne voyant rien venir, ont cessé d'être sur leurs gardes, il fait, un matin, sortir par la porte postérieure du camp plusieurs légions de vétérans[4] et une partie de sa cavalerie, qui prend les devants. Des gens que Labiénus a postés dans un vallon sont attaqués à l'improviste : environ 500 fantassins sont tués, les autres s'enfuient. Labiénus vient à leur secours avec toute sa cavalerie. Les cavaliers césariens étant trop peu nombreux pour soutenir le choc, le dictateur range ses légions en ordre de bataille et Labiénus, effrayé, se retire. Les Numides qui avaient pris la fuite étaient retournés à leur camp ; le lendemain, Juba les fit tous mettre en croix[5].

---

1. *B. A.*, LXV, 1.

2. Dans l'expédition suivante, qui prit le même chemin à travers le plateau, les soldats sortirent par la porte décumane (*B. A.*, LXVI, 1), laquelle devait regarder le Sud-Est (le front du camp étant tourné vers Uzitta). Mais, de ce côté, à environ 13 kilomètres, s'étendait le lac de Moknine. C'est seulement au Sud, au delà de Beni Hassane, que les Césariens pouvaient parcourir les dix milles (15 kilomètres) indiqués par notre auteur.

3. *B. A.*, LXV, 2-4.

4. Huit légions de vétérans, selon les manuscrits (LXVI, 1). Mais César n'en avait que cinq en tout. On a proposé de lire III.

5. *B. A.*, LXVI.

Malgré l'échec infligé à Labiénus, le ravitaillement devenait de plus en plus difficile pour César[1]. Les grands travaux qu'il avait faits à travers la plaine, pour atteindre Uzitta, n'avaient pas abouti à la prise de cette ville. Ses ennemis avaient fort adroitement profité du terrain pour lui refuser une bataille où il eût pu espérer la victoire. Depuis son départ de la presqu'île de Ruspina, il avait perdu environ dix semaines[2]. Il prit la résolution de porter la guerre ailleurs, dans une région dont il tirerait plus aisément des vivres, ne l'ayant pas encore exploitée, et où il comptait trouver des conditions plus favorables pour une bataille qu'il contraindrait Scipion à accepter.

III

Au milieu du mais de mars[3]. César rassembla dans son camp du plateau toutes ses troupes, sauf les garnisons qu'il laissa à Ruspina et à Leptis, et celle qui, bien plus au Sud, occupait Acholla. Ses préparatifs terminés, il mit le feu à ce camp, probablement pour empêcher les ennemis d'en faire usage[4]. Vers la fin de la nuit, il partit, marchant en ordre de bataille et couvrant ses bagages, qu'il avait placés sur sa gauche[5], car c'était sur son flanc droit qu'il devait craindre d'être attaqué. Il se dirigea vers la ville d'Aggar, « dont, plus d'une fois auparavant, des Gétules avaient tenté de s'emparer, mais que les habitants avaient défendue avec la plus grande énergie[6] ». Ces gens

1. *B. A.*, LXVII, 1 : « inopia frumenti premebatur ».

2. César avait quitté son camp de Ruspina dans la nuit du 23 au 26 janvier. Il quitta la région d'Uzitta vers le 14 mars. Il faut faire entrer en ligne de compte le mois intercalaire de 23 jours. Cela fait un total de 66 jours.

3. La date exacte n'est pas connue, mais ce fut peu de jours avant le XII des calendes d'avril (21 mars) : *B. A.*, LXXV, 1. Le calendrier était alors en avance de deux mois.

4. Conf. Schneider, dans son édition, *ad locum* (LXVII, 1).

5. *B. A.*, LXVII, 1.

6. *B. A., l. c.*

avaient donc embrassé le parti de César, qui pouvait s'attendre à être bien reçu par eux.

Une carte routière de l'époque impériale[1] nous fait connaître une Aggar, située sans doute à Henchir Sidi Amara, ruine importante de la Tunisie centrale, à une trentaine de kilomètres, à vol d'oiseau, à l'Est de Maktar[2]. Ce lieu était à plus de cent kilomètres à l'Ouest d'Uzitta. César n'aurait pu l'atteindre par une marche qu'il semble bien avoir faite en une seule journée ; il n'aurait pas commis la faute de s'éloigner tellement du littoral, où abordaient les vaisseaux qui lui apportaient des renforts et des vivres. L'Aggar mentionnée dans le *Bellum Africum* s'élevait ailleurs[3], à peu de distance de la mer : les troupes qui arrivèrent par le quatrième convoi rejoignirent facilement le camp établi auprès de cette ville[4]. D'autre part, elle était à une quarantaine de kilomètres, tout au plus, du camp que le dictateur venait d'abandonner au-dessus d'Uzitta ; emmenant son matériel de guerre et tous ses autres bagages, il n'aurait pu parcourir en un jour une distance plus grande. Cependant, sa marche dut être assez longue, car il voulait se rendre dans une région où il trouverait des vivres, que, par conséquent, ni lui, ni ses ennemis n'auraient encore épuisée : or, on sait[5] qu'il avait fait chercher du blé jusqu'à 15 kilomètres de son camp vers le Sud.

C'est précisément de ce côté qu'il se dirigea pour atteindre Aggar. Puisqu'il craignait, de la part d'adversaires campés dans la plaine d'Uzitta, une attaque sur son flanc droit, il ne pouvait aller que vers le Midi ou vers l'Ouest ; mais, comme

1. La Table de Peutinger.

2. Voir *Atlas archéol. de la Tunisie,* f° Maktar, n° 262 ; Monchicourt, *Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. 112-5.

3. Pour la position d'Aggar, voir Veith, p. 811-9. Il rejette avec raison les hypothèses que Tissot et Stoffel ont présentées à ce sujet et qu'il est superflu de réfuter après lui. M. Holmes (p. 524-5) adopte l'opinion de Veith.

4. *B. A.*, LXXVII, 3.

5. *V. supra*, p. 106.

une marche vers l'Ouest l'aurait éloigné de la côte, il est nécessaire d'admettre qu'il prit la direction du Midi. C'est au Sud d'Uzitta, — à 28 et à 45 kilomètres, — qu'étaient situées Sarsura et Thysdrus[1], deux villes contre lesquelles il fit une rapide expédition, en partant de son camp voisin d'Aggar et en y revenant ; les Pompéiens, prévoyant apparemment qu'il attaquerait Thysdrus, l'avaient mise en état de défense[2].

Enfin, notre auteur indique que César, quittant ce camp, parcourut 16 milles (près de 24 kilomètres) pour arriver devant Thapsus[3] ; il y parvint en venant du Sud, car il passa, nous le montrerons, par le long isthme, s'étendant du Sud au Nord jusqu'auprès de Thapsus, qui sépare la mer de la sebkha de Moknine. Beaucoup de chiffres sont altérés dans les manuscrits du *Bellum Africum*, mais il y a lieu de croire que celui-là est exact, car il s'accorde bien avec les autres données du problème.

Nous sommes donc disposé à adopter l'opinion de Veith[4], qui identifie Aggar avec les ruines d'une petite ville entourée d'une enceinte[5], dans la partie méridionale d'une vaste plaine, à 2 kilomètres au Nord de Ksour es Saf, à 10 kilomètres au Sud-Sud-Ouest de Mahdia. Elles sont à 34 kilomètres au Sud-Est de l'emplacement du camp césarien dominant Uzitta ; à 28 à l'Est de Sarsura ; à 22 au Sud de Thapsus, distance que l'on peut porter à 24 kilomètres, — les 16 milles du *Bellum Africum*, — si on la compte, non pas d'Aggar même, mais du camp que César dressa un peu plus loin[6]. A 7 kilomètres environ au

1. Pour la position de Sarsura, *v. infra*, p. 117. Pour Thysdrus, *v. supra*, p. 85.

2. *B. A.*, LXXVI, 2.

3. *Ibid.*, LXXIX, 2 : « ab Aggar XVI milla nocte progressas ad Thapsum ». Un seul manuscrit donne le chiffre XIII.

4. *V. supra*, p. 108, n. 3.

5. *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Mahdia, n° 41. Veith, carte 20.

6. La distance de 16 milles, indiquée dans le *Bellum Africum* entre Thapsus et le camp de César près d'Aggar, pourrait convenir, non seulement à un lieu voisin de Ksour es Saf, mais encore à Sidi Dekril, ruines situées à 10 kilomètres au Nord-Ouest de Ksour es Saf (*v, infra*, p. 111, n. 6), et aussi à Sidi Neja, bourg qui est au Sud-Ouest du lac de Moknine et à l'Ouest de l'entrée de l'isthme par lequel César se rendit devant Thapsus ; près de Sidi Neja, il y a des ruines antiques (*Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Moknine, n° 50).

Sud-Est de ce lieu, était le port de Sullecthi ; plus loin, à environ 25 kilomètres, celui d'Acholla, ville que des troupes de César occupaient et avec laquelle il pouvait communiquer librement.

Comme on va le voir, l'hypothèse de Veith éclaire tous les détails topographiques que nous trouvons dans le récit de la campagne d'Aggar, avec cette réserve que les copistes ont pu altérer certaines indications numérales.

La longue marche de César vers Aggar ne fut pas inquiétée par les alliés, quoique l'incendie de son camp leur eût évidemment fait connaître son départ(1). Il s'établit près de la ville, dans la plaine(2). Puis(3) il alla chercher des vivres aux environs. Il recueillit beaucoup d'orge, d'huile, de vin, de figues, mais peu de blé(4).

Scipion l'avait suivi avec toutes ses forces, en passant par le plateau qui domine à l'Est la plaine d'Uzitta. Il s'arrêta « à six milles du camp de César » et répartit les siens en trois camps, séparés les uns des autres(5) : l'un occupé par lui-même,

---

Mais on ne peut pas identifier Aggar avec Sidi Dekril, puisque, au Nord-Ouest de ce lieu, on ne retrouve pus la vaste plaine qui s'étendait au Nord-Ouest d'Aggar; ni avec Sidi Neja, qui n'est distante que de 16 kilom. du camp césarien dominant. Uzitta et qui ne répond pas à d'autres données du problème. Il faudrait, en effet, supposer que les camps de Scipion, situés sur le bord de la plaine d'Aggar, à sept milles du camp de César, étaient à l'Ouest de Moknine, au delà de la plaine qui existe au Nord de Sidi Neja, et, puisque César, venant d'Aggar, dépassa ces camps pour aller attaquer deux légions ennemies, qui réquisitionnaient des vivres auprès de Zeta, il faudrait chercher Zeta sur le plateau entre Uzitta et Leptis, dans une région que le dictateur avait occupée pendant dix semaines et épuisée. En outre, si Scipion avait eu ses camps du côté de Moknine, il se serait porté au secours de Thapsus, non pas en suivant César, qui avait passé par l'isthme s'étendant à l'Est du lac de Moknine, mais en prenant le chemin beaucoup moins long qui s'ouvrait pour lui au Nord du lac.

1. Ce que ne dit pas l'auteur du *Bellum Africum.* Il semble même croire que Scipion connut ce départ d'une autre manière (LXVII, 3).

2. *B. A.*, LXVII, 1-2 : « ... pervenit ad oppidum Aggar... Ibi in campo castris unis positis... ». Probablement à l'Ouest d'Aggar, à six milles (*B. A.*, LXVII, 3), — ou davantage : *v. infra*, p. 111, — des hauteurs où Scipion établit ses camps.

3. Peut-être seulement le lendemain.

4. *B. A.*, LXVII, 2.

5. *Ibid.*, LXVII, 3 : « Scipio.., cum universis copiis per iugum Caesarem subsequi, coepit atque ab eius castris milia passuum VI longe trinis castris dispertitis copiis consedit. »

un autre sans doute par Juba, le troisième par Labiénus, peut-être aussi par Afranius[1]. Ces camps furent placés sur des hauteurs[2] dominant au Nord-Ouest[3] la grande plaine dans laquelle s'élevait Aggar. En avant, dans la plaine même et à près de deux milles des camps, il y avait une ville appelée Tegea[4], qui, comme naguère Uzitta, pouvait couvrir les positions des alliés du côté de l'ennemi. Il est probable[5] que cette ville est représentée par les ruines romaines de Sidi Dekril[6] (ou Henchir Merbesse), à neuf kilomètres à l'Ouest-Nord-Ouest des ruines d'Aggar. Au delà, à 2 500 mètres, donc à 11 500 mètres d'Aggar, se dressent les hauteurs qui portèrent les camps de Scipion. Peut-être faut-il corriger le chiffre de VI milles (9 kilomètres) en VII (10 kilom, et demi), — ou même VIII (12 kilom.), — pour ne pas être forcé de supposer que César établit son camp assez loin à l'Ouest d'Aggar, contrairement à l'indication du journal.

La décision de Scipion s'explique aisément. Il ne pouvait pas permettre à César de se comporter comme s'il était le maître du pays, de prendre à son gré des villes où les républicains avaient réuni des approvisionnements de blé, de parcourir librement la campagne, en y réquisitionnant des vivres. Il devait donc se tenir près de lui et, à l'aide de sa cavalerie et de son infanterie légère, l'inquiéter, le harceler, le gêner dans

1. Conf. *B. A*., LXIX, 1, où Labiénus et Afranius attaquent ensemble César, à proximité de ces camps.

2. *B. A*., LXXVIII, 1-2. Dans le voisinage, il y avait d'autres hauteurs : LXIX, 1, 3 et 4 ; LXX, 3 ; LXXVIII, 8, De la, des hauteurs s'étendaient aussi, d'une part, vers l'entrée de l'isthme oriental de Thapsus (LXXIX, 3), par conséquent vers le Nord-Est ; d'autre part, dans la direction de Sarsura (LXXV, 7), par conséquent vers l'Ouest-Sud-ouest.

3. Côté d'où venait Scipion, après avoir passé par la région de Beni Hassane et de Sidi Neja.

4. *B. A*., LXXVIII, 1 « Erat oppidum infra castra Scipionis nomine Tegea. » César, parvenu à proximité de cette ville, se trouva à 2 milles des camps de Scipion (LXXVII, 4).

5. Comme l'a montré Veith, p. 819 ; conf. Holmes, p. 527.

6. *Atlas archéol. de la Tunisie,* f° Mahdia, n° 31.

tous ses mouvements et surtout dans son ravitaillement. Quant à une grande bataille, il restait bien résolu à la refuser, s'il n'était pas tout à fait certain de la gagner.

C'est cette bataille que César souhaitait plus que jamais. A trois reprises, dans sa courte campagne d'Aggar[1], il l'offrit à Scipion, en déployant son armée devant lui. Il chercha aussi à l'y contraindre par des expéditions audacieuses, qui étaient des provocations et des menaces, en même temps que des moyens de se procurer des vivres.

Il y avait, lisons-nous dans le *Bellum Africum*[2], une ville appelée Zeta, qui s'élevait du côté des camps de Scipion[3] et en était distante de 10 milles ; elle se trouvait à 18 milles[4] du camp de César, d'où l'accès en était, par conséquent, moins facile. Scipion y envoya deux légions, afin d'y recueillir des vivres[5].

César, l'ayant appris par un déserteur, déplaça son camp : il l'établit sur une colline, où la position serait plus sûre qu'en plaine, et il y laissa des forces pour le garder[6]. Nous savons par ailleurs que ce nouveau camp était à environ 7 milles des camps de Scipion[7]. On peut en chercher l'emplacement sur une des hauteurs qui bordent la plaine, au Sud-Ouest d'Aggar[8].

Avec le reste de son armée, César sort à la quatrième veille[9]. Il dépasse les camps ennemis et s'empare de Zeta. Il y prend deux chevaliers romains, dont l'un, grand ami de Scipion,

---

1. Elle ne dura qu'une vingtaine de jours.

2. LXVIII, 1.

3. Ou du camp de Scipion, de celui où il résidait et qui était à une certaine distance des deux autres. Le pluriel *castra*, pouvant désigner soit un seul camp, soit plusieurs, nous laisse dans l'incertitude, ici comme dans d'autres passages.

4. Tel est le chiffre que donnent la plupart des manuscrits (XIV sur l'un d'eux, XVIIII sur un autre).

5. *B. A.*, LXVIII, 1.

6. *Ibid.*, LXVIII, 2.

7. *Ibid.*, LXXV, 1 : (César) « progressus ab suis castris milia passuum V, ab Scipionis circiter duum milium interiecto spatio... »

8. Et à l'Ouest de Ksour es Saf.

9. Le XV des calendes d'avril (= 18 mars), au plus tard : voir *B. A.*, LXXIII, 5, et LXXV, 1.

commandait la place ; il y capture aussi 22 chameaux, appartenant au roi Juba : c'est la première fois que ces animaux apparaissent dans l'histoire de l'Afrique du Nord, où ils devaient plus tard jouer un si grand rôle[1]. Informé que les deux légions pompéiennes sont allées plus loin dans la campagne, il s'apprête à les suivre. Mais alors il s'aperçoit que des troupes ennemies viennent en hâte à leur secours. Il se décide à regagner son camp, en laissant à Zeta une garnison et un de ses légats, Oppius[2].

Lorsqu'il est à une faible distance des camps de Scipion[3], près desquels il doit nécessairement passer, Labiénus et Afranius, qui, avec toute la cavalerie et toute l'infanterie légère, se sont mis en embuscade derrière des collines voisines, viennent fondre sur son arrière-garde. César, leur opposant d'abord sa cavalerie, ordonne aux légionnaires de se décharger de tout fardeau et de se porter contre eux. Les assaillants sont repoussés sans peine. Le dictateur reprend sa marche, persuadé que cette leçon les empêchera de revenir le harceler. Mais, de nouveau, ils sortent des collines et recommencent leurs attaques. Les fantassins, courant avec une agilité merveilleuse, sont mêlés aux cavaliers ; ils s'avancent et se retirent en même temps qu'eux. Cette manœuvre ne cesse de se renouveler. Dès que l'infanterie légionnaire se met en marche, les ennemis s'attachent à elle ; quand elle leur fait face, ils l'évitent et se contentent de la cribler de traits. César comprend que leur but est de le contraindre à camper en un lieu entièrement dépourvu d'eau. Aux tourments de la soif, s'ajouteront ceux de la faim : la journée est à sa dixième heure et les troupes n'ont pris aucune nourriture depuis la quatrième veille[4].

1. Voir t. I, p. 60.

2. *B. A.*, LXVIII, 2-4.

3. Ou du camp de Scipion : *conf. supra,* p. 112, n. 3.

4. *B. A.*, LXIX. Il y avait pourtant des vivres à Zeta, où César laissa une garnison. Il faut croire qu'il ne prit pas même le temps d'y faire manger ses soldats.

Le temps s'écoule et le soleil va bientôt se coucher. En quatre heures, on n'a pas avancé de cent pas. César retire de l'arrière-garde ses cavaliers, qui ont perdu beaucoup de leurs montures, et les remplace par des légionnaires, plus capables de résister. Il se remet en route sans se hâter. Cependant des masses de cavaliers numides s'avancent rapidement par les collines, à droite et à gauche, afin de l'envelopper, tandis que d'autres ne laissent aucun repos à son arrière-garde. Quelques vétérans, lançant leurs *pila*, peuvent chasser des nuées d'ennemis, mais ceux-ci reviennent presque aussitôt et, sans aborder les légionnaires, déchargent sur eux leurs javelots. Enfin, après une marche coupée d'arrêts et de combats, les Césariens rentrent dans leur camp à la première heure de la nuit, ne comptant que dix blessés. Labiénus, au contraire, aurait eu 300 morts, outre des blessés fort nombreux. Quant à Scipion, il n'était pas intervenu. Il s'était contenté, pour se faire craindre, de ranger devant son camp ses légions, avec les éléphants; à la nuit, il les ramena[1].

Ce récit ne peut pas être accueilli tel qu'il nous est parvenu. Il est inadmissible qu'entre la quatrième veille (vers 3 heures et demie — 4 heures du matin) et la première heure de la nuit suivante (vers 5 heures et demie — 6 heures du soir[2]), en 14 heures, l'armée de César ait parcouru deux fois 18 milles, ce qui répond à 53 kilomètres, ait pris la ville de Zeta, ait été, en revenant, à peu près immobilisée pendant quatre heures et n'ait regagné ensuite son camp que lentement, avec de nombreux arrêts. Il est de même invraisemblable que, se trouvant près des camps de Scipion, à environ huit milles de son propre camp, vers le coucher du soleil, c'est-à-dire vers 4 heures et demie, elle soit revenue à ce camp dès la première heure de la nuit, faisant ainsi une douzaine de kilomètres en une heure et

1. *B. A.*, LXX.

2. On était vers le 19 janvier du calendrier julien.

demie à peine, dans les conditions que nous venons d'indiquer. On peut, si l'on veut, supposer qu'elle dut, pour combattre, suspendre sa marche pendant deux heures, — et non quatre, — entre 2 heures et demie et 4 heures et demie de l'après-midi (elle aurait été dans cette situation, comme le dit notre auteur, à la dixième heure du jour, vers 3 heures et demie). Elle aurait ensuite mis trois ou quatre heures pour regagner son camp, où elle serait rentrée assez longtemps après la tombée de la nuit. D'autre part, il faudrait réduire beaucoup les XVIII et X milles qui auraient séparé Zeta du camp de César et des camps de Scipion, adopter, par exemple, les chiffres XII (ou XIII) et V[1].

Nous n'avons aucun autre document qui nous renseigne sur l'emplacement de cette ville. Les chiffres de distances donnés dans les manuscrits du *Bellum Africum* ne méritant pas confiance, nous pouvons seulement dire qu'elle était au Nord-Ouest, — ou, du moins, entre le Nord et l'Ouest, — des camps de Scipion, près desquels César, venant du Sud-Est, passa pour l'atteindre. Peut-être s'élevait-elle près de Sidi Neja, à environ 18 kilomètres du camp de César et à 8 de ceux des alliés. Dans sa marche précédente vers Aggar, César avait dû passer par là, ou tout près de là, mais, à supposer que la ville fût déjà occupée par des troupes républicaines[2], il n'avait sans doute pas eu le temps de s'arrêter pour la prendre.

En allant se jeter sur les deux légions envoyées à Zeta par Scipion, en passant et repassant hardiment, témérairement, près de ses camps, César voulait lui infliger à la fois un affront et un échec, propres à le faire renoncer à sa tactique de

1. Comme il y avait sept milles du camp de César au camp de Scipion, il faudrait adopter le chiffre XII (= VII + V), si César alla de son camp à Zeta en passant presque par le camp de Scipion. Mais il est à croire qu'il se tint à quelque distance de ses ennemis, ce qui put l'obliger à un détour. Les chiffres XIII et V ont pu assez facilement s'altérer en XVIII et X.

2. Elle ne le fut peut-être que quelques heures plus tard, lors de la marche de Scipion à la suite de César.

temporisation. Voulait-il l'acculer à une bataille ce jour-là même[1] ? S'il eut ce désir, il estima, au cours de la journée, que les conditions dans lesquelles la bataille se livrerait ne lui seraient pas favorables. Arrivé à Zeta, il se retira devant les forces que Scipion envoyait au secours de ses deux légions. Revenu à proximité des camps ennemis, en avant desquels Scipion avait rangé son infanterie, il continua sa retraite; il avait été, du reste, trop retardé par les attaques de Labienus pour pouvoir engager à fond des troupes déjà fatiguées et à jeun depuis la fin de la nuit. Le seul résultat de cette expédition très dangereuse fut la prise de Zeta, ville sans importance, éloignée de son camp. Il tint à la garder et la confia même à un officier de rang élevé. Jugea-t-il bon d'occuper un point intermédiaire entre Aggar, d'une part, et, d'autre part, Ruspina et Leptis, où il avait des garnisons[2] ? Voulut-il mettre à l'abri d'une vengeance la population de Zeta ? S'il s'était emparé très aisément de cette place, on peut croire qu'il y avait trouvé des complicités.

Bientôt après, des députés de Vaga, ville voisine[3], dont nous ignorons la position[4], vinrent, d'une manière suppliante, lui demander une garnison ; ils promettaient de lui fournir beaucoup de choses dont il pourrait avoir besoin. César accéda à cette prière, mais, avant que ceux qu'il envoya eussent atteint Vaga, le roi Juba accourut, prit la ville, la pilla, la détruisit et massacra tous les habitants[5].

---

1. Il parait avoir emmené presque toutes ses troupes. Mais, même s'il n'avait pas l'intention, d'engager une action de grande envergure, il pouvait craindre que la bataille ne lui fût imposée.

2. Les troupes laissées â Zeta, derrière l'ennemi, auraient pu aussi faire une diversion utile, lors d'une bataille qui se serait livrée du côté de Tegea.

3. *B. A.*, LXXIV, 1 : « ex oppido Vaga, quod finitimum fuit Zetae ». On sait qu'il y avait, hors de la province, une autre Vaga, représentée aujourd'hui par Béja : t. V, p. 261 ; t. VII, p. 203 et suiv.

4. Si l'on veut placer Zeta à Sidi Neja, on peut proposer l'identification de Vaga avec les ruines romaines de Beni Hassane (*Atlas archéol. de la Tunisie,* f° Djemmal, n° 80), à 6 kilomètres à l'Ouest de Sidi Neja. La ville détruite par Juba se serait relevée,

5. *B. A.*, LXXIV.

Le surlendemain de la prise de Zeta, César conduisit toutes ses troupes devant les camps ennemis; les rangeant dans la plaine, il offrit la bataille. Elle lui fut refusée, et, vers le soir, il retourna à son camp[1].

Le XII des calendes d'avril (21 mars) du calendrier officiel, il procéda à la lustration, c'est-à-dire à la purification de son armée[2]. C'était là une cérémonie religieuse que les généraux romains pouvaient juger opportune avant d'engager une action décisive. La date choisie, le début officiel du printemps, concordait du reste avec celle de vieux rites, célébrés à Rome le 19 mars et les jours suivants, et destinés à purifier les armes avant l'ouverture de la campagne militaire[3] ».

Puis, le 22 mars, César offrit de nouveau la bataille, s'avançant à cinq milles de son camp et à environ deux milles des camps de Scipion. Après une assez longue attente, il dut ramener les siens[4].

Il leva son camp le lendemain et se dirigea vers Sarsura, où Scipion avait une garnison de Numides et un dépôt de blé[5]. L'emplacement de cette petite ville est connu, grâce à une carte routière[6] : elle était située aux ruines d'Henchir et Ksour, à 4 kilomètres au Sud-Ouest de Bou Merdès[7] : nous avons dit[8] que 28 kilomètres la séparaient du lieu où s'élevait sans doute Aggar. Scipion suivit César dans cette marche vers l'Ouest[9] ; prenant les devants avec de la cavalerie et des troupes légères, Labiénus eut bientôt rejoint l'ennemi.

Il attaque l'arrière-garde et enlève des chariots que conduisent

1. *B. A.*, LXXIII, 5.
2. *Ibid.*, LXXV, 1.
3. Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, 2e édit., III, p. 434-6.
4. *B. A.*, LXXV, 1-2.
5. *Ibid.*, LXXV, 3.
6. Table de Peutinger : « Thisdro col(onia) — XII (milia passuum) — Sassura (sic) vicus — etc. (dans la direction d'Hadrumète).
7. *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Kerker, n° 12.
8. P. 109.
9. Voir *B. A.*, LXXVI, 3.

des vivandiers. Puis il se rapproche des légions, car il est enhardi par ce succès et pense que les soldats, fatigués par les fardeaux dont ils sont chargés, seront incapables de lui résister. Mais César a pris ses précautions : dans chaque légion, 300 hommes ont été dispensés de porter des bagages et sont tout prêts à combattre. Il les envoie appuyer ses cavaliers contre la cavalerie de Labiénus ; ce dernier s'enfuit, non sans avoir subi des pertes en morts et en blessés. Cependant, tandis que l'armée reprend sa marche, il ne cesse de la suivre sur la droite, par les hauteurs[1].

César arrive devant Sarsura et, sous les yeux des ennemis, qui n'osent pas intervenir, il prend la ville, courageusement défendue. Il massacre la garnison, et distribue à son armée le blé qu'il trouve[2].

Le 24 mars, il est devant Thysdrus (El Djem), après une marche de 17 kilomètres. Cette ville, où se trouvent de grands approvisionnements de blé, a fait auparavant des offres de soumission au dictateur et lui a demandé une garnison, qu'il n'a pas pu lui envoyer[3]. Venu d'Hadrumète, le chef pompéien Considius l'a occupée depuis peu, avec des troupes assez nombreuses et une cohorte de gladiateurs qu'il a formée ; les habitants l'ont, autant qu'il semble, bien accueilli[4]. César reconnaît les lieux et, vu le manque d'eau, renonce à assiéger la place. Il repart aussitôt et va camper à des sources situées à une distance de quatre milles[5] c'est-à-dire à Bir el Aïoun, à six kilomètres au Nord d'El Djem[6]. « De là, le quatrième jour, il revint au camp qu'il avait établi près d'Aggar[7]. » Si cela est

1. *B. A.*, LXXV, 4-7.

2. *Ibid.*, LXXVI, 3.

3. P. 85.

4. Ce qui peut le faire croire, c'est que, la guerre terminée, César leur infligea une amende : *B. A.*, XCVII, 4.

5. *B. A.*, LXXVI, 2-3.

6. Tissot, *Géogr.*, II, p. 750.

7. *B. A.*, LXXVI, 3. De ces sources au camp voisin d'Aggar, on peut compter environ 26 kilomètres.

exact, il aurait passé deux nuits aux sources. Peut-être y a-t-il une faute dans les manuscrits, et fut-ce le troisième jour, non le quatrième, qu'il revint de son expédition. Scipion ramena aussi ses troupes dans leurs anciens camps[1].

Cette rapide tournée avait été à peine un demi-succès pour le dictateur : s'il avait mis à sac le bourg de Sarsura, les monceaux de grains conservés à Thysdrus restaient à la disposition de ses adversaires.

L'acquisition d'un petit port très éloigné ne fut qu'une maigre compensation à sa déconvenue. Les habitants de « Thabena » lieu situé dans la région du littoral, à l'extrémité des États de Juba, s'étaient révoltés et avaient massacré la garnison royale. Ils en informèrent César, en le priant de les protéger. Il ne pouvait, sans perdre son prestige, les abandonner à la colère terrible de Juba. Il leur envoya donc Marcius Crispus[2], avec trois cohortes, des archers et un grand nombre de machines[3].

Dans ce nom *Thabena*, il faut reconnaître *Thaenae*[4], à l'entrée de la petite Syrte, dans le voisinage immédiat de la province romaine. Elle était à plus de 80 kilomètres au Sud du camp d'Aggar ; peut-être les troupes césariennes s'y rendirent-elles par mer.

Leur départ affaiblit l'armée de plus d'un millier d'hommes. Mais, dans le même temps, arrivèrent de Sicile, par un quatrième convoi[5], environ 4 000 soldats, appartenant à toutes les légions réunies en Afrique : par suite de maladie ou de congé, ils n'avaient pu venir avec leurs corps. Ils étaient accompagnés de 400 cavaliers et de 1 000 frondeurs et archers[6].

---

1. *B. A., l. c.*

2. Q. Marcius Crispus, qui était proconsul d'une province d'Orient trois ans plus tard (Cicéron, *Philipp*., XI, 12, 30), devait être alors légat de César.

3. *B. A.*, LXXVII, 1-2.

4. Dont César, dit Strabon (XVII, 3, 12), devint maître sans combat. Voir t. V, p. 247, n. 6.

5. Qui, comme le suppose Veith (p. 818), put aborder à Sullecthi : conf. *supra*, p. 110.

6. *B. A*., LXXVII, 3.

Joignant ces nouveaux venus aux autres troupes qu'il avait sous la main, César fit une nouvelle tentative pour livrer bataille. Il amena son armée à deux milles des camps ennemis[1] et s'arrêta dans la plaine, à proximité de Tegea. Cette ville était occupée par 2 000 cavaliers. A l'approche de César, Scipion les fait disposer à droite et à gauche de Tegea ; lui-même sort avec ses légions et les range sur les dernières pentes des hauteurs, à environ mille pas de son camp[2] : il a ainsi l'avantage d'une position dominante et il est, au moins partiellement, couvert par la ville. Des heures s'écoulent sans qu'il avance au delà. Pour l'attirer vers lui, César se décide à ouvrir l'action.

A une partie de ses cavaliers, à des fantassins légers, à des archers et à des frondeurs, troupes formant une de ses ailes[3], il ordonne d'aller attaquer la cavalerie qui flanque la ville[4]. Pacidéius[5], sous le commandement duquel elle est placée, la déploie, afin d'envelopper les assaillants, auxquels il oppose en même temps une vigoureuse résistance. Alors, pour soutenir les siens, César détache de la légion la plus proche les 300 hommes qui, déchargés de tout fardeau, sont toujours prêts à intervenir. De son côté, Labiénus envoie à Pacidéius des renforts, des chevaux frais, destinés à remplacer ceux qui sont blessés ou fatigués. Les cavaliers césariens, au nombre de 100, cèdent peu à peu devant des forces de cavalerie dix fois supérieures, auxquelles se joignent des fantassins numides. César lance à leur secours les cavaliers de l'autre aile, qui n'a pas encore été engagée. Par une charge générale, les ennemis sont mis en fuite

1. *B. A.*, LXXVII, 4 : « VIII milibus passuum ab suis castris, ab Scipione vero II milibus passuum longe constitit in campo. » Le chiffre VIII, donné par les manuscrits, doit être corrigé en V : conf. *supra*, p. 112, n. 7.

2. *B. A.*, LXXVIII, 1-2.

3. *Ibid*., LXXVIII, 7.

4. Sans doute seulement les cavaliers qui occupent un des flancs de Tegea, soit à droite, soit à gauche.

5. Pour ce personnage, *v. supra,* p. 68, n. 11.

et poursuivis sur un espace de trois milles[1]. Cette vive escarmouche leur coûta des pertes assez lourdes ; Pacidéius lui-même eut son casque traversé par un *pilum*, qui le blessa grièvement. Mais Scipion ne quitta pas sa position. Après avoir attendu en ordre de bataille jusqu'à la dixième heure du jour, César revint à son camp, sans avoir, nous dit-on, à regretter un seul homme[2].

Il comprit qu'il devait renoncer à l'espoir de terminer la guerre dans cette plaine d'Aggar où Scipion ne voulait pas faire descendre ses troupes de ligne, où lui-même ne pouvait pas établir un camp plus près de son adversaire, car il eût manqué d'eau[3].

Il y avait déjà plus de quatre mois qu'il était en Afrique. Il avait remporté quelques succès et gardé son armée presque intacte. Cependant, ceux qu'il était venu combattre avaient réussi à éviter toute rencontre décisive, à lui imposer une guerre d'usure, qu'il supportait impatiemment et qu'il soutenait avec peine, son ravitaillement étant mal assuré. Il ignorait la valeur des légions pompéiennes, n'ayant pu mettre les siennes aux prises avec elles[4]. Ses soldats ne s'étaient pas encore mesurés avec les éléphants de Juba, qui leur avaient d'abord inspiré de si grandes craintes. Mais ils avaient appris à connaître et à redouter la cavalerie et l'infanterie légère des Numides. Quand les cavaliers césariens engageaient la lutte contre ces ennemis, sans être soutenus par les légionnaires, ils étaient incapables d'avoir raison d'eux, et ils perdaient beaucoup de chevaux, blessés ou tués de loin par les javelots. Les légionnaires,

1. *B. A.*, LXXVIII, 8 : « per III milia passuum usque ad collem ». Comme il y avait, en ligne droite, une distance bien moindre entre Tegea et le pied des hauteurs où étaient les camps de Scipion (conf. ensemble B. A., LXXVII, 4 et LXXVIII, 1-2), il faut supposer que les Césariens forcèrent ceux qu'ils poursuivaient à s'enfuir obliquement.

2. *B. A.*, LXXVIII, 3-10.

3. *Ibid.*, LXXIX, 1. Voir aussi Dion, XLIII, 7, 1.

4. *B. A.*, LXXII, 2.

lorsqu'ils intervenaient, s'épuisaient en vains efforts pour atteindre des gens que leur agilité rendait insaisissables et qui ne s'enfuyaient que pour revenir à la charge[1]. Cette tactique, les pièges et les embuscades contre lesquels il fallait toujours être en garde, déconcertaient les vétérans, qui, en Gaule, s'étaient habitués à combattre sur des terrains unis et contre des hommes d'un caractère franc, opposant aux Romains leur vaillance, et non pas toute sorte de ruses[2].

Malgré l'expérience que César commençait à acquérir de cette guerre africaine, malgré les mesures qu'il avait prises pour donner plus de légèreté et de mobilité à une partie au moins de ses légionnaires, l'énervement devait être grand dans son armée. Il est probable que, du côté des républicains, beaucoup désiraient aussi en finir et comprenaient mal les raisons qui faisaient adopter aux chefs une attitude presque passive. On sentait sans doute, de part et d'autre, que le dénouement ne pourrait guère tarder. On le sentait de même à Rome, où les nouvelles d'Afrique était attendues avec une profonde anxiété[3].

1. *B. A.*, LXXI, 3-4 ; LXXII, 1.
2. *Ibid.*, LXXIII, 2-3.
3. Cicéron, *Ad fam.*, V, 21, 3.

CHAPITRE IV

LA VICTOIRE DE CÉSAR A THAPSUS

ET LA FIN DE LA GUERRE

I

La ville de Thapsus était située au Ras Dimass, un promontoire formant un angle presque droit, dont les côtés s'orientent de l'Ouest à l'Est et du Nord au Sud[1]. Par derrière, au Sud-Ouest, s'étend un vaste lac, la sebkha de Moknine ; les rives septentrionale et orientale de cette nappe d'eau sont à peu près parallèles au littoral méditerranéen. Deux isthmes la séparent donc de la mer ; ils s'allongent l'un et l'autre sur une douzaine de kilomètres. L'auteur du *Bellum Africum*[2] dit qu'en largeur, ils ne dépassent pas un mille et demi (2 220 mètres). On constate aujourd'hui que la largeur est de trois kilomètres en moyenne et n'est nulle part inférieure à deux kilomètres et demi : il n'est pas impossible que le niveau du lac[3] ait baissé depuis l'antiquité et que, par conséquent, l'étendue en ait diminué. Il y a, d'ailleurs, en terrain plat, entre la surface liquide de la sebkha et le sol ferme des isthmes, une sorte de

1, Pour la topographie de la région de Thapsus, voir *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° Moknine, et la carte très claire de Veith, pl. 21. Stoffel, II, p. 141-2 ; Veith, p. 832-5.

2. LXXX, 1.

3. Qui est à près de 10 mètres au-dessous du niveau de la mer.

zone indécise, plus ou moins large, marécageuse ou boueuse[1]. Du côté de la mer, chaque isthme est bordé par une arête pierreuse, rehaussée de croupes nues, qui prend fin non loin du cap. Deux saillies isolées s'élèvent à une distance d'environ 1 200 mètres en arrière de ce cap : c'est le double mamelon d'El Behira[2], qui domine au Sud-Ouest les ruines de Thapsus. Dans la même direction, à 2 500 mètres du promontoire, le Dahret el Hafsa, haut de 22 mètres, commande l'extrémité septentrionale de l'isthme de l'Est.

Tels sont les lieux où César joua son destin. Comme pour tout le reste de la guerre, c'est dans le journal de son compagnon d'armes que nous lisons le récit le plus détaillé de la bataille de Thapsus. Récit d'un témoin véridique et exact, mais qui n'a pas tout vu et qui omet ce qu'il n'a pas vu[3]. Il convient[4] de le compléter et de l'éclairer à l'aide de Dion Cassius[5] (dont la source est peut-être Tite-Live) et de Plutarque[6]. Ces deux auteurs nous apportent des renseignements assez maigres, niais de bonne qualité, dus soit à Asinius Pollion, soit à d'autres. Appien[7] est très bref et inexact[8] ; ailleurs, nous ne trouvons presque rien[9]. Parmi les modernes, c'est Veith[10] qui nous paraît avoir le mieux interprété les textes ; nous ne nous séparerons de lui que sur des questions secondaires.

---

1. Conf. Dion Cassius, XLIII, 7, 2 ; Plutarque, *César*, 53.

2. Là et sur les premières croupes qui font suite vers l'Ouest, s'étendait la nécropole de Thapsus : voir t. II, p. 134.

3. Ce qu'a bien montré Veith, p. 830.

4. Voir Veith, p. 826-8, 906.

5. XLIII, 7-9.

6. *César*, 53.

7. *Bell. civ.*, II, 97.

8. Il est difficile d'admettre qu'il se rattache à Asinius Pollion, même en supposant que le récit de ce dernier ait été très altéré par un intermédiaire ou par Appien lui-même.

9. Tite-Live, *Epit. l.* CXIV. Florus, II, 13, 66-67. Paul Orose, *Adv. pagan.*, VI. 16, 3. Simple mention de la victoire de César près de Thapsus dans Strabon, XVII, 3, 12.

10. *L. c.*, p. 826-857, 875-9.

Le 4 avril, en pleine nuit[1], César sortit du camp qu'il occupait à proximité d'Aggar. Une marche de 16 milles (24 kilomètres) l'amena devant Thapsus[2].

Il passa par l'isthme oriental. Nous verrons, en effet, que, dans la bataille livrée deux jours plus tard, à moins de 1 500 pas de son camp voisin de Thapsus, il avait, devant son aile droite[3], un camp que Scipion était en train de dresser, du côté de la mer[4] : ce qui prouve que la bataille eut lieu sur l'isthme septentrional, car, sur l'autre isthme, l'aile droite de César eût été du côté du lac. Scipion venait alors de contourner le lac par l'intérieur des terres. D'où il résulte qu'il se trouvait auparavant sur l'isthme oriental : vers la naissance de cet isthme, puisqu'il avait, nous dit-on[5], son premier camp à 8 milles (12 kilomètres) de Thapsus. Or il était arrivé là en suivant César[6]. C'est donc par là que celui-ci s'était engagé pour parvenir au promontoire où s'élevait Thapsus.

Cette ville, très dévouée aux républicains[7], était défendue par une garnison assez importante, que commandait l'ancien préteur C. Vergilius[8]. Scipion eût compromis son prestige, et même son honneur, en laissant l'ennemi s'emparer de Thapsus. Mais, s'il venait la secourir, César espérait le contraindre à une bataille qui serait livrée sur un espace étroit, entre la mer et le lac, et où les meilleures troupes de ses adversaires, leur cavalerie et leur infanterie légère, ne pourraient pas se mouvoir aisément. Il est vrai que le dictateur courait un très gros risque : si les alliés réussissaient à fermer les deux isthmes, et, derrière ces deux barrages, lui refusaient la bataille, il

1. « Tertia vigilia ».
2. *B. A.*, LXXIX, 2.
3. *Ibid*., LXXXII, 2 ; LXXXIII, 2-3 et 5.
4. *Ibid*., LXXX, 3 : (Scipion) « ad mare versus consedit et castra munire coepit. »
5. *Ibid*., LXXIX, 3.
6. *Ibid*. : « Caesarem consecutus ».
7. *Ibid*.
8. *V. supra,* p. 41.

parviendrait peut-être à prendre Thapsus, mais il serait, bien plus que sur le plateau de Ruspina, isolé du reste de l'Afrique et menacé de mourir de faim, car le ravitaillement par mer était fort aléatoire[1]. Encore une fois, il se fia à son génie et à sa fortune.

Le jour même de son arrivée devant Thapsus, il commença d'importants travaux[2], auxquels Vergilius ne s'opposa pas, ayant conscience qu'il n'aurait point le dessus[3]. Un camp fut dressé, sans doute au lieu que la nature indiquait, au double mamelon d'El Behira[4], et relié par des retranchements au littoral, à droite et à gauche, l'ensemble des lignes formant un croissant, de manière à envelopper la ville[5]. En même temps, pour empêcher Scipion de s'approcher et de secourir Thapsus avant la fin de l'investissement, César établit des postes sur plusieurs points favorables[6] et une grande redoute, occupée par trois cohortes[7], qui, selon toute vraisemblance, couronna la position dominante du Dahret el Hafsa[8].

Dès qu'il avait été informé de sa marche, Scipion l'avait suivi par les hauteurs qui s'élèvent au Sud du lac de Moknine[9]. Parvenus vers l'entrée de l'isthme oriental, lui-même et Juba avaient dressé deux camps, à peu de distance l'un de l'autre[10], le camp romain à l'Ouest, le camp numide à l'Est[11].

---

1. Veith, p. 846 et 875.

2. *B. A.*, LXXIX, 2, et LXXX, 2.

3. Conf. Dion, XLIII, 7, 3.

4. Veith, p. 834, 875.

5. *B. A.*, LXXX, 2 : « lunatis castris Thapsum operibus circummunivit ».

6. *Ibid.*, LXXIX, 2.

7. *Ibid.*, LXXX, 2 : « castello munito ibique III praesidio relicto ». Il manque un mot, auquel se rapporte III. Ce mot est sans doute *cohortium* : voir Stoffel, p. 297 ; Veith, p. 851, n. 1.

8. Veith, p. 836-7. Il est impossible de placer cette redoute plus au Sud, puisqu'elle n'était qu'à 1 500 pas du lieu où fut livrée le surlendemain, sur l'isthme septentrional, la bataille entre Scipion et César (*B. A.*, LXXIX, 3).

9. « Per superiora loca » : *B. A.*, LXXIX, 3.

10. Comme l'exigeait l'étroitesse de l'espace s'étendant entre la mer et le lac (actuellement 4 kilomètres, en ce lieu situé à 12 kilomètres au Sud de Thapsus), et comme l'indique Plutarque (*César*, 53),

11. *B. A.*, LXXIX, 3 : « Scipio... milia passuum VIII a Thapso binis castris con-

Le lendemain, Scipion pénétra dans l'isthme, avec l'intention d'introduire dans Thapsus des troupes qui renforceraient la garnison et lui permettraient de tenir plus longtemps. Mais la redoute qu'il trouva en travers de son chemin l'arrêta et il retourna en arrière[1]. Les précautions de César avaient été efficaces : il pouvait continuer ses travaux d'investissement, compléter probablement aussi le système de fortifications qui, entre Thapsus et le lac, lui permettrait de barrer le passage entre les deux isthmes.

Étant revenu à son camp, Scipion commença l'exécution du plan que, très vraisemblablement, il avait conçu, — ou qu'on lui avait conseillé, — dès la veille, plan que l'auteur du *Bellum, Africum* n'indique pas, mais que Dion Cassius[2] nous fait connaître : bloquer César, en fermant chacun des deux isthmes par un fossé et un retranchement. Au Sud, c'était facile : il suffisait de relier les deux camps entre eux et, d'une part, au lac, d'autre part, à la mer. Le travail fut-il commencé, soit ce jour-là même, soit dans la matinée du lendemain ? Dion s'exprime[3] de manière à nous permettre de le croire. Une longue marche était nécessaire pour atteindre, sur l'isthme septentrional, le lieu où l'on établirait le second barrage.

Le consulaire Afranius et Juba, gardant une partie des troupes, restèrent l'un dans le camp romain, l'autre dans le camp

---

sedit. » *Ibid*., LXXXV, 4-5 : mention des deux camps, le camp romain et les *regia castra*. Mentions du camp de Juba dans Tite-Live, *Epit. l*. CXIV ; Dion, XLIII, 8, 3 ; Plutarque, *l. c*.; Paul Orose, VI, 16, 3. Le camp romain était à l'Ouest du camp numide, puisque des fuyards, venant de l'Ouest, atteignirent d'abord le premier, puis le second : *B. A*., LXXXV, 4-5. Voir Veith, p. 836.

1. *B. A*., LXXX, 1-2.

2. XLIII, 8, 1. Conf. Veith, p. 829.

3. *L. c.* : Scipion et Juba entreprirent de fermer des deux côtés, avec des palissades et des fossés, l'ouverture de l'isthme. Tandis qu'ils y étaient occupés et que, chaque jour, le travail avançait, etc. » En réalité, dans L'isthme septentrional, le travail fut à peine commencé le 6 avril, par l'établissement d'un camp dans l'isthme méridional, où deux camps furent établis le 4 avril, on n'aura disposé que du lendemain et des premières heures du surlendemain pour exécuter des travaux de barrage,

numide[1]. Quant à Scipion, il se mit en route dans la nuit[2], avec le reste de l'armée et les éléphants[3]. Il longea les rives méridionale et occidentale du lac, s'engagea dans l'isthme septentrional et, après avoir parcouru une trentaine de kilomètres depuis son départ, arriva, à l'aube du 6 avril[4] (7 février du calendrier rectifié), en un lieu distant de 1 500 pas du camp de César et de la redoute dont nous avons parlé[5]. Si l'on place le camp césarien à El Behira et la redoute à Dahret et Hafsa, il faut admettre que Scipion prit position sur la crête où s'élève le marabout de Sidi Zebidi[6]. Son camp dressé, il avait évidemment l'intention de commencer aussitôt les fortifications qui barreraient l'isthme.

Pourquoi fit-il choix d'un emplacement si proche de l'ennemi ? Il aurait disposé de plus de temps pour établir son camp et se préparer à repousser une attaque, s'il s'était arrêté à l'entrée de l'isthme, comme il l'avait fait, deux jours auparavant, de l'autre

---

1. Plutarque, *l. c.* Tite-Live, *l. c.* C'est par erreur que Florus (II, 13, 67) fait intervenir Juba dans la bataille. Il a cru que le roi avait accompagné ses éléphants. — On ignore si Labiénus resta avec Afranius, ou s'il se joignit à Scipion.

2. *B. A.*, LXXX, 3 : « itinere supra stagnum pestero die [le lendemain du jour où Scipion a tenté de s'approcher de Thapsus, et le surlendemain de l'arrivée de César devant cette ville : voir *ibid.*, LXXX, 2] et nocte confecto ». Schneider (dans son édition) propose avec raison de supprimer *et* entre *postero die* et *nocte*. Il faut comprendre : « le jour suivant, de nuit, » c'est-à-dire le 6 avril, la nuit étant rattachée à la journée suivante. Cette solution est la seule qui s'accorde avec deux dates certaines : l'arrivée de César devant Thapsus, le 4 avril ; la bataille, le 6 avril.

3. Les emmena-t-il tous ? ou en laissa-t-il à Juba, comme un passage de Dion (XLIII, 8, 1) pourrait le faire admettre ? Dans ce dernier cas, le roi, quand il s'enfuit, aurait abandonné dans son camp ceux qu'on lui aurait laissés, car César parait bien avoir capturé tous les éléphants dont ses ennemis disposaient, an nombre de 64.

4. Le VIII des ides d'avril. Cette date est indiquée par les *Fastes* de Préneste (*C. I. L.*, I, 2e édit., p. 235) : « C. Caesar C. f. in Africa regem [Iubam] v[icit] », et par Ovide (*Fastes*, IV, 379-380) :

> ... illa dies Libycis qua Caesar in oris
> Perfida magnanimi contudit arma Iubae.

5. *B. A.*, LXXX, 3 : « non longe a castris praesidioque, quod supra commemoravi, MD passibus ». Conf. Plutarque, *César*, 53 : Scipion commence un camp près de la ville de Thapsus.

6. Veith, p. 837.

côté du lac. A quoi l'on répond[1] que, contrairement à l'isthme oriental, l'isthme septentrional est plus large vers l'entrée que dans le voisinage de Thapsus : à Sidi Zebidi, il ne mesure actuellement que deux kilomètres et demi, mais il mesure de quatre à neuf kilomètres à l'Ouest de ce point : plus le barrage serait court, plus rapide en serait l'achèvement, plus facile en serait la défense. En outre, Scipion, qui, la veille, n'avait pas pu tendre la main aux Thapsitains, désirait peut-être encourager leur résistance, en venant se placer le plus près possible d'eux.

Menacé d'être enfermé, César devait livrer bataille sans aucun délai. La disposition des lieux et les mesures défensives qu'il avait prises lui assuraient un avantage : il avait sous la main toute son armée, réunie à la jonction des isthmes ; l'armée ennemie, au contraire, était coupée en deux moitiés, que séparait, au delà du lac, une distance de trente kilomètres, tandis que le passage entre les deux isthmes était intercepté par les fortifications de César. Pourvu que ces obstacles fussent bien gardés, il pouvait se jeter sur une des deux moitiés sans craindre une intervention de l'autre ; après avoir mis la première hors de cause, il se tournerait vers la seconde. Quant à la garnison de Thapsus, elle trouverait aussi des fortifications devant elle, si elle tentait de le prendre à revers.

Aussitôt qu'il sut où était Scipion, il fit cesser les travaux de terrassement que ses soldats avaient déjà repris à cette heure matinale. Pour parer au double danger d'une sortie des Thapsitains et surtout d'une attaque venant de l'isthme oriental[2], il laissa dans le camp le proconsul Nonius Asprénas et deux légions[3]. Avec ses autres troupes, ne portant que leurs armes, il se dirigea vers l'ennemi en toute hâte[4], malgré les terrains

1. Veith, p. 849.
2. Veith, p. 877 ; Holmes, p. 267. Ce que le journal n'indique pas.
3. *B. A.*, LXXX, 4.
4. *Ibid*. Voir aussi Dion, XLIII, 8, 2.

marécageux que son aile gauche avait à traverser du côté du lac[1]. A une partie des navires qui stationnaient devant Thapsus et en faisaient le blocus, il ordonna de se rendre derrière Scipion, en se tenant le plus près possible de la côte. Les équipages, quand ils seraient avertis par un signal, pousseraient de grands cris, afin d'effrayer les Pompéiens et de les forcer à s'inquiéter de leurs derrières[2].

Scipion avait pris des mesures pour protéger contre une attaque éventuelle les hommes qui travaillaient au camp[3]. Il avait rangé le reste de son armée en ordre de bataille, à travers l'isthme : aux deux ailes étaient placés les éléphants[4], ceux de l'aile gauche en avant du camp[5] ; par derrière ces animaux, il y avait de l'infanterie[6], sans doute de l'infanterie légère, car les légions devaient être au centre. Des cavaliers indigènes soutenaient les éléphants[7], au delà desquels ils avaient probablement pris place, aux extrémités de la formation de combat.

César disposa ses légions sur une triple ligne : à droite, la Xe et la IXe, à gauche, la XIIIe et la XIVe[8], toutes les quatre composées de vétérans. Il avait emmené aussi des recrues[9], peut-être une ou deux légions[10], qu'il dut mettre au milieu[11],

---

1. Plutarque, César, 53 : « César franchit avec une rapidité prodigieuse des terrains marécageux et presque impraticables. » C'était seulement à proximité du lac qu'il y avait de ces terrains.

2. *B. A.*, LXXX, 5-6.

3. Dion, XLIII, 8, 1.

4. *B. A.*, LXXXI, 1.

5. *Ibid.*, LXXXIII, 2-3.

6. *Ibid.*, LXXXIII, 3.

7. *Ibid.*, LXXXIII, 4 : « Mauri equites ».

8. Sauf pour la Xe légion, les chiffres sont altérés dans les manuscrits (*B. A.*, LXXXI, 1), mais ils se rétablissent sans difficulté.

9. *B. A.*, LXXXI, 2.

10. César avait en Afrique cinq légions de vétérans, qu'il emmena toutes à la bataille, et cinq légions de recrues, dont deux furent laissées à Asprénas. Son front était sans doute trop peu étendu pour que trois légions pussent y prendre place au centre. Nous savons, d'autre part, qu'il y avait des garnisons à Ruspina, Leptis, Zeta, Acholla, Thænæ ; elles pouvaient absorber complètement une, peut-être même deux légions de recrues.

11. Veith, p. 885, n. 4.

encadrées par ses vieux soldats (l'auteur du *Bellum Africum* ne le dit pas). La Ve légion, instruite à combattre les éléphants[1], fut divisée en deux groupes de cinq cohortes chacun : corps placés auprès des extrémités de la masse que formaient les autres légions, mais en retrait[2], ayant vraisemblablement devant eux des archers et des frondeurs[3], qui allaient avoir à commencer la lutte contre les éléphants[4]. La cavalerie, mêlée d'infanterie légère[5], ne pouvait être qu'aux deux bouts, jusqu'à la mer et au lac. L'armée étant ainsi rangée, César, à pied, parcourut les rangs, exhortant vétérans et conscrits à faire leur devoir[6].

Pendant ce temps, l'agitation est très grande du côté des ennemis. Ce sont des allées et venues entre les lignes de bataille et le camp, dont Scipion n'a pas suspendu les travaux[7]. L'arrivée si prompte de César cause évidemment du désarroi, beaucoup de gens ignorant ce qu'ils ont à faire et recevant des ordres contradictoires. Les Césariens, témoins de cette confusion, l'attribuent à la peur. Dans l'escorte du dictateur, on le supplie de ne pas tarder à donner le signal du combat, car la victoire n'est pas douteuse. Mais il n'en veut rien faire[8]. Pourquoi ? Le passage du *Bellum Africum* qui indiquait le motif de ce refus[9] n'offre pas un sens clair, sans doute parce qu'il est altéré, et les diverses explications proposées par des érudits sont peu convaincantes[10].

---

1. *V. supra,* p. 99.

2. *B. A.*, LXXXI, 1: « in quarta acie. » Les autres légions étaient sur trois dignes.

3. *Ibid*. : « sagittariis, funditoribus in utrisque cornibus dispositis ». Cela est peu clair. J'adopte l'interprétation d'Holmes, p. 532.

4. *B. A*., LXXXIII, 2.

5. *Ibid*., LXXXI, 1.

6. *Ibid*., LXXXI, 1-2 ; LXXXII, 1.

7. *Ibid*., LXXXI, 1 ; LXXXII, 1.

8. *Ibid*., LXXXII, 2-3.

9. « Caesare... resistente sibique eruptione pugnari non placere clamitante ».

10. Entre autres hypothèses, on a supposé que César désirait attendre que ses vaisseaux fussent arrivés au delà de l'ennemi. Mais ce n'est certainement pas ce motif

Tout à coup, à droite[1], un trompette sonne la charge, contraint par les soldats. Alors toutes les cohortes s'ébranlent, malgré les efforts des centurions, qui se jettent devant leurs hommes, pour les empêcher de s'avancer sans en avoir reçu l'ordre[2]. César, voyant que toute résistance est désormais impossible, donne pour mot de ralliement *Felicitas*, monte à cheval et se dirige vers l'ennemi[3]. D'aucuns, écrit Plutarque[4], prétendent qu'il n'assista pas à la bataille ; au moment où il rangeait son armée, il aurait eu une attaque d'épilepsie, et, avant de perdre tout sentiment, il se serait fait transporter dans une tour voisine. Mais il n'y a pas lieu, semble-t-il, de s'arrêter à cette assertion, contredite par les détails donnés dans le *Bellum Africum*.

A droite, les frondeurs et les archers criblent les éléphants de pierres et de flèches[5]. Affolées[6], ces bêtes se retournent, écrasent les fantassins placés derrière elles en rangs serrés, et se précipitent vers les portes, à demi construites du camp. Les cavaliers indigènes qui devaient les soutenir prennent aussi la fuite. Les légions césariennes tournent promptement les éléphants et s'emparent du camp, inachevé et indéfendable ; les rares ennemis qui résistent sont tués, les autres s'enfuient[7].

A gauche, les vétérans de la Ve légion eurent des occasions de faire preuve de leur courage, car les éléphants se compor-

---

qu'indiquait l'auteur du *Bellum Africum*. Veith (p. 840-3, 877-8) et, après lui, Holmes (p. 268 et 532) croient que la marche, gênée près du lac par le terrain marécageux, avait été plus lente à gauche qu'à droite; que, par conséquent, les troupes n'étaient pas encore toutes rangées à même hauteur ; César aurait voulu que son front fût tout à fait rectiligne. Opinion contestable, car il est à croire que l'ordre de bataille était définitivement formé quand le dictateur parcourut les rangs à pied, exhortant ses soldats (Langhammer, dans *Klio*, XVII, 1920, p. 103).

1. Donc, dans la IXe ou dans la Xe légion.

2. *B. A.*, LXXXII, 3-4. Voir aussi Florus, II, 13, 66.

3. *B. A.*, LXXXIII, 1.

4. César, 53.

5. *B. A.*, LXXXIII, 2. Dion, XLIII, 8, 2.

6. Selon Florus (II, 13, 67), les éléphants, n'ayant pas l'habitude des combats, « bellorum rudes et nuperi a silva », furent effrayés par le son des trompettes.

7. *B. A.*, LXXXIII, 3-5. Voir aussi Dion, XLIII, 8, 2 ; Plutarque, *César*, 53.

tèrent mieux de ce côté. On lit dans le *Bellum Africum*[1] que l'un d'entre eux, exaspéré par une blessure, s'acharnait sur un valet. Un légionnaire s'élance vers lui. L'animal, laissant le cadavre du valet, enveloppe le soldat de sa trompe et le soulève en l'air. Mais ce brave entaille la trompe avec son glaive et la douleur force l'éléphant à lâcher prise.

Cependant, l'aile gauche de Scipion étant détruite et, par derrière, son camp occupé, le centre et l'aile droite étaient menacés d'enveloppement. Ils ne tinrent pas plus longtemps.

La victoire de César fut donc très rapide et elle lui coûta fort peu. Les éléphants, sur lesquels les Pompéiens comptaient tant, avaient causé leur perte : ce fut la dernière grande bataille où l'on employa des auxiliaires aussi dangereux.

Beaucoup de fuyards paraissent s'être dispersés au delà de l'isthme, vers le Nord ou l'Ouest. Un bon nombre d'autres, peut-être près de 10 000[2], reprirent précipitamment le chemin qu'ils avaient suivi dans la nuit, le long du lac, pour retourner au camp d'où ils étaient partis avec Scipion[3]. Celui-ci les avait abandonnés[4]. Talonnés par les vainqueurs, ils ne purent se reformer et arrivèrent en désordre à l'entrée de l'isthme oriental (peut-être vers le commencement de l'après-midi). Ils espéraient pouvoir se défendre dans le camp romain, sous les ordres d'un chef. Mais ils n'y trouvèrent personne. Alors, ils se dirigèrent vers le camp royal[5]. Il était aux mains des Césariens[6].

Que s'était-il donc passé de ce côté ? L'auteur du journal

1. LXXXIV.

2. Il semble bien que peu de Pompéiens aient été tués ce jour-là, en dehors de Ces fuyards, qui, quelques heures après la bataille, furent tous massacrés (*v. infra*, p. 135). Or, selon une indication admissible, les pertes des Pompéiens furent de 10 000 morts.

3. *B. A.*, LXXXIII, 5.

4. Puisque, nous dit-on (*ibid.*, LXXXV, 4), ils espéraient trouver un chef dans le camp qu'ils s'efforçaient d'atteindre. Pour la fuite de Scipion, voir Plutarque, *Caton le Jeune*, 58 et 60 ; Appien, *Bell. civ.*, II, 97 ; Dion, XLIII, 9, 5.

5. « Armis abiectis » (*B. A.*, LXXXV, 5). Cependant, beaucoup gardèrent leurs armes, puisqu'ils les jetèrent un peu plus tard : « armis demissis (*ibid.*, LXXXV, 6).

6. *B. A.*, LXXXV, 3-5.

ne nous le fait pas savoir. Il avait apparemment pris part à la bataille contre Scipion et à la poursuite des vaincus[1]. Ce sont là les événements de la journée qu'il raconte ; il en omet d'autres, sur lesquels nous ne trouvons ailleurs que des renseignements fort maigres. On nous dit que César, après avoir pris le camp de Scipion, s'empara de ceux d'Afranius et de Juba[2], et il est certain qu'il commanda en personne cette double opération[3]. Il était donc revenu en arrière après sa victoire dans l'isthme septentrional, ramenant une grande partie de ses troupes[4], car il eût été superflu de les employer toutes à pourchasser les fuyards. Il put y joindre les deux légions laissées à Asprénas[5]. Deux heures et demie d'une marche rapide, le long de l'isthme oriental, lui étaient nécessaires pour atteindre les deux camps ennemis, situés à environ 11 kilomètres du sien. Il n'eut pas à combattre pour les occuper[6]. Afranius et Juba avaient fui[7]. Ils avaient dû être informés de l'approche de César, mais il est à croire que cette nouvelle n'aurait pas suffi pour les décider à renoncer à toute résistance ; qu'une autre nouvelle leur

1. Veith, p. 905-6,

2. Tite-Lire, *Epit. l.* CXIV : « Caesar Scipionem praetorem, Afranium Iubamque vicit ad Thapsum, castris eorum expugnatis. » Ce qu'indique plus brièvement le *Bellum Africum*, LXXXVI, 1 : « Caesar trinis castris potitus. » — Plutarque, *César*, 53 : (après avoir mis en déroute les troupes de Scipion), « César profite de l'occasion que lui offre la fortune : il enlève d'emblée le camp d'Afranius, et d'emblée, Juba s'enfuyant, le camp des Numides, qu'il pille. Ainsi, en quelques heures d'une journée, il s'empare de trois camps. » Voir aussi Plutarque, *Caton le Jeune*, 58. Dion, XLIII, 8, 3-4 : (César s'empare du camp de Scipion) « Voyant ces choses, Juba fut si effrayé qu'il ne pensa plus à se battre, ni même à défendre son camp. Il s'enfuit en toute hâte dans son royaume. » *Ibid*., XLIII, 9, 1 : « Aussitôt après sa fuite, César occupa ses retranchements.

3. Il assistait au massacre des Pompéiens sur la colline voisine du camp de Juba : *B. A*., LXXXV, 10.

4. Ce furent des vétérans qui massacrèrent les Pompéiens près du camp numide (ibid., LXXXV, 7). Or, pour combattre Scipion, César avait emmené toutes ses légions de vétérans.

5. Veith, p. 831, 878.

6. Paul Orose (VI, 16, 3) dit à tort : (Caesar) « apud Thapsum cum Iuba et Scipione pugnavit. »

7. Pour Juba, *v. supra,* à la note 2. Pour Afranius, voir Appien, II, 97 ; il parait s'être rendu à Utique : voir *B. A*., XCV, 1, et *infra*, p. 143.

avait été apportée par quelque cavalier, accourant à bride abattue : celle du désastre de Scipion[1].

Les Césariens avaient déjà évacué le camp d'Afranius et étaient dans le camp numide, en train de le piller[2], quand les troupes fugitives de Scipion vinrent presque se heurter à eux. Perdant tout espoir, elles se retirèrent sur une colline voisine[3] et mirent bas les armes, faisant le salut militaire d'usage pour montrer qu'elles se rendaient. Cela ne servit de rien à ces malheureux. Les vétérans de César se vengèrent sur eux des fatigues, des souffrances, des dangers d'une guerre interminable. Fous de colère, ils ne consentirent pas à faire quartier. Ils blessèrent même ou tuèrent des gens de qualité de leur propre armée, qu'ils accusaient d'être responsables de ces maux. Beaucoup de chevaliers et de sénateurs durent s'écarter, pour ne pas être victimes d'une soldatesque sourde aux prières, comme aux ordres. Sous les yeux de César, qui ne put l'arrêter, elle massacra jusqu'au dernier les ennemis désarmés qu'elle avait devant elle[4].

Selon Appien[5], les armées réunies de Scipion et de Juba auraient compté ensemble 80 000 hommes environ, chiffre peut-être exact. Elles en auraient perdu 50 000, au dire de Plutarque[6]. Mais le chiffre indiqué dans le *Bellum Africum*[7], 40 000 morts, est beaucoup .plus vraisemblable, Les Césariens n'auraient eu que 50 morts[8] : ce qui n'est pas impossible, car

1. Dion prétend même que Juba s'enfuit parce qu'il vit ce désastre (v. supra, p. 134, n. 2). Il y a là une forte bévue. Il était naturellement impossible au roi de voir ce qui se passait à une douzaine de kilomètres, à vol d'oiseau, du camp qu'il occupait.

2. Conf. Plutarque, *César*, 53 ; Paul Orose. VI, 16, 3.

3. Eu égard à la marche des fuyards, cette colline devait être au Sud ou au Sud-Est du camp de Juba. C'est celle qui porte le marabout de Sidi Messaoud, la seule de ce côté : Veith, p. 836, 878.

4. *B. A*., LXXXV, 6-10. Voir aussi une indication plus vague de Dion, XLIII, 9, 1.

5. *Bell. Civ*., II, 97.

6. *César*, 53.

7. LXXXVI, 1.

8. *B. A., ibid*. Plutarque, *l. c*. « pas même cinquante morts ».

ils n'eurent guère affaire qu'à des fuyards ou à des gens désarmés. Appien[1] se trompe quand il affirme que la bataille fut très dure, avec des péripéties diverses, que la victoire ne fut complète qu'après la tombée de la nuit[2].

Les défenseurs de Thapsus avaient tenté une sortie au cours de la journée. Passant par la porte maritime, puis par la mer, en s'enfonçant dans l'eau jusqu'au nombril, ils avaient longé l'isthme septentrional[3] et tenté d'atteindre le rivage au delà des retranchements de César, qui, nous l'avons dit[4], venaient rejoindre le littoral. Mais, par une grêle de pierres et de traits, des valets et des esclaves, accourus du camp[5], les avaient empêchés d'exécuter leur projet[6]. Cet épisode aurait eu lieu, selon le journal, pendant la bataille de l'isthme septentrional, et notre auteur se demande si les soldats de Vergilius voulaient participer à l'action, on bien s'ils ne désiraient pas s'enfuir en abandonnant la ville ; la seconde hypothèse est pourtant inadmissible si cette bataille durait encore, puisque c'eût été aller se heurter à l'armée césarienne. Comme ce furent des valets et des esclaves qui intervinrent, il convient d'admettre que les deux légions d'Asprénas n'étaient plus au camp[7]. Peut-être marchaient-elles alors avec César vers les camps d'Afranius et de Juba, la bataille contre Scipion étant terminée. La garnison

1. *l. c.*

2. Après le massacre des fuyards, à l'entrée de l'isthme oriental, César et les siens revinrent vers Thapsus, par une marche d'une douzaine de kilomètres, et ce fut sans doute avant la tombée de la nuit [avant cinq heures et demie du soir] qu'ils offrirent aux Thapsitains le spectacle des éléphants capturés dans la journée.

3. Puisque l'auteur du *Bellum Africum* se demande s'ils n'avaient pas l'intention de participer à la bataille que soutenait Scipion. Ils passèrent donc entre le rivage où une île longue et étroite qui s'étend au nord-Ouest du cap.

4. P. 126.

5. *B. A*.,, LXXXV, 2 : « a servitiis puerisque, qui in castris erant, lapidibus pilisque prohibiti ». Si le camp occupait le double mamelon d'El Behira, il était à 800 mètres au moins du littoral.

6. *B. A*., LXXXV, 1-2.

7. Nous pourrions supposer, il est vrai, que, sans être dans le camp même, elles n'en étaient pas loin ; que, pendant la bataille engagée contre Scipion, elles s'étaient placées en dehors du camp, au Sud, de manière à s'opposer à une attaque éventuelle d'Afranius et de Juba.

de Thapsus, voyant que les choses prenaient une fort mauvaise tournure, aurait cherché à s'évader, en profitant de ce que le camp du dictateur était presque vide et le passage libre par l'isthme septentrional : en effet, les troupes qui avaient vaincu Scipion étaient, les unes à la poursuite des fuyards, les autres en route le long de l'isthme oriental.

Revenu à. son camp vers la fin du jour, César voulut aussitôt donner à Vergilius et aux Thapsitains la preuve du désastre, de leur parti et les amener ainsi à composition. Il se présenta devant les murs de la ville, alignant les 64 éléphants, équipés et armés de tours, qu'il avait pris. Il invita Vergilius à capituler et lui promit d'être clément. Mais il ne reçut aucune réponse[1].

Le lendemain, il réunit ses troupes en face de Thapsus, offrit un sacrifice, distribua des dons sur le butin à tous les vétérans et accorda des décorations aux plus braves[2]. C'est peut-être alors que la Ve légion obtint l'honneur de faire figurer des images d'éléphant sur ses enseignes[3].

Puis, se faisant précéder par sa cavalerie, sous les ordres de M. Valérius Messalla, il se dirigea vers Utique, avec une partie de l'infanterie[4]. Il laissait cinq légions pour terminer la guerre dans ce coin de l'Afrique où elle s'était tout entière déroulée, entre Hadrumète, Thapsus, Aggar et Thysdrus. Le proconsul C. Caninius Rébilus, l'ancien compagnon d'armes de Curion[5], devait, avec trois légions, assiéger Thapsus ; avec deux autres, Cn. Domitius Calvinus[6] fut chargé d'aller assiéger Thysdrus, où Considius commandait[7].

Presque en même temps que César, Sittius remporta une grande victoire. Il détruisit l'armée de Saburra, le général de

1. *B. A.*, LXXXVI, 2-3.
2. *Ibid.*, LXXXVI, 4.
3. Appien, II, 96.
4. *B. A.*, LXXXVI, 5.
5. *V. supra,* p. 6.
6. Il avait été en 53 le collègue de Valérius Messalla au consulat.
7. *B. A.*, LXXXVI, 5.

Juba. Saburra lui-même fut tué[1]. La lutte était donc achevée en Numidie. La flotte de Sittius occupait le port d'Hippone[2] ; lui-même allait se rendre auprès du dictateur[3], pour obtenir le prix de ses services[4].

II

Caton ne survécut guère à la défaite du parti dont il n'avait pas voulu être le chef, mais dont il était l'homme le plus respectable et le plus respecté.

De ses derniers jours et de sa mort, Plutarque nous a laissé un assez long récit[5] ; il a dû l'emprunter surtout à la Vie — c'est-à-dire au panégyrique — *de Caton*, qu'écrivit Thraséas vers le milieu du Ier siècle de notre ère[6]. Il est probable que Thraséas s'était lui-même beaucoup servi d'une biographie dont l'auteur était Munatius Rufus[7], ami intime et fidèle compagnon du héros[8]. La plupart des autres récits qui nous sont parvenus et dont les principaux sont ceux d'Appien[9] et de Dion Cassius[10], se rattachent, sinon à la même source, du moins à la même tradition, avec des variantes, qui sont en partie des erreurs[11]. Celui du *Bellum Africum*[12] paraît reproduire des renseignements que l'auteur aurait recueillis à Utique, peu de

1. *B. A.*, XCIII, 3 : XCV, 1. Appien, *Bell. civ.*, IV, 54. Dion, XLIII, 8, 4.

2. *B. A.*, XCVI, 1. *V. infra*, p. 151.

3. *Ibid.*, XCV, 1 : « P. Sittius..., cum iter cum paucis per Mauretaniam ad Caesarem faceret... » Le mot *Mauretaniam* est impropre et doit être remplacé par *Numidiam*.

4. Il ne venait pas offrir à César un concours militaire devenu superflu, car il n'avait avec lui que peu de gens, « cum paucis » (assez cependant pour qu'il ait pu vaincre 1 500 ou 1 000 cavaliers pompéiens : voir *B. A., l. c.*, et *infra*, p. 140, n. 5). Il avait dû se mettre en route après avoir appris la victoire de Thapsus.

5. *Caton le Jeune,* 58-72.

6. Voir Plutarque, *l. c.*, 25 et 37.

7. Plutarque, *l. c.*, 37.

8. *Ibid.*, 9 ; 25 ; 30 ; 36 ; 37. Valère-Maxime, IV, 3, 2.

9. *Bell. civ.*, II, 98-99.

10. XLIII, 10-11.

11. Voir aussi Florus, II, 13, 71-72.

12. LXXXVII-LXXXVIII.

jours après la mort de Caton, si, comme on peut le croire, il avait accompagné César dans cette ville.

Le surlendemain de la bataille de Thapsus, dans la soirée, un courrier arriva à Utique et annonça le désastre[1]. Au milieu de l'affolement général, Caton resta calme[2]. Il crut d'abord qu'il pourrait continuer la guerre. Bien fortifiée[3] et abondamment pourvue de vivres[4], Utique se trouvait en état de supporter un long siège. On ne disposait, il est vrai que de troupes, peu nombreuses : la garnison importante que Scipion avait laissée quand il était parti en campagne[5], avait été, semble-t-il, très diminuée par des envois de renforts faits par Caton à l'armée[6]. Mais on pouvait espérer qu'une partie des vaincus réussiraient à revenir du champ de bataille[7], et il y avait, à Utique même, des hommes capables de porter les armes, qui n'avaient point encore été recrutés.

Le lendemain (9 avril), Caton convoqua au temple de Jupiter les Trois-Cents, — c'est-à-dire, croyons-nous, l'assemblée représentant les citoyens romains qui habitaient la ville[8], — et, avec eux, tous les sénateurs présents et leurs enfants. Il les exhorta à résister à César et les pria d'en délibérer[9]. Touchés par ses paroles, pleines de fermeté et de noblesse, ils se montrèrent prêts à le seconder. L'un d'eux proposa de donner la liberté aux esclaves, pour les enrôler, et beaucoup

---

1. Plutarque, *Caton*, 58. Appien, II, 98. Il y avait un peu plus de 200 kilomètres à parcourir. Avec des relais bien organisés, la nouvelle aurait pu parvenir plus tôt à Utique : conf. t. VII, p. 222, n. 6.

2. Plutarque, 59.

3. *V. supra*, p. 41-42.

4. Plutarque, 58.

5. *Supra*, p. 78.

6. Conf. *supra*, p. 81.

7. Par terre, et même par mer. C'est peut-être sur des vaisseaux que, trois jours plus tard, M. Octavius, un des commandants de la flotte pompéienne (*v. supra*, p. 70), amena deux cohortes auprès d'Utique (Plutarque, 65) ; on ne nous dit pas, du reste, d'où elles venaient. Mais, alors, Caton ne songeait plus à défendre la ville.

8. Voir t. VII, p. 71-72, 73.

9. Plutarque, *Caton*, 59.

l'approuvèrent. Caton, toujours soucieux de la légalité, rappela que les esclaves ne pouvaient être affranchis que par leurs maîtres : il appartenait à ces derniers de faire le nécessaire. Plusieurs s'y engagèrent aussitôt, et Caton ordonna qu'on enregistrât leur déclaration[1].

Sur ces entrefaites, il reçut des lettres de Juba et de Scipion. Le roi avait fui dans un pays montagneux, où il se cachait avec quelques compagnons; Scipion, réfugié sur un vaisseau, était à l'ancre, près d'un promontoire peu éloigné. Tous deux demandaient à Caton ce qu'il avait résolu de faire; devaient-ils l'attendre, ou bien, s'il voulait défendre Utique, venir le rejoindre ? Avant de leur répondre, Caton jugea prudent d'attendre que les Trois-Cents eussent pris une décision ferme[2].

Les sénateurs s'étaient empressés d'affranchir et d'armer leurs gens. Mais la plupart des Trois-Cents répugnaient à en faire autant, car c'eût été une grosse perte pour ces négociants, banquiers et armateurs, qui avaient beaucoup d'esclaves à leur service. A la réflexion, leur zèle pour la cause républicaine se refroidissait. Ils se disaient que César était le plus fort et ils le craignaient ; certains même pensaient déjà à l'apaiser en se rendant maîtres des sénateurs, qu'ils lui livreraient[3]. Caton, ayant des soupçons, écrivit à Scipion et à Juba de ne pas s'approcher[4].

Des cavaliers de l'armée de Scipion, au nombre de 1 500 environ[5], avaient pu échapper au désastre et s'étaient dirigés vers Utique. Sur leur route, se trouva une ville, appelée *Parade* dans les manuscrits du *Bellum Africum*[6] et qui est sans doute[7]

1. Plutarque, *Caton*, 60. L'auteur du *Bellum Africum* (LXXXV1II, 1) attribue à Caton lui-même la proposition d'affranchir les esclaves.

2. Plutarque, 60.

3. *Ibid*., 61.

4. *Ibid*., 62.

5. *B. A*., XCV, 1. Ils auraient été 1 000, d'après un manuscrit.

6. LXXXVII, 1. Elle est appelée Φαρά dans les manuscrits de Strabon, XVII, 3, 12.

7. Comme l'indique M. Poinssot, *C. r. Acad. Inscr*., 1927, p. 64.

celle que des documents plus récents nomment *Pheradi Maius* : elle était située à une cinquantaine de kilomètres au Nord-Nord-Ouest d'Hadrumète, un peu en arrière du golfe d'Hammamet[1]. Comme la victoire de César y était déjà connue, on refusa de recevoir ces fuyards. Ils s'emparèrent alors de la ville, dressèrent au milieu de la place un vaste bûcher, y entassèrent tout ce qui appartenait à la population, y mirent le feu, puis ils jetèrent dans les flammes tous les habitants, hommes, femmes, enfants[2].

Quand ils furent arrivés auprès d'Utique (probablement le 10 avril), des discussions s'élevèrent sur ce qu'ils avaient à faire : les uns voulaient rejoindre Juba ; d'autres, se placer sous les ordres de Caton ; d'autres craignaient les gens d'Utique, qu'on savait favorables à César. Trois d'entre eux se présentent à Caton, qui, escorté des membres du Sénat, sort des murs et a une entrevue avec les officiers de cette troupe. Il les prie, — et ses compagnons unissent leurs supplications à ses instances, — d'entrer dans Utique et de contribuer à la défendre. Tandis que les officiers vont parler à leurs hommes, Caton et les sénateurs, assis sur une butte, attendent la réponse[3].

Cependant, on vient annoncer que les Trois-Cents excitent des troubles dans la ville. Caton les fait prier de patienter un peu avant de prendre une résolution et il cherche à rassurer les sénateurs, qui pleurent et gémissent.

La réponse des cavaliers arrive enfin : ils acceptent de servir sous Caton, mais ils lui demandent de chasser ou de massacrer tous les habitants indigènes d'Utique, qui, enfermés avec eux dans la ville, la livreraient à l'ennemi. Caton, quoiqu'il trouve ces exigences beaucoup trop dures, se borne à

1 A Henchir Sidi Khalifa : voir Poinssot, *l. c.*

2. *B. A., l. c*. Strabon (*l. c.*) dit simplement : « Les cavaliers de Scipion brûlèrent Phara. »

3. Plutarque, 62.

déclarer d'un ton calme qu'il va consulter les Trois-Cents. Ceux-ci, quand il est devant eux, osent lui parler sans détours : ils ne peuvent, ni ne veulent faire la guerre à César. Quelques-uns disent même à voix basse qu'il faut retenir les sénateurs jusqu'à l'arrivée du vainqueur ; Caton, un peu sourd, n'entend pas, ou il feint de pas entendre[1].

Désormais, son parti est pris, dans le secret de son cœur. Il renonce à une lutte sans espoir. Il mettra fin à ses jours, car il ne veut pas, en fuyant, prolonger lâchement une existence devenue inutile ; il ne veut pas non plus de la clémence de César. Mais, avant de disparaître, il s'efforcera d'assurer la vie de qui désire vivre encore, et même le pardon de qui est disposé à se livrer au dictateur : sa générosité et aussi son orgueil le rendent indulgent pour les autres.

Les cavaliers, n'ayant pas obtenu ce qu'ils demandaient, se décidèrent à partir pour le royaume de Juba (peut-être dans la matinée du 11 avril). Caton, dès qu'il en fut informé, monta à cheval, les rejoignit et, à force de prières, obtint qu'ils restassent ce jour-là : il voulait au besoin les employer à maintenir l'ordre, si les Trois-Cents commettaient des violences contre les sénateurs, avant que ceux-ci eussent pu quitter Utique. Il les ramena donc et les plaça aux portes et dans la citadelle[2].

Les Trois-Cents, craignant d'être punis de leur revirement, lui font demander, d'une manière très pressante, de venir auprès d'eux. Il s'y rend, malgré les sénateurs, qui redoutent une trahison. Ceux qui l'ont appelé le comblent d'éloges et lui annoncent que, résolus à implorer la grâce de César, ils solliciteront avant tout le dictateur en faveur de Caton. Il répond qu'ils feront bien d'envoyer sans retard une députation, afin

1. Plutarque, 63. Dion (XLIII, 10, 2) attribue à tort aux habitants d'Utique l'attitude qui fut prise par les Trois-Cents.

2. Plutarque, 63 (fin), 64 (début).

d'obtenir la vie sauve, mais il les invite à ne rien demander pour lui. Sur quoi, il se retire[1].

De nombreux fugitifs arrivent les uns après les autres[2]. Mais Utique ne peut leur servir d'asile, car on apprend que César s'avance avec son armée[3]. Caton presse les sénateurs de partir le plus tôt qu'ils le pourront et il met des vaisseaux à leur disposition[4].

Les cavaliers lui causent d'autres soucis. Ne se contentant pas du rôle de gendarmes qu'ils ont accepté pour cette journée, ils essaient de forcer le camp où une bonne partie de la population d'Utique a été parquée, auprès des remparts[5] : ils comptent se venger aisément de leur défaite sur des gens qu'ils regardent comme des ennemis. Mais cette foule, à laquelle la victoire de César donne du cœur, les repousse à coups de pierres et de bâtons[6]. Furieux, ils se répandent dans la ville, où ils tuent et pillent[7]. Puis ils se mettent en route pour la Numidie. Au moment de leur départ, Caton aurait obtenu d'eux, dit-on, l'abandon de tout leur butin[8]. Mais, selon l'auteur du *Bellum Africum*[9], il aurait distribué à chacun cent sesterces. Faustus Sulla, qui les accompagna, emmenant sa femme, — la fille de Pompée, — et ses enfants[10], leur en aurait donné autant[11]. Afranius partit aussi avec eux, à moins qu'il ne les ait rejoints un peu plus tard[12].

---

1. Plutarque, 64. Voir aussi Appien, II, 98 (confusion des Trois-Cents avec les Uticains).

2. *B. A.*, LXXXVIII, 1. Dion, XLIII, 10, 1.

3. Plutarque, 65.

4. *Ibid*. Voir aussi *B. A.*, LXXXVIII, 2.

5. *V. supra*, p. 38.

6. *B. A.*, LXXXVII, 3. Cet épisode n'est pas raconté par Plutarque et nous ne savons pas exactement à quelle place il faut l'insérer dans le récit de l'auteur grec.

7. *B. A.*, LXXXVII, 4. Plutarque, 65.

8. Plutarque, *l. c*.

9. LXXXVII, 5.

10. *B. A.*, XCV, 2.

11. *Ibid*., LXXXVII, 5.

12. Il était avec eux quelques jours après : *B. A.*, XCV, 1.

Caton fit donc ce qu'il put pour empêcher la population d'Utique de subir des violences. Comme il s'était réservé l'emploi des fonds municipaux, il tint à rendre compte de sa gestion aux magistrats de la cité et il leur remit le reliquat[1]. Il convoqua les Uticains dans la ville même et les pria de ne pas irriter César contre les Trois-Cents[2].

Il retourne ensuite au port pour surveiller l'embarquement de ceux qui partaient, leur faisant des adieux affectueux, donnant des conseils et même des secours, des provisions de voyage, se gardant bien d'encourager les fanfarons ou les exaltés qui prétendaient rester et prenaient des airs de héros. Pourtant, son fils refusant de le quitter, il ne voulut pas l'y contraindre. Il employa ainsi toute la nuit et la majeure partie du lendemain[3] (12 avril ?).

L. Julius César, qui exerçait les fonctions de questeur, avait été chargé par les Trois-Cents de se rendre au devant de son cousin le dictateur. Caton, qu'il vint trouver, lui défendit de parler en sa faveur, mais conféra avec lui sur ce qu'il devrait dire pour obtenir la grâce des Trois-Cents[4] ; il lui recommanda son fils et ses affranchis[5].

Il rentra ensuite dans sa demeure et s'entretint longuement avec des amis et avec son fils, auquel il interdit de s'occuper de politique[6]. Le soir venu, il alla au bain et soupa en compagnie de plusieurs invités, entre autres les magistrats d'Utique ; comme il avait coutume de le faire depuis la défaite de Pharsale, il prit ce repas assis, et non étendu sur un lit.

Après le dîner, on discuta quelques questions philosophiques.

---

1. Dion, XLIII, 11, 1, Appien, II, 98.

2. Plutarque, 65. On peut se demander si Caton assembla vraiment tout le peuple et s'il ne se contenta pas d'adresser nette prière aux magistrats.

3. Plutarque, *l. c*. Voir aussi Dion, XLIII, 10, 4.

4. Plutarque, 66.

5. *Ibid. B. A*., LXXXV III, 3.

6. Naturellement, il est inexact qu'il lui ait donné l'ordre d'aller trouver César comme Dion le prétend (XLIII, 10, 4).

Caton soutint que, seul, l'homme de bien est libre, et il s'exprima avec tant de force, tant de chaleur, que ses auditeurs eurent des pressentiments sur l'usage que lui-même allait faire de sa liberté. Il s'en aperçut et s'efforça de les rassurer. Changeant le sujet de la conversation, il parla de ceux qui étaient partis, soit par mer, soit par terre, et s'inquiéta de leur sort. Il fit sa promenade ordinaire et, quand il se retira dans sa chambre, il embrassa son fils et ses amis plus tendrement que d'habitude[1].

Resté seul, il prend le dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme, — le *Phédon*, — et en lit une grande partie[2]. Puis il cherche son épée au-dessus de sa tête et ne la trouve pas, son fils l'ayant enlevée pendant le dîner[3]. Il appelle un esclave et demande qui l'a prise. L'homme se tait. Caton se remet à lire et, au bout de quelque temps, ordonne qu'on lui apporte l'arme. Il achève sa lecture, appelle ses serviteurs les uns après les autres et leur réclame violemment son épée; il frappe l'un d'eux au visage, si fort qu'il se blesse la main. Son fils accourt, avec ses amis, et le supplie. Caton lui répond sur un ton sévère : veut-on le traiter comme un être dépourvu de raison ? et, d'ailleurs, s'il désire se tuer, ne peut-il pas le faire sans avoir besoin de son épée[4] ?

Le jeune homme sort en pleurant et tous le suivent, sauf deux philosophes que Caton retient quelques instants. Un petit esclave lui ayant apporté l'épée, il l'examine et la place auprès de lui. Il reprend son volume, le lit et le relit; après quoi, il s'endort profondément. Vers minuit[5], il se réveille et mande

1. Plutarque, 66-68. Conf. Appien, II, 98 ; Florus, II, 13, 71.

2. Conf. Sénèque, *Ad Lucil*., XXIV, 6.

3. L'auteur du *Bellum Africum* (LXXXVIII, 3) dit à tort que Caton se frappa avec une épée qu'il avait apportée secrètement dans sa chambre. Indication analogue dans Dion, XLIII, 11, 2.

4. Plutarque, 68. Appien, II, 98.

5. Florus (II, 13, 71) dit par erreur que Caton se tua vers le commencement de la nuit, « circa primam vigiliam ».

deux de ses affranchis, gens de confiance. Il charge l'un, Boutas, d'aller au rivage et de s'assurer si tout le monde est parti. Il se fait panser la main par l'autre, qui est médecin. Boutas rentre bientôt : il annonce que tous sont partis, mais qu'en mer, le vent souffle en tempête. Caton soupire et renvoie Boutas voir si quelqu'un, revenu du large, a besoin d'aide. Il se rendort jusqu'au retour de l'affranchi, qui lui apporte la nouvelle que tout est calme autour des ports. Il lui ordonne de fermer la porte en se retirant.

Il prend son épée et se l'enfonce au haut du ventre[1], mais la blessure de sa main affaiblit le coup. Il tombe de son lit et fait du bruit en renversant un objet[2]. A l'appel de ses esclaves, restés devant la porte, son fils et ses amis se précipitent dans la chambre. Un médecin rentre les entrailles et s'apprête à recoudre la plaie. Reprenant alors connaissance, Caton le repousse, rouvre la blessure et expire[3].

La nouvelle se répand aussitôt. Tous accourent, membres du conseil des Trois-Cents et autres Romains, magistrats et peuple d'Utique. On fit à Caton de belles funérailles[4], « à cause, dit le compagnon de César[5], de l'honnêteté singulière par laquelle il se distinguait tant des autres chefs de son parti ». On l'ensevelit sur le rivage. Au-dessus de sa tombe, fut dressée plus tard sa statue, qui le représentait tenant une épée[6]. Cette mort

1. Selon Florus (*l. c.*), Caton se serait frappé plusieurs fois de son épée. C'est évidemment une erreur.

2. D'après Appien (Il, 49), il poussa un gémissement et donna ainsi l'éveil aux gens qui étaient devant la porte.

3. Plutarque, 70. Voir aussi B, A., LXXXVIII, 4. Variante dans Appien (II, 99) : Caton revient à lui, après que des médecins ont recousu et bandé la plaie. Il les remercie et dit qu'il e besoin de dormir. On le laisse seul, et c'est alors qu'il arrache le pansement, rouvre la blessure et meurt. Même version dans Florus (II, 13, 72) et dans Dion (XLIII, 11, 4-5), qui ne l'a probablement pas empruntée à Tite-Live, car on lit dans l'abrégé de l'historien latin (*l.* CXIV) : « inter ipsam curationem rescisso vulnere exspiravit ».

4. Plutarque, 71. *B. A*., LXXXVIII, 5. Dion, XLIII, 11, 6. Appien, II, 99.

5. *B. A, l. c.*

6. Plutarque, 71.

valut à Utique plus de renommée qu'un passé historique de dix siècles[1], et Caton devint pour la postérité Caton d'Utique[2]. On fut d'accord pour juger qu'il était sorti de la vie d'une manière glorieuse[3]. Cicéron écrivit son éloge, qui eut un grand retentissement[4] et qui fut suivi d'autres apologies[5].

César aurait voulu s'emparer de Caton et, sans doute, il aurait eu l'habileté, plus encore que la générosité, de lui faire grâce. En apprenant ce suicide, tandis qu'il se hâtait vers Utique, il se serait écrié : « Caton, j'envie ta mort, car tu m'as envié de te sauver la vie[6] ! » Mot qui a tout l'air d'avoir été forgé après coup, mais qui exprime peut-être un sentiment vrai. En tout cas, le dictateur fit grâce au fils de Caton et lui laissa la fortune paternelle[7]. Cependant, quelques mois plus tard, quand le panégyrique composé par Cicéron eut paru, il s'en montra fort irrité. Alors en Espagne, où il combattait les derniers Pompéiens, il chargea son lieutenant Hirtius de faire une première réponse[8] ; puis lui-même écrivit un *Anticato*, en deux livres[9], pamphlet des plus violents. Il ne réussit pas à

---

1. Pomponius Méla, I, 34 : « Utica … fato Catonis insignis ». Pline l'Ancien, V, 24 : Utica ... Catonis morte nobilis ».

2. Dion, XLIII, 11, 6. Etc.

3. Cicéron, *Ad fam*., IX, 18, 2 : « Pompeius, Lentulus tuus, Scipio, Afranius foede perierunt. At Cato praeclare. »

4. Cicéron, *Ad Attic*., XII, 4, 2 ; XII, 40, 1 ; XIII, 46, 2. Tacite, *Ann*., IV, 34. Plutarque, *Cicéron*, 39 ; *César*, 54. Aulu-Gelle, XIII, 20, 3. Appien, II, 99. Dion, XLIII, 13, 4.

5. Écrites par Junius Brutus et par Fadius Gallus : Cicéron, *Ad Attic*., XIII, 46, 2 ; *Ad fam.*, VII, 24, 2. Et sans doute par d'autres encore.

6. Plutarque, *Caton*, 72 ; *César*, 54. Voir aussi (en termes un peu différents) Dion, XLIII, 12, 1 ; Appien, II, 99 ; Valère-Maxime, V, 1, 10.

7. Plutarque, *Caton*, 73. B. A., LXXXIX, 4. Dion, XLIII, 12, 1. Appien, II, 100. Tite-Live, *Epit. l*. CXIV. Valère-Maxime, V, 1, 10.

8. Cicéron, *Ad Attic*,, XII, 40, 1 ; XII, 41, 4 ; XII, 44, 1 ; XII, 45, 2.

9. On mentionne soit un *Anticato* (Plutarque, *César*, 54 ; *Cicéron*, 39 ; *Caton*, 36 ; Dion, XLIII, 13, 4 ; Appien, II, 99 ; Tacite, *Ann*., IV, 34), soit deux *Anticatones* (Suétone, *Jules César*, 56 ; Juvénal, VI, 338 ; Priscien, dans *Gramm. Lat*. de Keil, II, p. 227 ; voir aussi Cicéron, *Ad Attic.*, XIII, 50, 1). Il s'agit peut-être d'un seul écrit, en deux livres : Ed. Meyer, *Caesars Monarchie*, 2e édit., p. 435. Les textes relatifs à cette question se trouvent dans l'édition de César de Kübler, t. III, 2e partie, p. 147-8.

ternir le nom de son indomptable ennemi. Virgile[1], Horace[2], Sénèque[3], Lucain[4] et bien d'autres salueront en Caton le juste qui vécut et mourut sans faiblesse.

III

Après la mort de Caton, Lucius César convoqua le peuple et lui conseilla d'ouvrir toutes les portes de la ville : il avait, disait-il, grande confiance dans la clémence de César. Puis il partit à la rencontre du dictateur. Messalla arriva bientôt (le 13 avril ?), avec la cavalerie; il trouva les portes ouvertes et y mit des gardes[5].

César l'avait suivi d'une marche rapide. En route, il prit Uzitta[6], occupée par une petite garnison et bien pourvue de blé et d'armes. Il entra dans Hadrumète sans avoir à combattre et y fit grâce de la vie au fils de Considius et à l'ancien lieutenant de celui-ci, Q. Ligarius. Là encore, il trouva du blé, des armes, et aussi des sommes d'argent importantes. Il partit de cette ville le jour même, en y laissant une légion, et se dirigea vers Utique[7]. Lucius César, s'étant présenté à lui, se jeta à ses genoux et ne demanda que la vie. César la lui accorda, ainsi qu'à quelques sénateurs et fils de sénateurs qui ne s'étaient pas enfuis. Il arriva devant Utique à la tombée de la nuit[8] (le 15 avril ?) et n'y entra que le lendemain matin[9].

Dans une assemblée qu'il convoqua, il remercia les citadins de leurs sympathies pour lui et reprocha violemment aux

1. *Énéide*, VIII, 670.
2. *Odes*, I. 12, 35-36 ; II, 1, 24.
3. *Ad. Lucil*., XIII, 14.
4. II, 380 et suiv., et ailleurs.
5. *B. A*., LXXXVIII, 6-7.
6. Les manuscrits du *Bellum Africum* (LXXXIX, 1) donnent *Ussetam*. Il faut corriger *Uzittam* : *v. supra*, p. 79, n. 1.
7. *B. A.*, LXXXIX, 2-3.
8. *Ibid*., LXXXIX, 3-4.
9. *Ibid*., XC, 1.

hommes d'affaires romains, surtout aux Trois-Cents, l'aide pécuniaire qu'ils avaient prêtée à Varus et à Scipion. Il finit cependant par déclarer qu'il leur laissait la vie ; il avait, dit-il, décidé de faire vendre une partie de leurs biens, mais il leur permettrait de les racheter, s'ils le pouvaient. Les Trois-Cents, qui craignaient de pires malheurs, demandèrent à César de leur indiquer une somme totale qu'ils auraient à payer solidairement. Il la fixa à 200 millions de sesterces, qui durent être versés en six termes, dans un délai de trois ans. Tous, affirme-t-on, le remercièrent avec effusion(1).

Comme Utique, l'Afrique romaine tomba aux mains du vainqueur de Thapsus. Considius, qui tenait Thysdrus avec des gladiateurs et des Gétules, abandonna la ville, quand il fut informé du désastre des siens et de l'approche de deux légions césariennes. Il partit vers le royaume de Numidie. Mais quelques Gétules qui l'accompagnaient le tuèrent, pour s'emparer de l'argent dont il s'était chargée(2). A Thapsus, Vergilius, qui avait refusé de se rendre à César, fut assiégé par terre et par mer. Il se résigna à capituler, après avoir appris le suicide de Caton, la fuite ou la mort des autres chefs républicains, la défaite de Saburra, la détresse de Juba, l'entrée du dictateur dans Utique. On lui promit qu'il serait épargné, lui et ses enfants(3).

Toutes les autres villes de la province se donnèrent à César sans résistance(4). Il voulut que sa clémence pût être célébrée autant que sa victoire. On dit qu'il brûla sans les lire tous les écrits trouvés dans les coffres secrets de Scipion(5). Des sénateurs très compromis furent bannis de l'Italie(6) et leurs biens

1. *B. A.*, XC. Appien(II, 100) dit par erreur que César mit à mort tous ceux des Trois-Cents qui tombèrent en son pouvoir.

2. *B. A.*, XCIII, 1-2.

3. *Ibid.*, XCIII, 3.

4. Dion, XLIII, 9, 1.

5. *Ibid.*, XLIII, 13, 2 ; conf. XLIII, 17, 4.

6. Pour Ligarius, auquel César avait accordé la vie (*supra*, p. 148), voir Cicéron, pro Ligario, 4, 11, et 5, 13 ; conf. le même, *Ad fam.*, VI, 13 et 14.

confisqués ; aucun ne paraît avoir été mis à mort sur son ordre formel[1].

Lucius César, qui, dans diverses circonstances, lui avait témoigné une haine violente[2], mais auquel il avait accordé la vie, disparut bientôt d'une manière assez mystérieuse. Le dictateur aurait décidé de le juger ; puis, craignant d'avoir à le condamner, il l'aurait fait périr secrètement[3]. A la nouvelle de cette mort, certains ne doutèrent pas qu'il n'en fût responsable[4] ; d'autres crurent, ou feignirent de croire qu'il ne l'avait pas ordonnée[5].

Faustus Sylla et Afranius s'étaient joints, on s'en souvient[6], aux cavaliers qui étaient partis d'Utique pour se rendre en Numidie ; de là, par la Maurétanie, ils comptaient passer en Espagne. Le hasard les amena sur le chemin de Sittius, qui allait vers César[7]. Le condottiere leur tendit une embuscade, qui eut un plein succès : presque tous les cavaliers furent tués ou faits prisonniers[8]. Amenés à César par Sittius, Faustus et Afranius furent, quelques jours plus tard, massacrés par des soldats, dans une sorte d'émeute, selon l'auteur du *Bellum Africum*[9]. César fut-il tout à fait étranger à cette exécution sommaire[10] ? Il ne fit aucun mal à la femme de Faustus, Pompéia, et à ses enfants, et leur laissa leur fortune[11].

Scipion, qui, après la bataille de Thapsus, avait pu s'em-

1. Selon Paul Orose (VI, 16, 5), il aurait fait périr le fils de Pétréius.
2. Suétone, *Jules César*, 75.
3. Dion, XLIII, 12, 3.
4. Cicéron, *Ad fam*., IX, 7, 1.
5. Suétone, *l. c.*
6. P. 143.
7. V. *supra*, p. 138.
8. *B. A*., XCV, 1-2. Voir aussi Dion, XLIII, 12, 2.
9. XCV, 3 : « dissensione in exercitu orta ».
10. Comme d'aucuns le crurent : Suétone, *l. c*. Selon d'autres, ce fut César qui ordonna la mort de Faustus et d'Afranius : Dion, XLIII, 12, 3 ; Florus, II, 13, 90 ; *De viris illustr.*, 78 ; Paul Orose, VI, 16, 5 ; Eutrope, VI, 23, 2 (pour Faustus).
11. *B. A*., XCV, 3. Appien (II, 100) dit que César renvoya Pompéia avec ses enfants à son frère Gnæus Pompée. Florus (*l. c.*) affirme par erreur qu'il les fit périr ; voir aussi Paul Orose, *l. c.*

barquer[1], chercha à gagner l'Espagne par mer, avec quelques sénateurs. Il disposait d'une douzaine de bâtiments, armés ou non[2]. Une tempête le contraignit à se réfugier dans le port d'Hippone, où, par malheur, il trouva la flotte de Sittius. Celle-ci entoura et coula les vaisseaux, et Scipion périt en même temps que ses compagnons[3]. Il eut, avant de mourir, un mot digne d'un vieux Romain. Voyant que son navire était envahi, il se frappa de son épée ; comme les ennemis, qui ne le connaissaient pas, lui demandaient où était l'*imperator*, il leur répondit : « L'*imperator* se porte bien[4] », et il se jeta à la mer[5].

D'autres furent plus favorisés par la fortune et atteignirent l'Espagne, où, avec Gnæus Pompée[6], ils allaient recommencer la guerre : Sextus Pompée, Labiénus, Attius Varus, qui put sauver sa flotte[7].

Juba, accompagné de Pétréius, s'était caché quelque temps dans des fermes. Marchant de nuit, il arriva enfin devant sa capitale, Zama, qu'il avait munie de grands ouvrages de défense et où il avait laissé ses femmes, ses enfants et de grosses sommes d'argent. Les habitants, instruits de sa défaite, lui interdirent d'entrer. Quand il était parti en campagne, il avait fait dresser, au milieu de la place publique, un immense bûcher, annonçant que, s'il était vaincu, il y ferait brûler toutes ses richesses, toute la population de la ville, enfin lui-même avec les siens : apparemment, le despote africain se souvenait que d'illustres monarques orientaux avaient voulu terminer leur

1. Plutarque, Caton, 60 (*v. supra,* p. 140). Conf. Dion, XLIII, 9, 5.

2. *B. A.*, XCVI, 1 : « navibus longis ». Appien (II, 97) dit, au contraire : « douze vaisseaux non armés ».

3. *B. A.*, XCVI. Paul Orose, VI, 16, 4-5.

4. Tite-Live, *Epit. l.* CXIV. Valère-Maxime, III, 2, 13. Sénèque, *Ad Lucil.*, XXIV, 9-10. Florus, II, 13, 68.

5. Appien, II, 100 et 101. Dion (XLIII, 9, 5) dit peu exactement que Scipion, rejeté sur les côtes de la Maurétanie et craignant Sittius, se donna la mort.

6. Conf. *supra*, p. 46.

7. Dion, XLIII, 30, 4.

vie de cette manière fastueuse[1]. Mais les gens de Zama ne se souciaient pas de jouer le rôle que Juba leur réservait.

Il attendit longtemps devant les portes ; ses menaces, puis ses prières furent vaines. Il finit par demander qu'on lui rendît au moins ses femmes et ses enfants, pour qu'il pût les emmener, mais il n'obtint pas même une réponse. Il s'éloigna et se rendit dans une de ses fermes, avec Pétréius et quelques cavaliers[2].

Aucune autre de ses villes ne se montrait disposée à le recevoir. Il jugea, et Pétréius jugea aussi, qu'il était temps de mourir. La légende veut qu'ils aient pris congé de la vie après un magnifique repas[3] ; il est peu probable que, là où ils se trouvaient, ils eussent pu s'accorder cette satisfaction suprême. Mais il est sans doute exact qu'ils décidèrent de se battre en duel et de s'entre-tuer : au temps de Sylla, Marius le Jeune et Pontius Télésinus avaient, dit-on, déjà fait choix de ce mode de suicide[4]. Les récits diffèrent sur la manière dont les choses se passèrent pour Juba et Pétréius[5]. Selon la version la plus vraisemblable, l'un des deux combattants, — on ne sait si ce fut le Romain ou le Numide, — tua sans peine l'autre, qui était moins vigoureux ; le survivant chercha ensuite à se percer de son épée, mais, n'y réussissant pas, se fit donner la mort par un esclave, qui consentit à lui rendre ce service[6].

Après avoir refusé d'accueillir leur souverain, les habitants

---

1. Saracus, Crésus, sans parler de la légende de Sardanapale.

2. *B. A.*, XCI.

3. Florus, II, 13, 69 (dans le palais de Juba, dit-il). Voir aussi Ampélius, 38 ; Appien, II, 100 et 101.

4. Tite-Live, *Epit. l.* LXXXVIII. Valère-Maxime, VI, 8, 2. Paul Orose, V, 21, 8-9.

5. Ils se seraient entre-tués : Sénèque le Rhéteur, *Suasor.*, VII, 14 ; Sénèque le Philosophe, *De provid.*, II, 10 ; Dion, XLIII, 8, 4 ; Appien, II, 100 (d'après le même auteur, II, 101, Pétréius se serait suicidé). — Pétréius, après avoir tué Juba, se serait tué lui-même : Tite-Lire, *Epit. l.* CXIV (*v. infra*); Florus, II, 13, 69. — Chacun d'eux se serait tué : Eutrope, VI, 23, 2. — Juba se serait fait tuer : Ampélius, 38. Il se serait fait tuer par un homme qu'il aurait payé pour cette besogne ; Pétréius se serait percé de la même épée : Paul Orose, VI, 14, 4.

6. *B. A.* ; XCIV, où, — du moins, d'après le texte qui nous est parvenu, — Juba tue Petréius et se fait tuer ensuite. On lit, au contraire, dans l'abrégé de Tite-Live (l. CXIV) : « Petreius Iubam seque interfecit » ; conf. Florus, *l. c.*

de Zama se hâtèrent d'en informer César, en les priant de leur envoyer du secours, car ils craignaient que Juba ne les attaquât. Le dictateur félicita les députés ; il les invita à retourner chez eux et à annoncer sa prochaine venue. Le lendemain, il sortit d'Utique avec sa cavalerie. Pendant sa marche, des officiers des troupes royales vinrent implorer son pardon, qu'il leur accorda, et, quand il eut atteint la capitale numide, ce furent tous les cavaliers du roi qui se présentèrent à lui, confiants dans sa clémence[1].

Il récompensa la population de Zama pour sa conduite envers Juba. Il fit vendre aux enchères publiques les biens de ce prince et ceux des citoyens romains, domiciliés dans la ville, qui avaient porté les armes contre lui. Il réduisit le royaume en province et y laissa Salluste en qualité de proconsul[2].

Puis il retourna à Utique[3]. Là aussi, il prit quelques mesures contre des hommes ou des cités qui s'étaient mis du côté de ses ennemis : confiscations de biens, amendes. Les villes libres de Thapsus et d'Hadrumète durent payer deux millions et trois millions de sesterces ; le corps des citoyens romains établis dans chacune de ces deux villes, trois millions et cinq millions. L'amende infligée à Thysdrus, ville peu importante, consista en une certaine quantité de blé[4]. La ville de Leptis, entre les deux Syrtes[5], s'était laissé entraîner par des gens influents dans une alliance avec Juba, son ancien ennemi[6] ; elle lui avait fourni armes, argent et troupes[7]. César la châtia très durement, en lui imposant une prestation de trois millions de livres d'huile par an[8].

---

1. *B. A.*, XCII.
2. *Ibid*., XCVII, 1.
3. *Ibid*.
4. *Ibid*., XCVII, 2 et 4.
5. Il s'agit bien de cette ville, et non de le Leptis qui était située entre Hadrumète et Thapsus : voir t. V, p. 200, n. 9.
6. Voir t. VII, p. 295.
7. Elle avait, en outre, accueilli Caton : *v. supra*, p. 32.
8. *B. A*., XCVII, 3.

Ayant ainsi réglé les affaires urgentes avec sa promptitude habituelle, César s'embarqua, le 13 juin (15 avril du calendrier rectifié). Il n'arriva à Rome que le 25 juillet, car il s'était arrêté en Sardaigne et avait été retardé ensuite par des tempêtes[1].

Le mois suivant, il célébra quatre triomphes pour ses victoires en Gaule, en Égypte, dans le Pont, enfin en Afrique[2]. Lors du triomphe africain, il montra, dit-on, des tableaux représentant la mort de Scipion, celle de Pétréius, celle de Caton, et beaucoup de spectateurs pensèrent qu'il eût mieux valu ne pas rappeler ces tristes épisodes d'une guerre fratricide[3]. Officiellement, c'était la défaite du roi barbare Juba qui lui valait en ce jour les honneurs suprêmes[4]. Devant son char, marchait le fils de ce Juba[5], un petit enfant qui, vingt ans plus tard, devait, par la grâce d'Auguste, régner à son tour en Afrique. Auguste lui-même, alors C. Octavius, âgé de moins de dix-sept ans, était là, derrière le char de son grand-oncle. Il avait demandé à faire la campagne, mais sa mère, Atia, et César s'y étaient opposés, à cause de sa jeunesse et de sa frêle santé. César l'admit cependant à figurer à son triomphe africain et lui accorda même, à cette occasion, des récompenses militaires, comme si Octave avait participé à la glorieuse expédition[6].

L'Afrique fut largement mise à contribution pour ces fêtes. Les plateaux sur lesquels on porta les trophées dans le quatrième triomphe étaient en ivoire ; dans le premier, ils étaient en bois de *citrus*, en thuya[7]. Dans les jeux qui suivirent,

1. *B. A.*, XCVIII. Voir aussi Dion, XLIII, 14, 1-2.

2. Suétone, *Jules César*, 37. Tite-Live, *Epit. l.* CXV. Florus, II, 13, 88-89. Appien, II, 101. Dion, XLIII, 19, 1. Plutarque, *César*, 55 (il omet le triomphe sur la Gaule). Sur ces triomphes, voir E. Pais, *Fasti triomphales populi Romani*, p. 270 et suiv.

3. Appien, II, 101. Dion, XLIII, 19, 2. Florus (II, 13, 89) dit, au contraire, en termes ampoulés, que César ne célébra pas ses victoires sur les citoyens.

4. Plutarque, *César*, 55. Dion, XLIII, 19, 1. Conf. les textes cités p. 128, n. 4.

5. Plutarque, *l. c*. Appien, II, 101. Voir aussi Suidas, *s. v*. Ἰόβας.

6. Suétone, *Auguste*, 8. Nicolas de Damas, *Vie d'Auguste*, 6 et 8 (dans *Fragm. hist. Graec*., édit. Müller, III, p. 430).

7. Velléius Paterculus, II, 56, 2.

parurent au cirque des centaines de lions, quarante éléphants, voire même une girafe[1]. Et César put se vanter d'avoir, par sa victoire africaine, procuré au peuple romain un tribut annuel de 1 200 000 boisseaux de blé et de trois millions de livres d'huile[2].

1. Voir t. V, p. 171.
2. Plutarque, *César*, 55. Conf. t. V, p. 153, 191-2, 201.

CHAPITRE V

RÈGLEMENT DES AFFAIRES D'AFRIQUE

I

La victoire de César eut pour conséquence d'importantes modifications politiques et territoriales dans l'Afrique du Nord.

Le roi maure Bocchus avait été pour le dictateur un allié fort utile. Il en fut récompensé. Masinissa, dont les États s'étendaient entre Cirta et la Maurétanie[1], avait disparu, comme Juba, auquel il avait associé sa fortune ; son fils Arabion s'était enfui en Espagne[2], de même que les chefs républicains qui avaient pu s'échapper. Bocchus reçut une partie de ce royaume vacant[3] et reporta ainsi vers l'Est les limites, — inconnues pour nous[4], — de son propre royaume. Il est très vraisemblable que, sur la Méditerranée, sa nouvelle frontière fut fixée à l'embouchure de l'Ampsaga. l'oued el Kebir, au Nord-Ouest de Constantine. Ce fut plus tard la frontière orientale du royaume de Juba II[5], auquel Auguste donna les États de Bocchus ; ce fut aussi celle de la province romaine de Maurétanie Césarienne[6], qui répondait, dit Pline l'Ancien[7], au royaume de

1. Voir t. VII, p. 291-2.
2. Appien, *Bell. Civ.*, IV, 54.
3. Appien, *l. c.*
4. Voir t. VII, p. 264-5.
5. *V. infra,* p. 212.
6. Pline l'Ancien, V, 21 et 22. Ptolémée, IV, 2, 1 et 3, p. 592 et 601, édit. Müller. Conf. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 8 (Philippeville), notice au n° 5.
7. V, 19.

Bocchus. Nous verrons[1] qu'en 44, Bocchus fut expulsé de sa conquête par Arabion, mais il est à croire qu'il la recouvra tout entière après la mort du fils de Masinissa, en 44 : par conséquent, le fleuve Ampsaga devait être sa frontière dès l'année 46, comme il le fut dans les dernières années de son règne.

Allié lui aussi de César, le roi de la Maurétanie occidentale, Bogud, n'avait pas eu à intervenir dans la guerre d'Afrique[2]. Mais quand, quelques mois après, le dictateur alla combattre les Pompéiens en Espagne, il le rejoignit avec des troupes nombreuses[3]. Dans la journée de Munda, il se jeta sur le camp ennemi et contraignit ainsi Labiénus à quitter le champ de bataille pour défendre ce camp : ce qui assura la victoire à César[4].

Quoi qu'en dise Dion Cassius[5], il n'y a pas lieu d'admettre que Bocchus ait envoyé ses fils à l'armée de Gnæus Pompée : un tel acte d'ingratitude envers César eût été insensé et lui eût certainement coûté son royaume. Dion a commis une confusion[6]. C'est Arabion, l'ennemi de Bocchus, qui se trouvait du côté des Pompéiens[7] : quant aux fils de Bocchus, s'ils allèrent vraiment en Espagne, ils durent se mettre, comme Bogud, sous les ordres du dictateur.

César accorda à Sittius le reste du royaume de Masinissa[8] et, en plus, la partie occidentale du royaume de Juba, avec Cirta, la vieille capitale numide[9]. C'était une récompense des services rendus ; c'était aussi un moyen d'écarter le royaume de Maurétanie du voisinage immédiat de la province créée

1. P. 184.

2. Pour l'échec de Gnæus Pompée devant Ascurum, qui aurait été dans le royaume de Bogud, *v. supra,* p. 45-46.

3. Dion, XLIII, 36, 1.

4. Le même, XLIIII, 38, 2.

5. XLIII, 36, 1.

6. Comme l'a montré Mommsen, *Hist. romaine*, trad. Cagnat et Toutain, XI, p. 260, n. 1.

7. Appien, IV, 54.

8. Appien, *l. c.* : la meilleure partie de ce royaume, dit-il.

9. Voir Gsell, *Atlas*, f° 17 (Constantine), p. 10, col. 1.

dans la Numidie orientale : l'aventurier italien était plus sûr encore qu'un prince africain. Sittius établit ses compagnons d'armes, ceux qu'on appelait les *Sittiani*[1], sur ce vaste territoire[2], qui s'étendait, le long de la Méditerranée, depuis l'embouchure de l'Ampsaga jusqu'en un lieu situé entre Rusicade (Philippeville) et Hippone[3], et qui, à l'intérieur des terres, confinait au pays des Gétules, à une distance moyenne de cent kilomètres du littoral[4].

Véritable État, dont l'heureux condottiere était le maître et où Il exerçait presque des droits régaliens : son effigie apparaît sur des monnaies qui furent frappées à Cirta[5]. Il ne semble pas qu'au début, ce domaine de Sittius ait fait partie de la province d'*Africa nova*, créée en 46, à l'Ouest de l'ancienne province, et dont le premier gouverneur fut Salluste ; on a vu[6] que l'historien de Jugurtha ne connaissait pas Cirta. Plus tard encore, le territoire des *Sittiani* se distingua à certains égards du reste de l'*Africa*, à laquelle il fut incorporé : au début de l'Empire, il ne fut pas compris dans la vaste opération d'arpentage qui s'étendit sur la contrée que César avait annexée à Rome[7] ; jusqu'au IIIe siècle, la confédération des quatre colonies cirtéennes garda une organisation administrative qui assurait son unité et qui constituait une exception dans le régime municipal romaine[8].

---

1. Pomponius Méla, I, 30. Pline l'Ancien, V, 22. Appien, IV, 54 et 56.

2. Appien, IV, 54.

3. Voir Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 134. Plus au sud, la limite passait à l'Ouest de Guelma (*v. infra*, p. 163). Malgré le nom de *Cirta Nova* qu'elle porta, il ne me paraît pas admissible que Sicca (Le Kef) ait fait partie du territoire de Cirta, comme le croit M. Pallu de Lessert, *Mémoires des Antiquaires de France*, LXXI, p. 73.

4. Pour l'étendue du territoire des Sittiens, voir Gsell, *Atlas, l. c.*

5. L. Müller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, III, p. 60, n° 74. Muret, *Rev. numism*., 1883, p. 69. Babelon, *ibid*., 1889, p. 502-6. Ces monnaies paraissent avoir été frappées après la mort de Sittius.

6. T. VII, p. 125.

7. Une des deux lignes maîtresses de cette opération avait pour point de départ un lieu situé sur la mer entre le territoire de Cirta et la province d'Afrique, et sans doute précisément à la frontière. Voir t. VII, p. 15.

8. Voir Gsell, *Atlas*, f° 17, p. 11-13.

Cirta et le territoire des Sittiens avaient été pourtant rattachés de bonne heure à la province voisine, probablement dès la mort de Sittius, en 44 : d'abord à l'*Afrca nova*, puis à l'*Africa*, quand, au bout de quelques années, l'*Africa nova* et l'*Africa vetus* eurent été réunies en une seule province[1]. C'est à l'Ampsaga, — limite occidentale du territoire des *Sittiani*, — que Pomponius Méla[2], copiant un écrit postérieur de peu à l'année 44[3], indique la limite occidentale de l'*Africa*. De même, un document administratif du règne d'Auguste, copié par Pline l'Ancien[4]. Cette limite officielle de l'*Africa* est celle qu'indique aussi Ptolémée[5]. Sur la carte d'Agrippa, exécutée peu d'années avant notre ère, l'Ampsaga formait la limite entre la *Mauretania* et la *Gaetulia*, d'une part, la *Numidia* et l'*Africa*, d'autre part[6] : la *Numidia* comprenant à la fois le territoire de Cirta et la partie du royaume de Juba dont César avait fait une province, l'*Africa* étant la province créée sous ce nom en 146[7].

Sous l'Empire romain, quatre colonies existaient dans la région que Sittius avait reçue de César : les *coloniae Iulia Iuvenalis Honoris* et *Virtutis Cirta*[8], *Veneria Rusicade*[9], *Minervia Chullu*[10], *Sarnensis Milev*[11].

---

1. Voir Gsell, *Atlas*, p. 10, col. 2.

2. I, 33 : « a promunturio Metagonio », écrit-il dans ce passage. Il s'agit du cap Bougaroun, voisin de l'embouchure de l'Ampsaga. Ailleurs (I, 30), il indique l'*Ampsacus* comme limite orientale de la Numidie, par conséquent comme limite occidentale de l'Africa.

3. Voir t. V, p. 22.

4. V, 29.

5. IV, 2, 3, et 1V, 3, 1 (p. 601 et 613, édit. Müller).

6. *Dimensuratio provinciarum*, 25 et 26 ; *Divisio orbis terrarum*, 25 et 26 (dans Riese, *Geographi Latini minores*, p. 13 et 19). Ces deux ouvrages se rattachent à la carte d'Agrippa.

7. C'est cette *Numidia* qui, dit Pline (V, 22), s'étend de l'Ampsaga à la Tusca, où commence l'*Africa* proprement dite (*ibid*., V, 23), la vieille province.

8. Pour ce titre, voir *C. I. L*., VIII, 7041 ; conf. *ibid*., 7071 (mutilée). Têtes d'*Honor* et de *Virtus* sur des monnaies frappées à Cirta : Babelon, dans *Instructions pour la recherche des antiquités dans le Nord de l'Afrique*, p. 182 (avec la légende *Virtus, Honor*) ; Müller, *Numism*., III. p. 60, n° 74 (tête casquée de Virtus, et non de Rome).

9. *C. I. L*., VIII, 6710, 6711, 7124, 7960, 7969.

10. *Ibid*., 6710, 6711.

11. *Ibid*., 6710, 6711, 3266.

La première est qualifiée de *colonia Sittianorum* par Méla[1], c'est-à-dire par un auteur que Méla a reproduit et qui, nous venons de le dire, dut écrire peu de temps après la mort de César[2]. Si, entre 46 et 44, le pays de Cirta était une propriété de Sittius, ne faisant pas partie d'une province, il semble difficile d'admettre qu'une colonie romaine ait pu y être fondée[3], qu'une république de citoyens ait pu prendre place dans une sorte d'État monarchique. Peut-être cette colonie ne fut-elle constituée qu'après la mort de Sittius, qui suivit de quelques semaines celle de César : les colons en furent, naturellement, les *Sittiani* établis dans la ville et aux alentours ; ceux qui n'auraient pas encore possédé le droit de cité romaine l'auraient obtenu. En souvenir du dictateur, la colonie aurait reçu le nom de *Iulia*, auquel on joignit peut-être le surnom de *Sittiana*[4].

Quant aux trois autres colonies, nous n'en connaissons aucune mention antérieure au règne de Trajan[5], et même Ptolémée, qui, pour l'Afrique, paraît avoir fait usage de documents contemporains de ce prince, ne joint pas le titre de colonie aux noms de Rusicade, de Chullu et de Milev. Pline[6], — probablement d'après une source déjà ancienne, — qualifie Chullu et Rusicade, non de *coloniae*, mais simplement d'*oppida*. Cependant les surnoms que portent ces colonies permettent de supposer qu'elles furent fondées antérieurement à l'Empire, car, sous Auguste et ses successeurs, on n'aurait pas omis de

1. I, 30 : « Cirta, nunc Sittianorum colonia, quondam regum domus ».

2. Voir aussi Pline (V, 22), qui se sert du même auteur : « colonia Cirta Sittianorum cognomine ».

3. Cette difficulté a été vue par M. Pallu de Lessert, *Mém. des Antiq. de France*, LXXI, p. 72-73.

4. Ce qu'indique Pline : *v. supra*, note 2. Il n'est pas impossible que cela soit exact, bien qu'aucune inscription ne qualifie Cirta de *Sittiana*. Mais il y avait dans cette ville un temple important de *Caelestis Sittiana : C. I. L.*, 19512 a ; *Rec. de Constantine,* XL, 1906, p. 430, n° 463.

5. *C. I. L.*, 7069.

6. V, 22.

rappeler dans leur désignation officielle le nom du prince qui aurait décidé leur création. D'autre part, il est certain que l'épithète *Sarnensis* dérive de *Sarnus*, nom du fleuve qui arrosait la ville natale de Sittius, Nuceria en Campanie, et il n'est pas impossible que *Veneria* et *Minervia* évoquent aussi des souvenirs campaniens : la Vénus de Pompéi et le promontoire de Minerve qui termine la presqu'île de Sorrente[1]. Ces noms seraient donc en rapports étroits avec la patrie de Sittius et d'une partie de ses compagnons : est-il vraisemblable qu'ils aient été donnés à Milev, Rusicade et Chullu longtemps après l'établissement de Sittius et des *Sittiani* en Numidie ? Malgré l'absence de preuves, nous serions assez disposé à croire que ces colonies sont contemporaines de celle de Cirta : la vaste étendue du territoire des Sittiens rendait nécessaire la création de plusieurs centres officiels, où les citoyens romains pussent traiter les affaires exigeant leur présence. Les colonies ainsi fondées le furent auprès de trois vieilles villes, qui gardèrent sans doute leur constitution municipale, jusqu'au jour où la cité punique ou numide se fondit dans la cité romaine. Sous l'Empire, il n'y avait qu'un seul corps de magistrats et un seul conseil municipal pour l'ensemble des quatre colonies, les magistrats résidant et le conseil siégeant à Cirta ; dans les autres colonies, des préfets exerçaient par délégation l'autorité des magistrats supérieurs de la confédération[2]. Il dut en être ainsi dès l'époque où les quatre colonies prirent naissance[3].

1. Voir E. Pais, *Italie antica*, II, p. 246, n. 2. Je serais moins affirmatif que lui.

2. Voir Gsell, *Atlas*, f° 17, p. 11-12.

3. Les magistrats supérieurs furent des duumvirs, avant d'être des triumvirs. Le titre *IIIIvir* apparaît sur des monnaies frappées au plus tard vers le début de notre ère (Müller, *Numism*., III, p. 60, n° 74 ; Babelon, dans *Instructions*, p. 182 ; Charrier, *Descr. des monnaies de la Numidie et de la Mauritanie*, p. 26, n° 74 ; Gsell, dans *Mélanges de l'École de Rome*, XVIII, 1898, p. 129) ; il était commun aux deux duumvirs et aux deux édiles. — La plus ancienne mention connue d'un préfet dans une ville du territoire cirtéen appartient au deuxième tiers du Ier siècle de notre ère : C. I. L., 7986 : « praef(ectus) i(ure) d(icundo) Rusicadi ».

II

C'est à Zama, capitale de Juba, que César avait décidé de supprimer le royaume de Numidie[1]. L'exemple de Jugurtha, celui de Juba avaient montré qu'il était dangereux de laisser, auprès de la petite province d'Afrique, un souverain puissant, disposé à s'affranchir de la tutelle de la République, à jouer même un rôle prépondérant dans les querelles des Romains et à faire payer cher son humiliante protection.

Ainsi fut créée une nouvelle province[2], appelée *Africa nova*, tandis que le nom d'*Africa vetus* désigna la province constituée un siècle auparavant[3]. Les deux provinces devaient être bientôt réunies ; cependant ces deux noms ne tombèrent pas tout à fait en désuétude[4]. Le terme *Africa interior* (ou peut-être *inferior*[5]) n'était pas officiel. Dans l'usage courant, on se servait volontiers de l'appellation *Numidia*[6], la nouvelle province ayant remplacé le royaume de Numidie.

A l'Est, la limite de l'*Africa nova* était toute tracée : c'était le fossé de Scipion, la *fossa regia* qui bordait l'ancienne province depuis la Tusca, l'oued el Kebir, près de Tabarca, jusqu'à

---

1. *B. A.*, XCVII, 1. V. supra, p. 153.

2. *B. A., l. c.* : « ex regno provincia facta atque ibi C. Sallustio pro consule cum imperio relicto ». Appien, *Bell. civ.*, II, 100 ; IV, 53. Dion, XLIII, 9, 2.

3. Pline l'Ancien, V, 25. Appien, IV, 53. Dion, XLIII, 9, 2.

4. La distinction de l'*Africa vetus* et de l'*Africa nova* subsista dans le cadastre voir des bornes dressées sous Vespasien *C. I. L.*, VIII, 23084, 25860, 25967 ; *Bull, archéol. du Comité,* 1911, p. 402-4. Pline (V, 25) s'exprime comme si ces deux provinces existaient encore de son temps. L'*Africa nova* était mentionnée dans des documents dont Ptolémée a fait usage : *v. infra*, à la noie 6.

5. Pseudo-Cicéron, *Invective contre Salluste*, 7, 19 : « hoc [c'est-à-dire Salluste] Africam interiorem optinente ». On a proposé de corriger *inferiorem*, ce qui n'est peut-être pas nécessaire.

6. Dion (XLVIII, 22, 2 ; LIII, 12, 4) appelle les deux provinces Ἀφρικὴ et Νουμιδια. Voir aussi Appien, IV, 53. Pour l'emploi des termes *Numidia* et *Africa* sur 1a carte d'Agrippa et dans Pline, *v. supra*, p. 159, n. 6 et 7. Ptolémée (IV, 3, 6, p. 637, édit. Müller) mentionne τὴν Νουμιδίαν τὴν χαί Νέαν ἐπαρχίαν, ce qu'ailleurs (IV, 3, 7, p. 643), il abrège incorrectement Νουμιδία Νέα. Du reste, il place par erreur dans cette province des villes qui étaient en dehors de l'*Africa nova*.

l'entrée de la petite Syrte, près de la ville de Thænæ[1]. Du côté opposé, la province nouvelle était séparée du territoire des Sittiens par une ligne qui passait à l'Ouest d'Hippone[2], à l'Ouest et au Sud-Ouest de Calama (Guelma[3]). Nous ignorons jusqu'où elle s'avançait au Sud, entre l'extrémité Sud-Est du territoire des Sittiens et la petite Syrte : peut-être la frontière ne fut-elle pas fixée avec précision[4] ; en fait, les Gétules nomades qui vivaient dans les plaines du Sud-Est de l'Algérie et du Sud de la Tunisie, restèrent presque indépendants.

On sait que les rois numides étaient maîtres du littoral des Syrtes, à l'exception du territoire de Leptis la Grande, cité alliée de Rome depuis la guerre de Jugurtha[5]. Cette ville s'était fort compromise avec les ennemis de César, qui, à la fin de la guerre, lui imposa un tribut très lourd[6]. Il n'est pas probable qu'il lui ait laissé sa complète indépendance. Quant aux possessions de Juba sur ces côtes, elles durent partager le sort du reste de son royaume. Il faudrait en conclure qu'elles furent rattachées à l'*Africa nova*. Ce qui nous fait hésiter à l'admettre, c'est la grosse erreur de Salluste[7] au sujet des Autels des Philènes, qu'il place à l'Ouest de Leptis, et non pas, comme il convenait, au fond de la grande Syrte[8]. Si l'*Africa nova* s'était avancée jusqu'aux Autels, qui lui auraient servi de limite, comment Salluste, gouverneur de la province, l'aurait-il ignoré ?

On pourrait se demander si la région syrtique ne fut pas jointe à l'*Africa vetus*. L'auteur copié par Pomponius Méla[9]

1. Pline, V, 25, Inscriptions mentionnées p. 162, n. 4. Voir t. III, p. 327-8 ; t. VII, p. 9.

2. *Supra*, p. 158.

3. Voir Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, p. X et la carte.

4. Salluste avait peut-être visité Capsa (Gafsa) au temps où il gouvernait la province : voir t. VII, p. 125.

5. Voir t. VII, p. 9-10, 166, 289.

6. *Supra*, p. 153.

7. *Jug*., X1X, 3.

8. Voir t. VII, p. 125.

9. I, 33 : « Regio quae sequitur a promunturio Metagonio ad Aras Philaenorum proprie nomen Africae usurpat. »

indique que l'*Africa* s'étend du promontoire Metagonium [plus exactement de l'embouchure de l'Ampsaga] aux Autels des Philènes : par ce terme *Africa*, il entend l'ensemble formé par l'*Africa vetus* et l'*Africa nova*[1], qui, d'ailleurs, étaient peut-être, quand il écrivait, déjà réunies en une seule province. Ce texte ne dissipe pas nos doutes, mais nous donne du moins une raison de croire que, peu de temps après la mort de César, le littoral des Syrtes faisait partie d'une province appelée *Africa*. Et, si l'erreur de Salluste nous empêche d'admettre qu'il ait été rattaché en 46 à l'*Africa nova*, il faut bien que le dictateur l'ait rattaché à l'*Africa vetus*.

Il est vrai que, sur la carte d'Agrippa, la limite indiquée entre la Cyrénaïque et l'*Africa* était à l'entrée septentrionale de la petite Syrte[2], c'est-à-dire là où aboutissait à la mer le fossé servant de frontière à la vieille province d'*Africa*[3]. La région syrtique aurait donc été, après la victoire de César, annexée soit à l'*Africa nova*, soit plutôt à l'*Africa vetus*, puis, on ne sait quand, ni pourquoi[4], à la province de Cyrénaïque, à laquelle

1. Y compris le territoire de Cirta.

2. Voir deux documents qui dérivent de cette carte : 1° *Dimensuratio provinciarum*, 26, dans Riese, *Geogr. Lat. min.*, p. 13 : « Africa Carthag[iniensis], Numidia finiuntur ab oriente Syrti minore » ; 2° *Divisio orbis terrarum* 25. dans Riese, p. 19 : même indication. Se servant aussi de la carte d'Agrippa, Pline l'Ancien écrit IV, 25) : « ... Syrtim minorem, ad quam Numidiae et Africae ab Ampsaga longitudo DLXXX. La petite Syrte est indiquée comme limite occidentale de la Cyrénaïque dans la *Dimensuratio* (27) et par Pline (V, 38), quoique celui-ci brouille les choses dans un autre passage (V, 25). Comme l'a vu Berthel (*Röm. Limitation in der Provinz Africa*, p. 123), il s'agit de l'entrée septentrionale de la petite Syrte, en face des îles Kerkenna, et non de l'entrée méridionale, en face de Djerba. La longueur marquée sur la carte d'Agrippa pour les côtes de la *Numidia* et de l'Africa, entre l'Ampsaga et la petite Syrte, était de 580 milles (Pline, V. 25 ; *Divisio orbis*, *l. c.* ; la *Dimensuratio* donne 480 milles). Cette mesure (= 858 kilomètres) est presque exacte, si on la compte de l'oued et Kebir (Ampsaga) à l'entrée septentrionale du golfe de Gabès ; elle serait beaucoup trop faible si on y comprenait le pourtour du golfe.

3. Ce fossé se terminait tout près de Thænæ, et c'est précisément à Thænæ qu'on plaçait l'entrée de la petite Syrte : Strabon, XVII, 3, 16 ; Ptolémée, IV, 3, 3, p. 624, édit. Müller.

4. Voir une hypothèse à ce sujet, *infra*, p. 214. — En l'an 20 av. J.-C., le proconsul Cornelius Balbus fit contre les Garamantes une expédition (Pline, V, 36-37) qui eût été

elle appartint pendant un temps plus ou moins long sous le règne d'Auguste. Mais il est certain qu'elle fut de nouveau jointe à l'*Africa*, à l'*Africa* unifiée, avant la mort de ce prince[1], peut-être vers l'an 6 de notre ère[2], et qu'elle le fut d'une manière définitive ; les Autels des Philènes redevinrent ce qu'ils avaient été pendant des siècles[3] : la limite occidentale de la Cyrénaïque[4]. Il était, du reste, déraisonnable de rattacher le Sud de la Tunisie au plateau de Barca et il n'était nullement nécessaire d'y rattacher la Tripolitaine. Le gouvernement romain

impossible s'il n'eût pas disposé des ports de la région des Syrtes. On serait tenté d'en conclure que cette région faisait alors partie de la province d'Afrique, dont Balbus aurait été gouverneur. Mais on peut supposer aussi que le gouverneur de la Cyrénaïque, ancien préteur, fut subordonné au gouverneur de l'Afrique, ancien consul : ce qui aurait permis à celui-ci d'agir en toute liberté dans une province qui n'aurait pas été la sienne. On pourrait encore se demander si, par exception, Balbus ne reçut pas à la fois les deux provinces d'Afrique et de Cyrénaïque. Ou même s'il ne fut pas seulement proconsul de la Cyrénaïque, province qui aurait été confiée extraordinairement à un consulaire. En tout cas, c'est à la description de la Cyrénaïque que Pline rattache son récit de l'expédition de Balbus, et c'est de la Cyrénaïque que l'on compta la distance jusqu'au pays des Garamantes, visité par ce proconsul (Pline, V, 38, et VI, 209). En 2 de notre ère, quelques années après l'achèvement de la carte d'Agrippa, la région des Syrtes était vraisemblablement encore rattachée à la Cyrénaïque, quand l'ancien consul Sulpicius Quirinius fut chargé d'un commandement militaire dans cette province et vainquit, d'une part, les Marmarides (entre la Cyrénaïque et l'Égypte), d'autre part, les Garamantes (au Sud de la Tripolitaine) : Florus, II, 31 ; inscription récemment découverte à Cyrène et signalée par M. Ferri, dans la *Rivista della Tripolitania*, II, 1925-6, p. 366.

1. En 14, année de la mort d'Auguste, le proconsul d'Afrique fit établir une route reliant Tacapes (Gabès) au camp de la légion qu'il commandait : *C. I. L.*, VIII, 10023 ; *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 547 ; etc. Une inscription néopunique, trouvée en un lieu voisin de Leptis la Grande, atteste que le proconsul d'Afrique exerçait, vers le même temps, son autorité dans cette région : *Répert. d'épig, sémit.*, II, 662.

2. *V. infra,* p. 229. Ce serait alors qu'aurait été entreprise la mensuration de la contrée dont César avait fait l'*Africa nova* : une des deux lignes maîtresses aboutissait au fond du golfe de Gabès (voir t. VII, p. 15), preuve que le littoral de la petite Syrte n'appartenait pas en ce temps à la Cyrénaïque ; l'autre ligne maîtresse passait par le camp d'Ammædara *(ibid*., p. 16), créé très probablement a une époque assez avancée du règne d'Auguste, pour surveiller les Gétules. L'*Africa* s'étendait sans doute jusqu'aux Autels des Philènes (voir Pline, V. 28 et 29) à l'époque où fut rédigé, sous Auguste, et un certain temps avant la fin du règne, un document administratif que Pline l'Ancien a copié (*v. infra*, p. 168, n.6).

3. T. I, p. 451-4.

4. Voir Ptolémée, IV, 3, 4, et IV, 4. 1 (p. 634 et 664. édit. Müller) : Table de Peutinger. Paul Orose, *Adv. pagan*, I, 22. 88 et 90.

le comprit et renonça à une erreur qui n'était pas croyons-nous, imputable à César.

Nous ignorons où fut établi le chef-lieu de l'*Africa nova* peut-être à Zama[1], peut-être à Thugga[2]. En 43, trois légions de vétérans se trouvaient dans la province ; elles avaient servi sous César[3], qui les y avait probablement laissées en 46 : une armée assez forte paraissait nécessaire pour assurer l'ordre parmi les Numides et pour empêcher les pilleries des Gétules.

Les impôts que Juba tirait de ses sujets furent naturellement maintenus, et, semble-t-il, affermés par le dictateur lui-même lors de son court séjour à Zama[4]. Nous ne savons si une quantité fixe de 1 200 000 boisseaux de blé, que cette conquête valut annuellement au peuple romain, représentait des impôts, ou bien des revenus d'anciens domaines royaux[5]. Autant qu'on en peut juger, les indigènes ne gagnèrent rien à changer de maîtres. Pendant l'année de son gouvernement, Salluste commit les exactions les plus scandaleuses[6], et César, loin de lui en tenir rigueur, empêcha ses victimes de le poursuivre en justice ; on prétendit même que, pour prix d'une intervention si-efficace, il reçut du coupable une forte somme[7].

Les rois avaient sans doute possédé des propriétés foncières très étendues ; elles durent être confisquées après la défaite de Juba. L'annexion de la Numidie aurait donc procuré au peuple romain un vaste domaine, qui aurait été ensuite aliéné. Ainsi se seraient constitués, au profit de sénateurs ou de chevaliers,

1. Conf. t. VII, p. 120 et 197, n. 8. César ne pouvait qu'être bien disposé pour la capitale du royaume numide, qui s'était soumise à lui avec, empressement. Il n'est pas sûr qu'elle ait été détruite six ans plus tard, en 40 ; voir t. V, p. 209, n. 6.

2. Un passage de Dion (XLVIII, 21, 3) pourrait permettre de supposer que Sextius, gouverneur de l'*Africa nova*, résidait à Thugga en l'année 42.

3. Appien, *Bell. civ.*, III, 85. Plancus, *apud* Cicéron, *Ad fam*., X, 24, 4.

4. *B. A*., XCVII, 1, en lisant, avec Schneider : « tributis vectigalibusque regiis localis ». Conf, t. V, p. 153, n. 2.

5. Voir t. V, p. 191-2.

6. Dion, XLIII, 9, 2-3. Pseudo-Cicéron, *Invective contre Salluste*, 7. 19.

7. Pseudo-Cicéron, *l. c.*

ces *latifundia* que nous retrouverons à l'époque impériale dans la contrée dont César avait fait la province d'*Africa nova*[1]. Peut-être est-ce lors de la vente de ces terres par l'État que lut rédigé le règlement d'exploitation des domaines appelé *lex Manciana*[2] : nous étudierons plus tard cet important document.

Une partie des terres confisquées furent-elles, aussitôt après la conquête, distribuées par petits lots à des citoyens, vétérans ou autres, de manière à fixer en Numidie de nombreux Romains ? On n'en a pas la preuve. Sous l'Empire, nous constatons, dans la Tunisie centrale, l'existence de groupes de citoyens romains, propriétaires fonciers : groupes qui étaient rattachés à la colonie de Carthage[3]. Mais cette organisation ne peut remonter à une époque où le centre de la Tunisie et Carthage, ressuscitée en 44, appartenaient à deux provinces Différentes, l'*Africa nova* et l'*Afrira vetus*[4].

Si Jules César fonda des colonies en Numidie, elles portèrent en l'honneur de leur fondateur le nom de *Iulia*. Mais, après lui, Auguste, Tibère et Caligula furent aussi des *Iulii*[5] : ce put être à l'un de ces princes, et non au dictateur, que des *coloniae Iuliae* durent leur naissance. Ajoutons qu'une colonie qualifiée de *Iulia* n'a pas été nécessairement fondée par un *Iulius* : elle a pu succéder à un *municipium Iulium*, qu'un *Iulius* aurait constitué et dont elle aurait conservé le nom[6].

---

1. Pour ces hypothèses, voir t. V, p. 208-9.

2. Conf. t. VII, p. 86.

3. Voir, entre autres, Poinssot, *Nouv. Arch. des Missions*, nouv. série, fasc. 8 (1913), p. 67-72 ; *ibid*., t. XXII (1921). p. 172-4.

4. Il y eut cependant, dès le début, des groupes de citoyens romains dans la nouvelle province. C'étaient les descendants des Gétules auxquels Marius avait donné des terres en Numidie. Peut-être étaient-ils établis à l'Ouest et au Nord-Ouest de Thugga, à Uchi Majus et à Thibaris : voir t. VII, p. 10 et 263-4.

5. Sans parler de l'empereur Philippe (M. *Iulius Philippus*), au IIIe siècle.

6. Conf. Pallu de Lessert, *Mém. des Antiquaires de France*, LXXI, p. 78. En règle (comme le remarque Barthel, *Zur Geschichte der röm. Städte in Africa*, p. 25), le nom de l'empereur qui avait créé la colonie figurait à la suite de celui du Prince qui avait constitué le municipe :

Dans la contrée qui devint en 46 l'*Africa nova*, nous connaissons, sous l'Empire romain, quatre *coloniae Iuliae*, en des lieux où, depuis longtemps, s'élevaient des villes d'origine numide ou phénicienne : à Sicca, Assuras, Simitthu, Thabraca. Pour l'une d'elles, la *colonia Iulia Veneria Cirta nova Sicca*[1], une inscription atteste qu'elle fut fondée par Auguste[2], ce qui confirme une mention de Pline l'Ancien[3].

La *colonia Iulia Assuritana* existait au début du règne de Tibère, vers 16-17 après J.-C.[4]. Elle ne paraît pas avoir été créée entre 27 avant notre ère, date où Octave reçut le nom d'Auguste, et la mort de cet empereur, car, s'il en avait été ainsi, elle aurait été qualifiée d'*Augusta* ou de *Iulia Augusta*[5]. Elle ne fut pas créée non plus par Octave avant 27, car elle ne figurait pas dans une liste officielle des colonies, municipes, etc., institués en Afrique par le fils adoptif de César, liste qui fut dressée sous son règne[6] et que Pline a copiée. Elle aurait donc

---

p. ex., Utique, municipe sous Octave, puis colonie sous Hadrien, s'appela *colonia Iulia. Aelia Hadriana Augusta Utika* (*C. I. L.*, VIII, 1181). Mais le nom du second bienfaiteur de la commune a pu être omis, quand sa mémoire avait été condamnée.

1. Pour ces noms, voir *C. I. L.*, VIII, 1632, 16367.

2. *Ibid*., 27568.

3. V, 22 (d'après un document qui n'indiquait, semble-t-il, que des fondations d'Octave-Auguste : *v. infra*, à la note 6). La colonie de Sicca, n'ayant pas porté le nom d'*Augusta*, est sans doute antérieure à 27 av. J.-C.

4. M. Marchetti, *Bullett. comunale di Roma*, XL, 1912, p, 113 (conf. Cagnat et Besnier, *L'année épigraphique,* 1913, n° 40) : « ... coloniae Iuliae Assuritanae ». Il s'agit d'une table de patronat. Le patron est un proconsul, qui avait été consul en 8 après notre ère et qui gouverna l'Afrique quelques années plus tard, probablement en 16-17 (Marchetti, *l. c.*, p. 127 et suiv.). La colonie d'Assuras est mentionnée par Ptolémée (IV, 3, 7, p. 646, édit. Müller) et en 215 (sous le nom de *colonia Iulia Assuras : C. I. L.*, VIII, 1798).

5. *Augusta* n'indique pas nécessairement une colonie d'Auguste. Pour des colonies qu'on sait être plus récentes, ce mot est souvent joint à un nom emprunté au fondateur, lequel, lui aussi, était un *Augustus* : p. ex., *colonia Flavia Augusta N., colonia Aelia Augusta N*. Mais il se rapporte à Auguste quand il suit immédiatement *Iulia* et, d'ordinaire aussi, quand il apparaît seul.

6. Sur ce document administratif, voir t. VII, p. 40, n. 5. Comme l'a montre Barthel, il paraît bien n'avoir indiqué que des mesures prises par Octave-Auguste, sans faire mention des mesures antérieures. Il fut rédigé à une époque où l'*Africa vetus* et l'*Africa nova* ne formaient plus qu'une seule province et où cette province comprenait la région des Syrtes (rattachée. comme on l'a vu, à le Cyrénaïque pendant une partie du règne d'Auguste).

été fondée, soit par César ou en exécution des volontés de César, soit au commencement du principat de Tibère, très peu de temps, peut-être même immédiatement avant la rédaction du document qui nous l'a fait connaître et qui mit la colonie sous le patronage du gouverneur de la province. La seconde hypothèse semble préférable. Pline mentionne[1] un *oppidum civium Romanorum Absuritanum* : preuve qu'Auguste transforma en municipe romain la cité pérégrine d'Assuras[2]. Des colons auraient été envoyés en ce lieu peu après la mort du premier empereur, et le municipe serait devenu une colonie, à moins que le municipe et la colonie n'aient coexisté pendant un certain temps.

La *colonia* V. P. (on ignore le sens de ces deux abréviations) *Iulia Thabracenorum*[3] et la *colonia Iulia Augusta Numidica Simitthensium*[4] existaient au commencement du second siècle; nous n'avons pas de renseignements précis pour des temps plus anciens. A Thabraca et à Simitthu, comme à Assuras, Pline[5] mentionne, non pas une colonie, mais un *oppidum civium Romanorum*, par conséquent un *municipium Iulium*, ou *Iulium Augustum*, constitué sous Octave-Auguste. Il est possible que, là aussi, la colonie ait été postérieure au municipe :

Il devait être cependant assez antérieur à la mort d'Auguste (14 ap. J.-C.), car, — à moins que Pline n'ait commis des omissions en le copiant, — il ne mentionnait pas toutes les créations de ce prince; p. ex., la constitution d'un *municipium Aagustum* à Hippo Regius : Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 109.

1. V, 29.

2. Il me paraît difficile d'admettre que certains des *oppida civium Romanorum* dont il est question dans Pline aient pu être simplement des lieux occupés par des citoyens romains (comme M. Poinssot, *C. r. Acad. Inscr*., 1911, p. 503, n. 1, est disposé à le croire), et non des municipes : le terme *oppidum* indique un centre urbain, qui, habité par un corps de citoyens romains, devait être un municipe.

3. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 109, inscription qui date du temps où Hippo Regius était encore municipe, c'est-à-dire, au plus tard, du règne de Trajan (Ptolémée l'indique comme une colonie voir Gsell, *l. c*., p. 1). Ptolémée (IV, 3, 2, p. 616) qualifie aussi Thabraca de colonie.

4. *C. I. L.*, VIII, 14612. Conf. 22197: « colonia Iul(ia) N(umidica) Simitthus Cette colonie existait vers 110 ap. J.-C. (*C.I. L.*, 14611) ; cependant Ptolémée ne la mentionne pas.

5. V, 22 et 29.

celle deSimitthu, qualifiée de *Iulia Augusta*, date probablement de la fin du règne d'Auguste, après la rédaction de la liste copiée par Pline[1] ; celle de Thabraca, qualifiée seulement de *Iulia*, serait postérieure au principat d'Auguste. Cependant, pour cette dernière, l'hypothèse d'une fondation antérieure à Octave-Auguste n'est pas inadmissible : dans ce cas, la cité pérégrine de Thabraca aurait subsisté auprès de la colonie romaine, serait devenue municipe sous le premier empereur et ne se serait fondue que plus tard avec la colonie.

On voit que, parmi les quatre *coloniae Iuliae* connues en Numidie, deux appartiennent au règne d'Auguste et que l'attribution des deux autres à Jules César est fort douteuse.

En résumé, le dictateur ne semble pas avoir eu le temps, ni peut-être le désir de développer la prospérité économique de la province qu'il avait créée, d'y répandre, par une large colonisation, la langue et la civilisation latines.

III

La vieille province d'Afrique avait souffert de la guerre civile. L'auteur du journal de la campagne de César énumère les violences et les dommages matériels que les Pompéiens auraient infligés aux indigènes[2], et il est certain que, dans la région où se déroulèrent les opérations militaires, les deux armées réquisitionnèrent tout ce qu'elles purent[3]. Mais cette région, une partie de la Byzacène, n'était pas très étendue et, pour l'ensemble de la province, le compagnon de César a sans doute exagéré. Quelques années de paix et d'administration honnête pouvaient suffire pour réparer le mal. Le vainqueur

1. Conf. *supra*, p, 168, n. 6.

2. *B. A.*, XX, 6 ; XXVI, 2 et 6. Conf. *supra*, p. 37-38.

3. Pour la destruction de Vaga, voir *B. A.*, LXXIV, 3 ; pour celle de Parade [ou plutht Pheradi], *ibid.*, LXXXVII, 1, et Strabon, XVII, 3, 12. Conf. *supra*, p. 116 et 141.

infligea des amendes à des cités qui lui avaient été hostiles[1], mais il épargna et fit respecter les personnes et leurs biens[2].

Il existait dans la province sept villes qu'en 146 avant J.-C., Rome avait déclarées libres[3]. Deux d'entre elles, Hadrumète et Thapsus, s'étaient montrées favorables aux Pompéiens. Il se peut que César, en même temps qu'il exigeait d'elles de fortes sommes d'argent, les ait dépouillées de leur situation privilégiée[4]. Sous son fils adoptif, elles auraient recouvré, sinon tous les avantages de leur condition antérieure[5], du moins leur autonomie, car elles figuraient[6] parmi les *oppida libera* dans le document que Pline a copié et qui n'énumérait probablement que des mesures administratives prises par Octave-Auguste[7]. Dans la même liste[8], la Leptis de Byzacène et Acholla étaient également qualifiées d'*oppida libera.* Elles auraient donc, elles aussi, recouvré une partie de la *libertas* qu'elles avaient reçue en 146, comme Hadrumète et Thapsus, et qu'elles auraient ensuite perdue. Mais ce n'est pas César qui la leur aurait enlevée, puisque ces deux villes s'étaient mises de son côté. Il faudrait supposer que, pour des raisons inconnues, elles auraient été frappées de cette disgrâce pendant les troubles qui suivirent en Afrique la mort du dictateur[9].

César constitua-t-il dans la vieille province, comme le fit plus tard Auguste, des cités indigènes autonomes, avec des

1. *Supra*, p. 153.

2. *B. A.*, XCVII, 2.

3. Voir t. VII, p. 38-39.

4. Ce qu'il faudrait admettre pour Hadrumète, si une colonie romaine y fut vraiment fondée au temps de César (*v. infra*, p. 180-181) : la liberté accordée à cette cité on 146 impliquait, non seulement son autonomie, mais sa souveraineté sur son territoire.

5. Elles perdirent certainement leur immunité fiscale : t. VII, p. 16 et 40, n. 5.

6. Pline l'Ancien, V, 25.

7. Voir t. VII, p. 40, n. 5, et ici, p. 168, n. 6.

8. Pline, V, 25 et 30.

9. Comme le croit Barthel, *Zur Geschichte der röm. Städte*, p. 38.

institutions municipales de type punique ? C'est possible, mais toute preuve fait défaut.

Il semble n'avoir créé aucun municipe[1]. La cité phénicienne d'Utique, dont les sympathies pour lui n'étaient pas douteuses, quoiqu'elles n'eussent pu se manifester librement avant sa victoire, ne fut transformée en un *municipium Iulium* que huit ans après sa mort, par la faveur d'Octave.

Mais le dictateur établit, ou projeta d'établir de nombreux colons dans l'*Africa vetus*. Pour cette province, vieille d'un siècle, il jugea l'heure venue d'entreprendre une œuvre de romanisation que le gouvernement aristocratique avait négligée, et même empêchée.

On ignore comment il se procura des terres : peut-être surtout en les achetant ; des biens confisqués à des Pompéiens et ce qui restait encore du domaine public purent être, soit distribués aux nouveaux colons, soit vendus aux enchères pour fournir des fonds réservés à des achats[2].

Il y avait deux moyens d'installer des colons : concéder des terres disponibles çà et là à des individus non groupés en une commune autonome[3] ; créer une colonie, pourvue d'un territoire où les lots de culture étaient répartis entre les citoyens désignés pour constituer cette colonie. César dut faire usage du premier procédé[4], aussi bien que du second. Les bénéficiaires furent des prolétaires, amenés d'Italie, et d'anciens soldats. Sur les 80 000 citoyens que le maître du monde envoya, ou, du moins, décida d'envoyer dans des colonies d'outre-mer[5], l'Afrique eut sa part, on ne sait dans quelle mesure. Avant de quitter la province pour retourner à Rome, César, dit Dion Cassius[6],

1. Conf. Barthel, l. c., p. 37.
2. Conf. t. VII, p. 92.
3. *Ibid*., p. 67-68.
4. Conf. Suétone, *Jules César.*
5. Suétone, *l. c.*, 42.
6. XLIII, 14, 1.

licencia les plus vieux de ses soldats, pour n'avoir pas à craindre d'eux une nouvelle révolte. Si cela est exact, nous pouvons supposer[1] qu'une partie de ces vétérans furent établis dans le pays où ils reçurent leur congé.

La plus importante des colonies césariennes d'Afrique fut Carthage[2]. Appien[3] raconte que le dictateur, ayant campé auprès des ruines de l'illustre cité, vit en songe une grande armée en pleurs et qu'aussitôt réveillé, il écrivit sur ses tablettes : « Coloniser Carthage ». Cela ressemble fort à une légende. César, qui ne campa sans doute jamais à proximité du sol maudit[4], put s'y rendre lors de sors séjour à Utique. Mais il n'eut pas besoin de visions pour comprendre qu'une grande ville s'élèverait de nouveau dans ce site privilégié, dès que la sentence de mort aurait été abolie ; héritier des Gracques et vainqueur de la noblesse, il lui appartenait de réaliser un projet que C. Gracchus avait conçu et que les ennemis du tribun avaient réduit à néant.

Il prit donc, à la fin de sa vie[5], toutes les mesures nécessaires pour que Carthage fût restaurée[6], comme Corinthe, anéantie presque en même temps qu'elle[7]. C'est à lui qu'on attribua la fondation de la nouvelle Carthage[8], quoique la mort l'eût surpris avant que sa décision eût été exécutée.

---

1. Cagnat, L'*armée romaine d'Afrique*, 2e édit., p. XVI.

2. Sur la question de la colonie césarienne de Carthage, voir Audollent, *Carthage romaine*, p. 43-47 ; Kornemann, dans *Philologus*, LX, 1901, p. 402-426, 472-6 ; Barther, *Zur Geschichte*, p. 16-23 Pallu de Lessert, *Mém. des Antiquaires de France*, LXXI, p. 68 et suiv. ; Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, p. 748-752. J'ai étudié cette question dans un mémoire publié récemment, *Rev. historique*, CLVI, 1927, p. 228 et suiv.

3. *Lib*., 136.

4. Carthage ne fut sur son chemin, ni quand il se rendit hâtivement de Thapsus à Utique, ni quand il alla d'Utique à Zama et de Zama à Utique.

5. Après des retards auxquels Tertullien (*De pallio*, 1) fait allusion : post... longas Caesaris moras ». Je ne sais s'il faut attribuer ces retards à des scrupules religieux (Carcopino, l. c., p. 750.).

6. Appien, *Lib*., 136.

7. Plutarque, *César*, 57. Appien, *l. c*. Dion Cassius, XLIII, 50, 5.

8. Strabon, XVII, 3, 15. Plutarque, *l. c.* Pausanias, II, 1, 2. Dion, XLIII, 50, 3-4.

Selon Appien[1], Octave trouva le projet parmi les documents laissés par son père et, s'y conformant, il envoya à Carthage 3 000 colons romains : ce qui se serait passé cent deux ans après la destruction de la ville punique, c'est-à-dire en 44 avant notre ère. Il y a ici une confusion. C'est seulement en l'an 29 qu'Octave fit installer à Carthage des colons[2], qui furent peut-être au nombre de 3 000, comme le dit Appien. Mais la date qu'il indique, l'année 44, est celle de la fondation de la colonie césarienne, prête, en quelque sorte, lors de la mort du dictateur, le 15 mars, et, dans cette fondation, le jeune Octave n'eut probablement pas à intervenir, n'ayant encore aucun titre officiel qui le lui permit.

Solin[3] place la naissance de la seconde Carthage sous le consulat de Marc Antoine et de P. Dolabella, cent deux ans après la destruction de la première ; or, Dolabella, succédant à César, devint consul le 16 mars 44. De nombreuses inscriptions de l'époque impériale nous font connaître des prêtres annuels des *Cereres*[4] à Carthage ; elles mentionnent leur année de sacerdoce d'après une ère qui, — des concordances permettent de le constater, — n'est certainement pas postérieure à 39 avant J.-C.[5]. Carthage existait donc alors en réalité, et non pas seulement en projet, puisqu'on y célébrait un culte important. Nous verrons[6] que son existence matérielle est attestée pour l'époque où Lépide gouverna l'Afrique, entre les années 40 et 36.

La cité nouvelle fut appelée *colonia Iulia Concordia* (ou *Concordia Iulia*) *Karthago*[7]. Il n'y a pas de bonnes raisons

1. *L. c.*

2. Dion, LII, 43. 1.

3. XXVII, 11.

4. Pour cette appellation, désignant Cérès et sa fille, voir t. IV, p. 268, 347-8.

5. L'inscription *C. I. L.*, VIII, 26255, autorise à remonter à l'année 38 avant notre ère, l'inscription Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afrique*, 390, à l'année 39.

6. *Infra*, p. 194-5.

7. Cagnat, *Rev. épigr.*, I, 1913, p. 4 et suiv. (conf. Dessau, *Inscr. Lat. sel.*, 9469). Cagnat, *C. r. Acad. Inscr.*, 1915, p. 318. Poinssot, *Nouv. Arch. des Missions*, XXII (1921),

pour supposer que le nom *Concordia* fut ajouté plus tard[1] ; il convient parfaitement à une colonie fondée au nom de Jules César et peu après sa mort[2].

Si nous comprenons bien quelques mots de Tertullien[3], les colons furent conduits et installés par T. Statilius Taurus, qui, en 35 avant J.-C., devait revenir en Afrique comme proconsul[4]. On ignore leur nombre, à moins que, dans le passage où Appien confond la déduction de l'année 44 et celle de l'année 29, le chiffre de 3 000 ne se rapporte à la première, et non à la seconde. C'étaient, d'une part, des vétérans[5], d'autre part, des citoyens pauvres, recrutés en Italie[6] ; peut-être aussi quelques descendants, restés en Afrique, des colons amenés jadis par C. Gracchus[7]. Des affranchis furent admis, non seulement à

---

p. 155. Gagnat et. Merlin, *Inscr. lat. d'Afrique*, 401. Dans des inscriptions africaines, ces noms sont indiqués en abrégé, *c(olonia) C(oncordia) I(ulia) K(arthago) : C. I. L.*, VIII, 15529, 23820, etc.

1. On trouve dans Tertullien (*De pallio*, 1) une allusion à la concorde régnant, semble-t-il, entre les colons de la colonie romaine et les indigènes au profit desquels fut constituée, en l'année 28 av. J.-C., une commune autonome, et qui reçurent ensuite le droit de cité romaine : « cum concordia iuvat, toga oblata est ». Voir à ce sujet Barthel, *Zur Geschichte*, p. 21. Mais je ne crois pas que ce soit à cette concorde que Carthage ait dû son nom de *Concordia*, qu'elle n'aurait reçu qu'après 28 (hypothèse de M. Dessau, dans *Hermes*, XLIX, 1911, p. 510).

2. Pour d'autres colonies romaines appelées *Iulia Concordia* et fondées vers cette époque, voir Cagnat, *Rev. épigr., l. c.*, p. 6 et suiv. ; Merlin et Poinssot, *Mém. des Antiquaires de France*, LXXII, p. 139.

3. L. c. : « post ... longas Caesaris moras, ubi moenia Statilius Taurus imposuit

4. On croit d'ordinaire que ces mots de Tertullien se rapportent à un acte du proconsulat de Taurus. L'explication que j'en donne me parait préférable. Une lettre de Cicéron (*Ad fam*. XII, 25, 1) nous apprend qu'an début de l'année 43, Taurus se livrait à des intrigues avec Calvisius, ancien gouverneur de l'*Africa vetus*, qui prétendait retourner dans cette province en remplaçant le gouverneur en fonctions, Cornificius. Ce rôle s'explique assez bien, si, par sa mission toute récente à Carthage, Taurus se jugeait qualifié pour se mêler des affaires d'Afrique. — Comme M. Audollent le fait remarquer (*l. c.*, p. 46), les mots « moenia imposuit », dont Tertullien se sert, indiquent la construction de la ville, et non l'établissement d'une enceinte : la Carthage romaine n'eut pas de remparts avant le Ve siècle de notre ère.

5. Strabon, XVII, 3, 15. Plutarque, *César*, 57.

6. Strabon, *l. c*. Appien, *Lib*., 136.

7. Appien (*l. c.*) dit qu'Octave joignit des gens des alentours à ses 3 000 colons. Il peut s'agir, soit de descendants des colons de Gracchus, soit d'indigènes (Barthel, *Zur*

recevoir des lots, mais encore à faire partie du conseil municipal et à exercer des magistratures, droit que, d'une manière générale, César leur accorda volontiers dans ses colonies. Une inscription[1] mentionne un de ces affranchis, qui, après avoir été, entre 44 et 40, appariteur d'un gouverneur d'Afrique, devint édile à Carthage. Des indigènes se joignirent certainement aux colons, comme, de nos jours, dans tous les centres français qui se créent en Afrique.

Pline l'Ancien[2] dit que la nouvelle Carthage occupa l'emplacement de l'ancienne; Appien[3], qu'elle fut établie tout auprès. La ville romaine dont on reconnaît le plan, formant un damier aux lignes orientées de l'Ouest-Nord-Ouest à l'Est-Sud-Est, et du. Nord-Nord-Est au Sud-Sud-Ouest[4], recouvrit la Carthage punique : ce qui justifie l'assertion de Pline. Mais il n'est pas impossible que ce plan date seulement de la seconde colonisation, celle de 29 avant J.-C. L'indication d'Appien ne pourrait-elle pas s'appliquer à la colonie césarienne, confondue par lui avec celle d'Octave ? Pour ne pas trop enfreindre l'interdit prononcé en 146, on aurait élevé la nouvelle ville en dehors de la Cité primitive, où les maisons s'étaient entassées entre Byrsa et les ports, en dehors aussi de la colline de Byrsa, citadelle et lieu saint à l'époque punique. On l'aurait établie au Nord-Ouest de cette colline, du côté de la Malga, en se conformant à l'orientation de l'Ouest-Sud-Ouest à l'Est-Nord-Est et du Nord-Nord-Ouest au Sud-Sud-Est, qui avait été adoptée, un siècle plus tôt, pour l'arpentage de la province d'Afrique[5] et qui avait dû servir de base au plan de la colonie

---

Geschichte, p, 17), et cette indication peut se rapporter à la colonie de l'année 44 : en règle, les citoyens installés par Octave dans ses colonies furent des vétérans.

1. *C. I. L.*, X, 6104.
2. V. 24 : « colonia Carthago magnae in vestigiis Carthaginis ».
3. *Lib*., 2 et 136.
4. Voir Saumagne, *Bull. archéol. du Comité*, 1924, p. 131-140 ; plan à la p. 133.
5. Voir t. VII, p. 16 et suiv.

de C. Gracchus. Les vastes citernes romaines de la Malga s'adaptent exactement à cette orientation, et non pas, comme les citernes de Bordj Djedid, à celle de la Carthage impériale[1]. Comme elles n'ont sans doute pas été construites lors de l'existence très éphémère de la colonie de 122, on peut en conclure, avec quelque vraisemblance, qu'elles appartiennent à la colonie césarienne[2]. Ajoutons que, dans cette région, ont été découverts quelques indices de monuments publics importants[3], en particulier, près des citernes, un bas-relief représentant Jules César divinisé, Mars Ultor et Vénus[4] : débris d'un grand autel de l'époque d'Auguste[5], qui eût été bien à sa place au milieu de la colonie de César. C'est aussi à proximité de la Malga que se trouvent les plus anciennes tombes de la Carthage romaine[6].

Dans la vieille province d'Afrique, d'autres colonies, d'ailleurs beaucoup plus modestes, furent Fondées par César, ou peu après sa mort, conformément à ses volontés. Nous y connaissons, outre Carthage, une dizaine de colonies juliennes. Il convient de laisser à Octave-Auguste celles que mentionnait le document administratif copié par Pline[7] : Maxula (Radés), dont le nom officiel ne nous est pas parvenu ; la *colonia Iulia*...

---

1. Saumagne, *l. c.*, plan et p. 135.

2. Ou, du moins, que le plan en a été établi, — peut-être plus tard, — conformément au plan de cette colonie.

3. Fragment d'une table rappelant des mesures prises par une commission de sénateurs, à la fin du IIe siècle avant J.-C. : *C. I. L.*, VIII, 12535 : ici, t. VII, p. 65-66. Cette table était évidemment placée dans un lieu public.

4. Doublet, *Musée d'Alger,* pl. XI, fig. 5 (et p. 84) ; Gsell, *Rev. archéol*., 1899. I, p. 37-43 et pl. II. Pour le lieu de la découverte, voir *Rev. afric.*, I, 1856-7, p. 490 ; II, 1857-8, p. 327.

5. Auquel appartenait aussi le célèbre bas-relief dit des Trois Éléments, aujourd'hui au Louvre : Héron de Villefosse, *Musée africain du Louvre*, pl. VIII, fig. 1 (p. 6, n° 56) ; Lechat, *Collect. de moulages de Lyon*, 3e édit., n° 701. Les dimensions des deux bas-reliefs et le bandeau qui les borde en bas sont les mêmes. Ils ont été envoyés, l'un à Alger, l'autre à Paris, par Léon Roches, consul de France à Tunis : il est donc à croire qu'ils avaient été trouvés ensemble.

6. Delattre, *Rev. archéol.*, 1898, II, p. 84 et suiv., *C. I. L.*, VIII, 24678-24680, 24862-24876. Ici, t. VII, p. 114-5.

7. V, 24 : « colonia Maxula » ; 29 : « colonias ... Uthinam, Thuburbi ».

Tertiadecimanorum Uthina[1] (Oudna), la *colonia Iulia Aurelia Commoda Thuburbo Maius*[2] (Henchir Kasbat). D'autres sont certainement ou probablement des colonies césariennes ; d'autres, enfin, ne peuvent être datées d'une manière précise.

La *coloria Iulia Curubis*[3] (Kourba), sur la côte orientale de la péninsule du cap Bon, existait dès l'année 45 avant j.-C. Alors fut gravée une inscription[4], mentionnant un duumvir, qui était un affranchi. Un autre duumvir et deux édiles, qui, d'après leurs surnoms, paraissent bien avoir été aussi des affranchis, sont mentionnés sur une inscription gravée en l'an 20 avant notre ère[5]. Sur ces deux dédicaces, un seul duumvir est indiqué et la teneur de la plus récente atteste qu'il n'y en avait qu'un seul en fonctions. Mais ce n'est peut-être pas une raison pour affirmer que la règle ait été, dans la colonie césarienne de Curubis, d'élire un seul magistrat supérieur, lequel aurait cependant porté, contrairement à tout bon sens, le titre de duumvir.

Au Sud du cap Bon, une colonie existait à Clupea (près de Kelibia) au commencement du second siècle de l'ère chrétienne[6]. Elle était beaucoup plus ancienne[7], car une inscrip-

---

1. *C. I. L.*, VIII, à la p. 2427. Il y a, après *Iu[lia]*, une petite lacune, qui ne peut être comblée avec certitude.

2. *C. I. L.*, VIII, 848. Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afrique*, 268. *Bull. archéol. du Comité*, 1923, p. CXXV. Il n'est pas sûr cependant que ce soit la colonie indiquée par Pline. L'autre Thuburbo, Thuburbo Minus, parait avoir reçu une colonie de bonne heure. avec des vétérans d'une VIIIe légion : Cagnat et Merlin, 414. Et, s'il s'agit dans Pline de Thuburbo Minus, l'autre Thuburbo pourrait vire une colonie césarienne.

3. Mentionnée *C. I. L,*, VIII, 24100 = 12452 (en 161 après J.-C.), 980 (IIIe siècle). Ptolémée (IV, 3, 2, p. 621, édit. Müller ; d'après une source du début du second siècle) qualifie Curubis de colonie.

4. *C. I. L*, 977.

5. *Ibid*., 978.

6. Elle est indiquée par Ptolémée, IV, 3. 2, p. 621.

7. On a rapporté à Clupea des monnaies frappées sous Auguste et sous Tibère par une commune romaine (mention de *IIIIviri*), et au revers desquelles est représenté Mercure, assis sur un rocher : ce qui serait une allusion au promontoire de Mercure (cap Bon). Le nom de la ville est indiqué par les abréviations CPI, ou CIP, qu'on explique *c(olonia) P(ia)* — ou quelque autre épithète — *I(ulia)* : voir Müller, *Numism*., II, p. 155-6.

tion[1] mentionne un personnage qui fut deux fois duumvir à Clupea, vers 40-35 avant J.-C. : or, il n'y avait de duumvirs que dans les communes romaines. C'était un affranchi, que nous avons déjà rencontré exerçant la charge d'édile dans la colonie césarienne de Carthage[2]. Il est presque certain que Clupea était une colonie julienne, fondée du vivant de Jules César, ou presque immédiatement après sa mort.

La *colonia Iulia Carpitana* (Henchir Mraïssa), dans la partie Sud-Ouest de la péninsule du cap Bon, en face de Carthage, et la *colonia Iulia Hippo Diarrhytus* (Bizerte) reçurent, au témoignage d'une inscription, des colons de même origine[3] et durent être créées en même temps[4]. Ce ne furent pas des fondations d'Octave-Auguste, puisqu'elles ne figuraient, pas plus que les colonies de Curubis et de Clupea, sur la liste officielle copiée par Pline, et puisqu'elles ne sont pas qualifiées d'*Augusta*. Il faut, soit remonter plus haut, jusqu'au temps de César, soit descendre plus bas, jusqu'aux règnes de Tibère et de Caligula. Mais ni Tibère, ni son successeur ne semblent s'être souciés de coloniser largement l'Afrique[5]. Au contraire, dans cette péninsule où était située Carpis, nous connaissons déjà deux colonies césariennes, Curubis et Clupea ; presque au lendemain de la mort de César, un questeur de la province fit exécuter des travaux aux eaux thermales d'Hammam Korbous[6],

---

Cette hypothèse serait assurément plus solide, si le mot essentiel, Clupea, était tout au moins indiqué par une initiale. C'est sans doute à la même colonie que se rapporte une monnaie de l'époque d'Octave, trouvée dans la péninsule du cap Bon (Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CXCIVI ; elle représente aussi Mercure assis sur un rocher. On y lit la légende : *Ex d(ecreto) d(ecurionum) coloniae Iuliae Pi(ae ?) Pat(ernae ??)*, ou peut-être *Phat(?)*.

1. *C. I. L.*, X, 6104.

2. *Supra*, p. 176.

3. *C. I. L.*, VIII, 25417 « consanguinei »

4. Ptolémée (IV, 3, 2, p. 620 et 617) qualifie ces deux villes de colonies. Pour Hippo Diarrhytus, voir aussi Pline le Jeune, *Lettres*, IX, 33, 2.

5. On ne connait aucune colonie africaine qui puisse leur être attribuée avec certitude. Voir cependant p. 169, pour Assuras.

6. *C. I. L.*, VIII, 24106.

à proximité de Carpis. Très probablement, cette colonie et celle d'Hippo Diarrhytus doivent être attribuées au dictateur.

A Hippo, à Clupea et peut-être ailleurs, les colonies que nous venons de mentionner furent, établies auprès de centres de population anciens, qui ne se fondirent pas avec elles. Auguste constitua des *oppida libera*, des communes pérégrines autonomes, à Curubis et à Clupea[1], et nous savons par des monnaies qu'il y avait une commune libre à Hippo Diarrhytus sous Auguste et Tibère[2]. Auguste créa un autre *oppidum liberium* à Neapolis[3] (près de Nabeul), à la base de la péninsule du cap Bon, à l'entrée du golfe d'Hammamet. La *colonia Iulia Neapolis*[4], fondée au même lieu, ne date pas de son règne, pour les raisons que nous avons indiquées à propos d'Hippo et de Carpis. Nous pouvons croire qu'elle est, elle aussi, une colonie césarienne.

On a des raisons assez sérieuses pour admettre des colonies juliennes à Hadrumète (Sousse) et à Thysdrus (El Djem), auprès de communes pérégrines autonomes, d'*oppida libera*, qu'Auguste rétablit ou constitua[5]. Il est possible que, sur des tuiles trouvées à Sousse, les trois lettres CIH signifient *c(olonia) I(ulia) H(adrumetina)*[6]. Mais cela n'est pas certain et, si

1. Liste copiée par Pline l'Ancien, V, 24. Une table de patronat (*C. I. L.*, VIII, 10525) mentionne le sénat, le peuple et les sufètes d'une cité dont le nom commençait par les lettres *Cur*... et qui était probablement Curubis. Cette inscription date peut-être seulement de l'an 1 de notre ère, et non, comme on l'a cru, de l'époque de Jules César (voir t. VII, p. 56, n. 7, d'après Barthel) : elle ne contredit donc pas l'indication de Pline attestant la constitution sous Auguste d'un *oppidum liberum* à Curubis.

2. Müller, *Numism*., II, p. 167 ; Renault, *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 250 : Dessau, Klio, VIII, 1908, p. 459. Dans Pline (V, 23), Hippo Diarrhytus est simplement qualifié d'*oppidum*. De même Carpis (V, 24).

3. Pline, V, 24.

4. *C. I. L.*, VIII, 968 (inscription du IIIe siècle) : « col(onia) Iul(ia) Neap(olis) ». Neapolis est qualifiée de colonie par Ptolémée, IV, 3, 2, p. 621.

5. Pour Hadrumète, *v. supra*, p, 171. Pour Thysdrus, voir Pline, V, 30 : « (oppidum liberum) Tusdritanum ».

6. Héron de Villefosse, *Bull. de Sousse*, III, 1905, p. 200. Cagnat, *Rev. épigr.*, I, 1913, p. 9-10. Leynaud. *Les catacombes africaines*, 2e édit. (1922), p. 222.

Hadrumète[1] fut vraiment une *colonia Iulia*, il y a lieu de s'étonner[2] que ce nom ait été omis sur une inscription[3] où elle est longuement appelée *colonia Concordia Ulpia Traiana Augusta Frugifera Hadrumetina* ; il est vrai que *Concordia* rappelle la colonie césarienne *Iulia Concordia Karthago* et d'autres colonies juliennes[4]. Sur une monnaie frappée en ce lieu[5] au temps d'Auguste ou de Tibère, on lit les noms de deux duumvirs[6], par conséquent de deux magistrats d'une commune romaine : il s'agit, soit d'un municipe qui aurait succédé à la cité pérégrine après la rédaction de la liste copiée par Pline, soit de cette *colonia Iulia*, qui aurait été fondée on ne sait quand, mais à une époque excluant son insertion dans la liste, avant Octave-Auguste, ou bien vers la fin de son règne[7], ou encore sous Tibère.

Une inscription de Rome[8] prouve que le nom de *Iulia* fut attaché à celui de Thysdrus. Il s'appliquait, non pas à un municipe, qui ne fut constitué que sous Septime Sévère par la transformation de la *civitas libera*[9], mais à une colonie, qui existait certainement en ce lieu aux IIe-IIIe siècles[10], et qui était sans doute bien plus ancienne. Elle appartenait à la tribu *Galeria*[11], qu'on ne rencontre pas ailleurs, je crois, dans les

1. Où une colonie existait certainement au début du second siècle : Ptolémée. IV, 3, 2, p. 622.

2. Comme le remarque M. Dessau, au *C. I. L.*, VIII, p. 2319 (en bas),

3. C. I. L., VI, 1687.

4. Merlin et Poinssot, *Mém. des Antiquaires de France*, LXXII, p. 139, 141. Conf. *supra*, p. 175.

5. Müller, *Numism*., II, p. 51, n° 25, et mieux Boissevain, *Zeitschrift für Numismatik*, XXIX, 1912, p. 110. Le nom d'Hadrumète n'est pas inscrit sur cette monnaie, mais les images qu'elle porte en rendent l'attribution certaine : conf. les autres monnaies publiées par Müller, *l. c*., p, 51-52.

6. Voir t. VII, p. 42.

7. Dans ce cas, elle se serait appelée *Iulia Augusta*, et non pas seulement *Iulia*.

8. *C. I. L*., VI. 3884, col. 5, 1. 3 : « A. Crepereius A. f. Iul. Felixs Tusdr. »

9. *C. I. L*., XII, 686 : « o[riundus m]unicipio Septimia lib[era T]hysdritanus ». Voir aussi *C. I. L.*, VI, 3884, col. 3, I. 21.

10. *C. I. L.*, VIII, 51, 2343, 10500, 22845. Ballu, *Les ruines de Timgad,* Nouvelles découvertes (Paris, 1903), p. 75-76. Ptolémée n'indique cependant pas de colonie à Thysdrus (IV, 3, 10. p 657).

11. *C. I. L.*, VIII, 3177, 10500, 22844.

provinces africaines : ce fut la tribu de la colonie de Lyon, fondée en 43 avant J.-C., et celle dans laquelle Auguste inscrivit un grand nombre de communes espagnoles. Une inscription de Thysdrus[1], paraissant dater d'Auguste, mentionne très vraisemblablement un augure, qui n'a pu exercer cette dignité religieuse que dans une commune romaine. Si la *colonia Iulia Thysdritana*, non mentionnée sur la liste de Pline, n'a pas été créée vers la fin du règne d'Auguste, elle est antérieure à ce prince, donc césarienne.

Ces documents, évidemment fort incomplets, permettent d'entrevoir l'importance de l'œuvre de colonisation accomplie ou décidée par Jules César dans l'*Africa vetus*, en un temps très court, entre avril 46 et mars 44.

1. *C. I. L.*. 22844.

LIVRE II

L'AFRIQUE A LA VEILLE DE L'EMPIRE
FIN DES ROYAUMES INDIGÈNES

CHAPITRE PREMIER

L' AFRIQUE DE 44 A 27 AVANT J.-C.

I

Après la mort de César, l'Afrique fut entraînée dans les discordes qui agitèrent le monde romain : les partisans de la République et ceux des triumvirs, ceux d'Octave et ceux d'Antoine se heurtèrent dans des luttes auxquelles s'associèrent des princes indigènes, mais en n'y jouant qu'un rôle secondaire : le temps des prétentions orgueilleuses de Juba était passé. Nous ne connaissons guère cette période troublée que par quelques passages d'Appien et de Dion Cassius, qui ne concordent pas toujours. Le premier pourrait se rattacher, par un intermédiaire inconnu, aux *Historiae* d'Asinius Pollion[1], contemporain des événements ; le second a dû faire un large emploi de Tite-Live, dont le récit est perdu, comme celui de Pollion, et dont nous ignorons les sources.

1. En admettant que l'ouvrage de Pollion se soit étendu jusqu'à la bataille d'Actium : *v. supra*, p. 9, n. 7.

On a vu[1] que le roi maure Bocchus et Sittius s'étaient partagé les États de Masinissa et qu'Arabion, fils de ce dernier, avait cherché refuge en Espagne. Aussitôt après la mort de César, il retourna en Afrique. Peut-être ramena-t-il des Numides, qui l'auraient suivi dans son exil et qui, en se mettant, comme lui, au service des Pompéiens, se seraient aguerris[2] ; peut-être les anciens sujets de son père lui firent-ils bon accueil. Il reconquit très rapidement la partie du royaume de Masinissa que Bocchus s'était annexée.

Quant à Sittius, il le tua « par ruse[3] » ; nous n'en savons pas davantage. La nouvelle de cette mort parvint à Rome trois mois à peine après l'assassinat du dictateur[4] et fut accueillie d'un cœur très léger par Cicéron[5], qui avait, jadis fait montre d'une grande sympathie pour l'aventurier[6]. Mais les compagnons de Sittius, les *Sittiani*, gardèrent Cirta et le pays d'alentour. C'est alors, croyons-nous, que leur territoire fut rattaché à la province voisine, à l'*Africa nova,* et ainsi protégé contre les revendications ou les convoitises d'Arabion ; Cirta serait devenue en même temps une colonie romaine[7].

Quelques mois après le meurtre de César, la vieille province d'Afrique avait pour gouverneur Q. Cornificius[8]. Cet ami de Cicéron[9] et de Catulle avait des prétentions à l'éloquence et à

1. P. 156-7.

2. Appien (*Bell. civ.*, IV, 54) raconte qu'Arabion, étant revenu en Afrique après le meurtre de César, envoya à plusieurs reprises en Espagne, auprès de Sextus Pompée, des indigènes, qui lui revinrent Pieu aguerris. Et cet auteur parait croire que ce fut ensuite qu'Arabion chassa Bocchus du royaume de Masinissa et tua Sittius. Mais Cicéron nous apprend que Sittius périt fort peu de temps après César.

3. Appien. *l. c.*

4. Cicéron, *Ad Attic*., XV, 17, 1 (lettre du 14 juin 44).

5. *L. c*. : « Arabioni de Sittio nihil irascor. »

6. *V. supra*, p. 54.

7. *Supra*, p. 159, 160.

8. Ou Cornuficius : on trouve les deux orthographes. Voir dans Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, I, p. 48-57, les notices sur Cornificius et son prédécesseur Calvisius.

9. Nous avons seize lettres qui lui furent adressées par Cicéron (*Ad fam.*. XII. 17-30), la plupart au temps où il était en Afrique.

la poésie, mais aussi des talents militaires, qui lui valurent des succès en Illyrie au cours de l'année 48, en Cilicie et en Syrie deux ans plus tard : sur des monnaies qu'il fit frapper pendant son gouvernement africain[1], il porte le titre d'*imperator,* témoignage d'une victoire gagnée on ne sait où, ni quand.

Il n'était pas depuis longtemps en Afrique. Son prédécesseur, C. Calvisius Sabinus, était revenu à nome peu avant les ides de mars[2], en laissant ses lieutenants pour faire l'intérim[3]. Cornificius reçut la province par une décision du Sénat[4], qui fut, semble-t-il, prise presque aussitôt après la mort de César et qui aurait confirmé une désignation faite par le dictateur[5].

Il ne cacha pas ses sympathies pour le parti républicain, dirigé alors par son ami Cicéron, lequel, à partir du mois de septembre 44, ne garda plus aucun ménagement pour le consul Marc Antoine. Avant de se rendre dans la Gaule Cisalpine, celui-ci fit voter par le Sénat, le 28 novembre, une nouvelle répartition des gouvernements provinciaux, et le sort donna l'Afrique à Calvisius Sabinus[6] : par un jeu du hasard, le prédécesseur de Cornificius allait devenir son successeur. Mais, trois semaines plus tard, le 20 décembre, l'assemblée se déjugea ; sur la proposition de Cicéron, elle décréta que les provinces seraient conservées par ceux qui les occupaient et ne seraient remises à personne, sauf à un successeur désigné par un sénatus-consulte[7]. Calvisius n'en persista pas moins, pendant plusieurs mois, à se considérer comme investi régulièrement du

1. Babelon, *Monnaies de la Républ. rom*., I, p. 434-5, n°s 1-4. Grueber, *Coins of the Roman Republic*, II, p. 577-8 ; pl. CXXI, fig. 15-16, et CXXII, fig. 1. L'une d'elles offre une tête de l'Afrique.

2. Il était à Rome ce jour-là : Nicolas de Damas, *Vie d'Auguste*, 26 (dans *Fragm. hist. Graec.*, III, p. 446). Mais Cicéron dit qu'à la fin de novembre 44, Calvisius avait quitté l'Afrique depuis peu (« modo ») : *Philipe*., III, 10, 6.

3. Cicéron, *l. c.* : « duos legatos Uticae reliquerat ». Dans une lettre (*Ad fam*., XII, 30, 7), Cicéron, parlant des légats de Calvisius, indique trois noms.

4. Appien, *Bell. civ.*, IV, 53.

5. Comme le pense Ganter, dans *Philologus*, LIII, 1894, p. 142.

6. Cicéron, *Philipp*., III, 10, 24-26.

7. Cicéron, *Ad fam*., XII, 22 a, 3.

gouvernement de l'*Africa vetus*[1] ; les lieutenants qu'il avait laissés s'obstinèrent à rester et créèrent toute sorte de difficultés à Cornificius[2] ; en juin 43, ils n'étaient pas encore partis, malgré l'ordre qu'ils en avaient reçu du Sénat[3].

Cependant, la province se montrait, du moins officiellement, favorable à Cornificius[4], que le Sénat soutenait[5]. Le 19 mars 43, fut rendu un sénatus-consulte qui le concernait et qui, lui écrivait Cicéron, était honorable pour lui[6]. Peut-être fut-il, à cette date, prorogé dans son gouvernement[7] ; en tout cas, on ne lui donna pas de successeur. Soit alors, soit un peu plus tard, une des trois légions de l'*Africa nova* lui fut attribuée[8].

La possession de l'Afrique, pourvoyeuse de blé, importait au parti républicain. Des monnaies d'or, frappées à cette époque[9] par ordre du Sénat, représentent un buste de l'*Africa*[10] : sorte de flatterie à l'égard d'une province dont on avait besoin. Dans ses lettres, Cicéron ne négligeait pas de réchauffer le zèle de Cornificius[11].

Dans l'Afrique nouvelle, T. Sextius était certainement gouverneur au printemps de l'année 43[12]. Il devait l'être depuis quelque temps déjà, car, ami d'Antoine[13], il n'avait pu être nommé après la rupture du Sénat avec ce dernier. Naturelle-

---

1. Cicéron, *Ad fam*., XII, 25, 2.

2. Allusion dans Cicéron, *ibid*., XII, 23, 1 (lettre d'octobre 44).

3. *Ibid*., XII, 30, 7.

4. *Ibid*., XII, 25, 2 (mars 43) : « Te ... provinciae honoribus amplissimis adfectum vehementer gaudeo. »

5. En janvier 43, Cicéron lui écrivait (ibid., XII, 24, 1) : « ... spei, quam habere debes, amplificandae dignitatis tuae. »

6. *Ibid*., XII, 25, 1 : « Factum est de te senatus consultum honorificum.

7. Ganter, *Philologus, l. c.*, p. 142-3.

8. Appien, III, 85.

9. Soit en 44, soit en 43.

10. Babelon, *Monnaies*, I, p. 340, n°s 1-2, et II, p. 260, n°s 3-4. Grueber, *Coins*, I, p. 552, n°s 4191-2 ; pl. LV, n°s 5 et 6.

11. *Ad fam*, XII, 22 a, 3-4 ; XII, 24, 1 ; XII, 25, 2.

12. C'est alors que le Sénat lui réclama deux légions pour les faire venir en Italie : voir plus loin.

13. Dion, XLVIII, 21, 1.

ment, les républicains le suspectaient. Peut-être même le Sénat avait-il voulu lui donner un successeur : décision qui n'aurait pas été suivie d'effet[1]. Mais il lui enleva ses légions, formées de vieux soldats de César[2]. L'une d'elles, nous l'avons dit, échut à Cornificius. Les deux autres furent appelées en Italie[3], pour participer à la guerre contre Antoine[4]. Dès la fin du mois de mai 43, on les attendait[5]. Sextius mit-il peu d'empressement à les envoyer ? Quand elles débarquèrent, Octave, ayant rompu avec le parti républicain, était en marche sur Rome. Au lieu de le combattre, elles se joignirent à lui[6] et, le 19 août, l'héritier de César devenait consul.

Trois mois après, le 27 novembre, une loi conférait à Octave, Antoine et Lépide le titre de *triumviri rei publieae constituendae* et les rendait maîtres de l'État pour une période de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 38. Dans le partage qui se fit entre eux, Octave reçut, outre la Sicile et la Sardaigne, les deux provinces d'Afrique[7]. T. Sextius se mit avec empressement sous les ordres de celui qui était devenu l'associé d'Antoine[8]. Mais Cornificius refusa d'être le serviteur des triumvirs[9]. Il donna

1. Dans une lettre adressée en mars 43 à Hirtius et à Octave, Antoine écrivait (apud Cicéron, *Philipp*., XIII, 15, 30) : « Africam commisistis Varo bis capto ». [peut-être Sex. Quintilius Varus]. Il s'agit probablement de l'*Africa nova*, car le Sénat avait tout intérêt laisser Cornificius dans l'Africa vetus. Voir Sternkopf, dans *Hermes*, XLVII, 1912. p. 401.

2. Appien, III, 85. Conf. *supra*, p. 166.

3. Appien, *l. c*.

4. C'était bien à combattre Antoine qu'elles étaient destinées : voir des lettres que D. Brutus et Plancus adressèrent de leur camp à Cicéron, l'un au début de juin (*Ad fam*., XI, 29), l'autre à la fin de juillet (*ibid*., X, 24, 4 et 8).

5. Cicéron, *Ad fam*., XI, 14, 3. C'est par erreur qu'Appien (III, 85) indique que le Sénat appela ces deux légions après avoir appris la jonction d'Antoine et de Lépide dans le Sud de la Gaule, jonction qui eut lieu le 29 mai.

6. Appien, III, 9l et 92.

7. Dion, XLVI, 55, 4. Appien, IV, 2 et 53.

8. Appien, IV, 53. L'*Epitome* du livre CXXIII de Tite-Live qualifie T. Sextius de « Caesianarum partium dux ». Il faut corriger *Caesarianarum* : Gardthausen, *Augustus*, II, p, 58.

9. Dion (XLVIII, 21, 1) dit que Sextius était du côté d'Antoine, Cornificius et D. Lælius [son questeur], du côté d'Octave. En réalité, le premier était à la fois du côté d'Antoine et d'Octave, collègues au triumvirat. Quant à Cornificius, il était à cette

asile à des proscrits échappés à la mort[1] ; il entra en relations avec Sextus Pompée, qui s'était emparé de la Sicile et empêchait ainsi le jeune César d'en prendre possession[2] ; il lui envoya même quelques troupes[3].

Sextius le somma, au nom d'Octave, de lui remettre la vieille Afrique. A quoi Cornificius répondit qu'il ignorait ce que les triumvirs avaient décidé entre eux ; quant à lui, ayant reçu du Sénat son gouvernement, il ne le remettrait à un autre que sur l'ordre du Sénat[4].

La guerre s'ensuivit, en l'année 42 avant notre ère. Elle fut assez courte[5]. Cornificius, assisté de son questeur, D. Lælius, et de Ventidius, un de ses légats[6], disposait d'une armée plus nombreuse et, dit-on, meilleure[7], quoique lui-même ait un jour qualifié ses soldats de lièvres casqués[8]. Aux troupes qu'il avait trouvées dans sa province[9], il pouvait joindre la légion que Sextius avait dû lui céder quelques mois auparavant. Sextius avait perdu ses trois légions, mais il lui était facile de recruter en Numidie de l'infanterie et de la cavalerie légères[10].

époque hostile à Octave, aussi bien qu'à Antoine. La cause d'Octave et celle du parti républicain avaient cessé d'être communes depuis plusieurs mois.

1. Appien, IV, 36.

2. Dans un membre de phrase de Tertullien (*De pallio*, 1), « post trinas Pompei aras », on a voulu voir une allusion à une visite que Sextus Pompée aurait faite à Carthage, au temps ou il était maître de la Sicile : Barthel, *Zur Geschichte der röm. Städte in Africa*, p. 18 ; Dessau, dans *Klio*, VIII, 1908, p. 460. Mais il s'agit, je crois, du grand Pompée : voir t. VII, p. 284, n. 7.

3. Dion, XLVIII, 17, 6.

4. Appien. IV, 53.

5. Appien, IV, 56, in fine.

6. Une inscription (*C. I. L.*, VIII, 24106) prouve que Lælius était questeur de la province. Ventidius est qualifié de légat de Cornificius par Appien (IV, 531, qui dit par erreur que Lælius était un autre légat du même gouverneur. Dion (XLVIII, 21, 4 et 5), confondant les deux personnages, attribue le titre de questeur, non pas à Lælius, mais à Ventidius, que, du reste, il ne désigne pas par son nom propre.

7. Appien, IV, 53. Voir aussi Dion, XLVIII, 21, 2.

8. « Galeatos lepores » : *apud* saint Jérôme, *Chron.*, à l'année d'Abraham 1976.

9. On ignore combien de légions comptait alors l'armée de l'*Africa vetus*. Deux ans plus tard, Sextius, maître des deux provinces, avait quatre légions : *v. infra*. p. 193.

10. Appien, IV, 53.

Les deux gouverneurs demandèrent l'aide du roi Arabion et des Sittiens. Ceux-ci, attachés à la mémoire du grand César, embrassèrent la cause de son fils adoptif. Les souvenirs du passé invitaient, au contraire, Arabion à combattre les Césariens. C'est ce qu'il fit tout d'abord[1]. Mais il estima ensuite que Sextius et les siens finiraient par l'emporter, et, sans s'embarrasser de scrupules, il se mit de leur côté[2].

Il est malaisé de combiner, et parfois de concilier les deux récits assez différents qu'Appien[3] et Dion Cassius[4] font de cette guerre. Voici ce qui nous parait vraisemblable.

Sextius crut d'abord que les ennemis, profitant de leur supériorité numérique, se jetteraient sur sa province ; il se prépara donc à leur résister. Puis, voyant qu'ils ne se décidaient pas et enhardi par des présages favorables, il prit l'offensive. Il envahit la vieille Afrique et s'empara d'Hadrumète et de plusieurs autres villes[5] : ce qui lui donna une confiance excessive. Il ne se tint pas sur ses gardes et perdit un grand nombre de soldats dans une embuscade que lui tendit Ventidius. Après cette défaite, il se retira en Numidie[6], où ses adversaires pénétrèrent. Lælius, secondé par Arabion[7], assiégea Cirta[8] ; dans des engagements de cavalerie, Ventidius remporta quelques succès sur Sextius et fit prisonnier son questeur[9]. Mais la

1. Ce qu'Appien ne dit pas. Mais Dion le dit.

2. Appien, IV, 54.

3. IV, 53-56.

4. XLVIII, 21.

5. D'après Dion, XLVIII, 21, 2-4. Appien (IV, 53) dit seulement que Sextius occupa l'intérieur de la province de Cornificius.

6. D'après Dion, XLVIII, 21, 4. Conf. Tite-Live, *Epit. l.* CXIIII : « Q. Cornificius in Africa T. Sextium ... proelio vicit » (après la mention de l'entrée en campagne d'Octave et d'Antoine contre Brutus et Cassius et avant celle de la bataille de Philippes : donc vers le milieu de l'année 42). — Selon Appien (IV, 53), Sextius fut assiégé par Ventidius, survenant avec des forces plus nombreuses, et il lui résista. Puis (IV, 55), encouragé par l'appui que lui prêtèrent Arabion et les Sittiens, il fit une sortie pour combattre et, dans celte bataille, Ventidius fut tué.

7. Voir à ce sujet Dion, XLVIII, 22, 4.

8. Appien, IV, 53. Dion, XLVIII, 21, 5.

9. Dion, *l. c*.

fortune change bientôt de camp, avec Arabion, qui vient apporter aux Césariens le concours de ses excellents cavaliers. Sextius, livre bataille à Ventidius, qui est tué et dont les soldats, fuyant en déroute, sont pris ou massacrés[1]. A cette nouvelle, Lælius lève le siège de Cirta et retourne auprès de Cornificius, campé à proximité d'Utique.

Sextius marche contre eux, quoiqu'il ait moins de troupes il établit son camp en face du camp ennemi. Envoyé en reconnaissance avec la cavalerie, Laelius est attaqué de front par les cavaliers d'Arabion, de flanc par Sextius et des troupes légères. Il craint d'être cerné et va occuper une hauteur voisine. Arabion le suit, lui tue beaucoup des siens, entoure la colline. Ce, que voyant, Cornificius sort pour porter secours au questeur. Mais il est pris à revers par Sextius, auquel il résiste avec peine. Cependant, Arabion envoie des hommes agiles qui, grimpant à travers les rochers, parviennent, sans éveiller l'attention, jusqu'au camp de Cornificius et s'en emparent; l'officier chargé de le garder se fait donner la mort par un valet.. Cornificius, que Sextius presse et qui ignore la prise de son camp, cherche à atteindre la hauteur où Lælius s'est réfugié. Mais les cavaliers d'Arabion se jettent sur lui et le tuent, tandis que ses troupes s'enfuient. Lælius, qui a vu cette scène, se tue lui-même[2]. L'armée républicaine se disperse. Les proscrits que Cornificius a accueillis se sauvent où ils peuvent, la plupart en Sicile, auprès de Sextus Pompée. Sextius récompense sur le butin Arabion et les Sittiens. Il soumet les villes

1. Appien, IV, 55 ; conf. *supra*, p. 189, n. 6. Dion, *l. c.* : Sextius bat « le questeur » (il s'agit du légat Ventidius).

2. D'après le récit d'Appien, IV, 55-56. Conf. saint Jérôme, Chron., *l. c.* : « Cornificius poeta a militibus desertus periit. » — Le récit de Dion (XLVIII, 21, 5-6) diffère de celui d'Appien. Après avoir vaincu « le questeur » [Ventidius], Sextius cerne Lælius, qui courait la campagne. Cornificius vient au secours de Lælius, mais, Sextius lui ayant fait annoncer faussement que ce dernier est prisonnier, il se décourage. Dans une bataille, il est vaincu et tué. Lælius est tué, lui aussi, dans une sortie.

de la vieille province, sans abuser de sa victoire[1]. Désormais, il est en possession des deux Afriques[2].

II

Après avoir vaincu Cassius et Brutus à Philippes, dans l'automne de l'année 42, Antoine et Octave procédèrent à un nouveau partage des provinces. Lépide en fut provisoirement exclu, car, resté en Italie pendant que ses deux collègues allaient combattre en Macédoine les assassins de César, il avait eu, prétendait-on, une attitude peu loyale : on l'accusait d'entente avec Sextus Pompée. Les Espagnes et la Gaule Narbonnaise lui furent donc reprises ; cependant, si les soupçons qui pesaient sur lui étaient reconnus injustes, il recevrait en compensation les deux Afriques[3].

En attendant, Antoine prit l'*Africa vetus*, où il laissa Sextius, son homme de confiance ; Octave, l'*Africa nova*[4], où il envoya C. Fuficius Fango[5], vieux soldat de basse naissance, que la faveur de César avait fait entrer au Sénat[6]. Mais, peu après, un autre arrangement semble avoir été conclu entre Octave et Lucius Antonius, consul en l'an 41[7]. Ce dernier, avec sa belle-

1. Appien, IV, 56.

2. Dion, XLVIII, 22, 1.

3. Dion, XLVIII, 1, 2-3. Il dit que Lépide devait recevoir l'Afrique (au singulier). Mais il ne s'agit sans doute pas seulement de l'*Africa vetus,* que, deux lignes plus haut, Dion appelle l'Afrique, en la distinguant de la Numidie, c'est-à-dire de l'*Africa nova*. Voir aussi Appien, V, 3.

4. Pour cette répartition des deux Afriques, voir Dion, XLVIII, 1, 3, et XLVIII, 22, 2.

5. Dion (XLVIII, 22, 1-2) place l'envoi de Fangon en Afrique avant la bataille de Philippes. Il semble que ce soit trop tôt.

6. Dion, XLVIII, 22, 3.

7. A moins que Dion ne se trompe quand il affirme qu'après leur victoire, Octave et Antoine se partagèrent les deux Afriques. Si, dès cette époque, Octave se les vit attribuer toutes les deux, il n'eut, de retour à Rome au début de 41, qu'à demander à Lucius Antonius de faire le nécessaire pour que l'arrangement conclu avec Marcus fût mis à exécution. Appien (V, 12) dit que les amis d'Antoine invitèrent Sextius à laisser l'Afrique à Octave, après que celui-ci leur eut montré l'écrit qu'il avait reçu de son collègue. Il est vrai que le même Appien (V, 26), affirme que Sextius était sous les ordres d'Antoine

sœur Fulvie, veillait à Rome aux intérêts de son frère le triumvir, alors en Orient. Sur l'invitation de Lucius, Sextius remit sa province et ses troupes à Fangon, qui devint gouverneur des deux Afriques au nom du jeune César[1].

Mais Sextius avait, dit-on, trouvé un prétexte pour prolonger son séjour[2] : il prévoyait que les choses prendraient bientôt une nouvelle tournure. En effet, cette année-là même, la guerre éclata entre Octave, d'une part, Lucius Antonius et Fulvie, d'autre part, guerre qui devait se terminer, à la fin de février 40, par la capitulation de Lucius à Pérouse. Sextius reçut de Fulvie l'ordre de rentrer en scène. Il réclama l'*Africa vetus* à Fangon, qui, naturellement, refusa de la lui céder[3]. Mais ce soudard avait mécontenté les provinciaux par son mauvais gouvernement ; ils se mirent du côté de Sextius[4], qui réunit autour de lui un assez grand nombre de vétérans et d'indigènes[5]. Fangon dut se retirer piteusement dans l'*Africa nova*.

Il châtia sévèrement les Sittiens, qui lui témoignaient leur mépris, et, pour punir Arabion de lui avoir refusé son aide, il le chassa de ses États. Le roi se réfugia auprès de Sextius, qui ne voulut pas le livrer à Fangon. Celui-ci envahit alors la vieille province et la ravagea. Sextius marcha à sa rencontre, le vainquit dans plusieurs petits combats, grâce surtout à la cavalerie d'Arabion, le rejeta en Numidie, où il le poursuivit. Mais, Arabion lui étant devenu suspect, il le fit périr traîtreusement.

---

quand il remit son armée à Fangon. Cela n'est exact que si, après Philippes, l'*Africa vetus* était passée d'Octave à Antoine.

1. Appien, V, 12 et 26. Dion, XLVIII, 22, 1.

2. Il aurait, selon Dion (XLVIII, 22, 3), prétexté la saison d'hiver, qui suspendait la navigation. C'est probablement avant la fin de l'hiver de 42-41 qu'Il reçut l'ordre de renoncer à son gouvernement. Mais, comme il ne fut invité à le reprendre que quelques mois après, il aurait, semble-t-il, fort bien pu s'embarquer dans l'intervalle, s'il l'avait voulu.

3. Dion, XLVIII, 22, 3. Appien. V, 26.

4. Dion, *l. c.*

5. Appien, l. c. Il ajoute que « des rois » mirent aussi des troupes à la disposition de Sextius. C'est sans doute une allusion à Arabion.

Les cavaliers royaux, indignés, l'abandonnèrent et la plupart d'entre eux allèrent se mettre à la disposition de Fangon. Les deux gouverneurs se réconcilièrent ensuite, de moins en apparence.

Ce fut Fangon qui rompit cette paix, en entrant brusquement dans l'*Africa vetus*. Dans une bataille qu'ils se livrèrent, Sextius et lui furent à la fois vainqueurs et vaincus : le premier eut l'avantage par ses légions, le second par sa cavalerie numide ; cependant, les deux camps étaient pris et pillés, sans que les généraux en eussent connaissance. Quand ils le surent, ils recommencèrent le combat et, cette fois, les Numides prirent la fuite. Fangon se réfugia dans des montagnes, où, une troupe d'antilopes(1) ayant passé de nuit tout près de son campement, il crut que la cavalerie ennemie venait le surprendre et se suicida(2). Sextius n'eut pas de peine à soumettre la Numidie, sauf la ville de Zama, qui lui résista longtemps et qu'il réduisit par la famine(3).

Ces événements durent se passer dans la seconde moitié de l'année 41 et les premiers mois de l'année suivante. Sextius redevint ainsi maître des deux provinces(4). Il avait alors sous ses ordres quatre légions(5). Une dédicace, faite par un affranchi qui lui servit d'appariteur en Afrique(6), nous apprenti qu'il reçut le titre d'*imperator,* après quelque succès remporté sur des indigènes, peut-être après la prise de Zama.

---

1. Dion, XLVIII, 23, 3 : βουβαλίδων. J'ai fait remarquer (t. I, p. 122) qu'il s'agit d'antilopes bubales, et non de buffles. Un naturaliste m'objecte que les antilopes ont l'odorat très fin et sont très peureuses : deux raisons qui les auraient empêchées de passer près d'un campement.

2. Pour la guerre entre Fangon et Sextius, voir Dion, XLVIII, 22, 4-6 ; XLVIII, 23, 1-3. Appien (V, 20) est beaucoup plus bref. Il dit seulement que, dans une bataille avec Sextius, où les deux armées furent vaincues à l'une de leurs ailes et où les deux camps furent pris, Fangon se crut trahi et se tua.

3. Dion, XLVIII, 23, 4.

4. Dion, *l. c.* Appien, *l. c.*

5. Appien, V, 75.

6. *C. I. L.*, X, 6104.

Quant au royaume d'Arabion, il fut restitué à Bocchus, dont les États s'étendirent de nouveau jusqu'à l'Ampsaga[1].

Lorsqu'il eut terminé la guerre de Pérouse, Octave se rendit en Gaule. A son retour, vers le milieu de l'année 40, il invita Lépide à aller prendre le gouvernement des deux Afriques et le chargea d'y conduire six légions d'une fidélité douteuse[2]. On a vu qu'après la bataille de Philippes, Antoine et lui avaient éventuellement réservé ces provinces à leur collègue : Lépide avait dû les attendre près de deux ans[3]. Lors du pacte de Brindes (à la fin de l'été), Antoine donna son approbation à la décision qu'Octave avait prise sans le consulter[4]. Sextius n'opposa pas de résistance au triumvir ; il lui remit les deux provinces et les quatre légions[5].

M. Æmilius Lepidus, personnage de très noble naissance, pourvu d'une belle fortune qu'il ne dédaignait pas d'accroître, était médiocrement intelligent, indolent, peu franc et fort vaniteux. Une chance imméritée avait fait de lui un grand pontife et un des trois chefs officiels de l'État ; quand le triumvirat fut renouvelé pour cinq ans (du 1er janvier 37 au 31 décembre 33), il y garda sa place, bien que ses deux collègues ne prissent pas la peine de lui dissimuler leur dédain.Son séjour en Afrique dura près de quatre ans, mais n'y laissa presque aucune trace[6]. On se souvint seulement qu'il avait rendu déserte une partie de la nouvelle Carthage et paru porter ainsi atteinte aux droits de la colonie[7].

---

1. *V. supra*, p. 157.

2. Appien, V, 53. Dion, XLVIII, 20, 4.

3. Appien (V, 12) prétend qu'Octave lui céda l'Afrique [c'est-à-dire les deux Afriques] dès le début de l'année 41. A supposer que cela soit exact, Lépide ne put pas entrer en possession de ce présent.

4. Dion, XLVIII, 28, 4. Appien, V, 65. Plutarque, *Antoine*, 30.

5. Dion, XLVIII, 23, 5. Appien, V, 75. Il semble difficile d'admettre ce que dit Appien à ce sujet (*ibid.*) : un an plus tard, Antoine aurait ignoré que Sextius avait remis les quatre légions à Lépide, et il aurait envoyé un de ses lieutenants en Afrique pour les lui demander.

6. On croit qu'il y fit frapper des deniers : voir Grueber, *Coins of the Roman Republic*, II. p. 579, nos 29-31 ; pl. CXXII, fig. 2 et 3.

7. Dion, LII, 43, 1.

Tertullien[1] rappelle à ce sujet ses «violents outrages », sans s'expliquer davantage. Lépide se serait-il avisé qu'il était grand pontife, et .aurait-il jugé que la colonie empiétait sur un sol où la consécration de Scipion devait rester valable ?

Il avait sous ses ordres des forces importantes : aux six légions venues avec lui, aux quatre de Sextius, il en ajouta, nous ne savons comment, six autres[2]. Il faut dire que ces seize légions étaient à effectifs très réduits[3]. Rien n'indique qu'il s'en soit servi pour étendre ou consolider la domination romaine en Afrique.

Ayant accepté de prendre part à la guerre qu'Octave faisait à Sextus Pompée, il partit pour la Sicile le juillet 36, avec 70 vaisseaux de guerre, 1 000 transports, 12 légions, 5 000 cavaliers numides[4]. Un peu plus tard, un nouveau convoi transporta quatre légions, dont deux furent détruites par l'ennemi[5]. Débarqué dans l'île, Lépide n'obtint pas de grands succès ; mais, après l'éclatante victoire navale d'Agrippa, lieutenant d'Octave, à Nauloque, le 3 septembre, et la fuite de Sextus en Orient, il joignit huit légions pompéiennes à celles qu'il avait amenées. Il crut alors pouvoir exiger d'Octave la Sicile ; abandonné de ses troupes, il dut implorer la grâce de son collègue. Sa carrière politique était terminée. Octave ne lui laissa que le grand pontificat.

Il s'empara de ses provinces, de sa flotte, de son armée, sans les partager avec Antoine[6]. Il fut maître des deux Afriques depuis la fin de l'année 36 et il y exerça, comme dans le reste de l'Occident, ses pouvoirs extraordinaires de triumvir : titre

1. *De pallio*, 1 : « post Lepidi violenta ludibria ».

2. Puisqu'il prépara en 35 une armée de 16 légions pour son expédition de Sicile.

3. Velléius Paterculus, II, 80, 1 : Lépide passe en Sicile « cum duodecim semiplenis legionibus ».

4. Appien, V, 98.

5. Le même, V, 104.

6. Qui le lui reprocha : Plutarque, *Antoine*, 55 ; Dion, L, 1, 3.

qu'il cessa de porter .depuis le début de l'année 32, à l'expiration de la seconde période quinquennale du triumvirat, mais sans renoncer à l'autorité souveraine qu'il avait légalement détenue pendant dix ans.

En 33, il projeta de se rendre en Afrique. Des tempêtes l'empêchèrent de dépasser la Sicile[1]. Ce fut T. Statilius Taurus qui, après avoir achevé la soumission de l'île[2], alla prendre possession en son nom des deux provinces d'outre-mer, avec le titre de proconsul[3]. Il ne rencontra pas de résistance.

L'Africa *vetus* et l'*Africa nova* furent probablement aussi réunies sous les proconsuls qui lui succédèrent[4] et qui étaient, comme lui[5], des personnages consulaires[6]. Un écrit officiel d'Auguste[7] énumère ainsi les provinces qui, en 32, étaient sous ses ordres : « [provi]nciae Galliae, Hispaniae, Africa, Sicilia. Sardinia », On voit que le mot *Africa* est ici au singulier. Peut-être, dans cet écrit, composé beaucoup plus tard, Auguste a-t-il négligé de tenir compte d'une distinction qui, après l'union de fait, aurait encore subsisté en droit pendant quelques années. Dion Cassius[8] mentionne l'Afrique et la Numidie (c'est-à-dire l'*Africa nova*) parmi les provinces de l'an 27 avant J.-C.[9]. Cependant, à partir de cette année 27, il n'y eut plus qu'une seule province d'Afrique, attribuée au Sénat et gouvernée par un ancien consul[10].

---

1. Dion, XLIX, 34, 1. Suétone, *Auguste*, 47.

2. Paul Orose, *Adv. pagan*., VI, 18, 32.

3. *Actes triomphaux*, à l'année DCCXIX (*C. I. L*., I, 2e édit., p. 50) : « T. Statilius T. f. Taurus proco(n)s(ul) ».

4. L. Autronius Pætus qualifié de proconsul : *C. I. L*., I, p. 50.

5. Taurus avait été consul en 37.

6. Cela est certain du moins pour L. Cornificius, consul en 35, et L. Autronius Pætus, consul en 33.

7. *Res gestae Divi Augusti*, 2e édit. Mommsen, *Lat*., 5, 5-6.

8. LIII, 12, 4.

9. La manière dont Dion s'exprime, « l'Afrique et la Numidie », montre qu'il les considère comme deux provinces distinctes. Autrement, il aurait dit : « l'Afrique avec la Numidie », (voir le contexte).

10. C'est ce qu'indique Strabon (XVII, 3, 25), dans un passage où il énumère les provinces qui, en 27, furent attribuées au peuple romain, c'est-à-dire au Sénat.

Avec l'armée qu'ils commandaient[1], Statilius Taurus et plusieurs de ses successeurs eurent des combats à livrer, soit à des Numides rebelles, soit à des Gétules pillards : faits de guerre connus seulement par la brève mention des triomphes célébrés *ex Africa* par Taurus, en juin 34, par L. Cornificius, en décembre d'une des années 33-30, par L. Autronius Pætus, en août 28[2].

Un certain nombre de municipes, de colonies, de communes indigènes autonomes furent créés dans les huit années qui suivirent la mainmise d'Octave sur l'Afrique, après la déposition de Lépide. Les gens d'Utique avaient sans doute reporté sur le jeune César l'affection qu'ils avaient témoignée à son père le dictateur. Ils furent admis à la cité romaine dès la fin de l'année 36[3] ; leur ville devint le *municipium Iulium Uticense*[4]. Parmi les colonies d'Octave-Auguste qu'indiquait le document administratif reproduit par Pline, celles qui ne reçurent pas le nom d'*Augusta*[5] durent être fondées avant qu'Octave ne reçut lui-même le nom d'*Augustus*, c'est-à-dire avant l'an 27 : Sicca, Thuburbo, probablement aussi Uthina[6]. Ce furent des colonies d'anciens soldats, comme toutes celles du premier empereur[7].

En 29 avant J.-C., de nouveaux colons vinrent renforcer

1. Appien, V, 129.

2. *C. I. L.*, I, 2e édit., p. 30 et 77. Voir E. Pais. *Fasti triumphales populi Romani*. p. 301, 303, 313. Pour le triomphe de Taurus, conf. Velléius Paterculus, II, 127, 1, et Suétone, *Néron*, 35.

3. Dion, XLIX, 16, 1. Conf. Pline l'Ancien, V. 24 : « Utica civium Romanorum (oppidum) ».

4. Müller, *Numism*., II, p. 159 et suiv. (monnaies du règne de Tibère) : *M(unicipes) mun(icipii) Iul(ii) Uticen(sis)*. Utique ne devint colonie que sous Hadrien.

5. Il n'est, du reste, pas impossible que, dans les rares inscriptions parvenues jusqu'à nous, l'absence du mot *Augusta* soit une omission du rédacteur ou du graveur : conf. *infra*, p. 202, n. 1.

6. *V. supra*, p. 168 et p.177-8 (en admettant que la *colonia Iulia Thuburbo Maius* soit la « Tbuburbi » qui figurait sur la liste copiée par Pline : voir p. 178, n. 2). Nous n'avons aucun repère pour la *colonia Maxula*.

7. *Res gestae Divi Augusti,* 5, 35 : « Colonias in Africa ... militum deduxi. ». Conf. Mommsen, *ibid*., p. 119.

la colonie césarienne de Carthage[1]. Ces vétérans étaient conduits par Sentius Saturninus[2], qui fut consul dix ans plus tard. Nous avons dit[3] que cette Carthage de l'an 29 s'installa en pleine Carthage punique, sans qu'aucun scrupule religieux y fit obstacle. Nous avons dit aussi[4] que des indigènes s'étaient sans doute établis auprès des colons, dès l'année 44 et dans les années suivantes; le développement donné à la ville en attira beaucoup d'autres. En 28, ils obtinrent l'octroi d'une commune autonome[5], de type punique, avec des magistrats supérieurs appelés sufètes[6].

Telles sont les communes romaines ou indigènes d'Afrique que des documents précis permettent d'attribuer aux années 36-28 avant J.-C. La liste des créations d'Octave-Auguste, conservée dans l'ouvrage de Pline, contient évidemment d'autres municipes, d'autres cités pérégrines, qui furent constitués pendant la même époque, mais que nous n'avons aucun moyen de distinguer des municipes et des cités de fondation plus récente. Nous étudierons en bloc cette œuvre importante du second César, quand nous exposerons l'état de l'Afrique sous l'Empire.

C'est au début de l'année 27 qu'Octave, prétendant rétablir la constitution républicaine, organisa en réalité l'Empire; c'est alors aussi qu'il reçut le nom d'*Augustus*. Puisqu'il est

---

1. *Supra*, p. 173. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'admettre que Statilius Taurus ait exécuté des travaux à Carthage en 35 ou en 34, en qualité de proconsul : *v. supra*, p. 175.

2. Tertullien, *De pallio*, 1 : « sollemnia Sentius Saturninus enarravit ». Ce Sentius Saturninus était, à mon avis, un légat d'Octave, chargé de la *deductio* des nouveaux colons.

3. P. 176.

4. *Ibid*.

5. *Consularia Constantinopolitana*, dans Mommsen, *Chronica minora*, I, p. 217 (à une date correspondant à 28 avant J.-C.) : Cartago libertatem a populo Romano recepit. » Conf. *Consularia Italica, ibid*., p. 276 avec l'indication du jour, les ides de juillet). Voir à ce sujet Barthel, *Zur Geschichte*, p. 19-20 ; Dessau, dans Hermes, XLIX, 1914, p. 509).

6. Müller, *Numism*., II, p. 149, n°s 319, 320 [si, dans cos monnaies, les lettres KAR se rapportent bien à Carthage : cela vient d'être contesté par M. Albizzati, qui croit qu'il s'agit de Karales (Cagliari), en Sardaigne.

nécessaire aux historiens de tailler dans le passé des divisions nettes, celle-là parait suffisamment justifiée, pour la province d'Afrique comme pour tout le monde romain.

III

Que devenait la Maurétanie, tandis que tous ces événements se passaient dans l'Afrique romaine ?

Après la mort de César, Bogud, roi de la Maurétanie occidentale, se mit au service de Marc Antoine, comme il s'était mis au service du dictateur. En mai 43, Antoine avait dans son armée des cavaliers maures[1], que Bogud avait dû lui envoyer. Au mois de juin de la même année, Cornélius Balbus, questeur de l'Espagne ultérieure, passa dans les États de Bogud (sans omettre d'emporter le fruit de ses rapines)[2] : partisan d'Antoine et voyant que le gouverneur de la province, Asinius Pollion, hésitait à se jeter dans la guerre civile, il crut agir au mieux de son intérêt en allant retrouver le barbare qui, lui, avait déjà choisi amis et ennemis.

Au temps de la guerre dite de Pérouse, en 41-40, C. Carrinas gouvernait au nom d'Octave l'Espagne ultérieure. Nous lisons dans Appien[3] que Lucius Antonins le fit attaquer par Bocchus, roi des Maures. Il y a là certainement une erreur de nom; c'est Bogud qui intervint : de son royaume, il lui était aisé de passer dans la péninsule et d'y donner des preuves de son attachement à Antoine.

En 38, nouvelle expédition de Bogud en Espagne. L'entre-prit-il de son propre mouvement ? ou y fut-il poussé par son patron ? Dion Cassius[4] déclare ne pas le savoir. A cette époque, Antoine, tout en désapprouvant la reprise de la guerre contre

1, Lettre de Galba à Cicéron (*Ad fam*., X, 30, 3).
2. Lettre de Pollion à Cicéron (*ibid*., X, 32, 1).
3. *Bell. civ*., V, 26.
4. XLVIII, 45, 1.

Sextus Pompée, n'était point brouillé avec Octave. Il est donc douteux que Bogud ait agi à son instigation. On pourrait se demander s'il ne prêta pas l'oreille à des suggestions de Sextus : il aurait bien oublié de quel côté il se trouvait sept ans plus tôt, il la bataille de Munda. Dion se contente de dire qu'il fit beaucoup de mal en Espagne et en souffrit beaucoup. C'est peut-être alors qu'il assiégea le fameux temple d'Hercule voisin de Gadès : de ce blocus, qui fut long, nous n'avons qu'une brève mention[1], sans indication de date.

Cependant les habitants de Tingi (Tanger), la principale ville de la Maurétanie occidentale, se révoltèrent contre lui. Il quitta la péninsule, vaincu par les généraux d'Octave et par Bocchus, qui était venu à leur aide. Mais il ne put reprendre possession de ses États, dont Bocchus s'empara. Il se rendit en Orient, auprès d'Antoine[2], auquel il resta fidèle et qu'il servit dans la guerre contre Octave[3]. Au printemps de l'année 31, il fut pris et mis à mort par Agrippa à Méthone, en Messénie[4].

En récompense de leur rébellion, fort opportune, les Tingitains reçurent, dès l'année 38, le droit de cité romaine[5]. Bocchus obtint d'Octave la confirmation de sa conquête[6] et régna désormais de l'Atlantique à l'Ampsaga. Il mourut en l'année 33[7], probablement sans laisser d'héritiers[8].

Légua-t-il ses États au peuple romain ou à Octave ? Nous

---

1. Porphyre, *De abstinentia*, 1, 25.

2. Dion, XLVIII, 45, 2-3,

3. Plutarque, *Antoine*. 61, où le nom de Bocchus doit être remplacé par celui de Bogud.

4. Dion. L. 11, 3. Strabon, VIII, 4, 3. Porphyre, *l. c.*

5. Dion, XLVIII, 45, 3. La ville est appelée *Iul(ia) Tin(gi)* sur des monnaies frappées sous Auguste : Müller, *Numism*., III, p. 146, n°s 231-2. Il convient, je crois, d'attribuer à Tingi des monnaies à légendes bilingues (punique et latine) ; frappées auparavant, entre 38 el 33, sous le roi Bocchus, qui y est mentionné : Müller, *l, c*.. p. 100, n°s 15-16, et Supplément, p. 73-74 ; conf. Berger, dans *Revue d'assyriol*., II, p. 44, n. 3.

6. Dion. *l. c.*

7. Dion, XLIX, 43, 7.

8. Il avait des fils en 45, si une indication de Dion (XLIII, 36, 1) n'est Pas entièrement inexacte : *v. supra*, p. 157.

l'ignorons. En tout cas, Octave décida de leur sort. Il ne donna pas, du moins à cette époque, un successeur au roi défunt. Mais, quoi qu'en dise Dion Cassius[1], il ne convertit pas le royaume en province. Dans un passage déjà cité[2] d'un écrit officiel, rédigé par lui-même, il ne mentionne pas la *Mauretania* parmi les provinces d'Occident qui lui obéissaient en 32 avant J.-C. Dion[3] ne la mentionne pas non plus parmi les provinces qui existaient en l'année 27.

Elle était pourtant soumise à l'autorité d'Octave : ce qu'attestent Dion[4] et peut-être aussi des monnaies africaines au nom de l'*Imperator Caesar*, qui paraissent avoir eu cours alors dans le pays[5]. Comment cette autorité s'exerçait-elle ? Par deux préfets, choisis dans l'ordre des chevaliers, l'un résidant dans l'ancien royaume de Bocchus, l'autre dans celui de Bogud ? C'est là une simple hypothèse : tout renseignement nous manque à ce sujet.

Octave fonda en Maurétanie une douzaine de colonies, qu'il ne mentionne pas dans le compte-rendu officiel de son règne[6], sans doute parce qu'il ne les avait pas établies dans une véritable province. Nous les connaissons par quelques inscriptions et surtout par Pline l'Ancien, qui a puisé ses informations dans un ou deux documents administratifs[7].

---

1. XLIX, 43, 7.

2. *Supra* p. 196.

3. LIII, 12, 4-6.

4. L, 6, 4 : en 32, dans la lutte qu'il va entreprendre contre Antoine, Octave a pour lui les Libyens, non seulement ceux qui étaient déjà soumis à Rome auparavant (à l'exception de ceux de Cyrène), mais aussi ceux qui avaient été les sujets de Bogud et de Bocchus.

5. Müller, *Numism*., III, p. 101, n° 17, et Supplément, p. 73, n° 17 *a* et *b*. Elles portent la légende *Imp. Caesar Divi f(ilius)*. Sur l'une d'elles, tête de l'Afrique ; sur une autre, tête de Jupiter Ammon et éléphant. Elles se sont trouvées surtout en Algérie.

6. *Res gestae*, 5, 35-36.

7. L'indication « colonia Augusti Iulia Constantia Zulil, regum dicioni exempta et iura in Baeticam petere iussa » (Pline V. 2) a été évidemment empruntée à un document rédigé au temps où la Maurétanie était un royaume, donc à un document postérieur à 25 avant J.-C. (date de l'avènement de Juba II) et antérieur à 40 après notre ère (date de la suppression de la royauté).

Elles furent toutes créées, croyons-nous, entre les années 33 et 25 avant notre ère, à une époque où la Maurétanie appartenait en fait à l'État romain ; à partir de l'année 25, elle redevint royaume, par conséquent un pays étranger, où il est difficile d'admettre que des colonies aient pu être instituées. Certaines d'entre elles, appelées *Iulia Augusta,* doivent dater des années 27-25 ; les autres, qui portent seulement le nom de Iulia, sont antérieures, à moins qu'*Augusta* n'ait été omis dans les documents dont nous disposons[1]. Nous savons que deux de ces villes, Saldas et Tubusuptu, furent inscrites dans la tribu Arnensis[2], et quatre autres, Rusguniæ, Gunugu, Cartennas, Zucchabar, dans la tribu Quirina[3].

Dans le royaume de Bocchus, six colonies furent fondées en des lieux maritimes où existaient déjà des villes[4] : 1° à Igilgili[5] (Djidjeli) ; 2° à S'aldas[6] (Bougie) : ce fut la *colonia Iulia Augusta Salditana legionis VII immunis*[7] ; elle reçut donc, comme la suivante, des vétérans d'une légion portant le numéro VII ; 3° à Rusazus[8] (Azeffoun, sur la côte de la grande Kabylie) : *colonia Iulia Augusta Rusazus legionis VII immunis*[9] ; 4° à Rusguniæ[10] (au cap Matifou, à l'entrée de la baie d'Alger) ; 5° à Gunugu (près de Gouraya, à l'Ouest de Cherchel), colonie, qui se recruta dans une cohorte prétorienne[11] ; 6° à Cartennas (Ténès), avec des vétérans d'une légion portant le numéro II[12].

1. Ainsi, Saldas est appelée seulement colonia Iulia Salditana sur une inscription, officielle du second siècle (C. I. L., VIII, 8929), alors que d'autres inscriptions-nous apprennent qu'elle s'appelait *colonia Iulia Augusta ; v. infra.*

2. Kubitschek, *Imperium Romanum tributim discriptum,* p. 165 et 166.

3. Pour Rusguniæ, voir C. I. L., 9249 et 9250 ; pour Gunugu, ibid., 21452 ; pour Cartennas, *ibid*., 9663-5, 9680 ; pour Zucchabar, ibid., 9617.

4. Pour ces villes, voir t. II, p. 157-162.

5. Pline, V, 21 : « Saldae colonia eiusdem [d'Auguste], item Igilgili ».

6. Voir note précédente.

7. *C. I. L*., 8931, 8933, 20683.

8. Pline, V, 20 : « Rusazus colonia Augusti ».

9. Carcopino, *Bull. archéol. du Comité*, 1919, p. 175 ; 1921, p. CXXXVII.

10. Pline, *l. c.* : « colonia Augusti Rusguniae ».

11. Pline, *l. c.* : « colonia eiusdem [d'Auguste] deducta cohorte praetoria Gunugu ».

12. Pline, *l. c.* : « Cartenna colonia Augusti, ligio secunda ».

Il y eut trois autres colonies à l'intérieur des terres : 1° à Tubusuptu[1] (Tiklat[2], au Sud-Ouest de Bougie, dans la vallée de la Soummame), en un lieu d'où l'on peut surveiller à la fois la grande Kabylie et la petite[3] : ce fut la *colonia Iulia Augusta legionis VII Tubusuptu*[4] ; 2° à Aquæ[5] (Hammam Rirha[6], au Sud-Sud-Est de Cherchel), dont les eaux thermales furent célèbres dès l'antiquité ; 3° à Zucchabar[7] (Miliana[8]), dans une position dominant la vallée du Chélif[9].

Dans la Maurétanie de Bogud, ce furent : 1° la *colonia Iulia Constantia Zulil*[10] (corriger *Zilis* ?), sur le littoral de l'Océan, entre Tingi et Lixus, à Azila, lieu où existait une ville phénicienne[11] ; 2° la *colonia Iulia Campestris Babba*[12], à l'intérieur des terres ; l'emplacement exact en est inconnu[13] (dans la région

1. Pline, V, 21 : « colonia Augusti ..., item Tubusuptu ». On trouve aussi les formes *Tupusuctu, Tubusuctu, Tubusubtu*, etc. : voir Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 7 (Bougie), p. 6-7.

2. Gsell, *Atlas*, f° 7, n° 27.

3. Conf. t. V, p. 280.

4. Ainsi appelée sur l'inscription *C. I. L,* 8837 (où le nom est écrit *Tupusuctu*).

5. Pline, V, 21 : « colonia Augusti Aquae, item Succhabar ». Les manuscrits donnent « colonia Augusta quae ». La correction, proposée par Detlefsen (*Die Geographic Afrikas bei Plinius und Mela*, p. 23), est certaine. Ptolémée (IV, 2, 6, p. 606, édit. Müller) qualifie cette ville de colonie : Ὕδατα Θερμά χολωνία.

6. Gsell, *Atlas*, f° 13 (Miliana), n° 28.

7. Pline, l. c. Pour l'orthographe Zucchabar, voir C. I. L., 10450.

8. Gsell, Atlas, f° 13, n° 70.

9. Pour les avantages de cette position, voir t. V, p. 280.

10. Pline, V, 2 : « colonia Augusti Iulia Constantia Zulil ». Cette colonie était mentionnée par Pomponius Méla, dans un passage aujourd'hui mutilé (III, 107). Il avait des raisons particulières pour connaître Zili. Mais il n'indique aucune des autres colonies fondées par Auguste dans les deux Maurétanies, l'ouvrage qu'il a copié ayant été écrit antérieurement à leur fondation : voir t. V, p. 22-23.

11. T. II, p. 170-2.

12. Pline, V, 5 : « Ab Lixo XL m. p. in mediterraneo altera Augusti colonia est Babba Iulia Campestris appellata. » *C(olonia C(ampestris) I(ulia) B(abba)*, sur des monnaies datant des règnes de Claude, Néron et Galba : Müller, *Numism*., III, p. 170-2 ; sur l'une d'elles (n° 258), *Ba(bba)*. Babelon a publié (*Rev. numism*., 1889, ,p. 506-7) une monnaie remontant à l'époque d'Auguste, qu'il attribue, probablement avec raison, à Babba, quoique le nom de cette colonie n'y soit pas inscrit..

13. Voir Tissot, *Mém, présentés à l'Acad. des Inscr*., IX, 1ère partie, p. 302 ; La Matinière, apud Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, 2e édit., p. 678, et *Bull. archéol. du comité*, 1912, p. 163. Babba devait être sur une rivière, car un pont à trois arches est représenté sur certaines de ses monnaies : Müller, *l. c.*, p. 171, n°s 261 et suiv. ; Babelon, *l. c*. ; sur une autre monnaie, un poisson : Müller, p. 172, n° 282.

d'Ouezzane, au Sud-Est de Lixus, à laquelle Babba était reliée[1] ?) ; 3° la *colonia (Iulia) Valentia Banasa*[2], à Sidi Ali bou Djenoun[3], sur l'oued Sebou, reliée vers le Nord à Tingi, par Lixus et Zili, vers le Sud-Ouest à Sala[4] (à l'embouchure de l'oued Bou Regreg), vers le Sud-Est à la ville importante de Volubilis (près de Meknès). En d'autres lieux, des citoyens romains vinrent peut-être se fixer librement dans des centres indigènes : on peut supposer que, là où ils étaient assez nombreux, ils se groupèrent, formant des *conventus*, comme dans la province d'Afrique à l'époque républicaine[5].

Après le rétablissement da royaume de Maurétanie (25 avant J.-C.), ces colonies subsistèrent, comme des enclaves dans les États de Juba II et de son fils Ptolémée. Un document copié par Pline indiquait que l'une d'elles, Zili, était soustraite à l'autorité des rois et rattachée pour la juridiction à une province espagnole, la Bétique[6]. Il en était probablement de même des autres[7]. On sait aussi, par Pline[8], que les *Icositani*, c'est-à-dire les citoyens romains domiciliés dans la cité d'Icosium (Alger), étaient rattachés à la colonie d'Ilici, dans l'Espagne citérieure. Il est à croire que ces rattachements remontaient, pour les colonies, à l'époque même où elles furent fondées dans une contrée qui n'était pas une province.

---

1. L'indication de la distance entre ces deux lieux (*v. supra*, p. 203, n. 12) atteste l'existence d'une route ou, tout au moins, d'une piste.

2. Pline, V. 5 : « tertia (Augusti colonia) Banasa, LXXV m. p. (ab Lixo) Valentia cognominata ; ab ea XXXV m. p. Volubile oppidum ». *Ibid*. : « amnis Sububus praeter Banasam coloniam defluens ». Une inscription mutilée du second siècle (*C. I. L*., 21819) mentionne cette colonie, mais ne parait pas l'avoir appelée *Iulia*.

3. Voir Tissot, *l. c*., p. 277 et suiv. Les chiffres de distances donnés dans les manuscrits de Pline sont inexacts. Il faut les corriger en XLV et LV.

4. La voie reliant Lixus à Sala par Banasa est indiquée dans le routier de l'époque impériale qu'on appelle l'Itinéraire d'Antonin.

5. Voir t. VII, p. 73.

6. Texte cité *supra*, p. 201, n. 7.

7. Conf. Mommsen, au *C. I. L*., VIII, p. 855 ; Albertini, *Les divisions administratives de l'Espagne romaine*, p. 41, n. 2.

8. III, 19 : « colonia immunis Ilici … In eam contribuuntur Icositani. »

Pourquoi, en quelques années, Auguste y créa-t-il tant de communes romaines ? Comme il cherchait partout des lieux où il pût installer ses vétérans, il dut être heureux de disposer d'un pays où il lui était facile de se procurer les terres nécessaires. Il fut bien conseillé dans le choix des emplacements. Autour de toutes ces colonies, il y avait des espaces fertiles. La plupart d'entres elles furent établies auprès de villes phéniciennes ou puniques. Dans ces vieilles cités, vivait une population en général assez civilisée pour adopter, sans trop de répugnance ni d'effort, les mœurs des nouveaux venus. Évidemment, dans la pensée du prince, ces colonies devaient être des foyers d'où rayonnerait la culture gréco-latine. Plusieurs d'entre elles devaient être aussi des postes d'observation, des places fortes d'où Rome surveillerait et tiendrait en respect les indigènes ; les sites de Tubusuptu, de Zucchabar, de Banasa avaient du moins autant d'importance stratégique que d'avantages économiques. Dès le lendemain de la mort de Bocchus, Auguste eut sans doute le ferme dessein de préparer l'annexion définitive de la Maurétanie à l'Empire romain.

Pourtant, huit ans après, au lieu d'en faire une province, il en fit de nouveau un royaume, en faveur du fils de Juba, le barbare qui avait rêvé, dans son orgueil insensé, d'exclure Rome de l'Afrique.

CHAPITRE II

JUBA II, ROI DE MAURÉTANIE

I

C'est une figure intéressante que ce Juba II qui régna en Maurétanie près d'un demi-siècle[1]. Il eut des traits de ressemblance avec son contemporain Hérode le Grand, roi de Judée. Tous deux furent des vassaux dociles de Rome et d'ardents admirateurs de la civilisation grecque. Tous deux aimèrent le luxe, paré du charme de l'art. L'un fit du célèbre écrivain Nicolas de Damas son ami, son conseiller et aussi son apologiste ; l'autre voulut être lui-même un savant et un lettré.

1. Les textes anciens nous renseignent surtout sur son activité littéraire : voir au chapitre suivant. Il y a beaucoup à tirer des monnaies de ce roi : L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III, p. 103-125, et Supplément, p. 74-77. Un trésor très important de deniers de Juba (peut-être 6 000 pièces) a été trouvé en 1907 au Maroc. Le lieu de la découverte parait avoir été, non Ksar el Kebir, comme on l'a dit, mais Sidi Ali bou Djenoun, l'antique Banasa, colonie romaine (*v. supra*, p. 204) : Michaux-Bellaire, dans *France-Maroc*, février 1921, p. 36-37. L'enfouissement eut lieu en l'an XLII du règne (17-18 de notre ère). Sur ce trésor, voir Gsell. *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. CLXXXVIII-IX ; Dieudonné, *Rev. numismatique*, 1908, p. 350-367 et pl. XIII ; ibid., 1910, p. 437-442, et 1915, p. 311-9 (= Dieudonné, *Mélanges numismatiques*, 1ère série, 1909, p. 320-337 et pl. X ; 2e série, 1919, p. 143-8, 414-422) ; imhoof-Blumer, *Zeitschrift für Numismatitk*. XXVIII, 1910, p. 1-8 et pl. I ; Regling, *ibid*., p. 9-27. Un petit trésor de 25 deniers, enfoui probablement en 20 après J.-C., provient du cap Djinet, à l'Est d'Alger Gsell, *B. a. Comité*, 1903, p. CLX-CLXI. Parmi tes travaux modernes sur le roi Juba, on peut laisser de côté des dissertations vieillies (de I.-G. Hulleman, Utrecht, 1845 ; de W. Plagge, Münster, 1849 ; d'A. Görlitz, Breslau, 1848 et 1862). La thèse de M.-R. de la Blanchère, *De rege Juba régis Jubae filio* (Paris, 1883), n'est pas encore tout à fait inutile. Je n'ai pas pu lire un mémoire en danois de Mlle Louise Lindegaard, dans *Nordisk Tidsskrift for Filologi*, 4e série, II. 1913.

Hérode fut assurément un politique plus souple et plus habile ; il joignit à une grande bravoure des talents de général, qui manquèrent à Juba. Mais, entre le despote asiatique, couvert des crimes les plus odieux, et le doux homme d'étude que fut l'Africain, notre sympathie va à ce dernier.

Fils de Juba il dut naître vers 50 avant notre ère. Il était encore très jeune en l'année 46[1]. On se souvient que, pendant sa campagne contre César, le roi de Numidie avait laissé sa famille à Zama, sa capitale, et qu'après sa défaite, il n'avait pu obtenir qu'on la lui rendît[2] ; elle tomba au pouvoir du dictateur, venu à Zama. Nous ignorons le sort des autres enfants royaux ; celui qui portait le même nom que son père[3] fut conduit à Rome[4], où il figura au triomphe africain de César[5].

Il resta en Italie et fut élevé par les soins d'Octave[6], comme quelques autres princes, amenés d'Orient à la fois pour servir d'otages et pour se préparer à leur rôle de clients de Rome. Octave accorda le droit de cité romaine au Numide, qui prit le prénom et le nom de son protecteur, *Gaius Iulius*, et les, transmit plus tard à ses affranchis[7], quoiqu'il se soit abstenu de les porter après avoir reçu le titre de roi, *Rex Iuba*. Au temps où il régnait en Maurétanie, un municipe et une colonie d'Espagne, Gadès[8] et Carthago nova[9] (Carthagène) lui

1. Plutarque, *César*, 55. Appien, *Bell. civ.*, II, 101. Des portraits de lui, faits quand il était déjà roi de Maurétanie, par conséquent en 25 au plus tôt, ne portent guère plus de vingt-cinq ans : *v. infra*, p. 216, n. 2.

2. *V, supra*, p. 151-2.

3. « Rex Iuba, régis Iubae filius » : monnaies apud Müller, *Numism*., III, p. 108, n° 87; p. 125, n° 111 : *C. I. L*., II, 3417. Conf. Dion, LI, 15, 6 ; Strabon, XVII, 3, 7 ; etc.

4. Suidas (*s. v.* Ἰόβας) dit, sans doute à tort, qu'on lui fit subir de mauvais traitements.

5. *V. supra*, p. 154.

6. Dion, LI, 15, 6. Élien, *Nat. anim*., VII, 23. Suidas, *l. c.*

7. *C. I. L*., VIII, 9346, comparé avec 9344. *Iuliae*, affranchies ou affranchies d'affranchis du roi Juba : *ibid*., 9347, 21086-8.

8. Festus Aviénus, *Ora maritima*, 277-283.

9. Monnaie *apud* Müller, *Numism*., III, p. 111, n° 108 ; A. Heiss, *Descr. générale des monnaies antiques de l'Espagne*, p. 269, n° 5 et pl. XXXV : « Iuba rex, Iubae

conférèrent le duumvirat, magistrature à laquelle des citoyens romains pouvaient seuls être admis. Son fils Ptolémée transmit de même à ses affranchis le prénom et le nom de C. *Iulius*[1], qu'il hérita de son père ; il fut, lui aussi, duumvir à Carthagène[2].

Dion Cassius[3] dit, sans donner d'autres détails, que Juba fit campagne avec Octave. Ce fut, soit en Orient, lors de la lutte contre Antoine et Cléopâtre, — Octave partit de Rome au printemps de 31 et n'y revint qu'en août 29, — soit peut-être en Espagne, où l'empereur Auguste séjourna deux ans, en 26-25, et où ses armées eurent à combattre les Astures et les Cantabres. Le même auteur nous apprend[4] qu'après cette guerre, Juba obtint d'Auguste les royaumes de Bocchus et de Bogud.

On a voulu trouver dans Dion et dans Strabon des raisons de croire qu'avant de régner en Maurétanie, il avait régné, ou du moins commandé, pendant quelques années, en Numidie, dans les anciens États de son père. Après avoir raconté la mort d'Antoine et de la reine d'Égypte Cléopâtre (en 30 avant J.-C.), Dion[5] parle des destinées de leurs enfants : leur fille Cléopâtre épousa, dit-il, le fils de Juba, Juba, auquel Auguste donna la royauté paternelle[6]. Dans un autre passage[7], que nous venons de citer incomplètement, Dion dit qu'après la guerre d'Espagne, Auguste donna à Juba une partie de la Gétulie, à la place des États où le père de Juba avait régné[8], parce que ces États avaient été en majeure partie annexés à l'Empire romain ;

---

f(ilius), IIv(ir) qu(inquennalis) ». Inscription, C. I. L., II, 3417 : « Regi Iubae, etc., IIvir(o) quinq(uennali), patrono, coloni ».

1. C. I. L., VIII, 21093 : « C. Iulio, regis Ptolemaei lib(erto), Montano ». Des Iuliae affranchies ou affranchies d'affranchis de Ptolémée ; *ibid*., 21095 ; *C. I. L*., VI, 20409.

2. Monnaies *apud* Müller, *l. c.*, p. 131, n°s 204-7, et Heiss, l. c,, p. 269, n°s 6-7 et pl. XXXV.

3. LI, 15, 6.

4. LIII, 26, 2.

5. LI, 15, 6.

6. Τήν βασιλείαν τήν πατρώαν.

7. LIII, 26, 2.

8. Άντί τής πατρώας άρχής.

qu'il lui donna aussi les royaumes de Bocchus et de Bogud. De son côté, Strabon[1] affirme qu'Auguste octroya à Juba les royaumes de Bogud et de Bocchus, outre le royaume de son père[2].

Mais ces textes n'autorisent pas les conclusions qu'on en a tirées. Il est, en effet, certain que Juba ne fut pas roi avant 25, année où il reçut les Maurétanies, car c'est, nous le verrons, à partir de cette date qu'il compta ses années de règne[3]. Aurait-il donc été envoyé par Auguste en Afrique, non pas comme roi, mais comme fonctionnaire, — il eût pu l'être, étant citoyen romain, — comme préfet d'une partie de la contrée qui avait été le royaume de son père[4] ? Cette hypothèse[5] ne paraît pas plus admissible que celle d'une véritable royauté. L'empereur ne pouvait placer sous l'autorité de Juba la région qu'avaient reçue Sittius et ses compagnons, qui était devenue le vaste territoire d'une colonie romaine, Cirta, et avait été rattachée à la province voisine. Entre ce territoire et la vieille province d'Afrique, la province d'*Africa nova*, formée en 46, avait d'abord eu ses gouverneurs, d'ordre sénatorial, puis elle avait été jointe à l'*Africa vetus*. Elle n'en fut pas détachée en faveur de Juba : en l'an 27, lors de la répartition des provinces entre l'empereur et le Sénat, elle fut attribuée au Sénat, comme l'autre Afrique[6], avec laquelle elle se fondit définitivement. On s'est demandé[7] si Juba n'avait pas reçu le pays situé à

1. XVII, 3, 7.

2, Bogud et Bocchus étant morts, dit Strabon, Ἰούβας παρέλαβε τήν ἀρχήν δόντος τοῦ Σεβαστοῦ Καίσαρος χαί ταύτην αύτώ τήν ἀρχήν πρός τή πατρώα.

3. Comme l'a fait rernarquer Mommsen, *Hist. romaine*, trad. Cagnat et Toutain. XI, p. 261, n. 1.

4. Ce fut, sous Auguste, le cas de M. Iulius Cottius, qui devint *praefectus* des cités alpines sur lesquelles avait régné son père, Donnus : *C. I. L.*, V, 7231.

5. Soutenue par Gardthausen, *Augustus*, II, p. 388. Dans Dion, LIII, 26, 2 (passage cité p. 208, n. 8), le mot ἀρχή ne me semble pas avoir le sens, — que lui attribue Gardthausen, — de fonction exclusive de la dignité royale ; conf., p. ex., le passage de Strabon cité ici, n. 2.

6. Dion, LIII, 12, 4. Conf. *supra*, p. 196.

7. Ragot, *Rec. de Constantine*, XVII, 1875, p. 169-170.

l'Ouest du territoire des Sittiens, les régions de Sétif et de la Medjana. Pour réfuter cette hypothèse, il suffit de remarquer que ces régions n'appartenaient pas au royaume de Juba Ier, qu'au temps de ce prince, elles faisaient partie des États de Masinissa et qu'elles furent ensuite annexées au royaume de Bocchus, royaume qui n'échut à Juba II qu'en 25.

Nous ne croyons donc pas qu'Auguste ait renvoyé Juba en Afrique avant cette année 25. Les textes de Dion et de Strabon ne prouvent nullement le contraire. Dion ne dit pas que ce soit aussitôt ou peu après la mort de Cléopâtre, que Juba reçut d'Auguste la « royauté paternelle », c'est-à-dire la dignité royale qu'avait possédée son père. Ce passage est conciliable avec celui où Dion indique qu'en 25, — et non plus tôt, — il reçut, avec les royaumes de Bocchus et de Bogud, une partie de la Gétulie, au lieu de recevoir les États de son père. Auguste n'aurait pu, en effet, lui donner ces États, ou, du moins, ce qui, dans ces États, avait été converti en province : tel est, à notre avis, le sens du second passage de Dion. Quant à Strabon, s'il dit qu'Auguste donna à Juba II les royaumes de Bogud et de Bocchus, outre le royaume de Juba Ier, il ne dit pas qu'il s'agisse de deux dons faits à deux époques différentes : la manière dont il s'exprime montre même qu'il croit au don simultané des trois royaumes. En cela, d'ailleurs, il se trompe, car, après comme avant l'année 25, la meilleure partie de l'ancien royaume de Juba Ier resta province romaine. Mais il ne se trompe pas tout à fait, si, comme nous le montrerons, Juba II reçut d'Auguste des Gétules sur lesquels Juba avait exercé, ou prétendu exercer sa souveraineté.

C'est sans doute dans l'automne de l'année 25 que Juba obtint le titre de roi et un royaume en Afrique, ce don lui ayant été fait par l'empereur après la guerre contre les Astures et les Cantabres. La date qu'indique Dion est, d'ailleurs, confirmée par d'autres témoignages.

Les monnaies de Juba mentionnent souvent (à partir de la trentième année) l'année du règne au cours de laquelle elles furent frappées. Le chiffre le plus élevé qui se rencontre est XLVIII, et il n'est pas rare, de même que ceux qui indiquent les années précédentes : par conséquent, on peut admettre que, si le chiffre XLIX et les chiffres suivants font défaut, c'est, non point à cause des hasards des découvertes, mais parce que Juba n'a pas régné plus de 18 ans. Or, il vivait encore au début de l'année 23 après notre ère[1]. Tacite[2] le mentionne dans un rapide tableau de l'état militaire de l'Empire à cette date. On lit dans le même historien que, vers la fin de l'été de 24, une ambassade romaine vint, de la part du Sénat, apporter au souverain de la Maurétanie, Ptolémée, les titres de roi, d'allié et d'ami[3]. C'était là une reconnaissance officielle, qui suivait son avènement. Elle le suivait de quelques mois, durant lesquels Ptolémée avait vu une partie de ses sujets se révolter contre lui[4] et était intervenu dans une guerre faite par les Romains[5]. C'est donc vers la fin de 23 ou au début de 24 que, Juba étant mort, il lui succéda, ou plutôt régna seul, car, depuis trois ou quatre ans, il était associé â son père[6]. La 48e année du règne de celui-ci commença dans l'automne de l'année 23, si, conformément à l'indication de Dion, nous prenons pour point de départ l'automne de l'année 25 avant J.-C.

Des monnaies, rappelant des victoires ou des prétendues victoires de Juba, nous amènent à la même conclusion[7]. Elles sont datées des années XXXI, XXXII (où l'on continua à

1. Comme Rühl (*Jahrb. f. class. Philologie,* CXVII, 1879, p. 542-4.) et M. Cagnat (*Bull. archéol. du Comité,* 1889, p. 390) l'ont montré, après d'autres, mais aussi contre d'autres.

2. *Annales*, IV, 5. Pour la date, voir *ibid*., IV, 4, au début.

3. *Ann*., IV, 26. L'ambassade fut envoyée après une campagne menée contre des rebelles cette année-là, pendant l'été : v. ibid., IV, 23, début, et IV, 27, début.

4. *Ibid*., IV, 23.

5. *Ibid*., IV, 24 et 26.

6. *V. infra*, p. 278-9.

7. Müller, *Numism*., III, p. 115 et 123.

frapper des types créés l'année précédente), XLIII et XLVI[1] Si nous adoptons les concordances 6-7, 7-8, 18-19, 21-22 après J.-C., nous pouvons mettre ces monnaies en rapport avec des guerres africaines qui furent livrées en 6, puis entre 17 et 22, et auxquelles la participation de Juba est certaine ou très probable.

Des deux royaumes accordés à Juba par Auguste et réunis auparavant, pendant quelques années (de 38 à 33), sous la main de Bocchus[2], on sait que l'un, celui de Bogud, s'étendait sur le Nord du Maroc, atteignant au Nord-Est l'embouchure la Mulucha[3] (la Moulouia) ; que celui de Bocchus était compris entre la Mulucha et l'Ampsaga[4], qui se jette dans la mer au Nord-Ouest de Constantine. L'embouchure de l'Ampsaga forma donc à l'Est la frontière des États de Juba, et c'est là, en effet, que la carte d'Agrippa, dressée au temps de ce roi, marquait l'extrémité orientale de la Maurétanie[5]. Cependant Strabon[6] indique que la limite entre la contrée soumise à Juba et celle qui appartenait aux Romains était au port[7] de Salda, aujourd'hui Bougie. Il y a là une erreur. Entre Saldas et l'Ampsaga, se trouvait Igilgili (Djidjeli), colonie fondée en Maurétanie par Octave après la mort de Bocchus[8] et ensuite enclavée dans le royaume de Juba et de Ptolémée, puisque, plus tard, on y faisait usage d'une ère qui, comme dans le reste de la Maurétanie, avait pour point de départ l'annexion du royaume à

1. *V. infra,* p. 223, 230.

2. Pline l'Ancien (V, 16) a donc tort d'écrire : « Iuba, Ptolemaei pater, qui primus utrique Mauretaniae imperitavit ».

3. Voir t. VII, p. 273.

4. *V. supra*, p. 156-7,

5. Voir les textes mentionnés *supra*, p. 159, n. 6.

6. XVII, 3, 12.

7. Strabon écrit : λιμήν δν Σάλδαν χαλοῦσι. Il s'agit d'un *port*, situé là où est aujourd'hui Bougie, et non du golfe (en grec χόλπος) qui s'étend depuis le cap Carbon, auprès de Bougie, jusqu'au cap Bougaroun, au Nord-Est de l'embouchure de l'oued et Kebir (l'Ampsaga). Il est donc impossible de concilier l'assertion de Strabon avec le fait que le royaume de Juba s'étendait jusqu'à l'Ampsaga.

8. *V. supra*, p. 202.

l'Empire romain, en 40 après J.-C.[1]. De même à Sétif[2], au Sud-Est de Bougie et au Sud-Ouest de Djidjeli. Une inscription[3] nous révèle qu'au IIIe siècle, Juba était encore adoré dans la région de la Medjana, à l'Ouest de Sétif : il y a lieu de croire qu'il avait été souverain dans la région où il devint dieu.

Sur le littoral de l'Atlantique, il fit occuper l'île et les flots de Mogador[4], et la mesure de 467 milles, donnée par la carte d'Agrippa pour la largeur de la Maurétanie-Gétulie[5] peut avoir été comptée jusque-là. Mais il est douteux que toute la côte comprise entre Sala (auprès de Rabat) et Mogador ait été effectivement soumise à Juba.

A l'intérieur des terres, au delà des pays propres à l'agriculture, il mettait au nombre de ses sujets les Gétules[6]. Et puisque des textes, vagues, il est vrai, et peu sûrs, indiquent qu'outre les royaumes de Bocchus et de Bogud, il reçut d'Auguste des territoires étendus dans le reste de l'Afrique[7], une partie de la Gétulie[8], des régions qui avaient appartenu à son père[9], on peut supposer que l'empereur lui abandonna les populations qui menaient une existence nomade au Sud de l'Afrique romaine, dans l'Est de l'Algérie et dans la Tunisie méridionale : de ce côté vivaient les Gétules qui, en l'an 6 après j.-C., se révoltèrent contre Juba et que Rome dut combattre, sans doute pour défendre son propre territoire[10]. Comme lors de

1. *C. I. L.*, VIII 8369.

2. *Ibid*., 8458, 8630.

3. *Ibid*., 20627 (trouvée à peu de distance au Nord de Bordj bou Arréridj).

4. *V. infra*, p. 233-4.

5. Pline l'Ancien, V, 21. Deux écrits, qui, comme Pline dans ce passage, dérivent de la carte d'Agrippa, indiquent, l'un 470 milles, l'autre 462 : *Dimens. provinciarum*, 25, et *Divisio orbis terrarum* 26, apud Riese, *Geogr. Lat. min*., p. 13 et 19.

6. La carte d'Agrippa groupait ensemble la *Mauretania* et la *Gaetulia* (voir les deux écrits mentionnés à la note précédente), c'est-à-dire les États que possédait Juba à l'époque de l'exécution de cette carte.

7. Strabon, VI, 4, 3. Suidas (*s. v.* Ἰόβας) qualifie Juba de roi de Libye et de Maurousie.

8. Dion, LIII, 26, 2 (passage cité p. 208).

9. Strabon, XVII, 3, 7 (conf. *supra*, p. 209).

10. *V. infra,* p. 227-8.

la constitution de la province d'Afrique en 146 avant notre ère, un grand État indigène aurait formé une sorte de zone de protection autour du pays romain. Quant à la région des Syrtes, elle aurait été rattachée à 1a Cyrénaïque, à laquelle elle appartint pendant une partie du règne d'Auguste[1].

L'empereur adoptait donc en Afrique une politique nouvelle. Il renonçait à cette annexion de la Maurétanie que la création d'une douzaine de colonies dans les royaumes de Bocchus et de Bogud avait paru annoncer pour un avenir très proche. Et, si l'on accepte l'hypothèse que nous venons de présenter, il fermait au Sud le territoire romain par une frontière qui, commune avec un royaume ami, ne semblait pas pouvoir être dépassée, tant que durerait ce royaume.

Auguste, qui voulait réduire ses armées et avait de lourdes obligations militaires à remplir en Europe et en Asie, jugeait opportun de limiter ses ambitions et ses efforts en Afrique. Il y gardait une province dont les blés étaient nécessaires à la capitale du monde et qui, s'avançant comme un coin vers la Sicile, entre les deux bassins de la Méditerranée, assurait aux Romains, dans une large mesure, la maitrise du *mare nostrum*. Mais il attribuait à un roi client un rôle important dans la défense de cette province.

D'autre part, il se rendait compte que la Maurétanie, habitée par des peuplades remuantes et, en général, barbares, eût exigé des troupes d'occupation nombreuses et coûté bien plus qu'elle n'eût rapporté. Mieux valait la remettre à un prince qui avait donné des preuves de son dévouement, qui, plus habilement que des fonctionnaires romains ignorants du pays et des hommes, saurait employer vis-à-vis de ses sujets des moyens de gouvernement propres à les maintenir en paix, à accroître peu à peu leur civilisation. Puisque des colonies avaient été fondées

1. *V. supra*, p, 164-5.

dans cette partie de l'Afrique, elles subsisteraient, mais indépendantes du roi et rattachées à l'Espagne romaine. Le devoir du nouveau souverain serait de garantir leur sécurité et de favoriser leur développement économique. C'était le régime du protectorat qu'Auguste appliquait à la Maurétanie. Peut-être pour préparer l'annexion, car il restait entendu que cette contrée, don de Rome[1], pourrait être reprise par elle. Mais l'annexion se ferait à son heure, sans hâte inutile et imprudente.

La question était de savoir si Juba et ses successeurs seraient capables de remplir la tâche qui leur était confiée.

II

Les monnaies qui portent l'effigie de Juba[2] nous le font mal connaître : d'une exécution médiocre, souvent incorrecte, elles nous le montrent sous des aspects très différents ; on s'est évidemment peu soucié de la ressemblance[3]. La tête coiffée d'une dépouille de lion, qui apparaît vers la fin du règne[4], a des traits juvéniles : le roi, déjà sexagénaire, y est fort idéalisé, comme il convenait à un personnage figuré en Hercule[5].

Cependant quelques monnaies, surtout des bronzes, offrent une image assez soignée et qu'on peut croire fidèle. Elles nous permettent de reconnaître Juba dans plusieurs têtes en marbre, ceintes du bandeau royal, qui ont été découvertes à Cherchel[6],

1. Tacite; *Ann*., IV, 3 : « Mauros Iuba acceperat donum populi Romani. » Conf. Solin, XXV, 16 (Caesarea) « Iubae indulgentia populi Romani dono data ».

2. Voir, p. ex., *Rev. numismatique*, 1908, pl. XIII ; *Zeitschr. f. Numismatik*, 1910, pl. 1 : reproductions qui, pour une étude iconographique, valent mieux que celles de l'ouvrage de Müller.

3. Conf. Müller, *Numism*., III, p. 117-8.

4. *V. infra*, p. 238.

5. Dieudonné, *Rev. Numism*., 1908, p. 3633-4.

6. Une petite tête, publiée par Gauckler (*Bull. d'Oran*, XXe anniversaire, 1898, p. 132-3, avec deux planches à peine distinctes), est d'origine inconnue. J'ignore où a été trouvée la tête du musée de Madrid : Fr. Poulsen, dans *Symbolae Osloenses*, fasc. III 1925, p. 4, n° 1 et fig. 4.

emplacement de sa capitale, et qui ont appartenu à. des statues[1].

Ces sculptures le représentent à des âges divers : les mieux conservées à 25[2] et à 60 ans[3] environ. Une chevelure épaisse, en mèches courtes et touffues, assez désordonnées, encadre un visage glabre, car Juba, adoptant la mode gréco-romaine d'alors, renonça à porter la barbe[4], comme l'avaient portée son père et ses ancêtres, comme la portaient la plupart de ses sujets[5] ; il renonça aussi à ces échafaudages compliqués de cheveux, à ces rangées de boucles symétriques qu'aimaient Maures et Numides[6]. Dans sa jeunesse, il avait des traits réguliers[7], qui n'étaient pas dépourvus d'élégance. Plus tard, il s'épaissit ; l'ovale du visage s'arrondit, et sans doute la perte d'une partie des dents déforma légèrement la mâchoire inférieure : il n'y a pas là, quoi qu'on en ait dit, un prognathisme qui trahirait du sang nègre. Le front est haut et bien développé, les yeux sont largement ouverts, les lèvres, un peu fortes, comme chez beaucoup d'Africains, L'expression est

1. C'est à tort qu'on e voulu reconnait.re Juba dans des têtes de Rome et d'Athènes : voir Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 113, n. 1, el: *Bull, d'Oran, l. c*., p. 131 ; Furtwângler, *Meisterwerke*, p. 392, n. 8. Je doute que M. Poulsen (*l. c.*, p. 4, n° 2 et fig. 5-7) ait raison d'attribuer à Juba une tête qui, du palais Sciarra, à Rome, est passée dans la Glyptothèque Ny-Carlsberg, à Copenhague.

2. Grauckler, *Musée de Cherchel*, p, 112 et pl. VIII, fig. 2; Poulsen, p. 4, n° 3 et fig. 8. La tête de Madrid (Poulsen, fig. 4) porte à peu près le même âge.

3. Héron de Villefosse, *Musée africain du Louvre,* pl. III, fig. 1 ; Gsell, *Promenades archéol. aux environs d'Alger* (Paris, 1926), pl. I ; Poulsen, p. 6, n° 5 et fig. 10. — Trois autres têtes montrent un homme d'une quarantaine d'années. Pour l'une (au Louvre), voir Gsell, *Rev. archéol*., 1901, I. p. 78-79 et fig. ; Héron de Villefosse, *Bull. de l'Assoc. de l'Afrique du Nord,* IV, 1902, p. 10-14 et planche ; Poulsen, p. 6, n° 4 et fig. 9. Pour la seconde, Durry, *Musée de Cherchel*, Supplément, p. 90-91 et pl. IX, fig. 6. La troisième a été découverte en 1926 dans la propriété Kebilen et est encore inédite. Le crâne y est d'une hauteur démesurée, et je crois bien que c'est par la faute du sculpteur. On a trouvé en 1928, à l'Ouest de Cherchel, un fragment d'une tête (crâne, front et oreille gauche), qui représentait Juba âgé. Mentionnons enfin une tête extrêmement mutilée : Waille, *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 57 et 66.

4. Il porte une barbe courte sur une monnaie de l'année XXXI (6-7 de notre ère) : Dieudonné, *Rev. numism*., 1908, p. 357, n° 56. Partout ailleurs, il est rasé.

5. Voir t. VI, p. 21.

6. Voir ibid., p. 18 et suiv.

7. Mais avec un nez qui, autant qu'on en peut juger d'après l'état actuel des sculptures, semble avoir été assez fort.

sérieuse et réfléchie, calme et douce. Avec l'âge, elle s'amollit encore : à soixante ans, Juba avait l'air d'un vieux savant débonnaire, et non d'un puissant roi.

Auguste lui donna, non seulement un royaume, mais encore une épouse, Cléopâtre Séléné[1], fille de la fameuse Cléopâtre et de Marc Antoine le triumvir. Elle était probablement née en 40 avant J.-C., avec son frère jumeau Alexandre[2]. Celui-ci reçut le nom d'Hélios, « le Soleil » ; sa sœur fut Séléné, « la Lune »[3]. Antoine la reconnut lors de son mariage avec la reine, en 36[4] ; deux ans plus tard, il décida qu'elle régnerait en Cyrénaïque[5]. Après la mort de ses parents, elle tomba aux mains d'Octave; âgée de onze ans, elle figura au triomphe que le vainqueur célébra, le 13 août 29, « sur l'Égypte et Cléopâtre »[6]. Octavie, la sœur d'Octave, l'épouse délaissée, puis répudiée d'Antoine, la recueillit et l'éleva avec les autres enfants que le triumvir avait eus de ses diverses femmes[7]. C'est elle, dit-on[8], qui demanda à son frère d'unir la fille de Cléopâtre l'Égyptienne au fils de Juba le Numide : ce prince et cette princesse,

1. Dion, LI, 15, 6.

2. Voir Plutarque, *Antoine*, 36 ; Dion, XLIX, 32, 4. Pour la date de sa naissance, conf. Gardthausen, *Augustus*, II, p. 170-1 ; Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*. II, p. 253, n. 1, et p. 278, n. 1 ; Stähelin, dans la *Real-Encyclopädie*, XI, p. 760 et 784 : en 40, et non pas en 36 ou 35, comme le croient Mommsen (*Gesammelte Schriften*, VIII, p. 272) et d'autres (p. ex., Carcopino, *Rev. des études latines*, IV, 1926, p. 84-85). Cléopâtre porte une vingtaine d'années sur une monnaie frappée en 20-19 avant J.-C., lors de son mariage : *v. infra*. Ce n'est pas mon affaire d'examiner ici si la grossesse de Cléopâtre, terminée par la naissance des jumeaux, a pu inspirer, comme on l'a soutenu, la quatrième églogue de Virgile.

3. Plutarque, *l. c*. Dion, L, 25, 4 ; LI, 21, 8. Suétone, *Caligula*, 26. Eusèbe, passage cité à la note 6. Une seule monnaie de Cléopâtre indique ce nom de Séléné : Müller, *Numism*., Supplément, p. 74, n° 102 a. Il n'est pas impossible qu'un croissant, représenté sur des monnaies de Juba et de Cléopâtre, de Juba seul, de Ptolémée, soit quelquefois une allusion au nom de la reine. Mais j'y verrais plutôt un symbole religieux, surtout quand ce croissant entoure une étoile : conf. t. VI, p. 145.

4. Dion, XLIX, 32, 4.

5. Dion, XLIX, 41. 3.

6. Dion, LI, 21, 8. Eusèbe et saint Jérôme, *Chron*., ann. 1988 (édit. Schöne, II, p. 140 et 141).

7. Plutarque, *Antoine*, 87.

8, Plutarque, *l. c.*

qui avaient tenu, devant les chars triomphaux de César et d'Octave, la place d'un père et d'une mère vaincus et tragiquement disparus, deviendraient ensemble les serviteurs dévoués de la grandeur, romaine.

Un passage mal interprété de Dion Cassius[1] a fait supposer que Séléné épousa Juba peu après la mort de sa mère, à un âge où elle n'était pas encore nubile. Il faut adopter une date plus récente. Une monnaie, frappée dans la VIe année du règne (20-19 avant J.-C.), montre et nomme, d'un côté, le roi Juba, de l'autre, la reine Cléopâtre[2]. C'est la seule qui, avant la XXXe année du règne, porte une date. Elle dut être émise pour célébrer un événement fort important de la vie des deux personnages représentés : leur mariage.

On a voulu[3] rapporter à cette union des vers qui nous sont parvenus sous le nom de Crinagoras de Mytilène[4], un poète grec, favori d'Auguste et de la maison impériale. Mais cet épithalame s'adresse à un prince et à une princesse qui régnaient réellement en Égypte et en Libye et qui devaient laisser à leurs descendants ces deux royaumes, désormais unis : or, en l'année 20, l'Égypte, enlevée depuis dix ans à la dynastie des Ptolémées, était une province romaine, et nul ne pouvait se permettre de souhaiter qu'elle cessât de l'être. C'est donc par erreur que cette pièce de vers a été attribuée à Crinagoras ; elle est plus ancienne et concerne très probablement Ptolémée III Évergète, roi d'Égypte, et Bérénice, reine de Cyrénaïque (milieu du IIIe siècle avant notre ère)[5].

Ce n'était pas une femme de harem qu'Auguste donnait

1. LI, 15, 6 (*conf. supra*, p. 208). En réalité, ce texte ne donne aucune date pour le mariage de Cléopâtre, pas plus que pour l'avènement de Juba (*supra*, p. 210).

2. Müller, *Numism*., III, p. 108. n° 87. Conf. Imhoof-Blumer, Zeitschr. f. *Numism*., 1910, p. 2, n° 1 ; Dieudonné, *Rev. numism*., 1913, p. 313 et figure 1 à la page 311.

3. Entres autres Stähelin, dans la *Real-Encyclopädie*, XI, p. 784.

4. *Anthol. Palat*., IX, 235.

5. Bouché-Leclerq, *Hist. des Lagides*. II, p. 362, n. 1 (après Reiske et d'autres).

à son protégé ; c'était une véritable souveraine, pourvue de sa maison[1] ; reine parce qu'elle était investie de l'autorité royale, et non pas seulement parce qu'elle devenait l'épouse d'un roi. Elle paraît, en effet, avoir été associée officiellement à Juba[2]. Elle porta le diadème[3], insigne de la royauté. Elle est presque toujours[4] qualifiée de reine, βασίλισσα, sur des monnaies où son nom figure assez souvent avec son portrait, honneur d'ordinaire refusé aux reines qui ne jouissaient d'aucun droit politique. Parmi ces monnaies, les unes offrent, sur la face, la tête et le nom de Juba, sur le revers, la tête et le nom de Cléopâtre[5], ou seulement son nom, accompagnant quelque image[6]. Ce sont là des témoignages de l'association des deux souverains. Sur d'autres monnaies, la face est occupée par la tête et le nom de Cléopâtre, le revers par des images diverses[7] ; le roi Juba n'est ni figuré, ni mentionné, soit d'un côté, soit de l'autre[8]. La reine a usé ici de son droit de monnayage sans le partager avec son associé ; Juba, du reste, a fait de même. On ignore si Cléopâtre revendiqua dans les affaires de l'État la participation que sa souveraineté lui conférait, ou si elle se contenta du titre, laissant à son mari l'exercice du pouvoir. En tout cas, il n'y a

1. *C. I. L.*, VIII, 9344 (de Cherchel) : épitaphe d'un « Aeschinus Iu[b]ae regis l(ibertus) Ant[onian]us Avant d'être affranchi, il avait dû appartenir successivement Marc Antoine, à Séléné, enfin à Juba : Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 39.

2. Ce qu'a montré Mommsen, *Gesamm. Schriften*, VIII, p. 272.

3. Sur ses monnaies.

4. Exceptions : Müller, III, p. 109,1193 et 94 ; Dieudonné, *Rev. numism.*, 1908, p. 359-360, n° 71, où elle est appelée seulement Κλεοπάτρα ; Müller, Suppl., p. 74, n° 102 *a*, où elle est appelée Σελεν (pour Σελήνη).

5. Müller, p. 108, nos 84-87 ; p. 109, nos 96 et 97. *Rev. numism.*, 1908, p. 360, nos 73-74.

6. Müller, p. 108-9, nos 89-95 ; p. 109-110, nos 98-102 ; Suppl., p. 74, nos 89 *a,* 92 *a* (le n° 102 a nommé à l'avers Juba, en grec, mais ne le représente pas). *Rev. numism.*, 1908, p. 358-360, nos 64-72.

7. Müller, p. 110, nos 103, 104. *Rev. numism., l. c.*, p. 360, n° 75.

8. La légende *Rex Iuba* est inscrite, sans effigie du roi, au revers d'un denier, offrant sur la face l'image de Cléopâtre : *Rev num., l. c.*, p. 360, n° 76. — Bronze d'une authenticité douteuse, représentant, d'un côté, la reine assise, avec son nom et son titre, de t'autre, une tête de Jupiter Ammon, avec l'inscription Rex Iuba ; *Rev. num.*, 1923, p. 66.

aucune bonne raison d'admettre un partage territorial entre les deux époux[1].

Les effigies tracées sur les monnaies[2] sont d'un travail si négligé qu'elles ne nous apprennent pas si cette Cléopâtre avait hérité de la beauté de sa mère; elle y montre. un visage régulier, mais sans grâce, parfois avec un air assez sévère, peut-être imputable à la maladresse du graveur. On a trouvé à Cherchel, dans les ruines d'un édifice construit sans doute au temps de Juba[3], une belle tête en marbre[4], qui, à en juger par le style, date des environs de l'ère chrétienne. Elle est ceinte du bandeau royal et représente une femme à la figure énergique, dure, au nez busqué, aux lèvres dédaigneuses, à l'aspect plutôt masculin. Les cheveux sont disposés en tresses symétriques, avec une série de petites mèches coquettement frisées au-dessus du front et autour des tempes. Devons-nous y voir un portrait de Cléopâtre Séléné ? Cela n'est pas impossible, quoique la coiffure que la reine porte d'ordinaire sur ses monnaies soit beaucoup moins compliquée. Si l'hypothèse est fondée, reconnaissons que le bon roi Juba avait reçu du sort et d'Auguste une femme tout à fait dénuée de charme et apparemment difficile d'humeur.

Il eut d'elle un fils, qui naquit peu d'années avant J.-C.[5] et qui fut appelé *Ptolemaeus*, en souvenir des ancêtres de sa mère.

Quand Cléopâtre mourut-elle ? Dans un trésor enfoui en 17-18 après J.-C. et découvert récemment au Maroc[6], beaucoup de monnaies portant le nom de Cléopâtre présentent un

1. Comme l'ont cru Mommsen, *l. c*., p. 273, et Kahrstedt, *Klio*, X, 1910, p. 301.

2, Muller, III, p. 105-111. Imhoof-Blumer, *Porträtkopfe auf antiken Münzen hellenischer und hellenisirter Völke* (Leipzig, 1885), pl. VIII, fig. 20. *Rev. numism.*, 1908, pl. X ; 1915, figure à la page 311. Zeitschr. *f. Numism*., 1910, pl. I, fig. 3 et 4.

3. Dans les ruines voisines de l'Esplanade (*infra*, p. 244-5) : Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 54 et 116.

4. Gauckler, *l. c*., pl. VIII, fig. 4. Gsell, *Promenades archéol.*, p. 57, le 111.

5. *V. infra*, p. 277.

6. Sur ce trésor, *v. supra*, p. 206, n. 1.

aspect très frais[1] elles ont dû être frappées peu de temps auparavant. Il faut, semble-t-il, en conclure, non pas que Séléné vivait encore à cette époque, mais qu'après sa mort, on continua à fabriquer, avec les anciens coins ou avec de nouveaux, des monnaies à son nom et à son image ; de même, des monnaies à l'effigie de Masinissa avaient été émises longtemps après lui[2]. Séléné n'est jamais représentée, ni nommée sur les monnaies où Juba a été figuré en Hercule, entre les années XXXV et XLIII[3] (10-11 et 18-19 de notre ère). Sauf sur le denier de l'an VI, probablement contemporain de son mariage[4], elle est absente de toutes les monnaies portant des dates[5], entre les années XXX et XLVIII (5-6 et 23-24 après J.-C.). Nous allons voir que Juba épousa Glaphyra aux environs de notre ère. Si la polygamie n'était nullement un mauvais cas chez les Maures, elle était interdite aux citoyens romains, par conséquent à C. Julius Juba ; d'autre part, Séléné, égale de Juba en dignité, eût-elle toléré que son mari imitât l'exemple de son père Marc Antoine, qui avait épousé Cléopâtre l'Égyptienne avant d'avoir divorcé avec Octavie ?

Nous croyons qu'elle mourut fort peu de temps après la naissance de Ptolémée[6]. Rien n'autorise à contester à Crinagoras des vers[7] qui peuvent avoir été faits en l'honneur de la reine de Maurétanie[8]. C'est l'épitaphe d'une Séléné, dont le poète

1. Regling, *Zeitschr. f. Numism.*, 1910, p. 11. D'autres sont usées : Dieudonné, *Rev. numism.*, 1908, p. 361.

2. Voir t. V. p. 158.

3. Dieudonné, *l. c.*, p. 363.

4. *V. supra*, p. 218.

5. Un denier qui porte la date XXXI (Müller, III, p. 108, n° 88) représente, non Cléopâtre, comme on l'a cru, mais Ptolémée : *v. infra*, p. 277, n. 6.

6. M. Dieudonné, qui avait cru d'abord (*Rev. numism.*, 1908, p. 363) que Cléopâtre était morte avant l'an l0 de notre ère, a admis ensuite (*ibid.*, 1910, p. 439 et 442) qu'elle vécut au moins jusqu'à l'année 11. Mais on ne peut regarder comme certain le classement chronologique qu'il établit des monnaies de Juba, selon le cercle ou le grènetis qu'elles présentent : voir Dieudonné, *ibid.*, 1915, p. 313.

7. *Anthol. Palat.*, VII, 633.

8. Hypothèse soutenue par Wolters, *Rheinisches Museum*, XLI, 1886, p. 345, puis par d'autres.

vante la beauté et la grâce[1], et dont la mort coïncida avec une éclipse de lune, au début d'un soir. Selon M. Ancey[2], cette éclipse eut lieu le 22 mars de l'an 5 avant notre ère. Je ne suis pas compétent pour apprécier si la concordance est certaine ; du moins, elle n'est pas contredite par les autres données du problème.

L'historien juif Josèphe[3] nous fait connaître une autre femme de Juba : Glaphyra, fille du roi de Cappadoce Archélaüs. Elle avait épousé, vers l'an 17 avant J.-C., Alexandre, fils d'Hérode le Grand, et en avait eu des enfants. Une dizaine d'années plus tard, elle fut renvoyée à son père, après qu'Alexandre eut péri par ordre d'Hérode. Elle épousa ensuite Juba de Maurétanie, et, dit Josèphe, ce roi étant mort, elle retourna de nouveau auprès de son père. Puis, elle devint la femme d'un autre fils d'Hérode, Archélaüs. Celui-ci gouverna la Judée, avec le titre d'ethnarque, de l'année 4 avant J.-C. à l'année 6 de notre ère, date à laquelle il quitta l'Asie pour n'y plus revenir. Glaphyra était morte en Judée peu de temps après ce troisième mariage, par conséquent avant, et peut-être plusieurs années avant l'an 6 de l'ère chrétienne. Son second mariage se place donc un peu avant ou un peu après le début de cette ère. Il se termina assez promptement par un divorce, et non par la mort de Juba, puisque, contrairement à l'assertion de Josèphe, le roi mourut au moins 17 ans après Glaphyra.

Cette princesse n'est ni mentionnée, ni représentée sur des monnaies maurétaniennes : elle n'eut donc pas les prérogatives dont Cléopâtre avait joui. Elle n'a laissé en Afrique aucun souvenir, et il se peut qu'elle n'y soit jamais allée. On a supposé, avec quelque vraisemblance que Juba fit un séjour en Orient, précisément à l'époque à laquelle il convient d'attribuer son mariage avec Glaphyra. C. Caesar, petit-fils d'Auguste (qui

1. Ce qui n'était pas nécessairement conforme à la vérité.
2. *Rev. archéol.*, 1910, I, p. 140-1.
3. *Ant. Jud.*, XVII, 13, 4 (349-350). *Bell. Jud.*, II, 7, 4 (115).

l'avait adopté), se rendit en Asie, l'an 1 avant J.-C. Il y resta longtemps et y mourut au mois de février de l'an 4 de notre ère. Parmi les grandes choses qu'Auguste lui avait donné mission d'accomplir, était prévue une expédition en Arabie, qui, d'ailleurs, n'eut pas lieu. Le très savant Juba se chargea d'écrire, à l'intention du jeune César, un ouvrage fournissant sur cette contrée tous les renseignements nécessaires. Il est tentant d'admettre, avec K. Müller(1), que, pour mieux se documenter, il accompagna ou rejoignit Gaïus, et trouva Glaphyra, alors veuve, à la cour d'Archélaüs de Cappadoce. Il se serait laissé séduire par cette femme intrigante et fort belle, quoique déjà mûre, et il l'aurait épousée(2). Mais le charme s'étant vite rompu, Juba serait rentré seul dans son royaume. Comment la Maurétanie fut-elle gouvernée en son absence, si l'hypothèse de cette absence est fondée ? Nous ne saurions le dire. On s'est demandé(3) si Cléopâtre Séléné ne reçut pas la régence [ou, pour parler plus exactement, n'exerça pas seule l'autorité royale, que, son mari étant présent, elle partageait officiellement avec lui], si les monnaies qu'elle fit frapper ne datent pas de cette époque. Opinion que nous ne pouvons pas adopter, puisque, à notre avis, Cléopâtre était déjà morte.

III

Par l'octroi d'un vaste royaume africain, Auguste avait donné au jeune Numide exilé en Italie une grande preuve de

1. Dans *Fragm, hist. Graec*., III, p. 466. Cette opinion e été adoptée par d'autres : voir, p. ex., La Blanchère, *De rege Iuba*, p. 76-77 ; Schürer, *Geschichte des jüdischen Votkes*, 3e édit., I, p.451, n. 7 ; Bouché-Leclercq, *Hist, des Lagides*, II, p. 366-7 ; Dieudonné, *Rev. numism*., 1910, p. 439, 442.

2. Mommsen (*Gesamm. Schriften,* VIII, p. 273-4) a rapporté à Glaphyra, femme de Juba, une dédicace très mutilée, trouvée à Athènes : I. G., III, 549. Elle concerne une reine dont le nom manque, ainsi que celui de son mari, et qui était fille d'un Archélaos.

3. Dieudonné, *Rev. numism*., 1910, p. 439-440. Stähelin, dans *Real-Encyclopädie*, XI, p. 785.

bienveillance[1]. Juba lui en témoigna de toutes les manières sa gratitude, qui s'accordait, du reste, avec son intérêt.

En l'honneur du César, il appela *Caesarea* la ville d'Iol, sa capitale[2]. Il y institua un culte de l'empereur, de l'empereur vivant, culte qui, après la mort d'Auguste, en 14, après J.-C., fut reporté sur Tibère, sans préjudice des hommages dus au prince défunt. Des monnaies de Juba représentent un autel entouré d'une guirlande et flanqué de deux arbres, image réduite d'un bois consacré à Auguste, comme l'indique la légende : *Lucus*[3] *Augusti*[4]. Sur d'autres monnaies, ce sont des édifices du culte impérial : un temple à six colonnes, avec un aigle dans le fronton et l'inscription *Augusti*[5] ; un temple à quatre colonnes, désigné par la même inscription[6] ; une chapelle, dont la haute porte est flanquée de deux pilastres, le fronton orné d'un aigle (ou d'une couronne) et accoté de deux Victoires, le faite surmonté d'un croissant, la frise munie de l'inscription *Augusti*, ou *Augustus*[7] ; ce sanctuaire apparaît avec les dates du règne XXXI (6-7 après J.-C.), XXXII, (7-8), c'est-à-dire du vivant d'Auguste, puis XLI (16-17) et XLIII (18-19), après l'avènement de Tibère, auquel s'applique alors le nom d'*Augustus*, son prédécesseur étant devenu le *Divus Augustus*.

Une image fréquente sur les monnaies de Juba, même

1. Pour les sentiments amicaux d'Auguste à l'égard de Juba, voir Plutarque, *Antoine*, 87 ; Festus Aviénus, *Ora maritima*, 279.

2. Strabon, XVII, 3, 12. Pomponius Méla, I, 30. Pline l'Ancien, V, 20. Ampelius, 38. Eutrope. VII, 10. Je ne sais s'il faut rapporter à Cæsarea des monnaies sur lesquelles on croit lire *Situm Caesaris* : Müller. *Numism*., III, p. 138-9, n°s 211-2.

3. Ou *lucu(s)*.

4. Müller, *l. c*., p. 106, n° 56. *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. CLX n° 11. *Rev. numism*., 1908, p. 352, n° 10 ; pl. XIII, fig. 12.

5. Müller, p. 105, n° 55. *Zeitschr. f. Numism*., 1910, p. 5 et pl. I, fig. 12.

6. *Rev. numism*., 1908, p. 351, n°s 8 et 9 ; pl. XIII, fig. 11. — Un temple présentant le même nombre de colonnes se voit sur une monnaie de l'année XLVIII (23-24 de notre ère), mais il n'est pas accompagné de la légende *Augusti* (Müller, p. 104. n° 44). J'ignore s'il s'agit du même édifice.

7. Müller, p. 104, n° 45 ; p. 105, n° 46. *Bull. archéol, du Comité*, 1903, p. CLX-CLXI, n° 12. *Rev. numism*., 1908, p. 351-7, n°s 7, 29 [conf. *ibid*., 1915, p. 311], 30, 31, 49, 50 ; pl. XIII, fig. 10, 23, 33. *Zeitschr. f. Numism*., 1910, p. 18, n° 20 ; p. 20, n° 29.

après la mort d'Auguste[1], et sur celles de son fils Ptolémée[2] est le Capricorne, tenant un globe entre ses pattes, flanqué d'un gouvernail et d'une corne d'abondance, symboles d'un pouvoir qui savait assurer la prospérité au monde. Or, Auguste était né sous le signe du Capricorne[3] : ces monnaies, imitées de monnaies impériales[4], étaient des hommages que les rois de Maurétanie lui rendaient. L'aigle, tenant un foudre dans ses serres et, parfois, une couronne dans son bec[5], pourrait être un témoignage des mêmes sentiments[6].

Le sol de Cherchel a livré d'autres preuves de la reconnaissance de Juba envers son bienfaiteur. Surtout une grande statue de marbre[7], découverte en avant du théâtre antique, édifice dont la longue façade parait avoir formé le fond du forum : cette statue avait dû être dressée dans un sanctuaire dominant la place publique. Elle représente un personnage cuirassé, qui, de sa main droite étendue, faisait le geste de l'*imperator* haranguant ses troupes, tandis que la main gauche tenait sans doute une lance. La tête, qui avait été sculptée à part, n'a pas été retrouvée, mais les images qui décorent la cuirasse attestent, à mon avis[8], que cet empereur est Auguste. On y voit, en haut, un buste de Mars Ultor, du dieu qui vengea la mort de Jules César, père de la patrie et d'Auguste; au-dessous, d'un

1. Müller, p. 106, nos 58-64 ; p. 107-8, nos 81, 82. *Rev numism*., 1908, p. 357, nos 51, 54 ; pl. XIII, fig. 35. Les années indiquées sont XXXV (10-11), XLI-XLV, XLVII, XLVIII.

2. Müller, p. .129, nos 171-182 : années du règne V (24-25), VI-X, XII-XVII. — Même image sur une monnaie attribuée à Césarée : Müller, p. 138, n° 211.

3. Suétone, *Auguste*, 94.

4. Suétone, *l. c.* Cohen, *Descr. des monnaies frappées sous l'Empire romain*, 2e édit.. I, p. 65-66, nos 16 et suiv.

5. Müller, p. 106, n° 57; p. 107, n° 71. *Rev. numism*., 1908, p. 352, n° 11-13 ; pl. XIII, fig. 13 et 14. Même figure sur une monnaie frappée sous Ptolémée : Müller, p. 125, n° 111.

6. Conf. Müller, p. 122.

7. Héron de Villefosse, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. 93-109, pl. X-XIV. Durry, *Musée de Cherchel*, Supplément, p. 98-107, pl. XI-XII. Gsell, *Promenades archéol*., p.58-59 e t pl. 11.

8. Qui n'est pas celui de M. Rostoviseff, *Mém. présentés à l'Acad. des Inscriptions*, t. XIII, p. 479-480.

côté, César divinisé, le *Divus Iulius*, couronné par la Victoire ; de l'autre côté, en face de César, l'aïeule des *Iulii, Venus Genetrix*, et aussi *Victrix*, tenant, un glaive et un bouclier ; l'Amour, armé d'un arc, l'accompagne. Par le style, l'attitude générale, la disposition des ligures de la cuirasse, cette belle œuvre rappelle la célèbre statue d'Auguste découverte à Prima Porta et aujourd'hui au Vatican : elle est digne à la fois d'Auguste et de Juba.

Une autre statue, très mutilée, celle d'un homme assis, le torse nu[1], a été recueillie dans un édifice qui datait probablement de l'époque de ce roi[2]. Elle a eu la bonne fortune de conserver sa tête : quoique la ressemblance soit médiocre, il convient, je crois, d'y reconnaître Auguste, âgé d'une quarantaine d'années, par conséquent vers le temps où Juba commença à régner. Mentionnons encore une tête colossale[3], qui peut, elle aussi, avoir représenté Auguste[4] ; d'abord nue, elle fut, peut-être après la mort et la consécration de l'empereur, parée d'une couronne en métal[5]. Elle appartenait à une statue qui, eu égard à ses dimensions, devait être placée dans un grand temple.

Enfin, on a trouvé dans les fouilles de Cherchel un très bon portrait de Livie, la femme d'Auguste et la mère de Tibère[6].

Plusieurs monnaies de Juba portent au revers la légende *Caesarea*, qui petit désigner sa capitale[7], mais qui a sans doute une autre signification quand elle est entourée ou accompagnée

1. Gauckler, *Musée de Cherchell*, pl. VIII, fig. 3 ; Durry, *l. c.*, pl. IX, fig. 2.

2. Dans les ruines voisines de l'Esplanade (*v. infra*, p. 244-5) ; Gauckler, *l. c.*, p. 54 et 115.

3. Gauckler, pl. VII, fig. 6 (elle est aujourd'hui au musée d'Alger).

4. Je ne veux pas l'affirmer, mais cela me parait vraisemblable. D'autres ont voulu, bien à tort, y reconnaître Juba, ou même Cléopâtre Séléné.

5. Comme le prouvent une large entaille et des mortaises creusées autour de la tête pour l'insertion de cette couronne.

6. Gsell, *Rev. archéol.*, 1901, I, p. 79-80 et fig. Durry, pl. IX, fig. 1.

7. C'est le cas quand ce nom accompagne une tête de femme tourelée : *v. infra*, p. 230, n. 10.

d'une couronne[1]. Il s'agit de jeux, célébrés en l'honneur de l'empereur[2]. Certaines de ces monnaies indiquant les années XXX et XXXI, XL et XLI du règne (5-6, 6-7 ; 15-16, 16-17 après J.-C.), on a supposé que c'étaient des fêtes décennales, instituées en l'an XXX, renouvelées en XL, et s'étendant sur une période de deux ans[3]. L'hypothèse est très contestable, car il existe aussi des monnaies, avec la légende *Caesarea* dans une couronne, qui sont datées des années XXXII et XLIII.

IV

Ce n'était pas tout d'encenser Auguste ; il fallait aussi lui rendre de réels services. Juba avait mission de contenir ses turbulents sujets, afin que la province romaine et les colonies éparses dans son royaume pussent se livrer en toute sécurité aux travaux de la paix. Il n'y réussit pas toujours. Les Gétules, ces nomades pillards qu'il avait reçus en sus des Maures, sans peut-être les désirer, lui causèrent de grands embarras.

En l'an 6 de notre ère, la situation devint critique : « Les Gétules, écrit Dion Cassius[4], irrités contre Juba et se refusant à obéir aux Romains, se soulevèrent contre le roi, ravagèrent les pays voisins et tuèrent un grand nombre de Romains qui firent campagne contre eux. Leur puissance s'accrut à tel point que leur défaite valut à Cornélius Cossus les ornements triomphaux et un surnom, tiré de leur nom. » Cossus Cornélius Lentulus était alors proconsul d'Afrique, à moins qu'Auguste ne lui eût

1. Müller, p. 105, no 51 (non datée), nos 52-54 (années XXXII, XLI, XLIII). *Rev. numism*., 1908, p. 353, n° 22 (non datée); p. 354-6, nos 28, 47, 48, et pl. XIII, fig. 22, 32 ; p. 362 (années XXX, XXXII). Au n° 39 (*ibid*., p. 355 ; pl. XIII, fig. 28), daté de l'an XXXI, il n'y a pas de couronne et la légende *Caesarea* accompagne les attributs d'Hercule ; peut-être s'agit-il de la ville, et non des jeux. Sur une monnaie de bronze (Müller, p. 107, n° 72), datée de l'an XXXIII (lire peut-être XXXXIII), une couronne entoure une tête de femme tourelée et la légende *Caesarea* : ce qui veut se rapporter à la fois aux jeux et à la ville où on les célébrait.

2. Müller, p. 122.

3. Dieudonné, *Rev. numism.*, 1908, p. 366.

4. LV, 28, 4 (le contexte donne la date).

confié un commandement extraordinaire[1], qu'aurait justifié la gravité des circonstances. Florus[2] nous apprend qu'il combattit les Musulames et les Gétules « voisins des Syrtes ». Nous savons par d'autres témoignages que la grande peuplade des Musulames occupait une région située à la fois en Tunisie et en Algérie, au Sud de la Medjerda[3]. Quant aux Gétules « voisins des Syrtes », ils devaient parcourir les steppes de la Tunisie méridionale. Il n'est pas certain que le nom de *Gaetulicus* ait été, comme le disent Dion et Florus, donné à Cossus en souvenir de sa victoire; en tout cas, il ne paraît pas l'avoir porté. Mais son fils, Cn. Cornélius Lentulus, le porta[4] ; peut-être avait-il pris part à la campagne comme lieutenant du général.

Les ornements triomphaux, que reçut Cossus[5], échurent aussi à Juba, qui n'avait pas su empêcher les Gétules de se révolter, mais qui avait évidemment secondé de tout son pouvoir les armes romaines. Des monnaies, qu'il fit frapper dans les années XXXI et XXXII de son règne[6] (6-7, 7-8 de notre ère), représentent ces récompenses décernées au roi par le Sénat : un siège et un sceptre d'ivoire, une couronne d'or. Sur d'autres monnaies des mêmes années[7], se voit la Victoire, tenant une palme et une couronne, avec une tête d'éléphant sous les pieds.

Mais Auguste dut comprendre que l'autorité débile de Juba ne suffisait pas pour imposer aux barbares le respect du territoire romain. Avant la fin de son règne, le camp permanent

1. Comme le pense M. Cantarelli, dans *Studi Romani*, II, 1914, p. 55-56.

2. II, 31 : « Musulamos atque Gaetulos accolas Syrtium Cosso duce compescuit [Augustus] ; unde illi Gaetulici nomen latius quam ipsa victoria. » Voir aussi Paul Orose, *Adv. pagan*, VI, 21, 18.

3. Voir Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, p. 267. Conf. ici, t. VII, p. 1990-1.

4. Velléius Paterculus, II, 116, 2 ; etc. : voir *Prosopogr. imp. Rom.*, I, p. 455, n° 1134.

5. Dion et velléius, *ll. cc.*

6. Müller, III, p, 106, n° 70. *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. CLX, n° 10. *Rev. numism.*, 1908, p. 362.

7. Müller, p. 106, n 05-60. *Rev. numism.*, 1908, p. 354-5, n°s 32, 33 ; pl. XIII, fig. 24.

(Haïdra, au Nord-Est de Tébessa), en plein pays des Musulames, et une route, traversant en biais la Tunisie méridionale, le reliait à Gabès[1] : l'ordre était donné de procéder à une vaste opération d'arpentage, dont les deux lignes maîtresses se croisaient à peu de distance du camp légionnaire et dont l'une aboutissait près de Gabès[2]. Les Gétules qui habitaient cette contrée n'étaient donc plus sujets de Juba : ils étaient rattachés à la province, qui, en même temps qu'elle s'avançait vers le Sud, recouvrait probablement au Sud-Est la région des Syrtes, détachée de la Cyrénaïque[3]. C'était l'abandon partiel du système de défense qu'Auguste avait, croyons-nous, institué dans l'Afrique du Nord en l'an 25 avant J.-C.

Sous Tibère, éclata dans cette contrée une grande révolte, dont le Numide Tacfarinas fut le chef et qui, avec des périodes de répit, dura huit ans, de 17 à 24. Nous la raconterons plus tard, d'après Tacite. Mais il convient d'indiquer ici que des sujets de Juba y participèrent et que le vieux roi y trouva l'occasion de célébrer de prétendues victoires.

En 17, des Maures, commandés par un certain Mazippa[4], se laissèrent entraîner par les Musulames, que Tacfarinas avait soulevés[5]. Leurs bandes se répandirent pour faire des razzias, avec la promptitude de mouvements dont les Africains étaient capables. D'autres se joignirent à Tacfarinas, que le proconsul Furius Camillus vainquit dans une bataille rangée. Les ornements triomphaux lui furent décernés[6]. Tacite néglige de nous de la légion chargée de défendre l'Afrique se trouvait à Ammædara

1. De Pachtere, *C. r. Acad. Inscr.*, 1916, p. 273 et suiv. Conf. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, p. 286.

2. Voir t. VII, p. 15-16.

3. Pour le rattachement temporaire de cette région à la Cyrénaïque, *v. supra*, p. 164-5 e t 214.

4. Pour ce nom, conf. t. VII, p. 169, n. 3.

5. Tacite, *Ann*., II, 52 : « Ea gens [il s'agit des Musulames]... cepit arma Maurosque accolas in bellum traxit ; dux et his Mazippa. » L'expression *Mauros accolas* est impropre. Entre les Musulames et les Maures, il y avait d'autres Gétules et des Numides.

6. Tacite, *l. c*.

dire la part que les troupes de Juba prirent à cette campagne et aux suivantes, au temps des proconsulats d'Apronius (18-21 de notre ère) et de Junius Blæsus (21-23), qui reçurent à leur tour les ornements triomphaux, en 20 ou 21, et en 22[1], Mais, sur les monnaies du roi, reparaît, en l'an XLIII (18-19), la Victoire, munie d'une palme et d'une couronne[2]. En l'an XLVI (21-22), Juba fit frapper de nouvelles monnaies au même type[3] et d'autres, où l'on voit un éléphant, soulevant de sa trompe une couronne[4]. Sur certaines de ses effigies, dont l'une, au moins, semble dater de cette époque[5], le roi a la tête ceinte d'une couronne laurée. Cependant, lorsqu'il mourut, ni Rome, ni lui n'étaient encore venus à bout de Tacfarinas et de ses alliés.

Plus heureux dans la paix que dans la guerre, il parait avoir réussi à assurer quelque prospérité à une partie de ses sujets.

Iol (aujourd'hui Cherchel) avait été fondée par des Phéniciens ou des Carthaginois ; elle est mentionnée au milieu du IVe siècle avant notre ère[6]. Bocchus y avait résidé[7]. Juba, nous l'avons dit[8], l'appela *Caesarea*[9]. Il s'attacha à accroître et à orner cette ville, qu'il aimait, dont il était fier[10], dont la célébrité commença sous son règne[11]. Le choix qu'il fit d'Iol fut judicieux[12].

---

1. Tacite, *Ann*., III, 72 ; IV, 23. Velléius Paterculus, II, 125, 5.

2. Müller, p. 106, n° 69.

3. *Ibid*., p. 107, n° 78 ; conf. nos 77, 79, 80, monnaies non datées.

4. *Ibid*., p. 107, n° 76 (date non certaine).

5. *Ibid*., p. 107, n° 76. Les nos 73-74 et 81 ne sont pas datés. Au n° 72, il y a une date, que Müller lit avec hésitation XXXIII ; peut-être faut-il lire XXXXIII, année où reparaît le type de la Victoire.

6. Voir t. II, p. 160-1.

7. Solin, XXV, 16 : « Bocchi prius regia ». Conf. ici, t. V, p. 248-9 ; t. VI, p. 273.

8. P. 224.

9. Elle est mentionnée sous ses deux noms par Ptolémée, I, 15, 2 (p. 39, édit. Müller) ; IV, 2, 2 (p. 596) ; IV, 2. 8 (p. 612). Mais le nom d'Iol tomba en désuétude.

10. Des monnaies de Juba montrent une tête de femme tourelée, avec l'inscription *Caesarea* : Müller, p. 105, n° 50, et p. 107, n° 72 ; *Rev. numism.*, 1908, p. 353, n° 21 (pl. XIII, fig. 18). Même tête tourelée, mais sans légende : *Rev. numism., l. c*., p. 355. nos 34 (pl. XIII, fig. 25) et 35.

11. L Pomponius Méla, I, 30 : « Iol ad mare aliquando ignobilis, nunc quia Iubae regia fuit et quod Caesarea vocitatur inluslris. »

12. Sur le site de Cherchel, voir Louis Bertrand, *Le Jardin de la Mort*, p. 160 et suiv. ; Gsell, *Promenades archéol*., p. 7-8.

Entre les deux parties du Tell de l'Algérie, l'une, à l'Est, montagneuse et boisée, l'autre, à l'Ouest, pourvue de larges plaines, voisines de la Méditerranée, la nature a marqué l'emplacement d'une capitale(1) : la *Caesarea* de Juba et des Romains, l'Alger des Turcs et des Français. Vers l'intérieur, s'ouvre une voie qui conduit à Médéa et au delà. Le site même de Cherchel offre des avantages, que Juba sut apprécier : un climat doux et salubre, rafraîchi en été par la brise qui-souffle de la mer sans se heurter à aucun obstacle(2) ; un plateau fertile, bordant le littoral et dominé par des collines aux lignes harmonieuses, aux pentes propres à la culture de l'olivier et de la vigne ; sur place, des calcaires qui fournissent de bons matériaux de construction; à peu de distance, des carrières de marbre et de granit(3), et les bois des forêts qui couronnaient les montagnes.

Tout près du rivage, une petite île(4) pouvait servir de brise-lames à un port : c'est là qu'avait été l'abri des marins phéniciens et que fut plus tard le port de guerre des Romains. En avant de ce vieux port, un bassin, limité par des môles, servit de port marchand dans les premiers siècles de notre ère(5) Peut-être fut-il créé par Juba. Il est certain, du moins, que le roi s'attacha à développer le commerce maritime de Caesarea. Les dauphins, les tridents qui sont représentés sur ses monnaies(6) prouvent qu'il prétendait à une place honorable dans l'empire de Neptune.

C'est sans doute avec l'Espagne, l'Italie, et aussi la Gaule, que Césarée faisait le plus de trafic. Dans la péninsule ibérique,

---

1. Voir E.-F. Gautier, *Structure de l'Algérie*, p. 149 et suiv. Conf. ici, t. V, p. 280.

2. Tandis qu'ailleurs, à Alger et à Bougie par exemple, elle est arrêtée par des montagnes.

3. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 4 (Cherchel), n°s 10 et 27.

4. Strabon, XVII, 3, 12. Conf. Ptolémée, IV, 2, 8 (p. 612, édit. Müller).

5. Sur ces deux ports, voir Gagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, 2e édit., p. 280-3 et planche ; Gsell, *Promenades*, p. 79-80.

6. Müller, p. 103-4, n°s 20-30. *Rev numism*., 1908, p. 356-8, n°s 43, 46, 59, 60, 62, 63 ; pl. XIII, fig. 38, 39, 40. — Tête de femme, couverte d'une dépouille de dauphin, sculpture en marbre trouvée à Cherchel : Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. VIII, fig. 5.

les marchandises qui venaient de Maurétanie ou y étaient transportées, devaient surtout passer par Gadès, Malaca[1], Carthagène[2] et Tarragone[3] : si Gadès et Carthagène prièrent Juba d'accepter pour un an leur plus haute magistrature municipale[4], si Carthagène élut aussi duumvir le jeune Ptolémée, du vivant de son père[5], il est à croire que ces hommages ne furent pas tout à fait désintéressés. Les monnaies de Gadès, de Carthagène, des Baléares, qui ne sont pas rares en Algérie, ont pu être apportées, pour une bonne part, aux derniers temps du royaume de Maurétanie, comme les monnaies africaines qu'on rencontre souvent en Espagne[6]. Nous n'avons pas de preuves plus précises de ces relations commerciales, à part quelques saumons de plomb, trouvés dans le port de Cherchel : ils sont d'origine espagnole et datent des environs de notre ère[7].

Le commerce avec l'Italie et la Gaule est attesté par d'abondants tessons exhumés à Cherchel[8]. Ce sont surtout des débris de vases rouges, dits arrétins[9], couverts d'un vernis très brillant, lisses ou ornés d'images moulées en relief, pourvus de marques de fabrique. Cette industrie, qui eut pour centre Arrétium (Arezzo en Toscane), dura approximativement de 40 avant J.-C. à 60 après. D'autres fabriques, établies à l'époque d'Auguste en Campanie, paraissent avoir aussi importé quelques-uns de leurs produits à Césarée[10]. Des poteries analogues furent faites en Gaule, dans le pays des Rutènes (Rouergue),

1. Conf. t. VI, p. 81.

2. Pline l'Ancien (III, 19) indique exactement la distance de Garthago nova à Caesarea de Maurétanie : peut-être d'après la carte d'Agrippa, contemporaine de Juba.

3. Qui se trouve en face de Césarée, comme le dit, d'après Marin de Tyr. Ptolémée, I, 15, 2 (p. 39, édit. Müller).

4. *V. supra,* p. 207-8.

5. *Ibid*.

6. Conf. t. VI, p. 80.

7. *C. I. L*., VIII, 10484 (1) et p. 2281. Besnier, *Rev. archéol*., 1921. II. p. 99.

8. *C. I. L*., VIII, 22645 (p. 2248 et suiv.).

9. *Ibid*., 22645, aux n°s 60, 92, 114-5, 117, 133, 165, 237-8, 277-S, 312, 314-7, 344, 363, 374, 399. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 77 et fig. Waille, *Rev. afric*., XLVII, 1903, pl. IV (vases arrétins et rutènes).

10. Peut-être *C. I. L*., VIII, 22645, aux n°s 36-38, 45, 387.

en particulier à la Graufesenque[1], entre le règne de Tibère et la fin du 1er siècle de notre ère ; les plus anciens de ces vases gaulois, dont les restes sont assez fréquents à Cherchel, ont pu parvenir en Maurétanie dans les dernières années de Juba et sous son fils Ptolémée. Quelques deniers de Juba II ont été recueillis en Gaule[2] et on a découvert en Algérie un certain nombre de monnaies de bronze émises par la colonie de Nemausus (Nîmes), que fonda Auguste[3]. Il faut avouer, cependant, que les monnaies d'argent de Tuba, et surtout celles de Ptolémée, n'étaient pas des instruments d'échange irréprochables. Ce sont des deniers, mais, tandis qu'à cette époque, le denier romain pèse 3 gr. 90, ceux de Juba sont d'un poids très variable : de 3 gr. 55 à 2 gr. 50 dans un trésor de plusieurs milliers de pièces enfoui en 17-18[4] ; moins même dans des monnaies de la fin du règne. Ceux de Ptolémée pèsent encore moins : de 2 gr. 50 1 gr. 50[5]. L'exécution est, en général, négligée, plus encore sous Ptolémée que sous son père[6].

Nous lisons dans Pline l'Ancien[7] que Juba fonda des teintureries de pourpre aux *Purpurariae insulae*, îles de l'Océan, « en face des Autololes ». Il ne s'agit nullement, comme on l'a cru, de la lointaine Madère et de sa voisine Porto-Santo ; les Autololes étaient une grande peuplade gétule qui vivait au Nord du Haut-Atlas[8], et, de ce côté, c'est devant Mogador que nous trouvons une île et des îlots à identifier avec les *Purpurariae*

1. *Ibid*., aux nos 14, 31, 32, 83, 94, 108, 178, 186, 195, 215-6, 218-9, 223, 242-4, 265, 304, 324, 329, 336, 342, 407-8, 416. Voir Déchelette. *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, p. 111, n. 1.

2. Blanchet, *Rev. numism*., 1909, p. 270.

3. Conf. Monceaux, *Bull. de corresp. afric*., II, 1884, p. 358.

4. Dieudonné, *Rev. numism*., 1908, p. 361.

5. Aussi Mommsen a-t-il douté que ce fussent des deniers : *Sitzwtgsberichte der preuss. Akademie*, 1883, p. 1147.

6. Müller, III, p. 180-1.

7. VI, 201 : « Paucas (Mauretaniae insulas) modo constat esse ex adverso Autololum a Iuha repertas, in quibus Gaetulicam purpuram tinguere instituerat. » Voir aussi, pour ces îles, *ibid*., VI, 203.

8. T. V, p. 110-1.

insulae[1]. Il y avait eu probablement à Mogador une colonie fondée par Hannon[2], et ce furent peut-être les Phéniciens qui donnèrent à l'île un nom emprunté à leur grande déesse, *Hera, Iuno* pour les Grecs et les Latins[3] ; mais cette colonie était bien déchue, ou môme détruite, vers la fin du siècle avant notre ère[4]. Les rivages gétules de l'Océan abondaient en mollusques qui fournissaient une pourpre fort appréciée, même avant Juba[5]. Les ateliers que le roi fit établir à Mogador rendirent quelque activité à ce port et fabriquèrent des étoffes dont la renommée fut grande : la pourpre gétule devint célèbre à Rome, comme l'attestent des vers écrits sous Auguste par Horace et Ovide, ainsi que des textes plus récents[6].

Malgré ces échanges commerciaux avec l'Italie et les provinces de l'Europe occidentale, malgré les colonies romaines échelonnées sur les côtes du royaume, la Maurétanie restait un pays mal connu des Latins, et naturellement aussi des Grecs. Il semble bien qu'une erreur assez forte se soit glissée dans la carte d'Agrippa pour la mesure du littoral entre l'Ampsaga et l'Océan; cette carte aurait indiqué 1 038 milles[7] (plus de 1 500 kilomètres), chiffre supérieur à la réalité d'environ 170 milles. A la même époque, Strabon puisait presque tous ses renseignements sur cette contrée dans des ouvrages d'Artémidore et de Posidonius, vieux d'un siècle[8]. Plus tard encore, vingt ans après la mort de Juba, Pomponius Méla se contentait, pour décrire les côtes maurétaniennes, de copier tant bien que mal

1. Vidal de la Blache, dans *Mélanges Perrot*, p. 325-9.

2. T. I, p. 483.

3. Ptolémée, IV, 6, 14 (p. 753, édit. Müller). Voir t. I, p. 522, n. 6.

4. T. V, p. 250.

5. Voir Pomponius Méla, III, 104, qui se sert donc source sans doute antérieure à Juba.

6. Ces textes sont cités t. IV, p. 51, n. 3.

7. D'après Pline l'Ancien, V, 21. *La Divisio orbis* (26, *apud* Riese, *Geogr. Lat. min*., p. 10) donne 1 130 milles; dans la *Dimensuratio* (25, *apud* Riese, p. 13), on lit un chiffre altéré, 452.

8. Voir t. V, p. 21-22.

un ouvrage composé sans doute quelques années avant l'avènement de ce roi[1] ; de sa science propre, il ajoutait que Juba appela *Caesarea* la ville d'Iol et la rendit célèbre[2].

Le commerce ne pouvait guère se développer si l'agriculture restait stationnaire. Mais, à cet égard, nous n'avons d'autres témoignages qu'un épi gravé devant la tête de l'Afrique sur des deniers de Juba[3], et d'autres épis sur des deniers de Ptolémée[4] ; on peut y joindre, si l'on veut, des cornes d'abondance représentées sur des monnaies de ces deux rois[5].

Somme toute, l'état économique de la Maurétanie ne semble pas avoir été mauvais sous Juba et sous son successeur. Nous verrons que l'annexion du royaume à l'Empire romain, après le meurtre de Ptolémée, rencontra de vives résistances : beaucoup d'indigènes regrettaient leurs anciens maîtres. Dans les temps troublés qui suivirent la mort de Néron, Luccéius Albinus, intendant des deux provinces maurétaniennes, ne trouva, dit-on, rien de mieux, pour se concilier ses administrés, que de prendre les insignes de la royauté et le nom de Juba[6]. Au me siècle, on adorait encore ce Juba comme un dieu dans un village perdu de la région de Sétif[7].

V

Descendant de l'illustre Masinissa, mari d'une reine de la dynastie des Ptolémées, souverain de tous les Maures et de beaucoup de Gétules, Juba tint à se donner l'apparence d'un grand roi. Il eut le goût du faste et de la magnificence.

1. Voir t. V, p. 22.
2. *V. supra*, p. 230, n. 11. Pour une addition concernant la colonie de Zili, voir t. V, l. c.
3. Références indiquées au t. V, p. 199, n. 9.
4. Pour les références, voir *ibid*., n. 10.
5. Sous Juba : Müller, p. 103, nos 23-29 ; *Rev. numism*., 1908, p. 352-8, nos 16-20, 46, 62, 63 (pl. XIII, fig. 16, 17, 40). Sous Ptolémée : Müller, p. 127, nos 132-150.
6. Tacite, *Hist*., II, 58.
7. *C. I. L.*, VIII, 20627.

Des inscriptions mentionnent ses gardes du corps[1] ; d'autres sont des épitaphes de gens de sa domesticité[2], qui devait être très nombreuse, comme le fut celle de son fils Ptolémée[3]. Amateur de spectacles, il avait à son service des acteurs et des actrices[4], avec leurs habilleuses[5] ; il engagea un certain Leonteus d'Argos pour jouer la tragédie[6]. Il eut comme médecin Euphorbes, frère de l'affranchi Antonius Musa, qui sauva Auguste d'une maladie fort grave; ces deux Grecs se rendirent célèbres pour avoir introduit l'usage de la douche froide après le bain chaud[7].

La cour de Juba offrait certainement un aspect très cosmopolite. Lui-même était l'héritier ou le disciple des civilisations les plus diverses : numide par sa naissance, punique par la force d'attraction que, pendant des siècles, Carthage avait exercée sur sa race, romain par ses années d'enfance et de jeunesse passées dans la capitale du monde, par les attaches d'intérêt et de reconnaissance qui le liaient à Auguste, grec par son éducation et ses goûts artistiques et littéraires, égyptien grécisé par son mariage.

Il ne renia ni ses ancêtres, ni son pays natal. La colonie de Carthagène, qui élut duumvir ce citoyen romain, pensa lui être agréable en énumérant ses ascendants, jusqu'à Masinissa,

---

1. Stèle funéraire trouvée à Cherchel en 1927 : « Iacentus [= Hyacinthus], corpore qustos (*sic*). » *C. I. L.*, VIII, 21068 : « Crestus, decurio corpor(e) c(ustodum) », d'après l'interprétation de Mowat, que confirme la stèle précédente (conf. Bang, dans Klio, XI, 1911, p. 497-8). Les deux inscriptions ne sont pas datées. Mais l'aspect des pierres, le style des images qui y sont tracées, la forme des lettres permettent de les attribuer approximativement aux environs de notre ère. D'ailleurs, ces gardes du corps ne peuvent avoir été qu'au service d'un roi, Juba II ou Ptolémée (conf., pour Juba Ier, César, *Bell. civ.*, II, 40, 1).

2. Affranchis et affranchies de Juba : *C. I, L.*, 9344, 9346, 9348, 9349, 9350, 20977, 21685-21000, 21097 (?).

3. *V. infra*, p. 281.

4. Une *mima* du roi Juba : *C. I. L.*, VI, 10110.

5. C. I. L., VIII, 9428 : le nom de cette femme, Iulia Mimesis, peut faire supposer qu'elle était une affranchie du roi.

6. Athénée, VIII, 31, p. 343, c.

7. Pline l'Ancien, XXV, 77.

sur une inscription qu'elle fit graver en son honneur[1]. Il ne craignait pas de rappeler sur des monuments officiels[2] qu'il était fils du roi Juba, l'ennemi acharné du père de l'empereur régnant. Une tête en marbre, débris d'une statue exhumé à Cherchel[3], paraît être une image de ce Juba Ier[4], avec son bandeau royal, avec sa coiffure compliquée et sa longue barbe de Numide : portrait sculpté longtemps après la mort du personnage qu'il représente et qui, pour cette raison, n'a pas un caractère individuel très marqué, mais qui fut peut-être un témoignage de piété filiale. Une inscription punique, découverte aussi à Cherchel[5], n'est probablement pas antérieure à la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère, à en juger par la forme des lettres[6]. Elle mentionne Micipsa, roi des Massyles, fils de Masinissa : il est possible que des honneurs divins lui aient été rendus dans la capitale de son arrière-petit-neveu[7].

Juba, du reste, ne s'arrêta pas à Masinissa dans la série de ses aïeux. Il remonta jusqu'à Hercule[8]. C'est ce qu'attestent ses monnaies. On y voit souvent une massue, la massue d'hercule, auprès de la tête du roi[9] ; souvent aussi, au revers, la même massue, entourée d'une couronne[10], ou bien portant la peau du lion de Némée et flanquée d'un carquois et d'un arc[11].

---

1. *C. I. L.*, II, 3.417. Elle indique Juba (Ier), Hiempsal, Gauda et Masinissa. Entre Gauda et Masinissa, Mastanabal a été omis, soit par oubli, soit, selon Mommsen, faute d'un terme latin approprié pour indiquer le degré de parenté que Juba avait avec lui.

2. Monnaies : Müller, p. 108, n° 87. Le n° 111 (p. 125) est posthume.

3. Héron de Villefosse, *Musée africain du Louvre*, pl, III, fig. 2.

4. D'autres ont voulu y voir un Bacchus : voir t. VI, p. 21, n. 1.

5. Berger, *Rev. d'assyriol.*, II, p. 35 et suiv.

6. Voir t. VI, p. 113.

7. *Ibid.*, p. 130.

8. Conf. t. VI, p. 154,-5.

9. Müller, III, p. 104 et suiv., n°s 44-46, 51-54, 63, 64, 66, 67, 69, 70, 72, 74, 76, 101-2. *Rev. numism.*, 1908, p.353 et suiv., n°s 22, 26, 33, 34, 47-55, 79 ; pl. XIII, fig. 2, 21. Etc.

10. Müller, p. 104, n°s 38-40. *Rev. numism.*, 1908, p. 357-8, n°s 56-58, 61 ; pl, XIII, fig. 16 et 37. — Même image sur des monnaies de Ptolémée : Müller, p. 128, n°s 160-170.

11. Müller, p. 104, n°s 31-37. *Rev. numism.*, 1908, p. 355-7, n°s 39, 41, 42, 52, 55 ; pl. XIII, fig. 28 et 30.

Le scyphos, vase à boire du héros, est figuré sur deux deniers[1]. Entre les années XXXV et XLIII du règne (de 10-11 à 18-19 après J.-C.), la peau de lion sert de coiffure à Juba, qui s'identifie ainsi avec Hercule et qui, pour cette raison, est représenté jeune et vigoureux[2].

Cet Hercule a les attributs de l'Héraclès grec. Déjà Juba Ier s'était vu, semble-t-il, attribuer Héraclès pour ancêtre[3]. Juba II revendiqua le même atout, et rien ne prouve qu'Héraclès ait été dans cette affaire le nom que les Grecs avaient donné au dieu phénicien Melqart, ni un déguisement de quelque divinité indigène. Le roi philhellène n'oubliait pourtant pas qu'il était de race africaine : il adopta une généalogie qui le faisait descendre, non d'une Grecque, comme la fille de Thespios, aïeule, prétendue de Juba Ier, mais d'une Libyenne, Tingé, veuve, d'Antée, honorée des faveurs du héros après la mort de son mari[4].

Lui-même et Ptolémée firent frapper des monnaies avec des images de l'Afrique[5], ou bien d'animaux qui symbolisaient cette contrée, éléphant[6] et lion[7]. Juba écrivit un grand ouvrage sur la Libye; nous parlerons au chapitre suivant[8] de cette sorte d'hommage à sa patrie.

Il avait sans doute appris le punique. On le parlait et on l'écrivait encore dans les vieilles colonies phéniciennes et

1. Müller, p. 104, nos 41 et 42.

2. Müller, p. 103 et suiv., nos 29, 30, 32 (ou la date est mutilée), 33, 45, 46, 53, 54, 63, 64, 69. *Rev. numism*., 1908, p. 354 et suiv., nos 26, 41-55, 59-63 ; p. 363 ; pl. XIII, fig. 21 et 43. La tête diadémée reparait dès l'année XLII.

3. Voir t. VI, p, 155.

4. Plutarque, *Sertorius*, 9. Voir t. VI, p. 154, n. 9.

5. Références au t. VI, p. 159, n. 10 et 11. — Tête couverte d'une dépouille d'éléphant, probablement l'Afrique, découverte au théâtre de Cherchel, édifice que nous croyons de l'époque de Juba : Gsell, *Bull. archéol. du Comité,* 1916, p. 54-57 et pl. IX ; Durry, *Musée de Cherchel*, Supplément, p. 95-96 et pl. X, fig. 4.

6. Monnaies de Juba : Müller, p. 103, n° 20 ; p. 107, n° 76 ; *Rev. numism*., 1908, p. 355, n° 36 ; pl. XIII, fig. 26. Monnaies de Ptolémée : Muller, p. 126, nos 125-6.

7. Monnaies de Juba : Muller, p. 103, nos 21, 22; p. 107, nos 74, 75 ; *Rev numism.*, 1908, p. 352, n° 14 ; p. 360, n° 76 ; pl. XIII, fig. 15. Monnaies de Ptolémée : Müller, p. 126-7, nos 127-131 ; p. 130, nos 197-8.

8. P. 262-4.

carthaginoises disséminées le long des côtes de son royaume, peut-être aussi dans quelques cités indigènes de l'intérieur. Pour ses études, il eut à se servir de livres carthaginois[1]. Cependant, il renonça sur ses monnaies à une langue qui, au temps de son père Juba Ier et de son prédécesseur Bocchus, était restée d'un usage officiel. Nous ne connaissons qu'une exception à cet égard : des bronzes frappés dans un atelier royal, à Shemesh (ou Lixus), sur la côte occidentale du Maroc, offrent au revers urne légende punique, mentionnant la ville ; il est vrai que, sur la face, on lit une légende latine, *Rex Iuba*[2].

C'est la même légende qui se retrouve sur toutes les autres monnaies émises par Juba, sauf deux, où le nom et le titre du roi sont écrits en grec[3]. Les autres indications que portent un certain nombre de monnaies sont également en latin, à l'exception de quelques dates (années du règne), pour lesquelles on a employé le grec[4]. C'est le système monétaire de Rome qui a été adopté : en principe, du moins, car nous avons vu[5] que les deniers sont très souvent de mauvais poids.

Le visage rasé et les cheveux courts de Juba II contrastent d'une manière frappante avec l'aspect barbare de son père seul, le bandeau royal nous empêche de reconnaître dans cette figure un Romain.

Affranchis par des citoyens romains, les esclaves auxquels Juba et Ptolémée accordèrent la liberté furent, comme eux, des *Iulli*[6], propres à faire souche de citoyens romains.

1. *V. infra*, p. 253.

2. Müller, p. 111, n° 107. Un exemplaire de cette monnaie se trouvait mêlé aux deniers de Juba dans le trésor enfoui au Maroc en 17-18 de notre ère : Regling, *Zeitschr. f. Numism.*, 1910, p. 9 et 27.

3. Ce sont des bronzes: Müller, p. 107, n° 75 ; Supplément, p. 74, n° 102 a (portant au revers, en grec, le nom de Sélené). Dans Müller, III, p. 138, n° 208, (ou la tête de l'avers parait être Juba en hercule), la légende grecque du revers se rapporte probablement à Cæsarea.

4. Müller, p. 103-5, nos 20, 27, 38-41, 47. *Rev. munism.*, 1908, p. 357-8, nos 56-63.

5. P. 233.

6. *V. supra*, p. 207, 208.

Une dédicace à leurs maîtres[1], des épitaphes de plusieurs d'entre eux[2] sont rédigées en latin[3] ; on eut même la coquetterie de tourner en vers une de ces inscriptions funéraires[4]. Certains de ces *Iulii* furent ensevelis à Cæsarea comme l'étaient en Italie des contemporains : dans des caveaux où s'alignaient des niches contenant des coffrets en marbre, récipients pour les cendres des défunts[5].

Il y avait, dans le royaume de Maurétanie, des Romains de moins fraîche date : les colons installés par ordre d'Octave-Auguste avant l'avènement de Juba, et aussi des gens que le commerce ou d'autres affaires amenaient, fixaient même d'une manière définitive dans quelques centres importants, surtout dans la capitale. Juba et son fils durent leur montrer une grande bienveillance ; des dédicaces latines en l'honneur de ces rois, trouvées à Bougie[6], où avait été fondée la colonie de Saldas, à Alger (inscription apportée peut-être de la colonie de Rusguniæ[7]), à Cherchel[8], sont des hommages de respect et de gratitude rendus probablement par des Romains immigrés.

Il ne semble pas, cependant, que l'exemple des colons et la bonne volonté des souverains aient eu pour effet une large diffusion de la langue et des mœurs latines parmi la population indigène. Il est douteux que des monnaies municipales à légendes latines aient été émises par la cité de Cæsarea au temps

1. *C. I. L.*, VIII, 20977.

2. *Ibid*., 9344-9351, 21085-21095.

3. De même, deux épitaphes de gardes du corps, qui, eux, n'étaient pas citoyens romains : voir p. 236, n. 1.

4. *C. I. L.*, 21090.

5. Hypogée trouvé dans la propriété Riffard, à l'Est de Cherchel : Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 38-39 ; Gsell, *Monum. antiques de l'Algérie*, II, p. 50, n. 3.

6. *C. I. L.*, VIII, 8927 : dédicace au roi Ptolémée.

7. *Ibid*., 9257: dédicace au roi Plolemée par un homme portant les trois noms des citoyens romains, « honoribus omnibus patriae suae consummatis ». Il avait donc été magistrat dans sa commune. La pierre, comme une autre inscription concernant le même personnage (ibid., 9258), pourrait provenir de Rusguniæ, dont les ruines ont, pendant des siècles, servi de carrière aux Algérois.

8. *Ibid*., 9343, inscription mutilée, dédicace à un roi et à une reine (Juba et Cléopâtre Séléné ?), [*décret* ?]*o pagi*, peut-être par décret d'une association de citoyens romains. *Ibid*., 9342 : dédicace au Génie du roi Ptolémée, faite peut-être par un Romain, non par un sujet du roi : voir t. VI, p. 131.

de Juba et de Ptolémée[1]. Des monnaies de Lixus, où le nom de la ville se lit d'un côté en écriture latine, de l'autre en néo-punique, peuvent dater de cette époque[2]. Quant aux monnaies bilingues de Tingi, elles ont certainement été frappées sous Auguste, comme le prouvent l'effigie de l'empereur et la légende qui l'accompagne[3]. Mais Tingi était, depuis l'année 38 avant notre ère, une commune de citoyens romains[4].

La Maurétanie ne paraissait pas destinée à subir des influences égyptiennes. Elles ne s'exercèrent guère en dehors de la cour royale. Exilée pour toujours de son pays natal, à l'âge de dix ans, Cléopâtre ne se résigna pas à l'oublier et elle sut faire partager à Juba ses sentiments. Elle obtint de lui que leur fils s'appelât Ptolémée : elle estimait évidemment que le sang de ses ancêtres était plus noble que celui du Numide Masinissa. Telle était sans doute aussi l'opinion des Athéniens, qui, plus tard, élevèrent une statue « au roi Ptolémée, fils du roi Juba, descendant du roi Ptolémée[5] », c'est-à-dire soit du premier roide la dynastie, Ptolémée Ier Sôter, soit de Ptolémée II Philadelphe, fondateur du gymnase dans lequel cette statue fut dressée.

Sur les monnaies de Cléopâtre Séléné et sur celles qui lui sont communes avec son mari, abondent les images qui rappellent sa patrie, qui attestent sa dévotion aux cultes égyptiens : symbole d'Isis, surmonté d'une feuille de lotus et de deux épis, flanqué de deux cornes de vache et entouré d'un croissant[6] ; sistre[7], crécelle employée dans les cérémonies en l'honneur de cette déesse ; vache sacrée, portant sur son dos des attributs

1. Müller, p. 138-9, nos 209-213 ; conf. *ibid*., p. 142.

2. *Ibid* , p. 156, nos 239-241. Ces monnaies sont antérieures à la fondation, sous Claude, d'une colonie à Lixus (Pline l'Ancien, V, 2).

3. Müller, p. 146, nos 231-2,

4. *V. supra*, p. 200.

5. *I. G*., III, 555.

6. Müller, p. 108-110, nos 89-91, 101-2 ; Supplément, p. 74, n° 102 *a. Rev. numism*., 1908, p. 359, nos 64-70 ; pl. XIII, fig. 41 et 42.

7. Muller, p. 108-9, nos 90, 91, *Rev. numism*., 1908, p. 359, nos 64-6 ; pl. XIII, fig. 41.

divins[1] ; crocodile[2], hippopotame[3] ; ibis combattant un serpent ailé[4]. Des images semblables ou de même origine se rencontrent aussi sur des monnaies de Juba, qui n'offrent ni l'effigie, ni le nom de la reine : symbole d'Isis[5], sistre[6], crocodile[7], bœuf portant sur son dos[8] ou sur sa tête[9] le symbole d'Isis ; enfin, dans les deux dernières années du règne, un uræus, serpent sacré, dont la tête est surmontée d'un croissant et qui se dresse sur un auto[10]. Une sculpture en pierre, découverte à Cherchel, représente un grand uræus dans la même attitude[11].

On a trouvé au même lieu des documents archéologiques qui démontrent l'existence d'un culte florissant d'Isis à Césarée sous la domination romaine et même plus tôt : une statue de la déesse, qui date du second siècle ; une tête ayant appartenu à une autre statue, probablement plus récente ; un sistre en bronze, d'époque indéterminée ; une stèle qui porte l'image d'une prêtresse, tenant le seau et le sistre liturgiques, et qui pourrait remonter à l'époque royale[12]. C'est au temps de Juba que ce culte fut institué à Césarée. Pline l'Ancien[13] mentionne un *Iseum*, temple où le roi donna un asile honorable à un crocodile qui

1. Müller, p. 110, n° 103, et Suppl., p. 74.

2. Müller, p. 109-110, n°s 92-94, 98, 104 ; Suppl., p. 74, n° 102 *a. Rev. numism.*, 1908, p. 359-360, n°s 71, 72, 75.

3. Müller, p. 109, n° 100.

4. *Ibid*., n° 99.

5. *Rev. numism.*, 1908, p. 353, n° 23 ; pl. XIII, fig. 19. Même symbole sur une monnaie frappée à Carthagène en l'honneur de Juba : Muller, p. 111, n° 108.

6. *Rev. numism., 1. c.*

7. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 114, et dans *Bull. d'Oran*, XXe anniversaire, 1898, figure à la page 129 (bronze frappé après la mort de Juba, en l'an XVII de Ptolémée = 36-37 de notre ère).

8. *Rev. numism.*, 1908, p. 355, n° 38 ; pl. XIII, fig. 27.

9. *Ibid*., p. 357, n° 53 ; pl. XIII, fig. 34. — La vache qui apparaît au revers d'un denier de Juba se rapporte probablement aussi à l'Égypte : *Rev. numism*., 1908, p. 355, n° 37.

10. Müller, p. 105, n°s 47-49.

11. Gauckler, *Musée*, p. 87 ; pl. II, fig. 2.

12. Gauckler, *l. c*., pl. III, fig. 4 ; pl. XIV, fig. 3 ; pl. XX, fig. 1. Durry, *Musée de Cherchel*, Supplément, pl. V, fig. 3. Conf. Gsell, *Rev. de l'hist. des religions*, 1909, I, p. 155.

13. V, 51 : « Caesareae in Iseo ».

avait été apporté du Sud de la Maurétanie : preuve décisive, à ses yeux, que le Nil prenait naissance dans ses États.

Peut-être fut-ce dans ce sanctuaire que prit place une statuette venue d'Égypte[1] : celle de Pétoubast, dernier représentant d'une famille qui avait occupé les plus hautes fonctions sacerdotales pendant toute la durée de la dynastie des Ptolémées. Né en 46, il était devenu à neuf ans grand pontife de Ptah à Memphis et avait été investi d'autres dignités religieuses ; il était mort en 30, le jour même où l'entrée d'Octave à Alexandrie mettait fin au royaume d'Égypte. On peut croire que Cléopâtre l'avait connu dans ses premières années et qu'elle tint à montrer qu'elle n'avait pas oublié cet enfant, dont le sort malheureux avait été associé au sien. Une autre œuvre égyptienne recueillie à Cherchel est une statue de Thoutmosis Ier, qui régna au XVIe siècle[2]. Était-ce aussi un souvenir de la patrie perdue, que Cléopâtre s'était fait envoyer dans son lieu d'exil ?

Héritiers des Pharaons, les Ptolémées avaient pourtant été en Égypte des souverains grecs. Tandis que Juba, sauf de très rares exceptions, a fait usage du latin sur ses monnaies, le nom et le titre de Cléopâtre sont toujours en grec, même quand ils accompagnent la légende latine *Rex Iuba.*

D'ailleurs, si le roi n'avait pas, comme la reine, adopté officiellement le grec, c'était certainement sa langue de prédilection. Il l'avait apprise à Rome, où, selon la coutume d'alors, il avait reçu une éducation aussi hellénique que romaine. A sa cour, on devait parler surtout le grec. Ce sont des noms grecs que portent la plupart des anciens esclaves royaux dont les épitaphes latines nous sont parvenues[3]. Après Carthage, Cherchel est le lieu de l'Afrique du Nord qui a livré le plus d'inscriptions

1. I. Lévy, *Rev. archéol.*, 1913, II, p. 75-81. Durry, *l. c.*, p. 50-57 ; pl. I, fig. 2 et 3.

2. Gauckler, *l. c.*, p. 85-86 (d'après Lefébure) ; pl. II, fig. 1. Il ne reste que le bas de cette statue.

3. *C. I. L.*, VIII, 9344, 9347, 9351, 21085, 21086, 21088, 21091, 21095, 21096 ; *C. I. L.*, VI, 10110, 20409. Il y a pourtant aussi des noms latins : *C. I. L.*, VIII, 9346,

grecques. Plusieurs sont de l'époque romaine, d'autres ne peuvent pas être datées. Mais deux, au moins, furent gravées avant l'annexion de la Maurétanie à l'Empire : un fragment qui mentionne un roi[1] ; un autre qui se rapporte à un esclave ou à un affranchi de Ptolémée[2]. Et si le grec a été en faveur à Césarée au temps des empereurs, c'est apparemment parce qu'il l'était déjà au temps des rois. Juba s'entourait volontiers de gens d'origine hellénique. Nous avons déjà mentionné le médecin Euphorbe et l'acteur Leonteus. Il faut certainement y joindre des secrétaires, qui l'aidaient dans la préparation de ses écrits, des architectes, des sculpteurs, d'autres artistes encore ; appelés pour travailler aux édifices dont il ornait sa capitale.

Ces monuments étaient, en effet, des œuvres d'architecture classique, et non pas de ce style punico-grec vieilli qui avait survécu en Afrique à la ruine de Carthage[3]. Tels nous apparaissent, sur les monnaies de Juba et de Ptolémée, une chapelle décorée de pilastres, des temples avec quatre ou six colonnes sur la façade et un fronton muni d'acrotères[4].

Parmi les ruines qui subsistent à Cherchel, ou qu'on a pu explorer au moins partiellement, il est permis d'attribuer à Juba un ou plusieurs édifices situés au Sud-Est et au Sud de l'Esplanade actuelle. Dans cette région, ont été faites, à plusieurs reprises, des trouvailles dues au hasard, ou des fouilles, trop limitées et conduites sans méthode ; maintenant, tout est détruit ou recouvert. Il y avait là des constructions importantes[5], en

---

9347, 9350, 21093, 21094. Remarquer que c'était alors un usage très répandu chez les Romains de donner des noms grecs à leurs esclaves mêmes quand ceux-ci n'étaient pas d'origine grecque. — Les deux gardes du corps que nous avons mentionnés p. 236, n. 1 portaient aussi des noms grecs.

1. *C. I. L.*, VIII, 21439.

2. *Ibid.*, 21442.

3. Conf. t. VI, p. 272.

4. Pour ces monnaies, *v. supra*, p. 224. Temple à six colonnes de front, sur une monnaie de Ptolémée : Müller, p. 129, n° 184.

5. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 42-46, 52-54 ; Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie* f° 4 (Cherchel), p. 5, n° 17 de l'explication du plan.

belles pierres de taille, fort bien ajustées, avec une décoration luxueuse en marbre blanc. On en a tiré des colonnes corinthiennes de trois modules différents, des corniches, des architraves, des pilastres ornés de rinceaux et de tiges fleuries : le tout d'un style très pur et très élégant, celui qu'offrent en Italie et dans le Sud de la Gaule les œuvres de l'époque d'Auguste. Entre autres sculptures exhumées en ce lieu, mentionnons une statue mutilée d'Auguste et une tête de reine, portrait présumé de Cléopâtre Séléné[1] Le plan de ces constructions nous échappe. Il est permis de supposer, — sans rien affirmer, — qu'elles comprenaient un grand temple, peut-être aussi un palais. Et si l'on veut risquer hypothèse sur hypothèse, le temple aurait été consacré à Neptune, car on peut reconnaître des divinités marines, Nérée et Néréides, dans des masques colossaux qui devaient être appliqués, de distance en distance, à la partie supérieure d'un vaste édifice, le long d'une corniche dont ils rompaient l'uniformité[2].

Un théâtre existait certainement à Césarée au temps de Juba, qui, on le sait[3], aimait fort les spectacles et qui écrivit un long traité sur l'art dramatique[4]. Ce théâtre, c'est sans doute celui dont les ruines n'ont pas encore disparu, quoiqu'elles aient été largement exploitées comme carrière[5]. La décoration somptueuse du mur de scène était en marbre blanc : placages, trois séries superposées de colonnes corinthiennes, portant de riches entablements, etc. Le style de ces débris les apparente étroitement aux morceaux d'architecture recueillis près de l'Esplanade; l'époque est la même.

---

1. *V. supra*, p. 226 et 220. Au même lieu, fragment d'inscription grecque, qui. mentionne un roi : *supra*, p. 244, n. 1.

2. Gauckler, *l. c.*, pl. VI, fig. 1-3 ; pl. VII, fig. 4 ; Gsell, *Promenades archéol*., p. 51, n°s 82-83, et pl. 8.

3. P. 236.

4. *V. infra*, p. 268-9.

5. Gsell, *Promenades*, p.68-71. Cet édifice et sa décoration auraient grand besoin d'être étudiés par un architecte.

Dans les ruines de l'Esplanade, gisait un chapiteau qui était resté inachevé. Comme il n'est pas admissible qu'on l'ait envoyé en cet état d'un atelier ou d'une carrière d'outre-mer, il faut en conclure que le travail de décoration avait été fait sur place. Des chapiteaux, des corniches, une base de colonne, sortis des mêmes fouilles, portent des marques de chantier ou d'appareillage, qui sont des lettres et des chiffres latins[1]. Au théâtre, un chapiteau est muni de la signature, en latin, d'un P. Antius Amphio[2]. Si, comme nous le croyons, ces édifices appartiennent au règne de Juba, celui-ci aurait appelé d'Italie des artistes décorateurs : ils pouvaient, d'ailleurs, être d'origine grecque, de la Grande Grèce, de la Sicile ou d'un pays d'Orient, et, avant de venir à Césarée, avoir travaillé longtemps à Rome, — qu'Auguste habillait de marbre, l'ayant trouvée de brique, — et dans d'autres villes de la péninsule : ce P. Antius Amphio, à en juger par ses noms, était un Grec, affranchi d'un Romain.

Les monuments qu'élevaient les architectes étaient animés par les œuvres des sculpteurs. Nulle part en Afrique on n'a découvert autant de statues antiques qu'à Cherchel, ni d'aussi belles. Une partie d'entre elles datent de la domination romaine : Césarée resta alors une ville importante, où les arts furent en honneur, comme dans presque toutes les grandes cités de l'Empire. Mais l'abondance et la valeur exceptionnelle des sculptures exhumées en ce lieu ne peuvent s'expliquer que par l'intervention de Juba, prince fastueux, homme de goût et fin connaisseur. Sans parler des portraits, contemporains des personnages qu'ils représentent[3], le style de certaines de ces statues les ferait attribuer approximativement à l'époque

1. Gauckler, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 111-2, n°s 2-7. *C. I. L.*, VIII, 21084 *a* et *b*.

2. Waille, *Rev. afric.*, XLIX, 1905, p. 73 et pl. II.

3. Saut la tête que nous croyons être un portrait posthume de Juba Ier : *v. Supra*, p. 237.

d'Auguste, si on les avait trouvées ailleurs, à Rome par exemple. Plusieurs, qui sont parmi les plus belles, ont été recueillies dans les ruines de l'Esplanade[1], c'est-à-dire dans des monuments construits, selon toute apparence, sous le règne de Juba.

D'autres ornaient soit des thermes, bâtis vers la fin du second siècle ou le début du troisième[2], soit de riches demeures, plus récentes encore[3] : c'étaient des dépouilles arrachées à de vieux édifices, en des temps où l'on était trop pressé, trop dépourvu de bons artistes, trop désireux de faire des économies pour commander des œuvres nouvelles, où la victoire du christianisme chassait de leurs temples et dispersait les idoles déchues, réduites au rôle de figures décoratives. Il est naturellement impossible de dire où ces statues avaient été dressées tout d'abord. On s'est demandé[4] si Juba n'avait pas constitué un véritable musée, dans lequel toutes les écoles de l'art grec auraient été représentées et classées d'une manière méthodique. Opinion peu vraisemblable ! Nous aimons mieux croire que le roi, grand bâtisseur, eut besoin de beaucoup de sculptures pour les temples, palais et autres monuments qu'il fit élever. Il les choisit avec l'éclectisme qui était alors de mode. C'étaient des copies d'œuvres célèbres, depuis les maîtres archaïques du commencement du Ve siècle jusqu'aux virtuoses des temps postérieurs à Alexandre, en passant par la grande période classique de Phidias et de Praxitèle.

---

1. La caryatide, les deux femmes de l'école de Phidias, l'Athéna, les masques colossaux : voir Gauckler, *Musée de Cherchell*, p. 53-54.

2. Entre autres les grandes statues d'Héraclès et de Poséidon, les torses de Dionysos et d'Aphrodite, le Satyre jouant avec une panthère. On a trouvé dans ces thermes des têtes de Juba II et de Ptolémée.

3. L'Apollon colossal a été recueilli dans les ruines d'une grande maison du IVe siècle : voir Gsell, *Promenades*, p. 35. La tête d'Apollon, du type dit de l'Omphalos, a été trouvée près de là : Waille, *Rev. afric*., XXXIX, 1895, p. 179. C'est aussi dans le voisinage qu'on a exhumé la tête de Juba âgé Waille, *Bull. archéol. du Comité*, 1891, p. 256.

4. Monceaux, *Gazette archéol.*, XI, 1886, p. 60 et suiv.

Ces copies, dont la plupart des modèles étaient en bronze, furent exécutées en marbre et, presque toutes, en marbre grec. Comment Juba se les procura-t-il ? Il pouvait, par l'intermédiaire d'experts, faire des achats dans des villes où le commerce des objets d'art était florissant. On a retrouvé au fond de la mer, près de Mahdia, l'épave d'un navire, chargé de bronzes et de marbres : statues, statuettes, meubles, morceaux d'architecture, tables portant des inscriptions, etc. Ce bâtiment, affrété par quelque marchand ou amateur d'antiquités, dans la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère, était sans doute parti du Pirée ; détourné de sa route par la tempête, il alla s'engloutir devant la côte orientale de la province d'Afrique. Sa cargaison était très vraisemblablement destinée à Rome ; ce n'est cependant pas une hypothèse absurde[1] de supposer qu'il se dirigeait vers Césarée, où Juba l'aurait attendu.

Le roi pouvait aussi confier des commandes à des artistes grecs, qui avaient leurs ateliers en Orient ou en Italie. Mais il pouvait encore faire venir auprès de lui des sculpteurs, comme il avait attiré des architectes et des décorateurs. Si la grande statue cuirassée d'Auguste a dû lui être envoyée de Rome, ses propres portraits et ceux de Ptolémée furent évidemment faits à Césarée : un petit buste de Ptolémée adolescent est d'un excellent artiste[2].

Une revue rapide des principales sculptures que, dans les découvertes de Cherchel, on est en droit de mettre au compte de Juba, montrera que ses choix furent heureux. C'est un torse de jeune homme[3], d'une facture savante et ferme, avec quelque sécheresse et quelque raideur archaïque : copie d'un bronze exécuté dans une école qui fut fort en vogue à Rome

1. Elle a été indiquée par MM. Merlin et Poinssot, *Monuments Piot*, XVII (1909), p. 57, n. 1.

2. *V. infra*, p. 281.

3. Gsell, *Rev. archéol*., 1901, I, p. 72-73 et figures. Durry, *l. c*., pl. VI, fig. 2.

vers la fin de la République et le début de l'Empire, et qui avait probablement fleuri à Argos aux environs des années 470-460. Ce sont une statue de caryatide[1] et un bas-relief représentant un sphinx[2] : d'une élégance raffinée, mais d'une saveur archaïque, que les copistes ont, d'ailleurs, atténuée ; les originaux paraissent être sortis, vers 470, d'ateliers ioniens ou attiques. Un Hercule[3], — l'ancêtre du roi, — dont les formes robustes sont rendues avec une précision non exempte de sécheresse ; peut-être est-ce une copie d'un bronze de Myron. Une tête[4] à l'aspect grave, presque sévère, malgré la coquetterie de la coiffure : réplique de l'Apollon dit de l'Omphalos, qui fut créé, vers 460, par un artiste d'Athènes, aîné de Phidias. La statue colossale, célèbre sous le nom d'Apollon de Cherchel[5], où l'on a voulu reconnaître une œuvre de la jeunesse de Phidias, non encore entièrement libéré des traditions archaïques ; d'une vigueur et d'une souplesse admirables dans le modelé, d'une noblesse majestueuse dans l'attitude, d'une dignité bienveillante dans l'expression du visage. Deux femmes[6], vêtues de l'ample tunique dorienne aux longs plis réguliers, la tête couverte d'un voile ; le copiste en avait fait une paire de figures allégoriques, mais, sauf les attributs qu'elles tenaient, elles reproduisaient sans doute une Déméter sculptée dans l'atelier de Phidias : on y retrouve ce mélange de grandeur et de sérénité, de gravité et de douceur qui caractérise l'art du maître. Une Athéna[7], dont l'original était, semble-t-il, d'un élève de Phidias. Deux grandes statues, un Poséidon

1. Gauckler, *l. c*., pl. IV. *Monments Piot*, X (1903).p. 15, fig. 3.

2. *Bull. archéol. du Comité*, 1917, pl. XXVI. Durry, pl. I, fig. 1.

3. Gauckler, pl. XIII. Gsell, *Promenades*, pl. 10.

4. Gauckler, pl. VIII, fig. 1.

5. *Monuments Piot*, XXII (1916), pl. VII-IX. Durry, pl. III, IV, IV bis. Gsell, *l. c*., pl. 2.

6. Reproduction de l'une d'elles dans Gauckler, pl. V ; Gsell. *l. c*., pl. 5.

7. Gauckler, pl. XV, fig. 1. *Jahreshefte des österr, archäol. Institutes*, I, 1898, fig. 33, à la page 65. Gsell, *l. c.*, p1. 3.

debout[1] et un Esculape assis[2] d'un sculpteur athénien du IVe siècle, peut-être de Bryaxis. Un torse de Dionysos[3], aux lignes onduleuses, au modelé délicat et moelleux, qu'il faut certainement rattacher à l'école de Praxitèle. Un torse d'Aphrodite[4], d'un naturalisme voluptueux, réplique d'un original du IIIe ou du IIe siècle, dont la Vénus du Capitole est une autre réplique. Un Satyre jouant avec une panthère[5], groupe plein de vivacité et de grâce, qui fut créé vers la même époque, à Alexandrie ou ailleurs. Quatre têtes colossales, qui ont pu décorer les parties supérieures d'un temple[6] : par la vigueur et la largeur du style, la recherche du pathétique et de l'effet théâtral, elles s'apparentent aux sculptures du grand autel de Pergame.

Quand on parcourt le beau musée de Cherchel, on se prend à aimer ce roi Juba qui, pour son plaisir et aussi pour le nôtre, sut réunir autour de lui tant d'œuvres remarquables.

---

1. Doublet, *Musée d'Alger*, pl. VIII.

2. Gauckler, pl. XIV, fig. 2 (conf. Gsell, *Rev. archéol.*, 1901, 1, p. 73-76). Gsell, *Promen*., pl. 9.

3. *Jahreshefte*, I, 1898, pl. V.

4. Doublet, *Musée d'Alger,* pl. VII.

5. Gauckler, pl. X, fig. 2. Gsell, *Promen*.. pl. 6.

6. *V. supra*, p. 245.

CHAPITRE III

JUBA II, SAVANT ET ÉCRIVAIN

I

« Juba, dit Pline l'Ancien[1], fut encore plus célèbre par ses, doctes travaux que par son règne. » C'est, en effet, surtout comme lettré et comme savant qu'il parut digne des louanges de ses contemporains et des générations qui vinrent après lui. Quand les Athéniens, gens forts experts en flatterie, décidèrent d'honorer ce maître d'une vaste contrée, ils élevèrent sa statue-auprès d'une bibliothèque[2]. Plutarque[3] voit en lui « le meilleur historien qu'il y ait eu parmi les rois » : « ce qui n'est peut-être pas, remarque Boissier[4], lui faire un grand compliment ». Le même Plutarque dit ailleurs[5] qu' « on le compte parmi les. historiens les plus savants des Grecs », éloge où nul ne saurait chercher malice. D'autres vantent son instruction très variée[6], sa vie consacrée tout entière à l'étude des lettres[7].

Ces goûts studieux, il les avait pris lors de son long séjour

---

1. V, 16 : « Iuba ... studiorum claritate memorabilior etiam quam regno. »

2. Le gymnase de Ptolémée, où fut dressée cette statue (Pausanias, I, 17, 2), comprenait une bibliothèque.

3. *Sertorius*, 9.

4. *L'Afrique romaine*, 2e édit., p. 26.

5. *César*, 55.

6. Athénée, III, 25, p. 83, b : ‘άνδρα πολυμαθέστατον.

7. Festus Avienus, *Ora maritima*, 280 :

Et litterarum semper in studio Iuba.

Voir encore Ampelius, 38 : « rex litteratissimus ».

en Italie[1], où sa jeunesse de prince exilé n'avait pas trouvé de meilleurs passe-temps ; il n'y renonça pas quand il eut ceint le diadème.

Il se piquait d'avoir de l'esprit. Nous connaissons même un de ses bons mots, qui n'est pas trop bon. Un jour qu'il se promenait à cheval, sa monture éclaboussa un passant, qui eut l'impertinence de s'en plaindre au cavalier : « Que me veux-tu ? lui répondit Juba; me prends-tu donc pour un centaure ?[2] » Il cultivait à l'occasion la poésie. On nous a conservé quelques vers qu'il adressa à l'acteur Leonteus[3]. Celui-ci avait mal joué son rôle dans une tragédie, *Hypsipyle*, parce qu'il avait commis la faute de trop bien dîner auparavant. Juba le railla assez lourdement de sa goinfrerie.

C'étaient là menus divertissements, où le roi se délassait de ses études austères. Car il fut surtout un érudit, qui meubla sa mémoire et ses dossiers de connaissances très étendues. Histoire, géographie, histoire naturelle, histoire des arts, poésie sous toutes ses formes, grammaire, rien, semble-t-il, n'échappait à sa curiosité gloutonne.

Il avait une véritable passion pour la philologie. Persuadé que le latin avait été d'abord du grec, altéré peu à peu par son mélange avec une langue italique, il s'évertuait à découvrir des étymologies grecques pour une foule de mots latins : ce qui lui faisait dire bien des sottises, peut-être plus encore qu'à d'autres[4], aussi obstinés dans cette opinion téméraire. Il aimait à collectionner des mots appartenant, ou qu'on prétendait appartenir à des langues barbares, à des idiomes de l'Inde[5], le l'Arabie[6], de l'Asie mineure[7], de l'Éthiopie[8] ; c'est à lui,

1. Plutarque, *César*, 55.
2. Quintilien, VI, 3, 90.
3. Athénée, VIII, 31, p. 343, *f* (= *Fragm. hist. Graec*., édit. Müller, III, p. 483, n° 83).
4. En particulier Varron et Denys d'Halicarnasse.
5. *Fragm. hist. Graec*., III, p. 484, n° 87 (citation de l'Etymologicum Magnum).
6. Pline, VII, 39 ; XIII, 34.
7. *Fragm. hist. Graec*.. III, p. 484, n° 88 (citation d'Hésychius).
8. Pline, V, 53 ; XXXVII, 108.

probablement, que Pline a emprunté quelques termes usités chez les habitants de l'Afrique du Nord[1].

Pour ses recherches et ses écrits, il avait besoin d'une belle bibliothèque et d'une nombreuse équipe de copistes, de faiseurs d'extraits, peut-être aussi de collaborateurs plus relevés. A ces dépenses, sa fortune royale trouvait un honnête emploi. On savait qu'il payait largement et on l'exploitait sans vergogne. Des fripons lui vendirent un jour des manuscrits auxquels d'adroites manipulations avaient donné un aspect vénérable et qu'ils disaient être de Pythagore[2]. Les ouvrages grecs, qui devaient former la meilleure partie de sa bibliothèque, étaient certainement accompagnés de bon nombre de manuscrits latins[3]. Il possédait aussi des manuscrits puniques. Avait-il lu dans une copie du texte original la relation qu'Hannon fit de son périple le long des côtes africaines et qui fut exposée dans un temple de Carthage ? L'hypothèse est très contestable : Juba se contenta sans doute de la traduction grecque de ce document[4]. Mais, sur la source du Nil, il consulta des « livres puniques »[5]. Les « livres puniques » de son grand-père Hiempsal[6] étaient, peut-on croire, en bonne place dans ses armoires, et peut-être réussit-il à recueillir ces bibliothèques de Carthage que le Sénat romain avait jadis abandonnées aux princes de sa famille[7].

A tout ce qu'il tirait des livres, il souhaita, pour quelques

1. *Lalisio* (poulain de l'âne sauvage) : Pline, VIII, 174 : *addax*; (espèce d'antilope) : XI, 124 ; *massaris* (raisin de la vigne sauvage) : XII, 133 ; *celthis* (jujubier) : XIII, 104 ; *zura* (semence de ronce) : XXIV, 115.

2. Elias, dans *Comment. in Aristotelem Graeca*, XVIII, 1, p. 128.

3. Conf. *infra*, p. 270.

4. Il avait certainement consulté le *Périple* d'Hannon (voir t. I, p. 475, n. 1), mais ce sont apparemment les termes grecs employés dans cette traduction qui lui ont fait commettre deux erreurs : 1° de placer à Gadès, et non au détroit, les Colonnes d'Héraclès (voir *ibid*., p. 478, n. 8) ; 2° de prendre la Corne du Sud pour un cap (*ibid*., p. 514 ; ici, *infra*, p. 250).

5. *V. infra,* p. 254.

6. Salluste, *Jugurtha*, XVII, 7. Voir t. I, p. 332.

7. Pline l'Ancien, XVIII, 22. Conf. t. IV, p. 212.

questions, joindre des renseignements directs. C'est ainsi qu'il organisa des expéditions, chargées d'enquêtes sur l'origine du, Nil et sur l'archipel des Canaries[1].

Longtemps avant lui, on avait soutenu que la source, ou, tout au moins, l'une des sources du grand fleuve se trouvait dans les montagnes du Sud marocain : telle était l'opinion d'un, Promathos[2] de Samos, cité par Aristote; celle d'autres Grecs, dont des échos nous sont parvenus par Strabon et Vitruve, contemporains de Juba, par Méla, plus récents[3] ; celle, enfin, d'un ou plusieurs Carthaginois, dont le roi de Maurétanie a connu et apprécié les écrits[4]. On se fondait sur l'identité de certains animaux, — surtout des crocodiles, — et de certains végétaux, rencontrés aussi bien dans le Nil, en Égypte, que dans des rivières sortant de l'Atlas et se dirigeant vers le Sahara[5]. Il n'importait guère que ces rivières disparussent dans les sables, car on admettait volontiers qu'elles coulaient tantôt en surface, tantôt sous le sol : hypothèse fort commode pour relier des cours d'eau que le vulgaire eût pu croire indépendants les uns des autres.

Juba estima cela fort raisonnable et envoya des gens pour vérifier et préciser les assertions des livres puniques. Il eut tout lieu d'être satisfait des résultats, et il les fit connaître dans un de ses ouvrages, d'où Pline l'Ancien les a extraits[6]. « D'après

---

1. Pline, V, 51 (à propos du Nil) : « ut Iuba rex potuit exquirere ». Id., VI, 203 (à propos des Canaries) : « Iuba de Fortunatis ita inquisivit ».

2. Ce nom parait être altéré.

3. Voir Gsell, *Hérodote*, p. 211-3, 217-221.

4. Ammien Marcellin, XXII, 15, 8 : « Rex Iuba Punicorum confisus textu librorum, etc. » Solin (XXXII, 2) mentionne aussi les « Punici libri » consultés à ce sujet par Juba. Voir Gsell, *l. c.*, p. 214-5.

5. Qu'il y ait eu vraiment des crocodiles dans ces rivières, c'est ce dont on ne saurait douter. De n^os^ jours encore, des crocodiles ont été rencontrés en plein Sahara : voir t. I, p. 66-67 ; E.-F. Gautier, *Le Sahara*, p. 72, 74, 97-98, 126.

6. V, 51-53. Pline ne cite pas Juba textuellement. Il est évident qu'il ne lui a pas emprunté le passage où il dit que le crocodile placé par le roi dans l'*Iseum* de Cæsarea y est encore, ni la mention de la *Caesariensis Mauretania*, une des deux provinces créées par l'empereur Claude. Mais je ne vois pas pourquoi Pline aurait dû chercher ces indications

l'enquête qu'a pu faire Juba, le Nil prend sa source dans une montagne de la Maurétanie inférieure [c'est-à-dire du Maroc], non loin de l'Océan. Il forme aussitôt un lac, appelé *Nilides*(1). Les poissons qu'on y trouve sont des alabètes, des coracins, des silures. Un crocodile en a été rapporté pour servir de preuve, et Juba l'a consacré dans le temple d'Isis à Césarée, où il se voit encore aujourd'hui. En outre, on a observé que la crue du Nil correspond à une abondance excessive de neiges et de pluies en Maurétanie. Sorti de ce lac, le fleuve s'indigne de couler dans une région sablonneuse et aride; il se cache sur un espace de quelques jours de marche. Puis, s'élançant d'un autre lac plus grand, situé dans le pays des Masæsyles, en Maurétanie Césarienne, il regarde, en quelque sorte, les sociétés humaines ; les mêmes animaux prouvent que c'est bien le même fleuve. Absorbé une seconde fois par les sables, il disparaît encore dans des déserts de vingt journées de marche, jusqu'aux Éthiopiens voisins de cette contrée. Là, sentant de nouveau la présence de l'homme, il jaillit, — cela est du moins vraisemblable, — d'une source que l'on appelle *Nigris*(2). Il sépare ensuite l'Afrique de l'Éthiopie. Ses rives sont habitées, sinon par des peuples, du moins par des bêtes sauvages, par de grands ani-

---

dans un auteur intermédiaire. On peut fort bien supposer que cet amiral navigua jusqu'à Césarée et y contempla le crocodile (animal qui vit fort vieux).

1. Le nom indigène de ce lac avait sans doute quelque vague ressemblance avec le nom du Nil : excellent argument en faveur de la thèse soutenue par Juba et ses devanciers.

2. Pline, V, 52 : « fonte ... Illo quem Nigrum vocavere ». Je crois qu'il faut corriger *Nigrim*. Conf. Pline, VIII, 77 : « fons ... Nigris, ut plerique existimavere, Nili caput » ; V, 30 : « ... ad flumen Nigrim, qui Africam ab Aethiopia dirimit » ; voir encore V, 44. Il s'agit probablement de l'oued Djedi, qui s'étend de la région de Laghouat à celle de Biskra : voir t. I, p. 297. Mais le chiffre de vingt journées de marche entre le second lac et la source de l'oued Djedi serait bien trop fort. Il peut être altéré. L'identification de ce Nigris avec le Niger, fleuve soudanais, me parait inadmissible. Il faudrait reléguer en plein Sahara le pays que Pline indique en ces termes : « in Caesariensis Mauretaniae gente Masaesylum ». D'autre part, il est difficile de douter que Pline ne parle pas du même fleuve dans les deux passages (V, 30 et V, 52) où il dit que le Nigris sépare l'Afrique de l'Éthiopie. Or, dans l'un de ces passages (V, 30), le contexte prouve qu'il s'agit d'un fleuve limitant la partie de l'Afrique soumise aux Romains.

maux, et son humidité crée des forêts. Puis il traverse par le milieu le pays des Éthiopiens, sous le nom d'*Astapus*, etc. » C'est aussi Pline[1] qui nous a transmis les résultats de l'enquête sur les Canaries. Cet archipel, qui partageait avec Madère et Porto-Santo les noms d' « îles des Bienheureux », d' « îles Fortunées[2] », les envoyés de Juba n'eurent pas à le découvrir. Il avait sans doute été visité par des Phéniciens[3] ; les courtes indications de Pomponius Méla[4] viennent de je ne sais où, mais non pas du roi de Maurétanie; un géographe, Statius Sebosus, qui écrivait soit au temps d'Auguste, comme Juba, soit un peu plus tôt ou un peu plus tard, donnait sur l'archipel des renseignements empruntés à des marins de Gadès[5].

L'expédition organisée par le roi partit des îles Purpuraires, c'est-à-dire de Mogador[6], et suivit une route qui ne dut être adoptée qu'après des tâtonnements, car elle atteste une réelle connaissance des courants et du régime des vents dans cette partie de l'Océan. « Les îles Fortunées, écrit Pline d'après Juba, sont situées au midi un peu vers l'Ouest des *Purpurariae*, à une distance de 625 milles, de telle sorte qu'on navigue pendant 250 milles vers l'Ouest, puis pendant 375 vers l'Est. » Vidal de la Blache[7] a montré que cet itinéraire, en apparence singulier, était parfaitement justifié. Si l'on voulait aller de Mogador aux Canaries en droite ligne, on était pris dans un courant qui portait du large vers l'Est, donc vers la côte. Il valait mieux s'y soustraire, ce qu'on faisait en se dirigeant vers l'Ouest, sur 250 milles. « Une fois cet espace traversé, les navires se trouvaient dans la zone des forts courants du Nord

1. VI, 203-5.

2. Νήσοι Μαχάρων, *Fortunatae insulae*. Conf. t. I, p. 523, n. 1.

3. Voir *ibid*., p. 519-520.

4. III, 102.

5. Pline, VI, 202. Sur ce que Juba a su des iles Canaries, voir M. Segre, dans *Riv. geografica italiana,* XXXIV, 1927, p. 72-80.

6. *V. supra*, p. 233-4.

7. Dans les *Mélanges Perrot*, p. 328.

au Sud, produits par les vents alizés. Et ils pouvaient alors, sur la foi de ces courants, gouverner vers l'Est, certains de dériver assez sensiblement au Sud pour atteindre les Canaries[1]. » Le chiffre de 375 milles, indiqué pour cette seconde partie de la traversée, est trop élevé : il faut peut-être corriger 275[2].

Pline poursuit sa citation de Juba, en conservant le nom grec que le roi avait indiqué pour la première île, mais en traduisant en latin les noms des autres[3]. « La première île s'appelle *Ombrios* [l'île des Pluies] ; elle ne renferme aucune trace d'édifices. Elle a un étang dans ses montagnes et des arbres semblables à la férule ; on extrait une eau amère de ceux qui sont noirs, une eau agréable à boire de ceux qui sont moins foncés. Une autre île s'appelle *Iunonia* [l'île de Junon] ; on n'y voit qu'une cellule, construite en pierres. Dans le voisinage, est une île de même nom, plus petite. Puis *Capraria* [l'île des Chèvres], pleine de grands lézards. En vue de ces îles est *Ninguaria*, à laquelle ses neiges perpétuelles ont fait donner ce nom, et qui est couverte de brouillards. L'île la plus proche de celle-ci est Canaria, ainsi nommée à cause des chiens, d'une taille énorme, qui s'y rencontrent en grand nombre ; on en ramena deux à Juba. Des vestiges d'édifices y apparaissent. Toutes ces îles sont pleines de fruits et d'oiseaux de diverses espèces; dans la dernière, on trouve quantité de palmiers à dattes et de pommes de pins. Il y a aussi du miel en abondance et, dans les rivières, du papyrus et des silures. L'air est infecté par la putréfaction des animaux que la mer rejette continuellement sur les côtes. »

Ombrios (appelée ailleurs *Pluvialia*) est l'île qui se nomme aujourd'hui Lanzarote. Peut-être les deux *Iunonia* doivent-elles

1. Vidal de la Blache, *l. c.*

2. Et, naturellement, corriger le total en conséquence.

3. L'hypothèse d'un auteur intermédiaire ne me parait pas plus nécessaire ici que pour le passage sur la source du Nil.

être cherchées dans les Isletas[1]. *Capraria* est Fuerteventura. Ninguaria répond à Ténérife, située à environ 200 kilomètres de Fuerteventura, la grande Canarie (*Canaria*) se trouvant dans l'intervalle. Les îles occidentales de l'archipel, Palma, Gomera et Hierro, ne furent pas visitées par les envoyés de Juba, et elles paraissent être restées inconnues dans l'antiquité.

On voit que les renseignements recueillis par l'expédition furent de valeur fort médiocre, incomplets, partiellement inexacts, puérils. Le roi de Maurétanie disposait pourtant de moyens qui lui eussent permis de rendre de meilleurs services à la science.

Surtout il eût été glorieux pour lui d'apporter une réponse définitive à ce problème devant lequel les anciens demeuraient perplexes : pouvait-on faire par mer le tour de l'Afrique ?

Peu de temps auparavant, Cornélius Népos avait cru faussement, sur la foi d'un écrit, authentique ou apocryphe, d'Eudoxe de Cyzique[2], que celui-ci était parvenu, vers la fin du second siècle avant notre ère, à contourner le continent, en partant de la mer Rouge, pour arriver à Gadès. Népos avait mis en cours, d'après ce roman, d'effroyables inepties, auxquelles se mêlaient des emprunts, plus ou moins déformés, au *Périple* d'Hannon[3]. Juba crut, lui aussi que la circumnavigation de l'Afrique était possible, mais il ne jugea pas nécessaire d'employer sa marine à en faire la preuve. Au temps où il composait son traité sur l'Arabie, on lui affirma que des épaves de navires espagnols avaient été trouvées dans la mer Rouge[4] : c'était là un argument décisif, qui, avant lui, avait entraîné la

1. Conf. t., I, p. 520, n. 1.

2. Aventurier dont l'histoire vraie est racontée par Strabon (II, 3, 4), d'après Posidonius (conf. t. VI, p. 91-92).

3. Voir Pomponius Méla, III, 90-95, 09 ; Pline, II, 169 ; VI, 187-8, 197, 199, 200. Ce sont des emprunts à Cornélius Népos.

4. Pline, II, 168 « res gerente C. Caesare, etc. » Cette indication vient sans doute de l'ouvrage sur l'Arabie, que Juba écrivit à l'intention de C. César et dont nous parlerons plus loin.

conviction d'Eudoxe[1]. Et puis, Hannon ne disait-il pas qu'il s'était avancé jusqu'à la Corne du Sud (Νότου Κέρας dans la traduction grecque de sa relation) ? Le Carthaginois appelait ainsi une baie qui s'ouvre probablement sur la côte de Gabon[2]. Mais le même nom avait été donné par des Grecs au cap Guardafui[3] à partir duquel la côte orientale d'Afrique court vers le Sud. Confondant sans doute baie et cap, Juba se persuada qu'Hannon était parvenu jusqu'en face de l'Arabie[4], jusqu'au cap que, sous le nom de promontoire Mossylique, le roi indiquait comme étant la limite de l'Océan Atlantique[5]. Par delà ce cap, s'étendaient des parages connus des marins égyptiens. Aux yeux de Juba, le problème était donc résolu ; point n'était besoin de vérifier une chose certaine.

Le long du continent, ses vaisseaux ne semblent guère avoir dépassé Mogador, puisque, pour atteindre les Canaries, ils prirent le large. Les colonies fondées plus au Sud par Hannon avaient été détruites[6]. Des pêcheurs de Gadès[7], parfois des marchands audacieux[8] s'avançaient peut-être encore jusqu'à l'embouchure de l'oued Draa, et même plus loin, jusqu'en face des Canaries, et l'on avait des notions vagues sur cette partie du littoral. Au delà, c'était l'inconnu : des noms empruntés au *Périple* d'Hannon masquaient mal une ignorance profonde.

La carte qu'Agrippa fit dresser à l'époque de Juba, et pour laquelle ce dernier aurait pu fournir des renseignements,

1. Strabon, *l. c.*

2, Voir t. I, p. 501.

3. *Ibid*., p. 514.

4. Pline, II, 169 : « Hanno ... circamvectus a Gadibus ad finem Arabiae … » Cela vient probablement de Juba, auquel on peut rapporter la phrase qui précède, sur des découvertes faites dans la mer Rouge au temps de C. César : *v. supra*, p. 258, n. 4.

5. Pline, VI, 175 : « A Mossylico promunturio Atlanticum mare ineipere vult Iuba, praeter Mauretanias suas Gadis usque navigandum coro. »

6. Voir t. II, p. 180, n. 1 ; t. V, p. 250.

7. Strabon, II, 3, 4 (vers la fin du second siècle avant notre ère).

8. Strabon, III, 4, 3 ; Pline, II, 169 (mentions de voyages commerciaux accomplis par des gens de Gadès la fin du second siècle).

n'indiquait pas de ports après le *portus Rhysaddir*[1], qui paraît devoir être identifié avec Mogador[2] ; plus au Sud, elle donnait les noms de plusieurs fleuves (entre autres, du *Darat*, oued Draa), d'un promontoire, de diverses peuplades, le tout placé presque au hasard, pour finir par deux noms empruntés, selon l'usage, au *Périple* d'Hannon. Au second siècle de notre ère, les renseignements précis de Ptolémée s'arrêtent également à la région de Mogador ; plus loin, il commet les erreurs les plus grossières , soit par ignorance, soit par répétition de noms qui se rapportent à des lieux plus septentrionaux, soit par désir de placer quelque part des noms que le *Périple* carthaginois avait transmis à la postérité[3].

Pas plus sur les côtes de l'Océan qu'à l'intérieur du continent, Juba n'avait arraché à l'Afrique ses secrets. Les rois de Perse, Alexandre et ses successeurs firent plus pour le progrès des connaissances géographiques que ce savant couronné, dont la bibliothèque avait trop peu de fenêtres sur le dehors.

II

Juba ne se contenta pas de lire beaucoup, pour le plaisir égoïste d'apprendre. Il voulut faire part de sa science; il ambitionna la renommée littéraire. Il y avait à cette époque, chez les Grecs et chez les Latins, des écrivains d'une puissance de travail et d'une fécondité prodigieuses ; les uns consacrant le meilleur de leur vie à quelque œuvre colossale, comme l'historien Tite-Live et le compilateur Diodore de Sicile ; les autres composant une foule d'ouvrages sur les sujets les plus variés : tels Alexandre de Milet, dit le Polyhistor, « celui qui sait

1. *Apud* Pline, V, 9-10 (ce passage est emprunté à la carte d'Agrippa : voir t. III, p. 391, n. 6).

2. Voir t. II, p. 178. La largeur indiquée par la carte d'Agrippa pour la Maurétanie-Gétulie, 467 milles, nous amène à peu près à Mogador : *v. supra*, p. 213.

3. Conf. C.-Th. Fischer, *De Hannonis Periplo*, p. 72 et suiv.

beaucoup » ; Didyme d'Alexandrie, surnommé Chalkentéros, « l'homme à l'estomac d'airain », auteur de plus de 3 500 traités[1] ; le Romain Varron, qui, à une érudition formidable, sut allier quelque réflexion. Juba tint à honneur d'être leur émule[2].

Nous connaissons par leur titre neuf de ses ouvrages[3] ; il en avait certainement publié beaucoup plus[4]. Tous étaient en langue grecque[5]. Aucun ne nous est parvenu, mais, grâce à des citations plus ou moins textuelles, éparses dans divers auteurs, Pline, Plutarque, Athénée, etc., nous en avons d'assez nombreux fragments[6]. La plupart sont, il est vrai, très courts, et, quand la référence précise manque, il n'est pas toujours aisé de deviner de quel traité ils ont été tirés : par exemple, une description des oiseaux de Diomède, ou cataractes, hôtes d'une ile du littoral apulien[7] ; un long et insipide éloge de la cuisine, que Juba avait copié dans une comédie d'un Athénien, les *Samothraces*[8]. Au recueil qui a été fait de ces épaves, on peut joindre des textes où l'emprunt à Juba n'est pas expressément indiqué, mais qui sont étroitement apparentés à d'autres, où il l'est[9].

---

1. Si l'on en croit Suidas (*s. v.* Ἰόβας), ce Didyme aurait eu des polémiques avec Juba.

2. Sur Juba écrivain, on peut consulter H. Peter, *Ueber den Werth der historischen Schriftstellerei von König Juba II von Mauretanien* (Meissen, 1879), et Susemihl, *Geschichte der griechischen Litteratur in der Alexandrinerzeit*, II (1892), p. 402-414.

3. Des *Physiologica*, mentionnées par Fulgence (*Mythol*., II, 1, 72, p. 40 de l'édition Helm : « sicut Iuba in Fisiologis [*sic*] refert »), paraissent être apocryphes Susemihl, l. c., p. 412, n. 360. Il ne faut pas confondre le roi Juba avec un métricien de même nom, qui écrivit en latin vers la fin du IIe siècle de notre ère, ou plus tard encore.

4. « Il écrivit un très grand nombre d'ouvrages », dit Suidas (*l. c.*).

5. Plutarque range Juba parmi les écrivains grecs (César, 55 ; *Compar. de Pélopidas et de Marcellus*, 1),

6. Réunis dans *Fragmenta historicorum Graecorum* de Müller, III, p. 465-484 (recueil que je citerai en indiquant seulement le numéro donné au fragment par Muller; p. ex. : Fr. 84).

7. Fr. 68 *a* (citation de Pline, X, 126-7),

8. Fr. 82 (Athénée).

9. P. ex., divers passages de Pline, Plutarque, Élien, sur les éléphants. Et aussi des textes dont la teneur même révèle l'origine : p. ex., une anecdote à propos de Numides, compagnons de guerre de Marius on Afrique (Athénée, V, 64, p. 221), En somme, le recueil de Müller est à refaire.

Le traité dont la perte nous cause le plus de regrets est celui que le roi avait intitulé *Libyca*[1] : on se plaît à croire, en effet, que, sur son pays natal, il avait su dire des choses intéressantes et neuves. Nous ignorons quand il le composa, car il ne me paraît nullement certain qu'il y ait mentionné, comme d'aucuns l'ont cru, des jeux célébrés à Rome par Germanicus, en l'an 6 de notre ère[2]. Les *Libyca* avaient au moins trois livres[3] et contenaient, semble-t-il, des matières fort diverses : géographie, histoire naturelle, mythologie, etc. Juba y faisait usage du *Périple* d'Hannon[4] : d'où l'on peut conclure qu'il décrivait les côtes du continent. Un passage de Pline[5] permet de supposer qu'il décrivait aussi les montagnes de l'Atlas. C'est sans doute dans ce traité qu'il avait inséré les résultats des enquêtes sur le Nil et sur les Canaries ; qu'il mentionnait les teintureries créées par son ordre aux îles Purpuraires[6].

Nous pouvons également rapporter aux *Libyca* les nombreux fragments relatifs aux éléphants, qui abondaient alors en Maurétanie. Entre autres choses, le roi expliquait pourquoi leurs défenses sont des cornes, et non pas des dents[7], dissertait sur leur cri[8], citait des exemples de leur longévité[9]. Il indiquait comment on s'y prenait en Afrique pour les capturer[10], pour découvrir les défenses caduques qu'ils avaient soin d'enfouir[11]. Il vantait longuement, avec preuves à l'appui, leurs qualités

1. Λιβυχά : voir Fr. 23 (Pseudo-Plutarque). Athénée (III, 25, p. 83, *c*) parle des « écrits sur la Libye », des 4 « livres libyques » de Juba.

2. Des passages de Pline l'Ancien (VIII, 4-5) et d'Élien (Nat. *anim*, II, 11), qu'on a allégués à ce sujet, peuvent avoir une autre origine que les *Libyca* de Juba.

3. Fr. 23.

4. Athénée, *l. c*.

5. V, 16.

6. Pline, VI, 201.

7. Fr. 35 (Pline, VIII, 7), 34 (Philostrate, *Vie d'Apollonius*, II, 13). Conf. Pausanias, V, 12, 3.

8. Fr. 37 (Pollux).

9. Fr. 30 (Élien), 34 (Philostrate).

10. Fr, 32 (Plutarque). Pline, VIII, 24-25.

11. Élien, *Nat. anim*., XIV, 5.

et leurs vertus : mémoire infaillible[1] ; intelligence merveilleuse, qui leur permet de s'appliquer des remèdes appropriés lorsqu'ils sont blessés[2], de tirer leurs compagnons des fosses où ceux-ci ont eu la malchance de tomber[3] ; sentiment très vif de l'honneur et de la justice, au point de refuser d'exécuter des sentences iniques[4] ; tendre affection pour certaines femmes[5] ; pudeur délicate[6]; piété envers les dieux, auxquels ils rendent un véritable culte[7]. Après les éléphants, les lions. Juba narrait des anecdotes prouvant qu'ils n'oublient jamais le mal qu'on leur a fait, et que, même longtemps après, ils s'en vengent quand ils en ont l'occasion[8], mais qu'ils se laissent toucher par des supplications de femmes inoffensives[9]. C'est probablement aussi dans les *Libyca* qu'il parlait d'autres animaux, habitant son royaume : panthères, ânes sauvages, antilopes gnous[10] etc. ; des histoires extraordinaires qu'on trouve sur eux dans Élien[11] et Athénée[12] portent la marque de Juba.

La botanique, une de ses études favorites, devait occuper dans ce livre une large place. Nous savons par Athénée[13] qu'il y était question du citron. C'était l'aïeul du roi, Héraclès, qui l'avait fait connaître aux Grecs, car les fameuses pommes d'or, rapportées du jardin des Hespérides, étaient tout simplement des fruits du citronnier.

---

1. Fr. 31 (Pline, VIII, 15).

2. Fr. 34 (Philostrate, *Vie d'Apollonius*, II, 16). Pline, VIII, 28, Plutarque, *Soll. anim*., XX, 7. Élien, *l. c*., II, 18 ; VII, 45.

3. Fr. 32 (Plutarque), 33 (*id*.). Pline; VIII, 24. Élien, *l. c*., VI, 61.

4. Fr. 31 (Pline, VIII, 15).

5. Fr. 31 (Pline, V1II, 13-14). Plutarque, *Soll. anim*., XVIII, 2.

6. Pline, VIII, 13. Élien, *l. c.*, VIII, 17.

7. Fr. 32 (Plutarque). Pline, VIII, 2. Élien, *l. c.*, IV, 10, et VII, 44.

8. Fr. 36 (Élien). Conf. Pline, VIII, 51.

9. Solin, XXVII, 16. Voir aussi Pline, VIII, 48.

10. C'est l'animal dit *catoblepon* (voir t. I, p. 123-4). Mêmes légendes sur lui dans d'autres auteurs, qui l'appellent *catoblepas* et ne paraissent pas se rattacher à Juba (*ibid*., p. 124).

11. *Nat. anim*., V, 54 ; VII, 5 ; XIII, 10 ; XIV, 10 ; etc.

12. V, 64, p. 221.

13. Fr. 24.

Juba racontait, non seulement le départ du héros, chargé de cette précieuse conquête, mais encore (peut-être dans les *Libyca*) sa venue avec une armée grecque, qui était restée en Maurétanie. Il disait surtout, pour des raisons de famille, comment Hercule avait accordé ses faveurs à la veuve d'Antée, roi de Tanger[1]. Une citation tirée certainement des *Libyca* concerne Diomède[2]. Jeté par la tempête en Libye à son retour de Troie, il était tombé aux mains d'un roi du pays, Lycos. Celui-ci s'apprêtait à le sacrifier à son père Arès. Mais la fille de Lycos, Callirrhoé, s'étant éprise du naufragé, réussit à le sauver. L'ingrat partit, sans se soucier de sa bienfaitrice, qui se pendit de désespoir. On voit que cette infortunée princesse, africaine, mais philhellène, portait un nom grec, comme le roi son père et le dieu son grand-père. Tout bien considéré, nous pouvons nous consoler d'avoir perdu les *Libyca*.

Un lexicographe, Étienne de Byzance, nous fait connaître une autre œuvre de Juba, qu'il indique sous deux titres, *Histoire romaine*[3] et *Archéologie romaine*[4]. Ses très, courtes citations[5] sont empruntées au livre premier et au livre second. Dans l'un, étaient mentionnés les habitants primitifs de l'Italie, le roi Latinus, Lavinium et Énée, Ostie ; dans l'autre, qui était, peut-être le dernier[6], la ville de Numance, évidemment à propos des guerres d'Espagne du le siècle avant J.-C. Cette *Histoire* devait donc être brève, si elle consistait en un récit suivi des événements. Mais on peut se demander si ce n'était pas une série de recherches, qui auraient porté sur des questions particulières et qui n'auraient pas été disposées dans un ordre

1. Fr. 19 (Plutarque).

2. Fr. 23 (Pseudo-Plutarque).

3. 'Ρωμαιχή ίστορία.

4. 'Ρωμαιχή άρχαιολογία.

5. Fr. 1-3, 15. Le fragment 16, relatif à une ville d'Espagne, est sans doute aussi une citation du même ouvrage.

6. Au fragment 3, le meilleur manuscrit d'Etienne de Byzance (*s. v.* Ὠστία) porte : Ἰόβας ἐν προτέρω [et non πρώτω] 'Ρωμαιχής ίστορίας.

chronologique. D'autres citations, dont l'origine exacte n'est pas marquée, ont été attribuées au même ouvrage, quoique cela ne soit nullement certain : sur l'enlèvement des Sabines, qui étaient au nombre de 683, ni plus, ni moins[1] ; sur la condamnation de Tarpéius par Romulus[2] ; sur Marcellus, qui, selon Juba, avait vaincu plusieurs fois Hannibal en Italie, ce que d'autres niaient[3] ; sur un épisode de la campagne de Sylla en Grèce, l'an 86 avant notre ère[4].

Le traité intitulé *Similitudes*[5] était très étendu : il avait au moins quinze livres[6]. On n'en a que deux citations dont la source soit expressément indiquée. L'une[7] donne le nom d'une espèce de manteau. L'autre[8] constate que le mot grec τραπεζοχόμος équivaut au mot latin *structor* (il s'agit d'un homme chargé de dresser la table) ; à propos du terme presque synonyme τραπεζοποίος, sont allégués trois vers d'une pièce de théâtre, le *Festin* (Πότος), œuvre d'un Alexandre. Ce passage et le titre même du traité montrent que Juba y comparait des choses grecques et des choses romaines. Avant lui, Varron, imitant l'exemple de Callimaque, avait publié, sous le titre *Aetia* (=Αἴτια), des recherches où il étudiait les raisons de diverses institutions et coutumes. Plutarque devait en faire autant dans ses *Questions grecques* et ses *Questions romaines* (Αἴτια Ἑλληνιχά, Ῥωμαιχά) et recourir souvent à Juba dans ce dernier recueil. Les *Similitudes* appartenaient au même genre de littérature. L'auteur y examinait des usages romains dans la vie publique et dans la vie privée ; il en démontrait d'ordinaire l'origine hellénique. On sait[9] avec quelle facilité il retrouvait

1. Fr. 4 (Plutarque).
2. Fr. 6 (*id.*).
3. Fr. 17 (*id.*).
4. Fr. 18 (*id.*).
5. Ὁμοιότητες.
6. Fr. 85 (Hésychius).
7. *Ibid*.
8. Fr. 84 (Athénée).
9. *V. supra*, p. 252.

dans le latin des mots grecs. C'est sans doute des *Similitudes* que viennent des citations relatives aux termes *Talassio* (cri qu'on poussait dans les mariages)[1], *laena* (manteau des rois), camillus (jeune servant dans les sacrifices)[2] *ancilia* (boucliers. des Saliens)[3], *februarius* (mois de février)[4]. Tout cela, affirmait, Juba, était du grec. Au même ouvrage peuvent être attribuées des questions telles que celles-ci : Pourquoi offrait-on à Diane, dans son temple de l'Aventin, des cornes de bœuf, tandis que, dans ses autres sanctuaires, on lui offrait des cornes de cerf[5]? Pourquoi les mois ont-ils été divisés en trois parties, commençant aux calendes, aux nones et aux ides[6] ? Pourquoi Hercule et les Muses avaient-ils un autel commun[7] ? Pourquoi les Quirinalia étaient-elles appelées la fête des imbéciles (*stultorum feriae*)[8] ?

Un écrit sur les Assyriens[9], extrait des *Babyloniaca* que Bérose avaient publiées au début du IIIe siècle, comprenait deux livres[10]. C'est là, très vraisemblablement, qu'on apprenait à quels excès la reine Sémiramis fut entraînée par son affection pour un cheval[11]. On y trouvait aussi des récits plus graves : par exemple, l'exposé des campagnes de Nabuchodonosor contre les Phéniciens et les Juifs[12].

Les *Arabica*[13] furent dédiées à Gaïus César[14], fils adoptif d'Auguste. Nous avons dit[15] que ce jeune homme avait été chargé de régler les affaires d'Orient. Il fallait qu'il connût les

1. Fr. 5 (Plutarque).
2. Fr. 7 (*id*.).
3. Fr. 8 (*id*.).
4. Fr. 9 (Athénée).
5. Fr. 12 (Plutarque).
9. Fr. 10 (*id*.).
7. Fr. 13 (*id*.).
8. Fr. 11 (*id*.).
9. Περί Ἀσσυρίων : Fr. 21.
10. Fr. 21 (Tatien, *Or. ad Graecos*, 36, p. 38 de l'édition Schwartz).
11. Fr. 22 (Pline, VIII, 155).
12. Fr. 21 (Clément d'Alexandrie, *Stromata*, I, 21, 122, p. 76-77 de l'édition Stählin).
13. Pline, IX, 115 : « Iuba tradit Arabicis ».
14. Pline, VI, 141 ; XII, 56 ; XXXII, 10.
15. P. 222-3.

pays qui devaient être les théâtres de ses exploits. Un géographe, Isidore de Charax, reçut l'ordre de décrire la Parthie[1]. C'est peut-être aussi à cette occasion qu'Archélaüs, roi de Cappadoce et futur beau-père de Juba, composa un traité sur les contrées conquises par Alexandre[2]. Juba prit pour lui l'Arabie, à laquelle il consacra un gros ouvrage[3], d'autant plus gros que, dans son zèle, il s'annexa des pays plus ou moins voisins : il décrivait les côtes qui s'étendent depuis l'Inde jusqu'au fond du golfe Persique[4] et celles qui bordent à l'Ouest la mer Rouge[5] ; il s'avançait môme jusqu'en Inde[6], jusque dans l'Éthiopie, au Sud de l'Égypte, et suivait le cours du Nil de Méroé à Syène[7].

Ce traité était surtout géographique, mais, comme les *Libyca*, il contenait beaucoup d'autres choses : de l'ethnographie, avec des remarques et des dissertations sur les origines, mœurs et coutumes des divers peuples[8] ; de la zoologie, serpents de l'Éthiopie[9], fourmis de l'Inde[10], coquilles qui fournissent les perles et la nacre[11], moules gigantesques[12], etc., voire même animaux fabuleux, comme la mantichore, qui imite la parole humaine[13] ; de la botanique, cotonniers[14], arbousiers[15], dattiers[16], arbres sur lesquels on recueille la myrrhe[17] et l'encens[18],

1. Pline, VI, 141, où, au lieu de *Dionysiam*, il faut lire *Isidorum* : voir Detlefsen, t. VI, p. 39 de son édition de Pline.
2. Diogène Laërce, II, 17.
3. « Volumina » : Pline, VI, 141 ; XII, 56 ; XXXII, 10.
4. Fr. 39 et 44 (Pline, VI, 96-100, 124, 139).
5. Fr. 41, 42 (Pline, VI, 165-170, 175, 176).
6. Fr. 39 *a* (Solin, LII, 19).
7. Fr. 42, 47, 48, 65 (Pline, VI, 177, 179 ; VIII, 35 ; XXXI, 18 ; XXXVII, 114).
8. Fr. 39 *a* (Solin, *l. c.*), 42 (Pline, VI, 176, 177), 52 (Pline, XII, 80).
9. Fr. 47, 48 (Pline, VIII, 35 ; XXXI, 18).
10. Élien, *Nat. anim* , XVI, 15.
11. Fr. 66 (Élien), 67 (Pline, IX, 115).
12. Fr. 46 (Pline, XXXII, 10).
13. Fr. 49 (Pline, VIII, 107).
14. Fr. 58 (Pline, XII, 39).
15. Fr. 55 (Pline, XV, 99).
16. Fr. 53 (Pline, XIII, 34).
17. Fr. 50 (Pline, XII, 67).
18. Fr. 51 (Pline, XII. 56).

herbe capable de ressusciter les morts[1], arbrisseaux qui poussent en mer[2] ; de la minéralogie, ocre[3], minium[4], sandaraques[5], pierre diaphane comme le verre[6], topazes, émeraudes et autres pierres précieuses[7]. Le tout agrémenté de détails curieux, de renseignements historiques, de termes tirés de langues barbares.

Le médecin du roi, Euphorbe, avait trouvé[8], en herborisant dans l'Atlas, une plante pourvue de vertus admirables. Le suc qu'elle contenait éclaircissait la vue, rendait inoffensifs le venin des serpents et les autres poisons, etc. Dans son enthousiasme, Juba donna à cette plante le nom d'euphorbe (εύφόρβιον), qu'elle a gardé, et il lui consacra un petit traité[9]. Il décrivait plante et suc, expliquait comment on recueillait à distance le suc, si fort qu'il eût été dangereux de trop s'approcher ; il dénonçait des falsifications dont des Gétules se rendaient coupables, en le mélangeant avec du lait de chèvre; il énumérait les bienfaits qu'on en pouvait attendre[10].

Nous ne savons à peu près rien d'un traité *Sur la peinture*, ou *Sur les peintres*[11], qui avait au moins huit livres[12] : comme de juste, les illustres artistes Polygnote et Parrhasius y figuraient en bonne place[13]. Parmi les citations d'une *Histoire du*

1. Fr. 57 (Pline, XXV, 14).
2. Fr. 56 (Pline, XIII, 142).
3. Fr. 60 (Pline, XXXV, 39).
4. Fr. 59 (Pline, XXXIII, 118).
5. Fr. 60 (Pline).
6. Fr. 61 (Pline, XXXVI, 163).
7. Fr. 62-65 (Pline, XXXVII, 24, 69, 73, 108, 114).
8. Pline, V, 16. Ailleurs (XXV, 77), il attribue la découverte au roi lui-même. Dioscoride (III, 82, édit. Wellmann, t. II, p. 98) dit que l'euphorbe fut trouvée au temps de Juba, dans le pays des Autololes.
9. Pline, V, 16 ; XXV, 78. Galien (*Opera*, édit, Kühn, t. XIII, p. 271 : il qualifie cet ouvrage de petit livre).
10. Fr. 27 (Pline, XXV, 77-79). Voir aussi Fr. 26 (Pline, V, 16).
11. Περί γραφιχής : Fr. 70 (Sopatros, cité par Photius), 71 (Harpocration). Περί ζωγράφων : Fr. 72 (Harpocration). C'est sans doute le même ouvrage.
12. Fr. 72.
13. Fr. 71 et 72.

théâtre[1], nous en avons une qui a été empruntée au dix-septième livre[2] : c'était donc une œuvre de longueur respectable. Les fragments conservés se rapportent à des instruments de musique, inventés dans différents pays[3], à des danses grecques ou barbares[4], à la manière dont il convient de répartir les rôles entre les acteurs[5].

Enfin, un traité *Sur la corruption du langage*[6] comptait deux livres au moins. On n'en possède qu'une seule citation certaine : elle se rapporte à un mot grec qui désignait un jeu obscène[7]. Peut-être est-il permis d'y joindre un autre fragment[8], qui explique pourquoi Cléopâtre (la belle-mère du roi) appelait « poterie χέραμος d'or et d'argent » la vaisselle précieuse : avec les progrès du luxe, celle-ci avait remplacé la vaisselle d'argile, sans pourtant prendre un autre nom. Juba semble donc avoir examiné dans cet ouvrage les altérations que subit le sens des mots.

Nous voilà à la fin de cette liste, longue, quoique fort incomplète : liste quelque peu déconcertante dans sa variété. Nous devons maintenant nous demander ce qu'il faut penser de la science du royal touche-à-tout.

Avouons franchement qu'elle n'était pas d'une qualité très haute. Ces doctes traités paraissent avoir été surtout des compilations hâtives, où le travail des copistes préparait largement celui de l'auteur. Il est vrai que, réduits à de misérables bribes de l'œuvre de Juba et ne connaissant pas davantage les écrits qu'il a dû consulter, nous sommes d'ordinaire incapables

1. Θεατριχή ίστορία : Fr. 73 (Athénée), 75 (Sopatros, cité par Photius), 76 (scolie à Aristophane), 81 (scolie à Démosthène). Θεατριχά : Fr. 74 (Hésychius).

2. Fr. 75.

3. Fr. 73, 77, 70, 80 (Athénée), 78 (collection de proverbes).

4. Fr. 74, 76.

5. Fr. 81 (scolie à Démosthène). Oubliant sa propre majesté, Juba reléguait les rois dans les rôles de troisième ordre.

6. Περί φθοράς λέξεως : Fr. 86 (Photius et Suidas).

7. *Ibid*.

8. Fr. 20 (Athénée).

d'apprécier l'emploi qu'il a fait de ses devanciers et ce qu'il ai ajouté à ses sources[1]. Nous pouvons cependant affirmer que, pour l'histoire des Assyriens, il avait puisé tout son savoir dans Bérose : lui-même le déclarait[2]. Dans les *Arabica*, il s'était servi d'un certain nombre de compagnons et d'historiens d'Alexandre[3], surtout du pilote Onésicrite[4] et de l'amiral Néarque[5]. Pour les origines de Rome, plusieurs de ses fragments concordent exactement avec des passages de Denys d'Halicarnasse[6], dont l'*Archéologie romaine* fut publiée en 7 avant J.-C. : il avait donc copié cet auteur, à moins que tous. deux n'en aient copié un troisième. Des citations, qui concernent les institutions romaines et qui doivent provenir des *Similitudes*, attestent l'emploi de Varron[7], avec des additions ou corrections empruntées à une source différente, Denys d'Halicarnasse ou quelque autre[8]. On a supposé que, dans son *Histoire romaine*, Juba s'était beaucoup servi de Tite-Live et, pour la fin de la République, d'Asinius Pollion : ce sont là de vaines hypothèses. Mais il est certain qu'il avait consulté un autre historien latin de son temps, Sulpicius Galba : il le mentionnait à propos de Romulus[9].

Il savait assurément beaucoup et il en donnait d'abondantes preuves. Par malheur, son érudition était très supérieure à son

1. C'est ainsi que, pour ce qui concerne la musique, E. Rohde soutient que Juba s'est beaucoup servi de Tryphon d'Alexandrie ; C. A. Bapp estime, au contraire, que Tryphon a copié Juba ; d'autres les croient mutuellement indépendants, etc. On perd son temps à s'acharner sur des questions insolubles.

2. Fr. 21 (Tatien et Clément d'Alexandrie).

3. Des listes de ces écrivains, qui figurent dans le répertoire des sources de Pline (aux livres XII et XIII : « Callisthene, Isigono, etc. »), pourraient provenir de Juba.

4. Pline, VI, 96 et 124.

5. Pline, VI, 124.

6. Fr. 1, 2, 3, 4, 13, 14, Voir A. Barth, *De Iubae* Ὁμοιότησιν *a Plutarcho expressis* (Göttingen, 1876), p. 9-10 ; H. Peter, *l. c.*, p. 10 ; Susemihl, *l. c.*, p. 410, n. 350.

7. Fr. 5, 7, 8 (7), 9 (?), 10, 11, 12. Voir Barth, p. 13 et suiv. ; Peter, p. 10-11 ;. Susemihl, p. 410, n. 348.

8. On a admis, mais sans preuves, que Juba a largement mis à contribution son contemporain Verrius Flaccus : *Litt, Rheinisches Museum*, LIX, 1904, p. 614.

9. Fr. 6 (Plutarque).

jugement. Il semble avoir été incapable de distinguer les choses vraiment importantes des futilités et des vétilles : c'étaient celles-ci qu'il collectionnait avec le plus de plaisir. Il commettait de grosses erreurs : il indiquait 400 milles pour la longueur du Nil entre Syène et le Delta[1], chiffre inférieur de 230 milles à la réalité ; il croyait qu'en Afrique, on avait employé des éléphants à la guerre quatre cents ans avant lui[2], alors que l'usage de ces animaux n'y était pas antérieur au me siècle[3]. Son philhellénisme lui faisait retrouver les Grecs partout, dans la langue latine, dans les origines de Rome, dans celles de la Libye et de sa famille même.

Il était d'une extraordinaire crédulité. On ne sait si l'on doit s'affliger ou sourire en lisant les absurdités dont il avait émaillé ses écrits et que d'autres ont pieusement recueillies pour nous les transmettre. Les éléphants, assurait-il, adressent des prières aux dieux, sans aucune éducation préalable ; ils se purifient dans la mer ou dans des, rivières ; ils adorent le soleil levant et la nouvelle lune en dressant leur trompe, dans laquelle ils tiennent un rameau[4]. Un de ces pachydermes fut, auprès d'une fleuriste ou d'une parfumeuse d'Alexandrie, le rival d'Aristophane de Byzance et sut faire sa cour beaucoup mieux que cet illustre philologue[5]. Les lions comprennent fort bien la langue des indigènes[6]. Des serpents d'Éthiopie, longs de vingt coudées, se réunissent au nombre de quatre ou cinq, s'enlacent en forme de claie et, faisant voile, tête dressée, traversent la mer Rouge pour aller chercher une meilleure nourriture en Arabie[7]. Cette contrée reçut un jour une autre visite,

1. Fr. 43 (Pline, V, 59).
2. Fr. 34 (Philoslrate, *Vie d'Apollonius*, II, 13).
3. Voir t. II, p. 404.
4. Fr. 32 (Plutarque). Pline, VIII, 2. Élien, *Nat. anim.*, IV, 10.
5. Fr. 31 (Pline, VIII, 13-14). Plutarque, *De sollert. anim*., XVIII, 2. Élien, *Nat. anim.*, I, 38 ; VII, 44.
6. Pline, VIII, 48. Solin, XXVII, 16. Élien, *l. c*., III, 1.
7. Fr. 47 (Pline, VIII, 35).

celle d'un cétacé, mesurant 600 pieds de long sur 360 de large, qui s'engagea inconsidérément dans l'embouchure d'un fleuve[1]. Les oiseaux appelés cataractes, qui ont des dents, des yeux couleur de feu et un plumage blanc, sont les gardiens du tombeau de Diomède ; chaque jour, ils remplissent leur gosier d'eau et, s'étant mouillé les plumes, vont laver et balayer le sanctuaire du héros; ils poursuivent de leurs cris les barbares qui s'approchent et ne font un accueil empressé qu'aux Grecs[2]. Arrêtons-nous là, par amitié pour Juba, et ne nous montrons pas plus sévères que les anciens à l'égard de ce sympathique Africain.

Beaucoup d'entre eux eurent plaisir et profit à le lire. Ils trouvaient dans ses œuvres une égale connaissance des Latins et des Grecs, un riche répertoire de renseignements sur des contrées exotiques, qu'il s'agît de l'Afrique ou de l'Orient, une foule de détails propres à piquer une curiosité qui n'était pas trop exigeante sur les vraisemblances.

Il faut dire que nous sommes insuffisamment informés sur les services que Juba a pu rendre aux savants venus après lui, et cela à cause de deux mauvaises habitudes, très répandues dans l'antiquité : quand on copiait un devancier, on ne jugeait pas qu'il fût indispensable de le nommer et, ce devancier ayant souvent fait de même, on usait d'un bien dont on ignorait l'origine ; fréquemment, au contraire, on cherchait à se donner des airs d'érudit en alléguant un auteur qu'on n'avait pas lu, mais dont on avait trouvé un extrait, une citation ailleurs, ou qu'on savait avoir été copié par celui qu'on copiait à son tour.

Ces procédés ont été employés par Pline. Dans les listes bibliographiques qui précèdent l'*Histoire naturelle*, Juba est mentionné copieusement : nous trouvons son nom parmi les sources des livres V et VI (géographie de l'Afrique et de l'Asie),

1. Fr. 46 (Pline, XXXII, 10).
2. Fr. 68 *a* (Pline, X, 126-7).

VIII et X (zoologie), XII et XIII (végétaux exotiques), XIV et XV (arbres fruitiers), XXV (plantes médicinales), XXVI, XXVIII, XXXI, XXXII (remèdes divers), XXXIII (métaux), XXXVI (pierres), XXXVII (pierres précieuses). Dans le corps même de son ouvrage, Pline cite Juba trente-huit fois[1]. Il est certain qu'il a consulté directement les *Arabica* : il le dit[2] et il se demande même si, pour un passage, les exemplaires qu'il a eus sous les yeux étaient corrects[3]. Il y a de fortes raisons d'admettre qu'il a aussi fait un usage direct des *Libyca*[4]. Enfin, il semble bien avoir lu le traité sur l'euphorbe[5]. Qu'il cite Juba, qu'il le copie sans le citer, ou qu'il copie des auteurs qui l'ont copié eux-mêmes, il lui a assurément beaucoup emprunté pour les parties géographiques, zoologiques et botaniques de son traité qui concernent l'Afrique et l'Asie[6].

Plutarque cite Juba dans ses Vies de Romulus[7], de Numa[8], de Sylla[9], de Sertorius[10], et dans la comparaison de Pélopidas et de Marcellus[11] ; dans ses *Questions Romaines*[12] ; dans son écrit *Sur l'intelligence des animaux*[13]. Dans les *Questions*, il a dû faire usage des *Similitudes*, non seulement là où il mentionne Juba, mais probablement aussi dans maint développement où il n'indique pas sa source. C'est peut-être encore à ce traité qu'il a emprunté ses citations dans les *Vies* des deux premiers

1. Voir édit. Detletsen, à l'*Index*, t. VI, p. 54.
2, VI, 141.
3. VI, 170.
4. Quoi qu'en pense Detlefsen, *Die Géographie Afrikas bei Plinius und Mela*, p. 58, et *Die Anordnung der geographischen Bücher des Plinius*, p. 146 et 165,
5. Voir Pline V, 10, et XXV, 77-79.
6. Je ne crois pas, du reste, qu'on puisse préciser le nombre et l'étendue de ces emprunts dans la mesure où l'ont fait, pour la zoologie, P. Ahlgrimm, *De Iuba Plinii auctore* (Schwerin, 1907), et, pour la botanique, Sprengel, dans *Rheinisches Museum*, XLVI, 1891, p. 62 et suiv.
7. Chap. 14, 15, 17.
8. Chap. 7 et 13.
9. Chap. 16.
10. Chap. 9.
11. Chap, 1.
12. Chap. 4, 24, 59, 78 et 89.
13. Chap. XVII, 1-3, et XXV, 5.

rois de Rome : elles concernent presque toutes des institutions, et non des événements historiques. Comme nous ignorons à peu près tout de l'*Histoire* ou *Archéologie romaine*, il est outrecuidant de prétendre savoir l'emploi que Plutarque a pu en faire dans ses Vies : on n'a même pas la preuve qu'il ait connu cette *Histoire*. Laissons donc de côté les fragiles hypothèses qui ont été faites sur le rôle d'intermédiaire que Juba, historien des Romains, aurait joué entre Tite-Live et Asinius Pollion, d'une part, Plutarque et Appien, d'autre part[1]. Quant aux passages de l'*Intelligence des animaux* où Plutarque cite Julia, quant à ceux où, sans le citer, il le reproduit pourtant[2], — comme l'attestent des passages parallèles d'autres auteurs qui le citent expressément, — il n'est pas sûr qu'il soit allé les chercher chez Juba lui-même; peut-être les a-t-il trouvés chez un intermédiaire[3].

Dans la deuxième moitié du second siècle de notre ère, le médecin Galien a eu en mains le traité sur l'euphorbe[4].

Nous ne savons pas si des citations faites par des philologues de la fin du IIe siècle et du début du IIIe, Pollux[5], Harpocration[6], Athénée[7], peuvent être considérées comme des témoignages d'une connaissance directe de certaines œuvres du roi.

A l'époque de Septime Sévère, Élien, dans son *Traité sur les animaux*, cite plusieurs fois Juba[8], et l'on est en droit d'affirmer ou de supposer qu'il dépend souvent de lui pour les chapitres

1. Conf., pour l'époque des guerres puniques, t. III, p. 202.

2. Chap. X, 2 ; XII, 7 ; XVIII, 1 ; XX, 7.

3. Qui pourrait avoir été Alexandre de Myndos : *v. infra*, p. 275.

4. *Opera*, édit. Kühn, t. XIII, p. 271.

5. Fr. 37. Pollux affirme avoir consulté Juba directement : « J'ai trouvé dans Juba, etc. »

6. Fr. 71 et 72.

7. Il cite onze fois Juba : voir à l'*Index* de l'édition Kaibel, III, p. 632. Les ouvrages auxquels il se réfère expressément sont le *Traité sur la Libye*, l'*Histoire du théâtre*, et les *Similitudes*.

8. *Nat. anim.*, IX, 58 ; XV, 8 ; XVI, 15. On peut y joindre VII, 23, où l'emploi de Juba n'est pas douteux.

relatifs aux éléphants[1] et à d'autres animaux de l'Afrique du Nord[2]. L'a-t-il consulté directement ? Cela est douteux. D'assez bonnes raisons ont été données[3] pour soutenir qu'il l'a connu par l'intermédiaire d'Alexandre de Myndos[4]. Ce zoologiste, ou plutôt cet amateur de zoologie, écrivait avant le milieu du Ier siècle de notre ère; s'il a vraiment copié Juba, il a lu et dépouillé ses ouvrages, — peut-être seulement les *Libyca*, — peu de temps après leur publication. Il est possible que le même Alexandre de Myndos ait servi de source intermédiaire à Plutarque, dans son *Intelligence des animaux*[5], et aussi à un contemporain d'Élien, Philostrate, dans les passages de la Vie du thaumaturge Apollonius de Tyane où Juba est cité à propos des éléphants[6].

Deux auteurs chrétiens, Tatien, dans le dernier tiers du IIe siècle, et, un peu plus tard, Clément d'Alexandrie, ont fait usage du *Traité sur les Assyriens*[7] ; nous ignorons si Tertullien[8] en connaissait autre chose que le titre.

Il n'est guère vraisemblable que Juba ait été lu par Solin[9], au IIIe siècle, par Ammien Marcellin[10], au IVe, par des scoliastes, lexicographes et autres auteurs de basse époque[11], qui le citent. Cependant, vers le Ve siècle, Étienne de Byzance put

---

1. *Nat. Anim*., I, 38 ; II, 18 ; IV, 10 ; V, 49 ; VI, 56 ; VI, 61 ; VII, 2 ; VII, 15 ; VII, 44 ; VII, 45; VIII, 15 ; VIII, 17 ; IX, 56.

2. Conf. *supra*, p. 263. Pour ces emprunts à Juba, voir Wellmann, dans *Hermes*, XXVII, 1892, p. 389 et suiv.

3. Wellmann, *Hermes*, XXVI, 1891, p. 540.

4. Athénée (V, 64, p. 221, *b*) cite, à propos du catoblepon, un passage d'Alexandre de Myndos qui parait bien avoir été emprunté à Juba.

5. Wellmann, *Hermes*, XXVI, p. 537.

6. II, 13 et 16 (où Philostrate dit : « J'ai trouvé dans les écrits de Juba, etc. »).

7. *V. supra*, p. 266, n. 10 et 12.

8. *Apol*., 19.

9. Outre les passages qu'il a empruntés à Pline, il cite trois fois Juba XXVII, 16 ; XXXII, 2 ; LII, 19.

10. XXII, 15, 8.

11. Hésychius : Fr. 73, 74, 85, 88-90. Sopatros, cité par Photius : Fr. 70, 75. Scoliastes : Fr. 76, 81. Collection de proverbes : Fr. 78. *Géoponiques* : Fr. 69. Photius et Suidas : Fr. 86. *Etymologicum Magnum* Fr. 87.

avoir en mains l'*Histoire romaine*, dont il a donné des extraits dans son dictionnaire géographique[1].

Les manuscrits des œuvres de Juba étaient sans doute devenus rares, et l'on ne se souciait pas d'en exécuter de nouveaux. La gloire littéraire du roi maure avait pâli. Puis elle s'effaça. Aucune de ses œuvres ne dut survivre aux temps antiques.

1. Fr. 1-3, 15, 16.

CHAPITRE IV

LA FIN DU ROYAUME DE MAURÉTANIE

I

Ptolémée[1], fils, et peut-être fils unique, de Juba II[2] et de Cléopâtre Séléné[3], était encore assez jeune[4] lors de la mort de son père, à la fin de l'année 23 après J.-C. ou au début de l'année suivante[5]. Des monnaies de Juba, datées de l'an XXXI du règne (6-7 de notre ère), nous montrent Ptolémée encore enfant[6] ; d'autres, de l'an XXXVI (11-12), le montrent adolescent, avec une barbe naissante[7]. Sa mère dut lui donner le jour vers 6-5 avant notre ère et mourir peu de temps après[8].

Il porta fort jeune les insignes de la royauté et le titre de roi. Sa tête est ceinte d'un diadème sur un buste qui le représente

---

1. Pour les textes relatifs à Ptolémée, voir les notes qui suivent. Pour ses monnaies, L. Müller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, III, p. 125-137 ; Supplément, p. 78 (ajouter les monnaies d'or que nous mentionnons p. 280).

2. Strabon, XVII, 3, 12 et 25. Pline l'Ancien, V, 16. Tacite, Ann., IV, 23. Dion, LIX, 25, 1. C. I. L., VIII, 8927, 9257. I. G., III, 555. *Inscr. Graec. ad res Roman. pertin*., III, 612. Monnaies : Müller, III, p. 125, n° 111 ; p. 130, n° 201 ; *Rev. numism*., 1908, p. 361, n° 77.

3. Son père et sa mère sont mentionnés ensemble par Strabon, XVII, 3, 7, et par Suétone, *Caligula*, 26.

4. Tacite, *l. c*. : « Ptolemaeo... inventa incurioso ».

5. *V. supra*, p. 211.

6. *Rev. numism.*, 1908, p. 361, n°s 79-80 ; pl. XIII, fig. 47. *Zeitschr. f. Numism*., 1910, p. 5, n°s 19 et 20 ; p1. I, fig. 14, où il faut lire XXX[I]. Conf. Müller, p. 108, n° 88, où c'est Ptolémée qui est représenté au revers, non Cléopâtre.

7. *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. CLXI, n° 25 ; lire [*R(egni)*] XXXVI. *Rev. numism*., 1908, p. 361, n° 81 ; pl. XIII, fig. 48. *Zeitschr. f. Numism*., 1910, p. 8, n°s 31 et 32 ; pl. I, fig. 21.

8. *V. supra*, p. 221-2.

vers l'âge de seize ans[1], sur les monnaies que nous venons de mentionner, sur d'autres[2], que Juba fit probablement frapper dans l'intervalle des années XXXI et XXXVI[3]. Ces dernières sont pourvues d'une légende qui qualifie Ptolémée de *rex* ; quelle qu'en soit la date précise, elles ne sont pas postérieures à l'an XLII (17-18), où fut enfoui un trésor qui en contenait des exemplaires. Des monnaies de Carthagène[4], sur lesquelles Ptolémée est également qualifié de *rex*, offrent l'effigie d'Auguste, avec la légende *Augustus Divi f(ilius)* : elles sont donc antérieures à la mort de cet empereur (août 14), ou, tout au moins, à l'apothéose qui fit de lui le *Divus Augustus* et suivit sa mort de quelques semaines. Mais nous allons voir que Ptolémée reçut ce titre de roi et le diadème, n'étant encore que prince royal.

Peu de mois après la mort de Juba, un représentant du Sénat lui apporta la reconnaissance officielle de sa royauté[5]. D'où l'on pourrait conclure que celle-ci était de fraîche date : ce que paraît confirmer Strabon[6], qui nous le montre succédant à Juba, sans indiquer qu'il lui eût été associé auparavant. Il le fut pourtant : des monnaies l'attestent.

Il périt en 40 de notre ère, vraisemblablement vers la fin de l'année[7]. Entre la mort de son père et la sienne, 17 ans s'écoulèrent. Or, on a de ses monnaies qui indiquent les années XVIII[8] XIX[9] et XX[10] de son règne. Par conséquent, il devint

---

1. *Infra*, p. 281, n. 9.

2. *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. CLXXXVIII. *Rev. numism*., 1908, p. 361, n°s 77 et 78 ; pl. XIII, fig. 46. *Zeitschr. f. Numism*., 1910, p. 8, 29 et 30, et p. 26, n° 64 ; pl. I, fig. 20. Conf. Müller, p. 110, n° 105 (légende incomplète).

3. Pour la date de ces monnaies, voir Dieudonné, *Rev. numism*., 1910, p. 441.

4. Müller, p. 131, n°s 204-7.

5. *V. infra*, p. 282-3.

6. XVII, 3, 7 ; voir aussi *ibid*., 25.

7. *V. infra,* p. 285.

8. Müller, p. 126, n° 122 ; p. 128, n° 156.

9. C'est, je crois, la date inscrite sur la seconde monnaie d'or de Ptolémée (*v. infra*, p. 280, n. 4). Voir peut-être aussi Müller, p. 129, n° 195 (avec la note 5, *ad locum*, et l'observation de M. Cagnat, *Bull. archéol. du Comité,* 1889, p. 388).

10. Cagnat, *l. c*. La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 29.

véritablement roi en 20-21 au plus tard, du vivant de Juba[1]. Il ne le devint pas longtemps avant, car, s'il avait émis des monnaies portant des dates supérieures à XX, on en aurait sans doute déjà trouvé ; d'autre part, le trésor très important enfoui en 17-18 ne contenait pas de deniers de Ptolémée seul[2] : or, il en frappa dès la première année de son règne. Vers la fin de l'été de 24[3], le Sénat lui fit porter, avec les titres de roi, allié et ami, les ornements triomphaux, qui figurent très fréquemment sur ses monnaies depuis l'an V de son règne[4], mais non point dans les années antérieures. Il ne dut guère attendre pour y faire représenter ces insignes dont il était si fier ; il les reçut donc soit dans le cours de l'an V, soit peu auparavant. Cet an V répond, en effet, à 24-25 de notre ère, si Ptolémée fut associé à son père en 20-21. Juba, déjà septuagénaire, voulut ainsi assurer l'avenir de son royaume et de sa dynastie avant sa mort, qu'il sentait proche, et habituer Ptolémée, âgé d'environ 25 ans, à l'exercice de l'autorité suprême[5].

Quelques monnaies communes au père et au fils furent encore émises plus tard[6]. Mais, dès lors, Ptolémée eut son monnayage particulier, avec l'indication de ses années de règne. Il fit frapper, non seulement des deniers[7], mais même des

1. Comme l'a montré M. Cagnat, *l. c.*, p. 391.

2, II n'y en avait pas non plus dans le trésor du cap Djinet, qui contenait une monnaie de Juba datée de l'an XLV (20-21) : *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. CLX. Mais ce trésor ne comprenait que 25 deniers.

3. *V. supra*, p. 211.

4. Müller, p. 129, nos 185-195.

5. L'inscription latine *C. I. L.*, VIII, 20977, dédicace aux deux rois faite par des affranchis, est probablement postérieure à l'association.

6. Müller, p. 110, n° 106 (argent), avec l'effigie des deux rois et la date XLVIII de Juba (23-24). *Ibid*., p. 125, n° 109 ; conf. Dieudonné, *Rev. numism*., 1915, p. 317 (argent) ; Müller, n° 110 (bronze) ; ces deux monnaies offrent l'effigie des deux rois et la date de la première année de Ptolémée (20-21). De l'an XVII du règne de Ptolémée (36-37), datent des monnaies de bronze qui, sur la face, offrent le nom et l'effigie de Juba et, au revers, représentent un aigle ou un crocodile : Müller, p. 125, n° 111 ; Gauckler, *Musée de Cherchell*, p. 114, et *Bull. d'Oran*, XXe anniversaire, 1898, figure à la page 129. J'ignore pourquoi Ptolémée les fit frapper, treize ans après la mort de son père.

7. Müller, p. 125 et suiv., nos 112, 113, 123, 134, 144, 145, 151, 152, 158. Peut-être aussi un bronze : *ibid*., n° 190.

monnaies d'or[1]. L'une d'elles, découverte à Cherchel[2], — porte la légende *R(egni) a(nno) I* : peut-être fut-elle émise en commémoration de l'avènement du jeune souverain. En règle générale, les empereurs se réservaient le monnayage en or et l'interdisaient aux rois clients. On s'étonne que Ptolémée se le soit permis, surtout à une époque où le gouvernement romain n'avait pas encore jugé à propos de reconnaître sa royauté (il ne la reconnut, nous venons de le dire, qu'en 24, après la mort de Juba). Il est possible que, par une tolérance particulière, et non par un droit expressément accordé, Auguste, ou Tibère, ait laissé Juba émettre des monnaies d'or, dont aucune ne nous serait parvenue (ce qui donnerait à penser que le roi aurait très rarement fait usage de ce privilège) ; associé à son père, Ptolémée aurait cru pouvoir, lui aussi, battre monnaie en or, avec le consentement tacite de Rome. Naturellement, il n'y renonça pas après avoir été reconnu officiellement : une autre monnaie d'or, exhumée dans la région de Cherchel[3], date de la XIXe année de son règne[4]. Il convient de remarquer[5] que ces pièces ne rentrent pas dans le système romain. Elles étaient réservées au royaume de Maurétanie : l'empereur n'aurait pas souffert qu'un prince africain lui fit concurrence ailleurs.

Ptolémée devint seul roi quand Juba mourut. Il n'avait pas hérité des qualités et des goûts de son père. Insouciant et

---

1, L'authenticité des deux monnaies d'or dont je vais parler a été mise eu doute (voir, p. ex., Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, II, p. 370, n. 2). Je les ai examinées à Paris, au Cabinet des Médailles, où elles sont aujourd'hui, et ne leur ai trouvé rien de suspect. Pour celle de l'an XIX, voir les observations de La Blanchère, dans *Bull. de corresp. afric.*, II, 1884, p. 81-82, et *Musée d'Oran*, p. 31, n. 2.

2. Waille, *Rev. afric*., XLI, 1897, p. 386-7.

3. La Blanehère, *Bull. de corresp. afric*., I, 1882-3, p. 201-5. Mommsen, *Sitzungsberichte der preuss. Akademie*, 1883, p. 1145-7 (conf. *Bull. de corr. afr*., II, 1884, p. 80-81).

4. Après examen, je crois que la date indiquée est, non pas XVII, comme on l'a lue, mais XVIIII, les deux derniers I étant, du reste, difficiles à distinguer.

5. Avec Mommsen, *l. c*., p. 1146-7.

paresseux[1], il ne songeait guère qu'à mener une vie fastueuse, dépensant largement ses richesses, peuplant son palais d'une foule de serviteurs[2], aimant à paraître dans des vêtements splendides[3] et à s'entourer d'un mobilier somptueux : il était fier de posséder la plus grande table en bois de thuya qui existât au monde[4].

Nous avons des portraits de ce prince[5]. Si ses deniers d'argent, encore plus négligés que ceux de Juba, ne témoignent d'aucun désir de tracer une effigie ressemblante, ses monnaies d'or et de bronze sont d'un travail bien meilleur. Grâce à elles, on peut identifier plusieurs têtes diadémées en marbre[6], découvertes soit à Cherchel[7], soit en Italie[8]. Un petit buste[9], où une étude très sincère du modèle s'allie à une exécution souple et délicate, nous montre Ptolémée adolescent ;

1. Tacite, *Ann*., IV, 23.

2. Esclaves et affranchis de Ptolémée : *C. I. L.*, VIII, 9351, 21091-21096, 21442 ; *ibid*., VI, 20409.

3. *V. infra*, p. 284.

4. Elle avait quatre pieds et demi de diamètre ; il est vrai qu'elle était faite de deux morceaux, fort adroitement ajustés : Pline l'Ancien, XIII, 93 (conf.. t. I, p. 146).

5. On a vu que Juba ne portait pas la barbe. Ptolémée porta d'ordinaire une barbe courte, avec ou sans moustache. Cependant, par intervalles, il se fit entièrement raser, ce que nous apprennent certaines de ses monnaies : voir Müller, *Numism*., III, p. 133-4.

6. Pour les portraits en marbre de Ptolémée, voir Fr. Poulsen, dans *Symbolae Osloenses*, fasc. III, 1925, p. 8 et suiv. Aux têtes diadémées, M. Poulsen joint une tête casquée qui, achetée à Rome, se trouve au musée d'Oslo (*l. c.*, p. 12, 10-12, fig. 1-3 et planche). Le personnage représenté est âgé de 30 à 35 ans. Est-ce bien Ptolémée ? Je n'en suis pas très convaincu.

7. Outre les trois dont nous allons parler, il faut signaler une petite tête très mutilée, au Louvre : Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, 1896, p. 72-74.

8. Deux têtes, l'une au Vatican, l'autre à la Villa Albani. Une troisième tête, aujourd'hui en Angleterre. Voir, pour les deux premières, les références données par M. Durry, *Musée de Cherchel*, Supplément, p. 90, n. 1. Pour la troisième, A. H. Smith, *Catalogue of sculpture at Woburn Abbey* (Londres, 1900), p. 39, n° 66, fig. 22. Ces trois têtes sont reproduites dans le mémoire de M. Poulsen, fig. 12, 18 et 13-16.

9. Héron de Villefosse, *Monuments Piot*, Il (1895), p. 191-6 et pl. XXIII. Le même, *Musée africain du Louvre*, pl. IV. Poulsen, l. c., fig. 11. Ce buste, qui est au Louvre, a été trouvé par le premier acquéreur à Hammam Rirha, mais dans la besace d'un ouvrier italien qui venait de travailler à Cherchel.

d'autres portraits le représentent vers vingt-cinq[1] ou trente ans[2]. Les traits sont assez fins, surtout dans le buste, — car ils s'alourdirent un peu avec l'âge, — mais le front bas et oblique, les yeux petits et bridés, la bouche sensuelle révèlent une intelligence médiocre, un caractère sournois et vicieux. On a voulu retrouver dans cette figure un type kabyle : j'y verrais, pour ma part, un Levantin, raffiné et corrompu, le dernier rejeton de la race dégénérée des Ptolémées.

II

Malgré la précaution que Juba avait prise en s'associant son fils, le changement de régime ne se fit pas sans secousses. Le jeune roi, désireux de se livrer à ses plaisirs, abandonnait le gouvernement à des affranchis[3]. Cela déplut, s'il faut en croire Tacite[4], à certains de ses sujets. Ils firent cause commune avec Tacfarinas, qui continuait à braver la puissance romaine et lançait au pillage des bandes venues de partout. Mais, dans le cours de l'année 24, Cornélius Dolabella, proconsul d'Afrique, réussit à terminer la guerre contre le rebelle, qui fut tué. Ptolémée, dont il réclama le concours, secoua son indolence et prit part à cette campagne avec des troupes qu'il amena. D'autres Maures rendirent service en organisant des razzias, ce à quoi ils excellaient[5].

Quand on connut à Rome le zèle du fils de Juba., on renouvela en sa faveur un vieil usage. Un sénateur alla lui apporter

1. Tête trouvée à Cherchel, maintenant au Louvre : Héron de Villefosse, *Bull. des antiquités africaines,* III, 1885, p. 201-2, pl. XXI ; Poulsen, *l. c*., fig. 19.

2. Tête trouvée à Cherchel : Waille, *Rev. afric*., XLVI, 1902, p. 9 et pl. II ; Durry, *l. c.*, p. 89-90 et pl. IX, fig. 5. — Même âge, à peu près, sur les têtes d'origine italienne.

3. L'un d'eux, Ædémon, se montra assez attaché à la mémoire de Ptolémée pour diriger une vigoureuse résistance contre les Romains après le meurtre du roi : Pline l'Ancien, V, 11 ; Cagnat, Merlin et Chatelain, *Inscr. lat. d'Afrique*, 634.

4. *Ann*., IV, 23.

5. Tacite, *Ann*., IV, 24.

les titres de roi, d'allié et d'ami, ainsi qu' « un sceptre d'ivoire et une toge brodée, antiques présents du Sénat », dit Tacite[1]. Les monnaies de Ptolémée prouvent qu'il reçut alors, comme jadis son père[2], les ornements triomphaux, refusés par Tibère à Dolabella, le véritable vainqueur : on y voit le siège et le sceptre d'ivoire, la couronne d'or, une fois aussi la toge brodée[3].

Vous ne savons presque rien du règne de Ptolémée, jusqu'à la veille de sa mort. Ce qui est certain, c'est qu'il continua à donner des preuves de son attachement à Rome. Ses monnaies, sans aucune exception, portent des légendes latines. Les ornements triomphaux qu'il y fit souvent représenter témoignent de sa reconnaissance envers le Sénat ; l'image, fréquente aussi, du Capricorne[4] est, comme sur les monnaies de son père, un hommage à l'empereur qui était devenu le divin Auguste. Un temple à six colonnes, avec un aigle dans le fronton, ressemble à celui que des deniers de Juba nous montrent accompagné de la légende *Augusti*[5], mais, ici, on lit *Ti(berii) Augus(ti)*[6] : il s'agit donc de Tibère, qui, comme son prédécesseur, fut, de son vivant même, honoré d'un culte à Césarée.

Malgré sa nullité personnelle, Ptolémée fit quelque figure dans le monde, grâce à l'étendue de son royaume et surtout au souvenir de son père et de ses aïeux. Il eut sa statue à Athènes, dans le gymnase de son ancêtre Ptolémée Philadelphe[7], sans doute auprès de celle de Juba[8]. L'assemblée fédérative de la Lycie lui en éleva aussi une[9], nous ignorons

1. *Ann*., IV, 26.

2. *V. supra*, p. 228.

3. Müller, p.129, n°s 185-195, et la monnaie d'or de l'année XIX. La tête de Ptolémée est laurée sur plusieurs monnaies de bronze : Müller, p. 130, n°s 197-8.

4. *V. supra*, p. 225.

5. *Supra*, p. 224.

6. Müller, p. 129, n° 184.

7. I. G., III, 555 (*conf. supra*, p. 241).

8. *V. supra*, p. 251.

9. *Inscr. Graec. ad res Roman. pertin*., III, 612.

pourquoi. Il reçut des honneurs à Rome : des têtes qui avaient appartenu à des statues du souverain maure y ont été recueillies[1].

Gaïus César, plus connu sous le sobriquet de Caligula, qui parvint à l'Empire en 37 de notre ère, descendait de Marc Antoine le triumvir, comme le fils de Cléopâtre Séléné[2]. Il eut d'abord des relations amicales avec celui-ci. Il daignait même, en bon camarade, l'associer à ses bouffonneries. Un chevalier troublant un spectacle par de bruyantes manifestations, Caligula lui dépêcha un centurion pour lui ordonner d'aller sans retard à Ostie, de s'y embarquer et de porter à Ptolémée une lettre cachetée, où le roi trouva ces mots : « Ne fais ni bien ni mal à celui que je t'envoie[3]. »

Il était aussi facile que funeste de se brouiller avec ce fou, armé de la toute-puissance. Ptolémée en fit l'épreuve. Appelé auprès de son cousin, il fut très bien accueilli. Mais un jour que Caligula donnait un spectacle, le Maure, à son entrée, attira tous les regards par l'éclat de son manteau de pourpre[4]. Gaïus en devint furieux de jalousie, d'autant plus que la pourpre était un vêtement d'apparat réservé à l'empereur[5]. Une prompte mort suivit ce crime[6]. Nous ne savons pas comment périt Ptolémée : une phrase obscure de Sénèque[7] permet de supposer qu'après l'avoir fait arrêter, Gaïus l'envoya en exil, mais donna l'ordre de le tuer.

Cela se passa en 40 après J.-C., sous le troisième consulat

1. *V. supra*, p. 281.

2. Suétone, *Caligula*, 26.

3. *Ibid*., 55.

4. *Ibid*., 35.

5. Willrich, dans *Klio*, III, 1903, p. 317.

6. Suétone, *l. c.*. 35 : « Ptolemaeum repente percussit » ; *ibid*., 26 : « cruenta mors ». Simples mentions du meurtre de Ptolémée par Caligula dans Pline l'Ancien, V, 11, et dans Dion Cassius, LIX, 25, 1.

7. *De tranquill. animi*, XI, 10 : « Ptolemaeum africae regem, Armeniae Mithridaten inter Caianas custodias vidimus ; alter in exilium missus est [il s'agit de Mithridate], alter, ut meliore fide mitteretur, optabat. »

de Caligula : indication que donne Dion Cassius[1] et qui est exacte, car, à l'époque romaine, l'ère provinciale de la Maurétanie Césarienne[2] débute avec cette année 40[3]. Dion parait avoir cru que l'appel de Ptolémée et sa mise à mort eurent lieu au commencement de l'année. Mais Gaïus était parti de Rome en septembre 30 et il n'y revint que le 31 août 40, après une expédition en Germanie et en Gaule. Il n'est guère vraisemblable qu'il ait appelé Ptolémée au delà des Alpes, et qu'il ait donné ailleurs qu'à Rome la grande fête publique qui perdit le roi[4]. Nous sommes donc disposé à dater de septembre, au plus tôt, la mort de Ptolémée et l'annexion de la Maurétanie. Cependant, pour que l'année provinciale concordât avec l'année julienne, le début en fut reporté au 1er janvier[5].

On ne connaît ni fils, ni frère de Ptolémée[6]. Caligula n'avait du reste, nullement l'intention de lui donner un successeur. Il s'empara de sa fortune, très digne d'être convoitée[7], et s'approprias ses esclaves, qui, après lui, passèrent à l'empereur Claude[8].

---

1. LIX, 25, 1.

2. Elle figure sur de nombreuses inscriptions latines d'Algérie : *anno provinciae* (et un chiffre), souvent seulement *provinciae*, parfois seulement *anno*. Conf. *C. I. L.*, VIII, p. 1062.

3. Voir les inscriptions *C. I. L.*, VIII, 8369, 8458, 8630 et 8937, qui, en même temps que l'année provinciale, portent une date consulaire. Voir aussi *ibid.*, 8426 et 22621, inscriptions dont la date précise peut être fixée gracie aux titres des empereurs; *Bull. archéol. du Comité*, 1918, p. CLI., comparé avec *C. I. L.*, VIII, 9354.

4. Remarquons pourtant que Caligula donna des fêtes à Lyon, où il se trouvait au début de l'année 40 : voir Suétone, *Caligula*, 17 et 20 ; Dion, LIX, 22, 1.

5. Ce que parait prouver l'inscription *C. I. L.*, VIII, 8630, qui, le 3 août 452, indique l'année provinciale 413. Par conséquent, l'ère débutait, au plus tard, le 3 août 40, c'est-à-dire, croyons-nous, avant la mort de Ptolémée.

6. Tacite (*Hist.*, V, 9) mentionne une petite-fille de Cléopâtre et d'Antoine, appelée Drusilla. Mais on n'a aucune raison d'admettre qu'elle ait été sœur de Ptolémée.

7. Dion, LIX, 25, 1.

8. *C. I. L.*, VIII, 21096 : « Ti. Claudius Thalamas Ptolem(aeanus) » ; cet affranchi de Claude avait donc appartenu au roi Ptolémée. *Ibid.*, 9345 : mentions d'un Ti. Claudius Zena et d'un Ti. Claudius Chresimus, qui avaient dû être auparavant des esclaves royaux, eu égard au lieu où l'inscription a été trouvée.

Quoi qu'en dise Pline l'Ancien[1], c'est seulement en 42, sous Claude, que fut faite la division de la Maurétanie en deux provinces[2], répondant aux royaumes de Bocchus et de Bogud[3]. Auparavant, il fallut combattre des insurrections, qui éclatèrent aussitôt après le meurtre de Ptolémée, du vivant même de Caligula, assassiné le 24 janvier 41.

Il est fort possible que, comme Suétone et Dion Cassius le disent, Gaïus ait tué son cousin par jalousie et par cupidité. Mais des réflexions faites dans des heures lucides, ou plutôt des conseils discrètement donnés purent aussi le convaincre qu'il était temps, après soixante-cinq ans, de substituer au protectorat la domination directe.

De même que, quelques années plus tard, Claude entreprit la conquête de l'île britannique pour couvrir la Gaule, de même la possession de la Maurétanie devait être une garantie de sécurité pour le Sud-Ouest de l'Europe : en face de la riche Bétique, les côtes africaines offraient des abris trop commodes à la piraterie, et l'on se souvenait sans doute encore que, quatre fois. Bogud avait passé la mer pour aller guerroyer en Espagne. Dans la Maurétanie même, il y avait des colonies, qui souhaitaient certainement faire enfin partie d'une province. On avait constaté, sous Auguste et sous Tibère, que Juba et Ptolémée n'avaient pas pu empêcher des pillards, qui étaient leurs sujets, de troubler la paix jusqu'en plein territoire romain. Il convenait qu'un gouvernement plus fort se fît mieux respecter par des barbares turbulents.

Cependant le règne de Juba et peut-être aussi celui de Ptolémée n'avaient pas été, d'une manière générale, défavorables à la Maurétanie, dont la valeur économique s'était accrue ;

1. V, 2 : « Mauretaniae ... usque ad C. Caesarem Germanici filium regna, saevitia oius in duas divisae provincias. »

2. Dion, LX, 9, 5. Conf. AurétiusVictor, *Caes*., IV, 2 ; *Epit. de Caesaribus*, IV, 4.

3. Pline, V, 19.

l'annexion ne paraissait plus être une mauvaise affaire, comme au lendemain de la mort de Bocchus.

C'est ainsi que, presque deux siècles après avoir créé, autour des ruines désertes de Carthage, la petite province d'Afrique, Rome étendit enfin sa domination jusqu'aux rivages de l'Océan, au delà des Colonnes d'Hercule.

FIN

TABLE DES MATIÈRES[1]

LIVRE PREMIER

JULES CÉSAR ET L'AFRIQUE

CHAPITRE PREMIER. — L'Afrique aux Pompéiens..... I. Les affaires africaines au Sénat romain en janvier 49, 1-2. — Aelius Tubero désigné comme gouverneur de la province, 2-3. — Attius Varus s'empare du gouvernement de l'Africa, 3. — Il exclut Tubéron, mais admet près de lui Considius Longus, 3-4. — Varus et Considius probablement légats de Pompée, 4. — Préparatifs pour défendre l'Afrique contre César, 4-5. — Entente avec le roi Juba, 5.	**1-46**
II. César, maître de l'Italie, veut posséder les provinces qui pourvoient Rome de blé, 5. — Il charge Curion de conquérir la Sicile et l'Afrique, 5. — Passé de Curion, 5-6. — Il est nommé propréteur, 6, et dispose de quatre légions, 6-7. — Il occupe la Sicile, 7. — Date de son expédition en Afrique, 7-8. — Comment nous la connaissons le récit des Commentaires de César, 8-9 ; autres sources, Lucain, Dion Cassius, Appien, 9-10. — Départ de Curion avec son armée, 10 ; débarquement près du cap Bon, 10-11. — Marche sur Utique, 11. — Reconnaissance aux Castra Cornelia et combat de cavalerie, 11-14. — Curion devant Utique, 14 ; second combat de cavalerie, 14-15. — Désertions, 15. — Les années de Curion et de Varus en présence, 15. — Agitation dans le camp césarien, 15 ; conseil de guerre, 15-16 ; discours de Curion aux troupes, 16-17. — Défaite des Pompéiens, 17-18. — Varus rentre dans Utique, 18. — Curion investit la ville, qui parait disposée à capituler, 18. — Approche de Juba, 18-19. — Curion se retire aux Castra Cornelia, 19. — Il se ravise et se décide à combattre les Numides, 19. — Raid de cavalerie sur le camp de Saburra, 19-20. — Curion marche à l'ennemi, 20-21. — Saburra choisit son champ de bataille, 21. — La bataille, 21-22 ; désastre des Romains, mort de Curion, 22-23. — Panique aux Castra Cornelia, 23. — Fuite par mer, ou capitulation, 23-24. — Massacre des prisonniers par Juba, 24. — Juba retourne en Numidie, 24.	
III. César projette une attaque en Numidie et en Afrique par l'Espagne et la Maurétanie, 25. — Cassius Longinus en est chargé, et la prépare, 25-26. —	

1 J'exprime ici mes remerciements à MM. E. Albertini et G. Jacqueton, qui ont bien voulu m'aider à corriger les épreuves des tomes VII et VIII de cet ouvrage.

Événements qui l'empêchent de passer en Maurétanie, 26. — Le roi maure Bogud en Espagne, 26-27. — Avortement du projet d'expédition africaine, 27.	
IV. Fuite et mort de Pompée, après le désastre de Pharsale, 27-28. — Les chefs pompéiens à Corcyre, 28. — Rôle de Caton, 28-29. — Caton est rejoint par des débris de l'armée de Pharsale, 29-30 ; il passe en Cyrénaïque, 30. — Il apprend la mort de Pompée, 30-31. — Il décide de se rendre dans la province d'Afrique, 31. — N'ayant pu y aller par mer, il suit la voie de terre, 31. — Récit de cette marche, 31-33. — Attius Varus et Métellus Scipion, 33. — Caton fait décerner le commandement suprême à Scipion, 33-34. — Prétentions de Juba; Caton les fait écarter, 34-35. — Organisation des Pompéiens, 35. — Ce qu'est Scipion comme général en chef, 35-36. Labiénus, 36. — Caton chargé de la garde d'Utique, 36-37. — Les provinciaux sont durement traités, 37-38. — Ressources financières, 38. — Approvisionnements de blés, 38. — Formation d'une grande armée, 38 ; éléments qui la composent, 38-40. — Valeur de cette armée, 40. — Répartition des troupes, 40-41. — Mise en état des places fortes, 41-42. — La flotte de guerre, 42. — Forces militaires du roi Juba, 42-43 ; ses éléphants, 43. — Confiance des Pompéiens, 43-44. — Projets d'offensive, 44. — Incursions en Sicile et en Sardaigne, 44. — Projets de passage en Italie, 44. — Appels venus d'Espagne, 44. — Gnæus Pompée est chargé de s'y rendre, 44-45. — Forces mises à sa disposition, 45. — Son essai de débarquement en Maurétanie, 45-46.	
CHAPITRE II. — César en Afrique. Le camp de Ruspina..... I. Projets de César pour une expédition en Afrique, 47. — Émeute des légions de Campanie, 47. — Retour de César à Rome, 47-48. — Il se décide à une campagne d'hiver, 48. — Il arrive à Lilybée, 49-50. — Forces militaires qu'il destine à cette guerre, 50 ; légions de vétérans, 50-51 ; légions de recrues, 51 ; cohortes de vétérans embarquées sur la flotte, 52 ; cavalerie, 52 ; infanterie légère, 52-53. — Transfuges qui grossissent son armée en Afrique, 53. — Forces navales, 53. — Les rois maures Bocchus et Bogud sont les alliés de César, 53-54. — Intervention de Sittius, 54 ; passé de cet aventurier, 54-55 ; il fait le condottiere dans l'Afrique indigène, 55-56. — Il se met du côté de César, 56.	**47-87**
II. Récits de la campagne de César en Afrique, 56. — Le Bellum Africum, journal d'un officier de l'armée césarienne, 56-57 ; on ignore le nom de l'auteur, 57-58. — Autres sources, 58-59. — Études modernes, 59.	
III. Séjour de César à Lilybée, 59-60 ; embarquement des troupes disponibles, 60. — César n'annonce pas où il veut se rendre, 60-61 ; son but est Hadrumète, 61. — La traversée : le vent disperse la flotte, 61-62. — César débarque près d'Hadrumète avec peu de troupes, 62-63. — Il doit renoncer à se rendre maître de cette ville, 63-64. — Il s'en éloigne, 64 ; combats d'arrière-garde, 64. — Il se dirige vers Leptis, 64-65, et passe la nuit près de Ruspina, 65. — Son séjour à Leptis, 65 ; ordres pour la recherche des vaisseaux dispersés, la venue d'un nouveau convoi, le ravitaillement, 66. — César retourne à Ruspina, 66-67. — Arrivée d'une grande partie des navires de transport égarés, 67. — Expédition dans la campagne à la recherche de vivres, 67-68. — Approche de forces ennemies, commandées par Labiénus, 68-69. — Dispositions	

de combat, 69. — Les Césariens sont enveloppés, 69-70. — Manœuvres par lesquelles César se dégage, 70-72. — Arrivée de Pétréius et nouvelle bataille, 72-73.	
IV. Le plateau de Ruspina, forteresse naturelle, 73-76. — César s'y établit, en attendant qu'il puisse prendre l'offensive, 76. — Son camp près de Ruspina, 76-77 ; ses ligues tortillées, 77 ; le plateau, vaste place d'armes, 77-78. — Mesures pour la sécurité de la mer, 78. — Scipion, parti d'Utique, vient camper au Sud du plateau, près d'Uzitta, 78-79. — Approche de Juba, 80. — Invasion de ses États par Bocchus et Sittius, 80. — Il rebrousse chemin, mettant des éléphants à la disposition de Scipion, 80-81. — Renforts envoyés d'Utique par Caton, 81. — Blocus du plateau. 81-82. — Scipion offre la bataille, peut-être sans intention de la livrer ; César la refuse, 82-83. — César renforce ses ouvrages de défense, 83. — Il trouve des sympathies et des concours en Afrique, 83. — De nombreux déserteurs viennent à lui, 83-84. — Tentative infructueuse de Labiénus pour lui enlever Leptis, 84. — Acholla se donne à César et reçoit une garnison, qui la défend contre Considius, 84-85. — Thysdrus demande une garnison à César, 85. — Difficultés de ravitaillement pour l'armée césarienne, 86 ; mais Salluste envoie de Cercina beaucoup de blé, 86. — Arrivée du second convoi de troupes, 86-87. — César se décide à prendre l'offensive, 87.	
CHAPITRE III. — Les campagnes d'Uzitta et d'Aggar.....	**88-122**
I. César quitte le promontoire de Ruspina pour aller prendre position sur le rebord du plateau qui domine à l'Est la plaine d'Uzitta, 88-89. — Il atteint l'extrémité Nord-Ouest de ce plateau, 89. — Occupation des premières croupes en bordure du plateau. 89-90. — Approche de la cavalerie ennemie, 90. — Prise par César d'un poste numide sur une des croupes, 90. — Combat de cavalerie, favorable aux Césariens, 91. — César offre vainement la bataille à Scipion, 91-92. — Considius lève le siège d'Acholla, 92-93. — Juba rejoint Scipion, 93 ; son attitude vis-à-vis de ses alliés, 94. — Inquiétude dans l'armée césarienne, qui se rassure bientôt, 94. — Travaux de César sur le rebord du plateau, 94-95 ; déplacements successifs du camp principal, 95. — Labiénus cherche à arrêter les progrès de César en occupant une croupe au Sud des positions du dictateur, 95-96. — César s'empare de cette croupe, 96-97. — Son camp définitif, 97.	
II. César veut s'emparer d'Uzitta pour contraindre les ennemis à la bataille, 97. — Ses limes fortifiées dans la direction d'Uzitta, 98. — Escarmouches pendant l'exécution de ces travaux, 98. — César établit un grand camp devant Usina, 99. — Arrivée de deux légions de vétérans, 99-100. — Passage de nombreux déserteurs dans les lignes de César, 100. — Révolte chez les Gétules, 100. — Scipion et Juba font mine d'offrir la bataille. 100-1 ; leurs dispositions de combat, 101. — Dispositions de César, 102-3. — La bataille n'est pas livrée, 103 ; escarmouche à la fin de la journée, 103. — Retranchements à travers la plaine, 103-4. — Varus se rend à Hadrumète avec la flotte pompéienne, 104. — Il surprend une partie de la flotte césarienne à Leptis, 104-5. — César le poursuit jusqu'à Hadrumète et reste maître de la mer, 105. — Ses difficultés de ravitaillement, 105-6 ; échec infligé à Labiénus, 106. — César prend la résolution d'abandonner la région d'Uzitta, 107.	

III. César brûle son camp et se dirige vers Aggar, 107-8. — Situation d'Aggar : à proximité de la mer, 108 ; à une forte journée de marche du camp abandonné par César, 108 ; dans la direction du Sud, 108-9 ; à 16 milles de Thapsus, 109. — Identification probable d'Aggar avec des ruines voisines de Ksour es Saf, 109-110. — César dresse son camp près d'Aggar, 110. — Les alliés établissant trois camps non loin de là, au Nord-Ouest, au-dessus de Tegea, 110-1. — Motifs de la conduite de Scipion, 111-2. — César veut le contraindre à une bataille décisive, 112. — Après avoir déplacé son camp, il entreprend une expédition sur Zeta, 112. — Il prend Zeta, 112-3. — Il revient vers son camp et est harcelé en route par les troupes légères des ennemis, 113-4. — Certaines indications données dans le récit de cette expédition sont manifestement inexactes, 114-5. — Où était Zeta ? 115. — Objet et résultats de l'expédition, 115-6. — Destruction de Vaga par Juba, 116. — A deux reprises, César offre en vain la bataille à Scipion dans la plaine d'Aggar, 117. — Dans une nouvelle expédition, César prend Sarsura, 117-8 ; mais il doit renoncer à s'emparer de Thysdrus, 118-9. — La ville maritime de Thænæ se donne à lui, 119. — Arrivée de troupes par un quatrième convoi, 119. — César offre de nouveau la bataille à Scipion, 120 ; combat de cavalerie et d'infanterie légère près de Tegea, 120-1. — César se décide à quitter la région d'Aggar, 121. — Sa situation après quatre mois de campagne : son armée n'a pu se mesurer avec les légions de Scipion, 121 ; mais elle a éprouvé la valeur de la cavalerie et de l'infanterie légère de l'ennemi, 121-2. — Attente anxieuse d'un dénouement, 122.	
CHAPITRE IV. — La victoire de César à Thapsus et la fin de la guerre. I. Site de Thapsus ; le lac de Moknine et les deux isthmes, 123-4. — Nos sources pour la bataille de Thapsus, 124. — César se rend devant Thapsus par l'isthme oriental, 125. — Son plan, 125 ; risques qu'il court, 125-6. — Il établit un camp et des postes près de la ville, 126. — Scipion et Juba suivent César et dressent deux camps à l'entrée de l'isthme oriental, 126. — Scipion tente, sans y réussir, d'introduire des renforts dans Thapsus, 127. — Plan de Scipion pour cerner César, 127. — Laissant Afranius et Juba dans les deux camps, il contourne le lac, arrive par l'isthme septentrional près des positions de César et commence un camp, 127-9. — Situation de César, 129. — Il marche contre Scipion, 129-130. — Ordre de bataille de Scipion, 130. — Ordre de bataille de César, 130-1. — Les Césariens attaquent malgré leur chef, 131-2. — Déroute des Pompéiens devant leur camp et dans leur camp même, 132. — Fuite générale, 132-3. — Beaucoup de fuyards retournent vers les camps établis à l'entrée de l'isthme oriental, 133. — Prise par César des camps d'Afranius et de Juba, qui ont fui, 134-5. — Massacre des fuyards de l'armée de Scipion, 135. — Pertes des alliés et de César, 135-6. Les défenseurs de Thapsus ont tenté en vain une sortie, 136-7. — Retour de César à son camp et démonstration devant Thapsus, 137. — Célébration de la victoire, 137. — Départ de César pour Utique, 137. — Victoire de Sittius sur Saburra en Numidie, 137-8.	**123-155**
II. Récits de la fin de Caton, 138-9. — La nouvelle du désastre arrive à Utique, 139. — Caton pense d'abord à continuer la lutte, 139. — Réunion des Trois-Cents et des sénateurs, 139-140. — Lettres de Juba et de Scipion, 140.	

— Revirement des Trois-Cents, 140. — Arrivée de cavaliers, échappés au désastre, 140-1 ; leurs pourparlers avec Caton, 141. — Les Trois-Cents refusent de combattre César, 142. — Résolutions de Caton, 142. — Il retient les cavaliers, pour assurer l'ordre, 142. — Entrevue de Caton avec les Trois-Cents, 142-3. — Il presse les sénateurs de partir, 143. — Conduite de Caton envers les gens d'Utique, 144. — Il s'occupe du départ des sénateurs, 144. — Son entretien avec Lucius César, 144. — Les dernières heures de sa vie, 144-6. — Son suicide, 146. — Ses funérailles, 146. — Sa conduite est généralement admirée, 147. — Sentiments de César, 147 ; son pamphlet contre Caton, 147-8.	
III. Messalla, lieutenant de César, arrive à Utique, 148. — Marche de César, 148. — Il entre dans Utique, 148. — Sa conduite envers les Trois-Cents, 148-9. — Considius abandonne Thysdrus et est assassiné, 149. — Vergilius capitule à Thapsus, 149. — La clémence de César, 149-150. — Mort de Lucius César, 150. — Sylla et Afranius, faits prisonniers, sont massacrés, 150. — Mort de Scipion à Hippone, 150-1. — D'autres républicains parviennent à se réfugier en Espagne. 151. — Juba ne peut pas rentrer dans Zama, sa capitale, 151-2. — Sa mort et celle de Pétréius, 152. — César se rend à Zama, 152-3. — Il revient à Utique, 153 : confiscations et amendes, 153. — Son retour à Rome, 154. — Son triomphe sur Juba, 154. — Part de l'Afrique aux triomphes de César, 154-5.	
CHAPITRE V. - Règlement des affaires d'Afrique.....	**156-182**
I. Les États du roi maure Bocchus sont agrandis en 46 avant J.-C., 156 ; ils atteignent à l'Est l'Ampsaga, 156-7. — Bocchus et Bogud au service de César, 157. — Sittius reçoit Cirta et un vaste territoire, 157-8. — Ce territoire ne fut probablement rattaché qu'un peu plus tard à la province romaine voisine, 158-9. — Colonies qui y furent fondées, 159 ; Cirta, 160 ; Rusicade, Chullu, Milev, 160-1.	
II. Création de la province d'Africa nova, 162. — Étendue de cette province, 162-3. — La région des Syrtes en fait-elle partie ? 163-4 ; on constate que, pendant une partie du règne d'Auguste, elle a été rattachée à la Cyrénaïque, 164-6. — Où était la capitale de l'Africa nova ? 166. — Armée d'occupation, 166. — Impôts, 166 ; exactions du proconsul Salluste, 166. — Confiscation de terres royales, 166-7. — Aucune preuve que des terres de culture aient été distribuées à des citoyens romains, 167 ; que des colonies aient été fondées par César dans l'Africa nova, 167-170.	
III. La vieille province d'Afrique a souffert de la guerre civile, 170. — César a-t-il retiré la liberté à des cités auxquelles Rome l'avait accordée un siècle auparavant ? 171. — A-t-il constitué des cités indigènes autonomes ? 171-2. — Il paraît n'avoir créé aucun municipe, 172. — Établissement de nombreux colons, 172 ; peut-être par des assignations individuelles et certainement par la création de colonies, 172. Bénéficiaires de ces mesures, 172-3 — César décide de fonder une colonie à Carthage, 173. — Elle est fondée en 44, peu après sa mort, 174. Elle est appelée colonia Julia Concordia Karthago, 174-5. Peuplement de cette colonie, 175-6. — Emplacement qu'elle occupe, 176-7. — Autres colonies juliennes en Afrique, 177-8. — Colonies césariennes à Curubis et à Clupea, 178-9 ; probablement aussi à Carpis et à Hippo Diarrhytus, 179-180 ; peut-être à Néapolis, 180 ; possibilité de colonies césariennes à Hadrumète et à Thysdrus, 180-2.	

LIVRE II

L'AFRIQUE À LA VEILLE DE L'EMPIRE. FIN DES ROYAUMES INDIGÈNES

CHAPITRE PREMIER. — L'Afrique de 44 à 27 avant Jésus-Christ… I. Période troublée en Afrique après la mort de César, 183. — Sources, 183. — En Numidie, Arabion recouvre les États de son père Masinissa, 184. — Mort de Sittius et rattachement probable des Sittiens à l'Africa nova, 184. — Cornificius, gouverneur de l'Africa vetus, 184-5. — Dévoué au parti républicain, il est maintenu, malgré Antoine et Calvisius, 185-186. — Sextius, gouverneur de l'Africa nova, est du parti d'Antoine, 186. — Le Sénat lui enlève ses légions, 187. — Formation du triumvirat ; attitude de Sextius et de Cornificius, 187-8. — La guerre éclate entre eux, 188 ; forces dont ils disposent, 188-9. — Succès, revers, puis nouveaux succès de Sextius, 189-190. — Mort de Cornificius et déroute des siens, 190. — Sextius maître des deux provinces, 190-1.	**183-205**
II. Les deux Afriques réservées, mais non remises à Lépide, 191. — Fuficius Fango, gouverneur de l'Africa nova au nom d'Octave, 191. — Sextius lui remet l'Africa vetus, 192, mais il la reprend bientôt, 192. — Guerre entre Sextius et Fangon, victoire de Sextius, 192-3. — Lépide prend possession des provinces africaines, 194. — Son gouvernement, 194-5. — Son expédition en Sicile et sa déposition par Octave, 195. — Octave maître des deux Afriques, 195-6. — Réunion des deux provinces, 196. — Faits de guerre, 197. — Fondation de communes romaines et indigènes, 197. — Envoi de nouveaux colons à Carthage et création en ce lieu d'une commune indigène, 197-8. — Réorganisation de l'État romain en 27 avant J.-C., 198-9.	
III. Le roi maure Bogud partisan d'Antoine, 199. — Ses expéditions en Espagne, 199-200. — En 38, il perd son royaume, 200. — La cité romaine conférée aux Tingitains, 200. — Bocchus maître des deux Maurétanies, 200. — Il meurt en 33 et n'a pas de successeur, 200. — Octave s'empare du royaume vacant, sans le convertir en province, 201. — Il y fonde des colonies, 201-2. — Colonies créées dans la Maurétanie orientale, 202-3 ; dans la Maurétanie occidentale, 203-4. — Conventus de citoyens romains ailleurs (?), 204. — Ces colonies sont rattachées pour la juridiction à l'Espagne, 204. — Octave-Auguste les a fondées pour préparer l'annexion du pays à l'Empire, 205.	
CHAPITRE II. — Juba II, roi de Maurétanie..... I. Juba et Hérode, 206-7. — Enfance et jeunesse de Juba en Italie, 207. — Il devient citoyen romain, 207-8. — Il fait campagne avec Octave, 208. — Avant d'être roi en Maurétanie, a-t-il régné ou commandé en Numidie ? 208-9 ; on n'a pas de bonnes raisons de le croire, 209-210. — Juba reçoit d'Auguste le royaume de Maurétanie, en 25 avant J.-C., 210-2. — Étendue de ce royaume vers l'Est, 212-3 ; vers le Sud, 213 ; il comprend sans doute des Gétules, au Sud de la province romaine, 213-4. — Raisons du don fait par Auguste à Juba, 214-5.	**206-250**

II. Aspect physique de Juba; son effigie sur ses monnaies, 215 ; ses portraits en marbre, 215-7. — Il épouse Cléopâtre Séléné, 217-8, en 20 avant J.-C., 218. — Epithalame attribué faussement à Crinagoras, 218. — Cléopâtre partage avec Juba la souveraineté, 218-220. — Ses portraits, 220. — Sa mort, peut-être en 5 avant J.-C., 220-2. — Juba épouse Glaphyra, probablement en Orient, puis il divorce, 222-3.	
III. Reconnaissance de Juba envers Auguste, 223-4. — Il appelle sa capitale Caesarea, 224. — Il rend un culte à l'empereur, 224 ; hommages à Auguste sur ses monnaies, 224-5. — Statues d'Auguste découvertes à Cherchel, 225-6 ; portrait de Livie, 226. — Jeux en l'honneur de l'empereur, 226-7.	
IV. Difficultés de Juba avec les Gétules, 227-8. — Intervention des Romains, en 6 après J.-C., 228. — Participation de Juba à cette guerre, 228. — Auguste lui enlève peut-être une partie des Gétules, 228-9. — Participation de Juba à la guerre des Romains contre Tacfarinas, 229-230. — État économique de son royaume, 230. — Il fuit de Caesarea une grande ville, 230-1. — Développement du commerce maritime, 231. — Relations avec l'Espagne, 231-2 ; avec l'Italie, 232 ; avec la Gaule, 232-3. — Monnayage de Juba et de Ptolémée, 233. — Fondation de teintureries de pourpre à Mogador, 233-4. — La Maurétanie reste cependant une contrée mal connue, 234-5. — Développement probable de l'agriculture, 235. — Juba laisse de bons souvenirs aux Maures, 235.	
V. Goûts fastueux de Juba, 235. — Sa cour, 236. — Son cosmopolitisme, 236. — Il ne renie pas ses ancêtres africains, 236-7, tout en se rattachant à l'Héraclès grec. 237-8. — Son affection pour son pays natal, 238. — Juba et la langue punique, 238-9. — Influences latines sur le roi et sur son entourage, 239-240. — Protection aux Romains établis en Maurétanie, 240. — Faible diffusion des mœurs et de la langue latines parmi les indigènes, 240-1. — Influences égyptiennes, imputables à Cléopâtre Séléné, 241 ; images égyptiennes sur des monnaies de la reine et du roi, 241-2. — Culte d'Isis, 242-3. — Statues égyptiennes découvertes à Cherchel, 243. — Influence très forte de la civilisation grecque, 243-4. — Gens appelés des pays grecs, 244. — Édifices d'architecture grecque élevés par Juba, 244 ; images sur ses monnaies, 244 ; ruines de l'Esplanade, A Cherchel, 244-5 ; théâtre, 245. — Emploi d'ouvriers et d'artistes venus d'Italie, mais d'éducation grecque, 246. — Abondance de belles statues antiques à Cherchel, due surtout aux coûts artistiques de Juba, 246-7. — Ce sont, en général, des copies d'œuvres célèbres, 247. — Comment Juba se les est-il procurées ? 248. — Revue des statues de Cherchel qui datent probablement de son règne, 248-250.	

CHAPITRE III. — Juba II, savant et écrivain.....	**251-276**
I. Célébrité de Juba comme savant et lettré, 251-2. — Juba bel esprit, 252 ; mais surtout érudit en des matières fort diverses, 252. — Ses goûts philologiques, 252-3. — Sa bibliothèque, 253 ; livres puniques, 253. — Il organise des expéditions scientifiques, 254. — Ses enquêtes sur la source du Nil, 254-6, et sur les îles Canaries, 256-8. — Il contribue cependant fort peu à la connaissance du continent africain, 258-260.	

II. Ambition littéraire de Juba, 260-1. — Il a beaucoup écrit, toujours en grec, 261. — Fragments conservés de ses ouvrages, 261. — Les Libyca, 262 ; renseignements géographiques, 262, zoologiques, 262-3, botaniques, 263, mythologiques, 264. — L'Histoire ou Archéologie romaine, 264-5. — Le traité des Similitudes, 265-6. — Les Assyriaca, 266. — Les Arabica, 266-8. — Traité sur l'euphorbe, 268. — Traité sur la peinture, 268. — Histoire du théâtre, 268-9. — Traité sur la corruption du langage, 269. — Ces ouvrages sont surtout des compilations, 269. — Quelles en sont les sources ? 269-270. — Manque de jugement et puérilité, 270-1 ; inexactitudes, 271. — Erreurs auxquelles Juba est entraîné par son philhellénisme, 271. — Crédulité extraordinaire : exemples des absurdités qu'il a recueillies, 271-2. — Faveur de Juba auprès des érudits de l'antiquité, 272. — Nous sommes mal renseignés sur les emprunts qu'on lui a faits, 272. — Emploi de Juba par Pline l'Ancien, 272-3 ; par Plutarque, 273-4 ; par d'autres, 274-6.	
CHAPITRE IV. — La fin du royaume de Maurétanie..... I. Ptolémée, fils de Juba II, 277. — Il porte fort jeune le titre royal et les insignes de la royauté, mais sans être roi, 277-8 — Il est devenu roi avant la mort de son père, qui se l'est associé en 20 ou 21 de notre ère, 278-9. — Monnaies frappées par Ptolémée du vivant de Juba, 279 ; monnayage en or, 280. — Ptolémée, seul roi en 23 ou 24, après la mort de Juba, 280. — Son caractère, d'après ses portraits, 280-2.	**277-287**
II. Révoltes au début du règne de Ptolémée, 282 ; sa participation à la fin de la guerre des Romains contre Tacfarinas, 282. — Récompenses qui lui sont décernées par le Sénat, 282-3. — Son dévouement à Rome et à l'empereur, 283. — Honneurs qu'il reçoit hors de son royaume, 283-4. — Ses rapports avec son cousin Caligula, 284. — Caligula l'appelle et le fait mettre à mort, 284, en l'an 40 de notre ère, 284-5. — Il confisque sa fortuite et supprime son royaume, 285-6. — Raisons de l'annexion de la Maurétanie à l'Empire, 286-7.	

CARTES :

Carte pour la campagne de Curion.....13
Carte pour la campagne de César en Afrique.....74-75